GRAND

DICTIONNAIRE

Général et grammatical

DES DICTIONNAIRES FRANÇAIS

II

H-Z

Paris. — Imprimé chez Bonaventure et Ducessois,
55, quai des Augustins.

NAPOLÉON LANDAIS

13e ÉDITION avec COMPLÉMENT

GRAND

DICTIONNAIRE

GÉNÉRAL ET GRAMMATICAL

DES DICTIONNAIRES FRANÇAIS

Offrant le résumé le plus exact et le plus complet de la Lexicographie française et de tous les Dictionnaires spéciaux :

Philologie : Langue littéraire et poétique, archaïsmes et néologismes, lexicographie, linguistique, étymologie, grammaire, rhétorique, prosodie, synonymes, difficultés grammaticales, gallicismes, langue usuelle, expressions familières, formules de la conversation, style épistolaire, etc.

Histoire : Antiquités, chronologie, archéologie, paléographie, diplomatique, numismatique, féodalité, blason, ordres militaires et religieux, institutions, titres et dignités, faits, dates et origines, batailles, siéges et traités, etc.

Religion : Théologie, droit-canon, casuistique, scolastique, liturgie, rites, fêtes, cérémonies, croyances, hérésies, sectes religieuses, etc.

Mythologie : Egyptienne, grecque, romaine, perse, indienne, scandinave, gauloise, mexicaine, péruvienne, chinoise, américaine, etc.

Sciences morales : Morale, philosophie, logique, métaphysique, idéologie, psychologie, théodicée, esthétique, etc.

Sciences physiques et naturelles : Mathématiques, arithmétique, algèbre, géométrie, trigonométrie, physique, mécanique, statique, astronomie, optique, acoustique, électricité, magnétisme, chimie, histoire naturelle, zoologie, botanique, minéralogie, géologie, anatomie, physiologie, médecine, hygiène, pathologie, chirurgie, thérapeutique, pharmacie, etc.

Géographie : Ancienne et moderne, naturelle et historique, cosmographie, orographie et hydrographie, ethnologie et ethnographie, statistique et topographie, pays, divisions politiques, villes, bourgs, villages avec la population officielle, lieux remarquables, monuments, merveilles de la nature et de l'art, voyages, relations, etc.

Art et Sciences militaires : Tactique, stratégie, fortifications, génie, balistique, artillerie, mines, pyrotechnie, marine, grades et honneurs, etc.

Politique : Chartes, constitutions, législation, jurisprudence ancienne et moderne, diplomatie, droit des gens, droit administratif, féodal et coutumier, codes, pratique, pénalités, procédure, offices publics, économie politique et sociale, etc.

Administration : Finances, tailles, capitation, impôts, contributions, monnaies, poids et mesures de tous les pays et de toutes les époques, douanes, enregistrement et domaines, octrois, mines, eaux et forêts, ponts et chaussées, police, etc.

Beaux-Arts : Architecture, peinture, sculpture, musique, dessin, gravure, lithographie, mimique, art dramatique, chorégraphie, escrime, équitation, etc.

Arts et Métiers : Agriculture, sylviculture, horticulture, chasse, pêche, art culinaire, manufactures, industrie, usines, inventions et découvertes, chemins de fer, machines et moteurs, télégraphie électrique, commerce, marchandises, etc.

Donnant d'une manière claire et précise :

La nomenclature exacte de tous les mots, sans exception (y compris tous les temps des verbes irréguliers); l'orthographe moderne et vieillie, l'étymologie grecque, latine, arabe, celtique, etc , dans saplus simple décomposition; les nombres des substantifs et des adjectifs écrits en toutes lettres et rangés alphabétiquement; la prononciation figurée; le sens propre et figuré; les différentes acceptions; les règles et les solutions grammaticales concernant chaque mot et l'application d'exemples choisis; toutes les abréviations correctement écrites; l'extrait et la critique du Dictionnaire de l'Académie et des Vocabulaires nouveaux;

Et renfermant en outre et à part :

Un **Dictionnaire biographique**; — Un **Dictionnaire des Rimes**; — Un **Dictionnaire des Homonymes**; — Un **Dictionnaire des Paronymes**; Un **Dictionnaire des Antonymes** (travaux entièrement neufs et complets);

Revu par une société de Savants, de Grammairiens et d'Écrivains, sous la direction de MM. D. CHÉSUROLLES et L. BARRÉ, professeur de philosophie

---

TOME SECOND

PARIS

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS, QUAI DES AUGUSTINS, 35.

1857

*H, subst. mas., lorsque, suivant la méthode moderne, on prononce cette lettre comme une simple aspiration; et subst. fém., lorsqu'on l'appelle *ache*, suivant la prononciation ancienne qui est encore la plus générale. Notre opinion est qu'on doit prononcer *e* et non pas *ache*, qui ne rend nullement l'aspiration de cette lettre : disons tout de suite que cette lettre, sans l'aspiration, n'a aucune espèce de son, et ne sert que pour l'orthographe, le plus souvent étymologique, du mot.— Huitième lettre de l'alphabet, et la sixième des consonnes.—*Ménage* a distingué deux sortes de *h* : l'un aspiré, qu'il appelle consonne ; l'autre muet, qu'il considère comme voyelle. Il est hors de doute que *h* aspiré est consonne, puisqu'il ajoute une force gutturale à la voyelle qui le suit; mais *h* muet n'est point une voyelle, puisqu'il n'a point de son particulier et différent de celui de la voyelle ou de la diphthongue qui suit. Nous copions ici une remarque du grammairien *Girault-Duvivier*, qui appuie, par la force d'un raisonnement assez logique, la nature de cette lettre comme *consonne*. « Il y a, dit-il, des grammairiens qui mettent la lettre *h* au rang des *consonnes;* d'autres, au contraire, soutiennent que ce signe, ne marquant aucun son particulier, analogue au son des autres *consonnes*, ne doit être considéré que comme un signe d'aspiration; mais, comme dit *Dumarsais*, puisque les uns et les autres de ces grammairiens conviennent de la valeur de ce signe, ils peuvent se permettre réciproquement de l'appeler ou *consonne* ou signe d'*aspiration*, selon le point de vue qui les affecte le plus. » Nous, nous le mettons hardiment au nombre des consonnes. Quant à l'*Académie*, elle se garde bien de prendre une décision. Elle se contente de faire le signe *h* des deux genres, de rappeler les deux prononciations, et de constater que c'est la huitième lettre de l'alphabet, sans s'inquiéter le moins du monde qu'on en fasse une consonne ou une voyelle, ou seulement une aspiration. Cela est plus commode que sage. Tout-à-l'heure nous dirons quand *h* est aspiré et quand il est muet.— Un *h* couronné sur la monnaie est la marque d'une monnaie d'Henri III, ou d'Henri IV. — Chez les anciens, H signifiait 200; surmonté d'une barre, c'était 200,000.—Les Hollandais employaient cette lettre dans les gazettes et ailleurs, avec ces deux autres : L. P., pour signifier *Leurs Hautes Puissances : L. H. P.*—On s'en sert aussi pour abréger le mot de *hautesse*, titre du grand-seigneur turc : *S. H., sa hautesse.* — Au commencement des mots, il s'aspire souvent; quelquefois, il ne s'aspire ni ne se prononce, de sorte qu'il ne sert guère qu'à marquer l'origine du mot.—Il n'a aucun son, et ne s'aspire point au commencement de la plupart des mots qui viennent du latin, et qui dans le latin ont un *h* initial, comme : *habile, habitude, hérédité, héritier, hébété, histoire, heure, homme, humain, honneur, honnête, humble*, etc. Il est vrai qu'on aspire *h* dans *hauteur*, qui vient de *altus*, dans *haleter*, qui vient de *halitus*, dans *héros*, mot tout latin, etc.; mais ces exceptions sont fondées sur la raison. Si l'on n'aspirait pas *h* dans *hauteur*, il y aurait équivoque par rapport au mot *auteur*, et d'ailleurs, *h* ne se trouve point dans le mot latin. *Haleter*, sans *h* aspiré, serait moins expressif. A l'égard du mot *héros*, dit *Trévoux*, il est juste que ce qui exprime un objet grandiose et sublime se prononce avec cette espèce d'effort d'aspiration; mais l'aspiration est encore mieux justifiée par l'étymologie grecque du mot, formé, comme le latin, de ηρως. — Dans la prononciation familière, *h* de certains mots ne s'aspire point rigoureusement, quoiqu'il doive l'être absolument dans une prononciation soutenue, ainsi, dans le langage ordinaire, celui de la conversation, on tolère que l'on prononce *une hallebarde*, comme s'il y avait *unalbarde*. Ce n'est pas un crime non plus de prononcer *des haricots, dézarikô;* car l'aspiration du *h* au commencement de ce mot ne repose sur aucune raison étymologique. Ainsi, sans vouloir justifier, comme le prétendent les réviseurs d'un vieux dictionnaire, les personnes qui prononcent *des-z-haricots*, nous croyons qu'on pouvait tout aussi naturellement dire *eun-narikô* que

eun-arikô: cependant nous proclamons que l'usage universel veut que l'on dise avec l'aspiration *eun-arikô*. — H n'a pareillement aucun son dans certains mots français qui ont un *h* initial, quoiqu'il n'y en ait point dans le latin d'où ils viennent. Ainsi *h* ne se prononce point dans ces mots, *huile, huître, huis, huissier*, etc. — Il s'aspire au commencement des autres mots français qui viennent des mots latins sans *h*, comme dans ces mots : *hache, haut, hérisson, huit, huppe*. — Dans tous les mots qui ne viennent point du lat., *h* initial s'aspire et se prononce, comme : *hâbler, hanter, hanche, honte, hâter, hâtif, haïr, haie hardi, hasard, harangue, haper, hanap, hallebarde, hâle*, etc. — Au milieu des mots, *h* ne se prononce point; il ne s'écrit que pour l'étymologie, à moins : 1° qu'il ne se trouve entre deux voyelles, comme dans *ahan, aheurter, cohue, cohorte*, où l'aspiration se fait sentir ; 2° que les mots ne soient composés de quelqu'un de ceux qui commencent par un *h* aspiré, comme : *déharnacher, enhardir, rehausser*. — Il faut en excepter : *exhausser, exhaussement*. — Au commencement des mots, *h* est toujours suivi d'une voyelle. — Lorsque la lettre *h* est seule avant une voyelle, dans la même syllabe, elle est aspirée ou muette. — Si elle est aspirée, elle donne au son de la voyelle suivante cette explosion marquée qui vient de l'augmentation de la force expulsive, et alors elle a les mêmes effets que les autres consonnes. Si elle commence le mot, elle empêche l'élision de la voyelle finale du mot précédent, ou elle rend muette la consonne finale. Ainsi, au lieu de dire avec élision : *funècetazar*, en quatre syllabes ; on dit : *funècete-azar* en cinq syllabes ; au contraire, au lieu de dire au pluriel : *funècetezazar*; on prononce sans *s* : *funècete-azar*. Si la lettre *h* est muette, elle n'indique aucune explosion pour le son de la voyelle suivante, qui reste dans l'état naturel de simple émission de la voix ; dans ce cas, *h* n'a pas plus d'influence sur la prononciation que si elle n'était point écrite, ce n'est alors qu'une lettre purement étymologique, que l'on conserve comme une trace du mot radical dans lequel elle se trouvait, plutôt que comme le signe d'un élément réel du mot dans lequel elle est employée ; et si elle commence le mot, la lettre finale du mot précédent, soit voyelle, soit consonne, est réputée suivie immédiatement d'une voyelle. Ainsi, au lieu de dire sans élision, *titre-onorable*, on dit *titronorable* ; au contraire, au lieu de dire, au pluriel : *titronorables* ; on dit, en prononçant *s* : *titrezonorables*. — Devant les mots féminins qui commencent par un *h* aspiré, l'adjectif possessif ne prend jamais la forme du masculin. Ainsi, on dit : *ma haine, ta honte, sa hauteur*. Mais il prend cette forme quand la lettre *h* est muette : *mon heure, ton habileté, son habitude*. — Lorsque la lettre *h* est précédée d'une consonne dans la même syllabe, elle est ou purement étymologique, ou purement auxiliaire, ou étymologique et auxiliaire tout à la fois. Elle est étymologique, si elle entre dans le mot écrit par imitation du mot radical d'où il est dérivé ; elle est auxiliaire, si elle sert à changer la prononciation naturelle de la consonne précédente. Les consonnes après lesquelles on emploie le *h* en français sont : *c, l, p, r, t*. — Après la consonne *c*, la lettre *h* est purement auxiliaire, lorsqu'avec cette consonne elle devient le type de l'articulation forte dont nous représentons la faible par *j*, et qu'elle n'indique aucune aspiration dans le mot radical ; telle est la valeur de *h* dans les mots : *chapeau, cheval, chameau, chose, chute*, etc. Après *c*, la lettre *h* est purement étymologique dans plusieurs mots qui nous viennent du grec ou de quelque langue orientale ancienne, parce qu'elle ne sert alors qu'à indiquer que les mots radicaux avaient un *h* aspiré, et que, dans le mot dérivé, elle laisse au *c* la prononciation naturelle du *k*, comme dans : *Achaïe, Chersonèse, chiromancie, Chaldée, Nabuchodonosor, Achab*, que l'on prononce comme s'il y avait : *aka-i, kèreçonèze, kiromanci, kaldé, Nabukodonozor, akabe*. Plusieurs mots de cette classe étant devenus plus communs que les autres parmi le peuple, se sont insensiblement éloignés de leur prononciation originelle, pour prendre celle du *ch* français. On prononce aujourd'hui à la française : *archevêque, Achéron*. Dans ces mots, la lettre *h* est auxiliaire et étymologique tout à la fois. *Michel*, nom propre, est du nombre de ces mots ; mais dans *Michel-Ange*, nom du fameux peintre, on prononce *mikièl*. — Après la consonne *l*, la lettre *h* est purement auxiliaire dans quelques noms propres où elle donne au *l* la prononciation mouillée, comme dans *Milhau* (nom d'une ville), où la lettre *l* se prononce comme dans *billot* : *mi-iô, bi-iô*. — *H* est tout à la fois auxiliaire et étymologique dans *ph* ; étymologique, puisqu'il indique que le mot vient de l'hébreu ou du grec, et qu'il y a à la racine un *p* avec aspiration ; auxiliaire, puisqu'il indique un changement dans la prononciation originelle du *p*, et que *ph* est pour nous un autre symbole de l'articulation déjà désignée par *f*. Ainsi nous prononçons : *Joseph, philosophie*, comme s'il y avait : *josèfe, filosofi*. — Après les consonnes *r* et *t*, la lettre *h* est purement étymologique ; elle n'a aucune influence sur la prononciation de la consonne précédente, et elle indique seulement que le mot est tiré d'un mot grec ou hébreu, dans lequel cette consonne était accompagnée de l'esprit rude, de l'aspiration, comme dans les mots : *rhapsodie, rhétorique, théologie, Thomas* ; dites : *rapeçodi, rétorike, té-oloji, tomâ*. — (NOTA.) Nous marquons à chaque mot, immédiatement à la suite du mot même, quand *h* initial s'aspire.

*HA ! (H *s'aspire*) (*â*), sorte d'interjection de surprise, d'étonnement, de colère. — On l'emploie quelquefois subst., surtout au pluriel : *on dirait qu'il n'a jamais rien vu ; il pousse des ha ! ha ! continuels*. *Molière* fait dire par un des personnages du *Misanthrope*, qu'il peut faire figure de savant sur les bancs du théâtre,

> Y décider en chef, et faire du fracas
> A tous les beaux endroits qui méritent des *has* !

Il faudrait écrire aujourd'hui *des ha*, sans *s*.

HABASCON, subst. mas. (*abacekon*), t. de bot., racine de Virginie.

HABASSIS, subst. mas. (*abaceci*), t. de comm., sorte de toile des Indes.

*HABDALLAH, subst. mas. (*abedala*), nom hébreu d'une cérémonie des Juifs, pratiquée le jour du sabbat.

HABE (H *s'aspire*), subst. fém. (*abe*), t. de relat., habit des Arabes. C'est une espèce de casaque de camelot rayé, ou d'une étoffe blanche tissue de poil de chèvre et de lin. V. ABA.

*HABEAS-CORPUS, subst. mas. (*abé-âcekorpuce*), (mots latins), loi en Angleterre qui donne à un prisonnier accusé de certains délits la facilité d'être élargi sous caution.

HABENAIRE, subst. mas. (*abenère*), t. de bot., plante, espèce d'orchis.

HABESH, subst. mas. (*abèche*), t. d'hist. nat., espèce de linote de Syrie.

HABIA, subst. mas. (*abia*), t. d'hist. nat., oiseau du Paraguay, du genre Tangara.

HABILE, adj. des deux genres (*abile*) (en latin *habilis*), intelligent, adroit, savant. — HABILE, SAVANT, DOCTE, CAPABLE. (*Syn.*) Les connaissances qui se réduisent en pratique rendent *habile*, et celles qui ne demandent que la spéculation font le *savant*, comme celles qui remplissent la mémoire font l'homme docte. — On dit de l'orateur qu'il est *habile*, du philosophe et du mathématicien, qu'ils sont *savants* ; de l'historien et du jurisconsulte, qu'ils sont *doctes*. — *L'habile* semble plus entendu ; le *savant* plus profond ; le *docte* plus universel. Nous devenons *habiles* par l'expérience ; *savants* par la méditation ; *doctes* par la lecture. — *Habile* dit plus que *capable*. Le talent ou naturel ou acquis par l'étude fait un homme *capable* ; pour être *habile*, il faut joindre à ce talent la pratique et des succès. — *L'habile homme* est celui qui fait un grand usage de ce qu'il sait. Le *capable* peut, l'*habile* exécute. — *La Bruyère* (Caractères, chap. I) a dit substantivement *quelques habiles*. Il est peu usité en ce sens, si ce n'est dans le style familier. On dit absolument : *les habiles*, en parlant des personnes qui, par leur position et leurs talents, voient mieux le fond des choses et leur résultat, ou du moins qui en ont la prétention. Voy. ADROIT. — En t. de jurispr., capable : *habile à succéder*. — Fig. et fam. : *être habile à succéder*, être vif et alerte pour ses intérêts. — *Habile courtisan* emporte un peu plus de blâme que de louange ; il veut dire trop souvent *habile flatteur* ; il peut aussi ne signifier qu'un homme adroit, qui n'est ni bas, ni méchant. — On dit : *un habile fripon, un habile scélérat*. Les particules *dans, à* et *en*, s'emploient avec le mot *habile*. On dit : *habile dans un art, habile à manier le ciseau, habile en mathématiques*.

HABILEMENT, adv. (*abileman*), d'une manière *habile* ; avec *habileté*.

*HABILETÉ, subst. fém. (*abileté*), capacité, adresse. Voy. CAPACITÉ DEXTÉRITÉ.

HABILISSIME, adj. des deux genres (*abilicime*), très-*habile*. Il est fam.

HABILITATION, subst. fém. (*abilitâcion*), t. de jurispr., sorte d'émancipation qui rend un enfant *habile* à contracter et à acquérir pour lui-même.

HABILITÉ, subst. fém. (*abilité*) (en lat. *habilitas*), t. de pratique, aptitude ; *habilité à succéder*.

HABILITÉ, E, part. pass. de *habiliter*.

HABILITER, v. act. (*abilité*), t. de jurispr., rendre *habile* à..., capable de...

HABILLAGE, subst. mas. (*abi-iaje*), préparation du gibier ou des volailles pour les mettre en broche. — Première préparation qu'on donne 1° à un cuir, à une peau pour l'apprêter ; 2° aux saumons et aux morues qu'on veut saler ; 3° au chanvre, en le passant par le séran. — Enluminure des cartes à jouer. — Action d'ajouter quelque chose à une pièce de poterie. — Action d'accoupler les coupons d'un train de bois.

*HABILLÉ, E, part. pass. de *habiller*, et adj., vêtu, orné. — *Carte habillée*, dans laquelle les traits sont remplis par les enlumineurs. — *Habit habillé*, celui que l'on met en grande toilette, et d'après une étiquette indiquée.

HABILLEMENT, subst. mas. (*abi-ieman*), vêtement, *habit*. — L'ensemble des choses dont on est vêtu. — *Habillement de tête*, armure de tête, casque. — En t. d'administration, action d'*habiller*, de pourvoir d'*habillements* : *l'habillement des troupes, des élèves d'un collège ; capitaine d'habillement, dépenses d'habillement*.

*HABILLER, v. act. (*abi-ié*), vêtir, mettre un *habit* : *valet qui habille son maître*. — Donner, faire faire un *habit* : *habiller les troupes, les pauvres*, etc. — Faire un *habit* : *c'est un tel tailleur qui l'habille* ; et neutralement : *ce tailleur habille bien*. — *Cet habit vous habille bien*, est bien fait. — On dit encore, mais absolument, qu'*une étoffe habille bien*, pour dire qu'elle est souple et maniable, et qu'elle prend bien les formes. — Il se dit dans un sens analogue de la manière dont un peintre ou un sculpteur drape et revêt les figures : *ce peintre, ce sculpteur ne sait pas habiller ses figures ; habiller bien ses figures*. — *Habiller une peau*, la préparer. — *Habiller* se dit aussi dans le sens de préparer, d'arranger, en parlant de certains animaux qu'on écorche et qu'on vide pour les mettre en état de pouvoir être accommodés à la cuisine : *habiller un veau, un mouton, un lapin ; habiller du poisson, de la volaille*, etc. — On dit encore dans un sens analogue : *habiller une carde*, la monter ou la faire ; *habiller une pièce de poterie*, y ajouter une oreille, un manche, un pied, etc. — *Habiller un train de bois*, en accoupler les coupons. — *Habiller un arbre*, le couper à une certaine hauteur, et en rafraîchir les racines avant de le planter. — *Habiller* signifie quelquefois, par extension, couvrir, envelopper : *il faut habiller de ronces le tronc de cet arbre, pour que les passants ne l'endommagent pas*. — On dit fig., dans un sens analogue : *habiller une pensée en vers*, la mettre en vers. — Au fig. : *habiller un héros à la française*, lui donner l'air et le caractère français, quoiqu'il n'ait pas été Français. — *Habiller une faute, une mauvaise action*, les déguiser, les présenter sous un jour favorable. — *Habiller une personne*, la critiquer, lui donner des ridicules. — S'HABILLER, v. pron., se vêtir, se donner un *habit*. — Il se dit aussi de la manière dont une personne *s'habille*, du goût qu'elle apporte dans le choix et l'arrangement de ses *habits* : *s'habiller de bleu, de noir, de blanc ; cette femme s'habille bien, s'habille sans goût, ne sait pas s'habiller*.

*HABILLEUR, subst. mas., HABILLEUSE, subst. fém. *abi-ieur, ieuze*), celui, celle qui *habille* dans les théâtres, ou ailleurs. — Ces deux mots manquent dans l'*Académie*.

HABILLEUSE, subst. fém. Voy. HABILLEUR.

HABILLOT, subst. mas. (*abi-iô*), pièce de bois d'un train qui sert à accoupler les coupons.

HABILLURE, subst. fém. (*abi-iure*), point de jonction d'un treillage.

*HABIT, subst. mas. (*abi*) (en latin *habitus*, dérivé de *habere*, avoir), habillement, vêtement, ce qui est fait pour couvrir le corps. — Il se dit principalement de ce qui est l'ouvrage du tailleur ou de la couturière, et s'emploie souvent au pluriel en parlant d'un habillement complet. Dans ce cas, on dit également : *un habit, des habits d'homme ; un habit, des habits de femme*. — Dans un sens particulier, on appelle *habit* cette

partie de l'habillement des hommes qui couvre les bras et le corps, et qui est ouverte par devant. —Pris absolument il signifie l'*habit* de religieuses ou de religieux : *prise d'habit*; *porter*, *quitter l'habit*. — Prov.: *l'habit ne fait pas le moine*, il ne faut pas juger des personnes par les apparences, par les dehors. Il se dit aussi d'un homme dont la conduite et les discours ne sont pas conformes à son état.

HABITABLE, adj. des deux genres (*abitable*), qui peut être ou qui est susceptible d'être *habité*.

HABITACLE, subst. mas. (*abitakle*) (en latin *habitaculum*), en t. d'Écriture sainte et dans le style soutenu, habitation, demeure : *les habitacles éternels*. La Fontaine l'a employé en mauvaise part :

> Un bourg était autour, ennemi des autels,
> Gens barbares, gens durs, *habitacle* d'impies.
> (*Philemon et Baucis.*)

— En t. de mar., armoire devant le poste du timonier, où l'on renferme la boussole, la lumière et l'horloge.

HABITANT, E, subst. (*abitan, tante*) (en latin *habitans* ou *habitator*), celui qui demeure, qui réside en quelque lieu.—HABITANT, BOURGEOIS, CITOYEN. (*Syn.*) *Habitant* se dit uniquement par rapport au lieu de la résidence, quel qu'il soit, ville ou campagne; *bourgeois* marque une résidence dans la ville, et un degré de condition qui tient le milieu entre la noblesse et le paysan; *citoyen* enfin a un rapport particulier à la société politique. — Il se dit particulièrement de celui qui possède un domaine, une habitation dans une colonie : *un habitant de la Guadeloupe*, *de la Martinique*; *un riche habitant*.—Poét. : *les habitants de l'air*, *des forêts*, les oiseaux, les bêtes sauvages; *les habitants de l'Olympe*, les dieux.

HABITANT, E, adj. (*abitan, tante*), en t. de prat., domicilié : *elle est encore habitante en ce lieu*, elle y demeure encore.

***HABITATION**, subst. fém. (*abitâcion*) (en lat. *habitatio*), lieu où l'on demeure. — Métairie, héritage que l'on cultive dans les colonies. — Par extension, établissement qu'une colonie forme dans un pays éloigné : *les Français établirent une habitation dans le Canada*.—En t. de prat.: *avoir habitation avec une femme*, avoir sa compagnie charnelle. — En t. de jurispr., on appelle *droit d'habitation*, le droit de demeurer dans la maison d'autrui sans payer de loyer. Il diffère de l'usufruit en ce que l'usufruitier a la jouissance de tout l'héritage sujet à l'usufruit, au lieu que celui qui a le *droit d'habitation* n'en peut prendre que ce qui lui est nécessaire suivant son état. — En t. de bot.: *l'habitation d'une plante*, son site ordinaire. — En t. d'hist. nat., on entend par *habitation*, 1° le climat que préfère chacun des êtres vivants; 2° le lieu particulier que chacun d'eux s'approprie dans la même contrée; celui-ci s'appelle plus particulièrement *station*. Ainsi, le lion choisit son *habitation* dans les climats ardents de l'Afrique et de l'Asie, et le renne dans les régions glacées du nord; mais la *station* de la loutre est près des rivières, et celle du lièvre dans les campagnes et les buissons. — HABITATION, MAISON, SÉJOUR, DEMEURE, DOMICILE. (*Syn.*) Une *habitation* est un lieu qu'on *habite* quand on veut. On a une *maison* dans un endroit qu'on n'habite pas; un *séjour*, dans un endroit qu'on n'*habite* que par intervalles; un *domicile*, dans un endroit qu'on fixe aux autres comme le lieu de sa résidence; une *demeure*, partout où l'on se propose d'être long-temps.— *Maison* désigne le bâtiment destiné à garantir des injures de l'air, des entreprises des méchants et des attaques des bêtes féroces. Une *maison* est grande ou petite, élevée ou basse, vieille ou neuve, faite de pierres ou de briques, couverte de tuiles ou de chaume, etc. — *Habitation* caractérise l'usage que l'on fait d'une maison relativement à toutes ses dépendances, tant intérieures qu'extérieures. Une *habitation* est commode ou incommode, saine ou malsaine, riante ou triste, etc. Les mots de *séjour* et de *demeure* sont relatifs au plus ou moins de temps que l'on *habite* dans un lieu. Le *séjour* est une *habitation* passagère; la *demeure*, une *habitation* plus durable. Le mot de *domicile* ajoute à l'idée d'*habitation* celle d'un rapport à la société civile et au gouvernement; et de là vient que ce terme n'est guère usité que dans le style de pratique.

HABITÉ, E, part. pass. de *habiter*, et adj.: *maison habitée*.

HABITER, v. act. (*abité*) (en lat. *habitare*, fréquentatif de *habere*, avoir, posséder), faire sa demeure, son séjour en quelque lieu : *habiter une maison*; et neut.: *habiter dans une maison*, *sous des tentes*. — En style de pratique, *habiter avec une femme*, la connaître charnellement.—S'HABITER, v. pron.

HABITUAIRE, subst. des deux genres (*abitu-ère*), t. de prat., celui, celle qui a droit d'*habitation*.

HABITUATION, subst. fém. (*abitu-âcion*), place d'*habitué*, de prêtre desservant d'une paroisse.

***HABITUDE**, subst. fém. (*abitude*) (en lat. *habitudo*), accoutumance, disposition acquise par des actes réitérés : *bonne*, *mauvaise habitude*; *contracter une habitude*, *des habitudes*. — On dit prov. et fig., pour marquer le pouvoir de l'habitude: *l'habitude est une autre nature*, *une seconde nature*. — *Être homme d'habitude*, *femme d'habitude*, tenir beaucoup à ses *habitudes*. On dit fig. et fam., dans le même sens : *c'est un animal d'habitude*; *je suis un peu bête d'habitude*.—*Être dans l'habitude de...*, *avoir l'habitude de...* La Bruyère a dit (chap. V): *par l'habitude qu'il a à la flatterie et à l'exagération*, c'est une faute; il fallait *de la flatterie*, etc. — Connaissance, accès auprès de quelqu'un; fréquentation *habituelle*.— *Avoir une habitude*, un commerce de galanterie.— *Avoir une habitude dans une paroisse*, y être *habitué*. — *Habitude du corps*, l'air qui résulte du maintien, de la démarche et des attitudes les plus ordinaires d'une personne.—En phys. et en médec., la complexion, la disposition du corps, le tempérament.

HABITUÉ, E, subst. (*abitu-é*), celui, celle qui fréquente assidûment une maison, un lieu quelconque : *les habitués d'un café*, *d'un spectacle*; *les habitués de l'orchestre*; *c'est un habitué de cette maison*.—Subst. mas. seulement, ecclésiastique au service d'une paroisse.

HABITUÉ, E, part. pass. de *habituer*, et adj., accoutumé à...

HABITUEL, adj. mas., au fém. HABITUELLE (*abitu-èle*), qui s'est tourné en *habitude* : *péché habituel*.—En théol., *grace habituelle*, celle qui réside toujours dans le sujet, qui est permanente.

HABITUELLE, adj. fém. Voy. HABITUEL.

HABITUELLEMENT, adv. (*abitu-èleman*), par *habitude*.

HABITUER, v. act. (*abitu-é*), accoutumer, faire prendre une *habitude*. — S'HABITUER, v. pron., s'accoutumer à... — S'établir, fixer sa demeure en certain lieu. Peu usité en ce dernier sens.

***HABITUS**, subst. mas. (*abituce*) (mot lat.), t. d'hist. nat., port, tournure, aspect extérieur d'une espèce.

HABLE (H *s'aspire*), subst. mas. (*able*), t. de mar., port. (*Boiste*.) Inus.

HÂBLER (H *s'aspire*), v. neut. (*âblé*) (de l'espagnol *hablar*, parler, fait du lat. *fabulari*, qui a la même signification), parler beaucoup avec vanterie et exagération; mentir.

HÂBLERIE (H *s'aspire*), subst. fém. (*âbleri*), vanterie; discours plein d'exagération et de mensonges.

HÂBLEUR (H *s'aspire*), subst. mas., HÂBLEUSE, subst. fém. (*âbleur, bleuze*), celui, celle qui *hâble*, qui se vante, etc. : *c'est un grand hâbleur*, *une grande hâbleuse*.

HÂBLEUSE, subst. fém. Voy. HÂBLEUR.

***HACELDAMA**, subst. propre mas. (*acèledama*), t. d'Écriture sainte, mot hébreu qu'on rencontre dans la Bible, où on lui fait signifier *champ de sang*.

HACHARD (H *s'aspire*), subst. mas. (*achar*), t. de forgeron, ciseau pour couper les barres de fer.

***HACHE** (H *s'aspire*), subst. fém. (*ache*) (en lat. *ascia*), instrument de fer tranchant qui a un manche et qui sert à fendre et à couper le bois; cognée.—En t. d'arpenteur, forme de champs terminés par des lignes courbes : *pièce de terre de dix arpents en hache, tenant d'une part à...* — *Un héritage fait hache sur un autre*, quand une partie du premier se trouve engagée dans le second.—*Hache d'armes*, *hache* dont on se servait autrefois à la guerre; elle est encore en usage dans certains pays et dans les combats de mer.— *Hache à main*, petite *hache* dont le manche est court.— *Hache de pierre*, *hache* dont se servent quelques peuples sauvages, et qui est faite d'une pierre très-dure, au lieu de fer. — *Hache d'ouvrage*, en t. d'ardoisier, espèce de masse ou de marteau pour briser les blocs d'ardoise. — En t. d'imprimerie : *un livre est imprimé en hache*, lorsqu'il est à deux colonnes qui devaient naturellement être égales, mais dont l'une, se trouvant plus abondante que l'autre, occupe toute la largeur de la page au-dessous de celle qui a fini la première. — Fig. et fam. : *avoir un coup de hache*, être un peu fou.—*Chose faite à coups de hache*, mal faite. — En t. de bot., *hache royale*, espèce d'asphodèle dont la tige, en fleurissant, représente un sceptre.

HACHÉ, E, part. pass. de *hacher*, et adj. On appelle *terrein haché*, un terrein entrecoupé. — *Style haché*, inégal.

HACHE-BACHÉ, E, adj. (*achebâché*), t. de brodeur; il se dit de longs poils de soie jetés sur la saillure, pour exprimer quelques plis ou quelques ombres.

HACHÉE (H *s'aspire*), subst. fém. (*aché*), punition infamante, autrefois en usage, qui consistait à porter une selle ou un chien pendant un espace de chemin déterminé.—Au plur., t. d'hist. nat., vers cachés sous les feuilles d'arbre, dont les pluviers font leur nourriture.

HACHEMENT (H *s'aspire*), subst. mas. (*acheman*), se dit, dans le blas., des liens des panaches à divers nœuds et lacets, et à longs bouts voltigeant en l'air.

HACHE-PAILLE (H *s'aspire*), subst. mas. (*achepâ-ie*), instrument propre à *hacher* la *paille* pour la donner aux chevaux et au bétail. — Au plur., des *hache-paille*.

***HACHER** (H *s'aspire*), v. act. (*aché*), fendre avec la *hache*. Il est peu usité en ce sens.—Couper en petits morceaux : *hacher du veau*, *du mouton*; *hacher de la paille*; *hacher menu*.— Prov. : *hacher menu comme chair à pâté*, mettre en pièces, *hacher* par morceaux. On dit de même par menace : *vous serez haché menu comme chair à pâté*. — Par exagération : *hacher quelqu'un en pièces*; *le hacher en morceaux*, le frapper de plusieurs coups d'une arme tranchante. — Au fig., couper malproprement, avec maladresse : *il ne découpe pas cette viande*, *il la hache*.—Il se dit par extension du dommage que la grêle fait quelquefois aux blés et aux arbres : *mes blés ont été hachés par la grêle*; *la grêle a haché les vignes*, *les arbres*, a brisé les ceps et les branches, a fait un dommage extrême. — On dit qu'*on se ferait hacher*, qu'*on se ferait hacher en pièces*, *pour soutenir une chose*, *pour défendre une personne*, pour dire qu'on est disposé à la soutenir, à la défendre même jusqu'au péril de sa vie. On dit aussi en ce sens, qu'*on s'y ferait hacher*, et de même : *vous le feriez hacher*; *on le hacherait*, *qu'il ne céderait pas*.—On dit qu'*un bataillon*, *un escadron*, *s'est fait hacher en pièces*, ou simplement, *s'est fait hacher*, pour dire qu'il s'est défendu jusqu'à ce qu'il ait été entièrement défait. — Dans le dessin et la gravure, disposer des lignes ou traits à l'aide du crayon, de la pointe ou du burin, pour donner l'effet aux différents objets que l'on veut ombrer. Ces lignes, suivant les objets à représenter, sont droites, courbes, ondoyantes, croisées, etc.—En maçonnerie, unir, avec la *hache* du marteau à deux têtes, le parement d'une pierre, pour la rustiquer et la layer ensuite.—En t. de bijoutier, de fourbisseur, tailler une pièce pour avoir sur elle plus de prise, afin d'y attacher plus facilement la matière qu'on veut y ajouter.—En t. de lapid., faire des traits à la roue afin d'y polir le diamant.—En t. de tapissier, réduire en poudre la tonture des draps ou des étoffes.—En t. d'argenteur, *hacher une pièce de métal*, y pratiquer un grand nombre de traits dans tous les sens. — SE HACHER, v. pron.

HACHEREAU (H *s'aspire*), subst. mas. (*acherô*), petite cognée ou *hache*.

***HACHETTE** (H *s'aspire*), subst. fém. (*achète*), outil de maçon pour *hacher* le plâtre.—Petite *hache*.

HACHIE, subst. fém. (*achi*), peine. (*Boiste*.) Il est vieux et même hors d'usage.

HACHIS (H *s'aspire*), subst. mas. (*achi*), t. de cuisine, mets fait avec de la viande ou du poisson, qu'on *hache* extrêmement menu : *hachis de perdrix*, *de mouton*, *de carpe*.

HACHOIR (H *s'aspire*), subst. mas. (*achoar*) table sur laquelle on *hache* des viandes.—Grand couteau à *hacher*.—Chez les chandeliers, endroit où l'on coupe la graisse en petits morceaux avant de la fondre.—C'est aussi un *hache-paille*.

HACHOTTE (H *s'aspire*), subst. fém. (*hachote*), synonyme de *hachette*. —Outil de couvreur pour couper la latte.

HACHURE (H *s'aspire*), subst. fém. (*achure*), dans le dessin, lignes ou traits par lesquels on exprime les demi-teintes et les ombres. Voy. HACHER. Dans la gravure ces traits se nomment *tail-*

les. On appelle *hachures simples*, celles qui sont formées par une seule ligne, soit droite, soit courbe; et *hachures doubles*, celles qui sont formées par plusieurs lignes, soit droites, soit courbes, qui se croisent en manière de losange.—En t. de gravure, *hachures empâtées*, *hachures* qui sont confondues par l'effet de l'eau forte qui a enlevé le vernis.— Traits faits avec le couteau à *hacher* sur le cuivre, sur le fer ou laiton, lorsqu'on veut argenter ou dorer.—En t. de blas., traits ou points pour marquer la différence des couleurs et des métaux.

HACLERET, subst. mas. (*aklerê*), selon *Boiste* et *Raymond*, vieux mot qui signifiait *cotte de mailles*. C'est une méprise; ils ont voulu dire *halecret*, qui a en effet cette signification. Voy. ce mot.

HADA, subst. propre fém. (*ada*), myth., déesse des Babyloniens.

HADAR, s. m. (*adare*), maure sédentaire d'Alger.

***HADJI**, subst. mas. (*adeji*), pèlerin mahometan qui a fait le voyage de la Mecque.—Pèlerin grec chrétien qui a visité Jérusalem.

HÆMANGIOTITE, subst. fém. (*émanji-otite*), t. de médec., angiotite sanguine, inflammation des vaisseaux sanguins.

HÆMATOPOTE, subst. mas. (*ématopote*), t. d'hist. nat., espèce de taon.

HÆMODORE, subst. fém. (*émodore*), t. de bot., plante exotique de la famille des iridées.

HÆRUQUE, subst. mas. (*éruke*), t. d'hist. nat., genre de vers intestins.

HAFFA, subst. propre fém. (*afeva*), myth., divinité des anciens peuples de la Belgique.

HAGADA, subst. fém. (*aguada*), oraison que les juifs récitent la veille de leur pâque.

HAGARD, E, (H *s'aspire*), adj. (*aguar*) (de l'allemand *hag*, clôture, forteresse, lieu fermé; *homme hagard*, que la forteresse où il se trouve rend fier et hardi. *Huet*), farouche, rude : *yeux hagards ; esprit hagard*, insociable. — En t. de fauconnerie, *faucon hagard*, pris après plus d'une mue, et qui ne s'apprivoise pas aisément.

HAGÉE, subst. fém. (*ajé*), t. de bot., espèce de plante caryophyllée.

HAGÉNIE, subst. fém. (*ajéni*), t. de bot., arbre à fleurs rouges originaire de l'Abyssinie.

***HAGIS**, subst. mas. (*ajice*), mauvaise orthographe du mot *hadji*.

HAGIOGRAPHE, subst. mas. (*aji-oguerafe*) (du grec αγιος, saint, et γραφω, j'écris), auteur de vies de saints.—Adj. des deux genres : *les livres hagiographes de l'Ancien Testament*, ceux qui ne contiennent ni la loi de Moïse ni les prophètes.

HAGIOGRAPHIE, subst. fém. (*aji-oguerafi*) (du grec αγιος, saint, et γραφω, j'écris), traité sur les choses saintes.

HAGIOLOGIQUE, adj. des deux genres (*aji-olojike*) (du grec αγιος, saint, et λογος, discours), qui concerne les saints, les choses saintes.

HAGIOSIDÈRE, subst. mas. (*aji-ozidère*), autrefois fer qui remplaçait les cloches. (*Boiste*.) Voy. le mot suivant.

HAGIOSIMANDRE, subst. mas. (*aji-ozimandre*) (du grec αγιος, saint, et σημανδρον, que les Grecs modernes prononcent σιμανδρον, indication, appel, fait de σημαινω, j'indique), instrument de fer dont les chrétiens grecs se servaient au lieu de cloches.

***HAGNITAS**, subst. propre mas. (*aguenitâce*), myth., surnom d'Esculape.

HAGLURES, subst. fém. plur. (*aguelure*), t. de faucon., taches sur les pennes des faucons. — *Boiste* écrit aussi *hagleures*, et Laveaux *aiglures*.

***HAGUE**, subst. fém. (*ague*), pâte de vermicelle en forme de ruban.

HAGUENAU, subst. propre mas. (*aguenô*), ville forte de France, chef-lieu de canton, dép. du Bas-Rhin.

***HAHA** (H *s'aspire*), subst. mas. (*a-a*), ouverture au mur d'un jardin avec un fossé en dehors. — T. de mar., voile particulière, qu'on place sous le boute-hors du beaupré.

HAHALI, interj. Voy. HALLALI.

HAHÉ (H *s'aspire*), subst. mas. (*a-é*), cri pour arrêter les chiens de chasse qui prennent le change et qui s'emportent trop.

HAHOUYTATS, subst. mas. plur. (*a-ou-ita*), nom d'une secte d'Arabes en Égypte.

HAÏ, E (H *s'aspire*), part. pass. de *haïr*.

***HAÏCTITES**, subst. mas. plur. (*a-iketite*), sectaires musulmans.

HAÏDAMACS, subst. mas. plur. (*a-idamak*), ancien nom des Cosaques.

***HAIE** (H *s'aspire*), subst. fém. (*è*) (du latin barbare *haia* ou *aga*, employé dans le même sens par les écrivains de la basse latinité, et dérivé de l'allemand *hag*, clôture, lieu fermé), clôture d'un champ faite de ronces, d'épines, d'arbustes épineux, etc. — *Haie vive*, haie formée d'arbustes, ordinairement épineux, qui ont pris racine et qui sont en pleine végétation. — *Haie morte* ou *sèche*, qui est formée d'épines ou d'autres bois morts entrelacés. — On dit prov. : *et haie au bout*, pour, et quelque chose par-dessus. Voy. BOUT. — Au fig., rangée de soldats ou d'autres personnes qui se mettent de file les uns à côté des autres : *se mettre, se ranger en haie; border la haie*. — En t. de marine, banc de pierre et d'écueils fort allongés le long d'une côte, à fleur d'eau, ou sous l'eau, ou en pleine mer. — Espace dans lequel on arrange les briques pour les faire sécher. — En t. de laboureur, pièce de bois arrondie qui règne tout le long de la charrue. — En t. d'hist. nat., subst. mas., espèce de serpent d'Égypte.

***HAÏE** (H *s'aspire*) (*a-i*), cri des charretiers pour animer leurs chevaux.

HAIL, subst. mas. (*ète*), t. de vieille faucon.; on dit que *l'oiseau vole de bon hail*, lorsqu'il chasse de bon gré.

HAILLON (H *s'aspire*), subst. mas. (*â-ion*) (suivant *Le Duchat*, c'est une syncope du mot inusité *habillon*, pour habit, fait de *habiller*. D'autres le dérivent du celtique ou bas-breton, où ce mot signifie celui qui a de pauvres habits), vieux lambeau de toile et d'étoffe ; il se dit ordinairement au pluriel : *couvert de haillons*. — Au plur., petites huttes où travaillent les ouvriers dans le haut d'une ardoisière.

HAIM (H *s'aspire*), subst. mas. (*ein*) (en lat. *hamus*), t. de pêche, crochet ordinairement de métal, auquel on attache une amorce pour attirer le poisson qui se prend au *haim* en mordant la nourriture qu'on lui présente.

***HAINAUT** (H *s'aspire*), subst. propre mas. (*énô*), ancienne province des Pays-Bas autrichiens et de France, comprenant une partie du département du Nord en France, et le Hainaut, en Belgique.

HAINE (H *s'aspire*), subst. fém. (*ène*), inimitié; passion qui fait *haïr* : *haine mortelle, invétérée, implacable ; vieille haine ; entretenir, dissimuler, faire éclater sa haine ; concevoir, nourrir de la haine contre quelqu'un ; prendre, avoir quelqu'un en haine*. — Aversion, répugnance pour quelque chose : *la haine des procès ; la haine du vice, du mensonge*. Ce mot n'a de plur. qu'en vers et dans le discours élevé : *fomenter, assoupir, exciter les haines ; il y a des haines héréditaires entre des familles*.—*La haine du prochain*, la haine qu'on a pour son prochain. — *Avoir la haine du public*, être l'objet de la haine publique. — *En haine de...*, loc. prép., par aversion pour... — HAINE, AVERSION, ANTIPATHIE, RÉPUGNANCE. (*Syn.*) Le mot de *haine* s'applique plus ordinairement aux personnes ; on n'emploie celui de *répugnance* qu'à l'égard des actions ; ceux d'*aversion* et d'*antipathie* conviennent à tout également. La *haine* est plus volontaire et semble naître de la passion ou du ressentiment ; l'*aversion* et l'*antipathie*, moins libres, paraissent avoir leur source dans le tempérament ou dans le goût naturel, avec cette différence, que l'*aversion* a des causes plus connues, et que l'*antipathie* en a de plus secrètes ; la *répugnance* est un sentiment passager causé par la peine ou le dégoût de ce qu'on est obligé de faire. La *haine* fait qu'on blâme tout jusqu'aux vertus dans les personnes qui en sont l'objet ; l'*aversion*, qu'on les évite ; l'*antipathie*, qu'on ne peut les souffrir ; et la *répugnance*, qu'on agit à contre-cœur et de mauvaise grace dans les actions ou les démarches auxquelles on est contraint. On n'a et il ne faut avoir de la haine que pour le vice; de l'*aversion*, que pour ce qui est nuisible ; de l'*antipathie*, que pour ce qui porte au crime ; et de la *répugnance*, que pour les fausses démarches, ou pour ce qui peut donner atteinte à la réputation.

HAINEUSE, adj. fém. Voy. HAINEUX.

HAINEUSEMENT (H *s'aspire*), adv. (*éneuzeman*), avec *haine*.

HAINEUX (H *s'aspire*), adj. mas. au fém. HAINEUSE, (*éneu, neuze*), qui est naturellement porté à la *haine* : *esprit, caractère haineux ; ce sont des gens haineux et vindicatifs*.

HAÏR (H *s'aspire*), v. act. (*a-ir*) (*je hais, tu hais, il hait*. Ces trois personnes et l'impératif *hais* sont d'une syllabe. Prononcez : *je è, tu è, il è*. Impér. *è*. Dans les autres temps et personnes, *a i* forment deux syllabes : *ha-issons, il a ha-i, il ha-ira, ha-ir*, etc.) (suivant *Ménage*, de *odire*, ancien mot latin, pour lequel on a dit, dans le temps de la bonne latinité, *odisse*, qui a la même signification), en parlant des personnes, avoir de la haine, de l'inimitié pour... ; vouloir du mal à... — En parlant des choses, 1° avoir en horreur : *haïr le vice, le mensonge* ; 2° avoir de l'aversion, de la répugnance : *haïr les compliments, les livres*, etc. — Il se dit dans le même sens des choses dont on reçoit quelque incommodité : *haïr le froid, le chaud, le vin*. — *Voltaire*, dans l'*Enfant prodigue*, n'a point aspiré *h* de *haïr* :

Il meurt au moins sans être *haï* de nous.

C'est une faute qui ne doit point être imitée. — Prov., *haïr comme la peste, comme la mort*, à *la mort*, haïr extrêmement. — SE HAÏR, v. pron.

HAIRE (H *s'aspire*), subst. fém. (*ère*) (de l'allemand *haar*, poil), chemisette de crin ou de poil de chèvre, que l'on met sur la chair par esprit de mortification et de pénitence. — Espèce d'étoffe à l'usage des brasseurs, et dont on se sert aussi dans les forges. — *Drap de laine en haire*, qui n'a reçu aucun apprêt, qui est encore tel qu'au sortir du métier. — Subst. mas., cerf d'un an.

HAIREUX (H *s'aspire*), adj. mas. (*èreu*), froid et humide : *temps haireux*. Il ne se dit plus.

DU VERBE IRRÉGULIER HAÏR :

Hais, 2e pers. sing. impér.
Hais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.
Hais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.

HAÏSSABLE (H *s'aspire*), adj. des deux genres (*a-içable*), qui mérite d'être *haï*, qu'on doit *haïr* : *les grands haïssent la vérité, parce qu'elle les rend haïssables*. Voy. ODIEUX. *Voltaire* (*Alzire*), s'est permis dans ce mot, comme dans celui de *haïr*, de ne point aspirer l'*h* :

Aurait rendu comme eux leur Dieu même *haïssable*.

Hait, 3e pers. sing. prés. indic. du verbe irrégulier HAÏR.

***HAÏT** (H *s'aspire*), subst. mas. (*è*), bonne santé et gaieté habituelle. (*Boiste*.) Il ne se dit plus.

HAITÉ, E (H *s'aspire*), adj. (*èté*), content. Vieux ; il ne se dit plus.

***HAÏTI**, subst. propre fém. (*a-iti*), île de l'océan Atlantique, l'une des grandes Antilles, appelée autrefois Saint-Domingue. Reconnue indépendante par la France, en 1825, elle s'organisa en république, devenue depuis un empire.

HAJE, subst. fém. (*aje*), t. d'hist. nat., vipère d'Égypte, qui enfle sa gorge lorsqu'elle est irritée.

HAKE, subst. fém. (*ake*), t. de bot., genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

***HAKIM-BACHI**, subst. mas. (*akimebachi*), premier médecin du sultan.

HALACHORE, subst. mas. (*alakore*), secte d'Indiens qui n'ont aucun culte, espèce de parias méprisés des autres sectes.

HALÆUS, subst. propre mas. (*alé-uce*), myth., surnom d'Apollon. Minerve était aussi nommée *Halæa*, du nom d'un certain *Halæus* qui lui avait bâti à Tège en Arcadie un temple où l'on gardait les défenses du sanglier de Calydon

HALAGE (H *s'aspire*), subst. mas. (*alaje*), l'action de *haler*, de tirer un bateau. — On appelle *chemin de halage*, un espace d'une certaine largeur, que les riverains des rivières navigables sont obligés de laisser sur les bords, pour le passage des chevaux qui halent ou tirent les bateaux. Ne confondez pas ce mot avec *hallage*.

HALBEKOPF (H *s'aspire*), subst. mas. (*alebekopefe*), monnaie d'argent des états de l'empereur d'Autriche en Allemagne, qui a cours pour dix kreutzers.

HALBI, subst. mas. (*albi*) (de l'allemand *halb*, demi), espèce de cidre poiré de médiocre qualité.

HALBOURG (H *s'aspire*), subst. mas. (*alebour*), t. de pêche, sorte de hareng plus gros que les harengs ordinaires, et qu'on pêche isolément sur nos côtes après le départ de ces derniers. Il n'a jamais ni œufs ni laite.

HALBRAN (H *s'aspire*), subst. mas. (*alebran*) (du grec αλς, mer, et βρενθος, espèce d'oiseau ; *oiseau de mer*), t. d'hist. nat., jeune canard sauvage. On écrivait aussi autrefois *hallebran* et *halebran*.

HALBRENÉ, E (H *s'aspire*), part. pass. de *halbrener*, et adj., t. de fauconnerie : *un oiseau halbrené*, dont les pennes sont rompues. — Au fig. et en plaisantant : *cet homme est tout halbrené*, déguenillé, en mauvais état, etc.

HALBRENER (*H s'aspire*), v. neut. (*albrené*), chasser aux *halbrans*. On disait aussi autrefois *halebraner*.

HALDAN, subst. propre mas. (*aledan*), myth., l'un des dieux penates des Cimbres.

HÂLE (*H s'aspire*), subst. mas. (*âle*) (du grec αλεα, ardeur des rayons du soleil), proprement, état de l'air lorsque son action dessèche le pain et la viande, brunit le teint, fane les fleurs et altère très-sensiblement le tissu des végétaux. *Les femmes craignent le hâle, sont sujettes au hâle; cela préserve du hâle.*

HALÉ, E, part. pass. de *haler*.

HÂLÉ, E, part. pass. de *hâler*, et adj. : *visage tout hâlé ; teint hâlé.*

HALÉA, subst. propre fém. (*alé-a*), myth., surnom de Minerve. Voy. HALÆUS.

HALE-A-BORD (*H s'aspire*), subst. mas. (*alabor*), t. de mar., cordage pour tirer à bord un objet auquel il est attaché par un bout.—Sans pl.

HALE-BAS (*H s'aspire*), subst. mas (*alebâ*), t. de mar., petit cordage fixé au point de drisse des focs, des petites voiles d'été, des pavillons, etc., afin de les amener. — Sans plur.

HALE-BOULINE (*H s'aspire*), subst. mas., (*alebouline*), t. de mépris en usage parmi les marins. Mauvais matelot.

HALEBREU (*H s'aspire*), subst. mas. (*âlebreu*), t. de mar., manœuvre coulante que l'on fait passer dans une petite poulie, ou dans une cosse capelée sur le petit bout de la vergue d'artimon. — Où *Raymond* a-t-il pris *halebren*, que nous avons vainement cherché ailleurs?

HALECRET (*H s'aspire*), subst. mas. (*alekré*), ancienne arme défensive. C'était une espèce de corselet de fer battu formé de deux pièces, dont l'une se mettait devant et l'autre derrière.

HALE-DEDANS (*H s'aspire*), subst. mas. (*alededan*), t. de mar., moyen cordage frappé sur le rocambeau d'un foc, pour le haler en dedans; manœuvre opposée à celle des amures, qui se pratique pour le haler en dehors. — Sans plur.

HALEINE, subst. fém. (*alène*) (en lat. *halitus*), air attiré et repoussé par les poumons. Il diffère de *souffle*, en ce que ce dernier est pressé, contraint, plus fort, plus sensible que la simple *haleine*. Avec l'*haleine* on échauffe, parce qu'on exhale l'air échauffé dans les poumons; avec le *souffle* on refroidit, parce que c'est alors l'air extérieur que l'on comprime et que l'on chasse avec les lèvres : *haleine douce, forte, fraîche, mauvaise, puante.*—*Haleine de vent*, petit souffle de vent.—On dit poét., pour le souffle des vents, *l'haleine des vents ; l'haleine du zéphyr, des zéphyrs.*—Il se dit aussi de la faculté de respirer : *perdre haleine ; courir à perdre haleine, à perte d'haleine ; être, se mettre hors d'haleine.*—*Prendre haleine*, respirer, se reposer un instant avant de dire ou de faire quelque chose de long ou de difficile.—*Reprendre haleine*, se reposer pour se mettre en état de recommencer à parler, à marcher, à travailler, etc. — *Reprendre son haleine*, recommencer à respirer après une interruption accidentelle plus ou moins longue.—*Avoir beaucoup d'haleine*, avoir la faculté d'être un temps considérable sans respirer. — On dit aussi d'un homme qui peut parler ou courir long-temps sans s'essouffler, qu'*il a beaucoup d'haleine*. On le dit aussi d'un cheval. — *Un bon plongeur doit avoir beaucoup d'haleine.*—Fig., *tout d'une haleine*, sans intermission : *il a lu deux heures tout d'une haleine.*—*Faire des discours à perte d'haleine*, vains et vagues, qui importunent par leur longueur. — *Une affaire, un ouvrage de longue haleine*, de longue discussion et qui demande beaucoup de temps. — *Courte haleine*, essoufflement, respiration difficile et fréquente : *avoir la courte haleine*. On dit aussi, *avoir l'haleine courte*. — On dit fig. et fam., d'un auteur qui n'a ni facilité ni abondance, *cet auteur a la courte haleine.*—*Tenir quelqu'un en haleine*, en exercice, en habitude de travailler, etc.—Fig., le tenir dans un état d'incertitude, mêlé d'espérance et de crainte.—*En haleine*, façon de parler adverbiale, pour dire en exercice, en habitude de travailler, de courir, etc. : *il faut tenir les soldats en haleine.* — En parlant des exercices du corps et de ceux de l'esprit, *se mettre en haleine*, se mettre en train de faire quelque chose, de manière à en contracter la facilité et le goût ; *se tenir en haleine*, s'entretenir dans l'habitude de faire quelque chose ; *être en haleine*, être en train de faire une chose avec goût, avec ardeur : *achevons cet ouvrage tandis que nous sommes en haleine.* — En t. de manége, *mettre un cheval en haleine*, le faire travailler ; *lui donner haleine*, le mener quelque temps au pas après l'avoir fait galoper. — *Un cheval gros d'haleine*, se dit d'un cheval qui souffle extraordinairement quand il galope, quoiqu'il ne soit pas poussif. — HALEINE, SOUFFLE. (*Syn.*) Le *souffle* est plus fort et plus sensible que la simple *haleine*. Votre *haleine* fera vaciller la lumière d'une bougie, votre *souffle* l'éteindra. Le *souffle* ramasse en un point toute l'*haleine*, et en augmente la force par l'impulsion.—Le mot *haleine* indique particulièrement le jeu habituel de la respiration, et on lui attribue des qualités habituelles; le mot *souffle* ne marque proprement qu'un acte particulier ou un état accidentel de la respiration et des modifications passagères. L'*haleine* et le *souffle* appartiennent aussi aux vents, mais leur *souffle* est de même plus fort et plus sensible que leur *haleine*. Vous direz : le *souffle* des aquilons et l'*haleine* des zéphyrs. — Une douce agitation de l'air n'est qu'une *haleine*; un léger courant d'air est un *souffle*. — En t. de bot., on appelle *haleine de Jupiter*, une espèce de diosma qui exhale une odeur douce et suave.

HALEMENT (*H s'aspire*), subst. mas. (*aleman*), t. de maçon et de charpentier, nœud d'un câble qu'on met à un fardeau qu'on veut élever.

HALENÉ, E, part. pass. de *halener*.

HALENÉE (*H s'aspire*), subst. fém. (*alené*), respiration accompagnée d'une odeur désagréable : *une halenée de vin, d'ail, etc.*

HALENER (*H s'aspire*), v. act. (*alené*), t. de chasse, il se dit des chiens de chasse qui sentent la bête. — Pop., *halener quelqu'un*, sentir son *haleine*. — Fig. et fam., reconnaître son faible, découvrir ce qu'il a dans l'âme.

***HALER** (*H s'aspire*), v. act. et neut. (*alé*) (première syllabe brève), faire courir des chiens ou des chevaux ; les exciter : *haler des chiens après quelqu'un.*—T. de mar., tirer un câble, un cordage, une manœuvre, et faire force dessus pour les bander ou les roidir : *haler sur une manœuvre; haler sur une bouline.* — Il signifie aussi tirer quelque chose vers l'endroit où l'on veut.—*Haler un bateau à bord*, le tirer à bord au moyen d'une corde. — *Haler à la cordelle*, tirer une corde pour faire avancer un bâtiment dans une rivière.—*Haler le vent*, cingler le plus près qu'il est possible vers l'endroit d'où vient le vent. — On dit quelquefois *le vent hale le sud, l'est*, etc., pour annoncer qu'il change en approchant d'une de ces directions. — SE HALER, v. pron., en t. de mar., on dit d'un bâtiment qui, en courant des bordées, s'élève au vent, qu'*il se hale dans le vent*; de même celui qui, virant sur une amarre de bout, amarrée à une distance plus ou moins grande, va en avant, approche du but, est dit *se haler* : *se haler de l'avant, se haler en travers.*

HÂLER (*H s'aspire*), v. act. (*âlé*) (la première syllabe est longue), rendre basané. Voy. HÂLE.—Dessécher le chanvre pour le disposer à être broyé. — SE HÂLER, v. pron., être noirci par le *hâle*.

HALÉSIA, subst. fém. (*alézia*), t. de bot., nom de deux genres de plantes exotiques.

HALÉSUS, subst. prop. mas. (*alézuce*), myth., fils d'Agamemnon et de Briséis. On dit que, redoutant la colère de Clytemnestre qui avait fait assassiner Agamemnon, il prit la fuite, et qu'après bien des aventures il aborda en Italie, où il fonda l'empire des Falisques.

***HALÉSIER**, subst. mas. (*alézié*), t. de bot., arbrisseau de la famille des ébéniers.

***HALÉSIUS**, subst. propre mas. (*alézi-uce*), fleuve de Sicile, qui coule au pied d'une montagne de même nom. C'était là que Proserpine cueillait des fleurs lorsque Pluton l'enleva.

HALETANT, E, (*H s'aspire*), adj. (*aletan*), *tante*), qui halette, qui est essoufflé.

HALETER (*H s'aspire*), v. neut. (*aleté*) (du lat. *halitare*, exhaler, souffler), souffler comme quand on est hors d'*haleine*.

HALEUR (*H s'aspire*), subst. mas. (*aleur*), celui qui *hale*, qui remonte un bateau avec un câble.

HALÉUS, subst. propre mas. (*alé-uce*), myth., surnom d'Apollon pris d'un temple que Philoctète lui fit édifier en Grèce, près de Crotone.

HALEX, subst. mas. (*alèkce*), sorte de sauce des anciens faite de saumure et d'anchois hachés.

***HALIA**, subst. propre fém. (*ali-a*), myth., nymphe marine, fille de Nérée et de Doris.

HALICTE, subst. mas. (*alikte*), t. d'hist. nat., insecte hyménoptère de la section des porte-aiguillons.

HALIDRE, subst. mas. (*alidre*), t. de bot., genre de plantes de l'espèce des varecs.

HALIES, subst. fém. plur. (*ali*) (du grec αλιος, en dorique, pour ηλιος, le soleil), myth., fêtes qu'on célébrait à Rhodes, en l'honneur du Soleil.

HALIEUTIQUE, adj. des deux genres (*ali-eutike*) (du grec αλιευτικη, la pêche, fait de αλς, la mer), qui concerne la pêche.—Subst. fém., art de pêcher.

HALIGOURDE, subst. mas. (*aliguourde*), espèce de pain fait avec de la farine de gruau.

***HALIMEDE**, subst. mas. (*alimède*), t. d'hist. nat., genre de polypiers voisin des corallines.

HALIMOS, HALIMUS ou **ALIMUS**, subst. mas., (*alimôce, muce*), t. de bot. : les anciens ont donné ces noms à un arbrisseau blanchâtre, sans épines, à feuilles semblables à celles de l'olivier, lequel croît dans les haies et sur les rochers voisins de la mer.

HALIN (*H s'aspire*), subst. mas. (*alein*), t. de pêche, corde qu'on amarre au bout des filets, pour les traîner.

HALINATRON, subst. mas. (*alinatron*), sel alcali naturel que l'on rencontre par rayons ou par bandes sur la superficie intérieure des vieilles voûtes, et contre les parois des vieux bâtiments.

***HALIOTIDE** ou **HALIOTIS**, subst. mas. (*ali-otide, tice*) (du grec αλιος, de mer, marin, et ους, gén. ωτος, oreille; *oreille de mer*), t. d'hist. nat., genre de coquilles univalves; oreille de mer fossile.

HALIOTIDIER, subst. mas. (*ali-otidié*), t. d'hist. nat., animal qui vit dans *l'haliotide* ; il a des yeux à la pointe de ses plus courts tentacules.

HALIOTITE, subst. mas. (*ali-otite*), t. d'hist. nat., oreille de mer fossile selon quelques naturalistes. On dit plus ordinairement *haliotide*. Voy. ce mot.

HALIPHÉOS, subst. mas. (*alifé-ôce*), t. de bot., arbre peu connu et dont l'écorce est très-épaisse.

HALIPLE, subst. mas. (*aliple*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

HALIPNEUMON, subst. mas. (*alipeneumon*), t. d'hist. nat., espèce de poisson.

HALITUEUSE, adj. fém. Voy. HALITUEUX.

***HALITUEUX**, adj. mas., au fém. **HALITUEUSE** (*alitu-eu, euze*), t. de médec., il se dit de la peau lorsqu'elle est recouverte d'une douce moiteur, comme dans la synoque.

HALLAGE (*H s'aspire*), subst. mas. (*alaje*), droit de *halle* levé sur les marchandises qu'on y étale.

***HALLALI**, subst. mas. (*alali*), air de chasse qui annonce que *le cerf est sur ses fins*.

***HALLE** (*H s'aspire*), subst. fém. (*ale*) (de l'allemand *halle*, lieu couvert, portique, etc., que quelques-uns dérivent par corruption du lat. *aula*), place publique ordinairement couverte, qui sert à tenir le marché ou la foire.—Prov., maison où il se fait beaucoup de bruit, où abordent toute sorte de gens, etc. — Atelier de verrerie. — *Langage des halles*, bas et grossier.

HALLE (*H s'aspire*), subst. propre fém. (*âle*), ville de Prusse, célèbre par son université, fondée en 1699, et par ses autres établissements scientifiques et littéraires.

***HALLEBARDE** (*H s'aspire*), subst. fém. (*alebarde*) (de l'allemand *hallebard*, qu'on prononce *hellebard*, hache des gardes du palais, formé de *halle*, vestibule du palais, et de *bard*, hache. (*Ménage*), pique garnie par le haut d'un fer large et pointu, traversé par un autre en forme de croissant.

HALLEBARDIER (*H s'aspire*), subst. mas. (*alebardié*), sorte de garde à pied qui portait la *hallebarde*.

HALLEBREDA (*H s'aspire*), subst. des deux genres (*alebreda*), homme grand et mal bâti, femme grande et mal faite. On dit aussi *hallebreda*. Ce mot paraît dérivé de *hallebarde*.

HALLE-CROC, subst. mas. (*alekrô*), terme de pêche, croc pour tirer de l'eau le gros poisson.

HALLER (*H s'aspire*), subst. mas. (*alclère*) t. de bot., genre de plantes exotiques de la famille des personnées.

HALLES-CRUES, subst. fém. plur. (*alekru*), terme de commerce, sorte de toile qui se fabrique en Bretagne.

HALLIE, subst. fém. (*aleli*), terme de bot., genre de plantes établi entre les sainfoins et les glycines.

HALLIER (*h s'aspire*), subst. mas. (*alié*), t. de bot., plant, réunion de buissons et d'arbrisseaux fort épais parmi lesquels les lièvres se sauvent pour éviter le chasseur.—Filet qu'on tend en manière de haie dans un champ. — Il se dit aussi de celui qui garde une *halle* et du marchand qui étale aux *halles*.

*__HALLIRHOÉ__, subst. propre fém. (*aleliro-é*), myth., l'une des femmes de Neptune.

HALLOMÈNE, subst. mas. (*alelomène*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères de la famille des sténélytres.

*__HALLUCINATION__, subst. fém. (*alelucinâcion*) (du lat. *hallucinatio*, erreur, méprise), t. de médecine employé par *Boërhaave*, pour designer certaines affections de la vue, dans lesquelles les objets ne sont point représentés tels qu'ils doivent l'être. — Il se dit moralement des perceptions qu'on croit avoir et qu'on n'a pas réellement.

HALLUCINÉ, E, adj. (*alelaciné*), t. de médec., qui a des *hallucinations*.

HALO (*h s'aspire*), subst. mas. (*âlô*) (en grec ἅλως), couronne lumineuse qu'on voit quelquefois autour des astres, et principalement du soleil et de la lune lorsqu'ils brillent à travers une atmosphère vaporeuse; et en t. d'anat., par analogie, le cercle rouge ou l'aréole qui est autour du mamelon. —*Boiste*, *Laveaux* et *Raymond* écrivent *auréole* pour *aréole*, deux mots bien différents pour le sens et pour l'étymologie. Sont-ce les imprimeurs ou les auteurs qui se sont entendus pour commettre la même faute? Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'elle existe.

HALOCHIMIE (*h s'aspire*), subst. fém. (*alochimi*), t. de chimie, partie de la *chimie* qui traite des sels.

HALOCHIMIQUE (*h s'aspire*), adj. des deux genres (*alochimike*), qui est relatif à la *halochimie*.

*__HALODENDRE__ (*h s'aspire*), subst. mas. (*alodandre*), t. de bot., plante, espèce d'avicenne.

HALOENNES (*h s'aspire*), subst. fém. plur. (*alo-ène*), myth., fêtes en l'honneur de Cérès et de Bacchus.

*__HALOGÈNE__ (*h s'aspire*), adj. des deux genres (*alojène*) (du grec ἅλς, gen. ἁλός, sel, et γεννάω, j'engendre), qui engendre des sels.—Nom donné au chlore.

HALOGRAPHE (*h s'aspire*), subst. mas. (*aloguerafe*) (même étym. que celle du mot préced.), terme de chimie, celui qui s'occupe de halographie.

HALOGRAPHIE (*h s'aspire*), subst. fém. (*aloguerafi*) (du grec ἅλς, gén. ἁλός, sel, et γράφω, je décris), description des sels.

HALOGRAPHIQUE (*h s'aspire*), adj. des deux genres (*aloguerafike*), qui est relatif à la *halographie*.

*__HALOÏDE__ (*h s'aspire*), subst. mas. (*alo-ide*) t. de chimie; quelques chimistes donnent ce nom au sel de thorine.

HALOIR (*h s'aspire*), subst. mas. (*aloar*), lieu où l'on sèche le chanvre.

HALOLOGIE (*h s'aspire*), subst. fém. (*aloloji*) (du grec ἅλς, gén. ἁλός, sel, et λόγος, discours), t. de chim., traité sur les sels.

HALOLOGIQUE (*h s'aspire*), adj. des deux genres (*alolojike*), qui concerne la *halologie*.

HALOMANCIE (*h s'aspire*), subst. fém. (*alomanci*) (du grec ἅλς, gén. ἁλός, sel, et μαντεία, divination), divination par le moyen du sel.

*__HALOPHILE__ (*h s'aspire*), subst. fém. (*alofile*) (du grec ἅλς, gén. ἁλός, sel, et φίλος, ami), t. de botanique, plante aquatique de la famille des naïades.

*__HALOSACHNE__ (*h s'aspire*), subst. fém. (*aloçakene*), t. de chim., sel d'écume.

HALOS-ANTHOS (*h s'aspire*), subst. mas. (*alôçantôce*) (du grec ἅλς, gén. ἁλός, sel, et ἄνθος, fleur; *fleur de sel*), t. d'hist. nat., nom que *Pline* et quelques autres auteurs anciens donnaient au bitume pénétré de muriate de soude, qu'on voit surnager à la surface de quelques fontaines.

HALOSYDNE (*h s'aspire*), subst. propre fém. (*alozidne*), myth., déesse de la mer, la même qu'Amphitrite.

HALOT (*h s'aspire*), subst. mas. (*alô*), trou dans une garenne où se retirent des lapins.

HALOTECHNIE (*h s'aspire*), subst. fém. (*alotèkni*) (du grec ἅλς, génitif ἁλός, sel, et τέχνη, art), t. de chim., partie de la chimie qui a pour objet les sels.

HALOTECHNIQUE (*h s'aspire*), adj. des deux genres (*alotèknike*), qui est relatif à la *halotechnie*.

HALOTESSERA (*h s'aspire*), subst. fém. (*alotècecéra*), t. d'hist. nat., substance saline appelée aussi *muriacite*.

HALOTHRICHUM (*h s'aspire*), subst. mas. (*alotrikome*), t. d'hist. nat., sel capillaire, minéral, fibreux, de couleur blanchâtre, découvert dans une mine de mercure de la Carniole.

HALOTHRIE (*h s'aspire*), subst. fém. (*alotri*), t. d'hist. nat., sulfate d'alumine fibreux.

HALOURGIDE, subst. fém. (*alourjide*), habit des anciens teint en pourpre.

HALQUE (*h s'aspire*), subst. mas. (*alke*), t. de bot., espèce de genévrier de Phénicie.

HALSTER, subst. mas. (*alcetère*), t. de comm., sorte de mesure de contenance usitée en Belgiq. Voy. HASTER.

HALTE (*h s'aspire*), subst. fém. (*alte*) (de l'allemand *halten*, s'arrêter), pause que font les gens de guerre dans une marche : *faire halte, une longue halte*.—Lieu où se fait la *halte* : *faire préparer une bonne halte; arriver à la halte avant la nuit*. —T. militaire pour faire arrêter les soldats. —Repas qu'on fait pendant la *halte*.—On dit aussi *halte de chasse*.—Fam., à quelqu'un qui veut s'émanciper et dire ou faire des choses inconvenantes : *halte-là!* n'en dites pas davantage, n'allez pas plus loin.

HALTER (*h s'aspire*), v. neut. (*alté*), faire une halte. (*Boiste*.) Peu usité.

*__HALTÈRES__, subst. mas. plur. (*altère*), t. d'antiquité, sorte de balanciers en forme de cylindre que les acrobates grecs portaient dans chaque main pendant leurs exercices.

HALTÉRIPTÈRE, subst. mas. (*altéripetère*), t. d'hist. nat., nom générique de tous les insectes diptères chalcidites.

*__HALTÉRISTE__, subst. mas. (*altéricete*), t. d'antiquité, athlète qui s'exerçait avec les *haltères*.

HALTICHELLE, subst. fém. (*altichèle*), t. d'hist. nat., genre d'insectes hyménoptères.

*__HALTICOPTÈRE__, subst. mas. (*altikopetère*), t. d'hist. nat., genre d'insectes chalcidites.

HALURGIE (*h s'aspire*), subst. fém. (*alurji*) (du grec ἅλς, gén. ἁλός, sel, et ἔργον, travail), art d'extraire ou de fabriquer les sels. — Il ne faut pas confondre ce mot avec *halotechnie*, comme le font *Laveaux* et *Raymond* : *halotechnie* se dit plutôt de la science, de la théorie; et *halurgie*, du travail même, de l'application.

HALURGIQUE (*h s'aspire*), adj. des deux genres (*alurjike*), qui est relatif à la *halurgie*.

*__HALYÈTE__, subst. mas. (*ali-ète*), myth., aigle de mer, sorte d'épervier, en quoi fut métamorphosé Nisus, après que sa fille Scylla lui eut coupé le cheveu dont sa vie dépendait.

HALYSIS, subst. mas. (*alizice*), t. d'hist. nat., genre de vers intestinaux.

*__HAM__ (*h s'aspire*), subst. propre mas. (*ame*), ville de France, chef-lieu de canton, dép. de la Somme, place de guerre mal bâtie, avec une citadelle en brique dont on a fait une prison d'État célèbre par la détention du général Travot, sous la Restauration, par celle des ministres de Charles X, après la révolution de 1830, et par celle du prince Louis Bonaparte, depuis empereur des Français.

HAMA, subst. propre mas. (*ama*), myth., nom d'un vivier de la ville de Pharès, qui était consacré à Mercure.

HAMAC (*h s'aspire*), subst. mas. (*amak*), sorte de lit formé par une forte toile qu'on suspend à deux points fixes. On l'emploie surtout dans les vaisseaux.

HAMACUTE, subst. fém. (*amakute*), ordre de religieuses du Japon.

HAMADE ou **HAMÉIDE**, subst. fém. (*amade, amé-ide*), t. de blason, fasce formée de trois pièces alésées.

*__HAMADRYADE__, subst. fém. (*amadri-ade*) (du grec ἅμα, ensemble, et δρῦς, chêne), myth., nymphe fabuleuse des bois. Les *hamadryades* différaient des *dryades* en ce que leur destinée dépendait de certains arbres (principalement des chênes), avec lesquels elles naissaient et mouraient.—T. de bot., espèce de renoncule du détroit de Magellan.

*__HAMADRYAS__, subst. mas. (*amadriace*), t. d'hist. nat., quadrumane du genre des babouins.

HAMAL, subst. mas. (*amal*), terme de relation, nom qu'on donne aux porte-faix à Constantinople.

HAMAMÉLIA, subst. mas. (*amamélia*), t. de bot., genre de plantes berbéridées.

HAMAMÉLIS, subst. mas. (*amamélice*), t. de bot., arbrisseau d'Amérique, espèce d'amélanchier à fruits très-doux.

HAMANS, subst. mas. (*aman*), terme de commerce, toile très-fine qui se fabrique dans les Indes.

HAMANTHUS ou **HAMAGAGUE**, subst. mas. (*amantuce*), t. de bot., plante des Pyrénées.

HAMAUX (*h s'aspire*), subst. mas. plur. (*amô*) t. de pêche, nappe de tramails à larges mailles.

HAMAXA, subst. fém. (*amakça*), t. d'astron., constellation appelée aussi *le chariot* (en gr. ἅμαξα).

HAMAXAGOGES ou **HAMAXAGOGUES**, subst. mas. plur. (*amakçaguoje, guogue*), t. d'antiq., on appelait ainsi ceux qui enlevaient la récolte sur des charriots.

HAMAXICIENS, subst. mas. plur. (*amakcicien*), t. d'antiquité, ceux qui combattaient sur des charriots.

HAMAXOBITES, subst. mas. plur. (*amakçobite*), t. d'antiq., Sarmates qui n'avaient d'autre habitation que des charriots. On écrit aussi : *Hamaxobiens*.

HAMAXOPODES, subst. mas. plur. (*amakçopode*), t. d'antiq., pieds d'une ancienne machine appelée *tortue*.

*__HAMBÉLIEN__, subst. mas. (*anbéliein*), ancienne secte de mahométans, ainsi nommée de son chef *Hambeli*.

HAMBOURG ou **RAMBOURG** (*h s'aspire*), subst. mas. (*anbour, ranbour*), t. pêche, futaille pour transporter le poisson salé.

*__HAMBOURG__ (*h s'aspire*), subst. propre mas. (*anbour*), ville libre de la confédération germanique, sur l'Elbe, à 113 kil. de son embouchure dans la mer du Nord. C'est la plus commerçante de toutes les villes de l'Allemagne.

HAMBOURGEOIS, E (*h s'aspire*), subst. et adj. (*anbourjoa, joaze*), celui, celle qui est de *Hambourg*.

HAMBOUVREUX (*h s'aspire*), subst. mas. (*anbouvreu*), t. d'hist. nat., bouvreuil de *Hambourg*.

HAMBRE, subst. mas. (*anbre*), t. de botanique, arbre du Japon dont les feuilles sont toujours vertes.

HAMBURGE (*h s'aspire*), subst. mas. (*anburje*), t. d'hist. nat., nom vulgaire du cyprin carassin.

HAMEAU (*h s'aspire*), subst. mas. (*amô*) (suivant *Bourdelot*, du grec ἅμα, ensemble; parce que ce sont plusieurs maisons *ensemble*), petit nombre de maisons champêtres, écartées les unes des autres. La privation d'un marché, dit *Beauzée*, distingue un *village* d'un *bourg*, comme la privation d'une église paroissiale distingue un *hameau* d'un *village*.

HAMEÇON, subst. mas. (*ameçon*) (en latin *hamus*), dans son acception rigoureuse, *haim* garni de son appât. — Dans l'usage ordinaire, le *haim* lui-même, c'est-à-dire le crochet auquel l'appât est attaché.—Fig. et fam., appât : *mordre à l'hameçon; prendre à l'hameçon*, se laisser leurrer, tromper. — Les tourneurs en métaux appellent *hameçon* un instrument nommé plus ordinairement *archet*. — En t. de botanique, il se dit d'une épine crochue ou d'un poil recourbé.—*Hameçon de mer*, en t. d'histoire naturelle, est l'un des noms vulgaires du leptocéphale morisien.

HAMEÇONNÉ, E, part. pass. de *hameçonner*, et adj. (*ameçoné*), t. de bot., aigu et courbé comme un *hameçon*.

HAMEÇONNER, v. act. (*ameçoné*), prendre avec l'*hameçon*.—Au fig., séduire par de belles paroles. — S'HAMEÇONNER, v. pron.

HAMÈDES, subst. fém. plur. (*amède*), terme de comm., toiles blanches de coton qui viennent du Bengale.

HAMÉE, subst. fém. (*amé*), t. d'artilleur, manche de l'écouvillon.

HAMEL, subst. mas. (*amèle*), t. de bot., genre de plantes renonculacées d'Amérique.

HAMELIE, substantif fém. (*ameli-acé*), t. de bot., genre de plantes rubiacées.

HAMILTONIE, subst. fém. (*amiletoni*), t. de bot., genre de plantes.

HAMIPLANTE, adj. des deux genres (*amiplante*), t. de bot., se dit d'une plante qui s'attache aux habits.

HAMIPPE, subst. mas. (*amipe*), t. d'hist. anc., cavalier béotien qui combattait à pied et à cheval, ou qui menait deux chevaux.

HAMITE, subst. fém. (*amite*), t. d'hist. nat., genre de coquilles cloisonnées fossiles.

HAMMEL, subst. mas. (*amemèl*), t. d'astron., nom emprunté de l'allemand qu'on donne au bélier, premier signe du zodiaque.

HAMMITE, subst. fém. Voy. AMMITE.

HAMMON, subst. mas. Voy. AMMON.

HAMMONITE, subst. fém. (*amemonite*), t. d'hist. nat. Voy. AMMONITE.

HAMON, subst. mas. (*amon*), t. d'hist. nat., espèce de coquillage.

HAMONIE (H *s'aspire*), subst. fém. (*amoni*), t. d'hist. nat., genre d'insecte coléoptère.

HAMPE (H *s'aspire*), subst. fém. (*anpe*) (corruption de *hante*, qu'on disait encore avec la même signification du temps de *Vaugelas*, et qui avait été forme de *hant*, qui signifie main, dont les Anglais ont fait *hand*), le bois d'une hallebarde, d'une pique, etc.—Le manche d'un pinceau.—Dans l'artillerie, le manche de l'écouvillon, de la lanterne, du refouloir, etc. — En bot., tige herbacée dépourvue de feuilles, et terminée par une fleur, comme dans la tulipe, le pissenlit, etc. — En t. de chasse, la poitrine du cerf.

HAMSTER (H *s'aspire*), subst. mas. (*amecetère*), t. d'hist. nat., genre de mammifères rongeurs, qui ont dans la bouche des poches ou sacs qu'on nomme *abajoues*. Ils habitent le nord de l'Europe.

HAMULAIRE, subst. fém. (*amulère*), t. d'hist. nat., genre de vers intestinaux.

HAMULL, subst. propre mas. (*amule*), myth., chez les Guèbres, nom de l'ange chargé du soin des cieux.

*__HAN__ (H *s'aspire*), subst. mas. (*an*), t. de relat. emprunté de l'arabe, sorte de caravansérail. — T. pop., onomatopée qui sert à exprimer le cri sourd et guttural qu'on fait entendre lorsqu'on frappe un coup avec effort.

HANAN-PACHA (H *s'aspire*), subst. propre mas., (*ananpacha*), myth., paradis des Péruviens.

HANAP (H *s'aspire*), subst. mas. (*anape*) (du saxon *knaq*, tasse, coupe), grande tasse à boire. Il est vieux et ne se dit plus guère que dans le style burlesque.

*__HANAU__ (H *s'aspire*), subst. propre mas. (*anô*), ville de la Hesse électorale, à 22 kilom. de Francfort sur le Mein.

*__HANBALITE__, subst. mas. (*anbalite*), nom de sectaires musulmans orthodoxes.

*__HANCHE__ (H *s'aspire*), subst. fém. (*anche*) (du lat. barbare *anca*, fait dans la basse latinité avec la même signification, du grec ἀγκών, pli, angle saillant. *Ménage*), partie du corps humain dans laquelle est emboîté le haut de la cuisse : *l'articulation de la hanche ; avoir trop de hanches ; n'avoir point de hanches ; se tenir sur ses hanches ; mettre ses poings sur les hanches.*—Fam.: *être, se mettre sur la hanche*, avoir, prendre le maintien d'un bretailleur.—En t. de mar., partie du flanc d'un vaisseau, depuis le grand cabestan jusqu'à l'arcasse.—Dans une chaudière, une marmite, etc., la partie arrondie par laquelle le fond se lie au reste.—Au plur., train de derrière du cheval, depuis les reins jusqu'au jarret : *ce cheval a de belles hanches, a les hanches hautes.*—En t. de man., *mettre un cheval sur les hanches*, le dresser, en sorte qu'il se soutienne sur le derrière en galopant. On dit dans un sens analogue : *ce cheval va sur les hanches, pare bien sur les hanches ; ce cheval traîne les hanches.* — En t. de médec., on appelle *effort de hanche*, une distension des fibres charnues qui a lieu dans les muscles fessiers, à l'occasion d'un mouvement violent.— En t. d'hist. nat., *hanche* se dit aussi, par analogie, de la pièce des pattes des crustacés, des arachnides et des insectes, qui, d'une part, s'articule avec la poitrine, et de l'autre avec la cuisse.

HANCHINOL, subst. mas. (*anchinole*), t. de bot., plante du genre gimure, originaire du Mexique.

HANCHOAN, subst. mas. (*anko-an*), t. d'hist. nat., oiseau de proie du Brésil.

HANEBANE, subst. fém. (*anebane*), t. de bot., sorte de plante, nom vulgaire de la jusquiame noire. Voy. JUSQUIAME.

HANET ou **HAMET**, subst. mas. (*ané*, *amé*), t. de mar., bout de ligne ou quarantenier qu'on passe dans les œils de pie des bandes de ris des voiles auriques et autres, qui s'amènent dans les petits bâtiments qui prennent les ris d'en bas.

HANGAR (orthographe de l'*Académie*), ne devrait pas se dire pour ANGAR. Voy. ce dernier mot.

HANGIAR, subst. mas. (*anji-ar*), sorte de poignard ou de sabre turc. On dit aussi *kangiar* ou *kandjar* et *cangiar*.

HANGUELOT ou **HONGUELOT**, subst. mas. (*anguelô*, *onguelô*), t. de mar., sorte de petit bâtiment anglais, fort en usage au temps d'Edouard III.

HANICROCHE, ne se dit pas pour ANICROCHE. Voy. ce dernier mot.

HANNETON (H *s'aspire*), subst. mas. (*aneton*) (corruption de *alleton*, comme on a dit autrefois; fait du lat. *ala*, aile, et *tonus*, ton ou bruit, à cause du bruit que font les hannetons avec leurs ailes lorsqu'ils volent), t. d'hist. nat., insecte volant. C'est un coléoptère, de la famille des lamellicornes.—On dit fam., d'un jeune homme étourdi : *il est étourdi comme un hanneton* ; et fig. : *c'est un hanneton*.—En t. de passementier, on appelle *soucis d'hanneton* (sans aspiration, dit l'*Académie*), des franges qui portent de petites houppes.

HANNETONÉ, E, part. pass. de *hannetoner*.

HANNETONER (H *s'aspire*), v. act. (*anetoné*), secouer les arbres pour faire tomber les *hannetons*.—SE HANNETONER, v. pron. (*Boiste*.) Peu en usage.

HANNICHEUR, subst. mas. (*anenicheur*), vieux mot inusité qui se disait autrefois pour HARNACHEUR. Voy. ce mot.

HANNOUARS, subst. mas. plur. (*anenouar*), anciens porteurs de sel à Paris, qui avaient le privilége de porter le cercueil des rois de France à Saint-Denis.

HANNUAN, subst. propre mas. (*anenuan*), myth., idole des Indiens, adorée sous la forme d'un singe.

*__HANOVRE__ (H *s'aspire*), subst. propre mas. (*anovre*) (en saxon *Hanover*), ancien électorat du nord de l'Allemagne, qui fut érigé en royaume en 1815, et dévolu à l'Angleterre.—Ville, capitale de ce royaume. Elle est située sur la rivière la *Leine*, et possède une bibliothèque publique fondée par le célèbre *Leibnitz*.

*__HANOVRIEN__ (H *s'aspire*), subst. et adj. mas., au fém. **HANOVRIENNE** (*anovri-ein*, *vri-ène*), du *Hanovre*.

HANOVRIENNE, subst. et adj. fém. Voy. HANOVRIEN.

HANSART, subst. mas. (*ançar*), sorte de scie à lame très-large.—Espèce de serpe.

HANSCRIT (H *s'aspire*), subst. mas. (*ancekri*), langue savante des Indiens. On l'appelle aussi *sanscrit*. Voy. ce mot.—L'un et l'autre sont quelquefois adjectifs : *langue hanscrite* ou *sanscrite*.

*__HANSE__ ou **HANSE TEUTONIQUE** (H *s'aspire*), subst. fém. (*ance*) (du vieux mot allemand ou teutonique *hance*, alliance, confédération), association de plusieurs villes qu'on nomme *hanséatiques*, unies ensemble pour le commerce, sous de certaines constitutions. Quelques personnes, dit l'*Académie*, écrivent *anse*.—*Hanse* se dit, en termes d'épinglier, de la branche d'une épingle, lorsqu'elle n'a plus qu'à être étêtée.

*__HANSÉATIQUE__ (H *s'aspire*), adj. des deux genres (*anceatike*) : se dit de certaines villes d'Allemagne et du nord qui faisaient partie de la *hanse teutonique* : *Hambourg, Lubeck, Brême, Dantzick, étaient des villes hanséatiques.* L'aspiration de *hanse* ne se retrouve pas dans *hanséatique*, et il n'y a pas plus de motifs à donner de cette bizarrerie que de la différence semblable qui existe entre *héros* et *héroïque*. C'est peut-être ce qui détermine le plus souvent à écrire *anséatique*, tandis que plusieurs personnes écrivent aussi *anse*; mais s'il fallait absolument adopter un principe invariable pour les deux mots, il vaudrait mieux se prononcer en faveur de l'étymologie qui justifie l'aspiration. Nous l'avons conservée dans *hanse*, et nous la rejetons dans *hanséatique*. En cela, nous n'avons voulu que nous mettre d'accord avec l'usage et l'*Académie*. Voy. HANSE.

HANSGRAVE (H *s'aspire*), subst. mas. (*ancegurave*), chef d'une association en Allemagne.—Magistrat consulaire dans certaines villes de Bavière.

HANSGRAVIAT (H *s'aspire*), subst. mas. (*anceguеravia*), charge de *hansgrave*. — Temps que dure cet office.— Résidence d'un *hansgrave*.

HANSIÈRE (H *s'aspire*), subst. fém. (*ancière*), t. de mar., cordage qu'on jette aux vaisseaux qui veulent venir à bord d'un autre.—Les trois cordes dont un câble d'ancre est composé.—On écrit également *haussière* et mieux encore *aussière*. Voyez ces mots.

HANTAL (H *s'aspire*), subst. mas. (*antale*), t. de bot., arbre des Indes. On écrit aussi *hantol*.

HANTE (H *s'aspire*), subst. fém. (*ante*), sorte de pique ornée d'un gonfalon. Voy. HAMPE.

*__HANTÉ, E__, part. pass. de *hanter*. Il s'est dit quelquefois pour habité, peuplé : *c'est le quartier de la ville le plus hanté.*

HANTER (H *s'aspire*), v. act. (*anté*) (de l'allemand *hentieren*, employé autrefois dans la même acception, et qui ne signifie plus aujourd'hui que *manier*, ou suivant *Wachter*, de *hanse*; *hanter* quelqu'un, c'est en quelque sorte s'associer à lui), fréquenter : *hanter les bonnes* ou *mauvaises compagnies.*— Il se dit des lieux comme des personnes :

> Je ne remarque point qu'il *hante* les églises.
> (MOLIÈRE, *Tartufe*.)

—Neut. : *hanter chez quelqu'un, en bon lieu*, etc. Voy. FRÉQUENTER. — Prov. : *dis-moi qui tu hantes, et je te dirai qui tu es*, on juge aisément des mœurs d'un homme par les personnes dont il fait sa société.—SE HANTER, v. pron., se fréquenter réciproquement.

HANTISE (H *s'aspire*), subst. fém. (*antize*), fréquentation ; commerce familier. Il est vieux, bas et pop.

HANUCA, et non pas **HANULA**, comme l'écrit *Boiste*, subst. fém. (*anuka*), fête des Juifs modernes, en mémoire de la victoire des Machabées.

HAPHÉ, subst. fém. (*afé*), t. d'hist. anc., poudre qu'on jetait sur le corps des lutteurs après les avoir enduits de graisse.

HAPHTARE, subst. fém. (*afetare*), prière des Juifs au jour du sabbat.

HAPLAIRE (H *s'aspire*), subst. fém. (*aplère*), t. de bot., genre de plantes de l'ordre des moisissures.

HAPLOTOMIE, subst. fém. (*aplotomi*), t. de chir., synonyme d'*incision*. Peu usité.

*__HAPPE__ (H *s'aspire*), subst. fém. (*ape*), petit cercle de fer dont on garnit un essieu. — Crampon qui attache et lie deux pierres, deux pièces de bois, etc.—Presse à la main.

HAPPÉ, E, part. pass. de *happer*.

HAPPE-CHAIR (H *s'aspire*), subst. mas. (*apechère*), t. bas et pop. qui signifie huissier, officier de police qui arrête les débiteurs, les voleurs, etc.—Fig. et fam., homme très-avide.—Au plur., des *happe-chair*.

HAPPÉE (H *s'aspire*), subst. fém. (*apé*), t. de vieille coutume, saisie.

HAPPE-FOIE (H *s'aspire*), subst. mas. (*apefoé*), t. d'hist. nat., sorte d'oiseau de mer, qu'on prend aisément en lui présentant pour appât du *foie* de morue dont il est très-friand, ce qui lui a fait donner son nom.

HAPPE-LOPIN (H *s'aspire*), subst. mas. (*apelopein*), vieux mot inusité qui se disait d'un chien âpre à la curée, et figurément d'un gourmand.

HAPPELOURDE (H *s'aspire*), subst. fém. (*apelourde*) (de *happer*, prendre, et *lourd*, pour *lourdaud*, sot, parce qu'il se dit proprement d'un faux diamant qui trompe les sots), pierre fausse qui a l'éclat et l'apparence d'une vraie pierre précieuse. —Il se dit figurément des personnes qui ont une belle apparence, un bel extérieur, et qui n'ont point d'esprit : *c'est une vraie happelourde, une belle happelourde.*—On le dit aussi d'un cheval qui a une belle apparence, mais qui n'a point de vigueur : *on lui a vendu une happelourde.* Ce mot est vieux, et peu usité en parlant des personnes et des chevaux.

HAPPEMENT (H *s'aspire*), subst. mas. (*apeman*), action de *happer*.—T. de médec., adhérence que contractent certains minéraux avec la langue, lorsqu'on les place sur cet organe.

*__HAPPER__ (H *s'aspire*), v. act. (*apé*) (corruption du mot lat. *capere*, prendre, saisir); il se dit proprement du chien, lorsqu'il prend avidement avec la gueule ce qu'on lui jette.—Figurément et familièrement, attraper, saisir : *les gendarmes l'ont happé.*—SE HAPPER, v. pron.

*__HAQUE__ (H *s'aspire*), subst. fém. (*ake*) (du lat. *equus*, dont on avait fait par corruption *aquus*), t. de pêche : *harengs à la haque*, harengs préparés et salés pour servir d'appât.—Autrefois, cheval monté par un *haquebutier*.

HAQUEBUTE (H *s'aspire*), subst. fém. (*akebute*), arquebuse très-pesante.

HAQUEBUTIER (H *s'aspire*), subst. mas. (*akebutié*), soldat armé d'une *haquebute*.

HAQUENÉE (H *s'aspire*), subst. fém. (*akené*) (diminutif du vieux mot *haque*, cheval), cavale ou petite jument qui va l'amble. — On dit d'un cheval pour exprimer qu'il va l'amble : *ce cheval va la haquenée.*—On disait autrefois prov. et fig., *aller à la haquenée des cordeliers*, c'est-à-dire, aller à pied un bâton à la main.—Il s'emploie familièrement, dans un sens de dénigrement, pour désigner une grande femme dégingandée et mal faite. Le mot a vieilli.

HAQUET (H *s'aspire*), subst. mas. (*akié*), diminutif de *haque*, cheval), sorte de grande charrette sans ridelles, ayant sur le devant un moulinet pour charger et décharger. Il y a aussi de petits *haquets*

traînés par des hommes. — Cheval petit, mince. Il est peu usité en ce sens.

HAQUETIER (H *s'aspire*), subst. mas. (*aketié*), conducteur d'un *haquet*.

HAR, subst. propre mas. (*ar*), myth., dans la théologie des Indiens, le nom de la seconde personne de la Trinité à sa dixième et dernière incarnation. — Deuxième mois de l'année sacrée des Hébreux, qui répond à la lune d'avril.

HARACHE (H *s'aspire*), subst. fém. (*arache*), t. d'hist. nat., sorte de poisson.

HARACH (H *s'aspire*), subst. mas. (*aratche*), en Turquie, tribut réglé que doivent payer au grand-seigneur tous ceux qui ne sont pas mahométans. On doit plutôt écrire *karach* ou *caratch*.

HARAME, subst. mas. (*arame*), t. de bot., espèce d'arbre.

HARANE, subst. mas. (*arane*), sorte de milice hongroise.

HARANGUE (H *s'aspire*), subst. fém. (*arangue*) (suivant quelques-uns, du lat. *ara*, autel, parce que les premières *harangues* se faisaient devant les autels : *aut Lugdunensem rhetor dicturus ad aram.* Juvenal.), discours fait à une assemblée, à une personne distinguée. — En style fam. et critique, discours ennuyeux : *quand aura-t-il fini sa harangue ?*

HARANGUÉ, E, part. pass. de *haranguer*.

HARANGUER (H *s'aspire*), v. act. (*aranguié*), prononcer une *harangue* : *haranguer le peuple, les soldats.* — On dit aussi neut. : *haranguer devant le roi, devant une assemblée nombreuse.* — Fam., parler beaucoup et avec emphase, et dans ce sens, il s'emploie toujours absolument : *il ne fait que haranguer ; c'est un homme qui est toujours à haranguer, qui harangue toujours.*— SE HARANGUER, v. pron.

HARANGUEUR (H *s'aspire*), subst. mas., **HARANGUEUSE**, subst. fém. (*aranguieur, guieuze*), celui, celle qui *harangue* : *un bon, un excellent harangueur.*—Il se dit surtout en mauvaise part et en raillerie : *c'est un froid, un mauvais harangueur.* — En style fam. et critique, grand parleur ou celui qui a coutume de faire des remontrances sur tout : *c'est un harangueur éternel. L'Académie* ne donne pas de fém. à ce mot.

HARAS (H *s'aspire*) subst. mas. (*ard*) (selon *Du Cange*, du lat. barbare *haracium*, fait avec la même signification dans la basse latinité, de *hara*, étable), lieu destiné à loger des étalons et des juments pour élever des poulains. — Il se dit aussi d'un nombre de juments avec leurs étalons qu'on tient aux champs pour en tirer de la race.—En t. d'hist. nat., gros perroquet à longue queue. Dans ce sens on écrit aussi *hara* ; mais plus souvent et mieux, *ara*.

HARASSE (H *s'aspire*), subst. fém. (*arace*), espèce de cage carrée pour emballer le verre. — Bouclier que portaient les fantassins dans le moyen-âge.

HARASSÉ, E, part. pass. de *harasser*, et adj.: *troupes harassées ; esprit harassé ; je suis harassé de fatigue.*

HARASSEMENT (H *s'aspire*), subst. mas. (*araceman*), état d'une personne *harassée.* (Napoléon.)

HARASSER (H *s'aspire*), v. act. (*aracé*) (du grec αρασσειν, frapper, heurter, froisser), lasser, fatiguer : *harasser un cheval ; harasser un auditoire ; ce travail forcé me harasse l'esprit.* —SE HARASSER, v. pron.

HARASSIER (H *s'aspire*), subst. mas. (*aracié*), celui qui a soin d'un *haras*. (*Boiste.*) Peu en usage.

HARAUDÉ, E, part. pass. de *harauder*.

HARAUDER (H *s'aspire*), v. act. (*arôdé*), poursuivre quelqu'un en l'injuriant. (*Boiste.*) Il est vieux et même hors d'usage.

HARAUX (H *s'aspire*), subst. mas. (*arô*), t. de guerre, ruse pour enlever les chevaux ennemis qui sont au fourrage. Vieille orthog. du mot *haro*.

HARBAI, subst. mas. (*arbé*), t. d'hist. nat., nom arabe du stellion azuré, ou courte-queue.

HARCELÉ, E, part. pass. de *harceler*.

HARCELER (H *s'aspire*), v. act. (*arcelé*) (suivant *Nicot*, du lat. *arcere*, persécuter), provoquer ; importuner : *harceler quelqu'un dans la conversation ; il le harcelle toujours.*— Fatiguer par des combats continuels : *nos troupes n'ont point cessé de harceler l'ennemi dans sa marche.* — SE HARCELER, v. pron.

HARCELLEMENT (H *s'aspire*), subst. mas. (*arcèleman*), action de *harceler.*— Ce mot manque dans l'*Académie*.

HARCOURT (H *s'aspire*), subst. mas. (*arkour*), celui qui possède des *haras*. — Escarmoucheur. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

HARD (H *s'aspire*), subst. fém. (*ar*), t. de gantier, morceau de fer entortillé en cercle, dont on se sert pour adoucir les peaux.

HARDE (H *s'aspire*), subst. fém. (*arde*), ce mot, qui ne paraît être qu'une corruption de *horde*, signifie, en t. de vènerie, une troupe de cerfs ou d'autres bêtes fauves rassemblées. Il se dit aussi du lien qui attache les chiens. Voy. HARDES.

HARDÉ, E, part. pass. de *harder*.

HARDEAU (H *s'aspire*), subst. mas. (*ardô*), corde au bout du frein d'un moulin.—T. de bot., espèce de viorne. — Gourmand ; il est peu usité en ce sens.

HARDÉES (H *s'aspire*), subst. fém. plur. (*ardé*), t. de vènerie, rupture que font les biches dans les taillis où elles vont viander.

HARDELÉE (H *s'aspire*), subst. fém. (*ardelé*), paquet au bout d'une corde. (*Boiste.*)

HARDELLE (H *s'aspire*), subst. fém. (*ardèle*), vieux mot qui signifiait troupe, cohue.

HARDEMENT (H *s'aspire*), subst. mas. (*ardeman*), hardiesse, témérité, audace vaine. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

HARDER (H *s'aspire*, v. act. (*ardé*), t. de chasse, attacher des chiens quatre à quatre, ou six à six. — T. de gantier, *harder une peau*, la passer sur la *hard*.

***HARDERIE**, subst. fém. (*arderi*), t. de chim., sulfate de fer dont se servent les émailleurs.

HARDES (H *s'aspire*), subst. fém. plur. (*arde*) (suivant *Le Duchat*, du mot *fardeau* ; parce que dit-il, ce qu'on appelle *hardes* compose tout l'équipage ou le *fardeau* d'une personne, tout ce qu'un voyageur charge à son cou), en général, tout ce qui est de l'usage nécessaire et ordinaire pour l'habillement.

***HARDI, E** (H *s'aspire*), adj. (*ardi*) (du lat. *ardens*, ardent, bouillant), courageux, assuré, qui ose beaucoup : *homme très-hardi ; hardi comme un lion ; esprit hardi, imagination hardie ; hardi auprès des femmes ; être hardi à parler, à entreprendre, à juger, à décider.*—Il se dit des choses que fait ou dit une personne *hardie : action, attaque, entreprise hardie ; tour, coup bien hardi ; mot, discours hardi ; parole, réponse hardie.* — Ferme, intrépide, assuré : *main hardie, contenance hardie.*— Insolent, impudent : *ton hardi ; manières hardies ; il faut que vous soyez bien hardi pour me soutenir une pareille chose.*— Effronté, par opposition à modeste : *cette fille a l'air bien hardi.* — Imprudent, téméraire ; qui donne tout au hasard. — *Proposition hardie*, dangereuse, difficile à soutenir. — *Pensée hardie*, qui a quelque chose de noble, d'heureusement hasardé. — Il se dit dans les arts en parlant de la manière d'exécuter, d'opérer, et signifie libre, franc, aisé, qui ne marque point d'hésitation, de timidité : *écriture, plume, main hardie ; dessin, pinceau hardi ; manière, touche hardie ; architecture hardie.* — *Un bâtiment est hardi*, lorsque la délicatesse et la solidité de sa construction ne nous paraît pas proportionnée à sa hauteur et à son étendue. — *Un artiste est hardi*, lorsqu'il n'a pas redouté les difficultés de son art, et qu'il paraît les avoir surmontées sans effort. — On dit qu'un *joueur d'instruments a le jeu hardi*, pour dire qu'il exécute avec facilité de grandes difficultés. — *Cet auteur a le style hardi*, s'élève au-dessus des règles ordinaires. — On dit aussi fig. : *c'est une plume hardie, il a la plume hardie, sa plume est hardie*, en parlant d'un auteur qui a un style *hardi*, qui emploie des expressions *hardies* ; ou qui écrit librement sur des matières délicates. — *Joueur hardi*, qui joue gros jeu volontiers et sans crainte. — *Hardi* (insolent) *coquin ; hardi* (impudent) *menteur*.

HARDIESSE (H *s'aspire*), subst. fém. (*ardi-èce*), courage, assurance. Il diffère d'*audace* et d'*effronterie*, en ce qu'il y a dans la *hardiesse* quelque chose de mâle, dans l'*audace* quelque chose d'emporté, et dans l'*effronterie* quelque chose d'incivil. — Témérité, insolence, impudence.— Fam., licence qu'on se donne, liberté qu'on prend de dire ou de faire quelque chose. C'est dans ce sens qu'on dit : *excusez, si je prends la hardiesse de...* — Il se dit des choses dites ou faites avec *hardiesse* : *la hardiesse d'une entreprise, d'une action, d'une proposition ; la hardiesse des opinions, des doctrines.* — Dans les arts, il se dit d'une exécution *hardie* : *une grande hardiesse de pinceau, de crayon, de touche ; attaquer la note avec hardiesse.* — On l'applique également aux ouvrages de l'art qui présentent quelque chose d'extraordinaire, de grand : *la hardiesse des constructions gothiques.* — Il se dit en outre des licences que se permet un écrivain, un artiste : *ce tour n'est pas grammatical, mais c'est une hardiesse que l'usage permet.* — Dans un sens analogue : *la hardiesse du style, des pensées, des expressions.* Et souvent au plur. : *il y a des hardiesses heureuses dans cet ouvrage, dans ce morceau, dans ce tableau.*—On dit aussi fam., en parlant d'un homme qui s'émancipe trop : *cet homme prend des hardiesses qui ne lui appartiennent pas.*

HARDILLIERS, subst. mas. plur. (*ardi-ié*), fiches de fer qui soutiennent une partie d'un métier de haute-lice.

HARDIMENT (H *s'aspire*), adv. (*ardiman*), avec *hardiesse*.

HARDIZABALA, subst. mas. (*ardizabala*), t. de bot., genre de plantes exotiques et ligneuses portant des baies.

HARDOIS, subst. mas. plur. (*ardoa*), t. de chasse, petits brins de bois où le cerf touche de sa tête.

HARE, interject. (*are*), cri pour exciter les chiens de chasse.—*Boiste* et *Raymond* disent aussi *har*. Nous ne le trouvons point ailleurs que chez eux.

HAREM (H *s'aspire*), subst. mas. (*arème*), *harem* ou *har* ... (*hharim, hharam*) est un mot arabe, qui signifie objet ou lieu sacré, lieu défendu), chez les musulmans, le lieu où sont renfermées les femmes et les concubines du sultan, d'un pacha, etc.—Ces femmes elles-mêmes : *ce pacha voyage avec son harem.*

***HARENG** (H *s'aspire*), subst. mas. (*aran*), petit poisson de mer fort connu. Il est du genre des clupés, de la famille des gymnopomes, et de l'ordre des poissons osseux, abdominaux. — *Hareng rouge, saur* ou *sauret*, celui qui, après avoir été salé, est séché et enfumé. — *Hareng pec*, hareng blanc nouvellement salé. — *Hareng blanc*, salé et encaqué, mais sans avoir été séché à la fumée. — *Hareng frais*, qu'on mange tel qu'il est sorti de la mer, sans être salé ni sauré. — Prov. : *la caque sent toujours le hareng.* Voy. CAQUE.

HARENGADE ou **HARENGUIÈRE** (H *s'aspire*), subst. fém. (*aranguade*), t. de pêche, espèce de manet pour pêcher les *harengs*. — T. d'hist. nat., grosse sardine.

HARENGALE (H *s'aspire*), subst. fém. (*aranguale*), t. d'hist. nat., espèce de petit poisson.

HARENGAISON (H *s'aspire*), subst. fém. (*aranguèzon*), temps de la pêche du *hareng*. Cette pêche même.

HARENGÈRE (H *s'aspire*), subst. fém. (*aranjère*), poissarde, femme qui vend des *harengs* et autres poissons en détail. — Fig. et fam., femme qui se plaît à quereller, à dire des injures.

HARENGERIE (H *s'aspire*), subst. fém. (*aranjeri*), marché aux *harengs*.

HARANGUIÈRE, subst. fém. Voy. HARENGADE.

HARÉ, E, part. pass. de *harer*.

HARER (H *s'aspire*), v. act. (*aré*), exciter, pousser à... (*Boiste.*) Il est vieux et même hors d'usage.

HARETAC, subst. mas. (*aretak*), t. d'hist nat., oiseau d'Afrique qui porte une huppe rouge sur la tête.

HARFANG, subst. mas. (*arefan*), t. d'hist. nat., espèce de chouette blanche de Suède.

HARFLEUR (H *s'aspire*), subst. propre mas. (*arefleur*), ville de France, dép. de la Seine-Inférieure.

HARGNE (H *s'aspire*), subst. fém. (*aregnie*), querelle, dispute, contradiction.

se **HARGNER** (H *s'aspire*), v. pron. (*ce-argnié*), se disputer, se quereller.

HARGNERIE (H *s'aspire*), subst. fém. (*argnieri*), dispute de gens *hargneux*.

HARGNEUSE, adj. fém. Voy. HARGNEUX.

***HARGNEUX** (H *s'aspire*), adj. mas., au fém. **HARGNEUSE** (*argnieu, gnieuze*), qui est d'humeur chagrine et querelleuse ; qui est impatient comme s'il était affligé d'une *hernie*. On disait autrefois *herneux*. — On le dit par extension, des chiens qui mordent, et des chevaux qui mordent ou qui ruent. — *Chien hargnieux*, homme mutin et querelleur. — On dit prov. : *chien hargneux a toujours l'oreille déchirée.* Il arrive toujours quelque accident aux gens querelleurs.

HARGNIÈRE (*H s'aspire*), subst. fém. (*argnière*), t. de pêche ; on appelle ainsi les larges mailles qui forment l'extrémité d'une seine.

HARGOULÉ, E, part. pass. de *hargouler*.

HARGOULER (*H s'aspire*), v. act. (*argoulé*), prendre quelqu'un à la gorge et le secouer vivement. Il est vieux.

***HARICOT** (*H s'aspire*), subst. mas. (*arikô*), sorte de petites fèves. Pour distinguer la gousse qu'on mange en vert d'avec le grain, on dit *haricot vert* et *haricot blanc;* et lorsque le grain est sec, on dit *fèves de haricot*, par opposition à fèves de marais.—T. de bot., la plante qui les porte. Elle est annuelle, à fleur légumineuse et originaire de l'Inde ; les espèces en sont très-variées. — *Haricot en arbrisseau*, plante sarmenteuse de la Caroline. — *Haricot d'Espagne*, plante grimpante cultivée dans les jardins à cause de ses belles fleurs rouges. — *Haricot d'Égypte*, le dolic lablab.—*Haricot mungot*, à tige flosculeuse cylindrique et hérissée. — *Haricot du Pérou*, fruit du médicinier cathartique. — *Haricot de terre*, glycine souterreine dont les fruits mûrissent dans la terre.—Ragoût fait avec des navets et du mouton.

HARIDELLE (*H s'aspire*), subst. fém. (*aridèle*) (du lat. *arida*, sèche, maigre, dont on aura fait le diminutif *aridella*, en sous-entendant *equa. Menage.*), méchant cheval maigre : *vieille, méchante haridelle.*— On dit prov. : *maigre comme une haridelle.*

HARIDI, subst. mas. (*aridi*), myth., serpent vénéré des mahométans.

HARITS, subst. propre mas. (*arite*), myth., surnom de Mars chez les Égyptiens.

***HARLE** (*H s'aspire*), subst. mas. (*arle*), t. d'hist. nat., oiseau palmipède du genre des canards.

***HARLEM** (*H s'aspire*), subst. propre mas. (*arlême*) (en hollandais *haarlem*), ville considérable du nord de la Hollande, sur le Sparn, et à 17 kilom. d'Amsterdam.

HARMALE, subst. fém. (*armale*), t. de bot., plante, espèce de rue sauvage, très-odoriférante et particulière à l'Égypte.

HARMATAN, subst. mas. (*armatan*), nom d'un vent très-violent qui règne sur les côtes de Guinée.

HARMEL, subst. fém. (*armèle*), t. de bot., sorte de plante.

HARMONICA, subst. mas. (*armonika*), instrument de musique, inventé selon les uns en Angleterre, et selon d'autres en Allemagne. Il est composé de verres à pied de différentes grandeurs, que l'on fait résonner en passant le doigt mouillé sur les bords, et qui rendent des sons à peu près semblables à ceux de la voix humaine. On étend ce nom, en général, aux divers instruments à touches, où le verre remplace les cordes de métal.—Au plur., des *harmonica*.

HARMONICORDE, subst. mas. (*armonikorde*), sorte d'instrument d'*harmonie à cordes*.

HARMONIDE, subst. propre mas. (*armonide*), myth., fameux ouvrier de Troie, qui apprit les arts de Minerve même. Ce fut lui qui construisit les vaisseaux de Pâris, sur lesquels ce prince enleva Hélène.

***HARMONIE**, subst. fém. (*armoni*) (en grec αρμονια, suite, enchaînement, liaison, accord, dérivé de αρω, je concerte, j'ajuste, j'accorde), accord; effet agréable de divers sons. — Science, théorie des accords. Voy. MELODIE. — *Harmonie directe*, celle où la basse est fondamentale. — *Harmonie renversée*, celle où le son fondamental n'est point à la basse.—*Harmonie figurée*, celle où l'on fait passer plusieurs notes sur un accord.—On appelle *table d'harmonie*, la partie d'un piano sur laquelle les cordes sont tendues.—Genre de musique composée pour instruments à vent. — Les anciens ont souvent donné ce nom au *genre enharmonique*.— Il se dit quelquefois d'une voix seule et sonore, d'un instrument qui rend un son agréable.—On le dit, par extension, des vers et de la prose : *Balzac donne du nombre et de l'harmonie à la prose.* —On appelle *harmonie imitative*, cet artifice de style qui consiste à peindre les objets par les sons des mots :

> Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes ?..
> Que d'un pas lent et lourd le bœuf fende la plaine...
> Mais si le daim léger bondit, vole et fend l'air...

Ces vers, dont le premier est de *Racine* et les autres de *Delille*, sont des exemples d'*harmonie imitative*. — Fig., accord parfait, entière correspondance des parties qui forment un tout; union de personnes qui tendent à une même fin, etc. —On a dit depuis quelques années : *être en harmonie avec quelqu'un*, avoir des rapports marqués avec lui. — En anat., articulation formée par des dentelures presque imperceptibles. — *Harmonie*, selon la mythologie, était fille de Mars et de Vénus. Elle fut changée en serpent avec Cadmus son mari. Quelques-uns la nomment *Hermione*.

***HARMONIENS**, subst. mas. plur. (*armoniein*), membres d'une association fondée par *Fourier* sur l'attraction passionnelle.

HARMONIER, v. act. (*armonié*), mot nouveau qui signifie mettre en *harmonie*. — S'HARMONIER, v. pron., former une *harmonie*.

HARMONIEUSE, adj. fém. Voy. HARMONIEUX.

HARMONIEUSEMENT, adv. (*armonieuzeman*), avec *harmonie*.

HARMONIEUX, adj. mas., au fém. **HARMONIEUSE** (*armonieu. nieuze*), plein d'*harmonie*, qui a de l'*harmonie*.—On le dit aussi de couleurs dont la réunion flatte l'œil, qui concourent bien à une même fin.

HARMONIPHILE, adj. des deux genres (*armonifile*) (du grec αρμονια, accord, et φιλος, ami), qui aime l'*harmonie*, la musique.

***HARMONIQUE**, adj. des deux genres (*armonike*), qui produit l'*harmonie*. Ce mot est à *harmonieux* ce que la cause est à l'effet. — Il se dit, en t. d'acoustique, des sons considérés comme s'engendrant les uns les autres suivant des lois et des rapports constants : *sons harmoniques* ou *concomitants; intervalles, rapports harmoniques; génération harmonique des sons.* — On le dit aussi quelquefois des sons flûtés que l'on tire d'un instrument par divers procédés.—On le dit encore des sons concomitants ou accessoires qui, dans la résonnance du corps sonore, accompagnent le son principal : on le nomme aussi *aliquotes.* — *Proportion harmonique*, celle dans laquelle le premier terme est au troisième, comme la différence du premier au second est à la différence du second au troisième. — *Échelle harmonique*, la succession des sons dans l'ordre *harmonique*. — *Harmonique* se dit subst., au mas., des sons *harmoniques*, des sons accessoires qui naissent d'un son quelconque : *les harmoniques d'un son; un son et ses harmoniques.*

HARMONIQUEMENT, adv. (*armonikeman*), avec *harmonie*, suivant les lois de l'*harmonie*, ou suivant les rapports *harmoniques* des sons.

S'**HARMONISER**, ne se dit pas. Voy. HARMONIER.

HARMONISTE, subst. des deux genres (*armonicete*), musicien dans l'*harmonie*. — Qui sait l'*harmonie*.

HARMONOMÈTRE, subst. mas. (*armonomètre*) (du grec αρμονια, harmonie, et μετρον, mesure), t. de musique, instrument propre à mesurer les rapports *harmoniques*. Le meilleur *harmonomètre* est le monocorde armé de chevalets mobiles.

HARMONOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*armonometrike*), qui est relatif à l'*harmonomètre*.

HARMOPHANE, adj. des deux genres (*armofane*) (du grec αρμος, jointure, et φαινομαι, paraître), t. de minér., nom donné par *Haüy* aux crystaux dont les joints naturels sont apparents.

***HARMOSTE**, subst. mas. (*armocete*), t. d'hist. anc., commandant d'une place de guerre, chez les Spartiates.

HARMOSYNIEN, subst. mas. (*armozinièin*) (du grec αρμοζω, je règle, je mets en ordre), t. d'hist. anc., officier de police chargé à Sparte de veiller à ce que les femmes mariées ne parussent dans les rues que couvertes d'un voile.

HARMOTOME, subst. mas. (*armotome*) (du grec αρμος, jointure, et τεμνειν, couper), t. d'hist. nat., pierre blanchâtre dont les crystaux sont divisés sur les jointures.

HARNACHÉ, E, part. pass. de *harnacher*, et adj.

HARNACHEMENT (*H s'aspire*), subst. mas. (*arnacheman*), l'action de *harnacher*.—Ce qu'il faut pour *harnacher*.

***HARNACHER** (*H s'aspire*), v. act. (*arnaché*), mettre à un cheval son *harnais*.—SE HARNACHER, v. pron.

HARNACHEUR (*H s'aspire*), subst. mas. (*arnacheur*), ouvrier qui fait des *harnais*. — Valet qui *harnache*.

HARNAIS (*H s'aspire*), subst. mas. (*arné*) (l'*Académie* dit aussi **HARNOIS**, en faisant l'observation que lorsqu'on parle des chevaux, *harnois* ne se dit qu'en poésie ou dans le discours soutenu ; on pourrait donc dans le langage poétique ou figuré prononcer *harnoä*. C'est là ce que nous appelons créer des difficultés inutiles.) (de l'italien *arnese*, fait de l'allemand *harnisch* ou *arnisch*, harnais), tout ce qui est nécessaire à l'équipement d'un cheval.—Tout l'équipage de cuir d'une voiture.—Les chevaux et tout l'attirail d'un voiturier, d'un roulier.—Armure complète d'un homme d'armes. Dans cette acception il est vieux.—Équipage pour la chasse des petits oiseaux.—Tous les outils et instruments nécessaires pour quelque ouvrage ou quelque métier.—Fig.: *blanchir sous le harnais*, vieillir dans le métier des armes.—*Endosser le harnais*, embrasser la profession des armes. — Fig. et plaisamment, en parlant d'un homme d'église ou de robe, mettre les habits de sa profession. — *Cheval de harnais*, de charrette.—Fig. et fam. : *s'échauffer dans son harnais*, parler avec beaucoup de véhémence et d'émotion.

HARNOIS. Voy. HARNAIS.

***HARO** (*H s'aspire*), sorte d'exclamation, qui s'emploie quelquefois subst., (*arô*) (ce mot est composé de *ha!* exclamation, et de *Raoul*, qui fut le premier duc de Normandie, prince fort équitable, dont les Normands imploraient le secours quand on leur faisait quelque violence), t. de pratique dont on se servait suivant la coutume de Normandie, pour faire arrêt sur quelqu'un ou sur quelque chose, et pour aller procéder sur-le-champ devant le juge : *faire haro sur quelqu'un; clameur de haro.* Voy. CLAMEUR. — Fig. : *mettre haro sur quelque chose*, s'en saisir.—*Crier haro sur quelqu'un*, se récrier sur ce qu'il fait ou dit.

***HARPAGON**, subst. mas. (*arpaguon*) (nom de l'*avare*, dans la comédie de *Molière*, qui est devenu dans le style familier un nom générique et appellatif; du grec αρπαζειν, ravir, enlever), homme excessivement avare, qui prend de toutes les mains.

HARPAILLÉ, E, part. pass. de *se harpailler*.

SE **HARPAILLER** (*H s'aspire*), v. pron. (*ce-arpâ-ié*), se quereller, se jeter l'un sur l'autre, se harper.—Disputer avec indécence. Il est fam. —V. neut., en t. de vén., se dit des chiens qui, lorsqu'ils tournent au change, se séparent et chassent une autre bête.

HARPAILLEUR (*H s'aspire*), subst. mas. (*arpâ-ieur*), gueux, filou, mendiant. Il est vieux.

HARPALE, subst. mas. (*arpale*), t. d'hist. nat., genres d'insectes coléoptères.

HARPALICE, subst. propre fém. (*arpalice*), myth., la plus belle fille d'Argos. Elle fut fort aimée de Clyménus son père, qui la maria avec beaucoup de peine; et aussitôt qu'elle fut mariée, il fit mourir son gendre pour la reprendre ; mais elle lui fit manger son propre fils, à l'exemple de Progne, etc.—Il y eut une autre *Harpalice* ou *Harpalyce*, qui mourut de douleur de se voir méprisée par Iphiclus, qu'elle aimait. Elle fut tant pleurée, que son nom resta à une sorte d'air lugubre qu'on chantait dans les funérailles.—Ce fut aussi le nom d'une princesse, fille d'*Harpalicus*, roi d'une contrée de la Thrace. Elle avait tant de courage, et savait si bien manier les armes, que, son père étant vivement pressé dans un combat, et même déjà blessé de la main de Néoptolème, elle vola à son secours, le tira de danger, et mit en fuite les troupes de Néoptolème. Elle excellait à la course des chevaux.

HARPALICUS, subst. propre mas. (*arpalikuce*), myth., roi de Thrace. Voy. HARPALICE.

HARPALOS, subst. propre mas. (*arpalôce*), myth., un des chiens d'Actéon.

HARPAYE (*H s'aspire*), subst. fém. (*arpâ-ie*), t. d'hist. nat., oiseau de proie.—Busard des marais.

***HARPE** (*H s'aspire*), subst. fém. (*arpe*) (en lat. *harpa*), sorte d'instrument de musique à plusieurs cordes inégales et qu'on touche des deux mains : *pincer de la harpe.* — En t. de maçonnerie, 1° pierre d'attente qui sort du mur; 2° pierres larges dans les chaînes des murs; 3° morceaux de fer plat coudés en équerre, qui servent à lier les poteaux corniers avec les murs mitoyens.—En vén., la griffe d'un chien.—En conchiliologie, coquille univalve, du genre des conques sphériques, ornés de cannelures longitudinales, qui vont en diminuant comme les cordes d'une *harpe*. — *Harpe double*, instrument du dix-septième siècle, qui était composé de deux *harpes* accolées. — Dans l'ancienne fortification, on appelait *harpe* une espèce de pont-levis. — *Harpe aérienne* ou *harpe éolienne*, *harpe* d'invention anglaise qu'on expose sur une fenêtre et dont le vent fait vibrer les cordes.

***HARPÉ** (*H s'aspire*), subst. mas. (*arpé*), t. d'hist. anc. et de myth., espèce de coutelas ou d'épée

recourbée avec laquelle les gladiateurs nommés Thraces s'escrimaient dans les jeux publics. C'est de cette arme que se servit Persée pour ôter la vie à Méduse, et Mercure pour tuer Argus, ce qui fit donner à Mercure le nom de *Harpephore*. — Nom de l'une des amazones qui vint au secours d'Eétès, roi de Colchos, contre Jason.

HARPÉ, E (H *s'aspire*), part. pass. de *harper*, et adj. : *lévrier bien harpé*, qui a l'estomac fort avancé et fort bas, et le ventre fort haut et fort élevé.

HARPEAU (H *s'aspire*), subst. mas. (*arpô*), t. de mar., grappin ou ancre à quatre bras pour accrocher les vaisseaux ennemis.

HARPÈGE, subst. mas. Voy. ARPÈGE.

HARPÈGEMENT, subst. mas. Voy. ARPÈGEMENT.

HARPÉGER, v. act. Voy. ARPÉGER.

HARPÉPHORE (H *s'aspire*), subst. mas. (*arpéfore*), myth., surnom de Mercure, pris de l'arme dont il se servit pour tuer Argus. Voy. HARPE.

HARPER (H *s'aspire*), v. act. (*arpé*) (du grec αρπαζειν, ravir, d'où a été fait αρπαγη, croc, crochet, grappin), prendre et serrer fortement avec les mains.—Neut., t. de manège, en parlant des chevaux, lever les jambes de derrière précipitamment et sans plier le jarret.—*se* HARPER, v. pron., se saisir, se prendre l'un contre l'autre avec les mains. Il est fam.

HARPESTE (H *s'aspire*), subst. mas. (*arpècete*), jeu de ballon usité chez les anciens.

HARPEUR (H *s'aspire*), subst. mas. (*arpeur*). Il est vieux et ne s'emploie plus; on dit *harpiste*. Voy. ce mot.

***HARPIE** (H *s'aspire*), subst. fém. (*arpi*) (en grec αρπυια, fait de αρπαζειν, ravir, enlever, parce que les *harpies* enlevaient tout), monstre fabuleux extrêmement vorace. — Au fig. : 1° homme qui prend avec avidité le bien d'autrui; 2° femme méchante et criarde.—T. d'hist. nat., genre d'oiseaux de l'ordre des accipitres. — Subst. propre fém. plur., selon la mythologie, les *Harpies* ou *Harpyes* étaient filles de Neptune et de la Terre. Elles avaient un visage de femme, le corps de vautour avec des ailes, des griffes aux pieds et aux mains, et des oreilles d'ours. Les principales étaient Aëllo, Ocypète et Céléno. Junon envoya ces monstres pour infecter de leurs ordures et enlever les viandes de dessus la table de Phinée. Zéthès et Calaïs les chassèrent; mais Iris, par ordre de Junon, les fit revenir dans la Thrace, ne voulant pas qu'on maltraitât les *chiennes* de Jupiter et de Junon : ainsi les appelle Apollonius. Les Troyens de la suite d'Énée ayant tué des troupeaux qui appartenaient aux *Harpies*, ils eurent une espèce de guerre à soutenir contre elles; et Céléno, dans sa fureur, fit à Énée les plus terribles prédictions.

HARPIÉE (H *s'aspire*), subst. fém. (*arpié*), t. d'astron., chienne d'Actéon.

HARPIÉ, E, part. pass. de *harpier*.

HARPIER (H *s'aspire*), v. act. (*harpié*), prendre, voler. (*Boiste.*) Il est vieux et même hors d'usage.

HARPIGNÉ, E, part. pass. de *harpigner*.

se **HARPIGNER**, (H *s'aspire*), v. pron. (*ce-arpignié*), se quereller, se battre. Vieux. Style bas et burlesque.

HARPIN (H *s'aspire*), subst. mas. (*arpein*), croc de batelier.

HARPISTE (H *s'aspire*), subst. des deux genres (*arpicete*), celui, celle qui joue de la *harpe*.

***HARPOCRATE**, subst. propre mas. (*arpokrate*), myth., dieu du silence. On le représentait sous la figure d'un jeune homme demi-nu tenant d'une main une corne, et un doigt sur sa bouche.

HARPOIRE (H *s'aspire*), subst. fém. (*arpoare*), t. de pêche, pièce de fer qui termine le *harpon*.

HARPO-LYRE (H *s'aspire*), subst. mas. (*arpôlire*), instrument qui participe de la *harpe* et de la *lyre*.

HARPON (H *s'aspire*), subst. mas. (*arpon*) (du grec αρπαγη, croc, crochet, grappin, fait de αρπαζειν, ravir, enlever), gros javelot attaché au bout d'une corde, dont on se sert pour la pêche des baleines, des marsouins, etc.—Pièce de fer qui arrête et tient ferme les pans d'un bâtiment de charpente.

HARPONNÉ, E, part. pass. de *harponner*.

HARPONNER (H *s'aspire*), v. act. (*arponé*), darder ou accrocher avec le *harpon*. — *se* HARPONNER, v. pron.

HARPONNEUR (H *s'aspire*), subst. mas. (*arponeur*), pêcheur qui *harponne*.

HARPONNIER (H *s'aspire*), subst. mas. (*arponié*), t. d'hist. nat., héron d'Amérique.

HARRE (H *s'aspire*), subst. fém. (*are*), t. de pelletiers, demi-anneau de fer, fiché dans un mur, et dont on se sert pour adoucir les peaux.

HART (H *s'aspire*), subst. fém. (*are*) (par corruption du celtique ou bas-breton *éré*, lien), lien d'osier ou de bois fort pliant dont on lie les fagots.—Corde avec laquelle on pendait les criminels. On lit dans les ordonnances : *à peine de la hart*. — On le dit encore quelquefois dans le langage familier : *la hart au cou*; *c'est un homme qui mérite la hart, qui est digne de la hart*.

HARTOGE, subst. mas. (*artoje*), t. de bot., arbrisseau du cap de Bonne-Espérance, espèce de diosma.

HARUDES, subst. mas. plur. (*arude*), peuple qui habitait autrefois une partie de la Germanie.

HARUNGANE, subst. mas. (*areunguane*), t. de bot., arbre de Madagascar.

HARUSPICE, subst. mas. Voy. ARUSPICE.

HARVIAU (H *s'aspire*), subst. mas. (*arvió*), t. de pêche, anse de corde qui sert à attacher le grand filet en chausse, dans les pêcheries établies aux arches des ponts sur les grandes rivières.

***HASARD** (H *s'aspire*), subst. mas. (*azar*) (du mot *as*, point unique au jeu de dés. Comme en jouant on court risque d'amener ce point, qui est le moindre de tous, on a dit *azarder* pour risquer, et *azard* pour *as*, parce que, dans notre langue, la terminaison en *ard* contenait une idée de mépris. Ces mots ont ensuite été modifiés par l'aspiration. *Le Duchat*. Les Italiens disent aussi *azardo*, et les Espagnols *azar*), fortune, sort, cas fortuit : *coup de hasard, effet du hasard*. — *Jeux de hasard*, jeux où le *hasard* seul décide. —Destin aveugle.—Au fig.: *corriger le hasard*, c'est tromper au jeu. — A certains jeux de dés, on appelle *les hasards* certains points fixes qui sont toujours favorables à celui qui tient le dé.— En t. de jeu de paume, on dit que *la balle fait hasard*, quand elle ne fait pas l'effet qu'elle devait faire, soit par le défaut du carreau, soit par quelque autre cause. — Risque, péril : *courir le hasard de sa vie, de son honneur*.—Poét. : *les hasards* (les dangers) *de la guerre*. — *Acheter un livre, un tableau, etc., de hasard*, l'acheter à bon marché. On dit, dans le même sens : *trouver un bon hasard*. — Dans un sens analogue, on appelle *marchandises de hasard* ou *d'occasion*, celles qui ne sont plus neuves, ou qui ont déjà servi, et que par cette raison on vend moins cher. — On appelle *analyse des hasards*, la science du calcul des probabilités. — *Au hasard, à tout hasard*, loc. adv., sans dessein, sans réflexion, à tout événement. — *Jeter des propos au hasard*, mettre des propos en avant pour voir comment ils seront reçus. — *Dire quelque chose au hasard, à tout hasard*, sans aucune intention précise. — *Parler au hasard*, inconsidérément, sans réflexion. — *Par hasard*, adv., par accident, fortuitement. Voy. FORTUITEMENT. — HASARD, FORTUNE, SORT, DESTIN. (*Syn.*) Le *hasard* ne forme ni ordre, ni dessein; on ne lui attribue ni connaissance, ni volonté, et ses événements sont toujours très-incertains. La *fortune* forme des plans et des desseins, mais sans choix; on lui attribue une volonté sans discernement, et l'on dit qu'elle agit en aveugle. Le *sort* suppose des différences et un ordre de partage; on ne lui attribue qu'une détermination cachée, qui laisse dans le doute jusqu'au moment où elle se manifeste. Le *destin* forme des desseins, des ordres et des enchaînements de cause; on lui attribue la connaissance, la volonté et le pouvoir; ses vues sont fixes et déterminées. — Le *hasard* fait; la *fortune* veut; le *sort* décide; le *destin* ordonne. (*Girard.*)

HASARDÉ, E (H *s'aspire*), part. pass. de *hasarder*, et adj. — *Propos hasardé*, un peu leste. — *Viande hasardée*, un peu passée, gardée trop long-temps.

***HASARDER** (H *s'aspire*), v. act. (*azardé*), mettre, exposer au *hasard*; risquer : avec cette différence que *hasarder* n'indique que l'incertitude du succès, et que *risquer* menace d'une mauvaise issue : *hasarder sa vie, son honneur, sa réputation, son argent*; *hasarder un combat*; *hasarder de faire une chose*; *hasarder beaucoup*. — Avancer témérairement : *hasarder une accusation, etc.* — *Hasarder une parole, une proposition*, la mettre en avant pour voir comment elle sera reçue. — *Hasarder une phrase*, employer une phrase dont l'usage n'est pas encore bien établi. — *se* HASARDER, v. pron., s'exposer au *hasard*. — Suivi d'un infinitif, il prend la préposition *à* : *se hasarder à dire, à faire une chose*.

HASARDEUSE, adj. fém. Voy. HASARDEUX.

HASARDEUSEMENT (H *s'aspire*), adv. (*azardeuzeman*), d'une manière *hasardeuse*, avec risque : *il a entrepris cela bien hasardeusement*.

HASARDEUX (H *s'aspire*), adj. mas., au fém. **HASARDEUSE** (*azardeu, deuze*); en parlant des personnes, hardi, courageux. — En parlant des choses, périlleux.

***HASE** (H *s'aspire*), subst. fém. (*aze*) (de l'allemand *hase*, lièvre mâle ou femelle), la femelle du lièvre ou du lapin.

HASNA ou **HASNÉ** (H *s'aspire*), subst. mas (*acena, acené*), t. de relation, trésor particulier du grand-seigneur. Le trésor public s'appelle *miri*. V. KHAZINE, au *Comp.*

***HASSÉKI**, subst. fém. (*acéki*) (mot emprunté de la langue turque, celle des femmes du grand-seigneur qui devient mère d'un garçon. Elle a tous les droits d'une épouse, et commande dans le harem. Quelques-uns étendent ce nom à toutes les concubines du sultan.

HASSÉQUIS, subst. mas. (*acékice*), t. de relat., garde du palais ottoman.

HAST, subst. mas. (*acete*) (du lat. *hasta*, lance, pique) : *arme d'hast*, arme emmanchée au bout d'un long bâton. Vieux mot inusité.

HASTAIRE, subst. mas. (*acetère*) (en lat. *hastarius*, fait de *hasta*, pique), chez les anciens Romains, soldat armé d'une pique.

***HASTE**, subst. fém. (*acete*) (en lat. *hasta*, lance, pique), javelot sans fer, ou ancien sceptre plus long que les sceptres ordinaires.—En numismatique, sceptre.—Broche à rôtir. Hors d'usage.

HASTÉ, E, adj. (*aceté*) (en lat. *hastatus*, fait de *hasta*, pique), t. de bot., se dit des feuilles triangulaires et échancrées à leur base.

***HASTER**, subst. mas. (*acetère*), t. de comm., mesure de contenance qui était en usage en Flandre et en Belgique, particulièrement à Gand. Elle contenait 30 setiers de Paris, moins un cinquante-sixième.

***HASTEUR** (H *s'aspire*), subst. mas. (*aceteure*), celui qui dans un atelier surveille les ouvriers, les manœuvres.

HASTIES ou **HASTILLES** (H *s'aspire*), subst. fém. plur. (*aceti, ti-ie*); vieux mot inusité qui signifiait, dépouilles d'un porc dont on fait part à ses voisins, comme andouilles, boudins, et qu'on accompagne de quelque pièce bonne à rôtir, à mettre à la *haste* (à la broche).

HASTIFORME (H *s'aspire*), adj. des deux genres (*acetiforme*) (du lat. *hasta*, pique, et *forma* forme, figure), en forme de pique.

HASTINGS, subst. propre mas. (*aceteingue*) très-ancien port d'Angleterre, dans le comté de Sussex. Il est célèbre par la victoire qu'y remporta, en 1066, Guillaume-le-Conquérant, alors duc de Normandie, et dès lors roi d'Angleterre.

***HÂTE** (H *s'aspire*), subst. fém. (*âte*), vitesse, diligence. — Dans quelques départements, étendue de trente pas.—Autrefois, broche de cuisine. —*Avoir hâte ou une grande hâte de...* être fort pressé de...—*Avec hâte, en hâte*, promptement, avec diligence.—*A la hâte*, avec précipitation.

HÂTÉ, E, part. pass. de *hâter*. On dit que *la saison est un peu hâtée*, pour dire, qu'elle est plus avancée qu'elle ne devrait l'être.—Il signifie quelquefois pressé, qui a *hâte* : *il est extrêmement hâté*.

HÂTELET (H *s'aspire*), subst. mas. (*âtelé*), petite broche à rôtir.—T. de manuf., petite broche à laquelle on enfile les soies, etc., et qu'on attache aux grandes broches.

HÂTELETTES (H *s'aspire*), subst. fém. plur. (*âtelète*) diminutif de *hâte* ou *haste*, en lat. *hasta*, morceau de bois en forme de lance), sorte de mets préparés par le moyen de petites broches de bois appelées aussi *hâtelettes*. On fait des *hâtelettes* de ris de veau, de foie gras, etc.

HÂTER (H *s'aspire*), v. act. (*âté*) (de l'allemand *hasten*, qui a la même signification), accélérer, diligenter le mouvement, les progrès d'une chose; faire qu'elle arrive plus tôt à son point, à son but.—Faire dépêcher : *hâter la besogne*; *hâtez ces gens-là*. — *Hâter les fruits* en avancer la maturité. — *Le cerf hâte son erre*, fuit fort vite. — HÂTER, PRESSER, DÉPÊCHER, ACCÉLÉRER. (*Syn.*) Selon *Roubaud*, *hâter* marque une diligence plus ou moins grande, et soutenue; *presser*, une impulsion forte et de la vivacité sans relâche; *dépêcher*,

une activité inquiète et empressée, même jusqu'à la précipitation ; *accélérer*, un accroissement de vitesse ou un redoublement d'activité. Il se dit mieux et plus ordinairement des choses : *hâter son départ*, *son retour*; mais on dit moins bien et plus rarement *hâter quelqu'un*, le presser de venir, quoique *se hâter*, *hâtez-vous*, soit du bon usage. On lit bien dans Racine :

Courez vite avertir et *hâter* la princesse;

mais c'est dans *la Thébaïde*.—SE HÂTER, v. pron., faire quelque chose en diligence : *je me hâte de vous en donner avis; il ne se hâte pas trop de payer; hâtez-vous lentement.*

***HÂTEREAU** (H *s'aspire*), subst. mas. (*âterô*), mets préparé avec des tranches de foie saupoudrées de poivre et de persil, grillées et salées.

HÂTEUR (H *s'aspire*), subst. mas. (*âteur*) (du vieux mot *hâte*, broche), officier qui, dans les cuisines royales, avait soin que les viandes à la broche fussent cuites à propos.

***HATICHÉRIF** (H *s'aspire*), subst. mas. (*âtichérif*). V. HATTI-SCHERIF.

HÂTIER (H *s'aspire*), subst. mas. (*âtié*), grand chenet de cuisine qui a plusieurs chevilles de fer recourbées les unes au-dessus des autres.

HÂTIF (H *s'aspire*), adj. mas., au fém. **HÂTIVE** (*âtif, tive*), précoce, en parlant des fruits ou des fleurs.—Fig., *un esprit hâtif*, formé avant l'âge.—HÂTIF, PRÉCOCE, PRÉMATURÉ. (*Syn.*) *Hâtif* indique seulement une chose avantageuse ; *précoce* et *prématuré* marquent la circonstance de devancer ou de prévenir la saison, le temps propre, les productions du même genre. *Précoce* n'exprime point d'autre idée ; *prématuré* désigne une maturité forcée ou une fausse maturité, quelque chose qui est contre nature. C'est le sens que nous lui donnons au figuré. Ainsi la chose *précoce* arrive avant la saison, et la chose *prématurée* arrive avant la saison propre et hors de saison. — Ce qui est *précoce* est hors de l'ordre commun ; ce qui est *prématuré* est contre l'ordre naturel.—La diligence et la vitesse distinguent le *hâtif*; la célérité et l'antériorité, le *précoce*; la précipitation et l'anticipation, le *prématuré*. — Les fruits qui viennent les premiers ou dans la primeur sont *hâtifs*; les fruits qui viennent naturellement, ou par une bonne culture, avant la saison propre à leurs espèces, sont *précoces*; les fruits qui viennent par force, avant la saison convenable, et trop tôt pour acquérir la bonté et la perfection de leur maturité naturelle, sont *prématurés*.—La valeur qui n'attend pas le nombre des années est *hâtive*; la raison qui étonne dans l'enfance est *précoce*; la crainte qui prévoit un danger si éloigné, qu'il n'est, pour ainsi dire, que possible, est *prématurée*.

HATIK, subst. mas. (*atik*), espèce de chevaux arabes provenus de beaux étalons et de chevaux de charge.

HÂTIVE (H *s'aspire*), adj. fém. Voy. HÂTIF.

HÂTIVEAU (H *s'aspire*), subst. mas. (*âtivô*), sorte de poire ou de raisin précoce.

HÂTIVEMENT (H *s'aspire*), adv. (*âtiveman*), d'une manière *hâtive*.

HÂTIVETÉ (H *s'aspire*), subst. fém. (*âtiveté*), précocité des fruits, des fleurs, etc. Il est vieux.

***HATTI-SCHERIF** (H *s'aspire*), subst. mas. (*ateti-chérife*), décret, ordonnance du sultan.

HÂTURE (H *s'aspire*), subst. fém. (*âture*), t. de serrurier, portion de fer qui fait une saillie en forme d'équerre, et qui aboutit à un verrou ou à la tête d'un pêne.

***HAUBAN** (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôban*), t. de mar., gros cordage qui assure le mât, et qui sert d'échelle pour monter au haut des mâts. On l'emploie le plus souvent au plur. — On appelle *haubans de beaupré*, deux espèces de balancines qui saisissent la vergue de civadière par le milieu ; *haubans de chaloupe*, les cordages dont on se sert pour saisir la chaloupe quand elle est sur le pont du vaisseau.—En t. de maçon., cordage attaché d'un côté à un engin, et de l'autre à un arrêt solide.—Ancien droit établi dans les marchés sur les marchandises des fourreurs. (*Raymond.*)

HAUBANÉ, E, part. pass. de *haubaner*.

HAUBANER (H *s'aspire*), v. act. (*ôbané*), t. de maçon, attacher un *hauban* à l'engin pour l'arrêter et le tenir ferme quand on monte quelque fardeau.

***HAUBANIER** (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôbanié*), nom donné autrefois aux pelletiers fourreurs soumis au droit de hauban. — On appelait *haubanier du roi*, celui qui avait le droit d'acheter dans Paris et aux environs toutes sortes de hardes vieilles et nouvelles.

HAUBART (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôbar*), t. d'hist. nat., espèce de poisson.

HAUBELONE (H *s'aspire*), subst. fém. (*ôbelone*), sorte de fromage de Hollande.

***HAUBEREAU**, subst. mas. (*ôberô*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau de proie.

HAUBERGENIER (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôberjenié*), ouvrier qui fait des *hauberts*.

HAUBERGEON (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôberejon*), petit *haubert*. C'était l'armure des écuyers. —On appelait ainsi un fief qui obligeait d'accompagner le roi à la guerre avec le *haubert*. Il a donné lieu au vieux proverbe, *maille à maille se fait le haubergeon*, qui signifie qu'en travaillant peu à peu, mais constamment, à une chose, on parvient à la faire.

***HAUBERGIER** (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôberejié*), possesseur d'un fief de *haubert*.

HAUBERT (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôbère*) (du latin barbare *halsberga* ou *halsperga*, fait avec la même signification dans le moyen-âge, de l'allemand *hals*, le cou, et *bergen*, garder, couvrir), sorte de cuirasse ancienne ou de cotte de mailles faite de petits anneaux de fer, que les seuls chevaliers pouvaient porter. On l'appelait aussi *jaque de mailles*.—*Fief de haubert*, possédé par un chevalier, qui était obligé d'aller servir le roi à la guerre, avec droit de porter le *haubert*.

***HAUBITZ** (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôbitece*), t. d'artillerie, ancien nom de l'obusier. Il ne se dit plus.

HAULÉE (H *s'aspire*), subst. fém. (*ôlé*), terme de pêche, sorte de filet plus grand que la bastude.

***HAUSSE** (H *s'aspire*), subst. fém. (*ôce*), en général, tout ce qui sert à *hausser*.—*Hausse* signifie aussi augmentation, en parlant du cours des changes et des effets publics : *les banquiers spéculent sur la hausse et la baisse; jouer à la hausse*, c'est parier que les effets *hausseront*; c'est acheter et promettre de payer au prix du cours actuel, à une époque déterminée, des effets de crédit public, dans l'espoir de les revendre à un prix supérieur.—En terme d'imprimerie, morceau de papier mince que l'on colle sur le grand tympan, à l'endroit où l'on aperçoit un défaut de foulage, pour que l'impression soit partout égale.—Morceau de cuir qu'on met à des souliers, à des bottes.—Morceau de bois qu'on met à des quenouilles de lit pour les *hausser*. — Dans un archet de violon, partie qui porte l'écrou, et qui sert à le tendre. Les Allemands l'appellent *grenouille*.

HAUSSÉ, E, part. pass. de *hausser*, et adj., se dit, dans le blason, d'une fasce, etc., qui est plus *haute* que dans sa position ordinaire.

***HAUSSE-COL** (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôcekol*), petite plaque de cuivre doré que les officiers d'infanterie portent au-dessous du cou lorsqu'ils sont de service.—Au plur., des *hausse-col*.

HAUSSEMENT (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôceman*), action de *hausser* : *il a fait un haussement d'épaule*. — *Haussement des monnaies, du prix des denrées*; on dit plus souvent : *hausse des monnaies, des denrées*.

HAUSSE-PIED (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôcepié*), t. de faucon., sorte de sacre, oiseau qui a souvent une patte en l'air.—Le premier des oiseaux de proie qui attaque le héron dans son vol. —En t. de chasse, lacs pour prendre le loup.—Au plur., des *hausse-pied*.

HAUSSE-QUEUE (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôcekieu*), t. d'hist. nat., sorte de coquillage terrestre. —On donne aussi ce nom au hoche-queue. —Au plur., des *hausse-queue*.

HAUSSER (H *s'aspire*), v. act. (*ôcé*) (rac. *haut*), élever, rendre plus *haut*.—Lever en *haut* : *hausser le bras, la jambe*. — Il se dit de la voix, du son des instruments : *hausser la parole ; hausser sa voix ; cette guitare est montée trop bas, il faut la hausser*.—*Hausser le ton*, élever ses prétentions ; prendre dans ses discours un ton de menace ou de supériorité. On dit fam., dans un sens analogue, *hausser d'un ton*. — Prov. et pop., *hausser le coude*, boire beaucoup; et dans le même sens, mais moins usité : *hausser le temps*. —Fig. et fam.: *hausser les épaules*, en signe d'indignation, de mépris.—Augmenter : *hausser les gages, le prix, les impôts*.—*Hausser la monnaie, le prix des monnaies*, en augmenter la valeur numéraire—On dit neutralement, en t. de banque, que *le change hausse, que les actions haussent*, pour dire que le prix des actions est plus *haut*; et, dans le même sens, en parlant des choses dont la valeur, dont le prix augmente : *le prix du blé a bien haussé; le pain ne hausse pas*.—Figurément : *hausser le cœur, le courage à quelqu'un*, le relever.—*Hausser un vaisseau*, t. de mar., le découvrir de plus en plus, quand on chasse sur lui avec vent arrière.—Neutralement, devenir ou être plus *haut* : *la rivière a haussé cette nuit*.—*Avoir une épaule qui hausse*, avoir une épaule plus grosse que l'autre. — Fig. et fam. : *hausser d'un cran*, se dit des choses qui augmentent d'une très petite quantité : *sa fortune, son crédit n'a pas haussé d'un cran*.—SE HAUSSER, v. pron., s'élever, se mettre plus *haut* : *se hausser sur la pointe des pieds*.—On dit prov. et fam., d'un homme qui ne s'émeut de rien, qui est toujours égal : *c'est un homme qui ne se hausse ni ne se baisse*.—*Le temps se hausse*, il commence à s'éclaircir.

HAUSSET (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôcè*), pièce de bois qui retient le chevalet des couteliers.

HAUSSIER (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôcié*), qui joue à la *hausse*, et fait monter le cours des fonds publics.

HAUSSIÈRE, subst. fém. Voy. AUSSIÈRE, qui s'emploie plus ordinairement.

HAUSSOIR (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôçoare*), palette de bois qui retient l'écluse d'un moulin, et qu'on lève quand on veut le faire travailler.

HAUSTELLES, subst. fém. plur. (*ôcetèle*), t. d'hist. nat., famille d'insectes diptères.

HAUT (H *s'aspire*), subst. mas. (*ô*) (en latin *altus*), élévation ; hauteur : *la tour a vingt toises de haut*. — Faîte, sommet, la partie supérieure d'un objet quelconque : *le haut d'une tour, d'une montagne, d'un clocher; le haut de la tête, le haut d'une feuille de papier, d'une page, d'un tableau; vers le haut*.—En t. de mus., *la voix de ce chanteur est belle dans le haut*, elle est propre à bien rendre les sons aigus, les notes élevées.—*Sur le haut du jour*, signifie sur le midi. Cette façon de parler a vieilli. — On appelle *le haut du pavé* la partie du pavé des rues qui borde les maisons : *prendre, céder le haut du pavé*. — On dit fig. et fam. : *crier du haut de sa tête*, crier de toute sa force.—*Tomber de son haut*, de toute sa hauteur ; et fig. et fam., être surpris et étonné en entendant dire quelque chose d'extraordinaire. —*Il y a du haut et du bas dans la vie*, des biens et des maux.—*Il y a bien du haut et du bas* ou *des hauts et des bas dans l'humeur de cet homme*, il est d'une humeur inégale. — *Gagner le haut*, s'enfuir.—*Être pendu haut et court*, fam., être exécuté à la potence.—*En haut, par en haut*, façons de parler adverbiales. Ainsi on dit, *aller en haut, monter en haut*, pour dire dans un lieu plus élevé que celui où l'on est.—*Loger en haut*, pour dire dans un étage au-dessus. — *Passer par en haut, passer par en bas*, passer par le *haut*, passer par le bas de quelque lieu. — *Un cheval va par haut*, il fait un manége élevé. — *Tirer en haut, pousser en haut*, vers le *haut*.—En parlant d'une médecine qui opère par le ventre et par la bouche, on dit qu'*elle fait aller par haut et par bas*.—Fig. : *traiter de haut en bas*, avec hauteur et mépris.—*Regarder quelqu'un de haut en bas, du haut en bas, du haut de sa grandeur*, le regarder avec un air de mépris.—T. de marine, *les hauts d'un vaisseau*, tout ce qui est au-dessus du premier pont.

***HAUT, E** (H *s'aspire*), adj. (*ô, ôte*) (en lat. *altus*), élevé, par opposition à bas; il se dit d'un objet considéré par rapport à tous les autres objets, ou par comparaison à un ou plusieurs autres ; ou bien encore de certaines choses qui sont situées au-dessus d'autres : *haut clocher, haute montagne; loger dans une chambre haute; les hautes régions de l'air*. Et dans un sens analogue : *les oiseaux de haut vol; l'aigle a le vol très-haut*. — *Hautes tiges; arbres à haute tige*, se dit de certains arbres fruitiers dont on laisse la tige s'élever.—*Haute futaie* s'entend des bois de grands chênes, de grands hêtres, qui ne sont pas réglés en coupe ordinaire, comme les bois taillis. — *Haut dais*, endroit élevé où le roi et la reine sont assis dans les assemblées publiques. —Fig. *prendre un vol trop haut*, s'élever, ou prendre des manières, ou faire des dépenses au-dessus de son état, de sa condition, de ses moyens. — En parlant des sons, de la voix, éclatant, qui se fait entendre au loin : *avoir la voix haute, le verbe haut; reciter, lire à haute voix, à haute et intelligible voix; crier à haute voix*. — En t. de musique, il se dit des sons élevés, aigus, et, dans un sens analogue, des instruments : *son haut, ton haut, violon bien haut, flûte trop haute*. — Fig. : *prendre le haut*

ton; le prendre d'un ton haut, sur un ton haut, sur le haut ton; et, dans le même sens, *être haut en paroles, avoir le verbe haut*, signifie prendre un ton fier, menaçant, arrogant.—Fig., fam. et par exagération : *jeter, pousser les hauts cris*, se récrier, se plaindre hautement.—*Nous n'avons jamais eu une parole plus haute que l'autre*, nous n'avons jamais eu de querelle ensemble. — *Haut* signifie aussi levé, relevé : *marcher la tête haute; il a juré, la main haute, qu'il ne vous avait fait aucun tort; courir sur son adversaire l'épée haute, la lance haute*, etc. — Fig., *la main haute*, exprime une idée de puissance, de hardiesse, de sévérité : *tenir la main haute à quelqu'un*, le traiter avec sévérité, sans lui rien passer; *tenir la main haute dans une affaire*, se rendre difficile sur les conditions. — *Il peut aller partout la tête haute*, signifie au fig., il peut aller partout sans craindre aucun reproche, aucun affront. — En t. de blason, *épée haute*, épée droite. — En t. de manége, *tenir la bride haute à un cheval*, lui tenir la bride courte. — Au fig. : *tenir la bride haute à un jeune homme*, lui laisser peu de liberté, le tenir de court. — *Le haut style* se dit d'un style oratoire élevé, soutenu : *ouvrage écrit dans le haut style*. Il signifie aussi ironiquement un style ampoulé et guindé. — *Le haut mal*, l'épilepsie ou le mal caduc : *tomber du haut mal*. — *Haut appareil*, grande magnificence. — En t. de chirurgie, *haut appareil* signifie l'extraction de la pierre par le fond de la vessie, en faisant une incision au-dessus du pubis. — *Haute pression*, pression considérable; *machine à vapeur à haute pression*. — *Etre haut en couleur*, avoir le visage rouge, coloré. — Fig. et fam., *emporter quelque chose de haute lutte*, venir à bout de quelque chose par autorité, par force. — *Une haute antiquité*, une antiquité fort reculée. — *Haut* signifie quelquefois fier, orgueilleux, impérieux : *homme haut, femme haute; avoir l'air haut, la mine haute et fière*.—Grand, magnanime, généreux : *il a l'âme haute*. — Il se dit, en mauvaise part, de ce qui est excessif dans son genre : *haute insolence, haute effronterie*. — *Haute trahison* se dit des crimes qui intéressent au premier chef la sûreté de l'état. — Fig., *haut* signifie encore supérieur, éminent, excellent, distingué dans son genre : *une personne de haut rang, de haut parage, de la haute volée; les hautes classes de la société; parvenir aux plus hautes dignités; une haute fortune; les hauts faits; une haute vertu; de hauts fonctionnaires; une haute naissance; la haute opinion que j'ai de son courage*, etc. — *Haute justice*, se disait de la juridiction d'un seigneur dont le juge pouvait connaître de toutes les causes, excepté des cas royaux. — *L'exécuteur de la haute justice* ou *le maître des hautes œuvres*, le bourreau. — *Haut et puissant seigneur; haute et puissante dame; très-haut et très-puissant seigneur; très-haute et très-puissante dame; très-haut et très-puissant prince; très-haute et très-puissante princesse*, titres donnés autrefois dans les monuments publics, dans les actes, dans les oraisons, dans les épîtres dédicatoires et autres écrits officiels ou authentiques, aux grands seigneurs, aux princes et aux princesses. — On dit subst. et absol., *le Très-Haut*, pour Dieu. — En t. de diplomatie, *les hautes puissances contractantes*, se dit des princes souverains entre lesquels se conclut un traité. — Absol. *hautes puissances*, titre que prenaient les états-généraux des Provinces-Unies.—*L'eau est fort haute en cet endroit*, fort profonde. — *La rivière est haute*, plus grosse qu'à l'ordinaire. — *La mer est haute*, agitée. — *Aller en haute mer*, en pleine mer. — *Le carême est haut*, il arrive tard. — Prov. et fig. : *il nous met le carême bien haut*, il nous fait la chose bien difficile. — *Le haut Languedoc*, etc., la partie la plus éloignée de la mer. — *Le haut Rhin*, l'endroit où il est le plus près de sa source. — On appelle aussi *haut pays*, la partie de certains pays qui est plus éloignée de la mer; et *bas pays* celle qui en est plus près.—*Les hautes Pyrénées*, celles qui forment le milieu de la chaîne, qui sont à peu près à égale distance de l'Océan et de la Méditerranée.—*Les hautes Alpes*, celles qui sont loin de la Méditerranée. — On entend par *la haute Seine*, toute la partie de la Seine qui est au-dessus de Paris, en allant vers la source de ce fleuve. — *Haut*, en t. de comm., se dit de la valeur extraordinaire des espèces : *les monnaies sont hautes*; du prix extraordinaire des choses : *les vins sont hauts; les blés sont plus hauts cette année que l'année dernière; dans cette ville les maisons se louent à plus haut prix que partout ailleurs*. — On dit, en termes de banque, que *le change est haut*, pour dire qu'il est plus cher qu'on n'a coutume de le payer. — On dit, en t. de jeux, *les hautes cartes*, pour dire, les cartes qui ont le plus de valeur, par opposition aux *basses cartes*, qui sont celles qui en ont le moins. Au piquet l'as, le roi, la dame, le valet et le dix, sont les *hautes cartes*, les autres sont les *basses*.—*Le haut bout d'une chambre, d'une table*, la place la plus honorable. — *Hauts lieux*, en t. de l'Écriture sainte, les endroits où l'on sacrifiait à Baal et à d'autres idoles. — *Hautes sciences*, théologie, philosophie, mathématiques. — *Hautes classes*, la seconde et la rhétorique. — *Viande de haut goût*, piquante, poivrée, salée, épicée. — Prov. : *cadet de haut appétit*, jeune homme qui mange beaucoup. — *Homme haut à la main*, emporté et qui use de voies de fait. — *Ce cheval fait des hauts-le-corps*, des bonds, des sauts. — *Haut-le-pied!* retirez-vous; partons. — Fig. et prov. : *faire un haut-le-pied*, s'enfuir. — Dans le langage familier, *haut-le-pied* s'emploie subst., pour désigner un homme qui ne tient à rien, qui n'a point d'établissement fixe et qui peut disparaître d'un moment à l'autre : *ne lui prêtez rien, c'est un haut-le-pied*. — *Renvoyer des chevaux haut-le-pied*, les renvoyer sans être attelés ni montés. — On appelle *haut allemand*, le langage de la poésie ou du style soutenu, celui des personnes qui ont reçu de l'éducation. Il se parle surtout en Misnie, province de la Haute-Saxe. — Fig. : *cela est du haut allemand pour moi*, je n'y comprends rien. En t. d'église, *messe haute*, se dit d'une messe chantée, d'une grand'messe.—*La chambre haute*, au parlement d'Angleterre, la chambre des pairs. — En t. de mar., on appelle *haut fond*, un endroit de la mer dans lequel il y a peu d'eau, et où les navires pourraient échouer s'il donnaient dessus. — *Ce bâtiment est de haut-bord*, son bord supérieur est fort élevé au-dessus de l'eau. — *Vaisseau de haut-bord*, autrefois tout bâtiment de long cours; aujourd'hui bâtiment de guerre à plusieurs ponts. — En t. de vén., on appelle *chiens de haut nez*, les chiens qui ont l'odorat fort bon; *haute volerie*, celle du héron, du milan, de la grue, du canard, etc. — HAUT, HAUTAIN, ALTIER. (*Syn.*) L'homme *haut* croit qu'il est au-dessus des autres; l'homme *hautain* veut le faire croire; l'homme *altier* veut le faire sentir. La hauteur du premier peut être noble et bienséante, celle du second est vaniteuse et arrogante; celle du troisième, jalouse, impérieuse, intraitable. — L'homme *haut* ne s'abaisse pas; l'homme *hautain* se hausse tant qu'il peut et rabaisse les autres; l'homme *altier* veut humilier et asservir. — L'homme *haut* souffre impatiemment l'humiliation; le *hautain*, la contradiction; l'*altier*, la résistance. Le premier veut de la considération et des égards; s'il rend ce qu'il doit, il exige ce qui lui est dû. Le second veut des hommages et des bassesses; il croit que tout lui est dû, et oublie ce qu'il doit. Le troisième veut des ménagements et de la soumission; il rend fidèlement ce qu'il doit, et exige durement ce qui lui est dû. — On est *haut* par sentiment ou par air; on est *hautain* par air; on est *altier* par caractère.

HAUT (H *s'aspire*), adv. (*ô*), hautement: *il faut le dire tout haut; crier tout haut*. — A une grande élévation : *sa fortune est bien haut; monter haut, plus haut, très-haut; vous l'avez placé trop haut; il faut l'élever assez haut pour qu'on ne puisse l'atteindre*. — *Plus haut* signifie quelquefois *ci-dessus*, dans ce qui précède : *ainsi que nous l'avons dit plus haut; on a vu plus haut que...*—*Reprendre une chose, une histoire de plus haut*, la raconter en la commençant d'un temps plus éloigné, pour mieux éclaircir le fait, pour rendre la narration plus claire; et dans le même sens, *remonter plus haut*.—*Reprendre les choses de haut, de plus haut*, remonter à des principes généraux, à des vérités antérieures.—*Cheval haut monté* ou *monté haut*, cheval dont les jambes sont trop *hautes* et ne sont point proportionnées. — En t. de musique, dans un ton *haut* : *vous l'avez pris trop haut en commençant; ma voix ne peut monter plus haut; ce violon n'est pas monté assez haut*.—*Parler haut*, à haute voix; ou fig., avec force, avec audace. — *Penser tout haut*, figurément, faire connaître avec franchise, sans détour, sans réserve, ce qu'on a dans l'esprit.—*Déclarer haut et clair*, s'expliquer nettement et positivement.—Fig. : 1° *le prendre bien haut*, parler arrogamment; 2° *le porter haut*, avoir les manières hautaines, ou tenir un état, faire une dépense au-dessus de sa condition; 3° *faire une chose haut la main*, avec hauteur, avec autorité.—*Haut la main* signifie encore en surmontant tous les obstacles avec promptitude : *j'en viendrai à bout haut la main; vous l'emporterez haut la main sur tous vos concurrents*. —*Mener un cheval haut la main*, signifie, en t. de man., tenir la main des rênes *haute*, pour soutenir le cheval, pour l'empêcher de butter, de tomber, ou pour lui donner la facilité de lever le devant, de faire des courbettes. — *Monter haut*, s'élever à un prix considérable : *faire monter bien haut des meubles, des livres en les enchérissant; sa dépense monte haut*, est fort grande. —T. de faucon., *voler haut et gras*, voler de bon gré et avec adresse.—*En haut, là-haut*, loc. adv., dans le lieu qui est plus *haut*, qui est au-dessus. — *Là-haut* rend la désignation plus précise. Il signifie aussi, dans le ciel : *là haut réside un juge incorruptible*.—On dit aussi *d'en haut*, pour du ciel : *c'est un ordre d'en haut*.

HAUT-À-BAS (H *s'aspire*, subst. mas. (*ôtabâ*), petit mercier, porte-balle. Il est vieux.

HAUT-À-HAUT (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôtaô*), cri de chasse pour appeler son camarade. — Sans plur.

***HAUTAIN, E** (H *s'aspire*), adj. (*ôtein, tène*), fier, superbe, orgueilleux. Voy. l'adj. HAUT. (*Syn.*)

HAUTAINEMENT (H *s'aspire*), adv. (*ôteneman*), d'une manière *hautaine*. Peu usité.

HAUTAINETÉ (H *s'aspire*), subst. fém. (*ôteneté*), fierté, orgueil. (*Amyot, Montaigne.*) Vieux et même hors d'usage.

***HAUTBOIS** (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôboa*), instrument à vent et à anche, dont le son est fort clair; ainsi nommé, parce que le ton en est plus *haut* que celui des violons. (*Ménage.*)—Celui qui joue de cet instrument. — *Hautbois de poche*, petit *hautbois* assez semblable au *hautbois* ordinaire. — *Hautbois d'amour*, *hautbois* dont on fit l'essai en 1620, qui ne diffère du *hautbois* commun qu'en ce que son pavillon n'est pas évasé, et qu'il est couvert d'une pièce que l'on perce d'un trou grand comme le doigt. — On dit prov. et en plaisantant sur le mot, *jouer du hautbois*, c'est abattre une futaie qu'il ne faudrait pas encore couper. — Au plur., des *hautbois*.

***HAUT-BORD** (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôbore*), t. de mar., vaisseau de *haut-bord*, grand vaisseau. — Au plur., des *hauts-bords*.

HAUT-DE-CASSE (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôdekâce*), t. d'imprimerie, la partie supérieure de la *casse*. — Au plur., des *hauts-de-casses*.

HAUT-DE-CHAUSSES (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôdechôce*), partie du vêtement de l'homme qui le couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux, et qu'on appelle plus communément *culotte*. — On dit prov. et fig. : *cette femme porte le haut-de-chausses*, elle est plus maîtresse, elle a plus de pouvoir dans la maison que son mari. — Au plur., des *hauts-de-chausses*. L'*Académie* permet de supprimer le *s* final de *chausses* au sing., et même au plur. Il est vrai qu'elle peut s'appuyer de l'autorité de *Regnard*, dans le *Joueur*:

> Un *haut-de-chausse* bas prêt à tomber sur eux;

et de celle plus puissante encore de *Molière*, qui fait dire à *Chrysale*, dans les *Femmes savantes* :

> . . . . . Qu'une femme en sait toujours assez
> Quand la capacité de son esprit se hausse
> A connaître un pourpoint d'avec un *haut-de-chausse*

Mais cette orthographe, régulière autrefois quand le mot *chausses* avait un singulier, serait une bizarrerie, contraire à l'analyse, aujourd'hui que, d'après l'*Académie* elle-même, on n'emploie plus *chausses* qu'au plur.

***HAUT-DESSUS** (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôdeçu*), t. de musique, la partie chantante qui est le plus à l'aigu, lorsqu'on emploie plusieurs *dessus*. Dans les parties instrumentales, on dit toujours *premier dessus, second dessus*. — Au plur., des *hauts-dessus*.

HAUTE-BONTÉ (H *s'aspire*), subst. fém. (*ôtebonté*), t. de jard., sorte de pomme d'automne.

HAUTE-BRUYÈRE (H *s'aspire*), subst. fém. (*ôte-brui ière*), t. de bot., espèce de *bruyère* à haute tige dont on fait des balais.

HAUTE-CONTRE (H *s'aspire*), subst. fém. (*ôtekontre*), partie de la musique plus haute que la taille et plus basse que le dessus. — Celui qui chante la *haute-contre*. — Au plur., des *hautes-contre*.

HAUTE-COUR (H *s'aspire*), subst. fém. (*ôtekour*), pendant la révolution française, la constitution de 1791 établit un tribunal dit *haute-cour nationale*, pour juger les crimes contre la nation. —La constitution de 1793 en établit un dit *haute-cour de justice*, pour juger les accusations admises par le corps législatif, soit contre les membres de ce corps, soit contre ceux du directoire ; ce dernier tribunal était composé de cinq juges, de deux accusateurs nationaux et de *hauts-jurés*.—Le sénatus-consulte du 28 floréal an XII établit un tribunal dit *haute-cour impériale*, pour juger, 1° les délits personnels commis par les membres de la famille alors régnante, par des titulaires des grandes dignités, par des ministres, par des grands-officiers, des sénateurs et des conseillers d'état; 2° les attentats contre la sûreté de l'état, la personne du souverain, etc., celle de son héritier présomptif. Cette dernière cour était composée des princes, des titulaires des grandes dignités, des grands-officiers, du grand-juge, de soixante sénateurs, de six présidents du conseil d'état, de quatorze conseillers d'état et de vingt membres de la cour de cassation.—Au plur., des *hautes-cours*.

HAUTÉE (H *s'aspire*), subst. fém. (*ôté*), t. de pêche, espèce de filet plus grand que la bastude.

HAUTE-FUTAIE (H *s'aspire*), subst. fém. (*ôtefuté*), bois qu'on laisse parvenir à la plus *haute* croissance.— Au plur., de *hautes-futaies*.

HAUT-FEUILLET (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôfeu-ié*), t. de tabletier, l'une des deux feuilles de scie de l'estadou.—Au plur., des *hauts-feuillets*.

HAUTEFORT, subst. propre mas. (*ôtefor*), bourg de France, chef-lieu de canton, dép. de la Dordogne.

HAUTE-GRIVE (H *s'aspire*), subst. fém. (*ôteguerive*), nom vulgaire de la grive draine.—Au plur., des *hautes-grives*.

HAUTE-JUSTICE (H *s'aspire*), subst. fém. (*ôtejucetice*), sorte de juridiction qui comprend la moyenne et la basse *justice*. — Au plur., de *hautes-justices*.

***HAUTE-LICE** (H *s'aspire*), subst. fém. (*ôtelice*), fabrique de tapisserie dont la chaîne est tendue de haut en bas.— Dans la sayetterie d'Amiens, étoffes dont la trame est de laine et la chaîne toute de soie. Quelques-uns écrivent *haute-lisse*. —Au plur., des *hautes-lices*.

***HAUTE-LICEUR** ou **HAUTE-LICIER** (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôteliceur, cié*), ouvrier qui travaille aux tapisseries de *haute-lice*.— Marchand qui en fait commerce. — Au plur., des *haute-liceurs*, des *liceurs* qui travaillent à la *haute-lice*.

HAUTE-LUTTE (H *s'aspire*), subst. fém. (*ôtelute*) ; figur. : *emporter quelque chose de haute-lutte*, l'emporter d'autorité et avec grande supériorité.—Au plur., des *hautes-luttes*.

HAUTE-MARÉE (H *s'aspire*), substantif féminin, (*ôtemaré*), le plus *haut* point du flux.— Au plur., de *hautes-marées*.

HAUTEMENT (H *s'aspire*), adv. (*ôteman*), hardiment, librement, résolument. — Avec *hauteur*. — Ouvertement, à force ouverte.

HAUT-EN-BAS (H *s'aspire*), sorte d'exclamation (*ôtanbâ*), cri des ramoneurs.

HAUTE-PAIE (H *s'aspire*), subst. fém. (*ôtepè*), solde plus grande que la solde ordinaire.—Celui qui la reçoit.—Au plur., des *hautes-paies*.

HAUTE-POLICE (H *s'aspire*), subst. fém. Voy. POLICE.

HAUTE-SOMME (H *s'aspire*), subst. fém. (*ôteçome*), t. de comm. maritime ; dépense extraordinaire qui ne concerne ni le corps du navire, ni les frais nécessaires de l'armement.—Au plur., des *hautes-sommes*.

HAUTESSE (H *s'aspire*), subst. fém. (*ôtèce*), titre d'honneur qu'on donne à l'empereur turc, appelé aussi grand-seigneur.

HAUTE-TAILLE (H *s'aspire*), subst. fém. (*ôtetâ-ie*), voix moyenne entre la *taille* et la haute-contre. — Au plur., de *hautes-tailles*.

***HAUTEUR** (H *s'aspire*), subst. fém. (*ôteur*), étendue d'un corps en tant qu'il est *haut* : *la hauteur d'un mur, d'une montagne, d'un arbre, d'un clocher; à trois pieds de hauteur; à la hauteur du premier étage.* — *Tomber de sa hauteur*, étant debout, tomber de son long. Voy. ÉLÉVATION.— Élévation d'un objet au-dessus de la surface de la terre ou de quelque autre surface horizontale : *à la hauteur des nuages; la hauteur des cieux ; je ne puis atteindre à cette hauteur.*—En géom., distance d'un point ou d'une ligne à une ligne ou à un plan. — Dans les caractères d'imprimerie, distance prise du pied jusqu'à l'œil de la lettre.— Colline, éminence : *la ville est dominée par une hauteur; il faut gagner la hauteur; la plaine est inondée, prenons par les hauteurs, tâchons d'atteindre les hauteurs.*—Profondeur : *la mer avait tant de brasses de hauteur.* — Fig., 1° fermeté: *l'ambassadeur soutint les intérêts de son maître avec beaucoup de hauteur.* Peu usité dans ce sens; 2° arrogance, orgueil, fierté; 3° élévation, grandeur de courage, etc.— Il s'emploie particulièrement au plur. dans le second de ces sens : *vos hauteurs ne m'imposent nullement.*—Il se dit encore fig., au sens moral, en parlant de ce qui est supérieur, éminent, d'un ordre élevé : *la hauteur des conceptions.* Boileau a dit dans un sens analogue :

> C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur
> Pense de l'art des vers atteindre la *hauteur*.

—*Être à la hauteur de quelqu'un*, être en état de le comprendre : *ceux qui le secondaient n'étaient point à sa hauteur.* — *Être à la hauteur du siècle*, n'être pas étranger aux connaissances, aux idées, aux opinions du temps où l'on vit, en suivre les progrès ; et, dans le même sens : *être à la hauteur des connaissances, des idées actuelles*, etc. — *Hauteur d'un bataillon, d'un escadron*; la quantité de rangs dont il est composé : *il était à quatre, à six de hauteur.* — En astron., il se dit de l'angle compris entre le plan de l'horizon et le rayon visuel mené au point du ciel que l'on veut désigner.— On appelle *hauteur* ou *élévation d'un astre*, le nombre de degrés, de minutes et de secondes compris entre un astre et l'horizon, mesuré sur un cercle vertical. — *Hauteur apparente*, celle qui résulte de l'observation, et qui diffère de la *hauteur vraie* donnée par le calcul, à raison, 1° de la réfraction qui rend la *hauteur apparente* plus grande; 2° de la parallaxe qui la fait paraître plus petite. — *Hauteur méridienne*, celle qui a lieu au moment où les astres passent par le méridien. C'est l'arc compris entre l'astre et l'horizon. — *Hauteurs correspondantes*, *hauteurs* d'un astre avant et après son passage par le méridien, et prises dans des moments également éloignés de celui du passage. — *Hauteur* ou *élévation du pôle*, l'arc du méridien compris entre le pôle et l'horizon du lieu où l'on est. — *Prendre la hauteur du soleil* ou *prendre hauteur*, observer avec un instrument l'élévation du soleil sur l'horizon, à midi. — Sur mer, *être à la hauteur d'une ville*, être au même degré de latitude que cette ville. — En architecture, *bâtiment arrivé à hauteur*, dont les dernières assises sont posées, et qui est prêt à recevoir la charpente.

HAUTEVILLE (H *s'aspire*), subst. propre mas. (*ôtevile*), village de France, chef-lieu de canton, dép. de l'Ain.

HAUT-FOND (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôfon*), t. de mar., lieu où la mer a peu de profondeur. On dit dans le même sens, *bas-fond*, ou *battures*. —Au plur., des *hauts-fonds*.

HAUT-GOÛT (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôguou*), pointe que les cuisiniers savent donner aux mets, par le moyen des épices, du verjus, etc. — Au plur., des *hauts-goûts*.

HAUTIN (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôtein*), t. d'hist. nat., petit poisson de mer.

HAUT-JURÉ (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôjuré*), *juré* qui faisait partie de la *haute*-cour nationale ou de la *haute*-cour de justice. Ces *hauts-jurés* étaient nommés par les assemblées électorales. — Au plur., des *hauts-jurés*.

HAUT-JUSTICIER (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôjuceticié*), seigneur qui a la *haute-justice*. — Au plur., des *hauts-justiciers*.

HAUT-LE-CORPS (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôlekor*), saut, bond que fait un cheval.—Convulsion d'estomac très-forte : *faire, avoir des haut-le-corps.* — Au fig., mouvement de surprise ou de pitié.—Au plur., des *haut-le-corps*, des convulsions qui font bondir le *corps haut*.

HAUT-LE-PIED (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôlepié*), à l'armée, officier d'équipage. — Au plur., des *haut-le-pied*. Voy. HAUT, adv.

HAUT-MAL (H *s'aspire*), subst. mas. (*ômale*), le mal caduc.—Sans plur.

HAUT-PENDU (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôpandu*), nuage noir et détaché, qui passe vite, soit en pluie, soit en vent, et qui donne quelquefois les deux ensemble. — Au plur., des *haut-pendus*. Ici *haut* est adv.

HAUT-SOMME (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôçome*), t. de médec. vétér., apoplexie. — Au plur., des *hauts-sommes*.

HAUTURIER (H *s'aspire*), adj. et subst. mas., au fém. HAUTURIÈRE (*ôturié, rière*), anc. t. de mar., pilote qui sait observer les *hauteurs* du soleil et du pôle. — *Navigation hauturière*, de long cours, en *haute* mer.

HAUTURIÈRE, subst. et adj. fém. Voy. HAUTURIER.

HAÜYNE (H *s'aspire*), subst. fém. (*a-u-ine*) (de *Haüy*, nom d'un célèbre minéralogiste), t. d'hist. nat., minéral qui se présente ordinairement sous la forme de grains anguleux, d'une belle couleur bleu d'azur, engagé dans diverses gangues.

***HAVANE** (LA) (H *s'aspire*), subst. propre fém. (*la-avane*), ville, capitale de l'île de Cuba, avec un beau port qui fait un commerce considérable. La ville proprement dite est insalubre, et nulle sous le rapport de l'industrie.

***HAVAMAAL** (H *s'aspire*), subst. mas. (*avama-al*) (mot qui signifie discours sublime), myth., livre des anciens Scandinaves, composé, suivant eux, par Odin, et qui contient, en cent vingt strophes, les premiers principes de la morale.

HÂVE (H *s'aspire*), adj. des deux genres (*âve*), pâle, maigre, défiguré.

HAVEAU ou **HAVENET** (H *s'aspire*), subst. mas. (*avô, avenè*), outil de saunier qui sert à unir l'aire.

HAVELÉE (H *s'aspire*), subst. fém. (*avelé*), t. de saunier, sillon dans l'aire.

HAVENEAU (H *s'aspire*), subst. mas. (*avenô*), t. de pêche, filet en poche, que l'on tend sur deux perches qui se croisent comme les branches d'une paire de ciseaux. On dit aussi *havenet*.

HAVERON (H *s'aspire*), subst. mas. (*averon*), t. de bot., sorte d'avoine sauvage et velue.

HAVES (H *s'aspire*), subst. propre mas. plur. (*âve*), anciens peuples de la Servie.

***HAVET** (H *s'aspire*), subst. mas. (*avè*), outil de fer terminé en forme de crochet, à l'usage des ardoisiers, etc. — En t. de cloutiers, clou à crochet.

HAVI, E, part. pass. de *havir*.

HAVIR (H *s'aspire*), v. act. (*avir*) (en grec αυειν), dessécher. Il se dit d'une viande qu'on rôtit, et qu'un trop grand feu brûle dessus sans qu'elle soit cuite au-dedans. Il est aussi neutre. Vieux et peu usité.—SE HAVIR, v. pron., se dessécher.

HÂVRE (H *s'aspire*), subst. mas. (*âvre*) (du vieux mot gaulois *abèr*, qui signifie la décharge d'un fleuve dans la mer ou dans un autre fleuve. *Ménage*), port de mer.— *Hâvre d'entrée*, port où les vaisseaux peuvent entrer en tout temps. — *Hâvre de barre*, celui où les vaisseaux ne peuvent entrer, et d'où ils ne peuvent sortir qu'avec la marée, à cause des bancs de roche ou de sable. — Ce mot est peu usité maintenant, il ne se dit que de certains ports qui restent la plupart sans eau à marée basse.

***HÂVRE** ou **HÂVRE-DE-GRACE** (H *s'aspire*), subst. propre mas. (*âvredeguerace*), ville de France, chef-lieu d'arrondissement, dép. de la Seine-Inférieure, située à l'embouchure de la Seine, avec un excellent port.

HÂVRE-SAC (H *s'aspire*), subst. mas. (*âvreçak*) (mot allemand composé de *haber*, avoine, et de *sake*, sac. *Ménage*), sorte de sac que les soldats et les ouvriers portent sur leur dos dans les voyages. — Au plur., des *hâvre-sacs*.

HAYE ou **HAYÉ** (*a-ie, a-ié*), sorte d'exclamation ; t. de vènerie, cri pour arrêter les chiens qui chassent le change.

***HAYE** (LA) (H *s'aspire*), subst. propre fém. (*la-è*), ville de Hollande, chef-lieu de la Hollande méridionale et siége du gouvernement.—*La Haye Descartes*, ville de France, chef-lieu de canton, dép. d'Indre-et-Loire ; elle est renommée pour la préparation des pruneaux, mais plus encore pour avoir vu naître le célèbre philosophe *Descartes*. — *La Haye-du-Puits*, bourg de France, chef-lieu de canton, dép. de la Manche.

HAYER (H *s'aspire*), subst. mas. (*è-ié*), droit de prendre dans un bois des branches pour clore des *haies*.

HAYON, subst. mas. (*è-ion*), t. de chandelier, espèce de chandelier double à longues chevilles, sur lequel on met en étalage les chandelles communes encore enfilées sur la broche.

HAY-SENG, subst. mas. (*éçan*), t. d'hist. nat., poisson dont on use à la Chine presque à tous les repas. Il est sans os et sans aucune espèce d'arête.

HAYSUEN, subst. mas. (*èçuan*), t. de comm., espèce de thé de la Chine qu'on appelait ordinairement *thé hisuen*.

***HAYVE**, subst. fém. (*ève*), t. de serrurier, éminence du panneton d'une serrure.

***HAZAZEL**, subst. mas. (*azazèl*), t. d'Écrit. sainte, nom du bouc émissaire que les anciens Juifs chassaient dans le désert, après l'avoir chargé des péchés de tout le peuple.

***HAZEBROUCK**, subst. propre mas. (*azebrouk*), ville de France, chef-lieu d'arrond., dép. du Nord.

HAZIS, subst. propre mas. (*âzice*) myth., surnom donné à Mars par les anciens Syriens.

HAZUR, subst. mas. (*azur*), instrument des Hébreux, espèce de lyre.

***HÉ!** (H *s'aspire*) (*é*), interjection qui sert principalement à appeler : *hé, viens!* Ce qui ne se dit qu'à des personnes fort inférieures. — Souvent cette interjection se confond avec *eh*, soit pour avertir de prendre garde à quelque chose, comme : *hé, qu'allez-vous faire?* soit pour témoigner la commisération : *hé, mon Dieu! hé, pauvre femme, que je vous plains!* soit pour marquer de la douleur, *hé, que je suis misérable!* soit pour exprimer quelque étonnement :

> Hé! bonjour, monsieur du Corbeau!
> Que vous êtes joli! que vous me semblez beau!
> LA FONTAINE.

—Quelquefois, dans la conversation familière, on répète cette interjection, pour exprimer une sorte d'adhésion, d'approbation, etc. : *hé, hé, cela ne va pas trop mal; hé, hé, cela pourrait bien être.* Voy. OH.

***HEAUME** (H *s'aspire*), subst. mas. (*ôme*) (du bas lat. *helmus*, fait dans la même signification, de l'allemand *helm*. Ménage. Les Italiens disent *elmo*, et les Espagnols *yelmo*, tiré de la même source), espèce de casque qui couvrait la tête, le visage et le cou d'un homme armé. Il est vieux et ne s'emploie plus que dans le blason. —Dans les petits bâtiments de mer, la barre du gouvernail.

HEAUMÉ, E, part. pass de *heaumer*.

***HEAUMER** (H *s'aspire*), v. act. (*ômé*), faire des *heaumes*. (Boiste.) Inusité.

***HEAUMERIE** (H *s'aspire*), subst. fém. (*ômeri*), lieu où l'on faisait et vendait des *heaumes*.

HEAUMIER (H *s'aspire*), subst. mas. (*ômié*), ancien nom des armuriers. Hors d'usage.

HÉBA, subst. mas. (*éba*), myth., nom grec d'un chien de chasse.

HÉBAN, subst. mas. (*éban*), vieux mot inusité, qui signifiait, cri public.

HEBDOMADAIRE, adj. des deux genres (*èbedomadère*) (du grec ἑϐδομάς, semaine, espace de sept jours, dérivé de ἑπτα, sept), qui se renouvelle chaque semaine.

***HEBDOMADE**, subst. fém. (*èbedomade*), bénéfice d'un *hebdomadier*.

HEBDOMADIER, subst. mas. (*èbedomadié*), celui qui dans un chapitre ou dans un couvent est de semaine pour officier. Une religieuse s'appellerait *hebdomadière*. Voy. HEBDOMADAIRE.

HEBDOMAGÈNE, adj. propre mas. (*èbedomajène*), (du grec ἑϐδομάς, semaine, et de γεννάω, j'engendre), myth., surnom d'Apollon, que les Delphiens disaient être né le septième jour du mois de busion.

HEBDOME, subst. fém. (*èbedome*), myth., fête en l'honneur d'Apollon *hebdomagène*.

***HÉBÉ**, subst. fém. (*ébé*), t. d'hist. nat., joli insecte lépidoptère nocturne.—T. de bot., plante de la famille des jasminées.—Subst. propre fém. : selon la mythologie, *Hébé* était fille de Junon et déesse de la jeunesse. Jupiter lui donna le soin de lui verser à boire. Un jour, étant malheureusement tombée en présence des dieux, elle en eut tant de honte, qu'elle n'osa plus paraître depuis, et Jupiter mit Ganymède à sa place. Elle épousa Hercule, et à sa prière, rajeunit Iolas. On l'appelait aussi *Juventa*.

HÉBENSTRÈTE, subst. fém. (*ébancetrète*), t. de bot., genre de plantes.

HÉBERDENIE, subst. fém. (*ébèredeni*), t. de bot., genre de plantes.

HÉBERGE, subst. fém. (*ébèreje*), t. de palais, hauteur d'un bâtiment élevé contre un mur mitoyen : *jusqu'à son héberge*, jusqu'à son étage. Aujourd'hui peu en usage.

HÉBERGÉ, E, part. pass. de *héberger*.

***HÉBERGEMENT**, subst. mas. (*ébèrejeman*), logement.

HÉBERGER, v act. (*ébèrejé*) (de l'allemand *hebergen*), recevoir, loger chez soi. Il est fam.—**S'HÉBERGER**, v. pron., t. d'archit., s'adosser sur et contre un mur mitoyen.

HÉBÉTATION, subst. fém. (*ébétâcion*), état de ce qui est émoussé, *hébété*. — Ce mot manque dans l'*Académie*.

HÉBÉTÉ, E, part. pass. de *hébéter*, et adj., stupide.—Il est aussi subst. : *il a l'air d'un hébété*.

HÉBÉTER, v. act. (*ébété*), rendre *bête* et stupide : *hébéter les enfants, leur hébéter l'esprit; l'ivrognerie l'a tout hébété*.—**S'HÉBÉTER**, v. pron., devenir stupide.

HÉBICHET, subst. mas. (*ébiché*), crible fait avec des lames de roseau.

***HÉBON**, subst. propre mas. (*ébon*), myth., dieu adoré dans la Campanie. On croit que c'est le même que Bacchus, ou plutôt le Soleil.

***HÉBRAÏQUE**, adj. des deux genres (*ébra-ike*), qui concerne l'*hébreu* : *langue hébraïque*.—Subst. mas., t. d'hist. nat., espèce de petit poisson du genre labre. —On a donné aussi ce nom à une coquille du genre des cônes.

HÉBRAÏSANT, subst. mas. (*ébra-izan*), se dit d'un savant qui s'attache à l'étude de l'*hébreu*.

HÉBRAÏSÉ, part. pass. de *hébraïser*.

HÉBRAÏSER, v. neut. (*ébra-izé*), s'adonner à l'étude de la langue *hébraïque*; adopter les dogmes, les opinions, les formes littéraires des *Hébreux*.

HÉBRAÏSME, subst. mas. (*ébra-iceme*), façon de parler particulière à la langue *hébraïque*.

HÉBRAÏSTE, subst. mas. (*ébra-icete*), qui est versé dans l'étude de la langue *hébraïque*. Préférable à *hébraïsant*, en ce qu'il est analogue à helléniste, latiniste, etc.

HÉBRAT-AL-CALB, subst. propre mas. (*ébratalkalbe*), myth., nom du péché de concupiscence chez les musulmans.

***HÈBRE**, subst. propre mas. (*èbre*), fleuve de Thrace, dont on trouve quelquefois l'emblème sur les médailles.

***HÉBREU**, subst. mas. (*ébreu*), langue *hébraïque*. —On dit aussi adjectivement, *le texte hébreu*. -Fig. et fam. : *ce que vous me dites est de l'hébreu pour moi; vous me parlez hébreu*, je n'y entends rien.

HÉBREU, adj. des deux genres (*ébreu*), juif : *le peuple hébreu*.—Subst. propre mas., *les Hébreux*, les Juifs sous les juges et les premiers rois.

HÉBREUX, adj. et subst. mas. plur. Voy. HÉBREU.

***HÉBRIDES**, subst. propre fém. plur. (*ébride*), îles d'Ecosse, dans l'océan Atlantique, au nombre de deux cents environ, dont la moitié seulement est habitée.— *Nouvelles Hébrides*, archipel du grand Océan, à l'est de la Nouvelle-Hollande.

HÉBULBEN, subst. mas. (*ébulleban*), nom de certaines graines qu'on vend dans les boutiques, et dont l'origine est inconnue.

HEC, subst. mas. (*èk*), planche du pressoir sur laquelle porte une vis pour fouler le marc.

HÉCAËRGE, subst. propre fém. (*éka-èreje*), myth., nymphe qui aimait beaucoup la chasse. C'était aussi un surnom d'Hécate.

***HÉCALÉ**, subst. propre fém. (*ékalé*), myth., vieille femme fort pauvre et très-vertueuse, chez qui Thésée logea en allant à la guerre contre les Sarmates. Elle avait promis de s'immoler pour lui à Jupiter, s'il revenait victorieux; mais elle mourut avant son retour.

HÉCATE, subst. propre fém. (*ékate*), myth., fille de Jupiter et de Latone. C'est ainsi qu'on nommait Diane dans les enfers. D'autres en font un surnom de Proserpine, du mot grec ἑκατον, qui signifie cent, parce qu'on prétendait qu'elle tenait au-delà du Styx, pendant cent ans, les ombres de ceux qui avaient été privés de la sépulture. Il y en a qui veulent que ce soit la même que Junon, de sorte qu'Hécate serait également pour Junon, Diane et Proserpine. Quelques-uns regardent *Hécate* comme une divinité particulière, fille d'Astérie et du Titan Persêus, à qui Jupiter donna une grande puissance dans le ciel, dans les enfers et sur les éléments; d'où son invocation entrait dans toutes les opérations magiques. On la dit aussi fille de la Nuit ou de Jupiter et de Cérès, etc. Enfin d'autres racontent qu'Éétès et Persès, tous deux fils du Soleil, furent deux rois très-cruels; le premier de la Colchide, et l'autre de la Chersonèse Taurique; que celui-ci fut père d'*Hécate*, plus cruelle encore et plus méchante que lui, et que cette *Hécate*, grande magicienne et habile empoisonneuse, ayant tué son père par le poison, épousa son oncle Éétès, de qui elle eut Médée et Circé. On représentait *Hécate* sous une figure de femme avec trois têtes, une de cheval à droite, une de chien à gauche, et entre les deux celle d'un gros paysan. Quelques-uns veulent que cette troisième fût celle d'un sanglier.—T. d'hist. nat., tortue d'Amérique. —Pyramide de matière fécale qui encombre le tuyau des latrines.

HÉCATÉE, subst. fém. (*ékaté*), t. de bot., plante exotique. — Myth., surnom de Diane. Au plur., apparition de spectres d'une grandeur gigantesque qui se pratiquait dans les mystères d'*Hécate*. — Statues érigées en l'honneur de cette déesse devant les maisons d'Athènes.

***HÉCATÉSIES**, subst. fém. plur. (*ékatézi*) (en grec ἑκατήσια), t. d'hist. anc., fêtes grecques en l'honneur d'*Hécate*.

HÉCATOMBÆUS, subst. propre mas. (*ékatonbé-uce*), myth., surnom de Jupiter. On le donnait aussi à Apollon.

HÉCATOMBE, subst. fém. (*ékatonbe*) (en grec ἑκατομϐη, formé de ἑκατον, cent, et βοῦς, bœuf), myth., sacrifice de cent victimes, ou, selon d'autres, de vingt-cinq bêtes à quatre pieds : *offrir une hécatombe*.

***HÉCATOMBÉES**, subst. fém. plur. (*ékatonbé*) (du grec ἑκατομϐη), fêtes en l'honneur de Jupiter et d'Apollon.

***HÉCATOMBÉON**, subst. mas. (*ékatonbé-on*), sixième, ou, selon d'autres, premier mois de l'année athénienne, ainsi nommé des fêtes *hécatombes*, qui se célébraient le premier jour. Ce mois correspond à la fin de juillet et au commencement d'août du calendrier moderne.

HÉCATOMPÉDON, subst. mas. (*ékatonpédon*) (du grec ἑκατον, cent, et πους, gén., ποδὸς, pied), temple de Minerve à Athènes, qui avait cent pieds de large.

HÉCATOMPHONEUM, subst. mas. (*ékatonfoné-ome*) (du grec ἑκατον, cent, et φονευω, je tue), myth., sacrifice où l'on immolait cent victimes. Athènes en faisait un en l'honneur de Mars.

HÉCATOMPHONIES, subst. fém. plur. (*ékatonfoni*) (du grec ἑκατον, cent, et φονος, massacre), t. d'hist. anc., fêtes que célébraient ceux des Messéniens qui avaient tué cent ennemis à la guerre.

HÉCATOMPOLIS, subst. propre mas. (*ékatonpolice*) (du grec ἑκατον, cent, et πολις, ville), surnom donné par les anciens à l'île de Crète, à cause du nombre considérable de villes qu'elle possédait.

***HÉCATOMPYLE**, adj. des deux genres (*ékatonpile*) (du grec ἑκατον, cent, et πυλη, porte), se disait, dans l'antiquité, d'une ville qui avait cent portes, comme la fameuse Thèbes, en Egypte.

HÉCATOMCOTYLE, subst. mas. et adj. (*ékatonkotile*) (du grec ἑκατον, cent, et κοτυλη, sorte de mesure), t. d'hist. nat., genre de vers intestinaux récemment découverts.

HÉCATOMGRAPHIE, subst. fém. (*ékatonguerafi*) (du grec ἑκατον, cent, et γραφω, je décris), recueil de cent figures contenant des pensées, des sentences.

***HÉCATOMSTYLON**, subst. mas. (*ékatomecetilon*) (du grec ἑκατον, cent, et στυλος, colonne), t. d'archit., portique à cent colonnes.

HÈCHE (H *s'aspire*), subst. fém. (*èche*), espèce de ridelle dont on garnit les côtés d'une charrette.

***HÉCLA**, subst. propre mas. (*ékla*), volcan d'Islande que les Islandais croyaient autrefois être l'enfer. On écrit aussi *Hekla*.

HÉCOTE, subst. fém. (*ékote*), t. d'hist. nat., espèce de tortue. Voy. HÉCATE.

HECTARE, subst. mas. (*èktare*) (du grec ἑκατον, cent, et du français *are*, mesure d'arpentage), superficie contenant cent *ares*, dans le système des nouvelles mesures. L'*hectare* contient dix mille mètres carrés, et répond à peu près, dans les anciennes mesures, à deux grands arpents de cent perches carrées, la perche étant de vingt-deux pieds.

HECTIQUE. Voy. ÉTIQUE, orthographe généralement reçue.

HECTISIE. Voy. ÉTISIE, orthographe généralement reçue.

HECTO, subst. mas. (*èktô*), mot qui précède les noms de mesures, et désigne une unité cent fois plus grande.

***HECTOGRAMME**, subst. mas. (*èktoguerame*) (du grec ἑκτον, contraction de ἑκατον, cent, et de γραμμα, gramme), dans le système des nouvelles mesures, poids de cent grammes équivalant à mille huit cent quatre-vingt-quatre grains envi-

ron, ou trois onces deux gros et onze grains.

HECTOLITRE, subst. mas. (*èktolitre*) (du grec εκτον, pour εκατον, cent, et λιτρα, litre), dans le nouveau système, mesure de capacité contenant cent *litres*, et en mesures anciennes, cent sept pintes de Paris. Pour les matières sèches, l'*hectolitre* remplace la mine et vaut à peu près trois minots ou sept boisseaux et sept dixièmes.

HECTOMÈTRE, subst. mas. (*èktomètre*) (du grec εκτον, pour εκατον, cent, et μετρον, mesure ou mètre), nouvelle mesure de cent *mètres*, ou environ cinquante toises sept pieds dix pouces deux lignes.

HECTOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*èktométrike*), qui est relatif à l'*hectomètre*.

HECTOR, subst. propre mas. (*èktor*), myth., fils de Priam et d'Hécube, et mari d'Andromaque, dont il eut Astyanax. Ce prince commandait l'armée des Troyens contre les Grecs. Pendant le siège de Troie, il fit des prodiges de valeur, et devint la terreur de ses ennemis. Achille, après sa querelle avec Agamemnon, se retira dans sa tente, où il resta long-temps sans vouloir combattre; mais son ami Patrocle ayant été tué dans un combat par *Hector*, le désir de le venger lui fit reprendre les armes, et il retourna aux combats avec tant de fureur, qu'il battit les Troyens, tua *Hector*, et traîna son corps trois fois autour des murailles de Troie, après l'avoir attaché par les pieds à son char. Thétis ordonna à Achille de rendre le corps d'*Hector* à Priam, qui alla le lui demander en fondant en larmes à ses genoux.

HECTOSTÈRE, subst. mas. (*èktocetère*) (du grec εκτον, pour εκατον, cent, et στερεος, solide), cent *stères*.

HÉCUBE, subst. propre fém. (*ékube*), myth., fille de Dymas, d'autres disent de Cisséus, roi de Thrace, et femme de Priam. Après la prise de Troie, elle échut en partage à Ulysse. Elle eut tant de douleur de voir immoler sa fille Polyxène sur le tombeau d'Achille, et de trouver son fils Polydore tué par la trahison de Polymnestor, à qui elle l'avait confié, qu'elle se creva les yeux; ensuite, vomissant mille imprécations contre les Grecs, elle fut métamorphosée en chienne.

HÉDARD, adj. mas. (*édar*), léger, prompt, actif : *cheval hédard*. Vieux et inus.

HÉDÉOME, subst. fém. (*édé-ome*), t. de bot., genre de plantes qui se rapproche beaucoup des cimicaires.

HÉDÉRÉE, subst. fém. (*édéré*) (du lat. *hedera*, lierre), résine de lierre.

HÉDÉRIFORME, adj. des deux genres (*édériforme* (du lat. *hedera*, lierre, et *forma*, forme), qui est en forme de lierre. Inus.

HEDRA, subst fém. (*édra*), t. de chir., fracture du crâne. — Partie la plus déclive d'un abcès.

*__HEDWIGIE__, subst. fém. (*édeviji*), t. de bot., genre de plantes de la famille des mousses. — Grand arbre de Saint-Domingue, de la famille des térébinthacées.

HÉDYCAIRE, subst. mas. (*édikière*), t. de bot., arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, qui produit des noix d'une saveur très-agréable.

HÉDYCHROUM, subst. mas. (*édikroume*) (du grec ηδυς, agréable, doux, et χροα, couleur), parfum jaune, pâte parfumée des anciens.

HÉDYOSMUM ou **HÉDYOSME**, subst. mas. (*édiocemone, édiôme*) (du grec ηδυς, doux, agréable, et οσμη, fait de οζω, je sens), t. de bot., genre de plantes amentacées, d'un parfum agréable.

HÉDYOTE, subst. fém. (*édi-ote*), t. de bot., genre de plantes rubiacées.

HÉDYPNOÏDE, subst. fém. (*édipeno-ide*) (du grec ηδυπνοος, hédypnoïs, ειδος, forme, ressemblance), t. de bot., genre de plantes chicoracées, à fleur composée, auquel l'*hedypnoïs* a servi de type.

HÉDYPNOÏS, subst. fém. (*édipeno-ice*) (du grec ηδυς, agréable, et de πνοον, souffle, fait de πνεω, je souffle, j'exhale), t. de bot., plante détersive, apéritive et vulnéraire, dont les feuilles ont beaucoup de rapport avec celles de la chicorée sauvage.

HÉDYPOTÈS, subst. propre mas. (*édipotèce*) (du grec ηδυς, doux, et ποτης, buveur), myth., surnom donné à Bacchus.

HEDYSARUM, subst. mas. (*édisarome*) (du grec ηδυς, doux, et αρωμα, parfum), t. de bot., plante légumineuse dont la graine est bonne contre les ulcères.

HÉEMER, subst. mas. (*émère*) (de l'allemand *eimer*, seau de bois), mesure de liquides, en Allemagne.

HÉGÉMONE, subst. propre fém. (*éjémone*), myth., nom que les Athéniens donnèrent à l'une des trois Graces.—C'était aussi un surnom de Diane.

*__HÉGÉMONIES__, subst. propre fém. plur. (*éjémoni*), myth., fêtes célébrées dans l'Arcadie, en l'honneur de Diane *Hegemone*.

HÉGÉSIARQUE, subst. mas. (*éjéziarke*), chez les anciens, philosophe partisan du suicide.

HÉGÈTRE, subst. mas. (*éjètre*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

*__HÉGIRE__, subst. fém. (*ejire*), ère des mahométans. Ce mot signifie en arabe *fuite*, parce que Mahomet s'enfuit de la Mecque, l'an 622 de Jésus-Christ.

HÉGUMÈNE, subst. mas. (*éguméne*) (du grec ηγουμενος, part. prés. de ηγουμαι, je conduis, je commande), supérieur d'un monastère de moines parmi les Grecs modernes. *Boiste* écrit aussi, mais à tort, *hégummène*.

HÉIA, subst. propre mas. (*é-ia*), nom que les Tartares Samoièdes donnent à l'Être suprême.

HEIDUQUE, subst. mas. (*éduke*), fantassin hongrois. — On donnait ce nom autrefois à un domestique vêtu à la hongroise. *Heiduque* ou *heyduc* est le nom des fantassins hongrois, comme *hussard* est celui des cavaliers.

HEIL, subst. propre mas. (*éie*), idole des anciens Saxons d'Angleterre.

HEIM, subst. mas. (*ème*), sorte de raisin du dép. de la Moselle.

HEIMDALL, subst. propre mas. (*èmedal*), myth., dieu des anciens Celtes.

HEIN (H *s'aspire*) (*ein*), interjection familière, dont on accompagne quelquefois une interrogation : *hein, que dites-vous donc là?* — Il s'emploie fréquemment dans le langage familier pour faire répéter ce qu'on a mal entendu : *hein? plaît-il? hein, qu'avez-vous dit?*

HEISTER, subst. mas. (*ècetère*), t. de bot., arbre de la Martinique, appelé autrement *bois à perdrix*.

HÉLACATÉES, subst. propre fém. plur. (*élakaté*), myth., fêtes en l'honneur d'*Hélacatas*, jeune garçon aimé d'Hercule.

HÉLAMYS, subst. mas. (*élamice*), t. d'hist. nat., genre de mammifères rongeurs.

HÉLAS (*élâce*), interjection de plainte. — On en fait quelquefois un subst. mas. : *il fit de grands hélas!*

HELCOS, subst. mas. (*èlkoce*), t. de médec., synonyme d'*ulcère*.

HELCTIQUE, subst. mas. et adj. des deux genres (*èlketike*) (du grec ηλκω, j'attire), t. de médec.; il se dit des médicaments qui attirent les humeurs. Synonyme peu usité de *épispastique*.

HELCYDRION, subst. mas. (*èlcidrion*) (du grec ηλκυδριον, petit ulcère), t. de médec., ulcère de la cornée.

HELCYSTER, subs. mas. (*èlcicetère*), crochet propre à tirer le fœtus du sein de la mère.

HÉLÉ, E, part. pass. de *héler*.

HÉLÉE, subst. fém. (*élé*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

*__HÉLÈNE__, subst. propre fém. (*élène*), t. d'astron., l'une des deux étoiles, isolée, de Castor et de Pollux.—Subst. propre fém., beauté célèbre, qui fut cause d'une infinité de malheurs. Fille de Tindare et de Léda, et sœur de Clytemnestre, elle avait été enlevée à l'âge de dix ans par Thésée qui la rendit peu après. Elle était femme de Ménélas, roi de Sparte, lorsque Pâris la vint enlever, et la conduisit à Troie; ce qui causa un soulèvement général contre cette ville, que les Grecs, après dix ans de siége, saccagèrent et renversèrent de fond en comble. Après la mort de Pâris, *Hélène* épousa Déiphobe, qu'elle livra à son mari, pour rentrer en grace avec lui. Ménélas enfin la reconduisit en triomphe à Sparte; et dès qu'il fut mort, elle se retira dans l'île de Rhodes, auprès de Polyxo, sa parente, qui la fit pendre à un arbre, parce qu'elle avait été cause de la perte d'une infinité de héros.

HÉLÈNE (SAINTE-), subst. propre fém. (*ceintélène*), île de l'océan Atlantique, lieu de relâche pour les vaisseaux qui reviennent des Indes. — Cette île, qui appartient aux Anglais, est devenue à jamais célèbre par la captivité et la mort de Napoléon-le-Grand, dont les restes furent déposés dans la plaine de Longwood.

*__HÉLÉNÉION__, subst. mas. (*élénè-ion*), plante qui, selon la mythologie, naquit des larmes d'*Hélène*.

HÉLÉNIDE, subst. fém. (*élénide*), t. d'hist. nat., genre de coquilles.

HÉLÉNIE, subst. fém. (*éléni*), t. de bot., genre de plantes corymbifères.

HÉLÉNIES, subst. fém. plur. (*éléni*), myth., fêtes célébrées à Lacédémone en l'honneur d'*Hélène*.

HÉLÉNUS, subst. propre mas. (*élénuce*), myth., fameux devin, fils de Priam et d'Hécube. On prétend qu'il découvrit aux Grecs un moyen sûr pour surprendre la ville. Pyrrhus, à qui il avait rendu des services, l'emmena avec lui, lui donna la souveraineté dans une contrée de l'Épire, et lui fit épouser Andromaque, veuve d'Hector. Après la mort de ce prince, *Hélénus* lui succéda au trône d'Épire, malgré les droits de Molosse, fils de Pyrrhus. Mais après *Hélénus*, Molosse partagea la couronne avec le fils de ce dernier.

HÉLÉOCHLOÉ, subst. fém. (*élé-oklo-é*), t. de bot., genre de plantes, voisin des crypsides.

HÉLÉOPHAGE, adj. des deux genres (*élé-ofaje*), t. d'hist. nat. : *ver héléophage*, qui vient dans les bubons.

*__HÉLÉPOLE__, subst. fém. (*élépole*) du grec ελειν, prendre, et πολις, ville), machine de guerre des anciens, pour battre les murailles d'une ville, inventée, dit-on, par *Démétrius Poliorcète*.

HÉLER (H *s'aspire*), v. act. (*élé*), t. de marine, parler à un vaisseau avec le porte-voix; demander d'où il vient, où il va, etc. — Par extension, appeler quelqu'un de fort loin.

HÉLEUTHÉRIEN, subst. mas. (*éleuteriein*), ancien nom des Albigeois.

HELGAFELL, subst. propre mas. (*èleguafèl*), célèbre montagne d'Islande.

*__HÉLIADES__, subst. propre fém. plur. (*éli-ade*), myth., filles du Soleil et de Clymène, et sœurs de Phaéton. Elles se montrèrent tellement affligées de la mort de leur frère, que les dieux les métamorphosèrent en peupliers, et leurs larmes en ambre. Leur nom était Lampéthuse, Lampétie et Phaétuse.—D'autres enfants du Soleil étaient aussi surnommés *Héliades*.

HÉLIANTHE, subst. mas. (*éli-ante*) (du grec ηλιος, soleil, et ανθος, fleur), t. de bot., genre de plantes composées, à fleurs jaunes radiées, dans lequel entre le topinambour et le tournesol, qu'on nomme plus communément *soleil*. Elle appartient à la famille des corymbifères ou discoïdes de *Jussieu*.

HÉLIANTHÉES, subst. fém. plur. (*éli-anté*) (du grec ηλιος, soleil, et ανθος, fleur), t. de bot., division de plantes synanthérées, qui ont pour type le genre *hélianthe*.

HÉLIANTHÈME, subst. mas. (*éli-antème*) (du grec ηλιος, soleil, et ανθος, fleur; *fleur du soleil*), t. de bot., genre de plantes dont une espèce est vulnéraire et arrête le flux de sang. L'espèce la plus connue, nommée aussi *herbe d'or*, *fleur du soleil*, porte des fleurs d'un jaune d'or, disposées en épi. — On donne le nom d'*hélianthème tubéreux* au topinambour ou poirier de terre.

HÉLIANTHÉMOÏDE, subst. fém. (*éli-antémo-ide*) (du mot *hélianthème*, et du grec ειδος, forme, apparence), t. de bot., nom qu'on donne quelquefois aux ficoïdes.

HÉLIANTHÈRE, subst. mas. (*éli-antère*) (du grec ηλιος, soleil, et du lat. *anthera*, fait du grec ανθος, fleur), t. de bot., genre de plantes, le même que l'*hélicie*.

HÉLIANTHUS, subst. mas. (*éli-antuce*), t. de bot., nom latin d'une plante qui paraît être la même que l'*hélianthème*.

HÉLIAQUE, adj. des deux genres (*éli-ake*) (du grec ηλιος, soleil), t. d'astron. : *lever héliaque*, lever d'une étoile ou d'une planète, lorsqu'elle sort des rayons du soleil, et que l'on commence à l'apercevoir le matin avant le lever de cet astre. — *Coucher héliaque*, coucher d'un astre qui entre dans les rayons du soleil, et qui par là devient invisible. — *Astre héliaque*, qui se lève ou se couche dans les rayons du soleil. — Au plur. mas., sacrifices en l'honneur du soleil.

HÉLIASTE, subst. mas. (*éli-acete*) (en grec ηλιασται), t. d'hist. anc., nom de magistrats d'Athènes qui s'assemblaient dans un lieu découvert appelé *héliée*, de ηλιος, soleil.

*__HÉLICE__, subst. fém. (*élice*) (du grec ελιξ, nom générique de tout ce qui enveloppe ou tourne en rond, fait de ειλειν, entourer, envelopper), ligne tracée en forme de vis devant un cylindre. —

T. d'hist. nat., genre de mollusques testacés. Il comprend les coquilles terrestres analogues à l'escargot ou *hélice vulgaire*, ou *hélice des vignes*, ou *limaçon*, etc. On mange communément, dans plusieurs parties de l'Europe et surtout en France, les deux plus grosses espèces d'*hélices*. On préfère celles qui sont ramassées en hiver, encore garnies de leurs opercules; ou au printemps, avant leur accouplement. Il y a aussi des *hélices fossiles*. — En anat., le tour extérieur de l'oreille. — En terme d'archit., on appelle aussi *hélices* les petites volutes ou caulicoles qui sont sous le chapiteau corinthien; et *hélices entrelacées*, celles qui sont tortillées ensemble. — En astron., la constellation de la Grande-Ourse, parce qu'elle tourne autour du pôle. — En t. de géog. anc., nom d'une ville de l'Achaïe.

HÉLICHRYSUM, subst. mas. (*élikrizome*) (du grec ηλιος, soleil, et χρυσος, or), t. de bot., plante qui a le calice de sa fleur d'un jaune d'or éclatant.

HÉLICIE, subst. fém. (*élici*) (du grec ελιξ, gén. ελικος, contour), t. de bot., arbre de la Cochinchine.

HÉLICIEN, adj. mas., au fém. **HÉLICIENNE**, (*élici-ein, ciène*), qui appartient à l'*hélice*.

HÉLICIENNE, adj. fém. Voy. HÉLICIEN.

HÉLICIER, subst. mas. (*élicié*), t. d'hist. nat., genre de coquillages; mollusque céphalé.

***HÉLICITE**, subst. fém. (*élicite*) (du grec ελιξ, gén. ελικος, contour, hélice), t. d'hist. nat., se dit des coquilles fossiles, turbinées en vis, et notamment de celles dont les spires sont roulées sur elles-mêmes.

HÉLICOBLÉPHAROS, subst. mas. (*élikoblèfarôce*) (en grec ελικοβλεφαρον, formé de ελικος, mobile, et βλεφαρον, paupière), qui a des paupières mobiles. — Employé adjectivement, épithète que les poëtes donnent à Vénus.

***HÉLICOÏDE**, adj. des deux genres (*éliko-ide*) (du grec ελιξ, contour, hélice, et ειδος, forme, apparence), qui est semblable à l'*hélice*. — T. de géom.: *parabole hélicoïde*, ligne courbe dont l'axe est roulé sur la circonférence d'un cercle. On l'appelle aussi *spirale parabolique*.

HÉLICOMYCE, subst. fém. (*élikomice*) (du grec ελιξ, gén. ελικος, contour, hélice), t. de bot., genre de plantes dont les filaments sont disposés en spirale.

***HÉLICON**, subst. propre mas. (*élikon*) (en grec ελικον, dérivé, suivant *Bochart*, de l'arabe *halik* ou *halika*, haute montagne), montagne de Béotie consacrée à Apollon et aux Muses. — Fig.: *parvenir au sommet de l'Hélicon*, obtenir de grands succès poétiques. — On dit aussi d'un mauvais poëte: *il est au bas de l'Hélicon*. Delille étant aveugle a dit fig., en parlant de lui-même:

Et moi, de l'*Hélicon* malheureux Bélisaire.

— Instrument inventé par les mathématiciens musiciens, pour trouver les rapports des consonnances. Le *P. Mersenne* cite deux de ces instruments dans son *Harmonie universelle*.

HÉLICONIADES ou **HÉLICONIDES**, subst. propre fém. plur. (*élikoni-ade, konide*), myth.; on appelle ainsi les Muses, du nom d'*Hélicon*, montagne qui leur était consacrée.

HÉLICONIEN, subst. et adj. mas. (*élikoniein*), t. d'hist. nat.: *papillons héliconiens*, famille de papillons qui ont les ailes étroites, les supérieures excessivement allongées, et les inférieures très-courtes.

HÉLICONIUS, subst. propre mas. (*élikoni-uce*), myth., surnom de Neptune, pris d'un temple qu'il avait à *Hélice*, ville du Péloponèse. Il y avait aussi un Jupiter *Héliconius*.

HÉLICOSOPHE, subst. mas. (*élikozofe*), celui qui pratique l'*hélicosophie*.

HÉLICOSOPHIE, subst. fém. (*élikozofi*) (du grec ελιξ, hélice, contour, et σοφια, connaissance), art de tracer des lignes spirales sur un plan.

HÉLICTÈRE, subst. fém. (*éliktère*), t. de bot., genre de plantes malvacées.

HÉLIÉE, subst. propre fém. (*éli-é*), t. d'hist. anc., place d'Athènes où se tenait le tribunal des *héliastes*.

***HÉLINGUE**, subst. fém. (*éleingue*), t. de cordier, bout de grosse corde retenue par un bout aux manivelles, et de l'autre à l'extrémité des torons qu'on veut former.

HÉLIOCARPE, subst. mas. (*éli-okarpe*) (du grec ηλιος, soleil, et καρπος, poignet), t. de bot., arbre du Mexique dont l'écorce est parsemée de callosités.

HÉLIOCENTRIQUE, adj. des deux genres (*éli-ocantrike*) (du grec ηλιος, soleil, et κεντρον, centre), dont le cercle est le soleil; il se dit du point d'où serait vu un astre observé du *centre* du soleil.

HÉLIOCOMÈTE, subst. fém. (*éli-okomète*) (du grec ηλιος, soleil, et κομητης, comète), t. d'astron., phénomène dans le soleil à son coucher, traînant après lui une longue queue qui ressemble à une *comète*.

HÉLIOGABALE, **ÉLAGABALE**, **GABALUS** ou **LUNUS**, subst. propre mas. (*éli-oguabale*), myth., divinité singulière à laquelle l'empereur M. Aurélius Antonin, surnommé *Héliogabale*, fit bâtir un temple superbe sur le mont Palatin. La figure sous laquelle on l'adorait dans ce temple ne ressemblait à rien d'animé. C'était une grosse pierre noire qu'on prétendait être tombée du soleil. On croit que c'était le soleil lui-même qu'on adorait sous cette figure. Il y en a qui pensent que c'était la lune.

HÉLIOGNOSTIQUE, subst. mas. (*éli-oguenocetike*) (du grec ηλιος, soleil, et γινωσκω, je connais), sectaires juifs qui reconnaissaient le soleil pour dieu, et qui l'adoraient.

HÉLIOLITHE, subst. fém. (*éli-olite*) (du grec ηλιος, soleil, et λιθος, pierre), nom que les anciens naturalistes ont donné aux zoophytes fossiles du genre des astroïdes, à cause de leur forme radiée.

HÉLIOMÈTRE, subst. mas. (*éli-omètre*) (du grec ηλιος, soleil, et μετρον, mesure), t. d'astron., instrument propre à mesurer les diamètres du soleil et des planètes plus exactement qu'avec les micromètres ordinaires. On le nomme aussi *astromètre* et *micromètre objectif*.

HÉLIOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*éli-ométrike*), qui est relatif à l'*héliomètre*.

***HÉLIOPHILE**, subst. fém. (*éli-ofile*) (du grec ηλιος, soleil, et φιλος, ami), t. de bot., genre de plantes crucifères dont une seule espèce, l'*héliophile* à feuilles entières et velues, est cultivée dans nos jardins.

***HÉLIOPOLIS**, subst. propre fém. (*éli-opolice*) (du grec ηλιος, soleil, et πολις, ville, *ville du soleil*), myth., grande ville d'Égypte, célèbre par le culte qu'on y rendait au soleil.

HÉLIOPOLITE, subst. des deux genres (*éli-opolite*), habitant d'*Héliopolis*, ville d'Égypte.

HÉLIOPSIS, subst. mas. (*éli-opecice*) (du grec ηλιος, soleil, et οψις, aspect), t. de bot., genre de plantes.

HÉLIORNE, subst. mas. (*éli-orne*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux plongeurs.

***HÉLIOS**, subst. mas. (*éli-óce*), nom du soleil chez les Grecs.

HÉLIOSCOPE, subst. mas. (*éli-ocekope*) (du grec ηλιος, soleil, et σκοπεω, je regarde), t. d'astron., lunette pour regarder le soleil et affaiblir sa lumière, de manière que l'œil puisse la supporter: elle est garnie, à cet effet, d'un verre enfumé.

HÉLIOSCOPIQUE, adj. des deux genres (*éli-ocekopike*), qui est relatif à l'*hélioscope*.

HÉLIOSTAT, subst. mas. (*éli-oceta*) (du grec ηλιος, soleil, et στατος, qui s'arrête, dérivé de ισταμαι, s'arrêter, être en repos), t. d'astron., instrument propre à observer le soleil et les autres astres, en les *fixant* en quelque sorte dans la lunette, malgré leur mouvement continuel. — Instrument de physique, pour introduire dans un lieu obscur un rayon de soleil qu'on ramène toujours sur le trou par lequel on le dirige. On le connaît sous le nom de *porte-lumière*. — *Raymond* dit *héliostat* ou *héliostate*; *Boiste*, en admettant *héliostate*, ajoute qu'on dit mieux *héliostat*. *Laveaux* se contente d'*héliostate*.

***HÉLIOTROPE**, subst. mas. (*éli-otrope*) (en grec ηλιοτροπιον, formé de ηλιος, soleil, et de τρεπω, je tourne, parce que ces plantes tournent constamment le disque de leurs fleurs du côté du soleil), t. de bot., plante agreste, annuelle, de la famille des borraginées, qu'on nomme aussi *herbe aux verrues*. On en connaît plusieurs autres espèces. — Autre plante nommée plus communément *tournesol*. — Adj. des deux genres: *plantes héliotropes*, dont la fleur a son disque toujours tourné du côté du soleil, et semble le suivre dans son cours sur l'horizon.

HÉLIOTROPE, subst. fém. (*éli-otrope*), t. d'hist. nat., pierre précieuse verte, parsemée de points jaunes, qui, mise dans l'eau, faisait, au rapport de *Pline*, paraître couleur de sang les rayons qui tombaient dessus, et qui, hors de l'eau, représentait l'image du soleil. — L'*Académie* fait ce mot du genre mas.; elle a tort.

***HÉLIX**, subst. fém. (*élikce*), t. d'anat. On dit plus souvent *hélice*. Voy. ce mot.

HÉLIXANTHÈRE, subst. mas. (*élikzantère*) (du grec ηλιξ, ligne spirale, et ανθος, fleur), t. de bot., arbrisseau parasite qui croît sur les arbres cultivés de la Cochinchine. On le nomme autrement *hélicie*.

***HELLADE**, subst. propre fém. (*èlelade*), myth., la Grèce. Voy. HELLEN.

HELLANODICE ou **HELLANODIQUE**, subst. mas. (*èlelanodice, dike*) (en grec ελλανοδικης, juge des Grecs, formé de ελλην, grec, et δικη, jugement), t. d'hist. anc., nom d'officiers qui présidaient aux jeux olympiques.

***HELLÉ**, subst. propre fém. (*èlelé*), myth., fille d'Athamas, roi de Thèbes et de Néphélé. Fuyant en Colchide pour se soustraire à la haine de sa belle-mère, et traversant la mer sur un bélier à toison d'or envoyé par Jupiter lui-même, elle fut saisie de frayeur et tomba dans les flots. Cette mer prit de là le nom d'*Hellespont*, ou mer d'*Hellé*.

HELLÉBORE. Voy. ELLÉBORE.

HELLÉBORINE, subst. fém. Voy. ELLÉBORINE.

HELLÉBOSE, subst. fém. (*èlelebôze*), t. de bot., genre de plantes de la famille des renonculacées.

HELLEN, subst. propre mas. (*èlelène*), myth., fils de Deucalion, du nom de qui la Grèce fut appelée *Hellade*, et les Grecs, *Hellènes*.

***HELLÈNE**, subst. mas. (*èlelène*) (du grec ελλην, grec, dérivé de Ελλην, fils de Deucalion, qui, dit-on, régna dans une partie de la Thessalie et donna son nom à la Grèce), Grec faisant partie du corps *hellénique*. — Nom que les Grecs d'aujourd'hui se donnent.

HELLÉNIE, subst. fém. (*èleleni*), t. de bot., genre de plantes voisin des amomes.

***HELLÉNIQUE**, adj. des deux genres (*èlelénike*), (en grec ελληνικος, fait de ελλην, grec): *corps hellénique*, ligue de différentes cités grecques qui avaient droit d'amphictyonie. Dans la suite, *hellénique* signifia de Grèce; *Hellènes* et *Grecs* devinrent synonymes. — Il se dit quelquefois de la langue grecque moderne: *la langue hellénique*; *tour, construction hellénique*. — On dit aussi subst. au mas.: *l'hellénique*.

***HELLÉNISME**, subst. mas. (*èleléniceme*) (en grec ελληνισμος, fait, dans le même sens, de ελλην, grec, auquel on a ajouté la terminaison en ισμος, qui marque imitation), tour, expression, manière de parler, propres à la langue grecque.

***HELLÉNISTE**, subst. mas. (*èlelénicete*) (en grec ελληνιστης, fait de ελλην, grec), chez les anciens, juif d'Alexandrie, juif qui parlait la langue des Septante. — Juif qui s'accommodait aux usages des Grecs. — Grec qui embrassait le judaïsme. — Aujourd'hui: 1° savant versé dans la langue grecque; 2° écrivain qui emploie des tours, des expressions propres à la langue grecque.

***HELLÉNISTIQUE**, adj. des deux genres (*èlelénicetike*): *langue hellénistique*, langue en usage parmi les juifs grecs, dans laquelle on croit que la version des Septante a été faite et les livres du Nouveau-Testament écrits par les apôtres.

HELLÉNIUS, subst. propre mas. (*èleléni-uce*), myth., surnom de Jupiter.

HELLÉNOTAME, subst. mas. (*èlelénotame*), t. d'antiq., nom qu'on donnait à des officiers établis à Athènes pour recevoir les taxes des villes tributaires.

HELLER (H *s'aspire*), subst. mas. (*èlelère*), monnaie de cuivre qui a cours pour différentes valeurs, dans divers cantons d'Allemagne.

HELLESPONT, subst. propre mas. (*èlelècepon*), t. d'antiq., détroit entre la Propontide et la mer Égée, ainsi appelé du nom d'*Hellé* qui s'y noya.

HELLESPONTIAQUE, subst. et adj. propre mas. (*èlelèceponti-ake*), myth., surnom de Priape, qui lui fut donné de ce que Lampsaque, lieu de sa naissance, était situé sur l'*Hellespont*.

***HELLOPES**, subst. mas. plur. (*èlelope*), t. d'antiq., peuple chez lequel on choisissait les ministres de Jupiter à Dodone.

HELLOTIES, subst. fém. plur. (*èleloti*), myth., les Grecs avaient deux différentes fêtes ainsi nommées, l'une en l'honneur d'Europe surnommée *Hellotie*, et l'autre en l'honneur de Minerve *Hellotis*.

***HELLOTIS**, subst. propre fém. (*èlelotice*), myth., surnom de Minerve, pris d'une certaine *Hellotis*, qui dans la prise de Corinthe par les Doriens se réfugia dans son temple, où elle périt par le feu.

***HELLUO**, subst. mas. (*élelu-o*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères carnassiers.

HELLUS, subst. mas. (*éleluce*), t. d'hist. nat., genre d'insectes appelé autrement *sapyge*.

HELMINTHAGOGUE, subst. et adj. des deux genres (*élemeintaguogue*) (du grec ελμινς, gén., ελμινθος, ver, et αγω, je chasse, je fais sortir), t. de médec., vermifuge, remède contre les vers.

HELMINTHE, subst. mas. (*élemeinte*) (du grec ελμινς, gén. ελμινθος, ver), t. d'hist. nat., genre de zoophytes plus connus sous le nom de vers intestinaux.

HELMINTHIASE, subst. fém. (*élemeinti-âze*) (même étym. que celle du mot précéd.), t. de médec., maladie causée par les vers dans les intestins. On dit aussi *helminthiasie*.

HELMINTHIDE, subst. mas. (*élemeintide*), t. d'hist. nat., ordre de vers aquatiques.

HELMINTHIE, subst. fém. (*élemeinti*), t. de bot., espèce de plante, l'épervière de *Linnée*.

***HELMINTHIQUE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*élemeintike*) (du grec ελμινς, gén. ελμινθος, ver), t. de médec., remède contre les vers. On dit aussi et plus souvent *anthelminthique*. Voy. ce mot.

***HELMINTHOCORTHON**, subst. mas. (*élemeintokorton*), t. de bot., plante cryptogame, espèce de fucus qui se trouve en Corse, et qu'on emploie avec beaucoup de succès contre les vers. On la nomme plus ordinairement *mousse de Corse*.

HELMINTHOLITHE, subst. fém. (*élemeintolite*) (du grec ελμινς, gén. ελμινθος, ver, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., vermiculaire fossile. — Fossile hippurite.

HELMINTHOLOGIE, subst. fém. (*élemeintoloji*) (du grec ελμινς, ver, et λογος, discours), partie de l'histoire naturelle qui traite des vers.

HELMINTHOLOGIQUE, adj. des deux genres (*élemeintolojike*), qui est relatif à l'*helminthologie*.

HELMINTHOLOGISTE, subst. mas. (*élemeintolojicete*), naturaliste versé dans l'*helminthologie*.

HELMINTHOPYRE, subst. fém. (*élemeintopire*) (du grec ελμινς, gén. ελμινθος, ver, et πυρ, feu), t. de médec., fièvre vermineuse.

HELMINTOTHEKA, subst. mas. (*élemeintotéka*), t. de bot., genre de plantes, le pioris de *Linnée*.

HELMYTON, subst. mas. (*élemiton*), t. de bot., genre de végétaux marins de la famille des algues.

HÉLOCÈRE, subst. mas. (*élocère*) (du grec ηλος, clou, et κερας, corne, antenne), t. d'hist. nat., famille d'insectes coléoptères, qui ont les antennes terminées par une masse souvent allongée, perforée, en forme de clou. On les nomme aussi *clavicornes*.

HÉLODE, subst. et adj. fém. (*élode*). Voy. ÉLODE.

HÉLONIAS, subst. mas. (*éloni-âce*), t. de bot., genre de plantes de la famille des joncs.

***HÉLOPIEN**, subst. mas. (*élopi-ein*), t. d'hist. nat., famille d'insectes coléoptères. On dit aussi *hélopes*.

HÉLOPITHÈQUE, subst. mas. (*élopitèke*) t. d'hist. nat., singe d'Amérique, espèce de sapajou.

***HÉLOPODE**, subst. mas. (*élopode*), t. de bot., genre de plantes cryptogames de la famille des algues.

***HÉLOPE** et plus souvent **HÉLOPS**, subst. mas. (*élopece*) (du grec ηλος, clou, et οψ, œil; *dont les yeux ressemblent à des clous*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères qui se trouvent sous l'écorce des arbres.

***HÉLORE**, subst. mas. (*élore*), t. d'hist. nat., genre d'insectes hyménoptères.

HÉLORIES, subst. fém. plur. (*élori*), t. d'antiq., jeux qu'on célébrait autrefois en Sicile sur les rives du fleuve *Hélorus*.

***HÉLOSE**, subst. fém. (*élôze*) (en grec ειλησις, fait de ειλεω, je retourne, je renverse), t. de médec., maladie des yeux; rebroussement des paupières.

***HÉLOTION**, subst. mas. (*élocion*), t. de bot., genre de champignons.

***HELSÉSAÏTE**, subst. mas. (*elcéza-ite*), nom de sectaires qui permettaient toutes les religions.

HELSINGUER, subst. mas. (*éleceinguière*), t. d'hist. nat., espèce d'oie d'Islande.

***HELVELLACÉE**, subst. fém. (*élevèlacé*), t. de bot., tribu de champignons à mitre charnue.

HELVELLE, subst. fém. (*élevèle*), t. de bot., plante cryptogame, en forme d'entonnoir.

***HELVÉTIE**, subst. propre fém. (*élevéci*), ancien nom de la Suisse.

HELVÉTIEN, adj. et subst. mas., au fém. **HELVÉTIENNE** (*élevéci-ein, ci-ène*), de l'*Helvétie*.

HELVÉTIENNE, adj. fém. Voy. HELVÉTIEN.

***HELVÉTIQUE**, adj. des deux genres (*élevétike*), qui appartient à la nation suisse : *corps helvétique*.

HELVIEN, subst. mas. (*élevien*), nom des anciens habitants du Vivarais.

HELWINGIE, subst. fém. (*éleveinji*), t. de bot., arbuste du Japon, dont on mange les feuilles.

HELXINE, subst. fém. (*élkcine*), t. de bot., sorte de plante. Voy. PARIÉTAIRE.

HEM! (H *s'aspire*) (*hème*), interjection dont on se sert pour appeler.

***HÉMACÉLINOSE**, subst. fém. (*émacélinôze*), t. de médec., hémorrhagie cutanée, connue vulgairement sous le nom de *pourpre*.

HÉMACHATE, subst. fém. (*émakate*), t. d'hist. nat., vipère de l'Inde, qui est d'un brun roux, veiné de blanc. — Espèce d'agate à veines rouges.

HÉMAGOGUE, subst. et adj. des deux genres (*émaguogue*) (du grec αιμα, sang, et αγω, je chasse), t. de médec., médicament qui provoque les règles et le flux hémorrhoïdal. Synonyme de *emménagogue*, qui est plus usité.

HÉMALOPIE, subst. fém. (*émalopi*) (du grec αιμα, sang, et οψ, œil), t. de chir., épanchement de sang dans le globe de l'œil.

***HÉMANTHE**, subst. fém. (*émante*) (du grec αιμα, sang, et ανθος, fleur, *fleur de sang*), t. de bot., plante des Pyrénées qui, appliquée sur la peau, fait sortir le sang par les pores.

HÉMAPHOBE, subst. et adj. des deux genres (*émafobe*) (du grec αιμα, sang, et φοβος, crainte), dans *Galien*, il est question d'un *médecin hémaphobe*, qui n'ose prescrire la saignée. — Se dit surtout de celui que la vue du sang fait tomber en syncope.

HÉMAPHOBIE, subst. fém. (*émafobi*), horreur du sang.

HÉMAPHOBIQUE, adj. des deux genres (*émafobike*), qui est relatif à l'*hémaphobie*.

HÉMASTATIQUE, subst. fém. (*émacetatike*) (du grec αιμα, sang, et στατικη, la statique), partie de la médecine qui traite de l'équilibre du sang ou de la force des vaisseaux sanguins.

HÉMATAPORIE, subst. fém. (*émataporі*) (du grec αιμα, sang, et απορια, défaut), t. de médec., cachexie qui a pour cause le défaut du sang.

HÉMATÉMÈSE, subst. fém. (*ématémèze*) (du grec αιμα, sang, et εμεω, je vomis), t. de médec., vomissement de sang. On dit aussi *hématémésie*.

***HÉMATHROSE**, subst. fém. (*ématrôze*), t. de médec., épanchement de sang hors des vaisseaux.

HÉMATIDE, adj. des deux genres (*ématide*), t. d'hist. nat. : *pierre hématide*. Voy. HÉMATITE, qui se dit également.

HÉMATINE, subst. fém. (*ématine*), t. de chim., principe colorant du bois de campêche.

HÉMATINISE, subst. fém. (*ématinize*), t. de bot., espèce de plante colorante originaire des Indes.

HÉMATITE, subst. fém. (*ématite*) (en grec αιματιτης, fait de αιμα, sang), t. d'hist. nat., espèce de pierre de couleur sanguine dont on fait des crayons. C'est un oxyde de fer, bon, dit-on, contre les hémorrhagies.—Adj. : *pierre hématite*.

HÉMATOCÈLE, subst. fém. (*ématocèle*) (du grec αιμα, sang, et κηλη, tumeur), t. de chir., fausse hernie du scrotum, causée par un sang extravasé.

HÉMATOCHÉSIE, subst. fém. (*ématokiézi*) (du grec αιμα, sang, et χεζω, je vais à la selle), t. de médec., selle sanguinolente.

HÉMATODE, adj. des deux genres (*ématode*) (du grec αιμα, sang), t. de médec., sanguin, sanguinolent. Il est peu usité.

HÉMATOGRAPHE, subst. mas. (*ématoguerafe*), qui étudie l'*hématographie*.

HÉMATOGRAPHIE, subst. fém. (*ématoguerafi*) (du grec αιμα, sang, et γραφω, j'écris), t. d'anat., description du sang.

HÉMATOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*ématoguerafike*), qui est relatif à l'*hématographie*.

HÉMATOÏDE, adj. des deux genres (*émato-ide*) (du grec αιμα, sang, et ειδος, apparence, ressemblance), t. de médec., de couleur de sang.

HÉMATOLOGIE, subst. fém. (*ématoloji*) (du grec αιμα, sang, et λογος, discours), partie de la médecine qui traite du sang.

HÉMATOLOGIQUE, adj. des deux genres (*ématolojike*), qui est relatif à l'*hématologie*.

HÉMATOLOGUE, subst. mas. (*ématologue*), celui qui décrit la marche et les propriétés du sang.

HÉMATOMPHALE ou **HÉMATOMPHALOCÈLE**, subst. fém. (*ématonfale, ématonfalocèle*) (du grec αιμα, sang, ομφαλος, nombril, κηλη, tumeur, hernie), t. de chir., hernie du nombril qui contient du sang.

HÉMATONOSE, subst. fém. (*ématonôze*), t. de médec., présence du sang dans les cavités des tissus organiques.

HÉMATOPHLEBESTASE, subst. fém. (*ématoflébècetâze*) (du grec αιμα, sang, φλεψ, gén., φλεβος, veine, et στασις, repos, cessation de mouvement), t. de médec., suppression subite d'une hémorrhagie.

HÉMATOSE, subst. fém. (*ématôze*) (du grec αιμα, sang), t. de médec., action par laquelle le chyle se convertit en sang.

HÉMATOSINE, subst. fém. (*ématozine*), t. de médec., matière colorante du sang.

HÉMATOSIQUE, adj. des deux genres (*ématozike*), t. de médec., se dit, selon *Récamier*, de ce qui appartient à l'*hématose*.

HÉMATOSPILIE, subst. fém. (*ématocepili*), (du grec αιμα, sang, et σπιλοω, je tache), t. de médec., tache rouge qui apparaît sur les membranes muqueuses.

HÉMATOXINE, subst. fém. Voy. HÉMATINE.

HÉMATURIE, subst. fém. (*ématuri*) (du grec αιμα, sang, et ουρεω, je pisse), t. de médec., pissement de sang.

HÈME, subst. mas. (*ème*), t. de médec., se dit de tous les fluides musculaires et circulatoires qui se transforment réciproquement, et qui diffèrent très-peu les uns des autres.

HÉMENDÈRE, subst. mas. (*émandère*), t. de chir., appareil vasculaire sanguin.

HÉMÉRALOPE, subst. mas. (*éméralope*), t. de médec., celui qui est affecté de l'*héméralopie*.

***HÉMÉRALOPIE**, subst. fém. (*éméralopi*) (du grec ημερα, jour, et οπτομαι, voir), t. de médec., affection des yeux, dans laquelle on ne voit les objets qu'en plein jour, sans pouvoir les distinguer vers le soir.

HÉMÉRALOPIQUE, adj. des deux genres (*éméralopike*), t. de médec., qui tient, qui est relatif à l'*héméralopie*.

***HÉMÉROBAPTISTE**, subst. mas. (*émérobaticete*) (du grec ημερα, jour, et βαπτω, je lave), nom de sectaires juifs qui se lavaient et se baignaient tous les jours, et dans toutes les saisons.

HÉMÉROBE, subst. mas. (*émérobe*) (en grec ημεροβιος, qui ne vit qu'un jour, qui vit fort peu de temps, fait de ημερα, jour, et βιος, vie), t. d'hist. nat., genre d'insectes névroptères qui ont de longues antennes en forme de soie, et des yeux très-brillants. On les appelle aussi *lions des pucerons*, parce qu'ils leur font la guerre.

HÉMÉROCALLE, subst. fém. (*émérokale*) (du grec ημερα, jour, et καλλος, beauté, dérivé de καλος, beau), t. de bot., plante d'agrément, à fleur liliacée, à racine bulbeuse, dont la fleur passe très-vite.—Nom d'une espèce de lis appelé autrement *martagon*.

HÉMÉROCALIDÉES, subst. fém. plur. (*émérokalide*), t. de bot., famille de plantes acotylédones.

HÉMÉRODROME, subst. mas. (*émérodrôme*) (en grec ημεροδρομος, fait de ημερα, jour, et δρομος, course), t. d'antiq., garde qui veillait à la sûreté des places, en rôdant à l'entour toute la journée. — Courrier qui, après avoir couru un jour, donnait ses dépêches à un autre, lequel courait le jour suivant, et ainsi de suite jusqu'au terme.

HÉMÉROGRAPHE, subst. mas. Voy. HÉMÉROLOGUE.

HÉMÉROGRAPHIE, subst. fém. **HÉMÉROGRAPHIQUE**, adj. des deux genres. Voy. HÉMÉROLOGIE et HÉMÉROLOGIQUE.

HÉMÉROLOGIE, subst. fém. (*éméroloji*) (du grec ημερα, jour, et λογος, traité, discours), art du calendrier.

HÉMÉROLOGIQUE, adj. des deux genres (*émérolojike*), qui est relatif à l'*hémérologie* : *division hémérologique*.

HÉMÉROLOGUE, subst. et adj. des deux genres (*émérologue*) (du grec ημερα, jour, et λογος, discours, traité), auteur de calendrier ; qui écrit sur les divisions de l'année.

HÉMÉROPATHIE, subst. fém. (*éméropati*) (du

grec ἡμερα, jour, et παθος, affection), t. de médec., maladie qui n'apparaît que le jour.

HÉMÉROPATHIQUE, adj. des deux genres (*éméropathike*), qui est relatif à l'*hémeropathie*.

***HÉMÉROSCOPE**, subst. mas. (*émerocekope*) (du grec ἡμερα, jour, et σκοπεω, j'examine), t. d'antiq., chez les anciens Grecs, courrier que l'on détachait pour observer les mouvements de l'ennemi. Il ne faut pas le confondre avec l'*hemerodrome*. Voy. ce mot.

HÉMÉROSCOPIE, subst. fém. (*émerocekopi*), fonction, emploi de l'*héméroscope*.

HÉMÉROSCOPIQUE, adj. des deux genres (*émérocekopike*), qui est relatif à l'*héméroscopie* : *mission héméroscopique*.

HÉMÉTRITÉE, adj. fém. Voy. HÉMITRITÉE.

HÉMI (*émi*), abréviation de l'adj. grec ἡμισυς, mot qui entre dans la composition de divers termes de science et d'art, et qui signifie *demi*.

HÉMIANDRE, subst. mas. (*émi-andre*), t. de bot., arbrisseau de la famille des labiées, originaire de la Nouvelle-Hollande.

***HÉMIARITE**, subst. mas. (*émi-arite*), sectaire musulman, partisan d'Ali.

HÉMICARDE, subst. fém. (*émikarde*), t. d'hist. nat., espèce de coquille.

HÉMICHROA, subst. mas. (*émikro-a*), t. de bot., genre de plantes de la famille des arroches.

HÉMICRÂNIE, subst. fém. (*émikrani*) (du grec ἡμισυς, demi, et κρανιον, crâne), t. de médec., douleur qui affecte la moitié de la tête. Voyez HÉMIPAGIE.

***HÉMICYCLE**, subst. mas. (*émicikle*) (en grec ἡμικυκλιος, formé de ἡμισυς, demi, et κυκλος, cercle), demi-cercle. Il ne se dit que d'un lieu formé en amphithéâtre, pour une assemblée d'auditeurs et de spectateurs. — T. de gnomonique, *hémicycle de Bérose*, espèce de cadran solaire, qu'on croit avoir été un plinthe incliné, coupé en demi-cercle, concave du côté du septentrion. Du milieu sortait un style, dont la pointe répondait au centre de l'*hémicycle* représentant le centre de la terre. Son ombre marquait sur la concavité de l'*hémicycle* les jours des mois et les heures de chaque jour.—T. d'archit., trait d'une voûte ou d'un arc, plein-cintre entier.

HÉMICYCLIQUE, adj. des deux genres (*émiciklike*), qui est relatif à l'*hémicycle*.

HÉMIDESME, subst. mas. (*émidéceme*), t. de bot., genre de plantes.

HÉMIDIPLOÏDE, subst. mas. (*émidiplo-ide*), t. d'antiq., espèce de manteau que portaient les Grecs.

HÉMIENCÉPHALE, adj. des deux genres, (*émi-ancéfale*), (du grec ἡμισυς, demi, εν, dans, et κεφαλη, tête), t. d'anat., se dit des monstres dont tous les organes sont anéantis, à l'exception de la boîte cérébrale et du cerveau, qui sont à peu près dans leur état normal.

HÉMIGÈNE, subst. mas. (*émijène*), t. de bot., arbuste de la famille des labiées.

HÉMILYSIEN, adj. mas. (*émilizicin*), t. de géol., se dit d'un terrain formé à moitié de sédiment, et à moitié par la voie chimique.

HÉMIMÉRIDE, subst. fém. (*émiméride*), t. de bot., genre de plantes personnées.

HÉMIMÉROPTÈRES, subst. mas. plur. (*émiméropetère*) (du grec ἡμισυς, demi, μερος, partie, et πτερον, aile), t. d'hist. nat., classe d'insectes de l'ordre des hémiptères.

HÉMINE, subst. fém. (*émine*) (du grec ἡμισυς, demi), mesure des anciens valant un demi-setier ou une demi-chopine. — Aujourd'hui, mesure de compte usitée pour les grains, et dont la grandeur varie selon les lieux.

HÉMIOBOLE, subst. fém. (*émi-obole*), (du grec ἡμισυς, demi, et οβολος, obole), ancienne petite monnaie grecque qui valait la moitié d'une *obole*.

***HÉMIOLE**, subst. mas. (*émi-ole*) (en grec ἡμιολιος, un et demi, un tout et sa moitié, fait de ἡμισυς, demi, et ολος, tout), t. de mus. et d'arithm., rapport de deux quantités dont l'une est à l'autre comme trois est à deux.

HÉMIONITE, subst. fém. (*émi-onite*) (du grec ἡμιονος, mulet, formé de ἡμισυς, demi, et ονος, âne), t. de bot., fougère recherchée des mulets.

HÉMIOPE, subst. fém. (*émi-ope*), t. d'antiq., flûte à trois trous à l'usage des anciens.

HÉMIOPIE, subst. fém. (*émi-opi*) (du grec ἡμισυς, demi, et ωψ, œil), t. de médec., trouble de la vision qui fait qu'on ne découvre qu'une partie des objets qui s'offrent à nos regards.

***HÉMIPAGIE**, subst. fém. (*émipaji*), (du grec ἡμισυς, moitié, et παγιος, fixe), t. de médec., douleur qui ne tient qu'un côté de la tête. Syn. de *hémicrânie*.

***HÉMIPAGIQUE**, adj. des deux genres (*émipajike*), qui est relatif à l'*hémipagie*.

HÉMIPLÉGIE ou **HÉMIPLEXIE**, subst. fém. (*émipléji*, *plekci*) (en grec ἡμιπληξια, fait de ἡμισυς, moitié, et πλησσω, je frappe), t. de médec., paralysie qui n'affecte que la moitié du corps.

HÉMIPLÉGIÉ, E, adj. (*émipléji-é*), atteint d'une *hémiplégie*. On dit aussi *hémiplégique* des deux genres.

HÉMIPTÈRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*émipetère*) (du grec ἡμισυς, demi, et πτερον, aile), t. d'hist. nat., ordre d'insectes qui comprend tous ceux dont la bouche est en suçoir et dont les ailes sont recouvertes à moitié par des étuis en partie coriaces, qui ressemblent beaucoup à des ailes.

HÉMIPTÉRONOTE, subst. mas. (*émipetéronote*), t. d'hist. nat., poisson thoracique.

HÉMIRACHIALGIE, subst. fém. (*émirakialji*) (du grec ἡμισυς, demi, ῥαχις, épine du dos, αλγος, douleur), t. de médec., douleur qui affecte le côté.

HÉMIRACHIALGIQUE, adj. des deux genres (*émirakialjike*), qui a rapport à l'*hemirachialgie*.

HÉMISIE, subst. fém. (*émizi*), t. d'hist. nat., genre d'insectes qu'on a réuni à celui des centris.

HÉMISPHÈRE, subst. mas. (*émicefère*) (en grec ἡμισφαιριον, fait de ἡμισυς, moitié, et σφαιρα, sphère, globe), demi-globe. — Plus particulièrement, moitié du globe céleste ou terrestre. — Plan ou projection de la moitié du globe céleste ou terrestre sur une surface plane. Cette projection est appelée plus proprement *planisphère*. — T. de phys., *hémisphères de Magdebourg*, deux demi-sphères concaves de cuivre, dont l'une est garnie d'un robinet par lequel elle peut s'ajuster à la machine pneumatique, et l'autre porte un anneau de cuivre. On les joint exactement en forme de globe et après avoir ôté l'air qui remplissait l'intérieur, on ne peut les séparer qu'en employant une très-grande force. *Otto de Guericke*, bourguemestre de *Magdebourg*, est le premier physicien qui ait fait construire de ces *hémisphères*. — En t. d'anat., les *hémisphères du cerveau*, les deux moitiés du cerveau.

HÉMISPHÉRIQUE, adj. des deux genres (*émiceférike*), qui est en forme d'*hémisphère*.

HÉMISPHÉROÏDE, subst. des deux genres, et adj. mas. (*émiceféro-ide*) (du grec ἡμισυς, moitié, σφαιρα, sphère, et ειδος, forme, ressemblance), t. de géom., corps qui approche de la figure d'un *hémisphère*; la moitié d'un *sphéroïde*.

HÉMISTÈME, subst. fém. (*émiceteme*), t. de bot., genre de plantes amomes.

HÉMISTICHE, subst. mas. (*émiceticke*) (du grec ἡμισυς, moitié, et στιχος, vers), la moitié d'un vers. Dans les vers français de douze syllabes, appelés héroïques ou alexandrins, le premier *hémistiche* est, ainsi que le second, de six syllabes, après lesquelles il y a un repos; dans les vers de dix syllabes, le premier *hémistiche* n'est que de quatre syllabes, suivies également d'un repos.—La nécessité de couper toujours les vers en deux parties, et la nécessité non moins forte d'éviter la monotonie, d'observer ce repos et de le cacher, sont des choses qui rendent l'art d'autant plus précieux qu'il est plus difficile. Plusieurs *dictionnaires* disent que l'*hémistiche* est la même chose que la césure; mais il y a une grande différence. L'*hémistiche* est la moitié du vers; la césure rompt le vers, coupe la phrase, et marque l'*hémistiche*.

HÉMITHÉEN, subst. mas. (*émité-ein*) (du grec ἡμισυς, demi, et θεος, dieu), les Grecs nommaient ainsi leurs demi-dieux.

***HÉMITOME**, subst. mas. (*émitome*) (du grec ἡμισυς, demi, et τεμνω, je coupe), t. de bot., plante vivace solanée.

HÉMITRIGLYPHE, subst. mas. (*émitriguelife*), (du grec ἡμισυς, demi, τρεις, trois, et γλυφη, gravure), t. d'archit., demi-triglyphe, ornement dans la frise dorique.

HÉMITRITÉE, adj. fém. (*émitrité*) (du grec ἡμισυς, demi, et τριταιος, tiers), t. de médec., il se dit d'une fièvre continue qui a un redoublement tous les trois jours.

HÉMITROPE, subst. mas. et adj. des deux genres (*émitrope*) (du grec ἡμισυς, demi, et τρεπω, je retourne), t. d'hist. nat., se dit des crystaux dont une moitié paraît renversée.

HÉMITROPIE, subst. fém. (*émitropi*), t. d'hist. nat., état des crystaux *hémitropes*.

HÉMOCERCHNE, subst. mas. (*émocèrkene*) (du grec αιμα, sang, et κερχνος, bruit perçant, râlement), t. de médec., éruption de sang par la gorge, accompagnée de râlement.

HÉMODIE, subst. fém. (*émodi*) (du grec αιμα, sang, et οδους, dent), t. de médec., engourdissement des dents causé par le sang.

HÉMODORACÉES, subst. fém. plur. (*émodoracé*), t. de bot., famille de plantes acotylédones.

HÉMODORE, subst. fém. (*émodore*), t. de bot., genre de plantes iridées de la Nouvelle-Hollande.

HÉMOMÈTRE, subst. mas. (*émomètre*) (du grec αιμα, sang, et μετρον, mesure), t. de chir., instrument pour mesurer le sang.

***HÉMON**, subst. propre mas. (*émon*), myth., prince thébain. Il aima tellement Antigone, fille d'OEdipe et de Jocaste, qu'il se tua sur le tombeau de cette princesse. — La fable parle encore d'un autre *Hémon* changé en montagne pour avoir épousé sa sœur; mais c'est le même qu'*Hémus*.

HÉMOPHOBE, adj. des deux genres (*émofobe*). Voy. HÉMAPHOBE.

HÉMOPHOBIE, subst. fém. (*émofobi*). Voy. HÉMAPHOBIE.

HÉMOPHTHALMIE, subst. fém. (*émofetalmi*) (du grec αιμα, sang, et οφθαλμος, œil), t. de médec., maladie de l'œil, causée par un épanchement de sang.

HÉMOPHTHALMIQUE, adj. des deux genres (*émofetalmike*), qui est relatif à l'*hémophthalmie*.

HÉMOPLANIE, subst. fém. (*émoplani*) (du grec αιμα, sang, et πλανη, erreur), t. de médec., écoulement de sang par un endroit inaccoutumé.

HÉMOPROCTIE, subst. fém. (*émoprokci*) (du grec αιμα, sang, et πρωκτος, fondement), t. de médec., hémorrhagie qui a son cours par l'intestin rectum. — Dix-neuvième genre des angioses d'*Alibert*.

HÉMOPTOÏSME, subst. mas. (*émopetio-iceme*). Voy. HÉMOPTYSIE.

HÉMOPTOÏQUE, subst. et adj. des deux genres (*émopeto-ike*). Voy. HÉMOPTYSIQUE.

HÉMOPTYSIE, subst. fém. (*émopetizi*) (du grec αιμα, sang, et πτυσις, crachement, dérivé de πτυω, je crache), t. de médec., crachement de sang causé par la rupture ou l'érosion de quelque vaisseau du poumon.

HÉMOPTYSIQUE, adj. des deux genres et subst. (*émopetizike*), t. de médec., qui crache le sang.

HÉMORACHIS, subst. mas. (*émorachice*) (du grec αιμα, sang, et ῥαχις, épine du dos), t. de médec., épanchement de sang dans la moelle épinière.

HÉMORRAGIE, et mieux **HÉMORRHAGIE**, subst. fém. (*émoraji*) (du grec αιμα, sang, et ῥηγνυμι, rompre, parce que l'*hémorrhagie* est causée par la rupture des vaisseaux sanguins), t. de médec., perte de sang par le nez, par une plaie. — *Hémorrhagie cérébrale*, épanchement de sang dans l'intérieur du crâne.

HÉMORRAGIQUE, mieux **HÉMORRHAGIQUE**, adj. des deux genres (*émorajike*), qui est de la nature de l'*hémorrhagie*.

HÉMORRHÉE, subst. fém. (*émoré*) (du grec αιμα, sang, et ῥεω, je coule), t. de médec., flux de sang qui dure peu.

HÉMORRHÉIQUE, adj. des deux genres (*émoré-ike*), t. de médec., qui est relatif à l'*hémorrhée*.

HÉMORRHINIE, subst. fém. (*émorini*) (du grec αιμα, sang, ῥεω, je coule, et ῥιν, le nez), t. de médecine, hémorrhagie nasale. — Quatorzième genre des angioses d'*Alibert*.

HÉMORRHOÏDAIRE, subst. et adj. des deux genres (*émoro-idère*), t. de médec., celui, celle qui a des *hémorrhoïdes*.

***HÉMORRHOÏDAL, E**, adj. (*émoro-idale*), qui a rapport aux *hémorrhoïdes*. — *Vaisseaux hémorrhoïdaux*, dont la dilatation cause les *hémorrhoïdes*.—On le dit aussi des tumeurs qui forment les *hémorrhoïdes* et du sang qui en coule : *tumeurs hémorrhoïdales; sang hémorrhoïdal*.—On l'emploie aussi comme subst. fém., en parlant des artères

hémorrhoïdales: l'hémorrhoïdale supérieure, l'hémorrhoïdale inférieure.—Au plur. mas., *hémorrhoïdaux.*

HÉMORRHOÏDALE, subst. fém. (*émoro-idale*), t. de bot., sorte de plante dont les racines portent de petites bulbes qui ont quelque rapport avec des *hemorrhoïdes* enflées.

HÉMORRHOÏDAUX, adj. mas. plur. Voy. HÉMORRHOÏDAL.

HÉMORRHOÏDES, subst. fém. plur. (*émoro-ide*) (en grec αιμορροις, formé de αιμα, sang, et ρεω, je coule), t. de médec., tumeurs arrondies et douloureuses qui se forment au pourtour de l'anus, dilatation de la veine *hémorrhoïdale*, qui se remplit de sang.—Écoulement de sang par les vaisseaux de l'anus. Le peuple dit quelquefois *hémorrhuïdes*, c'est un barbarisme.

HÉMORRHOÏSSE, subst. fém. (*émoro-ice*), femme qui a un flux de sang. Il ne se dit que de celle qui fut guérie en touchant la robe de notre Seigneur. Voy. HEMORRHOÏDES.

HÉMORRHOSCOPE, subst. mas. (*émorocekope*) (du grec αιμα, sang, ρεω, je coule, et σκοπεω, j'examine), celui qui se livre à l'étude de l'*hemorrhoscopie*.

HÉMORRHOSCOPIE, subst. fém. (*émorocekopi*) (du grec αιμα, sang, ρεω, je coule, et σκοπεω, j'examine, je considère), t. de médec., inspection du sang tiré par la saignée, pour connaître l'état du corps.

HÉMORRHOÜS, subst. mas. (*émoro-uce*) (du grec αιμορροος, fait de αιμα, sang, et de ρεω, je coule), t. d'hist. nat., serpent d'Afrique dont la morsure fait, dit-on, couler le sang par toutes les ouvertures du corps.

HÉMOSCOPIE, subst. fém (*émocekopi*) (du grec αιμα, sang, et σκοπεω, j'examine), t. de médec., inspection du sang. — *Aimoscopie* est vicieux.

HÉMOSCOPIQUE, adj. des deux genres (*émocekopike*), qui est relatif à l'*hémoscopie*.

HÉMOSTASIE, subst. fém. (*émocetazi*) (du grec αιμα, sang, et στασις, repos, dérivé de ιστημι, arrêter), t. de médec., stagnation universelle du sang, occasionée par la pléthore. On dit aussi *hémostate*.

HÉMOSTATIQUE, adj. des deux genres (*émocetatike*) (du grec αιμα, sang, et ιστημι, arrêter), t. de médec., remède qui arrête les *hemorrhagies*.— Subst. mas.: *un hémostatique*.

HÉMOTHORAX, subst. mas. (*émotoràkce*) (du grec αιμα, sang, et θωραξ, le thorax), t. de médec., épanchement de sang dans la plèvre.

HÉMOVORE, adj. des deux genres (*émovore*) (du grec αιμα, sang, et du lat. *vorare*, avaler avec voracité), buveur de sang. (*Boiste.*) Tout-à-fait inusité.

HÉMURÉSIE, subst. fém. (*émurézi*) (du grec αιμα, sang, et ουρον, urine), t. de médec., excrétion de sang par le canal de l'urèthre.

*HEMVÉ, subst. mas. (*émevé*), mot barbare, forgé de l'allemand *heimweh*, fait de *heim*, pays, demeure, et *weh*, mal, douleur), mal du pays. (*Boiste.*) Il est inusité.

HENDÉCAGONE, subst. mas. (*eindékaguône*) (du grec ενδεκα, onze, et γωνια, angle), figure géométrique qui a onze angles et onze côtés.—Il est aussi adj. des deux genres: *une figure hendécagone*.

*HENDÉCASYLLABE, subst. mas. et adj. des deux genres (*eindekacilelabe*) (du grec ενδεκα, onze, et συλλαβη, syllabe), qui a onze *syllabes*; vers de onze *syllabes*.—Dans la versification latine, ces sortes de vers s'appellent *phaleuques* ou *phaleuces*.—On l'emploie également comme adj.: *il n'y a guère de vers hendécasyllabes qu'en latin et en italien.*

*HENNÉ (H *s'aspire*), subst. mas. (*ènené*), t. de bot., arbrisseau fort commun en Égypte, et qui a quelque ressemblance avec le troëne. Sa feuille, hachée et appliquée sur la peau, lui donne une couleur aurore.

HENNÉHÉMIMÈRE, ou **HENNÉHÉMIMÈTRE** (H *s'aspire*), adj. des deux genres (*ènené-émimère*) (du grec εννεα, neuf, ημισυς, moitié, et μερος, partie, ou μετρον, mesure), qui est composé de neuf parties; se dit de la césure d'un vers.

HENNÉHÉMIMÉTRIQUE (H *s'aspire*), adj. des deux genres. Voy. HENNÉHÉMIMÈTRE.

HENNER (H *s'aspire*), subst. mas. (*ènenère*), t. de bot., nom arabe qu'on donne à la poudre des feuilles du *henné*.

HENNER, v. act. (*èné*). Selon quelques *dictionnaires*, ce verbe est un vieux mot qui signifiait peiner, incommoder, fatiguer. C'est une triste erreur: on disait bien, dans le vieux langage, *géhenner*, mais jamais *henner*.

HENNI, part. pass. de *hennir*.

HENNIL (H *s'aspire*), subst. propre mas. (*anil*), myth., idole des Vandales, qu'on représentait sous la figure d'un bâton terminé par un anneau et une main de fer.

HENNIN (H *s'aspire*), subst. fém. (*anein*), très-haute coiffure de femme en usage au XV^e siècle.

HENNIR (H *s'aspire*), v. neut. (*anir*) (en latin *hinnire*, faire un *hennissement*. Il se dit du cheval, quand il fait son cri ordinaire: *le cheval de Darius se mit à hennir, et ce prince fut proclamé roi.*

HENNISSEMENT (H *s'aspire*), subst. mas. (*aniceman*) (en lat. *hinnitus*), le cri naturel du cheval

HENNUYER, subst. et adj. mas., au fém. HENNUYÈRE (*anui-ié, ière*), habitant du *Hainaut*.

HENNUYÈRE, subst. et adj. fém. Voy. HENNUYER.

*HÉNOTIQUE, subst mas. (*énotike*) (du grec ενωτικος, propre à unir), édit de Zénon pour réunir tous les schismatiques.

*HENRI (H *s'aspire*), subst. propre mas. (*anri*), nom propre d'homme. — *Henri d'or*, ancienne monnaie de France.—Par analogie, *h* s'aspire également dans le nom propre *Henriette*. Cependant, l'usage est moins absolu à cet égard. *Molière* dans *les Femmes Savantes* l'emploie sans aspiration:

> *Henriette* me tient sous son aimable empire,
> Et l'hymen d'*Henriette* est le bien où j'aspire.

HENRIADE (H *s'aspire*), subst. fém. (*anriade*), poëme épique de *Voltaire*, dont *Henri IV* est le héros.

HENRICIE, subst. fém. (*anrici*), t. de bot., genre de plantes synanthérées et astérées qui a pour type un arbre de Madagascar.

HENRIQUINQUISTE (H *s'aspire*), subst. des deux genres (*anrikieinkicete*); on designe ainsi ceux qui, se fondant sur le principe de la légitimité, pensent que, par suite de l'abdication, en 1830, du roi Charles X et de son fils le dauphin, duc d'Angoulême, la couronne de France appartient de droit à *Henri V*, leur petit-fils et neveu, et à ses descendants.

HENRODORE, subst. fém. (*anrodore*), t. de bot., genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

HÉOROTAIRE, subst. mas. (*é-orotère*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux de l'ordre des silvains.

HEPAR, subst. mas. (*épar*) (du grec ηπαρ, foie), nom donné, par les anciens chimistes, au foie de soufre, c'est-à-dire à la combinaison du soufre avec les matières alcalines, que les chimistes modernes appellent *sulfure d'alcali.* — *Hépar antimonié*, combinaison de sulfure d'antimoine et d'un alcali.—*Hepar martial*, substance composée de sulfure de potasse et d'oxyde de fer.

HÉPATALGIE, subst. fém. (*épatalji*) (du grec ηπαρ, foie, et αλγος, douleur), t. de médec., douleur du foie.—Colique *hépatique*.

HÉPATALGIQUE, adj. des deux genres (*épataljike*), t. de médec.: *mal hépatalgique*, mal du foie.

HÉPATE, subst. mas (*épate*) (du grec ηπαρ, gén. ηπατος, foie), t. d'hist. nat., poisson de mer dont la figure et la couleur approchent de celles du foie humain.

HÉPATEMPHRAXIS, subst. fém. (*épatanfrakcice*) (du grec ηπαρ, foie, gén. ηπατος, et de εμφραττω, j'obstrue), t. de médec., obstruction du foie.

HÉPATICOGASTRIQUE, adj. des deux genres (*épatikoguacetrike*) (du grec ηπατικος, fait de ηπαρ, foie, et de γαστηρ, estomac), t. d'anat., qui appartient au foie et à l'estomac.

HÉPATIQUE, adj. des deux genres (*épatike*) (du grec ηπατικος, fait de ηπαρ, foie), t. de médec., qui vient du foie, qui concerne le foie. — Qui est propre aux maladies du foie. — En t. d'hist. nat., ce mot exprime, soit la couleur brune des minéraux, dont la nuance approche de celle du foie des animaux, soit leur odeur de foie de soufre, c'est-à-dire, d'hydrogène sulfuré.

HÉPATIQUE, subst. fém. (*épatike*), t. de bot., plante cryptogame, qu'on emploie dans les maladies du foie. On la nomme ordinairement *hépatique commune* ou *des fontaines*. Elle est acotylédone, formée d'une membrane herbacée et rampante, et croît en général dans les lieux humides. —On le dit aussi d'une espèce d'anémone printanière, dont la fleur a de la ressemblance avec la marguerite double.—*Hépatique des bois*. Voy. MUGUET.—*Hépatique des jardins*, plante rosacée, vulnéraire, appelée autrement la *belle hépatique*.—*Hépatique dorée* Voy. GÉUM.—*Hépatique étoilée*. Voy. MUGUET DES BOIS. — Au plur., famille de plantes dont la fructification est composée d'organes de différentes formes, qui s'ouvrent à l'époque de leur maturité, pour laisser échapper des matières fécondantes ou des semences. Les plantes de cette famille sont herbacées, rampantes, croissent principalement sur la terre, et sont garnies en dessous de fibres radicales.

HÉPATIRRHÉE, subst. fém. (*épatireré*) (du grec ηπαρ, foie, et ρεω, je coule), t. de médec., diarrhée causée par l'affection du foie.

HÉPATIRRHÉIQUE, adj. des deux genres (*épatireré-ike*), t. de médec., qui est relatif à l'*hépatirrhée*.

HÉPATISATION, subst. fém. (*épatizâcion*), t. de médec., se dit du poumon, lorsqu'il ne crépite plus sous la pression des doigts, et qu'il est devenu pesant comme le foie.

HÉPATISIE, subst. fém. (*épatizi*), t. de médec., atrophie du foie.

HÉPATITE ou **HÉPATITIS**, subst. fém. (*épatite, titice*) (en grec ηπατιτις, fait de ηπαρ, foie), t. de médec., inflammation du foie.—T. d'hist. nat., pierre précieuse de la couleur du foie.

HÉPATOCÈLE, subst. fém. (*épatocèle*) (du grec ηπαρ, foie, et κηλη, tumeur, hernie), t. de chir., hernie du foie.

HÉPATOCYSTIQUE, adj. des deux genres (*épatocicetike*) (du grec ηπαρ, gén. ηπατος, foie, et κυστις, vessie, et aussi vésicule du fiel), t. d'anat., qui appartient au foie et à la vésicule du fiel.

HÉPATOGRAPHE, subst. mas. (*épatoguerafe*) (du grec ηπαρ, gén. ηπατος, foie, et γραφω, je décris), anatomiste qui étudie l'*hépatographie*, qui décrit les maladies du foie.

HÉPATOGRAPHIE, subst. fém. (*épatoguerafi*) (du grec ηπαρ, gén. ηπατος, foie, et γραφω, je décris), t. d'anat., description, traité du foie ou des maladies du foie.

HÉPATOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*épatoguerafike*), qui appartient à l'*hépatographie*.

HÉPATOLOGIE, subst. fém. (*épatoloji*) (du grec ηπαρ, gén. ηπατος, foie, et λογος, discours, traité), partie de l'anatomie qui traite des usages du foie.

HÉPATOLOGIQUE, adj. des deux genres (*épatolojike*), t. d'anat., qui appartient à l'*hépatologie*.

HÉPATOLOGUE, subst. mas. (*épatologue*), t. d'anat., celui qui décrit les usages et les maladies du foie.

HÉPATOMPHALE, subst. fém. (*épatonfale*) (du grec ηπαρ, gén. ηπατος, foie, et ομφαλος nombril), t. de chir., hernie du foie par l'anneau du nombril.

HÉPATOPARECTAME, subst. mas. (*épatoparèktame*) (du grec ηπαρ, gén. ηπατος, foie, et παρεκταμα, extension excessive), t. de médec., agrandissement considérable du foie.

HÉPATOSCOPE, subst. mas. (*épatocekope*) (du grec ηπαρ, gén. ηπατος, foie, et σκοπεω, j'observe, j'examine), t. d'antiq., celui qui devinait par l'inspection du foie des victimes.

HÉPATOSCOPIE, subst. fém. (*épatocekopi*) (du grec ηπαρ, gén. ηπατος, foie, et σκοπεω, j'examine), t. d'antiq., divination qui s'exerçait par l'inspection du foie des victimes.

HÉPATOSCOPIQUE, adj. des deux genres, (*épatocekopike*), qui appartient à l'*hépatoscopie*.

HÉPATOPHRAXIE, subst. fém. (*épatofrakci*) (du grec ηπαρ, gén. ηπατος, foie, et εμφραττω, j'obstrue), t. de médec., ensemble des altérations pathologiques du foie.

HÉPATOTOME, subst. mas. (*épatotome*) (du grec ηπαρ, gén. ηπατος, foie, et τεμνω, je coupe), t. de chir., instrument propre à la dissection du foie.

HÉPATOTOMIE, subst. fém. (*épatotomi*) (du grec ηπαρ, gén. ηπατος, foie, et τεμνω, je coupe), dissection anatomique du foie.

HÉPATOTOMIQUE adj des deux genr. (*épatotomike*), t. d'anat., qui appartient à l'*hépatotomie*.

HÉPATOTOMISTE, subst. mas. (*épatotomicete*), t. d'anat., celui qui s'occupe particulièrement de la dissection du foie.

***HEPHÆSTOS** ou **HEPHAISTOS**, subst. propre mas. (*éfécetôce*, *fécetaïcetoce* (du grec απτω, je brûle), myth., nom que les Grecs donnaient à Vulcain, et qui exprimait la force du feu, parce que, dans ses fêtes, trois jeunes garçons, portant des torches allumées, couraient de toute leur force; et celui qui atteignait le but le premier, sans avoir éteint sa torche, gagnait le prix destiné à cette course.

HÉPHESTÉES, subst. fém. plur. (*éfécété*), myth., fêtes célébrées à Athènes, en l'honneur de Vulcain *Hephæstos*.

HÉPHESTITE, subst. fém. (*éfécetite*), t. d'hist. nat., pierre précieuse couleur de feu (*Pline*).

HÉPIALE, subst. mas. (*épi-ale*), t. d'hist. nat., genre d'insectes lépidoptères.

HÉPIALITE, subst. mas. (*épi-alite*), t. d'hist. nat., insecte lépidoptère de la tribu des bombycites.

HÉPITÉMÈSE, subst. fém. (*épitémèze*), t. de médec., hémorrhagie buccale.

HEPTACORDE, adj. des deux genres (*èpetakorde*) (du grec επτα, sept, et χορδη, corde), t. de mus., qui se chante ou qui se joue sur un instrument à sept cordes.— Subst. mas., lyre à sept cordes. — Il se dit aussi d'un système de sons composé de sept notes, tel que la gamme.

HEPTAGONE, adj. des deux genres (*èpetaguone*) (du grec επτα, sept, et γωνια, angle), qui a sept côtés et sept angles. — Il est aussi subst. mas., *un heptagone régulier*. — On le dit particulièrement, en t. de fortif., d'un ouvrage composé de bastions.—Place fortifiée de sept bastions.

HEPTAGYNIE, subst. fém. (*èpetajini*) (du grec επτα, sept, et γυνη, femme), t. de bot., dans le système sexuel de *Linnée*, subdivision des classes de plantes dont la fleur a sept parties femelles ou sept pistils.

HEPTAMÉRIDE, subst. fém. (*èpetaméride*) (du grec επτα, sept, et μερος, partie, dérivé de μειρω, je partage, je divise), division en sept, ou septième partie d'une chose.

HEPTAMÉRON, subst. mas. (*èpetaméron*) (du grec επτα, sept, et ημερα, jour), ouvrage divisé en sept journées, comme l'*Heptaméron de la reine de Navarre*; l'*Heptaméron rustique*.

***HEPTAMÈTRE**, adj. des deux genres (*èpetamètre*) (du grec επτα, sept, et μετρον, mesure), se dit des vers grecs ou latins qui ont sept pieds ou mesures. — Il est aussi subst. mas., un *heptamètre*.

HEPTANDRIE, subst. fém. (*èpetandri*) (du grec επτα, sept, et ανηρ, gén. ανδρος, homme), t. de bot., septième classe du système sexuel de *Linnée*, qui comprend les plantes dont les fleurs hermaphrodites ont sept étamines.

***HEPTANGULAIRE**, adj. des deux genres (*èpetangulère*) (du grec επτα, sept, et *angula*, angle), t. de géom. : *figure heptangulaire*, à sept *angles*.

***HEPTAPACHE**, subst. fém. (*èpetapache*) (du grec επτα, sept, et πηχυς, coudée), ancienne mesure de sept coudées, un peu moins de dix pieds.

HEPTAPÉTALÉ, E, adj. (*èpetapétalé*) (du grec επτα, sept, et πεταλον, pétale), t. de bot., qui a sept *pétales*.

HEPTAPHARMACUM, subst. mas. (*èpetafarmakome*) (du grec επτα, sept, et φαρμακον, remède), médicament des anciens, composé de différents ingrédients minéraux et végétaux, et de graisse de bœuf.

HEPTAPHYLLE, adj. des deux genres (*èpetafile*) (du grec επτα, sept, et φυλλον, feuille), t. de bot., qui a *sept feuilles*.

***HEPTAPLEURE**, subst. mas. (*èpetapleuvre*), t. de bot., genre de plantes originaires de Ceylan, ainsi nommé de son fruit qui a *sept loges*.

HEPTAPOLE, subst. propre fém. (*èpetapole*) (du grec επτα, sept, et πολις, ville), contrée d'Égypte qui renfermait sept villes principales.

***HEPTARCHIE**, subst. fém. (*èpetarchi*) en grec επτα, sept, et αρχη, puissance, empire), nom qu'on donnait autrefois au gouvernement d'Angleterre, lorsqu'il était partagé entre sept rois.

HEPTARCHIQUE, adj. des deux genres (*èpetarchike*), qui appartient à l'*heptarchie*.

HEPTARQUE, subst. mas. (*èpetarke*), l'un des sept rois d'une *heptarchie*.

***HEPTATEUQUE**, subst. mas. (*èpetateuke*) (du grec επτα, sept, et τευχος, livre), les sept premiers livres de l'*Ancien Testament*.

HEPTATOME, subst. mas. (*èpetatome*) (du grec επτα, sept, et τομη, section), t. d'hist. nat., genre d'insectes diptères.

HEPTHÉMIMÈRE ou **HEPTHÉMIMÈTRE**, subst. mas. (*èpetéminère*, *mètre*) (du grec επτα, sept, ημισυς, demi, et μερος, partie, ou μετρον, mesure), se dit en poésie d'une césure qui a la moitié de sept parties.

HEPTOMAGÈNE, subst. mas. (*èpetomajène*) (du grec επτα, sept, et du latin *mas*, mâle, et *genuo*, je produis, fait du grec γεννάω, j'engendre), le septième enfant mâle.

HÉRA, subst. propre fém. (*éra*) (en grec ηρα, souveraine), myth., surnom de Junon.

HÉRACLAMMON, subst. mas. (*éraklamemon*), t. d'antiq., statue qui représentait Hercule et Jupiter Ammon, et réunissait les attributs des deux divinités.

***HÉRACLÉE**, subst. fém. (*éraklé*) (du grec Ηρακλης, Hercule), poème sur Hercule. — *Voie Héraclée*, chaussée qui passait pour être l'ouvrage d'Hercule du temps qu'il conduisait les bœufs de Géryon. — Ville fondée sur la mer Noire par Hercule.

***HÉRACLÉENS**, adj. mas. plur. (*éraklé-ein*) (du grec Ηρακλης, Hercule), myth., se dit des champs consacrés à Hercule par Thésée.

HÉRACLÉES ou **HÉRACLÉIES**, subst. fém. plur. (*éraklé*, *klé-i*) (en grec ηρακλεια, fait de Ηρακλης, Hercule), fêtes grecques en l'honneur d'Hercule.

HÉRACLÈS, subst. propre mas. (*éraklèce*), myth., nom grec d'Hercule.

***HÉRACLIDE**, subst. propre mas. (*éraklide*) (du grec Ηρακλης, Hercule), descendant d'*Hercule*.

HÉRACLIUM, subst. mas. (*érakli-ome*) (du grec Ηρακλης, Hercule), t. de bot., espèce de plante dont Hercule enseigna l'usage.

HÉRACLIUS, subst. mas. (*érakli-uce*), mois bithynien qui n'avait que 28 jours, comme notre mois de février.

HÉRALDIQUE, adj. des deux genres (*éraldike*), qui concerne le *héraut*. — Qui regarde les armes et le blason : *science héraldique*.

***HÉRAULT**, subst. propre mas. (*érô*), dép. de la France, qui tire son nom de la rivière qui le traverse. Ce département est l'un des mieux arrosés de France : un nombre considérable de petites rivières y prennent leur source. Il est en outre traversé par le canal du Languedoc, et renferme plusieurs grands étangs. Montpellier en est le chef-lieu.

***HÉRAUT** (H *s'aspire*), subst. mas. (*érô*) (du lat. babare *heraldus*, formé, dans la même signification, de l'allemand *herald*, gendarme, *Trévoux*; ou de *heralt*, qui dans la même langue signifie, suivant *Wachter*, noble crieur, *Ménage*. Les Grecs disent dans le même sens κηρυξ, étymologie qui serait la plus simple de toutes), officier dont la charge était de faire, au nom du souverain, les défis publics, de déclarer la guerre, de publier la paix, etc. : *chez les anciens, la personne des hérauts était sacrée; les hérauts d'Agamemnon; les hérauts jouaient un rôle important dans les tournois; les hérauts du moyen-âge étaient juges des armoiries et des blasons; un héraut vint sommer la place de se rendre.*— Depuis long-temps les *hérauts d'armes* étaient bornés aux publications de paix, et même avaient fini par ne plus paraître et agir que dans les cérémonies royales. Depuis la révolution de juillet 1830, il n'en est plus question en France.

HERBACÉ, E, adj. (*èrebacé*), t. de bot. : *plantes herbacées*, plantes tendres, molles, dont les fibres sont peu serrées, et qui périssent dans l'hiver, que leurs racines soient annuelles, ou qu'elles soient vivaces.—*De consistance herbacée*, de la consistance d'une plante *herbacée*, ne se dit qu'en parlant des parties tendres de quelque autre plante.

***HERBAGE**, subst. mas. (*èrebaje*), toutes sortes d'*herbes* : *vivre d'herbages*.—*Herbe* des prés où l'on met les animaux pour les engraisser. Dans ces deux acceptions, il s'emploie ordinairement au pluriel.—Pré qu'on ne fauche jamais, et qui ne sert qu'à y faire paître les bœufs, les vaches, etc.

HERBAGER, subst. mas.; **HERBAGÈRE**, subst. fém. (*èrebajé*, *jère*), celui, celle qui cultive, cueille ou vend les *herbages*. Dans le premier sens, on dit aussi *herbageur*.

HERBAGEUSE, adj. fém. Voy. HERBAGEUX.

HERBAGEUX, adj. mas., au fém. **HERBAGEUSE** (*èrebajeu*, *jeuze*), t. d'agric., se dit d'un terrain qui produit des *herbages*.

***HERBAULT** ou **HERBAUT**, subst. mas. (*èrebô*), t. de vén., chien qui se jette sur le gibier avec trop de violence.

***HERBE**, subst. fém. (*èrebe*) (en lat. *herba*), toute plante qui n'a point de tige, ou plutôt qui la perd en hiver, et qui pousse des feuilles. On appelle *herbes annuelles*, celles qui meurent dans la même année, après avoir porté leurs fleurs et leurs graines, comme le froment, le seigle et autres. On nomme *bisannuelles*, celles qui ne donnent des fleurs et des graines que la seconde ou même la troisième année après qu'elles ont levé, et qui périssent ensuite; telles sont l'angélique des jardins et quelques autres. Les *herbes* dont la racine ne périt pas après qu'elles ont donné leurs semences s'appellent *herbes vivaces*; telles sont le fenouil, la menthe et autres.—*Herbe médicinale*, *vénéneuse*; *herbes vulnéraires*, *odoriférantes*, *potagères*; *jus d'herbes*; *potage*, *bouillon aux herbes*; *champ*, *jardin rempli d'herbes*; *arracher*, *détruire les mauvaises herbes*. — *Ce cheval aura*, *prendra quatre ans aux herbes*, *six ans aux herbes*, etc., au printemps il aura quatre ans, six ans.—*Herbe* se dit, au sing., dans un sens collectif, des *herbes* qui couvrent les pâturages, les prairies, les lieux peu fréquentés, etc., et que l'on coupe ordinairement pour la nourriture des chevaux et des bestiaux : *donner de l'herbe à un cheval*; *herbe nouvelle*, *fraîche*, *tendre*, *molle*; *un brin d'herbe*; *mettre un cheval à l'herbe*; *blanchir les toiles sur l'herbe*; *l'herbe croissait dans les rues*, *dans les places publiques*. —Fig. et fam. : *l'herbe sera bien courte*, *s'il ne trouve de quoi brouter*, se dit d'un homme industrieux qui sait trouver à subsister aisément là où d'autres auraient peine à vivre.—Prov. et fig., *à chemin battu*, *il ne croît point d'herbe*, il n'y a point de profit à faire dans un négoce dont trop de gens se mêlent. — Fig. et prov. : *méchante herbe*, *mauvaise herbe croît toujours*; on le dit souvent, par plaisanterie, d'enfants espiègles qui croissent beaucoup. — *Blé en herbe*, *avoine en herbe*, etc., le blé, l'avoine, etc., lorsqu'ils sont encore verts, et qu'ils s'élèvent un peu au-dessus des sillons : *le blé*, *l'avoine*, *l'orge est encore en herbe*.—On nomme *docteur en herbe*, un jeune homme qui commence à prendre ou qui doit prendre ses grades.—*Manger son blé en herbe*, manger son revenu par avance.—*Couper l'herbe sous le pied à quelqu'un*, le supplanter avec adresse, avec subtilité.—*Il a marché sur quelque mauvaise herbe*, il lui est arrivé quelque chose qui le met de mauvaise humeur.—*Employer toutes les herbes de la Saint-Jean dans une affaire*, toute sorte de moyens pour la faire réussir.—Nous allons indiquer les dénominations vulgaires données aux plantes usuelles et communes, et dans lesquelles le mot *herbe* entre comme terme générique. Quelques-unes de ces dénominations se retrouvent aux noms particuliers des plantes, mais il nous a semblé utile de les rassembler toutes dans un seul article. On appelle *herbe d'admiration*, une belle espèce de labiée qui croît dans les Indes orientales; *herbe des affligés*, le phyllanthe niburi et le phyllanthe urinaire, à cause de leurs vertus médicinales; *herbe à l'ambassadeur*, le tabac; *herbe amère*, la tanaisie; *herbe d'amour*, le réséda odorant; *herbe à l'âne*, ou *arrête-bœuf*, la bugrane; *herbe antidyssentérique*, l'inule ou la conise commune; *herbe antiépileptique*, l'agérate conizoïde; *herbe apollinaire*, la jusquiame; *herbe à l'araignée*, l'anthéric rameux; *herbe d'arbalète*, une espèce d'aconit; *herbe argentée*, l'ansérine; *herbe d'arlot*, une espèce de canillée; *herbe articulée*, le behen blanc, et quelquefois l'ivette; *herbe aux aulx*, *alliaire*, une espèce de vélar; *herbe à balai*, plusieurs espèces de plantes qui servent à faire des balais; *herbe barbue*, la molène commune; *herbe bénédicte* ou *de Saint-Benoît*, la benoîte; *herbe du Bengale*, une *herbe* dont on file les soies qui entourent les semences pour en faire un tissu qu'on appelle taffetas d'*herbe*; *herbe du berger*, un lotus; *herbe blanche*, le gnaphale maritime, et plusieurs autres plantes, à cause du duvet cotonneux qui les couvre; *herbe à blé*, une graminée de Saint-Domingue dont on couvre les cases des nègres; *herbe aux blessures*, la jacée et le plantain; *herbe aux bœufs*, le butome, espèce de jonc; *herbe de bœuf*, l'oxalide, la surelle, oseille commune; *herbe bohémienne* ou *égyptienne*, l'oreille de lièvre; *herbe au bon Dieu*, le médicinier; *herbe de bouc*, la chélidoine, l'agérate conizoïde; *herbe britannique*, une espèce de patience, ou la bistorte; *herbe de bru*, l'ellébore fétide; *herbe aux brûlures*, la bacope aquatique; *herbe à cailler*, le gaillet jaune; *herbe à canard*, la canillée; *herbe*

à cancer, la dentelaire d'Europe; *herbe au cancre*, la turquette; *herbe aux carrelets*, la roquette des champs; *herbe cardinale*, la lobélie cardinale; *herbe du cardinal*, la grande consoude; *herbe cataleptique*, la dracocéphale de Virginie; *herbe à cayman*, une plante de Saint-Domingue qui croît sur le bord des eaux, et qu'on emploie à couvrir les maisons; *herbe au ceinturon*, la camomille des champs; *herbe du centaure*, la centaurée jacée; *herbe à cent goûts*, l'absinthe commune; *herbe à cent maux*, la lysimachie nummulaire; *herbe à cent têtes*, le panicaut des champs, le chardon Roland; *herbe aux cent miracles*, l'ophioglosse; *herbe de cerf*, une athamante; *herbe aux chancres*, l'héliotrope d'Europe, et *petite herbe aux chancres*, l'herniaire glabre; *herbe aux chantres*, le vélar commun; *herbe à chapelet* ou *rosaire*, le balisier, dont on emploie les grains pour faire des chapelets, en Espagne et en Amérique; *herbe aux charpentiers*, l'achillée millefeuilles et le vélar commun; *herbe des charpentiers*, la brunelle commune; *herbe chaste*, la sensitive et une espèce de gattilier; *herbe à charpentier*, la carmantine d'Amérique; *herbe au chat*, la cataire commune, et à Saint-Domingue l'eupatoire à feuilles d'arroche; *herbe du chat*, la germandrée maritime; *herbe aux chevilles*, la scandix, *herbe* amère; *herbe à chique*, deux plantes grimpantes de Saint-Domingue, dont la décoction sert de remède contre la piqûre des chiques; *herbe à cinq feuilles*, la potentille rampante; *herbe de citron*, la mélisse commune; *herbe à cloque*, le coqueret; *herbe de Clytie*, la morelle et le tournesol; *herbe du cœur*, la menthe des jardins et la pulmonaire, la cardiaque, l'anémone hépatique, la germandrée et la mélisse officinale; *herbe à collet*, deux espèces de poivre de Saint-Domingue, qui passent pour de puissants diurétiques; *herbe colombine*, l'ancolie et un géranium; *herbe du coq*, la crételle et la tanaisie bannière; *herbe de la corneille*, une espèce de fragon; *herbe aux cors*, l'orpin et la joubarbe; *herbe cosse*, une plante de Saint-Domingue que les chevaux aiment beaucoup; *herbe à coton*, les filages; *herbe au coton*, un gnaphale; *herbe de la couaille*, la véronique des bois ou des haies; *herbe coupante*, une espèce de souchet de Cayenne; *herbe aux coupures*, l'achillée mille feuilles et la grande consoude; *herbe aux cousins*, *aux moucherons* ou *aux mouches*, la conise commune; *herbe à couteau*, l'ivraie annuelle; *herbe sans couture*, l'ophioglosse, espèce de fougère; *herbe de carmantin*, une espèce de carmantine, dont la racine est un spécifique dans les maux d'estomac; *herbe aux crapauds*, une espèce de jonc; *herbe aux crocs*, la marrube vulgaire, le pied de loup; *herbe de cru*, l'ellébore fétide, qu'on appelle aussi *herbe de Saint-Antoine* (voy. plus bas) et *herbe du feu*; *herbe aux cuillers*, le cranson officinal ou cochléaria; *herbe aux cure-dents*, une espèce de carotte dont les Orientaux emploient les rayons de l'ombelle pour se nettoyer les dents; *herbe à dartres*, la casse ailée de Saint-Domingue, avec les fleurs de laquelle on fait un onguent qu'on dit merveilleux contre les dartres; *herbe délicate*, la sensitive; *herbe aux deniers*, la nummulaire, espèce de lisymachie; *herbe au diable*, la dentelaire sarmenteuse de Saint-Domingue; *herbe du diable*, la stramoine; *herbe de Diane*, l'armoise, qu'on appelle aussi *herbe de Saint-Jean*; *herbe divine*, le sigesbeck oriental; *herbe dorée*, des espèces de doradille, de jacobée ou de verge d'or; *herbes dormantes*, les sensitives; *herbe doucette*, la mâche; *herbe au dragon* ou *herbe dragonne*, un gouet et l'estragon; *herbe à échauffure*, une plante de Cayenne dont la décoction est estimée contre les échauffures de la peau; *herbe aux écrouelles*, la scrofulaire des bois; *herbe à écurer*, la charagne commune, qu'on emploie à Genève pour écurer la vaisselle; *herbe aux écus*, la nummulaire; *herbe des Égyptiens*, le lycope ou pied-de-loup; *herbe empoisonnée*, l'alkekenge et la belladone; *herbe enchanteresse*, la circée; *herbe endovoise*, l'achillée millefeuilles; *herbe d'enfer*, le nénuphar; *herbe à enivrer*, plusieurs plantes employées pour empoisonner les étangs, telles que la camelée, les phyllanthes, etc.; *herbe aux engelures*, la jusquiame noire; *herbe enragée*, la dentelaire; *herbe aux éperons*, la dauphinelle, la linaire, l'ancolie; *herbe à l'épervier*, l'épervière pulmonaire et la porcelle radiqueuse; *herbe aux épices* ou *de toute épice*, la nigelle de Damas ou cumin noir, dont les graines ont tout à la fois l'odeur et le goût du poivre, de la cannelle, du girofle et de la muscade; *herbe à esquinancie*, une aspérule et une espèce de géranium; *herbe d'étang*, les potamots et les conferves; *herbe éternelle*, le sainfoin; *herbe à éternuer*, une espèce d'achillée; *herbe de l'étoile*, l'alchimille alpine, quelques potentilles et l'aspérule odorante; *herbe à la ferme battue*, le taminier; *herbe du feu*, l'ellébore fétide; *herbe à fève*, l'orpin; *herbe à la fièvre*, une petite plante de Cayenne dont on prend la décoction en guise de thé ou en bain contre les fièvres opiniâtres, la gratiole officinale, une scutellaire, la petite centaurée, le thlaspi bourse à pasteur, une germandrée, un millepertuis, etc.; *herbe de flac*, le sigesbeck oriental et le bident nodiflore; *herbe à la flèche*, le galanga arondinacé; *herbe flottante*, le *fucus natans* de *Linnée*, qui couvre quelquefois des étendues de mer considérables; *herbe foireuse*, le seneçon commun; *herbe des fouleurs*, la gentiane croisette et la saponaire officinale; *herbe aux fous*, l'alysse saxatile; *herbe à la gaîne*, le buplèvre, le bec de lièvre; *herbe contre la gale*, l'aunée; *herbe gallique*, la lavanèse; *herbe aux gencives*, la carotte visnage; *herbe à Gérard*, la podagraire; *herbe glacée*, la ficoïde crystalline; *herbe aux goutteux*, le rossolis; *herbe de grace*, la rue; *herbe grasse*, la grassette; *herbes grasses* ou *plantes grasses*, toutes les plantes qui, comme l'orpin, les joubarbes et les grassules, ont les feuilles charnues et succulentes; *herbe aux gueux*, la clématite des haies; *herbe de Guinée*, une plante qui vient d'Afrique, et qu'on cultive à Saint-Domingue pour la nourriture des chevaux; *herbe de Halot*, la marchante des fontaines; *herbe aux hébichets*, le bihaï des Antilles; *herbe aux hémorrhoïdes*, la renoncule ficaire; *herbe de l'hirondelle*, la chélidoine, la passerine filiforme; *herbe d'hollier*, la turquette; *herbe de la houette*, l'apocyn; *herbe impatiente*, la balsamine impatiente des bois; *herbe à jaunir*, la gaude, le genêt des teinturiers; *herbe au lait*, le polygala; *herbe au lait de Notre-Dame*, la pulmonaire; *herbe de la laque*, le phytolaca, raisin d'Amérique; *herbe du lion*, l'orobanche; *herbe de Mars*, l'anémone hépatique; *herbe à la manne*, la manne de Prusse; *herbe aux mamelles*, la lampsane; *herbe de mastic*, un clinopode; *herbe maure*, le réséda jaune; *herbe de Médicis*, le tabac; *herbe militaire* ou *aux militaires*, la millefeuilles et le millepertuis; *herbe aux mille graines*, l'herniaire; *herbe mimeuse*, l'acacie sensitive; *herbe à Minguet*, une plante de Saint-Domingue, qu'on y emploie pour guérir les ulcères; *herbe aux mites*, la molaire blattaire, qu'on croit propre à faire mourir les larves des teignes qui rongent les étoffes de laine; *herbe molucane*, une plante de la Nouvelle-Espagne, qu'on vante comme un puissant vulnéraire; *herbe more*, la morelle; *herbe à more*, la berle; *herbe au mort*, une espèce de réséda; *herbe morte*, la bosée; *herbe à la mouche*, les ophrydes; *herbe aux moucherons* ou *aux mouches*, la conise; *herbe à mouton*, la parthénie hystérophore; *herbe de muraille*, *herbe de Notre-Dame*, *herbe de verre*, la pariétaire; *herbe musquée*, différentes plantes, mais principalement la ketmie, la moscatelline, et une espèce de géranium; *herbe au nombril*, la cynoglosse omphalode, qu'on croit propre à guérir les hernies du nombril; *herbe nouée*, la turquette; *herbe de la nuque*, une espèce de campanule nommée aussi gantelée et gant de Notre-Dame; *herbe à odeur*, la sarriette; *herbe à la bonne odeur*, l'origan, espèce de marjolaine; *herbe aux œufs*, l'aubergine; *herbe aux oies*, la potentille ansérine; *herbe aux oiseaux*, la morgeline, l'anagallide des champs, et le plantain, dont les oiseaux aiment les graines; *herbe d'or*, le ciste, l'hélianthème, la verge d'or; *herbe à la ouate*, l'asclépias de Syrie; *herbe aux panaris*, la panarine; *herbe à panier*, l'urène à feuilles lingulées; *herbe du Paraguay*, espèce de houx en arbre; *herbe à la paralysie*, la primevère; *herbe aux paralytiques*, la dracocéphale de Virginie; *herbe de Pâques*, l'anémone pulsatile; *herbe à Paris*, la parisette; *herbe des Patagons*, une espèce d'hydrocotyle; *herbe de pâturage*, la génestrolle, qu'on appelle aussi *herbe à la fièvre*; *herbe au pauvre homme*, la gratiole officinale; *herbe pédiculaire*, la pédiculaire; *herbe aux perles*, le grémil officinal; *herbe pied-de-chat*, l'*herbe* blanche (voyez plus haut *herbe blanche*); *herbe aux piqûres*, le millepertuis perforé; *herbe à pisser*, la pyrole en ombelle du Canada; *herbe à la pituite*, la staphisaigre, la dauphinelle; *herbe aux plaies*, une espèce de sauge, et la sclarée, nommée aussi toute-bonne; *herbe aux plateaux*, le nénuphar blanc; *herbe aux points de côté*, le chardon Marie; *herbe aux poireaux*, le tithymale ou réveil-matin; *herbe aux poules*, le grémil; *herbe aux poulets*, la morgeline; *herbe aux poumons*, la marchante polymorphe, le lichen pulmonaire, et l'épervière commune; *herbe aux poux*, la dauphinelle staphisaigre; *herbe des prés*, le paturin; *herbe à prêtre*, le gouet; *herbe de la princesse*, la verveine odorante; *herbe au grand-prieur*, le tabac; *herbe de Provence*, *herbe pucelle*, la petite pervenche; *herbe puante*, la vulvaire, une espèce de casse, l'anagyris ou bois puant; *herbe à la puce*, une espèce de sumac; *herbe aux puces*, une espèce de plantain et une inule; *herbe pucelle*, la petite pervenche; *herbe pudique*, la sensitive; *herbe aux punaises*, la vergerette odorante, dont on prétend que l'odeur chasse les punaises, et la bardane; *herbe à la pâte*, le pas-d'âne; *herbe aux pyramides*, la menthe; *herbe à quatre épines*, la barrelière à feuilles de buis; *herbe de quatre heures*, le nyctage dichotome, dont les fleurs s'ouvrent à quatre heures du soir; *herbe aux râcheux*, la bardane; *herbe à la rage*, l'alysse saxatile; *herbe à râper*, la prêle des champs; *herbe à rat*, le radis sauvage; *herbe à rayons*, la garance; *herbe aux rhagades*, la rhagadiole; *herbe à la reine*, le tabac; *herbe à Robert*, une espèce de géranium; *herbe de la rogne*, l'euphorbe cyprès; *herbe romaine*, la tanaisie baumière; *herbe à rosaire*, le larmier; *herbe de la rosée*, le rossolis; *herbe rouge*, une espèce de millepertuis, et la mélampyre des champs; *herbe royale*, l'aurone; *herbe de la rupture*, le sceau de Salomon; *herbe à ruban*, le phalaris; *herbe sacrée*, la verveine commune; *herbe aux sabotiers*, la scabieuse des bois; *herbe à saigner*, l'achillée millefeuilles; *herbe sainte*, le tabac; *herbe de la sagesse*, espèce de sisymbre, appelée aussi *sagesse des chirurgiens*; *herbe à Samson*, la parthénie hystérophore; *herbe Saint-Albert*, le vélar; *herbe de Saint-Antoine*, une espèce d'épilobe, la dentelaire et l'ellébore fétide; *herbe de Saint-Barthélemy*, le psoradier glanduleux; *herbe de Saint-Christophe*, l'actée en épis; *herbe de Saint-Étienne*, la circée pubescente; *herbe de Saint-Félix*, la scrofulaire des bois; *herbe de Saint-Fiacre*, l'héliotrope d'Europe; *herbe de Saint-George*, la valériane grecque, la valériane rouge, la gesse et la clandestine; *herbe de Saint-Guillaume*, l'aigremoine eupatoire; *herbe de Saint-Innocent*, la renouée; *herbe de Saint-Jacques*, la jacobée; *herbe de Saint-Jean*, l'armoise et la terrette; *herbe Saint-Jean*, le millepertuis qui fleurit vers la Saint-Jean; *herbe de Saint-Julien*, une espèce de sarriette; *herbe de Saint-Laurent*, la bugle, la menthe pouilliot, la sanicle d'Europe et l'asclépiade dompte-venin; *herbe de Saint-Lucien*, l'arnique des montagnes; *herbe de Saint-Paul*, la primevère; *herbe de Saint-Philippe*, le pastel; *herbe de Saint-Pierre*, la primevère; *herbe Saint-Guérin*, le pas-d'âne; *herbe Saint-Roch*, l'inule puliculaire; *herbe Saint-Zacharie*, le bluet; *herbe de Sainte-Barbe*, la roquette barbarée; *herbe de Sainte-Catherine*, la balsamine des bois; *herbe de Sainte-Croix*, le tabac; *herbe Sainte-Cunégonde*, l'eupatoire commun; *herbe Sainte-Élisabeth*, l'hélianthème; *herbe de Saint-Marc*, la tanaisie; *herbe de Sainte-Othilée*, le pied-d'alouette des champs; *herbe de Sainte-Quiterie*, le tussilage commun; *herbe Sainte-Rose*, la pivoine officinale; *herbe salivaire*, la pyrèthre; *herbe sanguinale* ou *sanguinaire*, la verveine officinale, un panais et un plantain; *herbe sanguine*, une espèce d'oseille; *herbe sardonique*, la renoncule scélérate; *herbe à savon*, la saponaire; *herbe sensible*, l'acacia pudique; *herbe de Scythie*, une espèce de réglisse; *herbe aux scorbutiques*, une espèce de cochléaria; *herbe au scorpion*, l'ornithope scorpioïde, ainsi nommée à cause de ses légumes articulés et arqués; *herbe aux sept têtes* ou *herbe à sept tiges*, le statice; *herbe à serpent*, le pétiver alliacé de la Martinique; *herbe au serpent*, le vaciet; *herbe du siège*, la scrofulaire aquatique; *herbe de Siméon*, la mauve alcée; *herbe au soleil*, l'hélianthe annuel; *herbe du solstice*, une espèce de centaurée qui fleurit au solstice d'été, et que, pour cette raison, on a nommée aussi *épouse du soleil*; *herbe à sommet*, le bident velu; *herbe au sommeil*, la morelle grimpante; *herbe aux sonnettes*, la couronne impériale; *herbe aux sorciers*, la stramoine vulgaire; *herbe stellaire*, une espèce de plantain; *herbe du tac*, la pulmonaire; *herbe du tan*, la bryone; *herbe aux tanneurs*, la coriaire; *herbe à la taupe*, la stramoine; *herbe de taureau*, une espèce d'orobanche; *herbe à la teigne*, la pariaire; *herbe aux teigneux*, le tussilage pétasite, et la bardane ordinaire; *herbe aux teinturiers*, le genêt des teinturiers; *herbe terrible*, la globulaire turbith; *herbe à la toilette*, la menthe rampante; *herbe aux tonneliers*, l'agripaume; *herbe de Tournabon*, le tabac; *herbe des toits*, la vermiculaire brûlante; *herbe à tortue*, dans les

coloufes, les varecs, les ulves et les conferves, dont les tortues marines se nourrissent; *herbe aux trachées*, trachélie bleue; *herbe de la Trinité*, la violette tricolore et l'anémone hépatique; *herbe aux tuiles*, le sédum blanc, la joubarbe; *herbe turque*, l'herniaire glabre, et la turquette; *herbe à vache*, le trèfle rouge; *herbe aux vaches*, une saponaire; *herbe aux varices*, le cirse hémorrhoïdal; *herbe au vent*, l'anémone pulsatile; *herbe du vent*, l'anémone dont les fleurs ne s'ouvrent que lorsqu'il fait du vent, et un phlomide dont les tiges effilées sont agitées par le moindre vent; *herbe aux vermisseaux*, le picris hiéracioïde; *herbe de verre*, la pariétaire; *herbe aux verrues*, l'héliotrope d'Europe; *herbe aux vers*, la tanaisie; *herbe vineuse*, l'ambroisie maritime; *herbe au violet*, la bryone et la douce-amère; *herbe aux vipères*, la vipérine; *herbe vive*, l'acacie sensitive; *herbe aux voituriers*, l'achillée millefeuilles; *herbe à Vulcain*, une espèce de renoncule; *herbe vulnéraire*, une espèce d'aunée.

HERBÉ, E, part. pass. de *herber*, et adj. — *Cheveux herbés*, cheveux châtains qu'on a fait devenir blonds en les exposant au soleil sur *l'herbe*, après les avoir soumis à plusieurs lessives.

HERBEILLER, v. neut. (*èrebè-ié*), t. de chasse qui se dit du sanglier qui va paître l'*herbe*.

HERBEILLEUSE, subst. fém. Voy. HERBEILLEUX.

HERBEILLEUX, subst. mas., **HERBEILLEUSE**, subst. fém. (*èrebè-ieu, ieuze*), celui, celle qui ramasse de l'*herbe*.

HERBELINE, subst. fém. (*èrebeline*), brebis étique.

HERBER, v. act. (*èrebé*), exposer sur l'*herbe* : *herber de la toile*. — En t. de maréchal, mettre de la racine d'ellébore sous le poitrail d'un cheval.

HERBERIE, subst. fem. (*èreberi*), lieu où l'on fait blanchir la cire en l'exposant au soleil et à la rosée.

HERBETTE, subst. fém. (*èrebète*), *herbe* courte et menue. Il ne s'emploie guère qu'en poésie et dans le style pastoral : *danser sur l'herbette*.

HERBEUSE, adj. fém. Voy. HERBEUX.

HERBEUX, adj. mas., au fém. **HERBEUSE** (*èrebeu, beuze*), se dit des lieux où il croît de l'*herbe*.

HERBICOLE, subst. mas. (*èrebikole*) (du lat. *herba*, herbe, et *colere*, habiter), t. d'hist. nat., nom des coléoptères qui vivent ordinairement sous l'*herbe*.

*__HERBIER__, subst. mas. (*èrebié*), collection de plantes desséchées et mises entre deux feuilles de papier. — Livre qui traite des plantes. — Par extension, collection d'estampes contenant des figures de plantes : *un herbier artificiel*. — Premier ventricule du bœuf et des autres animaux qui ruminent. — En t. de fauconnerie, tuyau ou canal de la respiration du faucon. — Au plur., t. de pêche, bancs d'*herbes* qui se forment au milieu des eaux, et dans lesquels le poisson se réfugie.

HERBIÈRE, subst. fém. (*èrebière*), vendeuse d'*herbes*.

HERBIFÈRE, adj. des deux genres (*èrebifère*) (du lat. *herba*, herbe, et *fero*, je porte), qui produit de l'*herbe*. — Myth., surnom de Cérès.

HERBIGRADE, subst. et adj. des deux genres (*èrebiguerade*) (du lat. *herba*, herbe, et *gradi*, aller, marcher), t. d'hist. nat., se dit des insectes qui vivent ou qui marchent dans l'*herbe*.

HERBION, subst. mas. (*èrebion*), t. de tanneur, couteau demi-circulaire pour débourrer les cuirs.

HERBIS, subst. mas. (*èrebi*), vieux mot qui se disait autrefois dans le même sens qu'*herbage*.

HERBIVORE, subst. mas. et adj. des deux genres (*èrebivore*) (du latin *herba*, herbe, plante, et *vorare*, manger, dévorer), qui vit exclusivement d'*herbages* : *le cheval, l'âne, le bœuf, etc., sont des herbivores*. — T. d'hist. nat., nombreuse famille d'insectes coléoptères qui se nourrissent de substances végétales.

HERBORISATION, subst. fém. (*èreborizacion*), action d'*herboriser*; course, promenade que l'on fait dans l'intention de recueillir des plantes : *nous avons fait ces vacances de fréquentes herborisations autour de Paris*. — Il signifie quelquefois, le dessin d'une pierre *herborisée*.

HERBORISÉ, E, adj. — T. d'hist. nat., qui offre des figures de plantes.

HERBORISER, v. neut. (*èreborizé*), chercher des *herbes*, des plantes dans la campagne.

HERBORISEUR, subst. mas. (*èreborizeur*), qui aime à *herboriser*.

HERBORISTE, subst. des deux genres (*èreboricete*), celui ou celle qui *herborise*. — Plus particulièrement, celui ou celle qui vend toute sorte d'*herbes* pour les boissons médicinales : *acheter des vulnéraires chez un herboriste*. — Il se dit aussi, mais plus rarement, de celui qui connaît les simples.

HERBU, E, adj. (*èrebu*), garni, couvert d'*herbe*.

*__HERBUE__, subst. fém. (*èrebu*), t. de métallurgie. On donne ce nom, dans les fonderies de fer, aux terres argileuses qu'on mêle avec le minerai, pour faciliter la fusion. On prétend qu'on a donné le nom d'*herbue* à ce fondant, parce qu'on emploie quelquefois à cet usage la terre végétale, et le gazon même. Quand le minerai se trouve lui-même à base argileuse, on y joint, au lieu d'*herbue*, une certaine quantité de terre calcaire, et l'on donne à ce fondant le nom de *castine*, par corruption du mot allemand *kalkstein*, pierre à à chaux.

HERCÉEN, adj. propre mas. (*èrecé-ein*) (du grec *ερκος*, mur), myth., surnom de Jupiter invoqué pour la garde des murailles.

HERCEUS, subst. propre mas. (*èrecé-uce*), myth., surnom que les anciens donnaient à Jupiter sur les autels qu'ils lui consacraient dans l'intérieur de leurs maisons. Les dieux Hercéens, *Dii Hercæi*, étaient les mêmes que les Pénates.

HERCOLE, subst. mas. (*èrekole*) t. d'hist. nat., coquille qu'on trouve sur les côtes de l'Adriatique, et qui n'a guère qu'une demi-ligne de diamètre.

HERCOTECTONIQUE, subst. fém. (*èrekotéktonike*) (du grec *ερκος*, mur, rempart, et *τεκτονικη*, art de bâtir, fait de *τεκτων*, ouvrier en bâtiment), art de fortifier les places, de retrancher un camp, etc.

*__HERCULE__, subst. propre mas. (*èrekule*), dieu de la fable auquel on attribuait la force du corps. Il était fils de Jupiter et d'Alcmène. Jupiter, pour tromper Alcmène, avait pris la ressemblance d'Amphitryon, son mari, pendant qu'il faisait la guerre aux Téléboens. Junon, qui, pour se venger de son mari, voulait empêcher l'accomplissement des hautes destinées promises à l'enfant qui devait naître d'Alcmène, fit naître Eurysthée avant *Hercule*, afin que le premier, comme aîné, eût de l'autorité sur le second. On conte cependant qu'elle s'adoucit dans la suite à la prière de Pallas; que même elle donna de son lait à *Hercule*, qui, en ayant laissé tomber une goutte, fit cette tache blanche au ciel, qu'on nomme la voie lactée. Mais Junon dans la suite ne put se résoudre à le laisser jouir de sa destinée. Elle suscita contre lui son frère, qui lui prescrivit douze travaux, où elle prétendait le faire périr, et dont *Hercule* sortit couvert de gloire; mais il en fit bien plus de douze, dont voici les principaux. Étant encore au berceau, il étouffa deux serpents que Junon avait envoyés contre lui. Il tua, dans le marais de Lerne, l'hydre, serpent monstrueux, qui avait plusieurs têtes, lesquelles renaissaient à mesure qu'on les coupait. Il prit et tua à la course une biche qui avait des cornes d'or et des pieds d'airain. Il étrangla dans la forêt de Némée un lion extraordinaire, dont il porta depuis la peau pour se couvrir. Il punit Diomède, qui nourrissait ses chevaux de chair humaine. Il prit sur la montagne d'Érymanthe, en Arcadie, un sanglier qui désolait toute la contrée, et qu'il mena à Eurysthée. Il tua à coups de flèches tous les horribles oiseaux du lac de Stymphale. Il dompta un taureau furieux qui désolait la Crète. Il vainquit le fleuve Achéloüs, à qui il arracha une corne, qu'il lui rendit néanmoins en recevant celle de la chèvre Amalthée. Il étouffa dans ses bras le géant Antée. Il déroba les pommes d'or du jardin des Hespérides, après avoir tué le dragon qui les gardait. Il soulagea Atlas, en soutenant fort long-temps le ciel sur le dos. Il massacra plusieurs monstres, tels que Géryon, Cacus, Albion, Bergion, et d'autres. Il dompta les Centaures, et nettoya les étables d'Augias. Il tua un monstre marin, auquel Hésione, fille de Laomédon, était exposée; et pour punir Laomédon, qui lui refusa les chevaux qu'il lui avait promis, il renversa les murailles de Troie, et donna Hésione à Télamon. Il défit les Amazones, et donna leur reine Hippolyte à Thésée. Il descendit aux enfers, enchaîna le chien Cerbère, et en tira Alceste, qu'il rendit à son mari Admète. Il tua l'aigle qui mangeait le foie de Prométhée attaché au sommet du mont Caucase. Il sépara les deux montagnes Calpé et Abyla, et fit ainsi communiquer l'Océan avec la Méditerranée. Croyant que c'était là le bout du monde, il y éleva deux colonnes, qu'on appela depuis colonnes d'*Hercule*, et sur lesquelles on suppose qu'était, en grec sans doute, la prétendue inscription : *Non ultra*. Après tant de travaux, il devint si éperdument amoureux d'Omphale, qu'il s'habillait en femme pour lui plaire, et filait avec elle; ensuite il s'attacha à Iole, fille d'Euryte; ce qui détermina Déjanire à lui donner la robe du centaure Nessus; mais il ne l'eût pas plus tôt mise, qu'il entra dans une fureur épouvantable, et se jeta dans les flammes d'un bûcher ardent, où, malgré le secours de Philoctète, il fut consumé. Après sa mort on le mit au nombre des dieux, qui lui donnèrent pour femme Hébé, déesse de la jeunesse. Il y a eu plusieurs *Hercules*. Cicéron en nomme six différents, et Varron en compte jusqu'à quarante-trois; mais il paraît qu'on a réuni leurs actions, et qu'on les a mises sur le compte du fils d'Alcmène, comme le plus célèbre de tous. On représente ordinairement *Hercule* sous la figure d'un homme vigoureux, couvert d'une peau de lion et armé d'une grosse massue. — On dit d'un homme extrêmement fort, qu'*il est fort comme un Hercule*, que *c'est un Hercule*. — T. d'astron., constellation boréale, composée de cent treize étoiles dans le catalogue de *Flamsteed*.

*__HERCULANUM__, subst. propre mas. (*èrekulanome*), ancienne ville d'Italie à deux lieues de Naples. Elle fut détruite en 79, par une éruption du Vésuve, et découverte seulement en 1713, par un paysan qui creusait un puits. Elle est située tout près de l'emplacement de la ville actuelle de Portici.

*__HERCULÉEN__, adj. mas., au fém. **HERCULÉENNE** (*èrekulé-ein, lé-ène*), d'*Hercule* : *combat herculéen; force herculéenne*.

HERCULÉENNE, adj. fém. Voy. HERCULÉEN.

HERCULIEN, adj. mas. (*èrekuli-ein*), t. d'hist. anc., se disait du nœud de ceinture d'une nouvelle mariée, que le mari dénouait en invoquant Junon, afin que son union fût aussi féconde que celle d'*Hercule*.

HERCINIE, subst. propre fém. (*èrecini*), myth., nymphe de la suite de Proserpine. On la représentait sous la figure d'une jeune fille tenant une oie dans ses mains. Elle a donné son nom à un fleuve.

HÈRE (H *s'aspire*), subst. mas. (*ère*) (suivant *Ménage*, de l'allemand *herr*, seigneur; comme qui dirait *pauvre seigneur*), terme qui se dit par mépris d'un homme sans mérite, sans considération. Il n'a d'usage que dans ces phrases : *un pauvre hère, c'est un pauvre hère*. — *Hère* ou *haire*, t. de vén., cerf d'un an qui n'a pas encore poussé ses dagues. — Espèce de jeu de cartes, qu'on appelle aussi *l'as-qui-court*.

HÉRECHERCHE, subst. mas. (*érechèreche*), t. d'hist. nat., insecte coléoptère de l'île de Madagascar; c'est un escarbot lumineux qui éclaire et étincelle toute la nuit dans les bois et sur les maisons.

HÉRÉDIE, subst. fém. (*érédi*), t. d'antiq., grande mesure de surface des Romains, qui avait deux cent quarante pieds en tous sens.

HÉRÉDITAIRE, adj. des deux genres (*éréditère*) (en lat. *hæreditarius*), qui vient par droit de succession. — Il se dit particulièrement des charges, des offices, des titres, etc., qui passent aux héritiers de ceux qui en sont pourvus : *titres héréditaires; cette charge est héréditaire; pairie héréditaire*. Avant la révolution de 1830, le fils aîné d'un pair de France devenait pair de droit à la mort de celui-ci. — On disait dans ce sens : *chambre héréditaire*, en parlant de la chambre des pairs, par opposition à *chambre élective* ou *des députés*. On dit encore, par opposition à électif : *royaume, couronne héréditaire; pays, états héréditaires; prince, empereur héréditaire*. — Il se dit également de ceux qui sont revêtus de certaines grandes charges dont le titre a été conservé, quoiqu'elles soient présentement sans fonctions : *connétable héréditaire de Castille*. — On l'emploie fig., en parlant des maladies qui passent des parents aux enfants : *c'est un mal, une maladie héréditaire*. Et dans un sens analogue, des vertus, des vices, des passions, etc. : *la valeur est héréditaire dans sa famille; les haines héréditaires commencent à être plus rares en Corse*.

HÉRÉDITAIREMENT, adv. (*éréditèreman*), par droit d'*hérédité*.

*__HÉRÉDITÉ__, subst. fém. (*érédité*) (en lat. *hæreditas*), droit de succession : *accepter, répudier une hérédité; renoncer à l'hérédité*. — Absolument, en parlant de la succession au trône : *attaquer, défendre, soutenir le principe de l'hérédité*. — On le disait autrefois du privilège accordé

à un office que le roi rendait *héréditaire,* sans que le titulaire fût assujéti au paiement du droit de prêt et d'annuel : *les offices des secrétaires du roi jouissaient du droit d'hérédité.* — Biens que laisse un homme en mourant : *partager, envahir l'hérédité.*

HÉRÉENS, adj. mas. plur. (*éré-ein*) (du grec Ηρα, surnom de Junon), myth., jeux qu'on célébrait à Argos en l'honneur de Junon.

HÉRÉON, subst. mas. (*éré-on*), t. d'antiq., temple consacré à Junon, entre Argos et Mycènes.

HÉRÈS ou **HÉRÉE**, subst. propre fém. (*érèce*), myth., divinité à laquelle sacrifiaient ceux qui avaient hérité. On la nommait *Martea.*

HÉRÉSIARQUE, subst. mas. (*éréziarke*) (du grec αιρεσις, hérésie, et αρχος, chef), auteur d'une *hérésie.*

HÉRÉSIDES, subst. fém. plur. (*érézide*), myth., nymphes qui servaient Junon lorsqu'elle se baignait.

HÉRÉSIE, subst. fém. (*érézi*) (en grec αιρεσις, secte, opinion séparée, dérivé de αιρεω, je choisis, je m'attache à une chose, je me sépare), erreur condamnée par l'Église en matière de religion : *enseigner, semer une hérésie; abjurer, combattre l'hérésie ; adhérer à l'hérésie.* — *Il ne fera point d'hérésie,* se dit prov., d'un homme sans esprit. — Il signifie quelquefois par extension, une doctrine, une maxime quelconque, lorsqu'elle est en opposition avec les idées reçues : *hérésie littéraire; ce sont autant d'hérésies en littérature, en médecine,* etc.

HÉRÉSIOLOGIE, subst. fém. (*érézi-oloji*) (du grec αιρεσις, secte, et λογος, traité), traité sur les *hérésies.*

HÉRÉSIOLOGIQUE, adj. des deux genres (*érézi-olojike*), qui appartient à l'*hérésiologie.*

HÉRÉSIOLOGUE, subst. mas. (*érézi-ologue*) (du grec αιρεσις, secte, et λεγω, je recueille), qui a écrit sur les *hérésies,* qui les a recueillies.

HÉRÉTICITÉ, subst. fém. (*éréticité*), qualité d'une proposition opposée à la foi catholique, et condamnée par l'Église. Mot de la création de *Fénelon,* et admis dans la langue.

***HÉRÉTIQUE**, adj. des deux genres (*éréтike*), qui appartient à l'*hérésie* : *proposition hérétique.* — Subst., qui professe, qui soutient une *hérésie.*

HÉRÉUS, subst. mas. (*éré-uce*), t. d'antiq., l'un des mois bithyniens, qui commençait le 23 septembre.

HÉRÉVIS, subst. mas. plur. (*érévice*), nom d'un ordre de religieux mahométans.

HERGNE, subst. fém. Voy. HERNIE.

HERGOME, subst. fém. (*ereguome*), toile d'Islande, faite avec les fils d'une espèce d'araignée.

HÉRIADE, subst. fém. (*éri-ade*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

HÉRICOURT, subst. propre mas. (*érikour*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrondissement de Lure, dép. de la Haute Saône.

HÉRIDELLE, subst. fém. (*éridele*), espèce d'ardoise.

HÉRIDELLÉE, subst. fém. (*éridélé*), t. de bot., espèce de plante d'Amérique.

HÉRIGOTÉ, adj. mas. (*ériguoté*), t. de chasse : *un chien érigoté,* qui a une marque aux jambes de derrière.

HÉRIGOTURE, subst. fém. (*ériguoture*), marque aux jambes de derrière d'un chien de chasse.

HÉRILLARD (H *s'aspire*), subst. mas. (*éri-iar*), t. d'hist. nat., hérisson de Sibérie.

HÉRILUS, subst. propre mas. (*ériluce*), myth., roi de Preneste; fils de la déesse Féronie, qui lui avait donné trois âmes. Evandre fut obligé de le tuer trois fois pour lui ôter la vie.

HÉRIONE, subst. fém. (*érione*), t. d'hist. nat., genre de coquilles qu'on trouve vivantes dans la mer Adriatique, et fossiles près de Sienne.

HÉRISSÉ, E (H *s'aspire*), part. pass. de *hérisser,* et adj. (du lat. *hirsutus,* fait des deux mots *horreus, setis*), dressé, en parlant du poil, des cheveux. — Se dit, en bot., des parties des végétaux couvertes de poils rudes plus ou moins écartés. — Au fig., 1° *homme hérissé,* difficultueux; 2° dans le style oratoire, plein, couvert de choses ou droites ou rudes comme les soies du hérisson : *un bataillon hérissé de piques ; la mer hérissée de mâts de navires; l'hiver hérissé de glaçons.* — Fig., dans le même sens : *une science, une affaire hérissée de difficultés ; la vie est hérissée d'épines; un pédant hérissé de grec, de latin.*

HÉRISSÉ (H *s'aspire*), subst. mas. (*éricé*), t. d'hist. nat., nom spécifique de poissons des genres tétrodon et baliste.

HÉRISSÉE (H *s'aspire*), subst. fém. (*éricé*), t. d'hist. nat., chenille velue qui se tient sur l'artichaut.

HÉRISSEMENT, subst. mas. (*ériceman*), action de se *hérisser.*

HÉRISSER (H *s'aspire*), v. act., et *se* **HÉRISSER**, v. pron. (*éricé*); ils se disent au propre des animaux, lorsqu'ils dressent leur poil ou leurs plumes : *ce coq hérisse les plumes de son cou ; le lion hérisse sa crinière quand il est irrité ; ce sanglier, ce coq est furieux, il se hérisse.* — Il se dit plus ordinairement des cheveux, du poil, des plumes qui se dressent : *les poils des sangliers se hérissent, quand ils sont irrités ; voyez cet oiseau, les plumes de son cou se hérissent; un spectacle d'horreur fait hérisser les cheveux sur la tête; la crinière du lion se hérisse.* — Il se dit par analogie de certaines choses droites, saillantes, aiguës, etc., qui couvrent une surface : *les piquants qui hérissent la tige du rosier ; les rochers qui hérissent les flancs d'une montagne; hérisser de pieux un bastion.* — *Hérisser un mur,* le recrépir; en ce sens on dit aussi *hérissonner,* mais il est vieux et peu usité. — Au fig. : *hérisser son style de pointes, d'antithèses, de néologismes.*

***HÉRISSON** (H *s'aspire*), subst. mas. (*ériçon*), petit animal couvert d'une sorte de poil long, dur, piquant et fort *hérissé.* C'est un mammifère. — On dit fig. et fam., en parlant de quelqu'un d'un caractère difficile et susceptible, qui s'offense et s'irrite de tout : *c'est un hérisson, un vrai hérisson, on ne sait par quel bout le prendre.* — En mécanique, roue dont les rayons, plantés directement sur la circonférence du cercle, ne peuvent s'engager que dans une lanterne, et ne reçoivent de mouvement que d'elle. — En t. de guerre, poutre garnie de pointes de fer. — *Hérisson foudroyant,* baril plein de poudre et d'artifice, armé par le dehors de pointes de fer, et traversé d'un essieu qui porte deux roues, que les assiégeants font, dans un assaut, rouler du haut de la brèche. — *Hérisson de mer,* t. d'hist. nat., genre de zoophytes de la famille des échinodermes, appelés autrement *oursin* ou *châtaigne de mer.* — *Hérisson blanc,* ver qui se nourrit de pucerons. — T. de bot., espèce de poire de l'Inde.

HÉRISSONNE (H *s'aspire*), subst. fém. (*ériçone*), t. d'hist. nat., espèce de chenille. — Fig., femme grondeuse et criarde. — On l'emploie aussi dans ce sens comme adjectif, mais plus particulièrement au féminin :

> La madame Grognac a l'humeur *hérissonne.*
> (REGNARD, *le Distrait.*)

HÉRISSONNÉ, E (H *s'aspire*), adj. (*ériçoné*), t. de blason, ramassé et accroupi. — Se dit en bot., des feuilles dont la surface est parsemée d'aiguillons lancéolés, roides et nombreux.

HÉRISSONNÉ, E, part. pass. de *hérissonner.*

HÉRISSONNEMENT (H *s'aspire*), subst. mas. (*ériçoneman*), action des poils ou des cheveux qui se *hérissent.* (Boiste.)

***HÉRISSONNER** (H *s'aspire*), v. neut. (*ériçoné*), t. de faucon., se dit des oiseaux de proie qui lèvent les ailes et les retirent, et ont les yeux enfoncés et en partie couverts. C'est une de leurs maladies. — *Boiste* et *Raymond* font aussi de ce mot un subst. mas. ; eux seuls pourraient dire sur quelle autorité ils s'appuient.

HÉRITABLEMENT, adv. (*éritableman*), à titre de succession. (*Boiste.*) Il est vieux et même hors d'usage.

***HÉRITAGE**, subst. mas. (*éritaje*) (du lat. barbare *hæritagium,* fait dans la basse latinité de *hæres,* héritier), tout ce qui vient à quelqu'un par succession : *faire un grand héritage.* — Champ, domaine, immeubles réels comme terres, maisons : *c'est l'héritage de ses pères ; vendre, acheter, améliorer un héritage ; les limites d'un héritage.* — On le dit particulièrement du patrimoine, de ce qui se transmet directement de père en fils : *l'héritage de mes pères est maintenant possédé par un étranger.* — Dans ce sens, on l'emploie au fig. : *il sut conserver l'héritage de gloire qu'il tenait de ses aïeux.* — En style de l'Écriture : *l'héritage céleste; l'héritage du Seigneur,* signifie la gloire éternelle. — Prov. et fig. : *promesse de grand n'est pas héritage;* il ne faut pas trop compter sur les promesses des grands seigneurs ; *service de grand n'est pas héritage,* on n'est pas toujours assuré de faire fortune auprès des grands.

HÉRITANCE, subst. fém. (*éritance*), hérédité. (*Boiste.*) Il est vieux et hors d'usage.

HÉRITER, v. neut. (*érité*), recueillir une succession. — Fig. : *hériter des vertus de ses ancêtres,* etc. — On l'emploie quelquefois act., mais rarement ; on ne dit guère : *hériter une maison de son père,* à moins que ce ne soit dans les phrases où le verbe *hériter* ayant deux régimes, il devient nécessaire de les distinguer; ainsi, l'on dit bien : *la maison qu'il a héritée de son père; il en a hérité de grands biens; c'est une maladie qu'il a héritée de sa mère ; la vertu est le seul bien qu'il ait hérité de son père.*

***HÉRITIER**, subst. mas., **HÉRITIÈRE**, subst. fém. (*éritié, tière*) (en lat. *hæres,* gén. *hæredis*), celui ou celle qui *hérite* : *héritier légitime, naturel, testamentaire, universel,* etc.; *se porter héritier, faire acte d'héritier; faire, instituer un héritier.* — Il s'applique aussi à la chose dont on *hérite* : *héritier d'une grande fortune ; héritier présomptif de la couronne.* — Fig. : *héritier d'un grand nom, héritier de la vertu de ses ancêtres, des talents de son père.* — Il se dit quelquefois simplement des enfants d'une personne, sans y attacher l'idée de biens, de propriétés : *sa femme ne lui a point encore donné d'héritier; voilà mon héritier.* C'est en ce sens que *Delille,* dans sa traduction des *Géorgiques,* a dit en parlant de la génisse :

> Qu'elle laisse en mourant de nombreux *héritiers,*

pour une nombreuse postérité. — *Héritier,* pris ainsi dans un sens absolu, ne peut s'appliquer, dans un langage soutenu, aux animaux, qui ne sauraient avoir de succession à recueillir. *Racine* le fils a dit plus heureusement du ver à soie :

> Tu laisses de ton art des *héritiers* nombreux,

parce que cet art est en effet un *héritage.* — En parlant d'une fille unique qui doit *hériter* d'une grande succession, on dit : *c'est une riche héritière; il a épousé une riche héritière.* — T. de couvreur, morceau d'ouvrage en pointe.

HÉRITIÈRE, subst. fém. Voy. HÉRITIER.

HÉRITINANDEL, subst. mas. (*éritinandèle*), t. d'hist. nat., serpent très-dangereux de Madagascar ; la morsure en est mortelle, si l'on ne boit assez à temps une décoction d'antidesme alexitère.

HERMA ou **HERMAS**, subst. mas. Voy. HERMÈS, qui est le même mot.

***HERMANDAD** (SAINTE-), subst. fém. (*ceintèremandade*), confrérie religieuse en Espagne, dont les membres étaient les soldats de l'inquisition, et chargés d'opérer les arrestations qu'elle ordonnait, ainsi que d'assurer et de protéger l'exécution de ses jugements.

HERMAMMON, subst. mas. (*èremamemon*) (du grec Ερμης, Mercure, et Αμμος, surnom de Jupiter), myth., groupe qui représente Mercure et Jupiter *Ammon.*

***HERMANDURIEN**, subst. mas. (*èremanduriein*), ancien peuple de Silésie en Allemagne.

HERMANE, subst. fém. (*èremane*), t. de bot., plante polypétale.

HERMANIÉES, subst. fém. plur. (*èremanié*), t. de bot., famille de plantes monocotylédones.

***HERMANSTADT**, subst. propre mas. (*èremancetade*), ville de Transylvanie, pays des Saxons, chef-lieu du siége d'*Hermanstadt,* empire d'Autriche.

***HERMANUBIS**, subst. mas. Voy. HERMAPOLLON.

HERMAN-VIELKI, subst. mas. (*èremanvi-èlki*), dignité de grand-général, en Pologne.

HERMAPHRODISME, subst. mas. (*èremafrodiceme*), état d'*hermaphrodite.*

HERMAPHRODITE, subst. et adj. des deux genres (*èremafrodite*) (en grec ερμαφροδιτος, formé de Ερμης, Mercure, et Αφροδιτη, Vénus ; parce que, dans la fable, un fils de ces deux divinités, appelé *Hermaphrodite,* était supposé réunir les deux sexes), qui a ou qui paraît avoir les deux sexes. — *Boileau* a dit par extension :

> Du langage français bizarre *hermaphrodite,*
> De quel genre te faire, équivoque maudite?
> (SAT. XII.)

— Il se dit de certains animaux, et alors il est plus ordinairement adjectif des deux genres : *les vers de terre sont hermaphrodites.* — On le dit aussi en bot., de la plante et de la fleur qui porte à la fois des étamines et des pistils. — Subst. propre mas., selon la myth., *Hermaphrodite* était fils d'Hermès et d'Aphrodite, c'est-à-dire de Mercure et de Vénus. La nymphe Salmacis l'aima long-temps, et obtint des dieux que leur union fût toujours inséparable. On les appela depuis Androgyne, c'est-à-dire homme et femme.

***HERMAPOLLON**, subst. mas. (*èremapolelon*), myth. On mettait quelquefois les attributs de deux diverses divinités, dont Mercure était toujours une des deux, sur une même figure,

comme celle-ci : Mercure et Apollon, *Hermathène*, Mercure et Minerve; *Hermathra*, Mercure et Mithra; *Herméraclès* Mercure et Hercule; *Herméros*, Mercure et l'Amour; *Hermharpocrate*, Mercure et Harpocrate; *Hermosiris*, Mercure et Osiris; *Hermanubis*, Mercure et Anubis.

HERMAS, subst. mas. (*èremâce*), t. de bot., plante ombellifère.

HERMADONE, subst. mas. (*èremadone*), t. d'astron., groupe d'étoiles qui sortent de la main du verseau.

HERMATHÈNE, subst. mas. (*èrematène*) (du grec Ερμης, Mercure, et Αθηνη, Minerve), myth., statue de Mercure et de Minerve.

HERMÉE, subst. mas. (*èremé*) (du grec Ερμης, Mercure), mois thébain qui correspondait au mois d'octobre.

HERMÉES, subst. fém. plur. (*èremé*) (en grec Ερμαια, formé avec la même signification de Ερμης, Mercure), myth., fêtes grecques en l'honneur de Mercure, dans lesquelles les maîtres servaient leurs esclaves à table.

HERMELINE, subst. fém. (*èremeline*), nom qu'on donne quelquefois à la martre-zibeline.

HERMÉNEUTIQUE, adj. des deux genres (*èreméneutike*) (en grec ερμηνευτικη, qui sert à expliquer, fait de ερμηνευω, j'explique, j'interprète): *règles herméneutiques*, qui servent à expliquer l'Écriture sainte.—On dit substantivement au fém. dans le même sens : *l'herméneutique sacrée*.

HERMENSUL, subst. propre mas. (*èremansul*), myth., divinité des anciens Saxons que l'on confondait quelquefois avec Hermès.

HERMÉRACLES, subst. mas. (*èremérakléce*) (du grec Ερμης, Mercure, et Ηρακλης, Hercule), myth., statue de Mercure et d'Hercule.

HERMÉROS, subst. mas. (*èreméroce*) (du grec Ερμης, Mercure, et Ερως, Amour), myth., statue de Mercure et de l'Amour sur une même base.

HERMES ou **HERNES**, subst. fém. plur. (*ème, èrene*), terres désertes, incultes, abandonnées. (*Boiste*.) Inusité.

*****HERMÈS**, subst. mas. (*èremèce*) (en grec Ερμης), t. de sculpt., gaîne portant une tête de Mercure : les anciens plaçaient des *hermès* dans les carrefours, et ils étaient chez les Grecs ce que les *termes* étaient chez les Romains, des bornes divinisées. — Prince égyptien, surnommé *Trismégiste*, ou trois fois grand, qu'on regarde comme l'inventeur de plusieurs arts, et surtout comme le père de l'alchimie, appelée par cette raison, *science* ou *philosophie hermétique*. — Nom que les Grecs donnaient à Mercure d'un mot de leur langue, qui signifie *interprétation*, parce qu'il était le messager et l'interprète des dieux. On le révérait sous ce nom, comme dieu de l'éloquence; et on le représentait sous la figure d'un homme, de la bouche duquel sortaient comme de petites chaînes qui se rendaient dans les oreilles d'autres figures humaines, pour désigner les auditeurs qu'il enchaînait par la force de ses discours.

HERMÉSIE, subst. fém. (*èremézi*), t. de bot., arbre d'Amérique de la famille des tithymaloïdes.

HERMÉTIE, subst. fém. (*erméti*), t. d'hist. nat., genre d'insectes diptères.

*****HERMÉTIQUE**, adj. des deux genres (*èremétike*), qui a rapport aux recherches de la transmutation des métaux et de la médecine universelle. — Qui a trait à la philosophie d'*Hermès Trismegiste*. Voy. HERMÈS.—Se dit, en archéologie, des colonnes surmontées d'un *Hermès* ou d'une statue de Mercure. — En t. d'archit., *colonne hermétique*, colonne qui a une tête d'homme au lieu de chapiteau.

HERMÉTIQUEMENT, adv. (*èremétikeman*), en chimie, *vaisseau scellé hermétiquement*, scellé à la manière d'*Hermès*, c'est-à-dire de sa propre matière, par le moyen du feu. — Par extension, *fermé hermétiquement*, bien fermé.

HERMHARPOCRATE, subst. mas. (*èremarpokrate*) (du grec Ερμης, Mercure, et Αρποκρατης, Harpocrate, dieu du silence), myth., statue de Mercure et d'Harpocrate.

HERMIN, subst. mas. (*èremein*), t. de bot., plante labiée stomachique.

*****HERMINE**, subst. fém. (*èremine*) (suivant *Du Cange*, du grec Αρμενιος, Arménien, parce que ce sont les Arméniens qui nous ont les premiers procuré l'*hermine*); t. d'hist. nat., petit animal blanc qui a le bout de la queue noir, et dont la peau est une fourrure estimée. C'est un mammifère digitigrade, de la famille des belettes.—Il se dit aussi de la fourrure que l'on fait avec la peau d'*hermine* : *manteau doublé d'hermine*; *robe doublée d'hermine*.—Une des deux fourrures du blason.

HERMINÉ, E, adj. (*èreminé*), t. de blason; se dit d'un fond d'argent moucheté de noir, comme les fourrures d'*hermine*.

HERMINETTE, subst fém. (*ereminète*), espèce de petite hache dont le fer est courbe et le manche fort court. On écrit aussi *erminette*. L'*Académie* renvoie à cette dernière orthographe qu'elle paraît préférer.

HERMINIE, subst. fém. (*èremini*), t. d'hist. nat., genre d'insecte lépidoptère.

HERMINION, subst. mas. (*èreminion*), t. de bot., genre de plantes. — Division de plantes elléborines.

HERMINITE, subst. fém. (*èreminite*), t. de blas., fond blanc tacheté de noir, avec un mélange de rouge dans chaque tache noire. C'est un diminutif d'*hermine*.

HERMINIUM, subst. mas. (*èreminiome*), t. de bot., ophryde à une seule bulle.

*****HERMION**, subst. mas. Voy. FUNIN.

*****HERMIONE**, subst. propre fém. (*èremione*), myth., fille de Ménélas et d'Hélène. Elle fut envoyée à la cour de Pyrrhus, pour épouser ce prince, quoiqu'elle eût été promise à Oreste, qui, irrité de l'injure qu'on lui avait faite, attaqua Pyrrhus dans le temple même d'Apollon et l'y tua. Il y eut une autre *Hermione*, fille de Mars et de Vénus, laquelle épousa Cadmus et fut changée en serpent.

HERMITAGE ne s'écrit pas pour ERMITAGE.

HERMITE ne s'écrit pas pour ERMITE.

HERMITHRA, subst. mas. Voy. HERMAPOLLON.

HERMOCOPIDE, subst. mas. (*èremokopide*) (du grec Ερμης, Mercure, et κοπτω, je coupe), t. d'antiq. On appelait ainsi ceux qui mutilaient les *hermès* ou bustes de Mercure placés dans les carrefours.

HERMODACTE ou **HERMODATTE**, subst. mas. (*èremodakte*), t. de bot., plante vivace originaire du Levant, du genre des iris.

*****HERMODE**, subst. mas. (*èremode*), myth., divinité des anciens peuples du Nord.

*****HERMOGÉNIEN**, subst. propre mas. (*èremojéniein*), t. d'hist. eccl., nom d'anciens sectaires chrétiens, ainsi nommés de leur chef *Hermogène* qui vivait vers la fin du second siècle. Il établissait la matière pour premier principe, et disait que l'idée était la mère des éléments.

HERMOGLYPHE, subst. mas. (*èremoguelife*) (du grec Ερμης, statue de Mercure, et γλυφω, je grave), graveur d'inscriptions sur la pierre, sur le marbre.

HERMULES, subst. mas. plur. (*èremule*) (du grec Ερμης, Mercure), t. d'antiq., deux petites statues de Mercure, placées à Rome dans le cirque, devant l'endroit d'où les chevaux partaient.

HERNANDIER, subst. mas. (*èrenandié*), t. de bot., arbre très-élevé de la famille des laurinées, originaire de l'Inde.

HERNIAIRE (H *s'aspire*), subst. fém. Voyez HERNIOLE.

HERNIAIRE (H *s'aspire*), adj. des deux genres (*èreniere*), qui a rapport aux *hernies*. — Il se dit d'un chirurgien qui s'attache particulièrement à la cure des *hernies* ou des descentes.

HERNICIEN, subst. propre mas. (*èreniciein*), ancien peuple qui habitait une partie de l'Inde.

HERNIE (H *s'aspire*), subst. fém. (*èreni*) (en lat. *hernia*, fait dans le même sens, du grec ερνος, branche, rameau; parce que la partie déplacée dans la *hernie* semble former une branche en s'allongeant), t. de chir., descente d'intestins; tumeur molle, ordinairement élastique, sans changement de couleur à la peau, située à la circonférence ou à la surface de l'une des cavités splanchniques, et formée par la sortie partielle ou totale de quelqu'un des viscères qui y sont contenus; *avoir une hernie*; *être sujet à la hernie*; *hernie étranglée*. — On appelle *hernie ombilicale*, celle qui se manifeste à l'ombilic; *hernies inguinales*, celles qui paraissent dans le pli de l'aine; *hernie crurale*, celle qui paraît au pli de la cuisse, le long des vaisseaux cruraux.

HERNIÉ, E (H *s'aspire*), adj. (*èrenié*), t. de chir., se dit des parties déplacées qui forment la *hernie*.

HERNIER, subst. mas. (*èrenié*), t. de mar., morceau de bois percé de trous nombreux pour recevoir les bouts de ligne qui forment les branches d'araignée d'une tente.

HERNIEUSE, adj. fém. Voy. HERNIEUX.

HERNIEUX (H *s'aspire*), adj. mas., au fém. **HERNIEUSE** (*èreneu, èrenieuze*) (en latin *herniosus*), qui est incommodé d'une descente. — Qui est de la nature des *hernies*.

HERNIOLE, subst. fém. (*èreniole*), t. de bot., turquette; plante bonne pour guérir les *hernies*, les plaies et les ulcères. On la nomme aussi *herniaire*.

HERNIQUE (H *s'aspire*), subst. propre mas. (*èrenike*), ancien peuple d'Italie.

*****HERNUTE**, subst. propre mas. (*èrenute*), (de l'allemand *herrenhuter* qui a la même signification), nom de sectaires chrétiens qui forment entre eux une espèce de communauté religieuse. Ils sont particulièrement repandus dans le nord de l'Allemagne. On les nomme aussi *frères moraves*.

*****HÉRO** (H *s'aspire*), subst. mas. (*éro*), t. d'hist. nat., nom donné par *Linnée* à deux espèces de papillons. — Subst. propre fém., myth., prêtresse de Vénus à Sestos, sur les bords de l'Hellespont, du côté de l'Europe. Dans la ville d'Abydos, située de l'autre côté en Asie, demeurait un jeune homme nommé Léandre, qui l'aima tellement, qu'il passait à la nage l'Hellespont pour l'aller voir pendant la nuit. Elle allumait au haut d'une tour un flambeau pour l'éclairer; mais Léandre à la fin se noya, et *Héro* se jeta de désespoir dans la mer. Le trajet dans cet endroit est de 875 pas.

HÉRODIAS, subst. mas. (*érodi-âce*), t. d'hist. nat., grand héron d'Amérique.

HÉRODIEN, subst. propre mas. (*érodi-ein*), nom de sectaires chez les juifs, ainsi nommés du roi *Hérode*, qui était leur chef, et qu'ils regardaient comme le *Messie*.

HÉRODION, subst. mas. (*érodin*), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux échassiers.

HÉROÏCITÉ, subst. fém. (*éro-icité*), caractère de ce qui est *héroïque*. Il ne se dit guère que des vertus des saints, et seulement dans les procès de leur canonisation. On dit partout ailleurs *héroïsme*.

HÉROÏ-COMIQUE, adj. des deux genres (*éro-ikomike*), qui tient de l'*héroïque* et du *comique* : *un poème héroï-comique*. — Au plur., *héroï-comiques*.

*****HÉROÏDE**, subst. fém. (*éro-ide*) en grec ηρωις, dérivé de ηρως, héros), épître en vers composée sous le nom d'un *héros* ou d'un personnage fameux : *les héroïdes d'Ovide, de Colardeau, de Gilbert*.

HÉROÏFIÉ, E, part. pass. de *héroïfier*.

HÉROÏFIER (H *s'aspire*), v. act. (*éro-ifié*) mettre au rang des *héros*. Il ne se dit que dans le style comique.

HÉROÏNE, subst. fém. (*éro-ine*) en grec ηρωινη), femme pleine de courage et d'une fermeté au-dessus de son sexe.—On dit par extension *l'héroïne d'un conte, d'un roman, d'une pièce de théâtre*, etc., en parlant de celle dont on raconte ou dont on représente la vie, les aventures, les actions, dans l'ouvrage, parce qu'ordinairement on lui attribue des qualités qui la distinguent des autres femmes.

*****HÉROÏQUE**, adj. des deux genres (*éro-ike*) (en grec ηρωικος), qui appartient au *héros* : *courage, vertu, sentiment, action, patience*, etc., *héroïque*. — Il se dit quelquefois des personnes : *une femme héroïque*. — *Une âme héroïque*. — *Poème héroïque*, poème épique. — *Vers héroïques*, vers de six pieds, vers alexandrins. — *Temps héroïques*, temps où vivaient les anciens *héros*. — En t. de médec., il signifie très-puissant, très-efficace, en parlant de certains remèdes, des propriétés de certains médicaments : *remède héroïque*; *on attribuait jadis à cette plante, à ce remède, des propriétés héroïques*.

HÉROÏQUEMENT, adv. (*éro-ikeman*), d'une manière *héroïque*.

HÉROÏSME, subst. mas. (*éro-iceme*), ce qui est propre et particulier au *héros* et qui en fait le caractère; grandeur d'âme, etc., au-dessus de la vertu ordinaire de l'homme : *un acte, un trait d'héroïsme*.

*****HÉRON** (H *s'aspire*), subst. mas. (*éron*) (en grec ρωδιος ou ερωδιος), t. d'hist. nat., genre d'oiseau aquatique qui vit de poisson.—En t. de plumassier, plume noire de *héron*; elle est fort rare. — *Masse de héron*, amas ou bouquet des plumes de la queue du *héron*. — En t. d'hydraulique, *fontaine de Héron*, sorte de fontaine d'un mécanisme particulier, ainsi nommée de son inven-

teur *Héron de Syracuse*, célèbre mécanicien, qui vivait 120 ans avant Jesus-Christ.

HÉRONNEAU (H *s'aspire*), subst. mas. (*éronô*), petit *héron*.

HÉRONNIER (H *s'aspire*), adj. mas., au fém. **HÉRONNIÈRE** (*èronié, nière*) : *faucon héronnier*, dressé à la chasse du *héron*.— *Oiseau héronnier*, aussi sec et aussi vite que le *héron*.—Nous ne pouvons nous empêcher de faire justice des deux locutions suivantes que l'*Académie* nous donne encore aujourd'hui : *cuisse héronnière*, pour désigner une *cuisse* grêle, sèche et maigre, ne se dit pas ; non plus que *femme héronnière*, pour désigner une femme maigre et sèche, qui a les hanches fort hautes. De pareilles locutions ne peuvent qu'induire en erreur.

HÉRONNIÈRE, adj. fém. Voy. HÉRONNIER. — Subst. fém., lieu où les *herons* font leurs petits, où on les élève.

***HÉROS** (H *s'aspire*), subst. mas. (*érô*) (en grec ηρως), titre que l'antiquité païenne donnait à ceux qui étaient nés d'un dieu ou d'une déesse et d'une personne mortelle. — Guerrier d'une valeur extraordinaire.—Homme qui montre dans les occasions une grandeur d'âme peu commune. — Principal personnage d'un poëme. — Fam., principal personnage qui figure dans un évènement. —On dit dans le même style : *un tel est le héros d'un tel homme*, c'est lui que cet homme loue et admire en toute occasion. — HÉROS, GRAND HOMME. (*Syn.*) Le *héros* est un homme ferme contre les difficultés, intrépide dans les combats, qualités qui tiennent plus du tempérament et d'une certaine conformation des organes, que de la noblesse de l'âme. Le *grand homme* est bien autre chose; il joint aux talents et au génie la plupart des vertus morales; il n'a dans sa conduite que de beaux et de nobles motifs; il n'envisage que le bien public, la gloire de sa patrie, la prospérité de l'État et le bonheur des peuples. — Le titre de *héros* dépend du succès; celui de *grand homme* n'en dépend pas toujours : son principe est la vertu, qui est inébranlable dans la prospérité comme dans les malheurs. Le titre de *héros* ne peut convenir qu'aux guerriers ; mais il n'est point d'état qui ne puisse prétendre au titre sublime de *grand homme*. — L'humanité, la douceur, le patriotisme, réunis aux talents, sont les vertus d'un *grand homme*; la bravoure, le courage, souvent la témérité, la connaissance de l'art de la guerre et le génie militaire, caractérisent davantage le *héros*.

HERPAILLE (H *s'aspire*), subst. fém. (*èrepâie*), t. de vén., nom collectif par lequel on désigne un nombre de biches et de jeunes cerfs rassemblés.

***HERPE** (H *s'aspire*), subst. fém. (*èrepe*) (en grec ερπης, fait de ερπω, je rampe, je me glisse), t. de médec., espèce de dartre qui s'étend sur la peau et la ronge. — T. de marine, dans les vaisseaux, pièce de bois courbe, qui prend naissance à un ornement de sculpture placé près des bossoirs, et, en abandonnant le corps du bâtiment, va aboutir à la figure. — Au plur., bois taillés en balustres.

HERPÉ, E, part. pass. de *se* HERPER.

se **HERPER** (H *s'aspire*), v. pron. (*ce-èrepé*), (du latin *horripilare*, se hérisser), t. de man., se hérisser, se cabrer. Presque inusité.

HERPES, subst. mas. (*érepèce*) (en grec ερπης), t. de médec., ulcère cutané.

HERPES-MARINES, subst. fém. plur. (*èrepemarine*) (du vieux mot gaulois *harpir*, prendre), certaines matières, certaines productions précieuses que la mer jette sur ses rivages : *l'ambre gris, l'ambre jaune sont des herpes-marines*.

***HERPESTE**, subst. mas. (*èrepècete*), t. de bot., genre de gratioles à quatre étamines.

HERPÉTIQUE (H *s'aspire*), adj. des deux genres (*èrepétike*), qui est de la nature de la *herpe*; dartreux.

HERPÉTOLOGIE, subst. fém. (*èrepétoloji*) (du grec ερπετος, reptile, fait de ερπειν, ramper, et λογος, discours). Voy. ERPÉTOLOGIE.

***HERPÉTOTHÈRE**, subst. mas. (*èrepétotère*), t. d'hist. nat., nom donné au genre *macagua*.

HERQUE (H *s'aspire*), subst. mas. (*èrke*), râteau de fer à l'usage des charbonniers.

HERRÉRIE, subst. fém. (*èrèréri*), t. de bot., arbrisseau du Pérou, de la famille des asparagoïdes.

HERSAGE (H *s'aspire*), subst. mas. (*èreçaje*), action de *herser*.

***HERSCHELL**, subst. mas. (*èrechièle*), t. d'astron., nouvelle planète decouverte le 13 mars 1781 par *M. Herschell*, Hanovrien, alors établi à Bath en Angleterre, et qui, par reconnaissance pour le roi *George*, son bienfaiteur, la nomma *Georgium sidus*. D'autres l'ont appelée *Cybèle* et *Neptune*. On la nomme aujourd'hui communément *Uranus*.

***HERSE** (H *s'aspire*), subst. fém. (*èrece*) (du grec ερκιον, barrière ou clôture dont on environne une maison pour la fortifier), instrument de laboureur qui sert à recouvrir les grains nouvellement semés, à rompre les mottes, etc.—Pièce de bois ayant la forme d'un triangle, espèce de chandelier en usage dans les églises, et sur les pointes duquel on pose des cierges. — Espèce de grille à grosses pointes de bois ou de fer qu'on place entre le pont-levis et la porte d'une place, d'un château. Elle s'élève et s'abaisse selon les occasions. — Travées de bois avec des pointes de fer pour rendre difficile la marche des troupes. — Barrière devant les grandes maisons. — En t. de marine, corde qui sert à attacher les poulies.—Grand châssis avec des chevilles, sur lequel on étend le parchemin en cosse pour le raturer. —En t. de pêche, instrument semblable à la *herse* ordinaire, auquel on attache des bœufs ou un cheval, qui le traînent sur le sable à la basse mer, pour en faire sortir le poisson.—T. de charpenterie, *herses de la croupe*, pièces de bois qui se croisent dans la charpente d'un pavillon carré.

HERSÉ, E, part. pass. de *herser*, et adj.—Se dit, en t. de blason, d'un château, d'une tour, d'une porte dont la *herse* est abattue.

HERSEMENT (H *s'aspire*), subst. mas. (*èrecemān*), action, peine de *herser*.

***HERSÉPHORIES**, subst. fém. plur. (*èrecéfori*), t. d'antiq., fêtes de Minerve.

HERSER (H *s'aspire*), v. act. (*èrecé*), passer la *herse* dans un champ.—*se* HERSER, v. pron.

HERSEUR (H *s'aspire*), subst. mas. (*èreceur*), celui qui *herse*.

HERSILIE, subst. propre fém. (*èrecili*), myth., une des Sabines enlevées par les Romains, que Romulus épousa. Après sa mort on la mit, comme son mari, au nombre des dieux, et elle fut révérée sous le nom de *Horta, Hora* ou *Ora*.

HERSILLIÈRES, subst. fém. plur. (*èreci-lière*), t. de mar., pièces de bois courbes placées au bout des plats-bords d'un bâtiment, sur l'avant et sur l'arrière, pour les fermer.

HERSILLON (H *s'aspire*), subst. mas. (*èreci-ion*), planche hérissée de pointes.

***HÉRULE**, subst. mas. (*érule*), peuple de la Germanie qui renversa l'empire romain dans le cinquième siècle.

HERVE, adj. des deux genres (*èreve*), se dit d'un idiome de langue ancienne.

HERVILLER, subst. mas. (*èrevi-ié*), s'est dit dans la Champagne, d'un grand-maître des eaux et forêts. Hors d'usage.

HESCHÉ, subst. fém. (*èceché*), planche pour garantir du frottement des roues les objets placés sur une voiture.

HÉSICATE, subst. mas. (*ézikate*), t. d'hist. anc., nom de sectaires qui se donnaient des éblouissements en tournoyant. (*Boiste*.)

***HÉSIONE**, subst. propre fém. (*ézione*), myth., fille de Laomédon. Voy. LAOMÉDON.

HÉSITANT, subst. mas. (*ézitan*), nom de sectaires du sixième siècle qui n'avaient pas de doctrine fixe.

***HÉSITANT, E**, adj. (*ézitan, tante*), qui *hésite*.

HÉSITATION, subst. fém. (*ézitâcion*) (en latin *hæsitatio*), action d'*hésiter*; embarras, incertitude, doute.

***HÉSITER**, v. neut. (*ézité*) (en latin *hæsitare*, fait de *hærere*, rester immobile dans un endroit, être embarrassé à parler, à exprimer ce qu'on veut dire. — Etre incertain, balancer sur le parti qu'on doit prendre. Voy. BALANCER.

HESPER ou **VESPER**, subst. mas. (*èce*, *vècepère*) (du grec εσπερος, le soir), t. d'astron., la planète de Vénus, lorsqu'elle brille le soir après le coucher du soleil, dans ses plus grandes digressions. Quand elle paraît le matin, elle est appelée *Phosphore, Lucifer* ou *Porte-Lumière*.

HESPER ou **HESPÉRUS**, subst. propre mas. (*ècepère, péruce*), myth., fils de Japet, et frère d'Atlas. Il fut changé en étoile, et eut trois filles qu'on nommait les *Hespérides*.

HESPÉRANTHE, subst fém. (*ècepérante*), t. de bot., genre de plantes.

***HESPÉRIDÉE**, subst. fém. (*ècepéride*) (du grec εσπερις, hespéris, fait de εσπερος, le soir), t. de bot., famille de plantes, ainsi nommées de l'*hespéris*, l'une d'entre elles, dont les fleurs sont plus odorantes la nuit que le jour.

***HESPÉRIDES**, subst. propre fém. plur. (*ècepéride*), myth., filles d'*Hesper*. Elles étaient trois sœurs, et se nommaient Églé, Aréthuse et Hespéréthuse. Elles possédaient un beau jardin rempli de pommes d'or, et gardé par un dragon qu'Hercule tua pour en aller cueillir.

HESPÉRIDIE, subst. fém. (*ècepéridi*), t. de bot., espèce de fruit semblable au citron.

HESPÉRIDINE, subst. fém. (*ècepéridine*), t. de chimie, substance extraite de certaines plantes *hespéridées*.

***HESPÉRIE**, subst. propre fém. (*ècepéri*) (du grec εσπερος, le soir), t. de géog. anc., nom que les Grecs donnaient à l'Italie et les Latins à l'Espagne, parce que ces pays se trouvaient à leur égard placés au couchant, de *Hesper* ou *Vesper*, planète, la même que Vénus, qui paraît le soir à l'occident. L'Italie se nommait aussi *Hespérie* à cause d'*Hespérus*, qui, ayant été chassé par son frère Atlas, s'y était retiré.

HESPÉRIEN, subst. mas. (*ècepériein*), ancien peuple d'Espagne.

HESPÉRIES, subst. fém. plur. (*ècepéri*) (du grec εσπερος), t. d'hist. nat., famille de globulicornes. Ce sont des papillons qui volent surtout le soir, et qui ont la masse des antennes recourbée en crochet.

***HESPÉRIS**, subst. fém. (*ècepérice*), t. d'hist. nat., papillon à ailes horizontales.

HESPÉRUS, subst. propre mas. Voy. HESPER.

***HESSE** (H *s'aspire*), subst. propre fém. (*èce*) (en allemand *Hessen*), ancien landgraviat d'Allemagne, divisé aujourd'hui en deux parties : le grand-duché de Hesse-Darmstadt, et la Hesse électorale.

HESTIA, subst. propre fém. (*ècetia*), myth., nom que les Grecs donnaient à Vesta.

HESTOUDEAU, subst. mas. (*ècetoudô*), se disait autrefois d'un poulet destiné à être chaponné.

HÉSUS ou **ÉSUS**, subst. propre mas. (*ézuce*), myth., divinité des Gaulois. On croit que c'est Mars.

***HÉSYCHIE**, subst. fém. (*ézi-chi*) (du grec ησυχαζω, je suis calme, en repos), myth., on appelait ainsi à Clazomène la prêtresse du temple de Pallas, parce qu'elle s'acquittait de ses fonctions sans parler.

HÉSYCHIODES, subst. fém. plur. (*ézikiode*), myth., prêtresses des Euménides.

HÉTAIRE, subst. fém. (*étère*), (du grec εταιρα, courtisanne, dérivé de εταιρος, compagnon, ami), courtisanne grecque. Mot nouveau substitué par quelques archéologues modernes à celui de *courtisanne*, qui, d'après le sens que nos mœurs actuelles nous y font attacher, ne leur paraît pas pouvoir s'appliquer à cette classe de femmes d'Athènes, etc., à qui il avait été donné jusqu'alors.

***HÉTAIRIE**, subst. fém. (*étèri*) (du grec εταιρεια, société), association des Grecs résolus à secouer le joug de la Porte Ottomane.

HÉTAIRISTE, subst. mas. (*étèricete*), membre de l'*hétairie*. — Il est aussi adj. des deux genres.

HÉTÉRA, subst. propre fém. (*étéra*) (du grec εταιρα, courtisanne), surnom de Vénus.

HÉTÉRADELPHE, adj. des deux genres (*étéradèlfe*) (du grec ετερος, autre, différent, et αδελφος, frère), t. de médec. monstre composé de deux sujets, dont le parasite, privé de tête, adhère à la face antérieure du corps de l'autre.

HÉTÉRANDRE, subst. fém. (*étérandre*) (du grec ετερος, autre, différent, ανηρ, gén. ανδρος, mari), t. de bot., plante aquatique à feuilles rampantes, dont les étamines sont dissemblables.

HÉTÉRANTHÈRE, subst. fém. (*étérantère*) (du grec ετερος, autre, et ανθηρα, poussière séminale), t. de bot., plante aquatique à tige rampante, et dont la graine est irrégulière.

HÉTÉRICES, subst. mas. plur. (*étérice*), t. d'hist. anc., corps de cavalerie sous Alexandre-le Grand, lequel jouissait de certains privilèges.

HÉTÉRIDIEN, adj. propre mas. (*étéridiein*), myth., surnom donné à Jupiter par les Argonautes.

***HÉTÉROBRANCHES**, subst. m. pl. (*étérobranche*) (du grec ετερος, autre, et βραγχια, branchie, fait de βραγχος, gorge), t. d'hist. nat., famille de mollusques acéphales et nus, dont les branchies sont irrégulières.

HÉTÉROBRANCHET, subst. mas. (*étérobranché*), t. d'hist. nat., poisson d'Égypte, le silure de *Linnée*.

HÉTÉROCÈRE, subst. mas. (*éterocère*) (du grec ετερος, autre, et κερας, corne, antenne, à cause de l'irrégularité de leurs antennes), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères, qui ont le corps arrondi ou ovale, et le corselet convexe.

*__HÉTÉROCLITE__, adj. des deux genres (*étéroklite*) (en grec ετεροκλιτος, fait de ετερος, autre, et κλινω, j'incline), t. de gramm., qui est contre les règles communes et y fait exception. — Fig. et fam., qui a quelque chose d'irrégulier et de bizarre.—Par extension, il se dit des personnes d'une humeur bizarre, ou qui diffèrent des autres par leurs habitudes et leurs penchants : *cet homme est bien hétéroclite ; il a des manières hétéroclites.* Il est familier en ce sens. — On le dit aussi familièrement de certaines choses qui pèchent contre les règles ordinaires de l'art : *un bâtiment hétéroclite.* — En t. d'hist. nat., et substantiv., genre d'oiseaux gallinacés de la famille des plumipèdes.

HÉTÉROCOME, subst. fém. (*étérokome*), t. de bot., genre de plantes cinarocéphales.

HÉTÉROCRANIE, subst. fém., synonyme de *hémicrânie*. V. ce mot.

HÉTÉROCRINIE, subst. fém. (*étérokerini*), t. de médec., altération des produits sécrétés dans l'économie animale.

*__HÉTÉRODACTYLE__, subst. mas. (*étérodaktile*), (du grec ετερος, autre, et δακτυλος, doigt), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux grimpeurs, dont le doigt externe est versatile.

*__HÉTÉRODERME__, subst. mas. (*étérodèreme*) (du grec ετερος, autre, et δερμα, peau ; dont la peau de dessus est différente de celle de dessous), t. d'hist. nat., famille de reptiles ophidiens ou de serpents, qui ont le corps couvert d'écailles en dessus, et de plaques en dessous.

HÉTÉRODON, subst. mas. (*étérodon*) (du grec ετερος, autre, et οδους, gén. οδοντος, dent), t. d'hist. nat.; on a donné ce nom à un sous-genre de dauphins, parce qu'il comprend des espèces qui diffèrent entre elles par leurs dents.

*__HÉTÉRODONTE__, subst. mas. (*étérodonte*), t. d'hist. nat., sous-genre de poissons introduit parmi les squales.

HÉTÉRODOXE, adj. des deux genres (*étérodokce*) (du grec ετερος, autre, et δοξα, opinion), contraire à la vraie doctrine en matière de religion : *un docteur hétérodoxe; une opinion hétérodoxe.*—On l'emploie aussi subst : *c'est un hétérodoxe.* Il est opposé à *orthodoxe.* — HÉTÉRODOXE, HÉRÉTIQUE. (*Syn.*) *Hétérodoxe* dit moins qu'*hérétique.* Ce dernier désigne la scission avec l'Église ; *hétérodoxe* n'indique que discordance dans l'opinion. *Hérétique* exprime ce qui sépare et rompt l'union ; *hétérodoxe*, ce qui détruit la conformité : un sentiment *hérétique* est un sentiment contraire à celui de l'Église catholique ou universelle ; une opinion *hétérodoxe* est une opinion contraire à la foi ou à la règle des fidèles. *Hérétique* désigne la scission, ce qui fait secte ou appartient à une secte ; *hétérodoxe* n'indique que la discordance, sans aucune idée de parti ou de relation avec un parti.

HÉTÉRODOXIE, subst. fém. (*étérodokci*), opposition aux sentiments *orthodoxes.* *Fénelon*, dans ses mandements contre le jansénisme, emploie dans ce sens le mot *hétérodoxité*, que nous ne trouvons pas ailleurs ni dans aucun *dictionnaire.*

HÉTÉRODROME, adj. des deux genres (*étérodrôme*) (du grec ετερος, autre, et δρομος, course, parce que dans ce levier la puissance et le poids se meuvent en sens différent), t. de mécanique : *levier hétérodrome,* dont le point d'appui est entre le poids et la puissance : c'est le levier du premier genre.

HÉTÉROGÈNE, adj. des deux genres (*étérojène*) (en grec ετερογενης, formé de ετερος, autre, différent, et γενος, genre, espèce, nature), t. didact., qui est de différente nature : *corps composé de parties hétérogènes*, ou simplement *corps hétérogène* ; et au fig. : *une société composée d'éléments hétérogènes.* — En grammaire, *noms hétérogènes*, qui sont d'un genre au singulier et d'un autre au pluriel.—En t. de médec., on se sert du mot *hétérogène* pour désigner, en général, une qualité des humeurs du corps humain, différente de celle qu'elles doivent avoir dans l'état de santé.

HÉTÉROGÉNÉITÉ, subst. fém. (*étérojéné-ité*), qualité, état de ce qui est *hétérogène.*

HÉTÉROGNATHE, subst. mas. (*éterognate*) (du grec ετερος, autre, et γναθος, mâchoire), glouton qui mâche des deux côtés. Inus.

*__HÉTÉROGYNE__, subst. fém. (*étérojine*) (du grec ετερος, autre, et γυνη, femme), t. d'hist. nat., famille d'insectes hyménoptères, différente des autres familles de la même division, en ce que les femelles n'ont point d'ailes, et que les individus n'ont d'yeux lisses que très-rarement.

HÉTÉROÏDE, adj. des deux genres (*étéro-ide*) (du grec ετερος, autre, et ειδος, forme), t. de bot., se dit de certaines plantes irrégulières dans leur conformation.

*__HÉTÉROMÈRE__, subst. mas. (*étéromère*) (du grec ετερος, autre, différent, et μηρος, cuisse, jambe), t. d'hist. nat., classe d'insectes coléoptères, qui n'ont que quatre articles aux tarses de derrière, et cinq à ceux de devant.

HÉTÉROMORPHE, subst. fém. (*étéromorfe*) (du grec ετερος, autre, et μορφη, forme), t. de bot., genre de plantes synanthérées, qui a pour type l'arnique inuloïde. — Adj. des deux genres, t. de médec., qui est d'une forme différente.

HÉTÉROMORPHE, subst. mas. (*étéromorfe*) (du grec ετερος, autre, et μορφη, forme), t. d'hist. nat., sous-genre qui comprend les éponges, les infusoires, les coralines et les genres voisins.

HÉTÉROMYS, subst. mas. (*étéromice*) (du grec ετερος, autre, et μυς, rat), t. d'hist. nat., nom générique du hamster anomal.

HÉTÉROPHYLLE, adj. des deux genres (*étérofile*, du grec ετερος, autre, différent, et φυλλον, feuille), se dit, en t. de bot., de la plante dont les feuilles sont différentes les unes des autres par leur figure.

*__HÉTÉROPODE__, subst. mas. (*étéropode*), t. d'hist. nat., genre d'aranéides. — Classe d'insectes branchiopodes.

HÉTÉROPOGON, subst. mas. (*étéropoguon*) (du grec ετερος, autre, différent, et πωγων, barbe), t. de bot., genre de graminées, voisin des barbons.

HÉTÉROPOZITE, subst. fém. (*étéropozite*), t. de chimie, espèce de phosphate.

*__HÉTÉROPTÈRE__, subst. mas. (*étéropetère*) (du grec ετερος, autre, et πτερον, aile), t. d'hist. nat., genre d'insectes lépidoptères, qui ont les ailes droites et comme renversées. On les appelle vulgairement *estropiés.*

HÉTÉROREXIE, subst. fém. (*étérorèkci*) (du grec ετερος, autre, différent, et ρηξις, rupture), t. de médec., dépravation de l'appétit.

HÉTÉROSCIEN, subst. mas. (*étérocecieïn*) (du grec ετερος, autre, différent, et σκια, ombre), t. de géog., nom d'habitants des zônes tempérées, qui ont à midi les ombres contraires, ceux de la zône tempérée septentrionale, du côté du nord, et ceux de la zône tempérée méridionale, du côté du sud.

HÉTÉROSOME, subst. mas. (*étéroçome*) (du grec ετερος, autre, différent, et σωμα, corps), t. d'hist. nat., famille de poissons osseux et thoraciques.

HÉTÉROSPERME, subst. fém. (*étérocepèreme*), t. de bot., plante annuelle de la Nouvelle-Espagne.

HÉTÉROSTÈGE, subst. fém. (*étérocetèje*), t. de bot., genre de plantes, voisin des aristides de *Linnée.*

HÉTÉROTHÉTIQUE, adj. des deux genres (*étérotétike*) (du grec ετερος, autre, différent, et θετικος, positif), transcendant ; science des choses absolues, du monde réel en soi ; savoir divin. (*Kant.*)

HÉTÉROTOME, adj. des deux genres (*étérotome*) (du grec ετερος, autre, différent, et τομος, section, partie), t. de bot., se dit d'une plante dont les divisions alternes ne se ressemblent pas.

HÉTÉROUSIEN, subst. mas. (*étérouzieïn*) (du grec ετερος, autre, et ουσια, substance), secte d'ariens qui prétendaient que Jésus-Christ était d'une autre substance que son père.

HÉTÉROZOAIRE, subst. mas. (*étérozo-ère*) (du grec ετερος, autre, différent, et ζωον, animal), t. d'hist. nat., nom proposé pour désigner les animaux de la classe des reptiles, à cause des différences nombreuses et essentielles qu'ils présentent entre eux, et des rapports variés qu'ils ont avec ceux des autres classes.

HÉ-TEU, subst. mas. (*éteu*), t. de bot., espèce de haricot à fleur violette, originaire de la Chine.

HÉTICH, subst. fém. (*étiche*), t. de bot., racine du Brésil qui fait la principale nourriture du pays. C'est une espèce de rave ou de navet.

HETMAN ou **HETMANN**, subst. mas. (*étemane*), titre de dignité chez les Cosaques.

*__HÊTRE__ (H *s'aspire*), subst. mas. (*être*), un des plus grands arbres de nos forêts, famille des amentacées à fleurs mâles et femelles sur le même pied. Son fruit est une espèce d'amande qu'on nomme *faîne* ou *fouène*, et dont on tire de l'huile.

HEU ! (H *s'aspire*) (*eu*), interjection qui sert à exprimer quelque manière d'admiration. — Subst. mas., t. de mar., bâtiment plat de trois cents tonneaux, qui n'a qu'un mât et une voile.

HEUCH, subst. mas. (*euke*), t. d'hist. nat., poisson du genre salmone.

HEUCHÈRE, subst. fém. (*euchère*), t. de bot., genre de plantes saxifragées.

HEUDRI, E, part. pass. de *heudrir.*

HEUDRIR, v. neut. (*eudrir*), vieux mot hors d'usage, employé autrefois dans le même sens que *pourrir.*

HEULER, ne se dit pas pour HÉLER.

HEUR, subst. mas. (*eure*) (du lat. *hora*, heure. Les anciens admettaient des *heures* favorables et des *heures* funestes, d'où sont venues les expressions : *à la bonne heure, à la mal'heure* ; cette dernière ne se dit plus), bonne fortune. Il est vieux et ne se dit plus qu'en poésie ou dans quelques expressions proverbiales : *il n'y a qu'heur et malheur en ce monde* ; c'est le hasard qui décide de la plupart des choses : *cet homme a plus d'heur que de science*, est plus heureux qu'habile. Corneille a dit dans le *Cid* :

> Appui de ma vieillesse, et comble de mon *heur* ;

et dans *Cinna* :

> Tu t'en souviens, Cinna, tant d'*heur* et tant de gloire
> Ne peuvent pas sitôt sortir de ta mémoire.

*__HEURE__, subst. fém. (*eure*) (en lat. *hora*, pris du grec ωρα), l'une des vingt-quatre parties du jour, divisée en soixante minutes : *une heure et demie ; voilà deux heures que je l'attends ; je n'ai pas mis trois quarts d'heure ; vous avez encore une heure, pour une heure de chemin.* — *Heure de grace, quart d'heure de grace*, délai accordé au-delà du temps fixé pour faire quelque chose, pour terminer une affaire. On dit fam., dans le même sens : *le quart d'heure d'honnête homme.* — *La fuite des heures*, locution poétique pour exprimer le cours rapide du temps. — Elle se dit souvent en tant qu'elle est marquée par les cadrans et les horloges : *l'heure vient de sonner ; l'horloge a sonné deux heures.—Avancer l'heure, retarder l'heure*, avancer, retarder l'horloge.—*Mettre une montre à l'heure*, faire qu'elle indique l'heure qu'il est actuellement ; et dans le même sens, *prendre l'heure.*—Temps convenable et destiné à certaines choses : *il est l'heure de dîner, de se coucher.*—Dans un sens indéfini, certain espace de temps : *passer les heures entières à quelque chose*, etc. —*A deux heures de nuit*, deux heures après le coucher du soleil ; *à deux heures de jour*, deux heures après le lever du soleil.—En t. de pratique, on dit : *à deux heures de relevée*, pour dire, à deux heures après midi. — Dans le langage des assemblées délibérantes, dans les procès-verbaux, etc., *attendu, vu l'heure avancée, on remit la question au lendemain.* — Il se dit quelquefois des signes d'un cadran qui servent à l'indication des *heures* : *les heures de ce cadran sont en chiffres romains, en chiffres arabes ; les heures de ma montre sont effacées.*— Instrument de gnomonique, propre à indiquer les *heures* du jour et la hauteur du soleil. C'est une espèce de cadran.—*Heures antiques, planétaires ou judaïques, heures temporaires, heures inégales*, les *heures* usitées autrefois chez les Juifs et les Romains. Elles commençaient au lever du soleil, et recevaient leur nom de l'une des sept planètes. Elles étaient inégales, parce qu'on divisait le jour naturel en douze parties, et la nuit en douze autres parties. Les astronomes du Cathay conservent encore aujourd'hui cette division.—*Heures babyloniques*, qui commençaient à se compter au lever du soleil, ainsi qu'on le pratique encore à Maïorque et à Nuremberg.—*Heures italiques*, qui se comptent depuis le coucher du soleil, comme le faisaient jadis les Athéniens, comme on le fait encore dans quelques endroits de l'Allemagne. Les Italiens com-

mencent leurs vingt-quatre *heures* une demi-*heure* après le coucher du soleil.—*Heures astronomiques*; les astronomes en distinguent de trois sortes : 1° *heures solaires moyennes*, toujours égales et uniformes, et qui sont la vingt-quatrième partie d'un jour moyen, c'est-à-dire d'un retour moyen du soleil au méridien ; 2° *heures solaires vraies*, celles que le soleil marque le jour sur les méridiennes de nos cadrans, et qui varient à raison des inégalités du soleil; 3° *heures du premier mobile*, celles que l'on compte par la révolution des étoiles fixes. — Fig. et fam. : *passer un mauvais quart d'heure*, éprouver quelque chose de fâcheux. — Prov., *chercher midi à quatorze heures*, chercher une chose où elle n'est pas.—*Toutes nos heures sont comptées*, Dieu a réglé le cours de notre vie.—*Vous ferez cela à vos heures perdues*, lorsque vous n'aurez rien à faire. — *Toutes ses heures sont marquées*, remplies par diverses occupations. — On appelle *ami de toutes les heures*, celui qu'on est toujours bien aise de voir. — *Les heures de loisir*, pendant lesquelles on n'est pas occupé. — *Avoir ses heures d'étude, ses heures de cabinet, ses heures de bureau, ses heures de récréation, ses heures de plaisir*, avoir un certain temps de la journée marqué pour l'étude, pour le cabinet, etc. — *Il ne veut travailler, il ne veut manger qu'à ses heures, il ne fait rien qu'à ses heures*, se dit fam. d'un homme qui ne veut pas se déranger de son train de vie ordinaire.—*Demander à quelqu'un son heure*, lui demander l'heure à laquelle on pourra le voir, lui parler. —*Il n'a pas une heure à lui*, il n'a pas de temps dont il puisse disposer.—*Heure* se dit des moments heureux ou malheureux de la vie : *passer des heures agréables*.—*L'heure du berger*, le moment favorable auprès d'une maîtresse. — *Heures dérobées*, qu'on dérobe à ses occupations ordinaires. —*N'être point sujet à l'heure*, être maître de son temps. — *Être à l'heure*, être employé à condition d'être payé à tant par heure. — On dit qu'*un homme n'est point à l'heure*, pour dire qu'il n'est point assujéti, comme certaines gens dont le travail est payé par heure, à travailler exactement pendant un certain espace de temps dont les époques sont fixées. — Dans un sens contraire, *payer par heure, prendre quelqu'un, un ouvrier, un homme de peine, un fiacre, un cabriolet à l'heure*, le faire travailler à condition de payer tant par heure.—Ironiquement, à une personne qui arrive trop tard dans un endroit où elle était attendue : *vous venez à belle heure; il est belle heure pour venir*. — *Venir à une heure indue*, trop tard, à une heure non convenable.—*Il est de bonne heure*, il n'est pas tard. — *Bonne heure*, moment convenable, commode, favorable pour faire quelque chose : *voici la bonne heure pour lui parler ; c'est l'heure propice, l'heure favorable*. Dans le sens contraire, *mauvaise heure : vous avez choisi une mauvaise heure pour lui demander une grace*. Fam., *arriver à la bonne heure*, arriver à propos. — *Passer de bonnes heures*, des *heures* agréables. — *Il m'a donné de mauvaises heures*, beaucoup de chagrin. — *Avoir de bonnes et de mauvaises heures, de bons, de mauvais quarts d'heure*, être d'humeur inégale et bizarre. — *Le quart d'heure de Rabelais*, mauvais moment à passer; circonstance pareille à celle où se trouvait Rabelais quand il fallait compter dans les auberges, et qu'il n'avait pas de quoi payer sa dépense. *Heure*, se dit dans une acception plus étendue d'un temps, d'un moment, d'une époque quelconque : *les chagrins avancèrent l'heure de sa mort; l'heure de sa ruine allait sonner*. —Avec l'adjectif possessif, *heure* signifie le temps, le moment où quelque chose doit arriver à quelqu'un : *depuis long-temps l'on parlait de la marier, mais son heure n'était pas venue; dernière heure, heure dernière, heure suprême, l'heure*, le moment de la mort : *sa dernière heure est venue*, ou seulement : *son heure est venue; ne craignez rien pour moi, mon heure n'est pas encore venue*. — *J'ai vu l'heure que...*—Au plur., livre de prières : *livre d'heures*, ou simplement *heures*.—On dit pop. : *une paire d'heures*, pour un *livre d'heures*.— On appelle *prières de quarante heures*, des prières publiques et continuelles que l'on fait pendant quarante *heures* devant le saint-sacrement, pour implorer le secours du ciel dans des occasions importantes. — *Heures canoniales*, les diverses parties du bréviaire, comme matines, laudes; *petites heures*; prime, tierce, sexte et none. — *D'heure à autre*, peu à peu.— *D'heure en heure*, adv., de moment en moment.—*A l'heure qu'il est*, présentement, au temps où nous sommes : *ce n'est plus la mode à l'heure qu'il est*.—*A l'heure qu'il est, à l'heure où je vous parle*, dans le moment actuel.—Fam., *à cette heure*, maintenant, présentement; *pour l'heure*, pour le présent. — *Sur l'heure*, à l'instant même. — *Tout-à-l'heure*, sur-le-champ, tout de suite.—*A la bonne heure*, façon de parler adverbiale qui signifie, hé bien ! soit, voilà qui est bien, j'approuve que... : *à la bonne heure que M. de Fontenelle ait égayé ses Mondes; ce sujet riant pouvait admettre des fleurs et des pompons; mais des vérités plus approfondies sont des beautés mâles auxquelles il faut les draperies du Poussin*. (Volt.) — Au plur., t. de myth., déesses, filles de Jupiter et de Thémis, qui présidaient aux saisons. Elles étaient trois, et on les représente ordinairement auprès de Thémis, leur mère, avec des cadrans ou des horloges qu'elles soutiennent. Leurs noms étaient Eunomie, Dicé et Irène. Pausanias les nomme autrement. Hygien en compte dix avec des noms encore tout différents. Les anciens portèrent par la suite ce nombre à douze, et donnèrent à chacune des attributs particuliers. Les *Heures* étaient portières du ciel, et elles avaient soin du char et des chevaux du Soleil.

HEURÉ, E, adj. et part. pass. de *heurer*, vieux mot inusité qui signifiait, *heureux, heureuse*. On avait adopté cette expression, parce que les astrologues faisaient dépendre tous les évènements de la vie de l'*heure* de la naissance, de là les mots *male heure, bonne heure*, et dans la suite, *malheur, bonheur*.

HEURER, v. act. (*euré*), rendre heureux : *bien heurer ou mal heurer une affaire*. (Boiste.) Vieux et inusité.

HEUREUSE, adj. fém. Voy. HEUREUX.

HEUREUSEMENT, adv. (*eureuzeman*), d'une manière *heureuse*, par bonheur.

HEUREUX, adj. mas., au fém. **HEUREUSE** (*eureu, reuze*) (du mot *heur*), en parlant des personnes, 1° qui jouit du bonheur : *il n'est pas riche, mais il est heureux*. Voy. FORTUNE. 2° favorisé de la fortune : *heureux au jeu, en amour, à la guerre*. — Qui est riche, qui est à son aise : *cette famille est heureuse*. — En parlant des choses, 1° qui contribue au bonheur, au contentement : *vie, situation heureuse, solitude, retraite heureuse*; 2° qui rend fortuné, qui est favorable, propice : *sort heureux, heureuse destinée*; 3° qui est d'un bon présage : *physionomie heureuse*; 4° qui est justifié sage et prudent par le succès : *heureux conseil, heureuse démarche*. — En parlant de l'esprit ou des mœurs, bon, excellent, rare en son genre : *génie heureux; heureux caractère; vers heureux*. — *Rencontre heureuse*, bon mot, trait d'esprit qui se présente tout d'un coup. Se dit des choses qui produisent un effet extraordinaire et agréable, par suite du choix qu'on en a fait, ou de l'art avec lequel on les a disposées, ou du hasard qui a fait trouver ces choses ou ces dispositions. C'est ainsi qu'on dit : *donner un tour heureux à une draperie ; un heureux arrangement de paroles*. — Prov., *avoir la main heureuse*, être heureux au jeu, y gagner ordinairement.—*Avoir la main heureuse à quelque chose*, y réussir presque toujours. — On dit qu'*un homme a fait une fin heureuse*, pour dire qu'il est mort dans les sentiments d'un homme de bien, d'un bon chrétien. — On dit aussi qu'*un homme est né sous une étoile heureuse*, pour dire que le succès couronne toutes ses entreprises; que la fortune le comble de ses faveurs; qu'*un évènement*, qu'*une affaire prend, a pris un tour heureux*, lorsque, pouvant se terminer d'une manière fâcheuse ou désagréable, elle se termine sans inconvénient, ou même d'une manière agréable.—*Être heureux de quelque chose*, éprouver du plaisir, de la satisfaction à l'occasion de quelque chose, à cause de quelque chose: *je suis heureux de votre bonheur*... — *Être heureux par une chose*, trouver son bonheur dans une chose, tirer d'une chose des motifs de contentement, de satisfaction : *je suis heureux par votre amitié*. On dit, par une espèce d'exclamation, *heureux! trop heureux! heureux qui peut vaincre ses passions! trop heureux si je pouvais lui plaire!* — On dit prov. : *est heureux qui croit l'être*, le bonheur dépend de l'idée qu'on s'en forme. — Fam. : *être heureux comme un roi*, être très-heureux.—*Amant heureux*, signifie un amant qui est écouté, qui est favorisé. — *C'est très-heureux, c'est fort heureux*, ou simplement *c'est heureux*, se dit fam. et iron., lorsqu'une personne adhère ou se détermine à quelque chose après avoir long-temps hésité, ou parce qu'elle ne peut faire autrement : *ah! vous voilà de retour, c'est heureux; vous en convenez donc! c'est fort heureux*. — Il se dit encore des choses sujettes à quelque danger, lorsqu'elles arrivent sans accident : *des couches heureuses ; heureux retour ; heureuse tentative; la traversée, la navigation fut très-heureuse*. — — On le dit aussi quelquefois d'une chute ou de quelque autre chose de fâcheux qui n'a pas eu de mauvaise suite : *c'est une chute heureuse; un coup heureux*. — *D'heureuse mémoire*, formule dont on se sert quelquefois en parlant des hommes recommandables qui sont morts : *c'est ce que disait ce magistrat d'heureuse mémoire*. — Subst. : *faire des heureux ; les heureux de la terre; les heureux du jour* ; et, dans le langage de la chaire, *les heureux du siècle*. — On a même dit prov. : *à l'heureux l'heureux*, la fortune vient ordinairement à celui qui est déjà fortuné.

***HEURIPPA**, subst. propre fém. (*euripepa*), myth., surnom de Diane, chez les anciens Phénéates.

HEURT (H *s'aspire*), subst. mas. (*eurte*), choc, coup donné ou reçu en *heurtant* contre quelque chose : *le heurt des charrettes; le heurt d'un vaisseau contre un rocher, de deux vaisseaux qui se choquent; éviter le heurt* :

> Un *heurt* survient, adieu le char.
> (LA FONTAINE.)

— Il se dit quelquefois de la marque que le coup a laissée ; *ce cheval a un heurt à un pied de devant*. — En t. de ponts-et-chaussées, l'endroit le plus élevé d'une chaussée ou le sommet d'un pont.

HEURTÉ, E, part. pass. de *heurter*.

HEURTE, subst. fém. (*eurte*), t. de blas., tourteau d'azur.

HEURTEQUIN (H *s'aspire*), subst. mas. (*eurtekiein*), morceau de fer battu qui se place sur l'essieu d'affût d'une pièce d'artillerie.

***HEURTER** (H *s'aspire*), v. act. (*eurté*) (du flamand *hurten*, qui a la même signification, et dont les Anglais ont fait *hurt*, nuire, blesser. *Ménage*), choquer, rencontrer rudement : *heurter quelqu'un ; ce crocheteur m'a heurté rudement*. Boileau a dit, par extension, dans son *Art poétique* :

> Gardez qu'une voyelle, à courir trop hâtée,
> Ne soit d'une voyelle en son chemin *heurtée*.

— En t. de peinture, poser largement et sans les fondre les teintes les unes à côté des autres : *ce peintre affecte de heurter ses tableaux; cette esquisse n'est que heurtée; manière, touche heurtée; contours heurtés*. On l'emploie dans un sens analogue en termes de sculpture.—On dit aussi *un style heurté*, en parlant d'un style dur et inégal dans lequel les expressions et les idées se rencontrent d'une manière imprévue et peu harmonieuse. — Fig., 1° blesser, choquer, être contraire à... : *cela heurte la raison*; 2° contredire : *heurter quelqu'un de front*. — Neutralement, il a le même sens que l'actif : *heurter contre une pierre*. — Frapper à la porte pour qu'on l'ouvre. — On dit qu'*un homme heurte à toutes les portes pour faire réussir une affaire*, pour dire qu'il sollicite un grand nombre de personnes. — On dit prov. et fig., en parlant d'un homme difficile à persuader, *c'est se heurter la tête contre la muraille, c'est se heurter la tête contre un mur que de lui vouloir persuader quelque chose*. — On dit plus communément en ce sens, *frapper*. — SE HEURTER, v. pron.

***HEURTOIR** (H *s'aspire*), subst. mas. (*eurtoar*), autrefois, marteau pour *heurter* à une porte. — Dans une batterie de canon, pièce de bois fixée dans l'angle que forme l'épaulement avec la plate-forme, pour recevoir le choc des roues de l'affût quand on tire le canon, et qu'on le remet en batterie après l'avoir chargé.

HEUSE, subst. fém. (*euze*), t. de mar., piston d'une pompe. — Au plur., t. d'antiq., souliers en fer qui faisaient partie de l'armure ancienne; on les appelait autrefois *pédieux*.

HÉVÉE, subst. fém. (*évé*), t. de bot., plante de la Guyane, de la famille des euphorbiacées de *Jussieu*, dont le suc épaissi se change en cette matière élastique appelée *caoutchouc* ou *gomme élastique*.

HÉVÉRISTES, subst. mas. plur. (*évéricete*), sectaires grecs qui se révoltèrent contre l'état.

HEXACADIQUE, subst. mas. (*èguezakadike*), t. de bot., arbre de la Cochinchine assez semblable à l'heptaque.

HEXACLINE, subst. fém. (*èguezakline*) (du grec εξ, six, et κλινη, lit), t. d'antiq., salle où il y avait six lits.

HEXACORDE, subst. mas. (*èguezakorde*) (du grec εξ, six, et χορδη, corde, intervalle de musique qu'on appelle *sixième*), système musical composé de six sons, comme celui de *Guy d'Arezzo*. — Instrument à six cordes.

HEXAÈDRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*èguеza-èdre*) (du grec εξ, six, et εδρα, siège, base), t. de géom., corps régulier à six faces, appelé plus ordinairement *cube*.

HEXAGONAL, E, adj. (*èguezaguonale*), il se dit d'un plan qui a six côtés et six faces. — Au plur. mas., *hexagonaux*.

HEXAGONAUX, adj. mas. plur. Voy. HEXAGONAL.

HEXAGONE, adj. des deux genres (*èguezaguone*) (du grec εξ, six, et γωνια, angle), qui a six angles et six côtés. — Il est aussi subst. mas : *un hexagone*.

***HEXAGRAMME**, subst. mas. (*èguezaguerame*) (du grec εξ, six, et γραμμα, lettre), l'une des clefs d'où sont tirés un grand nombre de mots de la langue chinoise.

HEXAGYNIE, subst. fém. (*èguezajini*) (du grec εξ, six, et γυνη, femme), dans la bot., sixième ordre des classes du système sexuel, comprenant des fleurs qui ont six parties femelles ou six pistils.

HEXAGYNIQUE, adj. des deux genres (*èguezajinike*), t. de bot., se dit d'une plante qui a six pistils.

HEXAMÉRON, subst. mas. (*èguezaméron*) (du grec εξ, six, et ημερα, jour), ouvrage divisé en six parties ou en six jours.

HEXAMÈTRE, subst. mas. et adj. des deux genres, (*èguezamètre*) (du grec εξ, six, et μετρον, mesure), qui a six mesures ou six pieds : *un vers hexamètre*, *un hexamètre*.

HEXANCHUS, subst. mas. (*èguezankuce*), terme d'hist. nat., nouveau genre de poissons, le *squale gris*.

HEXANDRIE, subst. fém. (*èguezandri*) (du grec εξ, six, et ανηρ, gén. ανδρος, mari), t. de bot., sixième classe du système sexuel, qui renferme les plantes dont les fleurs hermaphrodites ont six parties mâles ou six étamines.

HEXANDRIQUE, adj. des deux genres (*èguezandrike*), t. de bot., à six étamines.

HEXANTHE, subst. fém. (*èguezante*) (du grec εξ, six, et ανθος, fleur), t. de bot., genre de plantes.

HEXAPÉTALÉ, E, adj. (*èguezapétalé*) (du grec εξ, six, et πεταλον, pétale, feuille), t. de bot., se dit d'une fleur à six pétales.

***HEXAPHORE**, subst. fém. (*èguezafore*) (du grec εξ, six, et φερω, je porte), t. d'archéol., espèce de litière découverte, qui était portée par six esclaves.—Lit funèbre qui servait à porter au bûcher les morts d'un rang distingué.

HEXAPHYLLE, adj. des deux genres (*èguezafile*) (du grec εξ, six, et φυλλον, feuille), t. de bot., qui a six feuilles.

HEXAPLES, subst. mas. plur. (*èguezaple*) (du grec εξ, six, et απλοω, j'explique, je débrouille), ouvrage en six colonnes qui contient six versions grecques de la Bible ; la version des Septante, celles d'Aquila, de Théodotion, de Symmaque, une version trouvée à Jéricho, et une à Nicopolis. Il a été publié par Origène.

***HEXAPODE**, adj. des deux genres (*èguezapode*) (du grec εξ, six, et πους, gén. ποδος, pied), t. d'hist. nat., qui a six pieds.

***HEXAPOLE**, subst. fém. (*èguezapole*) (du grec εξ, six, et πολις, ville), nom donné à la confédération des six principales villes de Cos, de Rhodes, et de la Doride carienne.

HEXAPTÈRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*èguezapetère*) (du grec εξ, six, et πτερον, aile), t. d'hist. nat., qui a six ailes.

HEXAPTOTE, adj. des deux genres (*èguezapetote*) (du lat. *hexaptota*, fait, dans la même signification, du grec εξ, six, α privatif, et πιπτω, je tombe), t. de grammaire, se dit d'un nom qui a six cas ou terminaisons différentes.

HEXASTÉRON, subst. mas. (*èguezacetéron*) (du grec εξ, six, et αστηρ, étoile), t. d'astron., constellation des pléiades, composée de six étoiles.

HEXASTIQUE, adj. des deux genres (*èguezacetike*) (du grec εξ, six, et στιχος, vers), terme de poésie, se dit d'une épigramme composée de six vers.

HEXASTYLE, adj. des deux genres (*èguezacetile*) (du grec εξ, six, et στυλον, colonne), t. d'archit., qui a six colonnes de front.

HEXATHLE, adj. mas. (*èguezatele*) (du grec εξαθλος, hors de combat), t. d'antiq., qui ne prend point part au combat, qui est incapable de combattre. — Inus.

HEXATHYRIDE, subst. mas. (*èguezatiride*), t. d'hist. nat., genre de vers intestinaux qui ont six suçoirs au lieu de quatre.

HEXECONTALITHOS, subst. mas. (*èguezékontalitôce*), terme d'hist. nat., pierre précieuse des anciens, qui nous est inconnue.

HEXÈRE, subst. fém. (*èguezère*), t. d'hist. anc., galère à six rangs.

HEXÉTÈRE, subst. fém. (*èguezétère*) (du grec εξ, six, et ετερος, autre, différent), t. d'hist. nat., genre de mollusques céphalés à six tentacules inégaux.

HEXODON, subst. mas. (*èguezodon*) (du grec εξ, six, οδους, génitif οδοντος, dent), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères. On dit aussi *hexoron*.

HEXORINA, subst. fém. (*èguezorina*), terme de bot., petite plante dichotome originaire de la Pensylvanie.

HEYMASSOLY, subst. mas. (*èmaçoli*), terme de bot., genre de plantes de la famille des hespéridées, qui comprend des arbres de moyenne grandeur.

HEYNÉE, subst. fém. (*èné*), t. de bot., espèce d'herbe de l'Inde dont la fleur est blanche.

HEZLEGASSI, subst. mas. (*ézeleguaci*), t. de relat., chef des eunuques noirs, intendant du sérail à Constantinople.

HHATIB, subst. mas. (*atibe*), chef de mosquée qui répond au titre de curé des catholiques.

HIACINTHE. Voy. HYACINTHE.

HIATELLE, subst. fém. (*i-atèle*), t. d'hist. nat., genre de coquilles bivalves.

HIATULE, subst. fém. (*i-atule*), t. d'hist. nat., poisson thoracique du genre labre.

***HIATUS**, subst. mas. (*i-âtuce*) (du lat. *hiare*, bâiller, ouvrir la bouche), sorte de heurt causé par la rencontre de deux voyelles, dont l'une finit un mot et l'autre en commence un autre, sans qu'il y ait d'élision. Il y a *hiatus* dans la phrase suivante : *il alla à Athènes*, à cause de la rencontre des *a*. — *Hiatus* est aussi un t. d'anat.; on appelle *hiatus de Fallope* une petite ouverture de la face supérieure de la partie pierreuse de l'os temporal qui donne passage à un rameau du nerf vidien ; *hiatus occipito-pétreux*, le trou déchiré postérieur du crâne ; *hiatus de Winslow*, l'ouverture située précisément au-dessus du col de la vésicule biliaire.

HIBBERTIE, subst. fém. (*ibebèreti*), t. de bot., genre de plantes.

HIBERLINE, subst. fém. (*ibèreline*), sorte d'étoffe pour la tapisserie.

***HIBERNACLE**, subst. mas. (*ibèrenakle*), tout ce dont on enveloppe, pendant l'hiver, les pousses des plantes.

HIBERNANT, E, adj. (*ibèrenan, nante*), qui reste engourdi pendant l'hiver.

HIBOLITE, subst. fém. (*ibolite*), t. d'hist. nat., genre de coquilles lancéolées.

HIBOU (H *s'aspire*), subst. mas. (*ibou*) (en lat. *bubo*), oiseau nocturne qu'on appelle aussi *chathuant cornu*. — On dit fig. et fam., d'un homme mélancolique et qui fuit les compagnies : *c'est un hibou, un vrai hibou.—Faire le hibou*, se dit de quelqu'un qui fuit la société, qui se tient à l'écart dans une compagnie. — On dit d'une vieille masure, d'un château inhabité, *c'est une retraite de hiboux, un nid de hiboux*.

HIBRIDE, voy. HYBRIDE.

HIBRIDISME, voy. HYBRIDISME.

***HIC** (H *s'aspire*), subst. mas. (*ik*), le nœud, la principale difficulté d'une affaire : *c'est là le hic*. Il est familier.

HICARD, subst. mas. (*ikar*), terme d'hist. nat., sorte d'oiseau aquatique du Canada.

HICKORY, subst. mas. (*ikori*), t. de bot., espèce de noyer d'Amérique.

HIDALGO, subst. mas. (*idaleguô*), mot espagnol ; titre que prennent en Espagne les nobles qui se prétendent descendus de l'ancienne race chrétienne, sans mélange de sang juif ni more.

HIDEUR (H *s'aspire*), subst. fém. (*ideur*), qualité de ce qui est *hideux*.

HIDEUSE, adj. fém. Voy. HIDEUX.

HIDEUSEMENT (H *s'aspire*), adv. (*ideuzeman*), d'une manière *hideuse*.

HIDEUX (H *s'aspire*), adj. mas., au fém. **HIDEUSE** (*ideu, deuze*) (suivant *Ménage*, du lat. *hispidus*, velu, couvert de poil, hérissé, etc.) horrible à voir, affreux, dégoûtant.

HIDRON, subst. mas. (*idron*) (du grec ιδρως, sueur), t. de médec., papule rouge et douloureuse qui vient sur la peau.

HIDROPLANIE, subst. fém. (*idroplani*) (du grec ιδρως, sueur, et πλανη, erreur), t. de médec., transport de l'action sudatoire sur une autre partie du corps.

HIDROPLANIQUE, adj. des deux genres (*idroplanike*), t. de medec., qui appartient à l'*hidroplanie*.

HIDYPATHIE, subst. fém. (*idipati*) (du grec ηδυπαθεια, fait, dans le même sens, de ηδυς, doux, agréable, et παθος, passion), l'opposé d'apathie, disposition qui fait trouver du plaisir en toutes choses.

HIE (H *s'aspire*), subst. fém. (*i*) (du lat. *hiare*, bâiller, pousser son haleine avec effort, ce qu'on fait lorsqu'on se sert de la *hie* (*Trevoux*), instrument pour battre et enfoncer le pavé, qu'on nomme aussi *demoiselle*. — L'instrument appelé autrement *mouton*, dont on se sert pour enfoncer les pilotis.

HIÉ, E, part. pass. de *hier*.

HIÈBLE, subst. fém. (*ièble*) (en lat. *ebulus*), t. de bot., sorte d'herbe à longues tiges, qui porte des graines et pousse des feuilles d'un vert obscur. Quelques-uns écrivent *yèble*.

HIEMENT (H *s'aspire*), subst. mas. (*iman*), en t. de charpentiers et de maçons, bruit que fait une machine en enlevant un pesant fardeau ; celui d'un assemblage de pièces de bois, sous l'effort de quelque poids ou puissance. — Action d'enfoncer des pavés ou des pieux.

***HIER** (H *s'aspire*), v. act. (*i-é*), enfoncer le pavé avec la *hie*.—*se* HIER, v. pron.

HIER, adv. (*ière*) (en lat. *heri*), le jour qui précède immédiatement celui où l'on est : *hier au matin*, *hier matin*, *hier au soir*.—*Avant-hier*, le jour d'avant celui d'*hier*. — *Hier* se dit quelquefois fig., d'une époque déterminée, mais écoulée depuis peu : *vous n'êtes que d'hier dans le monde, et vous croyez le connaître?* — Dans un sens analogue, on dit *un homme d'hier*, en parlant de quelqu'un dont la naissance est obscure, et qui est récemment parvenu à la fortune ou aux honneurs.

***HIÉRA**, subst. propre fém. (*i-éra*), myth., femme de Télèphe, roi des Mysiens. Elle surpassait Hélène en beauté. Selon *Hygin*, elle était fille de Priam, et se nommait Laodicé.—*Virgile* parle d'une autre *Hiéra*, nourrice de Pandarus. On croit que cette dernière *Hiéra* est la même que Cybèle.

HIÉRACION, subst. mas. (*i-éracion*), t. de pharmacien, collyre propre à éclaircir la vue.

***HIÉRACITE**, subst. fém. (*i-éracite*) (du grec ιεραξ, épervier), t. d'hist. nat., pierre précieuse qui ressemblait, dit-on, à l'œil de l'épervier.

HIÉRACIUM, subst. mas. (*i-éraciome*) (du grec ιεραξ, épervier, parce qu'on a dit que cet oiseau s'en servait pour s'éclaircir la vue), t. de bot., herbe à l'épervier. Voy. HERBE.

***HIÉRACOBOSQUE**, subst. mas. (*i-érakoboceke*), myth., prêtre égyptien chargé de nourrir les éperviers sacrés.

HIÉRANOSE, subst. fém. (*i-éranoze*) (du grec ιερος, sacré, et νοσος, maladie), t. de médec., épilepsie, mal sacré.

HIÉRA-PICRA, subst. fém. (*i-érapikra*) (du grec ιερος, sacré, et πικρος, amer), t. de pharm., composition purgative dont l'aloès est la base. On dit aussi *hièrepicre*.

***HIÉRARCHIE** (H *s'aspire*), subst. fém. (*i-érarchi*) (du grec ιερος, sacré, et αρχη, empire, gouvernement, principauté), ordre et subordination des neuf chœurs des anges, et des divers degrés de l'état ecclésiastique.— *Hiérarchie* se dit, par extension, en parlant des établissements où l'on reconnaît divers degrés d'autorité ou de pouvoir subordonnés les uns aux autres : *la hiérarchie des pouvoirs* ; *la hiérarchie militaire* ; *la hiérarchie administrative*.

HIÉRARCHIQUE (H *s'aspire*), adj. des deux genres (*i-érarchike*), qui appartient à la *hiérarchie*.

HIÉRARCHIQUEMENT (H *s'aspire*), adv. (*i-érarchikeman*), en *hiérarchie*.

***HIÉRARQUE** (H *s'aspire*), subst. mas. (*i-érarke*), on nomme ainsi ceux qui composent la *hiérarchie* chez les Grecs, les prélats, pontifes, etc.

***HIÉRATIQUE**, adj. des deux genres (*i-ératike*) du grec ιερος, sacré), qui concerne les choses sacrées; il se disait plus particulièrement d'un papier et de caractères composés exprès pour les livres sacrés.

HIÉRAX, subst. propre mas. (*i-érakce*), myth., homme juste et illustre, que Neptune changea en épervier, pour le punir d'avoir envoyé du blé aux Troyens, contre lesquels il était irrité.—Un autre *Hiérax* ayant eu l'imprudence d'éveiller Argus au moment où Mercure allait enlever la vache Io, ce dieu le changea aussi en épervier.

HIÉROBOTANE, subst. mas. (*i-érobotane*) (du grec ιερος, sacré, et βοτανη, herbe), t. d'antiq., herbe célèbre chez les anciens, que l'on nommait ainsi parce qu'elle servait aux enchantements dans les cérémonies expiatoires, et à d'autres usages religieux. Le *hiérobotane mâle* est, selon quelques botanistes, notre verveine officinale, ou une véronique; et le *hiérobotane femelle*, le vélar officinal, ou la véronique chenette.

HIÉROCÉRYCE, subst. mas. (*iérocérice*) (du grec ιερος, sacré, et κηρυξ, héraut), t. d'antiq., chef des hérauts sacrés dans les mystères de Cérès.

HIÉROCHLOÉ, subst. mas. (*i-éroklo-é*), t. de bot., genre de graminées.

HIÉROCORACE, subst. mas. (*i-érokorace*) (du grec ιερος, sacré, et κοραξ, corbeau; *corbeau sacré*), myth.; on appelait ainsi les prêtres de Mithra, à cause de la couleur de leurs habits, semblable à celle des corbeaux qui étaient consacrés au culte de cette divinité.

HIÉROCORACIQUES, adj. fém. plur. (*i-érokoracike*), t. d'hist. anc., fêtes de Mithra, dieu du soleil.

HIÉRODRAME, subst. mas. (*i-érodrame*) (du grec ιερος, sacré, et δραμα, drame, action), oratorio. Hors d'usage.

HIÉRODULE, subst. mas. (*i-érodule*) (du lat. *hierodulus*, fait, dans le même sens, du grec ιερος, sacré, et δουλος, esclave), t. d'antiq., ministre sacrificateur des anciens.

***HIÉROGLYPHE**, subst. mas. (*i-éroguelife*) (du grec ιερος, sacré, et γλυφω, je grave), caractère symbolique et qui contient quelque chose de mystérieux. Les Égyptiens en faisaient un fréquent usage dans ce qui regardait la religion, les sciences et les arts.

HIÉROGLYPHIQUE, adj. des deux genres (*i-éroguelifike*), qui tient de l'*hiéroglyphe*.

HIÉROGLYPHIQUEMENT, adv. (*i-éroguelifikeman*), par *hiéroglyphes*.

HIÉROGRAMMATE, subst. mas. (*i-éroguera-mate*) (du grec ιερος, sacré, et γραμμα, lettre); c'était, chez les Égyptiens, un ordre de prêtres chargés du soin de tracer des figures *hiéroglyphiques*, et de les expliquer. Voy. HIÉROGLYPHE.

HIÉROGRAMMATIQUE, adj. des deux genres (*i-érogueramatike*), des *hiérogrammes*.

HIÉROGRAMMATISTE, subst. mas. (*i-érogueramematicete*), scribe sacré chez les anciens Égyptiens.

HIÉROGRAMME, subst. mas. (*i-érouguerame*) (du grec ιερος, sacré, et γραμμα, lettre, caractère), sorte de caractères sacrés dont était composée l'écriture des Égyptiens.

HIÉROGRAPHE, subst. mas. (*i-érouguerafe*) (du grec ιερος, sacré, et γραφω, je décris), conservateur des choses sacrées en Égypte; qui les décrit.

HIÉROGRAPHIE, subst. fém. (*i-érouguerafi*) (même étymologie que celle du mot précéd.), description des choses sacrées.

HIÉROGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*i-érouguerafike*), qui appartient à l'*hiérographie*.

HIÉROLOGIE, subst. fém. (*i-éroloji*) (en grec ιερολογια, fait de ιερος, sacré, et de λογος, discours), discours, traité sur les choses sacrées. —Bénédiction nuptiale qui était en usage chez les Grecs et chez les Juifs.

HIÉROLOGIQUE, adj. des deux genres (*i-érolojike*), qui appartient à l'*hiérologie*.

HIÉROMANCIE, subst. fém. (*i-éromanci*) (du grec ιερος, sacré, et μαντεια, divination), divination par le moyen des choses qu'on offrait aux dieux.

HIÉROMANCIEN, adj. mas., au fém. **HIÉROMANCIENNE**, (*i-éromancien, ciène*), qui appartient à l'*hiéromancie*; qui avait l'art de deviner par l'inspection des choses offertes.

HIÉROMANCIENNE, adj. fém. Voy. HIÉROMANCIEN.

***HIÉROMÉNIE**, subst. fém. (*i-éroméni*), t. d'hist. anc., mois des Grecs pendant lequel on célébrait les jeux néméens. Il répond à notre mois de septembre.

HIÉROMNÉMON, subst. mas. (*i-éromenémon*) (du grec ιερομνημων, gardien des archives sacrées, formé de ιερος, sacré, et de μνημη, mémoire, d'où μνημειον, monument, dérivé de μναομαι, se souvenir), t. d'hist. anc., député des villes de la Grèce à l'assemblée des amphictyons, pour y exercer les fonctions de greffier sacré.

HIÉROMNÉNON, subst. mas. (*i-éromenénon*), t. d'antiq., pierre dont on se servait dans les divinations des anciens.

HIÉRON, subst. mas. (*i-éron*) (en grec ιερος), enceinte d'un temple et ses dépendances extérieures.—Autel en plein air, sans toit.

HIÉRONIQUE, adj. des deux genres (*i-éronike*) (en grec ιερονικης, fait de ιερος, sacré, et de νικη, victoire), t. d'antiq.; il se dit de certains jeux qui se célébraient chez les Romains en l'honneur des dieux.—Subst., nom qu'on donnait aux vainqueurs dans l'un des quatre grands jeux de la Grèce, et dans les jeux *hiéroniques*.

HIÉROPHANTE, subst. mas. (*i-érofante*) (en grec ιεροφαντης, formé de ιερος, sacré, et de φαινω, je déclare, je manifeste), titre du pontife qui présidait aux mystères d'Éleusis et de quelques autres temples de la Grèce. Ce mot, pris littéralement, signifie celui qui révèle ou explique les choses sacrées. — Au plur. fém., femmes consacrées au culte de Cérès, et qui avaient des fonctions distinctes de celles de l'*hiérophante*.—On appelait aussi *hiérophante* celui qui présidait aux cérémonies qu'on observait quand quelqu'un se faisait initier dans les mystères de la religion païenne. Voy. MYSTÈRES.

HIÉROPHANTIDES, subst. fém. plur. Voyez HIÉROPHANTE, au plur.

HIÉROPHILE, adj. fém. (*i-érofile*), myth., un des surnoms de la sibylle de Cumes. Voy. DÉMOPHILE.

HIÉROPHORE, subst. mas. (*i-érofore*) (du grec ιερος, sacré, et φερω, je porte), t. d'antiq., celui qui, dans les cérémonies religieuses, portait les statues des dieux et les autres choses sacrées.

HIÉROSCOPE, subst. mas. (*i-érocekope*), sorte de verre dont on se servait dans l'*hiéroscopie*.

HIÉROSCOPIE, subst. fém. (*i-érocekopi*) (en grec ιεροσκοπια, fait, dans le même sens, de ιερος, sacré, et de σκοπεω, j'observe, j'examine), divination qui consistait à examiner tout ce qui se passait dans les sacrifices pour en tirer des présages.—C'est l'art des aruspices.

HIÉROSCOPIEN, adj. mas., au fém. **HIÉROSCOPIENNE** (*i-érocekopiein, piène*), qui est relatif à l'*hiéroscopie*.—Subst.: *un hiéroscopien, une hiéroscopienne*.—On dit aussi *hiéroscopique*.

HIGHGHATE, subst. fém. (*iguate*), t. d'hist. nat., résine d'un brun jaune, qui tire son nom d'une ville d'Angleterre près de laquelle on la trouve en abondance.

***HIGHLANDER**, subst. mas. (*ilandère*) (de l'anglais *high*, haut, et *lander*, dérivé de *land*, pays), habitant des montagnes d'Écosse.

***HILARANT, E**, adj. (*ilaran*), qui excite l'*hilarité*.

HILARIE, subst. fém. (*ilari*), t. de bot., plante vivace d'Amérique de la famille des graminées.

HILARIES, subst. fém. plur. (*ilari*) (du lat. *hilaris*, pris du grec ιλαρος, gai, joyeux), fêtes en l'honneur de Cybèle, qui se célébraient à Athènes et à Rome, avec de grandes démonstrations de joie, le jour de l'équinoxe du printemps.

HILARIEUSE, adj. fém. Voy. HILARIEUX.

HILARIEUX, adj. mas., au fém. **HILARIEUSE** (*ilarieu, euze*), gai, joyeux. Il est vieux.

HILARITÉ, subst. fém. (*ilarité*) (en lat. *hilaritas*, fait du grec ιλαρος, gai, content), joie douce et calme: *une physionomie pleine d'hilarité*. — Gaieté soudaine et inattendue: *hilarité bruyante; cet incident causa un mouvement d'hilarité dans l'assemblée*.

HILARODE, subst. mas. (*ilarode*) (du grec ιλαρωδος, fait de ιλαρος, gai, et de ωδη, chanson, poème), poète qui, chez les anciens Grecs, chantait des vers moins libres que les pièces ioniques, mais néanmoins gais et plaisants.

***HILARODIE**, subst. fém. (*ilarodi*), pièce de vers faite ou chantée par les *hilarodes*.

HILE, subst. mas. (*ile*) (du lat. *hilum*, petite marque noire qui paraît au haut d'une fève de marais), t. de bot., ombilic de la graine; point superficiel ou cicatrice par laquelle une graine était attachée dans la cavité du péricarpe.

HILLE (H *s'aspire*), subst. mas. (*ile*), t. de bot., arbrisseau rampant de Madagascar.

HILLÉVIONS, subst. propre mas. plur. (*illévion*), t. d'hist. anc., anciens peuples du midi de la Suède.

HILOPÈRE, subst. fém. (*ilofère*) (du lat. *hilum*, hile, et *fero*, je porte), t. de bot., pellicule qui recouvre la surface interne du spermoderme.

***HILOIRE**, subst. fém. (*iloare*), t. de mar., pièce de bois droit qui fait liaison sur les ponts des vaisseaux.

HILON (H *s'aspire*), subst. mas. (*ilon*), t. de médec., tumeur calleuse.

HILOSPERME, adj. et subst. des deux genres (*ilocepèreme*) (du lat. *hilum*, hile, et du grec σπερμα, semence), se dit en botanique, 1° des semences grandes, osseuses, marquées d'un ombilic latéral très-long; 2° d'une famille de plantes caractérisées par des semences *hilospermes*.

HILOTE, subst. mas. Voy. ILOTE.

***HIMALAYA** ou **HIMALAYE**, subst. propre mas. (*imala-ia, la-ie*), chaîne de montagnes de l'Asie, entre l'Hindoustan et la Chine, sur l'un des versants de laquelle le Gange prend sa source. Les sommets de cette chaîne de montagnes sont les plus élevés de la terre.—Myth., résidence terrestre du dieu indien Mahadéva.

HIMANTIE, subst. fém. (*imanti*), t. de bot., genre de plantes dont la fructification est inconnue.

***HIMANTOPE**, subst. mas. (*imantope*) (du grec αιμα, sang, et πους, pied), t. d'hist. nat., oiseau aquatique, dont les pieds sont de couleur de sang.—Genre de vers infusoires.

***HIMANTOPODE**, subst. mas. (*imantopode*), t. d'antiq., peuple fabuleux de l'Éthiopie, qui avait les jambes tortueuses. — T. d'hist. nat., espèce de bécasses.

***HIMÉE**, subst. fém. (*imé*), t. d'antiq., sorte de mélodie que chantaient ceux qui allaient puiser de l'eau.

***HIN**, subst. mas. (*ein*), mesure de liquide des Hébreux, environ six pintes.

HINDA, subst. propre mas. (*einda*), idole des Madianites.

***HINDOU**, **HINDOUSTAN**, **HINDOUSTANIQUE**. Voy. INDOU, INDOUSTAN, INDOUSTANIQUE.

HINGNOH, subst. propre fém. (*einguenô*), myth., nom de la première femme chez les Hottentots.

HINGUET (H *s'aspire*), subst. mas. (*einguié*), t. de mar., pièce de bois qui sert à arrêter le cabestan.

HINNÉ (H *s'aspire*), subst. mas. (*inené*), t. de bot., arbre très-connu en Orient.—On le nomme aussi HENNÉ. Voy. ce mot.

HINSE, subst. fém. (*eince*), t. de mar., commandement qui se fait en mer pour dire *hisse* ou *tire en haut*.

HINTSCH, subst. mas. (*einteche*), espèce de raisin rougeâtre des bords du Rhin, qui produit du vin médiocre.

HIPNALE, subst. mas. (*ipenale*), t. d'hist. nat., espèce de serpent gris et jaune d'Amérique.

HIPOCISTE, subst. fém. (*ipocicete*), t. de bot., plante parasite.

HIPOPHÈTE, subst. mas. (*ipofète*), t. d'antiq., ordre de ministres qui présidaient aux temples de Jupiter.

HIPOURLE, subst. fém. (*ipourle*), t. de bot., espèce de plante parasite qui s'attache aux gros arbres.

***HIPPA**, subst. fém. (*ipepa*), t. d'hist. nat., espèce d'écrevisse.

HIPPACE, subst. fém. (*ipepace*) (du grec ιππακη, fromage de lait de jument), fromage fort recherché des anciens.

***HIPPAGRÈTE**, subst. mas. (*ipepaguerète*), t. d'hist. anc., nom donné aux trois magistrats de Lacédémone, chargés de lever la cavalerie.

HIPPANTHROPE, subst. mas. (*ipepantrope*), t. de médec., malade affecté de l'*hippanthropie*.

HIPPANTHROPIE, subst. fém. (*ipepantropi*) (du grec ιππος, cheval, et ανθρωπος, homme), t. de médec., espèce de maladie par laquelle on se croit transformé en cheval.

HIPPANTHROPIQUE, adj. des deux genres (*ipepantropike*), t. de médec., qui est relatif à l'*hippanthropie*.

***HIPPARCHIE**, subst. fém. (*ipeparchi*), emploi, fonctions de l'*hipparque*. — T. d'hist. nat., genre d'insectes lépidoptères.

HIPPARCHIQUE, adj. des deux genres (*ipeparchike*), qui est relatif à l'*hipparchie*.

HIPPARQUE, subst. mas. (*ipeparke*) (en grec ιππος, cheval, et αρχη, commandement), général de cavalerie, chez les anciens.

HIPPE, subst. mas. (*ipe*) (du grec ἵππος, cheval), t. d'hist. nat., genre de crustacés de la famille des macroures, dont la forme a quelque rapport avec celle du cheval.

*****HIPPÉE**, subst. fém. (*ipé*), t. d'astron., nom d'une comète chevelue. — Myth., fille du centaure Chiron, métamorphosée en jument, et mise au nombre des astres.

HIPPÉLAPHE, subst. mas. (*ipepélafe*) (du grec ἵππος, cheval, et ἔλαφος, cerf), nom donné par les anciens à une espèce de cerf qui a quelque ressemblance avec le cheval. On l'appelle aussi *cerf des Ardennes*.

HIPPÉNÉMIES, subst. fém. plur. (*ipepénémi*), t. d'hist. anc., œufs de certaines poules que le soleil fécondait.

HIPPIA, subst. fém. (*ipepia*), t. de bot., espèce de plante caryophyllée. — Subst. propre mas., myth., surnom de Minerve.

HIPPIADE, subst. fém. (*ipepiade*), statue de femme à cheval.

HIPPIATRE, subst. mas. (*ipepiâtre*), médecin vétérinaire. Hors d'usage.

HIPPIATRIQUE, subst. fém. (*ipepiatrike*) (du grec ἵππος, cheval, et ἰατρική, médecine, dérivé de ἰάομαι, guérir), l'art de connaître et de guérir les maladies des *chevaux* et des autres animaux. C'est ce qu'on a appelé plus récemment *art vétérinaire*.

HIPPICE, subst. fém. (*ipepice*), t. de bot., plante qui, selon Pline, ôte aux chevaux la faim et la soif.

HIPPICON, subst. mas. (*ipepikon*) (du grec ἱππικόν, qui a la même signification), t. d'antiq., intervalle de quatre stades, suivant Plutarque.

*****HIPPIE**, subst. fém. (*ipepi*), t. de bot., sorte de plante corymbifère.

*****HIPPIENS**, subst. mas. plur. (*ipepiein*), t. d'antiq., sorte de cancres de Phénicie, très-agiles à la course.

HIPPION, subst. mas. (*ipepion*), t. de bot., genre de plantes gentianées.—Subst. propre mas., myth., nom de celui qui enseigna la médecine à Esculape.

HIPPIUS, subst. propre mas. (*ipepiuce*) (du grec ἵππος, cheval), myth., surnom de Neptune, et d'un certain *Damæus*, inventeur de l'art de dompter les chevaux et de s'en servir.

*****HIPPO**, subst. propre fém. (*ipepô*), myth., nymphe, fille de l'Océan et de Téthys.

HIPPOBOSQUE, subst. mas. (*ipepoboceke*) (du grec ἵππος, cheval, et βόσκω, je mange), t. de bot., genre d'insectes qui s'attachent l'été aux chevaux et aux autres animaux.

HIPPOBOTE, subst. mas. (*ipepobote*), celui qui nourrit des chevaux, qui en possède, et, par extension, homme opulent.—Lieu où l'on nourrit les chevaux, haras.

HIPPOBUS ou **HIPPOTAURUS**, subst. mas. (*ipepobuce, tôruce*) (du grec ἵππος, cheval, et βοῦς, bœuf, ou ταῦρος, taureau), t. d'hist. nat., animal qui résulte de l'accouplement d'un taureau et d'une jument.

*****HIPPOCAMPE**, subst. mas. (*ipepokanpe*), t. d'hist. nat., petit poisson de mer appelé *cheval marin*. — Au plur., myth., chevaux des dieux marins.

HIPPOCARCIN, subst. mas. (*ipepokarcein*), t. d'hist. nat., crustacé fossile qui a la figure d'une tête de cheval.

HIPPOCENTAURE, subst. mas. (*ipepoçantôre*) (du grec ἵππος, cheval, κεντέω, je pique, et ταῦρος taureau; *piqueur de chevaux et de taureaux*), myth., monstre moitié homme, moitié cheval, dont l'existence fabuleuse a eu pour fondement les cavaliers thessaliens, qui s'exerçaient à se battre contre des taureaux qu'ils perçaient de leurs javelots.

*****HIPPOCOON**, subst. propre mas. (*ipepoko-on*), myth., tyran d'Argos, qui fut tué par Hercule.— C'était aussi le nom d'un des héros qui s'assemblèrent pour la chasse du sanglier de Calydon, et celui d'un des gens de la suite d'Enée.

HIPPOCRAS. Voy. HYPOCRAS, qui seul se dit.

HIPPOCRATÉE, subst. fém. (*ipepokraté*), t. de bot., genre de plantes qui tirent leur nom d'*Hippocrate*.

HIPPOCRATIES, subst. fém. plur. (*ipepokraci*), myth., fêtes en l'honneur de Neptune.

HIPPOCRATICÉES, subst. fém. plur. (*ipepokraticé*), t. de bot., famille de plantes.

*****HIPPOCRATIQUE**, adj. des deux genres (*ipepok-atike*), se dit, en médecine, de la doctrine d'*Hippocrate*, célèbre médecin grec.

HIPPOCRATISME, subst. mas. (*ipepokraticeme*), philosophie d'*Hippocrate* appliquée à la médecine.

HIPPOCRATISTE, subst. mas. (*ipepokraticete*), partisan de la doctrine d'*Hippocrate*.

HIPPOCRÈNE, subst. fém. (*ipepokrène*) (du grec ἵππος, cheval, et κρήνη, fontaine; *fontaine du cheval*), fontaine du mont Hélicon, en Béotie, qui était consacrée aux Muses, et que le cheval Pégase avait, selon la fable, fait jaillir d'un coup de pied.—T. d'hist. nat., genre de coquilles, la rostellaire à grandes ailes.

HIPPOCRÉNÉEN, adj. mas., au fém. **HIPPOCRÉNÉENNE** (*ipepokrené-ein, ène*), qui est relatif à la fontaine d'*Hippocrène*.

HIPPOCRÉNÉENNE, adj. fém. Voy. HIPPOCRÉNÉEN.

HIPPOCRÈNES ou **HIPPOCRÉNIDES**, subst. propre fém. plur. (*ipepokrène, krénide*), myth., surnom des Muses.

HIPPOCRÊPE, subst. fém. (*ipepokrêpe*), t. de bot., genre de plantes légumineuses à fleurs axillaires.

HIPPOCTONIEN ou **HIPPOCTONIUS**, subst. propre mas. (*ipepoketonieín, toniuce*) (du grec ἵππος, cheval, et θύω, tuer), myth., surnom d'Hercule, parce qu'il avait tué les chevaux de Diomède.

HIPPOCURIUS, subst. propre mas. (*ipepokuriuce*), myth., surnom sous lequel Neptune avait un temple à Sparte.

*****HIPPODAMAS**, subst. propre mas. (*ipepodamâce*), myth., un des fils de Priam.

*****HIPPODAMIE** ou **HIPPODAME**, subst. propre fém. (*ipodami, dame*), myth., fille d'Œnomaüs, roi d'un canton de l'Élide. Elle fut recherchée de tous les princes de la Grèce, mais son père la chérissait à un tel point, que pour la conserver, il déclara qu'il ne la donnerait qu'à celui qui le vaincrait à la course, se croyant assuré de la victoire parce qu'il possédait le char et les chevaux les plus rapides du pays. Il voulut qu'*Hippodamie* montât sur le char des prétendants, afin que la vue de ses charmes leur fît négliger les moyens de vaincre en captivant leur attention, et mit pour condition de la lutte que le vaincu serait mis à mort. Il vainquit et tua ainsi jusqu'à treize princes. Mais le quatorzième, Pélops, fut vainqueur, grace aux chevaux immortels que lui avaient donnés les dieux irrités contre Œnomaüs; d'autres disent que le char de celui-ci se rompit par la trahison de son écuyer Myrtile, qu'avait gagné Pélops. Le roi périt, et le vainqueur épousa *Hippodamie*. — Une autre *Hippodamie*, surnommée *Briséis*, du nom de son père *Brisès*, et captive d'Achille, fut la cause de la fameuse querelle de ce prince avec Agamemnon. — Il y en eut encore une autre, célèbre par sa beauté, qui épousa Pirithoüs. Les Centaures et les Lapithes, invités à ses noces, ayant voulu l'enlever, ainsi que les autres femmes qui s'y trouvaient, ils furent défaits et tués par Hercule et Thésée.

HIPPODÈTE ou **HIPPODOTE**, subst. propre mas. (*ipepodète, dote*), myth., Hercule fut ainsi surnommé, pour avoir attaché les chevaux des Orchoméniens, dont il rendit la cavalerie inutile dans une bataille que les Béotiens, aidés de cette ruse, gagnèrent sur eux.

*****HIPPODROME**, subst. mas. (*ipepodrome*) (du grec ἵππος, cheval, et δρόμος, course), lice où l'on disputait le prix de la course des chevaux et où on les exerçait : *l'hippodrome de Constantinople*. Les Turcs lui donnent aujourd'hui le nom d'*At-meïdan*, qui signifie *place aux chevaux*.

HIPPODROMIE, subst. fém. (*ipepodromi*), course de chevaux dans un *hippodrome*; art de les diriger.

*****HIPPOGÉRANES**, subst. mas. plur. (*ipepojérane*), selon Lucien, peuple qui habite les astres.

*****HIPPOGLOSSE**, subst. mas. (*ipepogueloce*) (du grec ἱππόγλωσσον, formé de ἵππος, cheval, et de γλῶσσα, langue), t. de bot., sorte de plante.

HIPPOGLOTTIDE ou **HIPPOGLOTTITE**, subst. fém. (*ipepoguelotide, tite*), t. de médec. Voy. HYPOGLOTTITE, seul régulier.

*****HIPPOGRIFFE**, subst. mas. (*ippepoguerife*) (du grec ἵππος, cheval, et du latin *gryphus*, en grec γρύψ, griffon), monstre fabuleux, moitié cheval et moitié griffon, célébré par l'*Arioste*, dans son poème de *Roland furieux*.

HIPPOGROSTIDE, subst. fém. (*ipepoyueroce-tide*), t. de bot., plante qui paraît être le panic ouvert de *Linnée*.

*****HIPPOGYPES**, subst. mas. plur. (*ipepojipe*), selon *Lucien*, peuple fabuleux qui habitait la lune.

HIPPOLAÏS, subst. mas. (*ipepolâ-ice*), t. d'hist. nat., nom de plusieurs fauvettes et pouillots.

HIPPOLAPATHE, subst. fém. (*ipepolapate*) (en grec ἱππολάπαθον, grand lapathum, fait de ἵππος qui souvent, dans la composition, augmente la signification des mots auxquels il est joint, et de λάπαθον, lapathum), t. de bot., patience sauvage, rhubarbe des moines.

HIPPOLÆTIS, subst. propre fém. (*ipepolétice*), myth., surnom de Minerve, pris du culte qu'on lui rendait à *Hippola*, ville de la Laconie.

HIPPOLITHE, subst. fém. (*ipolite*) (du grec ἵππος, cheval, et λίθος, pierre), pierre jaune qu'on trouve dans les intestins ou dans la vessie d'un cheval.

HIPPOLOQUE, subst. propre mas. (*ipoloke*), myth., fils de Bellérophon et père de Glaucus. —C'était aussi le nom d'un Troyen tué par Agamemnon.

*****HIPPOLYTE**, subst. propre mas. (*ipolite*), myth., fils de Thésée et d'Antiope, reine des Amazones, aussi appelée *Hippolyte*, qu'Hercule donna à Thésée, après avoir vaincu ces femmes guerrières. *Hippolyte* aimait si passionnément la chasse, qu'il n'était sensible à aucun autre plaisir. Phèdre, sa belle-mère, pour se venger de ce qu'il avait refusé de répondre à la passion criminelle qu'elle avait pour lui, l'accusa auprès de Thésée d'avoir voulu attenter à son honneur; et, pour donner à cette calomnie un air de vérité, elle lui montra l'épée qu'elle avait prise à ce jeune prince, pour s'en percer elle-même de désespoir, si sa nourrice ne l'en eût empêchée. Thésée conjura Neptune de le venger d'un fils qu'il croyait coupable, et lorsqu'*Hippolyte*, monté sur un char, approcha de la mer, un monstre marin parut tout-à-coup sur le rivage, et effraya tellement les chevaux, qu'ils prirent la fuite. Le char se fracassa, et ce prince fut traîné à travers les rochers, où il périt. Esculape, à la prière de Diane, lui rendit la vie, et cette déesse le nomma Virbius.—Il y eut un autre *Hippolyte*, l'un des géants qui firent la guerre à Jupiter.—La femme d'Acaste se nommait encore *Hippolyte*.

HIPPOLYTION, subst. mas. (*ipolicion*), myth., temple que *Phèdre* fit bâtir, en l'honneur de *Vénus*, sur une montagne près de Trézène, et d'où elle allait contempler *Hippolyte*, chassant dans la plaine. On l'appela dans la suite le temple de *Vénus speculatrice*, en latin *speculatrix*, qui regarde.

*****HIPPOMALGUE**, subst. propre mas. (*ipepomalgue*) (du grec ἵππος, cheval, et ἀμέλγω, je trais), peuple scythe nomade qui se nourrissait de lait de jument.

HIPPOMANCIE, subst. fém. (*ipepomanci*) (du grec ἵππος, cheval, et μαντεία, divination), t. d'antiq., divination par les chevaux, exercée surtout chez les Celtes.

HIPPOMANCIEN, adj. mas., au fém. **HIPPOMANCIENNE** (*ipepomancieín, ciène*), qui est relatif à l'*hippomancie*.

HIPPOMANCIENNE, adj. fém. Voy. HIPPOMANCIEN.

*****HIPPOMANE**, subst. mas. (*ipepomane*) (du grec ἱππομανές, formé de ἵππος, cheval, et de μανία, fureur), t. d'antiquité : 1° sorte de liqueur qui découle des parties naturelles d'une jument en chaleur; 2° excroissance de chair adhérente à la tête du poulain nouvellement né, et que la mère dévorait sur-le-champ, sans quoi elle devenait furieuse. Ces deux sortes d'*hippomanes* servaient à composer un philtre aphrodisiaque qu'on croyait très-puissant.

HIPPOMANÈS, subst. mas. (*ipepomanèce*) (du grec ἵππος, cheval, et μανία, fureur), t. de bot., nom donné anciennement à des plantes remarquables par leurs qualités vénéneuses. L'*hippomanès* de Cravata, cité par Hippocrate, paraît être une espèce de stramoine; l'*hippomanès* de Théophraste est considéré comme une espèce d'euphorbe.—*Linnée* a donné au genre du mancenillier le nom d'*hippomanès*.

*****HIPPOMANIE**, subst. fém. (*ipepomani*), t. de médec. vétér., espèce de frénésie ou de rage qui attaque quelquefois le cheval.

HIPPOMANIQUE, subst. fém. (*ipepomanike*), t. de bot., plante vénéneuse du Chili, qui croît dans les pâturages.

HIPPOMARATHON, subst. mas. (*ipepomaraton*), t. de bot., espèce de *marathon* sauvage.

HIPPOMÉDON, subst. propre mas. (*ipepomédon*), myth., fils de Lysimachus et de Nasica, fut un des sept princes qui firent le fameux siége de Thèbes.

HIPPOMÉLIDE, subst. fém. (*ipepomélide*), t. de bot., famille de plantes connues des anciens.

HIPPOMÉLIS, subst. mas. (*ipepomélice*), t. de bot., espèce d'alizier.

HIPPOMÈNE, subst. propre mas. (*ipepomène*), myth., prince grec, fils de Macarée et de Mérope, si chaste, qu'il se retira dans les bois et dans les montagnes pour ne point voir de femmes. Mais ayant un jour rencontré Atalante à la chasse, il la suivit, et se mit au nombre de ceux qui recherchaient cette princesse en mariage. Il l'épousa après l'avoir vaincue à la course.

***HIPPOMOLGUES**, subst. mas. plur. (*Raymond.*) Voy. HIPPOMALGUE.

HIPPOMYRMÈGE, subst. mas. (*ipepomirmèje*), peuple imaginaire, monté sur des fourmis, que *Lucien* place dans le soleil.

HIPPOPATHOLOGIE, subst. fém. (*ipepopatoloji*) (du grec ιπποϛ, cheval, παθοϛ, affection, et λογοϛ, discours), t. de médec., traité, connaissance des maladies du cheval.

HIPPOPATHOLOGIQUE, adj. des deux genres (*ipepopatolojike*), t. de médec., qui est relatif à l'*hippopathologie*.

HIPPOPATHOLOGISTE, subst. mas. (*ipepopatolojicete*), celui qui étudie, connaît ou décrit les maladies du cheval.

***HIPPONE** ou **ÉPONE**, subst. propre fém. (*ipepone, epone*), myth., déesse regardée par les anciens comme une divinité qui avait un soin particulier des chevaux.

HIPPOPE, subst. mas. (*ipepope*), t. d'hist. nat., genre de coquilles bivalves de la mer des Indes.

***HIPPONOME**, subst. propre fém. (*ipeponome*), myth., mère d'Amphitryon. Elle se nommait aussi *Hippomene*.

***HIPPONOÜS**, subst. propre mas. (*ipepono-uce*), myth., fils d'Adraste, qui se brûla pour obéir à un oracle.

HIPPOPÈRES, subst. mas. plur. (*ipepopère*) (du grec ιπποϛ, cheval, πηρα, sac), bougettes de cuir qu'on met sur un cheval au lieu de valise.

HIPPOPHAÈS, subst. mas. (*ipepofa-èce*) (du grec ιπποφαεϛ, vie ou conservation du cheval, formé de ιπποϛ, cheval, et de φαοϛ, lumière, salut, secours), t. de bot., arbrisseau de cinq à six pieds, à fleur monopétale, qui se plaît dans les terreins humides et sablonneux. La gomme qu'il fournit était employée autrefois dans l'art vétérinaire.

HIPPOPHESTE, subst. mas. (*ipopefécete*) (du grec ιπποφαιστον, qui a la même signification), t. de bot., plante qui sert aux foulons ; son suc est bon contre l'épilepsie et dans les faiblesses de nerfs.

HIPPOPHAGE, subst. mas. (*ipepofaje*) (du grec ιπποϛ, cheval, et φαγω, je mange), t. d'hist. anc., nom que les Grecs donnaient aux Scythes, qui se nourrissaient de la chair de cheval.

HIPPOPHAGIE, subst. fém. (*ipepofaji*) (même étym. que celle du mot précéd.), habitude de manger la chair du cheval.

HIPPOPHAGIQUE, adj. des deux genres (*ipepofajike*), qui est relatif à l'*hippophagie* ; *désir hippophagique.*

HIPPOPHIE, subst. fém. (*ipepofi*), t. de bot., plante qui produit des grappes comme le lierre.

***HIPPOPODE**, subst. mas. (*ipepopode*) (du grec ιπποϛ, cheval, et πουϛ, gén. ποδοϛ, pied), homme fabuleux qui avait des pieds de cheval.

HIPPOPOTAME, subst. mas. (*ipepopotame*) (en grec ιπποποταμοϛ, formé de ιπποϛ, cheval, et de ποταμοϛ, fleuve, à cause 1° de sa course rapide et du séjour qu'il fait dans les fleuves ; 2° de son cri, qui a quelque rapport avec celui du cheval), t. d'hist. nat., animal amphibie commun en Afrique, et qui n'a point encore été dompté. C'est une espèce de mammifère pachyderme, qu'on nomme aussi *vache marine*.—Sur les médailles, symbole du Nil et de l'Égypte.

HIPPOPOTOME, subst. mas. (*ipepopotome*), t. d'hist. nat., genre de mammifères d'un naturel stupide et grossier, et qui se rapprochent beaucoup du cochon. Il y a deux espèces d'*hippopotomes* fossiles.

HIPPORHIS, subst. mas. (*ipeporice*), t. de bot., genre de plantes appelé aussi *satyrion*.

HIPPORITE, subst. fém. (*ipeporite*), t. d'hist. nat., pierre argileuse qui a la forme d'une queue de cheval.

HIPPOS ou **HIPPUS**, subst. mas. (*ipepôce, ipepuce*) (du grec ιπποϛ, cheval), t. de médec., nom donné par *Hippocrate* à un clignotement continuel des yeux, tel qu'on l'observe dans les personnes qui sont à cheval.

HIPPOSTÉOLOGIE, subst. fém. (*ipepocété-oloji*) (du grec ιπποϛ, cheval, οστεον, os, et λογοϛ, discours), ostéologie du cheval, traité, description des os de cet animal. On dit aussi *hippostéographie.*

HIPPOSTÉOLOGIQUE, adj. des deux genres (*ipepocété-olojike*), qui est relatif à l'*hipposteologie.*

HIPPOSTÉOLOGISTE, subst. mas. (*ipepocété-olojicete*), celui qui s'occupe d'*hipposteologie.*

HIPPOTADÈS, subst. propre mas. (*ipepotadèce*), myth., surnom d'Éole, petit-fils d'*Hippotès.*

***HIPPOTÈS**, subst. propre mas. (*ipepotèce*), myth., père d'Égeste, et aïeul d'Éole.—Ce fut aussi le nom d'un prince grec qui s'attira la colère d'Apollon pour avoir tué un de ses prêtres.

***HIPPOTHOÉ**, subst. propre fém. (*ipepoto-é*), myth., fille de Nestor et de Lysidice, fut une des femmes de Neptune qui en eut Taphius. — Nom d'une Amazone, d'une Néréide et d'une fille de Danaüs.

***HIPPOTHOON, HIPPOTHON** ou **HIPPOTHOÜS**, subst. propre mas. (*ipepoto-on, ton, to uce*), myth., fils de Neptune et d'Alope. Sa mère et son aïeul Cercyon l'ayant successivement fait exposer, il fut nourri par une jument, et trouvé par des bergers qui l'élevèrent. Thésée, ayant tué Cercyon, rétablit *Hippothoon* sur le trône de son aïeul.

HIPPOTHOONTIS, subst. mas. (*ipepoto-ontice*), t. d'hist. anc., une des tribus chez les Athéniens.

HIPPOTIS, subst. mas. (*ipepotice*), t. de bot., genre de plantes rubiacées, espèce d'arbrisseau du Pérou.

HIPPOTOME, subst. mas. (*ipepotome*), celui qui s'occupe d'*hippotomie.*

HIPPOTOMIE, subst. fém. (*ipepotomi*) (du grec ιπποϛ, cheval, et τεμνω, je coupe), anatomie du cheval.

HIPPOTOMIQUE, adj. des deux genres (*ipepotomike*), qui est relatif à l'*hippotomie.*

HIPPOTOMISTE, subst. mas. Voy. HIPPOTOME.

HIPPOTOXOTE, subst. mas. (*ipepotokçote*) (du grec ιπποϛ, cheval, et τοξον, arc), t. d'hist. anc., chez les Grecs, cavalier armé d'un arc.

HIPPRO, subst. mas. (*ipepro*), t. de bot., espèce de peuplier.

HIPPURINE, subst. fém. (*ipepurine*), t. de bot., genre de plantes, espèce de varec.

HIPPURIS, subst. mas., ou **QUEUE-DE-CHAT**, subst. fém. (*ipepurice*), t. de bot., genre de plantes qui renferme des espèces de prêles et de charagnes.

HIPPURITE, subst. fém. (*ipepurite*), t. d'hist. nat., genre de coquilles fossiles de la classe des univalves. — Espèce de pierre qui porte l'empreinte d'une prêle.

HIPPURUS, subst. mas. (*ipepuruce*) (du grec ιπποϛ, cheval, et ουρα, queue), t. d'hist. nat., poisson de l'Océan qui a quelque ressemblance avec une queue de cheval.

HIPPUS, subst. mas. Voy. HIPPOS.

HIPTAGE, subst. mas. (*ipetaje*), t. de bot., arbrisseau de la côte de Malabar dont les fleurs, qui sont d'une extrême beauté, sont employées par les naturels pour parer les autels de leurs dieux.

***HIRCIN, E**, adj. (*ircein, cine*) (en lat. *hircinus*, formé de *hircus*, bouc), qui tient du bouc : *odeur hircine.*

***HIRCIPÈDE**, adj. des deux genres (*ircipède*) (du lat. *hircus*, bouc, et *pes*, gén. *pedis*, pied), qui a des pieds de bouc.—Il est aussi subst. mas.

HIRCIPÈLE, adj. des deux genres (*ircipèle*) (en lat. *hircipilus*), velu comme un bouc.

HIRCOSITÉ, subst. fém. (*irkôzité*) (du lat. *hircosus*, qui sent le bouc), puanteur, odeur de bouc.

HIRCULATION, subst. fém. (*irkulâcion*) (en lat. *hirculatio*, fait de *hircus*, bouc, qui a la même signification), t. d'économie rurale, maladie de la vigne, qui devient stérile par suite d'un engrais trop actif.

HIRÉE, subst. fém. (*iré*), t. de bot., genre de plantes assez semblables aux molinas.

HIRIE ou **HYRIÉ**, subst. fém. (*iri, irié*), myth., nymphe d'Arcadie. Elle pleura tant la perte de son fils, qui se précipita du haut d'un rocher, pour n'avoir pu obtenir un jeune taureau d'un de ses amis, qu'elle fondit en larmes et fut changée en un lac qui porta son nom.

HIRNELLE, subst. fém. (*irnèle*), t. d'antiq., vase en usage dans les sacrifices des anciens.

HIRONDE, subst. fém. (*ironde*), ancien nom vulgaire des *hirondelles*. Hors d'usage.

***HIRONDELLE**, subst. fém. (*irondèle*) (en latin *hirundo*), t. d'hist. nat., oiseau de passage, qui paraît ordinairement au printemps, fait son nid dans les bâtiments, et disparaît en hiver. Il est de l'ordre des passereaux et de la famille des planirostres.—T. d'hist. nat., poisson de mer qui a de grandes nageoires, comme les ailes des *hirondelles*.—Sorte de coquillage de mer.—*Hirondelle de mer* se dit de certains oiseaux de mer qui ont quelque ressemblance avec les *hirondelles*.—Prov. et fig. : *une hirondelle ne fait pas le printemps*, on ne peut rien conclure d'un *seul* exemple. — Myth., voy. PROGNÉ.—*Pierre d'hirondelle*, pierre qu'on employait dans les maladies des yeux.

HIRPES ou **HIRPIES**, subst. fém. plur. (*irpe, pi*), chez les Romains, familles de race sabine qui étaient exemptes de charges parce qu'elles fournissaient des prêtres qui, dans les sacrifices offerts à Apollon, marchaient sur des charbons ardents sans se brûler.

***HIRPIEN**, subst. mas. (*irpiein*), t. d'hist. anc., peuple sabin.

***HIRPINIEN**, subst. mas. (*irpiniein*), t. d'hist. anc., peuple sarmate qui habitait en Italie.

HIRSUTÉ, E, (H s'aspire), adj. (*irçuté*) (en lat. *hirsutus*), t. de bot., garni de poils longs, roides et non alvéolés.

***HIRTÉE**, subst. fém. (*irté*), t. d'hist. nat., genre d'insectes lépidoptères, de la famille des hydromies, qui paraissent à des époques périodiques en quantités innombrables.

HIRTELLE, subst. fém. (*irtèle*), t. de bot., genre de plantes de Cayenne.

HISCEN, subst. mas. (*icecène*), instrument de musique des Chinois ; c'est un œuf de terre cuite, creux et percé de cinq trous.

HISINGERE, subst. mas. (*izeinjère*), t. de bot., arbre de Saint-Domingue.

HISPANIE, subst. propre fém. (*icepagnie*), ancien nom de l'Espagne.

HISPANIQUE, adj. des deux genres (*icepanike*), qui a rapport à l'Espagne, qui s'appelait *Hispanie.*

HISPANISME, subst. mas. (*icepaniceme*), idiotisme, locution particulière à la langue espagnole.

HISPE, subst. mas. (*icepe*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

***HISPIDE**, adj. des deux genres (*icepide*) (en lat. *hispidus*), t. de bot., velu, couvert de poils rudes et épars : *une tige hispide.*

HISPIDELLE, subst. fém. (*icepidèle*), t. de bot., genre de plantes à fleurs semi-flosculeuses, très-hérissée dans toutes ses parties.

HISPIDITE, subst. fém. (*icepidite*), t. de médec., état d'une partie qui est trop couverte de poil.—Maladie des paupières, nommée autrement *distichiase.*

HISSÉ, E, part. pass. de *hisser.*

HISSER (H *s'aspire*), v. act. (*icé*), hausser, faire monter, élever. Il se dit surtout en t. de mar. : *hisser une voile; hisser son pavillon.* — SE HISSER, v. pron., se hausser, monter avec peine : *je me hissai jusqu'à la fenêtre.*

HISSON, subst. mas. (*içon*), t. de mar. ; les Levantins appellent ainsi la drisse de l'antenne de trinquet. (*Laveaux.*)

HIST., abréviation du mot *histoire.*

HISTER, subst. mas. (*icetère*), t. d'hist. nat., nom latin des insectes du genre des escarbots.

HISTÉRIDE, subst. mas. (*icetéride*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes coléoptères.

HISTIODROME, subst. mas. (*iceti-odrome*), (du grec ιστιον, voile de navire, et δρομοϛ, course), t. d'antiq., navire de course, à voile.

HISTIODROMIE, subst. fém. (*iceti-odromi*) (même étym. que celle du mot précédent), l'art de la navigation par le moyen des voiles.

HISTIODROMIQUE, adj. des deux genres (*iceti-odromike*), qui est relatif à l'*histiodromie.*

HISTOGÈNE, adj. des deux genres (*icetojène*) (du grec ιστοϛ, toile, tissu, et γενοϛ, genre, nature), t. de médec., se dit de la substance animale génératrice des tissus vivants.

HISTOGÉNIE, subst. fém. (*icetojéni*), t. de médec., formation des tissus organiques du corps humain.

HISTOGÉNIQUE, adj. des deux genres (*icetojénike*), t. de médec., qui est relatif à l'*histogénie.*

HISTOGRAPHE, subst. mas. (*icetoguerafe*), celui qui étudie ou décrit l'*histographie.*

HISTOGRAPHIE, subst. fém. (*icetoguerafi*) (du grec ιστοϛ, toile, tissu, et γραφω, je décris), t. de médec., description, traité sur la formation des tissus organiques.

HISTOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*icetoguerafike*), t. de médec., qui est relatif à l'*histographie.*

*HISTOIRE, subst. fém. (*icetoare*) (en grec ιστορια, en lat. *historia*), récit des faits donnés pour vrais, par opposition à la *fable*, qui est le récit des faits donnés pour faux. Il se dit proprement des choses et des actions dignes de mémoire.—En parlant de l'auteur d'une *histoire*, on dit : l'*histoire de Salluste*, *l'histoire de Tite-Live*, et on entend par là l'*histoire* écrite par *Salluste*, par *Tite-Live*; mais quand on dit : *l'histoire d'Alexandre*, *l'histoire de Louis XII*, *l'histoire de Charles-Quint*, on entend par là le récit des actions mémorables de ces souverains.—*Histoire* se dit absolument des ouvrages d'*histoire* en général et de la connaissance des faits que rapportent les *historiens* : *lire*, *étudier*, *enseigner l'histoire*.—Par extension, 1° récit d'aventures particulières : *il nous a conté son histoire*, *l'histoire de sa vie*; 2° description des choses naturelles : *histoire des animaux*, *des plantes*, *des minéraux*.—*Histoire naturelle* signifie absolument les sciences, la connaissance des divers êtres, des diverses productions de la nature, et particulièrement des animaux : *traité*, *leçons*, *cabinet d'histoire naturelle*.—Genre de peinture qui tient le premier rang : *tableau*, *peinture d'histoire*.—On dit d'un homme dont la vie et les actions nous sont connues : *je sais bien son histoire*; et s'il s'agit d'un fait isolé, *je sais son histoire*.—Fig. et fam.: *c'est mon histoire que vous contez là*; *voilà mon histoire*, se dit pour faire entendre qu'il y a une grande conformité entre ce qu'une personne raconte, et ce qu'on a éprouvé soi-même.—On dit par analogie : *c'est l'histoire de tous les débauchés*, *de tous les joueurs*, etc., en citant un fait ordinaire aux débauchés, aux joueurs.—*Ce n'est pas le plus beau de son histoire*, signifie fig. et fam., ce n'est pas ce qu'il y a de plus avantageux ou de plus honorable pour lui.—Fam., *le plus beau de l'histoire*, le fait le plus remarquable, le plus bizarre d'une aventure, d'une affaire. — On dit encore familièrement, pour exprimer le doute ou l'incrédulité sur ce qu'une personne raconte ou affirme : *c'est une histoire*; *ce sont des histoires*; *quelle histoire nous faites-vous là?*—*A ce que dit l'histoire*, ou simplement, *dit l'histoire*, c'est-à-dire, à ce que l'on raconte.—Fam., *voilà bien des histoires*, des difficultés et des embarras ou des cérémonies, des façons.—*C'est une autre histoire*, c'est une autre chose; ce n'est pas de cela qu'il s'agit. — *Voilà bien une autre histoire*, voilà un nouvel embarras, une nouvelle difficulté, un nouvel incident qu'on n'avait pas prévu. — Myth., les anciens avaient fait de l'*histoire* une des neuf Muses sous le nom de *Clio*. Voy. ce mot.—HISTOIRE, FASTES, CHRONIQUE, ANNALES, MÉMOIRES, COMMENTAIRES, RELATIONS, ANECDOTES, VIE. (*Syn.*) L'*histoire* est l'exposition ou la narration liée et suivie des faits et des évènements mémorables. Les *fastes* sont des espèces de tablettes ou des notes, des inscriptions, des nomenclatures, en un mot, des souvenirs des changements authentiques dans l'ordre public. La *chronique* est l'*histoire* des temps, ou l'*histoire* divisée selon l'ordre des temps. Les *annales* sont des chroniques divisées par années. Les *mémoires* sont les matériaux de l'*histoire*. Les *commentaires* sont des canevas d'*histoire*, ou des mémoires sommaires. La *relation* est le récit ou le rapport circonstancié d'un évènement, d'un traité, etc. Les *anecdotes* sont des recueils de faits secrets, de particularités curieuses, propres à éclairer les mystères de la politique, et à développer les ressorts cachés des évènements. La *vie* est l'*histoire* de l'homme dans tous les moments et dans toutes les circonstances.

HISTONOMIE, subst. fém. (*icetonomi*) (du grec ιστος, toile, tissu, et νομος, loi), t. de médec., exposé des règles qui concernent la formation des tissus organiques.

HISTONOMIQUE, adj. des deux genres (*icetonomike*), qui est relatif à l'*histonomie*.

*HISTORIAL, E, adj. (*icetori-ale*), qui contient quelque point d'*histoire*. — Il a vieilli, et ne se trouve guère que dans des phrases peu usitées maintenant : *le miroir historial de Vincent de Beauvais*.—Au plur. mas., *historiaux*; cependant nous n'en trouvons pas d'exemple; mais c'est pour éviter d'ajouter ici une difficulté.

*HISTORIÉ, E, part. pass. de *historier*, et adj.; se dit proprement, en peinture, d'un portrait qui représente son original sous un costume emprunté de l'*histoire* ou de la fable, ou occupé à quelque action qui lui donne de l'intérêt et du mouvement. —Orné, enjolivé : *une bible historiée*; *lambris trop historié*; *un cabinet historié*.

HISTORIEN, subst. mas., HISTORIENNE, subst. fém. (*icetori-ein*, *ri-ène*), celui, celle qui écrit l'*histoire*. *L'Académie* refuse un fem. à ce mot.

HISTORIENNE, subst. fém. Voy. HISTORIEN.

*HISTORIER, v. act. (*icetori-é*), enjoliver de divers petits ornements : *faire historier un lambris*.—En peinture, *historier* un portrait.—S'HISTORIER, v. pron.

HISTORIETTE, subst. fém. (*icetori-ète*), petite *histoire*; narration de quelque aventure peu importante et souvent mêlée de fiction.

HISTORIOGRAPHE, subst. des deux genres (*icetori-oguerafe*) (du grec ιστορια, histoire, et γραφω, j'écris), celui qui est dénommé pour écrire l'*histoire* d'une ville, d'un pays, d'un règne, etc.—HISTORIOGRAPHE, HISTORIEN. (*Syn.*) Le propre d'un *historiographe* est de rassembler les matériaux, et on est *historien* quand on les met en œuvre. — Le premier peut tout amasser; le second, choisir et arranger.—L'*historiographe* tient plus de l'analyste simple; l'*historien* semble avoir un champ plus libre pour l'éloquence.

HISTORIOGRAPHER, v. neut. (*icetori-oguerafé*), faire le métier d'*historiographe*. (Volt.)

HISTORIOGRAPHERIE, subst. fém. (*icetori-oguераferi*), fonctions d'*historiographe*. Il ne se dit qu'ironiquement. (*Boiste*.)

HISTORIOGRAPHIE, subst. fém. (*icetoriogueraft*), art d'écrire l'*histoire*.

HISTORIOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*icetori-oguerafike*), qui concerne l'*historiographie*, l'*historiographe*.

HISTORIOLOGUE, subst. mas. (*icetori-ologue*), mauvais *historien*. Inusité.

*HISTORIQUE, adj. des deux genres (*icetorike*), qui a rapport, qui appartient à l'*histoire* : *style*, *narration*, *recueil historique*; *dictionnaire historique*; *précis*, *faits*, *mémoires historiques*; *études historiques*.—*Un nom historique*, est un nom qui a quelque célébrité dans l'*histoire*. —On appelle *musée historique*, celui où tous les objets d'arts qu'on y a réunis sont relatifs à l'*histoire* : *le musée historique de Versailles*.—*Cela est historique*, se dit d'actions, d'évènements qui ne sont point imaginaires, de faits qui ont réellement eu lieu.—On appelle *pièce historique*, *roman historique*, une pièce de théâtre, un roman dont le sujet est tiré de l'*histoire*, dont le fond est *historique*. On dit, dans un sens analogue, *personnage historique*. — *Les temps historiques* se dit par opposition aux *temps fabuleux*. — Il est aussi employé subst. au mas., et il signifie : le détail des faits dans leur ordre et leurs circonstances.

HISTORIQUEMENT, adv. (*icetorikeman*), d'une manière *historique*.

*HISTRION, subst. mas. (*icetri-on*) (du latin *histrio*, formé du mot étrusque *hister*, danseur, baladin, parce que c'est d'Etrurie, aujourd'hui la Toscane, que les jeux scéniques furent apportés à Rome vers l'an 390), farceur, bouffon. — Il ne se dit plus que par mépris d'un mauvais comédien.

HISTRIONIE, subst. fém. (*icetri-oni*), profession de comédien. Il se dit en mauvaise part. On dit aussi *histrionisme*.

HISTRIONIQUE, adj. des deux genres (*icetrionike*), de l'*histrion*. (Voltaire.)

HITIDZIS, subst. mas. (*itidezice*), charme, talisman que fabriquent les prêtres de Madagascar.

HIVER, subst. mas. (*ivère*) (suivant *Ménage*, de *hibernum*, que, dans la basse latinité, on a dit pour *hiems*, comme *vernum* pour *ver*, le printemps), la plus froide des quatre saisons de l'année et qui commence, selon les astronomes, vers le vingt-deux de décembre, et finit vers le vingt et un de mars.—Au fig., l'*hiver de l'âge*, la vieillesse :

> Je sais que vos appas, encor dans leur printemps,
> Pourraient s'effaroucher de l'*hiver* de mes ans.
> (VOLTAIRE, *Mérope*.)

—Il se dit aussi fig. pour année, en parlant d'une personne âgée ou d'un espace de temps un peu long : *il comptait déjà soixante hivers*. — En t. militaires, *semestre d'hiver*, semestre qui commence le premier octobre, le premier janvier, ou à quelque autre époque de l'*hiver*, selon les différents corps où il est d'usage de faire le service par semestre.—Prov. et fig., *il n'a pas besoin d'un fort hiver*, se dit d'un homme d'une complexion faible et délicate, ou qui est si mal dans ses affaires, que le moindre accident peut le ruiner.—On dit aussi prov. et fig. : *mi-mai*, *queue d'hiver*, le froid se fait souvent sentir au mois de mai.—En t. de guerre, *mettre des troupes en quartier d'hiver*, les disperser en cantonnements, pendant le temps où la saison ne permet pas de se battre : *l'armée prit ses quartiers d'hiver*.—On appelle *fruits d'hiver*, les fruits qui ne sont bons à manger qu'en *hiver* : *poire de bon-chrétien d'hiver*.—*Hiver* se dit aussi quelquefois seulement par rapport au froid qu'il fait dans cette saison; c'est dans cette acception qu'on dit que l'*hiver est avancé* ou *qu'il est tardif*, que *l'hiver est long*, que *l'hiver est doux*. Et même, lorsque dans cette saison l'*hiver* ne se fait point sentir, on dit qu'*il n'y a point d'hiver*.— Myth, subst. propre mas., divinité allégorique qui présidait aux glaces et aux frimas. On le représentait sous la figure d'un homme tout couvert de glaçons, ayant la chevelure et la barbe blanches, et dormant dans une grotte; quelquefois sous la figure d'une femme assise auprès d'un grand feu, avec des habits doublés de peaux de moutons, et souvent aussi sous la figure d'un vieillard qui se chauffe.

HIVERNADE, subst. fém. (*ivèrenade*), action de passer l'*hiver* dans un pays.

*HIVERNAGE, subst. mas. (*ivèrenaje*), t. de mar., temps que l'on passe en relâche pendant l'*hiver*.—Port bien abrité où les bâtiments peuvent relâcher pendant la mauvaise saison.— Labour donné avant l'*hiver*. — Aux colonies, les mois de pluie et d'*hiver*.

HIVERNAL, E, adj. (*ivèrenale*), qui est d'*hiver*, qui vient d'*hiver*. — Au plur. mas., *hivernaux*.

*HIVERNANT, E, adj. (*ivèrenan*), t. d'hist. nat., se dit des animaux qui passent l'*hiver* dans un état d'engourdissement et de sommeil.

HIVERNATION, subst. fém. (*ivèrenâcion*), engourdissement des animaux pendant l'*hiver*.

HIVERNAUX, adj. mas. plur. Voy. HIVERNAL.

HIVERNÉ, E, part. pass. de *hiverner*.

HIVERNER, v. neut. (*ivèrené*), passer l'*hiver* en quelque lieu. Il ne se dit guère qu'en parlant des troupes.—Act., t. d'agric., *hiverner les terres*, leur donner un dernier labour avant l'*hiver*. —S'HIVERNER, v. pron., s'exposer au froid pour s'y accoutumer. Peu en usage.

HIVOURA, subst. mas. (*ivoura*), t. de bot., fruit d'Amérique de la grosseur d'une prune, qui est orangé et contient un noyau très-suave et très-délicat.

HO! (H *s'aspire*) (ô), sorte d'interjection qui marque l'admiration : *ho, quel homme! quel coup! quel ouvrage!* — Elle sert quelquefois aussi à marquer l'improbation, l'avertissement, l'étonnement, la menace : *ho, ho! c'est ainsi que vous en usez avec moi! ho! il n'en ira pas comme cela!* — On s'en sert aussi pour appeler : *holà! ho! ici, quelqu'un!* Dans ce dernier sens on se sert plutôt de *oh!*

HOA, subst. mas. (*o-a*), t. de relat., page du roi d'Otaïti.

HOAT-CHÉ, subst. mas. (*o-ateché*), terre très-blanche avec laquelle les Chinois fabriquent la plus belle porcelaine.

HOAZIN, subst. mas. (*o-azein*), t. d'hist. nat., espèce de faisan du Mexique qui n'est pas tout-à-fait aussi gros qu'un dindon.—On donne aussi ce nom à un autre oiseau de la Nouvelle-Espagne, qu'on dit grand comme une cigogne, ayant une huppe très-longue et un plumage cendré.

HOBAL, subst. propre mas. (*obal*), myth., idole des anciens Arabes.

*HOBBISME, subst. mas. (*obebiceme*), système philosophique de l'Anglais *Hobbes*.

HOBÉ, E, part. pass. de *hober*.

HOBER, v. neut. (*obé*), vieux mot hors d'usage qui signifiait : changer de place.

HOBEREAU (H *s'aspire*), subst. mas. (*oberô*) suivant *Huet*, de *hobel*, qui, en langue galloise, signifie faucon; suivant *Mézeray*, de *hobe*, qui, dans plusieurs départements voisins de la Loire, se dit d'une sorte de milan de couleur fauve. Le diminutif, *hobereau*, est un petit milan), t. d'hist. nat., espèce de petit oiseau de proie.—Au fig. et par mépris, petit gentilhomme de campagne.

HOBIN, subst. mas. (*obein*), t. d'hist. nat., espèce de cheval originaire d'Ecosse, qui a l'allure fort douce.

*HOC (H *s'aspire*), subst. mas. (*oke*), sorte de jeu de cartes, ainsi nommé parce qu'il y a six cartes qui coupent toutes les autres, et qui sont *hoc* ou assurées à celui qui les joue. — Prov. et fam. : *cela m'est hoc*; je suis assuré de gagner ce procès, d'avoir cette succession, etc.; cela ne peut me

manquer. Cette expression, vieillie et inusitée aujourd'hui, était commune dans le langage familier du temps de *Molière* :

. . . . .Mon congé cent fois me fût-il *hoc*,
La poule ne doit point chanter devant le coq.
Les Femmes savantes, act. V, sc. 3.

HOCA (*H s'aspire*), subst. mas. (*oka*), sorte de jeu consistant en trente points marqués de suite sur une table, et en trente petites boules, dans chacune desquelles est enfermé un billet qui porte un chiffre. On le croit originaire de Catalogne.

HOCCO (*H s'aspire*), subst. mas. (*okô*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux gallinacés de la famille des alectrides, qui ressemblent beaucoup au dindon, mais qui ont sur la tête une huppe qu'ils peuvent redresser à volonté.

HO-CHANG, subst. mas. (*ochan*), ordre de religieux indous présidé par un lama.

HO-CHANGI, subst. mas. plur. (*ochanji*), myth., sectateurs du dieu *Fo*, chez les Chinois.

HOCHE (*H s'aspire*), subst. fém. (*oche*), coche, entaillure. Il se dit surtout de la marque que l'on fait sur une taille, pour tenir compte du pain, de la viande, etc., pris à crédit.—Chez les couteliers, échancrure propre à recevoir le tenon d'un levier ou d'une bascule.

HOCHÉ, E, part. pass. de *hocher*.

HOCHEMENT (*H s'aspire*), subst. mas. (*ocheman*), action de *hocher* la tête.

***HOCHE-PIED** (*H s'aspire*), subst. mas. (*ochepié*), t. de faucon., oiseau qu'on jette seul après le héron pour le faire monter.

HOCHEPOT (*H s'aspire*), subst. mas. (*ochepô*), espèce de ragoût de bœuf *haché*, que l'on fait cuire dans un *pot*, avec des marrons, des navets, etc.

HOCHEQUEUE (*H s'aspire*), subst. mas. (*ochekieu*), petit oiseau qui remue continuellement la *queue*, et qu'on nomme aussi *bergeronnette*. Il est de l'ordre des passereaux.

HOCHER (*H s'aspire*), v. act. (*oché*) (de l'anglais *schake*, secouer), secouer, branler : *hocher un prunier pour en faire tomber les prunes.* — *Hocher la tête sur quelque chose*, marquer, en levant la tête subitement en haut, qu'on la désapprouve ou qu'on ne s'en soucie guère. — Terme de man., *hocher la bride* ou neutralement *hocher avec la bride*, se dit d'un cheval qui hausse et baisse le bout du nez, pour faire aller et venir le mors dans la bouche.—Fig. : *hocher le mors, la bride à quelqu'un*, essayer de l'animer, de l'exciter à faire quelque chose. — SE HOCHER, v. pron.

***HOCHET** (*H s'aspire*), subst. mas. (*oché*) (de *hocher*, parce que les enfants remuent et secouent sans cesse les *hochets*), petit instrument que l'on met entre les mains d'un enfant pour s'en frotter les gencives, etc. —Les choses futiles qui flattent quelque passion, qui amusent l'esprit; dans ce sens, on l'emploie le plus souvent au pluriel : *les esprits faibles et légers ont besoin de hochets.* —Prov. et fig.: *il y a des hochets pour tout âge*, chaque âge a ses plaisirs, ses amusements, ses illusions. On dit, dans le même sens : *les hochets de la vieillesse.*— On appelle aussi *hochets* les formes dans lesquelles on moule la houille.

HOCHEUR, subst. mas. (*ocheur*), t. d'hist. nat., espèce de singe du genre des guenons.

HOCHICAT, subst. mas. (*ochika*), t. d'hist. nat., toucan vert du Mexique.

HODIOS, subst. propre mas. (*odioce*) (du grec οδος, chemin), myth., surnom de Mercure à Paros, parce qu'il veillait sur les routes.

HODOMÈTRE, et non **ODOMÈTRE**, subst. mas. (*odomètre*) (du grec οδος, chemin, et μετρον, mesure), nom de différents instruments à l'aide desquels on compte, soit les pas que l'on fait, soit les tours d'une roue. Dans le premier cas, on dit aussi *pédomètre*.

HOÈDE, subst. mas. (*o-ède*), mesure de capacité usitée en Hollande pour les grains, et surtout pour la houille.

HOFFMANIE, subst. fém. (*ofemani*), t. de bot., plante herbacée de la Jamaïque.

HOFFMANSEGGIE, subst. fém. (*ofemancèguefi*), t. de bot., genre de plantes légumineuses.

HOGSHEAD, subst. mas. (*oguezède*), mesure de liquides en usage en Angleterre, qui répond à notre muid.

HOGNÉ, part. pass. de *hogner*.

HOGNER, v. neut. (*ognié*), gronder, murmurer, se plaindre. Il est populaire.

***HOGUE**, subst. fém. (*ogue*), vieux mot qui signifiait port, rade, colline.

HOGUETTE, subst. fém. (*oguiète*), entrée d'un port. — Autrefois, il signifiait petit port, comme diminutif de *hogue*.

HOHIYA, subst. mas. (*o-i-ia*), t. de bot., espèce de champignon.

HOHOU, subst. mas. (*o-ou*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau crabier.

HOIE, subst. fém. (*oa*), espèce de houille.

***HOIR**, subst. mas. (*oar*) (en lat. *hæres*, qui a le même sens), héritier. C'est un t. de prat. qui ne s'emploie qu'au pluriel : *ses hoirs mâles et femelles.*

HOIRIE, subst. fém. (*oari*) (de *hoir*), héritage, succession : *cela lui est acquis par droit d'hoirie.—Donner en avancement d'hoirie*, c'est avancer à un enfant, à condition que dans le partage, après la mort, il tiendra compte à ses cohéritiers.

HOIRIN ou **ORIN**, subst. mas. (*oarein, orein*), t. de mar., la même chose que *bouée*.

HOIRIRI, subst. mas. (*oariri*), t. de bot., espèce d'ananas.

***HOLÀ !** (*H s'aspire*) (*ola*), interjection qui sert à appeler : *holà! holà! holà! qui est là?*—Il est aussi adverbe et signifie, tout beau, c'est assez : *holà! ne faites pas tant de bruit.* — Il exprime aussi l'étonnement, l'admiration. — On l'emploie comme substantif indéclinable dans cette phrase familière : *mettre le holà*, apaiser une querelle.

***HOLACANTHE**, subst. mas. (*olakante*), t. d'hist. nat., genre de poissons thoraciques.

HOLANS, subst. mas. plur. (*olan*), espèce de batiste de Flandre.

HOLARRHÈNE, subst. fém. (*olârène*), t. de bot., genre de plantes apocynées.

HOLCUS, subst. mas. (*olekuce*), t. de bot., graminée des anciens.— Nom d'un genre de plantes graminées.

HOLEMENT (*H s'aspire*), subst. mas. (*oleman*), cri de la hulotte. (*Buffon*.)

HOLÉ, part. pass. de *holer*.

HOLER (*H s'aspire*), v. neut. (*olé*), se dit du cri de la *hulotte*. (Buffon.)

***HOLÈTRE**, subst. mas. (*olètre*), terme d'hist. nat., famille d'insectes aptères.

***HOLLANDAIS, E** (*H s'aspire*), adj. et subst. (*olandé, dèze*), de la *Hollande*.

HOLLANDAISE (*H s'aspire*), subst. fém. (*olandèze*), machine pour épuiser l'eau.

***HOLLANDE** (*H s'aspire*), subst. propre fém. (*olande*), contrée de l'Europe, qui fait partie des Pays-Bas et a pour capitale Amsterdam. On dit *la Hollande* et non *l'Hollande*. — *Nouvelle-Hollande*, île considérable de l'océan Pacifique. Elle a 1100 lieues de longueur, sur 800 de largeur.

HOLLANDÉ, part. pass. de *hollander*.

HOLLANDÉ, E, (*H s'aspire*), adj. (*olandé*) : *toile hollandée*, serrée et forte.

HOLLANDER (*H s'aspire*), v. act. (*olandé*), passer une plume par des eaux chaudes, pour ôter la graisse et l'humidité du tuyau.—SE HOLLANDER, v. pron.

HOLLANDILLE (*H s'aspire*), subst. fém. (*olandi-ie*), t. de comm., toile de Silésie, qui nous vient ordinairement par la *Hollande*.

HOLLANDISÉ, part. pass. de *hollandiser*.

HOLLANDISER (*H s'aspire*), v. act. (*olandizé*), donner les formes, les mœurs *hollandaises*.— SE HOLLANDISER, v. pron.

HOLOBRANCHE, subst. mas. et adj. des deux genres (*olobranche*) (du grec ολος, tout, tout entier, et βραγχια, branchies, ouïes du poisson), t. d'hist. nat., ordre de poissons osseux, chez qui se trouvent à la fois et l'opercule et la membrane des *branchies*.

HOLOCAUSTE, subst. mas. (*olokôcete*) (en grec ολοκαυστον, formé de ολος, tout entier, et καιω, je brûle), sacrifice où la victime était entièrement consumée par le feu.—La victime ainsi sacrifiée. — Il se prend aussi pour sacrifice en général : *Jésus-Christ s'est offert en holocauste pour nos péchés.*

***HOLOCAUSTÉ, E**, part. pass. de *holocauster*.

HOLOCAUSTER, v. act. (*olokôceté*), offrir en sacrifice.

HOLOCENTRE, subst. mas. (*oloçantre*), t. d'hist. nat., genre de poissons thoraciques.

HOLOGRAPHE, adj. Voy. OLOGRAPHE, seul usité.

HOLOGYMNOSE, subst. mas. (*olojimenoze*), t. d'hist. nat., genre de poissons thoraciques, qu'on a réuni au labre.

HOLOMÈTRE, subst. mas. (*olomètre*) (du grec ολος, tout entier, et μετρον, mesure), terme de géom., instrument pour prendre toute sorte de hauteurs, tant sur terre qu'au ciel. Il est composé de trois règles mobiles, dont les ouvertures et les positions donnent à la fois les trois angles du triangle.

HOLOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*olométrike*), qui est relatif à l'*holomètre*.

HOLOPHLYCTIDE, subst. mas. (*olofliktide*), t. de médec., feux de dents. — Sorte de pustule ou d'ampoule.

HOLOSTÉ, subst. mas. (*oloceté*), t. de bot., genre de plantes caryophyllées.

HOLOSTEMMA, subst. mas. (*olocetèmema*), t. de bot., arbrisseau asclépiadé des Indes orientales.

HOLOSTÉON, subst. mas. (*oloceté-on*) (du grec ολος, tout entier, et οστεον, os ; *qui est tout os*), t. d'hist. nat., poisson du Nil dont la peau est si dure qu'elle approche de l'écaille, et se garde sans se corrompre. — En botanique, espèce de plantain dont les feuilles sont si nerveuses et si dures, qu'elles ressemblent à des os.

HOLOSTÉUM, subst. mas. (*oloceté-ome*), terme de bot., plante des anciens, semblable à notre chiendent.

HOLOTHURIES, subst. fém. plur. (*oloturi*) (du grec ολος, tout, et θυρα, porte, d'où θυριον, petite porte), t. d'hist. nat., animaux marins semblables à des masses informes, et dont quelques-uns ont la peau parsemée de petits trous. Ce sont des espèces de zoophytes.

HOLOTHURION, subst. mas. (*oloturion*), t. de bot., espèce d'ortie de mer, qui cause une douleur cuisante lorsqu'on la touche.

HOLOTONIQUE, adj. des deux genres (*olotonike*), t. de médec., se dit d'une espèce de tétanos qui attaque toutes les parties du corps.

***HOLSTEIN** (*H s'aspire*), subst. propre mas. (*olcetène*), grand-duché du royaume de Danemarck

HOM ! (*H s'aspire*) (*ome*), exclamation qui marque la défiance.

HOMAGYRE, subst. propre mas. (*omajire*), myth., surnom de Jupiter, pris d'un temple qu'il avait à Égéum, sur le bord de la mer.

HOMALOCENCHRE, subst. mas. (*omaloçankre*), t. de bot., genre de plantes appelé aussi *asprelle*.

HOMALOCÉRATITE, subst. fém. (*omalocératite*), t. d'hist. nat., coquille fossile appelée autrement *banilite*.

***HOMALOPHYLLE**, subst. fém. (*omalofile*), t. de bot., famille de plantes établie entre les algues et les hépatiques.

HOMAN, subst. mas. (*oman*), sacrifice que font les Indiens qui se préparent à être initiés.

HOMARD (*H s'aspire*), subst. mas. (*omar*), t. d'hist. nat., grosse écrevisse de mer.

HOMARDIEN (*H s'aspire*), subst. mas. (*omaredieìn*), t. d'hist. nat., famille de crustacés.

HOMBAC, subst. mas. (*ombak*), t. de bot., arbrisseau épineux, espèce de caprier.

HOMBRE, subst. mas. (*onbre*) (de l'espagnol *hombre*, homme), sorte de jeu de cartes.—Celui qui fait jouer.

***HOMÉLIE**, subst. fém. (*oméli*) (du grec ομιλια, entretien, conférence, fait de ομιλεω, je parle, je harangue le peuple), sorte d'instruction familière et chrétienne On nommait ainsi, dans les premiers siècles du christianisme, les discours qui se faisaient dans l'église, pour montrer que ce n'étaient pas des harangues et des discours d'apparat, comme ceux des orateurs profanes, mais des entretiens comme d'un maître à ses disciples, ou d'un père à ses enfants. On distinguait l'*homélie* du *sermon*, en ce que l'*homélie* se faisait familièrement dans les églises, par les prélats qui interrogeaient le peuple, et qui en étaient interrogés comme dans une conférence; au lieu que les *sermons* se faisaient en chaire, à la manière des orateurs : *les homélies de saint Chrysostome.* — Au plur., leçons du bréviaire tirées de quelques pères de l'Église.—Il se dit quelquefois fig. et par dénigrement d'un ouvrage d'esprit, d'un discours où se montre l'affectation de moraliser, et qui cause de l'ennui : *ce discours est une véritable homélie.*

***HOMÉLITIQUE**, adj. des deux genres (*omélitike*), se dit de ce qui est relatif à l'intérêt des hommes réunis en société : *vertu homélitique.* (Raymond.)

HOMÉOMÈRE, adj. mas. (*omé-omère*) (en grec ομοιομερης, fait de ομοιος, semblable, et de μερος, partie), se dit de deux substances dont les parties sont semblables.

HOMÉOMÉRIE, subst. fém. (*omé-oméri*), ressemblance, uniformité de parties. Voyez HOMÉOMÈRE.

HOMÉOPATHE, subst. mas. (*omé-opate*), mot nouveau par lequel on désigne un médecin qui suit le système de l'*homéopathie*.

HOMÉOPATHIE, subst. fém. (*omé-opati*) (fait du grec ὅμοιος, semblable, et de πάθος, affection), système médical de la guérison par les semblables; doctrine dont le premier principe est de traiter les affections par des remèdes propres à provoquer des affections semblables. Ces remèdes s'administrent par doses infiniment petites. Ce système a été créé et propagé en Allemagne par le docteur *Hahneman*, qui est venu s'établir en France. On écrit aussi *homœopathie*.

HOMÉOPATHIQUE, adj. des deux genres (*omé-opatike*), qui a rapport à l'*homéopathie*, qui lui appartient.

HOMÉOPATHIQUEMENT, adv. (*omé-opatikeman*), d'après le système de l'*homéopathie*.

***HOMÉOSE**, subst. fém. (*omé-ôze*), figure de rhétorique par laquelle on compare.— Parabole.

HOMÉOTÉLEUTE, subst. fém. (*omé-otéleute*) (du grec ὅμοιος, semblable, et τελευτή, fin), figure de rhétorique par laquelle on termine les membres d'une période de la même manière. On dit aussi *homœotéleute*.

***HOMÈRE**, subst. propre mas. (*omère*), poète célèbre, à qui les Grecs rendirent les honneurs divins.

***HOMÉRIDE**, subst. mas. (*oméride*), imitateur d'*Homère*, admirateur exclusif des ouvrages de ce poète.

***HOMÉRIQUE**, adj. des deux genres (*omérike*) (en grec ὁμηρικός, fait de Ὅμηρος, Homère), qui appartient à *Homère*, qui est dans le goût d'*Homère* : *poésie homérique*.—*Sorts homériques*, divination qui consistait à ouvrir au hasard les poésies d'*Homère*, et à regarder comme un oracle certain le premier vers qui se rencontrait. Il y a eu aussi, dans le même genre, les *sorts virgiliens*, etc.

***HOMÉRISTE**, subst. mas. (*oméricete*), chanteur qui, chez les Grecs, faisait métier de chanter les vers d'*Homère* dans les maisons, dans les rues, etc.

***HOMÉRITE**, subst. mas. (*omérite*), ancien peuple de l'Arabie-Heureuse.

HOMICIDE, subst. mas. (*omicide*) (en lat. *homicidium*, fait de *homo*, homme, et *cædere*, tuer), meurtre. — Meurtrier.— Fig. : *être homicide de soi-même*, se dit quelquefois d'une personne qui ne ménage pas sa santé.

HOMICIDE, adj. des deux genres (*omicide*) (en lat. *homicida*), qui tue : *fer homicide*. — Fig., et par exagération : *regards homicides, attraits homicides*.—Les anciens avaient donné à Vénus le surnom d'*homicide*, parce que ce fut dans son temple que les Thessaliennes tuèrent la courtisanne Laïs.

HOMICIDÉ, E, part. pass. de *homicider*.

HOMICIDER, v. act. (*omicidé*), tuer. Vieux.— S'HOMICIDER, v. pron.

***HOMILÉTIQUE**, mieux **HOMÉLÉTIQUE**, subst. fém. (*omélétike*), science, connaissance des auteurs sacrés.

HOMILIAIRE, mieux **HOMÉLIAIRE**, subst. mas. (*oméli-ère*), recueil d'*homélies*.

HOMILIASTE, mieux **HOMÉLIASTE**, subst. mas. (*oméli-acete*), faiseur d'*homélies*.

HOMIOSE, subst. fém. (*omi-ôze*) (en grec ὁμοίωσις, assimilation, fait de ὅμοιος, semblable), t. de médec., coction de suc nourricier, ensuite de laquelle il s'*assimile* aux parties qu'il doit nourrir. Quelques-uns disent et mieux *homœose*.

HOMISTÈS, subst. propre mas. (*omicetèce*), myth., surnom de Bacchus, comme dieu qu'on ne peut apaiser que par des victimes humaines.

***HOMMAGE**, subst. mas. (*omaje*) (du lat. barbare *hommagium*, fait, dans la basse latinité, de *homo*, homme, serviteur, vassal), t. de jurispr. féodale, devoir que le vassal est tenu de rendre au seigneur dont son fief relève.—Fig., soumission, vénération, respect; et dans ce sens il s'emploie souvent au pluriel : *rendre hommage à Dieu*, *aux vertus de quelqu'un* ; *adresser*, *recevoir des hommages*.—*Rendre ses hommages à quelqu'un*; *offrir*, *présenter ses hommages*; *faire agréer ses hommages*; c'est-à-dire, rendre, offrir, etc., ses respects, ses devoirs. — *Rendre hommage à la vérité*, dire, déclarer la vérité.— Il signifie aussi, don respectueux, offrande : *faire hommage à quelqu'un de quelque chose*, *d'un livre*, *d'un ouvrage*; *hommage de reconnaissance*.

HOMMAGÉ, E, adj. (*omajé*), qui est tenu en *hommage* : *terre hommagée*.

HOMMAGER, subst. mas. (*omajé*), celui qui devait *hommage* au seigneur du fief. — On dit aussi adj. : *vassal hommager*.

HOMMASSE, subst. et adj. des deux genres (*omace*), il se dit d'une femme dont les traits, le son de voix, la taille, tiennent plus de l'*homme* que de la femme. Cet adjectif est de tout genre, quoiqu'il ne se dise que des femmes : *elle a le visage, la taille hommasse*.

***HOMME**, subst. mas. (*ome*) (en lat. *homo*, dérivé, suivant quelques uns, de *humus*, terre, parce que l'*homme* a été fait avec de la terre), animal raisonnable. Sous cette acception on comprend toute l'espèce humaine, homme et femme. — Il se dit spécialement du sexe masculin. — On le dit aussi, 1° par opposition à *enfant* : *c'est un homme fait; quand il sera homme*; 2° pour *homme de cœur* : *se montrer homme*, 3° dans un sens presque contraire, pour celui qui est sujet aux faiblesses humaines. — Joint à un autre substantif par la préposition *de*, il marque la profession, l'état ou les qualités bonnes ou mauvaises d'un *homme* : *homme de guerre*, *d'église*, *de robe*; *homme de lettres*; *homme d'épée*; *homme de bien*, *de courage*, *d'esprit*, *de talent*, *de mérite*. — *Homme du jour*, *homme* à la mode. — *Homme du vieux temps*, *du temps passé*, qui conserve les manières, les mœurs anciennes. — *Homme du monde*, qui vit dans le grand monde, ou simplement par opposition aux savants, aux artistes, aux *hommes de cabinet* : *il a écrit tout à la fois pour l'homme du monde et pour le savant*. — On appelle un *homme d'affaires*, 1° *homme* qui a soin des affaires domestiques dans une grande maison, et qui régit les biens; 2° celui qui se charge de suivre pour quelqu'un des demandes ou des réclamations auprès des autorités. — *Homme de loi*, se dit d'un *homme* instruit dans la jurisprudence. Titre donné dans la révolution aux jurisconsultes qui défendaient les causes des citoyens devant les tribunaux. *Les hommes de loi* avaient remplacé les *avocats*. — *Un homme de sac et de corde*, un scélérat, un filou, un mauvais garnement; et dans le même sens, *un homme à pendre*. — *Homme de pied*, soldat de l'infanterie. — *Homme de recrue*, soldat de nouvelle levée. — *Hommes d'armes*, autrefois cavalier armé de toutes pièces.—*Un bon homme de cheval, un bel homme de cheval*, qui manie bien un cheval, qui a bonne grace à cheval. — *C'est un homme de Dieu*, *tout de Dieu*, *tout en Dieu*, se dit d'un *homme* fort pieux, fort dévot.—*Cela sent son homme de qualité*, c'est-à-dire, marque un *homme* bien né. Expression familière et vieillie. — Fig. et fam. : *homme de paille*, *homme* de néant, de nulle considération. Il se dit plus particulièrement de ces gens qui prêtent leur nom, et qu'on fait intervenir dans une affaire, quoiqu'ils n'y aient point de véritable intérêt. — *Homme des bois*, nom donné vulgairement à l'orang-outang, et qu'on applique à d'autres grands singes. — *Homme marin*, nom donné, par ignorance, à des phoques et à des lamentins. — *Les hommes de couleur*, les mulâtres, les *hommes* provenant du mélange de la race blanche et de la race noire. — Joint à un autre substantif ou à un infinitif par la préposition *à*, *homme* sert ordinairement à marquer de quoi un *homme* est capable : *il n'est pas homme à souffrir cet affront*, *il est homme à s'en venger; il est homme à tout entreprendre*. — On dit d'un *homme* qui est propre à différents genres de travaux, de services : *c'est un homme à tout*. —Avec le même complément il marque aussi de quoi un *homme* est digne en bien ou en mal; mais au lieu de dire *il est homme à*, on dit plus ordinairement, *c'est un homme à* : *c'est un homme à ménager*, *à employer*; *c'est un homme à noyer*. — En matière de fief, *homme* signifie vassal; et dans le même sens on dit *homme lige*; *homme vivant, mourant et confiscant*; *homme de main-morte*. — On appelait autrefois *homme du roi*, celui qui avait quelque commission du roi soit au dedans du royaume, pour assister à quelque assemblée, ou pour quelque autre fonction; soit au dehors auprès de quelque prince souverain. — On dit par extension, *c'est l'homme d'un tel*, c'est-à-dire délégué, commis, présenté par lui. — Dans le langage populaire on l'emploie pour mari : *avez-vous vu mon homme? j'irai avec mon homme chez vous*. — Les chrétiens disent de Jésus-Christ, qu'*il s'est fait homme*, *qu'il est le fils de l'homme*, qu'*il est vrai Dieu et vrai homme*, qu'*il est homme-Dieu*.—On dit, en termes de spiritualité, *dépouiller le vieil homme*, *se dépouiller du vieil homme*, pour dire, se défaire des mauvaises inclinations de la nature corrompue.—On dit aussi l'*homme intérieur*, l'*homme spirituel*, par opposition à *l'homme charnel*. — *Les enfants des hommes*, dans le style de l'Écriture, signifie les *hommes*, et principalement ceux qui vivent dans l'iniquité. *J.-B. Rousseau* a dit dans ce sens :

> Parlez, *fils des hommes*, pourquoi
> Faut-il qu'une haine farouche
> Préside aux jugements que vous lancez sur moi?

— Prov. : *l'homme propose et Dieu dispose*, les desseins des *hommes* ne réussissent qu'autant qu'il plaît à Dieu; souvent nos entreprises tournent d'une manière opposée à nos vues et à nos espérances. — Pour exprimer qu'aucun *homme* ne serait assez hardi pour, etc., on dit fam., *il n'y a tête d'homme qui ose entreprendre de*... ou, *homme vivant*, *homme qui vive n'oserait*... —*C'est un homme sans façon*, se dit fam., d'un *homme* aisé à vivre; on le dit aussi d'un *homme* qui ne se gêne pas assez avec les autres.—*C'est le roi des hommes*, se dit prov. et fig., d'un *homme* très-bienfaisant, très obligeant —On dit fam., pour louer la bonté de cœur, ou la force d'esprit, ou la facilité d'humeur de quelqu'un, *c'est un bon cœur d'homme*, *une bonne tête d'homme*, *une bonne pâte d'homme*. — Fam., *brave homme* signifie un honnête *homme*, un *homme* bon, obligeant. — *Ce n'est pas être homme*, c'est être barbare, c'est n'avoir nul sentiment d'humanité.—On dit fig., pour louer l'extrême douceur d'un *homme*, sa touchante et pieuse résignation, *ce n'est pas un homme, c'est un ange*; et dans le sens contraire, *ce n'est pas un homme, c'est un diable* —C'est le dernier des *hommes*, c'est le plus vil, le plus méprisable de tous les hommes. — On dit par mépris, d'un *homme* que l'on croit sans mérite : *c'est un pauvre homme*; et ironiquement, *c'est un bel homme, c'est un plaisant homme*. — *D'homme d'honneur*, *en homme d'honneur*, façon de parler adverbiale dont on se sert quelquefois en affirmant quelque chose.—*Bon homme*, outre sa signification naturelle, se prend aussi pour *homme* simple, faible, trop facile, trop indulgent : *c'est un bon homme*, *que sa femme mène comme elle veut*. — *Un faux bon homme*, celui qui par finesse et pour son intérêt, affecte la bonté, la simplicité, le désintéressement. On dit de même, *faire le bon homme*. — Fam., *un bon homme* signifie souvent, un *homme* qui est déjà dans un âge avancé : *le bon homme se porte bien*; *un vieux bon homme*.—Par familiarité ou par hauteur, on dit quelquefois *bon homme*, en parlant à un *homme* du peuple ou de la campagne :

> *Bon homme*, c'est ce coup qu'il faut, vous m'entendez.
> Qu'il faut fouiller à l'escarcelle.
> LA FONTAINE.

—Prov. et fig. : *bon homme, garde ta vache*, se dit pour avertir quelqu'un de prendre garde qu'on ne le trompe. — Les gens de guerre disaient autrefois *le bonhomme*, *vivre aux dépens du bonhomme*, en parlant des paysans en général. — *Un petit bonhomme*, se dit quelquefois d'un petit garçon : *faites donc taire ce petit bonhomme*. — Fig. et fam. : *aller son petit bonhomme de chemin*, vaquer à ses affaires, poursuivre ses entreprises tout doucement et sans éclat.—Prov.: *tant vaut l'homme, tant vaut la terre*, les terres, les fonds de commerce, etc., rapportent en proportion de la capacité de celui qui les possède, de l'art de les faire valoir; et, en général, chacun réussit dans son état en proportion du talent et du travail qu'il y apporte. — Fig. : *un grand homme*, distingué par des qualités éminentes et d'éclatantes actions.— *Un homme nouveau*, celui qui a fait fortune; le premier de sa race qui se fasse remarquer : *Cicéron était un homme nouveau*. Cette expression a été créée par les Romains, et ils l'appliquaient aux plébéiens qui s'élevaient aux dignités. — Prov. : *il y a grande différence d'homme à homme*. — *Face d'homme porte vertu*, proverbe inconnu que nous trouvons dans l'*Académie* et qui signifie, la présence d'un *homme* sert bien à ses affaires.—Nous en dirons autant de celui-ci : *jamais cheval ni méchant homme n'amenda pour aller à Rome*, on ne se corrige pas de ses vices en voyageant.—*Homme* avec l'adjectif possessif se dit d'*hommes* soumis aux ordres d'un autre, et plus particulièrement

des soldats et des *hommes* de peine : *rassemblez vos hommes, il ne manque aucun de nos hommes.* —Il se dit aussi pour l'*homme* dont il s'agit, dont on parle : *expédiez promptement votre homme et venez nous rejoindre ; mon homme était déjà parti.*—C'est dans un sens analogue qu'on dit : *il ne manque jamais son homme ; cette maladie emporte bientôt son homme.*—On dit : *j'ai trouvé mon homme, il a trouvé son homme,* pour dire, j'ai trouvé *l'homme* qu'il me fallait, l'*homme* que je cherchais, l'*homme* propre à mon affaire, etc. —*Il y a toujours de l'homme partout ;* un *homme*, quelque sage qu'il soit, a toujours quelque faiblesse.—Par mépris, *ce n'est pas un homme,* c'est un *homme* faible. — *N'être pas homme*, signifie être impuissant, être incapable de procréer des enfants.—HOMME DE BIEN, HOMME D'HONNEUR, HONNÊTE HOMME. (*Syn.*) L'*homme de bien* est celui qui satisfait exactement aux préceptes de la religion ; l'*homme d'honneur*, celui qui suit rigoureusement les lois et les usages de la société; l'*honnête homme,* celui qui ne perd de vue, dans aucune de ses actions, les principes de l'équité naturelle. — L'*homme de bien* fait des aumônes ; l'*homme d'honneur* ne manque point à sa promesse ; l'*honnête homme* rend la justice, même à son ennemi. — HOMME DE SENS, HOMME DE BON SENS. (*Syn.*) L'*homme de sens* a de la profondeur dans les connaissances, et beaucoup d'exactitude dans le jugement : c'est un titre dont tout *homme* peut être flatté. L'*homme de bon sens*, au contraire, passe pour un *homme* si ordinaire, qu'on croit pouvoir se donner pour tel sans vanité ; c'est celui qui a assez de jugement et d'intelligence pour se tirer à son avantage des affaires ordinaires de la société.—HOMME VRAI, HOMME FRANC. (*Syn.*) L'*homme vrai* dit fidèlement les choses comme elles sont ; l'*homme franc*, libre dans ses discours, dit son sentiment sur les choses à cœur ouvert.—L'*homme vrai* est incapable de fausseté, et ne connaît pas le mensonge ; l'*homme franc* est incapable de dissimulation, et ne connaît pas la politique. Vous opposerez à celui-là le personnage faux; à celui-ci, le personnage dissimulé. — L'*homme vrai* dit sa pensée, parce qu'elle est la vérité; l'*homme franc* dit la vérité, parce qu'elle est sa pensée.

HOMMEAU, subst. mas. (*omô*), petit *homme*. (La Fontaine.)

HOMMÉE, subst. fém. (*omé*), travail qu'un *homme* peut faire dans un jour. — Mesure de terre en usage dans quelques provinces.

***HOMMERIE**, subst. fém. (*omeri*), passion humaine. (*Boiste.*) Inusité.

HOMOCENTRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*omôçantre*), point de plusieurs cercles qui ont un seul *centre*.

HOMOCENTRIQUE, adj. des deux genres (*omôçantrike*) (en grec ομοκεντρος, formé de ομος, pareil, semblable, et κεντρον, centre), concentrique, qui a un centre commun.—L'*Académie* en fait un t. d'anat. Nous aimons à penser que c'est une faute typographique.

HOMOCONDIS, subst. propre mas. (*omokondice*), divinité japonaise.

HOMOCULE, subst. mas. (*omokule*), en langage familier et railleur ou en t. de médec., petit *homme*. On dirait mieux *homoncule*, du lat. *homunculus*, qui a la même signification.

HOMODERME, subst. mas. (*omodèreme*) (du grec ομος, pareil, semblable, et δερμα, peau), t. d'hist. nat., classe de reptiles ophidiens ou de serpents, qui ont la peau ou nue ou également écailleuse en dessus et en dessous, et les mâchoires soudées.

HOMODROME, adj. des deux genres (*omodrome*) (du grec ομος, semblable, et δρομος, course, parce que le poids et la puissance se meuvent dans le même sens), t. de mécanique : *levier homodrome*, dans lequel le poids et la puissance sont tous deux du même côté du point d'appui : tels sont les leviers de la seconde et de la troisième espèce.

HOMODROMIE, subst. fém. (*omodromi*), t. de mécan., art de connaître les poids et les puissances des leviers.

HOMŒOMÉRIE, subst. fém. Voy. HOMÉOMÉRIE.

***HOMŒOPATHIE**. Voy. HOMÉOPATHIE.

HOMŒOPLASIE, subst. fém. (*omé-opelazi*), t. de médec., formation des tissus accidentels.

HOMŒOPROPHÈRE, subst. fém. (*omé-oprofère*), cacophonie qui résulte d'une suite de mots commençant par la même lettre.

HOMŒOPTOTON, subst. mas. (*omé-opetoton*), figure de rhétorique qui consiste à terminer les membres d'un discours par le même cas.

HOMOGÈNE, adj. des deux genres (*omojène*) (en grec ομογενης, fait de ομος, pareil, semblable, et γενος, genre, nature, espèce), de même nature : *les parties homogènes ; l'eau était regardée comme composée de parties homogènes.* — Qui est formé de parties *homogènes : un tout homogène, substance homogène.* — T. d'algèbre, *quantités homogènes*, qui ont le même nombre de dimensions. — *Quantités sourdes homogènes*, qui ont le même radical. — *Homogène de comparaison*, autrefois le dernier terme de l'équation, composé de quantités toutes connues. — *Équations homogènes*, dans le calcul intégral, les équations où les variables montent au même degré dans tous les termes.

HOMOGÉNÉITÉ, subst. fém. (*omojéné-ité*), qualité de ce qui est *homogène*.

HOMOGRAMME, subst. mas. (*omoguerame*) (du grec ομος, semblable, et γραμμα, lettre), chez les anciens, nom d'athlètes qui tiraient une même lettre de l'urne et combattaient ensemble.

HOMOGRAPHE, adj. et subst. mas. (*omoguerafe*) (du grec ομος, semblable, et γραφω, j'écris), se dit des mots qui s'écrivent de la même manière et ont une signification différente.

HOMOGYNE, subst. fém. (*omojine*) (du grec ομος, semblable, et γυνη, femme), t. de bot., espèce de plante, le tussillage des Alpes, dont les fleurs femelles ont la corolle tronquée.

***HOMOÏOSE**, subst. fém. (*omo-i-oze*), t. de médec., synonyme d'*assimilation*.

HOMOÏOTOMIE, subst. fém. (*omo-i-otomi*) (du grec ομοιος, semblable, et τομη, incision), t. de chir., opération inusitée aujourd'hui, qui consistait à scarifier le palais et les amygdales.

HOMOÏOTOMIQUE, adj. des deux genres (*omo-i-otomike*), t. de chir., qui est relatif à l'*homoïotomie*.

HOMOLE, subst. fém. (*omole*), t. d'hist. nat., genre de crustacés décapodes.

HOMOLÉES, subst. fém. plur. (*omolé*), myth., fêtes que l'on célébrait sur le mont *Homole* en l'honneur de Jupiter.

HOMOLOGATIF, adj. mas., au fém. **HOMOLOGATIVE** (*omologuatif, tive*), qui *homologue*.

HOMOLOGATION, subst. fém. (*omologuâcion*), t. de jurispr., approbation et confirmation par autorité de justice d'un acte fait par des particuliers.

HOMOLOGATIVE, adj. fém. Voy. HOMOLOGATIF.

HOMOLOGUE, adj. des deux genres (*omologue*) (du grec ομος, semblable, pareil, et λογος, en lat. *ratio*, raison, rapport, approbation), t. de géométrie ; il se dit des côtés qui, dans des figures semblables, se correspondent et sont opposés à des angles égaux : *dans les triangles semblables, les côtés homologues sont proportionnels.*

HOMOLOGUÉ, E, part. pass. de *homologuer*.

HOMOLOGUER, v. act. (*omologuié*), t. de jurispr., approuver, confirmer un acte par autorité de justice.—S'HOMOLOGUER, v. pron.

HOMOMALLE, adj. des deux genres (*omomale*) (en grec ομος, pareil, semblable, et μαλλος, laine ou long poil), t. de bot., se dit d'un épi dont toutes les fleurs sont tournées d'un même côté.

HOMONIA, subst. fém. (*omonia*), t. de bot., espèce de plante du genre des pavots.

HOMONIANTHE, subst. fém. (*omoni-ante*) (du grec ομοιος, semblable, et ανθος, fleur), t. de bot., genre de plante qui ne diffère des chétanthères que par ses fleurs, toutes hermaphrodites et semblables.

HOMONOIE, subst. mas. (*omonoa*), t. de bot., arbrisseau de la Cochinchine.

***HOMONOPAGIE**, subst. fém. (*omonopaji*), t. de médec., synonyme de *céphalalgie*, selon quelques auteurs.

HOMONOPAGIQUE, adj. des deux genres (*omonopajike*), t. de médec., qui est relatif à l'*homonopagie*.

***HOMONYME**, adj. des deux genres (*omonime*) (en grec ομωνυμος, fait de ομος, semblable, et ονυμα, nom), t. de grammaire, de même nom. Il se dit surtout des mots pareils qui expriment des choses différentes, comme *son*, dans : *j'ai vu son père ; le son de cet instrument est beau ; il y a du son dans cette farine.*—Subst. mas. : *un homonyme*, une personne ou une chose qui porte le même nom.

HOMONYMIE, subst. fém. (*omonimi*), ressemblance de noms à double sens.

***HOMOOUSIEN** ou **HOMOUSIEN**, subst. mas (*omo-ouziein, omouziein*) (du grec ομουσιος, consubstantiel, formé de ομος, semblable, et de ουσια, substance), nom donné autrefois par les ariens aux catholiques qui soutenaient que le fils de Dieu est de même substance que son père.

HOMOPATORIES, subst. fém. plur. (*omopatori*), t. d'hist. anc., assemblées à Athènes pour admettre les jeunes gens dans les curies.

HOMOPHAGE, HOMOPHAGIE, HOMOPHAGIQUE. Voy. OMOPHAGE, OMOPHAGIE, OMOPHAGIQUE.

***HOMOPHONE**, adj. des deux genres (*omofone*) (du grec ομος, pareil, et φωνη, voix, son) pourrait se dire, en t. de gramm., des mots qui s'écrivent différemment et qui se prononcent de la même manière. (*Boiste.*)

HOMOPHONIE, subst. fém. (*omofoni*) (même étym. que celle du mot précéd.), concert de plusieurs voix qui chantent à l'unisson.

***HOMOPODE**, adj. des deux genr. (*omopode*), dont toutes les pattes ont un nombre égal de doigts.

HOMOPTÈRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*omopetère*) (du grec ομος, semblable, et πτερον, aile), t. d'hist. nat., section d'insectes de l'ordre des hémiptères, divisée en trois familles, les cicadaires, les hyménélytres et les gallinsectes.

HOMORUSIE, subst. fém. (*omoruzi*), t. de pharm., ancien médicament propre contre les maladies du foie.

HOMOTÈLE, subst. mas. (*omotèle*) (du grec ομος, semblable, et τελος, tribut), t. d'antiq., étranger résidant à Athènes et payant l'impôt.

HOMOTIME, subst. mas. (*omotime*), nom sous lequel les historiens grecs désignent les principaux officiers du roi de Perse.

***HOMOTONE**, adj. des deux genres (*omotone*) (du grec ομος, semblable, et τονος, ton), égal, uniforme.

HON (H *s'aspire*) (*on*), interj. pour faire répéter ce qu'on n'a pas entendu. À éviter.

HONCHETS (H *s'aspire*), subst. mas. plur. (*onché*), sorte de jeu d'enfants. Voy. JONCHETS.

***HONFLEUR**, subst. propre mas. (*onfleur*), ville de France, chef-lieu de canton, arrondissement de Pont-l'Évêque, dép. du Calvados.

HONGRE (H *s'aspire*), adj. mas. (*onguere*), cheval châtré. On en amenait autrefois beaucoup de *Hongrie*. — Subst., au mas. : *il a deux beaux hongres.* — Monnaie d'or de *Hongrie* au titre de vingt-trois carats huit grains de fin, valant quatre florins d'Empire, environ onze livres tournois, ou dix francs quatre-vingt-six centimes.

HONGRÉ, E, part. pass. de *hongrer*.

HONGRÉLINE (H *s'aspire*), subst. fém. (*onguereline*), sorte d'habillement de femme, fait en forme de chemisette à grandes basques. Il n'est plus en usage.

HONGRER (H *s'aspire*), v. act. (*ongueré*), châtrer un cheval.

***HONGRIE** (H *s'aspire*), subst. fém. (*ongueri*) : *cuir de Hongrie*, à la façon *hongroise : point de Hongrie*, espèce de tapisserie.

HONGRIE (H *s'aspire*), subst. propre fém. (*ongueri*) (en hongrois, *Magyar-Orszag*), royaume d'Europe dépendant de l'empire d'Autriche. Bude en est la capitale.

***HONGROIS, E** (H *s'aspire*), adj. et subst. (*ongueroa, roaze*), de *Hongrie*.

HONGROYEUR (H *s'aspire*), subst. mas. (*ongueroéieur*), ouvrier qui façonne le cuir de *Hongrie*. On dit aussi *hongrieur*.

***HONIGSTIQUE**, adj. des deux genres (*oniguecetike*) (de l'allemand *honig*, miel), de la mellite, mellitique : *acide honigstique*.

HONGNETTE, subst. fém. (*ongniète*), espèce de ciseau à pointe terminée en losange, dont se servent les sculpteurs en marbre.

HONNÊTE, adj. des deux genres (*onète*) (du lat. *honestus*), en parlant des choses, 1° vertueux, conforme à l'honneur pris pour la vertu ; 2° bienséant, convenable.— En parlant des personnes, 1° plein d'*honneur* ; 2° civil, poli, gracieux, affable. Il se dit aussi en ce sens des choses qui ont rapport à la personne : *accueil, réception, procédé honnête.* — *Excuse, prétexte, refus honnête*, plausible, spécieux. — *Présents, récompenses honnêtes*, pour ceux qui les donnent et ceux qui les reçoivent. — *Un prix honnête*, proportionné à la valeur de la chose. — *Longueur honnête*, longueur suffisante : *il faut que votre discours soit d'une longueur honnête.* On dit, dans des sens analogues, *cela est d'une largeur honnête, d'une grosseur honnête*, etc.

— *Habit honnête*, habit convenable et bienséant à la condition et à l'âge de celui qui le porte. On dit, dans un sens analogue : *faire une dépense honnête ; avoir un équipage honnête.* — *Cet habit est honnête, est encore fort honnête*, il est encore bon pour être porté. — *Honnête aisance, fortune honnête*, aisance, fortune qui permet de vivre agréablement. On dit d'une fortune considérable, qu'elle est *fort honnête*. — Dans des sens analogues : *il nous a donné un dîner fort honnête; vous avez déjà eu un morceau, une part honnête, fort honnête.* — *Une naissance, une condition honnête*, qui n'a rien de bas ni de fort relevé.— *Une famille honnête*, à laquelle il n'y a rien à reprocher. — *Un honnête homme*, un homme d'honneur, de probité. — *Un homme honnête*, qui a toutes les qualités sociales. — *Honnêtes gens*, se dit dans tous les sens d'honnête homme. — Prov. : *il y a d'honnêtes gens, il y a des honnêtes gens partout*, dans tous les pays, dans toutes les professions, il y a des *honnêtes* gens. Cela se dit particulièrement en parlant de pays ou d'états où il est le plus difficile d'en trouver. — *Honnête garçon*, se dit fam. d'un garçon bien né, bien élevé, dont les mœurs et les inclinations sont douces et *honnêtes*.—On dit fam., *honnête débauché*, d'un homme qui aime le plaisir, mais qui garde des mesures dans la débauche. — Ironiq., *honnête fripon, honnête usurier*, etc. — *Honnête femme* ou *fille*, femme ou fille d'une conduite irréprochable.—*Honnête*, s'emploie aussi subst. : *nous devons préférer l'honnête à l'agréable.* — HONNÊTE, CIVIL, POLI, GRACIEUX, AFFABLE. (*Syn.*) Nous sommes *honnêtes* par l'observation des bienséances et des usages de la société ; *civils*, par les honneurs que nous rendons à ceux qui se trouvent à notre rencontre ; *polis*, par les façons flatteuses que nous avons dans la conversation et dans la conduite, pour les personnes avec qui nous vivons ; *gracieux*, par des airs prévenants pour ceux qui s'adressent à nous ; *affables*, par un abord doux et facile envers nos inférieurs.

HONNÊTEMENT, adv. (*onèteman*) (en latin *honestè*), avec civilité, d'une manière honnête; il a toutes les significations de l'adjectif. — En *honnête* homme, avec *honneur*. — Il signifie quelquefois suffisamment, passablement; et par ironie, beaucoup, extrêmement : *c'est honnêtement vendu; vous en avez honnêtement mangé.*

HONNÊTETÉ, subst. fém. (*onèteté*) (en latin *honestas*), bienséance, conformité à l'honneur, à la probité, à la vertu : *l'honnêteté des principes, des actions, de l'âme, de la conduite.* — Civilité. En ce sens, quand il exprime la qualité de celui qui est *honnête*, il n'a point de pluriel; il prend les deux nombres quand il exprime les effets de cette qualité : *j'ai reçu mille honnêtetés de...* — Manière d'agir obligeante : *il en a usé avec la plus grande honnêteté du monde.* — Présent qu'on fait pour quelque service rendu, etc. — Pudeur, modestie, chasteté : *paroles contre l'honnêteté.*

***HONNEUR**, subst. mas. (*oneur*) (en latin *honor*), témoignage, démonstration de respect; action par laquelle on fait connaître la vénération, l'estime qu'on a pour le mérite ou la dignité de quelqu'un. Dans ce sens, il s'emploie souvent au pluriel : *il ne faut pas rendre aux hommes des honneurs qui ne sont dus qu'à Dieu; porter honneur et respect; rendre, décerner les honneurs divins, les honneurs du triomphe; faire quelque chose en l'honneur de Dieu, en l'honneur de quelqu'un.* — On dit ironiq. : *vous me croyez capable d'une telle action, vous me faites bien de l'honneur, vous me faites là un bel honneur, c'est beaucoup d'honneur, c'est trop d'honneur que vous me faites*, etc. — *Garde d'honneur*, troupe composée, soit de militaires, soit de citoyens, offerte à des personnages éminents, auxquels on rend les *honneurs* militaires, pour leur servir de garde et d'escorte pendant leur séjour dans la ville, dans le pays.—*Place d'honneur*, dans une cérémonie, dans une réunion, dans un repas, etc., la place réservée à un personnage éminent, à une personne qu'on veut honorer d'une distinction particulière. — *Honneur* joint à un infinitif et quelquefois à un substantif par la préposition *de*, signifie grace, faveur, distinction : *il ne m'a pas seulement fait l'honneur de me répondre; il n'a pas obtenu l'honneur d'un salut.* — On dit par civilité, par compliment : *j'ai l'honneur de vous saluer*, etc. — Vertu, probité, qualité qui nous porte à faire des actions nobles, courageuses, loyales : *c'est un homme d'honneur écouter la voix de l'honneur, les lois de l'honneur; satisfaire à l'honneur.* — On dit par manière de serment, pour affirmer, pour attester : *sur l'honneur, sur mon honneur; foi d'homme d'honneur ; d'honneur ; en honneur.*—*Parole d'honneur*, promesse faite ou assurance donnée sur l'honneur. — *Ma parole d'honneur* ou *parole d'honneur*, se dit souvent dans la conversation familière pour affirmer fortement.—Prov., *en tout bien et tout honneur*, à bonne fin, à bonne intention : *il voit cette fille en tout bien et tout honneur.* — Si ce sentiment *d'honneur* est fondé sur la vertu, sur la justice, sur la vérité, sur la probité, sur l'humanité, c'est *le véritable honneur*; s'il a pour objet des usages barbares, des coutumes extravagantes, des vices, c'est un *faux honneur*.—En parlant des femmes, pudicité, chasteté : *femme d'honneur, sans honneur*; et fam., *faire faux-bond* ou *forfaiture à son honneur*.—Gloire, estime publique qui suit la vertu, le courage, les talents : *acquérir de l'honneur ; il s'en est tiré avec honneur ; de tels sentiments vous font honneur ; il eut tout l'honneur de la victoire.* — *Être l'honneur de son pays, de sa famille, de son siècle*, etc., en être la gloire et l'ornement : *il est l'honneur de la magistrature : elle est l'honneur de son sexe.*—*Faire honneur à quelqu'un d'une chose*, la lui attribuer.—*Se faire honneur de quelque chose*, se l'attribuer, et plus ordinairement, s'en tenir honoré, s'en honorer. On dit dans le même sens, *tenir à honneur*. — Pop. et par civilité : *sauf votre honneur*, sauf le respect que je vous dois. — *Votre honneur* est, en Angleterre, le titre qu'on donne par respect à certaines personnes de qualité. — Réputation : *attaquer, blesser l'honneur.* — Au plur., dignités, places honorables.—Prov. : *les honneurs changent les mœurs*, on s'oublie dans la prospérité. — *Point d'honneur*, considération qui fait faire une chose, par crainte d'être blâmé, déshonoré.—*Prendre tout au point d'honneur*, étendre trop loin sa délicatesse sur le point d'honneur. — *Affaire d'honneur*, débat, démêlé, querelle, où les parties croient leur *honneur* compromis. Il se dit particulièrement d'un duel : *ils ont ensemble une affaire d'honneur.*—En t. de jeu, *la partie d'honneur*, la troisième partie que l'on joue, lorsque chacun des deux joueurs en a gagné une. — On dit fam. et en plaisantant : *ne jouer que pour l'honneur, ne jouer que l'honneur*, jouer sans intéresser le jeu, et seulement pour passer le temps. — *Piquer d'honneur une personne*, lui persuader qu'il y va de son *honneur* de faire ou de ne pas faire quelque chose : *quoique doux dans son enfance, il avait une opiniâtreté insurmontable; le seul moyen de le plier était de le piquer d'honneur.* (Voltaire.) — *Se piquer d'honneur*, montrer dans quelque occasion plus d'habileté, de courage, de générosité, etc., qu'on n'a coutume d'en faire paraître : *il s'est surpassé dans cet ouvrage; on voit bien qu'il s'est piqué d'honneur.* — *Faire honneur à...*, attirer de l'estime. — En t. de négociant, répondre à une lettre; payer une lettre de change exactement. On dit en ce sens : *acquitter une lettre de change pour l'honneur du tireur*, la payer à la place de celui sur qui elle est tirée, lorsqu'il n'a pas voulu la payer. — On dit qu'*un ouvrage fait honneur à un artiste, à un ouvrier*, pour dire qu'il est une preuve, un monument de son génie, de son talent, de son habileté.—*Faire honneur aux sciences, aux arts, faire honneur à son pays* les illustrer.—*Faire honneur à son éducation*, répondre aux soins qu'on en a pris.— *Faire honneur à un repas*, y bien manger.—*Faire les honneurs d'une maison*, recevoir poliment ceux y viennent. — *Faire les honneurs d'une personne, d'une chose*, en parler ou en disposer comme d'une chose qui nous appartient. — *Faire les honneurs de ses enfants*, rabattre des éloges qu'on fait d'eux en leur présence. — *Mourir au lit, au champ d'honneur*, mourir à la guerre pour le service de l'état, ou mourir dans l'exercice d'une profession honnête. — On le dit aussi quelquefois, en plaisantant, d'un ivrogne qui meurt en buvant, d'un joueur qui meurt les cartes à la main, etc. — On appelle *honneurs funèbres*, les *honneurs* qu'on rend aux morts, les cérémonies des funérailles.—En termes de guerre, on dit en parlant de la prise d'une place, que *la garnison a obtenu les honneurs de la guerre, qu'elle est sortie avec les honneurs de la guerre*, pour dire qu'en vertu de la capitulation, elle est sortie de la place avec armes et bagages, et qu'on lui a rendu les *honneurs* que les corps militaires se rendent ordinairement les uns aux autres. — Dans certaines grandes cérémonies, on appelle *les honneurs*, les pièces principales qui servent à la cérémonie, comme la couronne, le sceptre, etc., dans un couronnement. — A certains jeux de cartes, on appelle aussi *honneurs*, les quatre figures. — *Les honneurs du Louvre*, se disait de certaines distinctions, et particulièrement du droit d'entrer à cheval ou en carrosse dans la cour du Louvre et dans celle des autres maisons où le roi était logé.—*Les honneurs de l'Église*, les prééminences et les droits honorifiques qu'on a dans l'Église.— Prov. : *à tous seigneurs tous honneurs*, ou *à tout seigneur tout honneur*, il faut rendre honneur à chacun selon son rang et sa qualité. — *Légion-d'Honneur*, ordre civil et militaire; *croix d'honneur*, décoration de cet ordre. — *Chevalier d'honneur, dame d'honneur, fille d'honneur*, se dit de certaines personnes de qualité qui remplissent certaines fonctions auprès d'une reine, d'une princesse. — *Chevalier d'honneur*, s'est dit aussi de conseillers d'épée qui avaient séance et voix délibérative dans les cours souveraines. — *Enfants d'honneur*, jeunes gens de qualité qui étaient nourris auprès d'un prince, pendant son bas âge. — *Conseillers d'honneur*, conseillers qui avaient séance et voix délibérative dans certaines compagnies, quoiqu'ils n'eussent point de charge. — *Marguillier d'honneur*, marguillier d'un état supérieur à celui des marguilliers ordinaires : *le marguillier d'honneur n'est point comptable.* — Les Romains avaient fait de l'*honneur* une divinité. Ils avaient placé son temple après celui de la Vertu; en sorte qu'on ne pouvait entrer dans le temple de l'Honneur qu'après avoir passé par celui de la Vertu.

HONNI, E, part. pass. de *honnir*, et adj., plein de confusion La devise de l'ordre de la Jarretière, en Angleterre, porte ces mots : *honni soit qui mal y pense.*

HONNIR (*h s'aspire*), v. act. (*onir*) (de l'allemand *honen*, se moquer, fait de *hohn*, moquer), bafouer, vilipender, avec cette différence que *honnir* est le cri du soulèvement et de l'indignation ; *bafouer* est l'action de la dérision et de l'avanie; *vilipender* est l'expression du mépris et du décri.—*Honnir* est un vieux mot qui ne se dit plus que par plaisanterie et au passif. Il mériterait, suivant *Roubaud*, d'être rajeuni.

HONNISSEMENT (*h s'aspire*), subst. mas. (*oniceman*), ignominie.

HONNISSEUR (*h s'aspire*), subst. mas. (*oniceur*), qui perd la réputation. (*Florian.*)

***HONORABLE**, adj. des deux genres (*onorable*) (en latin *honorabilis*), qui fait *honneur* : *profession, emploi, rang honorable.* — Splendide, magnifique, en parlant des personnes et de ce qui y a rapport : *c'est un homme honorable; il fait les choses d'une manière honorable.* — Qui mérite d'être honoré, considéré : *caractère, famille, maison honorable.* Dans ce sens on dit en langage parlementaire : *mon honorable collègue; l'honorable orateur ; l'honorable préopinant.*— On disait autrefois, *honorable homme*, pour dire, homme né de parents honnêtes. — On appelait *honorables personnes*, celles qui avaient passé par les magistratures. — *Amende honorable*, se disait d'une espèce de peine ordonnée autrefois par la justice, en satisfaction de quelque crime : *il a fait amende honorable.* C'était un acte par lequel un criminel nu, en chemise, demandait publiquement pardon à Dieu, au roi et à la justice, en exécution du jugement qui l'avait condamné. Il n'y a rien de si déshonorant que cette *amende honorable*, et il faut convenir qu'ici l'usage a bien abusé du terme. — Fig. : *faire amende honorable à quelqu'un*, lui faire une espèce de réparation d'honneur sur quelque chose, et reconnaître qu'on a eu tort à son égard.

HONORABLEMENT, adv. (*onorableman*), d'une manière *honorable*, splendide : *il a été reçu honorablement.*

***HONORAIRE**, adj. des deux genres (*onorère*), il se dit des personnes qui, après avoir exercé certaines charges, en retiennent les *honneurs* principaux : *président, conseiller honoraire.* — Il se dit aussi des personnes qui portent un titre honorifique sans fonctions : *académicien honoraire.*—*Chanoine honoraire* se dit de quelqu'un qui s'est démis de son canonicat, ou qui sans être chanoine en a la place et les *honneurs*.—*Tuteur honoraire*, celui qui est préposé pour veiller aux intérêts d'un pupille, mais qui, à la différence du tuteur ordinaire, ne prend aucune part à l'administration des biens.

HONORAIRE, subst. mas. (*onorère*), salaire des médecins, des avocats et d'autres personnes de

professions *honorables*. En ce sens il est plus usité au plur. — Rétribution donnée à un prêtre pour la messe, etc.

HONORÉ, E, part. pass. de *honorer*. Il s'emploie adjectivement dans le commerce épistolaire et le langage familier : *mon honoré confrère; mon cher et honoré maître*.

HONORER, v. act. (*onoré*) (en latin *honorare*), rendre *honneur* et respect : *honorer ses supérieurs*.—Avoir beaucoup d'estime pour... : *j'honore son mérite et sa vertu*... — *Il m'honore de son amitié, de sa protection*, il me fait *l'honneur* de m'aimer, de me protéger. — Il signifie encore, faire bonneur à... : *il honore son pays; cette conduite, ces sentiments vous honorent; votre confiance m'honore*.—**s'HONORER**, v. pron., acquérir de l'honneur, faire une chose honorable : *c'est s'honorer que d'agir si généreusement*.—Se faire *honneur* d'une chose, en tirer vanité : *je m'honore d'être son ami; ma famille s'honore d'être alliée à la vôtre*.

ad **HONORES**, loc. adv. (*adonorèce*), expression familière empruntée du lat. : *un titre ad honores* est un titre sans fonction, sans émoluments, pour *l'honneur*.

*__HONORIFIQUE__, adj des deux genres (*onorifike*) (en latin *honorificus*), qui consiste dans des *honneurs* rendus : *droits honorifiques*.

HONORINUS, subst. propre mas. (*onorinuce*), myth., divinité des Romains, à laquelle sacrifiaient les femmes de ceux qui se mettaient en voyage, afin qu'ils reçussent un accueil *honorable* des étrangers qu'ils allaient visiter.

HONOVER, subst. propre mas. (*onovère*), myth., un des noms que les anciens Perses donnaient à Dieu.

HONTAGE (H *s'aspire*), subst. mas. (*ontaje*), pudeur. Il est vieux. (*Boiste*.)

HONTE (H *s'aspire*), subst. fém. (*onte*) (de l'italien *onta*, dérivé, suivant *Castelvétro*, du grec ονειδος, opprobre), sentiment de confusion excité dans l'âme par l'idée de quelque déshonneur qu'on a reçu ou qu'on craint de recevoir, ou qu'on aurait seulement à ses propres yeux. — Déshonneur qui cause ce sentiment. — *Avoir perdu* (ou fam. *bu*) *toute honte*, être sans pudeur. En ce sens, on dit prov. : *il a toute honte bue, il a passé par-devant l'huis du pâtissier*, de l'usage où étaient autrefois les pâtissiers de tenir cabaret sur le derrière de leur maison. Ceux qui avaient quelque pudeur y entraient par une porte dérobée, et quand un débauché y entrait par la boutique, on disait qu'*il avait toute honte bue*.—*Être la honte de sa famille*, lui faire un grand déshonneur.—Prov. : *s'en retourner avec sa courte honte*, sans avoir réussi.—*Un peu de honte est bientôt bue*, bientôt passée. — *Avoir honte de quelqu'un*, craindre de partager le blâme, le ridicule, la censure qu'il mérite, ou que l'on croit qu'il a méritée. On dit aussi dans le même sens, *il me fait honte, vous me faites honte*. — Prov. : *revenir avec sa courte honte*, revenir sans avoir rien obtenu, sans avoir rien fait de ce qu'on s'était promis d'obtenir ou de faire. Ce mot n'a point de pluriel, du moins dans le style noble. — Quand on dit : *je n'ai pas honte d'avoir fait cela*, *honte* est pris dans un sens général et indéterminé; mais dans : *je n'ai pas de honte d'avoir fait cela*, *honte* est considéré comme susceptible de plus ou de moins; il est pris dans un sens particulier; c'est comme si l'on disait : *je n'ai pas le moindre sentiment de honte*; et il y a une nuance entre ces deux manières de s'exprimer. On dira, dans un sens général et indéterminé : *il ne faut pas avoir honte de faire une bonne action*, et non pas : *il ne faut point avoir de honte*, etc. Mais si un homme a commis une action de nature à produire la *honte* la plus grande dans une âme tant soit peu honnête, je lui dirai : *n'avez-vous point de honte d'avoir fait une telle action?* c'est-à-dire, cette action, si propre à exciter dans toute âme honnête la *honte* la plus grande, n'a-t-elle pas produit dans la vôtre le plus léger sentiment de *honte*? (*Laveaux*.) — **HONTE, PUDEUR**. (*Syn*.) Les reproches de la conscience accusent la *honte*, les sentiments de modestie produisent la *pudeur*. Elles font quelquefois l'une et l'autre monter le rouge au visage; mais alors *on rougit de honte*, et *on devient rouge* par pudeur.

HONTEUSE, adj. fém. Voy. **HONTEUX**.

HONTEUSEMENT (H *s'aspire*), adv. (*onteuzeman*), avec *honte* et ignominie.

HONTEUX (H *s'aspire*), adj. mas., au fém. **HONTEUSE** (*onteu, teuze*), en parlant des personnes, qui a de la *honte*.—En parlant des choses, qui cause de la *honte*.—*Pauvres honteux*, qui n'osent demander l'aumône publiquement.—*Parties honteuses*, les nudités qu'on doit cacher.—Fam. : *le morceau honteux*, le dernier morceau d'un plat. —Fig. : *il est la partie honteuse de sa compagnie*, il la déshonore ou par son ignorance ou par ses vices.

HOOCKÈRE, subst. fém. (*okière*), t. de bot., genre de plantes qu'on a réuni aux brodies.

HOOCKERIE, subst. mas. (*okri*), t. de bot., genre de plante de la famille des mousses.

HOPÉA, subst. mas. (*opé-a*), t. de bot., arbrisseau du genre simploque.—Plante annuelle de la famille des lysimachies.

*__HÔPITAL__, subst. mas. (*ôpitale*) (en lat. *hospitium*, lieu destiné à recevoir les étrangers), maison fondée pour les pauvres malades ou sains. On écrivait autrefois *hospital*.—*Hôpital militaire*, destiné aux soldats malades. — On appelle dans les armées, *hôpital ambulant*, un *hôpital* qui suit l'armée dans tous ses campements, pour y recevoir les malades qui ont besoin d'un prompt secours, et qui ne peuvent être transportés dans les *hôpitaux* fixes.—Dans les flottes et les escadres, on appelle *vaisseau d'hôpital*, un vaisseau destiné pour les malades.—On dit qu'*un homme va à l'hôpital*, pour dire qu'il se ruine au point de manquer un jour du nécessaire. — Au plur., *hôpitaux*. Voyez **HOSPICE**.

HÔPITAUX, subst. mas. plur. Voyez **HÔPITAL**.

HOPLIE, subst. fém. (*opeli*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères assez semblables aux hannetons.

*__HOPLITE__, subst. mas. (*opelite*) (en grec οπλιτης fait de οπλον, arme défensive), t. d'hist. anc., soldat grec armé de toutes pièces.—Subst. fém., t. d'hist. nat., pierre pyriteuse et polie.—Voyez le mot suiv.

HOPLITIS, subst. mas. (*opelitice*), t. d'hist. nat., genre d'insectes, le même que l'osmie.

HOPLITODROME, subst. mas. (*opelitodrome*) (du grec οπλιτης, armé, et δρομος, course), t. d'hist. anc., athlète, qui, dans les jeux de la Grèce, courait armé.

HOPLITODROMIE, subst. fém. (*opelitodromi*), t. d'hist. anc., exercice de l'athlète qui courait armé.

*__HOPLOCHRISME__, subst. mas. (*opelokriceme*) (du grec οπλα, instruments, et χρισμα, onction), t. de chir., action de préparer un instrument de chirurgie, en y appliquant un médicament.

HOPLOMACHIE, subst. fém. (*opelomachi*) (du grec οπλον, arme, et μαχη, combat, dérivé de μαχομαι, combattre), t. d'hist. anc., combat de gladiateurs armés de toutes pièces.

HOPLOMACHISTE ou **HOPLOMAQUE**, subst. mas. (*opelomachicete, make*), gladiateur qui combattait armé de toutes pièces.

*__HOPLOMOCHLION__, subst. mas. (*opelomoklion*), ancienne armure de fer, très-pesante.

HOPLOPHORES, subst. m. pl. (*opelofore*) (du grec οπλον, arme défensive, et φερω, je porte), t. d'hist. nat., famille de poissons osseux, holobranches, abdominaux, dont le principal caractère réside dans le premier rayon de la nageoire pectorale, qui peut, après s'être écarté du corps et s'être porté à angle droit, devenir fixe et immobile, de manière à protéger l'animal.

HOPLOSMIE, subst. fém. (*opelocemi*) (du grec οπλον, arme défensive), myth., surnom de Pallas, armée de pied en cap.

HOQUELEUX ou **HOQUELEUR**, subst. mas. (*okeleu, leur*), vieux mot inusité qui signifiait querelleur, trompeur.

HOQUET (H *s'aspire*), subst. mas. (*okiè*) (du flamand *hick*, qui signifie la même chose, *Trévoux*), mouvement convulsif du diaphragme qui se manifeste par un son inarticulé. —*Le hoquet de la mort*, celui qui survient ordinairement aux mourants.—*Être au hoquet, au dernier hoquet*, être près d'expirer. — Heurt, choc, cahot. Vieux en ce sens.

*__HOQUETON__ (H *s'aspire*), subst. mas. (*oketon*) (suivant *Henri Étienne*, du grec ο χιτων, la casaque, comme on a fait *autruche* du mot ο στρουθος, l'autruche, en joignant l'article avec le nom), sorte de casaque des archers du grand-prévôt. — Archer revêtu de cette casaque. Vieux.

HOQUETTE, subst. fém. (*okiète*), instrument de fer à l'usage des sculpteurs en marbre.

HORACANG, subst. mas. (*orakan*), clocher des Talapoins. — Cercle de bois qui contient une cloche sans battant, et sur laquelle on frappe avec un marteau.

HORAÏES ou **HORÉES**, subst. fém. plur. (*ora-i, oré*), myth., sacrifice aux Heures et aux Saisons.

HORAIRE, adj. des deux genres (*orère*) (en lat. *horarius*, fait de *hora*, pris du grec ωρα, heure), qui a rapport aux *heures*, qui se mesure ou se fait par *heure*. — T. d'astron. : *cercles horaires* ou *de déclinaison*, cercles qui passent par les pôles du monde, et qui par leur distance au méridien marquent les *heures*. — *Angle horaire*, l'angle au pôle, formé par le cercle horaire et par le méridien du lieu. — *Mouvement horaire*, la quantité dont un astre varie en *une heure*, soit en longitude, soit en latitude. — *Parallaxe horaire* ou *parallaxe d'ascension droite*, celle que l'on observe au moyen du changement qu'elle cause dans l'ascension droite d'une planète. — *Lignes horaires*, lignes qui marquent les heures sur un cadran solaire.

HORANTHÉES, subst. fém. plur. (*oranté*), t. de bot., famille de plantes monocotylédones.

*__HORATIEN__, adj. mas., au fém. **HORATIENNE**, (*oracieìn, ciène*), se dit des vers ou de la poésie imités d'*Horace*.

*__HORCHIA__, subst. propre fém. (*orkia*), myth., déesse adorée en Etrurie.

HORCIUS, subst. propre mas. (*orciuce*), myth surnom de Jupiter, comme divinité présidant au serment.

*__HORDE__ (H *s'aspire*), subst. fém. (*orde*) (du tartare *ort* ou *orda*, famille), nom que l'on donne aux peuplades ou sociétés de Tartares errants, et abusivement à une multitude quelconque. *Voltaire* fit entendre pour la première fois, dans l'*Orphelin de la Chine*, ce mot peu usité jusqu'alors, et qui a fait depuis une grande fortune.

HORDÉAIRE, adj. mas. (*ordé-ère*) (du lat. *hordeum*, orge, dérivé du grec φορβη, pâture), t. d'hist. ancienne, se disait des athlètes, parce qu'ils se nourrissaient ordinairement avec du pain d'orge.

HORDEARIUM, subst. mas. (*ordé-ârióme*) (en lat. *hordearium*, en sous-entendant *æs*, airain), t. d'antiq., argent qu'on donnait à un cavalier romain pour acheter de l'orge pour la nourriture de son cheval.

HORDÉIFORME, adj. des deux genres (*ordé-iforme*) (du latin *hordeum*, orge, et *forma*, forme), t. d'anat. : *ganglions hordéiformes*, formés par le nerf intercostal entre chaque vertèbre.

HORDÉINE, subst. fém. (*ordé-ine*) (du lat. *hordeum*, orge), t. de chim., substance tirée de l'orge.

HORDÉIQUE, adj. des deux genres (*ordé-ike*), de l'*ordéine*.

HORDICALES, subst. fém. plur. (*ordikale*) (du lat. *hordicalia*, fait dans le même sens de *horda*, vache, et *cædere*, tuer, immoler), t. d'hist. anc., fêtes qu'on célébrait à Rome, en l'honneur de la Terre, à qui l'on immolait trente vaches pleines. On a dit aussi *hordicies*.

HOREB, subst. propre mas. (*orèbe*), montagne de l'Arabie Pétrée, à l'est du mont Sinaï : c'est sur cette montagne sacrée que l'Ecriture place le miracle de la source qui jaillit à la voix de Moïse, et celui du buisson ardent.

*__HORÉES__, subst. fém. plur. Voy. **HORAÏES**.

HOREY, subst. pr. masc. (*oré*), dieu du mal chez les habitants de la côte occidentale d'Afrique.

HORIALE, subst. fém. (*oriale*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes coléoptères.

*__HORIDICTIQUE__, adj. des deux genres (*oridiktike*), t. d'astron. : *quart de cercle horidictique*. Voy. **HORODICTIQUE**.

HORIE, subst. fém. (*ori*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères, de la famille des ornéphiles ou silvicoles, qui ont le corselet arrondi. — T. de mar., petite barque de pêcheur dont on se sert sur les côtes.

HORIOLE, subst. fém. (*oriole*), t. de mar., petite barque de pêcheur qui ne peut s'avancer en pleine mer.

*__HORION__ (H *s'aspire*), subst. mas. (*orion*), coup rudement déchargé sur la tête ou sur les épaules. Ce mot est vieux et de style plaisant. — Subst. propre mas., myth., surnom d'Apollon.

HORIUS, subst. propre mas. (*oriuce*), myth, surnom de Bacchus, qui préside aux heures et aux saisons.—C'est aussi un surnom d'Apollon.

*__HORIZON__, subst. mas. (*orizon*) (en grec οριζων, qui termine, dérivé de οριζειν, borner, terminer, dont la racine est ορος, borne, limite), grand cercle qui coupe la sphère en deux parties, dont l'une est l'hémisphère supérieur, l'autre l'inférieur. On le nomme *horizon astronomique* et

rationnel. — Ce qui termine notre vue et qui sépare la partie du ciel que nous voyons d'avec celle que nous ne voyons pas. C'est *l'horizon sensible* ou *visuel*. — *Horizon oriental*, la partie de l'*horizon* où les astres paraissent se lever; *horizon occidental*, celle où ils paraissent se coucher. — Fig. : *l'horizon du genie s'agrandit tous les jours.*

*HORIZONTAL, E, adj. (*orizontale*), qui est de niveau ou parallèle à l'*horizon;* qui n'est point incliné sur l'*horizon*. — En astron., 1° *diamètre horizontal*, le plus grand diamètre apparent d'un astre; 2° *parallaxe horizontale*, la plus grande de toutes les parallaxes; 3° *reflexion horizontale*, réfraction d'environ trente-deux minutes. — *Plan horizontal*, en géom., celui qui est parallèle à l'*horizon* du lieu. — En perspective, plan qui est parallèle à l'*horizon*, passant par l'œil et coupant le plan du tableau à angles droits. — *Ligne horizontale*, ligne droite tirée du point de vue parallèlement à l'*horizon;* intersection du plan du tableau et du plan *horizontal*. — On appelle *cadran horizontal*, un cadran qui est décrit sur un plan parallèle à l'*horizon*, et dont le style est élevé suivant l'élévation du pôle du lieu où il est construit. — Au plur. mas., *horizontaux*.

HORIZONTALEMENT, adv. (*orizontaleman*), dans une situation *horizontale*.

HORIZONTALITÉ, subst. fém. (*orizontalité*), état de ce qui est *horizontal*. — Position de l'*horizon*.

HORIZONTAUX, adj. mas. plur. Voy. HORIZONTAL.

*HORLOGE, subst. fém. (*orloje*) (en grec ὡρολόγιον, formé de ὡρα, heure, et de λεγω, je dis, j'annonce), sorte de machine composée de roues, de ressorts, etc., pour marquer et sonner les heures. On appelle *horloge solaire* ou *horloge au soleil*, un cadran au soleil; et *horloge de sable*, ou absolument *un sable*, une petite machine composée de deux fioles de verre où il y a du sable qui, en coulant de l'une dans l'autre, sert à marquer un certain espace de temps. — Les anciens se servaient d'*horloges d'eau*, comme nous nous servons de celles de sable, et ils les appelaient *clepsydres*. — On nomme *horloge* ou *pendule à équation*, celle qui indique et suit tout à la fois le temps vrai et apparent, qui est celui du soleil, et le temps moyen ou uniforme; *horloge* ou *pendule à secondes*, celle qui bat et marque les secondes, ainsi que les heures et les minutes; *horloge marine* ou *à longitudes*, celle qui sert à déterminer les longitudes en mer, c'est-à-dire le lieu où se trouve le vaisseau, en comptant du port d'où il est parti, et des différents endroits où il a relâché. — T. d'astron., constellation méridionale de l'abbé de *La Caille*, située au-dessous de l'Éridan. — T. de bot., *horloge de Flore*, nom donné par *Linnée* à une table des heures du jour auxquelles s'épanouissent certaines fleurs. — T. d'hist. nat., *horloge de la mort;* on donne vulgairement ce nom aux vrillettes et au psoque pulsateur, parce que ces insectes font entendre assez souvent un petit bruit continu, semblable à celui que produit le pendule d'une horloge. — *Monter une horloge*, en bander les ressorts ou en monter les poids. — *Démonter une horloge*, en désassembler les pièces.

HORLOGER, subst. mas., au fém. HORLOGÈRE, (*orlojé, jère*), celui, celle qui fait ou vend des *horloges* et des montres. On appelle *horlogers grossiers*, les ouvriers qui font les grosses *horloges* des clochers; *horlogers penduliers*, ceux qui font les pendules; *horlogers en petit*, ceux qui font les montres.

HORLOGÈRE, subst. fém. Voy. HORLOGER.

HORLOGERIE, subst. fém. (*orlojeri*), commerce, trafic et métier d'*horloges*, de montres et de pendules.

HORMÉSION, subst. mas. (*ormézion*), t. d'hist. nat., pierre des anciens, œil de chat de couleur jaune.

HORMINE, subst. fém. (*ormine*), t. de bot., espèce d'herbe.

HORMINELLE, subst. fém. (*orminèle*), t. de bot., genre de plantes, espèce de mélisse.

HORMINODE, subst. fém. (*orminode*), t. d'hist. nat., pierre connue des anciens. *Buffon* prétend qu'ils donnaient ce nom à une agate qui présentait un cercle de couleur d'or, au centre duquel était une tache verte. On a cru aussi que l'*horminode* pouvait être un jaspe.

HORMINUM, subst. mas. (*orminome*), t. de bot., les Grecs désignaient sous ce nom une plante à laquelle ils attribuaient la vertu d'exciter violemment à l'amour. Les espèces qu'on a rangées sous ce nom sont des sauges ou des mélisses.

HORMIS (*H s'aspire*), prép. (*ormi*), hors, excepté, comme qui dirait : *mis hors* ou *en dehors*.

HORMIUS, subst. mas. (*ormi-uce*), t. d'antiq., sorte de mélodie qui n'était que rhythmique, ne changeant point de ton.

HORMUS, subst. mas. (*ormuce*) (du grec ὁρμος, collier, parce que la ronde ressemble à un collier), t. d'antiq., danse inventée par *Dédale*, et formée par une ronde mêlée d'hommes et de femmes.

*HORN, subst. propre mas. (*orne*), cap situé à la pointe méridionale de l'Amérique.

HORNBLENDE (*H s'aspire*), subst. fém. (*orne-bleinde*) (de l'allemand *horn*, corne, et *blenden*, éblouir, à cause de la fausse apparence de corne), t. de minér., pierre du genre des cornéennes, qui doit son nom à ses rapports apparents avec la corne. On l'a récemment appelée *amphibole* et *diallage*. Voy. ces mots. — *Hornblende du Labrador*, minéral particulier de la classe des pierres, qui a quelque rapport avec l'amphibole par son tissu lamelleux, et avec le feld-spath chatoyant par ses reflets, mais qui en diffère par d'autres caractères importants.

HORNEMANIE, subst. fém. (*ornemani*), t. de bot., sorte de plante, espèce de gratiole.

HORNFELS, subst. mas., ou ROCHE-CORNÉE, subst. fém. (*ornefélece*, *rochekorné*), t. d'hist. nat., suivant les uns, roche de feld-spath, dans laquelle sont empâtés des grenats, ce qui la rapprocherait du leptinite; et roche quartzeuse, selon d'autres.

*HORNPIPE, subst. fém. (*ornepipe*), nom d'une danse très-usitée chez les Anglais.

HORNPOX, subst. mas. (*ornepokce*), t. de médec., nom anglais de la varicelle pustulée.

HORNSCHIEFER (*H s'aspire*, ou SCHISTE CORNÉ, subst. mas. (*ornechiéfère, chicetekorné*), t. d'hist. nat.; cette dénomination, qui n'a pas de sens fixe et déterminé, a été appliquée à une foule de roches, mais plus généralement à l'amphibole schistoïde, et quelquefois aussi au schiste micacé, et au porphyre schistoïde.

HORNSTEIN (*H s'aspire*), subst. mas. (*ornecetène*) (de l'allemand *horn*, corne, et *stein*, pierre, *pierre de corne*), t. de minér., substance pierreuse qui a la couleur et la transparence de la corne; variété du feld-spath. — *Hornstein-porphyre*, variété de porphyre à base de *hornstein*.

HORNSTÉTIE, subst. fém. (*ornecetéti*), t. de bot., genre de plantes, espèce d'amome.

*HORODICTIQUE, subst. mas. (*orodiktike*) (du latin *hora*, pris du grec ὡρα, et *dictare*, dicter, indiquer), instrument d'astronomie qui sert à trouver l'heure.

HOROGRAPHE, subst. mas. (*oroguerafe*), (du grec ὡρα, heure, et γραφω, j'écris, je trace), celui qui fait des cadrans.

HOROGRAPHIE, subst. fém. (*oroguerafi*) (même étym. que celle du mot précéd.), gnomonique; l'art qui enseigne à faire des cadrans.

HOROGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*oroguerafike*), qui appartient à l'*horographie*.

HOROLOGIOGRAPHE, subst. mas. (*orolojioguerafe*) (du grec ὡρολογιον, horloge, et γραφω, je trace), celui qui écrit sur l'horlogerie.

HOROLOGIOGRAPHIE, subst. fém. (*orolojioguerafi*) (même étym. que celle du mot précéd.), art de faire des cadrans; gnomonique. — Traité d'*horlogerie*, description des *horloges*, etc.

HOROLOGIOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*orolojioguerafike*), qui appartient à l'*horologiographie*.

HOROMÈTRE, subst. mas. (*oromètre*) (du grec ὡρα, heure, et μετρον, mesure), espèce de cadran dans l'Indostan.

HOROMÉTRIE, subst. fém. (*orométri*) (même étym. que celle du mot précéd.), art de mesurer et de diviser les heures, et d'en régler le nombre.

HOROMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*orométrike*), qui appartient à l'*horomètre*.

HOROPTÈRE, subst. mas. (*oropetère*) (du grec ὁρος, borne, limite, et ὀπτηρ, qui voit, dérivé de ὀπτομαι, voir; l'*horoptère* étant regardé comme la limite de la division distincte), t. d'optique, ligne droite, tirée par le point où deux axes optiques concourent, et parallèle à celle qui joint les centres des yeux ou des prunelles. — *Plan de l'horoptère*, plan qui passe par l'*horoptère*, et qui est perpendiculaire à celui des deux axes optiques.

HOROSCOPE, subst. mas. (*orocekope*) (du grec ὡρα, heure, et σκοπεω, je considère), observation qu'on fait de l'état du ciel au moment de la naissance de quelqu'un, et par laquelle on prétend juger de ce qui lui doit arriver pendant sa vie. — Instrument de mathématiques, en forme de planisphère, inventé par *Jean Paduanus*. — Fig. : *faire l'horoscope d'une affaire, d'une entreprise*, en prévoir, en prédire le succès.

HOROSCOPÉ, E, part. pass. de *horoscoper*.

HOROSCOPER, v. act. (*orocekopé*), tirer l'*horoscope*. Vieux et même hors d'usage.

HORREUR, subst. fém. (*orereur*) (en lat. *horror*, fait de *horrere*, se hérisser, frissonner de peur, etc., dérivé du grec ὀρρωδειν, craindre, avoir peur, dont la racine est ὀρρος, l'extrémité de l'os sacrum, le croupion, parce que certains animaux, quand ils ont peur, serrent leur queue entre leurs jambes), terreur, saisissement de l'âme qui la fait frémir. — Saisissement de crainte et de respect : *une secrète, une salute horreur*. — Détestation, haine violente. — En parlant des choses, énormité : *l'horreur du crime*. — Fam. personne, chose fort laide : *loin d'être une jolie femme, c'est une horreur; ce logement est une horreur*. — Au plur., il se dit, dans le style fam., des choses déshonorantes, des actions flétrissantes : *on m'a dit des horreurs de cet homme-là*. — On le prend aussi pour objet d'horreur : *tout était plein de carnage et d'horreur*. — *Horreur du vide*, expression hors de sens, par laquelle on prétendait autrefois expliquer l'ascension de l'eau dans les pompes aspirantes, etc. : *l'eau monte*, disait-on, *parce que la nature a horreur du vide*.

HORRIBLE, adj. des deux genres (*orerible*) (en lat. *horribilis*), qui fait *horreur*. — Extrême, excessif : *un froid horrible; une horrible dépense*, etc.

HORRIBLEMENT, adv. (*oreribleman*), d'une manière *horrible*, dans les deux sens : *horriblement laide; horriblement pressé*.

HORRIFIQUE, adj. des deux genres (*orerifike*), effrayant, hideux. Il n'est usité que dans le style burlesque.

HORRIPILATION, subst. fém. (*orerípilácion*) (en lat. *horripilatio*, fait de *horrere*, se hérisser, et *pilus*, poil), t. de médec., hérissement des cheveux.

*HORS (*H s'aspire*), prép. (*or*) (du lat. *foris*, dehors, par le changement ordinaire de l'*f* en *h*); elle marque exclusion, et se dit 1° du temps : *quand nous serons hors de l'hiver;* 2° du lieu : *hors de la ville;* 3° de diverses choses qui n'ont rapport ni au temps, ni au lieu : *être hors de son bon sens; hors de prix, hors de raison*. — Hormis, excepté : *hors cela, je suis de votre sentiment; hors deux ou trois*. — *Hors la loi*. Voyez LOI. — *Hors de cour*, t. de palais, manière de prononcer au civil, lorsque la demande n'a point d'objet; au criminel, *hors de cour* signifie qu'il subsiste des indices, mais qu'il n'y a pas assez de preuves pour asseoir une condamnation. — *Hors d'eau*, t. de chamoiseur, peaux qui ne sont plus humides. — HORS, HORMIS, EXCEPTÉ. (*Syn.*) *Hors* annonce la séparation qui existe entre tel objet, et les objets collectivement énoncés; *hormis* indique l'exclusion qu'il faut donner à un objet particulier, naturellement compris dans la proposition collective; *excepté* marque la distraction particulière qu'il faut faire de la proposition générale. Nul n'aura d'esprit, *hors* nous et nos amis. Le mahométisme permet toutes sortes d'aliments, *hormis* le vin. Tout le monde est à son aise dans cette ville, *excepté* ceux qui ne veulent pas travailler.

HORS-D'ŒUVRE (*H s'aspire*), adv. (*ordeuvre*) : *une chapelle hors-d'œuvre*, détachée du corps de l'édifice. — Fig., dans les ouvrages d'esprit : *un hors-d'œuvre* est une digression. — Au plur., petits plats qu'on sert avec le potage. — Pièces détachées. — Au plur., des *hors-d'œuvre*.

HORS-ŒUVRE (*H s'aspire*), adv. (*orzeuvre*) : *cet édifice a vingt toises hors-œuvre*, depuis l'angle extérieur d'un mur jusqu'à l'angle extérieur de l'autre mur.

HORTENSIA, subst. fém. (*ortancia*) (du latin *hortensis* ou *hortensius*, de jardin, fait de *hortus;* selon quelques-uns, de *Hortense*, épouse du fameux horloger français Lepaute, auquel Commerson la dédia; et, selon quelques autres, du nom de la reine *Hortense*, belle-sœur de l'empereur Napoléon), t. de bot., genre de plantes exotiques, à corolle polypétale, apportées de la Chine en Europe par lord *Macartney*, et cultivées pour la beauté de leurs fleurs.

*HORTENSIS, subst. propre fém. (*orteincice*), myth., surnom de Vénus présidant à la naissance des fleurs.

HORTICULTEUR, subst. mas. (*orticuleteur*), celui qui s'occupe d'*horticulture*.

HORTICULTURAL, E, adj. (*ortikuletural*), qui a rapport à l'*horticulture*. — Au plur. mas., *horticulturaux*.

HORTICULTURAUX, adj. mas. plur. Voy. HORTICULTURAL.

HORTICULTURE, subst. fém. (*ortikuleture*) (du lat. *hortus*, jardin, et *colere*, cultiver), art de cultiver les jardins.

HORTOLAGE, subst. mas. (*ortolaje*) (du lat. *hortus*, jardin), partie d'un potager où sont les couches et les plantes basses. — Toute sorte de plantes, de légumes et d'herbes potagères que l'on cultive dans un jardin. Ce mot a vieilli.

HORTOLE, subst. fém. (*ortole*), t. d'hist. nat., genre de coquilles, voisin des lituites. Les espèces fossiles de ce genre sont très-nombreuses.

*HORUS et HARPOCRATE, subst. propres mas. (*oruce, arpokrate*), myth., divinités égyptiennes que l'on célébrait toujours ensemble, et qui paraissent avoir été le type de Castor et de Pollux, et l'origine de la constellation des Gémeaux.

*HOSANNA, subst. mas. (*ozanena*), prière des juifs à la fête du tabernacle.—Cri de joie.—Sans *s* au pluriel.

HOSIES, subst. fém. plur. (*ozi*) (du grec ὅσιοι, saints), t. d'antiq.; on appelait ainsi les victimes sacrifiées par les *hosiotes*.

HOSIOTES, subst. mas. plur. (*ozi-ote*), t. d'antiq., ministres d'Apollon, à Delphes, dont l'office était d'aider les devins et la pythie dans les sacrifices.

HOSLUNDIES, subst. fém. plur. (*oceleundi*), t. de bot., plantes verbénacées.

HOSPES, subst. propre mas., ou HOSPITALIS, adj. mas. (*ocepèce, ocepitàlice*) (en latin *hospes*, hôte, *hospitalis*, hospitalier), myth. Jupiter était adoré sous ce nom, comme le dieu tutélaire des hôtes et des voyageurs. — Il y avait aussi Minerve *Hospitalis*.

*HOSPICE, subst. mas. (*ocepice*) (en lat. *hospitium*, fait de *hospes*, gen. *hospitis*, hôte, lieu où l'on retire les étrangers. — Petite maison religieuse dans une ville, où l'on retirait durant la guerre les religieux ou religieuses des couvents qui étaient dans la campagne.—Hôpital. Cette acception est moderne.

HOSPITA, subst. propre fém. (*ocepita*) (en lat. *hospita*, hôtesse), myth., surnom de Vénus, adorée à Memphis, et de Minerve, adorée à Sparte.

*HOSPITALIER, adj. et subst. mas., au fém. HOSPITALIÈRE (*ocepitalié, lière*) (en lat. *hospitalis*), celui ou celle qui reçoit et loge les pauvres et les passants.—On appelait *hospitaliers*, certains ordres militaires institués autrefois pour recevoir les pèlerins.

HOSPITALIÈRE, subst. et adj. fém. Voyez HOSPITALIER.

HOSPITALISÉ, E, part. pass. de *hospitaliser*.

HOSPITALISER, v. act. (*ocepitalizé*), au propre et au fig., donner l'*hospitalité*. — S'HOSPITALISER, v. pron.

*HOSPITALITÉ, subst. fém. (*ocepitalité*) (en lat. *hospitalitas*), vertu qui consiste à recevoir et à retirer chez soi les étrangers et les passants. — Obligation imposée à certaines abbayes de recevoir les voyageurs pendant quelques jours.—Parmi les anciens Grecs et Romains, droit réciproque de loger les uns chez les autres.

HOSPODAR (H s'aspire), subst. mas. (*ocepodar*), titre de certains princes vassaux du grand-seigneur.

HOSPODORAT (H s'aspire), subst. mas. (*ocepodora*), titre, gouvernement du *hospodar*; temps que dure ce gouvernement.

HOSTE, subst. mas. (*ocete*), t. de bot., arbrisseau d'Amérique.

HOSTI, E, part. pass. de *hostir*.

*HOSTIE, subst. fém. (*oceti*) (en lat. *hostia*, pour *hostis*, ennemi, parce qu'on immolait l'*hostie* après avoir repoussé l'ennemi), chez les anciens, sorte de victime qu'on immolait aux dieux. La chose immolée s'appelait *hostie*, quand c'était un petit animal, tel qu'un oiseau, une brebis; et *victime*, lorsque c'était un gros animal, comme un taureau.— Chez les Hébreux, victime quelconque offerte en sacrifice. — Chez les catholiques, pain très-mince et sans levain que le prêtre consacre.—*Hostie* se dit aussi du corps de Jésus-Christ renfermé sous les espèces du pain et du vin, que l'on offre tous les jours comme une nouvelle *hostie* dans le sacrifice de la messe: *le saint ciboire est le vaisseau où l'on garde les hosties*.

*HOSTILE, adj. des deux genres (*ocetile*) (en lat. *hostilis*), d'une manière *hostile*; en ennemi.

HOSTILEMENT, adv. (*ocetileman*), d'une manière *hostile*, en ennemi.

*HOSTILINA, subst. propre fém. (*ocetilina*) (du vieux mot lat. *hostire*, mettre de niveau), myth., déesse qu'on invoquait pour les moissons.

HOSTILITÉ, subst. fém. (*ocetilité*) (en lat. *hostilitas*, dérivé de *hostis*, ennemi), acte de guerre, action d'ennemi, de peuple à peuple.

HOSTIR, v. act. (*ocetir*), aligner, rendre égal. Il est vieux.—S'HOSTIR, v. pron.

*HÔTE, subst. mas., HÔTESSE, subst. fém. (*ôte, ôtece*) (en lat. *hospes*, gén. *hospitis*), celui, celle qui tient auberge ou cabaret.—Celui, celle qui loge, qui reçoit les étrangers dans un hôtel garni.— Celui qui est logé dans un hôtel garni. —Étranger qui est reçu dans une maison.—*Table d'hôte*, table où l'on mange plusieurs ensemble à tant par tête.—Prov. : *bon visage d'hôte*, bon accueil de celui qui donne à manger chez lui.— Prov. et fig. : *qui compte sans son hôte compte deux fois*, on se trompe ordinairement quand on fait quelque projet sans la participation de celui de qui l'exécution dépend.—En style poétique, *les hôtes des bois*, les ois., les bêtes sauvages.

*HÔTEL, subst. mas. (*ôtèle*) (suivant *Ménage*, du lat. *hospitale*. Les Romains appelaient *hospitalia, ium*, les appartements destinés à recevoir les étrangers), grande maison occupée par une personne d'un rang distingué. — Grande maison garnie; auberge renommée, etc.—*Hôtel-de-ville*, la maison commune, celle où l'on s'assemble d'ordinaire pour les affaires de la commune. — *Hôtel des monnaies*, le lieu où l'on fabrique les monnaies.—*Hôtel garni*, grande maison meublée où l'on est logé en payant.—*Maître-d'hôtel*, celui qui a soin de la table chez les riches particuliers.

HÔTEL-DIEU, subst. mas. (*ôtèledieu*), maison fondée pour les malades pauvres.—Au plur., des *hôtels-Dieu*.

HÔTELIER, subst. mas., HÔTELIÈRE, subst. fém. (*ôtelié, lière*), celui, celle qui tient une *hôtellerie*.

HÔTELIÈRE, subst. fém. Voy. HÔTELIER.

HÔTELLERIE, subst. fém. (*ôtèleri*), maison où on loge et mange pour de l'argent. Voy. CABARET.—Dans les grosses abbayes, corps de logis où l'on recevait les étrangers.

HÔTESSE, subst. fém. Voy. HÔTE.

*HOTTE (H s'aspire), subst. fém. (*ote*) (suivant *Le Duchat*, de l'allemand *huten*, couvrir, cacher), sorte de panier qu'on porte sur le dos avec des bretelles.—En menuiserie, dossier de siége cintré sur le plan, et incliné ou évasé sur la hauteur.—*Hotte de cheminée*, pente d'un tuyau de cheminée en forme de *hotte* renversée.

HOTTÉE (H s'aspire), subst. fém. (*oté*), *hotte* pleine de quelque chose; plein une *hotte*.

*HOTTENTOT, E, (H s'aspire), subst. (*otantò, tote*), habitant de la pointe d'Afrique.—T. d'hist. nat., genre d'insecte.

HOTTENTOTIE, subst. propre fém. (*otantoci*) pays de l'Afrique méridionale, habité par les *Hottentots*.

HOTTEUR (H s'aspire), subst. mas., HOTTEUSE, subst. fém. (*oteur, teuze*), celui, celle qui porte la *hotte*.

HOTTEUSE, subst. fém. Voy. HOTTEUR.

HOTTONE, subst. fém. (*otetone*), t. d'hist. nat., genre de plantes vivaces, à fleur en ombelle, à tige feuillée, de la famille des primulacées ou lysimachies de *Jussieu*.

*HOUACHE (H s'aspire), subst. fém. (*ouache*), t. de mar., trace ou sillage de navire en mer. On dit aussi *ouaiche*.

*HOUAGE (H s'aspire), subst. mas. (*ou-aje*), action de *houer* les draps. Voy. HOUER. — Dans les mines de charbon minéral, longueur du terrein que parcourent les veines en superficie et en profondeur.

*HOUAME, subst. mas. (*ouame*), myth., sectaire musulman nomade.

HOUARI, subst. mas. (*ou-ari*), t. de mar., bâtiment à deux mâts et à voiles latines pour la course.

HOUATTE, subst. fém. (*ouate*), espèce de coton. Voy. OUATE, seul connu

HOUBLON (H s'aspire), subst. mas. (*oublon*) (ce mot est flamand et vient de *lupulone*, corruption de *lupulus*, nom latin de cette plante), t. de bot., plante vivace qui entre dans la composition de la bière, et que par cette raison on nomme aussi *vigne du Nord*. Elle croît dans les haies et les terreins sablonneux; ses fleurs apétales, mâles ou femelles, croissent sur des pieds différents, dont les tiges anguleuses s'attachent à tout ce qui les entoure.

HOUBLONNÉ, E, part. pass. de *houblonner*.

HOUBLONNER (H s'aspire), v. act. (*oubloné*), mettre du *houblon* dans la bière.

HOUBLONNIÈRE (H s'aspire), subst. fém. (*oublonière*), champ planté de *houblon*.

*HOUCKIENS, subst. masc. plur. (*oukiein*), nom d'une faction qui prit naissance en Belgique en 1351, et qui était opposée à celle des *kabegaw*. On dit aussi *houcks* et *hocks*.

HOUCRE ou HOURQUE, (H s'aspire), subst. masc. (*oukre*), t. de mar., bâtiment à varangues plates.

HOUDAIN, subst. propre mas. (*oudein*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrondissement de Béthune, dép. du Pas-de-Calais.

HOUDAN, subst. propre mas. (*oudan*), ville de France, chef-lieu de canton, arrondissement de Mantes, dép. de Seine-et-Oise.

HOUÉ, (H s'aspire) subst. fém. (*ou*) (du latin *upupa*, hupe, employé par les Latins dans cette signification, à cause de la ressemblance de cet instrument avec la tête d'une *huppe*. *Ménage*), instrument de vigneron propre à remuer ou labourer la terre. — *Houe à cheval*, espèce de petite charrue tirée par un cheval, à un ou plusieurs socs en forme de *houe* plate, et à une ou deux roues. — On appelle *houe fourchue*, une *houe* qui, au lieu d'être pleine, est à dents plates. Elle sert à labourer et défoncer les terreins pierreux ou trop argileux, parce qu'elle entre plus avant que la *houe* pleine. — Espèce de rabot pour détremper le mortier.

HOUÉ, E, part. pass. de *houer*.

HOUER (H s'aspire), v. act. et neut. (*ou-é*), labourer à la *houe*, avec la *houe*. On dit aussi neut. : *les vignerons commencent à houer* — Dans la draperie, opération du foulon qui consiste à lâcher un drap à l'eau, et à l'en retirer plusieurs fois à petits plis, etc. — SE HOUER, v. pron.

HOUERIE, subst. fém. (*ouri*), t. d'agric., labour à la *houe*.

*HOUETTE (H s'aspire), subst. fém. (*ou-ète*), t. de bot.; on a donné ce nom au fromager, dont les semences sont entourées d'un coton qui est en usage aux Moluques.

*HOUGARDE, subst. fém. (*ouguarde*), espèce de bière douce.

*HOUGUE (LA), subst. propre fém. (*la-ougue*), cap de France, dép. de la Manche, célèbre par le combat naval qui s'y livra le 29 mai 1692, et dans lequel les Français furent défaits par les flottes anglaise et hollandaise.

HOUGUINES (H s'aspire), subst. fém. plur. (*ouguine*), partie de l'ancienne armure qui couvrait les cuisses, les jambes et les bras.

HOUILLAGE (H s'aspire), subst. mas. (*ou-iaje*), t. de forge, action de la *houille* sur les fers.

HOUILLE (H s'aspire), subst. fém. (*ou-ie*) (du saxon *hulla*), sorte de charbon de terre.

HOUILLEAU (H s'aspire), subst. mas. (*ou-iô*), t. de vénerie, cri pour faire boire les chiens lorsqu'ils sont dans l'eau.

HOUILLER (H s'aspire), adj. mas., au fém. HOUILLÈRE (*ouié, ière*), qui tient de la *houille*, qui renferme des couches de *houille* : *terrein houiller*. L'*Académie* ne donne pas le fém. de ce mot. Voy. HOUILLEUX.

HOUILLÈRE (H s'aspire), subst. fém. (*ou-ière*), mine de *houille*.

HOUILLEUR (H s'aspire), subst. mas. (*ou-ieur*), ouvrier qui travaille dans les mines de *houille*.

HOUILLEUX (H s'aspire), adj. mas., au fém. HOUILLEUSE (*ou-ieu, ieuze*), qui contient de la *houille*. L'*Académie* aurait dû se contenter de ce mot, et ne pas former un adj. mas. de *houiller*, dont la forme terminative est tout-à-fait irrégulière.

HOUILLITE (H s'aspire), subst. fém. (*ou-ieite*), t. d'hist. nat., sorte de minéral appelé aussi *anthracite*.

HOULAN pour UHLAN est un barbarisme de l'*Académie*. On prononce, en effet, *oulan* le mot *uhlan*, mais on ne l'écrit jamais *houlan*.

HOULE (**H** *s'aspire*), subst. fém. (*oule*), t. de mar., vagues longues et hautes, que la mer agitée pousse les unes contre les autres, avant et surtout après une tempête. On les nomme aussi *lames*. — Marmite de fer ou de cuivre fondu. (Dans cette dernière acception, du latin *olla*.)

*__HOULETTE__ (**H** *s'aspire*), subst. fém. (*oulète*) (en lat. *agolum*, employé par *Festus*), bâton de berger terminé par une plaque de fer en forme de gouttière, pour jeter des mottes de terre aux moutons qui s'écartent. La *houlette* est célèbre dans les poésies pastorales. — Cuiller de métal, en forme de *houlette*, pour travailler les neiges et les glaces. — Très-petite hache de jardinier creusée en gouttière.

HOULEUX (**H** *s'aspire*), adj. mas., au fém. **HOULEUSE** (*ouleu, leuze*). Il se dit de la mer agitée par la *houle*. *Boiste*, qui écrit cet adj. par deux *l*, fait un barbarisme.

HOULEVICHE, subst. fém. (*ouleviche*), t. de pêche, filet du genre des bretellières, destiné pour une espèce de chien de mer qu'on appelle *houle* à Harfleur.

HOULI (**H** *s'aspire*), subst. mas. (*ouli*), fête que les Indiens célèbrent à l'équinoxe du printemps.

HOULIER, subst. mas. (*oulié*), vieux mot qui signifiait *voleur*.

HOULIS, subst. propre fém. plur. (*ouli*), myth., nom des muses indiennes.

HOULQUE, subst. mas. Voy. HOUQUE.

HOUMANI, subst. propre fém. (*oumani*), myth., chez les Indiens, génie femelle qui gouverne le ciel et les astres.

HOUMIRI, subst. mas. (*oumiri*), t. de bot., arbre de la Guyane.

HOUNG-HIEN, subst. mas. (*ounguiein*), t. de bot., amarante de la Cochinchine.

HOUNG-KAN, subst. mas. (*ounguekan*), t. de bot., rose de la Chine.

HOUP! (**H** *s'aspire*) (*oupe*), interjection pour appeler.

HOUPER, v. act. (*oupé*). Voy. HOUPPER.—Nous ne savons pourquoi l'*Académie* écrit *houper*, t. de chasse, et *houpper*, t. de manufacturier.

HOUPEROU, subst. mas. (*ouperou*), t. d'hist. nat., poisson de mer, espèce de goulu très-dangereux.

HOUPETTE (**H** *s'aspire*), subst. fém. (*oupète*), t. d'hist. nat., tangara noir huppé de Cayenne.

HOUPIER, subst. mas. (*oupié*), t. de bot., maladie des arbres qui attaque leur cime.

HOUPOU, subst. mas. (*oupou*), t. de relat., tribunal souverain de la Chine.

*__HOUPPE__ (**H** *s'aspire*), subst. fém. (*oupe*) (de *huppe*), assemblage de plusieurs filets de laine ou de soie liés comme par bouquets. — On appelle *houppe*, *houppe à poudrer*, l'instrument avec lequel on poudre les cheveux et les perruques. — Le bout de fil d'or, d'argent ou de ruban effilé qui déborde le fer de l'aiguillette.—Le flocon de plumes que certains oiseaux portent sur la tête. — *Houppe* se dit, dans certaines manufactures de laine, de la laine peignée et préparée par le *houppier* ou peigneur. — En anatomie, on appelle *houppes nerveuses* certaines petites pyramides nerveuses qui tirent leur origine de l'expansion des nerfs répandus dans le tissu de la peau. On les appelle aussi *mamelons de la peau*.—En t. de bot., assemblage de poils qui, paraissant n'avoir qu'un point d'insertion, s'épanouissent ensuite.

HOUPPÉ, E, part. pass. de *houpper*.

HOUPPÉE (**H** *s'aspire*), subst. fém. (*oupé*), t. de marine, effet de deux lames qui se choquent et s'écrasent l'une contre l'autre, en s'épanouissant comme une *houppe* par le sommet qui bouillonne.

HOUPPELANDE (**H** *s'aspire*), subst. fém. (*oupelande*), autrefois : 1° cape ou manteau de berger, fait de cuir, dont se sont servis ensuite les voyageurs pour se garantir de la pluie; 2° habit de femme en forme de manteau, à queue traînante et grand collet, avec des manches renversées, garnies de fin gris, etc., et chargées de jais.—Sorte de casaque à manches courtes, venue, suivant *Huet*, de la province d'*Uplande*, en Suède.

HOUPPER (**H** *s'aspire*), v. act. (*oupé*), faire en *houppe*. — *Houpper de la laine*, la peigner.— En t. de chasse, appeler son compagnon.—*se* HOUPPER, v. pron.

*__HOUPPETTE__, subst. fém. (*oupète*), petite *houppe*.—Sorte de gland qui orne le bonnet de police des militaires.

HOUPPIER (**H** *s'aspire*), subst. mas. (*oupié*), arbre ébranlé, auquel on n'a laissé que la *houppe*.—Ouvrier qui *houppe* ou peigne de la laine.

*__HOUPPIFÈRE__, subst. mas. (*oupifère*), t. d'hist. nat., nom d'un coq de l'île de Sumatra.

HOUQUE ou **HOULQUE** (**H** *s'aspire*), subst. fém. (*ouke*), terme de bot., genre de plantes graminées.

*__HOURA__, mieux **HOURRA** (**H** *s'aspire*), subst. mas. (*oura*), cri de guerre des Cosaques, et, en général, des troupes russes et polonaises, quand elles vont à la charge.—C'est dans quelques autres pays un cri de joie et d'honneur.

HOURAILLÉ, part. pass. de *hourailler*.

HOURAILLER (**H** *s'aspire*), v. neut. (*ourâ-ié*), chasser avec des *hourets*.

HOURAILLIS (**H** *s'aspire*), subst. mas. (*ourâ-ie-i*), meute de mauvais chiens de chasse.

HOURCE (**H** *s'aspire*), subst. fém. (*ource*), t. de mar., manœuvre courante qui sert de bras à la vergue d'artimon.

HOURDAGE (**H** *s'aspire*), subst. mas. (*ourdaje*), maçonnage grossier avec du mortier et du plâtre.

*__HOURDÉ, E__, part. pass. de *hourder*.

*__HOURDER__ (**H** *s'aspire*), v. act. (*ourdé*), maçonner grossièrement, faire l'aire d'un plancher sur des lattes.—*se* HOURDER, v. pron.

HOURDI (**H** *s'aspire*), subst. mas., ou **LISSE DE HOURDI**, subst. fém. (*ourdi, licede-ourdi*), t. de mar., barre d'arcasse, ou le dernier des barreaux vers la poupe.

HOURDIS (**H** *s'aspire*), subst. mas. (*ourdi*), t. de maçon., première couche de gros plâtre que l'on met sur un lattis, pour former l'aire d'un plancher. Voy. HOURDAGE.

HOURE (**H** *s'aspire*), subst. fém. (*oure*), échafaud d'ardoisier.

HOURET (**H** *s'aspire*), subst. mas. (*ouré*), mauvais chien de chasse.

*__HOURI__ (**H** *s'aspire*), subst. fém. (*ouri*) (de l'arabe *hour-al-ouy-youn*, grands yeux noirs), nom des femmes que Mahomet a placées dans son paradis pour contribuer aux plaisirs des fidèles musulmans. Ces femmes ne seront point celles avec lesquelles ils auront vécu dans ce monde; mais d'autres femmes, d'une création toute nouvelle et d'une beauté inaltérable.

HOURITE, subst. fém. (*ourite*), t. d'hist. nat., poisson du genre salmone, qu'on pêche sur les côtes d'Afrique, et dont on fait une grande consommation à Madagascar.

HOURQUE (**H** *s'aspire*), subst. fém. (*ourke*), t. de mar., bâtiment hollandais, depuis soixante jusqu'à cinq cents tonneaux.

*__HOURRA__, subst. mas. Voy. HOURA.

*__HOURVARI__, subst. mas. (*ourvari*), t. de vèn., cri du chasseur qui rappelle ses chiens.—Grand bruit, grand tumulte.

HOUSARD, subst. mas. Vieux. Voy. HOUSSARD.

HOUSARDAILLE (**H** *s'aspire*), subst. fém. (*ouzardâ-ie*), escarmouche légère et inutile.

HOUSARDÉ, E, part. pass. de *housarder*.

HOUSARDER (**H** *s'aspire*) (*ouzardé*), v. neut., se battre à la manière des *housards*.

HOUSCHE (**H** *s'aspire*), subst. fém. (*ouche*), petit terrein dans lequel le paysan cultive les denrées les plus nécessaires à la vie, et qui est derrière la maison.

*__HOUSÉ, E__, adj. (*ouzé*), crotté, mouillé. Il est vieux et même hors d'usage.

*__HOUSEAUX__ (**H** *s'aspire*), subst. mas. plur. (*ouzô*) (du lat. barbare *hosellum*, dim. de *hosa*, qui, dans la basse latinité, a été fait, avec la même signification, de l'allemand *hose*. Les Allemands disent encore aujourd'hui *hosen* pour *haut-de-chausses*. Ménage), chaussure contre le froid, la pluie et la crotte; espèce de guêtres. Il est vieux et ne se dit plus, même dans cette phrase prov. : *laisser ses houseaux quelque part*, y mourir.

HOUSPILLAGE (**H** *s'aspire*), subst. mas. (*oucepi-iaje*), action de *se houspiller* ou de *houspiller*.

HOUSPILLÉ, E, part. pass. de *houspiller*.

HOUSPILLER (**H** *s'aspire*), v. act. (*oucepi-ié*), maltraiter quelqu'un en le tiraillant. Style fam. et plaisant.—*se* HOUSPILLER, v. pron., se prendre et se battre en se jetant l'un sur l'autre. — Fig. et fam., se disputer avec emportement.

HOUSPILLON (**H** *s'aspire*), subst. mas. (*oucepi-ion*), demi-verre de vin que l'on fait boire à celui qui a manqué à quelque cérémonie de table. Hors d'usage.

*__HOUSSAGE__ (**H** *s'aspire*), subst. mas. (*ouçaje*) action de *housser*.— Fermeture d'ais ou de bardeaux à un moulin à vent.

HOUSSAIE (**H** *s'aspire*), subst. fém. (*oucé*), lieu où il croît quantité de *houx*.

HOUSSARD, HOUSARD ou **HUSSARD**. (Le dernier est le plus en usage aujourd'hui.) (**H** *s'aspire*), subst. mas. (*ouzar, çar, uçar*), cavalier hongrois armé à la légère.—On dit fam., d'un homme ou même d'une femme qui ne craint point la fatigue, les mauvais gîtes, etc., que c'est un *hussard*, *un véritable hussard*.—Troupe légère que l'on envoie à la découverte. — *A la hussarde*, loc. adv. — Prov. : *vivre à la hussarde*, de pillage.—*Couper les crins des chevaux à la hussarde*, les laisser depuis le bas de l'encolure jusqu'à la moitié, et couper le reste jusqu'à la tête.

HOUSSE (**H** *s'aspire*), subst. fém. (*ouce*) (suivant *Ménage*, du lat. *ursa*, parce que les anciens se couvraient avec des peaux d'*ours*), couverture qu'on attache à la selle d'un cheval et qui en couvre la croupe.— Peau de mouton passée en mégie, et garnie de sa laine, que les bourreliers emploient pour couvrir les colliers des chevaux. — Étoffe légère dont on couvre des meubles de prix. —Garniture qui couvre et entoure un lit.—Couverture du siége du cocher.

HOUSSÉ, E, part. pass. de *housser*, et adj. —Terme de manége, se dit d'un cheval qui a sa *housse*.

*__HOUSSEAUX__ (**H** *s'aspire*), subst. mas. plur. (*ouço*), grosses épingles propres à attacher ensemble plusieurs doubles d'étoffe.

*__HOUSSÉE__, subst. fém (*oucé*), pluie d'orage. Il est vieux et même hors d'usage.

HOUSSEPAILLER, v. act. Voy. HOUSPILLER, qui seul se dit.

HOUSSER (**H** *s'aspire*), v. act. (*oucé*), nettoyer avec un *houssoir*.—*se* HOUSSER, v. pron.

HOUSSET (**H** *s'aspire*), subst. mas. (*oucé*), serrure de coffre. Voy. HOUSSETTES.—Soie de Perse qu'on tire d'Alep. —T. de bot., petit arbrisseau.

HOUSSETTES (**H** *s'aspire*), subst. fém. plur. (*oucète*), autrefois bas-de-chausses. — Serrures qui servent pour des coffres, et qui se ferment à la chute du couvercle.

HOUSSIÈRE (**H** *s'aspire*), subst. fém. (*oucière*), endroits d'une forêt pleins de *houx* et d'autres arbrisseaux semblables.

HOUSSINE (**H** *s'aspire*), subst. fém. (*oucine*), baguette de *houx* ou même de tout autre arbre.

HOUSSINÉ, E, part. pass. de *houssiner*.

HOUSSINER (**H** *s'aspire*), v. act. (*ouciné*), fouetter, frapper, battre avec une *houssine*. — Il est bas.—*se* HOUSSINER, v. pron.

HOUSSOIR (**H** *s'aspire*), subst. mas. (*ouçoar*), balai de *houx* ou d'autre branchage. — Balai de plumes pour *housser* et nettoyer.

HOUSSON, subst. mas. Voy. HOUX.

HOUSTALAR (**H** *s'aspire*), subst. mas. (*oucetalar*), terme de relat., jardinier en chef du grand-seigneur.

HOUSTONE, subst. fém. (*oucetone*), t. de bot., genre de plantes gentianées.

HOUSTONIE, subst. fém. (*oucetoni*), t. de bot., arbuste rubiacé.

HOUTOU, subst. mas. (*outou*), t. d'hist. nat., espèce de toucan de la Guyane.

*__HOUVARI__, subst. mas. (*ouvari*), t. de mar., vent orageux qui souffle dans quelques îles de l'Amérique.

HOUVET (**H** *s'aspire*), subst. mas. (*ouvé*), terme d'hist. nat., nom que les habitants de Granville donnent au crabe tourtereau.

HOUX (**H** *s'aspire*), subst. mas. (*ou*), t. de bot., arbrisseau toujours vert, et qui croît dans les bois et les haies, à fleur monopétale, en rosette, et dont les baies et l'écorce fournissent la glu. Ses branches flexibles servent à faire des baguettes qu'on appelle *houssines*, du nom de l'arbrisseau. —*Houx frelon, bois piquant, petit houx, housset, housson, fragon, myrte sauvage* ou *épineux*, petit arbuste à feuilles piquantes, dont la racine est une des cinq apéritives majeures.

HOUZURES (**H** *s'aspire*), subst. fém. plur. (*ouzure*), t. de vèn., fientes que le sanglier laisse sur les branches, et qui servent à faire juger de sa taille.

HOVÉE, subst. fém. (*ové*), t. de bot., genre de plantes.

HOVÈNE, subst. fém. (*ovène*), t. de bot., plante du Japon dont les pédoncules forment une nourriture agréable.

HOYA, subst. fém. (*oè-ïa*), t. de bot., genre de plantes asclépiadées.

HOYAU (H *s'aspire*), subst. mas. (*oè-iô*), sorte de *houe* à deux fourchons pour creuser la terre.

HOYÉ (H *s'aspire*), adj. mas. (*oè-ié*), terme de pêche : *poisson hoyé*, celui qui a été fatigué et meurtri dans le filet, ou que des poissons ont attaqué et mis en mauvais état.

*__HUAGE__ (H *s'aspire*), subst. mas. (*uaje*), t. de chasse, cris divers pour faire aller les bêtes où l'on veut.—Voy. CHANTAGE.

HUAILLE (H *s'aspire*), subst. fém. (*uâ-ie*), canaille, selon un *dictionnaire*. Voltaire définit Satan : *le roi cornu de la huaille noire*.

HUANACANE, subst. fém. (*uanakane*), terme de bot., plante ombellifère qui se rapproche des sisons.

HUARD (H *s'aspire*), subst. mas. (*uar*), t. d'hist. nat., aigle de mer.

HUAU (H *s'aspire*), subst. mas. (*uô*), t. de chasse, les deux ailes d'une buse ou d'un milan, que l'on attache avec trois ou quatre grelots ou sonnettes de fauconnerie, au bout d'une baguette, pour servir d'épouvantail.

HUBERT, subst. mas. (*ubère*), nom vulgaire de l'attelabe de vigne.

HUBERTIE, subst. fém. (*ubèreci*), terme de botanique, genre de plantes fort voisin des séneçons.

HUBLOT (H *s'aspire*), subst. mas. (*ublô*), t. de marine, petit sabord entre les postes de canon des grands vaisseaux, pour donner de l'air à l'entrepont, etc.

HUCH (H *s'aspire*), subst. mas. (*uk*), t. d'hist. nat., poisson du genre salmone.

*__HUCHE__ (H *s'aspire*), subst. fém. (*uche*), sorte de grand coffre de bois où l'on pétrit le pain et où on le serre.—En t. de pêche, caisse couverte d'une trappe, fermant à clef, etc., dans laquelle on dépose le poisson que l'on doit consommer. Elle est percée de trous, et on l'enfonce de toute sa hauteur dans l'eau.

HUCHÉ, E, part. pass. de *hucher*, et adj., terme de mar., se dit d'un vaisseau qui a la poupe haute.

HUCHER (H *s'aspire*), v. act. (*uché*), appeler à haute voix ou en sifflant.—Il est vieux; cependant on s'en sert encore à la chasse.—SE HUCHER, v. pron.

*__HUCHET__ (H *s'aspire*), subst. mas. (*uchè*), espèce de cornet avec lequel on appelle ou l'on avertit de loin.

HUDEKIN, subst. propre mas. (*udekiein*), myth., esprit follet, autrefois objet de la superstition des habitants d'Hildesheim en Saxe.

HUDSONIE, subst. fém. (*udezoni*), t. de bot., arbuste à rameaux filiformes, dont les feuilles sont velues.

*__HUDSON__, subst. propre mas. (*udeçon*), nom d'une baie immense de l'Amérique septentrionale, au nord du Canada, qui fut découverte par Henri d'*Hudson*. — Grand et beau fleuve des États-Unis d'Amérique.

HUE (H *s'aspire*), sorte d'interjection (*u*), t. de charretier pour faire tourner les chevaux à droite.

HUÉ, E, part. pass. de *huer*.

HUÉE (H *s'aspire*), subst. fém. (*ué*), bruit ou cri qu'on fait 1° pour faire lever un loup et le pousser vers les chasseurs; 2° quand le sanglier est pris. C'est une onomatopée. — Fig., cris de dérision qu'une multitude de gens font contre quelqu'un.

HUEDDAH, subst. mas. (*uèdeda*), nom des cauris, en quelques endroits de l'Arabie.

HUELGOAT (LE), subst. propre mas. (*uèleguoa*), village de France, chef-lieu de canton, arrondissement de Châteaulin, dép. du Finistère.

HUEN, subst. mas. (*uan*), t. de relat., sorte d'instrument de musique à cordes des Chinois.

HUÈQUE, subst. mas. (*uèke*), t. d'hist. nat., quadrupède du genre lama.

HUER (H *s'aspire*), v. act. (*ué*), faire des *huées* après un loup, et fig., après quelqu'un. H s'aspire toujours : *Dorat* a fait une faute grave en disant (poëme de *la Déclamation*) :

Y faire *huer* un dieu sous les traits d'un mortel.

— Neut., t. de faucon., crier, en parlant d'un hibou, d'une chouette (par contraction du lat. *ululare*).—SE HUER, v. pron.

HUERIE (H *s'aspire*), subst. fém. (*uri*), huée.

HUERNIA, subst. fém. (*uèrenia*), t. de bot., genre de plantes asclépiadées.

HUERTE, subst. mas. (*uèrete*), t. de bot., arbre du Pérou, voisin des arétics.

HUETTE, subst. fém. (*uète*), t. d'hist. nat., on donne ce nom à la hulotte.

HUEUR, subst. mas. (*ueur*), celui qui *hue*. Style burlesque.

*__HUGON__, subst. propre mas. (*uguon*), esprit familier dont le peuple de Tours menaçait autrefois les enfants.

HUGONE, subst. fém. (*uguone*), t. de bot., genre de plantes malvacées.

HUGUENOT (H *s'aspire*), subst. mas., **HUGUENOTE**, subst. fém., (*uguenô, note*) (suivant l'étymologie la plus vraisemblable, du mot suisse *eidgnossen*, alliés en la foi, formé de *cid*, foi, et de *genossen*, participe de *geniessen*, jouir; ceux qui jouissent des avantages du serment commun qui les lie. De ce titre, dont se qualifiaient entre eux les protestants de Genève, on a fait par contraction *egnot*, et ensuite par corruption *huguenot*), nom donné en France aux calvinistes. Ce mot, qui est une injure, n'est plus employé aujourd'hui que par quelques fanatiques. — On appelle *huguenot* un catholique qui n'a point de religion.

*__HUGUENOTE__ (H *s'aspire*), subst. fém. Voyez HUGUENOT. — Petit fourneau de terre ou de fer, avec une marmite dessus. — Gros vaisseau bas et large, de terre cuite et vernissée, dans lequel les petites gens font leur potage. — *OEufs à la huguenote*, cuits dans du jus de mouton.

HUGUENOTERIE (H *s'aspire*), subst. fém. (*uguenoteri*), huguenotisme; parti, faction des *huguenots*.

HUGUENOTIQUE (H *s'aspire*), adj. des deux genres (*uguenotike*), qui appartient aux *huguenots*.

HUHAU (H *s'aspire*) (*uô*). Ce mot signifie la même chose que *hue*.

HUGUENOTISME (H *s'aspire*), subst. mas. (*uguenoticeme*), doctrine et sentiments des *huguenots*.

HUI, part. pass. de HUIR.

HUI, adv. de temps (*ui*) (par corruption du lat. *hodiè*), il servait à marquer le jour où l'on est. Il n'est usité qu'au palais : *d'hui en un an*.

*__HUILE__, subst. fém. (*uile*) (en grec ἐλαιον, en lat. *oleum*), liqueur grasse et onctueuse qui se tire de diverses substances. — En particulier et sans addition, il s'entend de l'*huile d'olive*. — *Huile*, dans le langage des chimistes, se dit des parties grasses et inflammables qu'on tire des mixtes par la distillation : *les chimistes tirent de l'huile des animaux, des végétaux, des minéraux*, etc. — On se sert très-improprement, dans la chimie, du mot *huile*, pour désigner des substances très-différentes des vraies *huiles*. C'est ainsi qu'on dit *huile de vitriol, huile de tartre*, etc. On appelle *huile végétale*, l'huile qui se tire des végétaux, et l'on distingue l'*huile végétale*, en *huile grasse* ou *fine*, et *huile essentielle* ou *volatile*. Toutes les semences dont l'intérieur est rempli par une amande donnent de l'*huile fine*. C'est un suc plus ou moins épais, sans odeur, peu coloré, onctueux, immiscible à l'eau, et qui n'entre en ébullition qu'à un degré de chaleur supérieur à celui qui fait bouillir ce dernier liquide. On obtient les *huiles grasses* par expression. L'*huile essentielle* ou *volatile* est placée dans la racine des plantes, dans la tige, l'écorce, les feuilles, le calice des fleurs, les enveloppes des fruits et des semences, et jamais dans l'intérieur de ces dernières parties. Elle diffère de l'*huile grasse* par sa fluidité, sa volatilité, son goût âcre et pénétrant, par son odeur, qui est celle de la plante qui l'a formée, par sa dissolubilité dans l'esprit de vin, et son inflammabilité prompte et facile. On l'obtient ordinairement par la distillation.—Il y a des *huiles* qui sont *butyreuses*, comme celles de cacao, de coco, de palmier, de baies de laurier, etc.; elles s'obtiennent par la décoction dans l'eau bouillante.—Quand on presse au moulin les graines à *huile*, celle qu'on retire la première, et par la simple expression, est la meilleure et la plus douce; on la nomme : *huile vierge*. — On appelle *huile échaudée*, la seconde *huile* qu'on arrache des tourteaux de la première, au moyen de plaques chaudes, ou avec l'eau bouillante. — On appelle *saintes huiles*, celles dont on se sert pour le chrême et l'extrême-onction. — Fig. : *jeter de l'huile dans le feu, sur le feu*, exciter une passion déjà allumée. — Prov., 1° *sentir l'huile*, se dit d'un ouvrage qu'on sent avoir coûté beaucoup de peine et de veilles ; 2° *tache d'huile*, honte ineffaçable ou mal qui va toujours en augmentant. — En parlant aussi de certaines choses qu'on regarde comme un mal qui va toujours en augmentant, on dit que *c'est une tache d'huile qui s'étend toujours*; et, lorsqu'on parle d'un homme vieux et qui n'a plus d'humide radical, on dit prov., qu'*il n'y a plus d'huile dans la lampe*. — *Huile de Médée*, huile qui, selon la fable, avait la propriété de brûler dans l'eau. — *Huile de pétrole*, espèce d'*huile* qui découle naturellement de certaines pierres, dans le Levant. On l'appelle aussi *huile de pierre, huile d'Écosse*, etc. — *Huile sautée*, espèce de ragoût provençal fait avec de l'*huile* très-chaude.

HUILÉ, E, part. pass. de *huiler*, et adj. : *papier huilé*.

HUILER, v. act. (*uilé*), oindre, frotter avec de l'*huile*. — Mettre de l'*huile* dans ou sur quelque chose.—SE HUILER, v. pron.

HUILERIE, subst. fém. (*uileri*), cellier, magasin, moulin à *huile*.

HUILEUSE, adj. fém. Voy. HUILEUX.

HUILEUX, adj. mas., au fém. **HUILEUSE** (*uileu, leuze*), qui tient de la nature de l'*huile*, qui en est imprégné.—*Sauce huileuse*, mal liée.

HUILIER, subst. mas. (*uilié*), vase dans lequel on met de l'*huile*.

HUILIÈRE, subst. fém. (*uilière*), t. de mar., vase, cruche à l'*huile* sur un vaisseau.

HUIR, v. neut. (*uir*), vieux t. de faucon., se dit du cri du milan.

*__HUIS__, subst. mas. (*ui*) (corruption du latin *ostium*, d'où les Italiens ont fait, dans la même signification, *uscio*), vieux mot qui signifie porte, et qui n'est plus d'usage que dans quelques phrases de pratique.—On dit *tenir une audience à huis clos*, c'est-à-dire une audience qui n'est point publique, et où l'on ne laisse entrer que les parties intéressées et leurs avocats, afin d'éviter le scandale que la cause pourrait faire.

HUISSERIE, subst. fém. (*uiceri*), assemblage de pièces de bois qui forment l'ouverture d'une porte. Voy. HUIS.

*__HUISSIER__, subst. mas. (*uicié*), officier qui garde la porte (*huis*) dans une assemblée, une juridiction, un tribunal.—Officier de justice qui ajourne, signifie les arrêts, assigne, saisit, etc.—*Huissier-audiencier*, *huissier* chargé d'appeler les causes à l'audience. — *Huissiers à verge*, autrefois sergents royaux reçus au Châtelet.—*Huissiers de la chaîne*, *huissiers* à la suite du conseil; ils portaient une chaîne d'or au cou avec la médaille du roi. — On appelle aussi *huissiers*, des gens qui se tiennent dans l'antichambre des ministères et des grandes administrations, pour introduire le public. — En t. de mar, ancien bâtiment de charge, dans lequel il y avait, pour donner entrée aux chevaux, une porte qui se trouvait sous l'eau, quand le navire avait sa charge.

*__HUIT__ (H *s'aspire*) (*huite*; le *t* final se prononce, 1° devant les voyelles : *huit écus* (*uitéku*); 2° lorsque *huit* n'est pas suivi de son substantif : *ils sont huit* (*uite*). Dans les autres cas il est muet, *huit personnes* (*ui personnes*), etc., adject. numéral indéclinable. Deux fois quatre. — On dit *d'aujourd'hui en huit*, pour dire en *huit* jours. *De lundi en huit, de samedi en huit*. — Il est aussi substantif mas. en certaines acceptions dans lesquelles il s'emploie au singulier; et alors le *t* se prononce toujours. C'est dans ce sens qu'on dit : *c'est aujourd'hui le huit du mois*, *un huit en chiffres*; et au jeu de cartes : *un huit de cœur, un huit de pique; il avait brelan de huit; il lui est rentré trois huit*. — *Huit de chiffre*, t. d'horlogerie, sorte de compas d'épaisseur, qui a la forme d'un *huit*. Les tourneurs en font aussi usage.

HUITAIN (H *s'aspire*), subst. mas. (*uitein*), stance de *huit* vers.

HUITAINE (H *s'aspire*), subst. fém. (*uitène*), espace de *huit* jours. Quelquefois on joint le terme de jours à *huitaine*; et on dit : *nous avons été une huitaine de jours chez lui*.—*A huitaine*, dans *huit* jours.

*__HUITIÈME__ (H *s'aspire*), subst. et adj. des deux genres (*uitième*), nom de nombre ordinal : *la huitième partie, il aura un huitième*. — *Le huitième du mois*, le *huitième* jour du mois. — *Droit de huitième*, ancien droit qui se prélevait sur les vins qu'on vendait en détail.

HUITIÈMEMENT (H *s'aspire*), adv. (*uitièmeman*), en *huitième* lieu.

HUIT-PIEDS, subst. mas. (*uipié*), nom d'un des jeux de l'orgue.

HUÎTRE, subst. fém. (*uitre*) (par corruption du latin *ostreum*, fait du grec οστρεον. On écrivait autrefois *huistre*), t. d'hist. nat., genre de

mollusques à coquille bivalve, dont le manteau, ouvert dans presque toute son étendue, enveloppe quatre branchies ou feuillets. Ces animaux n'ont pas de pieds, et sont complètement hermaphrodites, pouvant se féconder eux-mêmes. Ils s'attachent aux rochers. — Prov. et fig. : *c'est une huître à l'écaille*, c'est un homme stupide. — *Jouer comme une huître*, très-mal.

*__HUÎTRIER__, subst. mas. (*uitrié*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux échassiers, de la famille des pressirostres, à bec et pattes rouges, qui n'ont point de pouce, et qui se nourrissent, sur le bord de la mer, d'*huîtres* et autres testacés.

__HUJMUSIN__, subst. propre mas. (*ujemuzein*), myth., divinité des Chinois.

__HULAN.__ Ce mot, nomenclaturé par l'*Académie*, ne s'écrit pas pour *uhlan*.

__HULÉE__, subst. fém. (*ulé*), huée, bruit, tumulte. Il est vieux.

__HULLAH__ ou __MOSTAHIL__, subst. mas. (*ulela, moceta-ile*), t. de relat.; on appelle ainsi en Turquie celui qui épouse pour un jour une femme répudiée, afin que, selon la loi du pays, son mari puisse la reprendre.

*__HULOT__, subst. mas. (*ulò*), t. de mar., ouverture où est le moulinet de la manivelle.

__HULOTTE__, subst. fém. (*ulote*) (en lat. *ulula*), t. d'hist. nat., espèce de hibou. L'*Académie* écrit aussi *huette*.

__HULULÉ__, part. pass. de *hululer*.

__HULULER__ (H *s'aspire*), v. neut. (*ululé*) (du lat. *ulurare*), hurler à la manière des oiseaux de nuit, des *hulottes*.

__HUMAÏ__, subst. mas. (*uma-ï*), t. d'hist. nat., nom indien de l'oiseau de paradis.

__HUMAIN__, adj. mas., au fém. __HUMAINE__ (*umein, mène*) (en lat. *humanus*), qui concerne l'homme : *les choses humaines*, toutes les choses auxquelles l'homme est sujet. — *Les moyens humains*, dont les hommes peuvent se servir. — Nous lisons dans l'*Académie* : *lettres humaines*, signifiant : la connaissance de la grammaire, de la poésie, de la rhétorique, etc. On dit bien *humanités*, mais on ne dit certainement plus : *lettres humaines*. — En parlant des personnes : doux, secourable, pitoyable. — On a dit subst. et fam. : *c'est le meilleur humain* (le meilleur homme) *du monde*. Cette locution est plus que vieillie. Nous ne devrions pas la retrouver dans le *Dictionnaire de l'Académie*. — Au plur., les hommes, style soutenu et poétique.

__HUMAINEMENT__, adv. (*umèneman*) (en lat. *humanè, humaniter, humanitùs*), suivant la capacité, le pouvoir de l'homme. — *Humainement parlant*, selon les idées communes.

__HUMANISÉ__, E, part. pass. de *humaniser*.

*__HUMANISER__, v. act. (*umanizé*), rendre plus *humain*, plus doux, plus traitable. — *s'*HUMANISER, v. pron., devenir plus *humain*, moins farouche, etc. — Se mettre à la portée des autres : *s'humaniser avec les ignorants*, etc.

*__HUMANISTE__, subst. mas. (*umanicete*), celui qui sait ses *humanités*. — Celui qui les enseigne.

__HUMANITÉ__, subst. fém. (*umanité*) (en lat. *humanitas*), la nature *humaine*. — Les hommes en général : *en accablant de fléaux la triste humanité*, etc. — Bonté, sensibilité pour les malheurs, pour les maux d'autrui ; douceur, etc. Voy. BONTÉ. — *Cela est au-dessus de l'humanité*, cela passe la portée ordinaire de la force de l'homme. — Prov. et fig., *payer le tribut à l'humanité*, mourir ou avoir des faiblesses *humaines*. — Prov. et en plaisantant, *reposer son humanité*, se reposer. — Au plur., ce qu'on apprend dans les colléges depuis la troisième jusqu'à la philosophie exclusivement. — Plus particulièrement, la première année de littérature, celle qui précède immédiatement la rhétorique.

__HUMANTIN__, subst. mas. (*umantein*), t. d'hist. nat., sous-genre de poissons squales.

__HUMBLE__, adj. des deux genres (*eunble*) (en latin *humilis*), qui a de l'humilité. — Respectueux, soumis : *être humble devant ses supérieurs; humble prière.* — *Votre très-humble serviteur*, formule de politesse. — En poésie, bas : *les humbles bruyères*. En ce sens, c'est un latinisme. — C'en est un également que l'emploi d'*humble* dans le sens de *simple*, en parlant de *style* : *que son style humble et doux*. (Boileau, *Art poétique*, chant III.) — *Une humble fortune*, une fortune médiocre. — *Une humble retraite*, une retraite simple, modeste, sans apparence. — Subst. mas., celui qui a de l'*humilité* : *Dieu prend l'humble sous sa défense.* (Racine.)

__HUMBLEMENT__, adv. (*eunbleman*) (en lat. *humiliter*), avec humilité. — Avec modestie et soumission. — En poésie, *ramper humblement au fond des vallées*. Voy. HUMBLE.

__HUMBOLÉTIE__, subst. fém. (*eunboleti*), t. de bot., arbre de Ceylan, qui forme un genre appelé autrement *batschie*.

__HUMECTANT__, E, adj. (*umèktan, tante*) (en lat. *humectans*, part. prés. de *humectare*, rendre humide), qui *humecte*, qui rafraîchit. Il ne se dit que des aliments et des boissons comme remède. — Il est aussi subst. mas. : *un humectant*.

__HUMECTATION__, subst. fém. (*umèktâcion*) (du lat. *humectare*, humecter), action d'*humecter*. — Préparation d'un médicament en le laissant tremper dans l'eau.

__HUMECTÉ__, E, part. pass. de *humecter*.

__HUMECTER__, v. act. (*umèkté*) (en lat. *humectare*, fait de *humidus*, humide), rendre *humide*, mouiller. — *s'*HUMECTER, v. pron. — Fig. et pop., *s'humecter le gosier*, boire.

__HUMÉ__, E, part. pass. de *humer*.

__HUMÉE__, subst. fém. (*umé*), t. de bot., genre de plantes.

__HUMER__ (H *s'aspire*), v. act. (*umé*) (en lat. *sumere*, en changeant l'*s* en aspiration), avaler quelque chose de liquide, en retirant son haleine : *humer une couple d'œufs frais*. — *Humer l'air, le vent*, s'exposer à l'air, en telle sorte qu'il pénètre dans les poumons. — *se* HUMER, v. pron.

__HUMÉRAIRE__, adj. des deux genres (*umérère*), mot inusité, que l'on trouve dans un *dictionnaire* pour *huméral*, qui est le seul bon.

*__HUMÉRAL__, E, adj. des deux genres (*uméral*), t. d'anat., qui a rapport à l'*humerus* : *le muscle huméral, l'artère humérale*. — Au plur. mas., *huméraux*.

__HUMÉRAUX__, adj. mas. plur. Voy. HUMÉRAL.

__HUMÉRO-CUBITAL__, subst. mas. (*umérokubital*), t. d'anat., nom donné au muscle brachial antérieur, parce qu'il s'étend, des deux tiers inférieurs de l'*humerus*, jusqu'à la partie supérieure du *cubitus*. — *Huméro-cubital-oblique*, muscle du bras, selon les uns ; le court fléchisseur, selon d'autres. — *Huméro-métacarpien*, muscle qui s'étend depuis la partie inférieure de l'*humerus* jusqu'à l'os du métacarpe du doigt indicateur. — *Huméro-sus-métacarpien*, muscle qui appartient à l'*humerus* et au métacarpe. — *Huméro-sus-radial*, muscle qui s'étend de la partie inférieure de l'*humerus* à l'extrémité du radius.

__HUMERUS__, subst. mas. (*umèruce*) (mot tout latin), t. d'anat., os du bras qui s'attache à l'épaule.

*__HUMEUR__, subst. fém. (*umeur*) (en lat. *humor*, fait du grec χυμος, suc, humeur), dans le physique, substance ténue et fluide de quelque corps que ce soit. — Plus particulièrement, et en parlant du corps humain, une des qualités du tempérament : *humeur sanguine, pituiteuse ou flegmatique, bilieuse, mélancolique ou atrabilaire*. — Dans le moral, certaine disposition de tempérament, de caractère, ou naturelle ou accidentelle. — Fantaisie, caprice : avec ces différences, 1° que *caprice* et *humeur* tiennent au caractère ; *fantaisie*, aux circonstances ou à un état qui ne dure pas ; et qu'*humeur* emporte outre cela une idée de tristesse : la coquette a des *caprices* ; un hypocondre, un misanthrope ont de l'*humeur* ; une femme, un enfant ont des *fantaisies* ; 2° que *fantaisie* a plus de rapport à ce qu'on désire ; *caprice*, à ce qu'on dédaigne ; *humeur*, à ce qu'on voit ou entend. (D'Alembert. — Mécontentement. — T. d'anat., *humeur aqueuse*, liqueur limpide et très-claire de l'œil, dans laquelle l'iris nage, et qui sépare la cornée du crystallin ; ainsi nommée, parce que sa force réfringente est à peu près égale à celle de l'eau. — *Humeur vitrée*, substance claire et d'une consistance gélatineuse, renfermée entre le crystallin et le fond de l'œil, dont la force réfringente est à peu près égale à celle du verre. — On appelle *bonne humeur*, une espèce d'épanouissement de l'âme contente, produit par le bon état du corps et de l'esprit. La *bonne humeur* a quelque chose de plus calme que la joie ; c'est une sorte de gaieté plus douce, plus égale, plus uniforme et plus constante : *être de bonne humeur ; la bonne humeur contribue beaucoup à la conservation de la santé.* — *Être en humeur de danser*, être dans la disposition actuelle de danser. — *Être d'humeur à*, marque ordinairement la disposition habituelle : *il n'est pas d'humeur à se laisser gouverner.* — Au plur., certains sucs viciés qui s'amassent dans le corps et font les maladies.

__HUMEUSES__, adj. fém. plur. (*umeuze*), t. d'hist. nat., se dit de certaines pierres qui se forment dans les terres *humides*.

__HUMIDE__, subst. mas. (*umide*), l'*humide* est opposé au *sec*. — *L'humide radical*, t. de médec., l'humeur lymphatique qui abreuve toutes les fibres du corps.

*__HUMIDE__, adj. des deux genres (*umide*) (en lat. *humidus*), qui a de l'*humidité*, qui est mouillé. — En t. de poésie, l'*humide élément*, l'eau. — *Les humides plaines, l'humide empire*, la mer. — *Le temps est humide*, l'air est chargé de vapeurs aqueuses. — *Il a le cerveau humide*, chargé de sérosité, de pituite. — *Il est d'un tempérament humide*, abondant en pituite.

__HUMIDEMENT__, adv. (*umideman*) (en lat. *humidè*), avec *humidité*. Il ne se dit que d'un lieu *humide* : *être logé humidement*.

__s'HUMIDER__, v. pron. (*çumidé*), se mouiller.

__HUMIDIÉ__, E, part. pass. de *humidier*.

__HUMIDIER__, v. act. (*umidié*), t. de batteur d'or, humecter des feuilles de vélin avec une légère couche de vin blanc, afin de dérider et d'étendre les feuilles de boyau qu'on met entre elles. — *s'*HUMIDIER, v. pron.

__HUMIDIFUGE__, adj. des deux genres (*umidifuje*), se dit d'une toile, d'une étoffe imperméable.

__HUMIDITÉ__, subst. fém. (*umidité*), qualité de ce qui est *humide*. — Au plur., humeurs, sérosités : *on dit que le tabac dessèche les humidités du cerveau*.

__HUMIFUGE__, adj. des deux genres (*umifuje*), qui chasse, qui ne craint pas l'*humidité*.

__HUMIFUSE__, adj. des deux genres (*umifuze*) (du lat. *humus*, gén. *humi*, terre, et *fusus*, répandu), t. de bot., se dit d'une tige qui s'étend en tous sens sur la terre, sans y prendre racine.

__HUMILIANT__, E, adj. (*umilian, liante*), qui *humilie*, qui donne de la confusion.

__HUMILIATION__, subst. fém. (*umili-âcion*) (en lat. *humiliatio*), action par laquelle on *s'humilie*. — État de celui qui est *humilié*. — Événement par lequel on est *humilié*. — Au plur., choses qui donnent de la confusion, de la mortification.

*__HUMILIÉ__, E, part. pass. de *humilier*.

__HUMILIER__, v. act. (*umilié*) (en lat. *humiliare*), abaisser, mortifier, donner de la confusion. — *s'*HUMILIER, v. pron., s'abaisser : *s'humilier sous la main de Dieu*. (Bossuet.)

__HUMILITÉ__, subst. fém. (*umilité*), vertu par laquelle on *s'humilie*, on s'abaisse soi-même ; sentiment intérieur de sa propre faiblesse, etc. C'est un mot purement chrétien ; il ne faut pas s'en servir pour exprimer la *modestie*, qui n'est qu'une vertu humaine. — Il se dit quelquefois pour déférence, soumission.

__HUMITE__, subst. fém. (*umite*), t. de minér., substance pierreuse d'une forme toute particulière de couleur brun foncé, transparente et d'un lustre éclatant.

__HUMORAL__, E, adj. (*umoral*), t. de médec., qui vient des *humeurs*. — Au plur. mas., *humoraux*.

__HUMORAUX__, adj. mas. plur. Voyez HUMORAL.

__HUMORIQUE__, adj. des deux genres (*umorike*), t. de médec., *son humorique*, analogue à celui que produit un liquide renfermé dans une cavité dont on percute les parois.

__HUMORISME__, subst. mas. (*umoriceme*), système médical dont *Galien* passe pour le principal fauteur, et d'après lequel on attribue aux *humeurs* tous les phénomènes de la vie.

*__HUMORISTE__, adj. des deux genres (*umoricete*), qui a de l'*humeur*, avec qui il est difficile de vivre. Il est familier. — Subst. mas., médecin partisan de l'*humorisme*.

*__HUMOUR__, subst. mas. (*umour*), singularité piquante d'esprit et de caractère. — Gaieté spirituelle, sérieuse, fine et satirique.

__HUMUS__, subst. mas. (*umuce*) (mot emprunté du latin). On donne ce nom à la couche universelle de terre végétale qui sert d'enveloppe à notre globe.

__HUNE__ (H *s'aspire*), subst. fém. (*une*), t. de mar., guérite ou cage de bois qui est au bout du grand mât ou du mât de misaine, dans laquelle se met un matelot pour découvrir au loin. — Pièce de bois sur laquelle une cloche est attachée.

__HUNIER__ (H *s'aspire*), subst. mas. (*unié*), t. de mar., le mât qui porte la *hune*. — Voile qui se met au mât de *hune*. — Sorte de filet de pêcheur.

HUNINGUE, subst. propre fém. (*uncinque*), ville de France, chef-lieu de canton, arrondissement d'Altkirck, dep. du Haut-Rhin. C'était autrefois une ville très-forte, mais elle fut demantelée en 1815 par les alliés. Elle est située à une demi-lieue de Bâle.

HUNUT, subst. mas. (*unute*), t. de bot., arbre à feuilles lanugineuses et rudes au toucher, qui n'a pas encore été classé par les botanistes.

HUPPE (H *s'aspire*), subst. fém. (*upe*) (en lat. *upupa*, fait du grec ἔποπα, accusatif de ἔποψ, nom de cet oiseau. Tous ces noms ont été faits par onomatopée de son cri, *pupu*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux passereaux, de la famille des ténuirostres, qui portent sur la tête une touffe de plumes qu'ils redressent lorsqu'ils sont inquiétés. —La touffe de plume qui est sur la tête de ces oiseaux et de quelques autres.

HUPPÉ, E (H *s'aspire*), adj. (*upé*), qui a une *huppe*.—Fig. et fam., il se dit d'une personne apparente et considérable. En ce sens, il s'emploie ordinairement avec *plus* : *plusieurs femmes des plus huppées*. — *Les plus huppés y sont pris*, ceux qui se croient les plus habiles y sont attrapés. Autrefois, les personnes les plus considérables portaient sur leur coiffure une *huppe* de plumes, ou une *houppe* ou flocon de soie, de fil, etc. On disait *les plus huppés*, en parlant des gens de guerre portant des plumes, et *les plus houppés*, quand c'étaient des clercs ou des gens de lettres.

HUPPE-COL (H *s'aspire*), subst. mas. (*upekol*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau-mouche.

HURA ou **SABLIER**, subst. mas. (*ura*, *çablié*), t. de bot., très-bel arbrisseau des Indes occidentales, à fleur infundibuliforme, et dont les jeunes branches renferment un suc laiteux. Son fruit éclate dans sa maturité, et son explosion disperse les semences à une assez grande distance.

HURASSE (H *s'aspire*), subst. mas. (*urace*), anneau qui reçoit la queue d'un marteau de forge.

HURAULITE, subst. fém. (*urôlite*), t. de minér., substance pierreuse, assez semblable au pyroxène.

HURE (H *s'aspire*), subst. fém. (*ure*) (suivant *Caseneuve* et *Le Duchat*, du vieux mot français *hurepé*, depuis long-temps hors d'usage, qui signifiait hérissé), proprement la tête d'un sanglier, et par extension, celle d'un saumon, d'un gros brochet, d'un thon. — Fig. et fam., *il a une vilaine hure*, des cheveux mal faits et hérissés. — Sorte de grosse brosse. — Morceau de bois qui porte une sonnette, et qui roule sur des tourillons.—Myth., voy. MÉLÉAGRE.

HURHAU (H *s'aspire*) (*urô*), sorte d'exclamation; mot dont les charretiers se servent pour faire tourner les chevaux à droite.

HURI (H *s'aspire*), subst. mas. (*uri*), t. d'hist. nat., nom donné à la porcelaine tigre.

HURIAH, subst. mas. (*uria*), t. d'hist. nat., genre de serpents.

HURIO, subst. mas. (*urio*), t. d'hist. nat., nom de la plus grande espèce d'esturgeon.

HURLEMENT (H *s'aspire*), subst. mas. (*urleman*) (en lat. *ululatus*), cri lugubre et prolongé que jettent plusieurs animaux carnassiers, et spécialement les loups, lorsque la faim les presse, et quelquefois lorsqu'ils sont en rut.— Fig., cri que les hommes font dans une violente douleur ou affliction.

***HURLER** (H *s'aspire*), v. neut. (*urlé*) (de l'italien *urlare*, fait par contraction du lat. *ululare*, qui a la même signification. Le mot *hurler* et ceux qui en dérivent paraissent être de simples onomatopées), pousser des *hurlements*.—Parler, ou plutôt crier en parlant.—Prov. : *il faut hurler avec les loups*, quand on est dans quelque partie, dans quelque compagnie, il faut faire comme les autres, quoiqu'on ne les approuve pas.

***HURLEUR** (H *s'aspire*), subst. mas. (*urleur*), t. d'hist. nat., singe à voix très-forte.

HURLUBERLU, adv. (*urlubèrelu*) (mot fait par onomatopée), t. pop., brusquement, inconsidérément : *il est entré tout hurluberlu, sans dire gare*. —Il s'emploie aussi comme subst. et adj. : *c'est un hurluberlu, un homme hurluberlu*, un étourdi qui ne prend pas garde à ce qu'il fait.

***HURON**, subst. et adj. mas., au fém. **HURONNE** (*uron*, *rone*), peuple sauvage. — Fig. et fam., dur, sauvage.—Grand lac de l'Amérique septentrionale qui baigne une partie des Etats-Unis et du haut Canada, et communique à un grand nombre d'autres lacs remarquables.

HURONNE, subst. et adj. fém. Voyez HURON.

HURTAGE, subst. mas. (*uretaje*), t. de mar., droit d'ancrage.

HURTEBILLÉ, E, part. pass. de *hurtebiller*.

HURTEBILLER, v. act. (*urtebi-ié*), se dit de l'accouplement des béliers avec les brebis.

HUSÉANAWER, subst. mas. (*uze-anavère*); chez les Virginiens, on donne ce nom à ceux qui se destinent à être prêtres ou devins.

***HUSSARD** (H *s'aspire*), subst. mas. (*uçar*). Voy. HOUSSARD.— *Hussard de Ceylan*, t. d'hist. nat., insecte des Indes orientales, appelé autrement *prione buphthalme*.

HUSSARDE (A LA) (H *s'aspire*), loc. adv. Voy. HOUSSARD.

HUSSO, subst. mas. (*uceço*), t. d'hist. nat., grand poisson du Danube, sans écailles, et qui n'a des os qu'à la tête.

HUSTAB, subst. propre mas. (*ucetabe*), myth., idole des Ninivites.

HUTCHINSIE, subst. fém. (*utecheinzi*), t. de bot., genre de plantes de l'espèce des passerages et des ibérides.

HUTIN, adj. mas. (*utein*); vieux mot qui signifiait *mutin* : *Louis-le-Hutin*. — Il n'a d'usage que dans ce cas.

HUTTE (H *s'aspire*), subst. fém. (*ute*) (de l'allemand *hütte*, logette, maisonnette), petite loge faite avec de la terre, du bois, de la paille, etc. Voy. CABANE.

HUTTÉ, E, part. pass. de *hutter*.

HUTTEN-NICHT, subst. mas. (*utetènenite*), nom allemand adopté en français, pour désigner une espèce de sublimation métallique qui s'attache aux parois des cheminées, dans les fonderies où l'on traite en grand les minerais de cuivre et de plomb tenant argent.

HUTTER (H *s'aspire*), v. act. (*uté*), t. de mar., amarrer les vergues.—On dit activement : *hutter les vergues*, les amener jusqu'à la moitié du mât et les mettre en croix.—*se* HUTTER, v. pron., se loger dans des *huttes*, faire des *huttes* pour se loger.

HUTTUM, subst. mas. (*utetome*), t. de bot., genre de plantes de la famille des myrtes.

HUY, adv. Voy. HUI.

HUYAU, subst. mas. (*u-iô*), t. d'hist. nat., verdon, coucou. — Mari trompé. Il est vieux.

***HYACINTHE**, subst. fém. (*iaceinte*) (en grec ὑάκινθος), t. de bot., fleur printanière du genre des liliacées. On la nomme aussi *jacinthe*. Voy. ce mot. — Sorte de pierre précieuse dont la couleur approche quelquefois de celle de la fleur d'*hyacinthe*. — *Confection d'hyacinthe*, t. de pharm., électuaire dans lequel il entre des pierres d'*hyacinthe*, etc. — Subst. propre mas., myth., fils de Piérus et de Clio. Apollon l'aima beaucoup. Zéphyre, qui l'aimait aussi, fut un jour si piqué de le voir jouer au palet avec Apollon, qu'il lança le palet à la tête d'*Hyacinthe*, et le tua. Apollon le métamorphosa en la fleur qu'on nomma depuis *hyacinthe*.

HYACINTHIDES, subst. propre fém. plur. (*iaceintide*), myth.; les filles d'Erechthée, roi d'Athènes, s'étant généreusement dévouées pour le salut de leur patrie, furent ainsi surnommées, à cause du lieu où elles furent immolées, appelé *Hyacinthe*.

***HYACINTHIES**, subst. fém. plur. (*iaceinti*), myth., fêtes funèbres en l'honneur d'*Hyacinthe*.

HYACINTHIN, E, adj. (*iaceintein, tine*), de couleur d'*hyacinthe*, qui appartient à l'*hyacinthe*.

HYACINTHINE, subst. fém. (*iaceintine*), t. d'hist. nat., pierre qui ressemble à l'*hyacinthe*.

HYADE, subst. mas. (*i-ade*), t. d'hist. nat., genre de crustacés.

HYADES, subst. fém. plur. (*i-ade*) (en grec ὑάδες, fait de ὕειν, pleuvoir; parce qu'elles paraissent dans la saison des pluies, dont les poètes ont supposé qu'elles étaient la cause), t. d'astron., constellation composée de sept étoiles, en forme d'*Y*, que l'on voit sur le front du taureau. — Subst. propre fém. plur., myth., filles d'Atlas et d'Ethra, furent ainsi appelées du nom d'*Hyas*, leur frère, qu'elles aimaient si tendrement, qu'elles furent inconsolables de sa mort. Elles le pleurèrent tant, que les dieux, touchés de leur douleur, les changèrent en astres. D'autres content que les *Hyades* étaient des nymphes que Jupiter transporta au ciel, où il les changea en astres pour les soustraire à la colère de Junon, qui voulait les punir du soin qu'elles avaient pris d'élever Bacchus. Ces filles d'Atlas, ou nymphes, étaient au nombre de sept, et se nommaient Ambrosie, Eudore, Pasithoé, Coronis, Polyxo ou Plexaure, Philéto ou Pytho, et Tyéné. Les *Hyades* sont appelées par les poètes *pluviæ*, *tristes*, parce que la constellation qu'elles forment annonce la pluie et le mauvais temps.

HYAGNIS, subst. propre mas. (*iaguenice*), myth., Phrygien, père de Marsyas. Quelques-uns disent que c'était son fils.

HYALE, subst. fém. (*iale*), t. d'hist. nat., genre de mollusques de la famille des ptéropodes qui ont une coquille cachée par le manteau. — Myth., nom d'une des nymphes de Diane.

HYALÉON, subst. mas. (*ialé-on*) (du grec ὕαλος, verre), t. de médec., humeur vitrée, gélatineuse, qui découle de l'œil ou de l'oreille.

HYALIN, adj. mas. (*ialein*) (du grec ὑάλινος, qui a une apparence vitreuse, fait de ὕαλος, verre), t. d'hist. nat., nom que les minéralogistes donnent à une espèce de crystal de roche.

***HYALITE**, subst. fém. (*ialite*), t. de chimie, quartz *hyalin* concrétionné.

HYALODE, adj. des deux genres (*ialode*) (du grec ὕαλος, verre), de couleur de verre.

HYALOGRAPHE, subst. mas. (*ialoguerafe*), instrument pour dessiner la perspective et donner des épreuves d'un dessin. Voy. HYALOGRAPHIE.

HIALOGRAPHIE, subst. fém. (*ialoguerafi*) (du grec ὕαλος, verre, et γραφω, j'écris), peinture à travers ou à l'aide d'un carreau de vitre.

HYALOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*ialoguerafike*), qui est relatif à l'*hyalographie*.

HYALOÏDE, adj. des deux genres (*ialo-ide*) (du grec ὕαλος, verre, et εἶδος, forme, ressemblance; *qui ressemble a du verre*), se dit en anatomie de l'humeur vitrée de l'œil.—Subst. fém., t. d'hist. nat., pierre précieuse connue des anciens, et transparente comme du crystal.

HYALOÏDIEN, adj. mas., au fém. **HYALOÏDIENNE** (*ialo-idiein, diène*), t. d'anat., qui est relatif à la membrane *hyaloïde*.

HYALOTÈRE, subst. mas. (*ialotère*) (du grec ὕαλος, verre, et τειρω, j'use), instrument de physique au moyen duquel on peut faire passer une étincelle électrique à travers une plaque de verre.

HYALURGIE, subst. fém. (*ialurji*) (du grec ὕαλος, verre, et εργον, ouvrage), art de la verrerie.

***HYAMIDE**, subst. fém. (*iamide*), myth., nom que les anciens Pisans donnaient aux prêtresses de Jupiter.

HYANCHE, subst. fém. (*ianche*), t. de médec., espèce d'angine.

HYANTHES, subst. mas. plur. (*iante*), anciens habitants de la Béotie, qui furent chassés par Cadmus.

HYANTHIDES, subst. propre fém. plur. (*iantide*), myth. Les Muses sont ainsi surnommées, parce qu'on croyait qu'elles habitaient la Béotie. Voy. HYANTIUS.

HYANTIUS, subst. propre mas. (*ianciuce*), myth., c'est Actéon, petit-fils de Cadmus, fondateur de la ville de Thèbes, capitale de la Béotie. Il est ainsi surnommé par Ovide, parce qu'on appelait aussi les Béotiens *Hyantes* ou *Hyantii*, du nom de *Hyas*, un de leurs anciens rois.

HYBANTHE, subst. fém. (*ibante*), t. de bot., espèce de violette.

HYBEMACE, subst. fém. (*ibemace*), t. de bot. Dans *Linnée*, ce mot est synonyme de *bouton*.

***HYBLA**, subst. propre fém. (*ibla*), myth. Voy. HYBLEENS.

HYBLÉA, subst. propre fém. (*iblé-a*), myth., déesse adorée en Sicile.

HYBLÉE, subst. fém. (*iblé*), t. d'hist. nat., genre d'insectes lépidoptères.

***HYBLÉENS**, subst. mas. plur. (*iblé-ein*), myth., peuples de Sicile, qui passaient pour très-habiles dans ce qui concernait le culte des dieux, et dans l'interprétation des songes. Ils habitaient le mont *Hybla*, célèbre par l'excellent miel qu'on y recueillait, et par une ville de même nom, aujourd'hui *Paterno*.

HYBOME, subst. fém. (*ibôme*), t. de médec., maladie des oreilles qui se termine quelquefois par la surdité.

HYBOS, subst. mas. (*iboce*), t. d'hist. nat., genre d'insectes diptères.

HYBOU-COUCHU, subst. mas. (*iboukouchu*), t. de bot., fruit d'Amérique dont on retire une huile qui sert de remède contre des vers subcutanés, auxquels les habitants sont sujets.

HYBRIDATION, subst. fém. (*ibridácion*), qualité de ce qui est *hybride;* se dit surtout en botanique. On dit aussi et mieux *hybridité*.

HYBRIDELLE, subst. fém. (*ibridèle*), t. de bot., genre de plantes synanthérées, la camomille globuleuse.

***HYBRIDE**, adj. des deux genres (*ibride*) (du grec ὑβρις, gén. ὑβριδος, animal dont le père et la mère sont de deux espèces différentes), qui est né, provenu de deux espèces différentes : *les mulets sont des animaux hybrides.* — Il se dit, en grammaire, d'un mot tiré de deux langues: *choléra-morbus* est un mot *hybride*. — T. de bot. : *plantes hybrides*, celles qui naissent de deux différentes espèces du même genre ou de genres différents. — On l'emploie aussi subst. : *les hybrides sont stériles.*

HYBRIDISME, subst. mas. (*ibridiceme*), qualité de ce qui est *hybride*.—Défaut dans la composition des mots nouveaux qui consiste à les former de deux langues différentes, comme *avicéptologie*.

HYBRISTIQUES, subst. fém. plur. (*ibricetike*) (du grec ὑβρις, injure, honte), t. d'hist. anc., fêtes instituées à Argos en l'honneur des femmes par qui les Lacédémoniens qui assiégeaient la ville avaient eu la honte d'être repoussés.

HYBRIZON, subst. mas. (*ibrizon*), t. d'hist. nat., genre d'insectes hyménoptères.

HYCLÉE, subst. fém. (*iklé*), t. d'hist. nat., insecte coléoptère du genre trachèle.

HYDARTHRE, subst. fém. (*idartre*) (du grec ὑδωρ, eau, et αρθρον, articulation), t. de médec., tumeur blanche, hydropisie des articulations.

HYDARTHROSE, **HYDARTHROSIE**, subst. fém. Voy. HYDARTHRE.

***HYDATIDE**, subst. fém. (*idatide*) (en grec ὑδατις, formé de ὑδωρ, gén. ὑδατος, eau), t. de chirurgie, vésicule pleine d'eau qui naît en différentes parties du corps. — En hist. nat., ver dont le corps ressemble à une petite vessie d'eau qui se trouve dans le corps de certains animaux et même de l'homme.

HYDATIDEUSE, adj. fém. Voy. HYDATIDEUX.

HYDATIDEUX, adj. mas., au fém. **HYDATIDEUSE**, (*idatideu, deuze*), se dit de certaines affections causées par des *hydatides*, qui attaquent les lièvres, les lapins, etc.

HYDATIDIQUE, adj. des deux genres (*idatidike*), qui renferme des *hydatides : poche hydatidique.*

HYDATIDOCÈLE, subst. fém. (*idatidocèle*) (du grec ὑδατις, gén. ὑδατιδος, hydatide, et κηλη, tumeur, hernie), t. de chir., espèce d'hydrocèle qui contient des *hydatides*.

HYDATIGÈRE, subst. fém. (*idatijère*), t. d'hist. nat., genre de vers intestinaux *hydatides*.

HYDATIS, subst. fém. (*idatice*) (en grec ὑδατις), t. de chir., tumeur graisseuse de la paupière supérieure.

HYDATISME, subst. mas. (*idaticeme*) (du grec ὑδατος, gén. de ὑδωρ, eau), bruit causé par la fluctuation des humeurs contenues dans un abcès.

HYDATODE, subst. fém. (*idatode*), t. de médec., humeur aqueuse de l'œil renfermée entre la cornée et l'uvée.

HYDATOÏDE, adj. des deux genres (*idato-ide*) (du grec ὑδατις, formé de ὑδωρ, gén. ὑδατος, eau), t. de médec.; se disait autrefois des urines très-claires et des personnes affectées d'anasarque.

HYDATOSCOPE, subst. mas. (*idatocekope*), celui qui pratique l'*hydatoscopie*, ou l'art de prédire par l'inspection de l'eau.

HYDATOSCOPIE, subst. fém. (*idatocekopi*) (du grec ὑδωρ, gén. ὑδατος, eau, et σκοπεω, j'examine, je considère), divination par le moyen de l'eau.

HYDATOSCOPIQUE, adj. des deux genres (*idatocekopike*), qui appartient à l'*hydatoscopie*.

HYDÈRE, subst. fém. (*idère*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

HYDNACÉES, subst. fém. plur. (*idenacé*), t. de bot., famille de champignons hyménomyces.

HYDNE ou **ÉRINACE**, subst. mas. (*idene*) (en grec ὑδνον), t. de bot., plante cryptogame de la famille des champignons, dont le caractère est d'avoir la partie inférieure du chapiteau hérissée de papilles nombreuses.

HYDNOCARPE, subst. mas. (*idenokarpe*), t. de bot., arbre de Ceylan dont les feuilles font vomir.

HYDNOPHORE, subst. mas. (*idenophore*), t. d'hist. nat., genre de polypiers.

HYDNORE, subst. fém. (*idenore*), t. de bot., genre de plantes nommé autrement *apythée*.

***HYDRA**, subst. propre fém. (*idra*), ville de la Grèce, chef-lieu de l'île de même nom, avec un bon port sur la Méditerranée.—Ile de l'Archipel, située à deux lieues de la Morée.

HYDRACHNE, subst. fém. (*idrakne*), t. d'hist. nat., genre d'arachnides.

HYDRACHNÉ, subst. mas. (*idrakné*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères aquatiques.

HYDRACHNELLES, subst. fém. plur. (*idraknèle*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de la famille des holètres.

HYDRACHNETTE, subst. fém. (*idraknète*), t. d'hist. nat., insecte, mite aquatique.

HYDRACIDE, subst. mas. (*idracide*), t. de chimie, acide formé par la combinaison de l'hydrogène avec un corps combustible simple.

HYDRÆNE, subst. fém. (*idrène*), t. d'hist. nat., petit insecte aquatique qu'on voit quelquefois glisser sur la surface des eaux.

HYDRAGIS, subst. mas. plur. (*idrajice*), t. d'antiquité, ministres qui assistaient les aspirants à l'initiation.

HYDRAGOGUE, subst. mas. (*idraguogue*) (du grec ὑδωρ, eau, et αγω, je chasse), t. de médec., médicament qui pousse au dehors les sérosités.

HYDRANGE, subst. fém. (*idranje*), t. de bot., genre de plantes, voisin des hortensias.

***HYDRANGÉES**, subst. fém. plur. (*idranjé*) (du grec ὑδωρ, eau, et αγγειον, vase), t. de bot., famille d'arbrisseaux saxifragés.

HYDRANGELLE, subst. fém. (*idranjèle*) t. de bot., plante saxifragée de l'Amérique septentrionale.

HYDRANOS, subst. mas. (*idranoce*), myth., sacrificateur qui, dans l'initiation des Eleusines, immolait à Jupiter une truie pleine.

HYDRANOSE, subst. fém. (*idranoze*), t. de médec., raréfaction du sang ou des fluides par fluxion.

HYDRARGILITHE, subst. fém. (*idrarjilite*), t. de minér., substance pierreuse.

HYDRARGYRE, subst. mas. (*idrarjire*) (en grec ὑδραργυρος, fait de ὑδωρ, eau, et αργυρος, argent; *argent liquide*), t. de chim., mercure, vif-argent. —T. d'hist. nat., poisson osseux gymnopome, qui a le dessous du ventre arrondi.

HYDRARGYRIE, subst. fém. (*idrarjiri*), t. de médec., éruption sur la peau par suite de l'usage du mercure.

***HYDRARGYRO-PNEUMATIQUE**, subst. mas. (*idrarjiropeneumatike*) (du grec ὑδραργυρος, mercure, et πνευμα, souffle, air), appareil chimique pour recueillir les gaz solubles dans l'eau.

HYDRARGYROSE, subst. fém. (*idrarjiroze*), t. de médec., friction mercurielle.

HYDRASTE, subst. fém. (*idracete*), t. de bot., plante herbacée qui croît spontanément dans le Canada.

HYDRATE, subst. mas. (*i-drate*) (du grec ὑδατος, gén. de ὑδωρ), t. de chim., combinaison d'oxydes métalliques et d'eau.

HYDRATÉ, E, adj. (*idraté*), t. de chim., qui est combiné avec l'eau.

HYDRAUL., abréviation du mot *hydraulique*.

HYDRAULE, subst. mas. (*idrôle*) (du grec ὑδωρ, eau, et αυλος, flûte), t. d'hist. anc., joueur d'instruments qui formait des sons à l'aide de l'eau.

HYDRAULICIEN, subst. mas. (*idrôlicìein*), ingénieur en *hydraulique*. Ce mot est nouveau, et peu encore en usage.

HYDRAULICO-PNEUMATIQUE, adj. des deux genres (*idrôlikopeneumatike*) (en grec ὑδωρ, eau, et πνευμα, air), qui élève l'eau par le moyen de l'air.

***HYDRAULIQUE**, adj. des deux genres (*idrôlike*): *machine hydraulique*, qui sert à élever l'eau; que l'eau fait mouvoir.—*Orgue hydraulique*, qui joue par le moyen de l'eau. — Il se dit de la science de conduire les eaux. — Subst. fém., science *hydraulique;* celle du mouvement et de la résistance des fluides. (*D'Alembert.*)

***HYDRE**, subst. fém. (*idre*) (en grec ὑδρος, fait de ὑδωρ, eau), au propre, serpent qui vit dans les rivières et les étangs. — Serpent fabuleux à sept têtes, à qui il en renaissait plusieurs quand on lui en avait coupé une. Hercule les abattit toutes d'un seul coup; aussi fut-ce le plus glorieux de ses travaux. — Fig., mal qui augmente à mesure qu'on fait plus d'efforts pour le détruire. *Voltaire* a dit quelque part au masculin, *hydre affreux:* c'est une faute grave.—Genre de zoophytes microscopiques, qu'on appelle aussi *polypes d'eau douce* ou *polypes à bras*, dont chaque partie séparée du tout redevient un animal vivant.—Dans le blason, espèce de dragon à sept têtes.—En bot., plante d'Europe qui croît sous les eaux, dans les étangs, les rivières et les fossés.—T. d'astron., *hydre femelle*, constellation méridionale, au-dessus du Lion, de la Vierge et de la Balance. Elle a une étoile remarquable appelée le *cœur de l'hydre*, et en arabe *alpitrad*.—*Hydre mâle*, constellation plus méridionale que la précédente, située entre le Toucan et la Dorade; elle ne paraît point dans nos régions. — *Hydre hydraulique*, machine qui, au moyen d'un puits ou d'une petite source, procure une chute d'eau assez considérable pour être utilisée en mécanique.

HYDRÉLÉON, subst. mas. (*idrélé-on*) (du grec ὑδωρ, eau, et ελαιον, huile), t. de pharm., mélange d'eau et d'huile.

HYDRENCÉPHALE, subst. fém. (*idrancéfale*), t. de médec., *hydrocéphale* aiguë des enfants.

HYDRENCÉPHALIQUE, adj. des deux genres *idrancéfalike*), t. de médec.; se dit du cri que poussent les enfants atteints d'une *hydrocéphale* aiguë : *cri hydrencéphalique.*

HYDRENTÉROCÈLE, subst. fém. (*idrantérocèle*) (du grec ὑδωρ, eau, εντερον, intestin, et κηλη, tumeur), t. de chir., hydropisie du scrotum compliquée avec une descente d'intestins.

HYDRENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE, adj. fém. (*idrantéro-épiplocèle*), t. de chir. : *hernie entéro-épiplocèle*, compliquée d'hydrocèle.

HYDRENTÉROMPHALE, subst. fém. (*idrantéronfale*), t. de chir., hernie ombilicale, entérocèle, compliquée de sérosités et d'humeurs.

HYDRÉOLE, subst. fém. (*idré-ole*), t. de mécan., machine pour faire monter l'eau au-dessus de son niveau, au moyen d'une combinaison d'air et d'eau.

HYDRÉON, subst. mas. (*idré-on*), t. de médec., humeur aqueuse qui découle des oreilles ou des yeux.

HYDRÉPIPLOCÈLE, subst. fém. (*idrépiplocèle*), t. de chir., hernie *épiploïque* compliquée d'hydrocèle.

HYDRÉPIPLOMPHALE, subst. fém. (*idrépiplonfale*), t. de chir., hernie de l'ombilic, compliquée d'un déplacement de l'épiploon, avec sérosités.

HYDRIAPHORES, subst. fém. plur. (*idri-afore*) (du grec ὑδρια, cruche, et φερω, je porte), t. d'hist. anc., femmes étrangères qui résidaient à Athènes, et que dans la procession des Panathénées on obligeait à porter des cruches d'eau pour rafraîchir les citoyennes qui formaient cette marche sacrée.

HYDRIADES, subst. propre fém. plur. (*idri-ade*), myth., nymphes qui dansaient au son de la flûte.

***HYDRIE**, subst. fém. (*idri*) (en grec ὑδρια, cruche, fait de ὑδωρ, eau), t. d'antiq., vase dont se servaient les anciens pour mettre de l'eau.

HYDRILLE, subst. fém. (*idri-ie*), t. de bot., plante aquatique flottante de l'Inde.

HYDRIODATE, subst. mas. (*idri-odate*), t. de chim., sel extrait de l'acide *hydriodique*.

HYDRIODIQUE, adj. des deux genres (*idri-odike*), t. de chim., se dit d'un acide extrait de l'iode et de l'hydrogène.

HYDRIOTE, subst. et adj. des deux genres (*idri-ote*), qui est de l'île ou de la ville d'*Hydra* en Grèce.

HYDROA, subst. fém. (*idro-â*), t. de médec., échauboulure, ou éruption de petits boutons sur la peau.

HYDRO-AÉRO-PYRIQUE, adj. des deux genres (*idro-a-éropirike*) (du grec ὑδωρ, eau, αηρ, air, et πυρ, feu), qui participe de l'eau, de l'air et du feu: *phénomène hydro-aéro-pyrique.*

HYDROBASCULE, subst. fém. (*idrobacekule*), appareil pour éviter les pertes d'eau occasionnées par le passage des bateaux dans les écluses.

***HYDROBATE**, subst. mas. (*idrobate*) (du grec ὑδωρ, eau, et βαινω, je marche; *qui marche sur l'eau*), t. d'hist. nat., nom générique du merle d'eau.

HYDROCANTHARE, subst. mas. (*idrokantare*), t. d'hist. nat., famille d'insectes carnassiers coléoptères, qui vivent sous la forme de larves, dans les lacs, dans les étangs, etc.

HYDROCANTHARIDES, subst. fém. plur. *(idrokantaride)*, t. d'hist. nat., genre d'insectes

HYDROCARBONIQUE, adj. des deux genres, *(idrokarbonike)*, t. de chim., se dit d'un gaz plus léger que l'air, qu'on distille de l'hydrocyanate de potasse.

***HYDROCARBURE**, subst. mas. *(idrokarbure)*, t. de chim., hydrure mêlé de carbone.

HYDROCARDIE, subst. fém. *(idrokardi)* (du grec υδωρ, eau, et καρδια, cœur), t. de médec., hydropisie de la membrane qui enveloppe le cœur, ou péricarde. Synonyme de *hydropéricarde*. Voy. ce mot.

HYDROCÈLE, subst. fém. *(idrocèle)* (en grec υδροκηλη, formé de υδωρ, eau, et κηλη, tumeur), t. de médec., tumeur du scrotum causée par des humeurs aqueuses.

HYDROCÉLIQUE, adj. des deux genres *(idrocélike)*, t. de medec., de l'*hydrocèle*.

HYDROCÉPHALE, subst. fém. *(idrocéfale)* (en grec υδροκεφαλον, fait de υδωρ, eau, et κεφαλη, tête), t. de médec., hydropisie de la tête.

HYDROCÉPHALIE, subst. fém. *(idrocéfali)*, t. de médec., premier genre des leucoses de la nosographie d'*Alibert*.

HYDROCÉPHALITE, subst. fém. *(idrocéfalite)*, t. de médec., inflammation du cerveau, suivi d'un épanchement de sérosités. — *Hydrocéphale* aiguë.

HYDROCÉRAME, subst. mas. *(idrocérame)* (du grec υδωρ, eau, et κεραμος, vase de terre), vase fait d'une terre extrêmement poreuse, qui, soumettant l'eau dont on le remplit à une grande évaporation, la rafraîchit d'autant.

HYDROCHARIDÉES, subst. fém. plur. *(idrokaridé)*, t. de bot., famille de plantes aquatiques, dans la méthode naturelle de *Jussieu* ; ainsi nommée de l'*hydrocharide* ou *morène*, une d'entre elles.

***HYDROCHARIDE**, subst. fém. *(idrokaride)* (du grec υδωρ, eau, et χαρις, beauté, ornement ; *ornement des eaux*), t. de bot., plante aquatique, qu'on appelle autrement *morène*.

HYDROCHIMIE, subst. fém. *(idrochimi)*, partie de la *chimie* qui traite de l'eau.

HYDROCHIMIQUE, adj. des deux genres *(idrochimike)*, qui appartient à l'*hydrochimie*.

HYDROCHLOÉ, subst. fém. *(idroklo-é)*, t. de bot., genre de plantes graminées.

HYDROCHLORATE, subst. mas. *(idroklorate)*, t. de chimie, sel formé par la combinaison de l'acide *hydrochlorique* avec une base salifiable.

***HYDROCHLORIQUE**, adj. des deux genres *(idroklorike)*, t. de chim., se dit d'un acide dont la base est le *chlore* combiné avec l'*hydrogène*.

HYDROCHLORO-NITRIQUE, adj. des deux genres *(idrokloronitrike)*, t. de chim. ; se dit d'une combinaison des acides *hydrochlorique* et *nitrique*.

HYDROCHOÉRUS, subst. mas. *(idroko-éruce)*, t. d'hist. nat., nom donné au cabiai proprement dit.

HYDROCIRSOCÈLE, subst. fém. *(idrocirçocèle)* (du grec υδωρ, eau, κιρσος, varice, et κηλη, tumeur), t. de médec., *cirsocèle* compliquée d'hydropisie du scrotum.

HYDROCORÉE, subst. fém. *(idrokoré)* (du grec υδωρ, eau, et κορις, punaise), t. d'hist. nat., famille d'insectes plus connus sous le nom de *punaises d'eau*.

HYDROCORIDES, subst. f. pl. *(idrokoride)*, t. d'hist. nat., famille d'insectes hémiptères qui n'ont point de nervures aux appendices membraneux de leurs élytres.

HYDROCORISES, subst. f. pl. *(idrokorize)*, t. d'hist. nat., famille d'insectes hémiptères, aquatiques et carnassiers.

HYDROCOTYLE, subst. fém. *(idrokotile)* (du grec υδωρ, eau, et κοτυλη, écuelle), t. de bot., sorte de plante aquatique, dont les feuilles sont rondes et creuses. On la nomme aussi *écuelle d'eau*.

HYDROCYANATE, subst. mas. *(idroci-anate)*, t. de chim., sel formé de l'acide *hydrocyanique*.

***HYDROCYANIQUE**, adj. des deux genres *(idrocianike)*, t. de chim., se dit d'un acide formé de la combinaison du *cyanogène* avec l'*hydrogène*.

HYDROCYN, subst. mas. *(idrocein)*, t. d'hist. nat, sous-genre de poissons salmones.

HYDROCYSTE, subst. mas. *(idrocicete)* (du grec υδωρ, eau, et κυστις, vessie), t. de médec., hydropisie enkystée.

HYDRODICTYON, subst. mas. *(idrodikcion)*, t. de bot., plante cryptogame de la famille des algues.

HYDRODYNAMIQUE, subst. fém. *(idrodinamike)* (du grec υδωρ, eau, et δυναμις, force, puissance), science des lois du mouvement des fluides.

HYDRO-ÉCONOMIQUE, subst. mas. *(idro-ékonomike)*, machine inventée en 1803, et destinée à remplacer les roues, les arbres, etc., avec *économie* d'eau.

***HYDRO-ENCÉPHALOCÈLE**, subst. fém. Voyez HYDRENTÉROCÈLE.

HYDRO-ENTÉRO-ÉPIPLOMPHALE, subst. fém. *(idro-antéro-épiplonfale)*, de chir. Voy. HYDRENTÉRO-ÉPIPLOMPHALE.

HYDRO-ÉPIPLOMPHALE, subst. fém. *(idroépiplonfale)*, t. de chir., hernie ombilicale, avec amas de sérosités et déplacement de l'épiploon. Voy. HYDRÉPIPLOMPHALE.

HYDROFUGE, adj. des deux genres *(idrofuje)*, qui chasse l'humidité, qui en préserve, la détruit.

HYDROGALE, subst. mas. *(idroguale)* (du grec υδωρ, eau, et γαλα, lait), boisson composée d'eau et de lait.

HYDROGARUM, subst. mas. *(idroguarome)*, chez les anciens, ragoût ou mélange d'eau avec de la saumure appelée *garum*.

HYDROGÉ, E, adj. *(idrojé)* (du grec υδωρ, eau, et γη, terre), qui est composé de terre et d'eau.

HYDROGÉNATION, subst. fém. *(idrojénâcion)*, qualité, état de ce qui est *hydrogène*.

***HYDROGÈNE**, subst. mas. *(idrojène)* (du grec υδωρ, eau, et γενναω, j'engendre. M. *Morin* observe, avec raison, qu'en grec, le mot υδρογενης a la signification passive et ne veut pas dire *générateur de l'eau*, mais *né de l'eau, engendré par l'eau*), t. de chimie, principe générateur de l'eau. C'est ce que les anciens chimistes appelaient *air* ou *gaz inflammable*. Il est aussi adj. des deux genres : *gaz hydrogène*.

HYDROGÉNÉ, E, adj. *(idrojéné)*, t. de chimie, tenant de l'*hydrogène* : *gaz hydrogène carboné*, *sulfuré*, *phosphoré*, combinaison de l'*hydrogène* avec le carbone, le soufre, le phosphore

HYDROGENÈSES, subst. fém. plur. *(idrojénèze)*, t. de médec., maladies que l'on considère comme l'effet d'une *hydrogénation* viciée.

HYDROGÉOLOGIE, subst. fém. *(idrojé-oloji)* (du grec υδωρ, eau, γη, terre, et λογος, discours, traité), traité de l'influence de l'eau sur la terre.

HYDROGÉOLOGIQUE, adj. des deux genres *(idrojéolojike)*, qui appartient à l'*hydrogéologie*.

HYDROGÉOLOGISTE, subst. mas. *(idrojé-olojicete)*, celui qui décrit, observe l'influence de l'eau sur la terre.

HYDROGLOSSE, subst. fém. *(idrogueloce)*, t. de bot., espèce de fougère.

HYDROGNOMONIE ou **HYDROGNOMONIQUE**, subst. fém. *(idroguenomi, monike)*, connaissance des eaux cachées, art de trouver les eaux cachées.

HYDROGNOMONIQUE, adj. des deux genres *(idroguenomonike)*, qui appartient à l'*hydrognomonie*.

HYDROGNOMONISTE, subst. mas. *(idroguenomonicete)*, celui qui s'occupe d'*hydrognomonie*.

HYDROGRAPHE, subst. mas. *(idroguerafe)*, celui qui est versé dans l'*hydrographie*.

HYDROGRAPHIE, subst. fém. *(idroguerafi)* (du grec υδωρ, eau, et γραφω, je décris), description des eaux, des mers. — Art de naviguer.

HYDROGRAPHIQUE, adj. des deux genres *(idroguerafike)*, qui appartient à l'*hydrographie*. — *Cartes hydrographiques*, cartes marines.

***HYDROKILLOMÈTRE**, subst. mas. *(idroki-lomètre)* (du grec υδωρ, eau, κιλλω, je cours, et μετρον, mesure), instrument pour mesurer la vitesse des eaux.

HYDROLAPATHUM, subst. mas. *(idrolapatome)*, t. de bot., patience aquatique.

HYDROLIE, subst. fém. *(idroli)*, t. de bot., genre de plantes.

HYDROLITHE, subst. fém. *(idrolite)*, t. d'hist. nat., pierre de roche, espèce de crystal d'un blanc mat, qu'on trouve en Écosse et dans le Vicentin.

HYDROLOGIE, subst. fém. *(idroloji)* (du grec υδωρ, eau, et λογος, discours), traité des eaux, de leur nature, de leurs propriétés.

HYDROLOGIQUE, adj. des deux genres *(idrolojike)*, qui est relatif à l'*hydrologie*.

HYDROLOGUE, subst. mas. *(idrologue)*, celui qui sait, qui enseigne l'*hydrologie*.

HYDROMANCIE, subst. fém. *(idromanci)* (du grec υδωρ, eau, et μαντεια, divination), divination par le moyen de l'eau. Voy. HYDROSCOPIE.

HYDROMANIE, subst. fém. *(idromani)*, t. de médec., délire qui porte celui qui en est atteint à se jeter dans l'eau.

HYDROMANIQUE, adj. des deux genres *(idromanike)*, t. de médec., qui appartient à l'*hydromanie*.

HYDROMANTIQUE, subst. fém. *(idromantike)*, (du grec υδωρ, eau, et μαντις, devin, sorcier), art de produire, par le moyen de l'eau, certaines apparences singulières, comme de faire perdre de vue aux spectateurs une image ou un objet présent, etc.

HYDROMÉDIASTINE, subst. fém. *(idromédi-acetine)*, t. de médec., hydropisie du *mediastin*.

HYDROMEL, subst. mas. *(idromèle)* (en grec υδρομελι, formé de υδωρ, eau, et μελι, miel), breuvage composé d'eau et de miel.

HYDROMÉLÉON ou **HYDROMÉLON**, subst. mas. *(idromélé-on, mélon)*, t. de pharm., médicament composé d'eau de miel et de jus de coing.

HYDROMÈTRE, subst. mas. *(idromètre)* (du grec υδωρ, eau, et μετρον, mesure), t. de chimie, instrument pour mesurer la pesanteur, la force et les autres propriétés de l'eau. — T. d'hist. nat., genre d'insectes hémiptères de la famille des sanguisuges, qui marchent sur l'eau des étangs et semblent la mesurer. — Au fém., t. de médec., hydropisie de la matrice. (Du grec υδωρ, eau, et μητρα, matrice.)

HYDROMÉTRIE, subst. fém. *(idrométri)*, science des eaux, qui apprend à en connaître la force, à en mesurer la pesanteur, etc. Voy. HYDROMÈTRE.

HYDROMÉTRIQUE, adj. des deux genres *(idrométrike)*, qui appartient à *l'hydrométrie*.

HYDROMPHALE, subst. fém. *(idronfale)* (du grec υδωρ, eau, et ομφαλος, nombril), t. de médec., hydropisie du nombril.

HYDROMURIATE, subst. mas. Voy. HYDROCHLORATE.

***HYDROMYES**, subst. f. pl. *(idromi)* (du grec υδωρ, eau, et μυς, gén. μυος, rat, souris ; *rats d'eau*, à cause de la forme de leur bouche), t. d'hist. nat., famille d'insectes diptères, à bouche prolongée, qui habitent principalement les lieux humides.

HYDROMYS, subst. mas. *(idromice)*, t. d'hist. nat., genre de mammifères rongeurs qui se rapprochent beaucoup des loirs et des rats proprement dits, par la forme des dents molaires, et des rats d'eau et des castors, par leurs autres caractères et leur manière de vivre.

***HYDROMYSTE**, subst. mas. *(idromicete)*, myth., celui qui se faisait initier aux mystères.

HYDRONOSE, subst. fém. *(idronôze)*, t. de médec., fièvre passagère avec transpiration, appelée vulgairement *la suette*.

HYDROPARASTES, subst. mas. plur. *(idroparacete)* (du grec υδωρ, eau, et παριστημι, présenter, offrir), t. d'hist. eccl., nom d'une secte dissidente qui se servait d'eau et non de vin dans l'eucharistie.

HYDROPÉRITONIE, subst. fém. *(idropéritoni)*, t. de médec., hydropisie du *péritoine*.

HYDROPÉDÈSE, subst. fém. *(idropédèze)* (du grec υδωρ, eau, et πηδαω, je fais jaillir), t. de médec., sueur trop abondante.

HYDROPELTIS, subst. mas. *(idropèletice)* (du grec υδωρ, eau, et πελτη, bouclier), t. de bot., genre de plantes aquatiques dont les feuilles présentent la forme d'un bouclier.

HYDROPÉRICARDE, subst. mas. *(idropérikarde)* (du grec υδωρ, eau, et περικαρδιον, le péricarde), t. de médec., hydropisie du *péricarde*. On dit aussi *hydropéricardie*.

HYDROPHACE, subst. et adj. fém. *(idroface)*, t. de bot., nom donné aux lenticules.

HYDROPHANE, subst. fém. *(idrofane)* (du grec υδωρ, eau, et φαινω, je brille), t. d'hist. nat., nom donné à certaines pierres qui, mises dans l'eau, deviennent transparentes.

HYDROPHIDE, subst. mas. *(idrofide)* (du grec υδωρ, eau, et οφις, serpent), t. d'hist. nat., serpent d'eau.

HYDROPHILACE, subst. mas. *(idrofilace)*, t. de bot., plante de l'Inde à tige filiforme et articulée.

***HYDROPHILE**, subst. mas. *(idrofile)* (du grec υδωρ, eau, et φιλος, ami), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères, de la famille des hélocères, qui se nourrissent principalement des feuilles qui tombent dans l'eau.

HYDROPHILIEN, subst. mas. *(idrofiliein)*, t. d'hist. nat., genre d'insectes qui a pour type l'*hydrophile*.

HYDROPHIS, subst. mas. *(idrofice)*, t. d'hist. nat. Voy. HYDROPHIDE.

HYDROPHOBE, subst. et adj. des deux genres

(*idrofobe*), celui, celle qui a l'eau et tous les liquides en horreur. Voy. HYDROPHOBIE.

HYDROPHOBIE, subst. fém. (*idrofobi*) (en grec υδροφοβια, formé de υδωρ, eau, et φοβος, crainte, aversion), horreur de l'eau et de tous les liquides; c'est un des principaux symptômes de la rage.—Cette rage même.

HYDROPHOBIQUE, adj. des deux genres (*idrofobike*), de l'*hydrophobie*.

*HYDROPHORE, subst. mas. (*idrofore*), t. de bot., genre de plantes cryptogames renfermant les espèces de champignons qui se résolvent en eau sur la fin de la saison.

HYDROPHORIES, subst. fém. plur. (*idrofori*) (du grec υδωρ, eau, et φερω, je porte), t. d'hist. anc., cérémonies funèbres à Athènes, en l'honneur des Grecs qui avaient péri dans le déluge de Deucalion.

HYDROPHOSPHURE, subst. mas. (*idrofocefure*) (du grec υδωρ, eau, et φωσφορος, phosphore), t. de chimie, combinaison d'hydrogène *phosphoré* avec une base.

HYDROPHTHALMIE, subst. fém. (*idrofetalmi*) (du grec υδωρ, eau, et οφθαλμος, œil), t. de médec., hydropisie de l'œil.

HYDROPHTHALMIQUE, adj. des deux genres (*idrofetalmike*), t. de médec., de l'*hydrophthalmie*.

HYDROPHYLLE, subst. mas. (*idrofile*), t. de bot., arbre d'Amérique du genre des sébesteniers.

HYDROPHYLLUM, subst. mas. (*idrofilclome*) (du grec υδωρ, eau, et φυλλον, feuille), t. de bot., plante aquatique que les Canadiens nomment *feuille d'eau*.

HYDROPHYSOCÈLE, subst. fém. (*idrofizocèle*) (du grec υδωρ, eau, φυσα, air ou vent, dérivé de φυσαω, j'enfle, et κηλη, tumeur), t. de médec., tumeur du scrotum, formée d'eau et d'air.

HYDROPHYSOMÉTRIE, subst. fém. (*idrofizométri*) (du grec υδωρ, eau, φυσα, air, et μητρα, matrice), t. de médec., hydropisie de la matrice, accompagnée d'un développement de gaz dans cet organe.

HYDROPHYSOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*idrofizométrike*), t. de médec., qui appartient à l'*hydrophysométrie*.

HYDROPIPER, subst. mas. (*idropipère*) (du grec υδωρ, eau, et πεπερι, poivre; *poivre d'eau*), t. de bot., plante qui croît dans les lieux humides et qui a un goût poivré et brûlant.

HYDROPIQUE, subst. et adj. des deux genres (*idropike*) (en grec υδρωπικος), t. de médec., qui a une *hydropisie*.

HYDROPISIE, subst. fém. (*idropizi*) (en grec υδρωψ, formé de υδωρ, eau, et οψ, aspect, apparence, dérivé de οπτομαι, voir; parce que l'enflure du corps fait voir en quelque sorte l'eau dont il est rempli), t. de médec., tumeur aqueuse contre nature, qui occupe tout le corps ou une partie du corps, et plus ordinairement le bas-ventre : *mourir d'hydropisie*.

HYDROPLÈVRE, subst. fém. (*idroplèvre*), t. de médec., hydropisie de la *plèvre*.

HYDROPITYON, subst. mas. (*idropition*), t. de bot., genre de plantes.

HYDROPHLOGOSE, subst. mas. (*idroflogubze*), espèce de poêle pourvu d'un cylindre à double fond pour contenir de l'eau.

HYDROPNEUMATIQUE, subst. mas. (*idropeneumatike*) (du grec υδωρ, eau, et πνευμα, air), appareil chimique, pour extraire le gaz de différentes substances, à l'aide d'une cuve ou d'un récipient rempli d'eau. On l'appelle aussi *appareil pneumato-chimique*.—Adj. des deux genres; il se dit de ces sortes d'appareils.

HYDROPNEUMATOCÈLE, subst. fém. Voyez HYDROPHYSOCÈLE.

HYDROPNEUMONIE, subst. fém. (*idropeneumoni*) (du grec υδωρ, eau, et πνευμων, poumon), t. de médec., hydropisie du poumon.

HYDROPNEUMONIQUE, adj. des deux genres (*idropeneumonike*), t. de médec., qui appartient à l'*hydropneumonie*.

HYDROPNEUMOSARQUE, subst. fém. (*idropeneumozarke*) (du grec υδωρ, eau, πνευμα, air, et σαρκος, gén. de σαρξ, chair), t. de médec., tumeur contenant de l'eau, de l'air et des matières charnues.

HYDROPOÏDE, subst. fém. et adj. des deux genres (*idropo-ide*) (du grec υδρωψ, hydropisie, et ειδος, forme, ressemblance), t. de médec., se dit des excrétions aqueuses telles qu'elles se rencontrent dans l'hydropisie.

HYDROPORE, subst. mas. (*idropore*), t. d'hist. nat., genre d'insectes. Voy. HYPHYDRE.

HYDROPOTE, subst. des deux genres (*idropote*) (du grec υδωρ, eau, et ποτης, buveur, dérivé de πινω, je bois), celui, celle qui ne boit que de l'eau.

HYDROPTÈRE ou HYDROPTÉRIDE, subst. fém. (*idropetère, petéride*), t. de bot., famille de plantes de l'espèce des fougères.

HYDROPYRÈTE, subst. fém. (*idropirète*) (du grec υδωρ, eau, et πυρετος, fièvre), t. de médec., fièvre maligne accompagnée de colliquation.

HYDROPYRÉTIQUE, adj. des deux genres (*idropirétike*), t. de médec., se dit des maladies accompagnées de fièvre avec sueur.

HYDROPYRIQUE, adj. des deux genres (*idropirike*) (du grec υδωρ, eau, et πυρ, gén. πυρος, feu), se dit d'un volcan dont les eaux ont la propriété de s'enflammer.

HYDRORACHIS ou HYDRORACHITIS, subst. fém. (*idrorakice, rakitice*) (du grec υδωρ, eau, et ραχις, l'épine du dos), t. de médec., hydropisie du canal vertébral.

HYDRORCHITE, subst. fém. (*idrorchite*), t. de médec., inflammation de la tunique vaginale avec écoulement.

HYDRORRHODIN, subst. mas. (*idrorrodein*) (du grec υδωρ, eau, et ροδον, rose), t. de pharm., eau mêlée avec de l'huile de rose; elle provoque le vomissement, et elle est excellente quand on a avalé du poison.

HYDROSACCHARUM, subst. mas. (*idroçakkarome*) (du grec υδωρ, eau, et σακχαρον, sucre), eau sucrée.

HYDROSACE, subst. fém. (*idrozace*), t. de bot., herbe aquatique des anciens, qui croissait en Syrie.

HYDROSARCOCÈLE, subst. fém. (*idroçarkocèle*) (du grec υδωρ, eau, σαρκος, gén. de σαρξ, chair, et κηλη, tumeur), t. de chir., *sarcocèle* compliqué d'hydrocèle.

HYDROSARQUE, subst. fém. (*idrozarke*) (du grec υδωρ, eau, et σαρξ, gén. σαρκος, chair), t. de chir., tumeur aqueuse et charnue.

HYDROSAT, subst. mas. (*idroza*), t. de pharm., décoction de roses, mêlée avec de l'hydromel.

HYDROSCHÉONIE, subst. fém. Voy. HYDROCÈLE.

HYDROSCOPE, subst. mas. (*idrocekope*) (du grec υδωρ, eau, et σκοπεω, j'examine, je considère), nom donné à ceux qui prétendent avoir la faculté de deviner et de voir l'eau qui est sous terre, soit coulante, soit stagnante, ou d'en sentir du moins les émanations.—Sorte d'horloge d'eau autrefois en usage.

HIDROSCOPIE, subst. fém. (*idrocekopi*) (même étym. que celle du mot précéd.), divination par le moyen de l'eau.—Faculté de sentir les émanations des eaux souterreines. Voy. HYDROSCOPE et HYDATOSCOPIE.

HYDROSCOPIEN, adj. mas., au fém. HYDROSCOPIENNE, (*idrocekopiein, piène*), qui est relatif à l'*hydroscopie*.

HYDROSÉLÉNIATE, subst. mas. (*idrozéléniate*), t. de chim., sel formé par la combinaison de l'acide *hydrosélénique* avec une base salifiable.

HYDROSÉLENIQUE, adj. des deux genres (*idrozélénike*), t. de chim., se dit d'un acide composé d'*hydrogène* et de *sélénium*.

HYDROSIDÉRUM, subst. mas. (*idrozidérome*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne quelquefois au phosphate de fer.

HYDROSTATIQUE, subst. fém. (*idrocetatike*) (du grec υδωρ, eau, et στατικη, statique, science de l'équilibre, et ιστaμαι, s'arrêter), partie de la mécanique qui considère l'équilibre des corps fluides, particulièrement de l'eau, en les comparant les uns aux autres.—Il est aussi adj. des deux genres.

HYDROSULFATE, subst. mas. (*idroçulefate*), t. de chim., combinaison de l'acide *hydrosulfurique* et d'une base salifiable.

HYDROSULFURE, subst. mas. (*idroçulefure*), t. de chimie, combinaison de l'*hydrogène sulfuré* avec une base.

HYDROSULFURIQUE, adj. des deux genres, ou HYDROSULFUREUX, adj. mas., au fém. HYDROSULFUREUSE (*idroçulefurike, çulefureu, reuze*), t. de chim., se dit d'un acide tiré de l'*hydrogène sulfuré*.

HYDROTELLURATE, subst. mas. (*idrotèlelurate*), t. de chim., sel formé de l'union de l'acide *hydrotellurique* et d'une base salifiable.

HYDROTELLURIQUE, adj. des deux genres (*idrotèlelurike*), t. de chim., se dit d'un acide formé de *tellure* et d'*hydrogène*.

HYDROTHORAX, subst. fém. (*idrotorakce*) (du grec υδωρ, eau, et θωραξ, poitrine), t. de médec., hydropisie de poitrine.

*HYDROTIQUE, adj. des deux genres (*idrotike*) (du grec υδωρ, eau), t. de médec., sudorifique. —*Fièvre hydrotique*, sorte de fièvre accompagnée de sueurs très-abondantes.—Subst. mas., médicament sudorifique qui a la vertu d'inciser et d'atténuer les humeurs.

HYDROTITE, subst. fém. (*idrotite*) (du grec υδωρ, eau, et ους, ωτος, oreille), t. de médec., hydropisie de l'oreille. — T. d'hist. nat., petite géode de calcédoine qui contient de l'eau.

*HYDROXANTIQUE, adj. des deux genres (*idrokezantike*), t. de chim., se dit d'un acide formé de carbone, de soufre et d'*hydrogène*.

HYDRURE, subst. mas. (*idrur*), t. de chim., nom générique de toutes les combinaisons de l'*hydrogène* avec les terres, les alcalis et les métaux.

HYÉMAL, E, adj. (*iémale*) (en lat. *hiemalis*), de l'hiver : *montagne hyémale*, couverte de neige. (*Bernardin de Saint-Pierre.*) — Au plur. mas., *hyemaux*.

HYÈNE, subst. fém. (*iène*) (en grec υαινα, dérivé de υς, un porc, parce que cet animal a le dos hérissé de poils comme les soies d'un porc), t. d'hist. nat., animal féroce qui ressemble au loup. C'est un mammifère plantigrade, qui n'a que quatre ongles aux pattes. Il vit en Afrique, où il se nourrit de cadavres, et principalement de ceux des hommes, qu'il va déterrer dans les cimetières.—Les Égyptiens en avaient fait une divinité.

*HYÈRES, subst. propre fém. plur. (*ière*), groupe d'îles de la Méditerranée situées sur la côte méridionale de la France, et comprises dans le dép. du Var.— Ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Toulon, dép. du Var. C'est la patrie de Massillon.

HYÉTOMÈTRE, subst. mas. (*iétomètre*) (du grec υετος, pluie, et μετρον, mesure), instrument météorologique propre à mesurer la quantité de pluie qui tombe chaque année. C'est le même que l'*ombromètre*.

HYÉTOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*iétométrike*), qui appartient à l'*hyétomètre*.

HYGIDION, subst. mas. (*ijidion*), t. de pharm., sorte de collyre.

HYGIE ou HYGIÉE, subst. propre fém. (*iji, iji-é*) (du grec υγιεια, santé, formé de υγιης, sain), t. de myth., déesse de la santé; elle était fille d'Esculape.

HYGIÈNE, subst. fém. (*iji-ène*) (du grec υγιεινη, fém. de υγιεινος, sain, dérivé de υγιεια, santé), partie de la médecine qui a pour objet la conservation de la santé.

HYGIÉNIQUE, subst. fém. (*iji-énike*), médecine préservative.

HYGIÉNIQUE, adj. des deux genres (*iji-énike*), de l'*hygiène*.

HYGIÉNISTE, subst. et adj. mas. (*iji-énicete*), celui qui s'occupe particulièrement d'*hygiène*.

HYGIÉTÉTIQUE, adj. des deux genres (*iji-ététike*), t. de médec. : *règles hygiététiques*, curatives et préservatives.

HYGIOCÉRAME, subst. mas. (*iji-océrame*) (du grec υγιης, sain, et κεραμος, vase de terre, poterie), sorte de poterie, dans la couverte de laquelle il n'entre aucun ingrédient qui puisse nuire à la santé.

HYGRENTÉRÉON, subst. mas. (*igueranteré-on*), t. de médec., matière formée par la transpiration interne de la peau.

*HYGROBAROSCOPE, subst. mas. (*iguerobarocekope*) (du grec υγρος, humide, βαρος, poids, pesanteur, et σκοπεω, j'examine, je considère), instrument de physique appelé plus ordinairement *aéromètre, pèse-liqueur*.

HYGROBAROSCOPIQUE, adj. des deux genres (*iguerobarocekopike*), qui appartient à l'*hygrobaroscope*.

*HYGROBIE, subst. fém. (*iguerobi*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères carnassiers.

HYGROBIÉES, subst. f. pl. (*iguerobié*), t. de bot., famille de plantes cercodées.

HYGROBLÉPHARIQUE, adj. des deux genres (*iguerobléfarike*) (du grec υγρος, humide, aqueux, et βλεφαρον, paupière), se dit, en anatomie, des conduits excrétoires de la glande lacrymale à l'extrémité de chaque paupière, au moyen desquels le globe de l'œil est continuellement humecté.

HYGROCIRSOCÈLE, subst. fém. (*iguerocirçocèle*) (du grec υγρος, humide, aqueux, κιρσος, varice, et κηλη, tumeur, hernie), t. de chir., fausse hernie du scrotum formée d'eau et de varices.

HYGROCLIMAX, subst. mas. (*igueroklimakce*) (du grec υγρος, humide, aqueux, et κλιμαξ, degré), balance pour mesurer la pesanteur des liquides.

HYGROCOLLYRE, subst. mas. (*iguerokolire*) (du grec υγρος, humide, aqueux, et κολλυριον, médicament oculaire), t. de pharm., collyre liquide, médicament pour les yeux.

HYGROGÉTON ou **HYDROGÉTON**, subst. mas. (*iguero, idrojéton*), t. de bot., genre de plantes fort voisin des potamots.

HYGROLOGIE, subst. fém. (*igueroloji*) (du grec υγρος, humide, et λογος, discours, traité), traité des fluides du corps humain.

HYGROLOGIQUE, adj. des deux genres (*iguerolojike*), qui appartient à l'*hygrologie*.

HYGROLOGUE, subst. mas. (*iguerologue*), celui qui décrit les qualités des fluides du corps humain.

HYGROMANCIE, subst. fém. Voy. HYDROSCOPIE.

HYGROME, subst. mas. (*iguerome*), t. de médec., kyste aqueux.

HYGROMÈTRE ou **HYGROSCOPE**, subst. mas. (*iguerométre*) (du grec υγρος, humide, et μετρον, mesure), instrument de physique pour mesurer les divers degrés de sécheresse ou d'humidité de l'air.

HYGROMÉTRIE, subst. fém. (*iguerométri*), mesure du degré de sécheresse ou d'humidité de l'air.

HYGROMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*iguerométrike*), qui appartient à l'*hygrométre*.

HYGROPHOBIE, subst. fém. (*iguerofobi*), t. de médec., synonyme d'*hydrophobie*, qui se dit plus ordinairement et mieux.

HYGROPHTHALMIQUE, adj. des deux genres (*iguerofetalmike*) (du grec υγρος, humide, et οφθαλμος, œil), t. d'anat., synonyme de *hygroblépharique*. Voy. ce mot.

***HYGROSCOPE**, subst. mas. Voy. HYGROMÈTRE.

***HYKSOS**, subst. mas. plur. (*ikçoce*), t. d'hist. ancienne, Arabes pasteurs qui envahirent l'Égypte.

HYLACIDES, subst. propre mas. plur. (*ilacide*), myth., descendants d'*Hylax*, père de Castor.

HYLACTOR ou **HYLASTOR**, subst. propre mas. (*ilaktor, lacetor*), myth., l'un des chiens d'Actéon, constellation.

***HYLARCHIQUE**, adj. mas. (*ilarchike*) (du grec υλη, matière, et αρχω, je commande), myth.; *esprit hylarchique*, génie qui régit et dispose la matière première.

***HYLÆUS** ou **HYLÉE**, subst. propre mas. (*iléuce, le*), myth., celui des Centaures qui fut cause du combat qui se fit entre eux et les Lapithes, aux noces de Pirithoüs.—C'était aussi le nom d'un des chiens d'Actéon. Il signifie *sauvage*.

HYLAS, subst. propre mas. (*ilâce*), myth., fils de Théodamas, jeune homme d'une beauté singulière, qu'Hercule aima beaucoup. Lorsqu'ils allaient ensemble à la conquête de la Toison d'or avec les Argonautes, des nymphes enlevèrent *Hylas* auprès d'une fontaine, où il était allé chercher de l'eau. Hercule, inconsolable de sa perte, ne voulut plus suivre les Argonautes, qui, en cherchant *Hylas*, avaient inutilement fait retentir le rivage de son nom.

HYLÉBATE, subst. mas. (*ilébate*), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux échassiers.

HYLECH ou **HYLEG**, subst. mas. (*ilék, lègue*), chez les astrologues arabes, étoile ou planète dominante qui apparaît au moment de la naissance.

HYLÆCÆTE, subst. mas. (*ilecète*), t. d'hist. nat., insecte coléoptère serricorne.

HYLÉE, subst. fém. (*ilé*), t. d'hist. nat., insecte hyménoptère, de la tribu des andrenètes.

HYLÉSINE, subst. mas. (*ilézine*), t. d'hist. nat., genre de coléoptères xylophages.

***HYLLUS**, subst. propre mas. (*ileluce*), myth., fils d'Hercule et de Déjanire. Après la mort de son père, il épousa Iole; mais Euristhée le chassa aussi bien que le reste des Héraclides. Il se sauva à Athènes, où il fit bâtir un temple à la Miséricorde, dans lequel les Athéniens voulurent que les criminels trouvassent un refuge assuré.

HYLO, subst. propre mas. (*ilô*), myth., divinité des anciens bergers westphaliens.

HYLOBATE, subst. mas. (*ilobate*) (du grec υλη, forêt, et βαινειν, marcher), t. d'hist. nat., genre de singes; sorte de gibbons.

HYLOBIEN, subst. mas. (*ilobiein*) (du grec υλη, forêt, et βιος, vie), philosophe indien, qui se retirait dans les forêts pour se livrer à la contemplation de la nature.

HYLOGONE, subst. mas. (*iloguone*) (du grec υλη, forêt, et γονυ, genou), nom de peuples sauvages qui habitent sur les arbres.

HYLOGYNE, subst. mas. (*ilojine*), t. d'hist. nat., genre de serpents protées.

HYLONOME, subst. propre fém. (*ilonome*), myth., femme centaure qui se tua de désespoir lorsqu'elle apprit la mort de son mari Cyllarus.

HYLOTOME, subst. mas. (*ilotome*) (du grec υλοτομος, bûcheron, formé de υλη, bois, forêt, et τομευς, coupeur, fait de τεμνω, je coupe), t. d'hist. nat., genre d'insectes hyménoptères, qui, à l'aide d'une tarière en forme de scie dont ils sont armés, pratiquent des entailles dans le bois pour y déposer leurs œufs.

HYLURGE, subst. mas. (*ilurje*), t. d'hist. nat., insecte xylophage.

***HYMEN**, subst. mas. (*imein*) (du grec υμην, membrane), petite membrane aux parties naturelles des filles vierges.—T. de bot., petite peau qui enveloppe le bouton des fleurs.—Mariage. Il n'est guère usité qu'en poésie et dans cette phrase familière: *vivre sous les lois de l'hymen*.—Subst. propre mas., dieu de la fable qui présidait aux mariages. Il était fils de Bacchus et de Vénus. On le représente sous la figure d'un jeune homme blond, couronné de roses et tenant un flambeau à la main.

HYMÉNACHNE, subst. fém. (*iménakene*), t. de bot., genre de plantes voisin des agrostides de *Linnée*.

HYMÉNÆA, subst. fém. (*iméné-a*), t. de bot., nom poétique donné par *Linnée* au genre de légumineuses qui renferme le courbaril, parce que, dans cette plante, les feuilles sont composées de deux folioles, et peuvent être regardées ainsi comme une image de l'union conjugale.

HYMÉNANTHÈRE, subst. fém. (*iménantère*), t. de bot., plante synanthérée.

HYMÉNÉAL, E, adj. (*iméné-al*), qui est relatif à l'*hyménée*, au mariage.—Au plur. mas., *hyménéaux*.

HYMÉNÉE, subst. mas. (*iméné*) (en grec υμεναιος), le même qu'*hymen* dans la deuxième et troisième acception.—On appelait aussi *hyménée* les vers qu'on chantait pour les noces.—Au plur., fêtes du dieu des mariages.

HYMÉNÉLYTRES, subst. m. pl. (*iménélitre*), t. d'hist. nat., famille d'insectes hémiptères à élytres membraneuses.

HYMÉNIUM, subst. mas. (*iméni-ome*), t. de bot., membrane séminifère des champignons.

HYMÉNODE, adj. des deux genres (*iménode*), (en grec υμενοειδης, formé dans la même signification de υμην, membrane, et de ειδος, forme), membraneux, plein de membranes ou pellicules. —Subst. mas. plur., t. de bot., nom d'une section de la famille des mousses, dont l'urne est garnie à son orifice de dents en forme de crochets, qui soutiennent et retiennent une membrane horizontale qui remplace le péristome interne.

HYMÉNOGRAPHE, subst. mas. (*iménoguerafe*), t. d'anat., celui qui étudie spécialement la partie des membranes.

HYMÉNOGRAPHIE, subst. fém. (*iménoguerafi*) (du grec υμην, membrane, et γραφω, j'écris), partie de l'anatomie qui a pour objet la description des membranes.

HYMÉNOGRAPHIQUE, subst. fém. et adj. des deux genres (*iménoguerafike*), qui appartient à l'*hyménographie*.

HYMÉNOLOGIE, subst. fém. (*iménoloji*) (du grec υμην, membrane, et λογος, discours), t. d'anat., traité des membranes.

HYMÉNOLOGIQUE, adj. des deux genres (*iménolojike*), qui concerne l'*hyménologie*.

HYMÉNOLOGUE ou **HYMÉNOLOGISTE**, subst. mas. (*iménologue, lojicete*), celui qui a fait un traité, un discours sur l'*hyménologie*.

HYMÉNOMÈNE, subst. fém. (*iménomène*), t. de bot., genre de plantes, espèce de scorsonère.

HYMÉNOMYCE, subst. mas. (*iménomice*), t. de bot., genre de champignons.

HYMÉNOPHYLLE, subst. fém. (*iménofile*), t. de bot., genre de plantes voisin des varecs de *Linnée*.

HYMÉNOPHYLLÉE, subst. fém. (*iménofilé*), t. de bot., genre de plantes cryptogames de la famille des fougères.

HYMÉNOPODE, subst. mas. (*iménopode*) (du grec υμην, membrane, et ποδος, gén. de πους, pied), t. d'hist. nat., nom générique des oiseaux qui ont les doigts garnis d'une membrane.

HYMÉNOPOGON, subst. mas. (*iménopoguon*) (du grec υμην, membrane, et πωγων, barbe), t. de bot., genre de plantes qui a pour type le buxbaum feuillé.

HYMÉNOPTÈRE, subst. mas. (*iménopetère*) (du grec υμην, membrane, et πτερον, aile), t. d'hist. nat., ordre d'insectes qui a pour caractères, quatre ailes nues; mandibules propres; mâchoires en forme de valvules et lèvre tubulaire à sa base. On a divisé cet ordre en deux sections, les térébrants et les porte-aiguillon.—Il est aussi adj. des deux genres.

HYMÉNOTHÈQUE, subst. mas. (*iménotèke*), t. de bot., espèce de champignons.

HYMÉNOTOME, subst. mas. (*iménotome*) (du grec υμην, membrane, et τεμνω, je coupe), t. de chir., instrument pour découper les membranes.

***HYMÉNOTOMIE**, subst. fém. (*iménotomi*), (même étym. que celle du mot précéd.), t. de chir., dissection des membranes.

HYMÉNOTOMIQUE, adj. des deux genres (*iménotomike*), qui appartient à l'*hyménotome* ou à l'*hyménotomie*.

HYMÉNOTOMISTE, subst. mas. (*iménotomicete*), celui qui s'occupe particulièrement de la dissection des membranes.

***HYMETTE**, subst. propre mas. (*imète*), myth., montagne de l'Attique, célèbre par l'abondance et l'excellence du miel qu'on y recueillait, et par le culte qu'on y rendait à Jupiter, qui y était surnommé *Hymettius*.

HYMNAGORE, adj. des deux genres (*imenaguore*), t. d'antiq., se dit des cérémonies et des fêtes qu'on célébrait sur les places publiques. — Subst. propre mas., surnom de Bacchus et d'Apollon invoqués dans ces fêtes.

HYMNAIRE, subst. mas. (*imenère*), livre qui contient des *hymnes*. Peu usité.

HYMNE, subst. mas. et fém. (*imene*) (en grec υμνος), cantique en l'honneur de la divinité. Ce mot est féminin quand on parle des cantiques de l'église dans l'office divin; et masculin, quand on parle de ceux des anciens en l'honneur de leurs dieux.

HYMNIE, subst. propre fém. (*imeni*), myth., surnom de Diane chez les Arcadiens.

HYMNISTE, subst. mas. (*imenicete*), celui qui a fait des *hymnes*. Il ne se dit plus qu'en parlant des anciennes liturgies.

HYMNODE, subst. mas. (*imenode*) (du grec υμνωδος, fait de υμνος, hymne, et ωδος, chanteur, dérivé de αδω, je chante), s'est dit de ceux qui chantaient des *hymnes* dans les fêtes publiques de la Grèce.

HYMNOGRAPHE, subst. mas. (*imenoguerafe*), t. d'hist. anc., se disait, chez les Grecs, de ceux qui composaient des *hymnes*.

HYMNOGRAPHIE, subst. fém. (*imenoguerafi*) (du grec υμνος, hymne, et γραφω, j'écris), art de composer des *hymnes*.

HYMNOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*imenoguerafike*), qui appartient à l'*hymnographie*.

***HYMNOLOGIE**, subst. fém. (*imenoloji*) (du grec υμνος, hymne, et λογος, récit), récitation ou chant des *hymnes*.

HYMNOLOGIQUE, adj. des deux genres (*imenolojike*), qui appartient à l'*hymnologie*.

***HYMNOLOGUE**, subst. mas. (*imenologue*), chanteur d'*hymnes*.

HYOBRANCHE, subst. fém. (*i obranche*), t. de bot., plante parasite orobanchoïde, de couleur de sang.

HYO-CHONDROGLOSSE, subst. mas. (*iokondroguelocе*), t. d'anat., nom donné au muscle *hyoglosse*.

HYO-ÉPIGLOTTIQUE, adj. des deux genres (*i-o-épiguelotike*), t. d'anat., se dit des parties qui appartiennent à l'os *hyoïde* et à l'*épiglotte*.

HYO-GLOSSE, subst. mas. et adj. des deux genres (*i-ogueloce*) (en grec υοειδης, l'os hyoïde, et γλωσσα, langue), t. d'anat., nom de deux muscles de la langue, qui s'attachent à l'os *hyoïde*.

HYO-GLOSSIEN, adj. et subst. mas. (*i-oguélociein*), t. d'anat., se dit du nerf *hypoglosse*, qui étend ses rameaux à la langue et aux muscles de l'os hyoïde.

HYO-GLOSSO-BASIPHARYNGIEN, subst. mas.

(*i-oguelocobazifareinjiein*), t. d'anat., muscle constricteur du pharynx, qui tient à l'os hyoïde à la langue et à la base de l'occipital.

HYOÏDE, subst. mas. (*i-o-ide*) (en grec υοειδης, fait de la voyelle Υ, υψιλον, et ειδος, forme, apparence, parce que ce petit os fourchu paraissait aux Grecs ressembler à leur υψιλον), t. d'anat. : l'*os hyoïde*, petit os fourchu situé à la racine de la langue.—Il est aussi adj. des deux genres.

HYO-LARYNGIEN, adj. mas. (*i-olareinjiein*), se dit, en anat., du muscle qui tient à l'os *hyoïde* et au *larynx*.

*HYO-PHARYNGIEN, adj. mas. (*i-o-fareinjiein*), t. d'anat., nom de deux muscles qui vont à l'os *hyoïde*, et au *pharynx*.

HYOPHORBE, subst. mas. (*i-oforbe*), t. de bot., fruit d'un palmier de l'île Bourbon, appelé *hyophorbier*.

HYOPHORBIER, subst. mas. (*i-oforbié*), t. de bot., espèce de palmier de l'île Bourbon.

HYOSCIAME, subst. fém. (*iociame*) (du grec υς, gén. υος, cochon, et κυαμος, fève), t. de bot. ; les anciens donnaient ce nom à des plantes qui étaient mortelles pour les pourceaux et les sangliers qui en avaient mangé. — On donne aujourd'hui ce nom à un genre qui a peu d'espèces.

HYOSÈRE ou **HYOSÉRIS**, subst. fém. (*i-ozère sérice*) (du grec υς, gén. υος, cochon, et σερις, espèce de chicorée ; *salade de cochon*), t. de bot., plante qui ressemble à la chicorée, mais plus petite et plus rude.

HYOSÉRIDE, subst. fém. (*i-ozéride*), t. de bot. Voy. HYOSÈRE.

HYO-STERNAL, E, adj. (*i-ocetèrenal*), t. d'anat., qui est relatif à la troisième pièce du *sternum*.

HYO-THYROÏDIEN, adj. mas. (*i-o-tiro-idiein*), qui rapport à l'*hyoïde* et au *thyroïde*.

HYO-VERTÉBROTOMIE, subst. fém. (*i-ovèrétébrotomi*), t. d'art vétér., ouverture d'un dépôt de pus au cou d'un cheval.

HYO-VERTÉBROTOMIQUE, adj. des deux genres (*i-ovèretébrotomike*), t. d'art vétér., qui appartient à l'*hyo-vertébrotomie*.

HYPACANTHE, subst. mas. (*ipakante*), t. d'hist. nat., poisson osseux, thoracique et à corps comprimé.

*HYPALLAGE, subst. fém. (*ipalaje*) (du grec υπαλλαγη, changement, formé de υπο, sous, et de αλλαγη, changement, dérivé de αλλαττω, je change), transposition, renversement, par lequel on fait un changement dans la construction : *il n'avait point de souliers dans ses pieds*, pour, *il n'avait point les pieds dans ses souliers*.

*HYPAPANTÉ, subst. fém. (*ipapanté*), fête de la Purification et de la présentation au temple.

*HYPAR, subst. mas. (*ipar*), mot grec par lequel les anciens exprimaient les marques sensibles de la manifestation divine, c'est-à-dire les songes.

HYPASME, subst. mas. (*ipaceme*), t. de bot., genre de plantes cryptogames de la famille des champignons.

*HYPASPIS, subst. mas. (*ipacepicete*) (du grec υπο, sous, et ασπις, bouclier), t. d'ant., soldat de l'armée grecque, appelé aussi *peltaste*.

*HYPATE, subst. fém. (*ipate*), t. de mus. gr., la corde la plus basse pour le son.

HYPATOÏDE, subst. fém. (*ipato-ide*), déclamation notée des anciens, mélopée tragique.

HYPÉCOON, subst. mas. (*ipéko-on*) (du grec υπηκοος, flexible), t. de bot., arbre de la Jamaïque, de la famille des savonniers.

HYPÉNOR, subst. propre mas. (*ipénor*), myth., prince troyen, tué par Diomède au siège de Troie.

HYPENTÈRE, subst. fém. (*ipantère*), t. de médec., voies génito-urinaires, partie inférieure du système muqueux.

*HYPENDOSMOSE, subst. fém. (*ipandocemôze*), t. de médec., excès d'*endosmose*. (*Raymond*.)

HYPER (du grec υπερ, au-dessus, au-delà), préposition grecque, qui entre dans la composition de plusieurs mots français dérivés du grec, et qui marque quelque excès, quelque chose au-delà de la signification du mot simple auquel on la joint.

HYPÉRANTHÈSE, subst. mas. (*ipérantèze*), t. de bot., arbre de l'Arabie, espèce de ben.

HYPERANTIQUE, adj. des deux genres (*ipérantike*), se dit d'un style suranné. (*Boiste*.)

*HYPERBASE, subst. fém. (*ipèrebaze*), figure de rhétorique, métaphore.

HYPERBATE, subst. fém. (*ipèrebate*) (en grec υπερβατον, fait de υπερβαινω, je passe outre, lequel est formé de υπερ, au-delà, et de βαινω, je vais), figure de grammaire et de rhétorique qui renverse l'ordre naturel des mots dans le discours.

*HYPERBIBASME, subst. mas. (*ipèrebibaceme*), t. de rhétorique, transposition des accents, ou d'une lettre dans le corps d'un mot.

*HYPERBIUS, subst. propre mas. (*ipèrebi-uce*), myth., fils de Mars. On dit que ce fut lui qui, le premier, tua des animaux.

HYPERBOLE, subst. fém. (*ipèrebole*) (du grec υπερβολη, excès, dérivé de υπερβαλλω, j'excède, je surpasse de beaucoup, dont les racines sont υπερ, au-delà, et βαλλω, je jette), t. de rhét., figure qui consiste à exagérer au-delà même de la vraisemblance.—En géométrie, section d'un cône par un plan qui, étant prolongé, rencontre le cône opposé. Les auteurs appellent quelquefois le plan terminé par cette courbe, *une hyperbole*, et la courbe elle-même, *ligne hyperbolique*, parce que, dans cette courbe, le carré de l'ordonnée est plus grand que le rectangle du paramètre par l'abscisse.

HYPERBOLIQUE, adj. des deux genres (*ipèrebolike*), qui tient de l'*hyperbole*.—T. de médec., *posture hyperbolique*, celle où l'on est couché avec les bras, les jambes et l'épine du dos, les vertèbres du cou comprises, étendus ou retirés au-delà de leur mesure ordinaire. Cette expression est de *Galien*.

HYPERBOLIQUEMENT, adv. (*ipèrebolikeman*), d'une manière *hyberbolique*.

HYPERBOLISÉ, participe passé de *hyperboliser*.

HYPERBOLISER, v. neut. (*ipèrebolizé*), parler par *hyperboles*.

HYPERBOLISME, subst. mas. (*ipèreboliceme*), qualité, manie, emploi de l'*hyperbole*.

*HYPERBOLOÏDE, subst. fém. (*ipèrebolo-ide*) (du grec υπερβολη, hyperbole, et ειδος, forme, ressemblance; *qui a la forme d'une hyperbole*), nom qu'on donne en géométrie aux *hyperboles* à l'infini ou du plus haut genre, dont l'équation générale comprend celle de toutes les *hyperboles* particulières.

HYPERBORÉE, adj. des deux genres (*ipèreboré*) (du grec υπερ, qui a une force augmentative, et βορεας, borée, vent du nord ; *le plus septentrional*. Les peuples du nord sont appelés en grec υπερβορειοι) ; il se dit des nations, des pays du nord. On dit aussi et mieux *hyperboréen*. C'est *Voltaire* qui, le premier, a, dans l'*Orphelin de la Chine*, francisé l'adjectif latin *hyperboreus*, pour en faire le mot *hyperborée*.

*HYPERBORÉENS, subst. mas. pl. (*ipèreboré-ein*), myth., peuples de la Scythie septentrionale. Ils honoraient plus que tous les autres dieux Apollon, appelé pour cette raison *Hyperboréen*.

HYPERBORÉEN, adj. mas., au fém. **HYPERBORÉENNE**, (*ipèreboré-ein, ène*), qui appartient au nord.

HYPERBORÉENNE, adj. fém. Voyez HYPERBORÉEN.

*HYPERCATALECTIQUE, adj. des deux genres (*ipèrekatalèktike*) (en grec υπερκαταληκτος, formé de υπερ, sur, par-dessus, et de καταληγω, je termine, je finis : *qui est plus fini ou terminé*); il se dit d'un vers grec ou latin, où il y a une ou deux syllabes de trop. On dit aussi et dans le même sens *hypermètre*.

HYPERCATHARSE, subst. fém. (*ipérekatarce*) (en grec υπερκαθαρσις, fait dans le même sens de υπερ, sur, par-dessus, au-delà, et καθαρσις, purgation, dérivé de καθαιρω, je purge), t. de médec., purgation excessive. On dit aussi *hypercatharsie*.

HYPERCOUSIE, subst. fém. (*ipèrekouzi*) (du grec υπερ, au-delà, et ακουω, j'entends), t. de pathologie, sensation auditive qui fait entendre les sons plus forts qu'ils ne le sont réellement.

*HYPERCHIRIES, subst. propre fém. plur. (*ipèrekiri*), t. d'hist. anc., fêtes en l'honneur de Junon-Vénus, qui avait un temple à Lacédémone

HYPERCRINIE, subst. fém. (*ipèrekrini*), t. de médec., augmentation des sécrétions.

HYPERCRISE, subst. fém. (*ipèrekrize*) (du grec υπερ, au-delà, et κρισις, crise), t. de médec., crise violente et excessive dans une maladie.

*HYPERCRITIQUE, subst. et adj. des deux genres (*ipèrekritike*) (du grec υπερ, au-delà, et κριτικος, critique, censeur, dérivé de κρινω, je juge), censeur outré, critique qui ne pardonne rien.

HYPERDIACRISIE, subst. fém. Voyez HYPERCRINIE.

*HYPERDEXIEN, adj. mas. (*ipèredèkciein*), myth., surnom de Jupiter et de Minerve, comme accueillant favorablement les prières.

HYPERDORIEN, adj. mas. (*iperedori ein*), t. de musique, se dit de l'un des tons du plain-chant ou de la musique grecque.

HYPERDRAME, subst. mas. (*ipèredrame*), drame outré, exagéré. (*Boiste*.) Hors d'usage.

HYPERDULIE, subst. fém. (*ipèreduli*) (du grec υπερ, au-dessus, et δουλεια, servitude, parce que ce culte est au-dessus du culte de *dulie*, qu'on rend aux anges et aux saints), le culte qu'on rend à la sainte Vierge.

*HYPÉRENDOSMOSE-MORBIDE, subst. fém. (*ipéreindocemozemorbide*), t. de médec., inflammation.

HYPÉRÉPHIDROSE, subst. fém. (*ipéréfidroze*), t. de médec., sueur excessive.

HYPÉRÉSIE, subst. fém. (*ipérézi*) (du grec υπηρεσια, ministère), t. de médec., nom générique qu'on donne aux fonctions organiques des différentes parties du corps.

*HYPÉRESTHÉNIE, subst. fém. (*ipérèceténi*) (du grec υπερ, au-delà, et σθενος, force, rigidité), excès des forces, de la contractilité.

HYPÉRESTHÉNIQUE, adj. des deux genres (*iperècetènike*), qui appartient à l'*hypéresténie*.

HYPÉRÉTHÉSIE, subst. fém. (*iperétezi*) (du grec υπερ, au-delà, et αισθησις, sentiment, faculté de sentir), t. de pathologie, excès de sensibilité.

HYPÉRÉTÈS, subst. propre mas. (*ipérétèce*), myth., fils de Neptune et d'Alcyonée.

HYPERGEUSTIE, subst. fém. (*ipèregueuceti*), t. de médec., sensibilité excessive de l'organe du goût.

HYPERHÉMIE, subst. fém. (*ipérémi*), t. de médec., congestion de sang.

HYPERHIDROSE, subst. fém. Voy. HYPÉRÉPHIDROSE.

HYPÉRICÉES, subst. f. pl. Voy. HYPÉRICOÏDES.

HYPÉRICOÏDES, subst. f. pl. (*ipériko-ide*) (du grec υπερικον, hypéricum, et ειδος, apparence, ressemblance), t. de bot., famille de plantes qui ressemblent à l'*hypéricum* ou millepertuis, ont une tige herbacée, ou suffrutescente, ou frutescente, rarement couchée, ordinairement droite, cylindrique, et portent des feuilles opposées, quelquefois croisées, souvent ponctuées, c'est-à-dire parsemées de petites vésicules. Leurs fleurs, presque toujours terminales et disposées en corymbes, sont généralement de couleur jaune.

HYPÉRICUM, subst. mas. (*ipérikome*) (en grec υπερικον), t. de bot., plante nommée aussi *millepertuis*, dont la graine est bonne contre la pierre, les venins et les crachements de sang.

HYPERKÉRATOSE, subst. fém. (*ipèrekiératoze*), t. de médec., conicité exubérante.

HYPERKINÉSIE, subst. fém. (*ipèrekinézi*) (du grec υπερ, au-delà, et κινησις, mouvement), t. de médec., excessive susceptibilité nerveuse.

*HYPÉRION, subst. propre mas. (*ipéri-on*), myth., Titan, fils de Cœlus. Il fut, dit-on, chargé de conduire le char du Soleil ; ce qui l'a fait regarder par quelques-uns comme père du Soleil, et par d'autres comme le Soleil lui-même.

*HYPERMÉSIE, subst. fém. (*ipèremezi*) (du grec υπερ, au-delà, et εμεω, je vomis), t. de médec., vomissement, envie de vomir.

HYPERMÈTRE, subst. mas. et adj. des deux genres. Voy. HYPERCATALECTIQUE.

*HYPERMNESTRE, subst. propre fém. (*ipèremenècetre*), myth., l'une des cinquante filles de Danaüs, par l'ordre duquel elles égorgèrent leurs maris la première nuit de leurs noces. Celle-ci épargna le sien, appelé Lyncée, qui ensuite tua Danaüs lui-même.

HYPERNÉPHÉLISTE, subst. mas. (*ipèrenéfélicete*) (du grec υπερ, au-delà, et νεφελη, nuée), contemplateur des choses célestes.

HYPÉROÏDE, adj. Voy. SAXIFRAGE.

HYPÉROODON, subst. mas. (*ipéro-odon*), t. d'hist. nat., genre de poissons cétacés, le dauphin.

HYPÉROSTOSE, subst. fém. (*ipérocetôze*) (du grec υπερ, sur, et de οστεον, os), t. de chirurgie, tumeur d'un os ; excroissance osseuse ; nodus.

*HYPÉROXYDE, adj. des deux genres (*ipérokcide*) (du grec υπερ, au-delà, et οξυς, aigu), t. de minér., aigu à l'excès.

HYPÉROXYMURIATE, subst. mas. Voy. CHLORATE.

HYPERPARYPATE, subst. fém. (*ipèreparipate*), terme d'astrologie, 3e corde de la lyre, dédiée à Vénus.

HYPERPHLOGOSE, subst. fém. (*ipèrefloguoze*), (du grec ὑπερ, au-delà, et φλεγω, je brûle), t. de médec., dernier degré de l'inflammation, selon *Lobstein*.

HYPERSARCOSE, subst. fém. (*ipèreçarkôze*) (en grec ὑπερσαρκωσις, formé de ὑπερ, au-dessus, et de σαρκος, gén. de σαρξ, chair), terme de chir., excroissance de chair dans quelque partie du corps.

HYPERSCARIOSE, subst. fém. Barbar. Voy. HYPERSARCOSE.

HYPERSONORE, adj. des deux genres (*ipèreçonore*), t. de médecine, se dit d'un corps membraneux dont le *son* augmente par la percussion.

*__HYPERSONORITÉ__, subst. fém. (*ipèreçonorité*), qualité d'un *son* redoublé; augmentation de *son*.

HYPERSTÈNE, subst. mas. (*ipèrecetène*) (du grec ὑπερ, au-dessus, et στενος, étroit), t. d'hist. nat., minéral nouvellement découvert, dans lequel la pyramide supérieure des crystaux est terminée par des faces très-étroites.

HYPERTHYRON, sub. mas. (*ipèretiron*) (en grec ὑπερθυρον, linteau, formé de ὑπερ, au-dessus, et de θυρα, porte), t. d'archit., espèce de table en forme de frise, que l'on met sur les jambages des portes et au-dessus des linteaux des fenêtres de l'ordre dorique.

HYPERTONIE, subst. fém. (*ipèretoni*) (du grec ὑπερ, au-delà, et τονος, ton, dérivé de τεινω, je tends; *excès de ton*), t. de médec., tension violente et excessive dans les solides du corps humain.

HYPERTONIFICATION, subst. fém. (*ipèretonifikâcion*), terme de médec., *tonification* excessive.

HYPERTONIQUE, adj. des deux genres (*ipèretonike*), t. de médec., qui tient de l'*hypertonie*.

HYPERTROPHIE, subst. fém. (*ipèretrofi*) (du grec ὑπερ, au-delà, et τροφη, nourriture), t. de médec., état d'une partie du corps dans laquelle la nutrition se fait avec trop d'activité, et qui, par cette raison, peut acquérir un volume considérable.

HYPERTROPHIÉ, E, adj. (*ipèretrofié*), terme de médec.; il se dit d'une partie qui est atteinte d'*hypertrophie*.

HYPERTROPHIQUE, adj. des deux genres (*ipèretrofike*), t. de médec., qui appartient à l'*hypertrophie*.

HYPERZOODYNAMIE, subst. fém. (*ipèrezo-odinami*) (du grec ὑπερ, au-delà, ζωον, animal, et δυναμις, force), t. de médec., augmentation des forces animales.

HYPERZOODYNAMIQUE, adj. des deux genres (*ipèrezo-odinamike*), qui appartient à l'*hyperzoodynamie*.

*__HYPÈTHRE__, subst. mas. (*ipètre*) (en grec ὑπαιθρον, formé de ὑπο, sous, et de αιθρα, air), temple, édifice découvert et exposé à l'air. L'*hypèthre* avait en dehors deux rangées de colonnes tout autour, et autant en dedans; mais le milieu était découvert, comme un cloître de monastère.—Il est aussi adj. des deux genres.

HYPHÉAR, subst. mas. (*ifé-ar*), t. d'hist. nat., espèce de glu qui vient sur les sapins.

HYPHENÈSE, subst. fém. (*ifenèze*), t. de grammaire, union de deux syllabes.

HYPHIALTE, subst. propre fém. (*ifi-alete*), myth., divinité champêtre des Grecs.

HYPHOMYCÈTE, subst. fém. (*ifomicète*), t. de bot., famille de plantes.

HYPHYDRE, subst. mas. (*ifidre*) (du grec ὑπερ, sur, et ὑδωρ, eau; *qui vit sur l'eau*), terme d'hist. nat., sorte de coléoptères.

HYPNAL, subst. mas. (*ipenal*), t. d'hist. nat., espèce d'aspic dont la piqûre passe pour causer un sommeil mortel.

HYPNE, subst. mas. (*ipene*) (du grec ὑπνον, mousse des arbres), t. de bot., genre de plantes cryptogames de l'ordre des mousses, garnies de feuilles; il comprend plus de deux cents espèces, presque toutes indigènes à l'Europe. Ce sont de petites plantes vivaces, à tiges feuillées, rameuses, rampantes ou couchées dans le plus grand nombre, et formant des gazons qui tapissent la surface de la terre, les trous des arbres et les pierres.

HYPNÉE, subst. fém. (*ipené*) (du grec ὑπνον, mousse d'arbre), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des varecs de *Linnée*. Il a pour caractères des tubercules subulés presque opaques. Ce genre renferme huit espèces, dont la plus commune est le varec spinuleux.

HYPNOBATASE, subst. fém. (*ipenobataze*), t. de médec., somnambulisme. Voy. HYPNOBATE.

HYPNOBATE, subst. mas. (*ipenobate*) (du grec ὑπνος, sommeil, et βαινω, je marche), t. de médec., somnambule.

HYPNOGRAPHE, subst. mas. (*ipenoguerafe*), (du grec ὑπνος, sommeil, et γραφω, j'écris), auteur d'une description, d'un traité sur le sommeil.

HYPNOGRAPHIE, subst. fém. (*ipenoguerafi*) (même étym. que celle du mot précéd.), description, traité sur le sommeil.

HYPNOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*ipenoguerafike*), qui est relatif à l'*hypnographie*.

HYPNOÏDE, subst. fém. (*ipeno-ide*), t. de bot., genre de plantes papavéracées.

HYPNOLOGIE, subst. fém. (*ipenoloji*) (du grec ὑπνος, sommeil, et λογος, discours), t. de médec., partie de la médecine qui traite du sommeil et des veilles.

HYPNOLOGIQUE, adj. des deux genres (*ipenolojike*), qui appartient à l'*hypnologie*.

HYPNOLOGUE, subst. mas. (*ipenologue*), médecin qui s'occupe particulièrement de l'*hypnologie*.

HYPNOPHOBIE, subst. fém. (*ipenofobi*) (du grec ὑπνος, sommeil, et φοβος, crainte, horreur), t. de médec., épouvante qui arrive pendant le sommeil.

HYPNOPHOBIQUE, adj. des deux genres (*ipenofobike*), t. de médec., qui appartient à l'*hypnophobie*.

HYPNOTIQUE, adj. des deux genres (*ipenotike*) (en grec ὑπνωτικος, fait de ὑπνοω, je fais dormir, j'assoupis, dérivé de ὑπνος, sommeil), t. de médec., qui provoque le sommeil.

HYPO (*ipo*) (du grec ὑπο, sous, dessous), préposition grecque qui entre dans la composition de plusieurs mots français dérivés du grec, dans lesquels elle marque en général soumission, abaissement, diminution.

*__HYPOBOLE__, subst. fém. (*ipobole*), mot inusité que l'on trouve dans un *dictionnaire*, où on lui fait signifier: subjection.

HYPOCATHARSIE, subst. fém. (*ipokatarci*) (du grec ὑπο, sous, et καθαρσις, purgation), t. de médec., purgation faible. On dit aussi *hypocatharse*.

HYPOCAUSTE, subst. mas. (*ipokôcete*) (en grec ὑποκαυστον, formé de ὑπο, dessous, et καιω, je brûle), chez les anciens, fourneau souterrein pour échauffer les bains et les appartements.

HYPOCHÉRIDE, subst. fém. (*ipokiéridè*), t. de bot., genre de plantes chicoracées.

HYPOCHONDRE, et non pas avec l'*Académie* **HYPOCONDRE**, subst. mas. (*ipokondre*) (en grec ὑποχονδρια, fait de ὑπο, sous, et χονδρος, cartilage, parce que ces côtes sont presque toutes cartilagineuses), t. d'anat., parties latérales de la région supérieure du bas-ventre, sous les fausses côtes: *hypochondre droit*, où est le foie; *hypochondre gauche*, où est la rate. — Fig. et fam., homme bizarre, etc. Voy. HYPOCHONDRIAQUE. *Boileau* (satire VIII) a dit adjectivement dans cette dernière acception: *cent fois la bête a vu l'homme hypochondre.*

HYPOCHONDRIAQUE, et non pas, avec l'*Académie*, **HYPOCONDRIAQUE**, subst. et adj. des deux genres (*ipokondriake*), malade dont l'indisposition vient du vice des *hypochondres*. On dit aussi: *maladie hypochondriaque*.—Fig., bizarre, d'humeur inégale, atrabilaire.

HYPOCHONDRIE, et non pas, avec l'*Académie*, **HYPOCONDRIE**, subst. fém. (*ipokondri*), t. de médec., affection *hypochondriaque*.

HYPOCHYME, subst. mas. (*ipokime*) (du grec ὑποχυμα, épanchement, effusion, formé de ὑπο, sous, et de χυμος, suc, humeur), t. de médecine, maladie des yeux, appelée plus ordinairement *cataracte*.

HYPOCISTE, subst. mas. (*ipocicete*) (du grec ὑπο, sous, et κιστος, ciste), t. de bot., plante parasite qui s'attache aux racines du ciste.

HYPOCOPHOSIE, subst. fém. (*ipokofozi*) (en grec ὑποκωφωσις, t. de médec., dureté d'oreille, surdité.

HYPOCORIASE, subst. fém. (*ipokoriaze*), t. d'art vét., espèce de fluxion qui vient aux yeux des bêtes de somme.

HYPOCOROLLIE, subst. fém. (*ipokorolell*), t. de bot., caractère spécial de certaines plantes monopétales.

HYPOCRÂNE, subst. mas. (*ipokrâne*) (du grec ὑπο, sous, et κρανιον, crâne), t. de médec., suppuration entre le crâne et la dure-mère.

HYPOCRAS, subst. mas. (*ipokrâce*) (du grec ὑπο, sous, et κρασις, mélange, dérivé de κεραννυμι, je mêle. C'est à tort que *Ménage*, d'après plusieurs autres, dérive ce mot d'*Hippocrate*, père de la médecine, comme étant l'inventeur de cette liqueur), breuvage fait avec du vin, du sucre et de la cannelle.

HYPOCRATÉRIFORME, adj. des deux genres (*ipokratériforme*) (du grec ὑπο, sous, κρατηρ, coupe, et du lat. *forma*, forme), t. de bot., fait en forme de coupe.

S'HYPOCRATISER, v. pron. (*cipokratizé*), se faire médecin. Mot inusité et incorrect. Il faudrait *s'hippocratiser*, dans le cas où ce mot serait utile.

HYPOCRISÉ, E, part. pass. de *hypocriser*.

HYPOCRISER, v. act. (*ipokrizé*), couvrir du voile de l'*hypocrisie*.—Neut., faire l'*hypocrite*. (Boiste.)—S'HYPOCRISER, v. pron. Hors d'usage.

HYPOCRISIE, subst. fém. (*ipokrizi*) (en grec ὑποκρισις, fait de ὑποκρινομαι, feindre, se déguiser, se masquer), fausse apparence de la piété, de la vertu, de la probité. Voy. HYPOCRITE.

HYPOCRITE, subst. et adj. des deux genres (*ipokrite*) (du grec ὑποκρινομαι, je me déguise), celui ou celle qui se montre avec un caractère qui n'est pas le sien.— HYPOCRITE, CAFARD, CAGOT, BIGOT. (*Syn.*) L'*hypocrite*, dit *Roubaud*, joue la dévotion, afin de cacher ses vices; le *cafard* affecte une dévotion séduisante, pour la faire servir à ses fins; le *cagot* charge le rôle de la dévotion, dans la vue d'être impunément méchant ou pervers; le *bigot* se voue aux petites pratiques de la dévotion, afin de se dispenser des devoirs de la vraie piété. Le premier abuse de la religion, le second la prostitue, le troisième la dénature, le dernier l'avilit. — La dévotion est chez l'*hypocrite* un masque; chez le *cafard*, un leurre, chez le *cagot*, un métier, chez le *bigot*, une livrée.—*Tartufe* ne paraît être que *bigot*, quand on ne le voit encore qu'à l'église pousser des élans, baiser la terre, en se frappant la poitrine. Il est *cagot*, lorsqu'avec un grand appareil d'austérité, il s'arme d'un faux zèle contre le monde, et surtout contre la femme et le fils de son bienfaiteur. Lorsqu'il fait *avec le ciel des accommodements*, qu'il refuse ce qu'il veut, pour être forcé à l'accepter; qu'au lieu de se défendre, il s'accuse luimême pour n'être pas cru; c'est un *cafard*. Sa conduite, en général, est celle d'un *hypocrite*.

*__HYPOCRITIQUE__, subst. fém. (*ipokritike*), gesticulation. (*Boiste.*) Inusité.

HYPOCRITISME, subst. mas. (*ipokriticeme*), système d'*hypocrisie*; *hypocrisie* réfléchie, systématique.

*__HYPODERME__, subst. mas. (*ipodèreme*), t. de bot., genre de plantes qui croissent sous l'écorce des arbres.

HYPODORIEN, adj. mas. (*ipodoriein*), t. de musique, se dit de l'un des tons du plain-chant ou de la musique grecque.

HYPODRIS, subst. mas. (*ipodrice*), t. de bot., espèce de champignon.

HYPOESTE, subst. mas. (*ipo-ècete*), t. de bot., espèce de jonc de la Nouvelle-Hollande.

HYPOGASTRE, subst. mas. (*ipoguacetre*) (en grec ὑπογαστριον, formé de ὑπο, sous, et γαστηρ, ventre), t. d'anat., partie inférieure du bas-ventre.

HYPOGASTRIQUE, adj. des deux genres (*ipoguacetrike*), qui appartient à l'*hypogastre*.

HYPOGASTROCÈLE, subst. fém. (*ipoguacetrocèle*) (du grec ὑπο, sous, γαστηρ, ventre, et κηλη, tumeur), t. de chir., tumeur générale du bas-ventre.

HYPOGASTRORHEXIE, subst. fém. (*ipoguacetrorèkci*) (du grec ὑπογαστριον, l'hypogastre, et ῥηξις, rupture), t. de chir., rupture dans le bas-ventre; éventration. On écrit aussi *hypogastrorexis*.

*__HYPOGÉE__, subst. mas. (*ipojé*) (en grec ὑπογειον, formé de ὑπο, sous, et γη, terre), t. d'hist. anc., lieu souterrein où les Grecs et les Romains déposaient leurs morts, lorsqu'ils eurent perdu l'usage de les brûler. — T. d'hist. nat., genre de mollusques.

HYPOGÈSE, subst. fém. (*ipojèze*), t. de bot., espèce d'herbe qui pousse sur les toits.

*__HYPOGLOSSE__, subst. et adj. mas. (*ipogueloce*) (en grec ὑπογλωσσιος, formé de ὑπο, sous, et γλωσσα, langue), t. d'anat.; il se dit des nerfs qui rendent la langue l'organe du goût. Ce sont

les nerfs de la neuvième paire cérébrale.—Adj. : *les nerfs hypoglosses.*

HYPOGLOSSIDE, subst. fém. (*ipoguelocide*) (du grec υπο, sous, et γλωσσα, langue), t. de médec., inflammation ou exulcération sous la langue.

HYPOGLOSSIS, subst. fém. (*ipoguelocecice*), t. d'anat., partie inférieure de la langue.

HYPOGLOTTIDE, subst. fém. (*ipoguelotetide*), t. de médec., préparation pharmaceutique qu'on employait autrefois contre les affections de la trachée-artère, et qu'on gardait sur la langue jusqu'à ce qu'elle fût fondue. — Myth., couronne de laurier qu'on voit sur certaines médailles anciennes. Voy. HYPOGLOTTITE.

HYPOGLOTTIE, subst. fém. (*ipogueloteti*), t. de médec., glande qui vient sous la langue.

HYPOGLOTTITE, subst. fém. (*ipoguelotetite*) (du grec υπο, sous, et γλωσσα, langue), t. de médec., glande située sous la langue.—Chez les antiquaires, couronne de laurier d'Alexandrie, que quelques-uns nomment *hypoglosse*, parce que sous plusieurs feuilles de cet arbre il en est une plus grande qui a la forme d'une langue.

HYPOGYNE, adj. des deux genres (*ipojine*) (du grec υπο, sous, et γυνη, femme), t. de bot., nom que donne *Jussieu* à la corolle et aux étamines des fleurs qui sont attachées sous le pistil.

HYPOGYNIE, subst. fém. (*ipojini*), t. de bot., disposition des étamines sous le pistil. Voy. HYPOGYNE.

HYPOGYNIQUE, adj. des deux genres (*ipojinike*), se dit en bot., de l'insertion de la corolle ou des étamines sous le pistil.

***HYPO-IONIEN**, adj. mas. (*ipo-i-oni-ein*), l'un des tons du plain-chant et de la musique grecque, plus grave que l'hypophrygien.

HYPOLÉON, subst. mas. (*ipolé-on*), t. d'hist. nat., genre d'insectes diptères.

HYPOLEPSIS, subst. mas. (*ipolèpecice*), t. de bot., plante parasite personnée, du cap de Bonne-Espérance.

HYPOLYDIEN, adj. mas. (*ipolidiein*), l'un des tons du plain-chant et de la musique grecque, plus grave que le lydien ; c'est le plagal du mode lydien.

HYPOLYTRE, subst. mas. (*ipolitre*), t. de bot., genre de plantes cypéroïdes.

HYPOMNÈME, subst. mas. (*ipomenême*) (du grec υπο, sous, et μνημη, mémoire), commentaire, glose, interprétation. (*Boiste.*) Inus.

HYPOMOCHLION, subst. mas. (*ipomoklion*) (du grec υπο, sous, et μοχλος, levier), point d'appui d'un levier.

HYPOMUQUEUX, adj. mas. (*ipomukieu*), t. de médec., se dit quelquefois du tissu cellulaire parenchymateux.

HYPONITREUX, adj. mas. (*iponitreu*), t. de chim., se dit d'un acide qu'on appelle ordinairement protoxyde d'azote.

***HYPONITRIQUE**, adj. des deux genres (*iponitrike*), t. de chim., sel résultant de la combinaison de l'acide hyponitreux avec une base salifiable.

***HYPONITRITE**, subst. mas. (*iponitrite*), t. de chim., sel formé par l'union de l'acide *hyponitrique* et d'une base salifiable.

***HYPOPÉDIUM**, subst. mas. (*ipopédiome*) (du grec υπο, sous, et ποδος, gén. de πους, pied), t. de médec., cataplasme pour appliquer à la plante des pieds.

HYPOPÉTALIE, subst. fém. (*ipopétali*), t. de bot., classe de plantes polypétales hypogynes.

HYPOPÉTALIQUE, adj. des deux genres (*ipopétalike*), qui appartient à l'*hypopétalie*.

HYPOPHASIE, subst. fém. (*ipofasi*) (du grec υπο, sous, et φαινω, je parais), t. de médec., espèce de clignotement ou état des yeux dans lequel ils sont presque entièrement fermés, de manière qu'on n'aperçoit qu'une partie du blanc. On dit aussi *hypophase*.

HYPOPHÈTE, subst. mas. (*ipofète*), myth., ministre des anciens qui présidait aux sacrifices de Jupiter. Sa principale fonction consistait à recevoir les oracles des ministres du premier ordre, et à les annoncer au peuple.

HYPOPHLÉE, subst. fém. (*ipoflé*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

HYPOPHORE, subst. fém. (*ipofore*) (en grec υποφορα, formé de υπο, sous, et φερω, je porte), t. de chirurgie, ulcère ouvert, profond et fistuleux.

HYPOPHOSPHATE, subst. mas. (*ipofocefate*), t. de chim., sel formé de l'union de l'acide *hypophosphorique* et d'une base salifiable.

HYPOPHOSPHOREUX, adj. mas. (*ipofocefoteu*), t. de chimie, se dit du premier des trois acides qui résultent de la combinaison du phosphore avec l'oxygène.

HYPOPHOSPHORIQUE, adj. des deux genres, se dit d'un des oxacides du phosphore.

HYPOPHRYGIEN, adj. mas. (*ipofrijiein*), se dit de l'un des tons du plain-chant et de la musique grecque ; c'est le plagal du mode *phrygien*. Le caractère de ce mode était doux et calme.

HYPOPHTHALMIE, subst. fém. (*ipofetalemi*) (en grec υποφθαλμια, formé de υπο, sous, et οφθαλμος, œil), t. de médec., inflammation et gonflement de la paupière inférieure de l'œil.

HYPOPHTHALMIQUE, adj. des deux genres (*ipofetalemike*), t. de médec., qui concerne l'*hypophthalmie*.

HYPOPHYLLE, subst. fém. (*ipofile*), t. de bot., genre de plantes, espèce de varec.

HYPOPHYLLO-SPERMATEUSE, adj. fém. (*ipofilocepèremateuze*) (du grec υπο, sous, φυλλον, feuille, et σπερμα, semence, graine), se dit, en bot., des plantes dont la semence est placée sur le dos des feuilles.

HYPOPHYSE, subst. fém. (*ipofize*), t. d'anat., substance cérébrale qui recouvre l'infundibulum.

HYPOPYON, subst. mas. (*ipopion*) (du grec υπο, sous, et πυον, pus ; *pus qui est au-dessous*), t. de médec., amas de pus derrière la cornée de l'œil.

HYPOPROSLAMBANOMÉNOS, subst. fém. (*ipoprocelanbanoménoce*), nom d'une corde ajoutée au grave du diagramme des Grecs par Guy d'Arezzo, qui l'exprima par la lettre grecque Γ, d'où est venu le nom de *gamme*, donné depuis à notre échelle musicale.

HYPORCHÉMATIQUE, adj. des deux genres (*iporkiématike*) (du grec υπο, sous, et ορχεομαι, je danse), se disait, chez les Grecs, d'un style gai, enjoué.

HYPORCHÈME, subst. mas. (*iporkième*) (du grec υπορχεομαι, danser au son de la voix, dont la racine est ορχεομαι, danser, sauter), sorte de poésie des anciens Grecs, faite non-seulement pour être chantée et jouée sur la flûte et sur la cithare, mais encore pour être dansée au son de la voix et des instruments.

HYPOSARQUE, subst. mas. (*iposarke*), t. de médec., tumeur non fluctuante qui occupe une partie de l'abdomen.

HYPOSCÈNE ou **HYPOSCÉNION**, subst. mas. (*ipocemein, nion*) (du grec υπο, sous, et σκηνη, tente, scène, théâtre), t. d'antiq., chez les anciens Grecs, enceinte de colonnes autour du *logeion* ou de la scène, où se tenaient les mimes et les joueurs d'instruments.

HYPOSCÉNIQUE, adj. des deux genres (*ipocénike*), qui appartient à l'*hyposcène*.

HYPOSCHÉOTOMIE, subst. fém. (*ipocekié-otomi*), t. de chir., opération du sarcocèle.

HYPOSCHÉOTOMIQUE, adj. des deux genres (*ipocekié-otomike*), t. de chir., qui appartient à l'*hyposchéotomie*.

HYPOSOME, subst. mas. (*ipoçome*), t. d'anat., membrane entre deux cavités.

HYPOSPADE, subst. mas. (*ipocepade*), t. d'anat., celui qui est atteint d'*hypospadias*.

HYPOSPADIAS, subst. mas. (*ipocepadiace*), (en grec υποσπαδιας, formé de υπο, sous, et de σπαω, je tire), t. de médec., ouverture du méat urinaire, sous le gland.

HYPOSPATHISME, subst. mas. (*ipocepaticeme*) (en grec υποσπαθισμος, formé de υπο, sous, et de σπαθη, spatule, parce qu'après avoir fait trois incisions, on passait une spatule entre le péricrâne et les chairs), t. de chir., cautère au front pour détourner les fluxions des yeux.

HYPOSPHAGME, subst. mas. (*ipocefagueme*) (du grec υπο, sous, et σφαζω, je répands du sang), t. de médec., ecchymose de l'œil, ou épanchement de sang sous la conjonctive.

HYPOSTAMINIE, subst. fém. (*ipocetamini*), t. de bot., ordre de plantes apétales hypogynes.

HYPOSTAPHYLE, subst. fém. (*ipocetafile*) (du grec υπο, sous, et σταφυλη, la luette), t. de chir., chute de la luette.

HYPOSTASE, subst. fém. (*ipocetâze*) (en grec υποστασις, formé de υπο, sous, et ιστημι, qui, à l'aoriste second, au parfait et au plus-que-parfait, signifie je suis, j'existe), t. de théol., suppôt, personne.—Voy. HYPOSTATIQUE. — T. de médec., sédiment des urines.

HYPOSTATIQUE, adj. des deux genres (*ipocetatike*), t. de théol., qui tient de l'*hypostase* : *union hypostatique*, union de la nature humaine dans la personne de Jésus-Christ.

HYPOSTATIQUEMENT, adv. (*ipocetatikeman*), d'une manière *hypostatique*.

HYPOSTERNAL, E, adj. (*ipocetèrenal*), t. d'anat., se dit de la quatrième pièce du *sternum*.—Au plur. mas., *hyposternaux*.

HYPOSTHÉNIE, subst. fém. (*ipoceténi*) (du grec υπο, sous, et σθενος, force), t. de médec., affaiblissement des forces.

HYPOSTHÉNIQUE, adj. des deux genres (*ipoceténike*), qui appartient à l'*hyposthénie*.

***HYPOSTOME**, subst. mas. (*ipocetome*) (du grec υπο, sous, et στομα, bouche), t. d'hist. nat., genre de poissons osseux, de la famille des oplophores, qui ont la bouche sous le museau.

HYPOSTROPHE, subst. mas. (*ipocetrofe*), t. de médec., changement de position d'un malade dans son lit.

HYPOSULFATE, subst. mas. (*ipoçulefate*), t. de chim., sel combiné de l'acide *hyposulfurique* avec une base salifiable.

HYPOSULFITE, subst. mas. (*ipoçulefite*), t. de chim., sel combiné de l'acide *sulfureux* avec une base salifiable.

***HYPOSULFUREUX**, adj. mas., au fém. **HYPOSULFUREUSE** (*ipoçulefureu, reuze*), t. de chim., se dit d'un acide qu'on ne peut isoler des bases avec lesquelles il forme des combinaisons salines.

***HYPOSULFURIQUE**, adj. des deux genres (*ipoçulefurike*), se dit, en chimie, d'un acide liquide et inodore qui peut se convertir en acide sulfureux et *sulfurique*, par l'action du feu.

HYPOTHADÉ, E, adj. (*ipotadé*), dévoué à Dieu. (*Boiste.*) Inus.

HYPOTHALASTIQUE, subst. fém. (*ipotalacetike*) (du grec υπο, sous, et θαλασσα, mer), art de nager, de naviguer sous les eaux.

HYPOTHÉÂTRALE, subst. fém. (*ipoté âtrale*), t. d'antiq., flûte grecque en usage dans les théâtres des anciens. Hors d'usage.

HYPOTHÉCAIRE, adj. des deux genres (*ipotékière*), qui a ou donne droit d'*hypothèque*, qui a rapport à l'*hypothèque*. On appelle *dettes hypothécaires*, les dettes qui donnent *hypothèque* sur un immeuble.

HYPOTHÉCAIREMENT, adv. (*ipotékièreman*), t. de prat., par une action *hypothécaire*.

HYPOTHÈLE, subst. fém. (*ipotèle*), t. de bot., espèce de champignon.

HYPOTHÉNAR, subst. mas. (*ipoténar*) (du grec υπο, sous, et θεναρ, la paume de la main ou la plante du pied), t. d'anat., muscle qui sert à approcher le pouce de l'index. — Espace de la main qui est entre l'index et le petit doigt.

HYPOTÉNUSE, subst. fém. (*ipoténuze*) (du grec υποτεινουσα, sous-tendante, fait de υπο, sous, et τεινω, je tends ; *ligne sous-tendante* de l'angle droit), t. de géom. ; dans un triangle rectangle, le côté opposé à l'angle droit.

***HYPOTHÈQUE**, subst. fém. (*ipotèke*) (du grec υποθηκη, chose sur laquelle une autre est imposée, formé de υπο, sous, et τιθημι, je place), droit acquis à un créancier sur les immeubles que le débiteur lui a affectés pour la sûreté de sa dette. — Autrefois, et en t. populaire, composition d'une liqueur faite avec du fruit.

HYPOTHÉQUÉ, E, part. pass. de *hypothéquer*.—*Être hypothéqué*, malade, ou mal dans ses affaires.

HYPOTHÉQUER, v. act. (*ipotékié*), donner pour *hypothèque* ; soumettre à l'*hypothèque* : *il a hypothéqué ses biens*.—S'HYPOTHÉQUER, v. pron.

HYPOTHÈSE, subst. fém. (*ipotèze*) (du grec υποθεσις, fait de υποτιθημι, supposer, dont la racine est τιθημι, je pose), supposition dont on tire une conséquence.—Système d'où, sur des principes que l'on suppose, on déduit l'explication des phénomènes, etc.—T. d'astron., nom qu'on donne à la théorie de *Kepler* pour le mouvement des planètes dans leurs ellipses, suivant la loi des aires proportionnelles aux temps. Cette théorie est trop bien démontrée pour pouvoir être ainsi nommée.—*Hypothèse elliptique simple*, appelée par les Anglais *hypothèse de Wardas*. Elle consiste à supposer que les planètes qui tournent dans une ellipse ont une égalité telle que, si la force centrale est à un des foyers de cette ellipse, le mouvement soit uniforme par rapport au foyer supérieur. — *Hypothèse de Copernic*, nom sous lequel le système du mouvement de la terre

autour du soleil, démontré par *Copernic, Galilée*, etc., fut permis par la cour de Rome.

HYPOTHÉTIQUE, adj. des deux genres (*ipotétike*), fondé sur une *hypothèse*.

HYPOTHÉTIQUEMENT, adv. (*ipotétikeman*), d'une manière *hypothétique*.

HYPOTHYRON, subst. mas. (*ipotiron*) (du grec υπο, sous, et θυρα, porte), t. d'archit., espace vide, cavité sous une porte, sous une fenêtre. (*Raymond*.) Inusité.

HYPOTHIDE, subst. mas. (*ipotide*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

HYPOTRACHÉLION, subst. mas. (*ipotrakiélion*) (du grec υποτραχηλιον, formé de υπο, au-dessous, et τραχηλος, le cou, la gorge), en t. d'anat., partie inférieure du cou. — En t. d'archit., l'endroit de la colonne qui touche au chapiteau.

HYPOTYPOSE, subst. fém. (*ipotipôze*) (en grec υποτυπωσις, fait de υποτυποω, je dessine, je peins, lequel est formé de υπο, sous, et de τυποω, je figure), figure de rhétorique, description vive et animée par laquelle on met en quelque sorte sous les yeux l'objet que l'on peint.

*__HYPOXIS__, subst. fém. (*ipokcice*) (du grec υπο, sous, qui dans la composition des mots marque la diminution, et οξυς, aigu; *presque aigu*), t. de bot., plante dont les feuilles sont de forme presque aiguë.

HYPOXYLON, subst. mas. (*ipokcilon*) (du grec υπο, presque, et ξυλον, bois; qui est presque de la nature du bois), t. de bot., espèce de substance coriace ou presque ligneuse, qui naît sur le bois ou sur son écorce.—Famille de plantes intermédiaires entre les champignons et les lichens.

*__HYPOZEUGME__, subst. mas. (*ipozeugueme*), placement, à la fin de la phrase, d'un membre de période auquel se rattachent les autres membres.

HYPOZOME, subst. mas. (*ipozome*), t. d'anat. Voy. HYPOSOME.

HYPPOLYTE, subst. mas. (*ipolite*), t. d'hist. nat., genre de crustacés décapodes.

*__HYPSÉNOR__, subst. propre mas. (*ipecéner*), myth., prêtre du fleuve Scamandre fort vénéré de son temps.

*__HYPSIEN__, adj. mas., au fém. **HYPSIENNE** (*ipecien, ciène*), horizontal : *accent hypsien*, le trait-de-division.

HYPSILOGLOSSE, subst. mas. (*ipcilogueloce*), t. d'anat., muscle qui appartient à l'os *hypsiloïde* et à la langue.

HYPSILOÏDE, adj. des deux genres (*ipecilo-ide*) (du grec υψιλον, et ειδος, forme, ressemblance), t. d'anat., nom qu'on donne à l'os *hyoïde*, parce qu'il ressemble à un *upsilon*. Voy. HYOÏDE.

HYPSIPYLE, subst. propre fém. (*ipecipile*), myth., reine de l'île de Lemnos. Les femmes de cette île ayant massacré leurs maris et tous les autres hommes, *Hypsipyle*, pour sauver son père Thoas, feignit de l'avoir tué, et le tint caché. Jason, allant à la conquête de la Toison d'or, aborda dans l'île de Lemnos, où il épousa *Hypsipyle*, à qui les Lemniennes avaient déféré la souveraine autorité; mais elle se vit bientôt abandonnée par ce prince, et devint furieuse lorsqu'elle apprit qu'il avait épousé Médée. Cependant les Lemniennes, ayant su qu'*Hypsipyle* avait sauvé son père, la chassèrent de leur île. Elle tomba entre les mains des pirates, et fut vendue à Lycurgue, roi de Némée, qui la traita fort humainement, et lui confia l'éducation de son fils Archémore.

*__HYPSITARIEN__ ou **HYPSITAIRE**, subst. mas. (*ipecitarien, citère*) (du grec υψιστος, très haut, dérivé de υψος, hauteur), t. d'hist. eccl., nom d'hérétiques du quatrième siècle, qui adoraient le Très-Haut avec les chrétiens, révéraient le feu et les éclairs avec les païens, et observaient le sabbat, etc., avec les juifs.

HYPSITUS, subst. propre mas. (*ipecituce*) (du grec υψιστος, très-haut), myth., surnom de Jupiter. — C'était une divinité particulière chez les Phéniciens, qui le croyaient père de Saturne et le premier des dieux.

HYPSOGRAPHIE, subst. fém. (*ipçoguerafi*) (du grec υψος, hauteur, et γραφω, je décris), description des lieux élevés.

HYPSOMERIE, subst. fém. (*ipeçoméri*) manière de résoudre une équation de fractions.

HYPSOMÉTRIE, subst. fém. (*ipeçométri*) (du grec υψος, hauteur, et μετρον, mesure), l'art de mesurer les hauteurs.

HYPTÈRE, subst. mas. (*ipetère*), t. d'hist. nat., genre de mollusques céphalés, qu'on trouve dans les mers de la Sicile.

HYPTIS, subst. fém. (*ipetice*), t. de bot., genre de plantes labiées.

*__HYRCANIEN__, subst. mas. (*irkanien*), ancien peuple du Mazandoran, contrée d'Asie.

*__HYRNÉTHO__, subst. propre fém. (*irnéto*), myth., femme de Déiphon, honorée chez les Grecs comme une divinité.

HYRONA, subst. mas. (*irona*), t. d'hist. nat., espèce de quadrupède du Brésil, assez semblable à l'hyène.

*__HYSGINE__, subst. fém. (*icejine*), t. de bot., principe colorant de la cochenille.

HYSGINIQUE, adj. des deux genres (*icejinike*), qui est de la couleur que donne l'*hysgine*.

HYSIEN, subst. et adj. propre mas. (*izièin*), myth., surnom d'Apollon, pris d'un temple qu'il avait à *Hysie*, ville de Béotie.

HYSOPE. Voy. HYSSOPE.

HYSPURITE, subst. fém. (*icepurite*), t. d'hist. nat., sorte de pierre.

HYSSOPE, et non pas **HYSOPE**, subst. fém. (*içope*) (du grec υσσωπος, d'où les Latins ont fait *hyssopus*), t. de bot., plante vivace à fleur radiée, d'une odeur très-aromatique. Les botanistes connaissent sept à huit espèces d'*hyssopes*. Le mot *hyssope* a été appliqué à plusieurs plantes, et principalement à des labiées.—Prov., *connaître tout, depuis le cèdre jusqu'à l'hyssope*, être fort instruit dans les sciences naturelles.

HYSSOPITE, subst. mas. (*içopite*), t. de pharm., vin diurétique dans la composition duquel il entre de l'*hyssope*.

HYSTÉRALGIE, subst. fém. (*icetéralji*) (du grec υστερα, matrice, et αλγος, douleur), t. de médec., douleur dans la matrice.

HYSTÉRALGIQUE, adj. des deux genres (*icetéraljike*), t. de médec., qui appartient à l'*hystéralgie*.

HYSTÉRANTHÉES, subst. fém. plur. (*icetérante*), t. de bot., nom générique des plantes dont les fleurs naissent avant les feuilles, comme l'amandier, le pêcher, etc.— On dit adj. des deux genres, *hystéranthère*.

HYSTÉRICISME, subst. mas. (*icetériciceme*), t. de médec., *hystérie* peu intense.

HYSTÉRIE, subst. fém. (*icetéri*) (du grec υστερα, utérus, matrice), t. de médec., affection *hystérique*; c'est le délire dans lequel l'amour physique fait tomber. Le système nerveux le produit.— Au plur., myth., fêtes dans lesquelles on immolait des porcs à Vénus.

HYSTÉRIFORME, adj. des deux genres (*icetériforme*), t. de médec., qui est formé par l'*hystérie*.

HYSTÉRIQUE, adj. des deux genres (*icetérike*) (en grec υστερικος, fait de υστερα, matrice, utérus), t. de médec., qui a rapport à la matrice. — *Passion* ou *affection hystérique*, maladie à laquelle les femmes sont sujettes.—*Remèdes hystériques*, propres à guérir cette maladie.

HYSTÉRITE ou **HYSTÉRITIS**, subst. fém. (*icetérite*) (du grec υστερα, matrice), t. de médec., inflammation de la matrice.

HYSTÉROBUBONOCÈLE, subst. fém. (*icetérobubonocèle*), t. de chir., hernie de la matrice, sortant par l'anneau inguinal.

HYSTÉROCÈLE, subst. fém. (*icetérocèle*) (du grec υστερα, matrice, et κηλη, tumeur, hernie), t. de chir., descente causée par le passage de la matrice à travers le péritoine.

HYSTÉROCYSTIQUE, adj. des deux genres (*icetérocicetike*) (du grec υστερα, matrice, et κυστις, la vessie), t. d'anat., qui appartient à la matrice et à la vessie.

HYSTÉROCYSTOCÈLE, subst. fém. (*icetérocicetocèle*) (du grec υστερα, la matrice, κυστις, la vessie, et κηλη, tumeur), t. de chir., hernie de la vessie, avec la chute de la matrice.

HYSTÉROGRAPHE, subst. mas. (*icetéroguerafe*), celui qui s'occupe spécialement des maladies *hystériques*. Voy. HYSTÉROGRAPHIE.

HYSTÉROGRAPHIE, subst. fém. (*icetéroguerafi*) (du grec υστερα, matrice, et γραφω, je décris), t. d'anat., description des maladies de la matrice.

HYSTÉROGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*icetéroguerafike*), qui appartient à l'*hystérographie*.

HYSTÉROLITHE, subst. fém. (*icetérolite*) (du grec υστερα, la matrice, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., sorte de pierre figurée qui représente assez exactement l'utérus.

*__HYSTÉROLOGIE__, subst. fem. (*icetéroloji*) (en grec υστερολογια, formé de υστερος, postérieur, suivant, et λογος, discours), manière de parler, où l'ordre naturel des idées est renversé.

HYSTÉROLOGIQUE, adj. des deux genres (*icetérolojike*), qui est relatif à l'*hystérologie*.

HYSTÉROLOXIE, subst. fém. (*icetérolokci*) (du grec υστερα, matrice, et λοξος, oblique), t. de médec., obliquité, inclinaison de la matrice.

HYSTÉROMANE, subst. fém. (*icetéromane*), femme affectée de l'*hystéromanie*.

HYSTÉROMANIE, subst. fém. (*icetéromani*) (du grec υστερα, matrice, et μανια, folie), t. de médec., fureur utérine ou nymphomanie.

HYSTÉROPHYSE, subst. fém. (*icetérofize*) (du grec υστερα, matrice, et φυση, vent), t. de médec., tumeur flatueuse de la matrice.

HYSTÉROPOTME, subst. mas. (*icetéropoteme*) (du grec υστερος, postérieur, et ποτμος, mort), chez les anciens Grecs, celui qui revenait dans sa patrie après avoir été cru mort.

HYSTÉROPTOSE, subst. fém. (*icetéropetôze*) (du grec υστερα, matrice, et πτωσις, chute), t. de chir., chute de la matrice.

HYSTÉRORRHÉE, subst. fém. (*icetérôrè*) (du grec υστερα, matrice, et ρεειν, couler), t. de médec., écoulement par la matrice.

HYSTÉRORRHÉIQUE, adj. des deux genres (*icetérore-ike*), qui appartient à l'*hystérorrhée*.

HYSTÉROSCOPE, subst. mas. (*icetérocekope*) (du grec υστερα, matrice, et σκοπεω, j'examine, je considère), t. de chir., instrument au moyen duquel la vue peut arriver jusqu'à la matrice.

HYSTÉROSTOMATOME, subst. mas. (*icetérocetomatôme*) (du grec υστερα, matrice, στομα, bouche, orifice, ouverture, et τεμνω, je coupe), t. de chir., nom d'un instrument nouvellement inventé pour fendre le col de la matrice, lorsque sa dureté squirrheuse s'oppose à l'accouchement.

HYSTÉROTOME, subst. mas. (*icetérotome*) (du grec υστερα, la matrice, et τομευς, coupeur, fait de τεμνω, je coupe), t. de chir., instrument pour opérer l'incision du col de la matrice. On dit aussi *hystérostomatome*.

*__HYSTÉROTOMIE__, subst. fém. (*icetérotomi*) (du grec υστερα, matrice, et τομη, incision), t. de chir., dissection de la matrice.—Opération césarienne. Dans ce sens, syn. de *hystérotomotocie*.

HYSTÉROTOMIQUE, adj. des deux genres (*icetérotomike*), t. de chir., qui appartient à l'*hystérotomie*.

HYSTÉROTOMOTOCIE, subst. fém. (*icetérotomotoci*) (du grec υστερα, matrice, τομη, incision, et τοκος, accouchement), t. de chir., accouchement procuré par l'incision de la matrice; opération césarienne. On dit aussi *hystérotomotokie*.

HYSTRICIEN, subst. et adj. mas. (*icetricièin*) (du grec υστριξ, porc-épic, formé de υς, porc, et de θριξ, poil, parce que les soies des *hystriciens* ressemblent à celles du sanglier), t. d'hist. nat., genre d'animaux semblables au porc-épic.

HYSTRICITE, subst. fém. (*icetricite*) (du grec υστριξ, porc-épic), t. d'hist. nat., bézoard du porc-épic.

*__HYVOURHAÉ__, subst. mas. (*ivoura-é*), t. de bot., arbre des Indes, espèce de gaïac.

HYVOVÉ, subst. mas. (*ivové*), t. de bot., espèce de plante des Indes.

*I, subst. mas., neuvième lettre et troisième voyelle de l'alphabet français. Nous représentons ce son par un simple trait perpendiculaire, et, dans l'ecriture courante, nous mettons un point au-dessus, afin d'empêcher qu'on ne le prenne pour le jambage de quelque lettre voisine.—Lettre numérale qui vaut un. Placé devant *v* ou *x*, il diminue d'une unité le nombre exprimé par l'une ou l'autre de ces deux lettres.—En parlant d'un homme exact dans les plus petites choses, on dit qu'*il met les points sur les i*.—Les imprimeurs appellent *ï tréma*, celui sur lequel on met deux points disposés horizontalement. Quelques grammairiens donnent à ces points les noms de *dierèse*. Il y a deux cas où il faut mettre la *dièrèse* sur une voyelle. Le premier, c'est quand il faut la détacher de la voyelle précédente, avec laquelle elle ferait une diphthongue, sans cette marque de séparation; ainsi, il faut écrire *Laïs, Moïse*, afin qu'on ne prononce pas comme dans les mots *laid, moine*. Le second cas a lieu lorsqu'on veut indiquer que la voyelle précédente n'est point muette comme elle l'est ordinairement en pareille position, et qu'elle doit se faire entendre avant celle où l'on met les deux points. Ainsi, quelques-uns écrivent *contiguïté* avec *dièrèse*, afin qu'on ne prononce pas *gui*, comme dans *guide*. — C'est à tort que l'on a, pendant long-temps, confondu *i* avec *j*.—Notre orthographe assujétit la lettre *i* à bien d'autres usages, que la raison même veut qu'on suive, quoiqu'elle les désapprouve comme inconséquents. — Dans la diphthongue oculaire *ai*, l'on n'entend le son d'aucune des deux voyelles que l'on y voit. Quelquefois *ai* se prononce de même que l'*e* muet, comme dans *faisant, nous faisons*, que l'on prononce *fezan, nous fezon*. Il y a même des auteurs qui écrivent *fesant, nous fesons*. Cette orthographe n'est plus guère reçue.—D'autres fois, *ai* se prononce de même que l'*é* fermé, comme dans *j'adorai, je commencerai*, et les autres temps semblables de nos verbes en *er*. — Dans d'autres mots, *ai* tient la place d'un *è* peu ouvert, comme dans les mots *plaire, faire, affaire, contraire, vainement*, et en général, partout où la voyelle de la syllabe suivante est un *e* muet. —Ailleurs, *ai* représente un *ê* fort ouvert, comme dans les mots *dais, fair, mais, pair, palais, portraits, souhaits, je voulais, je faisais, français*. Au reste, il est très-difficile d'établir des règles générales de prononciation, parce que la même diphthongue, dans des cas tout-à-fait semblables, se prononce diversement. On prononce *je sais*, comme *je cé*; et *je fais*, comme *je fé*. — Dans le mot *douairière*, quelques-uns veulent qu'on prononce *ai* comme *a*, *douarière*. C'est une exception inutile et déraisonnable, puisqu'elle ne repose sur rien.— *I* s'élide dans la conjonction *si* devant *il, ils*: *s'il arrive, s'ils viennent*. — C'est encore à peu près le son de *e* plus ou moins ouvert que représente la diphthongue oculaire *ai*, lorsque, suivie d'un *m*, ou d'un *n*, elle doit devenir nasale; comme dans *faim, pain, ainsi, maintenant*, etc. La diphthongue oculaire *ei* est à peu près assujétie au même usage que *ai*, si ce n'est qu'elle ne présente jamais l'*e* muet. Mais elle se prononce quelquefois de même que l'*é* fermé, comme dans *veine, peine, seigneur*, et tout autre mot où la syllabe qui suit *ei* n'a pas pour voyelle un *e* muet. D'autres fois, *ei* se rend par un *è* peu ouvert, comme dans *veine, peine, enseigne*, et tout autre mot où la voyelle de la syllabe suivante est un *e* muet. Il en faut seulement excepter *reine, reître* et *seize*, où *ei* vaut un *ê* fort ouvert. Enfin, l'*ei* nasal se prononce comme *ai* en plusieurs cas, *plein, serein*, etc. Si la diphthongue auriculaire *oi* indique deux sons effectifs que l'oreille peut discerner, ce n'est aucun des deux qui sont représentés naturellement par les deux voyelles *o* et *i*; au lieu de *o*, on prononce toujours *oa*; et au lieu de *i*, on prononce un *é* ouvert qui semble approcher souvent de l'*a*. *Devoir, sournois, lois, moine, poil, poivre*, etc. —Si la diphthongue *oi*, au moyen d'un *n*, doit devenir nasale, l'*i* désigne encore un *é* ouvert. *Loin, foin, témoin, jointure*, etc. Non-seulement la lettre *i* est souvent employée à signifier autre

chose que le son qu'elle doit primitivement représenter, il arrive encore qu'on joint cette lettre à quelque autre pour exprimer simplement le son primitif. Ainsi, les lettres *ui* ne représentent que le son simple de l'*i* dans les mots *guide, guider,* etc., *quitte, quitter, acquitter,* etc., et partout où l'une des deux articulations *gue* ou *que* précède le son de *i*. De même, les lettres *ie* représentent simplement le son *i* dans *maniement, je prierais, nous remercierons, il liera,* qui viennent de *manier, prier, remercier, lier;* et dans tous les mots pareillement dérivés des verbes en *ier*. L'*u* qui précède l'*i* dans le premier cas, et l'*e* qui le suit dans le second, sont des lettres absolument muettes. Pour les cas où l'on doit mettre un *i* après un *y* dans les verbes qui se terminent en *ier, oyer, ayer* et *uyer*, voyez ce que nous disons à cet effet aux modèles de conjugaisons de ces verbes. (*Notions générales de grammaire.*)

*IA, subst. propre fém. (*i-a*), myth., femme qui couvrit de laine Achille expirant, et fut changée en violette. (En grec ιον.)

IACCHUS, subst. mas. (*i-akekuce*), t. d'hist. nat., espèce de petit singe d'Amérique.

IACCHUS, subst. propre mas. (*i-akekuce*) (du grec ιαχχω, je crie), myth., c'est le nom qu'on donnait ordinairement à Bacchus dans la célébration de ses fêtes, à cause des clameurs que poussaient les bacchantes.—On donnait aussi ce nom au personnage qui le représentait dans les cérémonies de l'initiation aux mystères du paganisme.

IACCHAGOGUE, subst. mas. (*i-akaguogue*) (du grec Ιαχχος, surnom de Bacchus, et αγωγος, conducteur), myth., nom qu'on donnait à ceux qui portaient la statue de Bacchus dans les fêtes éleusiennes.

IACHT, mieux YACHT, subst. mas. (*i-ak*) (mot anglais), t. de mar., espèce de petit bâtiment de mer ou de rivière en usage chez les Anglais.

IÆRA, subst. propre fém. (*i-éra*), myth., nymphe, fille de Nérée et de Doris.

IALÉME, subst. mas. (*i-aléme*) (du grec ιαλεμος, chant plaintif, triste, élégie), lamentations chantées chez les anciens Grecs.

IALYSUS, subst. prop. masc. (*i-alizuce*), myth., fils de Cercaphus; bâtit dans l'île de Rhodes une ville à laquelle il donna son nom; d'où les dieux Telchines, particulièrement révérés dans cette île, sont surnommés *Ialysiens*.

IALYSIEN, subst. propre mas. (*i-alizicin*), myth., nom d'un peuple fabuleux changé en rochers par Jupiter.

*ÏAMBE, subst. mas. (*i-anbe*) (du grec ιαμβος, pied de vers grec ou latin, composé d'une brève et d'une longue), t. de litt. anc., vers composé d'*ïambes*, surtout au second, au quatrième ou au sixième pied.—En ce sens, on dit aussi adj.: *vers ïambe.* —Subst. propre fém., myth., fille de Pan et d'Echo, et suivante de Métanire, femme de Céléus, roi d'Eleusine. Personne ne pouvant consoler Cérès affligée de la perte de sa fille, *Iambe* sut la faire rire par ses bons mots, et adoucir sa douleur par des contes plaisants dont elle l'entretenait. On lui attribue l'invention des vers *ïambiques*.

ÏAMBIQUE, adj. des deux genres (*i-anbike*), qui concerne le vers *ïambe*. — *Vers ïambiques,* composés d'*ïambes*.

IAMBYCE, subst. mas. (*i-anbice*), instrument à cordes des anciens.

IAMIDE, subst. fém. (*i-amide*), t. d'hist. anc., famille destinée chez les anciens Grecs aux fonctions des augures.

IANAMATE, subst. mas. (*i-anamate*), t. d'hist. anc., ancien peuple sarmate qui habitait les bords du Tanaïs.

IAONIEN, subst. mas. (*i-a-oniein*), t. d'hist. anc., surnom qu'Homère donnait aux Athéniens.

IAPYGE, subst. mas. (*i-apije*), t. d'hist. anc., peuple de l'Iapygie, dans l'Italie méridionale.

*IARBAS ou HIARBAS, subst. propre mas. (*i-arbace*), myth., roi des Gétules. Didon aima mieux se donner la mort que d'épouser ce prince, qui voulait l'y contraindre par la force des armes. Voy. DIDON.

IASSE, subst. mas. (*i-ace*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hémiptères.

*IATRALEPTE, subst. mas. (*i-atralèpete*) (du grec ιατρος, médecin, et αλειφω, j'oins, je frotte), médecin qui traitait les malades par des frictions huileuses. Voy. IATRALEPTIQUE.—T. d'hist. anc., officier particulier du gymnase, dont la fonction était d'oindre les athlètes. On l'appelait aussi *alepte*.

IATRALEPTIQUE, subst. fém. (*i-a-tralèpetike*) (en grec ιατραλειπτικη, formé de ιατρευω, je guéris, et αλειφω, j'oins, je frotte), partie de la médecine qui guérit par les frictions, les fomentations, les emplâtres et autres remèdes appliqués à l'extérieur.—Il est aussi adj. des deux genres.

IATRINE, subst. fém. (*i-atrine*) (en grec ιατρινη), femme qui exerçait la médecine.

IATRIQUE, adj. des deux genres (*i-atrike*) (du grec ιατρικη, médecine, dérivé de ιατρευω, je guéris), qui appartient à la médecine.

IATROCHIMIE, subst. fém. (*i-atrochimi*) (du grec ιατρος, médecin, et χειμεια, chimie), t. de médec., l'art de guérir les maladies par des remèdes chimiques.

IATROCHIMIQUE, adj. des deux genres (*i-atrochimike*), t. de médec., qui a rapport à l'*iatrochimie*. — *Médecin iatrochimique*, qui se borne aux remèdes chimiques.

IATROCHIMISTE, subst. des deux genres (*i-atrochimicete*), médecin qui s'adonne à l'*iatrochimie*.

IATROMATHÉMATICIEN, adj. mas., au fém. IATROMATHÉMATICIENNE (*i-atromatématicicin, ciène*), t. de médec., qui est relatif à l'*iatromathématique : doctrine iatromathématicienne; médecin iatromathématicien.*—Il se dit aussi subst. : *les iatromathématiciens.*

IATROMATHÉMATIQUE, subst. fém. (*i-atromatématike*), t. de médec., application des *mathématiques* à l'explication des phénomènes de la vie.

IATROPHA, subst. mas. (*i-atrofa*), t. de bot., arbre tithymaloïde.

IATROPHYSIQUE, adj. des deux genres (*i-atrofizike*) (du grec ιατρευω, je guéris, et φυσικη, physique), se dit des ouvrages qui traitent de la *physique* relativement à la médecine.

IAZDAN, subst. propre mas. (*i-azedan*), myth., nom que les mages donnaient au bon principe.

IBALIE, subst. fém. (*ibali*), t. d'hist. nat., genre d'insectes pupivores très-voisin des cinips de *Linnée*.

IBAPÉBA, subst. mas. (*ibapéba*), t. de bot., fruit du Brésil fort ressemblant à une orange.

IBDARE, subst. mas. (*ibedare*), t. d'hist. nat., poisson du genre cyprin, que l'on trouve dans les lacs de la Suède.

*IBÈRE, adj. des deux genres (*ibère*), Espagnol.—Subst. fém., t. d'hist. nat., genre de coquilles originaires d'Espagne.

IBÉRIDE, subst. fém. (*ibéride*), t. de bot., plante crucifère.

*IBÉRIE, subst. propre fém. (*ibéri*), ancienne province d'Asie, située à l'orient de la Colchide. —Nom donné par les anciens à cette contrée d'Europe qu'on a depuis appelée Espagne.

IBÉRIEN, subst. mas. (*ibéricin*), ancien peuple d'Espagne. — Adj. : *monts Ibériens*, grande chaîne de montagnes qui traverse le centre de l'Espagne du nord au sud.

IBERLINE, subst. fém. (*ibèreline*), t. de comm., sorte d'étoffe appelée autrement *imberline*.

IBETSONIE, subst. fém. (*ibèteçoni*), t. de bot., sorte de plante.

IBIARE, subst. mas. (*ibi-are*), t. d'hist. nat., poisson de l'espèce des céciles. — Petit serpent d'Amérique, très-dangereux.

IBIBE, subst. mas. (*ibibe*), t. d'hist. nat., petit serpent de la Caroline d'Amérique, peut-être le même qu'*ibiare*.

IBIBOCA, subst. mas. (*ibiboka*), t. d'hist. nat., genre de serpent du Brésil dont on distingue plusieurs espèces, toutes remarquables par la beauté de leurs écailles.—Serpent d'Arabie qu'on nomme aussi *argus*.

IBID., abréviation du mot *ibidem*.

IBIDEM, sorte d'adv. (*ibidème*), mot latin qui signifie *au même lieu, dans le même endroit, dans la même page,* ou bien encore *la même chose.*

IBIJABA, subst. mas. (*ibijaba*), t. d'hist. nat., serpent dangereux d'Amérique, qui jette son poison par la tête et par la queue.

IBIJAU, subst. mas. (*ibijô*), t. d'hist. nat., oiseau de nuit du Brésil, de la grandeur d'une hirondelle. C'est une espèce de crapeau-volant.

IBIRA, subst. mas. (*ibira*), t. de bot., espèce d'arbrisseau de la Guyane.

IBIRACOA, subst. mas. (*ibirako-a*), t. d'hist. nat., serpent du Brésil très-dangereux, dont le venin fait jeter à celui qui en est mordu le sang par les yeux, les oreilles, les narines, le gosier, etc.

IBIRAMA, subst. mas. (*ibirama*), t. d'hist. nat., serpent du Brésil d'une grosseur considérable.

IBIRATONGA, subst. mas. (*ibiratongua*), t. de bot., arbre du Brésil.

IBIS, subst. mas. (*ibice*), t. d'hist. nat., oiseau qui, dit-on, dévore les serpents, et qui, suivant quelques naturalistes, est une espèce de courlis. Les Égyptiens en avaient fait un symbole religieux.

IBITIN, subst. mas. (*ibitein*), t. d'hist. nat., serpent des Philippines, espèce de boa qui s'attache par la queue au tronc des arbres et attend ainsi sa proie.

ICACORE, subst. fém. (*ikakore*), t. de bot., genre de plantes, espèce de cerdisie.

ICADE, subst. fém. (*ikade*), vingtième jour du mois lunaire, consacré à Epicure par les disciples de ce philosophe. — Au plur., fêtes que les Grecs célébraient en l'honneur d'Épicure.

ICADISTE, subst. mas. (*ikadicete*), nom qu'on donnait aux épicuriens par analogie à la fête des *icades*.

ICAQUE ou ICAQUIER, subst. mas. (*ikake, ikakié*), t. de bot., espèce de prunier des Antilles, dont le fruit est fort ressemblant à notre prune de Damas.

*ICARE, subst. propre mas. (*ikare*), myth., fils de Dédale. Voy. DÉDALE.

ICARIA, subst. propre fém. (*ikaria*), myth., surnom de Diane, pris d'*Icaros*, île de la mer Icarienne, où elle avait un temple.

ICARIOTIS et ICARIS, subst. propres fém. (*ikari-otice, ikarice*), myth., surnoms de Pénélope, fille d'*Icarius*.

*ICARIEN, adj. mas. (*ikariein*), t. d'hist. anc., s'est dit des jeux célébrés à Athènes en l'honneur d'*Icarius* et de sa fille Erigone. Ces jeux consistaient principalement à se balancer au moyen d'une corde suspendue à deux arbres. Voy. ESCARPOLETTE.

ICARIUS, subst. propre mas. (*ikari-uce*), myth., fils d'OEbalus et père d'Erigone. Ayant fait boire du vin à des paysans qui ne connaissaient pas cette liqueur, ils en furent enivrés jusqu'à perdre la raison, en sorte que d'autres, les croyant empoisonnés, se jetèrent sur *Icarius* et le tuèrent. Aussitôt les femmes de ces paysans furent transportées d'une fureur qui dura jusqu'à ce que l'oracle eût ordonné des fêtes en l'honneur d'*Icarius* : de là vinrent les jeux *icariens*. Ces jeux consistaient à se balancer sur une corde attachée à deux arbres; c'est ce que nous appelons l'escarpolette; les jeunes gens surtout s'y exerçaient beaucoup. Méra, chienne d'*Icarius*, découvrit le lieu de son tombeau à Erigone, qui se pendit de désespoir, dès qu'elle sut la mort de son père; mais Jupiter métamorphosa *Icarius* en astre, qu'on croit être Bootès ou le Bouvier; Erigone en une constellation appelée la Vierge, et la chienne Méra en celle qu'on nomme la Canicule, ou *le grand chien.*— Le père de Pénélope se nommait aussi *Icarius;* c'était un Lacédémonien noble et puissant, habitant Sparte lorsque Ulysse vint lui demander sa fille. Ne pouvant se résoudre à se séparer d'elle, il conjura Ulysse de fixer sa demeure à Sparte, mais inutilement. Ulysse étant parti avec sa femme, *Icarius* monta sur son char, et fit si grande diligence qu'il revit sa fille et redoubla ses instances auprès d'Ulysse pour l'engager à retourner à Sparte. Ulysse ayant alors laissé à sa femme le choix ou de retourner avec son père, ou de le suivre à Ithaque, Pénélope ne répondit rien, mais, baissant les yeux, elle se couvrit de son voile. *Icarius* n'insista plus, la laissa partir, et fit dresser en cet endroit un autel à la pudeur.

*ICASTIQUE, adj. des deux genres (*ikacetike*) (du grec εικων, image), qui fait image : *poésie icastique*. Il est peu usité.

ICCOÏS, subst. mas. plur. (*ikeko-ice*), espèce de prêtres ou de bonzes du Japon.

ICÈLE, subst. propre mas. (*icèle*), myth., un des fils du Sommeil, le même que Phobétor.

ICHNÆA, subst. propre fém. (*ikné-a*) (du grec ιχνευω, je poursuis), myth., surnom de Thémis et de Némésis.

ICELLE, adj. fém. Voy. ICELUI.

ICELUI, adj. démonstratif mas., ICELLE, adj. fém. (*icelui, cèle*), celui, celle, ce dont on a parlé auparavant. Il est vieux et ne s'emploie plus qu'en style de pratique.

ICÉNIEN, subst. mas. (*icéniein*), ancien peuple d'Angleterre qui habitait le comté d'Essex.

*ICHNANTHE, subst. fém. (*iknante*), t. de bot., plante graminée d'Amérique.

ICHNEUMON, subst. mas. (*ikneumon*) (en grec ιχνευμων, formé du verbe ιχνευω, je poursuis, je suis à la piste, dont la racine est ιχνος, trace,

parce que cet animal fait la guerre aux serpents), t. d'hist. nat., quadrupède de la grosseur d'un chat, appelé aussi *rat de Pharaon* ou *mangouste*. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des entomotilles, qui sont continuellement en mouvement, et ont l'air d'être toujours en quête. — Adj.; on dit au fém. *ichneumone : mouches ichneumones*, qui ne vivent que de chasse.

*ICHNEUMONIDE, subst. mas. (*ikneumonide*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes pupivores, connus aussi sous le nom de *mouches triples* ou *mouches vibrantes*.

ICHNEUTE, subst. mas. (*ikneute*), t. d'hist. nat. Nom donné à l'ichneumon, ou rat de Pharaon. — Nom donné aussi à la *mouche ichneumone*. Voy. ICHNEUMON.

ICHNIOGRAPHE, subst. mas. (*ikeni-oguerafe*), nom donné à une classe d'écrivains botanistes.

ICHNOBATE, subst. mas. (*iknobate*), t. d'astronomie, constellation des chiens d'Actéon.

ICHNOGRAPHE, subst. mas. (*iknoguerafe*), ingénieur qui exerce l'*ichnographie*.

ICHNOGRAPHIE, subst. fém. (*iknoguerafi*) (du grec ιχνος, vestige, trace, et γραφω, je décris), en math., proprement le plan ou la trace que forme sur un terrein la base d'un corps qui y est appuyé. — En perspective, vue ou représentation d'un objet quelconque coupé à sa base ou à son rez-de-chaussée par un plan parallèle à l'horizon. On l'appelle autrement *plan géométral*, ou simplement *plan*. L'*ichnographie* est opposée à la *stéréographie*, qui est la représentation d'un objet sur un plan perpendiculaire à l'horizon, et qu'on nomme plus communément *élévation géométrale*. — En t. de fortification, 1° plan ou représentation de la longueur et de la largeur des différentes parties de la forteresse; 2° plan ou dessin d'une forteresse coupée parallèlement et un peu au-dessus du rez-de-chaussée.

ICHNOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*iknoguerafike*), qui appartient à l'*ichnographie*.

ICHNOGRAPHIQUEMENT, adv. (*iknoguerafikeman*), selon l'*ichnographie*.

ICHNOSTROPHE, subst. mas. (*iknocetrofe*) (du grec εικων, image, et στρεφω, je tourne), instrument d'optique dont le véritable nom est *iconostrophe*. Voy. ce mot.

ICHNUSE, subst. propre fém. (*iknuze*), nom donné par les premiers navigateurs à l'île de Sardaigne.

ICHOR, subst. mas. (*ikor*) (du grec ιχωρ, sanie ou sang aqueux), t. de médec., sérosité âcre, sanie qui découle des ulcères. — Dans le langage de l'ancienne mythologie, c'était le sang qui coulait dans les veines des dieux.

ICHOREUSE, adj. fém. Voy. ICHOREUX.

ICHOREUX, adj. mas., au fém. ICHOREUSE (*ikoreu, reuze*), t. de médec., séreux et âcre : *humeur ichoreuse*.

ICHOROÏDE, subst. fém. (*ikoro-ide*) (du grec ιχωρ, sanie, et ειδος, forme, ressemblance), t. de médec., sorte de sueur semblable à la sanie d'un ulcère.

ICHTÉRIE, subst. fém. Voy. ICTÉRIAS.

ICHTHISANDRE, subst. mas. (*iktizandre*), machine à plonger, inventée en 1808.

ICHTHYITE, subst. fém. (*ikti-ite*) (du grec ιχθυς, poisson), t. d'hist. nat., pierre où l'on trouve une cavité qui a la figure d'un poisson.

ICHTHYOCOLLE, subst. fém. (*ikti-okole*) (en grec ιχθυοκολλα, formé de ιχθυς, poisson, et de κολλα, colle), colle de poisson. C'est la vessie natatoire du grand esturgeon séchée et roulée.

ICHTHYODONTE, subst. mas. (*ikti-odonte*) (du grec ιχθυς, poisson, et οδους, gén. οδοντος, dent), t. d'hist. nat., dent de poisson pétrifiée, appelée improprement *glossopètre*.

ICHTHYOGRAPHE, subst. mas. (*ikti-oguerafe*), (du grec ιχθυς, poisson, et γραφω, je décris), qui décrit les poissons, qui s'occupe d'*ichthyographie*.

ICHTHYOGRAPHIE, subst. fém. (*ikti-oguerafi*), description des poissons, traité sur l'histoire naturelle des poissons. Voy. ICHTHYOGRAPHE.

ICHTHYOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*ikti-oguerafike*), qui concerne l'*ichthyographie*.

ICHTHYOL., abréviation du mot *ichthyologie*.

ICHTHYOLITHE, subst. mas. (*ikti-olite*) (du grec ιχθυς, poisson, et λιθος, pierre, t. d'hist. nat., poisson pétrifié, pierre chargée d'empreintes de poissons.

ICHTHYOLOGIE, subst. fém (*ikti-oloji*) (du grec ιχθυς, poisson, et λογος, discours), histoire naturelle des poissons.

ICHTHYOLOGIQUE, adj. des deux genres (*ikti-olojike*), qui concerne l'*ichthyologie*.

ICHTHYOLOGISTE, subst. mas. (*ikti-olojicete*), celui qui s'occupe de l'*ichthyologie*; qui a écrit sur les poissons.

ICHTHYOMANCIE, subst. fém. (*ikti-omanci*) (du grec ιχθυς, poisson, et μαντεια, divination, chez les anciens, divination par les entrailles des poissons.

ICHTHYOMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. ICHTHYOMANCIENNE (*ikti-omanciein, ciène*), qui concerne l'*ichthyomancie*.

ICHTHYOMORPHES ou ICHTHYOTIPOLITHES, subst. fém. plur. (*ikti-omorfe, ti-otipolite*), t. d'hist. nat., les oryctographes donnent ces noms aux pierres qui présentent des empreintes de poissons, et où les arêtes ou les os sont détruits et remplacés par de l'argile, du calcaire, ou bien par des matières minérales.

ICHTHYOPÈTRE, subst. mas. Voy. ICHTHYOLITHE.

*ICHTHYOPHAGE, subst. et adj. des deux genres (*ikti-ofaje*) (du grec ιχθυς, poisson, et φαγω, je mange), celui, celle qui ne mange que du poisson, qui se nourrit de poisson.

ICHTHYOPHAGIE, subst. fém. (*ikti-ofaji*), action, habitude de manger du poisson.

ICHTHYOPHAGIQUE, adj. des deux genres (*ikti-ofajike*), qui est relatif à l'*ichthyophagie*.

ICHTHYOPHTHALMITE, subst. fém (*ikti-ofetalemite*) (du grec ιχθυς, poisson, et οφθαλμος, œil), t. d'hist. nat., sorte de pierre qui porte l'empreinte d'yeux de poisson.

ICHTHYOSARCOLITHE, subst. fém. (*ikti-oçarkolite*), t. d'hist. nat., genre de coquilles fossiles à siphon.

ICHTHYOSE, subst. fém. (*ikti-oze*), t. de médec., dartre farineuse qui affecte ordinairement le cuir chevelu.

ICHTHYOSPONDYLE, subst. fém. (*ikti-oceпondile*) (du grec ιχθυς, poisson, et σπονδυλος, vertèbre), t. d'hist. nat., vertèbre de poisson pétrifiée.

ICHTHYOTIPOLITHE, subst. fém. Voy. ICHTHYOMORPHES.

*ICHTHYPÈTRE, subst. fém. (*iktipètre*), t. d'hist. nat., espèce de glossopètre.

ICHTHYTE, subst. mas. Voy. ICHTHYOLITHE.

ICI, adv. de lieu (*ici*), en ce lieu-ci, en cet endroit. Il diffère de *là*, en ce qu'*ici* désigne le lieu où est la personne qui parle, et *là*, un lieu différent : *venez ici, allez là*. L'un est plus près, l'autre est plus éloigné. Le premier marque et détermine l'endroit, le second est plus vague et a besoin, pour être entendu, de quelque signe de l'œil ou de la main. Voy. ÇA. — Il se joint avec *de, par, jusque : il est parti d'ici; il a passé par ici; il est venu jusqu'ici*. — *Ici-bas*, adv., dans ce bas monde. — *Les choses d'ici-bas*, du monde, de la terre.

*ICIQUIER, subst. mas. (*icikié*), t. de bot., plante de la famille des balsamiers.

ICOGLAN, subst. mas. (*ikoguelan*), t. de relat., page du grand-seigneur.

ICONANTIDIPTYQUE, adj. fém. (*ikonantidipetike*) (du grec εικων, image, αντι, contre, et διπτυχος, double), t. d'opt., nom donné à une lunette qui a été appelée ensuite *diplantidienne*, et dans laquelle on voit deux images du même objet, l'une droite et l'autre renversée.

ICONIQUE, adj. des deux genres (*ikonike*) (du grec εικων, image), t. d'archéol. : *statue iconique*, statue élevée dans la Grèce à celui qui avait été trois fois vainqueur dans les jeux sacrés. Elle était mesurée exactement sur la taille et sur les membres du personnage qu'elle représentait.

ICONOCLASME, subst. mas. (*ikonoklaceme*), doctrine, système des *iconoclastes*.

ICONOCLASTE, subst. mas. (*ikonoklacete*) (du grec εικων, image, et κλαω, je brise), nom d'une secte d'hérétiques du huitième siècle qui brisaient les images des saints, et combattaient le culte qu'on leur rend.

ICONOGRAPHE, subst. mas. (*ikonoguerafe*), celui qui s'occupe de l'*iconographie*, de l'étude des monuments figurés.

ICONOGRAPHIE, subst. fém. (*ikonoguerafi*) (du grec εικων, image, et γραφω, je décris), description des images, des tableaux, des bustes, des peintures antiques ou modernes.

ICONOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*ikonoguerafike*), qui appartient à l'*iconographie*.

ICONOGRAPHIQUEMENT, adv. (*ikonoguerafikeman*), selon l'*iconographie*.

ICONOLÂTRE, subst. mas. (*ikonolâtre*) (du grec εικων, image, et λατρις ou λατρης, serviteur, adorateur), adorateur des images; nom que les iconoclastes donnaient aux catholiques.

ICONOLÂTRIE, subst. fém. (*ikonolâtri*) (même étym. que celle du mot précéd.), culte des images.

ICONOLÂTRIQUE, adj. des deux genres (*ikonolatrike*), de l'*iconolâtrie*.

ICONOLOGIE, subst. fém. (*ikonoloji*) (du grec εικων, image, et λογος, discours), explication des images, des monuments figurés.

ICONOLOGIQUE, adj. des deux genres (*ikonolojike*, qui concerne l'*iconologie*.

ICONOLOGISTE, subst. mas. (*ikonolojicete*), celui qui explique les images, les monnaies antiques.

ICONOMAQUE, subst. mas. (*ikonomake*) (du grec εικων, gen. εικονος, image, et de μαχεσθαι, combattre), qui combat le culte des images.

ICONOPHILE, subst. et adj. des deux genres (*ikonofile*) (du grec εικων, image, et φιλος, ami), celui, celle qui adore ou qui aime les images.

ICONOSTROPHE, subst. mas. (*ikonocetrofe*) (du grec εικων, image, et στρεφω, je tourne, je renverse), instrument d'optique à l'usage des graveurs, et qui montre les objets renversés.

ICOSAÈDRE, subst. mas. (*ikoza-èdre*) (du grec εικοσι, vingt, et εδρα, siège, base), corps solide et régulier qui a vingt faces, dont la surface est composée de vingt triangles équilatéraux.

ICOSANDRIE, subst. fém. (*ikozandri*) (du grec εικοσι, vingt, et ανδρος, homme, gén. de ανηρ, homme, mari), t. de bot., douzième classe du système sexuel de *Linnée*, renfermant les plantes dont les fleurs hermaphrodites ont vingt étamines, ou un plus grand nombre, portées sur le même calice.

ICOSANDRIQUE, adj. des deux genres (*ikozandrike*), qui appartient à l'*icosandrie*. On dit aussi *icosandre*.

*ICOXE, subst. mas. (*ikokce*), nom de sectaires du Japon.

*ICTÈRE, subst. mas. (*iktère*) (en grec ικτερος, fait de ικταρ, subitement, promptement; ou, selon d'autres, de ικτις, espèce de belette aux yeux jaunes), t. de médec., débordement de bile qui cause la jaunisse.

ICTÉRIAS, subst. fém. (*iktéri-âce*), t. d'hist. nat., pierre jaune, bonne, selon *Pline*, contre la jaunisse.

ICTÉRIE, subst. fém. Voy. ICTÈRE.

ICTÉRIE, subst. fem. (*iktéri*), t. d'hist. nat., espèce de merle.

ICTÉRIQUE, adj. des deux genres (*iktérike*), t. de médec.: *personne ictérique*, qui a la jaunisse. — *Remède ictérique*, propre à guérir la jaunisse.

*ICTÉROCÉPHALE, subst. mas. (*iktérocéfale*) (du grec ικτερος, jaune, jaunisse, et κεφαλη, tête), t. d'hist. nat., sorte de guêpier à tête jaune.

ICTÉRODE, adj. fém. (*iktérode*), t. de médec., se dit, selon quelques-uns, de la fièvre jaune.

ICTÉROÏDE, adj. des deux genres (*iktéro-ide*), t. de médec.; se dit de certaines sécrétions bilieuses.

ICTINIE, subst. fém. (*iktini*), t. d'hist. nat., oiseau de proie de la Guyane.

ICTIS, subst. mas. (*iktice*) (du grec ικτις, martre, ou, suivant Aristote, sorte de belette), t. d'hist. nat., quadrupède carnivore de Sardaigne, du genre de la martre.

ID., abréviation de *idem*.

*IDA, subst. propre mas. (*ida*), montagne de la Turquie d'Asie, dont la chaîne traverse l'Anatolie du nord au sud. — Myth., montagne fameuse par le jugement de Pâris. Cette montagne, qui est en Phrygie auprès de l'endroit où était la ville de Troie, était consacrée à Cybèle. — Il y a une autre montagne de ce nom dans l'île de Candie ou de Crète, sur laquelle Jupiter fut élevé par les dactyles. — C'était aussi le nom d'une fille de Dardanus, roi des Scythes.

IDALIE, subst. propre fém. Voy. IDALUS.

IDALION, subst. propre mas. (*idalion*), myth., ville de l'île de Chypre, consacrée à Vénus. L'oracle avait ordonné à Chalcenor de bâtir une ville dans l'endroit d'où il verrait le soleil se lever : un de ceux qui l'accompagnaient l'ayant aperçu du pied d'une haute montagne, on y bâtit une ville qui fut nommée *Idalion*, de deux mots grecs qui signifient *j'ai vu le soleil*. La montagne fut aussi appelée *Idalie*, *Idalus*, et même *Idalion*, comme la ville.

IDALUS, subst. propre mas., ou IDALIE, subst. propre fém. (*idaluce, idali*), myth., montagne dans l'île de Chypre, particulièrement consacrée à Vénus. C'est de là que cette déesse est quelquefois appelée *Idalie*. Voy. IDALION.

*IDAS, subst. propre mas. (*idâce*), myth., fils de Neptune.

IDATIDE, subst. mas. (*idatide*), t. d'hist. nat. Voy. HYDATIDE.

IDE, subst. mas. (*ide*), t. d'hist. nat., poisson d'eau douce, du genre des cyprins. — L'*Académie* dit que c'est aussi un t. de jeu qu'on emploie dans le *piquet à écrire*, et qui se dit de *chacun des coups que l'on joue pour la décision d'un pari*.—Au plur., voy. IDES.

IDÉA, subst. propre fém. (*idé-a*), myth., l'une des filles de Danaüs.

IDÉACH, subst. mas. (*idé-ake*), terme employé par quelques auteurs comme synonyme d'*idée*. — Barbarisme forgé par *Raymond*.

IDÉAL, subst. mas. (*idé-al*), dans la langue des beaux-arts, résultat de plusieurs perceptions qu'on unit dans la pensée, mais dont l'assemblage n'existe pas dans la nature, ou ne s'y rencontre que rarement et passagèrement.

IDÉAL, E, adj. (*idé-ale*), qui n'est qu'en *idée*; chimérique : *pouvoir idéal*, *richesses idéales*. — *Beauté idéale*, formée par un assemblage de perfections ou surnaturelles, ou dont la réunion est infiniment rare.—On ne dit guère *trésors idéaux*, au plur. mas.; cependant nous ne voyons pas pourquoi l'on ne se servirait pas de ce plur.

IDÉALISME, subst. mas. (*idé-aliceme*), t. dogmatique, système des philosophes qui voient en Dieu les *idées* de toutes choses.

IDÉALISTE, subst. des deux genres (*idé-alicete*), partisan de l'*idéalisme*. — L'opposé de *matérialiste*.

IDECHTRUM, subst. mas. (*idèktrome*), mot latin adopté pour désigner tout premier produit résultant d'une idée. (*Raymond*.)

*IDÉE, subst. fém. (*idé*) (en grec ἰδεα, fait de εἰδω, je vois, je fais; parce que c'est par l'*idée* que l'esprit aperçoit les choses et les connaît), notion que l'esprit se forme de quelque chose : *idée claire*, *distincte* ou *confuse*, *obscure*, etc.; *se faire* ou *concevoir une idée de*... Racine (*Athalie*), a employé *idée* dans le sens d'*image* :

A deux fois, en formant, revu la même *idee*.

— Esquisse d'un ouvrage : *j'en ai jeté l'idée sur le papier*. — Mémoire : *j'en ai quelque idée*, *une idée confuse*. — Vision; imagination fausse : *quelle idée avez-vous là ?* En ce sens, il s'emploie plus ordinairement au pluriel : *ce ne sont que des idées creuses*; *se repaître d'idées*. — Fam. : *on n'a pas d'idée de cela*, cela ne s'est jamais vu, ou paraît bien extraordinaire. — En parlant de l'Éternel, on se sert du mot *idées* pour signifier : les modèles de toutes les choses créées, de tout ce qui est dans la pensée de Dieu : *les idées de toutes choses viennent de Dieu*. —*Idée* fixe, celle qui nous domine, qui ne nous quitte pas.—IDÉE, PENSÉE, IMAGINATION. (*Syn.*) L'*idée* représente l'objet; la *pensée* le considère; l'*imagination* le forme. La première peint; la seconde exprime; la troisième séduit. — On est sûr de plaire dans la société quand on a des *idées* justes, des *pensées* fines, et des *imaginations* brillantes. — On ne s'entend pas dans la plupart des contestations, faute de simplifier les *idées*; on reproche aux Anglais de trop creuser les *pensées*; on accuse les femmes de prendre souvent les *imaginations* pour des réalités.

IDÉEN, adj. mas., au fém. IDÉENNE (*idé-ein*, *ène*), du mont *Ida*. — Subst. propre mas., myth., surnom de Jupiter, parce qu'il avait été nourri et élevé sur le mont *Ida*. Les dactyles ou corybantes étaient aussi surnommés *idéens*. — Au fém., surnom de Cybèle.

IDÉÉ, E, part. pass. de *idéer*.

IDÉER, v. act. (*idé-é*), connaître métaphysiquement un être abstrait. (*De Bonald*.)

IDEM, sorte d'adv. (*idème*), mot latin qui signifie, le même. On l'emploie pour éviter de répéter ce qui vient d'être dit ou écrit.

IDÉMISTE, subst. mas. et adj. des deux genres (*idémicete*) : *docteurs idémistes*, ceux qui dans les assemblées se contentaient d'opiner du bonnet, et de dire *idem cum*, sans en apporter de raisons. Style critique et plaisant.

IDENTIFICATION, subst. fém. (*idantifikâcion*), action d'identifier. Mot utile, mais faussement attribué à *Boiste* par *Raymond*.

IDENTIFIÉ, E, part. pass. de *identifier*.

IDENTIFIER, v. act. (*idantifié*) (du lat. *idem*, le même, et *facere*, faire), comprendre deux choses sous une même idée, n'en faire qu'une. — S'IDENTIFIER, v. pron., confondre son existence avec celle d'un autre.

IDENTIQUE, adj. des deux genres (*idantike*), (du lat. *idem*, le même), qui est le même, qui est compris dans une même *idée*. — T. d'algèbre, *équation identique*, celle dont les deux membres sont les mêmes, et contiennent les mêmes quantités sous la même forme ou sous des formes différentes.

IDENTIQUEMENT, adv. (*idantikeman*), d'une manière *identique*.

*IDENTITÉ, subst. fém. (*idantité*) (du lat. *idem*, le même), qui fait que deux ou plusieurs choses n'en font qu'une.— *Identité d'un individu*, certitude qu'il est bien ce qu'on croit, ou ce qu'il dit qu'il est.

*IDÉOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*idé-oguerafike*), qui exprime une *idée*, l'égalité, le niveau : *signe idéographique*.

IDÉOLOGIE, subst. fém. (*idé-oloji*) (du grec ἰδεα, idée, et λογος, discours), science des *idées*, ou, dans une acception plus étendue et plus usitée, science des facultés intellectuelles de l'homme.

IDÉOLOGIQUE, adj. des deux genres (*idé-olojike*), qui appartient à l'*idéologie*.

*IDÉOLOGUE, subst. mas. (*idé-ologue*), celui qui s'occupe d'*idéologie*.

*IDES, subst. fém. plur. (*ide*) (du latin *idus*, *iduum*, dérivé de l'ancien toscan *iduare*, diviser; parce que les *ides* partageaient le mois à peu près par la moitié), dans le calendrier des anciens Romains, le quinzième jour de mars, de mai, de juillet et d'octobre, et le treizième des autres mois. Les *ides* et les jours suivants formaient la troisième et dernière division du mois.

*IDÉUS, subst. propre mas. (*idé-uce*), myth., fils de Thestius, fut tué par son neveu Méléagre, pour avoir voulu arracher à Atalante les dépouilles du sanglier de Calydon.

IDIE, subst. fém. (*idi*), t. d'hist. nat., genre établi sur un amphibie de la mer d'Islande. — Espèce de polypier de la Nouvelle-Hollande.

*IDIOCRASE, subst. fém. (*idi-okrâze*) (du grec ἰδιος, propre, particulier, et κρασις, tempérament, dérivé de κεραννυμι, mêler, tempérer), t. de phys., disposition ou tempérament propre d'une chose, d'un individu.

IDIO-ÉLECTRIQUE, adj. des deux genres (*idi-o-élèktrike*) (du grec ἰδιος, propre, particulier, et ηλεκτρον, ambre; *à qui la vertu électrique est propre, comme à l'ambre*), t. de physique; se dit des substances que le frottement seul rend *électriques*, par opposition aux substances *électrisables* par communication.

IDIOGRAPHE, subst. mas. Voy. AUTOGRAPHE.

IDIOGYNE, adj. des deux genres (*idi-ojine*) (du grec ἰδιος, propre, particulier, séparé, et γυνη, femme), t. de bot., se dit des étamines séparées du pistil ou organe femelle de la fleur.

IDIOLÂTRE, subst. des deux genres (*idi-olâtre*) (du grec ἰδιος, propre, particulier, et λατρις ou λατρης, serviteur, adorateur), fanatique de soi-même; qui n'aime que soi-même.

IDIOLÂTRIE, subst. fém. (*idiolâtri*), *idolâtrie* de soi-même; égoïsme converti en religion.

IDIOLÂTRIQUE, adj. des deux genres (*idi-olâtrike*), qui appartient à l'*idiolâtrie*.

*IDIOME, subst. mas. (*idi-ôme*) (du grec ἰδιωμα, propriété, dérivé de ἰδιος, propre, particulier; *manière propre ou particulière de parler une même langue*), langue propre à une nation.—Par extension, langage d'une partie d'une nation : l'*idiome provençal*, *gascon*, etc.

IDIOMÈLE, subst. mas. (*idi-omèle*) (du grec ἰδιος, propre, particulier, et μελος, chant), verset grec, récité sur un ton grave, et qui n'est pas tiré de l'Écriture.

IDIOMORPHE, subst. mas. et adj. des deux genres (*idiomorfe*) (du grec ἰδιος, propre, et μορφη, forme), t. d'hist. nat., fossile qui appartient tant au règne animal qu'au règne végétal.

IDIOPATHIE, subst. fém. (*idi-opati*) (du grec ἰδιος, propre, et παθος, affection, maladie), t. de médec., maladie propre à quelque partie du corps. — En morale, inclination particulière pour une chose.

IDIOPATHIQUE, adj. des deux genres (*idi-opatike*), qui appartient à l'*idiopathie*.

IDIOPROXÈNE, subst. mas. (*idi-oprokcène*) (du grec ἰδιος, propre, et προξενος, hôte); on appelait ainsi, chez les Athéniens, celui qui recevait et traitait un étranger à ses frais.

IDIOSYNCRASE, subst. fém. (*idi-oceinkrâze*) (du grec ἰδιος, propre, συν, avec, et κρασις, mélange, tempérament), t. de médec., tempérament exclusivement propre à un individu. — On a dit aussi *idiosyncrasie*.

IDIOSYNCRASIQUE, adj. des deux genres (*idi-oceinkrâzike*), t. de médec., qui appartient à l'*idiosyncrase*.

*IDIOT, E, subst. et adj. (*idiô*, *diote*) (en grec ἰδιωτης, homme privé, qui n'est point en charge, ignorant; dérivé de ἰδιος, propre, particulier; littéralement, *homme qui n'est propre à aucun emploi*); il se dit de celui qui, par un défaut naturel dans les organes qui servent aux opérations de l'entendement, est incapable de combiner une idée : *un homme idiot*, *une femme idiote*.—Subst. : *c'est un idiot*, *un pauvre idiot*, *une pauvre idiote*. — IDIOT, IMBÉCILLE, STUPIDE. (*Syn.*) Un *idiot* n'est ni un stupide, ni un imbécille : la différence de l'*idiot* et de l'*imbécille* consiste en ce qu'on naît *idiot*, et qu'on devient *imbécille*. Le *stupide* pèche par défaut de sentiment.

IDIOTISME, subst. mas. (*idi-oticeme*) (du grec ἰδιος, propre, particulier), manière de parler particulière à une langue. — En médec., sorte de manie ou d'imbécillité qui prive des facultés de l'entendement, qui rend *idiot*. (Du grec ἰδιωτης, idiot.)

IDIOTROPHE, subst. des deux genres (*idiotrofe*) (du grec ἰδιος, propre, et τροφη, nourriture), t. d'hist. nat., se dit des animaux qui mangent des aliments provenant des êtres de leur propre classe.

IDIOTROPHIE, subst. fém. (*idiotrofi*), t. de médec., constitution propre à chaque individu.

IDIOTROPHIQUE, adj. des deux genres (*idiotrofike*), t. de médec., qui appartient à l'*idiotrophie*.

IDMON, subst. propre mas. (*idemon*), myth., fameux devin qui fit partie de l'expédition des Argonautes; il était fils d'Apollon et d'Astérie.

IDOCRASE, subst. fém. (*idokrâze*) (du grec εἰδος, forme, figure, et κρασις, mélange; *forme mélangée*), t. d'hist. nat., espèce de pierre dont les crystaux ont plusieurs analogies avec ceux de différents minéraux.

IDOINE, adj. des deux genres (*idoène*) (en lat. *idoneus*, dérivé du grec ἰδιος, propre), propre à.... Il est vieux, et ne se dit plus qu'au palais.

IDOLÂTRE, subst. et adj. des deux genres (*idolâtre*) (en grec εἰδωλολατρης, formé de εἰδωλον, idole, et λατρις, serviteur, adorateur), qui adore les *idoles*.—Fig., qui aime avec excès : *il est idolâtre de ses pensées*, il y est trop attaché.

IDOLÂTRÉ, E, part. pass. de *idolâtrer*, et adj.

IDOLÂTRÉMENT, adv. (*idolâtréman*), avec *idolâtrie*.

IDOLÂTRER, v. act. (l'*Académie* le fait aussi neut.) (*idolâtré*), adorer les *idoles*. — Au fig., aimer avec trop de passion. — S'IDOLÂTRER, v. pron., être *idolâtre* de soi-même.

IDOLÂTRIE, subst. fém. (*idolâtri*) (du grec εἰδωλολατρεια, formé de εἰδωλον, idole, et λατρεια, culte, adoration, servitude, dérivé de λατρις, serviteur, adorateur), culte divin qu'on rend à la créature, à une fausse divinité.— Au fig., amour excessif : *aimer jusqu'à l'idolâtrie*.

IDOLÂTRIQUE, adj. des deux genres (*idolâtrike*), qui appartient à l'*idolâtrie*.

*IDOLE, subst. fém. (*idole*) (en grec εἰδωλον, fait de εἰδος, forme, figure), statue représentant une fausse divinité exposée à l'adoration. — Fig., 1° avec la prép. *de*, objet d'une passion extrême : *il fait son idole de son argent*; 2° sans régime, belle personne qui n'est point animée. En ce sens il est familier.—On dit aussi d'une personne stupide, que *c'est une idole*, *une vraie idole*; et d'un homme qui se tient à ne rien faire, qu'*il se tient là comme une idole*.—T. d'hist. nat., *idole des nègres*, espèce de boa, adoré par quelques peuplades nègres. — *Idole des Maures*, espèce de poisson que les Maures ont en grande vénération.

IDOLÉON, subst. mas. (*idolé-on*), myth., temple consacré chez les anciens au culte des *idoles*.

IDOLION, adj. mas. (*idoli-on*), surnom donné à Julien pour avoir rétabli le culte des *idoles*.

IDOLOMANE, subst. des deux genres (*idolomane*), celui, celle qui n'adore que des *idoles* ou des images.

IDOLOMANIE, subst. fém. (*idolomani*), habitude superstitieuse de n'adorer que des *idoles* ou des images.

IDOLOPÉE, subst. fém. (*idolopé*), t. de rhét., figure par laquelle on fait parler les morts.

*IDOLOTHYTE, subst. mas. (*idolotite*) (du grec εἰδωλον, idole, et θυω, je sacrifie), offrande faite aux *idoles*.

*IDOMÉNÉE, subst. propre mas. (*idoméné*), myth., petit-fils de Minos, et roi de Crète, était au siège de Troie, après lequel, s'étant mis en mer

pour s'en retourner dans son royaume, il fit vœu, pendant une tempête, de sacrifier la première chose qui se présenterait à lui, s'il en échappait. Ce prince se repentit bientôt d'avoir fait un tel vœu; car il rencontra son fils dès qu'il arriva à terre, et le sacrifia; ce qui fut cause d'une peste si cruelle, que ses sujets indignés le chassèrent. Il alla fonder un nouvel empire dans la Calabre, et rendit son peuple heureux.

IDOTÉE, subst. fém. (*idote*), myth., l'une des filles de Prœtus, roi d'Argos.

IDONÉITÉ, subst. fém. (*idoné-ité*), aptitude à.... Vieux; on ne s'en sert qu'au palais.

IDOTÉES, subst. fém. plur. (*idoté*), t. d'hist. nat., genre de crustacés.

*__IDOTHÉE__ ou **EIDOTHÉE**, subst. propre fém. (*idote*), fille de Protée. Elle enseigna à Ménélas le moyen d'obliger son père de lui découvrir ce qui devait lui arriver. Ce fut aussi le nom d'une des nymphes qui prirent soin de l'enfance de Jupiter.

IDSUMO, subst. propre mas. (*ideçumo*), myth., l'une des divinités des Japonais.

IDULIES, subst. fém. pl. (*idulie*), sacrifices à Jupiter, qui se faisaient aux ides de chaque mois.

*__IDUMÉEN__, subst. et adj. mas., au fém. **IDUMÉENNE** (*idumé-ein, ène*), d'*Idumée*.

IDUMÉENNE, subst. et adj. fém. V. IDUMÉEN.

IDYA ou **IPSÉA**, subst. propre fém. (*idia, ipcé-a*), myth., fille de l'Océan et de Téthys, femme d'Éétès, roi de la Colchide, et mère de Médée.

*__IDYLLE__, subst. fém. (*idile*) (en grec εἰδύλλιον, diminutif de εἶδος, image, représentation; parce que le propre de l'*idylle* est de peindre des objets ou des scènes champêtres), petit poème dont le sujet est pastoral ou amoureux, qui tient de la nature de l'églogue.

IÉNA, subst. propre fém. (*i-éna*), ville du grand-duché de Saxe-Weimar, célèbre par son université et plus encore par la victoire qu'y remportèrent les armées françaises en 1806.

IÉNITE ou **JÉNITE**, subst. fém. (*i-énite*), t. de minér., substance regardée par les uns comme une pierre, et par les autres comme une espèce particulière du genre fer.

IÈTES, subst. mas. plur. (*i-ète*), ancien peuple de l'une des Sporades, dans la mer Égée.

IEUSE, subst. fém. (*i-euze*), t. de bot., espèce de chêne. Voy. YEUSE.

IF, subst. mas. (*ife*) (du gallois *iw*, qui a le même sens. *Huet.*), t. de bot., arbre toujours vert, de médiocre grandeur, à fleurs amentacées, connu jadis par les formes bizarres que lui faisait prendre dans les parterres la facilité qu'il a de souffrir la taille sans inconvénient.—Échafaudage en bois, de forme triangulaire, et qui porte des lampions.—Coquille du genre cérite.

IFURIN, subst. mas. (*ifurein*), myth., enfer des Gaulois.

IGASURATE, subst. mas. (*iguazurate*), t. de chim., combinaison de l'acide *igasurique* avec une base quelconque.

IGASURIQUE, adj. des deux genres ((*iguazurike*), t. de chim., se dit d'un acide trouvé dans certains végétaux.

IGDIS, subst. fém. (*iguedice*), sorte de danse bizarre des anciens.

*__IGNAME__, subst. mas. (*iguename*), t. de bot., plante monocotylédonée, de la famille des asparaginées.

IGNARE, subst. et adj. des deux genres (*igniare*) (en latin *ignarus*, formé de *in* privatif, et de *gnarus*, qui sait), ignorant. Il ne se dit que des personnes.

IGNATIE, subst. fém. (*igniaci*), t. de bot., arbre de l'Inde, à rameaux grimpants, et dont la semence a été introduite en médecine par les jésuites sous le nom de *fèves de Saint-Ignace*.

IGNÉ, E, adj. (*iguené*) (en latin *igneus*, fait de *ignis*, feu); on écrivait autrefois *ignée* pour les deux genres.—T. didactique, qui est de feu, de la nature du feu.

IGNÉOLOGIE, subst. fém. (*iguené-oloji*) (du latin *ignis*, feu, et du grec λογος, discours), traité sur le feu.

IGNÉOLOGIQUE, adj. des deux genres (*iguené-olojike*), qui appartient à l'*ignéologie*.

IGNÉOLOGUE, subst. mas. (*iguéné-ologue*), celui qui s'occupe d'*ignéologie*.

IGNESCENT, E, adj. (*iguenèceçan, çante*), igné, en feu, embrasé.

IGNICOLE, subst. et adj. des deux genres (*iguenikole*) (du latin *ignis*, feu, et *colere*, adorer), qui adore le feu.

IGNIFÈRE, adj. des deux genres (*iguenifère*) (du latin *ignis*, feu, et *ferre*, porter), qui transmet le feu.

IGNIGÉNA, subst. propre mas. (*iguenijéna*), myth., mot latin qui signifie engendré par le feu, surnom de Bacchus, tiré d'une circonstance de sa naissance.

IGNIPOTENS, adj. propre mas. (*iguenipoteince*), myth., mot latin qui signifie *maître du feu*, surnom de Vulcain.

IGNISPICIE, subst. fém. (*iguenicepici*), divination par le moyen du feu.

IGNISPICIEN, adj. mas., au fém. **IGNISPICIENNE**, (*iguenicepiciein, ciène*), qui appartient à l'*ignispicie*.

IGNISPICIENNE, adj. fém. Voy. IGNISPICIEN.

IGNITION, subst. fém. (*iguenicion*) (du latin *ignis*, feu), t. de chimie, état d'un métal rougi au feu des corps en combustion.

IGNIVOME, adj. des deux genres (*iguenivome*) (du latin *ignis*, feu, et *vomere*, vomir), volcanique, qui *vomit* le feu.

*__IGNIVORE__, subst. et adj. des deux genres (*iguenivore*) (du latin *ignis*, feu, et *vorare*, dévorer), qui prétend avaler du feu.

*__IGNOBILITÉ__, subst. fém. (*igniobilité*), qualité de ce qui est *ignoble*.

*__IGNOBLE__, adj. des deux genres (*ignioble*) (en latin *ignobilis*, formé de *in*, non, et *nobilis*, noble), bas, vil, qui sent l'homme de basse extraction. Il se dit de l'air, des manières, des sentiments, du discours et du style. *L'air est ignoble*, lorsqu'au premier aspect d'un homme qui se présente à nous, nous sommes tentés de le reléguer dans quelque condition abjecte de la société. — *Les manières sont ignobles*, lorsqu'elles décèlent un intérêt sordide.—*Les sentiments sont ignobles*, lorsqu'on remarque que la vérité, la justice et la vertu y sont blessées, par la préférence accordée sur elles à tout autre objet. — Dans la conversation, *le ton est ignoble*; dans les écrits, *le style est ignoble*, lorsque les expressions, les comparaisons, les idées sont empruntées d'objets vils et populaires. — On dit en termes de peinture: *des airs de tête ignobles*.

IGNOBLEMENT, adv. (*igniobleman*), d'une manière *ignoble*.

IGNOMINIE, subst. fém. (*igniomini*) (en lat. *ignominia*, formé de *in*, particule négative, et *nomen*, nom, renommée), infamie, grand déshonneur. Voy. INFAMIE.

IGNOMINIEUSE, adj. fém. Voy. IGNOMINIEUX.

IGNOMINIEUSEMENT, adv. (*igniominieuzeman*), avec *ignominie*.

IGNOMINIEUX, adj. mas.; au fém. **IGNOMINIEUSE** (*igniominieu, nieuze*) (en lat. *ignominiosus*), plein d'*ignominie*.

IGNORAMMENT, adv. (*ignioraman*) (du latin *ignoranter*), avec *ignorance*.

IGNORANCE, subst. fém. (*igniorance*) (en latin *ignorantia*), défaut de connaissance, manque de savoir.— *Un livre plein d'ignorances grossières*, plein de fautes qui marquent une *ignorance grossière*. — *Prétendre cause d'ignorance*, s'excuser sur son *ignorance*; prétendre *ignorer* une chose, en faire le semblant.

IGNORANT, E, subst. et adj. (*ignioran, rante*) (en lat. *ignorans*, *ignarus*, formé de la particule négative *in*, et *gnarus*, qui sait), celui, celle qui est sans lettres, sans étude, qui n'a point de savoir. — Celui qui n'est pas instruit de certaines choses, qui les *ignore*; Boileau (épître V) a dit en ce dernier sens :

Mais sans cesse *ignorants de* nos propres besoins.

Cette préposition *de* ne s'emploie après *ignorant* que dans le style fam.—*Faire l'ignorant*, feindre d'*ignorer* une chose.—*Être, se montrer ignorant comme l'enfant qui vient de naître*, ne rien savoir, ne savoir absolument rien de ce qu'on devrait savoir.

IGNORANTIFIANT, E, adj. (*igniorantifian, fiante*), qui rend *ignorant*. (Molière.)

IGNORANTIFIÉ, E, adj. (*igniorantifié*), rendu *ignorant*. (Molière.)

IGNORANTIN, subst. et adj. mas. (*igniorantein*), ignare.—Membre d'une confrérie chargée d'enseigner les premiers éléments de l'instruction aux enfants pauvres, et qui fait elle-même profession de ne pas posséder de plus grandes connaissances.—Ironiquement, ennemi des lumières.

IGNORANTISME, subst. mas. (*ignioranticeme*), système, opinion des partisans de l'*ignorance* des peuples.

IGNORANTISSIME, adj. des deux genres (*igniorantictme*), très-*ignorant*.

IGNORÉ, E, part. pass. de *ignorer*.

IGNORER, v. act. (*igniorė*) (en latin *ignorare*, fait dans le même sens que *ignarus*, lequel est formé de *in*, et de *gnarus*), ne savoir pas.—Fam. et neut., *il n'ignore de rien*, il sait tout.— *Ignorer les hommes*, ne pas les connaître.—Ne point pratiquer une chose: *ignorer le mensonge*. — S'IGNORER, v. pron., ne pas se connaître.

IGRUSINE, subst. fém. (*igueruzine*), t. de chim., principe extrait de l'essence de térébenthine.

IGUAN, subst. mas. (*igu-an*), t. d'hist. nat., espèce de reptile, sorte de lézard à crête et à goître. Voy. IGUANE.

*__IGUANE__, subst. fém. (*igu-ane*), t. d'hist. nat., famille de reptiles de l'ordre des sauriens.

IGUANOÏDE, subst. mas. et adj. des deux genres (*igu-ano-ide*), t. d'hist. nat., nom donné aux reptiles du genre *iguane*.

*__IHRAM__, subst. mas. (*irame*), vêtement obligé des pèlerins qui vont à la Mecque.

IJAR, subst. mas. (*ijar*), mois des Hébreux qui correspond à notre mois de mai.

IKILCK, subst. mas. (*ikileke*), monnaie turque de 40 paras.

IL, pronom personnel mas. dont le fém. est *elle* (*ile*). *Il* se met devant les troisièmes personnes des verbes. (Du latin *ille*.) Au pluriel, *ils* et *elles* : *il fait, elle dit, ils* ou *elles courent*, etc. Ce pronom se met immédiatement devant le verbe, sans souffrir rien entre deux, si ce n'est des particules et des pronoms personnels; comme : *il nous dit*, *il lui parle*, *il ne veut pas*, etc. Il se met aussi immédiatement après le verbe dans les interrogations : *que fait-il? où sont-ils?* ou *qu'a-t-il dit? qu'a-t-il fait? aime-t-il? aussi furent-ils sages; aussi est-il vrai*, etc. On le place aussi devant les verbes unipersonnels, et alors il n'est point relatif. *Il faut que...; il est besoin de...; il pleut...; il neige; il tonne; il y a des hommes*. — *Il est*, *il y a*. Ces deux expressions, qui sont souvent employées l'une pour l'autre, offrent cependant quelque différence : *il est*, semble exprimer quelque chose de plus général; et *il y a*, quelque chose de plus particulier, de plus applicable à une circonstance particulière.—*I* de *si* se retranche devant *il*, et on le remplace par une apostrophe : *s'il arrive, s'il vient*, et non pas *si il arrive, si il vient*; devant *elle*, *i* de *si* ne se retranche pas. Voy. au mot CELA.

*__ILAÏRE__ ou **LAÏRE** et **PHŒBÉE**, subst. propre fém. (*ila-ire, la-ire, fébé*), myth., filles de Leucippus, et prêtresses, la première de Diane, et l'autre de Minerve. Castor et Pollux les enlevèrent.

*__ILDEPHONSE__ (SAINT-), subst. propre mas. (*ceintildefonce*), ville d'Espagne, résidence fréquente de la cour et du gouvernement du royaume : *le cabinet de Saint-Ildephonse*, se dit en style politique pour signifier : le gouvernement espagnol, comme on dit *le cabinet des Tuileries* pour signifier le gouvernement français.

*__ILE__, subst. fém. (*ile*) (en latin *insula*), espace de terre entouré d'eau de tous côtés.—*Faire un voyage aux îles*, se dit des *îles* qui forment l'archipel du Mexique.

ÎLE-DE-FRANCE, subst. propre fém. (*iledefrance*), ancienne province de France, qui se trouve comprise aujourd'hui dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, et de l'Oise. Voy. ILES, subst. mas. plur.

*__ILECH__, subst. mas. (*ilèk*), nom donné par Paracelse à la matière organique de toutes choses.

ILÉITE, subst. fém. (*ilé-ite*), t. de médec., inflammation de l'*ileum*.

ILÉO-CAPSULO-TROCHANTIN, adj. mas. (*ilé-okapeçulotrochantein*), t. d'anat., se dit d'un muscle qui va de l'épine inférieure de l'os des iles à la capsule de la tête du fémur et au petit *trochanter*.

ILÉO-CŒCAL, E, adj. (*ilé-océkal*), t. d'anat., qui appartient à l'intestin *ileum* et au *cœcum*.

ILÉO-CÔLIQUE, subst. fém. et adj. des deux genres (*ilé-okolike*), t. d'anat., qui a rapport aux intestins iléon et côlon. On a appelé *artère iléo-côlique*, la côlique droite inférieure, division de la mésentérique supérieure, ou cœcale.

ILÉO-DICLIDITE, subst. fém. (*ilé-odiklidite*), t. de médec., inflammation de l'ileum et de la valvulve cœcale.

ILÉOGRAPHE, subst. mas. (*ilé-oguerafe*), t. d'anat., celui qui s'occupe particulièrement de l'histoire des intestins.

ILÉOGRAPHIE, subst. fém. (*ilé-ogueraf*), description des intestins, traité des intestins.

ILÉOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*ilé-o-gucrafke*), qui appartient à l'*iléographie*.

ILÉO-LOMBAIRE, subst. et adj. (*ilé-olonbère*). Voy. ILIO-LOMBAIRE.

ILÉOLOGIE, subst. fém. (*ilé-oloji*) (du grec εἰλεον, intestin, et λογος, discours, traité), traité des intestins.

ILÉOLOGIQUE, adj. des deux genres (*ilé-olojike*), qui appartient à l'*iléologie*.

ILÉOLOGUE, subst. mas. (*ilé-ologue*), celui qui s'occupe spécialement des intestins. Voy. ILÉOGRAPHE.

ILÉON. Voy. ILEUM.

ILÉOSE, subst. fém. (*ilé-oze*), t. de médec., affection morbide de l'intestin *iléon*.

ILÉOSIE, subst. fém. (*ilé-ozi*), t. de médec., colique violente.

ILERGÈTE, subst. propre mas. (*ilèrejète*), peuple qui habite le centre de la Catalogne en Espagne.

ILES, subst. mas. plur. (*ile*) (en latin *ilia*), t. d'anat., les flancs.—*Os des iles*, os larges et plats, situés aux parties latérales du bassin.

ILEUM ou **ILÉON**, subst. et adj. mas. (*ilé-ome*) (en grec εἰλεον, formé du verbe εἰλεω, entortiller, tourner, parce qu'il fait un grand nombre de circonvolutions), t. d'anat., le dernier et le plus long des intestins grêles. — Adj. : *l'intestin ileum*.

ILÉUS, subst. mas. (*ilé-uce*), t. de médec., passion *iliaque*. Maladie ainsi nommée parce qu'elle paraît avoir son siége dans l'intestin *iléon*. C'est ce qu'on appelle vulgairement *un miserere*.

ILHUI, subst. mas. (*ilui*), t. d'hist. nat., espèce d'autruche, ainsi nommée chez les Patagons.

ILIAC, subst. mas. (*ili-ak*), t. d'hist. nat., espèce de pinson d'Amérique.

ILIACO-MUSCULAIRE, adj. des deux genres (*ili-akômucekulère*), t. d'anat., qui appartient au muscle *iliaque*.

ILIACO-TROCHANTIN, adj. mas. (*ili-akôtrochantein*), t. d'anat., nom donné au muscle *iliaque* ou *iliaco-trochantinien*.

ILIACO-TROCHANTINIEN, subst. et adj. mas. (*ili-akôtrochantiniein*), t. d'anat.; on donne ce nom au muscle *iliaque*, parce qu'il s'étend de la fosse *iliaque* au petit *trochanter* du fémur.

***ILIADE**, subst. fém. (*ili-ade*) (du grec Ιλιον, Troie), poëme épique d'Homère sur la prise de Troie.

ILIAL, E, adj. (*il-iale*), t. d'anat., qui a rapport à l'os *iléon*.—Au plur. mas., *iliaux*.

***ILIAQUE**, adj. des deux genres (*ili-ake*) (du lat. *ilia*, iles), t. d'anat. ; nom donné, en général, aux parties qui ont rapport à l'*iléon* et aux os des *iles*.—*Passion iliaque*, maladie dans laquelle on sent une douleur très-aiguë dans l'intestin *iléon*.—*Muscle iliaque*, celui qui fait mouvoir l'os de la cuisse sur le bassin. — T. d'archit. anc.: *table iliaque*, fragment de bas-relief antique, d'un pied carré de surface, trouvé près d'Albano, qui fut publié à Rome par *Fabretti* en 1683, et inséré en 1719 dans l'*Antiquité expliquée* de Montfaucon. Cette table contient la guerre de Troie, ville appelée *Ilion*, d'*Ilus*, le quatrième de ses rois.—*Fêtes iliaques*, jeux institués par Auguste, en commémoration de la bataille d'Actium.

ILIA-SYLVIA, subst. propre fém. (*ili-a-cilevia*), myth., mère de Romulus.

ILICET, adv. (*ilicète*) (contraction des mots latins *ire licet*), expression usitée dans les funérailles des anciens pour avertir que la cérémonie était terminée.

ILIEN, adj. mas. (*ili-ein*), insulaire. (*Boiste*.) Inusité.

ILII-SACRO-FÉMORAL, subst. et adj. mas. (*ili-içakrofémoral*), t. d'anat., nom donné au muscle grand-fessier ou *sacro-fémoral*.

ILIO-ABDOMINAL, subst. et adj. mas. (*ili-o-abedominale*), t. d'anat., se dit du muscle interne *abdominal*.

ILIO-APONÉVROSI-FÉMORAL, subst. et adj. mas. (*ili-o-aponévrozifémoral*), t. d'anat. ; on nomme ainsi le muscle *fascia-lata*, parce qu'il est attaché à l'épine antérieure-supérieure de l'os *ilion* et à la ligne âpre du fémur.

ILIO-APONÉVROTIQUE, subst. et adj. mas. (*ili-o-aponévrotike*), t. d'art vétér., se dit du muscle *fascia-lata* du cheval.

ILIO-CRÉTI-TIBIAL, subst. et adj. mas. (*ili-okrétitibiale*), t. d'anat., nom donné au muscle appelé autrement *muscle-couturier*.

ILIOÏDÉE, subst. fém. (*ili-o-idé*), t. de bot., plantes qui composent la première division de la famille des algues.

ILIO-FÉMORAL, subst. et adj. mas. (*ili-ofémorale*), t. d'anat., qui appartient à l'os *iliaque* et au fémur. — *Ilio-fémoral grêle*, t. d'art vétér.; se dit d'un muscle de la cuisse du cheval.

ILIO-HYPOGASTRIQUE, subst. et adj. mas. (*ili-o-ipoguacetrike*), t. d'anat.; se dit du muscle émané de la première paire lombaire, qui s'emboîte dans le muscle oblique du bas-ventre.

ILIO-INGUINAL, subst. et adj. mas. (*ili-o-einguinale*), t. d'anat. ; on appelle ainsi le nerf qui s'étend de la première paire lombaire au muscle oblique du bas-ventre.

ILIO-ISCHIO-TROCHANTÉRIEN, subst. et adj. mas. (*ili-o-iceki-otrochanteri-ein*), t. d'anat., nom donné au muscle appelé autrement *petit-fessier*, ou *petit ilio-trochantérien*.

ILIO-LOMBAIRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*ili-olonbère*), t. d'anat., qui appartient au muscle *iliaque* et aux lombes.

ILIO-LOMBO-VERTÉBRAL, subst. et adj. mas. (*ili-olonbô-vèretébral*), t. d'anat., se dit du ligament *ilio-lombaire*.

ILIO-LOMBI-COSTAL, subst. et adj. mas. (*ili-o-lonbi-kocetal*), t. d'anat., muscle carré des lombes ou *ilio-costal*.

ILIO-LOMBI-COSTO-ABDOMINAL, subst. mas. et adj. (*ili-o-lonbikoceto-abedominal*), t. d'anat., muscle appelé autrement *petit oblique abdominal* ou *ilio-abdominal*.

ILIO-PECTINÉE, subst. et adj. fém. (*ili-o-pèktiné*), t. d'anat.; se dit d'une éminence formée par la jonction de la base de l'os *ilion* et de celle du pubis.

ILIO-PUBI-COSTO-ABDOMINAL, subst. et adj. mas. (*ili-o-pubi-kocetô-abedominal*), t. d'anat., muscle grand *oblique-abdominal* ou *costo-abdominal*.

ILIO-ROTULIEN, subst. et adj. mas. (*ili-o-rotuliein*), t. d'anat., muscle grêle antérieur, ainsi nommé parce qu'il s'étend de l'épine antérieure-inférieure de l'os *ilion* à la base de la rotule.

ILIO-SACRÉ, E, adj. (*ili-o-sacré*), t. d'anat., qui appartient à l'os *iliaque* et au *sacrum*.

ILIO-SACRO-FÉMORAL, subst. et adj. mas. (*ili-o-çakrô-fémoral*), t. d'anat., muscle qui s'étend de l'os *ilion* et du *sacrum* au *fémur*.

ILIO-SACRO-SCIATIQUE, subst. mas. et adj. des deux genres (*ili-o-çakrôciatike*), t. d'anat., qui naît de l'os des *iles*, et s'attache à l'*ischion* et au *sacrum*.

ILIO-SCROTAL, subst. mas. et adj. (*ili-ocekrotal*), t. d'anat., se dit des rameaux ligamenteux qui correspondent aux parties voisines de l'*ilion* et au *scrotum*.

ILIO-SPINAL, subst. et adj. mas. (*ilio-cepinale*), t. d'art vétér., se dit des muscles long-dorsal, long-épineux de l'encolure et court-transversal du cheval.

ILIO-TROCHANTÉRIEN, subst. et adj. mas. (*ili-o-trochantériein*), t. d'anat., se dit des différents muscles *fessiers*.

***ILION**, subst. mas. (*ili-on*) (du grec εἰλεω, j'entortille), t. d'anat., os des hanches ; c'est la plus grande des trois pièces dont les os innominés sont composés dans les jeunes sujets.

ILION, subst. propre fém. (*ili-on*); on appelle ainsi la ville de Troie, du nom d'*Ilus*, fils de Tros, et roi de cette contrée.

ILIONE, subst. propre fém. (*ili-one*), myth., fille de Priam, et femme de Polymnestor.

ILIONÉE, subst. propre mas. (*ili-oné*), myth., capitaine troyen, fils de Phorbas, suivit Enée, qui le chargea de plusieurs ambassades, parce qu'il était éloquent.

***ILITHYIE**, subst. propre fém. (*iliti-i*), myth., fille de Junon, déesse qui, chez les Grecs, présidait aux accouchements. C'est la même que Lucine.

ILIUM, subst. mas. Voy. ILEUM.

ILUS, subst. propre mas. (*iluce*), myth., roi de Troie, fils de Tros et de Callirhoé, fille du Scamandre : il donna le nom d'*Ilion* à la ville de Troie.

ILLANKEN, subst. mas. (*ilelankiène*), t. d'hist. nat., poisson du genre des saumons.

ILLAPA, subst. propre mas. (*ilelapa*), myth., l'un des dieux des Péruviens.

ILLAPS, subst. mas. (*ilelapece*), extase. Hors d'usage.

***ILLATIF**, adj. mas., au fém. **ILLATIVE** (*ilelatif, tive*) (du lat. *illatus*, part. de *inferre*), dont on infère.

ILLATIVE, adj. fém. Voy. ILLATIF.

***ILLATION**, subst. fém. (*ilelâcion*), translation de reliques ; prière de la messe mozarabique.

ILLEC, adv. (*ilelèke*), en ce lieu-là. Vieux mot. (*Marot*, *Voltaire*.)

ILLÉCÈBRES, subst. mas. plur. (*ilelécèbre*), t. de bot., genre d'amarantes.

***ILLE-ET-VILAINE**, subst. propre fém. (*ilévilène*), nom d'un dép. de la France qui tire son nom des deux principales rivières qui l'arrosent. Rennes en est le chef-lieu.

ILLÉGAL, E, adj. (*ileléguale*), qui est contre la loi. Il est opposé à *légal*.—Au plur. mas., *illégaux*.

ILLÉGALEMENT, adv. (*ilelégualeman*), d'une manière *illégale*.

ILLÉGALITÉ, subst. fém. (*ilelégualité*), caractère, vice de ce qui est *illégal*.

ILLÉGAUX, adj. mas. plur. Voy. ILLÉGAL.

ILLÉGITIME, adj. des deux genres (*ilelèjitime*), qui n'a pas les conditions requises par la loi.—Le contraire de *légitime*.—Qui n'est pas d'après la loi.—Déraisonnable : *désirs illégitimes*.—*Enfant illégitime*, né hors du mariage.—*Prétention illégitime*, injuste.

ILLÉGITIMEMENT, adv. (*ilelèjitimeman*), d'une manière *illégitime*.

ILLÉGITIMITÉ, subst. fém. (*ilelèjitimité*), défaut de *légitimité*.

ILLETTRÉ, E, subst. et adj. (*ilelètré*), qui n'a que de légères connaissances en littérature, ou qui n'en a même pas.

***ILLIBÉRAL, E**, adj. (*ilelibérale*), sans *libéralité*; servile, bas. — Mécanique : *profession illibérale*. Ce mot manque dans l'*Académie*. — Au plur. mas., *illibéraux*.

ILLIBÉRALEMENT, adv. (*ilelibéraleman*), d'une manière *illibérale*, servile.—Ce mot manque dans l'*Académie*.

ILLIBÉRALITÉ, subst. fém. (*ilelibéralité*), absence de noblesse, d'indépendance; servilité.—Ce mot manque dans l'*Académie*.

ILLICITE, adj. des deux genres (*ilelicite*) (de la particule privative *in*, et *licitus*, permis, licite), qui n'est pas permis; qui est défendu par la morale ou par les lois : *amour illicite*; *attroupements illicites*.

ILLICITEMENT, adv. (*ileliciteman*), d'une manière *illicite*.

ILLIERS, subst. propre mas. (*ili-é*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Chartres, dép. d'Eure-et-Loir.

ILLIMITABLE, adj. des deux genres (*ilelimitable*), sans *limites*, qui ne peut être *limité*.

ILLIMITÉ, E, adj. (*ilelimité*), sans bornes, sans *limites*, sans terme.

ILLIPÉ, subst. mas. (*ilelipé*), t. de bot., grand arbre du Malabar, de la famille des sapotilliers.

***ILLICO**, adv. (*ilelikô*), mot emprunté du latin, et qui signifie littéralement : *sur-le-champ*. Il se dit en médecine d'un remède qu'il faut appliquer à l'instant, et s'employait dans l'ancienne jurisprudence en parlant d'un jugement dont on avait droit d'appeler sur-le-champ, etc.

ILLISIBLE, adj. des deux genres (*ilelizible*), qu'on ne peut lire. Voy. INLISIBLE.

***ILLITÉRÉ, E**, subst. et adj. (*ileliteré*), qui ne sait pas lire. Peu en usage. Il est, du reste, inutile, car *illettré* dit plus, ou du moins tout autant.

ILLITION, subst. fém. (*ilelicion*) (du lat. *illinere* ou *illinire*, oindre, frotter), t. de médec., action d'oindre une partie, de la frotter de quelque liqueur onctueuse.

ILLOGIQUE, adj. des deux genres (*ilelojike*), contraire à la *logique*. (*Boinvilliers*.)

***ILLOSE**, subst. fém. (*ilelôze*), t. de médec., strabisme.

***ILLUMINATEUR**, subst. mas. (*ileluminateur*), celui qui *illumine*, qui fait des *illuminations* ou qui possède l'art de distribuer les lumières de façon à produire tels ou tels effets.

ILLUMINATIF, adj. mas., au fém. **ILLUMINATIVE** (*ileluminatif, tive*), qui *illumine*.—En t. de dévotion mystique : *la vie illuminative*, qui a la vertu d'éclairer.

***ILLUMINATION**, subst. fém. (*ileluminâcion*) (en lat. *illuminatio*), action d'*illuminer* dans les fêtes publiques.—Feux et lumières employés à cet effet. — En t. de dévotion, inspiration divine, *lumière* extraordinaire que Dieu répand dans l'âme.

ILLUMINATIVE, adj. fém. Voy. ILLUMINATIF.

*ILLUMINÉ, E, part. pass. de *illuminer*, et adj. —Éclairé.—Subst., un visionnaire, un fanatique en matière de religion : *c'est un illuminé*. — Se dit aussi d'une personne qui prétend avoir des visions, et être inspirée immédiatement par la divinité.—Il s'est dit d'une secte de chrétiens qui parut au 7e siècle, et d'une nouvelle secte qui, de nos jours, a pris naissance en Allemagne, et que l'on croit vulgairement s'occuper de l'évocation des ombres des morts. — Titre donné, par dérision, à tous les charlatans mystiques des derniers temps, à tous ceux qui s'occupaient d'alchimie, de magie, de cabale, de revenants, etc. — Dans une acception plus particulière, membres d'une association formée en Allemagne en 1767, par *Weishaupt*, professeur de droit à Ingolstadt, et qu'on a accusés d'avoir pour but secret la destruction de tous les gouvernements établis.

ILLUMINER, v. act. (*ilelumine*) (en lat. *illuminare*, fait de *lumen*, lumière), éclairer, répandre de la lumière sur...—Faire des *illuminations*, disposer des *lumières* avec ordre et symétrie, en signe de réjouissance.—Figur., en t. de religion, éclairer l'esprit, l'âme. *J.-B. Rousseau* (ode 7, livre IV) a dit :

> C'est aux astres vénérables
> D'*illuminer* ses actions ;

pour *éclairer ses actions*. Cette expression est impropre.

ILLUMINISME, subst. mas. (*ileluminiceme*), doctrine, opinion plus que chimérique des *illuminés*.

ILLUSION, subst. fém. (*ileluzion*) (en latin *illusio*, fait du verbe *illudere*, qui signifie proprement se moquer de...), apparence trompeuse présentée à quelqu'un, ou par sa propre imagination, ou par l'artifice d'un autre. — Pensée et imagination chimériques. Une *illusion*, dit M. *Guizot*, est l'effet d'une chose ou d'une idée qui nous déçoit par une apparence trompeuse; une *chimère* est une idée entièrement destituée de fondement.—Songe, fantôme agréable ou désagréable. C'est le mensonge des apparences. *Faire illusion*, c'est, en général, tromper par les apparences. *Nos sens nous font illusion*, lorsqu'ils nous montrent des objets où il n'y en a point, ou, lorsqu'il y en a, qu'ils nous les montrent autrement qu'ils ne sont. *Les verres de l'optique nous font illusion* de cent manières différentes, en altérant la grandeur, la forme, la couleur, la distance. *Nos passions nous font illusion*, lorsqu'elles nous dérobent l'injustice des actions ou des sentiments qu'elles nous inspirent. Tout ce qui nous impose par son éclat, son antiquité, sa fausse importance, *nous fait illusion*.

ILLUSIONNÉ, E, part. pass. de *illusionner*.

ILLUSIONNER, v. act. (*ileluzioné*), faire, causer de l'*illusion*; tromper par des *illusions*.—S'ILLUSIONNER, v. pron.

ILLUSOIRE, adj. des deux genres (*ileluzoare*), qui tend à tromper par une fausse apparence, captieux, etc. : *proposition illusoire*. — Inutile, sans effet : *demande illusoire*.

ILLUSOIREMENT, adv. (*ileluzoareman*), d'une manière *illusoire*.

ILLUSTRATEUR, subst. mas. (*ilelucetrateur*), celui qui donne le *lustre*, qui célèbre ou rend célèbre. Peu en usage.

*ILLUSTRATION, subst. fém. (*ilelucetrâcion*) (en lat. *illustratio*), explication, discours qui met en son jour ce qu'il y a de beau dans un lieu ou sur un sujet.—Dans un sens plus usité, marques d'honneur dont une famille est *illustrée*.—Célébrité, éclat.—En t. de dévotion : *illustration divine*; illumination, lumière particulière qui vient de Dieu.

ILLUSTRE, adj. des deux genres (*ilelucetre*) (en lat. *illustris*), éclatant, célèbre par le mérite, par les talents, les succès, etc. Il se prend ordinairement en bonne part. — *Une maison illustre*, est celle dans laquelle il y a eu plusieurs hommes *illustres*.—On dit substantivement, dans le style badin ou même moqueur : *c'est un illustre*.

*ILLUSTRÉ, E, part. pass. de *illustrer*.

*ILLUSTRER, v. act. (*ilelucetré*) (en lat. *illustrare*), donner du *lustre* et de l'éclat; rendre *illustre*.—S'ILLUSTRER, v. pron.

ILLUSTRISSIME, adj. des deux genres (*ilelucetricime*) (en latin *illustrissimus*), très-*illustre*.

ILLUTATION, subst. fém. (*ilelutâcion*) (du lat. *lutum*, boue), t. de médec., action d'enduire quelque partie du corps de boue, que l'on a soin de renouveler lorsqu'elle est sèche, à dessein d'échauffer, de dessécher, etc. On emploie à cet effet le limon qui est au fond des sources minérales.

*ILLYRIE, subst. propre fém. (*ileliri*), province d'Autriche, bornée par la Styrie, la Croatie, la Hongrie et la mer Adriatique.

*ILLYRIEN, subst. et adj. mas., au fém. ILLYRIENNE (*ileliriein, riène*), de l'*Illyrie*.

ILLYRIENNE, subst. et adj. fém. Voy. ILLYRIEN.

ÎLOT, subst. mas. (*ilô*), petite *île*.

*ILOTE, subst. mas. (*ilote*), à Lacédémone, esclave. Les *Ilotes* étaient, dans l'origine, les habitants de la ville d'*Elos*, dans la Laconie, qui, après s'être soumis aux Lacédémoniens, se révoltèrent contre eux, et qui, obligés ensuite de se rendre à discrétion, furent réduits en esclavage, eux et tous leurs descendants, à perpétuité. — Au fém., t. d'hist. nat., espèce de coquille qu'on trouve aux environs de Livourne.

ILOTISME, subst. mas. (*iloticeme*), état, condition, servitude semblable à celle de l'*ilote*.

ILPÉMAXTLA, subst. mas. (*ilcpémakcetela*), t. d'hist. nat., espèce de renard de la Nouvelle-Espagne.

ILUANA, adj. fém. (*ilu-ana*), t. d'hist. nat.; on appelle *terre iluana* une sorte de bol blanc qui, mêlé avec le jus de citron, est propre, dit-on, à détruire les vers des enfants.

*IMAGE, subst. fém. (*imaje*) (en latin *imago*, fait, suivant *Festus*, de *imitari*, imiter), représentation en sculpture ou en peinture. Il ne se dit en ce sens que des *images* des dieux et de celles des saints, surtout en parlant des iconoclastes. Voy. EFFIGIE.—Estampe. Il ne se dit que des plus grossières.—Ressemblance : *Dieu a fait l'homme à son image*.— Idée, tableau de l'imagination.—*Être sage comme une image*, être fort retenu, ne pas bouger.—En optique : 1° peinture naturelle et très-ressemblante qui se fait des objets, quand ils sont opposés à une surface bien polie; 2° plus généralement, le spectre ou la représentation d'un objet que l'on voit, soit par réflexion, soit par réfraction.—En littérature, 1° description, tableau ; 2° espèce de métaphore qui, pour rendre un objet plus sensible, le peint sous des traits qui ne sont pas les siens, mais ceux d'un objet analogue.

*IMAGER, subst. mas., au fém. IMAGÈRE (*imajé, jère*), celui, celle qui vend des *images*, des estampes.

IMAGERIE, subst. fém. (*imajeri*), fabrique, commerce d'*images*, d'estampes.

IMAGINABLE, adj. des deux genres (*imajinable*), qui se peut *imaginer*.

IMAGINAIRE, adj. des deux genres (*imajinère*), en parlant des personnes dont l'*imagination* est blessée ou trompée : *malade, riche imaginaire*.—En parlant des choses, qui n'est point réel et n'existe que dans l'*imagination* : *bonheur imaginaire*. — En t. d'algèbre, il signifie impossible. Les quantités *imaginaires* sont opposées aux quantités *réelles*. — *Racines imaginaires*, racines paires de quantités négatives. — Subst. mas., en t. de mathém. : *faire évanouir l'imaginaire*. — Chez les anciens Romains, soldat qui portait au bout d'une pique le portrait de l'empereur en médaillon.

IMAGINATIF, adj. mas., au fém. IMAGINATIVE (*imajinatif, tive*), qui *imagine* aisément : *la faculté, la puissance imaginative*, la faculté, la puissance par laquelle on *imagine*; et simplement, *l'imaginative*, en employant ce terme comme subst. fém. Il est familier en ce dernier sens.

*IMAGINATION, subst. fém. (*imajinâcion*) (en lat. *imaginatio*), faculté de l'âme par laquelle elle *imagine*, elle se forme des *images*, des idées, les combine entre elles, etc. — Idée qu'on se forme d'une chose.—Pensée, vision, chimère. Ce mot signifie, en général, le pouvoir que chaque être sensible sent en soi de se représenter les choses sensibles.—On appelle *imagination active* le talent de former des peintures neuves de toutes celles qui sont dans notre mémoire; et dans ce talent on distingue l'*imagination d'invention*, qui est l'*imagination* qui invente, ou le génie, et l'*imagination de détails et d'expression*, qui est celle qui peint vivement, qui emploie les circonstances les plus frappantes, et qu'on appelle communément *imagination*, dans le monde. — On nomme *imagination passive* celle qui consiste à retenir une simple impression des objets. Ce n'est presque autre chose que la mémoire même dans un cerveau vivement ému.— Dans les arts, on appelle *belle imagination* celle qui est toujours naturelle ; *imagination fausse*, celle qui assemble des objets incompatibles ; *imagination bizarre*, celle qui peint des objets qui n'ont ni analogie, ni allégorie, ni vraisemblance; *imagination forte*, celle qui approfondit les objets ; *imagination faible*, celle qui les effleure ; *imagination douce*, celle qui se repose dans les peintures agréables ; *imagination ardente*, celle qui entasse *images* sur *images*; *imagination sage*, celle qui emploie avec choix différents caractères, mais qui admet très-rarement le bizarre et rejette toujours le faux.

IMAGINATIONISTE, subst. mas. (*imajinaci-onicete*), celui qui croit aux effets de l'*imagination* sur le fœtus. (*Boiste*.) Inus.

*IMAGINATIVE, adj. et subst. fém. Voy. IMAGINATIF.

IMAGINÉ, E, part. pass. de *imaginer*.

IMAGINER, v. act. (*imajiné*) (en lat. *imaginari*), former quelque chose dans son esprit; créer en quelque sorte une idée, en être l'inventeur.—S'IMAGINER, v. pron., se représenter dans l'esprit.—Croire, se persuader. — *Imaginer*, c'est former quelque chose dans son esprit ; c'est en quelque sorte créer une idée, en être l'inventeur. — *S'imaginer*, c'est tantôt se représenter dans l'esprit, tantôt croire et se persuader quelque chose. Quand on a mis tant d'esprit pour *imaginer* un système, comment *s'imaginer* qu'il est absurde? Je ne puis *imaginer* un pur athée; je conçois qu'un sot *s'imagine* l'être.

IMAMIE, subst. fém. (*imami*), nom de la secte d'Ali, dont les Persans suivent les doctrines en tous points.

*IMAN, subst. mas. (*iman*) (du verbe arabe *amma*, précéder, marcher devant les autres, conduire, présider, commander), ministre de la religion mahométane; c'est, comme chez nous, un curé.

IMANAT, subst. mas. (*imana*), dignité, fonctions d'*iman*.—Temps que durent ces fonctions. — Résidence de l'*iman*.

*IMANTELIGME, subst. mas. (*imanteligueme*) (du grec ιμας, courroie, et ελισσω, j'entortille), jeu des anciens Grecs, qui consistait à délier un nœud fait autour d'un bâton. (*Boiste*.) Tout-à-fait inusité.

*IMANTOPÈDE, adj. des deux genres (*imantopède*), t. d'hist. nat. ; il se dit des oiseaux à cuisses et jambes longues à moitié nues.

IMARET, subst. mas. (*imaré*), chez les Turcs, espèce d'hôpital ou d'hôtellerie pour les pauvres et les voyageurs.

*IMARMÈNE ou HIMARMÈNE, subst. propre fém. (*imarmène*), myth., divinité qu'on croit être la même que le Destin.

*IMATIDIE, subst. fém. (*imatidi*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères de l'Amérique méridionale.

IMAÜM, subst. mas. (*ima-ome*), ministre de la religion mahométane, qui n'est justiciable que du grand-visir.

*IMBÉCILLE, et non pas IMBÉCILE, qui est un barbarisme de l'*Académie*, subst. et adj. des deux genres (*einbécile*) (en lat. *imbecillis*, formé, dans la même signification, de la particule priv. *in*, et de *bacillus*, bâton ; littéralement, *qui est sans bâton, sans appui*), faible d'esprit. — Qui parle, qui agit sottement.—Idiot. Voy. FOU. On le disait autrefois, 1° pour faible; 2° pour incapable.

IMBÉCILLEMENT, et non pas, avec l'*Académie*, IMBÉCILEMENT, adv. (*einbécileman*), avec *imbécillité*.

IMBÉCILLITÉ, subst. fém. (*einbécilité*. L'*Académie* a tort de dire qu'il faut faire sentir les deux *L* dans ce mot.) (en lat. *imbecillitas*), faiblesse d'esprit.—Inhabileté, sottise, niaiserie.

IMBERBE, adj. des deux genres (*einbèrebe*) (en lat. *imberbis*, formé de *in* priv., et de *barba*, barbe), qui est sans barbe. — Subst. : *c'est un imberbe*.

IMBERBE, subst. mas. (*einbèrebe*), t. d'hist. nat., genre de poisson.—Au plur., oiseaux silvains.

IMBIBÉ, E, part. pass. de *imbiber*.

IMBIBER, v. act. (*einbibé*) (en lat. *imbibere*, formé de *in*, dans, et *bibere*, boire), mouiller de quelque liqueur, en sorte que la chose en soit pénétrée. — S'IMBIBER, v. pron., devenir *imbibé* de quelque liqueur. — Pénétrer dans... : *l'huile s'imbibe dans la laine*.

IMBIBITION, subst. fém. (*einbibicion*), action d'*imbiber*; la faculté de *s'imbiber*. — En bot., action par laquelle les feuilles pompent l'eau.

IMBLÂMABLE, adj. des deux genres (*einblâmable*), qu'on ne peut *blâmer*.—Ce mot manque dans l'*Académie*.

s'IMBOIRE, v. pron. (*ceinboare*) (du lat. *imbuere*, tremper, mouiller), *s'imbiber*, se pénétrer.

IMBRASIDÈS, subst. propre mas. (*einbrazidèce*), myth., Asius, fils d'*Imbracus*, compagnon d'Énée.

IMBRASIE, subst. propre fém. (*einbrazi*), myth., surnom de Junon, parce qu'on croyait qu'elle était née sur les bords de l'*Imbrasus*, fleuve de l'île de Samos.

***IMBRIAQUE**, adj. et subst. des deux genres (*einbriake*) (par corruption, du lat. *ebriacus*, qui a la même signification), pris de vin. (*Boiste*.) Tout-à-fait inusité.

***IMBRICAIRE**, subst. fém. (*einbrikière*), t. de bot., genre de cryptogames.

IMBRICATION, subst. fém. (*einbrikâcion*), superposition de corps, de feuilles, d'écailles, etc., qui s'emboîtent entre eux comme les *briques* d'un toit.

IMBRICÉE, adj. fém. (*einbricé*) (en lat. *imbricatus*, fait de *imbrex*, gén., *imbricis*, tuile creuse): *tuile imbricée*, tuile concave, creuse.

IMBRIN, subst. mas. (*einbrein*), t. d'hist. nat., grand plongeon du Nord.

IMBRIQUÉ, E, adj. (*einbriké*) (en lat. *imbricatus*), t. de botanique, couvert de parties disposées en recouvrement les unes sur les autres, comme les tuiles ou *briques* d'un toit. On dit aussi : *tuilé*.

IMBROGLIO, subst. mas. (*einbroguelio*) (de l'italien *imbrogliare*, embrouiller, embarrasser), mot italien admis dans notre langue pour signifier l'intrigue compliquée de certaines pièces de théâtre : *pièce d'imbroglio; il y a beaucoup d'imbroglio dans cette comédie*. — Embrouillement, confusion. — Au plur., des *imbroglio* sans *s*, ce mot étant tout italien.

IMBROUILLE, subst. mas. (*einbrou-ie*), embrouillement, confusion. (*Boiste*.) Hors d'usage. Voy. IMBROGLIO.

IMBU, E, part. pass. du vieux verbe *imboire*, et adj. Il ne se dit plus guère qu'au figuré, et il signifie : qui est rempli de, pénétré de : *imbu d'une affaire, d'une nouvelle, d'une mauvaise doctrine*.

IMERA, subst. mas. (*iméra*), t. d'antiq., chapeau de fleurs que portait celui qui voulait se faire initier aux mystères d'Éleusis.

IMITABLE, adj. des deux genres (*imitable*) (en lat. *imitabilis*), qu'on peut *imiter*. Il ne se dit guère qu'avec la négative. Voy. INIMITABLE.

***IMITATEUR**, subst. et adj. mas., au fém. **IMITATRICE** (*imitateur, trice*) (en lat. *imitator*), celui, celle qui *imite*, qui règle sa conduite sur celle d'autrui.—Adj. : *peuple imitateur*.

***IMITATIF**, adj. mas., au fém. **IMITATIVE** (*imitatif, tive*), qui *imite*, qui a la faculté d'*imiter*.

IMITATION, subst. fém. (*imitâcion*) (en latin *imitatio*), action par laquelle on *imite*. — *Imitation* se dit aussi de la représentation artificielle d'un objet : *l'imitation des perles fut d'abord grossière*.—En t. d'arts : *l'imitation d'une tragédie ancienne, l'imitation d'un tableau*, une tragédie faite sur le modèle d'une tragédie ancienne, un tableau fait sur le modèle d'un autre tableau.—*Imitation* est aussi le titre d'un livre de piété très-connu.—On appelle *imitation*, en musique, la répétition que fait une partie concertante d'un motif mélodique entendu précédemment.—*A l'imitation de...*, façon de parler adverbiale, à l'exemple de..., sur le modèle, etc.

IMITATIVE, adj. fém. Voy. IMITATIF.

IMITATRICE, subst. fém. Voy. IMITATEUR.

IMITÉ, E, part. pass. de *imiter*.

IMITER, v. act. (*imité*) (en lat. *imitari*), prendre pour exemple; se conformer à un modèle. On *imite* par estime, dit l'*Encyclopédie*; on *copie* par stérilité; on *contrefait* par amusement; on *imite* en embellissant; on *copie* servilement; on *contrefait* en chargeant. — En littérature, prendre dans ses écrits l'esprit, le génie, le style d'un autre auteur.—En peinture, suivre dans un tableau la manière, le goût, l'ordonnance d'un autre peintre.—*s'IMITER*, v. pron.

IMMA, subst. mas. (*imema*), espèce d'ocre rouge, ferrugineuse, dont les teinturiers et les peintres se servent en Perse.

IMMACULÉ, E, adj. (*imemakulé*) (en lat. *immaculatus*, formé de *in* privatif, et de *macula*, tache), qui est sans tache de péché. Il ne se dit sérieusement que de la conception de la sainte Vierge.

IMMANENT, E, adj. (*imemanan, nante*) (du lat. *immanens*, part. de *immanere*, formé de la prép. *in*, dedans, et *manere*, demeurer), t. didactique, qui demeure continu, constant.

IMMANGEABLE, adj. des deux genres (*imemanjable*), qui ne peut se *manger*. Peu usité.

IMMANQUABLE, adj. des deux genres (*imemankable*), qui ne peut *manquer* d'arriver, de réussir. Il ne se dit point des personnes. — IMMANQUABLE, INFAILLIBLE. (*Syn.*) *Immanquable* désigne la certitude objective, ou que l'objet est en lui-même certain; et *infaillible*, la certitude idéale qu'on a une science certaine de l'objet. Suivant la disposition et le cours des choses, il y a une sorte de nécessité qu'un événement *immanquable* arrive; suivant les connaissances et les preuves qu'on a des choses, il est constant et indubitable que l'évènement *infaillible* arrivera.— Un effet est *immanquable*, qui dépend d'une cause nécessaire; une prédiction est *infaillible*, qui procède d'une science certaine. Le lever du soleil est *immanquable*, c'est l'ordre de la nature; une règle d'arithmétique est *infaillible*, elle est fondée sur l'évidence.

IMMANQUABLEMENT, adv. (*imemankableman*), sans *manquer*, sans faute.

IMMARCESSIBLE, adj. des deux genres (*imemarcèceсible*) (en lat. *immarcessibilis*), t. didactique, qui est incorruptible.

IMMARTYROLOGISÉ, E, part. pass. de *immartyrologiser*.

IMMARTYROLOGISER, v. act. (*imemartirolojizé*), insérer au *Martyrologe*.—*s'IMMARTYROLOGISER*, v. pron.

IMMATÉRIALISÉ, E, part. pass. de *immatérialiser*.

IMMATÉRIALISER, v. act. (*imematéri-alizé*), rendre, supposer tout *immatériel*.—*s'IMMATÉRIALISER*, v. pron.

IMMATÉRIALISME, subst. mas. (*imematérialiceme*), système de l'*immatériel*. — Opinion de ceux qui admettent dans la nature deux substances essentiellement différentes, l'une qu'ils appellent *matière*, et l'autre qu'ils nomment *esprit*.

IMMATÉRIALISTE, subst. mas. (*imematéri-aliceté*) (du lat. *in* privatif, et *materia*, matière), philosophes qui prétendent que tout est esprit, et que le monde n'est composé que d'êtres pensants.

IMMATÉRIALITÉ, subst. fém. (*imematéri-alité*), qualité de ce qui n'a point de *matière*.

IMMATÉRIEL, adj. mas., au fém. **IMMATÉRIELLE** (*imematéri-èle*), qui est sans *matière*; qui est pur esprit.

IMMATÉRIELLE, adj. fém. Voy. IMMATÉRIEL.

IMMATÉRIELLEMENT, adv. (*imematéri-èleman*), d'une manière *immatérielle*; spirituellement.

IMMATRICULATION, subst. fém. (*imematrikulâcion*), action d'*immatriculer*.

IMMATRICULE, subst. fém. (*imematrikule*), enregistrement du nom de quelqu'un sur un registre public.

IMMATRICULÉ, E, part. pass. de *immatriculer*, et adj.

IMMATRICULER, v. act. (*imematrikulé*), écrire et enregistrer sur la *matricule*.—*s'IMMATRICULER*, v. pron.

IMMATURITÉ, subst. fém. (*imematurité*), état d'un fruit qui n'est pas mûr; et fig., d'une chose qui n'est pas arrivée au point désirable.

***IMMÉDIAT**, E, adj. (*imemédia, diate*) (du lat. *in* privatif, et *medium*, milieu), qui agit sans milieu : *cause immédiate*.—Qui suit ou qui précède sans aucun intervalle : *successeur, prédécesseur immédiat*.

IMMÉDIATEMENT, adv. (*imemédiateman*), d'une manière *immédiate*. — *Immédiatement après*, incontinent après, aussitôt après.

***IMMÉDIATION**, subst. fém. (*imemédiâcion*), qualité de ce qui est *immédiat*.

IMMÉDIATITÉ, subst. fém. (*imemédiatité*), qualité de ce qui est *immédiat*; dépendance *immédiate*. Voy. IMMÉDIATION.

IMMÉMORANT, E, adj. (*imemémoran, rante*), qui a perdu le souvenir, la mémoire de... Peu usité.

IMMÉMORATIF, adj. mas., au fém. **IMMÉMORATIVE** (*imemémoratif, tive*), qui ne se souvient pas. Peu usité.

IMMÉMORIAL, E, adj. (*imemémoriale*) (du lat. *immemoria*, défaut de mémoire, formé de *in* privatif, et de *memoria*, mémoire), qui est si ancien qu'il n'en reste aucune *mémoire*, aucun souvenir.—Au plur. mas., *immémoriaux*.

IMMÉMORIALEMENT, adv. (*imemémorialeman*), d'une manière *immémoriale*; dont il ne reste aucun souvenir.

IMMÉMORIAUX, adj. mas. plur. Voyez IMMÉMORIAL.

IMMENSE, adj. des deux genres (*imemance*) (en lat. *immensus*, fait de la particule privative *in*, et de *mensura*, mesure; *qui est sans mesure*), qui ne peut pas être mesuré; c'est l'infini. — Qui est d'une grandeur démesurée : *une somme immense*, une très-grande somme.

IMMENSÉMENT, adv. (*imemancéman*) (en lat. *immensé*), d'une manière *immense*.

IMMENSITÉ, subst. fém. (*imemancité*) (en lat. *immensitas*), grandeur, étendue *immense*.

IMMENSURABLE, adj. des deux genres (*imemançurable*) (du lat. *in* privatif, et *mensura*, mesure), qu'on ne peut *mesurer*. Peu usité. Voy. INCOMMENSURABLE.

IMMERGÉ, E, part. pass. de *immerger*.

IMMERGER, v. act. (*imemèrejé*), plonger dans un liquide. Voy. IMMERSION.—*s'IMMERGER*, v. pron.

IMMÉRITÉ, E, adj. (*imemérité*), que l'on n'a pas *mérité*.

IMMERSIF, adj. mas., au fém. **IMMERSIVE** (*imemèrecif, cive*), fait par *immersion* : *calcination immersive*. — En t. de chimie, épreuve de l'or dans l'eau-forte, lorsqu'on le purifie par l'inquart.

IMMERSION, subst. fém. (*imemèrecion*) (en lat. *immersio*, fait de *immergere*, plonger, enfoncer dans un liquide, etc., dont les racines sont *in*, dans, et *mergere*, plonger), action de plonger dans l'eau. — En t. d'astron., 1° commencement de l'éclipse d'une étoile, lorsqu'elle est cachée par la lune, ou de la lune, lorsqu'elle entre et se plonge dans l'ombre de la terre, ou des satellites de Jupiter, lorsqu'ils entrent dans l'ombre de cette planète; 2° situation d'un astre tellement rapproché du soleil, qu'il est comme enveloppé dans ses rayons et qu'on ne peut le voir.

IMMERSIVE, adj. fém. Voy. IMMERSIF.

IMMEUBLE, subst. mas. et adj. des deux genres (*imemeuble*) (du lat. *immobilis*, immobile, formé de *in* privatif, et de *movere*, mouvoir), t. de jurispr.; on appelle *immeubles*, des biens fixes qui ont une assiette certaine, et qui ne peuvent être transportés d'un lieu à un autre, comme sont les terres, les bois, les vignes, les maisons, etc. — *Immeubles ameublis*, ceux qui sont réputés *meubles* par fiction, et *immeubles fictifs*, ou *par fiction*, ceux qui, n'étant pas de vrais corps *immeubles*, sont néanmoins considérés comme tels. —Adj. : *il obligea ses biens meubles et immeubles*.

IMMIGRATION, subst. fém. (*imemiguerâcion*), l'opposé d'*émigration*. — Établissement d'étrangers dans un pays.

IMMINEMMENT, adv. (*imeminaman*), d'une manière menaçante.

IMMINENCE, subst. fém. (*imeminance*), qualité de ce qui est *imminent*.

IMMINENT, E, adj. (*imeminan, nante*) (en lat. *imminens*, part. prés. de *imminere*, pencher, être près de tomber), qui est prêt à tomber sur.., qui menace ou dont on est prochainement menacé : *péril imminent, ruine, disgrace imminente*. Il ne faut pas confondre ce mot avec *éminent*, dont la signification est tout autre.

s'IMMISCER, v. pron. (*cimemicecé*) (en latin *immiscere*, formé de *in*, dans, et de *miscere*, mêler), se mêler de l'administration de quelque affaire. — S'ingérer mal à propos d'une chose. — Il se dit surtout, en t. de palais, de celui qui, appelé à une succession, en prend les biens comme propriétaire.

IMMISCIBLE, adj. des deux genres (*imemicecible*), qui ne peut se mêler à un autre.

IMMISÉRICORDIEUX, adj. mas., au fém. **IMMISÉRICORDIEUSE** (*imemizérikordieu, dieuze*), qui n'a point de *miséricorde*; qui est sans compassion. Peu usité.

IMMISÉRICORDIEUSE, adj. fém. Voy. IMMISÉRICORDIEUX.

*IMMIXTION, subst. fém. (*imemikcetion*), action de mêler deux substances l'une avec l'autre. Voyez S'IMMISCER, dans la seconde acception.

IMMOBILE, adj. des deux genres (*imemobile*) (en lat. *immobilis*), qui ne se meut point. — Au moral, qui ne se donne aucun mouvement sur rien.

IMMOBILEMENT, adv. (*imemobileman*), d'une manière ferme, assurée, *immobile*.

IMMOBILIER, adj. mas., au fém. IMMOBILIÈRE (*imemobilié, lière*), qui concerne les biens *immeubles*. — *Action immobilière*, action intentée pour entrer en possession d'un *immeuble*.—Il se prend aussi subst. au mas., comme le mot *mobilier* : *cet homme a hérité de tout l'immobilier de cette succession*, pour dire de tous les *immeubles*.

IMMOBILIÈRE, adj. fém. Voyez IMMOBILIER.

IMMOBILIÈREMENT, adv. (*imemobilièreman*), d'une manière *immobilière*, comme *immeuble*. Ce mot manque dans l'*Académie*.

IMMOBILISATION, subst. fém. (*imemobilizâcion*), action d'*immobiliser*.—Le résultat de cette action.

IMMOBILISÉ, E, part. pass. de *immobiliser*.

IMMOBILISER, v. act. (*imemobilizé*), rendre *immobile*. Peu usité.—Rendre *immobilier*, convertir en *immeubles*.—S'IMMOBILISER, v. pron.

*IMMOBILITÉ, subst. fém. (*imemobilité*) (en lat. *immobilitas*), qualité de ce qui est *immobile*. —Fig., état d'un homme qui ne se donne aucun mouvement sur rien.

IMMODÉRATION, subst. fém. (*imemodérâcion*), vice contraire à la *modération*.

IMMODÉRÉ, E, adj. (*imemodéré*), excessif, démesuré, outré : avec cette différence que ce qui passe le juste milieu et tend à l'extrême est *immodéré*; ce qui passe la mesure et ne garde plus de proportion est *démesuré*; ce qui passe par dessus les bornes et se répand au dehors, hors de là, est *excessif*; ce qui passe beaucoup le but et va loin par-delà est *outré*. Il faut retenir et contenir ce qui deviendrait *immodéré*; réprimer et resserrer ce qui serait *démesuré*; arrêter et réduire ce qui devient *excessif*; adoucir et affaiblir ce qui est *outré* (Roubaud).—Qui n'est pas *modéré*.

IMMODÉRÉMENT, adv. (*imemodéréman*), sans *modération*, avec excès.

IMMODESTE, adj. des deux genres (*imemodècete*), en parlant des personnes, qui manque de *modestie* et de pudeur.—En parlant des choses, contraire à la *modestie*.

IMMODESTEMENT, adv. (*imemodèceteman*), d'une manière *immodeste*.

IMMODESTIE, subst. fém. (*imemodèceti*), manque de *modestie* ou de pudeur.—Action *immodeste* : *commettre des immodesties*.

IMMOLATEUR, subst. mas. (*imemolateur*) (en lat. *immolator*), anciennement, celui qui *immolait* dans les sacrifices. Hors d'usage.

IMMOLATION, subst. fém. (*imemolâcion*) (en lat. *immolatio*), action d'*immoler*.

IMMOLÉ, E, part. pass. de *immoler*.

IMMOLER, v. act. (*imemolé*) (en lat. *immolare*, formé de la prép. *in*, sur, et de *mola*, gâteau sacré qu'on mettait sur la tête des victimes avant de les égorger), offrir en sacrifice. Voyez SACRIFIER.—Fig.: *immoler quelqu'un à son ambition*, le ruiner, le perdre pour satisfaire son ambition.—S'IMMOLER, v. pron., se sacrifier, faire ce qu'on ne voudrait pas faire. — Fig. : *s'immoler pour quelqu'un*, s'exposer à perdre sa fortune pour le servir, etc.

IMMONDE, adj. des deux genres (*imemonde*) (en lat. *immundus*, fait de *in* privatif, et de *munditia*, propreté, netteté), impur, sale. Il se dit surtout dans le langage de l'Ecriture : *animal immonde; l'esprit immonde*, le démon.

IMMONDICE, subst. fém. (*imemondice*) (en lat. *immunditia* ou *immundities*), ordure. En ce sens, il ne se dit guère qu'au plur. : *les rues sont pleines d'immondices*.—*Immondice légale*, impureté que contractaient les Juifs, pour avoir touché quelque chose d'*immonde*.

IMMONDICITÉ, subst. fém. (*imemondicité*), qualité de ce qui est *immonde*.

*IMMORAL, E, adj. (*imemorale*), contraire aux bonnes mœurs : *action immorale*.—Qui est sans mœurs et sans principes : *homme immoral*. Mot nouveau.—Au plur. mas., *immoraux*.

IMMORALITÉ, subst. fém. (*imemoralité*), caractère de ce qui est *immoral*; manque de *moralité*.

IMMORAUX, adj. mas. plur. Voy. IMMORAL.

IMMORTALISATION, subst. fém. (*imemortalizâcion*), action d'*immortaliser* ou de s'*immortaliser*. Vieux mot qui est utile.

IMMORTALISÉ, E, part. pass. de *immortaliser*.

IMMORTALISER, v. act. (*imemortalizé*), rendre *immortel* dans la mémoire des hommes. — S'IMMORTALISER, v. pron.

IMMORTALITÉ, subst. fém. (*imemortalité*) (en lat. *immortalitas*, formé de *in* privatif, et *mortalitas*, condition sujette à la mort), qualité, condition de ce qui ne peut mourir. — Espèce de vie perpétuelle dans la mémoire des hommes. — En t. de blas., phénix sur son bûcher.

*IMMORTEL, subst. mas. (*imemortèle*), poétiquement : l'*Immortel*, Dieu. On dit plus souvent et mieux, l'*Éternel*.—Les païens appelaient leurs faux dieux *les immortels* et nous disons de même, surtout en poésie. — On appelle les académiciens *immortels*. — On appelait aussi *immortels*, chez les anciens Persans, un corps de troupes destiné à la garde du roi.

IMMORTEL, adj. mas., au fém. IMMORTELLE (*imemortèle*) (en lat. *immortalis*), qui n'est point sujet à la *mort*. — Fig., 1° ce qu'on suppose devoir être d'une très-longue durée; 2° ce dont on suppose que la mémoire doit durer toujours.

IMMORTELLE, adj. fém. Voy. IMMORTEL.

*IMMORTELLE, subst. fém. (*imemortèle*), t. de bot., plante vivace du midi de la France. L'état de siccité de la plante et des fleurs fait que, cueillies à temps, elles se conservent plusieurs années sans se flétrir ni s'altérer.

IMMORTIFICATION, subst. fém. (*imemortifikâcion*), vice contraire à la *mortification*.

IMMORTIFIÉ, E, adj. (*imemortifié*), qui n'est point *mortifié*, sensuel.

IMMUABILITÉ, subst. fém. (*imemu-abilité*), qualité de ce qui est *immuable*. Voy. IMMUTABILITÉ.

IMMUABLE, adj. des deux genres (*imemu-able*) (du latin *immutabilis*, fait de *in* privatif, et *mutabilitas*, inconstance, légèreté), qui ne change point: *Dieu seul est immuable par sa nature*.

IMMUABLEMENT, adv. (*imemu-ableman*), d'une manière *immuable*.

IMMUNE, subst. mas. (*imemune*), t. d'antiq.; on appelait ainsi à Rome les six premiers confrères du grand collège du dieu Silvain.

*IMMUNITÉ, subst. fém. (*imemunité*) (en latin *immunitas*, formé de *in* privatif, et de *munus*, charge), exemption des impôts, de charges, etc. — *Immunités ecclésiastiques*, privilèges dont les prêtres jouissent.—IMMUNITÉ, EXEMPTION. (*Syn.*) L'*immunité* est la dispense d'une charge onéreuse ; l'*exemption* est une exception à une obligation commune. L'*exemption* vous met hors de rang ; l'*immunité* vous met à l'abri d'une servitude.—*Immunité* ne se dit proprement qu'en matière de jurisprudence et de finance ; c'est une *exemption* de charges civiles ou de droits fiscaux. L'*exemption* s'étend à tous les genres de charges, de droits, de devoirs, d'obligations dont on ne peut être affranchi; ainsi on dit *exemption* de soins, de vices, d'infirmités, etc., dans l'ordre moral ou physique. — L'*exemption* est l'affranchissement particulier de quelque charge à laquelle des personnes ou des choses auraient été soumises avec les autres, sans cette exception à la règle commune. *Immunité* s'applique principalement aux *exemptions* dont des corps, des communautés, des villes, un ordre de citoyens jouissent. On dira plutôt *exemption*, lorsqu'il s'agira de privilèges particuliers, personnels, ou attachés à des offices qui ne tiennent point à l'ordre naturel de la société. — *Immunité* marque d'une manière générale la décharge ou l'*exemption* de charge, sans spécifier de laquelle; c'est au mot *exemption* que cette fonction grammaticale est réservée. On dit l'*exemption*, et non l'*immunité* de tailles, de droit, de franc-fief, de guet et de garde, de tutèle, d'hommage. On dit l'*immunité* plutôt que l'*exemption* des personnes, des lieux, d'un genre de commerce, d'une communauté. L'*immunité* tombe donc proprement sur les objets qui en jouissent; et l'*exemption* détermine de quels avantages particuliers ils jouissent. La prérogative de l'*immunité* attachée à certains lieux procure à ceux qui les habitent l'*exemption* de certains droits, de certaines sujétions, de poursuites personnelles.

IMMUTABILITÉ, subst. fém. (*imemutabilité*), qualité de ce qui est *immuable*.

IMMUTABLE, adj. des deux genres (*imemutable*) (du latin *in* privatif, et *mutare*, changer), qui ne peut être changé.

IMPACT, subst. mas. (*einpakte*), t. de math., point où la force projectile agit sur le pendule.

IMPACTION, subst. fém. (*einpakcion*) (du lat. *pactum*, formé de *impingere*, heurter), t. de médec., fracture du crâne.

*IMPAIR, E, adj. (*einpère*) (en latin *impar*, fait de *in* privatif, et de *par*, pair), qui ne peut se diviser exactement par deux : *trois, cinq, sept*, sont des nombres *impairs*. — En bot., au fém., il se dit de la foliole terminale et solitaire d'une feuille pinnée.

IMPALPABILITÉ, subst. fém. (*einpalepabilité*), qualité de ce qui est *impalpable*.

IMPALPABLE, adj. des deux genres (*einpalepable*) (du lat. *in* privatif, et *palpare* ou *palpari*, toucher avec la main), qui ne peut se toucher avec les mains. — Qui est si fin, si délié, qu'il ne fait aucune impression au toucher.

IMPANATEUR, subst. mas. (*einpanateur*), partisan de l'*impanation*; luthérien.

IMPANATION, subst. fém. (*einpanâcion*) (du latin *in*, dans, et *panis*, pain), subsistance du pain avec le corps de *Jésus-Christ* après la consécration ; c'est une hérésie des luthériens, que, par cette raison, on a appelés *impanateurs*.

IMPANÉ, E, adj. (*einpané*), uni au pain eucharistique, et non *transsubstantié*, selon les luthériens.

IMPARDONNABLE, adj. des deux genres (*einpardonable*), qu'on ne peut *pardonner* : *action impardonnable*. Il ne se dit que des choses, parce qu'on ne *pardonne* point *les* personnes, mais *aux* personnes. En parlant de celles-ci, on dit *inexcusable*.

IMPARF., abréviation du mot *imparfait*.

IMPARFAIT, subst. mas. (*einparfé*), en t. de grammaire, *prétérit imparfait*, ou simplement *imparfait*, le prétérit qui marque le commencement, le cours d'une action sans en désigner la fin. Ainsi, *j'aimais*, *je disais*, *je faisais*, sont à l'*imparfait* dans cette acception. *Imparfait* s'emploie aussi au subjonctif. *L'imparfait de l'indicatif, l'imparfait du subjonctif*. *J'aimais* est l'*imparfait de l'indicatif*; et *j'aimasse* est l'*imparfait du subjonctif*.

*IMPARFAIT, E, adj. (*einparfé, fète*) (en latin *imperfectus*, formé de *in* privatif, et *perfectus*, achevé, uni), qui n'est pas achevé. — Qui a des défauts et des imperfections. — *Livre imparfait* où il manque quelques feuilles ou parties de feuilles. — En t. de musique, on appelle *accord imparfait*, par opposition à l'*accord parfait*, celui qui porte une sixte ou une dissonnance ; et par opposition à l'accord plein, celui qui n'a pas tous les sons qu'il devrait avoir pour être complet; *cadence imparfaite*, celle qu'on appelle autrement cadence irrégulière ; *consonnance imparfaite*, celle qui peut être altérée sans cesser d'être consonnance, comme la tierce et la sixte. —On appelle, dans le plain-chant, *modes imparfaits*, ceux qui sont défectueux en haut ou en bas, et restent en deçà d'un des deux termes qu'ils doivent atteindre. — En t. de bot., on appelle *fruit imparfait*, celui qui est d'une mauvaise venue; *graine imparfaite*, celle qui n'a pas été fécondée; *fleur imparfaite*, celle à la fructification de laquelle il manque quelque chose d'essentiel.

IMPARFAITEMENT, adv. (*einparfèteman*), d'une manière *imparfaite*.

*IMPARISYLLABIQUE, adj. des deux genres (*einparicilelabike*) (du lat. *impar*, inégal, et du grec συλλαβη, syllabe), se dit, dans la grammaire grecque, des déclinaisons qui ont, au génitif singulier, une syllabe de plus qu'au nominatif.

IMPARTABLE, adj. des deux genres (*einpartable*) (du lat. *impartibilis*, employé par *saint Augustin* dans la même signification), t. de jurispr., qui ne peut être partagé. Peu en usage.

IMPARTAGEABLE, adj. des deux genres (*einpartajable*), qu'on ne peut *partager* ni démembrer.

IMPARTI, E, part. pass. de *impartir*.

*IMPARTIAL, E, adj. (*einparciale*), qui ne prend point parti pour l'un plutôt que pour l'autre. — On dit d'un juge qu'*il est impartial*, lorsqu'il pèse, sans acception des choses ou des personnes, les raisons pour et contre.—*Un examen est impartial*, lorsqu'il est fait par une personne *impartiale*. — *Un historien impartial* est celui qui raconte les faits exactement tels qu'ils sont, abstraction faite de ses opinions, de ses passions, de ses dispositions particulières. — *Une loi impartiale* est celle qui ne favorise point les uns

aux dépens des autres. — On dit, dans le même sens : *choix impartial; le tableau du vice offense en tous lieux un œil impartial.* — Au mas. plur., *impartiaux.*

IMPARTIALEMENT, adv. (*einparcialeman*), sans *partialité.*

*__IMPARTIALITÉ__, subst. fém. (*einparcialité*), qualité de ce qui est *impartial.*

IMPARTIAUX, adj. mas. plur. Voy. IMPARTIAL.

IMPARTIBILITÉ, subst. fém. (*einpartibilité*) (du latin *in* privatif, et *partire* ou mieux *partiri*, diviser, partager, t. de féodal., état de deux fiefs qui ne peuvent avoir qu'un seul possesseur, bien qu'ils puissent relever de deux seigneurs différents.

IMPARTIBLE, adj. des deux genres (*einpartible*), qui ne peut être partagé. Voy. IMPARTIBILITÉ.

IMPARTIR, v. act. (*einpartir*), communiquer, donner. Vieux et peu en usage.

IMPASSE, subst. fém. (*einpâce*), mot qui signifie, où l'on ne *passe* pas, et que *Voltaire* a substitué à celui de *cul-de-sac.*

IMPASSIBILITÉ, subst. fém. (*einpacecibilité*), qualité, caractère de ce qui est *impassible.*

IMPASSIBLE, adj. des deux genres (*einpacecible*) (en latin *impassibilis*, fait de *in* privatif, et de *passio*, souffrance), qui ne peut souffrir de douleur ni de changement. –Qui a de la force dans le caractère ; qui ne se laisse déterminer par aucune considération personnelle.—Ce mot n'est guère que du style didactique. On a justement reproché à *Saint-Lambert* de l'avoir employé en vers (*Poëme des Saisons*), et surtout de l'avoir appliqué à un ours :

Ou, dans un antre obscur fièrement *impassible.*

*__IMPASTATION__, subst. fém. (*einpacetâcion*), t. de maçonnerie, composition faite de substances broyées et mises *en pâte.*

IMPATIEMMENT, adv. (*einpaciaman*), avec *impatience*, avec inquiétude, avec chagrin.

IMPATIENCE, subst. fem. (*einpaciance*) (en latin *impatientia*), manque de *patience;* sentiment d'inquiétude, soit dans la souffrance d'un mal, soit dans l'attente d'un bien. *Fénelon* a dit absolument (*Télémaque*, livre III): *Hazaël, qui avait impatience de... Qui avait une grande, une vive impatience* aurait été plus régulier. Suivant *Necker*, l'*impatience* n'est pas le contraire de la *patience* : celle-ci est une vertu, et celle-là n'est qu'un défaut et non un vice. L'homme *patient* se fait admirer; mais l'*impatient* ne se fait pas mépriser, il ne fait que se donner un ridicule. Ainsi l'*impatience* et la *patience* peuvent s'unir, et s'unissent en effet souvent dans le même caractère. C'est peut-être dans la langue française le seul exemple de deux mots formés de cette manière, sans qu'ils soient en opposition directe.

*__IMPATIENT, E__, adj. (*einpacian, ciante*) (du latin *impatiens*, qui ne sait pas souffrir, supporter, formé de *in* privatif, et *pati*, supporter, souffrir), qui manque de *patience*, soit dans la souffrance de quelque mal, soit dans l'attente de quelque bien.—*J.-B. Rousseau* a dit (ode 1, livre III) :

Impatient du dieu dont le souffle invincible,

pour : *ne pouvant supporter le dieu*, etc. C'est, dans ce vers, un très-heureux latinisme.

IMPATIENTANT, E, adj. (*einpaciantan, tante*), qui *impatiente.*

IMPATIENTÉ, E, part. pass. de *impatienter.*

IMPATIENTER, v. act. (*einpaciante*), faire perdre *patience*. — S'IMPATIENTER, v. pron., perdre *patience* ; n'avoir point de *patience.*

IMPATRIOTE, subst. des deux genres (*einpatri-ote*), celui, celle qui n'est pas *patriote*. Inus.

S'IMPATRONISER, v. pron. (*ceinpatronizé*) (de l'italien *impadronirsi*, *farsi padrone*, se rendre maître), s'introduire, s'établir dans une maison et y dominer. Il est fam. On ne dit guère : *impatrouiser quelqu'un*, à l'actif.

IMPAYABLE, adj. des deux genres (*einpè-iable*), qui ne se peut trop *payer*.—Fig., bizarre, extraordinaire : *l'aventure est impayable*. Il est fam.

IMPECCABILITÉ, subst. fém. (*einpèkekabilité*), état de celui qui ne peut pas *pécher* : *l'impeccabilité par nature n'appartient qu'à Dieu seul.* — C'est aussi la grace, le privilége, le principe qui nous met hors d'état de pécher. Les théologiens distinguent différentes sortes et différents degrés d'*impeccabilité* : *l'impeccabilité de Dieu* lui convient par nature ; *l'impeccabilité de Jésus-Christ*, en tant qu'homme, lui convient à cause de l'union hypostatique ; l'*impeccabilité des bienheureux* est une suite de leur état ; l'*impeccabilité des hommes* est l'effet de la confirmation en grace, et s'appelle plutôt *impeccance* qu'*impeccabilité.*

*__IMPECCABLE__, adj. des deux genres (*einpèkekable*) (en lat. *impeccabilis*), incapable de pécher, de faillir.

IMPECCANCE, subst. fém. (*einpèkekânce*), t. didactique, l'état d'un homme qui ne commet aucun *péché* : *l'impeccabilité emporte l'impeccance.* (Trévoux.)

IMPÉCUNIEUX, adj. mas., au fém. **IMPÉCUNIEUSE** (*einpékunieu, nieuze*), qui manque d'argent. (*Ménage.*) Inusité.

IMPÉCUNIEUSE, adj. fém. Voy. IMPÉCUNIEUX.

IMPÉCUNIOSITÉ, subst. fém. (*einpékuni-ôzité*), manque d'argent. Inusité.

IMPÉDITEUR, subst. mas. (*einpéditeur*), celui qui empêche, met des entraves. Il est vieux.

IMPÉNÉTRABILITÉ, subst. fém. (*einpénétrabilité*), qualité qui rend *impénétrable.*—En physique, propriété en vertu de laquelle deux corps ne peuvent occuper en même temps la même place.

IMPÉNÉTRABLE, adj. des deux genres (*einpénétrable*), qui ne peut être *pénétré.* — On dit en t. de physique, que *les corps sont impénétrables*, pour signifier qu'ils ont la qualité que l'on nomme *impénétrabilité.*—Figurément : *un homme impénétrable*, celui dont on ne peut connaître les pensées, les opinions, les desseins.

IMPÉNÉTRABLEMENT, adv. (*einpénétrableman*), d'une manière *impénétrable.*

IMPÉNITENCE, subst. fém. (*einpénitance*), état d'un homme *impénitent* ; endurcissement dans le péché : *impénitence finale*, celle dans laquelle on meurt.

IMPÉNITENT, E, adj. (*einpénitan, tante*), qui n'est point *pénitent* ; qui ne se *repent* point de ses fautes. — On dit qu'*un homme est mort impénitent*, pour dire que son *impénitence* a duré jusqu'à la mort. —Il s'emploie aussi substantivement : *un impénitent, les impénitents.*

IMPENNE, subst. mas. (*einpène*), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux nageurs, dont les ailes sont fort courtes. Elle se compose du seul genre des manchots.

IMPENSES, subst. fém. plur. (*einpance*) (du lat. *impensus*, dépense), t. de palais, dépenses qu'on a faites pour améliorer un bâtiment, un héritage : *faire des impenses ; rembourser des impenses et améliorations.* — Choses que l'on a employées, ou sommes que l'on a déboursées, pour faire rétablir, améliorer ou entretenir une chose qui appartient à autrui, ou qui ne vous appartient qu'en partie, ou qui n'appartient pas incommutablement à celui qui en jouit. — On appelle *impenses nécessaires*, celles sans lesquelles la chose serait périe ou entièrement détériorée : *impenses utiles*, celles qui ne sont pas nécessaires, mais qui augmentent la valeur de la chose.

IMPÉR., abréviation du mot *impératif.*

IMPÉRATE, subst. fém. (*einpérate*), t. de bot., genre de plantes qui renferme des cannamelles, des érianthes, etc.

IMPÉRATIA, subst. fém. (*einpéracia*), t. de bot., espèce de plante.

IMPÉRATIF, subst. mas. (*einpératif*), t. de grammaire, un des modes du verbe, celui dont on se sert lorsque l'on commande.—La seconde personne de l'*impératif*, lorsqu'elle est terminée par un *e* muet, comme *travaille*, *donne*, prend un *s* pour la douceur de la prononciation, devant les pronoms *y*, *en* : *travailles-y, donnes-en.* — Avec l'*impératif*, le pronom régime s'énonce après le verbe : *donne-moi la main ; pends-toi.* — S'il y a deux *impératifs* unis par une des conjonctions *et*, *ou*, le pronom régime du dernier *impératif* peut le précéder :

Laissez-moi cette chaîne, ou *m*'arrachez le jour.
Polissez-le sans cesse, et *le* repolissez.

— Quand un verbe à l'*impératif* a deux pronoms pour régime, l'un direct et l'autre indirect, le régime direct s'énonce le premier : *donnez-le-moi, cédez-les-nous, envoyez-le-lui.* — On en excepte les pronoms régimes directs : *moi, toi, le, la*, construits avec le régime indirect *y* : *envoyez-y-moi, promènes-y-toi, mènes-y-le*, pour ne point dire : *envoyez-m'y, menez-l'y.* Encore vaut-il mieux prendre un autre tour, et dire, par exemple : *envoyez-moi là, promène-toi dans ce lieu.* — Quelquefois on fait usage de la première personne plurielle de l'impératif, bien que l'action ne soit faite que par une seule personne. Un homme dit, en parlant de lui-même : *soyons le protecteur du faible* ; et alors l'adjectif se met au singulier : *je me disais : Soyons* LIBRE *désormais ; vivons* TRANQUILLE, *puisque je suis philosophe.* (MM. *Noël* et *Chapsal.*) Voy. la GRAMMAIRE.

*__IMPÉRATIF__, adj. mas., au fém. **IMPÉRATIVE** (*einpératif, tive*) (en lat. *imperativus*, fait de *imperare*, commander, ordonner), impérieux : *voilà un ton bien impératif.* — En t. de pratique, *disposition impérative*, celle qui ordonne absolument de faire quelque chose.

IMPÉRATIVE, adj. fém. Voy. IMPÉRATIF.

IMPÉRATIVEMENT, adv. (*einpérativeman*), d'une manière *impérative.*

IMPÉRATOIRE, subst. fém. (*einpératoare*), t. de bot., plante vivace, dont la racine est très-âcre. On la nomme aussi *benjoin français*. Le nom d'*impératoire* lui vient des grandes propriétés qui lui sont attribuées en médecine, comme qui dirait : *plante digne d'un empereur.*

*__IMPÉRATOR__, subst. propre mas. (*einpérâtor*), myth., surnom de Jupiter, pris d'une statue qu'il avait dans la cour du Capitole.

*__IMPÉRATORIA__, subst. fém. (*einpératoria*), t. de bot., nom qu'on donne en général à plusieurs plantes, à cause de leurs propriétés favorables.

IMPÉRATRICE, subst. fém. (*einpératrice*) (en lat. *imperatrix*), la femme d'un *empereur.* — Celle qui possède un *empire.* — *Impératrice violette*, t. de jardinier, sorte de prune.

IMPERCEPTIBILITÉ, subst. fém. (*einpèrecèpetibilité*), qualité de ce qui est *imperceptible.*

IMPERCEPTIBLE, adj. des deux genres (*einpèrecèpetible*) (du latin *in* privatif, et *percipere*, apercevoir), qu'on n'aperçoit pas, qu'on ne voit point, ou qu'on voit très-peu.

IMPERCEPTIBLEMENT, adv. (*einpèrecèpetibleman*), d'une manière *imperceptible* ; peu à peu insensiblement.

IMPERDABLE, adj. des deux genres (*einpèredable*), qui ne peut se *perdre* : *procès imperdable.*

IMPERFECTIBILITÉ, subst. fém. (*einpèrefèktibilité*), caractère, état de l'être *imperfectible.* — Au plur., ce qui le constitue. Ce mot manque dans l'*Académie.*

IMPERFECTIBLE, adj. des deux genres (*einpereféktible*), qu'on ne peut rendre *parfait* : *l'homme est imperfectible.* Ce mot manque dans l'*Académie.*

IMPERFECTION, subst. fém. (*einpèrefèkcion*), manquement, défaut contraire à la perfection. —*Imperfection d'un livre*, feuilles qui manquent pour le rendre complet. — Au plur., feuilles qui se trouvent de trop dans un livre. On dit plus souvent *défets* aujourd'hui. — IMPERFECTION, DÉFAUT, DÉFECTUOSITÉ. (*Syn.*) L'*imperfection*, dit *Roubaud*, fait que la chose n'a pas le degré de *perfection* qu'elle doit ou peut avoir ; le *défaut* fait que la chose n'a pas toute l'intégrité, toute la rectitude ou toute la pureté nécessaire ; la *défectuosité* fait que la chose n'a pas tout le relief, toute la propriété, tout l'effet convenable. L'*imperfection* dégénère en *défaut*, le *défaut* en vice, la *défectuosité* en difformité.

IMPERFORATION, subst. fém. (*einpèreforâcion*) (du latin *in* privatif, et *perforatio*, action de percer, ouverture), t. de médec., défaut d'ouverture dans quelqu'un des passages naturels.

IMPERFORÉ, E, adj. (*einpèreforé*), qui manque d'ouverture.

*__IMPÉRIAL, E__, adj. (*einpériale*), qui est d'*empereur* ; qui appartient à l'*empereur* ou à l'*empire.* — *Couronne impériale*, fleur printanière.— *Eau impériale*, eau-de-vie distillée.—*Serge impériale*, de la laine fine.—*Prune impériale*, grosse prune longue. — Au plur. mas., *impériaux.* — Subst. mas. plur., *les Impériaux*, autrefois les troupes de l'*empereur* d'Allemagne.—Ses ministres dans une assemblée.

*__IMPÉRIALE__, subst. fém. (*einpériale*), le dessus d'un carrosse. — La partie supérieure d'un lit, à laquelle on suspend les rideaux. On dit plus communément *ciel.* — Sorte de prune, de tulipe, de jeu de cartes, d'étoffe ou de serge légère. — Monnaie d'or de Russie, qui a cours pour dix roubles (quarante-six livres dix sous tournois, ou quarante-cinq francs quatre-vingt-treize centimes).—Il est aussi adj. fém. Voy. IMPÉRIAL.

IMPÉRIALISTE, subst. mas. (*einpérialicete*), *impérial.* — Partisan d'un *empereur.*

IMPÉRIAUX, adj. et subst. mas. plur. Voy. IMPÉRIAL.

IMPÉRIEUSE, adj. fém. Voy. IMPÉRIEUX.

IMPÉRIEUSEMENT, adv. (*einpérieuzeman*), d'une manière *impérieuse*, avec orgueil.

IMPÉRIEUX, subst. et adj. mas., au fém. **IMPÉRIEUSE** (*einpérieu, rieuze*) en latin *imperiosus*), qui commande avec hauteur; altier, hautain. Voy. ABSOLU.

IMPÉRIOSITÉ, subst. fém. (*einpéri-ozité*), qualité de l'*impérieux;* hauteur. Peu en usage.

IMPÉRISSABLE, adj. des deux genres (*einpéricable*), qui ne peut *périr*. On le dit souvent par hyperbole : *voilà un monument impérissable.*

IMPÉRIT, subst. mas. (*einpérite*) (en lat. *imperitus*, qui a la même signification), ignorant, inhabile. (*Rabelais.*) Il est inusité.

IMPÉRITIE, subst. fém. (*einpérici*) (en latin *imperitia*, fait de *in* privatif, et de *peritia*, habileté), défaut d'habileté dans une profession.

IMPERMÉABILITÉ, subst. fém. (*einpèremé-abilité*), t. de physique, qualité de ce qui est *imperméable.*

IMPERMÉABLE, adj. des deux genres (*einpèremé-able*) (du latin *in*, particule négative, et *permeabilis*, pénétrable, au travers duquel on peut passer, dérivé de *permeare*, passer au travers, pénétrer, formé de *per*, au travers, et de *meare*, couler, se glisser), qui ne peut être traversé par un liquide, par un fluide. En ce sens, la matière du feu ou le calorique est la seule substance qui soit véritablement *imperméable*.—Dans une acception moins étendue et moins rigoureuse, qui ne peut être pénétré par l'eau : *toile, enduit imperméable.*

IMPERMUTABILITÉ, subst. fém. (*einpèremutabilité*), qualité de ce qui est *impermutable.*

IMPERMUTABLE, adj. des deux genres (*einpèremutable*), qu'on ne peut changer.

IMPERSONNEL, adj. mas., au fém. **IMPERSONNELLE** (*einpèreçonèle*) (du latin *impersonalis*, formé de *in* privatif, et de *persona*, personne), qui manque de personne; il se dit des verbes et des temps de verbes). — T. de gramm., le mot *personnel* signifie qui est relatif aux *personnes*, ou qui reçoit des inflexions relatives aux *personnes*. C'est dans le premier sens que les grammairiens ont distingué les pronoms *personnels*, parce que chacun de ces pronoms a un rapport fixe à l'une des trois personnes; et c'est dans le second sens que l'on peut dire que les verbes sont *personnels*, quand on les envisage comme susceptibles d'inflexions relatives aux personnes. Le mot *impersonnel* est composé de l'adjectif *personnel*, et de la privative *in*. Il signifie donc, qui n'est pas relatif aux *personnes*, ou qui ne reçoit pas d'inflexions relatives aux *personnes*. Les grammairiens ont appelé *verbes impersonnels*, certains verbes défectifs qui n'ont que la troisième personne du singulier, et qui s'emploient sans application à un sujet déterminé, comme *falloir, pleuvoir, tonner, neiger*, etc., font, *il pleut, il faut, il tonne, il neige*, etc. D'autres, condamnant cette application du mot *impersonnel*, ne connaissent que des *modes personnels* et des *modes impersonnels*, selon que le verbe y reçoit ou n'y reçoit pas des inflexions relatives aux personnes : ainsi ils appellent *modes personnels*, l'indicatif, l'infinitif et le subjonctif, parce que le verbe y reçoit des inflexions relatives aux personnes; et *modes impersonnels*, l'infinitif et le participe, parce que le verbe n'y reçoit aucune inflexion relative aux personnes. Ce mot d'*impersonnel* a été remplacé par celui d'*unipersonnel*, qui rend mieux la nature de sa fonction en matière de grammaire. Voy. UNIPERSONNEL. — Subst. mas., temps *impersonnel* d'un verbe, ou verbe *impersonnel.*

IMPERSONNELLEMENT, adv. (*einpèreçonèleman*), d'une manière *impersonnelle*. Voy. UNIPERSONNELLEMENT.

IMPERSUASIBLE, adj. des deux genres (*einpèreçu-azible*), qu'on ne peut persuader. Il est peu usité, mais utile.

IMPERTINEMMENT, adv. (*einpèretinaman*), d'une manière *impertinente.*

IMPERTINENCE, subst. fém. (*einpèretinance*), caractère d'une chose ou d'une personne *impertinente*. — Action, parole *impertinente.*

IMPERTINENT, E, adj. (*einpèretinan, nante*) (en latin *impertinens*, formé de *in* négatif, et de *pertinere*, concerner, avoir rapport à... C'est par abus que l'usage a donné au mot français *impertinent* une autre signification), qui parle, qui agit; et, en parlant des choses, qui est contre la raison, la discrétion, la bienséance. Il diffère d'*insolent*, en ce que l'*impertinent* manque avec impudence aux *égards* qu'il convient d'avoir; et que l'*insolent* manque avec arrogance au *respect* qu'il doit porter. Le premier choque, le second insulte. Voy. FAT. — On dit substantivement : *c'est un impertinent, une impertinente.* — En t. de pratique, qui n'a point de rapport à la chose dont il s'agit.

IMPERTURBABILITÉ, subst. fém. (*einpèreturbabilité*), état de l'âme tranquille, sans trouble. Voy. IMPERTURBABLE.

IMPERTURBABLE, adj. des deux genres (*einpèreturbable*) (en lat. *imperturbabilis*, fait dans le même sens, de *in* négatif, et de *perturbare*, troubler), tranquille, qu'on ne peut troubler.

IMPERTURBABLEMENT, adv. (*einpèreturbableman*), d'une manière *imperturbable.*

IMPÉTIGINES, subst. fém. plur. (*einpétijine*) (du lat. *impetigo*, dartre vive), t. de médec., habitudes dépravées du corps, avec affection cutanée.

IMPÉTIGINEUX, adj. mas., au fém. **IMPÉTIGINEUSE** (*einpétijineu, neuze*), t. de médec., qui appartient aux *impétigines : peau impétigineuse.*

IMPÉTIGINEUSE, adj. fém. Voy. IMPÉTIGINEUX.

IMPÉTIGINODE, adj. des deux genres (*einpétijinode*), t. de médec., qui appartient à l'*impétigo.*

IMPÉTIGO, subst. mas. (*einpétiguô*), t. de médec., espèce de dartre; gale canine.

IMPÉTRABLE, adj. des deux genres (*einpétrable*), t. de droit, qu'on peut *impétrer*, obtenir. Il se dit particulièrement en matière bénéficiale. On dit qu'un *bénéfice est vacant et impétrable*, lorsqu'il n'est pas rempli de fait ou de droit.

IMPÉTRANT, E, subst. (*einpétran, trante*), t. de droit, celui qui *impètre*. — Celui, celle qui a obtenu certaines lettres du prince. — En matière ecclésiastique, il se dit de celui qui a obtenu un bénéfice. — Celui qui a obtenu un diplôme.

IMPÉTRATION, subst. fém. (*einpétrâcion*), action d'*impétrer;* obtention.

IMPÉTRÉ, E, part. pass. de *impétrer.*

IMPÉTRER, v. act. (*einpétré*) (en latin *impetrare*), obtenir par des prières. Son plus grand usage est au palais : *impétrer un bénéfice*, etc.

IMPÉTUEUSE, adj. fém. Voy. IMPÉTUEUX.

IMPÉTUEUSEMENT, adv. (*einpétu-euzeman*) (en lat. *impetuosè*), avec *impétuosité.*

IMPÉTUEUX, adj. mas., au fém. **IMPÉTUEUSE** (*einpétu-eu, tu-euze*) (en lat. *impetuosus*), véhément, violent, rapide. — En parlant des personnes et de ce qui y a rapport, trop vif, emporté. — VÉHÉMENT, VIOLENT, FOUGUEUX. (*Syn.*) La vigueur de l'essor et la rapidité de l'action sur un objet caractérisent l'*impétuosité*. L'énergie et la rapidité constante des mouvements distinguent la *véhémence*. L'excès et l'abus ou les ravages de la force dénoncent la *violence*. La *violence* et l'éclat de l'explosion signalent la *fougue*. — Une bravoure *impétueuse* fait une belle action; un caractère *véhément* exécute avec une grande vivacité de grandes choses; une humeur *violente* se porte à tous les excès; un homme *fougueux* fait de grands écarts. — Un style *impétueux* est très-rapide, et souvent trop; il va par bonds et souvent au hasard. Un discours *véhément* va droit à ses fins, et avec toute la rapidité propre à accélérer le succès. Une satire qui ne ménage et ne respecte rien dans son audace emportée est *violente*. L'ode inspirée par un véritable enthousiasme est *fougueuse*. — *Impétueux* et *véhément* ne s'appliquent qu'au mouvement et à ses causes, avec cette différence que le mouvement *impétueux* est plus précipité et moins durable ou moins égal que celui de la *véhémence*. *Violent* se dit de tout genre d'excès et d'abus de la force. *Fougueux* ne tombe que sur les êtres animés ou personnifiés. — *Impétueux* et *véhément* se prennent au figuré en bonne ou mauvaise part. *Violent* ne se prend qu'en mauvaise part, si ce n'est dans quelques applications détournées. *Fougueux* ne se prend guère qu'en mauvaise part, si ce n'est quand il s'agit d'un raisonnable enthousiasme.

IMPÉTUOSITÉ, subst. fém. (*einpétu-ozité*), violence, effort de ce qui est *impétueux*. — Extrême vivacité dans l'esprit, dans l'humeur, dans les manières.

IMPIA ou **IMPIE**, subst. fém. (*einpi-a, pi*), t. de bot., espèce de romarin du genre des filages.

IMPIE, subst. et adj. des deux genres (*einpi*) (en lat. *impius*), contraire à la religion : *sentiments, discours impies.* — En parlant des personnes, qui a du mépris pour la religion. En ce sens il est aussi substantif. L'*impie*, dit M. *Guizot*, s'élève contre la divinité; l'homme *irréligieux* rejette toute espèce de culte et d'adoration; l'*incrédule*, en matière de religion, dispute contre la croyance qui lui a été enseignée.

IMPIÉTÉ, subst. fém. (*einpiété*) (en lat. *impietas*), mépris pour la religion. — Au plur., discours ou actions *impies.*

IMPIGNORATION, subst. fém. (*einpiguenorâcion*), t. de droit, action de remettre, de déposer en gage. Mot plus latin que français, et qui est formé de *pignus*, gage.

IMPITEUX, adj. mas., au fém. **IMPITEUSE** (*einpiteu, teuze*), impitoyable. (*Boiste.*) Il est vieux et même hors d'usage.

IMPITEUSE, adj. fém. Voy. IMPITEUX.

IMPITIÉ, subst. fém. (*einpitié*), manque de *pitié*, cruauté. (*Boiste.*) Inusité.

***IMPITOYABLE**, adj. des deux genres (*einpitoé-iable*), qui est insensible à la *pitié*, qui se montre dur, sans *pitié*, inexorable.

IMPITOYABLEMENT, adv. (*einpitoé-iableman*), sans *pitié.*

IMPLACABILITÉ, subst. fém. (*einplakabilité*), persévérance dans le ressentiment.

IMPLACABLE, adj. des deux genres (*einplakable*) (en lat. *implacabilis*), qui ne peut être apaisé.

IMPLACABLEMENT, adv. (*einplakableman*), d'une manière *implacable*, avec une persévérance *implacable.*

IMPLANTATION, subst. fém. (*einplantâcion*), action d'*implanter.*

IMPLANTÉ, E, part. pass. de *implanter.*

IMPLANTER, v. act. (*einplanté*) (du latin *in*, dans, et *plantare*), planter une chose dans une autre.—T. d'anat., insérer, poser, *planter* sur ou dans quelque chose.—S'IMPLANTER, v. pron.

***IMPLEXE**, adj. des deux genres (*einplèkce*) (du lat. *implexus*, entrelacé, entortillé), il se dit des poèmes épiques et des ouvrages dramatiques, dans lesquels la fortune du héros devient mauvaise de bonne qu'elle était, ou de mauvaise devient bonne. — Les anciens nommaient *implexe* une pièce dramatique, dans laquelle il y avait ou reconnaissance, ou péripétie, ou l'une et l'autre.

IMPLIABLE, adj. des deux genres (*einpli-able*), mot qui s'emploie quelquefois dans l'usage familier : *caractère impliable*, qu'on ne saurait faire *plier.*

IMPLICATION, subst. fém. (*einplikâcion*) (du lat. *implicatio*, entrelacement, enchaînement), t. de palais, engagement dans une affaire criminelle. — En t. d'école, contradiction.

IMPLICITE, adj. des deux genres (*einplicite*) (du lat. *implicitus*, enveloppé, embrouillé), qui est contenu dans une proposition, dans un discours, dans une clause, non pas en termes exprès et formels, mais qui s'en tire par une conséquence naturelle. C'est le contraire d'*explicite*. Il signifie non expliqué, non développé. — On appelle *volonté implicite*, celle qui se manifeste moins par des paroles, que par des circonstances et des faits : *quoique cette clause ne soit pas énoncée dans le contrat, elle est censée y être contenue, parce qu'elle suit de la volonté implicite et primitive des contractants.* — On appelle *foi implicite*, un acquiescement général et sincère à tout ce que l'Eglise nous propose.

IMPLICITEMENT, adv. (*einpliciteman*), d'une manière *implicite.*

IMPLIQUÉ, E, part. pass. de *impliquer*, et adj., engagé, compris.

IMPLIQUER, v. act. (*einplikié*) (en lat. *implicare*, fait du grec *εμπλεκειν*, embarrasser), en parlant de crime et d'affaire fâcheuse, envelopper dans... : *on l'a impliqué dans cette accusation.* — En t. d'école, *impliquer* (renfermer) *contradiction*, être contradictoire.—S'IMPLIQUER, v. pron.

IMPLORANT, E, adj. (*einploran, rante*), qui *implore.*

IMPLORATEUR, subst. mas. (*einplorateur*), celui qui *implore*. (*Boiste.*) Il est vieux.

***IMPLORATION**, subst. fém. (*einplorâcion*), action par laquelle on *implore*. Il est peu usité.

IMPLORÉ, E, part. pass. de *implorer.*

IMPLORER, v. act. (*einploré*) (en lat. *implorare*), demander humblement, avec ardeur et avec instance. Voy. INVOQUER.—*Implorer le bras séculier*, avoir recours au bras séculier. — S'IMPLORER, v. pron.

IMPLOYABLE, adj. des deux genres (*einploé-iable*), qu'on ne peut *ployer*, qu'on ne peut faire *ployer*. (Montaigne.) Peu usité, mais utile.

IMPLUMÉ, E, adj. (*einplumé*), qui est sans *plumes.*

IMPOLI, E, adj. et subst. *(einpoli)*, sans politesse; qui est opposé à la *politesse.* — IMPOLI, GROSSIER, RUSTIQUE. *(Syn.)* *Impoli* dit moins que *grossier*, et celui-ci moins que *rustique*. L'*impoli* manque de belles manières, il ne plaît pas; le *grossier* en a de désagreables, il déplaît; le *rustique* en a de choquantes, il rebute.

IMPOLICE, subst. fém. *(einpolice)*, défaut de *police.* *(J.-J. Rousseau.)* Ce mot n'a pas eu de succès.

IMPOLIMENT, adv. *(einpoliman)*, sans politesse, d'une manière *impolie*.

IMPOLITESSE, subst. fém. *(einpolitèce)*, grossièreté dans les manières, dans le discours.—Défaut opposé à la *politesse*.

IMPOLITIQUE, adj. des deux genres *(einpolitike)*, mot nouveau qui signifie, contraire à la *politique*.

IMPOLITIQUEMENT, adv. *(einpolitikeman)*, d'une manière *impolitique*.

IMPOLLU, E, adj. *(einpolelu)*, pur, net, sans tache. *(Corneille.)* Presque inusité.

IMPONCTUEL, adj. mas., au fém. **IMPONCTUELLE** *(einponktuèle)*, qui n'est pas *ponctuel*.

***IMPONDÉRABLE,** adj. des deux genres *(einpondérable)*, qu'on ne saurait peser : *fluide impondérable*, dont on ne peut connaître la pesanteur.

IMPOPULAIRE, adj. des deux genres *(einpopulère)*, qui n'est pas *populaire;* qui n'est pas pour le bien du peuple; qui n'est pas selon les intérêts du peuple : *loi impopulaire*. — *Homme impopulaire*, qui n'est pas aimé du peuple.

IMPOPULARITÉ, subst. fém. *(einpopularité)*, défaut, manque de *popularité*, de l'affection du peuple.

IMPORTANCE, subst. fém. *(einportance)*, ce qui fait qu'une chose est considérable et *importante*, soit par elle-même, soit par ses suites.—Fam. : *faire l'homme d'importance*, vouloir passer pour un homme de crédit, d'autorité, de mérite. On le dirait encore d'un homme qui montre de l'orgueil, de la vanité, ou qui veut paraître plus qu'il n'est en effet.—d'IMPORTANCE, loc. adv. : *quereller d'importance*, très-fort, extrêmement. Fam.

IMPORTANT, E, adj. *(einportan, tante)*, qui *importe*, qui est de grande conséquence.—Dans le style critique, on l'emploie comme subst. : *c'est un important, faire l'important*, l'homme *d'importance*. Voy. SUFFISANT. — *L'important de l'affaire*, le point capital. — Au commencement de la minorité de Louis XIV, on donna le nom d'*importants* à une cabale de seigneurs, à la tête desquels était le duc de Beaufort, et qui, après avoir été attachés à la reine Anne d'Autriche, s'étaient ensuite tournés contre elle. Ils affectaient de la gravité et du mystère dans toutes leurs démarches et toutes leurs actions.

IMPORTATEUR, subst. mas. *(einportateur)*, celui qui *importe* une denrée, une chose d'un pays dans le sien.

IMPORTATION, subst. fém. *(einportâcion)*, action d'*importer* des marchandises.—Chose *importée*. Son contraire est *exportation*.

IMPORTÉ, E, part. pass. de *importer* et adj.

***IMPORTER,** v. act. *(einporté)* (en lat. *importare*, de la préposition *in*, dans, et *portare*, porter), t. de comm., faire arriver dans son pays les productions, les marchandises étrangères. Il est opposé à *exporter*.—s'IMPORTER, v. pron.

IMPORTER, v. neut. et unipers. *(einporté)* (du lat. *importare*, être utile, avantageux), être avantageux, être de conséquence : *il importe de bien faire*. — *N'importe! qu'importe!* se disent pour marquer qu'on ne se soucie point de la chose dont il s'agit.

IMPORTUN, adj. mas., au fém. **IMPORTUNE** *(einporteun, tune)* (en lat. *importunus*), qui cause de l'*importunité;* fâcheux : avec cette différence, que ce qui est *importun* nous agite, nous fatigue et nous tourmente, et que ce qui est *fâcheux* nous déplaît, nous gêne ou nous ennuie : *c'est un fâcheux voisinage que celui d'un lieu de mauvaise odeur; un bruit continuel est importun.*— On dit aussi subst. : *c'est un importun, une importune*.

IMPORTUNÉ, E, part. pass. de *importuner*.

IMPORTUNÉMENT, adv. *(einportunéman)* (en lat. *importune*), avec *importunité*.

IMPORTUNER, v. act. *(einportuné)*, incommoder, fatiguer par ses assiduités ou par ses discours; être *importun*.—s'IMPORTUNER, v. pron.

IMPORTUNITÉ, subst. fém. *(einportunité)*, action de la personne qui *importune*.

IMPOSABLE, adj. des deux genres *(einpôzable)*, sujet aux *impositions*, qui peut, qui doit être *imposé*.

IMPOSANT, E, adj. *(einpôzan, zante)*, qui *impose*, qui inspire du respect.—On entend souvent par *forces imposantes*, des forces militaires considérables.

IMPOSÉ, E, part. pass. de *imposer*.

***IMPOSER,** v. act. *(einpôzé)* (du lat. *imponere*, qu'on trouve employé dans toutes ses différentes acceptions; formé de la prép. *in*, dans, sur, et de *ponere*, mettre), mettre dessus. En ce sens, il ne se dit que dans cette phrase, et des sacrements : *imposer les mains*. — En parlant des choses fâcheuses ou difficiles, charger, soumettre à... : *imposer un joug insupportable, un fardeau trop lourd, une obligation, une peine*, etc.; *imposer silence à...* faire taire.—Mettre, établir un *impôt*, des *impôts* : *imposer des droits sur une marchandise*. — *Imposer quelqu'un*, mettre quelqu'un au rôle des *impositions* : *les terres n'étaient pas imposées par le gouvernement; mais elles étaient grevées d'autres charges*. — Imputer à tort.— En parlant de respect, inspirer : *imposer du respect*, et plus ordinairement sans régime : *son air, sa présence impose, impose peu*, etc.—Avec la préposition *en*, mentir, tromper : *il en impose; vous en imposez à vos juges*. La Bruyère (chap. III) a dit en ce sens : *on demande s'il ne lui serait pas plus aisé d'imposer à celle dont il est aimé, qu'à celle qui ne l'aime point*. C'est une faute, il fallait d'*en imposer*. — *Imposer*, en t. d'imprimerie, placer sur un ais ou sur un marbre, dans un ordre donné, des pages d'impression, que l'on serre ensuite dans un châssis de fer, avec des biseaux et des coins : *imposer une feuille in-douze*. —s'IMPOSER, v. pron. se soumettre à une obligation.—*S'en imposer* : *l'homme s'en impose à lui-même*, se trompe, se ment à lui-même.

IMPOSEUR, subst. mas. *(einpozeur)*, t. d'imprim., celui qui *impose*.

IMPOSITEUR, subst. mas. *(einpositeur)*, celui qui *impose*, qui asseoit les *impôts*.

***IMPOSITION,** subst. fém. *(einpozicion)*, action d'*imposer* les mains. — Action de mettre un *impôt*.—L'*impôt* lui-même. Voy. IMPÔT.— *Imposition*, en t. d'imprim., action de ranger des pages sur un marbre et de les disposer pour l'impression; *imposition hétéroclite*, celle d'un billet, d'une carte, d'un placard.

IMPOSSIBILITÉ, subst. fém. *(einpocibilité)* (en lat. *impossibilitas*), caractère de ce qui est *impossible*.—*Impossibilité métaphysique*, celle qui implique contradiction; *impossibilité physique*, celle qui est *impossible* selon l'ordre de la nature; et *impossibilité morale*, la chose vraisemblablement *impossible*.

***IMPOSSIBLE,** adj. des deux genres *(einpocible)* (en lat. *impossibilis*), qui ne peut être; qui ne se peut faire.—Par extension, très-difficile.—On dit substant., au mas. : *je ne puis pas faire l'impossible*.—*Réduire quelqu'un à l'impossible*, exiger de lui ce qu'il ne peut faire; ou, en t. de logique, le réduire à ne pouvoir répondre, sans tomber en contradiction.—*Je ferai l'impossible pour lui*, il n'y a rien que je ne fasse pour l'obliger.—On dit proverbialement : *à l'impossible nul n'est tenu*.— *Gagner, perdre l'impossible*, gagner, perdre beaucoup.— *Par impossible*, formule qu'on emploie quand on suppose une chose qu'on sait bien être *impossible*.

IMPOSTE, subst. fém. *(einpocete)* (de l'italien *impostura*, qui a la même signification), t. d'archit., assise de pierre qui couronne un jambage ou pied-droit, sur lequel on *pose* le coussinet d'une arcade. Elle a ordinairement une saillie taillée de moulures différentes selon les ordres d'architecture.—En menuiserie, traverse d'un dormant de croisée, laquelle sépare les châssis du bas d'avec ceux du haut.

IMPOSTEUR, subst. mas. (L'usage n'a pas encore établi de se servir du fém. *imposteuse;* ce mot serait cependant utile. Pourquoi ne dirait-on pas une *imposteuse* comme on dit une *menteuse?*), *(einpoceteur)* (en lat. *impostor*); celui qui abuse de la confiance ou de l'imbécillité des hommes pour les tromper : *c'est un imposteur*. — Calomniateur; qui impute faussement à quelqu'un quelque chose d'odieux et de préjudiciable; trompeur qui en fait accroire, etc. — Celui qui invente, qui débite une fausse doctrine dont il est le sectateur. — On le dit adj. des choses, dans le sens de, trompeur, mensonger : *un discours, un air imposteur*.—T. d'hist. nat., nom vulgaire du spare.

IMPOSTURE, subst. fém. *(einpoceture)* (en lat. *impostura*), calomnie, chose faussement imputée à quelqu'un. Il ne se dit au pluriel que dans ce sens.—Illusion : *l'imposture des sens*.—Hypocrisie : *toute sa vie n'est qu'imposture*.

***IMPÔT,** subst. mas. *(einpô)* (en lat. *impositum*, sous-entendu *vectigal*), contribution que les particuliers sont obligés de payer à l'état pour les frais de la société dont chacun est membre. — Il se dit des *impôts* en général, et de la manière de les établir. — Au fig., les besoins qu'on se crée, ce qu'on paie pour ses plaisirs : *le plaisir est souvent un impôt prélevé au détriment de la santé*.—IMPÔT, IMPOSITION, TRIBUT, CONTRIBUTION, SUBSIDE, SUBVENTION, TAXE, TAILLE. *(Syn.)* L'*impôt* est la charge imposée, en vertu de la confédération sociale et selon la nature des choses, sur les revenus particuliers, pour former un revenu public essentiellement affecté aux dépenses nécessaires à la sûreté, à la stabilité, à la prospérité de l'état. L'*imposition* est un tel *impôt* particulier, ou une telle portion de revenu public, établi en tel temps, de telle manière, avec telles conditions. Les *impositions* embrassent toutes les institutions de ce genre, et désignent particulièrement des charges variables ajoutées à l'*impôt* primitif et permanent. Le *tribut* est un droit attribué au prince sur ceux qui lui sont soumis, selon des institutions, des conventions, des traités, des règles particulières. La *contribution* est proprement tel *tribut* extraordinaire, additionnel, particulier, variable, payable par tel ordre de personnes qui contribuent au même objet. Elle est au *tribut* ce que l'*imposition* est à l'*impôt*. Le *subside* est le secours attribué à celui qui le reçoit par ceux qui le paient. Si ce *subside* est l'*impôt* même, c'est l'*impôt* tel que les peuples ont consenti à le payer, mais rigoureusement un *impôt* secondaire ou auxiliaire. La *subvention* est une *imposition* auxiliaire, ou une augmentation d'*impôt* accordée ou exigée dans une nécessité pressante, et seulement pour cette nécessité : c'est proprement un secours fait pour cesser avec le besoin. La *taxe* est proprement une *imposition* extraordinaire en deniers ou en sommes déterminées et proportionnelles, mises, dans certains cas, sur certaines personnes. La *taille* était une *imposition* particulière sur la roture; mais on dit quelquefois les *tailles*, en général, pour désigner en gros des *impositions* mises, ce semble, à titre de dépendances particulières, sur le peuple, ou plutôt des *contributions* populaires, variables, réparties ou réglées sous une forme de taxe. Il semble qu'en usant de ce mot on veuille affecter une sorte de note aux personnes. L'*impôt* est payé par le citoyen, comme membre de la société : il en est de même des *impositions*. Le *tribut* et les *contributions* sont payés par les sujets, les vassaux, les vaincus, et même par des princes souverains, comme un gage de dépendance. Le *subside* est payé par un peuple politiquement libre ou considéré comme tel, parce qu'il s'*impose* lui-même. Une puissance absolument indépendante paie des *subsides* à une autre puissance. La *subvention* est payée passagèrement à la nécessité par le citoyen comme par le sujet et par les peuples politiquement libres comme par les autres. Les dons gratuits extraordinaires sont des espèces de *subventions*. Les *taxes* sont payées par les sujets ou par certaines classes de sujets. Par là on entend les *taxes* régulières, fixes et permanentes, créées sans le concours des peuples. Les *tailles* étaient payées par le peuple, ainsi qu'elles l'ont été par des vassaux ou par des serfs. Les seigneurs levaient des *tailles* dans leurs domaines. *(Laveaux.)*

IMPOTENCE, subst. fém. *(einpotance)*, t. de médec., état de celui qui est *impotent;* faiblesse qui prive celui qui en est atteint de l'usage de ses membres, sans pourtant suspendre entièrement le mouvement.

IMPOTENT, E, subst. et adj. *(einpotan, tante)* (en lat. *impotens*, fait de *impotentia*, impuissance, faiblesse, manque de force, lequel est formé de *in* privatif, et de *potentia*, puissance), privé du mouvement ou de l'usage de quelque membre; perclus.

*à l'***IMPOURVU,** adv. *(aleinpourvu)*, à l'improviste. *(Boiste.)* Il est vieux et même hors d'usage.

IMPRATICABILITÉ, subst. fém. *(einpratikabilité)*, qualité d'une loi *impraticable*.

IMPRATICABLE, adj. des deux genres *(einpratikable)* (de la particule négative *in*, et du verbe *pratiquer*), en parlant des choses, qui ne peut se faire, s'exécuter. — En parlant des personnes, avec qui l'on ne saurait vivre ni traiter. — *Chemin impraticable*, où l'on ne saurait passer. —

Maison impraticable, que l'on ne peut habiter. —*Personne impraticable*, avec qui on ne saurait vivre.

*IMPRÉCATION, subst. fém. (*einprékâcion*) (en lat. *imprecatio*, fait de *imprecari*, formé de *in*, contre, et *precari*, prier), actions, paroles par lesquelles on souhaite du malheur à quelqu'un ou à soi-même.— Figure de rhétorique par laquelle on voue à tous les malheurs celui dont on parle ou à qui l'on parle. — Au plur., t. de myth., personnifications des anathèmes qui se faisaient contre un ennemi. Les Grecs reconnaissaient trois de ces divinités ; et les Romains, deux.

*IMPRÉCATOIRE, adj. des deux genres (*einprékatoare*), t. didactique, qui se fait avec *imprécation* : *jugement imprécatoire*.

IMPRÉCIABLE, adj. des deux genres (*einprécïable*), qui ne peut être *apprécié*. (*Boiste*.) Hors d'usage. Voy. INAPPRÉCIABLE.

IMPRÉGNABLE, adj. des deux genres (*einprégniable*), qui ne peut être *imprégné*.

*IMPRÉGNATION, subst. fém. (*einprégniâcion*) (du lat. *imprægnatio*, que les chimistes ont fait par analogie, ainsi que le verbe *imprægnare*, de *prægnans*, femme grosse, qui a conçu), t. de pharm., action par laquelle une liqueur se charge des principes d'un médicament qu'on y fait macérer, infuser ou bouillir, et dont elle reçoit par là la vertu. Ce mot, fort usité, manque dans l'*Académie*.

IMPRÉGNÉ, E, part. pass. de *imprégner*.

*IMPRÉGNER, v. act. (*einprégnié*) (en lat. *imprægnare*), charger une liqueur de quelques particules étrangères. — Il se dit fig. des principes, des opinions : *son cœur jeune encore fut malheureusement imprégné des plus funestes doctrines*. — S'IMPRÉGNER, v. pron., se pénétrer, se remplir.

IMPRÉMÉDITÉ, E, adj. (*einprémédité*), qui n'est pas *prémédité*. (*Montaigne*.) Hors d'usage.

IMPRÉMÉDITÉMENT, adv. (*einpréméditéman*), sans *préméditation*. (*Montaigne*.) Hors d'usage.

IMPRENABLE, adj. des deux genres (*einprenable*), qui ne peut être *pris*, ou qui est difficile à *prendre*. Il ne se dit guère qu'en parlant des villes et des places de guerre : *il n'y a point de place imprenable*.

IMPRESCRIPTIBILITÉ, subst. fém. (*einprècekripetibilité*), t. de droit, qualité de ce qui est *imprescriptible*.

IMPRESCRIPTIBLE, adj. des deux genres (*einprècekripetible*), qui ne peut se *prescrire*, qui n'est pas sujet à la *prescription*.

IMPRESSES, adj. fém. plur. (*einprèce*) du lat. *impressus*, part. pass. de *imprimere*, imprimer), t. didactique employé dans cette seule locution : *les espèces impresses*, celles qui ont fait *impression* sur nos sens, sur nos esprits, sur notre mémoire.

IMPRESSIF, adj. mas., au fém. IMPRESSIVE (*einprècecif, cive*), qui fait *impression*. Peu en usage.

IMPRESSION, subst. fém. (*einprècion*) (en lat. *impressio*), effet de l'action d'un corps sur un autre.—Fig., opinion, sentiment qui s'*imprime* dans l'esprit, dans le cœur par l'effet d'une cause extraordinairement produite.—Empreinte : *l'impression d'un sceau, d'un cachet sur la cire*. —Effet de l'imprimerie : *belle impression*; *impression correcte*; *ce livre est de l'impression de Paris, de Lyon*, etc.—Edition.—En t. de peinture, 1° préparation d'une toile, d'un panneau, etc., destinés à être peints ; 2° peintures à couches plates qu'on emploie dans les bâtiments ; 3° art d'imprimer sur le papier, sur la toile, etc., le travail des planches gravées sur bois ou sur cuivre. — *Peinture d'impression*, ouvrage de ceux qui peignent des bâtiments.—Dans les manufactures, art d'imprimer des satins, des taffetas, etc., à la manière des Indes. — Empreinte que reçoit au monnayage chaque morceau de métal, et qui lui donne cours dans le public comme monnaie. — En t. d'anat., on appelle *impressions digitales*, quelques enfoncements superficiels que l'on remarque dans le crâne des enfants.

IMPRESSIONNABLE, adj. des deux genres (*einprècionable*), qui peut être *impressionné*. Ce mot manque dans l'*Académie*.

IMPRESSIONNÉ, E, part. pass. de *impressionner*, et adj., qui a reçu une *impression*. Ce mot manque dans l'*Académie*

IMPRESSIONNER, v. act. (*einprècioné*), faire *impression* sur quelqu'un ; émouvoir.—S'IMPRESSIONNER, v. pron. Ce mot manque dans l'*Académie*

IMPRESSIVE, adj. fém. Voy. IMPRESSIF.

IMPRESSIVEMENT, adv. (*einprèciveman*), d'une manière *impressive*.

IMPRÉVISIBLE, adj. des deux genres (*einprévizible*), qu'on ne peut *prévoir*. Inusité.

IMPRÉVOYABLE, adj. des deux genres (*einprévoè-iable*), qui ne peut être *prévu*.

IMPRÉVOYANCE, subst. fem. (*einprévoè-iance*), défaut de *prévoyance*.

IMPRÉVOYANT, E, subst. et adj. (*einprévoè-ian, iante*), qui manque de *prévoyance*.

IMPRÉVU, E, adj. (*einprévu*), qu'on n'a pas *prévu*, qui surprend, qui arrive sans qu'on l'ait *prévu*.

IMPRIMABLE, adj. des deux genres (*einprimable*), qui peut être *imprimé*.

IMPRIMAGE, subst. mas. (*einprimaje*), opération du tireur d'or lorsqu'il passe le fil dans le prégaton.

IMPRIMÉ, subst. mas. (*einprimé*), chose, livre imprimé : *il court un imprimé*.

IMPRIMÉ, E, part. pass. de *imprimer*.

IMPRIMER, v. act. (*einprimé*) (en lat. *imprimere*, de *in*, sur, et de *premere*, presser), faire une *empreinte* sur.— Fig., il se dit des sentiments, des images qui font *impression* dans l'esprit, dans la mémoire, dans le cœur.—En physique, communiquer du mouvement à un corps.—Empreindre des lettres sur du papier, du parchemin, etc., avec des caractères de fonte. Dans cette acception, il s'emploie aussi neutralement : *il imprime bien*, correctement, avec goût ; *cet homme n'a pas encore imprimé*, il n'a encore rien publié par la voie de l'*impression*. On dit, dans le même sens, *imprimer une estampe*. — En t. de peinture, *imprimer une toile, une porte*, etc. Voyez IMPRESSION.—S'IMPRIMER, v. pron.—*Se faire imprimer*, mettre un ouvrage au jour.

*IMPRIMERIE, subst. fém. (*einprimeri*), l'art d'*imprimer* des livres.—Tout ce qui sert à *imprimer*.—Lieu où l'on *imprime*.—Commerce d'*imprimeur*.

IMPRIMEUR, subst. mas. (*einprimeur*), celui qui exerce l'art de l'*imprimerie*, ou qui fait *imprimer*. — L'ouvrier qui est à la presse, et qui tire les feuilles ; et, par extension, tout ouvrier qui travaille dans une *imprimerie*. En ce sens, il devient souvent adjectif : *un maître-imprimeur*; *un compagnon-imprimeur*.—*Imprimeur en taille-douce*, celui qui imprime les planches gravées sur cuivre ou en taille-douce. — *Imprimeur lithographe*, celui qui *imprime* par les procédés lithographiques.

IMPRIMURE, subst. fém. (*einprimure*), feuille de papier enduite de couches de peinture à l'huile.

IMPROBABILITÉ, subst. fém. (*einprobabilité*), qualité de ce qui est *improbable*.

IMPROBABLE, adj. des deux genres (*einprobable*) (en lat. *improbabilis*), qui n'a point de *probabilité*, invraisemblable.

IMPROBABLEMENT, adv. (*einprobableman*), avec *improbabilité*. Peu usité.

IMPROBATEUR, adj. et subst. mas., au fém. IMPROBATRICE (*einprobateur, trice*), celui, celle qui *désapprouve*.

IMPROBATION, subst. fém. (*einprobâcion*) (en latin *improbatio*), l'action d'*improuver* une chose.

IMPROBATRICE, subst. et adj. fém. Voy. IMPROBATEUR.

IMPROBITÉ, subst. fém. (*einprobité*), défaut de *probité*; mépris de la justice et de l'honnêteté.

IMPRODUCTEUR, adj. mas., au fém. IMPRODUCTRICE (*einprodukteur, trice*), qui ne peut *produire* : *génie improducteur*.

IMPRODUCTIBILITÉ, subst. fém. (*einproduktibilité*), état, qualité d'une chose *improductible*.

IMPRODUCTIBLE, adj. des deux genres (*einproduktible*), qui ne peut être *produit*.

*IMPRODUCTIF, adj. mas., au fém. IMPRODUCTIVE (*einproduktif, tive*), qui ne peut *produire* : *impôt improductif*; *terre improductive*.

IMPRODUCTIVE, adj. fém. Voy. IMPRODUCTIF.

IMPRODUCTIVEMENT, adv. (*einproduktiveman*), d'une manière *improductive*. Peu usité.

IMPRODUCTRICE, adj. fém. Voyez IMPRODUCTEUR.

IMPROLIFIQUE, subst. mas. et adj. des deux genres (*einprolifike*), qui rend impuissant ; anti-aphrodisiaque.

IMPROMIS, E, adj. (*einpromi, mize*), qui n'avait pas été *promis*. (Mme *de Sévigné*.) Ce mot n'a pas fait fortune.

IMPROMPTU (L'*Académie* écrit aussi IN-PROMPTU; nous préférerions le second, parce qu'il est plus conforme à l'étym.), subst. mas. (*einpronpetu*) (en lat. *in promptu*, sur-le-champ, sous la main), chose faite sur-le-champ, sans préparation. —Petite pièce de poésie, comme madrigal, épigramme, ou autre, dont le caractère propre et distinctif est qu'elle est faite sans préparation, sur un sujet qui se présente : *faire un impromptu*. — On appelle par plaisanterie, *un impromptu fait à loisir*, une petite pièce de vers que l'on donne pour un *impromptu*, et que l'on a composée à loisir pour s'en faire honneur dans l'occasion.—On appelle, par extension, *impromptu*, un repas, une collation, un concert, une fête, que l'on donne sans s'y être préparé auparavant. — Point de *s* au plur., des *impromptu*.

*IMPROMPTUAIRE, subst. (*einpronpetu-ère*), celui qui fait des *impromptu*. Inusité.

*IMPROPÈRE, adj. des deux genres (*einpropère*) (en lat. *improperus*), déshonorant. (*Boiste*.) Il est vieux et même inusité.

IMPROPÉRÉ, E, part. pass. de *impropérer*.

IMPROPÉRER, v. act. (*einproperé*) (du lat. *improperare*), reprocher. Il est vieux.

IMPROPICE, adj. des deux genres (*einpropice*), qui n'est pas *propice*. Il est vieux, mais utile.

*IMPROPRE, adj. des deux genres (*einpropre*), qui *n'est pas propre*, qui ne convient pas ; qui n'est pas pur, *propre* d... Il ne se dit que des mots ou des formes du langage.

IMPROPREMENT, adv. (*einpropreman*), d'une manière *impropre*.

IMPROPRETÉ, subst. fém. (*einpropreté*), inhabileté ; *malpropreté*. Il est peu usité dans le premier sens ; dans le second, on l'a employé quelquefois ; mais il devient inutile puisque nous avons le terme de *malpropreté*, et que d'ailleurs *impropre* ne se dit pas pour *malpropre*.

IMPROPRIÉTÉ, subst. fém. (*einpropri-été*), qualité de ce qui est *impropre*. Ce mot ne se dit qu'en parlant du langage.

IMPROUVÉ, E, part. pass. de *improuver*.

*IMPROUVER, v. act. (*einprouvé*) (en lat. *improbare*), ne pas *approuver*, condamner. Voy. DÉSAPPROUVER.—S'IMPROUVER, v. pron.

IMPROVIDENCE, subst. fém. (*einprovidance*), défaut de précaution, de prévoyance. On dit *imprévoyance*.

IMPROVISATEUR, subst. mas., IMPROVISATRICE, subst. fém. (*einprovizateur, trice*) (de l'italien *improvvisatore*), celui, celle qui a le talent d'*improviser*.

*IMPROVISATION, subst. fém. (*einprovizâcion*), action d'*improviser*.—Il se dit même de ce qu'on *improvise*.

IMPROVISATRICE, subst. fém. Voy. IMPROVISATEUR.

*IMPROVISÉ, E, part. pass. de *improviser*, et adj.

IMPROVISER, v. act. et neut. (*einprovizé*) (de l'italien *improvvisare*, dérivé du latin *improvisus*, imprévu, qui arrive ou se fait à l'*improviste*), composer et réciter sur-le-champ une suite de vers sur un sujet donné. C'était un talent commun en Italie, et surtout à Sienne. On *improvise* des discours, de la musique, etc. — Parler d'abondance, sans s'être préparé à l'avance. — *Improviser une fête*, la faire sans préparation, sans qu'elle soit attendue, etc.—S'IMPROVISER, v. pron.

à l'IMPROVISTE, loc. adv. (*aleinprovicete*) (en lat. *improvisè* ou *improvisò*), subitement, lorsqu'on y pense le moins.

IMPRUDEMMENT, adv. (*einprudaman*) (en lat. *imprudenter*), avec *imprudence*, en homme *imprudent*.

IMPRUDENCE, subst. fém. (*einprudance*) (en latin *imprudentia*), défaut de *prudence*. — Action *imprudente*. Il ne prend de pluriel qu'en ce sens.

IMPRUDENT, E, adj. (*einprudan, dante*) (en lat. *imprudens*), qui manque de *prudence*, qui est contraire à la *prudence*.—Subst. : *c'est un imprudent, une imprudente*.

IMPUBÈRE, subst. et adj. des deux genres (*einpubère*) (en latin *impuber* ou *impubis*), qui n'a pas atteint l'âge de *puberté*, c'est-à-dire quatorze ans pour les garçons, et douze ans en parlant des filles.

IMPUBERTÉ, subst. fém. (*einpubèreté*), âge qui précède la *puberté*; état de la personne qui est *impubère*. L'opposé de *puberté*.

IMPUDEMMENT, adv. (*einpudaman*) (en lat. *impudenter*), effrontément.

*__IMPUDENCE__, subst. fém. (*einpudance*) (en lat. *impudentia*), effronterie, manque de *pudeur*. —Action, parole *impudente*.

IMPUDENT, **E**, adj. (*einpudan, dante*) (en lat. *impudens*), insolent, effronté, qui n'a point de *pudeur* : *c'est un impudent menteur*.—Il se dit des actions et de tout ce qui blesse la *pudeur* : *action, parole impudente*. — Il est aussi substantif : *c'est un impudent*. — IMPUDENT, EFFRONTÉ, ÉHONTÉ. (*Syn.*) L'*impudent*, dit l'abbé *Roubaud*, n'a point de décence : il ne respecte ni les choses, ni les hommes, ni lui; l'*effronté* n'a point de considération : il ne connaît ni frein, ni bornes, ni mesure; l'*éhonté* n'a plus de sentiment : il n'y a rien qu'il n'ose, qu'il ne brave, qu'il ne viole de sang-froid.

IMPUDEUR, subst. fém. (*einpudeur*), manque de *pudeur*; effronterie; audace : *avoir l'impudeur de demander ce qui n'est pas dû*. Mot devenu très-commun, quoique qualifié de barbare par *La Harpe* (Cours de littérature, t. XII).

IMPUDICITÉ, subst. fém. (*einpudicité*) (en lat. *impudicitia*), vice contraire à la *pudicité*.—Il se dit surtout des actes *impudiques*.

IMPUDIQUE, adj. des deux genres (*einpudike*) (en lat. *impudicus*), qui est contraire à la chasteté. — En parlant des personnes, il s'emploie aussi comme subst.

IMPUDIQUEMENT, adv. (*einpudikeman*), d'une manière *impudique*.

IMPUGNÉ, **E**, part. pass. de *impugner*.

IMPUGNER, v. act. (*einpuguené*) (du lat. *impugnare*, formé avec la même signification de la préposition *in*, contre, et *pugnare*, combattre), combattre quelque point de doctrine. Il est vieux, et plus latin que français.

IMPUISSANCE, subst. fém. (*einpuiçance*) (en lat. *impotentia*, fait de *in* privatif, et de *potentia*, puissance), manque de force, de pouvoir ou de moyens pour faire une chose. — T. de médec. qui se dit du défaut naturel ou accidentel dans les organes des hommes qui les rend inhabiles à la génération. *Impuissance*, en ce sens, ne se dit que des hommes. En parlant d'une femme qui est incapable d'avoir des enfants, on dit qu'*elle est stérile*.

IMPUISSANT, **E**, adj. (*einpuiçan, çante*) (en lat. *impotens*), qui a peu ou point de pouvoir.—Plus ordinairement, en parlant des choses, incapable de produire aucun effet : *haine, colère impuissante*. — En t. de jurispr. : *un acte, un titre est impuissant pour prouver une chose*, lorsqu'il ne peut avoir cet effet. — Qui a quelque défaut qui empêche d'engendrer. En ce sens il est aussi substantif mas.

IMPULSIF, adj. mas., au fém. **IMPULSIVE** (*einpulecif, cive*), t. de physique, qui agit par *impulsion* : *force impulsive*.

IMPULSION, subst. fém. (*einpulecion*) (en lat. *impulsio*, fait de *impellere*, pousser vers ou contre, formé de *in*, dans, vers, sur, contre, et *pellere*, pousser), mouvement qu'un corps donne à un autre par le choc.—Fig., *donner l'impulsion à...*—Action de pousser quelqu'un à faire quelque chose.—*Suivre les impulsions de son cœur*, s'abandonner à son naturel.

IMPULSIVE, adj. fém. Voy. IMPULSIF.

*__IMPUNÉMENT__, adv. (*einpunéman*) (en lat. *impune*), avec *impunité*.—Sans désagrément ou inconvénient.

IMPUNI, **E**, adj. (*einpuni*) (en lat. *impunis* ou *impunitus*), qui demeure sans *punition*. Il se dit des actes et des personnes.

IMPUNITÉ, subst. fém. (*einpunité*) (en lat. *impunitas*, formé de *in* privatif, et de *punitio* ou *pœna*, punition), manque de punition.

*__IMPUR__, **E**, adj. (*einpure*) (en lat. *impurus*), au physique, qui n'est pas *pur*; qui est mélangé de quelque chose de mauvais. — *Être né d'un sang impur*, être né de parents malhonnêtes.—Au moral, impudique.

IMPUREMENT, adv. (*einpureman*), d'une manière *impure*. (*Boiste*.) Il est inusité.

IMPURETÉ, subst. fém. (*einpureté*), ce qu'il y a d'*impur*, de grossier dans une chose.—Fig., impudicité.—*Impureté légale*, celle que les juifs contractaient en faisant une chose défendue par leur loi.—Au plur., obscénités.

*__IMPUTABILITÉ__, subst. fém. (*einputabilité*), qualité d'une action *imputable*, surtout en mal. —Qualité, état d'une dette, d'une chose reçue et qui peut entrer en déduction de ce qui est dû.

IMPUTABLE, adj. des deux genres (*einputable*), qui peut, qui doit être attribué à....; il se dit d'une faute, d'un tort qu'on attribue à quelqu'un ; d'un paiement, d'une chose qui doit venir en déduction, qui doit s'appliquer à telle chose, etc.

*__IMPUTATIF__, adj. mas., au fém. **IMPUTATIVE** (*einputatif, tive*), qui *impute*.

*__IMPUTATION__, subst. fém. (*einputâcion*) (en lat. *imputatio*), compensation et déduction d'une somme sur une autre. — Accusation faite sans preuve.—En matière de religion, application des mérites de Jésus-Christ.

IMPUTATIVE, adj. fém. Voy. IMPUTATIF.

IMPUTÉ, **E**, part. pass. de *imputer*.

IMPUTER, v. act. (*einputé*) (en lat. *imputare*), attribuer à quelqu'un quelque chose digne de blâme. — Accuser, charger de...—Destiner à... Voy. ATTRIBUER. — On dit sans article : *imputer à faute, à déshonneur*. — En t. de finances, tenir compte de ce qu'on a reçu sur ce qui était dû, ou appliquer un paiement à une certaine dette.—S'IMPUTER, v. pron., s'attribuer.

IMPUTRESCIBLE, adj. des deux genres (*einputrècecible*), qui ne peut se corrompre. Il est peu usité, quoique utile.

*__IN__ (*ein* ou *ine*), préposition latine, dont on fait usage en termes de librairie, pour la placer devant les mots suivants : *in-folio*, qui se dit de la feuille pliée en deux ; *in-quarto*, de la feuille pliée en quatre; *in-octavo*, de la feuille pliée en huit ; *in-douze*, de la feuille pliée en douze ; *in-seize*, de la feuille pliée en seize; *in-vingt-quatre*, de la feuille pliée en vingt-quatre, etc. *In-octavo* est le seul de ces mots où la préposition *in* conserve la prononciation latine. — On conserve la même prononciation dans cette phrase prise du latin, *in pace*, qui se dit dans les monastères : *on a mis ce religieux in pace*, pour dire qu'on l'a mis en prison pour toute sa vie. Il en est de même dans ces phrases purement latines ou italiennes, *in globo, in statu quo, in reatu, in naturalibus, in petto*, etc.—La prononciation est la même dans cette phrase, *in manus*, tirée du lat., et qu'on emploie comme subst. masculin : *dire son in manus*, c'est-à-dire recommander son âme à Dieu en mourant. — La particule *in* se joint à beaucoup de mots de la langue, et leur donne un sens négatif. Dans les mots dont le simple commence par une voyelle, ou par une consonne autre que *l, m, p, r*, on se sert de la particule *in : inattendu, inespéré, inintelligible, inopiné, inutile, indocile, injuste*. Quand le simple commence par *m* ou *p*, on emploie la particule *im : immatériel, impatient*. Et dans les mots dont le simple commence par une des deux liquides *l* ou *r*, on ajoute simplement un *i*, et l'on redouble la liquide : *illimité, irréligieux*. Cette particule ne signifie pas toujours négation, comme on le peut voir dans plusieurs mots, tels qu'*imbu, importation, indolent, illusoire*.—Dans les mots composés, la particule *in* devant une voyelle ou devant un *h* conserve la prononciation latine; devant une consonne elle se prononce nasalement. Il en est de même de la particule *im* devant une consonne. Il en faut excepter les mots où le *n* et le *m* sont redoublés, comme dans *innocent, immatériel*, etc.

INABONDANCE, subst. fém. (*inabondance*), défaut d'*abondance*. (*La Harpe*.) Ce mot a eu peu de succès.

INABORDABLE, adj. des deux genres (*inabordable*), de difficile *abord*; qu'on ne peut *aborder*. Il se dit des lieux et des personnes.

*__INABORDÉ__, **E**, adj. (*inabordé*), qui n'a pas encore été *abordé*.

INABRITÉ, **E**, adj. (*inabrité*), sans abri.

INABROGEABLE, adj. des deux genres (*inabrojable*), qui ne peut être *abrogé*.

INACCEPTABLE, adj. des deux genres (*inakcèpetable*), que l'on ne peut, qu'on ne doit pas *accepter*.

INACCESSIBILITÉ, subst. fém. (*inakcèsecibilité*), impossibilité ou grande difficulté d'aborder, d'approcher. Il est peu usité.

INACCESSIBLE, adj. des deux genres (*inakcèsecible*) (du lat. *inaccessibilis*, formé dans le même sens, de *in* privatif, et *accessus*, accès; *qui est sans accès*), qu'on ne peut approcher : *il est inaccessible aux sollicitations*, les sollicitations ne peuvent rien sur lui.—T. de géom. : *hauteur, distance inaccessible* celle qu'on ne peut mesurer immédiatement, à cause de quelque obstacle.

INACCOMMODABLE, adj. des deux genres (*inakomodable*), qui ne peut être *accommodé*, en parlant des affaires, des querelles.

INACCORD, subst. mas. (*inakor*), t. de gram., défaut d'*accord*.

INACCORDABLE, adj. des deux genres (*inakordable*), qu'on ne peut *accorder*.

INACCOSTABLE, adj. des deux genres (*inakocetable*), qu'on ne peut *accoster*.

INACCOUTUMÉ, **E**, adj. (*inakoutumé*), qu'on n'a pas *coutume* de faire, d'éprouver. On dit mieux et plus souvent *inusité*.

*__INACHETÉ__, **E**, adj. (*inacheté*), qui n'a point été *acheté*. (La Harpe.)

INACHEVÉ, **E**, adj. (*inachevé*), qui n'a pas été *achevé*.

INACHIES, subst. fém. plur. (*inaki*), myth., fêtes célébrées dans l'antiquité, en l'honneur d'Ino ou Leucothoé.

INACHIS, subst. propre fém. (*inakice*), myth., Io, fille d'*Inachus*, ou Isis.

*__INACHUS__, subst. mas. (*inakuce*), t. d'hist. nat., genre de crustacés décapodes. — Subst. propre mas., myth., le plus ancien roi d'Argos, et père d'Io, que Jupiter aima. Il donna son nom au fleuve *Inachus* et à tout le Péloponèse, qui est souvent appelé *Inachia*. Voy. IO.

INACTIF, adj. mas., au fém. **INACTIVE** (*inaktif, tive*), sans activité. — Indolent; qui ne peut agir.

*__INACTION__, subst. fém. (*inakcion*) (de la particule privative *in*, et du substantif *action*), cessation de toute *action*.—Indolence, indifférence sur ses intérêts.

INACTIVE, adj. fém. Voy. INACTIF.

INACTIVITÉ, subst. fém. (*inaktivité*), défaut, manque d'*activité*.

INADMISSIBILITÉ, subst. fém. (*inademicecibilité*), qualité d'une demande, d'une action *inadmissible*.

INADMISSIBLE, adj. des deux genres (*inademicecible*), qui ne peut ou ne doit pas être *admis*.

INADMISSION, subst. fém. (*inademicecion*), refus d'*admettre*. L'*Académie* ne nomenclature pas ce mot.

INADVERTANCE, subst. fém. (*inadevèretance*), défaut d'attention, parce qu'on n'était pas averti. C'est en quoi l'*inadvertance* diffère de l'*inattention* proprement dite. Dans la première, on n'a pas pris garde, mais on n'était pas averti; dans la seconde, on était averti de prendre garde et on ne l'a pas fait. L'*inadvertance* est souvent un accident involontaire; l'*inattention* est toujours une négligence répréhensible.

INAIMABLE, adj. des deux genres (*inèmable*), qui n'est pas *aimable*. Ce mot n'a été employé que par *Voltaire*.

INAIMÉ, **E**, adj. (*inèmé*), qui n'est pas *aimé*. Ce mot n'est pas plus usité que le précédent. Nous le trouvons cependant dans le vers suivant, qui n'est point signé :

Qui vécut *inaimé* ne vivait qu'à demi.

INALBUMINÉ, **E**, adj. (*inalebuminé*), dénué d'*albumen*.

INALIÉNABILITÉ, subst. fém. (*inali-énabilité*), qualité de ce qui est *inaliénable*.

INALIÉNABLE, adj. des deux genres (*inali-énable*), qui ne peut être *aliéné*; qu'on ne peut engager, ni vendre.

INALLIABILITÉ, subst. fém. (*inali-abilité*), qualité de ce qui est *inalliable*.

INALLIABLE, adj. des deux genres (*inali-able*), qu'on ne peut *allier*. Il ne s'emploie guère qu'en parlant des métaux.

INALTÉRABILITÉ, subst. fém. (*inaletérabilité*), qualité de ce qui est *inaltérable*.

INALTÉRABLE, adj. des deux genres (*inaletérable*) (de la particule négative *in*, et du verbe *altérer*), qui ne peut se changer ni se corrompre, au physique et au moral.

INAMENDABLE, adj. des deux genres (*inamandable*), qui ne peut être *amendé*.—Incorrigible.

INAMISSIBILITÉ, subst. fém. (*inamicecibilité*), qualité de ce qui est *inamissible*, de ce qui ne peut se perdre.

INAMISSIBLE, adj. des deux genres (*inamicecible*) (en lat. *inamissibilis*, formé de *in* privatif, et *amittere*, perdre), qui ne peut se perdre. Ce mot et le précédent ne se disent guère qu'en théologie, en parlant de la grâce de Dieu.

INAMOVIBILITÉ, subst. fém. (*inamovibilité*), qualité de ce qui est *inamovible*.

INAMOVIBLE, adj. des deux genres (*inamovible*) (de la particule négative *in*, et de *movere*,

mouvoir, changer), qui ne peut ou ne doit point être destitué ou déplacé : *un emploi à vie est un emploi inamovible*

INAMUSABLE, adj. des deux genres (*inamuzable*), qui ne peut être *amusé*.

INAMUSANT, E, adj. (*inamuzan, zante*), qui n'*amuse* pas.

INANGULÉ, E, adj. (*inangulé*), t. de bot., sans *angles*.

INANIMATION, subst. fém. (*inanimâcion*), état, nature des êtres *inanimés*.

INANIMÉ, E, adj. (*inanimé*) (en lat. *inanimis* ou *inanimus*, fait de *in* privatif, et *anima*, âme, vie), qui n'est pas *animé*, qui n'a point de vie : *créatures inanimées*.—Fig., qui ne marque point de sentiment, qui manque de chaleur, d'expression : *personne inanimée, chant inanimé, figure inanimée*.

INANISÉ, E, part. pass. de *inaniser*.

INANISER, v. act. (*inanizé*), rendre vain, frivole ; donner une apparence trompeuse. (*Boiste.*) Fort peu usité, surtout dans le dernier sens.

INANITÉ, subst. fém. (*inanité*) (en lat. *inanitas*, vide), le vide d'une chose. — Le néant.— En t. de chronologie, durée du monde jusqu'à la loi de *Moïse*. On compte ordinairement deux mille cinq cent cinquante ans d'*inanité*, que quelques chronologistes réduisent à deux mille. — Au fig., vanité, inutilité. (*J.-J. Rousseau.*)

INANITION, subst. fém. (*inanicion*) (en latin *inanitas*, fait de *inanis*, vide, où il n'y a rien), faiblesse causée par défaut de nourriture.

INAPERCEVABLE, adj. des deux genres (*inapèrecevable*), qui ne peut être *aperçu*.

INAPERÇU, E, adj. (*inapèreçu*), qui n'a point été *aperçu*. Mot employé pour la première fois par *Delille* dans sa traduction de l'*Enéide*, livre II :

> Une porte, des Grecs encore *inaperçue*.

Et livre VII :

> Chercher du noir séjour la porte *inaperçue*.

INAPPÉTENCE, subst. fém. (*inapepétance*), t. de médec., défaut d'*appétit*, syn. de *anorexie*.

INAPPLICABILITÉ, subst. fém. (*inaplikabilité*), qualité d'une chose, d'une loi *inapplicable*.

INAPPLICABLE, adj. des deux genres (*inaplikable*), qui ne peut être *appliqué*. Il ne se dit que des choses.

INAPPLICATION, subst. fém. (*inaplikâcion*), défaut d'*application*, d'attention.

*__INAPPLIQUÉ, E__, adj. (*inaplikié*), qui manque d'attention ; dont l'*application* n'a pas été faite.

INAPPRÉCIABLE, adj. des deux genres (*inapréciable*), qui ne peut être *apprécié*.

INAPPRÉCIABLEMENT, adv. (*inapréciableman*), d'une manière *inappréciable*.

INAPPRÊTÉ, E, adj. (*inaprêté*), qui n'a point été *apprêté*. Mot employé pour la première fois par *Delille* (les Trois Règnes de la Nature, chant VIII) :

> Les mets *inapprêtés* qui forment leurs repas.

INAPPRIVOISABLE, adj. des deux genres (*inaprivoèzable*), qui ne peut être *apprivoisé*.

INAPTE, adj. des deux genres (*inapete*), qui manque d'*aptitude*. Mot des plus utiles, et que nous devrions lire dans l'*Académie*.

INAPTITUDE, subst. fém. (*inapetitude*), défaut d'*aptitude* à... Voy. INSUFFISANCE.

INARTICULÉ, E, adj. (*inartikulé*), qui n'est point *articulé* : *des sons inarticulés*.

*__INARTICULUM__, subst. mas. (*inartikulome*), t. d'hist. anc., rameau de grenadier dont se couronnait autrefois la reine des sacrifices, avant de sacrifier.

INARTIFICIEL, adj. mas., au fém. **INARTIFICIELLE** (*inartificièle*), sans art, sans *artifice*. (Montaigne.)

INARTIFICIELLE, adj. fém. Voy. INARTIFICIEL.

INASSERMENTÉ, E, adj. (*inacèremanté*), qui n'a point prêté *serment*. — Pendant la révolution : *prêtre inassermenté*, qui n'avait point prêté le *serment* civique.

INASSOCIABLE, adj. des deux genres (*inaçociable*), qui ne peut s'*associer*.

INASSORTI, E, adj. (*inaçorti*), qui n'est point *assorti*.

INASSOUPI, E, adj. (*inaçoupi*), qui n'est point *assoupi*.

INATTAQUABLE, adj. des deux genres (*inatakable*), qu'on n'oserait *attaquer*.

INATTENDU, E, adj. (*inatandu*), à quoi l'on ne s'*attendait* pas.

INATTENTE, subst. fém. (*inatante*), l'opposé d'*attente*. (La Harpe.) Inusité.

INATTENTIF, adj. mas., au fém. **INATTENTIVE** (*inatantif, tive*), qui n'a point d'*attention*.

INATTENTION, subst. fém. (*inatancion*), manque d'*attention*.

INATTENTIVE, adj. fém. Voy. INATTENTIF.

INAUGURAL, E, adj. (*inôgurale*), qui a rapport à l'*inauguration* : *discours, harangue inaugurale*, qu'un professeur prononce le jour de son admission.—Au plur. mas., *inauguraux*.

INAUGURATION, subst. fém. (*inôgurâcion*) (en lat. *inauguratio*), cérémonie religieuse qui se pratique au sacre des rois, etc. — Consécration d'un édifice public, d'un monument des arts : *assister à l'inauguration de la statue du monarque*. — On le dit par extension, dans les universités étrangères, de l'installation des professeurs.—*Discours d'inauguration*, celui par lequel un professeur prend possession de sa chaire.

INAUGURAUX, adj. mas. plur. Voy INAUGURAL.

INAUGURÉ, E, part. pass. de *inaugurer*.

INAUGURER, v. act. (*inôguré*), (en lat. *inaugurare*, fait de *augurium*, augure), dédier, initier, sacrer, consacrer. — Chez les Romains, c'était prendre les *augures*, consulter le vol des oiseaux.—S'INAUGURER, v. pron.

INAURATION, subst. fém. (*inôrâcion*), t. de pharm., action de dorer des pilules, des bols.

INBLÂMABLE, adj. des deux genres (*einblâmable*), que l'on ne peut *blâmer*.

*__INCA__, subst. mas. (*einka*), prince de la famille régnante, avant l'arrivée des Espagnols au Pérou.

INCAGADE, subst. fém. (*inkaguade*), rodomontade, bravade.

INCAGUÉ, E, part. pass. de *incaguer*.

INCAGUER, v. act. (*einkaguié*) (du lat. *in*, sur, contre, et *cacare*, rendre les excréments), défier quelqu'un ; le braver en témoignant qu'on ne le craint point. — On a dit en style comique : *incaguer le destin, la fortune*. Ce mot, déjà vieux à l'époque où le *Dictionnaire de Trévoux* parut, ne devrait plus se lire dans celui de l'*Académie*, car il est tout-à-fait hors d'usage.

INCAHOTABLE, adj. des deux genres (*einkaotable*), qui ne *cahote* pas.

INCALCULABLE, adj. des deux genres (*einkalkulable*), qui passe les bornes du *calcul*.—Par extension, très-nombreux, très-considérable : *c'est là une perte incalculable*.

INCALCULABLEMENT, adv. (*einkalkulableman*), d'une manière *incalculable*.

INCALICÉ, E, adj. (*einkalicé*) (de la particule négative *in*, et du grec κάλυξ, en lat. *calyx*, calice d'une fleur), t. de bot., sans *calice*.

INCAMÉRATION, subst. fém. (*einkamérâcion*), réunion de quelque terre, droit ou revenu au domaine du pape. Voy. INCAMÉRER.

INCAMÉRÉ, E, part. pass. de *incamérer*.

INCAMÉRER, v. act. (*einkaméré*) (de l'italien *incamerare*, formé dans le même sens de la prép. *in*, dans, à, et de *camera*, chambre ; *unir à la chambre apostolique*), unir une terre au domaine du pape.—S'INCAMÉRER, v. pron.

INCANDESCENCE, subst. fém. (*einkandèceçance*) (du lat. *incandescere*, s'échauffer, s'embraser, devenir blanc à force d'être chaud, dérivé de *candidus*, blanc), t. de phys., état du fer, etc., chauffé jusqu'au blanc.

INCANDESCENT, E, adj. (*einkandèceçan, çante*), qui est en *incandescence*, chauffé à blanc.— Fig., se dit de la tête, du cœur, de l'âme, de l'imagination : *c'est un cœur de glace dans une tête incandescente*.

INCANE, adj. des deux genres (*einkane*), blanchâtre par pubescence. Mot inusité, inséré par *Boiste*, qui dit même *incané, e*.

INCANTATION, subst. fém. (*einkantâcion*) (en lat. *incantatio* ou *incatamentum*), enchantement ; cérémonie de fourbes qui se donnaient pour magiciens.

INCAPABLE, adj. des deux genres (*einkapable*) (en lat. *incapax*), qui n'est pas *capable* : *il est incapable d'attention, de posséder une charge*, etc. Voy. INHABILE.—Qui a trop de cœur, de probité, de vertu pour faire rien qui y soit contraire : *il est incapable de lâcheté, de manquer à sa parole*. — Sans régime, il signifie malhabile, sans moyens : *c'est l'homme du monde le plus incapable*.—*Incapable* se dit, en t. de jurispr., de celui qui est privé par la loi de certains avantages, ou exclu de certaines fonctions : *un mineur est incapable de disposer de son bien ; on l'a déclaré incapable de posséder aucune charge*.

INCAPACITÉ, subst. fém. (*einkapacité*), défaut de *capacité*, insuffisance.—T. de jurispr., état d'une personne que les lois privent de certains droits.

INCARCÉRATION, subst. fém. (*einkarcérâcion*), action d'*incarcérer* ; état de celui qui est *incarcéré*.

INCARCÉRÉ, E, part. pass. de *incarcérer*.

INCARCÉRER, v. act. (*inkarcéré*), mettre en prison.—S'INCARCÉRER, v. pron.

INCARNADIN, E, adj. (*einkarnadein, dine*), se dit d'une couleur plus faible que l'*incarnat* ordinaire. — Subst. mas. : *ce ruban est d'un bel incarnadin*.

INCARNAT, E, adj. (*einkarna, nate*) en latin *incarnatus*, fait de *caro*, gén. *carnis*, chair), qui tire sur la couleur de chair. — Il est aussi subst. au mas. : *un bel incarnat*.

INCARNATIF, adj. mas., au fém. **INCARNATIVE** (*einkarnatif, tive*), t. de médec. : *un bandage, un remède incarnatif*, propre à faire revenir les chairs, à les réunir.—On dit aussi subst. au mas. : *c'est un bon incarnatif*.

*__INCARNATION__, subst. fém. (*einkarnâcion*) (en lat. *incarnatio*), union du fils de Dieu avec la nature humaine. — En chir., formation des chairs dans les plaies ou les ulcères.

INCARNATIVE, adj. fém. Voy. INCARNATIF.

INCARNÉ, E, adj. (*einkarné*) (en lat. *incarnatus*), qui a pris un corps de chair : *le Verbe incarné*.—Fig. et fam. : *diable, démon incarné*, méchant homme ; *c'est la vertu, la prudence, la malice incarnée*.

S'INCARNER, v. pron. (*ceinkarné*), se revêtir d'un corps de chair, en parlant du mystère par lequel le Verbe s'est fait homme.—En t. de chir., on dit qu'*une plaie commence à s'incarner*, pour dire que les chairs commencent à revenir.

INCART, et mieux **INQUART**, subst. mas. Voy. QUARTATION et INQUARTATION.

INCARTADE, subst. fém. (*einkartade*), sorte d'insulte faite inconsidérément ; saillie brusque et hors de propos, telle, dit *Le Duchat*, que celle d'un joueur qui entre en *cartes* hors de son rang. Il est fam.—Au plur., extravagances, folies.

INCARTATION, subst. fém. (*einkartâcion*), manière de purifier l'or avec de l'eau-forte et de l'argent en grenailles. (*Boiste.*) On dit mieux *inquartation*.

INCARVILLE, subst. mas. (*einkarvile*), t. de bot., arbrisseau grimpant de la famille des bicornes.

INCENDIAIRE, subst. et adj. des deux genres (*einçandière*) (en lat. *incendiarius*), celui ou celle qui met à dessein le feu en un lieu.—Au fig., séditieux : *propos incendiaire, discoureur incendiaire*. —*Incendiaire* se dit aussi de celui qui, par ses discours ou par ses écrits, cherche à exciter quelque sédition, à troubler l'ordre public : *c'est un écrivain incendiaire, un incendiaire*.

INCENDIARIA, subst. mas. (*einçandi-ari-a*), t. d'hist. nat., nom latin d'un oiseau que les anciens croyaient présager un *incendie* par son apparition.

INCENDIAT, subst. mas. (*inçandia*), action d'*incendier*, effet de l'*incendie* ; attentat prémédité pour mettre le feu quelque part. Ce mot n'a jamais existé que dans la tête de *Raymond*.

*__INCENDIE__, subst. mas. (*einçandi*) (du lat. *incendium*, fait de *incendere*, enflammer), feu violent qui, par ses progrès successifs, embrase et consume des édifices, des forêts, etc. ; à la différence de l'*embrasement*, qui, pénétrant dans toutes les parties d'une grande masse, produit une conflagration ou combustion totale et comme simultanée.—Au fig., trouble excité dans un état par les factions, etc.

INCENDIÉ, E, part. pass. de *incendier*.—Il se prend aussi subst. : *les incendiés du Bazar*.

INCENDIER, v. act. (*einçandié*) (en lat. *incendere*), brûler, consumer par le feu. Son emploi le plus ordinaire est au passif.— S'INCENDIER, v. pron.

INCENTRIQUER, v. act. (*einçantrikié*), placer au *centre*. (*Boiste.*) Inusité.

IN-CENT-VINGT-HUIT, subst. mas. (*einçanveintuite*), feuille d'impression, pliée en *cent vingt-huit* feuillets.

*__INCÉRATION__, subst. fém. (*eincérâcion*) (du lat. *cera*, cire), action d'incorporer de la cire avec une autre matière.—En t. de pharm., action de réduire une substance sèche à la consistance de la cire molle, en la mêlant par degrés avec quelque fluide.

INCERNICULUM, subst. mas. (*eincèrenikulome*), t. d'anat., nom donné au bassinet du rein.

***INCERTAIN**, E, adj. (*eincèretein, tène*) (en lat. *incertus*), en parlant des choses : 1° douteux, qui n'est pas assuré. En ce sens, on dit subst. au mas.: *quitter le certain pour l'incertain* ; 2° variable : *temps incertain* ; 3° indéterminé : *nombre incertain*.—En parlant des personnes : 1° irrésolu; 2° qui ne sait pas, qui doute : *je suis incertain de ce qui arrivera*.—Les maçons appellent *pierre incertaine* ou *irrégulière*, celle dont les angles et les pans sont inégaux.—Les agents de change et les banquiers appellent *incertain*, le chiffre variable d'une équation de change.

INCERTAINEMENT, adv. (*eincèretèneman*), avec doute et *incertitude*.

INCERTITUDE, subst. fém. (*eincèretitude*), état d'une personne *incertaine* de ce qui doit arriver, ou irrésolue sur ce qu'elle doit faire. Voy. DOUTE. — *L'incertitude du temps*, l'inconstance du temps.

INCESSAMMENT, adv. (*eincèçaman*) (du lat. *incessanter*, composé de *in* négatif, et de *cessement*, lequel vient de *cessant*, du verbe *cesser*, en lat. *cessare*), sans *cesser*, sans tarder. — Au plus tôt, sans délai. — Continuellement, sans *cesse*. En ce sens, il vieillit.

INCESSANT, E, adj. (*eincèceçan, çante*), qui ne *cesse* pas, sans fin.

INCESSIBILITÉ, subst. fém. (*eincèçecibilité*), t. de droit, qualité d'une action *incessible*.

INCESSIBLE, adj. des deux genres (*eincèce-cible*) (du lat. *in* négatif, et *cedere*, céder, dont le supin est *cessum*), t. de jurispr. ; il se dit de ce qui ne peut être cédé par une personne à une autre : *un droit incessible*.

INCESSION, subst. fém. (*eincèçecion*) (du lat. *incessus*), démarche, action de marcher.

***INCESTE**, subst. mas. (*eincècete*) (du lat. *incestum*, employé dans la même acception, et qui, formé de *in* négatif, et de *castus*, chaste, désigne proprement l'incontinence en général), conjonction illicite entre parents ou alliés au degré prohibé par les lois.—*Inceste spirituel*, conjonction entre des personnes alliées par une affinité spirituelle, comme entre le parrain et sa filleule, entre le confesseur et sa pénitente. — Il se prend quelquefois adj. en poésie pour *incestueux*, et alors il a les deux genres.

INCESTUEUSE, adj. fém. Voy. INCESTUEUX.

INCESTUEUSEMENT, adv. (*eincècetu-euzeman*), d'une manière *incestueuse*.

***INCESTUEUX**, adj. mas., au fém. **INCESTUEUSE** (*eincècetu-eu, euze*), souillé d'*inceste*, où il y a *inceste*. — Il se dit aussi du fruit d'un commerce *incestueux* : *bâtard incestueux*.—Subst., qui a commis un *inceste*.

INCHANTABLE, adj. des deux genres (*einchantable*), ce qu'il est impossible de *chanter*.

INCHARITABLE, adj. des deux genres (*eincharitable*), qui n'a pas de *charité*.

***INCHOATIF**, adj. mas., au fém. **INCHOATIVE** (*einko-atif, tive*) (du lat. *inchoare*, commencer), t. de gramm., qui exprime un commencement d'action, comme : *vieillir*, *verdir*, etc. Ce mot n'a été encore employé que par des grammairiens.

INCHOATIVE, adj. fém. Voy. INCHOATIF.

INCICATRISABLE, adj. des deux genres (*eincikatrizable*), qui ne peut se *cicatriser*. Peu usité, mais fort utile.

INCID., abréviation des mots *incidence* ou *incident*.

INCIDEMMENT, adv. (*eincidaman*), par occasion, par suite, par connexité.—T. de jurispr.; il se dit de ce qui vient à l'occasion de quelque chose, par exemple, le défendeur qui est assigné pour le paiement d'une somme, et qui prétend que le demandeur lui doit aussi quelque chose, se constitue *incidemment* demandeur à l'effet d'en être payé.

***INCIDENCE**, subst. fém. (*eincidance*) (du lat. *incidere*, tomber sur..., formé de *in*, sur, et de *cadere*, tomber), en mécanique, direction suivant laquelle un corps en frappe un autre.—T. d'optique : *angle d'incidence*, suivant les uns, l'angle compris entre un rayon *incident* sur un plan, et la perpendiculaire tirée sur le plan au point d'*incidence* ; suivant d'autres, le complément de cet angle. La première acception est la plus usitée, surtout dans la dioptrique.

INCIDENT, subst. mas. (*eincidan*), évènement qui survient dans le cours d'une affaire.—Dans un poème dramatique, évènement considérable qui survient dans le cours de l'action principale.—En matière de procès, point à débattre qui naît ou qu'on fait naître dans le cours de l'action.—Dans les disputes, contestation le plus souvent étrangère au sujet.

***INCIDENT**, E, adj. (*eincidan, dante*) (en lat. *incidens*, part. prés. de *incidere*, tomber sur ou dans, survenir, etc.), t. de palais : *demande, requête, question, proposition incidente*, qui survient pendant le cours de l'affaire principale. — En t. d'optique, *rayon incident*, celui qui tombe sur une surface réfléchissante ou réfringente.— En t. de gramm., *proposition incidente*, celle qui est insérée dans une proposition principale dont elle fait partie. Dans cette phrase : *Dieu, qui est juste, rendra à chacun selon ses œuvres* ; *qui est juste* est une proposition *incidente*.

INCIDENTAIRE, subst. mas. (*eincidantère*), qui forme des *incidents* ; chicaneur. Hors d'usage.

INCIDENTER, v. neut. (*eincidanté*), chicaner en faisant naître des *incidents* : *il incidente à tout moment*.

INCINÉRATION, subst. fém. (*eincinérâcion*) (du lat. *in*, en, *cinis*, gén. *cineris*, cendre), t. de chimie, action de réduire en cendres; réduction des végétaux en cendres; état de ce qui est réduit en cendres.

INCINÉRÉ, E, part. pass. de *incinérer*.

INCINÉRER, v. act. (*eincinéré*), t. de chim., réduire en cendres.—S'INCINÉRER, v. pron.

INCIPIOMNITE, subst. mas. (*eincipi-omenite*) (du lat. *incipio*, je commence, et *omnis*, tout), qui commence tout et ne finit rien. (*Boiste*.) Vieux et hors d'usage.

INCIRCONCIS, E, adj. et subst. (*eincirkonci, cize*) (en lat. *incircumcisus*), qui n'est point *circoncis*.—Fig. et en style de l'Écriture, immortifié : *incirconcis des lèvres, du cœur, des oreilles*. —Les Juifs appelaient *incirconcis* ceux qui n'étaient pas de leur nation ; et dans ce sens, il est substantif.

INCIRCONCISION, subst. fém. (*eincirkoncizion*), état de celui qui est *incirconcis*. Il ne se dit guère qu'au fig. : *l'incirconcision du cœur*. Voy. INCIRCONCIS.

INCIRCONSCRIT, E, adj. (*eincirkoncekri, krite*), sans bornes, sans limites.

INCISE, subst. fém. (*eincize*) (du lat. *incisa*, sous-entendu *propositio* ou *phrasis*, fait de *incidere*, couper, séparer), en gramm., petite phrase qui fait partie d'une plus grande; subdivision d'un membre de période. — *J.-J. Rousseau* a, par le même mot, désigné en musique les différents membres d'une pensée

INCISÉ, E, part. pass. de *inciser*. —En bot., il est adj., et signifie, qui a un bord découpé par des *incisions* aiguës et étroites ; les lanières qui en résultent étant plus longues que larges, et trop allongées ou trop grandes pour recevoir le nom de *dents* ou *crans*.

INCISER, v. act. (*eincizé*) (du lat. *incidere*, couper, diviser), t. de chir., trancher, couper en long. — En parlant des sucs de l'estomac, dissoudre, diviser. — En t. de verrerie, mouiller le verre encore chaud, ou le toucher avec un corps très-froid. — S'INCISER, v. pron.

INCISIF, adj. mas., au fém. **INCISIVE** (*eincizif, zive*) (du lat. *incidere*, couper, diviser); il se dit en médecine des remèdes propres à diviser, à atténuer les humeurs.—*Dents incisives*, celles de devant qui servent à couper les aliments. — *Muscles incisifs* et *trous incisifs*, deux muscles et deux trous qui sont près de ces dents.

***INCISION**, subst. fém. (*eincizion*) (en lat. *incisio*), t. de chir., opération par laquelle, avec un instrument tranchant, on ouvre, on coupe les chairs.—Il se dit aussi de l'ouverture faite dans les chairs par cette opération : *une grande incision* ; *incision profonde*.—*Incision cruciale*, double *incision* dont les taillades se croisent.

INCISIVE, adj. fém. Voy. INCISIF.

INCISORIUM, subst. mas. (*eincizori-ome*), t. de chir., table sur laquelle on mettait les malades qui devaient subir quelque opération.

INCISURE, subst. fém. (*eincizure*), t. de médec., fente étroite d'un os.

INCITABILITÉ, subst. fém. (*eincitabilité*), propriété des parties du corps d'exercer les fonctions nécessaires.

INCITABLE, adj. des deux genres (*eincitable*), t. de médec., propre à recevoir l'action d'un stimulant.

INCITANT, E, adj. (*eincitan, tante*), qui excite, qui pousse à... — T. de médec., qui donne du ton : *remède incitant* ; et subst. au mas. : *des incitants*.

INCITATIF, adj. mas., au fém. **INCITATIVE** (*eincitatif, tive*), stimulant, qui ranime l'*incitabilité*.

INCITATION, subst. fém. (*eincitâcion*) (en latin *incitatio*), instigation ; action de celui qui *incite*. — Action de donner du ton aux organes.

INCITATIVE, adj. fém. Voy. INCITATIF.

INCITE, subst. fém. (*eincite*), rang extrême d'un échiquier que les pièces ou dames du jeu d'échecs ne peuvent dépasser.

INCITÉ, E, part. pass. de *inciter*.

INCITEGUE, subst. mas. (*eincitègue*), espèce de panier des anciens dans lequel ils mettaient des bouteilles.

INCITEMENT, subst. mas. (*einciteman*), motif, aiguillon, sujet, cause.

INCITER, v. act. (*eincité*) (en latin *incitare*), induire à faire quelque chose; exciter, pousser. Il se dit en bien comme en mal. — S'INCITER, v. pron.

INCIVIL, E, subst. et adj. (*eincivile*), qui n'est pas *civil*, impoli : *une demande, une prière incivile*, contraire à la bienséance.—En t. de jurispr., on appelle *clause incivile*, une clause faite contre la disposition des lois.

INCIVILEMENT, adv. (*einciivileman*), d'une manière *incivile* : *traiter quelqu'un incivilement*.

INCIVILISÉ, E, adj. (*eincivilizé*), qui n'est pas *civilisé*.

INCIVILITÉ, subst. fém. (*eincivilité*), action contraire à la *civilité*.—On appelle aussi *incivilité*, le défaut d'une personne *incivile* : *cet homme est d'une incivilité choquante*.

INCIVIQUE, adj. des deux genres (*eincivike*), qui pèche par défaut de *civisme* : *conduite incivique*.

INCIVISME, subst. mas. (*einciviceme*), défaut de *civisme* ; sentiment et conduite opposés à ceux d'un bon citoyen.

INCLAIRVOYANT, E, adj. (*einklèrevoè-ian*), qui n'est pas *clairvoyant*.

INCLÉMENCE, subst. fém. (*einklémance*) (en latin *inclementia*), défaut de *clémence*. Il n'est point usité en ce sens, excepté en poésie : *l'inclémence des dieux*. (Racine, *Iphigénie*).—En parlant du temps : rigueur : *l'inclémence de l'air, de la saison*.— *Molière*, dans les *Précieuses ridicules*, a employé ce mot au pluriel, mais c'est en plaisantant : *voudriez-vous, faquins, que j'exposasse l'embonpoint de mes plumes aux inclémences de la saison ?*

INCLÉMENT, E, adj. (*einkléman*), sans *clémence*, rigoureux : *des dieux incléments* ; *un ciel inclément*.

INCLINAISON, subst. fém. (*einklinèzon*) (en latin *inclinatio*), terme de géom.; il se dit de la situation naturelle de deux plans l'un par rapport à l'autre, en sorte qu'ils forment, au point de leur concours, un angle aigu ou obtus.—*L'inclinaison d'une ligne droite à un plan* est l'angle aigu que cette ligne droite fait avec une autre ligne droite tirée de ce plan, par le point où il se trouve coupé par la ligne inclinée, et par le point où il se trouve aussi coupé par une perpendiculaire tirée de quelque point que ce soit de la ligne inclinée.—*L'angle d'inclinaison*, l'angle qu'une ligne forme avec une autre ligne. — En astronomie, on nomme *inclinaison*, l'angle que forme avec l'écliptique l'orbite d'une planète. — *L'inclinaison de l'axe de la terre* est le complément de l'angle que cet axe fait avec le plan de l'écliptique, ou l'angle compris entre le plan de l'équateur et celui de l'écliptique.—*L'inclinaison d'une planète avec le plan de l'écliptique* est l'angle compris entre l'écliptique et le lieu de la planète dans son orbite. — En t. de gnomonique, on appelle *inclinaison d'un plan*, l'arc d'un cercle vertical compris entre le plan et l'horizon. — En chim., *verser par inclinaison*, c'est verser quelque liqueur en penchant doucement le vaisseau. — *Inclinaison* se dit, en t. de marine, d'une bande plus ou moins forte que donne un bâtiment sous voiles, lorsqu'il reçoit le vent par tribord ou basbord. — T. de physique, *inclinaison de l'aimant*, propriété qu'ont tous les aimants d'être plus attirés par un des pôles magnétiques de la terre que par l'autre. Cette *inclinaison* varie dans les différents points de la terre : elle était à Paris, le 1er octobre 1811, de soixante-huit degrés quarante-trois minutes et demie.

INCLINANT, E, adj. (*einklinan, nante*), qui *incline*, qui penche de quelque côté. Il se dit des cadrans solaires qui sont tracés sur un plan qui n'est pas perpendiculaire à l'horizon, mais qui *incline* du côté du midi. On dit aussi *incliné*, e.

*INCLINATION, subst. fém. *(einklinâcion)* (en latin *inclinatio*, fait de *inclinare*, incliner, pencher), état, situation d'une chose qui penche vers une autre.—Mouvement du corps qui se baisse : *on fait une inclination de tête*, en signe d'acquiescement ou de civilité; *on fait une inclination de corps*, en signe de respect, ou simplement pour saluer.—Fig., 1° disposition ou pente naturelle à quelque chose. Il ne se dit que des personnes; 2° affection, amour; 3° personne que l'on aime; 4° chose pour laquelle on a du penchant. — On dit fam., d'une personne que l'on aime : *c'est mon inclination*.—En t. de pharmacie, action d'*incliner* un vase pour que la liqueur qu'il contient s'écoule, et que le marc reste au fond.—INCLINATION, PENCHANT. (*Syn.*) Suivant *Girard*, l'*inclination* dit quelque chose de moins fort que le *penchant*. La première nous porte vers un objet, et l'autre nous y entraîne. Il semble aussi que l'*inclination* doive beaucoup à l'éducation, et que le *penchant* tienne plus du tempérament.

INCLINÉ, E, part. pass. de *incliner*, et adj.—T. de mécan. : *plan incliné*, celui qui fait un angle oblique avec l'horizon.

INCLINER, v. act. (*einkliné*)(en lat. *inclinare*), baisser, pencher, courber : *incliner la tête*, *le corps*. — Neutralement, avoir du penchant pour quelque chose, y être porté : *incliner à la paix*, *à un avis*, etc.—Pencher d'un côté : *cette poutre incline de ce côté*.—S'INCLINER, v. pron., se pencher.—Pencher la tête par respect.—On dit, en t. de géométrie, qu'*un plan s'incline de plus en plus sur un autre plan*, pour dire que par son mouvement il vient à former avec l'autre plan un angle plus aigu que celui qu'il formait auparavant. Et on dit de même, qu'*une ligne s'incline de plus en plus sur une autre ligne*.

*INCLUS, E, adj. (*einklu, kluze*) (en latin *inclusus*, part. pass. de *includere*, enfermer dans); ce mot est le part. pass. du verbe *inclure*, dont on ne se sert plus. — L'usage veut qu'on écrive : *vous trouverez ci-inclus copie de ce que vous me demandez*, et : *vous trouverez ci-incluse la copie de ce que vous me demandez*. *Inclus*, précédé de *ci*, et placé avant un nom dont le sens est vague, comme : *copie*, etc., s'accorde avec *ceci*, sous-entendu : *ceci* inclus, *copie de ma lettre*. *Vous trouverez* ci-inclus *copie*, etc. Mais quand l'énonciation est précise, comme : *la copie*, *ma promesse*, etc., l'esprit, plus attentif alors, voit mieux le rapport qui existe entre *inclus* et le *nom*, et l'accord a lieu : *vous trouverez*, ci-incluse, *une copie de ma lettre*. —Avec le verbe *être*, le vague de l'énonciation n'empêche plus l'accord d'avoir lieu, et l'on écrit : *copie de ma lettre est* ci-incluse. En effet, *inclus*, placé après un nom, quel qu'il soit, se rapportant nécessairement à ce nom, doit en adopter les inflexions. — Adj., t. de botanique, qui n'est point saillant, au-dehors de la partie contenante ou ambiante.

l'INCLUSE, subst. fém. (*leinkluze*) la lettre enfermée dans un paquet. Style familier et bien vieilli.

INCLUSION, subst. fém. (*einkluzion*), état d'une chose *incluse*.

INCLUSIF, adj. mas., au fém. INCLUSIVE (*einkluzif, zive*), ce qui renferme une chose.

INCLUSIVE, adj. fém. Voy. INCLUSIF.

INCLUSIVE, subst. fém. (*einkluzive*)(du lat. *includere*, enfermer; parce que les cardinaux sont enfermés dans le conclave) : *donner l'inclusive à un cardinal*, le recevoir dans un conclave après qu'il est fermé.

INCLUSIVEMENT, adv. (*einkluziveman*), en y comprenant, y compris. Il est opposé à *exclusivement*, et il signifie que la chose dont on parle est comprise dans la convention ou disposition : *depuis le premier du mois jusqu'au quinze inclusivement*, c'est-à-dire en y comprenant le quinzième jour du mois.

INCLYTE, adj. des deux genres (*einklite*), célèbre, illustre. Il est vieux et pédantesque.

INCOËRCIBILITÉ, subst. fém. (*einko-èrecibilité*), état, qualité de ce qui est *incoërcible*.

INCOËRCIBLE, adj. des deux genres (*einko-èrecible*), qui n'est pas *coërcible*.

INCOËRCIBLEMENT, adv. (*einko-èrecibleman*), d'une manière *incoërcible*.

INCOGNITO, adv. (*einkognitô*) (emprunté de l'italien *incognito*, fait du lat. *incognitus*, inconnu), sans être connu. — On dit subst. au mas. : *garder l'incognito*, ne pas se faire connaître. Ce terme est purement italien, et se dit d'une personne qui est dans un lieu sans vouloir être connue. Il se dit particulièrement des grands qui entrent dans une ville, et qui marchent dans les rues sans pompe, sans cérémonie, sans leur train ordinaire, et sans les marques de leur grandeur, non pas absolument pour être méconnus, mais parce qu'ils ne veulent pas être traités avec les cérémonies ni recevoir les honneurs dus à leur rang : *ce prince parcourut incognito toutes les provinces de son royaume*.

INCOHÉRENCE, subst. fém. (*einko-érance*), qualité de ce qui est *incohérent*.

INCOHÉRENT, E, adj. (*einko-éran, rante*), qui manque de liaison.

INCOLORE, adj. des deux genres (*einkolore*), sans couleur.

*INCOMBANT, E, adj. (*einkonban, bante*), t. de bot., attaché au filet.

INCOMBÉ, part. pass. de *incomber*.

*INCOMBER, v. neut. (*einkonbé*), t. de jurispr., se soutenir, s'appuyer, tomber sous le sens : *cette pièce incombe dans les pièces déjà produites au procès*.

INCOMBUSTIBILITÉ, subst. fém. (*einkonbucetibilité*), qualité de ce qui est *incombustible*. Il est peu usité.

INCOMBUSTIBLE, adj. des deux genres (*einkonbucetible*) (du lat. *in* négatif, et *comburere*, brûler), qui ne se consume point au feu.

INCOMMENSURABILITÉ, subst. fém. (*einkomemançurabilité*), état, qualité de ce qui est *incommensurable*.

INCOMMENSURABLE, adj. des deux genres (*einkomemançurable*) (du lat. *in* négatif, *cum*, avec, et *mensura*, mesure), qui ne peut être mesuré. —En géom., il se dit de deux quantités qui n'ont point de commune mesure : *le côté d'un carré est incommensurable avec sa diagonale*. — Des surfaces sont *incommensurables en puissance*, lorsqu'elles ne peuvent être mesurées par aucune surface commune. — On dit aussi substantivement : *les incommensurables*.

INCOMMISÉRATION, subst. fém. (*einkomemizérâcion*), manque de *commisération*. (Boiste.) Peu en usage.

INCOMMODANT, E, adj. (*einkomodan, dante*), qui *incommode* : *vent incommodant*.

INCOMMODE, adj. des deux genres (*einkomode*) (en lat. *incommodus*), qui n'est pas *commode*, dont on ne peut se servir avec aisance, avec facilité : *outil, meuble incommode*.— En parlant des choses, fâcheux, qui cause quelque peine. —En parlant des personnes, importun, qui est à charge.

INCOMMODÉ, E, part. pass. de *incommoder*, et adj., malade, qui a quelque *incommodité*.—Pauvre, qui n'est pas à son aise. En ce sens, il ne se dit guère qu'en ajoutant *dans ses affaires*.—En t. de marine, *vaisseau incommodé*, qui a perdu quelqu'un de ses mâts.

INCOMMODÉMENT, adv. (*einkomodéman*), d'une manière *incommode*.

INCOMMODER, v. act. (*einkomodé*), causer quelque sorte d'*incommodité*.—Nuire, blesser.—Indisposer.—S'INCOMMODER, v. pron., se gêner.—Se rendre malade.

INCOMMODITÉ, subst. fém. (*einkomodité*) (en latin *incommoditas*, formé de *in* négatif, et de *commoditas*, commodité, convenance, etc.), la peine que cause une chose *incommode*. — Indisposition, maladie.—En t. de marine, *donner* ou *faire le signal d'incommodité*, marquer par un signal qu'on a besoin d'être secouru.

INCOMMUNICABILITÉ, subst. fém. (*einkomunikabilité*), t. de droit, qualité de ce qui est *incommunicable*.

INCOMMUNICABLE, adj. des deux genres (*einkomunikable*), qui ne peut se *communiquer*; dont on ne peut faire part.

INCOMMUNICABLEMENT, adv. (*einkomunikableman*), d'une manière *incommunicable*. Inusité.

INCOMMUNICATION, subst. fém. (*einkomunikâcion*), isolement. (*Boiste.*) Hors d'usage.

INCOMMUTABILITÉ, subst. fém. (*einkomutabilité*) (du latin *incommutabilitas*, qui signifie proprement immutabilité ; *impossibilité de changer de possesseur*), terme de pratique; il se dit d'une possession où l'on ne peut être troublé légitimement.

INCOMMUTABLE, adj. des deux genres (*einkomutable*) (en latin *incommutabilis*) : *propriétaire, possesseur incommutable*, c'est-à-dire qui ne peut être légitimement dépossédé; *propriété incommutable*.

INCOMMUTABLEMENT, adv. (*einkomutableman*) (en lat. *incommutabiliter*), d'une manière *incommutable*.

INCOMPARABILITÉ, subst. fém. (*einkonparabilité*), qualité de ce qui est *incomparable*.

INCOMPARABLE, adj. des deux genres (*einkonparable*), à qui, à quoi rien ne peut être *comparé*.

INCOMPARABLEMENT, adv. (*einkonparableman*), sans *comparaison*. Il s'emploie toujours avec un adverbe de comparaison, comme *plus*, *mieux* : *il est incomparablement mieux qu'il n'était*.

INCOMPATIBILITÉ, subst. fém. (*einkonpatibilité*), antipathie des humeurs et des esprits. — Impossibilité de posséder à la fois deux charges, etc. Voy. INCOMPATIBLE.

*INCOMPATIBLE, adj. des deux genres (*einkonpatible*), qui ne peut *compatir*, s'accorder avec...: *humeurs, esprits incompatibles*.—Il se dit de deux charges, de deux dignités, qui ne peuvent, suivant les lois, être réunies dans la même personne.

INCOMPATIBLEMENT, adv. (*einkonpatibleman*), d'une manière *incompatible*.

INCOMPENSABLE, adj. des deux genres (*einkonpançable*), qui ne peut être *compensé*.

INCOMPÉTEMMENT, adv. (*einkonpétaman*), sans *compétence*; par un juge qui n'est pas *compétent*.

INCOMPÉTENCE, subst. fém. (*einkonpétance*), défaut de *compétence*.

INCOMPÉTENT, E, adj. (*einkonpétan, tante*), qui n'est pas *compétent* : *juge incompétent*, *partie incompétente*.

INCOMPLAISANCE, subst. fém. (*einkonplèzance*), défaut opposé à la *complaisance*. Il est peu usité.

INCOMPLAISANT, E, adj. (*einkonplézan, zante*), sans *complaisance*. On dit mieux *peu complaisant*.

INCOMPLÉMENT, subst. mas. (*einkonpléman*), état de ce qui est *incomplet*. Il est peu usité.

*INCOMPLET, adj. mas., au fém. INCOMPLÈTE (*einkonplé, plète*), qui n'est pas *complet* —T. de bot. : *fleurs incomplètes*. Voyez au mot COMPLET.

INCOMPLEXE, adj. des deux genres (*einkonplèkce*), qui n'est pas *complexe* ou composé. — En logique : *syllogismes incomplexes*, ceux dont les propositions sont simples. — En arithm. : *nombre incomplexe*, nombre concret ou abstrait, qui n'est pas composé de plusieurs espèces réductibles à une seule. Dix-huit francs, trente-cinq jours, quatre mètres, sont des nombres *incomplexes*; dix-huit francs soixante-deux centimes est un nombre *complexe*. — En algèbre : *grandeur incomplexe*, grandeur simple.

INCOMPOSÉ, adj. mas. (*einkonpozé*), se dit, en musique, d'un intervalle qui ne peut se résoudre en intervalles plus petits.

INCOMPOSITE, adj. des deux genres (*einkonpozite*), t. de musique, *incomposé*.

INCOMPRÉHENSIBILITÉ, subst. fém. (*einkonpré-ancibilité*), qualité de ce qui est *incompréhensible*.

INCOMPRÉHENSIBLE, adj. des deux genres (*einkonpré-ancible*) (en lat. *incomprehensibilis*), qui ne peut être *compris*. — Fam. : *un homme est incompréhensible*, lorsqu'il se conduit si déraisonnablement, qu'on ne saurait deviner quels peuvent être les motifs qui le font agir et le but qu'il se propose. Voy. ININTELLIGIBLE.

INCOMPRÉHENSIBLEMENT, adv. (*einkonpréancibleman*), d'une manière *incompréhensible*.

INCOMPRESSIBILITÉ, subst. fém. (*einkonprècecibilité*), qualité de ce qui est *incompressible*.

INCOMPRESSIBLE, adj. des deux genres (*einkonprècecible*), qui ne peut être *comprimé*.

INCONCEVABLE, adj. des deux genres (*einkoncevable*), qu'on ne peut *concevoir*. Voyez ININTELLIGIBLE.

INCONCEVABLEMENT, adv. (*einkoncevableman*), d'une manière *inconcevable*.

INCONCILIABLE, adj. des deux genres (*inkonciliable*), qui ne peut se *concilier* ou s'accorder avec d'autres choses.

INCONCILIABLEMENT, adv. (*einkonciliableman*), d'une manière *inconciliable*.

INCONCLUANT, E, adj. (*einkonklu an, ante*), qui n'est pas *concluant*.

INCONCRESCIBLE, adj. des deux genres (*einkonkrècecible*), qui ne peut devenir *concret*; substance non *concrescible*.

INCONDUITE, subst. fém. (*einkonduite*), défaut de *conduite*.

INCONGRU, E, adj. (*einkongueru*) (du latin *incongruus*, ou *incongruens*, formé de *in* négatif, et de *congruere*, s'accorder, se rapporter), qui est contre les règles de la grammaire, ou contre la bienséance.

*__INCONGRUITÉ__, subst. fém. (*einkongueru-ité*) (en latin *incongruentia*), faute contre les règles de la grammaire. — Figur., faute contre le bon sens ou la bienséance, soit dans le discours, soit dans la conduite.—Au plur., choses contre la bienséance.

INCONGRÛMENT, mieux **INCONGRUEMENT**, adv. (*einkongueruman*), d'une manière *incongrue*.

*__INCONNU, E__, subst. et adj. (*einkonu*) (en lat. *incognitus*), qui n'est pas *connu* : *homme inconnu; terres inconnues.* — Qui est peu connu ou qu'on regarde comme de peu de chose : *elle s'est entêtée d'un inconnu.*

INCONNU, subst. mas. (*einkonu*), ce qu'on cherche à connaître : *aller du connu à l'inconnu.* — Un *inconnu* est un aventurier, un homme qu'on ne *connaît* pas. En ce sens on dirait au fém. *inconnue*.

INCONNUE, subst. fém. (*einkonu*), t. d'algèbre, la quantité qu'on cherche dans la solution d'un problème. Voy. INCONNU.

INCONSÉQUEMMENT, adv. (*einkoncékaman*), d'une manière *inconséquente*.

INCONSÉQUENCE, subst. fém. (*einkoncékance*) (en lat. *consequentia*, formé de *in* négatif, et *consequentia*, conséquence; *manque*, *défaut de conséquence*), contrariété entre le principe et la *conséquence*.—Opposition dans les situations différentes de la vie : *c'est une inconséquence de croire à un enfer et de mener une vie déréglée.* — *Inconséquence dans les idées, dans les discours et dans les actions.* Si un homme conclut de ce qu'il pense ou de ce qu'il énonce, le contraire de ce qu'il devrait conclure, il y a *inconséquence* dans ses discours et dans ses idées. Si un homme tient une conduite contraire à celle qu'il a déjà tenue, ou contraire à ses intérêts, il y a *inconséquence*, c'est celle des pensées et des actions, et c'est la plus commune : *il y a mille fois plus d'inconséquence encore dans la vie que dans les jugements.*

INCONSÉQUENT, E, adj. (*einkoncékan, kante*), qui agit, qui parle sans se conformer à ses propres principes; qui n'est point *conséquent* dans ses discours, dans sa conduite.—Qui commet des *inconséquences*.—Subst. : *un inconséquent.*

INCONSIDÉRATION, subst. fém. (*einkoncidérâcion*) (en latin *inconsiderantia*), imprudence légère, discours, action dont on n'a pas pesé les *conséquences*.

INCONSIDÉRÉ, E, adj. (*einkoncidéré*) (en latin *inconsiderans*), imprudent, peu réfléchi : *jeunesse inconsidérée.* — Subst. : *vous êtes un inconsidéré.*

INCONSIDÉRÉMENT, adv. (*einkoncidéréman*), d'une manière *inconsidérée*.

*__INCONSISTANCE__, subst. fém. (*einkoncicetance*), défaut de *consistance*.

INCONSISTANT, E, adj. (*einkoncicetan, tante*), qui ne s'accorde pas, qui n'est pas lié avec...

INCONSOLABLE, adj. des deux genres (*einkonçolable*), qui ne peut se *consoler*.

INCONSOLABLEMENT, adv. (*einkonçolableman*), de manière à ne pouvoir être *consolé*.

INCONSOLÉ, E, adj. (*einkonçolé*), qui n'est pas *consolé*. Peu en usage.

INCONSOMPTIBLE, adj. des deux genres (*einkonçonpetible*), qui ne peut être *consommé*.

INCONSTAMMENT, adv. (*einkoncetaman*), avec *inconstance*.

INCONSTANCE, subst. fém. (*einkoncetance*) (en latin *inconstantia*), facilité à changer d'opinion, de résolution, de sentiment, de conduite.

INCONSTANT, E, adj. et subst. (*einkoncetan, tante*) (en latin *inconstans*), léger, qui est sujet à changer. Voy. LÉGER. —*Temps inconstant*, variable.—Subst. : *un inconstant, une inconstante.*

INCONSTITUTIONNALITÉ, subst. fém. (*einkoncetitucionalité*), caractère de ce qui est contraire à la *constitution* du pays.

INCONSTITUTIONNEL, adj. mas., au fém. INCONSTITUTIONNELLE, (*einconcetitucionèle*), contraire à la *constitution*, à l'esprit de la *constitution* du pays.

INCONSTITUTIONNELLE, adj. fém. Voy. INCONSTITUTIONNEL.

INCONSTITUTIONNELLEMENT, adv. (*einkoncetitucionèleman*), d'une manière *inconstitutionnelle*. Ce mot manque dans l'*Académie*.

INCONSULTÉ, E, part. pass. et adj. (*einkonçulété*), qui n'est pas *consulté*. Mot employé pour la première fois par *Delille* dans *les Trois Règnes de la Nature*, chant VI :

Dodone *inconsultée* a perdu ses oracles.

INCONTAMINÉ, E, adj. (*einkontaminé*), sans souillure.

INCONTESTABILITÉ, subst. fém. (*einkontècetabilité*), qualité de ce qui est *incontestable*.

INCONTESTABLE, adj. des deux genres (*einkontècetable*), qu'on ne peut *contester*.

INCONTESTABLEMENT, adv. (*einkontècetableman*), certainement, d'une manière *incontestable*.

INCONTESTÉ, E, adj. (*einkontèceté*), qui n'est point *contesté*.

INCONTINEMMENT, adv. (*einkontinaman*), par *incontinence*.

INCONTINENCE, subst. fém. (*einkontinance*) (du lat. *incontinentia*, formé de *in* négatif, et de *continere*, contenir, retenir), vice opposé à la *continence*, à la chasteté. — T. de médec. ; il se dit en général de l'inhabilité des organes à retenir les matières qu'ils ne devraient lâcher que volontairement : *incontinence d'urine.*

INCONTINENT, E, adj. (*einkontinan, nante*) (en lat. *incontinens*), qui n'est pas chaste.

INCONTINENT, adv. (*einkontinan*) (du lat. *in continenti*, sur l'heure; d'une manière *continue*, sans interruption), aussitôt, sur l'heure.—Bientôt.—Tout de suite.

INCONTRADICTION, subst. fém. (*einkontradikcion*), accord, conformité d'opinion, assentiment, etc. Mot de la création de *Pascal* dans ses *Pensées*, et que l'usage n'a point adopté.

INCONVAINCU, E, adj. (*einkonveinku*), qui n'est pas *convaincu*.

INCONVENABLE, adj. des deux genres (*einkonvenable*), qui n'est pas *convenable*. Ce mot et le suivant manquent dans l'*Académie*.

INCONVENABLEMENT, adv. (*einkonvenableman*), d'une manière *inconvenante*.

*__INCONVENANCE__, subst. fém. (*einkonvenance*), qualité, état de ce qui est *inconvenant*. Mot nouveau.

INCONVENANT, E, adj. (*einkonvenan, nante*), qui *ne convient pas*, et qui, par cette raison, est blâmable : *les propos arrogants sont inconvenants, surtout dans la bouche d'un jeune homme.*

INCONVÉNIENT, subst. mas. (*einkonvénian*) (du lat. *inconveniens*, qui ne s'accorde pas avec les vues, les projets, les espérances, etc., formé de *in* négatif, et de *convenire*, convenir, s'accorder), ce qui survient de fâcheux dans quelque affaire.—Conséquence fâcheuse qui résulte d'un parti qu'on prend.

INCONVERTIBLE, adj. des deux genres (*einkonvèretible*), qui ne peut être *converti*.

INCONVERTISSABLE, adj. des deux genres (*einkonvèreticable*), qui ne peut être *converti*.

*__INCOQUE__, adj. des deux genres (*einkoke*), sans *coque*. (Voltaire.) Inusité.

INCORPORALITÉ, subst. fém. (*einkorporalité*) (en lat. *incorporalitas*, fait de *in*, particule négative, et de *corpus*, corps), t. dogmatique, qualité des êtres *incorporels*. Il se dit de Dieu et des esprits qui n'ont point de *corps*.

*__INCORPORATION__, subst. fém. (*einkorporâcion*), en chimie, action d'*incorporer*, de mêler ensemble diverses matières.—Il se dit fig., 1° de la réunion d'une terre à une autre; 2° d'un régiment dont on supprime le nom et dont on fait entrer les soldats dans un autre *corps*.

INCORPORÉ, E, part. pass. de *incorporer*.

INCORPOREL, adj. mas., au fém. INCORPORELLE (*einkorporèle*) (en lat. *incorporalis*), qui n'a point de *corps*.—*Une chose incorporelle*, en t. de droit, est celle qu'on ne peut toucher et qui consiste en droits et en actions : *les droits de péage sont incorporels.*

INCORPORELLE, adj. fém. Voy. INCORPOREL.

INCORPORER, v. act. (*einkorporé*) (en lat. *incorporare*), en t. de chimie, mêler et unir ensemble quelques matières; en faire un *corps* qui ait de la consistance : *la cire et les gommes s'incorporent facilement ensemble.*—Au fig., joindre un *corps* moral à un autre.—*Incorporer des terres au domaine.*—T. d'art militaire, mettre, faire passer dans un *corps* : *incorporer des soldats d'un corps dans un autre.*—S'INCORPORER, v. pron., se mêler en ne faisant qu'un *corps*.

INCORRECT, E, adj. (*einkorerèkte*), qui manque de *correction*. Il se dit du style qui s'écarte souvent de la grammaire; et dans les arts du dessin, d'une figure dessinée qui pèche contre les proportions reçues : *style incorrect; figure incorrecte.*

INCORRECTION, subst. fém. (*einkorrèkcion*), qui manque de *correction*. En parlant du style, faute contre les lois de la grammaire; en parlant des arts du dessin, faute contre les proportions reçues.

INCORRIGIBILITÉ, subst. fém. (*einkorerijibilité*), caractère de celui qui est *incorrigible*.

INCORRIGIBLE, adj. des deux genres (*einkorerijible*), qui ne veut pas, ou en parlant des choses, qui ne peut pas se *corriger*. — Subst., personne *incorrigible*.

INCORRIGIBLEMENT, adv. (*einkorerijibleman*), d'une manière *incorrigible*.

INCORROMPU, E, adj. (*einkoronpu*), qui n'est pas *corrompu*.

INCORRUPTIBILITÉ, subst. fém. (*einkorerupetibilité*), qualité de ce qui est *incorruptible*.

*__INCORRUPTIBLE__, adj. des deux genres (*einkorerupetible*) (en lat. *incorruptibilis*), qui ne peut se *corrompre*. On regarde les sels, les pierres et les métaux comme *incorruptibles*. — Qui ne peut être *corrompu* : *un juge incorruptible.*

INCORRUPTICOLE, subst. des deux genres. Voy. CORRUPTICOLE, qui en est l'opposé.

*__INCORRUPTION__, subst. fém. (*einkorerupecion*) (en lat. *incorruptio*), t. de physique, état de ce qui ne se *corrompt* point.

INCOUPABLE, adj. des deux genres (*einkoupable*), innocent. (*Boiste.*) Inusité.

INCOURANT, E, adj. (*einkouran, rante*), t. de comm., qui n'a pas de *cours*. (*Boiste.*) Inusité.

INCOURBE, adj. des deux genres (*einkourbe*), t. de bot., *courbe* en dedans, convexe en dehors.

INCRASSANT, E, adj. (*einkraçan, çante*), t. de médec., *remède incrassant*, qui épaissit le sang, les humeurs. — Subst. mas. : *un incrassant.* Ce mot ne se dit plus. Voy. INCRASSER.

*__INCRASSATION__, subst. fém. (*einkraceçâcion*), t. de médec., effet des remèdes *incrassants*. Ce mot ne se dit plus guère.

INCRASSÉ, E, part. pass. de *incrasser*.

INCRASSER, v. act. (*einkracé*) (du lat. *in*, dans, et *crassare*, épaissir, fait de *crassus*, gros, épais), t. de médec., épaissir le sang. Ce mot ne se dit plus.

INCRÉDIBILITÉ, subst. fém. (*einkrédibilité*) (en lat. *incredibilitas*), ce qui fait qu'on ne peut croire une chose; ce qui la rend *incroyable*.

INCRÉDIBLE, adj. des deux genres (*einkrédible*), incroyable. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

INCRÉDULE, subst. et adj. des deux genres, (*einkrédule*) (en lat. *incredulus*), qui ne croit pas aisément. — Qui ne croit pas aux mystères de la religion. Voy. IMPIE.

INCRÉDULITÉ, subst. fém. (*einkrédulité*) (en lat. *incredulitas*), opposition, répugnance à croire ce qui est croyable. — Manque de foi, en matière de religion.

INCRÉÉ, E, adj. (*einkré-é*) (du lat. *in* négatif et de *créé*), qui existe sans avoir été *créé* : *la Sagesse incréée*, le fils de Dieu.

INCRÉMENT, subst. mas. (*einkréman*) (du lat. *incrementum*, accroissement, augmentation), t. de géom., la quantité dont une grandeur variable croît ou décroît. Dans ce cas, l'*incrément* est négatif.— M. *Taylor* a aussi appelé *incrément* les quantités différentielles.

INCRÉPÉ, E, part. pass. de *incréper*.

INCRÉPER, v. act. (*einkrépé*) (du lat. *increpare*, employé figurément dans la même acception, et qui signifie proprement *faire du bruit*, *craquer*), blâmer, gronder. (*Boiste.*) Il est vieux et même hors d'usage.

INCRIMINATION, subst. fém. (*einkriminacion*), action d'accuser d'un crime; d'*incriminer*.—Son effet. Ce mot manque dans l'*Académie*.

INCRIMINÉ, E, part. pass. de *incriminer*.

INCRIMINER, v. act. (*einkriminé*), supposer *criminel*.—Imputer une chose à crime.—S'INCRIMINER, v. pron.

INCROCHETABLE, adj. des deux genres (*eincrochetable*), se dit d'une serrure, d'un cadenas, qu'on ne peut crocheter ou ouvrir avec des crochets. — *Incrochable* est un barbarisme de *Raymond*.

*__INCROYABLE__, adj. des deux genres (*einkroé-iable*) (en latin *incredibilis*), qui ne peut être *cru*; qui est difficile à *croire*. Il diffère de *paradoxal* en ce que celui-ci a trait aux *opinions*, et l'autre aux *événements*. On raconte des choses *incroyables*; on propose des *paradoxes*. — On dit unipersonnellement : *il est incroyable combien* ou *quel*, etc. — Par exagération, excessif, extraordinaire. — Subst. mas. : *prendre l'incroyable pour le merveilleux*. (Voltaire.)—Fat : *c'est un incroyable*.

INCROYABLEMENT, adv. (*einkroé-iableman*), d'une manière *incroyable*. Il est peu usité.

INCRUSTABLE, adj. des deux genres (*einkrucetable*), que l'on peut *incruster*.

INCRUSTATION, subst. fém. (*einkrucetâcion*) (en latin *incrustatio*), sorte d'ornement qu'on applique dans des entailles faites exprès dans le corps d'un bâtiment, dans un ouvrage de menuiserie, etc. — Croûte ou enduit pierreux autour d'un corps qui a séjourné dans l'eau.—En chir., formation de *croûtes* ou d'escharres sur quelque partie.

INCRUSTÉ, subst. mas. (*einkruceté*), t. de tabletier; ouvrage composé de plaques d'or ou d'argent qui s'incrustent dans l'épaisseur de l'écaille au moyen d'une pression violente.

INCRUSTÉ, E, part. pass. de *incruster*, et adj. : *une table incrustée*.—En t. de bot., il se dit du péricarpe et de la graine dont les enveloppes se composent.

INCRUSTER, v. act. (*einkruceté*) (en latin *incrustare*), appliquer du marbre, du bois, etc., sur ou contre une surface pour l'orner.—Creuser dans la surface d'un ouvrage de menuiserie la place que doivent occuper les ornements de mosaïque, etc., et les y coller. — En t. de chir., former une *croûte* sur... — **S'INCRUSTER**, v. pron.

INCUBATION, subst. fém. (*einkubâcion*) (en latin *incubatio*, fait, dans le même sens, de *incubare*, couver, être couché sur......, lequel est formé de *in*, sur, et *cubare*, être couché), se dit de l'action de la femelle des animaux ovipares, lorsqu'elle se pose et demeure sur ses œufs pour les couver et les faire éclore. — T. de médec., temps qui s'écoule depuis l'impression d'une cause morbifique jusqu'à l'invasion de la maladie. — On appelle *incubation artificielle* une sorte de fourneau ou calorifère d'eau.

*__INCUBE__, subst. mas. (*einkube*) (en lat. *incubo* ou *incubus*, fait de *incubare*, être couché sur...), sorte de démon qui, suivant une erreur populaire, abuse des femmes. — Il est opposé à *succube*. — Au plur., démons fabuleux extrêmement redoutés dans les temps d'ignorance. On s'imaginait que c'étaient des esprits malfaisants qui se jetaient sur les hommes et surtout sur les femmes pendant leur sommeil, et qui s'efforçaient de les étouffer. Ces suffoquements qu'on leur attribuait n'étaient autre chose que l'effet d'un accident assez ordinaire, qu'on appelle *cauchemar*.—Les auteurs ont souvent confondu les *incubes* avec les Faunes et les Satyres.

INCULCATION, subst. fém. (*einkulekâcion*), action d'*inculquer*. (*Montaigne*.)

*__INCULPABILITÉ__, subst. fém. (*einkulepabilité*), t. de jurispr., qualité, état d'une chose *inculpable*.

*__INCULPABLE__, adj. des deux genres (*einkulepable*), qui ne peut être *inculpé*.

INCULPATION, subst. fém. (*einkulepâcion*), t. de palais, attribution d'une faute à quelqu'un.

INCULPÉ, E, part. pass. de *inculper*.—Subst., en matière de jurispr., l'*inculpé, e*, la personne qui est *inculpée*.

INCULPER, v. act. (*einkulepé*) (du lat. *in*, sur, et *culpa*, faute), jeter une faute sur quelqu'un.— **INCULPER, ACCUSER.** (*Syn.*) Celui qui vous *inculpe*, vous provoque; celui qui vous *accuse*, vous poursuit. Le premier est votre détracteur, le second est votre partie. — On *inculpe* celui qu'on ne craint pas de mettre en cause; on *accuse* celui qui est l'objet direct de l'action. — Pour *inculper*, il faudrait être en état d'*accuser*; pour *accuser*, il faut être en état de prouver. On se disculpe d'une *inculpation*; on se justifie d'une *accusation*. On *inculpe* proprement en matière légère, s'il s'agit d'une faute; on *accuse* d'une mauvaise action, d'un vice. On *inculpe*, soit en imputant ce qui est réellement faute, soit en imputant à faute ce qui ne l'est peut-être pas; on *accuse* d'un mal réel, d'une action mauvaise, réellement répréhensible. L'*inculpation* a l'air d'être arbitraire, précaire, conjecturale; l'*accusation* est décidée, prononcée, ferme. — **S'INCULPER**, v. pron., s'accuser soi-même, s'accuser mutuellement.

INCULQUÉ, E, part. pass. de *inculquer*.

INCULQUER, v. act. (*einkulekė*) (en lat. *inculcare*, formé dans la même signification, de *in*, dans, et *calcare*, battre avec force; proprement, fouler aux pieds), mettre une chose dans l'esprit à force de la répéter.—**S'INCULQUER**, v. pron.

*__INCULTE__, adj. des deux genres (*einkulete*) (en lat. *incultus*, formé de *in* négatif, et de *cultus*, cultivé), qui n'est pas *cultivé*.— Fig., qui n'est pas poli. — *Inculte* ne peut se joindre qu'à des mots qui ont une analogie étroite avec la *culture*, c'est-à-dire avec la préparation nécessaire pour produire, ou pour bien produire. *Vigne inculte*, qui n'est pas disposée, préparée pour produire. — Quoiqu'on dise *cultiver une fleur*, et *la culture des fleurs*, on ne dit pas *une fleur inculte*, parce qu'on ne dispose pas, qu'on ne prépare pas une fleur pour produire une fleur. De même on ne dit pas *un homme inculte*, parce qu'on ne *cultive* pas un homme dans le sens de préparation à produire, parce que l'idée d'homme est trop éloignée de l'idée du mot *culture*, pris en ce sens. Mais on dit *un esprit inculte, un talent inculte, etc.*, parce qu'on prépare l'esprit, le talent à produire, et qu'il y a une analogie étroite entre ces mots et celui de *culture* pris dans le sens de préparation. (*Laveaux*.)

INCULTURE, subst. fém. (*einkuleture*), état de ce qui est *inculte*.

INCUMBANT, E, adj. (*einkonban, bante*), qui pèse dessus. (*Buffon*.)

*__INCUNABLE__, adj. des deux genres (*einkunable*) (du lat. *incunabula*, berceau) : *édition incunable*, de l'enfance de l'imprimerie.

INCURABILITÉ, subst. fém. (*einkurabilité*), état de ce qui est *incurable*. — *Duclos* a dit au fig. (*Mémoires secrets sur Louis XIV*, etc.) : *le dernier symptôme de l'incurabilité*. L'usage n'a point autorisé cet emploi.

INCURABLE, adj. des deux genres (*einkurable*) (du latin *in* négatif, et *curare*, employé dans le sens de guérir, et qui signifie proprement soigner, avoir soin), qu'on ne peut guérir. — Il est aussi subst. : *l'hôpital des Incurables; c'est un incurable*.

INCURABLEMENT, adv. (*einkurableman*), d'une manière *incurable*.

INCURIE, subst. fém. (*einkuri*) (en lat. *incuria*, fait de *in* négatif, et *cura*, soin), défaut de soin, négligence.

INCURIEUSE, adj. fém. Voy. **INCURIEUX**.

INCURIEUSEMENT, adv. (*einkurieuzeman*), sans *curiosité*, sans soin.

INCURIEUX, adj. mas., au fém. **INCURIEUSE** (*einkurieu, rieuze*), qui n'a point de *curiosité*, de soin, de souci. Ce mot, ainsi que le précédent, est peu usité.

INCURIOSITÉ, subst. fém. (*einkuriozité*), négligence de s'instruire. — Manque de curiosité, de soin.

INCURSION, subst. fém. (*einkurcion*) (du latin *incursio*, fait de *incurrere*, formé de la préposition *in*, dans ou sur, et de *currere*, courir), course de gens de guerre en pays ennemi; entrée brusque de troupes ennemies dans une contrée qu'elles traversent en la dévastant : *faire des incursions*. — *Incursion* se prend aussi dans un sens un peu détourné du précédent. On dit d'un savant, *qu'il s'est appliqué à telle science, mais qu'il a fait de grandes incursions dans d'autres*. — **INCURSION, IRRUPTION.** (*Syn.*) L'*incursion* est l'action de courir, de faire une course, de se jeter dans une voie, sur un objet étranger, pour en rapporter quelque avantage ou une satisfaction quelconque. L'*irruption* est l'action de rompre, de forcer les barrières, et de fondre avec impétuosité sur un nouveau champ, pour y porter et répandre le ravage. L'*incursion* est brusque et passagère; si l'on sort tout-à-coup de sa carrière, on y rentre bientôt. L'*irruption* est violente et soutenue : si l'on renverse la barrière, c'est pour se répandre. — L'*incursion* est faite comme une course, dans un esprit de retour; l'*irruption* est un acte de violence fait dans un esprit de destruction ou de conquête. — Un peuple barbare fait des *incursions* dans un pays pour le piller; il y fera des *irruptions* pour s'en emparer, s'il le peut, ou pour le dévaster, tant qu'il ne sera pas repoussé. — Les Barbares qui détruisirent l'empire romain commencèrent par des *incursions* qu'ils renouvelèrent souvent, parce que les empereurs payaient bien leur retraite; et finirent par de terribles *irruptions*, dont la violence ne s'arrêta que quand il ne leur resta plus qu'à s'asseoir sur les ruines de l'empire.

INCURVABILITÉ, subst. fém. Voy. **INCURVATION**.

INCURVABLE, adj. des deux genres (*einkurvable*), t. de médec., qui peut se courber, se former en arc : *os incurvable*.

INCURVATION, subst. fém. (*einkurvâcion*) (en lat. *incurvatio*, fait de *incurvare*, dérivé de *curvus*, courbe), t. de médec., l'action de courber, de plier, de faire arquer. Se dit de la courbure non naturelle des os.

INCUSE, subst. fém. et adj. des deux genres (*einkuze*) (en latin *incusus*, part. pass. de *incudere*, formé de *in*, dans, et de *cudere*, battre, forger); *une médaille incuse*, ou *une incuse*, est une médaille dont un des côtés, ou même tous les deux, sont gravés en creux, au lieu de l'être en relief.

INDAGATEUR, subst. mas. (*eindaguateur*) (en lat. *indagator*), celui qui recherche avec soin. (*Boiste*.) Hors d'usage.

INDAGUE, adj. des deux genres (*eindague*), bizarre, mal arrangé, mal vêtu. (*Rabelais*.) Il est vieux et même hors d'usage.

INDAYE, subst. mas. (*einda-ie*), t. d'hist. nat., oiseau de proie, peu connu des naturalistes.

*__INDE__, subst. mas. (*einde*), bois dont la décoction est fort rouge. — Fécule de couleur d'azur foncé, réduite en une pâte solide qu'on nous apporte des *Indes* occidentales pour la teinture, et qu'on retire des feuilles de l'anil, plante du Brésil, à fleur légumineuse, qui est aussi cultivée aux Antilles.— Subst. propre fém., grande contrée d'Asie. On appelle *Indes orientales* ou *grandes Indes*, l'Hindoustan et l'Indo-Chine, et improprement *Indes occidentales*, les petites îles de l'archipel de l'Amérique, appelées autrement Antilles.

INDÉBROUILLABLE, adj. des deux genres (*eindébrou-iable*), qui ne peut être *débrouillé*. Il est burlesque.

INDÉCEMMENT, adv. (*eindéçaman*), avec *indécence*.

INDÉCENCE, subst. fém. (*eindéçance*), manque de *décence*. — Action, discours *indécent*. — Au plur., choses *indécentes*, contre la bienséance.

INDÉCENT, E, adj. (*eindéçan, çante*), contraire à la *décence*, à l'honnêteté publique.

INDÉCHIFFRABLE, adj. des deux genres (*eindéchifrable*), qui ne peut être *déchiffré*, deviné, obscur, embrouillé.—Fig., *homme indéchiffrable*, dont on ne saurait pénétrer les intentions ni les vues.

INDÉCHIFFRABLEMENT, adv. (*eindéchifrableman*), d'une manière *indéchiffrable*. Il est familier.

INDÉCIS, E, adj. (*eindéci, cize*), en parlant des choses, *qui n'est pas décidé*. — En parlant des personnes, irrésolu, qui a de la peine à se *décider*, à se déterminer. Voy. **IRRÉSOLU**.

*__INDÉCISION__, subst. fém. (*eindécizion*), état d'un homme *indécis*, indétermination.

INDÉCL., abréviation du mot *indéclinable*.

INDÉCLINABILITÉ, subst. fém. (*eindéklinabilité*), qualité de ce qui est *indéclinable*.

INDÉCLINABLE, adj. des deux genres (*eindéklinable*), t. de grammaire, qui ne peut se *décliner*.—Il se dit des mots qui ne prennent ni le genre ni le nombre : *mot indéclinable*.

INDÉCOMPOSABLE, adj. des deux genres (*eindékonpôzable*), qui ne peut être *décomposé*. (Voltaire.)

INDÉCROTTABLE, adj. des deux genres (*eindékrotable*), qui ne peut se *décrotter*, se polir. Il ne se dit guère que dans le style figuré, comique ou satirique : *pédant indécrottable*.

INDÉF., abréviation du mot *indéfini*.

INDÉFECTIBILITÉ, subst. fém. (*eindéfèktibilité*), qualité de ce qui est *indéfectible* : *l'indéfectibilité de l'Église*. Peu en usage.

INDÉFECTIBLE, adj. des deux genres (*eindéfèktible*) (du lat. *in* négatif, et *deficere*, défaillir, manquer), qui ne peut *défaillir*, cesser d'être. Ce mot et le précédent ne se disent qu'en parlant de l'Église.

INDÉFENDABLE, adj. des deux genres (*eindéfandable*), qu'on ne peut *défendre* : *cause indéfendable*. Il est peu usité.

*__INDÉFENDU, E__, adj. (*eindéfandu*), abandonné, qui est sans *défense*. Il est peu usité, ou plutôt il ne l'est point du tout, quoique le grammairien *Domergue* s'en soit servi dans sa *Prononciation notée*.

*__INDÉFENSABLE__, adj. des deux genres. (*eindéfançable*). Voyez INDÉFENDABLE.

*__INDÉFINI, E__, adj. (*eindéfini*) (du lat. *indefinitus*, fait de *in* privatif, et de *definire*, définir, déterminer, qui a pour racine *finis*, borne, limite), indéterminé ; qui n'a pas de bornes certaines.— T. de gramm. : *passé indéfini*, qui marque un temps passé, non complètement écoulé. Il y a des *articles*, des *pronoms*, des *temps indéfinis*. Voy. chacun de ces mots.—En logique, on nomme *proposition indéfinie*, celle dont le sujet n'a aucune marque d'universalité, de particularité ou de singularité, comme : *les Français sont affables*.

__INDÉFINIMENT__, adv. (*eindéfiniman*), d'une manière *indéfinie*.

__INDÉFINISSABLE__, adj. des deux genres (*eindéfiniçable*), qu'on ne saurait *définir*.

__INDÉFINITÉ__, subst. fém. (*eindéfinité*), qualité de l'*indéfini*.

__INDÉFINITIÈME__, adj. des deux genres (*eindéfinitième*), t. de géom., *indéfini*. (*Boiste*.) Inusité.

__INDÉHISCENCE__, subst. fém. (*eindé-icecance*) (du lat. *in* négatif, et *dehiscere*, s'ouvrir, s'entr'ouvrir), t. de bot., privation de la faculté de s'ouvrir, en parlant d'un péricarpe.

__INDÉHISCENT, E__, adj. (*eindé-iceçan, çante*), t. de bot., qui ne s'ouvre point ; qui n'a pas la faculté de s'ouvrir spontanément. Voy. INDÉHISCENCE.

__INDEL__, subst. mas. (*eindèle*), t. de bot., palmier de l'Inde, fort voisin des dattiers.

__INDÉLÉBILE__, adj. des deux genres (*eindélébile*) (en lat. *indelebilis*, fait de *in* négatif, et de *delere*, effacer), qui ne peut être effacé.

__INDÉLÉBILITÉ__, subst. fém. (*eindélébilité*), caractère de ce qui est *indélébile*, qui ne peut être effacé.

__INDÉLÉGABLE__, adj. des deux genres (*eindéléguable*), qu'on ne peut *déléguer* : *pouvoir indélégable*.

__INDÉLIBÉRÉ, E__, adj. (*eindélibéré*), ce sur quoi on n'a point *délibéré*, on n'a point réfléchi : *acte involontaire et indélibéré*.

__INDÉLICAT, E__, adj. (*eindélika, kate*), sans *délicatesse*.—Subst. : *c'est un indélicat*.

__INDÉLICATEMENT__, adv. (*eindélikateman*), d'une manière *indélicate*, sans *délicatesse* : *agir indélicatement*.

__INDÉLICATESSE__, subst. fém. (*indélikatèce*), manque de *délicatesse*. (Mad. de Staël.)

__INDEMNE__, adj. des deux genres (*eindèmene*), t. de jurispr. ; il n'est guère d'usage que dans ces phrases : *rendre quelqu'un indemne*, pour dire, le dédommager ; *sortir indemne* d'une affaire, pour dire, être dédommagé.

__INDEMNISATION__, subst. fém. (*eindèmenizâcion*), action d'*indemniser* ; partage, réparation, fixation d'*indemnité*. Mot nouveau.

__INDEMNISÉ, E__, part. pass. de *indemniser*.

__INDEMNISER__, v. act. (*eindèmenizé*), dédommager, à la signification duquel *indemniser* ajoute l'idée d'une obligation, d'un titre quelconque par quoi on était engagé. Un propriétaire *indemnise* son fermier dans les cas majeurs, suivant les conventions; le riche *dédommage*, par bienfaisance, le pauvre d'une perte fâcheuse. (*Roubaud*.)—S'INDEMNISER, v. pron.

__INDEMNITAIRE__, subst. des deux genres (*eindèmenitère*), celui qui reçoit une *indemnité*.

*__INDEMNITÉ__, subst. fém. (*eindèmenité*) (en lat. *indemnitas*, formé, dans la même signification, de *in* privatif, et de *damnum*, dommage ; *privation de dommage*), ce qui est donné à quelqu'un pour empêcher qu'il ne souffre quelque dommage : *il a reçu une indemnité; demander une indemnité*. —Quelquefois on entend par ce terme, un écrit par lequel on promet de rendre quelqu'un *indemne*. —*Indemnité*, est souvent pris pour diminution. Un fermier qui n'a pas joui pleinement de l'effet de son bail demande au propriétaire une *indemnité*, c'est-à-dire une diminution sur le prix de son bail.—Pendant la révolution française, traitement annuel de chacun des membres du corps-législatif et de ceux du directoire. Celui des premiers était, dans l'un et dans l'autre conseil, fixé à la valeur de trois mille myriagrammes de froment, six cent treize quintaux trente-deux livres. Celui des seconds était de cinquante mille myriagrammes de froment, ou deux mille deux cent vingt-deux quintaux. (*Constitution de 1795*.)

__INDÉMONTRABLE__, adj. des deux genres (*eindémontrable*), que l'on ne saurait *démontrer*.

__INDÉNIABLE__, adj. des deux genres (*eindéniable*), que l'on ne peut *dénier*.

__INDENTÉ, E__, adj. (*eindanté*), t. de bot., sans *dents*.

__INDÉPENDAMMENT__, adv. (*eindépandaman*), d'une manière *indépendante*.—*Indépendamment de*... outre.

*__INDÉPENDANCE__, subst. fém. (*eindépandance*), état de celui qui ne *dépend* de personne; il se dit même des corps politiques et des nations : *l'indépendance des États-Unis d'Amérique*.—Liberté de tout engagement.

*__INDÉPENDANT, E__, adj. (*eindépandan, dante*), qui ne *dépend*, qui ne relève de personne.—Ce qui n'a point de connexité avec une autre chose. —Subst. mas., nom de sectaires qui ne reconnaissent aucune autorité ecclésiastique.

__INDÉPENDANTISME__, subst. mas. (*eindépandanticeme*), système des *indépendants* : *l'indépendantisme subsiste surtout en Angleterre et dans les États-Unis*. (J.-J. Rousseau.)

__INDÉRACINABLE__, adj. des deux genres (*eindéracinable*), qui ne peut être *déraciné*. Il s'emploie au propre et au figuré. Il manque dans l'*Académie*.

__INDESCRIPTIBLE__, adj. des deux genres (*eindèceskripetible*), qu'on ne saurait *décrire*.

__INDÉSIRABLE__, adj. des deux genres (*eindézirable*), qui ne peut être *désiré*.

__INDESTRUCTIBILITÉ__, subst. fém. (*eindècetruktibilité*), qualité de ce qui est *indestructible*.

__INDESTRUCTIBLE__, adj. des deux genres (*eindècetruktible*) (du lat. *in* négatif, et *destruere*, détruire), qui ne peut se *détruire*.

__INDÉT.__, abréviation du mot *indéterminé*.

__INDÉTERMINATION__, subst. fém. (*eindétèreminâcion*), irrésolution.

__INDÉTERMINÉ, E__, adj. (*eindétèreminé*) (en lat. *indeterminatus*), en parlant des choses, indéfini, qui n'est pas *déterminé*; qui n'a pas des bornes certaines et prescrites. — En parlant des personnes, irrésolu. — On dit, en t. de philos., que *la matière est d'elle-même indéterminée au repos ou au mouvement*, pour dire qu'elle n'a d'elle-même ni l'une ni l'autre de ces deux qualités, et qu'elle est également capable de recevoir l'une ou l'autre.—T. de math. : *quantités indéterminées* ou *variables*, celles qui ne peuvent changer de grandeur, par opposition aux *quantités déterminées* ou *constantes*, dont la grandeur reste toujours la même.—*Problème indéterminé*, dont on peut donner une infinité de solutions différentes. — En bot., on nomme *indéterminé* le nombre des étamines, quand il s'élève au-dessus de douze. Voy. DÉTERMINÉ.

__INDÉTERMINÉMENT__, adv. (*eindétèreminéman*), d'une manière *indéterminée*, sans rien *déterminer*.

__INDEVINABLE__, adj. des deux genres (*eindevinable*), que l'on ne peut *deviner*. Mot très-usité.

__INDÉVOT, E__, adj. (*eindévô, vote*), qui n'est pas *dévot*.—Il est aussi substantif : *c'est un indévot*.

__INDÉVOTEMENT__, adv. (*eindévoteman*), d'une manière *indévote*.

__INDÉVOTION__, subst. fém. (*eindévôcion*), défaut de *dévotion*.—Manque de respect pour les pratiques de la religion.

*__INDEX__, subst. mas. (*eindèkce*), table qu'on met à la fin des livres latins.—Le doigt le plus proche du pouce.—En arithm., chiffre qui, dans un logarithme, montre de combien de chiffres est composé le nombre absolu auquel ce logarithme appartient, et de quelle nature il est. *Index*, en ce sens, est la même chose que *caractéristique* ou *exposant*.—*Index purgatoire*, ou simplement *index*, catalogue des livres défendus à Rome par les inquisiteurs ou par la congrégation de l'*index*.

__INDIANITE__, subst. fém. (*eindianite*), t. d'hist. nat., substance d'un blanc grisâtre, légèrement transparente, et qui constitue une nouvelle espèce de pierre.

__INDIC.__, abrév. du mot *indicatif*.

__INDICANT, E__, adj. (*eindikan, kante*), t. de médec., se dit, dans une maladie, des circonstances qui font connaître les moyens qu'il est utile d'employer pour la guérir.

*__INDICATEUR__, adj. mas., au fém. INDICATRICE (*eindikateur, trice*), t. de dialectique, qui démontre, qui fait connaître le coupable.

__INDICATEUR__, subst. mas. (*eindikateur*), t. d'anat., muscle du doigt qui suit le pouce. — Adj. mas. : *le doigt indicateur*.—T. d'hist. nat., genre d'oiseaux silvains.

*__INDICATIF__, subst. mas. (*eindikatif*), on appelle ainsi, en t. de grammaire, un mode personnel qui exprime directement et purement l'existence d'un sujet déterminé sous un attribut : *j'aime* est le *présent de l'indicatif* du verbe *aimer* ; *j'aimerai* est le *futur de l'indicatif*. — Il existe deux différences principales entre l'*indicatif* et le subjonctif. La première, c'est que le subjonctif n'exprime l'affirmation que d'une manière indirecte et subordonnée à quelques mots qui précèdent; au lieu que l'*indicatif* l'exprime absolument et indépendamment de tout autre mot qui pourrait précéder. La seconde, c'est que le subjonctif n'a pas de sens déterminé lorsqu'il est séparé de ce qui le précède; au lieu que l'*indicatif*, s'il se trouve précédé de quelques mots, n'en forme pas moins, sans ces mots, un sens clair et déterminé, et par conséquent une affirmation directe.

__INDICATIF__, adj. mas., au fém. INDICATIVE (*eindikatif, tive*), qui *indique*.

*__INDICATION__, subst. fém. (*eindikâcion*), action d'*indiquer*.—Ce qui *indique* : *donner une indication*. — T. de médec., réunion des signes d'une maladie qui *indiquent* au médecin la conduite qu'il doit tenir.

__INDICATIVE__, adj. fém. Voy. INDICATIF.

__INDICATRICE__, adj. fém. Voy. INDICATEUR.

__INDICE__, subst. mas. (*eindice*) (en lat. *indicium*, fait du verbe *indicare*, indiquer), signe apparent et probable d'une chose. — *Indice*, en t. de jurispr., se dit, en matière criminelle, des circonstances qui font penser que l'accusé est coupable du crime dont il est prévenu; par exemple s'il a changé de visage et a paru se troubler lorsqu'on l'a rencontré aussitôt après le délit; s'il a pris la fuite; si on l'a trouvé des armes à la main, ou s'il avait du sang sur ses habits, ce sont là autant d'indices du crime : *les indices, en quelque nombre qu'ils soient, ne forment pas des preuves suffisantes pour condamner un accusé; les indices les plus forts sont souvent trompeurs*.—En t. de mar., on appelle *indices* les choses qui font juger des approches d'une terre. Les *indices* sont très-variables, tels que le changement de couleur de la mer, les oiseaux, les poissons, les grains, les orages, l'état du ciel, de l'horizon et autres signes dans le temps.—Quelques-uns le disent pour *index*, dans le sens de table de livre, et de catalogue imprimé des livres défendus à Rome. — Sorte de *dictionnaire*.

__INDICIBLE__, adj. des deux genres (*indicible*) (du latin *in* négatif, et de *dicere*, dire), qui ne peut être exprimé par des paroles : *joie, douleur, plaisir indicible*.

__INDICIBLEMENT__, adv. (*indicibleman*), d'une manière *indicible*. Il est peu usité.

__INDICOLITHE__, subst. fém. (*eindikolite*) (du grec ἰνδικός, indien, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., substance minérale, espèce de pierre de couleur d'indigo.

*__INDICTION__, subst. fém. (*eindikcion*) (en lat. *indictio*, fait de *indicere*, annoncer, ordonner, convoquer), convocation d'un concile, etc., pour un jour déterminé. — En t. de chronologie, révolution de quinze années : *indiction première, seconde*, etc.; la première, la seconde année de chaque *indiction*. (Du lat. *indictio*, pris dans le sens d'imposition, taxe ; parce que l'impôt mis sur les provinces romaines pour la subsistance des troupes se renouvelait chaque année un peu avant l'hiver, et que l'on en comptait quinze de suite, les soldats romains étant obligés de servir quinze campagnes. (*Trévoux* d'après *Fleury*.)

__INDICTIVES__, adj. fém. plur. (*eindiktive*) (du lat. *indicere*, ordonner), t. d'hist. anc. : *féries indictives*, qui étaient ordonnées par le magistrat. —*Funérailles indictives*, celles qui étaient accompagnées de jeux plus solennels que les *simpludiaires*.

*__INDICULE__, subst. mas. (*eindikule*) (en lat. *indiculus* ou *indiculum*), ce qui montre, qui enseigne, qui annonce. Il est inusité.

*__INDIEN__, subst. mas. (*eindiein*), constellation méridionale située au-dessous du Sagittaire, entre le Paon et la Grue. C'est une des douze constellations décrites par *Jean Bayer*. — T. d'hist. nat., sorte de poisson.

__INDIEN__, subst. et adj. mas., au fém. INDIENNE (*indiein, diène*), qui est de l'*Inde*.

__INDIENNE__, subst. et adj. fém. Voy. INDIEN.

__INDIENNE__, subst. fém. (*eindiène*), t. de comm., toile de coton sur laquelle on imprime des figures, des fleurs, etc., à l'imitation de celles qui nous viennent des *Indes*.

__INDIENNEUR__, subst. mas. (*indiéneur*), ouvrier en *indiennes*.

INDIFFÉREMMENT, adv. (*eindiféraman*), d'une manière *indifférente*.

INDIFFÉRENCE, subst. fém. (*eindiférance*), disposition d'esprit qui fait qu'on n'a pas plus de penchant pour une chose que pour une autre. — Peu d'attachement, froideur, insensibilité : avec cette différence, dit l'*Encyclopédie*, que l'*indifférence* est à l'âme ce que la tranquillité est au corps, et que la léthargie est au corps ce que l'*insensibilité* est à l'âme; ces deux dernières modifications sont, l'une et l'autre, l'excès des deux premières, et par conséquent également vicieuses: *l'indifférence fait des sages, et l'insensibilité fait des monstres*.

***INDIFFÉRENT, E**, adj. (*eindiféran, rante*) (en lat. *indifferens*), en parlant des choses : 1° qui peut se faire également de différentes manières. En ce sens, il s'emploie ordinairement avec le verbe *être* unipers. : *il est indifférent que vous preniez ce chemin ou l'autre; il m'est indifférent de sortir ou de rester*; 2° qui touche peu, qui n'intéresse guère : *nous parlons de choses indifférentes*; 3° qui n'est en soi ni bon ni mauvais : *action indifférente*. — En parlant des personnes : 1° qui n'a pas plus de penchant pour une chose que pour une autre; 2° qui n'a d'attachement à rien, qui n'est touché de rien. Il s'emploie ordinairement au pluriel. — Subst. mas. : *les indifférents seuls sont heureux dans ce bas monde*.

INDIFFÉRENTISTE, subst. et adj. des deux genres (*eindiféranticete*), partisan de l'*indifférentisme*. Voy. ce mot au COMPLÉMENT.

INDIGÉNAT, subst. mas. (*eindijéna*), qualité d'*indigène*; droit de naturalité, surtout en parlant de la Pologne.

***INDIGENCE**, subst. fém. (*eindijance*) (en latin *indigentia*), grande pauvreté. — Absence d'une chose : *la moquerie est souvent indigence d'esprit*. (La Bruyère.)

INDIGÈNE, subst. des deux genres (*eindijène*) (en latin *indigena*, comme si l'on disait, *indè genitus*); il se dit des naturels d'un pays.—Il s'emploie aussi adj.: *plante indigène*, plante naturelle au climat qu'elle habite.

INDIGÉNÉITÉ, subst. fém. (*indijéné-ite*), état de l'*indigène*.

INDIGENT, E, adj. (*eindijan, jante*) (en lat. *indigens*, fait de *egere*, avoir besoin, manquer de...), pauvre, nécessiteux. — On dit subst. : *un indigent, des indigents*.

INDIGESTE, adj. des deux genres (*eindijècete*) (en latin *indigestus*, formé de *in* négatif, et de *digere*, digérer), qui est difficile à *digérer*. — Au fig., mal conçu, sans ordre et sans netteté.

INDIGESTEMENT, adv. (*eindijèceteman*), d'une manière *indigeste*; se dit d'un ouvrage d'esprit, d'une compilation. Il est peu usité.

INDIGESTIBLE, adj. des deux genres (*eindijècetible*), qui ne peut se *digérer*. — Fig., que l'on ne peut concevoir, supporter.

INDIGESTION, subst. fém. (*eindijècetion*) (en latin *indigestio*), mauvaise *digestion*; coction imparfaite des aliments.

***INDIGÈTE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*eindijète*) (du latin *in diis ago*, je suis parmi les dieux), nom que les anciens donnaient à leurs héros, aux demi-dieux d'un pays. Ce nom était particulièrement celui d'Enée, que les Romains croyaient avoir été mis par Vénus au rang des dieux, et qu'ils appelaient *Jupiter Indigète*.

INDIGITAMENTES, subst. fém. plur. (*eindijitamante*), hymnes des anciens en l'honneur des dieux *indigètes*.

INDIGNATION, subst. fém. (*eindigniâcion*) (en latin *indignatio*), sorte de colère que donne une chose *indigne*, contraire à la raison, à la vertu.

***INDIGNE**, adj. des deux genres (*indignie*) (en latin *indignus*), en parlant des personnes, qui n'est pas *digne*, qui ne mérite pas : *indigne d'un bienfait*, etc.—On dit substantivement sans régime (style familier), *c'est un indigne*. — T. de jurispr., celui qui, après que le fait d'indignité était prouvé, se trouvait, par la seule volonté de la loi, privé de la succession du défunt. — En parlant des choses, 1° qui ne convient pas au rang, au caractère; 2° condamnable. — *Communion indigne*, faite sans les conditions requises.

INDIGNÉ, E, part. pass. de *indigner*, et adj., qui a de l'*indignation*. Voy. OUTRÉ.

INDIGNEMENT, adv. (*eindignieman*), d'une manière *indigne*.

INDIGNER, v. act. (*eindignié*) (en latin *indignari*), exciter l'*indignation*. — S'INDIGNER, v. pron., se fâcher.

INDIGNITÉ, subst. fém. (*eindignité*), qualité de ce qui est *indigne*. — Énormité : *l'indignité de cette action*.—Outrage, affront : *c'est une indignité, traiter avec indignité*. Il n'a de pluriel qu'en ce sens : *on lui a fait mille indignités*.

INDIGO, subst. mas. (*eindiguô*) (en latin *indicum*, pris du grec ἰνδικός, indien ; parce que l'*indigo* nous vient des *Indes*), fécule de couleur bleue qu'on retire de l'écorce des branches, de la tige et des feuilles de l'anil. L'*indigo* diffère de l'*inde*, en ce que celui-ci n'est tiré que des feuilles de la même plante. Voy. INDE. — La plante qui donne cette fécule, et qu'on nomme plus proprement *anil*. — La couleur qu'on en obtient. — En optique, la couleur de l'un des sept rayons dont se compose principalement le fluide lumineux ; ce rayon est le sixième en commençant par le rouge.—T. de bot., *indigo du Bengale*, crotalaire du Bengale.—*Indigo de la Guadeloupe*, crotalaire blanchâtre. — *Indigo sauvage*, arbuste qui croît naturellement à la Guyane et à Saint-Domingue.

INDIGOFÈRE, subst. mas. (*eindiguofère*), t. de bot., sorte de plantes qui donnent une couleur semblable à l'*indigo*.

INDIGOTATE, subst. mas. (*eindiguotate*), t. de chim., sel résultant de l'union de l'*indigo* avec une base salifiable.

INDIGOTERIE, subst. fém. (*eindiguoteri*), lieu où l'on cultive, où l'on prépare l'*indigo*.

INDIGOTIER, subst. mas. (*eindiguotié*), t. de bot., arbuste des Indes et d'Afrique qui donne l'*indigo*.

INDIGOTINE, subst. fém. (*eindiguotine*), t. de chim., principe colorant de l'*indigo*.

INDILIGENT, E, subst. et adj. (*eindilijan, jânte*), qui n'est pas *diligent*.

INDIQUANT, E, adj. Voy. INDICANT.

INDIQUÉ, E, part. pass. de *indiquer*.

INDIQUER, v. act. (*eindikié*) (en lat. *indicare*), montrer comme au doigt. — Donner à connaître. — Marquer, en parlant d'une assemblée : *indiquer une séance, une assemblée à un tel jour*.— S'INDIQUER, v. pron.

INDIR., abréviation du mot *indirect*.

***INDIRE**, subst. mas. (*eindire*), t. de fief, droit des seigneurs de grands fiefs de doubler en certains cas les rentes qui étaient dues par les vassaux.

***INDIRECT, E**, adj. (*eindirèkte*), qui n'est pas *direct* : *chemin indirect; ligne indirecte*; *contact indirect*. — Au fig., 1° *louanges indirectes*, données adroitement, sans qu'on paraisse en avoir eu le dessein; 2° *harangue indirecte*, celle dans laquelle l'historien ne fera point parler *directement* celui qui est censé la faire; 3° *vues indirectes*, desseins intéressés que l'on cache sous l'apparence de quelque autre dessein ; 4° *moyens indirects, voies indirectes*, mauvais moyens employés pour parvenir à ses fins. — T. de grammaire : *régime, complément indirect*, celui qui régit, qui complète à l'aide d'une préposition.— *Contributions indirectes*.V. au mot CONTRIBUTION.

INDIRECTEMENT, adv. (*eindirèkteman*), d'une manière *indirecte*.

INDIRIGIBLE, adj. des deux genres (*eindirijible*), qu'on ne peut *diriger*.

INDISCERNABLE, adj. des deux genres (*eindicèrenable*), qu'on ne peut pas *discerner*.

INDISCIPLINABLE, adj. des deux genres (*eindiciplinable*), indocile, qu'on ne peut *discipliner*.

INDISCIPLINE, subst. fém. (*eindicipline*), manque de *discipline*.

INDISCIPLINÉ, E, part. pass. de *indiscipliner*, et adj., qui n'est pas *discipliné*.

INDISCIPLINER, v. act. (*eindiciplinė*), rendre *indisciplinable*. (Mme de Staël.)

INDISCRET, subst. mas. et adj.. au fém. **INDISCRÈTE** (*eindicekrè, krète*), qui n'a point de *discrétion*.—Qui ne garde aucun secret.—Qui fait par imprudence, par étourderie ou par faux jugement, des choses qui choquent les autres, leur déplaisent ou les mettent dans l'embarras : *c'est un homme indiscret qui cherche toujours à se mêler des affaires qui ne le regardent pas; vous êtes bien indiscret de me faire une question de cette nature*.

INDISCRÈTEMENT, adv. (*eindicekrèteman*), d'une manière *indiscrète*.

INDISCRÉTION, subst. fém. (*eindicekrécion*), manque de *discrétion*. — Action *indiscrète*. En ce sens, il a un plur. : *commettre des indiscrétions*.

INDISCUTABLE, adj. des deux genres (*eindicekutable*), qui ne peut ou qui ne mérite pas d'être *discuté*.

INDISPENSABILITÉ, subst. fém. (*eindicepançabilité*), état, qualité de ce qui est *indispensable*.

***INDISPENSABLE**, adj. des deux genres (*eindicepançable*), ce dont on ne peut se *dispenser*.

INDISPENSABLEMENT, adv. (*eindicepançableman*), nécessairement; par une loi, par un devoir *indispensable*.

INDISPONIBILITÉ, subst. fém. (*eindiceponibilité*), état, qualité de ce qui est *indisponible*.

INDISPONIBLE, adj. des deux genres (*eindiceponible*) : *biens indisponibles*, dont on ne peut *disposer* par testament.

INDISPOSÉ, E, part. pass. de *indisposer*, et adj., légèrement malade.

INDISPOSER, v. act. (*eindicepôzé*) (rac. *non*, *dispos*), rendre un peu malade : *la chaleur l'a indisposé*. — Aliéner, fâcher, mettre dans une *disposition* peu favorable. — S'INDISPOSER, v. pron., se fâcher.

INDISPOSITION, subst. fém. (*eindicepôzicion*), maladie, incommodité légère. — *Disposition* peu favorable à quelqu'un, éloignement, aversion pour...

INDISPUTABILITÉ, subst. fém. (*eindiceputabilité*), qualité de ce qui est *indisputable*.

INDISPUTABLE, adj. des deux genres (*eindiceputable*), qui ne peut être *disputé*.

INDISPUTABLEMENT, adv. (*eindiceputableman*), d'une manière *indisputable*, sans contestation.

INDISSOLUBILITÉ, subst. fém. (*eindiceçolubilité*), qualité de ce qui est *indissoluble*.

INDISSOLUBLE, adj. des deux genres (*eindiceçoluble*), qui ne peut se *dissoudre* : *l'argent est indissoluble dans l'eau régale*.— Au fig. : *union, attachement indissoluble*.

INDISSOLUBLEMENT, adv. (*eindiceçolubleman*), d'une manière *indissoluble*.

INDISTINCT, E, adj. (*eindiceteinkete*), qui n'est pas *distinct*. Il ne se dit que des sons et des idées.

INDISTINCTEMENT, adv. (*eindiceteinketeman*), d'une manière *indistincte* : *prononcer indistinctement*. — Confusément : *voir indistinctement*. — Sans *distinction*, sans faire aucune différence de l'un à l'autre.

INDISTINCTION, subst. fém. (*eindiceteinkecion*), confusion. Il est peu usité.

INDIVIDU, subst. mas. (*eindividu*) (du lat. *individuum*, indivisible, parce que l'*individu* ne peut être divisé en deux ou plusieurs êtres semblables et égaux), t. de métaphysique, être particulier de chaque espèce qui ne peut être divisé en d'autres êtres semblables ou égaux.—En t. de plaisanterie : *avoir soin de son individu, conserver son individu*, avoir grand soin de sa personne, de sa santé, etc.

INDIVIDUALISATION, subst. fém. (*eindividu-alizâcion*), action, opération d'*individualiser*; ses effets ; état de l'objet *individualisé*.

INDIVIDUALISÉ, E, part. pass. de *individualiser*.

INDIVIDUALISER, v. act. (*eindividu-alizé*), considérer *individuellement*; séparer, abstraire de l'espèce.—S'INDIVIDUALISER, v. pron.

INDIVIDUALISME, subst. mas. (*eindividu-aliceme*), système d'isolement dans les travaux, les efforts. L'opposé de l'esprit d'*association*.

***INDIVIDUALITÉ**, subst. fém. (*eindividu-alité*), qualité, état de l'*individu*; ce qui le constitue.

INDIVIDUEL, adj. mas., au fém. **INDIVIDUELLE** (*eindividu-èle*), qui a rapport à l'*individu*.

INDIVIDUELLEMENT, adv. (*eindividu-èleman*), à ne regarder précisément que l'*individu*.

INDIVIDUÉ, E, part. pass. de *individuer*.

INDIVIDUER, v. act. (*eindividu-é*), constituer un *individu*.—S'INDIVIDUER, v. pron.

INDIVIS, E, adj. (*eindivi, vize*) (en lat. *indivisus*, fait de *in* négatif, et de *divisus*, divisé), t. de prat., qui n'est pas *divisé*, ou partagé. On entend quelquefois par ce mot l'état d'*indivision* dans lequel les copropriétaires jouissent en commun.—*Par* INDIVIS, loc. adv., en commun. *Plusieurs personnes jouissent par indivis*, lorsqu'elles possèdent en commun.

INDIVISÉ, E, adj. (*eindivizé*), qui n'est pas *divisé*.

INDIVISÉMENT, adv. (*eindivizéman*), t. de pratique, d'une manière *indivise*.

INDIVISIBILITÉ, subst. fém. (*eindivizibilité*), état de ce qui ne peut être *divisé*.

INDIVISIBLE, adj. des deux genres (*eindivizibie*) (en lat. *indivisibilis*), qui ne peut se *diviser*; qui ne se *divise* point.— T. de géom. : *méthode des indivisibles*, méthode qui consiste à considérer un corps, une surface, une ligne, comme formés d'éléments infiniment petits et *indivisibles*, dans lesquels ils peuvent être décomposés. C'est l'ancienne *méthode d'exhaustion* déguisée.

INDIVISIBLEMENT, adv. (*eindivizibleman*), d'une manière *indivisible*.

INDIVISION, subst. fém. (*eindivizion*), état de ce qui est *indivis*.

IN-DIX-HUIT, subst. mas. (*eindizuite*), livre dont la feuille se plie en *dix-huit* feuillets ou trente-six pages.—Au plur., des *in-dix-huit*.

INDOCILE, adj. des deux genres (*eindocile*) (en lat. *indocilis*), qui n'a pas de *docilité*.

INDOCILITÉ, subst. fém. (*eindocilité*), manque de *docilité*, difficulté à être instruit et gouverné.

**INDOCTE*, adj. des deux genres (*eindokte*), ignorant.

INDOLEMMENT, adv. (*eindolaman*), avec *indolence*, nonchalance.

INDOLENCE, subst. fém. (*eindolance*) (du lat. *indolentia*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement insensibilité, absence de tout sentiment de douleur, formé de *in* négatif, et de *dolor*, douleur), état d'un homme qui n'est sensible à rien de ce qui touche les autres hommes; nonchalance; avec cette différence, que l'*indolence* semble prendre sa source dans une sorte d'apathie, dans l'indifférence, et la *nonchalance*, dans la froideur du tempérament.—T. de médec., absence de douleur.

INDOLENT, E, adj. (*eindolan, lante*), qui a de l'*indolence*; nonchalant, qui n'est touché de rien.—En t. de médec., *tumeur indolente*, qui ne cause point de douleur. Il est aussi subst. : *c'est un indolent, une indolente*.

INDOLÉTÈS, subst. propre mas. (*eindolétèce*), myth., surnom de Bacchus, vainqueur de l'*Inde*.

INDOMPTABLE ou **INDOMTABLE**, adj. des deux genres (*eindontable*), qui ne peut être *dompté*. Voy. DOMPTER.

INDOMPTABLEMENT, adv. (*eindontableman*), d'une manière *indomptable*.

INDOMPTÉ, E, ou **INDOMTÉ**, E, adj. (*eindonté*), qui n'a pu encore être *dompté* : *un cheval, un taureau indompté*, fougueux, sauvage.

INDOTÉ, E, adj. (*eindoté*), qui n'a pas eu de *dot*.

***INDOU**, E, adj. (*eindou*), de l'*Inde*; qui appartient à la secte de Brama.

INDOUS, subst. mas. (*eindou*) habitant indigène de l'*Inde*, qui suit la religion de Brama. Plusieurs écrivent *Hindous*.

***INDOUSTAN**, subst. propre mas. (*indou-stan*), grande presqu'île de l'Asie méridionale.

***INDOUSTANIQUE**, adj. des deux genres (*indoustanike*), qui est de l'Indoustan.

IN-DOUZE, subst. et adj. mas. (*eindouze*), livre dont la feuille a *douze* feuillets ou vingt-quatre pages. — Au plur., des *in-douze*.

***INDRA**, subst. propre mas. (*eindra*), myth., maître du firmament, dans la religion *indoue*.

***INDRE**, subst. propre mas. (*eindre*), dép. de la France, qui tire son nom de la principale rivière qui l'arrose. Châteauroux en est le chef-lieu.—*Indre-et-Loire*, autre département de la France, tirant son nom de la même rivière, qui s'y décharge dans la *Loire*. Tours en est le chef-lieu.

INDRI, subst. mas. (*eindri*), t. d'hist. nat., mammifère quadrumane, de la classe des makis, dont le caractère est de n'avoir que quatre dents incisives en bas. Il habite les Indes orientales.

INDU, E, (*eindu*), hors de saison; qui est à contre-temps; le contraire de ce qui est *dû* : *heure indue*.

INDUBITABLE, adj. des deux genres (*eindubitable*) (en lat. *indubitabilis*, formé de *in* négatif, et de *dubitare*, douter), assuré; dont on ne peut *douter*.

INDUBITABLEMENT, adv. (*eindubitableman*), assurément, sans *doute*.

***INDUCTION**, subst. fém. (*eindukcion*) (en lat. *inductio*), instigation : *il s'est porté à le faire par l'induction de....*—Conséquence que l'on tire...—En mathématiques, manière de juger de la vérité d'une formule générale, par son application à quelques cas particuliers.—Énumération : *prouver par induction*.—T. de chir., action d'étendre un emplâtre.

INDUIRE, v. act. (*einduire*) (en lat. *inducere*), porter à quelque chose : *induire à mal faire*; *induire en erreur*, et non pas *à erreur*. — T. de faucon. : *cet oiseau a induit sa gorge*, il a digéré la viande qu'il avait prise. (Dans cette phrase, *induire* est dérivé de *inducere*, pris dans son acception propre *introduire*, conduire dans, *ducere in*.)—S'INDUIRE, v. pron.

INDUIT, E, part. pass. de *induire*.

INDULGEMMENT, adv. (*eindulejaman*), avec *indulgence*. Ce mot manque dans l'*Académie*.

***INDULGENCE**, subst. fém. (*eindulejance*) (en lat. *indulgentia*), bonté, facilité à excuser, à pardonner les fautes.—Grace accordée par l'Église à ceux qui sont véritablement pénitents, pour les peines dues aux péchés auxquels ils n'ont pu satisfaire entièrement. On ne l'emploie jamais au plur. que dans ce dernier sens.

***INDULGENT**, E, adj. (*eindulejan, jante*), qui a de l'*indulgence* : *être indulgent à soi-même*; *être indulgent pour les fautes de ses amis*.

INDULGÉ, E, part. pass. de *indulger*.

***INDULGER**, v. act. (*einduleje*), traiter avec *indulgence*.— Inus.

***INDULT**, subst. mas. (*eindulete*) (en lat. *indultum*), grace, droit accordé par une bulle.—Droit par lequel le roi de France nommait un clerc capable, sur la présentation d'un officier du parlement de Paris, à un collateur ou patron ecclésiastique, pour qu'il disposât en sa faveur du premier bénéfice qui vaquerait à sa collation ou à sa présentation.—En t. de commerce, droit que le roi d'Espagne prend sur les retours en marchandises qui arrivent de l'Amérique espagnole.

INDULTAIRE, subst. mas. (*einduletère*), celui qui avait droit à un bénéfice, en vertu d'un *indult*.

INDÛMENT, adv. (*einduman*) (en lat. *indebitè*), t. de pratique, d'une manière *indue* : *il a été mal et indûment procédé contre lui*; *on a indûment procédé*.

INDURATION, subst. fém. (*eindurâcion*) (du latin *indurare*, endurcir, rendre *dur*, formé de *durus*, dur), t. de chirurgie., l'une des cinq manières dont se terminent les tumeurs humorales, lorsque les parties les plus subtiles de l'humeur étant dissipées, les plus grossières se durcissent.

***INDUSIE**, subst. fém. (*einduzi*), t. de bot., enveloppe qui recouvre les semences des fougères.—T. d'hist. nat., tube fossile dont on se sert dans quelques localités pour paver ou ferrer les chemins.

INDUSIUM, subst. mas. (*einduziome*) (mot purement latin, formé de *induere*, vêtir, ou de *intùs*, intérieurement), sorte de vêtement que les dames romaines portaient sur la peau.

INDUSTRIAL, E, adj. (*einducetriale*), ce que produit l'industrie. — Peu usité au plur.

***INDUSTRIE**, subst. fém. (*einducetri*) (en latin *industria*), dextérité, adresse à faire quelque chose.—En matière de finances, et par opposition à *fonds réels*, le travail, le commerce, le savoir-faire : *taxer l'industrie*.— *Vivre, subsister d'industrie*, trouver des moyens de subsister bons ou mauvais. — *Chevalier d'industrie*. Voyez CHEVALIER.—En t. de politique et de commerce, simple travail des mains, ou les inventions de l'esprit en machines utiles, relativement aux arts et aux métiers. Le mot *industrie* comprend, tantôt l'une, tantôt l'autre de ces deux choses, et souvent toutes les deux ensemble : *on ne saurait trop protéger l'industrie*.—INDUSTRIE, SAVOIR-FAIRE. (*Syn.*) L'*industrie*, dit l'abbé *Girard*, est un tour ou une adresse de la conduite; le *savoir-faire* est un avantage d'art ou de talent. Dans la nécessité, la ressource de l'*industrie* est plus prompte, celle du *savoir-faire* est plus sûre.

***INDUSTRIEL**, adj. mas., au fém. **INDUSTRIELLE** (*einducetri-éle*), produit par l'*industrie*. — Subst. mas., ceux qui s'adonnent à l'*industrie*, les commerçants. — Espèce de gens à qui les moyens importent peu, pourvu que ces moyens les fassent bien vivre.

INDUSTRIELLE, adj. fém. Voy. INDUSTRIEL.

INDUSTRIELLEMENT, adv. (*einducetri-éleman*), par des moyens *industriels*. Il diffère d'*industrieusement*, comme *industriel* est différent d'*industrieux*.

INDUSTRIÉ, E, part. pass. de *industrier*.

INDUSTRIER, v. neut. (*einducetri-é*), employer son *industrie*. Il est vieux. — S'INDUSTRIER, v. pron., s'appliquer à réussir dans une affaire.

INDUSTRIEUSE, adj. fém. Voy. INDUSTRIEUX.

INDUSTRIEUSEMENT, adv. (*einducetri-euzeman*), avec *industrie*.

***INDUSTRIEUX**, adj. mas., au fém. **INDUSTRIEUSE** (*einducetri-eu, euze*), qui a de l'*industrie*. On ne dit pas subst. *les industrieux*, pour *les industriels*; c'est une faute que le peuple fait souvent.

INDUT, subst. mas. (*eindu*) (du lat. *indutus*, part. pass. de *induere*, vêtir), ecclésiastique ou clerc qui, aux messes solennelles, est revêtu d'une aube et d'une tunique pour assister le diacre et le sous-diacre.

INDUVIE, subst. fém. (*einduvi*), t. de bot., nom nouvellement donné aux péricarpes provenant d'un ovaire supérieur, lorsqu'il est recouvert, à l'époque de la maturité, par les enveloppes propres ou accessoires de la fleur.

INÉBRANLABLE, adj. des deux genres (*inébranlable*), qui ne peut être *ébranlé*.

INÉBRANLABLEMENT, adv. (*inébranlableman*), fermement, d'une manière *inébranlable*.

INÈBRE, adj. mas. (*inèbre*), se disait, chez les anciens, des oiseaux de mauvais augure : *oiseaux inèbres*.

INÉCLAIRCI, adj. (*inéklèreci*), qui n'a pas été *éclairci*.

INÉDIE, subst. fém. (*inédi*) (en lat. *inedia*), t. de médec., diète, abstinence. (*Boiste*.) Inusité.

***INÉDIT**, E, adj. (*inédi, dite*) (en lat. *ineditus*, formé de *in* privatif, et de *edere*, publier, divulguer; proprement, mettre dehors, *extrà dare*) : qui n'a jamais été publié, imprimé, mis au jour : *ouvrage inédit*.

INEFFABILITÉ, subst. fém. (*inèfabilité*), t. de théologie, impossibilité d'exprimer quelque chose par des paroles. Voy. INEFFABLE.

***INEFFABLE**, adj. des deux genres (*inèfable*) (en lat. *ineffabilis*, fait de *in* négatif, et de *effari*, *fari extrà*, dire, proférer), terme de théologie, qu'on ne peut dire, qu'on ne peut exprimer par des paroles.

INEFFABLEMENT, adv. (*inèfableman*), d'une manière *ineffable*. Peu usité.

INEFFAÇABLE, adj. des deux genres (*inèfaçable*), qui ne peut être *effacé*.—Au fig., en parlant d'un homme qui a fait quelque action indigne, on dit que *c'est une action ineffaçable*; et aussi, que *le caractère du baptême est ineffaçable*; que *le caractère du sacrement de l'ordre est ineffaçable*.

INEFFECTIF, adj. mas., au fém. **INEFFECTIVE** (*inèfèktif, tive*), qui n'est pas suivi d'un *effet*.

INEFFECTIVE. adj. fém. Voy. INEFFECTIF.

INEFFICACE, adj. des deux genres (*inèfikace*) (en lat. *inefficax*), qui ne produit point d'*effet*, qui n'a nulle *efficacité*.

INEFFICACITÉ, subst. fém. (*inèfikacité*), manque de vertu, d'*efficacité*.

INÉGAL, E, adj. (*inéguale*), qui n'est point *égal*. —*Esprit inégal*, d'une humeur bizarre. — *Style inégal*, qui ne se soutient pas.—*Terrein, chemin inégal*, raboteux.—Un homme qui ne se conduit pas d'une manière uniforme a une conduite *inégale*; et on dit du même homme : *c'est un homme inégal, d'un esprit inégal*. — T. de médec., *pouls inégal*, tantôt lent, tantôt vif.—*La respiration est inégale*, lorsque les mouvements d'inspiration et d'expiration ne s'exercent pas de la même manière.—Au plur. mas., *inégaux*.

INÉGALEMENT, adv. (*inégualeman*), d'une façon *inégale*.

INÉGALITÉ, subst. fém. (*inégualité*), défaut d'*égalité*.— Bizarrerie dans l'humeur. En ce sens, on dit au pluriel : *avoir de grandes inégalités*. —On dit aussi *inégalités du style*. Voy. INÉGAL. —En astronomie, irrégularité qu'on observe dans le mouvement des planètes : *première inégalité*, *seconde inégalité*. — *Inégalité optique*, celle qui ne dépend que de la distance. Elle est opposée à l'*inégalité réelle*.

INÉGAUX, adj. mas. plur. Voy. INÉGAL.

INÉLÉGAMMENT, adv. (*inéléguaman*), sans *élégance*. Peu usité.

INÉLÉGANCE, subst. fém. (*inéléguance*), manque d'*élégance*. (Bossuet.)

INÉLÉGANT, E, adj. (*inéléguan, guante*), qui manque d'*élégance*. Inusité.

INÉLIGIBILITÉ, subst. fém. (*inélijibilité*), qualité de ce qui est *inéligible*.

INÉLIGIBLE, adj. des deux genres (*inélijible*), qui ne peut être *élu*.

INÉLIGIBLEMENT, adv. (*inélijibleman*), d'une manière *inéligible*. (Raymond.) Inusité.

INÉLOQUENT, E, adj. (*inélokan, kante*), sans *éloquence*. (Montaigne.)

INÉLUCTABLE, adj. des deux genres (*inéluketable*) (en latin *ineluctabilis*), inévitable, fatal, qu'aucune prière ne peut détourner. Inusité.

INEMBRYONÉ, E, adj. (*inanbri-oné*), t. de bot., privé d'*embryon*. Inusité.

INÉNARRABLE, adj. des deux genres (*inénarerable*) (en lat. *inenarrabilis*, de *in* négatif, et de *narrare*, raconter), qui ne peut être *raconté*. Il ne se dit qu'en style de l'Écriture sainte.

INÉPROUVÉ, E, adj. (*inéprouvé*), qu'on n'a pas encore *éprouvé : bonheur inéprouvé*.

INEPTE, adj. des deux genres (*inèpete*) (en lat. *ineptus*, fait de *in* négatif, et de *aptus*, propre à, apte à...), qui n'a nulle *aptitude* à certaines choses.—Impertinent, absurde. En ce sens, il se dit des personnes et des choses.—Au mas. plur., et substantivement, terme d'histoire naturelle, famille d'oiseaux.

INEPTEMENT, adv. (*inèpeteman*), par *ineptie*. Peu usité.

INEPTIE, subst. fém. (*inèpeci*) (en lat. *ineptia*), absurdité, sottise, impertinence; action, propos, réflexion *inepte*, ridicule.

INÉPUISABLE, adj. des deux genres (*inépuizable*), qu'on ne peut tarir, *épuiser*; au propre comme au figuré.

INÉPUISABLEMENT, adv. (*inépuizableman*), d'une manière *inépuisable*, sans tarir jamais.

***INÉQUILATÈRE**, adj. des deux genres (*inékuilatère*), t. de bot., à côtés inégaux.

***INÉQUITÈLE** ou **FILANDIÈRE**, subst. fém. (*inékuitèle*, *filandière*), t. d'hist. nat., se dit d'insectes arachnides pulmonaires.

INÉQUIVALVE, adj. des deux genres (*inékuivalve*), à *valves* inégales.

INERME, adj. des deux genres (*inèreme*)(en lat. *inermis*, sans armes, formé de *in* privatif, et de *arma*, armes), t. de bot., dépourvu de piquants, d'aiguillons.

INERTE, adj. des deux genres (*inèrete*), sans ressort, sans activité. Voy. INERTIE.

INERTIE, subst. fém. (*inèreci*) (en lat. *inertia*, fait de *iners*, formé de *in* privatif, et de *ars*, art; proprement, qui n'exerce aucun art; sans savoir, sans industrie), en physique, résistance qu'oppose un corps quelconque aux efforts qui tendent à lui faire changer d'état. On dit ordinairement *force d'inertie*, résistance passive qui consiste principalement dans le refus de faire une chose. —Figurément : indolence, inaction.

INÉRUDIT, E, adj. (*inérudi, dite*), sans *érudition*.

INÉRUDITION, subst. fém. (*inérudicion*), manque d'*érudition*, défaut de savoir.

INERVATION, subst. fém. (*inèrevâcion*), t. de médec., action intérieure des nerfs.

***INESCATION**, subst. fém. (*inècekâcion*), moyen superstitieux de guérison, qui consistait à faire avaler par un animal un peu de viande ou toute autre chose imprégnée de la sueur du malade.

INESPÉRÉ, E, adj. (*inècepéré*) (en lat. *insperatus*, fait de *in* négatif, et de *sperare*, espérer, attendre), imprévu, à quoi l'on ne s'attendait pas. Il ne se dit qu'en bien : *un succès inespéré*.

INESPÉRÉMENT, adv. (*inècepéréman*) (en lat. *insperatè*), contre toute espérance.

INESTIMABLE, adj. des deux genres (*inècetimable*), qu'on ne peut assez *estimer*, priser.

INÉTENDU, E, adj. (*inétandu*), t. didac., qui n'a point d'*étendue*.

INEUPHONIE, subst. fém. (*ineufoni*), absence de l'*euphonie*. (Nodier.)

INÉVIDENCE, subst. fém. (*inévidance*), qualité, état de ce qui n'est pas *évident*.

INÉVIDENT, E, adj. (*inévidan, dante*), t. didac., qui n'est pas *évident*.

INÉVITABILITÉ, subst. fém. (*inévitabilité*), qualité de ce qui est *inévitable*.

INÉVITABLE, adj. des deux genres (*inévitable*), qu'on ne peut *éviter* : *la mort est inévitable*.

INÉVITABLEMENT, adv. (*inévitableman*), d'une manière *inévitable*.

INÉVITÉ, E, adj. (*inévité*), que l'on n'a pas *évité*.

INEXACT, E, adj. (*inèguezakte*), qui manque d'*exactitude*.

INEXACTEMENT, adv. (*inèguezakteman*), d'une manière *inexacte*.

INEXACTITUDE, subst. fém. (*inèguezaktitude*), manque d'*exactitude*.

INEXCUSABLE, adj. des deux genres (*inèkcekuzable*), qui ne peut être *excusé*.

INEXÉCUTABLE, adj. des deux genres (*inèguezékutable*), qui ne peut être *exécuté*.

INEXÉCUTÉ, E, part. pass. de *inexécuter*.

INEXÉCUTER, v. act. (*inèguezékuté*), ne point *exécuter* une chose; l'abandonner.— S'INEXÉCUTER, v. pron.

INEXÉCUTION, subst. fém. (*inèguezékucion*), défaut d'*exécution*. Il ne se dit que des contrats, des traités.

INEXERCÉ, E, adj. (*inèguezèrecé*), qui n'est pas *exercé*.

INEXIGIBILITÉ, subst. fém. (*inèguezijibilité*), qualité de ce qui n'est pas *exigible*.

INEXIGIBLE, adj. des deux genres (*inèguezijible*), qui ne peut être *exigé*; qui n'est pas à échéance.

INEXISTANT, E, adj. (*inèguezicetan, tante*), qui n'*existe* pas.

INEXISTENCE, subst. fém. (*inèguezicetance*), défaut d'*existence*; le néant.

INEXORABLE, adj. des deux genres (*inèguezorable*) (en lat. *inexorabilis*, formé de *in* négatif, et de *exorare*, prier instamment), qu'on ne peut gagner, fléchir par des prières.

INEXORABLEMENT, adv. (*inèguezorableman*), d'une manière *inexorable*.

INEXPÉRIENCE, subst. fém. (*inèkcepéri-ance*), défaut d'*expérience*.

***INEXPÉRIMENTÉ, E**, adj. (*inèkcepérimanté*), qui n'a point d'*expérience*.

***INEXPIABLE**, adj. des deux genres (*inèkcepiable*), qui ne peut *s'expier*.

INEXPLICABLE, adj. des deux genres (*inèkceplikable*), qu'on ne peut *expliquer*.

INEXPLICITE, adj. des deux genres (*inèkceplicite*), obscur, embarrassé, difficile à comprendre.

INEXPLIQUÉ, E, adj. (*inèkceplikié*), qui attend une solution, qui n'est pas encore éclairci.

INEXPRESSIBLE, adj. des deux genres (*inèkceprècecible*), qui n'est pas *expressible*.

INEXPRIMABLE, adj. des deux genres (*inèkceprimable*), qu'on ne saurait *exprimer*.

INEXPUGNABLE, adj. des deux genres (*inèkcepuguenable*) (en lat. *inexpugnabilis*, fait de *in* négatif, et de *expugnare*, forcer, prendre de force), qui ne peut être forcé, emporté d'assaut et par violence.

INEXTENSIBLE, adj. des deux genres (*inèkcetancible*), qui ne peut être étendu.

INEXTINGUIBILITÉ, subst. fém. (*inèkceteingu-ibilité*), qualité de ce qui est *inextinguible*.

INEXTINGUIBLE, adj. des deux genres (*inèkceteingu-ible*) (du lat. *in* négatif, et de *extinguere*, éteindre), qui ne peut être éteint : *feu, lampe inextinguible*. Fig. : *soif inextinguible*.

INEXTIRPABILITÉ, subst. fém. (*inèkcetirpabilité*), état de ce qui est *inextirpable*.

INEXTIRPABLE, adj. des deux genres (*inèkcetirepable*), qu'on ne peut *extirper*.

INEXTIRPABLEMENT, adv. (*inèkcetirpableman*), d'une manière *inextirpable*.

IN EXTREMIS. Voy. EXTREMIS (IN).

INEXTRICABILITÉ, subst. fém. (*inèkcetrikabilité*), état de ce qui est *inextricable*. Ce mot est nouveau.

INEXTRICABLE, adj. des deux genres (*inèkcetrikable*) (en lat. *inextricabilis*, formé, avec la même signification, de *in* négatif, et de *extricare*, démêler, débrouiller, lequel a pour racines *ex*, de, hors, et *tricæ*, *carum*, filet que les oiseaux s'entortillent autour des pieds, dérivé du grec θριξ, τριχος, cheveu, poil), qui ne peut être démêlé.

INEXTRICABLEMENT, adv. (*inèkcetrikableman*), d'une manière *inextricable*.

INFAILLIBILITÉ, subst. fém. (*einfa-ie-ibilité*), en parlant des choses, certitude pleine et entière. —En parlant des personnes, impossibilité d'errer, de se tromper.

INFAILLIBLE, adj. des deux genres (*einfa-ie-ible*) (en lat. *infaillibilis*), certain et immanquable.—Qui ne peut *faillir*; qui ne peut ni tromper, ni errer : *Dieu est infaillible dans ses promesses*.

INFAILLIBLEMENT, adv. (*einfa-ie-ibleman*), assurément, indubitablement.

INFAISABLE, et non plus **INFESABLE**, adj. des deux genres (*einfézable*), qui ne peut être *fait*. Fam.

INFAMABLE, adj. des deux genres (*einfamable*), susceptible, digne d'*infamie*.

***INFAMANT, E**, adj. (*einfaman, mante*) (en lat. *infamans*), qui porte *infamie* : *jugement infamant; note infamante*. Voy. DIFFAMANT.

INFAMATION, subst. fém. (*einfamâcion*) (en lat. *infamatio*), note *infame*.

INFAME, adj. des deux genres (*einfâme*) (en lat. *infamis*, formé de *in* négatif, et de *fama*, réputation), diffamé, noté, flétri par la loi ou par l'opinion publique.—On dit aussi subst. : *c'est un infame, une infame*. — En parlant des choses, honteux, déshonorant : *action, commerce, trafic infame*. — *Lieu infame*, maison de prostitution. — Par exagération, malpropre, malséant : *logement, habit infame*.

INFAMEMENT, adv. (*einfâmeman*), avec *infamie*. Inusité.

INFAMÉ, E, part. pass. de *infamer*.

INFAMER, v. act. (*einfâmé*), rendre *infame*.

***INFAMIE**, subst. fém. (*einfami*), flétrissure notable, imprimée à l'honneur, à la réputation, soit par la loi, soit par l'opinion publique; ignominie, opprobre : avec cette différence, suivant *Roubaud*, que c'est un jugement public qui frappe d'*infamie*; c'est l'opinion d'une profonde humiliation attachée aux supplices ou aux peines des crimes bas, qui fait l'*ignominie*; c'est l'abondance de l'*infamie* et de l'*ignominie*, versée, pour ainsi dire, à pleines mains, qui consomme l'*opprobre*.— Action *infame*. Il n'a de pluriel que dans cette acception : *dire ou faire des infamies*, des paroles injurieuses, des actes révoltants.

***INFANT, E**, subst. (*einfan, fante*) (du lat. *infans*, enfant), titre qu'on donne aux *enfants* puînés des rois d'Espagne et de Portugal.

***INFANTARIEN**, subst. mas. (*einfantariein*), nom que les gentils donnaient aux chrétiens, parce qu'ils les accusaient d'immoler des *enfants* dans leurs réunions.

INFANTERIE, subst. fém. (*einfanteri*) (suivant quelques anciens auteurs, d'une *infante* d'Espagne qui, volant au secours du roi, son père, défait par les Maures, battit ceux-ci à la tête d'une troupe de gens de pied qu'elle avait rassemblés, et dont l'usage pour les combats était alors inconnu. En mémoire de cet événement, les piétons espagnols prirent le nom d'*infanterie*, lequel a passé depuis aux piétons des autres nations. *Trévoux*.); c'est, dans les armées, les troupes qui combattent à pied et qu'on appelle aussi fantassins et piétons.

INFANTICIDE, subst. mas. (*einfanticide*) (en lat. *infanticida*, formé de *infans*, enfant, et de *cædes*, meurtre), t. de droit, meurtre, ou meurtrier d'un *enfant*. Dans le dernier sens, il est des deux genres, et on l'emploie même assez souvent adj. : *une mère infanticide*.

INFATIGABILITÉ, subst. fém. (*einfatiguabilité*), qualité de ce qui est *infatigable*.

INFATIGABLE, adj. des deux genres (*einfatiguable*), qu'on ne peut *fatiguer*.

INFATIGABLEMENT, adv. (*einfatiguableman*), d'une manière *infatigable*.

INFATUATION, subst. fém. (*einfatu-âcion*) (mot tiré de l'anglais et dérivé primitivement du latin *infatuare*, infatuer), entêtement, prévention ridicule et excessive pour quelqu'un ou pour quelque chose.

INFATUÉ, E, part. pass. de *infatuer*.

INFATUER, v. act. (*einfatu-é*) (du lat. *infatuare*, rendre fou, faire perdre l'esprit, fait de *fatuus*, fat, sot, impertinent, extravagant, lequel est tiré du verbe *fari*, parler, dérivé du grec φαω, d'où vient φατης, le même que *vates* en lat., et *devin* en français. Les Latins appelaient *infatuati*, ceux qui croyaient avoir vu le dieu Faune, surnommé *Fatuatus*, parce qu'il passait pour avoir fait des prédictions. *Morin*.), prévenir tellement quelqu'un en faveur d'une personne ou d'une chose qui ne le mérite pas, qu'on ait beaucoup de peine à l'en désabuser.— S'INFATUER, v. pron., se prévenir ridiculement et excessivement pour...., s'entêter de.

INFÉCOND, E, adj. (*einfékon, konde*) (en lat. *infecundus*), stérile ou qui produit peu.

INFÉCONDITÉ, subst. fém. (*einfékondité*) (en lat. *infecunditas*), stérilité.

INFECT, E, adj. (*einfèkte*) (en lat. *infectus*, dérivé de *non factus*), puant, corrompu.

INFECTÉ, E, part. pass. de *infecter*, et adj.

INFECTER, v. act. (*einfèkté*) (du lat. *inficere*, employé dans le même sens, et qui signifie proprement teindre, colorer, imprégner d'une couleur), rendre *infect*; empuantir.—Fig., corrompre l'esprit ou les mœurs : *il a infecté les jeunes gens de ses mauvaises maximes*.—Il ne faut pas confondre ce mot avec *infester*, qui signifie piller, ravager, et au figuré, incommoder, tourmenter.—S'INFECTER, v. pron.

INFECTION, subst. fém. (*einfèkcion*) (du latin *inficere*, infecter), grande puanteur, et proprement, puanteur contagieuse qui répand la corruption d'un corps sur un autre.—INFECTION, PUANTEUR. (*Syn.*) La *puanteur* offense le nez et le cerveau; l'*infection* porte la corruption et attaque la santé. Vous direz la *puanteur* d'un morceau de viande gâtée, et l'*infection* des cadavres.

***INFECTIONISTE**, subst. mas. (*einfèkci-onicete*), t. de médec., nom donné aux médecins qui érigent en système le traitement des maladies causées par l'*infection*.

INFECTUEUSE, adj. fém. Voy. INFECTUEUX.

INFECTUEUX, adj. mas., au fém. INFECTUEUSE (*einfèktu-eu, tu-euze*), se dit en médec., par quelques auteurs, des maladies causées par l'*infection*.

INFÉLICITÉ, subst. fém. (*einfélicité*) (en lat. *infelicitas*), malheur, disgrace. (*Boiste.*) Il est inusité.

***INFÉODATION**, subst. fém. (*einfé-odâcion*), action d'*inféoder*.

INFÉODÉ, E, part. pass. de *inféoder*, et adj. — *Dîmes inféodées*, aliénées par l'Église et possédées par des laïques.

***INFÉODER**, v. act. (*einfé-odé*), donner une terre pour être tenue en *fief*.

***INFÈRE**, adj. des deux genres (*einfère*), t. de bot. : *ovaire infère*; qui fait corps en tout ou en partie avec le tube du calice.

INFÉRÉ, E, part. pass. de *inférer*.

INFÉRER, v. act. (*einféré*) (du latin *inferre*, porter dans, introduire, *ferre in; introduire dans le raisonnement une proposition tirée d'une autre*), conclure, tirer une conséquence de...—S'INFÉRER, v. pron.

***INFÉRIES**, subst. fém. plur. (*einféri*), myth., sacrifices aux mânes, sur les tombeaux.

***INFÉRIEUR, E**, adj. (*einférieur*) (en latin *inferior*, fait de *infrâ*, au-dessous), en parlant des choses, qui est placé au-dessous : *la partie supérieure et la partie inférieure*.— *La partie inférieure de l'âme*, l'appétit sensitif; *la partie supérieure de l'âme*, la raison.—En parlant des personnes, qui est au-dessous d'une autre en rang, en mérite, en dignité, en forces.—*Juge inférieur*, dont il y a appel. — *Classes inférieures*, celles qui commencent le cours des études. — *Inférieur* se dit en géog. par rapport au cours des rivières, et désigne la partie d'un pays qui est la plus éloignée de la source d'un fleuve, ou la plus voisine de la mer; dans ce cas, on ne l'emploie guère qu'au féminin : *Seine-Inférieure*, *Loire-Inférieure*.— *Marchandises inférieures*, qui n'ont pas autant de qualités, de valeur que les autres. — *Inférieur* est aussi substantif : *les inférieurs doivent respect aux supérieurs; il en use bien avec ses inférieurs*.

INFÉRIEUREMENT, adv. (*inférieureman*), audessous. Il régit la préposition *à*.

INFÉRIORITÉ, subst. fém. (*einféri-orité*), rang de l'*inférieur* à l'égard du supérieur. Il se dit surtout en parlant du génie, des talents.

INFERMABLE, adj. des deux genres (*einfèremable*), qu'on ne peut *fermer*. (Mme *de Sévigné*.)

***INFERNAL, E**, adj. (*einfèrenale*) (du latin *infernus*), qui appartient à l'*enfer* : *monstre infernal; les puissances infernales*.— *Le serpent, le dragon infernal*, le démon. — En chimie, on nomme *pierre infernale*, une pierre caustique faite avec l'argent et l'esprit de nitre.—Au plur. mas., *infernaux*.

INFERNALEMENT, adv. (*einfèrenaleman*), d'une manière *infernale*.

INFERNALISÉ, E, part. pass. de *infernaliser*.

INFERNALISER, v. act. (*einfèrenalizé*), rendre *infernal* : *les passions politiques infernalisent l'homme*. (Boiste.) Inusité.

INFERNALITÉ, subst. fém. (*einfèrenalité*), caractère de l'être *infernal*.

INFERNAUX, adj. mas. plur. Voy. INFERNAL.

***INFÉROBRANCHE**, subst. mas. (*einfèrobranche*), t. d'hist. nat., genre de mollusques céphalopodes.

INFERTILE, adj. des deux genres (*einfèretile*), stérile, qui n'est pas *fertile*. — Fig. : *esprit infertile*, qui produit peu; *sujet infertile*, qui fournit peu de choses à dire.

INFERTILISABLE, adj. des deux genres (*einfèretilizable*), que l'on ne peut *fertiliser*.

INFERTILITÉ, subst. fém. (*einfèretilité*), stérilité.

INFESTATION, subst. fém. (*einfècetâcion*), action d'*infester*; ses effets.

INFESTÉ, E, part. pass. de *infester*.

INFESTER, v. act. (*einfèceté*) (en lat. *infestare*), piller, ravager, vexer par des incursions.— Incommoder, tourmenter : *les rats infestent cette maison*. — Il ne faut pas confondre ce mot avec *infecter*.

INFEUILLÉ, E, adj. (*einfeu-ié*), sans *feuilles*. Usité seulement en botanique.

INFIABLE, adj. des deux genres (*einfi-able*), à qui l'on ne peut *se fier*. (*Montaigne*.) Inusité.

INFIBULATION, subst. fém. (*einfibulâcion*) (du lat. *fibula*, boucle), t. de chirurgie, opération par laquelle, au moyen d'une espèce de boucle ou d'anneau, on empêchait un jeune homme d'avoir commerce avec les femmes. Hors d'usage.

INFIBULER, v. act. (*einfibulé*) (en lat. *infibulare*), faire à un jeune homme l'opération de l'*infibulation*. Hors d'usage.

INFICIÉ, E, part. pass. de *inficier*.

INFICIER, v. act. (*einficié*) (en lat. *infitiari*), nier, contredire. (*Boiste*.) Il est inusité.

INFIDÈLE, subst. et adj. des deux genres (*einfidèle*) (en lat. *infidelis*), déloyal, qui manque de foi, de *fidélité*. — *Une femme infidèle, si elle est connue pour telle de la personne intéressée, n'est qu'infidèle; s'il la croit fidèle, elle est perfide*. (La Bruyère, *Caractères*, chap. III). *Il*, dans cette phrase, est masculin et se rapporte à la *personne*. C'est un solécisme. — En matière de religion, il se dit de ceux qui ne sont point baptisés, et qui ne croient point les vérités du christianisme. C'est dans ce sens qu'on appelle *infidèles* les idolâtres et les mahométans. On appelle *infidèles négatifs* ceux qui n'ont jamais entendu, ni refusé d'entendre la prédication de l'Evangile; et *infidèles positifs*, ceux qui ont refusé d'entendre la prédication de l'Evangile, ou qui, l'ayant entendue, ont fermé les yeux à sa lumière.—*Mémoire infidèle*, qui n'est pas sûre, qui manque au besoin. — *Rapport infidèle*, dans lequel l'on déguise la vérité.

INFIDÈLEMENT, adv. (*einfidèleman*), d'une manière *infidèle*.

INFIDÉLITÉ, subst. fém. (*einfidélité*) (en lat. *infidelitas*), déloyauté, trahison. — Simplement, manque de *fidélité* : *l'infidélité d'un amant, d'une maîtresse, d'une femme, d'un mari*. — INFIDÉLITÉ, PERFIDIE. (*Syn.*) L'*infidélité*, dit *Beauzée*, est un manque de foi, un simple violement des promesses qu'on avait faites; la *perfidie* ajoute à cela le vernis imposteur d'une *fidélité* constante. L'*infidélité* peut n'être qu'une faiblesse; la *perfidie* est un crime réfléchi. — Il se prend aussi pour l'état de ceux qui ne sont pas dans la vraie religion : *les juifs sont obstinés dans leur infidélité*.— *Infidélité de la mémoire*, défaut de mémoire.

INFIGURABLE, adj. des deux genres (*einfigurable*), qu'on ne peut *figurer* : *Dieu est infigurable*.

INFILTRATION, subst. fém. (*einfiletrâcion*), action d'un liquide qui s'insinue dans les pores des parties solides. Voy. S'INFILTRER.

INFILTRÉ, E, part. pass. de s'*infiltrer*.

S'INFILTRER, v. pron. (*ceinfiletré*), passer dans les pores d'un solide comme par un *filtre*.

INFIME, adj. des deux genres (*einfime*), dernier; placé le plus bas.

INFIN., abréviation du mot *infinitif*.

INFINI, subst. mas. (*einfini*) (du lat. *in* négatif, et de *finis*, borne, limite), ce qui n'a point de bornes : *qui me donnera une idée nette de l'infini?* (Voltaire.) — *Géométrie de l'infini*, géométrie des *infiniment* petits, contenant les règles du calcul différentiel et du calcul intégral. — *Arithmétique des infinis*, nom donné par *Wallis* à la méthode de former les suites qui ont un nombre *infini* de termes.

INFINI, E, adj. (*einfini*), qui n'a point de bornes. En ce sens il ne peut se dire que de Dieu et de ses attributs : *il n'y a que Dieu qui soit infini*. — Innombrable. — Par exagération, très-grand, considérable; excellent. — *A l'infini*, adv., sans *fin*, sans bornes.

INFINIMENT, adv. (*einfiniman*), sans bornes, sans mesure : *Dieu est infiniment bon*. — Extrêmement : *il est infiniment malheureux*. — *Les infiniment petits*, en géométrie, quantités conçues comme moindres qu'aucune quantité assignable.

INFINITAIRE, subst. mas. (*einfinitère*), partisan de l'arithmétique des *infinis*.

***INFINITÉ**, subst. fém. (*einfinité*), qualité de ce qui est *infini*.—Grand nombre, grande quantité : *une infinité de personnes, une infinité de choses*.

INFINITÉSIMAL, E, adj. (*einfinitézimal*), t. de géom. : *calcul infinitésimal*, celui des *infiniment* petits. — Au plur. mas., *infinitésimaux*.

INFINITÉSIMAUX, adj. plur. mas. Voy. INFINITÉSIMAL.

INFINITÉSIME, adj. fém. (*einfinitézime*), en sous-entendant *partie*, t. de géométrie, partie *infiniment petite* d'une grandeur quelconque. Peu en usage.

INFINITIF, subst. mas. (*einfinitife*) (en lat. *infinitivus*, sous-entendu *modus*, mode, temps), t. de gramm., un des modes du verbe, qui ne marque ni nombres ni personnes. On appelle ainsi dans les verbes le mode qui signifie sans affirmation, ou qui signifie l'affirmation indéfiniment, et sans aucun rapport exprimé de nombre ni de personne. *Aimer* est l'*infinitif* du verbe *j'aime*. Nous ne trouvons rien de mieux à dire sur les infinitifs en *er*, qu'en copiant *Girault-Duvivier*, qui a emprunté tout ce qu'il en dit aux meilleurs grammairiens : « *R* dans la conversation, dit-il, est une lettre muette à la fin des infinitifs en *er*, même quand ils sont suivis d'une voyelle, et l'on dit : *aimer à boire, folâtrer et rire*, comme s'il y avait *aimé à boire, folâtré et rire*. » Il poursuit : « On ne doit pas, dit *d'Olivet*, craindre ces *hiatus*; la prose les souffre, pourvu qu'ils ne soient ni trop rudes, ni trop fréquents; ils contribuent même à donner au discours un certain air naturel. Dans la lecture, dans le discours soutenu, et dans les vers, *r* final des infinitifs en *er*, précédant une consonne ou un *h* aspiré, est nul, et donne le son de l'*e* fermé à l'*e* qui précède; mais suivi d'une voyelle ou d'un *h* muet, il se fait entendre, et on donne à l'*e* qui le précède le son de l'*e* ouvert : *aimer à jouer, folâtrer et rire*, doivent se prononcer *è-mè-ra-jou-é, fo-lâ-trè-ré-rire*. C'est ainsi que s'expriment *Vaugelas* (dans sa 413e Remarque), *Dumarsais* et *Lévizac* (p. 90, t. 1 de sa Grammaire). Cependant le P. *Buffier*, *Féraud*, *Domergue* et *Sicard*, sont d'avis que, dans le cas où la lettre *r* doit se lier avec la voyelle, l'*e* qui précède se prononce aigu et non pas ouvert : *é-mé-ra-jou-é, fo-lâ-tré-ré-rire*, et cette dernière prononciation est conforme à l'usage généralement établi aujourd'hui. » Revenons à *Girault-Duvivier* : « L'*e* des infinitifs terminés en *er* est *fermé*, tant que l'*r* ne se prononce point; et comme il ne se prononce, soit en vers, soit en prose, que dans le cas où le mot qui suit commence par une voyelle, alors quand l'*e* doit être *fermé*, il ne peut pas rimer avec l'*e ouvert* : ainsi Mme *Deshoulières* a péché contre l'exactitude quand elle a dit :

> Dans votre sein il cherche à *s'abîmer*;
> Vous et lui, jusques à la *mer*,
> Vous n'êtes qu'une même chose.
> (Idylle du *Ruisseau*.)

« On distingue cinq temps dans l'infinitif : *le présent, le prétérit, le participe présent, le participe passé* et *le participe futur*. Le *présent de l'infinitif* est susceptible d'exprimer un *présent*, un *passé*, ou un *futur*, relativement au temps du verbe qui le précède, comme dans *je l'entends rire*. *Rire* exprime un présent, parce que *j'entends* est un présent, et c'est comme s'il y avait, *il rit* et *je l'entends*. — *Je l'ai entendu rire*. *Rire* exprime un passé, parce que *j'ai entendu* est un passé; c'est comme s'il y avait, *il a ri, je l'ai entendu*. — *Je l'entendrai rire*. *Rire* exprime un futur, parce que *j'entendrai* est au futur; et c'est comme s'il y avait, *il rira* et *je l'entendrai*. *Le prétérit de l'infinitif* exprime seulement un passé relativement au temps du verbe qui le précède; comme dans : *je crus* ou *je croyais l'avoir entendu rire*. Pour exprimer, dans l'*infinitif*, un futur par rapport au temps du verbe qui le précède, il faut joindre l'infinitif du verbe *devoir* au verbe qui est à l'infinitif : *je crois devoir vous faire part de cette nouvelle*. Toutefois, comme le *présent de l'infinitif*, précédé des verbes *promettre, espérer, compter, s'attendre, menacer*, désigne toujours un futur : *il espère vous contenter*, c'est-à-

dire, *il espère qu'il vous contentera;* alors on n'a pas besoin, pour ces cinq verbes seulement, de faire usage du verbe *devoir*, quand on veut exprimer ce temps. Le *présent de l'infinitif* sert à spécifier le verbe dont on veut parler. Ainsi on dit : le verbe *croire*, le verbe *donner*, le verbe *plaire*, comme on dit le nom *prince*, le nom *temple*. *Le présent de l'infinitif* fait toujours la fonction ou de sujet, ou de régime, soit direct, soit indirect. *Haïr est un tourment, aimer est un besoin de l'âme.* »— On dit adj. : *le mode infinitif*.

INFIRMATIF, adj. mas., au fém. **INFIRMATIVE** (*einfirmatif, tive*), qui *infirme*, qui rend nul : *arrêt infirmatif d'une sentence*, qui annule la sentence.

INFIRMATION, subst. fém. (*einfirmâcion*), t. de droit, action d'*infirmer*.

INFIRMATIVE, adj. fém. Voy. INFIRMATIF.

*INFIRME, subst. et adj. des deux genres (*einfirme*) (en lat. *infirmus*, formé de *in* négatif, et de *firmus*, ferme, solide), malade, qui a quelque *infirmité*. Il se dit du corps, des plantes, de l'esprit. — Subst.: *un infirme, la salle des infirmes*, dans un hôpital.

INFIRMÉ, E, part. pass. de *infirmer*.

INFIRMER, v. act. (*einfirmé*) (en lat. *infirmare*), t. de palais, invalider, déclarer nul : *infirmer un acte*. — Dans le style didactique et polémique, affaiblir : *infirmer une preuve, un témoignage*. — S'INFIRMER, v. pron.

*INFIRMERIE, subst. fém. (*einfirmeri*), lieu où l'on rassemble les *infirmes*, les malades d'une communauté, d'un collège, etc.

INFIRMIER, subst. mas., **INFIRMIÈRE**, subst. fém. (*einfirmié, mière*), celui, celle qui a soin d'une *infirmerie*.

INFIRMIÈRE, subst. fém. Voy. INFIRMIER.

INFIRMITÉ, subst. fém. (*einfirmité*) (en lat. *infirmitas*), indisposition ou maladie habituelle. Il se dit ordinairement au pluriel.—Dans le moral, faiblesse, fragilité pour le bien; défaut, imperfection.

*INFIXÉ, E, part. pass. de *infixer* (du lat. *in*, dans, et *fixus*, fiché), attaché : *dents infixées dans la mâchoire*. (Buffon.)

INFIXER, v. act. (*einfikcé*), *fixer* une chose dans une autre, l'y rendre *fixe*, stable. (*Buffon*.)

INFLAMMABILITÉ, subst. fém. (*einflâmabilité*), qualité de ce qui est *inflammable*; disposition à prendre feu.

INFLAMMABLE, adj. des deux genres (*einflâmable*), qui s'*enflamme* facilement. — Au fig. : *zèle, caractère inflammable*. —*Air inflammable*. Voy. *gaz hydrogène*, au mot HYDROGÈNE.

INFLAMMATION, subst. fém. (*einflamâcion*), action qui *enflamme* une matière combustible. — Acreté et ardeur qui surviennent aux parties du corps excessivement échauffées.

INFLAMMATOIRE, adj. des deux genres (*einflâmatoare*), qui cause des *inflammations* : *maladie inflammatoire*.

*INFLATEUR, adj. mas. (*einflateur*), philosophe. Il est inusité.

INFLATION, subst. fém. (*einflâcion*) (en latin *inflatio*), t. de médec., tumeur, gonflement. Synonyme peu usité de *enflure*.

INFLÉCHI, E, part. pass. de *infléchir*, et adj., t. de bot., *fléchi* en dedans.

INFLÉCHIR, v. act. (*einfléchir*), t. de phys., dévier. Il s'emploie le plus ordinairement au pronominal. — S'INFLÉCHIR, v. pron.

INFLEXE, adj. des deux genres (*einflèkce*), t. d'anat., courbé : *conduit inflexe*, le canal carotidien.

INFLEXIBILITÉ, subst. fém. (*einflèkcibilité*), qualité, caractère de ce qui est *inflexible*.

INFLEXIBLE, adj. des deux genres (*einflèkcible*) (en lat. *inflexibilis*, fait de *in* négatif, et de *flectere*, fléchir); il ne se dit qu'au figuré: *homme inflexible*, inaccessible à la compassion. —*Vertu inflexible*, qui ne se laisse ébranler par aucune considération.

INFLEXIBLEMENT, adv. (*inflèkcibleman*), d'une manière *inflexible*.

*INFLEXION, subst. fém. (*einflèkcion*) (en latin *inflexio*, fait de *inflectere*, fléchir, courber, faire plier, composé de la préposition *in*, vers, sur, et de *flectere*, courber, fléchir), changement de la voix, lorsqu'elle passe d'un son à un autre.—Facilité plus ou moins grande à faire ces changements —En t. de gramm., manière dont les noms se déclinent, dont les verbes se conjuguent. On confond assez communément les mots *inflexion* et *terminaison*, qui expriment pourtant des choses très-différentes, quoiqu'il y ait quelque chose de commun dans leur signification. Ces deux mots expriment également ce qui est ajouté à la partie radicale d'un mot; mais la *terminaison* n'est que le dernier son du mot modifié. Par exemple, *aim* est la partie radicale de tous les mots qui constituent la conjugaison du verbe *aimer*. Dans j'*aimerai*, tu *aimeras*, il *aimera*, il y a à remarquer *inflexion* et *terminaison*. Dans chacun de ces mots, la *terminaison* est différente pour caractériser les différentes personnes, *ai, as, a*; mais l'*inflexion* est la même pour marquer que ces mots appartiennent au même temps, et c'est partout *er*. L'*inflexion* est donc ce qui peut se trouver entre la partie radicale et la *terminaison*.—En t. d'optique, propriété des rayons de lumière appelée plus communément *diffraction*. Voy. ce mot.—En astron., changement de direction des rayons de lumière qui rasent le bord de la lune. C'est un phénomène observé depuis un assez grand nombre d'années, et qui paraît constaté.—*Inflexion de corps*, disposition naturelle à plier, à incliner le corps. — T. de géom., *point d'inflexion d'une courbe*, point où une courbe commence à se replier dans un sens contraire à celui où elle se courbait d'abord.

INFLICTIF, adj. mas., au fém. **INFLICTIVE** (*einfliktif, tive*), qui est ou doit être *infligé*.

INFLICTION, subst. fém. (*einflikcion*) (en lat. *inflictio*, fait de *infligere*, infliger), t. de palais, condamnation à quelque peine afflictive et corporelle.

INFLICTIVE, adj. fém. Voy. INFLICTIF.

INFLIGÉ, E, part. pass. de *infliger*.

INFLIGER, v. act. (*einflijé*) (en lat. *infligere*, qui signifie proprement frapper avec violence, appliquer fortement sur, formé de *in*, sur, et de *fligere*, battre, choquer, heurter), t. de palais, imposer une peine, un châtiment.— S'INFLIGER, v. pron.

INFLORESCENCE, subst. fém. (*einflorèceçance*) (du lat. *inflorere*, formé de la prép. *in*, dans, et de *florere*, fleurir), t. de bot., nom que donne *Linnée* à la disposition des fleurs et des fruits dans les plantes.

*INFLUENCE, subst. fém. (*einflu-ance*) (en lat. *influentia*, fait de *influere*, influer), vertu prétendue qui, suivant les astrologues, découle des astres. On n'y croit plus aujourd'hui, si ce n'est, tout au plus, à l'*influence* de la lune sur les saisons et sur les variations de l'atmosphère.—Fig., impressions qui se font sur l'esprit, par le commerce, la fréquentation du monde ou d'une personne, etc. Voy. ASCENDANT.

INFLUENCÉ, E, part. pass. de *influencer*.

INFLUENCER, v. act. (*einflu-ancé*), exercer une *influence*; agir par *influence*. — On a dit, depuis quelque temps : *influencer un avis*, etc., pour, *avoir de l'influence sur un avis*. — S'INFLUENCER, v. pron., être, pouvoir être *influencé*.

INFLUÉ, E, part. pass. de *influer*.

*INFLUENT, E, adj. (*einflu-an, ante*), qui *influe* : *ministre influent, cause influente*. Mot nouveau.

INFLUER, v. act. (*einflu-é*) (en lat. *influere*, formé de *in*, dans, sur, et de *fluere*, couler), en t. d'astrologie, communiquer par une vertu secrète : *les astres influent diverses qualités sur les corps*, etc. — V. neut., faire impression sur l'esprit. — Contribuer à faire prendre un parti, etc. : *cette considération a beaucoup influé dans ma résolution*.

*INFLUX, subst. mas. (*einflu*), t. de médec., *influence*.

*INFOLIATURE, subst. fém. (*einfoli-ature*), incrustation. Vieux et même hors d'usage.

IN-FOLIO, subst. mas. (*einfolio*), t. de librairie, livre à feuilles pliées en deux feuillets. — Adj. : *format in-folio*. — Au plur., des *in-folio*.

INFONDRE, v. act. (*einfondre*), *fondre* dedans; pénétrer, communiquer. Vieux et inusité.

INFONDU, E, part. pass. de *infondre*.

INFORÇABLE, adj. des deux genres (*einforçable*), qu'on ne peut *forcer*, enlever : *position inforçable*.

*INFORMATEUR, subst. mas. (*einformateur*), précepteur en Allemagne.

INFORMATIF, adj. mas., au fém. **INFORMATIVE** (*einformatif, tive*), qui sert à représenter, à *former*.

INFORMATION, subst. fém. (*einformâcion*), dans le langage commun, action de s'*informer*: *prendre des informations, aller aux informations*.—Au palais, action d'*informer* : *faire des informations*. — En matière civile : *information de vie et de mœurs*, celle qui se fait de la conduite et des mœurs de quelqu'un qui doit être reçu dans une charge, dans une dignité. — En matière criminelle, ce qui s'appelle *enquête* en matière civile.

INFORMATIVE, adj. fém. Voy. INFORMATIF.

INFORME, adj. des deux genres (*einforme*) (en lat. *informis*, fait de *in* privatif, et de *forma*, forme), imparfait; qui n'a pas la *forme* qu'il devrait avoir.—T. d'astron. : *étoiles informes*, étoiles dispersées qui n'entrent point dans la *forme* des grandes constellations, et qu'on appelle *étoiles sparsiles* ou *sporades*.

INFORMÉ, subst. mas. (*einformé*), t. de palais, *information* : *ordonner un plus ample informé*.

INFORMÉ, E, part. pass. de *informer*, et adj., instruit : *bien* ou *mal informé*. — En t. de jurispr., manière de prononcer en matière criminelle. Quand les juges ne trouvent pas assez de preuves pour asseoir une condamnation, mais qu'il y a de violents soupçons que l'accusé est coupable, alors on ordonne qu'il en sera *plus amplement informé*.

INFORMER, v. act. (*einformé*) (du lat. *informare*, qui signifie proprement donner la première forme, ébaucher, esquisser, et fig., former, instruire, dérivé de *forma*, forme), avertir, instruire.—*J.-J. Rousseau* (Émile, liv. II) a employé ce mot dans le sens de donner la *forme*, ou plutôt d'animer : *l'univers entier ne doit être qu'un point pour une huître; il ne lui paraîtrait rien de plus, quand même une âme humaine informerait cette huître*. C'est un latinisme que l'usage n'a pas adopté.—Neut., t. de palais, faire une *information*, une enquête contre quelqu'un ou sur un fait : *informer contre quelqu'un; informer sur un assassinat*.—S'INFORMER, v. pron., s'enquérir. *Racine* a dit (*Bajazet*) :

> Ne vous *informez* point ce que je deviendrai;

c'est une faute grave; il fallait, *de ce que je deviendrai*.

INFORTIAT, subst. mas. (*einforcia*), seconde partie ou second volume du *Digeste*, compilé sous *Justinien*.

INFORTIFIABLE, adj. des deux genres (*einfortifi-able*), non susceptible d'être *fortifié*.

INFORTUNE, subst. fém. (*einfortune*) (en lat. *infortunium* ou *infortunitas*, fait de *in* privatif, et de *fortuna*, fortune, bonheur), malheur, adversité : *grande infortune*.

INFORTUNÉ, E, subst. et adj. (*einfortuné*), qui a contre lui la *fortune*; malheureux : *prince infortuné; c'est un infortuné, une infortunée*. Voyez INFORTUNE.

INFORTUNÉ, E, part. pass. de *infortuner*.

INFORTUNER, v. act. (*einfortuné*), vexer. Il est vieux.—S'INFORTUNER, v. pron.

INFRACTEUR, subst. mas. (*einfrakteur*), celui qui viole, qui n'observe pas un traité, une loi, etc. Voy. INFRACTION.—*Laveaux* avance qu'on ne dit point *infractrice*. Pourquoi cela? Lui-même avoue qu'il est certains cas où il paraît nécessaire.

*INFRACTION, subst. fém. (*einfrakcion*) (en latin *infractio*, fait de *infringere*, enfreindre, dont la racine est *frangere*, rompre, briser), action de violer, d'*enfreindre* un traité, une promesse, etc.

INFRALAPSAIRE, subst. mas. (*einfralapecère*) (du lat. *infra*, plus bas, et de *lapsi*, part. pass. de *labi*, *labor*, tomber; mot à mot, *ceux qui sont tombés plus bas*); il s'est dit des théologiens qui croyaient que, depuis Adam, un certain nombre d'hommes doivent être damnés, quoi qu'ils fassent d'ailleurs pour être sauvés.

INFRANCHISSABLE, adj. des deux genres (*einfranchiçable*), que l'on ne peut *franchir* : *limites infranchissables*. Ce mot manque dans l'*Académie*.

INFRANGIBLE, adj. des deux genres (*einfranjible*), qui ne peut être brisé.

INFRÉQUENTÉ, E, adj. (*einfrékanté*), qui n'est ou qui n'a point été encore *fréquenté* : *mers infréquentées*. Mot nouveau employé par de bons écrivains, et notamment par *Delille*, dans le poème des *Jardins*.

INFRIPONNABLE, adj. des deux genres (*einfriponable*), qu'on ne peut voler. (*Boiste*.) Inus.

INFRUCTUEUSE, adj. fém. Voy. INFRUCTUEUX.

INFRUCTUEUSEMENT, adv. (*einfruktu-euzeman*) (en lat. *infructuosè*), sans profit, sans utilité.

INFRUCTUEUX, adj. mas., au fém. **INFRUCTUEUSE** (*einfruktu-eu, euze*) (en lat. *infructuosus*, qui signifie proprement *qui ne porte point de fruit, stérile*), qui ne rapporte point de fruit ou qui en rapporte fort peu. Il est plus usité au fig. qu'au propre : *travail infructueux.*

INFRUCTUOSITÉ, subst. fém. (*einfruktu-ôzité*), état de ce qui est *infructueux.*

*__INFULE__, subst. fém. (*einfule*) (en lat. *infula*, gén. *infulæ*), t. d'archéol., sorte de bande de laine blanche qui était pour les prêtres ce qu'était le bandeau royal pour les rois, la marque de leur dignité et de leur autorité. Elle couvrait la partie de la tête où il y a des cheveux jusqu'aux tempes, et, de chaque côté, tombaient deux cordons pour la lier. L'*infule*, à la différence du diadème, qui était plat et large, était entortillée et ronde.

INFUNDIBULÉ, E, adj. (*einfondibulé*) (du lat. *infundibulum*, entonnoir), t. de bot., en forme d'entonnoir. On dit aussi *infundibuliforme.*

INFUNDIBULIFORME, adj. des deux genres (*einfondibuliforme*) (du lat. *infundibulum*, entonnoir, et *forma*, forme), t. de bot., en forme d'entonnoir. Les herbes à fleurs simples, monopétales, irrégulières, *infundibuliformes*, composent la seconde classe du système de *Tournefort.*

INFUNDIBULUM, subst. mas. (*einfondibulome*) (mot tout latin qui signifie entonnoir), nom donné par les anatomistes à un canal situé dans le troisième ventricule du cerveau. — T. d'hist. nat., genre de coquilles.

INFUS, E, adj. (*einfu, fuze*) (en lat. *infusus*, part. pass. de *infundere, fundere in*, verser dans ou sur); il ne se dit qu'au fig. dans un petit nombre de phrases : *savoir infus; science, sagesse infuse*, qu'il a plu à Dieu de répandre dans les hommes privilégiés.

INFUSÉ, E, part. pass. de *infuser.*

INFUSER, v. act. (*einfuzé*) (du lat. *infundere*, verser dans ou sur), mettre, durant un certain temps, une drogue dans quelque liqueur, ordinairement bouillante, pour que celle-ci en tire le suc.—On *infuse* aussi à froid.— **S'INFUSER**, v. pron.

INFUSIBILITÉ, subst. fém. (*einfuzibilité*), qualité de ce qui est *infusible.*

INFUSIBLE, adj. des deux genres (*einfuzible*) (du lat. *in* négatif, et de *fusilis*, fusible, fait de *fundere*, fondre), qui ne peut fondre.

INFUSION, subst. fém. (*einfuzion*) (en latin *infusio*), l'action d'*infuser.*—Chose *infusée.*—En chir., opération au moyen de laquelle on injecte une liqueur dans une veine qu'on a ouverte.—Manière dont certaines facultés surnaturelles sont *infusées* dans l'âme. — On dit fig. : *les apôtres avaient le don des langues par infusion.* Voyez INFUS.

INFUSOIR, subst. mas. (*einfuzoar*), t. de chir., instrument propre à faire entrer le liquide dans les veines.

INFUSOIRES, subst. et adj. mas. plur. (*einfuzoare*), t. d'hist. nat. : *animaux infusoires*, qu'on observe, à l'aide du microscope, dans des liqueurs qui ont tenu des matières animales ou végétales en *infusion.*

INFUSORIAL, E, adj. (*einfuzori-ale*), t. de phys., se dit de la conversion de la matière amorphe en vers *infusoires.*—Au plur. mas., *infusoriaux.*

INFUSUM, subst. mas. (*einfuzome*), t. de chimie, le produit d'une *infusion* : *un infusum de fleurs de guimauve*, etc. C'est un mot purement latin.

INGA, subst. fém. (*eingua*), t. de bot., genre de plantes, espèce d'acacia.

INGAMBE, adj. des deux genres (*einguanbe*) (corruption des deux mots *en jambe; qui est bien en jambes, qui marche bien*), léger, dispos, alerte.

INGAUNIENS, subst. mas. plur. (*einguônieïn*), anciens peuples de la Ligurie.

INGEN, subst. propre mas. (*einjan*), divinité moderne des Japonais.

INGÉNÉRABLE, adj. des deux genres (*einjénérable*) (du lat. *ingenerabilis*, fait, dans la même signification, de *in* négatif, et de *generare*, engendrer), qui ne peut pas être engendré. — Ce qui est essentiel, inaltérable dans les choses.

INGÉNÉREUSE, adj. fém. Voy. INGÉNÉREUX.

INGÉNÉREUX, adj. mas., au fém. **INGÉNÉREUSE** (*einjénéreu, reuze*), qui n'a pas de *générosité.* (*Boiste.*) Inusité.

*__INGÉNICULUS__, subst. mas. (*einjénikuluce*), t. d'astron., constellation représentant la figure d'un homme agenouillé.

INGÉNIER, v. act., ou mieux **S'INGÉNIER**, v. pron. (*einjéni-é*) (de l'italien *ingegnarsi*, fait, dans la même signification, de *ingegno*, génie, esprit, talent, en lat. *ingenium*), tâcher de trouver dans son esprit quelque moyen pour réussir. Familier.

*__INGÉNIEUR__, subst. mas. (*einjéni-eur*) (du lat. *ingenium*, invention ingénieuse, d'où nos pères avaient fait *engin*, machine, instrument. D'*engin*, on a formé *engignour* et ensuite *ingénieur*), mathématicien qui sait l'art de l'architecture militaire, qui va reconnaître la place que l'on veut attaquer, qui trace des tranchées, conduit les travaux, etc.—Il y a des *ingénieurs* pour la marine, qui sont versés dans ce qui a rapport à la guerre et au service de mer; et des *ingénieurs* pour les ponts-et-chaussées, qui s'occupent de l'entretien des grandes routes, de la construction des ponts, de l'embellissement des rues, de la conduite et réparation des canaux, etc. : *ingénieur militaire; ingénieur de marine; ingénieur géographe*, etc.

INGÉNIEUSE, adj. fém. Voy. INGÉNIEUX.

INGÉNIEUSEMENT, adv. (*einjéni-euzeman*) (en lat. *ingeniosé*), avec esprit.

INGÉNIEUX, adj. mas., au fém. **INGÉNIEUSE** (*einjéni-eu, euze*) (en lat. *ingeniosus*, fait de *ingenium*, esprit, génie, talent, capacité), qui a du *génie*, de l'esprit; et en parlant des choses, qui en marque, qui en annonce.

INGÉNIOSITÉ, subst. fém. (*einjéni-ôzité*), qualité de ce qui est *ingénieux*, de l'homme *ingénieux.* Il diffère de *génie.*

*__INGÉNU, E__, subst. et adj. (*einjénu*) (en latin *ingenuus*), franc, sincère, naïf jusqu'à la simplicité.—Subst., faire l'*ingénue*, la simple.—*Jouer les ingénues*, au théâtre, les rôles des jeunes filles naïves.— Il se disait chez les anciens Romains, 1° des personnes nées de parents honnêtes et libres; 2° de celles qui étaient nées dans le pays; qui n'étaient point étrangères. (Du même mot lat. *ingenuus*, formé, dans cette acception, de *in*, dans, ou *indè*, de là, et de *genitus*, né, engendré.)

*__INGÉNUITÉ__, subst. fém. (*einjénu-ité*) (en lat. *ingenuitas*), sincérité, franchise, naïveté.—INGÉNUITÉ, NAÏVETÉ, FRANCHISE, SIMPLICITÉ. (*Syn.*) L'*ingénuité* n'est ni la *naïveté*, ni la *franchise*, ni la *simplicité*, comme le dit l'*Académie.* L'*ingénuité* fait avouer ce qu'on sait et ce qu'on sent : elle ne sait rien cacher, fait souvent pécher contre la prudence et se trahit elle-même. La *naïveté* fait dire librement ce qu'on pense; faute de réflexion, elle fait manquer à la politesse, et offense quelquefois. La *franchise* fait parler comme on pense, c'est un effet du naturel; elle ne saurait dissimuler. La *simplicité* ne connaît ni le déguisement, ni le raffinement, ni la malice.

INGÉNUMENT, adv. (*einjénuman*) (en lat. *ingenuè*), franchement, sincèrement, naïvement.

INGÉRÉ, E, adj. (*einjéré*), t. de médec., absorbé, descendu dans l'estomac.

S'INGÉRER, v. pron. (*ceinjéré*) (en lat. *ingerere*, fait, dans le même sens, de *in*, dans, et de *gerere*, porter; *se porter, se mettre dans*), se mêler de quelque chose sans en être requis.

INGESTA, subst. mas. plur. (*einjèceta*) (mot latin qui signifie proprement *choses introduites*), t. de médecine dont on s'est servi pour désigner, parmi les choses qui font la matière de l'hygiène, celles qui sont destinées à être introduites dans le corps par les voies alimentaires.

INGESTION, subst. fém. (*einjècetion*), t. de médec., absorption d'un aliment soumis à l'acte *digestif.*

INGEVON, subst. propre mas. (*einjevon*), nom d'anciens peuples de la Germanie.

*__IN-GLOBO__ (*ineguelôbô*), expression latine qui s'emploie adv., en *globe*, en masse.

INGLORIEUSE, adj. fém. Voy. INGLORIEUX.

INGLORIEUX, adj. mas., au fém. **INGLORIEUSE** (*einguelori-eu, euze*) (en lat. *ingloriosus*), qui est *sans gloire.* Mot employé par *Delille* (*Trois Règnes de la nature*, chant III) :

> Mes jours *inglorieux* et mon destin obscur.

INGOUVERNABLE, adj. des deux genres (*einguouvèrenable*), qu'on ne peut *gouverner.*

INGOUVILLE, subst. propre mas. (*einguouvile*), bourg de France, dép. de la Seine-Inférieure, arrond. du Havre, dont il forme un faubourg, et chef-lieu de canton.

INGRAMMATICAL, E, adj. (*eingueramematikale*), contraire à la *grammaire*, aux lois qu'elle prescrit. — Au plur. mas., *ingrammaticaux.* (Boinvilliers.)

INGRAMMATICAUX, adj. mas. plur. Voy. INGRAMMATICAL.

INGRAT, E, subst. et adj. (*einguera, rate*) (en lat. *ingratus*, formé de *in* négatif, et de *grates*, grâces, actions de grâces, remerciements), qui ne reconnaît pas une *grâce*, un bienfait reçu : *ingrat envers Dieu;* et subst. : *c'est un ingrat.* On dit aussi, surtout en poésie, *ingrat à* :

> . . . . . Ces mêmes dignités
> Ont rendu Bérénice *ingrate* à vos bontés.
> (RACINE.)

Voltaire, qui blâme ce régime dans *Corneille*, l'a employé lui-même deux fois dans un même vers :

> *Ingrat* à tes bontés, *ingrat* à ton amour.
> (*Mort de César.*)

— En parlant des choses, stérile, infructueux; qui ne rapporte pas ce qu'on avait lieu d'espérer : *une terre ingrate; un travail ingrat;* et avec la préposition *à* : *terre ingrate à la culture; esprit ingrat aux leçons*, qui n'en profite pas. —*Une matière ingrate, un sujet ingrat*, une matière, un sujet dont il est difficile de tirer quelque chose de bon, de beau, de brillant.—*Ingrat* se dit, dans les travaux d'architecture, etc., des matières difficiles à mettre en œuvre, des marbres et des pierres où se rencontrent des veines de cailloux, des bois qui ne se coupent pas facilement, etc.

INGRATEMENT, adv. (*eingueratemam*), avec *ingratitude.* Il est peu usité, et même hors d'usage; cependant il pourrait être utile.

INGRATISSIME, adj. des deux genres (*eingueraticime*), très-*ingrat*, *ingrat* à l'excès. Inus.

INGRATITUDE, subst. fém. (*eingueratitude*), manque de reconnaissance pour un bienfait reçu. —Oubli coupable de ce bienfait.

INGRÉDIENT, subst. mas. (*einguerédian*, et non pas *einguerédiein*) (du latin *ingrediens*, part. prés. de *ingredi*, entrer, formé de *in*, dans, et *gradi*, aller, marcher), ce qui entre dans la composition d'un remède, d'un vernis, etc.—On le dit, par extension, d'une sauce, d'un ragoût.

INGRESSION, subst. fém. (*einguerècion*), t. d'astrologie judiciaire, qui signifie *entrée.*

INGUÉABLE, adj. des deux genres (*einguié-able*), non *guéable.*

INGUÉRISSABLE, adj. des deux genres (*einguiériçable*), qui ne peut être *guéri.*

INGUINAL, E, adj. (*eingu-inale*) (en latin *inguinalis*, fait de *inguen*, aine), t. de chir., tout ce qui concerne l'aine : *bandage inguinal; hernie inguinale.* — On a donné le nom d'*artères inguinales* aux branches que fournissent les artères crurales, près de leur origine. — Au plur. mas., *inguinaux.*

INGUINAUX, adj. mas. plur. Voy. INGUINAL.

INGUINO-CUTANÉ, adj. mas. (*eingu-inôkutané*), t. d'anat., se dit du rameau moyen de la branche antérieure du premier nerf lombaire.

INHABILE, adj. des deux genres (*inabile*), qui n'est pas *habile* à; incapable; avec cette différence que ce dernier mot dénote proprement un défaut de talents et de lumières, et qu'*inhabile* marque seulement le défaut de certaines qualités requises pour certaines fonctions. On peut être *inhabile* à posséder un bénéfice, sans être *incapable* d'en remplir les obligations.

INHABILEMENT, adv. (*inabileman*), d'une manière *inhabile.* Ce mot manque dans l'*Académie.*

INHABILETÉ, subst. fém. (*inabileté*), manque d'*habileté.*

INHABILITÉ, subst. fém. (*inabilité*), qualité qui rend *inhabile;* incapacité; avec la même différence qu'entre *inhabile* et *incapable.*

INHABITABLE, adj. des deux genres (*inabitable*), qu'on ne peut *habiter.*

INHABITATION, subst. fém. (*inabitâcion*), cessation, absence d'*habitation.*

INHABITÉ, E, adj. (*inabité*), où personne ne demeure.

INHABITUDE, subst. fém. (*inabitude*), défaut d'*habitude.*

INHABITUÉ, E, adj. (*inabitu-é*), qui n'a pas ou n'a plus l'*habitude.*

INHABITUEL, adj. mas., au fém. **INHABITUELLE** (*inabitu-èle*), inaccoutumé.

INHALANT, E, adj. Voy. ABSORBANT.

*__INHALATION__, subst. fém. (*inalâcion*), t. de bot., action par laquelle les plantes se pénètrent du fluide qui les entoure.

INHALT, subst. mas. (*inalete*), profession de foi des catholiques et des protestants sous Charles-Quint.

INHARMONIEUSE, adj. fém. Voy. INHARMONIEUX.

INHARMONIEUX, adj. mas., au fém. **INHARMONIEUSE** (*inarmoni-eu, ni-euze*), privé d'*harmonie*; qui manque d'*harmonie* : *langue inharmonieuse*.

INHÉRENCE, subst. fém. (*inérance*) (en latin *inhærentia*), t. de philosophie, jonction de choses inséparables par leur nature, et qui ne peuvent être séparées que mentalement et par abstraction : *l'inhérence de l'accident à la substance*.

INHÉRENT, E, adj. (*inéran, rante*) (en latin *inhærens*, part. prés. de *inhærere*, être attaché, tenir, formé de *in*, dans ou sur, et *hærere*, s'attacher), qui est joint inséparablement à un sujet.

INHIBÉ, E, part. pass. de *inhiber*.

INHIBER, v. act. (*inibé*) (du lat. *inhibere*, employé avec la même acception, et qui signifie proprement empêcher, arrêter, retenir, formé de *in*, dans, et de *habere*, avoir, garder), t. de palais, défendre, prohiber : *nous avons inhibé et défendu*. Voy. DÉFENDRE.

INHIBITION, subst. fém. (*inibicion*) (en latin *inhibitio*, fait de *inhibere*, inhiber), défense, prohibition. Il se joint presque toujours à *défense*.

INHIBITOIRE, adj. des deux genres (*inibitoare*), qui *prohibe*. (Voltaire.)

INHONORÉ, E, adj. (*inonoré*) (en lat. *inhonoratus*), qui n'est point *honoré*, qui est privé d'*honneurs*. Mot employé par *Esménard* (poëme de *la Navigation*, chant VIII) :

Les vents ont dispersé ta cendre *inhonorée*.

INHOSPITALIER, adj. mas., au fém. **INHOSPITALIÈRE** (*inocepitalié, lière*) (en lat. *inhospitalis*), qui manque à l'*hospitalité* : *peuples inhospitaliers*.—Qui est contraire aux devoirs de l'*hospitalité*.

INHOSPITALIÈRE, adj. fém. Voy. INHOSPITALIER.

INHOSPITALITÉ, subst. fém. (*inocepitalité*), défaut d'*hospitalité*.

INHUMAIN, E, subst. et adj. (*inumein, mène*) (en lat. *inhumanus*), qui n'a point d'*humanité*; cruel, dur.—On appelle *inhumaine*, dans le langage des amants et des poëtes, une femme qui ne répond pas à la passion de celui dont elle est aimée : *bergère inhumaine*.—Subst. : *c'est un inhumain, une inhumaine*.

INHUMAINEMENT, adv. (*inumèneman*), d'une manière *inhumaine*.

INHUMANITÉ, subst. fém. (*inumanité*), vice contraire à l'*humanité*, cruauté.

INHUMATION, subst. fém. (*inumâcion*), action d'*inhumer*; enterrement.

INHUMÉ, E, part. pass. de *inhumer*.

INHUMER, v. act. (*inumé*) (en lat. *inhumare*, formé de *in*, dans, et de *humus*, terre), donner la sépulture à un corps mort, enterrer; avec cette différence qu'*enterrer* exprime proprement l'acte matériel de mettre en terre; et *inhumer*, l'acte religieux qui donne la sépulture. Les ministres de la religion *inhument* les fidèles; un assassin *enterre* le cadavre de la personne qu'il a tuée. (*Roubaud*.)

***INIGISTE**, subst. des deux genres (*inijicete*) (de *Inigo de Loyola*, fondateur), jésuite. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

INIMAGINABLE, adj. des deux genres (*inimajinable*), qu'on ne peut *imaginer*.

INIMAGINABLEMENT, adv. (*inimajinableman*), d'une manière *inimaginable*.

INIMITABLE, adj. des deux genres (*inimitable*), qu'on ne peut *imiter*; qui ne peut être *imité*.

INIMITIÉ, subst. fém. (*inimitié*) (en lat. *inimicitia*, haine, malveillance, aversion qu'on a pour quelqu'un; rancune; avec cette différence que l'*inimitié* est plus déclarée, elle paraît toujours ouvertement; la *rancune* est plus cachée, elle dissimule. (*Girard*.)— Antipathie entre certains animaux ou végétaux.

ININDUSTRIE, subst. fém. (*ineinducetri*), manque d'*industrie*. (Mirabeau.) Inusité, mais utile.

ININTELLIGIBILITÉ, subst. fém. (*ineintelelijibilité*), qualité de ce qui n'est pas *intelligible*.

ININTELLIGIBLE, adj. des deux genres (*ineintèlelijible*), qu'on ne peut entendre; inconcevable, incompréhensible : avec cette différence, dit *Beauzée*, qu'*intelligible* se dit proprement par rapport à l'expression; *incompréhensible*, par rapport à la nature de l'esprit humain. Ce qui est *inintelligible* est vicieux : il faut l'éviter; ce qui est *inconcevable* est surprenant : il faut s'en défier; ce qui est *incompréhensible* est sublime : il faut le respecter.

ININTELLIGIBLEMENT, adv. (*ineintèlelijibleman*), d'une manière *inintelligible*. (B. Constant.)

ININTERROMPU, E, adj. (*ineintèronpu*), non *interrompu*.

INIQUE, adj. des deux genres (*inike*) (en latin *iniquus*, formé de *in* négatif et de *æquus*, juste, équitable) contraire à l'*équité*, injuste à l'excès : *jugement inique*.

INIQUEMENT, adv. (*inikeman*), d'une manière *inique*.

INIQUITÉ, subst. fém. (*inikité*) (en latin *iniquitas*), vice *contraire à l'équité*; injustice. — Dans le langage de la religion, crime, péché : *boire l'iniquité comme l'eau; enfant d'iniquité*.

INIRRITABILITÉ, subst. fém. (*inireritabilité*), t. de médec., qualité de ce qui est *inirritable*. Inusité.

INIRRITABLE, adj. des deux genres (*inireritable*), t. de médec., exempt d'*irritabilité*. Inusité.

INITIABLE, adj. des deux genres (*iniciable*), digne d'être *initié*.

***INITIAL, E**, adj. (*iniciale*) (en latin *initialis*, fait de *initium*, commencement), qui commence le mot.—Subst. fém. : *une initiale*, une lettre *initiale*.—Au plur. mas., *initiaux* ou *initials*; les grammairiens sont partagés. Nous préférons le premier, comme se rapprochant plus de la règle générale.

INITIATEUR, adj. mas., au fém. **INITIATRICE**, (*iniciateur, trice*), qui *initie*.

INITIATIF, adj. mas., au fém. **INITIATIVE**, (*iniciatif, tive*), qui donne, qui laisse l'*initiative*.

***INITIATION**, subst. fém. (*inicidcion*), action d'*initier* ou d'être *initié*.—Cérémonie par laquelle on était *initié* à la connaissance et à la participation de certains mystères dans les religions anciennes et les sociétés secrètes : *être admis à l'initiation*.

INITIATIVE, adj. fém. Voy. INITIATIF.

INITIATIVE, subst. fém. (*iniciative*), mot nouveau consacré par nos lois. Droit, action de proposer le premier quelque chose : *avoir, prendre l'initiative*.—On dit aussi adj., *loi initiative*. Voy. INITIATIF.

INITIATRICE, adj. fém. Voy. INITIATEUR.

INITIAUX, adj. mas. plur. Voy. INITIAL.

INITIÉ, subst. mas. (*inicié*) (en latin *initiatus*); chez les anciens, celui qui avait été *initié* aux mystères, etc.—Celui qui connaît le plus difficile d'une science, d'un art; qui est admis dans une société particulière.

INITIÉ, E, part. pass. de *initier*.

INITIER, v. act. (*inicié*) (en latin *initiare*, fait de *initium*, commencement, ou plutôt de *initia*, gén. *initiorum*, premiers éléments d'une science), c'était, chez les anciens, admettre à la participation des cérémonies secrètes de la religion. — On le dit, par extension, de quelque religion que ce soit. — Fig. : *être initié dans une société*, y être admis; être reçu au nombre de ceux qui la composent. — S'INITIER, v. pron., se mettre au fait de quelque chose.

INJECTÉ, , E, part. pass. de *injecter*, et adj., t. de médec. : *face injectée*, d'un rouge qui paraît dépendre de l'engorgement du sang dans les capillaires veineux.

INJECTER, v. act. (*einjèkté*) (en lat. *injicere*, *jacere in*, jeter dans ou sur), jeter avec une seringue quelque liqueur dans la cavité d'un corps. —*Injecter un cadavre*, introduire dans les veines et dans les artères une liqueur colorée.—S'INJECTER, v. pron., introduire une liqueur en soi : *s'injecter l'oreille*.

***INJECTION**, subst. fém. (*einjèkcion*) (en latin *injectio*), action par laquelle on *injecte*. — Eau ou autre liqueur qu'on *injecte* dans une plaie, dans un vaisseau, etc.—On appelle, en t. d'anat., *injection*, un art nouveau qui a beaucoup perfectionné les préparations anatomiques, et qui consiste à *injecter* quelque liqueur dans les vaisseaux des viscères, pour augmenter leur diamètre, leur donner une couleur plus forte, et les préserver de la pourriture : *une injection de colle de poisson, colorée avec la cochenille, rend à un cadavre les couleurs de la vie*. — Impôt que mit jadis *Justinien*, en faveur de ceux qui mouraient de la peste ou de faim, dans un temps de contagion ou de disette. Ceux qui échappaient au mal payaient l'*injection* pour les morts. (Du lat. *injectio*, qui, dans cette dernière acception, signifie *l'action de mettre la main sur..., de saisir*.)

INJONCTION, subst. fém. (*einjonkcion*) (en lat. *injunctio*, fait de *injungere*, enjoindre, prescrire), commandement, ordre exprès.

INJOUABLE, adj. des deux genres (*einjouable*) : *pièce injouable*, qu'on ne peut *jouer*. (Voltaire.)

INJUDICIEUSE, adj. fém. Voy. INJUDICIEUX.

INJUDICIEUX, adj. mas., au fém. **INJUDICIEUSE** (*injudicieu, cieuze*), sans *jugement*.

***INJURE**, subst. fém. (*einjure*) (en lat. *injuria*, qui signifie, proprement, qui est contre le droit, formé de la prép. *in*, contre, et *jus*, droit. Les Latins n'appliquaient ce mot qu'aux actions; et, en parlant des paroles offensantes, ils disaient *convicium*), tort, outrage ou de fait ou de parole. Voy. TORT. — Plus ordinairement, parole offensante, outrageuse. — On dit fig. : l'*injure* ou les *injures du temps*, pour les incommodités du temps, comme le vent, la pluie, le brouillard, etc. : *être exposé à l'injure du temps, de l'air*.—Calamités inséparables de la durée du temps : *beaucoup de connaissances, d'ouvrages, se sont perdus par l'injure du temps*.

INJURIÉ, E, part. pass. de *injurier*.

INJURIER, v. act. (*einjurié*), dire des paroles *injurieuses* à quelqu'un.—S'INJURIER, v. pron.

INJURIEUSE, adj. fém. Voy. INJURIEUX.

INJURIEUSEMENT, adv. (*einjuri-euzeman*), d'une manière *injurieuse*.

INJURIEUX, adj. mas., au fém. **INJURIEUSE** (*einjuri-eu, ri-euze*) (en latin *injuriosus*), outrageux, offensant.

INJUSTE, adj. des deux genres (*einjucete*) (en latin *injustè*), qui est contraire à la *justice*. — Subst. mas., ce qui est *injuste* : *le juste et l'injuste*.—Fam., personne *injuste* : *vous êtes un injuste*.

INJUSTEMENT, adv. (*einjuceteman*), avec *injustice*.

INJUSTICE, subst. fém. (*einjucetice*) (en latin *injustitia*), vice contraire à la *justice*.—Effets de l'*injustice*; action *injuste*. — Violation des droits d'autrui : *faire une injustice*. Il n'a point de pluriel lorsqu'il se prend pour l'habitude contraire à la *justice* : *l'injustice régnait en ce siècle*. Il en a un lorsqu'il se prend pour les effets de l'*injustice*. On dit : *faire une injustice; faire des injustices à quelqu'un*; mais on ne dit pas sans article, *faire injustice*.

INLET, subst. mas. (*einlète*), entrée d'un bras de mer dans les terres. Mot purement anglais.

INLISIBLE, adj. des deux genres (*einlizible*), qui ne saurait être lu : *sa main ne forma que des caractères inlisibles*. (Voltaire.) — *Inlisible* se dit de l'écriture qu'on ne peut lire, et *illisible*, des ouvrages qui sont si mauvais qu'on ne peut en supporter la lecture : *pourquoi ces hommes n'ont-ils écrit que d'illisibles ouvrages?* (La Harpe.) Voy. ILLISIBLE, qui est plus généralement du style relevé.

IN MANUS. Voy. MANUS (IN).

***INNASCIBILITÉ**, subst. fém. (*inenacecibilité*), qualité de ce qui est *innascible*.

INNASCIBLE, adj. des deux genres (*inenacecible*), t. de théol., incréé.

IN NATURALIBUS. Voy. NATURALIBUS (IN).

INNAVIGABILITÉ, subst. fém. (*inenaviguabilité*), t. de mar., dégradation du vaisseau qui le rend impropre à la *navigation*.

INNAVIGABLE, adj. des deux genres (*inenaviguable*), où l'on ne peut *naviguer*.

INNÉ, E, adj. (*inené*) (en lat. *innatus*, formé de *in*, dans, et de *natus*, né), qui est *né* avec nous : *idées, qualités innées*. Il ne se dit que dans le style didactique.

***INNERVATION**, subst. fém. Voy. NERVATION.

INNOCEMMENT, adv. (*inoçaman*), avec *innocence*; sans mauvais dessein.—Sottement, niaisement.

INNOCENCE, subst. fém. (*inoçance*) (en lat. *innocentia*), état de celui qui est *innocent*.—On appelle l'enfance l'*âge d'innocence*. — Pureté de mœurs; intégrité de vie. — Trop grande simplicité.

***INNOCENT, E**, adj. (*inoçan, çante*) (en lat. *innocens* ou *innocuus*, formé de *in* négatif, et de *nocere*, nuire), en parlant des personnes, qui n'est point coupable, qui est exempt de crime. Il est souvent employé comme subst., surtout au plur. : *persécuter les innocents*. — Homme simple et sans malice, imbécile, etc. : *vous êtes bien innocent de...; c'est un innocent*. On dit au fém., dans un sens moins ridicule : *une pauvre innocente*.—Pur et candide : *esprit innocent; âme innocente*. — En parlant des choses, qui ne nuit

point : *remède innocent.—Jeux innocents*, de société : *rien n'est moins innocent que les jeux innocents.—Les Innocents, les saints Innocents*, les petits enfants qu'*Hérode* fit égorger. — Fam. : *tourte d'innocents*, de pigeons nouveau-nés.

INNOCENTÉ, E, part. pass. de *innocenter*.

INNOCENTER, v. act. (*inoçanté*), déclarer *innocent*, absoudre. Peu usité.

INNOCUITÉ, subst. fém. (*inenoku-ité*), t. de médec., qualité de ce qui n'est pas nuisible.

INNOMBRABLE, adj. des deux genres (*inenonbrable*) (en lat. *innumerabilis*), qui ne se peut *nombrer*. — Par exagération, qui est en très-grand nombre.

INNOMBRABLEMENT, adv. (*inenonbrableman*), d'une manière *innombrable; sans nombre*.

INNOMÉ, E, adj. (*inenomé*) (de *in* privatif, et *nomen*, nom; *sans nom*), t. de droit. On appelle *contrats innomés*, ceux qui n'ont point de dénomination particulière. Ce sont ces actes où l'un promet de faire et l'autre de donner, etc. : *l'engagement d'un domestique est un contrat innomé*.

INNOMINABLE, adj. des deux genres (*inenominable*), que l'on ne peut *nommer*.

*INNOMINÉ, E, adj. (*inenominé*), t. d'anat., qui *n'a point de nom*. Il se dit des deux grands os larges et pareils qui, avec le sacrum et le coccyx, forment le bassin.—On a appelé *artères innominées*, le tronc de la sous-clavière et de la carotide primitive droite : *veines innominées du cœur*, deux ou trois veines qui s'ouvrent à la partie intérieure de l'oreillette droite.—Quelques anatomistes ont appelé *nerfs innominés* ou *anonymes*, les nerfs trijumeaux ou de la cinquième paire ; *glande innominée*, la glande lacrymale ; *petits os innominés*, les trois os cunéiformes du tarse.

INNOVATEUR, subst. mas., INNOVATRICE, subst. fém. (*innenovateur, trice*), celui qui *innove*. On dit plus souvent *novateur* et *novatrice*.

INNOVATION, subst. fém. (*innenovâcion*) (en lat. *innovatio*), introduction de quelque *nouveauté* dans une coutume, dans un usage, dans un acte, etc.

INNOVATRICE, subst. fém. Voy. INNOVATEUR.

INNOVÉ, E, part. pass. de *innover*.

INNOVER, v. act. et neut. (*inenové*) (en latin *innovare*, formé de *in*, dans, et *novare*, rendre nouveau), faire des innovations : *il ne faut rien innover*.— S'INNOVER, v. pron.

INNUMÉRABILITÉ, subst. fém. (*inenumérabilité*), qualité de ce qui est *innumérable*.

INNUMÉRABLE, adj. des deux genres (*inenumérable*), qui ne peut être *nombré*.

INNUMÉRABLEMENT, adv. (*inenumérableman*), de manière à ne pouvoir être compté.

INNUTRITION, subst. fém. (*inenutricion*), t. de médec. Voy. ATROPHIE.

*INO, subst. fém. (*inô*), t. d'hist. nat., nom donné à un papillon de jour, nouvellement découvert dans les montagnes d'Autriche. — Subst. propre fém., myth., fille de Cadmus et d'Hermione; elle fut la troisième femme d'Athamas; s'étant imaginé qu'elle était lionne, elle tua Léarque et Mélicerte ses deux enfants, qu'elle croyait être des lionceaux. *Ino* se précipita de désespoir dans la mer; mais Neptune la métamorphosa en nymphe.

INOBÉDIENT, E, adj. (*inobédian, diante*), qui désobéit. (*Montaigne*.) Hors d'usage.

INOBÉISSANCE, subst. fém. (*inobé-içance*), désobéissance. Peu usité.

INOBSCURCI, E, adj. (*inobecekurci*), qui n'est pas *obscurci*. Mot nouveau.

INOBSERVANCE, subst. fém. (*inobecèrevance*), défaut d'observance de règles, de statuts.

INOBSERVATION, subst. fém. (*inobecèrevâcion*) (en latin *inobservantia*, fait de *in* négatif, et de *observare*, observer), manque d'obéissance envers les lois, d'exécution des promesses qu'on a faites, des engagements qu'on a contractés.

INOCCUPÉ, E, adj. (*inokupé*), qui est sans *occupation*.

IN-OCTAVO, subst. et adj. mas. (*inoktâvô*) (emprunté du latin). Il se dit, en t. d'imprim., d'un livre dont chaque feuille se plie en huit feuillets, et forme seize pages : *un in-octavo ; un volume in-octavo*. — Au plur., des *in-octavo*.

INOCULATEUR, subst. mas., INOCULATRICE subst. fém. (*inokulateur, trice*), celui, celle qui *inocule*.

INOCULATION, subst. fém. (*inokulâcion*) (du lat. *inoculatio*, qui signifie proprement l'action d'entrer en écusson, de greffer), opération par laquelle on communique artificiellement la petite vérole, en insérant un peu de virus variolique dans une légère ouverture faite aux bras ou aux jambes.

INOCULATRICE, subst. fém. Voy. INOCULATEUR.

INOCULÉ, E, part. pass. de *inoculer*.

INOCULER, v. act. (*inokulé*), communiquer une maladie, la petite vérole, par *inoculation*. — S'INOCULER, v. pron. : *les vices s'inoculent plus facilement que les vertus*.

INOCULISTE, subst. mas. (*inokulicete*), partisan de l'*inoculation*.

INODORE, adj. des deux genres (*inodore*) (en lat. *inodorus*, fait de *in* privatif, et de *odor*, odeur), qui n'a pas d'*odeur* : *les tulipes sont inodores*. Ce mot, de la création de *J.-J. Rousseau*, est adopté. — *Fosses inodores*, qui ne communiquent aucune mauvaise odeur. On dit dans le même sens : *cabinet d'aisances inodore*.

INOÉES, subst. fém. plur. (*ino-é*), myth., fêtes célébrées à Corinthe en l'honneur d'*Ino*.

INOFFENSIF, adj. mas., au fém. INOFFENSIVE (*inofancif, cive*), qui *n'offense*, qui n'attaque personne. Mot tiré de l'anglais *inoffensive*, et qui, n'ayant point d'équivalent dans la langue, a été conservé.

INOFFENSIVE, adj. fém. Voy. INOFFENSIF.

INOFFICIEUSE, adj. fém. Voy. INOFFICIEUX.

INOFFICIEUX, adj. mas., au fém. INOFFICIEUSE (*inofici-eu, ci-euze*) (en lat. *inofficiosus*, fait de la préposition *in*, contre, et de *officium*, devoir; *contraire au devoir, aux lois de la nature*), t. de jurispr. : *un testament inofficieux*, celui où un héritier légitime est déshérité sans cause par le testateur. — *Donation inofficieuse*, celle par laquelle un des enfants est avantagé aux dépens de la légitimité des autres.

INOFFICIOSITÉ, subst. fém. (*inofici-ôzité*), t. de jurispr., qualité d'un acte *inofficieux*. — *Action d'inofficiosité*, plainte contre une exhérédation qu'on prétend avoir été faite sans cause. Voy. INOFFICIEUX.

INOLITHE, sub. fém. (*inolite*), t. d'hist. nat.; on a donné ce nom à la chaux carbonatée, concrétionnée, à structure fibreuse. C'est la stalactite calcaire des anciens minéralogistes.

INONDATION, subst. fém. (*inondâcion*) (en lat. *inundatio*), débordement d'eaux qui *inondent* un pays.—Les eaux débordées.—Fig., 1° grande multitude de peuple qui envahit une contrée ; 2° par dénigrement, grande multitude de choses.

INONDÉ, E, part. pass. de *inonder*, et adj.— T. de bot. : *plantes inondées*, celles qui croissent dans l'eau, et ne flottent jamais à sa surface.

INONDER, v. act. (*inondé*) (en lat. *inundare*, formé de *in*, dans, et de *undare*, couvrir de vagues, dont la racine est *unda*, onde, vague), submerger, couvrir d'eau un terrein, un pays. — Il se dit au figuré des nations, des grandes armées qui envahissent un pays ; d'une grande quantité de mauvais livres, etc., qui se répandent dans le public.—S'INONDER, v. pron.

INOPE, adj. des deux genres (*inope*) (en lat. *inops*), pauvre, qui ne possède rien. Plus latin que français; nous ne conseillerions même pas de s'en servir.

INOPHYLLUM, subst. mas. (*inofilelome*), t. de bot.; on donne ce nom aux espèces de calaba, à cause de la structure de leurs feuilles.

INOPÉRABLE, adj. des deux genres (*inopérable*), qui ne peut être *opéré*. Peu usité, mais utile.

INOPINÉ, E, adj. (*inopiné*) (en lat. *inopinatus* ou *inopinus*, formé de *in* négatif, et de *opinari*, penser, estimer), imprévu, à quoi l'on n'avait pas songé.

INOPINÉMENT, adv. (*inopinéman*) (en lat. *inopinatè*), d'une manière imprévue.

INOPPORTUN, E, adj. (*inoporteun, tune*), qui n'est pas ou n'est plus *opportun*.

INOPPORTUNITÉ, subst. fém. (*inoportunité*), qualité de ce qui est *inopportun*; occasion défavorable. Mot nouveau.

*INORGANIQUE, adj. des deux genres (*inorguanike*), dont les parties n'ont entre elles que des rapports d'adhérence.

INORTHODOXIE, subst. fém. Voy. HÉTÉRODOXIE.

INOSCULATION, subst. fém. (*inocekulâcion*), t. d'anat., opération par laquelle on abouche les deux bouts d'un vaisseau divisé en travers.

INOUÏ, E, adj. (*inou-i*) (du lat. *in* négatif, et de l'adj. *ouï*, entendu), qui est tel qu'on n'a jamais rien *ouï* dire de semblable ; singulier, étrange.

IN-PACE, subst. mas. (*inepâcé*) (expression latine qui signifie *dans la paix*), prison des moines. Voy. PACE (IN).

IN-PARTIBUS. Voy. PARTIBUS (IN).

IN-PETTO. Voy. PETTO (IN).

IN-PLANO, subst. et adj. mas. (*ine-plânô*) (mots latins); on se sert de cette locution en librairie et en imprimerie pour désigner le format ou la feuille imprimée qui ne contient qu'une page de chaque côté : *un in-plano ; un format in-plano*.

IN-PROMPTU, subst. mas. (*einpronpetu*). Voy. IMPROMPTU. Ce dernier cependant est moins bon.

IN-QUARANTE-HUIT, subst. et adj. mas. (*einkarantuite*), format dans lequel la feuille d'impression se compose de quarante-huit feuillets ou de quatre-vingt-seize pages. — Au plur., des *in-quarante-huit*.

INQUART, subst. mas. (*einkar*), t. de chimie, espèce de purification de l'or, ainsi nommée, parce qu'on mêle une partie d'or avec trois parties d'argent de coupelle, en sorte que l'or ne forme que le *quart* du mélange. On dit aussi dans le même sens, *quartation*.

INQUARTATION, subst. fém. (*einkartâcion*), t. de chim., opération par laquelle on détermine le titre d'un lingot.

IN-QUARTO, subst. et adj. mas. (*einkouartô*), livre dont chaque feuille contient *quatre* feuillets ou huit pages.—Au plur., des *in-quarto*.

IN-QUATRE-VINGT-SEIZE, subst. et adj. mas. (*einkatreveincèze*), format dans lequel la feuille d'impression contient *quatre-vingt-seize* feuillets ou cent quatre-vingt-douze pages.—Au plur., des *in-quatre-vingt-seize*. Peu usité.

INQUERESSE, subst. fém. (*einkerèce*), t. de pêche, femme qui dispose les harengs pour les porter au roussable.

INQUIET, adj. mas., au fém. INQUIÈTE (*einkiè, kiète*) (en lat. *inquietus*, formé de *in* négatif, et de *quietus*, tranquille, calme, dont la racine est *quies*, repos, tranquillité), qui a de l'*inquiétude*, qui a quelque chose qui le chagrine. — On dit qu'*un malade est inquiet*, pour dire que son mal le met dans une agitation continuelle. — *Sommeil inquiet*, celui qui est souvent interrompu, qui est troublé par quelque peine d'esprit, ou par la mauvaise constitution de celui qui dort. — *Esprit inquiet*, remuant.—INQUIET, INQUIÉTÉ. (*Syn.*) *Inquiet* n'exprime que la situation de l'âme, sans avoir égard à la cause qui la produit, à la différence d'*inquiété*, qui renferme et l'idée de cette situation, et l'idée d'une cause étrangère d'où elle vient. *Inquiet* peut donc s'employer absolument; mais *inquiété* veut toujours un régime : ainsi c'est à tort que *Racine* a dit, dans *Alexandre : mon âme inquiétée*, pour *mon âme inquiète*; et dans *Andromaque* :

La Grèce en ma faveur est trop *inquiétée*.

Voltaire a fait la même faute dans *OEdipe* :

. . . . . Mon âme *inquiétée*
De soupçons importants n'est pas moins agitée.

INQUIÉTANT, E, adj. (*einkiétan, tante*), qui cause de l'*inquiétude*.

INQUIÉTATION, subst. fém. (*inkiétâcion*), action d'*inquiéter*. Il est inusité en ce sens.—T. de jurispr., trouble qui empêche la prescription.

INQUIÈTE, adj. fém. Voy. INQUIET.

INQUIÉTÉ, E, part. pass. de *inquiéter*, et adj. Voy. INQUIET.

INQUIÉTER, v. act. (*einkiété*), donner de l'*inquiétude*, chagriner.—Troubler quelqu'un dans la possession de quelque bien.—Troubler en quelque manière que ce soit.—S'INQUIÉTER, v. pron., se donner à soi-même de l'*inquiétude*, se chagriner. Ce verbe n'a pas le même sens qu'*être inquiet* et *être inquiété*. On est *inquiet* par quelque cause que ce soit; on est *inquiété* par une cause étrangère; on *s'inquiète*, lorsque l'âme qui est dans cette situation agit sur elle-même.

INQUIÉTUDE, subst. fém. (*einkiétude*) (en lat. *inquietudo* ou *inquies*), trouble, agitation d'esprit, impatience, etc., causée par quelque passion. — Agitation du corps causée par quelque indisposition.— Petites douleurs ordinairement dans les jambes, qui donnent de l'agitation, de l'impatience.

*INQUISITEUR, subst. mas. (*einkiziteur*) (en latin *inquisitor*), juge de l'*inquisition*.

*INQUISITIF, subst. mas., au fém. INQUISITIVE (*einkizitif, tive*) : *regard inquisitif*, interrogateur.

INQUISITION, subst. fém. (*einkizicion*) (en latin *inquisitio*), recherche, perquisition. Il est peu usité en ce sens.—Tribunal établi dans certains pays pour rechercher et punir ceux qui ont des sentiments contraires à la foi catholique.

INQUISITIONNAIRE, adj. des deux genres (*einkizicionère*), de l'*inquisition*.

INQUISITIVE, adj. fém. Voy. INQUISITIF.

INQUISITORIAL, E, adj. (*einkizitoriale*), de l'*inquisition*. — Il se dit même de tout pouvoir ombrageux ou trop sévère, et de tout acte arbitraire. — Au plur., *inquisitoriaux*.

INQUISITORIAUX, adj. mas. plur. Voy. INQUISITORIAL.

INRAMO, subst. mas. (*einramo*), t. de comm., sorte de coton filé qu'on tire du Levant.

INRUINABLE, adj. des deux genres (*einruinable*), qui ne peut être *ruiné*.

INSAISISSABLE, adj. des deux genres (*eincèzicable*), qui ne peut être *saisi* ou compris : *des propriétés insaisissables; ce fait est pour moi insaisissable.*

INSALIVATION, subst. fém. (*einçalivâcion*), t. de médec., mélange de la salive avec les aliments, qui s'opère pendant la mastication.

INSALUBRE, adj. des deux genres (*einçalubre*), malsain ; qui nuit à la santé.

INSALUBRITÉ, subst. fém. (*einçalubrité*), qualité de ce qui est nuisible à la santé.

INSANITÉ, subst. fém. (*einçanité*), absence, privation de bon sens. (*Napoléon.*)

INSATIABILITÉ, subst. fém. (*einçaci-abilité*) (en latin *insatiabilitas*), avidité de manger, qui ne peut se rassasier. — On dit aussi fig. : *l'insatiabilité des honneurs, des richesses.*

INSATIABLE, adj. des deux genres (*einçaci able*) (en lat. *insatiabilis*, formé de *in* négatif, et de *satiare*, rassasier), qu'on ne peut rassasier. — Il est plus en usage au figuré : *une avarice insatiable; il est insatiable de louanges.*

INSATIABLEMENT, adv. (*einçaci-ableman*), d'une manière *insatiable*.

INSATURABLE, adj. des deux genres (*einçaturable*), qui ne peut être saturé.

INSCIEMMENT, adv. (*einci-aman*) (en lat. *inscié* ou *inscienter*, formé de *in* négatif, et de *scire*, savoir), sans savoir, sans connaître. Il est peu usité.

INSCIENCE, subst. fém. (*einci-ance*), incapacité, ignorance. Vieux mot employé par *St-Réal*. Quelques auteurs modernes l'ont rajeuni avec un certain succès.

***INSCRIPTION**, subst. fém. (*eincekripecion*) (en lat. *inscriptio*), titre renfermé en peu de paroles, et gravé sur le cuivre, le marbre, etc. Voy. ÉCRITEAU. — Lettres gravées sur le champ d'une médaille. — Ce qu'une partie écrit sur le registre où elle met son nom et s'engage à quelque chose. — Dans les universités, action d'écrire son nom sur le registre des étudiants. — En géométrie, figure qu'on trace dans la partie intérieure d'un cercle. — *Inscription en faux*, acte par lequel on soutient en justice qu'une pièce est fausse : *former une inscription en faux*. — *Inscription hypothécaire*. On appelle ainsi l'*inscription* faite dans des registres publics, pour établir une *hypothèque* ou un privilége sur des immeubles : *prendre une inscription hypothécaire.* — *Inscription civique*, *inscription*, sur les registres de la municipalité, de tout habitant d'une commune âgé de vingt-un ans, pour prêter le serment civique et se soumettre au service de la garde nationale (Constitution de 1791). La constitution de 1795 exigeait aussi l'*inscription*, sur le registre civique du canton, de tout citoyen âgé de vingt-un ans; mais sans faire mention du serment civique. — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. V. ACADÉMIE.

DU VERBE IRRÉGULIER **INSCRIRE.**

Inscrira, 3e pers. sing. fut. indic.
Inscrirai, 1re pers. sing. fut. indic.
Inscriraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Inscrirais, précédé de *j'*, 1re pers. sing. prés. cond.
Inscrirais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Inscrirait, 3e pers. sing. prés. cond.
Inscriras, 2e pers. sing. fut. indic.

INSCRIRE, v. act. (*eincekrire*) (du lat. *inscribere*, *scribere in*, écrire dans), mettre un nom sur un registre. — En t. de géométrie, tracer une figure au-dedans d'une autre, de manière que tous les angles de la première aient leur sommet à la circonférence de la seconde. — *S'INSCRIRE*, v. pron., donner son nom sur un registre. — *S'inscrire en faux contre une pièce*, soutenir en justice qu'elle est fausse.

DU VERBE IRRÉGULIER **INSCRIRE.**

Inscrirez, 2e pers. plur. fut. indic.
Inscririez, 2e pers. plur. prés. cond.
Inscririons, 1re pers. plur. prés. cond.
Inscrirons, 1re pers. plur. fut. indic.
Inscriront, 3e pers. plur. fut. indic.
Inscris, 2e pers. sing. impér.
Inscris, précédé de *j'*, 1re pers. sing. prés. indic.
Inscris, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.
Inscrit, 3e pers. sing. prés. indic.

INSCRIT, E, part. pass. de *inscrire*, et adj. — T. de géom.; on appelle *figure inscrite*, une figure tracée dans une autre, de manière que tous ses angles touchent la circonférence. — *Hyperbole inscrite*, celle qui est entièrement renfermée dans l'angle de ses asymptotes, telle que l'hyperbole ordinaire.

DU VERBE IRRÉGULIER **INSCRIRE :**

Inscrivaient, 3e pers. sing. imparf. indic.
Inscrivais, précédé de *j'*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Inscrivais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Inscrivait, 3e pers. sing. imparf. indic.
Inscrivant, part. prés.
Inscrive, précédé de *que j'*, 1re pers. sing. prés. subj.
Inscrive, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.
Inscrivent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Inscrivent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.
Inscrives, 2e pers. sing. prés. subj.
Inscrivez, 2e pers. plur. impér.
Inscrivez, précédé de *vous*, 2e pers. sing. prés. indic.
Inscriviez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.
Inscriviez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Inscrivîmes, 1re pers. plur. prét. déf.
Inscrivions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Inscrivions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur prés. subj.
Inscrivirent, 3e pers. plur. prét. déf.
Inscrivis, précédé de *j'*, 1re pers. sing. prét. déf.
Inscrivis, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Inscrivisse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Inscrivissent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Inscrivisses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Inscrivissiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Inscrivissions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Inscrivit, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Inscrivît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Inscrivîtes, 2e pers. plur. prét. déf.
Inscrivons, 1re pers. plur. impér.
Inscrivons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.

INSCRUTABILITÉ, subst. fém. (*eincekrutabilité*), état, qualité d'une chose *inscrutable*, impénétrable.

INSCRUTABLE, adj. des deux genres (*eincekrutable*) (en lat. *inscrutabilis*, fait de *in* négatif, et de *scrutari*, scruter, sonder, rechercher), qu'on ne peut pénétrer.

INSCRUTABLEMENT, adv. (*eincekrutableman*), d'une manière *inscrutable*.

*à l'***INSCU**, adv. (*aleinçu*) (en lat. *inscius*, ou *insciens*, fait de *in* négatif, et de *scire*, savoir), sans qu'on le sache : *il s'est marié à l'insçu de ses parents*. L'*Académie* écrit aussi *insu*; peut-être ne devrait-on écrire qu'*insçu*, conformément à l'étymologie du mot. Voy. INSU.

INSCULPÉ, E, part. pass. de *insculper*.

INSCULPER, v. act. (*eincekulepé*), frapper, en parlant d'un poinçon. (*Boiste.*) Inusité.

INSÉCABLE, adj. des deux genres (*eincékable*), qui ne peut être coupé.

INSECOUABLE, adj. des deux genres (*eincekouable*), qui ne peut être *secoué* : *joug insecouable*. (Voltaire.)

INSECOURABLE, adj. des deux genres (*eincekourable*), incapable de donner ou de recevoir aucun *secours*.

INSECTE, subst. mas. (*eincèkte*) (en lat. *insectum*, fait de *secare*, couper), nom générique de petits animaux dont le corps est comme divisé ou *coupé* en plusieurs parties, savoir : la poitrine ou le corselet, et le ventre. Les insectes, dans la nouvelle division de l'histoire naturelle, sont des animaux non vertébrés, qui n'ont point de vaisseaux, du moins connus, mais qui ont une moelle nerveuse et des membres articulés. — *Insectes coléoptères*, qui ont des fourreaux sur les ailes ; *insectes hémiptères*, qui ont les ailes croisées et une trompe recourbée sous la poitrine ; *insectes névroptères*, qui ont quatre ailes parsemées de veines en forme de réseau ; *insectes lépidoptères*, qui ont quatre ailes membraneuses, et la plupart une trompe en spirale ; *insectes diptères*, qui ont deux ailes, et sous chacune un style terminé par un bouton ; *insectes hyménoptères*, qui ont quatre ailes membraneuses ; *insectes aptères*, qui n'ont point d'ailes, etc. — Les *insectes* forment, en histoire naturelle, la classe d'animaux la plus étendue et la plus variée de la zoologie.

INSECTIER, subst. mas. (*eincèktié*), meuble propre à recevoir des *insectes*, à les réunir en collection. Mot forgé sous le bon plaisir de *Boiste*.

***INSECTIFÈRE**, adj. des deux genres (*eincèktifère*) (du lat. *insectum*, insecte, et de *fero*, dérivé du grec *φερω*), je porte, t. de bot., qui représente un *insecte*.

INSECTIRODE, subst. mas. (*eincèktirode*) (du latin *insectum*, insecte, et *rodere*, ronger ; *rongeur d'insectes*), t. d'hist. nat., famille d'*insectes* hyménoptères, qui déposent leurs œufs dans les larves des autres *insectes*.

INSECTIVORE, adj. des deux genres (*eincèktivore*) (du lat. *insectum*, insecte, et *vorare*, dévorer), t. d'hist. nat., qui mange les *insectes*.

INSECTOLOGIE, subst. fém. (*eincèktoloji*) (du lat. *insectum*, insecte, et du grec *λογος*, discours), partie de l'histoire naturelle qui traite des *insectes*, et qu'on appelle autrement *entomologie*.

INSECTOLOGIQUE, adj. des deux genres (*eincèktolojike*), qui appartient à l'*insectologie*.

INSECTOLOGISTE, subst. mas. (*eincèktolojicete*), qui décrit les *insectes*. Voyez ENTOMOLOGISTE.

INSECTO-MORTIFÈRE, adj. des deux genres (*eincèktômortifère*) (du latin *insectum*, *insecte*, *mors*, gén. *mortis*, mort, et *fero*, je porte), qui fait mourir les insectes.

INSECTOPHAGE, subst. des deux genres. Voy. INSECTIVORE.

INSECTOPHILE, adj. des deux genres (*eincèktofile*), qui aime l'étude de l'entomologie, qui cherche des insectes.

INSÉCURITÉ, subst. fém. (*eincékurité*), absence, manque de *sécurité*.

IN-SEIZE, subst. et adj. mas. (*eincèze*), t. d'imprim., format où la feuille est composée de *seize* feuillets, ou trente-deux pages. — Au plur. des *in-seize*.

INSÉMINATION, subst. fém. (*eincéminâcion*), pratique superstitieuse pour guérir les maladies.

INSENSÉ, E, adj. et subst. (*einçancé*) (en latin *insensatus*), qui n'a point de *sens*; qui est fou. Voy. FOU. — Subst. : *c'est un insensé ; c'est une insensée.*

INSENSIBILITÉ, subst. fém. (*einçancibilité*), défaut de *sensibilité*, au physique et au moral. Voyez INDIFFÉRENCE.

INSENSIBLE, adj. des deux genres (*einçancible*) (en latin *insensibilis*), qui *ne sent point*; sur qui les objets capables de toucher les *sens* ou l'âme ne font aucune impression. — On dit subst. : *c'est un insensible*, d'un homme qui n'est point *sensible* à l'amour. — Imperceptible, qu'on n'aperçoit pas ou qu'on n'aperçoit que difficilement.

INSENSIBLEMENT, adv. (*einçancibleman*), peu à peu ; d'une manière peu *sensible*.

INSÉPARABILITÉ, subst. fém. (*eincéparabilité*), qualité de ce qui est *inséparable*.

***INSÉPARABLE**, adj. des deux genres (*eincéparable*) (en lat. *inseparabilis*), qu'on ne peut *séparer* ; qui ne se *sépare* point. On dit que *deux amis sont inséparables*, pour dire qu'ils ne se quittent presque jamais. On les appelle subst. : *les inséparables.*

INSÉPARABLEMENT, adv. (*eincéparableman*), d'une manière *inséparable*.

INSÉRÉ, E, part. pass. de *insérer*.

INSÉRER, v. act. (*eincéré*) (en latin *inserere*), mettre dans, parmi; ajouter, faire entrer. — *S'INSÉRER*, v. pron., se metre dans.....

INSERMENTÉ, adj. mas. (*eincèremanté*), qui n'a point prêté *serment*. — On a désigné spécialement par cette dénomination les ecclésiastiques qui, pendant la révolution française, n'avaient point prêté le *serment* de la constitution civile du clergé, ou celui de la liberté et l'égalité.

*INSERTION, subst. fém. (*eincèrecion*) (en latin *insertio*, qui signifie proprement greffe), action d'*insérer*. Le plus grand usage de ce mot est en anat. et en bot. Il désigne, dans cette dernière science : 1° l'endroit de la plante où les feuilles sont insérées; 2° plus particulièrement, le point d'attache de la corolle et des étamines. — On dit aussi en grammaire : *l'insertion d'une lettre dans un mot, d'un mot dans un discours*, etc. — *Insertion de la petite vérole*, inoculation.

INSESSION, subst. fém. (*eincècecion*) (du latin *insidere*, être assis dessus), t. de médec., démi-bain préparé ordinairement avec la décoction de plusieurs herbes. — Bain vaporeux que le malade prend étant assis sur une chaise percée, au-dessus de laquelle on a mis une décoction chaude de quelques herbes dont on lui fait recevoir la vapeur.

INSEXÉ, E, adj. (*eincèkcé*), t. de bot. : *fleur insexée*, qui n'a pas de *sexe*.

*INSIDIATEUR, subst. mas., INSIDIATRICE, subst. fém. (*eincidi-ateur, trice*), qui tend des embûches; qui porte au mal.—Adj.: *démon insidiateur*, qui porte au mal, à l'erreur. (*Port-Royal*.)

INSIDIATRICE, subst. fém. Voyez INSIDIATEUR.

INSIDIEUSE, adj. fém. Voyez INSIDIEUX.

INSIDIEUSEMENT, adv. (*eincidieuzeman*), avec piége; d'une manière *insidieuse*.

INSIDIEUX, adj. mas., au fém. INSIDIEUSE (*eincidieu, dieuze*) (en latin *insidiosus*, fait de *insidiæ*, gén. *insidiarum*, embûches), qui tend à surprendre; qui renferme quelque piége; captieux : avec cette différence, selon *Roubaud*, que, dans l'emploi des moyens *insidieux*, l'intention est d'induire en erreur ou en faute; dans celui des moyens *captieux*, elle est d'emporter le consentement ou le suffrage : *la galanterie est un mensonge insidieux de l'amour; la modestie est le langage le plus captieux de la vanité*. Il ne se dit guère que dans le style soutenu et au palais.

*INSIGNE, adj. des deux genres (*eincignie*) (en latin. *insignis*, formé dans le même sens de *in*, dans, sur, et de *signum*, signe; *qui a quelque signe caractéristique*), signalé, remarquable. Voy. SIGNALÉ. — Subst. mas., marque d'honneur, signes honorables : *les insignes de la royauté*.

INSIGNIFIANCE, subst. fém. (*eincignifiance*), qualité, état de ce qui est *insignifiant*.

INSIGNIFIANT, E, adj. (*eincignifian, fiante*), qui ne *signifie* rien; sans caractère, insipide; obscur, embrouillé.

INSINUANT, E, adj. (*eincinu-an, nu-ante*), qui a l'adresse et le don de *s'insinuer* ou d'*insinuer* quelque chose.

INSINUATEUR, subst. mas. (*eincinu-ateur*), celui qui est chargé d'*insinuer* une doctrine.

INSINUATIF, adj. mas., au fém. INSINUATIVE (*eincinu-atif, tive*), propre à *insinuer*. — Subst. mas., présent que les clercs faisaient autrefois à leur évêque à son installation, pour *s'insinuer* dans ses bonnes graces.

*INSINUATION, subst. fém. (*eincinu-âcion*) (en lat. *insinuatio*), l'action par laquelle une chose entre doucement et insensiblement dans une autre. — Discours par lequel un orateur persuade doucement ses auditeurs. — Enregistrement d'un acte dans les registres publics.

INSINUATIVE, adj. fém. Voy. INSINUATIF.

INSINUÉ, E, part. pas. de *insinuer*.

*INSINUER, v. act. (*eincinu-é*) (du latin *insinuare*, qui signifie proprement mettre dans le sein; de la prép. *in*, dans, et *sinus*, sein), introduire doucement. — Au fig., faire entrer adroitement dans l'esprit ou dans le cœur. — Enregistrer au greffe des *insinuations* : *il faut qu'une donation soit insinuée*.—S'INSINUER, v. pron., s'introduire. *S'insinuer dans l'esprit de quelqu'un*, se mettre bien dans l'esprit de quelqu'un, gagner adroitement ses bonnes graces, sa bienveillance: *personne ne connut mieux que lui l'art et la nécessité de s'insinuer dans les cœurs; s'insinuer dans les esprits*. — INSINUER, PERSUADER, SUGGÉRER. (*Syn.*) On *insinue* finement et avec adresse; on *persuade* fortement et avec artifice.—Pour *insinuer*, il faut ménager le temps, l'occasion, l'air et la manière de dire les choses; pour *persuader*, il faut faire sentir les raisons et l'avantage de ce qu'on propose; pour *suggérer*, il faut avoir acquis de l'ascendant sur l'esprit des personnes.—*Insinuer* dit quelque chose de plus délicat; *persuader*, quelque chose de plus pathétique; *suggérer*, emporte quelquefois dans sa valeur quelque chose de frauduleux. — On couvre habilement ce qu'on veut *insinuer*; on propose nettement ce qu'on veut *persuader*; on fait valoir ce qu'on veut *suggérer*.

INSIPIDE, adj. des deux genres (*eincipide*) (en lat. *insipidus*, fait de *in*, privatif, et de *sapor*, goût, saveur), fade, qui n'a point de goût. Voy. FADE.—Figur., qui n'a rien qui réveille les sens, l'esprit ou le cœur.

INSIPIDEMENT, adv. (*eincipideman*), d'une manière *insipide*.

INSIPIDÉ, E, part. pass. de *insipider*.

INSIPIDER, v. act. (*eincipidé*), rendre *insipide*. Hors d'usage.

INSIPIDITÉ, subst. fém. (*eincipidité*), qualité de ce qui est fade et *insipide*.

INSIPIENCE, subst. fém. (*eincipi-ance*), défaut, manque de sagesse. (*Montaigne*.) Hors d'usage.

INSISTANCE, subst. fém. (*eincicetance*), action d'*insister*.

INSISTÉ, part. pass. de *insister*.

INSISTER, v. neut. (*eincicelé*) (en lat. *insistare*, fait du grec ενιστημι, dont la racine est ιστημι, en lat. *sisto*, je suis debout), persévérer à demander; faire instance; proprement, appuyer fortement sur...

INSITOR, subst. propre mas. (*eincitor*), myth., divinité des anciens Romains qui présidait aux opérations du jardinage, surtout à la greffe.

INSLACH, subst. mas. (*eincelake*), nom que les Flamands donnent à la trame des hautes-lices.

INSOCIABILITÉ, subst. fém. (*einçoci-abilité*), caractère de ce qui est *insociable*.

INSOCIABLE, adj. des deux genres (*einçoci-able*) (en lat. *insociabilis*, formé de *in* négatif, et de *societas*, société), fâcheux, incommode, avec qui l'on *ne peut avoir de société*, avec qui l'on ne peut vivre.

INSOCIABLEMENT, adv. (*einçoci-ableman*), d'une manière *insociable*.

INSOCIAL, E, adj. (*einçoci-ale*), l'opposé de *social*. (Voltaire.)—Au plur. mas., *insociaux*.

INSOCIALITÉ, subst. fém. (*einçoci-alité*), état d'une association d'hommes qui n'est pas appelée à recevoir une forme régulière de *socialité*.

INSOCIAUX, adj. mas. plur. Voy. INSOCIAL.

IN-SOIXANTE-DOUZE, subst. et adj. mas. (*einçoèçante-douze*), t. d'imprim., format dans lequel la feuille d'impression contient *soixante-douze* feuillets ou cent quarante-quatre pages. — Au plur., des *in-soixante-douze*. Peu en usage.

IN-SOIXANTE-QUATRE, subst. mas. (*einçoèçantekatre*), t. d'imprimerie, format dans lequel la feuille contient *soixante-quatre* feuillets ou cent vingt-huit pages. — Au plur., des *in-soixante-quatre*. Peu en usage.

INSOLATION, subst. fém. (*einçolâcion*) (en lat. *insolatio*, fait de *sol*, gén. *solis*, soleil), t. de chimie; exposition au soleil des matières contenues dans un vaisseau.—Pratique qui entrait dans le régime de vie des Grecs et des Romains. Elle consistait ou à se coucher pendant un certain espace de temps, exposé aux rayons du soleil, ou à se promener au soleil.

INSOLEMMENT, adv. (*einçolaman*), avec *insolence*; d'une manière *insolente*.

INSOLENCE, subst. fém. (*einçolance*) (en lat. *insolentia*), trop grande hardiesse; manque de respect.—Parole ou action *insolente*.

INSOLENT, E, adj. et subst. (*einçolan, lante*) (en lat. *insolens*, qui signifie proprement, qui n'est pas accoutumé; extraordinaire, nouveau; formé de *in* négatif, et de *solere*, avoir coutume), trop hardi; qui perd le respect; effronté.— Subst. : *c'est un insolent, une insolente*. Voy. IMPERTINENT.—Orgueilleux : *insolent dans la prospérité*.

INSOLÉ, E, part. pass. de *insoler*.

INSOLER, v. act. (*einçolé*) (en lat. *insolare*), t. de chimie, exposer au soleil. (*Boiste*.) Inus.

INSOLITE, adj. des deux genres (*einçolite*) (en lat. *insolitus*, formé de *in* négatif, et de *solitus*, ordinaire, accoutumé), terme de pratique; qui est contre l'usage, contre les règles : *clause insolite; procédure insolite*.

INSOLITEMENT, adv. (*einçoliteman*), d'une manière *insolite*.

INSOLUBILITÉ, subst. fém. (*einçolubilité*), qualité de ce qui est *insoluble*, de ce qui ne peut se dissoudre.

INSOLUBLE, adj. des deux genres (*einçoluble*) (en lat. *insolubilis*, formé de *in* négatif, et de *solvere*, résoudre ou dissoudre), qui ne peut se résoudre : *argument, difficulté, problème insoluble*. — En chimie, qui ne peut se *dissoudre*.

INSOLVABILITÉ, subst. fém. (*einçolevabilité*), impuissance de payer. Voy. INSOLVABLE.

INSOLVABLE, adj. des deux genres (*einçolevable*) (en lat. *insolubilis*, formé de *in* négatif, et de *solvere*, payer), qui n'a pas de quoi payer.

INSOMNIE, subst. fém. (*einçomeni*) (en lat. *insomnia*, formé dans le même sens de *in* privatif, et de *somnus*, sommeil; *privation de sommeil*), indisposition qui consiste à *ne pouvoir dormir*.

INSONDABLE, adj. des deux genres (*einçondable*), qu'on ne saurait *sonder* : *mer insondable*. —Au fig. : *cœur insondable*. Peu usité, mais utile.

INSOUCIANCE, subst. fém. (*einçouciance*), caractère de celui qui est *insouciant*.

INSOUCIANT, E, adj. (*einçoucian, ciante*), qui n'a point de *souci*. Ce mot et le précédent sont nouveaux, mais établis.—Subst. : *c'est un insouciant, une insouciante*.

INSOUCIEUSE, adj. fém. Voy. INSOUCIEUX.

INSOUCIEUSEMENT, adv. (*einçoucieuzeman*), d'une manière *insoucieuse*. Ce mot manque dans l'*Académie*.

INSOUCIEUX, adj. mas., au fém. INSOUCIEUSE (*einçoucieu, cieuze*), qui n'est pas *soucieux*. Ce mot manque dans l'*Académie*.

INSOUDABLE, adj. des deux genres (*einçoudable*), qu'on ne peut *souder*.

INSOUMIS, E, adj. (*einçoumi, mize*), qui n'est point *soumis*. Mot qu'on a surtout appliqué dans le temps aux ecclésiastiques qui refusaient de prêter le serment prescrit par les lois. — On appelle subst. *insoumis*, un jeune soldat réfractaire.

INSOUMISSION, subst. fém. (*einçoumicion*), manque de *soumission*. Ce mot manque dans l'*Académie*.

INSOUTENABLE, adj. des deux genres (*einçoutenable*), qui ne peut se *soutenir*, se défendre : *opinion insoutenable*.—Qui ne peut se supporter : *vanité insoutenable*.

INSPECTÉ, E, part. pass. de *inspecter*.

INSPECTER, v. act. (*eincepèkté*), examiner en qualité d'*inspecteur*.—S'INSPECTER, v. pron.

*INSPECTEUR, subst. mas., INSPECTRICE, subst. fém. (*eincepèkteur, trice*) (en lat. *inspector*), celui, celle qui a *inspection*, qui veille sur... — Adj., *dame inspectrice*, qui a l'*inspection* dans les pensions de demoiselles. L'*Académie* ne donne pas de féminin à ce mot.

*INSPECTION, subst. fém. (*eincepèkcion*) (en lat. *inspectio*, fait de *inspicere*, regarder, observer, examiner, dont les racines sont *in*, dans, sur, et *spectare*, voir, considérer), action par laquelle on regarde, on examine : *inspection des astres; à la première inspection*.—Charge et soin de veiller sur... — Place, emploi d'*inspecteur* : *obtenir une inscription*.

INSPECTRICE, subst. et adj. fém. Voy. INSPECTEUR.

INSPIRATEUR, adj. mas., au fém. INSPIRATRICE (*eincepirateur, trice*), qui *inspire* : *génie inspirateur*. — T. d'anat. : *muscles inspirateurs*, qui concourent, par leurs contractions simultanées, à l'ampliation du thorax pendant l'*inspiration*.

INSPIRATION, subst. fém. (*eincepirâcion*) (en lat. *inspiratio*), grace par laquelle Dieu éclaire l'esprit et pousse la volonté à quelque chose.— Conseil, suggestion.—Chose inspirée; idée, pensée.—L'action par laquelle le poumon attire l'air. —En bot., faculté qu'ont les plantes de se pénétrer du fluide qui les entoure. En ce sens, on dit aussi *inhalation*.

INSPIRATRICE, adj. fém. Voy. INSPIRATEUR.

INSPIRÉ, E, part. pass. de *inspirer* et adj.— Subst., *un inspiré, une inspirée*.

INSPIRER, v. act. (*eincepiré*) (en lat. *inspirare*, employé dans les mêmes acceptions, et qui signifie proprement souffler dans, pousser dans en soufflant, de *in*, dans, et de *spirare*, souffler), faire naître, suggérer quelque pensée, quelque mouvement. On dit *inspirer à*, et non pas *inspirer dans*, quoiqu'on lise dans *Racine* (Alexandre) :

> *Dans* les cœurs les plus durs *inspireront* l'amour.

—Attirer et recevoir l'air dans les poumons. — S'INSPIRER, v. pron.

INSTABILITÉ, subst. fém. (*eincetabilité*) (en lat. *instabilitas*), manque de *stabilité*, de solidité. Il ne se dit qu'au fig. : *instabilité de la fortune, des choses humaines, du cœur humain*.

INSTABLE, adj. des deux genres (*eincetable*), qui n'est pas *stable*.

INSTABLEMENT, adv. (*eincetableman*), sans *stabilité*. Inusité.

*INSTALLATION, subst. fém. (*eincetalâcion*), action d'*installer*; action par laquelle on est mis en possession.

INSTALLÉ, E, part. pass. de *installer*.

INSTALLER, v. act. (*eincetalé*) (du lat. *in*, dans, sur, et *stallus*, stalle, siége des chanoines au chœur; *asseoir un bénéficier sur sa stalle*), mettre quelqu'un en possession d'une dignité, en lui faisant prendre la place qui lui appartient : *installer dans une dignité*. — S'INSTALLER, v. pron. : *s'installer dans une maison*, s'y établir.

INSTAMMENT, adv. (*eincetaman*), avec *instance*, d'une manière pressante.

***INSTANCE**, subst. fém. (*eincetance*) (en latin *instantia*, fait de *instare*, insister, presser fortement), sollicitation pressante. On ne le dit en ce sens qu'au plur. : *faire de grandes, de vives instances*.—Demande en justice : *former, vider une instance*.—En t. d'école, preuve, et plus souvent objection nouvelle qu'on ajoute à celle qu'on a avancée.

INSTANT, subst. mas. (*eincetan*), moment, le plus petit espace de temps : *la gloire de ce monde passe en un instant*. — On appelle *instant*, en mathématiques, une partie du temps si petite qu'elle ne nous paraît pas divisible, quoiqu'elle le soit réellement.— *A l'instant*, loc. adv., tout-à-l'heure, à l'heure même.

INSTANT, E, adj. (*eincetan, tante*), pressant, imminent : *prière instante*.

INSTANTANÉ, E, adj. (*eincetantané*), qui ne dure qu'un *instant* : *ce mouvement n'a été qu'instantané*.

INSTANTANÉITÉ, subst. fém. (*eincetantané-ité*), t. didactique, existence *instantanée*.

INSTANTANÉMENT, adv. (*eincetantanéman*), d'une manière *instantanée*.

*à l'*INSTAR, loc. adv. (*aleincetar*), t. de pratique emprunté du lat., à la manière, à l'exemple de...

INSTAURATEUR, subst. mas. (*eincetôrateur*), celui qui élève un monument, ou qui rétablit une chose détruite.

***INSTAURATION**, subst. fém. (*eincetôrâcion*) (du lat. *instauratio*, fait dans le même sens de *instaurare*, dont les racines sont *instar*, comme, et *novare*, renouveler ; *rétablir de manière à faire paraître nouveau*), établissement, rétablissement solennel.

INSTAURÉ, E, part. pass. de *instaurer*.

INSTAURER, v. act. (*eincetôré*), restaurer, renouveler, réparer, réédifier.—S'INSTAURER, v. pron.

INSTIGATEUR, subst. mas., **INSTIGATRICE**, subst. fém. (*eincetiguateur, trice*) (en latin *instigator*), celui, celle qui incite, qui pousse à faire quelque chose : *c'est lui qui a été l'instigateur de...*— Adj. : *amour instigateur*. L'*Académie* ne fait de ce mot qu'un subst.

INSTIGATION, subst. fém. (*eincetiguâcion*), (en latin *instigatio*), incitation, suggestion, sollicitation pressante par laquelle on pousse quelqu'un à faire quelque chose de mauvais : *il l'a fait à l'instigation de...*

INSTIGATRICE, subst. fém. Voy. INSTIGATEUR.

INSTIGUÉ, E, part. pass. de *instiguer*.

INSTIGUER, v. act. (*eincetiguié*) (en lat. *instigare*, fait du grec στιζω, je pique, j'aiguillonne; deuxième aoriste, εστιγον ; pousser, *presser de la même manière qu'on pique* les animaux avec l'aiguillon pour les faire aller plus vite), pousser, inciter à faire quelque chose. — S'INSTIGUER, v. pron. Il est fort peu usité.

INSTILLATION, subst. fém. (*eincetilâcion*), action d'*instiller*.

INSTILLÉ, E, part. pass. de *instiller*.

INSTILLER, v. act. (*eincetilé*) (en latin *instillare*, formé de *in*, dans, et de *stillare*, dégoutter, distiller, dont la racine est *stilla*, goutte. Les Grecs disent, dans le même sens, ενσταλαζειν, fait de σταζειν, dégoutter), faire couler, verser goutte à goutte : *instiller quelques gouttes de... dans une plaie*, etc. — Fig., inspirer insensiblement, en parlant d'erreurs, etc.

***INSTINCT**, subst. mas. (*eincetein*) (en lat. *instinctus*, fait de *instinguere*, pousser, porter, exciter), certain sentiment et mouvement naturel qui dirige les animaux. — Fig., en parlant de l'homme, premier mouvement sans réflexion ; sentiment indélibéré.

INSTINCTIF, adj. mas., au fém. **INSTINCTIVE** (*einceteinktif, tive*), qui vient de l'*instinct* ; qui est produit par l'*instinct*.

INSTINCTIVE, adj. fém. Voy. INSTINCTIF.

INSTINCTIVEMENT, adv. (*einceteinktiveman*), par *instinct*.

INSTINCTIVITÉ, subst. fém. (*einceteinktivité*), sens, organe de l'être *instinctif*.

***INSTIPULÉ, E**, adj. (*eincetipulé*), t. de bot., sans *stipules*.

INSTITOIRE, adj. des deux genres (*eincetitoure*), t. de jurispr. : *action institoire*, exercée contre le maître avec lequel on a traité.

INSTITUÉ, E, part. pass. de *instituer*.

INSTITUER, v. act. (*eincetitu-é*) (en lat. *instituere*, formé de *in*, dans, et *statuere*, établir), établir quelque chose de nouveau : *instituer des jeux, une fête*. — Établir en charge, en fonction : *instituer un officier public*, etc. — Nommer, faire un héritier par testament. — S'INSTITUER, v. pron.

***INSTITUT**, subst. mas. (*eincetitu*) (en lat. *institutum*, fait de *instituere*, établir), manière de vivre selon une certaine règle. — Cette règle elle-même. — Établissement littéraire formé à Paris pour s'y occuper à perfectionner les sciences et les arts ; il est composé de cent quarante-quatre membres résidants et d'un pareil nombre d'associés, divisés en quatre classes, dont chacune est subdivisée en plusieurs sections. Il forme cinq académies. L'Italie a depuis long-temps, sous le nom d'*Institut de Bologne*, un très-bel établissement, à peu près du même genre.

INSTITUTAIRE, subst. mas. (*eincetitutère*), nom qu'on donne quelquefois aux professeurs des *Institutes* de Justinien.

***INSTITUTES**, subst. fém. plur. (*eincetitute*), les principes et éléments du droit romain, rédigés par ordre de *Justinien*. — On dit aussi, mais rarement, *Instituts* ; alors il est mas. plur.

INSTITUTEUR, subst. mas., **INSTITUTRICE**, subst. fém. (*eincetituteur, trice*) (en lat. *institutor*), celui, celle qui a établi, *institué* quelque ordre religieux, etc. — Il se disait anciennement pour précepteur ou gouverneur d'un jeune homme. —On appelle aujourd'hui *instituteurs* et *institutrices*, ceux ou celles qui tiennent des écoles ou des pensions pour l'instruction de la jeunesse.

INSTITUTIF, adj. mas., au fém. **INSTITUTIVE** (*eincetitutif, tive*), qui établit.

***INSTITUTION**, subst. fém. (*eincetitucion*) (en lat. *institutio*), action par laquelle on *institue*. —La chose *instituée* : *pieuse, sainte institution*. —Maison où l'on élève les jeunes gens.— Éducation d'un enfant. En ce sens, il est moins usité. — *Institution d'héritier*, t. de droit, nomination d'un héritier.

INSTITUTS, subst. mas. plur. Voy. INSTITUTES, qui seul doit se dire.

INSTITUTIVE, adj. fém. Voy. INSTITUTIF.

INSTITUTRICE, subst. fém. Voy. INSTITUTEUR.

INSTRUCTEUR, subst. mas. (*eincetrukteur*), celui qui *instruit*. Il se dit surtout de l'officier chargé d'*instruire* les nouveaux enrôlés : *un instructeur* ; et adj. : *capitaine, officier instructeur*. —Au palais, le juge chargé de l'*instruction* d'une affaire se nomme *juge instructeur*.

***INSTRUCTIF**, adj. mas., au fém. **INSTRUCTIVE** (*eincetruktif, tive*), qui *instruit*. Il ne se dit que des choses.

***INSTRUCTION**, subst. fém. (*eincetrukcion*) (en lat. *instructio*), éducation : *l'instruction de la jeunesse*. — Préceptes qu'on donne pour *instruire* : *instructions salutaires*. — Connaissance qu'on donne : *faire un mémoire pour l'instruction de...* — On appelle *instruction pastorale*, un mandement d'un évêque sur quelque point de doctrine. — *L'instruction d'un procès*, tout ce qui est nécessaire pour mettre un procès en état d'être jugé.—*Juge d'instruction*, celui qui est chargé d'*instruire* un procès. — Au plur., ordres donnés à un envoyé, à un ambassadeur, etc.

INSTRUCTIVE, adj. fém. Voy. INSTRUCTIF.

INSTRUIRE, v. act. (*eincetruire*) (du latin *instruere*, dresser, former, et qui signifie proprement, bâtir, construire), enseigner, donner des leçons, des préceptes pour les sciences ou pour les mœurs. — On le dit par extension des animaux : *instruire un chien à danser*, etc. — Neut. : *son exemple instruisait mieux que ses discours*.— Informer, donner connaissance de... *Boileau* a dit (Satire x) :

> . . . . Pour n'être pas *instruit*
> A quels discours malins le mariage expose.

Pour *des discours malins auxquels*, etc. C'est une faute ; parce qu'on *n'instruit pas à une chose*, mais *d'une chose*. La même faute se lit dans *Racine* (Britannicus) :

> Je puis l'*instruire* au moins combien sa confidence...

— Au palais, mettre une affaire en état d'être jugée. — *Instruire le procès de quelqu'un*, lui faire son procès en matière criminelle. — S'INSTRUIRE, v. pron., recueillir par soi-même de l'instruction, et se la communiquer mutuellement : *s'instruire dans un art*. — S'informer : *le procès s'instruit*.

INSTRUISABLE, adj. des deux genres (*eincetruizable*), que l'on peut *instruire*.

INSTRUISANT, E, adj. (*eincetruizan, zante*), qui *instruit* : *leçon instruisante*.

INSTRUIT, E, part. pass. de *instruire*, et adj. : *homme instruit*. — Informé : *bien, mal, instruit*. — *Procès instruit*, en état d'être jugé.

***INSTRUMENT**, subst. mas. (*eincetruman*) (en lat. *instrumentum*), tout ce qui sert à faire quelque chose. — Plus particulièrement, outil qui sert à l'ouvrier, à l'artiste. Voy. OUTIL. — *Instrument de musique*, destiné à rendre des sons harmonieux. — En t. de pratique, acte public, contrat, etc. *Instrument* est vieux dans ce sens ; on ne dirait plus aujourd'hui, en parlant d'un acte notarié, par exemple : *c'est un instrument authentique*. — On appelle, en artillerie, *instrument balistique*, un *instrument* qui sert au jet des bombes. — *Instruments d'astronomie*, les lunettes, cercles ou machines de toute espèce dont les astronomes se servent pour observer les astres, et mesurer leurs mouvements. — *Instrument des passages*, une lunette fixée dans le plan du méridien, qui se meut verticalement dans ce plan, et dont on se sert pour observer le passage des astres au méridien ; *instrument des hauteurs correspondantes*, un *instrument* dont on se sert pour déterminer les hauteurs des astres à distances égales du méridien, avant et après leur passage dans la ligne méridienne du ciel : le principal usage de cet *instrument* est de régler les pendules, en déterminant le point du midi vrai du lieu de l'observation ; *instrument pour prendre hauteur*, un *instrument* dont on se sert pour prendre la hauteur du soleil et des autres astres, et pour trouver l'heure vraie sans calcul, etc.

INSTRUMENTAIRE, adj. des deux genres (*eincetrumantère*), celui qui assiste l'officier public qui *instrumente*.

***INSTRUMENTAL, E**, adj. (*eincetrumantal*) : *cause instrumentale*, qui sert d'*instrument* ; *musique instrumentale*, qui est faite pour les *instruments*. Cet adj. paraît être inusité au plur. mas.

INSTRUMENTATIF, adj. mas., au fém. **INSTRUMENTATIVE** (*eincetrumantatif, tive*), qui sert à *instrumenter*.

INSTRUMENTATION, subst. fém. (*eincetrumantâcion*), art de rendre la musique avec des *instruments* ; ce qui a rapport aux *instruments*. — Art de disposer dans une partition les différents *instruments* d'un orchestre.

INSTRUMENTATIVE, adj. fém. Voy. INSTRUMENTATIF.

INSTRUMENTÉ, partic. pass. de INSTRUMENTER.

INSTRUMENTER, v. neut. (*eincetrumanté*) (du latin *instrumentum*, acte judiciaire), faire des contrats, des exploits et autres actes publics. — T. de musique, faire l'*instrumentation* d'un morceau de musique.—S'INSTRUMENTER, v. pron.

INSTRUMENTISTE, subst. mas. (*eincetrumantiste*), musicien qui joue d'un *instrument*.

INSU, subst. mas. (*einçu*) (du latin *inscius*) ; il n'est d'usage qu'avec la particule *à*, dans ces manières de parler adverbiales : *à mon insu*, *à votre insu*, *à leur insu*, sans qu'on en ait eu connaissance. Presque tous les lexicographes, et l'Académie elle-même, écrivent *insu* et *insçu* : cependant celle-ci semble pencher plutôt pour le premier que pour le second, car elle renvoie de *insçu* à *insu*. Ce mot, qui est tout latin, devrait s'écrire comme en latin ; autrefois, ceux qui faisaient venir *savoir* de *scire* écrivaient même *sçavoir*, et quelques-uns veulent encore qu'on orthographie toujours le part. pass. de ce verbe, *sçu* et non pas *su*. Nous dirons que l'usage a autorisé la suppression du *ç* dans *savoir*, parce que ce mot vient plutôt de *sapere* que de *scire*, et, d'après ceci, nous ne saurions faire un crime à ceux qui écrivent *insu*. Voy. INSÇU.

INSUBMERGIBLE, adj. des deux genres (*einçubmèrejible*), qui ne peut être *submergé*.—On dit aussi *insubmersible*.

INSUBORDINATION, subst. fém. (*einçubordinâcion*), défaut, manque de *subordination*.

INSUBORDONNÉ, E, adj. (*einçubordoné*), qui a l'esprit d'*insubordination*.

INSUBSTANTIEL, adj. mas., au fém. **INSUBSTANTIELLE** (*einçubecetanciéle*), qui ne tombe pas sous les sens. (*Montaigne*.) Peu usité.

INSUCCÈS, subst. mas. (*einçukcè*) (de la particule négative *in*, et du subst. *succès*), défaut

de *succès*. Mot employé aujourd'hui par un assez grand nombre d'écrivains, et qui doit être regardé comme adopté par l'usage. Voici cependant ce que se demandait *Laveaux* à son sujet : « Qu'est-ce qu'un *insuccès ?* c'est un défaut de *succès*. Or, je ne crois pas qu'on puisse indiquer par un substantif un défaut, une absence qui ne suppose pas quelque qualité positive. L'idée est toute négative. On peut dire qu'*un homme n'a pas eu de succès*, mais on ne peut pas dire qu'*il a eu un insuccès*. Un *insuccès* n'est pas plus admissible qu'*un inbonheur, une inprospérité, une inréussite*.» Si le mot n'était pas aussi généralement connu qu'il l'est aujourd'hui, nous raisonnerions comme *Laveaux*; mais bien certainement on nous trouverait ridicules de venir lutter contre tous ceux qui ont adopté ce mot.

INSUCCESSIF, adj. mas., au fém. **INSUCCESSIVE** (*einçukcècecif, cive*), qui n'est pas *successif*. Peu usité.

INSUCCESSIVE, adj. fém. Voy. INSUCCESSIF.

INSUFFISAMMENT, adv. (*einçufizaman*), d'une manière *insuffisante*. Presque inusité.

INSUFFISANCE, subst. fém. (*einçufizance*) (en latin *insufficientia*), manque de *suffisance* : *l'insuffisance des raisons*, etc. — INSUFFISANCE, INCAPACITÉ, INAPTITUDE. (*Syn.*) L'*insuffisance* vient du défaut de proportion entre les moyens et la fin ; l'*incapacité*, de la privation des moyens ; et l'*inaptitude*, de l'impossibilité d'en acquérir. On peut souvent suppléer à l'*insuffisance*; on peut quelquefois réparer l'*incapacité*; mais l'*inaptitude* est sans remède. (*Beauzée.*)— L'*insuffisance* consiste dans le rapport des moyens employés et de l'effet à produire. *Je connais mon insuffisance*, c'est-à-dire, j'ai comparé ce que je puis avec ce qu'on exige, et j'ai reconnu qu'il n'y avait point d'égalité entre mon talent et la fonction qu'on m'impose.

INSUFFISANT, E, adj. (*einçufizan, zante*) (en latin *insufficiens, non sufficiens*), qui ne *suffit* pas.—Ignorant, incapable. Il est hors d'usage en ce sens.

INSUFFLATION, subst. fém. (*einçuflâcion*) (du latin *insufflare, sufflare in*, souffler dans, sur), t. de médec., action de *souffler* dans quelque cavité du corps, pour transmettre à une partie affectée le remède qui lui convient.

INSUFFLÉ, E, part. pass. de *insuffler*.

INSUFFLER, v. act. (*einçuflé*) (en lat. *insufflare*), souffler dedans.—T. de chir., introduire un remède, un liquide en *soufflant*.— S'INSUFFLER, v. pron.

***INSULAIRE**, subst. et adj. des deux genres (*einçulère*) (en latin *insularius* ou *insularis*, fait de *insula*, île), habitant d'une île. — Adj. : *les peuples insulaires*.—Chez les anciens Romains, 1° esclave qui gardait une maison isolée et formant une île ; 2° celui qui faisait payer les loyers des maisons ; 3° esclave transporté dans quelque île, et qu'on employait pour toujours aux travaux publics.

INSULARISÉ, E, part. pass. de *insulariser*.

INSULARISER, v. act. (*einçularizé*), rendre *insulaire*. — S'INSULARISER, v. pron., se fixer dans une île. Mot inusité forgé par *Boiste*.

INSULTABLE, adj. des deux genres (*einçultable*), exposé à l'*insulte* : *un poste insultable*, qui peut être *insulté*.

INSULTANT, E, adj. (*einçultan, tante*), qui *insulte*; qui est propre à *insulter*.

INSULTE, subst. fém. (*einçulete*) (en lat. *insultatio*, fait de *insultare*, insulter), mauvais traitement de fait ou de paroles, avec dessein d'offenser. *Boileau* (*Lutrin*, chant V) a employé *insulte* au masculin :

> Évrard seul, en un coin prudemment retiré,
> Semblait être à l'abri de l'*insulte* sacré ;

et (chant VI) :

> A mes autels sacrés font un profane *insulte*.

Ce mot, en effet, était autrefois, suivant l'*Académie*, du genre masculin. Aujourd'hui il ne peut être employé qu'au fém.—*Mettre une place hors d'insulte*, la fortifier de façon qu'elle ne puisse être prise d'emblée.

INSULTÉ, E, part. pass. de *insulter*.

***INSULTER**, v. act. (*einçuleté*) (en lat. *insultare*), faire *insulte*.— On dit neut. : *insulter à*, prendre avantage du malheur, de la misère de quelqu'un pour l'*insulter* : *il ne faut pas insulter aux misérables*.—Pascal a dit (*Provinciales*, lett. II) : *et insultant contre le premier qui s'opposait à son avis*. C'est une faute; *on insulte quelqu'un*, et non pas *contre quelqu'un*. Il paraît, au reste, que cette faute n'est qu'un simple latinisme, et que *Pascal* a employé *insulter* dans l'acception propre du latin *insultare*, sauter sur ou contre, formé de la prép. *in*, sur ou contre, et de *saltare*, fréquentatif de *salire*, sauter. Ce n'est que par extension qu'*insultare* signifie *faire insulte*. — En t. de guerre, *insulter une place*, l'attaquer hautement et à découvert. — S'INSULTER, v. pron., se faire *insulte* de part et d'autre.

INSUPÉRABLE, adj. des deux genres (*einçupérable*) (en lat. *insuperabilis*), qu'on ne peut surpasser : *talent insupérable*. Mot inusité et qui n'est que latin.

INSUPPORTABLE, adj. des deux genres (*einçuportable*), qui ne peut être *supporté* ou souffert; intolérable.

INSUPPORTABLEMENT, adv. (*einçuportableman*), d'une manière *insupportable*.

INSURGÉ, subst. mas. (*einçurjé*). Ce mot ne s'emploie guère au sing. *Les insurgés*, ceux qui se sont révoltés contre l'autorité légitime.

INSURGÉ, E, part. pass. de *insurger*, et adj.

INSURGENCE, subst. fém. (*einçurjance*), état d'*insurrection* continuée ou soutenue.

INSURGENTS, subst. mas. plur. (*einçurjan*) (en latin *insurgens*, fait de *insurgere*, s'élever contre.) Ce mot ne s'est dit autrefois que de certains corps de troupes levées extraordinairement pour le service de l'état.— On l'a appliqué dans la suite aux peuples de la Nouvelle-Angleterre, lorsqu'ils se sont séparés de la métropole. — Révoltés, rebelles; dans ce dernier sens, on dit plus souvent *insurgés*.

INSURGER, v. act. (*einçurjé*), soulever, révolter, porter un peuple à la révolte.—S'INSURGER, v. pron., se révolter.

INSURMONTABLE, adj. des deux genres (*einçurmontable*), qu'on ne peut *surmonter*.

INSURMONTABLEMENT, adv. (*einçurmontableman*), d'une manière *insurmontable*.

INSURRECTEUR, adj. mas., au fém. **INSURRECTRICE** (*einçurerèkteur, trice*), qui *insurge* : *comité insurrecteur*; *cabale insurrectrice*.

INSURRECTION, subst. fém. (*einçurerèkcion*) (du latin *in*, contre, et *surgere*, se lever), soulèvement d'un peuple entier contre ceux qui l'oppressent ou le gouvernant. Ceux qui emploient cette expression y attachent aujourd'hui une idée de droit et de justice. L'usage de ce mot, d'abord borné à la Pologne, s'est étendu depuis aux colonies anglaises, etc. Il y avait anciennement un droit d'*insurrection* accordé aux citoyens de Crête, lorsque la magistrature abusait de sa puissance pour transgresser les lois. L'*insurrection*, au reste, diffère de la *révolte*, de la *sédition* et de l'*émeute*, en ce que la *révolte* est proprement le mouvement partiel de quelques factieux contre l'autorité qui gouverne ; la *sédition* est un mouvement de mécontentement et d'agitation répandu dans l'esprit du peuple, l'*émeute* est le mouvement passager d'une petite partie du peuple, causé par quelque léger mécontentement.

INSURRECTIONNEL, adj. mas., au fém. **INSURRECTIONNELLE** (*einçurerèkcionèle*), qui tient de l'*insurrection* : *mouvement insurrectionnel*.

INSURRECTIONNELLE, adj. fém. Voyez INSURRECTIONNEL.

INSURRECTIONNELLEMENT, adv. (*einçurerèkcionèleman*), par l'*insurrection*, par la révolte, d'une manière *insurrectionnelle*.

INSURRECTRICE, adj. fém. Voyez INSURRECTEUR.

INSUSCEPTIBLE, adj. des deux genres (*einçucèpetible*), qui n'est pas *susceptible*.

INTABULÉ, E, part. pass. de *intabuler*.

***INTABULER**, v. act. (*eintabulé*) (de la prép. lat. *in*, sur, et de *tabula*, tableau), mettre le nom de quelqu'un sur le *tableau* ou la liste des membres d'un corps, d'une communauté. Mot inusité forgé par *Boiste*.

INTACT, E, adj. (*eintakte*) (en lat. *intactus*, *non tactus*, non touché), qui est demeuré pur, entier, parce qu'on n'y a pas touché : *le dépôt s'est trouvé intact*. — Fig. : *matière intacte*, qui n'a point été traitée.—*Réputation intacte*, qui n'a jamais été attaquée, ou sur laquelle la calomnie n'a pu laisser aucun soupçon.—*Vertu, probité intacte*, vertu, probité qui est à l'abri de toute espèce de reproche. On dit aussi dans ce dernier sens : *c'est un homme intact*, pour dire, un homme évidemment irréprochable, auquel on n'a jamais eu droit de reprocher rien de malhonnête.

INTACTILE, adj. des deux genres (*eintaktile*) (en lat. *intactilis*, formé de *in* négatif, et de *tangere*, toucher), qui ne peut tomber sous le sens du *tact*.

INTAILLE, subst. fém. (*eintâ-ie*) (de l'italien *intaglio*, gravure, ciselure), pierre gravée en creux.

INTANGIBLE, adj. des deux genres (*eintanjible*), qui échappe au *tact*.

INTARISSABLE, adj. des deux genres (*eintariçable*), qui ne peut se *tarir*, s'épuiser.

INTARISSABLEMENT, adv. (*eintariçableman*), d'une manière *intarissable*.

INTÉGRAL, E, adj. (*eintégueral*) (du latin *integer*, entier), t. de math., *calcul intégral*, calcul par lequel on trouve une quantité finie dont on connaît la partie infiniment petite ou la différentielle. C'est l'inverse du calcul différentiel.—On dit subst., au fém. : *l'intégrale d'une partie différentielle*, la quantité finie dont cette différentielle est la partie infiniment petite.—Il n'a pas de plur. mas.

INTÉGRALEMENT, adv. (*eintégueraleman*), entièrement.

INTÉGRALITÉ, subst. fém. (*eintégueralité*), état d'une chose entière, complète. Ce mot manque dans l'*Académie*.

INTÉGRANT, E, adj. (*eintégueran, rante*); il ne se dit que dans cette phrase : *parties, molécules intégrantes*, qui composent l'*intégrité* d'un tout.

INTÉGRATION, subst. fém. (*eintéguerâcion*), t. de math., action d'*intégrer*.

INTÈGRE, adj. des deux genres (*eintéguere*) (en lat. *integer*), qui n'est pas endommagé ; complet. —Qui a une grande *intégrité*, une probité incorruptible.

INTÉGRÉ, E, part. pass. de *intégrer*.

INTÉGRER, v. act. (*eintégueré*), t. de math., trouver l'*intégrale* d'une quantité différentielle.

***INTÉGRITÉ**, subst. fém. (*eintéguerité*) (en lat. *integritas*), état d'un tout qui a toutes ses parties. État parfait d'une chose bien saine.—Probité, vertu incorruptible.

INTÉGUMENT, subst. mas. (*eintéguman*) (en lat. *integumentum*, fait de *tegere*, couvrir), t. d'anat., peau ou membrane qui *couvre* les parties intérieures du corps.

***INTELLECT**, subst. mas. (*eintèlèlèkte*) (en lat. *intellectus*), t. didactique, entendement.

INTELLECTIF, adj. mas., au fém. **INTELLECTIVE** (*eintèlèktif, tive*), appartenant à *l'intellect* : *la puissance intellective*.

INTELLECTION, subst. fém. (*eintèlèkcion*) (en lat. *intellectio*), t. didactique, action par laquelle l'entendement comprend, conçoit une chose.

INTELLECTIVE, adj. fém. Voyez INTELLECTIF. — Subst. fém., t. didactique, intelligence, esprit.

INTELLECTUALISÉ, E, part. pass. de *intellectualiser*.

INTELLECTUALISER, v. act. (*eintèlèlèktu-alizé*), élever, mettre au rang des choses *intellectuelles*.— S'INTELLECTUALISER, v. pron.

***INTELLECTUEL**, adj. mas., au fém. **INTELLECTUELLE** (*eintèlèlèktu-èle*) (en lat. *intellectualis*), qui tient de l'*intellect*, qui est dans l'entendement.—Spirituel, par opposition à matériel : *l'âme est une substance intellectuelle*.

INTELLECTUELLE, adj. fém. Voy. INTELLECTUEL.

INTELLECTUELLEMENT, adv. (*eintèlèlèktu-èleman*), en soi, dans l'intelligence, d'une manière purement *intellectuelle*.

INTELLIGEMMENT, adv. (*eintèlelijaman*) (en lat. *intelligenter*), avec connaissance, avec *intelligence*.

***INTELLIGENCE**, subst. fém. (*eintèlelijance*) (en lat. *intelligentia*, fait de *intelligere*, comprendre, concevoir, dont les racines sont *intus*, en grec ἐντος, au-dedans, intérieurement, et *legere*, fait du grec λεγειν, cueillir, amasser, saisir, lire : *lecture ou perception intérieure, qui nous donne une parfaite connaissance des choses*), faculté, capacité de connaître, de comprendre : *l'homme est doué d'intelligence*.— Connaissance, compréhension : *l'intelligence des langues, des affaires*. — Amitié réciproque : *être en bonne intelligence*.— Accord, correspondance : *être d'intelligence avec...* — L'*Académie* dit : *ils sont d'intelligence pour vous tromper*. Racine a dit :

> Tous deux à vous tromper ils sont d'*intelligence*.

Lequel de ces deux régimes est le meilleur ? Tous deux paraissent bons; il semble que le premier a rapport aux mesures concertées pour tromper, et le second au concert de l'action. — Substance purement spirituelle : *Dieu est la souveraine in-*

telligence.—*Les intelligences célestes*, les anges. — T. de guerre : *avoir des intelligences dans une ville*, correspondre avec des espions, des traîtres.

INTELLIGENT, E, adj. (*eintèlelijan, jante*) (en lat. *intelligens*, fait de *intelligere*, comprendre), qui a du bon sens et de la pénétration. — Habile, versé en quelque matière.

INTELLIGENTIEL, adj. mas., au fém. INTELLIGENTIELLE, (*eintèlelijancièle*), qui appartient aux facultés de l'*intelligence*.

INTELLIGENTIELLE, adj. fém. Voy. INTELLIGENTIEL.

INTELLIGIBILITÉ, subst. fém.(*eintèlelijibilité*), netteté du discours qui le rend *intelligible*, facile à comprendre.

*INTELLIGIBLE, adj. des deux genres (*eintèlelijible*) (en lat. *intelligibilis*, fait de *intelligere*, comprendre), qui peut être ouï facilement et distinctement.—Qui est aisé à comprendre.—T. didactique, qui est l'objet de l'entendement : *être intelligible*.

INTELLIGIBLEMENT, adv. (*eintèlelijibleman*), d'une manière *intelligible*.

INTEMPÉRAMMENT, adv. (*eintanpéraman*) (en lat. *intemperanter*), avec *intempérance*.

*INTEMPÉRANCE, subst. fém. (*eintanpérance*) (en lat. *intemperantia*), vice opposé *à la tempérance*.—Tout excès opposé à la modération dans les appétits sensuels. — On dit figur. : *intempérance de langue*, pour désigner le défaut de ceux qui parlent beaucoup, sans prudence et sans retenue.

INTEMPÉRANT, E, adj. (*eintanpéran, rante*) (en lat. *intemperans*), qui a de l'*intempérance*; qui est sans retenue. — Il est aussi substantif : *l'intempérant ruine sa santé par ses excès*.

INTEMPÉRÉ, E, subst. et adj. (*eintanpéré*) (en lat. *intemperatus*, formé de *in* négatif, et de *temperantia*, tempérance, modération, retenue), déréglé dans ses passions, dans ses appétits.

*INTEMPÉRIE, subst. fém. (*eintanpéri*) (en lat. *intemperies*), déréglement dans l'air ou dans les humeurs du corps humain. *Il y a intempérie dans l'air*, lorsqu'il est trop froid ou trop chaud, relativement à la saison; *dans la mer*, lorsque son agitation en rend la navigation périlleuse; *dans un climat*, lorsque les habitants en sont incommodés; *dans les humeurs*, lorsqu'il s'y excite un mouvement contraire à l'état de santé; *dans les saisons*, lorsqu'elles sont plus chaudes ou plus froides qu'on n'a coutume de les éprouver sous le climat.

INTEMPESTIF, adj. mas., au fém. INTEMPESTIVE (*eintanpècetif, tive*) (en lat. *intempestivus*), hors de saison; qu'il n'est pas à propos de faire.

INTEMPESTIVE, adj. fém. Voy. INTEMPESTIF.

INTEMPESTIVEMENT, adv. (*eintanpècetiveman*), à contre-temps, mal à propos.

INTENABLE, adj. des deux genres (*eintenable*), où l'on ne peut *tenir* : *situation, place intenable*.

*INTENDANCE, subst. fém. (*eintandance*), charge, ministère et fonction d'*intendant*. — Le temps que dure l'administration de l'*intendant*.— District où s'étend sa charge.— Hôtel de l'*intendant*. — Soin et conduite de certaines affaires, de certaines familles, de certains biens, etc.— Direction, administration.—*Intendance militaire*, administration financière de l'armée.

*INTENDANT, subst. mas. (*eintandan*) (du latin *intendens*, qui s'applique, qui donne son attention à une chose, fait de *intendere*, lequel dérive du grec ἐντείνειν, signifiant proprement *tendre avec force*, et figur., *tendre son esprit, l'appliquer à une chose, y donner son attention*), celui qui est préposé pour avoir la direction de certaines affaires : *intendant des finances, de la marine; intendant de la maison d'un riche particulier*, etc. — *Intendant militaire, sous-intendant militaire*, officiers chargés de l'administration de l'armée (solde, vivres, transports, etc.—On appelle aussi *intendant* celui qui possède le premier grade parmi les officiers civils de la marine. On l'a recréé dans les ports militaires depuis 1815.

INTENDANTE, subst. fém. (*eintandante*), la femme d'un *intendant*.

INTENDIT, subst. mas. (*eintandi*), preuve, allégation principale. Il est vieux et même hors d'usage.

INTENDU, E, adj. (*eintandu*), t. de médec., qui n'est pas tendu. Peu usité.

INTENSE, adj. des deux genres (*eintance*) (en lat. *intensus*, qui signifie proprement *tendu*), t. de physique, grand, fort, vif, ardent : *une chaleur intense, un amour intense*, etc.—En musique, *sons intenses*, ceux qui ont le plus de force, qui s'entendent de plus loin. — En t. de médec., on appelle *maladie intense*, celle dont les symptômes se manifestent avec beaucoup de force.

*INTENSIF, adj. mas., au fém. INTENSIVE (*eintancif, cive*), ce qui donne, ce qui a de l'*intensité*. On dit mieux *intense*.

INTENSION, subst. fém. (*eintancion*) (en latin *intensio*), le plus haut degré d'une qualité.—T. de médec., *la fièvre est dans sa plus grande intension*, dans sa plus grande force. On dit mieux *intensité*.

INTENSITÉ, subst. fém. (*eintancité*), degré de puissance, de force, d'activité d'une chose : *l'intensité du froid, du son*, etc.

INTENSIVE, adj. fém. Voy. INTENSIF.

INTENSIVEMENT, adv. (*eintanciveman*), avec *intensité*, véhémence.

INTENTÉ, E, part. pass. de *intenter*.

INTENTER, v. act. (*eintanté*) (du latin *intentare*, employé par Ulpien dans la même signification, et qui signifie proprement entendre, présenter, menacer), commencer : *intenter un procès, une accusation contre quelqu'un*.—S'INTENTER, v. pron.

INTENTION, subst. fém. (*eintancion*) (en latin *intentio*, fait de *intendere, tendere in*, tendre vers..., à...), dessein par lequel on *tend* à quelque fin : *avoir intention* ou *l'intention de...* — L'*Académie* dit : *il a intention de nuire*, et : *il a l'intention de nuire*. La différence qu'il peut y avoir entre ces deux expressions peut se tirer de la nature même des termes. Dans *il a intention, intention* est pris dans un sens indéfini. Ainsi on dira d'un homme qui, en général, a *intention* de nuire à quelqu'un, lorsqu'il en trouvera l'occasion, qu'*il a intention de nuire*. Dans *avoir l'intention*, le mot *intention* est déterminé par l'article; il signifie donc une *intention* particulière. Ainsi l'on dira : *il a l'intention de vous nuire*, en parlant d'un homme qui cherche à exécuter un dessein particulier qu'il a formé de nuire à quelqu'un. — Quelquefois un supérieur, pour adoucir l'expression d'un ordre formel, dit : *mon intention est que*, pour dire, *je veux que*. — En musique, motif : *l'intention de cet air*. —En t. de logique, connaissance d'une chose, ou la chose même connue. — *Ce n'est pas l'intention du fondateur*, se dit d'une chose faite contre la volonté de ceux qui en ont la principale administration ou direction. — *Faire une chose à l'intention de quelqu'un*, à sa considération, et pour lui faire plaisir. — Certains casuistes ont imaginé une certaine *direction d'intention*, à l'aide de laquelle ils peuvent mentir, médire, calomnier en sûreté de conscience : *il n'y a rien qu'on ne prétende justifier par la direction d'intention*. C'est en ce sens qu'on dit : *diriger ou dresser son intention*, la tourner vers une bonne fin. En style de dévotion, *faire des prières, donner des aumônes, dire des messes*, etc., *à l'intention de quelqu'un*; c'est faire ces choses dans le dessein qu'elles servent à le rendre agréable à Dieu.

INTENTIONNÉ, E, part. pass. de *intentionner*, et adj. (*eintancioné*), qui a quelque *intention*. Il ne se dit qu'avec *bien, mal*, ou *mieux*.

INTENTIONNEL, adj. mas., au fém. INTENTIONNELLE (*eintancionèle*), fait avec *intention* : *voyage intentionnel*.—Relatif à l'*intention* : *poser la question intentionnelle*. Mot nouveau dans les deux acceptions, et plus usité dans la seconde que dans la première. *Espèces intentionnelles*, selon quelques anciens, les images qu'ils supposaient sortir des corps pour frapper les sens, et qu'ils nommaient aussi *espèces impresses*.

INTENTIONNELLE, adj. fém. Voy. INTENTIONNEL.

INTENTIONNELLEMENT, adv. (*eintancionèleman*), dans, selon, en *intention*; d'après *intention*.

INTENTIONNER, v. act. (*eintancioné*), diriger l'*intention* sur... Peu en usage.

INTER-ARTICULAIRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*eintèrartikulère*), t. d'anat. : *cartilage interarticulaire*, qui est entre les *articulations* des os.

INTERCADENCE, subst. fém. (*eintèrekadance*), t. de médec., mouvement déréglé du pouls. Voy. INTERCADENT.

INTERCADENT, E, adj. (*eintèrekadan, dante*) (en lat. *intercadens*, part prés. de *intercadere* : entrecouper), t. de médec. : *pouls intercudent*, celui dont les battements sont déréglés, tantôt forts, tantôt faibles.

INTERCALAIRE, adj. des deux genres (*eintèrekalère*) (en lat. *intercularis*), qui est inséré dans un autre.—*Jour intercalaire*, jour qu'on ajoute au mois de février dans les années bissextiles. —*Lune intercalaire*, la treizième lune qui se trouve dans une année, de trois ans en trois ans.—*Mois intercalaire*, celui qu'on ajoute tous les trois ans aux années lunaires. C'est, en d'autres termes, la même chose que *lune intercalaire*. — *Vers intercalaires*, répétés plusieurs fois dans de petits poëmes anciens, tels que les ballades, etc.

INTERCALATEUR, subst. mas. (*eintèrekalateur*), qui fait des *intercalations* : *les intercalateurs font des prophéties après l'événement*.

INTERCALATION, subst. fém. (*eintèrekalàcion*) (en lat. *intercalatio*), action d'*intercaler*; chose *intercalée*.—Addition d'un jour, de quatre en quatre ans, au mois de février.

INTERCALÉ, E, part. pass. de *intercaler*.

INTERCALER, v. act. (*eintèrekalé*) (du lat. *intercalare*, formé de la prép. *inter*, entre, au milieu, et de *calare*, fait du grec καλεῖν, appeler en haussant la voix ; *appeler entre, insérer*. Chez les Romains, le jour *intercalaire* était annoncé à haute voix par les pontifes qui faisaient la cérémonie de l'*intercalation*), insérer.—Ajouter un jour aux années bissextiles.

*INTERCÉDER, v. neut. (*eintèrecédé*) (en latin *intercedere*, se mettre entre, intervenir, formé de *inter*, entre, et de *cedere*, approcher, venir, marcher), prier, solliciter en faveur de quelqu'un, afin de lui procurer quelque bien, ou de le garantir de quelque mal.—Des écrivains ont dit activement : *que nos vœux l'intercèdent*. C'est un solécisme.

INTERCEPTATION, subst. fém. (*eintèrecèpetàcion*), action d'*intercepter*, d'arrêter le cours de... —Son effet.

*INTERCEPTÉ, E, part. pass. de *intercepter*.

INTERCEPTER, v. act. (*eintèrecèpeté*) (en lat. *intercipere*, fait de *inter*, entre, au milieu, et de *capere*, prendre, saisir; *arrêter au passage*), arrêter, interrompre le cours : *intercepter la transpiration, les rayons de la lumière*. — *Intercepter une lettre*, la surprendre, l'empêcher de parvenir à sa destination. — S'INTERCEPTER, v. pron.

INTERCEPTION, subst. fém. (*eintèrecèpecion*), t. didactique, qui se dit en parlant de quelque chose dont le cours est interrompu : *interception des rayons de la lumière*. — On ne le dit point dans le sens d'*intercepter une lettre*, etc. — Les anciens appelaient ainsi une espèce de bandage dont ils faisaient usage, et qui consistait à couvrir tous les membres d'un malade de laine cardée qu'on y fixait par de larges bandes, depuis le bout des doigts jusqu'aux aisselles et aux aines.

INTER-CERVICAL, E, adj., au plur. mas. INTER-CERVICAUX (*eintèrecèrevikale, kô*), t. d'anat.; on appelle *muscles inter-cervicaux* les muscles inter-épineux.

*INTERCESSEUR, subst. mas. (*eintèrecèceur*), celui qui *intercède*. — Anciennement, officier que les gouverneurs des provinces envoyaient principalement pour lever les deniers du fisc et exiger les corvées.

INTERCESSION, subst. fém. (*eintèrecècion*), action, prière par laquelle on *intercède*.

INTERCIDENCE, subst. fém. (*eintèrecidance*), dans le plain-chant, passage qui se fait sur la dernière note d'un chant, ordinairement après un grand intervalle en montant.

INTERCIDON, subst. propre mas. (*eintèrecidon*), myth., dieu qui présidait à la coupe des bois.

*INTERCIDONA, subst. propre fém. (*eintèrecidona*), myth., divinité champêtre, révérée surtout par les bûcherons et par les charpentiers. C'est la même qu'*Intercidon*.

*INTERCIS, E, adj. (*eintèreci, cize*) (en lat. *intercisus*), coupé par morceaux, en parlant des martyrs. (*Boiste*.) Il est inusité.

INTERCISES, subst. mas. plur. (*eintèrecize*), chez les anciens, jours où l'on pouvait rendre la justice à certaines heures pendant l'inspection des entrailles des victimes.

INTER-CLAVICULAIRE, adj. des deux genres (*eintèreklavikulère*), t. d'anat.; il se dit des parties situées entre les *clavicules*.

INTER-COSTAL, E, adj. (*eintèrekocètale*) (en lat. *intercostalis*), t. d'anat., qui est entre les côtes. — Au plur. mas, *inter-costaux.*

INTERCURRENT, E, adj. (*eintèrekureran, rante*) (en lat. *intercurrens*, part. prés. de *intercurrere*, courir entre deux), t. de médec.: *pouls intercurrent*, pouls inégal, qui bat entre deux pulsations, dans le temps que l'artère devrait être en repos ou relâchée. — *Fièvres intercurrentes*, fièvres continues, qui paraissent indifféremment entre les fièvres stationnaires, tantôt plus, tantôt moins, sans dépendre de la constitution particulière de l'année. L'*Académie* ne fait ce mot qu'adj. fém.

INTERCURSION, subst. fém. Inusité. Voy. INCURSION.

INTERCUTANÉ, E, adj. (*eintèrekutané*) (en latin *intercus*, *intercutis*, fait de *inter*, entre, et de *cutis*, peau), t. d'anat. qui est entre la chair et la peau.

INTERDENTAIRE, adj. des deux genres (*eintèredantère*), t. d'art vétér.: *espace interdentaire*, qui se trouve entre les *dents*.

***INTERDICTION**, subst. fém. (*eintèredikcion*), suspension des officiers de justice ; défense qu'on leur fait d'exercer leurs charges. — *L'interdiction d'une personne* est la suspension des fonctions de sa charge ou de sa profession.—Les mineurs, les fils de famille et les femmes en puissance de mari, sont dans une espèce d'*interdiction* de s'obliger et de disposer sans être autorisés par ceux en la puissance desquels ils sont.— On prononce des *interdictions* contre des imbécilles, des furieux, des prodigues, des vieillards en enfance, afin qu'ils ne puissent faire aucun acte à leur détriment. — On dit aussi *interdiction de commerce*. Voy. INTERDIRE.

DU VERBE IRRÉGULIER **INTERDIRE:**

Interdîmes, 1re pers. plur. prét. déf.
Interdira, 3e pers. sing. fut. indic.
Interdirai, 1re pers. sing. fut. indic.
Interdiraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Interdirais, précédé de *j'*, 1re pers. sing. prés. cond.
Interdirais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Interdirait, 3e pers. sing. prés. cond.
Interdiras, 2e pers. fut. indic.

INTERDIRE, v. act. (*einteredire*); il se conjugue comme *dire*, excepté qu'à la seconde personne de l'indic. il fait *vous interdisez*, et à l'impér. *interdisez* (en lat. *interdicere*, formé de la prép. *inter*, qui a ici force de négation, et de *dicere*, dire, déclarer, ordonner), ordonner de ne pas faire, défendre : *on lui a interdit l'entrée de cette maison*.— Défendre à des officiers de justice d'exercer leurs charges. — En t. de palais, défendre à un particulier de contracter, de disposer de son bien, pour cause d'incapacité ou de dissipation. — *Interdire le feu et l'eau*, formule des Romains quand ils bannissaient. — Défendre par sentence aux ecclésiastiques l'exercice de leur ministère, la célébration des sacrements, etc. — Fig., étonner, troubler, déconcerter. En ce sens, il ne se dit que dans les temps composés. — S'INTERDIRE, v. pron., ne pas se permettre.—Se troubler.

DU VERBE IRRÉGULIER **INTERDIRE :**

Interdirez, 2e pers. plur. fut. indic.
Interdiriez 2e pers. plur. prés. cond.
Interdirions, 1re pers. plur. prés. cond.
Interdirons, 1re pers. plur. fut. indic.
Interdiront, 3e pers. plur. fut. indic.
Interdis, 2e pers. sing. impér.
Interdis, précédé de *j'*, 1re pers. sing. prés. indic.
Interdis, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.
Interdis, précédé de *j'*, 1re pers. sing. prét. déf.
Interdis, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Interdisaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Interdisais, précédé de *j'*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Interdisais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Interdisait, 3e pers. sing. imparf. indic.
Interdisant, part. prés.
Interdise, précédé de *que j'*, 1re pers. sing. prés. subj.
Interdise, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. prés. subj.
Interdisent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés indic.
Interdisent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.
Interdises, 2e pers. sing. prés. subj.
Interdisez, 2e pers. plur. impér.
Interdisez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.
Interdisiez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.
Interdisiez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Interdisions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Interdisions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.
Interdisons, 1re pers. plur. impér.
Interdisons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.
Interdisse, 1re pers sing. imparf. subj.
Interdissent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Interdisses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Interdissiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Interdissions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Interdit, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prés. indic.
Interdit, 3e pers. sing. prét. déf.
Interdît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.

***INTERDIT**, subst. mas. (*eintèredi*), censure ecclésiastique qui suspend les prêtres de leurs fonctions et de la célébration des sacrements dans les lieux soumis à l'*interdit*.

INTERDIT, E, part. pass. de *interdire*, et adj., suspendu de... — Troublé, étonné, déconcerté. Voy. CONFUS. — On appelle substantivement : un *interdit*, celui à qui l'on a ôté l'administration de son bien, ou contre qui on a prononcé une *interdiction* quelconque.

Interdîtes, 2e pers. plur. prét. déf. du verbe irrégulier INTERDIRE.

INTER-ÉPINEUSE, adj. fém. Voy. INTER-ÉPINEUX.

INTER-ÉPINEUX, adj. mas., au fém. **INTER-ÉPINEUSE** (*eintèrépineu, neuze*), t. d'anat., situé entre les apophyses *épineuses* des vertèbres. —Nom de certains muscles du cou, que Winslow appelle même les petits *épineux* du cou.

INTÉRESSANT, E, adj. (*eintèrèçan, çante*), qui *intéresse*.

INTERESSÉ, E, part. pass. de *intéresser*, et adj., qui est fort attaché à ses *intérêts*.

INTÉRESSÉ, E, subst. (*eintèrécé*), celui, celle qui a un *intérêt* dans une affaire de finance ou de commerce, dans une compagnie, dans une entreprise, etc.— Qui a *intérêt* à quelque chose.— On appelle *intéressé*, *intéressée*, un homme, une femme qui aime le gain, et ne fait rien gratuitement.

INTÉRESSER, v. act. (*eintèrècé*) (du latin *interesse*, *esse inter*, intervenir, se mettre entre, au milieu), faire prendre part à... : *vos procédés m'ont intéressé à votre bonheur*. — Faire entrer quelqu'un dans une affaire, en sorte qu'il ait part au profit. — Donner quelque chose à quelqu'un pour le rendre favorable à une affaire, etc. — Émouvoir, toucher de quelque passion : *cette tragédie intéresse les spectateurs* ; et neutralement : *ce roman n'intéresse pas*. — Importer : *en quoi cela vous intéresse-t-il ?*—Engager : *tout vous intéresse à...* — Attacher : *le gros jeu intéresse*. — *Intéresser le jeu*, le rendre plus *intéressant* en jouant gros jeu. — S'INTÉRESSER, v. pron., prendre part à quelque chose, y prendre *intérêt*.

***INTÉRÊT**, subst. mas. (*eintèré*), en général ce qui *intéresse*, ce qui importe ou à l'honneur ou à l'utilité : *intérêt public; c'est l'intérêt qui gouverne tout; il n'a que ses intérêts en vue*. — En particulier et absolument, ce qui concerne le lucre, le profit : *il est au-dessus de l'intérêt*. — Portion qu'on a dans une société de commerce, dans une entreprise, etc. — Profit que l'on retire de l'argent prêté : *petit intérêt; gros intérêt*. — On dit que *l'intérêt est à tant pour cent par mois, par an*, pour dire qu'autant de fois que cent est contenu dans le capital, autant de fois on tire pour l'intérêt le nombre désigné par *tant*. — On dit aussi que *l'intérêt est à tel denier*, pour dire qu'autant de fois que le nombre qui marque le denier est contenu dans le capital, autant de fois on tire l'*intérêt*. Ainsi, ce denier étant 18, l'*intérêt* est un pour 18 : *intérêt au denier 20; intérêt à 5 pour cent*. — *Intérêts lunaires*, se dit, dans le commerce du Levant, des *intérêts* usuraires qu'exigent les juifs, et qui se paient à tant pour cent par *lune*.—En t. de jurispr., on appelle *intérêts civils*, une somme d'argent que l'on adjuge en matière criminelle, à la partie civile contre l'accusé : *il a été condamné à tous les dépens, dommages et intérêts*. — En parlant des ouvrages d'esprit, ce qui attache et intéresse les lecteurs, les spectateurs, les auditeurs, etc. — Dans les arts, impression vive et profonde que font sur l'esprit ou sur l'âme un beau tableau, une statue, etc. — *Prendre, embrasser les intérêts de quelqu'un*, prendre son parti, sa défense. — *Prendre intérêt à une personne*, l'affectionner. — *Prendre intérêt à une affaire*, y donner ses soins.

***INTERFÉRENCE**, subst. fém. (*eintèreférance*), t. de phys. : *phénomène des interférences*, circonstance dans laquelle la lumière ajoutée à de la lumière produit l'obscurité.

INTERFOLIÉ, E, part. pass. de *interfolier*.

INTERFOLIER, v. act. (*eintèrefoli-é*), relier un livre avec des pages blanches alternatives à chaque feuillet pour en préserver l'écriture ou les gravures, ou pour y inscrire des notes — S'INTERFOLIER, v. pron.

***INTÉRIEUR**, subst. mas. (*eintèrieure*), le dedans : *l'intérieur du temple, de la maison*. — Pensées secrètes, mouvements intimes : *Dieu connaît l'intérieur*. — *Ministère de l'intérieur*, administration des affaires d'un pays, des intérêts du dedans. — T. de peinture, vue *intérieure* d'un édifice.—*Un homme est gai, triste, malheureux dans son intérieur*, c'est-à-dire dans sa vie privée.

INTÉRIEUR, E, adj. (*eintèrieur*) (en latin *interior*, formé de *intus*, dérivé du grec ἐντός, dedans, au-dedans), qui est au dedans. Il est opposé à *extérieur*. Il diffère d'*interne* et d'*intrinsèque*, en ce qu'*intérieur* se dit plus particulièrement des choses spirituelles : *dévotion intérieure; interne* a plus de rapport aux parties du corps : *maladies internes; intrinsèque* s'applique à la valeur ou à la qualité des choses, indépendamment de l'estimation des hommes. *la valeur intrinsèque des monnaies*.—En t. de dévotion, on appelle *l'homme intérieur*, l'homme spirituel, par opposition à l'homme matériel, *vie intérieure*, un commerce spirituel et réciproque qui se fait au dedans de l'âme entre le créateur et la créature, par les opérations de Dieu dans l'âme, et la coopération de l'âme avec Dieu.

INTÉRIEUREMENT, adv. (*eintèrieureman*), au-dedans.

INTERIM, subst. mas. (*eintèrime*), mot emprunté du latin, où il signifie, cependant, là-dessus, durant ce temps-là, en attendant. Il n'est guère subst. que quand on parle d'un règlement fait par Charles-Quint, concernant les catholiques et les protestants, *en attendant* les décisions du concile. — Il s'emploie ordinairement comme adv., et il signifie, dans l'entre-temps : *il arriva dans l'interim que...; il gouverna dans l'interim, par interim*. — Fam.: *interim* (en attendant), *tout va de travers*.

INTÉRIMAIRE, adj. et subst. des deux genres (*eintèrimère*), de l'*interim*.—Qui jouit par *interim*.

INTÉRIMISTE, subst. mas. (*eintèrimicete*), nom qu'on a donné aux protestants attachés au formulaire provisoire de Charles-Quint. Voy. INTERIM.

INTÉRIMISTICE, adj. fém., et non pas **INTÉRIMISTIQUE**, qui est un barbarisme (*eintèrimicetice*) (du lat. *interim*, dans l'intervalle, et *stare*, subsister), par *interim*. On dit mieux encore *intérimaire*.

INTÉRIORITÉ, subst. fém. (*eintèri-orité*), qualité de ce qui est *intérieur*.

INTERJ., abrév. du mot *interjection*.

INTERJECTÉ, E, part. pass. de *interjecter*.

INTERJECTER, v. act. (*eintèrejékté*), interjeter, mettre entre, parmi. Il est inusité.

INTERJECTIF, adj. mas., au fém. **INTERJECTIVE** (*eintèrejéktif, tive*), qui exprime, exige l'*interjection*.

***INTERJECTION**, subst. fém. (*eintèrejékcion*) (en lat. *interjectio*), en grammaire, mot qui sert à exprimer quelques mouvements de l'âme, comme la joie, la douleur, la crainte, comme *ah! hélas!* etc. — En t. de palais, *interjection d'appel*, action d'*interjeter* un appel.

INTERJECTIVE, adj. fém. Voy. INTERJECTIF.

INTERJECTIVEMENT, adv. (*eintèrejéktiveman*), par *interjection*, d'une manière *interjective*.

INTERJETÉ, E, part. pass. de *interjeter*.

INTERJETER, v. act. (*eintèrejeté*), t. de pal.: *interjeter appel*, appeler d'un jugement. — S'INTERJETER, v. pron.

INTER-LATERI-COSTAL, adj. mas. (*eintèrelatérikocetal*), t. d'anat., se dit des muscles *inter-costaux* externes. — Il est aussi substantif.

*INTERLIGNES (et non pas, avec l'*Académie*, INTERLIGNE, l'espace qui se trouve *entre les lignes* étant toujours *entre deux lignes*), subst. mas. (*eintèrelignie*), espace blanc qui reste *entre deux lignes* d'écriture. Voy. ENTRE-LIGNES.— En t. d'imprim., lame de fonte mince, qui n'excède pas la hauteur des espaces, et qu'on place *entre les lignes*, pour augmenter le blanc qui les sépare. Dans ce dernier sens on a pris l'habitude d'en faire un subst. fém.

INTERLIGNÉ, E, part. pass. de *interligner*.

INTERLIGNER, v. act. (*eintèrelignié*), t. d'imprim., mettre des *interlignes*.—*s'*INTERLIGNER, v. pron.

*INTERLINÉAIRE, adj. des deux genres (*eintèreliné-aire*), qui est écrit dans les *interlignes*.

INTERLINÉÉ, E, part. pass. de *interlineer*.

INTERLINÉER, v. act. (*eintèreliné-é*), écrire dans les *interlignes*. Ce mot, comme on le voit, est bien différent d'*interligner*.

INTERLOBULAIRE, adj. des deux genres (*eintèrelobulère*), t. d'anat., qui sépare les *lobules* du poumon.

INTERLOCUTEUR, subst. mas., au fém. INTERLOCUTRICE *eintèrelokuteur, trice*) (du lat. *interloqui, loqui inter*, parler entre le discours des autres), personnage qu'on introduit dans un dialogue.

INTERLOCUTION, subst. fém. (*eintèrelokucion*) (en lat. *interlocutio*), discours de gens introduits dans un dialogue. Il est peu usité en ce sens. — En t. de pratique, jugement par lequel on *interloque*.

INTERLOCUTOIRE, subst. mas. (*eintèrlokutoare*) (du lat. *interlocutio*), t. de prat., sentence qui *interloque*.—On dit adj., pour les deux genres : *arrêt, sentence interlocutoire*.

INTERLOCUTRICE, subst. fém. Voy. INTERLOCUTEUR.

INTERLOPE, subst. mas. (*eintèrelope*), vaisseau marchand qui trafique en fraude dans le pays de la concession d'une compagnie de commerce, dans les colonies d'une autre nation que la sienne, etc., afin de ne pas payer les droits. Ces vaisseaux s'appellent aussi *aventuriers*. — On dit aussi adj. : *commerce interlope*, commerce de contrebande sur mer; *vaisseau interlope*, qui fait ce commerce.

INTERLOQUÉ, E, part. pass. de *interloquer*.

INTERLOQUER, v. act. et neut. (*eintèrelokié*) (en lat. *interloqui*), t. de pratique, ordonner une instruction préalable pour parvenir au jugement définitif. — S'INTERLOQUER, v. pron., s'embarrasser, s'interdire; ne plus se comprendre.

INTERLUDE, subst. mas. (*eintèrelude*) (du lat. *inter*, entre, et *ludus*, jeu), espèce d'intermède. Hors d'usage.

INTERLUNIUM, subst. mas. (*eintèreluniome*) (mot purement latin, formé de *inter*, entre, et de *luna*, lune; *temps entre deux lunes*), t. d'astr., temps où la lune ne paraît pas : c'est deux jours avant et deux jours après la conjonction.

INTERMARIAGE, subst. mas. (*eintèremariaje*), *mariage* entre les membres d'une même famille. Hors d'usage.

INTERMAXILLAIRE, adj. des deux genres (*eintèremakcilelère*) (du lat. *inter*, entre, et *maxilla*, mâchoire), t. d'anat., qui est entre les mâchoires.

INTERMÈDE, subst. mas. (*eintèremède*) (du lat. *intermedius*, qui est au milieu, entre deux), représentation ou divertissement entre les actes d'une pièce de théâtre. — En chimie, substance qu'on joint à une autre pour distiller la seconde.

*INTERMÉDIAIRE, adj. des deux genres (*eintèremédière*) (en lat. *intermedius*), qui est entre deux : *pouvoirs intermédiaires*, subordonnés et dépendants. — *Gages intermédiaires*, gages d'un office, depuis la mort d'un titulaire, jusqu'à la prise de possession du successeur.—Subst. mas., personne, chose *intermédiaire* : *soyez mon intermédiaire*.

INTERMÉDIAIREMENT, adv. (*eintèremédièreman*), par *intermédiaire*.

INTERMÉDIAT, E, adj. (*eintèremédia, diate*); il ne se dit que d'un intervalle de temps entre deux actions, deux termes.—*Congrégations intermédiates*, dans les sociétés religieuses, assemblées qui se tiennent entre deux chapitres. — Subst. mas. : *lettres d'intermédiat*, lettres pour jouir des gages d'un office, depuis la mort du titulaire jusqu'à ce que le successeur ait pris possession.

INTERMINABLE, adj. des deux genres (*eintèreminable*), qui ne peut être *terminé*, fini.

INTERMINÉ, E, adj. (*eintèreminé*), qui n'est pas fini, qui n'a pas reçu son complément.

INTERMISSION, subst. fém. (*intèremicion*) (en lat. *intermissio*), interruption, discontinuation : *il travaille sans intermission*.—En médec., intervalle entre deux paroxysmes ou deux accès de fièvre, etc.

INTERMITTENCE, subst. fém. (*eintèremitetance*), qualité de ce qui est *intermittent*.—T. de médec. : *intermittence du pouls*, sa cessation, son interruption. —On dit aussi l'*intermittence de la fièvre*.

INTERMITTENT, E, adj. (*eintèremitetan, tante*) (en lat. *intermittens*, part. prés. de *intermittere*, cesser, discontinuer, interrompre), t. de médec. : *pouls intermittent*, dont les battements cessent par des intervalles inégaux.—*Fièvre intermittente*, qui cesse et qui reprend à des intervalles réglés. Il y a des *fièvres intermittentes* qui varient beaucoup par les différences qu'on observe dans leurs *intermissions* et par le caractère de l'accès. On les appelle *quotidiennes*, quand les accès reviennent tous les jours aux mêmes heures, et qu'ils ne présentent, dans leur intensité et leur durée, aucune différence sensible; *tierces*, quand les accès reviennent le deux jours l'un, et les *tierces* se divisent en *double tierce*, *tierce doublée* et *hémitritée*; *quartes*, quand les accès reviennent dans les trois jours, c'est-à-dire, quand il y a deux jours d'apyrexie entre deux accès, et les *quartes* se divisent en *double quarte*, *quarte doublée* et *quarte triplée*. On appelle *fièvres intermittentes vernales*, celles qui règnent au printemps, et *fièvres intermittentes automnales*, celles qui règnent en automne.— On appelle *fontaine intermittente*, celle qui coule et qui s'arrête alternativement.

INTERMONDE, subst. mas. (*eintèremonde*), espace entre les *mondes*.

INTERMUSCULAIRE, adj. des deux genres (*eintèremucekulère*), t. d'anat., situé entre les *muscles*.

INTERNAT, subst. mas. (*eintèrena*), pension où les élèves sont à demeure; l'opposé d'*externat*, ou pension d'*externes*. Ce mot manque dans l'*Académie*.

*INTERNATION, subst. fém. (*eintèrenâcion*), action d'interner, ou faire passer dans l'intérieur.

*INTERNE, adj. et subst. des deux genres (*eintèrene*) (en lat. *internus*, fait de *intus*, au-dedans), qui est au-dedans ou du dedans. Voy. INTÉRIEUR. — *Angles internes*, ceux qui forment les côtés d'une figure rectiligne, pris au-dedans de cette figure. — Subst., pensionnaire.

INTERNÉ, E, part. pass. de *interner*.

*INTERNER, v. act. (*eintèrené*), renfermer, réunir dans l'intérieur. — S'INTERNER, v. pron., se confondre, ne faire qu'un.

INTERNISSABLE, adj. des deux genres (*eintèreniçable*), que rien ne peut *ternir* : *l'auréole des martyrs brillera toujours d'un éclat internissable*. Voltaire a dit :

De Jeanne d'Arc le lustre *internissable*.

INTERNONCE, subst. mas. (*eintèrenonce*) (en lat. *internuncius*), ministre chargé des aff. de Rome à défaut de *nonce*. — L'Autriche a aussi un *internonce* auprès de la Porte, en l'absence de son ambassadeur.

INTERNONCIATURE, subst. fém. (*eintèrenonci-ature*), charge ou dignité d'*internonce*.

INTER-OSSEUX, adj. mas., au fém. INTER-OSSEUSE (*eintèroceu, ceuze*), t. d'anat. : *muscle inter-osseux*, qui se trouve *entre* les *os* du métacarpe. — Subst. mas., instrument pour passer entre deux os à couper.

INTER-PARIÉTAL, subj. et adj. mas. (*eintère-pari-étal*), t. d'anat., se dit de l'os pair du crâne qui se trouve placé, chez les mammifères, entre les frontaux, les pariétaux et l'occipital supérieur. —Au plur., *inter-pariétaux*.

INTERPELLATEUR, subst. et adj. mas., au fém. INTERPELLATRICE (*eintèrepèletateur, trice*), qui *interpelle*. (Mirabeau.)

INTERPELLATION, subst. fém. (*eintèrepèlelâcion*), t. de palais, sommation de répondre, de déclarer quelque chose. Voy. INTERPELLER.

INTERPELLATRICE, subst. et adj. fém. Voyez INTERPELLATEUR.

INTERPELLÉ, E, part. pass. de *interpeller*.

INTERPELLER, v. act. (*eintèrepèlelé*) (en lat. *interpellare*, formé de *inter*, entre, et *appellare*, appeler, nommer; *sommer en interrompant*), t. de palais, sommer de répondre sur la vérité ou la fausseté d'un fait.

INTERPINNÉ, E, adj. (*eintèrepinené*), t. de bot. : *feuille interpinnée*, qui a de petites folioles entre de plus grandes.

INTER-PLÈVRI-COSTAUX, adj. et subst. mas. plur. (*eintèreplèvrikocetô*), t. d'anat., se dit des muscles *inter-costaux* internes.

INTERPOLATEUR, subst. mas. (*eintèrepolateur*) (en lat. *interpolator*), celui qui fait une *interpolation*.

INTERPOLATION, subst. fém. (*eintèrepolâcion*) (en lat. *interpolatio*), insertion d'un mot, d'une phrase étrangère. Voy. INTERPOLER. — En math. et en phys., méthode de trouver une loi qui lie ensemble plusieurs faits, une suite d'observations, etc. — En astron., méthode de remplir les intervalles d'une suite de nombres, d'observations ou de calculs, dont la marche n'est pas égale, ni le progrès uniforme.

INTERPOLÉ, E, part. pass. de *interpoler*.

INTERPOLER, v. act. (*eintèrepolé*) (du latin *interpolare*, dans le sens d'entre-mêler, mêler parmi), insérer un mot, une phrase dans le texte d'un manuscrit. — En astron., etc., lier ensemble par une même loi une suite de faits, d'observations, etc. : *on interpole les observations d'une planète dont on a observé trente lieux, en trouvant une courbe analytique qui passe par ces trente lieux*.—S'INTERPOLER, v. pron.

INTERPONCTUATION, subst. fém. (*eintèreponktu-âcion*), points (....) mis dans le discours pour marquer une réticence volontaire, ou bien des temps d'arrêt.

INTERPOSÉ, E, part. pass. de *interposer*.

INTERPOSER, v. act. (*eintèrepôzé*) (en latin *interponere, ponere inter*), au propre et dans le style didactique, mettre une personne ou une chose entre deux autres. — Au fig. : *interposer* (employer) *l'autorité, le crédit, la médiation de...* —Se rendre médiateur. — *Négocier par personnes interposées*, se servir de la médiation de quelques personnes pour ne pas intervenir soi-même.—S'INTERPOSER, v. pron., intervenir.—Se mettre entre, se placer entre deux.

*INTERPOSITION, subst. fém. (*eintèrepôzicion*) (en lat. *interpositio*), situation d'un corps entre deux autres. — Fig., intervention d'une autorité supérieure : *l'interposition de l'autorité souveraine*. — En t. de jurispr., *interposition de décret*, jugement rendu avec la partie saisie, lequel ordonne que le bien saisi réellement sera vendu et adjugé par décret.—*Il y a interposition de personnes*, lorsque quelqu'un se présente pour un autre, qui ne veut ou ne peut pas paraître intéressé dans l'affaire.

INTERPRÉTATEUR, subst. mas., INTERPRÉTATRICE (*eintèreprétateur, trice*), subst. fém., qui *interprète* le sens, la pensée. Ces deux mots manquent dans l'*Académie*.

*INTERPRÉTATIF, adj. mas., au fém. INTERPRÉTATIVE (*eintèreprétatif, tive*), qui *interprète*, qui explique.

INTERPRÉTATION, subst. fém. (*eintèreprétâcion*), action d'*interpréter*; explication.

INTERPRÉTATIVE, adj. fém. Voy. INTERPRÉTATIF.

INTERPRÉTATIVEMENT, adv. (*eintèreprétativeman*), d'une manière *interprétative*.

INTERPRÉTATRICE, subst. fém. Voy. INTERPRÉTATEUR.

*INTERPRÈTE, subst. des deux genres (*eintèreprète*) (en lat. *interpres*), celui qui *interprète* une langue en une autre.—Celui qui éclaircit le sens d'un auteur, d'un discours.—Celui qui est chargé de faire connaître les intentions, les volontés d'un autre.—On dit fig. en ce sens que : *les yeux sont les interprètes de l'âme*. — Celui qui explique ou qui présage quelque chose : *interprète des songes*.

INTERPRÉTÉ, E, part. pass. de *interpréter*.

INTERPRÉTER, v. act. (*eintèreprété*) (en latin *interpretare*), traduire d'une langue en une autre. — Expliquer ce qui est obscur ou caché.—Prendre en bonne ou mauvaise part. — T. de jurispr.; on *interprète une loi*, lorsque le législateur n'a pas prévu tous les cas qui se rencontrent, ou que les termes de cette loi présentent différents sens : *c'est au législateur qu'il appartient naturellement d'interpréter la loi*. — *Interpréter un arrêt*, l'expliquer par un autre arrêt. — S'INTERPRÉTER, v. pron.

*INTERRÈGNE, subst. mas. (*eintèrerègnie*) (en lat. *interregnum*), intervalle de temps pendant lequel il n'y a point de roi dans un royaume. — On le dit même aussi en parlant des états gouvernés par d'autres que par des rois.

INTERREX, subst. mas. (*eintèrerèkce*) (mot latin, qui signifie inter-roi), magistrat qui gouverne pendant un *interrègne*. — En Pologne,

on appelait *interrex* le primat du royaume, lorsque la mort du roi avait laissé le trône vacant. On dit généralement *inter-roi*.

INTERROG., abréviation des mots *interrogation*, *interrogant* ou *interrogatif*.

*INTERROGANT, adj. mas. (*eintèreroguan*) : *point interrogant*, qui sert à marquer l'*interrogation*.

*INTERROGAT, subst. mas. (*eintèrerogua*), question, demande qu'on fait en justice.

INTERROGATEUR, subst. mas., INTERROGATRICE, subst. fém. (*eintèreroguateur, trice*), celui, celle qui *interroge*.

INTERROGATIF, adj. mas., au fém. INTERROGATIVE (*eintèreroguatif, tive*) (en lat. *interrogativus*), qui sert à *interroger* : *point interrogatif*.

*INTERROGATION, subst. fém. (*eintèreroguâcion*) (en lat. *interrogatio*), demande, question que l'on fait à quelqu'un. — En rhétorique, figure par laquelle on *interroge*. — *Point d'interrogation*, par lequel on *interroge*. On le figure ainsi (?).

INTERROGATIVE, adj. fém. Voy. INTERROGATIF.

INTERROGATIVEMENT, adv. (*eintèreroguativeman*), en *interrogeant*.

INTERROGATOIRE, subst. mas. (*eintèreroguatoare*) (et lat. *interrogatorius*), voie par laquelle une partie tâche d'obtenir de son adversaire l'aveu de faits propres à influer sur la décision à rendre. — Procès-verbal contenant les demandes d'un juge et les réponses de l'accusé.

INTERROGATRICE, subst. fém. Voy. INTERROGATEUR.

INTERROGÉ, E, part. pass. de *interroger*.

INTERROGER, v. act. (*eintèreroje*) (en lat. *interrogare*), faire une question, une demande à... — T. de jurispr.; il se dit d'un juge ou d'un commissaire délégué qui fait des questions ou des demandes à un accusé ou à des témoins, pour l'éclaircissement de la vérité. — On dit figur., *interroger la nature*, *interroger la conscience*. Voy. QUESTIONNER. — *s'INTERROGER*, v. pron., se faire mutuellement des questions. — Consulter sa conscience.

*INTER-ROI, subst. mas. (*eintèreroè*). Voyez INTERREX.

INTERROMPRE, v. act. (*eintèronpre*) (en lat. *interrumpere*), empêcher la continuation d'un discours, d'un travail, d'une négociation, etc. Il regit les personnes et les choses. — Empêcher la continuité d'un chemin, le cours d'une rivière, etc. — T. de jurispr., *interrompre la possession*, *interrompre la prescription*, *interrompre la péremption*, empêcher qu'une possession, une prescription, une péremption ne continue. — *s'INTERROMPRE*, v. pron.

*INTERROMPU, E, part. pass. de *interrompre*. — En t. de bot., il se prend adjectivement, et signifie, dont les parties composantes sont entrecoupées par des espaces vides ou par des parties plus petites. — On dit qu'*un épi est interrompu*, lorsqu'il est composé de plusieurs fascicules ou groupes qui ne se touchent point.

*INTERRUPTEUR, subst. mas., INTERRUPTRICE, subst. fém. (*eintèrupeteur, trice*) (en lat. *interruptor*), celui, celle qui *interrompt*, qui coupe la parole à quelqu'un qui parle.

*INTERRUPTION, subst. fém. (*eintèrupecion*) (en lat. *interruptio*), action d'*interrompre*; état de ce qui est *interrompu*. — Figure de rhétorique par laquelle l'orateur s'*interrompt* lui-même.

INTERRUPTRICE, subst. fém. Voy. INTERRUPTEUR.

INTERSECTION, subst. fém. (*eintèrecèkcion*) (en lat. *intersectio*, fait de *intersecare*, *secare inter*, couper en deux, entrecouper), t. de géométrie, point où deux lignes, deux cercles se coupent l'un l'autre. *Le centre d'un cercle est dans l'intersection de deux diamètres.*

INTERSTELLAIRE, adj. des deux genres (*eintèrecetélelère*) (du lat. *inter*, entre, et *stella*, étoile), t. d'astron. : *espaces interstellaires*, compris entre les étoiles.

INTERSTICE, subst. mas. (*eintèrecetice*) (en lat. *interstitium*, fait de *inter*, entre, et de *sisto* ou *sto*, je suis placé, dérivé de ἱστημι ou de σταω, pris dans le même sens), intervalle de temps. Il ne se dit qu'en parlant du temps que l'Église fait observer entre la réception de deux ordres sacrés. — En phys., petits intervalles que laissent entre elles les particules ou les molécules des corps. — En bot., intervalle ou espace entre deux parties que l'on croirait réunies.

INTERSTICIEL, adj. mas., au fém. INTERSTICIELLE (*eintèrecelicièle*), t. d'anat., se dit des *interstices* qui séparent les molécules du corps.

INTERSTICIELLE, adj. fém. Voy. INTERSTICIEL.

INTERTRACHÉLIEN, subst. mas. (*eintèretrachéli-ein*), t. d'anat., muscle du cou.

INTERTRANSVERSAIRE, subst. et adj. des deux genres (*eintèretrancevèrecère*), t. d'anat., ligament situé *entre* les apophyses *transverses* des vertèbres. C'est aussi le nom de plusieurs muscles.

INTERTRANSVERSAL, subst. et adj. mas. (*eintèretrancevèreçale*), t. d'anat., situé entre les vertèbres. — Au plur. mas., *intertransversaux*.

INTERTRANSVERSAUX, adj. mas. plur. Voy. INTERTRANSVERSAL.

INTERTRAVERSAIRE, adj. des deux genres. Voy. INTERTRANSVERSAIRE et INTERTRANSVERSAL.

INTERTRIGO, subst. fém. (*eintèretriguô*), t. de médec., blessure causée par le frottement d'une partie contre l'autre. — Excoriation, intumescence de la peau.

*INTERTROPICAL, E, adj. (*eintèretropikale*), entre les *tropiques*.

INTERVALLAIRE, adj. des deux genres (*eintèrevalelère*), disposé par *intervalles*; placé dans les *intervalles*. Il est vieux.

*INTERVALLE, subst. mas. (*eintèrevale*) (en lat. *intervallum*, formé de *inter*, entre, et *vallum*, pieu; *séparation comme par un pieu mis entre deux*), distance d'un lieu ou d'un temps à un autre. — On dit adverbialement, *sans intervalle* au singulier, et *par intervalles* au plur. — En musique, différence d'un son grave à un son aigu réciproquement. Il y a des *intervalles simples*, *composés*, *resonnants*, *consonnants*, etc.

INTERVALVAIRE, adj. des deux genres (*eintèrevalevère*), t. de bot., qui forme les *valves* d'un fruit.

DU VERBE IRRÉGULIER INTERVENIR :

Intervenaient, 3ᵉ pers. plur. imparf. indic.
Intervenais, précédé de *j'*, 1ʳᵉ pers. sing. imparf. indic.
Intervenais, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. imparf. indic.
Intervenait, 3ᵉ pers. sing. imparf. indic.
Intervenant, part. prés.

INTERVENANT, E, adj. (*eintèrevenan, nante*), qui *intervient*. — On dit aussi substantivement : *l'intervenant*.

DU VERBE IRRÉGULIER INTERVENIR :

Intervenez, 2ᵉ pers. plur. impér.
Intervenez, précédé de *vous*, 2ᵉ pers. plur. prés. indic.
Interveniez, précédé de *vous*, 2ᵉ pers. plur. imparf. indic.
Interveniez, précédé de *que vous*, 2ᵉ pers. plur. prés. subj.
Intervenions, précédé de *nous*, 1ʳᵉ pers. plur. imparf. indic.
Intervenions, précédé de *que nous*, 1ʳᵉ pers. plur. prés. subj.

INTERVENIR, v. neut. (*eintèrevenir*) (en lat. *intervenire*, *venire inter*, venir, se mettre entre deux), entrer dans une affaire; demander d'être reçu dans une instance. — Se rendre médiateur; interposer son autorité, son crédit. Il prend l'auxiliaire *être*; et c'est à tort que *La Bruyère* a dit (chap. XI) : *il n'y a point eu.... de causes célèbres, de procédures longues.... où il n'ait au moins intervenu.* Il faut, *où il ne soit du moins intervenu*. — Il se dit, au palais, des jugements qui se rendent pendant un procès, etc.

DU VERBE IRRÉGULIER INTERVENIR :

Intervenons, 1ʳᵉ pers. plur. impér.
Intervenons, précédé de *nous*, 1ʳᵉ pers. plur. prés. indic.

INTERVENTIF, adj. mas., au fém. INTERVENTIVE (*eintèrevantif, tive*), de l'*intervention*.

*INTERVENTION, subst. fém. (*eintèrevancion*), action par laquelle on *intervient* dans une affaire. — T. de jurispr., *intervention de protêt*, action d'un tiers qui accepte un effet de commerce qui a été protesté faute de paiement à l'échéance.

INTERVENU, E, part. pass. de *intervenir*.

INTERVERSION, subst. fém. (*eintèrevèrecion*) (en lat. *interversio*), renversement, dérangement d'ordre.

INTERVERTÉBRAL, E, adj. (*eintèrevèretébrale*), t. d'anat., *entre* les *vertèbres*. — Nous ne trouvons le plur. mas. nulle part. On dit bien *vénaux* et *vitaux*, pourquoi ne dirait-on pas *vertébraux* ?

INTERVERTI, E, part. pass. de *intervertir*.

INTERVERTIR, v. act. (*eintèrevèretir*) (en lat. *intervertere*), déranger, renverser. — *s'INTERVERTIR*, v. pron.

INTERVERTISSEMENT, subst. mas. (*eintèrevèreticeman*), action d'*intervertir*.

DU VERBE IRRÉGULIER INTERVENIR :

Interviendra, 3ᵉ pers. sing. fut. indic.
Interviendrai, 1ʳᵉ pers. sing. fut. indic.
Interviendraient, 3ᵉ pers. plur. prés. cond.
Interviendrais, précédé de *j'*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. cond.
Interviendrais, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prés. cond.
Interviendrait, 3ᵉ pers. sing. prés. cond.
Interviendras, 2ᵉ pers. sing. fut. indic.
Interviendrez, 2ᵉ pers. plur. fut. indic.
Interviendriez, 2ᵉ pers. plur. prés. cond.
Interviendrions, 1ʳᵉ pers. plur. prés. cond.
Interviendrons, 1ʳᵉ pers. plur. fut. indic.
Interviendront, 3ᵉ pers. plur. fut. indic.
Intervienne, précédé de *que j'*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. subj.
Intervienne, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3ᵉ pers. sing. prés. subj.
Interviennent, précédé de *ils* ou *elles*, 3ᵉ pers. plur. prés. indic.
Interviennent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3ᵉ pers. plur. prés. subj.
Interviennes, 2ᵉ pers. sing. prés. subj.
Interviens, 2ᵉ pers. sing. impér.
Interviens, précédé de *j'*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. indic.
Interviens, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prés. indic.
Intervient, 3ᵉ pers. sing. prés. indic.
Intervînmes, 1ʳᵉ pers. plur. prét. déf.
Intervinrent, 3ᵉ pers. plur. prét. déf.
Intervins, précédé de *j'*, 1ʳᵉ pers. sing. prét. déf.
Intervins, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prét. déf.
Intervinsse, 1ʳᵉ pers. sing. imparf. subj.
Intervinssent, 3ᵉ pers. plur. imparf. subj.
Intervinsses, 2ᵉ pers. sing. imparf. subj.
Intervinssiez, 2ᵉ pers. plur. imparf. subj.
Intervinssions, 1ʳᵉ pers. plur. imparf. subj.
Intervint, précédé de *il* ou *elle*, 3ᵉ pers. sing. prét. déf.
Intervînt, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3ᵉ pers. sing. imparf. subj.
Intervîntes, 2ᵉ pers. plur. prét. déf.

*INTESTABLE, adj. des deux genres (*eintècetable*), qui ne peut servir de *témoin*. Inusité.

*INTESTAT, adj. des deux genres, et mieux adv. (*eintèceta*) (en lat. *intestatus*, *non testatus*, qui n'a pas *testé*), t. de droit: *mourir intestat*, sans avoir fait de *testament*. — *Héritier ab intestat*, héritier d'une personne morte sans avoir fait de testament. Les Latins disaient également *ab intestato*.

INTESTIN, E, adj. (*eintècetein, tine*) (en latin *intestinus*, formé dans le même sens de *intus*; en grec εντος, au-dedans, et de *sto*, pris du grec σταω, je suis placé), qui est au-dedans : *guerre intestine*, guerre civile, parce qu'elle se fait dans l'intérieur de l'état. — Guerre que nous font nos passions. — *Voltaire* a dit (*Adélaïde du Guesclin*) :

Les troubles *intestins* de la maison royale.

Intestin n'est du style noble qu'au féminin.

INTESTIN, subst. mas. (*eintècetein*), t. d'anat.; ce mot, dans son sens le plus étendu, signifie un canal de l'animal, dans lequel l'aliment est reçu, et duquel cet aliment est distribué dans tout le corps. Dans ce sens, *l'intestin est la partie la plus essentielle de l'animal*. — Dans un sens plus étroit, on appelle *intestin*, la partie de ce canal alimentaire qui est cylindrique, tient à l'estomac, et est plus étroite que cette dernière partie. On distingue le *gros intestin* et l'*intestin grêle*. — On l'emploie fréquemment au pluriel, à cause des différentes parties que l'on distingue dans l'intestin : *les intestins; les gros intestins; les intestins grêles*. — Canaux membraneux qui s'étendent de l'estomac à l'anus.

INTESTINAL, E, adj. (*eintècetinale*), qui appartient aux *intestins*. — *Vers intestinaux*, qui ne se développent que dans les animaux vivants. On les distingue en vers aplatis, et en vers arrondis ou vésiculeux. — Au plur. mas., *intestinaux*.

INTESTINAUX, adj. mas. plur. Voyez INTESTINAL.

INTIGÉ, E, adj. *(eintijé)*, t. de bot., acaule ; sans *tige*.

*__INTIMATION__, subst. fém. *(eintimâcion)*, action par laquelle on *intime*.—T. de jurispr. ; il se prend pour tout acte judiciaire, par lequel on déclare et notifie une procédure à quelqu'un ; mais il se dit plus ordinairement de l'exploit d'assignation qu'un appelant fait donner à celui qui a obtenu gain de cause devant les premiers juges pour voir réformer le jugement par le juge supérieur.

INTIME, adj. des deux genres (*eintime*) (en lat. *intimus*, très-intérieur, qui est bien avant, fait de *intus*, en grec εντος, au-dedans) : *ami, amie intime*, qu'on aime du fond du cœur. — *Union, liaison intime*, très-étroite. — *Sens intime*, sentiment de ce qui se passe au-dedans de nous. — *Secrétaire intime*, qui a toute la confiance.—Subst. : *un intime ; c'est son intime*, son ami.

INTIMÉ, E, part. pass. de *intimer*, et subst., celui, celle qui se défend en cause d'appel. Voy. INTIMER.

INTIMEMENT, adv. *(eintimeman)* (en lat. *intimè*), avec une affection très-particulière, avec une liaison très-étroite. — *Être intimement convaincu d'une chose*, profondément, intérieurement convaincu.

INTIMER, v. act. *(eintimé)* (en lat. *intimare*), signifier avec l'autorité du magistrat. — Appeler en justice.—*Intimer un concile*, assigner le lieu et le temps auquel il doit se tenir. — S'INTIMER, v. pron.

*__INTIMIDATION__, subst. fém. *(eintimidâcion)*, action d'*intimider* ; menace. Ce mot manque dans l'*Académie*.

INTIMIDÉ, E, part. pass. de *intimider*.

INTIMIDER, v. act. (*eintimidé*) (du lat. *in*, dans, et *timor*, crainte ; *mettre la crainte dans*), donner de la crainte à...—S'INTIMIDER, v. pron., se troubler.

INTIMITÉ, subst. fém. *(eintimité)*, qualité de ce qui est *intime* ; liaison *intime*.

INTINCTION, subst. fém. *(eintinkcion)* (en lat. *intinctio*, fait de *intingere, tingere in*, tremper dans quelque chose de liquide), t. de liturgie, mélange d'une petite partie de l'hostie consacrée avec le sang de Jésus-Christ.

INTITULATION, subst. fém. (*eintitulâcion*), l'inscription, le titre qu'on met à un livre. Hors d'usage ; on dit *intitulé*.

INTITULÉ, subst. mas. *(eintitulé)*, titre qu'on met à un acte, à un livre. — *L'intitulé d'un inventaire*, t. de pratique, les qualités des parties comparantes, et le préambule qui précède la description des effets.

INTITULÉ, E, part. pass. de *intituler*.

INTITULER, v. act. *(eintitulé)* (en lat. *intitulare* ; formé de *in*, sur, et de *titulus*, titre ; *mettre un titre sur*...), donner un titre à un livre, à un acte, etc.—S'INTITULER, v. pron.

INTOLÉRABLE, adj. des deux genres *(eintolérable)*, qu'on ne peut *tolérer*, souffrir. — Insupportable.

INTOLÉRABLEMENT, adv. *(eintolérableman)*, d'une manière *intolérable*.

INTOLÉRANCE, subst. fém. (*eintolérance*), défaut de *tolérance* en matière de religion.—Rigueur inflexible.

INTOLÉRANT, E, subst. et adj. (*eintoléran, rante*), qui manque de *tolérance* en matière de religion.

INTOLÉRANTISME, subst. mas. *(eintoléranticeme)*, doctrine, sentiment de ceux qui sont *intolérants*, qui ne veulent souffrir d'autre religion que la leur.

INTOLÉRÉ, E, part. pass. de *intolérer*.

INTOLÉRER, v. act. *(eintoléré)*, ne pas *tolérer*.

INTONDU, E, adj. *(eintondu)*, qui n'a pas été tondu.

INTONNATION, et non pas INTONATION, subst. fém. *(eintonnâcion)*, action d'*entonner* un chant.— Il se dit surtout de la manière de saisir le ton sur lequel on doit chanter, pour guider le chœur d'une église.—Ton qu'on donne aux syllabes en parlant. Voy. ENTONNER.

INTONS, adj. mas. *(einton)* (du latin *intonsus*) : *livre intons*, qui n'a pas été rogné. Hors d'usage.

*__INTORSION__, subst. fém. *(eintorcion)*, t. de bot., flexion, contorsion. Hors d'usage.

INTOXIQUÉ, E, part. pass. de *intoxiquer*.

INTOXIQUER, v. act. (*eintokcikié*) (du lat. *toxicum*, poison), empoisonner.—S'INTOXIQUER, v. pron. Vieux et même inusité.

*__INTRACRÂNIEN__, adj. mas., au fém. INTRACRÂNIENNE (*eintrakrânein, niène*), cérébral ; qui a lieu dans le *crâne*. Peu connu.

INTRADOS, subst. mas. (*eintradô*), t. d'archit., surface intérieure ou concave ; parement intérieur d'une voûte, d'un voussoir, d'un arc. C'est l'opposé de l'*extrados*.

INTRADUISIBLE, adj. des deux genres (*eintraduizible)*, qu'on ne peut *traduire*.

INTRAITABLE, adj. des deux genres (*eintrètable)*, rude, d'un commerce difficile, qui n'est pas *traitable*.

INTRA-MUROS, loc. adv. *(eintramurôce)*, mots latins qui signifient : dans l'enceinte des murs.

INTRANSITIF, adj. mas., au fém. INTRANSITIVE *(eintranzitif, tive)* (du lat. *in* négatif, et de *transire*, passer), t. de gramm. Il se dit des verbes dont les actions qu'ils expriment ne passent pas hors du sujet qui agit, comme *dîner, sauter, partir*, etc. — On dit aussi subst. au mas. : *un intransitif*.

INTRANSITIVE, adj. fém. Voy. INTRANSITIF.

INTRANSMUTABLE, adj. des deux genres *(eintrancemutable)*, t. d'hist. nat., qui ne subit pas de métamorphose, de changement.

INTRANT, subst. mas. *(eintran)* (en lat. *intrans*, sous-entendu *in concilium*, entrant dans l'assemblée), dans l'Université de Paris, celui choisi par l'une des *quatre nations* pour nommer le recteur.

INTRA-PELVIO-TROCHANTERIEN, adj. et subst. mas. *(eintrapèlevi-otrochantériein)*, t. d'anat., nom donné à l'obturateur interne, appelé autrement *sous-pubio-trochantérien-interne*.

INTRATIRACHA, subst. propre mas. *(eintratiraka)*, nom du premier ciel des Siamois

IN-TRENTE-DEUX, adj. et subst. mas. *(eintrantedeu)*, t. d'imprim., format dans lequel la feuille d'impression est pliée en *trente-deux* feuillets. — Au plur., des *in-trente-deux*.

IN-TRENTE-SIX, adj. et subst. mas. *(eintrantecice)*, t. d'imprim., format dans lequel la feuille d'impression se compose de *trente-six* feuillets ou de soixante-douze pages.—Au plur., des *in-trente-six*.

*__INTRÉPIDE__, adj. des deux genres *(eintrépide)* (en lat. *intrepidus*, formé, avec la même signification, de *in* négatif, et de *trepidare*, s'agiter en désordre, prendre l'alarme, trembler de peur), qui ne craint point le danger, qui affronte le péril avec hardiesse.—Subst. : *c'est un intrépide*.

INTRÉPIDEMENT, adv. *(eintrépideman)*, d'une manière *intrépide*.

INTRÉPIDITÉ, subst. fém. *(eintrépidité)*, fermeté inébranlable dans le péril. Voy. INTRÉPIDE.

INTRIGAILLÉ, E, part. pass. de *intrigailler*.

INTRIGAILLER, v. neut. *(eintrigâ-ié)*, s'occuper de petites *intrigues*, de manœuvres méprisables. *(Boiste.)* Bas et peu usité.

INTRIGAILLEUR, subst. mas. *(eintrigâ-ieur)*, celui qui s'occupe d'*intrigailler*. *(Boiste.)* Peu usité.

*__INTRIGANT__, E, subst. et adj. *(eintriguan, guante)*, qui se mêle de beaucoup d'*intrigues*. — Substantiv. : *c'est un intrigant, une intrigante*.— *Intrigant* s'écrit sans *u*, lorsqu'il est adj. ou subst. ; mais on écrit *intriguant*, si le mot est part. prés. Voy. INTRIGUER.

INTRIGOTERIE ou **INTRIGAILLERIE**, subst. fém. *(eintriguoteri, guâ-ieri)*, petite *intrigue*. Il est familier et peu en usage.

INTRIGUE, subst. fém. *(eintrigue)* (du lat. *intricatura*, fait de *intricare*, embrouiller, embarrasser, dont les racines sont *in*, dans, et *tricæ*, filets dans lesquels les oiseaux s'embarrassent), pratique secrète qu'on emploie pour faire réussir une affaire. — INTRIGUE, BRIGUE, CABALE, PARTI. (*Syn.*) Une *intrigue*, dit M. *Guizot*, est la réunion des moyens employés par une ou plusieurs personnes pour un objet quelconque ; une *brigue* est la réunion combinée des démarches de plusieurs personnes en faveur d'une seule ; une *cabale* est l'association de plusieurs pour ou contre une personne ou une chose ; un *parti* est la réunion de plusieurs personnes dans un même intérêt, une même opinion.—Dans la poésie dramatique, le nœud et les différents incidents qui le forment. Ce mot était autrefois masculin, à en juger par ce vers de *Desmarets*, dans sa comédie des *Visionnaires* :

> Je pense que l'*intrigue* en serait bien plaisant.

— Fam., embarras, incident fâcheux : *se tirer d'intrigue*.—Commerce secret de galanterie.

INTRIGUÉ, E, part. pass. de *intriguer*, et adj. : *comédie intriguée*, dont l'*intrigue* est bien ou mal conduite.—*Homme intrigué*, embarrassé.

INTRIGUER, v. act. *(eintriguié)* (en lat. *intricare)*, embarrasser. Il ne régit que les personnes.—Neut., faire des *intrigues*.—S'INTRIGUER, v. pron., se donner beaucoup de peine et de soin pour faire réussir une affaire ; s'inquiéter réciproquement. — *S'intriguer partout*, s'interposer dans tout ce qui se fait.

INTRIGUEUR, subst. mas., au fém. INTRIGUEUSE (*eintrigueur, gueuze*), qui fait des *intrigues*. Il se prend en mauvaise part, et s'emploie rarement ; on dit mieux : *intrigant, intrigante*.

INTRIGUEUSE, subst. fém. Voy. INTRIGUEUR.

INTRINSÈQUE, adj. des deux genres *(eintreincèke)* (en lat. *intrinsecus*, fait de *intus*, en grec εντος, au-dedans, par-dedans), t. de philosophie, intérieur, qui est au-dedans.—*La valeur intrinsèque d'un bijou d'or* est la matière même, sans aucun égard à la façon ; *la valeur intrinsèque d'une pièce de monnaie*, c'est le métal considéré relativement au grain de fin et non au travail. — En général, la valeur *intrinsèque* des choses est la valeur indépendante de nos conventions, de nos caprices.—*Linnée* appelait *maladies intrinsèques*, les maladies internes. — Quelques anatomistes ont décrit sous le même nom de *muscles intrinsèques de la langue*, les divers faisceaux musculaires qui concourent à former la langue.

INTRINSÈQUEMENT, adv. (*eintreincèkeman*), d'une manière *intrinsèque*.

INTRIQUÉ, E, part. pass. du verbe inusité *intriquer*, et adj. *(eintrikié)*, confus, embrouillé, difficile à développer. *(Boiste.)* Inusité.

INTRODUCTEUR, subst. mas., INTRODUCTRICE, subst. fém. *(eintrodukteur, trice)*, celui ou celle qui *introduit*.—On appelle *introducteur des ambassadeurs*, un officier dont la charge est de conduire les ambassadeurs et les princes étrangers à l'audience du roi.

INTRODUCTIF, adj. mas., au fém. INTRODUCTIVE *(eintroduktif, tive)*, t. de palais, ce qui *introduit* ; ce qui commence et sert comme d'entrée : *requête introductive ; exploit introductif*.

*__INTRODUCTION__, subst. fém. *(eintrodukcion)* (en lat. *introductio*), action d'*introduire* : *introduction de la sonde dans la vessie* ; et fig., *introduction d'une coutume, d'un usage*.—Au fig., entrée, acheminement à une science, etc.—Livre contenant les principes de quelque doctrine. — *Introduction* se dit, en terme de littérature et de science, d'un petit ouvrage que l'on met à la tête d'un grand, et dans lequel on donne des notions préliminaires indispensables pour l'intelligence de ce dernier.—En t. de palais : *introduction d'une instance*, commencement d'une procédure.

INTRODUCTIVE, adj. fém. Voy. INTRODUCTIF.

INTRODUCTOIRE, adj. des deux genres *(eintroduktoare)*, de l'*introduction* : *style introductoire*.

INTRODUCTRICE, subst. fém. Voy. INTRODUCTEUR.

INTRODUIRE, v. act. *(eintroduire)* (en lat. *introducere, ducere intrò*), conduire dedans, faire entrer, donner entrée à... — Faire entrer une chose dans une autre : *introduire une sonde dans une plaie*. — Fig., donner cours à... : *introduire une coutume, un usage*. — Faire entrer, faire intervenir un personnage dans une action, dans un discours.—T. de faucon. : *introduire un oiseau au vol*, commencer à le faire voler.—S'INTRODUIRE, v. pron.

INTRODUIT, E, part. pass. de *introduire*.

INTROÏT, subst. mas. *(eintro-ite)* (en lat. *introitus*, exorde, début, commencement, fait de *introire, ire intro*, aller ou entrer dans), t. de liturgie, prière récitée par le prêtre et chantée par le chœur, au commencement de la messe.

INTROMISSION, subst. fém. (*eintromicion*) (en lat. *intromissio*, fait de *intromittere, mittere intro*, envoyer dans, introduire), t. de phys., action par laquelle un corps est *introduit* dans un autre.

INTRONISATION, subst. fém. *(eintronizâcion)* (du grec εν, dans, sur, et de θρονος, trône), installation d'un évêque dans son siége épiscopal. —*Intronisation* se dit aussi d'une partie de la cérémonie du couronnement d'un souverain. C'est le moment où il se place sur le *trône*.

INTRONISÉ, E, part. pass. de *introniser*.

INTRONISER, v. act. *(eintronizé)*, installer un évêque. Voy. INTRONISATION.—S'INTRONISER, v. pron.

*__INTROPELVIMÈTRE__, subst. mas. *(eintropèlevimètre)*, t. de chir., instrument pour mesurer l'intérieur du bassin.

INTROPION, subst. mas. (*eintropion*), t. de médec., renversement des paupières en dedans.

INTROUVABLE, adj. des deux genres (*eintrouvable*), qu'on ne saurait *trouver*. Il est familier.

INTROUVÉ, E, adj. (*eintrouvé*), qui n'a point été, qui n'a pu être *trouvé*.

*__INTRUS, E__, adj. et subst. (*eintru*, *truze*) (en lat. *intrusus*, part. pass. de *intrudere*, *trudere in*, pousser dans), celui ou celle qui s'est mis, sans aucun droit, en possession de quelque chose. —Celui ou celle qui s'introduit dans quelque lieu, ou place, ou société, sans droit, par force ou par ruse.

INTRUSION, subst. fém. (*eintruzion*) (du latin *se intrudere*, s'ingérer), action par laquelle on s'introduit contre le droit ou la forme dans un bénéfice, et, par extension, dans une charge, un emploi.

*__INTUITIF__, adj. mas., au fém. **INTUITIVE** (*eintu-itif*, *tive*) (du lat. *intuere*, considérer, regarder), t. de théologie : *vision intuitive*, vision de Dieu telle que les bienheureux l'ont dans le ciel.

*__INTUITION__, subst. fém. (*eintu-icion*), t. de théologie, vision claire et certaine des bienheureux à l'égard de Dieu.

INTUITIVE, adj. fém. Voy. INTUITIF.

INTUITIVEMENT, adv. (*eintu-itiveman*), d'une manière *intuitive* : *voir Dieu intuitivement*.

INTUMESCENCE, subst. fém. (*eintumèceçance*) (du lat. *intumescere*, s'enfler, se gonfler, fait de *tumor*, tumeur, enflure), t. de phys., action par laquelle une chose s'enfle.

INTUS-SUSCEPTION, subst. fém. (*eintuce-çucèpecion*) (du lat. *intus*, au-dedans ou dedans, et *suscipere*, recevoir), en t. de phys., introduction d'un suc ou d'une matière quelconque dans un corps organisé : *les plantes se nourrissent et croissent par intus-susception*. — En médec., entrée contre nature d'une portion d'intestin dans un autre, comme il arrive quelquefois dans la passion iliaque.

INTYBE, subst. fém. (*eintibe*), t. de bot., plante chicoracée.

*__INULE__, subst. fém. (*inule*), t. de bot., plante corymbifère.— *Inule dyssentérique*, conise des prés.

INULÉES, subst. fém. plur. (*inulé*), t. de bot., famille de plantes qui a pour type le genre *inule*.

*__INULINE__, subst. fém. (*inuline*), t. de chim., substance amylacée tirée de l'*inule*.

INUNIFORMÉMENT, adv. (*inuniforméman*), d'une manière qui n'est pas *uniforme*.

INUS., abréviation du mot *inusité*.

INUSITÉ, E, adj. (*inuzité*) (en lat. *inusitatus*), qui n'est pas *usité*.

INUSTION, subst. fém. (*inucetion*), t. de médec., brûlure intérieure. Inusité.

*__INUTILE__, adj. des deux genres (*inutile*) (en lat. *inutilis*), qui ne sert à rien, qui n'est pas *utile* : *meuble inutile*, dont on ne se sert pas. — *Laisser quelqu'un inutile*, ne pas l'employer. — Avec le verbe être, *inutile* régit *de*, quand ce verbe est pris unipersonnellement : *il est inutile de dire, de faire*. Quand le verbe être est pris dans un autre sens, *inutile* régit *à* : *cela est inutile à dire*.

INUTILEMENT, adv. (*inutileman*), sans utilité, en vain. Voy. VAINEMENT.

INUTILISÉ, E, part. pass. de *inutiliser*.

INUTILISER, v. act. (*inutilizé*), rendre *inutile* : *inutiliser un bien*. — S'INUTILISER, v. pron.

INUTILITÉ, subst. fém (*inutilité*), manque d'*utilité* : *l'inutilité de vos peines*.—Défaut d'emploi ou d'occasion d'être *utile* : *laisser quelqu'un dans l'inutilité*.—Au plur., choses *inutiles*.

INUUS ou **INUS**, subst. propre mas. (*inu-uce*, *inuce*), myth., le même que Pan.

INVADÉ, E, part. pass. de *invader*.

INVADER, v. act. (*einvadé*), faire *invasion*, assaillir. Inusité.—S'INVADER, v. pron.

INVAGINATION, subst. fém. (*einvajinâcion*), t. de chir., se dit de l'introduction d'une portion d'intestin dans la partie qui la précède ou qui la suit.

INVAGINÉ, E, part. pass. de *invaginer*.

S'INVAGINER, v. pron. (*ceinvajiné*), t. de chir., se dit des intestins dont une partie s'introduit dans une autre partie.

INVAINCU, E, adj (*einveinku*), qui n'a jamais été *vaincu*. P. Corneille a dit :

Son bras est *invaincu*, mais non pas invincible.

*__INVALIDE__, adj. des deux genres (*einvalide*) (en lat. *invalidus*, *non validus*), estropié, infirme; qui ne saurait travailler ni gagner sa vie : *soldat*, *mendiant invalide*. — On dit aussi subst. : *c'est un invalide*; *Hôtel des Invalides*.—Fig., qui n'a pas les conditions requises par les lois pour produire son effet.

INVALIDEMENT, adv. (*einvalideman*), sans validité.

INVALIDÉ, E, part. pass. de *invalider*.

INVALIDER, v. act. (*einvalidé*), rendre ou déclarer *invalide*, nul : *invalider un acte*, etc. —S'INVALIDER, v. pron.

INVALIDITÉ, subst. fém. (*einvalidité*), défaut qui rend *invalide* et nul un acte, un contrat, etc.

INVAR., abréviation du mot *invariable*.

INVARIABILITÉ, subst. fém. (*einvari-abilité*), qualité de ce qui est *invariable*.

*__INVARIABLE__, adj. des deux genres (*einvariable*) qui ne *varie* point, qui ne change pas.

INVARIABLEMENT, adv. (*einvari-ableman*), d'une manière *invariable*.

INVASION, subst. fém. (*einvâzion*) (du lat. *invasio*, fait de *invadere*, envahir, formé de *in*, dans, et de *vadere*, aller), action de celui qui vient *envahir* un pays.—Fig : *L'invasion des mauvaises doctrines*.—On dit aussi, en médec., *l'invasion d'une maladie*, pour désigner son début, ses symptômes.

INVECTIF, adj. mas., au fém. **INVECTIVE** (*einvèktif*, *tive*), qui sert à traîner. Inusité.

INVECTIVE, subst. fém. (*einvèktive*) (en lat. *invectio*, fait de *invehi*), parole, expression injurieuse et véhémente.—Adj. fém. Voy. INVECTIF.

INVECTIVÉ, E, part. pass. de *invectiver*.

INVECTIVER, v. neut. (*einvèktivé*) (du lat. *invehi*, formé, avec la même signification, de la prép. *in*, contre, et du passif *vehi*, être porté ; proprement, *être porté* ou *se porter contre*), déclamer contre quelqu'un ou quelque chose : *invectiver contre le vice*. — Ce verbe est toujours neut.; ainsi, on ne dit pas *invectiver quelqu'un*, mais *contre quelqu'un*.—S'INVECTIVER, v. pron., se dire des *invectives*.

INVENDABLE, adj. des deux genres (*einvandable*), qu'on ne peut *vendre* : *terre invendable*.

INVENDU, E, adj. (*einvandu*), qui n'est pas *vendu* : *étoffe invendue*. (Voltaire.)

*__INVENTAIRE__, subst. mas. (*einvantère*) (du lat. *inventarium*, employé par *Ulpien* dans la même signification, et fait de *invenire*, trouver, découvrir; parce qu'un *inventaire* se compose de tous les effets qu'on *trouve* dans une succession, etc.), état, dénombrement par écrit des effets de quelqu'un.—C'est, en général, un état et une description de quelque chose.—On fait *un inventaire des titres d'une famille*.—*L'inventaire d'une succession* est une énumération et une description des effets mobiliers, et des titres et papiers d'un défunt : *mettre*, *coucher une chose dans l'inventaire*, *sur l'inventaire* ; *clore un inventaire*; *récolement d'un inventaire*.—On appelle *héritier par bénéfice d'inventaire*, l'héritier qui n'est tenu des dettes d'une succession que jusqu'à la concurrence de ce qui est porté par l'*inventaire*.—On a nommé autrefois aussi *inventaire*, la vente des meubles qui sont contenus dans l'*inventaire* : *il y a un inventaire dans cette maison*.—On appelle, en t. de pratique, *inventaire de production*, le dénombrement des pièces qu'on produit en un procès. — T. de mar., état des agrès, des munitions de guerre et de bouche, qu'on délivre à l'armement d'un bâtiment, à celui qui en est chargé.—*Inventaire* ne se dit pas pour *éventaire*, panier plat que les petites marchandes portent devant elles.

INVENTÉ, part. pass. de *inventer*.

INVENTER, v. act. (*einvanté*) (en lat. *invenire*), trouver quelque chose de nouveau par la force de son génie. Voy. TROUVER. — Supposer, controuver.—Prov. : *il n'a pas inventé la poudre*, il a peu d'esprit. — INVENTER, TROUVER. (*Syn.*) On *invente* de nouvelles choses, par la force de l'imagination ; on *trouve* des choses cachées, par la recherche et par l'étude. L'un marque la fécondité de l'esprit; l'autre, la pénétration.—La mécanique *invente* les outils et les machines; la physique *trouve* les causes et les effets.—S'INVENTER, v. pron.

INVENTEUR, subst. mas., **INVENTRICE**, subst. fém. (*einvanteur*, *trice*) (en lat. *inventor*), celui, celle qui a *inventé*.—Myth., subst. propre mas., surnom sous lequel Hercule éleva un autel à Jupiter, après avoir retrouvé ses bœufs, que Cacus lui avait détournés.

INVENTRICE, subst. fém. Voy. INVENTEUR.

INVENTIF, adj. mas., au fém. **INVENTIVE** (*einvantif*, *tive*), qui a le génie, le talent d'*inventer*.

*__INVENTION__, subst. fém. (*einvancion*) (en lat. *inventio*), faculté de l'esprit qui rend propre à *inventer*.— Action d'*inventer*. — En peinture, etc., choix que fait l'artiste des objets qui conviennent au sujet qu'il veut traiter.— Chose *inventée*. Voyez DÉCOUVERTE. — Découverte de reliques long-temps inconnues : *l'invention de la sainte Croix*, etc. — Fête en mémoire de cette découverte. — Première partie de la rhétorique.—On appelle *brevet d'invention*, un brevet accordé aux *inventeurs*, aux auteurs de nouvelles découvertes, pour leur en assurer la propriété et l'exercice exclusif pendant un certain temps.

INVENTIVE, adj. fém. Voy. INVENTIF.

INVENTORIÉ, E, part. pass. de *inventorier*; et adj. : *meubles inventoriés*.

INVENTORIER, v. act. (*einvantorié*), mettre dans un *inventaire*.— S'INVENTORIER, v. pron.

INVERSABLE, adj. des deux genres (*einvèreçable*), qui ne peut *verser*, en parlant d'une voiture.

*__INVERSE__, adj. des deux genres (*einvèrece*) (du lat. *inversus*, part. pass. de *invertere*, retourner, renverser en sens contraire); les logiciens appellent *inverse*, une proposition qui résulte d'un échange de fonctions entre le sujet et l'attribut d'une proposition quelconque qu'ils conçoivent comme directe. En considérant cette proposition, *tous les méchants sont fous*, comme une proposition directe, *tous les fous sont méchants* sera l'*inverse*.—Ce terme s'applique aussi aux mathématiques. *Inverse* se dit d'une certaine manière de faire la règle de trois ou de proportion, qui semble être renversée ou contraire à l'ordre de la règle de trois directe. Dans la règle de trois directe, les termes étant rangés suivant leur ordre naturel, le premier terme est au second comme le troisième est au quatrième ; c'est-à-dire que, si le second est plus grand ou plus petit que le premier, le quatrième est aussi plus grand et plus petit que le troisième dans la même proportion. Mais dans la règle *inverse*, le quatrième terme est autant au-dessus du troisième, que le second est au-dessus du premier. — Il se dit d'un théorème, d'une proposition, d'un rapport pris dans un ordre renversé : *l'intensité de la lumière est en raison inverse des carrés de la distance des corps lumineux* ; c'est-à-dire qu'elle diminue dans le même rapport que ces carrés croissent.—*Proposition inverse* ou simplement *une inverse*, subst. fém. Voy. CONVERSE.— *A l'inverse*, loc. adv., d'une manière *inverse*.

INVERSEMENT, adv. (*einvèreceman*), d'une manière *inverse*. On dit mieux *à l'inverse*.

*__INVERSION__, subst. fém. (*einvèrecion*) (en lat. *inversio*), t. de gramm., transposition, changement de l'ordre dans lequel les mots ont coutume d'être rangés.

INVERTÉBRÉ, E, adj. (*einvèretébré*), t. de zoologie, qui est sans *vertèbres*, qui manque de cette colonne centrale appelée *échine*, et composée de pièces osseuses. Les animaux *invertébrés* forment une des deux grandes divisions de la zoologie.—Subst. mas. : *les invertébrés*.

INVESTI, E, part. pass. de *investir*, et adj., entouré, environné, etc. Voy. INVESTIR dans ses différentes acceptions.

INVESTIGATEUR, subst. mas., **INVESTIGATRICE**, subst. fém. (*einvècetiguateur*, *trice*), celui, celle qui cherche quelque chose, qui tâche de faire quelque découverte. Peu usité. — Adj. : *regard investigateur*.

*__INVESTIGATION__, subst. fém. (*einvècetiguâcion*) (en lat. *investigatio*, fait de *investigare*, rechercher d'une manière suivie, tâcher de découvrir, lequel, formé de *in*, sur, et de *vestigium*, vestige, trace, piste, signifie proprement *suivre la piste*, *chercher à la piste*), recherche suivie sur un objet; perquisition. Mot transporté du lat. en français par J.-J. Rousseau.—On dit aussi en gramm. : *l'investigation du thème*, pour dire la recherche analytique du premier radical d'un temps de verbe.

INVESTIGATRICE, subst. fém. Voy INVESTIGATEUR.

*__INVESTIR__, v. act. (*einvècetir*) (en lat. *investire*, revêtir, couvrir, fait de *in* sur, et de *vestis*, vêtement. Autrefois, dit *Caseneuve*, celui qui vendait ou donnait quelque chose qu'il ne pouvait livrer effectivement, en mettait en posses-

sion l'acheteur ou le donataire par la tradition de sa robe ou de son manteau, ce qui était proprement se *dévestir* pour *investir* autrui. De là, le pallium donné par le pape aux archevêques; le manteau par la tradition duquel l'empereur Conrad investit Frédéric du pâlatinat de Saxe; la cape, qui était également en Angleterre une marque d'investiture, etc.), mettre en possession de quelque fief.—Donner l'*investiture d'un bénéfice*. —Environner une place de guerre ou l'envelopper de troupes, en sorte que tous les passages, pour les secours et la retraite, soient fermés; comme les *vêtements* entourent et enveloppent le corps.— Fig., être tellement assidu auprès de quelqu'un, qu'on empêche les autres d'y approcher.—S'INVESTIR, v. pron.

INVESTISSEMENT, subst. mas. (*einvèceticeman*), action d'*investir* une place, une ville pour l'assiéger.

*INVESTITURE, subst. fém. (*einvècetiture*), mise en possession d'un fief. — Acte qui la constate. Voy. INVESTIR.

INVÉTÉRÉ, E, part. pass. de *s'invétérer*. (En lat. *inveteratus*, formé de *in*, dans ou dedans, et de *vetus*, vieux.), enraciné; qui dure depuis long-temps : *mal invétéré, haine invétérée*, etc.

S'INVÉTÉRER, v. pron. (*ceinvétéré*) (en latin *inveterascere*, vieillir), devenir vieux et difficile à guérir. Il se dit au propre des maladies; et au figuré, des mauvaises habitudes.— Avec le verbe *laisser*, il devient neutre : *il ne faut pas laisser invétérer les maux*, etc.

INVIGILANCE, subst. fém. (*einvijilance*), défaut de *vigilance*.

INVINATION, subst. fém. (*einvinâcion*), t. de théol., union de la substance divine de J.-C. au *vin* consacré.

INVINCIBILITÉ, subst. fém. (*einveincibilité*), qualité de celui qu'on ne saurait *vaincre*. Ce mot n'est pas encore généralement reçu; il mérite de l'être.

*INVINCIBLE, adj. des deux genres (*einveincible*) (en lat. *invincibilis*, formé de *in* négatif, et de *vincere*, vaincre), qu'on ne saurait *vaincre* : *armée, courage invincible*; et fig. : *obstacle, opiniâtreté invincible*.—*Argument invincible*, auquel il n'y a point de bonne réplique.—*Ignorance invincible*, ignorance des choses dont il est impossible qu'un homme ait eu connaissance. —Myth., surnom de Jupiter.

INVINCIBLEMENT, adv. (*einveincibleman*), d'une manière *invincible*.

IN-VINGT-QUATRE, subst. et adj. mas. (*einveintekatre*), t. d'imprimerie, format dans lequel la feuille d'impression contient *vingt-quatre* feuillets ou quarante-huit pages.— Au plur., des *in-vingt-quatre*.

INVIOLABILITÉ, subst. fém. (*einvi-olabilité*), droit, prérogative d'une personne publique de ne pouvoir être arrêtée, mise en jugement, pendant tout le temps que doivent durer ses fonctions : *un député ne peut subir la contrainte par corps, durant la session et dans les six semaines qui l'auront précédée ou suivie*.— Qualité de ce qui est *inviolable* : *l'inviolabilité des serments*.

INVIOLABLE, adj. des deux genres (*einvi-olable*) (en lat. *inviolabilis*), qu'on ne doit jamais *violer*, enfreindre : *serment, droit, asyle inviolable*.—Qu'on ne *viole* point : *c'est une loi, une coutume inviolable*.—En parlant des personnes, qui ne peut être poursuivi en justice, puni, etc. Voy. INVIOLABILITÉ. En ce sens, c'est un mot nouveau : *la personne du roi et des officiers ministériels, en fonctions, est inviolable*.

INVIOLABLEMENT, adv. (*einvi-olableman*), d'une manière *inviolable*.

INVIOLÉ, E, adj. (*einvi-olé*), qui n'a pas été *violé*. (Voltaire.)

INVISIBILITÉ, subst. fém. (*einvizibilité*), qualité, état de ce qui est *invisible*.

*INVISIBLE, adj. des deux genres (*einvizible*) (en lat. *invisibilis*, fait de *in* négatif, et de *videre*, voir), qu'on ne peut voir.—Fam. : *devenir invisible*, disparaître subitement, sans qu'on s'en aperçoive; *il est invisible*, on ne peut parvenir à le voir.

INVISIBLEMENT, adv. (*einvizibleman*), d'une manière *invisible*.

INVITATEUR, subst. mas., INVITATRICE, subst. fém. (*einvitateur, trice*) (en lat. *invitator*); chez les anciens Romains, domestique qui allait *inviter* les conviés à un repas.—Dans le Bas-Empire, officier de la cour impériale qui faisait les *invitations*.

INVITATION, subst. fém. (*cinvitâcion*) (en lat. *invitatio*), action d'*inviter*.—*Lettre, billet d'invitation*, par lesquels on *invite* à un repas, à une soirée, etc.

*INVITATOIRE, subst. mas. (*einvitatoare*), t. de liturgie, antienne qui se chante à matines, et qui *invite* à louer Dieu.

INVITATRICE, subst. fém. Voy. INVITATEUR.

INVITÉ, E, subst. (*einvité*), celui, celle qu'on *invite* à un dîner, à une réunion, etc.

INVITÉ, E, part. pass. de *inviter*.

INVITER, v. act. (*einvité*) (en lat. *invitare*), prier de..., convier de..., engager à..., exciter à...—S'INVITER, v. pron., arriver sans avoir été convié à...; s'exciter, se porter à...

*INVOCATION, subst. fém. (*einvokâcion*) (en lat. *invocatio*), action d'*invoquer*. — Dans un poème, vers par lesquels on s'adresse à quelque divinité vraie ou fausse pour lui demander son secours.

INVOCATOIRE, adj. des deux genres (*einvokatoare*), contenant une *invocation* : *prière invocatoire*.

INVOLONTAIRE, adj. des deux genres (*einvolontère*) (en lat. *involuntaria*, fait de *in* privatif, et de *voluntas*, volonté), qui est contre la *volonté* : *action involontaire*.—Qui est indépendant de la *volonté* : *mouvement involontaire*.

INVOLONTAIREMENT, adv. (*einvolontèreman*), contre la *volonté*, sans le vouloir.

INVOLUCELLE, subst. mas. (*einvolucèle*), t. de bot., diminutif d'*involucre*. Il se dit de chacune des ombelles particulières qui composent une ombelle générale.

INVOLUCELLÉ, E, adj. (*einvolucèlelé*), t. de bot., qui est garni d'un *involucelle*.

INVOLUCRE, subst. mas. (*einvolukre*) (du lat. *involucrum*, enveloppe), t. de bot., petites feuilles placées à la base de plusieurs ombelles.

INVOLUCRÉ, E, adj. (*einvolukre*), pourvu d'un *involucre*.

INVOLUTÉ, E, adj. (*einvoluté*) (du lat. *involutus*, part. pass. de *involvere*, envelopper, entortiller, faire rouler sur, formé de *in*, sur, et de *volvere*, rouler, tourner), t. de bot. : *feuille involutée*, celle qui est repliée dans le bouton, de manière que ses bords latéraux soient roulés sur eux-mêmes en dedans, comme dans le poirier.

*INVOLUTION, subst. fém. (*involucion*), t. de palais, assemblage d'embarras, de difficultés.

*INVOLVÉ, E, adj. (*einvolevé*), embrouillé. Peu en usage.

INVOQUÉ, E, part. pass. de *invoquer*.

INVOQUER, v. act. (*einvokié*) (en lat. *invocare*), formé de *in*, à, pour, et de *vocare*, appeler; appeler à son aide), appeler à son secours Dieu ou les saints.—*Les poètes invoquent Apollon, les Muses*, etc.—*Invoquer* régit les personnes, et *implorer*, les choses; on *invoque* un saint, on *implore* son intercession.—*Invoquer une loi, un témoignage*, citer en sa faveur une loi, un témoignage : *la loi qu'ils invoquent s'élève contre eux*. (Raynal.)—S'INVOQUER, v. pron.

INVRAISEMBLABLE, adj. des deux genres (*einvrèçanblable*), qui n'est pas *vraisemblable*.

INVRAISEMBLABLEMENT, adv. (*einvrèçanblableman*), d'une manière *invraisemblable*. Peu usité.

INVRAISEMBLANCE, subst. fém. (*einvrèçanblance*), défaut de *vraisemblance*. — Choses *invraisemblables*.

INVULNÉRABILITÉ, subst. fém. (*einvulenérabilité*), qualité, état de ce qui est *invulnérable*.

INVULNÉRABLE, adj. des deux genres (*einvulenérable*) (en lat. *invulnerabilis*, formé de *in* négatif, et de *vulnerare*, blesser, fait de *vulnus*, blessure), qui ne peut être blessé.

INVULNÉRABLEMENT, adv. (*einvulenérableman*), d'une manière *invulnérable*.

*IO, subst. fém. (*i-o*), t. d'hist. nat., beau papillon, noir en dessous, rougeâtre en dessus. — Substantif propre fém., myth., fille d'Inachus et d'Ismène. Jupiter la métamorphosa en vache pour la soustraire à la vigilance de Junon; mais cette déesse la lui demanda, et la donna à garder à Argus. Mercure endormit le vigilant gardien au son de sa flûte, et le tua par ordre de Jupiter. Junon envoya un taon qui piquait continuellement *Io*, et qui la fit errer partout. On dit qu'en passant auprès de son père, elle écrivit son nom sur le sable avec son pied, et qu'elle se fit reconnaître; mais, dans le moment qu'Inachus allait se saisir d'elle, le taon la piqua si vivement, qu'elle se jeta dans la mer. Elle passa à la nage toute la Méditerranée, et arriva en Égypte, où Jupiter lui rendit sa première forme, et eut d'elle Épaphus. Les Égyptiens lui dressèrent des autels, et lui faisaient des sacrifices sous le nom d'*Isis*. Jupiter lui donna l'immortalité, et lui fit épouser Osiris. On lui immolait des oies. On représente *Io* ou *Isis*, portant sur sa tête, ou de grands feuillages bizarrement assemblés, ou une cruche, ou des tours, ou des créneaux de murailles, ou un globe, ou un croissant, ou une coiffure très-basse. Assez souvent, on la trouve, dans les anciens monuments, avec un enfant qu'elle tient sur ses genoux, ou à qui elle présente la mamelle. Dans d'autres, elle est serrée d'une grande enveloppe, qui s'étend depuis les épaules jusqu'aux pieds, et qui est pleine de figures hiéroglyphiques. On la voit aussi portant à la main droite, ou la lettre T suspendue à un anneau, ou un sistre, instrument de musique qui a la forme d'un cerceau ovale, ou enfin une faucille qu'il plaît à quelques auteurs de prendre pour une clef. On la confond avec Cybèle.

*IOBATÈS ou IOBATE, subst. propre mas. (*i-obatèce, i-obate*), myth., nom d'un roi de Lycie.

IODAMÉ ou IODAMIE, subst. propre fém. (*i-odamé, dami*), myth., prêtresse de Minerve. Étant entrée, pendant la nuit, dans le sanctuaire du temple, la déesse la pétrifia, en lui montrant la tête de Méduse.—Il y eut une autre *Iodamé*, mère de Deucalion.

IODATE, subst. mas. (*i-odate*), t. de chimie, principe extrait de l'acide *iodique* et d'un oxyde.

*IODE, subst. mas. (*i-ode*), t. de chim., corps solide, lamelleux et d'un éclat métallique.

IODÉ, E, adj. (*i-odé*), t. de chim., mélangé d'*iode*.

IODIDE, subst. fém. (*i-odide*), t. de chimie, combinaison de l'*iode* avec des corps moins électro-négatifs.

IODINE, subst. fém. (*i-odine*), t. de chimie, nom que quelques auteurs donnent à l'*iode*.

*IODIQUE, adj. des deux genres (*i-odike*), t. de chim. : *acide iodique*, combinaison d'oxygène et d'*iode*.

IODO-NITRIQUE, adj. des deux genres (*i-odo nitrike*), t. de chim., se dit d'un acide composé des acides *nitrique* et *iodique* concentrés.—*Iodo-phosphorique*, d'un acide formé des acides *iodique* et *phosphorique*.—*Iodo-sulfurique*, d'un acide composé des acides *iodique* et *sulfurique*.

IODURE, subst. fém. (*i-odure*), t. de chimie, combinaison de l'*iode* avec des corps combustibles simples.

*IOGHÉS, subst. mas. plur. (*i-ogué*), sectaires indiens. V. JOGUIS.

*IOL, subst. mas. (*i-ole*), ancienne ville d'Afrique, sur la Méditerranée.

IOLAS, subst. propre mas. (*i-olâce*), myth., fils d'Iphiclus. On dit qu'il brûlait les têtes de l'hydre à mesure qu'Hercule les coupait. Hébé, pour récompense de ce service, le rajeunit, lorsqu'il devint caduc; ce qu'elle fit à la prière d'Hercule, qu'elle avait épousé dans le ciel.

IOLCHOS ou IOLCOS, subst. propre fém. (*i-olekoce*), myth., ville capitale de Thessalie, fameuse par la naissance de Jason, et où s'assemblèrent les princes grecs pour la conquête de la Toison d'or.

*IOLE, subst. propre fém. (*i-ole*), myth., fille d'Euryte, roi d'Œchalie. Hercule voulut l'épouser, ce qui détermina Déjanire à envoyer à ce héros la fatale chemise du centaure Nessus. Voy. EURYTE.

IOLÉES, subst. fém. plur. (*i-olé*), myth., fêtes en l'honneur d'Hercule et d'*Iolas*.

IOLITHE, subst. fém. (*i-olite*), petite pierre qui sent la violette.

ION., abréviation du mot *ionien* ou *ionique*.

*ION, subst. propre mas. (*i-on*), myth., fils de Xuthus et de Créuse, fille d'Érechthée. Il épousa Hélice, dont il eut plusieurs enfants, et régna dans l'Attique, qui fut assez long-temps appelée *Ionie*, de son nom. Il conduisit plusieurs colonies dans l'Asie-Mineure, où il les établit dans la Carie, dont il fit la conquête.

*IONE, subst. fém. (*i-one*), t. d'hist. nat., sorte de pierre précieuse.—Myth., fille d'Autolycus. Elle fut changée en nymphe.

*IONIDES, subst. propre fém. plur. (*i-onide*), myth., nom de nymphes. Elles avaient un temple en Élide, près du fleuve Cythéron, qui leur était consacré.

*IONIE, subst. propre fém. Voy. ION.

***IONIEN**, adj. mas., au fém. **IONIENNE** (*i-onieïn, niène*) (du grec Ιων, ωνος, Ion, fils de Xuthus et de Créuse, fille d'Erechthée, qui donna son nom à l'Ionie) : *dialecte ionien*, ou subst. *l'ionien*, dialecte grec qu'on parlait en *Ionie*. — Il se dit, en t. de littérature ancienne, d'un pied composé qui entrait dans la versification. On l'emploie ordinairement comme substantif. Il y avait le *grand* et le *petit ionien*. Le grand *ionien* était composé d'un spondée et d'un pyrrhique, et le petit, d'un pyrrhique et d'un spondée.—On dit aussi : *les philosophes ioniens*, pour dire les philosophes de la secte *ionique*.— T. de musique, *mode ionien*, en comptant du grave à l'aigu, le second des cinq modes moyens de la musique des Grecs. On dit aussi *ionique*.

IONIENNE, adj. fém. Voy. IONIEN.

IONIENNES (ILES), subst. propre fém. plur. (*i-oniène*), archipel de la mer *Ionienne*, sur les côtes de la Turquie d'Europe et de la Grèce.

IONIENS, subst. mas. plur. (*i-onieïn*), anciens peuples d'Asie.

***IONIQUE**, adj. des deux genres (*i-onike*) : *ordre ionique*, le troisième des ordres d'architecture.—*Vers ionique*, vers latin composé de quatre mesures, dont chacune est de deux brèves et de deux longues. — *Secte ionique*, parmi les anciens philosophes, la secte de Thalès, né à Milet, en *Ionie*. Ce mot a la même origine qu'*ionien*, qui se dit également dans ces diverses acceptions.

IONTHOS, subst. mas. (*i-ontoce*), t. de médec., couperose.

IO-PÆAN, subst. mas. (*i-opé-an*) ; c'était un cri de joie et une prière que les anciens répétaient souvent dans les sacrifices, dans les jeux solennels, etc.

IOPAS, subst. propre mas. (*i-opâce*), myth., prince d'Afrique qui joua du luth pendant le festin que Didon donna à Énée.

***IOTA**, subst. mas. (*i-ota*) (en grec ιωτα), la neuvième lettre de l'alphabet grec, dont la figure est la plus simple de toutes : c'est la voyelle *i*.— On dit fam. : *voilà un ouvrage parfait, il n'y manque pas un iota*, pas la moindre chose, rien.—Nom donné par les entomologistes à une espèce d'insectes lépidoptères, sur les ailes desquels on a cru reconnaître la forme de cette lettre grecque.

***IOTACISME**, subst. mas. (*i-otacecime*) (du grec ιωτα, *i*), t. de médec., proprement, prononciation ou répétition vicieuse de l'*i*.—Par extension, difficulté de prononcer quelques autres lettres, telles que le *j* et le *g*.

IPÉCACUANHA, subst. mas. (*ipékaku-ana*), racine d'une espèce de violier du Nouveau-Monde, employée, depuis le milieu du dix-septième siècle, comme succédané de l'émétique.

IPHATE, subst. propre mas. (*ifate*), myth., un des fils de Priam, tué devant Troie par Antiloque, fils de Nestor.

***IPHIANASSE**, subst. propre fém. (*ifi-anace*), myth., fille de Prœtus. Elle fut métamorphosée en vache avec ses sœurs, pour avoir préféré le palais de son père au temple de Junon. — Les poètes donnent aussi le nom d'*Iphianasse* à Iphigénie, fille d'Agamemnon. Voy. IPHIGÉNIE.

IPHIAS, subst. propre fém. (*ifi-âce*), myth. Evadné, fille d'*Iphis*.

***IPHICLUS**, subst. propre mas. (*ifikluce*), myth., fils de Phylacus et de Périclimène, était oncle de Jason. Il fut célèbre par sa grande agilité.—Il y eut un autre *iphiclus*, ou mieux *Iphiclès*, fils d'Amphitryon, et frère utérin d'Hercule. Un des princes grecs qui allèrent au siège de Troie avait ce nom. Ce dernier fut père de Protésilas.

IPHIDAMAS, subst. propre mas. (*ifidamâce*), myth., fils d'Anténor, qui fut tué par Agamemnon.

***IPHIGÉNIE** ou **IPHIANASSE**, subst. propre fém. (*ifijéni, ifi-anace*), myth., fille d'Agamemnon et de Clytemnestre. Elle fut nommée par Calchas pour être la victime qu'il fallait sacrifier en Aulide, afin d'obtenir un vent favorable que les Grecs attendaient pour aller au siège de Troie. Agamemnon la livra au grand-prêtre ; et dans le moment qu'on allait l'égorger, Diane enleva cette princesse, et fit paraître une biche en sa place. *Iphigénie* fut transportée dans la Tauride, où Thoas, roi de cette contrée, la fit prêtresse de Diane, à qui ce prince cruel faisait immoler tous les étrangers qui abordaient dans ses états. Oreste, après le meurtre de sa mère, contraint par les Furies qui l'agitaient à errer de province en province, fut arrêté dans ce pays, et condamné à être sacrifié ; mais *Iphigénie* sa sœur le reconnut dans l'instant qu'elle allait l'immoler, et le délivra aussi bien que Pylade, qui voulait mourir pour Oreste. Ils s'enfuirent tous trois, après avoir tué Thoas, et emportèrent la statue de Diane.

IPHIMÉDIE, subst. propre fém. (*ifimédi*), myth., fille de Triopas, et femme d'Aloüs. Elle quitta son mari et se jeta dans la mer pour épouser Neptune, dont elle eut deux fils, nommés Othus et Ephialte.

***IPHINOÉ**, subst. propre fém. (*ifino-é*), myth., fille de Prœtus et sœur d'Iphianasse.

***IPHIS**, subst. propre fém. (*ifice*), myth., fille de Lygdus et de Téléthuse. Lygdus ayant été obligé de faire un voyage, laissa Téléthuse grosse d'*Iphis*, avec ordre d'exposer l'enfant si c'était une fille. Aussitôt que Téléthuse fut accouchée, elle habilla *Iphis* en garçon. Lygdus, de retour, fit élever son prétendu fils ; et lorsqu'il voulut le marier avec une fille nommée Ianthe, Téléthuse, fort embarrassée, pria la déesse Isis de la secourir, et Isis métamorphosa *Iphis* en garçon.—Il y eut un prince de Chypre appelé aussi *Iphis*, qui se pendit de désespoir pour n'avoir pu toucher le cœur d'Anaxarète, et un autre qui fut du nombre des Argonautes.

***IPHITUS**, subst. propre mas. (*ifituce*), myth., fils d'Euryte, roi d'Œchalie. Hercule le fit précipiter du haut d'une tour, après avoir vaincu et tué Euryte.—C'était aussi le nom d'un roi d'Elide, qui fut un des Argonautes, et celui d'un Troyen qui suivit Enée.

IPO, subst. mas. (*ipo*), t. de bot., arbre très-vénéneux de l'île de Java. C'est le même que l'*upas*.

IPOCTONOS, subst. propre mas. (*ipoktonoce*), myth., surnom d'Hercule comme ayant détruit les vers qui rongeaient la vigne.

IPOMÉE, subst. fém. (*ipomé*), t. de bot., nom générique d'un genre de plantes exotiques, cultivées dans nos jardins, et qui est voisin du genre des liserons.

IPOMOPSIS, subst. fém. (*ipomopecice*), t. de bot., genre de plantes, le quamoclit à fleurs rouges.

IPPO, subst. mas. (*ipepô*), t. de bot., substance noire gommo-résineuse, provenant d'un arbre qui croît dans l'île de Célèbes, dans la mer du Sud. C'est un poison contre lequel on a vainement cherché un antidote. C'est le même que *Upas*.

IPRÉAU, subst. mas. (*ipré-ô*), t. de bot., orme à larges feuilles.

IPS, subst. mas. (*ipece*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères de la famille des clavicornes.

IPSÉA, subst. propre fém. Voy. IDYA.

IPSIDE, subst. mas. (*ipecide*), t. d'hist. nat. Voy. IPS.

***IPSILIES**, subst. fém. plur. (*ipecili*), espèce de lames dont se servaient les anciens dans les sacrifices.

IPSO FACTO (*ipeçôfaktô*), expression adverbiale prise du latin, qui se dit particulièrement de l'excommunication encourue *par le seul fait : celui qui frappe un prêtre est excommunié* ipso facto.

IPSOLA, subst. fém. (*ipeçola*), t. de comm., sorte de laine de Turquie.

IPSULLICES, subst. fém. plur. (*ipeçulice*), t. d'hist. anc., médaillons ou plaques de métal, représentant des hommes ou des femmes que les magiciens voulaient rendre amoureux par la force de leurs enchantements.

IPTÈRE, adj. des deux genres (*ipetère*), ailé, à deux ailes.

IR, subst. mas. (*ire*), t. de bot., arbre du Sénégal, dont le bois sec est très-propre à s'enflammer par le frottement.

***IRA**, subst. fém. (*ira*), t. de bot. V. IRIA.

IRACONDE, adj. des deux genres (*irakonde*) (du lat. *iracundia*, colère. (*Boiste*.) Vieux.

IRADÉ, subst. mas. (*iradé*), instruction politique du sultan.

DU VERBE IRRÉGULIER **ALLER** :

Ira, 3e pers. sing. fut. indic.
Irai, 1re pers. sing. fut. indic.
Iraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Irais, précédé de *j'*, 1re pers. sing. prés. cond.
Irais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Irait, 3e pers. sing. prés. cond.
Iras, 2e pers. sing. fut. indic.

IRASCIBILITÉ, subst. fém. (*iracecibilité*), qualité de l'être *irascible*.

IRASCIBLE, adj. des deux genres (*iracecible*) (en lat. *irascibilis*, fait de *ira*, colère), disposé, prompt à se mettre en colère ; facile à irriter. Dans cette acception, c'est un mot nouveau, et que l'usage paraît avoir adopté.—En t. de philosophie, l'*appetit*, *la faculté*, *la partie irascible*, qui porte l'âme à vaincre les difficultés qui se rencontrent dans la poursuite du bien ou dans la fuite du mal.

IRASSE, subst. mas. (*irace*), t. de bot., palmier de l'Amérique méridionale.

ab **IRATO**, loc. adv. (*abirâtô*) (mots latins) : *testament ab irato*, d'un homme *irrité*, fait dans un moment d'*irritation*, de colère.

IRE, subst. fém. (*ire*) (en lat. *ira*), colère. Il est vieux. On l'emploie encore dans la poésie familière et dans le style marotique.

IRÉ, E, adj. (*iré*), en colère.

IRÉNARCHIE, subst. fém. (*irénarchi*), charge, fonction d'*irénarque*.

IRÉNARCHIQUE, adj. des deux genres (*irénarchike*), qui appartient à l'*irénarchie*.

***IRÉNARQUE**, subst. mas. (*irénarke*) (en grec ειρηναρχης, fait, avec la même acception, de ειρηνη, la paix, et de αρχος, prince, dérivé de αρχη, commandement, *prince de paix*, *juge de paix*), officier dans l'empire grec, dont la fonction était de maintenir la paix et la tranquillité dans les provinces.

***IRÈNE**, subst. mas. (*irène*), chef particulier des exercices des jeunes Spartiates (*Barthélemy*.) —Myth., subst. propre fém., fille de Jupiter et de Thémis. C'était une des Heures.

IRENNUS, subst. mas. (*irénenuce*), t. de bot., périploque de Ceylan, dont la racine est vénéneuse.

IRÉNOPHYLACE, subst. mas. (*irénofilace*) (du grec ειρηνη, la paix, et de φυλαξ, gardien, conservateur de la paix.

IRÉON, subst. mas. (*iré-on*), t. de bot., arbuste du cap de Bonne-Espérance.

IRÉOS, subst. mas. (*iré-ôce*), t. de bot., iris de Florence, dont la racine est employée en médecine.

IRÉSINE, subst. fém. (*irézine*), t. de bot., plante amarantoïde.

***IRÉSIONE**, subst. fém. (*irézi-one*) du grec ειρεσιωνη, fait de ειρος, laine) t. d'hist. anc., attribut ordinaire des suppliants. C'était, chez les Athéniens en particulier, un rameau d'olivier entortillé de laine, avec des fruits attachés tout autour.

Irez, 2e pers. plur. fut. indic. du verbe irrégulier ALLER.

IREUSE, adj. fém. Voy. IREUX.

IREUX, adj. mas., au fém. **IREUSE** (*ireu, reuze*) (du lat. *ira*, colère), enclin à la colère. Vieux.

IRI, subst. mas. (*iri*), racine qui sert aux naturels du Brésil à fabriquer des arcs. On ignore de quelle espèce d'arbre elle provient.

IRIA, subst. fém. (*iri-a*), t. de bot., souchet des Indes, à un seul épi.

IRIARTÉE, subst. fém. (*iri-arté*), t. de bot., petit palmier du Pérou peu différent du céroxyle.

IRIBIN, subst. mas. (*iribein*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux accipitres qu'on trouve à la Guyane.

***IRIDÉES**, subst. fém. plur. (*iridé*), t. de bot., famille de plantes qui ressemblent à l'*iris*.

IRIDÉICTOMIE, subst. fém. (*iridé-iktomi*), t. de chir., excision d'une partie de l'*iris* pour placer une pupille artificielle.

IRIDÉICTOMIQUE, adj. des deux genres (*iridé-iktomike*), qui appartient à l'*iridectomie* : *section iridéictomique*.

IRIDITE, subst. fém. (*iridite*), t. de médec., inflammation de l'*iris*.

***IRIDIUM**, subst. mas. (*iridi-ome*), t. d'hist. nat., nouveau métal *irisé*, très-dur, cassant, d'un blanc d'argent.

IRIDORCHIS, subst. mas. (*iridorkice*), t. de bot., plante orchidée.

IRIDROGALVIE, subst. fém. (*iridrogualevi*), t. de bot., plante du Pérou.

IRIEN, adj. mas., au fém. **IRIENNE** (*iriein, riène*), t. d'anat., il se dit des artères qui ont rapport à l'*iris*.

IRIENNE, adj. fém. Voy. IRIEN.

Iriez, 2e pers. plur. prés. cond. du verbe irrégulier *aller*.

IRINGION, subst. mas. (*ireinjion*), t. de bot., sorte de chardon. Voy. ÉRYNGE.

IRION, subst. mas. (*irion*), t. de bot.; on a donné ce nom au sénevé des champs, à un sisymbre et au sarrasin.—On l'a donné aussi à une plante du cap de Bonne-Espérance qui ressemble beaucoup à nos rossolis, par les poils glanduleux dont elle est hérissée.

Irions, 1re pers. plur. prés. cond. du verbe irrégulier *aller*.

*IRIS, subst. mas. (*irice*), météore qu'on appelle vulgairement l'*arc-en-ciel*. — Subst. mas., en optique, 1° couleurs changeantes qui paraissent quelquefois sur les verres des télescopes et des microscopes, à cause de leur ressemblance avec celles de l'arc-en-ciel; 2° le spectre coloré que le prisme triangulaire forme sur une muraille, lorsqu'on l'expose, sous un angle convenable, aux rayons du soleil. — En docimastique, 1° petites bluettes qui se croisent rapidement dans un essai qui bout sur la coupelle, et qui font dire qu'il circule bien; 2° couleurs imitant celles de l'arc-en-ciel, qui circulent avec rapidité à la surface du cuivre en fusion, lorsqu'il est raffiné et sur le point de se congeler.—En anat., partie de l'uvée que l'on voit au travers de la cornée transparente, laquelle est composée d'un cercle de différentes couleurs, percé dans son milieu d'un trou qu'on appelle pupille ou prunelle.—En bot., plante vivace, liliacée, dont les feuilles imitent la lame d'une épée, et les fleurs, les couleurs, en quelque sorte, de l'arc-en-ciel. On l'appelle aussi *flambe*. Parmi ses espèces très-nombreuses, on distingue l'*iris jaune, flambe d'eau* ou *faux acore*, dont la racine est employée en médecine; l'*iris de Florence*, dont la racine a l'odeur de violette; l'*iris de Suze*, recherché pour la beauté de ses fleurs, etc.

IRIS, subst. propre fém. (*irice*) (du grec ειρειν, parler. annoncer), selon la fable, la messagère des dieux, et particulièrement de Junon. Son nom a été donné à l'arc-en-ciel, parce que ce météore semble un intermédiaire entre le ciel et la terre, en nous annonçant les changements de l'air.—Pierre précieuse, appelée aussi *pierre d'iris*. Ce n'est proprement qu'une espèce de crystal, dans lequel on remarque les couleurs de l'arc-en-ciel. — Pierre orientale, de la couleur du petit-lait, mêlée d'une teinte légère de bleu céleste. — *Iris chalcédonienne*, suivant *Wallerius*, espèce de chalcédoine de trois couleurs, qui, lorsqu'on regarde le soleil à travers, fait voir les nuances de l'arc-en-ciel.—*Iris citrine* ou *subcitrine*, sorte de crystal de roche, qu'on appelle aussi *fausse topaze*.

IRISÉ, E, adj. (*irizé*), t. d'hist. nat., qui a les couleurs de l'*iris*, de l'arc-en-ciel.

IRISIOLE, subst. fém. (*irizi-ole*), t. de bot., espèce d'achit de la Jamaïque.

IRITE ou **IRITIS**, subst. mas. (*irite, iritice*), t. de médec., inflammation de l'*iris*. Voy. IRIDITE.

*IRLANDAIS, E, subst. et adj. (*irlandè, dèze*), d'*Irlande*. On disait autrefois *hibernais*.

*IRLANDE, subst. propre fém. (*irlande*) (en irlandais *erin*), île de l'océan Atlantique, séparée de la Grande-Bretagne par le canal de Saint-Georges. Dublin en est la capitale.

IRMIN ou **IRMENSUL**, subst. propre mas. (*irmein, mançule*) (en saxon *Irmeusœule*), myth., nom que les anciens Saxons donnaient à Mars.—Statue antique qui représentait un homme armé à la façon des anciens Germains; elle était placée à Eresburg, ville forte de la Westphalie, et fut détruite par Charlemagne.

IRON., abréviation des mots *ironie* et *ironiquement*.

*IRONIE, subst. fém. (*ironî*) (en grec ειρωνεια, dissimulation, raillerie fine, formé de ειρων, dissimulé, moqueur), figure de rhétorique par laquelle on dit le contraire de ce qu'on veut faire entendre.

IRONIQUE, adj. des deux genres (*ironike*), qui tient de l'*ironie*; où il y a de l'*ironie*.

IRONIQUEMENT, adv. (*ironikeman*), d'une manière *ironique*; par *ironie*.

DU VERBE IRRÉGULIER **ALLER** :

Irons, 1re pers. plur. fut. indic.

Iront, 3e pers. plur. fut. indic.

*IROQUOIS, E, subst. et adj. (*irokoâ, koâze*), peuple d'Amérique.—T. d'injure employé par le peuple pour signifier, intraitable, bizarre : *c'est une iroquoise; quel iroquois!*

IROUCAN, subst. mas. (*iroukan*), t. de bot., arbrisseau de la Guyane.

IROUKOUVÉDAN, subst. mas. (*iroukouvédan*), l'un des quatre livres sacrés des Indous.

IRRACHETABLE, adj. des deux genres (*irerachetable*), qui ne peut être *racheté*.

IRRADIATION, subst. fém. (*ireradi-âcion*) (du lat. *irradiare*, éclairer de ses rayons), t. d'astronomie et d'optique, expansion ou débordement de lumière qui environne les astres en forme de couronne ou de frange, et qui forme leur extension apparente.—*Irradiation des rayons solaires*, action par laquelle le soleil lance ses rayons.—En physiologie, l'action précise des esprits animaux, par laquelle les parties organiques prennent les mouvements que l'âme veut qui leur soient imprimés.

IRRADIÉ, E, part. pass. de *irradier*.

IRRADIER, v. neut. (*ireradi-é*), se séparer en rayons. Peu usité. Voy. IRRADIATION.

IRRAISONNABILITÉ, subst. fém. (*irerèzonabilité*), qualité, état de l'être *irraisonnable*. (Molière.)

IRRAISONNABLE, adj. des deux genres (*irerèzonable*) (en latin *irrationalis*), qui n'est pas doué de *raison*. Il ne s'emploie guère que dans le style didactique. Il ne faut pas confondre *irraisonnable* avec *déraisonnable*. Le premier est un terme didactique qui se dit des animaux, parce qu'ils ne sont pas doués de *raison*; le second est un terme du langage ordinaire qui signifie, qui est contraire à la droite *raison*, qui n'agit pas suivant les lumières de la *raison* : *l'homme n'est pas un animal irraisonnable, mais il y a bien des hommes qui sont déraisonnables*.

IRRAISONNABLEMENT, adv. (*irerèzonableman*), d'une manière *irraisonnable*; sans *raison*.

IRRAMENABLE, adj. des deux genres (*ireramenable*), qu'on ne peut *ramener*. Peu en usage.

IRRASSASIABLE, adj. des deux genres (*ireraçaziable*), qui ne peut être *rassasié*. Fam. et pop.

IRRATIONNEL, adj. mas., au fém. **IRRATIONNELLE** (*ireracionèle*) (en lat. *irrationalis*, formé de *in* négatif, et *ratio*, rapport), t. de mathématiques; il se dit des lignes qui n'ont aucun rapport entre elles, des quantités qui n'ont aucune mesure avec l'unité.

IRRATIONNELLE, adj. fém. Voy. IRRATIONNEL.

IRRÉALISABLE, adj. des deux genres (*ireré-alizable*), qui ne peut se *réaliser*.

*IRRECEVABLE, adj. des deux genres (*irerecevable*), qui ne saurait être *reçu*.

IRRÉCONCILIABLE, adj. des deux genres (*irerékoncili-able*), qui ne peut se *réconcilier*.

IRRÉCONCILIABLEMENT, adv. (*irerékoncili-ableman*), d'une manière *irréconciliable*.

IRRÉCONCILIÉ, E, adj. (*irerékoncili-é*); il se dit des ennemis qui ne sont pas *réconciliés*, qui n'ont pas été *réconciliés*. Peu usité.

IRRÉCUSABLE, adj. des deux genres (*irerékuzable*), qui ne peut être *récusé*.

IRRÉCUSABLEMENT, adv. (*irerékuzableman*), d'une manière *irrécusable*.

IRRÉDUCTIBILITÉ, subst. fém. (*ireréduktibilité*), état, qualité de ce qui est *irréductible*.

IRRÉDUCTIBLE, adj. des deux genres (*ireréduktible*), il se dit d'une chaux métallique qu'on ne peut *réduire* en métal.—En algèbre, ce qui ne peut être *réduit* sous une forme plus simple.—*Cas irréductibles*, se dit particulièrement des équations qui ne peuvent être abaissées à un moindre degré que celui sous lequel elles se présentent, et plus particulièrement encore du cas où une équation cubique a trois racines réelles, toutes trois inégales et venant sous une forme imaginaire : *les cas irréductibles du troisième degré*. Ce cas est ainsi appelé, quoiqu'on n'en puisse démontrer l'*irréductibilité*.

IRRÉDUCTIBLEMENT, adv. (*ireréduktibleman*), d'une manière *irréductible*. Peu usité.

IRRÉFLÉCHI, E, adj. (*ireréfléchi*), qui n'est pas *réfléchi*.

IRRÉFLEXION, subst. fém. (*ireréflèkcion*), défaut de *réflexion*.

IRRÉFORMABILITÉ, subst. fém. (*ireréformabilité*), état, qualité de ce qui est *irréformable*.

IRRÉFORMABLE, adj. des deux genres (*ireréformable*), qui ne peut être *réformé* : *jugement irréformable*.

IRRÉFORMABLEMENT, adv. (*ireréformableman*), d'une manière *irréformable*. Peu usité.

IRRÉFRAGABILITÉ, subst. fém. (*ireréfragabilité*), qualité, état de ce qui est *irréfragable*.

IRRÉFRAGABLE, adj. des deux genres (*ireréfragable*) (du lat. *in* négatif, et *refragari*, s'opposer, résister, contrarier, contredire), qu'on ne peut contredire : *docteur, autorité irréfragable*.—Qu'on ne peut récuser : *témoin irréfragable*.

IRRÉFRAGABLEMENT, adv. (*ireréfragableman*), d'une manière *irréfragable*. Usité en t. de palais.

IRRÉG., abréviation du mot *irrégulier* ou *irrégulièrement*.

*IRRÉGULARITÉ, subst. fém. (*ireréguilarité*) (en lat. *irregularitas*), défaut contre les règles.—Manque de *régularité*, au propre et au figuré : *l'irrégularité d'un bâtiment, d'un poème, des saisons, d'un procédé*, etc.—État d'un clerc, d'un prêtre *irrégulier*.

*IRRÉGULIER, adj. mas., au fém. **IRRÉGULIÈRE** (*ireréguilie, lière*), qui est contre les règles. *Verbe irrégulier*. Voyez les observations qui sont à la suite du modèle de conjugaison des verbes *irréguliers*. (Notions de grammaire.) — En t. de droit-canon, ecclésiastique devenu incapable d'exercer les fonctions de son ordre, pour avoir encouru les censures.—En t. de médec., *irrégulier* se dit du pouls dont les pulsations ne sont ni égales entre elles, ni *régulières* dans leurs inégalités : *pouls irrégulier*. — En bot., qui n'a pas une forme symétrique.—T. de géom.: *corps irréguliers*, ceux qui ne sont point terminés par des surfaces égales et semblables. — T. de maçon, *pierre irrégulière*. Voy. *pierre incertaine*, au mot INCERTAIN.—*Irrégulier*, en termes de plain-chant, se dit des modes dont l'étendue est trop grande, ou qui ont quelque *irrégularité*. — *Vers irréguliers*, vers libres, où le poète ne s'assujétit point aux règles ordinaires.

IRRÉGULIÈRE, adj. fém. Voy. IRRÉGULIER.

IRRÉGULIÈREMENT, adv. (*ireréguilièreman*), d'une manière *irrégulière*.

IRRELIGIEUSE, adj. fém. Voy. IRRELIGIEUX.

IRRELIGIEUSEMENT, et non pas **IRRÉLIGIEUSEMENT**, barbarisme de l'*Académie*, qui écrit elle-même RELIGIEUSEMENT, adv. (*ireréli-ji-euzeman*), d'une manière *irreligieuse*.

IRRELIGIEUX, et non pas **IRRÉLIGIEUX**, barbarisme de l'*Académie*, qui écrit elle-même RELIGIEUX, adj. mas., au fém. IRRELIGIEUSE (*irereliji-eû, ji-euze*) (en lat. *irreligiosus*), contraire à la *religion* ou qui blesse le respect qui lui est dû. Son emploi ordinaire est en parlant des choses : *sentiments irreligieux*. On dit cependant aussi : *un homme irreligieux*. Voy. IMPIE.

IRRELIGION, et non pas **IRRÉLIGION**, barbarisme de l'*Académie*, qui écrit elle-même RELIGION, subst. fém. (*irereliji-on*) (en lat. *irreligio*, fait de *in* négatif, et de *religio*, religion), manque de *religion*; impiété.

IRRÉMÉABLE, adj. des deux genres (*ireréméable*), d'où l'on ne peut revenir. (*Boiste*.) Presque inusité.

IRREMÉDIABLE (nous ferons encore observer que l'*Académie*, qui écrit *irreligieux*, venu de *religion*, écrit *irrémédiable*, qui vient effectivement de *remède*. Pourquoi donc ne pas régulariser toutes ces bizarreries?), adj. des deux genres (*ireremedi-able*); il se dit des choses auxquelles on ne peut *remédier* : *mal irremédiable*.

IRREMÉDIABLEMENT, adv. (*ireremedi-ableman*), d'une manière *irremédiable*.

IRRÉMISSIBLE, adj. des deux genres (*ireréмicible*) (en lat. *irremissibilis*, formé de *in* négatif, et de *remittere*, remettre, pardonner), qui ne peut se pardonner, qui ne mérite point de pardon.

IRRÉMISSIBLEMENT, adv. (*ireréмicibleman*), d'une manière *irrémissible*, sans miséricorde.

IRRÉMITTENT, E, adj. (*ireremitetan, tante*), qui ne se relâche point. (*Montaigne*.)

IRRÉPARABILITÉ, subst. fém. (*ireréparabilité*), qualité de ce qui est *irréparable*.

IRRÉPARABLE, adj. des deux genres (*ireréparable*), qu'on ne peut *réparer*.

IRRÉPARABLEMENT, adv. (*ireréparableman*), d'une manière *irréparable*.

IRRÉPARÉ, E, adj. (*ireréparé*), qui n'a pas été *réparé* : *crime irréparé*. (La Harpe.)

IRRÉPONSABLE, adj. des deux genres, barbarisme donné par *Boiste*, lequel, du reste, le cite comme tout-à-fait inusité. Voy. IRRESPONSABLE.

IRRÉPRÉHENSIBILITÉ, subst. fém. (*irerepréancibilité*), qualité de ce qui est *irrépréhensible*.

IRRÉPRÉHENSIBLE, adj. des deux genres (*irerépré-ancible*), qu'on ne peut *reprendre* d'aucune faute.

IRRÉPREHENSIBLEMENT, adv. (*irerépré-ancibleman*), d'une manière *irrépréhensible*.

IRRÉPRIMABILITÉ, subst. fém. (*ireréprimabilité*), caractère de ce qui est *irréprimable*.

IRRÉPRIMABLE, adj. des deux genres (*ireréprimable*), qu'on ne peut *réprimer*.

IRRÉPRIMABLEMENT, adv. (*ireréprimableman*), d'une manière *irréprimable*.

IRRÉPROCHABILITÉ, subst. fém. (*ireréprochabilité*), qualité, caractère de ce qui est *irréprochable*.

IRREPROCHABLE, adj. des deux genres (*ireréprochable*), qui est sans *reproches*; à qui l'on ne peut faire aucun *reproche*.—On dit au palais qu'*un témoin est irreprochable*, quand il n'y a aucune cause de récusation à alléguer contre lui.

IRRÉPROCHABLEMENT, adv. (*ireréprochableman*), d'une manière *irréprochable*.

IRRÉSISTIBILITÉ, subst. fém. (*irerézicetibilité*), qualité de ce qui est *irrésistible*.

IRRÉSISTIBLE, adj. des deux genres (*irerézicetible*), à quoi l'*on ne peut résister*. Il ne se dit qu'au figuré en parlant des choses.

IRRÉSISTIBLEMENT, adv. (*irerézicetibleman*), d'une manière *irrésistible*.

IRRÉSOLU, E, subst. et adj. (*irerézolu*), qui a peine à *se résoudre*, à se déterminer; indécis : avec cette différence qu'on est *irrésolu* dans les matières où l'on se détermine par goût, par sentiment, et *indécis* dans celles où l'on se décide par raison et après une discussion. *L'irrésolu* hésite sur ce qu'il fera; l'*indécis*, sur ce qu'il doit faire.

IRRÉSOLUBLE, adj. des deux genres (*irerézoluble*), t. dogmatique, qu'on ne peut *résoudre*.

IRRÉSOLUMENT, orthographe de l'*Académie*, qui ne met pas même d'accent circonflexe sur *u*; mieux **IRRÉSOLUEMENT**, adv. (*irerézoluman*), d'une manière *irrésolue*, incertaine.

IRRÉSOLUTION, subst. fém. (*irerezolucion*), état d'un esprit *irrésolu*; incertitude; indécision. —IRRÉSOLUTION, INCERTITUDE, PERPLEXITÉ. (*Syn.*) —L'*irrésolution* est une timidité à entreprendre; l'*incertitude*, une *irrésolution* à croire; la *perplexité*, une *irrésolution* inquiète.

IRRESPECTUEUSE, adj. fém. Voy. IRRESPECTUEUX.

IRRESPECTUEUSEMENT, adv. (*irerècepèktueuzeman*), d'une manière *irrespectueuse* : *parler irrespectueusement à ses parents*.

IRRESPECTUEUX, adj. mas., au fém. **IRRESPECTUEUSE** (*irerècepèktu-eu, tu-euze*), qui manque de *respect*, au *respect*.

IRRESPONSABILITÉ, subst. fém. (*irerèceponçabilité*), état, position d'une personne, d'un pouvoir *irresponsable*.

IRRESPONSABLE, adj. des deux genres (*irerèceponçable*), qui n'est point soumis à la *responsabilité*. Ce mot et le précédent manquent dans l'*Académie*.

IRRÉUSSITE, subst. fém. (*iréré-ucite*), défaut de *succès*. (De Retz.) Voyez la remarque du mot INSUCCÈS.

IRRÉVÉREMMENT, adv. (*irerévéraman*), d'une manière *irrévérente*.

IRRÉVÉRENCE, subst. fém. (*irerévérance*) (en lat. *irreverentia*) : *manque de révérence*, de respect. Il ne se dit guère qu'à l'égard de Dieu et de la religion.

IRRÉVÉRENT, E, adj. (*irerévéran, rante*) (en lat. *irreverens*), qui est contre le respect. Il ne se dit qu'en matière de religion.

IRRÉVOCABILITÉ, subst. fém. (*irerévokabilité*), qualité de ce qui est *irrévocable*.

IRRÉVOCABLE, adj. des deux genres (*irerévokable*), qui ne peut être *révoqué*.—Qui ne peut être rappelé : *le passé est irrévocable*.

IRRÉVOCABLEMENT, adv. (*irerévokableman*), d'une manière *irrévocable*.

IRRÉVOQUÉ, E, adj. (*irerévokié*), qui n'a point été *révoqué*. (La Harpe.)

***IRRIGATEUR**, subst. mas. (*ireriguateur*), t. de chir., instrument propre à extraire les fragments de la pierre qui restent dans la vessie après l'opération.

IRRIGATION, subst. fém. (*ireriguâcion*) (en lat. *irrigatio*, de *irrigare*, formé de *in*, dans, sur, et de *rigare*, arroser, lequel dérive des deux mots *rivum agere*, conduire un ruisseau dans...), arrosement des prés, des terres, par des rigoles ou saignées tirées d'une rivière, etc. : *canaux d'irrigation*.

IRRISION, subst. fém. (*irerizion*) (en lat. *irrisio*, fait de *irridere*, se moquer de..., lequel est formé de *in*, contre, et de *ridere*, rire), mépris, moquerie. Il est vieux et même hors d'usage.

IRRITABILITÉ, subst. fém. (*ireritabilité*) (en lat. *irritabilitas*), qualité de ce qui est *irritable*. — Il se dit aussi de la qualité des personnes nerveuses qui sont vivement affectées des impressions qu'elles reçoivent, soit au physique, soit au moral.—En bot., faculté qu'ont certaines plantes ou certaines parties de plantes de se contracter lorsqu'on les touche.

IRRITABLE, adj. des deux genres (*ireritable*) (en lat. *irritabilis*), qui s'*irrite* facilement : *il a le genre nerveux irritable*.

IRRITAMENT, subst. mas. (*ireritaman*), ce qui excite; aiguillon. Peu en usage.

IRRITANT, E, adj. (*ireritan, tante*) (du latin *irritus*, annulé, rendu nul, mis au néant, formé de *in* négatif, et de *ratus*, ratifié), en t. de palais, qui casse, annule, etc. : *décret irritant*.—*Clause, condition irritante*, condition tellement essentielle à la validité d'un acte, que l'acte devient nul si elle n'est pas remplie. — En t. de médec., qui détermine de l'*irritation*, qui rend plus âcre. (Du lat. *irritans*, part. prés. de *irritare*, irriter, agacer, aigrir, etc.) — Il est aussi subst. mas., *les irritants*.

IRRITANTISME, subst. mas. (*ireritanticeme*), système médical fondé sur l'*irritation*.

IRRITANTISTE, subst. mas. (*ireritanticete*), partisan de l'*irritantisme*.

IRRITATION, subst. fém. (*ireritâcion*) (en lat. *irritatio*), action de ce qui *irrite* les humeurs, etc.—État des humeurs *irritées*.—*Pouls d'irritation*, vif et fréquent.

IRRITÉ, E, part. pass. de *irriter*, et adj., courroucé : *peuple irrité*.—Fig. : *flots irrités*, agités par la tempête.

IRRITER, v. act. (*irerité*) (en lat. *irritare*, employé dans ces diverses acceptions, et qui signifie proprement, *agacer un chien*), en parlant des personnes, mettre en colère.—En parlant des choses, augmenter, aigrir : *irriter la colère, la fièvre, le mal*. — Exciter, provoquer : *irriter la soif*, *les désirs*. — On dit figurément au participe : *la mer irritée*, *les flots irrités*, agités par la tempête.—S'IRRITER, v. pron., se mettre en colère.—Empirer par inflammation.

***IRRORATION**, subst. fém. (*irerorâcion*) (du lat. *irrorare*, arroser, former de *in*, dans, sur, et de *rorare*, arroser, baigner, dont la racine est *ros*, gén. *roris*, rosée), t. de chim. et de médec., arrosement.

IRRUPTION, subst. fém. (*irerupecion*) (en lat. *irruptio*, fait de *irrumpere*, entrer brusquement, se jeter avec impétuosité sur....), entrée soudaine des ennemis dans un pays. Il diffère d'*incursion* en ce que cette dernière est brusque et passagère, tandis que l'*irruption* est violente et soutenue. On fait une *incursion* pour piller, et une *irruption* pour s'emparer d'un pays, etc.

IRTIOLE, subst. fém. (*irciole*), t. de bot., espèce de vigne.

***IRUS ou ARNÉE**, subst. propre mas. (*iruce, arné*), myth., mendiant du pays d'Ithaque, qui se mit au nombre de ceux qui voulaient épouser Pénélope. Ulysse le tua d'un coup de poing.

***ISABELLE**, subst. mas. (*izabèle*), couleur qui participe du blanc, du jaune et de la couleur de chair : *voilà un bel isabelle*.—Il est aussi adj. des deux genres : *un ruban isabelle*. On le dit particulièrement du poil des chevaux qui tire sur le jaune, où le jaune domine : *cheval isabelle*.

ISACHNÉ, subst. mas. (*izakné*), t. de bot., plante graminée de la Nouvelle-Hollande.

ISADA, subst. fém. (*izada*), sorte de pierre que les Espagnols et les Portugais croient propre à guérir les douleurs de reins.

ISAGA, subst. mas. (*izagua*), t. de relat., grand chambellan du grand-seigneur.

ISAGONE, adj. des deux genres (*izaguone*) (du grec ισος, égal, et γωνια, angle), t. de géom. : *figure isagone*, qui est à angles égaux. Mieux *isogone*.

ISAIRE, subst. fém. (*izère*), t. de bot., espèce de champignon.

ISALGUE, subst. fém. (*izalgue*), t. de blason, fleur en forme de cinq trèfles à queues allongées, et dont les bouts traversent une portion de cercle qui imite un croissant renversé.

ISAMBRON, subst. mas. (*izanbron*), t. de comm., sorte d'étoffe.

ISANA, subst. mas. (*izana*), t. d'hist. nat., espèce d'étourneau du Mexique.

ISANIA, subst. propre mas. (*izania*), myth., chez les Indous, l'un des dieux protecteurs des huit coins du monde.

ISANTHE, subst. mas. (*izante*), t. de bot., genre de plantes labiées.

ISARD, subst. mas. (*izar*), t. d'hist. nat., chamois des Pyrénées.

ISARI, subst. mas. (*izari*), garance de Smyrne.

ISARIS, subst. mas. (*izarice*), t. de comm. toile de coton des Indes.

***ISARTIEN**, subst. propre mas. (*izarciein*), ancien peuple qui habitait une contrée des Alpes.

ISATINE, subst. fém. (*izatine*), t. de chim., synonyme de *indigotine*.

ISATINIQUE, adj. des deux genres (*izatinike*), t. de chim.; se dit d'un acide composé d'hydrogène et d'indigo. On le trouve communément dans les cuves des teinturiers.

ISATIS, subst. mas. (*izatice*), t. d'hist. nat., renard blanc du Nord. — T. de b.: *isatis des Alpes*, pastel des Alpes.

ISAURE, subst. mas. (*izôre*), t. de bot., arbrisseau de Madagascar, de la famille des apocynées.

***ISAURIE**, subst. propre fém. (*izôri*), province de l'ancienne Cappadoce.

ISAURIEN, subst. mas. (*izôriein*), ancien peuple de l'*Isaurie*.

ISBAS, subst. mas. (*icebâ*), t. de relat., habitation ou cabane d'hiver des Kamtschadales; celle d'été se nomme *balagan*.

ISCA, subst. mas. (*iceka*), t. de bot., bolet anguleux, dont on fait l'amadou.

ISCARIOTE, subst. mas. (*icekariote*) (de *Judas Iscariote*, ainsi appelé du nom de son pays), traître, apostat, qui vend son maître, son Dieu.

***ISCARIOTISTE**, subst. mas. (*icekarioticete*), nom de sectaires hérétiques qui avaient pour patron *Judas Iscariote*.

ISCHAS ou **ISCHIAS**, subst. mas. (*icekâce icekiâce*), t. de bot.; ce nom et celui de *leucacantha* désignent la même plante chez les Grecs. Le premier rappelle qu'elle était utile dans les douleurs de côté, et le second, qu'elle avait des épines blanches.

ISCHÈME, subst. mas. (*icekième*), t. de bot., plante graminée.

***ISCHÉMIE**, subst. fém. (*icekiémi*), t. de médec., suppression morbide d'un flux de sang habituel.

ISCHÉMIQUE, adj. des deux genres (*icekiémike*), t. de médec., qui appartient à l'*ischémie*.

***ISCHIADIQUE**, adj. des deux genres (*iceki-adike*) (du grec ισχιον, hanche), t. d'anat.; se dit d'une veine de la cuisse, de la hanche.

ISCHIAGRE, subst. fém. (*iceki-âguere*) (du grec ισχιον, la hanche, αγρα, prise), t. de médec., maladie connue communément sous le nom de *goutte sciatique*, et qu'on a aussi appelée *sciatique vraie*. On lui a donné récemment le nom de *névralgie fémoropoplitée*.

ISCHIAL, E, adj. (*iceki-ale*), t. d'anat., qui appartient à l'*ischion*.—Au plur. mas., *ischiaux*.

ISCHIALGIE, subst. fém. (*iceki-aleji*) (du grec ισχιον, la hanche, et αλγος, douleur), t. de médec., douleur à la hanche, ou autour de l'*ischion*.

ISCHIALGIQUE, adj. des deux genres (*iceki-alejike*), t. de médec., qui appartient à l'*ischialgie*.

ISCHIAS, subst. mas. Voy. ISCHAS.

ISCHIATIQUE, adj. des deux genres (*iceki-atike*), t. d'anat., qui appartient à l'os *ischion*.

ISCHIATOCÈLE, subst. fém. Voy. ISCHIOCÈLE.

ISCHIDROSE, subst. fém. (*icekidrôze*), t. de médec., suppression morbide de la transpiration.

ISCHIO-ANAL, adj. mas. (*iceki-o-ânal*), t. d'anat., se dit du muscle releveur de l'*anus*.

ISCHIO-CAVERNEUX, adj. mas. (*iceki-okavèreneu*), se dit, en anatomie, de deux muscles attachés à l'*ischion*, et situés le long des racines des corps *caverneux*.

ISCHIOCÈLE, subst. fém. (*iceki-ocèle*) (du grec ισχιον, l'os ischion, et κηλη, tumeur), t. de chir., hernie d'un intestin à travers l'os sacrum et la tubérosité de l'*ischion*.

ISCHIO-CLITORIDIEN, subst. et adj. mas. (*iceki-oklitoridiein*), t. d'anat., se dit du muscle *ischio*-caverneux de la femme.

ISCHIO-COCCYGIEN, subst. mas. (*iceki-okokecijiein*), t. d'anat., qui appartient à l'*ischion* et au *coccyx*.

ISCHIO-CRÉTI-TIBIAL, subst. et adj. mas. (*iceki-okrétitibi-al*), t. d'anat.; se dit du muscle demi-tendineux ou *ischio*-prétibial.

ISCHIO-FÉMORAL, subst. et adj. mas. (*iceki-ofémoral*), t. d'anat.; se dit du muscle grand adducteur de la cuisse.

ISCHIO-FÉMORO-PÉRONIEN, subst. et adj. mas. (*iceki-ofémoroperoniein*), t. d'anat.; se dit du muscle biceps-crural.

***ISCHIOMÉNIE**, subst. fem. (*iceki-oméni*), t. de médec., interruption subite de règles.

ISCHION, subst. mas. (*iceki-on*) (en grec ισχιον, dérivé de ισχις, rein), t. d'anat., un des os du bassin, dans lequel s'emboîte la tête du fémur.

ISCHIO-PECTINÉ, adj. mas. (*iceki-o-pèktiné*), t. d'anat., qui a rapport à l'os *ischion* et au muscle *pectiné*.

ISCHIO-PÉNIEN, adj. mas., au fém. **ISCHIO-PÉNIENNE** (*iceki-opéniein, péniène*), t. d'anat.; se dit de la division supérieure ou profonde de la honteuse interne.

ISCHIO-PÉRINÉAL, subst. et adj. mas. (*iceki-o-périné-al*), t. d'anat.; se dit du muscle transverse du *périnée*.

ISCHIO-POPLITI-TIBIAL, subst. et adj. mas. (*iceki-opoplititibi-al*), t. d'anat.; se dit du muscle demi-aponévrotique.

ISCHIO-PRÉTIBIAL, subst. et adj. mas. (*iceki-oprétibi-al*), t. d'anat.; se dit du muscle demi-tendineux de l'*ischion*.

ISCHIO-PROSTATIQUE, subst. et adj. mas. (*iceki-oprocetatike*), t. d'anat.; se dit de quelques fibres du muscle transverse de la *prostate*.

ISCHIO-SOUS-CLITORIEN, subst. et adj. mas. (*iceki-oçouklitoriein*), t. d'anat.; se dit de l'*ischio*-caverneux de la femme.

ISCHIO-SOUS-TROCHANTÉRIEN, subst. et adj. mas. (*iceki-oçoutrochantériein*), t. d'anat.; se dit du muscle carré crural.

ISCHIO-SPINITROCHANTÉRIEN, subst. et adj. mas. (*iceki-ocepinitrochantériein*), t. d'anat.; se dit des muscles jumeaux de la cuisse.

ISCHIO-TIBIAL-EXTERNE, subst. et adj. mas. (*iceki-otibi-alèktèrene*), t. d'anat.; se dit du vaste externe.

ISCHIO-TIBIAL-INTERNE, subst. et adj. mas. (*iceki-otibi-aleintèrene*), t. d'anat.; se dit du demi-membraneux.

ISCHIO-TROCHANTÉRIEN, subst. et adj. mas. (*iceki-otrochantériein*), t. d'anat.; se dit des muscles qui s'attachent à l'épine sciatique et au grand *trochanter*.

ISCHIO-URÉTHRAL, subst. et adj. mas. (*iceki-o-urétral*), t. d'anat.; se dit du muscle *ischio*-caverneux à cause de ses attaches.

ISCHNOPHONIE, subst. fém. (*icekenofoni*), t. de médec., altération de la voix, bégaiement.

ISCHNOTE, subst. fém. (*icekenote*), t. de médec., gracilité excessive du corps. Plusieurs disent *ischnotie*.

***ISCHOBLENNIE**, subst. fém. (*icekoblèneni*), t. de médec., suppression d'un écoulement muqueux par le nez.

***ISCHOCOÏLIE**, subst. fém. (*icekoko-ili*), t. de médec., constipation.

***ISCHOGALACTIE** ou **ISCHOGALAXIE**, subst. fém. (*icekogualakci*), t. de médec., manque de lait dans les mamelles.

***ISCHOLOCHIE**, subst. fém. (*icekolochi*), t. de médec., suppression totale ou partielle des *lochies*.

ISCHOMAQUE, subst. propre fém. (*icekomake*), myth., c'est la même qu'Hippodamie, femme de Pirithoüs.

***ISCHOMÉNIE**, subst. fém. (*icekoméni*), t. de médec., fausse menstruation.

***ISCHOPYOSIE**, subst. fém. (*icekopi-ozi*), t. de médec., suppression d'une excrétion purulente habituelle.

ISCHURÉTIQUE, adj. des deux genres (*icekurétike*), t. de médec.; il se dit des remèdes bons contre l'*ischurie*.

ISCHURIE, subst. fém. (*icekuri*) (en grec ισχουρια, fait de ισχω, j'arrête, je retiens, et de ουρον, urine), t. de médec., suppression totale d'urine.

ISÉIES, subst. fém. plur. (*izé-I*), myth., fêtes d'*Isis*. On a dit aussi *isies*.

ISÉLASTIQUE, adj. des deux genres (*izélacetike*) (en grec εισελαστικος, formé de εισελαυνω, j'entre à cheval ou sur un char, *j'entre en triomphe*), t. d'antiq.: *jeux isélastiques*, après lesquels les athlètes vainqueurs, à qui on donnait aussi le surnom d'*isélastiques*, avaient droit d'entrer en triomphe, non par la porte, mais par une brèche, dans leur ville natale.

ISELOTTE ou **ISOLOTTE**, subst. fém. (*izelote, izolote*), monnaie d'argent turque.

***ISÈRE**, subst. propre mas. (*izère*), dép. de la France, ainsi nommé de la rivière qui le traverse. Grenoble en est le chef-lieu.

ISÉRINE, subst. fém. (*izérine*), t. d'hist. nat., variété arénacée de titane oxyde ferrifère, qui se trouve dans le lit de l'*Iser*, en Bohême.

ISÉON, subst. propre mas. (*izé-on*), myth., nom d'un temple consacré à *Isis*.

***ISFENDIAR**, subst. mas. (*icefandiar*), mahom., ange gardien de la chasteté des femmes.

ISGARUM, subst. mas. (*iceguarome*), espèce de sonde.

ISGIEN, subst. mas. (*icejiein*), peuple indien.

ISHI, subst. propre mas. (*izi*), nom que les habitants de l'île de Formose donnent à Dieu.

ISIAQUE, adj. des deux genres (*izi-ake*): *mystères isiaques*, mystère d'*Isis*, une des divinités des Égyptiens, qui était à la fois la sœur, l'épouse et la mère d'Osiris, mais sous des rapports différents.—*Table isiaque*, monument antique, sur lequel sont représentées les cérémonies de la religion égyptienne. Cette table est maintenant à Paris, au cabinet des antiquités de la Bibliothèque royale.

ISIAQUES, subst. mas. plur. (*izi-ake*), myth., prêtres d'*Isis*. Ils ne mangeaient point de chair de porc ni de brebis, et n'usaient point de sel. Ils se rasaient la tête, et se distinguaient par différentes singularités dans leurs habits et dans leur manière de vivre.

ISIDÉES, subst. fém. plur. (*izidé*), t. d'hist. nat., ordre de polypiers dendroïdes.

ISIDION, subst. mas. (*izidion*), t. de bot., plante cryptogame de la famille des algues.

ISIÉIS, subst. mas. (*izi-é-ice*), terme mystérieux qu'on voit sur les *abrascas*.

ISIES, subst. fém. plur. (*izi*). Voy. ISÉIES.

***ISIGNY**, subst. propre mas. (*izigni*), bourg de France, arrond. de Bayeux, chef-lieu de canton, dép. du Calvados. Il est renommé pour son excellent beurre.

ISION, subst. propre mas. (*izi-on*), myth., temple et simulacre d'*Isis*.

***ISIS**, subst. fém. (*izice*), t. d'astron.; c'était chez les Égyptiens, selon quelques auteurs, la lune, et, selon d'autres, le signe de la Vierge. — En hist. nat., genre de polypiers. — Myth., subst. propre fém., divinité célèbre des anciens Égyptiens; elle était fille de Saturne et de Rhéa. La même qu'*Io*.

***ISITE**, subst. mas. (*izite*), nom de sectaires mahométans.

***ISLAM**, subst. mas. (*icelame*), mahométisme. Voy. ISLAMISME.

ISLAMI, subst. mas. (*icelami*), chez les Turcs, ami et pacifique.

ISLAMISME, subst. mas. (*icelamiceme*) (mot arabe fait du verbe *salama*, se résigner à la volonté de Dieu absolument et sans réserve: *Trévoux*, d'après *Fleury*. *Salama* signifie proprement: *il s'est soumis* (submisit se), et plus fréquemment: *il a salué* (salutavit), le mahométisme. —Il se dit, relativement aux pays mahométans, dans le même sens que *chrétienté* par rapport aux chrétiens.

***ISLANDAIS, E**, subst. et adj. (*icelandè, dèze*), d'*Islande*.

***ISLANDE**, subst. propre fém. (*icelande*), grande île de l'Océan atlantique à 60 milles géog. du Groënland. On l'appelle aussi *terre de glace*.

***ISMAËLIEN**, subst. mas. (*icema-éliein*), peuple de Syrie, de Perse, qui allait assassiner les ennemis de leurs maîtres.

***ISMAËLISME**, subst. mas. (*icema-éliceme*), religion mêlée de judaïsme, qu'Ismaël-Ben-Giafar apporta aux Arabes.

ISMARE, subst. propre fém. (*icemare*), myth., montagne fameuse dans la Thrace, dont Ulysse, dans Homère, vante le bon vin. C'est du nom de cette montagne que Térée, roi de Thrace, fut surnommé *Ismarius*.

***ISMÈNE**, subst. propre fém. (*icemène*), myth., fille d'OEdipe et de Jocaste.

ISMÉNIDES, subst. fém. plur. (*iceménide*), myth., nymphes de l'*Isménus*, fleuve de Béotie. —Les Thébaines sont aussi appelées *Isménides*, du nom de ce fleuve.

ISMÉNIUS, subst. propre mas. (*iceméni-uce*), myth., surnom d'Apollon, pris du culte qu'on lui rendait en Béotie, où coule le fleuve *Isménus*.

***ISMÉNUS**, subst. propre mas. (*iceménuce*), myth., fils de Pélasgus. Il donna son nom à un fleuve de Béotie.

ISNARDE, subst. fém. (*icenarde*), t. de bot., plante aquatique épilobienne.

***ISOCARDE**, subst. fém. (*izokarde*), corne de bœuf.— T. d'hist. nat., mollusque acéphale à coquille.

ISOCÈLE, fausse orthographe de l'*Académie*. Voy. ISOSCÈLE.

ISOCHRISTE, subst. mas. (*izokricete*) (du grec ισος, égal, et χριστος, le Christ), nom d'hérétiques du sixième siècle, qui prétendaient que les apôtres, pour jouir de quelque avantage dans la résurrection, devaient être égaux à Jésus-Christ.

ISOCHRONE, adj. des deux genres (*izokrone*) (du grec ισος, égal, et χρονος, temps), t. de médec., qui se fait en même temps, en temps égaux; qui a une égale durée: *vibrations isochrones*.—*Ligne isochrone*, t. de phys., celle par laquelle on suppose qu'un corps descend sans aucune accélération, et en s'approchant également de l'horizon dans des temps égaux. Il y a une infinité de lignes *isochrones*, qui sont toutes des lignes de même espèce, c'est-à-dire de secondes paraboles cubiques.

ISOCHRONISME, subst. mas. (*izokroniceme*) (du grec ισος, égal, et χρονος, temps), t. de mécanique et de géométrie, égalité de durée dans les vibrations d'un même pendule, etc. Il diffère de *synchronisme*, en ce que ce dernier mot se dit de l'égalité de durée entre les vibrations de deux pendules différents.

ISOCHRYSON, subst. mas. (*izokrizon*) (du grec ισος, égal, et χρυσος, or; *égal à l'or*), t. de pharm., collyre auquel *Galien* attribuait de grandes propriétés.

ISOCINAME, subst. mas. (*isociname*), t. de bot., plante de la famille des fougères.

ISOCOLE, adj. des deux genres (*izokole*) (du grec ισος, égal, et κωλον, membre), t. de rhét., se dit d'une période dont les membres sont égaux.

ISOÈTE, subst. fém. (*izo-ète*) (du grec ισος, égal, et ετος, année, *qui est égal toute l'année*), t. de bot., plante cryptogame, de la famille des fougères, qui croît dans les étangs de Bresse, et dure, sans se faner, pendant l'année entière.

ISOGÉOTHERME, adj. fém. (*izojé-otèreme*) (du grec ισος, égal, γη, terre, et θερμος, chaud); se dit de lignes qu'on suppose passer par les points d'une température égale et constante du sol.

ISOGONE, adj. des deux genres (*izoguône*) (du grec ισος, égal, et γωνια, angle); se dit, en minéralogie, des crystaux qui forment des angles égaux. (*Haüy*.)

ISOLATEUR, subst. mas. (*izolateur*), t. de phys., appareil propre à isoler le corps que l'on veut électriser.

ISOLATION, subst. fém. (*izolâcion*), action d'*isoler* les corps. L'*isolement* est l'effet de l'*isolation*. (Féraud.) Voy. ISOLEMENT.

ISOLÉ, E, part. pass. de *isoler*, et adj., qui n'a rien qui le touche, de quelque côté que ce soit. — Au fig., 1° seul, abandonné, à qui personne ne s'intéresse; 2° libre, indépendant, qui ne tient à rien. — T. de phys.: *corps isolé*, corps que l'on veut électriser par communication, et qu'on place sur des substances non électrisables par cette voie.

ISOLEMENT, subst. mas. (*izoleman*), t. d'architecture, distance d'une colonne à un pilastre ou d'une pièce quelconque qui doit être détachée des autres.—Au fig., état d'abandon. Dans cette acception, c'est un mot nouveau. *Beaumarchais*, dans un de ses mémoires contre Goezman, a dit dans le même sens, *isolation*.

ISOLÉMENT, adv. (*izoléman*), d'une manière *isolée*.

ISOLÉPIS, subst. mas. (*izolépice*), t. de bot., genre de plantes voisin des scirpes.

ISOLER, v. act. (*izolé*) (de l'italien *isola*, île; parce que ce qui est *isolé* ressemble à une *île* environnée d'eau de tous les côtés, et qui ne touche point au continent), faire qu'un bâtiment, une pièce d'architecture ne tienne à aucune autre. —En phys., placer un corps qu'on veut électriser par communication, sur des matières qui, par leur nature, ne partagent que très-peu, ou même qui ne partagent point du tout son électricité. — Au fig., rendre libre, indépendant; ou faire qu'un homme soit seul, qu'il ne tienne à rien. Dans cet emploi, *isoler* demande à être joint ou à un synonyme, ou à quelque autre mot qui en adoucisse le sens: *le favori n'a point de suite, il est sans engagement et sans liaison; il peut être entouré de créatures, mais il n'y tient pas; il est détaché de tout, et comme isolé.* (La

Bruyère.) — s'ISOLER, v. pron., se séparer de la société.

*ISOLITE, subst. mas. (*izolite*), t. d'hist. anc., étranger à Athènes.

*ISOLOIR, subst. mas. (*izoloar*), t. de phys., corps non électrisable par communication, au moyen duquel on *isole* les autres corps qu'on veut électriser de cette manière : tel est un gâteau de poix ou de résine, un tabouret porté sur des pieds de verre, etc.

*ISOMÉRIE, subst. fém. (*izoméri*) (du grec ισος, égal, et μερις, partie). Voy. ISOMÉTRIE.

ISOMÉTRIE, subst. fém. (*izométri*) (du grec ισος, égal, et μετρον, mesure), t. d'arithm. et d'algèbre, manière de faire évanouir les fractions d'une équation, en les réduisant à un même dénominateur, et en multipliant tous les termes de l'équation par ce dénominateur commun. Ce mot n'est usité que dans les anciens auteurs. Quelques-uns disent, dans le même sens, *isomérie*.

*ISOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*izométrike*), qui appartient à l'*isométrie*.

ISOMORPHE, adj. des deux genres (*izomorfe*) (du grec ισος, égal, et μορφη, forme), t. de minér., se dit des corps de formes analogues.

ISONDE, subst. propre mas. (*izonde*), ancien peuple de la Sarmatie d'Asie.

ISONÉMA, subst. fém. (*izonéma*), t. de bot., arbrisseau d'Afrique, de la famille des apocynées.

ISONOME, adj. des deux genres (*izonome*) (du grec ισος, égal, et νομος, loi), qui est soumis à des lois égales. Nom donné par *Haüy* aux crystaux dont les décroissements sur les bords sont égaux, aussi bien que ceux qui sont sur les angles.

*ISONOMIE, subst. fém. (*izonomi*), égalité dans le décroissement du crystal sur les bords.

ISONOMIQUE, adj. des deux genres (*izonomike*), de l'*isonomie*.

ISOODON, subst. mas. (*izo-odon*), t. d'hist. nat., nouveau genre de mammifères marsupiaux qui fait le passage de celui des péramèles à celui du potoroo.

ISOPÉRIMÈTRE, adj. des deux genres (*izopérimètre*) (du grec ισος, égal, et de περιμετρον, contour, circuit, formé de περι, autour, et μετρον, mesure), t. de géométrie; il se dit des figures dont les circonférences sont égales.

*ISOPÉRIMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*izopérimétrike*), qui appartient à l'*isopérimètre*.

ISOPHLIS, subst. mas. (*izoflice*), t. d'hist. nat., nom générique d'une production marine gélatineuse qu'on a classée parmi les plantes acotylédones.

ISOPLEURE, adj. des deux genres (*izopleure*) (du grec ισος, égal, et πλευρον, côté), t. de géom., figure qui a sept côtés égaux.

*ISOPODE, subst. mas. et adj. des deux genres (*izopode*), t. d'hist. nat., genre de crustacés.

ISOPOGON, subst. mas. (*izopoguon*), t. de bot., genre de plantes voisin des protées.

ISOPOLITIE, subst. fém. (*izopoliti*) (du grec ισος, égal, et πολιτης, citoyen), égalité de droits politiques.

ISOPSÈPHE, adj. des deux genres (*izopecèfe*) (ισοψηφος, formé de ισος, égal, et ψηφος, calcul; proprement, petite pierre servant pour compter), t. d'antiq.; les Grecs, qui n'avaient point d'autres chiffres que les lettres de leur alphabet, appelaient 1° *mots isopsèphes*, ceux dont les lettres calculées produisaient le même nombre; 2° *vers isopsèphes*, ceux qui étaient construits de manière que les lettres de chaque vers d'un distique, d'un quatrain, etc., prises numériquement, donnaient en somme le même nombre.

ISOPYRE ou ISOPYRON, subst. mas. (*izopire, piron*) (du grec ισος, égal, et πυρος, froment, parce que, dit-on, on peut faire du pain avec sa graine), t. de bot., plante à fleur rosacée des montagnes du Dauphiné. C'est une espèce de renoncule.

ISORROPASTIQUE, ISORROPOSTATIQUE, ou ISORROPIE, subst. fém. (*izoreropacetike, pocetatike, izoreropi*) (du grec ισος, égal, et ρεπω, je penche), t. de math., science de l'équilibre.

*ISORROPIE, subst. fém. Voy. ISORROPASTIQUE.

ISORROPIQUE, adj. des deux genres (*izoreropike*), de l'*isorropie*.

ISOSCÈLE, adj. des deux genres (*izocèle*) (en grec ισοσκελης, fait de ισος, égal, et σκελος, jambe), t. de géom. : *triangle isoscèle*, qui a deux côtés égaux.

ISOTE, subst. fém. (*izote*), t. de bot., espèce de fougère.

*ISOTÈLE, subst. mas. (*izotèle*) (du grec ισος, égal, et τελος, impôt), étranger à Athènes, qui payait l'impôt et jouissait de certains droits politiques.

ISOTHERME, adj. des deux genres (*izotèreme*) (du grec ισος, égal, et θερμος, chaud), se dit des lieux qui ont une température égale.

ISOTRIA, subst. fém. (*izotria*), t. de bot., genre de plantes orchidées.

*ISPAHAN, subst. propre mas. (*icepa-an*), ville de Perse, ancienne capitale de cet empire.

ISPARETTE, subst. propre mas. (*iceparète*), myth., divinité supérieure des habitants de la côte de Malabar.

ISPISSA, subst. mas. (*icepiça*), t. d'hist. nat., nom générique de plusieurs petits oiseaux.

*ISRAËL, subst. propre mas. (*icera-èle*, et non pas *izera-èle*), t. d'Écriture sainte; ce nom se prend quelquefois pour la personne de Jacob, quelquefois pour tout le peuple d'*Israël*, et même pour le royaume des dix tribus, distingué du royaume de Juda.

*ISRAÉLITE, subst. et adj. des deux genres (*icera-élite*, et non pas *izera-élite*), peuple hébreu, juif de l'ancienne loi. — Fig. et fam. : *c'est un bon Israélite*, un homme simple et plein de candeur. — Adj. : *culte, consistoire israélite*, des juifs.

*ISSANT, E, adj. (*iceçan, çante*), t. de blason; il se dit des animaux qui se mettent sous le chef de l'écu, et dont il ne paraît que la tête et une partie du corps.

ISSAS, subst. mas. (*iceçâ*), t. de mar., sorte de cordage. Voy. ISSOUS, qui semble être le même.

*ISSÉ, subst. propre fém. (*icecé*), myth., fille de Macarée. Elle fut séduite par Apollon, qui se déguisa en berger pour l'épouser.

*ISSÉDONS, subst. mas. plur. (*icecédon*), anciens peuples du nord, voisins des Scythes. Quand parmi eux un père de famille mourait, toute la famille s'assemblait, égorgeait des victimes, et, coupant le défunt en morceaux, ils mêlaient sa chair avec celle des victimes, dont ils faisaient un festin. Ils conservaient seulement la tête du mort, qu'ils faisaient dorer, et qu'ils révéraient comme une divinité.

ISSER, v. act., barbarisme. Voy. HISSER, qui seul se dit.

ISSIGEAC, subst. propre mas. (*icecijake*), petite ville de France, arrond. de Bergerac, chef-lieu de canton, dép. de la Dordogne.

ISSIR, v. neut. (*iceçire*), venir, descendre. Il est inusité. Il s'est dit anciennement pour *sortir*; mais on ne s'en sert plus qu'au part. pass., *issu, e*, qui signifie venu, descendu d'une personne, d'une race.

*ISSOIRE ou YSSOIRE, subst. propre fém. (*içoare*), ville de France, chef-lieu d'arrond., dép. du Puy-de-Dôme.

ISSORIA, subst. propre fém. (*iceçoria*), myth., surnom de Diane à Sparte.

*ISSOUDUN, subst. propre mas. (*iceçoudeun*), ville de France, chef-lieu d'arrond., dép. de l'Indre.

ISSOUS, subst. mas. plur. (*iceçou*), t. de mar., cordages blancs pour hisser les vergues.

ISSU, E, part. pass. du verbe inusité *issir*, et adj., sorti, venu, descendu d'une personne, d'une race : *de son mariage sont issus deux enfants*.— On appelle *cousins issus de germain*, les enfants de deux cousins germains : *il est son cousin issu de germain*. On dit aussi absolument : *ils sont issus de germain*.

*ISSUE, subst. fém. (*içu*) (du verbe inusité *issir*, sortir), lieu par où l'on peut sortir : *ce château a plusieurs issues secrètes*. — Au fig., 1° événement des affaires; succès bon ou mauvais; 2° moyen, expédient pour sortir d'une affaire : *à l'issue du sermon, du dîné, du conseil*, etc.; à la sortie du sermon, du dîné, etc. — Les dehors, les environs d'une ville, d'une maison. — Les extrémités et les entrailles de quelques animaux : *une issue d'agneau*, etc.

IS-SUR-TILLE, subst. propre mas. (*iceçuretile*), ville de France, arrond. de Dijon, chef-lieu de canton, dép. de la Côte-d'Or.

ISSUS, subst. mas. (*iceçuce*), t. d'hist. nat., genre d'insectes hémiptères voisin des fulgores.

*ISSY, subst. propre mas. (*ici*), grand et beau village de France, canton de Sceaux, dép. de la Seine. — *Issy-l'Évêque*, bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Autun, dép. de Saône-et-Loire.

ISTÉVONIEN, subst. mas. (*icetévoniein*), nom d'anciens habitants d'une partie de la Germanie.

*ISTHME, subst. mas. (*iceme*) (en lat. *isthmus*, fait du grec ισθμος), langue de terre resserrée entre deux mers ou deux golfes : *l'isthme de Corinthe, l'isthme de Panama*.—En anat. : *isthme de la gorge*, la séparation étroite qui est entre le larynx et le pharynx : *isthme de Vieussens*, l'éminence que forment les faisceaux de fibres qui se croisent autour du trou ovale, dans l'oreillette droite du cœur.

*ISTHMIEN ou ISTHMIQUE, adj. mas. (*icemiein, mike*), t. d'antiq., la troisième des quatre sortes de jeux ou combats si célèbres dans l'ancienne Grèce. Ils prenaient leur nom de l'*isthme* de Corinthe, où ils se célébraient régulièrement tous les trois ans, en été.

ISTHMION, subst. fém. (*icemion*), t. d'antiq., sorte de collier des femmes grecques.

ISTHMITE, subst. fém. (*icemite*), t. de médec., inflammation du voile du palais et de ses piliers.

*ISTIOPHORE, subst. mas. (*iceti-ofore*), t. d'hist. nat., poisson thoracique.

ISTONGUE, subst. mas. (*icetongue*), t. d'hist. nat., espèce de colibri de la Caroline.

*ISTRES, subst. propre mas. plur. (*icetre*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Aix, dép. des Bouches-du-Rhône.

ISTRICIEN, subst. mas. (*icetricicin*), ancien peuple de la Sarmatie d'Europe.

*ISTRIE, subst. propre fém. (*icetri*), cercle d'Illyrie, gouvernement de Trieste, faisant partie de l'empire d'Autriche.

ISTRIEN, adj. mas., au fém. ISTRIENNE (*icetri-ein, tri-ène*), de l'*Istrie*.—Au plur. et subst., habitants de l'*Istrie*.

ISTRIENNE, adj. fém. Voy. ISTRIEN.

*ISUREN, subst. propre mas. (*izurein*), l'une des trois principales divinités auxquelles les Indiens idolâtres attribuent le gouvernement de l'univers. Les deux autres sont *Brama* et *Wishnou*.

*ISURÉNIEN ou ISURÉNITE, subst. mas. (*izuré-niein, rénite*), nom de sectaires indous, adorateurs d'*Isuren*.

ISURUS, subst. mas. (*izuruce*), t. d'hist. nat., genre de poissons de l'espèce des raies.

*ITACISME, subst. mas. (*itaciceme*), t. de paléographie, emploi fautif de οι, ει, ι, υ, pour η, et *vice versâ*.

*ITÀ EST (*ità-èce te*) (mots latins qui signifient : *il est ainsi*. On ne s'en sert plus qu'en quelques formules du palais.

ITAGUE, subst. fém. (*itague*), t. de marine, en général, une manœuvre qui fait dormant par un bout sur la chose qu'on veut hisser.

ITAL., abréviation du mot *italien* ou *italique*.

ITALIANISÉ, E, part. pass. de *italianiser*.

*ITALIANISER, v. act. (*itali-anizé*), affecter les mœurs, les locutions *italiennes*. — S'ITALIANISER, v. pron., adopter les mœurs, les manières, les habitudes des *Italiens*.

ITALIANISME, subst. mas. (*italianiceme*), locution *italienne*. Voy. ITALICISME.

ITALICISME, subst. mas. (*italiciceme*) (du lat. *italicus*, italien, et de *mos*, coutume), locutions, manière de parler particulière à la langue *italienne*. Il est meilleur que *italianisme*.

*ITALIE, subst. propre fém. (*itali*), contrée du midi de l'Europe, qui a la forme d'une presqu'île. Elle est divisée en plusieurs états souverains.

*ITALIEN, adj. mas., au fém. ITALIENNE (*itali-ein, li-ène*), d'*Italie*.—Subst. mas., la langue de cette nation.

ITALIENNE, adj. fém. Voy. ITALIEN.

ITALIOTES, subst. mas. plur. (*itali-ote*), peuples de l'*Italie*, antérieur à la fondation de Rome, tels que les *Étrusques*, les *Osques*, etc. (*Boiste* ajoute qu'on les appelait plutôt *italiques*.)

*ITALIQUE, adj. des deux genres (*italike*), qui a rapport à l'ancienne *Italie*.—T. d'antiquité : *danse italique*, danse théâtrale inventée sous le règne d'Auguste par Pylade et Bathylle, pantomimes célèbres.—*Droit italique*, celui par lequel une ville était assimilée aux villes d'*Italie*, en sorte que ses habitants jouissaient du droit de citoyen romain. — *Secte italique*, secte de Pythagore, ainsi nommée, parce que ce philosophe enseigna dans l'*Italie*, c'est-à-dire dans la partie orientale de l'*Italie*, que l'on nommait aussi Grande-Grèce. — On appelle *heures italiques*, les vingt-quatre heu-

res du jour naturel que l'on compte entre deux couchers du soleil consécutifs.—En t. d'imprimerie, caractère qui diffère du *romain* en ce qu'il est un peu couché : *cicéro italique*. Il est en ce sens subst. mas. : *un bel italique*. — Voy. ITALIOTES.

ITALISME, subst. mas. (*italiceme*), manière de parler particulière à la langue *italienne*. C'est un mot forgé. *Ménage* a dit *italianisme*; et *italicisme* vaut encore mieux. Voyez ces mots.

ITALUS, subst. propre mas. (*italuce*), myth., fils de Télégone, roi d'Arcadie, donna son nom à l'*Italie*.

ITAM, subst. mas. (*itame*), t. de bot., variété du citronnier.

ITANIEN, subst. mas. (*itanicin*), nom d'anciens peuples qui habitaient une partie de l'Espagne.

ITÉ, subst. mas. (*ite*), t. de bot., plante rhodoracée, selon les uns, et saxifragée, selon d'autres.

ITÉA, subst. propre fém. (*ité-a*), myth., l'une des filles de Danaüs.

ITEM, adv. (*itème*), mot pris du latin qui signifie *de plus*. On s'en sert dans les comptes. — Subst. mas., un article de compte : *c'est un bon item*. — Fam., *voilà l'item*, voilà le point de la difficulté. — Au plur., *des item*.

ITÉMALE, subst. propre mas. (*itémale*), myth., vieillard qui exposa Œdipe par ordre de Laïus. Voy. ŒDIPE.

ITÉRATIF, adj. mas., au fém. **ITÉRATIVE** (*itératif, tive*) (en lat. *iterare*, refaire, faire de nouveau), t. de pratique, fait une seconde, une troisième ou quatrième fois : *commandements itératifs*.

ITÉRATIVE, adj. fém. Voy. ITÉRATIF.

ITÉRATIVEMENT, adv. (*itérativeman*), deux ou plusieurs fois de suite : *on l'a sommé itérativement*.

*__ITÉRATO__, subst. mas. (*itérâtô*), t. de palais, *arrêt* ou *sentence d'itérato*, jugement pour les contraintes par corps après quatre mois.

ITÉRER, v. act. (*itéré*), réitérer. Il est vieux.

*__ITHACIEN__, subst. propre mas. (*itacicin*), nom d'anciens habitants d'Ithaque.

ITHACUS, subst. propre mas. (*itakuce*), myth., Ulysse, roi d'*Ithaque*.

ITHAQUE, subst. propre fém. (*itake*), île peu étendue, et toute hérissée de montagnes et de rochers, dans la Méditerranée, vis-à-vis de l'Épire. Elle est célèbre dans la fable comme patrie d'Ulysse, qui en était roi.

ITHOS, subst. mas. (*itôce*), le moral ou la morale. Selon *Boiste*, ce mot est usité dans cette phrase : *l'ithos et le pathos*. Voy. PATHOS.

*__ITHOMATE__, adj. propre mas. (*itomate*), myth., surnom sous lequel Jupiter était adoré par les Messéniens à *Ithome*, ville de Thessalie.

ITHOMÉES, subst. fém. plur. (*itomé*), myth., fêtes consacrées à Jupiter *Ithomate*.

ITHOMÈTE ou **ITHOMÆUS**, subst. propre mas. (*itomète, tomé-uce*), myth., surnom de Jupiter, pris du culte qu'on lui rendait à *Ithome*, ville de Thessalie, où l'on célébrait en son honneur des fêtes appelées *Ithomées*.

ITHYMBE, subst. mas. (*iteinbe*), chanson des anciens en l'honneur de Bacchus. — Musicien qui l'exécutait. — Danse sur l'air de cette même chanson.

ITHYNTÉRION, subst. mas. (*iteintérion*), baguette que portaient les prophètes comme marque de leur dignité.

*__ITHYPHALLE__, subst. mas. (*itifale*), myth., amulette des anciens : le *phallus*.

ITHYPHALLUS, subst. propre mas. (*itifaleluce*), myth., surnom de Priape.

ITHYS, subst. propre mas. (*itice*), myth., fils de Térée. Progné, sa mère, le servit par morceaux dans un festin. Voy. PHILOMÈLE.

ITIGUE, subst. fém. (*itigue*), t. d'hist. moderne, titre qu'on donne en Éthiopie ou en Abyssinie à celle que le négus ou empereur a choisie pour épouse. Ce titre répond à celui de reine ou impératrice.

ITIMADOULET, subst. mas. (*itimadoulé*), t. de relat., gouverneur turc.

ITINÉRAIRE, subst. mas. (*itinérère*) (en lat. *itinerarium*, fait de *iter*, gén. *itineris*, voyage), note de tous les lieux où l'on passe pour aller d'un pays à un autre. — Mémoire des choses arrivées à ceux qui ont fait ce chemin. Ce mot n'a guère d'usage qu'en parlant de certains voyages anciens: *itinéraire d'Antonin*. Un de nos écrivains sans contredit le plus célèbre, *M. de Chateaubriand*, a publié, sous le titre d'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, un ouvrage écrit, comme tout ce que produit cet illustre auteur, d'une manière sublime quant à la conception et au style.— Prière qu'on fait avant de se mettre en voyage.— Adj. des deux genres, *colonne itinéraire*, colonne à pans posée dans le carrefour d'un grand chemin, qui sert à indiquer des routes différentes. —*Mesure itinéraire*, de lieues.

*__ITONUS__ ou **ITON**, subst. propre mas. (*itonuce, iton*), myth., petit-fils de Deucalion, inventa l'art de façonner les métaux.

ITRYA, subst. fém. (*itri-a*), t. d'hist. nat., terre simple dans la Gadolinite d'Ytterbie.

ITTNÈRE, subst. fém. (*itenère*), t. de bot., genre de plantes appelé par *Linnée*, *naïade*.

ITYPHALLIQUE, adj. des deux genres (*itifalelike*), se dit d'une sorte de vers obscènes en usage dans la poésie grecque.

ITYPHALLOPHORE, subst. mas. (*itifalelofore*), t. d'antiq., nom des prêtres de Priape, qui, dans les fêtes dissolues célébrées en son honneur, portaient l'*ithyphalle* en chantant des chansons appropriées à la circonstance.

ITYLUS, subst. propre mas. (*itiluce*), myth., fils de Zéthus.

ITYRIEN, subst. mas. (*itiriein*), nom des habitants d'*Ityre*, ancienne ville du mont Taurus.

*__IULE__, subst. mas. (*i-ule*), t. d'hist. nat., genre d'insectes aptères. — Myth., subst. propre mas., c'est le même qu'Ascagne. — On appelait aussi *Iules* des hymnes qu'on chantait en l'honneur de Cérès et de Libéra.

IUMASSES, subst. mas. plur. (*i-umace*), t. de rel., prêtres ou sorciers chez certaines peuplades de la Sibérie.

IUMULAC, subst. propre mas. (*i-umulak*), idole des Lapons.

IUZZEIL, subst. mas. (*i-uzekile*), t. de rel., monnaie turque.

IVA, subst. fém. (*iva*), t. de bot., espèce d'ortie frutescente.

IVE ou **IVETTE**, subst. fém. (*ive, ivète*), t. de bot., petite plante annuelle à fleur labiée, apéritive et vulnéraire. On en distingue particulièrement deux espèces; l'*ivette ordinaire*, et l'*ivette musquée*.

*__IVOIRE__, subst. mas. (*ivoare*), dent d'éléphant, quand elle est détachée de la mâchoire de l'animal : *cet ivoire est bien blanc*. — *Noir d'ivoire*, poudre noire très-fine. — Fig. et poétiquement, *dents d'ivoire*, extrêmement blanches. — *Un cou d'ivoire*, bien lisse et bien blanc. *Vaugelas* et *Thomas Corneille*, dit *Girault-Duvivier*, pensent que ce mot est féminin; *Boileau* et *Delille* l'ont fait masculin, et ce dernier genre a prévalu.

> L'*ivoire* trop *hâté* rompt deux fois sur sa tête.
> (BOILEAU, *Lutrin*, chant V.)

> Là, sur un tapis vert, un essaim étourdi
> Pousse contre l'*ivoire* un *ivoire* arrondi;
> La blouse *le* reçoit...
> (DELILLE, *l'Homme des champs*.)

IVOIRIER, subst. mas. (*ivoarié*), qui travaille l'*ivoire*, ou qui vend des ouvrages d'*ivoire*. Ce mot, que l'on trouve dans plusieurs *dictionnaires*, est peu usité.

IVORIEN, subst. mas. (*ivoriein*), nom d'une ancienne tribu écossaise.

IVRAIE, subst. fém. (*ivrè*) (du latin *ebrietas*, ivresse, parce que le pain d'*ivraie* enivre. *Robert Étienne*.), t. de bot., espèce de mauvaise herbe qui croît parmi le froment, et qui produit une graine noire. On la nommait aussi *zizanie*. Voy. ce mot. — *Ivraie de rat, ivraie sauvage*, espèce d'*ivraie* que les rats mangent volontiers. — Tous les *dictionnaires* disent qu'on écrit aussi *ivroïé*; nous dirons, nous, que l'usage est pour *ivraie*. — Fig., *séparer l'ivraie d'avec le bon grain*, séparer la mauvaise doctrine d'avec la bonne, ou les méchants d'avec les bons.

IVRE, adj. des deux genres (*ivre*) (en latin *ebrius*), qui a perdu la raison par excès de vin. — Fig., troublé par une passion : *ivre d'ambition, de vanité*.

IVRE-MORT, **E**, adj. composé (*ivremor, morte*), *ivre* au point d'avoir perdu tout sentiment. — Au plur. *ivres-morts, ivres-mortes*.

IVRESSE, subst. fém. (*ivrèce*) (en lat. *ebrietas*), état d'une personne *ivre* : *il n'est pas encore revenu de son ivresse*.—Ce mot peut se dire au pluriel en parlant des passions, et c'est dans ce sens figuré que *J.-B. Rousseau* a dit :

> Le réveil suit de près vos trompeuses *ivresses*,
> Et toutes vos richesses
> S'écoulent de vos mains.
> (*Ode XVI*.)

Ivresse de l'amour, de l'orgueil, etc. — Poét., *la docte ivresse*, l'enthousiasme de la poésie.

IVROGNE, subst. et adj. mas., au fém. **IVROGNESSE** (*ivrogne, gnièce*) (suivant *Ménage*, du lat. *ebrius*, dont on a fait par corruption *ebrionius*), celui qui est sujet à l'*ivrognerie*. — Le féminin *ivrognesse* est un mot populaire et du bas comique. On dit plutôt *femme ivrogne*.

IVROGNER, v. neut. (*ivrognié*), boire avec excès.

IVROGNERIE, subst. fém. (*ivrognieri*), l'habitude ou l'acte même de *s'enivrer*.

IVROGNESSE, subst. et adj. fém. Voy. IVROGNE.

IVROIE. Vieux; voy. IVRAIE.

*__IVRY__, subst. propre mas. (*ivri*), grand et beau village de France, arrond. de Sceaux, dép. de la Seine. — *Ivry-la-Bataille*, bourg de France, arrondissement d'Évreux, dép. de l'Eure, célèbre par la victoire qu'y remporta Henri IV.

IWANGIS, subst. mas. plur. (*ivanjice*), t. de relat., sorciers dans les îles Moluques.

IXA, subst. mas. (*ikça*), t. d'hist. nat., genre de crustacés.

IXEUTIQUE, subst. fém. (*ikceutike*) (du grec ἰξευτικὴ, fait du verbe ἰξεύω, je prends les oiseaux à la glu, dont la racine est ἰξός, glu, gluau), chasse aux gluaux.

IXIE, subst. fém. (*ikci*) (du grec ἰξός, glu), t. de bot., plante bulbeuse de la famille des iridées de *Jussieu*, ainsi nommée parce qu'on trouve souvent de la glu autour de sa racine. L'*Académie* dit *ixia*.

*__IXION__, subst. mas. (*ikci-on*), nom donné par les astronomes à la constellation d'Hercule et à celle de la couronne australe.—Myth., subst. propre mas., roi des Lapithes. Il refusa à Déionée les présents qu'il lui avait promis pour épouser sa fille; ce qui porta ce dernier à lui enlever ses chevaux. *Ixion*, dissimulant son ressentiment, attira chez lui Déionée, et le fit tomber par une trappe dans un fourneau ardent. Il eut de si grands remords de cette trahison, que Jupiter le fit mettre à sa table pour le consoler. Alors il eut l'audace d'aimer Junon et tâcha de la séduire; mais cette déesse en avertit son époux, qui, pour éprouver *Ixion*, façonna une nue qui ressemblait à Junon, et la fit paraître dans un lieu secret, où *Ixion* la trouva. Il ne manqua pas de suivre les mouvements de sa passion. Alors Jupiter convaincu foudroya *Ixion* et le précipita dans les enfers, où les Euménides l'attachèrent avec des serpents à une roue qui tournait sans cesse.

IXIONIDES, subst. propre mas. plur. (*ikci-onide*), myth., descendants de Pirithoüs, fils d'*Ixion*.

IXOCARPÉIA, subst. fém. (*ikçokarpé-i-a*), t. de bot., genre de plantes, le même que le *schizolæna*.

IXOCAULOS, subst. mas. (*ikçokôloce*), t. de bot., nom générique de plusieurs espèces de plantes caryophyllées.

IXODE, subst. mas. (*ikçode*) (en grec ἰξώδης, visqueux, tenace comme la glu, dérivé de ἰξός, glu, parce que les *ixodes* tiennent fortement aux animaux dont ils ont attaqué la peau), t. d'hist. nat., insecte qu'on nomme aussi *tique* ou *tiquet*, qui s'attache à la peau des animaux et s'en nourrit.

IXON, subst. mas. (*ikçon*), t. d'hist. nat., espèce de gomme.

*__IXORA__, subst. propre mas. (*ikçora*), myth., divinité des Indous, la même qu'*Isuren*.

IXORE, subst. fém. (*ikçore*), t. de bot., plante rubiacée.

IXOS, subst. mas. (*ikçôce*), t. d'hist. nat., espèce de vautour. — T. de bot., sorte de plante.

IXYS, subst. mas. (*ikcice*), mot grec adopté par quelques anatomistes pour désigner les os des iles, les flancs et les lombes.

IZARD, subst. mas. (*izar*), t. d'hist. nat., mammifère ruminant. Voy. ISARD.

IZARI, subst. mas. (*izari*), t. de bot., espèce de garance du Levant.

*__IZED__, subst. propre mas. (*izède*), génie du second ordre, dans la doctrine des parsis.

*__IZELOTE__, subst. fém. (*izelote*), monnaie ancienne qui avait cours dans quelques provinces de l'empire turc.

*__IZESCHNÉ__, subst. mas. (*izècekené*), ouvrage de *Zoroastre* en soixante-douze chapitres.

IZQUIERDE, subst. fém. (*izekièrede*), t. de bot., arbre du Pérou, peu connu.

***J**, subst. mas. (prononcez *je*, et non pas *ji*, qui ne rendrait pas le son de cette lettre), dixième lettre de l'alphabet français et la septième des consonnes. On a long-temps appelé cette lettre *i* consonne ; c'est tout-à-fait à tort qu'on a essayé de confondre ces deux lettres. *J* n'a de commun avec l'*i* ni la figure, ni le son, ni l'emploi ; on ne peut donc pas le comprendre sous la même dénomination que cette voyelle, encore moins, comme on l'a fait jusqu'ici dans le plus grand nombre des *dictionnaires*, les amalgamer dans l'ordre alphabétique.—Cette lettre conserve au commencement des mots le son qui lui est propre. Elle ne se double point, et ne se trouve jamais ni avant une consonne, ni à la fin d'un mot, ni avant la voyelle *i*, si ce n'est par élision, comme dans *j'ignore, j'irai* ; et alors *j'* est pour *je*.—*J* a toujours le son que l'on donne au *g* avant *e* ou *i* : *je jugerai, le joug, la jalousie*. C'est le *j*, et non le *g*, que l'on emploie dans presque tous les mots où l'on entend le son de *ja, jo, ju* : *jarretière, jalousie, jolie, joindre, jujubier*. Mais c'est le *g*, et non le *j*, que l'on emploie dans *geôle, geôlier*, et dans les verbes en *ger* et leurs dérivés ; *il mange, nous mangeons* ; *il gage, nous gageons* ; *la gageure*, etc., qui se prononcent *le jôlier, il manja, la gajure*. Si l'on a conservé l'*e* dans ces mots, c'est afin qu'on ne donnât pas au *g* le son dur qu'il a dans : *garder, guttural*. Il n'y a point de règle qui établisse le cas où il faut employer le *j* à la place de *ge*, l'usage seul apprend les principes de cette orthographe, qui ne repose pas même sur l'étymologie du mot. —*J*, au bas d'une feuille d'impression, signifie *dix*.

J', abréviation du pronom *je* devant les voyelles. Voy. la lettre J et le pronom JE.

***JÀ**, adv. (*ja*), pour *déjà*. Vieux mot qui ne se dit plus.

JAA-BACHI, subst. mas. (*ja-abachi*), t. de relat., capitaine d'infanterie chez les Turcs.

JAAJA, subst. mas. (*ja-aja*), t. de bot., espèce de palétuvier de Sierra-Leone.

JAALONS, subst. propre mas. (*jâlon*), village de France, arrond. de Châlons, dép. de la Marne.

JABAJAHIS, subst. mas. plur. (*jabaja-ice*), sectaires mahométans qui n'accordent à Dieu qu'une prescience limitée.

JABARIS ou **JABARISTES**, subst. mas. plur. (*jabarice, ricete*), sectaires mahométans qui croient à la fatalité.

JABATOPITA, subst. mas. (*jabatopita*), t. de bot., arbre du Brésil du genre des ochna.

***JABE**, subst. propre mas. (*jabe*) (de l'hébreu *jan*), nom que les Samaritains donnaient à l'Être Suprême.

JABEPINÈTE, subst. fém. (*jabépinète*), t. d'hist. nat., espèce de raie du Brésil, à queue longue.

JABET, subst. mas. (*jabè*), t. d'hist. nat., sorte de coquillage.

JABIL, subst. mas. (*jabile*), t. d'hist. nat., petit mollusque de la famille des rochers.

JABIRU, subst. mas. (*jabiru*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux échassiers voisin des cigognes.

JABLE, subst. mas. (*jable*), rainure ou entaille qu'on fait aux douves d'un tonneau pour arrêter les pièces du fond.— La partie des douves d'un tonneau qui excède les fonds, des deux côtés.—En t. de verrerie, jonction du fond d'un pot avec la flèche.— *Peignes de jable*, petits morceaux de douves taillés exprès, qu'on fait entrer par force sous les cerceaux, pour rétablir les *jables* rompus.

JABLÉ, E, part. pass. de *jabler*.

JABLER, v. act. (*jablé*), faire le *jable* des douves.—*se* JABLER, v. pron.

JABORANDI ou **JABORANDE**, subst. mas. (*jaborandi, rande*), t. de bot., nom générique sous lequel on designe plusieurs espèces de plantes à racine alexipharmaque.

JABOROSE, subst. fém. (*jaborôze*), t. de bot., genre de plantes solanées, qui paraît être la mandragore.

JABOT, subst. mas. *(jabô)*, t. d'hist. nat., poche membraneuse située près du cou des oiseaux et au bas de leur œsophage, dans laquelle les aliments séjournent quelque temps pour s'y ramollir avant de passer dans le gésier.— Dilatation sacciforme de l'œsophage du cheval, en avant du diaphragme, et qui gêne le vomissement.—Mousseline et dentelle qu'on attache par ornement à l'ouverture d'une chemise, au-devant de l'estomac.—*Faire jabot*, faire le fier. — Prov. : *cet homme a bien rempli son jabot*, a bien mangé.

JABOTÉ, part. pass. de *jaboter*.

JABOTER, v. neut. *(jaboté)* (du mot *jabot; tirer de son jabot*), caqueter, jaser, babiller. Il est fam. — JABOTER, JASER, CAQUETER. *(Syn.)* Ceux qui *jabotent* ensemble, dit *Roubaud*, parlent et causent bas avec un petit murmure, comme s'ils marmottaient. Ceux qui *jasent* parlent, et causent à leur aise d'abondance de cœur, et trop. Ceux qui *caquettent* parlent et causent sans utilité, sans solidité, avec assez d'éclat ou de bruit, avec peu d'égard et d'attention pour les autres.

JABOTIÈRE, subst. fém. *(jabotière)*; c'est le nom qu'on a donné à l'oie de Guinée, à cause de sa gorge enflée et pendante en forme de *jabot*.

JABUTICABA, subst. mas. *(jabutikaba)*, t. de bot., grand arbre du Brésil.

JACA ou **JACHA**, subst. mas. *(jaka)*, t. de bot., noms vulgaires de l'arbre à pain. — Subst. propre mas., myth., nom que les habitants de l'île de Ceylan ont donné à l'esprit des ténèbres.

JACACAIL, subst. mas. *(jakaka-ie)*, t. d'hist. nat., oiseau du Brésil de la grosseur d'une alouette.

JACAMAR, subst. mas. *(jakamar)*, t. d'hist. nat., genre d'oiseaux grimpeurs de la famille des cunéirostres.

JACANA, subst. mas. *(jakana)*, t. d'hist. nat., genre d'oiseaux échassiers.

JACAPA, subst. mas. *(jakapa)*, t. d'hist. nat., espèce de merle d'Amérique.

JACAPANI, subst. mas. *(jakapani)*, t. d'hist. nat., espèce de rossignol qui se nourrit de mouches.

JACAPUCAJO, subst. mas. *(jakapukajo)*, t. de bot., arbre du Brésil qui porte une noix huileuse.

JACAR, subst. mas. Voy. JAGUAR, qui seul se dit.

JACARANDE, subst. mas. *(jakarande)*, t. de bot., arbre du Brésil, de la famille des bignonées.

***JACARET**, subst. mas. *(jakarè)*, t. d'hist. nat., espèce de crocodile.

JACARANI, subst. mas. *(jakarani)*, t. d'hist. nat., bruant de la famille des passereaux.

JACASSÉ, part. pass. de *jacasser*.

JACASSER, v. neut. *(jakacé)*, crier comme la pie.—On dit fig. et fam. *jacasser*, pour signifier babiller, parler de tout à tort et à travers.

JACCO, subst. mas. *(jakekô)*, myth., pontife japonais, chargé de la discipline religieuse.

JACÉE, subst. fém. *(jacé)*, t. de bot., plante vivace, genre de centaurée.

JACENT, E, adj. *(jaçan, çante)* (en latin *jacens*, part. prés. de *jacere*, être couché, étendu de son long), t. de palais, abandonné. Il se dit des biens qui n'ont aucun propriétaire, des successions auxquelles personne n'a droit : *biens jacents; succession jacente*.

JACHÈRE, subst. fém. *(jachère)* (suivant *Ménage*, du latin barbare *vacania*, fait dans la basse latinité, de *vacare*, être vide, vacant, non rempli, *terre vacante ;* ou de *vacca*, vache, *terre où l'on mène paître les vaches*. Suivant Mézeray, du latin *jacere*, être couché, étendu, et figurément, se reposer ou être négligé, abandonné : *terræ jacentes incultæ*, terres abandonnées sans culture), terre labourable qu'on a laissée reposer un an. — Cette terre elle-même quand elle se repose : *c'est une jachère*.

JACHÉRÉ, E, part. pass. de *jachérer*.

JACHÉRER, v. act. *(jachéré)*, labourer des *jachères*.—*se* JACHÉRER, v. pron.

JACINTHE, subst. fém. *(jaceinte)*, t. de bot., plante vivace, bulbeuse, à fleur liliacée, d'une odeur suave, précieuse aux fleuristes par la beauté de sa fleur, qui naît dans les premiers jours du printemps. On la nomme aussi *hyacinthe*. Voy. ce mot. —La *jacinthe des Indes* n'est autre chose que la *tubéreuse*, plante des Indes transportée en Italie et en France. Elle fleurit en été et en automne.—On appelle *jacinthe*, en t. de jard., une espèce de prune longue et violette.

JACKANAPER, subst. mas. *(jakanapere)*, t. d'hist. nat., espèce de singe d'Afrique.

JACKASH, subst. mas. *(jakache)*, t. d'hist., nat., espèce de quadrupède.

JACKIE, subst. fém. *(jakeki)*, t. d'hist. nat., espèce de grenouille de Surinam.

JACKSONIE, subst. fém. *(jakçoni)*, t. de bot., espèce de plante.

***JACO**, subst. mas. Voy. JACQUOT.

JACOBÉE, subst. fém. *(jakobé)*, t. de bot., sorte de plante, ainsi nommée, parce qu'on en trouve fréquemment le long des chemins de Saint-Jacques en Galice, province d'Espagne. C'est une plante agreste, vivace, qui croît dans les lieux humides. On l'appelle aussi *herbe de saint Jacques*.

***JACOBIN**, subst. mas., **JACOBINE**, subst. fém. *(jakobein, bine)*, religieux, religieuse qui suit la règle de saint Dominique, ainsi nommés de la rue *Saint-Jacques*, à Paris, où fut établie la première maison que les *dominicains* eurent en France. On les appelle aussi *dominicain, caine*.—On a donné ce nom d'abord aux membres de la première société populaire établie en 1789, dans l'ancien couvent des *Jacobins*, à Paris ; puis à toutes les sociétés semblables affiliées avec la première, et même aux individus qui, sans être membres de ces sociétés, en professaient les principes. — Partisan de la démocratie pure. — T. d'hist. nat., nom qu'on a donné à la corneille mantelée et à plusieurs espèces d'oiseaux des Indes.

JACOBINE, subst. fém. Voy. JACOBIN.

JACOBINISÉ, part. pass. de *jacobiniser*.

JACOBINISER, v. act. et neut. *(jakobinizé)*, faire le *jacobin*.—*se* JACOBINISER, v. pron., adopter les principes ou le système politique des *jacobins*.

JACOBINISME, subst. mas. *(jakobiniceme)*, système, doctrine des révolutionnaires appelés *jacobins*.— Démocratie pure. — Despotisme brutal et sanguinaire exercé par et au nom du peuple. *(Boiste.)*

***JACOBITE**, subst. mas. *(jakobite)*, nom de chrétiens cophtes d'Égypte.—Nom que, dans la révolution de 1688, on donna en Angleterre aux partisans du roi *Jacques II*.

***JACOBUS**, subst. mas. *(jakobuce)*, ancienne monnaie d'or d'Angleterre, frappée sous *Jacques I^er^*.

JACONAS, subst. mas. *(jakonâce)*, t. de comm., espèce de mousseline double.

JACOPIN, subst. mas. *(jakopein)*, t. d'hist. nat., gros-bec des Indes.

JACOUROU, subst. mas. *(jakourou)*, t. d'hist. nat., espèce de couleuvre.

JACQMART, subst. mas. *(jakmare)*, raisin qui croît surtout dans le département de la Meurthe.

JACQUART, subst. mas. *(jakare)*, sorte de métier à tisser, ainsi appelé du nom de son inventeur.

JACQUINIER, subst. mas. *(jakinié)*, t. de bot., genre de plantes de la famille des sapotilliers.

JACRE, subst. mas. *(jakre)*, sorte de sucre fait avec du vin de palmier.

JACQUOT et non pas **JACO**, subst. mas. *(jâkô)* (du nom propre *Jacques*), nom donné aux perroquets, surtout aux perroquets cendrés. — Nom vulgaire du geai.

JACTANCE, subst. fém. *(jaktance)* (du latin *jactantia*, fait dans la même signification de *jactare*, jeter souvent, porter çà et là, agiter ; *jactare se*, se démener, et fig., se vanter, se prôner), louange de soi-même faite par vanité. Il est vieux et ne s'emploie plus que dans le style fam. ou critique.

JACTANCIEUSE, subst. et adj. fém. Voy. JACTANCIEUX.

JACTANCIEUX, subst. et adj. mas., au fém. **JACTANCIEUSE** *(jaktancieu, cieuze)*, qui a de la *jactance*, qui l'exprime.

JACTATEUR, subst. mas., **JACTATRICE**, subst. fém. *(jaktateur, trice)*, qui a de la *jactance*. Il est inusité, mais utile.

JACTATRICE, subst. fém. Voy. JACTATEUR.

JACTATION, subst. fém. *(jaktâcion)*, t. de médec., agitation continuelle, qui, dans beaucoup de maladies, oblige le patient à changer sans cesse de position dans son lit.

JACTÉ, E, part. pass. de *se jacter*.

se **JACTER**, v. pron. *(cejakté)*, se vanter avec *jactance*. Inusité.

JACULATION, subst. fém. *(jakulâcion)* (du lat. *jaculum*, javelot), ancien jeu des Grecs qui consistait à lancer un javelot, une pierre, etc., le plus loin possible.—On ne dit pas *jaculation* pour *éjaculation*.

***JACULATOIRE**, adj. des deux genres *(jakulatoare)* (en latin *jaculatorius*, fait de *jaculare*, lancer, darder) : *oraison jaculatoire*, celle où l'esprit s'élance vers Dieu. — En t. d'hydraulique, *fontaine jaculatoire*, celle qui fait des jets d'eau élevés en l'air. Il est peu usité en ce sens

JACULT, subst. mas. *(jakulete)*, ancien livre des Juifs.

JACUSI, subst. propre mas. *(jakuzi)*, l'un des dieux des Japonais, qui semble être le même qu'Esculape chez les Grecs.

JADDÈSE, subst. mas. *(jadedèze)*, prêtre de l'île de Ceylan, qui est spécialement consacré au culte des génies.

JADE, subst. mas. *(jade)*, t. d'hist. nat., pierre verdâtre et fort dure. Il y en a aussi d'olivâtres et d'un bleu blanchâtre. Les Turcs et les Polonais en font des manches de sabre, etc. — Les Indiens attribuaient à cette pierre une infinité de vertus curatives.

JADHAR, subst. propre mas. *(jadare)*, myth., divinité favorable adorée dans l'île de Madagascar : c'est le bon principe des Madécasses.

JADIEN, adj. mas., au fém. **JADIENNE** *(jadiein, diène)*, t. d'hist. nat., qui est de la nature du *jade*.

JADIENNE, adj. fém. Voy. JADIEN.

JADIS, adv. *(jâdice)* (corruption des mots latins *jam diù*), autrefois, au temps passé. Voyez ANCIENNEMENT.

***JAFFA**, subst. propre fém. *(jafefa)*, ville et port de la Syrie. Elle est célèbre par la peste qui désola l'armée française en 1799.

JAFUPIERRE, subst. fém. *(jafupière)*, jachère. Vieux et inconnu. *(Boiste.)*

***JAGA-BABA**, subst. propre fém. *(jaguababa)*, myth., la Bellone des anciens Slaves.

JAGAKE, subst. mas. *(jaguake)*, t. d'hist. nat., espèce de poisson abdominal.

***JAGARNAT** ou **JAGRANAT**, subst. propre mas. *(jaguarna, jaguerana)*, nom sous lequel les Indiens adorent Wishnou à *Jagarnat* ou *Jagranat*.

***JAGOUT**, subst. propre mas. *(jaguou)*, myth., l'un des dieux du premier ordre chez les Arabes.

***JAGRA**, subst. mas. *(jaguera)*, t. de bot., écorce aromatique qui entre dans la composition de l'arack des Indiens.

JAGRE, subst. mas. Voy. JAGRA, qui est le même.

JAGUA, subst. mas. *(jagu-a)*, t. de bot., grand palmier de l'Amérique dont on retire du vin de palme.

JAGUAR, subst. mas. *(jagu-ar)*, t. d'hist. nat., animal quadrupède de l'Amérique méridionale, du genre des chats, à pelage moucheté comme le léopard ; il est très-féroce et très-cruel quand la faim le presse, mais lorsqu'il est repu, il perd toute vivacité et tout courage.—Genre de poisson.

JAGUARÈTE, subst. mas. *(jagu-arète)*, t. d'hist. nat., grand chat du Paraguay, à pelage noir moucheté.

JAGUARUNDI, subst. mas. *(jagu-arondi)*, t. d'hist. nat., mammifère du Paraguay, du genre des chats.

***JAGUDE**, subst. fém. *(jagude)*, pêche qui se fait au manet.

JAGUILMA, subst. fém. *(jagu-ilema)*, t. d'hist. nat., espèce de perroquet.

JAÏET, subst. mas. Inusité. Voy. JAIS.

JAILLI, part. pass. de *jaillir*.

JAILLIR, v. neut. *(ja-ie-ire)* (du grec ἰάλλειν, jeter, lancer. *Henri Etienne*. Suivant d'autres, du latin *jaculari*, lancer un trait), en parlant des fluides, sortir impétueusement. — Il se dit aussi des étincelles : *faire jaillir le feu des veines d'un caillou*. — Etre dit d'inspiration. — JAILLIR, REJAILLIR. *(Syn.)* *Jaillir* marque l'éruption ; *rejaillir*, les effets divers d'une grande éruption. L'eau *jaillit* en un flot du tuyau dont elle sort avec impétuosité ; divisée en différents filets, elle *rejaillit* sur divers points. La veine s'ouvre et le sang *jaillit* ; il *rejaillit* de toutes parts sur le lit du malade. Un accident fait *jaillir* du ruisseau un filet de boue, une voiture en fait *rejaillir* sur les passants. La lumière *jaillit* du soleil et *rejaillit* dans l'espace. *Jaillir* ne se dit guère que des liquides à qui le mouvement semble être naturel, *rejaillir* se dit des liquides, et par extension des solides qui sont renvoyés, repoussés, réfléchis.

JAILLISSANT, E, adj. *(jaie-içan, çante)*, qui *jaillit* : *eaux jaillissantes*.

JAILLISSEMENT, subst. mas. (*ja-le-iceman*), action de *jaillir*.

JAIM, subst. mas. (*jein*), t. d'hist. nat., gros poisson sans écailles qui se rencontre dans les environs de Nicée.

JAIS, subst. mas. (*jè*) (en grec γαγγιτις, pris de γαγατης, nom donné à cette substance, à cause du fleuve *Gagès*, en Lycie, près duquel on le trouvait), espèce de bitume fossile, opaque, très-noir, solide, compacte, et qui a même une dureté suffisante pour être taillé et bien poli.— Sorte de verre qu'on teint de diverses couleurs. —*Jais d'Islande*, espèce d'ambre noir à laquelle les Islandais attribuent des propriétés surnaturelles.—*Noir comme un jais*, c'est-à-dire parfaitement noir.—On dit aussi *jaïet*, d'après l'*Académie;* nous ne l'avons jamais entendu dire.

*__JAKUSIS__, subst. mas. plur. (*jakuzice*), myth., esprits malins que les Japonais supposent répandus dans les airs.

JALAGE, subst. mas. (*jalaje*), droit seigneurial sur le vin vendu en détail, mesuré par *jales* ou jattes. Voy. JALE.

JALAP, subst. mas. (*jalape*), t. de bot., espèce de plante de la famille des liserons, originaire d'Amérique, et dont la racine est un des meilleurs purgatifs connus. — On donne aussi le nom de *jalap* à la *belle-de-nuit*.

JALAPINE, subst. fém. (*jalapine*), t. de chim., principe actif nouvellement découvert dans la racine du *jalap*.

*__JALDABAOTH__, subst. propre mas. (*jaledabaote*), myth., divinité adorée autrefois par les nicolaïtes.

JALE, subst. fém. (*jale*), espèce de grande jatte qui a à peu près la forme d'un baquet.

JALÉE, subst. fém. (*jalé*), plein une *jale*.

JALEMUS, subst. propre mas. (*jalemuce*), myth., fils d'Apollon. Il éprouva tant de traverses, que son nom passa en proverbe pour dire un malheureux. Ce fut aussi de son nom qu'on appela *jalémies* les chants funèbres par lesquels on célébrait les funérailles.

JALET, subst. mas. (*jalè*) (du lat. *jaculum*, javelot, trait, dont on a fait le diminutif *jaculetum*), petit caillou rond. Il est vieux. Voy. GALET. —*Arbalète à jalet*, celle avec laquelle on lançait des cailloux et des balles de plomb ou de fer.

JALLA, subst. mas. (*jalela*), sorte de coiffure des femmes nègres de la Gambie.

JALMÉNUS, subst. propre mas. (*jaleménuce*), myth., fils de Mars, fut un des chefs des Grecs au siége de Troie.

JALON, subst. mas. (*jalon*), bâton qu'on plante en terre, et qui, garni d'une carte dans le haut, sert à prendre des alignements.

JALONNÉ, E, part. pass. de *jalonner*.

JALONNER, v. neut. (*jaloné*), planter des *jalons* de distance en distance. Il est aussi act. : *jalonner une allée*. —SE JALONNER, v. pron.

JALONNEUR, subst. mas. (*jaloneur*), celui qui sert de *jalon* pour déterminer un alignement.

JALOT, subst. mas. (*jalô*), grand baquet de bois à l'usage des fabricants de chandelles.

JALOUSE, subst. et adj. fém. Voy. JALOUX.

JALOUSÉ, E, part. pass. de *jalouser*, et adj., envié; qui excite la *jalousie*. — Garni de l'espèce de treillis appelé *jalousie*. Peu usité dans ce sens.

JALOUSER, v. act. (*jalouzé*), avoir de la *jalousie* contre...—SE JALOUSER, v. pron.

*__JALOUSIE__, subst. fém. (*jalouzi*) (de l'italien *gelosia*, fait, dans la même signification, du lat. *zelotypia*, qui vient du grec ζηλοτυπια, dont la racine est ζηλος, amour excessif, envie, émulation), chagrin qu'on a de voir posséder par un autre un bien qu'on désirerait pour soi-même. Il se dit surtout de ce qui a rapport à l'amour.— Envie qu'excite la gloire ou la prospérité d'un concurrent. Voy. ENVIE. — Extrême délicatesse : *conserver avec une jalousie particulière les bienséances du palais*. (Bossuet.) — Ombrage qu'un état donne à d'autres par sa puissance, par ses entreprises.—T. de guerre, *tenir un pays en jalousie*, l'environner de sujétions et d'alarmes.— Treillis de bois ou de fer au travers duquel on voit sans être vu. — T. de jard., grosse poire d'automne. — *Fleur de jalousie*, espèce d'amarante. — JALOUSIE, ÉMULATION, ENVIE. (*Syn.*) La *jalousie* et l'*émulation* s'exercent sur le même objet qui est le bien ou le mérite des autres. L'*émulation* est un sentiment volontaire, courageux, sincère, qui rend l'âme féconde, qui la fait profiter des grands exemples, et la porte souvent au-dessus de ce qu'elle admire. La *jalousie*, au contraire, est un mouvement violent et comme un aveu contraint du mérite qui est hors d'elle : elle va même jusqu'à nier la vertu dans les sujets où elle existe ; quand elle est forcée de la reconnaître, elle lui refuse les éloges ou lui envie les récompenses. La *jalousie* ressemble souvent à l'*envie*, et l'on confond souvent ces deux mots. Il semble pourtant que par l'*envie* nous ne considérons le bien qu'en ce qu'un autre en jouit et que nous le désirons pour nous ; tandis que, dans la *jalousie*, il s'agit de notre bien propre que nous appréhendons de perdre, ou auquel nous craignons qu'un autre ne participe. On *envie* l'autorité d'autrui, et l'on est *jaloux* de celle qu'on possède.—Myth., figure qui représente une femme dont la robe est parsemée d'yeux et d'oreilles; elle a pour emblème un coq furieux.

*__JALOUX__, subst. et adj. mas., au fém. **JALOUSE** (*jalou, louze*) (de l'italien *geloso*, fait du grec ζηλωτης), qui a de la *jalousie*, surtout en amour : *il est jaloux de sa femme*. — Envieux : *jaloux de la gloire, du bonheur, des succès d'autrui*.— Empressé, désireux de... — *Il est jaloux de son honneur, des droits de sa charge*, il est fort délicat sur ce qui regarde son honneur, les droits de sa charge. — *Il est jaloux de ses opinions, de ses idées*, il souffre avec peine qu'on le contrarie. — *Dieu est jaloux de sa gloire*, Dieu veut qu'on n'adore que lui seul. — En t. de marine, *vaisseau jaloux*, qui roule beaucoup, ou qui a le côté faible.—*Voiture jalouse*, sujette à pencher d'un côté.—*Place jalouse*, place exposée, et dont on peut facilement s'emparer ; place entre deux états, et dont on a envie de s'emparer.—Subst.: *c'est un vieux jaloux; il ne dort non plus qu'un jaloux*.

JAMACARU, subst. mas. (*jamakaru*), t. de bot., sorte de figuier d'Amérique.

*__JAMAÏQUE__, subst. propre fém. (*jama-ike*), l'une des îles des grandes Antilles située au sud de Cuba et à l'ouest d'Haïti. Elle est renommée pour son excellent rhum.

JAMAIS, adv. (*jamè*) (des deux mots latins *jam magis*. Ménage, d'après Sylvius), en aucun temps. — Il s'emploie quelquefois sans être négatif : *c'est ce qu'on peut jamais dire de mieux, de plus fort*. — On dit populairement : *la semaine des trois jeudis, trois jours après jamais*, la semaine, les trois jours qui n'arriveront *jamais*.—A JAMAIS, POUR JAMAIS. (*Syn.*) *A jamais*, dit *Roubaud*, est fait pour exprimer énergiquement l'intensité de l'action, de la chose, par sa durée ; *pour jamais*, exprime simplement l'étendue de l'action, de la chose, quant à sa durée. Cette dernière locution marque l'intensité, le fait, une circonstance de temps ; la première marque la force de la chose, l'énergie de l'action, la grandeur de l'effet. La passion dit *à jamais*, et le récit *pour jamais*.

JAMAIS, subst. mas. (*jamè*), un temps sans fin : *au grand jamais, à tout jamais*. Style familier.

JAMAMBUXES, subst. mas. plur. (*jamanbukece*), fanatiques japonais qui errent dans les campagnes, prétendant converser familièrement avec le diable.

JAMASSU, subst. mas. (*jamaçu*), conjuration particulière des *jammabos* dans leurs opérations magiques.

JAMAVAS, subst. mas. (*jamavâ*), t. de comm., sorte de taffetas des Indes broché d'or et de soie.

*__JAMBAGE__, subst. mas. (*janbaje*), pied-droit d'une porte, d'une fenêtre, entre deux arcades, etc.— Petit mur élevé de chacun des côtés d'une cheminée, pour en porter le manteau. — En général, maçonnerie qui soutient quelque partie d'un bâtiment, qui lui sert comme de *jambe*.—Partie d'une peau qui couvre les pattes de l'animal : *piler des jambages*. — On appelle *jambages d'un tour*, deux pièces de bois dans lesquelles sont emboîtées les jumelles. — T. d'écriture, ligne droite de l'*m*, de l'*n*, de l'*u*, etc. — *Boiste* veut qu'on ait dit *droit de jambage*, comme on a dit *droit de cuissage*; nous ne sommes pas de son avis. Voy. CUISSAGE.

JAMBARANDI, subst. mas. (*janbarandi*), t. de bot., sorte de poirier sarmenteux.

JAMBAYÉ, part. pass. de *jambayer*.

JAMBAYER, v. neut. (*jambé-ïé*), marcher, se promener à grands pas. (*Boiste*.) Vieux et hors d'usage.

*__JAMBE__, subst. fém. (*janbe*) (du latin barbare *campa*, qu'on a dit dans la basse latinité pour *crus*, et qui dérive du grec καμπη, qui signifie proprement *courbure*, ou la *jointure* des membres, telle que celle de la cuisse avec la *jambe*. De *camba*, les Italiens ont fait *gamba*), partie du corps de l'animal depuis le genou jusqu'au pied. — En t. de vènerie, la partie qui, dans les bêtes fauves, s'étend depuis le talon jusqu'aux os ; et pour les bêtes noires, celle qui va jusqu'aux gardes. — *Jambe de cerf*, est la partie du pied d'un cerf comprise entre le talon et les ergots, qu'on appelle *les os*. — Fig., chacune des branches d'un compas, et de deux règles mobiles d'un compas de proportion. — Dans l'architecture, en général, un pilier de pierres de taille, élevé à plomb pour porter les parties supérieures d'un bâtiment. — *Jambe étrière*, pilier qui est à la tête d'un mur mitoyen. — *Jambe sous poutre*, chaîne de pierres de taille mises dans un mur pour porter les poutres.—*Jambes de force*, pièces de bois qui vont se joindre dans le poinçon pour former le comble. — *Jambe de bois*, morceau de bois taillé pour tenir lieu de *jambe*. —Celui qui la porte.—*Couteau* ou *ciseaux à jambe de princesse*, couteau ou ciseaux dont le manche ou les branches sont supposés représenter la forme d'une *jambe*. — *Jambe de chien*, t. de mar.; on donne ce nom à la charpente de la voûte d'un grand bâtiment, sur laquelle portent les allonges de tableau. — Le tors d'un câble ou gros grelin fait quelquefois un petit pli sur lui-même, on le nomme *jambe de chien*. — On appelle encore ainsi un bout de lisse ayant une certaine courbure, qui termine le garde-corps qui s'appuie par l'avant du plat-bord de certains bâtiments. — C'est encore le nom d'une sorte de nœud qu'on fait sur un cordage pour le raccourcir. — En t. de pêche, 1° *jambe d'une maille*, le fil qui forme un de ses côtés ; 2° *jambes de filets*, ailes qu'on ajoute aux côtés des filets à manche.—On dit qu'*un cheval a bien de la jambe*; pour dire qu'il a les *jambes* fines ; qu'*il n'a point de jambes*, pour dire qu'il bronche fréquemment. — *Être haut en jambes*, avoir les *jambes* plus hautes qu'on ne les a ordinairement. — On dit par menaces, qu'*on rompra bras et jambes à quelqu'un*, qu'on le maltraitera fort.—*Avoir de bonnes jambes*, aller bien à pied. — *Courir à toutes jambes*, aussi vite qu'on peut courir. — Fam. : *renouveler de jambes*, reprendre de nouvelles forces. — *Prendre ses jambes à son cou*, s'enfuir au plus vite. — On dit : *cela ne lui rend pas la jambe mieux faite*, pour dire qu'un avantage est nul ou à peu près. — Prov.: *jeter le chat aux jambes de quelqu'un*, rejeter sur lui la faute de quelque chose ; *faire jambe de vin*, boire copieusement pour faire plus gaiement le voyage. — On dit d'un vieillard qui marche bien, qu'*il a encore ses jambes de quinze ans*. — *Jambe de çà, jambe de là*, adv., à califourchon.—*Jambes des Barbades*, t. de médec., nom qu'on donne aux Antilles à l'éléphantiasis des Arabes.

JAMBÉ, E, adj. (*janbé*): *bien jambé*, qui a la *jambe* bien faite.

JAMBELONGE, subst. mas. (*janbelonje*), t. de bot., fruit du jambosier.

JAMBETTE, subst. fém. (*janbète*), sorte de petit couteau sans ressort qui ressemble à une *jambe* et dont la lame se replie dans le manche. — Au plur., petits poteaux dans la charpente d'un comble, qui soutiennent les chevrons. — En t. de mar., on appelle *jambettes* les montants et les bouts d'allonge qui excèdent les bords d'un petit bâtiment et qui sont dégagés des bastingages. — C'est aussi le nom des pièces de bois qui lient les lisses des éperons.

*__JAMBIER__, subst. mas. (*janbié*), muscle de la *jambe*. Il y en a trois de ce nom. — Morceau de bois auquel les bouchers attachent les bêtes qu'ils ont tuées, en les suspendant par les *jambes*. — En t. de bot., c'est le nom d'un genre de champignons qui comprend deux espèces.

JAMBIER, subst. et adj. mas., au fém. **JAMBIÈRE** (*janbié, bière*), t. d'anat., qui appartient à la *jambe*.—On appelle *muscles jambiers*, trois muscles qui participent au mouvement du tarse sur la *jambe* : *muscle jambier grêle*; *muscle jambier extérieur*; *muscle jambier postérieur*.

JAMBIER-BLANC, subst. mas. (*janbiéblan*), t. de bot., espèce de champignon du genre des agarics.

JAMBIÈRE, adj. fém. Voy. JAMBIER.— Subst., armure de la *jambe*.

*__JAMBO__, subst. mas. (*janbô*), t. de bot., nom malais d'un fruit des grandes Indes.

JAMBOA, subst. mas. (*janboa*), t. de bot., espèce de citron des îles Philippines.

JAMBOLANA, subst. mas. (*janbolana*), t. de bot., nom donné au *jambolier* épineux de *Linnée*.

JAMBOLIER, subst. mas. (*janbolié*), t. de bot., arbre de l'Inde, de la famille des myrtes.

JAMBOLOM, subst. mas. (*janbolome*), t. de bot., espèce de *jambosier* dont le fruit ressemble à l'olive.

JAMBON, subst. mas. (*janbon*), cuisse ou épaule de porc ou de sanglier qui a été salée ou fumée pour être conservée. — En t. de jard., on appelle *jambon des jardiniers* ou *de St.-Antoine*, l'onagre bisannuelle, dont les racines se mangent.

JAMBONNEAU, subst. mas. (*janbonó*), petit *jambon*. — Genre de moules de mer, ainsi nommées de leur forme, dont une espèce fournit cette laine si estimée à cause de son aspect soyeux, qu'on nomme *laine de pinne-marine, soie de mer, poil de nacre*, et dont on fait de très-belles étoffes à Tarente et à Smyrne.

JAMBOS, subst. mas. (*janbôce*); on appelle ainsi les enfants issus d'un sauvage et d'une métisse.— T. de bot., arbre du genre décasperme.

JAMBOSA, subst. mas. (*janbôza*), t. de bot., nom générique de plusieurs espèces de *jambosiers*.

JAMBOSIER ou **JAMBOSE**, subst. mas. (*janbôzié, janbôze*), t. de bot., arbre et arbrisseau exotiques, genre de myrtoïdes qui a beaucoup de rapport avec le myrte commun et avec le girofier.

JAMEROSE, subst. fém. (*jamerôze*), t. de bot., genre de plantes originaires d'Amérique.

JAMESONITE, subst. fém. (*jameçonite*), t. d'hist. nat., substance minérale.

JAMIDES, subst. mas. plur. (*jamide*), myth., fils ou descendants de *Jamus*, qui excellaient comme lui dans l'art des augures.

JAMIS, subst. mas. (*jamice*), nom de certaines mosquées bâties en Turquie par les empereurs, qui les ont dotées de revenus considérables. — Écoles où l'on enseigne les lois et le Coran.

***JAMMABOS**, subst. mas. plur. (*jamemaboce*), nom d'une secte de moines japonais qui suivent une règle très-austère.

JAMMABUKI, subst. mas. (*jamemabuki*), t. de bot., espèce de corette du Japon.

JAMMALAC, subst. mas. (*jamemalak*), t. de bot., espèce de *jamerose* de l'île de France.

JAMMALOCON, subst. propre mas. (*jamemalokon*), myth., enfer des Indiens qui répond au purgatoire des chrétiens.

JAMMA-NINSIN, subst. mas. (*jamemaneincein*), t. de bot., espèce de cerfeuil du Japon. —*Jamma-simira*, espèce de cornouiller.

JAMME, subst. mas. (*jame*), t. d'hist. nat., sorte de pierre précieuse. Inusité. Voy. GEMME.

JAMOGI, subst. mas. (*jamoji*), t. de bot., espèce d'armoise originaire du Japon.

JAMUS, subst. propre mas. (*jâmuce*), myth., fameux devin, fils d'Apollon.

JAN, subst. mas. (*jan*), t. de jeu de trictrac, les deux tables du jeu. On nomme *petit jan* celle dans laquelle on range les dames en commençant la partie; l'autre s'appelle *grand jan*.— Ce terme a un grand nombre d'acceptions à ce jeu : *petit jan, grand jan, jan de retour*, etc.

JANA, subst. propre fém. (*jana*), myth.; *Varron* appelle ainsi la lune,qui est aussi Diane.

JANACA, subst. mas. (*janaka*), t. d'hist. nat., espèce de quadrupède d'Afrique.

JANACIS, subst. mas. (*janacice*), t. de rel., nom qu'on donne en Turquie aux jeunes gens courageux, et spécialement à ceux qui se destinent au métier des armes.

JANDIROBE, subst. fém. (*jandirobe*), t. de bot., plante rampante dont le fruit ressemble à la poire.

JANGAC, subst. mas. (*janguake*), t. de comm., toile de coton fabriquée dans les Indes.

JANGOMAS, subst. mas. (*janguomâce*), t. de bot., arbre de l'île de Java.

JANGU-MON, subst. propre mas. (*jangumon*), myth., divinité adorée anciennement par les habitants de la Bourgogne.

***JANICULE**, subst. propre mas. (*janikule*) (en lat. *Janiculum*), t. d'antiquité, l'une des sept collines de Rome, renfermée dans la ville par *Ancus Martius*, et qui prit son nom d'une ville ou bourg que *Janus*, le plus ancien roi d'Italie, y avait autrefois bâtie.

JANIDES, subst. mas. plur. (*janide*), myth., descendants de *Janus*, devins qui prédisaient l'avenir par l'inspection des peaux coupées des victimes.

JANIE, subst. fém. (*jani*), t. d'hist. nat., genre de polypiers.

JANIPABA, **GÉNIPA**, **GÉNIPANIER**, **GÉNIPAYER**, subst. mas. (*janipaba*), t. de bot., arbre de moyenne grandeur, à fleur campaniforme, qui croît au Brésil et aux Antilles.

JANIPHA, subst. mas. (*janifa*), t. de bot., plante de la famille des médiciniers.

***JANIRE**, subst. propre fém. (*janire*), myth., fille de l'Océan et de Téthys.

JANISCUS, subst. propre mas. (*janicekuce*), myth., fils d'Esculape et de Lampétie.

***JANISSAIRE**, subst. mas. (*janicère*) (du mot turc *iehi-tchéri* qui se prononce *ieni-tchéri*, et qui signifie *nouveau soldat*, formé de *ieky*, qu'on prononce *ieny*, nouveau, et *tchéri*, milice, soldat), soldat de l'infanterie turque qui servait à la garde du grand-seigneur. — Espèce de garde nationale.

JANISSAR-AGASI, subst. mas. (*janiçaraguazi*), commandant en chef des *janissaires*.

JANISSEROLE, subst. mas. (*janicerole*), nom donné en Turquie aux enfants de tribut.

JANITOR, subst. mas. (*janitore*) (du latin *janitor*, portier), myth., surnom de *Janus*.

JANNANINS, subst. mas. plur. (*jananein*), nom que certaines peuplades de la Guinée donnent aux esprits ou mânes de leurs pères.

JANNAT, subst. mas. (*janena*), myth., lieu de bonheur promis aux mahométans.

JANNEQUIN, subst. mas. (*janekiein*), coton filé du Levant d'une qualité inférieure.

***JANNET**, subst. mas. (*janè*), t. de numismatique, ancienne monnaie d'Orient.

***JANOTISME**, subst. mas. (*janoticeme*) (de *Janot*, nom d'un personnage d'une comédie de *Dervigny*), défaut de langage qui consiste à intervertir les membres d'une phrase de manière à en former un sens ridicule : *c'est mon père qui en avait un beau de couteau, devant Dieu soit son âme, pendu à sa ceinture, avec lequel il découpait, dans une gaîne.*

JANON-TARENTISME, subst. mas. (*janon-taranticeme*), t. de médec., nom d'une espèce de tarentisme spontané et endémique.

JANOVARE, subst. mas. (*janovare*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce de jaguar.

JANSÉNIEN, adj. mas., au fém. **JANSÉNIENNE** (*jancéniein, niène*), de *Jansénius*. — Qui a rapport aux *jansénistes*. Il se prend en mauvaise part : *intolérance jansénienne*. (D'Alembert.)

JANSÉNIENNE, adj. fém. Voy. JANSÉNIEN.

***JANSÉNISME**, subst. mas. (*jancéniceme*), doctrine de *Jansénius*, évêque d'Ypres, sur la grace et la prédestination.—Morale sévère.

***JANSÉNISTE**, subst. et adj. des deux genres (*jancéniste*), partisan de la doctrine de *Jansénius*. — Adj., qui appartient au *jansénisme*; qui soutient le *jansénisme* : *livre janséniste; esprit janséniste*.—Anciennement, petit jupon ou panier à l'usage des femmes modestes.

JANSÉNISTIQUE, adj. des deux genres (*jancénicetike*), d'un *janséniste*.

JANTE, subst. fém. (*jante*) (du grec κανθός, fer appliqué sur les roues des charriots, etc. *Nicot*), pièce de bois courbée qui fait une partie du cercle de la roue d'un carrosse, d'un charriot, d'une charrette, etc.— On appelle *jante de rond* une pièce de bois formant le cercle, qui est enchâssée sur la sellette de l'avant-train.

***JANTHINE**, subst. fém. (*jantine*), t. d'hist. nat., mollusque gastéropode, essentiellement phosphorique.

JANTIÈRE, subst. fém. (*jantière*), machine pour assembler les *jantes*.

JANTILLÉ, E, part. pass. de *jantiller*.

JANTILLER, v. act. (*janti-ié*), mettre des *jantilles* autour d'une roue de moulin.

JANTILLES, subst. fém. plur. (*janti-ie*), gros ais qu'on applique autour des *jantes* et des aubes d'une roue de moulin pour recevoir la chute d'eau, etc.

JANUAL, subst. et adj. mas. (*janu-al*) (en latin *janualis*), qui concerne *Janus*. — Sorte de gâteau que les Romains offraient à *Janus* le premier jour de janvier. Il était composé de farine nouvelle, de sel nouveau, d'encens et de vin.

JANUALIEN, adj. mas. (*janu-aliein*) : *vers janualiens*, en l'honneur de *Janus*.

***JANUS**, subst. propre mas. (*jânuce*), myth., roi d'Italie, fils d'Apollon et d'une nymphe appelée Créuse. Il reçut Saturne dans ses états, auxquels celui-ci donna le nom de *Latium* (de *latere*, être caché), parce qu'il s'y était caché lorsque Jupiter le poursuivit. *Janus*, pour avoir reçu favorablement ce dieu banni, fut gratifié par lui d'une rare prudence, avec la connaissance du passé et de l'avenir; c'est pourquoi on feint qu'il avait deux visages, et même quatre; qu'il tenait en ses mains une clef, et une baguette ou un bâton; une clef, parce qu'on croyait qu'il avait inventé les serrures; un bâton, parce qu'il recevait bien les voyageurs, et qu'il présidait aux chemins. Il apprit de Saturne l'agriculture, et la manière de policer les peuples, qui furent, dit-on, heureux sous son règne. On lui bâtit un temple à Rome, dont les portes étaient fermées pendant la paix, et ouvertes pendant la guerre.

***JANVIER**, subst. mas. (*janvié*) (en lat. *Jannarius*, fait, dans la même signification, de *Janus*, à qui le mois de *janvier* était dédié. Ce fut Numa Pompilius qui l'ajouta à l'année; celle de Romulus commençait au mois de mars), le premier mois de l'année, suivant l'usage actuel. Anciennement l'année commençait à Pâques.— Myth., mois de l'année ainsi appelé du nom de *Janus* à qui il était consacré. Ce mois était sous la protection de Junon. Sa figure symbolique est un homme ou une femme auprès du feu.

JAPET, subst. propre mas. (*japé*), myth., fils du Ciel et de la Terre. Il était père d'Épiméthée, de Prométhée, d'Atlas et d'Hesper, tous pères du genre humain, selon la fable.

JAPÉTIDES, subst. mas. plur. (*japétide*), myth., descendants de *Japet*.

JAPÉTIONIDES, subst. propre mas. (*japécionidèce*), myth., Atlas, fils de *Japet*.

***JAPIS** ou **JAPYS**, subst. propre mas. (*jâpice*), myth., fils de Jasius, qui fut cher à Apollon, de qui il obtint la connaissance de l'art des augures, de la musique et de la médecine. — Ce fut aussi le nom d'un Étolien qui, chassé de son pays, vint dans la Vénétie, où il bâtit sur le Timave une ville à laquelle il donna son nom.

***JAPIX**, subst. propre mas. (*jâpikce*), myth., fils de Dédale.—C'était aussi le nom d'un vent.

***JAPON**, subst. propre mas. (*japon*), empire de l'Asie orientale, formé de plusieurs îles de l'Océan boréal. Il est situé à l'est de l'empire de la Chine.

JAPON, subst. mas. (*japon*), porcelaine apportée du *Japon* : *ces tasses sont d'ancien Japon*. —T. d'hist. nat., espèce de perche du genre des lutjans.

JAPONAIS, E, subst. et adj. (*japonè, nèze*), du *Japon*.

JAPONNÉ, E, part. pass. de *japonner*.

JAPONNER, v. act. (*japoné*), t. de manuf., donner une nouvelle cuisson à la porcelaine de Chine pour la faire ressembler à celle du *Japon*. (*Boiste*.)

JAPPE, subst. fém. (*jape*), caquet : *cet homme, cette femme n'a que de la jappe*. Il est peu usité, et populaire.

JAPPÉ, part. pass. de *japper*.

JAPPEMENT, subst. mas. (*japeman*), action de *japper*.

JAPPER, v. neut. (*japé*), aboyer. Il se dit du cri des petits chiens. Quelques-uns le disent aussi du renard.

JAQUE, subst. fém. (*jake*) (suivant *Ménage*, d'après *Pontanus*, de l'allemand *jach*, ou plutôt *jacke*, qui signifie la même chose, et dont les Anglais ont fait *jack*, également dans le même sens), autrefois, petite casaque qui, à la guerre, se portait sur les armes et sur la cuirasse. Elle était faite de coton ou de soie contre-pointée entre deux étoffes légères. On a dit aussi, au masculin, *un jaque* ou *jaques*.—*Jaque de mailles*, sorte d'armure faite de mailles ou de petits anneaux de fer, qui couvrait le corps depuis la tête jusqu'aux cuisses. —*Jaque* est aussi le nom d'un fruit des Indes.

JAQUEMART, subst. mas. (*jakemar*), figure qui représente un homme armé, et qui frappe les heures avec un marteau sur la cloche d'une horloge.—En t. de monnayeur, ressort qui fait lever la vis du balancier quand elle a fait son effort pour l'empreinte.—Ancienne épée.

***JAQUERIE**, subst. fém. (*jakerî*), insurrection des serfs contre les seigneurs au XIVe siècle.

***JAQUETTE**, subst. fém. (*jakiète*) (dimin. de *jaque*, casaque), habillement de paysan, etc., qui vient jusqu'aux genoux.— Robe que portent les petits garçons avant qu'on leur mette la culotte.

JAQUIER, subst. mas. (*jakié*), t. de bot., l'arbre à pain, fam. des urticées.

JAQUIERS, subst. mas. plur. (*jakié*), nom donné aux serfs qui se révoltèrent au XIVe siècle contre leurs seigneurs. Voy. JAQUERIE et JACQUES.

JARACATIA, subst. mas. (*jarakacia*), t. de bot., arbre du Brésil, espèce de caclier.

JARACACA, subst. fém. (*jarakaka*), t. d'hist. nat., vipère du Brésil.

JARARE, subst. fém. (*jarare*), t. de bot., plante légumineuse du Brésil.

JARAVEA, subst. fém. (*jaravé-a*), t. de bot., genre de plantes de l'espèce des mélastomes.

JARAVE, subst. fém. (*jarave*), t. de bot., plante graminée du Pérou.

JARBIÈRE, subst. fém. (*jarbière*), outil de boisselier, formé d'une lame emmanchée.

JARD., abréviation du mot *jardinage* ou *jardinier*.

JARDANUS ou **JARDANÈS**, subst. propre mas. (*jardanuce, danèce*), myth., roi de Lydie, père d'Omphale.

***JARDIN**, subst. mas. (*jardein*) (de l'allemand *garten*. Ménage.), lieu où l'on cultive des fleurs, des légumes, des arbres, etc. — *Jardin botanique*, celui où l'on rassemble avec ordre, avec méthode, des plantes de toute espèce.—On appelle aussi *jardin botanique* un ouvrage qui traite méthodiquement des plantes cultivées dans un *jardin botanique* —*Jardin fleuriste*, celui où l'on ne cultive des plantes que dans la vue d'en obtenir les plus belles variétés de fleurs; *jardin fruitier*, celui où l'on ne cultive que des arbres à fruit; *jardin potager*, celui où l'on ne cultive que des légumes; *jardin de propreté*, celui dans lequel il règne un ordre symétrique, qui en rend la perspective agréable et la promenade commode; *jardin anglais* ou *chinois*, celui qui est fait à l'imitation d'une nature agreste, et qui s'éloigne, comme elle, des lois de la symétrie.—*Jardin d'Éden* est le nom donné dans la Bible au paradis terrestre.—On désigne par *jardin sec*, une collection de plantes conservées dans des feuilles de papier. — Fig. et prov. : *un homme fait d'une chose comme des choux de son jardin*, il en dispose comme si elle était à lui. — *Jeter une pierre, des pierres dans le jardin de quelqu'un*, mêler dans un discours des paroles qui attaquent quelqu'un indirectement : *ne voyez-vous pas qu'en disant telle chose, il jetait des pierres dans votre jardin? Ce mot est une pierre jetée dans mon jardin.* —Pays fertile et agréable : *la Touraine est le jardin de la France.* — En t. de faucon. : *donner le jardin au sacre, à l'autour*, l'exposer au soleil dans un *jardin* — En t. de mar., sorte de couronnement en forme de galerie qui orne la sole supérieure ou le plancher d'en haut des bouteilles des vaisseaux.

JARDINAGE, subst. mas. (*jardinaje*), science qui apprend à cultiver les *jardins*. — Plusieurs *jardins* réunis dans un même terrain.—Légumes qu'on porte au marché.—T. de lapid., grains qui se trouvent dans le diamant.

JARDINAL, E, adj. (*jardinale*), t. de bot., qui concerne les *jardins*, qui y croît habituellement. —Nous ne trouvons le plur. mas. *jardinaux* nulle part.

JARDINÉ, part. pass. de *jardiner*.

JARDINÉE, adj. fém. (*jardiné*), les lapidaires appellent *pierres jardinées*, les pierres fines qui présentent des herbes, c'est-à-dire des fissures, des glaces, des portions presque opaques.

***JARDINER**, v. neut. (*jardiné*), faire le *jardin*, cultiver le *jardin*.—T. de faucon.; il se dit aussi d'un oiseau de proie que l'on dresse, et qui saute de terre sur le poing de celui qui le leurre. — V. act., faire prendre l'air à l'oiseau.—*se* JARDINER, v. pron.

***JARDINET**, subst. mas. (*jardinè*), petit *jardin*. —En t. de pêche, compartiment fait sur le pont des gondoles, pour servir à encaquer le hareng.

***JARDINEUSE**, adj. fém. (*jardineuze*), t. de lapid. : *une émeraude jardineuse*, sombre et peu nette.

***JARDINIER**, subst. mas.; **JARDINIÈRE**, subst. fém. (*jardinié, nière*), celui, celle qui cultive un *jardin*.—On appelle *jardiniers maraichers*, les *jardiniers* qui se sont attachés à la culture des légumes; *jardiniers fleuristes*, ceux qui s'occupent particulièrement de la culture des fleurs; *jardiniers pépiniéristes*, ceux qui font profession d'élever et de vendre des arbres; *jardiniers planteurs*, ceux qui ne s'occupent que de l'agriculture des forêts. — *Jardinier* est le nom vulgaire du bruant ortolan. — Subst. fém., petite broderie étroite et légère, en fil, qui se fait au bord d'une mousseline pour manchettes, etc.— Meuble avec un bassin pour mettre des fleurs. — Mets composés de divers légumes : *une côtelette à la jardinière.*

JARDINISTE, subst. mas. (*jardinicete*), dessinateur de *jardins*. Peu en usage.

JARDON, subst. mas. (*jardon*), t. d'art vétér., tumeur calleuse aux jambes d'un cheval, et placée en dehors du jarret.

***JARET**, subst. mas. (*jarè*), t. d'hist. nat., sorte de poisson.

JARGAUDÉ, part. pass. de *jargauder*.

JARGAUDER, v. neut. (*jargódé*), jaser, caqueter. (*Boiste*.) Il est vieux et même hors d'usage.

***JARGON**, subst. mas. (*jarguon*) (de l'espagnol *gerigonza*, qui signifie proprement le *jargon* des bohémiens), langage corrompu. — Langue factice dont quelques personnes conviennent pour se parler en public et n'être pas entendues.—Langage, expressions, tours de phrase particuliers à une certaine sorte de gens : *jargon des coquettes, des petits-maîtres*, etc.—Il se dit absolument des langues étrangères qu'on n'entend pas. — Sorte de ramage des oiseaux. — Pierre dure que l'on trouve quelquefois crystallisée. On la nomme communément *jargon de Ceylan*. C'est une espèce de diamant jaune.

JARGONNÉ, E, part. pass. de *jargonner*.

JARGONELLE, subst. fém. (*jarguonèle*), t. de jard., petite poire d'été.

***JARGONNER**, v. act. (*jarguoné*), parler un langage barbare, corrompu, inintelligible : *que jargonne-t-il?* et neutralement : *ils jargonnaient ensemble*. Voy. JARGON.

JARGONNEUR, subst. et adj. mas., au fém. **JARGONNEUSE** (*jarguoneur, neuze*), celui, celle qui *jargonne*.—Adj., qui parle : *oiseau jargonneur*.

JARGONNEUSE, subst. et adj. fém. Voy. JARGONNEUR.

JARLOT, subst. mas. (*jarlô*), t. de mar., entaille dans la quille, dans l'étrave et dans l'étambord d'un vaisseau, où l'on fait entrer une partie du bordage qui couvre les membres.

***JARNAC**, subst. mas. (*jarnak*), espèce de petit poignard. Voy. *coup de Jarnac*, au mot COUP.

JARNI, **JARNIDIEU**, sorte d'exclamation (*jarni, nidieu*) (corruption des mots *je renie, je renie Dieu*), jurements populaires.

JARNIGUÉ, **JARNICOTON**, **JARNIBLEU**, sorte d'exclamation (*jarniguié, nikoton, nibleu*), jurements populaires ou plutôt paysans.

JARNONBILLE, sorte d'exclamation (*jarnonbiie*) (corruption des mots : *je renie une bulle d'eau* ou *d'air*), juron de l'ancienne comédie, tout-à-fait hors d'usage.

JARNOTE, subst. fém. (*jarnote*), t. d'hist. nat., sorte d'oiseau.

JAROSSE ou **JAROUSSE**, subst. fém. (*jâroce, rouce*), t. de bot., gesse vulgaire, plante légumineuse.

***JARRE**, subst. fém. (*jâre*) (de l'espagnol *jarro*, pot), en t. de mar., grande cruche qui sert à mettre de l'eau douce. Quelques-uns écrivent et prononcent *giarre*.—Fontaine de terre cuite dont on se sert dans les maisons. — Chez les chapeliers, poil long, dur et luisant, qui n'est pas susceptible de feutrage, et qu'on ôte avec de petites pinces de dessus les peaux de castor, etc. — *Jarre* se dit aussi du poil de vigogne. — Au plur., espèces de cloches de verre ou de crystal, de différentes capacités, dont on fait usage en chimie et en physique, principalement pour former les batteries électriques. — Subst. mas., mesure de contenance dont on se sert dans quelques Échelles du Levant, pour mesurer les huiles et les vins. *Le jare de Metelin* contient environ quarante des anciennes pintes de Paris.

JARREBOSSE, subst. fém. (*jâreboce*), t. de mar., corde garnie d'un crampon de fer, et qui sert à tirer les ancres.

JARRÉ, E, adj. (*jâré*) : *laines jarrées* ou *piquées de jarres*, celles parmi lesquelles on trouve de longs poils blancs aussi roides que la soie de blaireau.

***JARRET**, subst. mas. (*jâré*) (du celtique ou bas-breton *garr*, jambe. *Trévoux*.), dans le corps humain, la partie postérieure du genou.—L'endroit où se plie la jambe de derrière des animaux à quatre pieds.—En t. d'archit., bosse ou éminence dans une voûte. — Branche d'arbre fort longue et dépouillée d'autres branches à droite et à gauche.—Défaut dans le contour d'un chemin, dans la rondeur d'une arche de pont, etc.—En géom., tout point qui s'éloigne d'une courbe quelconque, soit en dedans, soit en dehors.—En t. d'éperonnier, c'est la partie du mors qui descend du rouleau aux petits tourets de la première chainette.

***JARRETÉ, E**, adj. (*jâreté*) : *cheval jarreté*, celui dont les jambes de derrière sont tournées en dedans, et si peu ouvertes que les deux *jarrets* se touchent presque en marchant. — En archit., surface qui a un *jarret* : *une voûte jarretée.*

JARRETER, v. neut. (*jâreté*) : *cette ligne jarrette*, a un angle ou une inégalité. Voy. JARRET. —*se* JARRETER, v. pron., se heurter les *jarrets*. Peu usité dans ce sens.—Mettre ses *jarretières*.

JARRETIER, subst. mas. (*jâretié*), t. d'anat., muscle placé sous le *jarret*. — En t. de manège, cheval qui a les *jarrets* trop proches l'un de l'autre. On dit plus communément *cheval jarreté* ou *crochu*.

JARRETIER, adj. mas., au fém. **JARRETIÈRE** (*jâretié, tière*), qui a rapport ou qui tient au *jarret*.

***JARRETIÈRE**, subst. fém. (*jâreti-ère*) (du mot *jarret*), ruban, courroie, etc., dont on se lie la jambe sous le *jarret*, lorsqu'on a chaussé son bas. —En t. de pêche, lien de charpente qui soutient les jumelles des bondes. C'est sur ces *jarretières* qu'on cloue les planches percées qui forment la cage. — En t. de médec., espèce de dartre farineuse qui vient au *jarret* à l'endroit où l'on attache la *jarretière*.—Fam. : *il ne lui va pas jusqu'à la jarretière*, il lui est fort inférieur en talents, en mérite, etc.—Prov. : *donner des jarretières à quelqu'un*, lui donner des coups de sangle sur les jambes.—*Ordre de la Jarretière*, établi en 1350 par Édouard III, roi d'Angleterre, en l'honneur, dit-on, d'une *jarretière* de la comtesse de Salisbury, qu'elle avait laissé tomber en dansant, et que ce prince avait ramassée. La devise est : *Honni soit qui mal y pense.*

JARREUSE, adj. fém. Voy. JARREUX.

JARREUX, adj. mas., au fém. **JARREUSE** (*jâreu, reuze*), t. de manufacture : *poils jarreux*, les longs poils blancs et roides qu'on trouve dans les laines *jarrées*.

JARS, subst. mas. (*jare*) (suivant *Huet*, de *jar*, qui, en breton et en gallois, signifie *une poule*), le mâle de l'oie. — Fig. et pop. : *il entend le jars*, il est fin, il n'est pas aisé de lui en faire accroire.

JARSETTE, subst. fém. (*jarcète*), garcette. — T. d'hist. nat., petit héron blanc.

JARUPARICURABU, subst. mas. (*jaruparikurabu*), t. de bot., fruit du Brésil.

***JAS**, subst. mas. (*jâ*), t. de mar., pièces de bois qui soutiennent l'ancre dans l'eau, afin qu'elle puisse mordre au fond. — Premier réservoir des marais salants qui n'est séparé de la mer que par une digue de terre.

JASER, v. neut. (*jâzé*) (suivant *Le Duchat*, de l'italien *gazza*, pie, le plus *jaseur* des oiseaux), causer, babiller. Voy. JABOTER.—Révéler quelque chose qu'on devait tenir secret. — Prov. : *jaser comme une pie, comme une pie borgne, comme une flûte à neuf trous*, parler beaucoup.

***JASERAN**, subst. mas. (*jazeran*), nom d'une espèce de cotte de mailles.

JASERIE, subst. fém. (*jâzeri*), l'action de *jaser*.—Indiscrétion faite en *jasant*.

***JASERON**, subst. mas. (*jâzeron*), t. de broderie, très-gros bouillon qu'on emploie à faire de riches nervures.—En t. de joaillerie, chaîne d'or formée de très-petits anneaux.

***JASEUR**, subst. mas., au fém. **JASEUSE** (*jâzeur, zeuze*), celui ou celle qui *jase*.—T. d'hist. nat., oiseau du genre des grives.

JASEUSE, subst. fém. Voy. JASEUR. — C'est aussi le nom d'une espèce de perruche.

***JASIDES**, subst. propre mas. (*jâzide*), myth., dans Virgile, c'est Palinure; et dans Stace, c'est Adraste : le premier, fils, et l'autre, petit-fils de *Jasius*.—C'est aussi Japis, fils d'un *Jasius* inconnu, à moins, comme le soupçonne Macrobe, que Japis n'ait été frère de Palinure.

***JASION** ou **JASIUS**, subst. propre mas. (*jazion, zi-uce*), myth., fils de Jupiter, quelques-uns disent de Cécytus et d'Electre. Il fut fort aimé de Cérès, dont il eut Plutus, dieu des richesses.

JASION, subst. mas. ou **JASIONE**, subst. fém. (*jazion, zione*), t. de bot., plante campanulacée.

JASIS, subst. propre fém. (*jâzice*), myth., Atalante, fille de Jasius.

JASIUS, subst. propre mas. (*jâziuce*), myth., fils d'Abas et frère de Dardanus.—Il y eut un autre *Jasius*, roi du Latium.

JASMÉLÉE, subst. fém. (*jâmèlé*), huile qu'on tire des fleurs de la violette blanche.

JASMIN, subst. mas. (*jacemein*) (du persan *iasmin*, qui a la même signification, et qui, adopté par les Arabes, est passé avec une légère altération dans plusieurs langues européennes. Les anciens Égyptiens appelaient le jasmin *asmi*, qui a quelque rapport avec *iasmin*), t. de bot., arbrisseau sarmenteux, à fleur monopétale et d'une odeur très-agréable, qui est originaire des Indes, et que l'on cultive dans nos jardins. Le *jasmin d'Espagne* n'est qu'une variété du *jasmin commun*. Il y en a à fleurs blanches et à fleurs jaunes.—Il se dit aussi des choses où il entre des fleurs de *jasmin* : *eau de jasmin ; huile de jasmin ; poudre de jasmin; pommade de jasmin.* — *Gants de jasmin*, gants parfumés avec du *jasmin*.—En t. de passementier, touffe, paquet ou chute de cordonnets, cannetilles, etc.

JASMINÉES, subst. fém. plur. (*jaceminé*), t. de bot.; dans la méthode naturelle de *Jussieu*, famille de plantes, ou plutôt d'arbrisseaux et même d'arbres, ainsi nommés du *jasmin* qui en fait partie.

JASMINOÏDE, subst. fém. (*jacemino-ide*) (du français *jasmin* et du grec εἶδος, forme), t. de bot., arbuste grimpant.

JASO, subst. propre fém. (*jâzo*), myth., fille d'Esculape et de Lampétie.—Ce fut aussi le nom d'une fille d'Amphiaraüs.

JASON, subst. propre mas. (*jâzon*), myth., fils d'Eson et d'Alcimède. Eson étant mort, ou, selon la plus commune opinion, ayant été détrôné par son frère Pélias, qui s'empara d'Iolchos et de tous ses états, Alcimède fit élever secrètement *Jason*, qu'elle confia pour cela au centaure Chiron. Ce prince étant devenu grand, revint à Iolchos, où Pélias, par ménagement pour le peuple, le reçut bien; mais bientôt il chercha tous les moyens de le perdre, pour s'assurer du trône. Il persuada à *Jason* qu'il fallait entreprendre la conquête de la toison d'or, espérant qu'il n'en reviendrait pas. Le bruit de cette expédition s'étant répandu partout, les princes grecs voulurent y avoir part, et partirent sous ses drapeaux pour la Colchide, où cette toison était pendue à un arbre et défendue par un dragon monstrueux. On les appela Argonautes, du nom de leur vaisseau nommé Argo. Aussitôt que *Jason* fut arrivé en Colchide, il s'attacha à Médée, habile magicienne qui lui donna une espèce d'herbe pour endormir le dragon; ce qui réussit, car il tua le dragon, s'empara de la toison, et enleva Médée. Lorsqu'il fut arrivé chez son oncle Pélias, Médée, pour venger son mari des injustices de Pélias, conseilla aux filles de ce prince de tuer leur père, et de le faire bouillir dans une cuve d'airain, leur faisant croire que c'était un moyen pour le rajeunir. Ensuite *Jason* et Médée ayant abandonné Iolchos, ou plutôt en ayant été chassés par Acaste, fils de Pélias, se retirèrent à Corinthe, où ils furent bien reçus par Créon, roi de cette ville. Créuse, fille de ce roi, plut à *Jason*, qui l'épousa. Médée, se voyant abandonnée, entra dans une si grande fureur, que, non contente de faire périr misérablement Créuse et Créon, elle massacra encore de ses propres mains, aux yeux de *Jason*, deux enfants qu'elle avait eus de lui.

JASONIE, subst. fém. (*jâzoni*), t. de bot., genre de plantes qui comprend les vergerolles fétides.

JASPACHATE, subst. fém. (*jacepakate*), t. de minér., pierre précieuse composée de *jaspe* vert et d'agate.

JASPE, subst. mas. (*jacepe*) (en grec ἴασπις, dérivé de l'hébreu *iaschpeh*, qui a la même signification), pierre précieuse très-dure, qui est une sorte de silex mêlé d'argile et d'oxyde de fer, dont la couleur varie extrêmement.—En t. de relieur, vert et vermillon pour marbrer la tranche des livres : *faire le jaspe*.

JASPÉ, E, part. pass. de *jasper*, et adj. — En bot. : *fleur jaspée* ou *bigarrée*, fleur dont les panaches sont courts, étroits et multipliés.—*Étoffe jaspée*, dont les couleurs mélangées en chaîne présentent une sorte de piqûre, et rendent sa surface comme marquetée. — *Poule jaspée*, dont le plumage est bigarré de diverses couleurs. — *Marbre jaspé*, qui approche du *jaspe* antique.

JASPER, v. act. (*jacepé*), bigarrer de diverses couleurs, en forme de *jaspe*.—SE JASPER, v. pron.

JASPERON, subst. mas. (*jaceperon*), t. de broderie, très-gros bouillon entier pour les bordures.

JASPINÉ, E, part. pass. de *jaspiner*.

JASPINER, v. neut. (*jacepiné*), parler grossièrement et avec volubilité. Vieux. — Mot d'argot.

JASPURE, subst. fém. (*jacepure*), action de *jasper*, ou l'effet de cette action.

JASSEFAT, subst. mas. (*jacefa*), t. de mar., espèce de vaisseau persan.

JATARON, subst. mas. (*jataron*), t. d'hist. nat., sorte de coquille bivalve connue dans le commerce sous le nom de *vieille ridée*.

JATON, subst. mas. (*jaton*), t. d'hist. nat., mollusque du genre des rochers.

JATROPHATE, subst. mas. (*jatrofate*), t. de chim., sel formé par la combinaison de l'acide *jatrophique* avec une base salifiable.

JATTE, subst. fém. (*jate*) (du lat. *gabata*, employé par *Martial* dans le sens d'une grande écuelle de bois, fait du grec γάβαθον, qu'*Hesychius* exprime par *trublion*, un plat. *Morin*.), espèce de vase de bois, de faïence, etc., rond, tout d'une pièce et sans rebords.—En t. de mar., la même chose que *gatte*.—En t. de passementerie, espèce de sébile trouée par le milieu qui sert à fabriquer les gros cordons de soie.—En t. d'artificier, c'est une sorte de soleil en girandole.—En t. de chandelier, on appelle *suif en jatte*, celui qu'on a laissé figer dans des *jattes*.—*Cul-de-jatte*, estropié qui marche à l'aide d'une *jatte*. Il est fam.

JATTÉE, subst. fém. (*jaté*), plein une *jatte*.

*JAUGE, subst. fém. (*jôje*) (suivant *Ménage*, du lat. *galba*, mot d'origine gauloise, qui signifie *gros, gras*; la *jauge* étant proprement la mesure d'un vaisseau par l'endroit le plus gros), nom générique sous lequel on désigne plusieurs sortes de mesures.—Juste mesure que doit avoir un vaisseau fait pour contenir une liqueur ou des grains. — Verge divisée en décimètres, centimètres, etc., avec laquelle on mesure la longueur et la largeur des futailles.—Futaille qui sert d'échantillon, d'étalon pour ajuster et échantillonner les autres. — Métier et exercice de *jaugeur*.—Action de mesurer avec la *jauge*. — En architecture, on appelle *jauge* un bâton étalonné sur les dimensions que doit avoir la tranchée que l'on a faite pour établir les fondations d'un bâtiment. — Espace de terre qu'on laisse vide en faisant un labour profond : *fumer à vive jauge*, amplement, abondamment. — Chez les charpentiers, petite règle de bois. — Chez les fontainiers, boîte percée de plusieurs trous, pour mesurer la quantité des pouces et lignes d'eau que produit une source.—Compas d'épaisseur, ou morceau de fer plié en zigzag, qui sert dans les forges à mesurer la grosseur des barres ou des fils de fer. — Dans la fabrication des filets, morceau de bois pyramidal, gradué pour mesurer la grandeur des mailles.

JAUGÉ, E, part. pass. de *jauger*.

JAUGEAGE, subst. mas. (*jôjaje*), en général, partie de la géométrie pratique qui a pour objet de réduire à une mesure cubique connue et fixée par la loi ou par l'usage, la capacité inconnue de toute sorte de vaisseaux. — Action de *jauger*. — Droit que prend le *jaugeur*, l'officier qui *jauge*.

JAUGER, v. act. (*jôjé*), mesurer avec la *jauge* la capacité d'un vaisseau quelconque.—Dans l'hydraulique, trouver la quantité d'eau que fournit, dans un temps donné, une source, une pompe, etc., et en général, la dépense d'eau nécessaire pour le service d'une machine hydraulique quelconque. — Dans la coupe des pierres, appliquer une mesure d'épaisseur ou de largeur vers les bouts d'une pierre, pour rendre parallèles les arêtes ou les surfaces opposées.—SE JAUGER, v. pron.

JAUGEUR, subst. mas. (*jôjeur*), celui qui *jauge*.

JAUMÉA, subst. mas. (*jômé-a*), t. de bot., arbrisseau d'Amérique.

JAUMIÈRE, subst. fém. (*jômière*), t. de mar., ouverture pratiquée dans la voûte, au-dessus de l'étambord, pour y placer le timon du gouvernail.

JAUNÂTRE, adj. des deux genres (*jônâtre*), qui tire sur le *jaune*.—Subst. mas., t. d'hist. nat., poisson du genre du labre.

*JAUNE, subst. mas. et adj. des deux genres (*jône*), couleur d'or, de citron, de safran, etc., suivant les nuances. C'est la troisième des couleurs primitives en commençant par le rouge. — *Jaune d'œuf*, la partie de l'œuf qui est en boule *jaune*.—C'est aussi un grand et bel arbre des Antilles, dont le fruit, semblable à une grosse prune, renferme, sous une peau mince et très-caustique, une pulpe très-nourrissante, qui a la forme et la couleur d'un *jaune d'œuf*.—Qui est de couleur *jaune*.—*Jaune antique*, nom d'un marbre que les anciens tiraient de Numidie, et dont on voit encore plusieurs monuments en Italie.—*Jaune de Naples*, espèce d'argile de couleur *jaune*, chargée d'oxyde de fer et employée en peinture. — *Jaune écarlate*, nom de l'agaric orangé. — T. de médec. : *fièvre jaune*, accompagnée d'ictère.—*Jaune lisse*, t. de jard., espèce de pêche.

JAUNELLIPSE, subst. mas. (*jônèlipece*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des lutjans.

JAUNET, subst. mas. (*jôné*), sorte de petite fleur *jaune* qui croît dans les champs.—Fam., on appelle *jaunet*, une pièce d'or.

JAUNI, E, part. pass. de *jaunir*.

*JAUNIR, v. neut. (*jônir*), devenir *jaune*.—Act., teindre en *jaune*; rendre *jaune*. — SE JAUNIR, v. pron.

JAUNISSANT, E, adj. (*jôniçan, çante*), qui jaunit : *les blés jaunissants; la moisson jaunissante*. Il ne se dit que dans la poésie, ou dans la prose poétique.

JAUNISSE, subst. fém. (*jônice*), maladie causée par une bile répandue qui *jaunit* la peau; nom vulgaire de l'*ictère*. Les quadrupèdes et les plantes sont sujets à la *jaunisse*.

JAUNOIR, subst. mas. (*jônoare*), t. d'hist. nat., espèce de merle du cap de Bonne-Espérance.

JAUNOTE, subst. fém. (*jônote*), t. de bot., champignon du genre des agarics.

JAUTTEREAU ou **JOUTTEREAU**, subst. mas. (*jôtero*), t. de mar., courbe placée en dehors sur les premières préceintes, dont une branche s'étend sur l'éperon, en s'ajustant exactement dans l'angle formé par l'étrave et le corps du vaisseau. —*Jauttereaux de mât*, pièces de bois de chêne ou d'ormeau, ajustées sur les bas mâts, à la hauteur du capelage, pour supporter les longis des barres de hune.

JAVA, subst. mas. (*java*), t. d'hist. nat., sorte de poisson.

*JAVA, subst. propre fém. (*java*), l'une des principales îles de la Sonde, grand archipel d'Asie; elle est d'une fertilité extraordinaire. Batavia en est la capitale.

JAVANAIS, E, subst. et adj. (*javanè, nèze*), qui est de *Java*.

*JAVARIS, subst. mas. (*javarice*), t. d'hist. nat., espèce de sanglier des îles de l'Amérique.

JAVART, subst. mas. (*javar*), t. d'art vétér., tumeur dure et douloureuse qui vient aux chevaux au bas de la jambe. —*Javart nerveux*, qui vient sur le nerf. — *Javart encorné*, qui vient sous la corne.

JAVEAU, subst. mas. (*javô*), t. d'eaux-et-forêts; île formée de sable et de limon au milieu d'une rivière, par suite d'un débordement.

JAVELAGE, subst. mas. (*javelaje*), action de *javeler*.—Son prix.

JAVELÉ, E, part. pass. de *javeler*. On appelle *avoines javelées*, celles dont le grain a été gâté par la pluie pendant qu'elles étaient en *javelle*.

JAVELER, v. act. (*javelé*), mettre le blé en *javelle*.—SE JAVELER, v. pron.

JAVELEUR, subst. mas., **JAVELEUSE**, subst. fém. (*javeleur, leuze*), qui *javelle*.

JAVELINE, subst. fém. (*javeline*), espèce de dard long et menu qui se lançait.

*JAVELLE, subst. fém. (*javèle*) (suivant *Caseneuve*, corruption de *garbelle*, diminutif de *gerbe*, qu'on prononçait *garbe*, fait de *garivon*. Voy. GERBE), plusieurs poignées de blé scié, qui demeurent couchées sur le sillon. — Petit fagot de sarment.—Botte d'échalas ou de lattes.

JAVELOT, subst. mas. (*javelô*) (en latin *jaculum*, fait de *jaculare*, lancer, jeter), espèce de dard, arme de trait : *lancer un javelot*. — Sorte de serpent qui s'élance sur les hommes, et qu'on appelle en latin *cenchris* et *jaculus*.—Brassée d'avoine fauchée et amassée avec le fauchet. En ce sens, on dit mieux *javelle*.

JAVELOTTE, subst. fém. (*javelote*), t. de manuf., masse de fer coulé dans laquelle on encastre les enclumes des gros marteaux de forge.

JAVIA, subst. mas. (*javia*), t. de bot., fruit d'une plante des Indes.

JAYET, subst. mas. Voy. JAIS, qui seul se dit.

*J.-C., abréviation des mots *Jésus-Christ*.

JE (*je*), pronom qui signifie *moi*, et qui marque la première personne singulière d'un verbe. — *Nous* est le pluriel. Il est des deux genres : masculin, si c'est un homme qui parle; féminin, si

c'est une femme. Il ne se dit que des personnes, est toujours sujet de la proposition, et se met ordinairement devant les verbes : *je vais, je cours*. L'e se remplace par une apostrophe quand le verbe commence par une voyelle : *j'ordonne*, *j'entends*. — *Je* se met après le verbe, soit dans les phrases interrogatives ou admiratives, comme *que deviendrai-je ? que ferai-je ?* soit quand le verbe se trouve enfermé dans une parenthèse, comme : *oserez-vous ? lui répondis-je* ; soit quand on l'emploie par manière de souhait ou de doute, comme : *puissé-je, dussé-je ; en croirai-je mes yeux ?* soit enfin quand il est précédé de la conjonction *aussi*, ou d'adverbes semblables : *aussi pensai-je mourir d'effroi ; inutilement voudrais-je me persuader que*... Dans toutes ces façons de parler, le verbe ne change pas de terminaison ; seulement on met le pronom *je* après le temps du verbe que le sens de la phrase demande. Si la première personne de ce verbe finit par un *e* muet, comme *j'aime, je souffre*, cet *e* se change en *é* fermé, et l'on dit : *aimé-je, souffré-je, fassé-je*.—Dans le cas où *je*, mis après le verbe, produit un son dur et désagréable, il faut prendre un autre tour ; ainsi, au lieu de dire, *dors-je ? mens-je ?* on dira : *est-ce que je dors ? est-ce que je mens ?*—Il s'emploie devant les verbes en certaines formules d'actes, avant l'énonciation du nom et des qualités de celui qui parle : *je, N., conseiller, etc., declare*... ou : *je, soussigné, reconnais*... — On dit substantivement : *un je ne sais quoi*, pour désigner une chose, une idée, une sensation qu'on ne saurait définir, exprimer, expliquer : *le cadavre devient un je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue*. — Au plur., des *je ne sais quoi*.

JÉ ou ROTIN, subst. mas. (*jé*), sonde de jonc de plombier.

JEANATE, subst. mas. (*janate*), soldat qui, chez les anciens Grecs, était commis à la garde extérieure des palais.

JEAN-DE-GAND, subst. mas. (*jandeguan*), t. d'histoire naturelle, oiseau de la grosseur de la cigogne.

JEAN-DE-JANTEN, subst. mas. (*jandejantène*), t. d'hist. nat., nom donné à l'albatros par les Hollandais.

*JEAN-GAUT-Y-TAN, subst. propre mas. (*janguotitan*), espèce de démon chez les anciens Bretons.

JEAN-LE-BLANC, subst. mas. (*janleblan*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau de proie.

JEANNELET, subst. mas. (*janelé*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau connu vulgairement sous le nom de *chanterelle*.

*JEANNETTE, subst. fém. (*janète*), nom propre diminutif de *Jeanne*, qui, ainsi que *Jeanneton*, autre diminutif du même mot, est devenu appellatif pour les bonnes d'enfants, les servantes de maison, etc. — *Jeannette* est aussi le nom d'une croix surmontée d'un cœur, suspendue à un ruban ou à un velours, que les femmes portent au cou. — En terme de jardinage, on donne quelquefois le nom de *jeannette* au narcisse des poètes.

JÉBIS ou JÉBISU, subst. propre mas. (*jébice, jébizu*), divinité japonaise, qui paraît être la même que Neptune.

JÉBUS, subst. propre fém. (*jébuce*), nom primitif de Jérusalem.

JÉBUSÉENS, subst. propre mas. plur. (*jébuzé-ein*), anciens habitants de *Jébus*, ou Jérusalem.

JÉCHA, subst. propre fém. (*jéka*), myth., divinité adorée anciennement dans la Thuringe.

JECKOTE, subst. mas. (*jékekote*), t. d'hist. nat., reptile saurien.

JÉCORAIRE, adj. des deux genres (*jékorère*), (du lat. *jecur*, gén. *jecoris*, foie), t. d'anat., qui appartient au foie.

JÉCORAL, E, adj. (*jékoral*), t. de médec. ; se dit du son que l'on entend lorsqu'on percute la région hépatique.

JECTIGATION, subst. fém. (*jèktiguácion*) (du lat. *jactus*, jet), t. de médec., tressaillement dans le pouls, comme par *jets*, qui indique que le cerveau est attaqué et le malade menacé d'épilepsie.

JECTISSES, adj. fém. plur. (*jèktice*) (du latin *jacere*, jeter) : *terres jectisses*, remuées, qu'on a tirées d'un lieu pour les jeter dans un autre. — Terme de maçonnerie, *pierres jectisses*, celles qui peuvent se poser (se *jeter* en quelque façon), avec la main, dans toutes sortes de constructions.

JECUIBA, subst. mas. (*jéku-iba*), t. de bot., arbre du Brésil dont le bois, d'un rouge brun, est excellent pour les ouvrages de sculpture.

JÉDUD ou JÉDOD, subst. propre mas. (*jédude, jédode*), myth., divinité des anciens Germains, qui paraît être la même que Mercure.

JÉDUIM, subst. mas. (*jédu-ime*), divination des Juifs dans laquelle ils emploient les os d'un animal fabuleux nommé *jédua* par les rabbins.

JEFFERSONE, subst. fém. (*jéfèreçone*), t. de botan., genre de plantes découvertes par *Jefferson*.

*JÉGNEUX, subst. mas. (*jégnieu*), gobelet évasé à anse. Vieux et pop.

JÉHÉBO, subst. mas. (*jé-ébô*), la plus petite monnaie d'or du Japon. Le *jéhébo* vaut dix livres dix sous tournois, ou dix francs trente-sept centimes.

*JÉHOVAH, subst. propre mas. (*jé-ova*), nom de Dieu, en hébreu.—Assemblage des lettres qui représentent ce mot, et qui sont distribuées en forme de triangle long.

*JÉHU (COMPAGNIE DE), subst. fém. (*jé-u*) (de *Jéhu*, exécuteur des menaces des prophètes contre la famille d'Achab), association réactionnaire après la terreur, à l'instar des tribunaux vémiques.

JÉHUISTE, subst. mas. (*jé-uicete*), compagnon de *Jéhu*, et non de *Jésus*.

JÉJUNUM, subst. mas. (*jéjunome*) (du lat. *jejunus*, à jeun), t. d'anat., le second intestin grêle, ainsi nommé parce qu'on le trouve plus souvent vide que les autres.

JEK, subst. mas. (*jéke*), t. d'hist. nat., serpent aquatique du Brésil.

*JEKICE, subst. propre mas. (*jékice*), myth., esprit malin chez les Japonais.

JÉKUTZE, subst. mas. (*jékutese*), ancien peuple de la Sibérie.

JELDOVÉSIS, subst. mas. (*jèledovézi*), t. d'hist. nat., espèce de dromadaire très-agile.

JEMBLET, subst. mas. (*janblé*), partie du moule du fondeur.

*JEMMAPPES, subst. propre mas. (*jèmemape*), village de Belgique, célèbre par la victoire des Français sur les Autrichiens, en 1792.

JENAC, subst. mas. (*jenak*), t. d'hist. nat., coquille crépidule.

JENDAYA, subst. fém. (*janda-ia*), t. d'hist. nat., petite perruche du Brésil.

JÈNE, subst. propre mas. (*jène*), myth., dieu des Japonais.

JÉNIN, subst. mas. (*jénein*), sot, idiot. Il est vieux et même hors d'usage.

JENIZER EFFENDI, subst. mas. (*jénizèrèfeindi*), t. de relat., prévôt des armées turques.

JÉNONES, subst. mas. plur. (*jénone*), myth., créatures que les mahométans considèrent comme des demi-dieux.

JENNY, subst. fém. (*jéneni*), mot tiré de l'anglais, où il est un nom propre signifiant *Jeanne*, et qu'on a adopté en français pour désigner une machine à filer, montée d'un grand nombre de fuseaux. On dit plutôt MULL JENNY.

JENXUAN, subst. mas. (*jankçuan*), sectaire japonais.

JERBOA, subst. mas. (*jérebo-a*), t. d'hist. nat., gerboise d'Égypte.

JÉRÉMIADE, subst. fém. (*jérémiade*), plainte fréquente et importune. Ce mot vient des prophéties de *Jérémie*, intitulées aussi *Lamentations*. Il est fam.

*JÉRÉMIE, subst. propre mas. (*jérémi*), prophète de l'Ancien Testament.—*Leçons de Jérémie*, celles qui se chantent à l'office des *ténèbres*, pendant la semaine sainte.

*JÉRIDE, subst. fém. (*jéride*), espèce de javelot des anciens.

JERNOTE, subst. fém. (*jèrenote*), t. de bot., nom vulgaire de l'œnanthe pimpinelloïde.

JÉROSE, subst. fém. (*jérôze*), t. de bot., plante qui est la même que celle qu'on appelle *rose de Jéricho*, et qui croît aux lieux maritimes et sablonneux de la Syrie et de l'Arabie. Elle est si sensible aux impressions hygrométriques de l'air, s'ouvrant par l'humidité et se contractant par la sécheresse, que les charlatans s'en servaient pour tromper la crédulité des ignorants. Les uns prétendaient qu'elle ne s'ouvrait que le jour de Noël ; les autres l'indiquaient comme un moyen infaillible pour apprendre si un accouchement serait facile ou difficile, heureux ou malheureux.

*JÉRUSALEM, subst. propre fém. (*jéruzalème*), ville de Syrie, l'une des plus célèbres du monde.

JESCHTS, subst. mas. plur. (*jécekete*), hymne de Zoroastre à la louange d'Ormuzd.

JÉSITE, subst. fém. (*jézite*), t. d'hist. nat., coquille polythalame.

JÉSON, subst. mas. (*jézon*), t. d'hist. nat., coquillage cardite du Sénégal.

JESSE, subst. fém. (*jéce*), t. d'hist. nat., poisson du genre cyprin.

*JÉSUATE, subst. mas. (*jézu-ate*), religieux d'un ordre fondé par saint Jean Colombin.

*JÉSUITE, subst. mas. (*jézuite*), religieux, ordre institué par saint Ignace de Loyola, et connu sous le nom de *compagnie* ou *société de Jésus*. —Depuis quelque temps, c'est un terme de mépris ; on dit d'un hypocrite que *c'est un jésuite*.

JÉSUITESSE, subst. fém. (*jézuitèce*), religieuse d'un ordre affilié à celui des *jésuites*.

JÉSUITIQUE, adj. des deux genres (*jézuitike*), de *jésuite*.

JÉSUITIQUEMENT, adv. (*jézuitikeman*), d'une manière *jésuitique*.

JÉSUITISME, subst. mas. (*jézuiticeme*), caractère, manière, morale de *jésuite*. Ce mot est aujourd'hui synonyme d'hypocrisie.

*JÉSUMI, subst. mas. (*jézumi*), cérémonie religieuse des Japonais, à l'effet d'inspirer l'horreur du christianisme.

*JÉSUS, JÉSUS-CHRIST, subst. propre mas. (*jézu, jézukri*, mais on fait sentir *s* et *t* dans *Christ*, lorsqu'il est seul), le fils de Dieu mort en croix pour le salut des hommes.—T. de papetier, *papier jésus*, sorte de papier. En ce sens, il est adj.

*JET, subst. mas. (*jè*) (du lat. *jactus*), action de *jeter* quelque chose.—Coup de filet : *acheter le jet du filet*, tout le poisson qu'on prendra dans un coup.—Filet semblable aux demi-folles, en usage sur les côtes de Picardie. — En t. de bot., dernière production d'un arbre ou d'un arbuste, c'est le bourgeon développé.—Calcul qui se fait par les jetons.—En t. de faucon., menue courroie qu'on met autour de la jambe de l'oiseau.—Dans la fonte des statues, etc., canaux ménagés pour introduire le métal en fusion dans un moule.—Cylindre de cire d'une grosseur proportionnée à la figure ou à la pièce à jeter en bronze, qu'on applique dans le moule et près de la figure, pour former des tuyaux d'évent.—*Jet de pierre*, autant d'espace que peut en parcourir une pierre jetée de toute la force d'un homme. — *Jet de bombes*. Voy. BALISTIQUE.—*Jet de lumière*, rayon de lumière qui paraît subitement. — *Jet d'eau*, eau qui jaillit hors d'un tuyau. — *Jet d'abeilles*, nouvel essaim qui sort de la ruche.—*Jet de marchandises*, *jet-à-la-mer*, action de *jeter* les marchandises à la mer, dans une tempête.—On entend aussi quelquefois par *jet*, la contribution que chacun des intéressés au navire doit supporter pour les marchandises qui ont été *jetées* à la mer. — *Jet d'une draperie*, en peinture, manière plus ou moins naturelle dont les plis d'une draperie sont rendus.—*Jet du moule*, petite ouverture pratiquée au moule, pour réunir les matières fondues d'or ou d'argent qu'on veut *jeter* en lames. — *Jet de voiles*, t. de mar. Voy. JEU *de voiles*, seul usité. — *Armes de jet*, armes propres à *jeter*, à lancer des corps avec force pour offenser l'ennemi de loin, telles que la fronde, la baliste, l'arc, etc., chez les anciens ; et chez les modernes, les canons, les mortiers, les fusils, etc.—*Figure d'un seul jet*, qui a été fondue d'une seule fois.—*Canne d'un seul jet*, qui n'a point de nœuds. On dit, dans le même sens : *un beau jet, un jet bien droit*, etc.

JETAGE, subst. mas. (*jetaje*), t. de chir., sortie du pus, des humeurs.—T. d'art vétér., chute des humeurs par les naseaux.

JETÉ, subst. mas. (*jeté*), pas de danse, qui ne fait que partie d'un autre ; il ne peut remplir seul une mesure.

*JETÉ, E, part. pass. de *jeter*.

JETÉE, subst. fém. (*jeté*), amas de pierres, etc., pour servir à rompre l'impétuosité des vagues.—Amas de pierres, de sable, de cailloux, *jetés* le long d'un chemin pour le réparer.—Nouvel essaim que font les abeilles, une ou deux fois par an, et qu'on met dans une nouvelle ruche.—*Jetée de chandelles*, le nombre de chandelles qu'on peut mouler d'une seule fonte de suif.

*JETER, v. act. (*jeté*) (du lat. *jactus*), lancer

avec la main ou avec la fronde. — Mettre : *cela jette de l'obscurité dans la phrase; jeter dans l'embarras*, etc. Racine (*Bajazet*) a dit à peu près dans le même sens :

> Laissez-moi nous laver....
> Du crime que sa vie a *jeté* dans la nôtre ;

pour *de la honte du crime que*; l'ellipse est trop forte.—Produire, en parlant des arbres et des plantes : *cette vigne a jeté bien du bois*; et neut.: *les arbres commencent à jeter*. — Pousser dehors : *cette fontaine jette tant de pieds d'eau*. — On dit aussi par extension : *sa plaie jette beaucoup*. — Faire couler du métal fondu dans un moule pour en tirer quelque figure : *jeter en sable, en moule; jeter une figure en bronze*.—*Jeter une chose à la tête de quelqu'un*, la lui offrir, sans qu'il la demande.— *Jeter des hommes, des vivres dans une place*, les y faire entrer promptement.—*Jeter de la poudre aux yeux*, en imposer.—*Jeter son bien par la fenêtre*, être prodigue, dissipateur.—Fig. : *jeter son soupçon sur quelqu'un*, soupçonner quelqu'un ; *jeter des soupçons contre quelqu'un*, faire soupçonner quelqu'un, et *jeter des soupçons dans l'esprit de quelqu'un*, faire naître des soupçons dans l'esprit de quelqu'un.—Fig. : *jeter un coup-d'œil ou les yeux sur*..., regarder.—*Jeter des larmes*, pleurer.—*Jeter un cri*, crier.—*Jeter un soupir*, soupirer. — *Jeter des propos*, avancer des propos pour insinuer ou découvrir quelque chose.—*Jeter les fondements d'un édifice, d'un empire*, en faire l'établissement.—*Jeter le fil*, dans la fabrication des bas au métier, étendre le fil sur une partie des aiguilles.—*Jeter en soie*, en terme de passementiers, couvrir un moule de bouton d'une soie tournée sur la bobine, en plusieurs brins.—*Jeter une bride*, dans les manufactures de dentelles, arranger une bride pour remplir les vides entre le toilé des dentelles et des points.—*Jeter sur la pièce*, en t. de potier d'étain, ajuster une anse ou une pièce à un pot, etc., par le moyen d'un moule.—T. de monnaie, *jeter en lames*, verser dans des moules les matières fondues d'or ou d'argent.—*Jeter le froc aux orties*. Voy. FROC. —*Jeter son plomb sur un emploi*, former le dessein de l'obtenir. — *Jeter le manche après la cognée*, se désespérer dans un malheur, abandonner tout sans songer aux moyens d'y remédier. Ces trois dernières expressions sont du style proverbial. — *Jeter l'ancre*, lorsqu'on est dans une rade pour y arrêter le vaisseau.—*Jeter la sonde*, la laisser tomber, pour connaître la profondeur de l'eau.—T. de vén., : *jeter sa tête*, se dit du cerf dont le bois tombe.—T. de fauconn. : *jeter l'oiseau du poing*, lui faire poursuivre sa proie. On *jette le faucon*, et on *lâche l'autour*. — SE JETER, v. pron., se lancer : *se jeter dans le péril au cou de quelqu'un, sur l'ennemi*. On lit dans *Fénelon* (Télémaque, livre XVI) : *à peine Télémaque eut tiré cette épée, qu'Hippias, qui voulait profiter de l'avantage de sa force, se jeta, pour l'arracher des mains du jeune fils d'Ulysse*. Cette construction est vicieuse. On *se jette sur quelqu'un pour le désarmer, pour le tuer*; mais on ne peut dire qu'on *se jette pour le désarmer*, etc.—*Se jeter entre les bras de quelqu'un*, y chercher un appui. — Fig. et fam. : *se jeter à la tête de quelqu'un*, s'offrir à lui avec empressement et sans en être recherché. — *Se jeter dans un parti*, l'embrasser.—En parlant d'une rivière, avoir son embouchure : *la Marne se jette dans la Seine*.—*Se jeter dans un couvent*, s'y retirer.—*Cela ne se jette pas au moule*, ne se fait pas aisément, promptement.

JETEUR, subst. mas. (*jeteur*), t. de métier, celui qui *jette*.

JETON, subst. mas. (*jeton*) (du mot *jeter*, parce qu'on se sert des *jetons* en les *jetant* sur la table), pièce de métal dont on se sert pour calculer, et plus souvent pour marquer et payer au jeu.—On en frappe aussi pour être distribués : *jetons d'académie*, etc. — *Jeton de présence*, qu'on donne aux membres d'une société pour attester qu'ils sont présents.—Rond d'ivoire ou de métal, avec lequel on raie le papier d'éventail, en l'enfonçant dans les rayons de la forme. —Petite plaque mince de cuivre ou de laiton, avec laquelle les fondeurs de caractères d'imprimerie font la justification des lettres nouvellement fondues.—Essaim de jeunes abeilles qui se renouvellent et sortent des ruches. On dit aussi *jet d'abeilles*.

*__JETONNIER__, subst. mas. (*jetoni-é*), académicien qui n'allait à l'académie que pour recevoir les *jetons* d'argent. Hors d'usage.

JETTICE, adj. fém. (*jètetice*) : *laine jettice*, de rebut ou jarree.

*__JEU__, subst. mas. (*jeu*) (du lat. *jocus*, comme feu a été fait de *focus*), en général, divertissement, récréation.—Plus particulièrement, exercice de récréation soumis à des règles : *jeu de cartes, jeu de hasard*. — La chose qu'on joue : *jouer gros jeu, un jeu d'enfer*.—Lieu où l'on joue à certains *jeux* : *jeux de paume, de boule, de mail*, etc. On appelle *jeux publics*, les lieux où l'on donne à jouer à toutes sortes de *jeux*; et l'on dit de ceux qui donnent à jouer à jours réglés, qu'*ils tiennent un jeu, maison de jeu*. — Les instruments de certains *jeux* : *jeux d'échecs, de quilles, de cartes*, etc.— On appelle *jeux de main*, les *jeux* où l'on joue à se donner de petits coups les uns aux autres. On dit en ce sens : *jeux de main, jeux de vilain*, pour signifier qu'il n'y a que les gens du peuple qui badinent ainsi.—On dit fam. qu'*une affaire n'est pas un jeu d'enfant, n'est pas jeu d'enfant*, pour signifier qu'elle est grave et sérieuse. — T. de musique, la manière dont on touche les instruments : *avoir le jeu beau, brillant, tendre, léger, délicat*.—On dit un *jeu d'orgue*, pour signifier l'instrument que l'on appelle autrement orgue; et en parlant des divers *jeux* de l'orgue, on dit *jeu de voix humaines, jeu de flûtes douces, jeu de trompettes*, etc.—Manière dont un comédien représente. — Exercice et façon de manier les armes : *le jeu de la hallebarde, de la pique, de l'espadon*.—En parlant de certaines choses d'art, aisance, facilité : *donner du jeu à*... —*Jeu de théâtre*, gestes, mines. — *Jeu d'esprit*, production qui a plus de gentillesse que de solidité : *énigme*, etc. — *Jeu de mots*, allusion fondée sur quelque ressemblance dans les mots. — *Jeux de princes*, qui exposent ceux qui les font pour plaire à ceux qui les font faire.—*Jeu de la nature*, production à laquelle la nature a donné une forme singulière. — *Jeu joué*, chose faite à dessein de tromper. — T. de marine, *jeu de voiles*, toutes les voiles nécessaires pour appareiller complètement un vaisseau.— *Jeu du gouvernail*, son mouvement sur les gonds et dans sa jaumière. — Les règles du *jeu : c'est le jeu*, c'est ainsi qu'il faut jouer. — *Il y a un grand jeu dans cette maison*, il s'y rassemble beaucoup de personnes pour jouer. — *Tenir le jeu de quelqu'un*, jouer pour lui. —On appelle *jeux de renvi*, certains *jeux* de cartes, comme le brelan, où les joueurs mettent au *jeu* des sommes plus fortes que celles de ceux qui en ont mis avant eux. — *Ouvrir le jeu*, c'est faire la première vade; *fermer le jeu*, c'est tenir la dernière vade, et ne point faire de renvi. — *Tenir jeu*, continuer à jouer avec un homme qui perd.—*Couper jeu*, se retirer avec gain, et ne vouloir pas tenir *jeu*.—*Jeux*, au plur., se dit des spectacles publics qu'ont eus la plupart des peuples. Chez les Grecs, on appelait *jeux gymniques*, des *jeux* publics qui comprenaient tous les exercices du corps ; *jeux scéniques*, ceux qui se représentaient sur la scène; *jeux olympiques*, ceux qui se célébraient tous les quatre ans auprès d'Olympie. Les Romains avaient *des jeux séculaires, des jeux du cirque, des jeux scéniques*, etc. *Ouvrir les jeux; commencer les jeux*.—*Jeux funéraires*, qui se faisaient pour honorer des funérailles : *que dirai-je de la pompe des triomphes, des cérémonies de la religion, des jeux et des spectacles qu'on donnait au peuple?* (Bossuet.) — On appelait *jeux de prix*, ceux auxquels il y avait des prix pour quelque exercice.—*Jeux floraux*, ou *Académie des jeux floraux*, assemblée qui se tient à Toulouse pour la distribution de quelques prix qui représentent des fleurs en or et en argent, et qui se donnent à ceux qui ont le mieux réussi en certains genres de poésie, ou dans un discours d'éloquence : *remporter le prix aux jeux floraux*.—On ne dit pas des *jeux d'eau*, mais des *jets d'eau*. — En poésie, on dit *les jeux et les ris, les jeux et les plaisirs*, etc. —Fig. et fam. : *faire beau jeu à quelqu'un*, lui donner de grandes facilités.—*Mettre quelqu'un en jeu*, le mêler, à son insu, dans une affaire. —*Savoir bien couvrir, cacher son jeu*, savoir bien cacher ses desseins. — *Faire bonne mine à mauvais jeu*, faire semblant d'être content, quoiqu'on n'en ait pas sujet.—Prov. : *le jeu ne vaut pas la chandelle*, la chose ne vaut pas la dépense qu'on y fait, la peine qu'on y prend. — *Jouer à jeu sûr*, être assuré de réussir.—*Jouer bien son jeu*, savoir bien dissimuler. — *Jouer un jeu à se perdre*, s'exposer beaucoup. — *Avoir beau jeu*, l'avantage; *mauvais jeu*, le désavantage. — *Si on le fâche, on verra beau jeu*, il s'en vengera. — *Tirer son épingle du jeu*, se tirer habilement d'une mauvaise affaire.— *Être piqué au jeu*, fortement piqué.—*C'est le droit du jeu*, c'est avec raison, c'est bien le cas.—*Être à deux de jeu*, et non pas *à droit de jeu*. Voy. DEUX. —*D'entrée de jeu*, d'abord, en commençant.— *Par jeu*, en badinant, sans malice. — *Prendre quelque chose en jeu*, en plaisanterie. — *Cela passe le jeu, cela est plus fort que le jeu*, cela passe la raillerie. *Ce n'est qu'un jeu pour lui*, il le fait facilement et sans peine.—*Bon jeu, bon argent*, véritablement, très-sérieusement : *ils vont plaider bon jeu, bon argent*, etc.—En t. de faucon., *donner jeu à l'autour*, lui laisser plumer sa proie. — T. de commerce de mer, *faire jeu parti*, se dit d'une convention entre des associés à un même navire, en vertu de laquelle, l'un venant à se retirer, le total appartient à celui qui fait aux autres les meilleures conditions.

*__JEUDI__, subst. mas. (*jeudi*) (par contraction du lat. *Jovis dies*, le jour de Jupiter), le cinquième jour de la semaine. — *Le jeudi-gras*, celui qui précède le dimanche-gras. — *Le jeudi saint*, le *jeudi* de la semaine sainte. C'est une expression consacrée par l'usage. *Boileau* a dit à tort (*Lutrin*, chant IV) :

> Prenons du *saint jeudi* la bruyante crécelle.

Il fallait du *jeudi-saint*.

JEUMERANTE, subst. fém. (*jeumerante*), t. de charron, petite planche de bois plat, formant la sixième ou huitième partie d'un cercle, et qui sert de patron pour faire des jantes de roue.

à **JEUN**, loc. adv. (en lat. *jejuné*), avant le repas ; sans avoir mangé de la journée.

*__JEUNE__, subst. et adj. des deux genres (*jeune*) (en lat. *juvenis*), en parlant des personnes, qui n'est guère avancé en âge. On dit *jeune homme* au sing. mas., et *jeunes gens* au pluriel. — Qui a encore quelque chose de la vigueur et de l'agrément de la jeunesse. — On dit d'un homme étourdi, évaporé, qu'*il est bien jeune*, même lorsqu'il n'est plus dans l'âge de la jeunesse : *que vous êtes jeune! vous serez toujours jeune!* — On dit familièrement : *une jeune barbe*, pour dire un jeune homme sans expérience. — Cadet : *un tel, le jeune*. — Le moins âgé, en parlant de deux personnes de la même profession et qui ont le même nom. — En parlant des animaux, il se dit par rapport à l'âge qu'ils ont accoutumé de vivre : *un jeune chat, un jeune chien*, etc. On le dit, dans le même sens, des arbres et des plantes : *un jeune chêne*, etc.

JEÛNE, subst. mas. (*jeûne*) (en lat. *jejunium*), abstinence commandée par l'Église. — *Le jeûne*, chez les catholiques romains, consiste à ne faire qu'un repas par jour, et à s'abstenir de viande : *un jour de jeûne; le jeûne de ca ême*. — *Jeûne* se dit aussi d'une abstinence d'aliments volontaire ou forcée, sans aucun rapport à la religion : *un trop long jeûne ruine l'estomac*.

JEUNEMENT, adv. (*jeuneman*), nouvellement, t. de chasse, qui n'est usité qu'en cette phrase : *un cerf de dix cors jeunement*, ce qui se dit d'un cerf qui a pris depuis peu un bois de dix andouillers de chaque côté.

*__JEÛNER__, v. neut. (*jeûné*) (en lat. *jejunare*), ne point prendre d'aliments pendant quelque temps. — S'abstenir de quelque chose licite durant un certain temps. — Se priver de, etc. — Observer les *jeûnes* commandés par l'Église.

*__JEUNESSE__, subst. fém. (*jeunèce*), l'âge qui suit immédiatement l'adolescence. — Prov. et fig., *jeunesse est forte à passer*, dans la *jeunesse* on a bien de la peine à modérer ses passions. Et, à peu près dans le même sens, *il faut que jeunesse se passe*, la *jeunesse* est sujette à faire des fautes; il faut les excuser. Et encore : *si jeunesse savait et vieillesse pouvait*, si la *jeunesse* avait l'expérience, et que la vieillesse eût la force.—Les jeunes gens : *instruire la jeunesse; toute la jeunesse de la ville*, etc.—Folie de jeune homme, *il a fait bien des jeunesses*.— En quelques endroits et populairement, une jeune fille : *c'est une jeunesse*. — Déesse que les Romains invoquaient quand ils faisaient quitter la robe prétexte à leurs enfants. Les Grecs honoraient la même divinité sous le nom d'Hébé. Voy. HÉBÉ, JUVENTA.

JEUNET, adj. mas., au fém. **JEUNETTE** (*jeunè, nète*), qui est fort *jeune*. Il est familier.

JEUNETTE, adj. fém. Voy. JEUNET.

JEÛNEUR, subst. mas., **JEÛNEUSE**, subst. fém. (*jeuneur. neuze*), celui qui *jeûne*, qui aime à *jeûner*.

JEÛNEUSE, subst. fém. Voy. JEÛNEUR.

JÉZIDE, subst. mas. (*jézide*), t. de rel., nom que les mahométans donnent aux hérétiques.

JILIAKÉE, subst. mas. (*jilelakié*), chanteur africain qui suit les caravanes.

JOAILLERIE, subst. fém. (*jo-â-ieri*), marchandise de bijoux, de pierreries, de *joyaux*, etc.— Art de les tailler et de les mettre en œuvre.

JOAILLIER, subst. mas., **JOAILLIÈRE**, subst. fém. (*jo-â-ié, ière*), celui, celle qui vend des *joyaux*, ou qui les taille et les met en œuvre.

JOAILLIÈRE, subst. fém. Voy. JOAILLIER.

JOALLE ou **JOVALLE**, adj. des deux genres (*joale, jovale*), se dit en certains cantons d'un plant de vignes dont les lignes sont très-écartées : *vignes joalles*.

JOANNÈS, subst. mas. (*jo-anenèce*), monnaie d'or de France, frappée sous le règne du roi *Jean*.

*__JOANNISTE__, subst. mas. (*joanenicete*), disciple de *saint Jean*.

JOBARD, subst. mas. (*jobare*), jobelin, homme niais, crédule, maladroit. Populaire et injurieux.

*__JOBELIN__, subst. mas. (*jobelein*), t. burlesque et injurieux, sot, etc. C'est, dans *Rabelais*, le nom d'un des précepteurs du jeune Gargantua, dérivé de *Job*, à cause de l'extrême patience dont a besoin un maître d'école.

JOBÉ, E, part. pass. de *jober*.

JOBER, v. act. (*jobé*), railler, plaisanter. Il est inusité.

JOBET, subst. mas. (*jobè*), t. de fondeur, fil de fer qui tient la matrice.

JOC, subst. mas. (*joke*), t. de meunier, repos du moulin : *mettre le moulin à joc*, l'arrêter.

JOCASTE, subst. propre fém. Voy. ŒDIPE.

JOCKEY, subst. mas. (*jokié*), mot tiré de l'anglais, où il signifie *maquignon*. C'est, chez les Anglais, un tout jeune domestique chargé de conduire la voiture ou les chevaux, et chez nous, un jeune homme faisant l'office de postillon, ou même de valet de pied.

JOCKO, subst. mas. (*jokô*), t. d'hist. nat., singe ressemblant beaucoup à l'homme; espèce d'orang-outang; pithèque de Guinée. — Pop., un homme qui fait des grimaces, ou qui a l'air bête.

JOCRISSE, subst. mas. (*jokrice*), terme injurieux et bas, benêt qui se laisse gouverner et qui s'occupe des soins les plus bas du ménage. —Valet niais et maladroit.

*__JOCUS__, subst. propre mas. (*jôkuce*), myth., dieu de la raillerie et des bons mots.

JODELET, subst. mas. (*jodelè*), badin, folâtre, qui fait rire par ses sottises : *c'est le jodelet de la compagnie*. Nom d'un personnage bouffon de l'ancien théâtre français.

JODULTE, subst. mas. (*jodulete*), myth., idole des anciens Saxons.

JOËL, subst. mas. (*jo-èle*), t. d'hist. nat., poisson du genre de l'athérine.

JOG ou **JOGUE**, subst. mas. (*jogue*), myth., âge fabuleux des Indiens.

JOGUIS, subst. mas. plur. (*jogui*), moines indiens qui s'absorbent dans la contemplation.

JOHN, subst. mas. (*jone*), t. d'hist. nat., poisson du genre labre.

JOHNSONIA, subst. fém. (*joneçonia*), t. de bot., callicarpe d'Amérique.

JOHNSONIE, subst. fém. (*joneçoni*), t. de bot., plante asphodèle de la Nouvelle-Hollande.

*__JOIE__, subst. fém. (*joâ*) (du lat. *jocus*, jeu, mot pour rire. *Ménage* le dérive de *gaudia*, pluriel de *gaudium*, joie, plaisir, réjouissance, dont les Italiens, dit-il, ont fait également *gioia*, dans le même sens), satisfaction qu'on ressent en soi et qu'on témoigne souvent au dehors. Il diffère de *gaieté*, en ce que la *joie* est dans le cœur et la *gaieté* dans les manières. La première consiste dans un doux sentiment de l'âme, la seconde dans une agréable situation de l'esprit. Voy. CONTENTEMENT.—*S'en donner à cœur joie*, s'amuser beaucoup.—*Être ou faire la joie d'une personne*, être pour elle un objet de bonheur.—*Être toujours en joie*, etc., toujours gai et content. — *Les joies du monde*, les plaisirs qu'il donne. — *Feu de joie*, feu qu'on fait dans les réjouissances publiques. — *Fille de joie*, fille prostituée. — Dans l'ancienne astrologie, *joie des planètes*, l'influence des planètes dans les saisons où elles dominaient. On disait, dans le même sens : *dignité des planètes*. — On dit : *j'ai de la joie de vous voir*, etc. —*Je me fais une joie de vous voir*, quoiqu'on lise dans *Racine* (Iphigénie) :

> Le ciel s'est fait une *joie* inhumaine
> A rassembler sur moi...

DU VERBE IRRÉGULIER **JOINDRE** :

Joignaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Joignais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Joignais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Joignait, 3e pers. sing. imparf. indic.
Joignant, part. prés.

JOIGNANT, E, adj. (*joégnian, gniante*), qui *joint*, qui est auprès : *maison joignant la prairie; les champs joignants furent brûlés*. Dans le premier exemple, *joignant* est part. prés., et c'est pour cela qu'il reste invariable.

JOIGNANT, prép. (*joégnian*), tout près, tout contre : *joignant, tout joignant la maison de...*

DU VERBE IRRÉGULIER **JOINDRE** :

Joigne, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.
Joigne, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.
Joignent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Joignent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.
Joignes, 2e pers. sing. prés. subj.
Joignez, 2e pers. plur. impér.
Joignez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.
Joigniez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.
Joigniez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Joignîmes, 1re pers. plur. prét. déf.
Joignions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Joignions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.
Joignirent, 3e pers. plur. prét. déf.
Joignis, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.
Joignis, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Joignisse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Joignissent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Joignisses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Joignissiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Joignissions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Joignit, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Joignît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Joignîtes, 2e pers. plur. prét. déf.
Joignons, 1re pers. plur. impér.
Joignons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.

*__JOIGNY__, subst. propre mas. (*joègni*), ville de France, chef-lieu d'arrond., dép. de l'Yonne.

DU VERBE IRRÉGULIER **JOINDRE** :

Joindra, 3e pers. sing. fut. indic.
Joindrai, 1re pers. sing. fut. indic.
Joindraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Joindrais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Joindrais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Joindrait, 3e pers. sing. prés. cond.
Joindras, 2e pers. sing. fut. indic.

JOINDRE, v. act. (*joeindre*) (du lat. *jungere*, qui signifie proprement mettre sous le même *joug*, fait de *jugera*, dont la racine est *jugum*, en grec ζυγός, *joug*), approcher deux choses l'une contre l'autre, en sorte qu'elles se tiennent. — Ajouter, unir, allier. — *Joindre les mains*, c'est tenir les deux mains étendues, en sorte qu'elles touchent l'une à l'autre par dedans : *on joint les mains pour prier Dieu*. — T. de jurispr., on dit *joindre deux instances, joindre deux procès, joindre une instance avec un procès*, pour dire, les unir pour être jugés conjointement : *joindre un incident à l'instance principale; joindre une requête au principal*.—*Joindre quelqu'un*, atteindre quelqu'un qui marchait devant; accoster, aborder : avec cette différence, dit *Girard*, qu'on *joint* la compagnie dont on s'était écarté ; on *accoste* le passant qu'on rencontre sur sa route; on *aborde* les gens de connaissance.—Dans un sens à peu près semblable, approcher un homme pour se mettre à portée de lui parler. — *Joindre sans moyen*, sans aucun espace vide entre deux, en parlant des bâtiments. — Neut., clore : *cette porte ne joint pas bien*. — SE JOINDRE, v. pron., s'unir, etc. — Se rencontrer, se trouver : *ils se joignirent en tel endroit*.

DU VERBE IRRÉGULIER **JOINDRE**.

Joindrez, 2e pers. plur. fut. indic.
Joindriez, 2e pers. plur. prés. cond.
Joindrions, 1re pers. plur. prés. cond.
Joindrons, 1re pers. plur. fut. indic.
Joindront, 3e pers. plur. fut. indic.
Joins, 2e pers. sing. impér.
Joins, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.
Joins, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.
Joint, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prés. indic.

*__JOINT__, subst. mas. (*joein*), t. de maçon., intervalle plein ou vide qui reste entre deux pierres contiguës.—T. de maçonnerie, *joint gras*, plus ouvert que l'angle droit; celui dont l'ouverture est moindre s'appelle *joint maigre*. — Ligne de division des voûtes en claveaux. — Assemblage, en t. de menuiserie. — En anatomie, articulation, endroit où deux os se joignent. — *Joint brisé*, instrument de mécanique dont se servent les opticiens. — Fam. : *trouver le joint*, la meilleure manière de prendre une affaire.

JOINT, E, part. pass. de *joindre*, et adj., ajouté, uni, etc. — *Sauter à pieds joints*, les deux pieds à la fois. — *Ci-joint*, façon de parler adverbiale : *ci-joint le procès-verbal; ci-joint le congé de ce militaire*. Lorsqu'il est à la suite du substantif, il se prend toujours adjectivement : *les mémoires ci-joints; la déclaration ci-jointe*. Il est aussi quelquefois adjectif devant le substantif : *vous trouverez ci-jointe sa déclaration*. Voy. les remarques que nous avons faites au mot CI-INCLUS.

JOINT QUE, loc. conj., qui ne se dit plus pour *outre que*.

JOINTE, subst. fém. (*joeinte*), en t. de manège, la même chose que paturon. — Dans les fabriques de soierie, partie d'organsin dévidée sur des rochets, pour nouer (*joindre*) les fils qui cassent. La *jointe* est de la couleur de la chaîne.

JOINTÉ, E, adj. (*joeinté*), t. de manège : *cheval court jointé* ou *long jointé*, qui a le paturon trop court ou trop long. — On dit aussi en fauconnerie, d'un oiseau qui a les jambes de médiocre longueur, qu'il est *court jointé*.

JOINTÉE, subst. fém. (*joeinté*), ce que peuvent contenir les deux mains *jointes*. Peu en usage.

JOINTIF, adj. mas., au fém. **JOINTIVE** (*joeintif, tive*), qui est *joint* : *lattes jointives*, clouées si près à près qu'elles se touchent.

JOINTIVE, adj. fém. Voy. JOINTIF.

JOINTOIEMENT, subst. mas. (*joeintoèman*), t. de maçon., action de *jointoyer*.

JOINTOYÉ, E, part. pass. de *jointoyer*.

JOINTOYER, v. act. (*joeintoè-ié*), t. de maçon., remplir les ouvertures de *joints* de pierres du mortier et du plâtre, et proprement, avec un mortier de la même couleur que la pierre. — SE JOINTOYER, v. pron.

JOINTURE, subst. fém. (*joeinture*) (en lat. *junctura*), *joint* : *toutes les jointures du corps*. — En t. de manège, paturon : *jointure grosse, menue, courte*. Il ne se dit guère que dans ces phrases.— En général, ce qui assemble et ce qui attache.

*__JOINVILLE__, subst. propre mas. (*joinvile*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Vassy, dép. de la Haute-Marne.

JOL, subst. mas. (*jole*), t. d'hist. nat., coquille du genre buccin.

JOLI, subst. mas. (*joli*) : *le beau est au-dessus du joli*, de ce qui n'est que gentil. — *Le joli de l'affaire, c'est que...*, le plaisant, le piquant de l'affaire, etc. Voy. l'adj.

*__JOLI, E__, adj. (*joli*) (du bas-breton *jolis*, qui signifie la même chose. *Huet*.), gentil, agréable. Il ne se dit guère que de ce qui est petit en son espèce, et qui plaît plus par la gentillesse que par la beauté. — *Joli sujet*, jeune homme qui se comporte bien. — Ironiquement à un homme qui fait ou dit quelque chose qui déplaît : *il est joli! je vous trouve bien joli!*—On dit aussi prov. et iron., d'un homme qui s'est enivré, qui a été battu, qui est en mauvais état : *vous venez du cabaret, vous voilà joli garçon ! vous vous êtes fait joli garçon !*

JOLI-CŒUR, subst. mas. (*jolikieur*), homme qui fait l'aimable : *faire le joli-cœur*.—Au plur., des *jolis-cœurs*.

JOLIET, adj. mas., au fém. **JOLIETTE** (*joliè, liète*), diminutif de *joli* : *elle est joliette*. Il est familier.

JOLIETTE, subst. fém. (*joliète*), planche couverte de potée d'étain, dont on se sert pour polir. (*Boiste*.)

JOLIETTE, adj. fém. Voy. JOLIET.

JOLIMENT, adv. (*joliman*), d'une manière *jolie*, d'une manière agréable, spirituelle, etc. Il s'emploie souvent iron., et signifie alors, beaucoup, extrêmement : *il est joliment laid.*

JOLITE, subst. fém. (*jolite*), t. d'hist. nat.; on donne ce nom à la pierre de violette et à la cordiérite.

JOLIVETÉS, subst. fém. plur. (*joliveté*), babioles, bijoux qui servent à faire ornement. — Gentillesse des enfants. En ce sens, il est vieux.

JOMBARBE, subst. fém. (*jonbarbe*), t. de bot. Voy. JOUBARBE. — Flûte à trois trous.

*__JONC__, subst. mas. (*jon*, même devant une voyelle; du latin *juncus*, dérivé de *jungere*, joindre, lier, attacher; parce qu'on emploie le *jonc* à cet usage), t. de bot., plante à fleur rosacée, selon *Tournefort*, qui croît le long des eaux et dans les endroits marécageux. Les espèces en sont très-nombreuses.—*Jonc fleuri*, plante vivace aquatique, qui, dans l'ordre naturel, est intermédiaire entre les joncées et les liliacées. — *Jonc marin*. Voy. GENÊT D'ESPAGNE.—Bague dont le cercle est égal partout, que le marié met au doigt de son épouse, dans la cérémonie des épousailles. (Du latin *jungere*, joindre, parce qu'elle est une marque de la conjonction matrimoniale.)—En t. de broderie, gros traits d'or, dont on borde les croix d'ordres, etc. — Canne de *jonc* : *un beau jonc.* — On dit fam., d'une personne grande et bien droite, qu'*elle est droite comme un jonc*; qu'*elle se tient comme un jonc.* — On appelle *joncs de pierre*, en t. d'hist. nat., les tubipores pétrifiés, à cause de leur ressemblance avec les *joncs*.

JONCACÉES, subst. fém. plur. (*jonkacé*). Voy. JONCÉES.

JONCAIRE, subst. fém. (*jonkière*), t. de bot., petite plante rameuse dont les tiges ressemblent à celles du *jonc*.

*__JONCÉES__, subst. fém. plur. (*joncé*), t. de bot.; dans la méthode naturelle de *Jussieu*, famille de plantes ainsi nommées des *joncs* qui en font partie. On les appelle aussi *joncacées*.

JONCHAIE, subst. fém. (*jonché*) (en lat. *juncetum*), lieu planté de *joncs*.

JONCHE, subst. fém. (*jonche*), t. de pêche, ganse de corde qui sert à joindre plusieurs pièces de filets, l'un au bout de l'autre.

JONCHÉ, E, part. pass. de *joncher*.

*__JONCHÉE__, subst. fém. (*jonché*), herbes, fleurs, etc., qu'on répand sur le passage de quelqu'un. Voy. JONCHER.—Panier où l'on met de la crême. — Petit fromage de crême ou de lait caillé.

JONCHER, v. act. (*jonché*) (du mot *jonc*, parce qu'autrefois on couvrait de *jonc* les salles destinées à quelques cérémonies. *Caseneuve*.), couvrir un lieu de fleurs et de toute sorte d'herbes. — Fig.: *joncher la campagne de morts*, la couvrir de morts.—*se* JONCHER, v. pron.

JONCHÈRES, subst. fém. plur. (*jonchère*), touffes de *jonc* qui se forment dans les étangs, et deviennent quelquefois des îles flottantes.

JONCHETS, subst. mas. plur. (*jonché*), petits bâtons fort menus, avec lesquels on joue : *jouer aux jonchets*. C'étaient d'abord de petits brins de *jonc*, ensuite de paille, et maintenant d'ivoire ou de buis. — C'est abusivement qu'on dit *honchets*; d'autres disent *échecs*, et c'est plus abusivement encore.

JONCIER, subst. mas. (*joncié*), t. de bot., sorte d'arbrisseau, genêt d'Espagne.

JONCINELLE, subst. fém. (*joncinèle*), t. de bot., plante de la famille des *joncs*.

JONCIOLE, subst. fém. (*jonciole*), t. de bot., plante de la famille des *joncs*.

*__JONCOÏDE__, subst. fém. (*jonko-ide*) (du mot *jonc*, et du grec εἶδος, forme, ressemblance), t. de bot. Voy. JONCÉES.

JONCQUETIA, subst. fém. (*jonkiécia*), t. de bot., plante du genre des tapiras.

*__JONCTION__, subst. fém. (*jonkcion*) (en lat. *junctio*), action de *joindre*; union, assemblage. Voy. UNION.

JONDELLE, subst. fém. (*jondèle*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau aquatique.

JONDOXUAN, subst. mas. (*jondokçu-an*), nom de sectaires du Japon.

JONÈSE, subst. mas. (*jonèze*), t. de bot., arbre des Indes.

JONÉSIES, subst. fém. plur. (*jonézi*), t. de bot., famille de plantes des Indes.

JONGERMANNE, subst. fém. (*jonjèremane*), t. de bot., plante cryptogame de la famille des hépatiques.

JONGIE, subst. fém. (*jonji*), t. de bot., plante du genre stéréoxylon.

JONGLÉ, part. pass. de *jongler*.

*__JONGLER__, v. neut. (*jonguelé*), amuser par des tours de passe-passe. Inusité.

JONGLERIE, subst. fém. (*jongueleri*) (du lat. *joculatio*, action de plaisanter), charlatanerie; tour de passe-passe; tour de *jongleur*.—Ce mot était pris autrefois en bonne part dans les beaux jours des troubadours provençaux; il signifiait l'art de faire des vers et celui de les chanter; arts qui alors n'étaient pas séparés l'un de l'autre.

JONGLEUR, subst. mas. (*jongueleur*) (du lat. *joculator*, rieur, bouffon, fait de *jocus*, jeu), charlatan; faiseur de tours de passe-passe. — En général, tout homme qui veut en imposer par de fausses apparences. — Autrefois, espèce de ménétrier qui allait chez les princes et chez les grands chanter des chansons, réciter des vers, etc. Voy. JONGLERIE.

JONIDIE, subst. fém. (*jonidi*), t. de bot., espèce de violette dont on se sert en médecine comme émétique.

JONOPSIS, subst. mas. (*jonopecice*), t. de bot., plante parasite du Pérou.

JONQUE, subst. fém. (*jonque*), bâtiment chinois qui fait le commerce des îles de l'Océanie.

JONQUILLE, subst. fém. (*jonki-ie*), t. de bot., plante d'agrément, appelée aussi *narcisse*, et que *Tournefort* place parmi les liliacées.

JONQUIENNE, subst. fém. (*jonki-ène*), t. de pêche, corde d'auffe.

JONTHLASPI, subst. mas. (*jontelacepi*), t. de bot., plante de la famille des crucifères, qui croît dans les lieux sablonneux en Italie, en Provence, etc. C'est une espèce de *thlaspi*. Voy. ce mot.

*__JONZAC__, subst. propre mas. (*jonzak*), ville de France, chef-lieu d'arrond., dép. de la Charente-Inférieure.

JOOSIE, subst. fém. (*jo-ôzi*), t. de bot., plante graminée du Japon.

JOPPE, subst. fém. (*jope*), t. d'hist. nat., insecte pupivore.

JOPPITE, subst. propre mas. (*jopepite*), habitant de l'ancienne Joppé, aujourd'hui Jaffa.

JORDAIN, subst. mas. (*joredein*), t. d'hist. nat., poisson d'Amboine.

JORÉNA, subst. fém. (*joréna*), t. de bot., genre de plantes.

*__JORIN-ASSA__, subst. propre mas. (*joreinceçaceça*), myth., divinité des Japonais qui paraît être la même qu'Hercule.

JORI, E, part. pass. de *jorir*.

JORIR, v. act. (*jorire*), détruire les charmes par des conjurations. (*Boiste*.) Vieux et même inusité.

JORO, subst. mas. (*joro*), t. de bot., espèce de sureau du Japon.

JOROPA, subst. mas. (*joropa*), t. de bot., palmier d'Amérique.

JOS, subst. mas. plur. (*jôce*), myth., dieux pénates des Chinois.

*__JOSAPHAT__, subst. propre mas. (*jozafa*), petite vallée entre Jérusalem et la montagne des Oliviers. Le torrent de Cédron la traverse.

JOSEPH, subst. et adj. mas. (*jozèfe*), papier très-mince et transparent.—*Joseph fluant*, papier blanc, sans colle, pour filtrer.—Il est plus souvent adj. : *papier joseph*.

JOSÉPHIE, subst. fém. (*jozéfi*), t. de bot., sorte de plante.

*__JOSÉPHINIE__, subst. fém. (*jozéfini*), t. de bot., genre de plantes bignonées.

JOSSELASSAR, subst. mas. (*jocelaceçar*), t. de comm., coton filé de Smyrne.

*__JOTA__, subst. mas. (*jota*), t. d'hist. nat., oiseau de proie du Chili.

JOTAVILLE, subst. fém. (*jotavile*), t. d'hist. nat., espèce d'alouette.

JOTHUN, subst. mas. (*joteun*), nom générique des génies des anciens Celtes.

JOTHUNÉIM, subst. propre mas. (*jotuné-ime*), pays des géants, selon les anciennes chroniques du Nord.

JOTTE, subst. fém. (*jote*), nom vulgaire de la poirée.

JOTTEREAUX, subst. mas. plur. Voy. JOUTEREAUX.

JOTTES, subst. fém. plur. (*jote*), t. de mar.; il se dit des deux côtés de l'avant du vaisseau, depuis les épaules jusqu'à l'étrave.

JOUAIL, subst. mas. (*jou-a-le*), t. de marine, suivant l'*Académie*, qui nous renvoie au mot JAS.

JOUAILLÉ, part. pass. de *jouailler*.

JOUAILLER, v. neut. (*jou-â-ié*), jouer à petit *jeu* et seulement pour s'amuser; mal *jouer*. Il est fam.

JOUANA, subst. mas. (*jou-ana*), nom de prêtres ou jongleurs de la Floride, et qui s'occupent de médecine.

JOUANNERIE, subst. fém. (*jou-aneri*), t. d'hist. nat., genre de coquilles.

JOUBARBE, subst. fém. (*joubarbe*), t. de bot., plante vivace d'un goût âcre, à fleur rosacée, qui croît sur les vieux murs. On l'appelle *grande joubarbe*, pour la distinguer de la *petite joubarbe*, *trique-madame*, ou *orpin blanc*, qui appartient au même genre, ainsi que la *vermiculaire brûlante* ou *pain d'oiseau*, et la *joubarbe en arbre*.

JOUDARDE, subst. fém. (*joudarde*), t. d'hist. nat., nom vulgaire de la foulque.

JOU, IOU ou **IO**, subst. mas. (*jou, i-ou, i-o*), myth. Ces mots signifient *dieu* ou *seigneur*. Les païens ne s'en servaient point si particulièrement pour invoquer Jupiter, qu'ils ne l'employassent encore pour leurs autres divinités : ils disaient *io Bacche*, *io Pæan*, etc.

*__JOUE__, subst. fém. (*jou*) (suivant *Hadrien de Valois*, de *genula*, diminutif du lat. *gena*, joue; suivant *Ménage*, de l'italien *gota*, qui a la même signification), partie du visage de l'homme et de certains animaux, tels que le cheval, par exemple, qui s'étend depuis les tempes et le dessous des yeux jusqu'au menton. — En t. de menuiserie, épaisseur de bois qui reste de chaque côté des mortaises, ou entre deux, quand il y en a deux à côté l'une de l'autre.—En t. de marine, la partie comprise entre les porte-haubans de misaine et l'étrave.—*Donner sur la joue*, *coucher en joue*, donner un soufflet. — *Tendre la joue*, présenter la *joue*.—*Coucher en joue*, viser quelque part pour y atteindre avec une arme à feu.—Fig. *coucher en joue une chose*, la considérer attentivement et tâcher de l'obtenir.

JOUÉ, E, part. pass. de *jouer*.—On dit au jeu de dames, de trictrac; *dame touchée, dame jouée*, pour dire que lorsqu'on a touché une *dame* on est obligé de la *jouer*.

JOUÉE, subst. fém. (*jou-é*), épaisseur de mur dans l'ouverture d'une fenêtre, etc.

*__JOUER__, v. neut. (*jou-é*) (en latin *jocari*, fait de *jocus*, jeu), se récréer, se divertir : *ces enfants jouent ensemble.* — Se divertir à des jeux qui ont leurs règles : *jouer aux cartes*, *aux dés*, et activement, *jouer* (*faire*) *une partie de piquet.* — *Jouer le piquet*, *le trictrac*, savoir ces jeux. — Toucher avec art un instrument : *jouer du violon*, et activement en parlant de l'air joué, *jouer un menuet*, etc. — Exécuter une pièce de musique : *jouer une sonate.*— En parlant des choses d'art, avoir l'aisance, la facilité du mouvement : *ce ressort joue bien.* — *Faire jouer le canon*, le tirer. — *Faire jouer une mine*, y mettre le feu. — *Jouer avec la vie*, la regarder comme un *jeu*. — *Jouer sur les mots*, faire des allusions, des équivoques.—*Jouer de son reste*, achever de perdre son bien, ou prendre un moyen extrême.—*Faire jouer toutes sortes de ressorts dans une affaire*, employer toutes sortes de moyens.—Prov. et fam., *jouer de malheur*, avoir du guignon, être malheureux au jeu, et par extension, à toute autre chose.—*Jouer à jeu sûr*, être sûr de la réussite de ce qu'on entreprend. — *Jouer au plus sûr*, prendre le parti où il y a le moins de risque.— *Jouer au fin*, *au plus fin*, employer l'adresse et la finesse pour venir à bout de ses desseins. — *Jouer du pouce*, donner de l'argent.—*Jouer à se blesser*, *à se faire pendre*, etc., s'exposer à se blesser, etc.— Activement, *jouer*, représenter. Il se dit et de la pièce de théâtre et du personnage qu'on y fait. —Tromper. — Railler, rendre ridicule : *Molière a joué les faux dévots.* — Contrefaire : *jouer l'homme de bien*, etc. — Fig., *jouer la comédie*, feindre ce qu'on ne sent pas. — *Jouer* un rôle : *il joue Oreste.* — *Jouer un grand rôle*, avoir une grande influence.—*Jouer le jeu*, suivant les règles du jeu. — *Jouer une carte*, la jeter. — *Jouer un écu*, le mettre au *jeu*. —*Jouer de bonheur*, avoir un bonheur constant dans une partie de jeu, gagner par des coups extraordinaires, lorsque l'on aurait dû perdre, selon les chances ordinaires du jeu. — *Jouer à quitte ou double*, jouer pour s'acquitter de ce qu'on doit si l'on gagne, ou pour devoir le double si l'on perd. — Fig., *jouer à quitte ou double*, mettre tout ce qu'on a au hasard, risquer

le tout pour le tout. — Au jeu de paume, *jouer du battoir*, *jouer avec la raquette*.—Au jeu de paume et au jeu de volant : *jouer quelqu'un par-dessous jambe*, c'est le gagner en recevant toujours la balle ou le volant par-dessous la jambe ; et fig., *jouer quelqu'un par-dessous la jambe*, *par-dessous jambe*, c'est avoir sur lui une grande supériorité de talent, d'adresse, de finesse dans les affaires : *n'ayez rien à démêler avec cet homme, il vous jouerait par-dessous la jambe*, *par-dessous jambe*.—Au jeu de billard, *jouer de la masse*, *jouer de la queue*, jouer avec l'un ou l'autre de ces instruments. — A certains jeux de cartes, on dit *jouer cœur*, *carreau*, *pique*, *trèfle*, pour dire que le coup doit être joué dans l'une ou l'autre de ces couleurs.—*Jouer sans prendre*, *faire jouer sans prendre*, jouer, faire jouer sans prendre de nouvelles cartes au talon.—*Jouer les deux*, tromper les deux partis.—*Jouer des mains*, badiner avec des mains, se donner des coups les uns aux autres avec les mains.—*Jouer de la prunelle*, diriger ses regards avec affectation, à dessein de plaire, d'inspirer de l'amour.—*Jouer de l'espadon*, *du bâton à deux bouts*, manier ces armes avec adresse. — *Jouer du drapeau*, faire voltiger un drapeau avec adresse. — *Jouer un tour*, *une pièce à quelqu'un*, lui faire un méchant tour —SE JOUER, v. pron., faire aisément une chose: *il fait sa besogne en se jouant*.—Mépriser, profaner, employer à un mauvais usage : *se jouer de la religion*, *des lois*.— Se moquer : *il se joue de ses camarades* ; *la fortune se joue de nos vains projets*.—Badiner, folâtrer : *les zéphyrs se jouent dans ce feuillage*.—*Se jouer à quelqu'un*, l'attaquer mal à propos.

JOUEREAU, subst. mas. (*jourô*), qui *joue* mal, qui *joue* petit jeu. Il est peu usité.

JOUET, subst. mas. (*jou-é*), ce avec quoi l'on amuse les enfants, on les fait *jouer*. — Choses avec lesquelles les animaux *jouent*. — Fig., personne dont on *se joue*.—En t. de manége, petite chaînette.— En t. de marine, plaque de fer qui garnit les bois traversés par un essieu, pour empêcher que le trou dans lequel celui-ci tourne ne s'accroisse par le frottement.—Au fig.: *ce vaisseau fut le jouet des vents, des flots*. — *Cet homme est le jouet de la fortune*, il a éprouvé des revers de fortune.—*Il est le jouet de ses passions*, il se laisse emporter par ses passions.

JOUETTE, subst. fém. (*jou-ète*), t. de chasse, trou que le lapin a fait en se *jouant*, et qui n'a pas autant de profondeur que le terrier.

JOUEUR, subst. mas., **JOUEUSE**, subst. fém. (*jou-eur*, *euze*), celui, celle qui *joue* à quelque jeu : *joueur de paume*, *de boule*.—Qui a la passion du *jeu*, qui fait métier de *jouer* : *c'est un joueur*, *une joueuse*.—*Beau joueur*, celui qui en gain comme en perte a des procédés honnêtes au *jeu*. — *Bon joueur*, celui qui *joue* bien, qui possède bien le *jeu*. — *Mauvais joueur*, celui qui marque de la mauvaise humeur lorsqu'il perd.—*Joueur d'instrument*, celui qui *joue* d'un instrument de musique : *un bon joueur de violon*, *une bonne joueuse de harpe*.—*Joueur de gobelets*, escamoteur.

JOUEUSE, subst. fém. Voy. JOUEUR.

JOUFFLU, E, subst. et adj. (*joufflu*), qui a de grosses *joues*. Il est du style familier.

*JOUG, subst. mas. (*jougue*) (en lat. *jugum*, fait du grec ζυγὸς, ou ζυγὸν, dérivé de ζεύγνυμι, joindre, lier, attacher ; parce qu'on attache les bœufs au *joug* pour le travail), pièce de bois traversant par-dessus la tête des bœufs et qui sert à les atteler.—Chez les anciens Romains, pique mise en travers sur deux autres posées à plomb, et sous laquelle ils faisaient passer leurs ennemis. —Au fig., sujétion, dépendance. *La Chaussée* a dit, en ce sens, dans *la Gouvernante* : *il faut suivre ce joug*. On porte un *joug*, on ne le *suit* pas. —Sommet ou fléau d'une balance.

JOUHE, subst. fém. (*jou*), nom générique des hautes montagnes non alpines ; sommet, élévation.

JOUI, subst. mas. (*jou-i*), jus de bœuf rôti, qui forme une liqueur alimenteuse fort recherchée des Japonais.

JOUI, part. pass. de *jouir*.

JOUIÈRES ou **JOUILLIÈRES**, subst. fém. plur. (*jou-ière*), les deux murs à plomb avancés dans l'eau qui retiennent les berges d'une écluse, et lui servent comme de *joues*.

JOUIR, v. neut. (*jou-ir*) (du lat. *gaudire*, dit par métaplasme pour *gaudere*, et dont les Italiens ont fait *gioire*. Ménage.), éprouver du plaisir ; être heureux.—Avoir l'usage, la possession d'une chose. Boileau (satire VIII), a dit élégamment d'après *Juvénal* :

Et *jouir* du ciel même irrité contre lui.

—*Jouir d'une femme*, avoir commerce avec elle. —Fam. : *jouir de quelqu'un*, avoir le temps, la liberté de conférer avec lui.—Il se dit surtout avec la négative : *je ne puis jouir de cet homme*, en venir à bout.—*Jouir de l'embarras de quelqu'un*, s'en amuser.

*JOUISSANCE, subst. fém. (*jou-içance*), action de *jouir* ; usage et possession de...— Commerce avec une femme. — Plaisir : *le travail est une jouissance*.

JOUISSANT, E, adj. (*jou-içan*, *çante*), t. de jurispr., qui *jouit* : *majeur usant et jouissant de ses droits*.

JOUJOU, subst. mas. (*joujou*), jouet d'enfant. —Au plur., des *joujoux*.

JOUKESKA, subst. propre mas. (*joukièceka*), myth., chef des bons génies chez quelques peuplades sauvages de l'Amérique.

*JOUR, subst. mas. (*jour*) (du lat. *diurnum*, sous-entendez *spatium*, fait de *dies*, jour, dont les Italiens ont tiré également leur *giorno*), clarté, lumière que le soleil répand : *au point du jour* ; *il fait grand jour*. Les poëtes appellent le soleil, *le père*, *l'astre du jour*.—*Petit jour*, point du *jour*.—On dit prov. : *elle est belle à la chandelle, mais le jour gâte tout* ; et d'une proposition, qu'*elle est claire comme le jour*.—Fig. et fam. : *brûler le jour*, allumer des flambeaux pendant qu'il fait encore *jour*.—On dit qu'*il est jour chez quelqu'un*, pour dire qu'il est éveillé, et qu'il est près de se lever ; et fig., qu'*il est petit jour chez quelqu'un*, pour marquer le moment où il vient de s'éveiller.—*Faire du jour la nuit et de la nuit le jour*, dormir le *jour* et veiller la nuit. — En peinture, lumière. Il s'emploie plus ordinairement au plur. : *les jours sont disposés avec intelligence dans ce tableau*.—On dit encore dans un sens relatif au même art : *jour favorable au modèle d'après lequel on peint*.—*Ce tableau est dans son jour*, est placé de manière qu'on en voit toute la beauté. Toute ouverture faite dans les murs, par où l'on reçoit la lumière, et qu'on nomme aussi *baie* ou *bée*. On appelle *jour droit*, celui d'une fenêtre à hauteur d'appui ; *jour à plomb*, celui qui vient directement par en-haut ; *jour d'en-haut*, celui qui est communiqué par un abat-*jour*, un soupirail, une lumière faîtière, etc. ; *faux jour*, celui qui éclaire quelque petit lieu ; une garde-robe, un retranchement, un petit escalier ; *jour d'escalier*, le vide ou l'espace qui rentre entre les limons sur lesquels est portée la rampe de fer, etc.—En t. de jurisprudence, on appelle *jour de coutume*, un *jour*, une fenêtre que le propriétaire d'une maison fait ouvrir dans un mur contre lequel son voisin n'a pas de bâtiment adossé ; *jour de servitude*, une ouverture ou fenêtre faite dans un mur, en vertu d'un titre, d'une convention particulière ; *jour de souffrance*, une ouverture ou fenêtre donnant sur la propriété d'un voisin, qui le souffre ou qui l'a permis verbalement.—Vide, ouverture entre les pièces de bois, etc.— Dans la passementerie, ornements pratiqués dans les dessins d'un galon, qui laissent effectivement *à jour* les figures qu'ils doivent représenter par leurs contours. — Fig., facilité, moyen pour venir à bout d'une chose : *je vois jour à le servir*.— Mesure d'arpentage, appelée aussi *journal*.—*Jour astronomique*, temps pendant lequel le soleil nous paraît faire une révolution entière autour de la terre, d'orient en occident.— *Jour artificiel*, temps pendant lequel cet astre demeure sur l'horizon. — *Jour civil*, durée de vingt-quatre heures, qui est à peu près le temps que le soleil nous paraît employer à faire une révolution entière autour de la terre. — *Jour ouvrier*, *jour ouvrable*, qui n'est pas *jour* de fête ; *jour* où l'on travaille.—Au plur., la vie : *le fil*, *la trame de nos jours* ; *à la fin de ses jours*.—Le temps où l'on vit : *de nos jours*. — On dit : *les beaux jours d'un royaume, d'un empire*, pour dire le temps de sa prospérité, de sa grandeur, du bonheur des peuples qui l'habitent. — *Jours gras*, de carnaval.—On appelait autrefois *grands jours*, une assemblée ou compagnie extraordinaire de juges tirés ordinairement des cours supérieures, qui avaient commission d'aller dans les provinces éloignées pour écouter les plaintes du peuple, et faire justice : *les grands jours étaient à Clermont en Auvergne* ; *on transféra les grands jours de Limoges à Poitiers*.—On appelle les premiers *jours* du printemps, *les beaux jours*.—On appelle *jours caniculaires*, les *jours* qui sont compris depuis le 24 juillet jusqu'au 24 août. — Dans la manière de compter les *jours*, d'après le système nouveau adopté pendant la révolution, on appelait *jours complémentaires*, cinq ou six *jours* que l'on ajoutait aux douze mois de l'année, qui étaient de trente *jours* chacun, pour compléter les 365 ou 366 *jours* dont est composée l'année solaire.—En t. de médec., les anciens appelaient *jours critiques*, des *jours* qu'ils regardaient comme autant d'époques où les maladies se jugeaient. — On appelle *jours de médecine*, des *jours* qui, dans les fièvres, ne sont ni critiques ni indicatoires, et dans lesquels il est à propos d'ordonner des remèdes.—*Jours de grace* ou *de faveur*, nombre de *jours* que l'usage (et non le droit) accordait à celui sur qui une lettre de change était tirée, au-delà du *jour* où tombait son échéance. Il y avait ordinairement *dix jours de grace*. — *Lettre tirée à jour fixe ou préfix*, qui ne doit point jouir des *jours* de grace.—*Lettre tirée à dix jours*, *vingt jours de vue*, payable dix ou vingt *jours* après son acceptation.— T. de mar. : *jours de planches*, séjour que le maître d'un bâtiment frété par des marchands est obligé de faire dans un port, sans pouvoir rien exiger au-delà du fret.—*Faux jour*, lumière qui empêche de voir les objets tels qu'ils sont. — Fig. : *mettre une affaire dans un faux jour*, la faire paraître autre qu'elle n'est.—On dit prov. : *bon jour*, *bonne œuvre*, quand quelqu'un fait une méchante action le *jour* d'une fête.—On dit : *prendre le jour de quelqu'un*, pour dire le temps, le moment qui lui convient : *je prendrai votre jour*.—*Se faire jour* (passage) *à travers les ennemis*.—*Mettre au jour*, rendre public, divulguer. On disait autrefois, même dans le style noble, *mettre en jours* ; cette phrase n'est plus usitée aujourd'hui. — *Donner*, *prendre un jour*, un temps assigné.—On dit prov., qu'*un enfant est beau comme le jour*, qu'*une femme est belle comme le jour*, pour marquer une beauté fraîche et éclatante. — Fig. : *mettre au grand jour*, *dans tout son jour*, faire connaître pleinement. — *Vivre au jour le jour*, dépenser chaque jour ce qu'on a gagné ; et fig., jouir du présent sans se mettre en peine de l'avenir.—*Faire son bon jour*, faire ses dévotions, communier. — Fig. et fam. : *il ne faut pas se mettre à tous les jours*, il ne faut pas s'exposer trop, se familiariser trop, faire trop souvent certaines choses.—*De jour à autre*, adv., peu à peu.—*D'un jour à l'autre*, adv. l'espace de deux *jours*, en tout ou en partie. — *A jour*, adv., *percé à jour*, de part en part.—JOUR, JOURNÉE. (*Syn.*) Il en est de la synonymie de ces deux termes, comme de celle d'*an* et *année*. Le *jour* est un élément naturel du temps, comme l'*an* en est un élément déterminé. De là vient qu'on se sert du mot *jour* pour marquer une époque, ainsi que pour déterminer l'étendue d'une durée. De même que l'on fait abstraction de l'étendue des points élémentaires, on envisage aussi le *jour* sans attention à sa durée. La *journée*, au contraire, est envisagée comme une durée déterminée et divisible en plusieurs parties, à laquelle on rapporte les évènements qui peuvent s'y rencontrer. De là vient que l'on qualifie la *journée* par les évènements mêmes qui en remplissent la durée.— La *journée* est l'espace de temps qui s'écoule depuis l'heure où l'on se lève, jusqu'à l'heure où l'on se couche. Quand le temps est serein et doux, il fait une belle *journée*. Une *journée* est heureuse ou malheureuse, agréable ou triste, à raison des évènements qui s'y passent. On donne aussi le nom de *journée* au travail que l'on fait dans le cours d'une *journée*, et souvent au salaire même de ce travail. (*Laveaux*.)

*JOURDAIN (FLEUVE DU), subst. mas. (*jourdein*), t. d'astron., constellation boréale, une de celles qui furent formées en 1679, dans le catalogue d'étoiles et sur les cartes célestes publiées par *Augustin Royer*.

JOURDIN, subst. mas. (*jourdein*), t. d'hist. nat., espèce de poisson appelé aussi *holocentre*.

JOURD'HUI, avec l'article *au*, adv. (*Boiste*.)

JOURET, subst. mas. (*jouré*), t. d'hist. nat. ; on a donné ce nom à la *venus nivea*.

*JOURNAL, subst. mas. (*journal*), récit de ce qui s'est passé chaque *jour* ou chaque mois, durant un tel temps, en tel pays.—Livre sur lequel un marchand écrit *jour* par *jour* ce qu'il fait. Par extension, écrit périodique qui s'imprime tous les mois, toutes les semaines, tous les *jours* ;

Journal des savants; Journal de Paris, etc. — Ancienne mesure de terre en usage en plusieurs endroits au lieu d'arpent. — *Journal*, adj. au mas.; il ne se dit qu'avec livre et papiers : *livre journal, papiers journaux*, livre et papiers qui contiennent la recette la dépense, la vente, l'achat de chaque *jour*.—Au plur., des *journaux*.

*JOURNALIER, adj. mas., au fém. JOURNALIÈRE (*journali-é, li-ère*), qui se fait *par jour*.—Qui est de *chaque jour*.—Inégal, sujet à changer.—Subst., ouvrier qui travaille à la *journée*.

JOURNALISME, subst. mas. (*journaliceme*), fonction, système, influence des *journalistes* sur l'opinion.

JOURNALISTE, subst. des deux genres (*journalicete*), celui qui fait un *journal*.

JOURNAUX, subst. et adj. mas. plur. Voy. JOURNAL.

*JOURNÉE, subst. fém. (*journé*), jour : *belle journée*. — Espace de temps qui s'écoule depuis l'heure où l'on se lève jusqu'à celle où l'on se couche : *bien employer sa journée*. — Travail d'un ouvrier pendant un *jour*.—Son salaire. — Chemin qu'on peut faire en un *jour*. — *Jour* de bataille ou la bataille elle-même. En ce sens, il se dit du lieu où s'est donnée la bataille, et non du général qui l'a gagnée ou perdue : *la journée de Rocroi, d'Austerlitz, de Wagram*, etc. Voy. JOUR pour la synonymie.

JOURNELLEMENT, adv. (*journèleman*), tous les *jours*.

JOURNOYÉ, part. pass. de *journoyer*.

JOURNOYER, v. neut. (*journoè-i-é*), passer la *journée* sans travailler. (*Boiste*.) Peu usité.

JOUROUK, subst. mas. (*jourouke*), t. de relat., soldat de la milice turque.

JOUSION, subst. mas. (*jouzion*), t. d'hist. nat., nom donné au squale marteau.

JOUTAI, subst. mas. (*jouté*), t. de bot., arbre de la Guyane.

*JOÛTE, et non pas simplement JOUTE, comme écrit l'*Académie*, subst. fém. (*joute*) (suivant *Sylvius*, du lat. *juxtà*, auprès, parce que les combattants se joignaient de près; suivant *Ménage*, de *justa*, sous-entendez *pugna*, parce que le combat est plus égal, plus juste, dans la joûte que dans le tournoi. Les Espagnols disent également *justa*; et quoique les Italiens disent *giostra*, par l'insertion d'un *r*, familier à leur langue, on trouve dans le Tasse *giusta pugna*, avec la même signification), autrefois, combat à cheval d'homme à homme avec des lances. On en fait aujourd'hui sur l'eau par divertissement.—Il se dit, par extension, de certains animaux qu'on fait combattre par amusement les uns contre les autres.

JOÛTER, et non pas simplement JOUTER, v. neut. (*jouté*), faire des *joûtes*.—Fig. et fam., disputer avec quelqu'un sur un point de science, de jeu, de dispute, etc.

JOÛTEREAUX, subst. mas. plur. (*jouterô*), t. de mar., pièces courbes qui soutiennent l'éperon, les barres de la hune.

JOÛTEUR, et non pas simplement JOUTEUR, subst. mas., JOÛTEUSE, subst. fém. (*jouteur, teuze*), celui qui *joûte*.—On appelle fig. et fam., *un rude joûteur*, celui qui est redoutable en quelque sorte de combat, de jeu ou de dispute que ce soit.

JOUVE, subst. fém. (*jouve*), t. d'hist. nat., petit oiseau d'Afrique, fameux parmi les pronostiqueurs.

JOUVENCE, subst. fém. (*jouvance*) (du latin *juventus*, jeunesse), jeunesse. Il n'est plus usité que dans cette phrase : *la fontaine de Jouvence*, fontaine fabuleuse qu'on supposait avoir la vertu de rajeunir.

JOUVENCEAU, subst. mas. (*jouvançô*), jeune homme beau et bien fait. On ne le dit qu'en plaisantant.

JOUVENCELLE, subst. fém. (*jouvancèle*), jeune fille. Il est du style familier.

JOUVENTEMENT, adv. (*jouvanteman*), en jeune homme. (*Boiste*.) Vieux et même tout-à-fait hors d'usage.

JOUVET ou JOVET, E, adj. et subst. (*jouvé, vète*), jeune.

JOUXTE, prép. (*joukcete*) (du lat. *juxtà*, qui a la même signification), vieux mot qui signifiait : proche ou conformément à... (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

JOUY-EN-JOSAS, subst. propre mas. (*jouianjosâ*), bourg de France, dép. de Seine-et-Oise. Il est renommé pour sa belle manufacture de toiles peintes, dites *toiles de Jouy*.

JOVELLANE, subst. fém. (*jovèlelane*), t. de bot., plante calcéolaire.

JOVIAL, E, adj. (*jovi-ale*) (du lat. *Jovis*, gén. de *Jupiter*, planète que les astrologues disent être, dans les horoscopes, cause de joie et de bonheur), gai, joyeux. Il est familier.—Au plur. mas., *joviaux*. L'*Académie* ne lui donne pas de plur. mas.; nous ne savons pour quelle raison.

JOVIALEMENT, adv. (*jovi-aleman*), d'une manière *joviale*.

JOVIALIES, subst. fém. plur. (*jovi-ali*), myth., fêtes célébrées par les Latins en l'honneur de Jupiter.

JOVIALITÉ, subst. fém. (*jovi-alité*), qualité de l'être *jovial*.

JOVIAUX, adj. mas. plur. Voy. JOVIAL.

*JOVIEN, adj. mas., au fém. JOVIENNE (*jovi-ein, vi-ène*), qui tient de Jupiter : *terrein jovien, période jovienne*. — Age actuel du monde, en géologie.

JOVIENNE, adj. fém. Voy. JOVIEN.

JOVILABE, subst. mas. (*jovilabe*) (du lat. *Jovis*, gén. de *Jupiter*, et du grec λαμϐάνω, je prends), t. d'astron., instrument propre à trouver les configurations ou les situations respectives et apparentes des satellites de Jupiter.

JOYANT, E, adj. (*joé-ian, iante*), joyeux. (*Boiste*.) Il est vieux et même hors d'usage.

JOYAU, subst. mas. (*joé-iô*) (du lat. barbare *jocale, lis*, fait, avec la même acception, dans la basse latinité, de *jocus*, jeu, chose avec quoi l'on joue, qu'on a du plaisir à voir, etc.), ornement précieux à l'usage des femmes, comme bracelets, pendants d'oreilles, etc. Il ne se dit plus guère qu'en style de notaire.—Au plur., des *joyaux*.—JOYAUX, BIJOU. (*Syn*.) Les *joyaux* sont plus beaux, plus riches, plus précieux; les *bijoux* sont plus jolis, plus agréables, plus curieux. Dans la comparaison, on voit le *joyau* plus en grand, et le *bijou* plus en petit. On dit les *joyaux de la couronne*, on les garde dans un trésor. Une femme parle de ses *bijoux*, elle les serre dans un écrin. —Le *bijou* est toujours un ouvrage travaillé; le *joyau* n'est que la matière brute. C'est surtout la façon que l'on considère dans le *bijou*; c'est la matière dans le *joyau*. Ainsi, la *joaillerie* se distingue de la *bijouterie*, en ce qu'elle comprend dans son négoce les pierreries qui ne sont pas taillées ou montées, ou autres objets précieux et informes; tandis que celle-ci s'occupe d'ouvrages façonnés pour parer les personnes, les appartements, les cabinets. — Autrefois, on employait plus communément le mot *joyau*; aujourd'hui, on dit plus souvent *bijou*. (Laveaux.)

JOYEUSE, adj. fém. Voy. JOYEUX.

JOYEUSEMENT, adv. (*joé-i-euzeman*), avec *joie*.

JOYEUSETÉ, subst. fém. (*joé-i-euzeté*), plaisanterie, mot pour rire : *dire des joyeusetés*, des mots un peu libres.

*JOYEUX, adj. mas., au fém. JOYEUSE (*joé-ieu, ieuze*), qui a de la *joie* : *il est joyeux et content*.—Qui donne de la *joie* : *une joyeuse nouvelle*.—On appelle fam. *bande joyeuse*, une compagnie de gens qui ne cherchent qu'à se réjouir : *c'est la bande joyeuse; êtes-vous de la bande joyeuse?* — Autrefois on a appelé *droit de joyeux avènement*, un impôt qu'on payait au roi de France, à son avènement au trône.

JOZO, subst. mas. (*jozô*), t. d'hist. nat., poisson du genre des gobies.

*JUANGÉMAIN, subst. propre mas. (*ju-anguémein*), myth., nom que certaines peuplades nègres donnent au dieu des Européens.

JUANULE, subst. fém. (*ju-anule*), t. de bot., plante du Pérou.

JUBABE, subst. fém. (*jubabe*), t. de bot., écorce des Indes qui, dit-on, peut remplacer la vanille.

*JUBARTE, subst. fém. (*jubarte*), t. d'hist. nat., espèce de baleine qui n'a point de dents.

JUBE, subst. fém. (*jube*) (en lat. *juba*), crinière du lion. Poétique.

JUBÉ, subst. mas. (*jubé*) (mot purement latin qui signifie *commandez*; parce que le diacre, le sous-diacre ou le lecteur, avant de commencer ce qu'il doit réciter, demande au célébrant sa bénédiction par la formule : *Jube, domine, benedicere*), lieu élevé dans une église en forme de galerie, entre la nef et le chœur, où l'on va dire l'évangile dans les messes solennelles. Peu d'églises ont conservé l'usage du *jubé*.—Prov. : *venir à jubé*, se soumettre, en passer par où l'on voudra.

JUBÉE, subst. fém. (*jubé*), t. de bot., espèce de palmier du Pérou.

JUBEL, subst. mas. Voy. JUBILÉ.

JUBILAIRE, adj. des deux genres (*jubilère*), qui appartient au *jubilé*. *Religieux, chanoine jubilaire* ou *jubilé*.—Religieux qui a cinquante ans de profession, chanoine qui possède un canonicat depuis cinquante ans.

JUBILATION, subst. fém. (*jubilâcion*) (en lat. *jubilatio*, acclamation, cri de joie), réjouissance, bonne chère : *visage de jubilation, maison de jubilation*. Fam.

*JUBILÉ, subst. mas. (*jubilé*) (en lat. *jubilæum, annus jubilæus*, fait de l'hébreu *joubel* ou *joubla*, lequel a pour racine *jobel*, bélier, parce que c'était au son de trompettes faites d'une corne de bélier, que s'annonçait chez les Juifs le *jubilé* annuel), indulgence accordée par le pape dans un certain temps et à certaines conditions. —Dans la loi de Moïse, solennité publique qui avait lieu tous les cinquante ans, et dans laquelle chacun rentrait dans son héritage, etc.— On dit fam. et en t. de jeu, *faire jubilé*, brouiller le jeu, de manière qu'il n'y ait ni perdant ni gagnant.

JUBILÉ, E, part. pass. de *jubiler*.

*JUBILER, v. neut. (*jubilé*), être dans la *jubilation*

JUBIS, subst. mas. (*jubi*), t. de bot., nom qu'on donne dans le Midi à des raisins séchés au soleil.

JUBY, subst. mas. (*jubi*), t. de bot., espèce de raisin qui croît dans le dép. de l'Eure.

JUC, subst. mas. (*juk*) (du lat. *jugum*, dans le sens de perche mise de travers. *Ménage*.), le lieu où les poules *juchent* la nuit.

JUCHÉ, E, part. pass. de *jucher, se jucher*, et adj.—En t. de manége, *cheval juché*, chez lequel les boulets des jambes de derrière se portent tellement en avant, qu'il marche et repose sur la pince. Lorsque ce sont les boulets des jambes de devant, on dit *cheval bouleté*.

JUCHER, v. neut. (*juché*), se mettre sur une perche, sur une branche pour dormir, en parlant des poules, des faisans, etc. Voy. JUC.—On ne dit pas *juguer* pour *jucher*. — SE JUCHER, v. pron., le même que *jucher*. — Fig. et pop., se loger ou se placer dans un lieu élevé et peu convenable.

JUCHOIR, subst. mas. (*juchoar*), endroit où *juchent* les poules.

*JUCULA, subst. fém. (*jukula*), t. d'astron., constellation, la même qu'Orion.

*JUDA, subst. propre mas. (*judâ*), nom propre d'homme qui a donné son nom à la *Judée*.

*JUDAÏQUE, adj. des deux genres (*juda-ike*) (en lat. *judaicus*), qui appartient aux *Juifs* : *la loi judaïque*. — *Pierres judaïques*, t. d'hist. nat., pointes d'oursin pétrifiées, ainsi nommées parce que les premières ont été trouvées en *Judée* et dans la Palestine.

JUDAÏQUEMENT, adv. (*juda-ikeman*), d'une manière *judaïque* : *interpréter judaïquement*.

JUDAÏSANT, subst. mas. (*juda-izan*), sectaire chez les *juifs*.

JUDAÏSER, v. neut. (*juda-izé*), suivre en quelques points les cérémonies de la *loi judaïque*.

JUDAÏSME, subst. mas. (*juda-iceme*) (en lat. *judaismus*), religion *juive*.

JUDAITE, subst. mas. (*juda-ite*), habitant du royaume de Juda.

*JUDAS, subst. mas. (*judâ*), nom propre devenu commun pour signifier un traître. — *Baiser de Judas*, caresses perfides. — *Poil de Judas*, poil rouge.—Ouverture avec trappe à un plancher de boutique pour voir, entendre ce qui se passe au-dessous.

*JUDÉE, subst. fém. (*judé*), t. d'hist. nat., oiseau aquatique.—Subst. propre, nom du royaume de Juda. — *Arbre de Judée*, arbre étranger. — *Bitume de Judée*, de la mer Morte.

JUDELLE, subst. fém. (*judèle*), t. d'hist. nat., oiseau aquatique.

JUDICANDE, subst. mas. (*judikande*) (du lat. *judicare*, juger), sujet d'une proposition. Peu usité.

JUDICAT, subst. mas. (*judika*), attribut d'une proposition. Peu usité.

JUDICATEUR, subst. mas. (*judikateur*), copule, lien d'une proposition. Peu usité.

JUDICATOIRE, adj. des deux genres (*judikatoare*), qui sert à juger. (*Montaigne*.)

JUDICATUM SOLVI, subst. mas. (*judikâtomeçolevi*) (mots lat.), t. de palais, caution d'un étranger pour les frais et dépens d'une action *judiciaire*.

*JUDICATURE, subst. fém. (*judikature*) (du lat. *judicare*, juger), charge ou office de *juge*, de magistrat.

*JUDICIAIRE, adj. des deux genres (*judicière*) (du lat. *judicari*), qui appartient à la *justice*; qui est fait en *justice*. — *Ordre judiciaire*, ordre établi pour l'administration de la justice. — *Bail judiciaire*, qui est fait par autorité de justice. — *Pratique judiciaire*, ou *forme judiciaire*, style usité dans les tribunaux, pour les procédures et pour les jugements. — En rhétorique, *le genre judiciaire*, celui par lequel on accuse ou l'on défend. — *Astrologie judiciaire*, art prétendu de *juger* de l'avenir par les astres. — *Pouvoir judiciaire*, d'administration judiciaire.

JUDICIAIRE, subst. fém. (*judicière*), *jugement*; faculté de *juger*. — On dit fam., qu'*un homme a une bonne judiciaire*, pour dire qu'il a un jugement sain.

JUDICIAIREMENT, adv. (*judicièreman*), selon les formes de la *justice*.

JUDICIEUSE, adj. fém. Voy. JUDICIEUX.

JUDICIEUSEMENT, adv. (*judicieuzeman*), avec *jugement*; d'une manière *judicieuse*.

JUDICIEUX, adj. mas., au fém. JUDICIEUSE (*judicieu*, *cieuze*) (du lat. *judicium*, jugement), en parlant des personnes, qui a le *jugement* bon. —En parlant des choses, qui est fait avec *jugement*.

JUDRA, subst. fém. (*judra*), robe dont s'habillaient les mages des Guèbres.

JUGA, subst. propre fém. (*jugua*), myth., surnom de Junon comme divinité tutélaire du mariage; on lui donnait aussi celui de *Jugalis*.

JUGATINUS, subst. propre mas. (*juguatinuce*) myth., dieu du sommet des montagnes. On l'invoquait quelquefois dans la cérémonie conjugale.

*JUGE, subst. mas. (*juje*) (en lat. *judex*, fait de *jus dicere*, rendre *justice*), celui qui est revêtu d'une charge de *judicature*; qui a le droit et l'autorité de *juger*. — *Juge* se dit souvent en ce sens pour *tribunal* : *renvoyer devant le juge*.— Arbitre. On a appelé *juges de rigueur* ceux qui doivent prononcer suivant la rigueur de la loi, à la différence des *arbitres*, qui ne donnent une décision que d'après leur conscience particulière. —Celui qui *juge* de quelque chose. — *Les Juges*, septième livre de l'Ancien Testament, qui contient l'histoire de l'Ancien Testament pendant la domination des *juges*.—*Juge de paix*, officier de justice et de police, élu d'abord par les assemblées primaires pendant la révolution française. Par la constitution de 1795, les juges de paix étaient nommés pour deux ans; par la constitution de l'an VIII, ils l'étaient pour trois ans; par le sénatus-consulte du 16 thermidor an X, l'assemblée de canton désignait deux citoyens sur lesquels le premier consul choisissait le juge de paix du canton. Les juges de paix et leurs suppléants sont nommés pour dix ans. Ils jugent dans leur canton divers objets, les uns en dernier ressort, les autres à la charge d'appel. Les affaires dont la décision n'appartient ni à eux, ni aux tribunaux de commerce, sont, avant d'aller au tribunal civil, portées immédiatement devant le juge de paix pour la conciliation des parties. — *Juge auditeur*, celui qui assiste soit à la cour royale, soit au tribunal de première instance.—*Juge commissaire*, celui qui est désigné par le tribunal pour présider à certains actes et en faire son rapport. — *Juge délégué*, celui qui est commis pour connaître d'une affaire particulière.—*Grand-juge*, titre donné sous l'empire au ministre de la justice. — *Juge d'instruction*, magistrat chargé de tout ce qui concerne la recherche des crimes et délits.—*Juge suppléant*, celui qui ne siége qu'en cas d'absence d'un *juge* titulaire.—*Juge naturel*, celui que la loi assigne à un accusé, suivant la qualité ou l'espèce de la cause.— *Juge ordinaire*, celui à qui appartient naturellement la connaissance des affaires civiles ou criminelles. — *Juges royaux*, anciennement, ceux qui ne rendaient la justice qu'au nom du roi, à la différence des *juges seigneuriaux*, qui ne la rendaient qu'au nom de leurs seigneurs respectifs. — *Juge maje*, et non pas *mage*, titre donné anciennement, dans certaines provinces méridionales, au lieutenant du sénéchal. — *Juge botté*, *juge* d'autrefois sans aucun grade.

JUGÉ, subst. mas. (*jujé*), se dit d'un *jugement* : *le bien, le mal jugé*.

JUGÉ, E, part. pass. de *juger*, et adj. — *Chose jugée*, point de contestation *jugé* définitivement par un tribunal qui a porté sentence.

JUGE DE PAIX, subst. mas. (*jujedepè*).—Au plur., des *juges de paix*. Voy. JUGE.

JUGEABLE, adj. des deux genres (*jujable*), qui peut être mis en *jugement*. (Mirabeau.)

*JUGEMENT, subst. mas. (*jujeman*) (en lat. *judicium*), faculté de l'âme qui *juge* des choses. — Décision prononcée en justice. — Avis, opinion — Approbation ou condamnation en fait de morale : *jugement charitable, téméraire*, etc.—*Jugement* se prend aussi quelquefois pour justice en général, comme quand on dit qu'*un homme est en jugement*; *ester en jugement*. — Les chrétiens appellent *jugement dernier*, le jugement par lequel Dieu jugera les vivants et les morts. On dit aussi en ce sens, *le jugement*; *au jour du jugement*; *le jugement universel*. Ils appellent *jugement particulier*, le jugement par lequel Dieu juge les âmes aussitôt après la mort.—On a appelé *jugement de Dieu*, les épreuves extraordinaires qui se faisaient en justice, relativement aux crimes secrets; ces sortes de *jugements* avaient lieu par les armes et par le duel, par l'attouchement du fer chaud, par l'eau chaude ou l'eau froide; dans la croyance que Dieu ferait plutôt un miracle que de laisser périr l'innocence ou confondre la vérité. — JUGEMENT, SENS. (*Syn.*) Le *sens* est la raison qui éclaire; le *jugement* est la raison qui détermine. Le *sens* n'est pas décidé, déterminé, fixe et ferme comme le *jugement*. *A mon sens* marque une sorte d'instinct, de goût, de penchant; une idée, une opinion légère, un avis qui n'est pas raisonné et décidé.—La droiture ou la rectitude de l'esprit suffit au *sens*; il faut encore, pour le *jugement*, la droiture de l'âme. La passion qui n'est pas assez forte pour vous ôter le *sens* est assez maligne pour corrompre votre *jugement*; elle met en contradiction le *sens* qui voit bien les choses, avec le *jugement* qui obéit à la volonté pervertie. — Celui qui n'a point de *sens* est bête ou imbécille; celui qui n'a point de *jugement* est fou, extravagant. La raison manque à celui-ci, l'entendement à celui-là. Sans *jugement*, on peut avoir de l'esprit, même du brillant; sans aucun *sens*, on n'en a pas, même du plus commun. — Le *sens* fait l'homme sensé; le *jugement*, l'homme judicieux. L'homme *sensé* a de la rectitude, du discernement, de la sagesse dans l'esprit; l'homme *judicieux* a de plus de la réflexion, de la critique, de la profondeur. On écoute l'homme *sensé*, on consulte l'homme *judicieux*. Le premier obtient de la considération; le second, de la confiance. — Il faut qu'un écrivain soit *sensé*, qu'il écrive *sensément*, c'est-à-dire avec sagesse, avec retenue, avec égalité, sans prétention, sans affectation, sans écarts; il faut qu'un auteur soit *judicieux*, qu'il ait l'esprit philosophique, c'est-à-dire qu'il pense mûrement, qu'il réfléchisse profondément, qu'il discute sagement, qu'il prononce modestement, qu'il coordonne ses pensées et son discours méthodiquement.— Le *sens* regarde particulièrement la conduite, les affaires, les objets usuels; le *jugement* embrasse tous les objets de raisonnement. Voy. DISCERNEMENT.

JUGEOLINE, subst. fém. (*jujoline*), t. de bot., digitale des Indes; sésame d'Orient. On dit aussi *jugoline*.

JUGER, v. act. (*jujé*) (en lat. *judicare*), rendre à chacun la *justice* qui lui est due : *Dieu viendra juger les vivants et les morts*. — Décider en justice : *juger un procès*; *on me jugera demain*. — Décider comme arbitre : *juger un coup au jeu*, ou neut. et fam., *juger des coups*. Voy. DÉCIDER.—Neut. décider en *justice*, dans le même sens que l'actif : *juger en dernier ressort*, *en connaissance de cause*, etc. — Décider du défaut ou de la perfection de... *Juger mal d'une chose comme un aveugle des couleurs*; et en matière de mœurs : *juger mal de son prochain*.—Faire usage de son jugement. — Conjecturer. — Être d'opinion, du sentiment que...—Se figurer, comprendre.—SE JUGER, v. pron., s'apprécier.

JUGÈRE, subst. fém. (*jujère*), ancienne mesure de terre d'un demi-arpent.

*JUGERIE, subst. fém (*jujeri*), charge, fonction de *juge*. Hors d'usage. Il se dit en mauvaise part.

JUGEUR, subst. mas., JUGEUSE, subst. fém. (*jujeur*, *jeuze*), celui, celle qui *juge* de quelque chose. Mot employé par *Beaumarchais* dans ses *Mémoires contre Goësman* : *jugeurs aussi légers que tranchants*. Il ne pourrait être conservé que dans le style familier et satirique.—Autrefois, dans les parlements, conseiller aux enquêtes, qui *jugeait* les procès dont la décision dépendait d'enquêtes ou d'autres preuves littérales. Les conseillers *jugeurs* ont été distingués des conseillers *rapporteurs*, jusqu'à l'ordonnance de Philippe de Valois, de 1344, qui, en incorporant les premiers avec les seconds, abolit cette distinction.

*JUGLANDÉES, subst. fém. plur. (*juguelandé*), t. de bot., famille de plantes térébinthacées qui a pour type le genre noyer.

JUGO-CONCHIEN, subst. et adj. mas. (*juguokonchiein*), t. d'anat., se dit du muscle sous-cutané, qui va de la région *jugale* à la conque de l'oreille

JUGO-MAXILLAIRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*juguômakcilelère*), t. d'anat., se dit, selon quelques anatomistes, du masséter et de la veine qui en est voisine.

JUGO-SCUTIEN, subst. et adj. mas. (*juguo cekutiein*), t. d'anat.; se dit du muscle qui va de l'arcade zygomatique au bord du cartilage de l'oreille.

JUGOLINE, subst. fém. Voy. JUGEOLINE.

JUGULAIRE, adj. des deux genres (*jugulère*) (en lat. *jugularis*, fait de *jugulum*, gorge, gosier), qui appartient à la gorge : *glandes jugulaires*. —T. d'hist. nat. : *poissons jugulaires*, sous-ordre de poissons osseux, holobranches, dont le caractère est d'avoir des nageoires ventrales situées sous la *gorge*. — Subst. fém., la veine *jugulaire* : *saigner à la jugulaire*.— Mentonnière d'un casque, d'un shako, etc., elle est ordinairement en cuir, et recouverte de métal.

JUGULATEUR, subst. mas. (*jugulateur*), égorgeur. (*Pagès*.) Presque inusité.

JUGULÉ, E, part. pass. de *juguler*.

*JUGULER, v. act. (*jugulé*) (en lat. *jugulare*), égorger, étrangler. — Fig. et fam., pressurer, enlever tout l'argent. Inusité.

JUGULES, subst. mas. plur. (*Jugule*), t. d'astron., nom par lequel on désigne les trois étoiles du baudrier d'Orion, ainsi que les deux étoiles qui sont à la poitrine du Cancer.

JUGURES, subst. mas. plur. (*jugure*), sectaires tartares.

JUHLE, subst. mas. (*Jule*), myth., nom d'esprits aériens auxquels croient les Japons.

*JUHONS, subst. mas. plur. (*ju-on*), anciens habitants d'une partie de l'Allemagne.

JUIBAS, subst. fém. plur. (*ju-ibâ*), myth., nom des prêtresses ou devineresses de l'île de Formose.

*JUIF, subst. et adj. mas., au fém. JUIVE (*juif*, *juive*) (en lat. *Judæus*), celui qui est né *juif* ou qui professe le judaïsme. Le féminin, *juive*, s'écrivait et se prononçait autrefois *juifve*. — Fig. et fam., homme qui prête à usure ou qui vend exorbitamment cher.—*Être riche comme un juif*, très-riche. — *C'est le juif errant*, se dit d'un homme qui va sans cesse de côté et d'autre. — T. d'hist. nat., sorte de poisson.

*JUILLET, subst. mas. (*jui-iète*) (en latin *julius*, nom qui lui fut donné par *Antoine*, en l'honneur de *Jules-César*, né dans ce mois. On l'appelait précédemment *quintilis*, parce qu'il était le cinquième, *quintus*, mois de l'année dans le calendrier de Romulus), septième mois de l'année.—On a appelé *révolution de juillet* celle qui a eu lieu en 1830, pour la distinguer de la grande révolution de 1789.

*JUIN, subst. mas. (*juein*) (du lat. *junius*, fait ou des jeunes gens, *juniores*, comme le mois de mai tirait son nom des vieillards, *majores*; ou plutôt de la déesse *Junon*, en l'honneur de qui les Romains célébraient une fête le premier jour de ce mois, ce qui l'a fait appeler, par quelques peuples du Latium, *junonius*, *junonialis*), sixième mois de l'année.

JUITZ, subst. mas. plur. (*juitze*), partisans orthodoxes du sintoïsme.

JUIVE, subst. et adj. fém. Voy. JUIF.

JUIVÉ, E, part. pass. de *juiver*.

JUIVER, v. act. (*juivé*), commettre une action usuraire envers quelqu'un; tromper dans un marché. Fort peu usité.

JUIVERIE, subst. fém. (*juiveri*), quartier d'une ville où demeurent les *juifs*. — Achat ou vente usuraire : *c'est une vraie juiverie*.

JUJUBE, subst. fém. (*jujube*), fruit du *jujubier*.

JUJUBIER, subst. mas. (*jujubié*), t. de bot., grand arbrisseau originaire d'Arabie, qui a les caractères du nerprun, et dont le fruit, nommé *jujube*, est une baie.

JUK, subst. mas. Voy. JUX.

JUKHNEH, subst. mas. (*jukné*), oiseau fabuleux qui, selon les rabbins, est destiné à former le repas des élus.

*JUKIAUX, subst. mas. plur. (*jukiô*), sectaires chinois du quinzième siècle.

JULE ou JULES, subst. mas. (*jule*), monnaie de Rome qui vaut cinq à six sous. Voy. IULE.

JULEP, subst. mas. (*julèpe*) (du persan *djoulab*), sorte de potion médicinale composée avec des eaux distillées, des sirops, etc.

***JULIEN**, adj. mas., au fém. **JULIENNE** (*juli-ein, liène*) : *calendrier julien; ère julienne*, celle qui a pour époque la réformation du calendrier romain par *Jules-César*; elle précède de quarante-cinq ans notre ère vulgaire.—*Année julienne*, de 365 jours un quart environ, fixée par *Jules-César*. L'*Académie* ne donne pas le mas. de ce mot.

JULIEN (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinjuliein*), village de France, chef-lieu de canton, arrondissement de Lons-le-Saulnier, département du Jura.

JULIEN (SAINT-), subst. mas. (*ceinjuli-ein*), t. de jard., sorte de prune.

JULIENNE, subst. fém. (*juliène*), t. de bot., plante bisannuelle à fleurs odorantes et crucifores. — Espèce de potage aux légumes. — Adj. fém. Voy. JULIEN.

JULIENS, subst. mas. plur. (*juliein*), prêtres romains qui formaient l'un des trois collèges des Luperces.

JUMALA, subst. propre fém. (*jumala*), myth., ancienne idole des Finlandais.

JUMARAS, subst. mas. (*jumara*), taffetas des Indes à fleurs d'or et de soie. Il y en a de brodés.

***JUMART** ou **GÉMART**, subst. et adj. mas. (*jumar*) (du lat. barbare *gemardus*, fait de *gemellus*, dérivé lui-même de *geminus*, double, de deux natures; *animal né d'animaux de deux espèces*. Ménage.), t. d'hist. nat., animal engendré d'un taureau et d'une ânesse, ou d'un taureau et d'une jument, ou d'un cheval et d'une vache, ou enfin d'un âne et d'une vache.

JUMEAU, subst. et adj. mas., au fém. **JUMELLE** (*jumô, jumèle*) (en lat. *geminus* ou *gemellus*), un des deux enfants mâles nés d'une même couche. — Adjectivement : *deux frères jumeaux; sa sœur jumelle*. — On dit également, en parlant de deux fruits joints ensemble : *abricots jumeaux, cerises jumelles*.—*Lits jumeaux*, égaux et parallèles. — *Muscles jumeaux*, muscles pairs, accolés l'un à l'autre. — Au plur., en anatomie, deux petits muscles qui concourent au mouvement de la cuisse. — En chimie, deux alambics d'une seule pièce, dont l'un sert de récipient à l'autre.— T. d'astron. Voy. GÉMEAUX. — Au plur., t. de bot., famille de champignons du genre des agarics.

JUMELÉ, E, part. pass. de *jumeler*, et adj. — — On le dit, en terme de blason, d'un sautoir, d'un chevron, et de toute pièce formée de deux *jumelles*.

JUMELER, v. act. (*jumelé*), fortifier, soutenir quelque chose avec des *jumelles*. — SE JUMELER, v. pron.

***JUMELLE**, adj. et subst. fém. (*jumèle*), au plur., t. de mar., 1° longues pièces de bois dont on se sert pour fortifier des mâts ou des vergues trop faibles, qui plient trop ou qui éclatent; 2° pièces de bois dont on compose les bas mâts des grands vaisseaux, en les appliquant à caillebottis sur la mèche de chaque mât. — Les deux principales pièces qui forment le dessus d'un banc ou établi de tourneur. —Les deux plus longues pièces d'une presse d'imprimerie, qui sont placées perpendiculairement, et qui portent les sommiers.—Les deux montants du corps du balancier à frapper les monnaies. — Pièces de bois qui entrent dans la composition d'un pressoir.—En terme d'artificier, deux fusées adossées sur une baguette commune. — Dans le blason, on appelle *jumelle* une fasce formée de deux burèles. — On donnait autrefois le même nom à une pièce d'artillerie composée de deux canons qui, séparés l'un de l'autre par le haut, se réunissaient au milieu, vers la ceinture ou ornement de volée. Elle avait été inventée par un fondeur de Lyon.—On a aussi donné ce nom à des voitures extrêmement légères. Voy. JUMEAU.

***JUMENT**, subst. fém. (*juman*) (en latin *jumentum*, qui signifie en général une bête de somme, fait de *juvare*, aider, à cause des secours que les hommes en retirent; ou de *jungere*, joindre, parce qu'on accouple ordinairement ces animaux pour tirer la charrue, un char, etc.), la femelle du cheval, cavale.—On appelle *jument poulinière*, celle qui est destinée à porter des poulins ou qui en a eu déjà; on l'appelle aussi *jument de haras*; *jument pleine*, celle qui a un poulain dans le ventre; *jument vide*, celle qui n'a pas été remplie par l'étalon. — Ancienne machine pour fabriquer et marquer en même temps la monnaie.

JUMPERS, subst. mas. plur. (*jonpère*), nom donné à des convulsionnaires du pays de Galles.

JUNCAGO, subst. mas. (*jonkaguo*), t. de bot., plante qui croît dans les marais; elle tient du gramen et du *jonc*.

JUNCAIRE, subst. fém. (*jonkère*), t. de bot. Voy. JONCAIRE.

JUNCELLUS, subst. mas. (*joncèleluce*) (diminutif du mot latin *juncus*, jonc), t. de bot.; on a désigné sous ce nom le *scirpe nageant*, quelques autres espèces de *scirpes*, de *choins*, et une espèce de *kilingie*.

JUNGERMANNE, subst. fém. (*jonjèremane*), t. de bot., plante cryptogame. Voyez JONGERMANNE.

JUNGHILD, subst. mas. (*jonguilede*), t. d'hist. nat., ibis des bords du Gange.

JUNGIE, subst. fem. (*jonji*), t. de bot. Voyez JONGIE.

JUNIA, subst. mas. (*junia*), espèce de raisin précoce.

***JUNIEN** (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinjunieìn*), ville de France, chef-lieu de canton, arrondissement de Rochechouart, dep. de la Haute-Vienne.

***JUNIPÈRE**, subst. mas. (*junipère*), t. de bot., arbre à encens d'Arabie.

JUNIPERUS, subst. mas. (*junipéruce*), t. de bot., nom latin adopté en français pour désigner le genévrier, parce qu'il engendre de nouveaux fruits pendant que les autres mûrissent.

***JUNON**, subst. propre fem. (*junon*) (du lat. *juvans*, qui aide, qui vient au secours, parce que entre autres attributions, *Junon* présidait aux accouchements), dans l'ancienne mythologie, déesse, fille de Saturne et de Rhée, sœur et femme de Jupiter. Son frère se métamorphosa en coucou pour la tromper; mais elle le reconnut, et ne voulut l'écouter qu'à condition qu'il l'épouserait. Aussitôt qu'ils furent mariés, elle devint si jalouse, qu'elle l'épiait continuellement, ne cessant de persécuter ses concubines, et même les enfants qu'il en avait eus. Elle suscita une infinité de traverses à Hercule et à plusieurs autres; mais, voyant que Jupiter ne l'écoutait pas, elle se retira à Samos, où elle demeura long-temps. Jupiter, pour la faire revenir, fit conduire un char, sur lequel il habilla magnifiquement une statue de bois, et faisait crier que c'était Platée, fille d'Asope, qu'il allait épouser. *Junon*, ayant ouï ces cris, sortit en fureur et alla briser la statue; mais lorsqu'elle eut connu la ruse de Jupiter, elle en rit, et se raccommoda avec lui. Après la défaite des dieux auxquels elle s'était jointe dans leur révolte, Jupiter la suspendit en l'air, et, par le moyen d'une paire de mules d'aimant, que Vulcain inventa pour se venger de ce qu'elle l'avait mis au monde tout contrefait, il lui attacha sous les pieds deux enclumes, après lui avoir lié les mains derrière le dos avec une chaîne d'or. Les dieux, n'ayant pu la délier, furent obligés d'avoir recours à Vulcain, qui le fit à condition qu'on lui donnerait Vénus en mariage. *Junon* avait un orgueil insupportable. Elle ne put jamais pardonner à Pâris de ne lui avoir pas donné la pomme d'or sur le mont Ida, lorsqu'elle disputa de beauté avec Vénus et Pallas : elle se déclara dès ce moment l'ennemie irréconciliable des Troyens, et poursuivit sa vengeance jusque sur Enée. Ce prince étant sur ses vaisseaux pour aller s'établir en Italie, elle alla trouver Eole, et lui promit Déiopée, la plus belle de ses nymphes, s'il voulait le faire périr avec sa flotte. *Junon*, toujours attentive aux démarches de Jupiter, confia la vache Io à Argus, que Mercure endormit et tua; mais elle le métamorphosa en paon, et prit cet oiseau sous sa protection. Ayant appris que Jupiter avait mis au monde Pallas sans elle, et qu'il l'avait fait sortir de son cerveau, pour se venger elle donna toute seule aussi la naissance à Mars. Elle présidait aux mariages et aux accouchements. Elle avait plusieurs noms, selon les raisons pour lesquelles on lui faisait des sacrifices. Les poètes la représentent sur un char traîné par des paons, avec un de ces oiseaux auprès d'elle. —En astronomie, nouvelle planète découverte par *Harding*, à Lilienthal, le 1^er^ septembre 1803. Elle est, par rapport à la terre, placée, dans le ciel, entre Vesta et Cérès. La durée de sa révolution est d'environ quatre ans, quatre mois et onze jours.

***JUNONALES** ou **JUNONIES**, subst. fém. plur. (*junonale, noni*), fêtes instituées par les anciens Romains en l'honneur de *Junon*, à l'occasion de certains prodiges arrivés en Italie.

JUNONICOLE, subst. des deux genres (*junonikole*), myth., qui adore *Junon*. Inusité.

JUNONIES, subst. fém. plur. Voyez JUNONALES.

***JUNONIGÈNE**, adj. fém. (*junonijène*), myth., surnom de Vulcain, comme ayant reçu le jour de Junon.

JUNONIUM, subst. mas. (*junoniome*), t. d'hist. nat., métal nouvellement découvert dans les mines de Styrie.

JUNONIUS, subst. propre mas. (*junoniuce*), myth., surnom de Janus, qui, comme Jupiter et Junon, présidait au commencement de tous les mois.

***JUNTE**, subst. fém. (*jonte*) (de l'espagnol *junta*, fait, dans la même signification, du verbe *juntar*, joindre, unir, assembler); en Espagne, 1° assemblée d'un certain nombre de personnes que le roi choisit pour les consulter sur des affaires importantes; 2° conseil du même genre, établi après la mort du roi pour veiller aux affaires du gouvernement.—En Portugal, compagnie chargée de quelque administration.

***JUPIN**, subst. propre mas. (*jupein*). Voy. JUPITER.

JUPE, subst. fém. (*jupe*) (de l'allemand *gippe*, jupon. *Ménage*.); ou de l'arabe *djoubbah*, sorte de tunique dont les Espagnols ont fait, avec l'article, *al juba*, qui a à peu près la même signification), partie de l'habillement des femmes, qui descend depuis la ceinture jusqu'aux pieds.

***JUPITER**, subst. propre mas. (*jupitère*) (du lat. *juvans pater*), dans l'ancienne mythologie, le plus puissant des dieux, fils de Saturne et de Rhée. Aussitôt que Rhée accouchait, Saturne dévorait tous les enfants mâles qu'elle mettait au monde. Titan lui avait cédé son droit d'aînesse sous cette condition, espérant par-là que lui ou ses enfants y rentreraient dans la suite. *Jupiter* étant né avec Junon, Rhée voulut le soustraire à la cruauté de Saturne; ce qu'elle fit en lui présentant Junon, et au lieu de *Jupiter* une pierre emmaillotée, qu'il dévora sur-le-champ. Elle donna *Jupiter* à élever aux Curètes ou Corybantes, nommés aussi Idéens et Dactyles, qui, par une espèce de danse à certaines mesures, empêchaient que les cris de l'enfant ne parvinssent jusqu'aux oreilles de son père. Ils l'emportèrent dans la Crète, où il fut allaité par la chèvre Amalthée. Dès qu'il fut grand, on lui apprit sa naissance, et il fit savoir à Saturne qu'il eût à le recevoir comme son héritier. Titan, ignorant la tromperie, regarda Saturne comme un fourbe, le chassa du ciel et le fit prisonnier. *Jupiter* commença dès-lors à donner des marques de sa puissance; il attaqua Titan, délivra son père, et le remit sur le trône. Mais Saturne ayant appris du Destin que *Jupiter* était né pour commander à tout l'univers, chercha tous les moyens pour perdre son fils, qui prit les armes contre lui, le chassa du ciel, et le contraignit d'aller se cacher dans le Latium. *Jupiter* s'empara du trône de son père, et en peu de temps se vit maître du ciel et de la terre. Ce fut alors qu'il épousa Junon sa sœur, et qu'il partagea la succession de son père avec ses frères. Il se réserva le ciel, et donna l'empire des eaux à Neptune, et celui des enfers à Pluton, lesquels, avec Junon, Pallas et les autres dieux, essayèrent bientôt après de se soustraire à sa domination; mais il les défit et les contraignit de se sauver en Egypte, où ils prirent diverses formes. Il les poursuivit sous la figure d'un bélier, et fit enfin la paix avec eux. Lorsqu'il se croyait tranquille, les géants, enfants de Titan, voulant rentrer dans leurs droits, entassèrent plusieurs montagnes les unes sur les autres pour escalader le ciel, et pour l'en chasser. *Jupiter*, qui s'était rendu maître du tonnerre, les foudroya, et les écrasa sous ces mêmes montagnes. Après cette victoire, il ne songea plus qu'à ses plaisirs, et eut une infinité de concubines. Il se métamorphosait de toutes manières pour les tromper, tantôt en satyre pour surprendre Antiope, tantôt en pluie d'or pour pénétrer jusqu'à Danaé, enfermée dans une tour d'airain. Ne pouvant sous la figure humaine séduire Europe, fille d'Agénor, il se métamorphosa en taureau, et cette princesse s'étant mise sur son dos, il prit la fuite, l'enleva ainsi et passa la mer à la nage. Il prit la figure d'un cygne pour tromper Léda, femme de Tyndare, qui accoucha de deux œufs, d'où sortirent Castor et Pollux, Hélène et Clytemnestre. Il prit aussi la figure de Diane pour abuser Caliste. enfin il se métamorphosa en aigle pour enlever Ganimède, fils de Tros, et le porta au ciel, où il se fit verser le nectar par lui à la place d'Hébé. Telles sont les idées qu'avaient les païens de la divinité principale qu'ils adoraient. Ils regardaient *Jupiter* comme le maître absolu de tout, et le représentaient la foudre à la main, porté sur un aigle, oiseau qu'il prenait sous sa protec-

tion. Le chêne lui était consacré, parce qu'à l'exemple de Saturne, il apprit aux hommes à se nourrir de glands. On lui éleva des temples superbes par tout l'univers. On lui donna des surnoms suivant les lieux où il avait des autels. Les Égyptiens le nommaient *Jupiter*-Ammon, et l'adoraient sous la figure d'un belier : mais son principal surnom était Olympien, parce qu'on s'imaginait qu'il demeurait avec toute sa cour sur le sommet du mont Olympe. On prétend que Varron avait compté jusqu'à trois cents *Jupiter*, dont les auteurs de l'antiquité, et surtout les poëtes, ont réuni tous les traits pour n'en faire qu'un seul. Les poëtes satiriques ont dit souvent *Jupin* pour *Jupiter*.— En astron., une des planètes placée dans le ciel, par rapport à la terre, entre Pallas et Saturne. Elle est recommandable par son éclat, et parcourt son orbite dans l'espace d'environ onze ans, dix mois, dix-sept jours. — En t. de chim., étain.

JUPON, subst. mas. (*jupon*), sorte de *jupe* de dessous.

*JURA, subst. propre mas. (*jura*), département de la France tirant son nom de la chaîne de montagnes qui le couvre au sud-est.

JURABLE, adj. des deux genres (*jurable*), chose pour laquelle était dû le serment de fidélité.

JURABLETÉ, subst. fém. (*jurablete*), droit d'exiger le serment de fidélité. (*Boiste.*) Il est vieux et même tout-à-fait hors d'usage.

JURADE, subst. fém. (*jurade*), charge, fonction qui emportait le serment. Hors d'usage.

JURANDE, subst. fém. (*jurande*), autrefois, charge de *juré* de quelque communauté, de quelque métier.—Les corps des *jurés* marchands.

*JURAT, subst. mas. (*jura*) ; on appelait ainsi autrefois à Bordeaux, les consuls et les échevins.

JURATEUR, subst. mas. (*jurateur*), se disait, chez les anciens Romains, de certains officiers municipaux.

JURATOIRE, adj. des deux genres (*juratoare*) : *caution juratoire*, serment qu'on fait en justice de représenter sa personne ou de rapporter quelque chose dont on est chargé.

*JURÉ, subst. mas. (*juré*) (en latin *juratus*, qui a *juré*, prête serment), officier de quelques communautés de marchands, d'artisans, ainsi nommé du serment qu'il prête. — T. de jur spr., membre d'une commission nommée *juri*, chargé avec plusieurs autres de constater l'existence d'un délit dénoncé, et de déclarer s'il y a lieu à accusation contre un prévenu, ce qu'on appelle *juré d'accusation* ; ou de déclarer si la personne prévenue du crime en est véritablement coupable, ce qu'on appelle *juré de jugement*.

JURÉ, E, part. pass. de *jurer*, et adj., assuré avec serment.— Déclaré irréconciliable : *ennemi juré*.—Qui a fait les serments requis pour la maîtrise : *écrivain juré*. — On appelait *écolier juré*, celui qui avait fait ses études de philosophie dans une université, et qui en avait le certificat du recteur, pour être reçu ensuite maître ès-arts.

JURÉ-CRIEUR, subst. mas. (*jurekri-eur*), officier public qui publie les ventes.—Au plur., des *jurés-crieurs*.

*JUREMENT, subst. mas. (*jureman*), serment fait en justice. Il est peu usité en ce sens.—Blasphème, imprécation.

*JURER, v. act. (*juré*) (en latin *jurare*, fait de *jus*, gén. *juris*, droit), affirmer par serment : *jurer par son Dieu, par sa foi que*...—Confirmer, ratifier par serment : *jurer la paix, l'alliance*.— Promettre fortement sans jurer : *jurer une amitié éternelle*.— Former une forte résolution : *jurer la mort, la perte, la ruine de*...—Neut., il se dit dans le premier sens de l'actif : *jurer sur le saint Évangile* ; *jurer devant le juge*.—*Jurer sur l'honneur*, l'engager.—Faire des serments sans nécessité : *il jure à tout propos*.— *Il ne faut jurer de rien*, il ne faut jamais répondre de ce qui nous arrivera.—Fig., 1° en parlant des couleurs, des manières, etc., ne pas s'accorder : *le vert jure avec le bleu* ; 2° en parlant des instruments, et surtout de ceux à cordes, rendre un son aigre :

> . . . Un violon faux qui *jure* sous l'archet.
> (BOILEAU. *sat.* III.)

—**SE JURER**, v. pron., se promettre par serment : *se jurer amitié*.

*JUREUR, subst. mas. (*jureur*), qui *jure* beaucoup par mauvaise habitude ou par emportement.

*JURI, ou JURY ; l'*Académie* semble préférer le dernier ; subst. mas. (*juri*), mot anglais adopté en France pour désigner une commission de simples citoyens connus et domiciliés, appelés dans les affaires criminelles.—On appelle *juri d'accusation*, celui qui déclarait si l'accusation devait être admise ou rejetée. Il y avait dans chaque département autant de *juris d'accusation* que de tribunaux correctionnels. Ils ont été remplacés par une des chambres des cours royales, chargée spécialement de connaître des mises en accusation en matière criminelle, et qui, en cas d'admission, renvoie devant la cour d'assises pour le jugement. — On appelle *juri de jugement* ou simplement *juri*, celui qui prononce sur l'existence du délit et sur la part qu'y a eue l'accusé. Il y a dans chaque département un seul *juri de jugement*, composé de douze *jurés* au moins. (Constitution de 1791.)— *Juri d'instruction* ; c'était une commission de trois citoyens nommés par les administrations du département pour surveiller l'instruction publique. Il pouvait y avoir jusqu'à six de ces *juris* par département.—On a étendu le nom de *juri* aux commissions chargées d'admettre ou de prononcer dans les concours de peinture, de musique, etc.

JURIDICIANT, subst. mas. (*juridician*), qui rend ou fait rendre la justice.

JURIDICIÉ, E, adj. (*juridicié*), à qui l'on fait rendre la justice.

*JURIDICTION, subst. fém. (*juridikcion*) (en latin *jurisdictio, dictio juris*, formé de *jus dicere*, rendre la justice), pouvoir de celui qui a droit de *juger*.—Ressort, étendue du lieu où s'exerce ce pouvoir.—*Degrés de juridiction*, tribunaux pardevant lesquels une affaire peut être portée. — *Ce n'est point de ma juridiction*, de mon droit, de ma compétence. *Trévoux* et *Pothier* écrivent *jurisdiction*, orthographe plus conforme à l'étymologie.

*JURIDICTIONNEL, adj. mas., au fém. JURIDICTIONNELLE (*juridikcionèle*), qui a *juridiction*.

JURIDICTIONNELLE, adj. fém. Voy. JURIDICTIONNEL.

JURIDIQUE, adj. des deux genres (*juridike*) (en latin *juridicus*), qui est dans les formes de la *justice*.

JURIDIQUEMENT, adv. (*juridikeman*), d'une manière *juridique*.

JURISCONSULTE, subst. mas. (*juricekonçulcte*), (en lat. *jurisconsultus*, formé de *jus, juris*, droit, et de *consulere*, délibérer, discuter, examiner), celui qui fait profession du droit et qui donne des conseils. Voy. JURISTE.

JURISDICTION ne se dit plus pour JURIDICTION.

JURISPR, abréviation du mot *jurisprudence*.

*JURISPRUDENCE, subst. fém. (*juriceprudance*) (en latin *jurisprudentia*, composé de *juris*, génitif de *jus*, droit, et de *prudentia*, science, connaissance), science du droit tant public que privé, c'est-à-dire connaissance de tout ce qui est juste ou injuste.—On entend aussi par *jurisprudence*, les principes que l'on suit en matière de droit dans chaque pays ou dans chaque tribunal ; l'habitude où l'on est de juger de telle ou telle manière une question, et une suite de jugements uniformes sur une même question, qui forment un usage.—*Jurisprudence médicale*, connaissance des lois et des règlements concernant l'enseignement et la pratique de la médecine.

JURISTE, subst. mas. (*juricete*) (du lat. *jus*, gén. *juris*, droit), qui sait le droit ; docteur en droit. —JURISTE, JURISCONSULTE, LÉGISTE. (*Syn.*) Le *juriste* est celui qui fait profession de la science du droit ; le *légiste*, celui qui fait profession de la science de la loi ; le *jurisconsulte*, celui qui possède la science du droit dans tous ses rapports, l'art d'appliquer les lois, et celui d'éclaircir les difficultés et de décider les questions difficiles.

*JURITES, subst. fém. plur. (*jurite*), myth., divinités romaines qui présidaient aux serments.

JURON, subst. mas. (*juron*), façon particulière de *jurer*, comme *ventre-saint-gris !* Il se dit même de toute espèce de *jurement* : *lâcher un gros juron*.

JURTE ou **JURTI**, subst. mas. (*jurte, jurti*), nom des habitations des Tartares de la Sibérie.

JURY. Voy. JURI.

JUS, subst. mas. (*ju*) (du latin *jus*, *juris*, jus, bouillon, sauce, fait en ce sens de *juvare*, aider), suc qu'on tire par expression, coction, etc. : *jus de citron, d'herbe, de veau, etc.* — *Le jus de la vigne*, le vin. — *Jus de réglisse*, suc de la racine de réglisse.

JUSANT, subst. mas. (*juzan*), t. de mar., reflux de la marée.

JUSÉE, subst. fém. (*juzé*), liqueur acide, propre à tanner promptement les cuirs.

JUSQUE (*juceke*) (en latin *usque*), préposition qui marque certains termes de temps et de lieu au-delà desquels on ne passe point. On écrit aussi quelquefois *jusques*, surtout en poésie : *jusques à ce jour*, et principalement lorsqu'une voyelle suit. — *Jusqu'à ce que*, locution conjonctive qui demande le subjonctif : *jusqu'à ce qu'il soit arrivé*.

JUSQUIAME, subst. fém. (*jucekі-ame*) (en grec ὑοσκύαμος, formé de ὗς, cochon, et de κύαμος, fève, *fève de cochon*, parce que son fruit a la figure d'une fève, et que les sangliers ou les cochons qui en mangent courent le risque de périr s'ils ne boivent aussitôt et abondamment), t. de bot., plante d'une odeur forte et qui appesantit la tête.

JUSSIE, subst. fém. (*jucecі*), t. de bot., famille de plantes épilobiennes.

JUSSION, subst. fém. (*jucecion*) (du latin *jussio*, ordre, commandement), commandement que faisait le roi aux compagnies supérieures d'enregistrer quelque édit qu'elles avaient refusé, etc. : *lettres de jussion*.

JUSTAUCORPS, subst. mas. (*jucetôkor*), habit d'homme qui descend jusqu'aux genoux et qui serre le *corps*. — Mot peu en usage aujourd'hui.

JUSTE, subst. mas. (*jucete*) (en latin *justus*), homme de bien, vertueux, qui vit ou qui a vécu en observant exactement les devoirs de la religion et de la probité. — Ce qui est *juste* : *le juste et l'honnête*.—Autrefois, habillement de paysanne, ou de femme du peuple, *juste* à la taille et avec des basques très-courtes.

*JUSTE, adj. des deux genres (*jucete*) (en latin *justus*, fait de *jus*, gén. *juris*, droit), en parlant des personnes, qui juge ou qui agit selon l'équité. —Qui observe exactement les devoirs de la religion : *homme juste et craignant Dieu*.—Qui est en état de grace. — En parlant des choses, qui est conforme au droit, à la *justice*. — Qui a la *justesse* convenable : *juste mesure, voix juste ; réflexion, observation juste*. — En parlant d'une montre ; qui marque exactement les heures. — Quelquefois, plus court, plus étroit, moins pesant qu'il ne faut : *mon habit est trop juste*, etc.

JUSTE, adv. (*jucete*), avec *justesse* : *il parle juste*.—Précisément : *voilà tout juste ce que je cherchais*.—*Au juste*, adv. *justement* et précisément : *dites-moi au juste ce que cela me coûtera*.—*Comme de juste*, loc. adv. qui s'emploie à la place de : comme il est *juste* et raisonnable.— *Juste ciel !* sorte d'exclamation par laquelle on en appelle au *ciel*.

JUSTEMENT, adv. (*juceteman*), avec *justice*.— Précisément, à point nommé, avec raison.

JUSTE-MILIEU, subst. mas. (*jucetemilieu*), mot créé pour signifier le système de gouvernement qui a succédé à la révolution de juillet ; gouvernement conciliateur.—Partisan de cette forme de gouvernement : *un juste-milieu*.—Au plur., *des juste-milieu*, des personnes dont l'opinion est celle du *juste-milieu*.

*JUSTESSE, subst. fém. (*jucetèce*), précision exacte : *justesse de la voix, de l'oreille ; chanter avec justesse*. — On le dit également de l'esprit : *penser, parler, écrire avec justesse*.—Il se dit, au figuré, du langage, des pensées, de l'esprit, du goût et du sentiment. La *justesse de langage* consiste à s'expliquer en termes propres, choisis et liés ensemble, qui ne disent ni trop ni trop peu. La *justesse de la pensée* consiste dans la vérité et la parfaite convenance au sujet : *une pensée qui manque de justesse est fausse*. La *justesse de l'esprit* fait démêler le juste rapport que les choses ont ensemble. La *justesse de goût et de sentiment* fait sentir tout ce qu'il y a de fin et d'exact dans le tour, dans le choix d'une pensée et dans celui de l'expression.

*JUSTICE, subst. fém. (*jucetice*) (en latin *justitia*), vertu morale qui fait qu'on rend à chacun ce qui lui appartient ; équité : avec cette différence que l'objet propre de la *justice* est le respect de la propriété ; l'objet de l'*équité*, en général, est le respect de l'humanité. La *justice* laisse une grande inégalité entre les hommes ; l'*équité* travaille à la faire disparaître par une égalité de bonheur. (*Roubaud.*)—Bon droit ; raison.—Magistrats qui rendent la justice, qui jugent : *il ne faut pas se brouiller avec la justice*.—*Justice*, signifie aussi, le pouvoir de faire droit à chacun, ou l'exercice de ce pouvoir.—Il se prend aussi quelquefois dans le même sens qu'*ordre judiciaire*.— On dit qu'*on ne peut avoir justice d'un juge*, quand on ne peut l'obliger à rapporter une affaire, à la juger.—*Déni de justice*, refus qu'un juge fait de juger.— Exécution d'arrêt ou de sentence crimi-

nelle : *faire justice*.—Dans le langage de la religion, piété, vertu chrétienne : *marcher dans les voies de la justice*.—État de grace : *la justice originelle; persévérer dans la justice*.—*Haute justice*, qui connaissait de toutes les affaires civiles et criminelles, excepté des cas appelés royaux. — *Moyenne justice*, qui ne pouvait juger au criminel que les délits dont la peine n'excédait pas soixante-quinze sous d'amende.—*Basse justice*, qui ne connaissait que des droits dus aux seigneurs, des actions personnelles au civil jusqu'à soixante sous, et des délits dont l'amende n'excédait pas dix sous.—*Justice commutative*, celle qui concerne le commerce, les échanges et les ventes. (Du lat. *commutatio*, mutation, changement.)—*Justice distributive*, celle par laquelle les juges distribuent les récompenses.—*Faire justice*, punir corporellement.—*Faire justice de*..., punir, se venger.—*Se faire justice*, 1° se condamner quand on a tort; 2° se venger : *il ne faut pas se faire justice à soi-même*; 3° se payer de ses propres mains. —*Rendre la justice*, juger; faire la fonction de juge. — *Rendre justice à quelqu'un*, parler de lui, agir à son égard comme il le mérite. *Boileau* (Avertissement sur l'Epître IV) et *Racine* (Bajazet ; Mithridate) ont dit, en ce sens, *faire justice*. C'est une faute, ou du moins c'en serait une aujourd'hui. C'en est une autre dans *Fénelon* d'avoir dit (Télémaque, liv. XVIII) : *les dieux sont lents à faire justice, mais enfin ils la font*. Cette faute très-réelle, quoique très-commune, consiste en ce que *faire justice*, dans le premier membre de la phrase, est une expression indéterminée, et que *la*, dans le second, mis elliptiquement pour la *justice*, a, au contraire, une signification déterminée et particulière. *J.-J. Rousseau* n'a pas été plus correct, en disant (*Lettres écrites de la Montagne*) : *quand je n'aurai pas dix fois raison, ne me l'accordez pas une*. — Myth., autrement Thémis, divinité allégorique, fille de Jupiter et d'Astrée. Elle se retira avec sa mère dans le ciel, lorsque l'âge de fer eut succédé aux autres âges. On la représente sous la figure d'une jeune fille tenant d'une main une balance égale des deux côtés, et de l'autre une épée nue. On feint aussi qu'elle était assise sur une pierre carrée, prête à prescrire des peines pour le vice et des récompenses pour la vertu.

JUSTICIABLE, adj. des deux genres (*juceticiable*), soumis à la juridiction de quelque *juge*.

JUSTICIÉ, E, part. pass. de *justicier*.

JUSTICIEMENT, subst. mas. (*juceticiman*), exécution de justice. (*Boiste*.) Il est vieux et même hors d'usage.

***JUSTICIER**, subst. mas. (*juceticié*), qui aime à rendre *justice*.—Qui a droit de *justice*.—*Justicier d'Aragon*, autrefois chef et président des états d'*Aragon*. — Il est aussi adj. mas.; il signifiait, qui avait droit de *justice* : *seigneur justicier*.

JUSTICIER, v. act. (*juceticié*), punir corporellement, en exécution d'une sentence.—*Justicier un criminel*, lui faire souffrir le dernier supplice.—SE JUSTICIER, v. pron.

JUSTIFIABLE, adj. des deux genres (*jucetifiable*), qui peut être *justifié*.

JUSTIFIANT, E, adj. (*jucetifian, ante*), qui *justifie* : *la grace justifiante*.

JUSTIFICATEUR, subst. mas. (*jucetifikateur*), t. de fondeur de caractères, ouvrier qui *justifie les lettres*. — Instrument avec lequel on les *justifie*.

JUSTIFICATIF, adj. mas., au fém. **JUSTIFICATIVE** (*jucetifikatif, tive*), qui sert à montrer la vérité d'un fait allégué, la *justice* d'une prétention.

JUSTIFICATION, subst. fém. (*jucetifikâcion*) (en latin *justificatio*), défense qui montre qu'une personne n'est pas coupable. — Preuve faite et donnée de quelque chose : *la justification d'un fait*.—Retablissement d'un pecheur dans la grace. — En t. d'imprimerie, longueur déterminée que doivent avoir toutes les lignes d'un ouvrage.—Instrument de fondeurs de caractères qui sert à s'assurer si les lettres sont bien de hauteur entre elles.

JUSTIFICATIVE, adj. fém. Voy. JUSTIFICATIF.

JUSTIFIÉ, E, part. pass. de *justifier*.

JUSTIFIER, v. act. (*jucetifié*) (en latin *justificare*), montrer qu'on n'est point coupable; que telle chose n'est pas criminelle.—Déclarer innocent celui qui était accusé. — Prouver la bonté, la vérité d'une chose : *l'évènement a justifié ce conseil; justifier un fait*.—Au palais, on dit neutralement : *justifier du contraire, de l'emploi d'une somme*. — Dans le langage de la religion, donner la *justice* intérieure.—En t. d'imprimerie, assujétir précisément à une même longueur les lignes d'un ouvrage, en évitant qu'il y en ait de trop fortes ou de trop faibles.— SE JUSTIFIER, v. pron., prouver son innocence, la justice de ses actions : *se justifier d'une calomnie*.

JUSTIFIEUR, subst. mas. (*jucetifieur*), partie principale du coupoir des fondeurs en lettres.

JUSTINE, subst. fém. (*jucetine*), monnaie d'argent de Venise qui a cours pour onze livres, monnaie courante. (Six livres deux sous trois deniers tournois, ou six francs quatre centimes.)

JUTEUSE, adj. fém. Voy. JUTEUX.

JUTEUX, adj. mas., au fém. **JUTEUSE** (*juteu, teuze*), qui a beaucoup de *jus* : *melon juteux, pêche juteuse*.

***JUTURNE**, subst. propre fém. (*juturne*), myth., déesse qui, chez les Romains, était surtout révérée par les femmes et par les filles.

JUUL ou **JOL**, subst. mas. (*ju-ule, jole*), myth., fête que les peuples du Nord célébraient au solstice d'hiver.

JUVEIGNEUR, subst. mas. (*juvègnieur*), cadet apanagé dans l'ancienne coutume de Bretagne.

***JUVÉNALIE**, subst. fém. (*juvenali*), cérémonie des Romains, dans laquelle les jeunes hommes offraient à la déesse *Juventa* les premiers poils de leur barbe.

JUVÉNAUX, adj. mas. plur. (*juvénô*) (en latin *juvenalia*, fait de *juventus*, jeunesse), t. d'antiq. : *jeux juvénaux*, jeux mêlés d'exercices et de danses, institués par Néron en l'honneur de la *jeunesse*, lorsqu'il se fit faire la barbe pour la première fois. On les nomma ensuite *jeux néroniens*.

***JUVÉNIL**, E, adj. (*juvénile*) (en lat. *juvenilis*), qui a rapport à la jeunesse, qui appartient à la jeunesse : *forme juvénile*.

JUVENTA, **JUVENTAS** ou **JUVENTUS**, subst. propre fém. (*juveinta, veintâce, veintuce*), myth., déesse de la jeunesse ; elle présidait au temps de la vie depuis l'enfance jusqu'à l'âge viril. Voy. HÉBÉ, JEUNESSE.

JUVIGNY-SOUS-ANDAINE, subst. propre mas. (*juvigniçouzandène*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Domfront, dép. de l'Orne.

JUX ou **JUK**, subst. mas. (*jukce, juke*), monnaie de compte de Turquie.

JUXTA-POSÉ, E, adj. (*jukcetâpôzé*), t. de phys., se dit des parties unies à d'autres par *juxta-position*.

se *JUXTA-POSER, v. pron. (*cejukcetâpôzé*), t. de phys., on le dit des molécules qui se joignent successivement à d'autres.

JUXTA-POSITION, subst. fém. (*jukcetâpôzicion*) (du latin *juxta*, auprès, et *ponere*, poser, placer, action de *poser* auprès), t. de phys., manière dont les corps augmentent de volume par l'addition de la matière qui s'y ajoute extérieurement : *les minéraux croissent par juxta-position*.

JUZAM, subst. mas. (*juzame*), t. de médec. nom donné à l'éléphantiasis.

JWIDIÈS, subst. propre fém. (*jevidi-èce*), myth. nymphe des bois chez les anciens Scandinaves.

***K**, subst. mas. (prononcez *ke*, et non point *ka*, qui ne rend nullement le son naturel de cette lettre), onzième lettre de l'alphabet français, et la huitième des consonnes.—Cette lettre nous est étrangère; on pourrait la remplacer par le *c* avant *a, o, u*, ou par le *q* avant *e* et *i*. — On s'en servait autrefois en quelques mots, comme *kalende, kalendrier*. — On s'en sert encore en quelques noms propres, comme *Stockholm*, *Yorck*, etc., et en quelques mots tirés des langues étrangères. — On peut dire que *k*, inutile en latin, où il entre dans la composition d'une quinzaine de mots au plus, ne l'est pas davantage en français. — Cette lettre, en t. d'imprimerie, au bas d'une feuille, signifiait onze.— Autrefois on se servait du *k* au lieu du *c* dans les noms propres : *Carolus* s'écrivait *Karolus*. Cette orthographe se voit sur plusieurs de nos monnaies de Charles V, VI, VII et VIII, et sur quelques-unes de Charles IX.

KAA ou **KAHA**, subst. mas. (*ka-a*), t. de bot., espèce de curcuma de Ceylan.

***KAABA**, subst. propre mas. (*ka-aba*), bâtiment religieux très-vénéré chez les mahométans.

KAAL, subst. mas. (*ka-al*), espèce de pâte qu'on fait dans l'Inde avec la *barleria hystrix*. On dit aussi *kaat*.

KAARSAAK, subst. mas. (*ka-arça-ak*), t. d'hist. nat., oiseau du Groënland, dont le nom exprime le cri. On croit que c'est un grèbe. Les Groënlandais l'appellent aussi oiseau d'été, parce que son arrivée annonce la belle saison. Selon eux, il présage la pluie et le beau temps, suivant que le son de sa voix est rauque et rapide, ou doux et prolongé.

KAATE, subst. mas. (*ka-ate*), t. de bot., arbre de l'Inde dont la pulpe entre dans la composition des pastilles de bétel.

KAATIF-SCHÉRIF, subst. mas. (*ka-atifchérif*), cachet du grand-seigneur.

KAAVA ou **KAVA**, subst. mas. (*ka-ava*), boisson enivrante que font les sauvages des îles des Amis.

KAAWY, subst. mas. (*ka-avi*), boisson du Brésil faite avec du maïs cuit.

KABAK, subst. mas. (*kabak*), en Moscovie, lieu public où l'on vend du vin, de la bière, du tabac, etc.

KABANI, subst. mas. (*kabani*), t. d'hist. moderne, dans le Levant, homme public dont les fonctions répondent à celles de notaire parmi nous.

KABASCHIR, subst. mas. (*kabachire*), t. de relat., chef de canton sur la côte des Esclaves.

KABASSOU, subst. mas. (*kabaçou*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne à la Guyane française au tatou à douze branches. On dit aussi *kabasson*.

KABAYLES, subst. mas. plur. Voy. **COBAILLES**.

KABBADE, subst. mas. (*kabade*), habit militaire des Grecs modernes.

***KABELJAW**, subst. mas. (*kabèlejô*), t. d'hist. nat., ancien nom de la morue ou cabillaud.

KABESKI, subst. mas. (*kabècekí*), monnaie d'argent de Perse.—Monnaie de cuivre du même pays, qui vaut environ six deniers tournois, ou deux centimes trente-huit quatre-vingt-unièmes.

KABILE, subst. mas. (*kabile*), tribu considérable du royaume d'Alger.

KABIN, subst. mas. (*kabein*), mariage contracté pour quelque temps, chez les mahométans et les Perses.

***KABOSCHIRS**, subst. mas. plur. (*kabochir*), nègres nobles de certains pays.

KACHIN, subst. mas. (*kachein*), t. d'hist. nat., espèce de coquille du Sénégal.

KACHO, subst. mas. (*kakô*), t. d'hist. nat., poisson du Kamschatka, qui a la tête longue et plate, le museau recourbé, et des dents semblables à des crocs de chien. Son dos est noir et son ventre blanc. On ignore à quel genre il appartient, mais il y a lieu de soupçonner que c'est un squale.

KAC-PIRE, subst. mas. (*kakepire*), t. de bot., arbuste du cap de Bonne-Espérance.

KACY, subst. mas. (*kaci*), t. de bot., arbre dont les nègres font des canots.

KADAR ou **KADARI**, subst. mas. (*kadar, dari*), secte de mahométans qui nient la prédestination.

KADELÉE, subst. fém. (*kadelé*), t. de bot., espèce de haricot de l'Inde.

KADEUN, subst. fém. (*kadeun*), t. de relat., femme ou plutôt esclave du grand-seigneur, qui est élevée au-dessus des simples odalisques, dont elle est comme la gouvernante. Les *kadeuns* sont, dans le sérail, au nombre de sept.

*__KADÉZADÉLITES__, subst. mas. plur. (*kadézadélite*), sectaires mahométans.

KADISH, subst. fém. (*kadiche*), prière juive.

KADOCHE, et non pas **CADOCHE**, subst. mas. (*kadoche*) (de l'hébreu *kadash*, sacré), grade transcendant de l'ancienne maçonnerie.

*__KADOLE__, subst. mas. (*kadole*), chez les anciens, ministres des prêtres dans les mystères.

KADOUKAIE, subst. fém. (*kadoukiè*), t. de bot., fruit des Indes.

KADRIS, subst. mas. (*kadrice*), espèce de moines turcs, qui vont tout nus, à l'exception des cuisses, et pratiquent de grandes austérités.

KADNA, subst. mas. (*kadena*), t. de bot., genre de plantes hédyotidées.

KAGENECKE, subst. fém. (*kajenèke*), t. de bot., genre de plantes.

*__KAGNE__, subst. fém. (*kagnie*), pâte que font les Italiens avec la plus belle farine du froment.

KAHINÇA, subst. mas. (*ka-einça*), t. de bot., plante médicinale.

KAHINCIQUE, subst. mas. (*ka-eincike*), t. de chim., acide extrait du *kahinça*.

KAHINCITE, subst. mas. (*ka-eincite*), médicament tiré du *kahinça*.

KAHIRIE, subst. fém. (*ka-iri*), t. de bot., plante semblable à l'étulie.

KAHOUANNE, subst. fém. (*ka-ouane*), t. d'hist. nat., tortue dont on emploie l'écaille dans les ouvrages de marquetterie.

KAIL, subst. mas. (*ka-ie*), t. de bot., espèce de chou d'Écosse.

KAIMAC ou **KAIME**, subst. mas. (*kémak, kème*), sorte de fromage fort recherché des anciens mahométans.

KAIR, subst. mas. (*ka-ir*), t. d'hist. nat., espèce de gade. — T. de bot., filaments du cocotier avec lesquels on fabrique d'excellentes cordes dans l'Inde.

KAISCHUPENANCK, subst. mas. (*kèchupenanke*), t. de bot., racine d'Amérique qui se mange cuite.

KAJOU, subst. mas. (*kajou*), t. d'hist. nat., espèce de singe de l'Amérique.

KAKAM, subst. mas. (*kakan*), t. de relation, chef des rabbins en Turquie.

KAKATOÈS ou **KAKATOUÈS**, subst. mas. (*kakatô-èce* ou *tou-èce*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux de l'ordre des silvains, espèce de perroquets qui ont sur la tête une huppe de plumes qu'ils peuvent redresser à volonté. Ce genre est divisé en deux sections : la première renferme les espèces qui ont les joues nues ; la seconde, celles qui les ont emplumées. Les *kakatoès* se distinguent encore par une huppe composée de plumes longues, étroites ou larges, rangées sur deux lignes, se couchant et se redressant au gré de l'oiseau. C'est parmi les espèces à joues emplumées que se trouvent celles qui ont le plumage blanc, le sommet de la tête ordinairement glabre, les ailes arrondies, et dont les pennes secondaires sont presque aussi longues que les primaires. D'autres ont les plumes du sommet de la tête longues et larges, et peuvent les relever à volonté, en forme de huppe. Ce sont de grandes espèces de la Nouvelle-Hollande, dont les ailes sont étroites, pointues, et à pennes secondaires beaucoup moins longues. Deux espèces du même continent se rapprochent des perroquets gris par leur ensemble.

KAKE, subst. fém. (*kake*), t. de bot., espèce de figue.

KAKERLAC, subst. mas. (*kakièrelak*), t. d'hist. nat., espèce d'insectes orthoptères, de la famille des anomides, et du genre des blattes, qu'on nomme aussi *ravet* et *canerelat*. Cette espèce, la plus grosse de son genre, se trouve en Amérique; mais on l'apporte souvent en Europe sur les vaisseaux. — Quelques-uns écrivent *kakkerlac*.

KAKERLAKE, subst. des deux genres (*kakièrelake*), nom particulier des albinos de l'île de Java.

KAKERLAQUISME, subst. mas. (*kakierelakiceme*), état des albinos.

KAKETAN, subst. mas. (*kaketan*), t. de bot., espèce de plante de la famille des liserons.

KAKI, subst. mas. (*kaki*), t. de bot., espèce de plaqueminier du Japon.

KAKIER, subst. mas. (*kakié*), t. de bot., arbre qui produit la *kake*.

KAKIOUDE, subst. fém. (*kaki-oude*), pastille parfumée des Indes.

KAKONGO, subst. mas. (*kakongo*), t. d'hist. nat., poisson délicat des rivières d'Afrique.

KALÂADÂR, subst. mas. (*kala-adar*, du mot arabe *kalaadar* ou mieux *qalâ adâr*, qui signifie maître, seigneur du château), t. de relation, officier supérieur qui, dans les villes de Perse et de l'Inde, commande le château.

KALAN, subst. mas. (*kalan*), t. d'hist. nat., espèce de coquille dont les anciens tiraient la couleur pourpre.

KALANCHÉE, subst. fém. (*kalanché*), t. de bot., genre de plantes succulentes.

*__KALATEUR__, subst. mas. (*kalateur*), héraut des prêtres romains.

KALAVEL, subst. mas. (*kalavèle*), t. de bot., plante de la famille des pistachiers.

KALÉDA, subst. propre mas. (*kaléda*), myth., dieu de la paix chez les anciens Slavons.

KALÉDIE, subst. fém. (*kalédi*), myth., fêtes en l'honneur du dieu *Kaléda*.

KALÉIDOSCOPE, subst. mas. (*kalé-idocekope*) (du grec καλός, beau, εἶδος, image, et σκοπέω, je vois), tube de carton ou de métal ressemblant à une lunette. L'extrémité opposée à celle où l'on applique l'œil contient, entre deux verres, un certain nombre d'objets de formes et de couleurs différentes. Dans la longueur de l'intérieur du tube sont placées deux ou un plus grand nombre de lames de verre à miroir, plus ou moins inclinées les unes à l'égard des autres, et doublées de papier noir. Le mouvement des objets colorés et leur reflexion dans les lames de verre noirci produisent une variété presque infinie de dessins réguliers et quelquefois très-piquants. Cet instrument, qui a eu une grande vogue comme amusement, peut avoir une application utile pour fournir des dessins aux manufactures. On croit qu'il a été inventé à Londres.

KALENDA, subst. fém. (*kaleinda*), danse des nègres qui consiste à tendre successivement chaque pied, et à le retirer, en frappant plusieurs fois précipitamment de la pointe et du talon sur la terre, comme dans l'*anglaise*.

KALENDER, subst. mas. (*kalandère*), moine mahométan. Voy. CALENDER.

KALENDES, subst. fém. plur. Voy. CALENDES.

KALGA, subst. mas. (*kalegua*), titre d'un prince de la Crimée, qui répond à celui de *monsieur* chez les Français.

KALI, subst. mas. (*kali*), soude, plante maritime.—Sa cendre.

KALIFORMIE, subst. fém. (*kaliforemi*), t. de bot., genre de plantes voisin des varecs de *Linnée*.

KALKSINTER, subst. mas. (*kalkceintère*), t. d'hist. nat., variété de la chaux carbonatée concrétionnée.

KALKSPATH, subst. mas. (*kalkecepate*), t. d'hist. nat., chaux carbonatée crystallisée.

KALKSTEIN, subst. mas. (*kalekecetène*), t. d'hist. nat., variété de la chaux carbonatée crystallisée.

KALL, subst. mas. (*kâle*), t. de bot., espèce d'euphorbe de l'Inde.

*__KALMOUCK__, subst. mas. Voy. CALMOUCK.

KALLSTRŒMIA, subst. fém. (*kalcetrémia*), t. de bot., espèce de plante de la décandrie monogynie.

KALMIE, subst. fém. (*kalmî*), t. de bot., plante, arbuste de la famille des rhodoracées. On cultive en France, dans les jardins des curieux, six espèces de *kalmies*, qui nous viennent de l'Amérique septentrionale. Ce sont des arbrisseaux ou des arbustes toujours verts, qui ont des feuilles simples, et de très-belles fleurs disposées en corymbe sur les côtés des branches à leur sommet.

KALLEFKA, **KALKI** ou **KALTI**, subst. propre fém. (*kalèfeka, kalki, kalti*), divinité adorée par les Gentoux.

KALLIE, subst. fém. (*kaleli*), myth., fête célébrée dans l'Inde en l'honneur de *Kalli*.

KALPA-TAROU, subst. mas. (*kalpatarou*) : myth., arbre fabuleux des Indiens, sur lequel on cueillait tout ce qu'on désirait.

KAMAETZMA, subst. fém. (*kama-ètezema*), myth., divinité des Indiens.

KAMANOMIA, subst. mas. (*kamanomia*), myth., grand temple à Numatsjn, ville du Japon.

KAMEN, subst. mas (*kaman*), nom que les Tartares de la Sibérie donnent aux roches sacrées.

KAMICHI, subst. mas. (*kamichi*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux de la famille des échassiers.

KAMINA-MASLA, subst. fém. (*kaminamacela*), en Sibérie, substance minérale et onctueuse, composée d'acide vitriolique et de sel alcali minéral.

KAMINATSALI ou **KAMINSUKI**, subst. mas. (*kaminatecali, kameinzuki*), dixième mois de l'année des Japonais.

KAMISSINO, subst. mas. (*kamicecino*), sorte de costume religieux des Japonais.

KAMLAY, subst. mas. (*kamela*), opération magique des Tartares de la Sibérie.

KAMOTKEE, subst. propre mas. (*kamotekiène*), myth., l'un des grands dieux des Japonais.

KAMTSCHADALES ou **KAMTSCHATKATES**, subst. mas. plur. (*kamechadale, kamekatekate*), peuples du *Kamtschatka*.

KAN, subst. mas. (*kan*), prince, commandant, *le kan des Tartares*. Voy. KHAN.

KANAAP, subst. mas. (*kana-ape*), t. de bot., espèce de mimosa, nourriture ordinaire des girafes.

KANAHIA, subst. fém. (*kana-ia*), t. de bot., plante asclépiadée.

KANASTER, subst. mas. (*kanacetère*) (du lat. *canastrum*), on donne ce nom, en Amérique, à des paniers de jonc ou de canne, dans lesquels on met le tabac que l'on envoie en Europe. C'est de là que vient le nom de *tabac de kanaster*, que l'on donne au tabac à fumer qui vient de ce pays.

KANASTERR ; le même que KANASTER.

KANASTRE, subst. mas. (*kanacetre*), boîte à tabac.—Le tabac qu'elle contient.

KANDEN, subst. mas. (*kandène*), t. de bot., arbre épineux de la côte de Malabar.

KANDÈQUE, subst. mas. (*kandèke*), t. de bot., arbre de l'Inde qui n'est connu qu'imparfaitement.

KANDERINE, subst. fém. (*kanderine*), sorte de monnaie, la même que le *taël* du Japon.

KANDJA ou **KANGIAR**, subst. mas. (*kanjiar*), poignard indien.

KAND-SI, subst. mas. (*kanci*), t. de relation, nom que les Japonais donnent à leur papier.

KANELSTEIN, subst. mas. (*kanèlcetène*), t. d'hist. nat., substance minérale assez semblable au grenat.

*__KANGUROO__, subst. mas. (*kangourou*), t. d'hist. nat., animaux de la Nouvelle-Hollande, de l'ordre des mammifères rongeurs, dont les femelles ont sous le ventre une sorte de poche où sont placées leurs mamelles, et dans laquelle elles déposent leurs petits aussitôt qu'elles les mettent au monde. On en connaît quatre espèces, dont l'une, nommée *géant* ou *mouton sauteur*, a la queue presque aussi longue que le corps. L'animal s'appuie dessus, et s'en sert comme d'un pied.

KANNA, subst. fém. (*kanena*), t. de bot., racine bonne à manger qui croît au cap de Bonne-Espérance.

KANNAME, subst. fém. (*kanename*), t. de bot., espèce d'alisier du Japon.

KANNO, subst. mas. (*kanenô*), myth., nom que certaines peuplades nègres donnent à l'Être-Suprême.

KANTAR, subst. mas. (*kantare*), poids des anciens Arabes équivalant à cent drachmes.

KANTERKAS, subst. mas. (*kanterekas*), sorte de fromage. de la Hollande.

KANTIEN, adj. mas., au fém. **KANTIENNE** (*kanti-cin, ti-ène*), qui appartient à la philosophie, à la doctrine de *Kant*.

KANTIENNE, adj. fém. Voy. KANTIEN.

KANTISTE, subst. et adj. des deux genres (*kanticete*), qui professe la philosophie de *Kant*.

KANTUFFA, subst. mas. (*kantufa*), t. de bot., espèce d'acacie épineuse d'Abyssinie.

KAOLIN, subst. mas. (*ka-olein*), sorte de terre

qui entre dans la composition de la porcelaine de Chine. C'est le feld-spath argiloforme des modernes.

KAPIGI-BACHI, subst. mas. (*kapijibachi*) (du mot *kapi* ou *capi*, qui, en langue turque, signifie porte, d'où *kapigi* ou *capigi*, portier), officier du grand-seigneur qui veille aux portes du palais.

KAPIRAT, subst. mas. (*kapira*), t. d'hist. nat., poisson du genre des notoptères.

***KAPNOFUGE**, adj. des deux genres (*kapenofuje*) (du grec καπνος, fumée, et φευγω, j'évite), qui préserve de la fumée : *cheminée kapnofuge*.

KAPTUR, subst. mas. (*kapeture*), t. d'hist. moderne, nom qu'on donnait en Pologne, dans le temps d'un interrègne, et pendant la diète convoquée pour l'élection d'un roi, à une commission établie contre ceux qui troubleraient la tranquillité publique.

KARABÉ, subst. mas. Voy. CARABÉ.

***KARABÉ** ou **AMBRE JAUNE**, subst. mas. (*karabé*), t. d'hist. nat., matière bitumineuse dont l'origine paraît être végétale, qu'on trouve enfouie dans les sables, sur les côtes méridionales de la Baltique, et principalement sur celles de la Pomeranie.

***KARABIQUE**, adj. des deux genres (*karabike*), t. de chimie : *acide karabique*, de *karabé*.

KARAGAN, subst. mas. (*karaguan*), t. d'hist. nat., mammifère carnassier du genre des chiens.

KARAJAMÉA, subst. mas. (*karajamé-a*), livre des Persans qui contient neuf mille vers.

KARAKUSA, subst. fém. (*karakuza*), t. de bot., espèce d'ortie du Brésil.

KARAKTH, subst. mas. (*karakte*), t. de relat., espèce de captation chez les Turcs.

KARANDAS, subst. mas. (*karanda*), t. de bot., palmier de Ceylan.

KARAMARANGA, subst. mas. (*karamarangua*), t. de bot., arbre de Ceylan.

KARAPAT, subst. mas. (*karapâ*), t. de bot., arbrisseau d'Afrique.

KARAT, subst. mas. Voy. CARAT.

KARATAS, subst. mas. (*karatâce*), t. de bot., espèce d'aloès sauvage de l'Amérique, nommé aussi *caraguata mala*, et dont on connaît plusieurs espèces. Le *karatas* de Cayenne s'appelle *bois de mèche*, parce qu'il fournit une moelle qui sert d'amadou. Son fruit se nomme *citron de terre*.

***KARATIASE**, subst. fém. (*karaciâze*), (du grec κερας, gén. κερατος, corne), t. de chir., excroissance charnue aux tempes ou au front.

KARATATSBANNA, subst. fém. (*karatatecebanena*), t. de bot., plante aromatique qu'on cultive au Japon.

KARAULS, subst. mas. plur. (*karô*), postes militaires chez les Turcs.

KARDOUON, subst. mas. (*kardou-on*), t. d'hist. nat., grand lézard du Levant.

KARIBEPOU, subst. mas. (*karibepou*), t. de bot., arbuste du Malabar.

KARI-CHANG, subst. mas. (*karikan*), temps d'abstinence qui s'observe dans l'île Formose, située dans le grand Océan.

KARILPA, subst. mas. (*karilepa*), t. de bot., nom portugais d'un arbrisseau du Malabar.

KARKEN, subst. mas. (*karkiène*), chef de moines persans.

KARKI-MESRAC, subst. mas. (*karkimècerak*), espèce de lance à l'usage des Turcs.

***KARMATE**, subst. mas. (*karmate*), nom de sectaires religieux arabes du sixième siècle.

KARMATIENS, subst. mas. plur. (*karmaciein*), sectaires arabes. On dit plus souvent *karmate*.

KARMESSE ou **KERMESSE**, subst. fém. (*karkiermesse*), on appelle ainsi en Hollande et dans les Pays-Bas les foires annuelles, qui se célèbrent avec des processions, des mascarades, des danses et autres divertissements.

KARMOUTH, subst. mas. (*karmoute*), t. d'hist. nat., poisson du genre des silures, qui se trouve dans le Nil.

KARNITE, subst. fém. (*karnite*), t. de bot., espèce de tithymale ligneuse.

KARODIE, subst. fém. (*karodi*), t. de bot., plante de l'Inde.

KAROLINGIEN, adj. mas., au fém. **KAROLINGIENNE** (*karoleinji-ein, jiène*), de la seconde dynastie française. Il est meilleur que *carlovingien*.

KAROLINGIENNE, adj. fém. Voy. KAROLINGIEN.

KAROT, subst. mas. (*karô*), t. de bot., espèce de fruit d'Egypte.

KAROUN, subst. propre mas. (*karoune*), t. de relat., Crésus des mahométans qui gardait son trésor dans un labyrinthe enchanté.

***KARRA-KALF**, subst. mas. (*karerakalefe*), le premier degré de la magie chez les Islandais.

KARTEL, subst. mas. (*kartèle*), t. de comm., futaille dont on se sert à Hambourg pour mettre le lard de la baleine.

KARTIK, subst. propre mas. (*kartike*), myth., divinité des Gentoux. — *Kartik-Poujah*, fête en l'honneur de cette divinité.

KAS, subst. mas. (*kace*), t. de papetier, châssis de toile de crin.—Tambour des nègres.

KASBIACO, subst. mas. (*kacebi-ako*), t. de bot., espèce de lis du Japon.

KASCHOUÉ, subst. mas. (*kachou*), t. d'hist. nat., espèce de brochet du Nil.

KASI, subst. mas. (*kazi*), kadi persan; quatrième pontife persan.

KASLEU ou **KISLEU**, subst. mas. (*kace, kiceleu*), myth., neuvième mois de l'année sacrée des Hebreux, et le troisième de leur année civile.

KASSIGIAK, subst. mas. (*kacecijiak*), t. d'hist. nat., espèce de phoque sans oreilles externes.

KASTA, subst. mas. (*kaceta*), arbre sacré des Indiens.

KASTAN, subst. mas. (*kacetan*), turban turc.

KATA, subst. mas. (*kata*), liqueur des îles.

KATAKOUA, subst. mas. Voy. KAKATOÈS.

KAT-CHÉRIF, subst. mas. (*katechérife*), t. d'hist. moderne; en Turquie, ordonnance émanée directement du grand-seigneur.

KATI, subst. mas. (*kati*), à Batavia, valeur de cent mille caches.

KATOU-INDEL, subst. mas. (*katoneindèle*), t. de bot., palmier sauvage du Malabar, dont les feuilles servent aux Malais à faire des bonnets.

KATOU-CANNA, subst. mas. (*katonkanena*), t. de bot., acacia des Indes à bois rouge.

KATQUI, subst. mas. (*katcki*), t. de comm., toile de coton de Surate.

KATRACA, subst. mas. (*katraka*), t. d'hist. nat., espèce de faisan de la Guyane.

KATTAH, subst. mas. (*kata*), espèce de brosse des Arabes, dont on se sert actuellement en France pour lisser le poil des chevaux.

KAUCHTEUSE, adj. fém. (*kôchteze*) : *mine, veine kauchteuse*, abondante en houille.

KAURIS, subst. mas. (*kôrice*), t. d'hist. nat., coquille du genre des porcelaines.

KAVAUCHE, subst. fém. (*kavôche*), t. d'hist. nat., espèce de carpe que les Tartares font sécher.

KAVEKIN, subst. mas. (*kavekiein*), t. de bot., espèce de mimusope de Pondichery.

KAVEKINE, subst. fém. (*kavekine*), t. de bot., arbrisseau myrtoïde de l'Inde.

KAVIAR, subst. mas. Voy. CAVIAR.

KAYMAN, subst. mas. Voy. CAÏMAN.

KAYOPOLLIN, subst. mas. Voy. CAYOPOLLIN.

***KAZINÉ**, subst. fém. (*kazine*), trésor du grand-seigneur. V. KHAZINÉ.

KÉBER, subst. mas. (*kiébère*), secte de Persans qui croient à l'immortalité de l'âme.

KÉBLAH ou **KÉBLETH**, subst. mas. (*kiéblâ, blète*), les Turcs appellent ainsi la partie du monde vers laquelle ils se tournent en faisant leur prière.

KEBLEH-NOMA, subst. mas. (*kiéblénoma*), sorte de boussole que les Turcs et les Persans portent sur eux lorsqu'ils font la prière.

KÉBULE, subst. fém. (*kiébule*), le meilleur mirobolan.

KECHERTÉCHIS, subst. mas. plur. (*kéchèretéchice*), gardes de l'empereur de Perse.

KEDEY-MAH, subst. mas. (*kiédémâ*), t. de bot., arbre de Nubie qui tient de l'olivier et du citronnier.

***KEEPSAKE**, subst. mas. (*kipecéke*) (mot anglais), album, souvenir, recueil de pièces littéraires, de gravures, etc.

KEFFEKILITE, subst. mas. (*kiéfekilite*), t. d'hist. nat., minéral récemment découvert en Crimée. C'est une espèce de magnésie carbonatée.

KÉIRI, subst. mas. (*kié-iri*), t. de bot., violier, giroflier jaune.

***KÉIROTONIE**, subst. fém. (*kiérotoni*), imposition des mains.

KÉJILIA, subst. mas. (*kiéjilia*), défenses religieuses imposées par les prêtres du Congo, touchant certains aliments.

KÉLEK, subst. mas. (*kiélèk*), t. de relat. Voy. KELLEK.

KÉLELÉ, subst. mas. (*kiélelé*), t. de bot., espèce de saule des bords du Niger.

KELEN, subst. propre mas. (*kiélène*), myth., sorte de démon qui préside aux débauches.

KÉLETI, subst. mas. Voy. CASSE.

KELKEL, subst. mas. (*kiélekèle*), tranche de sole sèche et salée.

KÉLIN, subst. mas. (*kiélein*), t. de bot., plante de l'Inde dont on mange les tubérosités.

KELLEK, subst. mas. (*kiélelèk*), espèce de bateau ou plutôt de radeau, en usage sur l'Euphrate et sur le Tigre. Il est formé de plusieurs outres liées entre elles et fixées sous des branches de saule.

KÉLOÏDE, subst. fém. Voy. CHÉLOÏDE.

KÉLONTER, subst. mas. (*kélontère*), t. de relation, principal magistrat de certaines villes de Perse, dont l'emploi répond assez bien à celui de maire parmi nous.

KÉMA, subst. mas. (*kiéma*), myth., livre qui contient les secrets des génies.

KÉNANÉHITES, subst. mas. plur. (*kiénana-ite*), nom d'une tribu d'Arabes.

KÉNIGE, subst. fém. (*kiénije*), t. de bot., petite plante d'Islande.

KENNE, subst. fém. (*kiène*), myth., pierre fabuleuse qui se formait dans l'œil d'un cerf et qu'on disait bonne contre le venin.

KENNEDIE, subst. fém. (*kiénedi*), t. de bot., espèce de glycine.

KENNEL-KOHLE, subst. mas. (*kiénèlekôle*), variété de charbon de terre qu'on trouve en Irlande.

KENTROPHYLLE, subst. fém. (*kantrofile*), t. de bot., espèce de carthame laineux.

KÉPHALÉONOMANCIE, subst. fém. (*kiéfalé-onomanci*) (du grec κεφαλη, tête, et μαντεια, divination. Voy. CÉPHALONOMANCIE.

KÉPHALÉONOMANCIEN, s. et adj. m.; au fém. **KÉPHALÉONOMANCIENNE** (*kiéfalé-onomanciein, ciène*), qui exerce la *képhaléonomancie*. Voy. CÉPHALONOMANCIEN.

KÉPLER (LOIS DE). Voy. au mot LOI.

***KER**, subst. mas. Voy. KERS.

KÉRAMIENS, subst. mas. plur. (*kiéramiein*), sectaires mahométans.

***KÉRAON**, subst. propre mas. (*kiéra-on*), myth., dieu des festins chez les Spartiates.

***KÉRATITE**, subst. fém. (*kiératite*), t. d'hist. nat., néopètre ou silex corné.

KÉRATOGLOSSE, subst. mas. Voy. CÉRATOGLOSSE.

KÉRATOME, subst. mas. (*kiératome*), instrument de chirurgie. Voy. CÉRATOTOME.

***KÉRATONYXIE**, subst. fém. (*kiératonikci*) (du grec κερας, corne, ονυξ, nacre de perle, et νυσσω, je perce), t. de chir., méthode particulière d'opérer la cataracte.

KÉRATOPHYTE ou **KÉRATOPHILLON**, subst. mas. (*kiératofite*) (du grec κερας, gén. κερατος, corne, et φυτον, plante, ou φυλλον, feuille), t. de bot., espèce de polypier, transparent comme de la corne, et quelquefois varié de fort belles couleurs.

KÉRATOPLATE, subst. mas. (*kiératoplate*), t. d'hist. nat., tipule rare.

KÉRAUNIOS, adj. mas. (*kiérôni-oce*) (en grec κεραυνιος, foudroyant, fait de κεραυνος, foudre), myth., surnom de Jupiter.

KÉRAUNOSCOPIE, subst. fém. (*kiérônocekopi*) (du grec κεραυνος, foudre, et σκοπεω, j'observe, je considère), art de deviner par l'observation de la foudre. Voy. CÉRAUNOSCOPIE.

KÉRAUNOSCOPIQUE, adj. des deux genres (*kiérônocekopike*), qui appartient à la *kéraunoscopie*.

***KÉRÉMET**, subst. propre mas. (*kiérémè*), myth., divinité principale d'une peuplade de la Sibérie.

KÉRÈRE, subst. fém. (*kiérère*), t. de bot., plante sarmenteuse de la famille des bignonées.

KÉRION, subst. mas. Voy. ACHORES.

KERMA, subst. mas. (*kiérema*), t. de bot., espèce de faux troène des Indes.

KERMES, subst. mas. (*kièremèce*) (*kermès*, ou plutôt *qirmiz*, est un mot arabe, signifiant, en

général, *qui teint en écarlate*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, peu distingué de la cochenille, et à laquelle on les a réunis. Ces insectes croissent sur les arbrisseaux et les plantes qui passent l'hiver. Il leur faut une plante qui les nourrisse pendant près d'un an, terme fixé pour la durée de leur vie. Après avoir pris leur accroissement, les uns ressemblent à de petites boules attachées contre une branche, et dont la grosseur varie de celle d'un grain de poivre à celle d'un pois; les autres ont une forme sphérique, tronquée ou allongée; ceux-là sont oblongs; ceux-ci, et c'est le plus grand nombre, ressemblent à un bateau renversé; leurs couleurs sont diversifiées. Les arbres fruitiers, et surtout les pêchers, sont quelquefois tellement couverts de *kermès*, tant d'une espèce en bateaux renversés, que d'une autre en petits grains, que leurs branches en paraissent toutes galeuses. L'espèce la plus renommée du *kermès* est celle dont la figure approche d'une boule dont on aurait retranché un petit segment. Ce *kermès* vient sur une espèce de petit chêne vert qui n'est qu'un arbrisseau qui s'élève à environ deux ou trois pieds. Ce chêne croît en grande quantité dans les terres incultes des parties méridionales de la France, en Espagne, et dans les îles de l'Archipel. C'est sur ces arbres que l'on fait la récolte au *kermès*, que l'on appelle aujourd'hui *graine d'écarlate* et *vermillon*. C'est avec cette graine qu'on fait le sirop de *kermès* et les pastilles de *kermès*, autrefois d'un grand usage en médecine, mais inusitées aujourd'hui. Le *kermès* sert à teindre la soie et la laine en un beau rouge cramoisi, mais la découverte de la cochenille en a bien diminué l'usage. — *Kermès minéral*, préparation d'antimoine et de soufre de couleur rouge qu'on appelle communément *poudre des chartreux*. Elle est d'un grand usage en médecine. C'est l'oxyde d'antimoine hydrogènesulfuré des chimistes modernes.

KERMESSE, subst. fém. Voy. KARMESSE.

KERNÈRE, subst. fém. (*kièrenère*), t. de bot., genre de plantes fluviatiles.

KÉRONE, subst. mas. (*kiérone*), t. d'hist. nat., trichocerque à cornes.

*__KERS__, subst. mas. plur. (*kière*), myth., êtres personnifiés par lesquels les anciens se représentaient les causes immédiates de la mort.

*__KERSANTON__, subst. mas. (*kièreçanton*), t. d'hist. nat., sorte de roche gris-noir parsemée de points brillants.

KÉSORA, subst. propre fém. (*kiézora*), myth., idole des Indiens, adorée dans la fameuse pagode de Jagrenat.

*__KESSABIENS__, subst. mas. plur. (*kièceçabieïn*), sectaires mahométans.

KETCH, subst. mas. (*kièteche*), t. de mar., sorte de bâtiment anglais, à poupe carrée, à deux mâts, le grand et celui d'artimon.

KETMIE, subst. fém. (*kiètemi*), t. de bot., plante annuelle, de l'ordre des malvacées, originaire d'Italie et d'Afrique, et dont on compte un très-grand nombre d'espèces. On la cultive dans les jardins d'agrément.

KEVELLE, subst. fém. (*kievèle*), t. d'hist. nat., espèce de gazelle du Sénégal.

KEVEU, subst. mas. (*keveu*), t. d'hist. nat., espèce de grive du Chili.

KHAF, subst. mas. (*kafe*), t. de bot., plante aromatique qu'on mêle quelquefois avec le tabac à fumer.

KHALIG, subst. mas. (*kalike*), t. d'hydraulique, nom par lequel les Arabes désignent tous les canaux creusés de main d'homme. Le mot arabe est proprement *khalidi*.

KHAN, subst. mas. (*kan*), titre que portent en Perse les généraux et les gouverneurs. En Tartarie, d'où ce mot est originaire, il n'appartient qu'aux chefs indépendants.—Sorte de marché public chez les Orientaux. C'est un grand édifice carré environné d'une colonnade formant un cloître, avec de nombreuses cellules, communément divisées en trois étages. Il sert aussi d'hôtellerie.

KHANAKAH, subst. mas. (*kanakâ*), fête des mahométans.

KHANAT, subst. mas. (*kana*), t. de relat., titre, charge d'un khan; juridiction; territoire qui en dépend.

KHARÉGIENS, subst. mas. plur. (*karéjieïn*), schismatiques musulmans.

KHATECHÉRIF, subst. mas. (*katechérife*), t. de relat., écrit impérial, émané du grand-sultan; c'est le même mot que *kat-chérif*.

KHORAM, subst. mas. Voy. KHORDAD.

KHOAI-BUU, subst. mas. (*ko-ébu*), t. de bot., arbrisseau de la Cochinchine.

KHODA, subst. propre mas. (*kôda*), myth., nom de Dieu en persan moderne.

*__KHORDAD__, subst. propre mas. (*koredade*), myth., bon génie chez les Guèbres.

KHOSCH'AB, subst. mas. (*kôchabe*), boisson douce des Orientaux, faite avec des pistaches, des raisins secs, des poires, des prunes, etc., cuits avec beaucoup d'eau.

*__KHOTHBEH__, subst. mas. (*kotebé*), espèce de prône que, dans quelques pays mahométans, les imans font particulièrement le vendredi.

*__KHUMANO-GOO__, subst. mas. (*kumanoguô-ô*), myth., épreuve religieuse chez les Japonais.

*__KHUTUKTU__, subst. mas. (*kutuktu*), pontife suprême des Tartares Kalaas.

KIAK-KIAK, subst. propre mas. (*kiakekiake*), myth., divinité des Péguans.

KIATIBE, subst. mas. (*kiatibe*), t. de relat., secrétaire du divan.

*__KIASTRE__, subst. mas. (*kiacetre*), t. de chir., bandage pour la rotule fracturée en travers, ainsi nommée de sa forme, qui est celle du *chi* grec, X. On devrait en conséquence écrire *chiastre*, qui serait plus conforme à l'étymologie.

KIBITK ou **KIBITKI**, subst. mas. (*kibite, biteki*), t. de relation, voiture russe sur quatre roues.

KICHTAN, subst. propre mas. (*kichetan*), myth., nom donné à l'Être suprême par quelques peuplades sauvages.

KIÉGAN, subst. mas. (*ki-éguan*), sorte d'étoffe du Japon, à fond bleu.

KIEL, subst. mas. (*ki-èle*), t. de bot., arbrisseau des Moluques, dont les fleurs sont alternes, pétiolées, ovales, pointues, presque en cœur, et ondulées. Elles viennent aux sommités des rameaux. Il est rempli d'un suc laiteux qui, en se desséchant, prend une couleur bleuâtre, devient ensuite noir en se condensant, et sert à teindre les étoffes en cette dernière couleur.

KIEU, subst. mas. (*ki-eu*), t. de bot., espèce d'ail de la Chine.

*__KIGGÉLAIRE__, subst. fem. (*kiguejèlère*), t. de bot., genre de plantes du sud de l'Afrique.

KIHAIA, subst. mas. (*ki-a-i-a*), t. de relat., en Turquie, lieutenant-général du grand-visir.

KIKEKUNEMALO, subst. mas. (*kikekunemalo*), espèce de gomme propre au vernis.

KIKOKKO, subst. propre mas. (*kikokekô*), myth., idole adorée dans le royaume de Loango.

KIKYMORA, subst. propre mas. (*kikimora*), myth., dieu de la nuit chez les anciens Slavons.

KILCOLA, subst. mas. (*kilekola*), t. de bot., espèce d'ixore du Malabar.

KILDIR, subst. mas. (*kiledire*), t. d'hist. nat., pluvier criard de Virginie.

*__KILIARE__, subst. mas. (*kili-are*), mesure de superficie qui contient mille ares.

KILIN, subst. mas. (*kilein*), t. d'hist. nat., petit quadrupède dont on ignore le genre.

KILIOGONE, subst. mas. Voy. CHILIOGONE.

KILLAS, subst. mas. (*kilelâ*), t. d'hist. nat., espèce de schiste argileux.

KILLINGE, subst. fém. (*kileinje*), t. de bot., plante de la famille des souchets.

*__KILO__ ou __KILIO__, subst. mas. (*kilo, lio*) (en grec χιλιοι, par contraction χιλοι, mille), nom générique qui signifie *mille fois une chose*.

KILOGRAMME, subst. mas. (*kiloguerame*) (du grec χιλιοι, pour χιλοι, mille, et γραμμα, ancien poids grec), dans les nouvelles mesures, poids de mille grammes, environ deux livres six gros.

KILOLITRE, subst. mas. (*kilolitre*) (du grec χιλοι, pour χιλιοι, mille, et λιτρα, litre), dans le système des nouvelles mesures, capacité égale à un mètre cube, et contenant mille litres. C'est à peu près ce qu'on appelle un tonneau en t. de marine. Pour les matières sèches, le *kilolitre* remplace le demi-muid et contient à peu près six setiers et sept boisseaux.

KILOMÈTRE, subst. mas. (*kilomètre*) (du grec χιλοι pour χιλιοι, mille, et μετρον, mesure ou mètre), dans les nouvelles mesures, longueur de mille mètres, ou d'environ cinq cent treize toises cinq pouces huit lignes. C'est un petit quart de lieue.

KILOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*kilometrike*), qui appartient au *kilomètre* : *mesure kilométrique*.

*__KILOSTÈRE__, subst. mas. (*kilocetère*), mesure moderne qui contient mille stères.

KIMDI, subst. mas. (*kimedi*), office du culte mahométan, qui correspond à peu près aux *vêpres* des chrétiens.

KIM-KUIT, subst. mas. (*kimekui*), t. de bot, espèce d'oranger de la Cochinchine.

KIM PHANG, subst. mas. (*kimefangue*), t. de bot., arbrisseau de la Cochinchine.

KINA ou **KINAKINA**, subst. mas. (*kinakina*), t. de bot., la même chose que le *quinquina*. Voy. ce mot.

KINANCIE, subst. fém.. Voy. ESQUINANCIE.

KINA-NOVA, subst. mas. (*kinanova*), t. de bot., espèce d'écorce fort ressemblante au quinquina.

KINANTHROPIE, S. fém. (*kinantropi*). Voy. CYNANTHROPIE.

KINATE, subst. mas. Voy. QUINATE.

KINCHOK, subst. propre mas. (*kieinchoke*), myth., divinité du Thibet.

KING, subst. mas. (*kieingue*), livres canoniques ou sacrés des Chinois, contenant la doctrine et la morale de Confucius. Ils sont au nombre de cinq : l'*Y-King*, le *Chou-King*, le *Chi-King*, le *Li-Ci* et l'*Yo-King* ou *King* de la musique. Ce dernier a été totalement perdu. — Les Chinois ont deux instruments de musique de ce nom, composés, l'un de pierres minces, dont on tire divers sons en les frappant; l'autre, d'une planche courbée et ronde, sur laquelle sont tendues des cordes de soie de différentes grosseurs.

KININE, subst. et adj. fém. Voy. QUININE.

KINIQUE, adj. des deux genres. Voy. QUINIQUE.

KINKAJOU, subst. mas. (*kieinkajou*), t. d'hist. nat., genre de mammifères plantigrades d'Amérique, qui ont à peu près les mêmes mœurs que les blaireaux. Ils ressemblent aux ratons par le museau, et ne diffèrent guère des coatis qu'en ce que leur queue est prenante.

KIN-KAN, subst. mas. (*kieinkan*), t. de bot., oranger du Japon.

KINKI, subst. mas. (*kieinki*), t. d'hist. nat., espèce de poule dorée de la Chine.

KINKINA, subst. mas. Voy. QUINQUINA.

KINNER, subst. mas. (*kinenère*), t. de chir., instrument hébreu, lyre antique.

*__KINO__, subst. mas. (*kinô*), gomme d'Afrique, astringente, fébrifuge, pour la dyssenterie.

KIO, subst. mas. (*ki-o*), livre sacré des Japonais, qui renferme les préceptes de Xaca.

*__KION__, subst. mas. (*ki-on*), t. de médec., Voy CION.

KIONKOUM, subst. mas. (*ki-onkoume*), t. de bot., palmier du Sénégal.

KIOSQUE, subst. mas. (*ki-oceke*), mot emprunté du turc, pavillon sur une terrasse de jardin.

KIOTOME, subst. mas. (*ki-otome*), instrument pour couper les brides du rectum.

KIOUM, subst. mas. (*ki-oume*), myth., monastère des prêtres de Gandma.

KI-QUAT-YONG, subst. mas. (*kikati-ongue*), t. de bot., arbrisseau de la Chine.

KIRAT, subst. mas. (*kira*), petit poids ancien des Arabes.

KIRGANELLE, subst. fém. (*kirguanèle*), t. de bot., espèce d'euphorbe.

KIRLANGHISH, subst. mas. (*kirlanjice*), t. de mar., petit bâtiment léger qui, chez les Turcs, suit toujours le vaisseau de l'amiral.

*__KIRRHONOSE__, subst. fém. (*kireronôze*), t. de médec., coloration ictérique de la moelle épinière chez le fœtus.

*__KIRSCH__ ou __KIRSCH-WASSER__, subst. mas. (*kirche-ouazeur*) (mot emprunté de l'allemand, où il signifie *eau-de-cerises*; de *kirsch*, cerise, et *wasser*, eau, et que plus exactement nous prononçons *kervasser*, *kervasse*, etc.), espèce d'eau-de-vie faite avec des cerises, dont on tire le jus par expression, pour le faire fermenter et le distiller.

KIRSOCÈLE, subst. fém. Voy. CIRSOCÈLE.

KIRSOTOMIE, subst. fém. Voy. CIRSOTOMIE.

KISI-THAN, subst. mas. (*kizitan*), t. de bot., plante ligneuse de la Chine.

KISLAR-AGA, subst. mas. (*kicelaragua*), en Turquie, chef des eunuques noirs, un des plus considérables officiers du sérail.

KISLEU, subst. mas. Voy. KASLEU.

KISSEN, subst. propre mas. (*kiceçène*), myth., divinité des Gentoux.

KISSÉNIENS, subst. mas. plur. (*kicecénieïn*), partisans, sectateurs de *Kissen*.

KISSÉNIES, subst. fém. plur. (*kicecéni*), myth., fêtes en l'honneur du dieu *Kissen*.

KISSY, subst. propre mas. (*kicci*), myth., fétiche présidant surtout au boire et au manger.

KIST, subst. mas. (*kicete*), javelot turc.

KISTE, subst. mas. (*kicete*), faune d'Allemagne. — Au plur., anciens habitants du Caucase.

KISTNERAPPAN, subst. propre mas. (*kicetenerapan*), myth., divinité des sauvages du Canada.

KITAIBÉLIE, subst. fém. (*kitebéli*), t. de bot., plante malvacée.

***KITCHI-MANITOU**, subst. propre mas. (*kitechimanitou*), myth., un des dieux des sauvages du Canada.

KITOMI-MANITOU, subst. propre mas. (*kitomimanitou*), myth., divinité des sauvages du Canada.

KITOO, subst. mas. (*kito-ô*), prière des Japonais dans les temps de calamité.

***KITOUBA**, subst. propre fém. (*kitouba*), myth., idole de certaines peuplades du Congo.

KITTAVIAH, subst. propre mas. (*kitetavia*), t. d'hist. nat., oiseau granivore de la Barbarie.

KIVASA, subst. propre fém. (*kivaza*), myth., idole des sauvages de la Virginie.

KK, double lettre qui, dans l'ancienne imprimerie, désignait la trente-troisième feuille d'un volume.

KLAAS, subst. mas. (*kla-âce*), t. d'hist. nat., espèce de coucou d'Afrique.

KLANDIANE, subst. fém. (*klandiane*), t. de bot., espèce d'acacia de Java.

KLAPROLITHE, subst. fém. (*klaprolite*), t. d'hist. nat., substance minéralogique appelée autrement *lazulite*.

KLAVAIS ou **COUMAILLES**, subst. fém. plur. (*klavé*), failles de mines de houille dans lesquelles la houille se trouve en fragments irréguliers.

KLÉBER, subst. mas. (*klébère*), sorte de raisin du dep. du Bas-Rhin.

KLEBSCHIEFER, subst. mas. (*klébechifère*), t. d'hist. nat., marne feuilletée qu'on trouve dans les carrières de pierre à plâtre des environs de Paris, et qui sert de gangue à la ménilite, espèce de silex.

***KLEFTER** subst. mas. (*kléfetère*), t. de relat., sorte de brigandage avoué qui s'exerce dans la Turquie d'Europe, près de Janina.

KLEINHOVE, subst. mas. (*klénove*), t. de bot., arbre de l'Inde dont les feuilles ont l'odeur de la violette.

KLEINIE, subst. fém. (*kléni*), t. de bot., plante ligneuse que *Linnée* a réunie aux cacalies.

KLEISTAGNATHES, subst. mas. plur. (*kléceta-gniate*), t. d'hist. nat., ordre d'insectes crustacés.

KLÉNACÉES, subst. fém. plur. (*klénacé*), t. de bot., plantes monopétales.

***KLEPHTE**, subst. mas. (*kléfete*), montagnard de la Grèce. Voy. CLEPTE.

KLINGSTEIN, subst. mas. (*kleinjecetein*), pierre sonnante. Ce mot est allemand.

KLIPDAS, subst. mas. (*klipedâ*), t. d'hist. nat., marmotte bâtarde d'Afrique.

KLIPPSPRINGER ou **SAUTEUR DE ROCHERS**, subst. mas. (*klipecepreinjé*), t. d'hist. nat., mammifère ruminant du genre des antilopes.

KLOBWURST, subst. mas. (*klobevourcete*) (mot allemand), espèce de ragoût de foie de bouc.

KLOPÉMANIE, subst. fém. (*klopémani*) (du grec κλοπή, vol, et μανία, fureur), t. de médec., penchant irrésistible au vol; manie qui pousse à voler.

KLOPÉMANIQUE, adj. des deux genres (*klopémanike*), qui appartient à la *klopémanie*.

KLOPODE, subst. mas. (*klopode*), t. d'hist. nat., genre d'animalcules infusoires.

KNA, sorte d'interject. (*kna*), t. de relat., cri des Kamtschadales, pour animer leurs chiens de trait.

KNANTIE, subst. fém. (*knanti*), t. de bot., plante voisine des scabieuses.

KNAPPIA, subst. fém. (*knapi-a*), t. de bot., plante graminée printanière.

KNATBULL, subst. propre mas. (*knatebule*), myth., nom du diable chez les Hébreux.

KNAVEL, subst. mas., ou **KNAVELLE**, subst. fém. (*knavèle*), t. de bot., plante qui croît dans les champs, dont le genre se rapproche de celui des pieds-de-lion, et dont on connaît trois espèces. On trouve à la racine du *knavel* vivace un insecte hémiptère, un peu moins gros qu'un grain de coriandre, nommé *cochenille de Pologne*, *kermès du Nord*, *kermès la racine* qui fournit une teinture rouge.

KNÈCE, subst. mas. (*knèce*), titre d'une dignité héréditaire parmi les Russes, qui répond à celle de prince chez les autres nations. On dit aussi KNIAS.

KNÉMA, subst. mas. (*knéma*), t. de bot., grand arbre de l'Inde.

KNEPIER, subst. mas. (*knepié*), t. de bot., arbre saponacé d'Amérique.

KNESME, subst. mas. (*knèceme*), t. de médec., démangeaison morbifique.

***KNÈS**, subst. mas. (*knèze*), guerrier propriétaire d'un cheval, chez les anciens Slaves.

KNIFFA, subst. fém. (*knifefa*), t. de bot., espèce de millepertuis à deux styles.

KNIGTHIE, subst. mas. (*kniguéti*), t. de bot., arbre de la Nouvelle-Zélande.

KNIPOLOGOS, subst. mas. (*knipologuoce*), t. d'hist. nat.; Aristote a donné ce nom à un oiseau qu'on croit être le grimpereau.

***KNODOLOMORPHE**, subst. et adj. des deux genres (*knodolomorfe*), qui tient de l'homme: *singe knodolomorphe*.

KNORH-AHN ou **COQ-KNOR**, subst. mas. (*knoran*), t. d'hist. nat., oiseau du cap de Bonne-Espérance.

KNOTES, subst. fém. plur. (*knote*), t. de minér., mélange de plomb sulfuré qu'on trouve mêlé au grès dans certaines mines.

KNOUT, subst. mas. (*knoute*), supplice usité en Russie. Il consiste en des coups de fouet, qui, suivant l'adresse plus ou moins grande de l'exécuteur, déchirent par lanières le dos du patient. — Le fouet même.

KNOXIE, subst. fém. (*knokci*), t. de bot., plante herbacée de Ceylan.

KNYPHONISME, subst. mas. (*knifoniceme*). Voy. CYPHONISME.

KOALA, subst. mas. (*ko âla*), t. d'hist. nat., espèce de mammifères appartenant à l'ordre des marsupiaux.

KOBA, subst. fém. (*koba*), t. d'hist. nat., grande et petite vache d'Afrique.

KOBALT, subst. mas. Voy. COBALT.

KOBANG, subst. mas. (*kobangue*), monnaie d'or du Japon.

***KOBODAY**, subst. mas. (*kobodè*), chef d'un ordre de moines japonais dont le couvent sert d'asile aux criminels.

***KODAFA**, subst. mas. (*kodafa*), t. de relat., chef de l'ordre des sofis en Perse.

KODJA, subst. mas. (*kodeja*), t. de relat., secrétaire d'état en Turquie et dans les états barbaresques.

KODRETI, subst. mas. (*kodreti*), t. d'hist. nat., matière grasse mêlée de pétrole, analogue au beurre de montagne.

KOEDESNICKS, subst. mas. plur. (*ko-èdècenike*), myth., prêtres des Tartares Samoïèdes.

KOÉLÈRE, subst. mas. (*ko-élère*), t. de bot., arbre de Saint-Domingue.

KOËLERIE, subst. fém. (*ko-éleri*), t. de bot., plante graminée voisine des canches.

KOELLÉE, subst. fém. (*ko-èlélé*), t. de bot., espèce d'ellébore blanc.

KOELPINIE, subst. fém. (*ko-elepini*), t. de bot., genre de plantes voisin des lampsanes.

KOELREUTÈRE, subst. fém. (*ko-èlereutère*), t. de bot., arbrisseau de la Chine que l'on cultive depuis quelques années en pleine terre dans les jardins de Paris. Il forme un genre dans l'octandrie monogynie et dans la famille des saponacées. La disposition de ses feuilles et celle de ses fleurs, auxquelles succèdent des vésicules triangulaires très-grosses, et qui subsistent jusqu'à l'hiver, le rendent très-pittoresque, et en conséquence très-propre à orner les bosquets d'agrément. — On a donné le même nom à un autre genre de la famille des mousses.

KOÈS, subst. mas. (*ko-èce*), myth., prêtre qui recevait la confession de ceux qui se faisaient initier aux mystères de Samothrace.

***KOETSCHEN-WASSER**, subst. mas. (*koetechenева-çeur*), eau-de-vie de prunes, qu'on vend quelquefois pour du *kirsch-wasser*.

KOFF, subst. mas. (*kofe*), t. de mar., sorte de bâtiment hollandais avec un mât de misaine et le grand mât.

KOFFLE, subst. mas. (*kofle*), t. de relation, sorte de caravane en Afrique.

KOFFOL, subst. mas. (*kofole*), t. de médec., médicament préparé avec du cachou, dont on fait usage sur la côte de Coromandel.

KOGIA, subst. mas. (*koji-â*), chez les Turcs, marchand qui fait le commerce en gros. Le titre de *kojia* est honorable.

KOHAUTÉE, subst. fém. (*ko-ôté*), t. de bot., plante rubiacée.

KOHLENHORNBLENDE, subst. fém. (*kôlènornebleinde*), t. d'hist. nat., substance charbonneuse, charbon végétal.

KOINA, subst. mas. plur. (*koèna*), t. d'hist. anc., assemblée générale des Grecs.

KOIOLÈS, subst. mas. Voy. KOËS.

KOIVE, subst. mas. (*koève*), myth., grand-prêtre des idoles des anciens Russiens.

KOKADATOS, subst. mas. (*kokadatoce*), t. d'hist. nat., oiseau gallinacé d'Afrique.

KOKÉRA, subst. mas. (*kokéra*), t. de bot., genre de plantes voisin des celosies.

KOL, subst. mas. (*kole*), t. de pêche, grand filet que les Hollandais traînent à la remorque sous voile, pour prendre des morues.

KOLA, subst. mas. (*kola*), t. de bot., fruit du sterculier.

KOLADA, subst. propre mas. (*kolada*), myth., dieu des Slaves, qu'on croit être le même que Janus.

KOLADIES, subst. fém. plur. (*koladi*), myth., fêtes célébrées autrefois à Kiew, en l'honneur du dieu *Kolada*.

KO-LAO, subst. mas. (*kola-o*), à la Chine, grand mandarin appelé auprès de l'empereur pour l'aider de ses conseils, présider les tribunaux, etc. L'autorité des *ko-laos* est respectée même par les princes de la maison impériale.

KOLEHO ou **KOHLO**, subst. mas. (*kole-ô*), t. de bot., arbre fruitier de Java.

KOLINIL, subst. mas. (*kolinile*), t. de bot., nom d'une légumineuse du genre galéga.

KOLKO, subst. mas. (*kolekô*), t. de bot., sorte de fruit des Indes.

KOLLOK, subst. mas. (*kolelok*), myth., fête des Péguans en l'honneur des dieux de la terre.

KOLLYRITHE, subst. fém. (*koleliritе*) (du grec κωλύω, j'empêche, et ῥέω, je coule; *j'empêche de couler*), sorte d'argile blanche qui absorbe l'eau avec sifflement, et la retient pendant plus d'un mois.

***KOLO**, subst. mas. (*kolo*), assemblée des états provinciaux de Pologne.

KOLPODE, subst. mas. (*kolepode*), t. d'hist. nat., ver infusoire à corps plat et sinueux. On dit aussi *klopode*.

KOL-QUALL, subst. mas. (*kolekouale*), t. de bot., euphorbe à tige octogone et à fruits d'un rouge cramoisi, qu'on croit être l'euphorbe des boutiques. Le lait qu'il rend est très-caustique, et sert à enlever le poil des cuirs qu'on destine à être tannés.

KOMANE, subst. fém. (*komane*), t. de bot., genre de plante qui n'a pas été adopté.

KONAC, subst. mas. (*konak*), t. de relat., hôtel en Turquie.

***KONIGSMARK**, subst. mas. (*koniguecemarke*), lame d'épée très-large vers la poignée.

KONJU, subst. mas. (*konju*), t. de relat., titre qu'on donne au grand-lama.

KONQUER, subst. mas. (*konkière*), t. de relat., chef de chaque nation des Hottentots. Cette dignité est héréditaire.

KOONA, subst. fém. (*ko-ôna*), t. de bot., feuille d'échite, dont les sauvages se servent pour empoisonner leurs flèches.

KOPECK, subst. mas. (*kopèke*), monnaie de Russie qui vaut à peu près un sou ou cinq centimes de France.

KOPFESTUCK, subst. mas. (*kopefècetuke*), monnaie qui a cours en divers cantons de l'Allemagne, où elle vaut assez généralement vingt-quatre kreutzers ou un sixième d'écu.

KOPLIOS, subst. mas. plur. (*kopli-ôce*), t. de relat., cabarets nouvellement établis à Constantinople.

KOPPUHS, subst. mas. plur. (*kopu*), myth., prêtres du second ordre de l'île de Ceylan.

KO-PU, subst. mas. (*kopu*), à la Chine, étoffe fabriquée avec la seconde écorce d'une plante ou arbuste appelée *ko* ou *co*.

KORAÏTES, subst. mas. plur. (*kora-ite*), tribu d'Arabes.

KORAN, subst. mas. Voy. CORAN.

KORALLEN-ERTZ, subst. mas. (*koralelènertece*), t. d'hist. nat., minerai de mercure qui se trouve dans le schiste bitumineux.

KORAQUES, subst. fém. plur. (*korake*), grosse toile de coton de Surate.

KORBAN, subst. mas. (*korban*) (mot hébreu et arabe qui signifie offrande, de *koraba*, offrir), dans le Levant, grande réjouissance, dans laquelle on fait cuire un animal tout entier, qu'on partage ensuite aux assistants. C'était autrefois un sacrifice en usage parmi les chrétiens orientaux.

KORÉ, subst. mas. (*koré*), t. de bot., arbre d'Amboine appelé aussi *arkole*, *ékora* et *ay*.

KORÉISCHITES, subst. mas. plur. (*koré-ichite*), tribu d'où descendait la famille de Mahomet.

KORÉITE, subst. fém. (*koré-ite*), t. d'hist. nat., pierre onctueuse avec laquelle les Chinois font leurs magots. Elle est connue sous le nom de *pierre de lard*, et classée avec les talcs.

KORIOM, subst. mas. (*koriome*), t. de bot., espèce d'alizier du Kamtschatka.

KORNOEKRENERTZ, subst. mas. (*kornèkrenèrtece*), t. d'hist. nat., variété du cuivre sulfuré, ou argent en épis.

KOROSVEL, subst. mas. (*korocevèle*), t. de bot., arbrisseau sarmenteux de l'île de Ceylan.

KORRO, subst. mas. (*korero*), instrument de musique des nègres; c'est une grande harpe à dix-huit cordes.

KORSAC, subst. mas. (*koreçak*), t. d'hist. nat. Voy. CORSAC.

KORTCHI-BACHI, subst. mas. (*kortechibachi*), t. de relat., officier du royaume de Perse.

KORTCHIS, subst. mas. plur. (*kortechi*), t. de relat. Voy. KURTCHIS.

*__KORZEC__, subst. mas. (*corzek*), mesure de capacité en usage dans la Pologne.

KOSCHAB, subst. mas. (*kochabe*), sorte de boisson des Orientaux.

KOSÉ, subst. propre mas. (*kozé*), myth., divinité des anciens Iduméens.

KOSSI, subst. propre mas. (*koci*), myth., idole des nègres du Congo.

KOT, subst. mas. (*kô*), t. de mar., sorte de rouf bâti sur l'avant de certains petits bâtiments, portant sur le premier pont, et s'élevant d'environ le tiers de sa hauteur au-dessus du pont.

*__KOTBAH__, subst. mas. (*kotebâ*), prière des Turcs pour la prospérité du souverain.

KOTTERYS, subst. mas. plur. (*koterice*), t. de relat., nom de certains marchands indiens.

KOTYLE, subst. fém. (Boiste.) Voy. COTYLE.

KOUA, subst. mas. Voy. KOVA.

KOUAN, subst. mas. (*kouan*), t. de bot., plante dont on emploie la graine pour faire le carmin.

KOUAN-IN, subst. propre mas. (*kouanein*), myth., divinité tutélaire des femmes, chez les Chinois.

KOUBO, subst. mas. (*koubo*), t. de relat., nom de l'empereur civil du Japon, entre les mains duquel réside la souveraine puissance, à la différence du *daïri* ou empereur ecclésiastique, qui, avec tous les honneurs de la souveraine puissance, n'en a aucun des privilèges effectifs.

KOUFIQUE, subst. mas. (*koufike*), l'ancienne écriture arabe, usitée depuis l'an 700 de l'ère chrétienne, jusqu'en 955, époque où le *neskhy*, qui est un *koufique* embelli et perfectionné, fut inventé et généralement adopté. Quelques-uns disent *cufique*.

*__KOUGHAS__, subst. mas. plur. (*kouguâce*), myth., esprits malfaisants des Aléotes.

*__KOUJA__, subst. propre mas. (*kouja*), myth., dieu chinois adoré à Nanchang.

*__KOUKA__, subst. mas. (*kouka*), insigne d'hospodar ou prince.

*__KOUL__, subst. mas. (*koule*), t. de relat., esclave mahométan.

KOULIK, subst. mas. (*koulike*), t. d'hist. nat., espèce de toucan de Cayenne.

KOULS, subst. mas. plur. (*koule*), troisième corps de troupes de la maison impériale de Perse.

KOUMIS ou **KOUMISS**, subst. mas. (*koumice*), lait de jument fermenté dont les Tartares font usage.

KOUNTING, subst. mas. (*kounetein*), instrument de musique des nègres; c'est une espèce de guitare à trois cordes.

*__KOUPALO__, subst. propre mas. (*koupalo*), myth., divinité des Scandinaves qui présidait aux fruits.

KOUPHOLITHE, subst. fém. (*koufolite*) (du grec κουφος, léger, et λιθος, pierre; *pierre légère*), t. de minéralogie, substance minérale composée de petites lames très-minces et transparentes.

KOURI, subst. mas. (*kouri*), t. d'hist. nat., quadrupède de la Guyane.

*__KOUTKA__, subst. propre mas. (*kouteka*), myth., esprit intelligent du dieu primitif des Kamtschadales.

*__KOUTKHOU__, subst. propre mas. (*koutekou*), myth., dieu créateur de la terre chez les Kamtschadales.

KOUXEURY, subst. mas. (*koukçeuri*), t. d'hist. nat., poisson des lacs de l'Amérique méridionale, dont le palais sert aux sauvages pour polir leurs ouvrages en bois. On ignore à quel genre il appartient.

KOUZONGIS, subst. mas. plur. (*kouzonji*), t. de relat., nom d'un corps de milice turque.

*__KOVA__, subst. mas. (*kova*), ancien caractère chinois, qui a précédé ceux qu'on connaît aujourd'hui, et qui a servi pour l'*Y-King*, le premier de leurs cinq livres canoniques, attribué par les uns à *Confucius*, et par les autres, à l'empereur Fo-hy. C'est en caractères *kova* qu'était écrite la fameuse inscription tracée sur une colonne par le même empereur Fo-hy, et demeurée inintelligible pour les lettrés eux-mêmes, jusqu'à l'explication qu'en donna le P. *Bouvet*, au commencement du dix-huitième siècle. Ce père découvrit que ces *kova*, formant soixante combinaisons de six lignes parallèles, trois entières et trois brisées, n'étaient que les signes de l'arithmétique binaire de *Leibnitz*.

KOWEL, subst. mas. (*kovèle*), terme de bot., plante d'Afrique.

KRAAL, subst. mas. (*kra-al*), village hottentot.

KRAKE, subst. fém. (*krake*), t. de pêche, sorte d'ancre ou de câblière dont se servent les Norwégiens lorsqu'ils vont à la pêche du saumon.

*__KRAKEN__, subst. mas. (*krakiène*), t. d'hist. nat., sèche gigantesque, polype énorme, que des marins prétendent avoir vu dans l'Océan.

KRAMER, subst. mas. (*kramère*), t. de bot., arbrisseau de l'Amérique méridionale.

KRAMÉRATE, subst. mas. (*kramérate*), t. de chimie, sel résultant de la combinaison de l'acide *kramérique* avec une base salifiable.

KRASCHENINIKOFIE, subst. fém. (*krachenini-kofi*), t. de bot., genre de plantes.

KRATINA, subst. propre mas. (*kratina*), myth., nom du chien des Sept-Dormants, chez les musulmans.

*__KREMLIN__, subst. propre mas. (*krèmelein*), palais des czars à Moscou.

KREUTZER, subst. mas. (*kreutezère*), monnaie d'Allemagne le tiers du gros d'argent de Breslau, environ neuf deniers de France, près de quatre centimes. Le *kreutzer* se divise en deux *dreyers* et le dreyer en trois *hellers*.

KRIGIE, subst. fém. (*kriji*), t. de bot., espèce d'hyoséride de Virginie.

KRIPTIE ou **KRYPTIE**, subst. fém. Voy. CRYPTIE, au *Complément*.

*__KRIVE__, subst. mas. (*krive*), myth., grand-prêtre chez les anciens Prussiens.

KRODO, subst. propre mas. (*krodo*), myth., principale idole des anciens Saxons.

KROKERIE, subst. fém. (*krokeri*), t. de bot., genre de plantes établi pour placer le lotier comestible. Il n'a pas été adopté.

KROS, subst. mas. (*krô*), t. de relation, vêtement des Hottentots, en forme de manteau, fait ordinairement et même presque toujours de peau de mouton, dont la laine se porte en dedans pendant la durée des froids, et en dehors pendant les chaleurs.

KROUFFE ou **GREIN**, subst. mas. (*kroufe*), t. de minér., sorte de faille des mines de houille.

KROUPHOLITE, subst. fém. (*kroufolite*), t. d'hist. nat., minéral.

KRUOMÈTRE, subst. mas. (*kru-omètre*), t. de phys., instrument nouveau, qui sert à faire connaître l'intensité du froid.

KRUOMÉTRIE, subst. fém. (*kru-ométri*), connaissance du *kruomètre*.

KRUOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*kru-ométrike*), qui appartient à la *kruométrie*, au *kruomètre*.

KRUSMAN, subst. propre mas. (*kruceman*), myth., divinité adorée anciennement par les habitants des environs de Strasbourg.

KSEI, subst. mas. (*kecé*), t. de bot., gui du Japon à baies rouges.

KTHÉINA, subst. fém. (*keté-ina*), t. de bot., plante des déserts de l'Arabie, avec laquelle on fait une espèce d'amadou.

KUARA, subst. fém. (*ku-ara*), t. de bot., espèce d'érythrine d'Abyssinie.

*__KUASER__, subst. pr. m. (*ku-azère*), myth. scand., fils des Dieux, qui enseignait la sagesse.

KUBO, subst. mas. Voy. KOUBO.

KUDDA-MULLA, subst. mas. (*kudedamulela*), t. de bot., arbre du Malabar, le même que le sarc bac.

KUEMA, subst. fém. (*kuma*), t. de bot., genre d'agarics à surface supérieure feuilletée.

KUERELLE, subst. fém. (*kurèle*), t. de minér., grès schisteux qui accompagne la houille dans les mines d'Anzin.

KUGES, subst. mas. plur. (*kuje*), prêtres supérieurs du Japon, qui forment la cour du daïri.

KUHNIE, subst. fém. (*kuni*), t. de bot., plante cinarocéphale.

KUHNISTÉRA, subst. fém. (*kunicetéra*), t. de bot., genre de plantes.

KUIL-KIAPSTI, subst. propre mas. (*kuileki-apecti*), myth., divinité des Chinois.

KUKAN, subst. mas. (*kukan*), espèce d'onguent d'Afrique préparé avec la graine de la pastèque.

KULEN, subst. mas. (*kulène*), t. de bot., plante légumineuse du Pérou.

KULLOUR, subst. mas. (*kulelour*), t. de relat., gouverneur d'une ville de guerre en Turquie.

KUNISS, subst. mas. (*kunice*), liqueur des Tartares. Voy. KOUMIS.

KUNITZ, subst. mas. (*kunitece*), myth., espèces de saturnales, fête solennelle du Sintos.

KUNTHIE, subst. fém. (*kunti*), t. de bot., palmier de la Nouvelle-Grenade.

KUON IN PU SA, subst. propre mas. (*ku-oneinpuça*), myth., divinité monstrueuse des Chinois, pour laquelle ils ont une grande vénération.

*__KUPAY__, subst. propre mas. (*kupé*), myth., nom du diable chez les Péruviens.

KUPFERKIESS, subst. mas. (*kupeférekice*), t. de minér., pyrite cuivreuse non décomposée. — *Kupfer-nickel*, minerai contenant du *nickel*. — *Kupfer-reichem*, le même que *kupfer-kiess*.

KUPHE, subst. mas. (*kufe*), tuyau vermiculaire.

KUPHÉA, subst. fém. Voy. CUPHÉE.

KUPTIENS, subst. propre mas. plur. (*kupecieïn*), nom d'un ancien peuple que l'on croit être les Coptes.

KURBAN-BAÏRAM, subst. mas. (*kurbanbè-irame*), fête turque.

KURBATOS, subst. mas. (*kurbatôce*), t. d'hist. nat., oiseau du Sénégal dont plusieurs voyageurs parlent sans le décrire. C'est un oiseau pêcheur d'un plumage varié, à très-long bec intérieurement dentelé, se balançant avec une légèreté et une vitesse étonnantes, près de la surface de l'eau, pour attraper les petits poissons. Il est du nombre des oiseaux qui ont l'instinct de mettre leur couvée à l'abri des singes et des serpents, en suspendant leur nid comme un lustre, au bout d'une branche flexible sur laquelle ces animaux ne pourraient se soutenir. Ces nids sont de terre gâchée avec de la mousse et des plumes, et assez solides pour s'entre-choquer sans inconvénient les uns les autres, quand le vent les agite.

KURITE, subst. fém. (*kurite*), t. d'hist. nat., poisson du genre scolopsis.

KURSAWSKA, subst. mas. (*kurçaceka*), t. de minér., les mineurs de la mine de plomb de Tarnowitz, en Silésie, donnent ce nom à une couche argileuse ou de terre bleuâtre qui recouvre la couche de plomb. Cette terre est spongieuse; elle absorbe toute l'eau du terrain, la retient à peu près comme une éponge, la verse de proche en proche dans les nombreuses excavations souterraines de la contrée, et force ainsi d'abandonner les travaux.

KURTCHI-BACHI, subst. mas. (*kurtechibachi*), t. de relat., chef des *kurtchis*, corps de troupes perses.

*__KURTCHIS__, subst. mas. plur. (*kurtechi*), t. de relat., en Perse, corps de cavalerie, composé de l'ancienne noblesse.

KURTE, subst. mas. (*kurte*), t. d'hist. nat., genre de poissons osseux, holobranches, jugulaires, de la famille des auchénoptères, qui ont le corps

ovale, très-comprimé, et qu'on nomme aussi *chrysostromes*.

KURTKA, subst. mas. (*kurteka*), habit militaire polonais porté encore par les lanciers français.

KUSSIR, subst. mas. (*kucecire*), terme de musique, instrument des Turcs, composé de cinq cordes tendues sur une peau qui couvre une assiette de bois.

KUTKU, subst. mas. (*kuteku*), myth., ancienne divinité suprême des Kamtschadales.

KUZURI, subst. mas. (*kuzuri*), alphabet des Géorgiens, dont l'usage est borné aux livres ecclésiastiques.

*KVASS ou **KWASS**, subst. mas. (*kevace*), t. de relation, boisson fermentée faite avec de la farine de seigle.

KWAI, subst. mas. (*kevé*), t. de bot., espèce de thuias du Japon.

KYLLOSE, subst. fém. (*kilelôze*) (du grec κυλλός, boiteux), t. de médec., torsion des pieds, disposition des pieds-bots.

KYNANCIE, subst. fém. Voy. CYNANCHE ou CYNANCHIE.

KYNODON, subst. mas. (*kinodon*), t. d'hist. nat., genre de vipères.

KYNOREXIE, subst. fém. Voy. CYNOREXIE.

KYNORRHODON, subst. mas. Voy. CYNORRHODON.

KYPHORE, subst. mas. Voy. KYPHOSE.

KYPHONISME, subst. mas. *kifoniceme*) (du grec κυφωνισμός, torture), supplice chez les anciens. Voy. CYPHONISME.

KYPHOSE, subst. mas. (*kifôze*), t. d'hist. nat., genre de poissons de la mer du Sud, établi dans la division des thoraciques. Il a pour caractères un dos très-élevé, une bosse sur la nuque, des écailles semblables à celles du dos sur la totalité ou sur une grande partie des opercules qui ne sont pas dentelés; ce genre, voisin des labres, ne renferme qu'une seule espèce, le *kyphose double-bosse*. — On le nomme aussi *kyphore*.

KYRBIDES, subst. fém. plur. (*kirebide*), terme d'antiquité, tables triangulaires sur lesquelles les anciens écrivaient les lois et les fêtes des dieux.

***KYRIÉ ÉLÉISON**, subst. mas. (*kirié-élé-içone*) (mots purement grecs, prononcés à la manière des Grecs modernes, formés de κύριος, voc. κύριε, seigneur, et de ἐλεεῖν, avoir pitié, à l'impératif, ἐλέησον, ayez pitié; *Seigneur, ayez pitié de nous*), la partie de la messe où l'on implore la miséricorde de Dieu. C'est aussi par cette prière que commencent les litanies.

KYRIELLE, subst. fém. (*kiri-èle*) (du grec κύριε, commencement ordinaire des litanies), liste ou dénombrement de choses ennuyeuses ou fâcheuses.—Dans la poésie française, sorte de vieille rime qui consistait à répéter un même vers à la fin de chaque couplet ou de chaque stance.

KYSTALGIE, subst. fém. Voy. CYSTALGIE.

KYSTALGIQUE, adj. des deux genres. Voy. CYSTALGIQUE.

KYSTE, subst. mas. (*kicete*) (en grec κύστις, vessie), membrane en forme de poche ou de vessie, qui renferme certaines humeurs contre nature.

KYSTEUSE, adj. fém. Voy. KISTEUX.

KYSTEUX, adj. mas., au fém. **KYSTEUSE** (*kiceteu, teuze*), t. de médec., qui tient du *kiste* séreux.

KYSTIDOTOMIE, subst. fém. Voy. CYSTIDOTOMIE.

KYSTIQUE, adj. des deux genres (*kicetike*), t. de médec., qui appartient au *kyste*, qui peut le guérir.

KYSTIRRHAGIE, subst. fém. Voy. CYSTIRRHAGIE.

KYSTIRRHAGIQUE, adj. des deux genres Voy CYSTIRRHAGIQUE.

KYSTIRRHÉE, subst. fém. Voy. CYSTIRRHÉE.

KYSTIRRHÉIQUE, adj. des deux genres. Voyez CYSTIRRHÉIQUE.

KYSTOTOME, subst. mas. Voy. CYSTOTOME.

KYTTARRHAGIE, subst. fém. (*kitetareraji*), (du grec κυτταριον, alvéole, et ῥηγνυμι, je romps), t. de chir., écoulement de sang par un alvéole.

KYTTARRHAGIQUE, adj. des deux genres (*kitetarerajike*), t. de chir., qui appartient à la *kyttarrhagie* : *flux kyttarrhagique*.

KZEL-BACHE, subst. mas. (*kzélebache*), ornement de tête des Persans.

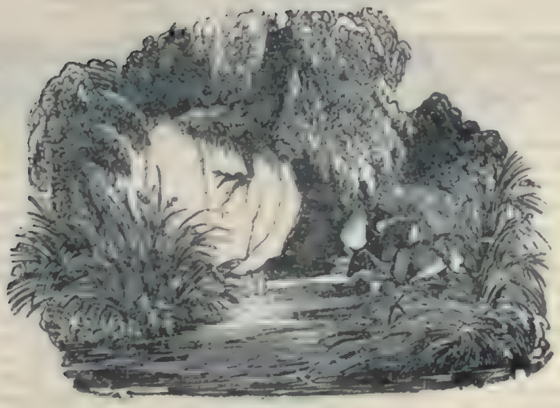

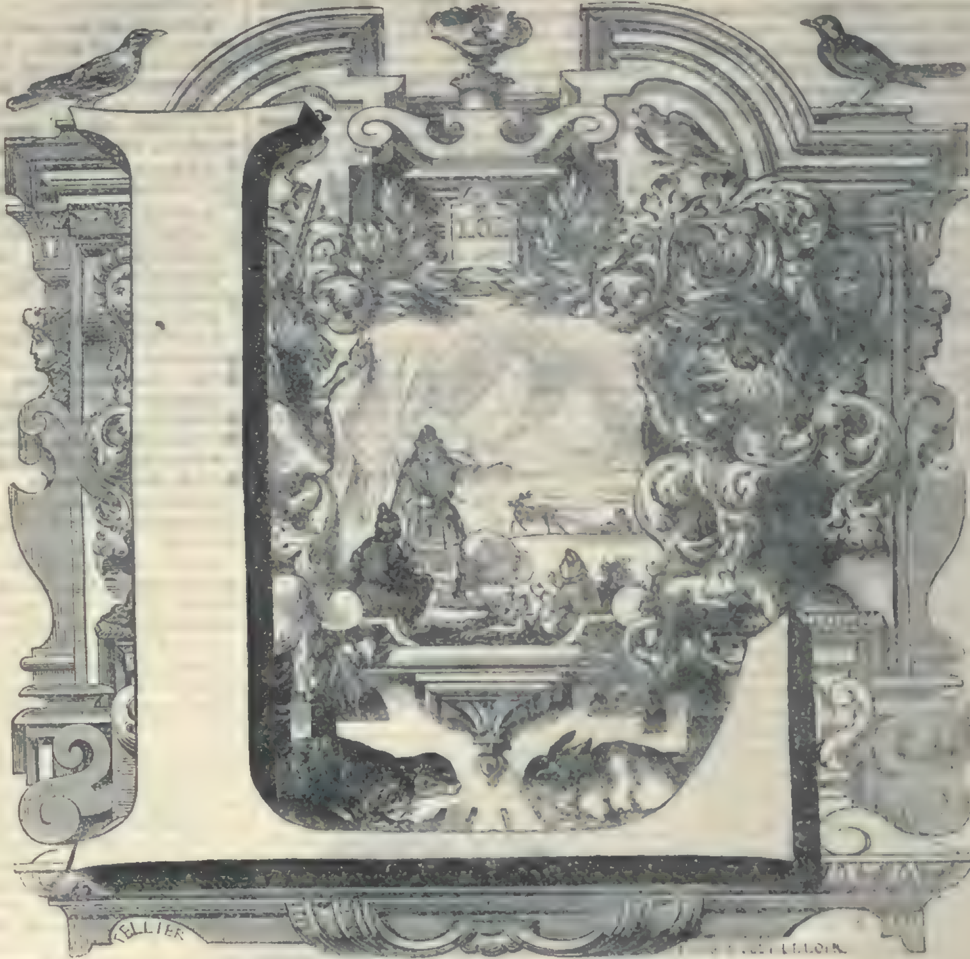

*L, subst. mas. (*le*, et non plus *èle*, qui ne rend nullement le son naturel de cette lettre), douzième lettre de l'alphabet et la neuvième des consonnes. — L est une lettre numérale qui signifie cinquante, et avec un trait horizontal au-dessus, cinquante mille. — L est employé dans le commerce comme abréviation pour signifier le mot *livre*, monnaie ou poids : et quelquefois pour signifier *le* ou *leur* : L/C, le compte *ou* leur compte. — L, sur nos monnaies, signifie *Louis*. Ce L est couronné sur celles de Louis XII, sur celles de Louis XIV et de Louis XV. — Deux L enlacés expriment le même nom. Les L enlacés signifient encore *Louis*, parce que c'était le chiffre des rois du nom de *Louis*, sur les bordures de tapisseries, sur les carrosses, sur les housses des chevaux, sur les couvertures d'équipages, etc. — Cette lettre a été anciennement le caractère dont on marquait la monnaie fabriquée à Bayonne. — L initial conserve toujours le son qui lui est propre, *lapin*, *larron*. Au milieu d'un mot il le conserve également lorsqu'il est entre deux voyelles, comme dans *filer, voler, fidèle, grêle, appeler*. On le fait sentir dans le corps des mots, en donnant à l'*e* qui le précède le son de l'*è* : *quelque, quelqu'un, quelquefois*. On le prononce dans le mot *il*, *ils*. — Pour le cas où certains verbes, tels que ceux en *eler*, prennent dans quelques temps tantôt deux *l*, tantôt un seul, voyez ce que nous disons à la fin de la conjugaison de ces sortes de verbes dans notre *Grammaire*. — La consonne *l* se double toujours, lorsqu'elle se trouve dans le milieu d'un mot où elle doit être *mouillée*; lors même qu'elle n'est pas *mouillée*, elle se double dans les mots qui commencent par *al* et par *ol* : *allaitement, allié, collationner, collège*, etc.; voyez plus bas les mots en *ill*. — L se prononce ordinairement à la fin des mots : *profil, subtil, puéril, moral*; dites comme s'il y avait *profile, subtile, puérile, morale*. Il y a cependant quelques exceptions : *baril, chenil, coutil, fournil, fenil, fusil, outil, gril, nombril, persil, sourcil, gentil*, etc. (nous nous abstenons d'une nomenclature complète, la prononciation étant indiquée exactement à chacun des mots), se prononcent comme s'il n'y avait pas de *l*; dites donc : *bari, cheni, couti*, etc. Le mot *gentil* est doublement exceptionnel ; *l* final de ce mot ne se fait point sentir lorsqu'il est seul où placé devant une consonne ; et il sonne comme la diphthongue *ie* devant une voyelle : *gentil enfant*, *gentilhomme* ; prononcez : *jantiianfan*, *jantiiome*. (Voir plus bas la remarque concernant la règle d'usage la plus commune de cette sorte de prononciation). — L est muet entièrement dans le plur. *gentilshommes*, et dans *fils*, que l'on prononce comme s'il n'y avait point de *l* : *jantizome, fice*, en faisant résonner *s*. — L est purement explétif, et n'est mis que par la raison euphonique pour éviter l'*hiatus*, devant le mot *on*; on dit et l'on écrit : *le lieu où l'on est*, pour éviter le heurt désagréable des deux mots, dont l'un finit et l'autre commence par une voyelle, *où*, *on*. — Parlons maintenant d'une des plus grandes difficultés de notre langue, parlons de ce qu'on est convenu d'appeler *l mouillé*, sans pouvoir rendre compte bien clairement et nettement de cette prononciation. Les avis sont ici plus que partagés ; ils sont même en opposition directe. Jusqu'ici les lexicographes n'ont point osé se prononcer franchement sur le double *l*, précédé d'un *i*, ou sur *l* final dont l'articulation doit, disent-ils, être *mouillée*. Les uns se sont contentés d'écrire à côté du mot : *ll mouillés*; à vous de prononcer, si vous savez, si vous comprenez ce que c'est que *ll mouillés*. Le savant *Gattel*, celui qui a le plus approfondi la chose en matière de prononciation, donne l'avis de prononcer ces *ll* à la manière des Italiens, comme ils prononcent le *gli*; mais, s'il vous plaît, comment prononcent-ils le *gli*? Nous devons supposer qu'on n'en sait rien. C'est donc à nous d'orthographier de notre mieux cette bizarre prononciation, que personne ne fait sonner d'après les lettres qui servent à l'écrire. Nos puristes français, disons-le bien vite, veulent qu'en même temps que l'on fait entendre le *ie* dont nous avons parlé, on fasse un peu sentir l'un des deux

l qui composent le mot : cette méthode peut être fondée sur la raison, car les lettres sont faites pour être prononcées; mais nous, nous ne craindrons pas de proclamer hautement que la majorité des Français qui parlent leur langue simplement et sans aucune espèce de prétention font sonner *le* les *l* vulgairement dits *mouillés*, son peu harmonieux, il est vrai, mais simple, mais facile. Voilà la règle que nous avons suivie et que nous proposons : cette règle nous a semblé établie sur la base généralement adoptée; cependant nous nous servirons du mot *mouillé*, parce que ce terme est généralement compris, quoiqu'il n'exprime pas absolument la chose. — On dit que l'articulation est *mouillée* par *ill*, dans les mots tels que *fille, pillage, cotillon, pointilleux*, etc. (Voir la prononciation de chaque mot). Nous faisons prononcer *fi-ie, pi-iage, koti-ion, poenti-ieu*; certes, nous ne croyons pas, et nous en appelons ici à tous ceux qui n'ont point d'intérêt à accepter telle prononciation plutôt que telle autre, nous ne croyons pas que le plus grand nombre des Français prononce *file-ie, pile-iaje, kotile-ion, poentile-ieu*. Après tout, ceci est peut-être un système de notre part; nous le soumettons sans amour-propre, sans orgueil, à la sagesse expérimentée des plus éclairés, des plus habiles. Nous ne l'avons franchement dénoncé que parce qu'il est de notre part l'expression de l'opinion que nous avons émise plus haut. Nous n'avons entendu aucun officier-général, en parlant de ses *bataillons*, prononcer des *batta-ilhon*, mais des *batá-ion*.—Continuons : quand cette lettre est double, et qu'elle est précédée de *ai, ei, oui*, elle se prononce *mouillée*, comme dans ces mots : *travailler, maille, bailler, veiller, recueillir, fouiller, grenouille*; nous faisons dire, d'après notre principe : *tra-va-ier, ma-ie, bâ-ié, vé-ié, rekueu-ie-ir, fou-ier, guerenou-ie* : la même prononciation est suivie dans les mots qui finissent en *ail, eil, ueil* et *ouil*, par *l* simple, comme *travail, réveil, cercueil, œil, fenouil*, etc.; nous écrivons cette manière de dire : *trava-ie, révé-ie, cèrkueu-ie, eu-ie, fenou-ie*. — L'*Académie* et plusieurs lexicographes prétendent que *l* final doit avoir le son *mouillé* dans *péril*, nous ne sommes point de cet avis; si *mil*, sorte de graine, se prononce *mi-ie*, c'est parce que ce mot a servi sans doute à former celui de *millet*, qui est son diminutif, et dans lequel les *ll* sont *mouillés*; mais il n'en est pas de même de *péril*, qui n'offre aucune raison plausible de le prononcer autrement que *périle*. Nous dirons aussi que nous ne savons pourquoi le nom propre *Sully* est indiqué devoir se prononcer *çu-ie-i*; nous avons, nous, depuis que nous entendons lire et parler, entendu lire et parler *çuleli*. — Les règles que nous avons données plus haut concernant *l final mouillé* ne sont point générales; ainsi *fil, Nil, mil* adjectif de nombre, et les adjectifs *vil, civil*, conservent la prononciation naturelle de la lettre *l*. Il en est de même des *ll* précédés de *i* dans le corps d'un mot : *gille, mille, ville*, se prononcent *jile, mile, vile*. — *Ill*, au commencement des mots, sonne comme s'il y avait deux *l*, mais sans les *mouiller* : *illégitime, illuminé, illusion, illustre*, etc.; dites : *ilelégitime, ileluminé, ileluzion, ilelucetre*. On nous pardonnera de nous être un peu étendus sur la prononciation de cette lettre, en faveur de la bonne intention qui seule nous a guidés.

L', abréviation des mots *le* ou *la*. La lettre *a* et la lettre *e* se retranchent dans l'article *le, la*, et dans le pronom *le, la* : on les remplace par une apostrophe, devant une voyelle ou un *h* muet; ainsi l'on écrit *l'homme*, au lieu de *le homme*, *l'âme*, au lieu de *la âme*; la raison d'euphonie exige cela pour éviter le *heurt* désagréable des deux voyelles qui se rencontreraient.

LA (*la*), article ou pronom féminin. Voy. LE.

***LA**, subst. mas. (*la*), sixième note de musique. C'est aussi le nom du signe qui représente cette note. — *Donner le la*, faire sonner le *la* sur son instrument, afin qu'un autre musicien puisse mettre le sien à l'unisson. On dit dans un sens analogue, *prendre le la*. — Troisième corde de quelques instruments : *remettez un la à ce violon*.

LÀ, adv. démonstratif (*la*); on le distingue de *la* article, par l'accent grave qui est sur *à*. Il sert à désigner que la chose dont on parle est éloignée, comme *ci* désigne qu'elle est proche : *en ce temps-ci, en ce temps-là; en ce lieu-ci, en ce lieu-là; allez-vous-en là, je vous attendrai ici*. — *D'ici là*, se dit également du temps et du lieu : *D'ici là, nous comptons deux lieues; nous avons encore huit jours pour nous décider; d'ici là, nous verrons*. — A la guerre, ceux qui sont en faction demandent à ceux qui les approchent : *qui va là?* On dit aussi *halte là* à des troupes qui marchent, pour leur ordonner de s'arrêter. — *Halte là* se dit encore familièrement à quelqu'un dont on veut suspendre la marche ou interrompre le discours. — *Là*, se met souvent au commencement du membre d'une période, et ne se dit que pour marquer la différence des lieux, sans aucun rapport au plus ou au moins de distance : *le peintre avait rassemblé dans un même tableau plusieurs objets différents; là, une troupe de bacchantes, ici, une troupe de jeunes gens; là, un sacrifice, ici une dispute de philosophes*. — Quelquefois il se met après l'adverbe *çà*, comme dans cette phrase, *çà et là*, et alors ces deux adverbes de lieu joints ensemble signifient dispersion et confusion : *tous ses meubles étaient jetés çà et là*.— Il se joint avec quelques autres adverbes de lieu qu'il précède toujours : *là-haut, là-bas, là-dessus, là auprès, là contre*. — Il se met aussi à la suite des pronoms démonstratifs et des noms, pour désigner les objets d'une manière plus particulière. *Ceci, cela, celui-ci, celle-là; cet homme-là; je ne connais pas ces gens-là*.—Quelquefois *là* n'est employé que par une espèce de redondance, et pour donner plus d'énergie au discours : *c'est là une belle action; que dites-vous là? qu'avez-vous fait là? vous avez fait là une belle affaire*.— Fam., il s'emploie aussi explétivement pour insister sur quelque circonstance, pour exciter l'attention ou le souvenir de celui à qui l'on parle : *comment se porte monsieur votre... là, qui est si honnête homme?* — *Là là*, façon de parler familière, dont on se sert par menace : *là là, nous nous retrouverons*. On s'en sert par réprimande : *là là, tout beau*; et par forme de consolation et d'adoucissement : *là là, rassurez-vous, il n'y a rien à craindre*.—On dit aussi à peu près dans le même sens, *là* seul : *là, en voilà assez*. — On dit figurément, et pour marquer la nécessité indispensable de faire une chose, qu'*il faut en passer par là*, pour dire qu'on ne peut faire autrement : *vous avez beau dire et beau faire, vous en passerez par là*. A peu près dans le même sens : *il en faudra venir là*. — Prov., dans le style fam. : *il faut passer par là ou par la fenêtre*, c'est une nécessité, c'est le seul parti qui reste à prendre. — Figurément : *s'en tenir là*, s'arrêter à ce qui a été proposé, parce qu'on ne peut trouver mieux.—Aussi fig.: *en demeurer là*, ne parler plus d'une chose qu'on croit avoir été assez agitée. La même chose se dit quand on veut faire finir un discours dont la suite pourrait être fâcheuse : *de grâce, demeurons-en là*.—*Par là* signifie par ce lieu-là, par ce point-là : *prenez par là, vous arriverez plus vite*. —Dans le sens moral, il signifie par ce parti, par ce moyen, par ces paroles : *qu'entendez-vous par là?*—*Par-ci, par-là*, à diverses reprises, à diverses fois, et sans aucune suite : *j'ai fait mettre quelques fleurs par-ci par-là dans mon jardin; nous nous voyons encore de temps en temps, par-ci par-là*. — *De là* se dit pour *de ce lieu-là, de ce point-là; de là à la montagne, il y a deux cents toises*. — *De çà et de là*, de côté et d'autre : *il va de çà et de là pour chercher fortune; elle est à cheval, jambe de çà, jambe de là*.—*De là* signifie aussi, de cette cause-là, de ce sujet-là : *de là sont venues les guerres civiles; que voulez-vous inférer de là?* — *De là* se dit aussi en parlant du temps, de la durée : *à quelques jours, à quelques heures de là; à quelque temps de là*. — *Dès-là*, pour dès-lors, cela étant, a vieilli. — *Delà*, prép., plus outre, de l'autre côté : *delà la rivière, delà les monts*. En ce sens il se joint avec les particules *au, de* et *par* : *au-delà des mers, au-delà du Rhône* :

> A ma confusion, Néron veut faire voir
> Qu'Agrippine promet *par delà* son pouvoir.
> (RACINE, *Britannicus*.)

— Fig. : *au-delà de mes espérances, au-delà de l'imagination; au-delà de ce que je croyais*, beaucoup plus qu'on ne se peut imaginer, beaucoup plus que je ne croyais, que je n'espérais. — *Au-delà* et *par-delà*, encore plus, encore davantage : *je lui ai donné tout ce que je lui devais, et au-delà*. — *En-delà*, façon de parler qui signifie plus loin : *mettez-vous un peu en-delà*. — *Jusque-là*, jusqu'à ce temps, jusqu'à ce lieu, jusqu'à ce point, jusqu'au point de... Voy. ICI. — Autrefois on disait *là où*, pour dire *au lieu que*; on ne le dit plus aujourd'hui. — On disait aussi *là où*, pour dire, dans cet endroit. C'est une expression fautive. On dit : *c'est là que je demeure*, et non : *c'est là où je demeure*. On dit pourtant bien : *il est encore là où il était hier* (Acad.), parce que chacun des deux verbes exige un régime exprimé, et le sens de la phrase est précisément dans le pléonasme. — On disait aussi *là où* dans le sens de *lorsque* : *en fait de mots, l'analogie n'a lieu que là où l'usage l'autorise*... (Beauzée.) On ne le dit plus guère.

***LAAN** ou **LAPERSE**, subst. propre fém. (*la-an*), myth., ville de Laconie, dont Castor et Pollux s'emparèrent; ce qui leur fit donner le surnom de *Laperses*.

LAB ou **LABBE**, subst. mas. (*labe*), t. d'hist. nat., nom de certains oiseaux de mer qu'on trouve en Suède et en Norwège.

LA-BAC-THAN, subst. mas. (*labaktan*), t. de bot., arbrisseau de la Cochinchine.

LABARIN, subst. mas. (*labarein*), t. d'hist. nat., coquille du genre des rochers.

***LABARUM**, subst. mas. (*labârome*) (en lat. *labarum*, formé, suivant *Fullerus*, du grec λαφυρον, dépouillement; parce que c'était une dépouille de l'ennemi), étendard impérial sur lequel Constantin fit mettre le monogramme de Jésus-Christ.

LABATIE, subst. fém. (*labaci*), t. de bot., genre de plantes ébénacées.

LABAZI, subst. mas. (*labazi*), t. de relat., espèce de hutte en branchages, que, dans quelques régions du Nord, les voyageurs surpris par la débâcle se construisent sur les arbres, pour échapper aux débordements.

LABBE, subst. mas. (*labe*), t. d'hist. nat., oiseau aquatique; sorte de mouette. Voy. STERCORAIRE.

LABDA, subst. propre fém. (*labeda*), myth., fille d'un certain Amphion, de la famille des Bacchiades. Étant boiteuse, et se voyant pour cela méprisée de ses compagnes, elle les quitta pour épouser Etion, dont elle eut un fils qu'on appela Cypsélus. L'oracle ayant un jour prédit qu'un fils de *Labda* s'emparerait de Corinthe, on envoya dix hommes chez cette femme pour tuer l'enfant; mais, dans le moment que l'un d'eux allait lui enfoncer le poignard dans le cœur, Cypsélus lui tendit ses petits bras en souriant; le meurtrier, n'ayant pas le courage de le tuer, donna l'enfant à son compagnon, qui n'eut pas plus de force que le premier. Cypsélus passa ainsi de main en main jusqu'au dernier, qui le rendit à sa mère. Étant tous sortis, ils se reprochèrent leur faiblesse; et comme ils rentraient, bien décidés à la surmonter cette fois, *Labda*, qui avait tout entendu, cacha si bien son fils, qu'ils ne purent le retrouver.

LABDACIDÈS, subst. propre mas. (*labedacidèce*), myth., Laïus, fils de *Labdacus*. On donnait aussi quelquefois aux Thébains le nom de *Labdacides*.

LABDACISME, subst. mas. (*labedaciceme*) (en grec λαβδακισμος, fait de λαμβδα, lettre grecque), t. de grammaire, vice du discours, quand plusieurs mots de suite commencent par la lettre L. — Par extension, sorte de grasseyement dans la prononciation, qui, dit-on, n'était point désagréable dans la bouche d'Alcibiade et de Démosthène.

LABDACUS, subst. propre mas. (*labedakuce*), myth., fils de Phénix, et père de Laïus, roi de Thèbes.

LABELLE, subst. fém. (*labèle*) (en lat. *labellum*), t. de bot., pétale inférieur en forme de lèvres.

LABÉON, subst. mas. (*labé-on*), t. d'hist. nat., sous-genre de poissons établi parmi les cyprins.

LABER, subst. mas. (*labère*), t. de mar.; on nomme ainsi sur les côtes de l'Armorique un lieu de relâche pour les caboteurs.

LABEUR, subst. mas. (*labeur*) (du lat. *labor*, travail), travail. Ce mot a vieilli et ne s'emploie plus en prose, mais heureusement on l'a conservé en poésie et dans le style soutenu :

> .... Car, au nom des dieux, je vous prie,
> Quel fruit de ce *labeur* pouvez-vous recueillir?
> LA FONTAINE.

— En t. d'imprim., ouvrage considérable et tiré à un grand nombre d'exemplaires, par opposition à *ouvrage de ville*, de peu d'étendue, et qu'on tire en petit nombre, comme les factures, etc. — *Terres en labeur*, façonnées, cultivées. — On appelle *bêtes de labeur* celles qui servent pour la culture et le labourage.

LABEURER, v. neut. (*labeuré*), opérer. Il n'a guère d'usage que dans cette phrase proverbiale : *en peu d'heures Dieu labeure*.

***LABIAL, E**, adj. (*labi-ale*) (du lat. *labia*, gén.

labiorum, lèvres), en anatomie, qui appartient aux lèvres. En grammaire, qui se prononce des lèvres. *b, p, f, m*, sont des consonnes *labiales*. T. de jurispr., *offre labiale* : offre de payer faite de bouche ou par écrit.—T. d'anat. : *glandes labiales*, situées à la partie interne des lèvres.—Au plur. mas., *labiaux*.

LABIATIFLORE, adj. des deux genres (*labi-atiflore*), t. de bot., se dit des fleurs composées dont les fleurons sont à deux lèvres.

LABIATION, subst. fém. (*labi-âcion*), t. de bot., état d'une fleur *labiée*.

LABIDE, subst. fém. (*labide*), t. d'hist. nat., genre d'insectes hyménoptères.

*LABIDOMÈTRE, subst. mas. (*labidomètre*), t. de chir., instrument propre à mesurer l'écartement du forceps.

*LABIDOURES ou FORFICULES, subst. mas. plur. (*labidoure*), t. d'hist. nat., famille d'insectes orthoptères, nommés vulgairement et improprement *perce-oreilles*.

*LABIÉ, E, adj. (*labié*) (du lat. *labia*, lèvres), t. de bot., qui se dit d'une corolle monopétale, irrégulière, fendue transversalement en deux lèvres, l'une supérieure, l'autre inférieure. Les plantes à fleurs *labiées* composent la quatrième classe de la méthode de *Tournefort*. — Subst. fém. plur., famille de plantes à racines fibreuses : *la famille des labiées*. — On le dit aussi au sing.: *la lavande est une labiée*.

*LABILE, adj. des deux genres (*labile*) (en lat. *labilis*, caduc, fait de *labare*, vaciller, chanceler); il est usité seulement dans cette phrase : *mémoire labile*, peu fidèle, qui manque souvent au besoin.

LABIQUES, subst. mas. plur. (*labike*), anciens peuples d'Italie, descendants de Glaucus.

LABITH-HORCHIA, subst. propre fém. (*labitorchia*), myth., surnom de Vesta chez les Scythes et les Thyrrhéniens.

LABITI, subst. propre fém. (*labiti*), myth.; c'est le même nom que le précédent.

*LABORATOIRE, subst. mas. (*laboratoare*) (du lat. *laborare*, travailler), lieu où l'on travaille. Il se dit proprement de celui où travaillent les chimistes, et, par extension, des ateliers garnis de fourneaux où les distillateurs, confiseurs, limonadiers, etc., font leurs préparations.

LABORIEUSE, adj. fém. Voy. LABORIEUX.

LABORIEUSEMENT, adv. (*laborieuzeman*), avec beaucoup de travail, avec peine.

LABORIEUX, adj. mas., au fém. LABORIEUSE (*laborieu, rieuze*) (en lat. *laboriosus*, fait de *labor*, gén. *laboris*, travail), qui travaille beaucoup. — Qui demande un grand travail : *entreprise laborieuse*. — Qui est accompagné d'un grand travail : *vie laborieuse*. — T. de médec., *accouchement laborieux*, pénible et douloureux. — *Recherches laborieuses*, qui demandent plus de travail que de génie.

LABORIOSITÉ, subst. fém. (*labori-ôzité*), qualité d'une personne *laborieuse*. Il est inusité.

*LABOUR, subst. mas. (*labour*), façon qu'on donne à la terre en la *labourant*.—*Terre en labour*, préparée pour recevoir la semence.—Sorte de bêche.—Outil de plombier.—T. de géog. mod., *Terre de Labour*, province du royaume de Naples.

LABOURABLE, adj. des deux genres (*labourable*), qui est propre à être *labouré*.

*LABOURAGE, subst. mas. (*labouraje*), art de *labourer* la terre. — Ouvrage du *laboureur*. — Conduite des bateaux à un pont; leur sortie. — Partie du train sous l'eau.

*LABOURÉ, E, part. pass. de *labourer*.

LABOURER, v. act. (*labouré*) (en lat. *laborare*), fendre la terre avec la charrue; la remuer avec la houe, la bêche.—On l'emploie aussi neutralement : *labourer avec des bœufs, avec des chevaux*. —*Labourer à deux, à trois charrues*, occuper deux charrues, trois charrues, pour le labourage de ses terres.—Fig. et neut., style familier; avoir beaucoup de peine, beaucoup à souffrir. —T. de mar., *ce vaisseau laboure*, touche le fond. — *Cette ancre laboure*, ne tient pas dans le fond où on l'a jetée. — On dit que *le canon laboure un rempart*, lorsque plusieurs batteries obliques sont dirigées vers un même point. — Il se dit dans un sens analogue des animaux ou des choses qui font sur la superficie de la terre à peu près le même effet que la charrue, la bêche, etc. : *les taupes ont labouré tout mon jardin*. — —T. de fondeur, *labourer le sable*, remuer avec un bâton le sable contenu dans le châssis autour du moule. — *Labourer les vins*, les décharger. — Fig. et pop. : *labourer sa vie*, avoir beaucoup de peine, d'embarras, de traverses. — *Labourer le papier*, écrire avec peine. — En t. de man. : *ce cheval laboure le terrein*, se dit d'un cheval qui butte. — SE LABOURER, v. pron.

*LABOUREUR, subst. mas. (*laboureur*), celui qui fait métier de *labourer* la terre.—*Soldat laboureur*, qui faisait métier de *labourer* la terre. En ce sens, il est adj. — Bâton à l'aide duquel les plombiers *labourent* leur sable.

*LABRADÉUS, subst. propre mas. (*labradé-uce*), myth., surnom de Jupiter. Quand on le représentait sous cette dénomination, on lui mettait à la main une hache, au lieu de la foudre qu'il porte ordinairement.

LABRAX, subst. mas. (*labrakce*), t. d'hist. nat., genre de poissons assez semblables aux scares.

*LABRE, subst. mas. (*labre*), t. d'hist. nat., genre de poissons osseux, holobranches, thoraciques, qui n'ont qu'un seul rang de dents aux mâchoires.—Lèvre supérieure des insectes.

LABRISULCIUM, subst. mas. (*labriçulci-ome*), t. de médec., gonflement et gerçure des lèvres.

*LABROÏDE, subst. mas. (*labro-ide*), t. d'hist. nat., famille de poissons thoraciques.

LABROS, subst. propre mas. (*labrôce*), myth., l'un des chiens d'Actéon.

LABROSITÉ, subst. fém. (*labrôzité*), état d'une chose en forme de lèvre.

*LABRUSCA, subst. fém. (*labruceka*), t. de bot., petite vigne de la Virginie.

*LABURNE, subst. mas. (*laburne*), t. d'hist. nat., arbre d'une médiocre grandeur; espèce de cytise.

*LABYRINTHE, subst. mas. (*labireinte*) (en lat. *labyrinthus*, pris du grec λαβυρινθος), lieu où il y a beaucoup de détours qui rentrent l'un dans l'autre, en sorte qu'il est difficile d'en trouver l'issue. — Il se dit en t. de jardinage, d'un petit bois coupé d'allées tellement entrelacées, qu'on s'y peut égarer facilement.—Fig., grand embarras; complication d'affaires embrouillées. — Une des cavités de l'oreille.—T. d'hist. nat., espèce de limaçon de marais, de rivière ou de fossé.—En t. de bot., on appelle *labyrinthe à chapeau*, un agaric fort voisin de l'agaric de chêne de Linnée; *labyrinthe étrille*, l'agaric du chêne; *labyrinthe rocher*, un champignon fort voisin du *labyrinthe* étrille.— LABYRINTHE, DÉDALE. (*Syn.*) Selon sa valeur primitive, *labyrinthe* désigne le dessin de l'ouvrage; *dédale* marque l'habileté de l'ouvrier. *Labyrinthe* est devenu le nom propre des constructions, des plantations, des lieux dont les tours et les détours sont si multipliés qu'on s'y égare, et qu'on ne sait où trouver une issue. Il se dit au propre et au figuré. *Dédale*, nom détourné et appliqué de l'ouvrier à l'ouvrage, ne se dit guère que figurément des choses infiniment compliquées, et qu'il est difficile de concevoir nettement et de tirer au clair. *Dédale* est un mot noble; *labyrinthe* est de tous les styles. On dira également le *labyrinthe* et le *dédale* de la chicane. Le palais de la justice est un vaste *dédale*, et ses avenues sont quelquefois de tortueux *labyrinthes*. — Au fig., *dédale* ne devrait se prendre qu'en bonne part. Une affaire obscure et difficile à démêler est un *labyrinthe*; un ouvrage plein de savantes combinaisons est un *dédale* pour l'homme qui n'a pas l'habitude de la réflexion et de l'étude. — Myth., c'était un enclos rempli de bois et de bâtiments disposés de telle façon, que, quand on y était une fois entré, on n'en pouvait trouver la sortie. Il y en avait deux célèbres : celui de Crète, que *Dédale* bâtit, dans lequel il fut enfermé lui-même, et où Minos fit mettre aussi le minotaure; et celui d'Égypte, qu'on croit avoir servi de modèle pour l'autre. Ce dernier était une réunion de douze palais destinés à loger autant de rois, qui l'avaient fait construire dans cette intention et qui régnaient en même temps sur l'Égypte. Pline fait encore mention de deux autres *labyrinthes*, l'un dans l'île de Lemnos, et l'autre dans l'Étrurie.

LABYRINTHIQUE, adj. des deux genres (*labireintike*), en forme de *labyrinthe*.—Se dit, en anatomie, du nerf de la seconde cavité de l'oreille interne.

*LAC, subst. mas. (*lak*) (en lat. *lacus*, fait du grec λακκος, fosse, fossé), grand amas d'eaux dormantes, sans issue apparente ou considérable dans le milieu d'une contrée.

LACAÏ, subst. mas. (*laka-i*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne dans le Brésil au jeune cabiai.

LACAY ou LAQUET, subst. mas. (*lakiè*), milice étrangère du XV[e] siècle.

LACATANE, subst. fém. (*lakatane*), t. de bot., variété de banane qu'on cultive aux Philippines.

LACAUNE, subst. propre mas. (*lakône*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Castres, dép. du Tarn.

LACCA, subst. fém. (*lakeka*), suc résineux qui vient des Indes, et qu'on employait autrefois en médecine. Le même que la *gomme laque*.

*LACCINE, subst. fém. (*lakeeine*), t. de chim., acide tiré de la gomme *laque*.

LACCIQUE, adj. des deux genres (*lakecike*), t. de chim., se dit d'une substance tirée de la gomme *laque* : *acide laccique*.

LACCOPLUTES, subst. mas. plur. (*lakekoplute*), myth., descendants de Callias : ils étaient porte-torches des mystères à Athènes.

*LACCOS, subst. mas. plur. (*lakekôce*), myth., chez les anciens, fosses qui servaient d'autels pour les divinités infernales.

*LAC-DE-ROUPIES, subst. mas. (*lakederoupi*), monnaie de compte usitée en Asie et dans les Indes. *Boiste* écrit *lack* qu'il dit mas., et *lak* qui, selon lui, est féminin.

LAC-DYE, subst. fém. (*lakedi*), substance colorante employée fréquemment par les teinturiers. Voy. LAC-LAK.

LACÉ, subst. mas. (*lacé*), *entrelacé* d'un lustre à petits grains de verre.

LACÉ, E, part. pass. de *lacer*.

LACÉDÉMON, subst. propre mas. (*lacédémon*), myth., fils de Jupiter et de Taygète, bâtit une ville à laquelle il donna le nom de sa femme Sparté, et qui depuis fut célèbre par la singularité de ses lois et des mœurs de ses habitants.

*LACÉDÉMONE, subst. propre fém. (*lacédémone*), t. de géog. anc., ancienne ville très-célèbre de la Grèce, dans le Péloponèse. — Figure représentée sur d'anciennes médailles, et sous les traits d'une femme qui tient un vase allongé.

*LACÉDÉMONIEN, subst. et adj. mas., au fém. LACÉDÉMONIENNE (*lacédémonicin, niène*), qui est de *Lacédémone*.

LACÉDÉMONIENNE, adj. et subst. fém. Voy. LACÉDÉMONIEN.

LACÉDÉMONIES, subst. fém. plur. (*lacédémoni*), myth., fêtes célébrées à *Lacédémone* par les femmes, à l'exclusion des hommes.

*LACER, v. act. (*lacé*), serrer avec un *lacet* : *lacer un corps-de-jupe*; *lacer une femme*.—En t. de mar. : *lacer la voile*, 1° saisir la voile à la vergue, quand on est surpris par un temps violent; 2° ajouter une voile ou une partie de voile à une autre, en les *laçant* avec un cordage qui passe des œillets de la première dans ceux de la seconde. — Se dit d'un chien qui couvre la femelle : *le mâtin a lacé votre chienne*. — SE LACER, v. pron.

LACÉRATION, subst. fém. (*lacérâcion*), action de *lacérer*.

*LACÉRÉ, E, part. pass. de *lacérer*.

LACÉRER, v. act. (*lacéré*) (en lat. *lacerare*), t. de palais, déchirer : *lacérer une promesse, un écrit*.—SE LACÉRER, v. pron.

*LACERET, subst. mas. (*lacerè*), petite tarière dont se servent les ouvriers en bois.

*LACERNE, subst. fém. (*lacèrene*) (en lat. *lacerna*), espèce de grand manteau très-ample que les anciens Romains mettaient par dessus leurs habits, et même par dessus leurs armes.

LACERON, subst. mas. (*laceron*). Voy. LAITERON; tel est du moins le renvoi de l'*Académie*.

LACERT, subst. mas. (*lacère*), t. d'hist. nat., sorte de poisson qui se trouve dans l'océan Atlantique. Les Romains en faisaient grand cas, et en mangeaient la queue de préférence.

*LACERTIEN, subst. mas. (*lacèrecieìn*), t. d'hist. nat., famille de reptiles sauriens.

*LACERTOÏDES, subst. mas. plur. (*lacèreto-ide*), t. d'hist. nat., groupe de reptiles qui comprend les lézards proprement dits.

*LACET, subst. mas. (*lacé*) (en lat. *laqueus*), cordon de fil ou de soie, ferré par un bout ou par les deux bouts, qu'on passe par des œillets pour serrer une partie de vêtement quelconque, et principalement les corps et les corsets de femmes.—Lacs avec lesquels on prend les perdrix,

les lièvres, etc. — Fig. au plur., pièges, embûches : *je me suis laissé prendre aux lacets de cet intrigant.*—Petite broche de fer avec laquelle les serruriers joignent les deux parties d'une charnière.—En Turquie, cordon pour étrangler.—Au plur., assemblage de varecs linéaires quelquefois d'une grande étendue.

LACÉTANIENS, subst. mas. plur. (*lacétanieln*), anciens peuples de la Catalogne.

LACÈTE, subst. fém. (*lacète*), manière d'arranger les briques par compartiments.

LACEUR, subst. mas. (*laceur*), t. de pêche, ouvrier qui fait des filets.

***LACEURE**, subst. fém. (*laçure*), bordure de ruban. — Autrefois l'engencement d'un ruban autour des hauts-de-chausses, et ensuite la manière d'arranger et de fermer le corsage d'une robe sur le devant, avec un ruban croisé. Hors d'usage.

***LÂCHE**, subst. et adj. des deux genres (*lâche*) (en lat. *laxus*, fait de *laxare*, lâcher, relâcher), en parlant des choses, 1° qui n'est pas tendu : *corde lâche*; 2° qui n'est pas serré : *ceinture trop lâche*; 3° dont la trame n'est pas bien battue et serrée : *toile, étoffe, drap lâche*.—Fig., en parlant des personnes, 1° mou, sans vigueur : *grand lâche*; 2° poltron, avec cette différence que le *lâche* recule, et que le *poltron* n'ose; le premier ne se défend pas, le second n'attaque point. En ce sens on dit aussi substantivement : *c'est un lâche*; 3° qui n'a nul sentiment d'honneur : *c'est être bien lâche que de trahir son ami!* — *Il a fait une action bien lâche*, indigne d'un homme d'honneur. — *Un temps lâche*, mou. — *Un style lâche*, languissant; qui n'a rien de nerveux. — *Avoir le ventre lâche*, l'avoir trop libre.—En bot., *feuilles* ou *fleurs lâches*, dispersées sur la tige et les rameaux, et éloignées les unes des autres.—Adv. : *coudre lâche*, d'une manière *lâche*.—Subst. fém., t. d'hist. nat., petit clupé de la Méditerranée.

***LÂCHÉ**, E, part. pass. de *lâcher*.

LÂCHEMENT, adv. (*lâcheman*), mollement, avec nonchalance, avec peu de vigueur.—*Écrire lâchement*, écrire sans force, sans précision. — Peu généreusement, sans cœur et sans honneur. Voy. LÂCHE.

LACHENALE, subst. fém. (*lachenale*), t. de bot., plante liliacée voisine des jacinthes.

LÂCHER, v. act. (*lâché*) (en lat. *laxare*), faire qu'une chose ne soit plus aussi tendue, aussi serrée. — Laisser aller, laisser échapper : *lâcher un prisonnier, un oiseau; lâcher un âne dans un pré.* — Fig. : *lâcher un livre, un pamphlet dans le public.* — Pop., donner : *lâcher un coup, un soufflet.*—*Lâcher un coup de fusil, un coup de pistolet, un coup de canon*, faire partir ces armes, en tirer un coup : *le vaisseau lâcha toute sa bordée quand il fut à la portée du mousquet.*—*Lâcher prise*, se désister.—*Lâcher un homme*, le faire courir après un autre.—*Lâcher les chiens*, les laisser courir après la bête.—*Lâcher les huissiers après un débiteur*, leur donner charge de faire contre lui des actes de leur ministère. — *Lâcher la bonde d'un étang; lâcher une écluse*, lever la bonde d'un étang, lever la vanne d'une écluse. On dit dans le même sens : *lâcher les eaux; lâcher les écluses.* — *Lâcher le robinet d'une fontaine*, le tourner de manière que l'eau s'échappe.—*Ce malade lâche tout sous lui*, il ne peut retenir ses excréments. — Fam. : *lâcher de l'eau*, uriner. — On dit aussi fam. : *lâcher un vent*, laisser échapper un vent par en bas. — *Lâcher l'oiseau*, t. de faucon., ouvrir la main pour faire partir un oiseau de proie : on *lâche* l'autour et l'on *jette* le faucon.—*Lâcher le ventre*, rendre le ventre libre, ou, comme on disait autrefois, donner un bénéfice de ventre : *les mauves, les pruneaux lâchent le ventre.*—*Lâcher la bride à un cheval*, la lui tenir moins courte. — *Lâcher la main, la bride à quelqu'un*, figur. et fam., lui donner plus de liberté que de coutume. — *Lâcher la bride à ses passions*, fig., s'y abandonner entièrement. — *Lâcher le pied; lâcher pied*, s'enfuir; et au fig., céder, montrer de la faiblesse : *n'allez pas lâcher pied dans cette occasion, tenez ferme.*—En t. d'escrime : *lâcher la mesure*, reculer devant son adversaire.—*Lâcher la main*, céder quelque chose de son intérêt; diminuer du prix qu'on voulait avoir, etc.—A certains jeux de cartes : *lâcher la main*, la laisser aller à un autre, quoiqu'on aitde quoi la lever.— —*Lâcher une parole*, proférer avec ou sans dessein quelque chose qui peut nuire ou déplaire : *il a lâché une parole qu'il voudrait bien avoir retenue.* C'est dans un sens analogue que *Molière* fait dire au *Misanthrope* :

> Je veux qu'on soit sincère, et qu'en homme d'honneur
> On ne *lâche* aucun mot qui ne parte du cœur.

—Dans le langage familier, on emploie souvent le mot *lâcher* dans le sens de faire concession, accorder enfin après résistance ou hésitation : *il a fini par lâcher les mille écus; on ne lui ferait pas lâcher la plus légère concession.*—*Lâcher le mot*, dire son dernier mot dans une affaire.—En t. de jeu de paume : *lâcher la balle*, ne la point toucher, la laisser passer.—Neut., se détendre : *prenez garde que la corde ne lâche.*—SE LÂCHER, v. pron., perdre de sa tension : *le ressort se lâche, les cordes se lâchent.*—Tenir des propos inconvenants.—Faire ce que le peuple appelle des incongruités.

***LACHÉSIS**, subst. mas. (*lakiézice*), t. d'hist. nat., genre de reptiles de la famille des serpents. —Subst. propre fém., myth., celle des trois Parques qui mettait le fil sur le fuseau.

LÂCHETÉ, subst. fém. (*lâcheté*), poltronnerie, défaut de courage : *il a montré bien de la lâcheté.* Voy. LÂCHE.—Négligence au travail; mollesse.—Bassesse d'âme.—Action basse, indigne. Il ne prend de pluriel qu'en ce sens.

LACHNÉE, subst. fém. (*lakené*), t. de bot., plante daphnoïde du cap de Bonne-Espérance.

LACHNOSPERME, subst. mas. (*lakenocepèreme*), t. de bot., arbuste à rameaux velus originaire du Cap.

LACHUS, subst. propre mas. (*lakuce*), myth., génie céleste dont les Basilidiens gravaient le nom sur leurs talismans.

LACIÉ, E, part. pass. de *lacier*.

LACIER, v. act. (*laci-é*), vieux mot qui signifiait enlacer, attacher.

LACINIA, subst. propre fém. (*lacini-a*), myth., surnom de Junon, pris d'un temple célèbre qu'elle avait au promontoire de *Lacinium*, dans la Calabre.

LACINIÉ, E, adj. (*lacini-é*) (en lat. *laciniatus*, part. pass. de *laciniare*, déchirer, diviser par lambeaux), t. de bot., découpé en forme de lanières : *la plante de l'artichaut a ses feuilles laciniées.*

LACINIURE, subst. fém. (*lacini-ure*), t. de chir., découpure étroite et irrégulière.

LACINIUS, subst. propre mas. (*lacini-uce*), myth., fameux brigand tué par Hercule sur un promontoire d'Italie qui fut depuis appelé de son nom.

LACIS, subst. mas. (*laci*) (en lat. *laqueus*, lacs, filet), espèce de réseau de fil ou de soie. — En anatomie, arrangement de quelques vaisseaux ou de quelques fibres, qui forme une espèce de rets.

LACISTÈME, subst. mas. (*lacicetème*), t. de bot., plante de la famille des orties et du genre poivre.

LACK, subst. mas. Voy. LAC-DE-ROUPIE.

LAC-LAK, subst. mas. (*lakelake*), composition chimique tirée de la *laque* des Indes et qui fournit aux teinturiers une couleur analogue à celle de la cochenille.

***LAÇO**, subst. mas. (*laço*), mot américain qui signifie courroie de cuir assez forte pour arrêter le taureau le plus vigoureux.

LACON, subst. propre mas. (*lakon*), myth., l'un des chiens d'Actéon.

***LACONIE**, subst. propre fém. (*lakoni*), ancienne contrée du Péloponèse, en Grèce.

LACONIEN, subst. et adj. mas., au fém. LACONIENNE (*lakonien, niène*), de la *Laconie*, qui appartient à la *Laconie*.

LACONIENNE, subst. et adj. fém. Voy. LACONIEN.

LACONIQUE, adj. des deux genres (*lakonike*) (en grec λακωνικός, fait de λάκων, laconien ou lacédémonien), concis à la manière des *Lacédémoniens*. — LACONIQUE, CONCIS. (*Syn.*) *Laconique* se dit des choses et des personnes; *concis* ne se dit guère que des choses, et principalement des ouvrages et du style, au lieu que *laconique* se dit principalement de la conversation ou de ce qui y a rapport : *un homme très-laconique; une réponse laconique; une lettre laconique; un ouvrage concis; un style concis.*

LACONIQUE, subst. mas. (*lakonike*), t. d'antiq., étuve sèche dans les palestres grecques, ainsi nommée de ce que l'idée d'entretenir la santé par les sueurs que provoquaient ces sortes d'étuves était de l'invention des *Lacédémoniens*.

LACONIQUEMENT, adv. (*lakonikeman*), d'une manière *laconique*.

LACONISER, v. neut. (*lakonizé*), vivre avec épargne.—Imiter les mœurs des *Lacédémoniens*. —Parler brièvement.

LACONISME, subst. mas. (*lakoniceme*) (en grec λακωνισμός), façon de parler concise, à la manière des *Lacédémoniens*.

LACONOMANIE, subst. fém. (*lakonomani*) (du grec λάκων, laconien, et μανία, manie), affectation de mœurs *lacédémoniennes*.

***LACOTOME**, subst. mas. (*lakotome*), t. de géom., ligne droite employée pour marquer les signes dans l'analemme.

LACQ, ou **LAQ**, subst. mas. (*lake*), t. de chir., bande pour faire l'extension dans les fractures et les luxations.—Cordon que les accoucheurs appliquent sur les membres du fœtus pour en faciliter l'extraction.

LACQUE. Voy. LAQUE.

LACRYMABLE, adj. des deux genres (*lakrimable*), qu'il faut pleurer. Il est vieux et même inusité.

***LACRYMAL**, E, adj. (*lakrimale*) (du lat. *lacrymæ*, gén. *lacrymarum*, larmes), t. d'anat., qui appartient aux vaisseaux d'où coulent les larmes. — *Os lacrymal*, l'os unguis. — *Glande lacrymale*, l'organe sécréteur des larmes. — *Point lacrymal*, petite ouverture ronde, toujours béante, que l'on observe sur le bord de chacune des deux paupières près de l'angle interne. — *Canal* ou *conduit lacrymal*, canal qui correspond à chaque point *lacrymal*. — *Sac lacrymal*, espèce de sac formé de la réunion des conduits *lacrymaux* supérieur et inférieur. — *Caroncule lacrymale*, petite éminence charnue, placée au grand angle de l'œil.—*Artère lacrymale*, la première branche que donne l'ophthalmique. — T. de médec., *fistule lacrymale*, maladie qui vient à l'œil, ulcère à l'angle interne de l'œil, avec perforation du conduit des larmes.—Au plur. mas., *lacrymaux*.

LACRYMATOIRE, subst. mas. (*lakrimatoare*), petit vase dans lequel on a prétendu avec peu de vraisemblance que les anciens Romains conservaient les larmes versées aux funérailles d'un mort, mais qui selon toute apparence contenait les huiles odorantes dont on parfumait le bûcher avant de l'allumer. Ces vases étaient de terre cuite ou de verre, et on les déposait dans les tombeaux. —Adj. des deux genres : *vase, urne lacrymatoire*, destinée à contenir des larmes.

LACRYMAUX, adj. mas. plur. Voy. LACRYMAL.

LACRYMULE, subst. fém. (*lakrimule*) (en lat. *lacrymula*), petite larme.

LACS, subst. mas. (*lâ*) (en lat. *laqueus*), cordon délié.—Nœud coulant propre à prendre du gibier :

> Dans les *lacs* de la chèvre un cerf se trouva pris.
> LA FONTAINE.

—Fig., 1° piège : *on lui a tendu des lacs*; 2° passion dans laquelle on s'est laissé engager; embarras dont on a peine à se tirer : *elle le tient dans ses lacs.*—Corde pour abattre les chevaux. — *Lacs d'amour*, cordons passés l'un dans l'autre d'une certaine manière. — Sorte de linge ouvré qui se fabrique à Caen, etc.

***LACSHMI**, subst. propre fém. (*lacemi*), myth., chez les Indous, déesse de l'abondance, l'une des épouses de Wishnou.

***LACTAIRE**, adj. des deux genres (*laktère*) (du latin *lactarius*, de lait, qui a du lait, dérivé de *lac, lactis*, lait) : *colonne lactaire*, colonne élevée à Rome, dans le marché aux herbes, près de laquelle on apportait les enfants trouvés, pour leur procurer des nourrices.

LACTAIRES, subst. mas. plur. (*laktère*), t. de bot., groupe de champignons qui rendent un suc *laiteux* quand on les brise, et qui sont généralement vénéneux.

LACTARIA-SALUBRIS, subst. fém. (*laktari-açalubrice*) (mots latins qui signifient *lactaire salubre*), t. de bot., plante qui croît dans l'Inde, et qui est remplie d'un suc laiteux comme presque toutes celles de la famille des apocynées.

LACTATE, subst. mas. (*laktate*), t. de chimie, sel formé par la combinaison de l'acide *lactique* avec une base.

***LACTATION**, subst. fém. (*laktâcion*), action de nourrir les enfants avec du *lait*.

LACTÉ, subst. mas. (*lakté*), t. d'hist. nat., serpent blanc, à taches noires.

LACTÉ, E, adj. (*lakté*) (du latin *lacteus*, de

lait), qui a rapport, qui ressemble au *lait*.—T. de bot. : *suc lacté*, qui a la couleur du *lait*. —*Voie lactée*, blancheur qui paraît dans le ciel, formée par un assemblage prodigieux de petites étoiles. —*Veines lactées*, petites veines qui contiennent le chyle.—T. de médec., *fièvre lactée*, causée par le *lait*. — *Diète lactée*, usage du *lait* pour toute nourriture.

*LACTESCENT, E, adj. (*laktèceçan, çante*) (en lat. *lactescens*, fait de *lactescere*, devenir lait), t. de bot., qui donne un suc qui a l'apparence d'un *lait*, *laiteux*.

LACTIFÈRE, adj. des deux genres (*laktifère*) (en lat. *lactifer*, qui porte du lait, formé de *lac*, *lactis*, lait, et de *fero*, je porte); se dit, en bot., des plantes qui abondent en sucs *laiteux*, telles que le *tithymale*, la *laitue*, etc. —T. d'anat., se dit des conduits qui portent le *lait*.

LACTIFIQUE, adj. des deux genres (*laktifike*), t. de médec., qui produit le *lait*, qui l'augmente.

LACTIFLUE, subst. fém. (*laktiflu*), t. de bot., genre d'agarics *laiteux*.

LACTIFUGE, adj. des deux genres. Voy. ANTI-LAITEUX.

LACTIGÈNE, adj. des deux genres (*laktijène*), t. de médec., se dit des aliments propres à augmenter le *lait*.

LACTIPHAGE, subst. des deux genres (*laktifaje*) (du lat. *lac*, lait, et du grec φαγω, je mange), se dit des peuplades qui se nourrissent de *lait*. On dit mieux *galactophage*.

LACTIPOTE, subst. et adj. des deux genres (*laktipote*), qui fait du *lait* sa principale boisson.

LACTIQUE, adj. des deux genres (*laktike*) (du lat. *lac*, gén. *lactis*, lait), t. de chimie : *acide lactique*, acide du petit *lait* aigri.

*LACTOMÈTRE, subst. mas. (*laktomètre*), instrument propre à estimer la pureté du *lait*.

LACTON, subst. propre mas. (*lakton*), myth., nom sous lequel les Sarmates adoraient le dieu des morts.

LACTORIS, subst. fém. (*lactorice*), t. de bot., espèce de plante dont toutes les parties rendent un suc *laiteux* lorsqu'on les casse.

LACTUCARIUM, subst. mas. (*laktukariome*), t. de chim., substance extraite de la laitue sauvage.

*LACTUCÉES, subst. fém. plur. (*laktucé*), t. de bot., famille de plantes chicoracées dont le genre laitue fait partie.

*LACTURCINA, subst. propre fém. (*lakturcina*), myth., déesse qu'on invoquait pour les grains quand ils commencent à s'enfler dans l'épi où ils sont en *lait*.

LACUNE, subst. fém. (*lakune*) (du lat. *lacuna*, dimin. de *lacus*, lac, *petit lac*; *qui a l'apparence d'un lac*), vide, défaut de suite dans un livre ; ce qui y manque. —T. d'anat., il se dit de certains réservoirs qui dégorgent une humeur.

*LACUNETTE, subst. fém. Voy. CUNETTE.

LAÇURE, subst. fém. (*laçure*), action de *lacer*; ce qui sert à *lacer*. Voy. LACEURE.

LACUSTRAL, E, adj. (*lakucetrale*), t. de bot., qui croît autour *des lacs*, dans l'eau.—Au plur. mas., *lacustraux*.

LACUSTRAUX, adj. mas. Voy. LACUSTRAL.

LACUTURRIS, subst. mas. (*lakuturerice*), t. de bot., espèce de chou.

LADANUM, subst. mas. (*ladanome*) (en grec ληδανον, dérivé de l'arabe *ladan*), substance aromatique résineuse qu'on retire, dans le Levant, d'une espèce de ciste appelé *lédum*, en grec ληδον.

LADE, subst. fém. (*lade*), t. de bot., plante qui fournit le *ladanum*. On l'appelle aussi *ciste-lédum*.

*LADON, subst. propre mas. (*ladon*), myth., fleuve d'Arcadie, célèbre dans les poëtes par la métamorphose de Syrinx. Voyez ce mot. — C'est du nom de ce fleuve qu'un des chiens d'Actéon était appelé *Ladon*.

LADRE, adj. des deux genres (*ladre*) (suivant *Borel*, du vieux mot français *lastre* ou *lazre*, dérivé de *Lazare*, parce que le *Lazare* était chargé d'ulcères. Autrefois les *ladres* ou lépreux étaient appelés *lazares*, comme on voit dans les anciens statuts des *maladreries* ou hôpitaux pour les *ladres*), attaqué de *ladrerie*; lépreux. Il se dit proprement des animaux, et *lépreux* des hommes. — Au fig., 1° vilain, avare, sordide; 2° insensible.

*LADRE, subst. mas., au fém. LADRESSE (*ladre*, *ladrèce*), lépreux, lépreuse; *c'est un ladre*, *c'est une ladresse*.

LADRERIE, subst. fém. (*ladreri*), sorte de lèpre, appelée *éléphantiasis*. Voy. LADRE, adj. — Au fig., avarice sordide.—Hôpital pour les *ladres* ou lépreux.

LADRESSE, subst. fém. Voy. LADRE.

LADY, subst. fém. (*lédi*), titre que les Anglais donnent aux femmes des personnes de qualité, jusqu'à celles des chevaliers inclusivement.

LÆLAPS, subst. propre mas. (*lélapece*) (en grec λαιλαψ, tourbillon de vent), nom d'un chien d'Actéon et d'un autre de Céphée. — Constellation.

LÆMMER-GEYER, subst. mas. (*lemmère-guiière*) (mots allemands, qui signifient *vautour des agneaux*), t. d'hist. nat., très gros oiseau rapace de l'ordre des plumicolles, qui a, sous la mâchoire inférieure, des poils roides ou une espèce de barbe, formée par des plumes fort étroites. On le nomme aussi *gypaëte* ou *griffon*.

LÆNA, subst. fém. (*léna*), t. d'antiq., espèce de surtout que portaient les augures à Rome, ou les soldats lorsqu'ils allaient combattre.

*LAËRTE, subst. propre mas. (*la-èrte*), myth., fils d'Arcésius, roi d'Ithaque. Il mourut peu après le retour d'Ulysse, son fils.

LAËRTIADÈS, LAËRTIDÈS, ou LAËRTIUS, subst. propre mas. (*la-èrci-adèce*, *la-èrtidèce*, *la-èrci-uce*), noms sous lesquels on désignait Ulysse, fils de *Laërte*.

*LAGAN, subst. mas. (*laguan*), nom qu'on donne en général à tout objet rejeté par la mer.

LAGANISTE, subst. mas. (*laguaniccete*), sorte de pain fait avec de la farine de millet.

LAGASCA, subst. fém. (*laguaceka*), t. de bot., plante corymbifère de l'île de Cuba.

*LAGÈNE, subst. mas. (*lajène*) (en lat. *lagena*), t. d'antiq., chez les Romains, sorte de vase à embouchure étroite.

LAGÉNIFÈRE, subst. fém. (*lajénifère*), t. de bot., espèce de souci de Magellan.

*LAGÉNITE, subst. fém. (*lajénite*) (du latin *lagena*, bouteille), t. d'hist. nat., pierre qui représente une bouteille.

*LAGÉNOPHORIES, subst. fém. plur. (*lajénofori*) (du grec λαγηνος, bouteille, et φερω, je porte), myth., fêtes grecques instituées du temps de Ptolémée.

LAGÉNULE, subst. fém. (*lajénule*), t. d'hist. nat., genre de coquilles évasées.—T. de bot., arbrisseau grimpant de la Cochinchine.

LAGERSTROME, subst. mas. (*lajèrecetrome*), t. de bot., genre de plantes myrtoïdes.

LAGETTO, subst. mas. (*lajéto*), t. d'hist. nat., arbrisseau qui croît à la Jamaïque, aux Antilles et à la Guyane, dont le liber se divise en plusieurs couches en forme de réseau, imitant la dentelle ou la gaze. Les dames des îles Philippines et des Manilles emploient cette toile végétale pour faire des voiles.

LAGIAS, subst. fém. (*lajiace*), t. de comm., toile peinte qu'on tire du Pégu.

*LAGIDES, subst. mas. plur. (*lajide*), t. d'hist. anc., fils ou descendants de *Lagus*, roi d'Égypte.

LAGNIEU, subst. propre mas. (*lagnieu*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Belley, départ. de l'Ain.

LAGNY-SUR-MARNE, subst. propre mas. (*lagniçuremarne*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Meaux, dép. de Seine-et-Marne.

*LAGOCÉPHALE, subst. mas. (*laguocéfale*) (du grec λαγως, lièvre, et κεφαλη, tête), t. d'hist. nat., espèce de poisson abdominal.

LAGOCHILE, subst. mas. (*laguochile*) (du grec λαγως, lièvre, et χειλος, lèvre), t. de chir., bec de lièvre.

LAGOÉCIE, subst. fém. (*laguo-éci*), t. de bot., plante ombellifère originaire de l'Archipel.

LAGOÏS, subst. mas. (*laguo-ice*), t. d'hist. nat., espèce de lièvre marin.

LAGOMYS, subst. mas. (*laguomice*) (du grec λαγως, lièvre, et du lat. *mus*, rat, parce qu'il a du rapport avec le lièvre et avec le rat), t. d'hist. nat., espèce de lièvre dont les quatre pattes sont à peu près égales en longueur, à la différence du lièvre ordinaire qui a les pattes de derrière beaucoup plus longues que celles de devant.

LAGON, subst. mas. (*laguon*), t. de mar., petit espace d'eau de mer, environné de terre ou de sable, formé ordinairement par des sables que la mer apporte sur la plage.

LAGONI, subst. mas. plur. (*laguoni*) (mot italien adopté en français), t. d'hist. nat. ; on donne ce nom à des sources d'eaux minérales qui se trouvent dans les terreins anciennement volcanisés de la Toscane, et surtout aux environs de Pise, de Volterre, de Viterbe et de Sienne.

LAGOPÈDE, subst. mas. (*laguopède*) (du grec λαγως, lièvre, et de πους, gen. ποδος, pied ; *qui a les pieds comme ceux du lièvre*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseaux gallinacés, de la famille des alectrides et du genre des tétras, qui ont les pieds velus.

LAGOPHTHALMIE, subst. fém. (*laguofetalemi*) (du grec λαγως, lièvre, et de οφθαλμος, œil, *œil de lièvre*), t. de médec., maladie des paupières, qui sont tellement retirées, qu'on est forcé d'avoir, ainsi que les lièvres, les yeux ouverts en dormant.

LAGOPHTHALMIQUE, adj. des deux genres (*laguofetalemike*), t. de médec., qui appartient à la *lagophthalmie*.

LAGOPONOS, subst. mas. (*laguoponoce*) (du grec λαγων, flanc, et de πονος, peine), t. de médec., douleur d'entrailles. Mieux LAGONOPONOS.

LAGOPUS, subst. mas. (*laguopuce*), t. d'hist. nat. ; selon quelques auteurs, le même que le *lagopède*. Voyez ce mot.—T. de bot., nom générique de plusieurs espèces de trèfle.

LAGOSTOME, subst. mas. (*laguocetome*) du grec λαγως, lièvre, et στομα, bouche), t. de chir., bec de lièvre. Voy. LAGOCHILE.

LAGOTRICHE, subst. mas. (*laguotriche*), t. d'hist. nat., mammifère de l'ordre des quadrumanes et de la famille des singes.

LAGOUAN, subst. mas. (*laguoü an*), t. de comm., bois rouge et blanc des Philippines, employé dans les constructions. On ignore le nom botanique de l'arbre qui le fournit.

LAGRE, subst. fém. (*laguere*), t. de manuf., dans les verreries, feuille de verre que l'on place sur la pierre à étendre, et sur laquelle on étend toutes les autres.

LAGRIE, subst. fém. (*lagueri*), t. d'hist. nat., insecte coléoptère de la famille des vésicants ou épispastiques.

*LAGUE, subst. fém. (*lague*), t. de mar., le sillage, la trace que le vaisseau laisse derrière lui.

LAGUILLÈRE, subst. fém. (*lagui-ière*), t. de pêche, sorte de filet très-long, en usage à Marseille.

*LAGUIS, subst. mas. (*lagu-ice*), t. de mar., nœud double fait au bout d'un cordage.

LAGUNCULAIRE, subst. fém. (*laguonkulère*), t. de bot., genre de plantes voisin des conlocarpes.

*LAGUNE, subst. fém. (*lagune*) (de l'italien *laguna*, corruption du lat. *lacuna*, dimin. de *lacus*, lac), petit lac ou flaque d'eau dans les lieux marécageux : *les lagunes de Venise*.

*LAGUNÉE, subst. fém. (*laguné*), t. de bot., plante du genre des malvacées.

LAGUNOS, LAGUNON ou LAGÉNON, subst. mas. (*lagunoce*, *gunon*, *jenon*), mesure des anciens, la même que le *chus*.

*LAGURE, subst. fém. (*lagure*), t. d'hist. nat., espèce de rat de Sibérie. — Subst. mas., t. de bot., plante graminée du midi de l'Europe.

LAGURIER-OVALE, subst. mas. (*lagurié-ovale*) (du grec λαγως, lièvre, et de ουρα, queue), t. de bot., plante graminée qu'on cultive dans les jardins et qu'on nomme aussi *queue de lièvre*.

*LAHORE ou LAHOR, subst. propre mas. (*lagore*), grande ville de l'Indoustan, et capitale d'une vaste contrée du même nom.

*LAI, E, adj. (*lé*), laïque : *frère lai* ; *conseiller lai* ; *sœurs laies*, converses.

*LAI, subst. mas. (*lé*) (du lat. *lessus*, lamentation qu'on entend aux funérailles); il a le même sens que l'adjectif : *les clercs et les lais*.—Autrefois, 1° complainte, doléance ; 2° sorte de poëme d'un genre plaintif.

LAÏADÈS, subst. propre mas. (*la-i-adèce*), myth., OEdipe, fils de *Laïus*.

LAÏC, subst. mas. Voy. LAÏQUE.

*LAÎCHE, subst. fém. (*lèche*), t. de bot., mauvaise herbe qui croît dans les prés, et qui blesse la langue des chevaux.

*LAÏCOCÉPHALES, subst. mas. plur. (*la-iko céfale*) (du grec λαικος, laïque, et de κεφαλη, tête), hérétiques qui reconnaissaient un laïque pour chef de l'Église.

LAID, E, adj. (*lè, lède*) (suivant *Sylvius* et divers autres étymologistes, du lat. *læsus*, part. pass. de *lædere*, blesser, endommager, gâter), qui a quelque défaut remarquable dans les proportions ou les couleurs requises pour la beauté. On dit familièrement qu'*il n'y a point de laides amours*, pour dire que quelque *laide* que soit une femme, elle ne laisse pas d'être belle aux yeux de celui qui en est amoureux.—En morale, déshonnête, contraire à la bienséance, etc. Il est fam.—Subst., personne *laide*.

LAIDANGE, subst. fém. (*lèdanje*), insulte, injure, offense. Vieux.

LAIDANGÉ, E, part. pass. de *laidanger*.

LAIDANGER, v. act. (*lèdanjé*), insulter, injurier. Vieux et même hors d'usage. — SE LAIDANGER, v. pron.

LAIDASSE, subst. fém. (*lèdace*), grosse femme *laide*.

LAIDEMENT, adv. (*lèdeman*), d'une manière *laide*.

LAIDERON, subst. mas. (l'*Académie* fait ce mot du fém.; c'est assez bizarre) (*lèderon*), jeune fille ou jeune femme *laide*, mais qui n'est pas sans agrément. Il est familier. — *Laideronne* ne se dit qu'en plaisantant.

LAIDEUR, subst. fém. (*lèdeur*), qualité de ce qui est *laid*.—On ne le dit au propre que des personnes.—Fig. : *la laideur* (la difformité) *du vice*, etc.

LAIDI, E, part. pass. de *laidir*.

LAIDIR, v. act. (*lèdir*), rendre *laid*. On dit mieux *enlaidir*.—Fig., dénigrer, déshonorer. — SE LAIDIR, v. pron.

LAIDURE, subst. fém. (*lèdure*), difformité. Il est vieux ainsi que le précédent.

***LAIE**, subst. fém. (*lè*) (du lat. barbare *laia*, employé dans la basse latinité avec la même signification, et fait, par contraction, de *lactanea*, qui allaite, dont la racine est *lac, lactis*, parce que la *laie* ne portait originairement ce nom que lorsqu'elle allaitait ses petits. *Caseneuve*.), femelle du sanglier.—Route coupée dans une forêt. (Dans cette acception, de l'adj. lat. *latus*, large, *via lata*, chemin; ou du subst. *latus*, côté; parce que cette route a ses côtés bordés par la forêt.)—Marteau de tailleur de pierre, bretelé et dentelé.—Rayure ou bretture que forme sur la pierre cette sorte de marteau. — Dans l'orgue. V. LAYE.

LAIGLE ou **L'AIGLE**, subst. propre mas. Voy. AIGLE.

LAIGNES, subst. propre mas. (*lègnie*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Châtillon-sur-Seine, département de la Côte-d'Or.

***LAINAGE**, subst. mas. (*lènaje*), marchandise de *laine*.—La toison des moutons.—Façon qu'on donne aux draps en les tirant avec les chardons.

***LAINE**, subst. fém. (*lène*) (en lat. *lana*, fait du grec ληνος, en dorique λανος, qui se trouve dans Eschyle), ce qui couvre la peau des moutons, brebis, agneaux.—On appelle toison, ou *laine de toison*, la *laine* telle qu'elle a été coupée sur le corps de l'animal. On tire de chaque toison trois sortes de *laines* : *la laine-mère*, qui est celle du dos et du cou; *la laine des queues et des cuisses; la laine de la gorge et du ventre.* Il y a une autre sorte de *laine* que l'on appelle *croton* ou *crotin*, mais elle est si mauvaise qu'on n'en fait presque aucun cas. Son nom lui vient des crottes et excréments qui y sont attachés, et qui en font une *laine* de rebut. On appelle *laine d'agnelin*, celle qui provient des agneaux et jeunes moutons; *laine de chevron*, une sorte de poil de chameau qu'on tire du Levant; *laine d'autruche*, par corruption de *laine d'Autriche* ou *laine-ploc*, une substance dont on se sert pour faire les lisières des draps noirs fins. On nomme *laines en suint* ou *surges*, celles qui n'ont point encore été lavées; *laines mortes*, celles qui ont été prises sur l'animal après sa mort; en général, on donne à la *laine* la plus fine le nom de *prime*; celle qui suit s'appelle *seconde*; et la troisième s'appelle *tierce*. On les distingue ensuite en ajoutant le nom des pays d'où elles viennent, comme *prime ségovie*, etc. — *Laine de Moscovie*, nom que les chapeliers donnent au poil ou espèce de duvet très-fin et très-serré qui se trouve sous le ventre du castor.—*Laine de salamandre*, nom que les charlatans donnent à l'amiante avec laquelle ils fabriquent de petits tissus incombustibles qu'ils prétendent être faits avec le poil d'un animal qui vit dans le feu. — *Laine de fer*, dénomination impropre que quelques naturalistes donnent à l'oxyde de zinc qui se volatilise dans la fusion des minerais de fer, et retombe en petits flocons blancs très-déliés. — *Laine philosophique*, nom donné par les anciens chimistes au zinc oxydé préparé par l'art, et appelé aussi *fleur de zinc*. —Prov. et fig. : *se laisser manger la laine sur le dos*, souffrir tout sans se défendre. — Cheveux crépus des nègres.—LAINE, TOISON. (*Syn.*) La *laine* est le vêtement de l'animal; la *toison* est sa dépouille. — Une *toison* est la totalité de la *laine* dont l'animal est revêtu. — On coupe, on enlève, on lave, on vend la *toison*; mais c'est la *laine* que l'industrie prépare et travaille de mille manières.—La *toison* n'est qu'un objet de vente; la *laine* est la matière mise en œuvre par différents arts; c'est-à-dire que la *toison* redevient *laine* ou qu'elle en reprend le nom, dans les mains des divers fabricants.

LAINÉ, E, part. pass. de *lainer*, et adj.

LAINER, v. act. (*lèné*), tirer la *laine* sur la superficie d'une étoffe au moyen des chardons. —*Lainer une tapisserie*, dans la fabrique des tapisseries de tonture de *laine*, couvrir de *laine* hachée l'ouvrage du peintre, avant que les couches soient sèches.—SE LAINER, v. pron.

***LAINERIE**, subst. fém. (*lèneri*), fabrique, marchandise de *laine*.

LAINES, subst. fém. plur. (*lène*), les ouvriers de pierre à plâtre des environs de Paris appellent *laines*, un banc peu épais de chaux sulfatée en crystaux allongés et rapprochés. On l'observe dans la seconde masse, entre deux bancs plus épais de gypse, en masse compacte. Le supérieur se nomme les *moutons*, et les autres, les *fleurs*.

LAINEUR, subst. mas. (*lèneur*), ouvrier qui travaille la *laine* ou les draps. Voy. LAINIER.

LAINEUSE, adj. fém. Voy. LAINEUX.

LAINEUX, adj. mas., au fém. **LAINEUSE** (*lèneu, neuze*), qui a beaucoup de *laine*; bien fourni de *laine*. — En t. de bot., recouvert de poils qui imitent la *laine*, ou un tissu drapé. On dit aussi *lanifère* et *lanugineux*. Voy. TOMENTEUX.

***LAINIER**, subst. mas. (*lènié*), marchand de *laine*.—Ouvrier en *laine*.

LAÏQUE, subst. et adj. des deux genres (*la-ike*) (du grec λαικος, dérivé de λαος, peuple, qui est du peuple), qui n'est ni ecclésiastique, ni religieux.—*Un juge laïque* est un magistrat qui tient son autorité du prince et de la république, par opposition au juge ecclésiastique qui tient la sienne immédiatement de Dieu même, tels que les évêques; ou des évêques, comme l'official. — En parlant des choses, il se dit des biens ou de la puissance. Ainsi, l'on dit : *biens laïques*, pour exprimer des biens qui n'appartiennent pas aux églises; *puissance laïque*, par opposition à la puissance spirituelle ou ecclésiastique.

***LAIRD**, subst. mas. (*lère*) (de l'anglais *lord*, seigneur), t. d'hist. moderne, seigneur écossais.

LAÏRE, subst. propre fém. Voy. ILAÏRE.

LAÏS, subst. fém. (*la-ice*), courtisanne aimable et spirituelle. — Il y eut à Corinthe deux filles de ce nom, toutes deux célèbres par leur beauté. L'une d'elles faisait payer si cher à ceux qui voulaient la voir la liberté d'entrer dans sa maison, qu'il n'y avait que les plus riches qui pussent y prétendre, ce qui donna lieu au proverbe : *il n'est pas permis à tout le monde d'aller à Corinthe*. On ne sait laquelle des deux étant allée en Thessalie, y fut tuée dans un temple de Vénus par des femmes de ce pays, jalouses de sa célébrité. La peste ayant ensuite ravagé la Thessalie, on crut que Vénus avait envoyé ce fléau pour venger la mort de *Laïs*.

***LAIS**, subst. mas. (*lè*) (du verbe *laisser*), jeune baliveau de l'âge du bois qu'on *laisse* quand on coupe un taillis, afin qu'il revienne en haute futaie.— Dans quelques coutumes, ce que la rivière donnait par alluvion au seigneur haut-justicier.

LAISCHES, subst. fém. plur. (*lèche*), lames de métal qui pendaient des épaules sur les brassards, et de la ceinture sur les cuissards.

LAISSADE, subst. fém. (*lèçade*), t. de mar., l'endroit d'une galère où l'on diminue la largeur des fonds en venant sur l'arrière. Voy. LAISSE.

***LAISSE**, subst. fém. (*lèce*) (suivant *Du Cange*, du lat. barbare *lexa*, pour *laxa*, sous-entendez *restis*, corde lâche, parce que la *laisse* n'est jamais fortement tendue), corde dont on se sert pour mener des lévriers attachés. — Espèce de cordon de chapeau. — Voy. LAISSES.—*Laisse de lévriers*, deux lévriers, soit qu'on les mène en *laisse* ou non.—Fig. et fam. : *mener quelqu'un en laisse*, être maître de son esprit, lui faire faire tout ce qu'on veut.

LAISSÉ, E, part. pass. de *laisser*.

LAISSÉES, subst. fém. plur. (*lècé*) (du lat. *laxare*, lâcher le ventre. (*Ménage*.), t. de vèn., fientes du loup et des bêtes noires.

***LAISSER**, v. act. (*lècé*) (suivant *Caseneuve* et *Ménage*, du lat. *laxare*, qu'on trouve dans *Grégoire de Tours* avec la même signification. Selon d'autres, de l'allemand *lassen*, qui signifie également la même chose), quitter : *j'ai laissé mon fils à Rome*. — Abandonner : *il m'a laissé dans le péril*. — Ne pas emporter : *laissez ici votre montre*.—Mettre en dépôt : *laisser son argent entre les mains de*... — Céder : *je lui en laisse tout l'honneur*.—Léguer : *il a laissé mille écus aux pauvres*. — Quitter par mort : *laisser une femme, des enfants*. — Passer sous silence : *je laisse mille autres raisons*.—Perdre : *il y a laissé la vie*, et fam., *sa peau*. — *Laisser un chemin à gauche*, prendre sur la droite. — *Laisser une chose à l'abandon*, l'abandonner. — *Laisser le soin, la conduite d'une affaire à quelqu'un*, la lui confier.—*Il y a à prendre et à laisser dans cet ouvrage*, il y a du bon et du mauvais.—On dit qu'*une marchandise est à prendre ou à laisser*, pour dire qu'on ne diminuera rien du prix auquel on propose de la vendre. — *Laisser en paix, en repos*, ne pas troubler la paix, la tranquillité de...—Consentir à livrer une marchandise pour un certain prix : *je vous laisse un cheval pour six cents francs*. — *Je vous laisse à penser ce qui en arrivera, je vous laisse à penser s'il profitera de l'occasion*, d'après ce que je vous ai dit, ou d'après ce que vous savez, vous penserez sûrement...—*Laisser tout traîner, laisser* les choses où elles se trouvent, ne les point ranger, ne les point mettre à leur place.—*Laisser faire, dire*, souffrir qu'on fasse, qu'on dise; ne pas se soucier, ne pas se mettre en peine que...—T. de mar., *laisser courir*, continuer de faire porter bon plein, pour faire plus de chemin et courir avec plus de vitesse.—*Il s'est laissé battre*, il a souffert qu'on le battît; il a été battu. — *Il s'est laissé tomber*, il est tombé. — *Ne pas laisser de faire*, continuer, ne pas cesser ou ne pas s'abstenir de...—*Ne pas laisser que de*, faire beaucoup sans éclat; avoir certaines qualités, quoique cela ne paraisse pas : *quoiqu'il soit pauvre, il ne laisse pas d'être honnête homme*, il n'en est pas moins honnête homme. — *Il a laissé une bonne réputation*, il est resté une bonne réputation de lui.—*Les soldats ne lui ont rien laissé*, ont tout emporté.—*Cet auteur laisse beaucoup à penser*, donne matière à bien des réflexions.—Pris subst. au mas. : *l'homme sauvage a partout le prendre ou le laisser*.—SE LAISSER, v. pron., ne pas se garder de..., souffrir que... : *il se laisse tromper*.

LAISSER-COURRE, subst. mas. (*lècékoure*), t. de vèn., lieu ou temps dans lequel on lâche les chiens. — Sonnerie du cor de chasse qui annonce qu'il faut les lâcher et les *laisser courir*.

LAISSER-ALLER ou mieux **LAISSÉ-ALLER**, subst. mas. (*lècé-alé*), abandon, négligence, facilité de mouvement, d'assentiment.

***LAISSES**, subst. fém. plur. (*lèce*), t. de mar., terres mêlées de sable que la mer *laisse* sur le bord du rivage, et qui s'affermissent avec le temps. On les nomme aussi *relais*.

***LAIT**, subst. mas. (*lè*) (en lat. *lac*, gén. *lactis*), liqueur blanche qui se forme dans les mamelles de la femme et des femelles des animaux.—Certaine liqueur blanche qui est dans les œufs frais, lorsqu'ils sont cuits à propos. — Suc blanc qui sort de quelques plantes. — Liqueur artificielle qui ressemble au *lait* : *lait d'amande, lait de chaux*.—*Lait de poule*, jaune d'œuf délayé avec du *lait*.—*Jeune lait*, *lait* d'une femme accouchée depuis peu.—*Petit lait* ou *lait clair*, sérosité qui se sépare du *lait*, lorsqu'il se caille.—*Lait coupé*, dans lequel on a mis une portion d'eau. — *Frère de lait, sœur de lait*, enfants de la nourrice par rapport à son nourrisson; enfants qui ont sucé le même *lait*.—*Dents de lait*, les premières dents qui viennent aux enfants. — Prov., 1° *avoir une dent de lait contre quelqu'un*, lui vouloir du mal, avoir une ancienne rancune contre lui; 2° *vache à lait*, personne ou chose dont on tire un profit continuel. —*Fièvre de lait*, causée par le *lait*. — *Veau de lait*, qui tette encore. — On appelle

lait répandu ou *épanché*, beaucoup de maladies différentes qu'on attribue à la déviation du *lait*, parce qu'elles arrivent après les couches, surtout chez les femmes qui ne nourrissent pas; et *caillement de lait*, *poil de lait*, un accident assez ordinaire aux femmes qui ne nourrissent pas, et aux nourrices qui ne sont pas suffisamment tétées, et qui laissent par là engorger leurs mamelles.— *Lait de lune fossile* ou *pierre de lait*, terre farineuse et calcaire qui se trouve dans le fond de certaines sources et dans les fentes ou creux des montagnes. C'est une chaux carbonatée.—*Lait de montagnes*, chaux carbonatée spongieuse.—*Lait ammoniacal*, émulsion jaunâtre préparée avec du sirop de capillaire et de la gomme ammoniaque. — *Lait de chaux*, chaux délayée dans de l'eau pour blanchir les murs.—*Lait de soufre*, sulfure hydrogène, précipité par un acide. — *Lait végétal*, suc blanc qu'on trouve dans beaucoup de végétaux. — *Lait virginal*, benjoin délayé dans de l'eau de rose.

LAITAGE, subst. mas. (*lètaje*), ce qui se fait avec du *lait*; beurre, crème, fromage.

LAITANCE ou LAITE, subst. fém. (*lètance*, *lète*), partie des poissons mâles qui contient la liqueur séminale. C'est une substance blanche et molle, qui ressemble à du *lait* caillé. La *laite* est double dans la plupart des poissons.

LAIT-DORÉ ou LAITEUX-BRIQUETÉ, subst. mas. (*lèdoré*, *lèteubriketé*), t. de bot., espèce de champignon.

LAITÉ, E, adj. (*lèté*), qui a de la *laite* : *carpe laitée*. — Prov. : *poule laitée*, homme faible et sans vigueur.

*LAITERIE, subst. fém. (*lèteri*), lieu où l'on trait le *lait* des animaux, où l'on fait la crème, le beurre, les fromages.

LAITERON, subst. mas. (*lèteron*), t. de bot., plante *laiteuse*, bonne pour les vaches et pour les lapins. On dit vulg. *laceron*.

LAITEUSE, adj. fém. Voy. LAITEUX.

LAITEUX, adj. mas., au fém. LAITEUSE (*lèteu*, *teuze*), qui a un suc blanc comme du *lait*. —*Pierre laiteuse*, dont le blanc est trouble.—*Maladie laiteuse*, causée par le *lait* à la suite des couches.

LAITEUX-POIVRÉS, subst. mas. plur. (*lèteupoèvré*), t. de bot., famille de champignons qui rendent un suc *laiteux* piquant au goût.

LAITIER, subst. mas. (*lètié*), matière semblable à du verre, qui, dans les grands fourneaux, dans les grosses forges, nage au-dessus du métal fondu.—*Laitier de volcan*, lave vitreuse.

LAITIER, subst. et adj. mas., au fém. LAITIÈRE (*lètié*, *tière*), celui, celle qui vend du *lait*. —Au fém., nourrice qui a beaucoup de *lait*. — Vache qui donne beaucoup de *lait*.

LAITIÈRE, subst. et adj. fém. Voy. LAITIER.

*LAITON, subst. mas. (*lèton*) (du flamand *latéon*, ou de l'anglais *latten*, qui ont la même signification. Suivant *Huet*, de *lætum*, qui, en gallois, signifie la même chose), cuivre rendu jaune par le moyen de la calamine.—*Fil de laiton*, passé à la filière. — T. d'alchim. : *laiton des philosophes*, l'élément de la terre ou le corps immonde. — *Laiton tout net*, une matière parvenue au noir. — *Laiton blanc des philosophes*, le mercure hermétique ou la lune des sages. — *Laiton rouge des philosophes*, l'or.

*LAITRON, sub. m. (*lètron*) t. de bot. V. LAITERON.

LAIT-SAINTE-MARIE, subst. mas. (*lèceintemari*), t. de bot., le chardon-*marie*, remarquable par ses feuilles panachées.

*LAITUE, subst. fém. (*lètu*), t. de bot., plante potagère, à fleurs à demi-fleurons, annuelle, connue également par son usage comme aliment, par le suc *laiteux* qu'elle contient et dont elle emprunte son nom. On en distingue plusieurs espèces. Les *laitues* de primeur sont appelées *crêpes blondes*.— *Laitue-vireuse*, espèce de *laitue* qui contient un suc narcotique, et dont on fait usage en médecine.

LAÏUS, subst. propre mas. (*la-iuce*), myth., fils de Labdacus, roi de Thèbes, mari de Jocaste et père d'OEdipe.

LAIZE, subst. fém. (*lèze*), t. de manuf., largeur d'une étoffe, d'une toile, etc., entre deux lisières. On dit aussi *lé*, subst. mas.

*LAKISTES, subst. mas. plur. (*lakicete*), école nouvelle de poëtes anglais, méditatifs et spiritualistes; poëtes des *lacs*.

LAKMUS, subst. mas. (*lakemuce*), t. de chim., bleu qui provient du mélange du suc du fruit de myrtille avec la chaux vive, le vert-de-gris et le sel ammoniaque.

LAKSAU, subst. mas. (*lakeçô*), t. de comm., nom qu'on donne à Batavia à la valeur de dix mille caches.

LAKTAK, subst. mas. (*laketak*), t. d'hist. nat., grand phoque particulier au Kamtschatka.

LAK-ROUPIE, s. m. (*lakeroupi*). V. LACK, au C.

*LALA, adv. médiocrement. Vieux.

LALEKI, subst. mas. (*laleki*), t. de relat., sorte de palanquin en usage à la Cochinchine.

LALETAINS, subst. mas. plur. (*laletein*), anciens peuples qui habitaient l'Espagne citérieure.

*LALLATION, subst. fém. (*lalelâcion*), prononciation de doubles L sans nécessité.

LALLUS, subst. propre mas. (*laleluce*), myth., dieu qui présidait au balbutiement des petits enfants.

*LAMA, subst. mas. (*lama*), nom que l'on donne aux prêtres des Tartares. — Sorte d'animal de l'Amérique méridionale; c'est un mammifère ruminant semblable à un petit chameau, mais sans bosse; on l'emploie au Pérou comme bête de somme.

LAMAN, subst. mas. (*laman*), t. de bot., plante de l'espèce des morelles.

LAMANAGE, subst. mas. (*lamanaje*), travail, profession des *lamaneurs*.

LAMANDA, subst. mas. (*lamanda*), t. d'hist. nat., grand et magnifique serpent de l'île de Java.

LAMANEUR ou LOCMAN, subst. mas. (*lamaneur*, *lokeman*), t. de mar., (du celtique ou bas-breton *loman*, maître de navire. *Trévoux*.) pilote qui connaît bien l'entrée d'un port; pilote côtier.

LAMANTIN, subst. mas. (*lamantein*), t. d'hist. nat., mammifère amphibie, qui a à peu près les mêmes formes que le phoque, si ce n'est que les membres postérieurs, au lieu d'être distincts, se confondent avec la queue en une large nageoire qui termine son corps.

LAMARKÉE, subst. fém. (*lamarkié*), t. de bot., genre de plantes originaires de Cayenne.

LAMARKIE, subst. fém. (*lamarki*), t. de bot., plante graminée, la creteile dorée, appelée aussi *chrysure*.

LA-MAT-CAT, subst. mas. (*lamatekate*), t. de bot., arbre de la Cochinchine.

*LAMBALLE, subst. propre fém. (*lanbale*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Brieuc, dép. des Côtes-du-Nord.

LAMBALLOIS, E, subst. et adj. (*lanbaloâ*, *loaze*), celui, celle qui est de *Lamballe*, ville de France.

*LAMBDA, subst. mas. (*lambeda*), t. d'hist. nat., insecte lépidoptère nocturne du genre des noctuelles.—Onzième lettre de l'alphabet grec.

*LAMBDACISME, subst. mas. (*lanbedaciceme*), difficulté de prononcer la lettre L; emploi surabondant de cette lettre. Voy. LALLATION.

*LAMBDOÏDE, adj. fém. (*lanbedo-ide*) (du grec λαμβδα, et ειδος, forme, ressemblance), t. d'anat.; il se dit d'une des sutures du crâne qui ressemble au *lambda* des Grecs.

*LAMBEAU, subst. mas. (*lanbô*) (du latin *limbus*, bord, frange. *Ménage*.), pièce d'une étoffe déchirée : *son habit est tout en lambeaux*, *tombe en lambeaux*.—*Mettre en lambeaux*, déchirer en beaucoup d'endroits. — Morceau de toile sur lequel on couche le chapeau pour lui donner la forme.—Fig., morceau d'un ouvrage d'esprit. Il se prend en mauvaise part; on ne dit point : *un précieux lambeau, un lambeau éloquent*.—Au plur., t. de vênerie, peau velue du bois de cerf, qu'il dépouille.

*LAMBEL, subst. mas. (*lanbèle*), terme de blason, sorte de brisure formée d'un filet ordinairement à trois panneaux, et posé horizontalement en chef.

LAMBERTIE, subst. fém. (*lanbèrti*), t. de bot., espèce de protée de la Nouvelle-Hollande.

*LAMBESC, subst. propre mas. (*lanbèceke*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Aix, dép. des Bouches-du-Rhône.

*LAMBIC, subst. fém. (*lanbike*), sorte de bière forte qui se fait à Bruxelles.

LAMBIN, subst. mas., au fém. LAMBINE (*lanbein*, *bine*)(de Denis *Lambin*, professeur de langue grecque au collége royal de France dans le seizième siècle, homme très-érudit, mais très-lent, qui s'appesantissait sur les plus petits détails), celui, celle qui *lambine*. Il est fam., et il s'emploie aussi adjectivement — T. d'hist. nat., quelques voyageurs donnent ce nom à l'aï, à cause de l'extrême lenteur de sa marche.

LAMBINÉ, part. pass. de *lambiner*.

LAMBINER, v. neut. (*lanbiné*), agir lentement. Il est fam. Voy. LAMBIN.

*LAMBIS, subst. mas. (*lanbice*), t. d'hist. nat., gros coquillage de l'Amérique.

LAMBITIF, subst. mas. (*lanbitife*) (du lat. *lambere*, lécher), t. de pharm.; synonyme de *looch*.

*LAMBOURDE, subst. fém. (*lanbourde*), pierre tendre des environs de Paris.—Pièce de bois qui soutient un parquet, les ais d'un plancher.—Pièce de bois aux entailles d'une poutre, et sur laquelle on pose les solives.

LAMBREQUIN, subst. mas. (*lanbrekiein*), autrefois, 1° espèce de rubans qui arrêtaient le chaperon sur le casque, et qu'on entortillait autour du cimier; 2° bandes attachées au bas de la cuirasse, et qui tombaient sur une espèce de jupe. —En t. de blas., ornements qui pendent du cas que autour de l'écu.

*LAMBRIS, subst. mas. (*lanbri*) (suivant *Caseneuve*, du grec λαμπρος, brillant, luisant; parce que, dans les maisons des grands et dans les édifices magnifiques, les *lambris* sont ordinairement décorés de peintures et de sculptures), la partie d'un appartement qui est au-dessus de la tête. Il ne se dit que dans le style noble et poétique, et proprement quand cette partie supérieure est revêtue de menuiserie, etc. : *lambris dorés*.— On appelle fig. et poét. le ciel, *les célestes lambris*.— Revêtement d'une muraille intérieure, en marbre, en plâtre ou en bois.—Revêtement fait avec de la latte ou du plâtre au-dedans de la couverture d'un galetas.

LAMBRISSAGE, subst. mas. (*lanbriçaje*), ouvrage du menuisier ou du maçon qui a *lambrissé*.

*LAMBRISSÉ, E, part. pass. de *lambrisser*, et adj.

LAMBRISSER, v. act. (*lanbricé*), faire un *lambris*, revêtir d'un *lambris*. — SE LAMBRISSER, v. pron.

LAMBROT, subst. mas. (*lanbrô*), t. de bot., espèce de vigne qui produit un raisin fort petit.

LAMBRUCHE ou LAMBRUSQUE, subst. fém. (*lanbruche*) (en latin *labrusca*, fait de *labrum*, lèvre, parce que le goût acerbe du fruit de la *lambruche* blesse les lèvres), espèce de vigne sauvage.

*LAME, subst. fém. (*lame*) (en lat. *lamina*), table de métal fort mince.—Clinquant d'or ou d'argent : *habit tout couvert de lames*.—Dans un sabre, une épée, un couteau, un canif, etc., la partie d'acier tranchante. — Fig. : *c'est une bonne lame*, il manie bien l'épée; *une fine lame*, une personne rusée. — En t. de bot., l'espace qui, dans le pétale, se trouve entre le limbe et l'onglet. — En t. de marine, les vagues d'une mer agitée. On dit : *la lame vient du devant* ou *de l'arrière*, pour dire que le vent pousse la vague contre l'avant ou contre l'arrière du vaisseau; et que *la lame vient du large*, que *la lame prend par le travers*, pour dire que les vagues ou les flots donnent contre le côté du vaisseau.—On dit que *la lame est courte*, lorsque les vagues se suivent de près les unes les autres; que *la lame est longue*, lorsque les vagues se suivent de loin et lentement.—T. de phys., *lames magnétiques*, lames d'acier auxquelles on a communiqué la vertu magnétique, et qui sont très-propres elles-mêmes à la communiquer à d'autres *lames* d'acier trempé de tout son dur.

LAMÉ, E, adj. (*lamé*), *étoffe*, *broderie lamée d'or ou d'argent*, relevée et enrichie avec de la *lame*.

LAMELLE, subst. fém. (*lamèle*) (du lat. *lamella*), petite *lame*.—Petite feuille de métal.—Langue des petits reptiles.

LAMELLÉ, E, adj. (*lamèlelé*) (du lat. *lamella*, dim. de *lamina*, lame, petite lame), se dit en t. de bot., 1° du réceptacle des fleurs composées, lorsqu'il est garni de paillettes; 2° dans un champignon, du chapeau garni de feuillets; et de sa chair, lorsqu'elle est composée de *lames* distinctes. On dit aussi *lamelleux*.

LAMELLEUSE, adj. fém. Voy. LAMELLEUX.

LAMELLEUX, adj. mas., au fém. LAMELLEUSE (*lamèleleu*, *leuze*), t. de bot., garni de *lames*.

*LAMELLICORNE, subst. mas. et adj. des deux genres (*lamèlelikorne*) (du latin *lamella*, petite lame, et *cornu*, corne ou antenne), t. d'hist. nat., famille d'insectes coléoptères, qui ont les

antennes aplaties en forme de petites *lames*. Cette famille correspond au genre scarabée de *Linnée*.

LAMELLIFÈRE, adj. des deux genres (*lamèlefère*), t. de bot., qui porte des *lames*; il se dit de quelques champignons.

*LAMELLIROSTRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*lamèlelirocetre*), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux à bec garni de lamelles.

*LAMELLOBRANCHE, subst. mas. et adj. des deux genres (*lamèlelobranche*), t. d'hist. nat., ordre de mollusques acéphales.

*LAMELLOSODENTÉS, subst. mas. pl. (*lamèlelozodeinte*), t. d'hist. nat., oiseaux qui ont le bord du bec garni de petites dents lamellées.

LAMENTABLE, adj. des deux genres (*lamantable*, en lat. *lamentabilis*), déplorable, qui mérite d'être pleuré : *mort*, *accident lamentable*. —Douloureux, qui excite à la pitié : *cris lamentables*, *voix lamentable*.

LAMENTABLEMENT, adv. (*lamantableman*), d'une manière *lamentable*.

*LAMENTATION, subst. fém. (*lamantâcion*)(en lat. *lamentatio*), plainte accompagnée de gémissements et de cris.—*Les Lamentations de Jérémie*, sorte de poème fait par ce prophète sur la ruine de Jérusalem.

LAMENTÉ, E, part. pass. de *lamenter*.

LAMENTER, v. act. (*lamanté*) (en latin *lamentari*), plaindre, déplorer, regretter.— Chanter d'un ton plaintif :

> *Lamenter* tristement une chanson bachique.
> (BOILEAU.)

— Il est vieux comme verbe actif. — En parlant du cri du crocodile, on dit qu'*il lamente*. — Neut. : *vous avez beau pleurer et lamenter*. — *se* LAMENTER, v. pron., se plaindre, déplorer son malheur.

LAMENTIN. Orthog. de l'Académie. V. LAMANTIN.

*LAMETTE, subst. fém. (*lamète*), t. d'arts et métiers, petite *lame* de bois qui soutient les carreaux des lices d'un métier.

*LAMIE, subst. fém. (*lami*), t. d'hist. nat., nom de la plus grande espèce de requin ou chien de mer.—Genre d'insectes coléoptères, de la famille des lignivores, dont le corselet est armé d'épines. — Subst. propre fém., myth., fille de Neptune. Jupiter l'aima et en eut plusieurs enfants. Junon en conçut tant de jalousie, qu'elle les tua tous, et cette perte inspira à *Lamie* une telle rage, qu'elle dévorait tout ce qu'elle rencontrait, et fut métamorphosée en chienne.—*Lamie* fut aussi le nom d'une nymphe, et celui d'une femme grecque à qui les Thébains rendirent des honneurs divins, sous le nom de Vénus-*Lamia*.— Pausanias parle encore d'une divinité adorée à Épidaure sous le nom de *Lamie*, mais d'autres la nomment *Damie*.—Au plur., spectres qu'on représentait avec un visage de femme, et que l'on supposait se cacher dans les buissons pour dévorer les passants (en grec λαμαι, fait de λαιμος, gosier).

LAMIER, subst. mas. (*lamié*), ouvrier qui fait des *lames* pour les manufactures d'étoffes. — T. de bot., plante odorante de la famille des labiées.

LAMINAGE, subst. mas. (*laminaje*), l'action de *laminer* ou de passer les métaux entre deux rouleaux.

LAMINAIRE, subst. fém. (*laminère*), t. de bot., espèce de varec à racine fibreuse.

LAMINÉ, E, part. pass. de *laminé*.

LAMINER, v. act. (*laminé*), donner à une *lame* de métal une épaisseur uniforme par une compression toujours égale : *laminer du plomb*.—*se* LAMINER, v. pron.

LAMINEUR, subst. mas. (*lamineur*), qui *lamine* les métaux.

LAMINEUX, adj. mas., au fém. LAMINEUSE (*lamineu*, *neuze*), qui est formé de petites *lames*. Voy. LAMELLEUX.

LAMINOIR, subst. mas. (*laminoar*), machine qui sert à *laminer*. Elle est composée de deux cylindres qui tournent en sens contraire, et entre lesquels on place les *lames* ou pièces de métal.

LAMINOUARD, subst. mas. (*laminouare*), t. de bot., arbre de la Guyane dont le bois est quelquefois percé à jour.

LAMIODONTES, subst. fém. plur. (*lami-odonte*), t. d'hist. nat., dents fossiles de *lamie*.

LAMION, subst. mas. Voy. LAMIER.

*LAMIQUE, adj. des deux genres (*lamike*), du grand-*lama* : *culte lamique*.

LAMISME, subst. mas. (*lamiceme*), religion des *lamas*. V. LAMAÏSME au *Compl.*

LAMISTE, subst. mas. (*lamicete*), partisan du *lamisme*.

LAMLÉMAHA, subst. mas. (*lanléma-a*), myth., pontife des Madécasses.

LAMNUNGUYA, subst. mas. (*lan-neungui-ia*), t. d'hist. nat., famille de mammifères entre les rongeurs et les pachydermes.

*LAMPADAIRE, subst. mas. (*lanpadère*) (en lat. *lampadarius*, fait du grec λαμπας, lampe), instrument propre à soutenir des *lampes*.—Officier qui portait des *lampes* ou des flambeaux devant l'empereur, etc.

LAMPADATION, subst. fém. (*lanpadâcion*) (en grec λαμπας, lampe), espèce de question qu'on faisait souffrir aux premiers martyrs chrétiens : quand ils étaient étendus sur le chevalet, on leur appliquait aux jarrets des *lampes* ou bougies ardentes.

LAMPADÉDROMIES, subst. fém. plur. (*lanpadédromi*) (du grec λαμπαδηδρομια, formé de λαμπας, lampe, et de δρομος, course), courses qui se faisaient à Athènes un flambeau à la main. Celui qui arrivait le premier au but sans que son flambeau se fût éteint remportait le prix.

LAMPADIAS, subst. mas. (*lanpadiâce*) (en lat. *lampadias*, comète flamboyante, fait du grec λαμπας, lampe, flambeau), t. d'astron., nom de la belle étoile à l'œil du taureau, appelée aussi *aldebaram*.

LAMPADISTE, subst. mas. (*lanpadicete*) (du grec λαμπαδιζειν, courir avec des flambeaux, dérivé de λαμπας, lampe ou flambeau), chez les Grecs, ceux qui s'exerçaient à la course des flambeaux.

LAMPADOMANCIE, subst. fém. (*lanpadomancî*) (du grec λαμπας, lampe, et μαντεια, divination), divination qui consistait à observer la forme, la couleur et les divers mouvements de la lumière d'une *lampe*, afin d'en tirer des présages pour l'avenir.

LAMPADOMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. LAMPADOMANCIENNE (*lanpadomanciein*, *ciène*), celui, celle qui devinait par l'inspection de la flamme d'une *lampe*.

LAMPADOMANCIENNE, subst. fém. Voy. LAMPADOMANCIEN.

*LAMPADOPHORE, subst. mas. (*lanpadofore*), t. d'antiq., celui qui portait les *lampes* dans les *lampadophories*.

*LAMPADOPHORIES, subst. fém. plur. (*lanpadofori*) (en grec λαμπαδηφορια, fait de λαμπας, gén. λαμπαδος, lampe, et de φερω, je porte), t. d'antiq., fêtes dans lesquelles on se servait de *lampes* pour les sacrifices et les jeux.

LAMPANTE, adj. fém. (*lanpante*), se dit, dans les savonneries, des huiles claires qu'on pourrait même employer pour l'éclairage.

LAMPARILLAS ou **NOMPAREILLES**, subst. fém. plur. (*lanparilelâce*), t. de comm., camelot fort léger qui se fabrique à Lille.

*LAMPAS, subst. mas. (*lanpâce*) (en grec λαμπας), enflure au palais du cheval, ainsi nommée de ce qu'on la guérit avec une *lampe* ou avec un fer chaud. On l'appelle aussi *fève*.—Figurément, le palais, le dedans de la bouche : *humecter le lampas*. Style burlesque.—Étoffe de soie fabriquée en Chine.

LAMPASSAS ou **LAMPASSES**, subst. fém. plur. (*lanpaçace*, *pace*), t. de comm., toiles peintes qui se fabriquent aux Indes orientales.

*LAMPASSÉ, E, adj. (*lanpâcé*), t. de blason : *un lion lampassé de gueules*, représenté avec la langue qui sort, lorsque la langue est d'un autre émail que le corps.

LAMPATE, subst. mas. (*lanpate*), t. de chim., sel formé par la combinaison de l'acide *lampique* avec une base salifiable.

*LAMPE, subst. fém. (*lanpe*) (en grec λαμπας, fait de λαμπω, je luis, je brille), vase où l'on met de l'huile avec une mèche pour éclairer.—Prov.: *il n'y a plus d'huile dans la lampe*, se dit d'une personne qui se meurt par épuisement, par défaillance.—*Cul-de-lampe*. Voy. ce mot.— Sorte d'étamine fabriquée avec de la laine d'Espagne. —*Lampe antique*, t. d'hist. nat., genre de coquilles univalves.—*Lampe* ou *lanterne de sûreté*, *lampe* de nouvelle invention, destinée à garantir les ouvriers qui travaillent dans les mines de houille, des accidents qu'occasionent les fluides gazeux qui s'enflamment à la lumière.

LAMPÉ, E, part. pass. de *lamper*.

LAMPÉE, subst. fém. (*lanpé*), t. pop., grand verre de vin.

LAMPEILLON, subst. mas. (*lanpè-ion*), terme d'hist. nat., grand serpent aquatique.

*LAMPER, v. act. (*lanpé*) (suivant *Borel*, du lat. *lambere*, happer, sucer), t. pop., boire des *lampées*; boire avidement.—*se* LAMPER, v. pron.

LAMPERON, subst. mas. (*lanperon*), petit tuyau ou languette qui soutient la mèche dans une *lampe*.

LAMPERY, subst. mas. (*lanperi*), t. de bot., arbrisseau des Moluques, de l'espèce des sapotilliers.

LAMPES (FÊTE DES), subst. fém. plur. (*fètedélanpe*), myth., fêtes célébrées autrefois à Saïs en Égypte.

LAMPÉTIE, subst. propre fém. (*lanpéci*), myth., fille d'Apollon et de Néera. Son père l'avait chargée, avec sa sœur Phaétuse, du soin des troupeaux qu'il avait en Sicile. Les compagnons d'Ulysse en ayant tué quelques bœufs, Apollon se plaignit à Jupiter, qui les fit tous périr. — Il y en eut une autre, sœur de Phaéton, qui fut métamorphosée en peuplier.

LAMPETTE ou **LAMPRETTE**, subst. fém. (*lanpète*, *prète*), t. de bot., nom vulgaire du githage des blés.

LAMPÉTUSE, subst. propre fém. (*lanpétuze*), myth., la même que *Lampétie*.

*LAMPION, subst. mas. (*lanpion*) (du grec λαμπας, lampe, comme si l'on disait petite lampe), petit vaisseau dans lequel on met de l'huile ou de la graisse pour brûler.—Le vase de verre qu'on suspend au milieu des *lampes* d'église.

LAMPIONÉ, E, part. pass. de *lampioner*.

*LAMPIONNER, v. act. (*lanpioné*), garnir de *lampions*.

*LAMPIQUE, adj. des deux genres (*lanpike*), t. de chim., se dit d'un acide provenant de la décomposition de l'éther sulfurique.

LAMPISTE, subst. et adj. mas. (*lanpicete*), celui qui fabrique ou vend des *lampes*.

*LAMPON, subst. propre mas. (*lanpon*), myth., devin d'Athènes, qui gagnait sa vie à apprendre à chanter aux oiseaux. — C'était aussi le nom d'un des chevaux de Diomède.

LAMPONS, subst. mas. plur. (*lanpon*), sorte de vieille chanson à boire dans laquelle on répétait : *lampons* (buvons), à la fin de chaque couplet : *chanter des lampons*.

*LAMPOS, subst. propre mas. (*lanpôce*), myth., l'un des chevaux du Soleil.

LAMPOTTE, subst. fém. (*lanpote*), t. d'hist. nat. ; on appelle ainsi les patelles.— On emploie fréquemment la chair de ce coquillage pour amorcer les lignes; de là le nom de *lampotte*, qu'on donne aux espèces d'appâts qui sont faits avec les animaux des coquillages en général.

*LAMPOURDE, subst. fém. (*lanpourde*), t. de bot., plante du genre des urticées qui croît dans les lieux incultes.

LAMPRESSE, subst. fém. (*lanprèce*), t. de pêche, nappe de filet dont les mailles n'ont qu'un pouce et demi d'ouverture.

LAMPRIE, subst. fém. (*lanpri*), t. d'hist. nat., insecte coléoptère de l'espèce des lébies.

LAMPRINE, subst. fém. (*lanprine*), t. d'histoire naturelle, coléoptère brillant de la Nouvelle-Hollande.

LAMPROIE, subst. fém. (*lanproè*) (par contraction des deux mots latins *lambere petras*, lécher les pierres, parce que les lamproies s'accrochent aux pierres à l'aide de leur bouche, qui fait l'office d'une ventouse), t. d'hist. nat., genre de poissons cartilagineux, à corps cylindrique, nu, visqueux, et qui ont la peau du cou percée de six trous par lesquels sort l'eau qui a servi à la respiration.

*LAMPROPHORE, subst. mas. (*lanprofore*) (en grec λαμπροφορος, formé de λαμπρος, brillant, éclatant, et de φερω, je porte; *qui porte un habit éclatant par sa blancheur*), dans la primitive Église, les néophytes qui, pendant les sept jours qui suivaient leur baptême, portaient un habit blanc.

LAMPROYON ou **LAMPRILLON**, subst. mas. (*lanproè-ion*, *pri-ion*), t. d'hist. nat., petite *lamproie*.

LAMPSACÉNIENS, subst. mas. plur. (*lanpeçacéniein*), t. d'antiq., peuples qui habitaient autrefois *Lampsaque*, dans l'Asie-Mineure.

LAMPSANE, subst. fém. (*lanpeçane*), t. de bot., plante à fleur semi-flosculeuse, annuelle, qu'on croit utile dans les gerçures du bout des seins.

*LAMPSAQUE, subst. propre fém. (*lanpeçake*), ancienne ville de l'Asie-Mineure.

LAMPTER, subst. propre mas. (*lanpetère*), myth., surnom de Bacchus, à cause du grand nombre de *lampes* qui brûlaient à l'une de ses fêtes.

LAMPTÉRIES, subst. fém. plur. (*lanpetéri*) (du grec λαμπτηρ, flambeau, parce qu'on y versait du vin à tous les passants, au milieu d'une grande illumination), t. d'antiq., fêtes nocturnes en l'honneur de Bacchus, qu'on célébrait après la vendange.

LAMPUGE, subst. fém. (*lanpuje*), t. d'hist. nat., poisson de l'Océan, du genre des coryphènes.

*LAMPYRE, subst. fém. (*lanpire*) (en grec λαμπυρις, fait de λαμπω, je brille), terme d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

LAMPYRIDES, subst. fém. plur. (*lanpiride*), t. d'hist. nat., insectes serricornes coléoptères.

*LAMUS, subst. propre mas. (*lamuce*), myth., fils d'Hercule et d'Omphale. C'est peut-être le même que *Lamus*, fils de Neptune, qui bâtit la ville de Formies.

LAMYDA, subst. mas. (*lamida*), le lambda de l'alphabet grec moderne.

*LAMYRE, subst. fém. (*lamire*), t. d'hist. nat., poisson de mer fort ressemblant au lézard.

LANAIRE, subst. fém. (*lanère*), t. de bot., plante vivace liliacée du cap de Bonne-Espérance.

*LANCE, subst. fém. (*lance*) (en lat. *lancea*, fait du grec λογχη), arme offensive à long bois qui a un fer pointu. — Autrefois gendarme armé d'une *lance* : *une compagnie de cent lances.* —Instrument de chirurgie, pour l'opération de la fistule lacrymale.—*Lance de Mauriceau*, autre instrument pour ouvrir la tête du fœtus mort et arrêté au passage.— Dans l'artillerie, instrument propre à recevoir la charge du canon, et à la conduire au fond de l'âme. — Verge de fer qui se place au travers d'un noyau de terre d'une bombe, et qui se suspend à l'air quand on la coule. On la rompt ensuite lorsque la bombe est coulée. — Sorte de bâton de batelier long et plat par le bout.—Outil dont se servent ceux qui travaillent au stuc.— Météore, en forme de lame, qui s'enflamme en l'air. — En t. de pêche, nasse cylindrique. — *Lance fournie*, homme d'armes ayant tout son accompagnement, c'est-à-dire un certain nombre d'archers, de valets et de chevaux. — *Lance gaie*, ancienne arme d'hast, plus longue et plus menue qu'une pique. On l'appelait aussi *demi-pique*. — *Lance brisée*, *lance* à demi sciée par le bout, et qui pouvait facilement se briser. On s'en servait dans les tournois.—*Lance courtoise, mousse, frettée et mornée*, celle dont le fer était émoussé, et qui avait une frette, morne ou anneau au bout.—*Lance spezzate*, officier réformé ou gendarme démonté, dont on faisait un anspessade d'infanterie. Voy. ANSPESSADE. — *Lance de drapeau, d'étendard*, bâton auquel est attaché le drapeau, etc. — *Lance à feu*, sorte de fusée de feu d'artifice. — *Lance d'eau*, jet d'eau d'un seul ajutage de peu de grosseur, sur une grande hauteur.—*Lance de sonde*, nouvel instrument pour sonder les différentes natures du fond de la mer. — Prov. et fam., *rompre des lances pour quelqu'un*, le défendre contre ceux qui l'attaquent. — Fig. et prov. : *venir, s'en retourner à beau pied sans lance*, venir, s'en retourner à pied.—Fig.: *baisser lance*, fléchir, mollir ; se relâcher.—*Tomber de lance en quenouille*, se disait d'un fief qui passait d'un mâle à une femme.

*LANCÉ, E, part. pass. de *lancer*, et adj.— T. de broderie : *points lancés*, points qui ont été courus et jetés trop long.

LANCELLÉE, subst. fém. (*lancèlelé*), t. de bot., espèce de plante. Voy. LONCHITIS.

LANCÉOLAIRE, adj. des deux genres (*lancé-olère*), se dit, en t. de bot., d'une feuille plus longue que large, rétrécie à ses deux extrémités, qui, ainsi qu'un fer de *lance*, se termine en pointe, telles que celles du laurier.

LANCÉOLÉ, E, adj. (*lancé-olé*), t. de bot., se dit d'une feuille dont la largeur diminue insensiblement de la base au sommet, en imitant un fer de *lance*.

*LANCER, v. act. (*lancé*) (du mot franç. *lance*), darder, jeter avec roideur. — On dit poét. que *Dieu lance la foudre*, que *le soleil lance ses rayons sur la terre*.—Fig., *lancer des œillades, des regards, des traits de raillerie.* — Il se dit des anciennes machines de guerre.— *Lancer le cerf*, le faire sortir du fort pour lui donner les chiens. *On lance aussi le loup du liteau, le lièvre du gîte et les bêtes noires de la bauge.*—*Lancer un vaisseau à la mer*, le mettre pour la première fois à la mer, en le tirant du chantier. — Neut., t. de marine, se dit d'un vaisseau qui présente le cap, tantôt sur tribord, tantôt sur bas-bord dans sa route. — SE LANCER, v. pron., se jeter avec impétuosité sur...—*Se lancer dans une carrière*, l'embrasser.—*Se lancer dans le monde*, commencer à voir la société.

LANCÉRÉ, E, part. pass. de *lancérer*.

LANCÉRER, v. act. (*lancéré*), frapper avec la *lance*. (*Boiste*.)Il est vieux et même hors d'usage.

LANCERON, subst. mas. (*lanceron*), t. d'hist. nat., jeune brochet dont le corps est effilé comme une *lance*.

LANCETIER, subst. mas. (*lancetié*), étui à *lancettes*. (*Boiste*.) Peu connu.

*LANCETTE, subst. fém. (*lancète*), instrument de chir., pour ouvrir la veine. — *Lancette à bœuf*, couteau de boucher.

LANCHE, subst. fém. (*lanche*), t. de mar., petit bâtiment des rivières de l'Amérique méridionale.

*LANCIER, subst. mas. (*lancié*), ouvrier qui fait des *lances*.—Cavalier armé d'une *lance*.

LANCIÈRE, subst. fém. (*lancière*), t. de coutume, ouverture ou passage par où l'eau s'écoule, quand les moulins ne travaillent pas. On dit aussi *abée*.

LANCINANT, E, adj. (*lancinan, nante*), t. de médec., qui se fait sentir par élancement : *douleur lancinante*. Il ne se dit guère que dans cette phrase.

*LANCIS, subst. mas. (*lanci*), t. d'archit., dans le jambage d'une porte ou d'une croisée, les deux pierres plus longues que le pied, qui est d'une pièce. —*Lancis du tableau*, celui qui est au parement ; *lancis de l'écoinçon*, celui qui est au-dedans du mur.—En général, toute pierre qui, ajoutée en parement à une autre, fait l'épaisseur d'un mur.

LANCISIE, subst. fém. (*lancizi*), t. de bot., genre de plantes de l'espèce des cotules.

LANCISTÈME, subst. fém. (*lancicetème*), t. de bot., genre de plantes.

LANÇOIR, subst. mas. (*lançoar*), pale qui arrête l'eau du moulin et qu'on lève lorsqu'on veut le faire marcher.

*LANÇON, subst. mas. (*lançon*), t. de pêche, jeune brochet dont la forme ressemble au fer d'une *lance*. Mieux *lanceron*.Voy. ce mot.

LANÇONNIER, subst. mas. (*lançonié*), engin de piseur. (*Boiste*.)

LANCRETIE, subst. fém. (*lankreci*), t. de bot., genre de plantes caryophyllées.

LANDAMMAN, subst. mas. (*landaman*), titre du premier magistrat des républiques de la Suisse. Ses fonctions sont temporaires.

LANDAN, subst. mas. (*landan*), t. de bot., arbre des îles Moluques, dont la moelle farineuse fournit le sagou. On le nomme aussi *palmier des Moluques*.

LANDAU ou LANDAW, subst. mas. (*landô*), sorte de voiture de luxe dont le dessus se lève en deux parties.

*LANDAU, subst. propre mas. (*landô*), ville forte de Bavière, conquise plusieurs fois par les Français.

LANDAULET, subst. mas. (*landôlè*), diminutif de *landau*, petit *landau*.

LANDE, subst. fém. (*lande*) (de l'allemand *land*, terre, pays, région), grande étendue de terre, où il ne vient que des bruyères. — T. de marine, ferrure qui garnit les caps de moutons des haubans des mâts de hune. — Au plur., fig., endroits secs et ennuyeux qui se trouvent dans un ouvrage.

*LANDERNEAU, subst. propre mas. (*landèrenô*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Brest, dép. du Finistère.

*LANDES, subst. propre fém. plur. (*lande*), dép. de la France, ainsi nommé des *landes* ou terres incultes qu'il renferme.

*LANDGRAVE, subst. mas. (*languerave*) (de l'allemand *land*, terre, pays, et *graf*, juge ou comte), titre de quelques princes d'Allemagne.

LANDGRAVIAT, subst. mas. (*langueravia*), état d'un *landgrave*.

LANDGRAVINE, subst. fém. (*langueravine*), femme d'un *landgrave*. — Princesse qui possède un *landgraviat*.

LANDIE, subst. fém. (*landi*), t. de bot., genre de plantes rubiacées.

*LANDIER, subst. mas. (*landié*), sorte de gros chenet de fer pour la cuisine.—Prov.: *être froid comme un landier*, d'un caractère extrêmement froid.

LANDIT, subst. mas. (*landi*) (du lat. *indictum*, employé dans cette signification par les écrivains du moyen-âge, et qui a été fait de *indicere*, annoncer, publier: *Ménage. Vaugelas* le dérive d'*annus dictus*, l'an dit, parce que cette foire revenait chaque année, à jour fixe), nom d'une foire qui se tient à Saint-Denis, et qui autrefois ne pouvait être ouverte qu'après la bénédiction du recteur de l'Université, qui s'y transportait en grande pompe. On a dit d'abord *lendit*.—Jour de congé célèbre dans l'Université de Paris, à l'occasion de la même foire.—Honoraire que les écoliers de l'Université donnaient anciennement à leurs maîtres, vers le temps de la foire de ce nom. C'étaient six ou sept écus d'or fichés dans un citron, et qu'on mettait dans un verre de crystal.

LANDIVISIAU, subst. propre mas. (*landivizió*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Morlaix, dép. du Finistère.

LANDIVY, subst. propre mas. (*landivi*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mayenne, dép. de la Mayenne.

LANDOLPHIE, subst. fém. (*landolefi*), t. de bot., arbrisseau de la côte d'Afrique.

LANDRATH, subst. mas. (*landrate*) (en allemand *landrath*, conseiller municipal), magistrat particulier de certains cantons d'Allemagne.

*LANDRECIES, subst. propre fém. plur. (*landreci*), ville forte de France, chef-lieu de canton, arrondissement d'Avesnes, dép. du Nord.

LANDREUSE, adj. fém. Voy. LANDREUX.

LANDREUX, adj. mas., au fém. LANDREUSE (*landreu, dreuze*), infirme. (*Boiste*.) Vieux et inusité.

*LANDROST, subst. mas. (*landrocete*), nom qu'on donne à certains magistrats hollandais.

*LANDSTURM, subst. mas. (*landecetourme*), levée en masse en Allemagne ; l'arrière-ban.

*LANDWHER, subst. fém. (*landvhère*), garde nationale ; citoyens armés en Allemagne.

LANE, subst. fém. (*lane*), t. de pêche usité sur les bords de la Dordogne ; étendue de rivière où on laisse dériver les filets, dans la pêche aux saumons et aux aloses.

LANERET, subst. mas. (*lanerè*), le mâle du *lanier*.

LANET, subst. mas. (*lanè*), t. de pêche, espèce de petit truble.

LANG, subst. mas. (*lan*), t. d'hist. nat., quadrupède de la Chine fort peu connu des naturalistes.

*LANGAGE, subst. mas. (*languaje*) (du mot *langue*), idiome ; manière de parler d'une nation, etc. — Discours : *vous me tenez là un étrange langage.* — Manière de s'exprimer. — Style. — Manière de faire entendre certaines choses. — Voix, cri, chant des animaux. — T. de peinture, *langage de l'art*, se dit du talent de dessiner, de celui de composer et d'employer les couleurs, de tous les moyens, en un mot, qui appartiennent à la partie mécanique de l'art. On oppose ce *langage à l'art* lui-même, qui consiste dans les grandes conceptions de l'esprit.—Tout ce qui sert à faire entendre la pensée sans parler : *le langage des yeux, des soupirs.* — LANGAGE, LANGUE, IDIOME, DIALECTE, PATOIS, JARGON. (*Syn.*) *Langage* convient à tout ce qui fait ou paraît faire connaître les pensées. Une *langue* est la totalité des usages propres d'une nation, pour exprimer les pensées par la parole. L'*idiome* exprime les vues particulières à une nation, et les tours singuliers qu'elles occasionnent nécessairement dans sa manière de parler. Le *dialecte* est une manière de parler la même langue dans un état, relativement à d'autres manières de parler la même langue dans d'autres états. Tels sont les différents dialectes des états d'Allemagne et d'Italie. Un *patois* est un usage particulier dans la manière de parler une langue, contraire à ce qu'on appelle le bon usage, chez une nation qui n'a qu'un seul gouvernement. Un *jargon* est un langage particulier aux gens de certains états vils, comme les gueux et les filous de toute espèce ; ou c'est un composé de façons de parler qui tiennent à quelque défaut dominant de l'esprit ou du cœur, comme il arrive aux petits-maîtres, aux coquettes, etc. Le *langage* se sert de tout pour manifester les pensées. Les *langues* n'emploient que la parole. Les *idiomes* se sont approprié exclusivement certaines façons de parler qui rendent difficile la traduction

des pensées de l'un en l'autre. Les *dialectes* produisent, dans la langue nationale, des variétés qui nuisent quelquefois à l'intelligence, mais qui sont ordinairement favorables à l'harmonie. Les expressions propres des *patois* sont des restes de l'ancien langage national, qui, bien examinés, peuvent servir à en faire retrouver les origines. Demander si le français est une *langue* ou un *jargon*, c'est presque un crime de lèse-majesté nationale. (*Laveaux.*)

LANGAHA, subst. mas. (*langua-a*), t. d'hist. nat., espèce de serpent.

LANGAR ou **SENAU-BRICK**, subst. mas. (*languar*, *cenôbrike*), t. de mar., petit bâtiment peu différent du brigantin.

LANGARD, subst. mas. (*languar*), grand parleur. Il est vieux.

LANGE, subst. mas. (*lanje*) (du latin *laneum*, de laine, pour lequel on a dit *lanium*, et ensuite *lanjum*, fait de *lana*, laine; parce que les *langes* sont de laine), tout ce qui sert à envelopper un enfant au maillot.

LANGEAC, subst. propre mas. (*lanjak*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Brioude, dép. de la Haute-Loire.

LANGEAIS, subst. propre mas. (*lanjè*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Chinon, dép. d'Indre-et-Loire.

LANGELOTTE, subst. fém. (*lanjelote*), machine dont *Langelotte*, médecin anglais, a fait usage pour triturer l'or et le rendre potable.

LANGIT, subst. mas. (*lanji*), t. de bot., genre de plantes qui est fort rapproché des sumacs.

LANGOGNE, subst. propre fém. (*languognie*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mendes, dép. de la Lozère.

*****LANGON**, subst. mas. (*languon*), espèce d'espadon.

*****LANGON**, subst. propre mas. (*languon*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bazas, dép. de la Gironde.

LANGOU, subst. mas. (*languou*), t. de bot., fruit d'un arbre sarmenteux de Madagascar. Il est anguleux, et les habitants mâchent continuellement ses feuilles, pour se noircir les lèvres et les gencives. On ignore à quel genre il doit être rapporté.

se **LANGOURER**, v. pron. (*celanguouré*), exprimer sa *langueur*, son martyre d'amour.

LANGOUREUSE, adj. fém. Voy. LANGOUREUX.

LANGOUREUSEMENT, adv. (*languoureuzeman*), d'une manière *langoureuse*.

LANGOUREUX, adj. mas., au fém. **LANGOUREUSE** (*languoureu*, *reuze*), qui ne fait que *languir*; qui outre ou affecte la *langueur*. — Qui marque de la *langueur*. — Subst., personne *langoureuse* : *faire le langoureux auprès des dames*, le passionné.

se **LANGOURIR**, v. pron. (*celanguourir*), se lamenter. (*Boiste.*) Vieux.

LANGOUSTE, subst. fém. (*languoucete*) (en lat. *locusta*), t. d'hist. nat., genre de crustacés, de la famille des macroures. C'est une écrevisse de mer. — Espèce de sauterelle.

LANGOUSTIÈRE, subst. fém. (*languoucetière*), t. de pêche, filet à larges mailles, pour prendre des *langoustes*. On dit aussi, au mas., *langoustier*.

LANGOUSTINE, subst. fém. (*languoucetine*), t. d'hist. nat., famille de crustacés décapodes macroures renfermant la langouste.

LANGRAIEN, subst. mas. (*languera-iein*), t. d'hist. nat., oiseau silvain de l'espèce des pies-grièches.

LANGRENUS, subst. mas. (*languerénuce*), t. d'astron., une des taches de la lune.

*****LANGRES**, subst. propre mas. (*languere*), ville de France, chef-lieu d'arrond., dép. de la Haute-Marne.

LANGROIS, **E**, subst. et adj. (*langueroa*, *roaze*), de *Langres*.

*****LANGUE**, subst. fém. (*langue*) (en lat. *lingua*), partie qui est dans la bouche de l'animal, le principal organe du goût pour tous les animaux, et de la parole pour l'homme. — En t. de médec., on dit que la *langue d'un malade est blanche*, *pâle*, *livide*, *jaune*, *noire*, *rouge*, *sèche*, *ridée*; et on appelle *langue chargée*, celle sur la surface de laquelle il s'est formé une croûte plus ou moins épaisse. — Langage particulier à un peuple, à une nation. — *L'usage est le tyran des langues*, l'usage l'emporte souvent sur les principes les plus simples de la grammaire. — *C'est la confusion des langues*, on ne s'entend pas. — *Langue primitive*, celle que les hommes ont parlée la première; c'est encore celle qui ne s'est formée d'aucune autre. — *Langue mère* ou *matrice*, celle qui a servi à former d'autres *langues*. — *Langue dérivée*, qui dérive d'une autre qui en est formée.—*Langue vivante*, celle qu'on parle encore aujourd'hui.— *Langue morte*, celle qu'un peuple ne parle plus, et qui n'existe plus que dans les livres. — *Langues anciennes*, celles des temps reculés, telles que la *langue latine* et la *langue des anciens Grecs*.— *Langues modernes*, celles qu'on parle aujourd'hui, telles que le français, l'anglais, etc. — *Langue littérale*, *langue* grecque des auteurs anciens, par opposition à la *langue* des Grecs modernes.— *Langues sémitiques*, celles qu'on suppose avoir été parlées par les descendants de Sem; telles sont l'hébreu, le syriaque, l'arabe, etc.—*Langue naturelle*, celle du pays où l'on est né. — *Langues étrangères*, celles des autres pays.—*Langue nationale*, celle de toute une nation.—*Langue sacrée*, *langue sainte*, celle des saintes Écritures.—*Langue universelle*, celle qui serait commune à tous les peuples.—*Enfants de langue*, jeunes gens élevés dans la connaissance des langues orientales.—*Maître de langue*, qui enseigne une langue.—On dit d'un homme dont on n'a nulle compassion, qu'*on lui verrait tirer la langue d'un pied de long, qu'on ne lui donnerait pas un verre d'eau.* — *Mince comme la langue d'un chat*, se dit d'une chose fort mince.—*Qui langue a, à Rome va*, quand on sait parler, on peut aller partout.—*Avoir soif à avaler sa langue*, avoir grand'soif. — *Ennuyeux à avaler sa langue*, se dit de tout ce qui fait éprouver de l'ennui. — *Avoir la langue grasse*, éprouver de l'embarras pour la prononciation de certaines lettres, de certaines consonnes, et principalement pour les *r*. — *Avoir une grande volubilité de langue*, parler avec une grande rapidité. — *Dénouer*, *délier la langue à quelqu'un*, le forcer à parler quand il voulait se taire.— *N'avoir point de langue*, parler très-peu, ou ne pas oser parler.—*Se mordre la langue*, s'arrêter pour ne pas dire ce qu'on allait dire, et qu'on ne veut plus dire; se repentir d'avoir parlé. — Prov. : *il faut tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler*, il faut mûrir ce qu'on a à dire. — *Jeter sa langue aux chiens*, renoncer à deviner quelque chose. — Fam., *avoir la langue bien affilée*, *bien pendue*, parler beaucoup et avec beaucoup de facilité. — *C'est une langue dorée*, il parle bien et fort aisément. — *Avoir bien de la langue*, *ne pouvoir tenir sa langue*, n'être pas secret, ne pouvoir rien tenir caché.— *La langue lui va toujours*, il ne peut pas se taire.—*Quelle langue!* quel bavard! *Il est maître de sa langue*, il sait garder un secret. —*La langue lui a fourché*; il a dit un mot pour un autre.— Fig. : *c'est une mauvaise langue*, *une langue de vipère*, c'est un médisant, une personne qui aime à déchirer la réputation d'autrui. — *Tirer la langue*, témoigner qu'on est dans le besoin, ou se moquer de quelqu'un. — *Donner un frein à sa langue*, parler avec retenue. — *Avoir un mot sur le bout de la langue*, être près de le trouver, de le dire, et ne pas le rencontrer dans sa mémoire.—Fig.: *un coup de langue*, une médisance, un mauvais rapport.; et prov. : *un coup de langue est pire qu'un coup de lance*.—*Prendre langue*, s'informer de ce qui se passe, de l'état d'une affaire, du caractère de ceux avec qui l'on doit traiter, etc.—En parlant des chevaliers de Malte, nation. Voyez LANGAGE. — En t. de verr., cassure qui, des bords d'une pièce de verre, se dirige vers son milieu, etc. — Sorte d'instrument de chirurgie, dont on se sert pour râcler les dents. — *Langue de terre*, espace de terre plus long que large, environné d'eau, excepté par un bout. — Pièce de terre longue et étroite enclavée dans d'autres. — En t. d'hist. nat., les entomologistes ont donné le nom de *langue* à la trompe roulée en spirale que l'on remarque dans les insectes de l'ordre des lépidoptères.—On a appelé *langue de tigre*, une coquille du genre vénus.—*Langue de carpe*, outil d'arquebusier, qui est tranchant des deux côtés, et dont l'extrémité est faite en langue de carpe. — *Langue de carpette*, outil de serrurier, dont le tranchant assez étroit est arrondi ou en losange. —*Langue de balance*, petit style perpendiculaire au fléau, et qui doit être caché par la châsse, lorsque la balance est en équilibre. — En t. de chasse et de manége, *donner de la langue*, c'est appeler ou exciter le chien ou le cheval, en appuyant fortement la *langue* contre le palais de la bouche.—T. de mar.: *langue de voile*, toile à voile coupée en pointe, qu'on met aux côtés de quelques voiles. — Quelques charlatans ont appelé *langues de serpent pétrifiées*, des dents de requin, surtout celles qui sont minces, étroites, un peu ondoyantes, accompagnées de deux crochets à la base, et qui paraissent très-voisines de celles de certains squales. — En t. de botanique, on appelle *langue d'agneau*, une espèce de plantain; *langue de bœuf*, une espèce de bolet, et la doradille scolopendre; *langue de cerf*, l'osmonde lunaire; *langue de chat*, le bident tripartite, et une espèce de telline; *langue de cheval*, le fragon à languette; *langue de chien*, la cynoglosse officinale; *langue d'oie*, la grassette; *langue d'oiseau*, la stellaire holostée; *langue d'or*, la telline foliacée; *langue de noyer*, un agaric à pédicule latéral qui croît sur les noyers; *langue de passereau*, la stellène passerine, et la renouée; *langue de pommier*, un agaric à pédicule latéral d'un blanc de lait, qui croît sur les vieux pommiers; *langue de serpent*, l'ophioglosse vulgaire; *langue de vache*, la grande consoude et la scabieuse des champs.

LANGUÉ, **E**, adj. (*languié*), t. de blason; il se dit de l'aigle, du griffon et de quelques autres oiseaux et reptiles, qui ont la *langue* d'un émail différent de celui du corps.

*****LANGUEDOC**, subst. propre mas. (*languedok*), ancienne province de France, appelée *Gaule narbonnaise* sous les Romains, et comprise aujourd'hui dans les départements de l'Ardèche, de l'Aude, du Gard, de la Haute-Garonne, de la Haute-Loire, de l'Hérault, de la Lozère, du Tarn et de Tarn-et-Garonne.

*****LANGUEDOCIEN**, subst. et adj. mas., au fém. **LANGUEDOCIENNE** (*languedociein*, *ciène*), du *Languedoc*; qui y a rapport, y appartient.

LANGUEDOCIENNE, subst. et adj. fém. Voy. LANGUEDOCIEN.

*****LANGUETTE**, subst. fém. (*languiète*), petite *langue*, il ne se dit qu'en terme d'arts, de différentes choses qui ont à peu près cette figure et qui servent à divers usages.—Dans une balance, l'aiguille élevée à plomb sur le fléau. — En t. de coutelier, partie fort mince d'un métal, destinée à être logée dans une rainure.—En t. de ferblantier, feuille de fer battu après la première préparation, pour en faire du fer-blanc.—Au plur., séparation de deux ou trois tuyaux de cheminée lesquelles se font de plâtre pur, de brique ou de pierre. — En t. de bot., genre de plantes ficoïdes.

LANGUEUR, subst. fém. (*languieur*) (en lat. *languor*, fait de *languere*, languir), abattement, état d'une personne qui *languit*.—Ennui, peine de l'esprit procédant surtout d'un désir ou d'un amour violent.—*Éprouver des langueurs d'estomac*, se sentir mal à l'aise; mal fonctionner, en parlant de l'estomac.—Stagnation des affaires, du commerce.—*Trouver de la langueur dans un ouvrage*, trouver qu'il manque d'intérêt, d'action, etc.

LANGUÉYAGE, subst. mas. (*languié-iaje*), action de visiter la *langue* du porc.

LANGUEYÉ, **É**, part. pass. de *langueyer*.

*****LANGUEYER**, v. act. (*languié-ié*), visiter la *langue* d'un porc pour savoir s'il est sain ou ladre.

LANGUEYEUR, subst. mas. (*languié-ieur*), celui qui est commis pour *langueyer* les porcs.

LANGUIER, subst. mas. (*languié*), la *langue* et la gorge d'un porc, quand elles sont fumées.

*****LANGUIDE**, adj. des deux genres (*langu-ide*), languissant, faible. (*Boiste.*) Inus.

LANGUIDITÉ, subst. fém. (*langu-idité*), état de ce qui est *languide*. (*Boiste.*) Inus.

LANGUIR, v. neut. (*languir*) (en lat. *languere*, dérivé du grec λαγγειν, être paresseux, être fatigué, comme le sont les personnes *languissantes*), être consumé peu à peu par une maladie qui abat les forces. — Souffrir un supplice lent : *languir dans une prison*. — Il se dit fig., 1° de l'ennui et des autres peines d'esprit : *languir d'ennui*, *d'amour*, *d'impatience*; 2° de tout ce qui n'est pas dans son activité ordinaire. — *Les affaires languissent*, traînent en longueur.—*Ces vers languissent*, sont froids et traînants.—*La conversation languit*, n'est pas animée.

LANGUISSAMMENT, adv. (*languiçaman*), d'une manière *languissante*.

LANGUISSANT, **E**, adj. (*languiçan*, *çante*) (en lat. *languens*, part. prés. de *languere*, languir), plein de *langueur*.—Qui a peu de santé, faible.— Fig., qui n'a rien de vif : *vers languissant*, etc. —*Regards languissants*, qui marquent beaucoup

d'abattement ou beaucoup d'amour. — LANGUISSANT, LANGOUREUX. (*Syn.*) On est naturellement *languissant*; on fait artificieusement le *langoureux*. On a bien l'air *languissant*, mais on prend l'air *langoureux*. Votre ami vous dit adieu d'une voix *languissante*; un galant pousse auprès de sa belle des soupirs *langoureux*. Un malade très-affaibli vous demande des secours d'un ton *languissant*; un mendiant rusé vous demande l'aumône d'un ton *langoureux*. S'il n'y a pas de l'affectation dans le *langoureux*, il y a du moins quelque chose d'excessif, d'immodéré, de frappant, de singulier dans sa manière d'être. Ainsi l'on dira d'un convalescent, qu'il est encore un peu *languissant*; et d'un autre qu'il est encore tout *langoureux*. Il ne suffit pas d'être *languissant* pour être appelé *langoureux*; il faut le paraître par des signes ou des démonstrations frappantes de langueur, et d'une langueur assez soutenue, et surtout mêlée de plaintes et de marques de sensibilité, etc. — Aussi, *langoureux* sert-il à exprimer telle espèce de langueur qu'on attribue à quelque passion violente, tandis que la langueur exprimée par le mot *languissant* ne désigne que l'abattement, ou la simple diminution des forces. — Un amant est *langoureux* sans être *languissant*. Un discours *langoureux* sera tendre; un discours *languissant* serait froid. Les regards *languissants* sont *langoureux*, s'ils sont tendres en même temps.

LANGURIE, subst. fém. (*languri*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères de la famille des clavipalpes.

LANI, subst. mas. (*lani*), t. de bot., arbrisseau des Moluques, que les indigènes regardent comme un contre-poison.

LANIAIRE, adj. des deux genres (*lanière*) (du lat. *laniare*, déchirer), t. d'hist. nat. : *dents laniaires*, celles qui dans les animaux mammifères sont placées sur les côtés, et qui, plus longues ordinairement que les incisives, pointues ou en forme de coin, sont propres à déchirer.

LANICE, adj. des deux genres (*lanice*) (du lat. *lanicium*, laine qui provient des moutons, dérivé de *lana*, laine); il n'est guère d'usage qu'avec le mot *bourre*. *Bourre lanice*, bourre qui provient de la *laine*, celle que les laineurs lèvent de dessus les draps, etc., lorsqu'ils les garnissent aux chardons.

***LANIER**, subst. mas. (*lanié*) (en lat. *laniarius*, qui déchire, parce qu'il déchire les oiseaux qu'il saisit), t. d'hist. nat., espèce de faucon. — C'est la femelle du *laneret*.

***LANIÈRE**, subst. fém. (*lanière*) (peut-être, dit *Le Duchat*, du lat. *lanaria*, fait de *lana*, laine; parce qu'autrefois les *lanières* étaient de laine), sorte de courroie longue et étroite.

LANIFÈRE, adj. des deux genres (*lanifère*) (en lat. *lanifer*, formé de *lana*, laine, et de *fero*, je porte), qui porte de la *laine*. Il se dit des animaux et des plantes. On dit aussi *lanigère*.

***LANIGÈRE**, adj. des deux genres (*lanijère*) (du lat. *laniger*, formé de *lana*, laine, et *gerere* porter), t. de bot. Voy. LANIFÈRE.

LANILLE, subst. fém. (*lani-ie*), petite étoffe de *laine* fabriquée en Flandre.

LANIOGÈRE, subst. mas. (*laniojère*), t. d'hist. nat., genre de mollusques médibranches.

LANION, subst. mas. (*lanion*), t. d'hist. nat., oiseau de l'ordre des silvains.

LANISTE, subst. mas. (*lanicete*) (en lat. *lanista*, fait de *laniare*, déchirer, mettre en pièces), t. d'antiq., celui qui achetait, vendait, ou formait des gladiateurs. — T. d'hist. nat., genre de coquilles.

LANITRO, subst. propre mas. (*lanitrô*), démon de l'air chez les habitants des îles Moluques.

LANJANS, subst. mas. plur. (*lanjan*), docteurs de la presqu'île du Gange, qui divisent la terre en seize mondes différents.

LANMAYAN, subst. mas. (*lanma-ian*), t. de bot., espèce d'amarante des Antilles.

LANMEUR, subst. propre mas. (*lanmeur*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Morlaix, dép. du Finistère.

***LANNE**, subst. fém. (*lane*), t. de pêche, nom qu'on donne sur les bords de l'Océan aux lignes qui partent des maîtresses cordes. On les appelle aussi quelquefois *semelles*.

LANNEMEZAN, subst. propre mas. (*lanemezan*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bagnères, dép. des Hautes-Pyrénées.

LANQUERRE, subst. fém. (*lankière*), gros bourrelet qui sert à nager.

LANQUETTE, subst. fém. (*lankiète*), t. de bot., espèce de pourpier.

LANS, subst. mas. (*lan*), t. de mar., écart momentané de la route que suit un bâtiment; mouvement de rotation subit et répété qui a lieu par un grand sillage, ayant le vent de l'arrière.

LANSA, subst. mas. (*lança*), t. de bot., arbre à fruit des Moluques.

LANSAC, subst. mas. (*lançak*), t. de jard., poire d'automne, assez grosse, et jaunâtre.

***LANSQUENET**, subst. mas. (*lancekené*) (de l'allemand *landsknecht*, serviteur du pays, formé de *land*, terre, pays, et *knecht*, garçon, serviteur), on appelait ainsi autrefois un fantassin allemand. — Jeu de cartes et de hasard. Le *lansquenet* usité de nos jours n'est pas celui qu'on jouait autrefois et qui fut supprimé par édit spécial. Il se joue avec plusieurs jeux de cartes réunis. Le banquier retourne une carte pour les joueurs et une carte pour lui. S'il amène ensuite une carte pareille à la sienne, il gagne; si c'est celle des joueurs, il perd.

LANT, s. m. (*lante*), t. d'hist. nat., un des noms du zébu, petit bœuf bossu d'Amérique.

LANTANA, subst. fém. (*lantana*), t. de bot.; on a donné ce nom à un palmier, à cause de la souplesse de ses branches.

LANTÉAS, subst. mas. (*lanté-âce*), t. de mar., barque chinoise dont les Portugais se servent pour le commerce de Canton.

LANTÉ, E, part. pass. de *lanter*.

LANTER, ou **LENTER**, v. act. (*lanté*), t. de chaudronnier, faire avec la tête du marteau de petits ornements sur le cuivre qu'on met en œuvre.

***LANTERNE**, subst. fém. (*lantérene*) (du latin *laterna*, fait, dans la même signification, de *latere*, être caché; parce que le feu est caché dedans), sorte de boîte transparente où l'on met une lampe, de la chandelle, de la bougie, qu'on allume pour éclairer. — En archit., tourelle ouverte, mise sur un dôme ou sur le comble d'une maison. — Tribune grillée d'où sans être vu on peut voir et écouter. — Tourelle ouverte de tous côtés au comble d'un édifice : *la lanterne du dôme des Invalides*. — En mécanique, petite roue formée de plusieurs fuseaux, dans laquelle engrènent les dents d'un hérisson ou d'un rouet. — T. d'essayeur d'or, sorte de petite armoire vitrée, pour empêcher l'action de l'air sur les trébuchets ou balances qui y sont placées. — Dans l'artillerie, instrument pour charger le canon, qu'on nomme aussi *cuiller à charger*. — *Lanterne à mitraille*, bois rond, concave, en forme de boîte, qu'on remplit de mitraille, pour en charger un canon. — En t. d'orfèvre, partie à jour d'une crosse d'évêque, ou d'un bâton de chantre, qui a quelque ressemblance avec une *lanterne*. — T. de mar., *lanterne à gargousses*, étui de bois dans lequel on met les gargousses. — *Lanterne magique*, machine d'optique qui fait paraître en grand, sur une toile ou sur une muraille blanche, des figures peintes en petit sur des morceaux de verre et avec des couleurs bien transparentes. Elle a été inventée par le *P. Kircher*, jésuite. — *Lanterne sourde*, celle qui est faite de façon que celui qui la porte voit sans être vu. — T. d'hist. nat., *lanterne d'Aristote*, nom qu'ont donné les naturalistes à un appareil très-compliqué de lames calcaires qu'on trouve autour de l'estomac des zoophytes échinodermes, et qui supportent les dents. — Coquille du genre des myes. — On appelle, en terme de botanique, *lanterne rouge*, une espèce de champignon. — Sorte de supplice que la populace révolutionnaire en France fit subir à quelques hommes qu'on lui désignait comme ses ennemis. Il consistait à les suspendre à la corde qui dans les rues servait aux *lanternes* : *mettre à la lanterne*; *on criait : à la lanterne ! qu'on le mette à la lanterne !* — Au plur., fadaises, discours frivoles; contes impertinents. On dit aussi *lanterneries*. Style figuré et familier. — Prov. : *faire croire que des vessies sont des lanternes*, faire croire des choses impossibles, faire accroire des choses qui n'ont pas le sens commun. Le peuple dit quelquefois : *faire croire que des vessies font des lanternes*, pour signifier ce que nous venons de dire : ce dernier proverbe n'a point de sens raisonnable, ou du moins point le sens du proverbe que nous donnons; car il est si vrai qu'on peut *faire des lanternes avec des vessies*, que dans la plupart des villages pauvres, on ne se sert pas d'autre sorte de *lanterne* ou de falot.

***LANTERNEAU**, subst. mas. (*lantèrenô*), t. de salines, petite chaussée qui sépare les méans dans les aires.

LANTERNER, v. act. (*lantèrené*), importuner par des fadaises; ajourner et amuser par de vaines paroles. — Tenir des discours impertinents, en importuner quelqu'un. — Neut., être irrésolu, perdre le temps à des riens. Il est familier.

LANTERNERIE, subst. fém. (*lantèreneri*), fadaise, discours frivole, irrésolution, difficulté futile. Il est familier.

LANTERNIER, subst. mas., **LANTERNIÈRE**, subst. fém. (*lantèrenié, nière*), celui ou celle qui fait des *lanternes*. Il est peu usité en ce sens. — Fig. et fam., 1° diseur de fadaises; 2° homme irrésolu, qui *lanterne*, avec qui l'on ne peut rien conclure. — Celui qui allume les *lanternes* des rues. On dit mieux *allumeur*.

LANTERNINE, subst. fém. (*lantèrenine*), monnaie d'argent de Florence, qui a cours pour six livres du pays, et quatre pour cent d'agio.

LANTERNISTE, subst. mas. (*lantèrenicete*), académicien de Toulouse. Ces académiciens ont été nommés ainsi, parce que, avant que leur société fût érigée en académie, ils s'assemblaient la nuit, éclairés par de petites *lanternes*. (L'abbé *Mervesin*, *Histoire de la poésie française*, page 333.) *Trévoux* remarque que les noms de la plupart des académies italiennes paraissent bizarres et extraordinaires.

LANTERNON, subst. mas. (*lantèrenon*), t. d'archit., diminutif de *lanterne*; sorte de coupole.

LANTIONE ou **LATIONE**, subst. fém. (*lancione*, *lacione*), t. de mar., espèce de galère chinoise portant un grand nombre de rames.

LANTIPONNAGE, subst. mas. (*lantiponaje*), action de *lantiponner*, discours frivole et importun. Il est pop.

LANTIPONNÉ, part. pass. de *lantiponner*.

LANTIPONNER, v. neut. (*lantiponé*), tenir des discours frivoles, inutiles, importuns. — Il est pop. et fort peu usité; nous nous étonnons même de le trouver dans l'*Académie*, quand elle s'est abstenue de tant de mots bien autrement essentiels.

LANTOR, subst. mas. (*lantor*), t. de bot., espèce de palmier, qui paraît être le même que le *lontar* des Indes, dont le nom serait altéré.

LANTURE, subst. fém. (*lanture*), t. de chaudronnier, action de *lanter*.

***LANTURLU** (nous ne savons pourquoi l'*Académie* écrit aussi LANTURELU; c'est ce qu'on peut appeler forger une double orthographe bien inutilement), subst. mas. (*lanturlu*), mot sans signification précise, qui s'emploie familièrement pour marquer un refus accompagné de mépris : *il lui répondit lanturlu*.

LANUAS, subst. mas. plur. (*lanu-âce*), sacrificateurs du Soleil chez les habitants du mont Apalache. — Nom qu'ils donnent à leurs médecins.

LANUGINEUSE, adj. fém. Voy. LANUGINEUX.

LANUGINEUX, adj. mas., au fém. **LANUGINEUSE** (*lanujineu, neuze*) (en lat. *lanuginosus*, cotonneux, fait de *lanugo*, coton, duvet), t. de bot.; il se dit de toutes les parties des plantes, des feuilles, fruits, etc., qui sont couverts de poils ou de duvet : *l'abricot est lanugineux*. Voy. LAINEUX.

LANUSURE, subst. fém. (*lanuzure*), t. de plombier, pièce de plomb en forme de basque d'habit, sous les amortissements, etc.

LANZANI, subst. mas. (*lanzani*), t. d'hist. nat., animal redoutable d'Afrique, craint par le lion même.

LANZOS, subst. mas. (*lanzô*), t. de relation, secte de magiciens du royaume de Tunquin.

***LAOCOON**, subst. mas. (*la-oko-on*), t. d'astron., nom donné par quelques auteurs à la constellation d'*Ophiucus* ou du *Serpentaire*. — Subst. propre mas., fils de Priam et d'Hécube, et grand-prêtre d'Apollon. Il s'opposa en vain à l'introduction du cheval de bois dans la ville; les Troyens aveuglés refusèrent de le croire. En même temps deux horribles serpents sortis de la mer se jetèrent sur ses enfants, au pied même de l'autel. *Laocoon* accourut à leur secours, mais il fut bientôt enlacé comme eux et étouffé dans les replis de ces monstres.

LAOCRATIE, subst. fém. (*la-okraci*) (du grec λαος, peuple, et κρατος, force), influence du bas peuple dans les affaires publiques. (*Boiste*.) Inus.

LAODAMAS, subst. propre mas. (*la-odamâce*), myth., fils d'Alcinoüs, roi des Phéaciens; il défia Ulysse à la lutte.

***LAODAMIE**, subst. propre fém. (*la-odami*), myth., fille de Bellérophon. Elle fut fort aimée de Jupiter. Diane la tua à coups de flèches, à

cause de son orgueil.—Il y eut encore une autre *Laodamie*, qui mourut de frayeur en voyant l'ombre de son mari Protésilas, qu'elle désirait ardemment de revoir.

*LAODICE, subst. propre fém. (*la-odice*), myth., fille de Priam et d'Hecube, et femme d'Acamas, quelques-uns disent de Démophoon. La terre s'entr'ouvrit sous ses pas et l'engloutit toute vivante, comme elle l'avait désiré, pour échapper à l'opprobre de se voir réduite à l'esclavage par les Grecs vainqueurs et destructeurs de Troie.—Il y eut trois autres *Laodice* : l'une, femme de Phoronée ; une autre, fille de Cinyre; une autre, fille d'Agamemnon et de Clytemnestre, qu'on offrit en mariage à Achille.

*LAODOCUS, subst. propre mas. (*la-odokuce*), myth., fils d'Anténor. C'était un jeune Troyen d'une grande valeur, sous la ressemblance duquel Pallas engagea Pandare à tirer une flèche à Ménélas, pour rompre les conventions faites avec les Grecs.

LAOMÉDÉE, subst. fém. (*la-omédé*), t. d'hist. nat., genre de polypiers sertulaires.—Subst. propre fém., myth., nymphe, fille de Nérée et de Doris.

LAOMÉDON, subst. propre mas. (*la-omédon*), myth., fils d'Ilus, roi de Phrygie. Il convint avec Neptune et Apollon d'une somme d'argent, s'ils voulaient l'aider à relever les murs de Troie. L'ouvrage étant terminé, il ne voulut pas tenir sa parole. Pour l'en punir, Apollon affligea le pays d'une peste, et Neptune envoya un monstre après une inondation terrible. Les Troyens consultèrent l'oracle, qui répondit que, pour être délivrés de leurs maux, ils devaient réparer l'injure faite aux dieux en exposant au monstre Hésione, fille de *Laomédon*. Hercule vint délivrer cette princesse, à condition qu'il l'épouserait ; mais ce prince sans honneur et sans foi refusa de lui donner sa fille, comme il l'avait promis. Hercule indigné le tua.

LAOMÉDONTIADÈS, subst. propre mas. (*la-omédonci-adèce*), myth., Priam, fils de *Laomédon*. Les Troyens étaient aussi quelquefois appelés *Laomédontiades* ou *Laomédiens*.

*LAON, subst. propre mas. (*lan*), ville de France, chef-lieu d'arrond., dép. de l'Aisne.

*LAONNAIS, E, adj. (*lané, nèze*), de *Laon*.

*LAOSYNACTE, subst. mas. (*la-ocinakte*) (du grec λαὸς, peuple, συν, avec, et ἄγω, je rassemble), officier de l'Église grecque qui convoque le peuple.

LAOTHOÉ, subst. propre fém. (*la-oto-é*), myth., fille d'Hercule, et femme de Polyphème, l'un des Argonautes.

LAPAGERIE, subst. fém. (*lapajeri*), t. de bot., genre de plantes asparagoïdes.

LAPAROCÈLE, subst. fém. (*laparocèle*) (du grec λαπάρα, les lombes, et κήλη, tumeur), t. de chir., hernie abdominale.

LAPATHE ou LAPATHUM, subst. mas. (*lapate, patome*) (en lat. *lapathum*, pris du grec λάπαθον, dérivé du v. λαπάζω, λαπάσσω ou λαπάττω, j'évacue, je ramollis ; parce que cette plante lâche et ramollit le ventre), t. de bot., sorte de plante purgative.— Elle se nomme aussi *pareille* ou *patience*.

LAPÉ, E, part. pass. de *laper*.

LAPER, v. neut. et act. (*lapé*) (en grec λάπτειν), boire en prenant l'eau avec la langue. Il se dit proprement des chiens.—*se* LAPER, v. pron.

LAPEREAU, subst. mas. (*laperô*), jeune lapin de trois ou quatre mois et au-dessous.

LAPEYROUSIE, subst. fém. (*lapérouzi*), t. de bot., arbrisseau du cap de Bonne-Espérance.

*LAPHRIA, subst. propre fém. (*lafria*), myth., surnom de Diane. Son culte était célèbre à Calydon, d'où il fut transféré à Patras avec la statue de la déesse, ainsi appelée du nom du sculpteur qui l'avait faite. Pausanias parle au long des cérémonies qui s'observaient aux fêtes de Diane-*Laphria*.

LAPHRIE, subst. fém. (*lafri*), t. d'hist. nat., insecte diptère.— Au plur., myth., fêtes à Patras en l'honneur de Diane *Laphria*.

LAPHYSTIENNES, subst. fém. plur. Voy. LAPHYSTIUS.

LAPHYSTIUM, subst. propre mas. (*laficetiome*), myth., montagne célèbre par le repas qu'y prit Hercule en sortant des enfers.

LAPHYSTIUS, subst. propre mas. (*laficetiuce*), myth. Bacchus était ainsi surnommé d'une montagne de la Béotie qui lui était consacrée, d'où l'on appelait aussi les bacchantes, *Laphystiennes*. — C'était aussi un surnom de Jupiter.

*LAPIDAIRE, subst. mas. (*lapidère*) (en lat. *lapidarius*, qui signifie proprement ouvrier qui travaille dans les carrières, ou tailleur de pierres, fait de *lapis, lapidis*, pierre), marchand qui vend toute sorte de pierres précieuses. — Ouvrier qui les taille.—Adj. des deux genres : *style lapidaire*, style des inscriptions sur les pierres, les marbres, le cuivre, etc.

*LAPIDATION, subst. fém. (*lapidâcion*) (en lat. *lapidatio*), action de *lapider*. Il n'est guère usité que dans cette phrase : *lapidation de saint Étienne*.—Fête que célébraient les anciens Eginètes en mémoire de deux jeunes filles de Crète, qu'ils avaient tuées à coups de pierres dans une sédition.

LAPIDÉ, E, part. pass. de *lapider*.

LAPIDER, v. act. (*lapidé*) (en lat. *lapidare*, fait de *lapis*, gén. *lapidis*, pierre), assommer à coups de pierres. Il ne se dit au propre que d'un supplice usité chez les juifs et de la mort de quelques martyrs.—Au figuré, s'élever avec chaleur contre quelqu'un : *si vous tenez ce discours, on vous lapidera*. — *Lapider* se dit fréquemment d'un mouvement aveugle de la populace qui se déclare avec fureur contre ceux qui contrarient ou ont contrarié ses opinions ou ses préjugés : *quiconque, en 1793, aurait manifesté en France une opinion contraire à la destruction des trônes, se serait fait lapider*.—*se* LAPIDER, v. pron.

LAPIDIFICATION, subst. fém. (*lapidifikâcion*), formation des pierres. — Conversion en pierre.

LAPIDIFIÉ, E, part. pass. de *lapidifier*, et adj.

LAPIDIFIER, v. act. (*lapidifié*) (du lat. *lapis*, pierre, et *facere*, faire), t. de chimie, réduire les métaux en pierre.—*se* LAPIDIFIER, v. pron.

LAPIDIFIQUE, adj. des deux genres (*lapidifike*), se dit des substances propres à former des pierres.

LAPIDOSITÉ, subst. fém. (*lapidôzité*), t. de minér., pétrification dans laquelle se trouve une petite pierre.

LAPILLO, subst. mas. (*lapilelô*) (mot italien, diminutif de *lapide* ou *lapida*, pierre, dérivé lui-même du latin *lapis, lapidis*), nom donné par les minéralogistes à des laves réduites en fragments et formant de petites *pierres*.

*LAPIN, subst. mas., au fém. LAPINE (*lapein, pine*) (du lat. *lepus*, lièvre, dont on a fait, dans la basse latinité, le diminutif *lepinus*, et enfin successivement *lapinus*, lapin. *Ménage*.), petit animal sauvage qui se loge sous terre. C'est un mammifère rongeur, du genre des lièvres. — On appelle *lapin de garenne*, les *lapins* qui vivent en liberté dans les bois, et *lapin de choux*, ceux qu'on nourrit dans les villes, avec des légumes, comme choux, carottes, etc.—Pop.: *homme brave comme lapin*, habillé de neuf, paré, etc.—*Courir comme un lapin*, la vitesse d'un *lapin*. — Nom vulgaire d'une coquille du genre des porcelaines.

LAPINE, subst. fém. (*lapine*), femelle du *lapin*. — On dit populairement d'une femme qui fait beaucoup d'enfants : *c'est une lapine, une vraie lapine*.

LAPIRÉ, subst. mas. (*lapiré*), t. de comm., bois de Cayenne rouge ou jonquille.

*LAPIS, subst. mas. (*lâpice*) (en latin *lapis*, pierre ; *la pierre par excellence*. On y joint souvent l'épithète de *lazuli*, dérivé de l'arabe *lazurd*, qui a la même signification), t. d'hist. nat., sorte de pierre précieuse de couleur bleue, quelquefois parsemée de taches ou de veines brillantes et métalliques. Elle n'est point transparente. — Subst. propre mas., myth., surnom de Jupiter, ainsi nommé de la pierre dont on assommait la victime dans les traités, ou de celle que Rhée donna à dévorer à Saturne.

*LAPITHE, subst. mas. (*lapite*), myth., peuple de la Thessalie, qui descendait d'Éole et de *Lapithe*, fille d'Apollon. Les Lapithes furent les premiers qui domptèrent des chevaux. Ils se querellèrent avec les Centaures aux noces de Pirithoüs et d'Hippodamie.

LAPLYSIE, subst. fém. (*laplizi*), t. d'hist. nat., genre de mollusque.

LAPMUDE, subst. fém. (*lapemude*), robe de peau de renne.

*LAPON, subst. et adj. mas., au fém. LAPONNE (*lapon, pone*), de *Laponie*.

*LAPONIE, subst. propre fém. (*laponi*), vaste contrée située au nord de l'Europe et baignée par la mer Glaciale.

LAPPA, subst. fém. (*lapepa*), t. de bot., plante connue des anciens, et qui paraît être la même que notre bardane.

LAPPAGO, subst. mas. (*lapepaguô*), t. de bot., plante des anciens : la véronique à feuille de lierre selon les uns, et selon les autres une espèce de gaillet.

LAPPAGUE, subst. fém. (*lapepague*), t. de bot., plante graminée du nord de l'Europe.

LAPPULA, subst. fém. (*lapepula*), (diminutif de *lappa*), t. de bot.; les anciens donnaient ce nom à plusieurs plantes que l'on croit être des espèces de cacalies.

LAPPULIER, subst. mas. (*lapepulié*), t. de bot., plante de la famille du tilleul.

LAPRAUDE, subst. fém. (*laprôde*), robe de peau de renne.

*LAPS, E, adj. (*lapece*) (du lat. *lapsus*, part. pass. de *labi*, tomber), tombé. On ne se sert de ce terme qu'en parlant d'un hérétique. On dit *laps et relaps*, pour dire qu'il est tombé et retombé dans les erreurs.

LAPS, subst. mas. (*lapece*). (Voy. LAPS, adj. pour l'étymologie), t. de jurisprudence, ce qui est tombé. *Laps de temps*, signifie l'écoulement de temps : *on ne prescrit point contre le droit naturel, par quelque laps de temps que ce soit*.

LAPSANE, subst. fém. (*lapeçane*), t. de bot., sorte de racine qu'on mange dans du lait.

LAQS, subst. mas. Voy. LACS, qui est l'orthographe le plus en usage.

*LAQUAIS, subst. mas. (*lakiè*) (suivant *Fauchet* et *Huet*, du vieux mot *naquet*, qui signifiait anciennement *valet allant à pied*, et qui avait été formé de l'allemand *knecht*, valet), valet destiné à suivre son maître ou sa maîtresse.—Prov., *mentir comme un laquais*, mentir avec impudence.

LAQUE, subst. fém. (*lake*), sorte de gomme qui entre dans la composition de la cire d'Espagne.—En peinture, couleur qui a pour base une substance terreuse, à laquelle on ajoute une teinture : *laque colombine, carminée, violette, verte*, etc. C'est proprement de l'alumine colorée. — Subst. mas., le beau vernis de la Chine : *voilà de beau laque*.—*Laque français*, sorte d'ouvrage en carton enduit d'un beau vernis, et orné de dorures et de figures imitant celles de la Chine.—Adj. : *gomme laque*.

*LAQUÉAIRE, subst. mas. (*laku-é-ère*) (en latin *laqueator*, fait de *laqueus*, lacet, rets, etc.), t. d'antiq., athlète qui avait d'une main un lacet et de l'autre un poignard.

LAQUELLE, pron. fém. (*lakièle*). Voyez LEQUEL.

LAQUETON, subst. mas. (*laketon*), diminutif de *laquais*.

LAQUIER, subst. mas. (*lakié*), t. de bot., arbre de la Chine qui produit la *gomme laque*.

LAQUEUX, adj. mas., au fém. LAQUEUSE (*lakieu, kieuze*), qui est de la nature ou de la couleur de la *laque* : *gomme laqueuse; tons laqueux*, en parlant d'un tableau. — L'*Académie*, qui nous donne seule cet adj., ne devrait pas tolérer, ce nous semble, qu'on dît *gomme laque*, puisqu'on peut dire *gomme laqueuse*.

*LAR, subst. mas. (*lar*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne au gibbon, singe du genre des orangs.

LARA, subst. propre fém. (*lara*), myth., naïade, fille du fleuve Almon. Jupiter, n'ayant pu séduire Juturne, sœur de Turnus, parce que *Lara* le traversait toujours, ordonna à Mercure de la conduire dans les enfers. Celui-ci en fut épris, et elle accoucha de deux jumeaux, qui furent les dieux *Lares*. C'est la même que *Larunde*.

LARAGNE, subst. propre fém. (*laragnie*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Gap, dép. des Hautes-Alpes.

*LARAIRE, subst. mas. (*larère*) (en lat. *lararium*), t. d'antiq., petite chapelle destinée à placer les dieux *Lares*.

LARARIES, subst. fém. plur. (*larari*), t. d'antiq., fêtes célébrées autrefois par les Romains en l'honneur de leurs dieux *Lares*.

LARBRÉE, subst. fém. (*larbré*), t. de bot., plante aquatique, espèce de stellaire des marais.

LARCHE, subst. propre fém. (*larche*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Brives, dép. de la Corrèze.

LARCIN, subst. mas. (*larcein*) (par contraction du latin *latrocinium*), action de celui qui dérobe, qui prend furtivement et sans violence. — La chose dérobée.—Au fig., plagiat. — Poét., *doux larcin*, action de dérober un baiser.

*LARD, subst. mas. (*lar*) (en latin *laridum*), graisse ferme qui tient à la chair du cochon, de la baleine, du marsouin, etc. — Prov. : *vilain comme lard jaune*, extrêmement avare.—*Ne je-*

ter pas le lard aux chiens, être ménager, économe. — *Être gras à lard*, avoir beaucoup d'embonpoint.—*Faire du lard*, dormir la grasse matinée ; et aussi, ne rien faire.

LARDACÉ, E, adj. (*lardacé*), t. de médec., qui ressemble à du *lard* : *peau lardacée*.

LARDAGE, subst. mas. (*lardaje*), droit sur le *lard*. Hors d'usage.

LARDÉ, E, part. pass. de *larder*, et adj., t. de cuisine, piqué de *lardons*, chargé de *lardons*.

*LARDER, v. act. (*lardé*), piquer de la viande avec une *lardoire* et y laisser le *lardon*. On dit aussi *larder un jambon de cannelle, de clous de girofle*, etc.— Dans la fabrication des étoffes de soie, etc., il se dit de la navette qui, au lieu de passer franchement entre les deux parties de la chaîne, atteint, pique et traverse l'une ou l'autre. — On dit en t. de mar., *larder les bonnettes*, pour signifier, les piquer d'étoupe.—Fig. et fam., *larder* (percer) *de coups d'épée*. — *se* LARDER, v. pron.

LARDEUR ou LARDIER, subst. mas. (*lardeur, dié*), autrefois celui qui percevait le droit sur le *lard*.

*LARDIER, subst. mas. (*lardié*), t. d'hist. nat., espèce de mésange.

LARDITE, subst. fém. (*lardite*), t. de minér., pierre qui a quelque ressemblance avec le *lard*. Les *lardites* diffèrent de la pierre de *lard*.

LARDIZABALE, subst. fém. (*lardizabale*), t. de bot., plante ménispermoïde.

LARDOIRE, subst. fém. (*lardoare*), instrument propre à *larder*.— Armature de fer pour les pilotis, etc. C'est une espèce de cône, à la base duquel sont soudées trois ou quatre bandes de fer plat, percées de plusieurs trous pour recevoir des clous.

*LARDON, subst. mas. (*lardon*), petit morceau de *lard*. — Au fig., brocard, mot piquant contre quelqu'un : *le pauvre homme fut mal accommodé, chacun lui donna son lardon*.— En t. de serrurier, morceau de fer ou d'acier dont on garnit les crevasses qui se forment aux pièces en les forgeant.—Chez les artificiers, serpenteau dont on garnit les pots des autres pièces d'artifice. — On appelle aussi *lardon* le feuillet qui sert de supplément à une gazette.

LARDONNÉ, E, part. pass. de *lardonner*.

LARDONNER, v. act. (*lardoné*), couper, tailler, pincer. Il est fam.—Lancer des *lardons*, etc. — *se* LARDONNER, v. pron.

LARDURE, subst. fém. (*lardure*), défaut dans le drap à fils entrelacés.

LARE, subst. mas. (*lare*), t. d'hist. nat., nom donné par divers auteurs au goëland, à la mouette, aux hirondelles de mer, au noddi et au phalarope. Voy. LARES.

LARENIER, subst. mas. (*larenié*), t. de menuisier, pièce de bois qui avance au bas d'un châssis, d'une corniche. Son véritable nom est LARMIER. Voyez ce mot.

*LARENTALES, LARENTINALES ou LAURENTINALES, subst. fém. plur. (*larantale*), myth., fêtes en l'honneur d'*Acca-Laurentia*.

*LARES, subst. et adj. mas. plur. (*lare*) (en latin *lares*, gén. *larium*), dieux domestiques des païens. Les antiquaires emploient quelquefois ce mot au singulier mas. adj. : *un dieu lare*. — Poët. : *les lares*, la maison, la demeure.—Myth., les *Lares*, appelés aussi Pénates, étaient enfants de Jupiter ou de Mercure, et de *Lara*. C'étaient de petites statues qu'on honorait dans les maisons, et dont on avait un soin particulier. Elles étaient ordinairement accompagnées de la figure d'un petit chien, qu'on honorait lui-même sous le nom de *Lar familiaris*. Outre ces Lares particuliers, il y en avait encore de publics, dont les uns présidaient aux chemins, *Viales*; les autres présidaient aux carrefours, *Compitales*. Chaque ville avait les siens, qu'on nommait *Urbani*. Ce fut Énée qui sauva ceux de Troie. Enfin il y en avait qu'on adorait sous les noms de *Hostilii* et de *Præstites* : les premiers, pour obtenir l'éloignement des ennemis ; et les autres, pour être secouru dans les conjonctures fâcheuses. On leur immolait des porcs. Les Égyptiens en révéraient quatre, qu'ils appelaient Anachis, Dymon, Tychis et Héros. — LARES, PÉNATES. (*Syn.*) Les *Lares* peuvent être particulièrement considérés comme les dieux protecteurs de l'habitation et de la famille en général ; et les *Pénates*, comme les dieux tutélaires de la maison intérieure ou de la chose domestique. Les *Lares* gardaient surtout la maison des ennemis du dehors; les *Pénates* la préservaient des accidents intérieurs. — Les *Lares* président particulièrement à la sûreté, et les *Pénates* au ménage.

*LARESSIUS, LARISSÆUS ou LARISSENUS, subst. propre mas. (*larèceiuce, ricecé-uce, ricecénuce*), myth., surnoms de Jupiter et d'Apollon, pris du culte qu'on rendait au premier à *Larisse*, ville proche du Caystre, et à Apollon dans un quartier de la ville d'Éphèse, appelé aussi *Larisse*. Voy. LARISSE.

*LARGE, adj. des deux genres (*larje*) (en latin *largus*, qui signifie proprement copieux, abondant, fait du grec λα, beaucoup, et εργον, chose), qui a de la largeur. Ce mot exprime, dans la surface, le côté le moins long.—On le dit quelquefois au fig. pour *libéral*.—Il se dit en peinture par opposition à *mesquin*, et pour désigner surtout le contraire de la maigreur et de la sécheresse : *contours, draperies, lumières larges; une touche, un pinceau large*. On dit aussi subst. : *il y a du large dans ce tableau*. — *Large de loi*, se dit des espèces dont le titre est plus haut que celui qui a été prescrit. — Dans nos vieilles musiques, on appelait *large*, une note dont on pouvait augmenter la valeur au moyen de traits qu'on tirait par ses côtés et par son milieu. — Prov., *faire du cuir d'autrui large courroie*; être libéral du bien d'autrui.—*Avoir la conscience large*, être peu scrupuleux.—*Large blessure*, grande.— En t. de manége, *un cheval va large, va trop large*, lorsqu'il s'étend sur un grand terrein. — *Ce cheval est large du devant*, a beaucoup de poitrail.—*Cet oiseau fait large*, écarte les ailes.— —Subst. mas., largeur : *cette étoffe a une aune de large*.—*Prendre le large*, en t. de marine, gagner la haute mer. — *Mettre le cap au large*, tourner la proue vers la haute mer. — Fig. et fam. : *gagner* ou *prendre le large*, s'enfuir. —AU LARGE, adv., spacieusement, à l'aise : *vous êtes logé bien au large*.—*Au large!* espèce d'exclamation : avis que crie une sentinelle de s'écarter d'elle, de crainte de surprise.—Fig. : *être au large*, être dans l'opulence. — *Le vaisseau était au large*, en pleine mer.—*Au long et au large*, adv., dans toute l'étendue de la superficie : *s'étendre au long et au large*. — Pop. *On lui en a donné du long et du large*, il a été bien battu, bien bafoué.

LARGE-DOIGTS, subst. mas. (*larjedoè*), t. de bot., nom donné aux anolis dans les colonies d'Amérique.

LARGEMENT, adv. (*larjeman*), abondamment. —*Peindre largement*, d'un pinceau *large*.

LARGER, v. neut. (*larjé*), t. de manége, aller *large*, gagner le terrein en s'éloignant du centre de la volte, et en traçant un grand rond.

*LARGESSE, subst. fém. (*larjèce*) (en lat. *largitas*), libéralité. Il se dit ordinairement au plur.— T. de monnaie, *largesse de loi*, ce qui excède le titre ordonné par les lois.—On appelle *pièces de largesse*, des pièces d'or et d'argent que les hérauts jetaient parmi le peuple au sacre des rois et aux autres grandes cérémonies

LARGETTE, subst. fém. (*larjète*), t. de passementier, sorte de non-pareille ou de petite faveur.

LARGEUR, subst. fém. (*larjeur*), étendue d'une chose considérée comme *large*; étendue du côté le moins long.

LARGHETTO, adv. (*larguiètetô*), emprunté de l'italien. T. de musique qui indique un mouvement un peu moins lent que *largo*, mais plus qu'*adagio*.—On dit aussi subst. au mas. : *jouer un larghetto*.

LARGO, adv. (*larguô*), mot emprunté de l'italien. T. de musique qui indique un mouvement plus lent que l'*adagio*. Il répond au mot français *lentement*.—Il se prend quelquefois subst. au mas. : *un largo de Tartini*.—*Largo assai*, superlatif de *largo*, très-lentement.

*LARGUE, subst. mas. (*largue*), t. de mar.: *prendre le largue*, tenir la haute mer. — Il est aussi adj. mas., *aller vent largue*, aller par un vent de travers. — Adv., *à la largue*, loin du rivage, des autres vaisseaux.

LARGUÉ, E, part. pass. de *larguer*.

LARGUER, v. act. (*larguié*), t. de marine : *larguer une manœuvre*, la filer. — Démarrer ce qui est amarré.—Lâcher ce qu'on tient à la main. —*Larguer les bateaux*, filer leurs amarres, et les laisser aller de manière qu'ils ne soient plus amarrés au vaisseau.—V. neut., porter plein, et arriver pour ne plus tenir le vent, changer la route du plus près, en une route du vent *largue*.— On dit qu'*un vaisseau largue de partout*, lorsqu'il se défait; que ses membres, ses bordages se séparent.—*se* LARGUER, v. pron.

LARIGOT, subst. mas. (*lariguô*), autrefois, espèce de flûte champêtre. — *Jeu du larigot*, un des jeux de l'orgue. — Prov. : *boire à tire-larigot*, excessivement. Voy. aussi ARIGOT.

LARISSE, subst. propre fém. (*larice*), myth., fille de Pélasgus, donna son nom à une ville de Thessalie, d'où Achille est surnommé *Larissæus*. — C'est aussi du nom de cette ville que Coronis est surnommée *Larissæa*.

*LARIN, subst. mas. (*larein*), monnaie d'argent de Perse, valant deux mamoudis et demi.

LARIX, subst. mas. (*larikce*), t. de bot., genre qui renferme le mélèze et le cèdre du Liban.

*LARME, subst. fém. (*larme*) (par corruption du lat. *lacryma*, fait du grec δακρυμα, dont le racine est δακρυ, qui a la même signification), goutte d'eau qui sort de l'œil, dont la cause ordinaire est la douleur, et quelquefois la joie. —Fam. : *pleurer à chaudes larmes*, amèrement. —*Rire aux larmes*, aux éclats.— *Grosses larmes*, se dit pour exprimer une grande douleur.—Fig. : *s'abreuver de larmes*, *vivre de larmes*, se livrer à une grande douleur. — *Avoir recours aux larmes*, pleurer pour attendrir quelqu'un qui se montre inflexible. — *Avoir toujours la larme à l'œil*, s'attendrir sur rien et à tout propos.— *Avoir le don des larmes*, pleurer à volonté, aimer à pleurer.—On appelle fig. et fam., *larmes de crocodile*, les larmes que répand une personne dans le dessein d'en tromper une autre ; et cela se dit, parce qu'on prétend que le crocodile, pour attirer les passants et les dévorer, contrefait le cri d'un enfant qui pleure. — En parlant d'un drap mortuaire où il y a des *larmes* représentées, on dit : *un drap mortuaire semé de larmes*. — Goutte ou petite quantité de quelque liqueur : *une larme de vin*. — Suc qui coule goutte à goutte de quelques arbres ou plantes quand on les taille. — *Larme-de-Job*, t. de bot., plante annuelle, à fleur à étamines, originaire des Indes. On fait des chapelets avec les coques dures et ligneuses de son fruit. — *Larme de vigne*, liqueur aqueuse qui distille naturellement goutte à goutte des sommités ou sarments de la vigne en sève. — On dit aussi : *larme de sapin, larme de mastic*, en parlant des sucs gommeux qui se coagulent en distillant de ces arbres. — T. de chasse, *larme de plomb*, petit plomb pour tirer aux oiseaux. — *Larme d'essai*, t. de verrerie, échantillon de verre que l'on prend dans le creuset, au bout d'un crochet, etc., pour juger des progrès de la fusion. — T. de phys., *larme de verre batavique*, petite portion de verre en fusion qui, jetée et refroidie subitement dans l'eau fraîche, a pris la forme d'une *larme*. On en casse difficilement le gros bout, même à coups de marteau ; mais si on en rompt la queue, la *larme* entière se brise avec éclat, et se réduit presque en poussière. Les premières *larmes bataviques* ont été faites en Hollande (en latin *Batavia*). — *Larmes, campanes, clochettes, gouttes*, en architecture, petits ornements ronds qui représentent des gouttes d'eau. — On appelle *larmes de cerf* une liqueur jaune qui sort de deux ouvertures que cet animal a au-dessous des yeux, et qu'on appelle *larmières*. On l'emploie en médecine. — *Larmes marines*, t. d'hist. nat., on a donné ce nom à des masses glaireuses, piriformes, terminées par une longue queue, et de la grosseur d'un grain de raisin, qu'on a observées dans la mer, aux environs du Havre. On y a vu deux espèces d'animaux, dont l'un, à peine de la longueur d'une ligne, paraît se rapprocher beaucoup des néréides, et l'autre des lombrics. On pense que ces masses glaireuses sont le frai de quelque poisson ou de quelque coquillage, et que les animaux qu'on y a observés étaient ou les germes, ou des animaux qui vivaient à leurs dépens, c'est-à-dire qui n'y étaient qu'accidentellement. — LARMES, PLEURS (*Syn.*) Les *pleurs* renchérissent sur les *larmes*. La tragédie en *pleurs* nous arrache des *larmes* pour nous divertir. La tragédie excite la pitié et la terreur ; qu'elle fasse couler mes *larmes*, j'en sortirai plus tendre et plus humain ; si elle m'arrache des *pleurs*, j'en sortirai mélancolique et farouche. Les *larmes* embellissent souvent la beauté ; les *pleurs* la défigurent. Les *larmes* soulagent, les *pleurs* semblent aigrir la douleur.—La sensibilité, la pitié, la tendresse, les passions douces, répandent des *larmes*; la colère, la fureur, le désespoir, les passions violentes ne versent que des *pleurs*. On dit des *pleurs de rage*, et des *larmes de joie*. Le repentir sincère fait verser des *larmes*; le remords déchirant n'a que des *pleurs*. — Il y aura des *larmes* partout où se trouvera l'humanité;

dans l'enfer et dans tout ce qui lui ressemble sur la terre, il y aura des *pleurs*.

LARMETTE, subst. fem. (*larmète*), petite *larme*. Il est peu usité et fam.

*LARMIER, subst. mas. (*larmié*) (selon *Félibien*, de ce que l'usage du *larmier* est de faire tomber l'eau goutte à goutte, et comme par *larmes*, loin du mur), t. d'archit., saillie pour empêcher que l'eau ne découle le long du mur.— La partie d'une corniche qui est le plus en saillie. — Pièce de bois au bas d'un châssis. — Au plur., parties chez le cheval qui correspondent aux tempes.

LARMIÈRES, subst. fém. plur. (*larmière*), fentes au-dessous des yeux du cerf. Il en sort une liqueur jaune qu'on appelle *larme de cerf*. Quelques-uns disent au masculin *larmiers*.

LARMILLE, subst. fém. (*larmi-le*), t. de bot., sorte d'herbe, le gremil. Voy. *larme de Job*, au mot LARME.

LARMOIEMENT, subst. mas. (*larmoèman*), t. de médec., écoulement involontaire et continu de *larmes*.

*LARMOYANT, E, adj. (*larmoè-ian, iante*), qui fond en *larmes*. — *Comique larmoyant*, espèce de comique qui attendrit.— Subst. mas. : *le comique et le larmoyant*.

LARMOYER, v. neut. (*larmoè-ié*), pleurer, jeter des *larmes*. Style familier.

LARRE, subst. fém. (*lâre*), t. d'hist. nat., genre d'insectes fouisseurs.

LARRÉE, subst. fém. (*lâré*), t. de bot., arbrisseau de la famille des rutacées.

LARRIS, subst. mas. (*lâri*), terres incultes, terrain vague. Vieux et inus.

*LARRON, subst. mas., LARRONNESSE, sub. fém. (*lâron, ronèce*) (en lat. *latro*, voleur), celui, celle qui vole et dérobe le bien d'autrui en cachette. Prov. : *l'occasion fait le larron*, ou est tenté par la présence de l'objet. — On dit prov. : *ils s'entendent comme larrons en foire*, en parlant des personnes qui sont d'intelligence pour faire des friponneries.— Bien que par le mot *larron* on n'entende pas ordinairement un voleur de grand chemin, cependant, en parlant des deux voleurs qui furent mis en croix avec Jésus-Christ, on ne se sert que du mot *larron* : *Jésus-Christ fut crucifié entre deux larrons ; le bon, le mauvais larron*. — En t. d'imprim., petit morceau de papier ou bouchon attaché à la feuille, qui, à l'impression, se dépose sur la forme, et empêche un mot de paraître. — Pli d'un feuillet qui n'a pas été rogné.

LARRONNEAU, subst.mas. (*lâronô*), petit *larron*. Il est familier.

LARRONNÉ, E, part. pass. de *larronner*.

LARRONNER, v. act. et neut. (*lâroné*), voler, faire le métier de *larron*. Il est vieux.

LARRONNERIE, subst. fém. (*lâroneri*), métier de *larron*, filouterie. Il est vieux.

LARRONNESSE, subst. fém. Voy. LARRON.

LARTHY-TYTIBAL, subst. propre mas. (*larti-titibale*), nom étrusque de Pluton, qu'on voit sur un ancien monument d'Étrurie dont parle *Gori*.

LARUNDE ou **LARA**, subst. propre fém. (*la-ronde, lara*), myth., divinité tutélaire des maisons. Jupiter en fit une de ses concubines, et en eut les dieux *Lares*, selon quelques-uns ; mais, selon d'autres, ce fut Mercure. Voy. LARA.

*LARUNS, subst. propre mas. (*lareunce*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Oléron, dép. des Basses-Pyrénées.

*LARUS, subst. mas. (*laruce*), t. d'hist. nat., nom générique donné par *Linnée* aux goëlands, aux mouettes et aux mauves. — Oiseau dont la cervelle guérit l'épilepsie, le cœur hâte l'accouchement, et l'estomac facilite la digestion. (*Trév.* d'après *Cœlius Aurelianus*.)

LARVE, subst. fém. (*larve*) (du lat. *larva*, masque, parce que l'insecte sous cette forme est en quelque sorte masqué), t. d'hist. nat., état des insectes à métamorphose, après qu'ils sont sortis de l'œuf, et avant qu'ils passent à l'état de chrysalide : *la chenille est la larve du papillon*. — Au plur., t. d'antiq., les âmes des méchants qu'on croyait errer sous des formes hideuses (du lat. *larva*, qui signifie aussi spectre, fantôme).

LARVÉ, E, adj. (*larvé*), t. de médec., se dit de quelques fièvres dangereuses dans lesquelles les symptômes locaux ne sont point apparents.

LARYNGALGIE, subst. fém. (*lareingualeji*) (du grec λαρυγξ, larynx, et αλγος, douleur), t. de médec., inflammation ou douleur du *larynx*.

LARYNGALGIQUE, adj. des deux genres (*lareingualejike*), t. de médec., qui appartient à la *laryngalgie*.

LARYNGÉ, E, adj., ou **LARYNGIEN**, adj. mas., au fém. **LARYNGIENNE** (*lareinjé, jien, jiène*), t. d'anat., qui appartient au *larynx*.

LARYNGOGRAPHE, subst. mas. (*lareingoguerafe*), t. de médec., celui qui s'occupe principalement des inflammations du *larynx*. Il est peu usité.

LARYNGOGRAPHIE, subst. fém. (*lareinguoguerafi*) (du grec λαρυγξ, larynx, et γραφω, je décris), t. d'anat., description du *larynx*.

LARYNGOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*lareinguoguerafike*), qui appartient à la *laryngographie*.

LARYNGOLOGIE, subst. fém. (*lareinguoloji*) (du grec λαρυγξ, et λογος, discours), traité sur le *larynx*.

LARYNGOLOGIQUE, adj. des deux genres (*lareinguolojike*), qui appartient à la *laryngologie*.

LARYNGOTOMIE, subst. fém. (*lareinguotomi*) (du grec λαρυγξ, larynx, et τομη, incision), t. de chir., incision à la trachée-artère, au *larynx*.

LARYNGOTOMIQUE, adj. des deux genres (*lareinguotomike*), t. de chir., qui appartient à la *laryngotomie*.

LARYNGORRHAGIE, subst. fém. (*lareinguoraji*) (du grec λαρυγξ, larynx, et ρηγνυμι, je romps), t. de chir., hémorrhagie du *larynx*.

LARYNGORRHAGIQUE, adj. des deux genres (*lareinguorerajike*), t. de chir., qui est relatif à la *laryngorrhagie*.

LARYNX, subst. mas. (*lareinkce*) (en grec λαρυγξ), t. d'anat., la partie supérieure de la trachée-artère, appelée vulgairement le nœud de la gorge, la pomme d'Adam.

*LARYSIES, subst. fém. plur. (*larisi*), t. d'antiq., fêtes qui se célébraient au printemps en l'honneur de Bacchus.

LAS, subst. mas. (*lâ*), partie d'une grange où l'on entasse les gerbes. — Outil du batteur d'or.

LAS (*lâce*)! interjection plaintive qui s'est dite autrefois pour *hélas*! (De l'italien *lasso*, malheureux, misérable.) On n'emploie plus que *hélas!*

*LAS, adj. mas., au fém. **LASSE** (*lâ, lâce*) (en lat. *lassus*), fatigué. — Ennuyé de quelque chose que ce soit.—*Faire quelque chose de guerre lasse*, après avoir long-temps résisté.— *Un las d'aller*, que nous lisons dans l'*Académie*, comme se disant d'un homme mou, paresseux et lâche, n'est pas français, ou tout au moins du plus bas usage. — LAS, FATIGUÉ, HARASSÉ. (*Syn.*) Ces trois termes dénotent également une sorte d'indisposition qui rend le corps inapte au mouvement et à l'action. — On est *las* quand on est affecté de cette inaptitude, abstraction faite de toute cause. On est *fatigué* quand on s'est mis dans cet état d'inaptitude par le travail. On est *harassé* quand on ressent une fatigue excessive. — Quand on est *las* du travail, il faut le suspendre ou le changer; car ce n'est souvent que l'uniformité qui *lasse*. Quand on est *fatigué*, il faut se reposer. Quand on est *harassé*, il faut se rétablir.

LASCIF, adj. mas., au fém. **LASCIVE** (*lacecif, cive*) (en lat. *lascivus*, fait de *lacessere*, attaquer, provoquer, agacer), fort enclin à la luxure. — Qui porte à la luxure.

LASCIVE, adj. fém. Voy. LASCIF.

LASCIVEMENT, adv. (*laceciveman*), d'une manière *lascive*.

LASCIVETÉ, subst. fém. (*laceciveté*) (en lat. *lascivia* ou *lascivitas*), forte inclination à la luxure. — Ce qui porte à la luxure. — LASCIVETÉ, LUBRICITÉ, IMPUDICITÉ. (*Syn.*) La *lasciveté* naît d'un tempérament amoureux, irritable, voluptueux. La *lubricité* consiste dans l'extrême pétulance, dans l'incontinence hardie, dans l'insatiable avidité de ce tempérament qui dévore l'objet avant que d'en jouir, et qui, également irrité par la résistance et par la jouissance, va sans cesse demandant à son objet de nouveaux plaisirs et les provoque par la débauche. L'*impudicité* résulte des sentiments et des mœurs propres à ce tempérament et à ces vices, et contraires à la modération de la nature et à la sainteté des règles.

*LASER, subst. mas. (*lazère*), t. de bot., plante vivace, méridionale, dont on compte plusieurs espèces.

LASIANTHÈRE, subst. fém. (*laziantère*), t. de bot., plante vivace apocynée d'Afrique.

LASIE, subst. fém. (*lazi*), t. d'hist. nat., espèce de fourmi.—T. de bot., plante de la famille des mousses.

LASIOCAMPE, subst. mas. (*lazi-okanpe*), t. d'hist. nat., genre d'insectes lépidoptères.

LASIOPÉTALE, subst. fém. (*lazi-opétale*), t. de bot., arbuste de la famille des buttnériacées.

LASIOPYGE, subst. mas. (*lazi-oplje*) (du grec λασιος, velu, et πυγη, fesse ; *fesse velue*), t. d'hist. nat., genre de singes qui ont les fesses couvertes de poil.

LASIUS, subst. propre mas. (*lazi-uce*), myth., un des prétendants vaincus à la course dont Hippodamie devait être le prix, et qui furent tués par Œnomaüs.

LASQUETTE, subst. fém. (*lacekiète*), t. de pelletier, jeune hermine.

LASSANT, E, adj. (*lâçan, çante*), qui *lasse*; fatigant, ennuyeux.

LASSAY, subst. propre mas. (*lacè*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mayenne, dép. de la Mayenne.

LASSE, adj. fém. Voy. LAS.

LASSÉ, E, part. pass. de *lasser*.

LASSER, v. act. (*lâcé*) (en lat. *lassare*), fatiguer, avec la différence que c'est proprement par sa continuation qu'une chose *lasse*, et qu'elle *fatigue* par la peine qu'elle donne. — Ennuyer. — SE LASSER, v. pron.

*LASSERET, subst. mas. (*lâceré*), t. de serrurier, espèce de piton à vis, à pointe molle, ordinairement à double pointe; parce qu'il faut l'ouvrir pour y placer la pièce qu'il doit retenir.

LASSERIE, subst. fém. (*laceri*), t. de vannier, ouvrage fin; tissu d'osier mince et fort serré.

LASSETÉ, subst. fém. (*lâceté*), *lassitude*. Vieux et même hors d'usage.

LASSEUBE, subst. propre mas. (*laceube*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Oléron, dép. des Basses-Pyrénées.

LASSIEN, subst. mas. (*lâciein*), partie d'une grange à côté de l'aire. Voy. LAS, subst.

LASSIER, subst. mas. (*lâcié*), t. de pêche, sorte de filet à manche.

*LASSIÈRE, subst. fém. (*lacière*), t. de chasse, filet pour prendre les loups.

LASSIN, subst. mas. Voy. LASSIER.

LASSIS, subst. mas. (*laci*), espèce de bourre de soie. — Étoffe fabriquée avec cette matière.

LASSITUDE, subst. fém. (*lâcitude*), état de la personne qui est *lasse*; fatigue : avec cette différence que la *fatigue* est toujours la suite de l'action et du travail; que la *lassitude* se fait quelquefois sentir sans qu'on ait rien fait.—Les médecins appellent *lassitudes spontanées*, une sorte de *lassitude* qu'on ne peut attribuer à aucun mouvement considérable précédent : *les lassitudes spontanées* annoncent toujours un dérangement dans la machine et une faiblesse dans les nerfs.

*LAST, subst. mas. (*lâcete*), mesure de capacité usitée dans quelques contrées de l'Europe, pour les matières sèches et variant suivant les pays. — Ce mot s'est dit aussi pour *lest*.

LASTE, subst. mas. (*lacete*), t. de mar., poids de deux tonneaux de mer.

LAST-GELT, subst. mas. (*lacetejèlete*), mot hollandais qui exprime un droit perçu en Hollande sur les vaisseaux qui entrent ou qui sortent, ainsi nommé de ce qu'il se paie en raison de la quantité de *lest* ou *laste* que chaque bâtiment peut contenir. — Droit de fret qui se lève à Hambourg sur les marchandises et sur les vaisseaux étrangers.

LASTRE, subst. mas. (*lacetre*), sorte de verre blanc dont on se sert en Orient pour les vitres.

LASTRIO ou **LASTRICO**, subst. mas. (*lacetri-o, tricô*), couverture de toit faite avec un ciment de chaux et de pouzzolane.

LAT., abréviation du mot *latin*.

*LATANIER, subst. mas. (*latanié*), t. de bot., palmier des Antilles, dont le tronc est triangulaire.

LATENT, E, adj. (*latan, tante*) (en lat. *latens*, part. prés. de *latere*, être caché), caché.—En t. de manège : *la morve est un des vices latents du cheval*.—En t. de phys., *chaleur latente*, chaleur qui n'est point sensible au thermomètre.— En t. de médec. : *maladie latente*, qui n'est accompagnée d'aucun signe caractéristique.

LATÉRAIRE, subst. mas. (*latérère*) (en lat. *lateraria*); autrefois l'on donnait ce nom à des chevrons posés en travers.

LATÉRAL, E, adj. (*latérale*) (en lat. *lateralis*, fait de *latus*, côté), t. didactique, qui appartient au côté. *Porte latérale*, porte de côté d'un bâtiment.— Il se dit, en bot., des fleurs, des feuilles, des stipules, etc., qui ont leur point d'insertion sur les *côtés* de la tige ou des rameaux. — En géom., il s'emploie avec d'autres mots pour former des composés : *équilatéral*, etc. Dans cet emploi, il a rapport aux lignes qui forment la circonférence des figures. — *Équation latérale*,

équation simple ou qui n'est que d'une dimension (d'un seul côté), et qui n'a qu'une racine. On dit aujourd'hui *équation simple* ou *linéaire du premier degré*.—Au plur. mas., *latéraux*.

LATÉRALEMENT, adv. (*latéraleman*), d'une manière *latérale*.

LATÉRALISÉ, E, adj. (*latéralizé*), t. de chir., *taille latéralisée*, celle qui a lieu sur la vessie, à côté de l'urèthre.

LATÉRALISÈTES, subst. mas. plur. (*latéralizète*) (du lat. *lateralis*, qui est au côté, et *seta*, soie), t. d'hist. nat., insectes diptères formant une division des sarcostomes, dont le caractère est d'avoir un poil isolé à chaque côté des antennes.

*__LATERANUS__, subst. propre mas. (*latéranuce*), myth., génie qui présidait aux foyers.

LATÉRAUX, adj. mas. plur. Voy. LATÉRAL.

LATERCULE, subst. mas. (*latèrekule*) (du lat. *laterculum*, qui signifie proprement cabinet en briques, de *later*, brique), rôle des offices, charges et dignités civiles et militaires de l'empire grec, à Constantinople.

*__LATERE__, *à* __LATERE__, subst. mas. (*latéré*), expression latine. Voy. LÉGAT.

*__LATÉRIGRADE__, subst. mas. (*latériguerade*), t. d'hist. nat., genre d'aranéides.

LATHIKÉDÈS, subst. propre mas. (*latikiédèce*), (en grec λαθικηδής, qui fait oublier les soucis), myth., surnom de Bacchus.

LATHRÆA, subst. fém. (*latré-a*), t. de bot., genre de plantes d'Europe.

LATHRIE, subst. propre fém. (*latri*), myth., sœur jumelle d'Anaxandra. On leur rendait des honneurs divins dans la Laconie.

LATHROBIE, subst. fém. (*latrobi*), t. d'hist. nat., genre d'insectes microptères.

LATHYRIS, subst. mas. (*latirice*), plante des anciens, qui paraît être une euphorbe.

LATHYROÏDE, subst. fém. (*latiro-ide*), t. de bot., espèce d'arroche.

LATHYRUS, subst. mas. (*latiruce*), t. de bot., genre de plantes.

LATIALITHE ou **PIERRE DU LATIUM**, subst. fém. (*laci-alite*), t. d'hist. nat., ancien nom d'une pierre appelée depuis *hauyne*.

LATIALIS, subst. propre mas. (*laci-alice*), myth., surnom de Jupiter adoré particulièrement dans le *Latium*.

LATIAR, subst. mas. (*laciare*), myth., fête instituée par Tarquin-le-Superbe en l'honneur de *Jupiter-Latialis*.

LATIBANDE, subst. fém. (*latibande*), toile ou étoffe grossière que l'on cloue sur les parquets avant d'y fixer les tapis, auxquels elle sert comme de doublure.

*__LATICAUDE__, subst. mas. (*latikôde*), t. d'hist. nat., genre de reptiles.

*__LATICLAVE__, subst. mas. (*latiklave*) (en latin *latusclavus*, formé de *latus*, large, et de *clavus*, clou), tunique que portaient à Rome les sénateurs et les magistrats. Elle était bordée d'une large bande de pourpre, avec un ornement en forme de tête de clou, attaché sur la poitrine.

LATIN, subst. mas. (*latein*), langue *latine*; langue des anciens Romains. — *Du latin de cuisine*, du fort mauvais latin. — Prov. : *être au bout de son latin*, ne savoir plus que dire ni que faire pour venir à bout d'une chose. — *Il y a perdu son latin*, son temps et sa peine.— Subst. mas. plur., les anciens Romains, les catholiques d'Occident.

*__LATIN__, adj. mas., au fém. **LATINE** (*latein, tine*), qui concerne la langue *latine*.—Qui est écrit en *latin*.—*Le pays latin*, figurément, l'Université et les collèges.— *L'Église latine*, l'Église occidentale. — *Rit latin*, de l'Église romaine. — En t. de marine, *voile latine*, voile faite en forme de triangle rectangle.

LATINES, subst. fém. plur. (*latine*), anciennes fêtes qu'on célébrait dans le *Latium* en l'honneur de Jupiter.

LATINEUR, subst. mas. (*latineur*), marchand de latin, pédant. (*Boiste.*) Il est vieux et même inusité.

LATINIER, subst. mas. (*latinié*), qui sait bien le *latin*; interprète *latin*. (*Fleury.*) Inusité.

LATINIQUE, adj. des deux genres (*latinike*), du pays des *Latins*.

LATINISATION, subst. fém. (*latinizâcion*), action de *latiniser*. Peu en usage.

LATINISÉ, E, part. pass. de *latiniser*.—En matière de controverse, on appelle *Grec latinisé*, un Grec qui est entré dans les sentiments de l'Église *latine*.

*__LATINISER__, v. act. (*latinizé*), donner une terminaison *latine* à un mot d'une autre langue.— SE LATINISER, v. pron.

LATINISEUR, subst. mas. (*latinizeur*), qui *latinise*, qui forge du *latin*. Peu usité.

LATINISME, subst. mas. (*latiniceme*), construction, tour de phrase propre à la langue *latine*.

LATINISTE, subst. mas. (*latinicete*), qui entend et parle bien la langue *latine*.

*__LATINITÉ__, subst. fém. (*latinité*), langage *latin*. — *Les auteurs latins : bien connaître la latinité*. —*Basse latinité*, auteurs latins des derniers temps, dont le langage était corrompu.

LATINS, subst. propre mas. plur. (*latein*), anciens habitants du *Latium*, aujourd'hui la Campagne de Rome.

*__LATINUS__, subst. propre mas. (*latinuce*), myth., roi de Laurente, dans le *Latium*, fils de Faunus et de la nymphe Marica, et père de Lavinie. Voy. LAVINIE.

LATIOME, subst. fém. (*laciome*), t. de mar., espèce de galère chinoise.

LATIQUE, adj. fém. (*latike*) (en lat. *latica*, fait de *latere*, être caché), en médec., il se dit d'une espèce de fièvre quotidienne rémittente, dont les accès sont très-longs et peu marqués.

LATIRE, subst. mas. (*latire*), t. d'hist. nat., genre de coquilles de l'espèce des rochers, remarquable par sa couleur orange rubanée de ponceau.

LATIROSTRE, subst. mas. (*latirocetre*) (du lat. *latus*, large, et *rostrum*, bec), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux échassiers, caractérisés par un bec large, obtus, légèrement couché et non cylindrique ou en pointe.

LATITANT, E, adj. (*latitan, tante*) (du lat. *latitare*, se cacher), t. de droit, qui se cache.

LATITUDE, subst. fém. (*latitude*) (du lat. *latitudo*, employé par les astronomes dans le même sens, et qui signifie proprement largeur), en géog., éloignement d'un lieu à l'égard de l'équateur, en allant vers l'un ou vers l'autre pôle. Il est mesuré par l'arc du méridien compris entre le zénith de ce lieu et l'équateur. — En astronomie, la distance par rapport à l'écliptique. — *Cercles de latitude* ou *cercles secondaires de l'écliptique*, grands cercles qui coupent l'écliptique à angles droits, et qui passent par ses pôles. C'est sur ces cercles que se composent les *latitudes* respectives des étoiles, etc.—*Latitude géométrique*, distance à l'écliptique d'une planète vue de la terre.—*Latitude héliocentrique*, l'angle sous lequel paraîtrait éloignée de l'écliptique une planète vue du soleil.— *Latitude croissante*, la latitude prise sur le méridien d'une carte réduite. — On emploie le mot *latitude* en français figurément, pour la faculté de s'étendre en traitant un sujet, d'employer un grand nombre de moyens pour faire quelque chose : *ce programme donne beaucoup de latitude ; vos instructions vous donnent beaucoup de latitude*.

*__LATITUDINAIRE__, subst. mas. (*latitudinère*), nom de sectaires très-tolérants.

*__LATIUM__, subst. propre mas. (*lâciome*) (du lat. *latere*, se cacher, parce que Saturne, chassé du ciel par Jupiter, alla s'y cacher), ancien pays des *Latins*, aujourd'hui la Campagne de Rome.

LATIUS, subst. propre mas. Voy. LATIALIS.

LATMUS, subst. propre mas. (*latemuce*), myth., surnom d'Endymion, pris du mont *Latmus* dans la Carie, où il dormit plusieurs années.

LATOBIUS, subst. propre mas. (*latobiuce*), myth., l'Esculape des anciens Noriques.

LATOÏDÈS, subst. propre mas. (*lato-idèce*), myth., Apollon, fils de *Latone*. Ce mot, au pluriel, s'entend d'Apollon et de Diane.

LATOÏS, subst. propre fém. (*lato-ice*), myth., Diane, fille de *Latone*.

LATOMIE, subst. fém. (*latomi*) (en grec λατομια, carrière, fait de λατομεω, je taille des pierres, dont les racines sont λας, contracté de λααs, pierre, et τομη, action de couper, dérivé de τεμνω, je coupe), t. d'hist. anc., carrière où l'on renfermait les prisonniers. C'était proprement une prison que Denys le Tyran avait fait creuser dans un roc près de Syracuse.

*__LATONE__, subst. propre fém. (*latone*), myth., fille de Cœus et de Phœbé. Jupiter en étant devenu amoureux, Junon, par jalousie, la fit poursuivre par le serpent Python ; et pendant toute sa grossesse elle fut errante et sans asyle. Neptune en eut enfin pitié, et fit sortir du milieu des eaux l'île de Délos, où *Latone* se réfugia pour accoucher d'Apollon et de Diane.

LATONIGENÆ ou **LATONIPROLES**, subst. mas. plur. (*latonijéné, latoniprolèce*) (mots tout latins), myth., les enfants de *Latone*, Apollon et Diane.

LATONIUS ou **LATOÜS**, subst. propre mas. (*latoni-uce, to-uce*), myth., surnoms d'Apollon, fils de *Latone*.

*__LATOS__, subst. mas. (*latôce*), t. d'hist. nat., gros poisson du Nil, qu'on adorait en Égypte.

LATRIDIE, subst. fém. (*latridi*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères xylophages.

LATRIE, subst. fém. (*latri*) (du grec λατρεια, culte, honneur, servitude, dérivé de λατρις, serviteur), le culte souverain qu'on rend à Dieu.

LATRINES, subst. fém. plur. (*latrine*), lieux privés, où l'on satisfait ses besoins naturels.

*__LATTE__, subst. fém. (*late*), pièce de bois longue, étroite et plate qu'on emploie dans les cloisonnages, dans les plafonds, etc. — Chez les faïenciers, petite palette propre à enlever la terre détrempée.—Bande de fer plat, telle qu'elle arrive de la forge. — Mesure d'arpentage, usitée autrefois dans la Guienne. — *Latte volice*, celle qui sert à porter l'ardoise. — *Latte jointe*, celle qu'on met aux pans de charpente pour recevoir et tenir un enduit de plâtre. — *Latte de sciage*, celle qui est taillée à la scie.—Échelons des ailes d'un moulin à vent, sur lesquels la toile est tendue. — En t. de mar., 1° petites pièces de bois fort minces, qu'on met entre les baux, les barrots et les barrotins d'un vaisseau ; 2° traverses ou longues pièces de bois qui soutiennent la couverture d'une galère.—Pièces du métier à broder.

LATTÉ, E, part. pass. de *latter*.

LATTER, v. act. (*laté*), garnir de *lattes*. — SE LATTER, v. pron.

LATTIS, subst. mas. (*lati*), arrangement des *lattes* sur un comble.—Ouvrage en *lattes*.

LATYRHOS ou **LATHYRON**, subst. mas. (*latirôce, tiron*), plante des anciens qui paraît être notre gesse cultivée.

*__LAUDANUM__, subst. mas. (*lôdânome*) (corruption du latin *laudandum*, chose à louer, digne de louanges à cause de ses excellentes qualités), extrait d'opium. — Le peuple dit de l'*eau danum*, comme si le *laudanum* était de l'*eau*. C'est une expression tout-à-fait barbare.

*__LAUDATEUR__, subst. mas., au fém. **LAUDATRICE** (*lôdateur, trice*), qui loue, qui flatte. Peu usité.

*__LAUDATIF__, adj. mas., au fém. **LAUDATIVE** (*lôdatif, tive*), qui loue : *discours laudatif*.

LAUDATION, subst. fém. (*lôdâcion*), éloge d'apparat, flagornerie oratoire. (*Boiste.*) Iron. et peu usité.

LAUDATIVE, adj. fém. Voy. LAUDATIF.

LAUDATRICE, subst. fém. Voy. LAUDATEUR.

LAUDE, subst. mas. (*lôde*), vieux t. de coutume, droit qui se payait en certains lieux, pour la vente des marchandises dans les foires et marchés, appelé dans la basse latinité *leuda*.

LAUDES, subst. fém. plur. (*lôde*) (en lat. *laudes*, louanges ; parce qu'elles contiennent principalement les louanges du Seigneur, étant composées de psaumes, de cantiques et d'une hymne), partie de l'office divin qui suit matines.

*__LAUDICÈNES__, subst. mas. plur. (*laudicène*) (du lat. *laudicœna* ou *laudicœnus*, formé de *laus, laudis*, louange, et *canere*, chanter), chez les anciens Romains, gens payés pour applaudir aux pièces de théâtre et aux harangues publiques. — Flatteurs qui louent pour gagner un dîner ; parasites. (Dans cette acception, du même mot *laudicœna*, mais formé de *laus*, louange, ou de *cœna*, repas.)

LAUDMIE, subst. fém. Hors d'usage. Voy. LODS.

LAUGERIE, subst. fém. (*lôjeri*), t. de bot., genre de plantes rubiacées qui renferme le *laugier* odorant d'Amérique.

LAUGIER, subst. mas. Voy. LAUGERIE.

LAUMONITE, subst. fém. (*lômonite*), t. d'hist. nat., substance minérale découverte en 1785 par *Gillet-Laumont*, dont elle porte le nom. C'est une espèce de zéolithe.

LAUNZUN, subst. mas. (*lonzeun*), t. de bot., arbre de l'Inde.

*__LAURE__, subst. fém. (*lôre*) (du grec λαυρα, village dont les rues sont fort larges, dérivé de λαυρος, large), sorte d'anciens monastères de l'Orient, dont les cellules, séparées, éparses çà et là, formaient une sorte de village.

LAURÉ, E, adj. (*lôré*) (du latin *laurus*, laurier): *tête laurée*, tête couronnée de *lauriers*, sur une médaille, une monnaie.

LAURÉACÉES, subst. fém. plur. (*lôré-acé*), t. de bot., famille de plantes qui comprend les *lauriers*.

LAURÉA, subst. propre fém. (*lôré-â*), nom d'une divinité gravé sur un monument trouvé en Catalogne.

*__LAURÉAT__, subst. et adj. mas. (*lôré-a*) (en lat. *laureatus*, fait de *laurus*, laurier), celui qui a remporté un prix d'honneur. — *Poète lauréat*, qui a été couronné publiquement. — En Angleterre, poète de la cour.

LAURÉLIE, subst. fém. (*lôréli*), t. de bot., genre de plantes du Chili.

LAURELLE, subst. fém. (*lorèle*), t. de bot., plante sarmenteuse de la famille des thymélées.

LAUREMBERGE, subst. fém. (*lô-anbèrje*), t. de bot., nom donné au genre appelé *serpicule*.

LAURENCIE, subst. fém. (*lôranci*), t. de bot., espèce de varec.

*__LAURENT__ (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinlôran*), nom d'un saint révéré par l'Eglise.— Prov. : *être sur le gril comme saint Laurent*, être embarrassé ; souffrir toutes les tortures morales. — Pop. : *crier à saint Laurent, le diable se brûle*, se dit en plaisantant d'une personne qui se brûle par maladresse. Nous n'avons admis ce nom propre qu'à cause des deux proverbes.

LAURENTÉE, subst. fém. (*lôranté*), t. de bot., genre de plantes qui ne diffère pas de celui qu'on appelle *sanvitalie*.

LAURENTIA, subst. fém. (*lôreincia*) (mot tout latin), t. de bot., espèce de lobélie à capsule biloculaire.—Subst. propre fém., myth., la même que *Acca-Laurentia*.

LAURENTINE, subst. fém. (*lôrantine*), étoffe à fleurs de soie, coton et poil.

*__LAURENTIN__, subst. propre mas. (*lôrantein*), nom d'anciens peuples d'Italie, sujets de *Latinus*.

*__LAURÉOLE__, subst. fém. (*lôré-ole*), t. de bot., arbrisseau à fleur monopétale, qu'on nomme aussi *garou*. On distingue la *lauréole mâle* ou *garou*, et la *lauréole femelle*, appelée autrement *bois gentil* ou *mézéréon*.

*__LAURIER__, subst. mas. (*lôrié*) (en lat. *laurus*), t. de bot., arbre toujours vert, de moyenne grandeur, à fleur monopétale, qui croît dans les forêts d'Espagne et d'Italie, et se cultive dans les jardins. Il est le symbole de la victoire. On dit fig. et surtout poét. : *cueillir, moissonner des lauriers*.—*Flétrir ses lauriers*, déshonorer sa victoire.—*S'endormir sur ses lauriers*, ne plus rien faire pour sa gloire.— On nomme *lauriers-jambons*, toutes les espèces dont les feuilles aromatiques sont employées dans les assaisonnements. —*Laurier alexandrin*, sorte de rue bisannuelle, dont on distingue une espèce à larges feuilles, et une à feuilles étroites.—*Laurier aromatique*, arbre des îles d'Amérique qu'on appelle aussi *bois d'Inde*. — *Laurier-cerise*, arbre qui nous a été apporté de l'Anatolie, qui a les caractères du prunier, dont les fleurs ressemblent à celles du *laurier*, et le fruit à celui du *cerisier*.—*Laurier-chêne*, plante de Grèce et de Dalmatie.—*Laurier-rose*, *laurose*, *nérion*, arbre de moyenne grandeur, originaire des Indes, à fleur monopétale, infundibuliforme, et qu'on cultive dans les jardins. — *Petit laurier-rose*. Voy. ÉPILOBE.—*Laurier royal*, *laurier des Indes*, arbrisseau qu'on cultive beaucoup en Portugal.— *Laurier-thym*, suivant l'*Académie* et suivant *Trévoux*, *laurier tin* ou *sauvage*, arbrisseau toujours vert, dont le fruit est d'un bleu noirâtre. Il est originaire d'Espagne et d'Italie, et a les caractères de l'obier. On le cultive dans les jardins. — *Laurier-tulipier*, arbre exotique, dont les fleurs sont très-odorantes, et qu'on cultive pour l'agrément.—*Laurier épineux*, variété du houx ordinaire.—*Laurier maritime*, le phyllante.—*Laurier-nain*, sous-arbrisseau de Sibérie, qui croît dans les marais, et dont on mange les fruits.

LAURIÈRE, subst. propre mas. (*lôrière*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Limoges, dép. de la Haute-Vienne.

LAURIFOLIA, subst. fém. (*lôrifoli-a*), t. de bot., nom générique de quelques arbres exotiques, qui ont du rapport avec le *laurier*.

LAURINE, subst. fém. (*lôrine*), t. de bot., sorte d'olivier.

*__LAURINÉES__, subst. fém. plur. (*lôriné*), t. de bot. Voy. LAURÉACÉES.

LAURINGUE, adj. des deux genres (*lôreingue*), qui appartient au *laurier*. Inusité.

LAURIOT, subst. mas. (*lôrió*), t. de boulanger, sorte de petit baquet.

LAURIS-MARINE, subst. fém. (*lôricemarine*), t. d'hist. nat., espèce de petite huître.

LAUROMÈLE, subst. mas. (*lôromèle*), instrument de chirurgie en usage autrefois pour certaines opérations.

LAUROPHYLLE, subst. mas. (*lôrofile*), t. de bot., arbre du cap de Bonne-Espérance.

LAUROSE, subst. mas. Voy. *laurier-rose*, au mot LAURIER.

*__LAUSANNE__, subst. propre fém. (*lôzane*), ville de Suisse, chef-lieu du canton de Vaud.

LAUSUS, subst. propre mas. (*lôzuce*), myth., fils de Mézence, grand chasseur.—Il y en eut un autre, fils de Numitor, et frère d'Ilia-Sylvia.

LAUTE, subst. mas. (*lôte*), t. de pêche, sorte de filet usité dans le Languedoc.

LAUTERBOURG, subst. propre mas. (*lôtèrebour*), ville forte de France, chef-lieu de canton, arrond. de Weissembourg, département du Bas-Rhin.

LAUTIE, subst. fém. (*lôci*), espèce de franges dont certains sauvages se couvrent le front. — Présents que faisaient les anciens Romains aux étrangers de distinction.

LAUTREC, subst. propre mas. (*lôtrèke*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Castres, dép. du Tarn.

LAUXANIE, subst. fém. (*lôkçani*), t. d'hist. nat., insecte diptère.

LAUZERTE, subst. propre fém. (*lôzèrete*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Moissac, dép. de Tarn-et-Garonne.

LAUZET (LE), subst. propre mas. (*lelôzè*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Barcelonnette, dép. des Basses-Alpes.

*__LAUZUN__, subst. propre mas. (*lôzeun*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Marmande, dép. de Lot-et-Garonne.

LAVABO, subst. mas. (*lavabô*) (mot latin) ; en t. d'église, 1° l'action du prêtre qui se *lave* les mains pendant la messe ; 2° la partie de la messe où se fait cette action ; 3° le linge avec lequel le prêtre s'essuie les doigts après les avoir *lavés* ; 4° carton au côté droit de l'autel où sont écrites ces paroles : *lavabo*, etc.; 5° ces paroles elles-mêmes.—Meuble de toilette qui porte un pot et sa cuvette pour se *laver*. — Au plur., des *lavabo*.

*__LAVAGE__, subst. mas. (*lavaje*), action de *laver* : *le lavage des vitres*.—Trop grande quantité d'eau répandue pour *laver* : *voilà un grand lavage pour bien peu de chose*. — Mets où l'on a mis trop d'eau : *cette soupe n'est qu'un mauvais lavage*.—Trop grande quantité d'eau, etc., prise par remède : *tout ce lavage vous affaiblit*.—T. de médec.: *médecine en lavage*, fort trempée d'eau. Dans les mines, opération pour séparer le minéral propre à être fondu, de la partie terreuse et pierreuse.

*__LAVAGNE__, subst. fém. (*lavagnie*), espèce de pierre d'ardoise de Gênes.

*__LAVAL__, subst. propre mas. (*lavale*), ville de France, chef-lieu du dép. de la Mayenne.

LAVALLOIS, E, subst. et adj. (*lavaloâ*, *lodze*), de *Laval*, ville de France.

LAVANCHE ou **LAVANGE**, subst. fém. (*lavanche*, *vanje*), amas de neige qui roule d'une montagne. Voy. AVALANCHE, qui seul se dit.

LAVANDE, subst. fém. (*lavande*) (en lat. *lavandula*, fait de *lavare*, laver, parce qu'on en fait usage dans les bains), t. de bot., plante originaire des climats chauds de l'Europe, à fleur labiée, très-aromatique, vivace et cultivée dans nos jardins. —*Lavande mâle*, *aspic*, *nard commun*, autre espèce de *lavande*.—Dissolution d'eau essentielle de *lavande* dans l'esprit de vin.

LAVANDER, subst. mas. (*lavandère*), linge ouvré de Flandre.

LAVANDERIE, subst. fém. (*lavanderi*), lieu où *lavent* les blanchisseuses. Vieux.

*__LAVANDIER__, subst. mas. (*lavandié*), officier chez le roi qui avait soin de faire blanchir le linge.

*__LAVANDIÈRE__, subst. fém. (*lavandière*), femme qui *lave* la lessive ; blanchisseuse.—T. d'hist. nat., oiseau passereau, de la famille des subulirostres.

LAVANÈSE, subst. fém. (*lavanèze*), t. de bot., genre de plantes, la *rue des chèvres*.

LAVARDAQUE, subst. propre fém. (*lavardake*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Nérac, dép. de Lot-et-Garonne.

LAVARET, subst. mas. (*lavaré*), t. d'hist. nat., poisson du même genre que le saumon, qui se trouve dans les lacs de Savoie, etc.

LAVARONUS, subst. mas (*lavaronuce*), t. d'hist. nat., poisson de la Méditerranée. Il a dans la tête des pierres qui, réduites en poudre, sont bonnes contre la gravelle. (*Trévoux*.)

LAVASSE, subst. fém. (*lavace*), pluie subite et impétueuse.—Sauce fade, insipide, où l'on a mis trop d'eau. Pop. — Pierre plate dont on couvre les toits.

LAVATÈRE, subst. fém. (*lavatère*), t. de bot., plante malvacée.

*__LAVATION__, subst. fém. (*lavâcion*), fête en l'honneur de la mère des dieux.—Action de *laver*. Vieux.

LAVATOIRE, subst. mas. (*lavatoare*), lieu où l'on se *lave*. (Amyot.)

*__LAVAUR__, subst. propre mas. (*lavôre*), ville de France, chef-lieu d'arrond., département du Tarn.

LAVE, subst. fém. (*lave*), matière en fusion qui sort des volcans et forme comme des ruisseaux enflammés.—La même matière, devenue, en se refroidissant, une masse solide.

LAVÉ, E, part. pass. de *laver*, et adj.: *couleur lavée*, claire, faible.

LAVÉE, subst. fém. (*lavé*) : *lavée de laine*, tas de laine tirée de l'eau dans laquelle elle a été *lavée*.

LAVÈGE, subst. fém. (*lavèje*), sorte de pierre dont on fait des vases qui résistent au feu.

LAVELANET, subst. propre mas. (*lavelanè*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Foix, dép. de l'Ariège.

LAVE-MAINS, subst. mas. (*lavemein*), vase à *laver les mains* à l'entrée d'une sacristie ou d'un réfectoire.—Ce nom a été étendu aux ustensiles de cuisine, de salle à manger, de chambre, destinés au même usage. — Au plur., des *lave-mains*.

*__LAVEMENT__, subst. mas. (*laveman*), action de *laver* ; il ne se dit en ce sens que de deux cérémonies religieuses : *le lavement des pieds*, *le lavement des autels*.—Ordinairement, clystère.

LAVENTIE, subst. propre fém. (*lavanci*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Béthune, dép. du Pas-de-Calais.

*__LAVER__, v. act. (*lavé*) (en lat. *lavare*), nettoyer avec de l'eau ou avec quelque autre chose liquide : *laver une plaie avec du vin*.—En t. de charpentier, ôter une bosse d'une poutre avec la scie, afin de l'équarrir. — En peinture, coucher les couleurs à plat sans les pointiller. — *Laver ses péchés avec ses larmes*, les pleurer. — *Ce fleuve lave les murailles de la ville*, passe auprès.—*Laver un dessin*, dessiner au pinceau avec des matières colorantes, telles que le bistre ou l'encre de la Chine, délayées dans de l'eau. — *Laver du papier*, lui donner une certaine préparation qui le rend plus uni, plus égal. Les relieurs disent, à peu près dans le même sens, *laver un livre*.—T. d'imprimerie : *laver une forme*, la porter au baquet, où on la *lave* à la lessive caustique, en la frottant avec une brosse.— Fig. : *laver la tête*, ou *la coiffe*, ou *le béguin*, suivant la personne à qui ou de qui l'on parle, faire une légère réprimande. — Fam. : *s'en laver les mains*, déclarer qu'on n'est pas responsable de ce qui peut arriver. Allusion à ce que fit Pilate. — Neutralement : *donner à laver*.—*se* LAVER, v. pron., se nettoyer avec de l'eau. — Fig. : *se laver d'un crime*, prouver son innocence.

LAVERIE, subst. fém. (*laveri*), endroit où on *lave*.—Voy. LAVOIR.

LAVERNAL, E, adj. (*lavèrenal*), qui concerne la déesse *Laverne*.—Au plur. mas., *lavernaux*.

LAVERNE, subst. propre fém. (*lavèrene*), myth., divinité qui présidait aux larcins, et protégeait les voleurs. On la représentait sous la figure d'un corps sans tête.

LAVERNIONES, subst. mas. plur. (*lavèrenione*), t. d'hist. anc., nom générique des adorateurs de *Laverne*.

LAVERNIUM, subst. propre mas. (*lavèreniome*), bois ou temple consacré à la déesse *Laverne*.

LAVERT, subst. mas. (*lavère*), t. d'hist. nat., sorte d'insecte de la Louisiane, très-incommode dans les maisons de bois.

LAVETON, subst. mas. (*loveton*), grosse bourre qui sort, par la foulure, des étoffes grossières.

*__LAVETTE__, subst. fém. (*lavète*), morceau de linge dont on se sert pour *laver* la vaisselle.

LAVÉU, subst. mas. (*lavé-u*), t. de pêche, nom qu'on donne, près de Martigues, à l'espèce de filet dont on se sert dans les pêches faites avec

les bâtiments nommés *tartanes*. Les pêcheurs languedociens disent *laute* (prononcez *la-ute*), dans le même sens.

LAVEUR, subst. mas., au fém. **LAVEUSE** (*laveur, veuze*), celui ou celle qui *lave*. — *Laveur de cendres*, celui qui, par des moyens mécaniques et par le *lavage*, sépare les parties métalliques d'or et d'argent, d'avec les cendres des matières qu'on a fait brûler.—*Laveur de mine*, celui qui, au moyen d'un *lavage*, dégage les parties sablonneuses ou terreuses qui sont attachées à la mine.

LAVEUSE, subst. fém. Voy. LAVEUR.

LAVIGNON, subst. mas. (*lavignion*) t. d'hist. nat., coquillage de mer des environs de La Rochelle, et dont le poisson est d'un excellent goût.

LAVINIE, subst. propre fém. (*lavini*), myth., fille unique de Latinus et d'Amate. Elle avait été promise à Turnus; mais Énée étant venu en Italie, Latinus, sur la foi d'un oracle qui lui avait dit qu'il ne devait donner sa fille qu'à un prince étranger, l'accorda au Troyen. Turnus, furieux de l'injure qu'on lui faisait, déclara la guerre à Énée, et souleva contre lui tous les peuples voisins. Énée, ayant tué Turnus dans un combat singulier, épousa *Lavinie*, dont il donna le nom à une ville qu'il bâtit.

LAVINIENS, subst. propre mas. plur. (*lavinicin*), habitants de *Lavinium*.

LAVINIUM, subst. propre mas. (*laviniome*), ancienne ville du Latium, bâtie, selon *Servius*, par *Lavinius*, frère de Latinus. *Tite-Live* lui donne une autre origine. Voy. LAVINIE.

***LAVIS**, subst. mas. (*lavi*), manière de *laver* un dessin, de peindre avec de l'encre de Chine ou des couleurs délayées dans de l'eau.

LAVIT-DE-LAMAGNE, subst. propre mas. (*lavidelamagnie*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Castel-Sarrazin, dép. de Tarn-et-Garonne.

***LAVOIR**, subst. mas. (*lavoar*), lieu destiné à *laver* ou le linge ou la vaisselle; ou, dans les communautés et les sacristies, à se *laver* les mains.— Aux Indes, en Turquie, etc., lieu voisin des pagodes et des mosquées, où se *lavent*, par cérémonie de religion, ceux qui veulent entrer dans ces temples. — En t. d'arquebusier, verge de fer à laquelle on attache un linge mouillé pour *laver* un canon de fusil.—Dans les hôtels des monnaies, le résidu des matières qui ont servi à la fusion de l'or et de l'argent.—Machine pour *laver* le minéral.

LAVURE, subst. fém. (*lavure*), eau qui a servi à *laver*.—Action de *laver* certaines choses.—T. de monnayage, *terres de lavures*, les carreaux des fourneaux, les vieux creusets, les balayures du cendrier et de l'atelier, pilés et réduits en cendre, pour en tirer les particules d'or et d'argent qui y sont mêlées.

LAW, subst. propre mas.; nom d'un fameux financier : *le système de Law*. Ce nom propre, qui ne se trouve ici qu'à cause de sa prononciation, se dit en français *lace* ou *lô*; on ne s'accorde point sur ces deux manières de le prononcer; cependant nous avons plus souvent entendu dire *lô* que *lace*.

LAXATIF, adj. mas., au fém. **LAXATIVE** (*lakçatif, tive*) (en latin *laxativus*, fait de *laxare*, lâcher, relâcher), qui a la vertu, la propriété de *lâcher* le ventre : *remède laxatif*; *tisane laxative*.— On dit aussi subst. : *un laxatif*.

LAXATIVE, adj. fém. Voy. LAXATIF.

LAXIFLORE, adj. des deux genres (*lakciflore*) (du lat. *laxus*, large, et *flos*, gén. *floris*, fleur), t. de bot., dont les fleurs sont très-espacées.

***LAXITÉ**, subst. fém. (*lakcité*) (en lat. *laxitas*), t. de médec., relâchement, ou défaut de force et de tension dans les fibres, dans les vaisseaux, dans les viscères, etc.

LAXMANNIE, subst. fém. (*lakcemani*), t. de bot., genre de plante qui n'a pas été adopté.

LAYE, subst. fém. (*lè*), boîte qui renferme les soupapes de l'orgue; réservoir du vent.

LAYÉ, E, part. pass. de *layer*.

LAYER, v. act. (*lè-ié*), travailler la pierre avec une *laie*. — Faire des laies dans une forêt. Voy. LAIE.—*se* LAYER, v. pron.

LAYETIER, subst. mas. (*lè-ietié*), artisan qui fait des *layettes*, et toute sorte de boîtes, de caisses, etc.

***LAYETTE**, subst. fém. (*lè-ièle*), sorte de petit coffre.—Tiroir d'un buffet, d'une armoire, où l'on serre des papiers.—Le linge, les langes, etc., destinés à un enfant nouveau-né.

LAYETTERIE, subst. fém. (*lè-ièteri*), commerce, marchandise, métier du *layetier*.

LAYEUR, subst. mas. (*lè-ieur*), celui qui fait des *laies* dans une forêt.

LAYSSAC, subst. propre mas. (*lèçake*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Milhau, dép. de l'Aveyron.

LAZAGNES, subst. fém. plur. (*lazagnie*) (de l'italien *lazagna*), espèce de macaroni en forme de ruban, dont la pâte est faite avec de la semoule.

LAZARET, subst. mas. (*lazarè*) (du *Lazare*, souffrant à la porte du mauvais riche), lieu où l'on fait quarantaine quand on vient de lieux infectés ou soupçonnés d'être infectés de la peste.

LAZARISTE, subst. mas. (*lazaricete*), prêtres de la congrégation de *Saint-Lazare*.

***LAZARITE**, subst. mas. (*lazarite*), chevalier de l'ordre de *Saint-Lazare*.

***LAZARONE**, subst. mas. (*lazarone*) (mot purement italien), classe du peuple, à Naples ; autrefois ils vivaient à demi nus dans des paniers d'osier d'où ils ne sortaient que pour se réchauffer au soleil ou travailler quelques instants. Ils sont à peu près aujourd'hui ce que sont chez nous les chiffonniers et les boueurs. — Au plur., des *lazaroni*.

LAZULI. Voy. LAPIS.

***LAZULITE**, subst. fém. (*lazulite*), t. d'hist. nat., sorte de pierre siliceuse.

LAZZI, subst. mas. (*lazezi*), mouvement, jeu muet d'un comédien.—Épigramme, bon mot. — Au plur., des *lazzi*.

LE, LA, LES (*le, la, lè*, devant une consonne, *lèze*, devant une voyelle), articles, lorsqu'ils sont joints à des noms. *Le* est l'article du nom masculin, au singulier : *le soleil*; *la* est l'article du nom féminin, au singulier : *la lune*; *les* est l'article du pluriel, commun aux deux genres : *les hommes, les femmes*.—Lorsque les prépositions *à* et *de* se trouvent devant l'article *le*, et que le mot suivant commence par une consonne, alors on change *à le* en *au*, et *de le* en *du* : *au père*, *du père*. Mais si le nom commence par une voyelle, alors la préposition et l'article n'éprouvent aucun changement, si ce n'est que dans l'article, soit masculin, soit féminin, la voyelle s'élide : *à l'enfant, de l'enfant*; *à l'amitié, de l'amitié*.—Quant à l'article du pluriel, la même contraction a lieu, par quelque lettre que commence le mot suivant. Pour *à les*, on dit *aux*, et pour *de les*, on dit *des* : *aux mois, des mois*; *aux enfants, des enfants*.—*Le, la, les* sont pronoms, lorsqu'ils sont joints à des verbes. Ils se disent des personnes et des choses. *Le* est pour le masculin singulier; *la*, pour le féminin singulier; *les*, pour les deux genres au pluriel : *voilà un bon ouvrage, je vous engage à le lire*; *il y a une belle église dans ce village, nous irons la voir*; *j'ai reçu cent écus hier, je les ai dépensés*.—Les pronoms *le, la, les*, et en général les pronoms en régime, doivent se répéter avant chaque verbe : *l'idée de ses malheurs le poursuit, le tourmente et l'accable*; mais on ne répète pas les pronoms en régime avant les verbes qui, composés du premier, expriment la répétition de la même action, comme : *je vous le dis et redis*; *il le fait, défait et refait sans cesse*. Cependant, lorsque les verbes ne sont pas au même temps, la répétition est nécessaire : *je le crois et je le croirai jusqu'à ce qu'on m'ait prouvé le contraire*.—Quand plusieurs pronoms accompagnent un verbe, *me, te, se, nous, vous* doivent être placés les premiers; *le, la, les* se placent ensuite; *lui, leur, en* se mettent toujours les derniers.— Le pronom *le* peut tenir la place, soit d'un substantif, soit d'un adjectif, soit d'un membre de phrase entier. Si *le* tient la place d'un membre de phrase entier, il ne prend ni genre ni nombre : *on doit s'accommoder à l'humeur des autres autant qu'on le peut*. — Si *le* tient la place d'un substantif, il doit en prendre le genre et le nombre; mais s'il tient la place d'un adjectif ou d'un substantif pris adjectivement, il ne doit prendre ni genre ni nombre, parce que les adjectifs n'en ont pas eux-mêmes : ils ne règlent pas l'accord, ils le reçoivent : *êtes-vous la mère de cet enfant? oui, je la suis*; *êtes-vous les marchands dont on m'a parlé? oui, nous les sommes*; *êtes-vous mère? oui, je le suis*; *êtes-vous marchands? oui, nous le sommes*; *je vous étais indifférente, je vois bien que je vous le suis encore*. — On ne doit point mettre *le, la, les* pour rappeler des mots qui sont employés indéfiniment. Ainsi on ne doit pas dire : *vous avez droit de chasse, et je le trouve bien fondé*; *le roi lui a fait grace, et il l'a reçue en allant au supplice*. — *Le*, devant *plus, moins, mieux*, ne prend ni genre ni nombre 1° quand, avec ces adverbes, il forme un superlatif adverbe : *c'est la chose que j'aime le plus*; *ce sont les biens que je désire le moins*; *nous devons parler le plus sagement et nous énoncer le plus clairement qu'il est possible*. — *Le* ne change point, même quand ces adverbes de quantité sont suivis d'un adjectif, et n'indiquent pas proprement de comparaison : *nous ne pleurons pas toujours lorsque nous sommes le plus affligés*. Mais on dira : *la dame qui pleure moins que les autres n'est pas la moins affligée*, parce que cette phrase indique clairement une comparaison.—Toutes les fois que *le* ou *la* sont devant un verbe qui commence par une voyelle, ils s'élident dans l'écriture et dans la prononciation : *je la vis, je l'aimai*. Voy. les mots ARTICLE et PRONOM.

LÉ, subst. mas. (*lé*), largeur d'étoffe ou de toile entre deux lisières.— *Un demi-lé*, la moitié d'un *lé*. — Espace de huit mètres qu'on laisse le long des rivières pour le tirage.—On dit aussi *laize*, dans la première acception seulement.

LÉA, subst. mas. (*lé-a*), t. de bot., sorte de chou à larges feuilles.

LÉENA, subst. propre mas. (*lé-éna*), myth. et astron., l'un des chiens d'Actéon.

LÉÆNÆ, subst. fém. plur. (*lé-éné*), myth., les lionnes, prêtresses de Mythra.

LÉAM ou **LÉANG**, subst. mas. (*lé-an, angue*), morceau d'argent qui a cours à la Chine comme monnaie, et que l'on ne reçoit qu'au poids. Il équivaut à peu près à 4 fr.

LÉANDRE, subst. propre mas. (*lé-andre*), myth., jeune homme de la ville d'Abydos. Voy. HÉRO.

LÉANGION, subst. mas. (*lé-anjion*), t. de bot., genre de plantes globuleuses.

LÉANS, adv. de lieu (*lé-an*), là-dedans. (*Boiste*.) Vieux et hors d'usage.

LÉAO, subst. mas. (*lé-a-o*), t. d'hist. nat., substance minérale qui donne le bleu de la porcelaine de la Chine.

LÉARD, subst. mas. (*lé-ar*), t. de bot., arbre nommé plus communément *peuplier*.

LÉARQUE, subst. propre mas. (*lé-arke*), myth., l'un des enfants d'Athamas et d'Ino.

LEBECK, subst. mas. (*lebèke*), t. de bot., espèce d'acacia de l'Inde, qu'on cultive sous le nom de *bois noir*, pour servir d'abri contre les grands vents.

LÉBÉRERTZ, subst. mas. (*lebèrèretze*), t. d'hist. nat., argent muriate, mine de cuivre hépatique.

LEBERGÉBIRG, subst. mas. (*lebèrejébirgue*), t. d'hist. nat., argile commune de la haute Autriche, mélangée de soude muriatée.

LEBERGYPS, subst. mas. (*lebèrejipece*), t. d'hist. nat., nom allemand d'une variété de chaux sulfatée.

LÈBERIS ou **LOBERIS**, subst. fém. (*lèberice, loberice*), t. d'hist. nat., vipère du Canada.

LÉBERKIE, subst. fém. (*lèbèreki*), t. d'hist. nat., nom donné par les Allemands au fer sulfuré décomposé, et à une variété de fer sulfuré argentifère.

LÉBERSPATH ou **LÉBERSTEIN**, subst. mas. (*lebèrcepate, lebèrcetein*), t. d'hist. nat., noms allemands donnés à la baryte sulfatée mêlée de bitume.

***LÉBETINE**, subst. fém. (*lebetine*), t. d'hist. nat., nom spécifique d'une vipère.

LÉBIDON, subst. propre mas. (*lébidon*), lieu où les Arabes moabites faisaient leurs sacrifices.

LÉBIE, subst. fém. (*lébi*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

LE-CAN-JA, subst. mas. (*lekanja*), cérémonie religieuse des Tunquinois.

***LÉCANOMANCIE**, subst. fém. (*lékanomanci*) (du grec λεκανη, bassin, et μαντεια, divination), divination qui, dans l'empire grec, se faisait en jetant des pierres dans un bassin plein d'eau.

LÉCANOMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. **LÉCANOMANCIENNE** (*lékanomancicin, ciène*), qui est relatif à la *lécanomancie*.

LECANORE, subst. fém. (*lekanore*), t. de bot., espèce de lichen.

LÈCHE, subst. fém. (*lèche*), tranche fort mince de quelque chose à manger. — Espèce de vernis que l'on donne, au Mexique, aux piastres qui s'y fabriquent, afin de les rendre d'un plus bel œil. —En terme de pêche, voyez ACHÉE.—T. de bot., sorte de plante. Voyez CARET. En ce sens, on dit aussi *laiche*.

*LÉCHÉ, E, part. pass. de *lécher* et adj.—Fam.: *ours mal léché*, homme mal fait et grossier.—En peinture, *tableau léché, trop léché*, fort soigné, mais avec peu d'art et de goût. On a même dit substantiv. : *le léché*, l'excès du fini. — En littérature, *ouvrage léché*, travaillé avec trop de soin.

à LÈCHE-DOIGT, loc. adv. (*alèchedoè*), en petite quantité.— Fam., mesquinement. Peu usité.

*LÈCHEFRITE, subst. fém., et non pas LICHEFRITE (*lèchefrite*) (du lat. *lanx*, gén. *lancis*, bassin plat, et *frigere*, frire et fricasser ; *plat à frire*), ustensile de cuisine qui sert à recevoir le jus que rend une viande à la broche.

LECHÉGUANE, subst. fém. (*lechégu-ane*), t. d'hist. nat., espèce de guêpe.

LÈCHE-PATTE, subst. mas. (*lèchepate*), terme d'hist. nat., nom donné mal à propos à l'unau, qui ne se *lèche* ni les *pattes*, ni aucune autre partie du corps.

LÉCHÉ, E, part. pass. de *lécher*.

LÉCHER, v. act. (*léché*) (en grec λειχω), passer la langue sur... : *lécher un plat, des confitures*.—Le peuple dit *licher*, pour, boire ; il devrait dire *lécher*, car *licher*, même dans ce sens, est un barbarisme. — En peinture, travailler un tableau avec trop de soin.— *se* LÉCHER, v. pron. — *S'en lécher les doigts*, trouver quelque chose d'excellent à manger —*Il n'a qu'à s'en lécher la barbe*, se dit de quelqu'un qui n'aura pas ce qu'il croyait avoir.

LECHÈS, subst. propre mas. (*lekièce*), myth., fils de Neptune et de Pirène, donna son nom à un port de Corinthe.

LECHET, subst. mas. Voy. LECHT.

LÉCHIES, subst. fém. plur. (*léki*), myth., divinités forestières des Slaves, correspondant à peu près aux Satyres des Grecs.

LECHT, subst. mas. (*lèkte*), t. de comm., mesure usitée sur les mers du Nord : à peu près douze barils.

LÉCIDÉE, subst. fém. (*lécidé*), t. de bot., espèce de lichen.

*LEÇON, subst. fém. (*leçon*) (en lat. *lectio*), instruction qu'on donne : *leçon de droit, de médecine*, etc.—On dit sans article : *prendre leçon de...* —Ce qu'un maître donne à l'écolier à apprendre par cœur.—Fig., avis, instruction donnée à quelqu'un pour la conduite ou pour la direction d'une affaire : *un ami sage lui avait donné de bonnes leçons, mais il en a mal profité*.—Enseignement, avertissement utile qu'on reçoit d'un évènement : *où peut-on recevoir une plus belle leçon de la vanité des grandeurs humaines ?* (Bossuet.) —Évènement fâcheux dont on tire une utile instruction : *recevoir une bonne leçon*.— Il se dit aussi fig. et fam., de la différente manière dont une chose est contée, débitée : *vous dites cela d'une manière, mais il y a une autre leçon, une leçon différente*.—Remontrance, réprimande : *faire la leçon à...*—En style d'érudition, la manière dont un texte est écrit. Les diverses *leçons* d'un texte sont appelées *variantes*.—Partie de l'office divin qui se dit à matines : *il y a trois leçons à chaque nocturne*.

*LECTEUR, subst. mas., au fém. LECTRICE (*lèkteur, trice*) (en lat. *lector*), celui, celle qui *lit*.—Celui qui aime à *lire* : *c'est un grand lecteur, un lecteur infatigable*. — Il se dit relativement à la manière de *lire* : *bon, mauvais lecteur*. — Celui dont la fonction est de *lire* devant un prince, une communauté, etc. : *lecteur du roi*.— Autrefois, au collège de France et dans quelques ordres religieux, professeur. — Dans les universités allemandes, grade au-dessus de celui de professeur. —L'un des quatre ordres mineurs. — Fam., *avis au lecteur*, ou *c'est un avis au lecteur* ; prenez cela pour vous, cela vous regarde, etc.

*LECTICAIRE, subst. mas. (*lèktikière*) (en latin *lecticarius*, fait de *lectica*, litière), chez les Romains, ouvriers qui faisaient les *litières*.— Porteur de *litières*.

LECTIONNAIRE, subst. mas. (*lèkcionère*), t. de liturgie, recueil de *leçons*.

LECTISTERNES, subst. mas. plur. (*lèkticetèrne*) (en lat. *lectisternium*, fait de *lectus*, lit, et de *sternere*, étendre), t. d'antiq., festins auxquels les statues des dieux étaient posées sur des lits autour d'une table jonchée de fleurs et couverte de toutes sortes de mets. C'était un acte de religion par lequel on croyait apaiser la colère des dieux, et se les rendre favorables. On donnait à ces festins le nom de *sellisternes* quand on les faisait en l'honneur des déesses, parce qu'on plaçait leurs statues sur de petits sièges appelés *sellæ*.

LECTISTERNIATEUR, subst. mas. (*lèkticetèreni-ateur*), celui qui était chargé de placer les lits autour des tables.

*LECTOURE, subst. propre fém. (*lèktoure*), ville de France, chef-lieu d'arrondissement, dép. du Gers.

LECTRICE, subst. fém. Voy. LECTEUR. — Chez les religieuses, celle qui *lit* au réfectoire.

LECTRIN, subst, mas. (*lèktrein*), sorte de bouclier.—Tablette, pupitre pour lire. Dans ce sens, il est vieux. (*Boiste*.)

*LECTROIS, subst. mas. (*lèktroa*), lieu destiné à la *lecture*. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

LECTURE, subst. fém. (*lèkture*) (en lat. *lectio*), action de *lire*.— Habitude de *lire*. — Art de *lire*. —Étude : *il aime la lecture*.—Savoir, érudition, acquit : *il a beaucoup de lecture*.—Ouvrage, livre qu'on *lit* : *cette lecture n'est bonne qu'à gâter le goût*.— *Comité de lecture*, assemblée devant laquelle on lit les ouvrages destinés à un théâtre.—*Cabinet de lecture*, lieu ou réunion où l'on va lire les journaux et les ouvrages en général.

*LÉCYTHE, subst. mas. (*lécite*) (en lat. *lecythus*, pris du grec λημυθος), t. d'antiq., vase fait en forme d'une grosse bouteille, dans laquelle on mettait l'huile pour frotter les athlètes.

LÉCYTHIS, subst. mas. (*lécitice*), t. de bot., arbre du Brésil dont le fruit peut être comparé à une marmite, et que pour cette raison on appelle communément *marmite de singe*.

*LÉDA, subst. propre fém. (*léda*), myth., fille de Thestius, et femme de Tyndare. Jupiter, voulant la séduire, se métamorphosa en cygne pour la surprendre, et la trompa en jouant avec elle sur les bords du fleuve Eurotas, où elle se baignait. Elle accoucha de deux œufs, de l'un desquels sortirent Hélène et Clytemnestre, et de l'autre Castor et Pollux.—T. de bot. Voy. LÈDE.

LÆDÆA, subst. propre fém. (*lédé-a*), myth., Hermione, petite-fille de *Léda*.

*LÉDANE, subst. mas. (*lédane*), t. de pharm., sorte de médicament.

LÈDE, subst. fém. (*lède*) : *la lède d'un marais salant*, le milieu et le plus grand espace du jas.—T. de bot., arbuste du Nord.

LÉDIGNAN, subst. propre mas. (*lédignian*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Alais, dép. du Gard.

LÈDRE, subst. fém. (*lèdre*), t. d'hist. nat., genre d'insectes hémiptères de la tribu des cicadelles.

LÉDUM, subst. mas. (*lédome*), t. de bot., nom générique des *lèdes*, des rosacés d'Europe et de beaucoup de cistes.

*LÉE, subst. mas. (*lé*), monnaie chinoise de cuivre avec beaucoup d'alliage. Elle fait la millième partie du *lyang*. C'est la seule monnaie empreinte qui circule dans la Chine.

LEEK-AVEN ou LIE-AVEN, subst. mas. plur. (*lèkavène, li-avène*), pierres druidiques qui se trouvent près d'Auray, et sont l'objet de la superstition des pâtres.

LÉERSIE, subst. fém. (*lé-èrezi*), t. de bot., plante graminée.—Espèce de lichen du genre des mousses.

LÉFLINGE ou LÉFLINGIE, subst. fém. (*lèfleinje, fleinji*), t. de bot., genre de plantes caryophyllées.

*LÉGAL, E, adj. (*léguale*) (en lat. *legalis*, fait de *lex*, gén. *legis*, loi), qui concerne la loi : *cérémonies, observations légales*. En ce sens, il ne se dit que de la loi de Moïse.— Qui est selon la loi ; *démarche, procédure légale*.— *Médecine légale*, celle qui est appliquée aux différentes questions de droit civil, criminel et canonique. —Au plur. mas., *légaux*. — LÉGAL, LÉGITIME, LICITE. (*Syn.*) *Légal* se dit proprement des formes, des choses prescrites par la loi positive, sous peine ou de nullité, ou d'animadversion de la part de la loi. *Légitime* se dit proprement des choses fondées sur la justice essentielle, ou sur la loi sociale dérivée de la loi naturelle de justice, en un mot, sur un droit qu'on ne peut violer sans tomber dans l'injustice. *Licite* se dit proprement des actions ou des choses que les lois regardent du moins comme indifférentes, et qu'elles rendraient moralement mauvaises si elles les défendaient.—Mon action est *légale*, lorsqu'elle est faite dans les formes prescrites ; et la loi me garantit. Mon action est *légitime*, lorsque je ne fais qu'user de mon droit, sans attenter au droit d'autrui ; et la loi doit me le garantir. Mon action est *licite*, lorsqu'elle est autorisée ou qu'elle n'est aucunement défendue ; et la loi me garantit d'animadversion.—La forme rend la chose *légale* ; le droit la rend *légitime* ; le pouvoir la rend *licite*

LÉGALEMENT, adv. (*légualeman*) (en lat. *legaliter*), selon les lois.

LÉGALISATION, subst. fém. (*légualizâcion*), certification du juge ou autre ayant l'autorité publique, qui atteste que celui qui a dressé un acte est tel qu'il se qualifie.

LÉGALISÉ, E, part. pass. de *légaliser*.

LÉGALISER, v. act. (*légualizé*) (du mot *légal*, rendre *légal*), compléter l'authenticité d'un acte par la *légalisation*.—*se* LÉGALISER, v. pron.

*LÉGALITÉ, subst. fém. (*légualité*), fidélité, droiture, probité.

*LÉGAT, subst, mas. (*légua*) (en lat. *legatus*, député, envoyé), cardinal envoyé extraordinairement par le pape pour gouverner quelque province de l'état ecclésiastique.— *Légat à latere*, cardinal envoyé extraordinairement par le pape auprès d'un prince chrétien, ainsi nommé de *latus, lateris*, côté, parce que le pape ne nomme à cet emploi que des cardinaux détachés d'*auprès de sa personne*, tirés de son conseil, etc.

*LÉGATAIRE, subst. et adj. des deux genres (*léguatère*) (en lat. *legatarius*, fait de *legare*, léguer), celui ou celle à qui on a *légué*.

LÉGATEUR, subst. mas., au fém. LÉGATRICE (*léguateur, trice*), celui ou celle qui fait un *legs*.

LÉGATINE, subst. fém. (*léguatine*), sorte d'étoffe, moitié fleuret et moitié soie ou laine.

*LÉGATION, subst. fém. (*léguâcion*), charge du *légat*.—Temps que durent ses fonctions.—*Légation* se dit aussi du tribunal, de la juridiction d'un *légat* ; enfin il se prend quelquefois aussi pour le territoire où s'étend le pouvoir d'un *légat*.—On appelle *légations ordinaires* de simples vicariats apostoliques, comme la *légation d'Avignon* ; et *légations extraordinaires*, celles des *légats* que le pape envoie pour traiter quelque affaire particulière.—*Légation*, en diplomatie, se dit de la commission que quelques puissances européennes donnent à une ou plusieurs personnes pour aller négocier auprès d'une puissance étrangère : *il y a des conseillers et des secrétaires de légation*. — On dit : *la légation de Prusse, la légation de Russie*. Ce mot comprend non-seulement l'ambassadeur, l'envoyé ou le ministre plénipotentiaire chargés des affaires, mais encore les conseillers ou secrétaires employés sous lui, et payés par le gouvernement.

LÉGATOIRE, adj. des deux genres (*léguatoare*) (du lat. *legare*, envoyer, députer) : *province légatoire*, gouvernée par un lieutenant sous les empereurs romains.

LÉGATRICE, subst. fém. Voy. LÉGATEUR.

LÉGAUX, adj. mas. Voy. LÉGAL.

LÈGE, adj. des deux genres (*lèje*) (du mot *léger*), t. de marine : *vaisseau lège*, sans charge, qui n'a pas assez de lest.

LÈGE, subst. propre mas. (*lèje*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Nantes, dép. de la Loire-Inférieure.

*LÉGENDAIRE, subst. mas. (*léjandère*), auteur d'une *légende*.

*LÉGENDE, subst. fém. (*léjande*) (du lat. *legenda, orum*, choses à *lire*, parce que la *légende* était d'abord un livre d'église contenant les lectures que l'on devait faire dans l'office divin), livre contenant la *Vie des Saints*. Il ne se dit que des anciennes vies, ou par mépris, des nouvelles. On appelle *fausses légendes*, les vies de saints qui ne sont pas authentiques ; et *légende dorée*, un ancien recueil des vies de plusieurs saints.—Dans le style plaisant ou critique, liste ennuyeuse.—T. d'art numismatique ; on nomme ainsi les paroles qui sont autour d'une médaille, et qui servent à expliquer les figures gravées dans le champ. En ce sens, il faut dire que chaque médaille porte deux *légendes*, celle de la tête et celle du revers. La première ne sert ordinairement qu'à faire connaître la personne représentée, par son nom propre, par ses charges, ou par certains surnoms que ses vertus lui ont acquis. La seconde est destinée à publier, soit à tort, soit à justice, ses vertus, ses belles actions ; à perpétuer le souvenir des avantages qu'il a procurés au monde, et des monuments glorieux qui servent à immortaliser son nom

*LÉGER, adj. mas., au fém. LÉGÈRE (*léjé, jère*) (du lat. *levis*, dont on a fait, dans la basse latinité, le diminutif *leviarius* ; d'où *léger* a été immédiatement formé. *Ménage*.), qui ne pèse guère : *corps léger, voiture légère, habit léger, étoffe légère*.— On dit qu'*une pièce de monnaie est légère*, pour dire qu'elle n'a pas le poids

qu'elle devrait avoir. — On appelle *aliments légers* ceux qui ne chargent pas l'estomac, et sont faciles à digérer.—Une terre est *légère* lorsqu'elle s'ameublit aisément : *un sol léger, poreux et profond, est celui que la nature a destiné à cette production.*—On le dit par comparaison de certains corps qui tendent en haut, forcés de prendre cette direction par des corps plus pesants qu'eux : *la fumée, les vapeurs sont légères.* — Aisé à supporter : *joug léger, peine, douleur légère.*—Dispos et agile : *marcher d'un pas léger.* —Volage : *esprit, cœur léger.* En ce sens, on dit d'une femme qu'elle est *légère*, lorsqu'elle ne s'attache pas fortement ; qu'elle est *inconstante*, lorsqu'elle ne s'attache pas pour long-temps ; qu'elle est *volage*, lorsqu'elle ne s'attache pas à un seul ; qu'elle est *changeante*, lorsqu'elle ne s'attache pas au même. — Agréable et facile : *style léger, conversation légère.*—En peint., en archit. et en sculpture, facile et délicat : *contours légers, ouvrage léger.* Ce mot, en peint., appliqué à la touche et au trait, est à peu près synonyme de *spirituel;* et rapporté à la couleur et à la lumière, il se rapproche des mots *aérien* et *céleste.*—Superficiel : *prendre une teinture légère des sciences.*—*Poésies légères*, sur de petits sujets familiers et agréables.—Peu considérable : *blessure légère.*—Peu grave : *faute légère.*—Inconsidéré : *propos léger.*—T. de man., *cheval léger à la main*, qui a la bouche bonne, qui ne s'appuie pas sur le mors.—T. de faucon. : *oiseau léger*, qui se tient long-temps sur ses ailes. — *Avoir la main légère*, 1° en parlant d'un cavalier, se servir des aides de la main ; 2° en parlant d'un chirurgien, d'un joueur d'instrument et d'autres artistes, opérer, jouer délicatement, adroitement. — *Avoir la voix légère*, faire aisément les cadences. — *Avoir le sommeil léger*, s'éveiller au moindre bruit, etc.— *Etre léger d'un grain*, un peu fou.—*Un homme est léger de cerveau, il a la tête légère, le cerveau léger, l'esprit léger*, il n'est pas trop sage, trop sensé.—*Être léger d'argent*, n'en avoir guère. — En t. de marine, 1° *canot*, etc., *léger de rames*, qui marche bien à l'aviron, qui est aisé à nager ; 2° *bâtiment léger de voile*, qui va bien à la voile, qui marche vite. — *Troupes légères*, les troupes qu'on emploie hors de ligne, pour reconnaître, harceler, poursuivre l'ennemi. — *Cavalerie légère*, par opposition à la cavalerie pesamment armée.—*Chevaux-légers.* Voy. ce mot. — *De léger*, loc. adv. qui ne se dit même plus pour *à la légère.* — *A la légère*, loc. adv., légèrement : *être armé, être vêtu à la légère.*—Au fig., inconsidérément, sans beaucoup de réflexion : *traiter tout à la légère.*

LÉGÈRE, adj. fém. Voy. LÉGER.

*LÉGÈREMENT, adv. (*léjèreman*), d'une manière *légère.*—Un peu.—Inconsidérément.—Sans s'arrêter à quelque chose, sans l'approfondir. — D'une manière prompte, agile.

LÉGÈRETÉ, subst. fém. (*léjèreté*), qualité de ce qui est *léger* et peu pesant. — Agilité, vitesse. — Fig., inconstance, instabilité. — Imprudence. — Peu de grièveté d'une faute, etc. Voy. LÉGER. — On appelle *des légèretés*, des actions qui sont faites avec *légèreté.* — *Légèreté dans l'esprit* se prend quelquefois en bonne part ; on entend ordinairement par cette expression un défaut qui exclut la suite, la profondeur, l'application, mais qui n'exclut pas la sagacité, la vivacité.— T. de peinture ; on dit qu'on *regarde dans un tableau la légèreté du pinceau*, lorsqu'on y reconnaît la sûreté de la main, et une grande aisance à exprimer les objets.—T. de physique, *légèreté respective*, différence en moins du poids d'un corps au poids d'un autre corps auquel on le compare.

*LÉGICIDE, subst. mas. (*léjicide*) (du lat. *lex*, loi, et *occidere*, détruire), qui détruit, qui foule aux pieds les *lois.*

LÉGILE, subst. mas. (*léjile*), pièce d'étoffe qui recouvre le pupitre de l'évangile.

*LÉGION, subst. fém. (*léjion*) (en lat. *legio*, fait de *legere*, élire, choisir), corps de gens de guerre chez les Romains, qui compta depuis trois jusqu'à six mille fantassins et environ trois cents chevaux.—Fig. et fam., grand nombre : *une légion de parents*, etc.—Dans le style de l'Écriture on dit, *des légions d'anges, des légions de démons.* — *Légion-d'Honneur*, ordre institué en France par l'empereur Napoléon et confirmé par le roi Louis XVIII, pour récompenser les services soit militaires, soit civils, soit littéraires, etc. Il est composé de simples légionnaires, d'officiers, de commandeurs, de grands-officiers et grands-cordons. — *Légion étrangère*, corps de troupes composé en grande partie d'*étrangers* et de réfugiés, et destiné à aller combattre à l'*étranger* ou comme auxiliaires d'une cause *étrangère.*

*LÉGIONNAIRE, subst. mas. (*léjionère*) (en lat. *legionarius*), soldat dans une *légion* romaine.— En France, membre de la *Légion-d'Honneur.* — Adj. des deux genres : *soldat légionnaire.*—*Épées légionnaires*, qui ont été au service des *légions* romaines.

LÉGI-OXIS, subst. mas. plur. (*léji-okcice*), secte de moines du Japon.

LÉGIS, subst. et adj. fém. plur. (*léjice*); on appelle *légis* ou *soies légis*, les plus belles soies de Perse.

LÉGISLATÉ, part. pass. de *législater.*

LÉGISLATER, v. neut. (*léjicelaté*), faire le *législateur.* Peu en usage.

LÉGISLATEUR, subst. mas., LÉGISLATRICE, subst. fém. (*léjicelateur, trice*) (du lat. *legislator*, formé, avec la même signification, de *legis*, genitif de *lex*, loi, et de *lator*, qui porte, dérivé de *latum*, supin de *ferre*, porter; *qui porte la loi*), celui, celle qui fait des lois : *Moïse fut le législateur des Hébreux.*—*Législateur* se dit aussi de celui qui, dans un état politique, a le pouvoir de donner ou d'abroger les lois : *quand la loi ne paraît pas claire, c'est au législateur qu'il appartient de l'expliquer.*—Il se dit du fondateur d'une religion : *Confucius est le législateur des Chinois; Mahomet, celui des musulmans; Jésus-Christ, celui des chrétiens.* — De celui dont les écrits servent généralement de modèle et de règle dans quelque partie : *Molière, ce législateur dans la morale et dans les bienséances du monde...* — Il s'emploie aussi adj. : *le pouvoir législateur.*

*LÉGISLATIF, adj. mas., au fém. LÉGISLATIVE (*léjicelatif, tive*) : *pouvoir législatif*, pouvoir de faire des *lois.* — *Corps-législatif.* Voy. ce mot à son rang alphabétique.

*LÉGISLATION, subst. fém. (*léjicelâcion*) (du lat. *lex*, gén. *legis*, loi, et *latio*, action de porter), droit de faire des *lois.* — Corps de lois : *Solon acheva l'ouvrage de sa législation.*

LÉGISLATIVE, adj. fém. Voy. LÉGISLATIF.

LÉGISLATRICE, subst. fém. Voy. LÉGISLATEUR.

LÉGISLATURE, subst. fém. (*léjicelature*), mot nouveau tiré de l'anglais. Période de temps pendant lequel le *corps-législatif* d'un état demeure assemblé, depuis son installation jusqu'à l'expiration des pouvoirs de ses membres et leur remplacement. — Le *corps-législatif* lui-même en activité.

LÉGISTE, subst. mas. (*léjicete*), jurisconsulte, celui qui fait profession de la science des lois. Il se dit même d'un étudiant en droit. Voyez JURISTE.

LÉGITÉ, subst. mas. Voy. LÉGILE.

LÉGITIMAIRE, adj. des deux genres (*léjitimère*), qui appartient à la *légitime.* — Dû *légitimement.*

*LÉGITIMATION, subst. fém. (*léjitimâcion*), acte par lequel un naturel est *légitimé.*—Dans les anciennes diètes d'Allemagne, reconnaissance authentique et juridique.

*LÉGITIME, adj. des deux genres (*léjitime*) (en lat. *legitimus*), qui a les qualités requises par la loi : *mariage légitime.*—*Enfant légitime*, né d'un père et d'une mère mariés ensemble. — On appelle, en politique, *roi légitime*, celui qui gouverne en vertu du droit d'hérédité. —Juste, équitable.

*LÉGITIME, subst. fém. (*léjitime*) (en lat. *legitima*, sous-entendu, *bona, biens légitimes assignés par la loi*), portion des biens du père et de la mère attribuée par la loi aux enfants.

LÉGITIMÉ, E, part pass. de *légitimer*, et adj. — J.-B. *Rousseau* a dit dans une de ses odes sacrées : *sans une âme légitimée.* C'est une expression impropre, ou plutôt absolument inintelligible.

LÉGITIMEMENT, adv. (*léjitimeman*) (en latin *légitimé*), justement, avec raison.

LÉGITIMER, v. act. (*léjitimé*), rendre un enfant naturel capable des droits des enfants *légitimes.* — Fig., rendre *légitime.* — Dans les diètes, faire reconnaître pour authentique et juridique. — SE LÉGITIMER, v. pron., faire reconnaître ses pouvoirs.

LÉGITIMISTE, subst. des deux genres (*léjitimicete*), partisan de la *légitimité*, surtout en matière politique. — On a appelé plus particulièrement *légitimistes*, après la révolution de 1830, ceux dont l'opinion est que Charles X et son fils ayant abdiqué, leurs droits *légitimes*, c'est-à-dire les droits du trône, sont passés à leur petit-fils Henri V.

LÉGITIMITÉ, subst. fém. (*léjitimité*), l'état, la qualité d'enfant *légitime.*—Aussi, l'état, la qualité d'un roi *légitime.*—Équité : *légitimité d'une prétention.*—Qualité de ce qui est conforme aux lois : *légitimité d'un mariage.*

LÉGOUZIE, subst. fém. (*léguouzi*), t. de bot., espèce de campanule dont la corolle est en forme de roue, et la capsule prismatique.

LEGRAU, subst. mas. (*leguerô*), t. de pêche, filet qui sert à pêcher la jagude dans l'étang d'Arcachon.

*LEGS, subst. mas. (*lè*; quelques-uns prononcent *légue*; nous préférons cette dernière prononciation, qui empêche qu'on ne confonde *legs* avec *les* ou *lai*) (en lat. *legatum*, fait de *legare*, léguer), ce qui est laissé par testament à une personne.

LÉGUÉ, E, part. pass. de *léguer.*

LÉGUER, v. act. (*légué*) (en lat. *legare*, fait du grec λεγειν, dire, déclarer), laisser, donner par testament. — SE LÉGUER, v. pron.

LÉGUME, subst. mas. (*légume*) (en lat. *legumen*, fait de *legere*, cueillir ; parce qu'en général les *légumes* se cueillent et ne se coupent pas); en t. de bot., péricarpe sec, composé de deux valves ou cosses, et dans lequel les semences ne sont attachées que le long d'une seule suture. On l'appelle aussi *gousse.* — Les petits fruits verts qui viennent dans des gousses ou cosses, comme les pois, les fèves, etc. — Par extension, toutes sortes d'herbes potagères et de racines bonnes à manger. Il s'emploie ordinairement au pluriel.

LÉGUMINEUSE, adj. fém. Voy. LÉGUMINEUX.

LÉGUMINEUX, adj. mas., au fém. LÉGUMINEUSE (*léguminen, neuze*), t. de bot. : *plantes légumineuses*, qui ont pour fruit un *légume* ou une gousse. — *Fleurs légumineuses*, comme des pois, fèves, etc.—Subst. fém. : *une légumineuse.*

LÉGUMINIFORME, adj. des deux genres (*léguminiforme*), qui ressemble à une gousse.

LÉHA, subst. mas. (*lé-a*), t. de bot., arbre des Moluques à fleurs en grappes.

LÉIBO, subst. mas. (*lé-ibo*), t. de bot., arbre des Indes.

LEICHE, subst. mas. (*lèche*) t. d'hist. nat., poisson du genre des squales.

LEIMANTHION, subst. mas. (*lèmantion*), t. de bot., espèce de mélanthe.

*LEIMONITES, subst. mas. plur. (*lèmonite*), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux silvains du genre des étourneaux.

LÉIOBATE, subst. mas. (*lé-iobate*), t. d'hist. nat., poissons du genre des raies.

LÉIODE, subst. mas. (*lé-iode*), t. d'hist. nat., insecte coléoptère de la famille des taxicornes.

*LÉIOGNATHE, S. mas. (*lé-iogniate*), t. d'hist. nat., genre de poissons thoraciques.

LÉIOPODE, adj. des deux genres (*lé-iopode*) (du grec λειος, lisse, uni, et πους, gén. ποδος, pied), t. d'anat., qui a la plante du pied plate et sans concavité.

LÉIOPOME, subst. mas. (*lé-i-opome*) (du grec λειος, lisse, uni, poli, et πωμα, couvercle, bouchon), t. d'hist. nat., genre de poissons osseux, thoraciques, qui ont les opercules lisses ou sans épines.

*LÉIOSTOME, subst. mas. (*lé-iocetome*), t. d'hist. nat., poisson d'eau douce de la Caroline.

*LÉIPOGRAMME, subst. fém. (*lé-ipoguerame*) (du grec λειπω, je laisse, et γραμμα, lettre), pièce de vers dans chacun desquels il manque une lettre de l'alphabet.

LÉITUS, subst. propre mas. (*lé-ituce*), myth. fils d'Electryon, un des capitaines des Béotiens au siége de Troie ; blessé à la main par Hector, il n'échappa à la mort que par le secours d'Idoménée.

LÉLA ou LÉLO, subst. propre mas. (*léla, lélo*), dieu de l'amour, chez les Slaves.

LÉLÉBA, subst. fém. (*léléba*), t. de bot., genre de plantes graminées.

LÉLÉGÉIDES, subst. propre fém. plur. (*lélé-jé-ide*), myth., nymphes vénérées autrefois en Laconie.

*LÉLÉGES, subst. mas. plur. (*léléje*), ancien nom des habitants de Mégare.—Peuple de l'Asie-Mineure qui combattit au siége de Troie.

LÉLÉGIE, subst. propre fém. (*lelégi*), ancien nom de la Laconie.

LÉLUS et POLITUS, subst. propres mas. (*lélucépolituce*), myth., dieux des anciens Sarmates. Ils étaient jumeaux comme Castor et Pollux.

LEMA, subst. mas. (*léma*), t. d'hist. nat., genre d'insectes qui comprend la plupart des criocères.

LÉLEX, subst. propre mas. (*lélèkce*), myth., chef d'une troupe d'anciens habitants du Péloponèse, appelés *Lélèges* de son nom, et depuis nommés Lacédémoniens, de Lacédémon, fils de Jupiter, qui, ayant épousé Sparta, fille d'Eurotas et arrière-petite-fille de *Lélex*, bâtit une ville à laquelle il donna le nom de sa femme.

*__LEMAN__, subst. propre mas. (*leman*), nom allemand du lac de Genève.

LEMANÉE, subst. fém. (*lemané*), t. de bot., genre de plantes. On dit aussi *lemanie*.

LÉMANITE, subst. fém. (*lémanite*), t. d'hist. nat., sorte de jade du lac *Leman*.

LEMBAIRE, subst. mas. (*lanbère*) (du lat. *lembarius*, fait dans le même sens de *lembus*, barque, bateau), chez les anciens Romains, troupes qui combattaient dans des bateaux qu'on armait sur les rivières.

LEMBERTINE, subst. fém. (*lanbèretine*) (du nom de *Lambert* qui en est l'inventeur), machine à pétrir la pâte de farine pour le pain.

LEMMA, subst. mas. (*lèmema*), t. de bot., sorte de plante aquatique.

*__LEMME__, subst. mas. (*lème*), (du grec λεμμα, employé avec la même acception, et qui signifie proprement ce qu'on *admet*, *la majeure d'un syllogisme*, etc.), t. de mathématiques, proposition préliminaire qu'on démontre pour servir à une démonstration suivante.—En t. de musique, silence ou pause d'un temps bref dans le rhythme catalectique.

LEMMING, subst. mas. (*lèmemeinguie*), t. d'hist. nat., espèce de mammifères rongeurs du genre des hamsters, qui voyagent souvent en troupes de quatre cents, à la file les uns des autres. Ils habitent la Pologne et la Sibérie.

*__LEMNIADES__, subst. fém. plur. (*lemeni-ade*), myth., femmes de Lesbos, qui furent punies par Vénus pour avoir négligé son culte.

LEMNISCATE, subst. fém. (*lèmenicekate*) (du grec λημνισκος, nœud de rubans pendant aux couronnes des anciens), nom donné par les géomètres à une courbe qui a la forme d'un 8 de chiffre.

LEMNISCÉROS, subst. mas. (*lèmenicéroce*) (du grec λημνισκος, nœud de rubans), t. de géom., courbe ou portion de courbe, qu'à cause de sa forme on a aussi nommé *nœud* ou *lacs d'amour*.

*__LEMNISCIDE__, subst. propre mas. (*lèmnicide*), myth., surnom de Vulcain particulièrement honoré à *Lemnos*.

LEMNISCIE, subst. fém. (*lèmniceci*), t. de bot., genre de plantes appelé aussi *vantane*.

*__LEMNISQUE__, subst. mas. (*lèmenicke*) (en grec λημνισκος), t. d'hist. anc., bandelette de pourpre avec laquelle on liait les couronnes, on ornait les palmes des athlètes vainqueurs.—En t. de bibliographie, signe usité dans les anciens manuscrits, qui consiste en un trait horizontal placé entre deux points. On l'employait à marquer la différence des interprètes, quant aux termes seulement.

LEMNIUS, subst. propre mas. (*lèmeni-uce*), myth., surnom de Vulcain.

*__LEMNOS__, subst. propre fém. (*lèmenôce*), myth., île de la mer Egée. Vulcain y avait des forges fameuses et l'on y voyait aussi un labyrinthe.

LÉMUNCULE, subst. mas. (*lémonkule*), bateau des anciens dont ils se servaient pour la pêche.

*__LÉMODIPODE__, subst. mas. (*lémodipode*), t. d'hist. nat., ordre de crustacés.

LÉMONIE, subst. fém. (*lémoni*), t. de bot., genre de plantes de la famille des glaïeuls.

LÉMOSITÉ, subst. fém. (*lémozité*), t. de médec., larmoiement par l'angle de l'œil.

LÉMOULEMON, subst. mas. (*lémoulemon*), t. d'hist. nat., insecte de Cayenne, de la famille des capricornes.

LÉMOVIEN, subst. mas. (*lémoviein*), nom d'anciens habitants d'une partie de la Germanie.

LÉMUR, subst. mas. (*lémure*), t. d'hist. nat., nom latin donné aux mammifères du genre des makis et à quelques autres.

*__LÉMURES__, subst. mas. (*lémure*) (en lat. *lemures*), lutins, esprits, âmes des morts que les anciens croyaient voir revenir pour tourmenter les vivants.—Myth., fantômes nocturnes ou spectres. C'est ce qu'on appelle parmi nous *revenants* et *loups-garous*. Au mois de mai, on célébrait en leur honneur une fête pendant laquelle on fermait tous les temples. Les Romains appelaient cette fête *Lemuria*; et pendant tous les jours qu'elle durait, ils évitaient surtout de se marier. Elle fut d'abord nommée *Remuria* ou *Remuries*, du nom de *Rémus*, parce que dans sa première institution elle eut pour objet l'expiation du meurtre de ce prince, tué par son frère Romulus, ou par son ordre.

LÉMURIES, subst. fém. plur. (*lémuri*), fêtes qu'on célébrait à Rome en l'honneur des *Lemures*.

LÉMURIEN, subst. mas. (*lémuriein*), t. d'hist. nat., nom de mammifères qui se nourrissent d'insectes et de fruits.

LÉNA-NOËL, subst. mas. (*lénano-èle*), t. de bot., espèce de liseron de Ténériffe.

*__LENÆUS__, subst. propre mas. (*lené-uce*) (en grec Ληναιος, fait de ληνος, cuve ou pressoir pour faire le vin), myth., surnom de Bacchus.

LENCLOITRE, subst. propre mas. (*lankloètere*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Châtellerault, dép. de la Vienne.

LENDEMAIN, subst. mas. (*landemein*) (des deux mots *en demain*, auxquels on a préposé l'article, qu'on écrivait autrefois séparément *l'en demain*; le jour de demain), le jour suivant, le jour d'après : *le lendemain des fêtes*.—Prov. : *il n'y a pas de bonne fête sans lendemain*, après s'être amusé un jour, on aime volontiers à s'amuser encore le jour suivant.

LENDORE, subst. des deux genres (*landore*), lent dans ses opérations : *c'est un lendore, une lendore*. Il est pop. et presque inusité; nous ne l'insérons que parce que nous le lisons encore dans l'*Académie*.

LÉNÉEN, adj. propre mas. (*léné-ein*), myth., surnom de Bacchus. Voy. LENÆUS.

LÉNÉES, subst. fém. plur. (*léné*) (du grec ληναια, fait dans le même sens de ληνος, pressoir, parce qu'on les célébrait pendant les vendanges), t. d'antiq., fêtes athéniennes en l'honneur de Bacchus.

LÉNÉON, subst. mas. (*léné-on*), un des mois d'automne chez les Ioniens; il était consacré à Bacchus.

LENGO-BOUINO, subst. mas. (*languobouino*) (c'est-à-dire *langue de bœuf*), t. de bot., espèce de champignon.

LÉNIDIE, subst. fém. (*lénidi*), t. de bot., arbre de Madagascar, espèce de magnolier.

LÉNIFIÉ, E, part. pass. de *lénifier*.

LÉNIFIER, v. act. (*lénifié*) (du latin *lenis*, doux, et *facere*, faire; *rendre doux*), t. de médecine, adoucir.—*se* LÉNIFIER, v. pron.

LÉNIR, v. act. (*lénire*), adoucir. Vieux et même hors d'usage.

LÉNITÉ, subst. fém. (*lénité*) (en lat. *lenitas*), douceur, indulgence. Vieux et même plus latin que français.

LÉNITIF, subst. et adj. mas., au fém. **LÉNITIVE** (*lénitife, tive*) (du latin *lenire*, adoucir), remède qui adoucit. — Figur. et fam., adoucissement, soulagement, consolation. — Subst. mas. : *un lénitif*.

LÉNITIVE, subst. et adj. fém. Voy. LÉNITIF.

LÉNOK, subst. mas. (*lénok*), t. d'hist. nat., poisson des rivières de Sibérie.

*__LENS__, subst. propre mas. (*lance*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Béthune, dép. du Pas-de-Calais.

LENT, E, adj. (*lan, lante*) (en lat. *lentus*), qui est tardif et n'agit pas avec promptitude. Il se construit avec *dans* devant les subst. : *lent dans le choix de ses caprices*; et avec *à* devant les verbes.—*Fièvre lente*, interne, dont les mouvements sont peu marqués au-dehors.

LENTE, subst. fém. (*lante*) (en latin *lens*, gén. *lentis*), œuf d'où naissent les poux.

LENTÉ, E, part. pass. de *lenter*.

LENTEMENT, adv. (*lanteman*), avec lenteur. — En t. de musique, il répond au mot italien *adagio*, et marque que le mouvement doit être à la fois *lent* et posé.

LENTER, v. act. (*lanté*), t. de chaudronnier, l'action de planer en imprimant sur une pièce de cuivre des coups de marteau réguliers.

LENTEUR, subst. fém. (*lanteur*) (en latin *lentitudo*), manque d'activité et de célérité. — *Lenteur* d'imagination.

*__LENTICULAIRE__, adj. des deux genres (*lantikulère*), t. d'anat. : *os lenticulaire*, petit osselet de l'ouïe.—Qui a la forme d'une lentille : *verre lenticulaire*.—Il se dit dans le même sens, en bot., des graines, des anthères, des glandes, etc., dont la forme approche de celle d'une lentille.—Subst. mas., instrument de chirurgie.—T. d'hist. nat., coquille pétrifiée qui a la forme d'une *lentille*.—Sorte de fossile.

LENTICULE, subst. fém. (*lantikule*), t. de bot., plante aquatique, de la famille des naïades, la *lentille d'eau*.

LENTICULÉ, E, adj. (*lantikulé*), t. de bot., voy. LENTICULAIRE, qui a le même sens.

LENTICULINE, subst. fém. (*lantikuline*), t. d'hist. nat., genre de coquilles qui renferme plusieurs espèces fossiles.

LENTIFORME, adj. des deux genres (*lantiforme*), t. d'anat., en forme de *lente*.

*__LENTIGO__, subst. mas. (*lantiguo*), t. de médec., tache de rousseur.—Marbrure causée aux jambes des femmes par les chaufferettes.

LENTILE, subst. fém. (*lantile*), t. de médec., inflammation de la capsule du crystallin.

LENTILLAC, subst. mas. (*lanti-iak*), t. d'hist. nat., chien de mer; le squale émissole de la Méditerranée.

LENTILLADE, subst. fém. (*lanti-iade*), nom que les Provençaux donnent à la raie rhinobate.

*__LENTILLE__, subst. fém. (*lanti-ie*) (en lat. *lens*, gén. *lentis*), t. de bot., plante annuelle, à fleur papilionacée. Sa semence, qui porte le même nom, sert d'aliment. On distingue la *grande lentille* et la *petite lentille*, ou *lentille à la reine*. — En dioptrique, verre taillé en forme de *lentille*, épais dans le milieu et tranchant sur les bords. Il est convexe des deux côtés et quelquefois d'un seul, et plat de l'autre. On l'appelle alors *plan convexe*. — *Lentille d'eau* ou *de marais*. Voy. LENTICULE. — *Lentille du Canada*, sorte de plante à petites fèves blanches. — *Lentille d'Espagne*, espèce de plante légumineuse à fèves.— *Lentille de pendule*, poids en forme de *lentille*, attaché à l'extrémité du pendule. — Au plur., taches rousses aux mains et au visage.

LENTILLER ou **LENTELLIER**, subst. mas. (*lanti-ié, tèlié*), t. d'hist. nat., poisson du genre des achires.

LENTILLEUSE, adj. fém. Voy. LENTILLEUX.

LENTILLEUX, adj. mas., au fém. **LENTILLEUSE** (*lanti-ieu, ieuze*), semé de taches ou *lentilles*.

*__LENTISQUE__, subst. mas. (*lanticeke*) (en latin *lentiscum* ou *lentiscus*), t. de bot., sorte de pistachier.— Adj. des deux genres : *miroir lentisque*, miroir ardent composé de deux *lentilles* de verre.

LÉO, subst. mas. (*lé-o*), t. de bot., espèce de chardon appelé aussi *chardon féroce*.

LÉOCARPE, subst. fém. (*lé-okarpe*), t. de bot., genre d'écidies.

LÉOCORION, subst. propre mas. (*lé-okorion*), myth., monument que les Athéniens érigèrent en l'honneur d'un citoyen nommé *Léos*, qui, dans un temps de calamité publique, avait dévoué ses trois filles pour le salut de la patrie.

LÉOCROCOTTE, subst. mas. (*lé-okrokote*), animal tenant du lion et de l'hyène, selon Pline.

LÉONARD (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinléonare*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Limoges, dép. de la Haute-Vienne.

LÉONCITE, subst. mas. (*lé-oncite*) t. d'hist. nat., nom d'un petit quadrumane tamarin.

LÉONCROTTE, subst. mas. (*lé-onkrote*), t. d'hist. nat., gros poisson du genre des squales.

LÉONESSES, adj. fém. plur. (*lé-onèce*), on appelle dans le commerce, *ségovies léonesses*, les plus belles laines d'Espagne qui se tirent du royaume de Léon.

LÉONICEPS, subst. mas. (*lé-onicèpece*), t. d'hist. nat., le pinche, espèce d'ouistiti.

LÉONIDAS, subst. propre mas. (*lé-onidâce*), t. de myth. et d'hist. anc., héros grec, célèbre par la journée des Thermopyles, et que les Lacédémoniens mirent au nombre de leurs dieux.

LÉONIDÉES, subst. fém. plur. (*lé-onidé*), myth., fêtes en l'honneur de *Léonidas*.

LÉONIER, subst. mas. (*lé onié*), t. de bot., arbre du Pérou.

*__LÉONIN__, adj. mas., au fém. **LÉONINE** (*lé-onein, nine*) (du lat. *leo*, lion), qui est propre au *lion*. —*Société léonine*, société dans laquelle le plus fort tire tout l'avantage de son côté.— *Vers léo-*

nins, vers latins qui avaient la même consonnance au milieu et à la fin. (Suivant *Pasquier*, de *Léon*, *Leoninus*, ou *Léonius*, religieux de Saint-Victor, qui vivait en 1154. Plusieurs prétendent que l'invention de cette sorte de vers date de beaucoup plus haut, et que ce moine *Léon* l'a tout au plus perfectionnée.)

LÉONITIS, subst. mas. (*lé-onitice*), t. de bot., genre de plantes voisin des leucades.

*__LÉONTIASE__, subst. fém. (*lé-ontia-ze*), t. de médec., nom donné par quelques auteurs à la lèpre des Arabes.

LÉONTICE, subst. fém. (*lé-ontice*) (en grec λεοντιον), t. de bot., sorte de plante.

LÉONTINE, subst. fém. (*lé-ontine*), t. de médec., variété de la lèpre.

*__LÉONTINS__, subst. mas. plur. (*lé-ontein*), habitants de *Léontini*, ancienne ville de la Sicile.

LÉONTIOS, subst. mas. (*lé-onciôce*), t. d'hist. nat., sorte de pierre précieuse.

*__LÉONTIQUES__, adj. et subst. fém. plur. (*lé-ontike*), myth., fêtes ou mystères qui se célébraient en l'honneur du dieu Mithra, ainsi nommées du *lion* (en grec λεων), regardé comme le roi des animaux; parce que dans ces mystères les ministres et initiés étaient déguisés sous la forme de différents animaux dont ils portaient les noms.

LÉONTIS, subst. mas. plur. (*lé-ontice*), nom d'une tribu des anciens Athéniens.

LÉONTODON, subst. mas. (*lé-ontodon*) (du grec λεων, lion, et οδους, gén. οδοντος, dent; *dent de lion*), t. de bot., genre de plantes chicoracées qui comprend le pissenlit, dont les feuilles sont découpées en forme de dent.

LÉONTOPÉTALON, subst. mas. (*lé-ontopétalon*), t. de bot., plante des pays chauds, à racine tubéreuse, noire et amère, bonne, dit-on, contre la morsure des scorpions.

LÉONTOPHON, subst. mas. (*lé-ontofon*), t. d'hist. nat., petit animal qui vit dans les mêmes contrées que le lion.

LÉONTOPODION, subst. mas. (*lé-ontopodion*) (en lat. *leontopodium*, en grec λεοντοποδιον, fait de λεων, lion, et πους, gén. ποδος, pied; *pied de lion*), t. de bot., plante connue des anciens et appelée vulgairement chez nous *pied de lion*.

*__LÉONTODÈRE__, subst. mas. (*lé-ontodère*), t. d'hist. nat., espèce d'agate à laquelle les anciens attribuaient la propriété d'adoucir les animaux féroces.

LÉONTOSTOMON, subst. mas. (*lé-ontoctomon*), t. de bot., nom scientifique de l'*ancolie des jardins* et de la *gueule de lion*.

*__LÉONURE__, subst. fém. (*lé-onure*) (du grec λεων, lion, et ουρα, queue), t. de bot., queue de lion, sorte de plante.

*__LÉOPARD__, subst. mas. (*lé-opar*) (en grec λεοπαρδαλις, formé de λεων, lion, et παρδαλις, panthère; *qui tient de la panthère et du lion*), t. d'hist. nat., animal féroce marqueté sur la peau de diverses taches. En parlant du cri du *léopard*, on dit qu'*il miaule*. — En blason : *léopard lionné*, léopard rampant, parce qu'il se trouve alors dans l'attitude du lion. — *Lion léopardé*, lion passant et qui semble marcher.

LÉOPARDÉ, adj. mas. Voy. LÉOPARD.

LÉOPISTA, subst. fém. (*lé-opiceta*), t. d'antiq., sorte de vase des anciens.

LÉOPOLD, subst. mas. (*lé-opolede*), monnaie courante de Lorraine. Il y en avait d'or et d'argent.

LÉOPOLDINO, subst. mas. (*lé-opoledino*), monnaie du grand-duché de Toscane.

LÉOS, subst. propre mas. (*lé-ôce*), myth., fils d'Orphée. Voy. LÉOCORION.

LÉOTI, subst. mas. (*lé-oti*), t. de bot., nom des champignons à surfaces unies.

LÉOTIE, subst. fém. (*lé-oci*), t. de bot., genre de plantes à chapeau conique et relevé.

LÉPADITE, subst. fém. (*lépadite*), t. d'hist. nat., patelle fossile.

LÉPADOGASTÈRE, subst. mas. (*lépadoguacetère*) (du grec λεπας, gén. λεπαδος, lépas, et γαστηρ, ventre), t. d'hist. nat., genre de poissons cartilagineux.

LÉPANTHE, subst. fém. (*lépante*), t. de bot., genre de plantes, le malaxis.

LÉPAS, subst. mas. (*lépâce*) (du grec λεπας, rocher, parce que ce coquillage s'attache aux rochers), t. d'hist. nat., genre de mollusques, de l'ordre des gastéropodes.

LÉPECHINIE, subst. fém. (*lépechini*), t. de bot., genre de plantes voisin des mélisses.

LÉPICAUNE, subst. fém. (*lépikône*), t. de bot., espèce d'épervière ou de crépide.

LÉPIDAGATE, subst. fém. (*lépidaguate*), t. de bot., plante frutescente de l'Inde, espèce d'acanthe.

LÉPIDAPLOA, subst. mas. (*lépidaplo-a*), t. de bot., espèce de vernonie.

LÉPIDION, subst. mas. (*lépidion*), t. de bot., espèce de passerage.

LÉPIDOCARPODENDRON, subst. mas. (*lépido karpodandron*), t. de bot., espèce de protée à fleurs panachées.

LÉPIDOCARPUS, subst. mas. (*lépidokarpuce*), t. de bot., variété d'une espèce de protée.

LÉPIDOÏDE, adj. des deux genres (*lépido-ide*) (du grec λεπις, gén. λεπιδος, écaille, et ειδος, forme), t. d'anat., qui ressemble à une écaille. Il se dit de la suture écailleuse du crâne.

LÉPIDOLÈPRE, subst. mas. (*lépidolèpre*), t. d'hist. nat., genre de poissons thoraciques.

LÉPIDOLITHE, subst. fém. (*lépidolite*) (du grec λεπις, gen. λεπιδος, écaille, et λιθος, pierre; *pierre écailleuse*), t. d'hist. nat., pierre composée d'une multitude de paillettes d'un blanc nacré.

LÉPIDOPE, subst. mas. (*lépidope*) (du grec λεπις, gén. λεπιδος, écaille, et πους, pied), t. d'hist. nat., genre de poissons osseux, thoraciques.

*__LÉPIDOPHYLLE__, subst. fém. (*lépidofile*), t. de bot., genre de plantes très-voisin des ptérones.

LÉPIDOPOME, subst. mas. (*lépidopome*) (du grec λεπις, gén. λεπιδος, écaille, et πωμα, couvercle, bouchon), t. d'hist. nat., poissons osseux, abdominaux et holobranches, dont le caractère est d'avoir les opercules écailleux, et la bouche sans dents.

LÉPIDOPTÈRE, subst. mas. (*lépidopetère*) (du grec λεπις, gén. λεπιδος, écaille, πτερον, aile), t. d'hist. nat., ordre d'insectes qui ont quatre ailes couvertes de petites écailles colorées.

LÉPIDO-SARCOME, subst. mas. (*lépidoçarkome*) (du grec λεπις, écaille, et σαρκωμα, sarcome, tumeur charnue, fait de σαρξ, gén. σαρκος, chair), t. de médec., nom donné par *Marcus Aurelianus Severinus* à une tumeur singulière, ou à une espèce de *sarcome* formé dans la bouche, et couvert d'écailles irrégulières.

LÉPIDOSPERME, subst. mas. (*lépidocepèreme*), t. de bot., genre de plantes qu'on appelle aussi *vaginelle*.

LÉPIDOTE, subst. mas. (*lépidote*), t. d'hist. nat., genre de poissons thoraciques.—Subst. fém., t. de bot., plante, espèce de lycopode.

LÉPIDOTIS, subst. mas. ou **LÉPIDOTE**, subst. fém. (*lépidotice, dote*), t. d'hist. nat., pierre dont les reflets imitaient, selon *Pline*, les écailles versicolores des poissons.

LÉPIMPHIS, subst. mas. (*lépeinfice*), t. d'hist. nat., genre de poissons thoraciques à tête anguleuse.

LÉPIOTE, subst. mas. (*lépiote*), t. de bot., famille d'agaricées qui ne renferme guère que des espèces salubres.

LÉPISACANTHE, subst. mas. (*lépizakante*), t. d'hist. nat., poisson thoracique du genre des gastérostées.

*__LÉPISME__, subst. mas. (*lépiceme*), t. d'hist. nat., genre d'insectes myriapodes.—Poisson du genre sciène.

LÉPISMÈNE, subst. mas. (*lépicemène*), t. d'hist. nat., famille d'insectes thysanoures.

LÉPISOSTÉE, subst. mas. (*lépizocété*), t. d'hist. nat., poisson du genre des ésoces de *Linnée*.

LÉPISTE, subst. mas. (*lépicete*), t. d'antiq., sorte de vase sacré des anciens.

LÉPODUS, subst. mas. (*lépoduce*), t. d'hist. nat., poisson très-délicat du genre des léiognates.

*__LÉPONTIEN__, subst. propre mas. (*léponciein*), nom par lequel on a désigné les habitants du mont Saint-Bernard.

LÉPORIN, subst. mas. (*léporein*), t. d'hist. nat., famille de mammifères rongeurs qui renferme le genre lièvre.

*__LÈPRE__, subst. fém. (*lèpre*) (du grec λεπρα, fait de λεπρος, rude; parce que cette maladie rend la peau rude et écailleuse), sorte de gale qui couvre tout le corps. On a désigné sous ce nom trois maladies différentes : 1° *la lèpre des Juifs*, qui consiste dans une tache cutanée, blanchâtre, composée de plusieurs petites taches qui se portent souvent, comme en serpentant, d'une partie à une autre, et sur lesquelles il se forme des écailles ou de légères aspérités; 2° *la lèpre* ou *l'éléphantiasis* des Grecs, qui est *la lèpre* proprement dite, maladie héréditaire et contagieuse, dans laquelle la peau se recouvre de tubercules durs, inégaux, plus ou moins volumineux, passant par degrés à un état d'ulcération qui ronge les ongles et fait tomber les doigts. Cette maladie paraît avoir disparu de l'Europe; 3° *la lèpre des Arabes*, qui attaque particulièrement les membres, et revient par accès qui consistent en une douleur vive dans une glande, ou dans le trajet des principaux troncs des lymphatiques, avec fièvre et gonflement comme érysipélateux de la partie, qui reste, après chaque accès, plus volumineuse qu'elle n'était auparavant.—Au fig., *lèpre* est un mot noble; on désigne par ce mot une vilaine et sordide avarice.—Fig. et en t. de dévotion : *la lèpre du péché*.—T. de bot., maladie des arbres.—Plante, famille des lichens.

LÉPREUSE, subst. et adj. fém. Voy. LÉPREUX.

*__LÉPREUX__, subst. et adj. mas., au fém. LÉPREUSE (*lépreu, preuze*), qui a la *lèpre*. — LÉPREUX, LADRE. (*Syn.*) Le *lépreux* et le *ladre* sont attaqués de la même maladie. La *lèpre* est le genre de maladie; la *ladrerie* est cette maladie particulière dont un sujet est actuellement atteint. *Lépreux* est le nom propre et connu des anciens; *ladre* est une dénomination détournée et corrompue de quelques dialectes celtiques.—*Lépreux* se dit plutôt des hommes; *ladre*, des animaux. La *lèpre* était connue chez les Juifs; la *ladrerie* est assez commune parmi les cochons.

LÉPRONQUE, subst. mas. (*lépronke*), t. de bot., plante cryptogame de la famille des algues.

LÉPROPINACE, subst. fém. (*lépropinace*), t. de bot., plante cryptogame, espèce de lichen.

*__LÉPROSERIE__, subst. fém. (*léprôzeri*), hôpital pour les *lépreux*.

LEPTA, subst. mas. (*lèpeta*), t. de bot., espèce d'arbre qui forme seule un genre.

LEPTADÉNIE, subst. fém. (*lèpetadéni*), t. de bot., plante asclépiadée.

*__LEPTANTHE__, subst. fém. (*lèpetante*), t. de bot., genre de plantes.

LEPTASIS, subst. mas. (*lèpetazice*), t. de bot., plante graminée de la Nouvelle-Hollande.

*__LEPTE__, subst. fém. (*lepete*) (en grec λεπτον, fait de λεπτος, menu, petit), monnaie des anciens. Une obole contenait quarante-deux *leptes*. — Subst. mas., t. d'hist. nat., genre d'arachnides.

LEPTÉRANTHE, subst. fém. (*lèpetérante*), t. de bot., espèce de bluets.

LEPTERUS, subst. mas. (*lèpetéruce*), t. d'hist. nat., poisson de la Sicile, appelé dans le pays *fetula*.

LEPTIDE, subst. fém. (*lèpetide*), t. d'hist. nat., famille d'insectes diptères.

LEPTINITE, subst. fém. (*lèpetinite*), t. d'hist. nat., roche primitive mêlée de mica et de quartz.

LEPTIS, subst. mas. (*lèpetice*), t. d'hist. nat., insecte diptère appelé autrefois *rhagium*.

LEPTOCARPE, subst. mas. (*lèpetokarpe*), t. de bot., plante de la famille des restioles.

LEPTOCARPOÏDE, subst. fém. (*lèpetokarpo-ide*), t. de bot., plante de la famille des joncs.

*__LEPTOCÉPHALE__, subst. mas. (*lèpetocéfale*) (du grec λεπτος, petit, menu, et κεφαλη, tête), t. d'hist. nat., genre de poisson dont la tête est très-petite.

*__LEPTOCÈRE__, subst. fém. (*lèpetocère*), t. de bot., plante, espèce de caladénie.

LEPTOCHLOA, subst. fém. (*lèpetoklo-a*), t. de bot., plante graminée.

*__LEPTODACTYLE__, subst. mas. (*lèpetodaktile*), t. d'hist. nat., genre d'animaux voisin des makis.

LEPTODON, subst. mas. (*lèpetodon*), t. de bot., plante de la famille des mousses.

LEPTOGASTRE, subst. mas. (*lèpetoguacetre*), t. d'hist. nat., genre d'insectes.

LEPTOLÈNE, subst. mas. (*lèpetolène*), t. de bot., arbrisseau de Madagascar.

LEPTOMÈRE, subst. mas. (*lèpetomère*), t. d'hist. nat., genre de crustacés du nord de l'Europe.

LEPTOMÉRIE, subst. fém. (*lèpetoméri*), t. de bot., arbuste de la Nouvelle-Hollande.

*__LEPTOPE__, subst. mas. (*lèpetope*), t. d'hist. nat., genre d'insectes hémiptères voisin des acanthies.

LEPTOPHYTE, subst. fém. (*lèpetofite*), t. de bot., genre de plantes synanthérées.

*__LEPTOPODE__, subst. mas. (*lèpetopode*), t. d'hist. nat., sous-genre de coryphènes.

LEPTOPODIE, subst. fém. (*lèpetopodi*), t. d'hist. nat., genre de crustacés macropodes.

LEPTOPYRON, subst. mas. (*lèpetopiron*), t. de bot., plante graminée voisine des avoines.

LEPTORIMA, subst. fém. (*lèpetorima*), t. d'hist. nat., production marine rapportée à la famille des algues.

LEPTORKIS, subst. mas. (*lèpetorki*), t. de bot., plante orchidée qui diffère peu des malaxies.

LEPTOPSÉPHE, subst. masc. (*lèpetopecefe*) (du grec λεπτός, petit, et ψῆφος, caillou), t. d'hist. nat., espèce de porphyre tacheté d'Égypte.

LEPTOSOME, subst. mas. (*lèpetozome*) (du grec λεπτός, petit, menu, et σῶμα, corps), t. d'hist. nat., famille de poissons thoraciques, dont le corps est très-mince.

*__LEPTOSPERME__, subst. mas. (*lèpetocepèreme*) (en grec λεπτός, petit, menu, et σπέρμα, semence), t. de bot., plante de la famille des myrtoïdes, dont les semences sont très-petites.

LEPTOSTACHYA, subst. fém. (*lèpetocetakia*), t. de bot., genre de plantes nommé *phryma* par *Linnée*.

LEPTOSTOME, subst. mas. (*lèpetocetome*), t. de bot., famille de mousses de la Nouvelle-Hollande.

LEPTOTRICHIE, subst. fém. (*lèpetotriki*) (du grec λεπτός, menu, et θρίξ, cheveu), t. de médec., extrême finesse des cheveux.

*__LEPTURE__, subst. mas. (*lèpeture*) (du grec λεπτός, petit, menu, et οὐρα, queue), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères, de la famille des xylophages, dont les élytres sont plus étroits à leur partie postérieure. — Subst. fém., t. de bot., plante graminée rampante de la Nouvelle-Hollande.

*__LEPTURÈTES__, subst. fém. (*lèpeturète*), t. d'hist. nat., insectes coléoptères longicornes.

LEPTURUS, subst. mas. (*lèpeturuce*), t. d'hist. nat., nom générique du *phaeton*, ou *paille-en-queue*.

LÈQUE, subst. mas. (*lèkie*), t. de bot., genre de plantes caryophyllées.

LEQUÉE, subst. fém. (*lekié*), t. de bot., plante de lin.

LEQUEL, sing. mas., au fém. **LAQUELLE**, **LESQUELS**, plur. mas., au fém. **LESQUELLES** (*lekièle*, *lakièle*, *lékèl*), pronom relatif, composé de *quel* ou *quelle*, et de l'article *le*, *la*, *les*. De tous les pronoms relatifs, c'est le seul qui prenne l'article; encore cet article lui est-il si intimement uni, qu'il ne s'en sépare jamais, et ne fait plus qu'un seul et même mot avec lui.—*Lequel* et *laquelle*, tant au singulier qu'au pluriel, peuvent se dire également des personnes et des choses; mais l'usage ne les admet pas dans toutes les occasions où on aurait lieu de les employer. On ne s'en sert presque jamais en sujet ou en régime direct, et on ne dit pas : *Dieu lequel a créé le ciel et la terre; le livre lequel m'appartient*, etc. Il faut alors avoir recours au pronom relatif *qui*, et dire : *Dieu qui a créé le ciel et la terre; le livre qui m'appartient*, etc. Ce n'est pourtant pas qu'on ne puisse et qu'on ne doive même quelquefois employer ces pronoms en sujet ou en regime, quand on veut éviter toute équivoque, par exemple dans les phrases où le relatif est séparé de l'antécédent par d'autres noms de divers genres, dans les ordonnances, dans les contrats, etc., où il est assez ordinaire, pour plus grande précision, de répéter l'antécédent déjà exprimé, et de le joindre au pronom *lequel*, *laquelle*; comme dans *lequel principe me fait conclure*, etc.; *de laquelle ferme jouiront*, etc. Mais en ces occasions, il est moins question de la pureté des termes que de la clarté et de la netteté du style, et il semble que le génie de la langue repugne de l'employer ailleurs.—Les pronoms *lequel*, *laquelle*, sont d'un usage un peu plus étendu en régime indirect. Quand *lequel*, régi par la préposition *de*, est avant le nom substantif dont il dépend, l'usage ne souffre pas que l'on emploie *duquel* ou *de laquelle*, et que l'on dise, par exemple : *la religion de laquelle on n'observe pas les maximes; le livre duquel vous m'avez fait présent*. Il faut dans ce cas faire usage du pronom *dont*. Mais s'il est après le nom substantif dont il dépend, *duquel*, *de laquelle* sont les seuls dont on puisse se servir : en parlant de choses ou d'animaux, il faut donc dire : *la Seine, dans le lit de laquelle viennent se jeter l'Yonne, la Marne*, etc.; *les moutons à la dépouille desquels les hommes doivent leurs vêtements*. En parlant des personnes, il est souvent égal d'employer de *qui* ou *duquel*, *de laquelle*; c'est à l'oreille à en décider. Ainsi l'on peut dire : *le prince à la protection de qui* ou *duquel*..; *c'est une femme sur le compte de qui ou de laquelle*... L'usage de *lequel* régi par la préposition *à* est indispensable quand il est question de choses : *les richesses auxquelles nous attachons tant de prix; les plaisirs auxquels nous nous livrons avec tant d'ardeur*... Mais si l'on parle des personnes, on préférera *à qui* : *il faut bien choisir les personnes à qui l'on veut accorder sa confiance; Dieu à qui nous devons rapporter toutes nos actions*. Toutes ces règles sur le pronom *lequel*, régi par une des prépositions *de* ou *à*, sont applicables aux cas où ce pronom est régi par toute autre préposition. Ainsi on dira : *songeons à fléchir le juge devant qui nous devons paraître un jour; on s'ennuie toujours avec qui il n'est pas permis de s'ennuyer*. Mais pour les choses, on fera usage du pronom *lequel*, et l'on dira : *le bois dans lequel nous nous sommes promenés; l'opinion contre laquelle je me déclare; le cheval sur lequel je suis monté*.

LÉRÉ, subst. propre mas. (*lèré*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Sancerre, dép. du Cher.

LÉRIA, subst. fém. (*léri-a*), t. de bot., genre de plantes labiées qui n'a pas été adopté.

LÉRIE, subst. fém. (*léri*), t. de bot., espèce de tussilage.

*__LERNE__ ou **LERNÉE**, subst. fém. (*lèrene*), t. d'hist. nat., sorte de vers parasites qui se rapprochent des mollusques. — Subst. propre mas., myth., marais dans le territoire d'Argos, où était l'hydre à plusieurs têtes qu'Hercule défit, et où les Danaïdes jetèrent les têtes de leurs maris.

LERNÉES, subst. fém. plur. (*lèrené*), myth., fêtes en l'honneur de Bacchus, de Cérès et de Proserpine.

LÉROT, subst. mas. (*lérô*), t. d'hist. nat., mammifère rongeur du genre des loirs, de couleur grise, avec une tache noire autour de l'œil et derrière l'oreille.

LÉROUXIE, subst. fém. (*léroukci*), t. de bot., genre de plantes, la lysimachie des bois.

LERQUE, subst. mas. (*lèreke*), t. de bot., arbrisseau des Indes, de la famille des malvacées.

LES (*lè*), plur., art. ou pron. des deux genres. Voy. **LE** et **LA**.—On fait quelquefois précéder de l'article *les* les noms propres, lors même que ces noms ne désignent qu'un seul individu; ainsi on dit : *les Homère, les Virgile, les Racine*. C'est une irrégularité ou du moins une licence qui a besoin, pour être tolérée, d'un mouvement oratoire, où le génie de l'écrivain, pour ainsi dire hors de lui-même, croit s'exprimer avec plus de force en employant le signe du pluriel, lors même qu'il ne s'agit que d'une seule personne.

LESBIE, subst. fém. (*lècebi*), t. d'hist. nat., genre de poissons abdominaux.

*__LESBIEN__, subst. et adj. mas., au fém. **LESBIENNE** (*lècebiein, biène*), qui est de *Lesbos*.

*__LESBOS__, subst. propre fém. (*lècebôce*), t. de géog. anc., île de l'Archipel, fameuse par le culte qu'on y rendait à Apollon, et par la naissance de Sapho.

LESCAR, subst. propre mas. (*lècekar*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Pau, dép. des Basses-Pyrénées.

*__LESCHÉ__, subst. fem. (*lècekié*) (du grec λεσχη, entretien, conversation, conférence), t. d'antiq., endroit particulier chez les Grecs, où l'on se rendait pour converser. On donnait ce nom particulièrement aux salles publiques de Lacédémone, dans lesquelles on s'assemblait pour les affaires de l'état.

*__LÈSE__, 3e pers. de l'indic. prés. du verbe *léser*, et formant une préposit. insépar. : *crime de lèse-majesté*, commis contre une tête couronnée. — On a dit depuis peu dans le même sens : *crime de lèse-nation*.

LÉSÉ, E, part. pass. de *léser*.

LÉSER, v. act. (*lézé*) (en latin *lædere*, blesser, nuire, faire tort), faire souffrir à quelqu'un quelque préjudice. — *se* **LÉSER**, v. pron., se causer mutuellement quelque préjudice.

LESGHIS, subst. mas. plur. (*lèceguice*), peuples qui habitent aux confins du Caucase.

LÉSINE, subst. fem. (*lézine*) (de l'italien *lesina*, dont la signification est la même, et que *Le Duchat* dérive de *lazzarina*, employé, dit-il, dans la même langue, avec le sens de *ladrerie*), épargne sordide et raffinée jusque dans les moindres choses.

LÉSINER, v. neut. (*léziné*), user de *lésine*.

LÉSINERIE, subst. fém. (*lézineri*), acte de *lésine*. —Vice qui porte à *lésiner*.

LÉSINEUSE, subst. et adj. fém. Voy. **LÉSINEUX**.

LÉSINEUX, adj. mas., au fém. **LÉSINEUSE** (*lézineu, neuze*), qui *lésine*.— Subst., personne *lésineuse*.

*__LÉSION__, subst. fém. (*lézion*) (en lat. *læsio*, fait de *lædere*, nuire, blesser, etc.), tort, dommage. —T. de médec., altération dans l'économie animale.

LESKIE, subst. fém. (*lèceki*), t. de bot., genre de mousses, voisin des gradules.

*__LESQUE__ ou **LISQUE**, subst. fém. (*lèceke, liceke*), t. de pêche, nom qu'on donne en quelques endroits au filet appelé à Dunkerque *cibaudière*.

LESSAY, subst. propre mas. (*lècé*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Coutances, dép. de la Manche.

*__LESSE__, subst. fém. Voy. **LAISSE**.

LESSERTIE, subst. fém. (*lècèreti*), t. de bot., espèce de baguenaudier.

LESSINGIE, subst. fém. (*lèceinji*), t. de bot., genre de plantes.

LESSIVAGE, subst. mas. (*lècivaje*), blanchissage du linge par la *lessive*.

*__LESSIVE__, subst. fém. (*lècive*) (en lat. *lixivium* fait de *lix*, gén. *licis*, cendre du foyer), eau chaude que l'on verse sur du linge à blanchir, recouvert dans un cuvier d'un lit de cendre ou de soude : *faire la lessive*. — Le linge même qu'on blanchit. — Eau détersive. — Eau préparée pour raffiner les sucres.—Lotions en chimie. — *Lessive caustique*, solution de potasse.—T. de médec., purgation complète.—Fig. et fam., grande perte au jeu.

LESSIVÉ, E, part. pass. de *lessiver*.

LESSIVER, v. act. (*lècivé*), mettre à la *lessive*, faire la *lessive*.—Nettoyer et laver avec de l'eau seconde.—*se* **LESSIVER**, v. pron.

*__LEST__, subst. mas. (*lècete*) (de l'allemand *last*, charge, fardeau), ce qu'on met au fond d'un vaisseau pour le faire tenir droit lorsqu'il est dans l'eau.—*Revenir sur son lest*, sans cargaison.

LESTAGE, subst. mas. (*lècetaje*), action de *lester* un vaisseau.

LESTE, adj. des deux genres (*lècete*) (du bas-breton *laste*, qui signifie la même chose. *Huet*.), qui a de la légèreté dans les mouvements.—Proprement vêtu, proprement et richement accommodé : *troupes bien lestes*, bien vêtues et bien armées.—Au fig., adroit, habile, agissant.—Depuis quelque temps on le dit du ton et des propos, dans le sens de : hardi, peu circonspect, sans égard.

LESTÉ, E, part. pass de *lester* et adj.—Fig. et fam. : *homme bien lesté*, qui a bien mangé et bien bu.

LESTEMENT, adv. (*lèceteman*), d'une manière propre et riche.—Avec adresse, avec agilité.

*__LESTER__, v. act. (*lèceté*), garnir, charger un vaisseau de *lest*.—*se* **LESTER**, v. pron.

LESTEUR, subst. et adj. mas. (*lèceteur*), bateau qu'on charge de *lest*, pour le transporter à bord d'un bâtiment. — On dit aussi adj. : *bateau lesteur*.

LESTEVE, subst. fém. (*lècetève*), t. d'hist. nat., insectes coléoptères aplatis, qu'on trouve principalement sur les fleurs de l'épine blanche

LESTIBOUDÉGE, subst. fém. (*lècetiboudéje*), t. de bot., espèce de souci.

LESTIBOUDOISE, subst. fém. (*lècetiboudoèze*), t. de bot., espèce d'amarante de Madagascar.

LESTRÉMIE, subst. fém. (*lècetrémi*), t. d'hist. nat., genre d'insectes diptères.

LESTRYGONIEN, adj. mas., au fém. **LESTRYGONIENNE** (*lècetriguonieın, niène*), qui a rapport aux *Lestrigons*.

LESTRYGONIENNE, adj. fém. Voy. **LESTRIGONIEN**.

*__LESTRYGONS__, subst. propre mas. plur. (*lècetriguon*), myth., peuples qui ne vivaient que de chair humaine. Ils étaient, comme les Cyclopes, fils de Neptune, et comme eux si féroces, qu'ils dévoraient les malheureux qui tombaient entre leurs mains. Ils habitaient une partie de la Campanie. La flotte d'Ulysse ayant été jetée par une tempête sur leurs côtes, il envoya à la découverte trois de ses gens, et l'un d'eux fut pris et dévoré par Antiphatès, roi du pays. Les *Lestrygons* vinrent attaquer les vaisseaux, qu'ils firent tous couler à fond, à l'exception de celui qu'Ulysse montait.

LETCHI ou **LI-CHI**, subst. mas. (*lètechi. lichi*), t. de bot., fruit de la Chine, de la grosseur d'une noix, que les Chinois font sécher, et qu'ils mangent avec le thé.

LÉTHALITÉ, subst. fém. (*létalité*), (du lat. *lethum*, mort), t. de médec., qualité d'une chose mortelle; état d'un mal mortel.

LÉTHARGIE, subst. fém. (*létarji*) (en grec *ληθαργια*, fait de *ληθη*, oubli, et *αργος*, pour *αεργος*, lâche, paresseux, ou *αργος*, prompt; *maladie qui jette dans l'oubli et dans l'inaction, ou qui jette promptement dans l'oubli*), t. de médec., assoupissement profond et contre nature, qui ôte l'usage des sens. — Au fig., insensibilité et nonchalance en toute chose.

*__LÉTHARGIQUE__, adj. des deux genres (*létarjike*), attaqué de *léthargie*.—Qui tient de la *léthargie*.

*__LÉTHÉ__, subst. propre mas. (*lété*) (du grec *ληθη*, oubli), t. de myth., fleuve des enfers, appelé aussi *fleuve d'oubli*, parce que ses eaux faisaient, dit-on, oublier le passé à ceux qui en buvaient. On dit proverbialem. : *avoir bu de l'eau du Léthé*, pour : *avoir perdu la mémoire*.

LÉTHÉE, subst. propre fem. (*lété*), myth., femme phrygienne, qui, fière de sa beauté, osa se préférer aux déesses. Celles-ci voulant en tirer vengeance, Olène, mari de *Léthé*, s'offrit en sa place; mais ils furent tous deux changés en rocher.

*__LETHECH__, subst. mas., ou **LÉTÈQUE**, subst. fém. (*lètèke*), sorte de mesure des Hébreux.

LÉTHIFÈRE, adj. des deux genres (*létifère*) (en lat. *lethifer*, formé de *lethum*, mort, et *fero*, je porte), t. de médec., qui donne la mort; mortel. — Subst. fém., t. d'hist. nat., sous-division du genre vipère, renfermant celle dont la morsure provoque une léthargie mortelle.

LÉTHRUS, subst. mas. (*létrüce*), t. d'hist. nat., insecte coléoptère scarabéide.

LETT., abréviation du mot *lettres*, signifiant *belles-lettres*.

LETTENKOHL, subst. mas. (*létankole*), nom allemand par lequel on désigne une sorte de houille glaireuse.

*__LETTRE__, subst. fém. (*lètre*) (en lat. *littera*), chacun des caractères de l'alphabet. Les *lettres* se divisent en voyelles et en consonnes. Voy. la grammaire. — Caractère d'imprimerie. — Texte d'un livre; sens naturel d'un passage, etc. : *s'attacher à la lettre*. — Entretien qu'on a par écrit avec les absents. — Science et doctrine : *les lettres humaines; les belles-lettres; la république des lettres*. — On entend par *belles-lettres*, la grammaire, l'éloquence, la poésie. (*Académie*.) — *Lettres euphoniques*. Voy. EUPHONIQUE. — *Lettres radicales*. Voy. RADICALE. — *Lettres majuscules* ou *capitales*, plus grandes que les autres. — *Gravure avant la lettre*, sans inscription. — *Homme de lettres*, celui qui cultive les *belles-lettres*. — *Lettre fériale, dominicale*, la *lettre* qui marque le *dimanche* dans l'almanach perpétuel. — Toute lettre qu'on écrit, soit de pratique, soit de commerce, soit de finance : *lettre de crédit*. — *Lettre de change, de commerce et de banque*; ordre de payer à celui qui en sera le porteur, en un lieu éloigné, et à une époque précise, une somme qu'il a comptée dans celui d'où elle a été retirée. Elle se nomme *traite*, par rapport à celui qui la tire; *remise*, par rapport à celui qui la reçoit; et *lettre de change*, soit parce qu'au moyen des endossements elle *change* de main et de propriétaire, soit plutôt parce qu'elle est le signe de *change* qui a lieu par le transport de la créance entre le tireur et le preneur. On nomme *seconde* et *troisième de change*, les duplicata qu'on remet au porteur de la première, dans le cas où elle serait adirée. — *Lettre de voiture*, écrit qu'on donne à un voiturier pour se faire payer du prix de la *voiture* des marchandises dont il a été chargé. — *Lettre de marque*, certificat que les maîtres marqueurs de mesures en Hollande donnent aux capitaines des vaisseaux sujets au droit de *last-gelt*, du jaugeage qu'ils ont fait.—Au plur., t. de mar., pouvoirs dont doit être muni tout capitaine ou patron d'un navire armé en course, sous peine d'être réputé pirate. — *Lettre de mer*, congé ou passe-port expédié par l'amiral, pour constater d'où est le vaisseau, son nom, celui du capitaine, etc.—*Lettres de répit*, lettres de surséance que le roi accordait en faveur des débiteurs de bonne foi, contre des créanciers trop rigoureux.— *Lettre de cachet*, autrefois lettre écrite par le roi, contre-signée par un secrétaire d'état, et *cachetée* du *cachet* du roi. — On appelait, en style de chancellerie, *lettres-royaux*, les actes qui s'expédient en chancellerie au nom du prince; *lettres closes*; *lettres patentes*, ou ouvertes. (Du latin *patens*, ouvert.) — On appelle *lettres de créance*, des lettres émanées du souverain ou de quelque autre personne constituée en dignité, portant que l'on peut ajouter foi à ce que dira celui qui est muni de ces lettres. Les ambassadeurs plénipotentiaires, envoyés et autres ministres qui vont dans une cour étrangère, ne partent point sans avoir des *lettres de créance*; et la première chose qu'ils font, lorsqu'on leur donne audience, est de *présenter leurs lettres de créance*. — On entend aussi par *lettres de créance*, la même chose que par *lettres de crédit*. — On appelle *lettres*, tous les actes qui s'expédient sous le sceau de quelque puissance ou de quelque communauté ou compagnie ecclésiastique ou séculière : *lettres de tonsure; lettres de prêtrise*, etc.; *lettres de maîtres ès-arts; lettres de bourgeoisie*.—On dit prov. et fig. : *ce sont lettres closes*, pour dire c'est un secret qu'on ne peut ou qu'on ne doit pas pénétrer. — Il ne faut pas confondre *lettre* avec *épître*; ce dernier ne se dit que des lettres des anciens auteurs, des apôtres, des lettres en vers, de celles qu'on met à la tête des livres pour les dédier : *les épîtres de Sénèque, les épîtres ou les lettres de Cicéron, de Pline; les épîtres de saint Paul; les épîtres d'Horace, de Boileau, de Rousseau, etc.; épître dédicatoire*. — On dit aussi *épître* pour *lettre* dans le style badin ou critique.—On appelle *lettres circulaires*, ou simplement *circulaires*, plusieurs lettres de même teneur, écrites et adressées à différentes personnes pour le même sujet : *on a envoyé une circulaire à tous les généraux*. — *Lettres de deux points*, en t. d'impr., celles qui occupent l'espace de deux lignes au commencement du texte de l'ouvrage où on les emploie. — *Lettres grises*, lettres capitales placées à la tête d'un chapitre, etc., qui étaient gravées en bois, ou fondues avec des ornements, ou encadrées dans une composition de vignettes en fonte. On nommait *passe-partout* le cadre de la *lettre grise*, lorsqu'il était percé à jour pour recevoir indifféremment plusieurs sortes de lettres. Les anciens manuscrits du cinquième, du sixième et du septième siècle, ont également, à la tête des chapitres, des *lettres grises* plus ou moins ornées. — *Lettres armoriées*, dans les manuscrits anciens, lettres coloriées de manière à pouvoir être blasonnées; elles appartiennent à l'écriture lombardique et aux neuvième, dixième, onzième, douzième et treizième siècles.—*Lettres bâtardes*, lettres de la fin du quinzième siècle : ce sont les caractères des *règles de la civilité*.—*Lettres blanches ou à jour*, lettres fermées seulement par leurs extrémités, et dont les jambages sont à jour; elles sont du septième et du huitième siècle. — *Lettres bourgeoises*, caractères qui tiennent le milieu entre nos lettres actuelles et les gothiques cursives, employées par les imprimeurs de la fin du quinzième siècle. — *Lettres en broderie*, elles appartiennent au sixième et au septième siècle, et sont fréquentes dans les manuscrits mérovingiens.— *Lettres en treillis, à mailles* ou *à chaînettes*, elles sont du huitième et du neuvième siècle, et ont succédé aux précédentes.—*Lettres enclavées*, lettres renfermées dans une autre, et employées comme initiales dans les manuscrits du sixième et du septième siècle. — *Lettre de forme*, sorte de caractère qui remplaçait notre romain, dans le temps du gothique moderne.—*Lettre en marqueterie*, dans les anciens manuscrits, celles dont les jambages sont découpés en forme de mosaïque.—*Lettres perlées*, celles qui sont formées de petits points à jour.—*Lettres ponctuées*, environnées de points; elles sont fréquentes dans les manuscrits anglo-saxons.— *Lettres solides*, presque sans déliés, et avec des pleins fort larges. —*Lettres tondues* et *barbues*, du treizième siècle; les premières étaient simples, les secondes hérissées de pointes.—*Lettres tourneuses*, du quinzième et du seizième siècle, majuscules gothiques des manuscrits et des imprimés. — *Lettres tranchées*, qui portent à la base et au sommet un petit trait horizontal, comme les majuscules employées de nos jours dans l'impression.—*Lettres oisives*, lettres employées dans l'écriture, sans y représenter aucun son, comme l'*h* du mot *orthodoxe*.—*Lettres éphésiennes, lettres de Milet*, mots barbares ou bizarrement assemblés, auxquels les Grecs du temps d'*Apulée* attribuaient des vertus magiques. — *A la lettre*. Voy. LITTÉRALEMENT. — *Traduire à la lettre*, mot à mot. — *Prendre au pied de la lettre*, dans le sens littéral. —*Aider à la lettre*, suppléer à ce qui manque à quelque passage obscur et défectueux; et fig., entrer dans l'intention de celui qui parle ou qui écrit; expliquer ce qu'il a dit ou écrit obscurément.

LETTRÉ, E, adj. (*lètré*), qui a de l'érudition, qui a des *lettres*.—En Chine, on appelle substantivement *lettrés* ceux qui s'appliquent à l'étude des *lettres*, qui apprennent à lire et à écrire, et qui peuvent lire les livres. Il n'y a que les *lettrés* qui puissent être mandarins, et aspirer aux charges. — On dit en style proverbial : *gens ignares et non lettrés*.

LETTRINE, subst. fém. (*lètrine*), en t. d'imprimerie, petite lettre qui se met au-dessous ou à côté d'un mot pour marquer un renvoi.—Dans un *dictionnaire*, lettres majuscules qui sont au haut des colonnes de chaque page, etc.

LETTSOME, subst. fém. (*lèteçome*), t. de bot., arbrisseau du Pérou.

LEUBUSIENS, subst. mas. plur. (*leubuziein*), peuple qui habitait autrefois entre l'Elbe et l'Oder.

LEUCACANTHA, subst. fém. (*leukakanta*) (du grec *λευκος*, blanc, et *ακανθα*, épine, à cause de la blancheur de ses épines), t. de bot., chardon épineux.

*__LEUCACHATE__, subst. fem. (*leukakate*), t. de minér., sorte de pierre, espèce d'agate.

*__LEUCADE__, subst. fém. (*leukade*), t. de bot., genre de plantes voisin des plomides.

LEUCADENDRON ou **LEUCADENDROS**, subst. mas. (*leukadandron, drôce*), t. de bot., espèce de protée à feuilles velues et argentées.

*__LEUCADIUS__, subst. propre mas. (*leukadi-uce*), myth., surnom d'Apollon pris du promontoire de *Leucade* où il était particulièrement adoré. Voy. SAUT DE LEUCADE.

LEUCAÉRIE, subst. fém. (*leuka-éri*), t. de bot., genre de plantes glanduleuses de l'Amérique.

LEUCANTHÈME, subst. fem. (*leukantème*) (du grec *λευκος*, blanc, et *ανθημα*, floraison, dérivé de *ανθος*, fleur), t. de bot., plante qui, mâchée, apaise le mal de dents.

LEUCAPRIDE, subst. mas. (*leukapride*), t. d'antiq., soldat macédonien qui portait des boucliers blancs.

LEUCAS, subst. mas. (*leukâce*), t. de bot., espèce de dryade à feuilles blanches en dessous.

*__LEUCÉE__, subst. fem. (*leucé*) (du grec *λευκος*, blanc), t. de médec., tache blanche qui vient à la peau et attaque la chair.— Espèce de lèpre blanche, suivant Galien. — Myth., subst. propre, île du Pont-Euxin où Achille était révéré.

LEUCHSPATH, subst. mas. (*leukcepate*) (de l'allemand *leuchtspath*, fait de *leuchte*, lumière, *spath*, spath), t. d'hist. nat., spath lumineux, pierre phosphorescente ou chaux fluatée.

*__LEUCIENS__, subst. mas. plur. (*leuciein*), ancien peuple des environs de Toul. — Nom que portaient aussi les habitants du Péloponèse.

*__LEUCIPE__, subst. propre fem. (*leucipe*), myth., fille de Thestor. Étant en peine de son père et de sa sœur Théonoé, qu'elle avait perdus, elle consulta l'oracle, qui lui conseilla de s'habiller en prêtre, et de les aller chercher, l'assurant qu'elle les trouverait. Arrivée dans la Carie, où Théonoé avait été emmenée par des pirates, et vendue à Icare, roi de cette contrée, qui l'avait épousée, *Leucipe*, sous son habit de prêtre, et passant pour un homme, eut accès à la cour d'Icare, où elle fut vue et aimée de Théonoé; mais celle-ci, furieuse de ce que ce prétendu étranger ne voulait pas répondre à sa passion, forma le dessein de le faire assassiner. Elle en chargea un esclave tombé depuis quelque temps au pouvoir du roi, et qui était Thestor, son père, mais qu'elle ne reconnaissait pas. Thestor, en déplorant le malheur qu'il avait d'être contraint de faire le métier d'assassin, prononça plusieurs fois le nom de ses filles. *Leucipe* et Théonoé, surprises, l'interrogèrent, se reconnurent, et se sauvèrent avec leur père.

LEUCIPPIDES, subst. fém. plur. (*leucipepide*), myth., filles de *Leucippus*.—Prêtresses du royaume de Pise.

*__LEUCIPPUS__, subst. propre mas. (*leucipepuce*), myth., fils d'OEnomaüs, fut tué par Apollon, à qui il voulut disputer Daphné.—Il y a eu deux autres *Leucippus* : l'un, petit-fils d'Éole, et l'autre, père de Phébé et d'Ilaïre.

LEUCIS, subst. mas. (*leucice*), myth., poisson sacré qu'immolaient les anciens pour obtenir une pêche heureuse.

*__LEUCITE__, subst. fém. (*leucite*) (du grec *λευκος*, blanc), produit volcanique d'Italie et de Bohême.

LEUCOCHRYSE, subst. fém. (*leukokrize*) (du grec *λευκος*, blanc, et *χρυσος*, or), t. de minér., sorte de pierre précieuse.

*__LEUCOCHRYSOS__, subst. mas. (*leukokrizôce*), t. d'hist. nat. Voy. LEUCOCHRYSE.

LEUCOCOME, subst. mas. (*leukokome*), t. de bot., espèce de grenadier à fleurs blanches.

*__LEUCOCROTTE__, subst. mas. (*leukokrote*), t.

d'hist. nat., espèce de quadrupède qui imite la voix humaine.

LEUCODON, subst. mas. (*leukodon*), t. de bot., genre de plantes de la famille des mousses.

*LEUCOGÉE, subst. fém. (*leukoje*, du grec λευκός, blanc, et γαῖα, terre), t. d'hist. nat., pierre précieuse blanche.

LEUCOGRAPHIE, subst. fém. (*leukoguerafi*) (du grec λευκός, blanc, et γράφω, je décris), description des albinos. — T. d'hist. nat. Voy. LEUCOGRAPHITE.

LEUCOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*leukoguerafike*), qui appartient à la *leucographie*.

LEUCOGRAPHITE, subst. fém. (*leukoguerafite*) (du grec λευκός, blanc, et γράφω, j'écris), t. d'hist. nat., pierre blanche, facile à dissoudre, dont on se sert pour donner de l'éclat au linge qu'on blanchit.

LEUCOIUM ou **LEUCOÏON**, subst. mas. (*leukoiome, ko-i-on*) (en grec λευκοίον, formé de λευκός, blanc, et de ἴον, violette; *violette blanche*, parce que son parfum se rapproche de celui de la violette), t. de bot., c'est proprement la plante appelée *giroflée blanche* ou *violier blanc*. Voy. GIROFLIER et PERCE-NEIGE.

LEUCOLITHE, subst. fém. (*leukolite*) (du grec λευκός, blanc, et λίθος, pierre), t. d'hist. nat., espèce de pyrite blanche que les anciens calcinaient, et qu'ils regardaient comme un remède efficace contre les maux d'yeux.

LEUCOMA, subst. mas. (*leukoma*) (en grec λεύκωμα, fait de λευκός, blanc), t. de médec., petite tache blanche qui se forme sur la cornée. — Chez les anciens Athéniens, registre public où l'on inscrivait tous les citoyens dès qu'ils avaient atteint l'âge de vingt ans, âge prescrit pour être admis à l'héritage paternel.

LEUCOMORIE, subst. fém. (*leukomori*) (du grec λευκός, blanc, et μωρία, folie), t. de médec., état de langueur morale. Syn. peu usité de *mélancolie*.

LEUCOPATHIE, subst. fém. (*leukopati*) (du grec λευκός, blanc, et πάθος, passion, affection), t. de médec., état des albinos, qui est une véritable infirmité, selon quelques auteurs.

LEUCOPATHIQUE, adj. des deux genres (*leukopatike*), t. de médec., qui appartient à la *leucopathie*.

*LEUCOPÉCILE, subst. fém. (*leukopécile*), t. d'hist. nat., pierre précieuse blanche, veinée d'or.

LEUCOPÉTALE, subst. fém. (*leukopétale*), t. d'hist. nat., sorte de pierre précieuse.

LEUCOPHLEGMATIE, subst. fém. (*leukoflèguemaci*) (du grec λευκός, blanc, et φλέγμα, flegme, pituite), t. de médec., espèce d'hydropisie pituiteuse qui occasione sur la surface du corps une pâleur générale.

LEUCOPHLEGMATIQUE, adj. des deux genres (*leukofléguematike*), t. de médec., attaqué de *leucophlegmatie*.

LEUCOPHORE, subst. mas. (*leukofore*), t. d'hist. nat., bitume blanc.

*LEUCOPHRE, subst. mas. (*leukofre*) (du grec λευκός, blanc, et ὀφρύς, sourcil), t. d'hist. nat., genre de vers polypes ou d'animalcules infusoires, qui sont transparents, et entièrement couverts de cils ou poils blancs.

LEUCOPTHALMOS, subst. mas. (*leukofetalmôce*) (du grec λευκός, blanc, et ὀφθαλμός, œil), t. d'hist. nat., sorte d'agate œillée de noir et de blanc.

*LEUCOPHYLLE, subst. mas. (*leukofile*), t. de bot., arbuste scrofularié de la Nouvelle-Espagne.

*LEUCOPŒCILLOS, subst. mas. (*leukopécilôce*), t. d'hist. nat., pierre blanche rayée de lignes de couleur.

LEUCOPOGON, subst. mas. (*leukopoguon*), t. de bot., arbrisseau bicorne de la Nouvelle-Hollande.

*LEUCOPHRYNE, subst. propre fém. (*leukofrine*), myth., surnom de Diane.

LEUCOPSIS, subst. mas. (*leukopecice*), t. d'hist. nat., insecte hyménoptère pupivore, qu'on trouve surtout dans les environs de Paris.

LEUCOPYRUS, subst. mas. (*leukopiruce*), t. de bot., nom spécifique d'un fluggé.

LEUCORRHÉE, subst. fém. (*leukôré*) (du grec λευκός, blanc, et ῥέω, je coule), t. de médec., maladie des femmes, nommée aussi *flueurs blanches*.

LEUCORRHÉIQUE, adj. des deux genres (*leukôré-ike*), t. de médec., qui tient de la *leucorrhée*: *flux leucorrhéique*. On écrit aussi *leucorrhoïque*.

LEUCORYX, subst. mas. (*leukorikce*), t. d'hist. nat., quadrupède du genre des antilopes, longtemps confondu avec l'antilope onyx, dont il a les cornes droites, mais dont il diffère par les couleurs.

LEUCO-SAPHIR ou **LUCO-SAPHIR**, subst. mas. (*leukocafir*), t. d'hist. nat.; nom des saphirs tendres, laiteux ou blancs, quelquefois mélangés de bleu, qu'on trouve sur les confins de la Bohême et de la Silésie.

LEUCOSCEPTRE, subst. mas. (*leukocèpetre*), t. de bot., plante verbenacée de l'Inde.

*LEUCOSIE, subst. fém. (*leukozi*), t. d'hist. nat., genre de crabes marqués de taches blanches. — Subst. propre, myth., une des sirènes, qui donna son nom à une île de la mer Tyrrhénienne.

*LEUCOSPERME, subst. mas. (*leukocepèreme*), t. de bot., genre de plantes voisin des protées.

LEUCOSTICTUS, subst. mas. (*leukocetiketuce*), t. d'hist. nat., porphyre rouge tacheté de blanc.

LEUCOSTINE, subst. fém. (*leukocetine*), t. d'hist. nat., porphyre rouge à base de pétrosilex, et parsemé de points blancs.

LEUCOSTITE, subst fém. (*leukocetite*), t. de minér., pierre précieuse tachetée de blanc.

*LEUCOTHÉE, subst. propre fém. (*leukoté*), myth., c'est la même qu'*Ino*. Voyant que son mari Athamas, dans un mouvement de furie, avait jeté son fils Léarque contre un rocher, elle se précipita dans la mer avec Mélicerte, son autre fils, pour éviter le même malheur, et fut métamorphosée, aussi bien que l'enfant, en divinité de la mer. On la représente avec un diadème sur le front, et les cheveux serrés d'une bande.

LEUCOTHOÉ, subst. mas. (*leukoto-é*), t. d'hist. nat., petit crustacé des mers d'Angleterre. — Subst. propre fém., myth., fille d'Orchame et d'Eurynome. Apollon l'aima tendrement et en abusa, en prenant la figure et les habits d'Eurynome. Clytie, rivale de *Leucothoé*, en avertit par jalousie Orchame, qui enterra sa fille toute vive; mais Apollon la métamorphosa en un arbre qui porte l'encens.

LEUCOXILON, subst. mas. (*leukokcilon*), t. de bot., espèce de bignone des îles.

*LEUCTRIDES, subst. propre fém. plur. (*leuktride*), myth., filles de *Leuctrus*, héros grec, qui se tuèrent de désespoir d'avoir été violées par des ambassadeurs lacédémoniens.

*LEUDE, subst. fém. (*leude*), droit de péage qui se levait en quelques endroits du Languedoc, sur les denrées et marchandises portées à Toulouse par les étrangers. — Subst. mas., on appelait ainsi les nobles seigneurs francs sous Clovis.

LEUGAIRE, adj. fém. (*leuguère*), t. d'archéologie: *colonne leugaire*, colonne itinéraire des Romains, découverte dans les Gaules, sur laquelle les distances sont marquées par le mot *leuga*, (mot originairement gaulois, et qui vient du celtique *leak*, pierre).

LEUGEON, subst. mas. (*leujon*), t. de pêche, filet pour prendre des raies.

LEUH, subst. mas. (*leu*), livre dans lequel, selon l'Alcoran, toutes les actions des hommes sont écrites par le doigt des anges.

LEUR (*leure*), pron. personnel de la 3e pers. plur., et adj. poss. sing.; **LE LEUR**, pron. poss. Au plur., **LES LEURS**. *Leur*, pron. personnel, est ainsi nommé, parce qu'il désigne les trois personnes d'une manière plus particulière que les autres pronoms: *je leur dirai telle chose.* — *Leur*, adj. possessif, détermine comme l'adj. la signification du subst. en y ajoutant une idée de possession: *leur esprit, leurs âmes.* — *Leur*, pron. possessif, qui prend toujours devant lui l'art. *le, la, les*, suivant le nombre et le genre, rappelle l'idée du subst., en y ajoutant celle de possession: *j'aime mes parents, j'aime les leurs.* Tout ceci est expliqué aussi parfaitement que possible dans *Laveaux*, seulement il ne fait point mention de la qualité de ce mot comme adj. possessif; voici ce qu'il dit: Quand *leur* est sans article, et qu'il est joint à un verbe, il est pronom personnel et signifie *à eux* ou *à elles*. Quand il a un article, ou quand il est joint à un nom exprimé ou sous-entendu, il est pronom possessif, et signifie *d'eux* ou *d'elles*. Exemples: *les femmes doivent être attentives, car une simple apparence leur fait quelquefois plus de tort qu'une faute réelle; les femmes ont peu d'imagination, leurs meilleurs écrits sont tous, comme elles, jolis et petits; les planètes nous communiquent la lumière du soleil, et jamais la leur.* Dans le premier exemple, *leur* est pronom personnel, parce qu'il est sans article, que d'ailleurs il est joint au verbe *fait*, et qu'on peut mettre *à elles* à la place. Dans le second, *leur* est pronom possessif, parce qu'il est joint à un nom qui est *écrit*, et qu'on peut mettre *d'elles* à sa place. Enfin, dans le troisième exemple, *leur* est également pronom possessif, parce qu'il a un article, qui est *la*, et qu'il se rapporte au nom *lumière*. — Comme pronom personnel, *leur* ne prend point la marque du pluriel: *le pardon des ennemis ne consiste pas seulement à ne pas leur nuire, il faut encore les aimer véritablement, et leur faire plaisir si l'occasion s'en présente.* — Comme pronom possessif, *leur* prend la marque du pluriel: *tous les corps ont leurs dimensions, tous les arbres portent leurs fruits chacun dans leur saison.* — *Leur*, pronom personnel, se dit principalement des personnes. *Il aime ses enfants, et il ne leur passe rien.* Quelquefois il se dit des animaux: *quand je vois les nids des oiseaux formés avec tant d'art, je demande quel maître leur a appris les mathématiques et l'architecture.* Il se dit aussi quelquefois des choses inanimées: *les eaux de Barège sont très-estimées, je leur suis redevable de la santé.* — *Leur* se place ordinairement comme tous les pronoms personnels en régimes, avant le verbe dont il est le régime, *je leur donnerai*; si ce n'est en apostrophe, quand la proposition est affirmative: *donnez-leur*; car si elle est négative, il se met avant: *ne leur donnez pas.* — *Leurs* est quelquefois substantif, et signifie *leurs parents, leurs amis*, ceux qui *leur* sont attachés: *chacun aime les siens; je m'intéresse pour moi et pour les miens; eux, ils s'intéressent pour eux et pour les leurs.*

LEURADIE, subst. fém. (*leuradi*), t. de bot., genre de plante qui ne diffère pas de l'aglaïa.

*LEURRE, subst. mas. (*leure*) (du latin *lorum*, courroie, lanière de cuir), morceau de cuir rouge, façonné en forme d'oiseau, dont on se sert pour rappeler le faucon. — *Acharner le leurre*, mettre de la chair dessus. — En t. de pêche, appât factice qu'on attache aux haims. — Fig., chose dont on se sert artificieusement pour attirer quelqu'un afin de le tromper.

*LEURRÉ, E, part. pass. de *leurrer*.

LEURRER, v. act. (*leuré*), accoutumer le faucon à venir sur le *leurre*. — Fig., attirer par quelque chose qui donne envie de... — SE LEURRER, v. pron.: *se leurrer d'un fol espoir*, s'en bercer.

LEUTERNIENS, subst. mas. plur. (*leutérenièin*), myth., race de géants qui furent tués par Hercule.

LEUTRITE, subst. fém. (*leutrite*), t. d'hist. nat., pierre marneuse argilo-calcaire, d'un blanc grisâtre ou jaunâtre, remarquable par la singulière propriété qu'elle a de répandre une lumière phosphorique très-vive, lorsqu'on la gratte, même légèrement. On l'emploie à *Leutra*, près d'Iéna en Saxe, pour engraisser les terres.

LEUZÉE, subst. fém. (*leuzé*), t. de bot., genre de plantes, la centaurée conifère.

*LEVAGE, subst. mas. (*levaje*), t. de charpentier, élévation avec des machines, et pose des bois de quelque ouvrage de charpenterie dans leur place: *aller au levage*.

*LEVAIN, subst. mas. (*levein*) (du latin barbare *levamen*, fait dans la basse latinité de *levare*, lever; parce que le *levain* fait *lever* la pâte), morceau de pâte aigre qui, mêlé avec la pâte dont on veut faire le pain, sert à la faire lever et fermenter. — En général, tout corps capable d'exciter un gonflement, une fermentation interne dans celui auquel on l'incorpore. — Les boulangers disent *manier les levains*, pour dire, les pétrir beaucoup. Ils entendent par *levain fatigué*, un levain affaibli; et par *levain vert*, ou *levain jeune*, celui qu'on a laissé moins de temps à lever. — On entend par *l'apprêt des levains*, l'état où ils sont prêts par la fermentation à être renouvelés, ou à être employés dans la composition de la pâte pour faire du pain. — On appelle *levain de chef*, un morceau de pâte pétrie avec le levain ordinaire, et qu'on laisse fermenter à part. — *Levain artificiel*, celui qui est différent de la pâte fermentée; tel est le *levain* provenant de la levûre de bière. — Les brasseurs disent *mettre en levain*, pour dire, faire fermenter la liqueur. — Par extension, mauvaise disposition des humeurs. — Au fig., 1° mauvaise impression que le péché laisse dans l'âme, 2° reste de quelque passion violente.

*LEVANA, subst. propre fém. (*lévana*), myth., déesse qu'on invoquait quand on levait un enfant de terre. Aussitôt après la naissance d'un enfant, on le posait nu sur la terre, et il n'était point regardé comme légitime s'il n'était *relevé* par son père, ou par quelqu'un qui le représentait. C'était à cette action que présidait *Levana*.

*LEVANT, subst. mas. (*levan*), la partie du

monde où le soleil se *lève*; orient; avec ces différences : 1° que *levant* est plus du style simple, et *orient* du style poétique; 2° que *levant* se dit des contrées qui sont sous la domination du Turc, et *Orient* des Indes.—*Levant* ne se dit pas non plus en parlant des anciens peuples.—Adj., qui se *lève* : *le soleil levant*. — Prov. et fig. : *adorer le soleil levant*, s'attacher à la puissance et à la fortune naissante.— LEVANT, ORIENT, EST. (*Syn.*) Le *levant* est littéralement le lieu où le soleil paraît se lever par rapport à un pays; l'*orient* est le lieu du ciel où le jour commence à luire, la lumière à briller; l'*est* est le lieu de l'horizon d'où le vent souffle quand le soleil se lève. — Le *levant* appartient proprement à la sphère, à la géographie; l'*orient*, à la cosmogonie, à l'astronomie; l'*est*, à la navigation, à la météorologie.

LEVANTIN, subst. mas., au fém. LEVANTINE (*levantein, tine*), natif des pays du *Levant* : *c'est un Levantin*. — On dit aussi adj. : *peuples levantins*. En parlant des anciens peuples, on dit *Orientaux*; mais on ne dit guère un *Oriental*.

*LEVANTINE, adj. et subst. fém. Voy. LEVANTIN.—Espèce d'étoffe de soie tout unie.—T. d'hist. nat., coquille du genre vénus.

LEVANTIS, subst. mas. plur. (*levanti*), soldats des galères turques.

*LEVAQUES, subst. mas. plur. (*levake*), ancien peuple qui habitait le Brabant.

LÈVE, subst. fém. (*lève*), espèce de cuiller de bois à long manche dont on se sert au jeu de mail pour *lever* la boule quand on est en passe.

LEVÉ, subst. mas. (*levé*), t. de musique, mouvement de la main ou du pied qu'on *lève* pour indiquer un temps faible de la mesure.—Au jeu de cartes, main qu'on a *levée*, et qu'on appelle plus communément et mieux au féminin *une levée*.

*LEVÉ, E, part. pass. de *lever*, et adj. : *aller partout tête levée*, sans rien craindre. — *Prendre quelqu'un au pied levé*, le prendre au moment de son départ.

*LEVÉE, subst. fém. (*levé*), action de *lever*, de recueillir, en parlant des fruits et surtout des grains.—On le dit, dans le même sens, des impôts.—Action de retirer les lettres des boîtes; heure où elle a lieu.—Enrôlement : *levée de soldats, de troupes*.—*Levée en masse*. Voy. MASSE.—Digue, chaussée.—Heure à laquelle une compagnie se *lève* pour finir la séance : *à la levée du conseil*.—Au jeu de cartes, main qu'on a *levée*. En ce sens, quelques-uns disent aussi *un levé*. Voy. ce mot.—En t. de tailleur, totalité de l'étoffe, de la doublure, etc., nécessaire pour un habit, etc.— En t. de fabrique d'étoffes au métier, la quantité d'ouvrage qu'un ouvrier peut faire, sans être obligé de rouler sur l'ensuple de devant. —En t. de comm., la somme que, suivant l'acte de société, chaque associé peut *prélever* annuellement pour sa dépense personnelle, ou pour l'intérêt de son compte de fonds.—Dans les courses de bague, action de *lever* la lance en courant : *faire une levée de bonne grace*.—En t. de batelier, élévation à chaque extrémité d'un bateau, où elle tient lieu de siége. — En mécan., éminences pratiquées, les unes sur un arbre qui tourne, les autres sur des pièces debout. Les premières, venant à rencontrer les secondes, font *relever* la pièce, s'échappent et la laissent retomber, comme on le voit dans les bocards, dans les moulins de papeterie, etc. Dans quelques machines, ces éminences s'appellent *cammes*.—*Levée d'un siége*, retraite des troupes qui assiégeaient une place. — *Levée du scellé*, action par laquelle on le *lève*, on l'ôte.— *Levée du corps*, action de faire porter en terre, ou, en parlant d'officiers de justice, de faire transporter dans un autre endroit le cadavre d'un homme assassiné, etc., après avoir fait le procès-verbal de l'état où on l'a trouvé.—*Levée des plans*, art de *lever* des plans.—*Levée d'un plan*, action de *lever* un plan.—Fig. et fam. : *faire une levée de boucliers, une belle levée de boucliers*, faire une grande entreprise mal à propos et sans effet.

LEVÈNAGATTE, subst. fém. (*levènaguate*), t. d'hist. nat., poisson du genre des gades.

LÈVE-NEZ, subst. mas. (*lèvené*), t. de mar., petit cordage qui sert à élever les cargues de la brigantine ou artimon au point supérieur de la corne, en suivant la ralingue de l'arrière.

LEVENT ou LEVENTI, subst. mas. (*levan, vanti*) (en turc *levendy*, insubordonné, mutin), soldat de marine chez les Turcs. — Nom qu'on donne, à bord des bâtiments de la Méditerranée, à un jeune matelot d'espérance, dispos et hardi.

*LEVER, subst. mas. (*levé*), l'heure, le temps où l'on se *lève*.—Chez le roi : *le grand et le petit lever*.—On dit aussi : *le lever de l'aurore, le lever du soleil, de la lune*, etc., leur première apparition au-dessus de l'horizon. — *Lever astronomique*, le moment où un astre arrive sur l'horizon rationnel, c'est-à-dire à quatre-vingt-dix degrés du zenith, par sa situation apparente affectée de la réfraction et de la parallaxe. —*Lever achronique*, le *lever* d'une étoile, lorsque cette étoile se *lève* le soir au moment où le soleil se couche : *c'est le moment du coucher du soleil qui règle le lever achronique des étoiles*.—*Lever cosmique*, le *lever* d'une étoile, lorsqu'elle se *lève* le matin en même temps que le soleil : *c'est le moment du lever du soleil qui règle le lever cosmique des étoiles*.— *Lever héliaque*, le *lever* d'une constellation ou d'une étoile, lorsque cette constellation ou cette étoile commence à paraître le matin, en se *levant* un peu avant que la lumière du crépuscule soit assez considérable pour la faire disparaître.

*LEVER, v. act. (*levé*) (en lat. *levare*), hausser : *lever de terre; lever les mains, les yeux au ciel*.—Dresser une chose qui était couchée ou penchée.— Oter une chose qui était sur ou dans une autre : *lever l'appareil d'une plaie*.— Recueillir : *lever les fruits, les impôts*.—Faire cesser : *lever des difficultés, des doutes*. — *Lever un habit*, en acheter l'étoffe chez le marchand. —*Lever le plan d'une ville*, etc., le tracer, en prendre les mesures.—*Lever un filet*, en faire la *levure*. Voy. ce mot.—T. de vén. : *lever le pied du cerf*, le couper pour en faire honneur au maître de la chasse. — En t. d'art militaire : *lever des troupes, lever des soldats*, c'est tirer des hommes des villes et des campagnes, pour en former des soldats, pour mettre une armée sur pied. — *Lever le siége d'une place*, se dit des soldats qui se retirent d'une place qu'ils tenaient assiégée.—*Une armée lève un camp*, lorsqu'elle quitte le camp où elle était.—*Des troupes lèvent le piquet*, lorsqu'elles quittent avec précipitation la position qu'elles occupaient.—*Lever la garde*, retirer des soldats qui sont de garde. — *Lever la sentinelle*, retirer un soldat qui est en faction.— En t. d'impr., on dit : *lever la lettre*, pour indiquer l'action du compositeur, lorsqu'il prend dans la casse les lettres les unes après les autres, et qu'il les arrange dans le composteur pour en former des lignes. — On dit au palais : *la cour est levée, l'audience est levée*, pour dire que les juges ont quitté leur siége, et que l'audience est finie. — *Lever la main en justice*, prêter serment. — *Lever un arrêt*, le faire expédier. — *Lever la main sur quelqu'un*, *lever* la main comme si l'on voulait frapper quelqu'un. — Au jeu de cartes, *lever une main*, c'est ramasser, quand on a fait la main, les cartes qui ont été jouées.—On dit au jeu de trictrac, qu'*un joueur lève ses dames*, lorsqu'après avoir passé toutes ses dames dans le jeu de retour, il les *lève* ensuite sur la bande, laquelle alors est regardée comme case.—En t. de mar. : *lever l'ancre*, retirer l'ancre qu'on avait jetée à la mer : *toute la flotte leva l'ancre et mit à la voile*.— *Lever boutique*, commencer à tenir une boutique. — Fig. : *lever le masque*, agir ouvertement, après s'être contraint pendant quelque temps.—*Lever l'étendard*, faire profession de.. — *Lever l'étendard contre quelqu'un*, se déclarer ouvertement contre lui. — *Lever un empêchement, un obstacle, un scrupule*, etc., les ôter.—*Lever la crête* ou *le nez*, montrer de l'orgueil ou simplement de la satisfaction, quand les affaires sont en bon état.—*Lever le lièvre*, ouvrir le premier un avis ou donner lieu à une discussion, etc. Les deux dernières phrases sont du style familier.—Neut., pousser, sortir de terre, en parlant des plantes : *les blés commencent à lever*.— Fermenter, se gonfler, en parlant de la pâte.—Les distillateurs disent *lever un quart*, pour dire, arrêter la distillation de l'eau-de-vie et retirer la liqueur, quand il y a un quart d'eau-de-vie faible sur une eau-de-vie forte.—LEVER, ÉLEVER, SOULEVER, HAUSSER, EXHAUSSER. (*Syn.*)—On *lève*, en dressant ou en mettant debout. On *élève*, en plaçant dans un lieu ou dans un ordre éminent. On *soulève*, en faisant perdre terre et portant en l'air. On *hausse*, en ajoutant un degré supérieur, soit de situation, soit de force, soit d'étendue. On *exhausse*, en augmentant la dimension perpendiculaire, c'est-à-dire en donnant plus de hauteur par une continuation de la chose même. — On dit *lever* une échelle, *élever* une statue, *soulever* un coffre, *hausser* les épaules et la voix, *exhausser* un bâtiment.—SE LEVER, v. pron., se mettre debout sur ses pieds. *Duclos* a dit (*Mémoires secrets sur Louis XIV*, etc.) : *se lever en pied*. C'est un italicisme : *levarsi in pie*.—Sortir du lit.—Monter, paraître sur l'horizon, en parlant des astres : *le soleil se lève à cinq heures*.—Commencer à souffler, en parlant du vent, de l'orage, etc.

LEVER-DIEU, subst. mas. (*levédieu*), le moment de la messe où le prêtre consacre et élève l'hostie : *il n'est arrivé qu'au lever-Dieu*.

LEVESCHE, subst. fém. Voy. LIVÈCHE.

LEVET, subst. propre mas. (*levé*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bourges, dép. du Cher.

*LEVEUR, subst. mas. (*leveur*) : *leveur de lettres*, compositeur d'imprimerie très-expéditif, très-habile à composer.

LEVEUSE, subst. fém. (*leveuse*), t. d'arts et métiers, dans la fabrication des eventails, ouvrière qui sépare les doubles-feuilles collées, pour les étendre sur les cercles.

*LÉVIATHAN, subst. mas. (*lévi-atan*), t. d'hist. nat., nom qu'on a donné au crocodile du Nil, adoré autrefois en Égypte.—Mot employé dans l'Écriture pour désigner la plus grosse espèce de cétacés.

*LEVIER, subst. mas. (*levié*), verge inflexible de fer, de bois, etc., soutenue par un seul point d'appui, propre à *lever*, à remuer quelque fardeau. C'est la première des machines simples.— En t. de mécan., on appelle *levier*, une machine qui sert à voiturer ou élever un poids considérable. Elle est composée d'une roue dentée, ayant à son centre un arbre ou treuil autour duquel file la corde qui répond au poids d'un balancier dont l'appui se trouve au milieu, et de deux crochets qui accrochent alternativement les dents de la roue. Le poids repose sur un assemblage de charpente portée par des roulettes, et il est attiré, au moyen de poulies et de cordages, par le mouvement qu'impriment au balancier quatre hommes placés deux à un bout et deux à l'autre. — Instrument de chirurgie, outil d'horloger.—*Levier hydraulique*, appareil destiné à élever l'eau des rivières par la seule force du courant.

LEVIÈRE, subst. fém. (*levière*), t. de pêche, grosse corde qui pose sur un treuil, et qui sert à *relever* les filets qu'on tend aux arches d'un pont, lorsqu'on veut les faire sécher.

*LÉVIGATION, subst. fém. (*lèviguâcion*) (en lat. *levigatio*), t. de chimie, action de réduire une poudre en poudre impalpable, par le lavage.

LÉVIGÉ, E, part. pass. de *léviger*.

LÉVIGER, v. act. (*lévijé*) (du lat. *levigare*, employé par *Columelle* dans la même acception, et fait de *levis*, uni, qui dérive du grec λεῖος, pris dans le même sens), t. de chimie, soumettre une poudre à la lévigation. — SE LÉVIGER, v. pron.

LÉVINA, subst. mas. (*lévina*), t. de bot., genre de plantes.

LÉVIPÈDE, adj. des deux genres (*lévipède*) (du lat. *levis*, léger, et *pes*, gén. *pedis*, pied), léger à la course, qui va vite.

*LÉVIRAT, subst. mas. (*lévira*), mariage juif avec la veuve du frère.

LÉVIROSTRE, subst. et adj. mas. (*lévirocetre*) (du lat. *levis*, uni, et *rostrum*, bec), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux grimpeurs.

*LEVIS, adj. mas. (*levi*) (rac. *lever*), usité seulement dans cette expression : *pont-levis*, qui se *lève* et qui se baisse pour ouvrir ou fermer le passage d'un fossé, etc.

LÉVISANUS, subst. mas. (*lévizânuce*), t. de bot., arbrisseau du cap de Bonne-Espérance.

LÉVISILEX, subst. mas. (*lévicilèkce*), t. d'hist. nat., quartz agate nectique.

*LÉVITE, subst. mas. (*lévite*) (en lat. *levita*), chez les juifs, prêtre ou sacrificateur, ainsi nommé parce qu'il était de la tribu de *Lévi*.

LÉVITE, subst. fém. (*lévite*), sorte de robe de femme qui enveloppe la taille, comme les robes des *lévites*.—On a donné le même nom, et par la même raison, à une espèce d'habit d'homme appelé redingote.

LÉVITESSE, subst. fém. (*lévitèce*), femme de *lévite*. Peu usité.

*LÉVITIQUE, subst. mas. (*lévitike*) (en lat. *leviticus*), troisième livre du *Pentateuque*, qui traite principalement des cérémonies religieuses confiées aux *lévites*.

LÉVITISCUM, subst. mas. (*léviticekome*), t. de bot., plante des anciens, qu'on croit être notre *livèche*.

LEVRAUDÉ, E, part. pas. de *levrauder*, et adj., persécuté, poursuivi, pourchassé comme un *lièvre* ou un *levraut* qu'on chasse. Mot employé par *Voltaire* dans ses *Mémoires*, et qui ne pourrait être conservé que dans le style très-familier.

LEVRAUDER, v. act. (*levrôdé*), harceler, poursuivre comme un lièvre : *il n'y a que les critiques de mauvaise foi qui levraudent les ouvrages consciencieux.*

*__LEVRAUT__, subst. mas. (*levrô*), jeune *lièvre*. On donne le nom de *levreteaux* aux petits *levrauts* qui sont encore nourris par la mère.

*__LÈVRE__, subst. fém. (*lèvre*) (en lat. *labrum*), partie extérieure de la bouche, qui couvre les dents et qui aide à former la parole.—Fig. : *n'honorer Dieu que des lèvres, du bout des lèvres*, comme l'hypocrite, sans que le cœur y soit. — *J'avais son nom sur le bord des lèvres*, j'étais près de le dire et je ne m'en souviens plus.—*Avoir le cœur sur les lèvres*, être franc et sincère.—*Avoir la mort sur les lèvres*, être à l'agonie.—*Rire du bout des lèvres*, d'un rire forcé, comme un homme qui n'a pas envie de rire du tout. — En t. d'anat., on appelle *grandes lèvres* et *petites lèvres*, des prolongements du tissu cellulaire qui forment les bords de la vulve des femmes. — On dit aussi *les lèvres d'une plaie, d'un ulcère*. — En t. de bot., *lèvres* se dit de certaines découpures qui caractérisent les fleurs des plantes, qui, par cette raison, sont nommées *plantes labiées*. On distingue dans les fleurs, la *lèvre supérieure* et la *lèvre inférieure* : *les fleurs du thym, de la sauge, etc., sont partagées en deux lèvres.*—On appelle aussi *lèvres*, en conchyliologie, les bords de la bouche d'une coquille.— En t. d'art vétérinaire, *lèvres* se dit de la peau qui règne sur les bords de la bouche du cheval et qui environne les mâchoires.—En t. de man., on dit qu'*un cheval s'arme de la lèvre*, quand il les a si grosses qu'elles couvrent les barres, en ôtent le sentiment, et rendent l'appui du mors lourd et pesant.—On appelle, par analogie, *lèvres*, diverses pièces cernées de la bouche des insectes.

LEVRETEAU, subst. mas. (*lèvretô*), petit *lièvre* qui tette encore.

LÉVRETER, v. neut. (*lèvreté*), chasser au *lièvre*, avec des *lévriers*.— Mettre bas, en parlant des *lièvres*.

LEVRETTE, subst. fém. (*levrète*), femelle du *lévrier*.

LEVRETTÉ, E, adj. (*levrèté*), qui a la taille mince comme un *lévrier* : *épagneul levretté*.

LEVRETTEUR, subst. mas. (*levrèteur*), celui qui élève des *lévriers*.

LÉVREUSE, adj. fém. Voy. LÉVREUX.

LÉVREUX, adj. mas., au fém. **LÉVREUSE** (*lévreu, vreuze*), qui a de grosses *lèvres*.

LÉVRICHE, subst. fém. (*lévriche*), femelle d'un petit *lévrier*.

*__LÉVRIER__, subst. mas. (*lévri-é*), nom donné à une race de chiens qui servent à la chasse du *lièvre*.—C'est une espèce de chiens à hautes jambes, qui chassent de vitesse à l'œil et non à l'odorat. Ils ont la tête et la taille déliées et fort longues : *lévrier à lièvres, lévrier à loups*. Les grands *lévriers* destinés à courre le loup, le sanglier, le renard et toutes les grosses bêtes, se nomment en général *lévriers d'attaque*.

*__LEVRON__, subst. mas. (*levron*), *lévrier* au-dessous de six mois. — Sorte de *lévrier* de petite taille.

LEVROUX, subst. propre mas. (*levrou*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Châteauroux, dép. de l'Indre.

*__LEVÛRE__, subst. fém. (*levure*), écume de la bière quand elle bout. Les boulangers s'en servent à défaut d'autre *levain*. — Ce qu'on *lève* de dessus ou de dessous le lard à larder. —En t. de pêche, demi-mailles par lesquelles on commence un filet.

LEVÛRIER, subst. mas. (*levurié*), marchand de *levûre*.

LÉWISIE, subst. fém. (*lévizi*), t. de bot., plante vivace de l'Amérique septentrionale.

LEXIARQUES, subst. mas. plur. (*lèkci-arke*) (en grec ληξιαρχοι, formé de ληξις, sort, héritage, et αρχω, je gouverne, parce qu'ils tenaient un registre des enfants qui, étant parvenus à leur majorité, pouvaient disposer de leurs biens), chez les Grecs, magistrats qui examinaient la conduite de ceux que l'on admettait au rang des prytanes, etc.

LEXICOGRAPHE, subst. mas. (*lèkcikoguerafe*) (du grec λεξικον, lexique, et γραφω, j'écris), auteur d'un *lexique*, d'un dictionnaire.

LEXICOGRAPHIE, subst. fém. (*lèkcikoguerafi*), art de faire les dictionnaires.

LEXICOGRAPHIÉ, E, part. pass. de *lexicographier*.

*__LEXICOGRAPHIER__, v. act. (*lèkcikoguerafi-é*), décliner, conjuguer les verbes.— SE LEXICOGRAPHIER, v. pron.

LEXICOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*lèkcikoguerafike*), qui a rapport à la *lexicographie*.

LEXICOGRAPHIQUEMENT, adv. (*lèkcikoguerafikeman*), à la manière des *lexicographes*.

LEXICOLOGIE, subst. fém. (*lèkcikoloji*) (du grec λεξικον, mot, et λογος, discours), science des mots.—Traité sur les mots.

LEXICOLOGIQUE, adj. des deux genres (*lèkcikolojike*), qui a rapport à la *lexicologie*.

*__LEXICOLOGUE__, subst. mas. (*lèkcikologue*), celui qui s'occupe de *lexicographie*.

LEXIGRAPHE, subst. mas. (*lèkciguerafe*), auteur d'une *lexigraphie*.

*__LEXIGRAPHIE__, subst. fém. (*lèkciguerafi*), formation des mots.

LEXIGRAPHIER, v. act. (*lèkciguerafié*), conjuguer les verbes.— SE LEXIGRAPHIER, v. pron.

LEXIGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*lèkciguerafike*), qui appartient à la *lexigraphie*.

LEXIPHARMAQUE, adj. des deux genres. Voy. ALEXIPHARMAQUE.

*__LEXIPYRÉTIQUE__, adj. des deux genres. Voy. ALEXIPYRÉTIQUE.

*__LEXIQUE__, subst. mas. (*lèkcike*) (en grec λεξικον, fait de λεξις, mot, diction, dont la racine est λεγω, je dis), dictionnaire, surtout en parlant de ceux de la langue grecque. On dit aussi *lexicon*. —Adj. : *manuel lexique, petit dictionnaire* d'un usage facile et fréquent.

*__LEYDE__ (*lède*). Voy. *bouteille de Leyde*, au mot BOUTEILLE.

LEYSÈRE, subst. fém. (*lézère*), t. de bot., plante corymbifère du cap de Bonne-Espérance.

*__LEZ__, adv. (*lé*), corruption et contraction des mots latins *ad latus*, au côté de... *Le Duchat*.); vieux mot qui signifie : à côté de, proche de, tout contre : *le Plessis-lez-Tours*. — On dit dans le même sens *ès*.

*__LÉZARD__, subst. mas. (*lézar*) (en lat. *lacerta*), t. d'hist. nat., genre de reptiles sauriens, qui ont le corps couvert d'écailles en dessus et de plaques en dessous et sur la tête ; leur queue est longue et conique.—En astron., petite constellation boréale, introduite par *Hévélius*, entre celle d'Andromède et du Cygne ; elle est composée de seize étoiles dans le *Catalogue britannique* de *Flamsteed*.

LÉZARDE, subst. fém. (*lézarde*), crevasse qui se fait dans les murs, par vétusté, etc., ainsi nommée des *lézards* auxquels elle ouvre un passage.—On a quelquefois appelé *lézarde* la femelle du *lézard*.

LÉZARDÉ, E, adj. (*lézardé*), fendu, crevassé. Il ne se dit que des murs : *ce mur est tout lézardé*.

LÉZARDELLE, subst. fém. (*lézardèle*), t. de bot., plante vivace de l'Amérique septentrionale. On la cultive dans les jardins à cause de ses longues grappes de feuilles qui lui donnent un aspect particulier.

SE **LÉZARDER**, v. pron. (*celézardé*), se couvrir de *lézardes* : *cette maison se lézarde*.

LÉZIGNAN, subst. propre mas. (*lézignan*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Narbonne, dép. de l'Aude.

LEZOUX, subst. propre mas. (*lezou*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Thiers, dép. du Puy-de-Dôme.

LHERZOLITHE, subst. fém. (*lèrezolite*), t. d'hist. nat., variété de pyroxène, découverte récemment près de l'étang de *Lhery*, dans les Pyrénées.

*__LIA-FAIL__, subst. mas. (*li-afa-le*), myth., sorte de pierre sacrée chez les anciens Irlandais.

LIAGE, subst. mas. (*li-aje*), t. de soierie, brins de soie qui, dans les étoffes brochées, *lient* de distance en distance la soie ou la dorure brochée. —Dans les moulins à poudre, on dit le *liage du salpêtre, du soufre et du charbon*, pour dire le mélange de ces matières dans les mortiers.

*__LIAGORE__, subst. fém. (*li-aguore*), t. d'hist. nat., genre de polypiers voisin des tubulaires.

*__LIAIS__, subst. mas. (*li-è*), sorte de pierre dure qu'on tire des carrières d'Arcueil près Paris. Le peuple dit *pierre de lierre*. C'est une expression barbare.—Dans le métier de tisserand, longue tringle de bois qui soutient les lices.

*__LIAISON__, subst. fém. (*li-èzon*), ce qui sert à *lier* certaines choses.—Union de plusieurs corps. —En littérature : *la liaison des phrases; la liaison des parties d'un discours. La liaison des scènes*, dans une pièce de théâtre. — *La liaison des idées*. — Rapport, connexité. — Union des cœurs, amitié : *il y a une étroite liaison entre eux*. On dit aussi *liaison d'intérêts, d'affaires, de plaisirs*, etc. — Intelligence : *former des liaisons avec les mécontents*, etc.—En t. de cuisine, jaunes d'œufs délayés, ou autre matière propre à épaissir une sauce.—En t. de maçonnerie, mortier ou plâtre qui sert à jointoyer les pierres : *maçonnerie en liaison*, celle où une pierre est posée sur le joint de deux autres.—Dans l'écriture, trait délié qui *lie* les caractères les uns aux autres. — Dans la musique, exécution d'un passage d'un même coup d'archet, de langue ou de gosier, à la différence des traits détachés ou piqués.—Dans le plain-chant, suite de notes passées sur une même syllabe.

LIAISONNÉ, E, part. pass. de *liaisonner*.

LIAISONNER, v. act. (*li-èzoné*), t. de maçonnerie, arranger des pierres de façon que les joints des unes portent sur le milieu des autres. On le dit aussi des pavés.—En t. de couvreur, *liaisonner les lattes*, les clouer de façon qu'elles n'aboutissent pas toutes sur le même chevron.— —SE LIAISONNER, v. pron.

LIANCE, subst. fém. (*li-ance*), t. de féod., droit d'un seigneur sur un vasselage, devoir de fidélité du vassal. Il est vieux et hors d'usage.

LIANE, subst. fém. (*li-ane*), t. de bot., nom générique d'une famille de plantes particulières à l'Amérique et à l'Afrique, qui montent comme le lierre en serpentant autour des arbres, et de là jettent des filets qui, retombant sur la terre, s'y enfoncent et prennent racine. On en distingue un très-grand nombre d'espèces.—*Liane à réglisse*, sous-arbrisseau de l'ordre des plantes légumineuses, qui croît au bord de la mer dans les deux Indes, et dont les tiges sont employées au même usage que les racines de la réglisse en France.—*Liane brûlante*, espèce de dragone qui croît à Saint-Domingue et dont le suc est très-caustique.— —*Liane coupante*, espèce de roseau de Cayenne dont les feuilles sont fort acérées.—*Liane à médecine*, espèce de liseron de St-Domingue qui forme un excellent purgatif. — *Liane à sang*, plante qui croît dans les mornes, aux îles sous le vent, et qui est remplie d'une liqueur rouge.— *Liane à chiques*, herbe de St-Domingue, excellente contre la piqûre des chiques.

LIANT, subst. mas. (*li-an*), douceur, souplesse dans le caractère : *avoir beaucoup de liant dans le caractère*.

*__LIANT, E__, adj. (*li-an, ante*), souple : *un ressort est liant*.—Doux, complaisant, affable : *c'est un homme flexible et liant*.

*__LIARD__, subst. mas. (*li ar*, et non pas *iar*, comme dit le peuple), petite monnaie qui valait trois deniers ; la quatrième partie d'un sou.

LIARDER, v. neut. (*li-ardé*), dépenser sou à sou ; donner chacun une petite somme ; lésiner, donner *liard à liard*. Style fam.

LIARDEUR, subst. mas., **LIARDEUSE**, subst. fém. (*li-ardeur, deuze*), lésineur, avare.

LIARDEUSE, subst. fém. Voy. LIARDEUR.

LIAS, subst. mas. (*li-a*), t. d'hist. nat., sorte de terre marneuse.

*__LIASSE__, subst. fém. (*li-ace*), papiers cotés et *liés* ensemble. — Ce qui sert à *lier* les papiers. — Pièce de fil de quatre-vingts aunes.

LIATRIX, subst. mas. (*li-atrikce*), t. de bot., espèce de serratule de la Caroline.

LIBADIE, subst. fém. (*libadi*), t. de bot., espèce de centaurée.

*__LIBAGE__, subst. mas. (*libaje*), gros moellon mal taillé. — Pierre de taille qu'on ne peut employer parce qu'il s'y trouve des fils, etc.

*__LIBAN__, subst. mas. (*liban*), t. de pêche, corde qui borde le pied du filet, et à laquelle on attache le lest. — Corde d'auffe qui sert à attacher les grosses pièces de liége au filet de la madrague.— Subst. propre, montagne de la Turquie d'Asie, qui se rattache à la chaîne du Taurus. — Myth., *Liban* ou *Libanus*, jeune Syrien, qui fut tué par des scélérats. Les dieux, pour le récompenser du culte qu'il leur avait rendu, le changèrent en montagne. Voy. DENDROLIBANUS.

LIBANIE, subst. fém., ou **LIBANOTIS**, subst. mas. (*libani, banotice*) (du grec λιβανος, encens), t. de bot., plante vivace du midi de l'Europe, dont la racine exhale une odeur analogue à celle de l'encens.—On dit aussi *libanis*.

LIBANIOS, subst. mas. (*libani-ôce*), t. de bot., espèce de vigne aromatique dont le vin était employé aux libations des anciens.

LIBANOCHROS, subst. mas. (*libanokrôce*), t. d'hist. nat., sorte de pierre précieuse.

LIBANOMANCIE, subst. fém. (*libanomanci*) (du grec λίβανος, encens, et μαντεία, divination), divination qui se faisait au moyen de l'encens.

LIBANOMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. **LIBANOMANCIENNE** (*libanomanciein, ciène*), qui devinait ou prédisait par le moyen de l'encens.

LIBANOMANCIENNE, subst. et adj. fém. Voy. LIBANOMANCIEN.

***LIBATION**, subst. fém. (*libâcion*) (en lat. *libatio*, ou *libamen*, fait de *libare*, dérivé du grec λείβειν, répandre), effusion de vin ou d'autre liqueur que les anciens faisaient en l'honneur de quelque divinité. Il ne s'emploie guère qu'au plur : *faire des libations*.

LIBATOIRE, subst. mas. (*libatoare*), vase qui servait aux *libations*.

LIBATTE, subst. fém. (*libate*) ; on donne ce nom à un camp ou à un village de nègres.

***LIBELLA**, subst. fém. (*libèlela*), t. d'antiq., petite pièce de monnaie des anciens Romains. Voy. AS.

***LIBELLATIQUE**, subst. mas. (*libèlelatike*) (en lat. *libellaticus*, fait de *libellus*, certificat, etc.), chrétien qui se rachetait de la persécution au moyen d'une somme d'argent donnée aux magistrats, en échange de laquelle il recevait un *billet de sauvegarde*.

***LIBELLE**, subst. mas. (*libèle*) (en lat. *libellus*, petit livre, *libelle*, dérivé de *liber*, livre), écrit injurieux, écrit diffamatoire.—T. de jurispr.: *libelle de divorce*, acte par lequel un mari notifie à sa femme qu'il entend la répudier.—*Libelle d'un exploit* ou *d'une demande*, ce qui exprime l'objet de l'ajournement.

LIBELLÉ, subst. mas. (*libèlelé*), rédaction d'un ordre, d'une demande.

LIBELLÉ, E, part. pass. de *libeller*.

LIBELLER, v. act. (*libèlelé*) (du lat. *libellus*, requête, exploit, etc.), t. de pratique, dresser un exploit, un acte dans les formes prescrites.—T. de finances : *libeller un mandement*, spécifier à quoi est destinée la somme qui y est portée. — SE LIBELLER, v. pron.

LIBELLISTE, subst. mas. (*libèlelicete*), auteur d'un *libelle*.

LIBELLULE, subst. fém. (*libèlelule*), t. d'hist. nat., famille d'insectes névroptères, appelés plus communément *demoiselles*.

LIBELLULINE, subst. fém. (*libèleluline*), t. d'hist. nat., insectes névroptères subulicornes.

LIBENTINE, subst. fém. Voy. LUBENTINE.

***LIBER** ou **LIVRET**, subst. mas. (*libère*) (du lat. *liber*, écorce intérieure de l'arbre), t. de bot., substance comprise entre l'enveloppe cellulaire et l'aubier, formée de différentes couches qui constituent proprement l'écorce. On donne aussi à cette substance le nom de *couches corticales*.

***LIBER**, subst. propre mas. (*libère*), myth., surnom de Bacchus, pris de la *liberté* qu'inspire le vin.

***LIBERA**, subst. mas. (*libéra*) (en lat. *libera*, impératif du verbe *liberare*, délivrer), premier mot latin d'une prière que l'Église fait pour les morts, et qui se dit pour la prière elle-même : *chanter un libera*.—Au plur., des *libera*.—**LIBÉRA**, subst. propre fém., myth., surnom donné à Vénus, à Proserpine et à Ariane.

***LIBÉRAL**, E, adj. (*libéral*) (du lat. *liberalis*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement qui est d'une condition *libre*, d'une naissance honnête), qui aime à donner; qui donne facilement et avec plaisir. — On a dit depuis quelque temps, *éducation libérale*, *principes libéraux*, suivant l'étymologie, dignes d'une personne libre et bien née. C'est un latinisme que l'usage a suffisamment autorisé. —*Arts libéraux*, arts honorables où l'esprit a plus de part que la main. Il se dit par opposition à art mécanique. —Au plur. mas., *libéraux*.

***LIBÉRAL**, subst. mas. (*libéral*), celui qui professe des principes *libéraux*, des idées d'homme *libre*.—Au plur., les *libéraux*.

LIBÉRALEMENT, adv. (*libéraleman*), avec *libéralité*.

***LIBÉRALES** ou **LIBÉRALIES**, subst. fém. plur. (*liberale*, *râli*), myth., fêtes en l'honneur de Bacchus. — On a dit aussi adjectiv. : *les fêtes libérales*.

LIBERALIS et **LIBERATOR** ou **ÉLEUTHÉRIUS**, subst. mas. (*libéràlice*, *bérâtor*), myth.; on adorait Jupiter sous ces noms, comme dieu tutélaire de la liberté.

LIBÉRALISÉ, E, part. pass. de *libéraliser*.

***LIBÉRALISER**, v. act. (*libéralisé*), rendre *libéral*, noble et libre. — SE LIBÉRALISER, v. pron. : *l'Europe se libéralise*.

***LIBÉRALISME**, subst. mas. (*libéraliceme*), système, ensemble, adoption d'idées *libérales* : conduite d'après ces idées.—Tendance bienveillante au bonheur de toutes les classes de la société.

***LIBÉRALITÉ**, subst. fém. (*libéralité*) (en latin *liberalitas*), vertu par laquelle on est porté à donner; munificence. — Don d'une personne *libérale*. Il ne prend de pluriel qu'en ce sens. — Quelques néologues ont dit *la libéralité des principes*, *des sentiments*, etc. Voy. au mot LIBÉRAL.

***LIBÉRATEUR**, subst. mas., au fém. **LIBÉRATRICE** (*libérateur*, *trice*) (en lat. *liberator*), celui, celle qui délivre ou qui a délivré de....

LIBÉRATIF, adj. mas., au fém. **LIBÉRATIVE** (*libératif*, *tive*), qui opère la *libération*.

***LIBÉRATION**, subst. fém. (*libéràcion*) (en lat. *liberatio*, délivrance, affranchissement), décharge de quelque dette ou de quelque servitude.—Quelques écrivains, et notamment *Mallet* (traduction de Voyages), l'ont employé dans le sens de délivrance. C'est un latinisme que l'usage n'a point adopté.

LIBÉRATIVE, adj. fém. Voy. LIBÉRATIF.

LIBÉRATRICE, subst. fém. Voy. LIBÉRATEUR.

LIBÉRAUX, subst. et adj. mas. plur. Voy. LIBÉRAL.

***LIBÉRÉ**, E, part. pass. de *libérer* : *forçat libéré*, qui a recouvré sa liberté après avoir subi sa peine.

LIBÉRER, v. act. (*libéré*) (en lat. *liberare*, délivrer, affranchir), t. de pratique, décharger de quelque obligation. — En parlant d'un soldat, le renvoyer dans ses foyers —SE LIBÉRER, v. pron., se décharger d'une dette, etc.

***LIBÉRIES**, subst. fém. plur. (*libéri*), fêtes que les Romains célébraient le 16 des calendes d'avril, jour où les enfants quittaient la robe du premier âge, pour prendre celle qu'on appelait *toga libera*, toge libre.

***LIBERTÉ**, subst. fém. (*libèreté*) (en lat. *libertas*), en général, pouvoir qu'a l'âme de se déterminer à faire ou à ne pas faire. — *Liberté naturelle*, droit que la nature donne à tous les hommes de disposer de leur personne et de leurs biens, de la manière qu'ils jugent la plus convenable à leur bonheur, sous la restriction qu'ils le fassent dans les termes de la loi naturelle, et qu'ils n'en abusent pas au préjudice des autres hommes. — Indépendance des commandements d'autrui. — État d'une personne *libre*. Il se dit ou par opposition à *servitude* : *donner la liberté à un esclave*; ou par opposition à *captivité* : *ce prisonnier a recouvré sa liberté*; *donner la liberté à un oiseau*. — En parlant d'un état, d'un pays, constitution d'un gouvernement, dans lequel le peuple participe à la puissance législative. — Il est opposé à contrainte : *parler en liberté*, *avec liberté*. — Pouvoir d'agir conformément aux lois : *liberté de commerce*. — On entend par ce mot aujourd'hui, en politique, le droit que chaque citoyen *libre* a de faire tout ce qui n'est pas défendu par les lois. — On appelle *liberté civile*, le droit de faire tout ce que les lois permettent. — *Liberté politique*, par rapport au citoyen, celle qui consiste dans sa sûreté, ou du moins dans l'opinion qu'il a de sa sûreté.—*Liberté politique*, par rapport à un peuple ou une nation, est une expression que l'on a admise dans une multitude de significations différentes. Les uns l'ont prise pour la faculté de déposer celui à qui ils avaient donné un pouvoir tyrannique; les autres, pour la faculté d'élire celui à qui ils devaient obéir; d'autres, pour le droit d'être armés, et de pouvoir exercer la violence; ceux-ci, pour le privilège de ne pouvoir être gouvernés que par un homme de leur nation, ou par leurs propres lois. Un certain peuple a long-temps pris la *liberté* pour l'usage de porter une longue barbe. Ceux-ci ont attaché à ce nom une forme de gouvernement, et en ont exclu les autres. Ceux qui goûtent le gouvernement républicain la mettent dans ce gouvernement; ceux qui veulent le gouvernement monarchique la placent dans la monarchie. Enfin, chacun appelle *liberté* le gouvernement qui est conforme à ses coutumes et à ses inclinations. — *Liberté de la presse*, droit de faire imprimer ce que l'on veut sans être soumis à la censure, en se conformant aux lois.—*Liberté illimitée de la presse*, droit de faire imprimer tout ce que l'on veut. — On appelle *liberté des cultes*, la tolérance de toutes les religions.—Manière d'agir *libre*, familière, hardie.— Au sing., il se dit en bien comme en mal; au plur., se prend en mauvaise part : *se donner, prendre des libertés*. — Aisance, facilité : *faire toutes choses avec grace et liberté*; *liberté de pinceau, de burin*. — *Liberté de conscience*, permission d'exercer une religion autre que la dominante. — *Liberté d'esprit*, état d'un homme qui a l'esprit dégagé de tout objet étranger. — *Liberté de ventre*, facilité que le ventre a de bien faire ses fonctions. — *Liberté de cour*, sorte de privilège des anciennes villes hanséatiques, qui consistait à être jugé en première instance par le consul, et sur appel, par les magistrats des villes associées. — Au plur., franchises, immunités. — *Libertés de l'Église gallicane*, observation de certains points de l'ancien droit commun et canonique concernant la discipline ecclésiastique que l'Église de France a conservée dans toute sa pureté, sans admettre aucune des innovations qui se sont introduites à cet égard dans plusieurs autres Églises. — Chez les menuisiers qui travaillent en canne, filet de canne qui sert à élever et à baisser les brins pour faciliter le passage d'une aiguille de même matière.— En t. d'éperonnier, espace vide pratiqué dans une embouchure de mors, pour loger la langue de l'animal.— Myth., divinité allégorique. On la représentait sous la figure d'une femme vêtue de blanc, tenant un sceptre d'une main, un bonnet de l'autre, et ayant auprès d'elle un char avec un joug rompu.

***LIBERTICIDE**, adj. des deux genres *libèreticide*) (du lat. *libertas*, liberté, et *occidere*, tuer, détruire), destructif de la *liberté* : *opinion*, *complot liberticide*. Mot nouveau.

***LIBERTIN**, subst. et adj. mas., au fém. **LIBERTINE** (*libèretein*, *tine*), qui aime sa *liberté* ; qui hait toute sorte de sujétion, de contrainte. En ce sens, on ne le dit que des enfants ou des choses qui ont rapport aux personnes : *être d'une humeur libertine*, *mener une vie libertine*.—Déréglé, débauché. Dans cette acception il s'emploie surtout substantivement.—Esprit fort, incrédule : *les impies et les libertins*. C'était là autrefois l'acception la plus ordinaire de ce mot.

LIBERTINAGE, subst. mas. (*libèretinaje*), désordre, dérèglement de vie.—*Libertinage d'esprit*, incrédulité, irréligion.

LIBERTINER, v. neut. (*libèretiné*), vivre dans le *libertinage*; être dissipé, courir beaucoup. Il est fam. — SE LIBERTINER, v. pron., se dissiper beaucoup, s'écarter de son devoir.

LIBERUM-VETO, subst. mas. (*libéromevétô*), (mots latins), droit accordé par l'ancienne constitution polonaise à chaque nonce ou député de la noblesse, membre d'une diète, de s'opposer à une résolution, quel qu'en fût l'objet, et par là de la rendre nulle. Ce droit s'étendait jusqu'à dissoudre la diète elle-même par ces seuls mots : *que toute délibération soit arrêtée*.

***LIBÉTHRA**, subst. propre fém. (*libètra*), myth., ville et fontaine sur les frontières de la Macédoine, célèbres dans les poètes par le tombeau d'Orphée.

LIBÉTHRIDES, subst. propre fém. plur. (*libètride*), myth., surnom des Muses, pris de la fontaine de *Libethra*, qui leur était consacrée.

LIBETTE, subst. fém. (*libète*), t. d'hist. nat., joli insecte coléoptère.

LIBIDINEUSE, adj. fém. Voy. LIBIDINEUX.

LIBIDINEUX, adj. mas., au fém. **LIBIDINEUSE** (*libidineû*, *neuze*) (en lat. *libidinosus*, fait de *libido*, passion désordonnée, dérèglement, débauche), dissolu, lascif.

LIBIDINOSITÉ, subst. fém. (*libidinôzité*), défaut, vice de celui qui est *libidineux*. Vieux et inusité.

LIBITINAIRE, subst. mas. (*libitinère*) (du lat. *libitinarius*, fait de *Libitina*, déesse qui présidait aux funérailles), chez les anciens Romains, espèce d'entrepreneur des funérailles, qui vendait dans le temple de *Vénus Libitine* tout ce qui était nécessaire pour les cérémonies funèbres.

***LIBITINE**, subst. propre fém. (*libitine*), myth., divinité qui présidait aux funérailles. C'est la même que Proserpine. Quelques-uns croient que c'était Vénus même, et qu'elle présidait à la mort des hommes comme au commencement de leur existence.

LIBOURET, subst. mas. (*libourè*), ligne à plusieurs hameçons, pour la pêche des maquereaux.

***LIBOURNE**, subst. propre fém. (*libourne*), ville de France, chef-lieu d'arrond., dép. de la Gironde.

*LIBRAIRE, subst. des deux genres, (*librère*) (en lat. *librarius*, fait de *liber*, livre), marchand de livres.—On dit, en parlant d'une femme, une *marchande libraire*. En ce sens il est adj.

LIBRAIRESSE, subst. fem. (*librérèce*), femme de *libraire*. Vieux et burlesque.

*LIBRAIRIE, subst. fém. (*librèri*), l'art, la profession de *libraire* : *il entend bien la librairie*, le commerce des livres. — Autrefois il signifiait bibliothèque.—Le corps des *libraires*.

LIBRAMENT, subst. mas. (*libraman*), chez les insectes diptères, la même chose que balancier.

*LIBRATION, subst. fém. (*librâcion*), t. d'astron. balancement apparent de la lune autour de son axe, duquel résulte un petit changement dans la situation de son globe et dans la position de ses taches. Les astronomes distinguent quatre sortes de librations : *la libration diurne*, qui est égale à la parallaxe horizontale ; *la libration en latitude*, qui vient de l'inclinaison de l'axe de la lune sur l'écliptique ; *la libration en longitude*, qui vient des inégalités du mouvement de la lune dans son orbite ; enfin la *libration* qui provient de l'attraction de la terre sur la sphéroïde lunaire.—*Libration de l'apogée de la lune*, mouvement alternatif que l'action du soleil produit dans le mouvement de cet apogée, et qui était d'environ douze degrés, suivant l'hypothèse d'*Horoccius*, adoptée par *Newton* et *Halley*.—*Libration de la terre*, suivant quelques anciens astronomes, le mouvement par lequel la terre est retenue dans son orbite, de manière que son axe demeure toujours parallèle à lui-même. *Copernic* l'appelait improprement *mouvement de libration*.—*Libration de l'obliquité de l'écliptique*, mouvement de l'axe de la terre, admis par *Copernic* pour expliquer la diminution de l'obliquité de l'écliptique. On ne se sert plus de cette expression.

*LIBRE, adj. des deux genres (*libre*) (du lat. *liber*, fait dans le même sens du verbe impersonnel *libet*, il plaît, on trouve bon ; *qui peut faire ce qui lui plaît*), qui a le pouvoir de se déterminer.—Indépendant.—Qui n'est pas esclave. —Qui jouit de la liberté politique : *commander à une nation libre*. — Qui n'est plus captif ou prisonnier.—Qui n'est point contraint.—En mécanique, *une roue est libre*, lorsqu'elle se meut avec facilité, qu'elle n'éprouve point d'obstacles dans son mouvement. — *Le commerce est libre*, lorsqu'il n'a point d'entraves, qu'il n'est point gêné par des prohibitions. — On dit d'une personne qui n'est pas mariée, qu'*elle est libre*. Il se dit aussi d'une personne qui n'est point engagée dans les liens de l'amour.—On dit familièrement, *qu'on est libre*, quand on n'a plus rien à faire dans le moment.—*Un gouvernement est libre*, lorsqu'il est fondé sur la liberté politique des citoyens. — En t. de bot., qui n'a point d'adhérences dans les parties voisines.—En parlant des mers, des chemins, où l'on peut aller en sûreté. — Délivré ou exempt : *libre de soins*, *de soucis*, etc.—Licencieux : *paroles libres*. — Hardi, téméraire. — *État*, *peuple libre*, qui se gouverne par ses propres lois.—*Vers libres*, d'une mesure inégale. — *Avoir le ventre libre*, n'être pas constipé.—*Être libre avec quelqu'un*, n'être pas gêné, vivre avec lui sans cérémonie. — *Les suffrages ne sont pas libres*, on n'ose dire son avis.

LIBREMENT, adv. (*libreman*), avec *liberté*, sans contrainte. — Sans cérémonie ; familièrement.—Sans circonspection, sans égard.—T. de peinture, *toucher librement*, avec facilité.

LIBRILLES, subst. fém. plur. (*libri-ie*), t. d'antiq., machines de guerre pour lancer des projectiles.

*LIBRIPENS, subst. mas. (*libripeince*), t. d'antiq., officier qui pesait l'argent qu'on donnait aux soldats romains.

LIBUM, subst. mas. (*libome*), t. d'antiq., gâteau de farine, de lait et de sésame, dont on se servait chez les anciens pour les sacrifices.

LIBURNE, subst. fém. (*liburne*) (en lat. *liburna*), t. d'antiq., bâtiment à rames dont on se servait pour la guerre ; il fut inventé par les habitants de la *Liburnie*.

*LIBURNIE, subst. propre fém. (*liburni*), ancien nom de la Croatie, qui faisait partie de l'ancienne Illyrie.

LIBURNIENS, subst. mas. plur. (*liburniein*), anciens habitants de la *Liburnie*.

LIBURON, subst. mas. (*liburon*), t. d'hist. nat., sorte de poisson.

LIBYCIENS, subst. mas. plur. (*libiciein*), anciens habitants de la Gaule cisalpine.

*LIBYE, subst. propre fém. (*libi*), t. de géog. anc., nom d'une contrée considérable de l'Afrique. — Myth., fille d'Épaphus et de Cassiope. Elle épousa Neptune, dont elle eut Agénor et Bélus, et donna son nom à une grande contrée d'Afrique.

*LIBYENS, subst. mas. plur. (*libiein*), anciens habitants de la *Libye*.

LIBYPHÉNICIENS, subst. mas. plur. (*libifénicien*), anciens habitants du royaume de Tunis.

LIBYSSINUS, subst. propre mas. (*libicecinuce*), myth., surnom d'Apollon, adoré sur le promontoire Pachynien, en Sicile.

LIBYTHÉE, subst. fém. (*libité*), t. d'hist. nat., genre d'insectes qui comprend plusieurs espèces de papillons.

LICATI, subst. mas. (*likati*), t. de bot., espèce de laurier de la Guyane.

LICATIENS, subst. mas. plur. (*likaciein*), peuple de la Vindélicie, ancienne contrée de la Bavière.

*LICE, subst. fém. (*lice*) (du lat. barbare *liciæ*, *arum*, employé avec la même acception dans la basse latinité, et que *Ménage* dérive du mot non moins barbare *palitium*, au plur. *palitia*, clôture en bois, fait de *palus*, pieu), lieu où l'on fait des courses, tournois et autres exercices ; carrière d'un carrousel, d'un manège, etc.—Fig. : *entrer en lice*, s'engager publiquement dans quelque contestation. — *Fuir la lice*, éviter d'entrer dans quelque dispute.— Barrières qui bordent la carrière d'un manège, etc. — Barrières qu'on met au-devant des murs de face des palais des princes, etc. — Garde-fous d'un pont de bois.— Sorte de fabrique de tapisserie. On l'appelle *haute-lice*, quand le fond sur lequel les ouvriers travaillent est tendu de haut en bas ; et *basse-lice*, quand il est couché horizontalement. (Du lat. *licium*, trame ou tissu.— Dans la fabrication des étoffes, assemblage de gros fils ou de ficelles, etc., disposés sur des tringles de bois, de manière à recevoir séparément les fils d'une chaîne, et à la faire lever et baisser alternativement à l'aide des marches. — Femelle de chien de chasse destinée à faire race. (Suivant plusieurs étymologistes, du latin *lycisca*, chien né d'un loup, en grec λυκος, et d'une chienne.

LICÉE, subst. fém. (*licé*), t. de bot., genre de plantes.

*LICENCE, subst. fém. (*liçance*) (en lat. *licentia*), autrefois permission : *donner licence de*... On lit encore dans Racine (*Phèdre*) :

Helas ! ils se voyaient avec pleine *licence*.

—Aujourd'hui, liberté trop grande : *prendre*, *se donner des licences*.— Dérèglement de mœurs : *licence effrénée*. — *Licence*, en théologie, en droit, en médecine, est le pouvoir que l'on acquiert de professer ces sciences et de les enseigner.—Ce mot signifie aussi le cours d'étude au bout duquel on parvient au degré de *licencié*. — Il se prend aussi pour le degré même de *licence*. —*Licence poétique*, liberté que les poètes se donnent contre les règles de la langue ou contre l'usage.—Au plur., traits de plume hardis, composés et exécutés pour orner des pièces d'écriture.—En t. de peinture, libertés que prennent les peintres de se mettre au-dessus des lois de la perspective et des règles établies par l'usage. — Dans la musique, dissonances, etc., contre les règles et les progressions naturelles de l'harmonie.

LICENCIÉ, subst. mas. (*liçancié*), celui qui a fait sa *licence*, qui a pris ses degrés de *licence*, soit en théologie, soit en droit, soit en médecine : *licencié ès-lois*, *licencié en droit canon* ; *un licencié*.

LICENCIÉ, E, part. pass. de *licencier*, et adj.

LICENCIEMENT, subst. mas. (*liçanciman*), congé qu'on donne à des troupes dont on n'a plus besoin.

LICENCIER, v. act. (*liçancié*), congédier des troupes devenues inutiles ; leur donner *licence*, permission de se retirer.— Dans les universités, conférer le degré de *licence*.— *se* LICENCIER, v. pron., s'émanciper ; sortir des bornes du devoir.

LICENCIEUSE, adj. fém. Voy. LICENCIEUX.

LICENCIEUSEMENT, adv. (*liçancieuzeman*), d'une manière *licencieuse*.

*LICENCIEUX, adj. mas., au fém. LICENCIEUSE (*liçancieu*, *cieuze*), désordonné, déréglé.

LICERON, subst. mas. (*liceron*), t. de manuf., petit liteau de bois très-mince sur lequel se tendent les *lices*.

LICET, subst. mas. (*licète*), mot latin qui signifie : permission : *obtenir un licet*.

LICETTE, subst. fém. (*licète*), t. de manuf., *lice* attachée à la queue des trames pour ourdir les étoffes.

LICEUR, subst. mas. (*liceur*), t. de manuf., celui qui *lisse*.

LICHANOTUS, subst. mas. (*likanotuce*), t. d'hist. nat., mammifère quadrumane de la famille des makis, appelé antérieurement *indri*.

*LICHE, subst. fém. (*liche*), t. d'hist. nat., poisson du genre squale.

*LICHEN, subst. mas. (*likiène*) (en grec λειχην), t. de bot., plante cryptogame dont les espèces sont très-nombreuses, et dont plusieurs fournissent des teintures de couleurs variées.—En médec., espèce de dartre.

*LICHENÉE, subst. fém. (*likené*), t. d'hist. nat. : *lichenée du chêne*, très-belle chenille du chêne.

LICHÉNITES, subst. fém. plur. (*likiénite*), t. d'hist. nat., pierres sur la surface desquelles sont appliquées des espèces de *lichens*.

LICHÉNOGRAPHE, subst. mas. (*likiénoguerafe*), celui qui décrit les *lichens*.

LICHÉNOGRAPHIE, subst. fém. (*likiénoguerafi*), traité, ouvrage sur les *lichens*.

LICHÉNOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*likiénoguerafike*), qui est relatif à la *lichenographie*.

LICHÉNOÏDE, subst. fém. (*likiéno-ide*), t. de bot., espèce de plante voisine des *lichens*.

LICHÉNOLOGIE, subst. fém. (*likiénoloji*), discours sur les *lichens*.

LICHÉNOLOGIQUE, adj. des deux genres (*likiénolojike*), qui appartient à la *lichénologie*.

LICHTER, subst. mas. (*liktère*), t. de mar., petit navire employé dans les ports de la Hollande pour le transport des marchandises des magasins au port et réciproquement.

LICNOPHORES, subst. mas. plur. (*liknofore*) (du grec λικνον, un van, et φερω, je porte), ceux qui portaient le van dans les fêtes de Bacchus.

LICHTENSTEINIE, subst. fém. (*liktènecetèni*), t. de bot., plante vivace du cap de Bonne-Espérance.

LI-CHI, subst. mas. Voy. LETCHI.

LICIER, subst. mas. (*licié*), ouvrier qui fait des *lices*.

LICIET, subst. mas. (*licié*), t. de bot., plante solanée.

LICINE, subst. mas. (*licine*), t. d'hist. nat., insecte coléoptère.

LICITATION, subst. fém. (*licitâcion*) (en lat. *licitatio*, fait du verbe *licitari*, enchérir), t. de pratique, vente au plus offrant et dernier enchérisseur d'un immeuble qui appartient à plusieurs, et qui ne peut se partager.

LICITATOIRE, adj. des deux genres (*licitatoare*), ce qui concerne la *licitation*.

LICITÉ, E, part. pass. de *liciter*.

LICITE, adj. des deux genres (*licite*) (en latin *licitus*, fait de *licet*, il est permis), qui n'est point défendu par les lois. — Permis ; avec cette différence que ce qui est *licite* n'a été interdit par aucune loi, et que ce qui est *permis* a été autorisé par une loi expresse.

LICITEMENT, adv. (*liciteman*), d'une manière *licite* et permise.

LICITER, v. act. (*licité*) (en lat. *licitari*), faire vendre en justice par *licitation*.— *se* LICITER, v. pron.

LICOCHE, subst. fém. (*likoche*), t. d'hist. nat., nom vulgaire de la limace.

LIÇOIR, subst. mas. (*liçoar*), instrument de verre, de marbre, d'ivoire, etc., avec lequel on *lisse* le linge, le papier, etc. — On écrit plus souvent *lissoir*.

LICOL, subst. mas. Voy. LICOU.

LICONDO, subst. mas. (*likondo*), t. de bot., arbre d'Afrique d'une grosseur et d'une étendue extraordinaires. Il paraît être le baobab.

LICOPHRE, subst. fém. (*likofre*), t. d'hist. nat., coquille fossile de Transylvanie.

LICORÉE, subst. fém. (*likoré*), t. de bot., genre de plantes.

*LICORNE, subst. fém. (*likorne*), t. d'hist. nat., sorte d'animal fabuleux qui, chez les anciens Perses, était le symbole de la force et de la vitesse. — *Licorne de mer*, grand animal marin du genre des cétacés, qui se trouve, comme la baleine, dans les mers du Groënland. C'est le *narwal*, dont les longues dents, placées du bas en forme de défenses, à l'extrémité du museau, ont été long-temps désignées par le nom d'*armes de licorne*, ou de *dents de licorne de mer*. — *Licorne fossile*, éléphant fossile de Sibérie ou *narwal* fossile.—On donne quelquefois le nom de *licorne* aux charançons. — En astronomie, constellation méridionale, introduite par *Bartschius* (*Libes* dit par *J. Buyer*), entre le grand et le

petit chien, Orion et l'Hydre. Elle contient trente-une étoiles dans le *Catalogue britannique*. Il y avait dans l'ancienne astronomie une constellation du même nom, située vers la queue de l'Hydre, suivant la sphère persique rapportée par *Scaliger* sur *Manilius*.

*__LICOU__ ou __LICOL__, subst. mas. (*likou*) (par contraction des deux mots latins *ligare*, lier, et *collum*, cou; *lien du cou*), lien qu'on met à la tête du cheval pour l'attacher à la mangeoire avec la longe. On disait autrefois *licol* : il n'est plus d'usage qu'en poésie devant une voyelle.

*__LICTEUR__, subst. mas. (*likteur*) (en lat. *lictor*, fait de *ligare*, lier; parce qu'ils liaient les criminels, etc.), huissier armé d'une hache enveloppée de faisceaux, qui marchait devant les magistrats de l'ancienne Rome.

__LICUALE__, subst. mas. (*liku-ale*), t. de bot., espèce de palmier des Moluques.

__LIÇURE__, subst. fém. (*liçure*), polissure faite avec un *liçoir*.

__LIDMÉE__, subst. fém. (*lidemé*), t. d'hist. nat., antilope d'Afrique.

*__LIE__, subst. fém. (*li*) (du latin *limus*, limon, sédiment du vin. *Trévoux*. Suivant *Du Cange*, du latin barbare *lia*, qui signifie la même chose), la matière la plus épaisse et la plus grossière qui demeure au fond de quelque liqueur. Quand on dit absolument *de la lie*, on veut parler de la *lie de vin*.—Fig. : *la lie du peuple*, la plus basse populace. — Adj., vieux mot qui signifiait gai, joyeux, content. (Du latin *lætus*.)—Prov. : *faire chère lie*, faire grande chère.

*__LIÉ, E__, part. pass. de *lier*, et adj.—En musique, *notes liées*, celles sur lesquelles se fait la *liaison*. Voyez ce mot. — En médec., *matières liées*, excréments qui ont une certaine consistance. — *Jouer en deux parties liées*, en sorte qu'il faille gagner deux parties sur trois.

*__LIÉGE__, subst. mas. (*liéje*) (suivant quelques étymologistes, du latin *levis*, léger), t. de bot., espèce de chêne vert dont l'écorce est spongieuse et légère.—On le dit surtout de l'écorce de cet arbre dont on fait des bouchons, des semelles, etc.—Une des parties de l'arçon d'une selle qui est de chaque côté du pommeau.—On appelle *liége des Antilles* le bois de mabot, espèce de fromager.

*__LIÉGE__, subst. propre fém. (*liéje*), ville du royaume de Belgique.

__LIÉGÉ, E__, part. pass. de *liéger*.

*__LIÉGEOIS, E__, subst. et adj. (*liéjoa, joaze*), de *Liége*.—*Un liégeois*, un almanach fait à *Liége*.

__LIÉGER__, v. act. (*liéjé*) : *liéger un filet*, le garnir de morceaux de *liége*.

__LIÉGEUSE__, adj. fém. Voy. __LIÉGEUX__.

__LIÉGEUX__, adj. mas., au fém. __LIÉGEUSE__ (*liéjeu, jeuze*), de la nature du *liége*.

*__LIEN__, subst. mas. (*liein*) (en latin *ligamen*), ce qui sert à *lier*, à attacher.—Pièce de bois dans un pont qui sert à *lier* les autres pièces de charpente.—Dans les grilles, rampes, etc., pièce qui *lie* les métaux ensemble dans les parties où ils se touchent. Les serruriers appellent *lien à cordon*, celui au milieu duquel on a pratiqué un ornement nommé cordon. — Fig., tout ce qui attache et unit les personnes ensemble : *lien conjugal; lien sacré, indissoluble; liens du sang, de la nature, d'amitié, d'intérêt*, etc.—Nom que, dans les manufactures de lainage du Languedoc, on donne à ce qu'on appelle ailleurs *portée*.— En t. de chapellerie, le bas de la forme du chapeau. — Au plur., corde ou chaine dont un prisonnier est attaché. — Au fig., esclavage, dépendance : *être sous les liens de quelqu'un*.

__LIENNE__, subst. fém. (*liène*), t. de tisserand, fils de la chaîne dans lesquels la trame n'a point passé.

__LIENTERIE__, subst. fém. (*li-anteri*) (en grec λειεντερια, fait de λειος, poli, et εντερον, intestins, parce que, dans l'opinion des anciens, la tunique interne des intestins est alors si glissante, qu'elle laisse échapper les aliments avant qu'ils soient digérés), sorte de dévoiement dans lequel on rend les aliments comme on les a pris, ou à demi-digérés.

__LIENTÉRIQUE__, adj. des deux genres (*li-antérike*), qui appartient à la *lienterie*.

*__LIER__, v. act. (*lié*) (en latin *ligare*) (en grec λυγιζω, qui signifie proprement courber une branche pour l'attacher, et dont la racine est λυγος, osier, branche, plante), serrer, attacher avec un *lien*. On *lie*, dit *Girard*, pour empêcher que les membres n'agissent, ou que les parties d'une chose ne se séparent; on *attache*, pour arrêter une chose, ou pour empêcher qu'elle ne s'éloigne : *on lie les pieds et les mains d'un criminel, et on l'attache à un poteau; on lie un faisceau de verges avec une corde; on attache une planche avec un clou*. — Se dit, en faucon., lorsque le faucon enlève en l'air sa proie dans ses serres, ou lorsque, l'ayant assommée, il l'environne de ses serres, et la tient à terre. En parlant de l'autour, on dit *empiéter*. — Joindre ensemble : *la chaux et le ciment lient les pierres*.— En t. de mus., unir ensemble plusieurs notes par un coulé, ce qui est l'opposé de piquer. — Fig., 1° unir ensemble : *l'amitié qui nous lie; ils sont liés d'amitié, d'intérêt*; 2° engager : *sa parole le lie*. — *Lier une partie de promenade*, la projeter, l'arranger.—*Lier* contracter *amitié avec*... —*Lier conversation, société*, etc., entrer en conversation, former société avec...— *Lier un discours*, en bien joindre toutes les parties. — *Lier et délier*, refuser ou donner l'absolution. — *Lier une sauce*, lui donner de la *liaison*, de la consistance.— *se* __LIER__, v. pron., se joindre, s'unir. — Fig., *se lier* ou *se lier les mains*, s'obliger; s'ôter le pouvoir de faire autrement.—T. d'arts, former un bel ensemble par l'union assortie.

__LIERNAIS__, subst. propre mas. (*li-èrené*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Beaune, dép. de la Côte-d'Or.

*__LIERNE__, subst. fém. (*li-èrene*) (du verbe *lier*), t. de charpentier, pièce de bois qui sert à faire les planchers en galetas.—Dans l'archit. hydraulique, pièce de bois qui, boulonnée avec les files de pieux d'une palée, sert à les *lier* ensemble; elle diffère de la moise, en ce qu'elle n'a point d'entaille pour accoler les pieux.—Nervure dans les voûtes gothiques.

__LIERNÉ, E__, part. pass. de *lierner*.

__LIERNER__, v. act. (*lièrené*), garnir de *liernes* un comble, une palée.

*__LIERRE__, subst. mas. (*li-ère*) (du latin *hedera*, qui a la même signification. On a dit d'abord *hierre*, et ensuite en préposant l'article, *l'hierre*, dont on a fini par faire un seul mot, *lierre*), t. de bot., grand arbrisseau à tiges sarmenteuses, qui s'implantent par leurs vrilles sur les vieilles murailles. La plante est aussi appelée *lierre rampant, lierre en arbre*. Le *lierre de Bacchus*, commun en Grèce et dans la Thrace, a ses baies d'un jaune doré. Dans les pays chauds de l'Europe, le *lierre* cesse d'être rampant, et devient un arbre.—*Lierre terrestre, herbe de Saint-Jean, rondette*, plante vivace qui vient dans les lieux ombragés, d'une odeur forte et d'une saveur amère, usitée en médecine.

__LIERRÉ, E__, adj. (*li-èré*), t. de fleuriste, qui se dit des anémones, dont les feuilles d'en bas sont en quelque manière semblables à celles du *lierre*.

*__LIESSE__, subst. fém. (*li-èce*) (du latin *lætitia*, joie, gaieté), joie, gaieté : *vivre en joie et en liesse*. Vieux mot qu'on peut employer dans le style marotique.

*__LIEU__, subst. mas. (*lieu*) (en lat. *locus*), espace qu'un corps occupe.—Endroit : *lieu agréable* ou *affreux, désert, solitaire*.— Place, rang. *Lieu*, dit *Girard*, marque un total d'espace : *le lieu d'habitation; endroit* n'indique proprement que la partie d'un espace plus étendu : *l'endroit d'un livre cité; place* insinue une idée d'ordre et d'arrangement : *la place d'un convive à table*, etc. —Endroit indiqué : *nous irons sur les lieux*. — Maison, famille : *s'allier en bon lieu, en bas lieu*. —*N'avoir ni feu ni lieu*, point d'asile.— On dit qu'*une chose*, qu'*une nouvelle vient de bon lieu*, pour dire qu'elle vient de personnes bien instruites et dignes de foi. — L'endroit, le temps convenable de dire, de faire : *ce n'est pas ici le lieu de disputer*. — *Lieu* signifie aussi place. Il se dit particulièrement en t. de jurispr. : *chaque créancier viendra en son lieu; il a été subrogé en son lieu et place*. — *Être au lieu et place de quelqu'un*, avoir la cession de ses droits et actions. — On dit : *en premier lieu, en second lieu, en dernier lieu*, pour dire : premièrement, secondement, enfin. *En dernier lieu* signifie aussi dernièrement.— *Lieu de franchise*, asile.—*Les lieux saints*, la Terre-Sainte. — *Les bas lieux*, poétiquement, la terre. — *Mauvais lieu*, maison de débauche.—En rhétorique, *lieux oratoires*, sources générales d'où l'orateur tire les moyens de traiter son sujet. — En astron., *lieu d'une planète*, sa longitude. — En optique, 1° *lieu* ou *lieu optique*, le point auquel l'œil rapporte un objet, 2° *lieu vrai*, celui dans lequel l'objet existe réellement; 3° *lieu apparent*, celui où l'objet est aperçu; on l'appelle aussi *lieu de l'image*. — En géom., *lieu géométrique*, ligne par laquelle se résout un problème; c'est un *lieu à la ligne droite* s'il ne faut qu'une ligne droite pour construire l'équation du problème; *un lieu au cercle*, s'il ne faut qu'un cercle; *un lieu à la parabole*, s'il ne faut qu'une parabole, etc.—*Lieux plans*, suivant les anciens géomètres, les lieux des équations qui se réduisent à des droites ou à des cercles.—*Lieux solides*, ceux qui sont ou des paraboles, ou des hyperboles, ou des ellipses.— En t. de rhétorique, on appelle *lieux communs* des recueils de pensées, de réflexions, de sentences, dont on a rempli sa mémoire, et qu'on applique à propos aux sujets qu'on traite, pour les embellir ou leur donner de la force. — On appelle aussi *lieux communs* certaines pensées, certains traits, certaines réflexions, qui sont devenus communs par l'usage fréquent que l'on en a fait, et qui, par cette raison, ont perdu tout leur mérite : *cet ouvrage est plein de lieux communs*. — *Lieux*, au plur., les latrines.—*Au lieu de*..., prép., à la place de, etc. — *Au lieu que*..., tandis que. — *Tenir lieu*, valoir autant : *celui-ci lui tiendra lieu de tout*. — T. d'hist. nat., poisson du genre des gades.

*__LIEUE__, subst. fém. (*lieu*) (en latin *leuca*), espace d'une certaine étendue qui sert à mesurer la distance d'un lieu à un autre : *la lieue commune de France était de deux mille sept cent trente-neuf pas géométriques*. Suivant les nouvelles mesures, le degré décimal contient vingt lieues, chacune de cinq mille mètres; et le myriamètre en contient deux; 2282 toises. —Fam. : *vous êtes à cent lieues de la question*, vous ne vous en doutez pas. — Prov. : *il est à cent lieues d'ici*, il n'a pas d'attention à ce qu'on lui dit. — *Lieue*, dans la marine, est une mesure linéaire de la longueur de 2852 toises.

*__LIEUR__, subst. mas. (*lieure*), celui qui *lie* les gerbes durant la moisson.

__LIEUTENANCE__, subst. fém. (*lieutenance*), charge, emploi de *lieutenant*.

*__LIEUTENANT__, subst. mas. (*lieutenan*) (du lat. *locus*, lieu, place, et *tenere*, tenir, *qui tient le lieu, la place*), celui qui est sous un officier en chef. Ce mot signifie proprement, qui tient le lieu, la place d'un autre. Ainsi, le *lieutenant-général du royaume* tient le lieu et la place du roi pendant l'absence de ce dernier. Autrefois quelques juges, quelques baillis avaient leurs *lieutenants*. Il y avait des *lieutenants généraux* et des *lieutenants particuliers*. — En t. d'art militaire, on donne ce titre à celui qui commande en l'absence d'un officier supérieur : *lieutenant général, lieutenant colonel*.—On appelle proprement *lieutenant*, l'officier qui commande en l'absence du capitaine : *il est lieutenant*. Il y a aussi des *sous-lieutenants*. — Dans la marine militaire, c'est le titre de l'officier qui marche après le capitaine de frégate et avant l'enseigne de vaisseau, lorsque ces deux grades existent, comme aujourd'hui.

*__LIEUTENANTE__, subst. fém. (*lieutenante*), femme d'un *lieutenant*. Ce mot ne s'emploie plus aujourd'hui.

__LIEUX__, subst. mas. plur. (*lieu*), aisances, latrines. Voy. __LIEU__, dont ce mot est le plur.

__LIÈVE__, subst. fém. (*li-ève*), t. de droit féodal, extrait d'un papier-terrier pour le paiement des droits.

*__LIÈVRE__, subst. mas. (*li-èvre*) (du lat. *lepus, leporis*, dérivé, suivant *Varron*, de l'ancien mot grec λεπορις, que les Eoliens et les Siciliens ont employé dans la même signification), t. d'hist. nat., animal fort vite et fort timide, de poil entre gris et roux. C'est un mammifère rongeur, dont le spécifique est d'avoir les pieds de derrière beaucoup plus longs que ceux de devant. — *Lièvre de mer*, genre de mollusques gastéropodes. — Constellation de l'hémisphère austral au-dessous d'Orion.—Prov., *prendre le lièvre au corps*, alléguer la vraie raison.—*C'est là que gît le lièvre*, c'est le secret, le nœud de l'affaire.—*Lever le lièvre*. Voy. __LEVER__.—*Mémoire de lièvre*, infidèle.— *Être peureux comme un lièvre*, être extrêmement timide.—*Montrer le lièvre*, l'affaire, le but. — *Courir* ou *chasser deux lièvres à la fois*, mener deux affaires ou prendre deux moyens pour la même fin, ou prétendre à deux postes disparates, etc. — *Bec de lièvre*, personne qui a la lèvre de dessus fendue par le milieu.

*__LIÈVRETEAU__, subst. mas. (*lièvretô*), petit *lièvre* nourri par le père et la mère.

*__LIF__, subst. propre mas. (*lif*), myth., nom de l'homme qui, selon les Celtes, repeuplera l'univers, après que la terre aura été détruite par le feu.

LIFFRE, subst. propre mas. *(lifre)*, ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Rennes, dép. d'Ille-et-Vilaine.

LIFTHRASER, subst. propre fém. *(lifetrazère)*, myth. celtique, femme de *Lif*.

***LIGAMENT**, subst. mas. *(liguaman)* en latin *ligamen* ou *ligamentum*, fait de *ligare*, lier, attacher), t. d'anat., en général, tout ce qui *lie*, attache une partie à une autre.

LIGAMENTEUSE, adj. fém. Voy. LIGAMENTEUX.

LIGAMENTEUX, adj. mas., au fém. **LAGAMENTEUSE** *(liguamanteu, teuze)*, t. de bot., il se dit des plantes dont les racines sont entortillées en manière de cordages.

LIGAMENTIFORME, adj. des deux genres *(liguamantiforme)*, t. de médec., en *forme* de *ligaments*.

LIGAN, subst. mas. *(liguan)*, t. d'hist. nat., abeille des Philippines.

LIGAR, subst. mas. *(liguar)*, t. d'hist. nat., coquille du genre des sabots.

***LIGASTONS**, subst. mas. plur. *(liguaceton)*, prêtres idolâtres des anciens Prussiens.

LIGATIF, adj. mas., au fém. **LIGATIVE** *(liguatif, tive)*, t. de gramm., qui *lie*, qui peut *lier* un mot à un autre.

***LIGATURE**, subst. fém. *(liguature)* (en lat. *ligatura*), bande de drap dont les chirurgiens serrent le bras ou le pied pour l'opération de la saignée.—Manière de *lier* avec cette bande.—En t. d'impr., plusieurs lettres *liées* ensemble.—Dans la vieille musique, union par un trait de plusieurs notes passées sur une même syllabe.

***LIGE**, adj. des deux genres *(lije)* (du lat. barbare *ligius*, employé, avec la même signification, dans la basse latinité, et qui, suivant *Huet* et divers autres écrivains, est dérivé de *leudis*, vassal, que l'on trouve dans *Grégoire de Tours*. Les Allemands disent, dans le même sens, *lehnsleute*, formé de *lehen*, fief, et de *leuten*, gens; *homme lige*), t. de feodalité: *hommage lige*, hommage plein.—*Homme lige*, qui était tenu envers le seigneur d'une obligation plus étroite que celle du valet simple.—Subst. au mas., droit de relief que le seigneur prenait sur son vassal à cause du fief qu'il tenait de lui.

***LIGÉE**, subst. propre fém. *(lijé)*, myth., nymphe, fille de Nérée et de Doris. C'est aussi le nom d'une sirène.

LIGEMENT, adv. *(lijeman)*, d'une manière *lige*.

***LIGENCE**, subst. fém. *(lijance)*, état d'un homme *lige* ou qualité d'un fief *lige*.

LIGHTEFOOTE, subst. fém. *(la-itefoute)*, t. de bot., nom anglais donné à deux plantes vivaces du Cap.

LIGIE, subst. fém. *(liji)*, t. d'hist. nat., genre de crustacés isopodes.

***LIGIENS**, subst. mas. *(lijiein)*, anciens peuples de la Germanie.

***LIGNAGE**, subst. mas. *(ligniaje)* (du lat. *linea*, ligne, dont on a fait, dans la basse latinité, le mot barbare *lineagium*. Ménage), race, extraction, famille.—Espèce de vin rouge, fait de toute sorte de raisins :

> D'un auvernat fumeux qui, mêlé de *lignage*.....
> BOILEAU, *sat.* III.

LIGNAGER, subst. mas. *(ligniajé)*, celui qui est de même *lignage*.—Il est aussi adj., et n'est guère d'usage qu'avec le mot *retrait* : *retrait lignager*, action par laquelle une personne retire sur un étranger un héritage qui a été vendu par quelqu'un de sa parenté, descendant comme lui du premier acquéreur.

***LIGNE**, subst. fém. *(lignie)* (en lat. *linea*, qui signifie proprement un fil de lin, fait de *linum*), trait simple, considéré comme n'ayant que la longueur, sans largeur ni profondeur.—Cordeau ou ficelle dont plusieurs ouvriers se servent pour dresser leurs ouvrages. — Ficelle, petite corde avec un hameçon au bout, qui sert pour pêcher. On appelle *ligne dormante*, une *ligne* qui est dans l'eau sans qu'on la tienne.— *Ligne de démarcation*, qui sépare une propriété d'une autre.—T. d'art militaire, *troupe de ligne*, autrefois infanterie pour le corps de bataille; aujourd'hui, tout notre corps d'armée de pied. — Rang, rangée : *l'armée était campée sur trois lignes.* — On appelle *lignes de troupes*, une suite de bataillons et d'escadrons, placés à côté les uns des autres sur la même *ligne* droite, et faisant face du même côté; *lignes pleines*, celles qui n'ont point d'intervalles entre les bataillons et les escadrons; et *lignes vides*, celles qui en ont. — Lorsque *les troupes sont en ligne*, on dit qu'elles sont en ordre de bataille, ou simplement en bataille; ainsi *mettre des troupes en ligne*, c'est les mettre en bataille : *mettre des troupes en bataille sur deux lignes; l'armée marchait sur deux lignes.* — En t. d'artillerie, on appelle *ligne de moindre résistance*, celle qui, partant du centre du fourneau ou de la chambre de la mine, va rencontrer perpendiculairement la superficie extérieure la plus prochaine. On l'appelle ainsi parce que, comme elle exprime la plus courte distance du fourneau à la partie extérieure des terres dans lesquelles il est placé, elle offre la moindre opposition à l'effort de la poudre, ce qui la détermine à agir selon cette *ligne*. — En t. de fortification, on appelle *ligne de communication*, les parties de l'enceinte d'une place de guerre qui joignent la ville à la citadelle. — *Ligne magistrale*, la principale *ligne* du plan.—*Ligne de défense*, une *ligne* que l'on imagine tirée de l'angle du flanc à l'angle flanqué du bastion opposé. — On appelle aussi *lignes*, des retranchements fort étendus, dont l'objet est de fermer un pays à l'ennemi, et de couvrir les troupes qui font un siège contre les attaques extérieures, et contre les entreprises des assiégés. Les dernières *lignes* sont appelées *lignes de circonvallation et de contrevallation*.—*Lignes parallèles* ou *places d'armes*, parties de tranchées qui entourent tout le front de l'attaque. — *Lignes d'attaque*, *lignes d'approche*, tranchées qui aident à s'approcher de la place, à l'*attaquer*. — Grand cercle de la sphère, qu'on appelle aussi l'*équateur*, et qui est également distant des deux pôles du monde. On dit souvent *ligne équinoxiale*. Les marins sont dans l'usage de baptiser les nouveaux matelots et les passagers, la première fois qu'ils passent la *ligne*. Voy. BAPTÊME.—En t. de mar., *vaisseau de ligne*, grand vaisseau de guerre.—*Être en ligne*, se dit d'une flotte dont tous les vaisseaux sont dans les eaux les uns des autres.—Raie à la main ou au front.—T. de jurispr., ordre dans lequel des personnes se trouvent disposées de suite, relativement à la parenté ou affinité qui se trouve entre elles. On appelle *ligne ascendante*, celle qui comprend les *ascendants*, soit en *ligne* directe, comme le fils, le père, l'aïeul, le bisaïeul, etc.; soit en collatérale, comme le neveu, l'oncle, le grand-oncle, etc.—*Ligne collatérale*, celle qui comprend les parents qui ne descendent pas les uns des autres, comme les frères et les sœurs, les cousins et cousines, les oncles, neveux et nièces. *La ligne collatérale* est *ascendante* ou *descendante*. — *Ligne descendante*, celle où l'on considère les parents en *descendant* : comme en directe, le père, le fils, le petit-fils, etc.; et en collatérale, l'oncle et le neveu, le cousin germain, et le cousin issu de germain. — *La ligne directe* est celle qui comprend les parents ou alliés qui sont joints ensemble en droite *ligne*, et qui descendent les uns des autres, comme le trisaïeul, le bisaïeul, l'aïeul, le père, le fils, le petit-fils, etc. *La ligne directe* est *ascendante* ou *descendante*, c'est-à-dire qu'on la considère en remontant ou en descendant. En remontant, c'est le fils, le père, l'aïeul, etc.; en descendant, c'est au contraire l'aïeul, le père, le fils, etc. — On dit qu'*une ligne est défaillante* ou *éteinte*, lorsqu'il ne se trouve plus de parents de la *ligne* dont procède un héritage.—En t. d'escrime, la *ligne* qui est directement opposée à l'ennemi, et dans laquelle doivent être les épaules, le bras droit et l'épée. —En t. de chiromancie, trait ou pli du dedans de la main; le principal s'appelle *la ligne de vie*.—*Ligne méridienne*, qui marque le méridien dans le lieu où elle est tracée.—T. d'hydraulique, *ligne d'eau*, la cent quarante-quatrième partie d'un pouce circulaire d'eau.—T. de man., *ligne de volte*, *ligne* circulaire ou ovale que le cheval suit en travaillant autour d'un pilier ou d'un centre imaginaire. — T. de géom., *ligne géométrique*, *ligne* courbe dont tous les points peuvent se déterminer exactement et sûrement. Les *lignes géométriques* sont aussi appelées *algébriques*, et se divisent en *lignes* du premier, du second, du troisième ordre, etc. — En perspective, *ligne géométrale*, *ligne* droite tirée d'une manière quelconque sur un plan géométral. — *Ligne de terre* ou *fondamentale*, *ligne* droite dans laquelle le plan géométral et celui du tableau se rencontrent. — *Ligne de front*, *ligne* droite parallèle à la *ligne de terre*.—*Ligne verticale*, commune section du plan vertical et de celui du tableau.—*Ligne visuelle*, *ligne* ou rayon qu'on imagine passer par l'objet, et aboutir à l'œil. —*Ligne de station*, suivant les uns, commune section du plan vertical et du plan géométral; suivant d'autres, hauteur perpendiculaire de l'œil au-dessus du plan géométral; selon d'autres enfin, *ligne* tirée sur ce plan, et perpendiculaire à la *ligne* qui marque la hauteur de l'œil.—*Ligne de la section*, *ligne* d'intersection du plan à projeter avec le plan du tableau.—*Ligne objective*, *ligne* tirée sur le plan géométral, et dont on cherche la représentation sur le tableau. — En gnomonique, *ligne horizontale*, commune section de l'horizon et du plan du cadran. — *Lignes horaires* ou *des heures*, intersections des cercles horaires de la sphère avec le plan du cadran.—*Ligne sous-stylaire*, *ligne* sur laquelle est élevé le style ou l'aiguille d'un cadran. Voy. SOUS-STYLAIRE. — *Ligne équinoxiale*, ou simplement *la ligne*, intersection du cercle équinoxial et du plan du cadran. — En mécanique, *ligne mécanique*, *ligne* courbe dont quelques points ou tous les points se trouvent par tâtonnement, et seulement d'une manière approchée. — *Ligne de direction*, 1° *ligne* dans laquelle un corps se meut actuellement, ou se mouvrait s'il n'en était pas empêché; 2° *ligne* qui va du centre de gravité d'un corps pesant au centre de la terre. — *Ligne de gravitation*, 1° *ligne* tirée du centre de gravité d'un corps au centre d'un autre vers lequel il pèse ou gravite; 2° *ligne* selon laquelle ce corps tend en bas.— *Ligne de la plus vive descente*. Voy. BRACHYSTOCHRONE et CYCLOÏDE. — On appelle *ligne de projection*, la *ligne* que les corps graves décrivent dans l'air, lorsqu'ils sont jetés ou horizontalement ou dans une direction oblique; *ligne de réflexion*, la *ligne* que suit un corps en mouvement, après le changement de direction qu'il reçoit par la rencontre d'un obstacle qui l'oblige à rebrousser chemin et le fait rejaillir après le choc; *ligne d'incidence*, une *ligne* suivant laquelle un corps est dirigé vers un autre qu'il va toucher; *ligne oblique*, une *ligne* qui, tombant sur une autre *ligne* ou sur un même plan, fait avec cette *ligne* ou ce plan, d'une part, un angle aigu, et de l'autre part, un angle obtus; *lignes convergentes*, des *lignes* qui, si on les continue, se rencontrent dans un point; *lignes divergentes*, des *lignes* qui s'éloignent toujours de plus en plus l'une de l'autre, à mesure qu'elles se prolongent; *lignes parallèles*, des *lignes* qui sont partout également éloignées l'une de l'autre, c'est-à-dire qui gardent entre elles une égale distance; *lignes proportionnelles*, des *lignes* qui sont dans une certaine raison les unes aux autres, c'est-à-dire dont la première est à la seconde comme la seconde est à la troisième, ou comme la troisième est à la quatrième. — En astron., *ligne des apsides*, celle qui traverse l'orbite d'une planète dans sa plus grande longueur, de l'apogée au périgée, ou de l'aphélie au périhélie.—*Ligne des syzygies*, *ligne synodique*, celle qui passe par le soleil et la terre, et sur laquelle se trouve la lune, quand elle est en conjonction ou en opposition. — *Ligne des nœuds*, la commune section d'une orbite et de l'écliptique.—*Ligne du milieu du ciel* ou *du milieu du jour*, nom qu'on a donné quelquefois au méridien.—*Ligne de foi*, dans les instruments d'astronomie, la *ligne* qui va depuis le centre de l'instrument jusqu'au point de l'alidade qui correspond aux divisions de la circonférence. — *Ligne* ou *échelle de Gunter*. Voy. *échelle de logarithmes*, au mot ÉCHELLE.—En anat., *ligne blanche*, espèce de bande qui est formée du concours des tendons des muscles obliques et du muscle transverse, et qui partage l'abdomen en deux par le milieu.—*Ligne médiane*, *ligne* à la surface de la langue, qu'elle semble couper longitudinalement en deux parties égales.—*Ligne latérale*, dans les poissons, *ligne* qui s'étend de la tête à la queue, et le long de laquelle s'étend un nerf superficiel, caché presque immédiatement au-dessous de la peau. — Dans l'anc. système des poids et mes. la *ligne* représente la douzième partie d'un pouce : *cette règle a deux pieds six pouces quatre lignes de long*.—En t. d'impr., rangée ou suite de caractères renfermés dans l'étendue que donne la justification prise avec le composteur : *la page d'impression est composée d'un certain nombre de lignes*. — *Ligne de pied* ou *de blanc*, *ligne* composée de cadrats au bas d'une page, dans laquelle on place la signature et les réclames. — *Ligne de tête*, la première *ligne* d'une page. — Il se dit aussi en t. d'écriture, de toute l'écriture qui est sur une *ligne* droite : *cette page n'a que vingt lignes; faire ses lignes droites; écrire entre les lignes*.—*Lignes*, au pluriel, se prend quelquefois pour lettre, billet : *je*

vous adressai sept à huit lignes à la hâte (Voltaire.); *que ces lignes soient baignées de vos larmes.* (Idem.)—*Mettre un mot à la ligne*, c'est commencer par ce mot une nouvelle *ligne*, quoique la précédente ne soit pas finie, en laissant avant ce mot, sur cette nouvelle *ligne*, un petit espace en blanc. — *Donner la ligne à quelqu'un*, c'est ne mettre dans la première *ligne* d'une lettre que le mot *monsieur, madame, monseigneur*, etc., et laisser le reste de cette *ligne* en blanc : *on ne donne la ligne qu'aux personnes qu'on honore d'une considération particulière.*—T. de musique, on appelle *lignes*, des traits horizontaux et parallèles qui composent la portée, et sur lesquels ou dans les espaces desquels on place les différentes notes, selon leurs degrés. La portée du plain-chant n'est que de quatre *lignes*; on en ajoute, mais rarement. En musique, la portée a cinq *lignes stables* et *continuelles*, outre les *lignes accidentelles* que l'on ajoute, selon le besoin, au-dessus ou au-dessous.—T. de commerce et de teneurs de livres, on appelle *ligne de compte*, chaque article qui compose un registre ou un compte. On dit, en ce sens : *j'ai mis cette somme en ligne de compte*, pour dire, j'en ai chargé mon registre, mon compte. — Quelquefois on entend par *ligne de compte*, la dernière *ligne* de chaque article. Dans ce sens, on dit : *tirer les comptes en ligne*, pour dire, les mettre vis-à-vis de la dernière *ligne* de chaque article, dans les différents espaces marqués pour les livres, sous et deniers, ou pour les francs et centimes.—*Tirer hors de ligne* ou *hors ligne*, c'est mettre les sommes en marge des articles, avant et proche la dernière *ligne*. —*Être sur la même ligne que quelqu'un; marcher sur la même ligne que quelqu'un*, être du même rang, jouir des mêmes honneurs, des mêmes prérogatives. — On dit fig., qu'*un homme a toujours marché sur la même ligne*, pour dire qu'il ne s'est jamais écarté des principes, des opinions qu'il avait adoptés.—*A la ligne*, loc. adv., en faisant un alinéa.

LIGNÉ, E, part. pass. de *ligner*, et adj.—T. de bot. : *plante lignée*, marquée de *lignes*.

LIGNÉE, subst. fém. (*lignié*) (en lat. *linea*, ligne ou généalogie), race, enfant, suite d'enfants. Voy. RACE.

*__LIGNER__, v. act. (*lignié*), t. de chasse, couvrir une louve.—En t. de charpentier, surtout dans la marine, tracer avec une *ligne* blanche, noire ou rouge, ce qu'il faut ôter du bois pour lui donner la figure convenable.

LIGNEROLLE, subst. fém. (*lignierole*), t. de mar., petite ficelle faite à la main avec du fil de caret défait.

LIGNETTE, subst. fém. (*lignièle*), *ligne* menue et très-déliée pour la pêche à la canne. On l'appelle aussi *brumet*.

LIGNEUL, subst. mas. (*lignieule*) (du lat. *linum*, lin), sorte de fil enduit de poix qui sert aux cordonniers. Les Bas-Bretons disent *lignol* dans le même sens. —Fil poissé pour lier ensemble les broches des peignes.

LIGNEUSE, adj. fém. Voy. LIGNEUX.

*__LIGNEUX__, adj. mas., au fém. LIGNEUSE (*lignieu, gnieuze*) (en lat. *ligneus*, fait de *lignum*, bois), de la nature du bois.— *Plantes ligneuses*, celles qui, sous leur écorce, ont une couche de bois, comme les arbres, les arbrisseaux et les arbustes. Les jardiniers disent *boiseux, boiseuse*. — Substantivement, au mas., t. de chim., on entend par ce mot ce que les anciens appelaient *caput mortuum*; c'est le squelette végétal, la matière propre du bois qui reste après l'épuisement complet de tout ce que les substances végétales contiennent de dissoluble dans l'eau et l'alcohol.

*__LIGNIER__, subst. mas. (*lignié*), vieux mot qui signifiait bûcheron.

*__LIGNIÈRES__, subst. propre fém. (*lignière*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Amand-Mont-Rond, dép. du Cher.

LIGNIFIÉ, E, part. pass. de *se lignifier*, et adj.

se **LIGNIFIER**, v. pron. (*celiguenifié*) (du latin *lignum*, bois, et *fieri*, devenir), se convertir en bois.

*__LIGNIPERDE__, subst. fém. (*lignipèrede*), ver ou chenille dont les pêcheurs se servent pour amorce.

*__LIGNITE__, subst. mas. Voy. PYROLIGNITE.

LIGNIVORE, subst. et adj. mas. (*liguenivore*) (du lat. *lignum*, bois, et *vorare*, manger, dévorer), t. d'hist. nat., famille nombreuse d'insectes coléoptères qui vivent dans les bois sous la forme de larves, et qu'on nomme aussi *xylophages*. Leur caractère est d'avoir quatre articles à tous les tarses, et les antennes plus grêles à l'extrémité.

*__LIGNOLET__, subst. mas. (*ligniolé*) : *couvrir en lignolet*, les faîtes en ardoises.

LIGNUODE, adj. des deux genres (*liguenu-ode*) (du grec λιγνυώδης, de couleur de suie, fait de λιγνύς, suie), t. de médec., nom qu'*Hippocrate* donne, 1° à la langue dans quelques maladies où elle est brune et noire ; 2° aux crachats dans les maladies du poumon, lorsqu'ils sont noirs.

LIGNYDION, subst. mas. (*liguenidion*), t. de bot., genre de plantes dépendant des gastéromycées.

LIGOMBEAU, subst. mas. (*ligonbô*), t. d'hist. nat., petite écrevisse de mer.

LIGORISTE, subst. mas. (*liguoricete*) (d'Alphonse Marie de *Ligori* ou *Liguori*, son fondateur), membres d'une congrégation instituée pour la propagation de la foi.

*__LIGUE__, subst. fém. (*ligue*) (du latin *liga*, employé avec la même signification dans la basse latinité, et qui a été fait de *ligare*, lier), confédération de plusieurs états, pour se défendre ou pour attaquer. Voy. ALLIANCE.—Absolument et sans régime, la confédération qui se fit en France pour exclure Henri IV du trône. — On le dit quelquefois des complots particuliers.—*Ligue italique*, ligue des peuples d'Italie contre les Romains, qui en l'an de Rome 662 produisit la guerre appelée *sociale* ou *des alliés*.—Au plur. : *les ligues suisses*, ou *ligues grises*, les communautés qui composent le corps des Grisons.

LIGUÉ, E, part. pass. de *liguer*.

LIGUER, v. act. (*ligué*), unir dans une même *ligue*.—*se* LIGUER, v. pron., faire une *ligue* avec quelqu'un. *Boileau* (satire X) a dit absolument :

En vain contre le *Cid* un ministre *se ligue*.

LIGUEUR, subst. mas., **LIGUEUSE**, subst. fém. (*ligueur, guieuze*); il ne se dit que de ceux qui étaient de la *ligue* du temps de Henri III et de Henri IV. *Péréfixe*, dans son Histoire de Henri-le-Grand, a écrit mal à propos *ligueux*.

LIGUEUSE, subst. fém. Voy. LIGUEUR.

*__LIGULAIRE__, subst. fém. (*ligulère*), t. de bot., genre de plantes, la cinéraire de Sibérie à fleurs radiées.

*__LIGULE__ ou **LINGUATULE**, subst. fém. (*ligule, leinguouatule*) (du lat. *ligula*, courroie, lanière, aiguillette), t. d'hist. nat., genre de vers intestinaux aplatis, qu'on trouve dans le foie des poissons, et dans les poumons des oiseaux et des mammifères.—T. de bot., petite membrane tantôt entière, tantôt déchirée, qui se trouve quelquefois au sommet de la gaîne des feuilles de graminées.

LIGULÉ, E, adj. (*ligulé*), t. de bot., qui est à languette : *les demi-fleurons sont des fleurs ligulées*.

*__LIGURE__, subst. fém. (*ligure*), t. de minér., pierre précieuse.

*__LIGURIE__, subst. propre fém. (*liguri*), ancienne contrée d'Italie, le territoire de Gênes.

LIGURIUS, subst. mas. (*liguri-uce*); ce nom désigne, dans la Vulgate, l'une des deux pierres du rational d'Aaron. On présume que ce pouvait être l'hyacinthe, ou peut-être le succin.

LIGUSTICUM, subst. mas. (*liguceticome*), t. de bot., plante des anciens.—Ombellifère qui croît sur le territoire de Gênes.

LIGUSTRUM, subst. mas. (*ligucetrome*), t. de bot., arbre des anciens, qu'on croit être le troëne.

LIGUUS, subst. mas. (*ligu-uce*), t. d'hist. nat., coquille univalve, appelée aussi *ruban*.

LIGYPHONES, subst. propre fém. plur. (*lijifone*), myth., surnom des Hespérides, considérées comme les étoiles du soir.

LIGYRON, subst. propre mas. (*lijiron*), myth., premier nom d'Achille.

LIGYSTUS, subst. propre mas. (*lijicetuce*), myth., fils de Phaéton, donna son nom à la *Ligurie*.

LI-KI, subst. mas. (*liki*), nom d'un livre chinois renfermant des maximes de morale et de piété.

LIKENÉE, subst. fém. (*likené*), t. d'hist. nat., nom donné à deux noctuelles remarquables par la beauté de leurs ailes. Voy. LICHENÉE.

LILACÉES, subst. et adj. fém. plur. (*lilacé*), t. de bot., famille de *lilas*.

LILAÉE, subst. fém. (*lila-é*), t. de bot., espèce de jonc d'Amérique.

LILALITE, subst. fém. (*lilalite*), t. d'hist. nat., variété du lépidolithe.

*__LILAS__, subst. mas. (*lila*) (de l'arabe *lilac*), t. de bot., arbrisseau originaire des Indes, à fleurs monopétales tubulées et disposées en grappes, qu'on nomme thyrses. — Couleur qui tient du gris-de-lin et du rose. — Il s'emploie souvent adj.: *une robe, un chapeau lilas*.

*__LILÉE__, subst. fém. (*lile*), t. de bot., plante annuelle des marais de l'Amérique.

*__LILIACÉE__, subst. et adj. fém. (*lili-acé*), t. de bot., en forme de *lis*, ou analogue au *lis*.—Il se dit des fleurs polypétales régulières, composées de six ou trois pétales, ou même d'un seul, dont le limbe est divisé en six parties. Les *liliacées* forment la neuvième classe de la méthode de *Tournefort*.

LILIAGO, subst. mas. (*lili-aguo*), t. de bot., *lis* asphodèle d'Europe.

LILIAL, E, adj. (*lili-ale*), t. de bot., qui tient du *lis*.—Au plur. mas., *liliaux*.

LILIANTHOS, subst. mas. (*lili-antoce*), t. de bot., plante uvulaire du Canada.

LILIASPHODÈLE, subst. mas. (*lili-acefodèle*), t. de bot., sorte de houblon sauvage.

LILIASTRUM, subst. mas. (*lili-acetrome*), t. de bot., espèce d'anthérie.

LILIAUX, adj. mas. plur. Voy. LILIAL.

LILIGÈRE, adj. des deux genres (*lilijère*), t. de bot., qui porte des *lis*.

*__LILITH__, subst. fém. (*lilite*), spectre que les Juifs superstitieux croient apparaître la nuit sous la forme d'une femme. C'était, disent les rabbins, la première femme d'Adam, qui se sépara de son mari, et ne voulut plus retourner avec lui, quoique Dieu lui eût envoyé deux anges pour l'y contraindre.

LILIUM, subst. mas. (*lili-ome*), liqueur dont on se sert pour rappeler les esprits d'un malade très-faible. On dit communément *lilium de Paracelse*, du nom de son auteur. C'est l'alcohol de potasse des chimistes modernes.—En t. de bot., on appelle *lilium alexandrinum*, l'ornithogale à feuilles larges; *lilium convallium*, une plante du genre des muguets.—*Lilium lapideum*, fossile articulé du genre des encrines.

*__LILLE__, subst. propre fém. (*lile*), ville de France, chef-lieu du dép. du Nord.

*__LILLEBONNE__, subst. propre fém. (*lilebone*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. du Havre, dép. de la Seine-Inférieure.

*__LILLERS__, subst. propre mas. (*lilé*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Béthune, dép. du Pas-de-Calais.

*__LILLIPUTIEN__, subst. mas., au fém. **LILLIPUTIENNE** (*lilelipucien, ciene*), prétendue race de pygmées dont il est fait mention dans les contes de *Gulliver*.— Fig. : *un Lilliputien, une Lilliputienne*, un homme ou une femme fort petits.

*__LILLOIS__, E, adj. et subst. (*liloa, loaze*), de *Lille*, ville de France.

*__LIMA__, subst. propre fém. (*lima*), ville capitale du Pérou.

*__LIMACE__, subst. fém. (*limace*) (en lat. *limax*, pris du grec λειμαξ, qui, dans *Hésychius*, a la même signification, ou de λειμας ou λειμαξ, pré, lieu humide et plein de limon, où les *limaces* se tiennent ordinairement), t. d'hist. nat., *limaçon* sans coquille. — T. de mécan., *limace*, ou vis d'Archimède, machine pour élever les eaux.

LIMACIAL, E, adj. (*limaciale*), qui tient de la *limace*, du *limaçon*.

LIMACIE, subst. fém. (*limaci*), t. de bot., arbrisseau grimpant à fleurs jaunes et sans vrilles.

LIMACINE, subst. fém. (*limacine*), t. d'hist. nat., genre de mollusques nus gastéropodes.

*__LIMAÇON__ ou **LIMAS**, subst. mas. (*limaçon limâ*), t. d'hist. nat., sorte d'insecte rampant, de substance molle et visqueuse. C'est un mollusque gastéropode, de la même famille que la *limace*, dont il ne diffère qu'en ce qu'il vit dans une coquille roulée en spirale. — En anatomie, partie osseuse du labyrinthe de l'oreille, qui a la forme d'une coquille de *limaçon*.—*Escalier à* ou *en limaçon*, qui tourne en spirale, autour d'un noyau, comme la coquille d'un *limaçon*.

LIMAÇONNE, subst. fém. (*limaçone*), t. d'hist. nat., chenille à brosse.

se **LIMAÇONNER**, v. pron. (*celimaçoné*), rentrer dans sa coquille. Peu en usage.

LIMACULE, subst. fém. (*limakule*), t. d'his. nat., dent de requin pétrifiée.

*__LIMAILLE__, subst. fém. (*limâ-ie*), petites parties du métal que la *lime* fait tomber.

LIMAIRE, subst. mas. *(limère)*, t. d'hist. nat., thon qui commence à grossir.

***LIMAN**, subst. mas. *(liman)*, nom qu'on donne à tous les lacs marécageux de la mer Noire.

LIMANCHIE, subst. fém. *(limanchi)* (du grec λιμο, faim, et αρχω, je serre, j'étrangle), t. de médec., jeûne excessif.

***LIMANDE**, subst. fém. *(limande)*, t. d'hist. nat., genre de poissons osseux, holobranches, thoraciques, de la famille des hétérosomes.—En t. de charpentier, pièce de bois de sciage plate, peu large et peu épaisse.—En t. de mar., longue bande de toile goudronnée dont on enveloppe les cordages.

LIMANDÉ, E, part. pass. de *limander*.

LIMANDER, v. act. *(limandé)*, t. de mar., envelopper un cordage avec une *limande*. — *se* LIMANDER, v. pron.

LIMAS, subst. mas. *(limâ)*. Voy. LIMAÇON.

***LIMATION**, subst. fém. *(limâcion)*, réduction en *limaille*.

LIMATULE, subst. fém. *(limatule)*, petite *lime*. Inus.

LIMAY, subst. propre mas. *(limè)*, bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mantes, dép. de Seine-et-Oise.

LIMBARDA, subst. fém. *(leinbarda)*, t. de bot., sorte d'inule.

***LIMBE**, subst. mas. *(leinbe)* (du lat. *limbus*), en astronomie, bord extérieur du soleil et de la lune. Bord extérieur et gradué d'un quart de cercle, etc.—En bot., contour du sommet d'une corolle ou d'un calice.—En archéol., cercle qui entoure la tête. Les empereurs l'avaient adopté comme la marque de leur dignité, et les artistes l'attribuèrent aussi aux divinités.—Au plur., endroit où étaient les saints de l'ancien Testament avant la venue de Jésus-Christ.—Séjour des enfants morts sans baptême. (Du lat. *limbi*, employé par les Pères dans la même acception; *cò quod*, dit *Du Cange*, *sit limbus inferorum*, le bord de l'enfer.)

LIMBILITHE, subst. fém. *(leinbilite)*, t. d'hist. nat., matière volcanique découverte dans une colline de lave porphyrique.

LIMBORCHIA, subst. fém. *(leinborchia)*, t. de bot., genre de plantes. Voy. GENTIANELLE.

LIME, subst. fém. *(lime)* (en lat. *lima*, dérivé du grec λειμω, je polis), outil de fer creusé par diverses lignes, qui sert à polir et à couper le fer. — *Lime sourde*, garnie de plomb et qui ne fait point de bruit quand on l'emploie. — *Lime douce*, *lime* à entailles peu profondes, et qui sert à polir. — Au fig., 1° sournois, hypocrite; 2° cause qui mine, qui détruit insensiblement. — Fig. : *passer, repasser la lime sur un ouvrage*, le corriger, le polir.—En t. de pêche, endroit où la surface de l'eau étant unie et comme en repos, il s'y rassemble ordinairement beaucoup de sardines.—T. de bot., espèce de limon ou de citron.—Plante de l'ordre des graminées et du genre des phalaris, qu'on nomme aussi *alpiste rude*. — T. d'hist. nat., coquille bivalve.—*Lime-bois*, insecte qui vit dans le bois sous la forme d'une larve et le perce.—T. de vènerie, au plur., les deux grosses dents du sanglier, appelées aussi *défenses*. — *Lime de mer*, trace que la mer, en se retirant, laisse sur le rivage.

LIMÉ, E, part. pass. de *limer*, et adj. : *ouvrage limé*, poli autant que le travail et la patience de l'homme peuvent polir.

LIMÉE, subst. fém. *(limé)*, t. de bot., plante vénéneuse.

LIMÉNARCHIE, subst. fém. *(liménarchi)* (en grec λιμεναρχια, formé de λιμην, port, et αρχη, commandement), charge, fonctions de gouverneur d'un port chez les anciens.

LIMÉNARCHIQUE, adj. des deux genres *(liménarchike)*, qui appartient à la *liménarchie*.

***LIMÉNARQUE**, subst. mas. *(liménarke)* (en grec λιμεναρχης, formé de λιμην, port, et d'αρχος, chef), gouverneur d'un port chez les anciens.

LIMÉNITIS, subst. mas. *(liménitice)*, t. d'hist. nat., insecte lépidoptère, le papillon du peuplier.—Subst. propre fém., *Limniatis, Limnatis* ou *Limnaea*, myth., surnoms donnés à Diane par les pêcheurs, qui l'invoquaient comme présidant aux marais et aux étangs.

***LIMENTINUS**, subst. propre mas. *(limeintinuce)*, myth., l'une des divinités qui présidaient aux portes.

LIMÉOLE, subst. fém. *(limé-ole)*, t. de bot., genre de plantes portulacées.

***LIMER**, v. act. *(limé)* (en latin *limare*), polir, couper ou amenuiser avec la *lime*. — Fig., polir un ouvrage. — *se* LIMER, v. pron. — LIMER, POLIR. *(Syn.)* *Limer*, c'est enlever avec la *lime* les parties superficielles et saillantes d'un corps dur; *polir*, c'est rendre, par le frottement, un corps uni, luisant, agréable à l'œil.—L'action de *limer* a plusieurs objets différents; on *lime* pour polir, pour amenuiser, pour scier ou couper. L'action de *polir* s'exerce par différents moyens; on *polit* avec la *lime*, avec l'émeri, avec le polissoir, etc.—*Limer* pour polir, c'est enlever les aspérités, les parties superflues, ce qu'un corps a de rude et de raboteux. *Polir* ajoute à cet effet celui de donner au corps la netteté, la clarté, le lustre qu'exige la perfection.—Au fig., *limer* désigne fort bien la critique qui retranche, réforme, corrige, efface ce qu'il y a d'inégal, d'inexact, de dur, de rude dans un ouvrage d'esprit; *polir* désigne bien la dernière façon, la dernière main, la perfection, l'agrément et le brillant qu'il s'agit d'y mettre.—L'exactitude, la correction, la précision, l'égalité, font un style *limé*; le style *poli* a de plus beaucoup d'élégance, quelque chose de brillant ou de lumineux.—Bossuet et Corneille ne *limaient* pas leur style; Racine et Fénelon *polissaient* le leur avec beaucoup de soin.(*Laveaux.*)

***LIMESTRE**, subst. mas. *(limècetre)*, t. de comm., sorte de serge croisée.

LIMETTE, subst. fém. *(limète)* : *eau de limette*, essence de limon ou de bigarade.

LIMEUM, subst. mas. *(limé-ome)*, t. de bot., plante vénéneuse des anciens, qu'on croit être une espèce de renoncule. Voy. LIMÉE.

LIMEUX, adj. mas. *(limeu)*; se disait autrefois pour *limoneux*. Voy ce mot.

***LIMICOLE**, subst. mas. *(limikole)*, t. d'hist. nat., famille d'oiseaux, petits échassiers à bec grêle.

LIMICULA, subst. fém. *(limikula)*, t. d'hist. nat., nom générique des barges.

LIMIER, subst. mas. *(limié)* (du latin *limen*, proprement seuil d'une porte, et par extension, demeure, habitation), chien qui détourne le cerf et autres grandes bêtes, qui les lance hors de leur fort.—*Limier de police*, espion.

***LIMINAIRE**, adj. des deux genres *(liminère)*, qui se met à la tête d'un livre : *épître liminaire*. Il est inusité; on dit aujourd'hui *préliminaire*.

LIMINARCHIE, subst. fém. *(liminarchi)* (du latin *limen*, porte, entrée, et du grec αρχη, gouvernement), charge d'un *liminarque* chez les Romains.

LIMINARCHIQUE, adj. des deux genres *(liminarchike)*, qui appartient à la *liminarchie*.

***LIMINARQUE**, subst. mas. *(liminarke)* (du lat. *limen*, porte, entrée, et du grec αρχος, chef, commandant), chez les anciens Romains, officier qui veillait sur les frontières de l'empire.

LIMITATIF, adj. mas., au fém. LIMITATIVE *(limitatif, tive)*, qui *limite*, qui renferme dans des bornes certaines.—On dit au palais, *legs limitatif*, *disposition limitative*, en parlant d'un legs, d'une disposition, dont l'objet est tellement déterminé, que le légataire n'a rien à demander, à prétendre sur le surplus des biens du testateur.

LIMITATION, subst. fém. *(limitâcion)* (en lat. *limitatio*), restriction, fixation.

LIMITATIVE, adj. fém. Voy. LIMITATIF.

LIMITATIVEMENT, adv. *(limitativeman)*, avec des *limites*, d'une manière *limitée*.

***LIMITE**, subst. fém. *(limite)* (en latin *limes*, gén. *limitis*), borne, extrémité. — Au plur., bornes qui séparent un territoire d'avec un autre. Voy. BORNE.—T. de mathématique, *limite d'une quantité*, grandeur dont cette quantité peut approcher plus près que d'une grandeur donnée quelconque, sans pouvoir jamais la surpasser. La théorie des *limites* est la base de la vraie métaphysique du calcul différentiel.—T. d'algèbre, au plur., les deux quantités entre lesquelles se trouvent comprises les racines réelles d'une équation.—*Limites d'un problème*, les nombres entre lesquels la solution de ce problème est renfermée.—En astronomie, les points de l'orbite d'une planète, où elle s'écarte le plus de l'écliptique, et qui sont par conséquent à quatre-vingt-dix degrés des nœuds.

LIMITÉ, E, part pass. de *limiter*, et adj.

LIMITER, v. act. *(limité)*, borner, mettre, donner des *limites* à... — *se* LIMITER, v. pron., avoir des *limites* : *les désirs de l'homme ne peuvent se limiter*.

***LIMITROPHE**, adj. des deux genres *(limitrofe)* (du latin *limitrophus*, dit par contraction pour *limitotrophus*, sous-entendu *fundus*, fonds de terre destiné autrefois à l'entretien des troupes qui gardaient les frontières, et composé du latin *limes, limitis*, limite, frontière, et du grec τροφη, nourriture, qui vient de τρεφω, je nourris), dont les *limites* se touchent : *terres limitrophes*.—Qui est sur les *limites* : *ce pays est limitrophe de l'Allemagne*.

LIMNÆUS ou **LIMNÉUS**, subst. propre mas. *(limené-uce)*, myth., surnom de Bacchus pris du culte qu'on lui rendait dans un quartier d'Athènes nommé *Limnes*.

LIMNÉE, subst. fém. *(limené)*, t. d'hist. nat., genre de vers mollusques des mers de la Sicile.

***LIMNEUDÉTIQUE**, subst. fém. *(limeneudetike)* (du grec λιμνη, mer, et οδευω, je voyage), art de naviguer.

LIMNIADES, LIMNÉES ou **LIMNIAQUES**, subst. propre fém. pl. *(limeni-ade, limené, limeni-ake)*, myth., nymphes des lacs et des marais.

LIMNIE, subst. fém. *(limeni)*, t. d'hist. nat., insecte coléoptère.

LIMNITE, subst. fém. *(limenite)*, t. d'hist. nat.; on appelle ainsi des pierres sur lesquelles sont des dendrytes noires qui, par leurs diverses sinuosités, imitent une carte de géographie.

LIMNOBION, subst. mas. *(limenobion)*, t. de bot., plante aquatique appelée aussi *morène spongieuse*.

LIMNOCHARE, subst. fém. *(limenokare)*, t. d'hist. nat., genre d'arachnides.

LIMNOCHARIS, subst. mas. *(limenokarice)*, t. de bot., genre de plantes, le flûteau jaunâtre.

***LIMNOPHILE**, subst. fém. *(limenofile)*, t. de bot., genre de plantes.

***LIMNORIE**, subst. fém. *(limenori)*, t. d'hist. nat., petit crustacé qu'on trouve sur les côtes d'Angleterre.

LIMOCTONIE, subst. fém. *(limoktoni)* (du grec λιμοκτονια, formé de λιμος, faim, et κτεινω, je tue), t. de médec., faim mortelle ou jeûne excessif capable de tuer un malade. Voy. LIMANCHIE.

***LIMODORE**, subst. mas. *(limodore)* (en grec λειμοδωρον), t. de bot., plante apéritive, qui croît dans les lieux humides.

LIMOINE, subst. fém. *(limoène)* (en grec λειμωνιον, fait de λειμων, pré, lieu arrosé, parce qu'elle croît dans les lieux marécageux), t. de bot., sorte de plante bonne contre la dyssenterie et les pertes de sang, dont les feuilles, qui sortent de la racine, ressemblent beaucoup à celles du lapathe. On l'appelle aussi *poirée sauvage*.

***LIMOGES**, subst. propre mas. *(limoje)*, ville de France, chef-lieu du dép. de la Haute-Vienne.

***LIMON**, subst. mas. *(limon)* (en latin *limus*, fait du grec λιμνη, marais, ou de λειμων, lieu humide, prairie), boue, bourbe. — LIMON, FANGE, BOUE, BOURBE, CROTTE. *(Syn.)* Le *limon* est le dépôt des eaux courantes, la *bourbe*, le dépôt des eaux croupissantes; la *boue*, de la terre détrempée, telle que celle qu'on trouve dans les rues; la *fange*, de la boue presque liquide; la *crotte*, de la *boue* considérée relativement à l'effet qu'elle produit sur les vêtements.—Le Nil dépose du *limon*; on trouve de la *bourbe* au fond des mares; après la pluie, il y a de la *boue* dans les rues; après la pluie, il y a de la *fange* dans les sillons des terres labourées; quand on marche sans précaution dans la *boue*, on couvre ses vêtements de *crotte*.—*Limon d'attérissement*, t. d'hist. nat., quelques savants naturalistes désignent sous ce nom tous les terrains qui ont été remaniés, quelle que soit leur nature. Ainsi, non seulement les dépôts argileux, semblables à ceux de la vallée du Nil, par exemple, sont pour ces naturalistes du *limon d'attérissement*, mais encore ils considèrent comme tels les sables calcaires déposés par la Marne dans son long trajet, les sables siliceux des environs de Paris, les galets qui garnissent tous nos villages de Normandie, etc., etc.

***LIMON**, subst. mas. *(limon)*, fruit du *limonier*, sorte de citron qui a beaucoup de jus.—Pièce de bois qui sert à porter les marches d'un escalier. (Dans cette acception, de l'adj. latin *limus*, oblique, de travers.)—Le devant du brancard d'un charriot ou d'une charrette, où est attaché le cheval qui porte une selle. Ce cheval se nomme *limonier*.

***LIMONADE**, subst. fém. *(limonade)*, boisson faite avec du jus de *limon* ou de citron, de l'eau et du sucre. — On appelle *limonade sèche*, une

poudre faite avec du sucre, de l'huile de citron et du sel d'oseille.

LIMONADIER, subst. mas., **LIMONADIÈRE**, subst. fém. (*limonadié, dière*), celui, celle qui fait et vend de la *limonade*, du café et des liqueurs.

LIMONADIÈRE, subst. fém. Voy. LIMONADIER.

LIMONCELLO, subst. mas. (*limoncèlelo*), t. de bot., variété du *limonier* de la Calabre.

LIMONÉ, E, part. pass. de *limoner*.

***LIMONELLIER**, subst. mas. (*limonèlié*), t. de bot., arbre des Indes.

LIMONEUSE, adj. fém. Voy. LIMONEUX.

LIMONEUX, adj. mas., au fém. LIMONEUSE (*limoneu, neuze*), bourbeux, plein de *limon*.

LIMONIA, subst. fém. (*limoni-a*), t. de bot., arbuste de la famille des orangers.

LIMONIADES, subst. propre fém. plur. (*limoni-ade*), myth., nymphes des prairies et des fleurs.

***LIMONIATE**, subst. fém. (*limoni-ate*) (du grec λειμων, pré), t. d'hist. nat., pierre précieuse de couleur vert-de-pré.

***LIMONIE**, subst. fém. (*limoni*), t. d'hist. nat., insecte diptère.

LIMONIER, subst. mas. (*limonié*), cheval qu'on attelle aux *limons*.—T. de bot., arbre qui porte des *limons*.

LIMONIÈRE, subst. fém. (*limonière*), espèce de brancard formé par les deux *limons* adaptés au-devant d'une voiture. — Voiture à quatre roues ayant un brancard formé par deux *limons*.

LIMONNÉ, E, part. pass. de *limonner*.

LIMONNER, v. act. (*limoné*), t. de cuisinier, passer un poisson à l'eau bouillante pour le débarrasser du *limon*.—SE LIMONNER, v. pron.

LIMOSELLE, subst. fém. (*limozèle*), t. de bot., plante de la famille des lysimachies.

***LIMOUSIN**, ou, suivant le *Richelet portatif*, **LIMOSIN**, subst. mas. (*limouzein*), maçon qui fait des murailles avec du moellon et du mortier, ainsi nommé parce que ces ouvriers viennent en général du *Limousin*.

LIMOUSIN, subst. et adj. mas., au fém. LIMOUSINE (*limouzein, zine*), celui, celle qui est du *Limousin : cheval limousin, jument limousine*.

***LIMOUSIN**, subst. propre mas. (*limouzein*), ancienne province de France, comprise aujourd'hui dans les dép. de la Haute-Vienne et de la Corrèze.

LIMOUSINAGE ou **LIMOSINAGE**, subst. mas. (*limouzinaje*), ouvrage des *Limousins*, maçonnerie faite de petits moellons ou de cailloux, à bain de mortier.

***LIMOUSINE**, subst. fém. (*limouzine*), t. de bot., anémone verte, rouge et blanche.

LIMOUSINÉ, E, part. pass. de *limousiner*, et adj.

LIMOUSINER, v. act. et neut. (*limouziné*), faire du *limousinage*. — SE LIMOUSINER, v. pron.

LIMOUSINERIE, subst. fém. (*limouzineri*), t. de maçon., *limousinage*.

***LIMOUX**, subst. propre mas. (*limou*), ville de France, chef-lieu d'arrond., dép. de l'Aude.

LIMPIDE, adj. des deux genres (*leinpide*) (en lat. *limpidus*, fait de λαμπω, je luis, je brille), clair, net : *de l'eau limpide*.

LIMPIDITÉ, subst. fém. (*leinpidité*), qualité, état de ce qui est *limpide*.

LIMULE, subst. mas. (*limule*), t. d'hist. nat., genre de crustacés de la famille des aspidiotes ou clypéacés, qui vivent dans les mers de l'Inde et de l'Amérique, où ils atteignent jusqu'à trois décimètres de longueur.

LIMURE, subst. fém. (*limure*), action de *limer*.— Etat d'une chose *limée*.—On l'a dit quelquefois dans le sens de *limaille*.

***LIMUS**, subst. mas. (*limuce*), t. d'antiq., habillement que portaient les victimaires dans les sacrifices.

***LIMYRE**, subst. propre fém. (*limire*), myth., célèbre fontaine de Lycie qui rendait des oracles par les poissons qu'elle contenait.

***LIN**, subst. mas. (*lein*) (en lat. *linum*, pris du grec λινον), t. de bot., plante annuelle, à fleur caryophyllée, dont la tige fournit un fil propre à faire de la toile, et dont les espèces sont très-nombreuses. Le *lin purgatif* fournit un excellent diurétique. — Graine de *lin*. —Fil de *lin*. — Sorte de toile de *lin : caché sous le lin*... — *Gris de lin*, couleur qui ressemble à celle de la fleur de *lin*. — *Lin de marais*. Voy. LINAIGRETTE. — *Lin de Sibérie*, sorte de *lin* vivace qui s'élève plus haut que le nôtre, et peut être employé aux mêmes usages.—*Lin sauvage*. Voy. LINAIRE.

***LINACÉES**, subst. fém. plur. (*linacé*), t. de bot., famille de plantes de la nature du *lin*.

LINAIGRETTE, subst. fém. (*linèguerète*), t. de bot., plante de la classe des graminées dont les semences sont entourées de filets lanugineux.

LINAIRE, subst. fém. (*linère*), t. de bot., plante agreste, vivace, à fleur monopétale, personnée, dont les feuilles approchent de celles du *lin*. On en compte beaucoup d'espèces.

LINCE, subst. fém. (*leince*), t. de comm., sorte de satin de la Chine.

***LINCEUL**, subst. mas. (*leinceule*, et non point *leinceuie*) (en lat. *linteolum*, dimin. de *linteum*, linge, drap), drap de lit. En ce sens, il n'est plus usité. — Le drap de toile servant à ensevelir les morts.

LINCEUX, adj. mas. plur. (*linceu*), de lin. (*Boiste*.) Inusité.

LINÇOIR, subst. mas. (*leinçoar*), t. de charpentier, pièce de bois dans laquelle on assemble les solives d'un plancher au-dessus de la baie d'une porte, d'une croisée, etc.; ou les chevrons au droit des lucarnes, et pour le passage des cheminées.

LINCONE, subst. fém. (*leinkone*), t. de bot., arbrisseau de la famille des pimprenelles.

LINDE (LA), subst. propre fém. (*laleinde*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bergerac, dép. de la Dordogne.

LINDERE, subst. fém. (*leindère*), t. de bot., arbrisseau du Japon, dont le bois est employé en ébénisterie de toilette.

LINDERNE, subst. fém. (*leindèrene*), t. de bot., plante voisine des gratioles.

***LINDIEN**, adj. mas. (*leindiein*), myth., surnom donné à Hercule, de *Lindus*, ville de l'île de Phades, où l'on faisait des sacrifices en son honneur.

LINDIENNE, adj. propre fém. (*leindiène*), myth., surnom de Minerve, pris d'un temple qu'elle avait à *Lindus*.

LINDSÉE, subst. fém. (*leindecé*), t. de bot., plante cryptogame de la famille des fougères.

LINÉAIRE, adj. des deux genres (*liné-ère*) (en lat. *linearis*, fait de *linea*, ligne), qui a rapport aux *lignes : dessin linéaire*.—Qui se fait par des *lignes : perspective linéaire*. — En t. de géom., *équation linéaire*, celle dans laquelle l'inconnue ne monte qu'au premier degré. — *Problème linéaire*, celui qui n'admet qu'une solution, ou plus exactement, celui qui est résolu par une équation du premier degré. — *Quantités linéaires*, celles qui n'ont qu'une dimension, par le rapport qu'elles ont avec les simples *lignes*, et pour les distinguer des quantités de plusieurs dimensions, qui représentent des surfaces ou des solides. — En t. de bot. : *feuille linéaire*, celle qui est étroite, et d'une largeur égale dans toute sa longueur. — Subst. mas., t. d'hist. nat., sorte de poisson.

***LINÉAL**, E, adj. (*linéale*) (en lat. *linealis*, fait de *linea*, ligne), t. de jurispr., *la succession linéale*, dans l'ordre d'une *ligne* de parenté. — Au plur. mas., *linéaux*.

LINÉALEMENT, adv. (*liné-aleman*), relativement aux *lignes*.

LINÉAMENT, subst. mas. (*liné-aman*) (en lat. *lineamentum*, fait de *linea*, ligne), *ligne* délicate qu'on observe sur le visage, qui en forme la délicatesse, qui en fait conserver l'image, et qui en cause la ressemblance avec quelque autre. C'est par les *linéaments* que les physionomistes prétendent juger du tempérament et des inclinations.—Trait à peine esquissé.

LINÉES, subst. fém. plur. (*liné*), t. de bot., famille de plantes du genre *lin*.

***LINETTE**, subst. fém. (*linète*), semence de la plante qui produit le *lin*.

LINGAM, **LINGAN**, ou **LINGUM**, subst. mas. (*leinguan* ou *guome*), divinité adorée dans les Indes, surtout au royaume de Carnate. Elle offre le spectacle de l'union des principes de la génération. Par cette représentation, les bramines prétendent enseigner que l'être suprême qu'ils adorent est l'auteur de la création des animaux des différentes espèces.

LINGARD, subst. mas. (*leinguar*), dans les manufactures, fil de chaîne empesé, pour raccommoder ceux qui se rompent dans le travail.

***LINGARELLE**, subst. fém. (*leinguarèle*), ancien scapulaire des chanoines de Paris.

***LINGE**, subst. mas. (*leinje*) (du lat. *linium*, dit pour *lineum*, qui est fait de lin, dérivé de *linum*, pris du grec λινον, lin. De *linium* on a fait *lingum* et ensuite *linge*, qui ne s'est dit d'abord que de la toile de lin, et successivement de celle de chanvre), toile coupée selon les différents usages auxquels on veut l'employer, soit pour la personne, soit pour les diverses nécessités du ménage.

LINGER, subst. mas., **LINGÈRE**, subst. fém. (*leinjé, jère*), celui, celle qui vend, qui fait du *linge*; ou qui a soin du *linge*, qui le raccommode. — *Lingère*, t. d'hist. nat., espèce d'insecte aptère qu'on trouve souvent dans les armoires.

LINGÈRE, subst. fém. Voy. LINGER.

LINGERIE, subst. fém. (*leinjeri*), lieu où l'on met le *linge*. — Commerce de *linge*, de toile.

LINGETTE, subst. fém. (*leinjète*), t. de comm., sorte de petite serge.

***LINGOT**, subst. mas. (*leinguô*) (suivant *Ménage*, de *lingua*, langue, sans doute à cause de sa forme), morceau de métal brut, qui n'est ni monnayé ni ouvragé, n'ayant reçu d'autre façon que celle qu'on lui a donnée dans la mine en le fondant, et le jetant dans une espèce de moule qu'on appelle *lingotière : lingot d'or, d'argent, de cuivre; jeter de l'or en lingot*. — Petit cylindre de fer ou de plomb que l'on met dans un fusil.

LINGOTIÈRE, subst. fém. (*linguotière*), moule où l'on jette les métaux fondus pour les réduire en *lingots*.

***LINGUAL**, E, adj. (*leingu-ale*) (du latin *lingua*, langue), qui appartient, qui a rapport à la *langue*. —Quelques anatomistes ont appelé *os lingual*, l'os hyoïde. — *Muscle lingual*, petit faisceau musculaire, étendu de la base à la pointe de la langue, entre le génio-glosse et l'hyo-glosse; on l'appelle aussi le *glossien; artère linguale*, celle qui provient de la partie antérieure-inférieure de la carotide externe; *nerf lingual*, le nerf hypoglosse, appelé aussi *hyo-glossien*.—En grammaire, *consonnes linguales*, consonnes produites par les différents mouvements et les différentes positions de la *langue*, telles sont *d, t, l, n, r*. — Subst. fém.: *une linguale*, une lettre *linguale*.—Cet adj. ne paraît pas avoir de plur. mas.

LINGUARD, subst. mas., ou **LINGUE**, subst. fém. (*leinguar, leingue*), t. de comm., esp. de gade de l'Amérique, qu'on apporte salé et préparé comme la morue.

LINGUATULE, subst. fém. (*leinguouatule*), t. d'hist. nat., ver qui se loge dans les chairs.

LINGUE, subst. fém. Voy. LINGUARD.

LINGUET, subst. mas. (*leinguié*), t. de marine, pièce de bois attachée sur le tillac d'un vaisseau pour arrêter le cabestan.—Sorte de satin.

LINGUIFORME, adj. des deux genres (*leingu-i-forme*) (du lat. *lingua*, langue, et *forma*, forme, ressemblance), en *forme* de *langue*.

LINGUISTE, subst. mas. (*leingu-icete*), qui s'occupe de l'étude des *langues*.

***LINGUISTIQUE**, subst. fém. (*leingu-icetike*), traité sur l'étude des *langues*. — Etude et connaissance des langues en général.

***LINGUISUGE**, subst. mas. (*leingu-içuje*) (du lat. *lingua*, langue, et *sugere*, sucer), t. d'hist. nat.; on a proposé de donner ce nom aux insectes dont l'extrémité de la lèvre inférieure forme une langue distincte; ce sont les hyménoptères.

***LINGULE**, subst. fém. (*leingule*), t. d'hist. nat., mollusque acéphale.

LINGULIER, subst. mas. (*leingulié*), t. d'hist. nat., animal des *lingules*.

LINIAIRE, adj. des deux genres (*lini-ère*), allongé comme un fil : *pétiole liniaire*.

LINIENSTEIN, subst. mas. (*lini-ènecetène*) (de l'allemand *linie*, ligne, et *stein*, pierre), t. d'hist. nat., espèce de jaspe onyx qui présente des lignes noires parallèles sur un fond bleuâtre.

***LINIER**, subst. mas., au fém. **LINIÈRE** (*linié, nière*), celui, celle qui prépare et vend le *lin*.

LINIÈRE, subst. fém. (*linière*), terre semée de *lin*.

LINIES, subst. fém. plur. (*lini*), myth., fêtes en l'honneur de *Linus*, fils d'Apollon.

LINIFICIUS-LAPIS, subst. mas. (*linifici-uce-lâpice*), pierre qui avait, dit-on, la vertu de guérir de l'épilepsie.

LINIGUISE, subst. fém. (*linigu-ize*), espèce de poudre dont on se sert pour donner le fil aux rasoirs.

LINIMENT, subst. mas. (*liniman*) (en lat. *linimentum*, fait de *linire*, oindre, graisser, etc.), t. de médec., médicament fait pour adoucir et humecter.

LINITION, subst. fém. (*linicion*), action doindre, d'enduire.

LINKÉE, subst. fém. (*leinkié*), t. de bot., nom donné aux champignons pezizes.

***LINNÉE**, subst. fém. *(linené)* (du lat. *Linnæus*, naturaliste suédois), t. de bot., sorte de plante.

LINOCARPE, subst. mas. *(linokarpe)*, t. de bot., genre proposé pour le *lin* multiflore.

LINOCIÈRE, subst. fém. *(linocière)*, t. de bot., plante jasminée.

LINON, subst. mas. *(linon)*, toile de *lin* très-claire et très-déliée. — On distingue quatre sortes de *linon* : *le linon batiste clair uni*, de deux tiers d'aune de large, ou de trois quarts, et de quinze aunes de long ; le *linon batiste clair à jour*, ou *rayé à petits objets brochés*, à l'imitation des mousselines à ramages ou grands dessins, à fleurs et mignonnettes, contrefaisant le point à jour, de trois quarts de large, et de quinze aunes de long ; le *linon gaze*, uni, broché à petits ou grands dessins, à mouches ou ramages, de trois quarts ou d'une aune de large, sur quatorze aunes de long ; et le *linon uni, rayé, à carreaux*, pour mouchoirs, de quinze aunes de longueur, pour pouvoir fournir à la pièce vingt mouchoirs de trois quarts de large, ou vingt-deux mouchoirs de deux tiers. — On dit *de la toile de lin*, et plus communément *du linon*. — On disait autrefois *linomple*.

***LINOS**, subst. mas. *(linôce)*, t. d'antiq., nom d'une chanson célèbre en Phénicie.

***LINOSTOLE**, subst. et adj. des deux genres *(linocetole)* (du grec λινοστολια, long habit de lin), vêtu de lin. Inus.

LINOSTOLIE, subst. fém. *(linocetoli)*, longue robe, long vêtement de lin.

***LINOSTOME**, subst. mas. *(linocetome)*, linge placé sur le calice pour l'essuyer.

LINOSTROPHON, subst. mas. *(linocetrofon)*, t. de bot., le marrube, plante.

LINOT, subst. mas. *(linô)*, mâle de la *linotte*.

***LINOTTE**, subst. fém. *(linote)*, petit oiseau qui chante très-agréablement ; ainsi nommé du *lin*, dont la graine fait sa nourriture. — Prov. : *tête de linotte*, homme de peu de sens. — *Siffler la linotte*, boire beaucoup. — Être en prison. Style figuré et burlesque.

LINOZOSTE, subst. fém. *(linozocete)*, t. de bot., plante du genre des mercuriales.

LINSENSTEIN, subst. mas. *(leincènecetène leinçancetène)* (de l'allemand *linse*, lentille, et *stein*, pierre), t. d'hist. nat., pierre qui contient des camerines. — Les camerines elles-mêmes.

***LINTÉAIRE**, subst. fém. *(leinté-ère)*, t. de géométrie, courbe que formerait une corde attachée à deux points fixes, située dans un plan vertical, et chargée d'un fluide en équilibre, homogène et incompressible.

LINTEAU, subst. mas. (Il ne faut pas confondre ce mot avec *liteau*.) *(leintô)*, pièce de bois qui se met en travers au-dessus de l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre pour soutenir la maçonnerie. — En serrurerie, bout de fer placé au haut des portes et des grilles, dans lequel entrent les tourillons.

LINTHÉE, subst. fém. *(leinté)*, t. de comm., sorte d'étoffe de soie qu'on fabrique en Chine.

LINTHURIE, subst. fém. *(leinturi)*, t. d'hist. nat., espèce de coquille qu'on trouve près de Sienne.

LINTIBULAIRE, subst. fém. *(leintibulère)*, t. de bot., famille des plantes.

***LINURGE**, subst. fém. *(linurje)*, t. d'antiq., sorte de pierre divinatoire des anciens.

***LINUS**, subst. propre mas. *(linuce)*, myth., fils d'Apollon et de Terpsichore, et frère d'Orphée. Il inventa les vers lyriques et les chansons. Ce fut lui qui enseigna la musique à Hercule ; mais le disciple, ayant été un jour réprimandé trop sévèrement, cassa la tête à son maître avec sa lyre. — Il y eut un autre *Linus*, fils d'Amphimarus et d'Uranie, qui fut tué par Apollon, pour avoir osé se vanter de chanter aussi bien que lui.

LINYPHIE, subst. fém. *(linifi)*, t. d'hist. nat., genre d'arachnides.

***LION**, subst. mas., au fém. **LIONNE** *(lion, lione)* (en grec λεων, dont les Latins ont fait *leo*), animal féroce qu'on appelle le *roi des animaux*. Dans la nouvelle division de l'histoire naturelle, c'est un mammifère digitigrade, du genre des chats, de couleur fauve, avec la queue terminée par une touffe de poils noirs, et dont le mâle a une crinière. — *Lion marin*, phoque à crinière. Fig., homme hardi et courageux : *c'est un lion, une lionne*. — *Il est comme un lion*, se dit d'une personne en grande fureur. — *C'est l'âne recouvert de la peau du lion*, se dit d'un faux brave qui fait le fanfaron. — *Partage du lion*, où le plus fort s'empare de tout. — Prov. : *coudre la peau du renard à celle du lion*, joindre la ruse à la force. — T. d'astron., le quinzième signe du Zodiaque, composé de quatre-vingt-quinze étoiles dans le *Catalogue britannique*. — Le *petit lion*, constellation introduite par *Hévélius*, entre le lion et la grande ourse. Elle contient cinquante-trois étoiles dans le *Catalogue britannique*. — Monnaie du règne de Philippe de Valois, sur laquelle le roi était figuré foulant un *lion* aux pieds. — T. d'hist. nat., *lion des pucerons*, larves d'hémérobes, qui se nourrissent de ces insectes, au milieu desquels on les trouve, sans que ceux-ci aient l'instinct de les éviter. Voy. HÉMÉROBES. — T. de blas., *lion morné*, qui n'a ni dents ni langue. — *Lion diffamé*, qui n'a point de queue. — *Lion dragonné*, celui dont le corps est, dans la partie postérieure, terminé par une queue de dragon. — *Lion lissant*, celui qui étant sur un chef ou sur une fasce, ne montre que la tête, le bout de ses pattes de devant, et l'extrémité de sa queue. — *Lion naissant*, celui qui ne paraît qu'à moitié sur le champ de l'écu, la partie inférieure ne paraissant pas.

***LION**, subst. propre mas. *(lion)*, golfe de la Méditerranée au sud-est de la France.

***LIONCEAU**, subst. mas. *(lionçô)*, petit de la *lionne*.

LIONS-LA-FORÊT, subst. propre mas. *(lionla-foré)*, ville de France, chef-lieu de canton, arrond. des Andelys, dép. de l'Eure.

LIONDENT, subst. mas. *(liondan)*, t. de bot., plante voisine des épervières.

LIONNE, subst. fém. *(lione)*, la femelle du *lion*. Voy. LION.

LIONNÉ, E, adj. *(lioné)*, t. de blason : *léopard lionné*, rampant.

***LIORHYNQUE**, S. mas. *(lioreinke)*, t. d'hist. nat., genre de vers intestinaux.

LIOUBE, subst. fém. *(lioube)*, t. de marine, entaille pour recevoir le bout d'une pièce de bois.

***LIPARA**, subst. mas. *(lipara)* (du grec λιπαρος, gras), nom que les anciens donnaient aux emplâtres gras.

LIPARE, subst. mas. *(lipare)*, t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

***LIPARIS**, subst. mas. *(liparice)*, t. d'hist. nat., poisson du genre du bouclier.

LIPAROCÈLE, subst. fém. *(liparocèle)* (du grec λιπαρος, gras, et κηλη, tumeur ; *tumeur graisseuse*), t. de chirurgie, espèce de hernie du scrotum causée par la masse d'une substance semblable à de la *graisse*.

***LIPARUS**, subst. propre mas. *(liparuce)*, myth., fils d'Auson, donna son nom à une des îles Ioniennes.

LIPÉ, part. pass. de *liper*.

LIPER, v. neut. *(lipé)* (en lat. *lipire*), claper avec un petit cri comme le milan.

LIPIN, subst. mas. *(lipein)*, t. d'hist. nat., coquille du genre des rochers.

LIPODERME, adj. des deux genres *(lipodèreme)* (du grec λειπω, je manque, et δερμα, peau), t. de médec., dépourvu de peau.

LIPOGRAMMATIE, subst. fém. *(lipogueramematî)*, écriture, composition *lipogrammatique*.

***LIPOGRAMMATIQUE**, adj. des deux genres *(lipogueramematike)* (du grec λειπω, je manque, je laisse, et γραμμα, lettre) ; il se dit des ouvrages dans la composition desquels on ne fait pas entrer certaines lettres de l'alphabet.

LIPOGRAMMATISTE, subst. mas. *(lipoguera-mematicete)*, auteur qui, dans un ouvrage, a affecté de s'abstenir de certaines lettres. Voy. LIPOGRAMMATIQUE.

LIPOME, s. m. *(lipome)* (du grec λιπος, graisse), t. de chir., amas de graisse dans le tissu cellulaire.

LIPOMERIE, subst. fém. *(lipomeri)*, t. de médec., défaut ou manque de quelque partie du corps. Presque inusité.

LIPONIS, subst. mas. *(liponice)*, t. de bot., nom générique du roucou.

***LIPOPSYCHIE**, subst. fém. *(lipopeciki)* (du grec λειπω, je manque, et ψυχη, âme, vie), t. de médec., syn. de *lipothymie*. Voy. ce mot.

LIPOTHYMIE, subst. fém. *(lipotimi)* (en grec λιποθυμια, formé de λειπω, je manque, et θυμος, esprit, courage), t. de médec., défaillance, évanouissement léger.

LIPPE, subst. fém. *(lipe)* (de l'allemand *lippe*, qui a la même signification, et qu'*Huet* croit avoir été fait du latin *labium*, lèvre), lèvre d'en bas trop grosse, ou trop avancée : *grosse lippe*, *vilaine lippe*. — *Faire la lippe*, bouder. — En t. de serrurier, partie dans les ornements relevée sur le tas, qui est plus renversée que les autres.

***LIPPÉE**, subst. fém. *(lipé)* (du mot *lippe*, lèvre), bouchée. — *Il a eu une franche lippée*, un bon repas qui ne lui a rien coûté. — *Chercheur de franches lippées*, parasite. Il est familier.

LIPPER, v. neut. *(lipé)*. Voy. LIPER.

***LIPPI**, subst. mas. *(lipepi)*, t. de bot., genre de plantes verbenacées.

LIPPISTE, subst. fém. *(lipepicete)*, t. d'hist. nat., genre de coquilles.

LIPPITUDE, subst. fém. *(lipepitude)* (du lat. *lippitudo*, lessive), t. de médec., écoulement trop abondant de la *chassie*, surtout quand cette humeur est épaisse, visqueuse et âcre.

LIPPU, E, subst. et adj. *(lipu)*, qui a la *lèvre* d'en bas trop grosse et trop avancée : *gros lippu*.

***LIPS**, subst. mas. *(lipece)*, myth., nom sous lequel on désigne le vent du sud-ouest.

LIPTIE ou **LAPKI**, subst. fém. *(lipeci, lapeki)*, sorte de chaussure de paysans d'une province de la Russie.

***LIPTOTE**, subst. fém. *(litote)*, figure de rhétorique que l'on appelle autrement *diminution*, parce qu'elle augmente et renforce la pensée, lorsqu'elle semble la diminuer par l'expression. C'est ainsi que nous disons d'un buveur, qu'*il ne hait pas le vin*, pour dire qu'il l'aime beaucoup. On dit plus souvent *litote*.

***LI-PU**, subst. mas. *(lipu)*, t. de relat., sorte de tribunal religieux des Chinois.

LIPURE, subst. fém. *(lipure)*, t. d'hist. nat., quadrupède peu connu de la baie d'Hudson.

LIPYRIE, subst. fém. *(lipiri)* (en grec λειπυριας, ou plutôt λειποπυριας, sous-entendu πυρετος, fièvre, formé de λειπω, j'abandonne, et de πυρ, feu, chaleur), t. de médec., espèce de fièvre continue, accompagnée d'une chaleur extrême au dedans, et d'un froid extérieur.

LIPYRIEN, adj. mas., au fém. **LIPYRIENNE** *(lipirieïn, riène)*, t. de médec. : *fièvre lipyrienne*, *lipyrie* ardente.

LIPYRIENNE, adj. fém. Voy. LIPYRIEN.

LIQUATION, subst. fém. *(likouâcion)* (en lat. *liquatio*, fonte, liquéfaction, fait de *liquare*, fondre), opération métallurgique consistant à séparer, par le moyen de la fusion, deux métaux, dont l'un est plus faible que l'autre. On dit aussi *ressuage*.

LIQUÉFACTION, subst. fém. *(likuéfakcion*, disent tous les *dictionnaires*, sans en excepter celui de l'*Académie*, tandis que tous aussi veulent qu'on prononce *liquéfier, likiéfié*. Il faudrait être conséquent, ce nous semble ; et pour cela, prononcer ces deux mots, dont l'un dérive nécessairement de l'autre, de la même façon. Maintenant comment dire ? Devra-t-on prononcer *likuéfié* comme *likuéfakcion*, ou *likiéfakcion* comme *likiéfié* ? Laquelle de ces deux prononciations sera la bonne ? L'origine de ces mots étant toute latine, nous pouvons vraisemblablement croire que c'est ce motif qui a fait conserver à *liquéfaction* la prononciation latine. Mais *liquide*, qui est aussi tout latin, se prononce *likide*, à la française ; et puis nous avons le mot *liqueur*, que personne ne s'est jamais avisé de prononcer *liku-eur*. Tranchons : notre avis est qu'on doit dire *likiéfakcion* et *likiéfié*) (en lat. *liquefactio*), changement qui survient à un corps, qui de solide devient *liquide*.

LIQUÉFIÉ, E, part. pass. de *liquéfier*.

LIQUÉFIER, v. act. *(likiéfié)* (en lat. *liquefacere*, formé de *liquidus*, et de *facere*, faire), fondre, rendre liquide. Voy. LIQUÉFACTION. — **SE LIQUÉFIER**, v. pron.

LIQUET, subst. mas. *(likiè)*, t. de jard., sorte de petite poire appelée aussi *lavallée*.

***LIQUEUR**, subst. fém. *(likieur)* (en lat. *liquor*), en général, toute substance fluide et *liquide*. — En particulier, boisson dont la base est l'eau-de-vie ou l'esprit de vin mêlé de sirop. — *Liqueur bachique* (style plaisant), le vin. — *Vins de liqueur*, vins muscats, vins d'Espagne et autres. — *Vin qui a de la liqueur, trop de liqueur*, trop de douceur. — *Liqueurs fraîches*, la limonade et autres boissons rafraîchissantes. — On appelle *liqueurs maigres*, l'eau, le vin, et les autres *liqueurs* semblables ; et *liqueurs grasses*, l'huile, la gomme, la poix, etc. — On appelle particulièrement *liqueurs fortes*, *liqueurs spiritueuses*, des boissons dont la base est l'eau-de-vie ou l'esprit de vin. — *Liqueur de l'amnios*, t. de médec., la même chose que les eaux de l'amnios. — *Liqueur de Van Swieten*, t. de pharm., dissolution du muriate de mercure au maximum d'oxygénation, dans l'eau-de-vie de grain, à la dose de douze grains pour deux livres de liquide. On emploie encore aujourd'hui

ce remède contre les maladies vénériennes; mais, au lieu d'employer l'eau-de-vie comme dissolvant, on se sert de l'eau distillée. — *Liqueur minérale anodine d'Hoffman*, médicament officinal que l'on prépare en mêlant ensemble deux onces d'alcohol, et autant d'éther sulfurique rectifié, auxquels on ajoute douze grains d'huile douce de vin. Ce mélange est employé comme stimulant diffusible, et comme anti-spasmodique.—*Liqueur fumante de Boyle*, t. de chimie, nom qu'on avait donné anciennement au sulfure hydrogène d'ammoniaque, parce que ce liquide fume à l'air, et que *Boyle* est le premier qui l'ait préparé. — *Liqueur fumante de Libavius*, muriate d'étain, au maximum d'oxydation, privé d'eau. On avait ainsi appelé ce liquide, parce qu'il fume à l'air, et qu'il avait été découvert par *Libavius*. — *Liqueur de cailloux*, nom donné à la dissolution de la silice dans la potasse liquide.

LIQUEUREUSE, adj. fém. Voy. LIQUEUREUX.

LIQUEUREUX, adj. mas., au fém. **LIQUEUREUSE** (*likieureu, reuze*), quoique ce mot dérive bien évidemment du mot *liqueur*, nous devons avertir qu'il n'est pas du bon usage; on dit plus souvent, et c'est peut-être à tort, *liquoreux*. Voy. ce mot.

***LIQUIDAMBAR**, subst. mas. (*likidanbar*), t. de bot., grand arbre de la Louisiane, dont les feuilles ressemblent à celles du petit érable des bois, et dont l'écorce fournit un baume odorant, qu'on nomme aussi *liquidambar*. — Cet arbre croît naturellement à la Louisiane, en Caroline, dans la Virginie, le Maryland et la Pensylvanie; mais ce n'est que dans les climats les plus chauds de ces pays qu'il produit l'espèce de résine connue dans le commerce sous le nom de *baume* ou d'*ambre liquide*. C'est une substance liquide, jaunâtre, d'une odeur qui approche de celle du styrax, et d'une saveur âcre et aromatique. Ses propriétés médicinales ne diffèrent point de celles du baume de copahu, du baume du Pérou et du baume de la Mecque, auxquels on peut le substituer dans tous les cas. Il se sépare quelquefois du suc du *liquidambar* nouvellement récolté une matière balsamique, comme oléagineuse, roussâtre, très-limpide et fort fluide; c'est ce qu'on appelle *huile de liquidambar*.

LIQUIDATEUR, subst. et adj. mas., au fém. **LIQUIDATRICE** (*likidateur, trice*), celui, celle qui *liquide* un compte.

LIQUIDATION, subst. fém. (*likidâcion*), action de *liquider*; fixation de dépens, etc. — L'acte par lequel on *liquide*.— *Liquidation de société*, apurement de comptes, et partage des dividendes entre les associés.

LIQUIDATRICE, subst. fém. Voy. LIQUIDATEUR.

***LIQUIDE**, adj. des deux genres (*likide*) (en lat. *liquidus*), qui a ses parties fluides et coulantes. — En parlant des biens, net, clair, qui n'est point sujet à contestation ni chargé de dettes : *bien, revenu liquide*.—En t. de jurispr. et de comm., il se dit d'une chose qui est claire, et dont la qualité ou la valeur est déterminée. Une créance peut être *certaine*, sans être *liquide*. Par exemple, un ouvrier qui a fait des ouvrages est, sans contredit, créancier du prix; mais s'il n'y a pas eu de marché fait à une certaine somme, ou que la quantité des ouvrages ne soit pas constatée, *sa créance n'est pas liquide*, jusqu'à ce qu'il y ait eu un toisé ou état des ouvrages, et une estimation. — On entend aussi quelquefois par *liquide*, ce qui est actuellement exigible; c'est pourquoi, quand on dit que *la compensation n'a lieu que de liquide à liquide*, on entend non-seulement qu'elle ne peut se faire qu'avec des sommes ou quantités fixes et déterminées, mais aussi qu'il faut que les choses soient exigibles au temps où l'on veut en faire la compensation.—En gramm., *consonnes liquides*, celles qui, jointes à une autre consonne, sont fort coulantes; telles sont *l, m, n, r*, dans *clair, crédule*, etc.—*Confitures liquides*, qui sont dans du sirop, par opposition à *confitures sèches*.—Subst. mas., ce qui est *liquide*.

LIQUIDÉ, E, part. pass. de *liquider*.

LIQUIDEMENT, adv. (*likideman*), d'une manière claire et *liquide*.

LIQUIDER, v. act. (*likidé*), t. de pratique, rendre clair et certain ce qui était incertain et embarrassé : *liquider les dépens, ses dettes, son bien*.—T. de comm., fixer à une somme *liquide* et certaine des prétentions contentieuses.—*Liquider ses intérêts*, c'est calculer à quoi montent les intérêts d'une somme, à proportion du denier et du temps pour lequel ils sont dus. —*Liquider ses affaires*, c'est y mettre de l'ordre en payant ses dettes passives, en sollicitant le paiement des actives, ou en retirant les fonds qu'on a, et qui sont dispersés dans les différentes affaires et entreprises de commerce.—SE LIQUIDER, v. pron., s'acquitter.

LIQUIDITÉ, subst. fém. (*likidité*), qualité d'une chose *liquide*.—Propriété qu'ont certains corps d'être composés de molécules qui cèdent à la plus légère pression, et qui se meuvent indépendamment les unes des autres.

LIQUOREUSE, adj. fém. Voy. LIQUOREUX.

LIQUOREUX, adj. mas., au fém. **LIQUOREUSE** (*likoreu, reuze*), se dit en parlant de certains vins qui ont une douceur qu'ils ne devraient point avoir. Voy. LIQUEUREUX.

LIQUORISTE, subst. des deux genres (*likoriste*), marchand de *liqueurs*. Peut-être devrait-on dire *liqueuriste*. Voy. LIQUEUR.

***LIRA**, subst. fém. (*lira*), monnaie de billon de Venise, valant une livre.—Il y a aussi la *lirazza*, valant une livre dix sous, et la *lira grossa*, monnaie de compte, passée en banque pour dix ducats ou soixante-deux livres banco.

DU VERBE IRRÉGULIER LIRE :

Lira, 3e pers. sing. fut. indic.
Lirai, 1re pers. sing. fut. indic.
Lirais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Lirais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Lirait, 3e pers. sing. prés. cond.
Liras, 2e pers. sing. fut. indic.

***LIRE**, v. act. (*lire*) (en lat. *legere*, fait du grec λεγειν, qui signifie proprement recueillir, rassembler, parce qu'en *lisant* les yeux recueillent, pour ainsi dire, les lettres et les mots pour en former les discours), parcourir des yeux, et avec la connaissance de la valeur des lettres, ce qui est écrit ou imprimé, soit qu'on profère les mots, soit qu'on ne les profère pas. Il s'emploie souvent comme neutre. — Prendre connaissance de ce que contient un livre : *je plains ceux qui n'aiment pas à lire*. — Avoir l'intelligence d'une langue étrangère : *il lit l'anglais*, etc. — Fig., pénétrer, connaître, deviner, augurer : *lire dans la pensée, dans les yeux, dans l'avenir*.—Expliquer : *il lit Virgile à ses écoliers*.—On dit d'un livre qu'on lit sans ennui, qu'*il se laisse lire*, et de celui qu'on lit avec plaisir, qu'*il se fait lire*. —Les imprimeurs disent, *lire sur le plomb*, pour dire, lire sur l'œil du caractère le contenu d'une page ou d'une forme.—T. de manuf., *lire un dessin*, marquer en détail, à l'ouvrier qui monte un métier, le nombre de fils qu'il doit prendre ou laisser pour former sur l'étoffe les mêmes figures que sur le dessin.—SE LIRE, v. pron.

LIRELLE, subst. fém. (*lirèle*), t. de bot.; mot nouveau introduit pour désigner la fructification des hypoxylées, qui sont étroites, allongées, souvent ramifiées, et qui s'ouvrent sur une fente longitudinale.

Lirez, 2e pers. plur. fut. indic. du verbe irrégulier *lire*.

LIRI, subst. mas. (*liri*), t. d'hist. nat., espèce de patelle à coquille cartilagineuse.

Liriez, 2e pers. plur. prés. cond. du verbe irrégulier *lire*.

LIRIODENDRON, subst. mas. (*liri-odandron*), t. de bot., nom que *Linnée* donne au genre tulipier.

LIRION ou **LIRIUM**, subst. mas. (*liri-on, ri-ome*), t. de bot., genre de plante des anciens; on pense que c'est l'amaryllis d'automne.

Lirions, 1re pers. plur. prés. cond. du verbe irrégulier *lire*.

***LIRIOPE**, subst. mas. (*liri-ope*), t. de bot., genre de plantes.

LIRIOPE, subst. propre fém. (*liri-ope*), myth., nymphe, fille de l'Océan et de Téthys, et mère de Narcisse.

***LIRIS**, subst. mas. (*lirice*), t. d'hist. nat., genre d'insectes hyménoptères.

LIRON, subst. mas. (*liron*), t. d'hist. nat., espèce de marmotte des Alpes.—Loir.

Lirons, 3e pers. plur. fut. indic. du verbe irrégulier *lire*.

***LIS**, subst. mas. (*lice*) (en latin *lilium*, fait du grec λειριον), t. de bot., plante vivace, dont la fleur, d'une odeur forte, offre une corolle blanche sans calice, campanulée et composée de six pétales : sa forme très-connue a fait donner le nom de *liliacée* aux herbes et sous-arbrisseaux dont la fleur offre ou imite les mêmes caractères. Voy. LILIACÉE.—Fleur qui en provient. — On compte beaucoup d'espèces de *lis*. — *Lis-asphodèle*, plante dont la fleur, de couleur jaune, ressemble à celle du *lis*, et la racine à celle de l'*asphodèle*.—*Lis-hyacinthe*, espèce de scille originaire d'Anjou, que l'on cultive dans les jardins.—*Lis-narcisse, colchique jaune, narcisse d'automne*, plante qui tient du *lis* et du narcisse.—*Lis de Saint-Bruno*, plante du genre des scilles, qui croît à la Grande-Chartreuse.—*Lis de Suze*, fritillaire de Perse. — *Lis des vallées*. Voy. MUGUET. — *Lis des étangs*. Voy. NÉNUPHAR. — Fig., blancheur extrême : *teint de lis et de roses*.—*Les lis*, autrefois la France, qui était l'empire des *lis*.—*Fleur de lis* (*s* ne se prononce pas). Voy. ce mot à la lettre F. *Trois fleurs-de-lis* liées ensemble ont été les armoiries de France.—En t. de pêche, sorte de filet, le même que la dreige. — Grosse dent aux extrémités d'un peigne.

DU VERBE IRRÉGULIER LIRE :

Lis, 2e pers. sing. impér.
Lis, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.
Lis, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.

LISABLE, adj. des deux genres (*lizable*) : *écrit lisable*, que l'on peut *lire* avec quelque fruit ou plaisir. Inus.

DU VERBE IRRÉGULIER LIRE :

Lisaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Lisais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Lisais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Lisait, 3e pers. sing. imparf. indic.
Lisant, part. prés.

***LISANTHE**, subst. fém. (*lizante*), t. de bot., genre de plantes gentianées.

***LISARD**, subst. mas. (*lizar*), t. de comm., sorte de toile des Indes.

LISARDE ou **LÉZARDE**, subst. fém. (*lizarde*), la femelle du *lézard*.

***LISBONINE**, subst. fém. (*licebonine*), monnaie d'or de Portugal, valant, avant 1722, quatre mille; et depuis cette époque, quatre mille huit cents reis. La *demi-lisbonne* a la moitié de cette valeur.

***LISBONNE**, subst. propre fém. (*licebone*), ville capitale du royaume de Portugal.

DU VERBE IRRÉGULIER LIRE :

Lise, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.
Lise, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.
Lisent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Lisent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.

LISERAGE, subst. mas. (*lizeraje*), dessin de broderie tracé par un seul fil ou cordonnet de métal ou de couleur, qui tranche sur le fond.

LISERÉ, et non pas avec l'*Académie* **LISÉRÉ**, subst. mas. (*lizeré*), cordonnet de métal ou de soie, placé autour d'une broderie.

LISERÉ, E, part. pass. de *liserer*.

LISERER, v. act. (*lizeré*) (du mot *lisière*, bord. On a dit d'abord *lisiérer*, et ensuite *liserer*), t. de brodeur, relever les dessins d'une étoffe par un cordonnet qui en suit les contours. — SE LISERER, v. pron.

LISET, subst. mas. Voy. LISERON.

LISEROLE, subst. fém. (*lizerole*), t. de bot., plante de la famille des *liserons*.

LISERON, ou **LISET**, subst. mas. (*lizeron, lizé*) t. de bot., plante vivace, à fleur campaniforme, dont la tige longue et sarmenteuse s'attache à toutes les plantes voisines. On l'emploie en médecine comme anodyne et détersive. Les espèces en sont très-nombreuses.

Lises, 2e pers. sing. prés. subj. du verbe irrégulier LIRE.

LISET, subst. mas. (*lizé*), t. d'hist. nat., petit scarabée qui gâte les bourgeons des arbres. On l'appelle aussi *coupe-bourgeon*.—En bot., le même que *liseron*.

LISEUR, subst. mas., au fém. **LISEUSE** (*lizeur, zeuse*), celui, celle qui aime à *lire*, qui *lit* beaucoup.—En anat., l'un des quatre muscles droits de l'œil, ainsi nommé parce qu'il sert à faire tourner l'œil vers le nez, ce qu'on fait lorsqu'on *lit*. C'est le même que l'*adducteur*. — T. de fabrique de soierie, *liseuse de dessin*, personne

qui *lit les dessins*, et qui indique comment il faut les transporter, corde par corde, sur le sempie.

LISEUSE, subst. fém. Voy. LISEUR.

DU VERBE IRRÉGULIER **LIRE** :

Lisez, 2ᵉ pers. plur. impér.

Lisez, précédé de *vous*, 2ᵉ pers. plur. prés. indic.

LISIBLE, adj. des deux genres *(lizible)*, facile à *lire*.—On dit figurément qu'*un ouvrage n'est pas lisible*, pour dire qu'il est impossible de le *lire* sans dégoût ou sans ennui.

LISIBLEMENT, adv. *(liziblemau)*, d'une manière *lisible*.

**LISIÈRE*, subst. fém. *(lizière)* (du lat. *licium*, qui signifie proprement *trame, fil de la trame*, et que Virgile a employé dans le sens de *lisière de drap*. Du pluriel *licia*, on a fait, dans la basse latinité, *liciaria*, d'où est venu immédiatement notre mot *lisière*), le bord d'une étoffe; ce qui borne sa largeur des deux côtés. — Bandes attachées à la robe d'un enfant, pour le soutenir dans ses premiers pas, et qui se faisaient autrefois avec des *lisières* de drap. — Borne, extrémité d'un champ, d'une province, d'un état, etc.— En t. de fortification, on appelle *lisière en saillie*, une espèce de chemin de dix à douze pieds de large, qu'on laisse dans les places revêtues seulement de gazons, entre le pied extérieur du rempart et le bord du fossé, et qui sert à empêcher que les terres du rempart ne s'éboulent dans le fossé. On l'appelle aussi *berme* et *relais*.—Prov. et fig. : *se laisser mener à la lisière*, se laisser gouverner.—Fig. et par plaisanterie : *la lisière est pire que le drap*, les habitants des confins d'un pays décrié sont pires que ceux du milieu du pays même.

**LISIEUX*, subst. propre mas. *(lizieu)*, chef-lieu d'arrond., dép. du Calvados.

DU VERBE IRRÉGULIER **LIRE** :

Lisiez, précédé de *vous*, 2ᵉ pers. plur. imparf. indic.

Lisiez, précédé de *que vous*, 2ᵉ pers. plur. prés. subj.

Lisions, précédé de *nous*, 1ʳᵉ pers. plur. imparf. indic.

Lisions, précédé de *que nous*, 1ʳᵉ pers. plur. prés. subj.

LISOIR, subst. mas. *(lizoar)*, pièce de carrosse sur laquelle posent des pièces qu'on nomme *moutons*.—C'est aussi une pièce de charriot.— Dans les fabriques de drap, bâtis de charpente pour l'apprêt de certaines étoffes, et, en particulier, des étamines du Mans.

DU VERBE IRRÉGULIER **LIRE** :

Lisons, 1ʳᵉ pers. plur. impér.

Lisons, précédé de *nous*, 1ʳᵉ pers. plur. prés. indic.

LISPE, subst. fém. *(licepe)*, t. d'hist. nat., espèce de mouche qu'on trouve sur le sable des bords des mares.

LISPUND, subst. mas. *(liceponde)*, poids d'Allemagne qui vaut environ sept kilogrammes.

LISQUE, subst. mas. Voy. LESQUE.

**LISSAGE*, subst. mas. *(liçaje)*, t. de mar., tout ce qui sert à *lisser* un vaisseau.

LISSANT, adj. mas. *(liçan)*, t. de blason. Voy. *lion lissant*, au mot LION.

LISSANTHE, subst. fém. *(liçante)*, t. de bot., plante de la famille des bicornes.

LISSE, adj. des deux genres *(lice)* (en grec λισσος), uni, poli : *une étoffe lisse*. — En t. de bot., glabre : avec cette différence cependant, que la tige ou la feuille *lisse* est toujours *glabre*; tandis que la tige ou la feuille *glabre* peut n'être pas *lisse*, c'est-à-dire peut offrir des sillons, des stries, etc.

**LISSE*, subst. fém. *(lice)*, t. de mar., assemblage de grosses pièces de bois qui servent à lier les membres du vaisseau. Elles portent divers noms, suivant l'endroit du vaisseau où elles sont placées.—On appelle *lisse de vibord*, une préceinte un peu plus petite que les autres, qui tient le vaisseau tout autour par les hauts; *lisse de plat-bord*, celle qui termine les œuvres mortes entre les deux premières rabattues; *lisse d'hourdi* ou *grande barre d'arcasse*, une longue pièce de bois qui est placée à l'arrière, et qui peut être regardée comme un ban qui passe derrière l'étambot, et sur lequel sont attachés les estains; *lisse de gabaris*, en général toutes les pièces qui sont employées pour former des gabaris ou les façons d'un vaisseau; *lisse de porte-haubans*, de longues pièces de bois plates, que l'on fait régner le long des porte-haubans, et qui servent à tenir dans leur place les chaînes de haubans. — En t. de rivière, pièce courante qui couronne à hauteur d'appui le garde-fou d'un pont de bois. — En t. de gazier, perles d'émail percées par le milieu, et au travers desquelles passent les fils de la chaîne.—En t. de cartonn., de cartier, etc., instrument pour unir et polir le papier, les cartes, le carton.—Outil de corroyeur pour polir les cuirs de couleur, lorsqu'ils ont reçu leur dernier lustre. — En t. de cordier, ficelle à lier des paquets, etc.

LISSE, subst. fém. *(lice)*, t. d'hist. nat., couleuvre d'Europe.

LISSÉ, subst. mas. *(licé)*, sucre cuit au point de filer plus ou moins.—Les confiseurs appellent *grand lissé*, un sucre cuit au point de former un filet assez fort pour ne point se rompre en ouvrant les deux doigts qu'on y a trempés, et pour prendre ainsi une assez grande étendue. Ils disent *petit lissé*, quand ce sucre fait entre les deux doigts un filet imperceptible, et très-aisé à être rompu pour peu qu'on écarte les doigts.

LISSÉ, E, part. pass. de *lisser*, et adj. : *amandes lissées*, t. de confis., pelées et couvertes de sucre.

**LISSER*, v. act. *(licé)*, polir, rendre *lisse*.—Les ciriers disent *lisser la bougie*, pour dire la rendre unie dans toute sa longueur, en la faisant passer sous le rouloir; *lisser la bougie filée*, pour dire, la faire passer dans une serviette mouillée. — Dans les fabriques de poudre à canon, *lisser les grains de poudre*, se dit d'une opération qui se fait dans un cylindre creux mis en mouvement. — T. de mar., garnir un vaisseau de ses *lisses*.—SE LISSER, v. pron.

LISSOIR, subst. mas. *(liçoare)*, instrument avec lequel on *lisse* le papier, le linge, etc.

LISSOTYLE, subst. fém. *(liçotile)*, t. de bot., genre de plantes voisin des gravilliers.

LISTE, subst. fém. *(licete)* (du latin barbare *lista*, fait, dans la même signification, de l'allemand *leiste*, bordure, bande, bandelette, parce qu'on écrivait les petits catalogues sur des lanières de parchemin), catalogue. Il se dit ordinairement des personnes et quelquefois des choses.— *Liste civile*, somme que le parlement d'Angleterre alloue au roi pour l'entretien de sa maison. — En France, l'assemblée de 1790 en avait fixé une de vingt-cinq millions pour le même objet. Aujourd'hui la somme est déterminée à l'avènement du roi au trône et pour toute la durée de son règne. — LISTE, CATALOGUE, RÔLE, NOMENCLATURE, DÉNOMBREMENT. *(Syn.)* La *liste* est une suite d'indications simples et brèves. Le *catalogue* suppose un certain ordre, une certaine distribution, un dessein particulier, souvent même des explications et des éclaircissements. Le *rôle* est une sorte de registre qui marque le rang, le tour, l'ordre à observer à l'égard des personnes qui sont engagées dans le même état, assujéties à la même condition, soumises à une règle commune. La *nomenclature* est une exposition, un dénombrement de noms. Le *dénombrement* est un compte détaillé des parties d'un certain tout, comme des habitants d'une ville, d'un royaume.—Une *liste* de candidats; un *catalogue* de livres; un *rôle* de contributions, de soldats, d'ouvriers; une *nomenclature* des plantes de l'Europe; le *dénombrement* des habitants de Paris.

LISTEAU* ou **LISTEL, subst. mas. *(licetô, tèle)*, t. d'architecture, petite moulure carrée; bande ou règle qui sert d'ornement.—Espace plein entre les cannelures d'une colonne.

**LISTEL*, subst. mas. Voy. LISTEAU.

LISTÈRE, subst. fém. *(licetère)*, t. de bot., genre de plantes.

**LISTON*, subst. mas. *(liceton)*, t. de blason, petite bande sur laquelle on écrit la devise.

**LISTRONITE*, subst. fém. *(licetronite)*, t. d'hist. nat., coquille bivalve fossile.

Lit, 3ᵉ pers. sing. prés. indic. du verbe irrég. LIRE.

**LIT*, subst. mas. *(li)* (du lat. *lectus*, fait dans le même sens du grec λεκτρον ou λεχος, dérivés tous les deux de λεγομαι, être couché), meuble fait pour y coucher, s'y reposer, y dormir.—Bois de lit : *lit de bois de noyer*. — Tour de *lit* : *lit de damas, de serge*, etc.—*Fond de lit*, fond sanglé. *Lit de plume*, toile ou coutil rempli de plume.— *Lit*, se prend quelquefois particulièrement pour les matelas, le *lit* de plume, les draps et les couvertures : *un bon lit, un lit bien mollet. Faire le lit*, c'est arranger toutes ces choses de manière que l'on soit bien couché.—Les accoucheurs et les sages-femmes appellent *lit de misère* ou *de travail*, un *lit* préparé pour les femmes en travail d'enfant. — *Lit de sangles*, lit fait de sangles attachées à deux longues pièces de bois que soutiennent des pieds ou jambages qui se croisent.—*Lit de repos*, petit *lit* bas et sans rideaux.—*Lit de veille*, *lit* qu'on accommode dans la chambre d'un malade pour le veiller.—*Lit de camp* ou *brisé*, petit *lit* dont les pieds et les quenouilles se *brisent* ou se démontent, en sorte que le bois de *lit* se met dans les malles, quand on veut le transporter. C'est aussi le *lit* sur lequel les soldats se reposent dans les corps-de-garde. — *Lit de parade*, 1° *lit* tendu dans une chambre plutôt pour l'ornement que pour l'usage, 2° *lit* sur lequel on expose les grands après leur mort. — *Lit de table*, un *lit* sur lequel les anciens se mettaient pour prendre leurs repas. — On appelle *lit nuptial*, le *lit* dans lequel les nouveaux mariés couchent la première nuit de leurs noces.—Fig. : *souiller le lit nuptial*, manquer à la foi conjugale. — On dit d'un mari et d'une femme qui ne couchent point ensemble, qu'*ils font lit à part*. — *Garder le lit*, être malade. — *Être au lit de la mort*, être à l'extrémité.—*Mourir au lit d'honneur*, sur un champ de bataille, et fig., dans une circonstance honorable.—Prov. : *comme on fait son lit on se couche*, on se trouve bien ou mal de la conduite qu'on a tenue. — *Lit* se prend aussi fig., pour mariage : *enfant du premier, du second lit*.—Tout lieu où l'on se couche : *la terre nue était son lit*. — Canal par où coule une rivière.—Couche de quelque chose qui est étendue sur une autre : *lit de sable, d'argile, de moellons*, etc.—*Lit de fumier*, étage de plusieurs couches de fumier sur une certaine largeur. — Côté d'une pierre sur lequel elle reposait dans la carrière. Celui qui lui est opposé est appelé *lit de dessus*. — En t. de mar., *lit du vent*, direction exacte du vent. — *Lit de marée* courant marqué en pleine mer, qui écume souvent avec un certain bruit.—*Lit de justice*, se disait lorsque le roi était au parlement, assis sur son trône. (Par corruption, pour *élite de justice*; parce qu'à ces séances solennelles se trouvaient les princes du sang, les pairs, les grands officiers de la couronne, etc. *(Le Duchat.)*

LITA, subst. fém. *(lita)*, t. de bot., genre de plantes.

LITAGE, subst. mas. *(litaje)*, t. de fabrique de draps; le *litage des draps* est une opération qui consiste à appliquer au bord de la lisière une corde forte, cousue avec de la ficelle, à l'endroit et à l'envers, afin qu'il reste un cordon blanc qui règne le long de la lisière.

**LITANIES*, subst. fém. plur. *(litani)* (du grec λιτανεια, prières, supplications, dérivé de λιτομαι, prier, supplier), prières qu'on fait à Dieu en invoquant la sainte Vierge et les saints les uns après les autres. — Fam., au sing., longue et ennuyeuse énumération.

LITCHI, subst. mas. *(litechi)*, t. de bot., plante du genre des saponacées.

**LITE*, subst. fém. *(lite)*, suc végétal dont les habitants de Madagascar font usage.

LITÉ, E, part. pass. de *liter*.

LITEAU, subst. mas. (Il ne faut pas confondre ce mot avec *linteaux*.) *(litô)*, t. de chasse, lieu où se couche et se repose le loup durant le jour. C'est en quelque sorte son *lit*.— En t. de charpentier et de menuisier, petite tringle de bois, ainsi nommée, ou parce qu'elle est couchée sur une autre qui lui sert de *lit*, ou parce que d'autres reposent sur elle.—Au plur., raies coloriées vers les extrémités de certaines serviettes ou le long des pièces de drap.

LITÉE, subst. fém. *(lité)*, réunion de plusieurs animaux dans le même gîte.

LITER, v. act. *(lité)* : *liter du poisson salé*, l'arranger par *lits* dans les barils.—*Liter* est aussi un t. de manuf. de draps, qui signifie coudre ou attacher avec du gros fil ou de la menue ficelle, de petites cordes de la grosseur du bout du doigt, le long de la pièce, entre l'étoffe et la lisière, afin que la partie qui en a été couverte ne puisse prendre teinture, et qu'elle garde son fond ou pied.—SE LITER, v. pron.

**LITERIE*, subst. fém. *(literi)*, tout ce qui compose un *lit*.

LITES, subst. propre fém. plur. *(lite)* (du grec λιται, prières), myth., divinités, filles de

Jupiter. Elles étaient figurées boiteuses, ridées, consternées, etc.

LITEUSE, subst. fém. (*liteuze*), t. de manuf. de draps, ouvrière qui *lite* les draps.

LITHAGOGIE, subst. fém. (*litaguoji*), t. de médec., propriété des remèdes qui détruisent la pierre. Voy. LITHAGOGUE.

LITHAGOGUE, adj. des deux genres (*litaguogue*) (du grec λιθος, pierre, et αγω, je chasse, je fais sortir), se dit en médecine des remèdes propres à expulser la pierre de la vessie.

LITHANTHRAX, subst. mas. (*litantrakce*), espèce de charbon. Voy. ANTHRAX.

*__LITHARGE__, subst. fém. (*litarje*), chaux de plomb, appelée par les chimistes modernes *oxyde de plomb demi-vitreux*.—On ramasse la *litharge* sur la coupelle, après avoir coupé l'argent. Lorsque la couleur en est blanchâtre, on l'appelle *litharge d'argent*; lorsqu'elle est jaunâtre, elle se nomme *litharge d'or*.

LITHARGÉ ou **LITHARGYRÉ**, E, adj. (*litarjé, jiré*), préparé, mêlé, falsifié avec la *litharge* : *vin lithargyré*. Ce mot se trouve dans l'*Émile* de J.-J. ROUSSEAU.

*__LITHÉOSPHORE__, subst. mas. (*lité-ocefore*), t. d'hist. nat., variété de baryte sulfatée connue sous le nom de *pierre de Bologne*.

LITHI, subst. mas. (*liti*), t. de bot., arbre du Chili qui rend une eau verdâtre et vénéneuse, et dont les caractères botaniques ne sont pas connus.

LITHIASIS ou **LITHIASIE**, subst. fém. (*liti-azice*) (en grec λιθιασις, fait de λιθος, pierre), t. de médec., formation de la pierre dans le corps humain.—Tumeur dure des bords des paupières.

LITHIATE, subst. mas. (*liti-ate*), t. de chimie, sel formé par la combinaison de l'acide *lithique* avec une base. On dit aujourd'hui *urate*.

LITHINE, subst. fém., ou **LITHION**, subst. mas. (*litine, liti-on*), t. de chim., oxyde alcalin, combinaison de l'oxygène avec le *lithium*.

*__LITHIQUE__, adj. des deux genres (*litike*) (du grec λιθος, pierre, calcul), t. de chimie : *acide lithique*, acide tiré du calcul de la vessie. Ce mot a été remplacé par *urique*.

LITHITE, subst. fém. (*litite*), t. d'antiq., ancienne mesure d'Égypte.

*__LITHIUM__, subst. mas. (*liti-ome*), t. de chim., substance radicale de la *lithine*.

LITHIZONTHOS, subst. mas. (*litizontôce*), t. d'hist. nat., nom que les anciens donnaient à l'escarboucle des Indes.

LITHOBIBLION, subst. mas. (*litobiblion*) (du grec λιθος, pierre, et βιβλιον, feuille), t. d'hist. nat.; on désigne par ce mot, les empreintes de feuilles et les feuilles que l'on trouve fossiles. On dit aussi *bibliolithe*, et *lithophyllum*.

LITHOBIE, subst. fém. (*litobi*), t. d'hist. nat., insecte myriapode.

*__LITHOBOLIES__, subst. fém. plur. (*litoboli*) (du grec λιθοβολεω, je lapide, formé de λιθος, pierre, et βολεω, je jette), t. d'antiq., fêtes qui se célébraient à Épidaure, à Égine et à Trézène, en mémoire de Lamie et d'Auxésie, deux jeunes filles de l'île de Crète, que quelques habitants de Trézène lapidèrent dans une sédition.

*__LITHOCALAME__, ou **STÉLÉCHITE**, subst. fém. (*litokalame, cetéléchite*), t. d'hist. nat., tige de plante pétrifiée.

LITHOCARPE, subst. mas. (*litokarpe*), t. d'hist. nat., nom générique des fruits pétrifiés.

LITHOCHROME, subst. mas. (*litokrôme*), artiste en *lithochromie*.

*__LITHOCHROMIE__, subst. fém. (*litokrômi*) (du grec λιθος, pierre, et χρωμα, couleur), procédé pour produire l'apparence d'un tableau à l'huile.

LITHOCHROMIQUE, adj. des deux genres (*litokrômike*), qui a rapport à la *lithochromie*.

LITHOCHROMISTE, subst. mas. (*litokrômicete*), qui fait de la *lithochromie*.

LITHOCOLLE, subst. fém. (*litokole*) (en grec λιθοκολλα, formé de λιθος, pierre et de κολλα, colle), sorte de ciment dont les lapidaires se servent pour attacher et assujétir les pierres précieuses qu'ils veulent tailler sur la meule.

LITHODE, subst. fém. (*litode*), t. d'hist. nat., espèce d'araignée de mer.

*__LITHODIALYSE__, subst. fém. (*litodi-ali*), t. de chir., nouvelle méthode pour broyer la pierre dans la vessie.

*__LITHODOME__, subst. mas. (*litodome*), t. d'hist. nat., coquillage de l'espèce des moules.

*__LITHOGÈNE__, adj. des deux genres (*litojène*), se dit de certains polypes dont le tuyau est pétrifié, et d'une action organique qui a pour résultat la formation des calculs.

*__LITHOGÉNÉSIE__, subst. fém. (*litojénézi*), t. d'hist. nat., nom proposé pour remplacer le mot *géologie*.

LITHOGÉOGNOSIE, subst. fém. (*litojé-oguenôzi*), t. d'hist. nat., connaissance des pierres.

LITHOGLYPHE, subst. mas. (*litoguelife*) (du grec λιθος, pierre, et γλυφω, je grave), nom donné par les anciens à ceux qui gravaient sur les pierres.

LYTHOGLYPHITE, subst. fém. (*litoguelifite*) (du grec λιθος, pierre, et γλυφη, gravure, ciselure), t. d'hist. nat., substances fossiles qui paraissent moulées et sculptées.

LITHOGRAPHE, subst. et adj. des deux genres (*litoguerafe*), ouvrier qui travaille à la *lithographie*.—Voy. LITHOLOGUE.

*__LITHOGRAPHIE__, subst. fém. (*litoguerafi*) (du grec λιθος, pierre, et γραφω, j'écris, je décris), description des pierres. — Art nouvellement inventé de reproduire, par l'impression, ce qu'on a dessiné ou écrit sur une pierre polie.—Gravure, dessin, écriture reproduite par les procédés *lithographiques*.

LITHOGRAPHIÉ, E, part. pass. de *lithographier*, et adj.

LITHOGRAPHIER, v. act. (*litoguerafié*), graver, reproduire un dessin, une écriture par les procédés *lithographiques*. — SE LITHOGRAPHIER, v. pron.

LITHOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*litoguerafike*), qui concerne la *lithographie* : *pierres lithographiques*.

LITHOÏDE, adj. des deux genres (*lito-ide*) (du grec λιθος, pierre, et ειδος, ressemblance), t. d'hist. nat., qui a l'apparence d'une pierre.

LITHOÏQUE, adj. des deux genres (*lito-ike*), qui tient de la nature de la pierre : *ciment lithoïque*.

LITHOLABE, subst. mas. (*litolabe*) (du grec λιθος, pierre, et λαμβανω, je prends, je saisis), t. de chir., pincette pour saisir la pierre dans l'opération de la taille.

LITHOLISATION, subst. fém. (*litolizácion*), course pour ramasser et examiner des pierres. Peu usité.

LITHOLOGIE, subst. fém. (*litoloji*) (du grec λιθος, pierre, et λογος, discours), partie de l'histoire naturelle qui a pour objet les différentes espèces de pierres, leur formation, etc.

LITHOLOGIQUE, adj. des deux genres (*litolojike*), qui appartient à la *lithologie*.

LITHOLOGUE, subst. mas. (*litologue*), auteur qui a écrit sur les pierres, qui s'occupe de leur étude, etc. Voyez LITHOGRAPHIE et LITHOLOGIE.

*__LITHOMANCIE__, subst. fém. (*litomanci*) (du grec λιθος, pierre, et μαντεια, divination), myth., divination par le moyen de pierres. On poussait plusieurs cailloux l'un contre l'autre; et leur son plus ou moins aigu faisait connaître, disait-on, la volonté des dieux.

LITHOMANCIEN, adj. et subst. mas., au fém. **LITHOMANCIENNE** (*litomancieïn, ciène*), qui concerne la *lithomancie*, qui devine par le son des cailloux.

LITHOMARGE, subst. fém. (*litomarje*) (du grec λιθος, pierre, et du latin *marga*), t. d'hist. nat., espèce d'argile grasse au toucher.

LITHOMORPHITE, subst. fém. (*litomorfite*), t. d'hist. nat., pierre figurée. Voy. DENDRITE.

*__LITHONTRIBON__, subst. mas. (*litontribon*) t. de bot. (du grec λιθος, pierre, et τριβειν, broyer), sorte de plante qu'on appelle plus communément *herniole*.

*__LITHONTRIPTIQUE__, adj. des deux genres (*litontripetike*) (du grec λιθος, pierre, et τριπτικος, qui a la vertu de briser, dérivé de τριβειν, briser, rompre), se dit d'un remède auquel on suppose la vertu de dissoudre la pierre dans la vessie.

LITHOPHAGE, subst. mas. (*litofaje*) (du grec λιθος, pierre, et φαγω, je mange), t. d'hist. nat., petit ver qui se trouve dans l'ardoise et qui la ronge.—Il est aussi adj. des deux genres.

LITHOPHOSPHORE, subst. mas. (*litofocefore*), t. d'hist. nat., pierre phosphorique.

LITHOPHYLLE, subst. fém. (*litofile*), t. d'hist. nat., feuille pétrifiée.

LITHOPHYTE, subst. mas. (*litofite*) (du grec λιθος, pierre, et φυτον, plante), t. d'hist. nat., production naturelle qui tient de la pierre par sa dureté, et de la plante par sa forme. C'est un polypier pierreux formé par des zoophytes agglomérés, qu'on nomme aussi *saxigène*, parce que dans les mers du Sud particulièrement les zoophytes produisent, par leur accumulation, des rochers souvent fort dangereux.

*__LITHOPRIONE__, subst. mas. (*litoprione*), t. de chir., instrument pour briser la pierre dans la vessie.

LITHOSIE, subst. fém. (*litôzi*), t. d'hist. nat., insecte nocturne, genre de lépidoptères.

*__LITHOSPERME__, subst. mas. (*litocepèreme*) (du grec λιθος, pierre, et σπερμα, semence), t. de bot., plante nommée autrement *gremil*, dont les semences sont renfermées dans des noix extrêmement dures.

*__LITHOSTROTE__, subst. mas. (*litocetrote*) (du grec λιθος, pierre, et στρωτος, pavé), t. d'hist. anc., chez les anciens Grecs, lieu pavé de marbre de différentes couleurs et formant des compartiments.

LITHOTOME, subst. mas. (*litotome*), instrument de chirurgie propre à l'opération de la taille. Voy. LITHOTOMIE — T. d'hist. nat., pierre qui a naturellement l'air d'une pierre travaillée.

LITHOTOMIE, subst. fém. (*litotomi*) (du grec λιθος, pierre, et τεμνω, je coupe, à cause de l'incision nécessaire dans cette opération), t. de chir., opération de la taille pour tirer une pierre de la vessie.

LITHOTOMIQUE, adj. des deux genres (*litotomike*), t. de chir., qui concerne la *lithotomie*.

LITHOTOMISTE, subst. mas. (*litotomicete*), chirurgien qui s'applique particulièrement à l'opération de la taille. Voy. LITHOTOMIE.

LITHOTRITEUR, subst. mas. (*litotriteur*), t. de chir., instrument pour broyer la pierre dans la vessie. — Celui qui fait cette opération. Voy. LITHOTRITIE.

LITHOTRITIE, subst. fém. (*litotrici*) (du grec λιθος, pierre, et τριβειν, broyer), t. de chir., art de broyer la pierre dans la vessie.

LITHOTRITIQUE, adj. des deux genres. Voy. LITHONTRIPTIQUE.

LITHOXYLE, subst. mas. (*litokcile*) (du grec λιθος, pierre, et ξυλον, bois), t. d'hist. nat., bois pétrifié.

*__LITHUANIE__, subst. propre fém. (*litu-ani*), ancienne province d'Allemagne, située entre la Prusse et la Pologne. Elle a été démembrée.

*__LITHUANIEN__, subst et adj. mas.; au fém. **LITHUANIENNE** (*litu-anieïn, niène*), de la *Lithuanie*.

LITHUANIENNE, subst. et adj. fém. Voy. LITHUANIEN.

*__LITIER__, subst. mas. (*litié*), t. de manuf. matière en fusion qui forme un liquide plus léger que le fer fondu.

*__LITIÈRE__, subst. fém. (*litière*) (du latin *lectica*, fait de *lectus*, lit; parce que dans les *litières* des anciens se trouvaient un coussin et un matelas, comme dans un lit), sorte de voiture ou de chaise couverte et portée sur deux brancards l'un devant, l'autre derrière. — Paille qu'on jette dans les écuries et dans les étables, sous les chevaux, bœufs, brebis, etc. — Les crottes de vers à soie. — *Être sur la litière*, se dit d'un cheval, et fig., d'une personne malade à ne pouvoir sortir. — Prov. : *faire litière de...*, prodiguer; ne point ménager.

LITIGANT, E, adj. (*litiguan, guante*) (en lat. *litigans*, part. prés. de *litigare*, *litem agere*, plaider), qui plaide et qui conteste en justice.— On dit *les parties litigantes*; et on appelle *co-litigants*, ceux qui sont unis d'intérêt et qui plaident conjointement.

*__LITIGE__, subst. mas. (*litije*) (en lat. *litigium*), t. de pal., procès, différend, contestation en justice. On dit qu'*un bien est en litige*, pour dire qu'il y a contestation en justice, au sujet de ce bien.—On se sert quelquefois de ce mot dans l'usage ordinaire, pour signifier toute sorte de contestations : *cela peut occasioner un litige*.

LITIGIEUSE, adj. fém. Voy. LITIGIEUX.

LITIGIEUX, adj. mas., au fém. **LITIGIEUSE** (*litijieu, jieuze*) (en lat. *litigiosus*), qui peut être en *litige* et contesté en justice.—*Droits litigieux*, droits et actions qui ne sont pas liquides, et qui souffrent quelque difficulté.

*__LITISPENDANCE__, subst. fém. (*liticepandance*) (du lat. *lis*, gén. *litis*, procès, et *pendere* pendre), le temps pendant lequel un procès est *pendant* en justice. Peu usité.

LITOMANCIE, subst. fém. (*litomanci*) (du grec λιτος, qui rend un son clair, et μαντεια, divination), t. d'antiq., divination ou présage qui se tirait du son plus ou moins clair que rendaient des anneaux poussés les uns contre les autres.

LITOMANCIEN, adj. et subst. mas., au fém. **LITOMANCIENNE** (*litomanciein, ciène*), qui appartient à la *litomancie*. — Qui exerce la *litomancie*.

LITORNE, subst. fém. (*litorne*), t. d'hist. nat., grosse grive.

LITOTE, subst. fém. (*litote*) (en grec λιτοτής, simplicité, dimin. de λιτός, simple, petit), figure de rhétorique, qui consiste à se servir, par modestie ou par égard, d'une expression faible, pour réveiller l'idée du plus. Voy. LIPTOTE.

*__LITRE__, subst. fém. (*litre*), bande noire autour d'une église, sur laquelle sont peintes les armoiries du seigneur, etc.—Lé de velours noir sur lequel on pose les écussons, les armes des princes et autres seigneurs, lors de leurs obsèques. — *Droit de litre*, droit que les seigneurs seuls avaient de faire peindre leurs armoiries dans les chapelles et les églises.

LITRE, subst. mas. (*litre*) (en grec λιτρα, ancienne mesure grecque pour les liquides), unité des mesures de capacité dans la nouvelle division, tant pour les liquides que pour les matières sèches. Il contient un décimètre cube. — *Le litre* pour les liquides remplace la *pinte* et vaut à peu près une pinte et un vingtième; pour les matières, il remplace le *litron*, et équivaut à environ un litron et un quart. La pinte répond en décimales à neuf mille cinq cent douze dix-millièmes de *litre*, et le *litron* à sept mille neuf cent vingt-sept dix-millièmes.

LITRON, subst. mas. (*litron*) (du grec λιτρα, mesure), ancienne mesure qui contenait un seizième de boisseau, ou trente-six pouces cubes.

*__LITTÉE__, subst. fém. (*liteté*), t. de bot., genre de laurier.

LITTÉR., abréviation du mot *littérature* ou *littéraire*.

LITTÉRAIRE, adj. des deux genres (*litetérère*) (en lat. *litterarius*, fait de *litteræ*, gén. *litterarum*, lettres, belles-lettres), qui appartient aux belles-lettres. — *Le monde littéraire*, tous ceux qui cultivent les lettres.

LITTÉRAIREMENT, adv. (*litetérèreman*), sous le rapport *littéraire*.

LITTÉRAL, E, adj. (*litetérale*) (en lat. *litteralis*), qui est à la *lettre*; selon la *lettre* : *sens littéral*.—*Cet homme est trop littéral*, prend trop les choses à la lettre.—En math., qui est exprimé par des lettres; algébrique : *calcul littéral*. —*Grec, arabe littéral*, grec, arabe ancien, l'opposé de vulgaire.—Au plur. mas., *littéraux*.

LITTÉRALEMENT, adv. (*litetéraleman*), selon le sens *littéral*; à la *lettre* : avec cette différence, dit *Roubaud*, que *littéralement* désigne le sens naturel et propre du discours, et qu'*à la lettre* en désigne le sens strict et rigoureux : *il ne faut pas prendre littéralement ce qui ne se dit que par métaphore; il ne faut pas prendre à la lettre ce qui ne se dit qu'en plaisantant*.

LITTÉRALITÉ, subst. fém. (*litetéralité*), attachement scrupuleux *à la lettre* dans une traduction : *la littéralité est aussi un esclavage*.

LITTÉRATEUR, subst. mas., **LITTÉRATRICE**, subst. fém. (*litetérateur, trice*) (en lat. *litterator*), personne qui est versée dans la *littérature*; homme de *lettres*. L'*Académie* ne donne pas le fém. de ce mot.

*__LITTÉRATRICE__, subst. fém. Voyez LITTÉRATEUR.

LITTÉRATURE, subst. fém. (*litetérature*) (en lat. *litteratura*), connaissance des ouvrages *littéraires* et des règles des divers genres. — Ensemble des productions *littéraires* d'une nation. — La science des *belles-lettres*. — Tout le corps des gens de *lettres*. — LITTÉRATURE, ÉRUDITION, SAVOIR, SCIENCE, DOCTRINE. (*Syn.*) La *littérature* désigne simplement les connaissances qu'on acquiert par les études ordinaires du collège; car ce mot n'est pas pris ici dans le sens où il sert à dénommer en général l'occupation de l'étude et les ouvrages qu'il produit. L'*érudition* annonce des connaissances plus recherchées, mais dans l'ordre seulement des belles-lettres. Le *savoir* dit quelque chose de plus étendu, principalement dans ce qui est de pratique. La *science* enchérit par la profondeur des connaissances, avec un rapport particulier à ce qui est de spéculation. *Doctrine* ne se dit proprement qu'en fait de mœurs et de religion; il emporte aussi une idée de choix dans le dogme, et d'attachement à un parti, à une secte.—La *littérature* fait les gens lettrés; l'*érudition*, les gens de lettres; le *savoir*, les doctes; la *science*, les savants; la *doctrine*, les gens instruits. (*Laveaux*.)

LITTÉRAUX, adj. mas. plur. Voy. LITTÉRAL.

*__LITTORAL__, E, adj. (*litetorale*) (en lat. *littoralis*, fait de *litus*, côte, rivage), terrain, rivage baigné par la mer. — T. d'hist. nat. : *poissons littoraux*, qui fréquentent les côtes.—Au plur. mas., *littoraux*.—Subst. mas., étendue de pays le long des côtes.

LITTORAUX, adj. mas. plur. Voy. LITTORAL.

LITTORELLE, subst. fém. (*litetorèle*), t. de bot., plante à racine vivace, qui croît sur les bords des étangs.

*__LITUITE__, subst. fém. (*lituite*), t. d'hist. nat., coquilles fossiles cloisonnées qui sont recourbées seulement à une de leurs pointes, et pourvues d'un siphon central.

*__LITUOLITHE__, subst. fém. Voy. LITUITE.

LITURE, subst. fém. (*liture*), vieux mot qui s'est dit pour rature.

LITURG., abréviation du mot *liturgie* ou *liturgique*.

*__LITURGE__, subst. mas. (*liturje*), t. d'antiq., l'un des trois cents plus riches citoyens d'Athènes.

*__LITURGIE__, subst. fém. (*liturji*) (du grec λειτουργια, service, ministère public, formé de λειτος, public, et de εργον, ouvrage), l'ordre du service divin et les cérémonies qu'on y observe.

*__LITURGIQUE__, adj. des deux genres (*liturjike*), qui appartient à la *liturgie*.

LITURGISTE, subst. mas. (*liturjicete*), auteur qui a recueilli les différentes *liturgies*, les différentes manières de célébrer l'office divin dans chaque temps, chaque pays, chaque église.

LITUUS, subst. mas. (*litu-uce*) (en lat. *lituus*, dérivé de λιτος, son clair ou aigu), bâton semblable à la crosse des évêques, avec lequel les augures partageaient le ciel en quatre régions pour former le *templum*, lorsqu'ils voulaient observer le vol des oiseaux.—Instrument de musique militaire des Romains; c'était une espèce de trompette recourbée qui rendait un son aigu.

LIURE, subst. fém. (*liure*), câble d'une charrette qui sert à *lier* les fardeaux dont on la charge. — En t. de marine, plusieurs tours de corde qui assemblent deux choses.— En t. de charpentier, pièces de bois courbes par un bout, pour élever les bords du bateau.

*__LIVADIE__, subst. propre fém. (*livadi*), t. de géog. anc., province de l'ancienne Grèce, dans laquelle se trouvent les ruines de Thèbes, celles de Delphes et le défilé des Thermopyles.

LIVANE, subst. fém. (*livane*), t. d'hist. nat., nom vulgaire du pélican.

*__LIVARDE__, subst. fém. (*livarde*), t. de corderie, corde d'étoupe autour de laquelle on tortille le fil pour le rendre plus uni.

*__LIVAROT__, subst. propre mas. (*livarô*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Lisieux, dép. du Calvados.

LIVÈCHE ou **LIVESCHE**, subst. fém. (*livèche*), t. de bot., plante vivace, ombellifère, qui croît spontanément sur les montagnes, et que l'on cultive dans les jardins.

LIVERDUN, subst. mas. (*livèredeun*), espèce de raisin du dép. de la Meurthe.

*__LIVERPOOL__, subst. propre mas. (*livèrepoule*), ville d'Angleterre, comté de Lancastre.

LIVIDE, adj. des deux genres (*livide*) (en lat. *lividus*), de couleur plombée et tirant sur le noir. Il se dit ordinairement de l'effet produit sur les chairs par une contusion, etc.

LIVIDITÉ, subst. fém. (*lividité*), état de ce qui est *livide*.

LIVIE, subst. fém. (*livi*), t. d'hist. nat., genre de gallinsectes.

*__LIVISTONE__, subst. fém. (*livicetone*), t. de bot., espèce de palmier.

LIVON, subst. mas. (*livon*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce de sabot.

*__LIVONIE__, subst. propre fém. (*livoni*), province de la Russie d'Europe.

*__LIVONIEN__, subst. mas., au fém. **LIVONIENNE** (*livoniein, niène*), habitant de la *Livonie*.

LIVONINE, subst. fém. (*livonine*), monnaie d'argent de *Livonie*, qui se divise à Revel en quatre-vingt-seize copecks.

*__LIVOURNE__, subst. propre fém. (*livourne*), ville du duché de Toscane.

*__LIVOURNINE__, subst. fém. (*livournine*), monnaie de compte de *Livourne* et de Toscane, qui vaut cinq livres trois quarts, vingt sous de piastres ou deux cent quarante deniers de piastre, environ quatre livres douze sous tournois, ou quatre francs cinquante-quatre centimes.

*__LIVRADE__, subst. propre fém. (*livrade*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Villeneuve-d'Agen, dép. de Lot-et-Garonne.

LIVRAISON, subst. fém. (*livrèzon*) (rac. *livrer*), action par laquelle on *livre* la marchandise qu'on a vendue. — Ouvrage imprimé ou gravé publié par feuilles détachées : *ce dictionnaire a été publié par livraisons*.

LIVRANCIER, subst. mas. (*livrancié*), t. de comm., celui qui *livre* des marchandises.

*__LIVRE__, subst. fém. (*livre*) (en lat. *libra*), poids; ordinairement seize onces ou deux marcs. — Monnaie de compte en France, qui valait vingt sous. Voy. FRANC. (Du lat. *libra*, parce que la *livre* avait été originairement formée, sous Charlemagne, d'après les poids de matières employées à la fabrication des monnaies.) — On disait, en chiffrant ou en comptant : *une livre, deux livres, trois livres, quatre livres*, et ainsi du reste; mais dans le discours ordinaire, on disait plutôt vingt sous, quarante sous, un écu, quatre francs, cent sous, six francs, sept francs. — Dans les nombres rompus, on disait *livres* au lieu de francs, comme *quatre livres dix sous, cinquante livres dix sous*, etc.—On dit : *venir au sou la livre, au marc la livre*, pour dire, venir au partage ou à la contribution d'une somme, suivant la proportion de ce qui est dû à chacun : *les créanciers ont été payés au sou la livre*.—*Livre tournois, livre parisis*, anciennes monnaies qui commencèrent à avoir cours en France vers le milieu du onzième siècle, ayant toutes deux les mêmes divisions, mais dont la première valait une *livre* et un quart parisis, en sorte que la *livre parisis* ne valait que seize sous, ou cent quatre-vingt-douze deniers tournois. La monnaie *parisis* était originairement celle des ducs et des comtes de *Paris*. La monnaie *tournois*, fabriquée à *Tours*, était celle de nos rois. C'était la *livre tournois* qui, avant le nouveau système, était en France la monnaie de compte servant d'unité monétaire. — *Livre sterling*, monnaie de compte d'Angleterre valant vingt schillings; ainsi nommée des fabricateurs que Richard I[er] fit venir de l'orient de l'Allemagne, où l'on battait une monnaie plus fine qu'ailleurs. Ces fabricateurs furent appelés *easterlings*, habitants de l'orient. (De *easter*, orient, et de *lying*, participe de *to lie*, demeurer, résider; et de ce nom s'est formé, par contraction et par corruption, le mot *sterling*.) La *livre sterling* vaut, suivant le cours du change, de vingt-deux à vingt-trois *livres* tournois, ou de vingt-un francs soixante-treize centimes à vingt-quatre francs soixante-neuf centimes.— *Livre de gros*, monnaie de compte en Hollande, qui vaut six florins, ou vingt escalins, ou deux cent quarante gros. La *livre de gros*, argent de banque, est évaluée à treize *livres* neuf sous tournois (treize francs vingt-sept centimes), et argent courant, à douze *livres* seize sous tournois (douze francs soixante-quatre centimes).—Il y a encore, sous la même dénomination de *livre*, plusieurs autres monnaies dont la valeur varie suivant les lieux.

*__LIVRE__, subst. mas. (*livre*) (du lat. *liber*, écorce intérieure des arbres sur laquelle les anciens écrivaient, dérivé du grec λεπος, écorce), volume; plusieurs feuilles de papier, de vélin, de parchemin, écrites à la main ou imprimées et reliées ensemble. — Registre; journal. Chez les commerçants, on appelle *livre mémorial* ou *livre brouillard*, un livre sur lequel on écrit toutes les affaires du négoce confusément, et pour ainsi dire mêlées ensemble; *livre-journal*, celui où l'on écrit jour par jour toutes les affaires à mesure qu'elles se font; *grand-livre, livre d'extrait, livre de raison*, un livre où l'on forme tous les comptes en débit et en crédit, dont on trouve les articles sur le *livre-journal*; *livre de caisse et bordereaux*, un livre qui contient en débit et en crédit tout ce qui est entré d'argent dans la caisse et tout ce qui en est sorti, avec l'indication des espèces de monnaies qui sont entrées et sorties; *livre des échéances*, un livre dans lequel on écrit le jour de l'échéance de toutes les sommes que l'on a à payer ou à recevoir, soit par lettres de change, billets, marchandises ou autrement; *livre de numero*, un *livre* qu'on tient pour connaître facilement toutes les marchandises qui entrent dans un magasin, qui en sortent ou qui y restent; *livre de factures*, un *livre* sur lequel on porte les factures; *livre des comptes courants*, un livre qui se tient en débit et en crédit de même que le *grand-livre*, et qui sert à dresser les comptes qui sont envoyés aux correspondants pour les régler de

concert avec eux, avant de les solder sur le grand-*livre*; *livre des commissions, ordres* ou *avis*, un *livre* sur lequel on écrit toutes les commissions, ordres ou avis que l'on reçoit de ses correspondants; *livre des acceptations* ou *des traites*, celui destiné à enregistrer toutes les lettres de change, à mesure que les correspondants les remettent pour en exiger le paiement; *livre de dépense*, le *livre* où se mettent en détail toutes les menues dépenses qu'on fait, soit pour son ménage, soit pour son commerce; *livre de copies de lettres*, un *livre* qui sert à conserver les copies de toutes les lettres d'affaires qu'on écrit à ses correspondants; *livre des ports de lettres*, un petit registre sur lequel on ouvre des comptes particuliers à chacun de ses correspondants, pour les ports de lettres qu'on a payés pour eux, et que l'on solde ensuite quand on le juge à propos; *livre de vaisseaux*, un *livre* qui se tient en débit et en crédit, en donnant un compte à chaque vaisseau; *livre des ouvriers*, un *livre* qui est particulièrement en usage chez les marchands qui font fabriquer des marchandises, et qui se tient en débit et en crédit pour chaque ouvrier qu'on fait travailler; *livre de banque*, celui qui se tient en débit et en crédit, et sur lequel on met les sommes que paie ou que doit payer au négociant une banque publique.—Celui qui, dans une maison de comm., est chargé d'inscrire sur les *livres* l'entrée, la sortie, l'emploi des fonds, le détail des ventes et achats, s'appelle *teneur de livres*. — T. de mar., *livre de bord*, *livre* dans lequel l'écrivain d'un navire enregistre toutes les marchandises qui forment son chargement. — Les imprimeurs appellent *livre de banque* le registre sur lequel ils écrivent, tous les huit ou dix jours, l'ouvrage qui s'est fait chez eux pendant ce temps, avec l'énoncé du prix qu'ils sont convenus d'en payer aux ouvriers. — Ouvrage d'esprit, soit en prose, soit en vers, d'assez grande étendue pour faire un volume: *mettre un livre au jour*. — On dit élégamment au figuré: *le livre du monde, de la nature*. — Une des principales parties formées par la division d'un volume, d'un ouvrage: *livre premier, chapitre second*. — Ce qu'un *livre* contient: *son livre est admirable*. — *Livre*, ou simplement *in-folio*, dont les feuilles sont pliées seulement en deux; *in-quarto*, celui dont les feuilles sont pliées en quatre; *in-octavo, in-douze, in-seize*, etc., quand elles sont en huit, en douze, en seize.—*Livre en feuille*, qui n'est encore ni relié ni broché. —*Livres sacrés, livres canoniques*, les *livres* de l'Écriture sainte reçus de toute l'Eglise.— *Livres apocryphes*, ceux que l'Eglise ne reconnaît pas. — *Livres d'église*, ceux qui servent à l'Église. — *Livres sibyllins*, recueils qui contenaient les prédictions des sibylles.—*Livres éléphantins*, *livres* écrits, selon Turnèbe, sur des tablettes d'ivoire, et, selon Scaliger, sur des intestins d'*éléphant*. Suivant d'autres, c'étaient les livres où l'on inscrivait les actes du sénat romain. — On appelle *livres auxiliaires*, des livres qui, quoique moins essentiels en eux-mêmes, servent à en composer ou à en expliquer d'autres, comme, dans l'étude des lois, les *livres* des Institutes, les Formules, les Maximes, etc.; *livres élémentaires*, des *livres* qui contiennent les plus simples éléments des sciences: tels sont les rudiments, les méthodes, les grammaires, etc.; *livres authentiques*, ceux qui sont véritablement des auteurs auxquels on les attribue; *livres anonymes*, ceux qui sont sans nom d'auteur; *livres de bibliothèque*, ceux que d'ordinaire on ne lit pas de suite, mais que l'on consulte au besoin; *livres classiques*, les ouvrages des auteurs anciens, et qui sont regardés comme des modèles.—*Un livre blanc* est un *livre* qui est tout de papier blanc, et dans lequel on n'a encore rien écrit.— *Livre d'or*, registre où étaient inscrits les noms des nobles vénitiens.—Dans le langage de l'Ecriture, *les élus sont écrits dans le livre de vie*, Dieu les a prédestinés pour leur faire part de sa gloire. — *Livre-volant*, le *livre* dont parle Zacharie. Il avait vingt coudées de haut, et contenait la prédiction des malheurs qui devaient arriver aux Juifs. — *Collationner un livre*, c'est voir si un livre est complet, et s'il n'y manque point quelque feuille. — *Je réussirai, ou j'y brûlerai mes livres*, expression proverbiale qui signifie: j'emploierai tous les moyens qui sont en mon pouvoir pour réussir. —Prov.: *il n'a jamais mis le nez dans un livre*; *il est brouillé avec les livres*, il n'a jamais lu. — *Dévorer un livre*, lire avec une extrême avidité. — *Parler comme un livre*, avec facilité, mais souvent en termes trop recherchés pour la conversation. — *Chanter à livre ouvert*, sans avoir besoin d'étudier la note. — *Traduire un auteur à livre ouvert*, avec facilité.

LIVRÉ, E, part. pass. de *livrer*.

*__LIVRÉE__, subst. fém. (*livré*), habits de couleur dont on habille les pages, les laquais, etc. Les *livrées* étaient anciennement des espèces de capes uniformes que nos rois, dans les assemblées solennelles appelées d'abord *champs de mars*, ensuite *champs de mai*, et enfin *parlements*, distribuaient, *livraient* aux seigneurs qui s'y rendaient. Ceux-ci les revêtaient par-dessus leurs habits. (*Anquetil*, Hist. de France.) — Tous les domestiques d'une maison. — Tous les gens qui portent une même *livrée*.—Tous les laquais en général. — Fil de soie attaché à la lisière des batistes, et qui porte le numero de la pièce. — En t. de vènerie, marques et barres que les faons et les marcassins ont sur le corps jusqu'à six mois. — On appelle *livrée de la noce, livrée de la mariée*, les rubans de couleur que l'on donne aux noces de village à un certain nombre de jeunes gens, de jeunes filles. — Fig.: *livrée de la misère*, mauvais vêtements, haillons dont sont couverts les gens qui sont dans la misère. — *Livrée de la servitude*, marques extérieures de la servitude.

LIVRER, v. act. (*livré*) (du lat. *liberare*, qui, comme le prouve *Du Cange*, a été employé dans la signification de *donner*), mettre au pouvoir, en possession de... Voy. DÉLIVRER. — Abandonner: *livrer une ville au pillage*. — *Livrer bataille*, donner bataille. — Fig.: *livrer un assaut à quelqu'un*, employer tous ses efforts pour engager quelqu'un à faire ce qu'il refuse de faire, à consentir à une chose à laquelle il s'oppose. — On *livre* des vivres, des munitions aux époques dont on est convenu par un marché. — On *livre* un ouvrage qui a été commandé, lorsqu'il est fait et achevé. — On *livre* une ville, une place, en conséquence d'une capitulation ou d'un traité. — SE LIVRER, v. pron., se donner, se rendre en possession de...—S'abandonner à: *se livrer à ses passions*. — Se mettre au pouvoir de..: *se livrer à l'ennemi*. — *Se livrer à quelqu'un* signifie aussi se confier, s'abandonner à lui sans réserve: *vous vous livrez à des gens qui vous trahiront*. — On dit qu'*un homme ne se livre pas*, pour dire qu'il est très-circonspect, qu'il évite de faire connaître ce qu'il pense, de laisser pénétrer ses secrets, ses intentions. — S'appliquer: *je me livrerai à la composition de tel ouvrage*. — En t. de jeu, donner quelque avantage à son adversaire: *je me livre toujours*.

LIVRESQUE, adj. des deux genres (*livrèceke*); se dit d'une érudition puisée dans les livres. Inus.

*__LIVRET__, subst. mas. (*livrè*), petit *livre*. — *Livre* que la police délivre aux ouvriers et domestiques, contenant leurs noms, leur domicile, etc. —En t. d'arithm., table qui contient tous les produits des neuf premiers chiffres. — En t. de batteur d'or, petit *livre* dans lequel on met l'or ou l'argent en feuilles, après qu'il est préparé.— Au pharaon et à la bassette, les treize cartes différentes qu'on donne à chacun des pontes.— En bot., voy. LIBER.

LIVRIER, subst. mas. (*livrié*), auteur par métier. Tout-à-fait inusité.

LIXE, subst. mas. (*likce*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

LIXIVIATION, subst. fém. (*likcivià-cion*) (du lat. *lixivia*, lessive), opération chimique qui consiste à laver les cendres pour en tirer les sels alkalis.

LIXIVIEL, adj. mas., au fém. **LIXIVIELLE** (*likcivi-èle*); se dit des sels alkalis tirés par la *lixiviation*.

LIZARDES, subst. fém. plur. (*lizarde*), toiles fabriquées au Caire.

LIZÉ, E, part. pass. de *lizer*.

LIZER ou **ÉLIZER**, v. act. (*élizé*), t. de draperie, tirer une pièce de drap par les lisières sur la largeur, pour en ôter les faux plis. Peu en usage.

LIZIER (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinlizié*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Girons, dép. de l'Ariége.

LIZY, subst. propre mas. (*lizi*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Meaux, dép. de Seine-et-Marne.

LL, subst. mas., double lettre qui désignait la trente-quatrième feuille d'un volume.

LL. AA., abréviation de *leurs altesses*.

LL. AA. II., abréviation de *leurs altesses impériales*.

LL. AA. RR., abréviation de *leurs altesses royales*.

LL. AA. SS., abréviation de *leurs altesses sérénissimes*.

LLAGUNE, subst. mas. (*lagune*), t. de bot., espèce d'euphorbe du Pérou.

LLAMA. Voy. LAMA.

LLAUTU, subst. mas. (*lautu*); chez les anciens Péruviens, bandelette d'un doigt de largeur, attachée des deux côtés sur les tempes par un ruban rouge, qui servait de diadème aux Incas.

LLAUPANKE, subst. fém. (*lopanke*), t. de bot., plante du Pérou employée en teinture.

LL. ÉM., abréviation de *leurs éminences*.

LL. EX., abréviation de *leurs excellences*.

LL. HH. PP., abréviation de *leurs hautes puissances*.

LL. MM, abréviation de *leurs majestés*.

LL. MM. II., abréviation de *leurs majestés impériales*.

LO, subst. mas. (*lô*), t. de comm., sorte de gaze fabriquée en Chine.

*__LÔ__ (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinlô*), ville de France, chef-lieu du dép. de la Manche.

LOARY, subst. mas. (*lo-ari*), t. de bot., espèce de giroflier.

LOASE, subst. fém. (*lo-àze*), t. de bot., genre de plantes.

*__LOASÉES__, subst. fém. plur. (*lo-àzé*), t. de bot., famille de plantes qui a pour type le genre *loaze*.

*__LOBAIRE__, subst. fém. (*lobère*), t. de bot. Voy. LOBARIE.

LOBARIE, subst. fém. (*lobari*), t. de bot., genre de lichens, la parmélie.

LOBAU, subst. propre fém. (*lobô*), île du Danube, près de Vienne. Elle est célèbre par les combats qu'y livra l'armée française en 1809.

*__LOBE__, subst. mas. (*lobe*) (en grec λοϐός), pièce molle et un peu plate de certaines parties du corps des animaux, spécialement du poumon et du foie. — Le bout de l'oreille, plus gros et plus charnu que le reste. — En bot., partie saillante qui se trouve entre les échancrures des feuilles, des pétales. — Au plur., corps d'une grosseur assez considérable, qui sortent les premiers du germe, et qui nourrissent la plante. Voy. COTYLÉDONS.

LOBÉ, E, adj. (*lobé*), partagé en *lobes*.

*__LOBÉLIACÉES__, subst. fém. plur. (*lobéli-acé*), t. de bot., famille de plantes très-rapprochée des campanulacées.

LOBÉLIE, subst. fém. (*lobéli*), t. de bot., genre de plantes à fleur infundibuliforme, dont la plupart sont exotiques. *La lobélie antisiphilitique*, originaire de Virginie, est un spécifique contre les maladies vénériennes.

LOBÉRIS, subst. fém. Voy. LEBÉRIS.

LOBIER, subst. mas. (*lobié*), t. de bot., champignon du genre bolet.

LOBIOLE, subst. fém. (*lobiole*), t. de bot., diminutif de *lobe*. Ce mot s'applique aux lanières qui entourent les expansions des lichens, appelées frondes ou thalle par les botanistes modernes.

LOBIPÈDE, subst. mas. (*lobipède*), t. d'hist. nat., division de la famille des longirostres.

LOBULAIRE, adj. des deux genres (*lobulère*), du *lobe*.

LOBULAIRE, subst. fém. (*lobulère*), t. d'hist. nat., espèce d'alcyon. — T. de bot., espèce de passerage des bords de la Méditerranée.

LOBULE, subst. mas. (*lobule*), petit *lobe*.

LOBULÉ, E, adj. (*lobulé*), divisé en *lobules*.

LOC., abréviation du mot LOCUTION.

*__LOCAIRE__, subst. mas. (*lokière*), t. d'antiq., officier qui, chez les anciens, était chargé dans les spectacles de placer chacun selon son rang.

*__LOCAL, E__, adj. (*lokale*) (en lat. *localis*), qui a rapport au lieu: *mouvement local*, *coutume locale*. — En peinture, *couleur locale*, qui est propre et naturelle à l'objet, qui rend fidèlement la nature. Il vaudrait mieux dire: *couleur propre*, et appeler *couleur locale* celle que prend l'objet suivant le plan sur lequel il est tracé. — *Mémoire locale*, celle qui retient particulièrement la disposition et l'état des lieux et des choses.—T. de math.: *problème local*, problème dont la construction se rapporte à un lieu géométrique. Voy. LIEU. Il est peu usité. — Au plur. mas., *locaux*.

LOCAL, subst. mas. (*lokale*) (du lat. *locus*, lieu), toutes les parties d'un lieu : *connaître le local*. — Au plur. : *locaux*

LOCALEMENT, adv. (*lokaleman*), relativement au *local*. (Fénelon.) — D'une manière *locale*.

*LOCALISATION, subst. fém. (*lokalizácion*), action de rendre *local*, d'adapter aux *localités*; son effet.

LOCALISÉ, E, part. pass. de *localiser*.

*LOCALISER, v. act. (*lokalizé*), rendre *local*; adapter, approprier au *local*.

LOCALISTE, subst. mas. (*lokalicete*), t. de médec., celui qui se fait un système de guérir les maladies *locales*.

LOCALITÉ, subst. fém. (*lokalité*) (emprunté de l'italien *localita*), t. de peinture, qualité de ce qui n'appartient qu'à un certain lieu : *la couleur noire est une localité qui attache une figure au sol de l'Afrique*. — On s'est, depuis quelque temps, servi fréquemment de ce mot pour désigner les circonstances, etc., exclusivement relatives à un *lieu* : *il faut consulter, connaître les localités*.

LOCANDE, adj. fém. (*lokande*), à louer. Peu usité.

LOCAR, subst. mas. (*lokar*), t. de bot., épeautre.

LOCATAIRE, subst. des deux genres (*lokatère*), celui, celle qui tient une maison ou une partie de maison à *louage*.—*Principal locataire*, celui qui *loue* du propriétaire une maison pour la *sous-louer* à d'autres.

LOCATÉ, E, adj. (*lokaté*), se dit d'un héritage que l'on perçoit par les revenus de *locations*.

*LOCATEUR, subst. mas. (*lokateur*), celui de qui l'on prend à *louage*.

LOCATI ou **LOCATIS**, subst. mas. (*lokati*), voiture ou cheval de *louage*. Il est familier.

*LOCATIF, adj. mas., au fém. LOCATIVE (*lokatif, tive*), qui regarde le *locataire* : *réparation locative*. — *Valeur locative*, ce qu'un immeuble peut rapporter quand on le donne en *location*.

LOCATION, subst. fém. (*lokácion*) (en latin *locatio*), action par laquelle on donne à ferme, à loyer, ou effet de cette action. Voy. CONDUCTION. — *Location de loges*, bureau où l'on *loue* les loges de spectacle.— Action de les *louer*.

LOCATIVE, adj. fém. Voy. LOCATIF.

LOCAUX, subst. ou adj. mas. plur. Voy. LOCAL.

LOCELLE, subst. fém. (*locèle*), t. de bot., petite cavité qui partage la cavité principale du lobe.

*LOCH, subst. mas. (*loke*), t. de mar., instrument de bois presque triangulaire qui sert au pilote à mesurer la vitesse d'un vaisseau. Quelques personnes écrivent *log*, d'après l'anglais, dont ce mot a été emprunté, et où il signifie proprement une souche ou un tronc d'arbre.—En t. de cordier, espèce de corde. — T. de pharm. Voy. LOOCH.

LOCHE, subst. fém. (*loche*), t. d'hist. nat., petit poisson d'eau douce, grisâtre, et dont la chair est très-recherchée. C'est un poisson osseux, holobranche, thoracique, du genre des cobites. — Sorte de limas.

LOCHÉ, part. pass. de *locher*.

LOCHÉATE, adj. propre mas. (*lokié-ate*) (du grec λοχεια, enfantement), myth., surnom de Jupiter, comme père de Minerve.

*LOCHER, v. neut. (*loché*), branler, être près de tomber. Il ne se dit plus que d'un fer à cheval. (De *loche*, à cause du mouvement prompt de ce poisson. *Trévoux*.) — Prov. : *il y a toujours dans son fait quelque fer qui loche*, quelque chose qui va mal dans sa santé ou dans sa fortune.

*LOCHES, subst. propre mas. (*loche*), ville de France, chef-lieu d'arrond., dép. d'Indre-et-Loire.

*LOCHET, subst. mas. (*loché*), sorte de bêche étroite pour labourer; elle sert aussi aux mineurs.

*LOCHIES, subst. fém. plur. (*lochi*) (en grec λοχεια, fait de λοχος, femme en couche), t. de médec., vidanges ou évacuations qui suivent les accouchements.

LOCHIORRHÉE, subst. fém. (*lochioreré*) (du grec λοχεια, lochies, et ρεω, je coule), t. de médec., flux excessif des lochies.

LOCHIORRHÉIQUE, adj. des deux genres (*lochioreré-ike*), t. de médec., qui appartient à la *lochiorrhée*.

LOCHNÉRIA, subst. fém. (*loknéria*), t. de bot., espèce d'arabette.

LOCKÉE, subst. propre fém. (*lokié*), myth., déesse de la Fortune chez les Indiens.

LOCMAN, subst. mas. Voy. LAMANEUR.

LOCOL, subst. mas. (*lokole*), t. d'hist. nat., petite abeille des Philippines qui fait un miel acide et une cire noire.

LOCOMOBILE, adj. des deux genres (*lokomobile*), qui peut être changé de place.

LOCOMOBILITÉ, subst. fém. (*lokomobilité*), faculté de se mouvoir.

*LOCOMOTEUR, subst. et adj. mas., au fém. LOCOMOTRICE (*lokomoteur, trice*), qui opère le déplacement. — En anatomie, on distingue deux espèces de *locomoteurs*, ou d'*appareils locomoteurs* : les uns, comme les os et leurs dépendances, comprennent les organes passifs de la *locomotion*; les autres, comme les muscles et leurs annexes, comprennent les organes actifs de la *locomotion*.

*LOCOMOTIF, adj. mas., au fém. *LOCOMOTIVE (*lokomotif, tive*), qui change, qui peut être changé de place : *faculté locomotive* de se mouvoir. — S. f. sur les chem. de fer : *la locom.*, le charriot qui porte la machine à vap., et cette machine même.

LOCOMOTION, subst. fém. (*lokomócion*) (du latin *locus*, et *movere*; *movere loco*, changer de lieu), faculté de se *mouvoir*, d'être *mobile*. — Changement de lieu.— Fonction par laquelle l'animal déplace son corps et le transporte d'un lieu à un autre. Elle dépend de la disposition mécanique du squelette et de la contraction musculaire. Elle comprend le marcher, la course, le saut, le vol, le nager, et tous les mouvements du tronc et des membres; enfin elle est intimement liée à la circulation et aux fonctions du cerveau.

LOCOMOTIVE, adj. fém. Voyez LOCOMOTIF.

LOCOMOTRICE, subst. et adj. fém. Voy. LOCOMOTEUR.

LOCQUETS, subst. mas. plur. (*lokié*), nom donné, en Normandie, à la laine qu'on coupe de dessous les cuisses des bêtes à laine.

LOCRENAN, subst. mas. (*lokrenan*), grosse toile de chanvre écru qu'on fabrique en Bretagne.

*LOCRIENS, subst. propre mas. plur. (*lokriein*), peuples de la *Locride*.

LOCULAIRE, adj. des deux genres (*lokulère*) (du lat. *loculus*, bourse à compartiments), t. de bot. : *fruit loculaire*, à semences dans les alvéoles.

LOCULAR, subst. mas. (*lokular*), t. de bot., variété de l'épeautre.

*LOCULE, subst. fém. (*lokule*), bourse, coffre.

LOCUSTA, subst. fém. (*lokuceta*), t. de bot., nom qu'on donnait autrefois à différentes espèces de mâches.

*LOCUSTAIRE ou LOCUSTE, subst. mas. (*lokucetère, kucete*) (en latin *locusta*, qui signifie proprement *sauterelle*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de la famille des grilloïdes.

*LOCUSTE, subst. fém. (*lokucete*); on désigne par ce mot l'ensemble des fleurs des graminées, contenues dans une glume ou balle calicinale. C'est le synonyme d'épillet, lorsqu'il y a plus de trois fleurs opposées et disposées alternativement.

LOCUSTELLE, subst. fém. (*lokucetèle*), t. d'hist. nat., variété de l'alouette de buisson.

LOCUSTIER, subst. mas. (*lokucetié*) (du latin *laucusta*, sauterelle) t. de bot., arbre d'Asie, recherché par les sauterelles.

LOCUTION, subst. fém. (*lokucion*) (en latin *locutio*, fait de *loqui*, parler), façon de parler, expression.

LODDE, subst. mas. (*lode*), t. d'hist. nat., poisson du genre salmone.

LODÉ, subst. mas. (*lodé*), lotion. Vieux et même hors d'usage.

*LODÈVE, subst. propre mas. (*lodève*), ville de France, chef-lieu d'arrond., dép. de l'Hérault.

LODICULAIRE, subst. fém. (*lodikulère*), t. de bot., plante graminée.

LODICULE, subst. fém. (*lodikule*), t. de bot.; on nomme ainsi les parties des fleurs des graminées qui entourent immédiatement l'ovaire : elles étaient autrefois appelées *corolle*, *écaille*, *nectaire* et *glumelle*.

LODIER, subst. mas. (*lodié*) (en latin *lodix*), couverture de lit faite de laine entre deux toiles piquées. On dit aussi *loudier*.

*LODOÏCE, subst. fém. (*lodo-ice*), t. de bot., espèce de palmier qui fournit le fruit nommé *coco des Maldives*.

*LODS, subst. mas. plur. (*lô*), t. de féod.; on ne dit guère que *lods et ventes*; c'était un droit dû au seigneur par l'acquéreur d'un héritage dans la censive. (Du latin barbare *laudimiæ*, employé avec la même acception dans la basse latinité, et fait de *laudare*, louer, parce qu'au moyen du paiement de ce droit, le seigneur approuvait ce contrat, et l'ensaisinait.)

LODU, subst. mas. (*lodu*), t. de bot., arbre des Indes.

*LOÉMIUS, subst. propre mas. (*lo-émi-uce*), myth., surnom d'Apollon, lorsqu'on l'invoquait pour être délivré de la peste.

LOERI, subst. mas. (*léri*), t. d'hist. nat., espèce de perruche à manteau noir.

LOÉSELIE, subst. fém. (*lo-ézeli*), t. de bot., espèce de liseron du Mexique.

LOF, subst. mas. (*lofe*), t. de mar. : *côté du lof*, la moitié du vaisseau qui est vers le vent, et du côté que les voiles sont amurées.—*Aller au lof*, aller au plus près du vent, chercher l'avantage du vent.— *Lof pour lof*, virer vent arrière, en changeant d'amures.—Cordage qui sert à amurer les basses voiles. Voyez AMURES.

LOFER, v. neut. (*lofé*), t. de mar., venir au vent.—*se* LOFER, v. pron.

LOG., abréviation du mot *logique* ou *logiquement*.

LOGANIE, subst. fém. (*loguani*), t. de bot., genre de plantes, espèce de gentianelle.

*LOGARITHME, subst. mas. (*loguariteme*) (du grec λογος, raison, proportion, et αριθμος, nombre ; *raison de nombres* ; *nombre en proportion avec un autre*), t. d'arithm., nombre d'une progression arithmétique, lequel répond à un autre nombre dans une progression géométrique. L'invention des *logarithmes* est due à *Néper*, baron écossais.—*Logarithmes différentiels*, logarithmes des cotangentes, suivant *Néper*. Voy. MÉSOLOGARITHME.

LOGARITHMIQUE, subst. fém. (*loguaritemike*), t. de géom., courbe ainsi nommée de ses propriétés, de son usage dans la construction des *logarithmes*, et dans l'explication de leur théorie. —*Logarithmique spirale*, dont l'axe a été roulé le long d'un cercle et dont les ordonnées ont été arrangées de manière qu'elles concourent au centre de ce cercle, et qu'elles se trouvent prises sur ses rayons prolongés.

LOGARITHMIQUE, adj. des deux genres (*loguaritemike*), qui a rapport aux *logarithmes*, ou qui est de leur nature. — *Arithmétique logarithmique*, le calcul des *logarithmes*.—*Baguettes, échelles, règles logarithmiques*, instrument de mathématiques composé de règles de métal, etc., sur lesquelles sont tracées des lignes divisées en parties proportionnelles et représentant les *logarithmes*.

LOGARITHMOTECHNIE, subst. fém. (*loguaritemotékni*), construction des tables de *logarithmes*.

LOGARITHMOTECHNIQUE, adj. des deux genres (*loguaritemotéknike*), qui a rapport à la *logarithmotechnie*.

LOGATE, subst. fém. (*loguate*), t. de cuisine, se dit d'un gigot lardé et bien battu : *gigot à la logate*.

*LOGE, subst. fém. (*loje*) (de l'italien *loggia*, fait du grec λογειον, endroit du théâtre où les acteurs récitaient les vers ; et aussi, endroit de la maison où l'on délibérait sur les affaires importantes, dérivé de λογος, discours), petite hutte faite à la hâte.—Plus ordinairement, petit réduit fait de cloisonnage, et capable de contenir plusieurs personnes : *loge de portier*. — Dans les salles de spectacle, on appelle *loges*, de petits cabinets ouverts par-devant avec appui, rangés au pourtour de la salle, et séparés les uns des autres par des cloisons. Il y a deux, trois, et quelquefois quatre rangs de loges l'un sur l'autre : *les premières loges*, *les secondes loges*, etc.— *Loges découvertes*, qui n'ont pas de plafond.— *Avoir sa loge*, son entrée payante ou gratuite dans une *loge*.—*Coupon de loge*, billet d'entrée de *loge*. — *Jour de loge*, jour où l'on a le droit de jouir de sa *loge*. — Fig. : *être aux premières loges*, être placé favorablement pour voir telle ou telle chose. — *Loge pontificale*, celle de laquelle le pape donne sa bénédiction. — Petite boutique : *loge de la foire*. — Réduit où l'on enferme les fous dans les petites maisons, et les bêtes dans une ménagerie. — En bot., cavité d'un fruit : ce fruit se nomme *uniloculaire*, *biloculaire*, *multiloculaire*, suivant qu'il s'y trouve une, deux loges, ou un plus grand nombre.— Partie du buffet d'orgue qui contient les soufflets.

—Comptoir des Hollandais aux Indes.— *Loge du change*, lieu où s'assemblaient à Lyon les négociants pour traiter de leurs affaires. A Marseille, on disait *loge des marchands*. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *bourse*. — *Loge maçonnique*, *loge de francs-maçons*, le lieu où ils s'assemblent. Voy. FRANC-MAÇON.

LOGÉ, **E**, part. pass. de *loger*.

LOGEABLE, adj. des deux genres (*lojable*), où l'on peut *loger* commodément.

LOGEMENT, subst. mas. (*lojeman*), lieu où on *loge*; appartement. — *Logement garni*, qui se loue tout meublé. — Gîte assigné à un officier, à un soldat, soit en marche, soit en garnison : *billet de logement*.—*Faire le logement*, c'est régler, avec les officiers municipaux des villes, les différentes maisons de bourgeois où l'on doit mettre le soldat loger.—Campement : *l'armée a fait trois logements en huit jours*.—Sorte de retranchement qu'on fait à l'armée.—On appelle *logement*, dans l'attaque des places, une espèce de tranchée, ou plutôt de retranchement que l'on fait à découvert dans un ouvrage dont on vient de chasser l'ennemi, afin de s'y maintenir dans ses attaques, et de se couvrir du feu des ouvrages voisins qui le défendent.—On appelle *logement du chemin couvert*, la tranchée ou le retranchement que l'on forme sur le haut du glacis, après en avoir chassé l'ennemi.

***LOGER**, v. act. (*lojé*) (en latin *locare*, fait de *locus*, lieu, place), donner à *loger* à quelqu'un. —Placer une chose où elle doit être. — Prov. : *loger le diable dans sa bourse*, n'avoir jamais le sou.—Neut., demeurer : *loger chez ses parents*. — *Loger en garni*, dans un hôtel tout meublé. — Prov. et fig : *loger à la belle étoile*, coucher dehors. — On dit fig. et fam., qu'*un homme en est logé là*, pour dire qu'il est tellement attaché à une opinion, à une résolution, qu'il est impossible de l'en faire changer; ou pour dire qu'après avoir perdu sa fortune, il est réduit à un état fâcheux. — On dit aussi, en parlant d'une affaire dont le cours est arrêté par quelque difficulté, par quelque obstacle : *nous en sommes logés là*; *nous voilà bien logés!* — SE LOGER, v. pron., choisir un *logis* en quelque lieu. — Se faire un *logement*. — *Se loger sur la contrescarpe*, *la demi-lune*, etc., en t. de guerre, s'y établir, s'y mettre à couvert. — *La balle s'est logée dans la tête*, la balle l'a frappé dans la tête et y est restée.

LOGETTE, subst. fém. (*lojète*), petite *loge*.

LOGEUR, subst. mas., au fém. **LOGEUSE** (*lojeur, jeuze*), qui tient de petits *logements* garnis.

LOGEUSE, subst. fém. Voy. LOGEUR.

LOGICAL, **E**, adj. Presque inusité. Voy. LOGIQUE.

***LOGICIEN**, subst. mas., **LOGICIENNE**, subst. fém. (*lojiciein, ciène*), dialecticien, celui qui possède bien la *logique*, qui raisonne bien.—Autrefois, écolier qui étudiait la *logique*.—Il se dit aussi en parlant d'une femme qui se montre conséquente dans ses discours. Voy. LOGIQUE.

LOGICIENNE, subst. fém. Voy. LOGICIEN.

LOGIE, subst. fém. (*loji*) (du grec λεγω, je dis), discours, traité.—Terminaison qui entre dans la composition de plusieurs mots, tels que *chronologie*, *géologie*, etc.

LOGION, subst. mas. (*lojion*), t. d'hist. anc., nom que donnaient les anciens Grecs à l'oracle exprimé en prose.

LOGIOS, subst. propre mas. (*lojiôce*), myth., surnom de Mercure, comme présidant à l'éloquence.

***LOGIQUE**, subst. fém. (*lojike*) (en grec λογικη, fait de λογος, discours, et λεγω, je parle), art de penser et de raisonner avec justesse.—Science qui enseigne l'art de la *logique*.—Dans les collèges, la première des deux classes où l'on enseigne la philosophie. — *Logique naturelle*, disposition naturelle à raisonner juste.—*Il n'y a point de logique dans cet ouvrage*, il est sans méthode, sans principes.—Il est aussi adj. des deux genres, et signifie, qui est conforme à la *logique* : *ce raisonnement n'est pas trop logique*. — LOGIQUE, DIALECTIQUE. (*Syn.*) La *logique*, rigoureusement prise, part de principes certains, tirés selon les règles infaillibles du raisonnement. La *dialectique*, suivant l'acception commune, part de données incertaines, pour atteindre au vraisemblable par des conclusions apparentes, déduites avec des raisonnements peut-être réguliers, mais hypothétiques.— La *logique* est non seulement une science, mais la première des sciences nécessaires au philosophe. La *dialectique*, en se jetant dans le champ immense des probabilités, est devenue un art conjectural, honteusement dégradé par les sophistes.—Un logicien a une *logique* ferme, vigoureuse, serrée, pressante; un dialecticien a une *dialectique* fine, subtile, ingénieuse, séduisante.—Il y a une *logique* naturelle, ou une disposition naturelle à raisonner juste, qui vous mène droit à la vérité, même à travers les pièges du sophisme, qu'elle évitera sans démêler tout l'artifice de ses combinaisons. Il y a une *dialectique* d'école, ou une méthode d'argumenter, qui s'oppose aux progrès de toutes les sciences, par l'esprit de doute, de dispute et de contradiction qu'elle répand avec l'obscurité.

LOGIQUEMENT, adv. (*lojikeman*), conformément à la *logique* : *parler logiquement*.

***LOGIS**, subst. mas. (*loji*) (du grec λογειον, endroit de la maison où l'on s'assemblait pour délibérer sur les affaires importantes), habitation, maison. Voy. MAISON.— La maison de celui qui parle : *on m'attend au logis*.— Hôtellerie : *bon logis à pied et à cheval*.—En t. de verrerie, ouverture placée à niveau du siège derrière chaque pot, et qui perce la paroi du four et son revêtement.— *Corps-de-logis*, masse ou partie principale du bâtiment.—*Maréchal-de-logis*, sous-officier chargé de marquer les logements.— Fam. : *il n'y a plus personne au logis*, il est devenu imbécille ou hébété.

***LOGISTE**, subst. mas. (*lojicete*) (en grec λογιστης, t. d'hist. anc., magistrat d'Athènes qui examinait les comptes de ceux qui avaient manié les deniers publics.

***LOGISTIQUE**, subst. fém (*lojicetike*) (du grec λογιστικος, qui sait calculer, fait de λογιζομαι, calculer), on appelait autrefois l'algèbre, *logistique spécieuse*.—Nom qu'on a donné d'abord à la logarithmique, et qui n'est presque plus en usage.

***LOGISTORIQUE**, subst. mas. (*lojicetorike*) (du grec λογος, discours, et ιστωρ, qui sait), livre de mots, de discours remarquables. Hors d'usage.

***LOGODIARRHÉE**, subst. fém. (*loguodi-âré*) (du grec λογος, discours, et διαρροια, diarrhée), flux de paroles, de phrases. Voy. LOGORRHÉE.

***LOGOGRAPHE**, subst. mas. (*loguoguerafe*), celui qui écrit aussi vite que l'on parle. Voy. LOGOGRAPHIE.

***LOGOGRAPHIE**, subst. fém. (*loguoguerafi*) (du grec λογος, discours, et γραφω, j'écris), art d'écrire aussi vite que l'on parle.

LOGOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*loguoguerafike*), qui concerne la *logographie*.

LOGOGRIPHE, subst. mas. (*loguoguerife*) (du grec λογος, discours, et γριφος, filet ou énigme), espèce d'énigme renfermée dans un mot dont les lettres, combinées diversement, produisent d'autres mots que l'on définit, et qu'il faut aussi deviner : *les logogriphes ne valent pas la peine qu'on se donne pour les deviner*.

LOGOMACHIE, subst. fém. (*loguomachi*) (en grec λογομαχια, formé de λογος, discours, et de μαχομαι, combattre), dispute de mots.

LOGOPHILE, adj. des deux genres (*loguofile*), ami des paroles. Inus.

LOGORRHÉE, subst. fém. (*loguoreré*) (du grec λογος, discours, parole, et ρεω, je coule), flux de paroles.

LOGOTECHNIE, subst. fém. (*loguotèkni*) (en grec λογος, discours, et τεχνη, art), science des mots, de leurs acceptions.

***LOGOTHÈTE**, subst. mas. (*loguotète*) (du grec λογος, compte, et τιθεμι, régler), anciennement, officier de l'empire grec chargé de l'administration des finances.

LOGUÉ, **E**, part. pass. de *loguer*.

LOGUER, v. act. (*loguié*), t. de raffinerie de sucre; il se dit de l'action d'humecter les formes en frottant l'intérieur avec un morceau de vieux linge imbibé d'eau.

LOGUETTE, subst. fém. (*loguiète*), t. de marinier, cordage que l'on ajoute à un câble pour le tirage des bateaux.

LOGUIS, subst. mas. (*logui*), verroterie que l'on vend aux nègres.

LOHONG, subst. mas. (*lo-ongue*), t. d'hist. nat., outarde huppée d'Arabie.

***LOI**, subst. fém. (*loé*) (l'*Académie* écrit au pluriel *lois*, et non plus *loix*) (en lat. *lex*, gén. *legis*, fait de *legere*, lire, parce que, selon *Varron*, on lisait la *loi* au peuple pour lui en donner connaissance), règle établie par autorité divine ou humaine, qui oblige à certaines choses et en défend d'autres. Voy. DÉCRET.—Il se dit par extension de certaines obligations de la vie civile : *les lois de la bienséance*, *de l'honnêteté*, etc.—On appelle *la loi du plus fort*, la puissance que le plus fort exerce sur le plus faible : *c'est en ce sens qu'un conquérant range des provinces et des empires sous ses lois*.—*Loi naturelle*, sentiments et principes de justice et d'équité, imprimés au cœur de tous les hommes par l'auteur de la nature : *la loi naturelle nous défend de faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît*; *lois divines*, celles de la religion, qui rappellent sans cesse l'homme à Dieu; *lois humaines*, toutes celles que les hommes font; *lois politiques*, celles qui ont pour objet le bien et la conservation de l'état considéré politiquement en lui-même, et abstraction faite des sociétés renfermées dans cet état; *lois civiles*, qui règlent les droits des citoyens entre eux; *loi de l'état*, toute règle qui est reçue dans l'état, et qui a force de loi, soit qu'elle ait rapport au gouvernement général, ou au droit des particuliers. On entend aussi par *loi de l'état*, une règle que l'on suit dans le gouvernement politique de l'état.—*Lois ecclésiastiques*, celles qui concernent l'Église, les ministres, et les matières qui ont rapport à l'Église. — *Lois criminelles*, celles qui statuent sur les peines des crimes et des délits; *lois pénales*, celles qui sont faites pour prévenir les crimes et délits, et pour les punir; *lois somptuaires*, celles qui ont pour objet de réprimer le luxe; *loi générale*, celle qui est observée dans tous les pays d'une même domination, ou du moins dans toute une province, par opposition aux *lois particulières* ou *locales*, qui ne sont faites que pour une ville, une communauté. On entend aussi par *loi particulière*, celle qui est faite précisément pour un certain cas, à la différence des autres *lois*, qui contiennent des règles générales que l'on applique, par interprétation, aux diverses *lois* qui y ont rapport. — *Lois de la guerre*, certaines maximes du droit des gens que toutes les nations conviennent d'observer même en faisant la guerre. — On appelle *loi fondamentale*, toute *loi* primordiale de la constitution d'un gouvernement; et *loi fondamentale de l'état*, une *loi* qui fait partie de sa constitution; *loi annonaire*, celle qui pourvoit à ce que les vivres n'enchérissent point, et qui rend sujets à accusation et à punition publique ceux qui sont cause de cette cherté; *loi bursale*, celle dont le principal objet est de procurer au souverain quelques finances pour fournir aux besoins de l'état.—*La loi ancienne*, *la vieille loi*, *la loi de Moïse*; et *la loi nouvelle*, *la loi évangélique*, est *la loi de grace*, celle qui nous a été donnée par Jésus-Christ. — *Loi de l'Alcoran*, loi donnée par Mahomet dans l'Alcoran. — *Loi écrite*. On entend quelquefois par ce terme la loi de Moïse, et aussi le temps qui s'est écoulé depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ, pour le distinguer du temps qui a précédé, qu'on appelle le temps de *la loi de nature*, où les hommes n'avaient pour se gouverner que la *loi* naturelle, et les traditions de leurs ancêtres. En France, dans le commencement de la troisième race, on entendait par *loi écrite*, le droit romain, qui était ainsi appelé par opposition aux *coutumes* qui commencèrent alors à se former, et qui n'étaient pas encore rédigées par écrit.—On appelle l'*étude des lois*, l'étude du droit; et *gens de loi*, *hommes de loi*, les jurisconsultes, avocats, etc.— T. de monnaies, le vrai titre auquel elles doivent être fabriquées. — T. de physique, *lois du mouvement*, règles suivant lesquelles les corps se meuvent, quand ils agissent les uns sur les autres. — *Lois de Kleper*, lois du mouvement des planètes autour du soleil, reconnues et démontrées par *Kleper* : 1° les planètes décrivent des ellipses, et non des cercles; 2° ces ellipses sont parcourues de manière que les aires sont proportionnelles aux temps; 3° les grandeurs de ces mêmes ellipses sont comme les racines cubes des carrés des temps employés à les décrire; ou le carrés des temps, comme les cubes des distances Ce sont les deux dernières, et surtout la troisième, que l'on appelle plus communément *lois de Képler*.—*Faire la loi*, prescrire les *lois*. Il se dit des personnes.—*Faire loi*, être une *loi* à suivre. Il se dit des choses.—*Se faire une loi de...*, s'imposer l'obligation de faire une chose. — *Être mis hors la loi*, perdre ses droits politiques. — Prov. : 1° *n'avoir ni foi ni loi*, être un très-méchant homme; 2° *c'est la loi et les prophètes*, la chose est incontestable; 3° *nécessité n'a point de loi*, on ne peut faire l'impossible, ou plutôt le besoin force à faire bien des choses.— Myth., divinité allégorique, fille de Jupiter et de Thémis. On la représente sous la figure d'une jeune femme tenant un sceptre dans sa main.

LOI, subst. fém. (*loé*), en t. de monnayage, ce mot se dit rarement pour *aloi*. L'*Académie* devrait nous en avertir.

LOIBÉIES, subst. mas. plur. (*loébé-i*), t. d'archéol., petits vases dont les anciens se servaient pour les libations.

LOÏMIQUE, adj. des deux genres (*lo-imike*) (du grec λοιμος, peste), t. de médec., pestilentiel; qui peut communiquer la peste, ou une contagion.

*****LOÏMIUS**, subst. propre mas. (*lo-imiuce*), myth., surnom d'Apollon, comme délivrant de la peste.

LOÏMOGRAPHE, subst. mas. (*lo-imoguerafe*) (du grec λοιμος, peste, et γραφω, je décris), auteur qui décrit, médecin qui observe la peste.

LOÏMOGRAPHIE, subst. fém. (*lo-imoguerafi*), t. de médec., description de la peste et des maladies contagieuses. Voy. LOÏMOGRAPHE.

LOÏMOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*lo-imoguerafike*), qui appartient à la *loïmographie*.

LOÏMOLOGIE, subst. fém. (*lo-imoloji*) (du grec λοιμος, peste, et λογος, discours, traité), t. de médec., traité sur les maladies contagieuses.

LOÏMOLOGIQUE, adj. des deux genres (*lo-imolojike*), qui appartient à la *loïmologie*.

LOÏMOPYRE, subst. fém. (*lo-imopire*) (du grec λοιμος, peste, et πυρ, feu), t. de médec., fièvre pestilentielle.

*****LOIN**, adv. (*loein*) (du lat. *longinquè* ou *longinquus*, on écrivait autrefois *loing*. Le Duchat.), à grande distance. — Il est, 1° adverbe de lieu : *aller loin*; 2° adv. de temps : *parler de loin*, d'un temps éloigné ; 3° prép., soit de lieu : *il y a loin de Marseille à Paris*; soit de temps : *nous sommes encore loin de Pâques*. — Fig. et fam. : *voir venir un homme de loin*, deviner quelle est son intention. — Prov. : *a beau mentir qui vient de loin*, un homme qui vient d'un pays éloigné peut mentir à son aise, sans craindre d'être contredit. — *Être parent de loin*, c'est être parent à un degré fort éloigné. — On dit fig., qu'*un homme est loin de son compte*, pour dire qu'il s'en faut beaucoup qu'il soit près de réussir dans ses prétentions. Et encore de deux personnes qui sont en traité, en marché de quelque chose, et qui ne peuvent convenir ensemble, qu'*elles sont encore toutes deux loin de compte, bien loin de compte*. — Fig. : *revenir de loin, de bien loin*, réchapper d'un extrême danger, se rétablir après quelque disgrace. — *Rejeter, renvoyer une chose de bien loin*, la rebuter.—En matière de science, *aller loin, bien loin*, faire de grands progrès.—*Il a des amis, il peut aller loin*, il peut faire fortune. — En matière d'affaire, *aller loin*, s'engager beaucoup : *cette affaire va plus loin qu'on ne pense*, est de plus grande conséquence qu'on ne croit. — *Pousser loin sa haine*; donner de grandes marques de haine.— *Au loin*, adv., dans les lieux reculés : *chasser au loin*. — *De loin*, dans l'éloignement : *je l'ai vu de loin*. — *De loin à loin, de loin en loin*, adv., à des intervalles fort éloignés : *il ne vient plus me voir que de loin en loin*. — *Loin de*, sorte d'interjection qui se met à la tête d'une phrase : *loin d'ici, vils adulateurs*, retirez-vous d'ici, etc. — *Cela est loin de sa pensée*, contraire à ce qu'il pense. — *Être loin de faire*, être éloigné de faire; *je suis loin de penser que*... Eloigné vaut mieux.—*Loin* ou *bien loin de*, *bien loin que*, conj. qui veut le subj., au lieu de, tant s'en faut que... — *Non loin de*... près de... style oratoire et poétique :

.....*Non loin* de ces tombeaux antiques.
(RACINE.)

LOINTAIN, subst. mas. (*loeintein*), éloignement d'un tableau ; ce qui paraît le plus *loin* de la vue.

LOINTAIN, E, adj. (*loeintein, tène*), éloigné du lieu où l'on est, ou dont on parle.

*****LOIR**, subst. mas. (*loar*), t. d'hist. nat., sorte de petit animal qui dort, ou plutôt qui est engourdi tout l'hiver. — Subst. propre mas., rivière de France qui baigne *La Flèche*.

*****LOIRE**, subst. propre fém. (*loare*), grand fleuve de France qui a sa source dans les Cévennes et son embouchure dans l'Océan.

LOIRE, subst. propre fém. (*loare*), dép. de la France, tirant son nom du fleuve qui le traverse. — *Haute-Loire*, dép. de la France, situé près de la source de la Loire. — *Loire-Inférieure*, dép. de la France, situé à l'embouchure de la Loire.

*****LOIRET**, subst. propre mas. (*loarè*), dép. de la France, portant le nom d'une des rivières qui l'arrosent.

*****LOIR-ET-CHER**, subst. propre mas. (*loarèchère*), dép. de la France, ainsi nommé de deux des principales rivières qui l'arrosent.

LOIRON, subst. propre mas. (*loaron*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Laval, dép. de la Mayenne.

LOISELEURIE, subst. fém. (*loèzèleuri*), t. de bot., genre de plantes, l'azalée rampante.

LOISIBLE, adj. des deux genres (*loèzible*) (du lat. *licet*, il est permis), permis.

LOISIR, subst. mas. (*loèzir*) (suivant *Huet*, du lat. *otium*, dont on a fait d'abord *oisir*, et ensuite en préposant l'article, *loisir*), temps où l'on n'a rien à faire. Il diffère d'*oisiveté*, en ce que le *loisir* est un temps de liberté, et l'*oisiveté* un temps d'inaction ; c'est l'abus du *loisir*. — Espace de temps suffisant pour faire quelque chose commodément : *je n'ai pas le loisir d'y penser*.—*Loisir* s'emploie quelquefois au pluriel en poésie : *le charme des loisirs*. — *A loisir*, adv., tout à son aise, sans se presser. — Mûrement.

LOK. Voy. LOOCH.

*****LOKE**, subst. propre mas. (*loke*), myth., divinité malfaisante des anciens Celtes.

LOLIE, subst. fém. (*loli*), t. d'hist. nat., espèce de poisson.

LOLIUM, subst. mas. (*loliome*), t. de bot., plante des anciens qui paraît être l'ivraie.

LOMBAGO, subst. mas. (*lonbaguô*) (du lat. *lumbi*, les reins), t. de médec., mal de reins; rhumatisme de la région des *lombes*.

LOMANDRE, subst. fém. (*lomandre*), t. de bot., plante de l'espèce des joncoïdes.

LOMARIE, subst. fém. (*lomari*), t. de bot., genre de fougères exotiques.

*****LOMATIE**, subst. fém. (*lomaci*), t. de bot., genre de plantes.

*****LOMATOPHYLLE**, subst. fém. (*lomatofile*), t. de bot., espèce d'aloès.

LOMBA, subst. mas. (*lonba*), t. de bot., espèce de poivre d'Amboine.

LOMBAGIE, subst. fém. (*lonbaji*), t. de médec. Voy. LOMBAGO.

LOMBAGIQUE, adj. des deux genres (*lonbajike*), t. de médec., qui appartient au *lombago*.

LOMBAIRE, adj. des deux genres (*lonbère*), t. d'anat., qui appartient aux *lombes* : *région lombaire*.

*****LOMBARD**, subst. mas. (*lonbar*) (des *Lombards* qui, attachés à la faction des Gibelins, vinrent d'Italie chercher en France et en Allemagne un asyle contre les Guelfes, leurs ennemis. Comme ils faisaient le commerce et le change d'argent, on donna leur nom aux usuriers qui prêtaient sur gages, et ensuite aux établissements dont il est ici question), nom d'un établissement autorisé dans plusieurs villes où l'on prête de l'argent sur gages, à tant par mois. — Au plur., ancien peuple d'Italie. — Nom donné aux membres de la faction des Gibelins.

LOMBARDES, adj. fém. plur. (*lonbarde*); on appelait autrefois *lettres lombardes*, celles qu'on expédiait pour les Italiens qui voulaient tenir une banque en France.

LOMBES, subst. mas. plur. (*lonbe*) (en latin *lumbi*), t. d'anat., partie inférieure du dos, composée de cinq vertèbres et de chairs qui y sont attachées. — T. d'hist. nat., tout point situé au-dessous, entre le milieu du dos et la queue du poisson.

*****LOMBEZ**, subst. propre mas. (*lonbé*), ville de France, chef-lieu d'arrond., dép. du Gers.

LOMBIS, subst. mas. (*lonbice*), t. de rocailleur, grosse coquille vermeille.

LOMBO, subst. mas. (*lonbô*), t. d'hist. nat., nom d'un poisson appelé aussi *titiri*.

LOMBO-ABDOMINAL, subst. mas. (*lonbô-abdominale*), t. d'anat.; on a donné ce nom au muscle transverse du bas-ventre, parce qu'il s'étend des apophyses transverses des quatre vertèbres supérieures des lombes, à la ligne blanche.— On appelle *lombo-costal* le muscle dentelé inférieur, parce qu'il s'étend entre les apophyses épineuses des trois vertèbres supérieures des *lombes*, et les quatre dernières fausses *côtes* ou *côtes* asternales.—*Lombo-costo-trachélien*, le sacro-lombaire, portion externe du sacro-spinal.— *Lombo-torso-trachélien*, le long dorsal, portion costo-trachélienne du sacro-spinal.—*Lombo-huméral*, le muscle grand-dorsal, parce qu'il s'étend des *lombes* jusqu'à la partie antérieure du bord postérieur de la gouttière bicipitale de l'*humérus*.—*Lombo-ili-abdominal*, le transverse *abdominal*.

LOMBOYÉ, E, part. pass. de *lomboyer*.

*****LOMBOYER**, v. act. (*lonboé-ié*), t. de salines, faire épaissir le sel.

*****LOMBRIC**, subst. mas. (*lonbrike*) (en latin *lumbricus*, fait de *lubricus*, glissant, parce que le *lombric* est visqueux), t. d'hist. nat., genre de vers endobranches qu'on appelle ordinairement *vers de terre*.

LOMBRICAIRE, subst. fém. (*lonbrikière*), t. de bot., plante de la famille des algues.

LOMBRICAL, E, adj. (*lonbrikale*) (du latin *lumbricus*, ver), t. d'anat. : *muscles lombricaux*, ceux qui font mouvoir les doigts de la main ou des pieds ; ainsi nommés parce qu'ils ressemblent en quelque sorte à des vers. — Au plur. mas., *lombricaux*.

LOMBRICAUX, adj. plur. mas. Voy. LOMBRICAL.

LOMBRICITE, subst. fém. (*lonbricite*), t. d'hist. nat. Voy. LUMBRICITE.

LOMBRICOÏDE, subst. mas. (*lonbriko-ide*), t. d'hist. nat., ver ascaride.

*****LOME**, subst. mas. (*lome*), t. d'hist. nat. ; on donne ce nom au plongeon à gorge rouge.

LOMÉCHUSE, subst. fém. (*lomékuze*), t. d'hist. nat., genre d'insectes.

*****LOMENTACÉES**, s. fém. pl. (*lomantacé*), t. de bot., ordre de plantes légumineuses.

*****LOMPE**, subst. mas. (*lonpe*), t. d'hist. nat., genre de poissons cartilagineux plécoptères.

L'ON. Voy. ON.

LONAS, subst. mas. (*londce*), t. de bot., genre de plantes voisin des athanases de *Linnée*.

LONCHÈRE, subst. mas. (*lonchère*), t d'hist. nat., nom donné à un rongeur du genre des échimis.

LONCHIEUX, sub. mas. pl. (*lonchieu*), t. d'hist. nat., poissons à nageoires de la queue en lancette, et à nageoires ventrales séparées.

LONCHITE, subst. fém. (*lonkite*) (du grec λογχη, lance), t. d'astron., espèce de comète qui ressemble à une pique.

LONCHITIS, subst. fém. (*lonkitice*) (même étym. que celle du mot précéd.), t. de bot., sorte de plante qui ressemble à la fougère, mais dont les feuilles sont fort pointues et en forme de lance.

LONCHURE, subst. mas. (*lonchure*), t. d'hist. nat., genre de poissons thoraciques.

LONDRE, subst. mas. (*londre*), t. de mar., vaisseau de bas-bord, en forme de galère.

*****LONDRES**, subst. propre mas. (*londre*), ville capitale de l'Angleterre.

*****LONDRIN**, subst. mas. (*londrein*), t. de comm., drap qui imite les draps de *Londres*.

*****LONG**, adj. mas., au fém. **LONGUE** (*lon, longue*) (en lat. *longus*), qui a de la *longueur*, soit relativement à l'étendue : *champ long et étroit*; soit relativement à la durée : *le temps est long à qui attend*. — On appelle en grammaire et en prosodie, *syllabes longues*, celles sur lesquelles on appuie en les prononçant. — En parlant des personnes, lent, tardif.—On appelle *habit long*, la soutane et le manteau *long* que portent les ecclésiastiques.—Subst.: *tomber tout de son long*, de toute l'étendue de son corps. — Longueur : *dix aunes de long*. — *Le long*, préposition de lieu ou de temps : *habiter le long du Danube*; *jeûner le long du carême*.—*De son long, tout de son long*, adv., tout étendu. — *Au long, tout au long*, adv., d'une manière diffuse, amplement. — *De long*, adv., de longueur. —*De longue main*, adv., depuis long-temps.—Prov.: *long comme carême, comme un jour sans pain*, extrêmement long.—*Ne pas la faire longue*, ne pas vivre long-temps. — *Tirer de long*, s'en aller bien loin. — *Prendre le plus long* (on sous-entend *chemin*). —*En savoir long*, être habile et rusé.—*En avoir tout du long et du large*, en avoir assez ; être bien battu.

LONGANIME, adj. des deux genres (*longuanime*), qui a de la *longanimité*.

LONGANIMITÉ, subst. fém. (*longuanimité*) (du lat. *longus*, long, et *animus*, âme), clémence d'une grande âme. — Plus particulièrement, clémence de Dieu qui diffère à punir.

*****LONGE**, subst. fém. (*lonje*) (rac. *long*), lanière de cuir ou de corde qu'on attache à la têtière d'un cheval.—En t. de man., *donner dans les longes* ou *cordes*, se dit d'un cheval qui travaille entre deux piliers.—En fauconnerie, lanière de cuir qui sert à attacher l'oiseau sur la perche quand il n'est pas assuré. On l'appelle aussi *filière* et *longe-cul*.—*Tirer à la longe*, se dit de l'oiseau qui vole pour venir auprès de celui qui le gouverne. — *Longe de veau*, partie du quartier de derrière d'un veau.—*Longe de bœuf*, partie depuis les aloyaux jusqu'à la cuisse.—Fig. : *marcher sur sa longe*, s'embarrasser dans ses propres mesures.

LONGÉ, E, part. pass. de *longer*, et adj. — T. de blason ; se dit des oiseaux de proie qui ont aux pieds des *longes* d'un autre émail que le corps de l'oiseau.

LONGER, v. act. (*lonjé*), s'étendre *le long de*; marcher le *long* de... : *longer la rivière, un bois*, etc.—En t. de vén., *longer le chemin*, se dit d'une bête qui va d'assurance, et qui fuit avec rapidité.—*se* LONGER, v. pron.

LONGÉVITÉ, subst. fém. (*lonjévité*), longue durée de la vie.

LONGÉVIVE, adj. des deux genres (*lonjèvive*), qui a vécu long-temps. Inusité.

*LONGICAUDE, subst. mas. (*lonjikôde*) (du lat. *longus*, long, et *cauda*, queue), t. d'histoire nat., famille d'oiseaux gallinacés qui renferme les paons, les coqs, les faisans, etc. — Famille de crustacés décapodes.

LONGICÔNE, adj. des deux genres (*longikône*) (du lat. *longus*, long, et du grec κωνος, *cône*), formé d'un cône allongé : *bec longicône*.

*LONGICORNE, subst. mas. (*longikorne*), t. d'hist nat., insecte coléoptère.

*LONGIMÉTRIE, subst. fém. (*longimétri*) (du latin *longus*, long, et du grec μετρον, mesure), t. de géom., art de mesurer les *longueurs* accessibles ou inaccessibles.

LONGIMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*lonjimétrike*), t. de géom., qui appartient à la *longimétrie*.

*LONGIN (SAINT-), subst. mas. (*ceinlonjein*), homme lent. Il est fam.

*LONGIPALPE, subst. mas. (*lonjipalpe*), t. d'hist. nat., insecte de la famille des carabiques.

*LONGIPENNE, subst. m. et adj. des deux g. (*lonjipène*) (du lat. *longus*, long, et *penna*, plume), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux à longues ailes.

*LONGIROSTRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*lonjirocetre*) (du lat. *longus*, long, et *rostrum*, bec), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux à long bec.

*LONGITUDE, subst. fém. (*lonjitude*) (en latin *longitudo*), t. de géographie, distance d'un lieu de la terre à un méridien qu'on regarde comme le premier, ou arc de l'équateur compris entre le méridien du lieu et le premier méridien de la terre. Ce premier méridien, dont le choix est arbitraire, avait été fixé par Louis XIII à la partie la plus occidentale des Canaries, qui est l'île de Fer. C'est aujourd'hui celui qui passe par l'Observat. de Paris. Autrefois la *longit.* se comptait en allant d'occident en orient.—En astron., *longitude d'un astre*, arc de l'écliptique compris entre l'équinoxe, ou le premier point d'*Aries*, et l'endroit de l'écliptique auquel l'astre répond perpendiculairement. La *longitude* est, par rapport à l'écliptique, ce que l'ascension droite est par rapport à l'equateur. — On appelle *longitude héliocentrique*, le point de l'écliptique auquel répond perpendiculairement le centre d'une planète, si elle était vue du soleil.—T. de mar., distance du vaisseau, ou du lieu où l'on est, à un autre lieu compté de l'est à l'ouest en degrés de l'équateur.

LONGITUDINAL, E, adj. (*lonjitudinale*), qui est étendu en *long*.—Au plur. mas., *longitudinaux*.

LONGITUDINALEMENT, adv. (*lonjitudinaleman*), en *longueur*.

LONGITUDINAUX, adj. mas. plur. Voy. LONGITUDINAL.

LONG-JOINTÉ, E, adj. (*lonjoeinté*), t. de man.; il se dit d'un cheval dont le paturon est trop long : *cheval long-jointé*.

*LONGJUMEAU, subst. propre mas. (*lonjumô*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Corbeil, dép. de Seine-et-Oise.

LONG-NEZ, subst. mas. (*lon-né*), t. d'hist. nat., nom spécifique d'un anguis. — Poisson du genre des squales.

LONGNY, subst. propre mas. (*longni*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mortagne, dép. de l'Orne.

LONG-PAN, subst. mas. (*lonpan*), t. de maçonn., le plus long côté d'un comble qui a environ le double de sa largeur.

*LONGRINE, subst. fém. (*longuerine*), pièce de bois qui retient une file de pieux.

LONG-TEMPS, adv. (*lontan*), pendant un temps considérable. — Plusieurs auteurs l'ont fait substantif : *un long temps, un si long temps*. Il s'emploie surtout de cette manière avec *après*, en séparant *long* de *temps*; *après un si long temps*, et non pas *après un si long-temps*.

LONGUE, adj. fém. Voy. LONG.

*LONGUE, subst. fém. (*longue*), ancienne note de musique.—En grammaire et en poésie, syllabe longue.—Prov., *observer les longues et les brèves*. Voy. BREF.—*A la longue*, loc. adv., avec le temps.

*LONGUÉ, subst. propre mas. (*longuié*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Baugé, dép. de Maine-et-Loire.

LONGUE-ÉPINE, subst. fém. (*longuépine*), t. d'hist. nat.; on donne ce nom au diodon holacanthe.

LONGUEMENT, adv. (*longueman*), durant un *long* temps.

LONGUERIE, subst. fém. (*longueri*, *longueur*, lenteur dans les écrits, les discours. Peu usité.

LONGUERINE, subst. fém. (*longuerine*), t. de mar., assemblage de charpente en grillage.

*LONGUESSE, subst. fém. (*longuièce*), t. de carrier, partie de la carrière d'ardoise qu'un ouvrier travaille.

LONGUET, adj. mas., au fém. LONGUETTE (*longuiè, guiète*), qui est un peu *long*. Fam. — Subst. mas., t. de luthier, sorte de marteau dont le fer est très-long, et qui sert à enfoncer les pointes auxquelles les cordes des pianos sont attachées.

*LONGUEUR, subst. fém. (*longuieur*) (en latin *longitudo*), étendue de l'un des bouts à l'autre. Il se dit des deux extrémités de la surface qui sont les plus éloignées l'une de l'autre, à la différence de la *largeur*.—Durée du temps.—Lenteur dans ce qu'on fait, dans les affaires.—Choses inutiles au développement des idées : *un discours peut avoir des longueurs sans être long, il y a des longueurs dans cet ouvrage*.—T. de manège : *passager un cheval de sa longueur*, le faire aller en rond de deux pistes, soit au pas, soit au trot, sur un chemin si étroit que les hanches du cheval étant au centre de la volte, la *longueur* de l'animal soit à peu près le demi-diamètre de la volte, et qu'il manie toujours entre deux talons. —*En longueur*, loc. adv., dans le sens de *la longueur* : *fendre une pièce de bois en longueur*.— *Traîner une affaire en longueur*, accumuler délais sur délais.

LONGUEVILLE, subst. propre fém. (*longueville*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Dieppe, dép. de la Seine-Inférieure.

LONGUE-VUE, subst. fém. (*longuevu*), lunette d'approche d'une grande *longueur*, au moyen de laquelle on aperçoit des choses fort éloignées.— Au plur., des *longues-vues*.

LONGWOOD, subst. propre mas. (*lonvoude*), plaine de l'île Ste-Hélène, illustrée par le séjour de Napoléon dans cette île funeste.

*LONGWY, subst. propre mas. (*lonoui*), ville forte de France, chef-lieu de canton, arrond. de Briey, dép. de la Moselle.

LONKITE, subst. fém. Voy. LONCHITE, LONCHITIS.

*LONLANLA, subst. mas. (*lonlanla*), refrain populaire.

*LONS-LE-SAULNIER, subst. propre mas. (*lonleçônié*), ville de France, chef-lieu du dép. du Jura.

LONTARD, subst. mas. (*lontar*), t. de bot., espèce de palmier.

*LOO, subst. mas. (*lo-ô*), t. de musique, instrument de percussion des Chinois. Ce sont de grandes plaques de cuivre rondes et avec un rebord, dans la composition desquelles on mêle de l'étain ou du zinc pour les rendre plus sonores. On les frappe avec un maillet de bois, dans les occasions où, pour donner un signal, etc., on emploie partout ailleurs le canon. Cet instrument se nomme *jong* dans diverses parties de l'Orient, et *tamtam* en Turquie. Ce dernier nom est aussi celui sous lequel il est connu en France.

LOOAN, subst. mas. (*lo-o-an*), t. d'hist. nat., oiseau de la Chine, de la grandeur d'une oie, qui se dresse à la pêche, comme nos meilleurs chiens à la chasse. Il ne manque jamais de rapporter sa proie dans le bateau de son maître, qu'il distingue entre cent autres.

LOOCH, subst. mas. (*loke*) (de l'arabe *laoûk*, qui, entre autres acceptions, signifie potion), t. de pharmacie, remède un peu plus clair qu'un électuaire, et beaucoup plus épais qu'un sirop.

LOOHE, subst. fém. (*lo-o*), t. d'hist. nat., espèce d'oie qu'on trouve chez les Ostiaques.

LOPADE, subst. fém. (*lopade*), t. d'hist. nat., grande coquille de mer des bords de l'Océan.

LOPÈZE, subst. fém. (*lopèze*), t. de bot., espèce d'onagre du Mexique.

*LOPHANTE, subst. fém. (*lofante*), t. de bot., genre de plantes.

LOPHARIS, subst. mas. (*lofari*), t. d'hist. nat., poisson thoracique.

LOPHIDIE, subst. fém. (*lofidi*), t. de bot., espèce de fougère.

LOPHIE, subst. fém. (*lofi*) (en grec λοφια, crinière, à cause de ses barbillons qui paraissent comme des crins pendants, t. d'hist. nat., genre de poissons cartilagineux de la famille des chasmopnées, qui ont le corps nu, et dont la bouche très-fendue est garnie de barbillons allongés, à l'aide desquels ils pêchent, dit-on, les petits poissons comme à la ligne.

*LOPHIODONTE, subst. m. (*lofi-odonte*), t. d'hist. nat., grand animal marin qu'on ne trouve plus qu'à l'état fossile.

LOPHIOLE, subst. fém. (*lofi-ole*), t. de bot., genre de plantes.

*LOPHIONOTE, subst. mas. (*lofi-onote*) (du grec λοφια, nageoire, et νοτιος, humide; *qui a comme une crinière humide*), t. d'hist. nat., famille de poissons osseux, holobranches, thoraciques, qui ont la nageoire du dos très-longue, et sont très-agiles à la nage.

LOPHIRE, subst. mas. (*lofire*), t. de bot., arbre d'Afrique.

*LOPHOBRANCHE, subst. mas. (*lofobranche*), t. d'hist. nat., ordre de poissons ostéodermes.

*LOPHOPHORE, subst. mas. (*lofofore*), t. d'hist. nat., oiseau de l'ordre des gallinacés.

LOPHORINE, subst. fém. (*loforine*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux silvains.

*LOPHOTE, s. m. (*lofote*), t. d'hist. nat., poisson qui porte sur la tête une sorte de crête osseuse.

*LOPHYRE, subst. mas. (*lofire*), t. d'hist. nat., genre de reptiles sauriens. — Insecte de la tribu des mouches à scie. — Genre de vers mollusques.

*LOPHYROPE, subst. mas. (*lofirope*), t. d'hist. nat., famille de crustacés branchiopodes.

LOPIN, subst. mas. (*lopein*) (du grec λοβιον, diminutif de λοβος, lobe), morceau de quelque chose à manger, de viande principalement. Il est pop., et bon seulement pour le style plaisant. On dit d'un homme qui a eu une portion considérable dans quelque chose qui était à partager, qu'*il en a eu, qu'il en a emporté un bon lopin*. Fort peu usité.

LOQUACE, adj. des deux genres (*lokouace*), bavard. Il est peu usité.

LOQUACITÉ, subst. fém. (*lokouacité*) (en lat. *loquacitas*, fait de *loqui*, parler), babil, multitude de paroles. Il se prend en mauvaise part, et n'est bon que pour le style critique ou polémique.

*LOQUE, subst. fém. (*loke*), pièce, morceau d'étoffe déchirée : *son habit est en loques*.— T. d'hist. anc., cohorte spartiate de cent quinze hommes.

LOQUÉ, adj. mas. (*lokié*), t. de pêche : *harengs loqués*, ceux qui ont été mordus ou blessés par des chiens de mer, etc.

LOQUÈLE, subst. fém. (*lokuèle*) (en lat. *loquela*), facilité de parler des choses communes : *il a de la loquèle*. Plus latin que français.

*LOQUET, subst. mas. (*lokiè*) (de l'anglais *loch*, serrure, ou *to lock*, fermer la clef. *Loquet* paraît en être une sorte de diminutif), sorte de fermeture fort simple et qui s'ouvre ordinairement en haussant : *hausser le loquet*.—*Couteau à loquet*, qu'on ne peut fermer qu'en retirant le ressort avec le pouce.

LOQUETEAU, subst. mas. (*loketô*), petit *loquet*.

LOQUETER, v. neut. (*loketé*), remuer le *loquet* d'une porte. Vieux.—*se* LOQUETER, v. pron.

LOQUETEUSE, adj. fém. Voy. LOQUETEUX.

LOQUETEUX, adj. mas., au fém. LOQUETEUSE (*loketeu, teuze*), déchiré : *habit loqueteux*. Hors d'usage.

LOQUETTE, subst. fém. (*lokiète*), t. pop., petite pièce, petit morceau. — Cylindre ou rouleau de laine cardée.

LOQUISTE, subst. mas. (*loku-icete*) (du latin *loqui*, parler), parleur. Inusité.

LORAIRE, subst. mas. (*lorère*) (du lat *lorum*, lanière), t. d'antiq., esclave qui était chargé de châtier les autres esclaves.

LORANDIER, subst. mas. (*lorandié*), valet de charrue. Hors d'usage.

LORANITHE, subst. mas. (*loranite*), t. de bot., espèce de chèvre-feuille.

*LORANTHE, subst. mas. (*lorante*), t. de bot., genre de plantes monopétales.

*LORANTHÉES, subst. fém. plur. (*loranté*), t. de bot., famille de plantes entre les rubiacées et les caprifoliacées.

*LORD, subst. mas. (*lor*) titre d'honneur usité en Angleterre, il signifie *seigneur*.

LORDOZE, subst. fém. (*lordôze*) (en grec λορδωσις, fait de λορδος, courbé, voûté), t. de médec., maladie dans laquelle l'épine du dos se courbe en avant.

LORÉE, subst. fém. (*toré*), t. de bot., genre de plantes, voisin des varecs de *Linnée*.

LORGNADE, subst. fém. (*lorgnade*), action de *lorgner*.—Coup-d'œil à la dérobée. Peu usité.

LORGNÉ, E, part. pass. de *lorgner*.

LORGNER, v. act. (*lorgnié*), regarder avec une *lorgnette*. — Regarder comme à la dérobée, en tournant les yeux de côté, etc. — Fig. et fam. : *lorgner une charge, une maison*, avoir des vues sur une charge, une maison.—*Lorgner une fille*, avoir des vues sur elle. — *se* LORGNER, v. pron.

LORGNERIE, subst. fém. (*lorgnieri*), action de *lorgner*. Il est fam.

LORGNETTE, subst. fém. (*lorgniète*), petite lunette pour regarder les objets peu éloignés. On l'appelle aussi *monocle*, parce qu'elle ne sert que pour un seul œil (du grec μονος, seul, unique, et du latin *oculus*, œil), à la différence des lunettes ou *besicles*, qui servent pour les deux yeux.—On fait usage aujourd'hui dans le monde élégant de *binocles*; ce n'est autre chose qu'une double *lorgnette*, au moyen de laquelle on voit des deux yeux.—*Eventail à lorgnette*, qui a une *lorgnette* enchâssée dans les brins.

LORGNEUR, subst. mas., au fém. **LORGNEUSE** (*lorgnieur, gnieuze*), celui, celle qui *lorgne*.

LORGNEUSE, subst. fém. Voy. LORGNEUR.

LORGNON, subst. mas. (*lorgnion*), lunette à main et à une branche, pour voir d'un œil.

LORGUES, subst. fém. plur. (*lorgue*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Draguignan, dép. du Var.

*__LORI__, subst. mas. (*lori*), t. d'hist. nat., perroquet à plumes rouges.

LORICAIRE, subst. mas. (*lorikière*) (du lat. *lorica*, cuirasse), t. d'hist. nat., genre de poissons osseux, holobranches, abdominaux, de la famille des oplophores, dont la bouche est sous le museau, et le corps protégé comme par une cuirasse.

LORICÈRE, subst. fém. (*loricère*), t. d'hist. nat., insecte de la famille des carabiques.

*__LORIENT__, subst. propre mas. (*lorian*), ville maritime de France, chef-lieu d'arrond., dép. du Morbihan.

LORIOL, subst. propre mas. (*loriole*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Valence, dép. de la Drôme.

*__LORIOT__, subst. mas. (*loriô*) (suivant *Scaliger*, du lat. *aureolus*, de couleur d'or à cause de son plumage jaune), t. d'hist. nat., oiseau passereau. En parlant de son cri, on dit qu'il *siffle*.—Baquet de boulanger.

LORIPE, subst. mas. (*loripe*), t. d'hist. nat., genre de vers mollusques testacés.

LORIQUE, subst. fém. (*lorike*), t. de bot., tunique qui recouvre la graine. Elle n'est que la seconde, quand il y a une arille. On y remarque un trou nommé *micropyle*.

*__LORIS__, subst. mas. (*lorice*), t. d'hist. nat., animal de Ceylan, petit, long, sans queue, à tête ronde.

LORMAN, subst. mas. (*lorman*), nom qu'on donne au homard sur les côtes de Languedoc.

LORMERIE, subst. fém. (*lormeri*), ouvrages fabriqués par les éperonniers, comme mors, éperons, étriers. Les artisans qui les fabriquent se nomment *lormiers*.

LORMES, subst. propre mas. (*lorme*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Clamecy, dép. de la Nièvre.

LORMIER, subst. mas. (*lormié*), fabricant de *lormerie*.

LORMUSE, subst. fém. (*lormuze*), t. d'hist. nat., l'un des noms vulgaires du lézard gris.

LOROGLOSSE, subst. mas. (*loroguloce*), t. de bot., genre de plantes établi parmi les orchis de *Linnée*.

LOROUX-BOTTEREAU (LE), subst. propre mas. (*lorouboterô*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Nantes, dép. de la Loire-Inférieure.

LORQUIN, subst. propre mas. (*lorkiein*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Sarrebourg, dép. de la Meurthe.

*__LORRAIN, E__, subst. et adj. (*lorein, rêne*), de la *Lorraine*.

*__LORRAINE__, subst. propre fém. (*lorène*), ancienne province de France, qui se trouve comprise aujourd'hui dans les dép. de la Meurthe, de la Moselle, de la Meuse et des Vosges.

LORRÉ, E, adj. (*lôré*), t. de blason; se dit des nageoires d'un poisson, lorsqu'elles sont d'un émail différent de celui du corps.

LORREZ-LE-BOCAGE, subst. propre mas. (*lorélebokaje*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Fontainebleau, dép. de Seine-et-Marne.

*__LORRIS__, subst. propre mas. (*lori*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Montargis, dép. du Loiret.

LORS, adv. (*lor; s* ne se fait sentir que quand il est joint à *que*, dans *lorsque*) (par contraction du lat. *illâ horâ*), alors, en ce temps-là. Il vieillit.—*Lors de*, préposition, dans le temps de.... : *lors de son mariage, lors du combat*.—*Dès lors*, adv., dès ce temps-là.—*Pour lors*, adv.; en ce temps-là.

LORSQUE, conjonction (*lorceke*), quand, dans le temps que... — Quelquefois *lors* se sépare de *que* : *lors même qu'il le voudrait, il ne le pourrait pas*. — Suivant Girard, *quand* paraît plus propre pour exprimer la circonstance du temps, et *lorsque* pour marquer celle de l'occasion : *il faut travailler quand on est jeune ; il faut être docile lorsqu'on nous reprend à propos*.

LORUM, subst. mas. (*lôrome*), t. d'hist. nat.; on donne ce nom à la partie de la tête des oiseaux qui est entre le bec et l'œil. Le *lorum* est glabre ou emplumé.

*__LOS__, subst. mas. (*lôce*) (en lat. *laus, laudis*), louange. Il est vieux et même tout-à-fait hors d'usage, ce que l'*Académie* aurait dû nous dire.

*__LOSANGE__, subst. fém. (*lozanje*) (suivant *Scaliger*, du latin barbare *laurengia*, fait de *laurus*, laurier, parce que cette figure ressemble, à quelques égards, à la feuille du laurier), figure à quatre côtés égaux, ayant deux angles aigus et deux autres obtus : *vitre taillée en losange*. — Quelques-uns n'appellent *losange* que la figure où la diagonale qui joint les deux angles obtus est égale aux côtés de la *losange*. La dénomination générale a prévalu. On dit ordinairement *rhombe* en géométrie, et *rhomboïde* quand les côtés contigus sont inégaux.—Subst. fém., t. de blas., pièce de l'écu, qui ressemble un peu à la fusée.

LOSANGÉ, E, adj. (*lozanjé*), t. de blason, qui se dit, 1° de l'écu rempli de *losanges* de deux émaux alternés; 2° des figures couvertes de *losanges*.

LOSANGERIE, subst. fém. (*lozanjeri*), louange perfide. Il est vieux et tout-à-fait hors d'usage.

LOSANGIER, subst. mas. (*lozanjié*), flatteur. Il est vieux et même hors d'usage.

LOSSE, subst. fém. (*loce*), t. de tonnelier, outil de fer acéré et tranchant, fait en demi-cône, coupé du haut en bas dans l'axe, et concave en dedans. Il s'emmanche comme une vrille, et sert à percer les bondes des barriques, etc.

LOT, subst. mas. (*lô*) (du flamand *lot*, qui signifie *sort*), portion d'un tout qui se partage entre plusieurs. Voy. LOTIR.—Partie de marchandises. — Ce que gagne à une loterie celui à qui échoit un bon billet.—Condition, sort, partage : *travailler est le lot des mortels*.

*__LOT__, subst. propre mas. (*lote*), dép. de la France, portant le nom de la principale rivière qui le traverse.

LOTE, subst. fém. (*lote*), t. d'hist. nat., sorte de poisson de lac et de rivière, qui recherche les eaux vives, et dont la chair est un manger très-délicat. C'est un poisson osseux, holobranche, jugulaire, de la famille des auchénoptères. Il n'a que deux nageoires sur le dos. On l'appelle aussi *barbote*.

LOT-ET-GARONNE, subst. propre mas. (*loté-guarone*), dép. de la France, tirant son nom de deux rivières qui le traversent.

LOTERIE, subst. fém. (*loteri*), sorte de banque où les *lots* sont écrits sur divers billets qu'on mêle avec beaucoup de billets blancs, pour tirer ensuite au hasard les uns et les autres : *la loterie est abolie en France*.—*La loterie* publique ne faisait tirer que des *numero*; ceux qui sortaient gagnaient. — Fig. et fam. : *c'est une loterie*, une affaire de hasard.

*__LOTH__, subst. mas. (*lote*), division du titre de l'argent en Prusse, en Danemarck, etc. Ce titre se divise en seize *loths*, et chaque *loth* en dix-huit grains.

LOTHARICIEN, adj. mas., au fém. **LOTHARICIENNE**, ou **LOTHARINGIEN, LOTHARINGIENNE**. Voy. LORRAIN, qui est le même peuple.

LOTI, E, part. pass. de *lotir*, et adj., partagé.—On dit proverbialement et par ironie, d'une personne qui a fait un mauvais choix, principalement en mariage : *le voilà bien loti, la voilà bien lotie!* il ou elle a un bon *lot*. Il est familier.

LOTIER, subst. mas. (*lotié*), t. de bot., plante agreste, vivace, à fleur légumineuse, qui sert d'aliment aux bestiaux. Il y en a une autre espèce à fleur rouge, nommée *trèfle hémorrhoïdal*.—En t. de pêche, pêcheur qui, au moyen de sa part du filet qu'il fournit, jouit du plein *lot*.

*__LOTION__, subst. fém. (*lôcion*) (en lat. *lotio*), action de laver. — Ablution. — Médicament externe pour laver, déterger certaines parties du corps.

LOTIR, v. act. (*lotir*) (de *lot*, part, portion, dérivé, suivant *Pasquier*, du vieux mot français *leud*, qui signifiait *héritage*. *Lotir*, suivant lui, c'est partager une chose qui est en censive), partager.—*se* LOTIR, v. pron. Inus.

LOTIS ou **LOTOS**, subst. propre fém. (*lotice, lotôce*), myth., nymphe, fille de Neptune, qui, fuyant les poursuites de Priape, fut changée en un arbre nommé *lotos*, de son nom.

LOTISSAGE, subst. mas. (*loticaje*), opération par laquelle on prend d'un tas de minéral pulvérisé de quoi en faire l'essai.

LOTISSEMENT, subst. mas. (*loticeman*), action de faire des *lots* de terre, de maisons, de marchandises.

*__LOTISSEUR__, subst. mas. (*loticeur*), qui fait des *lots*.

*__LOTO__, subst. mas. (*lotô*), espèce de jeu ressemblant à une *loterie*, et qui se joue avec quatre-vingt-dix numero et autant de boules. — *Loto dauphin*, *loto* moins simple que le *loto* ordinaire.

LOTOIRE, subst. mas. (*lotoare*), t. d'hist. nat., genre de coquilles voisin des rochers.

*__LOTOPHAGE__, subst. mas. (*lotofaje*) (du grec λωτος, lotus, et φαγω, je mange), peuples d'Afrique qui se nourrissaient du fruit du *lotus*. Suivant les anciens, ce fruit était si agréable, qu'après en avoir mangé les étrangers perdaient l'envie de retourner dans leur patrie.

LOTOR, subst. mas. (*lotor*), t. d'hist. nat., nom donné autrefois au genre qui renferme les ratons.

*__LOTUS__ ou __LOTOS__, subst. mas. (*lôtuce, toce*) (en grec λωτος), t. de bot., plante aquatique d'Égypte, appelée aussi *fève d'Égypte*. On en voit l'image sur plusieurs monuments égyptiens. — Arbrisseau d'Égypte et de Libye sur lequel les anciens naturalistes ne nous ont laissé que des notions très-imparfaites. — Prov. : *manger du lotus*, oublier son pays pour un autre. Voy. LOTOPHAGE.

LOUABLE, adj. des deux genres (*lou-able*), qui est digne de *louanges*. — En t. de médec., qui est de la qualité requise : *du sang louable; des déjections louables*. — Titre d'honneur dans certains endroits : *les louables cantons de Berne*, etc.

LOUABLEMENT, adv. (*lou-ableman*), d'une manière *louable*.

LOUAGE, subst. mas. (*lou-aje*), transport de l'usage de quelque chose pour un certain temps et à certain prix.—*Domestique de louage, loué* pour un certain temps.

LOUAGER, subst. mas. (*lou-ajé*), louage; locataire. Vieux.

LOUANGE, subst. fém. (*lou-anje*) (du lat. *laus*, gén. *laudis*, dérivé, suivant quelques-uns, du grec λαος, peuple; parce que la *louange*, disent-ils, est la voix du peuple qui *loue*), éloge, discours par lequel on relève le mérite de quelqu'un, de quelque action, etc.

LOUANGÉ, E, part. pass. de *louanger*.

LOUANGER, v. act. (*lou-anjé*), donner des *louanges* exagérées. Il ne se dit qu'en mauvaise part et par dérision. — *se* LOUANGER, v. pron. Style pop. Voy. LOUANGER.

LOUANGEUR, subst. mas., **LOUANGEUSE**, subst. fém. (*lou-anjeur, jeuze*), celui, celle qui se plaît à *louer* sans discernement.

LOUANGEUSE, subst. fém. Voy. LOUANGEUR.

LOUCHE, adj. des deux genres (*louche*) (du lat. *luscus*, qui signifie proprement borgne, qui n'a qu'un œil), qui a la vue de travers : *il est louche; œil louche*. — Fig., en parlant des choses, qui n'est pas clair, qui est trouble : *vin louche; perles qui ont un œil louche*. — *Phrase, expression louche*, qui n'est pas bien nette, dont le sens est équivoque, etc.—On dit subst. au mas. : *cette expression jette du louche dans la phrase; il y a du louche dans sa conduite*, etc.— LOUCHE, ÉQUIVOQUE, AMPHIBOLOGIQUE. (*Syn.*) *Amphibologique* est plus général, et comprend sous soi les deux pro-

miers, comme le genre comprend les espèces. Toute phrase *louche* ou *équivoque* est par là même *amphibologique*. Mais ce qui rend une phrase *louche* vient de la disposition particulière des mots qui la composent, lorsque ces mots semblent au premier aspect avoir un certain rapport, quoique véritablement ils en aient un autre. Ce qui rend une phrase *équivoque* vient de l'indétermination essentielle à certains mots, lorsqu'ils sont employés de manière que l'application actuelle n'en est pas fixée avec assez de précision.

*LOUCHE, subst. fém. (*louche*), cuiller à servir le potage.

LOUCHÉ, E, part. pass. de *loucher*.

LOUCHEMENT, subst. mas. (*loucheman*), défaut de celui qui *louche*. Inus. Voy. LOUCHERIE.

LOUCHEPOIS, subst. mas. (*louchepoâ*), t. d'hist. nat., insecte appelé plus communément *cloporte*.

LOUCHER, v. neut. (*louché*), regarder de travers, parce qu'on a un œil qui ne suit pas la direction de l'autre.

LOUCHERIE, subst. fém. (*loucheri*), défaut, habitude, action de *loucher*.

*LOUCHET, subst. mas. (*louchè*), godet de tôle attaché à la chaîne des dragues.

LOUCHETTE, subst. fém. (*louchète*), instrument pour empêcher de *loucher*.

LOUCHEUR, subst. mas., au fém. LOUCHEUSE (*loucheur, cheuze*), celui, celle qui *louche*.

LOUCHEUSE, subst. fém. Voy. LOUCHEUR.

*LOUDÉAC, subst. propre mas. (*loudé-ak*), ville de France, chef-lieu d'arrond., dép. des Côtes-du-Nord.

LOUDIER, subst. mas. (*loudié*), grosse couverture de poils pour les prisonniers.

*LOUDUN, subst. propre mas. (*loudeun*), ville de France, chef-lieu d'arrond., dép. de la Vienne.

LOUDUNOIS, adj. et subst. mas., au fém. LOUDUNOISE (*loudunoâ, noâze*), de la ville de *Loudun*.

LOUDUNOISE, subst. et adj. fém. Voy. LOUDUNOIS.

LOUE-EN-CHAMPAGNE, subst. propre fém. (*lou-anchanpagnie*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. du Mans, dép. de la Sarthe.

LOUÉ, E, part. pass. de *louer*, et adj. : *tribune louée*.—*Dieu soit loué!* sorte d'exclamation par laquelle on remercie Dieu de ce qu'il a fait de bien pour nous.

*LOUER, v. act. (*lou-é*) (en lat. *locare*), donner, prendre à *louage*. — Donner des *louanges* (en lat. *laudare*). Il est aussi neut., et il a la même signification :

> L'art de *louer* commença l'art de plaire.
> (VOLTAIRE.)

— SE LOUER, v. pron. Il a les deux sens de l'actif. Servir ou travailler à prix d'argent. — Se donner des *louanges*. — *Se louer de quelqu'un*, témoigner qu'on est content de son procédé, de sa conduite. — *Se louer d'un remède*, être content de l'effet d'un remède.

LOUEUR, subst. mas., au fém. LOUEUSE (*lou-eur, lou-euze*), celui ou celle qui donne quelque chose à *louage*. Il se dit particulièrement de ceux qui *louent* des voitures, des chevaux, des chaises dans les églises ou dans les promenades publiques : *loueur de chevaux*, *loueur de carrosses, de cabriolets, loueuse de chaises*. — Celui, celle qui donne des *louanges* à tort et à travers. On dit plutôt en ce sens *louangeur*.

LOUEUSE, subst. fém. Voy. LOUEUR.

LOUGRE, subst. mas. (*louguere*), t. de mar., espèce de bâtiment marchand.

*LOUHANS, subst. propre mas. (*lou-an*), ville de France, chef-lieu d'arrond., dép. de Saône-et-Loire.

*LOUIS, subst. mas. (*loui*), monnaie d'or de vingt-quatre livres : *un louis*. — *Un demi-louis* (de douze livres); *un double louis* (de quarante-huit livres). Lorsqu'il y avait des *louis* d'argent, on disait, pour les distinguer, un *louis d'or* ; aujourd'hui on dit le plus souvent un *louis*, tout simplement. — *Ordre de Saint-Louis*, ordre militaire de France, qui fut institué en avril 1693, par Louis XIV.

*LOUISIADE, subst. fém. (*louiziade*), poëme dont *saint Louis* est le héros.

*LOUISIANE, subst. propre fém. (*louiziane*), grand territoire de l'Amérique septentrionale qui forme la partie méridionale des États-Unis.

LOULAY, subst. propre mas. (*loulè*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Jean-d'Angely, dép. de la Charente-Inférieure.

*LOUP, subst. mas., au fém. LOUVE (*lou, louve*) (en latin *lupus*, fait du grec λύκος), t. d'hist. nat., animal sauvage et carnassier, qui ressemble à un gros mâtin. C'est un mammifère plantigrade, du genre du *chien*. — *Loup-noir*, mammifère du genre des chiens. — *Loup-rouge*, espèce de loup du Mexique. — *Loup doré*, animal connu des anciens, c'est le chacal ou l'adive. — *Loup des eaux douces*; on donne quelquefois ce nom au brochet à cause de sa voracité. — Espèce de masque de velours noir pour se préserver du hâle. — Sorte d'ulcère aux jambes, qui ronge et consume les chairs voisines, comme un *loup* affamé. — Machine pour briser la laine. — Instrument de bois aplati pour dresser les paquets de librairie quand ils sont cordés. — En t. de pêche, nom de plusieurs espèces de filets. — En astron., constellation méridionale, au midi du Scorpion, qui contient cinq étoiles dans le *Catalogue britannique*, et cinquante-une dans celui de *La Caille*.—Prov. : *la faim chasse le loup hors du bois*, la nécessité oblige à chercher de quoi vivre. — *Quand on parle du loup, on en voit la queue*, se dit de quelqu'un qui entre quand on parle de lui. — *Avoir vu le loup*, être expérimenté et aguerri, ou être enroué. On dit aussi, en ce dernier sens, *avoir crié au loup*. — *Il faut hurler avec les loups*, il faut faire comme les autres, s'accommoder à leurs manières. — Fig. et fam. : *entre chien et loup*, sur le soir, le jour étant presque tombé. — *Mettre quelqu'un à la gueule du loup*, l'exposer à un péril évident.—*Marcher à pas de loup*, doucement et à dessein de surprendre. — *Manger comme un loup*, manger beaucoup. — *Donner les brebis à garder au loup*, confier des choses précieuses à un administrateur infidèle. — *Qui se fait brebis, le loup le mange*, trop de bonté encourage les méchants à nous faire du mal. — *Tenir le loup par les oreilles*, être embarrassé dans une affaire difficile. — *Enfermer le loup dans la bergerie*, 1° laisser quelqu'un dans un lieu où il peut faire beaucoup de mal ; 2° laisser fermer une plaie avant qu'il en soit temps. — *Être connu comme le loup blanc*, extrêmement connu. — *Saut-de-loup*, fossé au bout des allées d'un parc, etc., assez large pour n'être pas franchi par un *loup*. —En parlant d'un grand marin, de l'homme qui ne connaît que son métier, qui est toujours sur mer par goût, qui ne paraît être dans son élément qu'en mer, on dit que *c'est un loup de mer*.—On nomme *loup* ou *dent de loup*, un instrument en fer qu'on emploie dans les ports à faire tourner sur leurs axes de longueur les mâts et autres longues pièces de bois. Voy. DENT-DE-LOUP.

LOUP (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinlou*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Lure, dép. de la Haute-Saône.—Autre bourg de France, arrond. de Parthenay, dép. des Deux-Sèvres.

*LOUP-CERVIER, subst. mas. (*loucèrevié*), t. d'hist. nat., espèce de *loup* qui ressemble à un grand chat sauvage.— Fig., sobriquet énergique appliqué par *M. Dupin* aîné à ceux qui font métier de jouer à la hausse et à la baisse des fonds publics. —Au plur., des *loups-cerviers*.

LOUPE, subst. fém. (*loupe*) (suivant *Robert Étienne* et *Nicot*, du lat. *loba*, dit par métaplasme pour *lobus*, lobe), t. de médec., tumeur ronde, indolente, enkystée, qui devient souvent prodigieusement grosse.—Nœud sur l'écorce des arbres.—Renflement ou excroissance dans certains bois durs.—Suc pierreux et nacré qui s'est extravasé en forme de nœud, et qui tient à la coquille d'huître.— En t. de joaillier, pierre précieuse imparfaite, qui n'est en quelque sorte formée qu'à demi. — En t. de serrurier, espèce de globe de fer, qui a été un peu purifié à l'affinerie, et qui commence à être en état d'être forgé. —Dans les grosses forges, matière pétrie et ramassée du fer, qu'on porte à la chaufferie, pour être ensuite battue.—Dans la dioptrique, lentille à deux faces convexes, dont les rayons sont fort petits, et qui grossit beaucoup les objets. — Au plur., briques et carreaux des vieux fourneaux qui ont servi à la fonte de l'or et de l'argent.

LOUPEUSE, adj. fém. Voy. LOUPEUX.

LOUPEUX, adj. mas., au fém. LOUPEUSE (*loupeu, peuze*), qui a des *loupes* : *arbre loupeux*.

*LOUP-GAROU, subst. mas. (*louguarou*), mauvais *loup* dont il faut *se garer*. Il est peu usité en ce sens.— Homme que le peuple suppose être sorcier, et courir les rues, la nuit, transformé en *loup*.— Figur. et fam., homme bourru, farouche, insociable. — Jeu d'enfant. — Au plur., des *loups-garous*.

LOUP-MARIN, subst. mas. (*loumarein*), t. d'hist. nat., poisson de mer. — Au plur., des *loups marins*.

LOUPPE (LA), subst. propre fém. (*la loupe*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Nogent-le-Rotrou, dép. d'Eure-et-Loir.

LOURADIA, subst. fém. (*louradia*), t. de bot., genre de plantes méliacées.

*LOURD, E, adj. (*lour, lourde*) (suivant *Du Cange*, du lat. barbare *lurdus*, employé dans la basse latinité, et dont les Italiens ont fait également *lordo*), pesant, difficile à remuer, à porter. — *Faire une lourde chute*, tomber de tout son poids, de toute sa hauteur.—Onéreux : *maison lourde*.—Difficile et rude à faire : *lourde besogne, lourde tâche*. — Grossier : *lourde faute*. — En parlant des personnes, qui se remue pesamment. — Fig., stupide, grossier : *esprit lourd*.— LOURD, PESANT, (Syn.) *Lourd* exprime une pesanteur *absolue*, et *lourd* une pesanteur *relative*. Un fardeau *trop lourd* pour un homme peut n'être que *pesant* pour un autre, et même *léger* pour un troisième. Dans le sens figuré, et quand il s'agit de l'esprit, *lourd* enchérit sur *pesant*. L'esprit *pesant* conçoit avec peine, avance lentement, et fait peu de progrès; l'esprit *lourd* ne conçoit rien, n'avance point et ne fait aucun progrès.— La médiocrité est l'apanage des esprits *pesants*, mais on peut en tirer quelque parti ; la stupidité est le caractère des esprits *lourds*, on n'en peut rien tirer.

LOURDAUD, E, subst. (*lourdô, dôde*), grossier et maladroit.— MM. *Noël* et *Chapsal* font ce mot adj. à tort, car l'adj. est *lourd, e*. Il est vrai que *Boiste* et *Laveaux* le donnent aussi pour adj., tout en ne citant que des exemples du substantif. L'*Académie* et *Gattel* le marquent subst. : *un lourdaud de village*; *une grosse lourdaude*.

LOURDAUDERIE, subst. fém. (*lourdôderi*), maladresse grossière, acte d'un *lourdaud*.

LOURDEAU, subst. mas. (*lourdô*), sorte de raisin de la Bourgogne.

LOURDEMENT, adv. (*lourdeman*), pesamment, rudement.—Au fig., grossièrement.

LOURDERIE ou LOURDISE, subst. fém. (*lourderi, lourdize*), faute grossière contre le bon sens, la bienséance. *Lourdise* vieillit.

*LOURDES, subst. propre mas. (*lourde*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Argelès, dép. des Hautes-Pyrénées.

LOURDEUR, subst. fém. (*lourdeur*), pesanteur.

LOURDIER, subst. mas. (*lourdié*), sorte de matelas.

LOURDISE, subst. fém. Voy. LOURDERIE.

*LOURE, subst. fém. (*loure*), t. de musique, vieux mot qui signifiait *musette* ou *air de musette*.—Air de danse qui se jouait communément sur cet instrument, et d'une mesure à six-quatre assez lente.

LOURÉ, E, part. pass. de *lourer*.

LOUREE, subst. fém. (*loûré*), t. de bot., genre de plantes appelé aussi *christie*.

LOUREIRE, subst. fém. (*lourère*), t. de bot., plante de la famille des euphorbes.

LOURER, v. act. et neut. (*louré*), t. de musiq., imiter, sur un autre instrument que le *loure* ou musette, le jeu qui lui est particulier, en nourrissant les sons avec douceur, et en marquant la première note de chaque temps plus sensiblement que la seconde, quoiqu'elles soient de même valeur. Vieux et même hors d'usage.

LOUREUR, subst. mas. (*loureur*), celui qui jouait de la *loure*. Hors d'usage.

LOURPIDON, subst. mas. (*lourpidon*), vieille difforme. Vieux et même hors d'usage.

LOUSSEAU, LOUSSET ou LOSSET, subst. mas. (*louçô, loucè, locè*), t. de mar., dans les embarcations qui n'ont pas de pompe montée, c'est un petit réservoir où l'eau se rend, en dessous des membres, par un petit passage, jusqu'entre les deux varangues qui répondent au-dessous du premier banc de l'arrière.

*LOUSTIC, subst. mas. (*loucetik*) (de l'allemand *lustig*, gai), bouffon de caserne ou d'atelier.

LOUTARY, subst. mas. (*loutari*), t. d'hist. nat., poisson de lac à Madagascar. Quand il est cuit et qu'on l'ouvre, il en sort un suc délicieux qui lui sert d'assaisonnement.

LOUTRE, subst. fém. (*loutre*), t. d'hist. nat., sorte d'animal amphibie. C'est un mammifère digitigrade, de la famille des martres, qui a les doigts de derrière palmés.

LOUTRE, subst. mas. (*loutre*), chapeau, casquette, manchon de poil de *loutre*.

*LOUVAIN, subst. propre mas. (*louvein*), ville de la Belgique.

LOUVART, subst. mas. (*louvar*), louveteau.

LOUVAT, subst. mas. (*louva*), jeune loup; chien-loup.

*LOUVE, subst. fém. (*louve*), t. d'hist. nat., femelle du *loup*. — Fig., femme adonnée à la débauche : *c'est une louve*.—Outil de fer qu'on place dans un trou fait exprès à une pierre qu'on veut poser. La partie engagée dans ce trou s'écarte par le poids même de la pierre, et la soutient.—En t. de pêche, verreux, lorsqu'il y a surtout plusieurs ouvertures à chaque bout. Ceux qui sont garnis d'ailes sont appelés *râfles*.—En t. de mar., barrique défoncée mise sur chaque écoutille, par laquelle on fait tomber dans la cale les morues habillées, afin de les saler, etc.

LOUVÉ, E, part. pass. de *louver*.

LOUVELLE, subst. fém. (*louvèle*), t. de mar.: *border en louvelle*, border de manière que les bordages se touchent carrément l'un à côté de l'autre.

LOUVER, v. act. (*louvé*), t. de maçon, faire un trou dans une pierre et y mettre la *louve* pour lever la pierre.—*se* LOUVER, v. pron.

LOUVÉSIEN, subst. mas. (*louvézieïn*), ancienne monnaie.

LOUVET, adj. mas., au fém. **LOUVETTE** (*louvè, vète*) : *cheval louvet*, qui a le poil approchant de la couleur de celui du *loup*.

LOUVETEAU, subst. mas. (*louvetô*), le petit de la *louve*.

LOUVETER, v. neut. (*louveté*), mettre bas des *louveteaux*.

LOUVETERIE, subst. fém. (*louveteri*), tout ce qui regarde la chasse du *loup*.—Lieu où l'on serre l'équipage qui sert à la chasse du *loup*.

*LOUVETIER, subst. mas. (*louvetié*), officier qui avait autrefois la surintendance, dans la chasse du *loup*.

LOUVETTE, adj. fém. Voy. LOUVET.

LOUVETTE ou **PHALÈNE-LOUVETTE**, subst. fém. (*louvète, falènelouvète*), t. d'hist. nat., espèce d'hépiale dont la chenille vit sur le houblon. — *Louvette-des-piqueurs*; on donne ce nom à la tique des chiens.

LOUVEUR, subst. mas. (*louveur*), celui qui fait un trou aux pierres pour y engager la pièce de fer appelée *louve*.

*LOUVIERS, subst. propre mas. (*louvié*), ville de France, chef-lieu d'arrond., dép. de l'Eure.—Drap fabriqué à *Louviers*.

LOUVOYAGE, subst. mas. (*louvoèiaje*), action de *louvoyer*.

LOUVOYER, v. neut. (*louvoè-ié*), t. de mar., courir plusieurs bordées ou faire plusieurs routes, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. — Fig., se conduire avec ménagement, avec adresse, sans heurter personne.

LOUVRE, subst. propre mas. (*louvre*), palais que les rois de France habitaient autrefois à Paris; ainsi nommé, dit-on, parce que c'était jadis une ménagerie où l'on gardait des *loups*. Son nom lat. *Lupara* est fait de *lupus*, loup.—Fig., maison superbe et magnifique.

LOVÉ, E, part. pass. de *lover*.

*LOVELACE, subst. mas. (*lovelace*) (du nom d'un personnage de *Richardson*), homme brillant et corrompu qui fait sa principale étude de séduire et de tromper les femmes.

LOVELY, subst. mas. (*loveli*), t. d'hist. nat., nom d'une fringille de l'Inde.

*LOVER, v. act. (*lové*), t. de mar. : *lover un câble*, le mettre en cerceau afin qu'il soit en état d'être filé.—*se* LOVER, v. pron.

LOVET ou **LOUVET**, subst. mas. (*lovè, louvè*), t. d'art vétér., fièvre avec tumeurs charbonneuses.

LOWA, subst. mas. (*lova*), t. d'hist. nat., espèce de cormoran de la Chine, qu'on apprivoise et qu'on dresse pour la pêche.

LOWANDO, subst. mas. (*lovandô*), t. d'hist. nat., espèce de guenon des grandes Indes.

LOXARTHRE, subst. mas. (*lokçartre*) (du grec λοξος, oblique, et αρθρον, articulation), t. de médec., déviation ou direction vicieuse d'une articulation d'un membre, sans spasme ni luxation. C'est ce qui a lieu dans les pieds bots, les bosses scapulaires, etc.

*LOXIAS, subst. propre mas. (*lokci-âce*) (en grec Λοξιας, fait de λοξος, oblique), myth., surnom d'Apollon considéré comme le soleil, qui fait sa révolution dans un cercle oblique à l'équateur.

LOXIDION, subst. mas. (*lokcidion*), t. de bot., genre de plantes.

*LOXIE, subst. fém. (*lokci*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux passereaux.

LOXOCARYE, subst. fém. (*lokçokari*), t. de bot., plante de la Nouvelle-Hollande.

LOXOCÈRE, subst. fém. (*lokçocère*), t. d'hist. nat., genre d'insectes muscides.

LOXOCOSME, subst. mas. (*lokçokoceme*), instrument propre à déterminer les phénomènes du mouvement de la terre, la variété des saisons et l'inégalité des jours (du grec λοξος, oblique, et κοσμος, monde; parce que ces phénomènes résultent de l'obliquité de l'axe de la terre sur le plan de l'écliptique).

LOXODROME, subst. mas. (*lokçodrome*), t. de mar., feuille sur laquelle sont tracées les tables de *loxodromie*.

LOXODROMIE, subst. fém. (*lokçodromi*) (du grec λοξος, oblique, et δρομος, course), t. de mar., route oblique d'un vaisseau, ou la ligne courbe qu'il décrit, en suivant le même rumb de vent.

LOXODROMIQUE, adj. des deux genres (*lokçodromike*), t. de mar., qui a rapport à la *loxodromie* : *tables loxodromiques*, tables pour calculer le chemin d'un vaisseau.—*Ligne loxodromique*, ou absolument *loxodromique*, subst. fém., espèce de spirale logarithmique qui coupe tous les méridiens sous un même angle qu'on appelle *angle loxodromique*.

*LOYAL, E, adj. (*loè-ial*) (du mot *loi* qu'on écrivait autrefois *loy*; proprement, qui a la condition requise par la *loi*), en parlant des personnes, plein d'honneur, de droiture, de probité.— — En parlant des choses, qui est tel qu'il doit être, qui n'est point fraudé, falsifié, etc.— On dit, en t. de pratique : *les frais et loyaux coûts*, pour dire, les frais légitimement faits. Et dans le même style : *un bon et loyal inventaire*.—T. de manége : *cheval loyal*, celui qui donne librement ce qu'il a, qui emploie sa force pour obéir, et ne se défend point quoiqu'on le maltraite.—*Bouche loyale*, bouche excellente, bouche à pleine main.—Au plur. fém., subst., sorte d'étoffes de laine drapées. —LOYAL, FRANC. (*Syn.*) L'homme *franc* est droit et ouvert; l'homme *loyal* est *franc* avec une sorte de générosité, avec cet abandon de l'homme sûr de lui-même, et qui non-seulement ne dissimule rien, mais encore n'a rien à dissimuler de ce qui peut servir à le faire connaître et juger.—L'homme *franc* a le caractère vrai; l'homme *loyal* relève ce caractère par une sorte de naïveté, de noblesse, de grace dans les manières. —Au plur. mas., *loyaux*.

LOYALEMENT, adv. (*loè-ialeman*), d'une manière *loyale*.

*LOYALISME, subst. m. (*loè-ialiceme*), opinion des *loyalistes*. Presque inusité.

LOYALISTE, subst. mas. (*loè-ialicete*), Anglais uniquement dévoué aux monarques successeurs des Stuarts.—Américain resté fidèle au gouvernement anglais, lors de la révolution d'Amérique.

LOYAUMENT, adv. (*loè-iôman*), vieux mot qui ne se dit plus pour : *loyalement*.

LOYAUTÉ, subst. fém. (*loè-iôté*), fidélité, probité.—*Plomb de loyauté*, dans la sayetterie d'Amiens, le dernier plomb que les esgards des sayetteurs mettent aux étoffes, comme ayant les qualités prescrites par les règlements.

LOYAUX, adj. mas. plur. Voy. LOYAL.

LOYER, subst. mas. (*loè-ié*), prix du *louage* d'une maison, etc. On dit : *donner une ferme à loyer*, mais, en parlant du prix qu'on paie ou qu'on reçoit du bail d'une ferme, on ne se sert point du mot *loyer*.— Salaire. On dit plus ordinairement *gages* pour le serviteur, et *salaire* pour l'ouvrier.— Récompense ou châtiment. En ce sens, il se dit plus en vers qu'en prose et toujours au singulier.

LOZANGE ne s'écrit pas pour LOSANGE.

*LOZÈRE, subst. propre fém. (*lozère*), dép. de la France, ainsi nommé d'une montagne des Cévennes qui y est située.

LU, E, part. pass. de *lire*.

*LUA ou LYÉ, subst. propre fém. (*lu-a*, *li-é*), myth., déesse qui présidait aux expiations. On croit que c'est la même que Diane. C'était une des divinités auxquelles il était permis de consacrer les dépouilles des ennemis.

LUB, subst. mas. (*lube*), monnaie de compte de Hambourg, environ soixante centimes de France.

LUBENTIE, LUBENTINE ou **LIBENTINE**, subst. propre fém. (*lubanci*, *bantine*, *libantine*), myth., divinité qui présidait aux plaisirs.

*LUBERNE, subst. fém. (*lubèrne*), t. d'hist. nat., femelle du léopard.

LUBIE, subst. fém. (*lubi*) (du lat. *lubet* ou *libet*, il plaît, on a fantaisie), folie, fantaisie ridicule.

LUBINIE, subst. fém. (*lubini*), t. de bot., espèce de lysimachie.

*LUBRICITÉ, subst. fém. (*lubricité*), incontinence, impudicité. Voy. LUBRIQUE.

LUBRIFIÉ, E, part. pass. de *lubrifier*.

LUBRIFIER, v. act. (*lubrifié*) (du lat. *lubricus*, glissant, et de *facere*, faire), t. didactique, oindre, rendre glissant. — *se* LUBRIFIER, v. pron.

LUBRIQUE, adj. des deux genres (*lubrike*) (du lat. *lubricus*, glissant, parce que l'homme *lubrique* n'a pas la force de se retenir), qui a de la *lubricité* : *paroles, regards lubriques*.

LUBRIQUEMENT, adv. (*lubrikeman*), d'une manière *lubrique*.

LUCANE, subst. mas. (*lukane*), t. d'hist. nat., insecte coléoptère. On le nomme aussi *cerf-volant*.

LUCANIDES, subst. fém. (*lukanide*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes lamellicornes.

*LUCANIE, subst. propre fém. (*lukani*), ancienne province du royaume de Naples.

*LUCANIEN, subst. propre mas. (*lukaniein*), habitant de la *Lucanie*.

LUCARIES ou **LUCÉRIES**, subst. fém. plur. (*lukari*, *céri*) (du lat. *lucaria*, fait de *lucus*, bois), t. d'hist. anc., fêtes qui se célébraient dans un bois sacré près de Rome, en mémoire de ce que les Romains, ayant été battus par les Gaulois, avaient trouvé dans ce bois un asyle favorable.

LUCARNE, subst. fém. (*lukarne*) (du lat. *lucerna*, lampe, flambeau, fait de *lux*, dérivé du grec λυκη, lumière), ouverture pratiquée au toit d'une maison pour donner du jour au grenier, au galetas.—En t. d'archit., on appelle *lucarne faîtière*, celle dont le faîte est couvert d'une tuile faîtière; *lucarne flamande*, celle qui se termine en fronton; *lucarne à la capucine*, celle qui est couverte en croupe de comble; *lucarne demoiselle*, celle qui porte sur les chevrons des combles.

*LUCÈRE, subst. mas. (*lucère*), t. d'hist. anc.; on nommait ainsi deux des six décuries des chevaliers romains.

LUCÉRIE, subst. propre fém. (*lucéri*), colonie romaine, fondée, selon la Fable, par Diomède, dans la Pouille, province d'Italie.

*LUCERNAIRE, subst. mas. (*lucèrenère*) (du lat. *lucerna*, lampe), nom donné dans la liturgie, 1° aux répons qui se chantent aux vêpres; 2° aux vêpres elles-mêmes, parce qu'elles se chantaient au soleil couchant, et à la lueur des lampes et des cierges. Le *lucernaire* des Grecs est composé d'un grand nombre de prières, plus longues que les vêpres des Latins.

*LUCERNATE, subst. mas. (*lucèrenate*), cantique que chantaient les premiers chrétiens dans leurs assemblées. On les appelait ainsi, parce que ces assemblées se tenaient ordinairement dans des caves, où l'on était éclairé par des lampes (en lat. *lucerna*).

*LUCERNE, subst. propre fém. (*lucèrene*), ville de la Suisse, chef-lieu du canton qui porte le même nom.

*LUCET, subst. mas. (*lucè*), t. de bot., plante rampante des îles Malouines, observée par *Bougainville*, et qui a l'odeur de la fleur d'oranger.

*LUCÉTIUS, subst. propre mas. (*lucéci-uce*), myth., surnom de Jupiter, comme dieu de la lumière. Junon, dans le même sens, était aussi surnommée *Lucetia*.

*LUCH-SAPHIR, subst. mas. (*lukçafir*), t. d'hist. nat., la première partie de ce nom est une altération du grec λυγξ, lynx, et non pas du mot grec λευκος, qui signifie blanc. Le mot *saphir* qui suit exprime assez que le *luch-saphir* doit participer, par sa couleur bleue, du *saphir* proprement dit. Les minéralogistes ont cru jusqu'ici que le *luch-saphir* était le *saphir* blanc bleuâtre avec une transparence laiteuse, ou une obsidienne globuliforme d'une couleur grise ou noire qu'on trouve à Tokay et à Telkobanya en Hongrie, et que les gens du pays nomment *saphir de lynx* : c'est à tort; car on ne peut douter qu'il ne s'agisse ici de cette gomme désignée dans le com-

merce par *saphir* d'eau, et qui fut employée avec profusion dans les XV^e et XVI^e siècles pour faire des colliers et des ornements d'épée, de fusil, les damasquinades, etc. Cette pierre est bleue, dans un sens, et rappelle alors le *saphir*; elle est jaune roussâtre dans un autre, et rappelle la pierre de *lynx*, transparente et de couleur de feu. Ainsi le nom *luch-saphir* lui convient parfaitement. Le *saphir* d'eau se rencontre dans les roches primitives de la Bavière et du cap de Gate en Espagne. Il paraît en venir aussi de la Bohême, et même de l'Inde.

*LUCIDE, adj. des deux genres (*lucide*) (en lat. *lucidus*, fait de *lux*, gén. *lucis*, lumière), qui jette de la lumière. Il est peu usité en ce sens.— Clair, net : *raisonnement lucide; terme, expression lucide; cela est lucide.* — *Ce fou a des intervalles lucides*, il raisonne bien en certains moments.

LUCIDEMENT, adv. (*lucideman*), avec *lucidité*. Inusité.

LUCIDITÉ, subst. fém. (*lucidité*), qualité, état de ce qui est *lucide*.

LUCIDONIQUE, adj. des deux genres (*lucidonike*), se dit d'une espèce de peinture à effets transparents.

*LUCIE (BOIS DE SAINTE-). Voy. BOIS.

*LUCIFER, subst. propre mas. (*lucifère*) (en lat. *lucifer*, fait de *lux*, gén. *lucis*, lumière, clarté, et de *ferre*, porter; *qui porte la clarté*), dans le christianisme, prince des ténèbres, chef des démons. — Myth., fils de Jupiter et de l'Aurore. Il fut mis au nombre des astres, et sa fonction était d'annoncer le jour. C'est la planète de Vénus, lorsqu'elle paraît un peu avant l'aurore. On donne à cette même planète le nom de *Hesper*, *Vesper* de *Vesperugo*, quand elle paraît à l'occident, peu après le coucher du soleil.

LUCIFIQUE, adj. des deux genres (*lucifike*), qui produit de la lumière.

LUCIFUGACE, adj. des deux genres (*lucifugace*), qui fuit la lumière.

LUCIFUGE, subst. mas. (*lucifuje*) (du lat. *lux*, gén. *lucis*, lumière, et *fugere*, fuir), t. d'hist. nat., famille d'insectes coléoptères, à élytres dures, soudées et sans ailes, qui ne sortent que le soir.

LUCILIE, subst. fém. (*lucili*), t. de bot., espèce de sarriette à feuilles aiguës.

*LUCIMÈTRE, subst. mas. (*lucimètre*) (du latin *lux*, gén. *lucis*, lumière, et du grec μετρον, mesure), t. de physique, instrument pour mesurer les degrés de lumière.

LUCIMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*lucimétrike*), qui est relatif au *lucimètre*.

*LUCINE, subst. propre fém. (*lucine*) (du lat. *lux*, gén. *lucis*, lumière), myth., divinité qui présidait aux accouchements. C'était Junon qu'on adorait sous ce nom. Quelques-uns croient que c'était Diane.

LUCIODONTE, subst. fém. (*luci-odonte*), t. d'hist. nat., dents de brochet fossiles.

LUCIOLE, subst. fém. (*luci-ole*), t. d'hist. nat., mouche brillante.

*LUÇON, subst. propre fém. (*luçon*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Fontenay-le-Comte, dép. de la Vendée.

LUCOPHRE, subst. mas. (*lukofre*), t. d'hist. nat., espèce de vers infusoires.

*LUCQUES, subst. propre mas. (*luke*), ville d'Italie, capitale du duché de ce nom.

LUCQUOIS, E, subst. et adj. (*lukoa, koaze*), de *Lucques*, ville d'Italie. — Subst. fém. plur., soieries de *Lucques*.

*LUCRATIF, adj. mas., au fém. LUCRATIVE (*lukratif, tive*), qui apporte du profit, du *lucre*.

LUCRATIVE, adj. fém. Voy. LUCRATIF.

LUCRATIVEMENT, adv. (*lukrativeman*), d'une manière *lucrative*, avantageuse.

LUCRATOIRE, adj. des deux genres (*lukratoare*), t. de droit, qui procure un gain.

*LUCRE, subst. mas. (*lukre*) (en lat. *lucrum*), gain, profit.

LUCRIEN, adj. mas. (*lukri-ein*), myth., surnom des dieux qui présidaient aux gains, aux profits, etc.

*LUCTATIEN, adj. et subst. mas. (*luktaciein*), t. d'hist. anc., se disait de certain jeu ou lutte usitée chez les Romains.

LUCTUEUSE, adj. fém. Voy. LUCTUEUX.

LUCTUEUX, adj. mas., au fém. LUCTUEUSE (*luktu-eu, tu-euze*) (du lat. *luctus*, gémissement), t. de médec. : *respiration luctueuse*, plaintive. La respiration est *luctueuse* ou plaintive, dans les inflammations de poitrine, ou dans quelques fièvres essentielles.

LUCUBRATEUR, subst. mas. (*lukubrateur*), celui qui consacre ses veilles à un travail littéraire. Voy. ÉLUCUBRATEUR.

LUCUBRATION, subst. fém. Voy. ÉLUCUBRATION.

*LUCUBRER, v. act. Voy. ÉLUCUBRER, qui seul se dit.

*LUCULLITE, subst. fém. (*lukulelite*), t. d'hist. nat., chaux carbonatée bitumineuse ou fétide.

*LUCULLIES, subst. fém. plur. (*lukuleli*), t. d'hist. anc., fêtes en l'honneur de *Lucullus*.

LUCUMA, subst. mas. (*lukuma*), t. de bot., arbre du Pérou.

LUDDISTE, subst. mas. (*ludedicste*), nom de rebelles qui brisèrent les métiers, les mécaniques, pour favoriser la main-d'œuvre en Angleterre.

LUDIER, subst. mas. (*ludié*), t. de bot., plante voisine des rosiers.

*LUDION, subst. mas. (*ludion*), boule de verre vide à laquelle est attachée une figure d'émail, qui descend au fond de l'eau, lorsqu'on appuie sur la peau qui bouche le vase.

LUDOVIE, subst. fém. (*ludovi*), t. de bot., plante aroïde du Pérou.

LUDWIGIE, subst. fém. (*ludouiji*), t. de bot., plante épilobienne.

LUETTE, subst. fém. (*lu-ète*) (du lat. *uva*, raisin, d'où l'on a fait d'abord *uvette*, ensuite, en préposant l'article, *l'uvette*, qui s'est changé en *luette*), t. d'anat., morceau de chair qui est à l'extrémité du palais, à l'entrée du gosier, et qui a, en quelque sorte, la forme d'un grain de raisin allongé.

LUEUR, subst. fém. (*lu-eur*) (du lat. *lucere*, luire), clarté faible : *la lueur de la lune, des étoiles, du feu.*—Fig., légère apparence.—LUEUR, CLARTÉ, SPLENDEUR. *Syn.* La *lueur* est un commencement de clarté, la *splendeur* en est la perfection; ce sont les trois différents degrés de l'effet de la lumière.—Tout le secours de la *lueur* se borne à faire apercevoir et découvrir les objets; la *clarté* les fait pleinement distinguer et connaître; la *splendeur* les montre dans tout leur éclat. *Splendeur*, est plus du style figuré que du style propre.

LUFFA, subst. fém. (*lufa*), t. de bot., nom générique des plantes de l'Inde qui fournissent la racine de solor.

LUFFE, subst. fém. (*lufe*), t. de bot., genre de plantes cucurbitacées de l'Inde.

LUGIBI, subst. mas. (*lujibi*), liqueur faite avec le fruit du dattier.

LUGNY, subst. propre mas. (*lugni*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mâcon, dép. de Saône-et-Loire.

LUGUBRE, adj. des deux genres (*lugubre*) (en latin *lugubris*, fait de *lugere*, pleurer la perte d'un objet chéri), triste, qui marque de la tristesse, de la douleur : *voix, cris, plaintes lugubres.* — Qui est propre à inspirer de la douleur : *spectacle lugubre.*

LUGUBREMENT, adv. (*lugubreman*), d'une manière *lugubre*.

LUHE, subst. mas. (*lu-é*), t. de bot., arbre tiliacé de l'Amérique méridionale.

LUI (*lui*), pronom singulier de la troisième personne, qui est tantôt sujet, tantôt régime direct, mais plus ordinairement régime indirect. *Lui* n'est ordinairement sujet qu'en qualité d'explétif, et quand on veut donner plus de force au discours, comme : *il l'a dit lui-même; mes frères et mon cousin m'ont secouru, et lui m'a pansé.*— Il ne peut aussi être régime direct, qu'en qualité d'explétif : *je le verrai lui-même. Celui qui s'estime véritablement lui-même est peu sensible à l'injuste mépris d'autrui, et ne craint que d'en être digne.* (J.-J. Rousseau.) — La fonction naturelle de ce pronom est d'être régime indirect : *je lui donne; parlez-lui.* — Quand *lui* signifie *à lui, à elle*, il est commun aux deux genres; mais en deux cas seulement : le premier, lorsqu'il précède le verbe : *j'ai rencontré votre sœur, et je lui ai parlé;* le second, quand le verbe est à l'impératif : *si vous rencontrez ma sœur, parlez-lui.* Hors de là, il n'appartient qu'au genre masculin : *c'est lui qui me l'a donné; c'est de lui que je le tiens; il ne travaille que pour lui.*—En parlant des choses, on emploie le pronom *en* au lieu de *de lui*, et le pronom *y* au lieu de *à lui*. On ne dit pas d'un mur : *n'approchez pas de lui*, on dit : *n'en approchez pas*; ni d'un village : *allez à lui*, mais *allez-y*. Une femme dit d'un chien qu'elle aime : *il fait tout mon amusement, je n'aime que lui, je suis attachée à lui, je ne sors pas sans lui.* Néanmoins, on ne dira pas d'un cheval, qu'on *n'a jamais monté que lui*, qu'on *ne s'est pas encore servi de lui*; mais qu'on *ne s'en est pas encore servi.* — Il semble donc qu'avec les prépositions *de* et *à*, *lui* ne se dit pas indifféremment des choses et des personnes. Cependant, lorsqu'il est précédé des prépositions *avec* ou *après*, il peut se dire des choses même inanimées : *ce torrent entraîne avec lui tout ce qu'il rencontre, il ne laisse après lui que du sable et des cailloux.*—Il y a une différence entre *donnez-lui* et *donnez à lui*. Le premier exprime seulement l'action de donner à quelqu'un; le second indique une préférence, une exclusion de quelques autres : *vous ne savez pas à qui donner ce livre, donnez-le à lui*, c'est-à-dire à *lui* préférablement aux autres. Une différence à peu près semblable se remarque entre *je veux lui parler*, et *je veux parler à lui*. Le premier signifie : *je veux lui dire quelque chose, lui faire connaître quelque chose par le moyen de la parole*; le second veut dire : *je veux lui adresser la parole à lui, et non à un autre.* — A tout autre mode que l'impératif, *lui* doit précéder le verbe toutes les fois qu'il est le terme d'un rapport qui pourrait être exprimé par la préposition *à* : *je lui ai lu mon ouvrage.*—Au contraire, il doit suivre le verbe, s'il est le terme exprimé par la préposition *de* : *nous dépendons de lui.* — Lorsque le pronom *le* est régime direct d'un verbe, et qu'il partage cette fonction avec un ou plusieurs noms placés avant le verbe, il faut après ce verbe rappeler l'idée de ce pronom par *lui*, qui lie alors ce nom ou ces noms avec le pronom *le* : *je l'ai vu, lui, sa femme et ses enfants.*— On ne doit pas se servir indifféremment de *lui* et de *soi*. Quand on parle en général, et sans indiquer une personne qui est le sujet de la phrase, il faut se servir de *soi* : *il faut que chacun prenne garde à soi.* Mais lorsqu'une personne en particulier est désignée dans la phrase, il faut mettre *lui* : *cet homme ne prend pas garde à lui.*

Lui, part. pass. du verbe irrégulier LUIRE.

LUIGNAN, subst. mas. (*luignian*), t. de bot., espèce de liane de Madagascar qui contient un suc très-noir.

DU VERBE IRRÉGULIER LUIRE :

Luira, 3^e pers. sing. fut. indic.
Luirai, 1^re pers. sing. fut. indic.
Luiraient, 3^e pers. plur. prés. cond.
Luirais, précédé de *je*, 1^re pers. sing. prés. cond.
Luirais, précédé de *tu*, 2^e pers. sing. prés. cond.
Luirait, 3^e pers. sing. prés. cond.
Luiras, 2^e pers. sing. fut. indic.

LUIRE, v. neut. (*luire*) (en latin *lucere*, formé de *lux*, gén. *lucis*, lumière, clarté) : *lui; luisant; je luis : nous luisons; je luirai; que je luise.* Il n'est en usage ni au prétérit de l'indicatif, ni à l'impératif, ni à l'imparfait du subjonctif. Éclairer, répandre de la lumière. — Fig., briller : *un rayon d'espérance me luit encore*, etc.

DU VERBE IRRÉGULIER LUIRE :

Luirez, 2^e pers. plur. fut. indic.
Luiriez, 2^e pers. plur. prés. cond.
Luirions, 1^re pers. plur. prés. cond.
Luirons, 1^re pers. plur. fut. indic.
Luiront, 3^e pers. plur. fut. indic.
Luis, précédé de *je*, 1^re pers. sing. prés. indic.
Luis, précédé de *tu*, 2^e pers. sing. prés. indic.
Luisaient, 3^e pers. sing. imparf. indic.
Luisais, précédé de *je*, 1^re pers. sing. imparf. indic.
Luisais, précédé de *tu*, 2^e pers. sing. imparf. indic.
Luisait, 3^e pers. sing. imparf. indic.
Luisant, part. prés.

*LUISANT, E, adj. (*luizan, zante*), qui *luit*, qui a de l'éclat.—En bot., dont la surface est lustrée, vernissée, imitant le poli de l'acier. — Subst. mas., *le luisant de ce taffetas.*—En peinture, effet de la lumière réfléchie sur les tableaux à l'huile, qui, lorsqu'on les voit d'un certain point, ne permet pas de les considérer. — En astron., et subst. fém., étoile remarquable par son éclat, dans diverses constellations : *la luisante de la Lyre; la luisante de la Couronne*, etc.

DU VERBE IRRÉGULIER LUIRE :

Luise, précédé de *que je*, 1^re pers. sing. prés. subj.
Luise, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3^e pers. sing. prés. subj.

Luisent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Luisent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.
Luises, 2e pers. sing. prés. subj.

LUISETTE ou **LUZETTE**, subst. fém. (*luizète*, *luzète*), maladie des vers à soie, qui leur donne une couleur blanche. On l'appelle aussi *clairette*.

DU VERBE IRRÉGULIER LUIRE :

Luisez, 2e pers. plur. prés. indic.
Luisiez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.
Luisiez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Luisions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Luisions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.
Luisons, 1re pers. plur. prés. indic.

LUITES, subst. fém. plur. (*luite*), t. de vén., testicules du sanglier.

*****LUITON**, subst. mas. (*luiton*), lutin, esprit follet. Vieux et même hors d'usage.

LUKI, subst. propre fem. (*luki*), myth., déesse des moissons, revérée chez les Gentoux.

LULAFS, subst. mas. plur. (*lulafe*), bouquets ou guirlandes dont les juifs ornent leurs synagogues à la fête des Tabernacles.

LULAT, subst. mas. (*lula*), t. d'hist. nat., espèce de moule.

LULU, subst. mas. (*lulu*), t. d'hist. nat., sorte d'alouette.

LUMACHELLE, subst. fém. (*lumachèle*) (de l'italien *lumachella*, fait de *lumaca*, limaçon, dérivé du latin *limax*, *limacis*), t. d'hist. nat. : *lumachelle* ou *pierre de limaçon*, espèce de marbre qu'on appelle aussi *marbre conchite*. C'est un amas de débris de limaçons, etc., avec leur nacre, unis par un gluten. On écrit aussi *lumaquelle*.

LUMB, subst. mas. (*lonbe*), t. d'hist. nat., oiseau du Spitzberg.

LUMBAGO, subst. mas. (*lonbaguô*), t. de médec. (Mot latin.) Voy. LOMBAGIE et LOMBAGO.

LUMBRICITE ou **LOMBRICITE**, subst. fém. (*lonbricite*), t. d'hist. nat. ; quelques naturalistes ont donné ce nom à des pétrifications dont la forme a quelque ressemblance avec celle des vers connus sous le nom de *lombrics*. Plusieurs espèces de mollusques et d'annelides présentent cette forme.

Lûmes, 1re pers. plur. prét. déf. du verbe irrég. LIRE.

LUMIE, subst. fém. (*lumi*), t. de bot., variété d'oranger.

*****LUMIÈRE**, subst. fém. (*lumière*) (en lat. *lumen*, gén. *luminis*), fluide infiniment subtil, dont le soleil et les étoiles sont en même temps la source et le foyer. Dans cette acception, on dit aussi, et plus proprement, pour éviter toute équivoque : *fluide lumineux*. — Sensation que fait naître ce fluide. — En général, clarté ; ce qui éclaire et rend les objets visibles. — Bougie ou chandelle allumée : *apportez-nous de la lumière, des lumières*. — Fig., 1° la vie, le jour : *commencer à voir la lumière*, naître ; *jouir de la lumière*, vivre ; *perdre la lumière*, mourir : en ce sens il n'est guère usité qu'en poésie ; 2° intelligence : *lumière naturelle* ; 3° connaissances et talents : *il a de grandes lumières* ; 4° tout ce qui éclaire l'esprit : *la lumière de la foi, de l'Evangile* ; 5° éclaircissement, indice sur quelque sujet ; 6° homme d'un grand mérite, d'un grand savoir : *c'est la lumière de son siècle*. — Dans le style de l'Ecriture, on dit fig., que *Dieu habite une lumière inaccessible*, et on dit aussi, dans le même style, *anges de lumière, enfants de lumière*, par opposition à *anges de ténèbres*, à *enfants de ténèbres*. — Poét., *le père de la lumière*, le soleil. — En t. de peinture, *les lumières sont bien ménagées dans ce tableau*, les endroits qui doivent paraître plus éclairés que les autres sont bien touchés.—On distingue en peinture *la lumière naturelle* et *la lumière artificielle*. La première est celle qui est produite par le soleil, lorsqu'il n'est point caché par des nuages, ou celle du jour, lorsqu'il en est caché. *La lumière artificielle* est celle que produit tout corps enflammé, telle qu'un feu de bois, de paille, un flambeau, etc.—On appelle *lumière directe*, une *lumière* naturelle ou artificielle qui est portée sans interruption sur les objets ; *lumière de reflet*, celle que renvoient en sens contraire les objets éclairés, sur le côté ombré de ceux qui les entourent ; et *lumière accidentelle*, celle qui est introduite par une porte, par une lucarne, ou à l'aide d'un flambeau, etc., par opposition à la *lumière principale*. — En astr. : *équation de la lumière*, équation qui renferme les éléments propres à résoudre les questions relatives à la propagation de la lumière. Voyez PROPAGATION. — *Lumière zodiacale*, clarté ou lumière assez semblable à celle de la voie lactée, que l'on aperçoit dans le ciel en certain temps de l'année, après le coucher du soleil ou avant son lever. — *Lumière cendrée de la lune*, *lumière* faible qu'on aperçoit au dedans du croissant, et qui fait entrevoir le disque entier de la lune, quoique le soleil n'en éclaire qu'une petite partie. — Petit trou à la culasse d'une arme à feu.—Trou dans lequel on introduit le mamelon d'un treuil. — Cavité dans le fût d'un outil de menuiserie, etc., pour y placer le fer, et faciliter la sortie des copeaux. — En t. d'ébéniste, mortaise faite dans le bois.— Chez les facteurs d'orgues, ouverture par laquelle le vent entre dans un tuyau.— Dans les instruments de mathématiques à pinnules, petit trou à travers lequel on aperçoit l'objet observé. Voy. LUEUR. — En t. de blason, yeux de certains animaux qui sont d'un émail différent de celui de l'animal : *sanglier d'argent aux lumières d'azur*. — *Etre privé de la lumière, perdre la lumière*, être ou devenir aveugle. — *Mettre un ouvrage en lumière*, le rendre public. — *Cet ouvrage n'a pas encore vu la lumière*, n'a pas encore paru dans le public. — LUMIÈRE, LUEUR, CLARTÉ, ÉCLAT, SPLENDEUR. (*Syn.*) La *lueur* est une *lumière* faible et légère ; la *clarté*, une *lumière* assez vive, et plus ou moins pure ; l'*éclat*, une *lumière* brillante ou une vive *clarté* ; la *splendeur*, la plus grande *lumière* et le plus grand *éclat*. — La *lumière* fait voir ; la *lueur* fait voir imparfaitement et confusément ; la *clarté* fait voir distinctement et nettement ; l'*éclat* fait voir facilement, mais quelquefois en affectant trop fortement la vue pour qu'elle puisse se soutenir long-temps ou se fixer ; la *splendeur* fait voir tout l'éclat de la chose, et avec tant d'*éclat* que les yeux en sont éblouis.

LUMIGNON, subst. mas. (*lumignion*), le bout de la mèche d'une chandelle, d'une lampe qui brûle, et qui est allumée. — Ce qui reste d'un bout de bougie ou de chandelle qui achève de brûler : *cette bougie va finir, il ne reste plus qu'un petit lumignon*.

*****LUMINAIRE**, subst. mas. (*luminère*) (en lat. *luminare*, *luminaris*), dans le langage de l'Ecriture, corps naturel qui éclaire : *Dieu fit de grands luminaires*. — Les astronomes, et surtout les astrologues, donnent encore ce nom au soleil et à la lune.— Cierge, etc., dont on se sert pour le service divin, et surtout dans les enterrements. — En style prov. et plaisant, la vue : *il a usé son luminaire à force de lire*, etc.

LUMINEUSE, adj. fém. Voy. LUMINEUX.

LUMINEUSEMENT, adv. (*lumineuzeman*), d'une manière *lumineuse* ; avec clarté.

LUMINEUX, adj. mas., au fém. **LUMINEUSE** (*lumineu*, *neuze*), qui a, qui jette, envoie, répand la *lumière*. — On dit fig. : *esprit lumineux* ; *il y a des traits lumineux dans ce discours*. — *Principe lumineux*, dont on tire quantité de belles connaissances. — *J.-B. Rousseau* a dit (liv. 4, ode 2) :

Non moins que par l'éclat de vos faits *lumineux* ;

l'expression n'est en ce sens ni noble, ni poétique.

*****LUMINIER**, subst. mas. (*luminié*), marguiller, agent de la fabrique d'une église, chargé de l'éclairage. Inusité.

LUMME ou **LUMME**, subst. mas. (*lumene*, *lume*), t. d'hist. nat., espèce de petit plongeon du Nord.

LUMPENERZ, subst. mas. (*lonpenèreze*) (de l'allemand *lumpen*, chiffon, et *erz*, mine, minéral), t. d'hist. nat., sorte d'asbeste tressée, d'un brun rougeâtre, et entremêlée d'argent. — Fer oxydé rouge.

*****LUNA**, subst. propre fém. (*luna*), myth., déesse qui présidait aux opérations nocturnes de la magie. Voy. DIANE et LUNUS.

*****LUNAIRE**, adj. des deux genres (*lunère*), qui appartient à la *lune*. — *Cadran lunaire*, qui marque les heures par le moyen de la *lune*. — En t. d'anatomie, il se dit de deux demi-cercles cartilagineux de l'articulation du genou. — Subst. fém., sorte de plante. — T. d'anat., deuxième os de la première rangée du carpe.

LUNAISON, subst. fém. (*lunèzon*), espace de temps compris entre deux nouvelles *lunes* consécutives.

LUNATIQUE, adj. des deux genres (*lunatike*), au propre : *cheval lunatique*, sujet à une certaine fluxion périodique sur les yeux, selon le cours de la *lune*. — Fig. et fam., fantasque, capricieux. — On dit aussi subst., *c'est un lunatique* ; *le lunatique de l'Evangile*. Dans cette dernière phrase il se prend au propre.

LUNDE, subst. mas. (*leunde*), t. d'hist. nat., sorte d'oiseau amphibie.

LUNDI, subst. mas. (*leundi*) (par contraction des deux mots latins *luna*, lune, et *dies*, jour ; *le jour de la lune*, parce que, dans le système des heures planétaires, la *lune* préside à la première heure du premier jour), le second jour de la semaine ; tel est du moins l'usage reçu ; cependant il est dit dans l'Ecriture que *Dieu, après avoir créé toutes choses pendant six jours, se reposa le septième*. Le dimanche devrait donc être le dernier, et le *lundi* le premier jour de la semaine. On peut répondre à ceci qu'au moment de la création, la distribution des jours en semaines n'existait pas, et que c'est l'usage qui a établi que le dimanche en serait le premier jour.— *Lundi gras*, le *lundi* du carnaval.— *Lundi saint*, celui de la semaine sainte. — Pop. : *faire le lundi*, ne pas travailler ce jour-là.

*****LUNE**, subst. fém. (*lune*) (en latin *luna*), planète qui tourne en vingt-sept jours autour de la terre, et qui nous éclaire souvent pendant la nuit. C'est, après le soleil, le plus remarquable de tous les astres.—*Lune rousse*, lune qui commence en avril et finit en mai, ainsi nommée des gelées fort dangereuses à cette époque, et que quelques-uns attribuent à la *lune*. Le soleil survenant après ces gelées, brûle les jeunes pousses des plantes, qui prennent une couleur *rousse*. — *La lune de miel*, les premiers mois du mariage.— Poét. : *depuis quatre lunes*, depuis quatre mois.— Dans l'ancienne chimie, l'argent. — Dans les grosses forges d'acier, couleur que doit avoir le feu du fourneau de fonte. —T. de chimie anc., *lune cornée*, muriate d'argent.—T. de lapidaire, *pierre de lune*, espèce d'agate nébuleuse, ou d'opale d'un blanc de lait, qui réfléchit la lumière, comme le fait la *lune*. — T. d'hist. nat., *lune de mer*, poisson qui brille la nuit.—T. de bot., *lune d'eau*, le nénuphar blanc. —Prov. : *vouloir prendre la lune avec les dents*, vouloir faire une chose impossible. —*Aboyer à la lune*. Voy. ABOYER.—*C'est une lune, un visage de pleine lune*, il a le visage plein et fort large.— *Avoir des lunes* ; *être sujet à des lunes* ; *avoir la lune ou un quartier de lune dans la tête*, être fantastique, inégal, un peu fou. —*Faire un trou à la lune*, s'en aller sans rien dire et sans payer ses créanciers.

*****LUNEL**, subst. propre mas. (*lunèle*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Montpellier, dép. de l'Hérault.

LUNEL, subst. mas. (*lunèle*), sorte de vin de *Lunel*, ville de France.

LUNELS, subst. mas. plur. (*lunèle*), t. de blason, qui se dit de quatre croissants appointés comme s'ils formaient une rose à quatre feuilles.

LUNETIER (et non pas avec l'*Académie*, **LUNETTIER**), subst. mas., **LUNETIÈRE**, subst. fém. (*lunetié*, *tière*), celui, celle qui fait et vend des *lunettes*. — Dans le style burlesque, celui, celle qui porte des *lunettes*. Hors d'usage.

LUNETIÈRE, subst. fém. Voy. LUNETIER. — T. de bot., plante crucifère.

*****LUNETTE**, subst. fém. (*lunète*) (de leur ressemblance, par leur figure ronde, à une petite *lune*. Ménage.), verre taillé de telle sorte qu'il soulage la vue et rend la vision plus nette et plus distincte. — Au plur., deux verres assemblés dans la même enchâssure. — *Lunette d'approche* ou *de longue vue*, ou *à longue vue*, tuyau à chaque extrémité duquel il y a ordinairement un verre qui grossit les objets éloignés. —*Lunette convexe*, pour grossir les objets. — *Lunette concave*, pour les diminuer. — *Lunette méridienne*. Voy. *instrument des passages*, au mot PASSAGE.— *Lunette achromatique*, au travers de laquelle on n'aperçoit point les couleurs de l'iris. Voy. ACHROMATIQUE.—*Lunette catadioptrique*, composée en partie de miroirs, et en partie de verres. Voy. CATADIOPTRIQUE.—On appelle *lunette à tuyau*, des besicles ou conserves avec de petits tuyaux coniques mis à la place des verres ; *lunettes colorées*, des besicles ou conserves dont les verres sont colorés en vert, ou d'une autre couleur, pour ménager les vues faibles,

en modérant l'éclat de la lumière; *lunette de jalousie*, une *lunette* dans laquelle on voit directement un objet en paraissant regarder de côté, ce qui se fait au moyen d'un miroir posé obliquement dans la boîte percée à jour; *lunette d'épreuve*, une *lunette* bien ceintrée, qui porte deux carrés aux extrémités de son tube, et qui sert à vérifier divers instruments.—T. d'archit., 1° petit jour dans le berceau d'une voûte; 2° petites ouvertures dans la flèche d'un clocher. — En t. d'horlogerie, partie de la boîte d'une montre dans laquelle on place le crystal. — Petits ronds que l'on met à côté des yeux des chevaux de manége.— Au singulier, os fourchu au haut de l'estomac d'un poulet, d'un chapon, etc.—Rond percé pour servir de siége de cabinet d'aisances.—En t. de fortification, on appelle *lunettes* des espèces de demi-lunes, ou des ouvrages à peu près triangulaires, composés de deux faces qui forment un angle saillant vers la campagne, et qui se construisent auprès des glacis, ou au-delà de l'avant fossé; et *petites lunettes*, des espèces de places d'armes retranchées ou entourées d'un fossé et d'un parapet qu'on construit quelquefois dans les angles rentrants du fossé des bastions et des demi-lunes. —Aux jeux de dames, des échecs : *mettre dans la lunette*, placer sa pièce entre deux autres de son adversaire, en sorte que l'une des deux est forcée.—Dans les verreries, canal de communication par lequel le feu du four échauffe les petits fourneaux adjacents, appelés *arches*.—Chez les corroyeurs, instrument de fer de forme circulaire, évidé dans le milieu, tranchant dans toute sa circonférence extérieure, qui sert à ratisser les cuirs. — *Lunette* ou *passe-belle*, instrument en acier formant un cercle rigoureusement de la circonférence de la bouche d'un canon, servant à calibrer ou à vérifier le calibre du boulet de 30, 28 et autres, qui doivent entrer dans les bouches à feu montées sur les bâtiments de guerre. Ceux des boulets qui ne sont point ensabotés ont une ligne et demie et deux lignes de moins en diamètre que la *lunette*.—Prov. : *n'avoir pas bien mis, bien chaussé ses lunettes, avoir mis ses lunettes de travers*, n'avoir pas bien vu clair dans une affaire.

LUNETTIER, orthographe de l'*Académie*. Voy. LUNETIER.

*__LUNÉVILLE__, subst. propre fém. (*lunévile*), ville de France, chef-lieu d'arrond., dép. de la Meurthe. Elle est célèbre par le traité de 1801 conclu entre la France et l'Autriche.

LUNGENSTEIN, subst. mas. (*longuiènecetène*) (de l'allemand *lunge*, poumon, et *stein*, pierre, *pierre de poumon*), t. d'hist. nat., nom d'un tuf volcanique qu'on trouve en abondance le long du Rhin.

LUNI-SOLAIRE, adj. des deux genres (*lunicolère*), t. d'astron., qui a rapport à la révolution du *soleil* et à celle de la *lune* considérées ensemble. Le cycle lunaire de dix-neuf ans est la première de toutes les périodes *luni-solaires*. Celle de dix-huit ans, ou de deux cent vingt-trois lunaisons, ramène les éclipses dans le même ordre, mais dix jours plus tard. — *Année luni-solaire*, période de cinq cent trente-deux ans, formée par la multiplication du cycle *lunaire* qui est de dix-neuf ans, et du cycle *solaire* qui est de vingt-huit ans.— *Période luni-solaire de six cents ans*. Elle ramène le *soleil* et la *lune* au même point du ciel, et presque au même jour de l'année.— *Période luni-solaire de Louis-le-Grand*, période proposée par *Dominique Cassini*. Elle est de mille six cents ans, et ramène les nouvelles *lunes* presque à la même heure de l'année grégorienne.—Au plur., *luni-solaires*.

LUNISTE, subst. des deux genres (*lunicete*), qui croit à l'influence de la *lune*.

*__LUNULE__, subst. fém. (*lunule*) (en lat. *lunula*, fait de *luna*, lune), t. de géom., figure plane en forme de croissant, terminée par des portions de circonférence de deux cercles qui se coupent à ses extrémités.—Croissant que les patriciens à Rome portaient sur leurs souliers, comme un ornement distinctif.

*__LUNULÉ__, E, adj. (*lunulé*), t. de bot., en forme de croissant.

*__LUNULITE__, subst. fém. (*lunulite*), t. d'hist. nat., genre établi parmi les polypiers forminés. On indique deux espèces fossiles de ce genre, qui toutes deux se trouvent aux environs de Paris.

LUNUS, subst. propre mas. (*lunuce*), myth.; les hommes adoraient la *lune* sous ce nom, comme les femmes sous celui de *Luna*. Dans la Syrie et la Mésopotamie, la *lune* était adorée comme un dieu, et jamais comme une déesse. Cette superstition y était accréditée par une idée singulière que *Spartien* nous a conservée. C'est, dit-il, qu'on croyait constamment que ceux qui prenaient cet astre pour une déesse, et non pour un dieu, seraient toute leur vie esclaves de leurs femmes, mais qu'au contraire ceux qui la tiendraient pour un dieu seraient toujours les maîtres.

LUON, subst. mas. (*lu-on*), pièce d'un moulin à vent.

LUORÉE, subst. fém. (*lu-oré*), t. de bot., espèce de sainfoin.

LUPANAIRE, subst. mas. (*lupanère*) (du lat. *lupanar*), mauvais lieu; lieu de prostitution.

*__LUPÉE__, subst. fém. (*lupé*), t. d'hist. nat., genre de crustacés.

LUPERCAL, subst. mas. (*lupèrekal*) (en latin *lupercal*, fait de *lupus*, loup), t. d'hist. anc., chez les Romains, lieu consacré au dieu Pan, dont les soins préservaient les troupeaux des *loups*. — Grotte au pied du mont Palatin, où Rémus et Romulus avaient été allaités par la *louve*.

*__LUPERCALES__, subst. fém. plur. (*lupèrekale*) (en lat. *lupercalia*), t. d'hist. anc., fêtes annuelles chez les Romains en l'honneur de Pan, à qui l'on sacrifiait un *loup*.

*__LUPERCES__, subst. mas. plur. (*lupèrece*) (en lat. *luperci*), myth., prêtres du dieu Pan. Ils étaient partagés en trois sociétés ou colléges, savoir : des Fabiens, dits aussi Faviens, des Quintiliens et des Juliens. Ils restaient nus, tant que duraient les *lupercales*.

LUPERCUS, subst. propre mas. (*lupèrekuce*), myth., le même que *Pan*.

LUPÈRE, subst. mas. (*lupère*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

*__LUPIN__, subst. mas. (*lupein*) (en lat. *lupinus*), t. de bot., plante légumineuse, annuelle, à fleurs papilionacées, cultivée dans les pays méridionaux, et qui porte une espèce de pois plats et amers.

LUPINAIRE, subst. mas. (*lupinère*), marchand de *lupins*.

LUPINASTER, subst. mas. (*lupinacetère*), t. de bot., genre de plantes connu aussi sous le nom de *pentaphyllon*.

LUPINELLE, subst. fém. (*lupinèle*), t. de bot., nom vulgaire du trèfle incarnat.

LUPOGE, subst. fém. (*lupoje*), t. d'hist. nat., nom donné à la huppe.

LUPOLOGIE, subst. fém. (*lupoloji*), t. de médec., connaissance des humeurs désignées sous le nom de *loupes*.

LUPOLOGIQUE, adj. des deux genres (*lupolojike*), t. de médec., qui appartient aux *loupes*, à la *lupologie*.

LUPON, subst. mas. (*lupon*), t. d'hist. nat., coquille du genre des porcelaines.

LUPULINA, subst. fém. (*lupulina*), t. de bot., nom donné par *Linnée* à une section de son genre *trifolium*.

LUPULINE, subst. fém. (*lupuline*), t. de chim., substance découverte dans le houblon.

LUQUOISE, subst. fém. (*lukoaze*), t. de manuf., étoffe de soie à chaîne et trame très-fine, fabriquée en France à l'imitation de celle de *Lucques*.

*__LURE__, subst. propre fém. (*lure*), ville de France, chef-lieu d'arrond., dép. de la Haute-Saône.

Lurent, 3ᵉ pers. plur. prét. déf. du v. irrég. LIRE.

LURON, subst. mas., au fém. **LURONNE** (*luron, rone*), bon enfant, bon vivant; homme, femme qui paraît fort robuste. Fam.

DU VERBE IRRÉGULIER **LIRE** :

Lus, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. prét. déf.
Lus, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prét. déf.

LUSEAU, subst. mas. (*luzô*), cimetière. Inus.

*__LUSIADE__, subst. fém. (*luziade*), nom d'un poëme du Camoëns sur la découverte des Indes.

*__LUSIGNAN__, subst. propre mas. (*luzignian*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Poitiers, dép. de la Vienne.

LUSIGNY, subst. propre mas. (*luzigni*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Troyes, dép. de l'Aube.

*__LUSITANIE__, subst. propre fém. (*luzitani*), nom du Portugal sous les anciens Romains.

*__LUSITANIEN__, subst. mas. (*luzitaniein*), habitant de la *Lusitanie*.

LUSSAC, subst. propre mas. (*luçak*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Libourne, dép. de la Gironde.

LUSSAN, subst. propre mas. (*luçan*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Uzès, dép. du Gard.

DU VERBE IRRÉGULIER **LIRE** :

Lusse, 1ʳᵉ pers. sing. imparf. subj.
Lussent, 3ᵉ pers. plur. imparf. subj.
Lusses, 2ᵉ pers. sing. imparf. subj.
Lussiez, 2ᵉ pers. plur. imparf. subj.
Lussions, 1ʳᵉ pers. plur. imparf. subj.

LUSTRAGE, subst. mas. (*lucetraje*), opération qui donne aux étoffes plus de *lustre* et d'éclat.

*__LUSTRAL__, E, adj. (*lucetrale*) (en latin *lustralis*, fait de *lustrare*, purifier par des aspersions, par des sacrifices), t. d'hist. anc., *jour lustral*; à Rome, le jour où les enfants nouveau nés recevaient leur nom, et où se faisait la cérémonie de leur *lustration* ou purification. Selon l'opinion la plus commune, c'était, pour les enfants mâles, le neuvième jour après la naissance, et le huitième pour les filles.— *Eau lustrale*, dont les prêtres des païens se servaient pour purifier le peuple. — *Hosties lustrales*, celles qu'on immolait pour se purifier d'un crime, etc. C'était ordinairement un cochon ou un bélier.— Au plur. mas., *lustraux*; il est cependant peu usité.

LUSTRATIF, adj. mas., au fém. **LUSTRATIVE** (*lucetratif, tive*), qui donne du *lustre*.

*__LUSTRATION__, subst. fém. (*lucetrâcion*) (en latin *lustratio*), sacrifices, cérémonies par lesquelles les païens purifiaient une personne ou une chose souillée. Les plus solennelles à Rome étaient celles des fêtes *lustrales*, qui se célébraient de cinq ans en cinq ans, d'où vient l'usage de compter par *lustres*. — *Lustrations publiques*, celles qui se faisaient à l'égard d'un lieu public, comme d'une ville, d'un temple, d'une armée. — *Lustrations particulières*, qui se pratiquaient pour la purification d'un homme, d'une maison, d'un troupeau.

LUSTRATIVE, adj. fém. Voy. LUSTRATIF.

*__LUSTRE__, subst. mas. (*lucetre*) (du lat. *lucere*, luire, briller), éclat que l'on donne à une chose : *le lustre d'une étoffe*, etc. — Composition dont se servent pour cet objet les pelletiers, les chapeliers. — Fig., éclat que donne la beauté, le mérite, la dignité.—*Servir de lustre à*... faire briller, relever l'éclat de... — Chandelier de crystal à plusieurs branches que l'on suspend au plancher. — Chez les anciens Romains, cérémonie religieuse instituée par le roi Servius Tullius, qui consistait à conduire autour du peuple assemblé dans le Champ-de-Mars, une brebis et un taureau, qu'on immolait ensuite pour purifier le peuple (du lat. *lustrum*, fait de *lustrare*, purifier par des sacrifices, etc., lequel vient de *luere*, payer; parce que c'est alors que les fermiers de la république payaient le produit des impôts). — Espace de cinq années, parce que c'était tous les cinq ans que se célébrait cette cérémonie. En ce sens il est très-usité, surtout en poésie.

LUSTRÉ, E, part. pass. de *lustrer*.

*__LUSTRER__, v. act. (*lucetré*), donner du *lustre*, un éclat à une étoffe, à une fourrure, à un chapeau, etc.—*se* LUSTRER, v. pron.

LUSTREUR, subst. mas. (*lucetreur*), celui qui *lustre* une étoffe.

LUSTREUSE, adj. fém. Voy. LUSTREUX.

LUSTREUX, adj. mas., au fém. **LUSTREUSE** (*lucetreu, treuze*), qui a beaucoup de *lustre*.

LUSTRIER, subst. mas. (*lucetrié*), celui qui fait des *lustres* ou chandeliers à plusieurs branches, qu'on suspend aux planchers des appartements et aux voûtes des salles de spectacles, des églises. Peu usité.

LUSTRIES, subst. fém. plur. (*lucetri*), myth., fêtes des anciens en l'honneur de Vulcain.

*__LUSTRINE__, subst. fém. (*lucetrine*), t. de comm., étoffe, espèce de droguet de soie.

LUSTROIR, subst. mas. (*lucetroar*), petite règle doublée de chapeau, pour enlever les taches des glaces.

LUSTUCRU, subst. mas. (*lucetukru*), pauvre hère; personnage ridicule. Pop.

*__LUT__, subst. mas. (*lute*), t. de chimie, enduit pour boucher un vase.

DU VERBE IRRÉGULIER **LIRE** :

Lut, précédé de *il* ou *elle*, 3ᵉ pers. sing. prét. déf.
Lût, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3ᵉ pers. sing. imparf. subj.

LUTAIRE, subst. fém. (*lutère*), t. de bot., genre de plantes de la famille des algues, première tribu ou section des ilioïdées. C'est une substance grenue ou filamenteuse enveloppée dans une matière gélatineuse. Les espèces de ce genre, confondues avec les conferves par quelques auteurs, se trouvent au bas des vieux murs ombragés, ou au fond des mares, des dépôts

d'eau, lorsque le liquide est presque entièrement absorbé.

LUTANT, E, adj. (*lutan, tante*), bouché avec du *lut*.

LUTATION, subst. fém. (*lutâcion*), t. de chimie, action de *luter* les vaisseaux.

LUTÉCIEN, NE, adj. (*lutécien, ciène*) (de *Lutèce*, ancien nom de Paris), géog. anc., habitant de Lutèce.

LUTÉA, subst. fém. (*luté-a*), t. de bot., nom de plusieurs espèces de réséda, employées en teinture.

LUTÉOLA, subst. fém. (*luté-ola*), t. de bot., nom proposé pour quelques espèces de réseda.

LUTÉ, E, part. pass. de *luter*.

LUTER, v. act. (*luté*) (en lat. *lutare*), t. de chim., enduire de *lut*, fermer avec le *lut*, les vases que l'on met au feu.—*se* LUTER, v. pron.

Lûtes, 2e pers. plur. prét. déf. du verbe irrégulier LIRE.

***LUTH**, subst. mas. (*lute*) (de l'espagnol *laud*, fait de l'arabe *alloudh*), instrument de musique à cordes. — Au fig., inspiration, talent poétique : *chanter sur son luth*. Peu usité, l'instrument lui-même n'étant plus en usage.

LUTHÉE, adj. fém. (*luté*) : *mandore luthée*, mandore qui a plus de quatre cordes et qui par là ressemble davantage au *luth*.

***LUTHÉRANISME**, subst. mas. (*lutéraniceme*), doctrine de *Luther*. — On donne aussi ce nom à la secte qui suit cette doctrine.

LUTHERIE, subst. fém. (*luteri*), profession, ouvrages, commerce de *luthier*.

***LUTHÉRIEN**, subst. et adj. mas., au fém. **LUTHÉRIENNE** (*lutériein, riène*), partisan de *Luther*. —Adj. conforme à sa doctrine.

LUTHÉRIENNE, subst. et adj. fém. Voy. LUTHÉRIEN.

LUTHIER, subst. mas. (*lutié*), ouvrier qui fait des *luths* et d'autres instruments à cordes.

LUTIN, subst. mas. ; au fém. **LUTINE** (*lutein, tine*) (on voit dans *Rabelais* qu'on disait anciennement *luiton*, formé, suivant *Huet*, par corruption de *nuiton*, parce que ceux qui croient aux *lutins* les font apparaître ordinairement la nuit), esprit follet. — Fig. et fam., personne qui fait continuellement des espiègleries.— *Cet homme ne dort pas plus qu'un lutin*, il est sans cesse en mouvement et dort fort peu. — Adj. : *humeur lutine, esprit lutin*.

LUTINÉ, E, part. pass. de *lutiner*.

LUTINER, v. act. (*lutiné*), tourmenter quelqu'un comme ferait un *lutin*. — Neut., faire le *lutin* : *il n'a fait que lutiner toute la nuit*. — *se* LUTINER, v. pron.

LUTJAN, subst. mas. (*lutejan*), t. d'hist. nat., poisson thoracique.

LUTRAIRE, subst. fém. (*lutrère*), t. d'hist. nat., genre de coquilles.

***LUTRIGOT**, subst. mas. (*lutriguô*), nom d'un poème satirique qui fut composé contre *Boileau*.

LUTRIN, subst. mas. (*lutrein*) (du latin barbare *lectrium*, diminutif de *lectrum*, qui se trouve dans les *Gloses* d'Isidore, avec la signification de pupitre, et qui paraît avoir été fait de *legere*, lire), pupitre sur lequel on met les livres de chant dans une église.— Tout le monde connaît le charmant poème de *Boileau* qui porte ce titre. — Il se dit aussi de ceux qui chantent au *lutrin*.

LUTRIX, subst. mas. (*lutrikce*), t. d'hist. nat., couleuvre des Indes.

LUTTANT, E, adj. (*lutan, tante*), qui *lutte*.

***LUTTE**, subst. fém. (*lute*) (en lat. *lucta* ou *luctatio*), sorte d'exercice gymnastique ou de combat, où l'on se prend corps à corps, pour se terrasser l'un l'autre. — Fig., combat. — *De haute lutte*, adv., par autorité, sans ménagements : *emporter ou faire une chose de haute lutte*. — *De bonne lutte*, sans fraude.

***LUTTER**, v. neut. (*luté*) (en lat. *luctari*), combattre à la *lutte*. — Fig., *lutter contre la tempête, les vents, les passions*, etc., faire effort pour les surmonter.

LUTTEUR, subst. mas., au fém. **LUTTEUSE** (*luteur, teuze*) (en lat. *luctator*), celui, celle qui *lutte*. L'*Académie* ne donne pas le fém. de ce mot.

LUTTEUSE, subst. fém. Voy. LUTTEUR.

LUXATION, subst. fém. (*lukçâcion*) (en lat. *luxatio*), déplacement ou sortie d'un os mobile, de la cavité qu'il occupe naturellement.

LUXE, subst. mas. (*lukce*) (en lat. *luxus*), somptuosité excessive dans les habits, dans les meubles, dans la table, etc.—Grande abondance; profusion. —Parure; ornements. — LUXE, FASTE, SOMPTUOSITÉ, MAGNIFICENCE. Le *luxe* désigne une dépense excessive, désordonnée; le *faste*, une dépense d'apparat, d'éclat; la *somptuosité*, une dépense extraordinaire, généreuse; la *magnificence*, une dépense dans le grand et le beau.—Le *luxe* joue la richesse ou l'opulence; le *faste*, la grandeur, la majesté; la *somptuosité* annonce la grandeur et l'opulence; la *magnificence*, la grandeur et l'opulence relevées par la manière et par l'objet. Le *luxe* est de tous les états; il se glisse dans les genres de dépenses les plus communes; le *faste* ne se trouve proprement que chez les riches, dans leurs bâtiments, dans leurs meubles, dans leurs habillements, dans leurs équipages et leur train; la *somptuosité* a proprement lieu dans les festins, les édifices, les monuments, les choses d'éclat; la *magnificence* ne convient qu'aux grands.

LUXÉ, E, part. pass. de *luxer*.

***LUXEMBOURG**, subst. propre mas. (*lukçanbour*), ville forte des Pays-Bas, capitale de la province du même nom.

LUXER, v. act. (*lukcé*) (en lat. *luxare*), t. de chir., faire sortir un os de sa place.—*se* LUXER, v. pron.

***LUXEUIL**, subst. propre mas. (*lukceu-ie*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Lure, dép. de la Haute-Saône.

LUXUEUSE, adj. fém. Voy. LUXUEUX.

LUXUEUX, adj. mas., au fém. **LUXUEUSE** (*lukçu-eu, euze*), qui a du *luxe*.

LUXURE, subst. fém. (*lukçure*) (en lat. *luxuria*), incontinence : *la luxure est un des péchés capitaux*.—LUXURE, LUBRICITÉ, LASCIVITÉ. (*Syn.*) La *luxure* est une habitude ou un penchant criminel qui porte un sexe vers l'autre avec emportement et sans retenue. La *lubricité* est l'influence sensible de ce penchant sur les mouvements indélibérés, sur la contenance, les gestes, etc. La *lascivité* est la manifestation extérieure de ce penchant par des actes étudiés et prémédités.

LUXURIANCE, subst. fém. (*lukçuri-ance*), pousse trop abondante des arbres qui jettent trop de branches. Mot nouveau tiré du latin *luxuriari*, et employé par *Delille* dans la préface d'une dernière édition des *Jardins*, etc. Il n'a point d'équivalent dans la langue, et pourrait être conservé.

LUXURIANT, E, adj. (*lukçuri-an, ri-ante*), trop fertile, qui pousse avec trop d'abondance. Mot nouveau, employé par *Delille* dans son poème de *la Pitié*. Voy. LUXURIANCE.

LUXURIEUSE, adj. fém. Voy. LUXURIEUX.

LUXURIEUSEMENT, adv. (*lukçuri-euzeman*), avec *luxure*.

LUXURIEUX, adj. mas., au fém. **LUXURIEUSE** (*lukçuri-eu, ri-euze*) (en lat. *luxuriosus*), impudique. On ne le dit, aussi bien que *luxure*, qu'en parlant du péché contre le sixième commandement. —Qui l'inspire, *peinture luxurieuse*.

LUZARCHES, subst. propre mas. (*luzarche*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Pontoise, dép. de Seine-et-Oise.

LUZECH, subst. propre mas. (*luzèke*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Cahors, dép. du Lot.

LUZERNE, subst. fém. (*luzèrene*), t. de bot., plante vivace, à fleur légumineuse, originaire de Médie, dont on forme des prairies artificielles, et qu'on nomme aussi *trèfle* ou *foin de Bourgogne*. On en compte plusieurs espèces.

LUZERNIÈRE, subst. fém. (*luzèrenière*), terre semée en *luzerne*.

LUZIN, subst. mas. (*luzein*), t. de mar., petit cordage goudronné, à trois torons, et plus gros que le merlin : on s'en sert pour les amarrages et autres menus ouvrages.

LUZIOLE, subst. fém. (*luziole*), t. de bot., plante graminée du Pérou.

LUZULE, subst. fém. (*luzule*), t. de bot., genre de plantes de la famille des joncs.

LUZURIAGUE, subst. fém. (*luzuriague*), t. de bot., espèce d'asperge du Pérou.

LUZY, subst. propre mas. (*luzi*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Château-Chinon, dép. de la Nièvre.

LY, subst. mas. (*li*), mesure itinéraire de la Chine. Dix *lys* font une de nos lieues.

LYÆUS, subst. propre mas. (*li-é-uce*) (du grec λυω, je délie, je dégage, parce que le vin dissipe les chagrins), myth., surnom de Bacchus.

LYANG, subst. mas. (*li-angue*), monnaie de compte de la Chine, appelée par les Portugais *taël*, qui se divise en dix *tsyens*, que les Portugais ont nommés *mas*. Chaque *tsyen* ou *mas* se subdivise en dix *fwens*, appelés par les Portugais *condorines*, et chaque *fwen* ou *condorine*, en dix *lys*, ou, suivant les Portugais, *caches*.

LYANTE, subst. fém. (*li-ante*), t. de bot., tulipe amarante.

***LYBAS**, subst. propre mas. (*libâce*), myth., Grec de l'armée d'Ulysse. La flotte de ce prince ayant été jetée par une tempête sur les côtes de l'Italie, *Lybas* insulta une jeune fille de Témesse, que les habitants de cette ville vengèrent en tuant le Grec; mais bientôt les Témessiens furent affligés de tant de maux, qu'ils étaient sur le point d'abandonner entièrement leur ville, quand l'oracle d'Apollon leur conseilla d'apaiser les mânes de *Lybas* en lui faisant bâtir un temple, et en lui sacrifiant tous les ans une jeune fille. Ils obéirent, et les calamités cessèrent. Quelques années après, un athlète, nommé Euthyme, s'étant trouvé à Témesse dans le temps qu'on allait faire le sacrifice, entreprit de délivrer la jeune fille, et de combattre le génie de *Lybas*. Le spectre parut, en vint aux mains avec l'athlète, fut vaincu, et de rage alla se précipiter dans la mer. Les Témessiens rendirent de grands honneurs à Euthyme, lequel épousa la jeune fille qui devait être immolée.

LYCANIEN, subst. mas. (*likaniein*), nom d'une ancienne milice de l'Esclavonie.

LYCANTHROPE, subst. mas. (*likantrope*), t. de médec., malade atteint de *lycanthropie*.

LYCANTHROPIE, subst. fém. (*likantropi*) (du grec λυκος, loup, et ανθρωπος, homme), t. de médec., manie qui consiste à se croire changé en loup, et, par extension, en tout autre animal.

LYCANTHROPIQUE, adj. des deux genres (*likantropike*), t. de médec., qui appartient à la *lycanthropie*.

***LYCAON**, subst. propre mas. (*lika-on*) (du grec λυκος, loup), myth., fils de Titan et de Tellus, roi de Parrhasia, ville d'Arcadie. Il fut métamorphosé en loup dans le temple de Jupiter, pour y avoir immolé un enfant. D'autres racontent autrement cette fable. Voy. ARCAS, DÉMÉNÈTE.— Il y a eu plusieurs autres *Lycaon*, un, frère de Nestor, qui fut tué par Hercule; un autre, fils de Priam, tué par Achille, etc.

LYCAONIDES, subst. mas. plur. (*lika-onide*), descendants de *Lycaon*.

***LYCAONIEN**, subst. mas. (*likaoniein*), ancien peuple qui habitait dans l'Asie-Mineure.

LYCAONIS, subst. propre fém. (*lika-onice*), myth., Calisto, fille de *Lycaon*.

***LYCÉE**, subst. mas. (*licé*) (en grec λυκειον, dont les Latins ont fait *lycæum*), lieu près d'Athènes, consacré à Apollon *Lycéen*. Il y avait un gymnase pour les exercices du corps, et des promenades où Aristote enseignait la philosophie.—Montagne d'Arcadie, consacrée à Jupiter et à Pan. C'est de là que le surnom de *Lycæus* fut donné à l'un et à l'autre, et que les fêtes instituées en leur honneur furent appelées *lycées*.—L'école d'Aristote à Athènes; comme le Portique signifie celle de Zénon, l'Académie celle de Platon, etc. — Par extension, lieu où s'assemblent les gens de lettres. —Établissement d'instruction publique où le gouvernement entretient des élèves, etc. — En France, ce nom remplace depuis 1848 celui de collége royal. — Subst. fém. plur., fêtes qu'on célébrait en *Arcadie*, sur le mont *Lycée*, en l'honneur de Jupiter *Lycéen*, et qui étaient les mêmes que les *lupercales* des Romains. (Du grec λυκαια, dérivé, ainsi que le nom du mont *Lycée*, de λυκος, loup, parce que cette montagne était infestée de ces animaux.)

***LYCÉEN**, subst. et adj. mas. (*licé-ein*), qui fréquente un *lycée* : *élève lycéen; c'est un lycéen*. — Synonyme de collégien. Ce mot manque dans l'*Académie*.

LYCÉENNE, adj. propre fém. (*licé-ène*), myth., surnom de Diane.

LYCÉES, subst. fém. plur. (*li-cé*), myth., Voy. LICÉ.

***LYCHAS**, subst. propre mas. (*likâce*), myth., c'est le nom du messager par qui Déjanire envoya à Hercule la chemise fatale de Nessus. Le poison inspira une telle fureur à Hercule, qu'il prit *Lychas* par les cheveux, et le jeta dans la mer; mais Neptune le changea en rocher.

LY-CHI, subst. mas. (*lichi*), t. de bot., nom d'un arbre fruitier célèbre en Chine.

***LYCHNIDE**, subst. fém. (*liknide*), t. de bot., plante caryophyllée.

LYCHNIS, subst. mas. (*liknice*), t. d'hist. nat., pierre ainsi nommée, dit *Pline*, parce qu'elle ressemble à la lumière d'une lampe, en grec λυχνος. On la trouve dans les environs d'Orthosia et dans

toute la Carie, ainsi que dans les endroits voisins. Mais le *lychnis* le plus estimé est celui des Indes, qui a été appelé par quelques-uns *escarboucle terne*. Selon *Pline*, il y avait une seconde espèce de *lychnis* ressemblant à la première, et qui prenait le nom d'*ionia* (du grec ιον, violette); ailleurs, il ajoute qu'on fait avec le *lychnis* des gobelets à boire, et que toutes les pierres de cette nature résistent opiniâtrément à la gravure, et retiennent une partie de la cire, lorsqu'on s'en sert comme cachet. *Pline* range ces *lychnis* parmi les gemmes ardentes. On pense qu'on peut les prendre pour des quartz enfumés ou d'un brun violâtre.

LYCHNITE, subst. fém. (*liknite*), nom donné au marbre de Paros, qu'on exploitait à la lueur des lampes.

LYCHNITIS, subst. fém. (*liknitice*), t. de bot., plante des anciens dont ils faisaient des mèches de lampe.

*__LYCHNOÏDE__, subst. fém. (*likno-ide*), t. de bot., genre de plante qui répond au phlox de *Linnée*.

LYCHNOMANCIE, subst. fém. (*liknomanci*) (du grec λυχνος, lampe, et μαντεια, divination), divination par le moyen des lumières.

LYCHNOMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. **LYCHNOMANCIENNE** (*liknomanciein, ciène*), qui appartient à la *lychnomancie*, qui exerce la *lychnomancie*.

LYCHNOMANCIENNE, subst. et adj. fém. Voy. LYCHNOMANCIEN.

LYCIARQUE, subst. mas. (*liciarke*) (de *Lycie*, province d'Asie, et αρχη, chef, commandant), t. d'antiq., premier magistrat de *Lycie*.

*__LYCHNOSOMATE__, subst. mas. (*liknozomate*), lumière universelle.

LYCIDAS, subst. propre mas. (*licidâce*), myth., un des Centaures.

*__LYCIE__, subst. propre fém. (*lici*), t. de géog. anc., province de l'Asie-Mineure, célèbre par les oracles d'Apollon, qui s'y rendaient dans la ville de Patare, et par la fable de la Chimère. — Espèce de vesse-de-loup.

*__LYCIGÉNÈTE__, adj. mas. (*licijénète*), myth., surnom d'Apollon, considéré comme auteur de la lumière.

LYCIUM, subst. mas. (*licione*) (en grec λυκιον, dérivé du nom de la *Lycie*, où croissait la première espèce de *lycium* connu), t. de bot., arbrisseau épineux mentionné par *Dioscoride* et par *Pline*. Il croissait en abondance en Cappadoce et dans les lieux arides de la *Lycie*, d'où il tire son nom. On préparait, avec les racines et les branches, ou avec les graines une liqueur épaisse comme du miel, qu'on rendait concrète en l'exposant au soleil. On s'en servait pour guérir les ophthalmies, les ulcères, la rage, la dyssenterie, et pour teindre les cheveux en blond. Il paraît que cette liqueur épaissie, qu'on nommait spécialement *lycium*, était fournie par plusieurs arbres différents.

LYCOCTONUM, subst. mas. (*likoktonome*), t. de bot., les anciens donnaient ce nom à deux espèces d'aconit.

*__LYCODONTE__, subst. mas. (*likodonte*), t. d'hist. nat., nom donné aux dents de requin fossiles. On l'appelle aussi *dent-de-loup*.

LYCOMÈDE, subst. propre mas. (*likomède*), t. d'hist. anc., roi de Syros, chez qui Achille fut envoyé pour ne point aller à la guerre de Troie. Voy. ACHILLE.

*__LYCOMÈDE__ ou **LYCOMIDE**, subst. propre mas. (*likomède, mide*), famille athénienne qui avait l'intendance de certaines fêtes religieuses.

LYCOPE, subst. fém. (*likope*), t. de bot., plante labiée.

LYCOPERDINE, subst. fém. (*likopèredine*), t. d'hist. nat., genre d'insectes.

LYCOPERDITE, subst. fém. (*likopèredite*), t. d'hist. nat., nom donné aux alcyons fossiles, parce qu'ils ressemblent à une vesse-de-loup.

LYCOPERDON, subst. mas. (*likopèredon*) (du grec λυκος, loup, et πορδη, vesse ou pet, à cause de la puanteur de la poussière du *lycoperdon*), t. de bot., genre de champignons qui ont une bourse remplie d'une poussière séminale très-abondante, qu'ils lancent par une ouverture faite au sommet. On l'appelle aussi *vesse-de-loup*.

LYCOPERSICON, subst. mas. (*likopèrecikon*), terme de bot., plante des anciens, espèce de stramoine ou pomme d'amour.

LYCOPERSICUM, subst. mas. (*likopèrecikome*), t. de bot. Voy. LYCOPERSICON.

*__LYCOPHRON__, subst. mas. (*likofron*) (du grec λυκος, loup, et φρονεω, je pense), hardi comme un loup.

LYCOPHTHALMOS, subst. mas. (*likofetalmoce*) (du grec λυκος, loup, et οφθαλμος, œil), t. d'hist. nat., pierre qui, selon *Pline*, ressemblait à un œil de loup, et avait quatre couleurs.

*__LYCOPODE__, subst. mas. (*likopode*) (du grec λυκος, loup, et πους, gén. ποδος, pied), t. de bot., plante cryptogame de la famille des mousses, dont on connaît beaucoup d'espèces, et qu'on nomme aussi *pied-de-loup*, parce qu'elle en a la figure. — Poussière inflammable contenue dans les capsules de ces mousses.

*__LYCOPOLITE__, subst. fém. (*likopolite*) (du grec λυκος, loup, et πολις, ville), contrée d'Égypte où les loups étaient honorés.

LYCOPSIS, subst. fém. (*likopecice*) (en grec λυκοψις, formé de λυκος, loup, et de οψις, face, figure, *face de loup*, parce que la tige et les feuilles sont couvertes d'un poil rude comme celui du loup), t. de bot., genre de plante de la fam. des borraginées.

LYCOPUS, subst. mas. (*likopuce*), t. de bot., plante aquatique qui ressemble au marrube noir.

LYCORÆUS, subst. propre mas. (*likoré-uce*), myth., surnom de Jupiter et d'Apollon.

LYCOREXIE, subst. fém. (*likorekci*) (du grec λυκος, loup, et ορεξις, appétit), t. de médec., faim de loup, variété de la boulimie.

LYCOREXIQUE, adj. des deux genres (*likorèkcique*), t. de médec., qui est relatif à la *lycorexie*.

LYCORIAS, subst. propre fém. (*likoriâce*), myth., nymphe, compagne de Cyrène, mère d'Aristée.

*__LYCORIS__, subst. propre fém. (*likorice*), myth., montagne où s'arrêta la nacelle de Deucalion après le déluge.

LYCORUS, subst. propre mas. (*likoruce*), myth., fils d'Apollon et de la nymphe Corycie, donna son nom à une ville qu'il bâtit sur le mont Parnasse, d'où Apollon fut surnommé *Lycoreus*.

*__LYCOSE__, subst. fém. (*likoze*), t. d'hist. nat., genre d'araignées.

LYCTIUS, subst. propre mas. (*likci-uce*), myth., surnom d'Idoménée, pris de *Lyctus*, ville de Crète, dont il était roi.

LYCURE, subst. fém. (*likure*), t. de bot., plante graminée d'Amérique.

LYCURGIDES, subst. fém. plur. (*likurjide*), t. d'hist. anc., fêtes en l'honneur de *Lycurgue*.

*__LYCURGUE__, subst. propre mas. (*likurgue*), myth., roi de Thrace, se déclara implacable ennemi de Bacchus, qui, pour s'en venger, lui inspira une si grande fureur, qu'il se coupa les jambes. — Il y eut deux autres *Lycurgue*, l'un, roi de Némée, et père d'Archémore; l'autre, un géant, qui fut tué par Osiris. — T. d'hist. anc., célèbre législateur des Lacédémoniens, qui instituèrent des fêtes en son honneur.

*__LYCUS__, subst. propre mas. (*likuce*) (du grec λυκος, loup), myth., fils de Pandion, donna son nom à la Lycie. — Surnom de Lycaon. — C'était encore le nom d'un fils de Priam, d'un autre Troyen, d'un Centaure, etc.

*__LYDIE__, subst. propre fém. (*lidi*), t. de géog. anc., contrée de l'Asie-Mineure.

*__LYDIEN__, subst. et adj. mas., au fém. **LYDIENNE** (*lidiein, diène*), qui est de la *Lydie*. — T. de musique : *module lydien*, de la musique grecque.

LYDUS, subst. propre mas. (*liduce*), myth., fils d'Hercule et d'Iole. — Il y en eut un autre, fils d'Atys et frère de Tyrrhénus, qui donna son nom à la *Lydie*.

LYGDINE, subst. fém. (*liguedine*), t. d'hist. nat., sorte de pierre précieuse.

LYGÉE, subst. fém. (*lijé*), t. d'hist. nat., genre d'insectes hémiptères.

*__LYGIEN__, subst. propre mas. (*lijiein*), t. de géog. anc., peuple qui habitait une partie de l'Allemagne.

LYGISTE, subst. mas. (*lijicete*), t. de bot., plante voisine des fernélies.

LYGODION, subst. mas. (*liguodion*), t. de bot., genre de fougères.

LYGODIÉES, subst. fém. plur. (*liguodié*), t. de bot., famille de fougères.

*__LYGODISODÉES__, subst. fém. (*liguodizodé*), t. de bot., arbrisseau grimpant radié. On l'appelle aussi *dysodée*.

*__LYGOPHILE__, subst. mas. (*liguofile*) (du grec λυγη, ténèbres, obscurité, et φιλος, ami), t. d'hist. nat., famille d'insectes coléoptères hétéromères, qui se plaisent dans l'obscurité, et dont le caractère est d'avoir les antennes en masse allongée. On les nomme aussi *ténébricoles*.

*__LYMEXYLON__, subst. mas. (*limèkcilon*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

LYMNE, subst. mas. (*limene*), t. d'hist. nat., poisson du genre des raies.

LYMNÉE, subst. fém. (*limené*), t. d'hist. nat., genre de testacés qui renferme les coquilles fluviatiles à spire allongée.

LYMNORÉE, subst. fém. (*limenoré*), t. d'hist. nat., genre de méduses.

LYMPHA, subst. propre fém. (*leinfa*), myth., l'une des douze divinités romaines qui présidaient à l'agriculture.

*__LYMPHANGITE__, subst. fém. (*leinfanjite*), t. de médec., inflammation des glandes lymphatiques, des vaisseaux lymphatiques.

*__LYMPHATIQUE__, adj. des deux genres (*leinfatike*), t. de médec., qui concerne la *lymphe*.

LYMPHE, subst. fém. (*leinfe*) (du lat. *lympha*, qui signifie proprement *eau*, et que plusieurs dérivent du grec νυμφη, nymphe, divinité des eaux, et par extension, eau), humeur aqueuse, limpide, un peu visqueuse, qui, dans le corps humain, produit la plupart des humeurs excrémentitielles. — On appelle *lymphe lacrymale*, la *lymphe* qui est fournie par une glande conglomérée, qui se rencontre au-dessus du globe de l'œil, du côté du petit angle; *lymphe de Cottuni*, une espèce de sérosité dont sont remplies toutes les parties du labyrinthe de l'oreille, et qui transmet, dit-on, aux nerfs les ébranlements communiqués par la membrane de la fenêtre ronde, et surtout par la base de l'étrier, qui pose sur la fenêtre ovale. — En bot., humeur qui existe et circule dans tous les végétaux, et se montre dans ceux où elle abonde le plus sous la forme d'une liqueur simple, inodore, sans couleur et semblable à l'eau. C'est ce qu'on nomme plus communément *sève*.

LYMPHÉON, subst. mas. (*leinfé-on*), t. d'antiq., lieu rafraîchi par des jets d'eau.

LYMPHEURISME, subst. mas. (*leinfeuriceme*), t. de médec., ampleur anormale des vaisseaux *lymphatiques*.

LYMPHOCHÉZIE, subst. fém. (*leinfokiézi*) (du grec νυμφη, eau, et χεζω, je vais à la selle), t. de médec., diarrhée séreuse.

LYMPHOSE, subst. fém. (*leinfôze*), t. de médec., élaboration de la *lymphe*.

LYMPHOTOMIE, subst. fém. (*leinfotomi*), t. d'anat., dissection, ouvertures des vaisseaux *lymphatiques*.

LYMPHOTOMIQUE, adj. des deux genres (*leinfotomike*), t. d'anat., qui appartient à la *lymphotomie*.

LYNA, subst. propre fém. (*lina*), myth., déesse des Scandinaves.

*__LYNCÉE__, subst. propre mas. (*leincé*), myth., l'un des cinquante fils d'Égyptus. Il fut le seul qui fut épargné quand ses frères furent massacrés par les Danaïdes : Hypermnestre, sa femme, le sauva. Voy. HYPERMNESTRE. — Il y eut un autre *Lyncée*, frère d'Idas. Castor et Pollux ayant enlevé Phœbé et Ilaïre, qui étaient promises à *Lyncée* et à Idas, ceux-ci prirent les armes pour les retirer de leurs mains; mais dans le combat Castor fut tué par *Lyncée*, celui-ci le fut par Pollux, et Idas fut écrasé par la foudre. — Un autre *Lyncée*, fils d'Aphârée, fut un des Argonautes, et encore un autre dont parle Varron, avaient la vue si perçante, que leur nom en est passé en proverbe. On les a mal à propos confondus avec Lyncus.

LYNCÉ, subst. mas. (*leincé*), t. d'hist. nat., genre de crustacés.

LYNCURIUS, subst. mas. (*leinkuriuce*), t. d'hist. nat. Pline rapporte qu'on donnait ce nom à une pierre semblable à l'escarboucle, et qui brillait comme du feu. On croyait qu'elle était due à l'urine congelée du lynx; et une origine pareille était attribuée au succin. Le *lyncurius* ou *pierre de lynx* était d'un transparent de couleur de feu, solide et difficile à polir; il avait, comme le succin, la propriété d'attirer des brins de paille, de petites lames de cuivre ou de fer. On y gravait des cachets. La *pierre de lynx* de la couleur la plus pâle se nommait *pierre de lynx femelle*; celle dont les couleurs étaient plus foncées s'appelait *pierre de lynx mâle*. On pense que c'est une hyacinthe.

LYNCUS, subst. propre mas. (*leinkuce*), myth., roi de Scythie. Il manqua de reconnaissance envers Triptolème, envoyé par Cérès pour enseigner l'agriculture aux hommes : il voulait même le faire mourir; mais Cérès le métamorphosa en *lynx*. Voy. LYNCÉE.

LYNGODE, subst. fém. (*leinguode*) (du grec λυγξ, gén. λυγγος, hoquet), t. de médec., fièvre accompagnée de hoquet.

*__LYNX__, subst. mas. (*leinkce*) (en grec λυγξ, dérivé, dit-on, de λυκη, lumière; parce qu'il a les yeux très-brillants), animal d'Afrique d'un fauve clair, avec des taches brunes et des pinceaux de poils à l'extrémité des oreilles. C'est un mammifère digitigrade, du genre du chat, qui a la vue extrêmement perçante.—En astron., constellation boréale introduite par *Hévélius*, entre la grande ourse et le cocher, au-dessus des gémeaux. Il y détermina dix-neuf étoiles visibles à l'œil simple, et *Flamsteed* y en a placé jusqu'à quarante-quatre, mais dont la plupart ne peuvent être observées qu'avec des lunettes.—Prov., *avoir des yeux de lynx*, avoir la vue perçante; et fig., voir clair dans les affaires, dans les desseins, dans les pensées des autres.

*__LYON__, subst. propre mas. (*lion*), ville de France, chef-lieu du dép. du Rhône.

*__LYONNAIS__, subst. propre mas. (*lioné*), ancienne province de France, comprise aujourd'hui dans les dép. du Rhône et de la Loire.

LYONNAIS, E, subst. et adj. (*lioné*, *nèze*), de *Lyon*, ville de France.

LYONSIE, subst. fém. (*lionzi*), t. de bot., arbrisseau apocyné de la Nouvelle-Hollande.

LYPÉMANIE, subst. fém. (*lipémani*, (du grec λυπηρος, triste, et μανια, folie), t. de médec., monomanie accompagnée de tristesse.

LYPÉMANIQUE, adj. des deux genres (*lipémanike*), t. de médec., qui appartient à la *lypémanie*.

LYPÉRANTHE, subst. fém. (*lipérante*), t. de bot., plante orchidée de la Nouvelle-Hollande.

*__LYPIRIE__, subst. fém. (*lipiri*), t. de médec., fièvre vive peu dangereuse.

*__LYPOSYCHIE__, subst. fém. (*lipozichi*) (du grec λυπη, douleur, et ψυχη, respiration), t. de médec., diminution des forces, du pouls et de la respiration.

*__LYPOTHYMIE__, subst. fém. (*lipotimi*) (du grec λυπη, douleur, et θυμος, cœur), t. de médec., défaillance.

*__LYPOTHYMIQUE__, adj. des deux genres (*lipotimike*), t. de médec., qui concerne la *lypothymie*.

LYPY, subst. mas. (*lipi*), t. de bot., tulipe d'un rouge brun.

LYQUE, subst. mas. (*like*), t. d'hist. nat., insecte coléoptère.

LYRA, subst. fém. (*lira*), instrument à cordes des Grecs modernes.

*__LYRE__, subst. fém. (*lire*) (en grec λυρα, en lat. *lyra*), instrument de musique à cordes, en usage chez les anciens. La *lyre* sur les médailles est un symbole de la concorde, ou d'un culte particulier rendu à Apollon. — Muse, poésie *lyrique*: *les enfants de la lyre*, les poètes. — En astron., constellation boréale, composée de vingt-une étoiles dans le *Catalogue britannique*. La belle étoile de cette constellation porte le même nom.—T. d'anat., surface intérieure du plancher de la voûte du cerveau. - T. d'hist. nat.; on a donné ce nom à un trigle. — C'est aussi le nom d'un poisson du genre callionyme.—On appelle quelquefois *lyre de David*, la coquille appelée *harpe*.

LYRÉ, E, adj. (*liré*) t. de bot., en forme de *lyre*: *feuille lyrée*.

LYRIQUE, adj. des deux genres (*lirike*); il se dit de la poésie et des vers qui se chantaient autrefois sur la *lyre*, comme les odes, les hymnes. —Il se dit des vers français qui sont propres à être chantés. — *Poète lyrique*, celui qui compose des vers propres à être mis en musique.—*Théâtre lyrique*, sur lequel on représente des pièces pour lesquelles la musique est composée tout exprès.—Subst. mas.: le *lyrique*, le genre *lyrique*.

*__LYRISTE__, subst. mas. (*liricete*), joueur de *lyre*.

LYRNESSIS, subst. propre fém. (*lirenècice*), myth., surnom de Briséis, parce qu'elle était de *Lyrnesse*, ville de la Troade.

*__LYRODIE__, subst. fém. (*lirodi*) (du grec λυρα, *lyre*, et ωδη, chant), t. de musique, air pour la *lyre*.

LYRON, subst. mas. (*liron*), t. de bot., plante des anciens que l'on croit être le plantain aquatique.

LYROPE, subst. mas. (*lirope*), t. d'hist. nat., insecte hyménoptère.

*__LYS__, subst. propre mas. (*lice*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Muret, dép. de la Haute-Garonne.—Subst. propre fém., rivière.

*__LYSANDRIES__, subst. fém. plur. (*lizandri*), t. d'antiq., fêtes célébrées à Samos en l'honneur de Junon.

LYSIADES, subst. fém. plur. (*liziade*), myth., nymphes des eaux.

LYSANTHE, subst. fém. (*lyzante*), t. de bot., plante du genre des grevillées.

LYSARDE, subst. fém. (*lizarde*), altération du mot lézard, qu'on applique dans quelques cantons au lézard gris.

LYSIANTHE, subst. fém. (*liziante*), t. de bot., plante gentianée.

*__LYSIDICE__, subst. propre fém. (*lizidice*), myth., fille de Pélops et d'Hippodamie, et femme de Nestor.

*__LYSIMACHIE__, subst. fém. (*lizimaki*) (en grec λυσιμαχιον, fait ou de *Lysimaque*, qui l'avait découverte, ou des deux mots λυσις, dissolution, rupture, et μαχη, combat, parce que la *lysimachie* avait, dit-on, la vertu d'empêcher les bœufs et autres animaux de se battre, lorsqu'on la posait sur le joug auquel ils étaient attelés), t. de bot., genre de plantes de la fam. des primulacées.

*__LYSIMACHIÉES__, subst. fém. plur. (*lizimaki-é*) t. de bot., famille de plantes monopétales.

LYSINÈME, subst. fém. (*lizinème*), t. de bot., genre de plantes.

LYSIODE, subst. mas. (*lizi-ode*) (du grec λυσις, dissolution, et αειδω, je chante; *chanteur dissolu*, *efféminé*), baladin qui jouait dans les farces des anciens. Suivant *Aristoxène*, le *lysiode* était l'opposé du *magode*; c'est-à-dire que le premier faisait le rôle de femme, quoique habillé en homme. Du reste, ils chantaient les mêmes vers, et ne différaient sous aucun autre rapport.

LYSIPPE, subst. propre fém. (*lizipe*), myth., une des filles de Prœtus.

LYSIS, subst. fém. (*lizice*) (du grec λυσις, solution), t. de médec. Quelques auteurs ont appelé ainsi toute crise salutaire qui s'opère sans phénomène apparent.

LYSIUS, subst. propre mas. (*lizi-uce*), myth. surnom de Bacchus.

LYSMATE, subst. fém. (*licemate*), t. d'hist nat., genre de crustacés.

*__LYSSA__, subst. propre fém. (*liça*), myth., fille de la Nuit. Quelques-uns en font une quatrième Furie, et la représentent comme les autres Furies, avec des serpents sur la tête, et un aiguillon à la main.

*__LYSSODECTE__, subst. mas. (*liceçodèkte*), t. de médec.; *Gallien* appelait ainsi ceux qui avaient été mordus par un chien enragé.

LYSTRE, subst. fém. (*licetre*), t. d'hist. nat., on a donné ce nom à un genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, famille des cicadaires. Ces insectes ressemblent au premier coup-d'œil à de petites cigales, et quelques-uns d'eux ont été appelés *cigales-mouches*; mais ils sont bien rapprochés des fulgores, et n'en diffèrent que parce que leur tête est transverse et ne se prolonge pas antérieurement en forme de museau. Ces insectes se trouvent aux Indes orientales, à la Chine, et dans l'Amérique méridionale.

LYTÉRIE, subst. fém. (*litéri*), t. de médec., signe qui annonce la solution d'une maladie violente.

LYTÉRIES, subst. fém. plur. (*litéri*), myth., fêtes à Trézène en l'honneur du dieu Pan.

*__LYTÉRIUS__, subst. propre mas. (*litéri-uce*), myth., surnom de Pan.

LYTHRODE, subst. fém. (*litrode*), t. d'hist. nat., variété rouge de la pierre grasse.

*__LYTHRUM__, subst. mas. (*litrome*), t. de bot., plante des anciens, la *lysimachie*.

*__LYTHYRAMBE__ ou __DITHYRAMBE__, subst. propre mas. (*litiranbe*), myth., surnom de Bacchus.

*__LYTTE__, subst. fém. Voy. CANTHARIDE.

LYZAN, subst. mas. (*lizan*), t. d'hist. nat., genre de poisson.

***M**, subst. mas. (*me*, et non pas *ème*, qui ne rend nullement le son de cette lettre), treizième lettre de l'alphabet et la dixième des consonnes. —Lettre numérale qui signifie *mille*, et avec un trait horizontal au-dessus, *mille fois mille*, ou *un million*. — Employée dans le commerce par abréviation, elle désigne *marc* ou *monnaie* ; M/C, signifie *mon compte*. — En t. d'archit., *m* veut dire *mètre*.—Dans les tables astronomiques et autres ouvrages semblables, *m* marque le *midi*; dans le style épistolaire, *monsieur*; *mot*, dans cette abréviation : *m. à m.*; et *majesté* dans celle-ci : *S. M.* — Dans les ordonnances de médecins, *m* est l'abréviation de *misce*, mot latin qui signifie *mêlez*, ou du mot également latin *manipulus*, qui veut dire *une poignée*. — Enfin *m*, dans les monnaies, était la marque de la ville de Toulouse. — Le son propre de cette lettre est celui qu'elle a dans les mots *ma, mérite, midi, morale, muse*.— *M*, au milieu des mots, se prononce du nez, ou plutôt a ordinairement le son de *n*, lorsqu'il est suivi des consonnes *m, b, p : emmener, combler, comparer*, dites comme s'il y avait *anmené, kon-blé, kon-paré*. Il y a quelques exceptions dans les mots qui commencent par *imm*; ainsi *immodeste, immédiat, immense, immanquable*, se prononcent *ime-modècete, ime-média, ime-mance, ime-mankable*, et non pas, comme disent certaines gens du peuple : *ein-modècete, ein-média, ein-mance, ein-mankable*. — *M* se double dans les mots qui commencent par *com*, par *im* ; mais il y a des exceptions : l'usage est le seul maître à cet égard. Lorsque *m* est redoublé, on n'en prononce ordinairement qu'un, comme dans *commode, commis, commissaire, dilemme*, etc.; on excepte les mots *Ammon, Emmanuel, ammoniac, incommensurable, commémoration, committimus, commotion, commuer* et ses dérivés. *Grammaire, grammairien*, fréquemment usités, ont subi le sort de tous les mots qui passent dans la langue usuelle, et ils ont pris une prononciation adoucie, tandis que dans les mots *grammatical, grammatiste*, moins usités, on a continué de faire entendre le double *m*; encore la plupart de ceux qui parlent bien prononcent-ils *guerame-mère, guerame-mériein*. — On donne aussi au *m* sa prononciation propre dans les mots suivis de *n* : *indemniser, amnistie, hymne, Agamemnon, Mnémosyne*, etc.; on en excepte *damner, automne*, où la lettre *m* ne se fait pas sentir ; dites *dané, ôtone*. — *M* final est ordinairement un signe de nasalité, comme dans *nom, pronom, faim, parfum, thym*, etc. Il en faut excepter l'interjection *hem*, quelques mots latins, tels que *item, septemvir*, etc., et la plupart des mots étrangers, comme *Sem, Cham, Jérusalem, Surinam, Priam*, etc., où le *m* final conserve sa véritable prononciation ; cependant *m* ne rend encore qu'un son nasal dans *Adam*. *M* a aussi l'articulation nasale dans *comte, dignité*; dans *compte*, qui vient de *computum*, dans *prompt*, venu de *promptus*, et dans tous leurs dérivés.

M., abréviation des mots *midi* ou *monsieur*, suivant le sens.

MA, adj. et pron. fém., dont le mas. est *mon* : *ma sœur*. Devant les mots qui commencent par une voyelle, on dit *mon*, quoique le mot soit féminin : *mon âme, mon épée*. Voy. MON.

MA, subst. propre fém. (*mâ*), myth., nom d'une femme à laquelle Jupiter confia l'éducation de Rhée.

MAARA, subst. propre fém. (*ma-ara*), t. de géogr. anc., nom d'une place fortifiée chez les Sidoniens.

MABIER, subst. mas. (*mabié*), t. de bot., plante de la famille des euphorbes.

MABRA, subst. propre mas. (*mabrâ*), nom d'une ville du pays d'Alger. Elle se trouve dans le rayon de Constantine, sur le golfe de Bône.

***MACA**, subst. fém. (*maka*), vieille entremetteuse. Pop.

***MACADAM**, subst. mas. (*makadan*), sorte de chemin ferré, inventé par un nommé *Mac-Adam*.

MACADAMISÉ, **E**, part. pass. du v. *macadamiser*.

MACADAMISER, v. act. (*makadamizé*), paver une route à la *Mac-Adam*. — *se* MAC-ADAMISER, v. pron.

MACAF, subst. mas. (*makafe*), vieux t. d'im-

prim. qui n'est plus en usage; il s'est dit pour *trait de division*.

*MACAQUE, subst. mas. *(makake)*, t. d'hist. nat., espèce de singe à tête plate et à queue courte ou nulle.

'MACARET ou MASCARET, subst. mas. *(makarè, mocekarè*), t. de mar.; on donne ces noms au mouvement rétrograde et quelquefois impétueux que le flux de l'Océan fait éprouver aux eaux des fleuves près de leur embouchure. Cet effet est quelquefois si violent, qu'il fait chasser les vaisseaux sur leurs ancres, et cause divers accidents. —Sorte de barre de fer, suivant *Boiste*.

MACAREUX, subst. mas. *(makareu)*, t. d'hist. nat., espèce d'alque noirâtre.

MACARIBO, subst. mas. *(makaribô)*, t. d'hist. nat., renne d'Amérique.

*MACAO, subst. propre mas. *(maka-ô)*, nom d'une ville de la Chine.

*MACARISME, subst. mas. *(makariceme* (en grec μακαρισμος, formé de μακαρ, heureux); on appelait ainsi, dans l'ancienne liturgie ecclésiastique des Grecs, les psaumes de l'office divin qui commençaient par le mot grec μακαριος, en lat. *beatus*.—Hymne grec en l'honneur des saints.

*MACARON, subst. mas. *(makaron)* (en italien *maccheroni*, dérivé, selon *Ménage*, du grec μακαρ, heureux; *mets des heureux*), sorte de petite pâtisserie faite de pâte d'amande et de sucre. — Sorte de petit peigne dont les extrémités sont arrondies en forme de *macaron*.

*MACARONÉE, subst. fém. *(makaroné)*, pièce de vers en style *macaronique*.

MACARONI, subst. mas. *(makaroni)* (mot emprunté de l'italien), pâte faite de farine de froment, etc., dont on fait des potages et autres mets. — On a donné aussi ce nom à une préparation pharmaceutique employée anciennement par les religieux de l'hôpital de la Charité de Paris, contre la colique métallique. C'était une poudre composée d'une partie de verre, d'antimoine, et de deux parties de sucre.

MACARONIQUE, adj. des deux genres *(makaronike)* (par allusion au *macaroni* des Italiens, composé de farine, d'œufs, de fromage, etc., de même que dans les vers *macaroniques* il entre du latin, du français, de l'italien, etc.), il se dit d'une sorte de poésie burlesque où l'on fait entrer beaucoup de mots de la langue vulgaire, auxquels on donne une terminaison latine : *enfilavi omnes scadrones et regimentos; de brancâ in brancam degringolat atque facit pouf; tota rabotoso fracassantur membra pavetto*, etc.

MACARONISME, subst. mas. *(makaroniceme)*, genre de poésie *macaronique*.

*MACÉDOINE, subst. fém. *(macédoène)*, mélange de différents légumes.— T. de littérature, mélanges.—Suite de parties au jeu de cartes. — Subst. propre fém., nom d'une partie de la Grèce ancienne.

*MACÉDONIEN, subst. et adj. mas., au fém. MACÉDONIENNE *(macédoniein, niène)*, qui est de la *Macédoine*.—Nom de sectaires qui niaient que le Saint-Esprit procédât de Jésus-Christ.— Sénatus-consulte qu'on croit avoir été rendu du temps de Vespasien. Le nom de *macédonien* lui vient d'un usurier appelé *Macedo*, qui ruinant les fils de famille par des intérêts énormes, donna lieu à cet acte qui annule leurs obligations.

*MACEFONDE, subst. fém. (Ce mot semble être un barbarisme de *Boiste*; c'est bien certainement *macefronde* qu'il faut écrire.) *(macefonde)*, machine militaire qui servait à lancer des pierres.

'MACELLERIE, subst. fém. *(macèleri)* (du lat. *macellum*, halle, marché), vieux mot qui signifiait *boucherie*, et non pas *marché*, comme l'indique faussement *Boiste*.

MACELLIER, subst. mas. *(macèlié)* (en lat. *macellarius*), vieux mot inusité qui signifiait *boucher*, charcutier. On avait même donné ce nom aux soldats qui tuaient le plus d'ennemis dans les batailles.

MACER (fausse orthographe de l'*Académie*. On écrit plus souvent et mieux MASSER, du grec μασσω, je pétris), v. act. *(macé)*, t. de médec., frotter, presser toutes les parties du corps avec la main. Voy. MASSAGE.

MACÉRATION, subst. fém. *(macérâcion)* (en lat. *maceratio*), mortification par jeûnes, disciplines et autres austérités. — En t. de chimie, séjour, dans un liquide, d'une substance dont on veut extraire certains principes solubles.

MACÉRÉ, E, part. pass. de *macérer*.

MACÉRER, v. act. *(macéré)* (en lat. *macerare*), en t. de dévotion, mortifier, affliger son corps par diverses austérités.—En t. de chimie et de médecine, faire tremper un mixte dans une liqueur pour le préparer à la distillation, à la dissolution. — SE MACÉRER, v. pron.

MACÉRON, subst. mas. *(macéron)*, t. de bot., plante bisannuelle et ombellifère qui croît dans les lieux marécageux.

*MACHABÉES, subst. mas. plur. *(makabé)* (de l'hébreu *ma-ca-ba-i*, lettres initiales des premiers mots du verset II du chap. XV de l'Exode, que le premier des trois frères *Machabées*, Judas, avait, dit-on, fait mettre sur ses drapeaux. Les mots entiers signifient : *Qui est semblable à vous parmi les forts* (ou *entre les dieux*), *Seigneur?*), les deux derniers livres de l'Ancien-Testament, contenant l'histoire des Juifs sous les premiers princes de la race des Asmonéens, Judas, Jonathas et Simon, surnommés *Machabées*.

MACHACOIRE, subst. mas. *(makakoare)* (de l'espagnol *machacar*, battre, piler, broyer), instrument pour rompre et broyer le chanvre.

MACHAMONE, subst. fém. *(machamone)*, sorte de calebasse à chair rafraîchissante.

*MACHAON, subst. propre mas. *(maka-on)*, myth., médecin habile, fils d'Esculape et d'Épione.

*MACHASOR, subst. mas. *(makazor)*, livre de prières chez les juifs.

*MÂCHE, subst. fém. *(mâche)*, t. de bot., plante annuelle qui croît spontanément dans les vignes, et que l'on cultive dans les potagers. On la mange en salade.

MÂCHÉ, E, part. pass. de *mâcher*.

MÂCHECOUL, subst. propre m. *(mâchekoule)*, nom d'une petite ville de France, qui était la capitale de l'ancien duché de Retz, en Bretagne.

*MÂCHECOULIS, ou MÂCHICOULIS, subst. mas. *(mâche, mâchikouli)*, ouverture pratiquée dans la saillie des galeries des anciennes fortifications pour défendre le pied du mur, en jetant sur les assiégeants de grosses pierres, etc.

MÂCHE-DRU, subst. mas. *(mâchedru)*, expression basse dont on se sert parmi le peuple pour signifier un gourmand, un grand mangeur. —Au plur., des *mâche-dru*.

MÂCHEFER, subst. mas. *(mâchefère)*, scorie qui s'agglomère dans le foyer des fourneaux.

MÂCHE-LAURIER, subst. mas. *(mâchelorié)*, mot inusité qui a cependant été employé par *Scarron* dans le sens de *poète*.

MÂCHELIÈRE, adj. fém. *(mâchelière)* : *dents mâchelières*, dents de derrière qui servent à *mâcher*, à broyer les aliments. — Il est aussi subst. fém. : *les mâchelières de dessus*.

MÂCHEMOURE, subst. fém. *(mâchemoure)*, débris des biscuits de mer qu'on donne aux matelots.

*MÂCHER, v. act. *(mâché)* (en grec μασσαομαι), couper et broyer avec les dents ce que l'on veut manger.—Manger avec gourmandise. — Broyer le chanvre.—On dit d'un cheval qu'*il mâche son frein*, lorsqu'il se joue de son mors et qu'il le ronge.—Et prov. et fig., d'un homme qui n'entend point les affaires, et qui ne veut pas se donner la peine qu'il faut pour les entendre : *c'est un homme à qui il faut mâcher tous ses morceaux*.—Fig. et fam., en parlant d'un homme à qui il faut préparer tellement les affaires, qu'il n'y ait plus qu'à mettre la dernière main, on dit qu'*il faut lui donner la besogne toute mâchée*. — En parlant de quelque chose de désagréable, de fâcheux, qu'on a dit à quelqu'un durement et sans adoucissement, on dit : *je ne le lui ai pas mâché*.—*Mâcher à vide*, 1° voir manger et ne pouvoir manger; 2° attendre un bien qui n'arrive pas.—Fam. : *mâcher de haut*, manger sans appétit.—SE MÂCHER, v. pron.

*MACHÉROPHORE, subst. mas. *(machérofore)* (du grec μαχαιρα, épée, et φερω, je porte), anciennement, soldat qui avait pour arme une épée.

MÂCHEUR, subst. mas.; MÂCHEUSE, subst. fém. *(mâcheur, cheuze)*, celui, celle qui *mâche*, qui mange beaucoup. En ce sens il est populaire.— Il n'a guère d'usage que dans *mâcheur de tabac*.

MÂCHEUSE, subst. fém. Voy. MÂCHEUR.

MACHIAVÉLIQUE, adj. des deux genres *(machi-avélike)* : *politique machiavélique*, qui tient du *machiavélisme*.

MACHIAVÉLISER, v. neut. *(machi-avélizé)*, agir d'après les maximes de *Machiavel*.

*MACHIAVÉLISME, subst. mas. *(mâchi-avéliceme)*, maximes de *Machiavel* touchant la politique et l'art de régner.— Philosophisme appliqué à la politique.—Art de tyranniser. — Par extension, conduite artificieuse et de mauvaise foi, duplicité, etc.

MACHIAVÉLISTE, subst. des deux genres *(machi-avélicete)*, celui qui, en politique, se conduit d'après les principes de *Machiavel*.

MACHICATOIRE, subst. mas. *(machikatoare)*, tabac ou autre drogue que l'on *mâche* sans l'avaler.

*MACHICOT, subst. mas. *(machikô)*, autrefois, officier de l'église de Notre-Dame de Paris, qui était moins que les bénéficiers et plus que les simples chantres à gages.—Mauvais chantre.

MACHICOTAGE, subst. mas. *(machikotaje)*, vieux mot inusité par lequel on désignait autrefois les additions de notes qui remplissent les intervalles dans le chant d'église.

MACHICOTÉ, E, part. pass. de *machicoter*.

MACHICOTER, v. act. *(machikoter)*, chanter comme un *machicot*, ou en *machicot*. Inusité.

*MÂCHICOULIS. Voy. MÂCHECOULIS.

MACHINAL, E, adj. *(machinale)*, qui tient de la *machine* : *mouvement machinal; action machinale*. — Au plur. mas. *machinaux*. Buffon a dit *des mouvements machinaux*. Nous sommes étonnés de voir *Boiste* indiquer ce plur. mas. comme inusité, quand il en cite lui-même quatre exemples : *des hommes machinaux*, qui agissent comme de vraies *machines*, etc.

MACHINALEMENT, adv. *(machinaleman)*, d'une manière *machinale* : *agir machinalement*.

MACHINATEUR, subst. mas., MACHINATRICE, subst. fém. *(machinateur, trice)*, celui, celle qui *machine* quelque complot, quelque intrigue.

MACHINATION, subst. fém. *(machinâcion)*, action par laquelle on *machine*, on ourdit un complot, on tend des pièges, des embûches, etc.

*MACHINATRICE, subst. fém. (L'*Académie* ne donne pas ce fém.) Voyez MACHINATEUR.

MACHINAUX, adj. mas. plur. Voy. MACHINAL.

*MACHINE, subst. fém. *(machine)* (en lat. *machina*, fait du grec μαχινη, machine, invention, art, adresse), en général, ce qui sert à augmenter et à régler les forces mouvantes de quelque instrument destiné à produire du mouvement, de manière à épargner ou du temps dans l'exécution de cet effet, ou de la force dans la cause. Voy. OUTIL. — Certain assemblage de ressorts dont le mouvement et l'effet se terminent en lui-même : *l'horloge est une belle machine*.—On appelle *machines simples*, celles qui servent à composer les autres.—*Machine composée*, celle qui est formée de plusieurs *machines simples* combinées ensemble.—*Machine architectonique*, assemblage de pièces de bois, tellement disposées, qu'au moyen de cordes et de poulies un petit nombre d'hommes peut élever de grands fardeaux, etc. Tels sont les crics, les grues, etc. — *Machine hydraulique* ou *à eau*, 1° simple *machine* pour conduire ou élever l'eau, comme une écluse, une pompe, etc.; assemblage de plusieurs *machines* simples qui concourent à produire quelque effet, comme la *machine de Marly*. — *Machine militaire*, employée à la guerre pour attaquer ou se défendre. Les anciens en avaient de trois espèces : les premières servaient à lancer des flèches, des pierres, etc.; les secondes, à abattre les murailles; les troisièmes, à couvrir ceux qui approchaient des murailles des ennemis.—*Machine infernale*, bâtiment de mer à trois ponts, dont le plus bas est chargé de poudre; le suivant, de bombes et de carcasses; et le plus haut, de barils cerclés de fer et pleins d'artifices. En général, quoi que ce soit, rempli de poudre, dont on doit se servir pour faire sauter un édifice, ou pour opérer quelque catastrophe. Le 1er consul Bonaparte manqua d'être victime de l'explosion d'une *machine infernale*, exposée dans la rue St-Nicaise, à Paris; il ne dut son salut qu'à l'habileté du cocher qui conduisait sa voiture.—T. de phys. : *machine de compression* ou *de condensation*, *machine* destinée à comprimer l'air, à le condenser, par opposition à la *machine pneumatique*, appelée aussi *machine de Boyle* (nom de son inventeur); *machine du vide*, dont l'effet est de raréfier l'air, de le rendre moins dense.— On appelle *machine à vapeur*, une *machine* dont tous les mouvements tirent leur origine du jeu d'un piston qui s'élève et s'abaisse alternativement dans un tuyau cylindrique, en communication avec une chaudière où la vapeur se forme par l'action du feu

que l'on entretient en dessous.—*Machine électrique*, machine de rotation, dont on se sert pour faire tourner sur son axe, entre deux pointes, le globe ou le plateau électrique. — En astron., *machine parallactique*. Voy. PARALLACTIQUE. — *Machine pneumatique*, constellation méridionale introduite par l'abbé de *La Caille*, entre l'Hydre et le Vaisseau : sa principale étoile est de la cinquième grandeur.—*Machine pyrique*, assemblage de pièces d'artifices rangées sur des tringles de bois ou de fer, pour former un spectacle régulier. — *Machines de théâtre*; on entend par ce mot les cordes, les roues, les contre-poids, etc., au moyen desquels on opère sur la scène les vols, les descentes et les ascensions des divinités, les apparitions des démons, des furies, les changements à vue, les décorations, etc., qui semblent sortir de la terre, etc. — *Machine à mâter*, nom de la mâture établie dans chaque grand port, sur le bord d'un quai élevé et un peu incliné vers la mer, ou sur un vaisseau rasé en ponton, comme à Rochefort.—Fig., 1° invention, ruse, adresse d'esprit, dont on se sert dans quelque affaire; 2° tout grand ouvrage de génie, en poésie, en peinture, etc. — *La machine ronde*, poét. et fam., l'univers.— *Machine* se dit aussi en peinture, d'une belle intelligence de lumière dans un tableau. On dit : *voilà une belle machine. Le peintre entend bien la machine*; on exprime par là, non-seulement une belle intelligence de lumière, mais encore une grande ordonnance, une grande composition.—C'est dans ce dernier sens qu'on le dit aussi en architecture : *l'église de Saint-Pierre de Rome est une grande machine.*

MACHINÉ, E, part. pass. de *machiner*.

***MACHINER**, v. act. (*machiné*), former quelque mauvais dessein; faire des menées secrètes. Voy. OURDIR.—En t. de cordonnier, passer le *machinoir* sur les points du soulier.—*se* MACHINER, v. pron.

MACHINEUR, subst. mas. (*machineur*); *La Fontaine* a employé ce mot pour *machinateur*, dans ces vers :

> Son fait, dit-on, consiste en des pierres de prix :
> Un grand coffre en est plein, fermé de dix serrures.
> Lui-même ouvrit ce coffre, et rendit bien surpris
> Tous les *machineurs* d'impostures.

***MACHINISME**, subst. mas. (*machiniceme*), emploi des *machines*, des mécaniques.

MACHINISTE, subst. mas. (*machinicete*), celui qui, par le moyen de l'étude de la mécanique, invente des *machines* pour augmenter les forces mouvantes, pour les décorations de théâtre, pour l'horlogerie, l'hydraulique, etc.

MACHINOIR, subst. mas. (*machinoar*), outil de cordonnier pour unir et blanchir les points de derrière des souliers.

***MÂCHOIRE**, subst. fém. (*mâchoare*) (en lat. *maxilla*), l'os de l'animal dans lequel les dents sont plantées, emboîtées. On distingue la *mâchoire supérieure*, qui est immobile et unie au crâne, par harmonie ou par des articulations serrées; et la *mâchoire inférieure*, qui est mobile et unie au crâne par une articulation lâche ou ligamenteuse. — Partie du chien du fusil qui porte la pierre. — Au plur., pièces de fer dans un étau, etc., qui s'éloignent et se rapprochent pour serrer quelque chose.—Dans la marine des anciens, deux parties avancées de la proue d'un vaisseau, qui la défendaient des approches des autres navires. — Fam. : *avoir la mâchoire pesante*, parler pesamment et mal. — On dit, dans le même style, d'un homme incapable, qui a l'esprit borné, que *c'est une mâchoire*, *une vraie mâchoire*.

MÂCHONNÉ, E, part. pass. de *mâchonner*, et adj. — Se dit, dans la gravure, des contours mal faits, qui n'ont point de netteté, qui sont durs et tranchés.

MÂCHONNEMENT, subst. mas. (*mâchoneman*), action de *mâchonner* quelque chose.

MÂCHONNER, v. act. (*mâchoné*), *mâcher* avec difficulté ou avec négligence.—*se* MÂCHONNER, v. pron.

MÂCHOQUET, subst. mas. (*mâchokiè*), t. d'hist. nat., grillon des îles.

MACHUL ou **MACHOL**, subst. mas. (*makule*, *makole*), espèce de viole, de cistre chez les anciens Hébreux.

MÂCHURAT, subst. mas. (*mâchura*), t. d'imprimerie, apprenti-imprimeur qui barbouille, qui gâte les feuilles qu'il tire.—Mauvais ouvrier.

***MÂCHURE**, subst. fém. (*mâchure*), dans les draps, défaut de la tonte, lorsque les forces ne coupent pas bien net.

***MÂCHURÉ**, E, part. pass. de *mâchurer*.

***MÂCHURER**, v. act. (*mâchuré*), barbouiller, noircir. — T. d'imprim., ne pas tirer une feuille nette. — *Se* MÂCHURER, v. pron.

***MACIGNO**, subst. mas. (*matchigno*), roche arénacée, formée de quartz, d'oxyde de fer, d'argile, etc.

***MACIS**, subst. mas. (*maci*), écorce intérieure de la noix muscade.

MACK, subst. mas. (*mak*), t. d'hist. nat., insecte; espèce de cousin.

***MACLAGE**, subst. mas. (*maklaje*), action de *macler*.

***MACLE**, subst. fém. (*makle*), t. d'hist. nat., sorte de pierre figurée en prisme quadrangulaire. On la trouve en Bretagne, à trois lieues de Rennes, renfermée dans une ardoise ou pierre feuilletée d'un gris bleuâtre.—En bot., espèce de plante, nommée aussi *macre flottante* et *tribule aquatique*. Voy. TRIBULE.—En t. de pêche, nom qu'on donne en Picardie aux filets appelés ailleurs *folles*. — Dans le blason, sorte de petite figure, faite comme une maille de cuirasse, et percée en losange.

***MACLÉ**, E, part. pass. de *macler*.

MACLER, v. act. (*maklé*), t. de verrerie, remuer le verre dans un pot avec une barre de fer. —Mêler du verre dur avec du verre tendre. — *se* MACLER, v. pron.

MACLONNIÈRE, subst. fém. (*maklonière*), t. de pêche, sorte de filet.

***MÂCON**, subst. propre mas. (*mâkon*), ville de France (Saône-et-Loire).— Vin fait dans les environs de *Mâcon*.

***MAÇON**, subst. mas. (*maçon*) (qu'on ont écrit *machon*), du lat. barbare *machio*, fait dans la même signification, de *machina*, machine, à cause des machines dont les maçons sont obligés de se servir, suivant *Huet*, du vieux mot français *mas*, qui signifiait maison; d'après cette étymologie, on aurait écrit d'abord *masson*, faiseur de maisons, et ensuite *maçon*), artisan qui fait tous les ouvrages ou il entre du plâtre, de la chaux, de la pierre, etc.—Fig. et fam., ouvrier qui travaille grossièrement sur des ouvrages délicats : *c'est un maçon*, *un vrai maçon*.— *Maître maçon*, entrepreneur en *maçonnerie*.— *Aide maçon*, manœuvre qui gâche le plâtre et porte les matériaux.— Voy. FRANC-MAÇON.

MAÇONNAGE, subst. mas. (*maçonaje*), travail du *maçon*.

***MÂCONNAIS**, E, subst. et adj. (*mâkonè*, *nèze*), qui est de la ville de *Mâcon*.— Subst. propre mas. : *Mâconnais*, contrée de France en Bourgogne. — Subst. fém., un tonneau de vin de *Mâcon*.

MAÇONNÉ, E, part. pass. de *maçonner*, et adj. —Se dit, dans le blason, des bâtiments, lorsque les lignes qui marquent les joints des pierres sont d'un émail particulier.

MAÇONNER, v. act. (*maçoné*), bâtir, travailler en pierre, en brique, etc. — Boucher avec de la pierre, du mortier, etc. : *maçonner une porte*, *une fenêtre*.—*se* MAÇONNER, v. pron.

***MAÇONNERIE**, subst. fém. (*maçoneri*), l'ouvrage du *maçon*.—Sorte de juridiction établie à Paris, en 1645, pour la police des bâtiments, relative à leur solidité, etc. — Voy. FRANC-MAÇONNERIE.

MAÇONNIQUE, adj. des deux genres (*maçonike*), qui appartient à la *franc-maçonnerie*.

MACOUBA, subst. mas. (*makouba*), excellent tabac d'une couleur foncée, ayant naturellement l'odeur de la rose, ainsi nommé d'un canton du nord de la Martinique, où quelques habitants en cultivent.

MACQUE, subst. fém. Voy. MAQUE.

MACQUER, v. act. Voy. MAQUER.

MACQUERIE, subst. fém. Voy. MAQUERIE.

***MACRE**, subst. fém. (*makre*), t. de bot., espèce de châtaigne d'eau; *tribule aquatique*; plante de la famille des onagres. Voy. MACLE.

***MACRÉE**, subst. fém. (*makré*), t. de mar. Voy. MACARET.

MACREUSE, subst. fém. (*makreuze*), t. d'hist. nat., oiseau palmipède.—Prov. : *avoir du sang de macreuse*, un sang froid; ne s'émouvoir de rien.

***MACROBE**, subst. mas. (*makrobe*) (du grec μακρος, long, et βιος, vie); mot inusité que l'on trouve dans quelques *Dictionnaires*, où on lui fait signifier : personnage qui a vécu un nombre extraordinaire d'années, comme on le dit des anciens patriarches.

MACROBIE, subst. fém. (*makrobi*) (du grec μακρος, long, et βιος, vie), longue vie. Inusité Voy. la remarque du mot *macrobe*.

MACROCÉPHALE, subst. mas. et adj. des deux genres (*makrocéfale*) (du grec μακρος, long, et κεφαλη, tête), t. de médec., celui qui a la tête plus longue que nature.

MACROCHEIRE, subst. fém. (*makrokère*) (du grec μακρος, long, et χειρ, main), tunique à longues manches des anciens. — Adj. des deux genres, qui a les mains longues : *Artaxerce à la crochère* ou *Longue main*.

***MACROCOSME**, subst. mas. (*makrokoceme*) (du grec μακρος, grand, et κοσμος, monde), nom donné par quelques philosophes à l'univers, par opposition à *microcosme* ou *petit monde*.

***MACRODACTYLE**, subst. mas. (*makrodaktile*), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux échassiers.—Tribu d'insectes coléoptères.

***MACROGNATHE**, subst. mas. (*makroguenate*) (du grec μακρος, long, et γναθος, joue), t. d'hist. nat., genre de poissons apodes.

MACROLÉPIDOTE, adj. des deux genres (*makrolépidote*) (du grec μακρος, grand, et λεπις, écaille), t. d'hist. nat., qui a de grandes écailles.

***MACROPHTHALME**, subst. mas. (*makroftalme*) (du grec μακρος, long, et οφθαλμος, œil), t. d'hist. nat., poisson du Japon.

MACROPHYLLE, adj. des deux genres (*makrofile*) (du grec μακρος, long, et φυλλον, feuille), t. de bot., à grandes feuilles.

***MACROPODE**, subst. et adj. mas. (*makropode*) (du grec μακρος, long, et πους, gen. ποδος, pied), t. d'hist. nat., poisson thoracique.—Quadrupède rongeur.

***MACROPTÈRE**, subst. et adj. mas. (*makroptère*) (du grec μακρος, long, et πτερον, aile), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux palmipèdes qui ont le pouce libre, le bec non dentelé et les ailes très-longues.

***MACRORHYNQUE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*makrorinke*) (du grec μακρος, long, et ρυγχος, bec), t. d'hist. nat., sorte de poissons branchiostèges à long museau.

***MACROSTICHE**, adj. des deux genres (*makrocetiche*) (du grec μακρος, long, et στιχος, ligne), écrit à longues lignes.

***MACROURE**, subst. mas. (*makroure*), t. d'hist. nat., genre de poisson thoracique.

MACROURES, subst. mas. pl. (*makroure*) (du grec μακρος, long, et ουρα, queue), t. d'hist. nat., famille de crustacés à longue queue, tels que les écrevisses, etc.

MACSABAT, subst. mas. (*makçara*), maison de nègres.

MACTRE, subst. fém. (*maktre*) (en lat. *mactra*, pris du grec μακτρα, pétrin, huche à pétrir le pain), t. d'hist. nat., coquillage bivalve en forme de petit coffre.

***MACTRISME**, subst. mas. (*maktriceme*), t. d'antiq., danse comique chez les Grecs.

***MAÇUETTE**, barbarisme de *Boiste*, qui le donne comme synonyme de *massue*. Ce serait au moins *massuette* qu'il faudrait écrire, pour lui faire signifier *petite massue*.

MACULATION, subst. fém. (*makulâcion*), t. d'impr., action de *maculer*.

***MACULATURE**, subst. fém. (*makulature*) (du lat. *maculatus*, part. pass. de *maculare*, tacher, salir), en t. d'impr., se dit des feuilles mal imprimées.—Sorte de papier gris. — Feuille de papier qu'on met entre le cuivre et le lange quand on imprime en taille-douce.

MACULE, subst. fém. (*makule*) (en lat. *macula*), tache, souillure : *papier plein de macules*.— En astronomie, tache obscure sur le disque du soleil.— Dans son acception primitive, tache ou marque de sang que quelques enfants apportent en naissant, et qu'on attribue à la force de l'imagination de la mère.—Au fig., souillure qui vient du péché.

***MACULÉ**, E, part. pass. de *maculer*, et adj.

MACULER, v. act. (*makulé*) (en lat. *maculare*), tacher, barbouiller. Il ne se dit que des feuilles imprimées et des estampes. — Il s'emploie aussi neutralement : *des feuilles nouvellement imprimées maculent*. —*se* MACULER, v. pron.

***MADAGASCAR**, subst. propre mas. (*madaguacekar*) (ce mot signifie *île de la lune*), île située dans l'océan Éthiopien, en Afrique.

***MADAME**, subst. fém. (*madame*) (réunion des deux mots *ma* et *dame*), titre d'honneur affecté d'abord exclusivement aux femmes de qualité, et qu'on a donné depuis à toutes les femmes mariées

et aux religieuses : *madame la duchesse, madame la marquise, madame une telle.*—On appelle tout simplement *madame*, la maîtresse de la maison chez qui l'on se trouve.—En parlant des reines, on ne dit point : *madame la reine* ; on dit seulement : *la reine* ; et on ne se sert du titre de *madame*, qu'en lui parlant ou en lui écrivant : *madame, si votre majesté*...—Le titre de *madame* se donnait autrefois à toutes les filles de France, en parlant d'elles ou à elles.—Dans les tragédies, on appelle les filles *madame*.—Par le mot de *Madame*, sans y rien ajouter, on entendait anciennement la fille aînée du roi ou du dauphin, ou la femme de *Monsieur*, frère du roi.—*Jouer à la madame*, se dit de petites filles qui s'amusent ensemble à contrefaire les *dames*.—Pop. et par plaisanterie : *faire la madame*, se donner des airs de grande *dame*. —*C'est une grosse madame*, une femme riche. —*Madame* fait au plur. *mesdames* ; la raison de ceci est simple ; le mot *madame* étant, comme nous l'avons dit, composé du subst. *dame* et du pron. ou adj. *ma*.

*MADAPOLAM, subst. mas. (*madapolame*), espèce de percale. *Boiste* écrit *madapolame*, et fait ce mot du fém.

MADAROSE, subst. fém. (*madarôze*) (en grec μαδαρωσις, fait de μαδος, chauve), t. de chir., chute des cils des paupières.

*MADÉCASSE, subst. et adj. des deux genres (*madekâce*), de *Madagascar*.

MADÉFACTION, subst. fém. (*madéfakcion*) (du latin *madefacere*, arroser, humecter, formé de *madidus*, humide, mouillé, et de *facere*, faire), t. de pharm., action d'humecter.

MADÉFIÉ, E, part. pass. de *madéfier*.

MADÉFIER, v. act. (*madéfié*), t. de chim., humecter une substance. —*se* MADÉFIER, v. pron.

*MADEMOISELLE, subst. fém., (*mademoèzèle*) (réunion des deux mots *ma* et *demoiselle*), titre qui se donne ordinairement aux personnes du sexe non mariées. — On appelle *Mademoiselle*, sans y rien ajouter, la fille aînée de *Monsieur*, frère du roi, ou la première princesse du sang, lorsqu'elle est fille.—Au plur., *mesdemoiselles*.

*MADÈRE, subst. propre fém. (*madère*), nom d'une île de l'océan Atlantique, située entre les Açores et les Canaries.—Subst. mas. : *du madère*, du vin de l'île de *Madère*.

*MADIAN, subst. propre mas. (*madian*), t. de géogr. ancienne, contrée de l'Arabie Pétrée ; elle était située le long de la mer Rouge.

*MADIANITE, subst. mas. (*madianite*), peuple de *Madian*.

MADONE, subst. fém. (*madône*) (de l'italien *ma donna, mia donna*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement *madame*), image représentant la sainte Vierge : *l'Italie est pleine de madones*.

MADONAINE, subst. fém. (*madonène*), monnaie génoise qui vaut soixante-seize centimes de notre monnaie.

MADOUINE, subst. fém. (*madouine*), pistole du Piémont.

MADRA, subst. propre mas. (*madra*), royaume d'Afrique, dans la Nigritie.

MADRAGUE, subst. fém. (*madrague*), t. de pêche, espèce de grand parc construit en pleine eau, et divisé par compartiments, pour prendre des thons, etc.

*MADRAS, subst. mas. (*madrâce*), fichu de soie et de coton des Indes.

*MADRÉ, E, adj. (*madré*), tacheté : *porcelaine madrée, léopard madré*. (Par corruption de *marbré*.)—En fauconnerie, *oiseau madré*, qui a mué plusieurs fois.—Fig., en parlant des personnes, fin, rusé matois.—En ce sens, on dit aussi substantivement : *c'est un madré, une madrée*. Il est fam.

MADRÉNAGUE, subst. fém. (*madrénague*), toile de coton et de fil de palmier.

*MADRÉPORE, subst. mas. (*madrépore*), t. d'hist. nat., corps marin pierreux, garni de branches, et qui ressemble à un arbrisseau.

MADRÉPORITE, subst. mas. (*madréporite*), t. d'hist. nat., *madrépore* pétrifié.

MADRESSÉ, subst. mas. (*madrècé*), suivant *Boiste*, académie turque. V. MÉDRESSÉ, au *Compl.*

*MADRID, subst. propre mas. (*madride*), nom de la capitale du royaume d'Espagne, située près du Mançanarès.—C'est aussi le nom d'une ancienne maison royale, située au nord du bois de Boulogne, à Paris.

MADRIER, subst. mas. (*madrié*) (de l'espagnol *madera*, bois, ou du latin *materia*, toute sorte de bois coupé), planche de bois de chêne fort épaisse.

*MADRIGAL, subst. mas. (*madriguale*) (suivant *Huet* (*Origine des Romans*), des *Martégaux*, peuples des montagnes de Provence, très-habiles dans la *science gaie*, et qui ont donné leur nom aux *madrigaux*, comme les *Gavots*, autres montagnards du Haut-Dauphiné, ont donné le leur à la danse appelée *gavotte*), petite pièce de poésie qui renferme dans un petit nombre de vers une pensée ingénieuse, galante et délicate : *voilà un madrigal bien tourné*.—Sorte de pièce de musique, travaillée et savante, qui était fort à la mode en Italie, au commencement du seizième siècle. On y fait toujours grand cas du recueil des *Madrigaux de Clari*.—Au plur., *madrigaux*.

MADRIGALESQUE, adj. des deux genres (*madrigualèceke*), t. de musique : *style madrigalesque*, expression par laquelle on désignait, dans le seizième siècle, le contrepoint rigoureux auquel on avait assujéti les *madrigaux*. Voy. MADRIGAL.

MADRIGALET, subst. mas. (*madrigualè*), petit *madrigal*.

*MADRIGALIER, subst. mas. (*madrigualié*), auteur de *madrigaux*. (Boiste.) Inusité.

*MADRIGALIQUE, adj. des deux genres (*madrigualike*), du *madrigal*.

MAËSTRAL, subst. mas. (*ma-èscetrale*), vent nord-ouest, sur la mer Méditerranée. — Sans plur.—On dit aussi *mistral*.

MAËSTRALISÉ, part. pass. de *maëstraliser*.

MAËSTRALISER, v. neut. (*ma-èscetralizé*), t. de mar., tourner à l'ouest, en parlant de l'aiguille de la boussole.

*MÆMACTÉRION, subst. mas. (*mémaktérion*), premier mois d'hiver à Athènes.

MAËSTRO, subst. mas. (*ma-ècetro*), t. italien qui s'applique aux grands compositeurs de musique.

*MAËSTRICHT, subst. propre mas. (*mâcetrike*), l'une des forteresses principales du royaume de Hollande.

MAFLÉ, E, et non pas MAFFLÉ, adj. (*maflé*), bouffi, qui a le visage plein ; qui a la taille grossière. — Il est aussi substantif : *c'est une grosse maflée*. — La Fontaine (fable de *la Belette entrée dans un grenier*) a dit *maflue*.

MAFLU, E, adj. (*maflu*). Voy. MAFLÉ.

MAFORTE, subst. mas. (*maforte*), sorte de manteau que portaient les moines d'Égypte.

MAFRACH, subst. mas. (*mafrake*), valise chez les Persans.

MAGADÈS, subst. mas. (*maguadèce*), lyre d'Anacréon, à vingt cordes.

MAGADISÉ, part. pass. de *magadiser*.

*MAGADISER, v. neut. (*maguadizé*), chanter à l'octave.—Jouer du *magadès*. (Boiste.) Entièrement hors d'usage.

MAGALÈSE, subst. fém. (*magualèze*), mine de fer contenant du zinc.

MAGANÈSE, subst. fém. Voy. MAGNÉSIE.

*MAGAS, subst. mas. (*maguâce*), concavité au bas d'une lyre, qui sert à la rendre plus sonore.

*MAGASIN, subst. mas. (*maguazein*) (de l'arabe *maghazin*, lieu où l'on renferme les choses précieuses), lieu où l'on serre des marchandises. — Amas de diverses choses : *magasin de blé, de poudre*.—Endroit où l'on dépose un grand nombre de choses de même ou de différente espèce. — Grand panier placé sur le devant et sur le derrière des voitures publiques, pour y placer les hardes des voyageurs. — On a dit fig., style badin ou satirique, en parlant des académies, des cercles savants, etc. : *magasin d'esprit*.—Autrefois, à Paris, hôtel dépendant de l'Opéra, où logeaient les directeurs et autres personnes attachées à l'administration de ce spectacle, et où se trouvait un petit théâtre appelé aussi *magasin*, sur lequel se faisaient les premières répétitions. —On appelle *garde-magasin* celui qui a soin des marchandises enfermées dans un *magasin*, soit pour les délivrer sur les ordres d'un supérieur, soit pour recevoir celles qui arrivent. — *Garde-magasin* se dit aussi, en style de commerce en gros, dans le même sens que *garde-boutique* dans le commerce en détail. On entend par ces mots des marchandises hors de mode et qui n'ont plus de débit.

MAGASINAGE, subst. mas. (*maguazinaje*), le temps qu'une marchandise reste dans un *magasin*.—Ce que les négociants et commissionnaires passent en compte à leurs correspondants pour louage de *magasin*.

MAGASINÉ, E, part. pass. de *magasiner*.

MAGASINER, v. act. (*maguaziné*), mettre des marchandises en *magasin*. On dit plus souvent et mieux *emmagasiner*. — *se* MAGASINER, v. pron.

*MAGASINIER, subst. mas. (*maguazinié*), celui qui a la garde, le soin des choses renfermées dans un *magasin*. On dit mieux *garde-magasin*.

*MAGDALÉON, subst. mas. (*maguedalé-on*) (du grec μαγδαλια, petite masse qu'on roule entre les mains), t. de pharmacie, rouleau d'emplâtre, etc.

*MAGDELONNETTES, subst. fém. plur. (*madelonète*), ordre de religieuses.—Prison à Paris où l'on renferme les femmes de mauvaise vie.

*MAGDEBOURG, subst. propre mas. (*maguedebour*), auj. chef-lieu de la Saxe prussienne, et située sur l'Elbe.

*MAGE, subst. mas. (*maje*) (du grec μαγος, employé dans ce sens, et qui signifie aussi *magicien* ; parce que les *mages* passaient pour savants dans l'art magique), chez les anciens Perses, etc., homme savant dans l'astronomie et dans la philosophie du temps. Les *mages* étaient les prêtres et les ministres de la religion, comme les druïdes gaulois, les gymnosophistes des Indiens, etc. — Il se dit particulièrement, au plur., des trois personnages qui vinrent de l'orient pour adorer Jésus-Christ dans l'étable de Bethléem.—Adj., *juge-mage*, ou mieux *muje*, nom qu'on donnait en plusieurs endroits au lieutenant du sénéchal. (Dans cette dernière acception, du lat. *major*, plus grand, supérieur ; *judex major*.)

*MAGELLAN, subst. propre mas. (*majèlelan*), détroit qui se trouve à la pointe de l'Amérique méridionale, près de la Terre de Feu.

*MAGELLANIQUE, adj. des deux genres (*majèlelanike*), qui a rapport au détroit de *Magellan*.

MAGICIEN, subst. mas., au fém. MAGICIENNE (*majicieïn, ciène*), celui, celle qui fait profession de *magie*.

MAGICIENNE, subst. fém. Voy. MAGICIEN.

*MAGIE, subst. fém. (*maji*) (en grec μαγεια, fait de μαγος, magicien, et proprement *mage*), art chimérique par lequel on prétend produire, contre l'ordre de la nature, et par le moyen des démons, des effets merveilleux et surprenants. On l'appelle aussi *magie noire*, par opposition à la *magie blanche* ou *naturelle*, qui, par des opérations inconnues au vulgaire, produit des effets en apparence surnaturels et merveilleux. *La magie noire* est appelée ainsi, parce qu'elle semble opérer par le ministère des démons. — Au fig., illusion qui naît des arts d'imitation : *la magie du style, d'un tableau*. — Chose difficile à comprendre.

*MAGIQUE, adj. des deux genres (*majike*), qui a rapport à la *magie*.—*Miroir, lanterne magique*, machines par lesquelles on fait voir des objets surprenants, au moyen d'un artifice purement naturel. — Éblouissant, illusoire, merveilleux : *effet magique*. — Qui fait illusion dans les arts d'imitation.—On appelle *baguette magique* une verge, une baguette dont se servent les *magiciens* pour tracer des cercles dans leurs opérations et leurs enchantements.—*Carré magique*, carré formé de plusieurs cases dans lesquelles on place des nombres dont la somme, prise en tous sens, est la même. — *Tableau magique*, tableau préparé de façon à pouvoir donner la commotion électrique.

*MAGISME, subst. mas. (*majiceme*), ancienne religion des *mages* en Perse.

MAGISTER, subst. mas. (*majicetère*) (mot latin qui signifie *maître*), maître d'école de village. — Au plur., des *magister*, sans *s*, le mot étant tout latin.

MAGISTÈRE, subst. mas. (*majicetère*), dignité du grand-maître de Malte.—Temps de son gouvernement.—En chim., poudre médicinale très-fine, faite par la précipitation : *magistère de corail*.—T. de chim. anc., *magistère de bismuth, de soufre, de plomb*, oxyde blanc de bismuth, de soufre, de plomb.

MAGISTRAL, E, adj. (*majicetrale*), qui tient du *maître*, qui convient à un *maître*. Il ne se dit guère que pour critiquer ou se moquer. — En t. de médec., *composition magistrale*, celle qui est faite sur-le-champ d'après l'ordonnance du médecin. — Dans le génie, *ligne magistrale*, le principal trait que l'ingénieur fait sur le papier pour représenter le plan d'une ville.—*Prébende magistrale*, dans certaines églises cathédrales, la prébende, qui, dans d'autres, s'appelait *préceptoriale*. — Dans l'ordre de Malte, *commanderies*

magistrales, annexées à la dignité de grand-maître.—Au plur. mas., *magistraux*.

MAGISTRALEMENT, adv. (*majicetraleman*), d'une manière *magistrale*.

*MAGISTRAT, subst. mas. (*majicetra*) (en latin *magistratus*, fait de *magister*, maître, celui qui exerce un office de judicature ou de police. — Dans quelques villes, on disait simplement le *magistrat*, pour dire le corps des officiers municipaux.

MAGISTRATURE, subst. fém. (*majicetrature*), dignité du *magistrat*.—Temps pendant lequel il exerce sa charge.—Ordre entier des *magistrats*

MAGISTRAUX, subst. mas. plur. Voy. MAGISTRAL.

*MAGMA, subst. mas. (*maguema*) (en grec μαγμα), t. de pharm., le marc d'un onguent.

*MAGNALE, subst. fém. (*magnuale*), t. de phys., prétendu esprit de l'eau.

*MAGNANERIE, subst. fém. (*magnianeri*). Voy. MAGNANIERE, qui semble être le même mot.

MAGNANIER, subst. mas. (*magnianié*), chef d'atelier dans les lieux où l'on élève des vers à soie.

MAGNANIÈRE, subst. fém. (*magnianière*), lieu où l'on élève des vers à soie; coconnière.

MAGNANIME, adj. des deux genres (*magnianime*) (en latin *magnanimus* ou *magnanimis*, fait des deux mots *magnus*, grand, et *animus*, âme, esprit), qui a l'âme grande et élevée. Il ne se dit proprement que des personnes, ou de ce qui, dans les personnes, est capable de pensée et de sentiment : *prince magnanime; cœur, âme magnanime*.—On lit cependant dans *J.-B. Rousseau* (ode 2, liv. 4) :

Mais vous savez aussi que vos faits *magnanimes*;

l'expression est inexacte. — Subst., au mas. : *le magnanime est le fait des grandes âmes*.

MAGNANIMEMENT, adv. (*magnianimeman*), d'une manière *magnanime*.

MAGNANIMITÉ, subst. fém. (*magnianimité*) (en lat. *magnanimitas*), grandeur d'âme, grandeur de courage.

*MAGNAT, subst. mas. (*maguena*) (en lat. *magnates*, fait de *magnus*, grand), grand seigneur polonais. Il se dit principalement au plur. : *les magnats de Pologne*.

MAGNE, adj. des deux genres (*magnie*), vieux mot formé du latin *magnus*, et qui ne se retrouve plus que dans le nom de Charle*magne*.

*MAGNÈS, et plus souvent MAGNÈS-ARSÉNICAL, subst. mas. (*magnièce, magnièç-arcénikal*), dans l'ancienne chimie, mélange de parties égales d'arsenic, de soufre et d'antimoine fondus ensemble. (*Trévoux*.)

*MAGNÉSIE, subst. fém. (on prononçait autrefois *maguenézi*, on dit aujourd'hui plus communément *magniézi*) (du grec μαγνης, aimant, peut-être, dit M. *Morin*, parce qu'elle happe à la langue, comme l'aimant attire le fer), terre douce, très-fine et très-blanche, qui est une des terres primitives ou élémentaires des chimistes modernes. Elle forme la base du *sel d'Epsom*, appelé à présent *sulfate de magnésie*, et, par quelques-uns, *magnésie sulfatée*.—Terre absorbante, blanche, précipitée de l'eau-mère du nitrate et d'un alcali fixe.

*MAGNÉSIEN, adj mas., au fém. MAGNÉSIENNE (*magniézien, ziène*), de *magnésie*.

MAGNÉSIENNE, adj. fém. Voy. MAGNÉSIEN.

MAGNESTRE, subst. fém. (*maguenécetre*), *magnésie*. Voy. ce mot.

*MAGNÉTIQUE, adj. des deux genres (*magniétike*) (en lat. *magneticus*, fait du grec μαγνης, aimant), qui a rapport à l'aimant. On appelle *attraction magnétique*, la propriété qu'a l'aimant d'attirer le fer et l'acier, et de s'y attacher fortement; *azimuth magnétique*, la mesure de la déclinaison aimantée. — *Matière magnétique*, nom général que l'on donne aux différentes propriétés de l'aimant.—*Magnétisme minéral*, fluide subtil et invisible qui entoure chaque aimant, soit naturel, soit artificiel, et qui paraît circuler d'un pôle à l'autre, en formant à l'aimant une espèce d'atmosphère; *tourbillon magnétique*, la matière *magnétique* en mouvement autour et au-dedans d'un aimant; *barreaux magnétiques*, ou *barres magnétiques*, deux barres d'acier trempé auxquelles on a communiqué la vertu *magnétique*; *courant magnétique*, la matière *magnétique* actuellement en mouvement.—*Emplâtre magnétique*, emplâtre aujourd'hui inusité, qui avait pour base un mélange appelé *aimant arsénical*. Ce mélange était formé de parties égales d'antimoine, de soufre et d'arsenic, qu'on faisait fondre ensemble dans une cucurbite de verre.—On a nommé aussi *emplâtres magnétiques*, des composés emplastiques qui contenaient de l'aimant pulvérisé.

MAGNÉTISÉ, E, part. pass. de *magnétiser*.

MAGNÉTISER, v. act. (*magniétizé*), communiquer ou développer, mettre en mouvement et en action le *magnétisme animal*. C'est un mot nouveau, ainsi que la doctrine et les procédés auxquels il a rapport.

MAGNÉTISEUR, subst. mas., MAGNÉTISEUSE subst. fém. (*magniétizeur, zeuze*), celui, celle qui *magnétise*.

MAGNÉTISEUSE, subst. fém. Voy. MAGNÉTISEUR.

*MAGNÉTISME, subst. mas. (*magniéticeme*), propriétés de l'aimant considérées collectivement: *les effets du magnétisme*. —*Magnétisme animal*, propriétés, action et effets du fluide *magnétique* introduit et mis en mouvement dans le corps de l'homme, au moyen de certains procédés.

MAGNETTES, subst. fém. plur. (*magniète*), t. de comm.; on a donné ce nom à certaines toiles fabriquées en Hollande.

*MAGNIFICAT, subst. mas. (*maguenifikate*) (mot tout latin), t. d'église; c'est le cantique de la Vierge que l'on chante à vêpres, et qui commence par le mot *magnificat*.

*MAGNIFICENCE, subst. fém. (*magnificance*) (en lat. *magnificentia*), qualité du *magnifique* : *il est porté à la magnificence*. En parlant des choses, somptuosité.—Pompe du style; grandeur des images : *la magnificence des expressions, des idées*.

MAGNIFIÉ, E, part. pass. de *magnifier*.

MAGNIFIER, v. act. (*maguenifié*) (en lat. *magnificare*), exalter, élever jusqu'à la hauteur de Dieu. Inusité.

*MAGNIFIQUE, adj. des deux genres (*magnifike*) (en lat. *magnificus*), en parlant des personnes, qui se plaît à faire de grandes et éclatantes dépenses, principalement dans les choses publiques. *Boileau* a dit (*Art poétique*, chant III) :

Faites choix d'un héros... en vertus *magnifique*.

L'expression en ce sens manque de propriété. — En parlant des choses, splendide, somptueux, pompeux.—*Titres magnifiques*, pompeux et éclatants. — *Termes, paroles magnifiques*, paroles pompeuses et brillantes. — *Style magnifique*, élevé et sublime.— *Promesses magnifiques*, qui font espérer de grandes choses. Il ne se dit guère qu'ironiquement.

MAGNIFIQUEMENT, adv. (*magnifikeman*), avec *magnificence* : *il bâtit magnifiquement*.

MAGNITUDE, subst. fém. (*maguenitude*) (en lat. *magnitudo*), mot plus latin que français que l'on trouve dans *Amyot* et auquel celui-ci fait signifier grandeur, puissance. Inusité.

MAGNODE, que nous donne *Boiste* pour *magode*, est un barbarisme.

MAGNOLE, subst. fém. (*magniole*), noix du *magnolier*.

MAGNOLIÉES, sub. f. pl. (*magnioli*), t. de bot., famille de plantes.

MAGNOLIER, subst. mas. (*magniolié*), t. de bot., arbre d'Amérique garni dans sa hauteur de branches et de feuilles qui lui donnent une forme conique.

MAGNOTE, subst. fém. (*magniote*), nom vulgaire de la marmotte.

MAGODE, subst. mas. (*maguode*) (en grec μαγωδος, comédien, bouffon, fait de μαγος, magicien, faiseur de prestiges, et de αειδω, je chante), baladin qui, dans les farces des anciens Grecs, jouait conjointement avec les *lysiodes*.

*MAGOPHONIE, subst. fém. (*maguofoni*) (du grec μαγος, mage, et φονος, meurtre), t. d'antiq., fête en l'honneur d'un massacre de mages, qui eut lieu en Perse, 521 ans avant Jésus-Christ.

MAGOT, subst. mas. (*maguô*), t. d'hist. nat., gros singe.—Figure de la Chine. (Dans cette acception, du latin *imago*, image. *Huet*.) — Fig. et fam. : 1° homme fort laid; 2° amas d'argent caché.

*MAGRAPHE, subst. mas. (*maguerafe*), sorte d'instrument des Hébreux.

MAGRÉDINE, subst. fém. (*maguerédine*), t. de comm., toile de lin d'Égypte.

*MAHALEB, subst. mas. (*ma-alèbe*), t. de bot., espèce de cerisier sauvage.

*MAHERNE, subst. fém. (*ma-èrene*), t. de bot., sorte de plante.

*MAHEUTRE, subst. mas. (*ma-eutre*), vieux mot aujourd'hui inusité, et par lequel on désignait un soldat royaliste, du temps de la Ligue.

MAHMEL, subst. mas. (*mamèle*), pavillon du tombeau de *Mahomet*.

MAHMOUDIER, subst. mas. (*mamoudié*), pièce d'or turque de vingt-cinq piastres.

*MAHOGON, subst. mas. (*ma-oguon*), t. de bot., plante de la famille des citronniers.

*MAHOMERIE, et mieux MAHOMÉTIE, quoique l'un ne soit guère plus usité que l'autre; subst. fém. (*ma-omeri, ma-ométi*), mosquée turque, (*Boiste*.) Inusité.

*MAHOMÉTAN, E, subst. et adj. (*ma-ométan, tane*), celui, celle qui professe le *mahométisme*. — Adj. : *la religion mahométane*.

*MAHOMÉTISME, subst. mas. (*ma-ométiceme*) religion de *Mahomet*.

*MAHON, subst. mas. (*ma-on*), drap de laine fabriqué en Languedoc.—Subst. propre mas., port célèbre. Il fait partie des îles Baléares.

*MAHOT, subst. mas. (*ma-ô*), t. de bot., arbrisseau des îles.

MAHUTE, subst. fém. (*ma-ute*) (du vieux mot français *mahute*, qui signifiait *bras*), t. d'hist. nat., la partie des ailes des oiseaux de proie qui tient au corps.

*MAI, subst. mas. (*mè*) (du latin *majores*; parce que ce mois, chez les anciens Romains, était consacré aux vieillards. D'autres disent qu'il fut ainsi nommé en l'honneur de la déesse *Maia*, mère de Mercure, ou de la déesse *Majestas*, que l'on disait fille de l'*Honneur* et de la déesse *Reverentia*.), le cinquième mois de l'année. — Arbre qu'on plante le premier jour de *mai* en divers endroits. — T. de marine, espèce de grand coffre dont le fond est en grillage à jour, pour faire égoutter les cordages nouvellement goudronnés. En ce sens, ou dit aussi *maie*.

*MAÏA, subst. propre fém. (*ma-ia*), myth., fille d'Atlas et de Pléione, qui fut aînée de Jupiter dont elle eut Mercure. Les astronomes ont donné son nom à l'une des sept pléiades.

MAÏDAN, et non pas MAIDAN, subst. mas. (*ma-idan*), en Orient, place où se tient le marché. — Le marché lui-même.

*MAIE, subst. fém. (*mè*) (en lat. *mactra*, fait du grec μακτρα, dérivé du verbe ματτω, je pétris), dans quelques départements, huche ou coffre à pétrir le pain.—Voyez la troisième acception du mot MAI.

*MAÏEUR, subst. mas. (*ma-ieur*), en divers endroits, la même chose que *maire*. Vieux, hors d'usage.

*MAIGRE, adj. des deux genres (*mèguere*) (en latin *macer*, fait du grec μακρος, long, parce que les gens maigres paraissent longs), en parlant des personnes, qui a très-peu de graisse; qui est sec et décharné. — Il se dit dans le même sens des animaux, et surtout de ceux qu'on mange.— En parlant des choses, il a différents sens : *terre fort maigre*, aride, qui rapporte peu.—T. de maçon.: *pierres maigres*, dont les angles sont plus aigus qu'ils ne doivent l'être. — *Il a chaussé son fils pour un maigre sujet*, pour un sujet bien léger. — *Maigre divertissement*, peu agréable. — *Maigre chère*, mauvaise chère.—*Style maigre et décharné*, sans agrément, sans ornement.— *Pinceau, trait, contour maigre*, qui n'est point nourri, large, moelleux. — *Repas maigre*, repas où l'on ne sert point de viande. — *Soupe maigre* soupe faite sans graisse, ni bouillon de viande. — *Jours maigres*, auxquels l'Église défend de manger de la viande. — En t. de maître d'écriture, on appelle *caractère maigre*, un caractère dont les traits, tracés avec timidité ou trop légèrement, ou trop obliquement, présentent des pleins faibles et délicats, des liaisons et des déliés de plusieurs espèces. — Prov. : *aller du pied comme un chat maigre*, fort vite. — T. de marine, *équerrage en maigre*, équerrage selon l'angle aigu d'une section de couple de l'avant ou de l'arrière.— Subst. mas., chair qui n'a point de graisse. — Œufs, poisson et autres mets différant de la viande : *traiter en maigre*.—T. d'hist. nat., grand poisson de mer. — Adv. : *faire ou manger maigre*, s'abstenir de manger de la chair.—En t. de maréchal : *étamper maigre*. Voy. ÉTAMPER. — T. de fauconnerie : *voler bas et maigre*, voler avec contrainte.

MAIGRELET, adj. mas., au fém. MAIGRELETTE (*mèguerelè, lète*), un peu *maigre* : *cet enfant est maigrelet*. Il est fam.

MAIGRELETTE, adj. fém Voy. MAIGRELET.

MAIGREMENT, adv. (*mègueréman*), d'une manière *maigre*. Il est peu usité au propre. — Au figuré, petitement.

MAIGRET, adj. mas., au fém. **MAIGRETTE** (*mègueré, guerète*), un peu *maigre*. Il est fam.

MAIGRETTE, adj. fém. Voy. MAIGRET.

MAIGREUR, subst. fém. (*mègueureur*), état du corps des hommes et des animaux *maigres*.—On l'emploie même au fig. : *la maigreur du style ; maigreur de touche.*

MAIGRI, E, part. pass. de *maigrir*.

***MAIGRIR**, v. neut. (*mèguerir*), devenir *maigre: il maigrit à vue d'œil ; elle maigrit de jour en jour.*—Act., t. de mar. : *maigrir une pièce de bois*, en ôter ce qu'il faut pour lui donner la figure qu'elle doit avoir.—*se* MAIGRIR, v. pron.

MAIGUE, subst. fém. (*mègue*), t. d'hist. nat., poisson de mer.

***MAIL**, subst. mas. (*ma-ie*) (du lat. *malleus*, marteau, maillet), masse de bois garnie de fer par les deux bouts, qui a un long manche et dont on se sert pour jouer en poussant une boule de bois. — Lieu où l'on joue au *mail*.—Le jeu lui-même.—*Boule de mail*, la boule avec laquelle on joue au *mail*. — Gros marteau à l'usage des carriers, etc.— Espèce de mortier fait en Italie avec de la chaux vive fusée dans du vin, du suif de cochon et des figues fraîches.

***MAILLE**, subst. fém. (*mâ-ie*) (en lat. *macula*), petit anneau dont plusieurs réunis font un tissu: *maille de filet* ; et dans un sens approchant : *les mailles d'un bas, d'un rets, d'un filet; il y a une maille rompue à votre bas.*—Anciennement, annelets de fer dont on faisait des armures : *chemise, jaque, cotte de mailles.* — Taches qui se forment sur les plumes du perdreau quand il devient grand.—Tache ronde qui vient sur la prunelle de l'œil.—En t. de marine, distance entre les membres d'un vaisseau.—Sorte de petit poids. —Ancienne monnaie de compte, qui faisait la moitié du denier tournois, et se divisait en deux pittes. — On dit prov., dans le dernier sens : *faire la maille bonne*, garantir que le compte est juste. — *N'avoir ni sou, ni maille*, être extrêmement pauvre. — *Ils ont toujours maille à partir ensemble, à partager*, ils ont toujours quelque différend.

***MAILLÉ, E**, part. pass. de *mailler*, et adj. : *fer maillé*, treillis de fer qui se met à une fenêtre.

MAILLEAU, subst. mas. (*ma-iô*), petit instrument de bois qui sert aux tondeurs de drap à faire mouvoir le côté des forces qu'on appelle le mâle.

***MAILLER**, v. act. (*ma-ié*), armé de *mailles*. On ne le dit plus que des chiens qu'on mène à la chasse du sanglier. — Faire des *mailles* de filet, etc.— Espacer des échalas de treillage par intervalles égaux. — Tracer un parterre sur le marbre avec un *maillet* de bois, pour en faire disparaître un grain. — On dit aussi, à peu près dans le même sens, *mailler les cuirs*, etc.—Neut., il s'emploie en parlant d'un nœud où se forme le fruit dans le raisin, les melons, les concombres. — *se* MAILLER, v. pron.; il se dit des perdreaux à qui les *mailles* commencent à venir.

MAILLERIE, subst. fém. (*ma-ieri*), moulin pour battre le chanvre.

***MAILLET**, subst. mas. (*ma-iè*) (en lat. *malleus*), espèce de marteau de bois à deux têtes. Il y a, dans presque tous les arts, des *maillets* dont la forme varie, suivant l'usage auquel ils sont principalement destinés. — Ancienne arme en usage dans le quatorzième siècle. Les trente chevaliers bretons, dans leur fameux combat avec un pareil nombre d'Anglais, se servirent entre autres armes de *maillets*. — Chez les anciens Romains, et dans le langage mystérieux des prêtres, la hache avec laquelle on immolait les victimes. Cette hache coupait d'un côté, et frappait de l'autre qui était fait en marteau.

***MAILLETAGE**, subst. mas. (*ma-ietaje*), t. de mar.; garniture de clous à la carène d'un bâtiment à flot, pour éviter la piqûre des vers.

MAILLETÉ, E, part. pass. de *mailleter*.

MAILLETER, v. act. (*ma-ieté*), couvrir de clous le doublage d'un vaisseau. — *se* MAILLETER, v. pron.

MAILLEUR, subst. mas. (*mâ-ieur*), ouvrier qui *maille*, qui fait des filets. On le nomme aussi *laceur*.

MAILLIER, subst. mas. (*ma-ié*), chaînetier.

***MAILLOCHE**, subst. fém. (*ma-ioche*), gros *maillet* de bois.

MAILLOIR, subst. mas. (*ma-ioar*), dans les blanchisseries, marbre ou pierre dure sur laquelle on bat les toiles avec des *maillets* de bois.

***MAILLON**, subst. mas. (*ma-ion*), anneau d'émail ou de verre qui, dans les métiers d'étoffes façonnées, servent à suspendre les fils des chaînes.—En t. de chaînetiers, chaque petite portion du tissu qui forme une chaîne flexible sur toute sa longueur. C'est par l'assemblage des *maillons* que se forme la chaîne.

***MAILLOT**, subst. mas. (*ma-iô*), couches, langes et bandes dont on *emmaillotte* un enfant. — *Enfant en maillot*, enveloppé dans son *maillot*. —*Enfant au maillot*, très-jeune.—T. d'hist. nat., genre de testacés univalves.

***MAILLOTIN**, subst. mas. (*mâ-iotein*), arme ancienne qui était une espèce de masse de bois ou de fer, pour enfoncer les casques et les cuirasses. —Au plur., factieux, ainsi nommés sous Charles VI, parce qu'ils s'armèrent d'abord de *maillotins*, qu'ils enlevèrent de l'arsenal, pour assommer les commis des douanes.

MAILLURE, subst. fém. (*ma-iure*), taches ou mouchetures qui forment comme des *mailles* sur les ailes d'un oiseau de proie.

MAIMON, subst. mas. (*mémon*), t. d'hist. nat., singe du genre macaque.

***MAIN**, subst. fém. (*mein*) (en latin *manus*), partie du corps humain qui est au bout du bras et qui a cinq doigts.—Fig., 1° puissance : *c'est un coup de la main de Dieu*; 2° dépendance : *je suis sous sa main*; 3° soin, surtout en parlant d'éducation : *il est formé de la main d'un tel.*— En t. de manège, 1° pied de devant du cheval. Il est peu usité; 2° division du cheval en deux parties à l'égard de la main du cavalier : *ce cheval est beau de la main en avant*, il a la tête et l'encolure belles ; *il est mal fait de la main en arrière*, de la croupe, du train de derrière.—*Un cheval bat à la main*, lorsqu'il secoue la tête et lève le nez ; *il tire à la main*, lorsqu'il résiste aux efforts du cavalier ; *il force la main*, lorsqu'il a la tête pesante ou qu'il s'appuie sur le mors ; *il part de la main*, lorsqu'il part légèrement, et qu'il prend bien le galop, qu'il s'emporte malgré le cavalier.— *Lâcher, rendre la main à un cheval*, lui lâcher la bride.—On appelle *main de la bride*, la main gauche du cavalier.—*Cheval de main*, cheval de maître mené par un valet monté sur un autre cheval.—*Changer de main*, porter la tête du cheval d'une main à l'autre, pour le faire aller à droite ou à gauche.— On dit d'un cheval de carrosse qu'*il est sous la main*, pour dire qu'il est attelé ou qu'on a coutume de l'atteler sous la main droite du cocher; et qu'*il est hors de la main*, lorsqu'il est sous la main gauche. — Au jeu de cartes, un levé : *il a déjà trois mains*. On dit au piquet qu'*un homme a la main*, lorsque c'est à lui à jouer le premier; et au lansquenet, lorsque c'est lui qui donne les cartes. A ce dernier jeu, *faire la main*, c'est faire un certain nombre de cartes.— Le pied de quelques oiseaux, comme des perroquets et des oiseaux de fauconnerie. En ce dernier sens, on dit d'un faucon pour en faire l'éloge, qu'*il a la main habile, bonne, gluante, déliée, bien onglée*, etc.— Morceau de fer qui est au bout de la corde d'un puits, et où on passe l'anse du seau. — Il se dit quelquefois, dans la poulie, de sa chape ou écharpe.—Petite machine de cuivre qui sert à prendre de l'argent sur un comptoir.— Certaines pièces de fer dans lesquelles sont passées les soupentes d'un carrosse.— Les cordons attachés en dedans du carrosse pour se soutenir avec la main.— Pelle pour transporter du feu.— Anneau d'un tiroir.—En bot., productions menues et filamenteuses, par lesquelles la vigne et plusieurs plantes s'attachent aux corps qui en sont près. On les appelle aussi *vrilles*, parce qu'elles sont repliées sur elles-mêmes. — Au plur., dans les manufactures de glaces, deux outils de cuivre ou de fer, destinés à retenir le verre en fusion, et à l'empêcher de déborder au-dessus des tringles, par la pression d'un rouleau. —*Main* est encore un terme commun à divers autres arts et sciences.—*Main de papier*, vingt-cinq feuilles de papier blanc pliées ensemble.—*Mettre l'épée à la main*, tirer l'épée hors du fourreau. Cette phrase paraît être ce qu'on appelle une phrase faite, dont on ne peut séparer les mots. Ainsi il y aurait de l'inexactitude dans ce passage du *Télémaque*, liv. XX : *Télémaque voyant Adraste l'épée à la main, se hâta de la mettre aussi.*— *Mettre la main à l'épée*, mettre la main sur la garde de son épée.—*Lever la main*, jurer et affirmer en justice. — *Avoir une belle main*, une belle écriture. — *Reconnaître la main de quelqu'un*, reconnaître son écriture.—Fig., *ils se tiennent par la main*, ils sont liés d'intérêts; ils se donnent mutuellement assistance.—*Un chirurgien a la main légère*, lorsqu'il fait ses opérations avec habileté, et en peu de temps; dans le cas contraire, on dit qu'*il a la main pesante ; il a la main heureuse*, lorsqu'il réussit ordinairement dans des opérations difficiles.—Fig.: *faire tomber les armes des mains de quelqu'un*, l'apaiser. — *Avoir la main rompue à quelque chose*, faite et dressée à quelque chose.—*Tendre la main*, demander l'aumône. — *Tendre la main à quelqu'un*, l'aider, le favoriser. — *Donner la main à quelqu'un*, lui donner la main droite et le lieu d'honneur. — *Lever la main sur quelqu'un*, le battre, ou simplement l'en menacer.—*Battre des mains*, applaudir.—*De la main à la main*, de la main du payant à celle du payé. — *De longue main*, depuis long-temps.—*Tenir la main haute*, traiter avec sévérité. — *Forcer la main*, contraindre.—*Entre les mains*, sous la puissance, sous l'autorité, sous la direction de quelqu'un.— Les imprimeurs appellent *main*, un signe figuré comme une *main*, et dont ils se servent pour marquer une observation.—*Donner la main à une dame*, lui aider à marcher, à monter en carrosse, etc.—En poésie, *donner sa main*, épouser.— On dit : *je vous baise les mains*, et c'est une formule de civilité, pour dire, je vous présente mes civilités.—On le dit aussi ironiquement, pour marquer qu'on est bien éloigné d'accorder de faire une chose, parce qu'on sent bien qu'on en éprouverait quelque perte, quelque désavantage, quelque chagrin : *vous voulez que j'achette votre maison à un si haut prix ! je vous baise les mains; vous voulez que je m'expose seul à ce danger ! je vous baise les mains.*—*Prendre, recevoir une chose de la main de quelqu'un*, c'est la prendre, la recevoir de sa part, dans la confiance qu'il la connaît bien, et qu'il ne la procurerait pas s'il n'était pas sûr qu'elle ne convînt : *je veux un domestique de votre main.*—*Mettre la main sur le collet de quelqu'un*, l'arrêter pour le mettre en prison : *mettre la main sur quelqu'un*, le frapper.—On dit qu'*une chose*, qu'*une affaire est en bonne main*, pour dire que la personne qui en est chargée est en état de la faire réussir.—*Prendre en main les intérêts, la cause de quelqu'un*, se charger de défendre ses intérêts, sa cause.—*Tenir la main à une chose*, avoir soin de la faire exécuter. — *Donner les mains à quelque chose*, y consentir, ne pas s'y opposer. — En t. de comm., *lâcher la main*, diminuer du prix demandé.—*Acheter de la première main*, acheter en fabrique ; et fig., *tenir une nouvelle de la première main*, la tenir d'une personne qui a dû en être instruite la première. — *Acheter de la seconde main*, de celui qui revend. — *Acheter de la viande à la main*, l'acheter sans la peser. — *Vendre hors la main*, se dit, à Amsterdam, des marchés entre l'acheteur et le vendeur, sans l'intervention d'aucun intermédiaire. — *Ma vie est entre vos mains*, en votre pouvoir, en votre disposition. *Racine* a dit très-irrégulièrement dans *Bajazet* :

Ma liberté, mes jours seront en votre *main*.

—*Un coup de main*, un coup hardi.—*Un homme de main*, d'exécution.—*Être aux mains*, se battre.— *Mettre aux mains*, engager le combat entre...—*Faire main basse*, passer au fil de l'épée. —*Faire main basse sur quelque chose*, se l'approprier.—*Être en bonnes mains*, sous l'autorité, sous la tutelle d'un homme capable.—*Prendre à la main*, prendre avec la main.— On dit que *des personnes se tiennent toutes par la main*, qu'*elles se donnent la main l'une à l'autre*, pour dire qu'elles s'entendent entre elles, qu'elles se prêtent mutuellement assistance. — *Main* s'emploie figurément dans un grand nombre de phrases proverbiales ou familières dont voici les plus usitées : *on a fait cette affaire contre mon avis, je m'en lave les mains*; je n'y ai point de part, on ne peut m'accuser d'y avoir eu part. On dit aussi, dans le même sens, en parlant d'une affaire odieuse : *j'en ai les mains nettes.*—*Ces deux hommes sont comme les deux doigts de la main, sont unis comme les deux doigts de la main*, vivent ensemble dans une amitié intime. On dit en parlant d'un fait, qu'on *en mettrait la main au feu*, pour dire qu'on en a une certitude entière.— On dit que *les mains démangent à quelqu'un*, pour dire qu'il a grande envie de faire une chose, comme jouer, se battre, etc. — *Aller bride en main dans une affaire*, y procéder avec beaucoup de retenue et de circonspection.—*Rendre une chose en main propre*, la re-

mettre à la personne même à laquelle elle doit être remise.—*Mettre une chose en main tierce*, la mettre entre les mains d'un tiers.—*Une chose est sous la main*, lorsqu'elle est proche de nous, à notre portée. On le dit aussi pour signifier qu'une chose est dans notre dépendance, que nous pouvons en disposer quand nous le jugerons à propos.—On dit en parlant de deux personnes qui s'accommodent facilement ensemble, parce qu'elles sont de même profession, que *de l'une à l'autre il n'y a que la main.*—*Mettre la main à la conscience* ou *sur la conscience*, examiner si l'on a fait tort à quelqu'un, si l'on a commis quelque injustice.—*A deux mains*, avec les deux mains : *boire à deux mains.*—On dit qu'une chose est à *deux mains*, quand on s'en sert en la tenant avec les *deux mains* : *épée à deux mains*; ou quand on peut l'employer à des usages différents : *cheval à deux mains*, qui peut servir à la selle et à la voiture. On dit aussi qu'*un homme est à deux mains*, quand on peut s'en servir à différents usages. — *Prendre à toutes mains*, se dit des gens en place qui abusent de leur autorité ou de leurs fonctions pour tirer de l'argent de tous ceux qui ont affaire à eux.—*A pleines mains*, abondamment, libéralement : *donner à pleines mains.*—*En un tour de main*, en aussi peu de temps qu'il en faut pour tourner la main : *il change d'avis en un tour de main.*—*Faire une chose haut la main*, avec hauteur, avec une autorité absolue. — *Battre des mains*, applaudir.—*Faire sa main*, piller quand on en a l'occasion. — *Mettre la main à l'œuvre*, commencer à travailler.—*Mettre la main à un ouvrage*, y travailler conjointement avec le principal auteur.—*Mettre, donner la dernière main à un ouvrage*, achever un ouvrage, y donner la dernière perfection.—On dit qu'*un ouvrage est de main de maître*, pour dire qu'il est fait par une personne qui possède bien son art. — *Faire valoir une terre par ses mains*, c'est la cultiver soi-même. — Prov. et fig. : *mettre la main à la pâte*, travailler soi-même à faire quelque chose, aider à quelque chose.—On dit qu'*une chose est faite à la main*, pour marquer qu'elle a été préparée, concertée, quoiqu'on veuille la faire passer pour un effet du hasard. — En t. de jurispr., *saisir entre les mains de quelqu'un*, s'opposer à la délivrance des deniers qui sont entre les mains de quelqu'un : *il a saisi entre les mains de tous les débiteurs.* — *Plaider la main garnie*, plaider pour une chose dont on ne laisse pas de jouir pendant le procès.—*Vider ses mains*, se dessaisir de l'argent qu'on avait entre les mains, et le payer à qui il est ordonné par justice.—*Un immeuble*, ou autre effet, *est sous la main de la justice*, lorsqu'il est sous la puissance et l'autorité publiques. — *Imposer les mains*, se dit de la cérémonie que font les évêques dans la consécration des évêques et dans l'ordination des prêtres : *l'évêque lui imposa les mains.* — Fig.: *lier les mains à...*, empêcher d'exécuter ce qu'on voudrait faire. — Prov., 1° *avoir les mains dans ses poches*, ne rien faire; 2° *avoir les mains nettes*, ne pas s'être laissé corrompre par argent; 3° *mettre à quelqu'un le pain à la main*, être la première cause de sa fortune.—*Tours des mains*, tours de subtilité et d'adresse, tels que ceux des escamoteurs. — *De main morte : y aller de main morte*, sans force, sans ardeur, doucement. — Fam. : *cet homme n'y va pas de main morte*, il frappe bien fort; et figur. et fam. : *ce critique n'y va pas de main morte*; il réfute avec force l'ouvrage qu'il examine.—*De main en main*, d'une personne à l'autre.—*De longue main*, depuis long-temps. — *Sous main*, clandestinement, en se cachant.

*MAÏNA, subst. propre mas. (*ma-ïna*), contrée de la Morée.—Ville de la Morée.

*MAINATE, subst. mas. (*mènate*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux de l'ordre des silvains, de la famille des caronculées.

MAINBRAY, subst. propre mas. (*meinbrè*), village de France, en Franche-Comté.

MAIN-CHAUDE, subst. fém. (*meinchôde*), sorte de jeu où l'un des joueurs frappe dans la main d'un autre, jusqu'à ce que ce dernier ait deviné qui l'a touché.—Sans plur.

MAIN-COULANTE, subst. fém. (*meinkoulante*), partie de rampe qui recouvre les balustres d'un escalier; rampe qui sert d'appui à la main.—Au plur., des *mains-coulantes.*

MAIN-COURANTE, subst. fém. (*meinkourante*), petit registre, calepin particulier pour les dépenses et les achats de chaque jour. — Au plur., des *mains-courantes.*

MAIN-DE-DIEU, subst. fém. (*meindedieu*), t. de pharm., emplâtre à huile, cire, myrrhe, encens, mastic, gomme ammoniaque, galbanum, etc.—Au plur., des *mains-de-Dieu.*

MAIN-DE-JUSTICE, subst. fém. (*meindejucetice*), sceptre terminé par une main. — Au plur., des *mains-de-justice.*

MAIN-D'ŒUVRE, subst. fém. (*meindeuvre*), le travail de l'ouvrier. — Au plur., des *mains-d'œuvre.*

*MAINE, le MAINE, subst. propre mas. (*mène*), province de France bornée au nord par la Normandie, au couchant par la Bretagne, au sud par l'Anjou et la Touraine, et au levant par le Perche. Elle est baignée par la Mayenne et la Sarthe. — Un des Etats unis de l'Amérique septentrionale.

*MAINE-ET-LOIRE, subst. propre mas. (*mène-loare*), dép. de France, qui fait partie de l'ancienne province d'Anjou, et dont le ch.-lieu est Angers.

MAINEVILLE, subst. propre fém. (*mènevile*), bourg de France. départ. de l'Eure, situé à neuf lieues de Rouen.

MAIN-FERME, subst. fém. (*meinfèreme*), étoffe de laine croisée.—Vieux t. de coutume qui signifiait : bail à cens.—Au plur., des *mains-fermes.*

MAIN-FLEURIE, subst. fém. (*meinfleuri*), sorte de petit papier.—Au plur., des *mains-fleuries.*

MAIN-FORTE, subst. fém. (*meinforte*), assistance qu'on donne à quelqu'un et surtout à la justice. — Sans plur.

MAIN-GARNIE, subst. fém. (*meinguarni*), possession d'une chose en litige. — Au plur., des *mains-garnies.*

MAIN-LEVÉE, subst. fém. (*meinlevé*), permission, liberté obtenue en justice de disposer de ce qui a été saisi : *donner, obtenir main-levée.* — Au plur., des *mains-levées.*

MAIN-MISE, subst. fém. (*meinmize*), t. de palais, saisie. Il se disait surtout de la saisie féodale. — Fam. : *user de main-mise*, frapper quelqu'un.—Au plur., *des mains-mises.*

*MAIN-MORTABLE, adj. des deux genres (*mein-mortable*), qui est de *main-morte.* — Au plur., *main-mortables*, des *gens main-mortables.*

*MAIN-MORTE, subst. fém. (*mein-morte*) (du lat. *manus mortua*, qui, selon *Wachter*, se dit, au propre, d'une main coupée ou mutilée, dont il est impossible de faire aucun usage, et par allusion, au figuré, d'une chose dont on ne peut librement se servir ni disposer, soit à raison de la qualité de serf, soit par toute autre cause quelconque), t. de féod., état de ceux qui ne peuvent rendre les services ou devoirs auxquels les fiefs obligent, et dont les biens ne sont pas sujets à mutation. — Sans plur.

*MAINOTE, subst. des deux genres (*mènote*), habitant de *Maïna*, ou de la côte méridionale de la Morée qui regarde l'Afrique.

MAIN-POTE, subst. fém. (*meinpote*), main mutilée, qui s'est rétrécie.—Au plur., des *mains-potes.*

MAINT, E, adj. (*mein, meinte*), (suivant *Ménage*, du latin *multus*; suivant *Huet*, de *maint* et *ment*, qui, en gallois et en bas-breton, signifient *quantité*, *grandeur*), plusieurs : *maint homme, mainte personne.* — *Maintes fois*, loc. adv., plusieurs fois, souvent.—MAINTS, PLUSIEURS. (*Syn.*) Le mot *plusieurs*, dit *Roubaud*, marque purement et simplement la pluralité, le nombre; tandis que *maint* réduit la *pluralité* à une sorte d'unité, comme si les objets formaient une exception, un tout séparé du reste, un corps à part. — On l'emploie souvent en le répétant : *par maints et maints auteurs*, ou mieux au singulier, *dans maint et maint écrit.* — La locution de *maint auteur* semble annoncer un nombre d'auteurs qui forment une sorte de classe, et comme s'ils faisaient cause commune : *plusieurs* n'annonce que le nombre, sans désigner aucun rapport particulier entre eux, si ce n'est qu'ils ont la même opinion, la même marche, le même titre, ou quelque chose de semblable. — Ces mots disent plus que *quelques-uns*, et moins que *beaucoup*.

DU VERBE IRRÉGULIER MAINTENIR :

Maintenaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Maintenais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Maintenais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Maintenait, 3e pers. sing. imparf. indic.
Maintenant, part. prés.

MAINTENANT, adv. (*meintenan*) (du lat. *manus*, main, et *tenere*, tenir, comme qui dirait *qui tient en main*, Ménage), présentement, à cette heure.—*Maintenant que*, loc. conj.

MAINTENEUR, subst. mas. (*meinteneur*), qui *maintient.*—Nom que prirent les instituteurs des Jeux Floraux en 1423.

DU VERBE IRRÉGULIER MAINTENIR :

Maintenez, 2e pers. plur. impér.
Maintenez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.
Mainteniez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.
Mainteniez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Maintenions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Maintenions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.

*MAINTENIR, v. act. (*meintenir*) (du lat. *manus*, main, et *tenere*, tenir; *tenir la main* à une chose), tenir au même état : *cette barre de fer maintient la charpente*; *maintenir les lois*; *être maintenu en possession.* Affirmer : *je vous maintiens que....* — *se* MAINTENIR, v. pron., demeurer dans le même état. — MAINTENIR, SOUTENIR. *Syn.* On *maintient* ce qui est déjà tenu, et qu'il faut tenir encore pour qu'il subsiste dans le même état. On *soutient* ce qui a besoin d'être tenu par une force particulière, et qui courrait risque sans cela de tomber: c'est surtout la vigilance qui *maintient*; c'est surtout la force qui *soutient*. La puissance *soutient* les lois ; les magistrats en *maintiennent* l'exécution.

MAINTENON, subst. fém. (*meintenon*), petite croix que les femmes portent au cou, dont le bâton et la traverse sont ronds, et les extrémités d'en haut et des deux bras garnies de trois boutons, quelquefois même de trois diamants. (De madame de *Maintenon*, qui, sous Louis XIV, porta la première ce genre de parure.) — Subst. propre mas., village de France situé entre Chartres et Nogent-le-Roi, sur la rivière d'Eure.

DU VERBE IRRÉGULIER MAINTENIR :

Maintenons, 1re pers. plur. impér.
Maintenons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.
Maintenu, e, part. pass.

MAINTENUE, subst. fém. (*meintenu*), t. de palais, acte par lequel on est *maintenu* dans la possession d'une chose. — Confirmation dans la possession provisoire.

MAINTIEN, subst. mas. (*meintiein*), conservation : *le maintien des lois, de l'autorité, de la discipline.*— Port du corps, air du visage, contenance : avec cette différence que le *maintien* est pour montrer des égards aux autres hommes; la *contenance* est pour leur imposer. (*Beauzée.*) — *N'avoir point de maintien*, avoir l'air gauche et embarrassé.

DU VERBE IRRÉGULIER MAINTENIR :

Maintiendra, 3e pers. sing. fut. indic.
Maintiendrai, 1re pers. sing. fut. indic.
Maintiendraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Maintiendrais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Maintiendrais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Maintiendrait, 3e pers. sing. prés. cond.
Maintiendras, 2e pers. sing. fut. indic.
Maintiendrez, 2e pers. plur. fut. indic.
Maintiendriez, 2e pers. plur. prés. cond.
Maintiendrions, 1re pers. plur. prés. cond.
Maintiendrons, 1re pers. plur. fut. indic.
Maintiendront, 3e pers. plur. fut. indic.
Maintienne, précédé de *que je*, 1re pers. sing prés. subj.
Maintienne, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.
Maintiennent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Maintiennent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.
Maintiennes, 2e pers. sing. prés. subj.
Maintiens, 2e pers. sing. impér.
Maintiens, précédé de *je*, 1re pers. sing prés. indic.
Maintiens, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.
Maintient, 3e pers. sing. prés. indic.
Maintînmes, 1re pers. plur. prét. déf.
Maintinrent, 3e pers. plur. prét. déf.
Maintins, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.

Maintins, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prét. déf.
Maintinsse, 1ʳᵉ pers. sing. imparf. subj.
Maintinssent, 3ᵉ pers. plur. imparf. subj.
Maintinsses, 2ᵉ pers. sing. imparf. subj.
Maintinssiez, 2ᵉ pers. plur. imparf. subj.
Maintinssions, 1ʳᵉ pers. plur. imparf. subj.
Maintint, précédé de *il* ou *elle*, 3ᵉ pers. sing. prét. déf.
Maintînt, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3ᵉ pers. sing. imparf. subj.
Maintîntes, 2ᵉ pers. plur. prét. déf.

MAÏPOURI, subst. mas. (*ma-ipouri*), t. d'hist. nat., perruche à tête noire.

MAIRAIN, subst. mas. Voy. MERRAIN.

***MAIRE**, subst. mas. (*mère*) (du lat. *major*, supérieur), premier officier d'une commune, chef du corps municipal. — *Maire du palais*, sous la première race de nos rois, premier et principal officier qui avait la disposition de toutes les affaires de l'état. — *Maire de Londres* ou *lord-maire*, premier magistrat qui a le gouvernement civil de Londres.

***MAIRESSE**, subst. fém. (*mérèce*), femme d'un *maire*.

***MAIRIE**, subst. fém. (*mèri*), et non pas *mèreri*, comme dit le peuple), charge et dignité de *maire*. — Temps qu'on exerce cette charge. — Maison, bureaux du *maire*.

***MAIS**, conjonction adversative (*mè*) (du lat. *magis*, davantage); elle marque 1° contrariété, exception, différence; 2° augmentation ou diminution : *non-seulement il est bon, mais encore il est brave.* — Autrefois, plus, davantage. Le peuple le dit encore dans quelques départements. — Elle sert quelquefois de transition : *mais c'est assez parler de cela, passons à...* — *Mais* s'emploie subst. dans le style familier : *il y a toujours avec lui des si et des mais*, des obstacles, des empêchements.—On dit aussi adv. dans le même style : *je n'en puis mais; en puis-je mais?* ce n'est pas ma faute; est-ce ma faute?

MAÏS, subst. mas. (*ma-ice*), t. de bot., plante annuelle, à fleur à étamines, originaire d'Amérique, qui produit une matière farineuse très-nourrissante. On cultive le maïs dans plusieurs parties de la France, sous le nom de *blé de Turquie*, *d'Inde*, *d'Espagne*, etc., et on en fait une bouillie appelée *millas* ou *millasse*.

***MAISON**, subst. fém. (*mèzon*) (du lat. *mansio*, demeure, séjour, dont on a fait, par corruption, d'abord *masio*, et ensuite *maison*), logis, bâtiment, pour y loger. Le mot de *maison*, dit *Beauzée*, marque plus particulièrement l'édifice; celui de *logis* est plus relatif à l'usage. On loge dans une *maison*; et une *maison* a plusieurs corps de *logis* qui peuvent être occupés par différentes personnes; une seule chambre peut être un *logis*, et jamais *une maison*. — Toutes les personnes qui sont d'une même famille.— Chez les princes, etc., tous les officiers et domestiques d'une *maison*. — *Maison* se dit d'une compagnie, d'une communauté d'ecclésiastiques, de religieux. On disait, lorsque la Sorbonne existait : *docteur de la maison et société de Sorbonne...; la maison professe des jésuites.*— Il se dit collectivement des familles illustres sorties d'une origine commune : *la maison de Bourbon, la maison royale, la maison de Lorraine.*—Établissement de commerce : *il a une maison à Amsterdam et une autre à Cadix; c'est une bonne maison, une maison solide.* — *Maison de ville*, 1° la *maison* commune. Voy. HÔTEL-DE-VILLE; 2° la *maison* qu'un particulier habite à la ville, par opposition à *maison de campagne, maison des champs.*—Une *maison des champs* est une habitation avec les accessoires nécessaires aux vues économiques qui l'ont fait construire ou acheter; comme un verger, un potager, une basse-cour, des écuries pour toutes sortes de bétail, un vivier, etc. —Une *maison de campagne* est une habitation avec les accessoires nécessaires aux vues de liberté, d'indépendance et de plaisir qui en ont suggéré l'acquisition, comme avenues, remises, jardin, parterre, bosquet, parc, etc.— *Maison rustique*, tous les bâtiments qui composent une ferme, une métairie.—*La maison de Dieu*, l'église.—*Maison du roi.* En France, on appelle ainsi, 1° tous les officiers de la bouche, de la chambre, de la garde-robe, etc., attachés au service du roi; 2° les troupes destinées à la garde de sa personne.— *Maison royale*, les princes du sang. — *Maison garnie*, maison meublée à louer en tout ou en partie.—*Petites maisons*, hôpital où l'on enferme les gens aliénés : *c'est un homme qu'il faudrait mettre aux petites maisons.* — On appelle *petite maison*, au sing., une maison située dans un quartier éloigné, et dont on se sert pour faire des parties secrètes.—*Maison d'arrêt*, prison.— *Maison de détention*, lieu légalement et publiquement désigné pour tenir renfermées les personnes dont la loi a ordonné la détention. —*Tenir maison*, tenir ménage.—*Faire sa maison*, prendre des domestiques.—*Faire maison nette*, les renvoyer tous.—*Faire maison neuve*, en prendre d'autres.—*Faire bien les honneurs de sa maison*, recevoir bien le monde chez soi.—*Garder la maison*, ne pas sortir pour cause d'incommodité. — *Faire une bonne maison*, amasser beaucoup de bien.—Fam. : *traiter, accommoder en enfant de bonne maison*, châtier de la bonne manière. — Prov. : *les maisons empêchent de voir la ville*, la grande attention aux petits détails fait perdre de vue le fond, le principal de l'affaire.—*Cela a été vendu par-dessus les maisons*, excessivement. — On dit prov. que *le charbonnier est maître dans sa maison*, pour dire que chacun vit chez soi comme il lui plaît.—Chacun des douze signes du zodiaque. — Dans l'ancienne astrologie, la douzième partie du ciel, comprise entre deux cercles de position. Ces cercles passent par les deux intersections du méridien et de l'horizon, et coupent l'équateur en douze parties égales. La première *maison* qui suit immédiatement le point ascendant au-dessus de l'horizon à l'orient est appelée *horoscope, maison de la vie, angle oriental*; la seconde qui suit plus bas, *maison des richesses* ou *des espérances de la fortune*; la troisième, *maison des frères*; la quatrième, dans le plus bas du ciel, *maison des parents, angle de la terre, fond du ciel*; la cinquième, *maison des enfants*; la sixième, *maison de la santé*; la septième, *maison du mariage, angle d'occident*; la huitième, *maison de la mort, porte supérieure*; la neuvième, *maison de la piété, de la religion*; la dixième, *maison des offices, dignités, couronnes*; la onzième, *maison des amis, des bienfaits*; la douzième, *maison des ennemis, de la prison.*—*Maison de tonnerre*, t. de phys., petit édifice en carton ou en bois mince, dans lequel on place une cartouche que l'on peut enflammer par l'électricité. L'usage de cette machine est de prouver l'utilité des conducteurs contre les effets du tonnerre. L'étincelle électrique passe sans enflammer la cartouche lorsque les conducteurs qui doivent préserver la petite *maison* ont une disposition analogue à cet effet. Le contraire arrive si les conducteurs n'ont pas la disposition nécessaire pour préserver.

MAISONNAGE, subst. mas. (*mèzonaje*), bois de haute futaie, abattu pour faire du bois de charpente, et destiné à la construction de *maisons*.

MAISONNÉE, subst. fém. (*mèzoné*), tous les gens d'une famille qui demeurent dans une même *maison*. Il est fam.

MAISONNER, v. neut. (*mèzoné*), vieux mot qui s'est dit pour *bâtir des maisons*. On l'a aussi employé dans le sens de : recevoir quelqu'un dans sa *maison*. Hors d'usage.

MAISONNETTE, subst. fém. (*mèzonète*), petite *maison*.

MAISTRANCE, subst. fém. (*mècetrance*), t. de marine, classe des officiers mariniers, qui est comprise entre les officiers qui ont des brevets ou commissions, et les matelots.

***MAÎTRE**, subst. mas., **MAÎTRESSE**, subst. fém. (*mètre, mètrèce*) (de l'italien *maestro*, fait du lat. *magister*, et que plusieurs dérivent du grec μέγιστος, le plus grand, superlatif de μέγας, grand); on écrivait et on prononçait autrefois *maistre*. Celui qui a des serviteurs, des domestiques, et dans quelques pays des esclaves.—On dit prov. : *tel maître, tel valet.*—Celui qui enseigne quelque chose que ce soit. — Celui qui élève et qui instruit. Dans ces différentes acceptions, *maître* a un fém. qui est *maîtresse*.—Celui qui avait droit de *maîtrise* dans quelque art ou métier.—*Maître* se dit d'un artisan, relativement aux compagnons qui travaillent sous lui : *ce cordonnier travaille chez un maître; voilà le maître de ces garçons menuisiers.*—Les ambassadeurs disent, en parlant du souverain dont ils tiennent leur mission : *l'empereur mon maître; le roi mon maître.* — Savant, expert en quelque art : *les maîtres de l'art; coup de maître.* — Titre donné à divers officiers et magistrats : *maître des requêtes; maître des comptes*, etc. — C'est aussi le titre de ceux qui sont revêtus de certaines charges à la cour : *maître des cérémonies, maître de la garde-robe.* — *Maître* est un titre qu'on donne aux avocats, aux notaires, et à quelques autres gens de robe. Quand le président d'un tribunal adresse la parole, en pleine audience, à un avocat, à un greffier, il lui dit *maître* au lieu de *monsieur*, en ajoutant son nom. — Supérieur qui commande, soit de droit, soit de force. — Propriétaire : *il est maître de ce domaine; ce chien n'a point de maître*, n'appartient à personne. — En t. de mar., le premier officier marinier qui commande toute la manœuvre. On appelle *maître d'équipage*, un officier marinier établi dans chaque arsenal pour avoir soin de toutes les choses qui regardent l'équipement, l'armement ou le désarmement des vaisseaux.— *Maître des ports*, inspecteur qui a soin des ports, et qui fait ranger les vaisseaux. — *Maître de chaloupe*, officier marinier qui conduit la chaloupe, qui la fait débarquer, embarquer et appareiller, et qui veille à ce que les matelots ne s'en écartent point quand ils vont à terre. — *Maître mâteur*, espèce de charpentier qui visite les *mâts*, et est chargé du soin de les conserver. — Au plur., cavalier : *compagnie de cinquante maîtres.* —*Maître de la maison*, celui qui y commande, à qui tout le reste est subordonné. — *Maître-ès-arts*, celui qui, en vertu de degrés acquis dans une université, a le droit d'enseigner les humanités et la philosophie. — *Maître de musique*, 1° musicien compositeur : *cet opera est d'un grand maître*; 2° musicien chargé de diriger l'orchestre dans un opera, dans un concert. En ce sens, *maître de musique*, est la même chose que le *maestro di capella* des Italiens, dont nous avons fait aussi *maître de chapelle.* — *Maître d'hôtel*, officier d'une grande maison qui sert sur table, etc.—*Maître des hautes-œuvres*, exécuteur de la haute justice.—*Maître des basses-œuvres*, vidangeur. — *Grand-maître*, 1° chef d'un ordre de chevalerie; 2° en France, chef de l'université.— T. de maçonnerie, *maître-compagnon*, homme de confiance et instruit dans la maçonnerie, qui agit pour les intérêts du *maître-maçon*, lorsque celui-ci est absent. — *Maître valet, maître garçon, maître clerc*, celui qui est le premier entre ses compagnons, dans une maison, dans une boutique, ou dans une étude.—*Compter de clerc à maître*, compter exactement, à la rigueur. — *Petit-maître*, jeune homme avantageux, tranchant, qui a des manières libres, etc. Ce nom fut, pour la première fois, donné aux jeunes gens de la cour attachés, du temps de la Fronde, au prince de Condé, et qui, fiers de la protection de leur *maître*, prenaient des airs de suffisance et de supériorité. — *Maître gonin*, homme fin, rusé, adroit.—*Maître coquin, maître fourbe*, grand coquin, etc.—*Maître aliboron*, homme qui veut se mêler de tout, qui fait le connaisseur en tout, et qui ne se connaît en rien. Il est populaire. Voy. ALIBORON. — *Il a trouvé son maître*, un homme plus habile que lui.—*Se rendre maître d'un état*, le conquérir.—*Se rendre maître dans un état*, y devenir le plus fort.—*Se rendre maître des esprits, des cœurs*, les gagner.—*Être maître de ses passions*, les dompter, les vaincre.—*Être le maître* ou *maître de faire quelque chose*, avoir la liberté, le pouvoir de faire quelque chose.—On dit qu'*un orateur est maître de son sujet*, qu'*il est maître de sa matière*, pour dire qu'il possède entièrement son sujet, qu'il manie sa matière en *maître*.—*Heurter en maître*, bien fort, à grands coups. — On dit qu'*une personne frappe en maître*, pour dire qu'elle frappe à une porte très-fortement ou à coups redoublés. — *Passer maître*, se faire recevoir à la maîtrise, en parlant d'un artisan. — Fig. : *être maître passé dans...* être habile, expert, rusé, etc.—*De main de maître*, parfaitement. — Adj., ce qui est le principal de diverses choses : *le maître autel, la maîtresse voûte.*

MAÎTRE-A-DANSER, subst. mas. (*mètradancé*), compas dont les jambes se croisent et dont les pointes sont tournées en dehors.—Au plur., des *maîtres-à-danser*.

MAÎTRE-ÈS-ARTS, subst. mas. (*mètrèzarc.*) Voy. MAÎTRE. — Au plur., *des maîtres-ès-arts*.

MAÎTRESSE, subst. fém. (*mètrèce*), ce mot a presque toutes les acceptions du mot *maître*. — On dit aussi *maîtresse du logis, d'un lieu, d'une hôtellerie; Rome fut la maîtresse du monde*, et fig., *cette femme est maîtresse de ses passions*, etc. — Fille ou femme recherchée en mariage, ou simplement aimée de quelqu'un et qui répond aux sentiments qu'elle inspire.—Au plur., en t. de cartier, les cartes du quatrième lot, et de la dernière qualité qui puisse entrer dans les jeux. — *Petite-maîtresse*, femme qui affecte les manières d'un petit-*maître*.—Adj. : *maîtresse*

femme, qui a de la tête; qui est habile, intelligente ; qui prend de l'ascendant. Il est fam.—*Maitresse branche*, la branche principale.—*Maitresse tige*, dans les mines de houille, la veine principale.

*__MAÎTRISE__, subst. fém. (*mètrize*), qualité de *maître*, en parlant des arts et métiers.—*Maîtrise* ou *grande maîtrise*, se dit de certaines charges et dignités. — Dans les cathédrales, on nomme *maîtrise* la maison où les enfants de chœur sont logés et instruits. — *Maîtrise des eaux-et-forêts*, juridiction pour les délits ou différends relatifs aux rivières, aux bois, à la chasse, à la pêche, etc. Les anciens *maîtres des eaux-et-forêts* ont été rétablis, du moins quant à l'administration des bois, sous le nom de *conservateurs*.

MAÎTRISÉ, E, part. pass. de *maîtriser*.

MAÎTRISER, v. act. (*mètrizé*), gouverner en *maître*. Il se dit élégamment au fig. : *maîtriser ses passions, sa douleur*, etc. — *se* MAÎTRISER, v. pron.

MAJA, subst. mas. (*maja*), t. d'hist. nat., genre de crustacés.

*__MAJESTÉ__, subst. fém. (*majèceté*) (en lat. *majestas*, formé de *major*, plus grand, supérieur; et *status*, état, rang), grandeur auguste et souveraine. Il se dit par excellence de Dieu, et par extension des souverains, des lois, des empires. — Dans le style oratoire on dit aussi : *la majesté d'un temple, d'un édifice magnifique*, etc.; *la majesté de son front ; il y a de la grandeur, de la majesté dans son style*.—Titre que l'on donne aux empereurs et aux rois vivants, ainsi qu'à leurs épouses, et qui leur sert souvent de nom pour les distinguer. On dit en leur parlant : *votre majesté*, et en parlant d'eux, on dit : *leurs majestés, sa majesté; votre majesté, sire, a ordonné; plaise à votre majesté*. — On appelle un empereur, *sa majesté impériale*; le roi de France, *sa majesté très-chrétienne* ; celui d'Espagne, *sa majesté catholique*.—*Sa majesté britannique, sa majesté suédoise, sa majesté danoise*, le roi d'Angleterre, le roi de Suède, le roi de Danemarck. On dit aussi : *sa majesté le roi d'Angleterre ; sa majesté le roi de Suède*, etc.

MAJESTUEUSE, adj. fém. Voy. MAJESTUEUX.

MAJESTUEUSEMENT, adv. (*majècetu-euzeman*), avec *majesté*.

MAJESTUEUX, adj. mas., au fém. **MAJESTUEUSE** (*majècetu-eu, euze*), qui a de la *majesté*, de l'éclat, de la grandeur.

*__MAJEUR, E__, adj. (*majeure*) (en latin *major*, plus grand), qui a atteint l'âge prescrit par les lois du pays pour jouir de ses droits et pouvoir contracter valablement.—*Force majeure*, à laquelle on ne peut résister.—*Causes majeures*, d'une grande importance. — *Affaire majeure, intérêt majeur*, affaire, intérêt d'une grande importance.—On dit *la majeure partie*, pour la plus grande partie. — Des sept ordres ecclésiastiques admis par les catholiques, il y en a trois qu'on appelle *majeurs*, et quatre *mineurs*. Les *ordres majeurs* sont la prêtrise, le diaconat et le sous-diaconat.—Au piquet, *tierce majeure, quatrième, quinte, sixième, septième majeure*, trois, quatre, cinq, six ou sept cartes d'une même couleur, qui se suivent depuis l'as inclusivement. On disait anciennement, *tierce major, quinte major*, etc. — Subst. mas. plur., autrefois ancêtres ou prédécesseurs (en lat. *majores*).—*Mode* ou *ton majeur*, en musique, celui dont la tierce est *majeure*, c'est-à-dire composée de deux tons. On donne ce nom à certains intervalles), quand ils sont aussi grands qu'ils peuvent l'être, sans devenir faux. Il y a des intervalles qui ne sont sujets à aucune variation, et qui, à cause de cela, s'appellent *justes* ou *parfaits*. D'autres, sans changer de nom, sont susceptibles de quelque différence, par laquelle ils deviennent *majeurs* ou *mineurs*, selon qu'on la pose ou qu'on la retranche. Les intervalles variables sont au nombre de cinq, savoir : le semi-ton, le ton, la tierce, la sixte et la septième. Le *semi-ton majeur* est l'intervalle d'une seconde mineure, comme d'*ut* à *si*, ou de *mi* à *fa*. Le *ton majeur* est la différence de la quarte à la quinte. La tierce, la sixte et la septième diffèrent toujours d'un semi-ton, du *majeur* au *mineur* : *tierce majeure, sixte majeure, septième majeure*.—On dit aussi substantivement : *le majeur et le mineur*.

MAJEURE, subst. fém. (*majeure*), première proposition d'un syllogisme.—Un des actes soutenus par les bacheliers en théologie pendant le cours de la licence.

MAJOR, subst. et adj. mas. (*major*) (du latin *major*, plus grand, supérieur), officier de guerre ordinairement chargé du détail d'un régiment. Il y a aussi des *majors de place*, des *majors de brigade*, des *majors-généraux*, etc.—On donne ce nom, dans les bâtiments de mer, à l'officier de santé en chef : *chirurgien-major*.—L'*état major* est composé de tous les officiers embarqués sur un bâtiment, pour y faire le service, sans comprendre celui qui le commande.—Le *major* de l'armée ou de l'escadre est un contre-amiral ou un capitaine de vaisseau, sous les ordres de l'amiral. — Les *adjudants-majors* sont des officiers de la *majorité*, embarqués indépendamment des officiers formant l'*état-major* du vaisseau. — Le *bureau-major* est celui où s'expédient, par le *major*, les ordres de l'amiral, pour tous les bâtiments qui sont sous son commandement. — *État-major*, état dans lequel sont compris les officiers supérieurs et quelques autres personnes : *état-major de l'armée, d'une place, d'un régiment*.—*Ronde-major*, celle que fait le *major*. — *Tambour-major*, celui qui dirige et commande les tambours. — *Sergent-major*, le premier des sous-officiers d'une compagnie. — Au piquet, *tierce major*, etc. Voy. *tierce majeure*, etc., au mot MAJEUR.

*__MAJORAT__, subst. mas. (*majora*), espèce de fidéi-commis graduel, successif, perpétuel, indivisible, en vertu duquel certains titres, certains biens sont affectés à l'*aîné* d'une famille (en lat. *natu major*).

*__MAJORDOME__, subst. mas. (*majordome*) (du lat. *major domûs*, le chef de la maison, c'est-à-dire des domestiques), maître-d'hôtel. Il ne se dit que des officiers qui servent en cette qualité à la cour de Rome, dans les autres cours d'Italie et en Espagne. — Sur les galères, officier qui a soin des vivres.

*__MAJORITÉ__, subst. fém. (*majorité*) (du lat. *major*, plus grand), état de celui qui est *majeur*. —Charge de *major*. Vieux dans ce sens. — La *majeure* partie. Cette dernière acception est nouvelle et adoptée : *la majorité de la chambre vota pour la loi*. Dans une assemblée délibérante, c'est le nombre qui excède la moitié des votes.—*Majorité absolue*, celle qui se compose de la moitié des voix, plus une ; *majorité relative*, celle qui se forme de la supériorité du nombre des voix obtenues par l'un des concurrents. Voy. MINORITÉ.

*__MAJORQUE__, subst. propre fém. (*majorke*), la plus grande des cinq îles Baléares situées dans la Méditerranée.

MAJORQUIN, E, subst. (*majorkiein, kine*), qui est de *Majorque*.

MAJOURS, subst. mas. plur. (*majour*), mailles de six lignes en carré qu'on fait à certains filets. — Ce n'est qu'en Provence que l'on se sert de ce mot.

*__MAJUSCULE__, adj. des deux genres, et subst. fém. (*majucekule*) (en lat. *majusculus*, un peu plus tard), lettre capitale : *lettre, caractère majuscule; chaque vers commence par une majuscule*. — Le premier mot d'une phrase, les noms propres, le nom de *Dieu*, les noms des sciences, des arts, des êtres abstraits, lorsqu'ils sont personnifiés, les noms appellatifs, etc., doivent toujours être écrits avec une *majuscule*.—*Le majuscule*, dans quelques églises, est une dignité qui répondait à celle de chantre. Il est mas. dans ce dernier sens.

MAKAÏRE, subst. mas. (*maka-ire*), t. d'hist. nat., sorte de poisson thoracique.

MAKI, subst. mas. (*maki*), t. d'hist. nat., classe de mammifères quadrumanes.

*__MAL__, subst. mas. (*male*) (en lat. *malum*), en général ce qui est contraire au bien. — Défaut, imperfection : *dire du mal de son prochain*. — Vice, mauvaise action. — Dommage, perte, calamité : *faire beaucoup de mal*, et non pas *beaucoup de maux*. — Inconvénient, malheur: *c'est un grand mal qu'il soit absent*. — Médisance : *c'est à qui dira le plus de mal de lui*. — Incommodité, peine, travail : *il a bien du mal à gagner sa vie*. En ce dernier sens il est familier.—On emploie souvent ce mot dans le langage médicinal, et on y attache différentes idées. Quelquefois on s'en sert comme d'un synonyme à douleur, comme quand on dit *mal de tête, mal de dents, au ventre*, pour dire douleur de tête, de dents, de ventre. On appelle *mal d'enfant*, les douleurs d'une femme qui accouche. D'autres fois, il n'exprime qu'un certain malaise, un sentiment qui n'est point douleur, mais toujours un état contre nature, qu'il est plus facile de sentir que d'énoncer. C'est le cas de la plupart des *maux d'estomac*, du *mal de cœur*.—*Mal* est aussi d'usage pour désigner une affection quelconque indéterminée d'une partie malade. Ainsi on dit communément, *j'ai mal aux yeux, à la jambe*, etc., sans spécifier quelle est l'espèce de maladie dont on est attaqué.—*Mal* se prend aussi souvent pour maladie : *le mal caduc ; mal dangereux; mal incurable*.—On appelle vulgairement *mal d'aventure*, un panaris; *mal de cœur*, un soulèvement d'estomac ; *mal de Naples*, la maladie vénérienne ; *mal de Siam*, la fièvre jaune ; *mal rouge de Cayenne*, une maladie qui ressemble beaucoup à la lèpre, et règne spécialement à Cayenne ; *mal d'âne*, des crevasses qui viennent autour de la couronne du cheval, du mulet, et surtout de l'âne. — *Mal des ardents*, fièvre érysipélateuse. — *Mal de mère*, nom que donne le vulgaire à la passion hystérique.—T. de médec., *mal-mort*, espèce de lèpre ou de gale très-maligne, qui fait paraître la peau comme *morte*.—On appelle *mal de mer*, une incommodité passagère qu'éprouvent sur mer ceux qui ne sont pas accoutumés à y aller. — *Tourner une chose en mal*, lui donner un mauvais sens. — *Prendre une chose en mal*, ou *fort mal*, s'en offenser.—Fam., *mettre une femme à mal*, la séduire. — Au plur., des *maux*.

MAL, E, adj. (*male*) (du lat. *malus*), méchant, mauvais. Vieux mot qui entre dans la composition de plusieurs autres, comme *malheur, malaise*, etc., *malepeste, à la maleheure*.

*__MAL__, adv. (*male*) (en lat. *malè*), autrement qu'il ne se doit : *cette affaire va mal; il a mal opéré; je me porte mal*, etc. — *Se trouver mal*, ressentir une incommodité; tomber en faiblesse. —Fig. : *se trouver mal de..*, éprouver quelque désagrément d'une démarche, avoir à se repentir de l'avoir faite, etc.—*Mettre mal avec...*, brouiller.—*Être mal* (être brouillé) *avec quelqu'un*. — *Penser mal de quelqu'un*, en avoir une mauvaise opinion. *La Bruyère* a dit (chap. VIII) : *pensant mal de tout le monde, il n'en dit de personne*. Cette phrase est irrégulière, parce que, dans la première partie, *mal* est adverbe, et que *en*, dans la seconde, le suppose substantif : il faut *pensant du mal de tout le monde*, etc.

*__MALABAR__, subst. propre mas. (*malabare*), nom d'un grand pays de la presqu'île de l'Inde en-deçà du Gange.

*__MALABARE__, subst. et adj. des deux genres (*malabare*), nom des habitants du *Malabar*. — Qui appartient au *Malabar*. — Subst. mas., langue du *Malabar*.

MALABATHRE, subst. mas. (*malabâtre*), nom des feuilles d'une espèce de laurier du *Malabar*, employées en médecine.

*__MALACCA__, subst. propre fém. (*malaka*), nom d'une ville de la presqu'île de Malaca, dans l'Inde, au-delà du Gange. Elle se trouve vis-à-vis de l'île de Sumatra.

MALACHIE, subst. fém. (*malachi*) (du grec μαλακος, mou, tendre, flexible), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

*__MALACHITE__, subst. fém. (*malachite*) (du grec μαλαχη, mauve), stalagmite cuivreuse, verte et opaque.

MALACHRE, subst. fém. (*malakre*), t. de bot., sorte de plante malvacée.

MALACIE, subst. fém. (*malaci*) (en grec μαλακια, mollesse), t. de médec., appétit dépravé, causé par l'affaiblissement de l'estomac, chez les femmes enceintes et les filles chlorotiques. (Syn. de *pica*.)

MALACODERME, subst. mas. et adj. des deux genres (*malakodèrme*) (du grec μαλακος, mou, et δερμα, peau), t. d'hist. nat., famille ou groupe de zoophytes, libres et isolés, dont le corps est mou, charnu et gélatineux.

MALACOÏDE, subst. fém. (*malako-ide*) (du grec μαλαχη, mauve, et ειδος, forme, ressemblance), t. de bot., sorte de plante qui a la fleur et la forme de la mauve.

MALACOLITHE, subst. fém. (*malakolite*) (du grec μαλακος, mou et tendre, et λιθος, pierre, parce que cette pierre est plus tendre que le *feld-spath*, avec lequel on l'avait d'abord confondue), t. d'hist. nat., pierre formée de masses lamelleuses d'un gris bleuâtre.

MALACOPTÉRYGIEN, subst. et adj. mas. (*malakopetèrijiein*) (du grec μαλακος, mou, et πτερυξ, aile ou nageoire), t. d'hist. nat., se dit des poissons dont les nageoires ne sont point armées d'aiguillons.

MALACOSTÉON, subst. mas. (*malakoceté-on*) (du grec μαλακός, mou, et ὀστέον, os), t. de chir., ramollissement des os.

MALACOSTRACÉ, subst. mas. (*malakocetracé*) (du grec μαλακός, mou, et de ὄστρακον, coquille), t. d'hist. nat., genre de crustacés à enveloppe moins dure que l'écaille.

MALACTIQUE, subst. mas. et adj. des deux genres (*malaktike*) (du grec μαλάσσω, j'amollis), t. de médec., se dit des médicaments émollients.

***MALADE**, subst. et adj. des deux genres (*malade*) (suivant *Robert*, *Henri Étienne*, *Nicot*, etc., du grec μαλακός, mou, faible, languissant; suivant *Ménage*, du latin barbare *malatus*, employé avec la même signification dans la basse latinité, et fait de *malè*, mal; *qui se malè habet*), qui souffre quelque altération dans la santé: *tomber malade.* — On le dit des parties du corps: *avoir un bras malade.*—Par analogie: *un état est malade, est bien malade*, quand il est mal administré, et qu'il y règne un désordre qui tend à sa dissolution.—Il se dit aussi de l'esprit: *il est plus malade de l'esprit que du corps; elle est malade d'imagination;* — des arbres, des *plantes* qui dépérissent *sont malades.* — On l'emploie souvent comme substantif: *aller voir un* ou *une malade.* — On dit fam. de celui qui se plaint d'une petite peine: *le voilà bien malade!* et pour se moquer d'un danger, d'un mal qu'on exagère: *il n'en mourra que les plus malades.*

***MALADIE**, subst. fém. (*maladi*), altération dans la santé: *avoir une maladie*, et non pas *faire une maladie.* — On appelle *maladies externes*, celles qui attaquent des parties ou des organes sensibles à la vue; et *maladies internes*, celles qui n'attaquent que les organes et les fonctions qui sont hors de la portée des sens: *le chirurgien s'occupe des maladies externes, et le médecin des maladies internes.* — Fig., 1° altération dans le moral: *les passions sont les maladies de l'âme;* 2° affection déréglée qu'on a pour quelque chose: *avoir la maladie des médailles*, etc.; *il aime à bâtir, c'est sa maladie.*—*Maladie* se dit par analogie, en parlant des états politiques, de l'esprit humain, pour désigner des choses qui tendent à les troubler, à les affaiblir, à les dénaturer. — *Maladie du pays*, désir violent de s'en retourner dans son pays, ou chagrin de ceux qui regrettent leur pays. — T. de bot.: *maladie des plantes*, altérations dans quelques-uns des organes de la plante; dérangement dans les fonctions de l'économie végétale, tels que *l'ergot, l'étiolement, les chancres, les gales, les loupes, le charbon*, etc.

MALADIF, adj. mas., au fém. **MALADIVE** (*maladif, dive*), sujet à être souvent *malade;* valetudinaire.

MALADIVE, adj. fém. Voy. MALADIF.

MALADRERIE, subst. fém. (*maladreri*) (contraction des deux mots *mal* et *ladre*, nom qu'on donnait autrefois aux lépreux), hôpital pour les lépreux. Voy. LÉPROSERIE.

MALADRESSE, subst. fém. (*maladrèce*), défaut d'*adresse.* — Défaut de conduite, bévue.— MALADRESSE, MALHABILETÉ. (*Syn.*) *Maladresse* se dit, dans le sens propre, du peu d'aptitude aux exercices du corps; *malhabileté* ne se dit que du manque d'aptitude aux fonctions de l'esprit. — Un joueur de billard est *maladroit;* un négociateur est *malhabile.* — On nomme quelquefois au fig. *maladresse*, le manque d'intelligence et de capacité pour les opérations qui dépendent des vues de l'esprit; mais il n'y a pas réciprocité, et l'on ne nommera jamais *malhabileté* le défaut d'aptitude aux exercices corporels. On peut donc dire qu'un négociateur est *maladroit;* mais on ne dira pas qu'un joueur de billard soit *malhabile.*

MALADROIT, E, subst. et adj. (*maladroè, droète*), qui n'a point ou qui a peu d'*adresse: ouvrier maladroit; c'est un maladroit.*

MALADROITEMENT, adv. (*maladroèteman*), d'une manière *maladroite.*

***MALAGA**, subst. propre mas. (*malagua*), nom d'une ville d'Espagne, située sur la côte du royaume de Grenade. — Vin de liqueur de *Malaga;* vin d'Espagne.

***MALAGME**, subst. mas. (*malagueme*) (en grec μάλαγμα, dérivé de μαλάσσω, j'amollis), t. de médec., espèce de cataplasme émollient.

***MALAGMER**, v. act. Barbarisme forgé par *Boiste*, qui le dit pour *amalgamer.*

***MALAGUETTE**, subst. fém. (*ma aguiète*), t. de bot., espèce de poivre qui vient de la côte de *Malaguette* ou *Maniguette*, contrée considérable d'Afrique dans la Guinée, le long de la mer. On le nomme aussi *poivre de la Guinée.*

MALAI, subst. mas. (*malé*), la langue la plus pure de l'Inde orientale. Le samscrit était autrefois la langue savante de l'Inde; aujourd'hui les négociants ne parlent que le *malai.* Quelques-uns écrivent aussi *malais, e*, en faisant un subst. et un adj. Cette seconde orthographe doit être préférée, comme plus conforme à l'usage.

MALAIRE, adj. des deux genres (*malère*) (du lat. *mala*, joue), t. d'anat., qui appartient à la joue: *os malaire; apophyse malaire.*

MALAIS, E, subst. et adj. (*malè, lèze*), du *Malais*, de *Malacca.*

MALAISANCE, subst. fém. (*malèzance*), état de celui qui est *mal à l'aise.* (*Montaigne.*) Hors d'usage.

MALAISE, subst. mas. (*malèze*), état fâcheux, déplaisant, incommode.

MALAISÉ, E, adj. (*malèzé*), difficile. — Incommode: *escalier malaisé.* — En parlant des personnes, qui n'a pas d'aisance dans ses affaires: *riche malaisé.* — Difficile à vivre: *personne malaisée.*

MALAISÉMENT, adv. (*malèzéman*), difficilement.

***MALAISER**, v. act. (*malèzé*). Ce verbe que l'on trouve dans *Froissard*, où il signifie: mettre *mal à l'aise*, gêner, n'est plus français.

MALANDRE, subst. fém. (*malandre*) (suivant *M. Morin*, du grec μελάνδρυον, la partie noire ou la moelle du chêne, dont les Latins ont fait *melandryum*, cœur de chêne, formé de μέλας, noir, et de δρῦς, chêne, qu'on a pu, dit-il, étendre par métaphore aux chevaux et aux bois gâtés), t. de médec. vétér., espèce de crevasse ou de fente aux genoux d'un cheval.— Au plur., défectuosités, nœuds pourris, etc., dans les pièces de bois de charpente.

MALANDREUSE. Voy. MALANDREUX.

MALANDREUX, adj. mas., au fém. **MALANDREUSE** (*malandreu, dreuze*), qui a des *malandres*, en parlant des bois cariés.

***MALANDRIN**, subst. mas. (*malandrein*), nom qu'on a donné anciennement, 1° aux lépreux, par allusion aux *malandres*, maladie du cheval; 2° dans le temps des croisades, aux voleurs arabes et égyptiens, ou simplement par mépris, ou peut-être aussi parce qu'ils étaient lépreux; 3° à des brigands qui, sous les rois Jean et Charles V, son fils, commirent beaucoup de désordres en France.

MAL-APPRIS, E, subst. et adj. (*malapri, prize*), sans usage, grossier: *personne mal-apprise; vous êtes un mal-appris.*

MALAPRE, subst. et adj. mas. (*malapre*), ancien t. d'imprim., ouvrier qui a de la peine à lire. — Mot patois, *mal-appris*, ignorant. Presque inusité.

MAL-À-PROPOS, adv. (*malapropô*), à contre-temps.

MALART, subst. mas. (*malar*), mâle des canes sauvages.

MALATE, subst. mas. (*malate*), t. de chim., sel formé de la combinaison de l'acide *malique* avec une base.

MALAVENTURE ne se dit plus pour *mésaventure.*

MAL-AVISÉ, E, subst. et adj. (*malavizé*), imprudent: avec cette différence, dit *Roubaud*, que le *mal-avisé* ne regarde pas assez à la chose qu'il fait, et que *l'imprudent* n'en sait pas bien la valeur, n'en a pas approfondi les conséquences: *le mal-avisé qui ne se soucie point de voir les difficultés est un sot; l'imprudent qui ne s'embarrasse pas de courir des risques est un fou.*

MALAXATION, subst. fém. (*malakçacion*), t. de pharm., action de *malaxer;* ses effets.

MALAXÉ, E, part. pass. de *malaxer.*

MALAXER, v. act. (*malakcé*) (du grec μαλάσσω, j'amollis), t. de pharm., pétrir des drogues pour les rendre plus molles, plus ductiles. — *se* MALAXER, v. pron.

MALAXIS, subst. mas. (*malakci*), t. de bot., plantes.

MAL-BÂTI, E, subst. et adj. (*malbâti*), mal fait, mal tourné, *c'est un homme bien mal-bâti;* et subst.: *c'est un grand mal-bâti.* — *Se sentir tout mal-bâti:* indisposé. Il est familier dans les deux sens.

***MALBERGE**, subst. fém. (*malbèreje*), vieux mot hors d'usage, qui a signifié *assemblée sur les montagnes.* Il était formé de *maal*, conférence, et de *berg*, montagne. Ces deux mots sont tirés de la langue teutonique.

***MAL-CADUC**, subst. mas. (*malkaduke*), épilepsie. On dit aussi *haut-mal.*—Sans plur.

***MALCONTENT**, E, subst. et adj. (*malkontan, tante*), mal satisfait; *mécontent;* avec cette différence que l'on est *malcontent* quand on n'est pas aussi satisfait que l'on avait droit de l'attendre; et que l'on est *mécontent* quand on n'a reçu aucune satisfaction. (*Beauzée.*) *Mécontent* est d'ailleurs presque seul usité.—Au plur., *des malcontents.*

MAL-DE-MER, subst. mas. (*maldemère*), vomissement, malaise au commencement de la navigation.—Ne confondez pas ce mot avec ce qu'on appelle *le mal de mère*, qui exprime la grossesse d'une femme.

MALDER ou **MALDRE**, subst. mas. (*maldère*), mesure de seize boisseaux à Hambourg.

MAL-DISANT, E, subst. et adj., n'est plus français; on dit *médisant.*

MALDIVES, subst. propre et adj. fém. plur. (*maldive*), les îles *Maldives.* C'est un grand amas d'îles, situées dans l'océan Indien.

MÂLE, subst. mas. (*mâle*) (en latin *masculus*), celui qui est du sexe le plus noble, le plus fort: *le mâle et la femelle.*— On dit dans le style plaisant et mordant: *un laid mâle, un vilain mâle*, un homme fort laid. — En t. de mar., on appelle *mâles*, les fers qui entrent dans les anneaux qui portent le gouvernail; et ces anneaux s'appellent *femelles.*

***MÂLE**, adj. des deux genres (*mâle*), se dit par opposition à femelle: *enfant mâle; perdrix mâle.* — Fig., fort, vigoureux, énergique: *voix mâle, courage mâle, style mâle;* et en peint.: *contours mâles, composition mâle.* — En t. de mar., on dit qu'*un bâtiment est mâle*, lorsqu'il a des qualités par un gros temps, qu'il n'embarque pas d'eau, s'élevant bien à la lame. — *La mer est mâle*, lorsqu'elle est très-grosse, que des lames élevées frappent sur le bord, et embarquent dans différentes parties du bâtiment.—Dans les forces, on appelle *mâle* le couteau de dessus.

MALÉAS, subst. propre mas. plur. (*malé-âce*), peuple de l'Inde de la presqu'île d'en-deçà du Gange, sur les confins du Malabar.

MALEBESTE, subst. fém. (*malebècete*), ancien t. de mar., qui signifiait hache à marteau pour enfoncer l'étoupe.

***MALEBÊTE**, subst. fém. (*malebète*) (du latin *mala bestia*, mauvaise bête), personne dangereuse et dont on doit se méfier.

***MALEBOSSE**, subst. fém. (*maleboce*), charbon de peste; grosse *bosse.*

***MALEBRANCHISME**, subst. mas. (*malebranchisme*), doctrine de *Malebranche*, qui n'admet d'autre agent que Dieu, qui voit tout en Dieu, et croit sincèrement que l'âme est une portion de la Divinité.

***MALEBRANCHISTE**, subst. des deux genres (*malebranchicete*), partisan de la doctrine de *Malebranche.* Voy. MALEBRANCHISME.

MALÉDICTION, subst. fém. (*malédikcion*) (en latin *maledictio*, fait de *maledicere*, *dicere malè* ou plutôt *malum*, maudire), action de *maudire*, de souhaiter du mal; imprécation: *donner sa malédiction*, ou *mille malédictions à...* — *Dieu a donné sa malédiction à cette famille*, Dieu l'a abandonnée, lui a retiré ses graces. — Fatalité, mauvaise destinée.—*La malédiction est sur cette maison, sur cette affaire*, le malheur y paraît attaché.

***MALÉE**, subst. propre fém. (*malé*), promontoire du Péloponèse, dans la Laconie.

MALEFAIM, subst. fém. (*malefein*), *faim* cruelle: *à ce métier l'on meurt de malefaim*, style burlesque et même hors d'usage.—Sans plur.

MALÉFICE, subst. mas. (*maléfice*) (en latin *maleficium*, fait de *malè* et *facere*, faire mal, nuire), action de nuire aux hommes, aux animaux, aux fruits de la terre, par de prétendues opérations magiques.

MALÉFICIÉ, E, adj. (*maléficié*), malade; incommode, languissant. — Ensorcelé.

MALÉFIQUE, adj. des deux genres (*maléfike*) (en latin *maleficus*); il se dit des planètes auxquelles la sottise et la superstition attribuent de malignes influences.

à la* **MALEHEURE, loc. adv. (*alamaleure*), mal-

heureusement ; *à la mauvaise heure*. — Prov. et pop. : *va-t'en à la malheure*, où t'attend le mauvais sort que tu as mérité. Cet adv. est plus que vieilli : on ne l'emploie plus.

*MALEMORT, subst. fém. (*malemor*), mauvaise mort, mort funeste : *ce coquin mourra de malemort*. Il est inusité.

MALENCONTRE, subst. fém. (*malankontre*) *mauvaise rencontre*, malheur, mauvaise fortune. — Prov. : *qui se soucie, malencontre lui vient*, on ne gagne rien à prendre trop de souci. Fort peu usité.

MALENCONTREUSE, adj. fém. Voy. MALENCONTREUX.

MALENCONTREUSEMENT, adv. (*malankontreuzeman*), par *malencontre*. Ce mot a bien vieilli.

MALENCONTREUX, adj. mas., au fém. MALENCONTREUSE (*malankontreu*, *treuze*), en parlant des personnes, malheureux. — En parlant des choses, qui porte *malheur*.

MAL-EN-POINT, adv. (*malanpoein*), en mauvais état, soit pour la santé, soit pour la fortune. Inusité.

MALENTENDU, subst. mas. (*malantandu*), paroles prises dans un autre sens qu'elles n'ont été dites.—Plus ordinairement, erreur, méprise. —Au plur., des *malentendus*, tout ce qui peut être *malentendu*.

MALENTENDU, E, adj. (*malantandu*), mal ordonné, mal conçu.

MALEPESTE, imprécation qui marque l'étonnement (*malepècete*) : *malepeste! que ce potage est chaud*. Fam.

MALERAGE, subst. fém. (*maleraje*), anciennement avec *rage* : *la malerage* (la mauvaise rage) *le saisisse!* — Désir violent : *il a la malerage de faim*. Mot entièrement inusité.

MAL-ÊTRE, subst. mas. (*malètre*), état de langueur, indisposition sourde : *avoir, sentir, éprouver du mal-être*.—Il ne s'emploie guère au plur., et si l'on avait absolument besoin de s'en servir, il faudrait dire et écrire *des mal-être*, comme si l'on disait des états de *mal-être*, des états *d'être mal*.

*MALÉVOLE, adj. des deux genres (*malévole*) (en lat. *malevolus*), qui *veut* du *mal* ; malveillant. Il est familier.

MALFAÇON, subst. fém. (*malfaçon*), ce qu'il y a de *mal fait* dans un ouvrage. — Fig., supercherie, mauvaise façon d'agir. Fort peu usité.

MALFAIRE, v. neut. (*malfère*) (en lat. *malefacere*), faire de méchantes actions : *il est enclin à malfaire*. Il n'est guère usité qu'à l'infinitif et aux temps composés.

MALFAISANCE, subst. fém. (*malfezance*) (en lat. *maleficentia*), disposition à faire du mal à autrui. — Le contraire de *bienfaisance*.

MALFAISANT, E, subst. et adj. (*malfèzan*, *zante*) (en lat. *malefaciens*), en parlant des personnes : malin, qui se plaît à *faire mal*.

MALFAIT, E, part. pass. de *malfaire*, et adj. (*malfé*, *fète*), qui n'est pas bien *fait*; qui n'a pas bonne grace. — Mal composé, mal disposé : *meuble, ouvrage malfait*.

MALFAITEUR, subst. mas., au fém. MALFAITRICE (*malfèteur*, *trice*), qui commet de méchantes actions, des crimes. *L'Académie* ne donne pas le fém.

MALFAITRICE, subst. fém. Voy. MALFAITEUR.

MALFAMÉ, E, adj. (*malfamé*) (du lat. *mala fama*, mauvaise renommée), qui a une mauvaise réputation. Il est fam.

MALGRACIEUSE, adj. fém. Voy. MALGRACIEUX.

MALGRACIEUSEMENT, adv. (*malgueracieuzeman*), d'une manière *malgracieuse*. Il est fam., et il vieillit.

MALGRACIEUX, adj. mas., au fém. MALGRACIEUSE (*malgueracieu*, *cieuze*), rude, incivil; qui a mauvaise grace. Il est fam. et peu usité.

*MALGRÉ, prép. (*malgueré*), contre le gré de... *malgré vous* ; *malgré lui* ; *malgré lui et ses aidants*. Voy. AIDANT. — Nonobstant : *il est parti malgré la rigueur du temps*.—On dit fam. : *vous ferez telle chose, bon gré, mal gré*, vous ferez telle chose de gré ou de force. — *Malgré que*, quoique. Il ne se construit qu'avec le verbe *avoir* et le subj. : *malgré qu'il en ait*. La raison de ceci est que *malgré que* est pour le *mauvais gré que* : *malgré que j'en aie*, équivant à *le mauvais gré que j'en aie*, et cette construction, qui est déjà grossière, ne serait nullement possible avec tout autre verbe; on ne doit donc pas dire : *malgré que je fasse*, ni même *malgré que je sois*.

MALHABILE, subst. et adj. des deux genres (*malabile*), qui manque d'*habileté*, qui est maladroit.—Subst. : *vous êtes un malhabile*.

MALHABILEMENT, adv. (*malabileman*), d'une manière *malhabile*.

MALHABILETÉ, subst. fém. (*malabileté*), manque d'*habileté*, de capacité, d'adresse. Voy. MALADRESSE.

MALHERBE, subst. fém. (*malèrebe*), t. de bot., sorte de plante qui sert aux teinturiers.

*MALHEUR, subst. mas. (*maleur*) (du lat. *mala hora*, mauvaise heure), mauvaise fortune, mauvaise destinée. — Désastre, infortune, accident fâcheux. — État du malheureux : *mon malheur croissait toujours*. (Fénelon.) — Prov. : *il n'y a qu'heur et malheur en ce monde*, tout y dépend du hasard, et souvent les mêmes choses font le bonheur des uns et le malheur des autres. — On dit, *un malheur ne vient jamais seul*.—*Par malheur*, loc. adv. : *il est arrivé par malheur que...*— MALHEUR, ACCIDENT, DÉSASTRE. (*Syn.*) Le *malheur* s'applique particulièrement aux évènements de fortune et de choses étrangères à la personne ; l'*accident* regarde proprement ce qui arrive dans la personne même; le *désastre* dit quelque chose de plus général. — C'est un *malheur* de perdre son argent ou son ami; c'est un *accident* de tomber ou d'être blessé; c'est un *désastre* de se voir tout à coup ruiné et déshonoré dans le monde.— On dit un grand *malheur*, un cruel *accident*, un *désastre* affreux.

MALHEUR! interj. (*malheur*), il régit la préposition *à* : *malheur aux vaincus!* les vaincus doivent subir la loi du vainqueur. — On le dit aussi par simple exclamation, et comme pour prédire le *malheur* qui doit tomber sur quelqu'un dans quelque circonstance : *malheur à la femme qui épousera ce méchant homme!* ou avec la prép. *sur* : *malheur sur eux et sur leurs enfants!*

MALHEUREUSE, subst. et adj. fém. Voy. MALHEUREUX.

MALHEUREUSEMENT, adv. (*maleureuzeman*), par *malheur*. — Avec *malheur*, d'une manière *malheureuse* : *mourir malheureusement*.

*MALHEUREUX, subst. et adj. mas., au fém. MALHEUREUSE (*maleureu*, *reuze*), qui n'est pas *heureux*, tranquille, content, satisfait.—Qui manque de ce qui peut rendre l'homme content. — Qui a du *malheur*, qui est infortuné : *malheureux à la guerre, au jeu, dans son commerce*.— Mauvais en son genre : *malheureux auteur*, *malheureux écrivain*. — Médiocre, insuffisant : *il n'a qu'une malheureuse chambre*, *qu'un malheureux valet*. Dans ces deux dernières acceptions, il doit toujours précéder le substantif. — Qui porte *malheur*, qui est préjudiciable : *malheureux progrès de l'erreur*. — Qui semble annoncer le *malheur* : *physionomie malheureuse*.— *Un coup malheureux*, arrivé par *malheur* et inopinément. — *Faire une fin malheureuse*, d'une manière pitoyable ; ou comme un criminel, par la main du bourreau.— Au jeu, un coup qui arrive par un *malheur* extraordinaire.—On dit d'un chirurgien, qu'*il a la main malheureuse*, lorsqu'il réussit rarement dans ses opérations.—On le dit aussi de tous ceux qui ne réussissent pas dans quelque ouvrage de main, ou qui gâtent ou cassent les choses qu'ils touchent. — Il se dit subst. d'un homme misérable : *il faut avoir compassion des malheureux*. — On dit aussi d'un méchant homme : *le malheureux qu'il est! c'est un malheureux*; et dans le même sens, *une malheureuse*, en parlant d'une femme : *c'est une malheureuse qui a commis plusieurs vols*. — On appelle aussi *malheureuse*, une femme publique, une femme adonnée au libertinage. — MALHEUREUX, MISÉRABLE. (*Syn.*) Le *malheureux* est pauvre, dans la gêne; le *misérable* manque des choses essentiellement nécessaires.

MALHONNÊTE, subst. et adj. des deux genres (*malonète*), qui n'est point *honnête*; incivil : *un homme malhonnête*. — *Malhonnête homme*, qui n'a ni probité, ni honneur. — Subst. : *vous êtes un malhonnête*.

MALHONNÊTEMENT, adv. (*malonèteman*), d'une manière *malhonnête*.

MALHONNÊTETÉ, subst. fém. (*malonèteté*), incivilité, manque de bienséance.—Action, discours *malhonnête* : *faire des malhonnêtetés*, des impolitesses.

MALICE, subst. fém. (*malice*) (en lat. *malitia*), inclination à malfaire, à nuire, etc. — L'action même qui est l'effet de cette inclination.—Il se prend quelquefois en bonne part, surtout au pluriel, et signifie des tours de gaieté qu'on fait pour se divertir. —*Malice noire*, action de méchanceté horrible et réfléchie.—*La malice supplée à l'âge*, se dit des enfants qui commettent certains crimes avec préméditation, etc. —Prov. et pop. : *innocent fourré de malice*, homme qui, sous une apparence de simplicité, prend plaisir à dire, à faire du mal.—MALICE, MALIGNITÉ, MÉCHANCETÉ. (*Syn.*) Il y a dans la *malice* de la facilité et de la ruse ; peu d'audace, point d'atrocité. Il y a dans la *malignité* plus de suite, plus de profondeur, plus de dissimulation, plus d'activité que dans la *malice*. La *malignité* n'est pas aussi dure et aussi atroce que la *méchanceté* ; elle fait verser des larmes, mais elle s'attendrirait peut-être si elle les voyait couler. — Le substantif *malignité* a une tout autre force que son adjectif *malin*. On permet aux enfants d'être *malins* ; on ne leur passe la *malignité* en quoi que ce soit, parce que c'est l'état d'une âme qui a perdu l'instinct de la bienveillance, qui désire le malheur de ses semblables, et souvent en jouit. On leur passe des *malices*, on va même quelquefois jusqu'à les y encourager, parce que, sans tenir à rien de révoltant, la *malice* suppose une sorte d'esprit dont on peut tirer parti par la suite. Cette sorte d'indulgence est pourtant dangereuse : la ruse, que suppose la *malice*, dispose insensiblement à la *malignité*, parce que rien ne coûte à l'amour-propre pour réussir; et de la *malignité* à la *méchanceté* il y a si peu de distance, qu'il n'est pas difficile de prendre l'une pour l'autre.

MALICIEUSE, adj. fém. Voy. MALICIEUX.

MALICIEUSEMENT, adv. (*malicieuzeman*), avec *malice*.

MALICIEUX, adj. mas., au fém. MALICIEUSE (*malicieu*, *cieuze*), qui a de la *malice*. — *Cheval malicieux*, qui use d'une *maligne* adresse contre celui qui le monte ou ceux qui l'approchent. — On dit subst. : *c'est un malicieux, une petite malicieuse*.

MALICORIUM, subst. mas. (*malicoriome*) (du lat. *corium mali*), écorce de la grenade. Voy. GRENADIER.

MALIGNE, subst. et adj. fém. Voy. MALIN.

MALIGNEMENT, adv. (*malignieman*), avec *malignité*.

MALIGNITÉ, subst. fém. (*malignité*) (en latin *malignitas*), inclination à faire, à dire, à penser mal. Voy. MALIN.—Dans les choses, qualité nuisible. — Mal.—T. de médec. Il se dit, dans les maladies, lorsqu'elles ont quelque chose de singulier et d'extraordinaire, soit dans leurs symptômes, soit dans leur opiniâtreté à résister aux remèdes. Voy. MALIN.

MALIMBE, subst. mas. (*maleinbe*), t. d'hist. nat., oiseau de l'espèce des cardinaux.

MALIN, subst. et adj. mas., au fém. MALIGNE (*malein*, *lignie*), qui prend plaisir à faire ou à dire du mal.—En parlant des personnes, et des choses qui ont rapport aux personnes, *malin* dit quelque chose de moins odieux que le substantif *malignité*.—Mordant, satirique : *discours malins*.—Enclin à penser, à dire des *malices*. — *Maligne joie*, joie secrète du mal d'autrui. — *Le malin esprit*, ou *l'esprit malin*, ou fam. : *le malin*, le démon.—Subst., individu futé, rusé, astucieux, qu'on ne trompe pas aisément, personne qui a une certaine habileté : *c'est un malin, une maligne*. Fam. Le fém. est peu usité. —Qui a quelques qualités nuisibles : *suc malin*. — *Fièvre maligne*, provenant d'une atteinte portée au principe des nerfs par une cause physique ou morale. On l'appelle aujourd'hui *fièvre ataxique*. Voy. ATAXIQUE.—*Ulcère malin*, *plaie maligne*, qui résiste aux remèdes.

MALINE, subst. fém. (*maline*), on appelle ainsi, en t. de mar., les temps des grandes marées à la nouvelle et à la pleine lune.

*MALINES, subst. propre fém. sing. (*maline*), nom d'une ville des Pays-Bas, située sur la Dyle, entre Anvers et Louvain. — Dentelle de Flandre, dont le commerce se fait principalement à *Malines*. — On dit *de la malines*, avec un *s*, même au sing. : de la dentelle de *Malines* : — Au plur., *de belles malines*.

MALINGRE, adj. des deux genres (*maleinguere*, (du lat. *malè æger*, malade. Mot tiré de l'argot ou jargon des gueux, qui appellent *malingres* ceux d'entre eux qui, par quelque maladie ou difformité, soit réelle, soit supposée, cherchent à émouvoir la compassion. *Trévoux*.), qui a peine à recouvrer ses forces après une longue maladie, ou dont les forces diminuent sans aucune maladie apparente. Il est fam.

MALINGRIER, subst. mas. (*maleinguerié*), vieux mot inusité qui a signifié : *sacristain*.

MALINTENTIONNÉ, E, subst. et adj. (*malein-tancioné*), qui a de mauvaises *intentions* : *homme malintentionné; c'est un malintentionné.*

MALIQUE, adj. des deux genres (*malike*) (du lat. *malum*, pomme, fait du grec μῆλον, en dorique μᾶλον), t. de chim. : *acide malique*, acide végétal extrait des pommes et de divers autres fruits.

***MALIS**, subst. mas. (*mali*), abcès rempli de vers, suivant *Boiste*.

MALITORNE, subst. et adj. des deux genres (*malitorne*) (du lat. *malè tornatus*, mal tourné), maladroit, inepte. Il s'emploie ordinairement comme substantif : *ce valet n'est qu'un malitorne.* Style fam.

MALIVOLE, adj. des deux genres (*malivole*). Voy. MALÉVOLE.

MAL-JUGÉ, subst. mas. (*maljujé*), faute du juge, mais sans prévarication, en prononçant sur une affaire.

MALLARD, subst. mas. (*malar*), petite meule de rémouleur.

***MALLE**, subst. fém. (*male*), espèce de coffre de bois, rond et long, pour le voyage. — Grand panier des petits merciers ambulants. — Voiture des courriers pour les lettres.—Prov. : *trousser en malle*, enlever par surprise et promptement. — On dit de quelqu'un mort en peu de jours d'une maladie, qu'*il a été troussé en malle.*

MALLÉ, subst. mas. (*malelé*), t. d'hist. nat., poisson du Nil, du genre des silures.

***MALLÉABILITÉ**, subst. fém. (*malelé-abilité*), qualité de ce qui est *malléable*.

MALLÉABLE, adj. des deux genres (*malelé-able*) (du lat. *malleus*, marteau, maillet), qui peut se battre, se forger et s'étendre à coups de marteau.

MALLÉAMOTHE, subst. mas. (*malelé-amote*), t. de bot., arbrisseau du Malabar, dont le fruit ressemble au lentisque.

MALLEMENT, adv. (*maleman*), vieux mot hors d'usage employé par *Scarron*, qui lui a fait signifier rudement.

MALLEMOLLE, subst. fém. (*malemole*), t. de comm., fichu de mousseline des Indes, rayé ou brodé d'or, à l'usage des femmes. — Espèce de mousseline.

MALLÉOLAIRE, adj. des deux genres (*malelé-olère*), t. d'anat., qui a rapport aux *malléoles*.

***MALLÉOLE**, subst. fém. (*malelé-ole*) (en latin *malleolus*, dimin. de *malleus*, marteau), t. d'anat., os de la cheville du pied formant une petite saillie ou éminence au bas de la jambe. La *malléole interne* est une apophyse du péroné.—Au mas., chez les anciens, faisceau de roseaux liés avec du fer, à une extrémité duquel était une cavité qu'on remplissait de matières combustibles. Il servait à mettre le feu, en le lançant directement contre les objets qu'on voulait incendier.

***MALLE-POSTE**, subst. fém. (*malepocete*), voiture qui transporte les dépêches et quelques voyageurs.—Au plur., des *malles-postes.*

MALLETIER, subst. mas. (*maletié*), ouvrier qui fait des *malles*. Ce mot est peu en usage. On dit *layetier*.

MALLETTE, subst. fém. (*malète*), petite *malle*. Peu usité.

***MALLIER**, subst. mas. (*malié*), cheval qui porte la *malle* et sur lequel le postillon est monté. —Cheval de brancard à une chaise de poste.

***MALMAISON** (LA), subst. propre fém. (*lamalmèzon*), château des environs de Paris.

MALMENÉ, E, part. pass. du v. *malmener*.

MALMENER, v. act. (*malmené*), maltraiter de coups ou de paroles.—*se* MALMENER, v. pron.

MALMOULUE, subst. et adj. fém. (*malmoulu*), t. de vén., qui se dit des fumées du cerf mal digérées.

***MALO** (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinmâlo*), ville de France, chef-lieu d'arrond., dép. d'Ille-et-Vilaine.

MALOPE, subst. fém. (*malope*), t. de bot., sorte de plante malvacée.

MALORDONNÉ, E, adj. (*malordoné*), t. de blason. Il se dit des trois pièces, une en chef, et les deux autres parallèles en pointe, au lieu d'être, suivant les règles, posées deux en chef, et une en pointe.

MALOTRU, E, adj. et plus souvent subst. (*malotru*) (suivant *Ménage*, du lat. *malè instructus*, mal rangé, etc.), misérable, méprisable, malfait, etc. C'est un terme de mépris.

MALOUIN, E, subst. et adj. (*malouein, louine*), de *Saint-Malo*.

MALPEIGNÉ, E, subst. et adj. (*malpègnié*), qui est en désordre, mal arrangé.

***MALPIGHIACÉE**, subst. fém. (*malepigui-acé*), t. de bot., dans la méthode naturelle de *Jussieu*, famille de plantes comprenant des arbres et des arbrisseaux à calice d'une seule pièce, etc., ainsi nommée de *Malpighi*, célèbre médecin de Bologne, au dix-septième siècle.

***MALPIGHIE**, subst. fém. Voyez MALPIGHIACÉE.

MALPLAISANT, E, adj. (*malplèzan, zante*), désagréable, fâcheux. Il vieillit. On dit *déplaisant*.

MALPOLE, subst. mas. (*malpole*), t. d'hist. nat., serpent d'Amérique.

***MALPROPRE**, adj. des deux genres (*malpropre*), qui manque de *propreté*, sale.—Qui n'est pas *propre à*... En ce dernier sens, il est hors d'usage.

MALPROPREMENT, adv. (*malpropreman*), avec *malpropreté*, salement, grossièrement.

MALPROPRETÉ, subst. fém. (*malpropreté*), vice contraire à la *propreté*; saleté.

MALQUINIER, subst. mas. (*malkinié*), vieux mot hors d'usage qui a signifié, fabricant et marchand de fil.

MALSAIN, E, adj. (*malcein, cène*), en parlant des personnes, qui n'est pas *sain*, qui est sujet à être malade.— En parlant des choses, qui est contraire à la santé.—T. de mar., *atterrage malsain*; *côte malsaine*, où il y a beaucoup d'écueils, dont il est dangereux de s'approcher.

MALSÉANT, E, adj. (*malcé-an, ante*), mes séant, qui est contraire à la bienséance.

MALSEMÉ, E, adj. (*malcemé*), t. de vén. : *bois de cerf malsemé*, dont les andouillers sont en nombre impair.

MALSONNANT, E, adj. (*malçonan, nante*), qui choque, qui répugne; il ne se dit guère qu'en théol. et au fém. : *proposition malsonnante*, contraire à l'orthodoxie.

MALT, subst. mas. (*malte*) (mot anglais qui signifie *drèche*), orge préparée pour faire de la bière.

MALTAILLÉ, E, adj. (*maltâ-ié*), t. de blas.; se dit d'une manche d'habit *taillée* d'une manière capricieuse et bizarre.

MALTALENT, subst. mas. (*maltalan*) (de l'italien *maltalento*), mauvaise volonté, haine, ressentiment. Mot employé par *Boileau* dans une de ses lettres; par l'abbé *de Choisy* dans ses Mémoires, etc., et qui est aujourd'hui hors d'usage.

***MALTE** et mieux **MALTHE**, subst. fém. (*malte*) (en lat. *maltha*, pris du grec μάλθα ou μάλθη, qu'on croit dérivé des langues orientales), espèce de mastic ou ciment, composé de poix, de cire, de plâtre et de graisse, dont se servaient les anciens.—Composition de cire et de poix dont on enduisait les tablettes des juges. — *Malte de Delisle et de Bergmann*, bitume glutineux des minéralogistes modernes. — Subst. propre fém., nom d'une île de la Méditerranée, et d'une ville qui est la capitale de cette île.—*Ordre de Malte*, ordre de religieux militaires nommés d'abord *hospitaliers* ou *chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem*, et ensuite *chevaliers de Rhodes*; il fut fondé vers l'an 1048.

***MALTÔTE**, subst. fém. (*maltôte*) (des deux mots *mal*, et *toulte*, participe féminin du verbe *tollir* ou *touldre*, ôter, enlever; fait du lat. *tollere*; *somme mal toulte*, mal levée, levée à tort), sorte d'impôt et d'exaction indue. Le premier impôt qui porta ce nom fut celui qu'on leva l'an 1296, pour faire la guerre aux Anglais. On disait alors *maltoute* ou *maltoulte*.—Corps des gens d'affaires, des partisans : *la maltôte s'est bien enrichie dans cette guerre*. Il ne se prend qu'en mauvaise part, et même n'est plus usité.

MALTÔTIER, subst. mas. (*maltôtié*), celui qui lève une *maltôte* sur le peuple.

MALTRAITÉ, E, part. pass. de *maltraiter*.

MALTRAITER, v. act. (*maltrèté*), offenser, outrager de coups ou de paroles. Il dit plus que *traiter mal*, qui signifie seulement dire des paroles injurieuses, ou, dans un sens encore moins odieux, faire mauvaise chère à quelqu'un. — Faire tort à...; ne pas traiter favorablement. — Juger avec défaveur.—*se* MALTRAITER, v. pron.

***MALVACÉE**, subst. et adj. fém. (*malvacé*) (du lat. *malva*, mauve), t. de bot., qui appartient aux mauves.—Fam. de plantes qui comprend les mauves.

MALVEILLANCE, subst. fém. (*malvè-iance*), mauvaise volonté, haine.

MALVEILLANT, E, subst. et adj. (*malvè-ian, iante*), qui a de la *malveillance*.— Qui est disposé à blâmer. — Subst. : *un malveillant.*

MALVEISINE, subst. fém. (*malvèzine*), ancienne machine de guerre que *Matthieu Paris* conjecture être une espèce de pierrier, et qui, suivant *Du Cange*, tire son nom de *mauvais voisin*, parce qu'elle incommodait fort les ennemis qui en étaient près.

MALVERSATION, subst. fém. (*malvèreçâcion*), délit grave commis dans l'exercice d'un emploi public, dans un maniement de deniers.

MALVERSER, v. neut. (*malvèrecé*), se conduire mal dans un emploi; y commettre des exactions, des concussions, des larcins.

***MALVOISIE**, subst. propre fém. (*malvoèzî*), nom d'une ville de la Morée.—Subst. masc., certain vin grec fort doux, apporté de *Malvoisie*, ville de la Morée, qui est l'ancienne *Epidaure*. — Vin muscat cuit.

MAL-VOULOIR, subst. mas. (*malvouloare*), mauvaise volonté; rancune. Peu usité.

MALVOULU, E, adj. (*malvoulu*), qui est haï, à qui l'on *veut* du *mal*.

M. A M., abréviation de la locution *mot à mot*.

MAMAN, subst. fém. (*maman*), t. de tendresse et de mignardise, qui signifie *mère*.—*Grand'maman*, grand'mère.—Pop. : *grosse maman*, femme qui a de l'embonpoint.

MAMANT, subst. mas. (*maman*), sorte de squelette fossile. Ce mot semble signifier la même chose que *mammout* et *mammouht*.

***MAMANPIAN**, subst. mas. (*mamanpian*), ulcère par lequel commence le *pian* chez les nègres.

MAMAS, subst. fém. (*mamâce*), supérieure des vierges consacrées au soleil chez les Péruviens.

***MAMBRÉ**, subst. propre mas. (*manbré*), nom d'une vallée célèbre de la Judée.

MAMEI, subst. mas. (*mamè*), t. de bot., abricotier des Antilles.

MAMELIÈRE, subst. fém. (*mamelière*), partie de l'armure couvrant le sein.

MAMELLE, subst. fém. (*mamèle*) (du lat. *mamilla*, dimin. de *mamma*, mamelle et mère, dérivé du grec μάμμα, qui signifiait mère chez les anciens Grecs), la partie charnue et glanduleuse des femmes, où se forme le lait. — On le dit aussi en parlant de l'homme et des femelles de certains animaux. — Allaitement : *enfant à la mamelle*.

MAMELLIFORME, adj. des deux genres (*mamèleliforme*) (du lat. *mamma*, mamelle, et de *forma*, forme, ressemblance), t. de bot. : *fruit mamelliforme*, en forme de *mamelle*.

MAMELON, subst. mas. (*mamelon*), le bout de la *mamelle*.—Petites parties glanduleuses sur la peau de l'animal, sur la langue, etc. — En t. de serrurier, partie d'un gond ou d'une fiche à vase, dont la forme est cylindrique, et qui entre dans l'œil d'une penture, etc.—Petit cylindre encastré dans chaque extrémité d'un treuil, et qui tourne dans les trous qu'on nomme lumière.—Partie supérieure d'une montagne qui se termine en pointe.

MAMELONNÉ, E, adj. (*mameloné*), t. de bot., recouvert de petits tubercules semblables à des *mamelons*.—Se dit, en anat., de certaines parties figurées en *mamelons* ou *mamelles*.

MAMELU, E, subst. et adj. (*mamelu*), qui a de grosses *mamelles* : *un homme mamelu; une grosse mamelue.*

MAMELUK. Voy. MAMLOUK.

***MAMERS**, subst. propre mas. (*mamère*), ville de France, dép. de la Sarthe.

MAMERTINS, subst. mas. plur. (*mamèrtein*), ancien peuple d'Italie, et qui habitait la Campanie.

M'AMIE, subst. fém. (*mami*), t. de tendresse; abréviation de *mon amie*.

***MAMILLAIRE**, adj. des deux genres (*mamilelère*), t. de médec., qui a la figure d'un *mamelon*.

***MAMLOUK**, **MAMELUK**, **MAMMELUK**, subst. mas. (*mameloük, luk*) (du verbe arabe *malak* ou *malaka*, posséder, parce que le *mamlouk* est la propriété d'un autre, en Égypte, soldat attaché à un bey, auquel il appartient à titre d'esclave. Les *mamlouks* formaient une cavalerie redoutable, et c'est du sein de cette milice que se tiraient ordinairement les beys.

MAMMAIRE, adj. des deux genres (*mamemère*) (du lat. *mamma*, mamelle), qui a rapport aux *mamelles*. — Subst. fém., t. d'hist. nat., mollusque globuleux.

*__MAMMALOGIE__, subst. fém. (*mamemaloji*) (du lat. *mamma*, mamelle, et du grec λογος, discours, traité), partie de l'histoire naturelle qui traite des mammifères, ou des animaux qui ont des *mamelles*.

MAMMALOGISTE, subst. mas. (*mamemalojicete*), auteur qui décrit les *mammifères*.

MAMMAUX, subst. mas. plur. (*mamemô*), *mammifères*. Ce dernier seulement est usité.

*__MAMMIFÈRE__, subst. mas., et adj. des deux genres (*mamemifère*) (du lat. *mammu*, mamelle, et *fero*, je porte), qui a des *mamelles*. — Subst., t. d'hist. nat., nom que, dans la nouvelle division de l'histoire naturelle, on a donné aux animaux appelés auparavant quadrupèdes, et à l'homme lui-même, parce qu'ils nourrissent leurs petits du lait de leurs *mamelles*.

MAMMIFORME, adj. des deux genres (*mamemiforme*) (du lat. *mamma*, mamelle, et *forma*, forme, ressemblance), t. d'anat., qui a la *forme* d'une *mamelle*. On dit plus souvent et mieux *mastoïde*. Voy. ce mot.

*__MAMMOUT__ ou **MAMMOUTH**, subst. mas. (*mamemoute*), nom que les habitants de la Sibérie donnent à l'animal dont on trouve les ossements fossiles aux environs des grandes rivières de ces contrées. Ce sont des os d'éléphants et de rhinocéros.

MAMMULE, subst. fém. (*mamemule*), t. de bot., sorte de cupule que l'on remarque dans les lichens.

*__MAMOUDI__, subst. mas. (*mamoudi*), t. de comm., monnaie de compte et monnaie effective d'argent de Bassora. Le *mamoudi* vaut environ onze sous tournois, ou cinquante-cinq centimes.

*__M'AMOUR__, subst. mas. (*mamour*), t. de tendresse, de mignardise envers une femme. C'est une abréviation de *mon amour*.

MAN., abrév. du mot *manége*.

*__MAN__, subst. mas. (*man*), t. d'hist. nat., larve du hanneton. Elle est quatre ans à se développer, tandis que le hanneton ne vit que sept à huit jours. —Nom d'un dieu des anciens Germains.—Poids usité dans les Indes orientales, et particulièrement dans les états du grand-mogol.

MANAKA, subst. mas. (*manaka*), t. de bot., sorte d'arbrisseau.

MANACON, subst. mas. (*manakon*), t. d'hist. nat., très-beau chat des Indes.

MANAGE, subst. mas. (*manaje*), vieux mot hors d'usage qui signifiait *maison*.

MANAKIN, subst. mas. (*manakiein*), t. d'hist. nat., petit et bel oiseau d'Amér.; c'est un genre de passereaux.

*__MANALE__, subst. et adj. fém. (*manale*) (du latin *manalis*, fait de *manare*, couler; *lapis manalis*, pierre qui fait couler l'eau), t. d'hist. anc., pierre en laquelle le peuple romain avait une grande confiance, et qu'on roulait dans les rues de Rome, dans les temps de sécheresse, pour avoir de la pluie.

MANANT, subst. mas. (*manan*) (en lat. *manens*, part. prés. de *manere*, demeurer), en style de pratique, celui qui demeure en un bourg ou village. Inusité en ce sens.—Fam., paysan, rustre. T. de mépris.

MANCANDRITE, subst. fém. (*mankandrite*), t. de bot., sorte de champignons de mer.

*__MANCEAU__, et mieux **MANSEAU**, qui est plus conforme à l'étymologie. Voyez ce dernier mot.

*__MANCELLE__, subst. fém. (*mancèle*), chaîne de collier d'un cheval.

*__MANCENILLIER__, subst. mas. (*mancenilié*), t. de bot., arbre d'Amérique, dont on distingue plusieurs espèces, et qu'*Adanson* place parmi les tithymales. Il fournit un suc laiteux qui est un poison brûlant et très-âcre; il sert aux sauvages à empoisonner leurs flèches. Son fruit n'est pas moins dangereux.

*__MANCHE__, subst. mas. (*manche*) (du lat. *manubrium*, qui signifie la même chose. Suivant *Huet*, de *manica*, employé dans le même sens par *Optatus Milevitanus*), partie d'un instrument par où on le prend pour s'en servir. — Partie de la charrue que tient le laboureur. — Partie d'un luth, d'un violon, etc., où sont les touches. — T. d'hist. nat., *manche de couteau*, coquillage bivalve. — Prov. et figur. : *cet homme branle au* ou *dans le manche*, n'est pas ferme dans le parti qu'il a embrassé, dans sa résolution, ou est menacé de perdre sa place.—*Jeter le manche après la cognée*, abandonner une affaire par chagrin, par caprice.

MANCHE, subst. fém. (*manche*) (en lat. *manica*), partie du vêtement où l'on met le bras. — Demi-manche de toile fine avec un poignet et des arrière-points à chaque bout.—Prov. : 1° *avoir quelqu'un, quelque chose dans sa manche*, en disposer, en être assuré; 2° *c'est une autre paire de manches*, c'est une autre affaire, ce n'est plus la même chose; 3° *avoir la conscience large comme la manche d'un cordelier*, n'être point scrupuleux. Il est pop.; 4° *du temps qu'on se mouchait sur la manche*, du temps qu'on était fort simple. — *Tirer par la manche*, solliciter quelqu'un. — Fig. et fam. : *ne pas se faire tirer la manche* ou *par la manche pour faire une chose*, la faire volontiers. — En t. de guerre, petite troupe de soldats, détachée du bataillon, et qui demeure sur les ailes.—En t. de marine, 1° long tuyau de cuir qui sert à emplir les barriques d'eau; 2° tuyau de toile goudronnée qui conduit l'eau de la pompe hors du vaisseau. —En t. de pêche, filet en forme de tuyau conique, large à l'entrée, et qui va en s'étrécissant jusqu'à son extrémité, qu'on ferme de différentes manières.— Dans les grosses forges d'acier, espèce de tour en cône tronqué, qui se pose sur certains creusets pour la fonte du fer — Détroit de mer entre deux terres. Il ne se dit que du détroit entre la France et l'Angleterre, qu'on appelle aussi *Pas-de-Calais*. — T. de pharmacie, *manche d'Hippocrate*, sac en forme de cône renversé, fait ordinairement avec de la flanelle, et qui sert à passer différentes choses. — On appelle *manche*, en t. de jeu, la première partie que l'on gagne quand il faut gagner deux parties sur trois pour avoir absolument gagné.— *Gentilshommes de la manche*, officiers qui accompagnaient les fils de France dans leur jeunesse. — *Gardes de la manche*, ceux qui se tenaient aux deux côtés du roi, vêtus de hoquetons et armés de pertuisanes.

MANCHE, subst. propre fém. (*manche*), nom de la mer qui s'étend entre les côtes de France et celles d'Angleterre. — C'est aussi le nom d'un petit pays d'Espagne. — Département de France, dont le chef-lieu est Saint-Lô.

MANCHERONS, subst. mas. plur. (*mancheron*) (rac. *manche*), les parties de la charrue qu'on tient avec les mains lorsqu'on laboure.

MANCHEREAUX, subst. mas. plur. (*mancherô*), t. de manufacture, les poignées de la botte de la lisse.

*__MANCHESTER__, subst. propre mas. (*manchècetère*), ville considérable d'Angleterre, située sur la rivière de Mersey, dans le comté de Lancaster.

*__MANCHETTE__, subst. fém. (*manchète*) (rac. *manche*), ornement fait de toile ou de dentelle, qui s'attache au poignet de la chemise, au bout de la *manche*. — En t. de menuiserie, partie de l'accotoir d'un fauteuil, qu'on garnit d'étoffe.— *Manchette de botte*, garniture de toile qui embrasse le genou, par-dessous la botte. — En t. d'imprimerie, ouvrage à *manchettes*, ouvrage dont les marges sont chargées d'additions. — Prov. : *vous m'avez fait là de belles manchettes*, vous avez fait une équipée, une étourderie qui m'embarrasse fort. — Au plur., mal qu'on fait au poignet en le serrant avec les doigts : *faire des manchettes*.

*__MANCHON__, subst. mas. (*manchon*), sorte de fourrure qui sert comme de *manche*, dans laquelle on tient les mains pour se garantir du froid. — En t. de verrerie, cylindre de verre que l'on fend et qu'on aplatit, pour en former une feuille propre à faire des vitres.—Dans les grosses forges d'acier, virole qui couvre les joints des tuyaux de fonte.

MANCHONNIER, subst. mas. (*manchonié*), celui qui fait des *manchons* dans les verreries.

*__MANCHOT__, E, subst. et adj. (*manchô, chote*) (du lat. *mancus*, fait, dans la même acception, de l'ablatif *manu* et de l'adjectif *ancus*, lequel signifie proprement *celui dont le coude est trop court*), estropié d'une main ou d'un bras : *il est manchot de la main droite*. — Prov. et fig. : *n'être pas manchot*, avoir de l'adresse, de la finesse d'esprit. — Subst. mas., t. d'hist. nat., genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des uropodes, dont les ailes sont courtes et sans pennes, et qui n'ont qu'un ongle à la place du pouce. On les trouve surtout dans la mer du Sud.

*__MANCIE__ ou **MANCE**, subst. fém. (*manci, mance*), vieux mot qui signifie : divination.

*__MANDAÏTE__, subst. mas. (*manda-ite*), nom qu'on donne aux chrétiens de St-Jean, à Bassora.

MANDANT, E, subst. mas. (*mandan, dante*), t. de jurispr., celui, celle qui donne un *mandat*.

*__MANDARIN__, subst. mas. (*mandarein*) (du portugais *mandar*, commander, fait du latin *mandare*; les Chinois disent *quaon*, ou plutôt *coken*, qui signifie *servir*, *être ministre d'un prince*. Trévoux.) Titre de dignité à la Chine. Il y a neuf ordres de *mandarins* qui, au nombre de trente-deux ou trente-trois mille individus, forment les corps les plus distingués de l'empire.

MANDARIN, E, adj. (*mandarein, rine*), qui appartient aux *mandarins* : *la langue mandarine*, ou savante.

MANDARINAT, subst. mas. (*mandarina*), charge, office, dignité de *mandarin*.

*__MANDAT__, subst. mas. (*manda*) (en lat. *mandatum*, fait de *mandare*, commander), rescrit du pape par lequel il donne à quelques personnes certains bénéfices vacants par mort. — Pouvoir, procuration pour agir au nom d'un autre. — Ordre de payer adressé par un propriétaire de fonds à celui qui en est dépositaire. — *Mandat d'amener*, injonction à une personne de comparaître devant un juge, etc., avec ordre de l'y amener. — *Mandat d'arrêt*, ordre d'arrêter quelqu'un et de le conduire dans la maison d'arrêt. — *Mandat territorial*, billet d'état qui devait remplacer les *assignats* et les *rescriptions*, et qui avait la même hypothèque. La création de ce papier, décrétée en 1795, n'a jamais été effectuée : il n'a existé que des *promesses de mandat*, auxquelles le corps législatif avait attribué la même valeur et donné le même cours forcé. Ce cours forcé fut supprimé le 18 pluviôse an v (6 février 1797), par une résolution du conseil des cinq-cents, approuvée deux jours après par celui des anciens.

*__MANDATAIRE__, subst. des deux genres (*mandatère*), celui en faveur de qui le pape a expédié un *mandat*. — Celui qui est chargé d'une procuration pour agir au nom d'un autre.

MANDATÉ, E, part. pass. de *mandater*.

MANDATÉE, adj. fem. (*mandaté*) : *somme mandatée*, portée en *mandat*.

MANDATER, v. act. (*mandaté*), délivrer un *mandat*, mettre un *mandat* de paiement à un mémoire, etc. — *se* MANDATER, v. pron.

*__MANDATUM__, subst. mas. (*mandâtome*), mot tout latin par lequel on exprimait autrefois le lavement des pieds du jeudi-saint. Ce nom avait été donné à cette cérémonie, parce qu'on y chante le morceau de l'Ecriture qui commence par ce mot : *mandatum* dedi vobis, etc.

*__MANDÉ__, E, part. pass. de *mander*.

*__MANDEMENT__, subst. mas. (*mandeman*) (en lat. *mandatum*), ordre de la part d'une personne qui a autorité et juridiction. — On appelle *mandement* les instructions que les évêques ont coutume de publier dans certaines circonstances ordinaires, comme à l'approche du carême, pour imposer aux fidèles des œuvres de pénitence; et dans des circonstances extraordinaires, pour attirer les bénédictions du ciel, comme pour ordonner des prières de quarante heures, à l'avènement d'un roi au trône, à l'ouverture des chambres ou parlement, etc.—Billet qu'on donne à quelqu'un portant ordre à un receveur ou fermier de payer une somme mentionnée dans ce billet. — En t. de pratique, ordre, injonction de venir.

MANDER, v. act. (*mandé*) (en latin *mandare*), faire savoir par lettres ou par message : *mander une nouvelle*; et neut. : *je lui ai mandé de venir* ou *qu'il vînt*. — Donner avis ou ordre de venir. — *se* MANDER, v. pron.

*__MANDIBULE__, subst. fém. (*mandibule*) (en lat. *mandibula*, fait de *mandere*, manger, mâcher), t. d'anat., mâchoire inférieure de l'homme et des animaux. — Au plur., t. d'hist. nat., parties les plus fortes et les plus apparentes de la bouche des insectes qui se nourrissent de solides, lesquelles sont situées au-dessus des mâchoires.

MANDIBULITE, subst. fém. (*mandibulite*) t. d'hist. nat., mâchoire de poisson fossile ou pétrifiée.

*__MANDIL__, subst. mas. (*mandi-ie*), sorte de turban persan.

*__MANDILLE__, subst. fém. (*mandi-ie*) (du latin *mantellum*, manteau), autrefois sorte de casaque de laquais. C'était une espèce de manteau fait de trois pièces, dont l'une pendant sur le dos, et les deux autres sur les épaules.

MANDOLINE, subst. fém. (*mandoline*), espèce de petite guitare, ou plutôt *mandore*.

MANDORE, subst. fém. (*mandore*) (par corruption, du grec πανδουρα, qui a la même signification. Voy. PANDORE. Les Italiens disent *mandola*, dont nous avons fait le dimin. *mandoline*, petite *mandore*), sorte d'instrument de musique qui a quelque rapport avec le luth. Quelques-uns disent à tort *mandole*.

***MANDRAGORE**, subst. fém. (*mandraguore*) (en grec μανδραγορας), t. de bot., plante vénéneuse et vivace, qui croît dans les pays chauds et appartient à la famille des solanées. On distingue la *mandragore* mâle et la *mandragore* femelle.

MANDRERIE, subst. fém. (*mandreri*), t. de vannier. Ouvrage en osier plein.

MANDRILL, subst. mas. (*mandrile*), t. d'hist. nat., grand singe très-laid du genre cynocéphale.

***MANDRIN**, subst. mas. (*mandrein*), t. de tourneur, pièce sur laquelle on assujétit les ouvrages qui ne peuvent être tournés entre les pointes. — En t. de chaudronniers, longue verge de fer sur laquelle on travaille le tuyau d'un cor de chasse. — Chez les fourbisseurs, instrument de fer qui leur sert à soutenir, entr'ouvrir et travailler plusieurs pièces des épées et des fourreaux. — Outil d'horloger, pour tourner certaines pièces. — Plateau de bois sur lequel les doreurs travaillent les grandes pièces. — Chez les serruriers, poinçon qui sert à percer le fer à chaud.— T. de médec., sorte de sonde. — T. d'injure, brigand, par comparaison au fameux chef de brigands, *Mandrin*.

***MANDUBIENS**, subst. mas. plur. (*mandubiein*), ancien peuple de la Gaule dont parle Jules-César. Ils habitaient les environs de Langres.

MANDUCATION, subst. fém. (*mandukâcion*) (en lat. *manducatio*), action de manger. Il ne se dit qu'en parlant de l'eucharistie.

MANDUCABLE, adj. des deux genres (*mandukable*) (en latin *manducabilis*), bon à manger. Mot plus latin que français.

MANÉAGE, subst. mas. (*mané-ajé*), t. de mar., travail des matelots sur un navire pour charger ou décharger les planches, le merrain, le poisson, etc. Il ne leur est point dû de salaire pour ce travail.

MANE ou **MANÉE**, subst. fém. (*mane, mané*), mesure hongroise de 100 livres.

***MANÈGE** et non pas **MANÉGE**, subst. mas. (*manèje*) (de l'italien *maneggio*, fait, dans le même sens, du verbe *maneggiare*, manier, gouverner, etc.), lieu où l'on exerce les chevaux de selle et où on les dresse à toute sorte d'airs. — Exercice et travail d'un cheval dans le *manège*; *ce cheval n'est pas encore dressé à ce manège*; *recherchez ce cheval d'un tel air, d'un tel manège*. — Art de monter à cheval. — En t. de mar., manière particulière de se mouvoir, de faire certaines évolutions.—Au fig., manière d'agir adroite et artificieuse. — Dans les mines de houille, marche, direction des veines.

MANÉGÉ, E, adj. (*manéjé*) : *cheval manégé*, dressé au *manège*.

***MÂNES**, subst. et adj. mas. plur. (*mâne*) (en latin *manes*), nom que les anciens donnaient aux âmes des morts. On le dit toujours au pluriel, même quand il s'agit d'un seul. — Adj. : *dieux mânes*, dieux infernaux.

MANET, subst. mas. (*mané*), t. de pêche, filet en nappe simple dont les mailles sont proportionnées à la grosseur des poissons qu'on veut prendre.

***MANETTE**, subst. fém. (*manète*), instrument pour arracher les jeunes plantes avec leurs mottes.

MANGABEY, subst. mas. (*manguabé*), t. d'hist. nat., quadrupède du genre des guenons.

***MANGAN**, subst. mas. (*manguan*), machine pour lancer de grosses pierres.

***MANGANÈSE**, subst. mas. (*manguanèze*) (par corruption du grec μαγνης, en lat. *magnes*, aimant, parce que le *manganèse* a quelque ressemblance avec ce minéral), t. d'hist. nat., métal gris-blanc, fragile et très-peu fusible. Cette substance est connue, à l'état d'oxyde noir, sous le nom de *savon des verriers*, parce qu'ils s'en servent pour blanchir le verre.

MANGANIE, subst. fém. (*manguani*), divination par l'aimant. (*Boiste*, qui le déclare lui-même inconnu.)

MANGÉ, E, part. pass. de *manger*, et adj.—T. de mar. : *vaisseau mangé de la mer*, battu d'une ou plusieurs lames, au point que l'eau passe souvent par-dessus.

MANGEABLE, adj. des deux genres (*manjable*), qui peut être *mangé*.

MANGEAILLE, subst. fém. (*manjâ-ie*), ce qu'on donne à *manger* à quelques animaux domestiques, surtout à la volaille et aux oiseaux.—Dans le style plaisant, tout ce qui sert de nourriture à l'homme.

MANGEANT, E, adj. (*manjan, jante*), qui *mange* : *je l'ai laissée bien buvante, bien mangeante*, se portant bien. Il est fam.

MANGE-BOUILLON, subst. mas. (*manje-bou-ion*), t. d'hist. nat., petit insecte.

MANGE-FROMENT, subst. mas. (*manjefroman*), t. d'hist. nat., chenille du blé vert.

MANGEOIRE, subst. fém. (*manjoare*), sorte d'auge qui va le long de l'écurie ou de l'étable, dans laquelle on donne à *manger* aux chevaux, aux bœufs, aux brebis, etc.—Prov. et fig. : *tourner le dos à la mangeoire*, faire le contraire de ce qu'on devrait faire pour arriver à son but.

***MANGER**, v. act. (*manjé*) (en lat. *mandare* ou *manducare*, et dont les Italiens ont fait également *mangiare*), mâcher et avaler quelque aliment pour se nourrir.—Neut., prendre ses repas. En ce sens, il est neutre : *il mange à l'auberge*.—En parlant de certaines choses, ronger, détruire : *la rivière a mangé tous ces bords*; *la rouille mange le fer*, etc.—On dit fig. dans le même sens : *ses valets, sa maîtresse le mangent*, le ruinent. — Ronger : *la rouille mange le fer*; *un ulcère qui mange les chairs*. — On dit qu'*une planche est mangée*, qu'*une écriture est mangée*, pour dire qu'elle est usée, effacée, et qu'on a peine à y rien connaître. — En t. de gramm., on dit qu'*une voyelle finale se mange*, pour dire qu'elle s'élide, quand elle ne se prononce pas, à cause de la rencontre d'une autre voyelle suivante : *en français, l'e féminin se mange toujours devant une voyelle*.—En t. de mar. : *être mangé par la mer*, pour dire que la mer, étant extrêmement agitée, entre par le haut du vaisseau sans qu'on puisse s'en garantir. — *La mer mange un bâtiment*, lorsque, près d'une côte plus haute que sa mâture, il est comme dans l'obscurité.—On dit d'un objet plus élevé qu'un bâtiment, qu'*il lui mange le vent*, c.-à-d. qu'il l'abrite. — On dit aussi *manger du sable*; *avoir mangé du sable*, en parlant du timonier, qui, étant au gouvernail, a secoué le sable de l'horloge pour le faire passer plus promptement, ou qui a tourné le sablier trop tôt et avant que tout le sable ne soit passé.—On dit fig.: *l'appétit vient en mangeant*, pour dire que l'ambition, que l'envie d'amasser du bien augmente à mesure qu'elle se satisfait.—*Les gros poissons mangent les petits*, les gens puissants oppriment les faibles. — *Manger de la vache enragée*, vivre de peines, de privations.—On se sert quelquefois du mot *manger*, dans le style familier, pour dire, se mettre dans une grande colère contre quelqu'un : *je n'ai garde de lui en parler, il me mangerait*. On dit dans le même sens : *ils se sont mangé le blanc des yeux*. —Fig.: *manger les mots*, ne pas bien prononcer. — *Manger quelqu'un de caresses*, lui faire de grandes caresses.— *Manger quelqu'un des yeux*, le regarder avidement.—*Savoir son pain manger*, entendre bien ses intérêts.—Fig. et fam. : *il a mangé son pain blanc le premier*, le commencement de sa vie a été plus heureux que la suite. —Fam. : *il mange dans la main*, il abuse de la familiarité qu'on lui permet. — *Être à manger, joli à manger*, être extrêmement joli.—SE MANGER, v. pron., être *mangeable*, se dévorer.—En t. de gramm., se perdre, ne s'écrire, ne se prononcer pas.—Se dévorer, se détruire mutuellement : *les loups ne se mangent pas*.

MANGER, subst. mas. (*manjé*), ce qu'on *mange* : *perdre le boire et le manger*, être entièrement absorbé par le travail ou une passion.

MANGERIE, subst. fém. (*manjeri*), au propre, action de *manger*. Il n'est guère usité que dans *relever mangerie*, recommencer à *manger*.—Au fig., exaction, concussion, frais de chicane.

MANGE-TOUT, subst. mas. (*manjetou*), dépensier, en style familier. — Au plur., des *mange-tout*.

***MANGEUR**, subst. mas., **MANGEUSE**, subst. fém. (*manjeur, jeuze*), celui, celle qui *mange* beaucoup.—Prov. : *mangeur de charrettes ferrées* ou *de petits enfants*, fanfaron.—*Mangeur de viandes apprêtées*, fainéant, qui aime à faire bonne chère sans se donner aucune peine, ou qui veut tirer du profit d'une affaire où il n'a pas eu de part.—*Mangeur de crucifix*, ou *d'images*, ou *de saints*, bigot, faux dévot.

MANGEURE, subst. fém. (*manjure*), endroit *mangé* d'une étoffe, d'un pain.— En t. de vèn., pâture du sanglier.

MANGEUSE, subst. fém. Voy. MANGEUR.

MANGLE ou ***MANGLIER**, subst. mas. (*manguele, manguelié*), t. de bot., arbre très-commun sur les bords de la mer dans les Indes occidentales, et dont on connaît plusieurs espèces.

MANGO, subst. mas. (*manguô*), t. d'hist. nat., sorte de poisson.

***MANGONNE**, subst. fém. (*manguone*), vieux mot qui s'est dit pour *maquignonne*.

MANGONNEAU, subst. mas. (*maguonô*). Voy. MANGAN, qui semble être le même.

***MANGONNIER**, subst. mas. (*manguonié*), t. de pêche, chasse-marée, ou marchand de poissons en détail.

MANGONS, subst. mas. plur. (*manguon*), pénitents qui erraient presque nus et chargés de chaînes. Hors d'usage.

MANGOUSTAN ou **MANGOSTAN**, subst. mas. (*manguoucetan*), t. de bot., arbre originaire des îles Moluques, transporté dans l'île de Java, à Malaca et aux Manilles. Son fruit, de la grosseur d'une petite orange, réunit le goût de la fraise à celui du raisin; il est réputé le plus délicieux qui croisse dans l'Inde.

***MANGOUSTE**, subst. fém. (*manguoucete*), t. d'hist. nat., animal des Indes qui, à l'extérieur, ressemble à la fouine.

***MANGUE**, subst. fém. (*mangue*), t. de pêche, sorte de grand filet.—Subst. fém., fruit du *manguier*.

***MANGUIER**, subst. mas. (*manguié*), t. de bot., arbre grand et rameux d'Ormus, de Malabar et du Bengale, dont le fruit, nommé *mangue*, en forme de cœur, sert d'aliment, soit cru, soit macéré dans le vin. La *mangue*, coupée en morceaux, se confit au vinaigre, et prend le nom d'*achar de mangue*.

***MANHEIM**, subst. propre mas. (*manème*), ville d'Allemagne.

***MANIABLE**, adj. des deux genres (*maniable*) (rac. *main*), qui se *manie* aisément; qui se prête à l'action de la main : *ce drap est doux et maniable*; *ce marteau est trop lourd, il n'est pas maniable*.—Aisé à mettre en œuvre : *ce fer, ce cuivre est doux et maniable*.—Fig. et fam., traitable, doux.

MANIAQUE, subst. et adj. des deux genres (*maniake*), possédé de quelque *manie*, furieux.

***MANICANTERIE**, subst. fém. (*manikanteri*) (du lat. *manè cantare*, chanter le matin), école de chant d'un chapitre où l'on entretient des enfants de chœur.

***MANICHÉEN**, subst. mas., **MANICHÉENNE**, subst. fém. (*maniché-ein, ène*), hérétiques, disciples de *Manès* ou *Manichée*, au troisième siècle, qui reconnaissent deux principes, l'un bon, appelé *lumière*, lequel ne faisait que du bien, et l'autre mauvais, nommé *ténèbres*, qui ne faisait que du mal.

MANICHÉISME, subst. mas. (*maniché-iceme*), doctrine, hérésie de *Manès* et des *manichéens*, ses sectateurs.

***MANICHORDION**, subst. mas. (*manikordion*) (par corruption du grec μονοχορδιον, ou plutôt μονοχορδον, instrument à une seule corde, formé de μονος, un, et χορδη, corde), sorte d'épinette dont les sautereaux sont armés de petits marteaux de cuivre.

MANICLE, subst. fém. (*manikle*), t. de tondeur de draps, instrument qui fait agir les forces. — Chez les cordonniers, morceau de cuir qui entoure la paume de la *main*. On dit mieux *manique*. Voyez ce mot. — Au plur., les fers qu'on met aux *mains* des prisonniers. On dit plus souvent et mieux *menottes*.

***MANIE**, subst. fém. (*mani*) (du grec μανια, fureur, folie, dérivé de μαινομαι, être fou, être en fureur), altération d'esprit qui va jusqu'à la fureur.—Transport, délire.—Dans un sens moins odieux, passion portée à l'excès : *sa manie pour les coquilles, pour les éditions rares*, etc.—Voy. TIC. —Depuis quelque temps il est entré dans la composition de plusieurs mots : *anglomanie, bibliomanie, dansomanie, mélomanie*, d'où l'on a fait ensuite *anglomane, bibliomane*, etc. Tous les mots de ce genre appartiennent au style plaisant ou satirique.

MANIÉ, E, part. pass. de *manier*, et adj. —

Ces mots sont bien ou *peu maniés*, sont bien ou peu usités.—T. de mar.: *vaisseau bien manié*, qui est bien manœuvré, auquel un manœuvrier habile donne le mouvement.

MANIEMENT, subst. mas. (*maniman*), action de *manier*.—Sorte de mouvement du bras, de la jambe : *il est perclus de ce bras*, *mais il commence d'en avoir le maniement assez libre*. — Au fig., administration : *maniement des deniers, des affaires*. —*Maniement des armes*, exercice de pied ferme qu'on enseigne aux soldats de recrue, à la différence des évolutions.—T. de peinture, action de traiter les couleurs.

***MANIER**, v. act. (*manié*) (du latin *manus*, main, dont les Italiens ont fait également *maneggiare*), prendre et toucher avec la main : *manier une étoffe*. — Fig., 1° avoir en sa disposition : *manier les deniers publics*. La Bruyère (chap. 6) a dit en ce sens : *manieur d'argent* ; 2° *manier les affaires*, les administrer ; 3° *manier les esprits*, les gouverner avec adresse ; 4° *manier un sujet*, le traiter. — *Manier le blé*, le remuer avec la pelle. — *Manier bien une chose*, s'en bien servir, la bien travailler : *il manie bien le pinceau, le marbre, le fer, la pâte*. — Assouplir. — Opérer sur une matière. — *Manier bien la parole*, parler avec facilité et agrément. — *Manier à bout*, 1° en t. de couvreur, mettre des lattes neuves, et reposer l'ancienne tuile dessus ; 2° chez les paveurs, relever un ancien pavé et le remettre en place.—*Manier les levains*, les pétrir. — T. de manége, *manier un cheval*, le faire aller, le mener avec art. — Il se dit aussi neut. des mouvements et des exercices des chevaux dressés et qui ont de l'école : *ce cheval manie bien à courbettes, à croupades, terre-à-terre, de ferme-à-ferme*, etc.— *Au manier*, en maniant : *cette étoffe, ce drap paraît bon au manier*.—**SE MANIER**, v. pron.

***MANIÈRE**, subst. fém. (*manière*) (du lat. barbare *maneries* ou *maneria*, employé dans la même signification par les auteurs de la basse latinité. *Ménage*, d'après *Vossius*, etc.), façon, sorte. En ce sens il s'emploie adv. : *en toute manière*. — *Faire une chose par manière d'acquit*, négligemment, et seulement parce qu'on ne peut pas faire autrement.—Mode : *son discours se répandait en la manière d'un torrent*. (Bossuet.) —Avec les pronoms possessifs, usage, coutume : *c'est sa manière d'agir*, etc.—*Manière de voir*, se dit relativement au point de vue particulier sous lequel l'esprit considère les choses ; *manière de penser*, relativement aux opinions particulières qu'il a adoptées.—*Manière d'être*, situation particulière dans laquelle on se trouve relativement au bien-être ou au mal-être : *moins sa manière d'être est à sa disposition, plus il demande fréquemment qu'on la change*. (J.-J. Rousseau.) —Fam., il se dit comme *espèce*, de ce qui a l'apparence de la chose dont on parle : *il vint une manière de demoiselle*, etc. —Affectation : *à force de soigner son style, on tombe dans la manière* ; *cela avoisine la manière* ; et très-fam. : *cela frise un peu la manière*, s'éloigne du naturel. — En peinture, 1° caractère particulier qui, louable ou défectueux, distingue un peintre de tout autre ; c'est la même chose que *style* en littérature : *la manière de Raphaël, du Corrége*, etc.; *avoir une belle, une grande manière*, imiter savamment la nature ; 2° pratique qui ne tient qu'aux habitudes que le peintre a contractées, et qui s'éloigne de la nature : *avoir* ou *mettre de la manière*. En ce dernier sens, il se prend toujours en mauvaise part. — *Manière noire*, manière de graver où le cuivre est tellement préparé, que le fond y est totalement *noir*. Dans ce genre de gravure au burin, on passe des ombres aux lumières, à la différence de la gravure au burin ou à l'eau-forte, qui passe de la lumière aux ombres. La gravure *en manière noire*, cultivée avec beaucoup de succès en Angleterre, y est appelée, d'après l'italien *mezzo-tinto*, demi-teinte.—Au plur., façon d'agir ; il diffère de *façons* en ce que les *manières* sont l'expression des mœurs de la nation, et les *façons* sont une charge des *manières*, ou des *manières* plus recherchées dans quelques individus. — *De manière que...*, conj., de sorte que. — *De manière à...*, loc. prépos., de façon à,..

MANIÉRÉ, E, adj. (*maniéré*), qui a beaucoup de *manière*, d'affectation : *style, auteur maniéré* ; et en peinture, *figure, draperies maniérées*.—Dans ce dernier sens, on dit subst. : *le maniéré*, mauvaise imitation de la simplicité, du naturel, de la noblesse ou des graces.

MANIÉRISME, subst. mas. (*maniériceme*), façon, genre du *maniériste* ; affectation de *manières*. Fort peu usité.

MANIÉRISTE, subst. mas. (*maniéricete*), peintre *maniéré*, qui dans ses ouvrages n'imite pas la belle nature. Peu usité.

MANIETTE, subst. fém. (*maniète*), t. d'imprimeur en toile, petit morceau de chapeau pour frotter les châssis.

MANIEUR, subst. mas., **MANIEUSE**, subst. fém. (*manieur, manieuze*), qui *manie* ; qui aime à *manier*.—*Manieur d'argent*. Voy. **MANIER**.—*Manieur de blé*, journalier qui, sur les ports de Paris, gagne sa vie à remuer le blé avec une pelle.

MANIFESTATION, subst. fém. (*manifècetâcion*), action par laquelle on *manifeste*.

***MANIFESTE**, subst. mas. (*manifècete*), écrit public par lequel un souverain rend raison de sa conduite en quelque affaire importante.—Il se dit par extension d'une personne de grande considération, d'un parti, et alors il signifie *apologie*.

MANIFESTE, adj. des deux genres (*manifècete*) (en lat. *manifestus*), notoire, évident, connu de tout le monde.

MANIFESTÉ, E, part. pass. de *manifester*.

MANIFESTEMENT, adv. (*manifèceteman*) (en lat. *manifesté*), clairement, évidemment.

MANIFESTER, v. act. (*manifèceté*) (en latin *manifestare*), rendre *manifeste*.— Déclarer.— Faire connaître, mettre au jour. — **SE MANIFESTER**, v. pron., se faire connaître, se montrer.

MANIGANCE, subst. fém. (*maniguance*), intrigue, emploi de petites manœuvres cachées et artificieuses pour parvenir à quelque fin. Il est fam.

MANIGANCÉ, part. pass. de *manigancer*.

MANIGANCER, v. act. (*maniguancé*) (du latin barbare *manicularc*, que, suivant *Du Cange*, on a employé avec la même acception dans la basse latinité ; *quasi*, ajoute-t-il, *manibus ludificare, uti agunt præstidigitatores*), tramer quelque petite ruse. Il est familier.—**SE MANIGANCER**, v. pron.

MANIGUIÈRE, subst. fém. (*maniguière*), t. de pêche, filet tendu sur des pieux.

MANIKOR, subst. mas. (*manikor*), t. d'hist. nat., manakin orange.

MANIL ou **MANI**, subst. mas. (*mani*), t. de bot., arbre de la Guyane, dont les vieilles branches fournissent aux habitants une résine qui leur sert à calfater leurs canots.

***MANILLE**, subst. fém. (*mani-ie*) (de l'espagnol *manilla*, fait de *mano*, main), t. du jeu de l'hombre, du quadrille et du tri ; c'est en noir le deux, et en rouge le sept de la couleur dans laquelle on joue.—Grand anneau de cuivre jaune, en forme de bracelet, que les nègres portent comme parure aux jambes et aux bras. — T. d'hist. nat., vipère de l'Inde. — Subst. propre fém., nom d'une ville des Philippines.

***MANIOC** ou **MANHIOT**, subst. mas. (*maniok*), t. de bot., plante d'Amérique à fleur campaniforme. — Sa racine tubéreuse fournit une fécule dont on fabrique un pain appelé *cassave*.

MANIPULAIRE, subst. mas. (*manipulère*), chez les anciens Romains, chef d'un *manipule*.— On l'appelait aussi centurion. — Adj. des deux genres, qui appartient au *manipule*.

MANIPULATEUR, subst. mas. (*manipulateur*), t. de pharm., qui *manipule*.

MANIPULATION, subst. fém. (*manipulâcion*), manière d'opérer en chimie, en pharmacie, et en plusieurs arts.

***MANIPULE**, subst. mas. (*manipule*) (du latin *manipulus*, poignée ou botte de foin attachée au bout d'une perche qui, dans les premiers temps, servait d'enseigne), sorte de petite étole que le prêtre, le diacre et le sous-diacre portent au bras gauche, dans la célébration de la messe. Le *manipule* a remplacé le mouchoir ou la serviette que les prêtres de la primitive église portaient au bras pour s'essuyer les yeux, la main, la bouche ou le visage. Les grecs et les maronites ont deux *manipules*, un à chaque bras. — Chez les anciens Romains, compagnie de soldats, d'abord de cent et ensuite de deux cents hommes.—T. de médec., poignée d'herbes, de feuilles, de fleurs, etc.

MANIPULÉ, E, part. pass. de *manipuler*.

MANIPULER, v. act. (*manipulé*) (du latin *manus*, main), opérer avec la *main*. — En pharmacie et en chimie, pétrir, mêler, etc. —**SE MANIPULER**, v. pron.

***MANIQUE**, subst. fém. (*manike*) (du lat. *manica*, mitaine, et fait de *manus*, main), morceau de cuir, etc., dont certains ouvriers se couvrent la paume de la main ou le bras, afin de travailler plus commodément.

MANIS, subst. mas. (*manice*), t. d'hist. nat., sorte de lézard écailleux.

MANISURE, subst. mas. (*manizure*), t. de bot., genre de plantes.

***MANITOU**, subst. mas. (*manitou*), fétiche des sauvages de l'Amérique septentrionale.

MANIVEAU, subst. mas. (*manivó*), sorte de petit panier plat fait d'osier : *un maniveau de champignons*.—Son contenu.

MANIVELLE, subst. fém. (*manivèle*) (suivant *Huet*, du lat. *manulea*, qui signifie proprement manche d'habit, etc.), pièce de fer, etc., coudée deux fois à angle droit, qui, placée à l'extrémité d'un arbre ou essieu, sert à le faire tourner.—En t. d'imprimerie, morceau de bois creux et arrondi placé à la partie de la broche qui sert à faire rouler le train d'une presse.—En t. de charron, 1° petit essieu qui sert à conduire deux petites roues à la fois ; 2° moitié d'un petit essieu de bois rond avec quoi l'on conduit une petite roue où l'on veut.—Chez les maçons, espèce de brancard avec des cordages et un S pour élever des matériaux.—Chez les cordiers, instrument de fer pour tordre de gros cordages. — T. de marine : *manivelle du gouvernail*, pièce de bois que le timonier tient à la *main* pour faire jouer le gouvernail.

MANNE, subst. fém. (*mâne*) (en grec μαννα, en lat. *manna*), espèce de suc congelé qui se recueille en quelques pays sur les feuilles de certains arbres. C'est une drogue purgative. — Nourriture que Dieu fit tomber du ciel pour les Israélites dans le désert.— Fig. : *la manne céleste*, la grace, la parole de Dieu.—Fig. et fam.: production de la terre fort abondante dans un pays, et qui sert à nourrir un grand nombre de personnes. — Nourriture de l'esprit : *c'est une vraie manne*. — *Manne d'encens*, encens mâle, choisi en petits grains les plus ronds et les plus nets, ayant la couleur de la belle *manne*. — *Manne de Prusse*, graine d'une plante graminée, qu'on nomme *herbe à la manne* ou *fétuque flottante*. — *Manne des poissons*, papillon dont les poissons sont très-friands et qui sert à faire des appâts.

***MANNE**, subst. fém. (*mâne*) (du saxon *mand*, corbeille, panier. *Le Duchat*), sorte de panier grand et plat avec des anses à chaque bout.— Ouvrage de vannier en forme de berceau, où l'on met coucher un enfant. Presque toutes les nourrices disent à tort *banne*.

***MANNEQUIN**, subst. mas. (*manekiein*) (de *manne*, panier, dont *mannequin* est une espèce de diminutif), panier long et étroit dans lequel on apporte des fruits, etc., au marché.—Panier à claires voies dans lequel on élève des arbres. —Figure de forme humaine à l'usage des peintres et des sculpteurs, et dont les jointures sont faites de manière à pouvoir lui donner l'attitude qu'on désire. (De *man*, qui, en allemand et en anglais, signifie *homme* ; *mannequin, petit homme*.) — *Cette figure sent le mannequin*, elle n'a pas été étudiée sur la nature. — Fig. : *c'est un vrai mannequin*, c'est un homme nul et sans caractère, qu'on fait mouvoir comme on veut.

MANNEQUINAGE, subst. mas. (*manekinaje*), la sculpture qu'on emploie dans les édifices.

MANNEQUINÉ, E, adj. (*manekiné*) : *draperies mannequinées*, en peinture et en sculpture, draperies disposées sans naturel, avec affectation.

MANNETTE, subst. fém. (*manète*), petite *manne*. Presque inusité, aussi bien que *mannelette*, qui signifierait la même chose.

MANOÉ, subst. propre fém. (*mano-é*), petite île de Danemarck.

***MANŒUVRE**, subst. mas. (*maneuvre*) ; il signifie proprement celui qui travaille de ses mains (*qui manu operatur*) ; mais on ne l'emploie qu'en parlant d'un ouvrier subalterne qui sert ceux qui font l'ouvrage. On le dit surtout d'un aide à maçon, d'un aide à couvreur.—Fig. et par mépris, homme qui exécute un ouvrage d'art grossièrement et par routine.—Ouvrier médiocre : *cet artiste est un vrai manœuvre*.

***MANŒUVRE**, subst. fém. (*maneuvre*), tous les cordages qui servent à manier les voiles et à faire les autres services du vaisseau. — L'usage et la manière de se servir de ces cordages : *il entend*

bien la manœuvre ; il changea de manœuvre. — Par extension, les mouvements qu'on fait à la guerre. — Fig., conduite dans les affaires du monde. — Brigues et intrigues : *les sourdes manœuvres du vice.*

MANŒUVRÉ, E, part. pass. de *manœuvrer.*

MANŒUVRER, v. neut. (*maneuvré*), en t. de mar., faire la *manœuvre.* Dans ce sens on dit aussi activement : *manœuvrer les voiles.* — En parlant des troupes, exécuter certains mouvements. — Au fig., employer des moyens pour réussir dans une affaire : *manœuvrer sourdement.*—SE MANŒUVRER, v. pron., être, pouvoir être *manœuvré.*

MANŒUVRIER, subst. mas. (*maneuvrié*), matelot qui *manœuvre* bien. Pour l'acception d'*ouvrier*, voy. MANOUVRIER.

MANŒUVRIER, adj. mas., au fém. **MANŒUVRIÈRE** (*maneuvrié, vrière*), habile à faire des évolutions militaires : *troupes manœuvrières.*

***MANOIR**, subst. mas. (*manoar*) (du lat. *manere,* demeurer, dont on a fait dans la basse latinité *manerium*, demeure, maison ; il n'est plus en usage qu'au palais et en poesie. — *Le sombre manoir,* l'enfer.

MANOLYTHE, subst. mas. (*manolite*) (du lat. *manus,* main, et λιθος, pierre), monument creusé dans le roc. Hors d'usage.

***MANOMÈTRE** ou **MANOSCOPE**, subst. mas. *manomètre*) (du grec μανος, rare, et μετρον, mesure, ou σκοπεω, j'observe, je considère, t. de physique, instrument qui mesure les variations de la densité et de la rareté de l'air, variations qui ne dépendent pas seulement du poids de l'atmosphère, mais encore de l'action du froid et du chaud, etc. C'est ce qui fait la différence de cet instrument avec le baromètre, lequel ne mesure que le poids de l'air. *Bayle* l'avait nommé *baromètre statique.*

MANON, subst. propre fém. *manon*), nom de fille qui se dit encore pour *Marie.*

***MANOPLES**, subst. fém. plur. (*manople*); on a appelé ainsi, chez les anciens, les cestes et les gantelets dont on se servait dans les jeux.

***MANOQUE**, subst. fém. (*manoke*), rouleau de tabac.

***MANORINE**, subst. fém. (*manorine*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux chanteurs.

MANOSCOPE, subst. mas. Voy. MANOMÈTRE.

***MANOSQUE**, subst. propre fém. (*manoceke*), nom d'une ville de France, chef-lieu de canton, départ. des Basses-Alpes.

MANOSSE, subst. fém. (*manoce*), trou dans les longuesses.

MANOUSE, subst. fém. (*manouze*), lin du Levant.

***MANOUVRIER**, subst. mas. (*manouvrié*) (du lat. *manu*, abl. de *manus,* main, et *operarius,* ouvrier), ouvrier qui travaille de ses mains et à la journée.

***MANQUE**, subst. mas. (*manke*), défaut, en parlant des choses : *manque de foi, de parole, d'argent.* — T. de jeu de roulette.—*De manque,* adv., de moins : *il a trouvé dans ce sac de mille francs dix écus de manque.*— *Manque de,* loc. adv., faute de : *il n'a pu le faire manque d'argent, d'amis. Faute de* est plus usité.

MANQUÉ, E, part. pass. de *manquer,* et adj.: *ouvrage manqué,* défectueux.—*Projet manqué,* avorté.— *Poète manqué,* qui n'a pas toutes les qualités nécessaires à un poète.

MANQUEMENT, subst. mas. (*mankeman*), faute d'omission par laquelle on *manque* de faire ce qu'on doit.— Défaut : *manquement de foi, de parole, de respect.* Voy. MANQUE.

MANQUER, v. act. (*mankié*) (du lat. *mancus,* manchot, par extension, défectueux, imparfait, dont on a fait, dans la basse latinité, le mot barbare *mancare,* et d'où dérive également le *mancare* des Italiens, et le *mancar* des Espagnols), laisser échapper : *manquer une belle occasion ; manquer son coup.*—Ne pas trouver : *manquer un homme ; nous l'avons manqué d'une heure.*—*Ne pas manquer quelqu'un,* lui dire ce qu'on avait résolu de lui dire. — *Manquer une perdrix, un lièvre,* etc., les tirer et ne pas les tuer.—*Manquer des voleurs que l'on cherchait,* ne pas les prendre.— Prov. : *la manquer belle,* échapper à un grand danger. — Neut., faillir, tomber en faute.—Ne pas prendre feu, en parlant d'un fusil, etc. — Défaillir : *les jambes, le cœur, les forces lui manquent.* — *Le pied lui a manqué,* il a glissé.—Tomber, périr : *cette maison manque par les fondements ; ce cheval manque par les jambes ;* et sans régime, *si cet homme vient à manquer, sa famille est ruinée.*
—*Manquer de...,* 1° avoir faute de... : *manquer de cœur, d'esprit : il manque d'argent,* ou *l'argent lui manque ; il ne manque pas de vanité,* il a de la vanité ; *manquer de parole,* ne pas tenir sa parole ; 2° omettre, oublier de... : *je ne manquerai pas de vous avertir.* — Faillir, penser, être sur le point de... : *il a manqué de tomber.* — *Manquer à...,* ne pas faire ce qu'on doit à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose : *il a manqué à son ami.* En ce sens, on dit *se manquer à soi-même,* manquer à ce que l'on se doit, se faire tort.—*Le pied lui a manqué,* il a glissé.—N'être pas à sa place ; être de moins : *il manque un livre à cette tablette ; plusieurs décades de Tite-Live manquent.*—En t. de commerce, on dit absolument *manquer,* pour, cesser ses paiements, faire faillite. — SE MANQUER, v. pron., ne pas se trouver, se rejoindre : *ils se sont croisés et se sont manqués.*— *Se manquer,* absolument, se dit d'un homme qui a voulu se tuer et qui a *manqué* son coup.

***MANS (LE)**, subst. propre mas. (*leman*), ville de France, chef-lieu du départem. de la Sarthe. Poulardes renommées.

MANSARD ou **MANSEAU**, subst. mas. (*mançar, mançô*), t. d'hist. nat., sorte de pigeon ramier.

***MANSARDE**, subst. fém. (*mançarde*), toit de bâtiment de l'invention de l'architecte *Mansard,* dont le comble est presque plat et les côtés presque à plomb.— Logement au comble d'une maison, qui prend du jour sur le toit.—Au plur., t. de menuiserie, croisées qui ouvrent à coulisse, ainsi nommées de l'étage en *mansarde* où elles furent d'abord employées.

***MANSE**, pour **MENSE**, est un barbarisme de l'*Académie.*

***MANSEAU**, subst. mas., **MANSELLE**, subst. fém. (*mançô, mancèle*), du *Maine* ou du *Mans.* Quelques-uns disent au fém. *manseaute :* ce dernier serait plus selon les règles ; mais, en fait de noms propres, l'usage est et doit être un vrai tyran dont il faut subir le joug.

***MANSFELD**, subst. propre mas. (*mancefèlede*), nom d'une petite ville de la Thuringe, dans la Haute-Saxe.

MANSFÉNI, subst. mas. (*manceféni*), t. d'hist. nat., oiseau de proie des Antilles; la chair en est excellente.

***MANSION**, subst. fém. (*mancion*) (du latin *mansio,* demeure, séjour), t. d'hist. anc., lieu marqué sur les grandes routes, où les légions, les recrues, les généraux avec leur suite, les empereurs eux-mêmes trouvaient préparé d'avance tout ce dont ils avaient besoin. Il y avait aussi des *mansions* ou gîtes pour les particuliers qui voyageaient, et qui étaient proprement des auberges.

***MANSIONNAIRE**, subst. mas. (*mancionère*), officier préposé à la garde d'une église.

MANSOIS, subst. mas. (*mançoâ*), ancienne monnaie d'argent.—Ce mot s'est dit aussi dans le temps pour *manseau.*

MANSOURE, subst. propre fém. (*mançoure*), nom d'une grande et forte ville d'Egypte, sur le Nil.

MANSUÈTE, adj. des deux genres (*mançuète*) (en lat. *mansuetus*), mot plus latin que français, et qui signifie doux, patient. Il est presque inusité aujourd'hui ; mais on appelle encore *poire de mansuète* une espèce de poire fort agréable au goût.

MANSUETEMENT, adv. (*mançu-èteman*), avec *mansuétude.* Inusité, mais utile.

***MANSUÉTUDE**, subst. fém. (*mançu-étude*) (en lat. *mansuetudo*), vertu qui rend doux, traitable et facile ; bénignité, bonhomie, patience.

***MANTE**, subst. fém. (*mante*) (du lat. *mantellum.* Voy. MANTEAU.), habillement des dames romaines, consistant en une longue pièce d'étoffe riche et précieuse dont la queue était extraordinairement traînante. — En France, espèce de grand voile noir fort long que portaient les dames de haute qualité dans les cérémonies de deuil.—Sorte d'habit de religieuse dans quelques monastères. — Espèce de couverture faite de grosse laine. — Sorte de manteau ou d'écharpe propre pour le commerce de l'Amérique. — T. d'hist. nat. : *mantes de mer,* genre de crustacés arthrocéphales, qui ont les yeux mobiles et articulés. On les nomme aussi *squilles.*

***MANTEAU**, subst. mas. (*mantô*) (en lat. *mantellum,* fait du grec μανδυη, ou μανδυας, emprunté de l'ancienne langue des Perses, et qui désigne une espèce de vêtement semblable), vêtement fort ample, qu'on porte par-dessus l'habit ou la robe. Il y en a de différentes formes et longueurs. On disait autrefois *mantel.* — Fig., prétexte dont on se couvre ; déguisement ; apparence trompeuse, etc. — Le bout d'une pièce d'étoffe de laine, qui se trouve du côté du chef, et qui lui sert d'enveloppe. — Partie de la cheminée qui couvre la hotte et qui sert de chapeau au foyer.—*Faire quelque chose sous le manteau de la cheminée,* en secret.—Barreau de fer qui, dans une cheminée, porte sur les jambages, et qui soutient le *manteau* en maçonnerie.—En t. de blason, fourrure herminée sur laquelle est posé l'écu.—On appelle *manteau long,* un *manteau* qui traîne, que portent les ecclésiastiques quand ils sont en soutane, et les laïques dans les cérémonies de deuil : *il était en manteau long.*— On appelle *manteau court,* le *manteau* ordinaire, par opposition au *manteau* long : *se mettre en manteau court.*—*Manteau de lit* ou *de nuit,* espèce de *manteau* fort court pour la chambre et pour le lit. — *Vendre une chose sous le manteau,* en cachette.—Prov. : *garder les manteaux.* Voy. GARDER. — *Rôle à manteau,* de tuteur, de vieillard.—On appelle au théâtre *manteau d'arlequin,* un petit rideau d'avant-scène qui ne se lève et ne se baisse jamais ; c'est une draperie d'ornement.— En faucon., couleur des plumes des oiseaux de proie.—Dans les mollusques, peau coriace dont leur corps est revêtu, et de la surface et des extrémités de laquelle exsude une substance calcaire qui se consolide en forme de coquille.

MANTELÉ, E, adj. (*mantelé*), t. de blason ; il se dit des animaux qui ont un *mantelet* dont il faut spécifier l'émail.

***MANTELET**, subst. mas. (*mantelè*), espèce de *manteau* violet que les évêques portent en certaines occasions.—Petit *manteau* de luxe dont les femmes se couvrent les épaules.—Dans l'attaque des places, machine composée de plusieurs madriers, et montée sur deux ou trois roues que le premier sapeur pousse devant lui par le moyen d'un timon, pour se mettre à couvert de la mousqueterie. — Espèce de volet ou de panneau servant de fermeture aux sabords d'un vaisseau. — Pièce de cuir qui s'abat sur la portière des carrosses.—Sellette d'un cheval de carrosse.—Se dit, en t. de blason, des courtines du pavillon des armoiries, quand elles ne sont pas couvertes de leurs chapeaux.—T. d'hist. nat., genre de coquillages.

MANTELINE, subst. fém. (*manteline*), *manteau* que portent les femmes de la campagne.

MANTELLATE, subst. fém. (*mantèlelate*), religieuse. Hors d'usage.

MANTELURE, subst. fém, (*mantelure*), poil du dos d'un chien, lorsque, étant d'une autre couleur que celui des autres parties du corps, il lui forme une espèce de *manteau.*

MANTÈQUE, subst. fém. (*mantèke*), saindoux du sanglier.

***MANTES**, subst. propre fém. (*mante*), ville de France, chef-lieu d'arrond. département de Seine-et-Oise.

***MANTICHORE**, subst. mas. (*mantikore*), t. d'hist. nat., espèce de chacal très-féroce.

MANTICORE, subst. mas. (*mantikore*), t. d'hist. nat., espèce de coléoptère.

MANTIDE, subst. fém. (*mantide*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes orthoptères et coureurs.

***MANTIL**, subst. mas. (*manti-ie*), linge de table. Hors d'usage.

***MANTILLE**, subst. fém. (*manti-ie*), sorte de *mantelet* de femme, sans coqueluchon.

***MANTINÉE**, subst. propre fém. (*mantiné*), t. de géog. anc., ville d'Arcadie, dans le Péloponèse, sur les confins de la Laconie.

***MANTOIS**, subst. propre mas. (*mantoâ*), ancien territoire de *Mantes.*

MANTONNET, subst. mas. (*mantonè*) (de *menton*, dont cette pièce a en quelque sorte la forme, en conséquence on écrirait donc mieux *mentonnet*), espèce de tenon sur la tête des pilots, pour arrêter les madriers ou plates-formes qu'on pose dessus, et qu'on y attache avec des chevilles barbelées.—Petite pièce de fer qui soutient ou arrête en accrochant, telle que celle qui reçoit et retient le battant d'un loquet, etc.

MANTOUAN, subst. propre mas. (*mantouan*), le territoire, le duché de *Mantoue.*

***MANTOUAN, E**, subst. et adj. (*mantouan, touane*), qui est de *Mantoue.*

***MANTOUE**, subst. propre fém. (*mantou*), ancienne ville capitale du *Mantouan,* en Italie.

MANTURE, subst. fém. (*manture*), t. de mar., grand coup de mer, agitation violente des vagues. — Dans les forges d'acier, fil de fer qui a été chauffé inégalement et qui est brûlé en quelques endroits.

*MANUBALISTE, subst. fém. (*manubalicete*) (en lat. *manus*, main, et *balista*, baliste), sorte d'arbalète.

*MANUBIAIRE, adj. des deux genres (*manubière* : *colonne manubiaire*, ornée de trophées en bas-relief.

MANUCORDE, subst. mas. (*manukorde*), t. d'hist. nat., oiseau de paradis.

MANUDUCTEUR, subst. mas. (*manudukteur*) (du latin *manu*, ablatif de *manus*, main, et *ductor*, conducteur, guide; *qui conduit de la main*), t. de musique, chef d'un orchestre qui bat la mesure. — Autrefois, officier qui, placé au milieu du chœur, donnait le signal aux choristes pour entonner, marquait le temps, battait la mesure et réglait le chant. Hors d'usage.

*MANUEL, subst. mas. (*manuèle*), livre qu'on peut porter à la *main*. — Sorte de livre de prières. — Instructions abrégées.

MANUEL, adj. mas., au fém. **MANUELLE** (*manuèle*) (en lat. *manualis*, fait de *manus*, main), qui se fait avec la *main* : *ouvrage*, *travail manuel*. — *Distribution manuelle*, ce que les chanoines reçoivent pour assister à certains offices ou services particuliers.

MANUELLE, adj. fém. Voy. MANUEL. — Subst. fém., t. de marine, barre de fer jointe par une boucle à la barre du gouvernail. — Instrument de cordier, pour tordre et commettre les cordages qui sont fort longs.

MANUELLEMENT, adv. (*manuèleman*), de la *main* à la *main*.

MANUF., abréviation du mot *manufacture*.

MANUFACTURE, subst. fém. (*manufakture*) (du lat. *manufactum*, ouvrage de *main*), fabrication de certains ouvrages qui se *font à la main*. — Lieu où on les fabrique. — Les ouvriers mêmes d'une *manufacture* : *la manufacture s'est révoltée*.

MANUFACTURÉ, E, part. pass. de *manufacturer*.

MANUFACTURER, v. act. (*manufakturé*) (du lat. *manu*, avec la main, et *facere*, faire), fabriquer en *manufacture*. — SE MANUFACTURER, v. pron.

*MANUFACTURIER, subst. et adj. mas., au fém. **MANUFACTURIÈRE** (*manufakturié*, *rière*), celui qui fait fabriquer, qui est le maître d'une *manufacture*; fabricant. — Ouvrier qui travaille dans une *manufacture*. — Adj., qui se livre à la fabrication : *peuple manufacturier*.

*MANULÉE, subst. fém. (*manulé*), t. de bot., plante personnée.

MANULUVE, subst. mas. (*manuluve*), t. de médec., bain des *mains*. Inusité.

*MANUMISSION, subst. fém. (*manumicion*) (du latin *manumissio*, fait de *manumittere* (*mittere manu*), renvoyer de la main, parce que le maître, en présentant son esclave au magistrat, le tenait par la main, lui donnait un petit soufflet sur la joue, et le laissait aller), action de donner la liberté à un esclave. — Affranchissement des gens de main-morte.

MANUS (IN). Voy. IN MANUS.

MANUSCRIT, E, adj. (*manucekri*, *krite*) (en lat. *manuscriptus*, *scriptus manu*, écrit à la main), écrit à la *main* : *ouvrage manuscrit*.

*MANUSCRIT, subst. mas. (*manucekri*), ouvrage écrit à la *main* : *il y a dans cette bibliothèque beaucoup de manuscrits*.

MANUSTUPRATION, subst. fém. (*manucetuprâcion*), onanisme.

MANUTENTION, subst. fém. (*manutancion*), action de *maintenir* : *la manutention des lois*, *des priviléges*, *de la discipline*, soin de régler, de veiller à la conservation des affaires. — Action de confectionner le pain, le biscuit de mer, etc. — Boulangerie militaire.

MANUTENTIONNÉ, E, part. pass. de *manutentionner*, et adj.

MANUTENTIONNEL, adj. mas., au fém. **MANUTENTIONNELLE** (*manutancionèle*), de la *manutention*.

MANUTENTIONNER, v. act. (*manutancioné*), t. d'art militaire administratif, exercer la *manutention sur...* — SE MANUTENTIONNER, v. pron.

MANZANILLE, subst. fém. (*manzani-ie*), le même que *mancenillier*.

MANZEL, subst. mas. (*manzèle*), caravansérail en Perse.

MAPAS, subst. mas. (*mapâce*), arbre de la Guyane.

*MAPPAIRE, subst. mas. (*mapepère*), t. d'antiq., officier qui donnait le signal dans les jeux, en jetant la *mappe*.

*MAPPE, subst. fém. (*mape*) (du latin *mappa*, employé dans cette acception, surtout avec l'adjectif *circensis*. *Mappa* signifie proprement *serviette*, *linge qui couvre la table*), chez les anciens Romains, rouleau de linge qui servait de signal pour annoncer le commencement des jeux du cirque.

*MAPPEMONDE, subst. fém. (*mapemonde*) (du latin *mappa*, linge qui couvre la table, dont nous avons fait *nappe*, en changeant *m* en *n*, et de *mundus*, monde; *carte du monde qu'on étend sur la table comme une nappe*), carte géographique qui représente les deux hémisphères.

MAPPÉ, E, part. pass. du v. *mapper*.

MAPPER, v. act. (*mapepé*), nettoyer des meubles. Nous ne trouvons ce mot que dans *Boiste*. Inusité.

MAPURITA, subst. mas. (*mapurita*); c'est le même mot que *zorille*.

*MAQUE, subst. fém. (*make*), instrument propre à briser le chanvre. — Paquet de fil de cent aunes. — Au plur., deux petits morceaux de bois qui s'élèvent sur le devant de la botte, du fond jusqu'au collet, et servent à former les angles du dos.

MAQUÉ, E, part. pass. de *maquer*.

MAQUER, v. act. (*makié*) (par corruption de *mâcher*; parce que la *maque* broie et mâche en quelque sorte le chanvre), briser avec la *maque*.

MAQUEREAU, subst. mas. (*makerô*) (du latin *macula*, tache, parce qu'il est fort tacheté) t. d'hist. nat., espèce de poisson de mer, osseux, holobranche et thoracique. — Au plur., taches aux jambes pour s'être chauffé de trop près.

MAQUEREAU, subst. mas., **MAQUERELLE**, subst. fém. (*makerô*, *rèle*) (de *maque*, vieux mot français qui signifiait vente) : t. déshonnête, celui, celle qui débauche et prostitue des femmes et des filles. — Celui qui vit aux dépens des filles de mauvaise vie.

MAQUERÉLAGE, subst. mas. (*makerèlaje*), métier de prostituer et de débaucher les femmes.

MAQUERELLE, subst. fém. Voy. MAQUEREAU.

MAQUERIE, subst. fém. (*makeri*), veine étrangère dans l'ardoise. (*Boiste.*)

MAQUETTE, subst. fém. (*makiète*) (de l'italien *machietta*, diminutif de *macchia*, qui signifie proprement *tache* et, fig., *grossière ébauche de peintre*, etc.), t. de sculpture, léger modèle en cire, et plus ordinairement en terre, où rien n'est arrêté, et qui n'offre que la première pensée de l'artiste. Les *maquettes* sont pour les sculpteurs ce que sont pour les peintres des esquisses heurtées. — En t. d'arquebusier, pièce de fer d'un échantillon proportionné au canon de fusil qu'elle doit produire.

MAQUIGNON, subst. mas. (*makignion*) (du vieux mot *maque*, vente. Voy. MAQUEREAU. Suivant d'autres, du latin *mango*, marchand d'esclaves, etc., courtier, dérivé du grec μαγγανον, ruse, fard, artifice), marchand de chevaux; cependant on entend plutôt par *maquignon*, un homme qui fait métier de tromper en vendant pour bons de mauvais chevaux. — Fig. et fam., celui qui s'intrigue pour faire traiter des offices, des charges, des mariages.

MAQUIGNONNAGE, subst. mas. (*makignionaje*), métier de *maquignon*; art de faire paraître les chevaux meilleurs qu'ils ne sont, etc. — Fig. et fam., intrigue, négociation pour des charges, des mariages, etc.

MAQUIGNONNÉ, E, part. passé de *maquignonner*.

MAQUIGNONNER, v. act. (*makignioné*), user d'artifice pour faire paraître un cheval meilleur qu'il ne l'est, à dessein de s'en défaire. — Fig. et fam., s'intriguer pour faire vendre des charges, etc. — SE MAQUIGNONNER, v. pron.

MAQUILLEUR, subst. mas. (*maki-ieur*), bateau à simple tillac, pour la pêche des *maquereaux*.

MAR., abréviation du mot *marine*.

*MARABOUT, subst. mas. (*marabou*), prêtre mahométan qui, en Afrique, dessert une mosquée. — Pop., homme fort laid. — Cafetière de fer-blanc battu, à ventre fort large, et qui vient de Turquie. On l'appelle aussi *cafetière du Levant*. — T. de mar., voile de galère qu'on met dans les temps de tempête. — T. d'hist. nat., oiseau de l'Inde. — Au plur., plumes de cet oiseau dont les femmes ornent leurs chapeaux.

*MARABOUTIN, subst. mas. (*marabouteín*), t. de mar., la principale voile du grand mât des galères.

MARACURY, subst. mas. (*marakuri*), t. de bot., espèce de liane qui fournit aux Indiens de la Rivière-Noire un poison mortel dont ils enduisent le fer de leurs flèches.

MARAÎCHER, subst. mas., **MARAÎCHÈRE**, subst. fém. (*marèche*, *chère*), jardinier, jardinière qui fait valoir un *marais*, qui cultive des légumes.

*MARAIS, subst. mas. (*marè*) (du latin *maris cum*, jonc marin, parce que les joncs abondent dans les *marais*. *Ménage*. Suivant *Wachter*, de l'allemand *morast*, lieu bourbeux, etc.), eau qui croupit en certains lieux et se dessèche souvent l'été. — A Paris, terroir près des fossés ou le long de la rivière, où l'on cultive des herbages, des légumes, etc. — *Marais salants*, où l'on fait venir de l'eau de la mer pour faire du sel. — Prov. : *se sauver par les marais*, se tirer d'embarras par de mauvaises raisons. — *Marais*, t. de politique. Voy. MONTAGNE.

MARANA, subst. propre fém. (*marana*), nom d'une rivière de la Campagne de Rome, en Italie.

*MARANCE, subst. fém. (*marance*), punition de faute légère. Hors d'usage.

MARANDÉ, E, part. pass. de *marander*.

MARANDER, v. act. et neut. (*marandé*), t. de pêche : 1° mettre les appelets à la mer; 2° raccommoder, radouber les filets. Terme normand.

MARANO, subst. propre mas. (*maranô*), nom d'une petite ville du Frioul, dans les états de Venise.

*MARANS, subst. propre masculin (*marance*), nom d'une petite ville de France, située dans le département de la Charente-Inférieure.

MARASME, subst. mas. (*maraceme*) (en grec μαρασμος, fait de μαραινω, je flétris, je dessèche), t. de médec., consomption, maigreur extrême.

MARASQUIN, subst. mas. (*maracekiein*), sorte de liqueur faite avec de la cerise amère.

*MARATHON, subst. propre mas. (*maraton*), nom d'un village de la Livadie, en Grèce. C'était jadis une petite ville, qui fut rendue célèbre par la victoire de Miltiade sur les Perses.

MARATISTE, subst. et adj. des deux genres (*maraticete*), révolutionnaire que les fureurs et la violence portent à aimer à faire verser le sang, comme *Marat*.

MARATISME, subst. mas. (*maraticeme*), opinion furieuse et sanguinaire, en rapport avec les principes politiques de *Marat*.

MARÂTRE, subst. et adj. fém. (*marâtre*) (du latin barbare *marastra* ou *matrasta*, employé avec la même acception dans la basse latinité. *Ménage*, *Caseneuve*, etc.), belle-mère qui maltraite les enfants du premier lit. — Mère cruelle et dénaturée.

MARAUD, E, subst. (*marô*, *rôde*) (suivant *Henri Etienne*, du grec μιαρος), t. de mépris, coquin, fripon.

MARAUDAILLE, subst. fém. (*marôdâ-ie*), troupe de *marauds*. Inusité.

MARAUDE, subst. fém. (*marôde*) (du mot *maraud*), action de butiner. — Petite guerre faite par des soldats qui se dérobent du camp, et qui vont piller.

MARAUDER, v. neut. (*marôdé*), aller en *maraude*.

MARAUDEUR, subst. mas., **MARAUDEUSE**, subst. fém. (*marôdeur*, *deuze*), celui, celle qui *maraude*.

MARAUDEUSE, subst. fém. Voy. MARAUDEUR.

*MARAVÉDIS, subst. mas. (*maravédi*), petite monnaie de cuivre en Espagne, valant la moitié de l'*ochavo*, trois deniers trois quarts, à peu près un centime et demi. Il n'en existe plus d'effectif.

*MARBRE, subst. mas. (*marbre*) (en latin *marmor*, dérivé du grec μαρμαρος, et qui vient du verbe μαρμαιρω, je brille, je reluis, à cause du poli brillant dont le *marbre* est susceptible), sorte de pierre calcaire, extrêmement dure, qui reçoit le poli; il y en a de beaucoup d'espèces. — T. d'imprim., pierre enchâssée dans le coffre de la presse, et sur laquelle on pose une forme. On le dit aussi d'une espèce de table de pierre sur laquelle on entrepose la forme, soit pour la corriger, soit pour attendre qu'elle puisse être mise sous presse, etc. — Pierre qui sert à broyer des drogues et des couleurs. — Dans les verreries, plaque de fonte sur laquelle on tourne le verre cueilli, pour l'unir et l'arranger autour de la canne. — *Marbre statuaire*, celui qu'on emploie à faire des statues. — *Marbre*

artificiel ou *factice*, composition de gypse dans laquelle on met diverses couleurs, pour imiter le marbre. — Fig. : *il est de marbre*, c'est un homme dur et froid. — *Cœur de marbre*, insensible.—Fig. et fam. : *rester comme un marbre*, interdit, immobile.—*La table de marbre*, autrefois les juridictions de la connétablie, de l'amirauté et des eaux et forêts.—Au plur., ouvrages en *marbre*.—Échantillons de différents *marbres*. —*Marbres d'Arundel, de Paros* ou *d'Oxford*, *marbres* qui contiennent la chronique d'Athènes, depuis sa fondation jusqu'à l'archonte Diogénète, pendant un espace de treize cent dix-huit années. Ces *marbres*, gravés deux cent soixante-quatre ans avant l'ère chrétienne, furent trouvés, au commencement du dix-septième siècle, dans l'île de *Paros*, et transportés en Angleterre par les soins du comte *Thomas d'Arundel*, dont le petit-fils les a depuis déposés dans la bibliothèque de l'université d'*Oxford*.

*MARBRÉ, E, part. pass. de *marbrer*, et adj., peint, travaillé, etc., en façon de *marbre* : *papier marbré*, *étoffes marbrées*.—En bot., *fleurs marbrées*, panachées irrégulièrement. — *Truffes marbrées*, grises et blanches en dedans.—Subst. mas., t. d'hist. nat., sorte de lézard.

MARBRER, v. act. (*marbré*), imiter par la peinture, etc., la disposition des couleurs du *marbre*.—Dans les verreries, arranger sur les *marbres* ou plaques de fonte le verre en fusion qui est au bout de la canne. — SE MARBRER, v. pron.

MARBRERIE, subst. fém. (*marbreri*), atelier, art du *marbrier*.—Art de polir le *marbre*.

MARBREUR, subst. mas., MARBREUSE, subst. fém. (*marbreur, breuze*), celui, celle qui *marbre* du papier.

MARBREUSE, subst. fém. Voy. MARBREUR.

MARBRIER, subst. mas. (*marbrié*), ouvrier qui tire le *marbre* de la carrière.—Celui qui le façonne et qui en fait divers ouvrages. — Celui qui fait faire ces ouvrages et qui les vend.

MARBRIÈRE, subst. fém. (*marbrière*), carrière d'où l'on tire le *marbre*.

MARBRURE, subst. fém. (*marbrure*), imitation du *marbre*, sur du papier, sur du bois, ou sur la tranche d'un livre, par le moyen de la peinture.

*MARC, subst. mas. (*mar*, le *c* ne se prononce que dans *Marc*, nom d'homme) (par corruption du latin *amurca*, dérivé du grec ἀμεργω, je pressure des olives, etc.), ce qui reste de plus grossier de quelque fruit ou herbe qu'on a pressé, du café ou autre substance qu'on a fait bouillir, etc.— Ce qu'on pressure à la fois de raisins ou de pommes. — Poids qui contient huit onces. (Dans cette dernière acception, du lat. barbare *marca*, employé dans le même sens, et que quelques-uns dérivent de l'allemand *mark*, qui signifie proprement *marque, signe*, et par extension *poids, mesure*, à cause de la marque imprimée aux poids et mesures, etc.) — Sorte de monnaie d'Allemagne, de Suède, de Danemarck, de Hambourg, etc.—*Poids de marc*, celui où la livre a deux *marcs* ou seize onces, à la différence du poids de table où la livre n'a que douze onces, et d'autres poids où elle en a quatorze, etc. — *Être payé au marc la livre*, au sou la livre, au prorata de ce qui est dû à chaque créancier

MARÇAICHE, subst. masc. (*marcèje*), droit qui se percevait sur le poisson de mer vendu au marché.

MARCASSIN, subst. mas (*markacein*) (suivant *Huet*, du lat. *meracus*, pur, sans mélange, parce que cet animal ne va pas en troupe, mais seul et sans compagnie), le petit de la laie.

*MARCASSITE, subst. fém (*markacite*), t. d'hist. nat., substance minérale brillante, d'un jaune d'or, composée de fer, de soufre, d'une terre non métallique, à laquelle se joint quelquefois accidentellement du cuivre. C'est le *fer sulfuré* des modernes. Ce mot est d'origine arabe. (*Huet.*)

MARCATION, subst. fém. (*markâcion*). Nous ne trouvons ce mot que dans l'*Académie*, qui renvoie du reste à *ligne de marcation*, au mot LIGNE. Voici ce qu'on y lit : « On donna le nom de *ligne de marcation* à la *ligne* tracée sur la mappemonde par Alexandre VI, qui, de son autorité pontificale, donnait aux Espagnols les terres qu'ils découvriraient à l'ouest de cette ligne, et aux Portugais celles qu'ils découvriraient à l'est. On appela ensuite *ligne de démarcation* celle qui fut fixée d'accord entre ces peuples, et qui déclinait de la *ligne de marcation* d'Alexandre VI. » Nous ajouterons que ce mot de *marcation* ne paraît avoir été employé dans aucune autre circonstance.

MARCESCENCE, subst. fém. (*marcèceçante*), propriété des calices de fleurs qui se sèchent sans tomber. Voy. MARCESCENT.

MARCESCENT, E, adj. (*marecèceçan, çante*) (en lat. *marcescens*, part. prés. de *marcescere*, se flétrir, se faner ; se dit, en bot., de la seconde enveloppe de la fleur, qui est colorée, et qui se dessèche long-temps avant de tomber, comme dans les bruyères.

MARCESSIBLE, adj. des deux genres (*marecècecible*), disposé à se flétrir.

*MARCHAIS, subst. mas. (*marché*), t. de pêche, hareng vide de laite, après qu'il a frayé.

*MARCHAND, E, subst. (*marchan, chande*) (en lat. *mercator*), celui ou celle qui trafique de quelque *marchandise* que ce soit ; qui fait profession d'acheter et de vendre. Voy. NÉGOCIANT.— Celui ou celle qui achette, quoiqu'il n'en fasse pas métier.—*Marchand forain*, 1° celui qui fréquente les foires et les *marchés* ; 2° *marchand* étranger qui apporte des *marchandises*. (Dans cette seconde acception, du lat. *foras*, hors, dehors.)—*Les six corps des marchands*, autrefois à Paris, les communautés des drapiers, épiciers, merciers, pelletiers, bonnetiers et orfèvres.—*Marchands grossiers* ou *magasiniers*, ceux qui vendent en gros dans les magasins. — *Marchands détaillants*, ceux qui achettent des manufacturiers, pour revendre en détail dans les boutiques. On les nomme aussi *boutiquiers*. — Aux ventes publiques, lorsque le crieur annonce *telle marchandise à tant*, on répond : *il y a marchand à ce taux*.— Prov. : *la foire sera bonne, les marchands s'assemblent*. Voyez FOIRE. — *N'est pas marchand qui toujours gagne*, on doit s'attendre à ne pas gagner dans toutes les affaires.—Et aussi : *marchand qui perd ne peut pas rire*. — Et encore : *de marchand à marchand il n'y a que la main*, pour dire qu'entre *marchands* il n'est pas besoin d'écrire, et qu'ils ne font que se toucher dans la main pour conclure, pour arrêter un marché.—*N'être pas bon marchand d'une chose*, n'y pas trouver son compte : *il n'a pas voulu suivre mon conseil, il s'en trouvera mauvais marchand*, il lui en arrivera quelque malheur.

MARCHAND, E, adj. (*marchan, chande*), en parlant des lieux où il se fait un grand trafic : *cette ville est fort marchande*.—En parlant des choses, qui a les qualités prescrites pour être vendu : *ce blé est marchand*. — *Prix marchand*, des *marchands* entre eux.—*Place marchande*, commode pour bien vendre. — Fig. et fam. : *se mettre en place marchande*, en lieu public exposé à la vue du monde. — *La rivière est marchande*, est navigable.—*Vaisseau marchand*, qui n'est destiné qu'à porter des *marchandises*.—*Style marchand*, style de *marchand* ; on dit plus souvent et mieux : *style mercantile*.

MARCHANDAILLÉ, E, part. pass. de *marchandailler*.

MARCHANDAILLER, v. act. (*marchandâ-ié*), *marchander* pour peu de chose et long-temps. Il est pop.—SE MARCHANDAILLER, v. pron.

MARCHANDÉ, E, part. pass. de *marchander*.

MARCHANDEMENT, adv., barbarisme de *Boiste*.

*MARCHANDER, v. act. (*marchandé*), demander le prix d'une chose, essayer d'en convenir avec le *marchand* et d'en faire rabattre : *il a marchandé ce drap, ce cheval* ; et neut. : *il a marchandé sou à sou*. — Fig., 1° hésiter, balancer. Il se dit toujours avec la négative : *il l'a fait sans marchander ; il ne marchande pas* ; il agit, il parle assez ouvertement ; 2° avec les personnes pour régime, ne pas épargner : *on n'a pas marchandé ce fripon*. Il est fam. — *Ne pas marchander sa vie*, la défendre courageusement. — SE MARCHANDER, v. pron.

*MARCHANDISE, subst. fém. (*marchandize*) (en lat. *mercatura*), chose dont on trafique.—Le trafic même : *faire marchandise, aller en marchandises*.—On appelle *marchandise de contrebande*, celle qu'on fait entrer dans un pays, ou qu'on en fait sortir contre les ordonnances. — *Marchandise marinée*, mouillée d'eau de mer. — *Marchandise naufragée*, endommagée par quelque naufrage.—*Marchandise avariée*, qui a été gâtée dans le vaisseau.—Prov.: 1° *faire valoir sa marchandise*, ce qu'on a ou ce qu'on dit, vanter son mérite ; 2° *faire métier et marchandise d'une chose*, la faire souvent, et pour en tirer un profit, un avantage quelconque ; 3° *moitié métier, moitié marchandise*, moitié de gré, moitié de force.

MARCHANTE, subst. fém. (*marchante*), t. de bot., plante cryptogame, de la famille des algues.

MARCHE (LA), subst. propre fém. (*lamarche*), ancienne province de France qui fait aujourd'hui partie du département de la Creuse.

*MARCHE, subst. fém. (*marche*) (du lat. barbare *marca*, employé avec cette acception dans la basse latinité, dérivé de l'allemand *mark*, borne, limite, frontière), autrefois frontière d'un état ; on dit encore *marche Trévisane, d'Ancône, de Brandebourg, de Limosin*, etc.)—*Marches avantagères*, les limites des trois provinces de Bretagne, de Poitou et d'Anjou, à cause des privilèges dont jouissaient les villages placés sur la ligne de ces *marches* ou frontières. — Mouvement, pas de celui qui *marche*. — Chemin qu'on fait d'un lieu à un autre : *il y a dix jours de marche de Lyon à Paris*. — *Ouvrir la marche*, marcher le premier.—Procession ou cérémonie solennelle : *l'évêque, le gouverneur fermait la marche*.—Air de musique qui caractérise la *marche* des troupes.—*Gagner une marche*, prendre les devants sur l'ennemi. —Mouvement des astres.—Mouvement d'un vaisseau qui s'avance en mer.—*Marche d'un poëme*, progrès de l'action. — *Marche d'un ouvrage*, développement successif des idées. —Au jeu des échecs, le mouvement que peuvent faire les pièces.— Degré d'escalier, d'autel ou du trône. Voy. DEGRÉ.—Chez les briquetiers, espace de terre que le *marcheur* doit piétiner.—Autrefois, dans l'orgue, le clavecin, etc., ce qu'on appelle aujourd'hui *touche*. On dit encore *les marches d'une vielle*. — Dans les métiers à fabriquer les étoffes, morceaux de bois fixés par un bout, mais mobiles sur le bouton ou la broche qui les assujétit au bas du métier. A l'autre extrémité elles tiennent par des ficelles aux lices qu'elles font mouvoir à mesure que l'ouvrier les fait baisser elles-mêmes avec les pieds. — Sorte de métiers horizontaux au bas du fût. — *Faire une marche forcée*, faire plus de chemin qu'à l'ordinaire. — *Faire une fausse marche*, feindre d'aller d'un côté et tourner d'un autre. — Fig. : *cacher sa marche*, les mesures qu'on prend.

*MARCHÉ, subst. mas. (*marché*) (en lat. *mercatus*), lieu public où l'on vend toute sorte de denrées.—*Marché franc*, où l'on ne paie pas pour avoir le droit d'y vendre.—La vente de ce qui se débite dans le marché : *le marché a été bon aujourd'hui*. — L'assemblée de ceux qui vendent et achettent dans ce lieu.—Prix, conditions auxquels on achette une chose : *tenir, rompre le marché*. — *Bon, grand marché*, vil prix.—*Marché à prime*. Voy. PRIME. — Prov. : *mettre le marché à la main à quelqu'un*, lui témoigner qu'on est prêt à rompre l'engagement qu'on a avec lui, ou le défier au combat sur quelque contestation.—*Marché fait*, prix réglé. — *Être quitte à bon marché*, avoir moins de perte qu'on ne croyait. — *Il le paiera plus cher qu'au marché*, il se repentira, il se trouvera mal de ce qu'il a fait.—Fig. et fam. : *avoir bon marché de quelqu'un*, en venir facilement à bout. — Fig. : *aller* ou *courir sur le marché de quelqu'un*, entreprendre sur ce qu'un autre a ménagé pour soi. — On dit d'une chose qu'on a eue à bon marché, que *c'est un marché donné* ; et d'un achat avantageux, que *c'est un marché d'or*.—*A grand marché faire*, signifiant, à mettre les choses au plus bas, est une locution plus que surannée, que nous ne devrions pas retrouver dans l'*Académie*, car ce proverbe ne se comprendrait plus. — *Par-dessus le marché*, adv., outre cela, en outre. Fam.

MARCHÉ, part. pass. de *marcher*.

MARCHE-PALIER, subst. fém. (*marchepalié*), t. d'archit. et de charpentier, *marche* qui forme le bord d'un *palier* d'escalier. — Au plur., des *marches-palier* ; c'est comme s'il y avait : *des marches de palier*.

*MARCHE-PIED, subst. mas. (*marchepié*), *marche* ou banquette sur laquelle on pose les *pieds*.—La *marche* la plus élevée de l'estrade d'un trône, de l'œuvre d'une église, d'un confessionnal, etc.— En t. d'imprimerie, planche en talus sur laquelle l'imprimeur place son pied, soit en touchant la forme, soit en tirant le barreau.—Au fig., personne sur laquelle on s'appuie : *les ambitieux se servent de marche-pied*.—Au plur., des *marche-pieds*.

*MARCHER, v. neut. (*marché*) (suivant *Sylvius*, du latin *mercari*, acheter, faire le métier de marchand ; parce que, dit-il, les marchands vont et viennent sans cesse, pour chercher à faire quelques bénéfices. Suivant *Tabouet*, du celtique

march, cheval, employé encore aujourd'hui dans le même sens par les Bas-Bretons et les Gallois. *Marcher* a d'abord signifié proprement *aller à cheval*, et ensuite, par extension et par abus, *aller à pied*), aller, s'avancer d'un lieu à un autre par le mouvement des pieds. — Être en *marche*, de quelque manière que ce soit : *l'armée*, *l'artillerie marche*. — Aller suivant un certain ordre : *le supérieur marche avant l'inférieur*. — Fig., se dit, en musique, de la succession des sons ou des accords : *marcher diatoniquement ; les deux parties marchent par mouvement contraire*. — En t. de marbreur de papier, on dit que *les couleurs marchent trop*, lorsqu'elles se pressent sur la surface de l'eau du baquet — *Marcher sur*..... mettre le pied sur quelque chose. — Fig. et fam.: *il ne faut pas lui marcher sur le pied*, il est dangereux de le choquer. — *Marcher droit*, faire bien son devoir. — *Faire marcher quelqu'un droit*, le forcer à faire son devoir. — *Marcher entre des précipices*, se trouver dans des conjonctures difficiles et périlleuses. — *Marcher sur des épines*, dans une carrière pleine de difficultés. — *Marcher sur les pas, sur les traces de ses ancêtres*, les imiter. — *Cette affaire ne marche point*, n'avance point. — *Elle marche toute seule*, on n'a pas besoin de soins, de sollicitations pour la faire réussir. — *Ce poëme, ces discours marchent bien*, ils sont suivis ; l'ordre, l'arrangement en sont bons. — *L'action de ce drame marche*, avance vers le dénouement. — *Marcher à grands pas aux dignités*, donner à croire qu'on y parviendra bientôt. — *Marcher à tâtons dans une affaire*, agir sans avoir les lumières nécessaires pour s'y bien conduire. — *Cette fille marche sur les talons de sa mère*, est d'âge à être établie ; *sur les talons de sa sœur aînée*, la suit de fort près. — *Ce régiment marche*, fait la campagne. — Act., dans la fabrication des étoffes, presser les *marches* du pied, pour les mettre en mouvement. — En t. de potier de terre, etc., fouler la terre avec les pieds, après qu'elle a trempé quelques jours dans l'eau. — Chez les chapeliers, *marcher l'étoffe*, manier à froid sur la claie, ou à chaud sur le bassin, le poil ou la laine dont on a dressé les capades.

MARCHER, subst. mas. (*marché*), la manière dont on *marche* : *je l'ai reconnu à son marcher*. — Endroit sur lequel on *marche*.

MARCHETTE, subst. fém. (*marchète*), t. d'oiselier, petit bâton qui tient le dessus d'un trebuchet, et dont le mouvement fait descendre la trappe, lorsque les oiseaux viennent *marcher* ou se reposer dessus. — Au plur., t. de soieries, petites *marches*, qui font baisser lentement les lices de liage.

MARCHETTO, subst. mas. (*markièteto*), à Venise, division du ducat de banque et du ducat courant, dont le *marchetto* fait la cent vingt-quatrième partie.

MARCHEUR, subst. mas., MARCHEUSE, subst. fém. (*marcheur, cheuze*), celui ou celle qui *marche* bien ou mal. — Ouvrier briquetier qui corroie la terre dans la fosse, en la piétinant. — En ce sens, on dit aussi *marcheux*.

MARCHEUSE, subst. fém. (*marcheuze*). Voy. MARCHEUR. — Femme ou fille qui remplit l'office de servante dans les maisons de débauche ; c'est proprement une *racoleuse* d'hommes.

MARCHEUX, subst. mas. (*marcheu*), fosse pour corroyer la terre à cuire. Voy. MARCHER.

MARCHIS, subst. mas. (*marchi*), vieux mot qui s'est dit pour *marquis*.

MARCHOIR, subst. mas. (*marchoar*), t. de potier, atelier dans lequel on prépare les terres à pot.

*MARCIAGE, subst. mas. (*marciaje*), t. de féod., ancien droit des seigneurs sur les saules, les pins, etc.

MARCIGNY, subst. propre mas. (*marcigni*), nom d'une ville de France, chef-lieu de canton, arrondissement de Charolles, département de Saône-et-Loire.

MARCILLAC, subst. propre mas. (*marci-iak*), ville de France, chef-lieu de canton, départem. de l'Aveiron.

MARCILLY, subst. propre mas. (*marcie-i*), nom d'une ville du département de l'Aube.

MARCIONITE, subst. des deux genres (*marcionite*), nom des disciples de Marcion, hérétique du deuxième siècle.

MARCOLIÈRE, subst. fém. (*markolière*), t. de pêche, filet avec lequel on fait, la nuit et pendant l'hiver, la pêche des oiseaux marins.

MARCOTÉ, E, part. pass. de *marcoter*.

MARCOTER, v. act. (*markoté*), t. de jard., coucher des branches ou des rejetons en terre pour leur faire prendre racine. Voy. MARCOTTE. — *se* MARCOTER, v. pron.

MARCOTTE, subst. fém. (*markote*) (du latin *mergus*, qui, dans *Columelle*, a la même signification), branche de vigne, de figuier, etc., que l'on couche en terre, et qu'on ne sépare de la plante-mère que lorsqu'elle a pris racine. C'est en quoi la *marcotte* diffère de la *bouture*. — Par extension, rejeton d'œillet, etc., que l'on couche en terre pour lui faire prendre racine, et qu'on sépare ensuite de la plante.

MARDELLE, subst. fém. (*mardèle*). Voy. MARGELLE, qui est plus usité.

*MARDI, subst. mas. (*mardi*) (par contraction du latin *Martis dies*, le jour de Mars), le troisième jour de la semaine, consacré par les anciens au dieu Mars. — *Mardi gras*, le dernier des jours du carnaval.

MARE, subst. fém. (*mare*) (de l'allemand *morast*, lieu bourbeux), amas d'eau dormante. — Houe de vigneron. — Auge dans laquelle on écrase les olives.

MARÉAGE, subst. mas. (*maré-aje*), t. de mar., convention entre le maître d'un vaisseau et les matelots pour le service du vaisseau pendant le voyage.

MAREC, subst. mas. (*marèke*) t. d'hist. nat., espèce de canard étranger.

MARÉCAGE, subst. mas. (*marékaje*), terres humides et bourbeuses, comme le sont les *marais*.

MARÉCAGEUSE, adj. fém. Voyez MARÉCAGEUX.

MARÉCAGEUX, adj. mas., au fém. MARÉCAGEUSE (*marékajeu, jeuze*), plein de *marécage*. — Humide, qui sent le *marécage* : *air marécageux* ; *ces oiseaux ont un goût marécageux*. — Qui habite les *marécages*.

*MARÉCHAL, subst. mas. (*maréchal*) (du bas latin *marechallus*, ou plutôt *mareschalcus*, fait, avec la même signification, du mot teutonique *mar*, cheval, et de *schalk*, serviteur. *Ménage*.), titre de divers officiers militaires : *maréchal de France*, la première dignité militaire en France ; celui qui en est revêtu commande les armées. — *Maréchal-de-camp*, officier-général qui commande sous les ordres du général ou du lieutenant-général, ou en chef en leur absence. — *Maréchal - de - bataille*, autrefois, officier-général dont la fonction était de mettre une armée en bataille, et d'en disposer la marche et les campements sous les ordres du général. — *Maréchal-des-logis*, officier qui fait le département du logement des troupes à cheval : *maréchal-général-des-logis d'une armée ; maréchal-général-des-logis de la cavalerie*. — On appelle, chez quelques princes d'Allemagne, *grand-maréchal*, un principal officier qui a la surintendance générale de leur maison. — Artisan qui ferre les chevaux, et qui les panse quand ils sont malades. On dit quelquefois *maréchal ferrant*. — Au plur., *maréchaux*.

MARÉCHALE, subst. fém. (*maréchale*), l'épouse d'un *maréchal* de France.

MARÉCHALERIE, subst. fém. (*maréchaleri*), art du *maréchal* ferrant.

MARÉCHAUSSÉE, subst. fém. (*maréchôcé*), compagnie de gens à cheval, établie sous la dépendance immédiate des *maréchaux de France*, pour veiller à la sûreté publique. Aujourd'hui, *gendarmerie royale*. — Sorte de juridiction ancienne. Voyez CONNÉTABLIE. — Autrefois, dans quelques provinces et en t. de coutume, amas de matériaux pour bâtir.

MARÉCHAUX, subst. mas. plur. Voyez MARÉCHAL.

MARÉ, E, part. pass. de *marer*.

*MARÉE, subst. fém. (*maré*), tout le poisson de mer. — Flux et reflux de la mer : *haute marée, basse marée*. — *Aller contre marée*, contre le cours de la mer dans le flux ou reflux. — *Prendre la marée*, prendre le temps que la *marée* est favorable pour entrer dans un port ou pour en sortir. — Il y avait autrefois une juridiction composée de membres du parlement de Paris, établie sous le nom de *chambre de la marée*, qui connaissait de toutes les affaires civiles et criminelles relatives au poisson de mer frais, sec, salé et d'eau douce. — Fig., et fam. : 1° *avoir vent et marée*, avoir toutes choses favorables pour réussir dans ses desseins ; 2° *aller contre vent et marée*, avoir toutes choses contraires. — *Arriver comme marée en carême*, fort à propos. Voy. CARÊME.

*MARELLE, subst. fém. (*marèle*), jeu d'enfants, qui consiste à tracer une espèce d'échelle sur la terre : on saute dans chacun des intervalles à cloche-pied, et en chassant un palet avec le pied qui touche la terre. Il ne faut pas toucher au tracé de l'échelle, ou bien l'on a perdu. On a dit anciennement *mérelle*.

*MARENGO, subst. propre mas. (*mareinguô*), bourg de l'Italie, célèbre dans les fastes militaires des Français.

*MARENNES, subst. propre fém. (*marène*), ville de France du dép. de la Charente-Inférieure.

MARER, v. act. (*maré*), labourer la terre avec la *mare* ou la *houe*. — *se* MARER, v. pron.

MARESTÉ, E, part. pass. de *marester*.

MARESTER, v. act. (*marècété*), multiplier la vigne par les marcottes. — *se* MARESTER, v. pron.

MAREUIL, subst. propre mas. (*mareuie*), nom d'un bourg de France, situé dans le départem. de la Vendée.

MARÉYEUR, subst. mas., MARÉYEUSE, subst. fém. (*marèieur, ieuze*), marchand de *marée*.

MARFIL, subst. mas. (*marfile*) (de l'espagnol *marfil*, fait, dans la même signification, de l'arabe *fil*, éléphant. On a dit d'abord, en ajoutant l'article, *al fil*, ensuite *arfil*, et enfin *marfil*.), dents d'éléphant non débitées. On les appelle *ivoire*, quand elles sont en morceaux ou façonnées.

*MARFORIO, subst. propre mas. (*marforiô*), à Rome, statue placée en face de celle de Pasquin, à l'angle de la rue des Libraires.

*MARGAJAT, subst. mas. (*marguaja*), t. de mépris et fam., petit garçon. Inusité.

MARGALINE, subst. fém. (*margualine*), t. d'hist. nat., espèce de *narcissite*.

MARGARINE, subst. fém. (*marguarine*), sel nacré obtenu par la soude et l'acide margarique.

MARGARITIFÈRE, adj. des deux genr. (*marguaritifère*), t. de zool., qui produit des perles ; qui porte des taches nacrées, semblables à des perles.

MARGAUDER, mieux MARGOTER, v. neut. (*marguôdé*), se dit du cri de la caille.

MARGAY, subst. mas. (*marguiè*), t. d'hist. nat., chat sauvage de la Guyane.

MARGE, subst. fém. (*marje*) (en lat. *margo*, gén. *marginis*), le blanc qui est autour d'une page imprimée ou manuscrite. On dit adverbialement *en marge* ou *à la marge*. — T. de bot., lisière de différentes parties des plantes. — Figur. et fam. : *avoir de la marge*, avoir du temps et des moyens de reste pour exécuter quelque chose.

MARGÉ, E, part. pass. du v. *marger*.

MARGELLE, subst. fém. (*marjèle*) (en latin *margo*), pierre qui borde le tour d'un puits. On a dit aussi *mardelle*, mais il est moins usité que *margelle*.

MARGEOIR, subst. mas. (*marjoare*), dans les verreries, plaque d'argile qui sert à fermer exactement, à volonté, les lunettes des arches à pots.

MARGER, v. act. (*marjé*), compasser les *marges* d'une feuille à imprimer, faire la *marge*. — En verrerie, boucher tous les orifices d'un fourneau avec des plaques de tôle enduites de terre glaise.

*MARGERIDE, subst. fém. (*marjeride*), chaîne de montagnes situées dans l'intérieur d'un pays, et qui renferment la source d'un grand nombre de ruisseaux.

MARGEUR, subst. mas., MARGEUSE, subst. fém. (*marjeur, euze*), celui, celle qui marge.

MARGINAL, E, adj. (*marjinale*), qui est de la *marge* : *notes marginales*. — T. de bot. et de zool., placé au bord. — Au plur. mas., *marginaux*.

MARGINAUX, adj. mas. plur. Voy. MARGINAL.

MARGINÉ, E, part. pass. du v. *marginer*, et adj. — T. de bot : *feuille marginée*, dont le bord est creusé d'échancrures peu profondes.

MARGINELLE, subst. fém. (*marjinèle*), t. d'hist. nat., genre de mollusque.

MARGINER, v. act. (*marjiné*), écrire sur la *marge* d'un manuscrit ou d'un livre imprimé. — *se* MARGINER, v. pron.

*MARGOT, subst. mas. (*marguô*), t. d'hist. nat., oiseau de mer. — Oiseau de proie. — Subst. fém., dimin. de *Marguerite*, pie. — Fig. et fam., femme bavarde, trop libre.

MARGONFLIER, subst. mas. (*marguonflié*), arbre des Indes, toujours vert.

MARGOTAS, subst. mas. (*marguotâce*), sorte de bateau carré par devant, et en pointe par derrière.

MARGOUILLIS, subst. mas. (*margouie-i*), gâchis plein d'ordures : *mettre le pied dans le margouillis*.—Au fig., embarras d'une mauvaise affaire. Peu usité.

*MARGRAVE, subst. mas. (*marguerave*) (de l'allemand *mark*, limite, frontière, et *graf*, comte, juge gouverneur; *gouverneur d'une ville frontière*), nom de dignité de quelques princes souverains d'Allemagne.—En t. de bot., arbrisseau parasite des Antilles.

*MARGRAVIAT, subst. mas. (*margueravia*), état, dignité d'un *margrave*.

*MARGRILLETTE, subst. fém. (*margueri-iète*), sorte de verre bleu foncé.

MARGRITIN, subst. mas. (*margueritein*), ce mot semble être le même que le précédent.

*MARGUERITE, subst. fém. (*marguerite*, t. de bot., petite plante vivace, qui croît dans les prés et sur les pelouses, et qui fleurit au printemps vers Pâques. On la nomme aussi *pâquerette* ou *pâquette*.—*Marguerite dorée*, *souci des champs* ou *des blés*, autre espèce de *marguerite* annuelle. —*Grande marguerite*, *grande pâquerette*, *œil-de-bouc*, plante vivace, à fleur radiée, que l'on cultive dans les jardins.—*Reine marguerite*, plante apportée d'Amérique, dont la fleur fait en automne le principal ornement de nos jardins. — En t. de marine, cordage qu'on amarre, en certains cas, au milieu d'une *manœuvre*, dont il augmente et facilite l'effet lorsqu'on le tire avec force. — Au plur., petites étoffes de laine, sorte de serges.—Prov. : *il ne faut pas jeter les marguerites devant les pourceaux*; dans l'Écriture sainte, il ne faut pas publier les choses sacrées devant les profanes; et dans le discours ordinaire, il ne faut pas débiter des choses rares et curieuses devant les ignorants. Dans cette expression, le mot *marguerite* est pris pour *perle*, du lat. *margarita*.

*MARGUILLERIE, subst. fém. (*margui-ierî*), le corps des marguilliers, la fabrique d'une église.

MARGUILLIER, subst. mas. (*margui-ie*, (du latin *matricularius*, employé avec la même acception dans la basse latinité, et fait de *matricula*, matricule, rôle. La matricule était un registre public où l'on inscrivait les pauvres qui demandaient l'aumône à la porte des églises. Les *marguilliers* n'ont été d'abord que les gardiens de ces registres, et les distributeurs de ces aumônes; on a ensuite donné le même nom à ceux qui ont eu le soin et la garde du revenu des églises. *Ménage*.), celui qui a le soin de tout ce qui regarde la fabrique de l'œuvre d'une paroisse, qui administre les biens d'une église. On distingue dans les paroisses deux espèces de *marguilliers* : les *marguilliers d'honneur*, qui ne sont point comptables, et ne servent que pour le conseil; et les *marguilliers comptables*, qui gèrent les revenus de la fabrique. — Dans quelques endroits, celui qui sonne les cloches, balaie l'église, etc., et qu'on nomme plus communément *bedeau*. (Du même mot *matricularius*; parce que, parmi les pauvres inscrits sur la *matricule*, on en choisissait quelques-uns pour remplir ces fonctions, dont les marguilliers proprement dits ne dédaignèrent pas eux-mêmes de s'acquitter.)

MARGUILLIÈRE, subst. fém. (*margui-ière*), la femme ou la fille d'un *marguillier*.

*MARI, subst. mas. (*mari*) (en latin *maritus*), celui qui est joint à une femme par le lien conjugal. Ce mot convient mieux dans la conversation, et celui d'*époux* dans le haut style. Il en diffère encore en ce que *mari* désigne la qualité physique, et qu'*époux* marque l'engagement civil et religieux. (*Roubaud*.)—*Mari commode*, qui, par insouciance, par intérêt, etc., laisse sa femme vivre peu régulièrement.

MARIABLE, adj. des deux genres (*mariable*), qui est en âge d'être *marié* ou *mariée*.

*MARIAGE, subst. mas. (*mariaje*) (du lat. barbare *maritagium*, fait, dans la basse latinité, de *matrimonium*, qui a la même signification), union d'un homme et d'une femme par le lien conjugal. C'est un des sacrements de l'Église.—Solennité des noces : *assister à un mariage*. — Dot de la *mariée*; le bien qu'un père donne à son fils en le mariant : *il a mangé le mariage de sa femme et le sien*. — *Mariage de conscience*, celui où les formalités et les cérémonies de l'Église n'ont été observées que secrètement.— *Mariage clandestin*, celui qui est célébré sans qu'on y observe les formalités requises pour la publicité des *mariages*. — *Mariage sous la cheminée*, contracté sans que les formalités légales aient été remplies. — *Mariage in extremis*, régularisé au moment où l'une des parties se trouve en danger de mort.—On appelle, en Allemagne, *mariage de la main gauche*, le mariage qu'un prince ou seigneur, propriétaire d'un fief relevant immédiatement de l'Empire, contracte avec une femme d'un état inférieur, en lui donnant la main gauche au lieu de la droite. Les enfants nés de ce *mariage* sont légitimes et nobles, mais ils n'héritent point des états de leur père.—Prov. : *mariage de Jean des Vignes*, ou *mariage en détrempe*, commerce criminel sous quelque apparence de *mariage*.—En t. de mar., entrelacement de plusieurs tours d'un cordage, que l'on passe dans les œillets d'un tourne-vire, pour les joindre, quand on veut s'en servir pour virer une ancre au cabestan.

*MARIANNES (ÎLES), subst. propre fém. plur. (*mariane*), archipel de l'Océanie.

MARIÉ, E, subst. (*marié*), celui, celle qui vient d'être *marié* : *les nouveaux mariés*. — On dit fig. et prov. d'un homme qui se plaint mal à propos d'une chose dont il se devrait louer, qu'*il se plaint que la mariée est trop belle*.

*MARIÉ, E, part. pass. de *marier*, et adj., un homme *marié*, une femme *mariée*.

MARIENBERG, subst. propre mas. (*marianbèregue*), nom d'une petite ville de la Misnie, dans le royaume de Saxe.

*MARIENBOURG, subst. propre mas. (*marianbourg*), nom d'une ville de Belgique, dans le Hainaut.

*MARIER, v. act. (*marié*) (en latin *maritare*), joindre par *mariage*. — Donner la bénédiction nuptiale.—Contribuer au *mariage*.— Fig., joindre, unir, allier : *marier la vigne à l'ormeau*, etc. *Delille* (traduction des *Géorgiques*) a dit absolument : *marier la vigne*. Peut-être cette dernière expression est-elle un peu hasardée.—*Fille bonne à marier*, dans l'âge d'être mariée.—*Marier à*.... donner pour mari, pour femme. — *se* MARIER, v. pron., prendre femme, prendre un mari ; épouser.

MARIESTADT, subst. propre mas. (*mariècetade*), province et petite ville de la Suède.

MARIEUR, subst. mas., MARIEUSE, subst. fém. (*marieur, rieuze*), faiseur, faiseuse de *mariages*. Il est familier.

MARIEUSE, subst. fém. Voy. MARIEUR.

*MARIGOT, subst. mas. (*mariguô*), marécage dans les îles.

*MARIGNAN, subst. propre mas. (*marignian*), nom d'une petite ville d'Italie, dans le Milanais.

MARIGNY, subst. propre mas. (*marigni*), nom d'une petite ville départ. de la Manche.

MARIKINA, subst. mas. (*marikina*), t. d'hist. nat., espèce d'ouistiti.

MARIN, subst. mas. (*marein*), homme de mer. — *Marin d'eau douce*, homme qui n'a jamais navigué que sur les rivières; c'est un terme de dénigrement.

*MARIN, adj. mas., au fém. MARINE (*marein*, *rine*) (en lat. *marinus*), qui est de *mer* : *monstre marin*.—Qui sert pour la mer : *carte marine*.— *Avoir le pied marin*, être accoutumé à être sur mer, avoir le pied ferme en marchant sur les ponts, etc.; et fig., ne pas se déconcerter, conserver son sang-froid dans les circonstances difficiles.— —*Trompette marine*, instrument de musique à une seule corde, et dont on joue avec un archet. —En t. de bot., on appelle *plantes marines*, des plantes qui, dans la mer, sont toujours recouvertes par l'eau salée dans laquelle elles nagent. Elles n'ont point de racines, se nourrissent par leurs pores, et ne supportent point les gelées. — En t. de minér., on appelle *corps marin*, les coquilles, les coraux, les poissons, etc., que l'on trouve enfouis et pétrifiés dans le sein de la terre. —*Aigue-marine*, espèce de pierre précieuse tendre, dont la couleur est à peu près celle de l'eau de la *mer*.

MARINADE, subst. fém. (*marinade*), saumure qui sert à conserver les viandes. — Friture de viande *marinée* : *poulets à la marinade* ou *en marinade*.

*MARINE, subst. fém. (*marine*), science de la navigation sur *mer* : *il entend parfaitement la marine*.—Ce qui concerne cette sorte de navigation : *officier intendant de la marine*.—Le corps des officiers, troupes, matelots, et même les vaisseaux : *la marine de France, d'Angleterre*. —*Marine marchande*, les bâtiments et les équipages du commerce. — Le goût, l'odeur de la *mer* : *cela sent la marine*.—Tableau qui représente un port de *mer* ou quelque vue de la *mer*.

MARINÉ, E, part. pass. de *mariner*, et adj., altéré, gâté pour avoir été trop long-temps sur *mer* : *ce thé est mariné*.— Assaisonné pour être conservé.—En t. de blason, qui a une queue de poisson.

MARINER, v. act. (*mariné*), faire cuire du poisson, et l'assaisonner de manière qu'il puisse se conserver long-temps, comme on le fait pour les voyages sur *mer*.— *Mariner du chevreuil*, le tremper dans le vinaigre et autres ingrédients.— Frire certaines viandes après les avoir trempées dans une pâte : *mariner des poulets*, etc. — *se* MARINER, v. pron.

*MARINGOUIN, subst. mas. (*mareingouein*), t. d'hist. nat., insecte d'Amérique et d'Afrique, du même genre que le cousin.

MARINETTE, subst. fém. (*marinète*), vieux mot qui a signifié, *pierre d'aimant*; et même *boussole*.

MARINIER, subst. mas. (*marini-é*), celui qui conduit quelque petit bâtiment sur les grandes rivières. — En poésie et dans la prose poétique, homme de mer.—On appelle adj. *officiers mariniers*, de bas officiers qui servent à la manœuvre d'un vaisseau.

*MARINIÈRE, subst. fém. (*marinière*), la femme d'un *marinier*.

MARINGUES, subst. propre fém. (*mareingue*), nom d'une petite ville de France, départem. du Puy-de-Dôme.

MARIOLE, subst. fém. (*mari-ole*), anciennement, image de la sainte Vierge.

*MARIONNETTE, subst. fém. (*mari-onète*) (de *Marion*, *petite Marie*, dont *Marionnette* est un diminutif. *Ménage*), petite figure en plein relief qu'on fait remuer, gesticuler par artifice, par ressort.—Fig. et fam., femme fort petite; personne qui gesticule beaucoup, et fait des singeries.—Personne frivole, sans caractère, qu'on dirige comme on veut : *c'est une marionnette*, *une vraie marionnette*. — *Faire jouer les grandes marionnettes*, employer tout pour réussir.— Dans la filature, pièce de bois mobile, à laquelle sont attachés les fuseaux des rouets.— Monnaie qui se fabriquait autrefois en Lorraine, etc. — Poids de deux deniers treize grains.

MARIPA, subst. mas. (*maripa*), t. de bot., arbrisseau de la Guyane.

*MARISCA ou MARISQUE, subst. fém. (*mariceka*, *riceke*), t. de médec., petite excroissance charnue, molle, indolente, qui, chez les femmes, vient au fondement, au périnée, etc. C'est une espèce de *fic*, ainsi nommée de sa ressemblance avec la grosse *figue*, qu'on appelle en lat. *marisca*.

MARIT., abréviation du mot *maritime*.

MARITAL, E, adj. (*maritale*), qui appartient au *mari*.—Au plur. mas., *maritaux*.

MARITALEMENT, adv. (*maritaleman*), en *mari*; comme doit faire un *mari*.

MARITAUX, adj. mas. plur. Voy. MARITAL.

*MARITIME, adj. des deux genres (*maritime*), qui est auprès de la *mer* : *ville maritime*.—Qui est adonné à la mer : *les puissances maritimes*. — Qui est relatif à la mer : *législation*, *code maritime*. — *Les forces maritimes*, les forces de mer. — *Exploits maritimes*, batailles navales. — *Plantes maritimes*, qui viennent sur les bords ou dans le voisinage de la mer.

MARITORNE, subst. fém. (*maritorne*) (de l'espagnol *maritornes*, nom de la servante d'auberge dont l'ingénieux Cervantes fait un si plaisant portrait dans *Don Quichotte*), femme mal bâtie et maussade : *une grosse maritorne*. Peu en usage.

MARIVAUDAGE, subst. mas. (*marivôdaje*), nom donné au style de *Marivaux*, et surtout à celui de ses imitateurs. C'est un mélange bizarre de métaphysique subtile et de locutions triviales, de sentiments alambiqués et de dictons populaires. Style familier et critique.

MARIVAUDÉ, part. pass. de *marivauder*.

MARIVAUDER, v. neut. (*marivôdé*), faire du *marivaudage*.

MARJOLAINE, subst. fém. (*marjolène*) (du lat. barbare *majorana*, fait, dans la basse latinité, de *major*, plus grand, et qu'on n'aura dit d'abord que de la plus grande espèce de *marjolaine*. *Ménage*.), t. d'hist. nat., plante annuelle, à fleur labiée, aromatique, originaire du midi de l'Europe, et cultivée dans nos jardins.

MARJOLET, subst. mas. (*marjolè*) (du lat. *major*, plus grand ; *qui se croit plus grand garçon qu'il n'est*), petit fat qui fait l'entendu : *voilà un plaisant marjolet*. Hors d'usage. L'*Académie* devrait nous en avertir.

MARK, subst. mas. (*marke*), en Angleterre, division de la livre sterling, laquelle contient un *mark* et demi, ou deux angles trois nobles vingt schillings, etc.

MARKAIRE, subst. mas. (*markière*), pâtre qui fait le gruyère.

MARKAIRERIE, subst. fém. (*markièreri*), art de faire le fromage de gruyère.—Chaumière des pâtres du pays des Vosges.

à la **MARLBOROUGH** et non pas *malbrou* (*alamarleborou*), subst. fém., employé comme loc. adv., et par laquelle on désigne une roue dont les jantes ont une trop grande largeur.

MARLE, subst. propre fém. (*marle*), nom d'une petite rivière du dép. de l'Aisne.

MARLER, v. a., ne doit pas se dire pour *marner*. Voy. ce mot.

MARLI, subst. mas. (*marli*), tissu à jour en fil ou en soie, fabriqué sur le métier à faire de la gaze. On en distingue les espèces par les variétés du travail.

MARLOTTE, subst. fém. (*marlote*), vêtement à capuchon des Maures en Espagne.

***MARLY**, subst. propre mas. (*marli*), nom d'un village près Paris, et située entre Versailles et St-Germain.

MARMAILLE, subst. fém. (*marmâ-ie*), nombre de petits enfants, de *marmots*. Il est fam.

MARMANDE, subst. propre fém. (*marmande*), ville de France, chef-lieu d'arrond., départ. de Lot-et-Garonne.

***MARMARA**, subst. propre fém. (*marmara*), petite mer située entre l'Europe et l'Asie.

MARMELADE, subst. fém. (*marmelade*) (suivant *Ménage*, du portugais *marmelada*, fait, avec la même acception, de *mermello*, qui, dans cette langue, signifie coing) sorte de confiture de fruits presque réduits en bouillie.—*Ces pommes sont en marmelade*, trop cuites et presque en bouillie.—On le dit, par extension, d'une chose quelconque, lorsqu'elle est trop cuite et presque en bouillie, etc.; fig. et fam., lorsqu'elle est brisée en mille morceaux : *il a la mâchoire en marmelade*.

MARMENTEAU, subst. et adj. mas. (*marmantô*), t. d'eaux-et-forêts; il se dit des bois qu'on n'abat point et qui servent à la décoration d'une terre : *on ordonna que les bois marmenteaux seraient abattus ou étêtés, lorsque le propriétaire serait condamné pour crime de lèse-majesté*.

***MARMINOTIER**, que nous donne *Boiste*, ne se dit pas pour *marmoteur*.

***MARMITE**, subst. fém. (*marmite*) (du lat. *marmor*, pris du grec μαρμαρος, marbre, parce que les premières *marmites* ont été des pots de marbre, en forme de mortier. *Ménage*), vaisseau de métal, avec pieds, où l'on fait bouillir la viande. —Fam., *écumeur de marmite*, parasite. — *La marmite est renversée dans cette maison*, il n'y a plus d'ordinaire. — Prov. : *la marmite bout, la marmite est bonne en quelque maison*, il y a bien de quoi dîner, on y fait bonne chère. — En parlant des choses qui contribuent le plus à la subsistance d'une maison, on dit familièrement, qu'*elles font bouillir*, qu'*elles servent à faire bouillir la marmite*.—*Marmite américaine, marmite* qui sert à cuire les légumes à la vapeur de l'eau, ce qui conserve leur goût et leur saveur. — Les physiciens appellent *marmite de Papin*, une marmite inventée par Papin, et destinée à procurer un moyen facile et peu coûteux d'extraire les sucs des matières animales et végétales et de cuire les aliments sans évaporation. Cette *marmite* est un vase de métal très-épais et très-fort, et exactement fermé par un couvercle de métal retenu par une sorte de vis. — *Nez fait en pied de marmite*, large par le bas et retroussé.

MARMITEUX, subst. et adj. mas., au fém. **MARMITEUSE** (*marmiteu, teuze*), mot plus que suranné qui s'est dit autrefois pour, pauvre, qui est à plaindre.

MARMITIER, subst. mas. (*marmitié*), celui qui était chargé de dresser les volailles, et de les mettre à la broche.

MARMITON, subst. mas. (*marmiton*), valet de cuisine.

MARMITONNER, v. neut. (*marmitoné*), faire le *marmiton*. Peu usité.

MARMONNÉ, E, part. pass. de *marmonner*.

MARMONNER, v. act. et neut. (*marmoné*), murmurer tout bas. Fam. Voy. **MARMOTER**, qui se dit plus souvent.

***MARMOT**, subst. mas. (*marmô*) (du grec μορμω, masque, figure de femme qui inspirait la terreur), t. d'hist. nat., espèce de gros singe à longue queue.—Petite figure laide et mal faite. —Fig., et par mépris, petit écolier, petit garçon. En ce dernier sens on appelle au fém., une petite fille, *une marmotte*. (Dans cette acception du lat. *marmor*, marbre, par allusion aux petites figures de marbre qu'on met dans les jardins. *Ménage*. —Fig. et fam. : *croquer le marmot*, attendre long-temps.

MARMOTAGE, subst. mas. (*marmotaje*), action de *marmoter*; ce que l'on *marmotte*.

MARMOTÉ, E, part. pass. de *marmoter*.

MARMOTER, v. act. (*marmoté*), parler confusément et entre ses dents, par allusion aux singes ou *marmots* qui semblent parler ainsi. Il est fam.—*se* **MARMOTER**, v. pron.

MARMOTEUR, subst. mas., **MARMOTEUSE**, subst. fém. (*marmoteur, teuze*), qui *marmotte*.

MARMOTEUSE, subst. fém. Voy. **MARMOTEUR**.

***MARMOTTE**, subst. fém. (*marmote*), t. d'hist. nat., mammifère rongeur, qui a le corps ramassé et large, et la queue très-courte. — Petite fille. —Sorte de coiffure de femme ; mouchoir uni en bandeau et noué sous le menton.

***MARMOUSET**, subst. mas. (*marmouzè*), sorte de petite figure grotesque et mal faite, qui a quelque air d'homme ou de femme. — Par dérision, petit garçon, petit homme mal fait. Voy. **MARMOT**, dont *marmouset* paraît être un diminutif.— Sorte de chenet en fonte pour les cheminées.

MARNAGE, subst. mas. (*marnaje*), action de *marner* les terres.

***MARNE**, subst. fém. (*marne*) (de *marga*, ancien mot celtique dont *Pline* fait mention, pour lequel on a ensuite employé le diminutif *margila*. Ménage.), sorte de terre propre à engraisser les champs. On a dit autrefois *marle*.

MARNE, subst. propre fém. (*marne*), nom d'une grande rivière de France. Les principales villes qu'elle baigne sont Langres, Châlons et Meaux. Elle se décharge dans la Seine à une lieue au-dessus de Paris.

MARNÉ, E, part. pass. de *marner*.

MARNER, v. act. (*marné*), mettre de la *marne* sur la terre que l'on cultive.—Neut., se dit, en t. de mar., de l'élévation et de l'abaissement de la surface de la mer dans le flux et le reflux : *la mer marne de vingt pieds*, il y a une différence de dix mètres entre la plus grande élévation des eaux, et le dernier degré de leur abaissement. — *La mer marne*, se retire et découvre des terres qu'elle couvrait auparavant.—*se* **MARNER**, v. pron.

MARNERON, subst. mas. (*marneron*), qui travaille aux *marniers*.

MARNEUSE, adj. fém. Voy. **MARNEUX**.

MARNEUX, adj. mas., au fém. **MARNEUSE** (*marneu, neuze*), de la nature de la *marne* : *terre marneuse*.

MARNIÈRE, subst. fém. (*marnière*), lieu où l'on tire de la *marne*.

MARNOIS, subst. et adj. mas. (*marno-a*), bateau sur la *Marne* : *bateau marnois*.

MAROBOTIN, subst. mas. (*marobotein*), ancienne monnaie française d'or fin.

MAROC, subst. mas. (*marok*), t. de comm., étoffe de laine.

***MAROC**, subst. propre mas. (*mâroke*), nom de la ville capitale du royaume de *Maroc* en Barbarie.

MAROLLES, subst. propre mas. (*mârole*), nom d'un village du départ. du Nord; il est renommé pour ses fromages.

***MARONITE**, subst. et adj. des deux genres (*maronite*), catholique du mont Liban.

***MAROQUIN**, subst. mas. (*marokiein*), cuir de bouc ou de chèvre apprêté avec de la noix de galle, à l'imitation de ceux qui se fabriquent à *Maroc*. — Par mépris, homme de néant : *c'est un plaisant maroquin*. Il est pop. — Sorte de raisin.

MAROQUINÉ, E, part. pass. de *maroquiner*.

MAROQUINER, v. act. (*marokiné*), apprêter des peaux de veau en façon de *maroquin*. — *se* **MAROQUINER**, v. pron.

MAROQUINERIE, subst. fém. (*marokineri*), art de faire du *maroquin*.—Lieu où l'on travaille le *maroquin*.

MAROQUINIER, subst. mas. (*marokinié*), ouvrier qui façonne les peaux en *maroquin*.

MAROT., abréviation du mot *marotique*.

MAROTIQUE, adj. des deux genres *marotike*), imité de Clément *Marot*, poète célèbre du temps de François 1^{er}. Quelques poètes se sont efforcés et s'efforcent encore d'imiter son style, en conservant la grace naïve de ses tours, la liberté de supprimer l'article, une foule de mots bannis de l'usage, et quelques inversions faciles qui, sans troubler le sens, rendent l'expression plus vive et plus piquante : *La Fontaine est le seul poète qui ait excellé dans le style marotique*.

***MAROTTE**, subst. fém. (*marote*) (suivant *Ménage*, de ce que la *marotte* était la tête d'une *marionnette* ou petite fille. Il ajoute qu'à Paris on disait *marotte* pour *Marion* ou *petite Marie*), sorte de sceptre surmonté d'une tête coiffée d'un capuchon bigarré, et que portaient autrefois ceux qui faisaient le personnage de fou. C'est le symbole de la Folie. — Fig. et fam., objet de quelque passion déréglée ou folle : *chacun a sa marotte*.

MAROUCHIN, subst. mas. (*marouchein*), sorte de pastel de mauvaise qualité.

MAROUETTE, subst. fém. (*marou-ète*), t. d'hist. nat., petit râle d'eau.

MAROUFLE, subst. mas. (*marouflé*), fripon; malhonnête homme. C'est un terme de mépris bas et populaire, que *Ménage* dit être le *cousin germain de maraud* et avoir la même origine.— Subst. fém., en peinture, or-couleur rendu épais et gluant par une grande cuisson, et qui forme une colle forte et tenace.

MAROUFLÉ, E, part. pass. de *maroufler*.

***MAROUFLER**, v. act. (*marouflé*), couler un ouvrage de peinture avec de la *maroufle*. — *se* **MAROUFLER**, v. pron.

MAROUTE, subst. fém. (*maroute*), t. de bot., camomille puante.

MARPESIA, subst. fém. (*marpési-a*), minéral de Paros.

MARQUANT, E, adj. (*markan, kante*), qui *marque*, qui produit des points : *cartes marquantes*.—Au fig., qui se fait *remarquer* : *c'est un homme marquant*.— A certains jeux, on appelle *cartes marquantes*, celles qui produisent des points à celui qui les a.

***MARQUE**, subst. fém. (*marke*) (de l'allemand *mark*, qui a la même signification), en général, ce qui sert à désigner, à distinguer.—Empreinte : *la marque de l'orfèvre*, etc. — Instrument avec lequel on fait cette empreinte.—Impression juridique du fer chaud.—Lettre initiale sur le linge. —Impression, trace : *il porte encore les marques de ses blessures*. — Tache, signe qu'un animal apporte en naissant. On le dit aussi des personnes.—Dans les chevaux, *marque* noire appelée *germe de fève*, qui vient vers cinq ans dans les creux des coins, et qui s'efface vers les huit ans.— Ornement qui distingue : *marques d'honneur*. On appelle dans un sens opposé, *marque d'infamie*, ce qui fait connaître l'infamie de quelqu'un.—*Homme de marque*, homme de distinction. — Ce qu'on emploie pour se ressouvenir de quelque chose : *faire une marque à un livre*.—Chiffre ou figure que les ouvriers et les marchands mettent à leurs ouvrages, à leurs marchandises.—Jetons, fiches, etc., qui servent dans certains jeux à marquer les points.—Indice, signe.—Présage.— Preuve, témoignage. En ce sens on dit fam., *une marque* (ou sans article, *marque*) *que j'ai fait cela, c'est que...*—*Lettres de marque*, lettres de représailles accordées par un souverain à l'un de ses sujets, à qui un prince étranger a refusé justice d'une violence qu'il a éprouvée, en temps de paix, de la part des sujets de ce prince.

MARQUÉ, E, part. pass. de *marquer*, et adj., qui a une *marque*.—Se dit en t. de blason, des points qui se trouvent sur diverses pièces de l'écu, et particulièrement sur les dés à jouer. — *Être marqué*, avoir au visage ou au corps une *marque* qui rend difforme. — Au piquet ou au trictrac, avoir perdu un des paris qui composent la partie. — Fam. : *marqué au B*, borgne, boiteux, bossu.—*Soins, égards marqués*, évidents. —On dit d'un homme que la justice a fait *marquer* d'un fer chaud, qu'*il a été marqué*.—Fig., *être marqué sur le livre rouge*, être noté pour quelque faute. — *Cet enfant est né marqué*, il a apporté en naissant quelque *marque*, quelque signe. — *Cheval marqué en tête*, qui a l'étoile ou la pelote au front.—Fig. : *homme marqué*, noté pour quelque faute.—*Noté* est plus noble et plus usité.—*Papier, parchemin marqué*, qui a l'empreinte du timbre pour servir aux actes publiés.

etc.—Fig., *marquer au coin de...*, *marqué* au bon coin. Voy. COIN.—*Goût marqué*, goût particulier pour quelque chose.

*MARQUER, v. act. (*markié*), mettre une *marque*, une empreinte : *marquer de la vaisselle, des moutons.* — Faire impression par quelque coup : *on l'a marqué au visage.* — Laisser des traces, des vestiges : *il a marqué son passage par...*—Mettre une *marque* pour faire souvenir. —Indiquer.—Spécifier, désigner ce qu'on veut : *je lui ai marqué ce qu'il doit faire*; et neut. : *je lui marquai qu'il eût à venir*, etc. — Désigner pour une place, pour un emploi, etc. — Fixer, déterminer : *ce que les destins ont marqué.* — Imprimer avec un fer rouge certaines lettres sur l'épaule d'un criminel. — Indiquer avec des jetons ou autrement le nombre des points gagnés. —Témoigner, donner des *marques*. — Prouver. — Neut. : *cette allée commence à marquer*; les arbres commencent à bien pousser.—*Un cheval marque encore*, lorsqu'on peut connaître aux *marques* des dents l'âge qu'il a; *il ne marque plus*, quand ces *marques* cessent de paraître. Voy. MARQUE. — En t. de chasse, *une perdrix grise marquée*, quand le mâle a la crête de couleur de feu, et le dessous de l'estomac à demi-couleur de minime. — *Ce cadran marque* ou *ne marque pas*, le soleil y donne encore ou n'y donne plus. — Fig. : *cet ouvrage marque*, fait sensation dans le public, etc.—Au jeu, valoir des points, les gagner.—*se* MARQUER, v. pron.

*MARQUETÉ, E, part. pass. de *marqueter*, et adj., semé de petites taches. — *Ouvrage marqueté*, ouvrage de *marqueterie*.

MARQUETER, v. act. (*marketé*), marquer de plusieurs taches. — *se* MARQUETER, v. pron.

*MARQUETTE, subst. fém. (*markiète*), pain de cire vierge.

*MARQUETTERIE, et non pas MARQUETERIE, parce qu'il n'est pas dans le génie de notre langue de faire suivre deux syllabes muettes; subst. fém. (*markièteri*), ouvrage de pièces de rapport de diverses couleurs.

*MARQUEUR, subst. mas., MARQUEUSE, subst. fém. (*markieur, kieuze*), celui, celle qui *marque* : *marqueurs de cuirs, de draps.* — Au jeu de paume, celui qui compte le jeu et *marque* les chasses.

MARQUEUSE, subst. fém. Voy. MARQUEUR.

*MARQUIS, subst. mas., MARQUISE, subst. fém. (*marki, kize*), autrefois, officier préposé à la garde des *marches* ou frontières d'un état. — Aujourd'hui, titre de dignité, de distinction en divers pays; rang entre le comte et le duc. — Petit-maître : *faire le marquis.* — *Marquis de Carabas*, homme qui possède de grands biens.

MARQUISAT, subst. mas. (*markiza*), terre de *marquis*. — Titre de *marquis*.

*MARQUISE, subst. fém. (*markize*), femme d'un *marquis*. — Celle qui possède en fief un *marquisat*. — Auvent orné placé au-dessus d'une porte. — Espèce de poire. — Sorte de fusée volante. — Filet à petites mailles. — Petite ombrelle.

MARQUISÉ, E, part. pass. de *marquiser*.

MARQUISER, v. act. (*markizé*), faire *marquis*. Presque inusité. — *se* MARQUISER, v. pron., se qualifier de *marquis*.

*MARQUOIR, subst. mas. (*markoar*), instrument de tailleur.

MARRAINE, subst. fém. (*mârène*) (du lat. moderne *matrina*, fait de *mater*, en grec μητηρ, mère; *seconde mère*), celle qui tient un enfant sur les fonts de baptême.

*MARRE, subst. fém. (*mâre*) (en grec μαρρον, espèce de houe de vigneron.

MARREMENT, subst. mas. (*mâreman*), vieux mot qui s'est dit prov. pour : *dommage*. Il est inusité.

MARRI, E, adj. (*mari*) (du latin *mærens*, part. de *mærere*, être triste, affligé; d'où l'on a fait, dans la basse latinité, *marritio*, chagrin, tristesse), fâché; repentant. Il vieillit.

MARRISSON, subst. mas. (*mâriçon*), vieux mot inusité qui s'est dit pour : tristesse, regret.

*MARRON, subst. mas. (*mâron*) de l'italien *marrone*, fait, dans la même signification, du grec du moyen-âge μαρρον, qui se trouve, avec cette acception, dans le commentaire d'Eusthathe sur l'*Odyssée*. *Ménage*), espèce de grosse châtaigne, très-bonne au goût.—*Marron glacé*, marron confit dans le sucre.—*Marron d'Inde*. Voy. ce mot.—T. d'hist. nat., poisson du genre spare. — Au plur., grosses boucles: *cheveux frisés en marrons*.—T. d'impr., ouvrage imprimé furtivement. — En t. de guerre, pièce de cuivre sur laquelle sont gravées les heures auxquelles les officiers doivent faire leurs rondes. — Chez les artificiers, pétard de figure cubique. — Prov. : *se servir de la patte du chat pour tirer les marrons du feu*, se servir adroitement d'un autre pour faire quelque chose qui peut nous être utile.

MARRON, adj. mas., au fém. MARRONNE (*mâron, rone*) (par contraction de l'espagnol *cimarron*, sauvage, indompté), qui est de la couleur du *marron* : *habit marron.* — *Courtier marron*, qui exerce furtivement le courtage. — *Nègre marron*, nègre fugitif qui s'est retiré dans les bois pour y vivre en liberté. C'est un mot des colonies. En ce sens, il a le fém. *marronne*.—On le dit aussi des animaux devenus sauvages : *cochon marron.*

MARRON-D'INDE, subst. mas. (*mârondeinde*), fruit du *marronnier*-d'Inde.—Au plur., des *marrons-d'Inde*.

*MARRONNAGE, subst. mas. (*mâronaje*), état d'un esclave *marron*.

MARRONNE, adj. fém. Voy. MARRON, adj.

MARRONNÉ, E, part. pass. de *marronner*.

MARRONNER, v. act. (*mâroné*), friser les cheveux en *marrons*, en grosses boucles. — T. d'imprim., imprimer des écrits clandestins, tels que des libelles, des ouvrages contre les mœurs, etc.—V. neut., murmurer sourdement, avoir de l'humeur, sans oser ou vouloir la faire paraître. —*se* MARRONNER, v. pron.

MARRONNIER, subst. mas. (*mâronié*), t. de bot., arbre qui porte les *marrons* : *un marronnier.*—*Marronnier-d'Inde*, grand et bel arbre originaire d'Asie, naturalisé en Europe depuis environ deux siècles, moins pour l'utilité, que pour l'agrément de son ombrage et de ses belles fleurs rosacées, disposées en grappes pyramidales. —*Marronnier à fleur rouge*, arbre de la Caroline.

MARRUBE, subst. mas. (*mârube*) (en lat. *marrubium*), t. de bot., plante vivace de la famille des labiées, qui croît dans les lieux humides.

MARRUBIASTRE, subst. mas. (*mârubi-acetre*), t. de bot., faux *marrube*.

*MARS, subst. mas. (*mârce*), le troisième mois de l'année, ainsi nommé du dieu *Mars*, à qui il fut consacré par Romulus.— *Champ de mars*, assemblée que les principaux citoyens de la nation française tenaient au mois de *mars* pour régler les affaires de l'état.—A Paris, champ où se font les grands exercices militaires. — Troisième mois de l'année. — *Les mars*, les menus grains qu'on sème au mois de *mars*, comme les orges, les avoines, etc. — Prov. : *venir comme mars en carême, comme marée en carême.* Voyez CARÊME.—En astron., celle des planètes principales et supérieures qui est la moins éloignée de nous; elle est placée entre la Terre et Vesta; on la distingue par sa couleur rougeâtre. La durée de sa révolution sidérale est d'un an dix mois vingt-deux jours, à très-peu de chose près. — En t. de chimie, le fer. — T. d'hist. nat., papillon du jour.—Subst. propre mas., myth., dieu de la guerre, fils de Jupiter et de Junon. — Fig., grand guerrier.— En poésie, *les travaux, le métier de Mars*, les travaux, le métier de la guerre.

MARSAIGUE, subst. fém. (*marcègue*), sorte de filet tendu sur des perches pour le hareng.

MARSAL, subst. propre mas. (*marçal*), ville de France, dép. de la Meurthe.

MARSAULT, subst. mas. (*marçô*), espèce de saule.

*MARSEILLAIS, E, subst. et adj. (*marcè-iè, ièze*), de *Marseille*, ville de France.

MARSEILLAISE, subst. fém. (*marcè-ièze*), chanson ou plutôt ode patriotique et révolutionnaire, composée par *Rouget de l'Isle*.—L'*air* lui-même.

*MARSEILLE, subst. propre fém. (*marcè-ie*), ville de France, chef-lieu du dép. des Bouches-du-Rhône.

*MARSES, subst. mas. plur. (*marce*), ancien peuple d'Italie.

*MARSIAS ou MARSYAS, subst. propre mas. (*marci-ace*), myth., satyre qui osa donner un défi à Apollon. Ce dieu l'ayant vaincu, le fit écorcher tout vif.

MARSILE, subst. fém. (*marcile*), t. de bot., plante cryptogame de la famille des fougères.

MARSILIANE, subst. fém. (*marciliane*), bâtiment vénitien à quatre mâts.

*MARSOUIN, subst. mas. (*marçouein*) (en latin *maris sus*, cochon de mer, à cause de sa ressemblance avec le pourceau), t. d'hist. nat., poisson de mer le plus petit des cétacés, du même genre que le dauphin. — Pop. et par injure, *gros* ou *vilain marsouin*, homme laid ou mal bâti. — En t. de mar., pièce de charpente qui s'entaille devant et derrière, en se liant par de bons écarts avec la carlingue.

*MARSUPIAUX, subst. et adj. mas. plur. (*marçupiô*) (du latin *marsupium*, poche), t. d'hist. nat., se dit des animaux à poches.

*MARSYAS, subst. propre mas. Voy. MARSIAS.

MARTAGON, subst. mas. (*martaguon*), t. de bot., espèce de lis à petite fleur, distingué des autres lis par la position des fleurs penchées, dont les pétales sont roulés en dehors.

MARTAVANES, subst. fém. plur. (*martavane*), grands vases de terre vernis, qu'on fabrique aux Indes, et dont on se sert dans les voyages de long cours.

MARTE. Voy. MARTRE, qui seul se dit aujourd'hui.

*MARTEAU, subst. mas. (*martô*) (du latin *martellus*, employé par *Pline* dans le même sens, au sujet de Cynira, qui, dit-il, inventa le *marteau* et les tenailles), outil de fer avec un manche, qui sert à cogner, à battre, à forger. On a dit autrefois *martel*. — Heurtoir : *marteau de porte, d'horloge.*—En astr., pinnule mobile sur une arbalète.—En hist. nat., poisson du genre des squales. Sa tête, extrêmement large, et posée en travers sur le corps, représente une sorte de *marteau*.—T. d'anat., un des osselets de l'oreille interne. — Prov. : *graisser le marteau*, donner de l'argent au portier d'une maison, afin de s'en faciliter l'entrée. — *Perruque à trois marteaux*, qui a une longue boucle entre deux nœuds.— *N'être pas sujet à un coup de marteau*, n'être pas assujéti à des heures fixes, comme les gens qui ne sont pas libres. — *Être entre le marteau et l'enclume*. Voy. ENCLUME.

*MARTEGAL, subst. mas. (*marteguale*), t. de pêche, sorte de brégin.

*MARTEL, subst. mas. (*martèle*), marteau. — *Mettre martel en tête à quelqu'un*, exciter sa jalousie, lui donner de l'inquiétude. Il est vieux. Voy. MARTEAU.

MARTELAGE, subst. mas. (*martelaje*), il se dit de la marque que les officiers des eaux-et-forêts font sur les arbres avec un *marteau*. — L'empreinte qui en résulte.

MARTELÉ, E, part. pass. de *marteler*, et adj. —Battu à coups de *marteau* : *vaisselle martelée.* —*Médaille martelée*, celle dont on a limé le revers qui était commun, pour frapper à la place un revers rare.—En musique, *cadence martelée*, cadence bien frappée, et dans laquelle les deux sons se font entendre distinctement. — En poésie, *vers martelés*, péniblement travaillés, qui sentent en quelque sorte le *marteau*.

MARTELÉES, subst. fém. plur. (*martelé*), t. de vén., fientes ou fumées carrées.

MARTELER, v. act. (*martelé*), battre à coups de *marteau* : *marteler la vaisselle.* — Marquer avec un *marteau* les arbres à abattre.—Neut., il a le même sens que l'actif : *marteler sur l'enclume.*—En t. de vieille faucon., faire son nid. — *se* MARTELER, v. pron., s'inquiéter, se tourmenter : *se marteler la tête, l'esprit.*

*MARTELET, subst. mas. (*martelè*), petit *marteau*.

MARTELEUR, subst. mas. (*marteleur*), ouvrier qui dirige le *marteau* dans les forges.

*MARTELINE, subst. fém. (*marteline*), petit *marteau* dentelé.

MARTELLEMENT, subst. mas. (*martèleman*), t. de musique, agrément de l'ancien chant français, qui se pratiquait en descendant diatoniquement par un tril.

*MARTIAL, E, adj. (*marci-ale*) (en lat. *martialis*, fait de *Mars*, gén. *Martis*, Mars), guerrier, courage *martial*.—*Cour martiale*, en Angleterre, conseil de guerre pour juger la conduite des généraux, des amiraux, etc.—En France, *loi martiale*, qui, à certaines époques de la révolution, ordonnait l'emploi de la force militaire, lorsque l'action des lois était jugée insuffisante ou trop lente. — En t. de chimie, ferrugineux. — Au plur. mas., *martiaux*.

MARTIALES, subst. fém. plur. (*marci-ale*), myth., fêtes en l'honneur du dieu *Mars*. On disait aussi *jeux martiaux*. Les Romains les célébraient d'abord dans le cirque le 15 de mai, et ensuite le 1er d'août.

MARTIALISÉ, part. pass. de *martialiser*.

*MARTIALISER, v. neut. (*marci-alizé*), faire la guerre. Inusité.

MARTIAUX, adj. mas. plur. Voy. MARTIAL.

MARTICLES, subst. fém. plur. (*martikle*), t. de mar., petites cordes.

***MARTIGUES**, subst. propre mas. (*martigue*), ville de France, située dans le départem. des Bouches-du-Rhône.

***MARTIN**, subst. mas. (*martein*), t. d'hist. nat., oiseau du Bengale.

***MARTINET**, subst. mas. (*martinè*), t. d'hist. nat., espèce d'hirondelle qui a les quatre doigts dirigés en avant.—Sorte de petit chandelier plat, à manche.—*Marteau* qui est mû par la force d'un moulin.—Sorte d'usine, ainsi nommée du *marteau* ou *martinet* qui en est le principal agent. —Petite discipline de cordes attachées au bout d'un bâton.—*Martinet-pêcheur*. Voy. MARTIN-PÊCHEUR.

***MARTINGALE**, subst. fém. (*marteinguale*), t. de manége, courroie qui tient par un bout à la sangle sous le ventre du cheval, et par l'autre à la muserolle, pour empêcher qu'il ne porte au vent. —Languette de buffle cousue à la giberne du fantassin.—En t. de jeu, *jouer à la martingale*, doubler sa mise pour regagner ce qu'on a perdu.

MARTINGALER, v. neut. (*marteinguale*), t. de jeu, jouer *à la martingale*.

***MARTINIQUE**, subst. propre fém. (*martinike*), nom de l'une des Antilles.

***MARTINISME**, subst. mas. (*martiniceme*), doctrine des *martinistes*. Voy. ce mot.

MARTINISTE, subst. des deux genres (*martinicete*), sorte de secte de francs-maçons, ainsi nommés de leur chef *Saint-Martin*, auteur, entre autres ouvrages, d'un livre publié à Lyon, vers 1776, sous le titre de *Erreurs de la vérité*.

MARTIN-PÊCHEUR, subst. mas. (*marteinpêcheur*), t. d'hist. nat., oiseau passereau de la famille des ténuirostres.

MARTIN-SEC, subst. mas. (*marteincèk*), t. de jard., sorte de poire d'automne.—On dit au plur., sans *s*, des poires de *martin-sec*.

MARTOIRE, subst. fém. (*martoare*), marteau à deux pannes.

MARTRE, subst. fém. (les naturalistes écrivent *marte*, conformément à l'étym.; mais l'*Académie* semble préférer *martre*) (en lat. *martes*, gén. *martis*), t. d'hist. nat., genre de mammifères digitigrades qui ont le corps très-allongé, les jambes courtes, et les dents incisives intermédiaires rentrées en dedans. Les ongles ne sont pas rétractiles. — Peau de cet animal employée en fourrure : elle est très-estimée. Les peaux des espèces de ce genre forment une partie considérable du commerce de la pelleterie. Elles se tirent de différents pays, mais les plus belles viennent du Canada, de la Biscaye et de la Prusse. Il y a une sorte de *martre* plus estimée que les autres, et que l'on appelle *martre zibeline*, *zebelline*, *zibelline* ou *sebelline*. Celle-ci, dont la peau est garnie d'un assez long poil doux et lustré tirant sur le noir, est du nombre des pelleteries les plus précieuses. Les *martres zibellines* se tirent la plupart de Moscovie; on les achette par caisses assorties de dix masses ou timbres, depuis numero 1 jusqu'à numero 10, qui vont toujours en diminuant de beauté depuis le premier numero jusqu'au dernier. La masse est composée de vingt paires ou couples de peaux entières, c'est-à-dire avec la tête, le cou et les jambes, à la réserve du ventre, parce qu'il est peu estimé, de sorte que chaque caisse contient quatre cents peaux. — Prov. : *prendre martre pour renard*, se tromper, prendre une chose pour une autre.

MARTROY, subst. mas. (*martroè*) (du lat. *martyrium*, martyre); vieux mot qui a signifié supplice, et même lieu de supplice. C'est de là que la rue du Martroy, qui conduit de la Grève à la place St-Gervais, à Paris, a pris son nom.

***MARTYR**, subst. mas., **MARTYRE**, subst. fém. (*martire*) (en latin *martyr*, pris du grec μαρτυρ, témoin), celui, celle qui souffre la mort pour rendre témoignage à Jésus-Christ et à la vérité de sa doctrine. — Fig., 1° celui qui a souffert pour une cause profane : *être le martyr de son ambition, de la vanité*, etc.; 2° celui qui a souffert beaucoup : *le mal et les remèdes le feront mourir martyr*. — Prov. : *être du commun des martyrs*, fort médiocre en son genre.—*Ère des martyrs*, celle qui commence à l'avènement de Dioclétien.

MARTYRE, subst. mas. (*martire*), mort ou tourments endurés pour la foi. Voy. MARTYR. — Fig., peines violentes du corps ou de l'esprit. — *Bénir son martyre*, son tourment amoureux.

MARTYRER, v. act. (*martiré*), faire souffrir, torturer. — Il est vieux; on ne dit que *martyriser*.

MARTYRISÉ, E, part. pass. de *martyriser*.

MARTYRISER, v. act. (*martirizé*), faire souffrir le *martyre*.— Fig., tourmenter cruellement. —*se* MARTYRISER, v. pron.

***MARTYROLOGE**, subst. mas. (*martiroloje*) (du grec μαρτυρ, martyr, et λογος, discours), catalogue des *martyrs*, et, par extension, de tous les saints connus.

MARTYROLOGISTE, subst. mas. (*martirolojicete*), qui a écrit sur les *martyrs*.—Auteur d'un *martyrologe*.

MARUM, subst. mas. (*marome*) (en lat. *marum*), t. de bot., plante aromatique et vivace, de la famille des germandrées.—Sorte de thym.

MARVAUX, subst. mas. (*marvo*), corbeille pour égoutter le sel.

MARVILLE, subst. propre fém. (*marvile*), nom d'un bourg situé sur le Vézin, près de l'endroit où il se jette dans le Cher.

***MARYLAND**, subst. propre mas. (*marilan*), un des États-unis de l'Amérique septentrionale.

MARYLAND, subst. mas. (*marilan*), tabac de *Maryland*.—Espèce de jeu de cartes.

MARZEAU, subst. mas. (*marzô*), excroissance charnue qui vient sous le cou des cochons.

MAS., abrév. du mot *masculin*.

***MAS**, subst. mas. (*mace*), monnaie de compte du royaume d'Achem, qui forme la seizième partie du tael. — Monnaie d'or courante au même royaume, pesant onze as, et de la valeur d'environ une livre dix sous (un franc cinquante centimes) de France.—A Batavia, la sixième partie de la pataque, et le dixième du tael.—A la Chine, monnaie de compte.—Au Japon, voy. TAËL.

MASARE, subst. fém. (*mazare*), genre d'insectes hyménoptères.

MASCARADE (peut-être devrait-on écrire *masquarade*, puisqu'on écrit *masque*), subst. fém. (*macekarade*), troupe de gens déguisés et *masques*.—Divertissement où l'on se *masque*.— Recueil d'airs grotesques faits pour être joués par des *masques*.—Danse exécutée par des *masques*.

MASCARET, subst. mas. (*macekaré*), reflux violent de la mer dans la Dordogne. C'est la même chose que ce qu'on appelle *barre* sur la Seine, et, en général, le nom qu'on donne à la première pointe du flot qui, proche de l'embouchure des rivières, fait remonter le courant, et le repousse vers la source. Peut-être de *Saint-Macaire*, nom de l'endroit jusqu'où les eaux de la Dordogne sont repoussées, et qui est à neuf lieues de son embouchure. Voy. MACARET.

MASCARIDE, subst. mas. (*macekaride*), t. d'hist. nat., insecte hyménoptère.

MASCARILLE, subst. fém. (*macekari-ie*), espèce de champignon.

MASCARON, subst. mas. (*macekaron*) (du mot *masque*), tête grotesque qu'on met aux portes, aux fontaines, aux grottes, etc.

MASCULIN, E, subst. mas. et adj. (*macekulein*, *line*) (en lat. *masculinus*), qui convient au *mâle* : *genre masculin*, *article masculin*. — En gramm., on distingue les noms en *masculins* et féminins, pour déterminer le choix des terminaisons des mots qui ont avec eux un rapport d'identité. Le mot *homme* est *masculin*; le mot *femme* est *féminin*. On appelle *terminaisons masculines*, celles que l'usage donne, dans chaque langue, aux adjectifs pour indiquer leur relation à un nom *masculin*, afin de mieux marquer le rapport d'identité qui est entre ces deux mots.—*Terminaison masculine*, celle d'un mot qui ne finit pas par un *e* muet; comme *maison*, *vertu*, *profit*, etc. — *Rimes masculines*, rimes qui ont une terminaison *masculine*.—*Fief masculin*, celui que les *mâles* seuls pouvaient posséder.—Subst. mas., le genre *masculin*.

MASCULINISÉ, E, part. pass. de *masculiniser*.

MASCULINISER, v. act. (*macekulinizé*), donner le caractère, le genre *masculin*.—*se* MASCULINISER, v. pron.

MASCULINITÉ, subst. fém. (*macekulinité*), caractère, qualité de *mâle*.

MASCULIT, subst. mas. (*macekuli*). Voy. MASULIT, seul connu.

MAS-GARNIER, subst. propre mas. (*mâgarnié*), ville de France, dép. de la Haute-Garonne.

MASNAGE, subst. mas. (*mânaje*), vieux mot qui s'est dit pour *maison* et *ménage*.

MASOLE, subst. mas. (*mazole*), milice chez les Croates.

MASQUARENNE, subst. fém. (*macekarène*), racine rouge de la Virginie, propre à teindre le bois.

***MASQUE**, subst. mas. (*maceke*), suivant *Grotius*, *Huet*, *Wachter*, etc., de *masca*, sorcière, vieux mot gothique conservé avec la même signification chez les Lombards; parce qu'un *masque* ressemble au visage d'une sorcière. Le *Franciosini*, qui dérivait le *masque* des Français du *maschera* des Italiens, et celui du *mascara* des Espagnols, prétendait que ce dernier mot, composé de *mas*, plus, et de *cara*, visage, signifiait proprement *un visage de plus*, *un second visage*. Cette étymologie, durement rejetée par *Ménage*, est du moins ingénieuse à la fois et très-simple), faux visage de carton, dont on se couvre la face pour se déguiser. Les femmes portaient autrefois des *masques* de velours noir pour se préserver du hâle. — Chez les anciens, espèce de casque qui couvrait toute la tête des acteurs, et qui, outre les traits du visage, représentait encore la barbe, les cheveux, les oreilles, et jusqu'aux ornements que les femmes employaient à leur coiffure. Ces *masques* de théâtre étaient ou tragiques, ou comiques, ou satiriques, et avaient tous, à un degré marqué, la difformité dont leur genre était susceptible. —Représentation d'un visage d'homme ou de femme dans les ornements de peinture et de sculpture. —Sorte de terre préparée et appliquée sur le visage de quelqu'un pour en prendre le moule.— Personnes *masquées* : *il est venu des masques*. — — Au fig., prétexte, voile, fausse apparence dont on se couvre à dessein : *sous le masque du zèle*, *de la piété*. *Voile* est plus noble.— *Arracher le masque à quelqu'un*, faire connaître sa fausseté.—*Avoir un bon masque*, se dit d'un acteur dont la physionomie répond aux rôles qu'il joue.—Prov. : *faire un masque de quelque chose à un homme*, lui en barbouiller, lui en couvrir le visage.—Fig., 1° *lever le masque*, ne plus dissimuler, agir ouvertement, sans retenue; 2° *être toujours sous le masque*, déguiser toujours ses sentiments.

MASQUE, subst. fém. (*maceke*), t. de mépris, femme vieille et laide : *la masque*, *la vilaine masque*. Peu usité. Voy. MASQUE, subst. mas.

***MASQUÉ**, E, part. pass. de *masquer*, et adj., couvert d'un *masque*.—Dissimulé : *il est toujours masqué*.—*Bal masqué*, où l'on va *masqué* et déguisé.— *Batterie masquée*, cachée.—T. de blason. Il se dit d'un lion qui a un *masque*.—MASQUÉ, DÉGUISÉ, TRAVESTI. (*Syn.*) Il faut, pour être *masqué*, se couvrir d'un faux visage; il suffit, pour être *déguisé*, de changer ses vêtements ordinaires. On ne se sert du mot *travesti* qu'en cas d'affaires sérieuses, lorsqu'il s'agit de passer en inconnu; et c'est alors prendre un habit ordinaire et commun dans la société, mais très-éloigné et très-différent de celui de son état.—On se *masque* pour aller au bal; on se *déguise* pour venir à bout d'une intrigue; on se *travestit* pour n'être pas reconnu de ses ennemis.

MASQUER, v. act. (*macekié*), mettre un *masque* sur le visage.—Déguiser quelqu'un, soit par le *masque*, soit par les habits. Voy. DÉGUISER.— Fig., couvrir le mal de l'apparence du bien : *masquer ses mauvais desseins*.—Cacher, dérober à la vue : *masquer une batterie*.—*se* MASQUER, v. pron.

MASSA, subst. propre fém. (*maçâ*), nom d'une petite ville de la Toscane.

MASSACRANT, E, adj. (*maçakran*, *krante*), très-difficile, très-bruyant, intraitable : *être d'une humeur massacrante*. Fam.—L'*Académie* ne donne que le fém. de cet adj. Il est vrai que le mas. est peu en usage.

MASSACRE, subst. mas. (*maçakre*) (du latin barbare *mazacrium*, employé avec la même signification dans la basse latinité. *Du Cange*.), tuerie, carnage : *massacre de la Saint-Barthélemi*, *des Vêpres Siciliennes*.—Grande tuerie de bêtes. —En t. de vèn., tête du cerf, du daim, du chevreuil, séparée du corps.—*Sonner le massacre*, appeler au son du cor les veneurs et les chiens pour faire la curée.—En t. de blas., tête du cerf avec son bois.—Fam. : *cet ouvrier est un massacre*, travaille mal.—MASSACRE, CARNAGE, BOUCHERIE, TUERIE. (*Syn.*) La barbarie, la férocité, l'atrocité dans toute leur horreur, ordonnent le *massacre*; la soif du sang, la fureur effrénée, l'acharnement, poursuivent le *carnage*; l'humeur sanguinaire, l'ardeur de dévorer sa proie,

l'impitoyable cruauté, font une *boucherie*; une aveugle impétuosité, un horrible désordre, les chocs tumultueux d'une foule emportée, causent une *tuerie*.

MASSACRÉ, E, part. pass. de *massacrer*, et adj., gâté, mal fait : *ouvrage, meuble massacré*.

MASSACRER, v. act. (*maçakré*), tuer, assommer des hommes qui ne se défendent point, ou qui ne peuvent plus se défendre.—Fig. et fam.: *massacrer des meubles, des tableaux*, etc., les gâter, les défigurer.—Mal travailler : *cet ouvrier massacre tout ce qu'il fait*. —*se* MASSACRER, v. pron.

MASSACREUR, subst. mas., **MASSACREUSE**, subst. fém. (*maçakreur, kreuze*), celui, celle qui fait un *massacre*, qui brise par maladresse. — Mauvais ouvrier.

MASSAGE, subst. mas. (*maçaje*) (du grec μασσω, je pétris, pratique hygiénique qui consiste à presser les chairs pour exciter la tonicité de la peau : *le massage vient des Orientaux*.

***MASSAGÈTE**, subst. mas. (*maçajète*), ancien peuple que les historiens, et principalement les Grecs, ont placé tantôt d'un côté et tantôt d'un autre.

***MASSANE**, subst. fém. (*maçane*), t. de mar., cordon de la poupe d'une galère.

MASSAPÉE, subst. fém. (*maçapé*), t. de mar., instrument qui sert à mouvoir les cordages.

***MASSE**, subst. fém. (*mace*) (en lat. *massa*, fait du grec μαζα, rac. μασσω, pétrir, palper, amas de plusieurs parties qui font corps ensemble, il se dit d'un seul corps, mais très-solide et compacte : *une masse de plomb*. — Corps informe : *cet homme n'est qu'une masse de chair*.— En peinture, partie qui a de la grandeur, de l'étendue. Il ne se dit que de ce qui compose le clair-obscur, c'est-à-dire des lumières, des demi-teintes, des ombres et des reflets : *belle masse d'ombres; lumières distribuées par grandes masses*.—Totalité : *la masse de l'air, du sang*.— Fonds d'argent d'une succession, d'une société. —Ce qu'on retient et met en réserve sur la solde des militaires pour fournir aux frais d'habillement, etc.—Espèce de massue.— Gros marteau de fer.—Gros bout de billard.—Bâton surmonté d'une grosse pomme d'argent, que portent les *massiers* de quelques corps dans les cérémonies. —*En masse*, loc. adv., tous ensemble, en totalité. —*Menuiserie en masse* ou *en plein bois*, toute espèce d'ouvrage qui n'est point fait d'assemblages, et dont les champs et les panneaux sont pris dans un seul morceau de bois.—*Levée en masse*, levée d'hommes sans distinction de rang ni d'âge.

MÂSSE, subst. fém. (orthographe de l'*Académie*. Tout le monde écrit aujourd'hui MASSE, et prononce *mace*.) (*mace*), somme d'argent qu'on met aux jeux de hasard.

MASSÉ, E, part. pass. de *masser*.

MASSE-D'EAU, subst. fém. (*macedô*), t. de bot., plante aquatique. — Au plur., des *masses-d'eau*.

MASSELOTTE, subst. fém. (*macelote*), métal qui reste au moule des canons. — Excédant de métal.

***MASSEMORE**, subst. mas. (*macemore*), biscuit de mer pilé pour les animaux.

MASSEPAIN, subst. mas. (*macepein*) (du lat. *massa*, masse, et *panis*, pain; d'où les Espagnols ont fait, dans la même signification, *mazapan*, et les Italiens *marzapane*. *Ménage*.), pâtisserie composée d'amandes, d'avelines, de sucre, de pistaches et de pignons.

***MASSER**, v. act. (*macé*), faire une *masse* : *il a masse dix louis*. En ce sens, l'*Académie* écrit à tort MÂSSER.—Faire le *massage*, frotter le corps. — *se* MASSER, v. pron., t. de peinture et d'art militaire, se serrer les uns contre les autres.

MASSETER, subst. mas. (*macetère*) (en grec μασσητηρ, fait de μασσομαι, manger), t. d'anat., nom de deux muscles très-forts, qui servent à tirer la mâchoire inférieure vers la supérieure.

MASSÉTÉRIQUE, adj. des deux genres (*macétérike*), t. d'anat., qui appartient au *masseter*.

***MASSETTE**, subst. fém. (*macète*), t. de bot., sorte de plante aquatique.—T. d'hist. nat., genre de vers intestinaux.

MASSIAC, subst. propre mas. (*maciake*), ville de France, dep. du Cantal.

MASSICAUT, subst. mas. (*macikô*), ancien droit sur le vin. Hors d'usage.

MASSICOT, subst. mas. (*macikô*), couleur jaune pour peindre.—Mélange de verre, de chaux et d'étain pour vernisser la faïence. C'est, dans la chimie moderne, un oxyde de plomb jaune. — *Massicot natif*, plomb carbonaté terreux et jaunâtre.

MASSIER, subst. mas. (*macié*), individu qui porte la *masse* devant certains corps dans les cérémonies.—Espèce d'huissier, de bedeau.

MASSIF, subst. mas. (*macif*), (rac. *masse*), chose pleine et solide : *un massif de maçonnerie*. —Absolument, plein bois qui ne laisse point de passage à la vue : *cette allée est terminée par un massif*. On dit dans le même sens : *un massif de rosiers*, etc.

MASSIF, adj. mas., au fém. **MASSIVE** (*macif, cive*), épais et pesant.—Fig., grossier, lourd. — Il se dit aussi des figures de métal dont le dedans n'est ni creux ni formé d'une autre matière.

MASSIVE, adj. fém. Voy. MASSIF.

MASSIVEMENT, adv. (*maciveman*), d'une manière *massive*.

MASSIVETÉ, subst. fém. (*maciveté*), qualité de ce qui est *massif*. Peu usité.

MASSOLE ou **MASSOULE**, subst. fém. (*maçole, çoule*), supplice qui consistait, en Italie, à assommer à coups de *massue*.

MASSONE, subst. fém. (*maçone*), t. de bot., plante de la famille des asphodèles.

***MASSORAH** ou **MASSORE**, subst. fém. (*maçore*) (mot emprunté de l'hébreu, qui signifie tradition); on appelle ainsi une critique du texte de l'Écriture sainte, faite par des docteurs juifs, qui ont fixé les différentes leçons, le nombre des versets, des mots, des lettres, etc.

MASSORÈTE, subst. mas. (*maçorète*), auteur de la *Massore*; celui qui y a travaillé.

MASSORÉTIQUE, adj. des deux genres (*maçorétike*), qui a rapport à la *Massore*.

MASSOU, subst. mas. (*maçou*), table formée de madriers pour faire les pains de sel.

***MASSUE**, subst. fém. (*maçu*) (du lat. barbare *maxuca*, fait, dans la basse latinité, de *massa*, masse), bâton noueux et beaucoup plus gros par un bout que par l'autre.—Fig. et fam. : *coup de massue*, accident fâcheux et imprévu.

MAST, subst. mas. (*macete*), pièce d'en haut d'un parasol.

***MASTÈRE**, subst. mas. (*macetère*), t. d'hist. anc., nom d'inquisiteurs chargés de la recherche des débiteurs, à Athènes.

***MASTIC**, subst. mas. (*macetike*) (en grec μαστιχη), gomme ou résine qui sort d'un arbrisseau appelé *lentisque*. On dit ordinairement *mastic en larmes*.—Sorte de composition faite avec de la résine, de la brique pilée, etc.

MASTICATION, subst. fém. (*macetikâcion*) (en lat. *masticatio*), action de *mâcher*.

MASTICATOIRE, subst. et adj. mas. des deux genres (*macetikatoare*), t. de médec., sorte de composition faite de plusieurs ingrédients âcres, et propres, quand on les *mâche*, à purger la pituite. — Adj. : *remède masticatoire*.

MASTIGADOUR, subst. mas. (*macetiguadour*), sorte de mors pour faire écumer les chevaux.

***MASTIGOPHORE**, subst. mas. (*macetiguofore*) (du grec μαστιγοφορος, formé de μαστιξ, gén. μαστιγος, fouet, et de φερω, je porte; *porte-verge*), t. d'hist. anc., espèce d'huissier chargé, dans les jeux publics de la Grèce, de punir ceux qui enfreignaient les règlements de la police.

MASTIQUÉ, E, part. pass. de *mastiquer*.

MASTIQUER, v. act. (*macetikié*), joindre, coller avec du *mastic*.—*se* MASTIQUER, v. pron.

MASTODONTE, subst. mas. (*macetodonte*), t. d'hist. nat., mammifère fossile très-rapproché de l'éléphant.

MASTODYNIE, subst. fém. (*macetodini*) (du grec μαστος, mamelle, et οδυνη, douleur), t. de médec., douleur des mamelles.

MASTOÏDE, adj. des deux genres (*maceto-ide*) (du grec μαστος, mamelle, et ειδος, forme, ressemblance), t. d'anatomie; il se dit d'une apophyse de l'os temporal, qui a la figure d'un mamelon. L'*Academie* ne fait de ce mot qu'un adj. fém.

MASTOÏDIEN, adj. mas., au fém. **MASTOÏDIENNE** (*maceto-idiein, diène*), t. d'anat., qui appartient, qui a rapport à l'apophyse *mastoïde*.

MASTURBATION, subst. fém. (*maceturbâcion*), action de se *masturber*; pollution manuelle; onanisme.

MASTURBER, v. act. (*maceturbé*), polluer quelqu'un avec la main.— *se* MASTURBER, abuser de soi-même.

***MASULIPATAM**, subst. propre mas. (*mazulipatan*), ville des Indes, sur les côtes de Coromandel, où il se fabrique beaucoup de cette toile. —Subst. mas., toile de coton très-fine des Indes.

MASULIT, subst. mas. (*mazuli*), chaloupe des Indes, dont les bordages sont cousus avec du fil d'herbe et dont les calfatages sont de mousse.

MASURAGE, subst. mas. (*mâzuraje*), anciennement, droit sur les habitations, les *masures*. Hors d'usage.

MASURE, subst. fém. (*mâzure*) (en lat. *mansura*, fait de *manere*, demeurer, séjourner), ce qui reste d'un bâtiment tombé en ruine. — Au fig., méchante habitation qui menace ruine.

***MAT**, subst. mas. (*mate*), t. du jeu des échecs, coup qui réduit le roi à ne pouvoir bouger sans se mettre en nouvel échec : *voilà un beau mat*. Voy. au mot ÉCHEC.—Fig. et fam. : *donner échec et mat à quelqu'un*, remporter sur lui un avantage complet. — Ce mot n'a pas de pluriel.

MAT, adj. mas., au fém. **MATTE** (L'*Académie* écrit *mate* au féminin.) (*mate*) (de l'allemand *matte*, languissant, épuisé, sans force, sans éclat. (*Le Duchat*.) Suivant *Trévoux*, *mat* est un vieux mot français qu'on trouve dans *Villon* et nos poètes anciens, et qui signifiait triste, confondu et froid), il se dit des métaux que l'on met en œuvre sans les polir : *or, argent mat, vaisselle matte*.—*Broderie matte*, trop chargée, qui n'est pas assez dégagée.—*Gâteau mat*, trop compacte. — En peinture, *coloris mat, couleur matte*, qui ont perdu leur éclat. — On dit subst. au mas. : *les mats d'un ouvrage doré*.

***MÂT**, subst. mas. (*mâ*) (en lat. *malus*), arbre d'un navire auquel sont attachées les vergues ou antennes qui portent les voiles : *grand mât, mât de misaine, mât de beaupré, mât d'artimon*. — Pièces de bois servant aux tentes et aux pavillons.—*Mât d'un brin*, fait d'un seul arbre.—*Mât forcé*, qui a souffert un effort, et qui est en danger de se rompre. — *Mât jumelé, réclampé* ou *renforcé*, fortifié par des jumelles. — *Mât de rechange, mât de hune*, destiné, dans un long voyage, à remplacer celui qui pourrait venir à manquer.—*Mât venu à bas*, rompu ou coupé. — T. de blason : *mât désarmé*, peint sans voiles. —*Aller à mât et à cordes*, abaisser les vergues et les voiles quand le temps est extrêmement violent.

MATACON, subst. mas. (*matakon*), noisette d'Afrique.

***MATADOR**, subst. mas. (*matadore*) (de l'espagnol *matar*, tuer, ôter la vie), au jeu de l'hombre, les trois premiers triomphes, Spadille, Manille et Baste.—Personne considérable dans son état. — Compagnie de deux cents hommes que levèrent en 1714 les habitants de Barcelonne, qui refusaient de reconnaître Philippe V pour leur souverain.

***MATAMORE**, subst. mas. (*matamore*) (de l'espagnol *matamoro*, formé de *matar*, tuer, et *moro*, more; *tueur de mores*), faux brave. Il est fam.

***MATAPAN**, subst. propre mas. (*matapan*), cap dont la pointe est la plus méridionale de la Morée.

MATASSIN, subst. mas. (*matacein*) (de l'espagnol *matachin*, au plur. *matachines*, dont la signification est la même), espèce de danseur grotesque.

MATATAN, subst. mas. (*matatan*), t. de relation, gros tambour indien.

MATÉ, E, part. pass. de *mater*.

MATELAS, subst. mas. (*matelâ*) (du lat. *matta*, natte, parce que les anciens, et depuis eux les moines, couchaient sur des nattes. De *matta* on a fait, dans la basse latinité, d'abord les diminutifs *matula* ou *matura*, ensuite, par corruption, *matras* et enfin *matelas*. (Trévoux.) Suivant le jésuite *Oudin*, du celtique *mattaus*, ou *materas*, conservé long-temps dans notre langue avec la même signification, et d'où la basse latinité avait fait *materacium*. Les Italiens disent encore *materasso* ou *materasse*; et *Voiture*, ajoute *Oudin*, est le premier écrivain français qui ait dit *matelas*. *Matt*, dans la langue celtique, signifie lit, et *ras*, laine), espèce de sac rempli de laine, de crin ou de bourre, et piqué en divers endroits. C'est une des principales pièces de la garniture d'un lit. — Coussins piqués qu'on met aux côtés d'un carrosse.—*Matelas de guéret*, large sac en forme de paillasse, rempli de balle d'avoine, ainsi nommé parce que c'est dans les guérets que croît cette

avoine. Le mot et la chose sont très-usités dans les hautes montagnes de l'Auvergne.

MATELASSÉ, E, part. pass. de *matelasser*.

MATELASSER, v. act. (*matelacé*), garnir en façon de *matelas*.—*se* MATELASSER, v. pron.

MATELASSIER, subst. mas., **MATELASSIÈRE**, subst. fém. (*matelacié, cière*), celui, celle qui fait et qui rebat des *matelas*.

MATELASSIÈRE, subst. fém. Voy. MATELASSIER.

***MATELOT**, subst. mas. (*matelô*) (du mot *mât*. On a donné ce nom exclusivement au marinier qui servait près du mât, et ensuite, par extension, à tous les mariniers. (*Ménage, Nicot*, etc.), celui qui sert à la manœuvre d'un vaisseau, sous les ordres d'un pilote et du capitaine.—Dans une armée navale, vaisseau qui en accompagne un plus grand : *l'amiral a deux matelots*.

***MATELOTAGE**, subst. mas. (*matelotaje*), salaire des *matelots*.

MATELOTTE (l'*Académie* écrit **MATELOTE**), subst. fém. (*matelote*), mets composé de plusieurs sortes de poissons apprêtés à la manière des *matelots*. —Air d'une danse de caractère, dans laquelle on est vêtu en *matelot*. — *à la* MATELOTTE, loc. adv., à la mode, à la façon des *matelots*.

MATÉOLOGIE, subst. fém. (*maté-oloji*) (du grec *ματαιος*, inutile, et *λογος*, discours), vaine recherche des matières abstraites ou sacrées. Hors d'usage.

MATÉOLOGIEN, subst. mas. (*maté-olojiein*), qui veut trop approfondir les mystères. Inusité.

MATÉ, E, part. pass. de *mater*.

***MATER**, v. act. (*maté*) (en grec *ματτειν*, piler, broyer, dompter, amollir), donner à certaines parties de l'ouvrage qu'on dore moins de brillant, un ton plus *mat*, de manière qu'elles soient en opposition avec celles qui sont brunies. Quelques-uns, et l'*Académie* elle-même, disent *matir*. Voyez ce mot.—Aux échecs, *faire mat*, réduire le roi à ne pouvoir sortir de sa place sans se mettre en nouvel échec.—Fig., 1° mortifier : *il faut mater sa chair*; 2° humilier : *mater l'orgueil de quelqu'un*.—*se* MATER, v. pron.

MÂTER, v. act. (*mâté*), garnir un vaisseau de *mâts*.— En général, dans la langue des marins, mettre debout : *il faut mâter les futailles pour les radouber*.—*se* MÂTER, v. pron.

MÂTEREAU, subst. mas. (*mâterô*), t. de mar., pièce de bois propre à faire un petit *mât*, un bout de *mât*.

MATÉRIALISÉ, E, part. pass. de *matérialiser*.

MATÉRIALISER, v. act. (*matéri-alizé*), réduire tout à la *matière*. J.-J. Rousseau a dit : *dans ce siècle où l'on s'efforce de matérialiser toutes les opérations de l'âme et d'ôter toute moralité aux sentiments humains*.—*se* MATÉRIALISER, v. pron., devenir un corps.

***MATÉRIALISME**, subst. mas. (*matéri-aliceme*), opinion de ceux qui n'admettent point d'autre substance que la *matière*.—Dans un sens moins étendu, système de ceux qui soutiennent que l'âme est *matérielle*.

MATÉRIALISTE, subst. et adj. des deux genres (*matéri-aliccte*), qui est partisan du *matérialisme*.

MATÉRIALITÉ, subst. fém. (*matéri-alité*), qualité de ce qui est *matériel*.

MATÉRIAUX, subst. mas. plur. (*matériô*) (en latin *materia* ou *materies*), tout ce qui sert à bâtir.—Fig., tout ce qu'on a préparé pour quelque composition, quelque ouvrage d'esprit. — C'est par abus que le peuple dit *materaux*.

***MATÉRIEL**, adj. mas., au fém. **MATÉRIELLE** (*matérièle*), qui est composé de *matière*.—Grossier; qui a beaucoup de *matière* et d'épaisseur : *cet ouvrage est trop matériel*.—Fig. : *cet homme est matériel*, a l'esprit grossier et pesant.—Il se dit en terme d'école, par opposition à *formel* : *le sens matériel*.—Il est aussi subst. mas. : *il faut distinguer le matériel du formel*.—T. de guerre, bagages, artillerie, charrois, munitions : *le matériel de l'armée*.

MATÉRIELLE, adj. fém. Voy. MATÉRIEL.

MATÉRIELLEMENT, adv. (*matérièleman*), t. de l'école, qui se dit par rapport à la *matière*, et par opposition à *formellement*.—Grossièrement.

***MATERNEL**, adj. mas., au fém. **MATERNELLE** (*matèrenèle*) (en lat. *maternus*), qui est de la *mère*, qui est propre à la *mère*. — *Les parents, les biens maternels*, du côté de la *mère*.—*Langue maternelle*, langue du pays où l'on est né.

MATERNELLE, adj. fém. Voy. MATERNEL.

MATERNELLEMENT, adv. (*matèrenèleman*), d'une manière *maternelle*.

MATERNISÉ, part. pass. de *materniser*.

***MATERNISER**, v. neut. (*matèrenizé*), tenir de sa mère. (*Boiste*.) Inusité.

MATERNITÉ, subst. fém. (*matèrenité*), état, qualité de *mère*. Il y a à Paris un hospice qu'on appelle la *Maternité*.

***MÂTEUR**, subst. mas. (*mâteur*), ouvrier qui fait des *mâts*.

MATH., abréviation du mot *mathématiques*.

***MATHÉMATICIEN**, subst. mas., au fém. **MATHÉMATICIENNE** (*matématiciein, ciène*), celui, celle qui sait les *mathématiques*.

MATHÉMATICIENNE, subst. fém. Voy. MATHÉMATICIEN.

MATHÉMATIQUE, adj. des deux genres (*matématike*), qui appartient aux *mathématiques*. — Démontré, rigoureux : *vérités mathématiques*. — *Point mathématique*, le point considéré d'une manière abstraite, et comme n'ayant aucune étendue.

MATHÉMATIQUE, subst. fém. (*matématike*) (du grec *μαθημα*, au pluriel *μαθηματα*, qui signifie proprement *science*, dérivé de *μανθανω*, j'apprends, comme qui dirait la *science par excellence*; parce que les *mathématiques* sont les seules connaissances naturelles susceptibles d'une démonstration rigoureuse), science qui a pour objet les propriétés de la grandeur, en tant qu'elle est calculable et mesurable. Il se dit surtout au plur. : *étudier, savoir, enseigner les mathématiques*, et non pas la *mathématique*.—*Mathématiques pures*, qui considèrent les propriétés de la grandeur d'une manière abstraite. — *Mathématiques mixtes*, qui ont pour objet les propriétés de la grandeur concrète, c'est-à-dire de la grandeur dans certains corps ou sujets particuliers. On dit aujourd'hui, à peu près dans le même sens, *mathématiques appliquées*, à cause de l'*application* qu'il s'y fait des principes généraux et abstraits aux objets particuliers de la statique, de la dynamique, etc.

MATHÉMATIQUEMENT, adv. (*matematikeman*), selon les règles *mathématiques*.

MATI, E, part. pass. de *matir*.

***MATIÈRE**, subst. fém. (*matière*) (en lat. *materia* ou *materies*), en philosophie, substance étendue et impénétrable, susceptible de toutes sortes de formes.—En ce sens, il se dit par opposition à *esprit* : *au-dessus de la matière*; *dégagé de la matière*.—Dans les sacrements, il est opposé à la *forme* : *l'eau est la matière du sacrement de baptême*.—Ce dont une chose est faite. — Sujet de quelque discours, de quelque écrit; avec cette différence que la *matière* est le genre d'objets dont on traite, et le *sujet*, l'objet particulier que l'on traite. Un ouvrage roule sur diverses *matières*, et l'on y traite divers *sujets* : *les vérités de l'Évangile sont la matière des sermons*; *un sermon a pour objet quelqu'une de ces vérités*. (Roubaud.) —Cause, sujet, motif, occasion. — En t. de médec., excrément du corps humain.—Pus qui sort d'une plaie.—*Matières premières*, les productions de la nature.—T. de phys., *matière subtile*, fluide extrêmement délié, répandu partout et dont l'action influe considérablement sur le mécanisme de l'univers. *Descartes* l'a admis sous le nom de *premier élément*, mais en en supposant les molécules parfaitement dures et privées de toute élasticité. Suivant *Newton*, qui l'appelle *éther*, cette matière est de sept cent mille fois plus élastique que l'air que nous respirons. — *Matière électrique*, fluide très-subtil, qui se meut au-dedans et autour du corps électrisé, et lui forme une sorte d'atmosphère. — *Matière affluente*, portion de la *matière* électrique qui se porte vers un corps actuellement électrisé et qui lui vient des corps qui l'avoisinent.—*Matière effluente*, portion de la *matière* électrique qui sort d'un corps actuellement électrisé en forme de bouquets ou d'aigrettes, composées de rayons divergents.—*Matière ignée, matière du feu, matière de la chaleur*, le calorique des chimistes et des physiciens modernes.— — *Matière magnétique*, fluide subtil et invisible qui entoure chaque aimant naturel ou artificiel, et qui paraît circuler d'un pôle à l'autre, en formant autour de l'aimant une sorte d'atmosphère. — *Matière d'or, d'argent*, espèces fondues pour la fabrication des monnaies.—Fig. et fam. : *être enfoncé dans la matière*, avoir l'esprit lourd et grossier. — *En matière de*, adv., en fait, sur la chose dont il s'agit : *en matière de procès, en matière civile*.

***MÂTIN**, subst. mas., au fém. **MÂTINE** (*mâtein, tine*) (de *mastinus*, employé dans la basse latinité avec la même signification, et que *Ménage* dérive, au moyen de ses transformations accoutumées, de *manere*, demeurer, au supin *mansum*, d'où, ajoute-t-il, on a fait d'abord le vieux mot *mas*, demeure, maison à la campagne, et ensuite *mastin*, chien pour la garder), gros chien pour garder une cour, un troupeau, etc. — Prov. : *qui a bon voisin a bon mâtin*, a bonne et sûre garde. (*Grand Vocabulaire français, Trévoux*, etc.) L'*Académie*, dans ce même proverbe, écrit *matin* au lieu de *mâtin*; et, après l'avoir expliqué par *la tranquillité dont on jouit chez soi lorsqu'on a un bon voisin*, l'applique en général à tous les avantages qu'on peut tirer de ce voisinage.—En parlant des personnes, méchant, tourmentant, ennuyeux : *ce mâtin-là!*

***MATIN**, subst. mas. (*matein*), en astronomie, le commencement du jour, ou le temps du lever du soleil.—Dans une acception plus étendue et plus usitée, tout l'espace compris depuis minuit jusqu'à midi : *une heure du matin*; *onze heures du matin*.—*L'étoile du matin*, la planète de Vénus quand elle est occidentale par rapport au soleil, et qu'elle se lève avant lui. Les Grecs l'appelaient alors *phosphore*, et les Latins *lucifer*. — Poétiquement : *les portes du matin*, l'aurore ou le levant, l'orient. — Commencement : *le matin de la vie*.—Fam., jour : *j'irai vous voir un de ces matins, un de ces quatre matins*; *on ira chez lui un beau matin*, quelque jour. — Prov. :

Rouge au soir, blanc au *matin*,
C'est la journée du pèlerin.

Le ciel rouge au soir et blanc au *matin* présage un beau temps. — *Matin*, adv., de très-bonne heure : *il s'est levé matin*.—On dit *demain matin, hier matin*; et non pas, *demain au matin, hier au matin*.

MATINAGE, subst. mas. (*matinaje*), suivant *Boiste*, on appelle ainsi la courbure des copeaux de treillageurs.

***MATINAL, E**, adj. (*matinale*), qui se lève *matin*.—Qui appartient, qui est propre au *matin* : *aube matinale*; *rosée matinale*. Ce mot ne semble pas avoir de plur. mas. — MATINAL, MATINEUX. (*Syn*.) Le premier doit s'appliquer à celui qui s'est levé *matin*; et le second, à celui qui est dans l'habitude de se lever *matin*.

MATINALEMENT, adv. (*matinaleman*), du *matin*.

MÂTINE, voy. MÂTIN.

MATINÉ, E, part. pass. de *mâtiner*.

MATINEAU, subst. mas. (*mâtinô*), petit *mâtin*.

MATINÉE, subst. fém. (*matiné*), tout le temps qui s'écoule depuis le point du jour jusqu'à midi. — Fam. : *dormir la grasse matinée*, bien avant dans le jour.

MÂTINER, v. act. (*mâtiné*), au propre, il se dit du *mâtin* qui couvre une chienne d'une plus noble espèce.—Fig. et fam., gourmander, maltraiter de paroles. Peu en usage dans ce dernier sens.

***MATINES**, subst. fém. plur. (*matine*), la première partie de l'office divin qui se doit chanter le *matin*.—Prov. : 1° *étourdi comme le premier coup de matines*, fort étourdi; 2° *le retour est pire que matines*, la suite d'une mauvaise affaire est pire encore que le commencement.

MATINEUSE, adj. fém. Voy. MATINEUX.

MATINEUX, adj. mas., au fém. **MATINEUSE** (*matineu, neuze*), qui est dans l'habitude de se lever *matin*.—Qui a rapport au *matin*. Voy. MATINAL.

***MATINIER**, adj. mas., au fém. **MATINIÈRE** (*matinié, nière*), du *matin* : *étoile matinière*, l'étoile du *matin*, qui travaille dès le *matin*.

***MATIR**, v. act. (*matir*), rendre *mat* de l'or ou de l'argent, sans le polir ni le brunir.—*se* MATIR, v. pron.

MATITE, subst. fém. (*matite*), configuration de pierre imitant une *mamelle*.

MATOIR, subst. mas. (*matoar*), outil de graveur qui sert à *amatir* l'or et le faire tenir dans les ciselures.

MATOIS, E, subst. et adj. (*matoè, toèze*) (du vieux mot français *mate*, tromperie, dérivé d'une place du même nom à Paris, où s'assemblaient les filous et les escrocs; on a dit long-temps *enfants de la mate*), fin, rusé.—Subst. : *un fin matois*.

MATOISEMENT, adv. (*matoèzeman*), en fin *matois*. Peu usité, mais utile.

MATOISERIE, subst. fém. (*matoèzeri*), qualité du *matois*.—Tromperie, fourberie.

*MATON, subst. mas. (*maton*), mot dont on se sert dans quelques provinces et qu'on dit de ce qui est caillé, réduit en grumeaux ; par exemple, en parlant *d'une sauce* on dit *qu'elle est en matons*, pour signifier qu'*elle est tournée*.

MATOU, subst. mas. (*matou*, suivant *Ménage*, c'est une corruption de *marcou*, qu'on disait autrefois dans le même sens, et qui dérivait, ajoute-t-il, de *Marculfus*, nom propre qu'on avait donné aux chats, comme celui de *Pierre* aux perroquets, de *Samson* aux sansonnets, de *Martin* aux martinets, etc.), gros chat mâle et entier. — T. d'hist. nat., poisson du genre des silures.

MATOUR, subst. propre mas. (*matoure*), ville de France, dép. de Saone-et-Loire.

MATRACA, subst. mas. (*matraka*), roue garnie de marteaux de bois. — Subst. fém., crécelle espagnole.

MATRAMAUX, subst. mas. plur. (*matramô*), t. de pêche; sorte de folles, de filets.

*MATRAS, subst. mas. (*matrâ*), vaisseau chimique, à col étroit et long, pour digérer et extraire. — Physique : *matras de Boulogne*, petite bouteille de verre, en forme de poire creuse, dont le fond est fort épais, et qui se brise en éclats lorsqu'on y laisse tomber un petit gravier anguleux, ou un fragment de pierre à fusil, tandis que la chute d'une balle de plomb n'y produit aucun effet.—Autrefois, trait armé d'un gros fer rond, qui se décochait avec une arbalète. (Dans cette dernière acception, du vieux mot gaulois *matara* ou *mataris*, espèce de trait, que les Latins ont adopté dans leur langue avec la même signification. Voy. les *Commentaires de César*.)—Outil de savonnier.

MATRASSÉ, E, adj. (*matracé*), moulu de coups, percé de traits : *soldat matrassé*. Hors d'usage.

MATRICAIRE, subst. fém. (*matrikière*), t. de bot., plante à fleur radiée.

MATRICAUX, adj. et subst. mas. plur. (*matrikô*), qui a rapport aux maladies de la *matrice* : *remèdes matricaux* ou simplement *des matricaux*. Ce mot, donné par *Boiste*, ne nous paraît pas plus mauvais que tant d'autres, mais nous ne croyons pas qu'il ait été beaucoup employé.

***MATRICE**, subst. fém. (*matrice*) (en latin *matrix*, gén. *matricis*, formé de *mater*, mère, dérivé du grec μητρα, matrice, dont la racine est μητηρ, en dorique ματηρ, mère), la partie de la femme où se fait la conception et où l'enfant se nourrit.—Il se dit aussi des animaux : *la matrice d'une cavale, d'une chienne* —Substance dans laquelle un minéral a été élaboré.—Fig., 1° moule dans lequel l'on fond les caractères d'imprimerie; 2° carrés des médailles ou monnaies gravés avec le poinçon; 3° originaux ou étalons des poids et mesures.—*Matrices de rôles*, copies originales des rôles.

MATRICE, adj. fém. (*matrice*) : *église matrice*, qui est comme la mère des autres églises.—*Langue matrice*, qui n'est dérivée d'aucune autre, et dont quelques-unes sont dérivées.— *Couleurs matrices*, les couleurs simples qui servent à en composer d'autres.

MATRICIDE, subst. et adj. des deux genres (*matricide*), assassin de sa mère.—Ce crime.

***MATRICULAIRE**, subst. mas. (*matrikulère*), inscrit sur la *matricule*.

MATRICULE, subst. fém. (*matrikule*) (en latin *matricula*), registre dans lequel on écrit le nom des personnes qui entrent dans quelque société. —Extrait de ce registre. — Dénombrement. — *Matricule de l'Empire*, dénombrement des princes et des états qui avaient séance dans les diètes. — Adj. des deux genres : *contrôle matricule*.

MATRIMONIAL, E, adj. (*matrimoniale*) (en lat. *matrimonialis*, fait de *matrimonium*, mariage), qui appartient au mariage.—Au plur. mas., *matrimoniaux*.

MATRIMONIAUX, adj. mas. plur. Voy. MATRIMONIAL.

MATROLOGUE, subst. mas. (*matrologue*), anciennement, registre d'une municipalité de premier ordre.

*MATRONALES, subst. fém. plur. (*matronale*), t. d'antiq., fêtes des *matronales*, dans Rome, qui se célébraient aux calendes de mars.

***MATRONE**, subst. fém. (*matrone*) (en lat. *matrona*), sage-femme. — *Matrone romaine*, dame romaine. Suivant *Servius*, la *matrone* était la femme mariée qui avait un enfant, et la *mère de famille*, celle qui en avait eu plusieurs. Selon d'autres, on nommait *matrone* la femme qui était mariée, mais qui n'avait point encore eu d'enfants.

MATRONÉE, subst. fém. (*matroné*), anciennement, la place qu'occupaient les femmes dans l'église.

***MATTE**, subst. fém. (*mate*), t. de bot., herbe du Paraguay.—Matière métallique impure, qu'on obtient par la première fonte du minéral. — T. de pêche, *matte de thons*, bancs de thons en Provence.

MATTÉ, E, part. pass. de *matter*.

MATTEAU, subst. mas. (*matô*), t. de manuf., assemblage d'écheveaux de soie tordus.

MATTÉES, subst. fém. plur. (*maté*), t. d'antiq., mets hachés et fort épicés.

MATTEGAU, ou **MARTEGAU** (*Boiste* donne les deux), subst. mas. (*mateguô*, *marteguô*), t. de manuf., sorte de jumelle en taquet, qui est adaptée aux basses-œuvres.

MATTELIN, subst. mas. (*matelein*), sorte de laine du Levant.

MATTER, v. act. (*maté*), étendre du fer. — Passer de la colle sur de l'or *mat*.—*se* MATTER, v. pron.

MATTON, subst. mas. (*maton*), grosse brique dont on se sert pour paver.—Dans les cordages, etc., nœud, bourre, inégalité, petit amas et dureté de quelques parties.

MATURANT, E. Voy. MATURATIF.

MATURATIF, adj. mas., au fém. MATURATIVE (*maturatif*, *tive*) (du latin *maturare*, mûrir); t. de médec., il se dit des médicaments qui hâtent la formation de la matière purulente d'un abcès.—Subst. mas. : *un maturatif*.

***MATURATION**, subst. fém. (*maturâcion*) (en lat. *maturatio*, fait de *maturare*, mûrir), t. d'alchim., opération qui donne une plus grande perfection à un métal.—En médec., coction, atténuation ou préparation des humeurs nuisibles et génératives des maladies, pour les rendre propres à être expulsées du corps.

MATURATIVE, adj. fém. Voy. MATURATIF.

MÂTURE, subst. fém. (*mâture*), assemblage de tous les *mâts* d'un vaisseau. —Bois propre à faire des *mâts*.—Art de *mâter un vaisseau*.

MATURINADE, subst. fém. (*maturinade*), vieux mot inusité, quoique nous le lisions encore dans *Boiste*, et qui a signifié *extravagance*. N'aurait-on pas dû plutôt écrire *mathurinade*, en le faisant venir du nom propre *Mathurin?* Du reste, ce mot n'est pas assez important pour que nous nous y arrêtions davantage.

MATURITÉ, subst. fém. (*maturité*), qualité de ce qui est *mûr*.—En bot., état où les fruits, etc., ont atteint leur développement complet. — Figurément : 1° *cette affaire est dans sa maturité*, est en état d'être conclue, achevée; 2° *la maturité de l'âge*, *de l'esprit*, l'état où l'homme est dans sa force, où il a l'esprit *mûr*, solide, etc. ; 3° *agir avec maturité*, avec circonspection et jugement.

MATUTE, subst. fém. (*matute*), t. d'hist. nat., genre de crustacés décapodes.

MATUTINAIRE, subst. mas. (*matutinère*), t. de liturgie, autrefois, le livre qui contenait l'office des *matines*.

MATUTINAL, E, adj. (*matutinale*), qui appartient à *matines*. (Trévoux.) — Qui a rapport au *matin*. Il est peu usité dans ce sens. — Au plur. mas., *matutinaux*.

MATUTINAUX, adj. mas. plur. Voyez MATUTINAL.

MATUTINEL, adj. mas., au fém. MATUTINELLE (*matutinèle*), qui se fait le *matin*. (*Boiste*, qui le donne lui-même comme inusité.)

***MAUBEUGE**, subst. propre mas. (*môbeuje*), ville de France, dép. du Nord.

***MAUBOURGUET**, subst. propre mas. (*môbourguiè*), ville de France, dép. des Hautes-Pyrénées.

MAUBUÉ, E, adj. (*môbué*), qui ne lave pas bien. On désignait ainsi les eaux qui ne peuvent dissoudre le savon. Ce mot est hors d'usage ; il y a cependant à Paris une fontaine et une rue qui portent le nom de *Maubuée*.

MAUCLERC, subst. mas. (*môklère*), ignorant, comme qui dirait : *mauvais clerc*.

DU VERBE IRRÉGULIER MAUDIRE :

Maudîmes, 1re pers. plur. prét. déf.
Maudira, 3e pers. sing. fut. indic.
Maudirai, 1re pers. sing. fut. indic.
Maudiraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Maudirais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Maudirais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Maudirait, 3e pers. sing. prés. cond.
Maudiras, 2e pers. sing. fut. indic.

MAUDIRE, v. act. (*môdire*) (en lat. *maledicere*, *dicere malè* ou *malum*); *maudissant ; maudit ; je maudis, nous maudissons, vous maudissez*, etc. Voy. la conjugaison dans le *dictionnaire*. Prononcer la malédiction sur..... — Charger d'imprécations.—En parlant de Dieu, réprouver, abandonner.—*se* MAUDIRE, v. pron.

DU VERBE IRRÉGULIER MAUDIRE :

Maudirent, 3e pers. plur. prét. déf.
Maudirez, 2e pers. plur. fut. indic.
Maudiriez, 2e pers. plur. prés. cond.
Maudirions, 1re pers. plur. prés. cond.
Maudirons, 1re pers. plur. fut. indic.
Maudiront, 3e pers. plur. fut. indic.
Maudis, 2e pers. sing. impér.
Maudis, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.
Maudis, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.
Maudis, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.
Maudis, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Maudissaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Maudissais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Maudissais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Maudissait, 3e pers. sing. imparf. indic.
Maudissant, part. prés.
Maudisse, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.
Maudisse, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.
Maudisse, précédé de *que je*, 1re pers. sing. imparf. subj.
Maudissent, précédé de *ils ou elles*, 3e pers. sing. prés. indic.
Maudissent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.
Maudissent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. imparf. subj.
Maudissent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. impér.
Maudisses, précédé de *que tu*, 2e pers. sing. prés. subj.
Maudisses, précédé de *que tu*, 2e pers. sing. imparf. subj.
Maudissez, 2e pers. plur. impér.
Maudissez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.
Maudissiez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.
Maudissiez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Maudissiez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. imparf. subj.
Maudissions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Maudissions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.
Maudissions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. imparf. subj.

MAUDISSON, subst. mas. (*maudiçon*), malédiction. Inusité.

DU VERBE IRRÉGULIER MAUDIRE :

Maudissons, 1re pers. plur. impér.
Maudissons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.
Maudit, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prés. indic.
Maudit, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Maudît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.

***MAUDIT**, E, part. de *maudire*, adj. et subst. (*maudi*), exécrable, détestable, très-mauvais : *un maudit chemin, un temps maudit*. — Subst., réprouvé : *allez, maudits*.

Maudîtes, 2e pers. plur. prét. déf. du v. irrégulier MAUDIRE.

MAUGE, subst. fém. (*môje*), t. de mar., petite manche de cuir, ou de toile goudronnée, qui sert à l'écoulement des eaux.

MAUGRÉ, adv. (*môgueré*), vieux mot hors d'usage, qui s'est dit pour *malgré*.

***MAUGREBIN**, subst. mas. (*môguerebein*), soldat barbaresque.

MAUGRÉÉ, E, part. pass. de *maugréer*.

MAUGRÉER, v. neut. (*môgueré-é*) (des deux mots *mauvais* et *gré*, prendre en *mauvais gré*, *mal agréer*.), jurer, pester. Il est pop.—*Demandre* dit que ce verbe signifie aussi *faire un mau-*

vais accueil, comme l'indique assez son étymologie. Il exprime les mauvaises manières, les mauvais traitements, la mauvaise humeur de celui qui vous reçoit : *cet homme maugrée toujours*, est toujours de mauvaise humeur, jure toujours.

MAULÉON, subst. propre mas. (*moléon*), ville de France, chef-lieu d'arrond., département des Basses-Pyrénées.

MAULÉVRIER, subst. propre mas. (*môlevrié*), ville de France, dép. de Maine-et-Loire.

MAUPERTUIS, subst. propre mas. (*môpèrtui*), ville de France, dép. de Seine-et-Marne.

MAUPITEUSE, adj. fém. Voy. MAUPITEUX.

MAUPITEUX, subst. et adj. mas., au fém. **MAUPITEUSE** (*môpiteu, teuze*), qui se lamente. —Cruel, impitoyable. (*Boiste*.) Vieux, et même inusité.

***MAUR** (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinmòr*), petit village du département de la Seine, près de Paris.

***MAURE**, subst. mas. (*môre*) (du grec μαυρος, sombre, noirâtre; à cause de la couleur du teint des Mores), t. d'hist. nat., serpent.—Subst. propre fém., ville de France, dép. du Cantal. Voy. MORE.

MAURELLE, subst. fém. (*môrèle*), tournesol préparé pour la teinture.

MAURESQUE. Voy. MORESQUE.

MAURIAC, subst. propre mas. (*môriake*), ville de France, dép. du Cantal.

MAURICAUD. Voy. MORICAUD.

MAURIN, E, subst. et adj. (*môrein, rine*), sorte de pigeon noir.

MAURIS, subst. mas. (*môrice*), t. de comm., toile de coton blanche des Indes; ancien nom de la percale.

***MAURITANIE**, subst. propre fém. (*môritani*), t. de géogr. anc., nom d'une région d'Afrique.

***MAUSOLÉE**, subst. mas. (*môzolé*), tombeau avec ornements d'architecture et de sculpture, ainsi appelé de celui qu'Artémise, reine de Carie, fit élever à *Mausole*, son époux.—Improprement, catafalque dressé dans une église pour le service d'une personne considérable. *Mausolée* est un terme plus noble que *catafalque*.

MAUSSADE, adj. des deux genres (*môçade*) (de *mal* et de *sade*, vieux mot français qui signifiait propre, net, gentil), qui a mauvaise grace : *homme, femme maussade*. — Malfait, mal construit : *habit, bâtiment maussade*.—On l'emploie aussi subst. : *c'est un maussade*, un homme désagréable, ou qui boude.

MAUSSADEMENT, adv. (*môçademan*), d'une manière *maussade* et de mauvaise grace.

MAUSSADERIE, subst. fém. (*môçaderi*), mauvaise grace. — Façon désagréable, malpropre.

***MAUVAIS, E**, adj. (*movè, vèze*), (suivant *Huet*, qui pense qu'on a prononcé anciennement *maufais*, du lat. *maleficus*, malfaisant. On pourrait, pour les premières acceptions, le dériver aussi de *malefactus*, malfait, part. pass. de *malefacere*), qui n'est pas bon : *mauvais peintre, poète, orateur*, etc.; *mauvais pain, mauvaise eau*. — Avec *à* ou *pour*, nuisible : *mauvais à la santé, pour l'estomac*.—Sinistre, funeste : *mauvais augure, mauvaise physionomie*. — Fâcheux, dangereux. En ce sens il ne se dit que des personnes : *mauvais voisin, mauvais esprit*. — *Mauvais bruits*, nuisibles à la réputation. — *Mauvais lieux*, de débauche. — *Trouver une chose mauvaise*, ne pas la trouver à son goût.—Fam. : *prendre une chose en mauvaise part*, la prendre en mal, s'en fâcher.—*Les temps sont mauvais*, en parlant de disette, de troubles, d'oppression, du commerce qui va mal. — Subst. mas.: *le bon et le mauvais*. —Fam. : *faire le mauvais*, menacer de battre, de faire du désordre. — *Mauvais*, adv. : *trouver mauvais*, désapprouver : *il trouve mauvais que*... —*Sentir mauvais*; exhaler une *mauvaise* odeur. —*Il fait mauvais marcher dans un temps de glace*, il est dangereux de marcher, etc.

MAUVAISETÉ, subst. fém. (*môvèzeté*), méchanceté. Il est vieux

MAUVE, subst. fém. (*môve*) (du latin *malva*), t. de bot., plante vivace très-connue, et mise au rang des quatre premières herbes émollientes.—T. d'hist. nat., genre d'oiseaux palmipèdes qu'on appelle aussi *mouette*.

***MAUVIETTE**, subst. fém. (*môviète*), t. d'hist. nat., espèce d'alouette. — Fig. : *c'est une vraie mauviette*, une personne chétive et sans force physique.

***MAUVIS**, subst. mas. (*môvi*), t. d'hist. nat., petite grive, la meilleure de toutes à manger.

MAUVISQUE, subst. mas. (*môviceke*), t. de bot., arbre de la famille des *mauves*.

MAUX, subst. mas. plur. Voy. MAL.

MAVALI, subst. mas. (*mavali*), t. d'hist. nat., poisson d'une grosseur extraordinaire, qui se trouve dans les Indes occidentales. (*Trevoux*, d'après *Herrera*.)

MAX, subst. mas. (*makce*), monnaie d'or de Bavière, qui a cours pour vingt-cinq francs quatre-vingt-sept centimes.

MAXILLAIRE, adj. des deux genres (*makcilelère*) (du latin *maxilla*, mâchoire), qui appartient, qui a rapport aux *mâchoires*. — Subst. fém., t. de bot., plante du Pérou, sorte d'orchidée.

MAXILLO-PALATIN, subst. et adj. mas. (*makcilelòpalatein*), t. d'anat., canal qui résulte de l'union de l'os du palais avec celui de la mâchoire inférieure.

***MAXIME**, subst. fém. (*makcime*) (du latin *maxima*, très-grande, en sous-entendant, dans la première acception, *sententia*, sentence, et dans la seconde, *nota*, note), proposition générale qui sert de règle en matière de mœurs, de conduite, etc.—En vieux t. de musique, note qui valait elle seule quatre mesures.

MAXIMER, v. act. (*makcimé*), mettre le *maximum*, le plus haut prix de la vente. Tout-à-fait inusité, quoique nous le lisions dans *Boiste*.

***MAXIMILIEN**, subst. mas. (*makcimili-ein*), monnaie d'or de Francfort, et qui vaut six florins.

MAXIMIN (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinmakecimein*), ville de France, dep. du Var.

***MAXIMUM**, subst. mas. (*makcimome*) (du lat. *maximum*, le plus grand, sous-entendu *punctum*, point), en math., l'état le plus grand où une quantité variable peut parvenir, eu égard aux lois qui en déterminent la variation. — Le plus haut degré en général : *le maximum de la vertu*. — *Loi du maximum*, loi qui, pendant la révolution française, fixait le prix qu'on ne pouvait dépasser dans la vente des denrées et des marchandises.

MAYDANG, subst. mas. (*mèdan*), t. de bot., rotang des Indes.

MAYE, subst. fém. (*ma-ie*), pierre creuse destinée à recevoir l'huile du moulin à olives.

***MAYENCE**, subst. propre fém. (*ma-iance*), ville importante du grand-duché de Hesse-Darmstadt, en Allemagne. Elle est située sur le Rhin, vis-à-vis de l'embouchure du Mein.

***MAYENNE**, subst. propre fém. (*ma-iène*), département de la France, situé dans l'ancienne province du *Maine*. — Ville sur la rivière du même nom et dans le depart. de la Mayenne.

***MAYENNE**, subst. fém. (*ma-iène*), toile de Bretagne.

MAYON, subst. mas. (*mè-ion*), poids de Siam. —Monnaie de Siam, de la valeur de 50 c.

MAZAME, subst. mas. (*mazame*), t. d'hist. nat., quadrupède ruminant du genre des cerfs.

MAZARA, subst. propre fém. (*mazara*), ville épiscopale de la Sicile.

MAZARIN, subst. mas. (*mazarein*), nom donné par les frondeurs aux partisans du cardinal Mazarin.

MAZARINE, subst. fém. (*mazarine*), sorte de pâtisserie d'amandes, de confiture, etc.

MAZÈRES, subst. propre mas. (*mazère*), ville de France, dép. de l'Ariège.

MAZETTE, subst. fém. (*mazète*) (*Le Duchat* le dérive de *malus*, mauvais, par une suite de transformations peu vraisemblables), méchante monture, méchant cheval. — Fig. et fam., homme qui ne sait pas bien jouer : *c'est une mazette*, et non pas *un mazette*. — Personne sans capacités.

***MAZILLE**, subst. fém. (*mazi-ie*), vieux mot qui signifiait de mauvais argent.

***MAZONE**, subst. fém. (*mazone*), monnaie d'Alger qui vaut 2 sous 11 deniers.

M^e, abréviation du mot *maître*.

ME, pron. pers. des deux genres (*me*). Il signifie précisément la même chose que *je* et que *moi*, mais il ne s'emploie que comme régime direct, ou comme régime indirect. C'est ainsi qu'on dit, *il me chérit*, pour *il chérit moi*; *il me plaît*, pour *il plaît à moi*. Il se dit des personnes et des choses personnifiées. *Me* se place ordinairement avant le verbe : *cet enfant me donne beaucoup de satisfaction*. Mais il peut se placer après, quand le verbe est à l'impératif, que la phrase est affirmative, et que la particule *en* suit immédiatement le pronom : *j'ai besoin de sages conseils, donnez-m'en*; *vous m'avez mis dans l'embarras, retirez-m'en*. Quant à la particule *y* unie au pronom *me*, elle ne se met jamais après le verbe. On dit bien : *vous m'y attendrez*, *je vous prie de m'y mener*; mais on ne dira pas : *attendez-m'y, menez-m'y*.

MEÂ-CULPÂ, subst. mas. (*mé-akulpa*), mots latins qui signifient ma faute, par ma faute : *faire des meâ-culpâ à n'en plus finir*.

***MÉANDRE**, subst. propre mas. (*mé-andre*), nom d'un fleuve d'Asie, dans l'ancienne Ionie, qui fait beaucoup de détours. — Au fig. et poét., les sinuosités d'une rivière.—Les antiquaires appellent *méandre* un dessin qui imite les détours du fleuve de ce nom.

***MÉANDRITE**, subst. fém. (*mé-andrite*), t. d'hist. nat., genre de polypier pierreux.

MÉAT, subst. mas. (*mé-a*) (du latin *meatus*, conduit, passage), t. d'anat.; en général, canal quelconque du corps qui porte un fluide dans quelque partie : *méat urinaire*.

***MEAUX**, subst. propre mas. (*mô*), ville de France, chef-lieu d'arrondissement, départem. de Seine-et-Marne.

MÉBORIER, subst. mas. (*méborié*), t. de bot., arbrisseau de la Guyane.

MÉCAN., abréviation du mot *mécanicien* ou *mécanique*.

***MÉCANICIEN**, subst. mas., **MÉCANICIENNE**, subst. fém. (*mékanicien, ciène*), celui, celle qui s'occupe de l'étude de la *mécanique*, qui en recule les limites, etc. — Artiste appliqué à la construction des *machines*, des automates, etc. On n'a guère l'occasion de se servir du fém. *mécanicienne*. Il peut cependant fort bien exister.

MÉCANICITÉ, subst. fém. (*mékanicité*), qualité de ce qui est *mécanique*.

MÉCANIQUE, subst. fém. et adj. des deux genres (*mekanike*) (en grec μηχανικη, fait de μηχανη, machine), partie des mathématiques mixtes ou appliquées, qui considère le mouvement et les forces motrices, leur nature, leurs lois et leurs effets dans les *machines*.—Plus particulièrement, science qui traite des *machines*. — Science des forces motrices. On écrivait, il n'y a pas encore long-temps, *méchanique*, qui est plus conforme à l'étymologie. — Structure naturelle ou artificielle d'un corps, d'une chose. — Ressorts qui font mouvoir. — Adj., qui a rapport à la *mécanique*, ou qui se règle par les lois du mouvement. — *Mouvement, geste mécanique*, roide, régulier comme celui d'une *mécanique*. — *Action mécanique*, que l'habitude nous a rendue familière. — *Propriétés mécaniques*, ou *affections mécaniques*, propriétés de la matière qui résultent de sa figure, de son volume et de son mouvement actuel. — *Causes mécaniques*, celles qui ont de telles affections pour fondement. — *Philosophie mécanique*, qui explique les phénomènes de la nature et les actions des substances corporelles par les principes *mécaniques*, savoir : le mouvement, la pesanteur, la figure, etc. On disait autrefois *philosophie corpusculaire*. — *Solutions mécaniques*, qui n'emploient que les mêmes principes. — *Puissances mécaniques*, le levier, le treuil, la poulie, le plan incliné, le coin et la vis. *Varignon* y a ajouté la machine funiculaire. — *Art mécanique*, qui consiste principalement dans le travail de la main. Il se dit par opposition à *art libéral*.—*C'est un métier bien mécanique*, ignoble et bas. — T. de géom., *construction, solution mécanique*, construction ou solution d'un problème qui n'est pas géométrique, c'est-à-dire dont on ne peut venir à bout par des constructions de courbes géométriques. — *Courbe mécanique*, suivant *Descartes*, courbe qui ne peut pas être exprimée par une équation algébrique. *Leibnitz* donne à ces courbes le nom de *transcendantes*.

MÉCANIQUEMENT, adv. (*mékanikeman*), d'une manière *mécanique*

MÉCANIQUERIE, subst. fém. que *Boiste* nous donne pour *mesquinerie*, ne s'est probablement jamais dit.

MÉCANISÉ, E, part. pass. de *mécaniser*.

MÉCANISER, v. act. (*mékanizé*), employer comme *machine*. — Rendre *machine*, *mécanique*. — Le peuple entend souvent par *mécaniser*, ennuyer : *ne veut-il pas nous mécaniser ?* nous ennuyer, nous chercher noise.—SE MÉCANISER, v. pron.

MÉCANISME, subst. mas (*mékaniceme*), la

structure d'un corps suivant les lois du mouvement ou de la *mécanique*.—Manière dont agit une cause *mécanique*. — On dit fig. : *mécanisme du langage*, pour exprimer la structure matérielle, l'arrangement organique des éléments de la parole, considérés indépendamment de la pensée ; et *le mécanisme des vers* ou *de la prose*, pour la composition des parties du vers ou de la phrase, suivant le rhythme qui est propre à l'un ou à l'autre. —Ce qu'il y a de *mecanique* dans un art : *le mécanisme de l'architecture*.

*ME CASTOR, sorte d'interj. (*mékacetor*) (mots latins), jurement par *Castor*, en usage chez les anciens.

MÉCÈNE, subst. mas. (*mécène*), nom propre du favori d'*Auguste*, qui est devenu un nom appellatif et commun pour désigner un protecteur des lettres et des savants : *Colbert, le Mécène de tous les arts*. (Voltaire.)

MÉCHAMMENT, adv. (*méchaman*), avec *méchanceté*. — Malicieusement.

MÉCHANCETÉ, subst. fém. (*méchanceté*), malice, malignité, iniquité. Il ne se dit qu'au singulier : *leur méchanceté*, et non pas *leurs méchancetés*. — Action *méchante*. En ce sens, on l'emploie quelquefois au plur., mais seulement dans le style familier : *on lui a fait mille méchancetés*. — Opiniâtreté, indocilité d'un enfant.

***MÉCHANT**, E, subst. et adj. (*méchan, chante*) (du vieux mot français *meschoir* ou *méchoir*, avoir une mauvaise chance ; en latin *malè cadere*. Ménage.), mauvais, qui n'est pas bon. Il est un peu plus fort et plus odieux que *mauvais*.— Contraire à la justice, à la probité; inique, etc.: *méchant homme* ; *méchante action*. — *Méchante mine* ou *physionomie*, qui annonce de la *méchanceté*. — *Méchante mine*, *méchant air*, air ignoble et bas.—*Méchante humeur*, humeur chagrine. — *Méchante tête*, homme opiniâtre, emporté, etc. On dit plus ordinairement *mauvaise tête*. — *Méchante langue*, personne médisante. — *Méchant habit*, habit usé. —On dit subst. et fam. : *faire le méchant*, s'emporter en menaces. — Reproche amical : *vous êtes un méchant de ne pas être venu*.

***MÈCHE**, subst fém. (*mèche*) (du latin *mixa*, fait du grec μυξα, qui signifie proprement *morve*, et, par métaphore, *mèche* d'une lampe, d'une chandelle, la partie que l'on *mouche*), cordon de coton imbibé d'huile dans les lampes, couvert de suif dans les chandelles, de cire dans les bougies, etc.—Corde préparée pour mettre le feu aux canons, aux mines, etc.—Matière préparée pour prendre facilement feu, comme du linge demi brûlé, etc. — Dans les corderies, 1° brins de chanvre au centre d'un fil, qui ne sont presque point tortillés, et autour desquels les autres se roulent : c'est un défaut; 2° toron que l'on met pour servir d'axes aux cordes qui ont plus de trois torons, et autour duquel, par conséquent, se roulent les autres. — La partie du flambeau où l'on met la chandelle. — Bobèche de chandelier, de martinet, etc.—Flèche spirale d'un tire-bouchon. — Partie d'une vrille, d'un vilebrequin qui perce, ainsi nommée, dit un étymologiste, parce qu'elle paraît au bout d'un vilebrequin, comme une *mèche* au bout d'une bougie. — En t. de marine, on appelle *mèche de mât*, la principale pièce du mât ; *et mèche de gouvernail*, la première pièce du bois qui en fait le corps. — Fig. et fam. : *découvrir* ou *éventer la mèche*, découvrir un complot, une intrigue.—Pop. : *il n'y a pas mèche*, il n'y a rien à gagner, rien à faire.

MÉCHÉ, E, part. pass. de *mécher*.

MÉCHEF, subst. mas. (*méchèfe*), malheur, fâcheuse aventure. Il est vieux, et fait du verbe *méchoir*, qu'on disait anciennement dans le sens du latin *infeliciter accidere : il vous mécherra de cette entreprise*, vous vous en trouverez mal, *malè tibi accidet*.

MÉCHER, v. act. (*méché*), faire, au moyen d'une *mèche* soufrée, entrer dans un tonneau la vapeur du soufre brûlant.—*se* MÉCHER, v. pron.

***MÉCHOACAN**, subst. mas. (*méko-akan*), t. de bot., rhubarbe d'Amérique.

MÉCHOISI, E, part. pass. de *méchoisir*.

MÉCHOISIR, v. act. (*méchoézir*), faire un mauvais *choix*. Vieux.

***MECKLEMBOURG**, subst. propre mas. (*mékleinboure*), ville épiscopale et capitale du duché de ce nom, située dans l'un des états du cercle de la Basse-Saxe, en Allemagne.

***MÉCOMÈTRE**, subst. mas. (*mékomètre*) (du grec μηκος, longueur, et μετρον, mesure), instrument pour mesurer toute sorte de longueur.

MÉCOMPTE, subst. mas. (*mékonte*), du lat. *malà computatio*, mauvais compte), erreur de calcul dans un *compte*.— Fig. : *trouver du mécompte*, être trompé dans ses espérances, etc.

se **MÉCOMPTER**, v. pron. (*cemékonté*), se tromper dans un calcul ; et fig., dans ses espérances, dans une affaire, dans un raisonnement. — *Mécompter* se dit neut. d'une pendule qui sonne une autre heure que celle que l'aiguille marque.

MÉCONIAL, E, adj. (*mékonial*), du *méconium*. —Au plur. mas., *méconiaux*.

MÉCONIQUE, adj. des deux genres (*mékonike*), t. de chim. : *acide méconique*, extrait de l'opium. Voyez MÉCONIUM.

MÉCONITE, subst. fém. (*mékonite*) (du grec μηκων, pavot), t. d'hist. nat., espèce de pierre calcaire semblable à des graines de pavots.

MÉCONIUM, subst. mas. (*mékoneome*) (en grec μηκωνιον, fait de μηκων, pavot), t. de chim., suc tiré du pavot par expression, et desséché.—Excrément noir et épais dans les intestins d'un enfant nouveau-né.

MÉCONNAISSABLE, adj. des deux genres (*mékonèçable*), qui n'est pas *reconnaissable* ou qui est difficile à *reconnaître*.

MÉCONNAISSANCE, subst. fém. (*mékonèçance*), manque de gratitude, de *reconnaissance*. Ce mot est vieux, et il marque plus de légèreté et moins de vice que l'*ingratitude*.

MÉCONNAISSANT, E, adj. (*mékonèçan, çante*), ingrat, qui oublie les bienfaits reçus.

MÉCONNAÎTRE, v. act. (*mékonètre*), ne pas *reconnaître*. Il se conjugue comme le simple *connaître*, dont il est formé. — Au fig. et plus ordinairement, désavouer : *méconnaître ses parents, ses anciens amis*.— Être ingrat, manquer de *reconnaissance*. — Oublier ce qu'on doit à quelqu'un qui est au-dessus de nous. Il est peu usité en ce sens.—*se* MÉCONNAÎTRE, v. pron., oublier ce qu'on a été autrefois.

MÉCONNU, E, part. pass. de *méconnaître*, et adj., qui n'est pas *connu*.

MÉCONTENT, E, subst. et adj. (*mékontan, tante*), qui n'est pas *content*, satisfait. Voy. MALCONTENT. — Subst. plur. : *les mécontents* ; *il a fait bien des mécontents*.

MÉCONTENTÉ, E, part. pass. de *mécontenter*.

MÉCONTENTEMENT, subst. mas. (*mékontantéman*), déplaisir, manque de satisfaction.—Sujet, motif d'être *mécontent*.

MÉCONTENTER, v. act. (*mékontanté*), rendre *mécontent*, donner sujet de l'être. — *se* MÉCONTENTER, v. pron.

***MECQUE**, subst. propre fém. (*mèke*), ville de l'Arabie, à 96 kil. de Djedda, port de la mer Rouge, et une des deux villes saintes, par excellence, de l'islamisme. Elle est célèbre par la naissance de Mahomet. La plus fameuse de toutes les mosquées mahométanes est située au milieu de cette ville.

MÉCRÉANCE, subst. fém. (*mékré-ance*), vieux mot qui a signifié incrédulité, impiété, défiance.

MÉCRÉANT, subst. mas. (*mékré-an*), impie, infidèle, incrédule.

MÉCROIRE, v. neut. (*mécroare*), refuser de *croire*; ne pas *croire*, soupçonner. Il ne se dit guère que dans cette phrase proverbiale : *il est dangereux de croire et de mécroire*.

***MÉDAILLE**, subst. fém. (*méda-ie*) (suivant *Vossius* et *Ménage*, du latin *metallum*, pris du grec μεταλλον, métal ; suivant *Du Cange*, de *medalia*, nom donné, dans la basse latinité, à l'obole, comme étant la moitié, *medietas*, du denier tournois), pièce de métal fabriquée en l'honneur de quelque personne illustre, ou en mémoire de quelque action, de quelque évènement ou entreprise mémorable. — *Médaille fausse*, celle qui n'est pas antique.— *Médaille fruste*, presque tout effacée. — *Médaille fourrée*. Voy. FOURRÉ. — *Médaille inanimée*, qui n'a point de légende. — *Médaille incertaine*, dont on ne peut déterminer ni la date, ni l'occasion pour laquelle elle a été frappée. — *Médaille frappée sur l'antique*, que l'on a réformée, par fourberie, avec le marteau, et à laquelle on a donné une nouvelle empreinte. — *Médaille martelée*, *médaille* antique, commune, dont on a fait une *médaille* rare, au moyen du martelage.—*Médaille incuse*. Voy. ce mot.—*Médaille réparée*, *médaille* antique, fruste ou endommagée, qu'on a rendue, par artifice, nette, entière et lisible.—*Médaille restituée*, sur laquelle, outre le type et la légende de la première fabrication, on voit le nom de l'empereur qui l'a fait frapper une seconde fois, avec les lettres REST., ou le mot entier RESTITUIT. —*Médaille saucée*, battue sur le seul cuivre et ensuite argentée.— *Médaille contorniate*. Voy. ce mot, Anc. monn. des Grecs, des Romains, etc.—Petite pièce de métal de pâte, de cire, etc., où est empreinte l'image d'un saint ou de quelque mystère, à laquelle le pape a attaché des indulgences.—En t. d'archit., sorte de bas-relief de figure ronde. —Prov.: 1° *tourner la médaille*, examiner une chose d'un autre côté, sous un autre point de vue; 2° *chaque médaille a son revers*, chaque chose a un bon et un mauvais côté; 3° *vieille médaille*, vieille personne dont les traits sont grands et fort marqués.

MÉDAILLEUR, subst. mas. (*méda-ieur*), qui grave les coins des *médailles*.

MÉDAILLIER, subst. mas. (*méda-ié*), armoire dans laquelle on conserve beaucoup de *médailles* rangées dans des tiroirs.

MÉDAILLISTE, subst. mas. (*méda-ie-icete*), celui qui se connaît en *médailles*; qui a écrit sur les *médailles*.

MÉDAILLON, subst. mas. (*méda-ion*), grande *médaille*.—T. d'archit., la même chose que *médaille*.

MÉDEC., abréviation du mot *médecin* ou *médecine*.

***MÉDECIN**, subst. mas. (*médecein*), celui qui sait, qui exerce la *médecine*; qui connaît la structure et l'organisation des corps, ses maladies et leurs remèdes, etc. — Fig., ce qui remédie à un mal quelconque : *le vin est le médecin de la mélancolie*.

***MÉDECINE**, subst. fém. (*médecine*) (en lat. *medicina*, dérivé du grec μηδομαι, avoir soin, dont la racine est μηδος, soin), art de guérir et de connaître les maladies, et de conserver la santé. — Application des connaissances de l'homme à sa conservation, soit physique, soit morale. — — *Médecine mentale*, celle qui ne s'occupe que de maladies morales ; *médecine clinique*, qui se pratique auprès du lit des malades ; *médecine légale*, appliquée à éclaircir différentes questions de droit, comme les emprisonnements, etc.; *médecine agissante*, qui fait immédiatement usage des moyens les plus puissants pour guérir le sujet; *médecine expectante*, qui consiste, de la part des médecins, à attendre les occasions favorables d'appliquer les remèdes, afin d'être sûr de ne pas se tromper ; *médecine vétérinaire*, qui ne traite que de la santé des animaux.— Potion purgative. Il ne prend de pluriel qu'en ce sens.—*Médecine de cheval*, purgation trop forte. —*Médecine en lavage*, étendue dans une grande quantité d'eau. — *Sentir la médecine*, avoir une odeur désagréable. — Prov. : *argent comptant porte médecine*, l'argent comptant vaut mieux que les promesses. Il se dit surtout pour exprimer qu'on ne veut point faire crédit.—*Avaler la médecine*, prendre son parti; se résigner malgré ses dégoûts.

MÉDECINÉ, E, part. pass. de *médeciner*.

MÉDECINER, v. act. (*médeciné*), donner des *médecines*, des breuvages et autres remèdes. Il est familier. — *se* MÉDECINER, v. pron., se droguer.

MÉDECINIER, subst. mas. (*médecinié*), t. de bot. Voy. MÉDICINIER.

***MÉDÉE**, subst. propre fém. (*médé*), myth., fille d'Æta, roi de la Colchide et d'Hypsée. Fameuse magicienne, renommée surtout pour la composition de ses poisons.

MÉDÉE (PIERRE DE), subst. fém. (*médé*), t. d'hist. nat., pierre noire, traversée par des veines d'un jaune d'or, de laquelle suinte, selon Pline, qui en donne la description, une liqueur de couleur de safran, et qui a le goût du vin.

MÉDÉOLE, subst. fém. (*médé-ole*), t. de bot., plante de la famille des asperges.

MÉDÉON, subst. propre mas. (*médé-on*), ville de Grèce, en Béotie.

MÈDES, subst. propre mas. plur. (*mède*), nom des peuples de l'ancienne *Médie*.

MÉDIAIRE, adj. des deux genres (*médi-ère*) (du latin *medius*, milieu), t. de bot., qui occupe le *milieu*.

***MÉDIAL**, E, adj. (*médi-ale*), qui occupe le milieu.—T. d'hist. anc., *hostie* ou *victime médiale*, qu'on immolait à *midi*. (Dans cette acception du lat. *medium*, le milieu du jour.) Presque tous les grammairiens s'accordent à donner *médials* pour plur. mas. à cet adj. Ce mot manque dans l'*Académie*.

*MÉDIAN, E, adj. (médi-an di ane) (en lat. medianus, fait de medium, milieu), t. d'anat., qui est au milieu : le nerf médian. — La veine médiane, qui se fait remarquer au milieu du pli du bras, et qu'on ouvre fréquemment dans la saignée.

MÉDIANOCHE, subst. mas. (médi-anoche) (mot emprunté de l'espagnol, où il signifie milieu de la nuit, minuit), repas gras qui se fait après minuit sonné, le lendemain d'un jour maigre : faire médianoche.—Réveillon.

*MÉDIANTE, subst. fém. (médi-ante) (du latin medians, qui est au milieu), en musique, la troisième note ou corde au-dessus du ton, ainsi appelée parce qu'elle partage en deux tout l'intervalle qui se trouve entre la tonique et la quinte.—Dans le plain-chant, repos au milieu de chaque verset qui se fait presque toujours sur la dominante du ton. — En math., et suivant quelques auteurs anciens, la division par deux. Il n'est plus usité en ce sens : en parlant des nombres, on dit quelquefois bipartition; et bissection, en parlant des lignes.

*MÉDIASTIN, subst. et adj. mas. (médi-acetein) (en lat. mediastinus, fait de medium, milieu), t. d'anat., double membrane, formée par la continuation de la plèvre, qui part du sternum, et va droit en descendant aux vertèbres, passant par le milieu de la poitrine.

MÉDIASTINE, subst. et adj. fém. (médi-acetine), t. d'anat., se dit des veines et artères qui se distribuent au médiastin.

*MÉDIAT, E, adj. (médi-a, di-ate) (en lat. mediatus), qui n'a rapport, qui ne touche à une chose que par le moyen d'une autre qui est entre les deux.

MÉDIATEMENT, adv. (médi-ateman), d'une manière médiate.

*MÉDIATEUR, subst. mas., MÉDIATRICE, subst. fém. (médi-ateur, trice) (en latin mediator), celui, celle qui moyenne un accommodement entre deux ou plusieurs personnes. — Ministre d'état qui, sous les empereurs de Constantinople, avait l'administration de toutes les affaires de la cour. — Subst., médiateur, sorte de jeu de quadrille ancien, et qu'on ne joue plus.

*MÉDIATION, subst. fém. (médi-âcion), entremise.—Office de médiateur. —T. d'astron., moment de la culmination d'un astre.—Partage d'un verset en deux.

*MÉDIATISÉ, E, part. pass. de médiatiser.

MÉDIATISER, v. act. (médi-atizé), faire qu'un prince, un pays, etc., ne relève plus immédiatement d'un suzerain, d'un empire. Presque inusité.

*MÉDICAGO, subst. mas. (médikaguô), t. de bot., espèce de luzerne.

MÉDICAL, E, adj. (médikale), qui appartient à la médecine.—Matière médicale, connaissance des médicaments, de leur action et de la manière de les administrer.—Au plur. mas., médicaux.

MÉDICAMENT, subst. mas. (médikaman) (en lat. medicamen ou medicamentum), tout ce qui, étant pris intérieurement ou appliqué extérieurement, est propre à rétablir la santé ou tend à la rétablir.—Au plur., drogues.

MÉDICAMENTAIRE, adj. des deux genres (médikamantère), qui traite des médicaments.

MÉDICAMENTÉ, E, part. pass. de médicamenter.

*MÉDICAMENTER, v. act. (médikamanté), donner à un malade les remèdes qui lui sont nécessaires.— se MÉDICAMENTER, v. pron., prendre des remèdes, des médicaments.

MÉDICAMENTEUSE, adj. fém. Voy. MÉDICAMENTEUX.

MÉDICAMENTEUX, adj. mas., au fém. MÉDICAMENTEUSE (médikamanteu, teuze), qui a la vertu d'un médicament.

MÉDICASTRE, subst. mas. (médikacetre), mot inusité auquel on fait signifier, mauvais médecin.

MÉDICATION, subst. fém. (médikâcion), changement opéré dans l'organisation; modification des propriétés vitales.—Système, mode de traitement d'une maladie.

MÉDICINAL, E, adj. (médicinale) (en latin medicinalis), qui sert de remède : plante, potion médicinale.—Au plur. mas., médicinaux.

MÉDICINAUX, adj. plur. mas. Voy. MÉDICINAL.

MÉDICINIER, subst. mas. (médicinié), t. de bot., arbre de la famille des euphorbes.

*MÉDIE, subst. propre fém. (médi), t. de géogr. anc., royaume d'Asie.

*MÉDIÉTETÉ, subst. fém. (médi-ételé), trois membres dont l'un est moyen proportionnel entre les deux autres. (Boiste.) Inusité.

MÉDIMNE, subst. mas. (médimene), t. d'antiq., mesure grecque qui valait à peu près quatre de nos boisseaux.

MÉDINA, subst. propre fém. (médina), petite ville située au milieu de l'île de Malte.

*MÉDINA-CŒLI, subst. propre fém. (médinacéli), ville capitale de la vieille Castille, province d'Espagne.

*MÉDINE, subst. propre fém. (médine), ville de l'Arabie-Heureuse; elle est située à quatre journées de la Mecque. Elle renferme dans sa mosquée le tombeau de Mahomet.

MÉDINE, subst. fém. (médine), t. de monnaie, trente-troisième partie de la piastre d'Alexandrie.—A Constantinople, monnaie d'argent de la valeur de trois aspres.

MÉDIOCRE, adj. des deux genres (médi-okre) (en lat. mediocris, fait de medius, qui est au milieu), qui est entre le peu et le trop peu, le grand et le petit, le bon et le mauvais. — Avec l'adv. bien, il signifie au-dessous du médiocre : c'est un esprit bien médiocre. — Subst. mas. : il n'est point de degrés du médiocre au pire.

MÉDIOCREMENT, adv. (médi-okreman), avec médiocrité.— En petite quantité.

*MÉDIOCRITÉ, subst. fém. (médi-okrité) (en lat. mediocritas), milieu entre le peu et le trop peu : il faut garder la médiocrité en toutes choses; il faut garder en tout un juste milieu. — Exiguïté de fortune. — Qualité de ce qui n'est ni habile, ni dépourvu de mérite.

MÉDIONNÉ, E, part. pass. de médionner.

MÉDIONNER, v. act. (médi-oné) (du lat. medius, qui est au milieu), t. d'archit. et de maçonnerie, prendre le medium.—Compenser, comme lorsque dans les toises de crépi et d'enduit on compte trois, quatre ou cinq toises pour une de construction.

*MÉDIOXIMES subst. mas. plur. (médi-okcime), chez les Romains, divinités qui tenaient le milieu entre les dieux et les hommes.

MÉDIPONTIN, subst. mas. (médipontein), câble de pressoir.—Pont de cordes.

*MÉDIQUE, adj. des deux genres (médike), de la Médie, des Mèdes.

DU VERBE IRRÉGULIER MÉDIRE :

Médîmes, 1^re^ pers. plur. prét. déf.
Médira, 3^e^ pers. sing. fut. indic.
Médirai, 1^re^ pers. sing. fut. indic.
Médiraient, 3^e^ pers. plur. prés. cond.
Médirais, précédé de *je*, 1^re^ pers. sing. prés. cond.
Médirais, précédé de *tu*, 2^e^ pers. sing. prés. cond.
Médirait, 3^e^ pers. sing. prés. cond.
Médiras, 2^e^ pers. sing. fut. indic.

MÉDIRE, v. neut. (médire) (en lat. maledicere), se conjugue sur dire, excepté qu'on dit vous médisez, et non pas vous médites), mal parler de quelqu'un sans nécessité; en dire du mal par malignité ou légèreté.

DU VERBE IRRÉGULIER MÉDIRE :

Médirent, 3^e^ pers. plur. prét. déf.
Médirez, 2^e^ pers. plur. fut. indic.
Médiriez, 2^e^ pers. plur. prés. cond.
Médirions, 1^re^ pers. plur. prés. cond.
Médirons, 1^re^ pers. plur. fut. indic.
Médiront, 3^e^ pers. plur. fut. indic.
Médis, précédé de *je*, 1^re^ pers. sing. prés. indic.
Médis, précédé de *tu*, 2^e^ pers. sing. prés. indic.
Médis, précédé de *je*, 1^re^ pers. sing. prét. déf.
Médis, précédé de *tu*, 2^e^ pers. sing. prét. déf.
Médisaient, 3^e^ pers. plur. imparf. indic.
Médisais, précédé de *je*, 1^re^ pers. sing. imparf. indic.
Médisais, précédé de *tu*, 2^e^ pers. sing. imparf. indic.
Médisait, 3^e^ pers. sing. imparf. indic.

MÉDISANCE, subst. fém. (médizance), discours au désavantage de quelqu'un, tenu sans nécessité. — Inclination à médire. — Imputation sans preuve.

MÉDISANT, E, part. prés. et adj. (médizan, zante), qui médit.—Subst., personne médisante.

DU VERBE IRRÉGULIER MÉDIRE :

Médise, précédé de *que je*, 1^re^ pers. sing. prés. subj.
Médise, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3^e^ pers. sing. prés. subj.
Médisent, précédé de *ils* ou *elles*, 3^e^ pers. plur. prés. indic.
Médisent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3^e^ pers. plur. prés. subj.
Médises, 2^e^ pers. sing. prés. subj.
Médisez, 2^e^ pers. plur. impér.
Médisez, précédé de *vous*, 2^e^ pers. plur. prés. indic.
Médisiez, précédé de *vous*, 2^e^ pers. plur. imparf. indic.
Médisiez, précédé de *que vous*, 2^e^ pers. plur. prés subj.
Médisions, précédé de *nous*, 1^re^ pers. plur. imparf. indic.
Médisions, précédé de *que nous*, 1^re^ pers. plur. prés. subj.
Médisons, 1^re^ pers. plur. impér.
Médisons, précédé de *nous*, 1^re^ pers. plur. prés. indic.
Médisse, 1^re^ pers. sing. imparf. subj.
Médissent, 3^e^ pers. plur. imparf. subj.
Médisses, 2^e^ pers. plur. imparf. subj.
Médissiez, 2^e^ pers. plur. imparf. subj.
Médissions, 1^re^ pers. plur. imparf. subj.
Médit, précédé de *il* ou *elle*, 3^e^ pers. sing. prés. indic.
Médit, précédé de *il* ou *elle*, 3^e^ pers. sing. prét déf.
Médît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3^e^ pers. sing imparf. subj.
Médit, part. pass.

*MÉDITATEUR, subst. mas. (méditateur), s'est dit des philosophes du commencement du XIX^e^ siècle et qui avaient adopté le costume oriental.

*MÉDITATIF, subst. et adj. mas., au fém. MÉDITATIVE (méditatif, tive), qui s'applique souvent à méditer.—Subst. au mas. : les méditatifs sont souvent distraits.

MÉDITATION, subst. fém. (méditâcion) (en lat. meditatio), opération de l'esprit qui s'applique à approfondir quelque sujet de philosophie ou de dévotion.—Oraison mentale.

MÉDITATIVE, adj. fém. Voy. MÉDITATIF.

MÉDITÉ, E, part. pass. de méditer, et adj., concerté.

MÉDITER, v. act. (médité) (en lat. meditare), penser attentivement à quelque chose; examiner les moyens d'y réussir : méditer une entreprise —Approfondir une vérité, une matière.—Neut., avoir dessein de... : il médite de se retirer du monde. — Délibérer, consulter en soi-même : il médite comment il s'y prendra.—Faire l'oraison mentale.—Méditer sur..., penser attentivement à...—se MÉDITER, v. pron.

*MÉDITERRANÉ, E, adj. (méditérané) (en lat. mediterraneus, ou mediterreus, formé de medius, milieu, et terra, terre), qui est au milieu des terres : villes, provinces méditerranées. — Plus ordinairement, la mer Méditerranée ou la Méditerranée. Subst. propre fém., la mer qui communique à l'Océan par le détroit de Gibraltar (en lat. mare Mediterraneum.)

Médîtes, 2^e^ pers. plur. prét. déf. du v. irrég. *médire*.

MEDIUM, subst. mas. (médi-ome) (mot latin qui signifie proprement milieu), moyen d'accommodement; intermédiaire. —En t. d'école, argument qu'on propose contre une thèse.— En musique, étendue de la voix entre le haut qui a de l'éclat, mais qui est souvent forcé, et le bas, qui est presque toujours sourd. C'est le medium qui donne les sons les mieux nourris et les plus mélodieux. — T. de bot., plante astringente. —Sans plur.

*MEDIUS, subst. mas. (médiuce), adj. lat. employé substantivement. Le doigt du milieu.

*MÉDOC, subst. propre mas. (médoke), territoire de France, des environs de Bordeaux.

MÉDOC, subst. mas. (médok), caillou brillant du pays de Médoc. — Vin renommé du Médoc, dép. de la Gironde.

MÉDONNER, v. act. (médoné), vieux mot qui s'est dit au jeu pour, mal donner.

MÉDOIS, E, adj. (médoa, doaze), qui concerne les Mèdes.

*MEDRESSÉ, subst. mas. (médrécé), collége bâti par le sultan, près d'une mosquée.

MÉDULLAIRE, adj. des deux genres (médulelère) (en latin medullaris, fait de medulla, moelle), qui appartient à la moelle ou qui en a la nature.

*MÉDUSE, subst. propre fém. (méduze), myth., l'une des trois Gorgones, et la seule qui fût mortelle. — On dit prov. d'un objet qui étonne et interdit, que c'est la tête de Méduse. —En hist. nat., genre de zoophytes.

MÉE, subst. fém. (mé), outil pour mélanger la calamine et le charbon en poudre.

MÉFAIRE, v. neut. (*méfère*) (du lat. *malè facere*), faire mal. Il ne se dit plus qu'au palais, excepté dans les temps composés.

MÉFAIT, subst. mas. (*méfè*), action mauvaise et souvent même criminelle. Il n'est usité que dans le style judiciaire et le style critique : *il a été puni pour ses méfaits.*

MÉFIANCE, subst. fém. (*méfiance*), défaut de confiance.—Action de la personne qui se *méfie*.—Soupçon en mal.—MÉFIANCE, DÉFIANCE. (*Syn.*) La *méfiance*, dit l'*Encyclopédie*, est une crainte habituelle d'être trompé ; la *défiance* est un doute que les qualités qui nous seraient utiles ou agréables soient dans les hommes ou dans les choses, ou en nous-mêmes. La *méfiance* est l'instinct du caractère timide et pervers ; la *défiance* est l'effet de l'expérience et de la réflexion.

MÉFIANT, E, adj. (*méfian, fiante*), qui se *méfie*, qui est naturellement soupçonneux. Voy. OMBRAGEUX.

se **MÉFIER**, v. pron. (*ce méfié*), soupçonner de peu de fidélité, de peu de sincérité.—*Se défier*. Voy. MÉFIANCE.

MÉGABYSE, subst. propre mas. (*méguabize*), myth., prêtre eunuque de Diane.

*MÉGACÉPHALE**, subst. mas. (*méguacéfale*) (du grec μεγας, grand, et κεφαλη, tête), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères dont la tête est fort grande.

MÉGACHILE, subst. fém. (*méguachile*) (du grec μεγας, grand, et χειλος, lèvre), t. d'hist. nat., genre d'insectes hyménoptères dont la lèvre supérieure se termine en un carré long.

*MÉGADERME**, subst. mas. (*méguadèreme*), t. d'hist. nat., mammifère du genre des chéiroptères.

MÉGALANTHROPOGÉNÉSIE, subst. fém. (*méguolantropojénezi*) (du grec μεγας, grand, ανθρωπος, homme, et γινομαι, engendrer), l'art prétendu de procréer des enfants qui seront de grands hommes. — Traité sur cet art.

MÉGALÉSIAQUE, adj. des deux genres (*méguaéziake*), qui concerne les *mégalésies*.

MÉGALÉSIEN, adj. mas. (*méguolézicin*) : *jeux mégalésiens*, des *mégalésies*.

*MÉGALÉSIES**, subst. fém. plur. (*mégualézi*) (du grec μεγαλη, grande), myth., fête en l'honneur de Cybèle, appelée la grande déesse.

MÉGALODONTE, subst. mas. (*méguaiodonte*) (du grec μεγας, grand, et οδους, dent), t. d'hist. nat., genre d'insectes hyménoptères.

MÉGALOGRAPHE, subst. mas. (*méguologuerafe*), qui s'adonne à la *mégalographie*.

*MÉGALOGRAPHIE**, subst. fém. (*méguologuerafi*) (du grec μεγας, grand, et γραφω, je peins, je décris), chez les anciens, art de peindre les grands sujets, les batailles, etc.

MÉGALOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*méguologuerafike*), de la *mégalographie*.

MÉGALONYX, subst. mas. (*méguolonikce*), t. d'hist. nat., grand animal fossile de la grosseur d'un bœuf.

MÉGALOPTÈRE, subst. mas. (*méguolopetère*) (du grec μεγαλη, grande, et πτερον, aile), t. d'hist. nat., famille d'insectes.

MÉGALOSPLANCHNIE, subst. fém. (*méguolocepl ankeni*) (du grec μεγας, grand, et σπλαγχνον, viscère), t. de médec., tumeur formée par l'accroissement de l'un des viscères abdominaux.

MÉGALOSPLÉNIE, subst. fém. (*méguolocepléni*) (du grec μεγαλη, grande, et σπλην, rate), t. de médec., enflure de la rate.

MÉGAMÈTRE, subst. mas. (*méguamètre*) (du grec μεγας, grand, et μετρον, mesure, parce que cet instrument *mesure de plus grandes distances* que le micromètre, qui va rarement à un degré), t. d'astron., instrument propre à mesurer les distances de plusieurs degrés entre les astres, inventé par *M. de Charnières*. On s'en sert pour déterminer les longitudes en mer.

MÉGARDE, subst. fém. (*méguarde*), usité seulement dans cette phrase adverbiale : *par mégarde*, par inadvertance ; par manque de soin, d'attention. *Agir par mégarde* est le contraire de *prendre garde*.

*MÉGARE**, subst. propre fém. (*méguare*), t. de géogr. anc., ville de la Grèce. — Myth., fille de Créon, roi de Thèbes ; elle fut la première femme d'Hercule.

*MÉGARÉEN**, subst. et adj. mas., au fém. MÉGARÉENNE (*mégaré-ein, ène*), de *Mégare*.

MÉGARIEN, adj. mas. (*mégariein*) ; s'est dit dans l'antiquité des zoïles et des médisants : *ris mégarien*. V. MÉGARIEN, au *Compl.*

*MÉGASCOPE**, subst. mas. (*méguacekope*) (du grec μεγας, grand, et σκοπεω, j'observe, je considère), t. d'optique, instrument récemment inventé qui présente les objets en grand, et avec beaucoup de précision.

MÉGATHER ou **MÉGATHÉRIUM**, subst. mas. (*méguatère, tériome*), t. d'hist. nat., espèce de mammifère fossile.

*MÉGÈRE**, subst. propre fém. (*méjère*) (du grec μεγαιρειν, porter envie, haïr ; à cause des haines et des querelles qu'elle excitait parmi les hommes), myth., l'une des trois Furies. — Au fig., femme méchante et emportée.

MÉGG, subst. mas. (*mègue*), arme offensive des Turcs ; sorte de javelot.

MÉGI, E, part. pass. de *mégir*, et adj. (*méji*), apprêté par le mégissier.

MÉGIE, subst. fém. (*méji*) (de l'ancien mot français *mégir*, préparer des peaux et des cuirs, fait du latin *medicare*, teindre, colorer, etc. *Huet.*), art de passer les peaux en alun.

MÉGIR, v. act. (*méjir*), mettre en *mégie*. — *se* MÉGIR, v. pron.

MÉGISSERIE, subst. fém. (*méjiceri*), trafic et commerce de *mégissier*.

MÉGISSIER, subst. mas. (*méjicié*) (du vieux mot *mégir*. Voy. MÉGIE.), artisan qui fait tomber la laine de dessus les peaux de brebis et de mouton, et qui passe les peaux à poil avec de l'alun.

*MEHERCULE**, sorte d'interj. (*mé-èrckule*) (mot latin), jurement par *Hercule* des anciens.

MEIGLE, subst. fém. (*mèguele*), espèce de pioche.

MEILLEUR, E, adj. (*mè-leur*) (en lat. *melior*), qui a plus de bonté ; qui vaut mieux.—*Le meilleur, la meilleure*, adj. superlatif : *il est le meilleur homme du monde.*— Il est aussi substantif : *le meilleur est l'ennemi du bon.* — Fam. : 1° *le meilleur est que..* ; 2° *boire* ou *tirer du meilleur*, du *meilleur* vin qu'on ait.

*MEIN**, subst. propre mas. (*mein*), grande rivière d'Allemagne.

*MEININGEN**, subst. propre mas. (*mèneinjène*), petite ville de Franconie, en Allemagne.

MÉIONITE, subst. fém. (*mé-i-onite*) (ainsi nommée du grec μειων, moindre ; parce que dans ses crystaux la pyramide du sommet est plus basse que dans les autres crystaux analogues), t. d'hist. nat., espèce de pierre.

MEISTRE, subst. mas. (*mècetre*) (du lat. *magister*, maître ; *maître-mât*), t. de mar., le plus grand mât d'une galère. On dit aussi *mestre*.

MÉJUGÉ, E, part. pass. de *méjuger*.

MÉJUGER, v. act. (*méjujé*), mal *juger*.—En t. de chasse, porter les pieds de derrière au-delà de la trace de ceux de devant. — *se* MÉJUGER, v. pron. Peu en usage.

MÉLAC, subst. mas. (*mélake*), étain du Pérou.

*MÉLADOS**, subst. mas. plur. (*méladôce*), chevaux albinos.

MÉLOENA, subst. fém. (*méléna*) (du grec μελαινα, noire), t. de médec., maladie noire ; évacuation de matières noires par le haut et par le bas.

MÉLAGE, subst. mas. (*mélaje*), mise en tas des divers papiers que le cartier doit coller ensemble.

MÉLAÏNOCOME, subst. mas. et adj. des deux genres (*méla-inokome*) (du grec μελαινα, noire, et κομη, chevelure), qui teint les cheveux en noir.

*MÉLAMPYGE**, subst. propre mas. (*mélanpije*) (du grec μελαινα, noire, et πυγη, fesse), myth., surnom d'Hercule : *Hercule mélampyge*.

MÉLAMPYRE, subst. mas. (*mélanpire*) (du grec μελας, noir, et πυρος, froment), t. de bot., genre de plantes de la famille des rhinantoïdes.

MÉLANAGOGUE, subst. mas. et adj. des deux genres (*mélanaguogue*) (du grec μελας, noir, et αγω, je chasse, je fais sortir), t. de médec., remède propre à purger la bile noire ou mélancolie.

*MÉLANCHLOROSE**, subst. fém. (*mélankloroze*), (du grec μελας, noir, et χλωρος, jaune), t. de médec., ictère noir.

MÉLANCOLIE, subst. fém. (*mélankoli*) (en grec μελαγχολια, formé de μελας, noir, et χολη, bile), bile noire. Il est peu usité en ce sens. Quelques-uns écrivent plus conformément à l'étymologie, *mélancholie*. — Espèce de rêverie ou de délire sans fièvre, accompagnée de crainte et de chagrin sans raison apparente.—Fig., tristesse, chagrin. Voy. CHAGRIN. — On dit d'un homme d'une humeur sérieuse mais agréable, qu'*il a une douce mélancolie* ; et de celui qui est fort gai, qu'*il n'engendre pas la mélancolie.*

se **MÉLANCOLIER**, v. pron. (*cemélankolié*), se livrer à la *mélancolie*. Vieux et même hors d'usage.

MÉLANCOLIQUE, subst. et adj. des deux genres (*mélankolike*), en qui domine la *mélancolie* : *homme, tempérament mélancolique.*—Qui inspire la *mélancolie* : *temps, lieu, entretien mélancolique.*—Triste, chagrin.—Il s'emploie aussi comme substantif : *c'est un mélancolique.*

MÉLANCOLIQUEMENT, adv. (*mélankolikeman*), d'une manière triste et *mélancolique*.

MÉLANDRE, subst. mas. (*mélandre*) (du grec μελας, noir, et ανδρος, gén. de ανηρ, homme), t. d'hist. nat., poisson de mer dont le corps est noir, et qui, selon les anciens, est l'ennemi de l'homme.

MÉLANDRYE, subst. fém. (*mélandri*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

*MÉLANGE**, subst. mas. (*mélanje*), ce qui résulte de plusieurs choses *mêlées* ensemble. — En t. de peinture, union de plusieurs couleurs. —Croisement de races.—Le peuple appelle trivialement *mélange*, du vin frelaté. — Au plur., recueil de plusieurs ouvrages de littérature, etc.

MÉLANGÉ, E, part. pass. de *mélanger*, et adj. —*Drap mélangé*, dont la chaîne et la trame sont formées de laines de différentes couleurs, teintes et *mêlées* avant le filage.

MÉLANGER, v. act. (*mélanjé*), *mêler* ensemble. — Faire du vin un *mélange*, une mixtion. —*se* MÉLANGER, v. pron. être, devoir, pouvoir, être *mélangé* : *telles couleurs se mélangent bien ou mal.*

*MÉLANIDE**, subst. propre fém. (*mélanide*), myth., surnom de Vénus.

MÉLANIE, subst. fém. (*mélani*), t. d'hist. nat., mollusque céphalé.

*MÉLANITE**, subst. fém. (*mélanite*) (du grec μελανος, gén. de μελας, noir), t. d'hist. nat., espèce de pierre ou de substance minérale, d'un noir parfait, qu'on trouve à Frascati, en Italie. On l'appelle aussi *grenat noir*.

*MÉLANOGRAPHITE**, subst. fém. (*mélanoguerafite*), t. d'hist. nat., pierre qui a des figures noires.

*MÉLANOSE**, subst. fém. (*mélanôze*), t. de médec., dégénérescence noire.

MÉLANTÉRIE, subst. fém. (*mélantéri*), matière minérale.—Terre noire, vitriolique, tendre, dissoluble à l'eau qu'elle colore.

*MÉLANTHE**, subst. mas. (*mélante*) (du grec μελας, noir, et ανθος, fleur), t. de bot., espèce de jonc à fleurs noires.

*MÉLAS**, subst. mas. (*mélâce*) (en grec μελας), t. de médec., tache noire et superficielle de la peau ; c'est, à la couleur près, une espèce d'*alphos*.

MÉLASME, subst. mas. (*mélaceme*), t. de médec., espèce d'ecchymose.

*MÉLASOME**, subst. fém. (*mélaçome*) (du grec μελας, noir, et σωμα, corps), t. d'hist. nat., famille d'insectes coléoptères.

MÉLASSE, subst. fém. (*mélace*) (du grec μελι, miel), résidu mielleux des sucres raffinés.

*MÉLASTOME**, subst. mas. (*mélacetôme*) (du grec μελας, noir, et στομα, bouche), t. de bot., plante dont les fruits, agréables au goût, noircissent la bouche de ceux qui les mangent.

MÉLASTOMÉE, subst. fém. (*mélacetômé*), t. de bot., famille de plantes semblables au *mélastome*.

*MÉLÉAGRE**, subst. propre mas. (*mélé-aguere*), myth., fils d'OEné, roi de Calydon. Il fit partie de l'expédition des Argonautes, et fut le chef de la fameuse chasse de Calydon. — T. d'hist. nat., genre de serpent.—Coquille.

*MÉLÉAGRIDE**, subst. fém. (*mélé-agueride*), t. d'hist. nat., sorte de pintade.

*MÊLÉ, E**, part. pass. de *mêler*, et adj., mélangé, mis et confondu avec d'autres choses. — Se dit d'un cheval de tirage, lorsqu'il embarrasse ses jambes dans les traits qui l'attachent à la voiture.—Fam. : 1° *avoir les dents mêlées*, articuler mal pour avoir trop bu ; 2° *marchandise mêlée*, compagnie composée de personnes de différents états, de différents caractères.—*Mêlé de...*, modifié par... : *vin mêlé d'eau*.

MÊLÉE, subst. fém. (*mêlé*), combat opiniâtre entre deux troupes de gens de guerre.—Batterie de plusieurs particuliers.—Contestation aigre entre plusieurs personnes.

*MÊLER**, v. act. (*mêlé*) (en lat. *misculare*, fait de *miscere*, dérivé du grec μισγειν, mêler), brouiller ensemble plusieurs choses.—En t. de cartonnier, distribuer les feuilles de carton simples ou doubles, suivant l'ordre qu'elles doivent avoir dans les cartons collés. — *Mêler les cartes*, les battre ; et fig. et fam., embrouiller les affaires — *Mêler une serrure*, en fausser quelque pièce. — *Mêler un cheval*, le mener de façon qu'il ne sache ce qu'on lui demande. — *Mêler les races*, les

croiser. — *Méler quelqu'un dans une accusation*, l'y comprendre. — *Méler* (joindre) *la douceur à la sévérité, l'agréable à l'utile*, etc. — *Méler du vin*, mettre ensemble des vins de diverses sortes; frelater le vin. — *Méler du fil, des écheveaux, la fusée*, les brouiller de manière qu'on ne puisse aisément les dévider, etc. — SE MÉLER, v. pron., se mélanger. — *Se méler dans la foule*, s'y engager. — *Se méler de...* 1° prendre soin : *je ne me mêlerai plus de vos affaires; il s'est mêlé du raccommodement ;* 2° s'entremettre, s'ingérer mal à propos : *de quoi vous mêlez-vous?* — S'occuper de choses qui ne sont pas de la profession qu'on a embrassée : *il est médecin, et il se mêle d'architecture.*

*MÉLET, subst. mas. (*mélè*), t. d'hist. nat., poisson de mer long et mince.

*MÉLÉTÉ, subst. propre fém. (*mélété*), myth., nom d'une muse.

*MÉLÈZE, subst. mas. (*méléze*), t. de bot., arbre des forêts peu différent du sapin, dont il a le caractère. Il donne un suc résineux, qu'on appelle *térébenthine de Venise*. On recueille sur ses grosses branches, avant le lever du soleil, de petits grains mous et blancs, qu'on nomme *manne de Briançon*.

*MELGORIEN, subst. mas. (*méleguori-ein*), monnaie d'argent française. Vieux et même hors d'usage.

*MÉLIACÉE, subst. fém. (*méli-acé*), t. de bot. ; dans la méthode naturelle de *Jussieu*, famille de plantes ainsi nommée de μελια, mot grec, par lequel Théophraste et Hippocrate désignent le frêne.

*MÉLIANTHE, subst. mas. (*méli-ante*) (du grec μελι, miel, et ανθος, fleur), t. de bot., plante originaire d'Afrique, à fleur anomale, dont les feuilles imitent celles de la pimprenelle, et dont la fleur contient une liqueur mielleuse. On la nomme aussi *fleur miellée*, et *pimprenelle d'Afrique*.

*MÉLIBÉE, subst. mas. (*mélibé*), t. d'hist. nat., petit papillon de jour.

MÉLICA, subst. mas. (*mélika*), t. de bot., espèce de millet qui sert surtout à nourrir les poules et les pigeons.

MÉLICÉRIS, subst. mas. (*méliceríce*) (du grec μελικηρον, rayon de miel, formé de μελι, miel, et κηρος, cire), t. de chir., espèce de tumeur enkystée, qui contient une humeur jaunâtre et épaisse comme du miel.

*MÉLICERTE, subst. mas. (*mélicèrte*), t. d'astron., constellation d'Hercule.

*MÉLICHRYSON, subst. mas. (*mélikrizon*) (du grec μελι, miel, et χρυσος, or), topaze, couleur d'or ou de miel.

MÉLICOPE, subst. fém. (*mélikope*), t. de bot., plante que l'on trouve dans la mer du Sud.

MÉLIDE, subst. fém. (*mélide*), morve ; maladie des ânes.

*MÉLIE, subst. fém. (*méli*), sorte de toile.

MÉLIÈNE, subst. fém. (*méliène*), terre qui a les vertus de l'alun.

*MÉLIER, subst. mas. (*mélié*), espèce de raisin blanc agréable au goût et dont on fait de bon vin.

*MÉLILITHE, subst. fém. (*mélilite*), t. d'hist. nat., sorte de crystal volcanique.

*MÉLILOT ou MIRLILOT, subst. mas. (*mélilô, mirlilô*), t. de bot., plante bisannuelle, à fleur papilionacée, odorante, qu'on nomme aussi *trèfle: mélilot officinal*.

MÉLINET, subst. mas., ou CERNITHÉE, subst. fém. (*méliné*), t. de bot., plante de l'ordre des borraginées.

MÉLIORAT, subst. mas. (*méliora*), organsin de Bologne.

*MÉLIORATION, subst. fém. (*meliorácion*) (Boiste), ne se dit pas pour *amélioration*.

MÉLIORER, v. act. (*méliorer*) (Boiste), ne se dit pas pour *améliorer*.

MÉLIPONE, subst. fém. (*mélipone*), t. d'hist. nat., genre d'abeilles.

*MÉLISMATIQUE, adj. des deux genres (*mélicematike*) (du grec μελισμα, mélodie), qui tient de l'agrément du chant.

MÉLIQUE, subst. fém. (*mélike*), t. de bot., plante graminée dont le calice renferme deux fleurs séparées par un petit corps qui paraît le rudiment d'une troisième.

MÉLIS, subst. mas. (*mélice*), toile à voiles d'Anjou.

MÉLISSA, subst. propre fém. (*méliceça*), ancien bourg de la Grèce.

*MÉLISSE, subst. fém. (*mélice*) (en grec μελισσα, abeille; parce que les abeilles en sont avides), t. de bot., plante à fleur labiée, d'une odeur forte et agréable, agreste et cultivée. Elle entre dans l'*eau de mélisse*, connue sous le nom d'*eau des carmes*.

MÉLISSES, subst. propre fém. plur. (*mélice*), myth., les filles de *Mélissus*.

MÉLISSOPHAGE, adj. des deux genres (*méliçofaje*) (du grec μελι, miel, et φαγω, je mange), qui mange du miel, qui en vit.

MÉLISSUS, subst. propre mas. (*méliceçuce*), myth., roi de Crète.

*MÉLITE, subst. fém. (*mélite*), t. de bot., plante labiée.

MELLANDE, subst. fém. (*mélelande*), rond de blanc d'œuf assaisonné de sucre et de fleur d'oranger.

*MELLE, subst. propre mas. (*mèle*), ville de France, dép. des Deux-Sèvres.

M^{lle}, abréviation du titre de *mademoiselle*.

MELLET, subst. mas. (*mélele*), espèce de figue.

MELLIER, subst. mas. (*mélié*), troisième ventricule du bœuf.

*MELLIFÈRE, adj. des deux genres (*mélelifère*), qui donne du miel : *fleur mellifère*. — Subst. mas., t. d'hist. nat., famille d'insectes qui ramassent la poussière des étamines.

MELLIFICATION, subst. fém. (*mélelifikácion*), manière dont les abeilles font le miel.

*MELLIFLU, E, adj. (*méleliflu*), trop doux. — Qui donne le miel.

*MELLIFLUITÉ, subst. fém. (*méleliflu-ité*), qualité d'un style doux et coulant, qui coule comme miel.

*MELLISSOGRAPHE, subst. mas. (*méliceçoguerafe*), qui écrit sur la *mellissographie*.

MELLISSOGRAPHIE, subst. fém. (*méliceçoguerafi*) (du grec μελισσα, abeille, et de γραφω, je décris), traité sur les abeilles.

MELLISSOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*méliçoguerafike*), de la *mélissographie*.

*MELLITURGIE, subst. fém. (*méliturejí*), ouvrage des abeilles.

MELLIQUE, adj. des deux genres (*mèlelike*), extrait du miel : *acide mellique*.

*MELLITE, subst. mas. (*mèlelite*) (du grec μελι, miel), t. d'hist. nat., famille d'insectes hyménoptères, dont la lèvre inférieure est prolongée en une sorte de langue pour sucer le suc des plantes et en recueillir un miel plus ou moins agréable. C'est à cette famille qu'appartiennent les abeilles.

*MELLITHE ou MELLILITHE, subst. mas. (*mélelite, lilite*) (du grec μελι, miel, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., petit crystal volcanique nouvellement découvert près de Rome, dont la couleur jaunâtre ressemble à celle du miel.

MELLIVORE, subst. mas. (*mélelivore*), t. d'hist. nat., espèce de glouton.

MÉLOCACTE, subst. mas. (*mélokakte*) (du grec μηλον, pomme, et κακτος, chardon), t. de bot., pommier d'Amérique, sans branches ni feuilles.

MÉLOCHIA, subst. fém. (*mélokia*), t. de bot., plante d'Égypte.

MÉLOCHITE, subst. fém. (*mélochite*), t. d'hist. nat,, pierre d'Arménie.

*MÉLODICA, subst. mas. (*mélodika*), instrument de musique composé de barres de laiton qui frottent contre un cylindre d'acier.

MÉLODIE, subst. fém. (*mélodi*) (du grec μελωδια, chant harmonieux, agréable à l'oreille, formé de μελος, harmonie, et ωδη, chant), agrément qui résulte d'une heureuse suite de sons dans un air chanté par une même voix ou joué par un même instrument, à la différence de l'*harmonie*, qui est l'accord de plusieurs parties qu'on entend en même temps. — La *mélodie* est justement ce qu'on nomme le chant.

MÉLODIEUSE, adj. fém. Voy. MÉLODIEUX.

MÉLODIEUSEMENT, adv. (*mélodieuzeman*), avec *mélodie*.

MÉLODIEUX, adj. mas., au fém. MÉLODIEUSE (*mélodieu, dieuze*), plein de *mélodie*.

MÉLODIN, subst. mas. (*mélodein*), t. de bot., arbrisseau de la famille des apocyns.

MÉLODRAMATURGE, subst. des deux genres (*mélodramaturje*), auteur de *mélodrames*.

*MÉLODRAME, subst. mas. (*mélodrame*) (du grec μελος, chant, et δραμα, drame), drame mêlé de chants. — On entend aujourd'hui par ce mot, une pièce de théâtre où les entrées et les sorties des acteurs sont ordinairement annoncées par la musique et l'orchestre; où cette même musique exprime quelquefois la situation et les sentiments d'un acteur qui va parler, soit qu'il vienne de parler, soit qu'il parle; où enfin, mettant souvent de côté les règles du théâtre, on tend uniquement à produire un grand effet par des événements extraordinaires, par des contrastes extrêmes, par des batailles, des danses, etc.

MÉLODRAMATIQUE, adj. des deux genres (*mélodramatike*), qui a rapport au *mélodrame*.

*MÉLOÉ, subst. mas. (*mélo-é*), t. d'hist. nat., genre de cantharides.

MÉLOGRAPHE, subst. des deux genres (*mélo-guerafe*), qui note de la musique.

MÉLOGRAPHIE, subst. fém. (*méloguerafi*) (du grec μελος, chant, et γραφω, j'écris), art de noter de la musique.

MÉLOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*méloguerafike*), de la *mélographie*.

MÉLOMANE, subst. des deux genres (*mélomane*), qui se livre à la *mélomanie*. — Celui ou celle qui aime la musique avec passion.

MÉLOMANIE, subst. fém. (*mélomani*) (du grec μελος, chant, de μανια, fureur, passion), amour excessif de la musique.

*MELON, subst. mas. (*melon*) (en lat. *melo*, gén. *melonis*, pris du grec μηλον, pomme; parce qu'à la grosseur près, la figure du fruit approche de celle d'une pomme), t. de bot., plante annuelle et potagère, très-connue, de la famille des cucurbitacées. — *Melon d'eau* ou *pastèque*, espèce de *melon* originaire de la Calabre, cultivé en Provence, dont le fruit a la chair rouge et les semences noires.

*MELONGÈNE, subst. fém. (*melonjène*), t. de bot., plante de la fam. des solanées, dont le fruit approche de la forme du *melon*.

MELONIDES, subst. mas. plur. (*melonide*), t. de bot., famille des *melons*.

MELONIFÈRE, adj. des deux genres (*melonifère*), t. de bot., se dit des plantes à fruits qui ont la forme du *melon*.

MELONNIER, subst. mas. (*melonié*), marchand de *melons*. Mot inusité, mais utile.

MELONNIÈRE, subst. fém. (*melonière*), partie du jardin où l'on cultive les *melons*.

MÉLOPE, subst. mas. (*mélope*), t. d'hist. nat., poisson du genre labre.

*MÉLOPÉE, subst. fém. (*mélopé*) (en grec μελοποιια, formé de μελος, mélodie, chant, et ποιεω, je fais, je compose), dans l'ancienne musique des Grecs, l'art de créer la mélodie; la réunion des règles d'après lesquelles on composait le chant.

MÉLOPÉPONITE, subst. fém. (*melopéponite*), *melon* pétrifié.

MÉLOPLASTE, subst. mas. (*méloplacete*) (du grec μελος, son, et πλασσω, je trace), méthode raisonnée de musique, réduite en principes clairs et faciles, par P. Galin. — Tableau représentant une portée musicale, sur lequel le professeur semble tracer avec une baguette les sons dont il demande l'expression à l'élève. — Une des deux puissances de la méthode.

*MÉLOS, subst. mas. (*méloce*) (en grec μελος), douceur du chant; liaison des sons.

*MÉLOTE, subst. fém. (*mélote*) (en grec μηλωτη), peau de brebis avec la laine.

MÉLOTHRIE, subst. fém. (*mélotri*), plante cucurbitacée.

MÉLOUABLE, adj. des deux genres (*mélou-able*), que nous lisons dans *Boiste* pour, *méprisable*, qu'on ne peut louer, ne se dit plus.

*MELPOMÈNE, subst. propre fém. (*mèlepomène*) (en grec μελπομενη, celle qui chante, présent du part. moyen de μελπω, je chante, parce qu'on lui attribuait l'invention du chant), t. de myth., muse de la tragédie.

*MELTE, subst. fém. (*mélete*), vieux t. de coutume hors d'usage; il signifiait *borne, limite*.

*MELUN, subst. propre mas. (*meleun*), ville de France, chef-lieu du dép. de Seine-et-Marne.

MELUNOIS, E, subst. et adj. (*melunoa-noaze*), de la ville de *Melun*.

MÉMYRE, subst. mas. (*mémire*), t. d'hist. nat., coléoptère.

*MÉMACTÉRIES, subst. fém. plur. (*mémaktéri*) du grec μαιμακτης, dieu des hivers), fêtes en l'honneur de Jupiter Maimactès.

MÉMACTÉRION, subst. mas. (*mémaktéri-on*), cinquième mois athénien.

MÉMARCHURE, subst. fém. (*mémarchure*), entorse que se donne un cheval en faisant un faux pas, en marchant mal.

MEMBRACE, subst. mas. (*manbrace*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hémiptères.

***MEMBRANE**, subst. fém. (*manbrane*, (en lat. *membrana*), partie mince et nerveuse du corps de l'animal qui sert d'enveloppe à d'autres parties. — *Membrane branchiale.* Voy. BRANCHIOSTÈGES.

MEMBRANÉ, E, adj. (*manbrané*), t. de bot., *tige membranée*, celle qui est aplatie à la manière des feuilles.

MEMBRANEUSE, adj. fém. Voy. MEMBRANEUX.

***MEMBRANEUX**, adj. mas., au fém. MEMBRANEUSE (*manbraneu, neuze*), qui participe de la *membrane*.—En bot., 1° mince, dénué de substance intérieure; 2° composé de plusieurs *membranes* appliquées les unes sur les autres.

MEMBRANIFORME, adj. des deux genres (*manbraniforme*), t. de médec., qui a la forme d'une *membrane*.

***MEMBRE**, subst. mas. (*manbre*) (en lat. *membrum*), partie extérieure du corps de l'animal, distinguée des autres par quelque fonction particulière, comme les bras, les jambes, etc. On ne le dit pas de la tête.—Nageoires des poissons.—Fig., 1° partie d'un corps politique, d'une compagnie; 2° partie d'une terre, d'un bénéfice; 3° partie d'une période; 4° en architecture, les différentes parties d'un bâtiment ou d'un entablement; les différentes parties d'une corniche.—En algèbre : *membre d'une équation*, chacune des deux parties séparées par le signe d'égalité.—*Le membre viril*, la partie de l'homme qui sert à la génération.

MEMBRÉ, E, adj. (*manbré*). Il ne s'emploie guère qu'avec l'adv. *bien* : *être bien membré*, bien proportionné, bien fait dans les principales parties du corps. — T. de blas., il se dit des jambes et des cuisses d'un oiseau, lorsqu'elles sont d'un autre émail que celui du corps.

MEMBRET, subs. m. (*manbré*), légère épaisseur laissée au bout de chaque branche de l'éperon.

MEMBRIOLET, subst. mas. (*manbri-olé*), petit *membre*. (Boiste.) Inusité.

***MEMBRON**, subst. mas. (*manbron*), pièce d'entablement en plomb.

MEMBRU, E, adj. (*manbru*), qui a de gros *membres*.—Subst. : *un gros membru*. Fam.

***MEMBRURE**, subst. fém. (*manbrure*), pièces de bois d'une certaine longueur et hauteur, éloignées l'une de l'autre d'environ quatre pieds, au milieu desquelles on met le bois lorsqu'on le corde, à Paris. — En menuiserie, pièce de bois épaisse dans laquelle on enchâsse les panneaux. —En t. de relieur, ais qu'on place sur un paquet de livres mis en presse; il y a également une autre *membrure* dessous.—En t. de marine, tous les *membres* d'un vaisseau : *la membrure de ce bâtiment est entièrement pourrie.*

***MÊME**, pronom relatif et adj. des deux genres (*même*) (de l'italien *medesimo*, qui a la même signification, et que *Ménage* dérive du lat. *metipsissimus*, pour *ipsissimusmet*, superlatif de *ipsemet*), qui n'est point autre, point différent. — Après un pronom personnel, il marque plus expressément la personne dont on parle : *nous irons nous-mêmes.* — On dit aussi : *cet homme est la bonté même, la vertu même*, est d'une grande bonté, d'une vertu singulière. — *Même*, adv., aussi, encore : *je vous dirai même que..., quand même cela serait*, etc.— On l'employait autrefois dans le sens de *principalement, surtout. Même*, adv., ne prend point *s*, quoique *Boileau* ait dit (épît. VIII) :

> S'emparer des discours *mêmes* académiques.

et épît. X :

> Que si *mêmes* un jour....

se sont des licences qui aujourd'hui seraient très-vicieuses.— *Cela revient au même*, c'est la même chose. Ici *même* est employé substantiv.—*De même, tout de même*, de la *même* manière. — *Être à même; laisser* ou *mettre à même de...*, être ou mettre à portée de..., avoir ou donner des facilités pour... — On dit fam. : *boire à même la bouteille, à même le seau*, pour dire boire dans la bouteille, dans le seau.

MÊMEMENT, adv. (*mêmeman*), *même*, de *même*. Vieux.

MEMENTO, subst. mas. (*mémeintô*) (mot latin qui signifie *souviens-toi*), marque destinée à rappeler le souvenir de quelque chose. — Prières à la messe pour les vivants et pour les morts, qui commencent ainsi : *memento etiam, Domine*, etc.—Au plur., des *memento*.

***MÊMETÉ**, subst. fém. (*mêmeté*), identité. Inusité, mais utile.

MÉMIN ou **MÉMINA**, subst. mas. (*mémein, mina*), t. d'hist. nat., le plus petit des mammifères ruminants, extrêmement vif dans ses mouvements, et rapide à la course. Sa forme est très-élégante.

***MEMNON**, subst. propre mas. (*mèmenon*), myth., fils de Titon et de l'Aurore; il vint au siége de Troie vers le milieu de la dixième année de ce siége, avec dix mille Persans et dix mille Éthiopiens. On lui éleva une statue colossale à Thèbes en Égypte.

***MEMNONIDES**, subst. propre mas. plur. (*mèmenonide*), famille de *Memnon*.—Oiseaux fabuleux qui naquirent de ses cendres.

MÉMOIRE, subst. mas. (*mémoare*), écrit fait, ou pour se ressouvenir de quelque chose, ou pour en instruire une autre personne.—État sommaire : *mémoire de frais, de dépens*, etc.—*Mémoire d'apothicaire*, porté trop haut.—Au plur., relation de faits ou d'évènements particuliers, écrits pour servir à l'histoire; recueil de dissertations : *les Mémoires de Commines.*

***MÉMOIRE**, subst. fém. (*mémoare*) (en latin *memoria*), puissance, faculté par laquelle l'âme conserve le souvenir des choses. *Racine* (Andromaque) l'a employé dans le sens d'*esprit* :

> De soins plus importants rempliraient ma *mémoire*.

—Action, effet de la *mémoire*, souvenir. — *Mémoire locale*, idée réveillée dans la *mémoire* par certains lieux, certains objets, certaines choses.— *Mémoire artificielle*, méthode qui aide la *mémoire*. —En liturg., commémoration d'un saint : *l'Église fait aujourd'hui mémoire de...*—Réputation bonne ou mauvaise d'une personne après la mort : *la mémoire du juste sera éternelle.* — *En mémoire de...* loc. prov., en souvenir de. — Sans pluriel. — Les anciens avaient mis la *Mémoire* au nombre de leurs déesses, et la nommaient *Mnémosyne*, du mot grec μνημοσυνη, qui signifie *mémoire*. — Poét. : *les filles de Mémoire*, les Muses, parce qu'elles sont filles de Jupiter et de Mnémosyne. — *Temple de Mémoire*, l'immortalité.

MÉMORABLE, adj. des deux genres (*mémorable*) (en lat. *memorabilis*), digne de *mémoire*; qui mérite d'être conservé dans la *mémoire*, remarquable.

MÉMORABLEMENT, adv. (*mémorableman*), d'une manière *mémorable*.—Ce mot manque dans l'*Académie*.

MÉMORANT, E, adj. (*mémoran, rante*), qui se souvient de... Fam. et peu usité.

MÉMORATIF, adj. mas., au fém. MÉMORATIVE (*mémoratif, tive*), qui se souvient, qui a *mémoire* de quelque chose. Il est vieux.

MÉMORATIVE, adj. fém. Voy. MÉMORATIF.

***MÉMORIAL**, subst. mas. (*mémori-al*), ce qui est destiné à rappeler la *mémoire* d'un fait. — Mémoire, placet. Il n'est guère usité qu'en parlant de la cour de Rome et de celle d'Espagne. —En t. de comm., livre sur lequel les négociants écrivent journellement leurs affaires, et qu'ils nomment aussi *journal* ou *brouillard*. — *Le Mémorial de Sainte-Hélène*, récit de ce qui s'est passé à Sainte-Hélène, pendant la captivité de l'empereur *Napoléon*.—*Mémoriaux*, plur., registres des chambres des comptes, sur lesquels étaient inscrites les lettres patentes.

MÉMORIAL, E, adj. (*mémori-al*), qui concerne la *mémoire* : *arithmétique mémoriale*. Peu en usage.

MÉMORIALISTE, subst. mas. (*mémori-alicete*), auteur de *mémoires*. Presque inusité.

MÉMORIAUX, subst. mas. plur. Voy. MÉMORIAL.

MÉMORIEUX, adj. mas. (*mémori-eu*), qui a de la *mémoire*. Mot tout-à-fait inusité, quoique *Montaigne* ait dit : *homme mémorieux*.

***MEMPHIS**, subst. propre fém. (*meinfice*), ancienne ville et capitale de l'Égypte. Elle était située sur le bord occidental du Nil. Le Caire a été bâti 4 lieues plus loin, au côté oriental du fleuve.

***MEMPHITE**, subst. et adj. des deux genres (*meinfite*), qui est de *Memphis*.

MEMPHITE, subst. fém. (*meinfite*), t. d'hist. nat., pierre vulnéraire d'Égypte. — Espèce d'onyx.

MEMPHITIQUE, adj. des deux genres (*meinfitike*), de *Memphis*, ville d'Égypte.

***MEN**, subst. propre mas. (*mène*), divinité païenne. Quelques savants croient que c'est la *Lune*.

***MÉNA**, subst. propre fém. (*ména*), myth., déesse qui présidait aux mois des femmes.

MENAC, subst. mas. (*menak*), t. de bot., sorte d'arbrisseau.

MENAÇANT, E, adj. (*menaçan, çante*), qui *menace* : *avenir menaçant*, qui fait présager des malheurs.

MENACE, subst. fém. (*menace*) (en lat. *minaciæ*, qui se trouve dans *Plaute*), parole ou geste dont on se sert pour faire craindre à quelqu'un le mal qu'on lui prépare.—*Menaces en l'air*, qui ne doivent être suivies d'aucun effet.

MENACÉ, E, part. pass. de *menacer*.

***MENACER**, v. act. (*menacé*), faire des *menaces*. — Fig., pronostiquer : *l'air nous menace d'un grand orage*.— Fig. et fam., faire espérer. Il ne se dit en ce sens que de ce qui est regardé comme une espèce de bien et d'avantage : *nous sommes menacés d'une fête brillante.* — *Il est menacé d'apoplexie, de phthisie*, etc., il y a apparence qu'il sera attaqué d'apoplexie, de phthisie, etc.—*Le bâtiment menace ruine*, est près de tomber. — Fig. et poét. : *ces tours, ces arbres menacent les cieux*, sont fort élevés. — SE MENACER, v. pron., se faire mutuellement des *menaces*.

MENACEUR, subst. mas., **MENACEUSE**, subst. fém. (*menaceur, ceuze*), qui *menace*.

***MÉNADE**, subst. propre fém. (*ménade*) (du grec μαινας, une furieuse, dérivé de μαινομαι, être en fureur), myth., nom donné aux bacchantes. —Fig., femme emportée et furieuse.

***MÉNAGE**, subst. mas. (*ménaje*) (suivant *Ménage*, du latin *manere*, demeurer, séjourner; suivant *Du Cange*, du mot barbare *mainagium*, dit, dans la basse latinité, avec le même sens que *mansio*, demeure, séjour), gouvernement domestique : *régler, bien conduire son ménage.*—État où l'on vit en son particulier et à ses frais : *tenir ménage; être dans son ménage.* — Meubles et ustensiles du *ménage* : *cette servante tient son ménage très-propre.* Il est populaire. — Toutes les personnes dont une famille est composée : *il y a trois ou quatre ménages logés dans cette maison.* — Épargne, économie : *entendre le ménage.*— *Toile de ménage*, qui porte du profit. —*Pain de ménage*, de farine moins fine que celle qui sert pour le pain des gens riches.—*Ménage de bouts de chandelles*, économie sordide dans de petites choses.—*Femme de ménage*, servante qui ne couche pas à la maison.— *Mettre une fille en ménage*, la marier. — Fam. : *ce mari et cette femme font bon* ou *mauvais ménage*, vivent en bonne ou en mauvaise intelligence. — *Heureux ménage*, où tout prospère. — *Vivre de ménage*, avec économie, ou (en style plaisant) vendre ses meubles pour vivre (*Molière*, le Médecin malgré lui).

MÉNAGÉ, E, part. pass. de *ménager*.

MÉNAGEMENT, subst. mas. (*ménajeman*), égard qu'on a pour quelqu'un; circonspection. Voy. ÉGARD. — *Le ménagement des esprits*, l'art de les manier.

***MÉNAGER**, v. act. (*ménajé*), user d'économie: *ménager son bien*; et fig. : *ménager ses forces, sa santé*, etc. — Conduire, manier avec adresse : *ménager les esprits, les affaires.* — Moyenner, procurer : *ménager un accommodement*, etc.— — *Ménager quelqu'un*, ne pas lui dire tout ce qu'on aurait envie de lui dire, ou ne pas user de sa supériorité contre lui.—*Ménager des troupes*, ne pas les exposer mal à propos.—*Ménager les intérêts de quelqu'un*, prendre garde de rien faire qui le choque, qui le rebute.—*Ménager ses paroles*, parler peu. — *Ménager les termes*, parler avec une grande circonspection. — *Ménager le temps*, en faire un bon emploi, ou prendre son temps bien à propos pour quelque chose.—*Ménager sa voix*, la bien conduire.—T. de peinture : *ménager des effets heureux, de beaux effets*, se réserver le moyen de les produire. — *Ménager ses teintes*, prendre soin de ne pas les brouiller. — *Ménager un terrein, une étoffe*, l'employer si bien qu'il n'y ait rien de perdu.—*Ménager un escalier, un cabinet dans un bâtiment*, y pratiquer un escalier, un cabinet, sans gâter le dessin principal. — Prov. : *ménager la chèvre et le chou*, user d'adresse pour se conduire de manière à ne blesser personne. — Se conduire prudemment. —Se procurer : *ménageons-nous une entrevue.* —SE MÉNAGER, v. pron., se traiter avec *ménagement* de part et d'autre.

MÉNAGER, subst. et adj. mas., au fém. MÉNAGÈRE (*ménajé, jère*), qui entend bien le *ménage*, l'économie.—*Être bon ménager du temps*, l'employer utilement.—*Être ménager de sa santé*, prendre soin de la conserver.

MÉNAGÈRE, subst. et adj. fém. Voy. MÉNAGER. — Subst., servante qui a soin du *ménage*. —Parmi le peuple, un mari appelle sa femme *sa ménagère*.

MÉNAGERIE, subst. fém. (*ménajeri*), lieu où l'on nourrit des animaux rares de toute espèce. — Lieu où l'on engraisse des bestiaux, de la volaille, etc.; où l'on fait le *ménage* de la campagne : *il nourrit d'excellents veaux dans sa ménagerie.*

MÉNAGYRTE, subst. mas. (*ménajirte*) (du grec μην, mois, et αγυρτης, mendiant), t. d'antiq., sorte de prêtres mendiants de Cybèle.

MÉNALIPPE, subst. propre fém. (*ménalipe*), sœur d'Antiope, reine des Amazones. Elle fut faite prisonnière par Hercule. Elle se racheta en donnant pour rançon sa ceinture avec ses armes et son baudrier.

*__MÉNANDRIEN__, subst. mas. (*menandriein*), nom des premiers gnostiques.

MENANT, E, adj. (*menan*), qui conduit. Peu en usage.

*__MENDE__, subst. propre fém. (*mande*), ville de France, dép. de la Lozère.

*__MENDÈS__, subst. propre mas. (*meindèce*), nom du bouc que les Égyptiens admettaient au nombre de leurs dieux.

*__MENDIANT, E__, subst. (*mandian, diante*) (en lat. *mendicus* ou *mendicans*), celui, celle qui *mendie*. — Adj. au plur., *les religieux mendiants*, ceux qui vivaient de quêtes, d'aumônes. Les jacobins, cordeliers, augustins et carmes s'appelaient particulièrement *les quatre mendiants.*—On nomme aussi *quatre mendiants* quatre sortes de fruits secs, des figues, des avelines, des raisins et des amandes qu'on sert sur un même plat.

MENDICITÉ, subst. fém. (*mandicité*) (en latin *mendicitas*), état de celui qui est réduit à demander l'aumône pour vivre.— La profession de *mendiant.*—Dépôt de *mendicité*, où l'on recueille les *mendiants*.

MENDIÉ, E, part. pass. de *mendier*.

*__MENDIER__, v. act. (*mandié*), demander l'aumône : *mendier son pain ; mendier sa vie*; et neutralement : *il est réduit à mendier.* — Au fig., rechercher avec empressement et avec une sorte de bassesse : *mendier des suffrages, des louanges, des secours.* — SE MENDIER, v. pron.

MENDOLE, ou **MANDOLE**, subst. fém. (*mandole*), t. d'hist. nat., poisson de la Méditerranée.

MENÉ, E, part. pass. de *mener*.

MENEAU, subst. mas. (*menô*), se dit, en architecture, des montants et des traverses en pierre, en fer, en bois, qui séparent les guichets d'une croisée. — *Faux meneau*, celui qui n'est pas assemblé avec le dormant d'une croisée, mais avec les châssis, et qui s'ouvre avec eux.

*__MÉNECHME__, subst. mas. (*ménèkme*), se dit de deux individus d'une ressemblance morale ou physique, mais parfaite.

*__MENÉE__, subst. fém. (*mené*), secrète et mauvaise pratique pour faire réussir quelque dessein. Il se dit le plus souvent au pluriel. — En t. de vénerie : *suivre la menée, être à la menée d'un cerf;* prendre la route d'un cerf qui fuit. — T. d'horlogerie, chemin d'une dent.

*__MENEHOULD__ (SAINTE-), subst. propre fém. (*ceintemenehoule*), v. de France, dép. de la Marne.

*__MENER__, v. act. (*mené*) (du lat. *menare*, qu'on trouve avec la même signification dans *Apulée*, dans *Ausone*, etc., et dont les Italiens ont fait également *menare*), conduire, guider, diriger.— On dit élégamment au fig., *mener à la gloire ; l'ambition, l'intérêt le mène.* — Conduire une troupe ; la faire marcher et agir : *mener au combat, à l'assaut.* — Conduire par force en quelque endroit : *mener en prison, au supplice; on le menait pendre.* — Se faire accompagner : *il mena tout son monde avec lui.* — Introduire : *menez-moi chez le ministre.* — Amuser, entretenir de fausses espérances : *il y a six mois que vous me menez avec de belles paroles.*—En parlant des animaux, les conduire. — En parlant des marchandises, les voiturer. — *Mener une dame*, 1° lui donner la main et être son écuyer; 2° la prendre pour danser avec elle.—Fig. : *mener quelqu'un*, le gouverner, lui faire faire tout ce qu'on veut. — *Mener quelqu'un à la baguette*, le traiter avec hauteur. — *Mener de front deux affaires, plusieurs sciences*, s'en occuper, les cultiver à la fois.— *Mener bien sa barque*, conduire bien ses affaires.— *Mener tambour battant*, traiter avec hauteur, rudement.— *Cela ne mène à rien*, on n'en peut espérer aucun avantage. — *Mener doucement un homme*, le conduire avec ménagement. — *Mener quelqu'un par le nez*, en faire tout ce qu'on veut.— *Mener quelqu'un par la lisière*, le conduire comme un enfant. — *Mener quelqu'un en laisse*, en disposer à son gré. —*Mener rondement une affaire*, la traiter avec activité.—*Cette médecine l'a mené doucement* ou *rudement*, l'a peu ou beaucoup tourmenté.—*Mener loin, mener rudement quelqu'un*, lui causer de la peine, lui susciter bien des affaires. — *Ces provisions ne peuvent le mener loin*, ne peuvent durer long-temps.—*Mener une vie sainte, scandaleuse*, vivre saintement, scandaleusement. — *Mener le branle*, être à la tête de ceux qui dansent ; et fig. et fam., donner l'exemple. —*Mener un train, un grand train*, faire grand fracas.— SE MENER, v. pron., être *mené* : *telle affaire se mène mal.*

*__MÉNESTHO__, subst. propre fém. (*ménèce-to*), l'une des filles de l'Océan et de Théthys.

*__MÉNESTREL__, subst. mas. (*ménècetrèle*) (du latin barbare *ministerialis*), nom donné dans nos anciens romans, aux ménétriers ou joueurs d'instruments.

*__MÉNÉTRIER__, subst. mas. (*ménétrié*) (suivant *Ménage*, du lat. *ministerium*, occupation, office, métier, d'où l'on a fait, dans la basse latinité, *ministerialis*, et *ministerarius*, homme de métier, artisan. Et comme les meilleurs auteurs latins appellent quelquefois absolument *artifices*, ouvriers par excellence, les joueurs d'instrument, on leur a, par la même raison, donné, dans le moyen-âge, le nom de *ministeriales* ou *ministerarii*. C'est encore au même titre que nous-mêmes nous les nommons artistes.), autrefois, joueur d'instrument. — Aujourd'hui, mauvais joueur de violon.

*__MENEUR__, subst. mas., **MENEUSE**, subst. fém. (*meneur, neuze*), celui qui *mène*. Il ne s'est guère dit que dans *meneur d'une dame*, de celui qui la conduit par la main ; et dans *meneur d'ours*, de celui qui les fait voir et danser en public. — Celui, celle qui se charge de *mener* des nourrices à Paris, et d'aller chez les parents des enfants mis en nourrice.—Au fig., personne qui est à la tête d'une intrigue.

MENEUSE, subst. fém. Voy. MENEUR.

*__MÉNIANE__, subst. fém. (*méni-ane*), t. d'archit., terrasse ou balcon en avant-corps, et qui est ménagé pour laisser jouir de la vue du dehors. C'est une imitation de ceux qui se voient en Italie.

*__MÉNIANTHE__, subst. fém. (*méni-ante*) (du grec μηνανθος, formé de μην, mois, et de ανθος, fleur; *fleur du mois*. La *ménianthe* fleurit en avril.), t. de bot., plante vivace qui habite les marais.

MÉNIL, subst. mas. (*méni*), du lat. barbare *manile*, fait de *manere*, demeurer, séjourner), autrefois habitation, village ; de là *Ménil-Montant*.

*__MENILLES__, subst. fém. plur. (*méni-ie*), t. de papeterie, manche pour lever les mises.

*__MENIN__, subst. mas. (*menein*) (de l'espagnol *menino*, enfant de qualité attaché à la personne des jeunes princes), nom qu'on donnait à un certain nombre d'hommes de qualité, attachés particulièrement à la personne du dauphin. On a même dit *menine* pour *fille d'honneur*, mais il a été peu employé.

MENINE, subst. fém. (*menine*). Voy. MENIN.

MÉNINGE, subst. fém. (*méneinje*) (du grec μηνιγξ, gén. μηνιγγος), t. d'anat., membrane, et particulièrement celle qui enveloppe le cerveau.

MÉNINGÉ, E, adj. (*méneinjé*), qui a rapport aux *méninges*.

MÉNINGETTE, subst. fém. (*méneinjète*), t. d'anat., nom de la pie-mère.

MÉNINGINE, subst. fém. (*méneinjine*), t. d'anat., nom de l'arachnoïde.

MÉNINGITE, subst. fém. (*méneinjite*), t. de médec., inflammation des *méninges*.

MÉNINGO-GASTRIQUE, adj. fém. (*méneinguo-guacetrike*), t. de méd., se dit d'une fièvre causée par l'affection de la membrane interne de l'estomac.

MÉNINGOPHYLAX, subst. mas. (*méneinguofilakce*) (du grec μηνιγγος, gén. de μηνιγξ, méninge, et φυλαξ, gardien, fait de φυλασσω, je garde), instrument de chirurgie pour garantir les *méninges* dans l'opération du trépan.

MÉNINGOSE, subst. fém. (*méninguôze*), union des os par des ligaments qui ont la forme des membranes.

MÉNIPPÉE, adj. fém. (*ménipé*): *satire ménippée*, satire mêlée de prose et de vers, ainsi nommée de *Ménippe* Gadarénien, philosophe cynique, qui a écrit beaucoup en ce genre. *Varron*, chez les Romains, ayant imité son exemple, on donna à la même satire le nom de *Varronienne*. Nous avons en français une satire *ménippée* écrite sur les troubles de la Ligue, par plusieurs beaux-esprits du temps, et surtout par *Jacques Gillot*, conseiller-clerc au parlement de Paris.

*__MÉNISPERME__, subst. mas. (*ménicepèreme*), (du grec μηνη, lune, et σπερμα, semence), t. de bot., plante de la famille des ménispermées.

MÉNISPERMIQUE, adj. des deux genres (*ménicepèremike*), extrait de la coque du Levant ; *acide ménispermique*.

MÉNISPERMOÏDE ou **MÉNISPERMÉE**, subst. fém. (*ménicepèremo-ide*), t. de bot., famille de plantes dont les semences ressemblent en quelque sorte au croissant de la lune.

*__MÉNISQUE__, subst. mas. (*méniceke*) (du grec μηνισκος, ornement en forme de croissant, que l'on portait sur les souliers, dérivé de μηνη, lune), en optique, verre convexe d'un côté et concave de l'autre. — En géométrie, figure plane ou solide, composée d'une partie concave et d'une partie convexe, à l'instar des *ménisques* optiques. Il est peu usité en ce sens. — Au plur., plaques rondes que les anciens plaçaient sur les statues, afin que les oiseaux ne les souillassent point de leurs ordures.

MÉNISSE, subst. fém. (*ménice*), t. de bot., plante de la famille des fougères.

*__MÉNOLE__, subst. fém. (*ménole*), planche emmanchée pour battre le beurre.

*__MÉNOLOGE__, subst. mas. (*ménoloje*) (du grec μην, mois, et λογος, discours), calendrier de l'Église grecque.

MÉNOLOGIE, subst. fém. (*ménoloji*) (du grec μην, gén. μηνος, mois, et λογος, discours, traité), traité sur les menstrues.

*__MENON__, subst. fém. (Nous ne savons pour quoi l'*Académie* fait le nom d'une femelle du genre mas.) (*menon*), t. d'hist. nat., chèvre du Levant, dont la peau sert à faire du maroquin.

MÉNORRHAGIE, subst. fém. (*ménoraji*) (du grec μην, mois, et ρηγνυμι, rompre ; parce qu'il y a alors un extrême relâchement des vaisseaux sanguins), t. de médec., flux excessif des règles ou menstrues chez les femmes.

MENOTTE, subst. fém. (*menote*), *main* d'un enfant. Il est fam. — Au plur., fers qu'on met aux *mains* des prisonniers et des criminels. (En lat. *manicæ*.) — Fig. : *mettre des menottes à quelqu'un*, le mettre dans l'impossibilité d'agir dans une affaire.

MENOTTÉ, E, adj. (*menoté*), qui a les *menottes*.

DU VERBE IRRÉGULIER **MENTIR** :

Mens, 2e pers. sing. impér.

Mens, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.

Mens, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.

*__MENSAL, E__, adj. (*mançale*), de la *mense*, de la table.

MENSE, subst. fém. (*mance*) (en lat. *mensa*), autrefois, table où l'on mangeait. — Revenu : *la mense abbatiale*, le revenu de l'abbé ; *la mense conventuelle*, le revenu des religieux ; *la mense commune*, le revenu dont les religieux et l'abbé jouissaient en commun.

MENSOLE, subst. fém. (*mançole*), t. d'archit., clef de voûte.

*__MENSONGE__, subst. mas. (*mançonje*) (suivant *Sylvius*, du latin *mentis somnium*, rêve de l'esprit), discours ou proposition avancée contre la vérité, avec dessein de tromper. Voy. MENTERIE. —Erreur, illusion : *le monde n'est qu'illusion, vanité et mensonge.*—Dans le style de l'Ecriture, *l'esprit de mensonge, le père du mensonge*, le démon.— *Mensonge officieux*, chose fausse, dite pour faire plaisir à quelqu'un.—*Mensonge innocent*, qui ne peut nuire à personne.—*Mensonge puant*, qui dénote de l'effronterie.—*Dire un mensonge*, avancer, débiter comme vraie une chose qu'on sait être fausse, dans l'intention de tromper. — *Faire un mensonge*, fabriquer, combiner, composer un conte faux qu'on donne pour vrai, dans le dessein d'abuser; à dire un *mensonge* il n'y a que de la fausseté ; il y a de l'artifice à faire un *mensonge*. (Roubaud.)

MENSONGER, adj. mas., au fém. **MENSONGÈRE** (*mançonjé, jère*), faux, trompeur.—Il ne se dit guère que des choses et dans le style poétique.

MENSONGÈRE, adj. fém. Voy. MENSONGER.

MENSONGÈREMENT, adv. (*mançonjèreman*), d'une manière *mensongère*.

MENSTRUATION, subst. fém. (*mancetru-âcion*), t. de chimie, action d'exposer à une *menstrue*. —T. de médec., flux des *menstrues*.

MENSTRUAL, E, adj. (*mancetru-ale*), t. de médec., synon. de *menstruel*. Voy. ce mot. — Au plur. mas., *menstruaux*.

*__MENSTRUE__, subst. fém. (*mancetru*) (du latin *menstruum*, fait de *mensis*, mois, parce que les chimistes ou plutôt les alchimistes prétendent que le dissolvant doit achever sa dissolution en quarante jours, qui forment le mois philosophique.

t. de chim., liqueur propre à dissoudre les corps solides.—Au plur., t. de médec., évacuations périodiques de sang connues sous le nom de *règles*, *flux menstruel*, etc. (Du latin *menstrua*, *orum*, fait de *mensis*, mois, parce que ces évacuations ont lieu chaque mois.)

MENSTRUEL, adj. mas., au fém. **MENSTRUELLE** (*mancetru-èle*) (du latin *menstruus* ou *menstrualis*, de tous les mois) : *le sang menstruel*, *les purgations menstruelles*, le sang qui coule pendant les purgations naturelles des femmes.

MENSTRUELLE, adj. fém. Voy. MENSTRUEL.

MENSTRUES, subst. fém. plur. Voy. MENSTRUE.

MENSTRUEUSE, adj. fém. Voy. MENSTRUEUX.

MENSTRUEUX, adj. mas., au fém. **MENSTRUEUSE** (*mancetru-eu*, *euze*), t. de médec., la même chose que *menstrual* et *menstruel*.

MENSUAIRE, adj. des deux genres (*mançuère*) (du lat. *mensis*, mois), *mensuel*, qui se fait tous les mois. Peu en usage.

MENSUEL, adj. mas., au fém. **MENSUELLE** (*mançuèle*) (du lat. *mensis*, mois), qui se fait par mois.

MENSUELLE, adj. fém. Voy. MENSUEL.

MENSURABILITÉ, subst. fém. (*mançurabilité*) (du lat. *mensurare*, mesurer), t. de géom., propriété qu'a un corps de pouvoir être *mesuré* par quelque grandeur déterminée.

MENSURABLE, adj. des deux genres (*mançurable*), t. de géom., qui est susceptible d'être mesuré.

Ment, 3e pers. sing. prés. indic. du v. irrégulier MENTIR.

MENTAGRE, subst. fém. (*mantaguere*) (du latin *mentum*, menton, et du grec ἄγρα, capture, prise), t. de médec., dartre rougeâtre du menton.

DU VERBE IRRÉGULIER **MENTIR** :

Mentaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Mentais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Mentais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Mentait, 3e pers. sing. imparf. indic.

MENTAL, E, adj. (*mantale*) (du latin *mens*, gén. *mentis*, esprit), il n'est usité qu'au féminin dans ces phrases : *oraison mentale*, qui se fait en esprit et sans proférer une seule parole. — *Restriction mentale*, qu'on fait au-dedans de soi pour donner à ce qu'on dit un autre sens que le naturel et littéral.— *Maladies mentales*, qui dérangent les fonctions intellectuelles.— Au plur. mas., *mentaux*. Peu usité.

MENTALEMENT, adv. (*mantaleman*), d'une manière *mentale*; intérieurement, dans son esprit.

Mentant, part. prés. du v. irrégulier MENTIR.

MENTAUX, adj. mas. plur. Voy. MENTAL.

DU VERBE IRRÉGULIER **MENTIR** :

Mente, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.
Mente, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.
Mentent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Mentent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.

MENTERIE, subst. fém. (*manteri*) (du lat. *mentiri*, mentir), mensonge; avec ces différences, 1° que *mensonge* est plus du style noble, et *menterie*, du style familier; 2° que la *menterie* est une simple fausseté avancée dans l'intention de tromper, et le *mensonge*, une fausseté combinée de manière à tromper en effet : *les enfants préludent aux mensonges par des menteries*.

Mentes, 2e pers. sing. prés. subj. du v. irrégulier MENTIR.

***MENTEUR**, subst. et adj. mas., au fém. **MENTEUSE** (*manteur*, *teuze*), qui *ment*. — Il se dit quelquefois des choses : *silence menteur*, *physionomie menteuse*.— *Menteur comme un arracheur de dents*, *menteur* effronté.—Prov. : *tout homme est menteur*, est sujet à se tromper.

MENTEUSE, subst. et adj. fém. Voyez MENTEUR.

DU VERBE IRRÉGULIER **MENTIR** :

Mentez, 2e pers. plur. impér.
Mentez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.

***MENTHE**, subst. fém. (*mante*) (en latin *mentha*, pris du grec μίνθα), t. de bot., plante aromatique, cultivée dans nos jardins, de la famille des labiées, vivace, et fort usitée en médecine.

DU VERBE IRRÉGULIER **MENTIR** :

Menti, part. pass.
Mentiez, précédé de *vous*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Mentiez, précédé de *que vous*, 2e person. plur. prés. subj.
Mentîmes, 1re pers. plur. prét. déf.

MENTION, subst. fém. (*mancion*) (en lat. *mentio*), commémoration, mémoire de... — *Mention honorable*, distinction accordée à quelqu'un, nomination de la personne qui, dans un concours, n'a obtenu ni le prix, ni l'un des *accessit*.

MENTIONNÉ, E, part. pass. de *mentionner*.

MENTIONNER, v. act. (*mancioné*), faire *mention*. — *Mentionner quelqu'un honorablement*, accorder à quelqu'un une *mention honorable*. —*se* MENTIONNER, v. pron.

DU VERBE IRRÉGULIER **MENTIR** :

Mentions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Mentions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.

***MENTIR**, v. neut. (*mantir*)(en lat. *mentiri*), dire, affirmer pour vraie une chose qu'on sait être fausse : *il ment impunément*, effrontément. Dans cette expression, *impunément* se dit peut-être par corruption au lieu d'*impudemment*. — Fig., en parlant des choses : *sa physionomie annonce de l'esprit, et ne ment pas*. — *Il n'enrage pas pour mentir*, il *ment* habituellement.—*Faire mentir le proverbe*, faire une chose contraire à un proverbe autorisé. — *Bon sang ne peut mentir*, des personnes bien nées ne dégénèrent point. — Fam. et adv. : *sans mentir*, *à ne point mentir*, en vérité, à dire vrai. — Prov. : *a beau mentir qui vient de loin*, il est facile d'en imposer lorsqu'on vient d'un pays éloigné. — *se* MENTIR, v. pron., s'en imposer à soi-même ou en imposer aux autres.

DU VERBE IRRÉGULIER **MENTIR** :

Mentira, 3e pers. sing. fut. indic.
Mentirai, 1re pers. sing. fut. indic.
Mentiraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Mentirais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Mentirais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Mentirait, 3e pers. sing. prés. cond.
Mentiras, 2e pers. sing. fut. indic.
Mentirent, 3e pers. plur. prét. déf.
Mentirez, 2e pers. plur. fut. indic.
Mentiriez, 2e pers. plur. prés. cond.
Mentirions, 1re pers. plur. prés. cond.
Mentirons, 1re pers. plur. fut. indic.
Mentiront, 3e pers. plur. fut. indic.
Mentis, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.
Mentis, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Mentisse, 1re pers. plur. imparf. subj.
Mentissent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Mentisses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Mentissiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Mentissions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Mentit, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Mentît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Mentîtes, 2e pers. plur. prét. déf.

***MENTON**, subst. mas. (*manton*) (en lat. *mentum*), la partie du visage qui est au-dessous de la bouche.—Parmi les animaux, il ne se dit que des boucs et des chèvres, et de cette élévation de figure ronde qui est sous la lèvre postérieure du cheval.—*Avoir deux mentons* ou *double menton*, être fort gras.— Fig. et fam. : *lever le menton*, faire le brave, le résolu. — Fam. : *être à table jusqu'au menton*, y être assis fort bas.— Pop. : *branler le menton*, manger.

***MENTONNET**, subst. mas. (*mantoné*), bouton, saillie, tenon, petit crochet.

MENTONNIER, adj. mas., au fém. **MENTONNIÈRE** (*mantonié*, *nière*), t. d'anat., qui a rapport au *menton*, qui appartient au *menton*.

MENTONNIÈRE, adj. fém. Voy. MENTONNIER. — Subst. fém., partie du masque que portaient autrefois les dames, et qui couvrait le *menton*. Il y a encore des masques à *mentonnière* pour le bal.—Soutien ou support pour le *menton*.—T. de chir., bandage pour le *menton*.—T. d'impr., sorte de tasseau ou de support triangulaire qui se place sous la casse pour la relever par devant.

DU VERBE IRRÉGULIER **MENTIR** :

Mentons, 1re pers. plur. impér.
Mentons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.

***MENTOR**, subst. propre mas. (*meintor*), ami d'Ulysse, et duquel Minerve prenait la figure, pour exhorter Télémaque à suivre l'exemple de son père.—Ce nom propre devenu commun, désigne un homme qui sert à un autre de conseil, de guide et comme de gouverneur.

***MENTULAGRE**, subst. fém. (*mantulaguere*), t. de médec., maladie qui cause l'impuissance.

MENTULE, subst. fém. (*mantule*), t. d'hist. nat., sangsue de mer.

***MENU**, E, adj. (*menu*) (en latin *minutus*, part. pass. de *minuere*, diminuer), délié, peu gros : *bâton menu*, *tête menue*. - *Menus frais*, *menue dépense*, celle qu'on fait dans un ménage, dans une affaire, pour des objets de peu de conséquence.—*Menus plaisirs*, 1° dépenses qui n'entraient pas dans la dépense ordinaire de la maison du roi, comme les comédies, les ballets, etc.. *trésorier*, *intendant des menus plaisirs*, et simplement, *intendant des menus*; 2° dépenses d'amusement et de fantaisie : *cette femme*, *cet enfant a tant pour ses menus plaisirs*. — *Menus-Plaisirs*, à Paris, hôtel de l'intendance des *menus plaisirs*. — *Menu peuple*, bas peuple. — *Menus suffrages*, 1° oraisons qui se disent après l'office pour la commémoration des saints; et par extension, prières courtes qu'on dit par dévotion. Dans ce dernier sens, il ne s'emploie que par plaisanterie : *elle dit ses menus suffrages*; 2° petits profits, etc., attachés à une charge, à un emploi.—*Menus droits*, extrémités d'un animal dont on fait certains ragoûts. — *Menus grains*, l'orge, l'avoine, etc. — *Menues dîmes*, celles qui se prenaient sur les *menus grains* et sur le bétail.—*Menu rôt*, les cailles, bécassines, ortolans, etc.— *Menu gibier*, lièvre, perdrix, etc.—*Menu bétail*, brebis, moutons, etc. — *Menue monnaie*, de cuivre, de billon.—*Menu plomb*, pour tirer aux petits oiseaux.

MENU, subst. mas. (*menu*): *compter par le menu*, avec un grand détail.—*Le menu d'un repas*, le mémoire de ce qui doit y entrer.— Fam. : *se donner du menu*, du bon temps, se divertir.

MENU, adv. (*menu*), en petits morceaux : *hacher menu*.— *Écrire menu*, en petites lettres.— *Tomber dru et menu*. Voyez DRU.—Fam. : *marcher*, *trotter dru et menu*, vite et à petits pas.

***MENUAILLE**, subst. fém. (*menuâ-ie*), quantité de petites monnaies. — Quantité de petits poissons.—Par extension, toute sorte de petites choses qu'on met au rebut.

***MENUET**, subst. mas. (*menu-è*) (du mot *menu*, parce qu'on y fait de petits pas), sorte de danse d'une simplicité noble et élégante, dont la mesure est à trois temps. — Air sur lequel on la danse.

MENUF, subst. mas. (*menufe*), fin lin; toile d'Égypte.

MENUFEUILLÉ, E, adj. (*menufeu-ié*), t. de bot., à *feuilles menues*. Presque inusité.

MENUISE, subst. fém. (*menuize*), petit plomb à giboyer.—Les pêcheurs appellent *menuise* tous les poissons trop petits pour être vendus. La *menuise* diffère de l'*alevin*, en ce que celui-ci est composé de poissons d'espèces choisies pour la multiplication, et la *menuise* se rejette, sert d'amorce pour la pêche à la ligne, ou se mange en friture.

MENUISÉ, E, part. pass. de *menuiser*.

MENUISER, v. act. et neut. (*menuizé*) (rac. *menu*, rendre menu), travailler en *menuiserie*.—*se* MENUISER, v. pron.

MENUISERIE, subst. fém. (*menuizeri*), art du *menuisier*. — Ouvrage qu'il fait.—En t. d'orfèvres, petits ouvrages d'or et d'argent, comme anneaux, boucles, crochets, etc.; par opposition à la *grosserie*, qui comprend les grands ouvrages, la vaisselle, etc. Il en est de même parmi les potiers d'étain.

***MENUISIER**, subst. mas. (*menuizié*) (de *minutarius*, ou *minutianus*, fait avec le même sens, dans la basse latinité, de *minutus*, menu; parce que les ouvrages du *menuisier* sont *menus* et délicats en comparaison de ceux du charpentier, qui travaille également en bois), artisan qui travaille en bois et fait divers ouvrages qui servent à l'intérieur des maisons, comme portes, fenêtres, meubles, etc.

MENUISIÈRE, subst. fém. (*menuizière*), la femme d'un *menuisier*.

MENU-PLAISIR, subst. mas. (*menuplèzir*), dépense de fantaisie et d'amusement. Voy. MENU, adj. — Au plur., des *menus-plaisirs*.

***MENURES**, subst. fém. plur. (*menure*), t. d'hist. nat., genre de gallinacés.

MENU-VAIRÉ, E, adj. (*menuvèré*), t. de blas., d'un *vair menu* d'émail différent.

*MEON, subst. propre mas. (*mé-on*), myth., roi de Phrygie. Il était père de Cybèle, selon *Diodore*.

MÉON ou **MÉUM**, subst. mas. (*mé-on*, *mé-ome*), t. de bot., plante ombellifère et aromatique.

MÉOTIDES. Voy. PALUS-MÉOTIDES.

MÉPHITE, subst. fém. (*méfite*), nom générique des carbonates.

MÉPHITIQUE, adj. des deux genres (*méfitike*) (en latin *mephiticus*), malfaisant, meurtrier, en parlant de certains fluides, de certaines exhalaisons : *air, vapeur méphitique*. — *Acide méphitique*, nom donné par les anciens chimistes à l'acide carbonique des modernes.

MÉPHITIS, subst. propre fém. (*méfitice*) (du lat. *mephitis*, qui, suivant *Scaliger*, est un mot étrusque, emprunté du syrien, où il signifie : odeur forte et malsaine), divinité des anciens habitants de l'Italie, qui présidait aux lieux infects, à ceux particulièrement d'où s'exhalaient des vapeurs sulfureuses. — Par extension, puanteur, corruption causée surtout par des exhalaisons sulfureuses.

MÉPHITISÉ, E, part. pass. de *méphitiser*.

MÉPHITISER, v. act. (*méfitizé*), infecter de *méphitisme*.—*se* MÉPHITISER, v. pron.

*MÉPHITISME, subst. mas. (*méfiticeme*), corruption, défaut de salubrité dans l'air.

MÉPLACER, v. act. (*méplacé*), ne pas *placer* selon les convenances. Quoique *La Harpe* se soit servi de ce mot, il est resté inusité.

*MÉPLAT, E, adj. (*mépla, plate*), qui a plus d'épaisseur que de largeur : *bois, fer méplat*. — En peinture, qui tend de la ligne droite à la circulaire et de la circulaire à la droite : *ligne méplate*. Ce mot, plus usité dans cette seconde acception, semble se dire pour *miplat, à demi-plat*. —Subst. mas., t. de peinture, arc surbaissé, ou ligne qui semble tendre à la ligne droite, et qui prend cependant une légère rondeur. *Le méplat*, dans la nature des hommes, approche plus de la ligne droite, et dans la nature des femmes, de la ligne circulaire.

se **MÉPRENDRE**, v. pron. (*ceméprandre*) (*malprendre*), se tromper; prendre une chose pour une autre. — S'oublier et manquer de respect : *vous vous méprenez sans doute !*

*MÉPRIS, subst. mas. (*mépri*) (du latin *minus pretium*, moindre prix attaché à..., d'où l'on a fait, dans la basse latinité, *mispretium*. Ménage.), sentiment par lequel on juge une personne ou une chose indigne d'égards, d'estime, d'attention. —Etat dans lequel on est *méprisé* : *tomber dans le mépris*.—Sentiment qui élève l'âme au-dessus de la crainte ou du danger : *le mépris de la mort*. —Au plur., paroles ou actions de *mépris* : *il ne peut souffrir vos mépris*. — *Au mépris*, au préjudice, sans avoir égard : *agir au mépris des lois, de sa parole*. — *En mépris de...*, par un sentiment de *mépris* pour : *en mépris du devoir*. On dirait cependant beaucoup mieux : *au mepris du devoir*. L'*Académie* devrait en avertir.

MÉPRIS, E, part. pass. de *se méprendre*.

MÉPRISABLE, adj. des deux genres (*méprizable*), digne de *mépris*.

MÉPRISABLEMENT, adv. (*méprizableman*), d'une manière *méprisable*. — Avec *mépris*.

MÉPRISAMMENT, adv. (*méprizaman*), d'un ton *méprisable*.

MÉPRISANT, E, adj. (*méprizan*, *zante*), qui marque du *mépris*.

MÉPRISE, subst. fém. (*méprize*), erreur de celui qui se *méprend*.—*Par méprise*, loc. adv., par inadvertance. Voy. BÉVUE.

MÉPRISÉ, E, part. pass. de *mépriser*.

MÉPRISER, v. act. (*méprizé*), avoir du *mépris* pour.... — N'attacher aucun prix à... : *mépriser des services*. — Ne pas craindre : *mépriser les dangers*.—*se* MÉPRISER, v. pron.

*MER, subst. fém. (*mère*) (en lat. *mare*), amas des eaux qui environnent la terre; certaine étendue d'eau salée. La *mer* a différents mouvements. On en distingue de trois sortes : le *diurne*, le *menstruel* et l'*annuel*. Le *diurne* est celui par lequel les eaux de la *mer* se débordent sur nos rivages, et s'en retirent deux fois le jour; et ces inondations arrivent tous les jours près de quarante-huit minutes plus tard que le jour précédent. Le mouvement *menstruel* est ainsi appelé, parce que les marées sont plus fortes aux nouvelles et pleines lunes de chaque mois, que dans les quadratures. Enfin, le mouvement *annuel* est celui par lequel les eaux de la *mer* se gonflent plus considérablement aux nouvelles et pleines lunes des équinoxes, qu'aux nouvelles et pleines lunes des solstices. Les païens nommaient la *mer* : *Tethys*, *Amphitrite*; et avaient Neptune pour dieu de la *mer*. — Les Juifs donnaient le nom de *mer* aux grands lacs. C'est en ce sens que les thalmudistes disent qu'il y a sept *mers* dans la Terre-Sainte; 1° la *mer de Tibériade*; 2° la *mer de Sodome*; 3° la *mer d'Helath*; 4° la *mer d'Helatha*; 5° la *mer de Sobéhi*; 6° la *mer d'Apamée*; et 7° la *grande mer*. — *Isaïe* donne aussi au Nil le nom de *mer*, selon quelques Hébreux; mais il est plus probable que le prophète parle de la *mer d'Égypte*, ou de la *mer Rouge*. —Nous donnons aussi le nom de *mer* à quelques lacs. Ainsi, nous appelons *mer Douce*, un grand lac de la Nouvelle-France dans l'Amérique septentrionale.—La *mer* a différents noms, selon les différentes régions, les pays ou villes qu'elle baigne, ou pour d'autres raisons. Voici les principaux de ces noms : la *mer Adriatique*. Voyez ADRIATIQUE.— La *mer d'Afrique*, autrement *mer de Tunis* et *de Tripoli*, ou *mer de Barbarie*. C'est une partie de la *mer Méditerranée*, renfermée entre les côtes des royaumes de Tunis et de Tripoli, la côte australe de Sicile, et la côte orientale de Sardaigne. — La *mer Atlantique* ou l'Océan Atlantique.—La *mer d'Ausonie*. Les anciens donnaient ce nom à la partie occidentale de la *mer Ionienne*; elle baigne la côte orientale de Sicile et des deux Calabres. Quelques-uns la reculent jusqu'au Péloponèse, et la confondent ainsi avec la *mer Ionienne*.— La *mer Baltique*. — La *mer de Biscaye*, partie de l'Océan qui baigne les côtes septentrionales d'Espagne, et s'étend depuis Fontarabie jusqu'au cap Finistère.—La *mer Blanche*. On appelle ainsi la *mer de Marmara*, par opposition au Pont-Euxin, qu'on appelle *mer Noire*, et parce qu'elle passe pour très-sûre. —La *mer Bosphorique* ou *Cimmérienne*; c'est la partie du Pont-Euxin qui est près du Bosphore Cimmérien.—La *mer du Brésil*. C'est une partie de la *mer du Nord*. Quelques-uns l'étendent tout le long de la côte du Brésil, depuis l'embouchure de la rivière des Amazones jusqu'au Paraguay. D'autres la resserrent à la partie de la *mer du Nord* qui baigne la côte orientale du Brésil. — La *mer Britannique*, c'est la Manche. Voy. MANCHE. —La *mer Calédonienne* ou l'Océan Calédonien. —La *mer de Candie*, partie de la *mer Égée*, ou de l'Archipel, qui voit la côte septentrionale de l'île de Candie. Elle s'étend entre le cap Salomon dans l'île de Candie, jusqu'à celui de Matapan dans le Péloponèse.—La *mer de Caramanie* et *de Rhodes*, *mer d'Asie*, partie de la *mer Méditerranée* qui baigne la côte méridionale de l'Asie-Mineure, ou de l'Anatolie. Anciennement, elle comprenait quatre autres *mers*, la *mer de Lycie*, la *mer de Pamphylie*, la *mer de Cilicie*, et la *mer Carpathienne*. — La *mer Carpathienne* est aujourd'hui la *mer de Scarpanto*. — La *mer Caspienne*, ou *Caspie*, est une *mer* dans l'Asie, vers l'Hircanie, qui reçoit plusieurs grands fleuves, sans avoir aucune communication apparente avec les autres *mers*. On l'appelle aujourd'hui *mer de Bacu* ou *de Sala*. — La *mer de la Chine* est celle qui est aux environs de la Chine, à l'orient et au midi.—La *mer de Chypre* ou *mer du Levant*. C'est la partie de la *mer Méditerranée* qui est aux environs de l'île de Chypre, entre la Cilicie et la Syrie.— La *mer de Cilicie*, aujourd'hui *mer de Caramanie*. C'est la partie de la *mer Méditerranée*, qui baigne les côtes de la Caramanie dans l'Asie-Mineure.— La *mer Cimbrique* ou *mer du Jutland*. Voy. ce mot.—La *mer de Cyrène* ou *Cyrénaïque*. C'était, chez les anciens, la *mer* qui était entre celle de Libye et la grande Syrie, le détroit de Sidra, aujourd'hui sur la partie occidentale des côtes septentrionales du royaume de Barca, où était alors la Cyrénaïque Pentapole. — La *mer de Dalmatie*. Autrefois, après la décadence de l'Empire, on donnait ce nom à toute la *mer Adriatique*, ou golfe de Venise. Aujourd'hui, ce n'en est qu'une partie, sur les côtes de Dalmatie.—La *mer de Danemarck*. Voy. DANEMARCK.— La *mer du Désert*, ou *de la Solitude*. C'est un des noms que l'Écriture donne au lac *Asphaltite*. Voy. MER MORTE. Elle était ainsi appelée, parce qu'elle s'étend le long du désert ou de la solitude de Juda. — La *mer d'Écosse*. On donne ce nom au golfe de Forth, qui sépare la Lothiane de la province de Frise, parce que c'est le plus grand golfe d'Écosse.—La *mer Égée*. Voyez ÆGÉE, et ÉGÉE. Voy. encore ARCHIPEL.—La *mer d'Égypte*, partie de la *mer Méditerranée* qui arrose la côte septentrionale d'Égypte, et qui s'étend jusqu'aux côtes méridionales de l'île de Chypre et de Candie.—La *mer Éolienne*, *mer de Smyrne*, ou golfe de Smyrne. — La *mer d'Éthiopie*, autrement l'océan Éthiopien. —La *mer d'Eubée*, aujourd'hui *mer* ou golfe de Neptune. Voy. NÉGREPONT.—La *mer Extérieure*. Quelques-uns ont nommé la *mer Océane*, *mer Extérieure*, comme on nommait la Méditerranée, *mer Intérieure*.—La *mer de Galilée*, c'est le nom que l'Écriture donne au lac de Tibériade, formé par les eaux du Jourdain.—La *mer de Gascogne* ou *de Guyenne*. Voy. GASCOGNE. — La *mer Glaciale*. Voy. GLACIALE. — La *Grande mer* est, dans l'Écriture, la *mer Méditerranée*. Les Hébreux l'appelaient ainsi pour la distinguer des lacs, auxquels ils donnaient le nom de *mer*.—La *mer de Grèce*. Voy. GRÈCE. — La *mer Hircanienne*, ou *d'Hircanie*, nom de la *mer Caspienne*.— La *mer Hyperboréenne*. Les anciens appelaient ainsi une grande partie de la *mer septentrionale*.—Elle comprenait ce que nous nommons *mer de Moscovie*, et *mer de Tartarie*.—La *mer du Japon*, celle qui entoure le Japon. — La *mer d'Ibérie*, ou *mer d'Espagne*. Elle s'étend depuis le détroit de Gibraltar jusqu'au cap de Gates.— La *mer d'Icare*, ou *Icarienne*, aujourd'hui de *Nicari*.—La *mer de l'Inde*, Océan indien, *mer des Indes*. On l'appelle encore *Océan oriental*. Voy. OCÉAN.—La *mer Inférieure*. Les Romains appelaient ainsi la *mer de Toscane*, qui est au midi de l'Italie, comme ils appelaient mer Supérieure le golfe de Venise, qui est au nord. Voy. TOSCANE. — La *mer Intérieure*. C'est, chez les anciens, la *mer Méditerranée*. On aurait pu appeler ainsi en général tous les détroits qui pénètrent dans les terres. — La *mer Ionienne* ou *d'Ionie*. Voy. IONIE. — La *mer d'Irlande*. Voy. IRLANDE. — La *mer du Levant*, c'est un nom qu'on donne encore à la *mer Méditerranée*. De là vient que nous appelons vice-amiral du Levant, le vice-amiral de la Méditerranée, et des ports de Toulon, Marseille, etc.—La *mer de Libye*. C'est aujourd'hui la partie de la Méditerranée qui baigne les côtes septentrionales du royaume de Barca en Afrique. —La *mer de Ligurie*. C'était autrefois ce que nous appelons aujourd'hui *mer de Gênes*.—La *mer de Macédoine*. Voy. MACÉDOINE. — La *mer de Magellan* ou *Magellanique*. Voy. MAGELLANIQUE. — La *mer Majorque*. Voy. MAJORQUE.—La *mer Majeure*. C'est la *mer Noire* ou le Pont-Euxin.—La *mer de Marmara*. Voy. MARMARA.—La *mer Méditerranée*. Voy. MÉDITERRANÉE. Les anciens appelaient la *Méditerranée*, notre *mer*, parce que c'était celle qui environnait leurs terres, sur laquelle seule ils naviguaient.—La *mer de Mexique*. Voy. MEXIQUE.— La *mer de Mingrélie*. Voy MINGRÉLIE. —La *mer Morte*. C'est, dans la Vulgate, le lac *Asphaltite*. L'Écriture appelle ainsi le grand lac que forme le Jourdain en finissant son cours, et qui occupe la place où se trouvaient Sodome et Gomorrhe.—La *mer Noire*, le Pont-Euxin. On l'appelle *mer Noire*, parce qu'elle est fort périlleuse.—La *mer du Nord*. Voy. NORD. — La *mer d'Occident*. Les anciens appelaient ainsi une grande partie de l'océan Éthiopique, entre l'océan Éthiopique proprement dit, et l'océan Atlantique, sur les côtes de Guinée. C'est ce que nous nommons aujourd'hui *mer de Guinée*. — La *mer Orientale*, grande partie de l'Océan qui s'étend le long de la Chine, du Japon et des Philippines. On dit plus communément *océan Oriental*, que *mer Orientale*.—La *mer Pacifique*. Voy PACIFIQUE.—La *mer de Pamphylie* était, chez les anciens, la partie de la *mer Méditerranée* qui baignait les côtes de Pamphylie, province de l'Asie-Mineure. Elle avait la *mer* de Cilicie à l'est, celle de Lycie à l'ouest, et était au nord-ouest de l'île de Chypre.—La *mer du Phase*. Les anciens ont ainsi appelé la partie du Pont-Euxin qui était sur les côtes de la Colchide, et dans laquelle le Phase se décharge.—La *mer de Phénicie*. Voy. PHÉNICIE. —La *mer de Provence*, autrement golfe de Lyon. Voy. LYON.—La *mer de Rhodes*. Voy. RHODES. —La *mer Rouge*, autrement *mer de la Mecque*, ou détroit Arabique. C'est un grand golfe de la *mer* qui entre dans les terres à Ormus, et s'étend entre l'Afrique et l'Arabie, jusqu'à une lieue au-dessus de Suez, faisant avec la Méditerranée un isthme d'environ cinquante lieues, qui joint l'Afrique à l'Asie.—La *mer de Sardaigne*. Voyez SARDAIGNE.—La *mer Sarmatique*, ou *de Sarmatie*. Voy. SARMATIE.—La *mer de Scythie*. Voy. SCYTHIE.—La *mer de Sicile*. Voy. SICILE. — La *mer de Sodome*. C'est le lac Asphaltite.—La *mer de la Solitude*. Voy. MER DU DÉSERT.—La *mer du Sud*. Voy. SUD et PACIFIQUE.—La *mer de Suède*, c'est

la *mer Baltique*.—La *mer Supérieure*. Les Romains appelaient ainsi la *mer Adriatique*, aujourd'hui golfe de Venise, qui est au nord de l'Italie, comme ils appelaient *mer Inférieure* la *mer de Toscane*, qui est au midi. — La *mer de Syrie*, ou *de Sourie*. Voy. SYRIE. — La *mer de Tibériade*. Voy. MER DE GALILÉE, qui est la même chose. On la nomme aussi *mer de Généreth*, ou *de Genésareth*. Voy. ces mots. — La *mer de Toscane*. Voy. TOSCANE.—La *mer de Trinacrie*. Dans les auteurs anciens, c'est la même chose que *mer de Sicile*, qu'on appelait Trinacrie.—La *mer de Tyr*, partie de la *mer de Phénicie*. C'est celle qui est sur les côtes de Tyr.—La *mer Vermeille*. C'est la partie de la *mer du Sud* qui est entre la Nouvelle-Espagne et la péninsule de Californie, le golfe ou le bras de *mer* qui est entre la Nouvelle-Espagne et la Californie. — La *mer de Virginie*. C'est la partie méridionale de la *mer d'Irlande*, qu'on a autrefois appelée ainsi. Elle s'étend entre l'Irlande et le cap de Cornouaille en Angleterre.—*Coup de mer*, 1° tempête de peu de durée; 2° vague. — *Écumeurs de mer*, pirates infestant les *mers*.—*La mer est basse en cet endroit*, il n'y a pas beaucoup d'eau. —*La basse mer*, la *mer* vers la fin de son reflux.—*La pleine* ou *la haute mer*, la *mer* éloignée des rivages.—*Bras de mer*, se dit d'une partie de la *mer* qui passe entre deux terres assez proches l'une de l'autre.—*Port de mer*, ville ou endroit situé sur le bord de la mer où se trouve un port. — *Armée de mer*. Voy. MARINE. — *Se mettre en mer*, s'embarquer. — *Tenir la mer*, courir, naviguer en *haute mer*. — *Mettre un vaisseau en mer*, se dit d'un vaisseau ou de plusieurs vaisseaux qui partent et qui commencent leur route.—*Mettre un vaisseau à la mer*, ou *le mettre à l'eau*, c'est ôter le vaisseau de dessus les chantiers, et le mettre à flot.—On dit qu'*il y a de la mer*, pour dire que la *mer* est un peu agitée; qu'*il n'y a plus de mer*, pour dire que la *mer* est calme; *tirer à la mer*, ou *porter le cap à la mer*, pour dire, se mettre au large en s'éloignant de la terre.—On dit que *la mer brise*, lorsqu'elle bouillonne en frappant contre quelque rocher ou contre la terre; que *la mer étale*, lorsqu'elle ne fait aucun mouvement ni pour monter ni pour descendre; que *la mer moutonne*, pour dire que l'écume des lames paraît blanche; que *la mer rapporte*, pour dire que la grande marée recommence; que *la mer a perdu*, pour dire qu'elle a baissé. — Fam. : *chercher quelqu'un par mer et par terre*, en plusieurs lieux et avec empressement. — Prov. : 1° *c'est la mer à boire*, la chose est impossible, ou emporterait un temps infini; 2° *voguer en pleine mer*, avoir une fortune bien établie; 3° *être en pleine mer*, fort avancé dans une entreprise; 4° *porter de l'eau à la mer*, porter quelque chose en un lieu où il y en a déjà en abondance. — On dit prov. et fig., des petits secours qu'on apporte à des choses qui en demanderaient de très-grands, que *c'est une goutte d'eau jetée dans la mer*.—Par exagération, grande étendue d'eau non salée : *cette rivière débordée était une mer*. —*Écume de mer*. Voy. ÉCUME.

*MÉRA, subst. propre fém. (*méra*), myth., nom d'une nymphe compagne de Diane.

MERCANTILE, adj. des deux genres (*mèrekantile*) (du lat. *mercans*, gén. *mercantis*, marchand), qui a rapport au commerce : *style mercantile*.

MERCANTILEMENT, adv. (*mèrekantileman*), d'une manière *mercantile*.

MERCANTILLE, subst. fém. (*mèrekanti-le*), négoce de peu de valeur.

MERCANTORISTE, adj. des deux genres (*mèrekantoricete*) : *style mercantoriste*, des marchands; et principalement la langue commerciale. Vieux.

*MERCENAIRE, subst. et adj. des deux genres (*mèrecenère*) (en lat. *mercenarius*, fait de *merces*, récompense, salaire), celui, celle qui sert ou qui travaille pour de l'argent; dont on paie la peine.—Qui a un intérêt sordide.—Fig. : *c'est un mercenaire*, un homme intéressé, qui ne fait rien que pour le gain et pour l'argent. — Adj. : *travail mercenaire*, qui se fait pour le gain. — Fig. : *homme, esprit, âme mercenaire*, qui se laisse aisément corrompre, à qui l'on fait faire tout ce qu'on veut pour de l'argent. — *Troupes mercenaires*, troupes étrangères dont on achette le service.

MERCENAIREMENT, adv. (*mèrecenèreman*), d'une manière *mercenaire*.

MERCENARITÉ, subst. fém. (*mèrecenarité*), qualité de l'être *mercenaire*.

*MERCERIE, subst. fém. (*mèreceri*), toute sorte de marchandises de *mercier*; le corps, le commerce des *merciers*.

MERCEROT, subst. mas. (*mèrecerô*), vieux mot qui s'est dit autrefois pour *petit mercier*.

*MERCI, subst. fém. (*mèreci*) (suivant *Caseneuve*, du latin *merces, cedis*, dans le sens de prix, salaire; parce que, dit-il, par les anciennes lois, et surtout par la loi salique, la peine, même des plus grands crimes, était rachetée par de l'argent, lequel devenait alors comme le prix (la compensation) de la peine due au crime. *Crier merci*, c'était demander cette conversion de la peine encourue en une amende pécuniaire; *prendre à merci*, c'était l'accorder. D'autres dérivent simplement *merci* du latin *mereri*, mériter, parce que celui qui s'humilie mérite le pardon.), miséricorde : *crier merci*; *recevoir à merci*. Il vieillit et ne s'emploie plus que dans cette phrase familière : *je vous crie merci*, je vous demande pardon. — *Être à la merci* (à la discrétion) *du vainqueur, des flots*, etc. — Il est aussi mas. Fam. : *grand merci*, je vous rends graces. — *Un grand merci*, un remerciment, un je vous rends graces.—*Dieu merci*, graces à Dieu. (Dans ces trois dernières phrases, du mot *remercier*).—*Merci* ne s'emploie jamais au plur. — *Don d'amoureuse merci*, faveurs d'une femme. — *Merci de ma vie!* sorte d'exclamation par laquelle on manifeste son désespoir. — *Merci* est aussi adv. ; il signifie : j'en ai assez.

*MERCIE, subst. propre fém. (*mèreci*), ancien royaume d'Angleterre.

*MERCIER, subst. mas., MERCIÈRE, subst. fém. (*mèrecié, cière*) (du lat. *merx*, gén. *mercedis*, marchandise, d'où l'on a fait dans la basse latinité *mercerius*), marchand qui vend toute sorte de serges, de taffetas, de rubans de soie, de fil, etc. — Porte-balle qui va vendre, dans les villages et à la campagne, de menues *merceries*.

MERCIÈRE, subst. fém. Voy. MERCIER.

MERCŒUR, subst. propre mas. (*mèrekieur*), ville de France, dép. de la Corrèze.

*MERCREDI, subst. mas. (*mèrekredi*) (du lat. *dies*, jour, *Mercurii*, de Mercure, parce que chez les Romains il était consacré à *Mercure*. De *Mercurii dies*, on a fait par corruption et par contraction *mercredi*), le quatrième jour de la semaine.

*MERCURE, subst. mas. (*mèrekure*) (en lat. *Mercurius*), en astron., la plus petite des planètes inférieures et la plus proche du soleil. Sa révolution sidérale est d'environ deux mois et vingt-huit jours. — En chimie, le vif-argent, auquel l'usage a conservé ce nom.—*Mercure corné des anciens chimistes*, *mercure* muriaté des modernes. — *Mercure vierge*, *mercure* natif.—*Fixer le mercure*, l'unir à quelque autre corps pour qu'il ne puisse devenir coulant. — T. d'hist. nat., sorte de papillon. — Subst. propre mas., myth., dieu de la fable, fils de Jupiter et de Maïa, le messager des dieux; le dieu de l'éloquence et celui des voleurs. — Fig. et fam., l'entremetteur d'un mauvais commerce. — *Mercure galant*, journal littéraire, ainsi nommé d'un *M. Galland*, professeur au Collége royal, qui y travaillait. — Au plur., jeunes enfants, chez les Grecs, âgés de huit, dix à douze ans, et qui étaient dans la célébration des mystères.

*MERCURIALE, subst. fém. (*mèrekuri-ale*), assemblée du parlement qui se tenait le premier *mercredi* d'après la Saint-Martin, et le premier *mercredi* d'après la semaine de Pâques, pour la réformation des abus dans l'administration de la justice. Cette espèce de tribunal de censure avait été établi par Louis XII dans son ordonnance de 1493, ensuite de laquelle les assemblées de ce genre doivent se tenir tous les quinze jours, le *mercredi*. — Discours que faisaient ce jour-là le premier président, le procureur-général, etc.—Fig., réprimande.—Assemblée de gens de lettres qui se faisait le *mercredi* chez quelque personne savante. On a tenu long-temps des *mercuriales* chez *Ménage*, à qui la reine *Christine* de Suède, qui avait à Stockholm de semblables assemblées le *jeudi*, écrivait, dit *Ménage* lui-même : *ma joviale est très-humble servante de votre mercuriale*. — T. de bot., plante du genre des tithymaloïdes.— Au plur., prix auquel les grains, les farines, etc., se vendent à chaque marché.—Subst. fém. plur., fêtes qui se célébraient à Rome, en l'honneur de *Mercure*, le 14 juillet, selon les uns, et le 15 mai, suivant d'autres.

MERCURIALISÉ, E, part. pass. de *mercurialiser*.

MERCURIALISER, v. act. (*mèrekuri-alizé*), réprimander. Peu en usage.

MERCURIAUX, subst. et adj. mas. plur. (*mèrekuri-ô*), t. de pharm., qui se dit des médicaments dans lesquels il entre du *mercure*.

MERCURIEL, adj. mas., au fém. MERCURIELLE (*mèrekuri-èle*), qui tient du *mercure*, qui en contient : *onguent mercuriel*. — *Frictions mercurielles*, faites avec de l'onguent *mercuriel*.

MERCURIELLE, adj. fém. Voy. MERCURIEL.

*MERCURIFICATION, subst. fém. (*mèrekurifikâcion*), opération par laquelle on tire le *mercure* des métaux.

MERDAILLE, subst. fém. (*mèredâ-ie*), troupe importune de petits enfants. Il est pop.

MERDE, subst. fém. (*mèrede*) (en lat. *merda*), excrément, matière fécale de l'homme ou de quelques animaux domestiques.—*Dire merde à quelqu'un*, c'est dire qu'on se moque de lui; et *merde*, par exclamation, signifie : allez vous promener, laissez-moi en paix.

MERDE-D'OIE, subst. mas. (*mèrededoa*), couleur entre le vert et le jaune.— Adj., qui est de cette couleur : *un habit merde-d'oie*.

MERDEUSE, adj. fém. Voy. MERDEUX.

MERDEUX, subst. et adj. mas., au fém. MERDEUSE (*mèredeu, deuze*), souillé, gâté de *merde*. — *Cas merdeux*, se dit d'une faute que l'on est forcé d'avouer. — *Bâton merdeux*, se dit d'une personne dont le caractère est intraitable.—Subst., polisson, gamin.

*MÈRE, subst. fém. (*mère*) (en lat. *mater*, en grec μητηρ, gén. μητροϛ), femme qui a mis un enfant au monde.—*Mère de famille*, qui a plusieurs enfants. — *Notre première mère*, Ève, la femme d'Adam. — *Mère nourrice*, la femme qui nourrit un enfant de son lait et qui remplace la propre *mère*.—*Notre mère commune*, la terre.— Il se dit aussi des femelles des animaux. — Matrice : *mal de mère*. — Fig. : *l'Église est la mère des fidèles*. — *La commune mère*, la nature. — Religieuse professe.— Au fig., cause : *l'oisiveté est la mère de tous les vices*; *la défiance est la mère de la sûreté*; *la Grèce est la mère des beaux-arts*, ils y ont été perfectionnés. —On dit d'une femme charitable, qu'elle est la *mère des pauvres*. — *Contes de la mère l'Oie*, avec lesquels on amuse les enfants. — *La mère une telle*, telle femme du peuple dont on parle. Adj. fém. : *mère-goutte*, le plus pur vin qui coule de la cuve sans qu'on ait encore foulé le raisin. — *Mère-laine*, la laine la plus fine. — *Mère-perle*, grosse coquille de perle qui en renferme quelquefois un grand nombre. —En chim., *eau-mère*, eau saline et épaisse qui ne donne plus de crystaux. — *Langue mère*, qui n'est dérivée d'aucune autre, et dont quelques-unes sont dérivées.—En anat., *dure-mère* et *pie-mère*, les deux membranes qui enveloppent le cerveau. — Prov. : *renvoyer quelqu'un à sa grand'mère*, le relancer vivement.—*Grand'mère*, aïeule.—*Belle-mère*. Voy. ce mot.

*MÉREAU, subst. mas. (*mérô*) (du grec μεροϛ, ou μεριϛ, part, portion dans la distribution d'une chose; fait de μειρω, je distribue, je partage), marque qu'on distribue à des gens pour servir à être admis en quelque lieu, ou pour témoigner qu'ils y ont été, et avoir part à une distribution. Il se disait surtout des marques de ce genre données aux chanoines pour leur assistance aux offices.

MÈRE-GOUTTE, subst. fém. Voy. MÈRE. — Au plur., des *mères-gouttes*.

MÈRE-LAINE, subst. fém. Voy. MÈRE. — Au plur., des *mères-laines*.

MÉRELLE ou MARELLE, subst. fém. (*mé, marèle*), sorte de jeu qui n'est guère en usage que parmi les enfants et les écoliers, et où l'on joue avec de petites marques dont trois doivent se trouver en ligne droite. — Autre jeu consistant en une manière d'échelle tracée avec de la craie, etc., dans laquelle on marche à cloche-pied, en poussant avec le pied une espèce de palet.

*MÉRELLÉ, E, adj. (*mérelelé*), t. de blas., qui représente des *mérelles*.

MÉRENDÈRE, subst. fém. (*mérandère*), t. de bot., genre de liliacées.

MÉRENGIE, subst. fém. (*méranji*), t. de bot., plante de la famille des sablines.

MÈRE-PERLE, subst. fém. Voy. MÈRE. — Au plur., des *mères-perles*.

MÉRID., abréviation du mot *méridien*.

*MÉRIDA, subst. propre fém. (*mérida*), petite ville d'Espagne, située dans l'Estramadure.

MÉRIDIEN, subst. mas. (*méridiein*) (du latin *meridianus*, sous-entendu *circulus*; fait de *meridies*, midi : parce que lorsque le soleil est dans ce cercle, il est midi ou minuit pour tous les lieux qui sont sous ce même cercle), grand cercle de la sphère qui passe par le pôle du monde, et par le zénith du lieu. — *Premier méridien*. Voy. LONGITUDE. — *Méridien universel*, dans le calcul des éclipses, celui où l'on suppose le soleil fixe, les différents pays de la terre y arrivent successivement.—T. de physique, *méridien magnétique*, grand cercle qui passe par les pôles de l'aimant, et dans le plan duquel se trouve l'aiguille aimantée.

*MÉRIDIEN, adj. mas., au fém. **MÉRIDIENNE** (*méridiein, diène*) (en lat. *meridianus*, fait de *meridies*, midi, qui regarde le *midi*.

MÉRIDIENNE, adj. fém. Voy. MÉRIDIEN.— Subst. fém., t. d'astron. : ligne qui marque le *midi*. C'est une partie de la commune section du plan du *méridien* et de l'horizon d'un lieu. On l'appelle aussi *ligne méridienne*, et *ligne nord et sud*. En général, la commune section du méridien et d'un plan quelconque, horizontal, vertical ou incliné. — *Méridienne du temps moyen*, celle qui marque le midi moyen sur une courbe placée suivant l'équation du temps.— *Méridienne d'un cadran*, droite qui se détermine par l'intersection du *méridien* du lieu avec le plan du cadran. C'est la ligne de *midi*, d'où commence la division des lignes des heures.—Sommeil court qu'on prend après midi : *faire la méridienne* (en lat. *meridiari*.) Il n'est usité que dans cette phrase.

*MÉRIDIONAL, E, adj. (*meridi-onale*) (en lat. *meridionalis*), qui est du côté du midi, par rapport au lieu dont on parle. — *Distance méridionale*, suivant les marins anglais, la distance des *méridiens*, ou la différence de longitude entre le *méridien* sous lequel le vaisseau se trouve et celui d'où il est parti.— *Cadran méridional*, celui qui est dans la place qui va du levant au couchant. — *Parties méridionales*, *minutes méridionales*, dans la navigation anglaise, les parties dont les *méridiens* croissent dans les cartes marines, à proportion que les parallèles de latitude décroissent. On dit, dans le même sens : *latitudes croissantes*.—Au plur., *méridionaux*.

MÉRIDIONAUX, adj. mas. plur. Voyez MÉRIDIONAL.

*MÉRINDOL, subst. propre mas. (*méreindole*), village de France, dans le départ. de Vaucluse.

MERINGUE, subst. fém. (*mereingue*), sorte de pâtisserie faite de blancs d'œufs fouettés, de râpures de citron, de sucre fin en poudre, etc.

*MÉRINOS, subst. mas. (*mérinòce*) (de l'espagnol *merino*, qui signifie proprement errant, vagabond, et qui se dit des troupeaux qu'on promène de pâturage en pâturage), béliers et brebis à laine très-fine, originaires d'Espagne. — Étoffe de leur laine. — Châle fait avec cette laine.

MÉRION, subst. mas. (*mérion*), t. d'hist. nat., sorte de fauvette.

*MERISE, subst. fém. (*merize*), petite cerise douce.

MERISIER, subst. mas. (*merizié*), t. de bot., grand cerisier des bois.

MÉRITANT, E, adj. (*méritan, tante*), qui a beaucoup de *mérite*.

MÉRITE, subst. mas. (*mérite*) (en lat. *meritum*) en parlant des personnes, ce qui rend digne l'estime, de considération, etc.—En parlant des choses, ce qu'elles ont de bon et d'estimable. — Ce qui est digne de récompense ou de punition de la part de Dieu : *Dieu nous jugera selon le mérite de nos œuvres*. — On dit par extension, en style familier et en mauvaise part : *cet homme sera traité selon ses mérites*. — *Se faire un mérite de quelque chose*, en tirer gloire, avantage.—Au plur., les effets de la grace : *les mérites de la passion de Jésus-Christ*, ses souffrances et sa mort, qui nous ont *mérité* la rémission des péchés.— *Les mérites des saints*, leurs bonnes œuvres.

MÉRITÉ, E, part. pass. de *mériter*.

MÉRITER, v. act. (*mérité*) (en lat. *mereri*, ou plutôt *meritare*, qu'on trouve dans *Pline*), être ou se rendre digne de...—Il se dit quelquefois des choses : *cette action mérite récompense*. — Encourir, attirer sur lui : *mériter une punition*.— *Mériter quelque faveur à un autre*, la lui faire obtenir, l'en rendre digne.—*Cette nouvelle mérite confirmation*, n'est pas sûre, a besoin d'être confirmée.— *Bien mériter de...* avoir rendu de grands services : *il a bien mérité de la patrie*.—*Mériter beaucoup*, être digne de récompense. Dans cette acception il est neut. — SE MÉRITER, v. pron.

MÉRITOIRE, adj. des deux genres (*méritoare*) qui *mérite* les récompenses éternelles : *œuvre méritoire*. — On dit, depuis quelque temps, *cela est* ou *n'est pas méritoire*, il y a ou il n'y a pas de *mérite* à l'avoir fait.

MÉRITOIREMENT, adv. (*méritoareman*), d'une manière *méritoire*.

*MERLAN, subst. mas. (*mèrelan*), t. d'hist. nat., espèce de poissons osseux, holobranches et jugulaires. — Pop., garçon perruquier.

*MERLE, subst. mas. (*mèrele*) (en lat. *merula*) t. d'hist. nat., oiseau de moyenne grosseur, qui a le plumage noir, et le bec jaune.—Poisson du genre labre. — Prov. : *c'est un fin merle*, un fin matois, un homme rusé. On dit proverbialement à une personne à qui on ne se fie pas : *à d'autres, dénicheur de merles!* — *Jaser comme un merle*, parler beaucoup. — *Si vous le faites, je vous donne un merle blanc*, je vous donnerai l'impossible, si vous parvenez à faire l'impossible.

*MERLETTE, subst. fém. (*mèrelète*), t. de blas., petit oiseau représenté sans pieds ni bec. — Armure de tête.

*MERLIN, subst. mas. (*mèrelein*), outil pour fendre du bois.—T. de marine, petit cordage ou ligne goudronnée à deux fils, pour coudre les ralingues des voiles, etc. Il y a du *merlin* à trois fils.—Chez les bouchers, long marteau ou espèce de massue pour assommer les bœufs.

MERLINE, subst. fém. (*méreline*), orgue mécanique et portatif, monté à l'unisson de la voix des *merles*.

MERLINÉ, E, part. pass. de *merliner*.

MERLINER, v. act. (*mèreliné*), t. de mar., attacher la ralingue avec du *merlin* : *merliner une voile*.—SE MERLINER, v. pron.

MERLON, subst. mas. (*mèrelon*), t. de fortific., partie du parapet entre les embrasures.

*MERLUCHE, subst. fém. (*mèreluche*) (du latin *maris lucius*, brochet de mer. *Ménage*.), merlus qu'on a fait sécher au soleil, après lui avoir donné une salaison. — *Poignée de merluches*, deux *merluches* jointes ensemble.

MERLUS, subst. mas. (*mèreluce*), t. d'hist. nat., poisson du genre gade.

MERLUT, subst. mas. (*mèrelu*), t. de mégiss. : *peau en merlut*, séchée sur des cordes avec sa laine.

MERO, subst. mas. (*mérô*), t. d'hist. nat., sorte de poisson.

MÉROCÈLE, subst. fém (*mérocèle*) (du grec μηρος, cuisse, et χηλη, tumeur, hernie), t. de chir., descente de l'intestin vers la cuisse.

MÉRODON, subst. mas. (*mérodon*), t. d'hist. nat., genre d'insectes diptères.

*MÉROPE, subst. propre fém. (*mérope*), myth., fille de Cyptélus, roi d'Arcadie, et femme de Cresphonte, un des Héraclides.—L'une des Pléiades.

MÉRON, subst. mas. (*méron*), t. d'hist. nat., sorte de poisson.

*MÉROVINGIEN, adj. et subst. mas., au fém. **MÉROVINGIENNE** (*méroveinjien, ji-ène*), de la race de *Mérovée*.—Subst.: *les Mérovingiens*, les descendants de *Mérovée*, roi des Francs.

MERRAIN, subst. mas. (*mèrein*) (du lat. *materia*, bois coupé, dont on a fait, dans la basse latinité, *materiamen*, et par contraction, *matriamen*. Caseneuve.), bois de chêne refendu en plusieurs planches, pour des panneaux, des douves de tonneaux, etc. — En t. de vènerie, tige commune des andouillers du bois de cerf.

MÉRULE, subst. fém. (*mérule*), t. de bot., plante de la famille des champignons.

*MERVEILLE, subst. fém. (*mèrevè-ie*) (de l'italien *maraviglia*, fait, dans la même signification, du lat. *mirabilis*, sous-entendu *res*. Ménage.), chose rare, extraordinaire, surprenante. Il diffère de *miracle*, en ce que la *merveille* peut être un phénomène de la nature dont on ne connaît pas la cause, et que le *miracle* est un prodige qui ne peut être attribué à aucune cause naturelle. — Chef-d'œuvre de l'art. — On appelle *les sept merveilles du monde*, sept ouvrages extraordinaires célèbres dans l'antiquité. Ces *sept merveilles* sont, les pyramides d'Égypte; les jardins et les murs de Babylone; le tombeau qu'Artémise, reine de Carie, éleva au roi Mausole, son époux; le temple de Diane, à Éphèse; la statue de Jupiter Olympien, par Phidias; le colosse de Rhodes; le phare d'Alexandrie. — Prov. : *passer les sept merveilles* ou *être une des sept merveilles*, ou *être la huitième merveille*, être excellent dans son genre. On le dit souvent par dérision. — *Jeune merveille*, jeune personne extrêmement belle. — *Faire merveille*, faire fort bien. — *Promettre monts et merveilles*, faire de très-grandes promesses.— Fam. : *ce n'est pas merveille* ou *grande merveille*, la chose est toute simple. — *A merveille*, adv., d'une manière admirable.—*Pas tant que de merveille*, pour, pas beaucoup, est une loc. qui a tellement vieilli, que nous ne devrions plus la lire dans l'*Académie*.

MERVEILLEUSE, subst. et adj. fém. Voy MERVEILLEUX.

MERVEILLEUSEMENT, adv. (*mèrevè-leuzeman*), d'une manière *merveilleuse*.

*MERVEILLEUX, adj. mas., au fém. **MERVEILLEUSE** (*mèrevè-ieu, ieuze*), surprenant, étonnant, digne d'admiration.—Excellent en son genre. — Fam. et iron. : *vous êtes un merveilleux homme*, étrange et extraordinaire dans vos sentiments, etc.

MERVEILLEUX, subst. mas. (*mèrevèieu*), tout ce qui surprend l'esprit et le force à admirer. — Tout ce qui est contre le cours ordinaire de la nature. — Ce qu'il y a de *merveilleux* dans un poëme, comme l'intervention des dieux, etc.— Au commencement de ce siècle, on appelait *merveilleux* un petit-maître, un homme à la mode : *c'est un de nos merveilleux*. On disait dans le même sens au fém. : *une merveilleuse*; et adjectivement : *ces femmes merveilleuses*, etc.

*MERVILLE, subst. propre mas. (*mèrevile*), ville de France, dép. du Nord.

MÉRYCISME, subst. mas. (*mériciceme*) (du grec μηρυκω, je rumine), t. de médec., affection pendant laquelle un malade rumine comme les animaux ruminants. Inus.

MÉRYCOLOGIE, subst. fém. (*mérikoloji*) (du grec μηρυκω, je rumine, et λογος, discours), traité sur les ruminants.

MÉRYTE, subst. fém. (*mérite*), t. de bot., genre de plantes.

MÉS, particule qui, dans la composition d'un mot, en change la signification *en mal* : *mésintelligence*, mauvaise intelligence, etc.

MES, adj. possessif plur. Voy. MON.

MÉSA, subst. mas. (*mésa*), t. de bot., nom de différentes espèces de plantes.

MÉSADOU, subst. mas. (*mézadou*), lame de bois qui sert à faire cailler le lait.

MÉSAIR. L'*Académie* écrit aussi **MÉZAIR**. Voy. cette dernière orthographe.

MÉSAISE, subst. mas. (*mézèze*), il signifie la même chose que *malaise*, avec cette différence que *mésaise* paraît plus propre pour l'état de la santé, et *malaise* pour celui de la fortune.

MÉSALLERIE, subst. fém. (*mézaleri*), vieux mot hors d'usage, qui s'est dit pour désigner *une énorme enflure aux jambes*.

MÉSALLIANCE, subst. fém. (*mézaliance*), *alliance*, mariage avec une personne d'une condition fort inférieure.

MÉSALLIÉ, E, part. pass. de *mésallier*.

MÉSALLIER, v. act. (*mézalié*), marier à une personne d'une condition fort inférieure : *il n'a point mésallié sa fille*. — SE MÉSALLIER, v. pron., épouser une personne d'une condition inférieure. — Fréquenter des inférieurs.

MÉSANGE, subst. fém. (*mézanje*) (de l'allemand *merse*, qui, suivant *Wachter*, a la même signification), t. d'hist. nat., sorte de petit oiseau, de l'ordre des passereaux, et de la famille des subulirostres.

MÉSANGÈRE, subst. fém. (*mézanjère*), t. d'hist. nat., grosse *mésange*.

MÉSANGETTE, subst. fém. (*mézanjète*), piège pour les *mésanges*.

MÉSANIO, subst. mas. (*mézani-ô*), sorte de corail. (*Boiste*.) Inusité.

MÉSARAÏQUE, adj. des deux genres (*mézaraïke*) (du grec μεσαραιον, le mésentère), t. d'anat., il se dit des veines du *mésentère*.

MÉSARRIVER, v. neut. et unipers. (*mézarivé*); il se dit d'un accident fâcheux qui arrive à la suite de quelque chose : *que voulez-vous qu'il en mésarrive? il vous en mésarrivera*. Peu usité.

MÉSAVENANT, E, adj. (*mezavenan, nante*), qui n'est point *avenant*. Hors d'usage.

MÉSAVENANCE, subst. fém. (*mézavenance*), qualité de ce qui est *mésavenant*. Hors d'usage.

MÉSAVENIR, v. unipers. (*mézavenir*), il a le même sens et le même emploi que *mésarriver*, et n'est guère plus usité.

MÉSAVENTURE, subst. fém. (*mézavanture*), accident malheureux.

MESCHIEF, subst. mas. (*mechièfe*), vieux mot hors d'usage qui s'est dit pour accident fâcheux.

***MÈSE**, subst. fém. (*mèze*), vieux t. de musique; corde aiguë qui lie le 2ᵉ au 3ᵉ tétracorde.

MÉSÉDIFIÉ, E, part. pass. de *mesedifier*.

MÉSÉDIFIER, v. act. (*mézédifié*), scandaliser. — SE MÉSÉDIFIER, v. pron.

MÉSENTENDRE, v. act. (*mézantandre*), vieux mot hors d'usage qui s'est dit pour mal comprendre.

MÉSENTÈRE, subst. mas. (*mézantère*) (en grec μεσεντεριον, formé de μεσος, qui est au milieu, et de εντερον, intestin), t. d'anat., production du péritoine, qui règne en forme de fraise le long des intestins. On l'appelle *fraise* dans le veau.

MÉSENTÉREMPHRAXIS, subst. fém. (*mézantéranfrakecice*) (du grec μεσεντεριον, mésentère, et εμφρασσω, j'obstrue), t. de médec., obstruction du *mésentère*.

MÉSENTÉRIQUE, adj. des deux genres (*mézantérike*), qui appartient au *mésentère*.

***MÉSENTÉRITIS**, subst. fém. (*mézantéritice*), t. de médec., inflammation du *mésentère*.

MÉSESTIME, subst. fém. (*mézécetime*), mépris, privation de l'*estime*.

MÉSESTIMÉ, E, part. pass. de *mésestimer*.

MÉSESTIMER, v. act. (*mézécetimé*, en parlant des personnes, *n'estimer pas*, avoir mauvaise opinion de... — En parlant des choses, les apprécier au-dessous de leur juste valeur; à la différence de *mal estimer*, qui signifie indifféremment estimer au-dessus ou au-dessous de la valeur. — SE MÉSESTIMER, v. pron.

MÉSIER, subst. mas. (*mézié*), t. de bot., arbrisseau de la famille des ochnacées.

MÉSINTELLIGENCE, subst. fém. (*mézeintélelijance*), mauvaise *intelligence*, défaut d'union, de concert. — Brouillerie.

MÉSINTERPRÉTÉ, E, part. pass. de *mésinterpréter*.

MÉSINTERPRÉTER, v. act. (*mézeintèrepreté*), mal *interpréter*. — SE MÉSINTERPRÉTER, v. pron.

MÉSIRE, subst. mas. (*mézire*), suivant *Boiste*, maladie du foie.

MESLE, subst. fém. (*mèle*), nèfle. *Mesle* est resté en usage dans quelques provinces.

MESMÉRIEN, subst. et adj. mas. (*mècemériein*), physicien, médecin qui suit et pratique la méthode du *mesmérisme*.— Qui y a rapport.

MESMÉRISME, subst. mas. (*mècemériceme*), t. de physique, doctrine du magnétisme animal, ainsi nommée du docteur *Mesmer*, médecin allemand qui, le premier, l'a fait connaître et pratiquer en France.

MÉSOCÉPHALE, subst. mas. (*mézôcefale*) (du grec μεσος, qui est au milieu, et κεφαλη, tête), t. d'anat., protubérance cérébrale.

MÉSOCÉPHALIQUE, adj. des deux genres (*mézôcefalike*), t. d'anat. : *artère mésocéphalique*, basilaire.

MÉSOCHONDRIAQUE, adj. des deux genres (*mézokondriake*) (du grec μεσος, qui est au milieu, et χονδριον, cartilage), t. d'anat.; nom donné par *Boerhaave* à deux plans de fibres musculeuses, situées entre les segments cartilagineux de la trachée-artère.

MÉSOCOLON, subst. mas. (*mézocolon*) (du grec μεσος, qui est au milieu, et κωλον, l'intestin colon), t. d'anat., partie du mésentère couchée sur le boyau appelé *colon*.

MÉSOCRÂNE, subst. mas. (*mézôkrâne*), t. d'anat., le milieu du *crâne*.

***MÉSOFFRIR**, v. neutr. (*mézofrir*), offrir moins que la chose ne vaut. Fort peu en usage.

***MÉSOÏDE**, subst. fém. (*mézo-ide*), sorte de mélopée dithyrambique. Inusité.

MÉSOLÂBE, subst. mas. (*mézolâbe*), ancien instrument de mathématiques au moyen duquel on trouvait la moyenne proportionnelle.

MÉSOLOBE, subst. mas. (*mézolobe*), t. d'anat., corps calleux entre les *lobes* du cerveau.

MÉSOLOGARITHME, subst. mas. (*mézologaritheme*), nom donné par *Kepler* aux *logarithmes* des cosinus, et à ceux des cotangentes. *Néper* appelle les premiers *antilogarithmes*, et les seconds, *logarithmes différentiels*.

MÉSOMÉRIE, subst. fém. (*mézoméri*) (du grec μεσος, qui est au milieu, et μηρος, cuisse), t. d'anat., la partie du corps entre les cuisses.

***MÉSOPOTAMIE**, subst. propre fém. (*mézopotami*), nom d'une grande contrée d'Asie, dont il est souvent question dans les livres saints.

***MÉSORE**, subst. mas. (*mézore*), intervalle déterminé que l'on met entre les heures de l'office divin.

MÉSORECTUM, subst. mas. (*mézôrektome*) (du grec μεσος, qui est au milieu, et du latin *rectum*, nom des deux gros intestins, qui signifie droit), t. d'anat., membrane qui tient le *rectum* en place.

MÉSOTHÉNAR, subst. mas. (*mézôténar*) (du grec μεσος, milieu, et θεναρ, le thénar, la paume de la main), t. d'anat., muscle qui approche le pouce de la paume de la main. On le nomme aussi *antithénar*.

MÉSOTYPE, subst. fém. (*mézotipe*) (du grec μεσος, milieu, et τυπος, forme), t. d'hist. nat., sorte de pierre dont la forme primitive présente comme une stilbite. C'est la zéolithe en aiguilles prismatiques et pyramidales de Delisle.

***MÉSOZEUGME**, subst. mas. (*mézôzeugueme*), figure qui consiste à supprimer aux extrémités de la phrase un mot qui a été exprimé au milieu. Voy. ZEUGME.

MESQUIN, adj. mas., au fém. **MESQUINE** (*mècekiein, kine*) (de l'italien *meschino*, misérable, dérivé de l'arabe *al-meskein*, pauvre, misérable, de peu d'importance), en parlant des personnes, chiche, qui fait une dépense au-dessous de son bien. — En parlant des choses, qui se ressent de cette épargne sordide. — En peinture, maigre, pauvre, de mauvais goût. — On le dit au fig., et dans le même sens, des ouvrages d'esprit : *tours mesquins*; *pensées mesquines*, etc.

MESQUINEMENT, adv. (*mècekineman*), d'une manière *mesquine*.

MESQUINERIE, subst. fém. (*mècekineri*), épargne sordide.—Excessive économie.

MESQUITE, subst. mas. (*mècekite*), t. de bot., grand et bel arbre de l'Amérique, dont les gousses desséchées servent à faire de l'encre.

MESSAC, subst. propre mas. (*mèçake*), bourg de France, dép. d'Ille-et-Vilaine.

***MESSAGE**, subst. mas. (*mèçaje*) (du lat. *missio*, envoi, dont on a fait, dans la basse latinité, *missaticum* qui se trouve dans les *Capitulaires* de Charles-le-Chauve, et ensuite *messagium*), charge, commission de porter quelque chose.— La chose même qu'on a commission de porter.

***MESSAGER**, subst. mas., **MESSAGÈRE**, subst. fém. (*mèçajé, jère*) (du lat. *missus*, envoyé), celui, celle qui fait un *message*.—Poét. : *messager des dieux*, Mercure; *la messagère de Junon*, Iris; *la messagère du Jour, du Soleil*, l'Aurore.—Fig., signe avant-coureur de quelque mal à venir : *les prodiges, les monstres, etc., sont des messagers de la colère de Dieu*.—Celui qui est établi pour porter ordinairement les paquets d'une ville à une autre.—*Messager d'état*, qui porte officiellement des dépêches : *Messager d'état, de la chambre des pairs, de celle des députés*.—*Messager de malheur*, celui qui apporte habituellement de mauvaises nouvelles.— T. d'hist. nat., genre d'oiseaux rapaces, de la famille des plumicolles, caractérisés par une huppe derrière le cou, une longue queue étagée, et les tarses très-allongés. Ils habitent l'Afrique.

MESSAGÈRE, subst. fém. Voy. MESSAGER.

MESSAGERIE, subst. fém. (*mèçajeri*), office de *messager public*.—Revenu qui vient des *messageries*. — Lieu où le *messager* tient son bureau.—Sorte de voitures publiques.—Entreprise de ces voitures.

***MESSALINE**, subst. fém. (*mèçaline*), nom propre de la femme de l'empereur romain Claude, et qui se dit d'une femme de mœurs plus que licencieuses.—Toile d'Égypte.

***MESSE**, subst. fém. (*mèce*) (en latin *missa*, fait de *missio*, renvoi, parce qu'anciennement on renvoyait, on faisait sortir de l'église les catéchumènes et les pénitents avant de commencer l'action du sacrifice; et qu'aujourd'hui encore, comme autrefois, lorsqu'il est fini, on renvoie les fidèles par ces mots : *ite, missa est*), le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Église catholique. — On donne différents noms à la *messe*, selon les différents rites, les différentes intentions, les différentes manières dont on la célèbre. *Messe grecque*, *messe* célébrée selon le rit grec; *messe latine*, qui se dit en latin, selon le rit de l'Église latine; *messe haute* ou *grand'messe*, celle qui se chante par des choristes, et que l'on célèbre quelquefois avec diacre ou sous-diacre; *messe basse*, qui se dit sans chant, mais en récitant seulement les prières; *messe de la Vierge*, que l'on offre à Dieu par l'entremise de la Vierge et sous son invocation; *messe du Saint-Esprit*, que l'on célèbre au commencement de quelque solennité ou d'une assemblée, et que l'on commence par l'invocation du Saint-Esprit; *messe des morts*, ou *de requiem*, que l'on dit à l'intention des défunts; *messe de paroisse*, celle que l'on chante à la paroisse les fêtes et dimanches; *messe d'un saint*, dans laquelle on invoque Dieu par l'intercession d'un saint. Il y a des *messes des apôtres, des martyrs, des confesseurs, des pontifes, des vierges*, etc; *messe votive*, qui se dit pour quelque raison ou quelque dévotion particulière; *messe de minuit*, celle qui se dit à minuit la veille de Noël; *messe du point du jour*, celle qui se dit le même jour, à la pointe du jour : *dire, célébrer la messe*; *entendre la messe*.—*Ce musicien a fait une belle messe*, a mis en bonne musique ce qui se chante aux *grand'messes*.

MESSÉANCE, subst. fém. (*mècé-ance*), manque de *bienséance*; le contraire de *bienséance*. Peu en usage.

MESSÉANT, E, adj. (*mècé-an, ante*), qui n'est pas *séant*, convenable. On dit plus souvent *malséant*.

MESSEL, ne se dit plus pour *missel*.

***MESSÉNIE**, subst. propre fém. (*mècéni*), contrée du Péloponèse.

MESSÉNIEN, adj. et subst. mas., au fém. **MESSÉNIENNE** (*mecéniein, niène*), de la *Messénie*.

MESSÉNIENNE, subst. fém. (*mècéniène*), élégie sur les malheurs de la *Messénie*; et, par extension, *messénienne* se dit des malheurs de tout autre pays : *les Messéniennes de Casimir Delavigne*.

MESSEOIR, v. neut. (*mèçoare*), ne pas convenir; n'être pas *séant*. Ce verbe n'est plus guère usité à l'infinitif, mais il s'emploie dans les mêmes temps que *seoir*, être convenable. Ainsi l'on dit très-bien : *cela ne vous messied pas*. Voy. SEOIR.

MESSER, subst. mas. (*mècère*), vieux mot qui s'est dit pour *messire*. — *La Fontaine* appelle l'estomac *messer Gaster*.

MESSERIE, subst. fém. (*mèceri*), vieux mot, hors d'usage, qui s'est dit pour : contrée.

MESSERVIR, v. act. (*mècèrevir*), vieux mot qui se dit quelquefois encore pour *desservir*.

***MESSETERIE**, subst. fém. (*mèceteri*), droit perçu sur le café à Constantinople.

MESSIANISME, subst. mas. (*mèci-aniceme*), enseignement qui promet le développement des paroles du *Messie*. Presque inusité.

***MESSIDOR**, subst. mas. (*mècidor*) (du latin *messis*, moisson), premier mois d'été de l'année républicaine. Il commençait le 19 juin et finissait le 18 juillet. On lui avait donné ce nom, parce que c'est dans ce temps qu'on fait les moissons.

MESSIE, subst. propre mas. (*mèci*) (du lat. *Messias*, fait dans la même signification de l'hébreu *masihh*, oint, du verbe *masahh*, oindre), le Christ promis dans l'Ancien Testament, *la venue du Messie*.—Prov.: *attendre quelqu'un comme le Messie*, comme les juifs attendent le *Messie*, avec la plus vive impatience.

***MESSIER**, subst. mas. (*mècié*) (du lat. *messis*, moisson); on a, dans la basse latinité, appelé *messarius*, un garde des moissons et des vendanges; il a chez nous la même signification. — En astron., constellation boréale, découverte, ainsi que beaucoup d'autres, par le célèbre astronome français de ce nom. Elle est située entre Cassiopée, Céphée et la Girafe.

***MESSIEURS**, subst. mas. plur. (*mècieu*), plur. de *monsieur*.

***MESSIN, E**, subst. et adj. (*mècein, cine*), de *Metz*.

***MESSINE**, subst. propre fém. (*mècine*), ville de la Sicile.

***MESSIRE**, subst. mas. (*mècire*) (de l'italien *messere*, contraction de *mio signore*, mon seigneur), titre d'honneur qui, dans les actes de justice, se donnait à des personnes distinguées.

MESSIRE-JEAN, et non pas **MISERGENT**, subst. mas. (*mècirejan*), sorte de poire.—Au plur., on ne dit pas des *messires-Jeans*, mais des poires de *messire-Jean*.

MESSOTIER, subst. mas. (*mèçotié*), vieux mot inusité, qui a signifié : diseur ou amateur de *messes*.

MESTIVAGE, subst. mas. (*mècetivaje*), vieux mot qui a signifié, droit sur les *moissons*.

MESTRE, subst. mas. (*mècetre*), t. de mar., *arbre de mestre*, grand mât de galère.

MESTRE-DE-CAMP, subst. mas. (*mècetredekan*), autrefois colonel d'un régiment de cavalerie ou de dragons.—Subst. fém. : *la mestre-de-camp*, autrefois la première compagnie d'un régiment de cavalerie.

MESTRIE, subst. fém. (*mècetri*), vieux mot hors d'usage, et qui a signifié : science, savoir.

MESURABLE, adj. des deux genres (*mezurable*), ce qui peut se *mesurer*.

MESURAGE, subst. mas. (*mezuraje*), action de *mesurer*.—Salaire du *mesureur*.—Droit pris sur chaque *mesure*.— Procès-verbal d'un arpenteur.

***MESURE**, subst. fém. (*mezure*), en général, ce qui sert de règle pour déterminer une quantité. Il se dit des choses liquides et des solides.—Pour certaines choses, la quantité contenue dans la mesure : *une mesure de sel, d'avoine*.— En math., 1° certaine quantité qu'on prend pour l'unité, et dont on exprime les rapports avec d'autres quantités homogènes. Suivant Euclide, quantité qui, répétée un certain nombre de fois, devient égale à une autre : *l'unité est la mesure commune de tous les nombres entiers*. Cette définition d'Euclide est moins générale que la première, et répond seulement à l'idée de partie aliquote; 2° quantité invariable dans un système quelconque, qui a la même proportion à l'accroissement de la mesure d'une raison proposée, que le terme croissant de la raison à son propre accroissement. C'est dans cette acception que *Cotes* a traité de l'*harmonie des mesures*.— *Mesure commune*, quantité qui sert d'unité de comparaison à plusieurs grandeurs de même espèce. — La *mesure* des distances d'un lieu à un autre est l'espace qu'on parcourt d'un point donné à un autre, et ainsi de suite pour marquer la longueur des chemins. Les mesures des anciens étaient le *stade* chez les Grecs, la *parasange* chez les Perses, le *mille* chez les Romains, la *lieue* chez nos pères, le *myriamètre* chez nous. En mus., le mouvement qui règle les temps et les intervalles qu'il faut garder dans le chant, dans la danse, etc. — On dit, en t. de manége : *la mesure, la cadence d'un cheval*, en parlant de ses allures : *ce cheval fournit son air avec toute la mesure et la précision possibles*.—Dimension : *prendre les mesures d'une colonne*. — On dit dans le même sens : *prendre la mesure d'un homme*, pour lui faire un habit; *du pied*, pour lui faire des souliers, etc. Plusieurs disent, mais moins bien : *prendre mesure à...* — En poésie, l'arrangement et la cadence d'un certain nombre de syllabes qui composent un vers. — Fig., 1° moyens qu'on prend pour parvenir au but qu'on se propose : *bien prendre ses mesures; prendre de fausses mesures*; 2° ménagements : *j'ai des mesures à garder*; 3° sagesse, prudence, circonspection : *faire tout avec poids et mesure*. — Au fig. : *avoir deux poids et deux mesures*, juger avec partialité, faire acception des personnes. — *Avoir comblé la mesure*, se dit d'un pécheur endurci. — *Être sans règle et sans mesure*, déréglé et excessif en tout ce qu'on fait. — *Ne garder aucune mesure sur rien*, être imprudent, emporté, ne se retenir sur rien. — *Ne point garder de mesure avec quelqu'un*, n'avoir aucun ménagement, aucun égard pour lui.— En t. d'escrime, 1° *être à la mesure*, être à la distance convenable pour parer ou pour porter un coup de fleuret, etc.; 2° *être hors de mesure*, n'être pas à cette distance requise; 3° *rompre la mesure*, se mettre hors de portée de recevoir un coup d'épée, etc.—Fig. : *rompre les mesures de quelqu'un*, traverser ses desseins, empêcher qu'il ne réussisse.—*Mettre quelqu'un hors de mesure*, le déconcerter, déranger ses projets. — *Être jeté hors de ses mesures*, être dérangé dans ses plans ou entraîné par les circonstances, etc., au-delà de ce qu'on se proposait.—*Être en mesure de...*, en état de...; c'est une locution nouvelle.— *Outre* ou *sans mesure*, adv., avec excès.— *Au fur et à mesure*. Voy. FUR.— *A mesure que...*, selon que, à proportion que.—*A mesure de...*, à proportion de.

MESURÉ, E, part. pass. de *mesurer*, et adj. — Circonspect : *termes peu mesurés; c'est un homme fort peu mesuré dans ses discours*, etc.—*Les périodes de ce discours sont bien mesurées*, le style en est harmonieux et cadencé.

MESURÉMENT, adv. (*mezuréman*), d'une manière mesurée, avec modération, avec prudence.

***MESURER**, v. act. (*mezuré*) (en lat. *mesurare*), chercher à connaître une quantité par une *mesure*.—Peser, jauger, toiser, arpenter.—En parlant de grains ou autres matières sèches, on dit *mesurer comble*, pour dire : enfaîter sur la *mesure*; et *mesurer ras*, pour dire : râcler les bords de la *mesure*, en sorte que la mesure ne les excède pas.—En math., prendre une certaine quantité, et exprimer les rapports qu'ont avec elle toutes les autres quantités du même genre. — Fig., proportionner : *mesurer sa dépense à son revenu*. — *Mesurer des yeux*, juger à l'aide des yeux de la distance et de la grandeur d'un objet. — Fig. et fam. : *mesurer un homme des yeux*, l'examiner avec attention depuis la tête jusqu'aux pieds.—Prov. et fig. : *mesurer les autres à son aune*, juger des sentiments d'autrui par les siens.—*Mesurer son épée avec quelqu'un*, se battre contre lui. — *Se mesurer avec quelqu'un*, vouloir s'égaler à lui, lutter contre lui.— *Mesurer ses discours, ses actions, ses démarches*, parler et agir avec circonspection.—SE MESURER, v. pron., *se mesurer avec un autre*, lutter contre, vouloir s'égaler à lui; se battre avec quelqu'un.

MESUREUR, subst. mas., **MESUREUSE**, subst. fém., (*mezureur, reuze*), celui, celle qui *mesure*.

MÉSUSER, v. neut. (*mézuzé*), mal user, abuser; avec cette différence qu'on *mésuse* de la chose qu'on emploie mal, et qu'on abuse de la chose qu'on emploie à faire du mal : *une mauvaise tête mésuse des bienfaits; un mauvais cœur en abuse*.

Met, 3e pers. sing. prés. indic. du verbe irrégulier METTRE.

***MÈT**, subst. mas. (*mè*), sorte de huche à pétrir le pain. On n'écrit que MAIE.

MÉTABASE, subst. fém. (*métabâze*), subst. fém. (*métabaze*), t. de rhét., transposition, transition.

***MÉTABOLE**, subst. fém. (*métabole*) (du grec μεταβολη, changement, formé de μετα, d'une autre manière, et de βαλλω, je jette), figure de rhét. où l'on répète dans la seconde partie d'une phrase les mots de la première, mais placés dans un ordre inverse. — T. de médec., changement d'une maladie en une autre.

MÉTABOLÉLOGIE, subst. fém. (*métabolélaji*) (du grec μετα, d'une autre manière, βαλλω, je jette, et λογος, traité), t. de médec., traité de la conversion des maladies, de leurs changements.

MÉTACARPE, subst. mas. (*métakarpe*) (du grec μετα, après, et καρπος, le carpe), deuxième partie de la main, entre le poignet et les doigts.

MÉTACARPIEN, subst. et adj. mas. (*métakarpiein*), t. d'anat., nom d'un petit muscle qui s'attache au quatrième os du *métacarpe*.

MÉTACHORÈSE, subst. fém (*métakorèze*) (en grec μεταχωρησις, dérivé du verbe μεταχωρεω, je passe d'un endroit à un autre, dont les racines sont μετα, qui marque changement, et χωρος, lieu), t. de médec., transport d'une humeur morbifique d'une partie dans une autre.

***MÉTACHRONISME**, subst. mas. (*métakronisme*) (du grec μετα, qui indique changement, et χρονος, temps), anachronisme qui se fait en rapportant un fait à un temps antérieur à celui où il est arrivé.

MÉTACISME, subst. mas. (*métaciceme*), défaut dans la prononciation de la lettre *m*.

***MÉTAGITNIES**, subst. fém. plur. (*métajiteni*) (du grec μετα, qui indique changement, et de γειτνια, voisinage), t. d'antiq., fêtes en l'honneur d'Apollon Métagitnien.

***MÉTAGITNION**, subst. mas. (*métajiteni-on*), t. d'antiq., deuxième mois chez les Athéniens.

MÉTAGRÉBOLISER, v. act. et neut. (*métaguerébolizé*), dans *Rabelais* : rimer malgré Minerve.

***MÉTAIL**, subst. mas. (*méta-ie*), composition formée de *métaux*. Voy. MÉTAL.

MÉTAIRIE, subst. fém. (*métèri*) (du lat. barbare *medietaria*, fait, dans la basse latinité, de *medietas*, moitié, parce que le métayer, *medietarius*, prend la moitié des fruits), ferme, bien de campagne affermé. — Bâtiments nécessaires pour le faire valoir.

***MÉTAL**, subst. mas. (*métal*) (en lat. *metallum*, pris du grec μεταλλον), corps minéral qui se forme dans les entrailles de la terre. Les chimistes modernes en comptent aujourd'hui jusqu'à vingt-un, qu'ils ont classés d'après trois propriétés balancées entre elles, savoir : l'acidification, l'oxydation et la ductilité. — *Métal natif* ou *vierge*, celui qui se présente à l'état pur, dans la mine. — En t. de fondeurs, mélange d'étain, de cuivre jaune et de débris de vieux canons. — Chez les potiers d'étain, mélange de régule d'antimoine, d'étain de glace et de cuivre rouge.—*Métal d'Alger*, composition métallique qui imite grossièrement l'argent.—*Métal de prince*, cuivre très-raffiné, dont on fait des tabatières, des étuis, etc.—On appelle *métal des miroirs*, une composition *métallique* très-compacte, dure et serrée, qui prend le poli au point de devenir unie comme une glace. On s'en sert pour les miroirs ardents et autres espèces de miroirs de *métal*. — T. de blas., jaune et blanc, pour *or* et *argent*; *porter métal sur métal*. — Au plur., *métaux*. — *Métaux*, l'or et l'argent. Les *émaux* sont les couleurs.—MÉTAL, MÉTAIL. (*Syn.*) *Métal* indique un *métal* quelconque, pur, simple; *métail*, une composition de *métaux*, ou un mélange dans lequel il entre quelques *métaux*. L'or est un *métal*; le similor est un *métail*.

MÉTALEPSE, subst. fém. (*métalépece*) (du grec μεταληψις, transmutation, transposition, formé de μετα, qui marque changement, et de λαμβανω, je prends), figure de rhétorique par laquelle on prend l'antécédent pour le conséquent, comme : *il a vécu*, pour : *il est mort*; ou le conséquent pour l'antécédent, comme : *nous le pleurons*, il est mort.

MÉTALLÉITÉ, subst. fém. (*métalelé-ité*), état des *métaux* parfaits, caractérisés.

MÉTALLIFÈRE, adj. des deux genres (*métalelifère*), qui produit, contient des *métaux*.

***MÉTALLIQUE**, adj. des deux genres (*métalelike*) (en lat. *metallicus*), qui concerne les *métaux* : *corps, substance, partie métallique*.—Qui concerne les médailles : *science, histoire métallique*.—Subst. fém., *métallurgie*.

***MÉTALLISATION**, subst. fém. (*métalelizâcion*), formation naturelle des *métaux*.—T. de chimie, action de *métalliser*.

MÉTALLISÉ, E, part. pass. de *métalliser*.

MÉTALLISER, v. act. (*métalelizé*), t. de chimie, faire prendre la forme *métallique* à une substance.—SE MÉTALLISER, v. pron.

MÉTALLOGRAPHE, subst. mas. (*métalelogue rafe*), qui étudie la *métallographie*.

MÉTALLOGRAPHIE, subst. fém. (*métaleloguerafi*) (du grec μεταλλον, métal, et γραφω, je décris), science, connaissance des *métaux*.

MÉTALLOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*métaleloguerafike*), de la *métallographie*.

MÉTALLURGIE, subst. fém. (*métalelurji*) (du grec μεταλλον, métal, et εργον, travail), l'art de tirer les *métaux* des mines, et de les travailler.

MÉTALLURGIQUE, adj. des deux genres (*métalelurjike*), de la *métallurgie*.

MÉTALLURGISTE, subst. mas. (*métalelurjiceté*), celui qui s'occupe de la *métallurgie*.

***MÉTAMORPHISTE**, subst. mas. (*métamorficete*) (du grec μεταμορφοω, je métamorphose, je transforme), t. d'hist. eccl., nom d'hérétiques qui prétendaient que le corps de Jésus-Christ s'était changé (*métamorphosé*) en Dieu lors de son ascension.

***MÉTAMORPHOSE**, subst. fém. (*métamorfôze*), (en grec μεταμορφωσις, fait de μετα, qui signifie changement, et μορφη, forme), changement de forme en une autre. Il ne se dit au propre que des *métamorphoses* de la fable, et dans l'entomologie, en parlant des transformations des insectes. —Fig., changement extraordinaire dans la forme extérieure, dans l'habillement d'une personne, dans la fortune ou dans les mœurs. — *Les Métamorphoses*, poème d'*Ovide* sur les *métamorphoses* de la fable.

MÉTAMORPHOSÉ, E, part. pass. de *métamorphoser*.

MÉTAMORPHOSER, v. act. (*métamorfôzé*) (en grec μεταμορφοω), changer d'une forme en une autre.—Opérer un grand changement dans la fortune.—SE MÉTAMORPHOSER, v. pron. : *se métamorphoser en toutes sortes de formes*, changer de manières comme on veut; jouer toutes sortes de rôles.

MÉTAPHORE, subst. fém. (*métafore*) (du grec μεταφορα, transposition, fait de μεταφορεω, je transporte, rac. φερω, je porte), figure du discours, par laquelle on transporte un mot de son sens propre et naturel dans un autre sens. — La *métaphore* est l'expression abrégée d'une comparaison. Quand on dit, par exemple : *donner un frein à ses passions*, c'est en quelque sorte arrêter ses passions, comme on arrête un cheval avec un frein. La comparaison est dans l'esprit, et le langage n'en donne que le résultat.

***MÉTAPHORIQUE**, adj. des deux genres (*métaforike*), qui tient de la *métaphore*. Le sens *métaphorique* et le sens *figuré* sont la même chose.

MÉTAPHORIQUEMENT, adv. (*métaforikeman*), d'une manière *métaphorique*, figurément.

*MÉTAPHRASE, subst. fém. (*métafrâze*) (du grec μεταφρασις, fait de μεταφραζω, j'interprète, rac. μετα, qui indique changement, et φραζω, je parle ; *je parle dans une autre langue*), traduction, interprétation littérale.

*MÉTAPHRASTE, subst. mas. (*métafracete*), t. didactique, celui qui traduit littéralement.

MÉTAPHYS., abréviation du mot *métaphysique* ou *métaphysiquement*.

*MÉTAPHYSICIEN, subst. mas., MÉTAPHYSICIENNE, subst. fém. (*métafizicieín, ciène*), celui ou celle qui fait son étude de la *métaphysique*.

*MÉTAPHYSIQUE, subst. fém. (*métafizike*) (en lat. *metaphysica*, fait du grec μετα, après, et φυσικη, physique, parce que c'est le traité d'*Aristote* qui est placé immédiatement après celui de la physique), science qui traite des premiers principes de nos connaissances, des idées et choses abstraites, des êtres purement spirituels.—Dans un sens plus général, l'art d'abstraire les idées : *chaque science a sa métaphysique.* — Adj. des deux genres, qui appartient à la *métaphysique*.— Trop abstrait, trop subtil.—*Certitudes métaphysiques*, fondées sur l'évidence.

MÉTAPHYSIQUEMENT, adv. (*métafizikeman*), d'une manière *métaphysique*.

MÉTAPHYSIQUER, v. neut. (*métafizikié*), traiter un sujet *métaphysique*; parler d'une manière abstraite. Peu en usage.

MÉTAPLASME, subst. mas. (*métaplaceme*) (en grec μεταπλασμος, fait de μεταπλασσω, je transforme, je change), t. de gramm., en général, altération qui arrive au matériel d'un mot pour quelque cause et en quelque façon que ce soit, pourvu qu'elle soit autorisée par l'usage.— Plus particulièrement, changement dans un mot par le retranchement d'une lettre ou d'une syllabe, comme : *malgré lui*, *malgré ses dents*, pour : malgré lui, malgré ses *aidants*.

MÉTAPTÔME, subst. fém. (*métapetôme*) (du grec μεταπιπτω, je passe), t. de médec., changement d'une maladie en une autre.

*MÉTASTASE, subst. fém. (*métacetâze*) (en grec μεταστασις, fait de μεθιστημι, transporter, changer de place), t. de médec., transport d'une maladie d'une partie du corps dans une autre.

MÉTASTATIQUE, adj. des deux genres (*métacetatike*) (du grec μεταστασις, transport), transporté. Se dit, en minéral., des crystaux dont la forme secondaire a des angles plans et des angles solides égaux à ceux du noyau, qui se trouvent ainsi transportés sur la forme secondaire. (*Haüy.*) —T. de médec. : *crise métastatique*, crise imparfaite, dans laquelle la matière critique est transportée çà et là en divers lieux, et fait naître divers phénomènes.

MÉTASYNCRISE, subst. fém. (*métaceinkrize*) du grec μετα, qui indique changement, et συγκρινω, j'amasse), t. de médec., changement qui s'opère dans le corps par des remèdes qui rétablissent les humeurs dans leur état naturel.

*MÉTASYNCRITIQUE, adj. des deux genres (*métaceinkritike*), qui amène la *métasyncrise*.

MÉTATARSE, subst. mas. (*métatarce*) (du grec μετα, après, et ταρσος, le tarse), partie du pied entre le *tarse* ou le coude-pied et les orteils.

MÉTATARSIEN, subst. et adj. mas. (*métatarciein*), t. d'anat., muscle du *métatarse*.

*MÉTATHÈSE, subst. fém. (*métatèze*) du grec μεταθησις, transposition, fait de μετατιθημι, transposer), figure de gram., qui consiste dans la transposition d'une lettre, comme *berlan*, pour *brelan*; *éprevier*, pour *epervier*.—T. de médec., transport du mal.

MÉTAUX, subst. mas. plur. Voy. MÉTAL.

MÉTAYER, subst. mas., au fém. MÉTAYÈRE (*mété-ié, ière*), fermier, fermière qui fait valoir une *métairie*.

MÉTEIL, subst. mas. (*métèie*) (du lat. *mistura*, ou *mixtura*, mélange, dont on a fait, dans la basse latinité, *mixtale*), froment et seigle mêlés ensemble. — *Passe-méteil*, blé dans lequel on mêle deux tiers de froment contre un tiers de seigle.

*MÉTEMPSYCHOSE (l'*Académie* écrit à tort MÉTEMPSYCOSE), subst. fém. (*métanpecikôze*) (du grec μετα, qui signifie changement, et ψυχη, âme), passage de l'âme d'un corps dans un autre, selon la doctrine de Pythagore, des bramines, etc.

MÉTEMPSYCHOSISTE, subst. et adj. des deux genres (*métanpecikôzicete*), partisan de la *métempsychose*.

MÉTEMPTOSE, subst. fém. (*métanpetôze*) (du grec μετα, après, et εμπιπτω, je tombe, je surviens), t. d'astron., équation solaire qu'il faut faire pour empêcher de compter les nouvelles lunes un jour plus tard. Elle consiste à retrancher un jour d'une année séculaire, au lieu de la faire bissextile.

MÉTÉORE, subst. mas. (*mété-ore*) (du grec μετεωρος, haut, élevé, fait de μετα, au-dessus, et de αειρω, j'élève), phénomène qui apparaît dans l'air, et qui se forme des vapeurs et exhalaisons de la terre. On appelle *météores aériens*, les vents ; *météores aqueux*, ceux qui sont produits par des vapeurs, c'est-à-dire par les substances qui tiennent de la nature de l'eau, et qui s'élèvent dans l'atmosphère ; *météores lumineux*, ceux qui résultent des vapeurs et des exhalaisons combinées avec la lumière ; *météores ignés* ou *enflammés*, ceux qui sont vraisemblablement produits par les exhalaisons qui s'enflamment et brûlent dans l'atmosphère, comme les feux follets.— Au fig., personnage qui a jeté un grand éclat : *ce conquérant fut un brillant météore.*

*MÉTÉORIQUE, adj. des deux genres (*mété-orike*), qui appartient aux *météores*.—Nom donné par *Linnée* aux fleurs dont l'épanouissement dépend de l'état de l'atmosphère.

MÉTÉORISÉ, E, adj. (*mété-orizé*), tendu, t. de médec., gonflé, affecté du *météorisme* : *ventre météorisé.*

MÉTÉORISME, subst. mas. (*mété-oriceme*) (du grec μετεωρος, élevé), t. de médec., élévation ou tension considérable du bas-ventre, causée par des flatuosités.

*MÉTÉOROGRAPHE, subst. mas. (*mété-orogue-rafe*) (du grec μετεωρος, météore, et γραφω, j'écris), instrument de physique, pour faire des observations *météorologiques* sur les variations de l'atmosphère.

MÉTÉOROGRAPHIE, subst. fém. (*mété-oroguerafi*) (même étym. que celle du mot précédent), traité, connaissance des *météores*.

MÉTÉOROLITHE, subst. fém. (*mété-orolite*) (du grec μετεωρος, élevé, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., pierre tombée de l'atmosphère.

*MÉTÉOROLOGIE, subst. fém. (*mété-oroloji*) (du grec μετεωρος, météore, et λογος, discours), partie de la physique qui traite des *météores*.

MÉTÉOROLOGIQUE, adj. des deux genres (*mété-orolojike*), qui concerne les *météores*. On appelle *observations météorologiques*, toutes celles que l'on fait sur les différentes espèces de *météores*, tels que la pluie, la neige, la grêle, les brouillards, le tonnerre, l'arc-en-ciel, etc.—*Instruments météorologiques*, des instruments construits pour montrer l'état ou la disposition de l'atmosphère, par rapport à la chaleur ou au froid, au poids, à l'humidité, etc. : tels sont les baromètres, les thermomètres, les hygromètres, etc.

MÉTÉOROLOGUE, subst. mas. (*mété-orologue*). Voy. MÉTÉOROGRAPHE.

MÉTÉOROMANCIE, subst. fém. (*mété-oromanci*) (du grec μετεωρος, météore, et μαντεια, divination), divination par les *météores*, par la foudre, par les éclairs.

MÉTÉOROSCOPE, subst. mas. (*mété-orocekope*) (du grec μετεωρος, météore, et σκοπεω, je considère, je vois), t. d'astron., nom que portait autrefois l'astrolabe planisphère.

*MÉTHODE, subst. fém. (*métode*) (en lat. *methodus*, pris du grec μεθοδος, formé de μετα, par, et οδος, voie ; *moyen d'arriver à un but par la voie la plus convenable*), manière de dire ou de faire quelque chose avec un certain ordre.— T. d'hist. nat., arrangement, disposition des êtres de la nature, d'après certains caractères communs.—La *méthode* naturelle ou proprement dite, est celle dans laquelle on rapproche le plus des objets qui ont aussi entre eux le plus d'analogie ; à la différence du *système*, qui est un arrangement des mêmes êtres, formé d'après des considérations le plus souvent arbitraires. — En math., 1° route que l'on suit pour résoudre un problème ; 2° dans une acception plus usitée, route trouvée et expliquée par un géomètre, pour résoudre plusieurs questions du même genre, et qui sont renfermées comme dans une même classe.—Règle pour apprendre une science, un art. —Principes particuliers et nouveaux au moyen desquels on parvient plus facilement à apprendre les sciences, un art : *méthode Jacotot.* — Livre élémentaire pour l'étude d'une langue, d'une science.— En parlant des personnes, coutume, habitude : *c'est ma méthode ; cet homme a une étrange méthode.*

MÉTHODIQUE, adj. des deux genres (*métodike*), en parlant des personnes, qui a de la règle, de la *méthode*. — En parlant des choses, qui est fait avec *méthode*. — *Médecin méthodique*, celui qui s'attache exactement à la médecine. Il se dit par opposition à *empirique*.—*Secte méthodique*, secte d'anciens médecins qui eut pour chef *Thémison* de Laodicée, lequel florissait avant et sous le règne d'Auguste.

MÉTHODIQUEMENT, adv. (*métodikeman*), avec *méthode*.

*MÉTHODISME, subst. mas. (*métodiceme*), secte, système des *méthodistes*.

*MÉTHODISTE, subst. des deux genres (*métodicete*), nom des sectaires d'Angleterre.—Auteur, partisan d'une *méthode*, d'un système, etc. : *il s'est élevé un autre méthodiste.* — Amateur de *nouvelles méthodes*. — Nom qu'on donnait aux médecins de la secte *méthodique*.

*MÉTHONIQUE, adj. des deux genres (*métonike*), t. de chron. : *cycle méthonique*, le cycle lunaire, ou la période de dix-neuf ans (ainsi nommée de *Méthon*, athénien, son inventeur).

*MÉTICAL, subst. mas. (*métikale*), poids pour les perles, l'ambre, etc.

MÉTICULEUSE, adj. fém. Voy. MÉTICULEUX.

MÉTICULEUSEMENT, adv. (*métikuleuzeman*), d'une manière *méticuleuse*.

MÉTICULEUX, adj. mas., au fém. MÉTICULEUSE (*métikuleu, leuze*) (en lat. *meticulosus*, fait de *metus*, crainte), susceptible de petites craintes. — Scrupuleux sur des riens. — Il est aussi subst. : *un méticuleux*.

MÉTICULOSITÉ, subst. fém. (*métikulôzité*), défaut d'un esprit faible, ou scrupuleux sans motifs.

*MÉTIER, subst. mas. (*métié*) (du lat. *ministerium*, employé dans le même sens par les écrivains de la moyenne latinité, et qui signifie proprement *ministère*, *occupation*, *office*), au propre, profession d'un art mécanique.—Fig., profession quelconque : *le métier des armes ; ce médecin sait son métier*, etc. — *Métier* diffère proprement de *profession*, en ce que le *métier* demande le travail de la main, et la *profession* un travail quelconque. — Machine qui sert à certains artisans : *métier de tisserand*, *de passementier*. En ce sens, on dit fig. et fam., en matière de littérature, etc. : *quel ouvrage avez-vous sur le métier?* — En t. de vinaigrier, cuvier où l'on pressure la lie du vin pour faire du vinaigre. — En t. de brasseur, liqueur qu'on tire après avoir fait bouillir le houblon, etc. Les premières opérations se nomment *premiers métiers*; les secondes, *seconds métiers*, etc. La liqueur ne prend le nom de bière que lorsqu'elle est entonnée dans les pièces. — Espèce d'oublie ou de pâtisserie mince et roulée, cuite entre deux fers, comme les gaufres. — Corps d'artisans. On disait autrefois, d'après l'italien *mestiere*, *métier* pour besoin : *si métier est*, si besoin est. — Fig. : *gâter le métier*, faire au-delà de son devoir. — *Servir un plat* ou *jouer un tour de son métier* : 1° faire quelque tour d'adresse ou de fourberie; 2° en bonne part, présenter quelque chose de relatif à sa profession, comme un poète des vers, etc. — *Avoir le cœur au métier*, s'affectionner à ce qu'on a entrepris. — *Faire d'une chose métier et marchandise*. Voy. MARCHANDISE. — *Jalousie de métier*, rivalité d'intérêt ou de réputation.—*Quand chacun fait son métier, les vaches sont bien gardées*, lorsque chacun ne se mêle que de ce qu'il doit faire, tout se fait bien.

*MÉTIS, subst. et adj. mas., au fém. MÉTISSE (*métice*) (du lat. *mixtus*, mêlé, mélangé), qui est né d'un Européen et d'une Indienne, ou d'un Indien et d'une Européenne. — On le dit aussi des animaux qui sont engendrés de deux espèces.

MÉTISSE, subst. et adj. fém. Voy. MÉTIS.

MÉTOÉCIEN, subst. mas. (*méto-écieín*) (du grec μετα, qui marque changement, et οικια, maison), t. d'antiq., étranger à l'Attique.

*MÉTOÉCIES, subst. fém. plur. (*méto-éci*), t. d'antiq., fêtes à Athènes, en mémoire de la confédération attique.

*MÉTONIQUE, adj. des deux genres. Barbarisme de *Boiste*. Voy. MÉTHONIQUE.

MÉTONOMASIE, subst. fém. (*métonomazi*) (du grec μετονομασια, changement de nom, fait de μετα, qui marque changement, et de ονομα, nom), changement d'un nom propre par la traduction, comme : *Ramus* pour *la Ramée*.

*MÉTONYMIE, subst. fém. (*métonimi*), (du grec μετωνυμια, changement de nom), figure du discours par laquelle on met la cause pour l'effet, le sujet pour l'attribut, le contenant pour le contenu, etc. : *il vit de son travail*, du fruit de son

travail; *toute la ville est allée*, tous les habitants sont allés, etc.

*MÉTOPE, subst. fém. (*métope*) (en grec μετοπη, formé de μετα, entre, et οπη, trou; *distance d'un trou à un autre*), t. d'archit., intervalle entre les triglyphes de l'ordre dorique, et dans lequel on met des ornements.

MÉTOPION, subst. mas. (*métapion*), t. de bot., arbre qui produit la gomme ammoniaque.

MÉTOPOSCOPIE, subst. fém. (*métopocekopi*) (du grec μετωπον, front, et σκεπτω, je considère), art de conjecturer par les traits du visage le caractère, le tempérament, les mœurs d'une personne.

MÉTOPOSCOPIQUE, adj. des deux genres (*métopocekopike*), de la métoposcopie.

MÉTOSE, subst. fém. (*métoze*), t. de médec., phthisie de la prunelle.

*MÉTRAGE, subst. mas. (*métraje*), mesurage au *mètre*.

MÉTRALGIE, subst. fém. (*métraleji*) (du grec μητρα, matrice, et αλγος, douleur), t. de médec., douleur de la matrice.

MÉTRAMANIE, subst. fém. (*métramani*) (du grec μητρα, matrice, et μανια, fureur); t. de médec., fureur utérine; nymphomanie.

*MÈTRE, subst. mas. (*mètre*) (en lat. *metrum*, fait du grec μετρον), mot ancien qui signifie vers, poésie. — On l'emploie encore dans le style marotique. — Dans la composition, pied ou mesure de vers déterminée par la quantité : *pentamètre*, *hexamètre*. — Unité des mesures de longueur dans la nouvelle division. Le *mètre* est égal à la dix-millionième partie de l'arc du méridien terrestre, compris entre le pôle boréal et l'équateur, ce qui équivaut à peu près à trois pieds onze lignes et demie. Cette mesure remplace l'*aune*, laquelle répond en décimales à un mètre cent quatre-vingt-huit millimètres.

MÉTRENCHYTE, subst. fém. (*métranchite*) (du grec μητρα, matrice, εν, dans, et χυω, je verse), seringue à injections pour la matrice.

*MÉTRÈTE, subst. mas. (*métrète*) (en grec μετρητης, fait de μετρον, mesure), mesure ancienne pour les liquides.

*MÉTRICOLE, subst. mas. (*métrikole*), poids de Portugal; le huitième de l'once.

MÉTRIFIER, v. act. et neut. (*métrifié*); mot tout-à-fait inusité, et que nous lisons cependant dans *Boiste*, qui lui fait signifier faire des vers; disposer, couper les mots par *mètres*.

MÉTRIQUE, subst. fém. (*métrike*), partie de la musique ancienne qui s'occupait de la prosodie, etc.

*MÉTRIQUE, adj. des deux genres (*métrike*) (en lat. *metricus*), *un vers métrique*, composé de longues et de brèves, comme les vers grecs et latins. — Se dit de la mesure adoptée dans le nouveau système : *mesure métrique*. — *Musique métrique*, celle qui a pour objet les lettres, les syllabes, les pieds, les vers et le poème. C'est proprement, pour le compositeur, l'art d'observer la prosodie et les différentes coupures des vers qu'il met en musique; et pour le poète, l'art de combiner, de couper ses vers, d'assortir ses syllabes et ses mots de la manière la plus favorable au chant.

MÉTRITE ou MÉTRITIS, subst. fém. (*métrite*, *tritice*) (du grec μητρα, matrice), t. de médec., inflammation de la matrice.

MÉTROLOGIE, subst. fém. (*métroloji*) (du grec μετρον, mesure, et λογος, discours), recueil ou traité des mesures.

MÉTROMANE, subst. des deux genres (*métromane*), celui qui a la *manie* de faire des vers.

*MÉTROMANIE, subst. fém. (*métromani*) (du grec μετρον, vers, et μανια, fureur), manie, fureur de faire des vers. — En médec., *nymphomanie*.

MÉTROMÈTRE, subst. mas. (*métromètre*) (du grec μετρον, mesure, répété deux fois), t. de musique, instrument qui sert à régler la mesure d'un air.

*MÉTRONOME, subst. mas. (*métronome*) (du grec μετρον, mesure, et νεμω, je gouverne), t. d'hist. anc., chez les Athéniens, inspecteur des mesures.—Instrument inventé par *Maëlzel*, pour indiquer le mouvement à suivre dans l'exécution d'un morceau de musique.

MÉTROPOLE, subst. fém. (*métropole*) (en grec μητροπολις, de μητηρ, mère, et πολις, ville : *ville mère*, *ville principale*), ville mère par rapport à ses colonies. C'était anciennement la ville capitale d'une province. — Aujourd'hui ville avec siège archiépiscopal. — On dit adj. : *église métropole*, pour : église archiépiscopale.

*MÉTROPOLITAIN, E, adj. (*métropolitein*, *tène*), archiépiscopal : *église métropolitaine*. — Subst. mas., archevêque, par rapport aux évêques qui sont ses suffragants.

MÉTROPTOSE, subst. fém. (*métropetôze*) (du grec μητρα, matrice, et πτωσις, chute), t. de chir., descente de la matrice.

MÉTRORRHAGIE, subst. fém. (*métrôraji*), (du grec μητρα, matrice, et ρηγνυμι, je romps), t. de médec., écoulement excessif de la matrice.

MÉTROSIDÉROS, subst. mas. plur. (*métrozidéròce*), t. de bot., plantes de la famille des myrtes.

METS, subst. mas. (*mè*) (du lat. *missus*, service; ce qu'on porte sur la table à chaque service), tout ce qu'on sert sur la table pour manger : *un mets délicat*; *il nous a fait faire bonne chère, tous les mets étaient excellents*.

DU VERBE IRRÉGULIER METTRE :

Mets, 2ᵉ pers. sing. impér.
Mets, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. indic.
Mets, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prés. indic.

*METTABLE, adj. des deux genres (*métable*), qui peut se *mettre*. Il ne se dit guère qu'avec la négative, et son emploi est fort borné : *cet habit est trop usé, il n'est plus mettable*.

DU VERBE IRRÉGULIER METTRE :

Mettaient, 3ᵉ pers. plur. imparf. indic.
Mettais, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. imparf. indic.
Mettais, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. imparf. indic.
Mettait, 3ᵉ pers. sing. imparf. indic.
Mettant, part. prés.
Mette, précédé de *que je*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. subj.
Mette, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3ᵉ pers. sing. prés. subj.
Mettent, précédé de *ils* ou *elles*, 3ᵉ pers. plur. prés. indic.
Mettent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3ᵉ pers. plur. prés. subj.
Mettes, 2ᵉ pers. sing. prés. subj.

*METTEUR, subst. mas. (*méteur*), celui qui *met*. On ne l'emploie guère que dans ces deux cas : *metteur en œuvre*, ouvrier dont la profession est de monter des pierreries; et *metteur en pages*, t. d'imprim., celui qui *met en pages* la composition.

DU VERBE IRRÉGULIER METTRE :

Mettez, 2ᵉ pers. plur. impér.
Mettez, précédé de *vous*, 2ᵉ pers. plur. prés. indic.
Mettiez, précédé de *vous*, 2ᵉ pers. plur. imparf. indic.
Mettiez, précédé de *que vous*, 2ᵉ pers. plur. prés. subj.
Mettions, précédé de *nous*, 1ʳᵉ pers. plur. imparf. indic.
Mettions, précédé de *que nous*, 1ʳᵉ pers. plur. prés. subj.
Mettons, 1ʳᵉ pers. plur. impér.
Mettons, précédé de *nous*, 1ʳᵉ pers. plur. prés. indic.
Mettra, 3ᵉ pers. sing. fut. indic.
Mettrai, 1ʳᵉ pers. sing. fut. indic.
Mettraient, 3ᵉ pers. plur. prés. cond.
Mettrais, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. cond.
Mettrais, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prés. cond.
Mettrait, 3ᵉ pers. sing. prés. cond.
Mettras, 2ᵉ pers. sing. fut. indic.

*METTRE, v. act. (*mètre*) (en lat. *mittere*, employé par les écrivains de la basse latinité dans le sens de *ponere*, mettre, placer), *mettant*, *mis*; *je mets*, *nous mettons*, *vous mettez*, *ils mettent*. Parfait, *je mis*, *nous mîmes*, etc., le reste est formé de ces temps. Placer quelqu'un ou quelque chose en certain lieu. *Mettre*, dit l'abbé *Girard*, a un sens plus général que *poser* et *placer*; mais *poser*, c'est mettre avec justesse, dans le sens et de la manière dont les choses doivent être mises; *placer*, c'est les mettre avec ordre dans le rang et le lieu qui leur conviennent; on *met* des colonnes pour soutenir un édifice; on les *pose* sur des bases; on les *place* avec symétrie. — *Mettre sur le trône*, élever à la dignité souveraine.—*Mettre la main à l'encensoir*, usurper l'autorité épiscopale. — *Mettre au fait*, instruire quelqu'un. — *Mettre à même*, donner les moyens. — *Mettre bas*, en parlant des femelles, faire des petits. — *Mettre à bas*, *en bas*, renverser, détruire. — Exposer : *mettre au hasard d'une bataille*. — Asservir : *mettre dans l'esclavage*. — Employer : *mettre ses soins à former quelqu'un*. Joint à d'autres mots, il s'emploie pour signifier diverses actions, comme *mettre hors*, *mettre en fuite*, *mettre en crédit*, etc. — Prov. et fig. : 1° *mettre la charrue devant les bœufs*, faire quelque chose à rebours et contre l'ordre; 2° *mettre de l'eau dans son vin*, se raviser, se relâcher d'une demande excessive; 3° *mettre la main à la pâte*, travailler soi-même à quelque chose.—Fig.: *mettre la main sur quelqu'un*, le frapper. — *Mettre la main à un ouvrage d'esprit*, y travailler — *Mettre la dernière main à un ouvrage*, l'achever entièrement, le perfectionner. — *Mettre une affaire*, *une question sur le tapis*, la proposer pour en délibérer, etc. — En t. d'imprim., 1° *mettre en pages*, composer et placer les titres, les signatures et les folio d'un ouvrage qui a été composé en *paquets*, lier les pages et les disposer pour l'imposition; 2° *mettre en train*, se dit de la préparation entière de tout ce qui est nécessaire pour qu'une forme mise sous presse vienne bien à l'impression. — SE METTRE, v. pron., se placer. — S'habiller : *cet homme se met singulièrement*, *il ne sait pas se mettre*; *se mettre en homme*, en parlant d'une femme.— *Se mettre au jeu*, commencer à jouer une partie. — *Se mettre à l'étude*, commencer son étude habituelle. — *Se mettre dans le jeu*, s'adonner à jouer. — *Se mettre dans la dévotion*, se livrer aux pratiques de dévotion. — *Se mettre à boire*, *à crier*, etc., commencer à boire, à crier, etc.— *Se mettre à son aise*, prendre ses aises, en user sans contrainte.—*Se mettre en colère*, y entrer. — *Se mettre en frais*, faire des dépenses. — *Se mettre en tête*, vouloir avec obstination.

DU VERBE IRRÉGULIER METTRE :

Mettrez, 2ᵉ pers. plur. fut. indic.
Mettriez, 2ᵉ pers. plur. prés. cond.
Mettrions, 1ʳᵉ pers. plur. prés. cond.
Mettrons, 1ʳᵉ pers. plur. fut. indic.
Mettront, 3ᵉ pers. plur. fut. indic.

*METZ, subst. propre mas. (*mèce*), ville de France, chef-lieu du dép. de la Moselle.

MEUBLANT, E, adj. verbal (*meublan*, *blante*), qui est propre à *meubler*. — En jurispr., *meubles meublants*, ce qui sert à garnir une maison, une chambre, sans être attenant aux murs.

MEUBLE, subst. mas. (*meuble*) (en lat. *mobilis*, mobile, qu'on peut mouvoir), tout ce qui sert à *meubler* une chambre, une maison, et qui se peut remuer et transporter. — T. de jurispr., il se dit de toutes les choses qui peuvent se transporter facilement d'un lieu à un autre, sans être détériorées, telles que les habits, linges, hardes; et les *meubles meublants*, c'est-à-dire les *meubles* qui servent à garnir les maisons, tels que lits, tapisseries, chaises, tables, ustensiles de cuisine, livres, papiers, etc.; tels sont aussi les bestiaux, les volailles, les ustensiles de labour, de jardinage, et autres; l'argent comptant, les billets, les bijoux, les pierreries, la vaisselle d'argent, etc. — *Meuble* se dit, dans un sens plus étroit, de tous les *meubles* qui garnissent un appartement, une chambre, un cabinet, etc., comme tapisseries, lits, sièges, etc. : *il a un beau meuble dans son salon*. — *Se mettre dans ses meubles*, s'acheter des *meubles* pour garnir sa chambre, son appartement. — *Mettre une femme dans ses meubles*, l'entretenir, lui donner des *meubles* pour garnir une chambre ou un appartement.—En t. de blas., pièce quelconque qui se trouve dans les armoiries, qu'elle soit honorable ou non, ainsi nommée parce qu'elle garnit le champ de l'écu.—Adj. des deux genres : *terre meuble*, qui est aisée à labourer, à remuer. — Adj. plur. : *biens meubles*, ceux qui ne tiennent point lieu de fonds, qui peuvent se transporter.

MEUBLÉ, E, part. pass. de *meubler*.— On dit qu'*une personne est bien meublée*, pour dire qu'elle a beaucoup de *meubles*, ou qu'elle a de beaux *meubles*.

MEUBLER, v. act. (*meublé*), garnir de *meubles*. — *Meubler une ferme*, la garnir de tout ce qui sert à la faire valoir. — On dit que *tel objet meuble bien*, quand cet objet produit un bon effet. — *Meubler sa mémoire*, l'orner. — En peinture, *meubler un tableau*, le décorer, le garnir de *meubles* somptueux, de riches ornements, de brillants accessoires. — SE MEUBLER, v. pron., se procurer, acheter des *meubles*.

*MEUDON, subst. propre mas. (*meudon*), village de France et château royal à deux lieues de Paris.

MEUGLEMENT, subst. mas. (*meugueleman*). Voy. BEUGLEMENT, qui seul se dit.

MEUGLER, v. neut. (*meuguelé*). Voy. BEUGLER, qui seul se dit.

*MEULAN, subst. propre mas. (*meulan*), petite ville de France, dép. de Seine-et-Oise.

*MEULARD, subst. mas. (*meular*), *meule* d'un grand diamètre.

MEULARDE, subst. fém. (*meulardé*), *meule* d'un diamètre moyen.

*MEULE, subst. fém. (*meule*) (en latin *mola*). corps solide, rond et plat, qui sert à broyer : *meule de moulin*. — Roue de grès, dont on se sert pour aiguiser. — *Meule de fromage*, gros fromage qui a la forme d'une *meule*.—Monceau, pile de foin et de paille qui n'est pas en bottes. —Amas de fumier chanci que les jardiniers ont fait en défaisant leurs couches.—En t. de vèn., racine dure et raboteuse du bois du cerf.— Dans les verreries, morceau de verre qui s'attache aux cannes.

MEULIER, subst. mas. (*meulié*), celui qui fait, qui taille les *meules*.

*MEULIÈRE (PIERRE DE), subst. fém. (*pièredemeulière*), pierre dont on fait les *meules* de moulin ; sorte de moellon de roche, plein de trous et fort dur. — Carrière d'où l'on tire ces sortes de pierres. — On dit aussi adj. au fém. : *pierre meulière*.

MÉUM ou MÉON, subst. mas. (*mé-ome, on*), t. de bot., plante annuelle, ombellifère, très-aromatique, qui imite le fenouil.

*MEUN, subst. propre mas. (*meun*), petite ville de France sur la Loire : c'est un chef-lieu de canton du départ. du Loiret.

MEUNERIE, subst. fém. (*meuneri*), art, état de *meunier*.

*MEUNIER, subst. mas., MEUNIÈRE, subst. fém. (*meunié, nière*) (corruption de *mounier*, qu'on disait autrefois, fait du bas latin *molinarius*, qui dérivait de *molina*, moulin à eau, etc.), celui qui gouverne un moulin à blé. — On dit prov. et fig., d'un homme qui passe d'une condition honnête et avantageuse à une autre moindre, qu'*il est devenu d'évêque meunier; qu'il s'est fait d'évêque meunier*.—*Meunier*, t. d'hist. nat., poisson de rivière, à grosse tête, qu'on trouve ordinairement près des moulins. On le nomme aussi *têtard, têtu*, et *chabot*. — Sorte de raisin noir, hâtif, ainsi appelé du duvet blanc dont ses feuilles sont revêtues.

MEUNIÈRE, subst. fém. (*meunière*), femme d'un *meunier*.—Terme d'hist. nat., mésange à longue queue.—Corneille mantelée.

MEURT-DE-FAIM, subst. mas. (*meuredefein*), ouvrier inhabile et sans occupation ; ouvrier sans conduite : *c'est un meurt-de-faim*.—Au plur., des *meurt-de-faim*.

*MEURTHE, subst. propre fém. (*meurte*), rivière de France, qui passe à Nancy et se décharge dans la Moselle. — Dép. de France.

*MEURTRE, subst. mas. (*meurtre*) (du lat. barbare *mordrum* ou *murdrum*, qui se trouvent souvent avec cette acception dans les auteurs de la basse latinité, et qui dérivent du saxon *mord*, ou du flamand *moord*. Ménage.), homicide de guet-apens et de dessein prémédité, qui n'est arrivé ni dans une rixe ni dans un duel.—Fig. et fam.: 1° *c'est un meurtre* (c'est grand dommage) *de cueillir des fruits si verts*; 2° *crier au meurtre*, se plaindre hautement de quelque injustice, de quelque dommage, etc.— Prov. : *s'en défendre comme d'un meurtre*, désavouer avec chaleur telle parole ou telle action.

MEURTRI, E, part. pass. de *meurtrir*.—*L'Académie* dit que *meurtri* s'emploie quelquefois poétiquement dans le sens de *tué*, qui est l'ancienne signification du v. *meurtrir*, et elle cite cet exemple : *vengeur de vos princes meurtris*. Nous ne contesterons pas que *meurtri* ait été employé pour *tué*, mais bien certainement il est aujourd'hui inusité en ce sens.

MEURTRIER, subst. mas., MEURTRIÈRE, subst. fém. (*meurtri-é, tri-ère*) (de l'allemand *morder*), celui, celle qui a fait un *meurtre*.—On dit aussi adj. : *ce siège a été meurtrier*, il y a péri bien du monde; *les armes à feu sont meurtrières*, tuent beaucoup de monde.—Poétiquement : *épée meurtrière; la dent meurtrière du sanglier*.

*MEURTRIÈRE, subst. et adj. fém. Voy. MEURTRIER.—Subst. fém., ouverture dans un mur de fortification, par laquelle on peut tirer à couvert sur les assiégeants.

MEURTRIR, v. act. (*meurtrir*), autrefois *tuer*; aujourd'hui, faire quelque *meurtrissure*, quelque contusion.—*Meurtrir les fruits*, les froisser.—En t. de sculpteur, frapper le marbre à plomb, avec le bout de la boucharde, etc. — En t. de peinture, adoucir la grande vivacité des couleurs, par le moyen d'un vernis qui semble jeter une vapeur éparse sur le tableau.— En t. de corroyeur, *meurtrir les têtes*, les travailler pour leur donner la souplesse qui leur manque. — *se* MEURTRIR, v. pron.

MEURTRISSURE, subst. fém. (*meurtriçure*), marque livide causée par quelque coup.

DU VERBE IRRÉGULIER MOUVOIR :

Meus, 2e pers. sing. impér.

Meus, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.

Meus, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.

*MEUSE, subst. propre fém. (*meuze*), rivière de France qui prend sa source près de Langres, et donne son nom à un département.

Meut, 3e pers. sing. prés. indic. du v. irrégulier MOUVOIR.

MEUTE, subst. fém. (*meute*) (du latin *mota*, part. pass. fém. de *movere*, mouvoir, lancer : *mota canum turma*, etc. On disait anciennement *movere*, pour courir le cerf, etc. (*Caseneuve*.), nombre de chiens courants dressés pour la grande chasse. — *Clef de meute*, les meilleurs chiens et les mieux dressés. — Fig., homme qui a beaucoup de crédit dans son parti.

DU VERBE IRRÉGULIER MOUVOIR :

Meuve, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.

Meuve, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.

Meuvent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.

Meuvent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.

Meuves, 2e pers. sing. prés. subj.

MÉVENDRE, v. act. (*mévandre*) (du latin *malè vendere*), *vendre* à vil prix. Presque inusité.

MÉVENDU, E, part. pass. de *mévendre*.

MÉVENTE, subst. fém. (*mévante*), *vente* à vil prix.—Non-vente; cessation de *vente*. Peu usité.

*MEXICAIN, E, subst. et adj. (*mèkcikiein, kiène*), du *Mexique*. — Subst. mas., t. d'hist. nat., sorte de serpent.

MEXICAINE, subst. fém. (*mèkcikiène*), t. de comm., étoffe en laine croisée.

*MEXIQUE, subst. propre mas. (*mèkcike*), nouvelle Espagne de l'Amérique septentrionale. — C'est aussi le nom d'un golfe et d'une mer.

*MEYDAN, subst. mas. (*médan*), en Perse, marché, place où l'on vend des denrées. V. ATMÉIDAN.

MÉZAIR, subst. mas. (*mézère*) (de l'italien *mezza aria*, air qui tient le milieu entre deux), t. de manége, allure du cheval, entre le terre-à-terre et les courbettes. On écrit aussi, moins bien, *mésair*.

MÉZANCE, subst. fém. (*mézance*), t. de mar., sur une galère, la chambre du comite.

MÉZEL, subst. mas. (*mézèle*), nom qu'on donnait anciennement aux lépreux.

*MÉZENCE, subst. mas. (*mézance*), supplice qui consistait à attacher une personne vivante face à face avec un cadavre, et à l'y laisser mourir.

MÉZÉRÉON, subst. mas. (*mézéré-on*), t. de bot., lauréole femelle.

*MÉZIÈRES, subst. propre fém. (*mézière*), ville de France sur la Meuse; c'est le chef-lieu du départ. des Ardennes.

MEZZABONT, subst. mas. (*mézabon*), t. de mar., voile de galère dont on se sert dans les tempêtes.

*MEZZANIN, subst. mas. (*mézanein*), t. de mar., voile du milieu.

MEZZANINE, subst. fém. (*mézanine*), ordre d'architecture qui comprend deux étages dans sa hauteur. — Plus proprement, petit attique; petit étage qu'on met par occasion sur un premier.

MEZZO-TERMINE, subst. mas. (*mèdezôtèreminé*), mot emprunté de l'italien, où il signifie: *moyen terme*. Parti moyen qu'on prend pour terminer une affaire embarrassante, pour concilier des prétentions opposées.—Au plur. des *mezzotermine*.

MEZZO-TINTO, subst. mas. (*mèdezôtinetô*), t. de gravure, pris de l'italien, où il signifie *demiteinte*. Estampe en manière noire.—Au plur., des *mezzo-tinto*.

MI, particule indéclinable, qui entre dans la composition de plusieurs mots, et qui signifie demi, moitié, milieu : *mi-côte, minuit, mi-chemin, mi-jambe*, etc.—Il est féminin quand il est joint à un nom de mois : *la mi-mai, la mi-août*; hors de là, il suit le genre du mot auquel il est joint, excepté, 1° *minuit*, qui est masculin, quoique *nuit* soit féminin; 2° *mi-carême*, qui est féminin, quoique *carême* soit masculin.— Il s'emploie souvent adv. : *à mi-côte, à mi-chemin, à mi-jambe*.

*MI, subst. mas. (*mi*), t. de mus., nom de la troisième note de la gamme.

MIALET, subst. mas. (*mi-alè*), serge des Cévennes.

MI-AOÛT, subst. fém. (*mi-ou*), le quinze du mois d'*août*.

MIASMATIQUE, adj. des deux genres (*mi-acematike*), t. de médec., qui tient des *miasmes*, en produit.

MIASME, subst. mas. (*mi-aceme*) (du grec μιασμα, contagion, souillure, fait de μιαινω, je souille, je corromps), t. de médec., exhalaisons morbifiques et contagieuses.—Fluides aériformes et suffocants.

MIASZITE, subst. fém. (*mi-azite*), variété de chaux carbonatée.

MIAULANT, E, adj. (*mi-ôlan, mi-ôlante*), qui *miaule*.

MIAULEMENT, sub. m. (*mi-ôleman*), cri du chat.

MIAULER, v. neut. (*mi-ôlé*), crier, en parlant du chat. Ce mot a été fait par onomatopée.

MICA, subst. mas. (*mika*) (du lat. *micare*, briller), t. d'hist. nat., espèce de pierre brillante, feuilletée et écailleuse, se divisant, à l'aide du couteau, en feuillets très-minces, flexibles, élastiques et luisants. On en distingue plusieurs espèces.

MICACÉ, E, adj. (*mikacé*), t. d'hist. nat., qui est de la nature du *mica*, qui contient du *mica*.

MICARELLE, subst. fém. (*mikarèle*), t. d'hist. nat., substance minérale d'un rouge brun.

MI-CARÊME, subst. fém. (*mikarême*), se dit du jeudi de la 3e semaine de *carême*, qui est à peu près la moitié du *carême*.

*MICASCHISTE, subst. mas. (*mikachicete*), t. d'hist. nat., *schiste micacé*.

*MICATION, subst. fém. (*mikâcion*), t. d'antiq., sorte de jeu en usage chez les Romains, et qui ressemblait au jeu de *mourre*. Voy. ce mot.

MICHAUXIE, subst. fém. (*mikôkci*), t. de bot., plante de la famille des campanulacées.

*MICHE, subst. fém. (*miche*) (du lat. *mica*, miette, à cause de sa petitesse. Dans la basse latinité, on a dit *mica*, pour petit pain), sorte de petit pain blanc.—Gros morceau de mie. *La Mothe-le-Vayer* observe que c'est à cause de ce mot *miche*, que les boulangers avaient pris saint *Michel* pour leur patron.—Prov. : *faire sa cour à un homme quand il donne les miches*, quand il est en pouvoir d'accorder des graces. — On dit à peu près dans le même sens : *c'est lui qui donne les miches; à la porte où l'on donne les miches, les gueux y sont*. Cette dernière expression est populaire et vieillie.

*MICHÉ, subst. mas. (*miché*), t. de métrol. anc., mesure de capacité employée en Egypte. Le *miché* valait 20 métrètes.

MICHON, subst. mas. (*michon*), vieux mot hors d'usage, qui a signifié *argent*.

MICHUACANEN, subst. mas. (*michu-akanein*), chien d'Espagne.

MICMAC, subst. mas. (*mikmak*), pratique secrète faite à mauvais dessein.—Conduite obscure, embarrassée; embarras qu'on suscite. Il est fam.

MICO, subst. mas. (*mikô*), t. d'hist. nat., petit sagouin à face et à oreilles d'un rouge vif.

*MICOCOULIER, subst. mas. (*mikokoulié*), t. de bot., grand arbre des pays chauds.

*MICONE, subst. fém. (*mikone*), t. de bot., genre de plantes.

*MICROCARPE, subst. mas. (*mikrokarpe*), t. de bot., genre de champignons.

MICROCÈLE, adj. des deux genres (*mikrocèle*) (du grec μικρος, petit, et κηλη, tumeur), qui a un petit ventre.

*MICROCÉPHALE, adj. des deux genres (*mikrocéphale*) (du grec μικρος, petit, et κεφαλη, tête), t. d'hist. nat., qui a une petite tête. — A tête de singe. — Insectes de la famille des brachélytres.

*MICROCOSME, subst. mas. (*mikrokoceme*) (du grec μικρος, petit, et κοσμος, monde), petit monde : *l'homme est un microcosme*.

*MICROGASTRE, subst. mas. (*mikroguacetre*) (du grec μικρος, petit, et de γαστηρ, ventre), genre d'ichneumon.

*MICROGRAPHE, subst. mas. (*mikroguerafe*), qui se livre à la *micrographie*.

MICROGRAPHIE, subst. fém. (*mikroguerafi*) (du grec μικρος, petit, et γραφω, je décris), description des parties et des propriétés des objets fort petits, vus seulement au *microscope*.

MICROGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*mikroguerafike*), qui appartient, qui a rapport à la *micrographie*.

MICROLÉPIDOTE, subst. mas. et adj. des deux genres (*mikrolepidote*) (du grec μικρος, petit, et λεπις, écaille), t. d'hist. nat., qui a de petites écailles.

MICROMETRE, subst. mas. (*mikromètre*) (du grec μικρος, petit, et μετρον, mesure), instrument pour mesurer entre eux les diamètres des astres ou de très-petites distances. — Autre instrument pour mesurer le degré de finesse des laines.

MICROPE, subst. mas. (*mikrope*), t. de bot., genre de plantes ombellifères.

***MICROPHONE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*mikrofone*) (du grec μικρος, petit, et φωνη, son), qui a la voix faible. — Qui affaiblit les sons. — Subst. mas., instrument qui aide à entendre les sons les plus faibles.

MICROPHYLLE, adj. des deux genres (*mikrofile*) (du grec μικρος, petit, et φυλλον, feuille), t. de bot., à petites feuilles.

***MICROPTÈRE**, subst. mas. (*mikropetère*) (du grec μικρος, petit, et πτερον, aile), t. d'hist. nat., famille d'insectes coléoptères.

MICROPYLE, subst. mas. (*mikropile*) (du grec μικρος, petit, et πυλη, porte), t. de bot., perforation dans l'enveloppe des graines pour leur fécondation.

***MICROSCOME**, subst. mas. (*mikrocchome*) (du grec μικρος, petit, et κομειν, nourrir; *qui se nourrit de petites choses*), t. d'hist. nat., animal marin renfermé dans une espèce d'enveloppe pierreuse couverte de petits coquillages, de petits animaux, de petites plantes.

***MICROSCOPE**, subst. mas. (*mikrocekope*) (du grec μικρος, petit, et σκοπεω, je regarde, je considère), t. de diopt., instrument qui sert à grossir les petits objets. — *Microscope simple*, formé d'une seule lentille ou loupe très-convexe. — *Microscope composé*, formé d'un verre objectif d'un foyer très-court et d'un oculaire d'un foyer plus long. Ainsi le *microscope* est l'opposé du *télescope*. — *Microscope solaire*, instrument de dioptrique par le moyen duquel on voit en grand, dans une chambre obscure, les images de très-petits objets vivement éclairés par le soleil. — *Microscope des objets opaques, microscope* qui, par le moyen d'un miroir d'argent extrêmement poli, au centre duquel est placée la lentille, réfléchit une vive lumière sur l'objet examiné. — *Microscope à réflexion*, sorte de *microscope* de l'invention de *Barker*, qui peut servir comme télescope grégorien. — *Voir tout avec un microscope*, s'exagérer tout, grossir en imagination tous les objets. — T. d'astronomie, constellation méridionale placée par *La Caille* au-dessous du Capricorne.

MICROSCOPIQUE, adj. des deux genres (*mikrocekopike*) : *objets microscopiques*, propres à être examinés à l'aide du *microscope*. — *Animaux microscopiques*, qu'on ne peut voir que par le secours du *microscope*, tels que les animaux infusoires, etc. Voy. ce mot.

MICROSTOME, adj. des deux genres (*mikrocetome*) (du grec μικρος, petit, et στομα, bouche), t. d'hist. nat., qui a une petite bouche. — Sorte de lutjan.

MICROTÉE, subst. fém. (*mikroté*), t. de bot., plante de la famille des arroches.

***MIDAS**, subst. mas. (*midâce*), t. d'hist. nat., sorte de cosson. — Homme riche et stupide. — Prov. : *avoir des oreilles de Midas*, des oreilles d'âne ; allusion au roi *Midas* de la fable.

MI-DENIER, subst. mas. (*midenié*), t. de droit, moitié des sommes employées pour impenses et améliorations sur l'héritage de l'un des conjoints par mariage, faites aux dépens de la communauté.

***MIDI**, subst. mas. (*midi*) (en lat. *medius dies*), le moment où le soleil est au méridien ; le milieu du jour. — L'heure qui marque le milieu du jour. — La plus haute élévation du soleil, d'une planète : *le soleil est à son midi*. — Celui des quatre points cardinaux du monde qu'on appelle aussi *sud*. — Pays au sud : *les habitants du midi*. — *Midi vrai*, le temps où le soleil est réellement au méridien. — *Midi moyen*, le temps où il serait *midi*, si le soleil avait un mouvement uniforme. — Prov. : *chercher midi à quatorze heures*, chercher des difficultés où il n'y en a point ; allonger inutilement ce qu'on peut faire ou dire d'une manière plus courte. — Poét. : *au midi de mes années*, au milieu de ma vie. — *En plein midi*, adv., en plein jour, publiquement.

MIDLESEX, subst. propre mas. (*midelecèkce*), province et comté du royaume d'Essex, en Angleterre.

***MI-DOUAIRE**, subst. mas. (*midou-ère*), t. de jurispr., pension que le juge accorde à une femme sur les biens de son mari.

***MIE**, subst. fém. (*mi*) (en lat. *mica*), la partie du pain qui est enfermée entre les deux croûtes. — Dimin. d'*amie*, se disait autref. pour amie, amante, maîtresse, et les enfants donnaient aussi ce nom à leur gouvernante. — Particule négat., au lieu de *point* : *je n'en veux mie*. Hors d'usage.

***MIEL**, subst. mas. (*mi-èle*) (en lat. *mel*, fait du grec μελι), suc doux que les abeilles tirent des fleurs et des plantes. — Fig. et fam. : *il est tout sucre et tout miel*, il a une douceur affectée. — *La lune de miel*, les premiers mois du mariage. — *On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre*, on vient mieux à bout de ses affaires par la douceur que par la rigueur et les emportements. — *Miel de l'air, miel aérien*, nom donné à la manne par quelques auteurs anciens, qui n'en connaissaient pas la nature. — *Miel rosat, violet*, compositions pharmaceutiques dont le *miel* est la base.

MIELLAT, subst. mas., ou **MIELLÉE**, subst. fém. (*mi-èla, lé*) (du grec μελι, miel, à cause de la douceur de cette substance), matière plus ou moins liquide et savoureuse qu'on trouve en été sur certains végétaux.

MIELLEUSE, adj. fém. Voy. MIELLEUX.

MIELLEUSEMENT, adv. (*mi-èleuzeman*), d'une manière *mielleuse*.

MIELLEUX, adj. mas., au fém. **MIELLEUSE** (*mi-èleu, leuze*), qui tient du *miel*. — Fade, doucereux : *goût mielleux* ; et au fig. : *ton mielleux*. — Subst. : *c'est un mielleux, une mielleuse*, se dit de personnes qui font les doucereuses.

MIÉMITE, subst. fém. (*mi-émite*), t. d'hist. nat., spath magnésien.

MIEN, adj. mas., au fém. **MIENNE** (*mi-ein, mi-ène*) (en lat. *meus, mea*), qui est à moi, qui m'appartient. — Subst. mas. : *le mien*, mon bien. — *Les miens*, mes proches, mes alliés. — *J'ai fait des miennes*, des folies.

MIENNE, adj. fém. Voy. MIEN.

MIETTE, subst. fém. (*miète*) (en lat. *mica*), petite partie qui tombe du pain que l'on coupe, ou qui reste de celui qu'on a mangé. — Très-petit morceau de quelque chose à manger.

MIEUX, adv. (*mieu*) (en lat. *melius*), qui est le compar. de *bien*; *celui-là est bien fait celui-ci l'est encore mieux* ; *il est le mieux du monde*. — Plus : *j'aime mieux l'un que l'autre*. — Les Gascons disent : *il a mieux* (pour plus) *de quarante mille livres de rente; vous dites qu'elle a cinquante ans ; elle en a mieux* (pour davantage). — *Il vaut mieux attendre*, il est plus à propos d'attendre. — *Il est mieux qu'il n'était*, en meilleur état, en *meilleure* santé, d'un extérieur plus agréable. — *Être mieux* signifie encore, avoir une *meilleure* conduite : *ce jeune homme, corrigé de ses défauts, est beaucoup mieux qu'il n'était auparavant*. — *Mieux* s'emploie souvent au superlatif, et alors on met *le* devant : *c'est lui que j'aime le mieux*. — *Mieux que tout cela*, sorte de loc. adv. dans le sens de : faites *mieux*, de préférence : *mieux que tout cela, partagez le différend par la moitié*. — *Faute de mieux*, à défaut d'une chose *meilleure*, plus convenable. — Fam. ou plutôt bassement : *il chante, il danse des mieux*, aussi bien que ceux qui chantent le *mieux*. — *De mieux en mieux*, loc. adv., en devenant toujours meilleur, plus parfait, etc. — Fam. : *à qui mieux mieux*, à l'envi l'un de l'autre.

MIEUX, subst. mas. (*mieu*), meilleur, plus convenable : *il n'y a rien de mieux*. — *Il fait de son mieux*, aussi bien qu'il lui est possible. — *Le mieux est souvent l'ennemi du bien*, souvent on gâte une chose en voulant la rendre meilleure. — *Il y a du mieux chez lui*, il se porte *mieux* ; ses affaires sont en *meilleur* état. — *Le mieux du monde, au mieux, tout au mieux* ou *pour le mieux*, loc. adv., très-bien, parfaitement bien. — *Du mieux, le mieux, tout au mieux, tout le mieux que...*, loc. conj., aussi bien qu'il est possible. — *Faire du mieux qu'on peut*, c'est le *mieux* qu'on puisse faire. Les deux dernières locutions, *tout du mieux* et *tout le mieux que*, sont d'un trop vieil usage pour qu'on puisse s'en servir aujourd'hui.

MIÈVRE, adj. des deux genres (*mi-èvre*). L'*Académie*, qui nous donne cet adj., lui fait signifier : *vif, remuant, un peu malicieux*, en parlant d'un enfant. Nous répudions ce mot comme suranné. Les subst. *mièvrerie* et *mièvreté*, que nous enregistrons parce que nous les lisons encore dans l'*Académie*, ne doivent pas plus être admis selon nous.

MIÈVRERIE, subst. fém. (*mi-èvreri*), qualité d'un enfant ou d'une personne *mièvre*. Inusité. Voy. MIÈVRE.

MIÈVRETÉ, subst. fém. (*mi-èvreté*), syn. de *mièvrerie*, suivant l'*Académie*. Moins bon encore que *mièvrerie*. Voy. MIÈVRE.

MIGNARD, E, adj. (*mignar, gniarde*), mignon, délicat, agréable. — Travaillé avec une délicatesse extrême : *ouvrage mignard*. — Caressant : *enfant mignard*. — On dit en peint., à peu près dans le même sens et subst. au mas. : *donner dans le mignard*, tomber dans l'affecté, le petit, le mesquin, pour chercher le gracieux. — On dit de quelqu'un qui fait le beau, qu'*il fait le mignard*.

MIGNARDÉ, E, part. pass. de *mignarder*.

MIGNARDEMENT, adv. (*migniardeman*), délicatement ; d'une manière *mignarde*.

MIGNARDER, v. act. (*migniardé*), dorloter traiter délicatement. — *Cette femme mignarde trop*, affecte de la gentillesse. — *Mignarder son style, son langage*, avoir un style, un langage trop maniéré. Il est fam. — *se* MIGNARDER, v. pron.

MIGNARDISE, subst. fém. (*migniardize*), délicatesse : *la mignardise de ses traits*. Il ne se dit au singulier que dans cette phrase. — Caractère de l'enfant *mignard*. — Au plur., petits moyens employés pour plaire. — *Mignardise*, espèce de petits œillets de couleur de gris-de-lin.

MIGNATURE, pour *miniature*, est un barbarisme.

MIGNON, subst. et adj. mas., au fém. **MIGNONNE** (*mignion, gnione*), en parlant des choses, délicat, gentil : *visage mignon*. — Fait, travaillé avec délicatesse. — Fam. : *argent mignon*, argent mis en réserve pour quelque dépense superflue. — *Avoir de l'argent mignon*, en avoir beaucoup en réserve. — *Péché mignon*, péché auquel on est le plus attaché. — En parlant des personnes et subst., bien-aimé : *c'est le mignon de la mère*. Le féminin est moins usité. — On dit à un enfant que l'on caresse : *mon petit mignon, ma petite mignonne*. — Sous Henri III, on appelait *mignons* ses favoris.

MIGNONNE, adj. fém. Voy. MIGNON. — Subst. fém., nom d'un caractère d'imprimerie, qui est entre la nonpareille et le petit-texte. — Sorte de pêche et de prune.

MIGNONNEMENT, adv. (*mignioneman*), d'une manière *mignonne* et délicate.

***MIGNONNETTE**, subst. fém. (*mignionète*), sorte de dentelle légère. — Poivre concassé en fort petits morceaux. — Petits œillets dont on garnit les plates-bandes. — Il s'est dit, dans le style populaire, d'une petite pièce d'argent : *il a reçu une mignonnette*.

***MIGNOT**, adj. mas., au fém. **MIGNOTTE** (*mignió, gniote*) : *enfant mignot*, enfant gâté. Peu usité.

MIGNOTÉ, E, part. pass. de *mignoter*.

MIGNOTER, v. act. (*migniotè*), traiter délicatement, dorloter, caresser. — *se* MIGNOTER, v. pron.

MIGNOTISE, subst. fém. (*migniotize*), flatterie, caresses.

***MIGRAINE**, subst. fém. (*miguérène*) (du grec ημικρανια, formé de ημι, demi, abrégé de ημισυς, moitié, et κρανιον, le crâne, la tête), t. de médec., douleur qui occupe une moitié de la tête, et qui est souvent périodique. C'est un mal de tête, accompagné de mal de cœur et souvent de fièvre.

MIGRANE, subst. mas. (*miguerane*), t. d'hist. nat., genre de crustacés.

***MIGRATION**, subst. fém. (*miguerâcion*) (du lat. *migrare*, émigrer, se transporter, changer de demeure, fait par contraction de *meare agro*, s'en aller d'une terre), action de passer d'un pays dans un autre pour s'y établir. Il ne se dit que d'une quantité considérable de peuple. — Il se dit aussi de certaines espèces d'animaux.

***MIGUEL**, subst. mas. (*migu-èle*), t. d'hist. nat., serpent du Paraguay.

***MIHIEL** (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinmi-el*), ville de France, dép. de la Meuse.

MIJAURÉE, subst. fém. (*mijôré*), fille ou femme dont les manières sont affectées ou ridicules.

MIJOTÉ, E, part. pass. de *mijoter*.

MIJOTER, v. act. et neut. (*mijoté*), faire cuire lentement et doucement. — Mignoter. Fam. Voy. ce mot. — *se* MIJOTER, v. pron.

MIL ou **MILLET**, subst. mas. (*mi-ie, mi-iè*) (en lat. *milium*), t. de bot., plante annuelle, originaire des Indes orientales et cultivée en Europe, de la famille des graminées, à fleur apétale, à

étamines. On distingue, parmi ses diverses espèces, le *grand millet noir* ou *millet d'Afrique*; le *petit millet* ou *millet ordinaire*, le *millet épars*, qui croît dans les bois; le *petit mil à chandelle*, etc. Le grain qu'elle porte est fort petit, et sert à engraisser la volaille.

MIL, adj. numéral (*mile*), c'est une abréviation de *mille*. Il se dit pour *millième* dans la supputation des années; mais on n'écrit pas *mil* quand il est question de l'année *mille*. Il faut écrire *l'an mille*, parce que dans cette circonstance *mille* est un nombre qu'on écrirait en chiffres 1,000. Dans tous les autres cas, on écrit *mil* : *l'an mil huit cent trente-sept*, etc. Voy. MILLE.

***MILADY**, subst. fém. (*milédi*), la femme d'un *milord*.

***MILAN**, subst. propre mas. (*milan*), ville d'Italie, capitale du duché qui porte ce nom. Elle fut prise par Masséna le 14 mai 1796, et fit partie jusqu'en 1815, sous Napoléon Ier, du royaume d'Italie.

***MILAN**, subst. mas. (*milan*) (en lat. *milvus* ou *milvius*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau de proie. —Poisson du genre trigle.

***MILANAIS, E**, subst. propre et adj. (*milanè, nèze*), de *Milan*.—Subst. mas. : *le Milanais*.

MILANAISE, subst. fém. (*milanèze*), ouvrage de fileur d'or, à deux brins de soie.

MILANDRE, subst. mas. (*milandre*), t. d'hist. nat., espèce de squale de la Méditerranée.

MILANEAU, subst. mas. (*Milanó*), t. d'hist. nat., petit *milan*.

MILESIE, subst. fém. (*milézi*), t. d'hist. nat., genre d'insectes diptères.

***MILÉSIEN**, subst. propre mas., au fém. **MILÉSIENNE** (*milézein, ziene*), de *Milet*.

***MILET**, subst. propre mas. (*milè*), ancienne ville de l'Ionie, dans l'Asie-Mineure.

***MILHAU**, subst. propre mas. (*mi-iò*), ville de Fr., dép. de l'Aveyron.

MILIAIRE, adj. des deux genres (*mili-ère*), t. de médec., qui ressemble à des grains de *mil* : *glandes miliaires*.— *Éruption miliaire*, qui donne de très-petits boutons. — *Fièvre miliaire*, dans laquelle il se déclare une éruption *miliaire*.

MILIAIRE, subst. fém. (*mili-ère*), t. d'hist. nat., espèce de couleuvre.

MILICA, subst. mas. (*milika*), t. de bot., blé barbu qui ressemble au *millet*.

***MILICE**, subst. fém. (*milice*) (du lat. *militia*, fait de *miles*, soldat, lequel dérive de *mille*, mille, parce qu'à Rome, chaque tribu fournissait *mille* hommes pour la guerre, quiconque était de ce nombre s'appelait *miles*), l'art et l'exercice de la guerre. Il ne se dit guère en ce sens qu'en parlant des anciens.—Troupe de gens de guerre.—Troupes composées de bourgeois et de paysans, à qui on fait prendre les armes en certaines occasions. En ce sens, il est opposé à *troupes réglées*.—Nouvelles recrues.—*Tirer à la milice*, à la conscription. — Fig. et en style de l'Écriture : *la vie de l'homme est une milice continuelle*, un état de guerre continuel.

MILICIEN, subst. mas. (*miliciein*), soldat de *milice*.

MILICITE, subst. mas. (*milicite*), t. de bot., plante à fleurs incomplètes.

***MILIEU**, subst. mas. (*mili-eu*) (du lat. *medius locus*), le centre; le lieu qui est également distant des extrémités. — Dans une signification moins exacte, ce qui est éloigné des extrémités, quoiqu'il ne soit pas à une égale distance de toutes : *cette ville est située au milieu, dans le milieu de la France*. — Dans les choses morales, ce qui est également éloigné de deux excès contraires : *la vertu consiste dans un juste milieu*. — *Juste-milieu*. Voyez ce mot. — Tempérament qu'on prend dans les affaires pour les accommoder. On dit en ce sens : *il n'y a pas de milieu*, il n'y a point d'autre parti à prendre. —En physique et en mécanique, espace matériel à travers lequel passe un corps dans son mouvement, et, plus généralement, espace matériel dans lequel un corps est placé, qu'il se meuve ou non : *l'air est le milieu dans lequel nous vivons; le verre est un milieu, eu égard à la lumière qui passe à travers ses pores*, etc.—*Milieu réfrigent*, substance qui prête passage à un corps, mais qui le fait changer de direction, lorsqu'il se présente obliquement à sa surface. Voy. RÉFRACTION.—*Milieu du ciel*, le point de l'équateur qui se trouve dans le méridien.—*Au milieu*, loc. adv., entre, dans, parmi : *au milieu des grandeurs*, etc. — Fam. : *au milieu de tout cela*, parmi tout cela.

***MILITAIRE**, adj. des deux genres (*militère*) (en lat. *militaris*), qui regarde la guerre, qui concerne le soldat.—*Heure militaire*, précise, exacte.— *Justice militaire*, justice qui s'exerce parmi les troupes, en vertu d'ordonnances militaires.—*Exécution militaire*, peine de mort; dégât, et ravage que l'on fait dans un pays pour contraindre les habitants à faire ce qu'on exige d'eux. — *Architecture militaire*, art de fortifier les places de guerre. — *Testament militaire*, fait à l'armée pendant la durée d'une campagne. — Subst. mas., homme de guerre. — Totalité des gens de guerre : *l'esprit du militaire est généralement bon*.

MILITAIREMENT, adv. (*militèreman*), d'une manière *militaire*.

MILITANTE, adj. fém. (*militante*) (du lat. *militans*, part. prés. de *militare*, militer, combattre): *l'Église militante*, l'assemblée des fidèles sur la terre; *l'Église souffrante* est composée des fidèles qui souffrent dans le purgatoire; et *l'Église triomphante* est l'assemblée des fidèles dans le ciel.

MILITER, v. neut. (*milité*) (en lat. *militare*, fait de *miles*, soldat), combattre. On ne s'en sert qu'en matière de dispute au palais : *cette raison milite pour moi, milite contre vous*.

MILLAIRE, subst. mas. (*milelère*), nom donné dans le premier système à la division du kilomètre.

***MILLE**, subst. mas (*mile*), espace de chemin d'environ *mille* pas géométriques : *deux milles d'Italie font une lieue commune de France*.—On appelle *mille de longitude*, le chemin que fait un vaisseau à l'est ou à l'ouest, par rapport au méridien d'où il est parti, et d'où il a fait voile. — On entend aussi, par ce mot, la différence de chemin de longitude, soit orientale, soit occidentale, entre le méridien sous lequel est le vaisseau, et celui d'où la dernière observation ou supputation a été faite. —Il prend *s* au plur.

***MILLE**, adj. numéral des deux genres (*mile*) (du lat. *mille*), dix fois cent : *dix mille hommes*. — Un grand nombre de... : *il a reçu mille affronts*.— Pour la date des années, on écrit *mil* : *le pain fut fort cher en mil sept cent neuf*. Voy. MIL.—Sans *s*, au pluriel.

MILLECANTON, subst. mas. (*milekanton*), très-petit fretin.—Petite perche du Léman.

MILLE-FEUILLES, et non pas, avec l'*Académie*, **MILLE-FEUILLE**, subst. fém. (*milefeu-ie*), t. de bot., plante agreste, vivace, à fleur radiée, aromatique, vulnéraire et astringente, ainsi nommée parce que ses feuilles sont découpées en parties très-menues. — Au plur., des *mille-feuilles*.

MILLE-FLEURS (Nous ferons observer que l'*Académie*, qui écrit *mille-feuille*, écrit avec nous **MILLE-FLEURS**.), subst. fém. (*milefleur*); on appelle *eau de mille-fleurs*, l'urine de vache reçue dans un vase pour être prise en remède.— *Eau, huile de mille-fleurs*, de l'eau et de l'huile distillées de la bouse de vache. — *Rossolis de mille-fleurs*, fait avec quantité de *fleurs* distillées.—Au plur., des *mille-fleurs*.

MILLE-FOIS, adv. (*milefoè*), très-souvent.

MILLE-GRAINES, subst. fém. (*mileguerène*), t. de bot., plante de Saint-Domingue, à fleur monopétale, qui imite l'hyssope.—On donne aussi le nom de *mille-graines* à la turquette.—Au pluriel, des *mille-graines*.

MILLE-GREUX, subst. mas. (*mileguereu*), t. de bot., jonc marin qui borde les côtes.

MILLÉNAIRE, adj. des deux genres (*milelénère*), qui contient *mille*.—Subst. mas., dix siècles ou *mille* ans : *le premier millénaire*. — Au plur., sectaires qui croyaient qu'après le jugement universel les élus demeureraient *mille* ans sur la terre à jouir de toutes sortes de plaisirs. (En latin *millenarius*, fait de *mille*, mille, et *annus*, année.)

MILLE-PÈDE, subst. mas. (*milepède*), t. d'hist. nat., araignée de mer.

MILLE-PERTUIS, subst. mas. (*milepèretui*), t. de bot., plante vivace, à fleur rosacée, vulnéraire, diurétique, vermifuge; ainsi nommée des points brillants et diaphanes dont ses feuilles sont marquées. Il y en a un grand nombre d'espèces.

MILLE-PIEDS, subst. mas. (*milepié*), t. d'hist. nat., famille d'insectes aptères, qui ont des pattes à chaque anneau du corps, et quelquefois au nombre de plusieurs centaines. On les nomme aussi *myriapodes*.—Au plur., des *mille-pieds*.

MILLÉPORE, subst. mas. (*milelépore*), t. d'hist. nat., production poreuse percée de trous. C'est une espèce de lithophyte.

MILLÉPORITE, subst. mas. (*mileléporite*), t. d'hist. nat., *millépore* fossile.

MILLERET, subst. mas. (*mi-ierè*), t. de passementier, agrément pour les bordures de robes.

MILLÉRINE, subst. fém. (*mi-iérine*), terre semée de *millet*.

***MILLEROLLE**, subst. fém. (*milerole*), en Provence, soixante-dix pintes d'huile d'olive.

***MILLÉSIME**, subst. mas. (*milelézime*), l'année qui est marquée sur une médaille, sur une pièce de monnaie, etc.

***MILLET**, subst. mas. (*mi-iè*). Voy. MIL, grain.

MILLI (*mileli*), nom générique de *la millième* partie d'une chose.

MILLIADE, subst. fém. (*mileli-ade*), révolution de *mille ans*.

***MILLIAIRE**, subst. mas., et adj. des deux genres (*mileliére*) : *colonne* ou *pierre milliaire*, que les Romains plaçaient sur les grands chemins, pour marquer les distances, en comptant par *milles*. Quoique nous ne comptions point par *milles*, nous appelons de même *pierres milliaires* celles qui, sur nos grands chemins, indiquent les distances.—*Milliaire doré*, colonne qu'Auguste fit élever au centre de Rome, sur laquelle étaient marqués les grands chemins d'Italie, et leur distance de Rome par *milles*. — Adj., il se dit en bot., 1° des feuilles et des écailles, qui sont si fines et si multipliées qu'on ne peut les compter; 2° des semences ou des glandes qui ressemblent à des graines très-fines. Dans cette dernière acception, *milliaire* est plus conforme à l'étymologie du mot *mil*, qui se prononce *mi-ie*.

MILLIARD, subst. mas. (*miliar*), dix fois cent *millions*.

MILLIARE, subst. mas. (*mileli-are*), *millième* partie de *l'are*.

MILLIASSE, subst. fém. (*mili-ace*), un fort grand nombre, un nombre illimité. Il ne se dit qu'en mauvaise part : *il y a des milliasses de fourmis dans ce champ*.

MILLIÈME, adj. des deux genres (*mili-ème*) (en lat. *millesimus*), qui achève le nombre *mille*. — Subst. mas., une des parties d'un tout composé de *mille*.

MILLIER, subst. mas. (*mili-é*), nombre collectif contenant *mille* : *un millier de fagots*.—Mille livres pesant : *un millier d'étain*. — *Un millier de foin, de paille*; un *millier* de bottes de foin, de paille. — *A milliers, par milliers*, loc. adv., en très-grande quantité.

MILLIGRAMME, subst. mas. (*mileliguerame*) (de *milli*, contraction du mot français millième, et du grec γραμμα, gramme. Voy. ce mot), dans le nouveau système, la millième partie du gramme, équivalant à peu près à un cinquantième de grain.

MILLILITRE, subst. mas. (*mileliitre*), nouvelle mesure de liquide, millième partie du *litre*.

MILLIMÈTRE, subst. mas. (*milelimètre*) (de *milli*, contraction de *millième*, et du grec μετρον, mètre), *millième* partie du *mètre*, appelée *trait* en langue vulgaire, et équivalant à peu près à une demi-ligne ancienne.

MILLION, subst. mas. (*mili-on*), dix fois cent mille.— *Être riche à millions*, extrêmement riche. — Nombre indéterminé : *j'ai ouï dire cela un million de fois*.

MILLIONIÈME, adj. des deux genres (*mili-onième*), qui complète le nombre d'un *million*.— Subst. mas., une des parties d'un tout divisé en un *million* de parties.

***MILLIONNAIRE**, subst. et adj. des deux genres (*mili-onère*), personne riche d'un *million*, et par extension extrêmement riche.

MILLISTÈRE, subst. mas. (*milelicetère*), la *millième* partie du stère.

***MILLY**, subst. propre mas., ville de France, dép. de Seine-et-Oise.

MILON, subst. propre mas. (*milon*), myth., fils de Diotine, un des athlètes de la Grèce.

***MILORD**, subst. mas. (*milor*), mot anglais qui veut dire *monseigneur*. Voy. LORD.— Pop., homme riche : *c'est un milord*.

MILORT, subst. mas. (*milor*), t. d'hist. nat., serpent du *Milanais*.

MILOUIN, subst. mas. (*milouein*), t. d'hist. nat., sorte de canard.

MILPHOSE, subst. fém. (*milefôze*) (en grec μιλφωσις), dépilation des paupières.

à **MI-MARGE**, loc. adv. (*amimarje*), à la moitié de la *marge*. Voy. MARGE.

***MIME**, subst. mas. (*mime*) (du grec μιμος, imitateur, bouffon, dérivé de μιμεομαι, imiter, contrefaire), chez les anciens, espèce de farce où l'on imitait avec impudence les actions, les

discours, les manières de quelque personne connue.—Acteur qui jouait dans ces pièces.—Auteur qui les composait.

Mîmes, 1re pers. plur. prét. déf. du v. irrég. METTRE.

MIMEUSE, adj. fém. Voy. MIMEUX.

*__MIMEUX__, adj. mas., au fém. **MIMEUSE** (*mimeu, meuze*), se dit, en bot., des plantes qui, lorsqu'on les touche, se contractent, et semblent imiter les grimaces d'un *mime*; telle que la sensitive, les étamines de l'épine-vinette, etc.

*__MIMIQUE__, adj. des deux genres (*mimike*), qui appartient aux *mimes*.—Subst. fém., art d'imiter, sur le théâtre, les gestes et l'air des personnes qu'on représente.

MIMOGRAPHE, subst. et adj. des deux genres (*mimoguerafe*) (du grec μιμος, mime, et γραφω, j'écris), qui compose des *mimes*.

MIMOGRAPHIE, subst. fém. (*mimoguerafi*), traité sur la *mimique*.

MIMOLOGIE, subst. fém. (*mimoloji*) (du grec μιμεομαι, imiter, contrefaire, et λογος, discours, parole), manière de parler imitative de la voix, du ton, etc., des personnes qu'on veut contrefaire.

*__MIMOLOGIQUE__, adj. des deux genres (*mimolojike*), fait à l'imitation du geste, de la voix, etc.

*__MIMOLOGISME__, subst. mas. (*mimolojiceme*), figure par laquelle on imite un être animé, en contrefaisant sa physionomie, son geste, sa voix, etc.

MIMOLOGUE, subst. mas. et adj. des deux genres (*mimologue*), qui est habile, exercé dans la *mimologie*.

MIMOSA, subst. fém. (*mimôza*), t. de bot., nom de la sensitive.

MIMULE, subst. mas. (*mimule*), t. de bot., arbre; espèce de gratiole.

*__MIMUSOPE__, subst. mas. (*mimuzope*), t. de bot., espèce de sapotillier.

MINABLE, adj. des deux genres (*minable*), qui a mauvaise *mine*, une *mine* pitoyable, qui fait pitié. Pop.

*__MINAGE__, subst. mas. (*minaje*), droit pris sur la *mine* de blé, ou d'autres grains pour le mesurage.

*__MINARET__, subst. mas. (*minaré*) (de l'arabe *ménareh* ou *ménareth*, bâtiment élevé, tour, en général, qui paraît venir de l'égyptien *manareh*, lieu d'observation, lieu d'où l'on fait la garde, tour, guérite), chez les Turcs, tour faite en forme de clocher, pour appeler le peuple à la prière et annoncer les heures.

MINARZIN, subst. mas. (*minarzein*), t. de relat., astronome du roi de Perse.

MINAUDER, v. neut. (*minôdé*), affecter des *mines*, des façons pour plaire.

MINAUDERIE, subst. fém. (*minôderi*), action de *minauder*. — Au plur., *mines* et façons de faire affectées, dans l'intention de plaire.

MINAUDIER, subst. et adj. mas., au fém. **MINAUDIÈRE** (*minôdié, dière*), celui, celle qui est dans l'habitude de *minauder* : *c'est un minaudier; elle est minaudière*.

MINAUDIÈRE, subst. et adj. fém. Voy. MINAUDIER.

MINCE, adj. des deux genres (*meince*) (en lat. *minutus*, menu, part. pass. de *minuere*, diminuer), qui n'a pas beaucoup d'épaisseur.—On dit prov. : *mince comme la langue d'un chat*, très-mince.—Fig., et fam. : *revenu bien mince*, fort modique. — *Raison mince*, faible.—*Mérite, esprit, savoir bien mince*, au-dessous du médiocre. —*Noblesse mince*, qui n'est pas considérable.— *Mine bien mince*, qui a l'air de peu de chose.

MINCEUR, subst. fém. (*meinceur*), qualité de ce qui est *mince* : *minceur des os*.

*__MINCIO__, subst. propre mas. (*meinci-ô*), fleuve d'Italie.

*__MINE__, subst. fém. (*mine*) (du gallois ou bas-breton *moina*, qui signifie la même chose. *Ménage*), air du visage : *bonne* ou *mauvaise*, *méchante mine*. — Accueil qu'on fait à quelqu'un : *faire bonne mine, faire triste* ou *grise mine à*...—Contenance qu'on tient pour quelque dessein : *faire bonne mine*; et prov. : *faire bonne mine à mauvais jeu*, cacher sa peine sous un air de gaieté, etc.—Indice des dispositions de l'âme : *mine noble, basse, fière*.—Fig., semblant : *faire mine de*... —Mouvements du visage; gestes qui ne sont pas naturels. Il s'emploie ordinairement au pluriel : *faire des mines*.—Bonne ou mauvaise apparence d'une chose : *ce ragoût a bonne mine*. — *Faire la mine*, témoigner qu'on est mécontent.—*Faire une laide mine*, une laide grimace.—Fam. : *avoir la mine d'être riche, fou*, etc., *en avoir toute la mine*, paraître tel.—On dit *qu'un homme a la mine, a bien la mine d'avoir fait une chose*, lorsqu'on le juge ou à son air ou d'après la connaissance qu'on a de son inclination, etc. On dit encore dans le même sens et en mauvaise part : *vous portez bien la mine d'un espion*, etc.

*__MINE__, subst. fém. (*mine*) (de l'allemand *mine*, qui a la même signification), lieu où se forment les métaux, les minéraux et quelques pierres précieuses. — Les métaux et minéraux encore mêlés avec la terre ou la pierre de la *mine*.— Cavité souterreine faite sous un bastion, un rempart, etc., pour le faire sauter par le moyen de la poudre à canon.—Fig. : *éventer la mine*, découvrir un dessein, et empêcher par là qu'il ne réussisse.— Fig. : *c'est une riche mine*, en parlant d'un bon ouvrage. — *Mine de plomb*, substance d'un gris noirâtre et brillant dont on fait des crayons. On l'appelle aussi *plombagine*.—Couleur d'un rouge orangé fort vif, qui sert pour peindre en miniature.—Vaisseau qui sert à mesurer et qui contient la moitié d'un setier. (Dans cette acception, du latin *mina* ou *mna*, fait du grec μνα, sorte de poids grec, qui revenait à peu près à la livre des Romains.) —Ce qui est contenu dans cette mesure. —Mesure pour les terres, qui revient environ à un demi-arpent de Paris. — Monnaie ancienne qui, chez les Grecs, valait cent drachmes, à peu près cinquante livres tournois ou quarante-neuf francs trente-neuf centimes. (Du grec μνα, dont la signification est la même.) — Monnaie de compte en Turquie, qui est la centième partie de la piastre. On l'appelle aussi *aspre*.—Monnaie de compte dans l'île de Chypre, où elle se divise en cent aspres.

MINÉ, E, part. pass. de *miner*.

MINER, v. act. (*miné*), faire une *mine* sous... : *miner un bastion*.—Creuser, caver : *l'eau mine la pierre*.—Consumer, détruire peu à peu : *cette maladie le mine*.—*se* MINER, v. pron., se consumer peu à peu.

MINÉR., abréviation du mot *minéral* ou *minéralogie*.

MINERAI, subst. mas. (*mineré*), métal combiné dans la *mine* avec des substances étrangères.

MINÉRAL, subst. mas. (*minérale*), corps solide qui se tire des *mines*. Il se disait principalement des terres et des sels; les physiciens étendent aujourd'hui cette dénomination généralement à tous les corps qui composent comme l'écorce de la terre, depuis le sommet des montagnes jusqu'aux plus grandes profondeurs où nous puissions parvenir.—Au plur., des *minéraux*.

*__MINÉRAL, E__, adj. (*minérale*), qui tient des *minéraux*, qui leur appartient.—*Règne minéral*, ensemble des objets compris sous le nom de *minéraux*.— *Eaux minérales*, imprégnées de principes *minéraux*.

MINÉRALISATEUR, subst. mas. (*minéralizateur*), t. de minéralogie, substance qui, combinée avec des métaux, les constitue en état de *minerai*.

*__MINÉRALISATION__, subst. fém. (*minéralizâcion*), combinaison d'un métal ou d'un demi-métal avec une substance étrangère, qui le constitue en état de *minerai*. Il se dit surtout de la combinaison avec le soufre ou l'arsenic, ou avec l'un et l'autre ensemble.

MINÉRALISÉ, E, part. pass. de *minéraliser*, et adj.

MINÉRALISER, v. act. (*minéralizé*), donner à un métal ou demi-métal la forme de *minerai* : *plomb minéralisé par le soufre*. — *se* MINÉRALISER, v. pron.

MINÉRALISTE, subst. mas. (*minéralicete*), qui étudie, connaît et travaille les *minéraux*.

*__MINÉRALOGIE__, subst. fém. (*minéraloji*) (du lat. *minera*, mine ou minéral, et du grec λογος, discours), connaissance des *minéraux* et de la manière de les tirer du sein de la terre.

MINÉRALOGIQUE, adj. des deux genres (*minéralojike*), qui concerne la *minéralogie*.

MINÉRALOGISTE, subst. mas. (*minéralojicete*), celui qui est versé dans la *minéralogie*. On dit aussi, mais moins souvent et moins bien, *minéralogue*.

MINÉRALOGUE, subst. mas. (*minéralogue*). Voy. MINÉRALOGISTE.

MINÉRAUX, subst. et adj. plur. mas. Voy. MINÉRAL.

MINERIE, subst. fém. (*mineri*), *mine* de sel.

*__MINERVAL__, subst. mas. (*minèrevale*), anciennement, honoraires des professeurs de collèges, payés par les écoliers.

MINERVALES, subst. fém. plur. (*minèrevale*), t. d'antiq., fêtes en l'honneur de *Minerve*.

*__MINERVE__, subst. propre fém. (*minèreve*), myth., déesse des beaux-arts et de la sagesse. On la nommait aussi *Pallas*; elle était fille de Jupiter, qui l'avait fait sortir de son cerveau. — Au fig., femme aussi sage que belle. — Génie d'un poète : *rimer malgré Minerve*.

MINET, subst. mas., **MINETTE**, subst. fém. (*miné, nète*), petit chat, petite chatte. Il est fam.

MINETTE, subst. fém. Voy. MINET.—Chez les briquetiers, baquet à mettre du sable.

*__MINEUR__, subst. mas. (*mineur*), celui qui fouille la *mine* pour en tirer la matière minérale.—Celui qui travaille à une *mine* pour faire sauter quelque fortification. En ce sens on dit : *attacher le mineur*, et non pas *les mineurs, à un bastion*, commander des *mineurs* pour le faire sauter.

*__MINEUR, E__, subst. et adj. (*mineur*) (du latin *minor*), plus petit, moindre; celui ou celle qui est en tutelle, qui n'a point atteint l'âge prescrit par les lois pour disposer de sa personne et de ses biens. — Adj., plus petit. — En musique, nom que portent certains intervalles, lorsqu'ils sont aussi petits qu'ils peuvent l'être sans devenir faux. Il est opposé à *majeur*. Lorsque la médiante d'un mode est *mineure*, on dit que le ton, que le mode est *mineur*.—*Ordres mineurs*, les quatre petits ordres ecclésiastiques, qui sont ceux d'acolyte, de lecteur, d'exorciste et de portier. — On dit, en termes de discipline ecclésiastique, *excommunication mineure*, pour dire, excommunication qui prive de la participation des sacrements et du droit de pouvoir être élu ou présenté à quelque bénéfice, à quelque dignité ecclésiastique. Il se dit par opposition à *excommunication majeure*. — *Frères mineurs*, cordeliers. — *Asie-Mineure*, la partie occidentale de l'Asie. Voy. le mot suivant.

*__MINEURE__, subst. fém. (*mineure*), en logique, la deuxième proposition d'un syllogisme. — Un des actes soutenus par un bachelier en théologie, pendant la licence.

MINGUART, subst. mas. (*meinguare*), t. de bot., arbre de la Guyane.

MINGLE, subst. mas. (*meinguele*), mesure hollandaise de 1 pinte 1/4.

*__MINGRÉLIE__, subst. propre fém. (*meinguerèli*), t. de géogr. anc., nom de l'ancienne Colchide.

MINGRELIN, E, adj. (*meinguerelein, line*), débile, qui n'a point de force. Peu usité.

*__MINHO__, subst. propre mas. (*minio*), rivière d'Espagne, dans la Galice.

MINIATEUR, subst. mas. (*mini-ateur*), peintre en *miniature*. (*Boiste*.) Inusité.

*__MINIATURE__ et non pas **MIGNATURE**, subst. fém. (*mini-ature*) (du lat. *minium*, parce que c'est une des couleurs qu'on y emploie le plus ordinairement). — Sorte de peinture délicate qui se fait à petits points, avec de simples couleurs très-fines, détrempées avec de l'eau et de la gomme sans huile.—Tableau peint en ce genre. — On dit d'une femme mignonne et jolie, que c'est une *miniature*.—On le dit aussi d'un objet d'art fort délicatement travaillé : *ce nécessaire est une vraie miniature*.—Loc. adv. : *en miniature*, en petit.

MINIATURISTE, subst. des deux genres (*mini-aturicete*), peintre en *miniature*.

MINICULE, subst. fém. (*minikule*), t. de naturaliste, très-petite parcelle.

MINIÈRE, subst. fém. (*minière*), *mine*, lieu d'où se tirent les minéraux, les métaux.

MINIME, adj. ou superlatif des deux genres (*minime*), très-petit ou le plus petit : *affaire, intérêt minime*. Usité seulement dans le style très-familier. — Qui est de couleur grise, obscure, comme celle de l'habit des religieux appelés *minimes*.

*__MINIME__, subst. mas. (*minime*) (du lat. *minimus*, le plus petit), religieux d'un ordre fondé par saint François de Paule, qui avait choisi ce nom par humilité. — Subst. fém., il s'est dit dans la musique antique de la note qu'on appelle aujourd'hui *une blanche*.

*__MINIMUM__, subst. mas. (*minimome*), t. de mathématiques, emprunté du latin. Le plus petit degré auquel une grandeur puisse être réduite.—Somme fixée comme la moindre à payer. —La moindre des peines ou des amendes que la loi inflige. — Il ne s'emploie pas au pluriel.

*MINISTÈRE, subst. mas. (*minicetère*) (du lat. *ministerium*), emploi, charge, fonction : *cela n'est pas de mon ministère.*— Entremise : *quel doit être aujourd'hui mon ministère ?* Voy. OFFICE. — Département. — Employés, hôtel, bureaux d'un *ministre*, d'un *ministre* d'état.—Collectivement, tous les *ministres*.—*Ministère public*, dans les tribunaux, fonctions des magistrats chargés de veiller à ce qui intéresse l'ordre public, la police, et la sûreté générale, etc. Ce *ministère* est exercé par les avocats, etc., les procureurs-généraux, et par les substituts. — Ces magistrats eux-mêmes pris collectivement.

MINISTÉRIALISME, subst. mas. (*miniceteri-aliceme*), système, conduite de ceux qui soutiennent les *ministres*, qui reçoivent toutes leurs impulsions.

MINISTÉRIAT, subst. mas. (*miniceteri-a*), gouvernement d'un *ministre*. — La durée de ses fonctions.

MINISTÉRIEL, adj. mas., au fém. MINISTÉRIELLE (*miniceteri-èle*), qui est propre au *ministère*; qui se fait selon son vouloir et son bon plaisir. — Du *ministre* : *journal ministériel*, vendu à un *ministre*. — *Officiers ministériels*, les avoués, les notaires, les huissiers, etc.—On dit, en t. de théol., en parlant du pape, qu'il est le *chef ministériel* de l'Eglise, dont Jésus-Christ est le *chef essentiel*.— Subst., partisan de toutes les mesures des *ministres*; qui les approuve sans examen.

MINISTÉRIELLE, adj. fém. Voy. MINISTÉRIEL.

MINISTÉRIELLEMENT, adv. (*miniceteri-èleman*), dans la forme *ministérielle*.

*MINISTRE, subst. mas. (*minicetre*) (en latin *minister*, celui dont on se sert dans l'exécution de quelque chose. Il ne se dit que dans les choses morales : *il s'est fait le ministre des passions des grands*, et s'emploie toujours au masculin. Ainsi c'est à tort que Racine a dit (*la Thébaïde*) :

. . . . . Une troupe insolente,
D'un fier usurpateur *ministre* violente.

—*Ministre d'état* ou simplement *ministre*, homme public, chargé des affaires principales du gouvernement : *ministre de la guerre, de la marine*, etc.—Envoyé d'un prince dans une cour étrangère. — Dans quelques ordres religieux, le supérieur du couvent. — *Ministre de l'Évangile, ministre du culte*, évêque, curé, prêtre, etc. — Chez les luthériens et les calvinistes : *ministre du saint Évangile, ministre de la parole de Dieu*, ou simplement *ministre*, celui qui fait le prêche.

*MINIUM, subst. mas. (*mini-ome*), chaux ou oxyde de plomb rouge. — *Minium natif*, le plomb carbonaté, terreux et rougeâtre des minéralogistes modernes.

MINOIS, subst. mas. (*minoa*) (de *mine*, air de visage), visage d'une jeune personne, plus jolie que belle. Il est fam.

MINON, subst. mas. (*minon*), nom que les enfants donnent aux chats.

MINORATIF, subst. mas. (*minoratif*), t. de médec., remède qui purge doucement. — Adj. : *remède minoratif*.

MINORATION, subst. fém. (*minorâcion*) (en latin *minoratio*, fait de *minorare*, amoindrir, diminuer), t. de médec., évacuation légère et modérée qui ne fait que *diminuer* la quantité des humeurs, sans y exciter de trouble ou de mouvement considérable.

MINORITE, subst. mas. (*minorite*), frère *mineur*. Peu en usage.

*MINORITÉ, subst. fém. (*minorité*), état d'une personne *mineure*.—Le temps pendant lequel elle est *mineure*.— On le dit quelquefois absolument et sans régime, en parlant de la *minorité* des rois. — Dans une assemblée délibérante, nombre inférieur à la moitié des votes : *avoir la minorité des voix*. — Se dit aussi des membres de l'assemblée : *minorité des votants*.

*MINORQUE, subst. propre fém. (*minorke*), l'une des iles Baléares. Elle est située dans la Méditerranée.

MINORQUIN, E, subst. (*minorkiein, kine*), qui est de l'île de *Minorque*.

MINORT, subst. mas. (*minore*), t. de bot., famille de plantes.

*MINOS, subst. propre mas. (*minôce*), myth., fils de Jupiter et d'Europe. Il donna des lois aux habitants de l'île de Crète, dont il fut le roi.

*MINOT, subst. mas. (*minô*), mesure qui est proprement la moitié de la *mine*. Ce qui est contenu dans le *minot*.

*MINOTAURE; subst. propre mas. (*minotôre*), myth., monstre fabuleux, moitié homme et moitié taureau, engendré de Pasiphaé, femme de Minos, roi de Crète. — T. d'astronomie, nom donné à la constellation du Sagittaire et à celle du Centaure.

*MINOTERIE, subst. fém. (*minoteri*), endroit où l'on prépare les farines destinées à l'importation.

MINOTIER, subst. mas. (*minotié*), possesseur d'une *minoterie*; celui qui fait le commerce des farines.

MINTRIR, v. neut. (*meintrir*), crier à petits cris aigres, comme le rat. (*Boiste*.) Inusité.

*MINTURNE, subst. propre mas. (*meinturne*), ville du Latium. Elle est entièrement ruinée.

MINUIT, subst. mas. (*minui*), le milieu de la nuit.—Ne dites pas : *minuit sont sonnés*, mais *minuit est sonné*.

MINULE, subst. mas. (*minule*), t. d'hist. nat., petit épervier.

MINUSCULAIRE, subst. mas. (*minucekulère*), t. d'antiq., commis des fermes à Rome.

MINUSCULE, subst. fém. et adj. des deux genres (*minucekule*) (du latin *minusculus*, un peu plus petit, fait de *minor*; *littera minuscula*), se dit des *petites* lettres dont les imprimeurs se servent. Elles sont appelées ainsi pour les distinguer des *majuscules* ou capitales : *lettre, caractère minuscule*.

*MINUTE, subst. fém. (*minute*) (du lat. *minutus*, petit, fait de *minuere*, diminuer), la soixantième partie d'une heure. — *Minutes proportionnelles*, dans l'ancienne astronomie, les soixantièmes parties de l'excentricité.—*Minutes d'incidence*, mouvement de la lune depuis le commencement d'une éclipse jusqu'au milieu.—*Minutes d'expurgation* ou *d'émersion*, mouvement de la lune depuis le milieu de l'éclipse jusqu'à la fin. — En géom. et en astron., la soixantième partie du degré.—Petit espace de temps : *il n'y a qu'une minute qu'il est sorti*. — *Être à la minute*, exact. —*Côtelettes à la minute*, légèrement grillées.— Lettre, écriture très-petite.—Brouillon d'un écrit. — Petit caractère dont on se sert pour écrire les actes originaux et publics.— L'original des actes qui demeurent chez les notaires. — L'original des sentences, des arrêts, des comptes qui demeurent au greffe. — Dans l'art de lever les plans, le dessin qu'on a tracé géométriquement ou à vue sur le terrein même dont il est la représentation.

MINUTÉ, E, part. pass. de *minuter*.

MINUTER, v. act. (*minuté*), faire la *minute*, le brouillon d'un écrit. — Ecrire très-fin. — Fig., projeter : *il minute son départ, sa retraite*; et neut. : *il minute de partir*, etc. — SE MINUTER, v. pron.

MINUTIE, subst. fém. (*minuci*) (du latin *minutia* ou *minutiæ*, qui signifie proprement poussière, parcelle, etc., fait de *minutus*, menu, petit), bagatelle, chose frivole. — MINUTIE, BABIOLE, BAGATELLE, VÉTILLE, MISÈRE. (*Syn.*) *Minutie* désigne proprement le peu de conséquence d'une chose; *babiole*, le peu d'intérêt; *bagatelle*, le peu de valeur; *vétille*, la futilité; *misère*, la nullité d'une chose qu'on ne doit compter pour rien.

MINUTIEUSE, subst. et adj. fém. Voy. MINUTIEUX.

MINUTIEUSEMENT, adv. (*minuci-euzeman*), d'une manière *minutieuse*.

MINUTIEUX, subst. et adj. mas., au fém. MINUTIEUSE (*minuci-eu, ci-euze*), qui s'attache aux *minuties*, qui s'en occupe trop. — Subst. : *un minutieux, une minutieuse*.

*MIOCHE, subst. mas. (*mioche*), tout petit garçon. — Pop., par mépris, toute espèce de personnes.

*MI-PARTI, E, adj., composé de deux parties égales, mais différentes : *robe mi-partie d'écarlate et de velours noir*.—Partagé par moitié : *les avis sont mi-partis*.—*Chambres mi-parties*, composées de juges moitié catholiques et moitié calvinistes. Elles ont été supprimées sous Louis XIV. — T. de blason, *écus mi-partis* : deux écus coupés par la moitié et joints ensemble par un seul écu; de sorte qu'on ne voit que la moitié de chacun.

*MIQUELET, subst. mas. (*miquelè*), nom de certaines troupes légères qui font la guerre en enfants perdus, en éclaireurs, sans se mettre en lignes, mais disséminées, derrière un rocher, un tronc d'arbre ou un pan de mur.

MIQUELOT, subst. mas. (*mikelo*), nom de celui qui allait en pèlerinage à *Saint-Michel*, et qui se servait de ce prétexte pour gueuser.— Pop.: *faire le miquelot*, affecter une mine hypocrite. Hors d'usage.

MIRAB, subst. fém. (*mirabe*), t. d'astron., étoile fixe du cou du Cygne.

MIRABELLE, subst. fém. (*mirabèle*), espèce de petite prune, très-bonne à confire.

MIRACH, subst. mas. (*mirake*), t. d'astron., étoile fixe d'Andromède.

*MIRACLE, subst. mas. (*mirâkle*) (en lat. *miraculum*, fait de *mirari*, admirer), effet de la puissance divine contre l'ordre de la nature. — Par exagération, 1° chose rare et extraordinaire; 2° chose digne d'admiration. — On dit fam. : *c'est un miracle que de vous voir*.—Iron.: *voilà un beau miracle!* se dit à quelqu'un qui se vante d'une chose fort ordinaire. — *Faire miracle*, faire mieux que tout ce qu'on pouvait attendre.—*Faire des miracles*, se signaler, se distinguer dans tout ce qu'on entreprend. — Fam., *à miracle*, adv., parfaitement bien : *cela est fait à miracle*. Fort peu usité dans cette acception. — *Cela peut se faire sans miracle*, aisément.

MIRACULÉ, E, adj. (*mirakulé*), sur qui s'est opéré un *miracle*. (*Boiste*.) Inusité.

MIRACULEUSE, adj. fém. Voy. MIRACULEUX.

MIRACULEUSEMENT, adv. (*mirakuleuzeman*), d'une manière *miraculeuse* ou surprenante.

MIRACULEUX, adj. mas., au fém. MIRACULEUSE (*mirakuleu, leuze*), qui se fait par *miracle*, qui tient du *miracle*.—Par exagération, surprenant, admirable. — Subst. mas. : *il y a du miraculeux* dans tout ceci.

MIRACULISER, v. neut. (*mirakulizé*), faire des *miracles*. (J.-J. Rousseau.) Inusité.

*MIRAGE, subst. mas. (*miraje*), phénomène d'optique observé sur mer et dans les plaines de la Basse-Égypte.

MIRAILLÉ, E, adj. (*mirâ-ié*) (du mot *miroir*, parce que ces couleurs en imitent le brillant), t. de blason; il se dit, 1° des ailes de papillon et des queues de paon, qui ont des marques rondes d'un émail différent; 2° de certains oiseaux dont les plumes paraissent de diverses couleurs qui ne leur sont pas naturelles.

MIRAILLET, subst. mas. (*mirâ-iè*), t. d'hist. nat., poisson du genre de la raie.

MIRAMIONES, subst. fém. plur. (*mirami-one*), religieuses qui élevaient, soignaient les jeunes personnes et les malades.

*MIRANDE, subst. propre fém. (*mirande*), bourg de France, départ. du Gers.

MIRAUDER, v. act. (*mirôdé*), vieux mot qui s'est dit pour regarder avec attention. On ne l'a conservé que dans cette locution : *mirauder un œuf*, le regarder en l'interposant entre l'œil et le jour; et encore, on dit plus souvent : *mirer un œuf*.

MIRAUMONT, subst. propre mas. (*mirômon*), village du dép. de la Somme.

MIRCOLION, subst. mas. (*mirkoli-on*), t. d'hist. nat., sorte d'insecte cornu.

MIRE, subst. fém. (*mire*), espèce de bouton, au bout d'un fusil ou d'un canon, qui sert à *mirer*. — *Prendre sa mire*, se dit d'un canonnier qui pointe le canon, et prend sa visée pour faire que le coup porte où il veut. — *Coins de mire*, morceaux de bois qui servent à hausser ou à baisser un canon. — *Point de mire*, but.

MIRÉ, E, part. pass. de *mirer*, et adj.; en t. de vén., *sanglier miré*, vieux sanglier dont les défenses sont recourbées en dedans.

*MIRECOURT, subst. propre mas. (*mirekour*), ville de France, départ. des Vosges.

MIREMENT, subst. mas. (*mireman*), t. de mar.: *la terre, un vaisseau est en mirement*, lorsque les rayons visuels, courbés par l'effet de la réfraction, dans un air plus dense et brumeux, font paraître les objets plus élevés qu'ils ne le sont réellement, et les font en conséquence découvrir de plus loin.

Mirent, 3° pers. plur. indic. du verbe irrég. METTRE.

Mirent est aussi la 3° pers. plur. prés. indic. et prés. subj. du verbe MIRER.

MIREPOIX, subst. propre mas. (*mirepoa*), ville de France, chef-lieu de canton, départem. de l'Ariège.

*MIRER, v. act. (*miré*) (du lat. *mirare* ou *mirari*, regarder fixement, viser : *mirer le but, le gibier*; et neut. : *il mire long-temps et manque toujours*. *Mirer*, dit Roubaud, n'exprime que l'action de considérer; *viser*, indique la fin ou le terme de l'action. On *mire* un objet, et l'on vise à son but; *un canonnier mire une tour et vise à l'abattre*. — *Mirer une place, un emploi*, y aspirer.— Regarder à travers : *mirer un œuf*. Voy. MIRAUDER. — *Mirer un drap*, regarder à contre-jour une pièce de drap déployée, pour en apercevoir les défauts. — SE MIRER, v. pron.,

se regarder dans quelque chose qui rend l'image : *se mirer dans un miroir, dans l'eau.*— Absolument : *se mirer*, s'admirer. — *On se mire dans ce parquet*; il est uni et luisant. — *On se mire dans cette vaisselle*; elle est très-nette et très-claire. — Fig. : *se mirer dans ses plumes*, faire paraître une grande complaisance pour sa beauté et pour sa parure. Allusion au paon.

MIRI, subst. mas. (*miri*), impôt sur les terres en Turquie.

MIRIDE, subst. fém. (*miride*), t. d'hist. nat., hémiptère sanguisuge.

MIRIDICE, adj. des deux genres (*miridice*), qui dit des merveilles. (*Boiste.*) Tout-à-fait inusité.

MIRIFIQUE, adj. des deux genres (*mirifike*), admirable, surprenant. Peu usité.

MIRIS, subst. mas. (*mirice*), t. d'hist. nat., genre d'insectes hémiptères.

MIRLIFLORE, subst. mas. (*mirliflor*), un agréable, un merveilleux. Style familier.

***MIRLIROT**, subst. mas. Voy. MÉLILOT.

MIRLITON, subst. mas. (*mirliton*), flûte de roseau, garnie par les bouts de pelure d'ognon.

MIRMIDON. Voyez MYRMIDON.

***MIRMILLON**, subst. mas. (*mirmi-ion*) (en lat. *mirmilliones*, fait, à ce qu'on croit, de *mormyra*, morue), t. d'hist. anc., s'est dit de gladiateurs armés d'un bouclier, d'un coutelas à lame recourbée, et portant sur leur casque la figure d'un poisson.

MIROBOLAN. Voy. MYROBOLAN.

***MIROIR**, subst. mas. (*miroar*) (de *mirer*, *se mirer*), corps dont la surface représente par réflexion les images des objets qu'on met au-devant. Dans un sens moins étendu, glace de verre unie et étamée par derrière, qui représente les objets placés devant.— *Miroir plan*, dont la surface est plane. — *Miroir convexe*, dont la surface est convexe. — *Miroir concave*, dont la surface est concave. On entend ordinairement par *miroirs concaves*, ceux d'une concavité sphérique. — *Miroir cylindrique, parabolique, elliptique*, *miroir* terminé par une surface cylindrique, parabolique ou elliptique. — *Miroir prismatique*, composé de surfaces planes, inclinées les unes aux autres, et qui ont chacune la figure d'un parallélogramme. — *Miroir pyramidal*, dans lequel les surfaces planes qui le composent sont triangulaires, et inclinées les unes aux autres, de manière que les sommets de tous les triangles se réunissent pour former les sommets de la pyramide. — *Miroir ardent*. Voy. ARDENT. — *Miroir des Incas*, nom qu'on a donné anciennement au fer sulfuré poli. — Fig. : *les yeux sont le miroir de l'âme*, les diverses affections de l'âme se manifestent dans les yeux.— *Le miroir des eaux*, leur transparence.—On disait autrefois : *c'est un miroir* (un exemple) *de vertu, de patience*. — Instrument de chirurgie. Voy. DILATATOIRE. — Plaque, reflets métalliques sur la couverture des ailes de certains oiseaux. — On nomme, en t. de cuisine, *œufs au miroir*, des œufs qu'on fait cuire sur un plat enduit de beurre, sans les brouiller. On les nomme aussi *œufs sur le plat*. — En t. de chasse, on appelle *miroir*, un instrument dont on se sert pour attirer les alouettes dans les piéges qu'on leur tend.

MIROITANT, **E**, adj. (*miroètan*, *tante*), t. d'hist. nat., qui offre des reflets brillants comme les métaux.

MIROITÉ, **E**, adj. (*miroèté*) : *cheval bai miroité* ou *à miroir*, dont le poil, véritablement bai, présente sur la croupe des marques plus brunes ou plus claires.

MIROITERIE, subst. fém. (*miroèteri*), commerce de *miroirs*.

MIROITIER, subst. mas. (*miroètié*), ouvrier, marchand qui fait ou vend des *miroirs*, etc.

MIRON, subst. mas. (*miron*), t. de mar., vaisseau à rames.

MIRONTON, subst. mas. (*mironton*), refrain populaire.

MIROSPERME, subst. mas. (*mirocepèreme*) (du grec μυρον, parfum, et σπερμα, semence), t. de bot., genre de plantes de la famille des légumineuses.

MIROTON, subst. mas. (*miroton*), mets composé de tranches de viande déjà cuites, avec une purée d'ognons et divers assaisonnements.

MIROXYLE, subst. mas. (*mirokcile*), t. de bot., sorte de plante.

MIRTIL, subst. mas. (*mirtile*), t. d'hist. nat., sorte de papillon de jour qu'on trouve en été au bord des bois.

MIRZA, subst. mas. (*mirza*), prince tartare.

MIRZASSE, subst. fém. (*mirzace*), princesse tartare.

***MIS**, subst. mas. (*mi*), t. de palais, date du jour qu'on a *mis* un procès au greffe.

MIS, **E**, part. pass. de *mettre*, et adj., placé, posé, etc. — En t. de manége, dressé : *cheval bien mis dans la main et dans les talons*.—Habillé : *il est mis simplement, proprement*; *être bien mis, mal mis*.

DU VERBE IRRÉGULIER METTRE :

Mis, précédé de *je*, 1^re^ pers. sing. prét. déf.
Mis, précédé de *tu*, 2^e^ pers. sing. prét. déf.

MISAINE, subst. fém. (*mizène*) (de l'italien *mezzana*, fait du grec μεσος, qui est au milieu), t. de mar., la voile qui est entre le beaupré et la grande voile du grand mât d'un navire.

MISANDRE, subst. fém. (*mizandre*), t. de bot., espèce de plante.

***MISANTHROPE**, subst. mas. (*mizantrope*) (du grec μισεω, je hais, et ανθρωπος, homme), qui hait les hommes, la société.—Par extension et dans un sens moins odieux, homme bourru, chagrin, peu sociable. —Adj. des deux genres : *esprit misanthrope*.

MISANTHROPIE, subst. fém. (*mizantropi*), haine des hommes, des goûts de la société. Voyez MISANTHROPE.—Par extension, éloignement trop marqué pour la société; humeur toujours chagrine, bourrue, etc.

MISANTHROPIQUE, adj. des deux genres (*mizantropike*), qui naît de la *misanthropie*; qui en a le caractère.

***MISCELLANÉE**, subst. mas. (*micèlelané*), recueil de différents ouvrages de sciences, de littérature. Il ne s'emploie guère qu'au plur.—C'est un latinisme qui vieillit : on dit plutôt *mélanges*. *Trévoux* écrit *miscellanea*, qui est purement le mot latin, fait de *miscere*, mêler, mélanger.

MISCHIO, subst. mas. (*miceki-o*), espèce de marbre d'Italie, de différentes couleurs.

MISCIBILITÉ, subst. fém. (*micecibilité*), qualité de ce qui peut se mêler.

MISCIBLE, adj. des deux genres (*micecible*) (du lat. *miscere*, mêler), qui a la propriété de se mêler avec... : *l'huile n'est point miscible avec l'eau*.

***MISE**, subst. fém. (*mize*), ce qu'on met au jeu ou dans une société de commerce.—*Mise hors*, avances, frais d'une entreprise. — Enchère : *ma mise a couvert la sienne*.—Cours de la monnaie : *ces espèces sont encore de mise*.—Fig. et fam. : *cet homme est de mise*, est présentable, est recevable. — Manière de se mettre, de s'habiller : *sa mise est élégante*. — Au palais : *mise en possession*, formalité pour mettre en possession. — *Mise en jugement*, prévention de culpabilité. — *Mise en liberté*, décision par laquelle un prévenu est mis en liberté.—T. d'imprim. : *mise en pages*, action de rassembler les paquets de composition pour en faire des pages et des feuilles. *Mise en train*, action de tout disposer pour le tirage d'une forme.—*Mise en œuvre*, action de *mettre* en œuvre une matière quelconque. — *Mise en vente*, action de *mettre* quelque chose en vente. — *Mise en scène*, préparatifs, soins qu'exige la représentation d'une pièce de théâtre. — T. de serrur., pièce de fer forgée, à laquelle on donne la forme propre à être soudée exactement à une masse, ou à un autre morceau de fer.—Disposition des pièces de bois d'un train à flotter.

MISE-BAS, subst. fém. (*misebâ*), anciennement, les habits qu'on ne voulait plus porter et qu'on donnait aux domestiques ou aux pauvres.

MISÉRABLE, subst. et adj. des deux genres (*mizérable*) (en latin *miserabilis*), qui est dans la *misère*, dans la souffrance. — Méchant ; *il faut être bien misérable pour se conduire ainsi*.— Funeste : *faire une fin misérable*. — Pitoyable : *les misérables disputes de l'école*. On dit par mépris : *se tourmenter pour de misérables honneurs*, etc.—Subst., celui qui est dans la *misère* : *ayez pitié de ce misérable*.—Un homme de néant, un malhonnête homme.—*Une misérable*, une femme libertine.

MISÉRABLEMENT, adv. (*mizérableman*), d'une manière *misérable*.

***MISÈRE**, subst. fém. (*mizère*) (en latin *miseria*), état malheureux; indigence extrême. — Peines, calamités : *les misères de cette vie*. — Peine, difficulté. — Faiblesse et imperfection de l'homme.—Fam., chose qui n'est d'aucune conséquence, qui ne mérite aucune attention. Voyez MINUTIE.— Prov. : *collier de misère*, travail assidu.—T. de jeu de boston : *faire misère*, ne pas faire une seule main.

***MISERERE**, subst. mas. (*mizéréré*), espace de temps qu'il faudrait pour dire le psaume *Miserere* : *je reviendrai dans un miserere*.—En t. de médec., sorte de colique très-violente et très-dangereuse dans laquelle on rend les excréments par la bouche; ainsi nommée du latin *miserere*, *ayez pitié*, à cause de la douleur insupportable qu'éprouve le malade, et qui lui fait implorer du secours. On l'appelle aussi, *passion iliaque*.

***MISÉRICORDE**, subst. fém. (*mizérikorde*) (en latin *misericordia*), en parlant des hommes, vertu qui porte à avoir pitié des misères d'autrui et à les soulager : *œuvre de miséricorde*.—En parlant de Dieu, bonté par laquelle il pardonne aux pécheurs repentants.—Grace, pardon.—Petite saillie de bois attachée sous le siége d'une stalle et sur laquelle on est en quelque manière assis lorsque le siége est levé, ainsi nommée, comme pour rappeler que cette espèce de siége n'a été accordé que par grace (par *miséricorde*), et que sans lui on serait toujours debout ou à genoux, comme cela se pratiquait autrefois et se pratique encore en Russie dans les églises.— Dague que les anciens chevaliers portaient à la ceinture ou au côté, et que dans les combats singuliers, etc., le vainqueur enfonçait dans le corps du vaincu au défaut de l'armure, si celui-ci ne criait *miséricorde*.—On dit prov. : *à tout péché miséricorde*, pour dire qu'il n'y a point de faute dont on ne puisse obtenir le pardon, soit devant Dieu, soit devant les hommes, quand on le demande sincèrement. — Fam. : *être à la miséricorde de quelqu'un*, dépendre entièrement de lui.—*Se mettre, s'abandonner à sa miséricorde*, à sa merci, à sa discrétion.—*Miséricorde !* interjection qui marque une extrême surprise. — *Crier miséricorde*, crier, parce qu'on éprouve de vives douleurs.

MISÉRICORDIEUSE, adj. fém. Voyez MISÉRICORDIEUX.

MISÉRICORDIEUSEMENT, adv. (*mizérikordi-euzeman*), avec *miséricorde*.

MISÉRICORDIEUX, adj. mas., au fém. MISÉRICORDIEUSE (*mizérikordi-eu, di-euze*), qui est enclin à faire *miséricorde*. Il se dit de Dieu. — Qui a de la pitié, de la compassion : *homme miséricordieux envers les pauvres*, etc., et non pas sans régime, *homme miséricordieux*. — Subst. dans l'Evangile : *bienheureux sont les miséricordieux !*

MISEUR, subst. mas. (*miseur*), vieux mot qui s'est dit pour *arbitre*. Hors d'usage.

***MISGURNE**, subst. mas. (*micegurne*), t. d'hist. nat., sorte de poisson.

MISIS, subst. mas. (*mizice*), t. d'hist. nat., papillon diurne.

***MISNA**, subst. mas. (*micenâ*), livre juif qui contient les interprétations de la loi.

MISNAÏQUE, adj. des deux genres (*micena-ike*), du *Misna*.

***MISNIE**, subst. propre fém. (*miceni*), province de la Haute-Saxe, située entre la Bohême, la Franconie et la Thuringe.

MISOGAME, subst. des deux genres (*mizogame*) (du grec μισος, haine, et γαμος, mariage), qui hait le mariage. (*Boiste.*) Inusité.

MISOGYNE, subst. mas. (*mizojine*) (du grec μισος, haine, et γυνη, femme), qui hait la femme, les femmes.

MISOGYNIE, subst. fém. (*mizojini*), haine du *misogyne* contre les femmes.

***MISOLOGUE**, subst. mas. (*mizologue*) (du grec μισος, ennemi, et λογος, discours, traité), ennemi des méthodes scientifiques. Peu en usage.

MISOMESSE, subst. mas. (*mizomèce*), ennemi de la *messe*. Vieux et inus. Il se disait de ceux qui ne croient pas à la transsubstantiation dans le sacrifice de la messe.

MISOPOGON, subst. mas. (*mizopogon*) (du grec μισος, haine, et πωγων, barbe), qui hait la barbe. Inus.—C'était le titre d'une satire de l'empereur Julien contre les philosophes.

MISPIKEL, subst. mas. (*micepikièle*), t. d'hist. nat., espèce de pyrite.

Misse, 1^re^ pers. sing. imparf. subj. du verbe irrég. METTRE.

MISSEL, subst. mas. (*micèle*), livre qui contient les prières de la messe.

DU VERBE IRRÉGULIER METTRE :

Missent, 3^e^ pers. plur. imparf. subj.
Misses, 2^e^ pers. singulier imparf. subj.

Missiez, 2e pers. plur. imparf. subj.

MISSILANCE, subst. fém. (*micilance*), selon *Boiste*, espèce de petit faucon.

*MISSION, subst. fém. (*micion*) (en latin *missio*, fait de *missus*, part. passé de *mittere*, envoyer), envoi et pouvoir qu'on donne à quelqu'un de faire quelque chose.— Il se dit surtout en matière de religion : *la mission des apôtres vient de Jésus-Christ même.* — Nombre de prêtres employés en quelque endroit pour la conversion des infidèles ou pour l'instruction des chrétiens. On dit en ce sens, *faire la mission*, s'employer à ces travaux apostoliques. —Corps des *missionnaires;* leur fonction, sa durée; leur maison; le pays où ils prêchent. — On appelait en France *pères de la mission*, une congrégation de prêtres réguliers qui vivaient en communauté sous un supérieur-général, et dont l'institution regardait principalement l'instruction des peuples de la campagne. On les nommait aussi *lazaristes*. — *Prêtres des missions étrangères*, ceux dont l'institution était d'aller prêcher l'Évangile dans les Indes.

MISSIONNAIRE, subst. mas. (*micionère*), qui est chargé d'une *mission*. — Ecclésiastique séculier ou régulier employé aux *missions*.

Missions, 1re pers. plur. imparf. subj. du v. irrég. METTRE.

MISSISSIPI, subst. propre mas. (*micicipi*), grand fleuve de l'Amérique septentrionale. — Grande et vaste contrée de ce même pays.

MISSIVE, adj. fém. (*micive*) (du latin *missus*, part. passé de *mittere*, envoyer) : *lettre missive*, qui est écrite pour être envoyée à quelqu'un. — On dit aussi subst. au fém. : *il m'a écrit une longue missive*. Style plaisant ou railleur.

*MISTIC, subst. mas. (*micetik*), navire grec.

*MISTIGRI, subst. mas. (*miceligueri*), valet de trèfle entre deux cartes de même espèce, à la bouillotte et au brelan.

MISTOUFLET, subst. mas. (*micetouflè*), poupard; mignard, enfant gâté. Hors d'usage.

*MISTRAL ou MAËSTRAL, subst. mas. (*micetrale*), vent violent de mer, en Provence.

MISY, subst. mas. (*mizi*), substance sulfurique.

MITAINE, subst. fém. (*mitène*) (du celtique *mittain*, qui a la même signification. *Trévoux*. Dans la basse latinité, on a dit *mitana* ou *mitanna*), gros gant où la main entre tout entière sans qu'il y ait de séparation pour les doigts.—Au plur., petits gants de femme qui ne couvrent que le dessus des doigts. — *De l'onguent miton-mitaine*, remède qui ne fait ni bien ni mal.—*Prendre des mitaines pour parler à quelqu'un*, employer toute sorte de ménagements. — Fig. et fam., expédient inutile pour une affaire. Dans cette dernière acception, on dit aussi pop. : *ce sont des mitaines à quatre pouces*.—Fig. et prov. : 1° *cela ne se prend pas sans mitaines*, on ne peut l'avoir qu'avec beaucoup de peine et de danger; 2° *on ne peut y toucher* ou *y aller qu'avec des mitaines*, il faut y apporter du soin et de la précaution.—On nomme *croque-mitaine*, un personnage fictif qui sert d'épouvantail aux enfants.

MITAN, subst. mas. (*mitan*), milieu. Il est pop.

DU VERBE IRRÉGULIER METTRE :

Mit, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.

Mît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.

*MITE, subst. fém. (*mite*) (du grec μιδας, espèce de ver qui ronge les fèves. *Ménage*, d'après *Robert Étienne et Nicot*.), t. d'hist. nat., petit insecte qui naît dans le fromage.

MITELÈNE, subst. mas. (*mitelène*), t. d'hist. nat., espèce d'ortolan.

MITELLE, subst. fém. (*mitèle*), t. de bot., sorte de plante; genre de saxifragées.

MITERNE, subst. fém. (*mitèrene*), t. de pêche, jonchère.

Mites, 2e pers. plur. prét. déf. du verbe irrég. METTRE.

*MITHRA, subst. propre fém. (*mitra*), myth., déesse des Perses. C'était leur Vénus.

MITHRA, subst. mas. (*mitra*), nom que les Perses donnaient à leur grand-prêtre.

MITHRAX, subst. mas. (*mitrakce*), t. d'hist. nat., girasol, genre de crustacés.

*MITHRIAQUES, subst. fém. plur. (*mitriake*), fêtes de *Mithra*.

MITHRIDATE, subst. mas. (*mitridate*), sorte de composition bonne contre le poison, attribuée à *Mithridate*, roi de Pont, qui, à force d'avoir usé d'antidotes et de contre-poisons, ne put s'empoisonner quand il voulut se donner la mort. — *Vendeur de mithridate*, charlatan.—Fig. et fam., homme qui parle avec ostentation, qui promet beaucoup et ne tient rien.

MITIGATIF, adj. mas., au fém. MITIGATIVE (*mitiguatif, tive*), qui sert à *mitiger*.

MITIGATION, subst. fém. (*mitiguâcion*) (en latin *mitigatio*), adoucissement apporté à une règle trop austère. Son opposé est *réforme*.— En t. de médec., modération.

MITIGATIVE, adj. fém. Voy. MITIGATIF.

MITIGÉ, E, part. pass. de *mitiger*, et adj., adouci.—*Carmes mitigés*, qui vivaient sous une règle moins pénible que celle de leur première institution.

MITIGER, v. act. (*mitijé*) (en lat. *mitigare*, fait de *mitis*, doux), adoucir. — *se* MITIGER, v. pron.

MITIS, subst. mas. (*mitice*), gros chat; matou.

MITOIERIE, subst. fém. (*mitoèri*), t. de pratique, séparation d'héritages contigus.

MITON, subst. mas. (*miton*), sorte de gant qui ne couvre que l'avant-bras.

MITON-MITAINE, sorte d'adj. Voy. MITAINE.

MITONNÉ, E, part. pass. de *mitonner*.

*MITONNER, v. neut. (*mitoné*) (du lat. *mitis*, doux : *mitonner*, c'est adoucir; un *potage mitonné* est celui dont le pain est ramolli, et par conséquent rendu plus doux); il se dit du pain qu'on fait tremper long-temps sur le feu dans du bouillon : *le potage mitonne; faire* ou *laisser mitonner la soupe*.—Act., dorloter : *il aime qu'on le mitonne, il aime à se mitonner*.—Cajoler, ménager : *elle mitonne son oncle pour être son héritière*.—*Mitonner une affaire*, en préparer doucement le succès. Dans toutes ces acceptions, il est du style fig. et fam. — *se* MITONNER, v. pron.

MITONNERIE, subst. fém. (*mitoneri*), t. de cuisine, action de *mitonner* un mets.—Au fig., cajolerie.

MITOSATES, subs. mas. pl. (*mitozate*), t. d'hist. nat., classe d'insectes cornés et sans palpes.

MITOUCHE. Voy. NITOUCHE.

MITOYEN, adj. mas., au fém. MITOYENNE (*mitoèiein, iène*) (du lat. *medianus*, intermédiaire), qui est au milieu : *mur mitoyen*, qui sépare deux maisons ou deux héritages.—*Puits mitoyen*, pratiqué sur une limite commune, et qui est à l'usage de deux propriétaires.—*Cloison mitoyenne*, commune à deux chambres et qui sert à les séparer.—Figur. : *avis mitoyen*, qui tient un peu de deux avis opposés. — *Dents mitoyennes du cheval*, celles qui sont entre les pinces et les coins.—*Parti mitoyen*, éloigné des extrêmes.

MITOYENNE, adj. fém. Voy. MITOYEN.

MITOYENNETÉ, subst. fém. (*mitoè-iéneté*), état de ce qui est *mitoyen*; d'un mur *mitoyen*. — *Droit de mitoyenneté* de deux voisins sur un mur *mitoyen*.

MITOYERIE. Voy. MITOIERIE.

MITRAILLADE, subst. fém. (*mitrâ-iade*), genre de supplice imaginé par le gouvernement révolutionnaire, et mis principalement en usage dans la ville de Lyon. Des canons chargés à *mitraille* tiraient sur des individus liés et garrottés.

MITRAILLE, subst. fém. (*mitrâ-ie*), toute sorte de petite marchandise de quincaillerie. — Vieux cuivre. — Basse monnaie. — Laiton dont on se sert pour souder. — Toute sorte de ferraille, de vieux clous, etc., dont on charge quelquefois le canon.

MITRAILLÉ, E, part. pass. de *mitrailler*.

MITRAILLER, v. act. (*mitrâ-ié*), tuer au moyen de canons chargés à *mitraille*. — *se* MITRAILLER, v. pron.

MITRAL, E, adj. (*mitrale*), qui a la forme d'une *mitre*, qui ressemble à une *mitre*, se dit surtout en anat. de deux valvules du cœur. — Au plur. mas., *mitraux*.

*MITRE, subst. fém. (*mitre*) (du grec μιτρα, nom d'une coiffure à laquelle la *mitre* des évêques ressemble beaucoup), ornement de tête des évêques et autres prélats. — En t. d'antiq., espèce de coiffure des dames romaines, qu'elles avaient empruntée des dames grecques.—En t. d'archit., seconde fermeture de cheminée qui se pose après coup, pour en diminuer l'ouverture, et empêcher qu'il ne fume dans les appartements.—Nom que donnent les maçons à un angle de quarante-cinq degrés.

MITRÉ, E, adj. (*mitré*), qui a une *mitre*, qui a droit de porter la *mitre*.

MITRON, subst. mas. (*mitron*) (du grec μιτρα, en lat. *mitra*, parce que les *mitrons* portaient autrefois des bonnets semblables, pour la forme, à la coiffure des femmes grecques, appelée mitre), garçon boulanger ou pâtissier. Il est pop.—Coiffe ou *mitre* de papier.

MITTE, subst. fém. (*mite*), exhalaison très-vaporeuse d'une fosse d'aisances. On dit aussi *plomb*.

MITTEK, subst. mas. (*mitetèke*), t. d'hist. nat., poule d'eau du Groënland.

*MITYLÈNE, subst. propre fém. (*mitilène*), ville ancienne et capitale de l'île de Lesbos. C'est la patrie de Sapho.

MITYLÉNIEN, subst. et adj. mas., au fém. MITYLÉNIENNE (*mitilénein, niène*), de l'ancienne *Mitylène*.

*MITYLÉNIES, subst. fém. plur. (*mitiléni*), myth., fêtes d'Apollon.

*MIURE, adj. des deux genres (*mi-ure*) (du grec μειουρος, entrecoupé, t. de médec., inégal, irrégulier, décroissant : *pouls miure*.

MIVA, subst. fém. (*miva*), gelée ou sirop. — Pulpe de coing.

*MIXTE, adj. des deux genres (*mikcete*) (du lat. *mixtus* ou *mistus*, part. pass. de *miscere*, mêler), qui est composé de choses de différente nature.—Mêlé, mélangé : *corps mixte*. — *Causes mixtes*, qui sont en partie personnelles et en partie réelles, etc.—*Terme mixte*, t. de la langue d'une science et du langage commun.—T. de math. : *raison* ou *proportion mixte*, celle qui résulte de la raison de l'antécédent et du conséquent comparé à leur différence.— Subst. mas., corps *mixte : parties d'un mixte*.

MIXTILIGNE, adj. des deux genres (*mikcetiligne*) (du lat. *mixtus*, mixte, mélangé, et *linea*, ligne; *mêlé de lignes droites et de lignes courbes*), t. de mathém. : *figure mixtiligne*, celle qui est terminée en partie par des lignes droites et en partie par des lignes courbes.

MIXTION, subst. fém. (*mikceti-on*) (en lat. *mixtio* ou *mixtura*), t. de pharm., mélange de plusieurs drogues dans un liquide, pour composer un remède. — Dans la gravure, mélange de suif et d'huile dont on recouvre les grandes parties qui ont été mordues par l'eau-forte, avant de continuer à faire mordre celles qui doivent être creusées plus profondément.

MIXTIONNÉ, E, part. pass. de *mixtionner*, et adj., mélangé. — Qui n'est pas naturel : *du vin mixtionné*.

MIXTIONNER, v. act. (*mikceti-oné*), mêler, faire une *mixtion*. — *se* MIXTIONNER, v. pron.

MIXTURE, subst. fém. (*mikceture*), t. de pharm., sorte de médicament liquide formé du mélange de plusieurs substances.

MM., abréviation du titre de *messieurs*.

Mme, abréviation du titre de *madame*.

MNÉMONIQUE, subst. fém. et adj. des deux genres (*mnémonike*) (du grec μνημονικη, fait de μνημονευω, je me rappelle, sous-entendu τεχνη; *art qui a la mémoire pour objet*), art d'exercer la *mémoire*, de se former en quelque sorte une mémoire artificielle. — Adj. : *art mnémonique*.

*MNÉMOSYNE, subst. propre fém. (*mnémozine*), (en grec Μνημοσυνη, fait de μνημονευω, je me souviens), myth., déesse de la mémoire. Elle avait eu de Jupiter les neuf Muses.

*MNÉMOTECHNIE, subst. fém. (*mnémotèkeni*), art de fortifier, de cultiver et nourrir la mémoire. Voy. MNÉMONIQUE.

MNÉMOTECHNIQUE, adj. des deux genres (*mnémotèkenike*), qui a rapport à la *mnémotechnie*.

MNIARE, subst. mas. (*mni-are*), t. de bot., plante de la famille des chalefs.

MNIE, subst. fém. (*mni*) (du grec μνιον, mousse), t. de bot., plante cryptogame de la famille des mousses.

*MOAB, subst. propre mas. (*mo-abe*), t. de géogr. anc., pays qui faisait partie de l'Arabie.

*MOABITE, subst. propre des deux genres (*moabite*), peuple de *Moab*.

MOANSA, subst. mas. (*mo-ança*), t. de relat., grand-pontife du Congo.

MOBED, subst. mas. (*mobède*), nom des prêtres gardiens du feu sacré, chez les Parsis.

*MOBILE, adj. des deux genres (*mobile*) (en lat. *mobilis*, fait de *movere*, mouvoir), qui se meut ou qui peut être mu. — Au fig., léger, inconstant : *il a le caractère mobile*. — *Imagination mobile*, qui reçoit promptement des impres-

sions différentes. — Se dit, en bot., des anthères qui, insérées dans leur partie moyenne sur le filament, y sont en équilibre et s'y balancent facilement, comme dans les graminées. On dit aussi *vacillant*.—*Fêtes mobiles*, celles qui, fixées à un même jour de la semaine, ne le sont pas à un même jour du mois. — *Troupes mobiles*, par opposition à celles qu'on appelle *sédentaires*. — *Garde nationale mobile*, qu'on peut *mobiliser*, envoyer aux frontières. — Les imprimeurs appellent *caractères mobiles*, des caractères qu'on arrange, qu'on fait changer de place à volonté, par opposition aux planches gravées en bois, dont on se servait dans l'origine de l'art, et aux planches *polytypées*, *clichées* et *stéréotypées*, ou *fixes*, qu'on emploie depuis quelque temps. — *Menuiserie mobile*, celle qui a pour objet la construction des parties destinées à s'ouvrir, comme les portes, les croisées, etc. — Subst. mas., en mécanique, le corps qui est mu. — Fig., ce qui meut; motif, cause des actions : *l'intérêt est le mobile de tous les hommes*.—*Le premier mobile*, suivant les anciens astronomes, était le mouvement diurne et commun de tout le ciel. —*Temps du premier mobile*, dans l'astron. moderne, le temps qui est mesuré par le retour des étoiles au méridien.—Fig., homme qui donne le branle, le mouvement à une affaire, à une compagnie.

MOBILIAIRE, adj. des deux genres (*mobili-ère*), t. de droit, qui tient de la nature des *meubles*, qui y a rapport : *l'argent, les obligations, les récoltes coupées sont des effets mobiliaires*. Ils ne sont pas *meubles*, mais on les assimile aux *meubles*. — *Dispositions mobiliaires*, relatives aux *meubles*. — *Mobiliaire* ne s'emploie qu'en t. de droit ; dans tous les autres cas, on se sert de l'adj. *mobilier*, *mobilière*.

MOBILIER, subst. mas. (*mobili-é*), tous les *meubles* rassemblés ; tout ce qui sert à garnir et à orner une maison, sans y être attenant.

MOBILIER, adj. mas., au fém. **MOBILIÈRE** (*mobili-é, li-ère*), t. de droit, qui est *meuble*, qui fait *meuble*, qui concerne le *mobilier* : *biens, effets mobiliers*, tels que les lits, les tables, les chaises, etc. — *Succession mobiliaire*, succession qui consiste en *meubles*. — *Héritier mobilier*, héritier des *meubles*.

MOBILIÈRE, adj. fém. Voy. MOBILIER.

MOBILISATION, subst. fém. (*mobilizâcion*), t. de droit, ameublissement des *immeubles*. — Action de rendre une troupe *mobile*.

MOBILISÉ, E, part. pass. de *mobiliser*.

MOBILISER, v. act. (*mobilizé*), t. de droit, ameublir un *immeuble*.— Mettre en mouvement une garde sédentaire, comme *la garde nationale* par exemple, pour la répartir sur les frontières ou dans les places fortes. — SE MOBILISER, v. pron.

MOBILITÉ, subst. fém. (*mobilité*) (en lat. *mobilitas*), facilité à être mu. — Possibilité d'être mu : *mobilité de la matière*. — T. de médec., susceptibilité nerveuse. — On dit fig. : *l'extrême mobilité* (l'inconstance) *de son caractère*, et par un néologisme heureux, en parlant d'un acteur : *la mobilité de sa physionomie*.

***MOCADE**, subst. fém. (*mokade*), sorte d'étoffe.

MOCANÈRE, subst. fém. (*mokanère*), t. de bot., arbrisseau de la famille des onagres.

MOCHE, subst. fém. (*moche*), paquet de soie, tel qu'il vient des pays étrangers, partagé en trois parties égales qu'on appelle *tiers*. — *Soie en moche*, qui n'est pas encore teinte, et qui n'a point eu d'apprêt. On le dit aussi des fils qu'on tire de Rennes sans être tors.

MOCHLIQUE, adj. des deux genres (*moklike*) (du grec μοχλος, levier), violent : *un purgatif mochlique*. Peu usité, même en médec.

MOCK, subst. mas. (*mok*), t. de relat., sorte de frénésie que se procurent, en prenant de l'opium, les Malais qui habitent les côtes de l'île de Ceylan, lorsqu'ils ont quelque vengeance à exercer. Un Malais qui court *le mock* ressemble à un loup enragé.

MOCOCO, subst. mas. (*mokokô*), t. d'hist. nat., espèce de maki.

***MODALE**, adj. fém. (*modale*) (du lat. *modus*, mode), t. de logique: *proposition modale*, celle qui contient quelque condition ou restriction. — T. de mus. : *cordes* ou *notes modales*, qui désignent le mode.

MODALISTE, subst. mas. (*modalicete*), partisan des *modes*. (*Boiste*, qui donne lui-même ce mot comme inusité.)

MODALITÉ, subst. fém. (*modalité*), t. didact., *mode*, qualité, manière d'être : *la blancheur est une modalité du papier*.

***MODE**, subst. mas. (*mode*) (en lat. *modus*), en philosophie : forme, manière d'être.— *Mode d'administration*, *de gouvernement*, certaines formes d'administration, de gouvernement.—En gramm., *mœuf* ou manière différente d'exprimer l'action du verbe que l'on conjugue. Il y a cinq *modes* : *l'indicatif*, le *conditionnel*, *l'impératif*, le *subjonctif* et l'*infinitif*. Voy. chacun de ces mots.—En mus., arrangement convenu dans une série de sons ; ton dans lequel une pièce de mus. est composée : *mode majeur*, *mode mineur*. — Dans le plain-chant, *mode authentique*, celui où la quarte de la tonique est au grave, et la quinte à l'aigu ; et *mode plagal*, celui où la quinte est à l'aigu, et la quarte au grave. Les Grecs avaient plusieurs *modes*, l'ionique, le dorique, le phrygien, l'éolique, le lydien, etc.

***MODE**, subst. fém. (*mode*) (du lat. *modus*, manière, façon), usage en vogue de certaines choses qui dépendent du goût et du caprice des hommes : *l'empire*, *le caprice de la mode*. — *Homme, femme à la mode*, qui suit la *mode*, qui est fort recherchée et fêtée.— Il se dit aussi des choses : *couleur à la mode*.—Manière, coutume, usage : *chacun vit à sa mode*. — *A la mode d'Italie, d'Angleterre*, suivant le goût, les usages de ces pays.— *Oncle, tante à la mode de Bretagne*, cousin germain, cousine germaine du père ou de la mère.— *Neveu, nièce à la mode de Bretagne*, fils, fille du cousin germain ou de la cousine germaine.—*Bœuf à la mode*, bœuf lardé de gros lard. — Au plur., parures à la *mode*, tels que chapeaux, bonnets, robes de coupe nouvelle, etc.; art de les faire; commerce de ces objets. Voy. VOGUE.

MODELAGE, subst. mas. (*modelaje*), action de *modeler*. — Opération du sculpteur qui *modèle*.

MODÈLE, subst. mas. (*modèle*) (du lat. *modulus*, mesure, et en particulier, mesure pour régler les proportions d'un bâtiment), tout ce que le peintre et le sculpteur se proposent d'imiter. Voy. COPIE. — En particulier, personne d'après laquelle les artistes dessinent ou peignent : *poser le modèle*, le mettre dans l'attitude qu'on veut représenter. —*Être fait comme un modèle*, très-bien proportionné, très-bien fait. — Essai en petit d'un ouvrage qu'on veut exécuter en grand. — Dans la fonte des cloches, couche de ciment et de terre, de la forme et de l'épaisseur de la cloche qu'on veut fondre. — Fig. : exemple qu'il faut suivre : *c'est un vrai modèle*, c'est une personne qui a de grandes vertus, ou de grandes qualités. Voy. RÈGLE.

MODELÉ, E, part. pass. de *modeler*, et adj. : *une statue bien modelée*.— Subst. au mas. et en t. de peint. et de sculpt., représentation, imitation des formes : *voilà un beau modelé*.

***MODELER**, v. act. (*modelé*), t. de sculpture, imiter un objet en terre molle, en plâtre ou en cire : *modeler une statue* ; et neutralement : *ce sculpteur a passé toute la nuit à modeler*.—Faire en petit la représentation d'un grand ouvrage qu'on projette. — SE MODELER, v. pron., se former, se régler sur... Prendre pour *modèle*.

MODELEUR, subst. mas. (*modeleur*), artiste dont la profession est de *modeler*.

MODÉNAIS, E, subst. et adj. (*modènè, nèze*), de *Modène*. — Subst. mas., le territoire de *Modène*.

MODÉNATURE, subst. fém. (*modénature*), t. d'archit., proportion et galbe des moulures d'une corniche, ou plus simplement les moulures.

***MODÈNE**, subst. propre fém. (*modène*), ville de la Lombardie, et capitale du duché de *Modène*.

MODÈQUE, subst. fém. (*modèke*), t. de bot., plante polypétalée.

MODER., abréviation du mot *moderne*.

MODÉRANTISME, subst. mas. (*modéranticeme*), système politique des *modérés*. (Mercier.)

***MODÉRATEUR**, subst. et adj. mas., au fém. **MODÉRATRICE** (*modérateur, trice*) (en lat. *moderator*), qui règle, gouverne et *modère* : *pouvoir modérateur, puissance modératrice*.—Subst., celui, celle qui dirige, qui cherche à tempérer des opinions exaltées, à rapprocher des sentiments extrêmes. — T. de méc., appareil destiné à régler la vapeur, lors de son émission dans le cylindre.

MODÉRATION, subst. fém. (*modérâcion*) (en lat. *moderatio*), vertu qui porte à garder une sage mesure en toute chose. — Diminution d'un prix ordinaire ou fixe : *on lui a fait quelque modération*. Peu usité en ce dernier sens. —Adoucissement, mitigation : *la modération d'une peine, d'une amende*.

MODÉRATRICE, subst. et adj. fém. Voy. MODÉRATEUR.

***MODÉRÉ**, E, part. pass. de *modérer*, et adj., tempéré. — Sage, retenu : *esprit modéré*. — Éloigné de tout excès : *chaleur modérée*; *exercice modéré*.—Subst. mas., celui qui a des opinions, des principes *modérés*.

MODÉRÉMENT, adv. (*modéreman*), avec *modération*, avec retenue.

MODÉRER, v. act. (*modéré*) (en lat. *moderare*, ou *moderari*), tempérer, adoucir ; mettre des bornes à... — SE MODÉRER, v. pron., avoir de la *modération* ; se tempérer, se régler, se contenir, se posséder.

***MODERNE**, adj. des deux genres (*modèrene*) (du lat. barbare *modernus*, employé avec la même signification dans la basse latinité, et que *Ménage* dérive de l'adverbe *modò*, il n'y a qu'un moment, il n'y a pas long-temps, naguère : comme qui dirait, *qui modò vivebat*, qui vivait il n'y a pas long-temps), nouveau, récent. Il est opposé à *ancien* et à *antique* : *auteur moderne*, *ouvrages, médailles modernes*.—*Astronomie moderne*, celle qui a commencé à Copernic. — *Géométrie moderne*, géométrie des infiniment petits. — *Architecture moderne*, genre qui est en usage depuis le commencement du moyen-âge, à l'exception du genre gothique.— *Édifice, bâtiment moderne*, celui qui est confectionné dans le genre de bâtisse le plus récent. — *Physique moderne*, d'abord celle de *Descartes*, ensuite celle de *Newton*. — *Chimie moderne*, créée par *Lavoisier*, développée et étendue par *Fourcroy*, etc. — On dit subst., en parlant des auteurs : *les anciens et les modernes*. — *A la moderne*, loc. adv., dans le goût *moderne*, suivant la manière la plus récente.

MODERNÉ, E, part. pass. de *moderner*.

MODERNER, v. act. (*modèrené*), restaurer une *antique* à la *moderne* : *Benoît XIV voulut moderner le Panthéon*. Très-peu en usage.

***MODESTE**, adj. des deux genres (*modècete*) (en lat. *modestus*), en parlant des personnes, qui a de la *modestie*, de la pudeur, de la décence.— En parlant des choses, qui marque de la *modestie*.— *Avoir des sentiments modestes de soi-même*, ne pas présumer de soi. —*Couleur modeste*, qui n'est pas éclatante.

MODESTEMENT, adv. (*modèceteman*), avec *modestie*.

***MODESTIE**, subst. fém. (*modèceti*) (en latin *modestia*), retenue dans la manière de se conduire, de se tenir et de parler de soi.— Modération. — Pudeur : *ces paroles choquent la modestie*.

MODICITÉ, subst. fém. (*modicité*) (en lat. *modicus*, modique), petite quantité ; médiocrité : *modicité du prix, du revenu, de la dépense*, etc.

MODIFICATIF, adj. mas., au fém. **MODIFICATIVE** (*modifikatif, tive*), t. de grammaire, qui *modifie* : *un terme modificatif*. — Subst. mas., mot qui *modifie*, qui détermine le sens d'un autre : *les adverbes sont ordinairement des modificatifs*.

MODIFICATION, subst. fém. (*modifikâcion*) (en lat. *modificatio*), action de *modifier* une loi, un contrat, etc.; tempérament, restriction. — En t. didactique, manière d'être d'une substance.

MODIFICATIVE, adj. fém. Voyez MODIFICATIF.

MODIFIÉ, E, part. pass. de *modifier*.

MODIFIER, v. act. (*modifié*) (en lat. *modificare*, fait de *modus*, mesure, règle, proportion), adoucir, modérer, restreindre les dispositions d'une loi, les clauses d'un contrat, etc. — Dans la didactique, donner un *mode*, une manière d'être à une substance.—SE MODIFIER, v. pron.

MODILLON, subst. mas. (*modi-ion*) (de l'italien *modiglione*, qui a la même signification), t. d'archit., petite console qui sert à soutenir la corniche.

MODIOLE, subst. fém. (*modi-ole*), t. d'hist. nat., mollusque acéphale.

MODIQUE, adj. des deux genres (*modike*) (en lat. *modicus*, fait de *modus*, mesure, règle, proportion), médiocre, qui est de peu de valeur.

MODIQUEMENT, adv. (*modikeman*), avec *modicité*.

MODISTE, subst. et adj. des deux genres (*modicete*), qui fait les *modes*. — Qui les suit. Hors d'usage dans ce dernier sens.

*MODIUS, subst. mas. (*modi-uce*), mot tout latin qui signifie boisseau. Hors d'usage.

MODULATION, subst. fém. (*moduldcion*) (en lat. *modulatio*), t. de musique, suite de tons qui forment un chant, suivant les règles du *mode* dans lequel ce chant est composé.—Plus proprement aujourd'hui, les divers transports d'un chant, d'un *mode* dans un autre. En ce sens, il est synonyme de *transition harmonique*

*MODULE, subst. mas. (*module*) (en lat. *modulus*), mesure qu'on prend pour régler les proportions d'un ordre d'architecture. C'est ordinairement le diamètre de la colonne.— Diamètre d'une médaille, d'une pièce de monnaie.—En algèbre et en géométrie, la ligne qu'on prend pour sous-tangente de la logarithmique, dans le calcul des logarithmes. En ce sens, il est peu usité.

MODULÉ, E, part. pass. de *moduler*.

*MODULER, v. act. (*modulé*) (en lat. *modulari*), t. de musique, composer un air suivant les règles du *mode* dans lequel il est. — Neut., se mouvoir dans un *mode*; en parcourir les différentes cordes, en préférant ou rebattant les principales ou essentielles. — Plus proprement aujourd'hui, faire parcourir à un chant les tons relatifs au *mode* principal dans lequel il est écrit.— *se* MODULER, v. pron.

*MOÉDA, subst. fém. (*mo-éda*), monnaie d'or de Portugal, valant 33 fr. 96 cent.

MOELLE, subst. fém. (*moèle*) (en grec μυελος, dont les Latins ont fait *medulla*), substance molle et grasse contenue dans la concavité des os.—Quelques anatomistes appellent *moelle de l'épine, moelle épinière*, ou *moelle allongée*, le prolongement vertébral de la partie blanche du cerveau. — *Sucer quelqu'un jusqu'à la moelle des os*, le ruiner en tirant de lui peu à peu tout ce qu'on en peut tirer. — Fig., en parlant des ouvrages d'esprit, ce qu'il y a de plus essentiel: *tirer, extraire la moelle d'un livre*, ce qu'il contient de plus parfait. — En bot., substance plus ou moins vasculeuse, qui occupe le centre du corps ligneux.— Dans l'ardoise, nœud formé par des grains de marcassite, de quartz, etc. — T. d'hist. nat. : *moelle de pierre*, argile.

MOELLEUSE, adj. fém. Voy. MOELLEUX.

MOELLEUSEMENT, adv. (*moèleuzeman*), d'une manière *moelleuse*.

MOELLEUX, adj. mas., au fém. MOELLEUSE (*moèleu, leuze*), rempli de *moelle* : *un bois moelleux*.—Fig. : *discours moelleux*, plein de sens et de bonnes choses.—*Étoffe moelleuse*, qui a du corps et qui est douce quand on la manie. — *Vin moelleux*, qui a beaucoup de corps et qui flatte agréablement le goût.—*Voix moelleuse*, pleine et douce.—*Ciseau, pinceau, burin moelleux*, doux et agréable. — *Contours moelleux*, qui n'ont rien de rude ni de dur. *Moelleux* est, en ce sens, la traduction du *morbido* des Italiens. — Subst. mas., t. de peinture : *le moelleux dans le dessin*, la douceur dans les contours. — *Le moelleux dans la couleur*, un coloris agréable. — *Le moelleux dans la touche*, une touche fondue. —Souplesse : *cette danseuse a du moelleux dans les jambes*.

*MOELLON, subst. mas. (*moèlon*) (du mot *moelle*, parce que les *moellons* sont au milieu du mur comme la *moelle* est au milieu des os. *Saumaise, Caseneuve*, etc.), pierre à bâtir les murs de clôture, à faire du remplage aux murs de pierre de taille. — *Moellon d'appareil*, qui est équarri pour être employé en parement. — *Moellon piqué*, qui est travaillé avec la pointe. — Dans les manufactures de glaces, pierre qui sert à adoucir les glaces de petit volume. (Du lat. *mollis*, tendre.)

MOELLONNIER, subst. mas. (*moèlonié*), petit coin pour casser les pierres.

*MOEUF, subst. mas. (*meufe*), t. de grammaire, les différentes manières de conjuguer les verbes. Vieux. On dit plus souvent *mode*.

*MŒURS, subst. fém. plur. (*meurce*) (du lat. *mos*, gén. *moris*, coutume, usage, pratique, habitude; au plur., *mores*), habitudes naturelles ou acquises pour le bien ou pour le mal dans la conduite ordinaire de la vie; vertus morales, naturelles à l'homme; lois domestiques; manière d'agir dans le commerce des deux sexes. — Morale publique : *bonnes* ou *mauvaises mœurs*. On dit absolument : *avoir des mœurs*, de bonnes *mœurs*; *n'avoir point de mœurs*, en avoir de mauvaises. — inclinations, coutumes, lois particulières d'une nation : *telle chose est ou n'est pas dans les mœurs d'une nation*, n'est pas conforme à ses usages. — En parlant des animaux, nature.— En poésie, en peinture et dans les beaux-arts en général, ce qui regarde les coutumes des peuples et les caractères des personnages; costumes.—Partie de la musique grecque qui en fixait les convenances et l'unité.— T. de rhét., partie *morale* de l'éloquence qui a pour but de gagner la confiance des auditeurs.

MOFETTE. Voy. MOUFETTE.

MOGILNIK, subst. mas. (*mojilenik*), t. d'hist. nat., espèce d'aigle du Nord.

MOGISLALISME, subst. mas. (*mojicelaliceme*) (du grec μογις, difficilement, et λαλεω, je parle), difficulté à prononcer les lettres labiales.

*MOGOL, subst. mas. (*moguole*), l'empereur ou souverain de l'Indostan. *Mogol*, dans la langue du pays, signifie homme circoncis : *grand mogol*, chef, roi de tous les circoncis. (*Trévoux*.) —C'est aussi un nom de pays et de peuple.

MOGOLIEN, adj. mas., au fém. MOGOLIENNE (*moguolicin, liène*), du *Mogol*.

MOGORIS, subst. mas. (*moguorice*), t. de bot., plante de la famille des jasminées.

MOHABUT, subst. mas. (*mo-abute*), toile de coton des Indes.

MOHARBE, subst. fém. (*mo-arbe*), monnaie d'or de Bombay, valant 29 fr. 63 cent.

*MOHATRA, adj. mas. (*mo-atra*) : *contrat mohatra*, contrat usuraire par lequel on rachette à très-vil prix et argent comptant ce qu'on vient de vendre très-cher et à crédit. Vieux et très-vieux.

*MOI (*moè*) (en lat. *me*), pronom personnel dont *nous* est le pluriel. Il est des deux genres et ne s'applique qu'à des personnes ou à des choses personnifiées.—*Moi* peut être sujet et régime direct, 1° quand on l'emploie pour tenir lieu d'un verbe et d'un pronom, comme dans ce vers de *Corneille* :

Dans un si grand revers, que vous reste-t-il?—*Moi*.

Moi signifie ici : *je me reste*; 2° après *que* mis pour *seulement*, comme : *je ne plains que moi*; 3° quand, pour donner plus de force ou de clarté au discours, on l'ajoute au sujet ou au régime déjà exprimé : *moi, que je commette une telle atrocité* ! 4° quand on veut marquer la part que différentes personnes ont eue ou auront à un fait, à une action : *il a renvoyé son père, son frère et moi*.—*Moi*, dans une phrase impérative, est régime direct ou régime indirect, quand il est immédiatement après le verbe : *venge-moi, pardonne-moi*. — Lorsque la phrase n'est pas impérative, *moi*, en régime direct, est précédé d'une préposition : *tu dis du mal de moi*. —Après le verbe, *moi* prend toujours le trait d'union : *enseigne-moi mon chemin*. — Quoique l'on dise : *transportez-vous-y, fiez-vous-y, menez-nous-y*, l'usage ne permet pas que l'on dise : *transportez-m'y, menez-m'y*; ni *transporte-m'y, mène-m'y*. Il faut dire : *transportez-y-moi, envoyez-y-moi, menez-y-moi*; et *transporte-s-y-moi, envoie-s-y-moi, mène-s-y-moi*. — Quand, dans une phrase, le pronom *moi* est employé comme sujet, il doit, puisqu'il est pronom de la première personne et synonyme de *je*, régir le verbe à la première personne. Ainsi, l'on doit dire : *moi, qui l'aimai*; *c'est moi qui ai*; *si c'était moi qui eusse*; et non pas : *moi, qui l'aima, c'est moi qui a, si c'était moi qui eût*. Suivant le même principe, *moi* doit régir *me*, et il faut dire : *c'est moi qui me nomme Pierre*, et non pas : *c'est moi qui se nomme Pierre*.—Si le verbe n'a pas pour sujet le seul pronom personnel *moi*, mais s'il a de plus quelque autre pronom personnel ou quelque nom, alors le dernier sujet pronom doit être un pronom personnel pluriel. On dira donc : *elle et moi*, ou *ma sœur et moi nous nous estimons heureux*. — On dit : *vous et moi nous irons à Paris*; *votre frère et moi nous dînerons ensemble*; et non pas : *moi et vous nous irons à Paris*; *moi et votre frère nous dînerons ensemble*, parce qu'il est de l'urbanité française que la personne qui parle se nomme la dernière.—*A moi!* sorte d'exclamation pour faire venir promptement quelqu'un auprès de soi : *à moi! à moi, soldats!* — On dit, *de vous à moi*, pour indiquer à la personne à qui l'on parle qu'on va lui dire une chose qu'on ne voudrait pas qui fût redite à une autre : *de vous à moi, c'est un fripon*.—*Quant à moi*, expression familière par laquelle on marque une sorte d'opposition entre ce qu'on va dire, et ce que disent ou pensent d'autres personnes : *on dira ce qu'on voudra contre cet homme*; *quant à moi, je suis sûr de sa probité*. Voy. POUR.—*Moi* se prend quelquefois substantivement, pour signifier l'attachement de quelqu'un à ce qui lui est personnel : *le moi choque toujours l'amour-propre des autres*.—Il se prend aussi en philosophie, pour l'individualité métaphysique de la même personne : *malgré le changement continuel de l'individu métaphysique, le même* moi *subsiste toujours*.—L'homme avec son égoïsme et ses passions : *le moi, tel est pour l'égoïste l'alpha et l'oméga de l'univers*.

MOIDORE, subst. mas. (*moèdore*), monnaie portugaise V. MOEDA.

MOIGNON, subst. mas. (*moègnion*) (suivant *Le Duchat*, de l'italien *mancone*, augmentatif de *manco*, manchot, fait du latin *mancus*. Suivant *Trévoux*, du celtique ou du bas-breton *moign*, qui signifie également *manchot*), petite partie qui reste d'un bras, d'une jambe, de la cuisse, quand ils ont été coupés.—Branche assez grosse d'un arbre qu'on a taillée un peu loin de la branche principale.

MOILETTE, subst. fém. (*moèlète*), outil de bois garni de feutre pour frotter les glaces.

MOINAILLE, subst. fém. (*moènd-ie*), t. de mépris par lequel on désigne les *moines* en général. Style familier.

MOINDRE, adj. comparatif des deux genres (*moeindre*) (du lat. *minore*, ablatif de *minor*, dont on a fait d'abord *mendre* ou *mindre*, et ensuite *moindre*), c'est le comparatif de *petit*; *le moindre* en est le superlatif. Plus petit, le plus petit en étendue, en quantité, en qualité : *cette somme est moindre que l'autre*; *c'est le moindre de tous*.—Il s'emploie quelquefois sans la conjonction *que* : *votre douleur en sera moindre*.— Avec la négative, il signifie aucun : *je n'en ai pas la moindre connaissance*.— *Le moindre* veut le verbe qui suit au subj. : *le moindre reproche qu'il puisse vous faire*.

*MOINDREMENT, adv. (*moeindreman*), t. pop., *le moins* que... Peu français.

*MOINE, subst. mas. (*moène*) (du grec μονιος, solitaire, dérivé do μονος, seul), proprement, religieux qui vit entièrement séparé du monde, comme les chartreux, etc.—Par extension, tous les autres religieux.—*Moine lai*; on appelle *division des moines-lais*, celle des soldats invalides que l'âge ou les infirmités rendent incapables d'un service quelconque. Avant la création de l'hôtel des Invalides, les vieux soldats trouvaient un asyle dans les couvents de *moines*; leur qualité non religieuse leur avait fait donner le nom de *moines laïques*, d'où *moines-lais*.—Petite caisse doublée de fer-blanc, dans laquelle on suspend un réchaud pour chauffer un lit.—Feuille de papier pliée en deux ou en quatre, dont on couvre la traînée de poudre qui doit porter le feu au saucisson d'une mine.—T. d'imprim., mots qui ne paraissent pas à l'impression, faute d'encre également répartie dans la feuille.—En hist. nat., sorte d'insecte.—En province, les enfants appellent *moine*, une toupie.— *Moine bourru*, prétendu fantôme dont on fait peur aux petits enfants.— Fam., homme de mauvaise humeur. — Prov. : *l'habit ne fait pas le moine*, il ne faut pas juger sur les apparences. — *Gras comme un moine*, fort gras.

*MOINEAU, subst. mas. (*moènô*) (selon *Ménage*, du grec μονιος, solitaire; parce qu'il y a une espèce de *moineaux* qui aiment à vivre seuls. Suivant *Belon*, de *moine*, à cause de la couleur grise de son plumage), t. d'hist. nat., petit oiseau à plumage gris. C'est un passereau de la famille des conirostres, et du genre des fringilles.—En parlant du cri du *moineau*, on dit qu'il pépie. — Prov. : *tirer sa poudre aux moineaux*, employer son crédit, etc., à des bagatelles.—En t. de fortification, bastion dont la pointe fait un angle obtus.—Adj. mas. : *cheval moineau*. C'est *monaut*. Voy. ce mot.

MOINE-LAI, subst. mas. (*moènelé*). Voyez MOINE.

MOINERIE, subst. fém. (*moèneri*), t. de mépris, tous les *moines*.—L'esprit et l'humeur des *moines*.

MOINESSE, subst. fém. (*moènèce*), t. de mépris, religieuse.

MOINETON, subst. mas. (*moèneton*), petit *moine*. On dit plus ordinairement *moinillon*.

MOINILLON, subst. mas. (*moèni-ion*), t. de mépris, petit *moine*.

MOINS, adv. (*moein*) (en lat. *minus*), il marque l'infériorité. C'est le comparatif de *peu*; *le moins* en est le superlatif : *parler moins et moins haut*.—On dit d'une chose, que *c'est moins que rien*, pour dire qu'elle est de nulle conséquence, de nulle importance; et on le dit par

mépris d'une personne sans mérite, sans considération : *c'est moins que rien que cet homme-là.* —Subst. mas., *un moins*, en algèbre, signe de la soustraction indiqué par (—). Il est opposé à *plus*, qui est le signe de l'addition.—Il y a dans l'imprim. un filet du même nom, de la même forme et de la même signification, fondu sur le corps du caractère; c'est un simple tiret allongé. Il est employé soit comme signe algébrique, soit à divers autres usages, par exemple, dans ce *Dictionnaire*, à séparer les différentes acceptions d'un même mot. — *Le moins*, la moindre chose : *c'est le moins qu'on puisse faire.* — On dit : *se disputer sur le plus ou le moins*, en parlant de deux personnes dont l'une exige une certaine somme, une certaine quantité, et l'autre ne veut donner qu'une somme, qu'une quantité *moins* considérable. — Il se dit aussi des circonstances d'un fait : *la chose ne peut être arrivée ainsi, il faut qu'il y ait du plus ou du moins*, c'est-à-dire, il faut que l'on ait supposé des circonstances qui ne sont pas vraies, ou qu'on en ait omis qui le sont. — *A moins de...*, loc. prép., à un prix au-dessous de.. : *je ne lui vendrai rien à moins de tant.*— A condition de.. : *je n'entendrai à rien à moins d'une bonne rétractation.*— *A moins*, loc. adv. : *je l'aurai à moins*, à moindre prix ; *on se battrait à moins*, pour une moindre cause.—*Sur et tant moins*, vieille loc. prép. et plus que surannée, qui a signifié, en déduction : *je lui donnerai trois cents francs, sur et tant moins de la somme totale que je lui dois.* — *A moins que*, loc. conj. ; elle régit le subj., lorsqu'elle est suivie d'une négation : *il n'obtiendra rien à moins que vous ne parliez pour lui.* — Sans négation, *à moins que* se construit avec la prep. de suivie d'un infinitif : *ils ne peuvent s'expliquer à moins que de se quereller.* Quelquefois même on supprime que : *à moins d'avoir perdu l'esprit, il doit se tenir tranquille.*—*Au moins, du moins, tout au moins, tout du moins, pour le moins*, loc. conj. qui marquent la restriction : *si vous ne voulez pas l'aider, au moins ne le desservez pas.*—*De moins*, loc. adv., de manque : *il a vingt francs de moins.* —*En moins de, dans moins de...*, dans un court espace de temps : *en moins de rien*, en fort peu de temps.—*Rien moins* a le sens négatif, lorsqu'il est précédé du v. *être* et suivi d'un adj. : *il n'est rien moins que bon*, il n'est pas bon.—*Rien moins* suivi d'un subst. a le sens positif ou négatif, selon l'occurrence : *vous lui devez des soins, car il n'est rien moins que bon pour vous-même*, il est bon pour vous-même; *vous pouvez ne pas lui accorder vos soins, car il n'est rien moins que bon pour vous*, il n'est pas bon pour vous. Il faut éviter autant que possible la loc. *rien moins*, parce qu'elle est trop sujette à l'équivoque.

*MOIRE, subst. fém. (*moare*), sorte d'étoffe de soie ondée, dont le grain est fort serré ; ainsi nommée, suivant *Borel*, parce que c'est une étoffe très-*moelleuse*.

*MOIRÉ, E, part. pass. de *moirer*, et adj., qui a l'œil de la *moire* ; qui est ondé comme la *moire*. —Subst. mas.: *du moiré*, de la *moire*. — *Moiré métallique*, du fer-blanc.

MOIRER, v. act. (*moaré*), donner à une étoffe unie, au moyen de la calandre ou de la presse, l'œil et la façon de la *moire*. — *se* MOIRER, v. pron.

MOIREUR, subst. mas. (*moareur*), ouvrier qui *moire* les métaux, les étoffes, etc.

*MOIS, subst. mas. (*moi*) (en lat. *mensis*), la douzième partie de l'année, composée ou de trente-un ou de trente, et pour le mois de février, de vingt-huit ou de vingt-neuf jours.—On dit : *le trois janvier, le six mai* et *le sixième de mai* ou *du mois de mai* La première manière est plus du style familier, et la seconde du style soutenu. — *Mois astronomique* ou *naturel*, celui qui est mesuré par un intervalle de temps correspondant exactement au mouvement du soleil ou de la lune. Tel est un *mois solaire vrai*, et non pas *moyen*. — *Mois civil* ou *commun*, intervalle d'un certain nombre de jours entiers, qui approche le plus qu'il est possible de la durée de quelque mois astronomique, soit solaire, soit lunaire.—*Mois solaire*, espace de temps que le soleil emploie à parcourir un signe entier de l'écliptique. Ces *mois* sont inégaux.—*Mois lunaire synodique*, ou simplement *mois lunaire*, lunaison, espace de temps compris entre deux nouvelles lunes. — *Mois lunaire périodique*, espace de temps dans lequel la lune fait sa révolution autour de la terre. Les astronomes seuls font usage de ce *mois* lunaire, qui est de près de deux jours plus court que l'autre. — *Mois dracontique* ou *draconitique*, *mois des latitudes*, retour de la lune à son nœud. Voy. NŒUD. — *Mois embolismique* ou *intercalaire*, *mois* qu'on ajoute aux douze *mois* lunaires tous les trois ans. Voy. EMBOLISME.—*Mois caves*, *mois* lunaires de vingt-neuf jours.—*Mois pleins*, ceux de trente jours.—*Mois anomalistique*, retour de la lune à son apogée.—*Mois romains*, imposition qui se faisait sur les états de l'empire d'Allemagne dans les besoins extraordinaires ; ainsi nommée de ce que les états de l'Empire étaient obligés, lorsque l'empereur allait se faire couronner à Rome, de lui fournir une certaine somme pendant quelques *mois*. Ces *mois* étaient de quarante jours. — T. de jurispr.: *les parties viendront au mois*, plaideront dans un *mois*. — Prov. : *nous avons tous les ans douze mois*, nous vieillissons tous les jours. — *Cette femme a ses mois*, ses règles. — *Et c dans son septième mois*, en parlant de la grossesse d'une femme.— *Payer le mois*, le prix convenu pour la nourriture ou les soins d'un *mois*.

*MOISE, subst. fém. (*moeze*), t. de charpentier, pièce de bois qui sert à lier ensemble d'autres pièces.

MOISÉ, E, part. pass. de *moiser*.

MOISER, v. act. (*moézé*), mettre des *moises*. —*se* MOISER, v. pron.

MOISI, subst. mas. (*moézi*), ce qui est *moisi* : *il faut ôter le moisi.* — Odeur, goût de ce qui est *moisi* : *sentir le moisi*, etc.

MOISI, E, part. pass. de *moisir*.

MOISIR, v. act. (*moézir*) (en lat. *mucere*, dont on dit par métaplasme, *mucire*), couvrir d'une certaine mousse blanche ou verte qui marque un commencement de corruption. Presque inusité. — Il s'emploie plus souvent comme neutre ou comme réfléchi : *ce pâté commence à moisir.* —*se* MOISIR, v. pron.

MOISISSURE, subst. fém. (*moézicure*) (en lat. *muco*, ou *mucedo*), altération d'une chose *moisie* : *si la moisissure s'y met...*—Le *moisi*.— Ce qui en est l'effet : *ôtez la moisissure.*—En bot., classe de champignons.

*MOISON, subst. fém. (*moézon*) (de *moitié*, parce que ce partage des fruits se fait par *moitié*), bail à ferme, par lequel un laboureur métayer s'oblige de cultiver une terre et d'en partager les fruits avec le propriétaire.—*Moison de drap*, longueur de la chaîne du drap. (Du lat. *mensio*, mesure.)

MOISONNIER, subst. mas. (*moézonié*), qui doit la *moison*.

*MOISSAC, subst. propre mas. (*moéçak*), ville de France, sur le Tarn, dép. de la Garonne.

MOISSINE, subst. fém. (*moécine*), faisceau de branches de vigne, avec les grappes qui y pendent.

*MOISSON, subst. fém. (*moéçon*) (en lat. *messis*, pour lequel on a dit, dans la basse latinité, *messio*), récolte des blés et autres grains. — Le temps de la *moisson* : *la moisson approche.* — Poét., année : *il a vu cinquante moissons.*—Fig. et poét. : *moisson de lauriers, de gloire*, beaucoup d'heureux succès, beaucoup de gloire. — On dit prov. et fig. : *il ne faut pas mettre la faucille dans la moisson d'autrui*, il ne faut point entreprendre sur la charge, sur la fonction, sur les droits d'autrui. — Dans le langage de l'Evangile, *moisson* se dit d'une conversion de beaucoup d'âmes : *ce missionnaire a fait une grande moisson.*

MOISSONNÉ, E, part. pass. de *moissonner*.

MOISSONNER, v act. (*moéçoné*), faire la *moisson* : *moissonner les froments, les avoines; moissonner un champ*; et absol. : *on ne moissonne point encore.*—Fig. et poét. : *moissonner des palmes, des lauriers.*—Détruire, faire périr : *la mort a moissonné un grand nombre d'hommes ; il a été moissonné dans sa fleur*, il est mort dans sa jeunesse.—Prov. : *celui qui sème le vent moissonnera la tempête*, le méchant devient souvent victime de plus méchant que lui. — *Delille* (traduction du *Paradis perdu*) a dit absolument :

La peste au loin *moissonne*.....

—*se* MOISSONNER, v. pron.

*MOISSONNEUR, subst. fém., MOISSONNEUSE, subst. fém. (*moéçoneur, neuze*), celui, celle qui *moissonne*, qui coupe le blé avec la faucille, etc.

MOISSONNEUSE, subst. fém. Voy. MOISSONNEUR.

MOITE, adj. des deux genres (*moete*) (en lat. *madidus*, fait par contraction de *madus*, ensuite *modus*), un peu humide, mouillé.

MOITEUR, subst. fém. (*moèteur*) (en lat. *mador*, petite humidité. — En médec., humidité froide ou chaude qui se répand sur le corps dans la syncope, dans la défaillance, etc.

MOITI, E, part. pass. de *moitir*.

*MOITIÉ, subst. fém. (*moétié*) (en lat. *medietas*), partie d'un tout divisé en deux parties égales. — Dans un sens moins strict, une des deux portions, quoique l'égalité entre elles ne soit pas parfaite : *la moitié d'un pain, d'un poulet*, etc. — Fig. et fam., femme, à l'égard de son mari : *comment se porte votre moitié?* — *Etre de moitié*, être de société avec quelqu'un ; partager la perte ou le profit. On dit dans le même sens : *se mettre de moitié.*—En parlant d'une personne que l'on estimait, et sur le compte de laquelle on apprend quelque chose de défavorable, on dit : *j'en rabats de moitié*, c'est-à-dire, je n'ai plus, à beaucoup près, la même estime que j'avais pour elle.—On dit aussi des personnes ou des choses, *qu'il faut en rabattre la moitié* ou *moitié*, pour dire qu'elle n'a pas à beaucoup près la valeur ou le mérite qu'on lui attribue.— *Partager une chose par la moitié*, la partager en deux.—*Partager un différend par la moitié*, s'entendre dans une affaire où il y avait contestation.— *Partager par moitié*, prendre chacun la moitié d'une chose. —*Offrir la moitié de son lit*, faire partager son lit à quelqu'un.—Adv., à demi : *pain moitié seigle, moitié froment.* — *Faisseau moitié guerre, moitié marchandise*, chargé de marchandises, et armé de manière à être en état de se défendre. —*Moitié figue, moitié raisin*, à contre-cœur et de bonne volonté ; *moitié bien, moitié mal.* — *Moitié chair, moitié poisson*, se dit d'un homme qui ne sait ce qu'il veut ou ce qu'il ne veut pas. — *A moitié*, adv., à demi, en partie : *à moitié chemin*, à la moitié du chemin ; *à moitié prix*, pour *moitié* du prix ordinaire.

MOITIR, v. act. (*moétir*) : *moitir le papier*, le mouiller un peu.—Tremper, rendre *moite*.— *se* MOITIR, v. pron.

*MOKA, subst. propre et adj. mas. (*moka*), café d'excellente qualité qui vient de *Moka*, ville d'Arabie : *du café moka*, ou simplement *du moka*.

MOL ou MOU, adj. mas., au fém. MOLLE, (on évite aujourd'hui d'écrire *mol*, au sing.) (*mole, mou*) (en lat. *mollis*, fait du grec *ἀμαλός*), qui reçoit facilement l'impression des autres corps : *être molle.*—*Corps mou*, qui, après avoir perdu sa figure par le choc ou la compression, ne tend pas à la reprendre.—Fig., 1° qui a peu de vigueur ; 2° efféminé et gâté par les délices ; 3° en parlant du temps, relâché ; 4° en parlant du vent, chaud et humide ; 5° en peint. : *dessin, tableau mou*, dont l'exécution est *molle*, et suppose dans l'artiste un génie nonchalant, un talent privé de ressort et de vigueur. — Au plur. mas., *mous*, et non pas *moux*.

MOLAIRE, adj. des deux genres (*molère*) (en lat. *molaris*, fait de *mola*, en grec *μύλος, meule*). *dents molaires*, grosses dents qui servent à broyer les aliments. — On dit aussi subst., au fém. : *les molaires*.

*MOLDAU, subst. propre mas. (*moledô*), rivière de la Bohême.

*MOLDAVE, subst. et adj. des deux genres (*moledave*), qui est de la *Moldavie*.

*MOLDAVIE, subst. propre fém. (*moledavi*), contrée jadis soumise à la Turquie, et jouissant aujourd'hui d'un gouvernement national.

MOLDAVIQUE, subst. fém. (*moledavike*), t. de bot., plante annuelle, de la famille des labiées, originaire de *Moldavie*, cultivée dans nos jardins. Elle a l'odeur, la saveur et les propriétés de la mélisse ordinaire.— Adj. des deux genres, de la *Moldavie*.

MOLE, subst. fém. (*mole*) (en lat. *mola*, fait du grec *μύλη*), t. de médec., masse de chair informe dont les femmes accouchent quelquefois au lieu d'un enfant.—En hist. nat., sorte de poisson de mer.

*MÔLE, subst. mas. (*môle*) (du latin *moles*, masse d'une grandeur démesurée, d'un poids énorme), massif de maçonnerie, ou jetée de grosses pierres dans la mer, en forme de digue, au-devant d'un port.—Chez les anciens Romains, espèce de mausolée de forme ronde, sur une base carrée, entouré de colonnes et couvert d'un dôme : *le môle d'Adrien*, aujourd'hui le château Saint-Ange. — En t. de menuisier, morceau de bois dans lequel on fait une rainure avec un bouvet, pour voir si les languettes des planches se rapportent à cette rainure.

MOLEAU, subst. mas. (*molô*), première huile exprimée d'une peau chamoisée.

MOLÉCULAIRE, adj. des deux genres (*molékulère*), qui appartient, qui a rapport aux *molécules*.

MOLÉCULE, subst. fém. (*molékule*) (en lat. *molecula*, fait de *moles*), petite partie d'un corps. —En minér., on appelle *molécules élémentaires* ou *constituantes*, celles qui, par leur union, donnent naissance aux minéraux : ainsi, dans la baryte sulfatée, les *molécules* de l'acide sulfurique et celles de la baryte sont des *molécules élémentaires*; et on appelle *molécules intégrantes*, celles qui résultent de la combinaison ou réunion des *molécules élémentaires*. — *Buffon* a prétendu qu'il existe, dans la nature, une matière toujours vivante, toujours active, destinée à la nutrition et aux développements de tous les animaux et de toutes les plantes; et que cette matière se divise en particules extrêmement subtiles, incorruptibles et indestructibles, capables de s'organiser, et de se former en corps animaux et végétaux; et il a donné à ces particules le nom de *molécules organiques*.

MOLÈNE, subst. fém. (*molène*), t. de bot., sorte d'herbe; le bouillon blanc.

***MOLER**, v. neut. (*molé*), t. de mar., prendre vent en poupe.

MOLESTATION, subst. fém. (*molècetâcion*), action de *molester*.

MOLESTÉ, E, part. pass. de *molester*.

MOLESTER, v. act. (*molèceté*) (en lat. *molestare*, fait de *molestus*, fâcheux, importun, etc.), chagriner, importuner. Il dit plus que le premier et moins que le second. — *se* MOLESTER, v. pron.

***MOLET**, subst. mas. (*molé*), modèle des languettes de Paumery. (*Boiste*.) Peu connu.

MOLETOIR, subst. mas. (*moletoare*), verre scellé sur une pierre et frotté de potée ; instrument pour frotter les glaces.

***MOLETTE**, subst. fém. (*molète*) (du lat. *mola*, à cause de sa ressemblance avec une petite meule), partie de l'éperon en forme d'étoile avec laquelle on pique le cheval.—Tumeur *molle* qui vient à côté du boulet d'un cheval. Morceau de bois sur lequel le miroitier travaille le verre de la lunette.—Petites roues que l'horloger emploie aux conduites du cadran d'une grosse horloge.— Fer à dorer. — Morceau de marbre ou de pierre avec lequel les peintres broient les couleurs.

MOLETTÉ, E, part. pass. de *moletter*.

MOLETTER, v. act. (*molèté*), polir avec le lustroir.—*se* MOLETTER, v. pron.

***MOLIÈRE**, subst. et adj. fém. (*molière*) (du lat. *mola*, meule), carrière de pierre dure d'où l'on tire les *meules* de moulin. — Adj. : *terre molière*.

***MOLINE**, subst. fém. (*moline*), laine d'Espagne.—Subst. propre fém., ville d'Espagne.

***MOLINISME**, subst. mas. (*moliniceme*), sentiments, opinions du jésuite *Molina* sur la Grace.

MOLINISTE, subst. et adj. des deux genres (*molinicete*), disciple, partisan de *Molina*.

***MOLLAH**, subst. mas. (*molela*), dignité d'un patriarche turc.

MOLLASSE, adj. des deux genres (*molace*) (en lat. *mollis*), qui est trop *mou*, qui n'est pas ferme. Il diffère de *mollet*, en ce que *mollasse* se dit de ce qui est désagréablement *mou* au toucher, et *mollet*, de ce qui l'est agréablement.

***MOLLE**, subst. fém. (*mole*), botte d'osier fendu dont se servent les vanniers et les tonneliers.

MOLLE, adj. fém. Voy. MOL.

MOLLEMENT, adv. (*moleman*); il ne se dit au propre que dans ces phrases : *être couché mollement*, dans un bon lit. — *S'asseoir mollement*, sur un siège bien *mou*.—Avec un abandon gracieux : *se balancer mollement*.—Fig., 1° faiblement, lâchement; 2° d'une manière *molle* et efféminée.

MOLLESSE, subst. fém. (*molèce*) (en lat. *mollities*), qualité de ce qui est *mou*.—Fig., 1° manque de vigueur et de fermeté d'âme; 2° vie oisive et voluptueuse. *Marmontel* (Lucile) a fait *mollesse* synonyme de *repos* : *je voudrais que la mollesse fût le prix des travaux guerriers*. Ce mot ne peut être pris dans cette acception.—En t. de littér., douceur de style et d'idées. — En t. de peinture : *la mollesse des chairs*, l'imitation naïve de la flexibilité des chairs.—*La mollesse des contours*, cet ondoyant que l'on souhaite dans les traits des figures des jeunes hommes et des jeunes filles.—*Mollesse du pinceau*, défaut de fermeté dans le maniement du pinceau.

MOLLET, adj. mas., au fém. **MOLLETTE** (*molè, lète*) (en lat. *mollis*), qui n'est pas dur : *un lit mollet*. — *Pain mollet*, pain blanc. — *Œufs mollets*, œufs à la coque. — *Avoir les pieds mollets*, marcher délicatement comme quelqu'un qui a peur de se blesser.

***MOLLET**, subst. mas. (*molè*), le gras de la jambe. — Petite frange fort basse d'un lit, d'un siége.

MOLLETON, subst. mas. (*moleton*), petite étoffe de laine, soie ou coton, douce et *mollette*.

MOLLETTE, adj. fém. Voy. MOLLET.

MOLLIFICATION, subst. fém. (*molelifikâcion*), action de *mollifier*; ses effets.

MOLLIFIÉ, E, part. pass. de *mollifier*.

MOLLIFIER, v. act. (*molelifié*), t. de médec., rendre *mou* et fluide. — *se* MOLLIFIER, v. pron.

MOLLIPENNE, subst. mas. (*molelipène*) (du lat. *mollis*, mou, et *penna*, aile), t. d'hist. nat., coléoptère à élytres mous, et à antennes filiformes.

***MOLLIR**, v. neut. (*molire*) (en lat. *mollire*), devenir *mou*. — Manquer de force, de vigueur : *ce cheval mollit*, il bronche. — Au fig., céder lâchement ou par faiblesse de caractère, lorsqu'il faudrait tenir ferme. — Act., en t. de mar. : *mollir une manœuvre*, *mollir un câble*, *un hauban*, diminuer sa roideur. — *Mollir la barre du gouvernail*, c'est, l'ayant du côté du vent, la rapprocher du centre, diminuer l'angle que le gouvernail fait avec l'étambot.—On dit neut., que le *vent mollit*, pour dire qu'il tombe, qu'il diminue de force. — *se* MOLLIR, v. pron.

MOLLITEUR, subst. mas. (*moleliteur*), qui ôte l'amertume. (*Boiste*.) Inusité.

MOLLUCELLE, subst. fém. (*molelucèle*), t. de bot., genre de labiées.

***MOLLUSQUE**, subst. et adj. mas. (*molluceke*) (du lat. *mollis*, mou, à cause de la *mollesse* de leur substance), t. d'hist. nat., grande classe d'animaux invertébrés, qui ont des vaisseaux, une moelle nerveuse, simple et sans membres articulés. — Vermisseaux imparfaits. — Animal invertébré.

MOLO, subst. mas. (*molô*), première huile qui sort des peaux en apprêt.

***MOLOCHITE**, subst. mas (*molochite*), t. d'hist. nat., pierre précieuse.

MOLORQUE, subst. mas. (*molorke*), t. d'hist. nat., sorte de coléoptère.

***MOLOSSE**, subst. mas. (*moloce*), dans la poésie grecque et latine, pied de vers composé de trois longues; ainsi nommé ou d'une danse des *Molosses*, ancien peuple de l'Épire, ou parce que, dans le temple de Jupiter surnommé *Molosse*, on chantait en mémoire de *Molossus*, fils de Pyrrhus et d'Andromaque, des odes dans lesquelles ce pied entrait. — T. d'hist. nat., mammifère carnassier du genre des chéiroptères. — Espèce de gros chien.

MOLTOLINOS, subst. mas. (*moletolinôce*), peau de mouton du Levant.

MOLUGINE, subst. mas. (*molujine*), t. de bot., genre de caryophyllées.

MOLUQUE, subst. fém. (*moluke*), t. de bot., plante annuelle, originaire des *Moluques*, à fleur labiée, et qu'on nomme aussi *mélisse des Moluques*.

***MOLUQUES**, subst. propre fém. plur. (*moluke*), groupe considérable d'îles de l'Océanie, dans l'Océan Oriental, au midi des îles Philippines.

MOLURE, subst. mas. (*molure*), t. d'hist. nat., genre de serpent. — Subst. fém., couleuvre des Indes.

***MOLY**, subst. mas. (*moli*) (du lat. *moly*, fait du grec μωλυ), t. de bot., sorte de plante bulbeuse, dont il y a plusieurs espèces. — Ail.

MOLYBDATE, subst. mas. (*molibedate*), t. de chimie, sel formé par la combinaison de l'acide *molybdique* avec une base.

***MOLYBDÈNE**, subst. mas. (*molibedène*) (du grec μολυβδαινα, masse de plomb, parce qu'on a long-temps regardé cette substance comme une mine de plomb), t. d'hist. nat., substance métallique douce et grasse au toucher, et dont la couleur approche beaucoup de celle du plomb.

***MOLYBDIQUE**, adj. des deux genres (*molibedike*), t. de chimie, *acide molybdique*, acide obtenu par l'oxygénation du *molybdène*.

MOLYBDITE, subst. fém. (*molibedite*) (du grec μολυβδος, plomb), t. d'hist. nat., pierre minérale qui contient des particules de plomb.

MOLYBDOÏDE, subst. fém. (*molibedo-ide*) (du grec μολυβδος, plomb, et ειδος, forme, ressemblance), t. d'hist. nat., espèce de mine de plomb moins pesante, mais beaucoup plus dure que la commune.

MÔME, subst. mas. (*môme*), enfant détenu pour vol. — En t. pop., gamin.

MOMENEL, subst. mas. (*momenèle*), t. d'hist. nat., singe cynocéphale.

***MOMENT**, subst. mas. (*moman*) (en latin *momentum*), petite partie de temps; instant : avec cette différence, selon *Girard*, que le mot de *moment* a une signification plus étendue ; il se prend quelquefois pour le temps en général, et il est d'usage dans le sens figuré. Le mot d'*instant* a une signification plus resserrée ; il marque la plus petite durée du temps, et n'est jamais employé que dans le sens littéral. — *Bon moment*; *prendre quelqu'un dans le bon moment*, dans un instant favorable. — *Avoir de bons moments*, se mettre quelquefois en colère, mais aussi se montrer parfois fort bon. — En math. et dans les calculs de l'infini, quantité infiniment petite. C'est ce qu'on appelle plus communément *différence*. — En mécan., 1° quantité du mouvement d'un mobile, laquelle est toujours en raison composée de la quantité de matière et de la vitesse du mobile ; plus proprement et plus particulièrement, le produit d'une puissance par le bras du levier auquel elle est appliquée. — *Le dernier moment*, celui qui précède la mort. — *Manquer le moment*, l'occasion. — Le temps en général : *ce travail remplirait tous les moments*.—*A tout moment*, *de moment en moment*, adv., sans cesse, à toute heure. — *Au moment de...*, sur le point de.—*A tous moments*, sans cesse, à toute heure.— *En ce moment*, présentement.— *Au moment où*, *du moment que*, dès que.—*Dans le moment*, sur-le-champ. — *Un moment*, dans un instant.

MOMENTANÉ, E, adj. (*momantané*) (en latin *momentaneus*). On écrivait autrefois *momentanée* pour les deux genres ; c'était une bizarrerie inutile, ou, pour mieux dire, une faute. Qui ne dure qu'un moment, qu'un temps fort court : *plaisir momentané*.

MOMENTANÉMENT, adv. (*momantanéman*), passagèrement; pour un *moment*.— Pendant un *moment*.

MOMERIE, subst. fém. (*mômeri*) (du grec μωμος, un moqueur, ou de *Momus*, le dieu de la raillerie), autrefois, mascarade. — Aujourd'hui, 1° déguisement de sentiments, qui fait faire au dehors un personnage tout différent de ce qu'on est dans le cœur; 2° jeu joué pour tromper quelqu'un agréablement.—Cérémonies ridicules.

***MOMIE**, subst. fém. (*momi*) (du latin *mumia*); il se dit des corps embaumés par les anciens Egyptiens, et de ceux qui sont desséchés par les sables brûlants d'Afrique.—Homme nonchalant.— Cire noire pour la greffe des arbres.

MOMIFICATION, subst. fém. (*momifikâcion*), apprêts au moyen desquels un corps se conserve sous la forme d'une *momie*. — Amaigrissement considérable.

***MOMON**, subst. mas. (*mômon*) (du grec μωμος, tache, opprobre; blâme, reproche; et aussi de *Momus*, dieu de la raillerie), pari fait par des masques sur un coup de dés : *couvrir un momon*, accepter le pari.—*Momon*, au lansquenet et à d'autres jeux de cartes, partie dans laquelle les joueurs prennent la même quantité de jetons, à condition que celui qui gagnera les jetons des autres gagnera la somme totale de l'argent mis au jeu.

MOMONT, subst. mas. (*momon*), faisan des Indes.

MOMORDIQUE, subst. fém. (*momordike*), t. de bot., plante cucurbitacée.

MOMOT, subst. mas. (*momote*), t. d'hist. nat., passereau d'Amérique, de la famille des dentirostres.

MOMUS, subst. propre mas. (*mômuce*), myth., dieu du plaisir et de la raillerie, et fils de la Nuit et du Sommeil. Son occupation était d'examiner les actions des dieux et des hommes, pour les tourner en raillerie et s'en moquer.

MON, adj. poss. mas. (*mon*) (en grec μον, pour εμον), il répond au pronom personnel *moi*, *je*; il fait *ma* au féminin, et *mes* au pluriel des deux genres : *mon frère*, *ma sœur*, *mes amis*. Lorsqu'un nom féminin, soit substantif, soit adjectif, commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré, et qu'il suit immédiatement ce pronom, alors, et seulement pour éviter la cacophonie de deux voyelles qui se rencontreraient, au lieu de *ma*, on dit *mon* : *mon âme*, *mon*

épée, monimagination, *mon habitude*. Mais devant un *h* aspiré, on dit au fém. *ma* : *ma hallebarde, ma harangue*. On met l'article, et non pas le pronom possessif, avant un nom en régime, quand un des pronoms personnels, sujet ou régime, comme *je, te, il, me, te, se, nous, vous, y* suppléent suffisamment, ou que les circonstances ôtent toute équivoque. Ainsi, au lieu de dire : *j'ai mal à ma tête ; j'ai reçu un coup de feu à mon bras*, on dit : *j'ai mal à la tête; j'ai reçu un coup de feu au bras*. Dans cette phrase, les pronoms personnels *je, il, lui*, déterminent d'une manière claire le sens qu'on a en vue, et il n'y a pas d'équivoque. Mais si le pronom personnel n'ôte pas l'équivoque, on doit joindre alors le pronom possessif au nom, comme : *je vois que ma jambe enfle* ; et si l'on s'exprime ainsi, c'est parce qu'on peut voir *enfler la jambe d'un autre* aussi bien que la sienne.—Les verbes qui se conjuguent avec deux pronoms de la même personne ôtent communément toute équivoque ; comme : *je me suis blessé à la main*, il est évident que je parle de *ma main*. Dans ce cas, l'emploi du pronom serait une faute. Cependant l'usage autorise à dire : *je me suis tenu toute la journée sur mes jambes; je l'ai vu de mes propres yeux; je l'ai entendu de mes propres oreilles*. Ces expressions sont des pléonasmes et des gallicismes reçus.—On emploie encore *mon*, quand on parle d'un mal à la tête, aux dents, et l'on dit : *ma migraine m'a beaucoup tourmenté; mon mal de dents m'a repris*.—On doit répéter ce pronom, 1° avant chaque substantif : *mon père et ma mère sont venus*, et non pas : *mes père et mère sont venus* ; *mon père, ma mère, mes frères et mes sœurs ont été en butte à la plus affreuse calomnie*, et non pas, *mes père et mère, mes frères et sœurs ont été*, etc., etc.; 2° avant les adjectifs qui marquent un sens opposé ou différent : *je lui ai montré mes plus beaux et mes plus vilains habits*. Mais on ne répète pas ce pronom quand les adjectifs sont à peu près synonymes, comme: *je lui ai montré mes plus beaux et plus magnifiques habits*.

MONACAILLE, subst. fém. (*monakâ-ie*), t. de mépris, les *moines* en général.

***MONACAL**, **E**, qu'on devrait écrire **MONACHAL**, adj. (*monakale*) (du latin *monachus*, moine), qui tient du *moine*. — Au plur. mas., *monacaux*.

MONACALEMENT, adv. (*monakaleman*), d'une façon *monacale*. Voy. MONACAL.

MONACAUX, adj. mas. plur. Voy. MONACAL.

MONACHISME, subst. mas. (*monachiceme*), vie monastique ; l'influence des moines dans l'État.

***MONACO**, subst. propre mas. (*monakô*), petite ville d'Italie située sur la côte de Gênes.

***MONADE**, subst. fém. (*monade*) (du grec μονας, gén. μοναδος, unité, dérivé de μονος, seul), être simple et sans parties dont, suivant *Leibnitz*, tous les êtres étaient composés. — En hist. nat., les plus petits des animaux connus.

MONADELPHE, adj. des deux genres (*monadèlefe*), t. de bot. : *étamines monadelphes*, de la classe de la *monadelphie*.

***MONADELPHIE**, subst. fém. (*monadèlefi*) (du grec μονος, seul, et αδελφος, frère; *un seul frère*), t. de bot., seizième classe du système sexuel de *Linnée*, qui comprend les plantes dont les étamines sont réunies par leurs filaments en un seul corps.

***MONADISTE**, subst. et adj. des deux genres (*monadicete*), partisan des *monades*.

MONANDRE, adj. des deux genres (*monandre*), t. de bot., de la classe de la *monandrie*.

MONANDRIE, subst. fém. (*monandri*) (du grec μονος, seul, et ανδρος, gén. de ανηρ, mari), t. de bot., première classe du système sexuel de *Linnée*, qui renferme les fleurs hermaphrodites qui n'ont qu'une étamine.

***MONARCHIE**, subst. fém. (*monarchi*) (du grec μονος, seul, et αρχη, puissance, gouvernement), gouvernement d'un état par un seul chef.—État gouverné par un roi souvent absolu. — *Monarchie constitutionnelle*, celle dans laquelle les pouvoirs sont balancés et réglés par des lois *constitutionnelles*.

MONARCHIQUE, adj. des deux genres (*monarchike*), qui est gouverné par un *monarque* ; qui appartient ou a rapport à la *monarchie*.

MONARCHIQUEMENT, adv. (*monarchikeman*), d'une manière *monarchique*.

MONARCHISÉ, **E**, part. pass. de *monarchiser*.

MONARCHISER, v. act. (*monarchizé*), rendre, réduire à l'état *monarchique*. Presque inusité.

MONARCHISME, subst. mas. (*monarchiceme*), système, opinion des partisans de la *monarchie* pure.

***MONARCHISTE**, subst. des deux genres (*monarchicete*), partisan de la *monarchie* absolue.

MONARDE, subst. fém. (*monarde*), t. de bot., plante vivace, originaire de l'Amérique septentrionale, à fleur labiée, que l'on cultive dans nos jardins.

MONARQUE, subst. mas. (*monarke*) (du grec μονος, seul, et αρχος, chef), celui qui a seul le pouvoir souverain dans un grand état.

***MONASTÈRE**, subst. mas. (*monacetère*) (en latin *monasterium*, fait du grec μοναστηριον, solitude, lieu où l'on vit seul; rac. μονος, seul), couvent ; demeure de religieux ou de religieuses. Voy. CLOITRE.

MONASTIER, subst. mas. (*monacetié*), anciennement, abbé d'un *monastère*. Hors d'usage.

MONASTIQUE, adj. des deux genres (*monacetike*), qui regarde les moines et les religieuses.

MONAUL, subst. mas. (*monôle*), t. d'hist. nat., bel oiseau des Indes, du genre des gallinacés.

MONAULE, subst. fém. (*monôle*) (du grec μονος, seul, et αυλος, flûte), t. d'hist. anc., flûte grecque à un seul tuyau.—Subst. mas., celui qui en jouait.

***MONAUT**, adj. mas. (*monô*) (en grec μονωτος, formé de μονος, seul, un, et de ους, gén. ωτος, oreille), qui n'a qu'une oreille : *chien, chat, monaut*. Peu usité.

MONAX, subst. mas. (*monakce*), t. d'hist. nat., marmotte d'Amérique.

MONBAIN, subst. mas. (*monbein*), t. de bot., grand prunier des îles Antilles.

MONCEAU, subst. mas. (*monçô*) (en lat. *mons*, gén. *montis*, ou plutôt de son dim. : *monticellus*, petit mont), tas, amas en forme de petit *mont* : *monceau de blé, de pierres ; monceau d'argent*.—*Avoir des monceaux d'or*, en avoir beaucoup.

***MONCEAUX**, subst. propre mas. (*monçô*), village de France, dép. de l'Aisne.

***MONCONTOUR**, subst. propre mas. (*monkontour*), ville de France, dép. de la Vienne, célèbre par la victoire de Henri III sur les protestants.

***MONDAIN**, **E**, adj. (*mondein, dène*), t. de dévotion, qui sent le *monde*, *habit mondain, air mondain*. — Attaché au *monde*, à ses vanités : *femme mondaine*.—Il est aussi subst. : *les mondains ne veulent pas entendre parler de pénitence*. — Subst. mas., espèce de pigeon de volière.

MONDAINEMENT, adv. (*mondèneman*), d'une manière *mondaine*.

MONDANITÉ, subst. fém. (*mondanité*), t. de dévot., attachement aux choses vaines et passagères du *monde* ; vanité *mondaine*.

***MONDE**, subst. mas. (*monde*) (en lat. *mundus*), en général, l'univers, le ciel, la terre et tout ce qu'ils renferment. — Plus particulièrement, la terre, le globe terrestre.—Dans le blason, globe surmonté d'une croix. — La totalité des hommes.—Le commun des hommes.—Dans un sens indéfini, les personnes : *il ne faut pas ainsi accuser le pauvre monde*.— *L'an du monde*, l'an de la création du *monde*. — Certain nombre de personnes : *il y avait bien du monde à la promenade*. — Une grande quantité de personnes.—Une seule ou plusieurs personnes : *il y a du monde avec lui*. — La société dans laquelle on a à vivre : *le grand, le beau monde ; aimer le commerce du monde*. On appelle proprement le *grand monde*, la cour et les gens de haute qualité ; et l'on dit *le beau monde*, pour signifier les gens les plus polis. — *Monde physique*, la nature telle qu'elle existe.— *Monde moral*, considéré sous le rapport de l'intelligence et de la morale.—*Monde idéal*, l'idée du *monde* telle qu'elle est en Dieu. — *Monde ancien*, ce que les anciens connaissaient du globe terrestre. —*Nouveau monde*, l'Amérique, que l'on suppose n'avoir pas été connue des anciens. — *L'ancien et le nouveau monde*, les deux continents.—Planètes qu'on suppose être habitées : *les mondes occupent le vaste espace de tout l'univers*. — — Les enfants, les domestiques, la famille prise collectivement : *il a amené tout son monde*. —Tous ceux qui sont sous les ordres de quelqu'un. —Personnes que l'on attend : *on servira dès que notre monde sera arrivé*. — *L'autre monde*, la vie future.— *Il est venu au monde le trois*, il est né le trois. — *Il n'est plus du monde*, il est mort. — *Il n'est pas de ce monde*, il n'en connaît pas les usages.—*Connaître le monde*, les hommes.—La vie des hommes sur la terre : *ainsi va le monde*.—T. de dévotion, ceux qui ont les mœurs corrompues du siècle : *le monde avec toutes ses vanités*. — La vie séculière : *quitter le monde*.—*Il sait bien son monde*, la manière de vivre dans la société.—Fam. : *depuis que le monde est monde*, de tout temps. — *Aller au bout du monde*, fort loin.—*C'est le bout du monde*, c'est le plus haut prix ; ce qu'on demande est fort difficile. — *Ainsi va le monde*, les hommes agissent, se conduisent ainsi. — *C'est le monde renversé*, c'est une chose qui se fait contre l'usage ordinaire.—*Cela va le mieux du monde*, cela va très-bien.—*Le mieux du monde* ; ce qu'il y a de mieux, de meilleur.—*C'est un homme de l'autre monde*, qui ne sait pas vivre en société. — *Dire des choses de l'autre monde*, des choses incroyables.—Prov. : *devoir à Dieu et au monde*, être extrêmement endetté. — *Monde* est quelquefois un terme augmentatif : *ils sont le mieux du monde ensemble*, ils sont très-liés, amis très-intimes. — *Monde*, grande fosse dans une des places de Rome, près des Comices, dans laquelle Romulus ordonna de jeter les prémices de toutes les choses dont on se servait.—*Monde ouvert*, dans l'ancienne Rome, petit temple rond dédié aux dieux infernaux.

MONDE, adj. des deux genres (*monde*) (en lat. *mundus*), propre, net, etc. ; ce qui est opposé à *immonde*. Peu usité.

MONDÉ, **E**, part. pass. de *monder*, et adj. Voy. ORGE.

MONDER, v. act. (*mondé*) (en lat. *mundare*), nettoyer : *monder de l'orge*, ôter la petite peau qui la couvre.— *Monder de la casse*, la tirer de son bâton et la préparer, après en avoir ôté les noyaux. — *Monder les amandes*, les échauder pour en ôter la peau. Il ne se dit guère qu'en ces phrases.— SE MONDER, v. pron.

MONDICITÉ, subst. fém. (*mondicité*), propreté. Hors d'usage.

MONDIFICATIF, adj. mas., au fém. **MONDIFICATIVE** (*mondifikatif, tive*), t. de médec., détersif, qui sert à nettoyer une plaie, un ulcère. Peu usité.

MONDIFICATIVE, adj. fém. Voy. MONDIFICATIF.

MONDIFIÉ, **E**, part. pass. de *mondifier*.

MONDIFIER, v. act. (*mondifié*) (en latin *mundare*), t. de médec., nettoyer, déterger. Peu en usage. — SE MONDIFIER, v. pron.

MONDIQUE, subst. fém. (*mondike*), mine d'étain.—Substance pierreuse.

***MONDOVI**, subst. propre mas. (*mondovi*), ville du Piémont, située au pied des Apennins.

MONDRAIN, subst. mas. (*mondrein*), t. de mar., monticule de sable.

MONE, subst. fém. (*mone*), t. d'hist. nat., guenon.

***MONEINS**, subst. propre mas. (*monein*), village de France, dép. des Basses-Pyrénées.

MONÉRIS, subst. mas. (*monérice*) (en grec μονηρης), navire ancien, à un seul rang de rames. Hors d'usage.

***MONERON**, subst. mas. (*moneron*), ancienne monnaie de billon, de peu de valeur et qui n'a plus de cours. Il en existe cependant encore, mais elles n'ont que la moitié de leur prix. — Ce mot manque dans l'*Académie*.

***MONÉTA**, subst. propre fém. (*monéta*), myth., surnom qu'on donnait à Junon, comme étant la déesse qui présidait à la monnaie. Elle avait un temple à Rome qui portait ce nom, et dans lequel elle était représentée avec les armes de la monnaie.

MONÉTAIRE, subst. mas. (*monétère*) (en latin *monetarius*, fait de *moneta*, monnaie), intendant des *monnaies*. Il ne se dit que de ceux qui fabriquaient les anciennes monnaies, les médailles.—Adj. des deux genres : *système monétaire*, des monnaies ; qui y a rapport.

MONÉTISATION, subst. fém. (*monétizâcion*), action de *monétiser* ; ses effets.

MONÉTISÉ, **E**, part. pass. de *monétiser*, et adj.

***MONÉTISER**, v. act. (*monétizé*), donner la valeur, le cours des *monnaies* à des effets de papier. — SE MONÉTISER, v. pron.

***MONGOL**, **E**, subst. et adj. (*monguole*), habitant de la *Mongolie*.

***MONGOLIE**, subst. propre fém. (*monguoli*), contrée d'Asie.

*MONIAL, E, adj. (*moniale*), t. de droit canon, religieux. —Ce qui le concerne. Peu usité.

MONILIFORME, adj. des deux genres (*moniliforme*) (du lat. *monile*, collier, et *forma*, forme), t. de bot., en *collier*.

MONIN, subst. mas. (*monein*), vieux mot qui s'est dit pour singe.

*MONISTROL, subst. propre mas. (*monicetrole*), village de France, dép. de la Haute-Loire.

*MONITEUR, subst. mas., MONITRICE, subst. fém. (*moniteur, trice*) (en lat. *monitor*, fait de *monere*, avertir), celui, celle qui *avertit*, qui donne des conseils. — Elève-répétiteur dans les écoles d'enseignement mutuel. — Titre d'un journal ou papier - nouvelle publié en France au service spécial du gouvernement. — En hist. nat., espèce de reptile saurien.

*MONITION, subst. fém. (*monicion*) (du latin *monitio*, avis, avertissement), t. de droit canon, avertissement juridique, avant de procéder à l'excommunication.

MONITOIRE, subst. mas. (*monitoare*) (du latin *monitorius*, qui avertit), lettre qu'on obtient du juge d'église pour obliger, par censures ecclésiastiques, à venir à révélation sur les faits mentionnés dans ces lettres : *fulminer* ou *jeter un monitoire*. — On le dit adj. pour les deux genres : *lettres monitoires*.

MONITORIAL, E, adj. (*monitoriale*) : *lettres monitoriales*, écrites en forme de *monitoire*. — Au plur. mas., *monitoriaux*.

MONITORIAUX, adj. mas. plur. Voy. MONITORIAL.

MONITRICE, subst. fém. Voy. MONITEUR.

MONGOLIQUE, adj. des deux genres (*monguolike*), qui concerne la race *mongole*.

MONJOLI subst. mas. (*monjoli*), t. de bot., plante borraginée.

MONKIE, subst. fém. (*monki*), t. d'hist. nat., guenon à tête de mort.

MONMORILLON, subst. propre mas. (*monmori-ion*), Voy. MONTMORILLON.

MONN., abréviation du mot monnaie.

MONNAGE, subst. mas. (*monaje*), anciennement, droit de mouture. Hors d'usage.

*MONNAIE, subst. fém. (*monè*) (ce mot et ses dérivés devraient s'écrire *monaie*, par un seul *n*, puisqu'ils viennent du lat. *moneta*, fait dans la même signification de *monere*, avertir ; parce que le type du prince *avertit* qu'il n'y a point eu de fraude dans sa fabrication. On ne met nulle part deux *n* à *monétaire;* pourquoi en mettre deux à *monnaie*, dont l'origine étymologique est la même?), espèce d'or et d'argent ou d'autre métal qui a cours.—Menues espèces. — *Avez-vous de la monnaie sur vous?* des petites pièces d'argent blanches, ou même des gros sous.—*Donner à quelqu'un de la belle monnaie*, des pièces d'or ou d'argent. — Lieu où l'on fabrique des *monnaies*. — *Monnaie des médailles*, lieu où l'on frappe les médailles. — On appelle *monnaie fourrée*, celle qu'un faux monnayeur fait d'un métal de vil prix, et qu'il couvre d'or ou d'argent. — On appelle *monnaie réelle*, celle qui existe réellement en pièces d'or, d'argent ou d'un autre métal ; et *monnaie idéale*, celle qui n'existe pas réellement. Lorsque la livre était une pièce d'argent du poids d'une livre, *la livre était une monnaie réelle ;* dans la suite, *la livre ne fut plus qu'une monnaie idéale*, représentée par vingt sous. — On appelle *papier-monnaie*, un papier créé par un gouvernement pour circuler comme de la *monnaie*. On donne à ces sortes de *monnaies* le nom de *monnaie fictive*.—*Monnaie de billon;* on entend par ces termes des espèces d'argent qu'on a altérées par le mélange du cuivre.— *Monnaie obsidionale*, nom que l'on donne à une *monnaie* ordinairement de bas aloi, que l'on forme ou que l'on frappe pendant un siége, afin de suppléer à la vraie *monnaie* qui manque, et que l'on fait recevoir dans le commerce par les troupes et les habitants, pour signe d'une valeur intrinsèque spécifiée. — *Monnaie noire, monnaie de compte* à Ratisbonne en Bavière, dont on se sert pour payer les charges publiques. La *monnaie* courante est appelée *monnaie blanche*. — *Monnaie longue*, valeur qu'on donne à la monnaie de Bologne, de trois pour cent au-dessous de la valeur de la *monnaie* de banque. — *Bonne monnaie*, valeur que l'on donne à l'argent de Florence, comparé à la *monnaie* longue de Livourne. Vingt-trois livres, *bonne monnaie* de Florence, valent vingt-quatre livres *monnaie longue* de Livourne. — *Fausse monnaie*, celle qui n'est pas fabriquée avec les métaux prescrits par le gouvernement.— Fig. et fam. : 1° *donner à quelqu'un la monnaie de sa pièce*, lui riposter de la bonne manière ; 2° *être décrié comme de la fausse monnaie*, avoir une fort mauvaise réputation ; 3° *payer en même monnaie*, se venger d'une injure par une autre; rendre la pareille. — *Battre monnaie*, faire de l'argent ; s'en procurer facilement.—*Payer quelqu'un en monnaie de singe*, se moquer de lui, le payer à la façon des singes, en gambades.—*Vos paroles sont une monnaie dont on connaît la valeur*, vos paroles n'ont aucun prix, parce qu'elles n'ont aucun sens. — *Cour des monnaies*, autrefois, cour supérieure établie pour juger souverainement tout ce qui concernait les *monnaies*.

MONNAIERIE, subst. fém. (*monèri*), lieu où l'on marque l'empreinte des pièces.—Atelier du *monnayeur*.

MONNAYAGE, subst. mas. (*monè-iaje*), action de *monnayer*.

MONNAYÉ, E, part. pass. de *monnayer*, et adj.—On dit, *argent monnayé*, par opposition à argent ouvragé ou brut : *payer en argent monnayé*.

MONNAYER, v. act. (*monè-ié*), faire de la *monnaie* de quelque sorte de métal. — Plus particulièrement, donner l'empreinte à la *monnaie*. — SE MONNAYER, v. pron.

MONNAYEUR, subst. mas. (*monè-ieur*), ouvrier qui travaille à la fabrication de la *monnaie*. — *Faux monnayeur*, celui qui fait de la *fausse monnaie*.

*MONNÉAGE, subst. mas. (*moné-aje*), anciennement, droit sur les *monnaies*.

*MONOBOLON, subst. mas. (*monobolon*) (du grec μονος, seul, et βολος, coup), t. d'antiq., exercice du corps, qui consiste à faire des sauts. Hors d'usage.

*MONOCÉROS, subst. mas. (*monocérôce*), t. d'hist. nat., nom de la licorne ; rhinocéros. — Poisson du genre du baliste. — T. d'astronomie, constellation australe.

MONOCHROMATE ou MONOCHROME, subst. mas. (*mônokromate*) (du grec μονος, un, seul, et χρωμα, couleur), tableau d'une *seule couleur;* camaïeu. L'invention, chez les anciens, en est attribuée à Cléophante de Corinthe.—Il est aussi adj. des deux genres, mais, comme adj., on ne dit guère que *monochrome*.

MONOCLE, subst. mas. (*monokle*) (du grec μονος, un, seul, et du lat. *oculus*, œil), t. d'optique, petite lunette ou lorgnette, qui ne sert que pour un seul œil. — Bandage sur l'un des yeux. — En hist. nat., ordre de crustacés qui ont les yeux très-rapprochés et presque réunis. — Adj. des deux genres, qui n'a qu'un œil.

MONOCLINE, subst. fém. et adj. des deux genres (*monokline*) (du grec μονος, un, et κλινη, lit), t. de bot. ; il se dit des plantes dont les organes sexuels sont réunis dans la même fleur.

MONOCORDE, subst. mas. (*monokorde*) (du grec μονος, un, seul, et χορδη, corde), sorte d'instrument de musique à une seule *corde*, pour faire connaître les différents intervalles de tons.

*MONOCOTYLÉDONE, adj. des deux genres (*monokotilédone*) (du grec μονος, seul, unique, et κοτυληδων, cotylédon), t. de bot.; se dit des plantes dont l'embryon n'a qu'un seul *cotylédon*.—On dit aussi substantivement, au fém.: les *monocotylédones sont fort appréciées*.

MONOCROTON, subst. mas. (*monokroton*) (du grec μονος, seul, et κροτος, impulsion), t. d'antiq., navire à un seul rang de rames.

MONOCULAIRE, adj. des deux genres (*monokulère*), qui n'a qu'un œil.

*MONOCULE, subst. mas. (*monokule*) (du grec μονος, un, seul, et du lat. *oculus*, œil), en chirurgie, bandage pour la fistule lacrymale et les autres maladies qui n'affectent qu'un œil. — En optique, loupe ou lorgnette. Voy. MONOCLE.

MONOCULISTE, subst. mas. (*monokulicete*), mot burlesque employé par Scarron pour désigner les Cyclopes.

*MONODACTYLE, subst. mas. (*monodaktile*), t. d'hist. nat., poisson du genre thoracique.

*MONODELPHE, subst. mas. et adj. des deux genres (*mondèlefe*), se dit des animaux qui n'ont qu'une seule matrice.

MONODIE, subst. fém. (*monodi*) (du grec μονος, seul, et ωδη, chant), chant à une voix seule, par opposition à la *chorodie* ou musique exécutée par le chœur.—Dans une acception plus particulière, sorte de lamentation ou de chanson lugubre qu'on chantait à une seule voix.

MONODONE, subst. mas. (*monodone*), t. d'hist. nat., espèce de narval.

*MONODONTE, subst. mas. (*monodonte*) (du grec μονος, seul, et οδους, οδοντος, dent), mollusque céphalé.

*MONŒCIE, subst. fém. (*monéci*) (du grec μονος, seul, et οικια, maison, habitation), t. de bot., la vingt-unième classe du système sexuel de *Linnée*, qui comprend les plantes dont les fleurs ont les organes mâles et femelles séparées sur le même individu.

*MONOGAME, subst. et adj. des deux genres (*monoguame*), qui n'a été marié qu'une fois ; qui n'a qu'une femme. — T. de bot. Voy. MONOGAMIE.

*MONOGAMIE, subst. fém. (*monoguami*) (du grec μονος, un, et γαμος, noces, mariage ; *mariage unique*), état de ceux qui n'ont été *mariés qu'une fois ;* qui n'ont qu'une femme.— En bot., le dernier ordre de la vingt-sixième classe du système sexuel de *Linnée*, nommée syngénésie. Cet ordre comprend les plantes dont les fleurs ont leurs étamines réunies par leurs anthères.

MONOGASTRIQUE, adj. des deux genres (*monoguacetrike*) (du grec μονος, seul, et γαστηρ, ventre), t. d'anat., qui n'a qu'un ventre.

MONOGÈNE, adj. des deux genres (*monojène*), unique en son genre. (*Amyot.*) Hors d'usage.

MONOGRAMMATIQUE, adj. des deux genres (*monogueramematike*), du *monogramme*.

*MONOGRAMME, subst. mas. (*monoguerame*, (du grec μονος, seul, et γραμμα, lettre), sorte de chiffre qui contient les lettres du nom de quelqu'un entrelacées en un seul caractère. — En peinture, nom qu'on donnait anciennement à une simple esquisse, à un dessin qui n'avait que le trait.

MONOGRAPHE, subst. et adj. des deux genres (*monoguerafe*), qui ne traite que d'un seul sujet. Voy. MONOGRAPHIE.

*MONOGRAPHIE, subst. fém. (*monoguerafi*) (du grec μονος, seul, et γραφω, je décris), description d'un seul objet, d'un seul genre, etc.

*MONOGYNE, adj. des deux genres (*monojine*), t. de bot., de la *monogynie*.

MONOGYNIE, subst. fém. (*monojini*) (du grec μονος, seul, et γυνη, femme), t. de bot., premier ordre dans les treize premières classes du système sexuel de *Linnée*, comprenant les plantes qui n'ont qu'un pistil.

*MONOÏQUE, adj. des deux genres (*mono-ike*), se dit, en bot., des plantes et des fleurs qui appartiennent à la *monœcie*.

MONOLITHE, subst. mas. (*monolite*) (du grec μονος, un, seul, et λιθος, pierre), t. d'archit., ouvrage fait d'une seule pierre, comme les statues, les sarcophages, etc. — On le dit aussi adjectivement pour les deux genres : *colonne monolithe*.

MONOLOGUE, subst. mas. (*monologue*) (du grec μονος, seul, et λογος, discours), scène dramatique dans laquelle un personnage parle seul, ou se parle à lui-même.

MONOMACHIE, subst. fém. (*monomachi*) (du grec μονος, seul, et μαχη, combat), duel ou combat singulier d'homme à homme. ordonné autrefois comme épreuve.

MONOMANE, subst. et adj. des deux genres (*monomane*), atteint de *monomanie*.

MONOMANIAQUE, adj. des deux genres (*monomaniake*), qui porte le caractère de la *monomanie*.

*MONOMANIE, subst. fém. (*monomani*) (du grec μονος, seul, et μανια, manie, passion), passion, fureur pour un seul objet, une idée unique. — *Manie* de la solitude.

MONÔME, subst. mas. (*monôme*) (du grec μονος, seul, unique, et νομη, part, division), t. d'algèbre, quantité composée d'un seul terme, et exprimée sans que les éléments qui la composent soient joints par les signes *plus* et *moins*.

*MONOMOTAPA, subst. propre mas. (*monomotapa*), grand état de l'Afrique.

MONOPÈDE, adj. des deux genres (*monopède*) (du grec μονος, seul, et du lat. *pes*, gén. *pedis*, pied), qui n'a qu'un pied, qu'une jambe. Presque inusité; on dirait plutôt *monopode*, qui n'est du reste pas plus en usage.

*MONOPÉTALE, subst. mas. et adj. des deux genres (*monopétale*) (du grec μονος, seul, unique, et πεταλον, feuille, pétale), t. de bot., *fleur*

monopétale, qui n'a qu'un pétale, qu'une feuille. Les *monopétales* forment la vingtième classe de *Tournefort*, composée d'arbres et d'arbustes.

*MONOPHAGE, subst. et adj. des deux genres (*monofaje*), qui est atteint de *monophagie*; qui ne fait usage que d'une seule espèce d'aliment.

*MONOPHAGIE, subst. fém. (*monofaji*) (du grec μονος, seul, et φαγω, je mange), t. de médec., maladie pendant laquelle on est porté à ne manger que d'une seule chose. — Système hygiénique qui consiste à ne faire usage que d'une seule espèce d'aliments. — Subst. fém. plur., myth., fêtes de Neptune, dans lesquelles les convives se servaient eux-mêmes.

*MONOPHTHALME, subst. mas. et adj. des deux genres (*monoftalme*) (du grec μονος, seul, et οφθαλμος, œil), t. d'hist. nat., poisson qui n'a qu'un œil.

*MONOPHYLLE, adj. des deux genres (*monofile*) (du grec μονος, seul, un, et φυλλον, feuille), t. de bot., se dit d'un calice composé d'une seule pièce, d'une seule feuille.

MONOPHYSISME, subst. mas. (*monofiziceme*) (du grec μονος, seul, et φυσις, nature), opinion qui n'admet qu'une nature en Jésus-Christ.

*MONOPHYSITE, subst. et adj. des deux genres (*monofizicete*), partisan du *monophysisme*.

*MONOPODE, subst. mas. (*monopode*) (du grec μονος, seul, et πους, ποδος, pied), t. d'antiq., table à un seul pied. — Adj. des deux genres. Voy. SOLIPÈDE, qui est plus usité.

*MONOPOLE, subst. mas. (*monopole*) (du grec μονος, seul, et πωλειν, vendre), privilége exclusif de vendre seul des marchandises ou des denrées dont la vente devrait être libre. — Convention inique entre des marchands, pour enchérir de concert une marchandise. — Abusivement, imposition onéreuse établie sur les marchandises.

MONOPOLER, v. act. et neut. (*monopolé*), autrefois, faire des cabales. — Quelques-uns le disent aujourd'hui dans le sens de : *faire le monopole*.

MONOPOLEUR, subst. mas. (*monopoleur*), celui qui fait le *monopole*, qui cherche à vendre seul quelque denrée, etc. — Abusivement et en mauvaise part : traitant; commis à la levée des droits.

MONOPOLISÉ, E, part. pass. de *monopoliser*.

MONOPOLISER, v. act. (*monopolizé*), exercer le *monopole*. — SE MONOPOLISER, v. pron.

*MONOPTÈRE, subst. mas. (*monopetère*) (du grec μονος, seul, un, et πτερον, aile; *bâtiment qui n'a qu'une aile*), temple rond des anciens, sans murailles, et dont la couverture n'était soutenue que sur des colonnes. — Il est plus souvent adj. des deux genres.

MONOPYRÈNE, adj. des deux genres (*monopirène*) (du grec μονος, seul, et πυρην, noyau), t. de bot., qui ne renferme qu'un noyau.

*MONORCHIDE, subst. mas. (*monorchide*) (du grec μονος, seul, et ορχις, testicule), t. de médec., qui n'a qu'un testicule.

MONORIME, subst. mas. (*monorime*) (du grec μονος, seul, unique, et ρυθμος, rhythme), sorte de poëme dont tous les vers sont sur la même *rime*.

MONOSPERMATIQUE ou MONOSPERME, adj. des deux genres (*monocepèreme*) (du grec μονος, seul, et σπερμα, semence), t. de bot. : *fruit monosperme*, qui n'a qu'une seule semence.

*MONOSTIQUE, adj. des deux genres (*monocetike*) (du grec μονος, seul, un, et στιχος, rang), se dit des cristaux qui n'ont qu'une rangée de facettes autour de chaque base. — Subst. mas., épigramme composée d'un seul *vers*.

MONOSTYLE, adj. des deux genres (*monocetile*) (du grec μονος, seul, un, et στυλος, style), t. de bot., se dit de la fleur qui n'a qu'un *style*.

MONOSYLLABE, subst. mas. et adj. des deux genres (*monocilelabe*) (du grec μονος, seul, un, et συλλαβη, syllabe), qui n'est que d'une *syllabe* : *le mot Dieu est un monosyllabe*.

MONOSYLLABIQUE, adj. des deux genres (*monocilelabike*), formé d'un *monosyllabe*.

MONOTHÉISME, subst. mas. (*monoté-iceme*) (du grec μονος, unique, et θεος, Dieu), religion qui n'admet qu'un seul Dieu.

MONOTHÉISTE, subst. et adj. des deux genres (*monoté-icete*), partisan du *monothéisme*. — Adj., ce qui le concerne, ce qui y a rapport.

*MONOTHÉLISME, subst. mas. (*monotéliceme*), système religieux des *monothélites*.

MONOTHÉLITE, subst. des deux genres (*monotélite*) (du grec μονος, seul, un, et θελω, je veux), nom d'hérétiques du septième siècle qui n'admettaient en Jésus-Christ qu'une seule volonté.

MONOTONE, adj. des deux genres (*monotone*) (du grec μονος, seul, et τονος, ton), qui est toujours sur le même ton. — Fig., 1° qui est d'une uniformité fatigante, en parlant du style, etc.; 2° en peinture, qui est égal de ton et de couleur, qui est fade, gris, etc.

MONOTONIE, subst. fém. (*monotoni*), uniformité, égalité ennuyeuse de tons, de tours, de figures, de pensées semblables, etc.

MONOTRÊME, subst. mas. (*monotrême*), t. d'hist. nat., mammifère de la Nouvelle-Hollande, qui tient des oiseaux et des reptiles.

*MONOTRIGLYPHE, subst. mas. (*monotriguelife*) (du grec μονος, seul, et τριγλυφος, triglyphe), t. d'archit., espace d'un seul *triglyphe* entre deux colonnes ou deux pilastres.

*MONOTYPE, adj. des deux genres (*monotipe*), à un seul *type*.

MONOXYLON, subst. mas. (*monokcilon*) (du grec μονος, seul, et ξυλον, bois), bateau fait d'un seul morceau de bois. Inusité.

MONS, abréviation du mot *monsieur*. Le roi dit aux évêques et archevêques, en leur écrivant : *mons l'évêque, l'archevêque*; et, ici *mons* ne signifie pas *monseigneur*, mais *monsieur*.

*MONS, subst. propre mas. (*monce*), ville de la Belgique, et capitale du Hainaut.

*MONSEIGNEUR, subst. mas. (*moncègnieur*) (réunion des deux mots *mon* et *seigneur* en un seul. Voyez SEIGNEUR), titre d'honneur employé à l'égard de certaines personnes constituées en dignité éminente, etc. — On appelait absolument *Monseigneur*, le dauphin, fils de Louis XIV. — Grosse pince de voleur : t. d'argot. Cette dernière acception manque dans l'*Académie*. — Au plur., *messeigneurs*; et dans certains cas *nosseigneurs*.

MONSEIGNEURIE, subst. fém. (*moncègnieuri*), vieux mot qui s'est dit ironiquement pour *seigneurie* : *votre monseigneurie*.

MONSEIGNEURISÉ, E, part. pass. de *monseigneuriser*.

MONSEIGNEURISER, v. act. (*moncègnieurizé*), traiter de *monseigneur*. Style plaisant et critique. — SE MONSEIGNEURISER, v. pron., trancher du *monseigneur*; en prendre la qualité; se la donner l'un à l'autre.

MONSERRAT, subst. propre mas. (*moncèra*), ville d'Espagne, dans la Catalogne. V. MONTSERRAT.

*MONSIEUR, subst. mas. (*mocieu*), (des deux mots *mon* et *sieur*. Voyez SIEUR.), qualité, titre que l'on donne à un homme par honneur, par civilité ou bienséance. — On appelait absolument *Monsieur*, le frère unique ou aîné du roi. — Grosse prune ronde d'un beau violet. — Fam. et pop. : *faire le monsieur*, faire l'homme de conséquence. — *Il est devenu gros monsieur*, il a fait fortune. — *Monsieur vaut madame*, le mari vaut la femme. — *C'est un vilain monsieur*, un homme difficile à vivre, d'humeur maussade. — Au plur., *messieurs*.

*MONSTRE, subst. mas. (*moncetre*) (en latin *monstrum*), prodige qui est contre l'ordre de la nature. En ce sens, c'est un latinisme peu usité. — Animal qui a une conformation contraire à l'ordre de la nature. — Au fig., ce qui est extrêmement laid et difforme. — Personne, chose énorme. — Plus figurément encore, personne cruelle et dénaturée. — Par exagération, poisson d'une grandeur extraordinaire : *on a servi des monstres sur la table*. — *Monstre d'ingratitude, d'avarice, de cruauté*, personne très-ingrate, très-avare, très-cruelle. — *Se faire un monstre de...*, s'effrayer d'une chose qui n'a rien d'effrayant. — T. de bot., fleur double.

MONSTRUEUSE, adj. fém. Voyez MONSTRUEUX.

MONSTRUEUSEMENT, adv. (*moncetru-euzeman*), prodigieusement, excessivement.

*MONSTRUEUX, adj. mas., au fém. MONSTRUEUSE (*moncetru-eu, euze*) (en latin *monstruosus*), qui est d'une conformation contraire à l'ordre de la nature. — Prodigieux, excessif dans son genre : *tête monstrueuse, poisson monstrueux*. — En parlant des choses morales, vicieux à l'excès : *avarice monstrueuse*.

*MONSTRUOSITÉ, subst. fém. (*moncetru-ôzité*), caractère, vice de ce qui est *monstrueux*. — Plus ordinairement, chose *monstrueuse*, au propre et au figuré. — Toute production, tout animal extraordinaire.

*MONT, subst. mas. (*mon*) (en latin *mons*, gén. *montis*), montagne, avec cette différence que ce dernier mot exprime une masse plus considérable que le premier. Le *mont* est proprement opposé au *vallon*, et la *montagne* à la *plaine*. — *Mont* ne se dit guère en prose qu'avec un nom propre, *le mont Etna*. — Certaines petites éminences dans la paume de la main, à la racine des doigts, auxquelles les chiromanciens ont, sans raison ni fondement, donné le nom des planètes. — Au plur., *les monts*, ordinairement les Alpes. — *Le double mont*, poétiquement, le Parnasse. — Prov. : *promettre des monts d'or* ou *monts et merveilles*, promettre de grandes richesses, de grands avantages. — *Par monts et par vaux*, de tout côté. — *Mont-de-piété*, lieu où l'on prête sur des nantissements à un intérêt réputé fort modique. — *Mont Pagnotte*. V. PAGNOTTE.

MONTAGE, subst. mas. (*montaje*), action de monter : *le montage des bateaux*. — Peine, travail pour monter certaines choses : *payer le montage du bois*, etc. — *Montage du métier*, dans les fabriques d'étoffes de soie, opération qui consiste à disposer toutes les parties du métier, à le munir de tout ce qui est nécessaire pour le travail qu'on doit faire.

*MONTAGNAC, subst. propre mas. (*montagniake*), village de France, dép. de l'Hérault.

*MONTAGNARD, E, subst. et adj. (*montagniar, gniarde*), qui habite les *montagnes*. — Membre du parti de la *Montagne*, dans la Convention.

*MONTAGNE, subst. fém. (*montagnie*) (suivant *Ménage*, de *montana*, qui a été dit pour *mons*, comme *fontana* pour *fons*), grande masse de terre ou de roche fort élevée au-dessus de la surface de la terre. Voy. MONT. — *Montagne de glace*, amas considérable de glaces. — *Chaîne de montagnes*, suite de *montagnes*. — *Il n'y a point de montagne sans vallée*, chaque chose a ses conditions naturelles. — Prov. : *la montagne a enfanté une souris*, les belles espérances qu'on avait d'un dessein n'ont abouti à rien de considérable. — *Montagne de la table*, constellation méridionale. Voy. TABLE. — *Montagne*, nom donné au parti qui, dans la Convention, professa les opinions et se déclara pour les mesures les plus révolutionnaires, parce que des membres de ce parti se réunissaient sur les gradins les plus élevés de la salle. Le parti opposé fut, par la raison contraire, appelé *la Plaine*, et quelquefois *le Marais*.

MONTAGNETTE, subst. fém. (*montagniète*), monticule. Inusité.

MONTAGNEUSE, adj. fém. Voyez MONTAGNEUX.

MONTAGNEUX, adj. mas., au fém. MONTAGNEUSE (*montagnieu, gnieuze*), où il y a beaucoup de *montagnes*.

MONTAGUT, subst. propre mas. (*montagu*), v. de France, dép. de Lot-et-Garonne et de la Haute-Garonne.

MONTAIGU, subst. propre mas. (*montègu*), ville de France, dép. de la Vendée.

*MONTAIN, subst. mas. (*montein*), t. d'hist. nat., pinson des Ardennes.

MONTAISON, subst. fém. (*montèzon*), t. de pêche, temps où la plus grande partie des truites quittent les eaux salées pour passer (*monter*) dans l'eau douce.

MONTANISTE, subst. des deux genres (*montanicete*) (de *Montanus*, leur chef), secte de chrétiens qui se disaient plus vertueux que les autres.

*MONTANT, subst. mas. (*montan*), pièce de bois ou de fer qui est posée de haut en bas en certains ouvrages de menuiserie, de serrurerie, etc. — L'une des cordes qui va le long d'une raquette. — Le total, la somme à laquelle se *monte* un compte. — La tige des plantes. — Ce qu'il y a de spiritueux dans quelque chose : *ce tabac a du montant*. — Celui à qui il appartient de *monter* à quelque place, en cas de vacance : *ce lieutenant est le premier montant*. — Au plur., t. de maçonnerie, corps en saillie aux côtés des chambranles des portes ou croisées, qui servent à porter les corniches et frontons qui les couronnent. — *Montant de la bride*, partie de la bride qui s'élève des côtés de la bouche au sommet de la tête. — *Montants d'une presse*. Voy. JUMELLES.

*MONTANT, E, adj. (*montan, tante*), qui *monte* : *un bateau montant*. — *Garde montante*, qui vient relever la troupe qui descend. — T. de bot., se dit d'une tige qui, arquée à sa base, se redresse dans sa partie supérieure. — On le dit, dans le blason, des écrevisses, des épis, etc., dressés contre le chef de l'écu.

MONTARCHER, subst. propre mas. (*montarché*), vill. de France, dép. de la Loire.

***MONTARGIS**, subst. propre mas. (*montarji*), ville de France, départ. du Loiret.

MONTASSIN, subst. mas. (*montacein*), coton filé du Levant.

***MONTAUBAN**, subst. propre mas. (*montôban*), ville de France, chef-lieu du départ. de Tarn-et-Garonne.

***MONTBARD**, subst. propre mas. (*monbare*), petite ville de France dép. de la Côte-d'Or.

***MONTBÉLIARD**, subst. propre mas. (*monbéliar*), ville de France, chef-lieu d'arrond. du dép. du Doubs.

***MONT-BLANC**, subst. propre mas. (*monblan*), la plus haute montagne des Alpes.

***MONTBLAZON**, subst. propre mas. (*monblazon*), ville de France, dép. d'Indre-et-Loire.

***MONTBRISON**, subst. propre mas. (*monbrizon*), ville de France, chef-lieu du départ. de la Loire.

***MONT-CENIS**, subst. propre mas. (*moncéni*), ville de France, dép. de Saône-et-Loire.—Haute montagne des Alpes.

MONT-DE-MARSAN, subst. propre mas. (*mondemarçan*), ville de France, chef-lieu du dép. des Landes.

MONT-DE-PIÉTÉ, subst. mas. (*mondepiété*). Voy. MONT. —Au plur., des *monts-de-piété*.

MONT-DE-VÉNUS, subst. mas. (*mondevénuce*), légère éminence couverte de poils au bas de l'hypogastre.

***MONTDIDIER**, subst. propre mas. (*mondidié*), ville de France, dép. de la Somme.

***MONT-DORE**, subst. propre mas. (*mondor*), village et haute montagne du Puy-de-Dôme.

***MONTE**, subst. fém. (*monte*), accouplement de chevaux et de cavales.—Temps de cet accouplement. — Subst. mas., outil dans certains métiers.

***MONTÉ, E**, part. pass. de *monter*, et adj.—*On est bien monté en chevaux, en meubles, en linge*, etc., lorsqu'on en a une quantité considérable.—*Être bien* ou *mal monté*, 1° être monté sur un bon *ou* un mauvais cheval; 2° être bien *ou* mal en chevaux. — On dit prov. : *monté comme un saint George*, très-avantageusement.—*Cheval monté haut* ou *haut monté*, qui a les jambes trop longues.—*Vaisseau monté de tant d'hommes*, qui porte tant d'hommes.— *Personne bien montée*..., bien pourvue de...: — *Tête, imagination montée*, exaltée, échauffée.—Fig. et fam. : *il est monté sur un ton plaisant, sur un ton singulier*.

***MONTÉE**, subst. fém. (*monté*), lieu qui va en *montant*. — Action de *monter*. — Petit escalier. Voy. DEGRÉ.—Pop., une des marches d'un escalier.—En t. de faucon., vol de l'oiseau qui s'élève à angles droits par degrés, en poursuivant le héron, etc.—*Montée d'essor*, élévation de l'oiseau lorsqu'il *monte* si haut qu'on le perd de vue. — *Montée d'arche*, hauteur perpendiculaire depuis le niveau de la naissance de la voûte, jusqu'à l'intrados de sa clef.—*Montée de pont*, différence du niveau de son pavé sur le milieu de sa maîtresse arche avec le niveau de la culée.—T. d'hist. nat., petit poisson du genre murène.

***MONTÉLIMAR**, subst. propre mas. (*montélimar*), ville de France, dép. de la Drôme.

***MONTER**, v. neut. (*monté*) (du latin barbare *montare*, fait avec la même signification, dans la basse latinité, de *mons, montis*, mont, montagne. *Ménage*.), se transporter en un lieu plus haut que celui où l'on est. Il prend l'auxiliaire *être* : *je suis monté dans ma chambre*.—En musique, faire succéder des sons hauts à ceux qui sont bas ou graves.— Se mettre sur... *monter à cheval*.—S'élever, en parlant de l'eau, de l'air, du feu, etc. On dit dans le même sens : *le rouge lui monte au visage*, etc. Il prend pour auxiliaire *avoir* plutôt qu'*être* : *la rivière a monté cette année à une telle hauteur; la chaleur lui a monté au visage*.—*Le soleil monte*, quand il s'élève sur l'horizon.—*Le baromètre monte*, le mercure s'élève. On le dit aussi du thermomètre. — Croître en valeur, hausser de prix : *les actions montent*. — Fig., parvenir : *monter aux faîte des honneurs; monter au trône* ou mieux *sur le trône*, devenir roi.—Passer à un grade supérieur, à une place plus élevée. — S'accroître : *sa puissance, sa cruauté, son orgueil, montèrent à un tel point que*...' — *Monter sur un vaisseau sur mer*; s'embarquer. — *Monter en chaire*, prêcher. — Fig. : *monter sur le Parnasse*, s'adonner à la poésie. — T. de faucon. : *monter à l'essor*, se disait des jeunes oiseaux qui essaient à voler, et qui commencent à tenter de hauts vols.—*Apprendre à monter à cheval*, à bien *monter* à cheval.—Prov.: 1° *monter sur ses grands chevaux*, marquer de la colère, de la fierté dans ses paroles; 2° *monter sur ses ergots*, élever sa voix et son geste avec chaleur et audace.—On dit d'une personne, qu'*elle a monté sur le théâtre*, et par dénigrement, qu'*elle a monté sur les planches*, pour dire qu'elle a joué la comédie sur un théâtre public. Il est pop.—*Monter aux nues*, s'emporter subitement de colère.—Act., il se dit dans le premier sens du neutre avec l'auxiliaire *avoir* : *monter l'escalier; j'ai monté les degrés*.—Transporter d'un lieu plus bas à un autre plus élevé : *monter du foin au grenier, des meubles dans une chambre*.—Il se combine avec plusieurs mots : *monter une montre, un clavecin ou autre instrument; monter un ouvrage d'orfèvrerie*, etc. L'explication de ces expressions composées se trouve ordinairement aux mots avec lesquels *monter* s'associe.—*Monter un cheval*, être sur un cheval. — *Monter une maison*, la pourvoir des choses nécessaires. — *Monter la garde*, être de garde à un poste.—*Monter une garde à quelqu'un*, lui faire une vive réprimande.—*Monter la tête à quelqu'un*, lui inspirer fortement une résolution.—*Monter un métier*. Voy. au mot MONTAGE. Il se dit particulièrement, en t. de passement., pour *passer le patron*.—*Monter un bonnet*, disposer une coiffure sur des passes et un fond, avec des carcasses et des épingles.—*Monter un filet*, le mettre en état de servir.—*Monter un diamant*, le mettre en œuvre.—*Monter une pièce d'étain*, la battre sur l'enclume nue, en faisant tourner à mesure la pièce sur elle-même.—T. de peinture: *monter un trait, une partie, la couleur*, relever un trait, une partie; donner plus de vigueur au coloris.—*Monter en graine*, grandir.—SE MONTER, v. pron., être *monté* : *cette pendule se monte tous les quinze jours*. — Former un total de... *La dépense se monte à cent francs*.— *Se monter la tête*, s'entêter.

***MONTEREAU**, subst. mas. (*monterô*), ville de France, dép. de Seine-et-Marne.

***MONTESQUIOU**, subst. propre mas. (*montécekiou*), ville de France, dép. du Gers.

MONTEUR, subst. mas. (*monteur*), celui qui *monte* des pierres fines, des pièces d'orfèvrerie.

***MONTFAUCON**, subst. propre mas. (*monfôkon*), village de France, dép. de la Meuse.—Endroit près de Paris, où l'on exposait autrefois les corps de ceux qui avaient été exécutés à mort.

MONTFAUCON, subst. mas. (*monfôkon*), grandeur de la feuille d'une sorte de papier.

MONTFERRINE, subst. fém. (*monférine*), danse dans le Montferrat.

***MONTFORT**, subst. propre mas. (*monfor*), ville de France, dép. d'Ille-et-Vilaine.

***MONTFORT-L'AMAURY**, subst. propre mas. (*monforlamôri*), petite ville de France, départ. de Seine-et-Oise.

MONTGOLFIÈRE, subst. fém. (*monguolefière*), machine qui sert à s'élever dans les airs, ainsi nommée de *Joseph Montgolfier*, qui l'inventa, conjointement avec son frère, à Annonay, en 1783. Elle consiste en un globe léger dans lequel on raréfie l'air par le moyen du feu, à la différence des autres aérostats inventés depuis, qu'on remplit de gaz hydrogène.

***MONTGOMMERY**, subst. propre mas. (*mongomeri*), village de France, dép. du Calvados.—Ville d'Angleterre, dans le pays de Galles.

MONTICHICOUR, subst. mas. (*montichikour*), étoffe de soie et coton des Indes.

MONTICULE, subst. mas. (*montikule*) (du lat. *monticulus*, dimin. de *mons*, gén. *montis*, mont, montagne), très-petite montagne; simple élévation de terrein.

MONTIGÈNE, adj. des deux genres (*montijène*), engendré ou fabriqué dans les *montagnes*. (*Rabelais*.) Hors d'usage.

MONTIVILLIERS, subst. propre mas. (*montivilié*, petite ville de France, départ. de la Seine-Inférieure.

***MONT-JOIE**, subst. fém. (*monjoá*), autrefois, monceau de pierres jetées confusément les unes sur les autres, soit pour marquer le chemin, soit en signe de quelque victoire, etc. (*Mont*, annonçant la joie.) — Subst. mas., cri de guerre usité par les Français dans les batailles : *Mont-joie saint Denis*. — Titre du premier roi d'armes de France.

***MONT-JOLI**, subst. mas. (*monjoli*), t. de bot., sauge de montagnes.—Plante des Antilles.

MONT-LOUIS, subst. propre mas. (*monloui*), ville de France, dans les Pyrénées.

***MONTLUÇON**, subst. propre mas. (*monluçon*), petite ville de France, dép. de l'Allier.

***MONTMARTRE**, subst. propre mas. (*monmartre*), village et butte, près Paris.

***MONTMÉDY**, subst. propre mas. (*monmédi*), ville forte de France, département de la Meuse.

***MONTMEILLAN**, subst. propre mas. (*monmélan*), ville de la Savoie.

***MONTMÉNATE**, subst. mas. (*monménate*), t. d'astron., constellation.

***MONTMIRAIL**, subst. propre mas. (*monmiraie*), ville de France, dép. de la Marne.

***MONTMORENCY**, subst. propre mas. (*monmorancy*), village et vallée de France, situés à quatre lieues de Paris.

***MONTMORILLON**, subs. propre mas. (*monmori-ion*), ville de France, chef-lieu d'arrond., départ. de la Vienne.

***MONTOIR**, subst. mas. (*montoar*), grosse pierre, gros billot de bois, etc., dont on se servait pour *monter* plus aisément à cheval.—*Le côté du montoir*, le côté gauche du cheval; le côté droit s'appelle *le côté hors du montoir*.

***MONTPELLIER**, subst. propre mas. (*monpèlié*), ville de France. ch.-lieu du dép. de l'Hérault. — Eau-de-vie qu'on fabrique dans cette ville.

***MONTRE**, subst. fém. (*montre*), petite horloge qui se porte ordinairement dans la poche.—*Montre à répétition*, qui sonne les heures.—La platine qui *montre*, qui indique les heures dans une horloge. On dit plus souvent et mieux, *cadran*. —*Montre marine*, faite pour indiquer les longitudes en mer.—Echantillon, morceau que l'on *montre* pour faire juger du reste.—Ce qu'un marchand, un artisan expose devant sa boutique, pour *montrer* la marchandise dont il trafique ou les choses qu'il fait.—Chez les orfèvres, boîte vitrée garnie de divers bijoux qu'ils exposent à la vue des passants.—Chez les marchands de chevaux, 1° lieux où ils font voir aux acheteurs les chevaux qu'ils ont à vendre; 2° manière dont ils essaient et conduisent ces mêmes chevaux. — Apparence : *cela n'est que pour la montre*. — En parlant des orgues, les tuyaux qui paraissent au dehors. — Revue de gens de guerre. En ce sens, il est vieux: on dit *revue*. Il s'est conservé dans cette phrase familière : *cette chose peut passer à la montre*, elle peut être reçue parmi les autres, quoique d'une qualité inférieure.—Paie qu'on donnait aux soldats tous les mois, lors de la revue. — Fig. : *faire montre de son esprit, de son érudition*, en faire étalage, en faire parade.

MONTRÉ, E, part. pass. de *montrer*.

***MONTRER**, v. act. (*montré*) (en lat. *monstrare*), indiquer : *montrer le chemin à quelqu'un*. —Faire voir : *il m'a montré son ouvrage*.—Faire paraître : *montrer de l'ardeur, du zèle* —Enseigner : *montrer le latin, la musique*.—Neut. : *ce maître montre bien*.—Passivement : *il a été bien* ou *mal montré*. Il n'est pas du style noble. — *Montrer les dents*, faire mine de se défendre, n'avoir pas l'air content. — Fig. : *montrer les talons*, s'enfuir. — *Cet habit montre la corde*, est si usé qu'on en voit la trame.—*Montrer son nez quelque part*, se faire voir dans un endroit. — Fig. et prov. : *cela montre la corde*, c'est une finesse grossière et facile à découvrir.—*Montrer quelqu'un au doigt*, se moquer de lui comme d'une personne décriée, ridicule.— *Montrer la porte à quelqu'un*, l'inviter par geste à sortir. — *Se faire montrer au doigt*, se faire moquer de tout le monde. — Fig. : *montrer le chemin aux autres*, faire quelque chose à dessein que les autres le fassent. — Prouver : *il montra ce que la France seule pouvait*. — SE MONTRER, v. pron., se faire voir : *il n'ose se montrer en public*. — *Se bien montrer*, se conduire avec courage, avec fermeté dans une affaire importante.

***MONTREUIL**, subst. propre mas. (*montreuie*), ville forte de France, dép. du Pas-de-Calais.

MONTUEUSE, adj. fém. Voy. MONTUEUX.

MONTUEUX, adj. mas., au fém. **MONTUEUSE** (*montu-eu, tu-euze*) : *un pays montueux*, fort inégal, mêlé de plaines et de collines.

MONTURE, subst. fém. (*monture*), bête sur laquelle on *monte* pour aller d'un lieu à un autre.—Dans les départements qui avoisinent l'Espagne, charge d'un mulet, composée de deux balles de marchandises. — *Qui veut aller loin*

menage sa monture, il ne faut aller trop vite en rien, dans la crainte de perdre plutôt que de gagner. — Bois sur lequel sont *montés* le canon et la platine d'un fusil, d'un pistolet, etc. On le dit à peu près dans le même sens de divers autres ouvrages. — *Monture de bride*, ce qui porte et soutient le mors d'un cheval. — Travail d'un ouvrier qui a *monté* un ouvrage. — Métal qui sert à encadrer différentes pièces.

MONT-VOYAU, subst. mas. (*monvoé-iô*), t. d'hist. n., crapaud volant de la Guyane.

***MONUMENT**, subst. mas. (*monuman*) (en lat. *monumentum*, fait de *monere*, avertir), marque publique qui transmet à la postérité le souvenir de quelque chose de mémorable. — Tombeau. En ce dernier sens, il est du style soutenu. — Tout ce qui est digne de passer à la postérité : *les ouvrages d'Homère sont les plus beaux monuments de l'antiquité.*

MONUMENTAL, E, adj. (*monumantal*), qui appartient aux *monuments* antiques : *statues monumentales.* — Qui a le caractère d'un *monument.* — Au plur. mas., *monumentaux.*

MONUMENTAUX, adj. mas. plur. Voy. MONUMENTAL.

***MONZA**, subst. propre fém. (*monza*), ville d'Italie dans le Milanais.

MOQUABLE, adj. des deux genres (*mokable*), dont on peut, dont on doit *se moquer.* (Marivaux.)

***MOQUE**, subst. fém. (*moke*), t. de mar., mouffle sans poulie.

MOQUÉ, E, part. pass. de *moquer.*

se **MOQUER**, v. pron. (*cemokié*), se railler de..., en plaisanter. — Mépriser, braver, ne dire, ne faire pas sérieusement : *c'est se moquer que de...* — Faire hors de propos : *vous vous moquez de sortir par ce mauvais temps.* — Prov. et pop. : *se moquer de la barbouillée*, ne rien craindre. — *C'est se moquer de la barbouillée*, ce sont là des propositions ridicules. — *La pelle se moque du fourgon*, une personne *se moque* d'une autre qui aurait le droit de se *moquer* d'elle. — *Se faire moquer de soi*, s'exposer aux sarcasmes et aux railleries. — Au passif : *les moqueurs sont moqués.*

MOQUERIE, subst. fém. (*mokeri*), parole ou action par laquelle on se *moque*; plaisanterie, raillerie : avec cette différence, dit *Roubaud*, que la *moquerie* se prend toujours en mauvaise part; la *raillerie* peut être prise en bonne ou mauvaise part, suivant les circonstances; la *plaisanterie*, en soi, ne peut être prise qu'en bonne part. — Chose absurde, impertinente : *c'est une moquerie de...*

MOQUETTE, subst. fém. (*mokiète*), étoffe à chaîne et trame de fil, veloutée en laine. On nomme *tripe*, la *moquette* unie, dont le velouté est d'une seule couleur. — En t. d'oiseleur, oiseau attaché qui sert à en attirer d'autres dans le piège.

MOQUEUR, subst. et adj. mas., au fém. **MOQUEUSE** (*mokieur, kieuze*), celui ou celle qui se *moque*, qui raille, qui ne parle pas sérieusement. — Personne *moqueuse.* — Subst. mas., t. d'hist. nat., espèce de grive d'Amérique qui imite le chant des autres oiseaux.

MOQUEUSE, subst. et adj. fém. Voyez MOQUEUR.

***MORA**, subst. fém. (*mora*), t. d'antiq., troupe de soldats libres à Sparte.

***MORABITE**, subst. mas. (*morabite*), chez les musulmans, sectateur de Mohaidin, petit-fils d'Ali et gendre de Mahomet. Les zélés de cette secte embrassent la vie solitaire.

MORAILLÉ, E, part. pass. de *morailler.*

***MORAILLER**, v. act. (*morâ-ié*), se servir de *morailles* pour allonger le verre. — *se* MORAILLER, v. pron.

MORAILLES, subst. fém. plur. (*morâ-ie*), dans les verreries, espèce de tenailles de fer, pour allonger le cylindre de verre, avant de l'ouvrir. — Instrument composé de deux branches de fer pour serrer le nez d'un cheval.

***MORAILLON**, subst. mas. (*morâ-ion*) (du basbreton *moraille*), morceau de fer attaché au couvercle d'un coffre. Il porte un anneau qui passe dans la serrure, et dans lequel entre le pêne.

***MORAINE**, subst. fém. (*morène*), laine que l'on a fait tomber avec la chaux de dessus les peaux de moutons ou de brebis qui meurent de maladie. — Cordon de mortier de chaux et sable corroyés, que le maçon forme autour d'un mur, etc. — T. d'hist. nat., vers qu'on aperçoit au fondement des chevaux qui ont pris le vert.

MORAL, E, adj. (*morale*) (en lat. *moralis*), qui regarde les *mœurs*; qui instruit touchant les *mœurs.* — *Vertus morales*, celles qui ont pour principe les seules lumières de la raison. — *Cela est fort moral*, renferme une *morale* fort saine. *Assurance, certitude morale*, assurance vraisemblable; certitude telle qu'on peut l'avoir dans les choses ordinaires de la vie. — Subst. mas., *le moral*, disposition *morale*, tendance au bien ou au mal. — Au plur. mas., *moraux.*

MORALE, subst. fém. (*morale*), la science, la doctrine des *mœurs.* — Règle des *mœurs.* — Théorie de la vertu. — *Morale publique*, révélée par la conscience et la raison à tous les hommes. — Système *moral.* — Réprimande, remontrance : *il lui a fait une morale qu'il avait bien méritée.* — Traité de *morale* : *la Morale d'Aristote*, etc. — Sens *moral* d'une fable.

MORALEMENT, adv. (*moraleman*) : *vivre moralement bien*, suivant les seules lumières de la raison. — Conformément *à la morale.* — *Moralement parlant*, vraisemblablement, et selon toutes les apparences.

MORALISATION, subst. fém. (*moralizâcion*), action de rendre *moral*, de donner de la *morale.* Il est opposé à *démoralisation.* Ce mot est nouveau.

MORALISÉ, E, part. pass. de *moraliser.*

MORALISER, v. act. (*moralizé*), faire des réflexions *morales*; en faire naître. — Faire une *morale.* — Fam., rendre *moral*; faire de la *morale*, des mœurs. — *se* MORALISER, v. pron.

MORALISEUR, subst. mas., **MORALISEUSE**, subst. fém. (*moralizeur, zeuze*), celui, celle qui affecte de parler *morale.* Style ironique et plaisant.

***MORALISME**, subst. mas. (*moraliceme*), *morale*; son effet.

MORALISTE, subst. mas. et adj. des deux genres (*moralicete*), écrivain qui traite des *mœurs.*

MORALITÉ, subst. fém. (*moralité*), réflexion *morale.* — Sens *moral* d'une fable. — But *moral* d'un poëme, d'une pièce de théâtre, d'un ouvrage littéraire. — Espèce de drame, dont les interlocuteurs étaient ordinairement les idées les plus abstraites et les plus fantasques personnifiées. — En philosophie, qualité *morale* : *la moralité de nos actions.* — Caractère *moral* d'une personne; ses mœurs, ses principes, etc. Cette dernière acception ne date que de la révolution. Elle est généralement répandue, quoique plusieurs grammairiens se soient élevés contre elle.

***MORAT**, subst. propre mas. (*mora*), ville de la Suisse, sur le bord d'un lac qui porte le même nom.

***MORATEUR**, subst. mas. (*morateur*), qui prolonge une affaire. Peu en usage.

***MORATOIRE**, adj. fém. (*moratoare*) (du lat. *mora*, retard) : *lettres moratoires*, qui accordent terme et délai.

***MORAVE**, subst. des deux genres (*moravé*), habitant de la *Moravie.*

***MORAVIE**, subst. propre fém. (*moravi*), grande province de l'Autriche.

MORAUX, adj. mas. plur. Voy. MORAL.

MORBIDE, adj. des deux genres (*morbide*) (de l'italien *morbido*, délicat, doux, souple au toucher), t. de peinture qui se dit particulièrement des chairs mollement et délicatement exprimées. — T. de médec. : *affection morbide*, qui caractérise une maladie.

MORBIDESSE, subst. fém. (*morbidèce*) (de l'italien *morbidezza*, mollesse, délicatesse), t. de peinture, souplesse, douceur, mollesse aimable qu'offre la nature, surtout dans les chairs des femmes et des enfants.

MORBIFIQUE, adj. des deux genres (*morbifike*) (en lat. *morbificus*, formé de *morbus*, maladie, et de *facere*, faire), t. de médec., qui cause la maladie.

***MORBIHAN**, subst. propre mas. (*morbi-an*), dép. de la France, ancienne Basse-Bretagne.

MORBLEU, interj. (*morbleu*), sorte de jurement qui a signifié : *mort au ciel bleu.*

MORCE, subst. fém. (*morce*), t. d'archit., les pavés qui, dans un ruisseau, font la liaison de la chaussée avec le revers.

***MORCEAU**, subst. mas. (*morçô*) (du lat. *morsus*, morsure, action de mordre ou de manger, dont on a fait, dans la basse latinité, le diminutif *morsellus*, et successivement *morsel* et *morcel*, comme nous disions autrefois), partie d'une chose bonne à manger et séparée de son tout. — Portion d'un corps solide et continu : *morceau de terre, d'héritage.* — Partie séparée d'un corps continu : *morceau de bois, d'étoffe.* — Fig. : 1° partie d'un ouvrage d'esprit : *il y a de beaux morceaux dans ce poëme*; 2° dans les arts d'agrément, pièce entière qui ne fait pas partie d'un tout : *ce tableau est un beau morceau.* — En mus., *morceau d'ensemble*, à diverses parties, et chanté par plusieurs voix. — *Aimer les bons morceaux*, la bonne chère. — *Doubler ses morceaux*, se hâter de manger. — *Manger un morceau*, faire un repas fort léger. — Fig. : *tailler les morceaux à quelqu'un*, prescrire la dépense qu'il doit faire. — *Lui rogner les morceaux*, diminuer ses profits, ses revenus. — *Lui compter les morceaux*, ne lui donner que le juste nécessaire. — Fam. : *avoir ses morceaux taillés*, vivre de son revenu, et n'en avoir précisément qu'autant qu'il en faut. — Fig. et fam., ne pouvoir rien faire de plus que ce qui a été prescrit. — Pop. : *le morceau d'Adam*, petite éminence qui paraît au gosier des hommes. — Fam. : *morceau honteux*, celui qui demeure le dernier dans le plat. — *Morceau à la Brinvilliers* (fameuse empoisonneuse), du poison.

MORCELÉ, E, part. pass. de *morceler*, et adj. — Fig. : *style morcelé*, coupé par petites phrases, par opposition au style périodique et nombreux.

MORCELER, v. act. (*morcelé*), diviser par *morceaux* : *morceler une terre, un héritage.* Il ne se dit guère qu'en ces phrases. — *se* MORCELER, v. pron.

Mord, 3e pers. sing. prés. indic. du verbe irrégulier MORDRE.

MORCELLEMENT, subst. mas. (*morcèleman*), action de *morceler.*

MORDACHE, subst. fém. (*mordache*) (du mot *mordre*), sorte de tenaille propre à remuer le gros bois dans le feu. — Tenaille composée de deux morceaux de bois élastique, qu'on place entre les mâchoires d'un étau, pour saisir l'ouvrage que ces dernières pourraient meurtrir. — Extrémités de quelques instruments qui ont du rapport avec des tenailles : *les mordaches d'une tenette.* — T. de jard., sorte de poire d'angoisse.

MORDACITÉ, subst. fém. (*mordacité*) (en lat. *mordacitas*, fait de *mordere*, mordre), qualité corrosive. — Action d'un fluide sur un solide qu'il dissout. — Caractère *mordant.* — Fig., médisance aigre et piquante.

Mordaient, 3e pers. plur. imparf. indic. du verbe irrégulier MORDRE.

MORDAILLÉ, E, part. pass. de *mordailler.*

MORDAILLER, v. act. (*mordâ-ié*), *mordre* légèrement. — *se* MORDAILLER, v. pron.

DU VERBE IRRÉGULIER **MORDRE** :

Mordais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.

Mordais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.

Mordait, 3e pers. sing. imparf. indic.

Mordant, part. prés.

MORDANT, subst. mas. (*mordan*), vernis, etc., qui sert à retenir l'or en feuille sur du cuivre, du bronze, etc. — Il se dit des substances qui *mordent* sur les bois, etc. — Au fig., quelque chose d'original et de piquant : *cet acteur a du mordant dans son jeu.* — En musique, agrément du chant qui consiste en une seule battue de la note supérieure sur celle qui porte le *mordant.* C'est le petit tril qui se pratique fréquemment aujourd'hui sur les notes de peu de durée. — *Avoir du mordant dans la voix*, un son de voix fortement accentué. — En t. d'imprimerie, pincette de bois légèrement élastique, qui sert à arrêter la copie sur le visorium. — Dans plusieurs autres arts, instrument destiné, sous des formes différentes, à saisir, pincer, *mordre* quelques objets. — En charpenterie, manière de couper le bout d'une pièce de bois, pour l'assembler avec une autre : c'est faire un tenon à mibois, et couper l'épaulement en onglet.

MORDANT, E, adj. (*mordan, dante*), qui *mord* : *une bête mordante*, en t. de chasse. — Au fig., qui ronge : *un acide mordant.* — Piquant, satirique : *c'est un esprit mordant*; *il a l'humeur mordante*; *style mordant.*

MORDARET, subst. mas. (*mordarè*), clou doré sur les harnais.

***MORDATE**, subst. mas. (*mordate*), chrétien deux fois renégat. Peu usité.

DU VERBE IRRÉGULIER **MORDRE** :

Morde, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.

Morde, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.

MORDÉCHI, subst. mas. (*mordéki*), t. de médec., maladie des Indes orientales. Voy. MORDEXIN.

MORDELLE, subst. fém. (*mordèle*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

DU VERBE IRRÉGULIER **MORDRE** :

Mordent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.

Mordent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.

Mordes, 2e pers. sing. prés. subj.

MORDEXIN, subst. mas. (*mordèkcein*), t. de médec., vomissement continuel et mortel; espèce de choléra-morbus.

DU VERBE IRRÉGULIER **MORDRE** :

Mordez, 2e pers. sing. impér.

Mordez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.

MORDICANT, E, adj. (*mordikan*, *kante*) (en latin *mordicans*), en physique et en médecine, âcre, picotant, corrosif. — Au fig., qui aime à médire, à critiquer, à railler amèrement.

MORDICANTES, subst. fém. plur. (*mordikan-te*), t. d'hist. nat., mouches à deux ailes dentelées.

MORDICATION, subst. fém. (*mordikâcion*), picotement.

MORDICUS, adv. (*mordikuce*) (mot latin employé dans la même acception, et qui signifie proprement, avec les dents, à belles dents), avec ténacité et obstination : *soutenir mordicus son opinion*. Style fam.

MORDIENNE, À LA GROSSE MORDIENNE (*mordiène*), sorte d'adv., sans façon, sans finesse; sincèrement. Il est pop., et même paysan.

MORDIEU! interj. (*mordieu*), jurement par la *mort de Dieu*.

DU VERBE IRRÉGULIER **MORDRE** :

Mordiez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.

Mordiez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.

MORDILLÉ, E, part. pass. de *mordiller*.

MORDILLER, v. act. (*mordi-ié*), mordre légèrement à plusieurs reprises. — *se* MORDILLER, v. pron.

DU VERBE IRRÉGULIER **MORDRE** :

Mordîmes, 1re pers. plur. prét. déf.

Mordions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.

Mordirent, 3e pers. plur. prét. déf.

Mordis, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.

Mordis, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.

Mordisse, 1re pers. sing. imparf. subj.

Mordissent, 3e pers. plur. imparf. subj.

Mordisses, 2e pers. sing. imparf. subj.

Mordissiez, 2e pers. plur. imparf. subj.

Mordissions, 1re pers. plur. imparf. subj.

Mordit, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.

Mordît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.

Mordîtes, 2e pers. plur. prét. déf.

Mordons, 1re pers. plur. impér.

Mordons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.

MORDORÉ, E, adj. (*mordoré*), couleur brune mêlée de rouge : *drap mordoré*.— Subst. mas., t. d'hist. nat., tangara jaune; espèce de pigeon. —Couleur *mordorée*.

MORDORURE, subst. fém. (*mordorure*), couleur *mordorée*.

DU VERBE IRRÉGULIER **MORDRE** :

Mordra, 3e pers. sing. fut. indic.

Mordrai, 1re pers. sing. fut. indic.

Mordraient, 3e pers. sing. prés. cond.

Mordrais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.

Mordrais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.

Mordrait, 3e pers. sing. prés. cond.

Mordras, 2e pers. sing. fut. indic.

***MORDRE**, v. act. (*mordre*) (en lat. *mordere*), serrer avec les dents.—Il se dit par extension des oiseaux et même des insectes, quoiqu'ils n'aient point de dents. — Poét. : *mordre la poussière*, être tué dans un combat. — *Le burin, la lime mordent sur les métaux*, les creusent. — En t. d'imprimerie, se dit de la frisquette lorsqu'elle couvre ce qui doit paraître : *elle mord à la signature et au folio*. — En t. de gravure : *mordre* ou *faire mordre une planche*, lui faire éprouver l'effet de l'eau-forte.—En t. de teinturier : *l'étoffe mord la teinture*, prend la couleur. — Pop. : *c'est un beau mâtin ! s'il voulait mordre*, se dit d'un homme bien fait, vigoureux, dont le courage ou la bonne volonté ne répond pas à ce que promet son extérieur.—Neut., il a le même sens que l'actif : *mordre dans du pain; les poissons mordent à l'hameçon*.—Au fig., médire, critiquer, trouver à redire à... : *il cherche à mordre sur tout*. — Figur. et fam. : *mordre à l'hameçon* ou *à la grappe*, écouter avec plaisir une proposition, la recevoir volontiers.—Absolument : *il ne saurait y mordre*, cela est trop difficile pour lui.—Figur. et fam. : *je veux lui apprendre la grammaire, mais il ne saurait y mordre*, il ne peut la comprendre, y faire les premiers progrès. — Prov. : *chien qui aboie ne mord pas*, ceux qui font beaucoup de bruit ne sont pas le plus à craindre. — *se* MORDRE, v. pron., se faire une morsure. — *S'en mordre les pouces, les doigts*, s'en repentir. — *Se mordre la langue*, s'arrêter au moment où l'on voudrait dire quelque chose.

DU VERBE IRRÉGULIER **MORDRE** :

Mordrez, 2e pers. plur. fut. indic.

Mordriez, 2e pers. plur. prés. cond.

Mordrions, 1re pers. plur. prés. cond.

Mordrons, 1re pers. plur. fut. indic.

Mordront, 3e pers. plur. fut. indic.

Mords, 2e pers. sing. impér.

Mords, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.

Mords, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.

***MORDU, E**, part. pass. de *mordre*, et adj.—Se dit en bot., d'une feuille dont le sommet obtus est terminé par des entailles inégales.

MORE ou **MAURE**, subst. mas. (*môre*) (du grec μαυρος, noirâtre; en suivant l'étymologie, il ne faudrait écrire que *maure*), habitant de la *Mauritanie*. Voyez MAURE. — On le dit par extension des peuples d'Afrique, qui sont du côté de la Méditerranée. Plusieurs disent au fém. *Moresque*; quelques autres *Mauresse*; l'*Académie* ne met ni l'un ni l'autre. Nous ne voyons aucun inconvénient à admettre pour le fém. *Moresse* ou *Mauresse*; quant à *mauresque* ou *moresque*, ni l'un ni l'autre ne sauraient convenir, parce que ces mots ont déjà une signification comme subst. et comme adj. Voyez MORESQUE. — Prov. : *traiter quelqu'un de Turc à More*, avec dureté et sans aucun égard.—*A laver la tête d'un More, on perd sa lessive*, on ne peut pas faire qu'une chose soit, quand elle est impossible.—*Cheval de cap de More* ou *cavecé de More*, d'un poil rouan, et dont la tête et les extrémités sont noires. — *Gris de More*, couleur grise tirant sur le noir.

MOREAU, adj. mas. (*morô*) (du grec μαυρος, sombre, noirâtre) : *cheval moreau*, extrêmement noir.

***MORÉE**, subst. propre fém. (*moré*), péninsule qu'on appelait anciennement le Péloponèse, dans la partie méridionale de la Grèce.

***MORÉES**, subst. fém. plur. (*moré*), t. de bot., plantes iridées.

***MORELLE**, subst. fém. (*morèle*), t. de bot., plante annuelle, à fleur infundibuliforme, ainsi nommée de la couleur noire de ses fruits ou baies.

MORÈNE, subst. fém. (*morène*), t. de bot., sorte de plante aquatique et vivace, dont on ne connaît qu'une espèce. On la nomme aussi *grenouillette*.

MORÉOTE, subst. et adj. des deux genres (*moré-ote*), habitant de la *Morée*.

***MORESQUE** ou **MAURESQUE**, adj. des deux genres (*morèceke*), qui a rapport aux coutumes des *Mores*. — Subst. fém., espèce de danse à la manière des *Mores*. — Peinture faite de caprice, représentant des branchages, des feuillages qui n'ont rien de naturel. On dit aussi et plus souvent *arabesque*. Voy. MORE.

MORET, subst. propre mas. (*morè*), ville de France, dép. de Seine-et-Marne.

MORFIL, subst. mas. (*morfile*), petites parties d'acier qui restent au tranchant d'un couteau, d'un rasoir, etc., qu'on a passé sur la meule. — Dents de l'éléphant non débitées. Voy. MARFIL.

MORFONDRE, v. act. (*morfondre*), causer un froid qui pénètre. — *se* MORFONDRE, v. pron., se refroidir. — Fig., s'ennuyer; perdre du temps à attendre, à poursuivre une entreprise.—*La pâte se morfond*, perd la chaleur qu'elle doit avoir pour faire de bon pain.

***MORFONDU, E**, part. pass. de *morfondre*.

MORFONDURE, subst. fém. (*morfondure*), t. de médec. vétér., maladie des chevaux qui ont été saisis de froid après avoir eu chaud.

***MORGANATIQUE**, adj. des deux genres (*morguanatike*), nocturne, mystérieux : *mariage morganatique*, mariage secret, comme les princes d'Allemagne en contractent avec des personnes d'un rang inférieur.

***MORGANE**, subst. fém. (*morguane*), lumière nocturne qu'on prend pour un fantôme. — Fée.

MORGELINE, subst. fém. (*morjeline*), t. de bot., plante annuelle, à fleur rosacée. On l'appelle aussi *mouron des petits oiseaux*.

MORGILE, subst. mas. (*morjile*), nom de sectaires mahométans.

MORGOULE, subst. fém. (*morguoule*), t. d'hist. nat., mollusque de mer.—Subst. mas., zoophyte.

MORGUANT, E, adj. (*morguan*, *guante*), qui *morgue*; qui a de la *morgue*. Peu usité.

MORGUE, subst. fém. (*morgue*), mine sérieuse où paraît de l'orgueil et de la fierté. — Il se dit, depuis quelque temps, d'un style à prétention, chargé de grands mots, etc.— Endroit à l'entrée d'une prison où le geôlier examine ceux qu'il écroue, afin de pouvoir les reconnaître. — Endroit où l'on expose les corps morts des personnes inconnues, et dont la justice se saisit, jusqu'à ce que quelqu'un vienne les réclamer.—En t. de pêche, embouchure de la chausse, et entrée de la manche des filets.

MORGUÉ! sorte d'interj. (*morguié*), jurement de paysan.

MORGUÉ, E, part. pass. de *morguer*.

MORGUER, v. act. (*morguié*), braver avec insolence.—*se* MORGUER, v. pron.

MORGUEUR, subst. mas. (*morguieur*), portier, concierge de la *morgue*. (*Boiste*.) Presque inusité.

MORGUEUSE, adj. fém. Voy. MORGUEUX.

MORGUEUX, adj. mas., au fém. **MORGUEUSE** (*morguieu*, *guieuze*), méprisant. (*Boiste*.) Presque inusité.

MORGUIENNE! interjection (*morguiène*), sorte de jurement de paysan.

MORIBOND, E, adj. et subst. (*moribon*, *bonde*) (en lat. *moribundus*), qui va mourir. — Par extension, qui est malade de langueur.

MORICAUD, E, adj. (*morikô*, *kôde*) (du grec μαυρος, sombre, noirâtre), qui a le teint de couleur brune. — Il est plus souvent subst. mas. : *c'est un moricaud*.— Le fém. *moricaude* est peu usité.

MORIGÉNÉ, part. pass. de *morigéner*, et adj., bien instruit, bien élevé. — Remis dans le devoir.

MORIGÉNER, v. act. (*morijéné*) (du lat. *mores*, mœurs, et de *gignere*, produire, faire naître), instruire aux bonnes mœurs, et corriger les mauvaises.— *se* MORIGÉNER, v. pron.

***MORILLE**, subst. fém. (*mori-ie*) (du grec μαυρος, noirâtre, à cause de sa couleur noire), t. de bot., plante de la famille des champignons.

MORILLON, subst. mas. (*mori-ion*) (du grec μαυρος, noirâtre), raisin noir. Plusieurs écrivent *maurillon*. — Sorte de petit canard.— Au plur., émeraudes brutes qui se vendent au marc.

***MORINDE**, subst. mas. (*moreinde*), t. de bot., plante des Indes.

***MORINGA**, subst. mas. (*moreingua*), t. de bot., grand arbre du Malabar, qui fournit un excellent antidote.

MORINE, subst. fém. (*morine*), t. bot., plante apportée du Levant par *Tournefort*, et à laquelle il a donné le nom de son ami M. *Morin*, de l'Académie des sciences.

MORIO, subst. mas. (*morió*), t. d'hist. nat., antiope magnifique; papillon diurne.

MORION, subst. mas. (*morion*), armure de tête plus légère que le casque, dont l'usage, suivant *Bochart*, etc., nous est venu des *Maures*. — Coup de hampe de hallebarde ou de crosse de mousquet sur le derrière. C'était une ancienne punition militaire.— Au plur., chez les anciens, personnages bossus, boiteux, contrefaits, à la tête pointue, à longues oreilles, et de physionomie ridicule, qu'on admettait dans les festins pour amuser les convives. (Du latin *morio*, *morionis*, bouffon, farceur, fait du grec μωρος, fou.)

MORIQUE, adj. des deux genres (*morike*), t. de chim. : *acide morique*, extrait du mûrier.

***MORISQUE**, subst. mas. (*moriceke*), monnaie

de compte à Alger, valant, le *morisque double*, vingt sous, et le *morisque simple*, dix sous tournois (à peu près quatre-vingt-dix-neuf centimes et quarante-neuf centimes et demi.)

*MORLAIX, subst. propre mas. (*morlè*), ville de France, chef-lieu d'arrondiss., département du Finistère.

*MORLAQUE, subst. mas. (*morlake*), ancien peuple de la Croatie.

MORME, subst. mas. (*morme*), t. d'hist. nat., poisson du genre du spare.

*MORMON, subst. mas. (*mormone*), t. d'hist., sectaire des États-Unis d'Amérique.

MORNAIN, subst. mas. (*mornein*), gros raisin blanc du Midi.

*MORNE, adj. des deux genres (*morne*) (de l'anglais *to mourn*, qui signifie proprement porter le deuil, être triste, afflige, triste, sombre. — *Temps morne*, obscur et couvert. — *Couleur morne*, sombre et triste. — Subst. mas., t. de mar., montagne ronde élevée sur une pointe de terre, en forme de cap, ou le long d'une côte.— Vieux t. de blason, cercle, anneau au bout d'une lance courtoise.

MORNÉ, E, adj. (*morné*), autrefois, en t. de blason, *lance mornée*, lance émoussée, garnie d'une *morne*. — *Lion morné*, sans dents, sans langue, sans griffes et sans queue. — *Viande mornée*, qui approche de la corruption.

MORNIFLE, subst. fém. (*mornifle*), coup de la main sur le visage. Il est pop.

*MORNILLE, subst. fém. (*morni-ie*), pêche en bateaux avec des nasses.

MOROCHITE, subst. fém. (*mo-ochite*), terre douce et savonneuse qu'on emploie pour nettoyer certaines étoffes.

MOROSE, adj. des deux genres (*morôze*) (en lat. *morosus*), morne, triste : *pensée morose*.

MOROSITÉ, subst. fém. (*morôzité*), caractère *morose*.

*MOROSOPHIE, subst. fém. (*morozofi*), folie. (*J.-B. Rousseau*.) Ce mot n'a pas eu le moindre succès.

*MORPHÉE, subst. propre mas. (*morfé*), myth., fils du Sommeil et de la Nuit. Il était l'interprète des songes.

*MORPHINE, subst. fém. (*morfine*), t. de chimie, principe amer, fusible à la chaleur. Il existe dans l'opium, et il paraît que c'est à la *morphine* que ce suc végétal doit sa vertu somnifère et vénéneuse.

*MORPHIQUE, adj. des deux genres (*morfike*), somnifère; ennuyeux. Peu usité.

MORPION, subst. mas. (*morpion*) (suivant *Ménage*, des deux mots latins *mordens*, mordant, et *pedio* pour *pedis*, qui dans la basse latinité a signifié *pou* extrêmement mordant et tenace), vermine qui s'attache aux endroits du corps où il y a du poil.

*MORS, subst. mas. (*mor*) (du latin *morsus*, mordu, parce que le cheval le *mord*) (*s* ne se prononce jamais, mais il s'écrit toujours. Ainsi c'est à tort que *Delille*, dans sa traduction de l'*Énéide*, liv. II, a, pour rimer à *essor*, écrit *mor*, au lieu de *mors*), pièce de métal qui se place dans la bouche du cheval.—*Mors lycos*, sorte de *mors* nouvellement inventé.—*Prendre le mors aux dents*, se dit d'un cheval devenu furieux et insensible au *mors*, en sorte qu'on ne peut plus le gouverner ni le retenir. — Fig. et fam., se mettre à travailler avec une ardeur extrême, après être resté quelque temps dans l'indolence, etc. —Dans les verreries, extrémité de la canne, que l'on plonge dans le creuset, et à laquelle le verre s'attache.—Partie des mâchoires d'un étau, qui serre l'ouvrage et le tient fermement. — T. de bot. : *mors du diable*. Voy. SCABIEUSE.

*MORSE, subst. mas. (*morce*), t. d'hist. nat., genre de mammifères solipèdes, de la famille des amphibies. On l'appelle aussi *éléphant de mer*.

MORSURE, subst. fém. (*morçure*) (en lat. *morsus*), plaie, meurtrissure, marque faite en *mordant*.—Au fig., effets de la médisance et de la calomnie.

*MORT, subst. fém. (*mor*; on ne doit jamais faire sonner le *t* devant une voyelle, cette consonnance est trop dure) (en latin *mors*, gén. *mortis*), fin, cessation de la vie. Voy. TRÉPAS. — État où l'on meurt, relativement à la conscience : *il a fait une belle mort, une sainte mort*.—*Mourir de sa belle mort*, de mort naturelle.—*Être à l'article de la mort*, à l'agonie.— *Être entre la vie et la mort*, dans un fort grand péril.—*Être malade à la mort; être à la mort*, être près de mourir.—*Être au lit de la mort*, à la dernière extrémité.—*A son lit de mort*, avant de mourir.—*Avoir la mort sur les lèvres*, avoir le visage d'un mourant.—Au fig. et par exagération, 1° grande douleur : *je souffre mille morts*, et fam. : *je souffre mort et passion*; 2° violent chagrin : *ce fils dénaturé lui donne la mort*; 3° grande peine : *c'est une mort que d'avoir affaire à cet homme, que de faire juger un procès*. — Destruction : *le monopole est la mort de l'industrie*.—En t. de jurispr. : *le mort saisit le vif*, un homme en mourant laisse son héritier possesseur de son bien, sans qu'il soit besoin d'un acte de justice. — *Haïr, déplaire à la mort*, extrêmement. — *Mort de l'âme*, état où l'âme tombe par le péché. — *Dieu ne veut pas la mort du pécheur*, il est indulgent pour les faiblesses humaines.—*Être bon à aller chercher la mort*, être lent à faire ce qu'on demande, ou à revenir d'un endroit.— Peine capitale : *condamné à mort*. — *Arrêt de mort*, qui porte la peine de *mort*. — *Mettre à mort*, tuer juridiquement. — *Testament de mort*, dernières volontés d'un condamné au supplice. — Au fig., derniers sentiments d'une personne.—*Combat à mort*, qui ne finit que par la *mort* de l'un des combattants. —*Mort civile*, privation des droits et des avantages de la société.—*Mort éternelle*, la condamnation aux peines que proclame l'Église.—*C'est sa mort*, c'est tout ce qu'il y a de plus désagréable pour quelqu'un.— *Jouer à la mort de telle somme*, jusqu'à ce que l'un des deux joueurs ait perdu une somme désignée. — *A la vie, à la mort*, loc. adv. pour à toujours, à tout jamais.— *Mort aux rats*, drogue dont on se sert pour faire mourir les rats. — *Mort aux chiens*. Voy. COLCHIQUE.—*Mort au safran*, petite truffe parasite, qui s'attache aux bulbes de la racine du safran, et le fait mourir.

*MORT, E, part. pass. de *mourir*, et adj. (en lat. *mortuus*), qui est *mort*, qui a perdu la vie. — Sans vigueur, sans action : *le commerce est mort*. — *Avoir le teint mort*, décoloré; *les yeux morts*, éteints; *les lèvres mortes*, pâles. — *Chair morte*, chair insensible qui est dans les eschares des plaies, etc. — *Argent mort*, qui ne rapporte aucun intérêt.—*Cote morte*. Voy. COTE.—Pop. : *il a la gueule morte*, se dit d'un médisant, d'un fanfaron, d'un grand parleur à qui il est arrivé quelque mortification qui l'empêche de parler.— Prov. : *morte la bête, mort le venin*, quand un ennemi est *mort*, il ne peut plus nuire. — *Être mort pour quelqu'un, pour quelque chose*, ne plus pouvoir être d'aucune utilité à quelqu'un, ne pouvoir plus avoir aucune relation avec lui, ne plus pouvoir être sensible à quelque chose. — *Être mort à quelque chose*, ne plus pouvoir jouir d'une chose, soit parce qu'on l'a perdue pour toujours, soit parce qu'on y a renoncé à jamais. — On appelle *pays mort*, un pays où il n'y a ni population, ni activité, ni industrie, ni commerce. — On dit fam., d'un homme qui frappe rudement, qu'*il n'y va pas de main morte*. On le dit aussi fig. d'un homme qui se porte à quelque chose avec ardeur.—En t. de pratique et de jurisprudence, *gens de main morte*, gens d'église, les communautés séculières ou religieuses, les hôpitaux, les couvents, etc. Voy. MAIN-MORTE.

*MORT, E, subst. (*mor, morte*), personne *morte*, corps *mort* : *ensevelir, enterrer les morts; il ne faut point insulter aux morts*. — Prov. : *les morts ont tort*, on excuse toujours les vivants aux dépens des *morts*.

MORTADELLE, subst. fém. (*mortadèle*), gros saucisson qui vient d'Italie.

*MORTAGNE, subst. propre fém. (*mortagnie*), ville de France; ch. lieu d'arrond. (Orne.)

*MORTAILLABLE, adj. des deux genres (*mortâiable*), il se disait des personnes de condition servile dont le seigneur héritait; de manière qu'ils payaient en quelque sorte la taille même après leur *mort*.

*MORTAIN, subst. propre fém. (*mortein*), ville de France, chef-lieu d'arrond (Manche.)

MORTAIN, subst. mas. (*mortein*), laine de très belle qualité.

MORTAISE, subst. fém. (*mortèze*) (du lat. *mordere*, mordre, comme si l'on disait *mordesia* ou *mortesia*; parce qu'au moyen de la *mortaise*, une pièce de bois mord dans une autre. *Caseneuve* et *Ménage*.), entaillure faite dans une pièce de bois pour y assembler un tenon : *petite mortaise, grande mortaise*.

*MORTALET, subst. mas. (*mortalè*), boîte contenant les instruments d'artillerie.

*MORTALITÉ, subst. fém. (*mortalité*) (en latin *mortalitas*), condition de ce qui est sujet à la *mort*. Il ne se dit que dans le dogmatique. — Quantité d'hommes ou d'animaux qui meurent en peu de temps et d'une même maladie. — La quantité de gens qui meurent annuellement. — *Tables de mortalité*, registres de l'état civil qui constatent les décès annuels.

*MORT-BOIS, subst. mas. (*morboa*), épines, ronces, bois blanc qui ne peut servir aux ouvrages. — *Bois mort*, bois sec tombée de l'arbre.

MORTE-CHARGE, subst. fém. (*mortecharje*), t. de mar. : *vaisseau à morte-charge*, sans cargaison.

MORTE-EAU, subst. fém. (*morte-ô*), t. de mar., la saison des plus basses marées ; pour les plus hautes, on dit le *vif de l'eau*. — *Eau morte*, eau qui ne coule point.— Fig., personne sombre et mélancolique qui parle peu. — Au plur., de *mortes-eaux*.

*MORTEL, subst. et adj. mas., au fém. MORTELLE (*mortèle*); après les subst., 1° qui est sujet à la mort : *tous les hommes sont mortels*. Racine a dit (*Esther*):

Si ce succès dépend d'une *mortelle* main.

C'est une incorrection ; il fallait : *d'une main mortelle*, de la main d'un *mortel*; 2° qui cause la mort : *poison mortel, blessure, maladie mortelle*; 3° par exagération: extrême : *haine, douleur mortelle; déplaisir mortel*. — Devant les subst., grand, excessif : *il y a trois mortelles lieues d'ici là*.— *Être l'ennemi mortel de quelqu'un*, le haïr profondément. — Les chrétiens appellent *péché mortel*, le péché qui donne la *mort* à l'âme. — Subst., homme, femme : *c'est un heureux mortel, les mortels; elle n'a pas l'air d'une mortelle* (d'une femme), *mais d'une divinité*. Style poétique et soutenu.

MORTELLE, adj. fém. Voy. MORTEL.

MORTELLEMENT, adv. (*mortèleman*), à *mort*: *blessé mortellement*.—Grièvement : *pécher mortellement*. — Excessivement : *haïr mortellement*.

*MORTELLERIE, subst. fém. (*mortèleri*), état du *mortellier*. Hors d'usage. Il y avait cependant à Paris une *rue de la Mortellerie*.

MORTELLIER, subst. mas. (*mortèlié*), artisan qui brise des pierres pour en faire du ciment.

MORTE-PAIE, subst. fém. (*mortepé*), soldat payé en tout temps et entretenu dans les garnisons. — Au plur., des *mortes-paies*. Voy. PAIE.

MORTE-SAISON, subst. fém. (*mortecèzon*), temps où l'artisan ne travaille pas, faute d'ouvrage. — *Saison morte*, temps où le commerce, les affaires, etc., languissent. — Au plur., des *mortes-saisons*.

MORT-GAGE, subst. mas. (*morguaje*), t. de prat., gage dont jouit le créancier sans que les fruits soient imputés sur la dette. — Au plur., des *morts-gages*.

*MORTIER, subst. mas. (*mortié*) (en lat. *mortarium*), chaux détrempée avec du sable et du ciment.— Par extension, toute liqueur détrempée avec quelque chose qui la rend trop épaisse : *c'est du vrai mortier que cette soupe*. — Vase fait de métal, de pierre ou de bois, dans lequel on pile certaines choses.—Sorte de pièce d'artillerie qui sert à lancer des bombes. — En t. de cirier, sorte de bougie de miel fondue dans un moule.—Autrefois, coiffure du clergé et des gradués. C'était une espèce de bonnet, dit *Ménage*, en forme de *mortier* d'apothicaire. On le galonnait, et l'on en variait les couleurs et les ornements. — Dans des temps plus récents, coiffure du chancelier et des présidents des parlements. De là le nom de *président à mortier*.

MORTIFÈRE, adj. des deux genres (*mortifère*) (en lat. *mortifer* ou *mortiferus*, fait de *mors*, gén. *mortis*, la mort, et *ferre*, porter), qui cause la *mort* : *poison, suc mortifère*.

MORTIFIANT, E, adj. (*mortifian, fiante*), qui *mortifie* en causant du chagrin, de la confusion.

MORTIFICATION, subst. fém. (*mortifikâcion*) (en lat. *mortificatio*), action par laquelle une chose s'altère, se corrompt. Il ne se dit en ce sens qu'en chirurgie : *la mortification des chairs*. — Au fig., action de *mortifier* sa chair, ses sens, etc. — Au plur., austérités.—Humiliation, honte, déplaisir qu'on reçoit.

MORTIFIÉ, E, part. pass. de *mortifier*, et adj. : *viande mortifiée*, à moitié corrompue. — *Être mortifié d'une chose*, en être vexé, en éprouver de la confusion.

MORTIFIER, v. act. (*mortifié*) (en lat. *mortificare*), faire que la viande devienne plus tendre, en la laissant quelques jours sans la préparer.—

Fig., 1° affliger son corps par des macérations : *mortifier sa chair ;* 2° par extension, dompter ses sens, réprimer ses passions ; 3° causer du chagrin, humilier par une réprimande, un refus, etc. — On dit au passif : *je suis mortifié* (fâché) *de ne pouvoir faire ce que vous me demandez.* — *se* MORTIFIER, v. pron., *mortifier ses sens.*

MORT-IVRE, adj. mas. (*mortivre*, et non pas *mortivre*, qui serait trop dur), *ivre* au point d'avoir perdu tout sentiment. — Au plur., *morts-ivres.*—En parlant d'une femme, on dit *ivre-morte.*—Au plur., *ivres-mortes.*

MORT-NÉ, adj. mas. (*morené*), un enfant, un veau, un agneau tiré *mort* du ventre de sa mère: *un enfant mort-né.* — Au plur., *morts-nés.*

MORTS-MURS, subst. mas. plur. (*moremure*), parois d'un four de fusion.

*__MORTUAIRE__, adj. des deux genres (*mortu-ère*), qui concerne les *morts.*—*Drap mortuaire*, drap que l'on met sur le cercueil, dans les cérémonies funèbres.—*Registre mortuaire*, registre où l'on écrit l'inhumation des corps.—*Extrait mortuaire*, certificat d'un enterrement extrait du *registre mortuaire.*—*Droits mortuaires*, droits que les pompes funèbres ou les municipalités sont autorisées à prélever sur les enterrements.

*__MORUE__, subst. fém. (*moru*) (en lat. *mormyra, mormyris* ou *mormyrus*, dont la signification est la même, et d'où l'on croit que les gladiateurs *mirmillons* avaient pris leur nom), t. d'hist. nat., poisson de mer du genre du gade, dont la plus grande pêche se fait au banc de Terre-Neuve.—*Une poignée de morues*, deux *morues* ensemble.

*__MORVAN__, subst. propre mas. (*morvan*), contrée de France, aujourd'hui comprise dans le départ. de la Nièvre et celui de Saône-et-Loire.

*__MORVE__, subst. fém. (*morve*) (du mot générique *morbus*, maladie. *Ménage.*), excrément visqueux qui sort des narines. — Maladie contagieuse à laquelle les chevaux sont sujets. — En t. de jardinier, pourriture qui attaque les laitues et la chicorée.

MORVEAU, subst. mas. (*morvô*), *morve* plus épaisse et plus recuite. Ce mot est dégoûtant, et l'on doit éviter de s'en servir. Le peuple dit *morviau.*

MORVÉDRO, subst. propre mas. (*morvédrô*), ville d'Espagne, dans le royaume de Valence; elle a été bâtie des ruines de l'ancienne Sagonte.

MORVER, v. neut. (*morvé*), t. de jardinier, avoir la *morve*, se pourrir.

MORVEUSE, subst. et adj. fém. Voy. MORVEUX.

MORVEUX, subst. et adj. mas., au fém. **MORVEUSE** (*morveu, veuze*), qui a de la *morve* au nez : *cet enfant est souvent morveux.*—Prov. : *qui se sent morveux se mouche*, que ceux qui reconnaissent avoir tort en fassent leur profit. — *Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez*, il faut prendre garde quand on veut déraciner un petit mal, d'en faire naître un plus grand.—*Cheval morveux*, qui a la maladie appelée *morve.* — Subst., t. de mépris, en parlant des enfants trop jeunes pour avoir de l'expérience : *petit morveux, petite morveuse.*—*Traiter quelqu'un comme un morveux*, comme un enfant qu'on chercherait à humilier. Il est familier.

MORVOLANT, subst. mas. (*morvolan*), soie mêlée lors du dévidage et qui tombe dans le déchet. Peu usité.

MORXI, subst. mas. (*morkci*), t. de médec., maladie pestilentielle aux Indes orientales.

MOSA, subst. mas. (*moza*), farine et lait bouillis. Inusité.

MOSAÏQUE, subst. fém. (*moza-ike*) (suivant *d'Anse de Villoison*, du grec μουσειον, μουσιον et μουσιον, qui signifient la même chose dans le grec du moyen-âge, de même que le *musivum opus* des Latins. Quelques-uns ajoutent que c'est parce qu'on orna d'abord de ces ouvrages les cabinets ou musées, en grec μουσιον, et *museum* en latin), ouvrage de rapport, où, par le moyen de petites pierres et de petits morceaux de verre différemment colorés, on représente des figures, on copie même des tableaux. — Art qui produit ces sortes d'ouvrages. — Fig., et en littérature, morceaux, mélanges divers dont un ouvrage d'esprit est composé. — Adj. des deux genres, qui appartient à *Moïse*, qui vient de *Moïse : la loi mosaïque.*

MOSAÏSTE, subst. mas. (*moza-icete*), artisan qui travaille dans la *mosaïque.*

MOSAMBÉ, subst. mas. (*mozanbé*), t. de bot., plante des Indes.

MOSARABE, subst. et adj. Voy. MOZARABE.

MOSCATELLINE, subst. fém. (*mocekatèleline*), t. de bot., petite plante agreste et baccifère, dont les fleurs et les feuilles ont dans les temps humides une odeur de *musc.*

*__MOSCHABÉEN__, subst. mas. (*mocekabé-ein*), nom de sectaires mahométans qui donnent à Dieu des mains et des pieds.

MOSCOUADE, subst. fém. (*mocekou-ade*), sucre brut, avant qu'il ait été raffiné.

*__MOSCOVIE__, subst. propre fém. (*mocekovi*), état le plus oriental de l'Europe, qu'on nomme aussi grande Russie. Il prend son nom de la *Moskowa*, qui baigne *Moskow.*

MOSCOVITE, subst. et adj. des deux genres (*mocekovite*), Russe, habitant de *Moskow.*

*__MOSCOW__ ou **MOSKOW**, subst. propre mas. (*mocekou*), ancienne ville capitale de la *Moscovie*, ou Russie. On écrit aussi *Moscou.*

*__MOSELLE__, subst. propre fém. (*mozèle*), grande rivière qui donne son nom à un département de la France, dont le ch.-l. est Metz. Elle prend sa source dans les Vosges et se jette dans le Rhin à Coblentz.

MOSILLE, subst. mas. (*mozi-ie*), t. d'hist. nat., genre d'insectes diptères.

*__MOSQUÉE__, subst. fém. (*mocekié*) (de l'arabe *masdjid*, lieu d'adoration), lieu où les Turcs s'assemblent pour faire leurs prières.

*__MOSQUILLE__, subst. mas. (*moceki-ie*), t. d'hist. nat. Voy. MOUSTIQUE.

*__MOT__, subst. mas. (*mô* ; le *t* final ne se prononce que devant une voyelle; on ne le fait plus sentir, même légèrement, à la fin de la phrase) (de l'ancien latin *muttum*, fait de *mutire*, parler bas, qui dérive vraisemblablement du grec μυθος, mot, parole, discours), terme, expression : avec cette différence que le *mot* est de la langue, le *terme* est du sujet, l'*expression* est de la pensée. Il faut se servir de *mots* usités, de *termes* propres et d'*expressions* justes.—*Mot propre*, celui qui convient, qui exprime avec le plus de justesse.—*Mot faible*, qui ne rend l'idée qu'imparfaitement.— *Mot à deux ententes, à double entente*, qui a deux sens.—*Manger les mots*, prononcer peu nettement. — *Ce sont des mots*, des paroles vides de sens.—Ce qu'on dit ou ce qu'on écrit brièvement à quelqu'un : *je vous en supplie, dites-lui un mot en ma faveur.*—*Ne dire mot*, ne pas parler.—*S'il ne dit mot, il n'en pense pas moins*, s'il ne parle pas, il sait à quoi s'en tenir.—*Qui ne dit mot consent*, il se tait, donc il est content. — *Ne sonner mot*, ne rien dire. — *Un mot, s'il vous plaît*, venez, j'ai une seule parole à vous dire. — *En dire deux mots à quelqu'un*, lui parler d'une chose désagréable. — *Le grand mot est lâché*, on a dit ce que l'on n'osait dire.—*Vous dites le mot*, ce que vous dites est décisif. — Ce qu'on dit, ce qu'on écrit à quelqu'un en peu de paroles : *je vous expliquerai cela en un mot*, en *deux*, ou *trois*, ou *quatre mots.* L'usage ne va pas plus loin, et l'on ne dit pas *en cinq mots.*—Sentence, apophthegme, dit remarquable.—Le matériel des sens, abstraction faite des idées : *nourrir sa tête d'idées, et non de mots.* — *Grands mots*, expressions exagérées. — *Gros mots*, jurements, paroles offensantes. — *En venir aux gros mots*, se dire des injures. — Dans une énigme, un logogriphe, le nom de la chose décrite. — Dans une devise, les paroles. —*Jeu de mots*, qui fait allusion par la ressemblance qu'ils ont avec d'autres *mots.*—*Mot forgé*, qui n'est employé que par plaisanterie, et pour rendre une idée du moment.—*Mot factice*, dont l'usage n'est pas établi.— *Mot hybride*, composé de plusieurs mots étrangers. — *Mots consacrés*, qui ne sont propres et ne sont usités que pour signifier certaines choses.— *Mots sacramentels*, qui appartiennent à un sacrement, qui sont essentiels pour la validité d'un acte authentique.— *Prendre quelqu'un au mot*, accepter sur-le-champ une offre.—En t. militaire, *mot d'ordre*, mot donné par un commandant pour qu'on puisse se reconnaître : *donner le mot, aller prendre le mot.*—*Mot*, ou plusieurs *mots*, qu'un chef donne aux hommes de garde. Le premier *mot* est le *mot d'ordre*, le second, le *mot de ralliement.* On a dit autrefois, dans le même sens, *mot du guet.* — *Se donner le mot*, s'entendre de concert. — *Bon mot*, chose plaisante; chose dite avec esprit, qui surprend et fait rire; *mot* vivement et finement exprimé. — *Le mot, le petit mot pour rire*, ce qu'on dit en plaisantant, pour divertir la compagnie. — *Avoir le mot*, être averti de quelque chose. — *Ils se sont donné le mot*, ils sont de concert et d'intelligence.—*Traîner ses mots*, parler très-lentement.—*Compter ses mots*, parler avec lenteur, avec affectation. — *Il ne faut pas s'arrêter à l'écorce des mots*, il faut en pénétrer le sens. — *Entendre à demi-mot*, comprendre aisément. — *Trancher le mot*, dire sans ménagement. — *Mot heureux*, heureusement trouvé. — *Mot profond*, qui renferme un grand sens. — *Mot fin*, qui offre une idée délicate et spirituelle. — *Le fin mot*, l'intention secrète. — *N'avoir qu'un mot*, qu'un prix, qu'une parole.— *Prendre quelqu'un au mot*, lui donner une chose pour le prix qu'il en a offert d'abord; accepter les offres qu'il fait, etc. — En t. de vénerie : *sonner un* ou *deux mots*, sonner du cor une ou deux fois, en prolongeant le son, pour appeler ses compagnons.—En t. de commerce : *c'est mon dernier mot*, je n'en rabattrai rien. On le dit dans le même sens d'*un marchand qui n'a qu'un mot.* — *Mot à mot*, adv., *mot pour mot*, sans changement ni dans les *mots*, ni dans leur ordre: *traduire un auteur mot à mot*, littéralement. — *En un mot*, adv., pour conclusion. — *A ces mots*, après avoir ainsi parlé.

MOTACILLE, subst. fém. (*motacile*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux passereaux de la famille des subulirostres.

*__MOTAZALITE__, subst. mas. (*motazalite*), nom de sectaires mahométans qui croient que le Coran a été créé.

*__MOTELLE__, subst. fém. (*motèle*), t. d'hist. nat., espèce de petit poisson d'eau douce.

*__MOTET__, subst. mas. (*moté*), psaume ou paroles de dévotion, mises en musique pour être chantées dans l'église. (De *mot*, à cause de la brièveté de cette composition.)

*__MOTEUR__, subst. et adj. mas., au fém. adj. **MOTRICE** (*môteur, trice*) (en lat. *motor*, fait de *movere*, mouvoir); celui qui donne le mouvement : *Dieu est le premier, le souverain moteur de l'univers*, et fig. : *cet homme fut le principal moteur de cette entreprise.* — En parlant d'une femme, on doit dire également qu'*elle a été le moteur* (et non pas *la motrice*) *d'une affaire*; *motrice* n'est qu'adj. fém.—En mécan., ce qui imprime le *mouvement* : *le feu est le premier moteur de cette machine.*—T. d'anat., il se dit des muscles qui font mouvoir les membres. — Adj., qui fait *mouvoir* : *vertu, puissance motrice.*

MOTHE (LA), subst. propre fém. (*lamote*), ville de France, dép. de la Haute-Marne.

*__MOTIF__, subst. mas. (*motife*), ce qui *meut*, ce qui porte à faire une chose. — En musique, l'idée principale sur laquelle le compositeur détermine son sujet et arrange son dessein. — *Motif de crédibilité*, ce qui porte à croire, surtout en matière de religion.

MOTILITÉ, subst. fém. (*motilité*) (du latin *motum*, supin de *movere*, mouvoir), t. d'hist. nat., faculté de se mouvoir. C'est un mot nouveau.

*__MOTION__, subst. fém. (*môcion*), dans le style didactique, action de mouvoir. — Proposition faite par quelqu'un dans une assemblée. En ce sens, c'est un mot nouveau tiré de l'anglais *motion* : *faire une motion; appuyer, amender, rejeter la motion; retirer sa motion.*— *Motion d'ordre*, qui a pour objet l'ordre de la discussion.

MOTIONNER, v. neut. (*môcioné*), faire une *motion.* Mot nouveau.

MOTIONNÉ, E, part. pass. de *motionner.*

MOTIONNEUR, subst. mas. (*môcioneur*), qui fait une *motion.* Peu usité.

MOTIVAL, E, adj. (*motival*), qui a rapport au *motif* : *clause motivale*, qui renferme le *motif.* Inusité.

MOTIVE, adj. fém. (*motive*) : *cause motive*, qui détermine à agir.

*__MOTIVÉ__, E, part. pass. de *motiver.*

MOTIVER, v. act. (*motivé*), apporter les *motifs*, les raisons d'un avis, d'un jugement, d'une action. —Servir de *motif* à... : *telle chose a motivé telle mesure.* — En t. de littér. : *motiver dans une pièce de théâtre les entrées et les sorties*, faire qu'elles soient naturelles, ou tout au moins vraisemblables.—*se* MOTIVER, v. pron.

MOTRICE, adj. fém. Voy. MOTEUR.

*__MOTTE__, subst. fém. (*mote*) (suivant *Octavius Ferrarius*, dans ses *Origines italiques*, du lat. *meta*, borne pyramidale, et, en général, amas de quelque matière que ce soit, fait en pyramide), petit morceau de terre détaché du reste du champ par la charrue ou la bêche.—Terre qui tient aux racines des arbres ou des plantes quand on les

lève pour les transplanter.—Tan que les tanneurs accommodent en petits pains ronds, et que l'on brûle en certains endroits : *motte à brûler.* — Butte, éminence faite par la nature ou de main d'homme. — T. de faucon. : *prendre motte*, se dit d'un oiseau qui se pose à terre au lieu de se percher.

se **MOTTER**, v. pron., se cacher derrière des *mottes* de terre : *la perdrix s'est mottée.*

*MOTTEUX, subst. mas. (*moteu*), t. d'hist. nat., oiseau passereau de la famille des subulirostres.

MOTUS, subst. mas. (*môtuce*), mot latin pour signifier ne dites mot : *motus sur cette affaire*, n'en parlez pas. Il est fam.

*MOU, adj. mas. Voy. MOL.—Subst. mas. (*mou*), poumon de certains animaux, du bœuf, du veau, ou de l'agneau.—T. de mar., portion lâche d'une manœuvre : *donner du mou.*

MOUCHAGE, subst. fém. (*mouchaje*), fécule de manioc exprimée.

MOUCHARD, E, subst. (*mouchar, charde*) (de *mouche*, parce que les espions vont de côté et d'autre comme les *mouches* qui cherchent leur nourriture), espion de police. On dit aussi *mouche*.

MOUCHARDÉ, E, part. pass. de *moucharder.*

MOUCHARDER, v. act. et neut. (*mouchardé*), faire le métier de *mouchard.* — Écouter en cachette ce que les personnes disent.—*se* MOUCHARDER, v. pron., s'espionner.

*MOUCHE, subst. fém. (*mouche*) (en lat. *musca*, fait du grec μυῖα), terme d'hist. nat., petit insecte diptère. En parlant du cri de la *mouche*, on dit qu'*elle bourdonne.*—*Mouche à miel*, abeille. Il y a des *mouches-guêpes*, des *mouches aquatiques*, des *mouches luisantes*, etc. —Celui ou celle que des officiers de justice détachent pour suivre la marche de ceux qu'ils ont ordre d'arrêter. Voyez MOUCHARD.—Petit morceau de taffetas noir préparé que les dames se mettent sur le visage. — Très-petit dessin détaché qu'on figure sur les étoffes, etc.—En astron., petite constellation boréale.—Fig. : *être tendre aux mouches*, *prendre la mouche*, se piquer, se fâcher de peu de chose.—*On prend plus de mouches avec le miel qu'avec le vinaigre*, on gagne plus de gens avec la douceur que par la rigueur et la dureté. — *Fine mouche*, personne adroite et rusée. — *Pieds de mouche*, écriture dont le caractère est fort petit et mal formé. — *Faire une querelle, un procès sur un pied de mouche*, sur une vétille, sur un rien.—*Quelle mouche vous pique ?* quel sujet avez-vous de vous mettre en colère?

MOUCHÉ, E, part. pass. de *moucher.*

*MOUCHER, v. act. (*mouché*) (en lat. *mucare*, fait, dans le même sens, de *mucus*, morve. A *mucus*, répond, en grec, μύξα, d'où dérive μυσσειν, ou μυττειν, moucher), presser les narines d'un enfant pour en faire sortir la morve. — Oter le bout du lumignon d'une chandelle, etc., lorsqu'il l'empêche d'éclairer. — Espionner : *la police l'a fait moucher.* Hors d'usage en ce sens. — *Moucher le chanvre*, en rompre les pattes en le peignant.—*Moucher un cordage*, retrancher une certaine longueur des bouts, s'ils sont mal commis par le service.—*MM. Noël* et *Chapsal* prétendent que *moucher* n'est jamais neutre, et qu'il ne faut pas dire : *je mouche beaucoup*, mais *je me mouche beaucoup*. Nous serions de leur avis si l'usage n'autorisait pas les deux expressions ; or, nous entendons dire à tout le monde : *je mouche beaucoup*, et *je ne mouche guère.* —*se* MOUCHER, v. pron., se nettoyer les narines en les pressant avec un *mouchoir*, etc. — Prov. et pop. : *ne pas se moucher du coude* ou *du pied*, se dit d'un homme habile à qui il n'est pas aisé d'en faire accroire, etc. — *Qui se sent morveux se mouche*, que celui qui se sent coupable s'applique ce qu'on dit. — *Du temps qu'on se mouchait sur sa manche*, au bon vieux temps.

MOUCHERIE, subst. fém. (*moucheri*), action de se *moucher* fréquemment.

*MOUCHEROLLE, subst. fém. (*moucherole*), t. d'hist. nat., nom donné à des oiseaux du genre des *gobe-mouches.*

MOUCHERON, subst. mas. (*moucheron*), t. d'hist. nat., petite *mouche.*—Autrefois, on appelait ainsi un bout de chandelle ou de bougie. Il ne faut pas confondre ce mot avec celui de *mouchon.*

MOUCHET, subst. mas. (*mouché*), t. d'hist. nat., fauvette d'hiver ; petit oiseau. On dit plus souvent *émouchet.*

MOUCHETÉ, E, part. pass. de *moucheter*, et adj. : *du satin moucheté.*—*Animal moucheté*, tacheté.—En t. de blas., *pièce mouchetée*, chargée de *mouchetures* d'hermine.— *Blé moucheté*, blé qui a une poussière noire dans les poils qui sont à l'une des extrémités du grain.—*Épée mouchetée*, dont on a garni la pointe. —En hist. nat., subst. mas. : *le mouchete* espèce de serpent, de lézard.

MOUCHETER, v. act. (*moucheté*), faire de petites marques rondes, en forme de *mouches*, sur une étoffe de soie, etc.—En parlant de l'hermine, y mêler de petits brins de fourrure noire. — *se* MOUCHETER, v. pron.

MOUCHETTE, subst. fém. (*mouchète*), sorte de rabot de menuisier, pour pousser des quarts de ronds. — En t. d'architecture, la partie la plus haute et la plus avancée de la corniche.—Au plur., instrument à petit coffre, fait pour *moucher* une chandelle, etc.

MOUCHETURE, subst. fém. (*moucheture*), ornement qu'on donne à une étoffe ou à une hermine en les *mouchetant.*—En t. de blason, *moucheture d'hermine*, petites figures qu'on met pour représenter des queues d'hermine.—T. de chir., scarification légère.

MOUCHEUR, subst. mas., **MOUCHEUSE**, subst. fém. (*moucheur, cheuze*), celui, celle qui *mouchait* les chandelles au théâtre.

*MOUCHOIR, subst. mas. (*mouchoar*), linge dont on se sert pour se *moucher.*—*Mouchoir de cou*, linge dont les femmes se couvrent le cou et la gorge. On dit aujourd'hui *fichu.* — Fig. et fam. : *jeter le mouchoir*, choisir une personne d'un autre sexe pour la posséder.

*MOUCHON, subst. mas. (*mouchon*), bout de lumignon.—Mouchure ; bout de mèche brûlée.

MOUCHURE, subst. fém. (*mouchure*), ce qui est retranché d'une chandelle quand on l'a *mouchée.*

MOUCIEU, subst. mas. (*moucieu*), vessie de mer.

MOUÇON. Voy. MOUSSON.

DU VERBE IRRÉGULIER **MOUDRE** :

Moud, 3ᵉ pers. sing. prés. indic.
Moudra, 2ᵉ pers. sing. fut. indic.
Moudrai, 1ʳᵉ pers. sing. fut. indic.
Moudraient, 3ᵉ pers. plur. prés. cond.
Moudrais, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. cond.
Moudrais, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prés. cond.
Moudrait, 3ᵉ pers. sing. prés. cond.
Moudras, 2ᵉ pers. sing. fut. indic.

MOUDRE, v. act. (*moudre*) (en lat. *molere*, fait de *mola*, meule, en grec μύλη, d'où vient μυλλειν, moudre), broyer ; mettre en poudre par le moyen de la meule : *moudre du blé, du riz, des fèves*, etc.—Par extension, *moudre du café, du poivre.* — Il se dit neut., en parlant du moulin : *ce moulin ne moud pas assez menu.* — *On l'a moulu, tout moulu de coups*, on l'a battu outrageusement.—*se* MOUDRE, v. pron.

DU VERBE IRRÉGULIER **MOUDRE** :

Moudrez, 2ᵉ pers. plur. fut. indic.
Moudriez, 2ᵉ pers. plur. prés. cond.
Moudrions, 1ʳᵉ pers. plur. prés. cond.
Moudrons, 1ʳᵉ pers. plur. fut. indic.
Moudront, 3ᵉ pers. plur. fut. indic.
Mouds, 2ᵉ pers. sing. impér.
Mouds, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. indic.
Mouds, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prés. indic.

*MOUE, subst. fém. (*mou*) (suivant *Huet*, du grec μυάω, je serre les lèvres. Suivant quelques autres, de l'anglo-saxon *muth*, la bouche, ou de l'anglais *mouth*, qui signifie à la fois et la bouche et grimace ; *to mouth*, faire des grimaces), sorte de mine et de grimace que l'on fait en allongeant les deux lèvres ensemble.—Fam. : *faire la moue*, témoigner de la mauvaise humeur par son silence et par son air.

MOUÉE, subst. fém. (*moué*), t. de chasse, mélange de sang de cerf, de lait et de pain coupé, qu'on donne aux chiens à la curée.

MOUET, subst. mas. (*moué*), mesure dans les salines.

MOUÉTER, v. neut. (*mouété*), se dit en parlant du cri du bouc.

*MOUETTE, subst. fém. (*mouète*) (de l'anglais *mewe*, ou du flamand *meewe*), t. d'hist. nat., sorte d'oiseau aquatique dont il y a plusieurs espèces.

MOUFÉTIQUE, adj. des deux genres (*moufétike*), qui tient des *moufettes.*

MOUFETTE, subst. fém. (*moufète*), exhalaison pernicieuse qui s'élève des souterrains, des mines, de certains puits, des fosses d'aisances, etc. On dit aussi *mofette*, par corruption du lat. *mephiticus.* Voy. MÉPHITIQUE et MÉPHITIS. — T. d'hist. nat., espèce de mammifère digitigrade, du genre des belettes. Cet animal, quand il est poursuivi, répand une odeur très-désagréable.

MOUFLARD, E, subst. (*mouflar, flarde*), t. de mépris, celui, celle qui a le visage gros et rebondi. Voy. MUFLE. Très-peu en usage.

*MOUFLE, subst. mas. (Nous ne savons pourquoi l'*Académie* fait ce mot du fém.) (*moufle*) (de l'allemand *moffel*, qui a la même signification, et dont on a fait, dans la basse latinité, *muffula.* Du Cange), sorte de gants fourrés. Il est vieux dans ce sens ; on dit *mitaine.*— Petit arc de terre dont l'émailleur se sert lorsqu'il veut faire parfondre les métaux.—En mécan., assemblage de plusieurs poulies par le moyen desquelles on multiplie la force mouvante : *lever un fardeau avec un moufle.*—En chimie, vaisseau de terre dont on se sert pour exposer des corps à l'action du feu sans que la flamme y touche immédiatement.—Chez les menuisiers, deux morceaux de bois creusés dans le milieu de leur largeur, avec lesquels on embrasse la tige du fer à chauffer.

MOUFLÉ, E, part. pass. de *moufler*, et adj.— Qui agit avec une autre : *poulie mouflée.*

MOUFLER, v. act. (*mouflé*), prendre et serrer le nez et les joues, en les frappant avec les deux poings.—*se* MOUFLER, v. pron.

*MOUFLETTES, subst. fém. plur. (*mouflète*), t. de vitrier, morceau de bois qui sert à contenir le fer à souder.

*MOUFLON, subst. mas. (*mouflon*), t. d'hist. nat., animal ruminant, considéré comme souche des variétés de moutons.

*MOUILLADE, subst. fém. (*mou-iade*), action d'humecter le tabac d'eau salée. (*Boiste.*) Il est inusité.

*MOUILLAGE, subst. mas. (*mou-iaje*), t. de marine, fond propre pour *mouiller*, pour jeter l'ancre.—En t. de corroyeur, façon qu'on donne aux cuirs en les *mouillant* pour certains apprêts.

*MOUILLÉ, E, part. pass. de *mouiller*, et adj., imbibé, humecté : *linge mouillé ; yeux mouillés de larmes.*—*Poule mouillée*, personne sans énergie. — Pop. : *être mouillé*, avoir beaucoup bu. — En t. de gramm., *ll mouillés*, qui se prononcent mollement, ou plutôt qui ne se font sentir que comme le son de *ie*, diphthongue. Voyez la lettre L.—Subst. mas., l'opposé de sec : *le sec et le mouillé.*

MOUILLE-BOUCHE, subst. fém. (*mou-iebouche*), sorte de poire qui a beaucoup d'eau.— Au plur., des *mouille-bouches* ; des poires qui *mouillent la bouche.*

MOUILLÉE, subst. fém. (*mou-ié*), quantité de chiffons pourris à la fois. — Poignée de chiffons trempés dans l'eau.

MOUILLEMENT, subst. mas. (*mou-ieman*), léger arrosement.

*MOUILLER, v. act. (*mou-ié*) (suivant *Ménage*, du latin barbare *molliare*, dit par corruption pour *mollire*, amollir. Suivant *Huet*, du mot non moins barbare *madiculare*, dit pour *madefacere*, mouiller, humecter), tremper, humecter ; rendre moite et humide : *mouiller un linge*, et neut.: *ce brouillard mouille comme de la pluie.* — En t. de mar., jeter l'ancre : *nous mouillâmes l'ancre* (ou mieux au neut., *nous mouillâmes*) *dans la baie.*—On dit, en t. de gramm., *mouiller le double ll*, pour dire, le prononcer, non tout-à-fait selon sa valeur naturelle, comme dans les mots *ville*, *Achille*, etc., mais avec une sorte de mollesse, comme dans *fille*, *grille*, *bataille*, etc. Alors le double *ll* est toujours précédé d'un *i.* On le dit pareillement de *gn*, lorsqu'il se prononce comme *agneau*, *gagner*, etc. Voy. les lettres *l* et *g.* — En t. de potier, tremper une pièce dans de la terre délayée fort claire. — *se* MOUILLER, v. pron., s'exposer à la pluie.

MOUILLET, subst. mas. (*mou-ié*), t. de charron, deux jantes formant ovale pour placer les rais.

MOUILLETTE, subst. fém. (*mou-iète*), tranche de pain longue et menue, préparée pour tremper dans les œufs à la coque.

MOUILLOIR, subst. mas. (*mou-e-oar*), petit vase qui sert pour y *mouiller* le bout des doigts en filant à la quenouille.—Chez les bimbelotiers faiseurs de dragées au moule, sebille de bois dans laquelle est une éponge mouillée, destinée à *mouiller* les tenailles avec lesquelles on sépare les dragées des blanches.

*__MOUILLURE__, subst. fém. (*mou-iure*), action de *mouiller*. — État de ce qui est *mouillé*.

__MOUHARREM__, subst. mas. (*mou-arém*), premier mois de l'année turque. On dit aussi *moharrem*.

*__MOULAGE__, subst. mas. (*moulaje*), carreaux *moulés*. — La partie du moulin qui sert à faire tourner les *meules* pour *moudre*. — Droit qu'on payait aux seigneurs qui avaient des *moulins* banaux. — Mesurage des bois à brûler. — Droit dû aux *mouleurs* de bois. — Chez les artificiers, carton fait exprès pour former des cartouches.

DU VERBE IRRÉGULIER **MOUDRE** :

Moulaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Moulais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Moulais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Moulait, 3e pers. sing. imparf. indic.
Moulant, part. prés.

__MOULANT__, subst. mas. (*moulan*), meunier; garçon meunier. (*Boiste*.) Inusité.

__MOULARDE__, subst. fém. (*moularde*), terre produite sur une meule par le frottement du fer.

*__MOULE__, subst. mas. (*moule*) (du lat. *modulus*, qui signifie proprement *mesure*, et plus particulièrement, *mesure pour régler les proportions d'un bâtiment*. C'est de là qu'a été fait également le mot *modèle*.), matière qu'on a creusée de manière à donner une forme précise à la cire, au plomb, au bronze, etc. — Fig. et fam., modèle : *se former sur le moule de quelqu'un*. — Chez les batteurs d'or, certain nombre de feuilles de vélin ou de parchemin, entre lesquelles on place des feuilles d'or ou d'argent. — Chez les boutonniers, bois qui sert de fondement aux boutons. — Chez les épingliers, brin de fil de laiton sur lequel on fait la tête de l'épingle. — *Bois de moule*, celui qui est d'une certaine grandeur, et qui est mesuré dans des cordes ou des anneaux. — Prov. et fig. : *cela ne se jette pas au moule*, cela ne se fait qu'avec beaucoup de soin et de temps. — *Le moule en est perdu*, on ne trouve plus de ces bonnes gens-là. — Pop. : *conserver le moule du pourpoint*, se conserver, se ménager dans les périls.

*__MOULE__, subst. fém. (*moule*) (en lat. *mutilus*, fait du grec *μυτιλος*), espèce de coquillage de forme oblongue. Nous ne savons pourquoi *Boiste* ne donne ce mot qu'au plur.

__MOULÉ, E__, part. pass. de *mouler*, et adj. : *figure, médaille, chandelle moulée*. — *Lettre moulée*, 1° lettre imprimée; 2° écriture à la main, où l'on imite les caractères des livres imprimés. — Le bas peuple dit subst. au mas. : *lire le moulé, dans le moulé*.

DU VERBE IRRÉGULIER **MOUDRE** :

Moule, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.
Moule, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.

__MOULÉE__, subst. fém. (*moulé*), boue qui provient de la meule d'un rémouleur.

DU VERBE IRRÉGULIER **MOUDRE** :

Moulent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Moulent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.

*__MOULER__, v. act. (*moulé*), jeter en *moule*, faire couler la matière dans le creux. — Imprimer. Mesurer et mettre du bois dans les membrures. — *Mouler un bas-relief, une statue*, y appliquer du stuc, du plâtre, afin qu'ils en prennent l'empreinte, de telle manière qu'ils puissent servir de *moule* pour en faire de semblables. — *Mouler une faucille*, c'est, en t. de taillandier, lorsqu'elle est dentée et trempée, la passer sous la *meule* pour faire paraître les dents. — *Mouler du bois* se disait autrefois pour *corder du bois*. — T. de pêche, *mouler le hareng*, le presser entre les doigts, pour détacher les corps étrangers, et emporter les écailles. — SE MOULER, v. pron., se former dans le moule. — Fig. : *se mouler sur quelqu'un*, le prendre pour modèle.

__MOULERIE__, subst. fém. (*mouleri*), dans les grosses forges, atelier où l'on jette en *moule* tous les ouvrages en fonte dont on fait usage.

Moules, 2e pers. sing. prés. subj. du verbe irrég. MOUDRE.

__MOULETTE__, subst. fém. (*moulète*), petit coquillage. — Partie d'un clou de ciseaux.

__MOULEUR__, subst. mas. (*mouleur*) ouvrier qui *moule* des ouvrages de sculpture. — Chez les briquetiers, ouvrier qui donne la forme à la terre. — *Mouleur de bois*, officier qui visite le bois et mesure les membrures, etc.

DU VERBE IRRÉGULIER **MOUDRE** :

Moulez, 2e pers. plur. impér.
Moulez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.

*__MOULIÈRE__, subst. fém. (*moulière*), lieu où l'on pêche les *moules*.

DU VERBE IRRÉGULIER **MOUDRE** :

Mouliez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.
Mouliez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.

*__MOULIN__, subst. mas. (*moulein*) (du lat. *molina*, moulin à eau, fait de *mola*, meule, appelé aussi *molinum saxum*. Les Grecs disent pour moulin *μυλων* et *μυλον*), machine à *moudre* du grain. — Diverses autres machines qui servent à différents ouvrages : *moulin à foulon, à papier, à tan, à poudre*. — *Moulin à café*, petit *moulin* qui sert à *moudre* du café. — Prov. et fig. : *faire venir l'eau au moulin*, procurer de l'avantage à soi ou aux siens par son industrie, par son adresse. — *Laissez, laissez, il reviendra moudre à notre moulin*, il aura bientôt besoin de nous. — *Ressembler à une chose comme à un moulin à vent*, n'y pas ressembler le moins du monde. — *Se battre contre des moulins à vent*, se forger des chimères pour avoir le plaisir de les combattre. — *Jeter son bonnet par-dessus les moulins*, braver les bienséances. — *C'est un moulin à paroles*, se dit d'une personne qui babille toujours.

__MOULINAGE__, subst. mas. (*moulinaje*)), action de *moudre*. — La façon qu'on donne à la soie en la faisant passer par le *moulin*.

__MOULINÉ, E__, part. pass. de *mouliner*, et adj. — *Bois mouliné*, gâté par les vers. — *Pierre moulinée*, qui s'écrase sous le pouce et se réduit en poussière.

__MOULINER__, v. act. (*mouliné*), préparer la soie en la faisant passer au *moulin*. — Neut., creuser la terre, le bois, en parlant des vers : *ces vers moulinent*. — SE MOULINER, v. pron.

*__MOULINET__, subst. mas. (*mouliné*), autrefois, petit *moulin*. — Aujourd'hui, petite roue d'un *moulin* à vent. — Tourniquet qui s'applique à la plupart des machines avec lesquelles on élève ou l'on tire des fardeaux. — En mécanique, la même machine que le treuil ou tour. — En t. de mar., pièce de bois, en forme d'olive, qu'on met dans le hulot du gouvernail, et au travers de laquelle passe la manivelle. — Chez les tireurs d'or, espèce de broche de fer percée dans toute sa longueur, et recouverte par du buis. Elle est destinée à empêcher que l'argent, l'or, etc., ne se coupent. — Machine dont on se sert pour travailler la monnaie. — Sorte de bâton pour serrer une corde, etc. — Une des figures de la contredanse. — *Moulinet à vent*, machine tournante qu'on place dans la hotte d'une cheminée, pour agiter l'air et empêcher la fumée. — *Faire le moulinet avec une épée, un bâton à deux bouts*, etc.; les tourner en rond autour de soi avec tant de vitesse, qu'on puisse parer les coups portés en même temps par plusieurs personnes. — En t. d'imprim., *faire le moulinet*, abattre d'un même coup la frisquette et le tympan.

__MOULINIER__, ou __MOULINEUR__ (l'*Académie* donne les deux), subst. mas. (*moulinié*), qui travaille au *moulinage* des soies.

*__MOULINS__, subst. propre mas. (*moulein*), ville de France, chef-lieu du département de l'Allier, et sur l'Allier.

*__MOULLAH__, subst. mas. (*moulela*), sorte de docteur mahométan.

__MOULT__, adv. (*moulete*) (du lat. *multùm*), beaucoup, en grande quantité. Vieux mot conservé seulement dans le style marotique.

__MOULU, E__, part. pass. de *moudre*, et adj. — *Or moulu*, réduit en très-petites parties. — Fam. : *avoir le corps tout moulu*, sentir des douleurs par tout le corps. — En t. de chasse : *les fumées du cerf sont mal moulues*, mal digérées.

Moulûmes, 1re pers. plur. prét. déf. du verbe irrégulier MOUDRE.

*__MOULURE__, subst. fém. (*moulure*), saillie, ornement d'architecture et de menuiserie, comme astragale, quart de rond, etc.

DU VERBE IRRÉGULIER **MOUDRE** :

Moulurent, 3e pers. plur. prét. déf.
Moulus, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.
Moulus, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Moulusse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Moulussent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Moulusses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Moulussiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Moulussions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Moulut, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Moulût, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Moulûtes, 2e pers. plur. prét. déf.

__MOUNÉE__, subst. fém. (*mouné*). Ce mot désignait autrefois toute quantité de blé que chaque particulier était dans l'intention de faire moudre, et d'envoyer au moulin.

__MOUPHTI__, subst mas. (*moufeti*), ne s'écrit pas pour *muphti*, qu'on prononce effectivement *moufeti*. Voy. MUPHTI.

DU VERBE IRRÉGULIER **MOURIR** :

Mouraient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Mourais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Mourais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Mourait, 3e pers. sing. imparf. indic.
Mourant, part. prés.

__MOURANT, E__, adj. et subst. (*mouran, rante*) (en lat. *moriens*), qui se *meurt*. — Au fig. : *des yeux mourants*, languissants. — *Voix mourante*, langoureuse et traînante. — *Bleu mourant*, fort pâle et fort déchargé. — *Ton mourant*, d'une extrême lenteur. — Subst., homme ou femme qui *se meurt*.

*__MOUREILLER__, subst. mas. (*mourè-ié*), t. de bot., plante du genre des malvacées.

DU VERBE IRRÉGULIER **MOURIR** :

Mourez, 2e pers. plur. impér.
Mourez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.

*__MOURGON__, subst. mas. (*mourguon*), ce qu'on appelle aujourd'hui un plongeur. Inus.

__MOURI__, subst. mas. (*mouri*), sorte de toile de coton des Indes.

DU VERBE IRRÉGULIER **MOURIR** :

Mouriez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.
Mouriez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur prés. subj.

__MOURINE__, subst. fém. (*mourine*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre de la raie.

DU VERBE IRRÉGULIER **MOURIR** :

Mourions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Mourions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.

*__MOURIR__, v. neut. (*mourir*) (en lat. *mori*, fait du grec *μορος*, destinée, mort); il prend *être* dans les temps composés : *je suis mort*. cesser de vivre, perdre la vie. — Par exagération, souffrir une grande incommodité : *mourir de chaud, de froid, de faim, de soif*, etc. — *Mourir d'amour pour... mourir d'impatience, d'envie de...* avoir un très-vif amour, une très-grande impatiences une très-grande envie de... — Éprouver cette altération excessive qui mène à la *mort*. — Fig. : 1° renoncer : *mourir au monde, au péché, au vice, à ses passions*; 2° cesser d'être : *les villes, les empires, tout meurt*; 3° avec la négative, durer long-temps: *son nom, sa mémoire, ses ouvrages ne mourront jamais*. — Il se dit encore : 1° des arbres et des plantes qui ont une espèce de vie : *ces arbres sont tous morts*; 2° des choses inanimées dont le mouvement finit peu à peu : *la lampe, le flambeau meurt; le boulet vint mourir à ses pieds*; 3° de plusieurs choses qui finissent par une dégradation insensible, comme les sons, les couleurs, etc. : *il faut que les couleurs d'un tableau se perdent en mourant les unes dans les autres*. — *Mourir civilement*, être privé des droits et des avantages de la société. — *Mourir au champ d'honneur*, être tué à l'armée. — *Mourir de sa belle mort*, de mort naturelle. — *Mourir comme un chien*, sans témoigner du repentir de ses fautes. — *Mourir dans sa peau*, avoir des habitudes tellement enracinées qu'on prévoit qu'on n'en changera jamais. — *Mourir à la peine*, se donner beaucoup de mal. — *On ne sait ni qui meurt, ni qui vit*, le cours de la vie est incertain. — *Nous mourons chaque jour*, tous les jours nous avançons de quelques pas vers la *mort*. — Prov. : *un lièvre va toujours mourir au gîte*, après avoir vu bien du pays, on se lasse, et l'on revient dans le sien. — *Faire mourir un homme*, lui donner la mort par autorité de justice. — Fig. : *vous me faites mourir*, vous m'affligez, vous m'impatien-

tez excessivement. — *Faire mourir quelqu'un à petit feu*, le faire languir en prolongeant sa peine, ses tourments. — On dit qu'*en France le roi ne meurt pas*, parce que d'après la successibilité établie, dès que le roi *meurt*, on crie *vive le roi!* en l'honneur de l'héritier présomptif qui lui succède immédiatement. — *Être mort au monde*, vivre dans la retraite et dans les exercices de piété. — On dit que *le cœur meurt*, pour dire que ses facultés s'éteignent, qu'il n'éprouve plus les sentiments qu'il éprouvait. — SE MOURIR, v. pron., être près de *mourir* : *il se meurt*. — S'éteindre, en parlant du feu, de la lumière, etc. — *Se mourir d'amour*, être ardemment amoureux.

MOUROIR, subst. mas. (*mouroare*), mot qui s'est employé autrefois, et qui avait la signification de *lit de mort*. — Il est maintenant hors d'usage.

*MOURON, subst. mas. (*mouron*), t. de bot., petite plante dont on distingue plusieurs espèces. — T. d'hist. nat., sorte de lézard jaune.

DU VERBE IRRÉGULIER MOURIR :

Mourons, 1re pers. plur. impér.
Mourons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.
Mourra, 3e pers. sing. fut. indic.
Mourraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Mourrais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Mourrais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Mourrait, 3e pers. sing. prés. cond.
Mourras, 2e pers. sing. fut. indic.

MOURRE, subst. fém. (*moure*), sorte de jeu qui consiste à montrer une certaine quantité de doigts élevés à son adversaire, qui fait la même chose de son côté. On accuse tous deux un nombre en même temps; et celui-là gagne qui devine le nombre de doigts qui lui sont présentés.

DU VERBE IRRÉGULIER MOURIR :

Mourrez, 2e pers. plur. fut. indic.
Mourriez, 2e pers. plur. prés. cond.
Mourrions, 1re pers. plur. prés. cond.
Mourrons, 1re pers. plur. fut. indic.
Mourront, 3e pers. plur. fut. indic.
Mourûmes, 1re pers. plur. prét. déf.
Moururent, 3e pers. plur. prét. déf.
Mourus, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.
Mourus, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Mourusse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Mourussent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Mourusses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Mourussiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Mourussions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Mourut, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Mourût, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Mourûtes, 2e pers. plur. prét. déf.

*MOUSQUET, subst. mas. (*moucekiè*), ancienne arme à feu que l'on tirait par le moyen d'une mèche allumée et mise sur le serpentin. — Fusil de munition. — Au plur., tapis de Turquie et de Perse qui se vendait à Smyrne. — *Porter le mousquet*, être simple soldat. — *Il crèvera ou il a crevé comme un vieux mousquet*, les débauches le tueront ou l'ont tué.

MOUSQUETADE, subst. fém. (*mouceketade*), décharge de *mousquets*. On dit plutôt *mousqueterie*.

*MOUSQUETAIRE, subst. mas. (*mouceketère*), autrefois, soldat à pied qui portait le *mousquet*. — Celui qui servait dans une des compagnies à cheval de la maison du roi, appelées *les mousquetaires*.

MOUSQUETON, subst. mas. (*mouceketon*), espèce de fusil dont le canon est plus court que celui des fusils ordinaires, et le calibre gros comme celui d'un *mousquet*.

MOUSQUETTERIE, et non pas, avec l'*Académie*, MOUSQUETERIE, subst. fém. (*mouceketerì*), décharge de plusieurs *mousquets* ou fusils tirés en même temps.

MOUSQUITE, subst. fém. (*moucekite*), t. d'hist. nat. Voy. MOUSTIQUE.

MOUSSAUT, adj. mas. (*mouçô*) : *pain moussaut*, pain de farine de gruau. On dit plutôt *mousseau*.

MOUSSE, adj. des deux genres (*mouce*), qui est *émoussé* : *épée mousse*. Vieux. Voy. ÉMOUSSÉ.

*MOUSSE, subst. fém. (*mouce*) (en lat. *muscus*), t. de bot., nom générique d'une famille très-étendue de plantes cryptogames. — *Mousse de Corse*, mélange de plusieurs espèces de varecs et de céramions recueillis dans la mer, principalement sur les rochers de l'île de Corse, qu'on emploie en décoction pour faire périr les vers intestinaux. — Prov. : *pierre qui roule n'amasse pas de mousse*, à changer souvent de profession, on ne s'enrichit guère. — Espèce d'écume qui se forme sur quelques liqueurs.

*MOUSSE, subst. mas. (*mouce*) (de l'espagnol *maço*, jeune garçon, jeune valet; formé, suivant *Guyet*, du latin *mustus*, frais, récent, nouveau), jeune matelot qui sert l'équipage, etc.

MOUSSÉ, E, part. pass. du verbe *mousser*.

MOUSSEAU, subst. mas. (*mouçô*), pain de farine de gruau. (*Boiste*.) Inusité.

MOUSSELINE, subst. fém. (*mouceline*), toile de coton très-fine et très-claire, ainsi nommée de *Mosul*, ville d'Asie sur la rive droite du Tigre, d'où les premières toiles de ce genre sont parvenues en Europe.

MOUSSER, v. neut. (*moucé*), il se dit des liqueurs sur lesquelles il se forme de la *mousse* : *le vin de Champagne mousse beaucoup*. — On dit fig. et fam. : *faire mousser un succès*, le faire valoir; *un petit avantage*, le présenter, le raconter de manière à le faire croire plus important qu'il ne l'est en effet.

MOUSSERON, subst. mas. (*mouceron*), nom vulgaire de plusieurs champignons du genre *agaric*.

MOUSSEUSE, adj. fém. Voy. MOUSSEUX.

*MOUSSEUX, adj. mas., au fém. MOUSSEUSE (*mouceu*, *ceuze*), qui *mousse* : *vin mousseux*, *bière mousseuse*. — Qui est comme recouvert de *mousse* : *rose mousseuse*. — On dit mieux *rose moussue*. — Subst. et au mas. seulement : *boire du mousseux*.

MOUSSIER, subst. mas. (*moucié*), herbier à *mousse*. (J.-J. Rousseau.) Ce mot n'a pas fait fortune.

MOUSSOIR, subst. mas. (*mouçoar*), instrument pour faire *mousser* le chocolat, etc. — Cylindre de bois pour délayer la pâte du papier, le lait caillé du fromage, etc.

*MOUSSON, subst. fém. (*mouçon*) (suivant *Maffée*, du lat. *motiones*, pluriel de *motio*, mouvement, agitation. Suivant *Thévenot*, cité par Huet dans Ménage, de *mouson*, qui, dit-il, signifie en arabe *saison*, quoique d'habiles orientalistes jugent ce mot entièrement étranger à cette langue.) Il se dit des vents réglés et périodiques de la mer des Indes, et de la saison dans laquelle ils soufflent. — Espèce de courant d'eau formé par des vents qui soufflent du même côté.

MOUSSU, E, adj. (*mouçu*), qui est couvert de *mousse*.

MOUSSURE, subst. fém. (*mouçure*), t. de potier, selon *Boiste*, barbe autour des trous.

MOUSTAC, subst. mas. (*moucetak*), t. d'hist. nat., petite guenon.

*MOUSTACHE, subst. fém. (*moucetache*) (du grec μυσταξ, qui signifie la lèvre supérieure et le poil qui y vient), barbe qu'on laisse au-dessus de la lèvre d'en haut. — Poils que quelques animaux ont autour de la gueule. — T. d'anat., fossette verticale située au-dessous de la cloison du nez. — Machine des tireurs d'or, pour tirer et dévider les fils d'or ou de soie. — Au plur., t. de marine, deux petits caps de mouton placés tribord et bas-bord des vergues de civadière, dans lesquels on passe un cordage pour leur servir de soupente. — Fig. et fam. : *enlever une chose jusque sur la moustache de quelqu'un*, en sa présence et malgré lui, à sa barbe. — *Une vieille moustache*, un vieux guerrier. — Pop. : *donner sur la moustache à quelqu'un*, le frapper au visage.

*MOUSTIERS, subst. propre mas. (*moutié*), ville de France, dép. des Basses-Alpes. V. MOUTIERS, au C.

MOUSTILLE, subst. fém. (*mouceti-ie*), t. d'hist. nat., belette sauvage.

MOUSTIQUAIRE, subst. fém. (*moucetikière*), garniture de lit pour préserver des *moustiques*.

*MOUSTIQUE, subst. mas. (*moucetike*), t. d'hist. nat., petit insecte d'Afrique et d'Amérique, du genre des cousins. Sa piqûre très-douloureuse laisse sur la peau une tache semblable à celle du pourpre.

MOÛT, subst. mas. (*moû*) (en lat. *mustum*, fait de *mustus*, frais, récent, nouveau), vin doux qui n'a point encore bouilli.

MOUTARD, subst. mas. (*moutar*), t. pop., qui désigne un jeune garçon. — On ne dit pas au fém. *moutarde*, à cause du subst. *moutarde*, qui existe déjà dans une autre acception.

*MOUTARDE, subst. fém. (*moutarde*) (suivant *Scaliger*, du lat. *mustum*, moût, et *ardor*, ardeur, chaleur; *mustum ardens*, moût qui brûle à cause de sa saveur caustique), t. de bot., plante extrêmement âcre, annuelle, de la famille des crucifères, connue par son usage dans la cuisine, et par l'emploi qu'on en fait dans les cataplasmes caustiques. On la nomme aussi *sénevé*. — Composition de graine de *moutarde* broyée avec du moût, du vinaigre, etc. — Prov. : 1° *s'amuser à la moutarde*, à des choses inutiles (allusion aux deux mots français *moult*, beaucoup, et *tardé*; *tarder beaucoup à venir*, lorsqu'on est attendu avec impatience. *Matinées sénonaises.*); 2° *moutarde après dîné*, chose qui vient lorsqu'on n'en a plus besoin; 3° *sucrer la moutarde*, adoucir un refus, etc., par des paroles douces; dorer la pilule; 4° *la moutarde lui monte au nez*, il commence à se fâcher, à s'impatienter.

*MOUTARDELLE, subst. fém. (*moutardèle*), *moutarde* des Allemands. — Raifort.

*MOUTARDIER, subst. mas. (*moutardié*), petit vase à mettre de la *moutarde*. — Celui qui fait et vend de la *moutarde*. — On appelle *moutardier du pape*, un homme qui affecte un ton et des airs qu'il ne devrait point avoir.

MOUTIER, subst. mas. (*moutié*) (contraction du mot lat. *monasterium*), monastère, église. Vieux mot conservé dans ces phrases proverbiales : *mener une fille au moutier*, la marier. — *Il faut laisser le moutier où il est*, il ne faut rien changer aux usages reçus.

*MOUTON, subst. mas. (*mouton*), bélier châtré qu'on engraisse. — Viande du *mouton*. — Peau de *mouton* préparée. — On dit fig., d'un homme qui est d'une humeur douce et traitable, que *c'est un mouton, qu'il est doux comme un mouton*. — On nomme *mouton*, dans les prisons, un homme aposté pour tâcher de découvrir le secret d'un prisonnier, en le faisant jaser. — Gros billot de bois, armé de fer, pour enfoncer des pieux. — Grosse pièce de bois dans les anses d'une cloche. — Au plur., 1° quatre piliers du train d'un carrosse qui soutiennent les soupentes; 2° vagues blanchissantes qui s'élèvent sur la mer ou sur de grandes rivières. — Prov. : *revenons à nos moutons*, reprenons notre discours. Cette expression proverbiale est tirée de l'ancienne farce de *maître Pierre Pathelin* (par *Pierre Blanchet*, vers la fin du quinzième siècle), rajeunie en 1706 par *Brueys*, sous le titre de *l'Avocat Patelin*. — *Ressembler aux moutons de Berry*, *être marqué sur le nez*, avoir quelque marque sur le visage. — *Le peuple fait comme les moutons*, il se laisse conduire comme on le mène.

*MOUTONNAGE, subst. mas. (*moutonaje*), anciennement, droit sur les *moutons*.

*MOUTONNAILLE, subst. fém. (*moutonâ-ie*) (rac. *mouton*), mot burlesque qui se dit de ceux qui suivent trop l'exemple des autres.

*MOUTONNÉ, E, part. pass. de *moutonner*.

MOUTONNEMENT, adv. (*moutoneman*), comme les *moutons*.

MOUTONNER, v. act. (*moutoné*), rendre frisé et annelé comme la laine d'un *mouton*. Son plus grand usage est au participe : *cheveux moutonnés*; *tête, perruque, coiffure moutonnée*. — Neut. : *la mer moutonne*, est agitée, couverte de vagues qui la blanchissent d'écume. — SE MOUTONNER, v. pron.

MOUTONNEUSE, adj. fém. Voy. MOUTONNEUX.

MOUTONNEUX, adj. mas., au fém. MOUTONNEUSE (*moutoneu*, *neuze*), qui se *moutonne*. — En parlant de la mer, qui se blanchit de vagues : *mer moutonneuse*.

MOUTONNIER, adj. mas., au fém. MOUTONNIÈRE (*moutonié*, *nière*), qui a la nature et le caractère des *moutons*; qui suit l'exemple des autres : *la multitude est moutonnière*. Fam.

MOUTONNIÈRE, adj. fém. Voy. MOUTONNIER.

MOUTURE, subst. fém. (*mouture*), action de *moudre* le blé. — Salaire que prend le meunier. — Mélange de froment, de seigle et d'orge par tiers. — Prov. : *tirer d'un sac deux moutures*; se faire payer deux fois d'une même chose.

DU VERBE IRRÉGULIER MOUVOIR :

Mouvaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Mouvais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Mouvais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Mouvait, 3e pers. sing. imparf. indic.

MOUVANCE, subst. fém. (*mouvance*), dépendance d'un fief à l'égard d'un autre. Vieux terme hors d'usage.

Mouvant, part. prés. du verbe irrég. MOUVOIR.

*MOUVANT, E, adj. (*mouvan, vante*) (en latin *movens*. part. prés. de *movere*, mouvoir), qui a la puissance de *mouvoir*; il ne se dit qu'au fémin : *force mouvante*. — Qui se déplace; où l'on s'enfonce : *sable mouvant*; *terres mouvantes*. — Qui relève de... : *fief mouvant d'un autre fief*. — *Tableau mouvant*, tableau dont les figures se meuvent par un mécanisme caché. — Se dit, dans le blason, pour indiquer positivement de quelle partie de l'écu sort la pièce. — Subst. mas., biseau dressé pour attirer des oiseaux de son espèce.

MOUVÉ, E, part. pass. de *mouver*.

MOUVE-CHAUX, subst. mas. (*mouvechô*), bouloir de raffineur.

*MOUVEMENT, subst. mas. (*mouveman*) (du lat. *movere*, mouvoir), en général, changement continuel et successif de place de la part d'un corps, ou transport d'un corps d'un lieu à un autre. Il se dit, et activement, de l'action de ce qui *meut*; et passivement, de l'état de ce qui est *mu*. —*Mouvement naturel*, celui dont le principe ou la forme *mouvante* est renfermée dans le corps *mu*, tel que celui d'une pierre qui tombe librement.— *Mouvement violent*, celui dont le principe est externe, et auquel le corps *mu* résiste, tel que celui d'une pierre jetée en haut. — *Mouvement rectiligne*, qui se fait en ligne droite. — *Mouvement curviligne*, qui se fait en ligne courbe.—*Mouvement simple*, celui qui est produit par une seule force ou puissance.— *Mouvement composé*, celui qui est produit par plusieurs forces ou puissances qui conspirent à un même effet : tout *mouvement curviligne* est composé; et réciproquement, tout *mouvement simple* est rectiligne. — *Mouvement perpétuel*, mouvement qui, une fois imprimé, persévérerait toujours le même, sans aucun changement, sans augmentation ni diminution.— — Passion ou affection de l'âme : *mouvement volontaire* ou *involontaire*; *premiers mouvements*. — Dans l'art militaire, changement de poste, marche, contremarche d'une armée. — Promotion dans un corps quelconque. — On appelle *mouvement*, dans les hôpitaux et dans les prisons, les changements qui arrivent dans ces établissements, par les entrées, les sorties, les décès des individus qui les habitent. — Action du corps : *être en mouvement*. — En musiq., degré de vitesse ou de lenteur que donne à la mesure le caractère de la pièce qu'on exécute. — Dans les vers, le rapport du rhythme et de la cadence avec l'idée qu'on veut exprimer : *ces vers ont du mouvement*. — En astron., il se dit particulièrement du cours régulier des corps célestes. — Ressorts d'une horloge, d'une montre : *le mouvement de cette montre est bon*; et au plur., *les mouvements ne valent rien*. — *Mouvements de terrein*, succession et variété des places d'un terrein.—*Vitesse du mouvement*, la propriété qu'a le mobile de parcourir un certain espace en un certain temps.—*Se donner du mouvement*, *bien du mouvement*, agir intriguer. — Au plur., dans l'art oratoire ou poétique, les figures pathétiques et propres à exciter les grandes passions : *il employa tous les mouvements de l'éloquence pour persuader ses auditeurs*.—Se dit fig., de l'agitation qui résulte dans un pays, dans une province, du mécontentement ou de la mutinerie de quelques parties du peuple : *mouvements populaires*. — Brouilleries, guerres civiles : *les mouvements de la Ligue furent pernicieux à la France*.

*MOUVER, v. act. (*mouvé*), donner une manière de petit labour à de la terre qui est dans un pot, dans une caisse. — T. de raffineur, détacher le sucre de la forme. — Pop., remuer. — SE MOUVER, v. pron.

MOUVERON, subst. mas. (*mouveron*), morceau de bois pour remuer le sucre.

*MOUVET ou MOUVOIR (le premier se dit plus souvent que le second), subst. mas. (*mouvé*, *voare*), bâton pour *remuer* le suif.

DU VERBE IRRÉGULIER MOUVOIR :

Mouves, 2e pers. plur. impér.
Mouvez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.
Mouviez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.
Mouviez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Mouvions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Mouvions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.

*MOUVOIR, v. act. (*mouvoar*) (en lat. *movere*): donner du *mouvement*; remuer, faire changer de place. — Au moral, exciter, faire agir.—*Faire mouvoir*, mettre quelque chose en *mouvement*.— SE MOUVOIR, v. pron., se remuer, s'agiter.

DU VERBE IRRÉGULIER MOUVOIR :

Mouvons, 1re pers. plur. impér.
Mouvons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.
Mouvra, 3e pers. sing. fut. indic.
Mouvrai, 1re pers. sing. fut. indic.
Mouvraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Mouvrais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Mouvrais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Mouvrait, 3e pers. sing. prés. cond.
Mouvras, 2e pers. sing. fut. indic.
Mouvrez, 2e pers. plur. fut. indic.
Mouvriez, 2e pers. plur. prés. cond.
Mouvrions, 1re pers. plur. prés. cond.
Mouvrons, 1re pers. plur. fut. indic.
Mouvront, 3e pers. plur. fut. indic.

*MOUY, subst. propre mas. (*moui*), ville de France, dép. de l'Oise.

*MOUZON, subst. propre mas. (*mouzon*), ville de France, dép. des Ardennes.

MOUZONNE, subst. fém. (*mouzone*), nom d'une monnaie de compte en usage à Alger.

*MOXA, subst. mas. (*mokça*), t. de médec., coton ou autres matières enflammées que, dans certaines maladies, on applique comme remède sur diverses parties du corps. Ce mot est proprement le nom d'une espèce de mousse indienne que les Anglais, pour se guérir de la goutte, brûlent sur la partie malade.

MOY., abréviation du mot *moyen*.

MOYAC, subst. mas. (*moè-iak*), t. d'hist. nat., oiseau du Canada.

MOYE, subst. fém. (*moè-ie*), partie tendre dans une pierre.

MOYÉ, E, part. pass. de *moyer*.

MOYÉE, adj. fém. (*moe-ie*), *pierre moyée*, qui n'est pas également dure dans toutes ses parties.

*MOYEN, subst. mas. (*moè-iein*) (en lat. *medianum*, employé pour *medium*), ce qui sert pour parvenir à quelque fin : *je chercherai le moyen*; *je trouverai le moyen de*... Voy. VOIE. — Raison employée au palais pour la défense d'une cause. — Au plur., richesses, commodités : *connaissez-vous ses moyens?* On le dit quelquefois aussi au sing. : *il n'a pas le moyen de faire telle dépense*. — On dit, *des moyens physiques*, en parlant de la figure, de la contenance, du geste et des autres qualités du corps qui peuvent prévenir en faveur de quelqu'un. — En t. de math., on appelle *moyens*, dans une proportion, le premier conséquent et le second antécédent; et *moyens proportionnels*, dans une progression, tous les termes placés entre les deux termes extrêmes. — *Le moyen!* espèce d'interj. : *le moyen de réussir* ou *qu'on réussisse quand on est traversé de tous côtés!* — *Au moyen de*..., *par le moyen de*..., adv., style de prat., ou fam. : à l'aide de..., par l'aide de...

*MOYEN, adj. mas., au fém. MOYENNE (*moè-iein*, *iène*) (du latin *medianus*, qui est au milieu, intermédiaire), qui n'est ni grand ni petit; médiocre. — Qui est entre deux extrémités. — *Écrire en moyen*, ni gros, ni fin, entre les deux. — *Terme moyen*, parti qui convient le mieux, parce qu'il met tout le monde d'accord.—*Moyenne vertu*, dont la réputation est équivoque. — *La moyenne région de l'air*, qui est entre la haute et la basse.—*Auteurs du moyen-âge*, ceux qui ont écrit depuis la décadence de l'empire romain jusque vers le quinzième siècle.—*Auteurs de la moyenne latinité*, ceux qui ont écrit depuis le règne de Sévère jusque vers la décadence de l'empire romain. — *Moyen*, se dit en t. de grammaire grecque : *aoriste second* ou *moyen*; *temps* ou *verbe moyen*. — En math., et subst. fém. : *moyenne proportionnelle arithmétique*, quantité qui est *moyenne* entre deux autres, de manière qu'elle excède la plus petite d'autant qu'elle est surpassée par la plus grande. On dit aussi, pour abréger : *moyenne arithmétique*. —*Moyenne proportionnelle géométrique*, ou simplement *moyenne proportionnelle*, quantité *moyenne* entre deux autres, de façon que le rapport géométrique qu'elle a avec l'une des deux soit le même que celui que l'autre a avec elle. On dit dans le même sens au mas. : *moyen proportionnel et géométrique*, ou simplement *moyen proportionnel*.—En astron., *lieu moyen* ou *longitude moyenne d'une planète*, point où elle devrait se trouver si elle allait uniformément, et qu'elle n'eût point d'inégalités. — *Mouvement moyen*, celui que l'on considère indépendamment des inégalités ou des équations qui le rendent plus ou moins prompt. — *Temps moyen*, celui que le soleil règle et indique par son mouvement *moyen* et supposé uniforme, par opposition avec le *temps vrai*, que le soleil marque réellement sur nos méridiennes et sur nos cadrans. — *Distance moyenne d'un astre*, celle qui tient le milieu entre la plus grande et la plus petite.

MOYEN-AGE, subst. mas. (*moèiéndje*), temps depuis Constantin jusqu'à la renaissance des lettres. — Sans plur.

MOYÉNEUR, subst. mas., au fém. MOYÉNEUSE (*moè-iéneur*, *neuze*), double barbarisme de *Boiste*, qui devrait au moins écrire *moyenneur*, *moyenneuse*, négociateur, entremetteur, médiateur, intermédiaire. Vieux.

MOYENNANT, prép. (*moè-iénan*), au *moyen* de... —*Moyennant que*..., loc. conj., à condition que...

MOYENNE, subst. et adj. fém. Voy. MOYEN.

MOYENNÉ, E, part. pass. de *moyenner*.

MOYENNEMENT, adv. (*moè-iéneman*), d'une façon *moyenne*, entre deux extrémités.—Médiocrement. Il est vieux.

MOYENNER, v. act. (*moè-iéné*), procurer par son entremise : *moyenner une entrevue*, *un accommodement*. —Pop. : *il y a moyen de moyenner*, le motif existe de faire une chose. — SE MOYENNER, v. pron.

*MOYENNEUR, subst. mas., médiateur, entremetteur. Vieux lang.

MOYENNEUSE, subst. fém. Voy. MOYÉNEUR. Vieux.

MOYER, v. act. (*moè-ié*), fendre en deux une pierre de taille avec la scie. — SE MOYER, v. pronominal.

MOYEU, subst. mas. (*moè-ieu*) (en latin *modiolus*), partie du *milieu* de la roue, où l'on emboîte les rais, et dans le creux de laquelle entre l'essieu. — Jaune d'œuf. En ce sens, il vieillit. (Du latin *medium ovi*, le milieu de l'œuf.) — Espèce de prune confite qui vient de la Franche-Comté.

*MOZAMBIQUE, subst. propre mas. (*mozanbike*), petite ville et golfe d'Afrique.

*MOZARABE, subst. et adj. des deux genres (*mozarabe*), nom des chrétiens du midi de l'Espagne, qui obtinrent des Arabes vainqueurs le droit de garder leur religion et leurs lois.

*MOZARABIQUE, adj. des deux genres (*mozarabike*), des *Mozarabes*.

*MOZETTE, subst. fém. (*mozète*), le camail des évêques, des chanoines.

Mr, ou simplement M., abréviation du titre de *monsieur*. — Mgr pour *monseigneur*.

*MU, subst. mas. (*mu*), nom francisé de la lettre grecque qui s'écrit : M, μ.

MÛ, E, part. pass. de *mouvoir*.

MUABLE, adj. des deux genres (*mu-able*), qui est sujet au changement.

*MUANCE, subst. fém. (*mu-ance*), t. de mus. ancienne, changement de note : *depuis qu'on se sert de la note si*, *on ne fait plus usage des muances*.

MUANT, subst. mas. (*mu-an*), canal au milieu d'un marais salant.

*MUBAD, subst. mas. (*mubade*), souverain pontife chez les anciens Perses.

MUCATE, subst. mas. (*mukate*), t. de chim., acide *mucique* combiné avec des bases.

MUCHEPOT (A), loc. adv. Voy. MUSSER.

MUCILAGE, subst. mas. (*mucilaje*) (en latin *mucilago*), matière épaisse et visqueuse que contiennent certaines substances. — Principe immédiat des végétaux.

MUCILAGINEUSE, adj. fém. Voy. MUCILAGINEUX.

MUCILAGINEUX, adj. mas., au fém. MUCILAGINEUSE (*mucilajineu*, *neuze*) (en lat. *mucilaginosus*), qui contient du *mucilage*.— En anat., *glandes mucilagineuses*, qui filtrent les humeurs visqueuses.

MUCIQUE, adj. des deux genres (*mucike*), t. de chim. *acide mucique*, qui est produit par l'action de l'acide nitrique sur la gomme.

MUCITE, subst. mas. (*mucite*), t. de chim., sel formé par la combinaison de l'acide *muqueux* avec différentes bases alcalines, terreuses ou métalliques.

MUCOSITÉ, subst. fém., ou MUCUS, subst. mas. (*mukozité*, *mukuce*) (du lat. *mucus*, morve), t. de médec., principe immédiat des végétaux; fluide que sécrètent les membranes muqueuses.

MUCRONÉ, E, adj. *(mukroné)* (du lat. *mucro*, gén. *mucronis*, pointe), qui a une pointe aiguë : *arme mucronée*. — T. de bot.; se dit de toute partie d'une plante dont le sommet est terminé par une pointe piquante.

*__MUCUS__. Voy. MUCOSITÉ.

MUDE, subst. fém. *(mude)*, étoffe d'écorce d'arbre de Chine.

MUDÉRIS, subst. mas. *(mudérice)*, professeur du Coran dans les écoles des mosquées.

*__MUE__, subst. fém. (*mu*) (suivant *Du Cange*, de *muta*, que dans la basse latinité on a dit pour *mutatio*, changement), changement de plumage dans les oiseaux, de peau dans les serpents, les vers à soie, etc. — Dépouille d'un animal qui a *mué*. On dit en ce sens : *la mue du cerf*, le bois que le cerf a mis bas.—Temps auquel ces changements arrivent. — Lieu où l'on met un oiseau qui *mue*. — Lieu obscur où l'on engraisse la volaille. — *Mettre les chiens à la mue*, cesser de les faire chasser.

MUÉ, E, part. pass. de *muer*, et adj. : *oiseau mué, voix muée*.

*__MUER__, v. neut. *(mu-é)* (en lat. *mutare*), changer naturellement de plumage, en parlant des oiseaux; de peau, en parlant des vers à soie, des serpents; de poil, en parlant du cerf.—On le dit des jeunes garçons quand leur voix change, s'altère au moment de baisser à l'octave : *sa voix mue*.

*__MUET__, subst. et adj. mas., au fém. **MUETTE** *(mu-é, mu-ète)* (en lat. *mutus*, fait du grec μυτης, muet), qui n'a point l'usage de la parole, ou qui l'a perdu. — Qui ne saurait parler. — Fig., qui ne parle point, par malice, ou par bonte, ou par crainte. — On dit que *les lois sont muettes sur un délit*, lorsqu'elles ne prononcent rien pour le punir. — En gramm., qui ne se prononce pas ou se prononce faiblement : *h muet*, *e muet*. — *Jeu, personnage muet*, au théâtre, jeu, personnage, qui exprime sans parler les sentiments qu'il doit affecter.— *Scène muette*, qui exprime le sentiment par le geste, le maintien, etc.— Subst. plur. mas., serviteurs et bourreaux de la cour ottomane.

MUETTE, subst. et adj. fém. Voy. MUET. — Subst. fém., maison dans une capitainerie des chasses, où l'on garde les *mues* des cerfs, où l'on met les oiseaux de fauconnerie quand ils sont en *mue*.

*__MUFLE__, subst. mas. *(mufle)* (du latin barbare *muflulus*, dit pour *musulius*, diminutif de *musus*, dérivé du grec μυτις, nez, museau. *Ménage*.) (Voy. MUSEAU.) extrémité du museau de certains animaux : *mufle de taureau, de lion, de tigre, de léopard*. — Par dérision, visage d'un homme qu'on veut injurier; grosse vilaine face : *donner sur le mufle à quelqu'un*, le frapper au visage. Style pop. — On dit encore d'une personne désagréable, d'un lourdaud : *c'est un mufle, un vrai mufle*.—En archit., ornement qui représente un *mufle*.—T. de bot., *mufle de veau, muflier*, plante bisannuelle à fleur monopétale personnée, dont on connaît plusieurs espèces. — *Mufle de lion*, sorte de petite fleur. Il y en a de diverses couleurs.

*__MUFLIER__, subst. mas. (*mufli-é*), t. de bot., plante, genre de personnées.

MUFTI, subst. mas. Voy. MUPHTI.

*__MUGE__, subst. mas. (*muje*) (en lat. *mugis*), t. d'hist. nat., sorte de poisson de mer. C'est le même que le *mulet*. Voy. ce mot.—*Muge volant* ou *adonis*, sorte de poisson de mer qui a près des ouïes de très-longues nageoires en forme d'ailes. On le nomme aussi *faucon de mer*.

MUGIL, subst. mas. *(mujile)*, t. d'hist. nat., sorte de poisson de mer abdominal.

MUGIR, v. neut. (*mujir*) (en lat. *mugire*), crier, en parlant des taureaux, des bœufs et des vaches. — Fig., il se dit des vents et des flots : *les vents déchaînés mugissent; les flots mugissaient*. — *Cet acteur mugit*, rend sa voix trop bruyante.

*__MUGISSANT, E__, adj. *(mujiçan, çante)* (en lat. *mugiens*), qui *mugit* : *un taureau mugissant* ; et fig., *les ondes mugissantes*.

MUGISSEMENT, subst. mas. (*mujiceman*) (en lat. *mugitus*), le cri naturel du taureau, de la vache, du bœuf. — On dit au fig. : *le mugissement de la mer, des vagues*.

*__MUGUET__, subst. mas. (*muguiè*) (suivant *Ménage*, du latin *muscatus*, muscat, dont il prétend, d'après Saumaise, que le neutre *muscatum* a été employé dans le sens d'*aromate*. Le *muguet* est le *lilium muscatum*, lis aromatique, comme *nux muscata* signifie noix *muguette* ou muscade), t. de bot., plante fort agréable, à fleur campaniforme. On l'appelle aussi *lis des vallées*. — Fig. et fam., anciennement, galant auprès des dames, toujours paré, pomponné, parfumé, etc. : *il fait le muguet*.

MUGUETÉ, E, part. pass. de *mugueter*.

MUGUETER, v. act. *(muguieté)*, faire le *muguet*, le galant : *il muguette toutes les dames*. — Fig. et fam., épier l'occasion d'obtenir ce qu'on souhaite : *mugueter une charge*. En ce sens, il vieillit.

*__MUID__, subst. mas. (*mui*) (en lat. *modium* ou *modius*), sorte de mesure de grain, de sel, de charbon, de plâtre.—Vaisseau, futaille qui contient la mesure d'un *muid* de vin, etc. — Fam. : *être gros comme un muid*, extrêmement gros.

*__MUIRE__, subst. fém. (*muire*), t. de salines, liqueur qui reste au fond de la poêle, après la crystallisation du sel marin.

MULAGIS, subst. mas. (*mulajice*), cavalier ture.

MULAT, subst. mas. (*mula*), métis, selon *Boiste*. Inusité.

*__MULÂTRE__, subst. et adj. des deux genres *(mulâtre)* (de *mulet*, animal engendré de deux différentes espèces), nom qu'on donne dans les Indes aux enfants d'un Nègre et d'une Indienne, ou d'un Indien et d'une Négresse. Ceux qui sont nés d'un Indien et d'une Espagnole sont appelés *métis*. Ils sont tous différents en couleur et en poil. — On dit aussi, mais seulement au subst. fém., *mulâtresse*.

MULÂTRESSE, subst. fém. *(mulâtrèce)*. Voy. MULÂTRE.

MULCTE, subst. fém. (*mulkete*) (en lat. *mulcta*, peine), amende, condamnation. Vieux et inusité.

MULCTÉ, E, part. pass. de *mulcter*.

MULCTER, v. act. *(mulketé)* (en lat. *mulctare*), vieux mot hors d'usage et plus latin que français; il signifiait, condamner, punir.

*__MULE__, subst. fém. *(mule)* (en lat. *mula*), t. d'hist. nat., femelle de la nature du *mulet*, et engendrée d'un âne et d'une cavale, ou d'un cheval et d'une ânesse, et qui est stérile.—Pantoufle. Il ne se dit, en parlant des hommes, que de la pantoufle du pape, sur laquelle est une croix : *baiser la mule du pape*. (Du lat. *mulleus*, sous-ent. *calceus*.)—Espèce de brodequins de couleur de pourpre, dont se servirent d'abord les rois d'Albe, puis les enfants des sénateurs, et enfin les seuls empereurs. (Ainsi nommés, suivant *Isidore*, etc., de *mullus*, mulet, poisson de couleur rouge comme ces brodequins.) — Espèce de chaussure sans quartier, à l'usage des femmes. — Au plur., sorte d'engelures qui viennent aux talons. (Suivant *Le Duchat*, de ce que ces engelures rendent les talons rouges et luisants comme le cuir roussi, dont on faisait ordinairement des *mules* à l'usage des hommes.) — T. de médec. vétér., fentes ou crevasses qui viennent au boulet du cheval.— Prov. : *ferrer la mule*, profiter sur l'achat qu'on fait pour un autre. Ce proverbe date du temps où les conseillers au parlement de Paris allaient au palais montés sur des *mules*; leurs laquais jouaient pendant la séance, et pour avoir de l'argent ils en demandaient à leurs maîtres, sous prétexte que leurs *mules* avaient besoin d'être *ferrées*.—*Être têtu comme une mule*, avoir beaucoup de caprices et d'obstination.

*__MULET__, subst. mas. *(mulé)* (en lat. *mulus*) quadrupède domestique, engendré d'un cheval et d'une ânesse, ou d'un âne et d'une cavale. — Oiseau de race croisée. — Tout animal provenant d'animaux de différente espèce, et qui n'engendre point. — Genre de poissons osseux, holobranches et thoraciques. — En t. de vénerie, cerf qui a mis bas et qui n'a pas encore de refait. — Navire de Portugal, de moyenne grandeur, qui a trois mâts avec des voiles latines. — Prov. et fig. : *garder le mulet*, attendre long-temps quelqu'un avec ennui. Voy. au mot GARDER. — *Être chargé comme un mulet*, avoir sur les épaules un fardeau très-lourd. — *Entêté comme un mulet*, extrêmement entêté. — *Être rembourré comme un bât de mulet*, avoir beaucoup d'habits les uns sur les autres. Style pop.

MULETIER, subst. mas. *(muletié)*, celui qui fait métier de conduire des *mulets*.—La femme d'un *muletier* s'appelle tout naturellement une *muletière*.

MULETIÈRES, subst. fém. plur. *(muletière)*, t. de pêche, pièces de filets de la longueur de quarante à cinquante brasses chacune, qui servent à prendre des muges ou *mulets*.

MULETTE, subst. fém. *(mulète)* (du lat. *mollis*, mou, parce que cette partie est toujours molle), t. de faucônn., gésier des oiseaux de proie. —La partie du veau qui lui sert de sac ou de poche, et où est contenue la présure. — T. d'hist. nat., genre de testacés bivalves.

*__MULHOUSE__ ou **MULHAUSEN**, subs. pr. fém. ville de France, ch.-l. de canton, arr. d'Altkirch (H.-Rhin); avant 1798, cap. d'une républ. alliée des Suisses. Ville des Etats prussiens.

MULIEBRE, adj. des deux genres *(muli-èbre)*, (en lat. *muliebris*), mot qui n'est que latin, et qui ne saurait être employé. Il a signifié quelquefois, en médecine, de la femme.

MULIER, subst. mas. *(mulié)*, sorte de filet pour la pêche.

MULLE, adj. fém. *(mule)*, nom vulgaire de la garance de qualité inférieure. — Genre de poissons osseux.

MULON, subst. mas. *(mulon)*, grand tas de sel qu'on amasse sur le bord de la mer.

*__MULOT__, subst. mas. *(mulô)* (du lat. *mus*, *muris*, rat, souris, dont on a fait dans la basse latinité *murossus* et *mulotus*), t. d'hist. nat., espèce de rat à queue rase et écailleuse, qui vit ordinairement sous terre, dans les champs, dans les bois, etc.— Prov. : *endormir le mulot*, amuser un homme pour le tromper.

MULOTER, v. neut. *(muloté)*, se dit du sanglier qui fouille les trous de *mulots*.

MULQUINERIE, subst. fém. *(mulekineri)*, métier, commerce, atelier d'un *mulquinier*.

*__MULQUINIER__, subst. mas. *(mulekinié)*, ouvrier en *mulquinerie*, fabricant, marchand de toile.

MULTANGULAIRE, adj. des deux genres *(muletangulère)*. Voy. POLYGONE, qui est plus usité.

MULTICAPSULAIRE, adj. des deux genres *(multikapeçulère)* (du latin *multus*, nombreux, et *capsula*, capsule), t. de bot., se dit du fruit formé de plusieurs *capsules*.

MULTICAULE, adj. des deux genres *(muletikôle)* (du latin *multus*, nombreux, et *caulis*, tige), t. de bot.; se dit des plantes dont la racine produit plusieurs tiges.

MULTICOLORE, adj. des deux genres *(muletikolore)* (du lat. *multus*, nombreux, et *color*, couleur), de plusieurs couleurs.

MULTIFIDE, adj. des deux genres *(muletifide)* (du lat. *multifidus*, fendu en plusieurs parties, formé de *multùm*, et de *findere*, fendre), t. de bot., se dit des feuilles, des calices, etc., divisés jusqu'à moitié au moins par plusieurs incisions aiguës, dont on ne détermine pas le nombre.

MULTIFLORE, adj. des deux genres *(muletiflore)* (du lat. *multus*, nombreux, et *flos*, gén. *floris*, fleur), t. de bot.; se dit du pédoncule qui porte plusieurs fleurs.

*__MULTIFORME__, adj. des deux genres *(muletiforme)* (en lat. *multiformis*, fait de *multus*, nombreux, et *forma*, forme), t. d'anat., qui est de plusieurs *formes* ou figures.

MULTILATÈRE, adj. des deux genres *(muletilatère)* (du lat. *multus*, nombreux, et *latus*, côté), t. de géom., polygone à un grand nombre de côtés.

MULTILOBÉ, E, adj. *(muletilobé)* (du lat. *multus*, nombreux, et *lobus*), t. de bot., qui a plusieurs *lobes*.

*__MULTILOCULAIRE__, adj. des deux genres *(muletilokulère)* (du lat. *multus*, nombreux, et *loculus*, loge, cavité), t. de bot.; se dit des fruits qui ont plusieurs loges.

MULTINÔME. Voy. POLYNÔME.

MULTIPARE, adj. des deux genres *(muletipare)*, (du lat. *multum*, beaucoup, et de *parere*, produire, enfanter), t. d'hist. nat., qui produit plusieurs petits d'une portée.

MULTIPARTI, E, adj. (*muletiparti*) (en latin *multipartitus*, formé de *multùm*, beaucoup, et de *partiri*, diviser, partager), t. de bot., se dit des parties des plantes divisées très-profondément en un nombre indéfini de lanières oblongues.

MULTIPÈDE, adj. des deux genres *(muletipède)* (du lat. *multùm*, beaucoup, et de *pes*, gen. *pedis*, pied), t. d'hist. nat.; se dit des animaux qui ont plusieurs pieds.—Subst. mas. : *un multipède*.

MULTIPLE, adj. des deux genres *(muletiple)* (du lat. *multiplicare*, multiplier; *quantité multipliée par elle-même un certain nombre de fois*), t. d'arithm. Il se dit d'un nombre qui en contient plusieurs fois un autre exactement et sans reste : *neuf est multiple de trois*.—*Raison multiple*, celle qui se trouve entre des nombres *multiples*.—T. de géom. : *point multiple*, point commun d'intersection de deux ou plusieurs bran-

ches d'une même courbe qui se coupent. T. de mécan. : *poulie multiple*, assemblage de plusieurs poulies.—On dit aussi subst. : *douze est le multiple de quatre*.

MULTIPLIABLE, adj. des deux genres (*muletipli-able*), qui peut être *multiplié*.

***MULTIPLIANT**, subst. mas. (*muletipli-an*), en dioptrique, verre taillé à facettes qui fait voir tout à la fois plusieurs images du même objet, et les *multiplie*.—T. de bot., arbre des Indes orientales, dont les branches, qui retombent verticalement, forment en rentrant en terre une colonnade naturelle de la plus grande beauté. C'est de cette manière de *se multiplier* qu'il prend son nom.

MULTIPLICANDE, subst. mas. (*muletiplikandé*), t. d'arithm., nombre à *multiplier* par un autre. Dans une *multiplication* de *sept* par *quatre*, *sept* est le *multiplicande*.

MULTIPLICATEUR, subst. mas. (*muletiplikateur*), t. d'arithm., nombre par lequel on en *multiplie* un autre. Dans une *multiplication* de *sept* par *quatre*, *quatre* est le *multiplicateur*.

***MULTIPLICATION**, subst. fém. (*muletiplikâcion*) (en lat. *multiplicatio*), augmentation en nombre : *la multiplication des hommes*.—Règle d'arithm., par laquelle on répète un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un nombre donné.

MULTIPLICITÉ, subst. fém. (*muletiplicité*), grand nombre de choses diverses : *multiplicité d'objets*, *d'opinions*, etc.

MULTIPLIÉ, E, part. pass. de *multiplier*.

MULTIPLIER, v. act. (*muletipli-é*) (en lat. *multiplicare*, fait de *multiplex*, qui signifie proprement *qui a plusieurs plis* ou *replis* ; racine *multus*, nombreux, et *plicare*, plier), augmenter en nombre : *miroirs qui multiplient les objets*.— En arithm., répéter un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre donné.—Neutralement, croître en nombre : *les lapins multiplient extrêmement*.—**SE MULTIPLIER**, v. pron. — Être en quelque sorte dans plusieurs lieux à la fois.—Faire plusieurs choses en même temps : *il semble se multiplier*.

MULTIPLIEUR, subst. mas. (*muletiplieur*), celui qui *multiplie*, qui augmente. Vieux et même presque inusité.

MULTIRÈME, subst. mas. (*muletirème*), t. d'antiq., bâtiment à un grand nombre de rames.

MULTISILIQUEUSE, adj. fém. Voy. **MULTISILIQUEUX**.

MULTISILIQUEUX, adj. mas., au fém. **MULTISILIQUEUSE** (*muleticilikieu, kieuze*), t. de bot., qui a plusieurs *siliques*.

MULTITUDE, subst. fém. (*muletitude*) (en latin *multitudo*), grand nombre de personnes ou de choses : *multitude innombrable d'hommes*, *d'animaux*, *de livres*.— Absolument et sans régime, le peuple, le vulgaire : *il ne faut pas suivre les opinions de la multitude*.

***MULTIVALVE**, subst. fém. et adj. des deux genres (*muletivalve*) (du lat. *multus*, nombreux, et *valvæ*, gén. *valvarum*, battants, panneaux), t. d'hist. nat., coquilles composées de plusieurs pièces : *les coquilles multivalves*; *les multivalves*.

MULTIVALVÉ, E, adj. (*muletivalvé*), t. de bot., à plusieurs *valves* ou panneaux : *capsule multivalvée*.

Mûmes, 1re pers. plur. prét. déf. du verbe irrég. **MOUVOIR**.

MUNASICHITE, subst. mas. (*munazichite*), sectaire turc partisan de la métempsychose.

MUNCOS, subst. mas. (*monkoce*), t. d'hist. nat., espèce de mangouste.

MUNI, E, part. pass. de *munir*.

***MUNICH**, subst. propre mas. (*munike*), ville d'Allemagne, capitale de la Bavière.

***MUNICIPAL, E**, adj. (*municipale*) (du lat. *municipalis*, fait de *municipium*, municipe. Les Latins appelaient *municeps*, le citoyen d'une ville *municipale* qui avait droit de cité à Rome. De *munia*, fonctions, office, et *capere*, prendre; *qui munia capit*, qui est propre à exercer les fonctions de citoyen romain), qui appartient à la *municipalité* : *officier municipal*.—*Garde municipal*, soldat chargé de la police de Paris. — *Ville municipale*. Voy. **MUNICIPE**. — *Droit municipal*, *lois municipales*, coutume, droit coutumier d'un pays particulier.—Subst. mas., celui qui fait partie de la garde *municipale*. — Membre d'une *municipalité*.—Au plur. mas., *municipaux*.

MUNICIPALISÉ, E, part. pass. de *municipaliser*.

MUNICIPALISER, v. act. (*municipalizé*), introduire le régime *municipal*.—**SE MUNICIPALISER**, v. pron.

***MUNICIPALITÉ**, subst. fém. (*municipalité*), corps d'officiers élus par une commune pour gérer son administration, veiller à la police, etc. — Le lieu où s'assemblent les officiers *municipaux*.—La commune elle-même.

MUNICIPAUX, adj. mas. plur. Voy. **MUNICIPAL**.

***MUNICIPE**, subst. mas., disent tous les *Dictionnaires*, sans excepter celui de l'*Académie* ; nous ne pensons pas que ce subst. doive naturellement être du genre mas., puisqu'il ne désigne qu'un mot, celui de ville, qui en grec, en latin et en français, est du fém. Pris adj. dans *ville municipe*, ce qui serait fort admissible, dirait-on que *municipe* est adj. mas.? Non, certainement. Comme ce mot ne se rapporte jamais qu'à celui de ville, nous sommes d'avis de dire qu'il est plutôt *fém.* que *mas.* (*municipe*) (en lat. *municipium*), ville *municipale* du Latium et de l'Italie qui participait aux droits de bourgeoisie romaine.

MUNIFICENCE, subst. fém. (*munifiçance*) (en lat. *munificentia*), vertu qui porte à faire de grandes libéralités. Style soutenu.

MUNIR, v. act. (*munir*) (en lat. *munire*), pourvoir, fournir de tout ce qui est nécessaire. —**SE MUNIR**, v. pron., se pourvoir de tout ce dont on a besoin.—On dit fig. : *se munir de patience*, *de courage*, *de résolution*, etc.

MUNITION, subst. fém. (*municion*) (en latin *munitio*, fait de *munire*, munir), provision des choses nécessaires dans une armée, dans une place de guerre ; il ne se dit en ce sens qu'au plur. : *munitions de guerre*, *de bouche*.—*Pain de munition*, pain qu'on distribue tous les jours aux soldats. — *Fusil de munition*, de gros calibre, qui est l'arme de guerre, et auquel on peut adapter une baïonnette.

MUNITIONNAIRE, subst. mas. (*municionère*), celui qui a soin des *munitions* et des vivres d'une armée.—Celui qui les fournit.

MUNITIONNÉ, E, part. pass. de *munitionner*.

MUNITIONNER, v. act. (*municioné*), fournir des *munitions*, des approvisionnements. — **SE MUNITIONNER**, v. pron.

***MUNSTER**, subst. propre mas. (*moncetère*), ville d'Allemagne, située sur l'Aa.

MUNYCHIES, subst. fém. plur. (*munichî*), fêtes de Diane qui se célébraient anciennement dans le port de *Munychie*, à Athènes.

***MUNYCHION**, subst. mas. (*munikion*), dixième mois chez les anciens Athéniens.

***MUPHTI**, subst. mas. (*moufeti*), grand-prêtre chez les Turcs.

MUQUEUSE, adj. fém. Voy. **MUQUEUX**.

MUQUEUX, adj. mas., au fém. **MUQUEUSE** (*mukieu, kieuze*) (en lat. *mucosus*), qui a de la *mucosité* : *fièvre muqueuse*. — *Membrane muqueuse*, celle qui tapisse certaines cavités du corps humain.—On dit même subst. au fém. : *la muqueuse de l'estomac*, etc.

***MUR**, subst. mas. (*mure*) (en lat. *murus*), muraille ; ouvrage de maçonnerie qui renferme quelque espace ou le sépare d'un autre.—**MUR, MURAILLE**. (*Syn.*) Le *mur*, dit *Roubaud*, est un ouvrage de maçonnerie ; la *muraille* est une espèce d'édifice. Le *mur* est susceptible de différentes dimensions : on dit les *murs* d'un jardin, et les *murailles* d'une ville. Cependant on dit aussi quelquefois *mur* en parlant d'une ville. — *Mur de face*, qui est à la face d'un bâtiment.—*Mur mitoyen*, qui sépare les maisons, les fonds de deux voisins, et qui leur est commun. — *Gros mur*, *mur* principal sur lequel porte un bâtiment.—*Mur de refend*, qui sépare les pièces de l'intérieur d'un bâtiment.—*Mur de pignon*, qui va jusqu'au-dessous du toit et en a la forme. — *Mur de parpaing*, formé de pierres qui en traversent l'épaisseur. — *Mur de clôture*, qui ne sert qu'à enfermer les cours, les jardins. —*Mur d'appui*, *mur* qui n'est élevé que de trois à quatre pieds.—Défense :

> Son nom seul est un *mur* à l'empire ottoman.
>
> LA FONTAINE.

—*Mur*, dans les mines, la partie inférieure. — On dit fig. : *un mur d'airain*, *un triple mur*, pour signifier la difficulté de rapprocher deux choses, ou de pénétrer.— Prov. et fig. : *vouloir le persuader*, *c'est se donner de la tête contre un mur*, c'est prendre une peine inutile.—*On tirerait plutôt de l'huile d'un mur*, on n'en peut rien obtenir.—*Cet homme tirerait de l'huile d'un mur*, il est si adroit que tout ce qu'il veut lui réussit. —Fam. : *mettre un homme au pied du mur*, le forcer à se décider, à prendre un parti.

MÛR, E, adj. (*mure*) (en lat. *maturus*), qui est dans sa *maturité* ; qui est au point d'être cueilli ou mangé. — Fig. : 1° *cet apostème est mûr*, près de crever ; 2° *âge mûr*, celui qui suit la jeunesse ; 3° *homme*, *jugement*, *esprit mûr*, sage, formé ; 4° *mûre délibération*, réfléchie, où tout a été bien pesé ; 5° *fille mûre* (style plaisant), en âge d'être mariée, et déjà depuis quelque temps ; 6° *affaire qui est mûre*, *qui n'est pas encore mûre*, à laquelle il est temps ou il n'est pas encore temps de travailler.—*Habit mûr*, usé, vieux.—*C'était un fruit mûr pour le ciel*, se dit d'une jeune personne pieuse, et qui est morte. —*La poire est* ou *n'est pas mûre*, l'affaire en question est ou n'est pas dans l'état qui convient pour la faire.

MURAGE, subst. mas. (*muraje*), droit pour l'entretien des *murs*.—État de ce qui est *muré*.

***MURAILLE**, subst. fém. (*murâ-ie*) (en latin *murus*), mur long et considérable. Voy. **MUR**. *Cette muraille pousse*, elle tombe et menace ruine. — Au plur., *murailles* se prend souvent pour la ville même : *les ennemis sont autour de nos murailles*.—*Enfermer quelqu'un entre quatre murailles*, le mettre en prison.—Dans les mines de charbon de terre, la partie de la roche sur laquelle la couche du charbon est appuyée, et qu'on appelle aussi *le sol de la mine*.— En t. de pêche, les cannes ou filets qui forment l'enceinte des pêcheries.—T. d'escrime : *tirer à la muraille* pousser de tierce et de quarte à quelqu'un qui ne fait que parer.—*Être devant l'ennemi comme une muraille*, être brave et intrépide au point de ne broncher pas plus qu'une *muraille*.—On dit prov. et fig., que *les murailles ont des oreilles*, pour dire que, quand on veut s'entretenir de quelque chose de secret, il faut parler avec beaucoup de circonspection, de peur d'être écouté.

***MURAL, E**, adj. (*murale*) (en lat. *muralis*) : *couronne murale*, qui se donnait à ceux qui étaient montés les premiers sur les *murs* d'une ville assiégée.—T. de bot., qui croît sur les *murs*. —*Cartes murales*, qui s'appliquent aux *murs*.— Subst. mas. ; on appelle *mural*, un quart de cercle fixé sur un *mur*. — Au plur. mas., *muraux*. Peu usité.

***MURAT**, subst. propre mas. (*mura*), ville de France, dép. du Cantal.

***MURCIE**, subst. propre fém. (*murci*), province d'Espagne, ayant une capitale du même nom.

***MURCIEN**, subst. mas. (*murciein*), t. d'antiq., selon *Boiste*, soldat qui s'était mutilé pour ne plus servir.

***MÛRE**, subst. fém. (*mure*) (du lat. *morum*, fait, dans le même sens, du grec *μαυρος*, sombre, noirâtre, à cause de sa couleur noire), fruit du *mûrier*.—*Mûre sauvage*, le fruit de la ronce.

***MURÉ, E**, part. pass. de *murer*, et adj.

MUREAU, subst. mas. (*murô*), côtés et dessus de la tuyère d'un fourneau de forge.

MÛREMENT, adv. (*mureman*) (en lat. *maturè*), avec beaucoup d'attention et de réflexion : *penser mûrement*.

***MURÈNE**, subst. fém. (*murène*) (en grec *μυραινα*), t. d'hist. nat., sorte de poisson fort estimé chez les Romains, et qui ressemble à l'anguille.

MURÉNOPHIS, subst. mas. (*murénofice*) (du grec *μυραινα*, murène, et *οφις*, serpent), t. d'hist. nat., serpent ressemblant à la *murène*. — Poisson osseux, espèce d'ophite.

Murent, 3e pers. plur. prét. déf. du verbe irrégulier **MOUVOIR**. *Murent* est aussi la 3e pers. plur. prés. indic. du v. **MURER**.

MURER, v. act. (*muré*), environner de *murailles*.—Boucher par le moyen d'une maçonnerie.—**SE MURER**, v. pron.

***MURET**, subst. propre mas. (*murè*), ville de France, chef-lieu d'arrondiss., départem. de la Haute-Garonne.

MUREX, subst. mas. (*murèkce*) (du lat. *murex*, qui signifie proprement *pointe de rocher*, et par extension, ce coquillage, parce qu'il a la forme d'un rocher hérissé), t. d'hist. nat., genre de coquillages hérissés de pointes. C'est d'un coquillage de ce genre que les anciens tiraient la liqueur qui leur servait à teindre en pourpre.

MÛRI, E, part. pass. de *mûrir*.

***MURIACITE**, subst. fém. (*muri-acite*), t. de chim., *muriate* de chaux.

***MURIATE**, subst. mas. (*muri-ate*), t. de chim., sel formé par la combinaison de l'acide *muriatique* et de différentes bases. — *Muriate de soude*, nom donné, dans la nouvelle nomenclature chimique, au sel soit marin, soit de cuisine.—*Muriate de chaux*, eau mère du sel marin, sel marin calcaire, sel

ammoniacal fixe, phosphore de Homberg.— *Muriate de plomb*, plomb corné. — *Muriate de potasse*, sel digestif, sel fébrifuge de *Sylvius*, sel fumant à base d'alcali végétal. — *Muriate de zinc*, sel marin de zinc.—*Muriate oxygéné*, sel formé par la combinaison de l'acide *muriatique* avec différentes bases.—*Muriate oxygéné d'étain fumant*, liqueur de *Libavius*.

*MURIATIQUE, adj. des deux genres (*muri-atike*) (du lat. *muria*, saumure, fait du grec *αλμυρος*), t. de chimie : *acide muriatique*, acide qui, avec la soude, constitue le sel marin.

MURICALCITE, subst. fém. (*murikalcite*), t. d'hist. nat., variété de chaux carbonatée.

MURICHE, subst. mas. (*muriche*), t. de bot., arbre d'Amérique.

MURICITE, subst. fém. (*muricite*), t. d'hist. nat., *murex* fossile.

MURIE, subst. fém. (*muri*), eau qui contient du sel gemme; espèce de saumure.

*MÛRIER, subst. mas. (*mûrié*) (en lat. *morus*; en grec *μορεα*), t. de bot., arbre des pays chauds, à fleurs amentacées. La baie qui en forme le fruit s'appelle *mûre*.

MURIN, subst. mas. (*murein*) (du latin *mus*, rat), t. d'hist. nat., famille de rongeurs, tels que les marmottes, les mulots, etc.

MURIQUÉ, E, adj. (*murikié*), t. de bot., couvert d'aspérités calleuses comme le *murex*.

MÛRIR, v. act. (*mûrir*), rendre *mûr*.— Fig. : *l'expérience lui a mûri le jugement*.—Neut., venir en *maturité*, au propre et au figuré. — SE MÛRIR, v. pron.

MURLEAU, subst. mas. (*murlô*), raisin noir velouté.

MURMURANT, E, adj. (*murmuran*, *rante*), qui *murmure* : *fontaine*, *eau murmurante*.

MURMURATEUR, subst. et adj. mas., au fém. MURMURATRICE (*murmurateur*, *trice*), celui, celle qui *murmure* contre ses chefs.

MURMURATION, subst. fém. (*murmurâcion*), action de *murmurer*.

MURMURATRICE, subst. et adj. fém. Voyez MURMURATEUR.

MURMURE, subst. mas. (*murmure*) (en latin *murmur*, en grec *μορμυρω*), bruit sourd de plusieurs personnes qui parlent en même temps. — Plaintes que font en secret des personnes mécontentes. — Bruit sourd et léger des eaux et des vents.

MURMURER, v. neut. (*murmuré*) (en lat. *murmurare*; en grec *μορμυρειν*), se plaindre sourdement, sans éclater. — Rire sourdement, sans éclater.—Dire quelque chose en grondant, parce qu'on n'est pas satisfait. — Il se dit aussi, 1° du bruit sourd qui court de quelque affaire, de quelque nouvelle; 2° de celui que font les eaux et les vents.—SE MURMURER, v. pron. : *cela se murmure à l'oreille*, on en parle tout bas.

MURMUREUSE, adj. fém. Voy. MURMUREUX.

MURMUREUX, adj. mas., au fém. MURMUREUSE (*murmureu*, *reuze*), qui *murmure*.

MURRHIN, E, subst. et adj. (*murerein*, *rine*), vase antique. — Adj. : *vases murrhins*, formés d'une sorte de pierre appelée *murra*, dont *Pline* fait mention. Ces vases, précieux par la beauté de leur forme, étaient excessivement chers.

MURRHINE, adj. fém. Voy. MURRHIN.— Subst. fém. (du grec *μυρον*, parfum), ancienne boisson de vin doux mélangé d'aromates.

MURTILLE, subst. mas. (*murti-ie*), t. de bot., arbrisseau d'Amérique.

MURUCUCA, subst. mas. (*murukuka*), t. de bot., espèce de fleur de la Passion, dont le fruit est délicieux.

DU VERBE IRRÉGULIER MOUVOIR :

Mus, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.
Mus, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.

MUSAGÈTE, adj. des deux genres (*muzajète*) (du grec *μουσα*, muse, et *αγω*, je conduis; *conducteur des Muses*), myth., surnom d'Apollon.

*MUSARAIGNE, subst. fém. (*muzarègnie*) (du latin *mus*, rat, souris, et *araneus*, fait ou d'*arena*, sable, *souris des sables*, ou d'*areneu*, araignée ; parce que quelques-uns croient cet animal venimeux), t. d'hist. nat., mammifère plantigrade.

MUSARD, E, subst. et adj. (*muzar*, *zarde*), qui s'arrête, qui s'amuse partout; qui *muse*. Il est familier. Voy. MUSER.

MUSARDERIE, subst. fém. (*muzarderi*), état d'une personne qui perd son temps à des riens.

MUSARDER, v. neut. (*muzardé*), passer le temps à rien faire. Voy. MUSER.

*MUSC, subst. mas. (*muceke*), t. d'hist. nat., mammifère ruminant du genre *chevrotin*. — Liqueur que cet animal porte dans un follicule situé à l'extrémité des organes de la génération, et dont on fait un parfum qui porte le même nom. *Couleur de musc*, espèce de couleur brune. — *Peau de musc*, peau parfumée de *musc*.

MUSCADE, subst. fém. (*mucekade*) (de *musc*, parfum), noix aromatique ; fruit d'un arbre des Indes, assez semblable au pêcher.— Petite balle de liége qui s'*escamotte*. — Ce mot est aussi adj. : *rose muscade*, etc.

MUSCADELLE, subst. fém. (*mucekadèle*), espèce de poire qui sent un peu le *musc*.

MUSCADET, subst. mas. (*mucekadè*), sorte de gros raisin blanc. — Vin qui a quelque goût du vin *muscat*. Peu usité dans les deux sens.

*MUSCADIER, subst. mas. *mucekadié*), t. de bot., arbre qui porte la *muscade*.

*MUSCADIN, E, subst. (*mucekadein*, *dine*), nom donné par les terroristes de 1793 aux milices bourgeoises, dont la tenue propre donnait à penser qu'elles faisaient usage de *musc*. Depuis on l'a employé familièrement pour désigner un *petit-maître*.—Subst. mas. seulement : petite pastille dans la composition de laquelle il entre du musc.

MUSCARDIN, subst. mas. (*mucekardein*), t. d'hist. nat., petit mammifère rongeur, du genre des *loirs*.

MUSCARDINE, subst. fém. (*mucekardine*), moisissure des vers à soie.

MUSCARI, subst. mas. (*mucekari*), t. de bot., sorte de plante.

*MUSCAT, adj. mas. (*muceka*), qui a une sorte de parfum. Voy. MUSC. : *raisin muscat*.—On dit aussi subst., au mas. : *manger du muscat*, *boire du muscat*.

MUSCELLIN, E, adj. (*mucèlein*, *line*), qui est plein de *musc*.

*MUSCICAPE, subst. mas. (*mucecikape*), t. d'hist. nat., espèce de gobe-mouches.

MUSCIPULA, subst. fém. (*mucecipula*), t. de bot., petite plante glutineuse.

MUSCLE, subst. mas. (*mucekle*) (du lat. *musculus*, muscle et petit rat, diminutif de *mus*, rat), partie charnue et fibreuse qui est l'organe des mouvements de l'animal.

MUSCLÉ, E, adj. (*mucekié*), qui a les *muscles* bien marqués. Il se dit principalement en t. de peinture et de sculpture : *cette figure*, *cette statue est bien musclée*, *trop musclée*.

*MUSCOSITÉ, subst. fém. (*mucekôzité*) (du lat. *muscus*, mousse), espèce de mousse ou de velouté qui se trouve dans le ventricule des animaux qui ruminent.

MUSCULAIRE, adj. des deux genres (*mucekulère*), t. d'anatomie, qui s'insère dans les *muscles*; qui concerne les *muscles*.—*Machine musculaire*, *muscule* des anciens.

MUSCULE, subst. mas. (*mucekule*) (en lat. *musculus*), sorte de machine de guerre des anciens, destinée à mettre les sapeurs à couvert.— Subst. fém., t. d'anat., nom de deux veines de la cuisse, l'une interne, et l'autre externe.

MUSCULEUSE, adj. fém. Voy. MUSCULEUX.

MUSCULEUX, adj. mas., au fém. MUSCULEUSE (*mucekuleu*, *leuze*), plein de *muscles*.—Qui a les *muscles* forts.

MUSCULITE, subst. fém. (*mucekulite*), t. d'hist. nat., moule fossile.

MUSCULO-CUTANÉ, adj. mas. (*mucekulôkutané*), t. d'anat.; se dit des *muscles* branchiaux, voisins de la peau.

*MUSE, subst. fém. (*muze*) (en lat. *musa*, en grec *μουσα*), myth., chacune des déesses qui, suivant la fable, présidaient aux arts libéraux. Les anciens en admettaient neuf, et les croyaient filles de Jupiter et de Mnémosyne. On ne connaissait d'abord que trois *muses*, qu'on nommait *Mélété*, *Mnémé*, et *Aœdé*. Mais un sculpteur de Sicyone ayant eu ordre de faire trois statues des trois *Muses*, il comprit qu'il en fallait trois de chacune, et fit trois fois les statues des trois *muses*; on les trouva si belles, qu'on les mit toutes dans le temple d'Apollon ; et c'est alors qu'on commença à compter neuf *muses*, auxquelles ensuite Hésiode donna des noms. Osiris avait à sa cour neuf filles, toutes habiles musiciennes; leur maître se nommait Apollon. Peut-être est-ce de là que les poètes ont pris leurs neuf *Muses*. Ces déesses habitaient le mont Hélicon dans la Béotie, et le Parnasse, montagne de la Phocide. Leurs noms sont *Calliope*, *Clio*, *Erato*, *Thalie*, *Melpomène*, *Terpsichore*, *Euterpe*, *Polymnie* et *Uranie*, et chacune présidait à quelque art particulier. On les peint jeunes, belles, modestes, et couronnées de fleurs. Leurs occupations sont de célébrer par des vers, les victoires des dieux, et d'enseigner la poésie. Quand on invoque les *Muses*, on souhaite sous ce nom le génie de la poésie, et l'inspiration; aussi les *Muses* sont-elles de tous les pays; il y a des *Muses latines*, *françaises*. Virgile a invoqué les *Muses siciliennes*. On nomme aussi les *Muses* : *Camènes*, *Héliconiades*, *Parnassides*, *Aonides*, *Piérides*, *Pégasides*, *Aganippides*, *Thespiades*, *Libéthrides*, *Castalides*.—Au fig., et avec les pronoms possessifs ou la prép. *de*, pour régime; poésie : *sa muse est enjouée*, etc. *La muse de Corneille est sublime*, *celle de Racine est tendre*, etc. Boileau (satire X) a dit dans le même sens, et sans pronom :

> Jette enfin sur la *muse* un regard favorable.

Le pluriel *les muses*, si le vers l'eût permis, aurait été plus exact. — Au plur., les belles-lettres : *cultiver les muses*. — *Les nourrissons des muses*, les poètes.— En t. de vènerie, commencement du rut des cerfs.

*MUSEAU, subst. mas. (*muzô*) (du grec *μυτις*, employé dans la même acception et qui signifie proprement *nez*, *narine*. De *μυτις*, on a fait dans la basse latinité, *musus*, et ensuite son diminutif *musellus*, d'où vient immédiatement *museau*), cette partie de la tête du chien et de quelques autres animaux, qui comprend la gueule et le nez. —On le dit quelquefois des personnes par mépris ou par plaisanterie : *qu'avait-il besoin d'aller montrer là son museau?*—En menuis., l'accoudoir des stalles d'un chœur, parce que les Goths y sculptaient des *museaux* ou mufles d'animaux.

MUSÉE, subst. mas. (*muzé*) (en lat. *musæum*, fait du grec *μουσειον*, dérivé en lat. de *musa*, et en grec de *μουσα*, muse), lieu destiné à l'étude des beaux-arts, des sciences et des lettres. — Membres d'une société de savants et d'artistes, qui se réunissent dans un *musée*.—Endroit où sont rassemblés des monuments précieux, le produit des arts, ou de la nature.— Au plur. fém., fêtes des *muses*.

MUSELÉ, E, part. pass. de *museler*.

MUSELER, v. act. (*muzelé*), mettre à un animal une *muselière* : *museler un chien*.—Au fig., empêcher de parler : *on devrait museler les calomniateurs*.—SE MUSELER, v. pron.

MUSELIÈRE, subst. fém. (*muzelière*) (du mot *museau*), bride qui passe sur le nez du cheval et qui est attachée à la têtière. — Morceau de cuir avec de petits clous qu'on adapte au nez des jeunes poulins. — Ce qu'on met à quelques animaux pour les empêcher de mordre ou de paître.

MUSÉOGRAPHE, subst. mas. (*muzé-oguerafe*), auteur de la description d'un *musée*.

MUSER, v. neut. (*muzé*) (suivant *Caseneuve*, de l'allemand *mûssé*, loisir, oisiveté. Suivant *Huet*, du latin *vacare musis*; parce que, dit-il, l'occupation des gens de lettres les éloignant de l'action et du mouvement des gens du monde, ils semblent être oisifs), s'amuser à tout autre chose qu'à ce qu'on a à faire; il est vieux et ne s'est conservé que dans cette phrase proverbiale : *qui refuse muse*, celui qui refuse quelque offre, etc., perd souvent une occasion qu'il ne trouve plus.—T. de vènerie, se dit des cerfs qui entrent en rut.

MUSEROLLE, subst. fém. (*muzerole*), partie de la bride qui se place au-dessus du nez (du *museau*) du cheval.

*MUSETTE, subst. fém. (*muzète*) (dimin. de *muse*, en latin *musa*, d'où l'on a fait aussi *musique*), instrument de musique champêtre. On lui donne le vent avec un soufflet qu'on tient sous l'aisselle.—Air fait pour la *musette*.

*MUSÉUM, subst. mas. (*muzé-ome*), chez les anciens, lieu consacré aux *Muses*.— Chez nous, la même chose que *musée*. Voy. ce mot.

MUSEUR, subst. mas., MUSEUSE, subst. fém. (*muzeur*, *zeuze*), t. pop., qui *muse* toujours. On dit plutôt *musard*.

MUSICAL, E, adj. (*muzikale*), qui appartient à la *musique*.—Au plur. mas., *musicaux*.

MUSICALEMENT, adj. (*muzikaleman*), d'une manière *musicale*.

MUSICAUX, adv. mas. plur. Voy. MUSICAL.

MUSICIEN, subst. mas., MUSICIENNE, subst.

fém. (*muzicìein, ciène*), celui ou celle qui sait la *musique*, qui enseigne la *musique*.—Plus ordinairement, celui qui fait profession de composer ou d'exécuter de la *musique*. — Chanteur.

MUSICIENNE, subst. fém. Voy. MUSICIEN.

MUSICO, subst. mas. (*muzikó*), dans les Pays-Bas, et surtout en Hollande, lieu où le bas peuple, les matelots vont boire, fumer, entendre de la *musique*, se réjouir avec des femmes débauchées.

***MUSICOMANE**, subst. des deux genres (*muzikomane*), qui a la passion de la *musique*. On dit plus souvent *mélomane*.

MUSICOMANIE, subst. fém. (*muzikomani*), passion de la *musique*.

MUSIQ., abréviation du mot *musique*.

***MUSIQUE**, subst. fém. (*muzike*) (en lat. *musica*, fait du grec μουσικη, dérivé de μουσα, muse), science du rapport et de l'accord des sons : *savoir la musique, composer la musique*.—Dans une acception plus usitée, l'art de composer des chants, des airs, soit simples ou en parties, soit avec des voix ou avec des instruments : *composer en musique ; musique savante*.—Chant, concert de voix ou d'instruments : *musique agréable ; musique vocale, instrumentale*, etc.—Compagnie de musiciens attachés au service d'une église, d'un régiment, etc. — *Notes de musique*, marques pour faire connaître les divers tons de la musique. — *Livre, papier de musique*, livre, papier où les airs sont écrits et notés.—Fig. et pop. : *musique enragée, musique de chiens et de chats*, 1° musique discordante et chantée par de méchantes voix ; 2° bruit confus de plusieurs personnes qui se querellent.— Fig. et prov. : 1° *pays de musique*, où il y a du haut et du bas ; 2° *homme réglé comme un papier de musique*, extrêmement réglé.—*Faire de la musique*, l'exécuter par amusement, et non pas en composer.

***MUSIQUER**, v. neut. (*muzikié*), faire de la *musique*. (*J.-J. Rousseau*.)—V. act., mettre en *musique*. (*Grimm*.) Ce mot, malgré ces deux auteurs, n'a été admis ni comme neut., ni comme act.

MUSOIR, subst. mas. (*muzoare*), selon *Boiste*, qui le donne lui-même comme inusité, pointe d'une digue.

MUSOPHAGE, subst. mas. (*muzofaje*) (du lat. *musa* et du grec φαγω, je mange), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux grimpeurs de la famille des lévirostres.

MUSQUÉ, E, part. pass. de *musquer*, et adj., parfumé avec du *musc*. — Par extension, *fruits musqués*, qui sentent un peu le *musc*.— Fig. : *paroles musquées*, obligeantes et flatteuses. — *Écrivain, poëte musqué*, qui affecte des ornements futiles.—*Fantaisies musquées*, caprice des gens riches, des jolies femmes, etc.

MUSQUER, v. act. (*mucekié*), parfumer avec du *musc*.—*se* MUSQUER, v. pron.

MUSSE, subst. fém. (*muce*), cachette. Il est vieux.—En t. de chasse, passage étroit d'un fort ou d'une haie pour les lièvres, les lapins, etc.

DU VERBE IRRÉGULIER **MOUVOIR** :

Musse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Mussent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Musses, 2e pers. sing. imparf. subj.

se **MUSSER**, v. pron. (*cemucé*), se cacher. Il est vieux. Cependant on a conservé la loc. *à muchepot*, qui se dit par corruption de *à mussepot*, et qui signifie : en cachette.

MUSSIDAN, subst. propre mas. (*mucidan*), ville de France, dép. de la Dordogne.

DU VERBE IRRÉGULIER **MOUVOIR** :

Mussiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Mussions, 1re pers. plur. imparf. subj.

MUSSITATION, subst. fém. (*mucecitâcion*) (du lat. *mussitare*, grommeler), t. de médec., dans les fièvres ataxiques, mouvement des lèvres du malade, qui semble parler à voix basse.

***MUSSY-L'ÉVÊQUE**, subst. propre mas. (*mucecilévéke*), ville de France, dép. de l'Aube. Elle est située sur la Seine, entre Châtillon et Bar-sur-Seine.

MUSTEC, subst. mas. (*mucetèke*), t. d'hist. nat., genre de poisson.

MUSULMAN, E, subst. et adj. (*muzuleman, mane*), titre que prennent les mahométans, et qui signifie, vrai croyant, qui met toute sa confiance en Dieu.—Adj. : *les rites musulmans, la loi musulmane*.

MUSULMANISME, subst. mas. (*muzulemaniceme*), religion *musulmane*.

***MUSURGIE**, subst. fém. (*muzurji*) (en grec μουσουργια, fait de μουσουργειν, composer de la musique, rac. μουσα, chant musical, musique, et εργον, ouvrage), t. de musique, art d'employer à propos les consonnances et les dissonnances.

MUSURGUES, subst. fém. plur. (*muçurgue*), t. d'antiq., femmes poëtes. Hors d'usage.

DU VERBE IRRÉGULIER **MOUVOIR** :

Mut, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.

Mût, précédé de qu'*il* ou qu'*elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.

MUTABILITÉ, subst. fém. (*mutabilité*) (en latin *mutabilitas*, fait de *mutare*, changer), état, qualité de choses sujettes au changement.

***MUTANDE**, subst. fém. (*mutande*), anciennement, caleçon de certains religieux.

***MUTATION**, subst. fém. (*mutâcion*) (en latin *mutatio*), en jurisprudence, changement. — Au plur., révolution dans un état, dans l'air, etc.

MUTÉ, E, part. pass. de *muter*.

***MUTER**, v. act. (*muté*), soufrer le vin. — *se* MUTER, v. pron.

Mûtes, 2e pers. plur. prét. déf. du v. irrég. MOUVOIR.

MUTILATEUR, subst. mas. (*mutilateur*), celui qui *mutile* un corps, une statue ; et au fig., un ouvrage.

MUTILATION, subst. fém. (*mutilâcion*) (en lat. *mutilatio*), amputation ou retranchement d'un membre.—Action de celui qui se *mutile*.—On dit aussi *la mutilation d'une statue*.

MUTILÉ, E, part. pass. de *mutiler*, et adj., à qui l'on a retranché quelque membre ou quelque partie.

MUTILER, v. act. (*mutilé*) (en latin *mutilare*), couper, retrancher quelque membre : *mutiler un bras; qui l'a mutilé ?* — Il se dit, dans le même sens, des statues.—Quand *mutiler* se dit absolument, il signifie ordinairement *châtrer*.—Fig. : *mutiler un ouvrage*, retrancher une ou plusieurs parties essentielles à sa perfection.—*se* MUTILER, v. pron.

***MUTILLAIRE**, subst. mas. (*mutilelère*), t. d'hist. nat., famille d'insectes hyménoptères dont les femelles sont sans ailes.

***MUTILLE**, subst. fém. (*mutile*), t. d'hist. nat., genre de *mutillaires*.

MUTIN, E, subst. et adj. (*mutein, tine*) (suivant *Ménage*, du latin barbare *motinus*, fait dans la basse latinité de *movere*, remuer); opiniâtre, entêté, obstiné. Il se dit surtout des enfants.—Enclin à la révolte, séditieux.—*Visage, air mutin*, vif, éveillé, piquant. — Subst. : *on punit les mutins*.

MUTINÉ, E, part. pass. de *mutiner*, et adj. : *troupes mutinées*. — Fig. et poét., il se dit surtout des vents et des flots.

se **MUTINER**, v. pron. (*cemutiné*), en parlant d'un enfant, se dépiter, faire le *mutin*.—Se porter à la sédition, à la révolte.

MUTINERIE, subst. fém. (*mutineri*), penchant à la révolte, ou la révolte même. — Obstination d'un enfant qui se dépite, qui fait le *mutin*.

MUTIQUE, adj. des deux genres (*mutike*) (en lat. *muticus*), t. de bot., qui ne se termine pas en pointes piquantes. C'est l'opposé d'*aristé*.

MUTIR, v. neut. (*mutir*), vieux t. de faucônn., émeutir, fienter.—Murmurer, grommeler comme la chèvre. — Faire le bruit d'un muet qui essaie des articulations imparfaites.

MUTISME, subst. mas. (*muticeme*) (du lat. *mutus*, muet), état d'une personne *muette*. Quelques médecins disent *mutité*.

MUTITÉ, subst. fém. (*mutité*), impossibilité de former des sons articulés. — État d'une personne *muette*. Voy. MUTISME.

MUTUALISTE, subst. mas. (*mutu-alicete*), actionnaire d'une société *mutuelle* contre l'incendie, etc.

MUTUALITÉ, subst. fém. (*mutu-alité*), système des compagnies *mutuelles* contre l'incendie, etc. — État de ce qui est *mutuel*.

***MUTUEL**, adj. mas., au fém. **MUTUELLE** (*mutu-èle*) (en lat. *mutuus*), réciproque ; avec cette différence que le mot *mutuel* désigne l'échange, le mot *réciproque*, le retour. Le premier exprime l'action de donner et de recevoir de part et d'autre; et le second, l'action de rendre selon qu'on reçoit, c'est-à-dire la réaction. (*Roubaud*.) — *Enseignement mutuel*, par lequel les élèves s'instruisent l'un par l'autre.

MUTUELLE, adj. fém. Voy. MUTUEL.

MUTUELLEMENT, adv. (*mutu-èleman*) (en lat. *mutuè*, ou *mutuo*), réciproquement.

MUTULE, subst. fém. (*mutule*) (du lat. *mutulus*, employé par *Vitruve* dans le même sens, et que quelques-uns dérivent du grec μυτιλος, mou le, coquillage), t. d'archit., espèce de modillon carré dans la corniche de l'ordre dorique, d'où pendent des gouttes ou clochettes.

MUY, subst. propre mas. (*mui*), ville de France, dép. du Var.

MUYDEN, subst. propre mas. (*muidène*), ville des Pays-Bas, dans l'ancienne province de Hollande.

***MYAGRE**, subst. mas. (*mi-aguere*), t. de bot., plante crucifère.

MYCÈNES, subst. propre mas. (*micène*), ancienne ville de Grèce, et capitale d'un royaume du même nom.

***MYCENES**, subst. mas. plur. (*micène*), t. de bot., groupe de champignons.

MYCÉTOBIE, subst. mas. (*micétobi*) (du grec μυκης, champignon, et βιοω, je vis), t. d'hist. nat., coléoptère des champignons.

MYCÉTOLOGIE, subst. fém. (*micétoloji*), (du grec μυκης, champignon, et λογος, discours, traité), traité sur les champignons.

MYCÉTOLOGUE, subst. mas. (*micétologue*), qui traite de *mycétologie*.

MYCÉTOPHAGE, subst. mas. (*micétofaje*) (du grec μυκης, champignon, et φαγω, je mange), t. d'hist. nat., coléoptère qui mange les champignons.

***MYDAS**, subst. mas. (*midace*), t. d'hist. nat., tortue de mer. — Genre de diptères de la fam. des notacanthes.

MYDÈSE, subst. fém. (*midèze*) (du grec μυδησις, humidité), t. de médec., écoulement de matière purulente par le bord des paupières.

MYDRIASE, subst. fém. (*midri-âze*) (en grec μυδριασις, fait de αμυδρος, faible, obscur), t. de médec., affaiblissement de la vue causé par la trop grande dilatation de la prunelle.

MYE, subst. fém. (*mi*), t. d'hist. nat., coquille acéphale.

***MYGALE**, subst. fém. (*miguale*) (en grec μυγαλη), t. d'hist. nat., genre d'insectes aptères, rapproché de celui des araignées.

MYLABRE, subst. mas. (*milabre*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères de la famille des épispastiques, qui ont les antennes en masse.

MYIOLOGIE, subst. fém. (*mi-ioloji*) (du grec μυια, mouche, et λογος, discours), traité sur les mouches.

MYLO-GLOSSE, subst. et adj. des deux genres (*milogueloce*) (du grec μυλος, meule, dent *molaire*, et γλωσσα, langue), t. d'anat., muscle attaché d'une part près des dents molaires, et de l'autre à la langue.

MYLO-HYOÏDIEN, subst. et adj. mas., au fém. **MYLOHYOÏDIENNE** (*milo-i-o-idiein, diène*) (du grec μυλος, meule ou dent molaire, et υοειδης, l'os hyoïde), t. d'anat., se dit de deux muscles de l'os *hyoïde*, qui naissent des dents molaires à la base de l'os *hyoïde*.

MYLO-PHARYNGIEN, subst. et adj. mas., au fém. **MYLO-PHARYNGIENNE** (*milofareinjiein, jiène*) (du grec μυλος, meule, et φαρυγξ, pharynx), t. d'anat., nom des deux muscles du *pharynx*, qui naissent près des dents molaires.

***MYLORD**. Voy. MILORD.

MYOCÉPHALE, subst. mas. (*mi-océfale*) (du grec μυια, mouche, et κεφαλη, tête), t. de chir., espèce de tumeur en forme de tête de mouche, qui vient à l'œil sur la tunique vitrée.

MYODYNIE, subst. fém. (*mi-odini*) (du grec μυς, muscle, et οδυνη, douleur), t. de médec., douleur rhumatismale des muscles.

MYOGRAPHE, subst. mas. (*mi-oguerafe*), qui écrit sur les muscles.

MYOGRAPHIE, subst. fém. (*mi-oguerafi*) (du grec μυς, gén. μυος, muscle, et λογος, traité), t. d'anat., description des muscles.

MYOLOGIE, subst. fém. (*mi-oloji*) (du grec μυς, gén. μυος, muscle, et λογος, discours), partie de l'anatomie qui traite des muscles.

***MYOMANCIE**, subst. fém. (*mi-omanci*) (du grec μυς, rat, et μαντεια, divination), divination par les rats.

MYOMANCIEN, subst. mas., au fém. **MYOMANCIENNE** (*mi-omancìein, ciène*), qui devine par le moyen des rats.

MYONIMES, subst. fém. plur. (*mi-onime*), t. de bot., plantes rubiacées.

MYOPE, subst. et adj. des deux genres (*mi-op*) (en grec μυωψ, formé de μυω, cligner les yeux

clignoter, et de ωψ, vue, faculté de voir), celui ou celle qui a la vue fort courte. Il se dit proprement de ceux qui, à la différence des presbytes, voient confusément les objets éloignés, et distinctement les objets proches. — T. d'hist. nat., subst. mas., genre d'insectes diptères.

MYOPIE, subst. fém. (*mi-opi*), état des personnes qui ont la vue courte et basse.

MYOPISME, subst. mas. (*mi-opiceme*), état de la *myopie*.

MYOSIE, subst. fém. (*mi-ozi*), t. de médec., contraction permanente de la prunelle de l'œil.

***MYOSOTIS**, subst. mas. (*mio-zotice*), t. de bot., sorte de plante; oreille de souris.

***MYOSURE**, subst. fém. (*mi-ozure*) (du grec μυς, rat, et ουρα, queue), t. de bot., plante à grains en queue de rat.

***MYOSYTIE**, subst. fém. (*mi-ozili*), t. de médec., genre de rhumatisme.

***MYOTILITÉ**, subst. fém. (*mi-otilité*) (du grec μυος, muscle), t. de médec., mouvement des muscles.

MYOTOMIE, subst. fém. (*mi-otomi*) (du grec μυος, muscle, et τεμνω, je coupe), partie de l'anatomie qui traite de la dissection des muscles.

MYRE, subst. mas. (*mire*), t. d'hist. nat., poisson de mer du genre de la murène.

***MYRI**, particule générique qui signifie dix mille fois la chose.

MYRIADE, subst. fém. (*miri-ade*) (du grec μυριας, et μυριοι, dix mille), t. d'hist. anc., nombre de dix mille.—Grand nombre indéterminé : *des myriades d'atomes.*

MYRIAGRAMME, subst. mas. (*miri-aguerame*) (du grec μυρια, dix mille, et γραμμα, gramme), dans le nouveau système métrique, poids de dix mille *grammes*, équivalant en mesures anciennes à peu près à vingt livres sept onces.

MYRIALITRE, subst. mas. (*miri-alitre*), nouvelle mesure de capacité, contenant dix mille *litres*.

MYRIAMÈTRE, subst. mas. (*miri-amètre*) (du grec μυρια, dix mille, et μετρον, mètre), dans les nouvelles mesures, longueur de dix mille *mètres*, ou deux lieues moyennes.

***MYRIAPODE**, subst. mas. (*miri-apode*) (du grec μυρια, dix mille, et πους, gén. ποδος, pied), t. d'hist. nat., famille d'insectes aptères. Voy. MILLE-PIEDS.

MYRIARE, subst. mas. (*miri-are*) (du grec μυρια, dix mille, et du mot *are*), dans le nouveau système, étendue de dix mille *ares*, équivalant à un kilomètre carré, ou à cent quatre-vingt-quinze arpents environ.

MYRIASTÈRE, subst. mas. (*miri-acetère*), dix mille *stères*, dans les nouvelles mesures des solides, du bois de chauffage.

***MYRIONYME**, adj. des deux genres (*miri-onime*) (du grec μυρια, dix mille, et ονυμα, nom), qui a dix mille *noms*.

MYRIOTHÈQUE, subst. fém. (*miri-otèke*) (du grec μυρια, dix mille, et τηκη, étui), t. de bot., espèce de fougère, à capsules innombrables.

***MYRMÉCIE**, subst. fém. (*mirméci*) (du grec μυρμηξ, fourmi), t. de médec., espèce de verrue dans la paume de la main ou sous la plante des pieds, qui fait éprouver, lorsqu'on la coupe, la même impression que la morsure d'une *fourmi*. —T. d'hist. nat., genre d'insectes hyménoptères, tribu des formicaires.

MYRMÉCITE, subst. fém. (*mirmécite*), t. d'hist. nat., pierre figurée qui a l'empreinte d'une *fourmi*.

***MYRMÉCOPHAGE**, subst. et adj. des deux genres (*miremékofaje*) (du grec μυρμηξ, fourmi, et φαγω, je mange), t. d'hist. nat., qui vit de *fourmis*.

***MYRMÈGES**, subst. mas. plur. (*mirmèje*), t. d'hist. nat., famille de *fourmis*.

MYRMÉLÉON, subst. mas. (*mirmélé-on*) (du grec μυρμηξ, fourmi, et λεω, lion), t. d'hist. nat., genre de névroptères, sorte de *formica-leo* (fourmi-lion).

***MYRMIDON**, subst. mas. (*mirmidon*) (du grec μυρμηδων, bataillon de fourmis, dérivé de μυρμος ou μυρμηξ, fourmi. D'après cette étymologie, on ne doit pas écrire *mirmidon*, quoique l'*Académie* elle-même paraisse préférer cette dernière orthographe.), jeune homme de petite taille et de peu de considération. — Homme qui s'oublie et qui veut disputer quelque chose à des gens au-dessus de lui. Style fam., plaisant ou critique.

***MYRMILLON**, subst. mas. (*mirmi-ion*), t. d'antiq., gladiateur armé.

***MYROBOLAN**, subst. mas. (*mirobolan*) (du grec μυρον, onguent, et βαλανος, gland), t. de bot., fruit des Indes, de la forme d'un *gland* et de la grosseur d'une prune. On l'emploie en médecine comme purgatif.

MYROBOLANIER, subst. mas. (*myrobolanié*), t. de bot., arbre toujours vert, qui porte les *myrobolans*.

MYROSME, subst. mas. (*miroceme*), t. de bot., plante de la famille des balisiers.

MYRRHE, subst. fém. *mire*) (en grec μυρρα), suc résino-gommeux, d'un goût amer, un peu âcre, d'une odeur forte, mais agréable lorsqu'on le brûle : on l'apporte d'Éthiopie, et l'on ignore quel arbre le donne.

***MYRRHÉ, E**, adj. (*miré*), t. d'hist. anc. : *vin myrrhé* qu'on mêlait d'un peu de *myrrhe*, pour le rendre meilleur et le conserver plus long-temps.

MYRRHINITE, subst. fém. (*mirinite*), nom donné par quelques auteurs anciens à une pierre qui avait l'odeur de la *myrrhe*.

MYRRHIS, subst. mas. (*mirice*), t. de bot., sorte de plante nommée aussi *cerfeuil musqué*, *cicutaire odorante*, qui a l'odeur de la *myrrhe*.

MYRRHITE, subst. fém. (*mirerite*), t. d'antiq., agate jaune.

MYRTE, subst. mas. (*mirte*) (en lat. *myrtus*, en grec μυρτος), t. de bot., arbrisseau toujours vert du midi de l'Europe, à fleur rosacée, dont la baie se nomme *myrtille*, ainsi que les feuilles. On retire des fleurs distillées du *myrte* une eau astringente, qu'on nomme *eau d'ange*. — Dans l'ancienne mythologie, le *myrte* était consacré à Vénus, et il est encore pris aujourd'hui pour le symbole de l'amour. — Poét. : *être couvert de myrtes et de lauriers*, être heureux en amour et à la guerre.

MYRTIFORME, adj. des deux genres (*mirtiforme*), en *forme* de feuille de *myrte*.

MYRRHOSPERMUM, subst. mas. (*mirerocepèrenome*), t. de bot., semence de *myrrhe*.— Arbre du Pérou; quinquina.

MYRSINITE, subst. fém. (*mircinite*), t. d'hist. nat., pierre qui sent la *myrrhe*.

MYRTILE, subst. propre mas. (*mirtile*), myth., fils de Mercure et de Myrto. Il était conducteur du char d'OEnomaüs. Il fut précipité par Pélops dans la mer, qui de son nom fut appelée *Myrtoum mare*.

MYRTILLE, subst. fém. (*mirti-ie*), t. de bot., feuille de *myrte*.

MYRTILITHE, subst. fém. (*mirtilelite*), t. d'hist. nat., pierre figurée, portant l'empreinte de fleurs de *myrte*.

MYRTOÏDE, subst. fém. (*myrto-ide*), t. de bot., famille de plantes, d'arbrisseaux semblables au *myrte*.

***MYSIE**, subst. propre fém. (*mizi*), ancienne contrée d'Asie.

***MYSIES**, subst. fém. plur. (*mizi*), myth., fêtes en l'honneur de Cérès qui se célébraient pendant trois jours. Le troisième, les femmes chassaient du temple les hommes et les chiens, et s'y renfermaient avec les chiennes.

MYSIR, subst. mas. (*mizir*), t. d'hist. nat., genre de crustacés.

MYSORE, subst. propre mas. (*mizore*), royaume des Indes.

MYSTAGOGIE, subst. fém. (*micetaguoji*), initiation aux mystères.

MYSTAGOGUE, subst. mas. (*micetaguogue*) (du grec μυστης, qui apprend les mystères, et αγειν, conduire), prêtre qui, chez les Grecs, initiait aux mystères.— Guide des voyageurs à Athènes.

***MYSTE**, subst. mas. (*micete*), t. d'antiq., initié aux petits *mystères*. —T. d'hist. nat., poisson du genre du clupé.

***MYSTÈRE**, subst. mas. (*micetère*) (du lat. *mysterium*, pris, dans le même sens, du grec μυστηριον, dérivé, selon quelques-uns, de μυεω, instruire sur les choses sacrées, initier; rac. μυω, je ferme, parce que les initiés doivent fermer la bouche et se taire sur les choses saintes), chose cachée et difficile à comprendre. Il se dit particulièrement des choses de la religion, et alors il signifie, dans un sens plus resserré, dogme dont le fond est inaccessible à la raison humaine : *les mystères de la foi*. Dans le paganisme, cérémonies secrètes du culte de quelque divinité : *les mystères de Cérès*, *de la bonne déesse*.—Nos pères appelaient *mystères* la représentation de certaines pièces de théâtre, dont le sujet était tiré de la Bible, et où ils faisaient intervenir les anges, les diables, etc. Ces pièces s'appelaient aussi *mystères de la passion*, et les auteurs, *confrères de la passion*.— On dit par extension : *les mystères de la politique; mystère d'iniquité*, etc. — Fam. : *faire mystère d'une chose*, la tenir secrète.

MYSTÉRIEUSE, adj. fém. Voy. MYSTÉRIEUX.

MYSTÉRIEUSEMENT, adv. (*micetèri-euzeman*), d'une manière *mystérieuse*.

MYSTÉRIEUX, adj. mas., au fém. **MYSTÉRIEUSE** (*micetéri-eu, ri-euze*), en parlant des choses, qui contient quelque *mystère*.—En parlant des personnes, qui fait *mystère* de choses qui n'en valent pas la peine. En ce sens, on dit subst. : *faire le mystérieux*, etc.

***MYSTICISME**, subst. mas. (*miceticiceme*), système, amour de la *mysticité*.

MYSTICITÉ, subst. fém. (*miceticité*), recherche profonde en fait de spiritualité; raffinement de dévotion. Voy. MYSTIQUE.

MYSTIFICATEUR, subst. mas., **MYSTIFICATRICE**, subst. fém. (*micetifikateur, trice*), celui, celle qui a l'art de *mystifier*; qui *mystifie*.

MYSTIFICATION, subst. fém. (*micetifikàcion*), piège dans lequel on fait tomber un homme ignorant, vain, peureux et crédule.

MYSTIFICATRICE, subst. fém. Voyez MYSTIFICATEUR.

MYSTIFIÉ, E, part. pass. de *mystifier*.

MYSTIFIER, v. act. (*micetifié*) (de *mystère*, chose cachée, parce que tout le monde est dans la confidence, excepté celui qu'on *mystifie*), jouer un tour, faire tomber dans un piège, etc. T. pop. : *mystifier quelqu'un*, l'humilier, le rendre ridicule. — SE MYSTIFIER, v. pron., se dire des choses humiliantes et offensantes.

***MYSTIQUE**, adj. des deux genres (*micetike*) (en latin *mysticus*, dérivé de *mysterium*), figuré, allégorique, en parlant des choses de la religion : *sens mystique*. — Appliqué aux personnes, qui raffine sur les matières de dévotion et de spiritualité. En ce dernier sens, il est aussi subst. : *c'est un mystique*. — T. de jurispr. : *testament mystique*, secret, sous cachet.

MYSTIQUEMENT, adv. (*micetikeman*), d'une manière *mystique*.

***MYSTIQUERIE**, subst. fém. (*micetikeri*), t. trivial; théologie *mystique* des plus subtiles.

***MYSTRE**, subst. mas. (*micetre*) (du grec μυστρον, cuiller), ancienne mesure de liquides chez les Grecs.

MYTH., abréviation du mot *mythologie* ou *mythologique*.

***MYTHE**, subst. mas. (*mite*) (du grec μυθος, fable), trait de la *fable*, de l'histoire héroïque ou des temps fabuleux. C'est un mot substitué à celui de *fable*, par quelques-uns des écrivains qui, dans ces derniers temps, ont écrit sur la *mythologie*, et qui paraît avoir été adopté.— Au plur., fables héroïques.

***MYTHIQUE**, adj. des deux genres (*mitike*), qui a rapport à la science des *mythes*.

***MYTHISME**, subst. mas. (*miticeme*), science des *mythes*, fondée sur les allégories de la fable.

***MYTHOCRATE**, subst. mas. (*mitokrate*), chef, monarque des temps fabuleux. Inusité.

***MYTHOLOGIE**, subst. fém. (*mitoloji*) (du grec μυθος, fable, et λογος, discours), science ou explication de la fable, de l'histoire fabuleuse des anciennes divinités du paganisme.

MYTHOLOGIQUE, adj. des deux genres (*mitolojike*), qui appartient à la *mythologie*.

MYTHOLOGIQUEMENT, adv. (*mitolojikeman*), d'une manière *mythologique*.

MYTHOLOGISÉ, E, part. pass. de *mythologiser*.

MYTHOLOGISER, v. act. (*mitolojizé*), expliquer, exposer la *mythologie*.—Prendre dans un sens *mythologique*.—*se* MYTHOLOGISER, v. pron.

MYTHOLOGISME, subst. mas. (*mitolojiceme*), système *mythologique*.

MYTHOLOGISTE ou **MYTHOLOGUE**, subst. mas. (*mitolojicete, tologue*), celui qui traite de la fable, qui en explique les allégories, etc.

MYTHOLOGUE, subst. mas. Voy. MYTHOLOGISTE.

***MYTILÈNE**, subst. mas. (*mitilène*), t. d'hist. nat., espèce d'ortolan.

MYTILITHE, subst. fém. (*mitilite*) (du grec μυτιλος, moule, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat. moule fossile pétrifiée.

MYTULE, subst. fém. (*mitule*), t. d'hist. nat., moule; coquillage bivalve.

***MYURE** ou **MYURUS**, adj. mas. (*mi-ure, uruce*) (du grec μυς, rat, et ουρα, queue, *qui diminue insensiblement comme la queue d'un rat*), t. de médec. : *pouls myure*, dont les pulsations s'affaiblissent peu à peu.

***MYVA**, subst. fém. (*miva*), gelée de fruits. (*Boiste*.) Inusité.

MYXINE, subst. fém. (*mikcine*), t. d'hist. nat., ver.—Poisson.

MYZINE, subst. fém. (*mizine*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

*N, subst. mas. (prononcez *ne*, en faisant sonner du nez, et non plus *ène*, qui ne rend pas la prononciation simple et naturelle de cette lettre), quatorzième lettre et onzième consonne de l'alphabet français. — Comme lettre numérale, elle vaut neuf cents ; et avec un trait horizontal au-dessus, neuf mille.—Employée dans le commerce pour abréviation, et coupée par un trait horizontal, elle signifie *numero*; N/C. signifie *notre compte*.—N. B., qui veut dire *nota bene*, *remarquez bien*, s'emploie pour engager le lecteur à faire une attention particulière à ce qu'on va lui dire. — N capitale suivi d'un point est souvent l'abrégé du mot *nom* ou *nomen*, ou le signe d'un nom propre qu'on ignore, ou d'un nom propre quelconque qu'il faut y substituer dans la lecture. — En t. de marine, N. signifie *nord* ; N. E., *nord-est* ; N. O., *nord-ouest* ; N. N. E., *nord-nord-est* ; N. N. O., *nord-nord-ouest* ; O. N. O., *ouest-nord-ouest*. — *N couronné*, sur les monnaies et sur les monuments, veut dire NAPOLÉON, *empereur*. — Cette lettre est encore le caractère dont on distinguait la monnaie fabriquée à Montpellier. — Dans les ordonnances de médecin, *n* signifie nombre. — La lettre *n* a quatre usages différents qu'il faut remarquer. Elle est le signe de l'articulation *ne*, dans toutes les occasions où cette lettre commence la syllabe, comme dans : *nous, none, nonagénaire*, *Nîmes*, *Ninive*, etc. — Suivie d'une consonne autre que *n*, cette lettre prend le son nasal, comme dans *entier, commencer*. — Lorsqu'elle est redoublée, à l'exception des mots *ennemi*, *ennobli*, et de leurs dérivés, elle n'a pas ordinairement le son nasal : *anneau*, *année*, dites : *anô, ané*. Il y a cependant quelques exceptions ; tels sont les mots *annales, annuler, connivence, inné, innombrable, innové*, etc. ; et encore, les noms propres, dans lesquels les deux *n* se font sentir. — *Solennel, hennir*, et son dérivé *hennissement*, se prononcent *çolanèle, anir, aniceman*. — N, à la fin de la syllabe, est le signe orthographique de la nasalité de la voyelle précédente, comme dans *an, en, ban, bon, bien, lien*, *indice*, *onde*, *fondu*, *contondant* ; il faut seulement excepter les mots *hymen*, *amen*, *abdomen*, *Éden*, *gramen*, où cette finale conserve sa prononciation naturelle, et représente l'articulation *ène*. — Il faut observer néanmoins que dans plusieurs mots terminés par la lettre *n*, comme signe de nasalité, il arrive souvent que l'on fait entendre l'articulation *ne*, si le mot suivant commence par une voyelle, ou par un *h* muet. — Premièrement, si un adjectif physique ou métaphysique, terminé par un *n* nasal, se trouve immédiatement suivi du nom auquel il a rapport, et que ce nom commence par une voyelle ou par un *h* muet, on prononce entre deux l'articulation *ne* : *bon ouvrage, ancien ami, certain auteur, vilain homme, vain appareil. Un an, mon âme*, *ton honneur*, *son histoire*, etc. On prononce encore de même les adjectifs métaphysiques *un*, *mon*, *ton*, *son*, s'ils ne sont séparés du nom que par d'autres adjectifs qui y ont rapport : *un excellent ouvrage, mon intime et fidèle ami*, *ton unique espérance*, *son entière et totale défaite*, etc. Hors de ces concurrences, on ne fait point entendre l'articulation *ne*, quoique le mot suivant commence par une voyelle ou par un *h* muet : *ce projet est vain et blâmable ; ancien et respectable ; un point de vue certain avec des moyens sûrs*, etc.— Le mot *bien*, subst., se prononce avec le son nasal, sans faire entendre l'articulation *ne*. On prononce *bien*, dans : *ce bien est précieux*, comme *bien* dans : *ce bien m'est précieux ; un bien honnête*, comme *un bien considérable*. — Mais il y a des cas où l'on fait entendre le son nasal *ne* après l'adverbe *bien* ; c'est lorsqu'il est suivi immédiatement de l'adjectif, ou de l'adverbe, ou du verbe qu'il modifie, et que cet adjectif, cet adverbe, ou ce verbe, commence par une voyelle ou par un *h* muet : *bien aise, bien honorable*, *bien utilement, bien écrire, bien entendre*, etc. Si l'adverbe *bien* est suivi d'un autre mot que de l'adjectif, de l'adverbe, ou du verbe qu'il modifie, la lettre *n* n'y est plus qu'un signe de nasalité ;

il parlait bien à propos. — Le mot *en*, soit préposition, soit adverbe, fait aussi entendre l'articulation *ne* dans certains cas, et ne le fait pas entendre dans d'autres. Si la préposition *en* est suivie d'un complément qui commence par une voyelle ou par un *h* muet, on prononce l'articulation : *en homme*, *en Italie*, *en un moment*, *en arrivant*, etc. — Si le complément commence par une consonne, *en* est nasal : *en citoyen*, *en France*, *en trois heures*, *en parlant*, etc. — Si l'adverbe *en* est avant le verbe, et que ce verbe commence par une voyelle ou par un *h* muet, on prononce l'articulation *ne* : *vous en êtes assuré ; en a-t-on parlé ? nous en avons des nouvelles*, etc. Mais si l'adverbe *en* est après le verbe, il demeure purement nasal, malgré la voyelle suivante : *partez-en au ministre*, *allez-vous en au jardin*, etc. — *On*, avant le verbe dans les propositions positives, fait entendre l'articulation : *on aime*, *on honorera*, *on a dit*, *on eût pensé*, *on y travaille*, *on en revient*, *on y a réfléchi*, etc. — Dans les phrases interrogatives, *on* étant après le verbe, ou du moins après l'auxiliaire, est purement nasal, malgré les voyelles suivantes : *a-t-on eu soin ? est-on ici pour longtemps ? en aurait-on été assuré ?* etc. — Le troisième emploi de la lettre *n* est d'être un caractère auxiliaire dans la représentation de l'articulation mouillée que nous figurons par *gn*, comme dans *digne*, *magnifique*, *règne*, *trogne*, etc. Il faut en excepter quelques noms propres, comme *Cluguy*, *Regnaud*, *Regnard*, où *n* a sa signification naturelle, et le *g* est entièrement muet. — Le quatrième usage de la lettre *n* est d'être avec le *t* un signe muet de la troisième personne du pluriel, à la suite d'un *e* muet ; comme dans *ils aiment*, *ils aimèrent*, *ils aimeraient*, etc. (*Laveaux.*)

NABAB, subst. mas. (*nababe*), dans l'Indostan, gouverneur préposé par le grand-mogol à une ville, à un district. — Nom donné en Angleterre à ceux qui ont fait leur fortune aux Indes orientales.

NABABIE, subst. fém. (*nababi*), dignité de *nabab*. — Territoire soumis à sa puissance.

NABIS, subst. mas. (*nabi*), t. d'hist. nat., genre d'hémiptères.

***NABLE**, subst. mas. (*nable*), sorte de psaltérion des Hébreux.

NABONASSAR (ÈRE DE), subst. fém. (*nabonaçar*), t. de chron., ère des Babyloniens, fameuse dans les tables des anciens astronomes, et surtout dans celles de Ptolémée. Elle a dû commencer un mercredi (ou 4ᵉ férie), 26 février de l'an 747 avant Jésus-Christ. *Nabonassar* est le fondateur du royaume des Babyloniens.

NABOT, E, subst. (*nabô, bote*) (suivant *Ménage*, du latin *napus*, navet, lequel est gros et court comme les *nabots*), t. de mépris et familier, qui est de petite taille.

***NACAIRES**, subst. fém. plur. (*nakière*), anciennement, timbales.

NACARAT, subst. mas. (*nakara*) (de l'espagnol *nacarado*, fait, dans la même signification, de *nacar*, nacre de perles), couleur d'un rouge clair entre le cerise et le rose : *le nacarat tire sur le rouge de la nacre de perle.* — Adj. indécl., qui est d'un rouge clair : *satin nacarat*, *étoffe nacarat.*

NACELETTE, subst. fém. (*nacelète*), petite *nacelle*. Inusité.

NACELIER, subst. mas. (*nacelié*), celui qui fait, qui loue, qui conduit des *nacelles*. Peu en usage.

***NACELLE**, subst. fém. (*nacèle*) (par contraction, du latin *navicella* pour *navicula*, dimin. de *navis*, vaisseau, dérivé du grec ναῦς), petit bateau. On s'en sert particulièrement dans la poésie. — T. d'anat., *nacelle* ou *fosse naviculaire*, cavité à l'extrémité du canal de l'urèthre. — Fig. : *la nacelle de saint Pierre*, l'Église catholique romaine. — En t. d'archit., membre creux en demi-ovale dans les profils.

NACHE, subst. fém. (*nache*), peau entre la patte et la queue. (*Boiste.*) Inusité.

NACHON, adj. mas., au fém. **NACHONNE** (*nachon, chone*), mot hors d'usage que nous lisons dans *Boiste*, et auquel il fait signifier, difficile à nourrir. Ce peut être, comme il le dit, un terme *provincial*, mais il est bien certainement un terme de mauvais français.

NACIBE, subst. fém. (*nacibe*), t. de bot., plante rubiacée.

***NACRE**, subst. fém. (*nakre*) (de l'espagnol *nacar*) ; c'est, dans certains coquillages, la partie brillante d'une couleur mêlée d'argent et d'un rouge tendre. — Son écaille préparée. — On dit dans le discours ordinaire, *nacre de perle*. — *Nacre de perle*, t. d'hist. nat., coquillage dans lequel se trouvent ordinairement les perles.

NACRÉ, E, adj. (*nakré*), qui imite la *nacre*. — Subst. mas., t. d'hist. nat., papillon de jour.

NADAB, subst. mas. (*nadabe*), grand-prêtre chez les Persans.

NADIR, subst. mas. (*nadir*) (de l'arabe *nadhara*, qui signifie, entre autres choses, regarder, considérer, être situé vis-à-vis), t. d'astron. emprunté de l'arabe, point du ciel qui est directement sous nos pieds, et auquel aboutit la ligne verticale tirée du point que nous habitons, au centre de la terre. Il est opposé au *zenith*.

NAFFE, subst. fém. (*nafe*), t. de bot. ; il n'est d'usage que dans cette phrase : *eau de naffe*, certaine eau de senteur.

NAFRE, subst. fém. (*nafre*), vieux mot hors d'usage, qui a signifié balafre, cicatrice.

NAGAS, subst. mas. (*naguace*), plante de la famille des guttiers. — Bois de fer.

***NAGE**, subst. fém. (*naje*), en t. de marine, 1° la vogue d'un vaisseau ; 2° la manière de voguer d'une embarcation : *canot léger de nage*, auquel les nageurs ou rameurs donnent facilement un prompt sillage. — A Paris, en t. de batelier, le morceau du bachot où pose la platine de l'aviron, lorsque l'anneau de ce dernier est au touret. — *A la nage*, loc. adv., à force de *nager* ; en *nageant* : *il s'est sauvé à la nage ; se jeter à la nage*, à l'eau pour *nager*. — Fam. : *être en nage*, être mouillé de sueur. — *A nage pataud*, se dit d'un chien qu'on jette à l'eau ; et, par plaisanterie, d'un homme tombé dans l'eau, qui se débat pour en sortir. — Fig. et pop. : *être à nage pataud*, avoir certaines choses en abondance.

NAGEANT, E, adj. (*najan, jante*), se dit en t. de blason, d'un poisson couché horizontalement, ou en travers de l'écusson. — T. de bot., étendu sur l'eau : *feuilles nageantes*. — *Carde nageante*, dont les dents cèdent aisément.

NAGÉE, subst. fém. (*najé*), espace d'eau que l'on parcourt à la *nage*.

NAGEMENT, subst. mas. (*najeman*), action des poissons qui *nagent*.

***NAGEOIR**, subst. mas. (*najoar*), lieu où l'on *nage*. Presque inusité, mais utile.

NAGEOIRE, subst. fém. (*najoare*), partie du poisson en forme d'aileron, qui lui sert à *nager*. — Calebasses, etc., qu'on met sous les bras pour se soutenir sur l'eau, quand on apprend à *nager*. — Sorte d'assiette de bois que les porteurs d'eau mettent sur leurs seaux quand ils sont pleins.

***NAGER**, v. neut. (*najé*) (du latin *navigare*, naviguer, d'où l'on a fait dans la basse latinité le mot barbare *nagere*) ; il se conjugue comme *manger*. Se soutenir sur l'eau par un certain mouvement du corps. — Par extension, flotter sur l'eau sans aller au fond, en parlant du liége, etc. — Fig. et fam. : *nager en grande eau*, être dans une grande fortune, ou en passe de la faire. — *Nager dans la joie, dans les plaisirs*, être rempli de joie ; se livrer aux plaisirs. — *Nager entre deux eaux*, se ménager entre deux partis. — Par exagération : *nager dans son sang*, être tout couvert de sang. — T. de fauconn. : *nager entre les nuées*, planer. — T. de manége, *faire nager un cheval à sec*, attacher une des jambes de devant du cheval, de manière qu'il ne puisse la poser à terre, et le faire cheminer et trotter sur trois jambes, pour le guérir d'un effort d'épaule. — En t. de batelier, ramer. En ce sens, il est quelquefois actif, surtout en t. de marins, qui disent aussi *se nager* : *nager un vaisseau*, mettre les bateaux du navire sur l'avant, amarrés à bord, pour tirer le vaisseau après eux à force de rames. — **SE NAGER**, v. pron., t. de mar.

NAGEUR, subst. mas., **NAGEUSE**, subst. fém. (*najeur, jeuze*), celui, celle qui *nage*. — Batelier qui rame. — Au plur. mas., t. d'hist. nat., ordre d'oiseaux.

NAGEUSE, subst. fém. Voy. **NAGEUR**.

NAGOR, subst. mas. (*naguor*), t. d'hist. nat., gazelle du Sénégal.

***NAGUÈRE** ou **NAGUÈRES**, devant une voyelle ; adv. (*naguière*) (par contraction des mots *il n'y a guère*), il n'y a pas long-temps. Style poétique ou soutenu.

***NAÏADE**, subst. fém. (*na-i-ade*) (en grec ναιάς, gén. ναιάδος, fait de νάω, je coule), myth., nymphe des fontaines et des rivières. — T. de bot., *naïade marine*, plante annuelle qui croît dans les eaux profondes et dans la mer.

***NAÏF**, adj. mas., au fém. **NAÏVE** (*na-if, ive*) (en latin, *nativus*), naturel, sans fard, sans artifice : *beauté naïve*, *grâces naïves*. En ce sens il ne se dit qu'en poésie, et ne s'applique qu'aux qualités qui s'associent avec l'ingénuité, la simplicité, la candeur, peut-être même avec une sorte de faiblesse physique. La majesté, la fierté, la noblesse peuvent être *naturelles*, mais elles ne sont jamais *naïves*. Suivant *Beauzée*, il y a encore entre ces deux mots, appliqués surtout au style, cette différence, que ce qui est *naïf* naît du sujet, et en sort sans effort, et que ce qui est *naturel* appartient bien au sujet, mais n'éclot que par la réflexion : toute pensée *naïve* est *naturelle*, mais toute pensée *naturelle* n'est pas *naïve*. — Qui représente bien la vérité, qui imite bien la nature : *description*, *peinture naïve*. — Qui n'est pas affecté, étudié : *air naïf*, *manières naïves*. — En parlant des personnes, ingénu, naturel, et quelquefois simple et un peu niais. — Subst. mas. : *distinguer le naïf du bouffon.*

***NAÏM**, subst. propre mas. (*na-ime*), ancienne ville de la tribu d'Issachar, en Galilée. Elle est aujourd'hui en ruines.

***NAIN**, subst. et adj. mas., au fém. **NAINE** (*nein, nène*) (en grec νάνος), qui est d'une taille beaucoup au-dessous de la médiocre : *un joli nain, une jolie naine*. — Adj. : *arbres nains*, qu'on élève en buisson. — *Œuf nain*, œuf de poule sans jaune. — Subst. mas., drap anglais, de fine laine d'Espagne.

NAÏRE, subst. mas. (*na-ire*), chez les Indiens du Malabar, titre donné aux nobles, surtout aux militaires. *Trévoux* écrit aussi *naher*.

***NAÏS**, subst. propre fém. (*na-ice*), myth., mère du centaure Chiron.

DU VERBE IRRÉGULIER **NAÎTRE** :

Nais, 2ᵉ pers. sing. impér.

Nais, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. indic.

Nais, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prés. indic.

Naissaient, 3ᵉ pers. plur. imparf. indic.

Naissais, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. imparf. indic.

Naissais, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. imparf. indic.

Naissait, 3ᵉ pers. sing. imparf. indic.

***NAISSANCE**, subst. fém. (*nèçance*) (du latin *nascentia*), sortie de l'enfant du sein de sa mère. — En astrologie, le moment auquel *naît* un enfant, eu égard à la disposition du ciel et des astres. — Extraction : *être de grande*, *d'illustre naissance*. On dit absolument, *homme de naissance*, qui a de la *naissance*, ou *sans naissance*, qui n'a point de *naissance*. — Bonnes ou mauvaises qualités qu'on apporte en *naissant*. — En parlant des végétaux, le temps où ils commencent à pousser. — On dit à peu près dans le même sens, *la naissance du jour*, le moment où il commence à paraître. — Fig., commencement : *la naissance du monde*, *d'un état*, *d'une ville*. — En archit., l'endroit où quelque chose commence à paraître, à avoir de la saillie : *naissance de voûte*, le commencement de sa courbure ; *naissance de colonne*, la partie concave qui joint le listeau avec le fût, et qu'on appelle communément *congé*. — Autrefois, talent : *naissance heureuse pour la parole*, etc.

***NAISSANT, E**, adj. (*nèçan, çante*), qui *naît* ; qui commence à paraître. — Qui commence à se former, à se faire connaître. — Il se dit, dans le blason, d'un animal qui ne montre que la tête, les épaules, les pieds et les jambes de devant avec la pointe de la queue.

DU VERBE IRRÉGULIER **NAÎTRE** :

Naissant, part. prés.

Naisse, précédé de *que je*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. subj.

Naisse, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3ᵉ pers. sing. prés. subj.

Naissent, précédé de *ils* ou *elles*, 3ᵉ pers. plur. prés. indic.

Naissent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3ᵉ pers. plur. prés. subj.

Naisses, 2ᵉ pers. sing. prés. subj.

Naissez, 2ᵉ pers. plur. impér.

Naissez, précédé de *vous*, 2ᵉ pers. plur. prés. indic.

Naissiez, précédé de *vous*, 2ᵉ pers. plur. imparf. indic.

Naissiez, précédé de *que vous*, 2ᵉ pers. plur. prés. subj.

Naissions, précédé de *nous*, 1ʳᵉ pers. plur. imparf. indic.

Naissions, précédé de *que nous*, 1ʳᵉ pers. plur. prés. subj.

Naissons, 1re pers. plur. impér.
Naissons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.
Naît, 3e pers. sing. prés. indic.
Naîtra, 3e pers. sing. fut. indic.
Naîtrai, 1re pers. sing. fut. indic.
Naîtraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Naîtrais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Naîtrais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Naîtrait, 3e pers. sing. prés. cond.
Naîtras, 2e pers. sing. fut. indic.

NAÎTRE, v. neut. (*nètre*) (en lat. *nasci*); il se conjugue avec l'auxiliaire *être*. — Venir au monde; sortir du sein de la mère. — *Sortir de l'œuf*, en parlant des ovipares. — En parlant des végétaux, commencer à pousser. — Recevoir la *naissance* : *considérez de quel père Dieu vous a fait naître*. (Bossuet.) —Poet., commencer à paraître, en parlant du jour.—Figur., 1° commencer; 2° prendre origine de... : *les affaires naissent les unes des autres. J'ai vu naître la fortune de cet homme*, ou absolument, *je l'ai vu naître*, j'ai vu le commencement de sa fortune.— *Il ne fait encore que de naître*, sa fortune ne fait que commencer.—*Naître poëte, peintre, musicien*, etc., avoir de grandes dispositions pour ces arts.—*Naître avec...*, apporter en *naissant*.—Fam. : *il est à naître que*, il n'est jamais arrivé que... Cette locution a bien vieilli.

DU VERBE IRRÉGULIER **NAÎTRE** :

Naîtrez, 2e pers. plur. fut. indic.
Naîtriez, 2e pers. plur. prés. cond.
Naîtrions, 1re pers. plur. prés. cond.
Naîtrons, 1re pers. plur. fut. indic.
Naîtront, 3e pers. plur. fut. indic.

NAÏVE, adj. fém. Voy. NAÏF.

NAÏVEMENT, adv. (*na-iveman*), avec *naïveté*.

NAÏVETÉ, subst. fém. (*na-iveté*), ingénuité, simplicité d'une personne qui n'use point de déguisement. — Grace, simplicité naturelle et exquise; vérité ou vraisemblance parfaite dans l'expression, dans la représentation d'une chose. Voy. NAÏF.—Simplicité niaise : *voilà une grande naïveté*. Il ne prend de pluriel que dans ce sens : *dire* ou *faire des naïvetés*.

NAKIB, subst. mas. (*nakibe*), chef des émirs, porteur de l'étendard du prophète.

***NAMAS**, subst. mas. (*namâce*), prière turque.

***NAMUR**, subst. propre mas. (*namur*), ville de Belgique, capitale de la prov. de *Namur*. Elle est située au confluent de la Meuse et de la Sambre.

NAMUROIS, E, subst. (*namuroè, roèze*), qui est de *Namur*.

NAN, subst. mas. (*nan*), t. d'hist. nat., sorte de mouche commune chez les Lapons, qui regardent ces insectes comme des esprits, et les portent avec eux dans des sacs de cuir, persuadés qu'ils seront par là préservés de toute maladie.

NANAN, subst. mas. (*nanan*), mot dont on se sert en parlant aux enfants, pour signifier des friandises, des sucreries : *vous aurez du nanan*. Il est fam.

NANCELLE, subst. fém. (*nancèle*), t. d'archit., concavité entre deux tores.

***NANCÉIQUE**, adj. des deux genres (*nancé-ike*), se dit de l'acide lactique.

***NANCY**, subst. propre mas. (*nanci*), ville de France, chef-lieu du département de la Meurthe.

***NANDIROBE**, subst. fém. (*nandirobe*), t. de bot., sorte de plante cucurbitacée.

NANGUER ou **NANGUEUR**, subst. mas. (*nanguié, guieur*), t. d'hist. nat., espèce de mammifères ruminants du genre des antilopes, dont les cornes se recourbent en avant.

NANKIN, subst. mas. (*nankiein*), cotonnade couleur chamois, de Chine.—Adj.: *couleur nankin*.

NANKINETTE, subst. fém. (*nankinète*), t. de comm., étoffe légère de coton.

***NANNA**, subst. fém. (*nanena*), t. de bot., plante d'Amérique. La chair de son fruit, qui ressemble à un artichaut, a le goût d'une poire fort succulente.

NANSE, subst. fém. (*nance*), ne se dit pas pour *nasse*.

***NANT**, subst. mas. (*nan*), cascade ou torrent dans les Alpes.

NANTAIS, E, subst. et adj. (*nantè, tèze*), de *Nantes*; qui est de *Nantes*. — Subst. mas., ancienne monnaie d'argent.

NANTAISE, subst. fém. (*nantèze*), vieux mot qui signifiait, cape, houppelande.

***NANTERRE**, subst. propre mas. (*nantère*), village de France, près Paris.

***NANTES**, subst. propre mas. (*nante*), ville de France, chef-lieu du dép. de la Loire-Inférieure.

NANTEUIL, subst. propre mas. (*nanteu-ie*), nom de plusieurs villages de France.

NANTI, E, part. pass. de *nantir*, et adj.

NANTIR, v. act. (*nantir*) (suivant *Meursius*, du grec νανπιζειν, qui a la même signification), donner des gages pour assurance d'une dette. — *se* NANTIR, v. pron., se saisir de quelque bien pour assurance d'une chose due. — Fam., se pourvoir de quelque chose par précaution : *il s'est nanti de son manteau*.

***NANTISSEMENT**, subst. mas. (*nanticeman*), ce qu'on donne à un créancier pour assurance d'une dette. — *Pays de nantissement*, où il faut faire inscrire sa créance sur le registre public pour avoir son recours sur les biens de son débiteur.

***NANTUA**, subst. propre mas. (*nantu*), ville de France, chef-lieu d'arrondissement, départ. de l'Ain.

NAPACÉ, E, adj., ou **NAPIFORME**, adj. des deux genres (*napacé*) (du latin *napus*, navet, et de *forma*, forme, ressemblance), t. de bot., en forme de navet.

NAPAUL, subst. mas. (*napôle*), t. d'hist. nat., faisan du Bengale.

NAPÉE, subst. fém. (*napé*) (du grec ναπος, ou ναπη, vallée, colline, forêt), myth., nymphe qui présidait aux prairies et aux forêts. —T. de bot., plante malvacée.

NAPEL, subst. mas. (*napèle*), t. de bot., plante, poison mortel et subtil. — Sudorifique en poudre.

***NAPHTE**, subst. mas. (*nafete*) (du grec ναφθα, dérivé du chaldéen et du syriaque *naphta*, ou de l'arabe *nifth*, qui a la même signification), t. d'hist. nat., espèce de bitume liquide, blanchâtre, transparent, léger et très-inflammable.

NAPIFORME, adj. des deux genres (*napiforme*). Voy. NAPACÉ.

***NAPLES**, subst. propre mas. (*naple*), ville d'Italie, capitale du royaume qui porte ce nom.— Golfe de la mer de Toscane. — *Mal de Naples*, maladie vénérienne.

***NAPOLÉON**, subst. mas. (*napoléon*), pièce d'or française de 10 francs, de 20 francs, de 40 francs, de 80 francs, à l'effigie de l'empereur Napoléon. Quand on dit simplement : *un napoléon*, c'est 20 francs.

***NAPOLI**, subst. propre mas. (*napoli*), nom d'une ancienne ville de la Sardaigne. — *Napoli de Romanie*, ville de la Morée.—Le golfe de *Napoli* est ce que l'on nommait anciennement le *golfe Argolique*.

***NAPOLITAIN, E**, subst. et adj. (*napolitein, tène*), de Naples.—Subst. fém., sorte d'étoffe.

***NAPPE**, subst. fém. (*nape*) (en latin *mappa*, mot passé de la langue punique dans celle des Romains), linge dont on couvre la table pour prendre ses repas.—On dit par extension, *nappe d'autel*, *de communion*. — En t. de chasse, 1° peau de cerf sur laquelle on fait la curée aux chiens; 2° la partie la plus déliée des filets des oiseleurs.—En t. de pêche, filet simple que l'on tend à plat. — Morceau de toile blanche que les bouchers attachent à la tringle où ils suspendent avec des allonges les pièces de viande, à mesure qu'ils la dépècent. — Fig. : *nappe d'eau*, chute d'eau qui tombe en manière de *nappe*. — Fam. : *mettre la nappe*, recevoir compagnie chez soi à dîner ou à souper. — Fig. et fam. : *trouver la nappe mise*, faire un bon mariage qui procure une maison riche et meublée.

NAPPERON, subst. mas. (*naperon*), petite *nappe* posée sur une grande, et qui n'occupe que le milieu d'une table. On l'enlève au dessert.

NAPPISTE, subst. mas. (*napicete*), celui qui chasse avec des *nappes*. (*Boiste*.) Inusité.

NAQUET, subst. mas. (*nakiè*), valet de jeu de paume. (*Boiste*.) Hors d'usage.

NAQUETER, v. neut. (*naketé*), attendre à la porte comme les serviteurs. (*Boiste*.) Inusité.

DU VERBE IRRÉGULIER **NAÎTRE** :

Naquîmes, 1re pers. plur. prét. déf.
Naquirent, 3e pers. plur. prét. déf.
Naquis, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.
Naquis, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Naquisse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Naquissent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Naquisses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Naquissiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Naquissions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Naquit, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Naquît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Naquîtes, 2e pers. plur. prét. déf.

***NARBONNE**, subst. propre fém. (*narbone*), ville de France, chef-lieu d'arrondissem., dép. de l'Aude.—Espèce de pêche.

***NARBONNAIS, E**, subst. et adj. (*narbonè, nèze*), qui est de *Narbonne*.

***NARCAPHTE**, subst. mas. (*narkafete*), écorce odoriférante et résineuse.

***NARCISSE**, subst. mas. (*narcice*) (en lat. *narcissus*, fait du grec ναρκισσος, dérivé de ναρκη, assoupissement; parce que l'odeur de cette fleur a la propriété d'assoupir), t. de bot., plante et fleur dont il y a plusieurs espèces et beaucoup de variétés. Voy. JONQUILLE.— Fig., homme amoureux de sa figure, par allusion à la fable de *Narcisse*, qui devint amoureux de lui-même en se regardant dans l'eau.

NARCISSITE, subst. fém. (*narciceeite*) (du grec ναρκισσος, narcisse), t. d'hist. nat., pierre représentant un *narcisse*.

NARCISSOÏDE, subst. fém. (*narciceço-ide*) (du grec ναρκισσος, narcisse, et ειδος, forme), t. de bot., famille de plantes qui ressemblent au *narcisse*.

NARCOTINE, subst. fém. (*narkotine*), matière crystalline obtenue par la dissolution alcoholique de l'opium.

***NARCOTIQUE**, adj. des deux genres, et subst. mas. (*narkotike*) (en grec ναρκωτικος, fait de ναρκη, assoupissement, engourdissement), qui excite l'assoupissement. — Subst. : *un narcotique*.

***NARCOTISME**, subst. mas. (*narkoticeme*), t. de médec., affection soporeuse.

***NARD**, subst. mas. (*nar*) (en lat. *nardus*, pris du grec ναρδος), t. de bot., plante aromatique et très-odoriférante. On l'appelle ordinairement *nard commun*. Voy. *lavande mâle*, au mot LAVANDE. —Chez les anciens, parfum qu'ils tiraient de cette plante.

NARDET, subst. mas. (*nardè*), t. de bot., chiendent à chaume très-menu, qu'on appelle aussi *nard bâtard*.

NAREUSE, subst. et adj. fém. Voy. NAREUX.

NAREUX, subst. et adj. mas., au fém. **NAREUSE** (*nareu, reuze*), qui vomit facilement. (*Boiste*, qui le donne lui-même comme inusité.)

NARGUE, espèce de subst. fém. (*nargue*), t. de dépit, de raillerie ou de mépris, par lequel on marque le peu de cas que l'on fait de quelqu'un ou de quelque chose. Il n'admet ni article ni épithète : *nargue du Parnasse; nargue des cérémonies*. Il est familier.—Se moquer de... : *dire nargue de...*; *il dit nargue de l'amour*. — *Faire nargue à...*, l'emporter de beaucoup sur... : *les vins de Champagne font nargue à tous les autres vins*.

NARGUÉ, E, part. pass. de *narguer*.

NARGUER, v. act. (*narguié*), faire *nargue* à.., braver avec mépris. Fam.—*se* NARGUER, v. pron., se moquer l'un de l'autre, se tourner en ridicule.

NARGUILLÉ, E, part. pass. de *narguiller*.

NARGUILLER, v. act. (*nargui-ié*), diminutif de *narguer*. (Boiste.) Inusité.

NARGUILLET, subst. mas. (*nargui-iè*), sorte de pipe orientale. On écrit mieux *Narghileh*.

NARINE, subst. fém (*narine*) (en lat. *naris*), l'une des deux ouvertures du nez.—On le dit, par extension, d'un grand nombre d'animaux.

NARQUOIS, E, subst. et adj. (*narko-a, koaze*), (du vieux mot *narquin*, qui signifiait *mendiant contrefaisant le soldat détroussé*. Ménage.), fin, rusé. Fam. et pop.—*Parler narquois*, parler un langage qui n'est entendu que de ceux qui sont d'intelligence pour tromper quelqu'un.

NARRATEUR, adj. mas., au fém. **NARRATRICE** (*nareratcur, trice*), celui, celle qui *narre*, qui raconte. L'*Académie* ne donne pas le fém. de ce mot.

NARRATIF, adj. mas., au fém. **NARRATIVE** (*nareratif, tive*), qui appartient à la *narration*.

***NARRATION**, subst. fém. (*narerâcion*) (en lat. *narratio*), récit, *narré*; avec cette différence que

narré se dit d'un rapport court et peu important, renfermant un seul fait ; et *narration*, d'un récit plus long et plus considérable.—Partie d'un discours qui contient l'exposé des faits et qui précède la *confirmation*.

NARRATIVE, adj. fém. Voy. NARRATIF.—Subst. fém., art de raconter. (*Boiste*.) Inusité.

NARRATRICE, subst. fém. Voy. NARRATEUR.

NARRÉ, subst. mas. (*nareré* et non pas *nâré*), récit.—*Faire des narrés*, donner de mauvaises raisons.

NARRÉ, E, part. pass. de *narrer*, et adj., raconté.

NARRER, v. act. (*nareré*) (en lat. *narrare*), raconter ; faire le récit d'un fait, d'une action. — *Narrer*, dit *Roubaud*, est de la rhétorique et d'apparat : on ne regarde proprement qu'à la manière ; *raconter* est de l'instruction, et en tout genre de choses : on regarde surtout à la vérité et à la fidélité ; *conter* est de la conversation ou du genre familier : on regarde au fond et à la forme.—*se* NARRER, v. pron.

*__NARTHÈCE__, subst. mas. (*nartèce*), t. de bot., plante de la famille des joncs.

*__NARVAL__ ou **NARWAL**, subst. mas. (*narval*), t. d'hist. nat., gros poisson de la mer Glaciale. Voy. LICORNE.

*__NASAL, E__, adj. (*nâzale*) (du lat. *nasus* ou *nassum*), t. de gramm., qui se prononce du *nez*. — On distingue dans l'alphabet des voyelles et des consonnes *nasales*. *Les voyelles nasales* sont celles dont le son se fait en partie par l'ouverture de la bouche, et en partie par le canal du *nez*. Nous n'avons point de caractères exclusivement destinés à indiquer cet usage ; nous nous servons de *m* ou de *n* après une voyelle simple, pour en marquer la *nasalité* : *an* ou *am*, *ain* ou *aim*, *un* ou *um*, *on* ou *om*. On donne quelquefois aux sons mêmes le nom de voyelles, et, dans ce sens, les *voyelles nasales* sont des sons dont l'émission se fait en partie par le canal du nez. *Les consonnes nasales* sont *m* et *n*. — En anat., *muscle nasal*, *fente nasale*, etc., qui appartient au nez. — Au plur. mas., *nasals*. — Subst. fém. plur., consonnes dont l'émission se fait par le moyen du nez.—Subst. mas., t. de blas., partie supérieure du casque qui retombe sur le nez.

NASALEMENT, adv. (*nâzaleman*), avec un son *nasal* : *n*, dans *océan*, doit être prononcé *nasalement*.

NASALÉ, E, part. pass. de *nasaler*.

NASALER, v. act. (*nâzalé*), donner un son *nasal*.—*se* NASALER, v. pron.

NASALITÉ, subst. fém. (*nâzalité*), qualité des voyelles *nasales*, du son *nasal*.

NASAMMONITE, subst. fém. (*nazamemonite*), t. d'hist. nat., pierre d'un rouge sanguin.

NASARD, subst. mas. (*nâzar*), jeu de l'orgue qui imite la voix d'un homme qui parle du nez.

NASARDE, subst. fém. (*nâzarde*), chiquenaude sur le nez. -*C'est un homme à nasardes*, qui mérite des *nasardes*. Fam.

NASARDÉ, E, part. pass. de *nasarder*.

NASARDER, v. act. (*nâzarde*), donner des *nasardes*. Hors d'usage.—*se* NASARDER, v. pron.

NASBINALS, subst. propre mas. (*nacebinale*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Marvejols, dép. de la Lozère.

NASCALIE, subst. fém. (*nâcekali*), t. de chir., sorte de pessaire ; aujourd'hui rejeté, ainsi que le mot.

NASE, subst. mas. (*nâze*) (en lat. *nasus*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre cyprin.

NASEAU, subst. mas. (*nâzô*), la même chose dans les animaux, particulièrement dans le cheval, que *narine* dans l'homme.—*Fendeur de naseaux*, fanfaron. Cette locution est inusitée, quoique l'*Académie* ne se fasse pas scrupule de nous la donner.

*__NASI__, subst. mas. (*nâzi*), président du sanhédrin, chez les juifs.

NASICOLE, subst. mas. (*nâzicole*) (du lat. *nasus*, gén. *nasi*, nez, et *colere*, habiter, cultiver), t. d'hist. nat., ver qui se forme dans le nez.

NASICORNE, subst. mas. (*nâzikorne*) (du lat. *nasus*, gén. *nasi*, et *cornu*, corne), t. d'hist. nat., tortue de mer. —Espèce de scarabé.—Famille de mammifères, qui ne renferme que le seul genre du rhinocéros.

NASILLARD, E, subst. et adj. (*nâzi-iar, iarde*), qui *nasille* ; qui parle du nez : *c'est un nasillard*.—Qui vient du nez : *parler d'un ton nasillard*.

NASILLARDISE, subst. fém. (*nazi-iardize*), prononciation d'un mot en *nasillant*.

*__NASILLEMENT__, subst. mas. (*nâzi-ieman*), action de *nasiller* ; altération de la voix causée par la difficulté qu'éprouvent les sons articulés par les fosses *nasales*, et qui se trouvent oblitérées en partie ou en totalité.

NASILLÉ, part. pass. de *nasiller*.

NASILLER, v. neut. (*nâzi-ié*), parler du nez. —En parlant du sanglier, fouiller avec le groin.

NASILLEUR, subst. et adj. mas., au fém. **NASILLEUSE** (*nâzi-ieur, ieuze*). Voy. NASILLARD.

NASILLONNÉ, part. pass. de *nasillonner*.

NASILLONNEMENT, subst. mas. (*nâzi-ionemant*), mauvaise prononciation du nez. Voy. NASILLARDISE.

NASILLONNER, v. neut. (*nâzi-ioné*), diminutif de *nasiller*.

*__NASIQUE__, subst. fém. (*nâzike*), t. d'hist. nat., espèce de guenon ; singe à long *nez*.—Espèce de couleuvre.

*__NASITERNE__, subst. mas. (*nâzitérene*), t. d'antiq., grand vase à eau, fort couvert par le haut, et ayant trois anses, ou plutôt trois tuyaux.

NASITORT, subst. mas. (*nâzitor*), t. de bot., nom qu'on donne au cresson alénois.

NASO-LOBAIRE, adj. des deux genres (*nâzôlobère*), t. d'anat., se dit de l'un des rameaux du nerf *nasal* et des veines qui l'avoisinent.— Subst. : *le naso-lobaire*.

NASO-MONITE, subst. fém. Voyez NASAMMONITE.

NASON, subst. mas. (*nâzon*), t. d'hist. nat., genre de poissons établi dans la division des thoraciques, aux dépens des chétodons de *Linnée*.

NASONNÉ, part. pass. de *nasonner*.

NASONNEMENT, subst. mas. (*nâzoneman*), action de *nasonner*.

NASONNER, v. neut. (*nâzoné*), parler du nez en bégayant.

NASO-OCULAIRE, adj. des deux genres (*nâzôokulère*) (du lat. *nasus*, nez, et *ocularis*, fait de *oculus*, œil), t. d'anat., qui a rapport au nez et à l'œil.—Se dit aussi du nerf *nasal*. — Subst. : *le naso-oculaire*.

NASO-PALATIN, adj. et subst. mas. (*nâzôpalatein*) (du lat. *nasus*, nez, et *palatium*, palais), t. d'anat., qui appartient au *nez* et au voile du *palais* : *le muscle naso-palatin*.—Subst. : *le naso-palatin*.

NASO-PALPÉBRAL, adj. et subst. mas. (*nâzôpalepébrale*) (du lat. *nasus*, nez, et *palpebræ*, paupières), t. d'anat., se dit du muscle orbiculaire des paupières : *le nerf naso-palpébral*. — Subst. : *le naso-palpébral*.

NASO-SURCILIER, adj. et subst. mas. (*nâzôçurecilié*) (du lat. *nasus*, et *supercilium*, sourcil), t. d'anat., se dit du muscle qui correspond aux *sourcils* : *le muscle naso-surcilier*.—Subst. : *le naso-surcilier*.

NASSAT, subst. mas. (*naceça*), jeu d'orgues qui est moitié moins ouvert par le haut que par le bas. On l'appelle aussi *quinte couverte*.

*__NASSAU__, subst. propre mas. (*nâçô*), duché d'Allemagne.

NASSAUVE, subst. fém. (*nâçôve*), t. de bot., genre de plantes, qui répand une odeur très-agréable.

NASSE, subst. fém. (*nace*) (en lat. *nassa*), instrument d'osier servant à prendre du poisson.— Filet pour prendre des oiseaux. — Fig. : *être dans la nasse*, dans une affaire fâcheuse dont on ne peut plus se tirer. — T. d'hist. nat., genre de testacés univalves.

NASSELLE, subst. fém. (*nacèle*), t. de pêche, petite *nasse* de jonc. Peu usité.

NASSI, subst. mas. (*naci*), t. de bot., sorte d'arbrisseau dont la baie, quoique fade, est bonne à manger.

NASSIB, subst. propre mas. (*nacibe*), nom que les Turcs donnent au destin, qui est, selon eux, un livre écrit dans le ciel, où est contenue la bonne ou la mauvaise fortune de tous les hommes, qui ne peuvent l'éviter, quoi qu'ils fassent.

*__NASSIER__, subst. mas. (*nacié*), t. d'hist. nat., animal qui habite les *nasses*.

NASSITURE, subst. fém. (*naciture*), t. de médec., tumeur dans le corps. (*Boiste*.) Inusité.

NASSONNE, subst. fém. (*naçone*), t. de pêche, *nasse* en forme de *botte*, pour prendre les crustacés.

NASTE, subst. mas. (*nacete*), t. de bot., genre de plantes de la famille des graminées.

NASTÈS, subst. propre mas. (*nacetèce*), myth., l'un des capitaines qui allèrent au secours des Troyens contre les Grecs.

*__NASTRAND__, subst. propre mas. (*nacetrande*), myth., rivage des morts, enfer définitif des Scandinaves.

NASTURTIE, subst. fém. (*nacetureti*), t. de bot., genre de plantes de la famille des crucifères.

NASTURTIOÏDES, subst. fém. plur. (*nacetureti-o-ide*), t. de bot., genre de plantes qui rentre dans celui des passerages.

NASTURTIOLUM, subst. mas. (*naceturetiolome*), t. de bot., plante de la famille des crucifères. C'est le *passerage* des Alpes.

NASTURTIUM, subst. mas. (*naceturetiome*), t. de bot., espèce de plantes des anciens, dont les graines sont odorantes.

NASUA, subst. mas. (*nasu-a*), t. d'hist. nat., nom spécifique donné par *Linnée* au coati.

NASUTTO, subst. mas. (*nazutetô*), t. d'hist. nat., genre d'animaux mammifères ongulés de la famille des tapirs.

NATAGAI, subst. propre mas. (*natagaié*), myth., espèce de dieu créateur que les Mogols reconnaissaient sans l'adorer.

*__NATAL, E__, adj. (*natale*) (en lat. *natalis*) : *pays, lieu natal*, où l'on *est né* : *respirer l'air natal*.— *Jour natal*, jour de la *naissance*. — Inusité au plur. mas., disent la plupart des lexicographes. L'*Académie* dit positivement que cet adj. n'a point de plur. mas. Cependant le *Dictionnaire de Trévoux* parle des *jeux nataux*, que l'on célébrait anciennement au jour *natal* des grands hommes. On a même nommé quatre grandes fêtes de l'année, dans l'Eglise catholique, *les quatre nataux*. *Ces quatre nataux* étaient Noël, Pâques, la Pentecôte et la fête de tous les Saints. *Boiste* dit de même *jours nataux*. *Laveaux* seul écrit *natals*. Si nous avions à l'employer, nous dirions aussi *natals*.

NATALIS, subst. propre fém. (*natalice*), myth., surnom de Junon, de Génius et de la Fortune, pris du culte que chacun leur rendait le jour de sa naissance.

NATALITIES, subst. fém. plur. (*natalici*), myth., fêtes des dieux qui présidaient à la naissance.

NATANTE, adj. fém. (*natante*), t. de bot. : *feuille natante*, qui nage sur l'eau.

NATANTIA, subst. mas. (*natancia*), t. d'hist. nat., ordre de mammifères organisés pour la *natation*.

*__NATATION__, subst. fém. (*natâcion*) (en lat. *natatio*), l'exercice ou l'art de *nager*.—*École de natation*. Voy. ÉCOLE.

*__NATATOIRE__, adj. des deux genres (*natatoare*), t. d'hist. nat., se dit particulièrement de la vessie qui soutient les poissons.— *Boiste* prétend qu'on s'en est servi pour exprimer *un lieu disposé pour s'exercer à nager*, et il en fait un subst. mas. Nous ne le trouvons nulle part employé de la sorte et dans ce sens ; on dirait plutôt *nageoir*.

*__NATCHEZ__, subst. propre mas. plur. (*natechèze*), nom d'une tribu puissante qui existait dans l'Amérique septentrionale.

NATES, subst. fém. plur. (*nâtèce*) (mot latin qui signifie *fesses*), en t. d'anat., fesses ; protubérances du cerveau.

*__NATHINÉEN__, subst. mas. (*natiné-ein*), t. d'antiq., nom des prêtres qui s'étaient voués au service du tabernacle, chez les Hébreux.

NATICE, subst. fém. (*natice*), t. d'hist. nat., genre de testacés de la classe des univalves.

NATICIER, subst. mas. (*naticié*), t. d'hist. nat., animal qui vit dans les *natices*.

*__NATIF__, adj. mas., au fém. **NATIVE** (*natif, tive*) (en latin *nativus*), qui est né en un certain lieu : *il est natif de Paris*.—Apporté en naissant : *vertu, qualité native*.—On distingue *natif* de *né*, en ce que *natif* suppose le domicile fixe des parents, au lieu que *né* suppose seulement la naissance. Celui qui *naît* dans un endroit, par accident, *est né* dans cet endroit ; celui qui y *naît* parce que son père et sa mère y ont leur séjour, en est *natif* : *Jésus-Christ est natif de Nazareth et né à Bethléem*.—*J.-J. Rousseau* (Émile) a employé ce mot dans le sens de *naturel* : *ses yeux... ont au moins leur sérénité native*. En ce sens, c'est un latinisme que l'usage ne paraît pas avoir adopté.—*Or, argent natif*, tiré de la terre tout formé.

NATIGAY, subst. mas. (*natiguéi*), myth., nom des dieux pénates des Tartares Mongols. Ils présidaient aux biens de la terre et étaient les gardiens des familles.

***NATION**, subst. fém. (*nácion*) (en latin *natio*, fait de *nasci*, naître), t. collectif, tous les habitants d'un même état, d'un même pays.—Tous ceux d'une même *nation* qui se trouvent dans un pays étranger : *toute la nation se rendit chez l'ambassadeur.* — Une des quatre parties dont était composée la Faculté des arts, dans l'ancienne Université de Paris.—Classe d'individus suivant les mêmes principes : *la nation dévote.* (Boileau.) —Au plur., et dans le style de l'Écriture sainte, les infidèles et les idolâtres. — NATION, PEUPLE. (*Syn.*) Dans le sens littéral et primitif, *nation* marque un rapport commun de naissance, d'origine ; *peuple*, un rapport de nombre et d'ensemble. La *nation* est une grande famille; le *peuple*, une grande assemblée.—Dans une autre acception, *nation* comprend les *naturels* du pays, et *peuple* tous les habitants. Divers *peuples* rassemblés, *naturalisés*, unis par divers rapports communs dans le même pays, forment une *nation*. Politiquement parlant, la *nation* est une grande famille politique, à l'instar de la famille naturelle ; le *peuple* est une grande multitude rassemblée et réunie par des liens communs.—La *nation* est attachée au pays par la culture, elle le possède ; le *peuple* est dans le pays, il l'habite.— Dans plusieurs états, le *peuple* est distingué de la *nation*, comme un ordre particulier. La *nation* est le tout, le *peuple* est la partie, et la partie est composée d'une grande multitude. La *nation* se divise en plusieurs ordres, et le *peuple* en est le dernier.

NATIONAL, E, adj. (*nacionale*), qui regarde la *nation* ; qui est de la *nation*.—On appelle *troupes nationales*, les troupes composées des sujets naturels de l'état qu'elles servent, et il se dit par opposition à *troupes étrangères*, qui sont celles que le même état tient à sa solde. — *Concile national*, assemblée de tous les évêques d'une *nation*.—*Cardinal national*, cardinal attaché à quelqu'une des couronnes par la naissance.— *Garde national, garde nationale*. Voy. ces mots. Au plur. mas., *nationaux*. — Subst. mas. plur., les habitants d'une seule *nation*, par opposition à *étrangers*, qui sont ceux qui appartiennent aux autres *nations*.

NATIONALEMENT, adv. (*nacionaleman*), d'une manière *nationale*.

NATIONALISÉ, E, part. pass. de *nationaliser*.

NATIONALISER, v. act. (*nacionalizé*), rendre *national*.—Faire adopter par la *nation*.—SE NATIONALISER, v. pron., se fixer dans une *nation* ; en prendre les mœurs, les habitudes.

NATIONALITÉ, subst. fém. (*nacionalité*), caractère *national*.—Esprit, amour, union, confraternité *nationale*. — Patriotisme commun à tous.

NATIONAUX, adj. et subst. mas. plur. Voyez NATIONAL.

NATIVE, adj. fém. Voy. NATIF.

NATIVETÉ, subst. fém. (*nativeté*), qualité de ce qui est *natif*, de ce qui n'est point factice. (*Boiste*.) Peu en usage.

***NATIVITÉ**, subst. fém. (*nativité*) (en lat. *nativitas*), *naissance* du Sauveur, de la sainte Vierge, et de quelques autres saints.—Dans un sens absolu, quand on dit seulement : *la Nativité*, on entend la naissance de Jésus-Christ, ou bien l'on désigne la fête de Noël. — Image qui représente la *nativité*. — En t. d'astrol., état du ciel et des astres au moment de la naissance de quelqu'un. — Horoscope qu'on en tire : *on a dressé sa nativité*.

NATOLIE, subst. propre fém. (*natoli*). Orthographe vicieuse. Voy. ANATOLIE.

NATRICE, subst. fém. (*natrice*), t. de bot., espèce de plante dont l'odeur est très-désagréable.

NATRIX, subst. mas. (*natrikce*), t. d'hist. nat., nom donné à une espèce de serpent aquatique.

***NATROLITHE**, subst. fém. (*natrolite*), (du mot *natrum*, nom qu'on donnait au sel alcali volatil, avant que la chimie eût une nomenclature régulière, et du grec λιθος, pierre), t. d'hist. nat., pierre à soude.

***NATRON** ou **NATRUM** (l'*Académie* donne les deux), subst. mas. (*nâtron, trome*), nom qu'on donnait, dans l'ancienne chimie, à une substance alcaline, appelée, dans la nouvelle, *carbonate de soude*.

NATSONIE, subst. fém. (*nateçoni*), t. de bot., genre de plantes qui se rapproche beaucoup de celui des turgoties.

NATTA, subst. fém. (*nateta*), t. de médec., tumeur charnue, qui est une espèce de bronchocèle.

***NATTAIRE**, subst. mas. (*natetère*); on a donné anciennement ce nom aux solitaires et aux moines, parce qu'ils couchaient sur des *nattes*.

***NATTE**, subst. fém. (*nate*) (en lat. *natta*), tissu de paille ou de jonc, servant à couvrir les planchers, etc.—En passementerie, petit tissu étroit et plat fait de trois brins d'or ou de soie entrelacés.—Tresse de cheveux. — *Cheveux tressés en natte*, qui imitent le tissu de la *natte*.

NATTÉ, E, part. pass. de *natter*, et adj.—T. de pêche, *morue nattée*, morue qui a été endommagée par les *nattes* avec lesquelles se font les premiers lits, sur le plancher où l'on établit la pile.

NATTER, v. act. (*naté*), couvrir de *nattes*.— *Natter les cheveux*, les tresser en *natte*.—SE NATTER, v. pron.

NATTIER, subst. mas., **NATTIÈRE**, subst. fém. (*natié, tière*), celui, celle qui fait et vend des *nattes*. —T. de bot., au mas., sorte de plante.

NATTIÈRE, subst. fém. Voy. NATTIER.

NATTS, subst. mas. plur. (*natece*), myth., chez les Indiens, esprits aériens redoutés des Birmans.

NATURAL, E, adj. (*naturale*), t. de cout., *naturel*. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

NATURALES, en sous-entendant DII, subst. propre mas. plur. (*naturalèce*) (mot latin qui signifie : les dieux naturels), myth., on comprenait dans cette classe de dieux le Monde, le Soleil, l'Air, l'Eau, la Terre, la Tempête, l'Amour, etc.

NATURALIBUS (IN), adv. (*inenaturâlibuce*), expression purement latine et qui signifie, dans l'état de *nature*, dans l'état de nudité : *il m'a surpris in naturalibus*.—On dit quelquefois dans le même sens, et uniquement pour donner plus de force à l'expression : *puris in naturalibus*. Style familier.

NATURALISATION, subst. fém. (*naturalizâcion*), action de *naturaliser*.— Acte par lequel un étranger est *naturalisé*.—Effet des lettres de *naturalité*.

NATURALISÉ, E, part. pass. de *naturaliser*.

NATURALISER, v. act. (*naturalizé*), donner à un étranger les mêmes droits, les mêmes privilèges dont jouissent les *naturels* du pays. — Il se dit des animaux, des plantes, des arts, des sciences que l'on apporte dans un pays et qui y réussissent.—Fig. : *naturaliser un mot, une phrase*, les transporter d'une langue en une autre : *déficit est un mot latin que nous avons naturalisé*.— SE NATURALISER, v. pron., s'habituer.

NATURALISME, subst. mas. (*naturaliceme*), qualité de ce qui est produit par une cause *naturelle*; caractère de ce qui est *naturel*. — Histoire *naturelle* d'un pays. — Système de religion qui attribue tout à la *nature*, comme premier principe.

NATURALISTE, subst. mas. (*naturalicete*), savant qui s'applique à l'étude de l'histoire *naturelle*, ou qui l'a étudiée.—On a appelé aussi *naturalistes*, ceux qui n'admettent point de Dieu, mais qui croient qu'il n'y a qu'une substance matérielle revêtue de diverses qualités qui lui sont essentielles, et par le moyen desquelles tout s'exécute nécessairement dans la nature comme nous le voyons. *Naturaliste*, en ce sens est synonyme de *matérialiste*.

NATURALITÉ, subst. fém. (*naturalité*), état de celui qui est né dans le pays où il habite, ou de celui qui s'y est fait *naturaliser*. — Droits dont ils jouissent. — *Droit de naturalité*, droit dont jouissent ceux qui sont nés dans un pays, à l'exclusion des étrangers.—*Lettres de naturalité*, lettres qui accordent aux étrangers le droit de *naturalité*.

***NATURE**, subst. fém. (*nature*) (en lat. *natura*), toutes les choses créées ; l'univers tout entier : *Dieu est l'auteur et le maître de la nature*. — L'ordre qui est répandu dans les choses créées ; les lois qui les gouvernent : *la nature est admirable jusque dans les moindres choses*. — Effet que cet ordre produit dans chaque personne : *la nature nous donne les notions du juste et de l'injuste*. — Propriété de chaque être particulier.— Complexion, tempérament : *être de nature bilieuse*. — Constitution du corps humain, du principe de la vie : *la nature s'affaiblit en lui*.— Disposition et inclination de l'âme.—Ce qui distingue les principales espèces des êtres : *la nature divine, sa nature angélique, la nature humaine*. Ce dernier se dit aussi pour le genre humain.—État naturel de l'homme, opposé à l'état où il est élevé par la grace : *la nature est fragile*.— Productions de la *nature*, par opposition à celles de l'art. — Les dons de la *nature*. — Ce qui est opposé à la civilisation : *état de pure nature*. — Modèle des arts d'imitation : *prendre la nature pour guide*. — En peinture, sujet naturel sur lequel un peintre travaille : *dessiner, peindre d'après nature*. En ce sens, *nature* est souvent opposé à ce qu'on appelle *pratique* ; c'est-à-dire à ce qu'on fait sans modèle et seulement par habitude : *cette figure, cette draperie est faite d'après nature; et cette autre, de pratique; figures plus grandes, plus petites que nature*, qui n'ont pas les proportions *naturelles*. — Sorte, espèce : *je n'ai encore rien vu de cette nature*. — Dans le moral, 1° conscience, lumière *naturelle* pour discerner le bien d'avec le mal : *la nature nous enseigne, nous ordonne de...; cela est conforme à la nature, contre la nature*; 2° affection, sentiments *naturels* qui nous attachent à nos proches : *la voix, les liens de la nature*; 3° mouvement par lequel l'homme est porté à ce qui peut contribuer à sa conservation : *la nature demande du repos; les besoins de la nature*. — *Payer en nature*, avec les productions *naturelles* d'un sol, en effets ou en denrées. — *Loi de nature*, celle qui est innée en nous, par opposition à la *loi ancienne* et à la *loi de grace*. — *Payer le tribut à la nature*, mourir. — *Forcer nature*, faire plus qu'on ne peut. — *Meubles, marchandises en nature*, qui n'ont pas été aliénés, vendus, etc.—En t. de lapidaire, *diamant de nature*, diamant qui, n'ayant pas son fil dirigé uniformément, ne peut être bien poli.—Fig. et prov. : *nourriture passe nature*, l'éducation a plus de force sur nous que la *nature* même. — Subst. propre fém., myth., fille de Jupiter. Quelques-uns la font sa mère, d'autres sa femme. Certains philosophes croyaient que la *Nature* n'était autre chose que Dieu même, et que Dieu n'était autre chose que le monde, c'est-à-dire tout l'univers. Plusieurs admettaient un dieu particulier de la *nature* humaine, qu'on croit être le même que Génius.

***NATUREL**, adj. mas., au fém. **NATURELLE** (*naturèle*) (en lat. *naturalis*), qui appartient à la *nature*, qui est conforme à l'ordre, au cours ordinaire de la *nature*, qui est conforme à la *nature* de chaque espèce, de chaque individu : *les passions naturelles de l'homme; la férocité naturelle du tigre; l'Océan est sorti plusieurs fois de ses bornes naturelles*. — Qui n'est point déguisé, altéré, fardé, mais tel que la *nature* l'a fait : *elle a des graces naturelles*. — Facile, sans contrainte, qui vient de la *nature* seule : *air, esprit, style naturel*. Voy. NAÏF. — *Vin naturel*, qui n'a point été travaillé, falsifié.—En parlant des personnes, aisé, franc. — *Juges naturels*, ceux que la loi assigne aux parties en cause : *nul ne peut être distrait de ses juges naturels*, des juges qui conviennent à la cause, aux personnes. — Ce qu'on fait en conséquence de ses habitudes, de sa spécialité : *il était tout naturel à Boileau d'écrire en vers*. — Qui s'offre à l'esprit *naturellement*, selon les dispositions de la *nature* : *ce passage n'est pas traduit dans son sens naturel*. — *Avoir l'esprit naturel*, d'accord avec tous les principes qui sont selon la *nature*. — *Enfant naturel*, né hors du mariage. — *Enfant légitime et naturel*, celui qui est né d'un mariage légitime, par opposition à l'enfant adoptif. — On appelle *parties naturelles*, les parties destinées à la génération. — *Philosophie naturelle*, celle qui a pour objet l'étude des lois et des phénomènes *naturels*. — *Histoire naturelle*, celle qui donne la description de tout ce qui est dans la *nature*; elle comprend la description et la classification des animaux, des végétaux et des minéraux. — Ouvrage qui traite de cette science. — *Musique naturelle*, celle qui est formée par la voix humaine, par opposition à l'*artificielle*, qui s'exécute avec des instruments. — *Chant naturel*, doux, aisé, gracieux, etc. — *Harmonie naturelle*, dans laquelle on ne recherche pas trop les dissonnances et les transitions hasardées. — *Mode, ton naturel*, mode tiré de la gamme ordinaire sans altération, où l'on n'emploie ni dièze ni bémol. On le dit dans le même sens de sons particuliers qui ne sont affectés d'aucun de ces signes : *sol naturel*. — *Solfier au naturel*, transporter les tons affectés de dièzes ou de bémols, et les solfier par les noms des sons de la gamme ordinaire, savoir : en *ut* pour les

tons majeurs, et en *la* pour les tons mineurs. — T. d'arithm., *nombres naturels*, dans les tables de logarithmes, les nombres consécutifs 1, 2, 3, 4, 5, etc., par opposition aux *nombres artificiels* qui en sont les logarithmes. — *Mois naturel* ou *astronomique*. Voy. au mot MOIS.

NATUREL, subst. mas. (*naturèle*), propriété *naturelle*. — Tempérament, constitution, complexion : avec ces différences, suivant *Roubaud*, que le *naturel* est formé de l'assemblage des qualités naturelles; le *tempérament*, du mélange des humeurs; la *constitution*, du système entier des parties constitutives du corps; la *complexion*, des habitudes dominantes que le corps a contractées. — Inclination, humeur : *il y a du naturel dans tout ce qu'il dit ou fait.* — Amour *naturel* : *mère, enfant qui a beaucoup* ou *qui n'a point de naturel, qui est sans naturel.* — Humanité, compassion : *il montre son bon naturel dans toutes les occasions ; avoir beaucoup de naturel*, avoir les bons sentiments que la *nature* inspire. — Propriété inhérente à la *nature* : *le naturel de l'homme le porte continuellement à vivre en société.* — En t. de dessin, peinture, sculpture, etc., il est synonyme de *nature* : *dessiner d'après le naturel*. Il est d'usage surtout dans les ateliers. — *N'avoir point de naturel*; être gêné dans ses manières, ou contraint, dur, affecté, recherché dans son style. — *Les naturels du pays*, les habitants originaires du pays. — *Au naturel*, loc. adv. : *peint, représenté au naturel*, avec beaucoup de vérité et de ressemblance; d'après la *nature*. — Il se dit de la manière d'apprêter les viandes sans assaisonnement factice ou culinaire : *un bœuf au naturel*, sans assortiment. — *De mon naturel*, loc. adv., *naturellement*.

NATURELLE, adj. fém. Voy. NATUREL.

NATURELLEMENT, adv. (*naturèleman*), par impulsion, propriété ou principe *naturel*. — Par les seules forces, par le secours de la *nature*. — D'une manière naïve et *naturelle*. — Aisément. — Avec franchise, sans déguisement. — Sans art, sans culture : *ces plantes croissent naturellement*. — *Naturellement parlant*, sans figure, sans fard.

NATURISME, subst. mas. (*naturiceme*), doctrine d'après laquelle la *nature* est considérée comme auteur d'elle-même. Inusité et inutile, puisque nous avons le mot *naturalisme*.

NAU, subst. mas. (*no*), vieux mot qui signifiait autrefois un gros vaisseau. (*Furetière*.)

NAUCELLE, subst. propre fém. (*nôcèle*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Rodez, dép. de l'Aveyron.

NAUCLÉE, subst. fém. (*nôkle*), t. de bot., genre de plante de la famille des rubiacées.

NAUCORE, subst. mas. (*nôkore*) (du grec ναυς, navire, bateau, et κορις, punaise), t. d'hist. nat., genre de punaises aquatiques qui ont la forme d'un petit bateau.

NAUCRATE, subst. mas. (*nôkrate*), t. d'hist. nat., genre de poissons qui renferme le centronote conducteur, et une autre espèce de la mer de Sicile.

NAUENBURGIE, subst. fém. (*noanburji*), t. de bot., plante annuelle qu'on trouve dans l'Amérique méridionale.

***NAUFRAGE**, subst. mas. (*nôfraje*) (du latin *naufragium*, pour *navifragium*, formé de *navis*, navire, vaisseau, et de *frangere*, briser), perte d'un vaisseau sur mer : *faire naufrage. Sauver* (garantir) *du naufrage*. Massillon a dit assez improprement (*Oraison funèbre de Louis XIV*) : *essuyer du naufrage*, pour accueillir après le *naufrage*. — Fig., toute sorte de revers, de disgrâces. — *Faire naufrage au port*, échouer au moment où il y a le plus d'espoir de réussir.

NAUFRAGÉ, E, subst. et adj. (*nôfrajé*), qui a péri par un *naufrage*. Il se dit des personnes et des choses : *un malheureux naufragé ; vaisseau, effets naufragés*.

NAUFRAGER, v. neut. (*nôfrajé*), faire *naufrage*. Voy. ce mot.

NAULAGE, subst. mas. (*nôlaje*) (en grec ναυλον, fait de ναυς, navire, vaisseau), prix que les passagers paient au maître du vaisseau pour leur passage. — Ce qu'on donne aux bateliers pour passer l'eau. On dit aussi *nolis*. Voy. ce mot. — Myth., droit qu'on payait à Caron pour passer le Styx.

NAULE ou **NAULON**, subst. mas. (*nôle*, *nôlon*), myth.; on appelait ainsi la pièce de monnaie qu'on croyait que Caron exigeait des morts pour leur faire passer le Styx.

NAUMACHIE, subst. fém. (*nômachi*) (en grec ναυμαχια, fait de ναυς, vaisseau, et μαχη, combat), spectacle d'un combat naval chez les anciens Romains. — Lieu où se donnait ce spectacle.

NAUMACHIEN, subst. mas. (*nômachi-ein*), celui qui combattait dans les *naumachies*.

NAUPHYLAQUE, subst. mas. (*nôfilake*) (du grec ναυς, vaisseau, et φυλακος, gén. de φυλαξ, gardien), t. d'antiq., gardien des vaisseaux, chez les Athéniens.

NAUPLIADE, subst. propre mas. (*nôpli-ade*), myth., Palamède, fils de *Nauplius*. — Au plur., fils ou ascendants de ce roi d'Arcadie.

NAUPLIUS, subst. propre mas. (*nôpli-uce*), myth., roi de l'île d'Eubée, et père de Palamède. Son fils, étant allé au siége de Troie, y fut lapidé par l'injustice d'Ulysse et des autres chefs. *Nauplius* en fut si indigné, qu'il causa le plus de désordre qu'il put dans les états des princes grecs pendant leur absence. Après la prise de Troie, voyant la flotte des vainqueurs battue par une violente tempête, il fit allumer pendant la nuit des feux sur les côtes de la mer, vis-à-vis des endroits où étaient les plus dangereux écueils, contre lesquels la plupart de leurs vaisseaux vinrent échouer. *Nauplius* ayant appris qu'Ulysse et Diomède en étaient échappés, en eut tant de dépit, qu'il se précipita dans la mer. — Il y eut un autre *Nauplius*, fils de Neptune et d'Amymone, qui fut un des Argonautes.

NAUPRESTIDE, subst. prop. fém. (*nôprècetide*) (du grec ναυς, vaisseau, et πρηστις, fait de πρηθω, je brûle), myth., fille de Priam, qui, captive de Protésilas, incendia les vaisseaux de ce prince pour l'obliger à rester dans l'île de Chio.

NAUROUZ, subst. mas. (*nôrouze*), t. de chron., premier jour de l'ancienne année solaire que les Persans non mahométans célèbrent avec beaucoup de solennité.

NAUSCOPE, subst. mas. (*nôcekope*) (du grec ναυς, navire, et σκοπεω, j'observe), t. de mar., instrument à l'aide duquel on prétend qu'on peut découvrir des vaisseaux, sur la mer, à une très-grande distance, et même à deux cents lieues.

NAUSCOPIE, subst. fém. (*nôcekopi*) (même étymologie que celle du mot précédent), t. de mar., art de découvrir les vaisseaux en mer à une très-grande distance.

NAUSCOPIQUE, adj. des deux genres (*nôcekopike*), qui concerne le *nauscope* et la *nauscopie*.

NAUSÉABOND, E, adj. (*nôzé-abon*, *bonde*) (en lat. *nauseabundus*, qui signif. proprement *sujet aux nausées*), t. de médec., qui cause des *nausées* : *aliment, remède nauséabond ; odeur nauséabonde.* — Beaumarchais, dans ses *Mémoires contre Goëzman*, a dit figurément et avec un régime, en parlant d'un ouvrage : *nauséabond aux lecteurs*. D'après les exemples que nous venons de citer, *Boiste* a tort d'écrire *nauséabonde* pour les deux genres. Il donne aussi *nauséatif*, *nauséative*, adj., mais nous n'avons trouvé l'emploi de ce second adj. nulle part.

NAUSÉE, subst. fém. (*nôzé*) (en lat. *nausea*, fait du grec ναυσια, ionique pour ναυτια, lequel est dérivé de ναυς, vaisseau; parce que le mot *nausée* a signifié primitivement et proprement l'envie de vomir à laquelle on est sujet sur mer ; le mal de mer), envie de vomir, soulèvement de cœur. — Au fig., dégoût qu'inspirent tout naturellement certains discours, certains ouvrages littéraires, qui sont ou insipides, ou rebutants, quant à la forme ou à l'esprit : *son livre est si immoral, qu'il m'a donné des nausées*.

NAUSÉEUSE, adj. fém. Voy. NAUSÉEUX.

NAUSÉEUX, adj. mas., au fém. **NAUSÉEUSE** (*nôzé-eu, euze*), t. de médec., qui cause des *nausées*. Voy. NAUSÉABOND et notre observation sur *nauséatif*, dans la classe duquel nous n'hésitons pas à ranger *nauséeux*.

***NAUSICAA**, subst. propre fém. (*nôsika-a*), myth., fille d'Alcinoüs, roi des Phéaciens. Ayant rencontré Ulysse après un naufrage, d'où il n'était échappé qu'avec beaucoup de peine, elle le conduisit au palais de son père, où il fut très-bien reçu.

NAUSITHOÜS, subst. propre mas. (*nôzito-uce*), myth., roi des Phéaciens, et père d'Alcinoüs. Il était fils de Neptune et de Péribée. — Il y en eut un autre, fils de Circé et d'Ulysse.

NAUTÈS, subst. propre mas. (*nôtèce*), myth., Troyen de la suite d'Énée, qui le considérait beaucoup, à cause de sa grande sagesse.

NAUTIA, subst. propre fém. (*nôcia*), myth., famille patricienne de Rome, consacrée au culte de Minerve, et qui avait la garde du Palladium. *Virgile* la fait descendre de *Nautès*.

NAUTIER, subst. mas. (*nôtié*), t. de pêcheur, sorte de couteau dont les pêcheurs de morue se servent pour ôter les noues.

NAUTIES, subst. propre fém. plur. (*nôti*), fêtes en l'honneur de *Nautia*.

NAUTILE, subst. mas. (*nôtile*) (de ναυτιλος, nom grec de ce coquillage, et qui signifie pilote, navigateur, formé de ναυς, navire, vaisseau, parce que le nautile ressemble à une nacelle conduite sur mer, comme un vaisseau l'est par un pilote.), t. d'hist. nat., genre de testacés univalves. — *Nautile à spire*, belle coquille des mers de la Chine, qui forme maintenant le genre *ammonie*. — *Nautile déprimé*, espèce de fossile qu'on a nommé depuis *bellérophe*. — *Nautile encapuchonné*, coquille fossile des roches calcaires des environs de Namur, dont on a formé le genre *aganide*. — *Nautile papyracé* ou *argonaute*. Voy. NAUTILIER, qui signifie la même chose.

NAUTILIER, subst. mas. (*notilié*), t. d'hist. nat., animal du genre des *nautiles*. Il conduit sa coquille comme une barque, à l'aide d'une sorte de voile formée d'une membrane naturelle.

***NAUTILITHE**, subst. mas. (*notilite*) (du grec ναυτιλος, nom grec du *nautile*, et de λιθος, pierre), t. de minér., nom qu'on a donné aux *nautiles* fossiles ou pétrifiés.

***NAUTIQUE**, adj. des deux genres (*nôtike*) (en grec ναυτικος, fait de ναυς, vaisseau), qui appartient à la navigation : *cartes nautiques*. — *Astronomie nautique*, propre aux navigateurs.

NAUTIQUEMENT, adv. (*notikeman*), d'une manière *nautique* ; qui a rapport à l'art *nautique*.

NAUTODIQUE, subst. mas. (*nôtodike*), t. d'antiq., nom des juges qui composaient les tribunaux maritimes chez les anciens Grecs.

NAUTONIER, subst. mas., **NAUTONIÈRE**, subst. fém. (*notonié*, *nière*) (du lat. *nauta*, fait de ναυτης, lequel vient de ναυς, navire), celui, celle qui conduit une barque, un navire, style poétique. — NAUTONIER, NOCHER, PILOTE. (*Syn.*) *Nautonier* se dit de celui qui travaille à la manœuvre ; le *pilote* tient le gouvernail ; le *nocher* n'est autre que le capitaine-propriétaire.

NAVAGE, subst. mas. (*navaje*), vieux mot qui signifiait : flotte. (*Boiste*.) Inusité.

***NAVAL, E**, adj. (*navale*) (en lat. *navalis*, fait de *navis*, vaisseau), qui appartient à la navigation ; qui concerne les vaisseaux de guerre : *combat naval ; armée, force, bataille navale*. Il n'a point de pluriel au masculin. — *Couronne navale*, couronne ornée de proues de vaisseaux, qu'on donnait, chez les anciens Romains, à ceux qui, dans un combat *naval*, étaient montés les premiers sur un vaisseau ennemi.

NAVARCHIE, subst. fém. (*navarchi*), chez les anciens, titre, charge du *navarque*.

NAVARCHIQUE, adj. des deux genres (*navarchike*), qui tient, qui a rapport au *navarque*, à la *navarchie*.

NAVARICIEN, subst. mas. (*navaricien*), sorte d'anciens sectaires parmi les hérétiques.

NAVARQUE, subst. mas. (*navarke*) (du grec ναυς, vaisseau, et αρχη, commandement), t. d'hist. anc., chez les anciens, officier qui commandait un vaisseau, et qui réglait toutes choses pendant le combat.

***NAVARIN**, subst. propre mas. (*navarein*), ville et port important de la Grèce, en Morée; elle est devenue célèbre en 1827, par le combat naval qui détruisit en quelques heures toute la flotte turque.

*NAVARRE, subst. propre fém. (*navare*), province d'Espagne.

NAVARRENS, subst. propre mas. (*navareince*), ville forte de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Orthez, dép. des Basses-Pyrénées.

***NAVARROIS, E**, subst. propre et adj. (*navaroâ*, *roâze*), de la *Navarre*.

NAVEAU, subst. mas. (*navô*), *navet*. (*Boiste*.) Vieux et même tout-à-fait inusité.

***NAVÉE**, subst. fém. (*navé*) (du latin *navis*, navire, bateau), charge d'un bateau. — En Normandie, il se dit particulièrement des bateaux chargés de poisson salé.

***NAVET**, subst. mas. (*navè*) (en latin *napus*), t. de bot., plante bisannuelle, à fleurs cruciformes, du genre des choux, que l'on cultive dans les champs, et dont la racine, qui prend le nom

de la plante, sert d'aliment.—Racines de certaines plantes : *navet d'œillet*.—T. d'hist. nat., genre de coquilles univalves.

NAVETIER, subst. mas. (*navetié*), t. de mét., ouvrier qui fait des *navettes*.—T. d'hist. nat., animal du genre de la coquille appelée *navette*.

*__NAVETTE__, subst. fém. (*navète*), t. de bot., plante bisannuelle, qu'on nomme aussi *navet sauvage*, à fleur cruciforme, du genre des choux, et dont la racine est plus petite que celle du *navet* cultivé. On tire de sa graine, par expression, une huile à brûler qu'on nomme aussi *navette*.—Sorte de vase, en forme de petit *navire*, dans lequel on met l'encens qu'on brûle à l'église dans les encensoirs.— Instrument de tisserand, avec lequel on fait courir le fil, etc., sur le métier. — Dans ce sens, on dit fig. et fam. : *faire la navette*, faire beaucoup d'allées et de venues; *faire faire la navette*, en faire faire à d'autres. (Du latin *navis*, à cause de sa ressemblance avec un petit *navire*.)—Morceau de plomb en forme de *navette*.—T. d'hist. nat., genre de coquilles univalves.—Bâtiment indien.

*__NAVICULAIRE__, adj. des deux genres (*navikulère*) (du lat. *navicula*, nacelle, diminutif de *navis*, navire), t. de bot., qui a la forme d'une nacelle.—Subst. mas., t. d'anat., os du tarse, qui ressemble à un petit navire, à une nacelle.

*__NAVICULE__, subst. fém. (*navikule*) (en lat. *navicula*), petite barque. Peu usité.

*__NAVIFORME__, adj. des deux genres (*naviforme*) (du lat. *navis*, vaisseau, et *forma*, ressemblance), t. d'anat., épithète donnée quelquefois à l'os scaphoïde, à cause de sa forme. Voy. NAVICULAIRE, qui se dit plus souvent.

NAVIGABILITÉ, subst. fém. (*naviguabilité*), état d'une rivière, d'un lac *navigable*.

NAVIGABLE, adj. des deux genres (*naviguable*) (en lat. *navigabilis*); il se dit tant des mers que des eaux douces dans lesquelles on peut *naviguer*.

*__NAVIGATEUR__, subst. et adj. mas. (*naviguateur*) (en lat. *navigator*), celui qui a fait des voyages de long cours sur mer.—Pilote marin expérimenté, qui entend bien la *navigation*, qui l'a étudiée : *c'est un excellent navigateur*. — Adj., particulièrement adonné à la *navigation* : *peuple navigateur*. — Pourquoi ne dit-on pas *navigatrice*, au fém.?

*__NAVIGATION__, subst. fém. (*naviguâcion*) (en lat. *navigatio*), voyage sur mer, sur les fleuves, etc.—Art de *naviguer*.— *Canal de navigation*, qui porte des bateaux, par opposition à *canal d'irrigation*, qui ne sert qu'à arroser les endroits à travers lesquels on le distribue.

NAVIGUANT, E, adj. (*naviguan*, *guante*), qui *navigue*.

NAVIGUÉ, part. pass. de *naviguer*.

*__NAVIGUER__, v. neut. (*naviguié*) (en lat. *navigari*, fait de *navis*, vaisseau), aller sur mer ou sur les grandes rivières.—Il se dit aussi, 1° de la manœuvre que fait faire un pilote à un vaisseau : *mer où il est malaisé de bien naviguer*; 2° de la manière dont un vaisseau va sur mer : *ce vaisseau navigue bien*.

NAVILLE, subst. fém. (*navi-ie*) (mot emprunté de l'italien ; *Boiste* a peut-être tort d'écrire *navile* et de faire ce mot mas.), petit canal pour conduire dans les terres les eaux d'arrosage. Il se dit principalement des canaux d'irrigation dont la Lombardie est coupée.

*__NAVIRE__, subst. mas. (*navire*) (en lat. *navis*), grand bâtiment dont on se sert sur mer, et qu'on fait aller avec des voiles et un gouvernail. —En parlant des vaisseaux de guerre, on dit *vaisseau* plutôt que *navire*; et en parlant des vaisseaux marchands, *navire* est plus usité dans les ports de l'Océan, et *vaisseau*, dans ceux de la Méditerranée. — *La navire Argo*, pour le vaisseau des Argonautes, qui se disait autrefois, serait aujourd'hui une faute. — T. d'astron., constellation méridionale appelée aussi : *le navire*, *le vaisseau*, *le navire de Jason*, *le charriot de mer* —En t. de blas., on dit qu'*un navire est habillé d'argent* ou *de gueules* ou *de sable*, quand les agrès sont de ces émaux.

NAVIS (PRÆTORIA), subst. fém. (*naviceprétoria*). C'était, chez les anciens Romains, ce que nous appelons en Europe vaisseau amiral : il portait le *preteur*, et l'enseigne qui servait de guide aux autres vaisseaux.

NAVRANT, E, adj. (*nâvrant*, *vrante*), très-affligeant : *spectacle navrant*.

NAVRÉ, E, part. pass. de *navrer*.

NAVRER, v. act. (*nâvré*) (du lat. *naufragare*, employé, avec cette acception, par les écrivains du moyen-âge, et qui se dit dans l'usage ordinaire, pour, *faire naufrage*; mais qui, décomposé dans ses éléments, signifie proprement, *briser un navire*, *navem frangere*. Caseneuve et Ménage.), blesser, faire une grande plaie. Dans ce sens, il est vieux. — Aujourd'hui, fig. et seulement avec le mot *cœur*, affliger : *cela me navre le cœur*; *j'en ai le cœur navré*.— Redresser un échalas par une entaille; faire une hoche. (*Boiste*.) Fort peu usité dans cette dernière acception, qui cependant a bien quelque analogie avec la première de ce mot.— *se* NAVRER, v. pron.

NAXIAS, **NAXIUM**, ou **PIERRE DE NAXOS**, subst. mas. (*nakci-âce*, *nakci-ome*, *pièredenakçoce*), pierre qu'on tirait de *Naxos* et d'Arménie, et dont les anciens se servaient pour polir les pierres fines. C'est encore de *Naxos* qu'on tire l'émeril.

*__NAXOS__, subst. propre mas. (*nakçoce*), t. de géog. et de myth., île de la mer Egée, dans laquelle Thésée abandonna Ariane sur un rocher. Elle était célèbre par le culte qu'on y rendait à Bacchus.

NAY, subst. propre mas. (*né*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Pau, dép. des Hautes-Pyrénées.

NAYADE, subst. fém. (*na-iade*), t. de bot., espèce de plante unilobée. Voy. NAÏADE, orthographe plus en usage.

NAYE ou **LAYE**, subst. fém. (*nè-ie*, *lè-ie*), t. de minér., veine verticale de matières étrangères dans un banc d'ardoises.

NAYOURIVI, subst. mas. (*na-iourivi*), t. de bot., sorte de plante qui croît dans les Grandes-Indes.

NAZAIRE (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinnazère*), chef-lieu de canton, arrond. de Savenay, dép. de la Loire-Inférieure.

*__NAZAR__ ou __NAZER__, subst. mas. (*nazare*, *nazère*), t. de relat., surintendant du roi de Perse.

NAZARÉAT, subst. mas. (*nazaré-a*), état du *Nazaréen*.—Temps pendant lequel on s'instruit dans le *nazaréisme*.—Nature de la secte *nazaréenne*.

*__NAZARÉEN__, subst. et adj. mas., au fém. NAZARÉENNE (*nazaré-ein*, *ène*), sectaires juifs qui honoraient Jésus-Christ comme un homme juste et saint.—Subst., habitant de *Nazareth*, ou qui y est né.

NAZARÉENNE subst. et adj. fém. Voy. NAZARÉEN.

*__NAZARÉISME__, subst. mas. (*nazaré-iceme*), opinion, système, doctrine, principes des *nazaréens*.

*__NAZARETH__, subst. propre mas. (*nazarète*), ville de Syrie, célèbre dans l'histoire sainte. La sainte famille y résida depuis son retour d'Égypte jusqu'au baptême de Jésus-Christ.

NAZIA, subst. fém. (*nazia*), t. de bot., genre de plantes de la famille des graminées.

NAZIÈRE ou **NASSIÈRE** (double orthographe de *Boiste*; on comprendra aisément que la seconde doit seule être adoptée), subst. fém. (*nazière*, *naceciére*), t. de pêche, endroit où l'on tend les *nasses*.

NAZIR, subst. mas. (*nazire*), t. de relat., inspecteur d'une mosquée chez les Orientaux.

NAZIRÉAT, subst. mas. (*naziré-a*), fonction des *naziréens*.

NAZIRÉEN, subst. mas. (*naziré-ein*), t. d'antiq., Hébreu qui se vouait au sacerdoce, bien que n'étant pas de la tribu de Lévi.

N. B., abréviation des deux mots latins *nota benè*, qui signifient : *remarquez bien*, *notez bien*.

N.-D., abréviation des mots *Notre-Dame*.

NE, particule qui rend une proposition négative, et qui est souvent accompagnée de *pas* ou *point*. *Ne* précède invariablement le verbe, et il précède également le pronom en régime, s'il y en a un de joint au verbe : *je ne pense pas que...*, *vous ne le pensez pas*. La place de *pas* ou *point* varie; on peut indifféremment les mettre devant ou après le verbe s'il est à l'infinitif : *pour ne point souffrir*, *pour ne souffrir point*. A l'impératif, ils se placent toujours après le verbe : *ne faites pas cela*; *n'allez pas au spectacle*. Dans les temps simples du verbe, ils doivent toujours suivre le verbe : *il ne joue point*. Dans les temps composés, ils se mettent entre l'auxiliaire et le participe : *il n'a point joué*. — *Pas* et *point* ne s'emploient pas indifféremment. *Pas* énonce simplement la négative; *point* appuie avec force, et semble l'affirmer. Le premier souvent ne nie la chose qu'en partie, ou avec modification; le second la nie toujours absolument, totalement et sans réserve. Voilà pourquoi l'un se place très-bien devant les modificatifs, lorsque l'autre y aurait mauvaise grace : *telle personne n'est pas riche*, mais elle n'est peut-être pas fort éloignée de l'être. *Tel n'est point riche*, et il s'en faut bien qu'il le soit. *On n'a pas d'esprit*, quand on n'en est pas pourvu : *on n'a point d'esprit*, quand on en est dénué. *Vous ne croyez pas une chose* qu'on ne peut vous persuader; *vous ne croyez point celle* que votre esprit rejette absolument. Dans le premier cas, il peut vous rester quelque doute; dans le second, vous êtes très-décidé. — *Point*, suivi de la particule *ne*, tranche donc absolument, et forme une négation parfaite; au lieu que *pas* laisse la liberté de restreindre ou de réserver. Par cette raison, *pas* doit être préféré à *point*, devant *plus*, *moins*, *si*, *autant*, etc., et autres termes comparatifs : *Cicéron n'est pas moins véhément que Démosthène*; *Démosthène n'est pas si diffus que Cicéron*. Par la même raison, *pas* est préférable devant les adverbes et les noms de nombre : *assez ordinairement il n'y a pas beaucoup d'eau dans cette rivière*; *il n'y a pas une seule personne qui ne soit de votre avis*. Par la même raison encore, *pas* convient mieux à quelque chose de passager et d'accidentel; *point*, à quelque chose de permanent et d'habituel : *il ne lit pas*, présentement; *il ne lit point*, jamais, dans aucun temps. — *Point* se met pour *non*, et jamais *pas*, soit pour terminer une phrase elliptique : *je le croyais mon ami*, *mais point*; soit pour répondre à une interrogation : *lirez-vous ces vers ? point*. — Quand *pas* ou *point* entre dans l'interrogation, c'est avec des sens un peu différents; car si ma question est accompagnée de quelque doute, je dirai : *n'avez-vous point froid ? n'est-ce point vous qui avez pris ma montre ?* Mais si j'en suis persuadé, je dirai : *n'avez-vous pas froid ? n'est-ce pas vous qui avez pris ma montre ?* — Quelquefois on peut supprimer *pas* et *point*. On le peut après les verbes *cesser*, *oser* et *pouvoir* : *il ne cesse de fréquenter les maisons de jeu*; *je n'ose dire tout ce que je pense*; *on ne peut avoir de confiance en lui*. On peut aussi les supprimer avec élégance dans ces sortes d'interrogations : *y a-t-il un homme dont elle ne médise ? avez-vous un ami qui ne soit des miens?* — Après les verbes *douter* et *nier*, précédés d'une négative, et suivis de la conjonction *que*, la phrase amenée par cette conjonction demande qu'on répète *ne*, mais tout seul : *je ne doute pas que cela ne soit*. — Après *prendre garde*, quand il signifie *prendre ses mesures*, et après le verbe *empêcher*, on supprime *pas* et *point* : *prenez garde qu'on ne vous trompe*; *quand on le peut*, *il faut empêcher que le mal ne s'accomplisse*.—Si *prendre garde* signifie *faire réflexion*, on met *ne pas* : *prenez garde que je ne dise pas cela*.—Après le verbe *savoir*, pris dans le sens de *pouvoir*, on doit toujours supprimer *pas* et *point* : *on ne saurait assez se défendre de toute mauvaise fréquentation*. Après ce même verbe précédé de la négation, et signifiant, *être incertain*, le mieux est de les supprimer : *aucun de nous ne sait combien il a de temps à vivre*. Mais il faut *pas* ou *point*, quand *savoir* est pris dans son sens naturel : *tu ne sais pas ce que c'est que d'avoir des reproches à se faire*. — On supprime *pas* et *point*, quand l'étendue que l'on veut donner à la négative est suffisamment indiquée par d'autres termes qui la restreignent : *il n'y a guère de gens qui n'aiment mieux leur profit que celui d'autrui* : ou par des termes qui excluent toute restriction : *l'utile n'est jamais où n'est pas l'honnête*; *l'honnête homme est celui qui fait tout le bien qu'il peut, et qui ne fait de mal à personne*; ou enfin par des termes qui signifient les moindres parties d'un tout, et qui se mettent sans article : *il vaut mieux ne dire mot que de dire des sottises*.—Après toutes ces phrases, si la conjonction *que*, ou les relatifs *qui* et *dont*, amènent une autre phrase qui soit négative, on y supprime *pas* et *point*; *je ne soupe jamais que je ne m'en trouve mal*; *je ne vois jamais personne qui ne vous loue*; *il ne dit aucun mot qui ne soit goûté*. — Si l'expression numérale est jointe à *mot*, il faut employer *pas* : *il ne dit pas un mot qui ne soit à propos*, Il faut aussi employer

pas avant la préposition *de* : *je ne fais pas de doute; il ne fait pas de démarche inutile.*—On supprime *pas* et *point* après la conjonction *que*, mise à la suite d'un terme comparatif, ou de quelque équivalent : *on se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain ; les richesses sont souvent plus funestes que la pauvreté n'est incommode ; il parle encore mieux qu'il n'écrit.* — On les supprime, lorsque avant la conjonction *que* on doit sous-entendre *rien*, comme dans ces phrases : *il ne fait que rire ; je ne veux qu'être utile.* — On les supprime quand *que* peut se résoudre par *sinon, si ce n'est* : *trop de lecture ne sert qu'à embrouiller l'esprit.*—On les supprime quand *que* signifie *pourquoi*, au commencement d'une phrase : *que n'avons-nous autant d'ardeur pour la vertu que nous en avons pour le plaisir!* ou quand il sert à exprimer un désir, à former une imprécation : *que ne m'est-il permis de vous dire ce que je désire !* — Après *depuis que*, ou *il y a*, suivis d'un mot qui signifie une certaine quantité de temps, on supprime *pas* et *point*, quand le verbe est au prétérit : *depuis que je ne vous ai vu ; il y a trois mois que je ne lui ai écrit.* —Après les conjonctions *à moins que* et *si*, pris dans le sens d'*à moins que*, on supprime *pas* et *point* : *vous ne saurez jamais les détails de cette affaire, à moins que vous ne lui parliez ; n'espérez pas obtenir les faveurs du ciel, si vous ne remplissez vos devoirs envers Dieu et envers les hommes.* — On les supprime quand deux négations sont jointes par *ni* : *je ne l'aime ni l'estime*, et quand cette conjonction est redoublée ou dans le sujet ou dans l'attribut : *je n'aime ni à donner ni à recevoir ; il ne faut être ni avare ni prodigue ; heureux qui n'a ni dettes ni procès.*—Après les verbes *craindre, avoir peur, appréhender*, suivis de la conjonction *que*, on supprime *pas* et *point* lorsqu'il s'agit d'un effet que l'on ne désire pas : *vous devez toujours craindre qu'il ne vous trompe ; j'ai peur, j'appréhende que ma maladie ne soit longue ; je crains que mon ami ne meure.* — Au contraire, il faut *pas* ou *point*, lorsqu'il s'agit d'un effet que l'on désire : *je crains que ce que je dis ne plaise pas à tout le monde.* — La même chose est à observer avec le verbe qui suit *de peur que, de crainte que* ; ainsi lorsqu'on dit : *de peur qu'il ne perde son procès*, on marque que l'on désire qu'il le gagne ; et quand on dit : *de crainte qu'il ne soit pas puni*, on indique que l'on désire qu'il le soit. — On supprime *pas* et *point* et même *ne*, quand on emploie *rien* pour signifier quelque chose : *y a-t-il rien de plus odieux qu'un ingrat ? c'est une lâcheté de rien faire contre sa conscience ; qui vous dit rien ?* Quand *rien* est employé comme signifiant *néant, nulle chose*, on supprime *pas* et *point*, mais on emploie *ne* : *il n'y a rien de précieux comme de savoir se taire ; souvent l'homme qui se tait n'est rien moins qu'un sot ; on n'est bon à rien, quand on ne saisit pas les occasions d'être utile à son semblable.* (*Laveaux.*)

NÉ, E, part. pass. de *naître*, et adj. (en lat. *natus*, part. pass. de *nasci*, naître), qui a des talents pour : *il est né pour la guerre*, etc. — *Né natif de Paris*, etc., est une locution populaire : on dit *il est né à Paris*, ou *il est natif de Paris*, ou mieux *il est de Paris.* — *Bien né, né* d'une famille honnête, d'un bon naturel, qui a de bonnes inclinations. Dans un sens contraire, mais moins usité, *enfant mal né*, qui a des inclinations vicieuses. — Destiné à... dès sa naissance : *peuple né pour l'esclavage.*—Il exprime quelquefois une fonction, une prérogative attachée à une charge, etc. : *l'abbé de Cluny était conseiller né au parlement de Paris.* — *Être, se montrer l'ennemi né du mal*, avoir une aversion naturelle et prononcée pour le mal. — *Il est le protecteur né des beaux-arts*, il protège toutes les sciences et tous les arts, et cela en toute occasion. — *Il est né prié*, ou mieux *il est prié né*, il n'a pas besoin d'être invité. — *Mort-né*, mort avant de naître, au propre et au fig. : *c'est un ouvrage mort-né*, dont on n'a pas plus parlé que s'il n'existait pas. — Adj. et subst. : *nouveau-né*, qui vient de naître ; *premier-né*, le premier enfant mâle.

NÉALÉNIE, subst. propre fém. (*né-aléni*), myth., une des divinités des Gaulois et des Germains.

NÉANMOINS, adv. (*né-anmoein*) (suivant Du Cange, du lat. *nihilominus* ; suivant Ménage, de l'italien *nientedimeno*, qui ont tous les deux la même signification), toutefois, pourtant, cependant. Voy. POURTANT.

NÉANT, subst. mas (*né-an*) (de l'italien *niente*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement *pas un être, ne ente*, fait du lat. *non ens*. Ménage), rien, ce qui n'existe pas : *Dieu a tiré tout du néant.* — Condition de ce qui est périssable ; fragilité. — Fig. et par exagération, peu de valeur dans les choses ; manque de naissance et de mérite dans les personnes : *le néant des grandeurs humaines ; c'est un homme de néant.* — On a dit anciennement *néant* pour : *rien.* On ne le dirait plus. Ainsi cette locution que nous lisons encore dans l'*Académie* : *on n'a pas mis cet homme en prison pour néant*, n'est plus française ; il faut : *pour rien.* — En t. de palais, *mettre néant sur la requête, sur un article de compte* ; refuser de l'admettre. — Fam. : *néant à la requête*, je n'en ferai rien. Ces deux dernières locutions sont plus que surannées. — *Mettre une appellation au néant*, débouter de l'appel. — *Mettre l'appellation*, etc., *dont est appel au néant*, annuler et l'*appel* et la sentence dont on avait appelé. — Quelquefois on emploie *néant* dans le sens de *non* : *il voulait bien avoir telle chose, mais néant.* — Quant à l'emploi de ce mot au pluriel, dont parle *Boiste*, il est complètement hors d'usage. Ainsi l'on ne dit pas : *écrire des néants*, pour, *écrire des bagatelles, des riens.*

NÉANTHE, subst. mas. (*né-ante*), t. de bot., arbre de la Jamaïque ; c'est un genre de pl. de la famille des légumineuses.— Subst. propre mas., myth., musicien qu'Apollon fit mettre en pièces par ses chiens, pour le punir d'avoir osé se servir de son luth, qu'il prétendait toucher aussi bien que lui.

NÉARQUE, adj. et subst. mas. (*né-arke*) (du grec ναῦς, navire, et ἀρχή, commandement), t. de mar., de l'amiral, qui concerne le vaisseau amiral.—Subst., amiral. C'est peut-être le seul cas dans lequel ce mot ait été employé, et encore sont-ce les poëtes qui s'en sont servis.

NÉBRIDE, subst. fém. (*nébride*), myth., peau de jeune faon dont se couvraient les compagnons de Bacchus.

NÉBRIE, subst. fém. (*nébri*), t. d'hist. nat., genre d'insectes carabiques de l'ordre des coléoptères.

NÉBRITE, subst. fém. (*nébrite*), sorte de pierre d'un jaune fauve, inconnue aujourd'hui aux naturalistes, et que les anciens avaient consacrée à Bacchus, parce qu'elle était de la même couleur que la peau de biche dont ce dieu se couvrait.

***NÉBROPHONOS**, subst. propre mas. (*nébrofonoce*), t. d'astron. et myth., l'un des chiens d'Actéon.

NÉBULÉ, E, adj. (*nébulé*) (en lat. *nebulosus*, fait de *nebula*, nuée), t. de blason, se dit des pièces qui sont faites en forme de *nuées* : *fasce nébulée.*

NÉBULEUSE, subst. fém. (*nébuleuze*), t. d'hist. nat., espèce de couleuvre grise et blanche. — T. d'astron., assemblage d'étoiles. — Adj. fém. Voy. NÉBULEUX.

***NÉBULEUX**, adj. mas., au fém. **NÉBULEUSE** (*nébuleu, leuze*) (en lat. *nebulosus*), couvert de nuages : *temps, ciel nébuleux.* — *Étoiles nébuleuses*, ou substantivement *les nébuleuses* : 1° étoiles fixes, d'une lumière pâle et terne. Elles paraissent à la vue simple comme de petits nuages ou de petites taches obscures ; 2° petit amas d'étoiles qu'on a peine à distinguer à la vue simple. —Fig. : *esprit nébuleux*, enclin à la mélancolie. — *Visage, front nébuleux*, sur lequel se peignent l'inquiétude et les soucis.—Subst. mas., t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des labres.

NÉBULON, subst. mas. (*nébulon*) (en lat. *nebulo*), drôle, vaurien. (*Boiste.*) fam. et inusité.

NÉBULOSITÉ, subst. fém. (*nébulôzité*) (du lat. *nebulositas*, brouillard épais), nuage, obscurcissement.

NÉCANIES, ou **NÉCANÉES**, subst. fém. plur. (*nékani*), toiles rayées de blanc et de bleu, fabriquées aux Indes orientales.

NECBOURG, subst. mas. (*nèkebour*), t. de bot., sorte de plantes, de la famille des palmiers.

***NÉCESSAIRE**, adj. des deux genres (*nécécère*) (en latin *necessarius*), dont on ne peut se passer. — *Il s'est rendu nécessaire dans cette maison*, on ne peut s'y passer de ses conseils, de son ministère. — Infaillible, inévitable : *mal nécessaire ; effet nécessaire*, qui résulte infailliblement de sa cause — *Cela n'est pas nécessaire au salut*, n'est pas de précepte et d'obligation. On le dit prov. d'une chose peu importante. — En philosophie, *l'Être necessaire*, Dieu, qui existe par sa nature. — *Lois nécessaires*, sans lesquelles l'univers ne saurait exister. — *Causes, agents nécessaires*, qui n'agissent pas librement et qui produisent cependant leur effet. — *Il est nécessaire*, il faut, il est besoin : *il est nécessaire d'être sage, si l'on ne veut point s'attirer d'affaires : il n'est pas nécessaire que vous sortiez.* — Subst. mas., tout ce qui est *nécessaire* pour la subsistance ; il est opposé à *superflu* : *il n'est pas riche, mais il a le nécessaire.* — Ce qui est essentiel, indispensable : *il faut préférer le nécessaire à l'agréable.* — *Faire le nécessaire*, se mêler de tout.— Boîte ou grand étui qui renferme diverses choses *nécessaires* ou commodes en voyage, etc. : *mettez mon nécessaire dans la voiture.*

NÉCESSAIREMENT, adv. (*nécécèreman*) (en latin *necessariò*), par un besoin absolu.— Infailliblement.

***NÉCESSARIEN**, subst. mas. (*nécéçariein*), nom de sectaires qui admettent l'action des êtres moraux, par *nécessité* physique ou morale.

***NÉCESSITANT, E**, adj. (*nécécitan, tante*), qui nécessite : *pauvreté nécessitante.* — *Les catholiques n'admettent point de grace nécessitante*, de grace qui contraigne et ôte la liberté. — On dit adv. et fam. : *de nécessité nécessitante, de nécessité* absolue et indispensable. Ce mot n'est guère en usage qu'au fém.

***NÉCESSITÉ**, subst. fém. (*nécécité*) (en lat. *necessitas*), chose *nécessaire* et indispensable : *c'est une nécessité de mourir.* Il se prend dans une signification plus ou moins étroite, suivant les choses dont on parle. — Contrainte : *ne me réduisez pas à la nécessité de vous dire des choses désagréables.* — Besoin pressant : *la nécessité de mes affaires.* — Indigence : *être réduit à la dernière nécessité.* — On entend par *choses de première nécessité*, ce dont il est impossible, ou ce dont il serait pénible ou privatif de se passer. — *Nécessité n'a point de loi*, certaines actions blâmables en elles-mêmes peuvent quelquefois être excusées à cause du péril, ou de l'extrême besoin dans lequel on s'est trouvé.—Fam. : *faire de nécessité vertu*, se faire un mérite de ce qu'on ne peut éviter. — Au plur., choses *nécessaires* à la vie : *il n'a pas toutes ses nécessités.* — Besoin d'argent qu'éprouve un pays, un gouvernement, etc. : *pourvoir par de nouvelles contributions aux urgentes nécessités de telle administration.* — *Nécessités de la nature*, besoins auxquels elle nous assujétit, comme manger, boire, dormir, etc. — *Aller à ses nécessités*, aller à la garde-robe. — *De nécessité, de toute nécessité, de nécessité absolue*, loc. adv., nécessairement.—*Par nécessité*, à cause d'un pressant besoin.—Subst. propre fém., myth., divinité allégorique, fille de la Fortune. Elle était adorée par toute la terre. Sa puissance était telle, que Jupiter lui-même était forcé de lui obéir. Personne, autre que ses prêtresses, n'avait droit d'entrer dans son temple à Corinthe. On la représentait souvent à côté de la Fortune, sa mère, avec des mains de bronze, dans lesquelles elle tenait de longues chevilles et des coins.

NÉCESSITÉ, E, part. pass. de *nécessiter.*

NÉCESSITER, v. act. (*nécécité*), obliger, contraindre, réduire à la *nécessité* de faire.— Rendre *nécessaire* : *cela nécessitera votre intervention.*

NÉCESSITEUSE, subst. et adj. fém. Voy. NÉCESSITEUX.

NÉCESSITEUX, subst. et adj. mas., au fém. **NÉCESSITEUSE** (*nécéciteu, teuze*), pauvre, qui est dans le besoin : *personne nécessiteuse.* — *Langue nécessiteuse*, celle qui manque des mots qui seraient nécessaires pour exprimer une pensée sans périphrase. En français, par exemple, nous n'avons pas un mot qui puisse rendre la périphrase qui suit : *parent qui a perdu ses enfants* ; en lat. on la rendrait par ce seul mot *orbus.* — Subst. : *un nécessiteux.* L'*Académie* ne dit rien de ce mot comme subst.

***NECKER**, subst. mas. (*nèkière*), t. de bot., genre de plantes de la famille des mousses.

NECKERIE, subst. fém. (*nèkeri*), t. de bot., genre de plantes qu'on nomme aussi *poliche.*

NECKSTEIN, subst. mas. (*nèkcetein*), t. de métallurgie, genre de minéral d'étain qui rend peu à la fonte.

NEC PLUS ULTRA. Voy. NON PLUS ULTRA.

NÉCROBIE, subst. fém. (*nékrobi*) (du grec νεκρος, mort, et βιος, vie), t. d'hist. nat., famille d'insectes coléoptères qui vivent de charognes, etc.

NÉCRODE, subst. fém. (*nékrode*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

NÉCROGRAPHE, subst. mas. (*nékroguerafe*) (du grec νεκρος, mort, et γραφειν, écrire, décrire), qui examine, qui décrit les cadavres.

NÉCROGRAPHIE, subst. fém. (*nékroguerafi*) (même étym. que celle du mot précédent), description des corps morts; traité sur les cadavres.

NÉCROGRAPHISME, subst. mas. (*nékrogueraficeme*), excès, abus dangereux de la *nécrographie.*

NÉCROLÂTRE, adj. et subst. mas. (*nékrolâtre*) (du grec νεκρος, mort, et λατρις, fait de λατρευω, j'adore), qui regrette sans cesse et pleure démesurément un mort. (*Boiste.*) Inusité.

NÉCROLATRIE, subst. fém. (*nékrolâtri*) (même étym. que celle du mot précédent), vif regret, douleur exagérée pour un mort. (*Boiste.*) Inus.

NÉCROLOGE, subst. mas. (*nékroloje*) (du grec νεκρος, mort, et λογος, discours, livre), livre, registre où l'on marque la date de la mort des évêques et d'autres grands personnages. — Notice sur les morts illustres.

NÉCROLOGIE, subst. fém. (*nékroloji*) (même étym. que celle du mot précédent), notice historique sur un mort.

NÉCROLOGIQUE, adj. des deux genres (*nékrolojike*), qui appartient à la *nécrologie : notice nécrologique.*

NÉCROLOGUE, subst. mas. (*nékrologue*), celui qui écrit sur les morts; auteur de notices *nécrologiques.*

NÉCROMANCE ou **NÉCROMANCIE**, subst. fém. (*nékromance, manci*) (du grec νεκρος, mort, et μαντεια, divination), l'art prétendu d'évoquer les morts pour avoir connaissance de l'avenir, etc. On ne disait autrefois que *nécromance*, et on le dit encore en parlant des temps anciens, ou lorsqu'on veut en imiter le langage. — Magie en général.

NÉCROMANCIEN, subst. mas., au fém. **NÉCROMANCIENNE** (*nékromanciein, ciène*), celui, celle qui se mêle de *nécromancie.*

NÉCROMANCIENNE, subst. fém. Voy. NÉCROMANCIEN.

NÉCROMANT, subst. mas. (*nékroman*), mot qui se dit quelquefois au mas., seulement pour *nécromancien.*

***NÉCROPHAGE**, subst. mas. (*nékrofaje*) (du grec νεκρος, un mort, un cadavre, et φαγω, je mange), t. d'hist. nat., tribu d'insectes de l'ordre des coléoptères.

NÉCROPHOBE, subst. mas. (*nékrofobe*) (du grec νεκρος, mort, et φοβος, crainte), qui craint, qui abhorre la mort.

NÉCROPHOBIE, subst. fém. (*nékrofobi*) (même étym. que celle du mot précédent), crainte, appréhension de la mort.

NÉCROPHORE, subst. mas. (*nékrofore*) (du grec νεκρος, un mort, et φερω, je porte), porte-mort ou ensevelisseur).—T. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères, qui ont l'habitude singulière d'enterrer les petits cadavres de taupes, de grenouilles, de souris, pour y déposer leurs œufs.

***NÉCROPOLE**, subst. fem. (*nékropole*) (du grec νεκρος, mort, et πολις, ville), ville des morts; cimetière orné de monuments funéraires.

NÉCROSCOPIE ou **NÉCROPSIE**, subst. fém. (*nékrocekopi, nékropeci*) (du grec νεκρος, mort, et σκοπεω, j'examine), t. d'anat., ouverture, examen des cadavres.

NÉCROSCOPIQUE ou **NÉCROPSIQUE**, adj. des deux genres (*nékrocekopike, nékropecike*), qui appartient, qui est relatif à la *nécroscopie* ou à la *nécropsie.*

***NÉCROSE**, subst. fém. (*nékrôze*) (du grec νεκρωσις, mortification, fait de νεκροω, je mortifie, dérivé de νεκρος, un mort), t. de chir., mortification entière de quelque partie.

NÉCROTOMIE, subst. fém. (*nékrotomi*) (du grec νεκρος, un mort, et τομη, fait de τεμνω, je coupe), t. d'anat., dissection d'un cadavre.

NÉCROTOMIQUE, adj. des deux genres (*nékrotomike*), qui appartient, qui a rapport à la *nécrotomie.*

***NECTAIRE**, subst. mas. (*nèktère*) (du lat. *nectere*, lier, attacher; parce que ces productions étrangères sont comme attachées à la corolle), t. de bot., nom par lequel *Linnée* désigne certaines productions qu'on trouve dans la corolle, et qui lui sont étrangères. Il dit aussi *nectar* dans le même sens : *c'est le nectar qui fournit le miel.*

NECTANDRA, subst. mas. (*nèktandra*), t. de bot., sorte de plante.

***NECTAR**, subst. mas. (*nèktare*) (du grec νεκταρ, formé de νη, particule négative, et de κτεω, je tue, je fais mourir, parce que le *nectar* rendait immortel), myth., le breuvage des dieux. — Fig., vin excellent, liqueur agréable; tout ce qui est considéré comme délicieux au goût. — *Nectar longévital*, t. de chim., extrait d'osmazome, conservateur de la santé. — T. de bot. Voy. NECTAIRE.

NECTARÉE, subst. fém. (*nèktaré*), t. de bot., espèce de plante.

NECTARINIA, subst. mas. (*nèktarinia*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux, les souimangas, les guits-guits, etc.

NECTARITE, subst. mas. (*nèktarite*), vin d'Aunée.

NECTIQUE, adj. des deux genres (*nèktike*) (du grec νηκτικος, fait de νηχομαι, je nage), t. d'hist. nat., se dit d'une espèce de pierre qui surnage facilement.

***NECTOPODE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*nèktopode*) (du grec νηκτος, nageur, qui peut nager; et πους, gén. ποδος, pied; *qui nage avec les pieds*), t. d'hist. nat., sous-classe de mammifères amphibies et à pieds palmés. — Famille d'insectes coléoptères. — Adj., qui est tout à la fois amphibie et testacé.

NÉCYDALE, subst. fém. (*nécidale*) (en lat. *necydalis*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.— Fève de ver-à-soie.

NÉCYOMANCIE, subst. fém. (*néci-omanci*). Voy. NECROMANCIE, qui est seul usité aujourd'hui.

NÉCYS, subst. propre mas. (*nécice*) (du grec νεκυς, un mort), myth., nom sous lequel on rendait de grands honneurs à Mars comme dieu de la destruction.

NÉCYSIEN ou **NÉCYSÉEN**, subst. mas. (*nécizìein, zé-ein*), t. d'hist. anc., nom qu'on donnait à ceux qui figuraient dans les *nécysies*, chez les Grecs.

NÉCYSIES, subst. fém. plur. (*nécizi*) (en grec νεκυσια, fait de νεκυς, mort), myth., fêtes solennelles des anciens Grecs en l'honneur des morts.

***NÉDA**, subst. propre fém. (*néda*), myth., nymphe, l'une de celles qui prirent soin de l'enfance de Jupiter. — Nom d'un fleuve.

NÉDUSIE, subst. propre fém. (*néduzi*), myth., surnom de Minerve, qui avait un temple superbe sur les bords du fleuve *Néda.*

NÉÉRA, subst. fém. (*né-ra*), t. de bot., genre de plante de la famille des nyctaginées.

***NÉÉRA**, subst. propre fém. (*né-éra*), myth., nymphe que le Soleil aima, et dont il eut deux filles.

***NEF**, subst. fém. (*nèfe*) (en lat. *navis*, en grec ναυς), autrefois, *navire*; il se dit encore en ce sens dans la poésie marotique et dans le blason. — Vase de vermeil en forme de *navire.* — *Moulin à nef*, à eau, construit sur un bateau.— Partie d'une église qui s'étend depuis le portail jusqu'au chœur. (Suivant *Saumaise*, à cause de la ressemblance de la voûte d'une église avec le fond d'un navire. Suivant *Henri Étienne*, du grec νεως, en attique, pour ναος, temple. — *Église à trois nefs, à cinq nefs*, qui a la *nef* principale dont nous venons de parler, et deux rangées de bas-côtés : *l'église de Saint-Eustache, à Paris, a cinq nefs.* —NEF, NAVIRE. (*Syn.*) *Nef* n'est depuis long-temps qu'un terme poétique. *Navire* désigne une espèce de bâtiment de haut-bord pour aller en mer, et il sert aussi à désigner collectivement tous les grands bâtiments ou les vaisseaux. — *Nef* marque proprement quelque chose d'élevé, de construit sur l'eau; *navire*, une maison flottante, une habitation pour aller sur mer.—*Nef* distingue l'élévation et la forme : ainsi l'on dit *nef* d'église; et l'on appelle *nefs*, certains petits vases qui ont la forme d'une *nef*. *Navire* exprime particulièrement l'idée d'aller, de nager, de voguer, de naviguer. Le *navire* est la *nef* qui va.

NÉFASTE, adj. des deux genres (*néfacete*) (du lat. *nefas*, défendu, malheureux), ce qui est défendu, malheureux. — Chez les anciens, on appelait *néfastes*, les jours qu'on passait dans le deuil en mémoire d'un malheur. Chez les Romains, il était défendu dans les *jours néfastes* de rendre la justice, etc. Voy. FASTE.

***NÈFLE**, subst. fém. (*nèfle*), t. de bot., sorte de fruit qui n'est bon à manger que quand il a été amolli par le temps, après avoir été cueilli.

NÉFLIER, subst. mas. (*néflié*) (en lat. *mespilus*, en grec μεσπιλη), t. de bot., arbre de moyenne grandeur, à fleur en rose blanche ou rouge, dont le fruit est une baie globuleuse, couronnée par les dentelures du calice. Voy. NÈFLE. On le nomme aussi *meslier.*

NÉGANOPEAU, subst. mas. (*néguanopô*), espèce de toile de coton que l'on fabrique aux Indes.

NÉGAT., abréviation des mots *négatif* ou *négation.*

NÉGATEUR, subst. mas. (*négateur*), anciennement, celui qui, au milieu des tourments, reniait la foi chrétienne. — Inusité.

***NÉGATIF**, adj. mas., au fém. **NÉGATIVE** (*néguatif, tive*) (en lat. *negativus*), qui nie, qui exprime une *négation.*— Fam. : *il a le visage négatif*, l'air d'un homme toujours prêt à refuser. — En algèbre, *grandeurs* ou *quantités négatives*, qui ont devant elles le signe *moins* (—). Ce signe indique, non pas, comme quelques-uns l'ont dit, une quantité au-dessous de rien, ce qui est absurde, mais une quantité prise en sens opposé d'une autre. —*Avoir voix négative*, avoir droit de s'opposer. Voy. NÉGATIVE.

NÉGATION, subst. fém. (*néguâcion*) (en lat. *negatio*), t. didact., action de *nier*. Il est opposé à *affirmation.* — Particule qui *nie : non, ni, ne* sont des *négations.*— En t. de philosophie, absence d'une qualité dans un sujet qui n'en est pas capable. Voy. NE.

NÉGATIVE, adj. fém. Voy. NÉGATIF.— Subst. fém., proposition qui *nie.*—Fam., refus : *cet homme est fort sur la négative*, il est accoutumé à refuser ce qu'on lui demande.— *Particule négative.* Voy. NÉGATION.

NÉGATIVEMENT, adv. (*néguativeman*), d'une manière *négative.*

***NÈGE** ou **NAGE**, subst. mas. (*nèje, naje*), le plus fort chantier d'un train de bois.

NÉGEON, subst. mas. (*néjon*), nom d'une sorte de raisin qui vient dans la Champagne.

***NÉGLIGÉ, E**, part. pass. de *négliger*, et adj. — Méprisé, oublié. —Qui est sans ornement. — Qui est peu régulier.— *Style négligé*, qui n'est pas châtié. —Subst. mas., état, costume d'une personne qui n'est point parée : *vous voilà dans un grand négligé.* —Dans les arts, *négligence* agréable, qui plaît à l'œil. On le dit souvent en peinture : *un beau négligé plaît souvent plus qu'une froide correction.*

NÉGLIGEMENT, subst. mas. (*néguelijeman*), t. d'arts, action de *négliger* à dessein. (*Houtteville.*) Bien peu usité.

NÉGLIGEMMENT, adv. (*néguelijaman*), avec *négligence.*

NÉGLIGENCE, subst. fém. (*néguelijance*) (en lat. *negligentia*), manque de soin et d'application. —Nonchalance. —*Négligence de style*, fautes légères qui sont plutôt contre les agréments que contre les règles. Il se dit surtout au plur.

NÉGLIGENT, E, subst. et adj. (*néguelijan, jante*) (en lat. *negligens*), qui a de la *négligence*; qui a peu de soin.— Nonchalant.

NÉGLIGER, v. act. (*néguelijé*) (du lat. *negligere*, employé avec la même acception, et qui signifie proprement *ne pas ramasser* ce qui est tombé ou épars; de la particule négative *ne*, et du verbe *legere*, cueillir, ramasser), n'avoir pas soin d'une chose comme on le devrait.— *Négliger ses devoirs*, ne pas les remplir exactement.—Ne pas cultiver : *négliger son talent.* — *Négliger quelqu'un*, ne pas le voir assidûment, ne pas lui rendre les devoirs ordinaires de la vie civile. — *Cet homme néglige sa femme*, n'a pas pour elle les égards qu'il lui doit; il ne lui donne pas les marques d'affection qu'elle a droit d'en attendre. — *Négliger une occasion*, la laisser échapper sans en profiter. —Ne point faire par insouciance. — SE NÉGLIGER, v. pron., *négliger* sa personne, son ajustement.— Remplir moins exactement ses devoirs.

NÉGLIGIBLE, adj. des deux genres (*néguelijible*), t. de math., qui peut être *négligé*. Fort peu usité.

NÉGOCE, subst. mas. (*néguoce*) (du lat. *negotium*), commerce, trafic. Il ne se dit guère que du commerce en gros, et il s'étend aux affaires de banque et de marchandise, au lieu que le *commerce* et le *trafic* se bornent à celles qui concernent les marchandises : avec cette différence que

le *commerce* se fait plus par vente et par achat, et le *trafic* par échange. On ne dit pas *le négoce*, mais *le commerce d'une nation, d'un état*. —Fig. et fam., intrigue, affaire : *il fait un vilain négoce*; *il se mêle de bien des négoces*.

NÉGOCIABLE, adj. des deux genres (*néguoci-able*), qui peut se *négocier* : *ces billets, ces effets sont négociables*. Il ne se dit point des marchandises.

NÉGOCIANT, E, subst. (*néguoci-an, ci-ante*), celui, celle qui fait *négoce*, qui *négocie*. Il se dit proprement de celui qui achette et qui vend en gros; on dit *marchand*, de celui qui vend en détail.

NÉGOCIANTISME, subst. mas. (*néguoci-anticeme*), esprit de corps des *négociants*. — Dans la révolution, reproche fait à quelques négociants de préférer leur intérêt privé à celui du public.

NÉGOCIATEUR, subst. mas., au fem. **NÉGOCIATRICE** (*néguoci-ateur, trice*), celui qui *négocie* quelque affaire considérable auprès d'un état, d'un prince.—Par extension, personne qui *négocie* quelque affaire entre des particuliers.

NÉGOCIATION, subst. fém. (*néguoci-âcion*), l'art et l'action de *négocier* les affaires publiques. —L'affaire même qu'on traite et qu'on *négocie*.— Par extension, il se dit, dans les deux sens, des affaires particulières.—En t. de commerce : *négociation d'un billet*, etc., trafic qui s'en fait par les agents de change, les banquiers, etc.

NÉGOCIATRICE, subst. fém. Voyez NÉGOCIATEUR.

NÉGOCIÉ, E, part. pass. de *négocier*.

NÉGOCIER, v. act. (*néguoci-é*) (en lat. *negotiare*), trafiquer; faire *négoce*. Il ne se dit activement que des effets de banque, etc. : *négocier des billets, des lettres de change*.— Traiter une affaire d'état avec... : *négocier un traité, la ligue, la paix*, etc.— Par extension : *négocier un mariage, une reconnaissance, un accommodement*. — Neut. : *négocier en Espagne; négocier en draperie*.—*se* NÉGOCIER, v. pron., être *négocié*. —Se tramer : *il se négocie bien des choses sous le secret*.

NÉGOGRAPHISME, subst. mas. (*néguoguera-ficeme*) (du lat. *negotium*, négoce, commerce, et du grec γραφειν, écrire), traité sur le *négoce* et les marchandises. (*Boiste*.) Inusité.

***NÉGORES**, subst. mas. plur. (*néguore*), sectateurs japonais, qui ne se font point de scrupule de s'entr'égorger lorsqu'ils se querellent, quoiqu'ils s'en fassent de tuer un oiseau ou un moucheron, parce que leurs lois le défendent.

***NÈGRE**, subst. mas., au fém. **NÉGRESSE** (*nèguere, néguerèce*) (du portugais *negro*, noir; parce que les Portugais, qui les premiers découvrirent la côte occidentale de l'Afrique, appelèrent *negro* le peuple de couleur noire répandu sur la plus grande partie de cette côte, et le pays *Nigritie*), nom qu'on donne aux habitants de l'Afrique, du côté de l'Océan; à la différence de ceux du côté de la Méditerranée, qu'on appelle *Maures* ou *Mores*. — Plus particulièrement, esclaves noirs qu'on tire de la côte d'Afrique. — Le *nègre*, dit *Roubaud*, est proprement l'homme d'un tel pays; et le *noir*, l'homme d'une telle couleur : vous opposez les *noirs* aux blancs; et des *nègres*, vous faites une sorte de bétail. — Fam. : *traiter quelqu'un comme un nègre*, comme un esclave. — *Faire travailler quelqu'un comme un nègre*, le faire travailler plus qu'il ne peut, plus que ses forces ne le lui permettent.— T. d'hist. nat., espèce de singe qu'on trouve à l'île de Java.— Poisson du genre des scombres. —Espèce de papillon du genre satyre.

NÈGREPELISSE, subst. propre mas. (*nèguerepelice*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Montauban, dép. de Tarn-et-Garonne. —Sorte de cotonnade que l'on fabrique en France.

***NÉGRERIE**, subst. fém. (*nèguereri*), lieu où l'on renferme les *nègres* dont on fait commerce.

NÈGRES-CARTES, ou **MORILLONS**, subst. mas. plur. (*nèguerekarte, mori-ion*), t. d'hist. nat., émeraudes brutes de la première couleur.

***NÉGRESSE**, subst. fém. Voy. NÈGRE.

NÉGRÉTIE, subst. fém. (*nègueréci*), t. de bot., genre de plante qu'on a aussi nommé *spitzstizolobium*.

NÉGRIER, subst. et adj. mas. (*négueri-é*) : *vaisseau négrier*, ou simplement *négrier*, qui sert à la traite des *nègres*. —On appelle aussi *négriers*, ceux qui font la traite des *nègres*.

NÉGRILLON, subst. mas., au fém. **NÉGRILLONNE** (*néguerri-ion, ione*), petit *nègre*, petite *négresse*.—Enfant barbouillé de noir.

NÉGRILLONNE, subst. fém. Voy. NÉGRILLON.

NEGRIO, subst. mas. (*négueri-lo*), sorte de raisin doux dont on fait de très-bon vin en Espagne.

NÉGRITE, subst. fém. (*néguerite*), jeune *négresse*.

NÉGROMANCIE, subst. fém. Voy. NÉCROMANCIE, qui seul se dit.

NÉGROMANCIEN et **NÉGROMANT**, subst. mas. Voy. NÉCROMANCIEN et NÉCROMANT.

NÉGROPHAGE, subst. mas. (*néguerofaje*) (du portugais *negro*, noir, et du grec φαγω, je mange), rigoureusement : mangeur de *nègres*, mais mieux, partisan de l'esclavage des *nègres*. (*Boiste*.) Inusité.

NÉGROPHAGIE, subst. fém. (*néguerofaji*) (même étymologie que celle du mot précédent), manie, opinion, système de ceux qui soutiennent l'esclavage des *nègres*.

NÉGROPHILE, subst. mas. (*néguerofile*) (du portugais *negro*, noir, et du grec φιλος, ami), ami des *nègres*, qui désire qu'on abolisse leur esclavage.

NÉGROS, subst. mas. (*néguerôce*), partisan des cortès d'Espagne en 1820.

NÉGUNDO, subst. mas. (*néguondo*), petite graine noire de l'Inde.—T. de bot., espèce d'érable qui n'a point de corolle.

***NÉGUS**, subst. mas. (*néguce*), nom qu'on donne à l'empereur des Abyssins.—Boisson anglaise, composée de vin chaud épicé.

NÉHEL, subst. mas. (*né-èle*), mesure de liquides chez les anciens Hébreux. Environ 90 litres.

NÉHEMIE, subst. propre mas. (*né-èmi*), myth., nom que les thalmudistes donnent au premier des deux messies.

NÉIDE, subst. fém. (*né-ide*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hémiptères.

***NEIGE**, subst. fém. (*nèje*) (du lat. *ninguis*, employé par Lucrèce, etc., dans la même signification, fait, ainsi que *nix*, *nivis*, de *ningere*, neiger), vapeur aqueuse qui, condensée par le froid dans la moyenne région de l'air, tombe sur la terre en petits flocons blancs.—Au fig., blancheur extrême : *la neige et les glaces de la vieillesse; la neige de ses cheveux blancs*.— Prov. : *boule de neige*, chose qui augmente par succession de temps.—*Œufs à la neige*, blancs d'œufs battus, et qui forment une mousse comme celle de la *neige*.—Pop. et par mépris : *voilà un bel homme de neige, un beau docteur de neige*. —T. de chimie ancienne, *neige d'antimoine*, oxyde d'antimoine blanc sublimé.

NEIGÉ, part. pass. de *neiger*.

***NEIGER**, v. unipers. et neut. (*nèjé*) (en lat. *ningere*, fait du grec νιφειν, ou νειφειν) : *il neige*; il tombe de la *neige*.—Fig. et fam. : *il a neigé sur sa tête*, il a les cheveux blancs.

NEIGEUSE, subst. fém. (*nèjeuse*), chez les marchands d'objets d'hist. nat., nom d'une coquille du genre porcelaine.—Adj. fém. Voy. NEIGEUX.

***NEIGEUX**, adj. mas., au fém. **NEIGEUSE** (*nèjeu, jeuze*), chargé de *neige* : *temps neigeux*, *saison neigeuse*.

NEIGIE, subst. fém. (*nèji*), t. d'hist. nat., sorte de plante qu'on trouve dans l'Amérique septentrionale, et dont les fleurs ressemblent à des flocons de *neige*.

NEILLE, subst. fém. (*nè-ie*), t. de tonneliers, étoupe, ficelle décordée dont on se sert pour boucher les fentes d'un tonneau.

***NÉITH** ou **NÉITHÉ**, subst. propre fém. (*nè ite, né-ite*), myth., nom sous lequel les Égyptiens adoraient Minerve, qu'ils appelaient aussi *Nitocris*, c'est-à-dire, *Minerve la victorieuse*.

NÉKID, subst. propre mas. (*nékide*), myth., ange qui préside au pain et aux aliments.

NÉLAM-MARI, subst. mas. (*nélamemari*), t. de bot., plante annuelle herbacée, du genre des sainfoins.

NELAM-PARENDA, subst. mas. (*nélameparanda*), t. de bot., espèce de violette qui croît dans l'Inde.

NÉLANARÈGAM, subst. mas. (*nélanarèguame*), t. de bot., sorte d'arbrisseau qui croît au Malabar.

NÉLÉE, subst. propre mas. (*nélé*), myth., fils de Neptune et de la nymphe Tyro. Ayant été chassé de la Thessalie par son frère Pélias, il alla se réfugier dans la Laconie, où il bâtit la ville de Pylos, et où il épousa Chloris, fille d'Amphion, dont il eut douze enfants. Hercule le massacra avec eux, à l'exception de Nestor qui était absent.

NÉLÉIDES, subst. propre mas. plur. (*nélé-ide*), myth., les douze enfants de *Nélée*, un des Argonautes grecs.

NÉLÉIDIES, subst. fém. plur. (*nélé-idi*), myth., fêtes instituées par *Nélée*, en l'honneur de Diane surnommée de là *Néléis*.

NÉLITRE, subst. mas. (*nélitre*), t. de bot., genre de plantes qui se rapprochent des goyaviers.

NÉLITTE, subst. fém. (*nélite*), t. de bot., plante légumineuse.

NELMA, subst. mas. (*nélema*), t. d'hist. nat., saumon blanc qu'on pêche dans les rivières de Sibérie.

NELSONIE, subst. fém. (*nèleçoni*), t. de bot., genre de plantes voisines des élytraires et des carmantines.

***NÉLUMBO**, subst. mas. (*nélonbô*), t. de bot., genre de plantes de la famille des renonculacées.

NÉMASPÈRE, subst. fém. (*némacepère*), t. de bot., genre de plantes de la famille des hypoxylons.

NÉMATE, subst. fém. (*némate*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

NÉMATOCÈRE ou **FILICORNE**, subst. mas. (*nématocère, filikorne*), t. d'hist. nat., famille d'insectes lépidoptères.

NÉMATOÏDÉE, subst. fém. (*némato-idé*), t. d'hist. nat., ver intestinal qu'on nomme aussi la *filaire de Médine*.

***NÉMATOÏDES**, subst. mas. pl. (*némato-ide*), t. d'hist. nat., ordre de vers de la classe des intestinaux.

NÉMATOURE, subst. mas. (*nématoure*), t. d'hist. nat., famille d'insectes aptères.

NEMBROTH, subst. propre mas. (*neinbrote*), myth., esprit que les Chaldéens consultaient dans leurs entreprises.

NÉMÉE, subst. propre fém. (*némé*), myth., fille de Jupiter et de la Lune; elle donna son nom à une contrée d'Élide où il y avait une vaste forêt, fameuse par le lion terrible qu'Hercule étouffa par l'ordre d'Eurysthée.

NÉMÉEN, adj. mas. (*némé-ein*), myth., surnom de Jupiter, comme ayant un temple dans la ville de *Némée*.

***NÉMÉEN**, adj. mas., au fém. **NÉMÉENNE** (*némé-ein, némé-ène*), qui est de la ville de *Némée*. —Au plur. mas., t. d'antiq. : *jeux néméens*, jeux qu'on célébrait auprès de la forêt de *Némée*, en l'honneur d'Hercule, qui avait tué le lion qui désolait les Argiens.

NÉMÉENNE, adj. fém. Voy. NÉMÉEN.

***NÉMÉONIQUE**, subst. mas. (*némé-onike*), t. d'antiq., nom que les Grecs donnaient au vainqueur dans les jeux *néméens*.

NÉMERTE, subst. fém. (*némèrete*), t. d'hist. nat., genre de vers de la classe des intestinaux.

NÉMERTÉSIE, subst. fém. (*némèretézi*), t. de bot., espèce de plantes voisines des sertulaires.

NÉMÉSÉES, subst. fém. plur. (*némezé*), myth., fêtes lugubres en l'honneur de *Némésis*; on y faisait des sacrifices d'expiation pour les morts.

NÉMÈSES, subst. propre fém. plur. (*némèze*), myth., divinités païennes, filles de l'Érèbe et de la Nuit, que quelques-uns croient être les mêmes que les Euménides. Elles étaient deux. L'une, la Pudeur, s'en retourna au ciel après l'âge d'or; l'autre resta sur la terre et dans les enfers pour la punition des méchants. Voy. NÉMÉSIS.

NÉMÉSIE, subst. fém. (*némézi*), t. de bot., genre de plantes de la famille des scrofulaires.

NÉMÉSIENNES, subst. fém. plur. Voy. NÉMÉSÉES, qui est le même mot.

NÉMÉSIS, subst. fém. (*némèzice*), les anciens donnaient ce nom à une plante que les modernes ne connaissent plus. — Subst. propre fém., myth., déesse de la vengeance, fille de Jupiter et de la Nécessité. Elle châtiait les méchants et ceux qui abusaient des présents de la Fortune. On la représentait toujours avec des ailes, armée de flambeaux et de serpents, et portant sur sa tête une couronne rehaussée d'une corne de cerf. Les Grecs révéraient plusieurs divinités de ce nom qu'ils croyaient filles de l'Érèbe et de la Nuit.

NÉMÉSITE, subst. fém. (*némézite*), t. d'antiq., sorte de pierre dont était construit l'autel de *Némésis* à Athènes, et dont les Athéniens arrachaient des fragments, sans doute pour se rendre la déesse favorable.

NÉMESTRINE, subst. fém. (*némècetrine*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

NÉMESTRINUS ou **NÉMESTINUS**, subst. propre mas. (*némècetrinuce, némècetinuce*), myth., dieu qui, chez les Romains, présidait aux forêts.

NÉMÉTÈS, adj. propre mas. (*németèce*), myth., surnom de Jupiter, à cause d'un temple qu'il avait dans la forêt de *Némée*.

NEMÈTES, subst. propre mas. plur. (*némète*), t. d'hist. anc., ancien peuple de la Gaule belgique, qui habitait dans le Palatinat, en-deçà du Rhin.

NÉMÉUS, adj. propre mas. (*némé-uce*) (mot tout lat.), myth.; Jupiter et Hercule furent ainsi surnommés parce que celui-ci avait tué le lion de la forêt de *Némée*, et que l'autre avait un temple célèbre dans cette contrée.

NÉMIE, subst. fém. (*némi*), t. de bot., sorte de plante que l'on nomme aussi *manule*.

*__NÉMOCÈRE__, subst. mas. (*némocère*), t. d'hist. nat., famille d'insectes de l'ordre des diptères.

NÉMOCTE, subst. mas. (*némokte*), t. d'hist. nat., genre de vers qui vivent dans les eaux douces de la Sicile.

NÉMOGLOSSATE, subst. mas. (*némogueloceçate*), t. d'hist. nat., division d'insectes qui répond aux abeilles.

NÉMOGNATHE, subst. mas. (*némoguenate*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

NÉMOLAPATHUM, subst. mas. (*némolapatome*), t. de bot., nom ancien d'une espèce de *patience* qui croît dans les bois.

NÉMOLITHE, subst. fém. (*némolite*) (du latin *nemus*, pris, dans le même sens, du grec νεμος, forêt, bois, arbres, et λιθος, pierre), t. de minér., pierre arborisée dont les dendrites figurent des arbres.

NÉMOPTÈRE, subst. mas. (*némopetère*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des névroptères.

NÉMORALES, subst. fém. plur. (*némorale*), myth., fêtes qui se célébraient en l'honneur de Diane, honorée comme déesse des forêts.

NÉMORAT, subst. mas. (*némora*), ancien temple élevé dans une forêt. (*Boiste*.) Hors d'usage.

NÉMOSIE, subst. fém. (*némozi*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux de l'ordre des silvains.

NÉMOSOME, subst. mas. (*némozome*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

NÉMOTÈLE, subst. mas. (*némotèle*), t. d'hist. nat., insecte des bois de l'ordre des diptères.

*__NEMOURS__, subst. propre fém. (*nemoure*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Fontainebleau, dép. de Seine-et-Marne. — T. d'hist. nat., subst. mas., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

*__NEMS__, subst. mas. (*neinmece*), t. d'hist. nat., petit quadrupède d'Afrique, qui ressemble au furet.

NÉNIATION, subst. fém. (*néni-âcion*) (en grec νηνια, chant funèbre), antiq., un des airs spondaïques des anciens, composé de notes longues et brèves. On s'en servait pour les hymnes funèbres des fêtes appelées *nénies*.

NÉNIE, subst. propre fém. (*néni*), myth., déesse des funérailles.

*__NÉNIES__, subst. fém. plur. (*néni*) (en lat. *neniæ*, gén. *neniarum*), chants funèbres, ou funérailles, chez les Romains.

NENNI, particule négative (*nanni*) (du latin barbare *nenilum*, pour *ne hilum*. *Huet*, qui observe que quelques auteurs ont écrit autrefois *nenil*), mot dont on se sert dans quelques provinces, pour : *non, je ne veux pas*. — *Il n'y a point de nenni*, il faut qu'on fasse ce qu'on exige. — *Marot* a dit subst. au mas. :

> Un doux *nenni* avec un doux sourire
> Est tant honneste....

NÉNUPHAR ou **NÉNUFAR**, subst. mas. (*nénufar*), t. de bot., plante aquatique, vivace, dont les fleurs, disposées en rose, s'élèvent sur la surface de l'eau.

NÉOBERING, subst. mas. (*néobereingue*), sorte de combat à la lutte que les nègres exécutent entre eux au son des instruments.

*__NÉO-CHRISTIANISME__, subst. mas. (*né-ocricetianiceme*) (du grec νεος, nouveau), mot nouveau, introduit par M. *Drouineau*, qui lui fait signifier: ère nouvelle du christianisme approprié au développement de l'intelligence humaine, à ses progrès vrais ou faux.

NÉOCORAT, subst. mas. (*né-okora*), charge, office, fonctions, emploi, dignité du *néocore*. (Boiste.) Hors d'usage.

NÉOCORE, subst. mas. (*né-okore*) (en grec νεωκορος, formé de νεως, temple, et κορεω, je nettoie), t. d'antiq., gardien, conservateur d'un temple, chez les Grecs. — Dans l'Église grecque, sacristain. — Nom que prirent, sous les empereurs romains, certaines villes où il y avait des temples fameux dédiés à ces empereurs : *Smyrne, Éphèse, étaient des néocores d'Auguste*. (Boiste.) Hors d'usage.

NÉOCORIQUE, adj. des deux genres (*né-okorike*), qui concerne le *néocorat*, le *néocore*. (Boiste.) Hors d'usage.

NÉOCYCLIQUE, adj. des deux genres (*né-ocikli-ke*) (du grec νεος, nouveau, et κυκλος, cercle); il se disait d'une fête célébrée au commencement d'une époque historique : *fête néocyclique*.

NÉODAMODE, subst. des deux genres (*né-odamode*) (du grec νεος, nouveau, et δαμος pour δημος, peuple), affranchi, à Sparte, autre que l'ilote.

NÉOENIES, subst. fém. plur. (*né-éni*) (du grec νεος, nouveau, et οινος, vin), myth., fêtes qu'on célébrait en l'honneur de Bacchus, quand on buvait pour la première fois du vin nouveau.

NÉOGALE, subst. mas. (*né-oguale*) (du grec νεος, nouveau, et γαλα, lait), t. de médec., lait sécrété par les mamelles, après le *colostrum*.

NÉOGAME, adj. et subst. des deux genres (*né-oguame*) (du grec νεος, nouveau, et γαμεω, j'épouse), celui qui est récemment, nouvellement marié. — Peu en usage.

NÉOGAMIE, subst. fém. (*né-oguami*) (même étym. que celle du mot précédent), nouvelle noce; mariage contracté tout récemment. — Peu en usage.

NÉOGRAPHE, subst. et adj. des deux genres (*né-ogucrafe*) (du grec νεος, nouveau, et γραφω, j'écris), qui admet ou propose une orthographe nouvelle, inusitée : *écrivain néographe; les néographes ont quelquefois raison*.

NÉOGRAPHIE, subst. fém. (*né-ogueraft*) (même étym. que celle du mot précédent), traité, ouvrage sur un nouveau système d'orthographe, ou suivant ce nouveau système.

NÉOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*né-oguerafike*), qui concerne la *néographie*.

NÉOGRAPHISME, subst. mas. (*ne-oguerafice-me*), la même chose que *néographie*, mais en mauvaise part : *le néographisme est un fléau*.

NÉOGRAPHISTE, subst. des deux genres (*né-oguerafícete*). Voy. NÉOGRAPHE.

NÉOL., abréviation des mots *néologie* ou *néologique*.

*__NÉOLATINE__, adj. fém. (*né-olatine*) (du grec νεος pour νεα, nouvelle, et du lat. *latina*, sous-entendu *lingua*, langue latine), langue, littérature qui s'est formée à l'imitation des Latins. (*Boiste*.) Voy. HYBRIDE.

NÉOLOGIE, subst. fém. (*né-oloji*) (du grec νεος, nouveau, et λογος, discours, mot, parole), invention, emploi de nouveaux mots. — Emploi des mots anciens dans un sens nouveau. — NÉOLOGIE, NÉOLOGISME. (*Syn*.) La *neologie* annonce, propose, introduit de nouvelles manières de parler, l'invention ou l'application nouvelle des termes; le *néologisme* en est l'abus.

NÉOLOGIQUE, adj. des deux genres (*né-olojike*), qui concerne les mots nouveaux, les expressions hasardées, les phrases extraordinaires : *langage néologique*.

NÉOLOGISME, subst. mas. (*né-olojiceme*), recherche d'expressions nouvelles, de nouveaux mots, de *néologie*. Il se prend en mauvaise part. Voy. NÉOLOGIE.

NÉOLOGISTE, subst. mas. (*né-olojicete*), qui crée des mots nouveaux, admissibles; qui se sert de la *néologie*.

NÉOLOGUE, subst. mas. (*né-ologue*), celui qui, en parlant ou en écrivant, affecte d'employer des termes nouveaux. Il se prend presque toujours en mauvaise part.

NÉOMÉNIASTE, subst. mas. (*né-oméni-acete*), t. d'antiq., chez les Romains, celui qui célébrait les *néoménies*.

*__NÉOMÉNIE__, subst. fém. (*né-oméni*) (en grec νεομηνια, formé de νεος, nouveau, et de μηνη, la lune), nouvelle lune chez les juifs. — Au plur., fêtes chez les anciens Romains à chaque renouvellement de lune.

NÉOMÉNIEN, adj. propre mas. (*né-oméniein*), myth., surnom d'Apollon, qu'on honorait à l'époque de la *néoménie*, parce que la plupart des astres empruntent leur lumière du soleil.

NÉOMÉRIS, subst. mas. (*né-omérice*), t. d'hist. nat., genre de polypiers flexibles. — Subst. propre fém., nymphe, fille de Nérée et de Doris.

NÉOPÈTRE, subst. mas. (*né-opètre*) (du grec νεος, nouveau, et πετρα, roche), t. d'hist. nat., quartz grossier, sorte de pétro-silex secondaire.

NÉOPHOBE, subst. mas. (*né-ofobe*) (du grec νεος, nouveau, et φοβος, crainte), ennemi des nouveautés. (*Boiste*.) Peu usité.

NÉOPHOBIE, subst. fém. (*né-ofobi*) (même étym. que celle du mot précédent), crainte, horreur de ce qui est nouveau. Peu usité.

NÉOPHYTE, subst. et adj. des deux genres (*né-ofite*) (en grec νεοφυτος, fait de νεος, nouveau, et φυω, je nais. Le mot grec νεοφυτος signifie proprement nouvellement planté), nouveau converti à la religion chrétienne; qui est nouvellement baptisé.

NÉO-PLATONICIEN, subst. mas. (*né-oplatonicien*) (du grec νεος, nouveau, et de πλατωνικος, fait de Πλατων, Platon), philosophe qui suit la doctrine du *néo-platonisme*.

*__NÉO-PLATONISME__, subst. mas. (*né-oplatonice-me*), doctrine imaginée pour faire suite à celle de Platon; nouveau *platonisme*.

NÉOPTOLÈME, subst. propre mas. (*né-opetolème*), myth., surnom de Pyrrhus, fils d'Achille.

NÉOPTOLÉMIES, subst. fém. plur. (*néopetolémi*), myth., fêtes qu'on célébrait à Delphes en l'honneur de Pyrrhus, surnommé *Néoptolème*.

NÉORAMA, subst. mas. (*né-orama*) (du grec νεως, temple, et οραμα, vue), panorama circulaire représentant un temple, un édifice.

NÉOTÉRIQUE, adj. des deux genres (*né-otérike*) (du grec νεωτερικος, de la jeunesse, de jeune homme, dérivé de νεος, nouveau, jeune; au comparatif νεωτερος, plus jeune), nouveau, moderne. Peu en usage.

NÉOTHERMES, subst. mas. plur. (*né-otéreme*) (formé de νεος, nouveau, et θερμος, chaud), bains d'eau chaude nouvellement établis.

NÉOTIE, subst. fém. (*né-oti*), t. de bot., genre de plantes de la famille des orchidées.

*__NÉOTOCRYPTE__, subst. mas. (*né-otokripete*) (du grec νεοττος, petit, et κρυπτω, je cache), t. d'hist. nat., famille d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

NÉOU, subst. mas. (*né-ou*), t. de bot., arbre du Sénégal dont le nom générique est inconnu.

NÉOZONZE, subst. fém. (*né-ozonze*), myth., fête solennelle que les Persans célébraient au commencement du printemps, et qui durait plusieurs jours.

NÉPAPANTOTOTL, subst. mas. (*népapantototle*), t. d'hist. nat., espèce de canard sauvage du Mexique.

NÈPE, subst. fém. (*nèpe*), t. d'hist. nat., genre d'insectes hydrocorises de l'ordre des hémiptères.

NÉPENTHE, subst. mas. (*népante*), t. de bot., genre de plantes herbacées qui croissent dans l'Inde.

*__NÉPENTHÈS__, subst. mas. (*népeintèce*) (en grec νηπενθης, formé de la particule négat. νη, et de πενθος, tristesse, affliction), t. de bot., plante d'Égypte dont on tirait un suc regardé par les anciens comme un remède efficace contre la mélancolie. M. *D'Anse de Villoison* pense que c'est l'opium des Orientaux.

*__NÉPER__ (BAGUETTE DE), subst. mas. (*népère*), instrument avec lequel on peut faire promptement des règles d'arithmétique. Ce nom lui vient de *Néper*, qui en est l'inventeur.

NÉPÈS, subst. mas. (*népèce*), t. d'hist. nat., scorpion aquatique.

NÈPES, subst. fém. plur. (*nèpe*), t. d'hist. nat., punaises aquatiques.

NÉPÈTE, subst. mas. (*népète*), t. de bot., nom qu'on donnait, chez les anciens, au *poulio* sauvage.

NÉPHALIES, subst. fém. plur. (*néfali*) (du grec νηφαλια, sous-entendu ιερα, fait de νηφαλιος, sobre), t. d'antiq.; les Grecs nommaient ainsi les fêtes ou sacrifices dans lesquels on employait de l'hydromel au lieu de vin.

NÉPHALION, subst. propre mas. (*néfali-on*), myth., un des enfants de Minos.

*__NÉPHÉLÉ__, subst. propre fém. (*néfélé*), myth., femme d'Athamas, roi de Thèbes, et mère de Phryxus et d'Hellé.

NÉPHELÉIS, subst. propre fém. (*néfélé-ice*), myth., Hellé, fille de *Néphélé*.

NÉPHÉLIM, subst. mas. (*néfélime*), Bible,

nom que donne l'Écriture aux enfants nés du commerce des anges avec les filles des hommes. —Géant, brigand.

NÉPHÉLINE, subst. fém. (*néféline*) (du grec νεφελη, nuage, brouillard), t. d'hist. nat., pierre transparente qui, mise dans l'acide nitrique, devient comme *nébuleuse* à l'intérieur.

NÉPHÉLION, subst. mas. (*néféli-on*) (même étym. que celle du mot précédent), t. de médec., petite tache blanche produite par la cicatrice d'un ulcère sur l'œil.

NÉPHELLE, subst. fém. (*néfèle*), t. de bot., espèce de plante voisine du châtaignier.

NÉPHÉLOCENTAURE, subst. propre mas. (*néféloçantôre*), peuple imaginaire que *Lucien* place dans la lune.

***NÉPHÉLOÏDE**, adj. fém. (*néfélo-ide*) (du grec νεφελη, brouillard, et ειδος, forme, ressemblance), t. de médec.; il ne se dit que de l'urine qui contient un nuage blanchâtre.

NÉPHÈS-OGLI, subst. propre mas. (*néfèçogueli*), t. de relat., nom que les Turcs donnent aux enfants qu'ils croient être nés d'une mère vierge et avoir le don des miracles.

NÉPHRALGIE, subst. fém. (*néfralji*) (du grec νεφρος, rein, et αλγος, douleur), t. de médec., douleur des reins.

NÉPHRALGIQUE, adj. des deux genres (*néfraljike*), t. de médec., de la *néphralgie*; qui y a rapport.—Subst. mas. : *un néphralgique*.

NÉPHRANDRA, subst. mas. (*néfrandra*), t. de bot., arbrisseau de la Jamaïque, qu'on a réuni aux gattiliers.

NEPHRELMINTIQUE, adj. des deux genres (*nefrèlemeintike*) (du grec νεφρος rein, et ελμινθος, gén. d'ελμινς, ver), t. de médec., se dit de l'ischurie causée par les vers qui se trouvent dans les reins.

NÉPHREMPHRAXIS, subst. fém. (*néfreinfrakcice*) (du grec νεφρος, rein, et de εμφραξις, fait de εμφρασσω, je bouche, j'obstrue, t. de médec., obstruction des reins.

NÉPHRÉTIQUE, adj. des deux genres (*néfrétike*) (du grec νεφρος, rein), t. de médec. : *colique néphrétique*, causée par le gravier qui se détache des reins. — *La graine de lin et la pariétaire sont néphrétiques*, propres à guérir les maladies de reins. — *Il est néphrétique*, ou subst.: *c'est un néphrétique*, il est affligé de la colique *néphrétique*.

NÉPHRÉTITE, subst. fém. (*néfrétite*), t. d'hist. nat., espèce de stéatite verte, translucide.—Variété de la serpentine noble.

NÉPHRIT, subst. mas. (*néfrite*), t. d'hist. nat., jade *néphrétique*, qu'on nomme aussi *pierre néphrétique*.

NÉPHRITE, ou **NÉPHRITIS**, subst. fém. (*néfrite*, *tice*) (en grec νεφριτις, fait de νεφρος, rein), t. de médec., inflammation des reins.

NÉPHROCATALICON, et mieux **NÉPHROCATHARTICON**, subst. mas. (*néfrokatalikon*, *néfrokatartikon*) (du grec νεφρος, rein, et καθαρτικος, purgatif), t. de pharm., sorte de remède propice pour les maux de reins, ou propre à nettoyer les reins. Peu usité.

NÉPHROCÈLE, subst. fém. (*néfrocèle*) (du grec νεφρος, rein, et de κηλη, hernie), t. de chir., hernie du rein.

NÉPHRODION, subst. mas. (*néfrodion*), t. de bot., espèce de plante de la famille des fougères.

NÉPHROGRAPHE, subst. mas. (*néfrogueraſe*) (du grec νεφρος, rein, et γραφω, je décris), t. de médec., celui qui décrit les reins et leurs maladies, qui en traite.

NÉPHROGRAPHIE, subst. fém. (*néfroguerafi*) (même étym. que celle du mot précédent), t. de médec., description, traité des reins et de leurs maladies.

NÉPHROGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*néfroguerafike*), qui a rapport à la *néphrographie*.

NÉPHROJE, subst. mas. (*néfroje*), t. de bot., sorte d'arbrisseau grimpant de la famille des ménispermes.

NÉPHROLITHE, subst. mas. (*néfrolite*) (du grec νεφρος, rein, et λιθος, pierre), t. de médec., pierre ou calcul qui se forme dans les reins.

NÉPHROLITHIQUE, adj. des deux genres (*néfrolitike*), t. de médec., il se dit de l'ischurie qui dépend des calculs rénaux, des *néphrolithes*.

***NÉPHROLITHIASE**, subst. fém. Voy. NÉPHROLITHE.

NÉPHROLITHOTOMIE, subst. fém. (*néfrolitôtomi*) (du grec νεφρος, rein, λιθος, pierre, et τομη, fait de τεμνω, je coupe), t. de chir., incision faite dans les reins pour en extraire un calcul.

NÉPHROLITHOTOMIQUE, adj. des deux genres (*néfrolitôtomike*), t. de chir., qui tient, qui a rapport à la *néphrolithotomie*.

NEPHROLOGIE, subst. fém. (*néfroloji*) (du grec νεφρος, rein, et λογος, discours, traité), partie de l'anatomie qui traite des reins.

NÉPHROLOGIQUE, adj. des deux genres (*néfrolojike*), qui a rapport, qui appartient à la *néphrologie*.

NÉPHROLOGISTE, subst. mas. (*néfrolojicete*), t. de médec., celui qui s'occupe particulièrement de la maladie des reins.

NÉPHROME, subst. mas. (*néfrôme*), t. de bot., genre de plantes de la famille des lichens.

NÉPHROPHLEGMASIE, subst. fém. (*néfrofléguemazi*) (du grec νεφρος, rein, et φλεγματος, gén. de φλεγμα, fait de φλεγω, j'enflamme), t. de médec., inflammation des reins; c'est la même chose que l'ischurie muqueuse.

NÉPHROPHLEGMATIQUE, adj. des deux genres (*néfrofléguematike*) t. de médec., qui concerne la *néphrophlegmasie*.

NÉPHROPLÉGIE, subst. fém. (*néfropléji*) (du grec νεφρος, rein, et πλησσω, je frappe), t. de médec., atonie du rein, paralysie rénale.

NÉPHROPLÉGIQUE, adj. des deux genres (*néfroplejike*), t. de médec., qui a rapport à l'ischurie des reins, à la *néphroplégie*.

NÉPHROPLÉTHORIQUE, adj. des deux genres (*néfropletorike*) (du grec νεφρος, rein, et πληθωρα, pléthore), t. de médec., qui concerne l'ischurie, causée par la *pléthore* des reins.

NÉPHROPS, subst. mas. (*néfropece*), t. d'hist. nat., genre de crustacés établi aux dépens des écrevisses.

NÉPHROPYIQUE, adj. des deux genres (*néfropi-ike*), t. de médec., qui est produit par la suppuration des reins, qui a rapport à la *néphropyose*.

NÉPHROPYOSE, subst. fém. (*néfropi-ôse*) (du grec νεφρος, rein, et πυον ou πυον, pus), t. de médec., suppuration des reins.

NÉPHRORRHAGIE, subst. fém. (*néfrôraji*) (du grec νεφρος, rein, ροος, écoulement, fait de ρεω, je coule, et de αγω, je pousse), t. de médec., hémorrhagie du rein ou rénale.

NÉPHRORRHAGIQUE, adj. des deux genres (*néfrôrajike*), t. de médec., qui a rapport, qui est relatif à la *néphrorrhagie*, qui concerne la *néphrorrhagie*.

NÉPHROSPASTIQUE, adj. des deux genres (*néfrocepacetike*) (du grec νεφρος, rein, et σπαω, je serre), t. de médec.; il se dit de l'ischurie qui dépend du spasme des reins.

NÉPHROTHROMBOÏDE, adj. des deux genres (*néfrotronbo-ide*) (du grec νεφρος, rein, et θρομβος, caillot de sang), t. de médec.; il se dit de l'ischurie rénale causée par le sang grumelé.

NÉPHROTOME, subst. mas. (*néfrotome*), t. d'hist. nat., genre d'insectes à deux ailes et tipulés dorsales.

NÉPHROTOMIE, subst. fém. (*néfrotomi*) (du grec νεφρος, rein, et τομη, incision, fait de τεμνω, je coupe), t. d'anat., dissection des reins.

NÉPHROTOMIQUE, adj. des deux genres (*néfrotomike*), t. d'anat., qui a rapport à la *néphrotomie*.

***NEPHTÉ**, ou **NEPHTYS**, subst. propre fém. (*nèfeté*, *nèfetice*), myth., une des divinités des Égyptiens, qui joignaient son culte à celui de Typhon. On croit que c'est la même que Vénus.

NEPHTYS, subst. mas. (*nèfetice*), t. d'hist. nat., genre de vers voisin de celui des néréides.

NÉPOTISME, subst. mas. (*népoticeme*) (de l'italien *nepotismo*, fait de *nepote*, neveu), autorité que les papes accordent à leurs neveux, ou que ceux-ci s'arrogent dans l'administration des affaires. — Par analogie, faiblesse d'un homme en place qui ne pense qu'à l'avancement de sa famille ou des siens.

NEPTUNALES ou **NEPTUNALIES**, subst. fém. plur. (*nèpetunale*, *nèpetunali*), myth., fêtes et jeux solennels qu'on célébrait à Rome en l'honneur de *Neptune*.

***NEPTUNE**, subst. propre mas. (*nèpetune*), myth., fils de Saturne et de Rhée. Lorsqu'il partagea avec ses frères Jupiter et Pluton, la succession de Saturne, l'empire des eaux lui échut, et il fut nommé dieu de la mer. Rhée le sauva de la fureur de son père comme elle en avait sauvé Jupiter. Elle le donna à des bergers pour l'élever; et quand il fut grand, il épousa Amphitrite, et fut chassé du ciel avec Apollon, pour avoir voulu conspirer contre Jupiter. Ils allèrent ensemble aider Laomédon à relever les murailles de Troie. On le représente ordinairement sur un char en forme de coquille, traîné par des chevaux marins, et tenant dans sa main un trident. —On donnait le nom de *Neptunes* à certains génies à peu près semblables aux Faunes, aux Satyres, etc. — En poésie, la mer : *dompter l'un et l'autre Neptune*.—En astron., nom donné à la planète d'Herschel, aujourd'hui *Uranus*, parce que cette planète et celle de Jupiter sont placées des deux côtés de Saturne, père commun de Jupiter et de Neptune.

NEPTUNIE, subst. fém. (*nèpetuni*), t. de bot., genre de plantes aquatiques de la Cochinchine.

***NEPTUNIEN**, adj. mas., au fém. **NEPTUNIENNE** (*nèpetuniein*, *niène*), qui concerne *Neptune*, dieu des eaux.—T. de géologie, *terrain neptunien*, stratifié.—Poét. : *l'empire, le rivage neptunien*, la mer, le bord de la mer. — Subst. mas. On donne ce nom aux naturalistes qui regardent la plupart des basaltes, et quelques autres espèces de pierres, comme produites uniquement par la voie humide; et on donne le nom de *volcanistes* à ceux qui soutiennent que ces mêmes pierres sont des produits volcaniques.

NEPTUNIENNE, adj. fém. Voy. NEPTUNIEN.

***NEPTUNISME**, subst. mas. (*nèpetuniceme*), système des *neptuniens*.

NEPTUNISTE, subst. mas. Voy. NEPTUNIEN.

***NÉRAC**, subst. propre mas. (*nérake*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de Lot-et-Garonne.

NÈRE, subst. mas. (*nère*), t. de chronologie, espace de temps dans la chronologie des Chaldéens. Ils divisaient le temps en sares, en nères et en soses. Le sare comprenait un espace de 3600 ans, le *nère*, un espace de 600 ans, et le sose, un espace de 60 ans.

NÉRÉE, subst. propre mas. (*néré*), myth., dieu marin, fils de l'Océan et de Téthys. Il épousa Doris sa sœur, dont il eut cinquante filles, appelées *Nérëides*, ou nymphes de la mer. On représente ces nymphes, le corps depuis la ceinture terminé en poisson.

NÉRÉIA, **NÉREIS** ou **NÉRINE**, subst. propre fém. Voy. NÉRÉIDE, lequel nom leur est commun.

NÉRÉIDE, subst. propre fém. (*néré-ide*) (du grec νηρος, humide, dérivé de ναω, je coule), nom de divinités de la mer, filles de *Nérée*. — T. d'hist. nat., genre de vers marins, de la famille des branchiodèles.

NÉRÉIDÉE, subst. fém. (*néré-idé*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des varecs de *Linnée*.

NÉRÈNES, subst. mas. plur. (*nérène*), livre de prières, chez les Persans.

NÉRET, subst. mas. (*néré*), sorte de raisin noir qui croît dans le Languedoc. — Ancienne monnaie.

***NERF**, subst. mas. (*nère* ou *nèrefe*; *f* ne se prononce point au pluriel, ni souvent même au singulier comme dans *nerf de bœuf*) (en lat. *nervus*, dérivé du grec νευρον, nerf), espèce de cordons blanchâtres, dans le corps humain, de différentes grosseurs, qui partent du cerveau ou de la moelle de l'épine du dos, et que l'on regarde comme les organes des sensations.—Moins proprement, muscle ou tendon : *il s'est foulé un nerf*. — Membre génital du cerf, etc.—Au fig., force, ce qui soutient et fait agir : *l'argent est le nerf de la guerre; ce discours est sans nerf*.— En t. de relieur, cordelettes qui sont au dos du livre, et sur lesquelles les cahiers sont cousus. — En archit., moulures des arcs doubleaux, formerets, tiercerons, etc., qui ornent et séparent les voûtes gothiques. — Dans les fers doux, parties saillantes, en forme de lames plates et allongées, qu'on remarque dans l'épaisseur des filaments.

NERF-FÉRURE, subst. fém. (*nèreférure*), t. de médec. vétér., coup qu'un cheval a reçu sur le tendon de la partie postérieure d'une de ses jambes.—Au plur., des *nerfs-férures*.

NÉRIÈNE ou **NÉRIO**, subst. propre fém. (*nériène*, *nério*), myth., femme de Mars. C'était dans l'origine une déesse des Sabins.

NÉRINDE, subst. fém. (*néreinde*), espèce de taffetas qu'on fabrique dans les Indes orientales.

*__NÉRION__, subst. mas. (*nérion*), t. de bot., espèce de plante de la famille des lauriers.

NÉRIPIEN, subst. propre mas. (*néripi-ein*), nom d'anciens peuples qui habitaient la Sarmatie asiatique.

NÉRITE, subst. fém. (*nérite*) (du grec νηρος, humide), t. d'hist. nat., coquillage univalve d'eau douce ou de mer.

NÉROLI, subst. mas. (*néroli*), essence de fleur d'oranger.

*__NÉRON__, subst. mas. (*néron*), nom propre d'un empereur romain célèbre par sa cruauté. — Au fig., despote sanguinaire.

NÉRONDE, subst. propre fém. (*néronde*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Roanne, dép. de la Loire.

NÉRONDES, subst. propre fém. (*néronde*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Amand-Mont-Rond, dép. du Cher.

NÉRONIEN, adj. mas., au fém. **NÉRONIENNE** (*néronieïn, niène*), de *Néron*.—Subst. mas. plur., t. d'hist. anc., jeux littéraires institués par *Néron*, l'an 813 de Rome; on y disputait des prix de poésie et d'éloquence. — On dit plus souvent adj. : *jeux néroniens*.

NÉRONIENNE, adj. fém. Voy. NÉRONIEN.

NÉROS, subst. mas. (*néroce*), t. d'astron., période des anciens, la même, à ce qu'on croit, qui ramène les mêmes lunes, aux mêmes jours du mois.

*__NERPRUN__, subst. mas. (*nèrepreun*) (du latin *nigrum prunum*, à cause de la noirceur de son écorce et de son fruit. *Ménage*.), t. de bot., arbrisseau du midi de l'Europe, à fleur monopétale.

NÉRUSIEN, subst. propre mas. (*néruziein*), nom de peuples qui habitaient les Alpes marit.

NERVAISON, subst. fém. (*nérevèzon*), t. de médec., assemblage des *nerfs*, fibres et ligaments.

NERVAL, adj. (*nèrevale*), t. de médec., bon et propre pour les *nerfs* : *baume nerval*. Le plur. mas. *nervaux* est peu usité.

NERVÉ, E, part. pass. de *nerver*, et adj.—Il se dit, en t. de blason, des plantes et des herbes dont les *nerfs* et les fibres sont d'un autre émail que celui du corps de la plante. — T. de bot. : *feuilles nervées*, feuilles qui ont des *nervures* saillantes.

NERVER, v. act. (*nèrevé*), garnir du bois avec des *nerfs* que l'on colle dessus : *nerver un battoir*, *les arçons d'une selle*, etc.—*Nerver un livre*, en dresser et coller les *nerfs* sur le dos.—*se* NERVER, v. pron.

NERVEUSE, adj. fém. Voy. NERVEUX.

*__NERVEUX__, adj. mas., au fém. **NERVEUSE** (*nèreveu, veuze*). où il y a beaucoup de *nerfs*; fort, vigoureux. — En médec., *le genre nerveux*, les *nerfs* du corps pris collectivement.—*Personne nerveuse*, qui a les *nerfs* irritables. On dit même absolument de quelqu'un, *qu'il est nerveux*.—Fig., plein de force et de solidité : *style, discours nerveux*.

*__NERVÈZE__, subst. et adj. mas. (*nèrevèze*): *style, auteur nervèse*, enflé, obscur. (*Bouhours*.) Inusité.

*__NERVIEN__, subst. propre mas. (*nèrevïein*), nom d'anciens peuples de la Gaule belgique qui habitaient le Hainaut.

NERVIMOTEUR, subst. mas. (*nèrevimoteur*) (du latin *nervus*, gén. *nervi*, nerf, dérivé du grec νευρον, et de *motor*, moteur, fait de *movere*, mouvoir), t. d'anat., agent susceptible de modifier un *nerf* de manière à ce que la modification soit transmise au cerveau.

NERVIMOTILITÉ, subst. fém. (*nèrevimotilité*), t. d'anat., action qu'ont les nerfs de se mouvoir, et de transmettre leurs modifications au cerveau.

NERVIMOTION, subst. fém. (*nèrevimôcion*), t. d'anat., action nerveuse, transmission de l'impression exercée sur les extrémités *nerveuses*.

NERVIN, subst. et adj. mas. (*nèrevein*), t. de médec., le même que *nerval* : *remède, baume nervin*, ou *nerval*.

*__NERVOIR__, subst. mas. (*nèrevoar*), étampoir pour donner les *nervures*.

NERVOL, subst. mas. (*nèrevole*), t. de bot., espèce de plante du genre des fougères.

*__NERVURE__, subst. fém. (*nèrevure*), art de *nerver*, d'appliquer des *nerfs*. — En t. de relieur, parties élevées sur le dos d'un livre, qui sont formées par les *nerfs*. — Passe-poil sur la couture d'un habit. — En archit., moulure des consoles, des arcs-doubleaux et des croisées d'ogives. — En t. de bot., petites côtes plus ou moins saillantes sur les feuilles et sur les pétales.

NERVUS, subst. mas. (*nèrevuce*) (mot entièrement latin), chez les anciens Romains, lien de bois qu'on serrait aux pieds, aux mains et au cou de celui qui était condamné à cet horrible supplice. On passait dans des trous les membres du condamné, et le *nervus* rapprochait tellement les membres que la tête se trouvait entre les genoux.

NÉSARNAK, subst. mas. (*nézarenake*), t. d'hist. nat., cétacé du genre des dauphins.

NESCIEMMENT, adv. (*nèci-aman*), sans le savoir, imprudemment. (*Brantôme*.) Peu usité.

NESCIO VOS (*nècecio vôce*), locution toute latine, qui signifie : *je ne vous connais pas*, et dont on se sert dans le discours familier, pour dire : *il n'y a pas moyen; cela ne se peut; il n'y a rien à faire*.

NÉSÉE, subst. fém. (*nézé*), t. d'hist. nat., genre de polypiers établi aux dépens des coralines.— T. de bot., genre de plante salicaire. — Subst. propre fém., myth., une des nymphes de la mer.

NESERÉ, subst. mas. (*nècekré*), lettre, écriture persane. (*Boiste*.) Inusité.

NESKEI ou **NESKI**, subst. mas. (*nèceki*), écriture arabe qui a remplacé le *koufique*, et dont les Turcs et les Arabes se servent souvent dans leurs livres.

*__NESLE__, subst. propre fém. (*nèle*), ville de France, chef-lieu de canton, arrondissement de Péronne, dép. de la Somme.—Ancienne monnaie de billon en France, qui, au milieu du dix-septième siècle, avait cours pour quinze deniers; ainsi nommée de la Tour de *Nesle*, à Paris, où elle avait été d'abord fabriquée.

NESLIE, subst. fém. (*nèli*), t. de bot., espèce de plante du genre des myagres.

NESKARI, subst. mas. (*nècekari*), t. d'hist. nat., sorte de poisson du genre des salmones, qu'on trouve dans les lacs de Sibérie.

NESROCH, subst. propre mas. (*nècroke*), myth., idole des Assyriens. Sennachérib fut tué par deux de ses fils, pendant qu'il l'adorait dans son temple.

NESSATUS, subst. mas. (*nèceçâtuce*), t. de bot. espèce d'arbrisseau qui croît aux Indes orientales.

*__NESSUS__, subst. propre mas. (*nèceçuce*), myth., centaure, fils d'Ixion et de la Nue. Il offrit ses services à Hercule pour porter Déjanire au-delà du fleuve Évène; et lorsqu'il l'eut passée, il voulut l'enlever : mais Hercule le tua d'un coup de flèche. Le centaure mourant donna sa chemise teinte de son sang à Déjanire, l'assurant que cette chemise aurait la vertu de rappeler son époux, lorsque celui-ci voudrait s'attacher à quelque autre. Elle était imprégnée d'un poison qui fit perdre la vie à Hercule.

NESTIER, subst. propre mas. (*nècetié*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bagnères-de-Bigorre, dép. des Basses-Pyrénées.

NESTOR, subst. propre mas. (*nècetor*), myth., fils de Nélée et de Chloris. Il fut préservé du sort de son père et de ses frères, et combattit contre les centaures, qui voulaient enlever Hippodamie, et se fit une grande réputation au siége de Troie. Apollon le fit vivre trois cents ans.—Au fig., vieillard sage et expérimenté.

*__NESTORIANISME__, subst. mas. (*nècetori-aniceme*), hérésie de *Nestorius*.

NESTORIEN, subst. mas. (*nècetori-ein*), partisan de *Nestorius*, qui niait que le Saint-Esprit procédât du Verbe, et qui niait en même temps l'union hypostatique du Verbe avec la nature humaine. — Au plur., t. d'antiq., secte d'anciens philosophes qui, persécutés par les empereurs d'Orient, se réfugièrent auprès des califes.

NÉSU, subst. propre mas. (*nézu*), myth., l'un des cinq dieux qui ont, pendant long-temps, tenu le premier rang chez les Arabes.

NET, adj. mas., au fém. **NETTE** (*nè, nète*) (en lat. *nitidus*, dont les Italiens ont fait également *netto*), qui est sans ordure, propre. — Vide : *j'ai trouvé maison nette*, *place nette*. — Uni, poli, sans tache : *cette fille a le teint net; cette glace est bien nette*. — Distinct : *écriture, impression bien nette*. — Fig., clair, pur, aisé : *expression nette*, *style net et facile*, *voix nette*. — *Avoir la vue nette*, de bons yeux. — Qui est sans embarras, sans ambiguïté : *cela est clair et net*.—Liquide, quitte de dettes : *il a dix mille livres de rente bien nettes*.—Franc, loyal : *son procédé est net*.—Fig. et fam., *faire maison nette*, chasser tous ses domestiques.—*Il a l'âme, la conscience nette*; sa conscience ne lui reproche rien. — *Avoir les mains nettes*, n'avoir pas de rapines, d'injustices à se reprocher. — Fig. et fam., *je veux en avoir le cœur net*, je veux savoir ce qui en est. — *Mettre un écrit au net*, en faire une copie correcte et sans rature. — *Poids net*, le poids réel d'une chose, sans enveloppe.—*Patente nette*, attestation certifiée et légale qui constate qu'un bâtiment n'a pas à son bord de maladies contagieuses. — *Produit net*, toute charge déduite. — *Prix net*, qui ne saurait supporter une réduction. — *Net comme une perle*, très-*net*, très-propre. — *Pierre nette*, pierre équarrie et atteinte jusqu'au vif. — NET, PROPRE. (*Syn.*) Ce qui est *net* est clair, poli, sans ordure, sans souillure, sans tache, sans défaut, sans mélange étranger. *Propre*, exprime ce qui constitue l'essence, ce qui appartient en propre, ce qui est convenable ou disposé pour une fin; mais, par une ellipse particulière à notre langue, il prend la signification de *net*, *ajusté*. — La *propreté* ajoute donc à *la netteté*, l'idée d'un arrangement ou d'une disposition convenable à la destination et à l'usage de la chose. La *netteté* n'est que le premier élément de la *propreté*. Une chose est *propre* quand elle est *nette* et arrangée comme il convient. — Une assiette *nette*, blanche, est *propre*, propre pour y manger. Des souliers sont *nets*, quand on les a bien décrottés; mais quoique *nets*, ils ne sont pas *propres*, s'ils se trouvent déformés, avachis, éraillés. On dit d'un habillement qu'il est *propre*, plutôt que *net*, parce que l'habillement est fait non-seulement pour être blanc, sans aucune saleté, mais encore ajusté selon les convenances et les bienséances. Quoique *nette* et vêtue d'habits *nets*, une personne n'est pas *propre*, si elle a sa chevelure dans un désordre désagréable, un côté de son habillement plus pendant que l'autre, des vêtements qui ne sont pas faits pour sa taille. — On dit d'un grand mangeur et qui ne laisse rien dans les plats, qu'il fait les plats *nets*; mais ces plats-là ne sont pourtant pas *propres*, il faut les laver pour qu'on y mange de nouveau.

NET, adv. (*nète*), tout d'un coup : *cela s'est cassé net, net comme un verre*. — *Tout net*, ou simplement *net*, franchement et librement : *je vous le dis tout net; il lui a parlé net*.

NETTASTOME, subst. mas. (*nètetacetome*), t. d'hist. nat., genre de poissons; une des divisions des apodes.

NETTE, adj. fém. Voy. NET.

NETTEMENT, adv. (*nèteman*), avec *netteté*; avec propreté.—Au fig., 1° d'une manière claire et intelligible; 2° franchement et sans rien déguiser.

NETTETÉ, subst. fém. (*nèteté*), qualité par laquelle une chose est *nette*; propreté; avec cette différence que la *propreté* ajoute à la *netteté* l'idée d'un arrangement convenable à la destination. Ainsi la *netteté* n'est que le premier élément de la *propreté*. — Fig. : *netteté de voix, d'esprit, du style*, etc. Voy. NET.

NETTOIEMENT, subst. mas. (*nètoèman*), action de *nettoyer*; enlèvement des boues des rues.

NETTOYAGE, subst. mas. (*nètoè-iaje*), *nettoiement*.

NETTOYÉ, E, part. pass. de *nettoyer*.

*__NETTOYER__, v. act. (*nètoè-ié*), ôter les ordures; rendre *net*. — Fig. : 1° *nettoyer la mer de corsaires*, *les chemins de voleurs*; chasser, exterminer les corsaires, les voleurs; 2° *la tranchée*; en chasser les assiégeants; 3° *les affaires, les biens d'une maison*, en acquitter les dettes, en terminer les procès; 4° *les contours*, en t. de peinture, rendre les contours plus purs et plus corrects; 5° *le tapis*, gagner tout l'argent qui est sur le jeu. — Emporter tout ce qu'il y a dans un endroit. — *se* NETTOYER, v. pron.

NETTRORHYNQUE, sub. mas. (*nètetroreinke*), t. d'hist. nat., espèce de gros ver qui vit dans les intestins de l'homme.

NETZIN, subst. mas. (*nètezein*), nom d'un mets qu'on fait, dans le Brandebourg, avec des sardines mêlées avec du brochet.

NEUC-NUM, subst. mas. (*neukenòme*), sorte

de sauce dont les Tonquinois se servent dans leurs ragoûts. (*Boiste*). Inusité.

NEUFCHÂTEAU, subst. propre mas. (*neuchâtô*), ville de France, chef-lieu d'arrond. et de canton, dép. des Vosges.

***NEUFCHATEL**, subst. propre mas. (*neuchâtèle*), grand lac de Suisse.— Canton de Suisse.—Ville de Suisse, cap. du canton du même nom.

***NEUFCHÂTEL-EN-BRAY**, subst. propre mas. (*neuchâtelanbrè*), ville de France, chef-lieu d'arrond. et de canton, dép. de la Seine-Inférieure.

NEUFCHATEL, subst. propre mas.(*neuchâtèle*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Laon, dép. de l'Aisne.

***NEUF**, nom de nombre indeclinable et des deux genres (*neufe* : *F* final ne se prononce point devant les substantifs qui commencent par une consonne : *neuf personnes*, *neupèreçone* ; devant une voyelle, *F* sonne comme *v* : *neuf amis*, prononcez : *neuvami*) ; trois fois trois. On le dit quelquefois pour *neuvième* : *le neuf du mois*; *Charles neuf*.

***NEUF**, subst. mas. (*neufe*), la valeur du chiffre 9, *un neuf de chiffre*, *un neuf de cœur*.

***NEUF**, adj. mas., au fém. **NEUVE** (*neufe*, *neuve*, au plur. mas., *neufs*, se prononce *neu*), (en lat. *novus*, fait du grec νεος, et avec le digamma éolique νεϝος), qui est fait depuis peu : *maison neuve*.—Qui n'a pas encore servi ou qui ne sert que depuis peu de temps : *habit neuf*. Le peuple dit *tout battant neuf*.—*Bois neuf*, qui n'a pas flotté.—*Terre neuve*, qui n'a pas encore servi à la végétation.—En parlant des personnes, entrepris, embarrassé, étonné par défaut d'usage. En ce sens, on dit populairement *neuf comme un fifre*; et, par un jeu de mots ou calembourg, *il est neuf*, *il durera long-temps*.— Qui n'a point été dit, qui n'a point d'expérience, d'usage.—*Faire maison neuve*, renvoyer ses domestiques pour en reprendre d'autres.—*Avoir un cœur tout neuf*, *avoir des sens tout neufs*, un cœur, des sens que les passions n'ont pas encore agités. —*Ceci est tout neuf pour moi* : je n'en avais pas idée, je ne connaissais pas cela. — Prov. : *faire un corps neuf*, rétablir sa santé, après avoir été bien médicamenté.—NEUF, NOUVEAU, RÉCENT. (*Syn.*) Ce qui n'a point servi est *neuf*; ce qui n'avait pas encore paru est *nouveau*; ce qui vient d'arriver est *récent*. — On dit d'un habit, qu'il est *neuf*; d'une mode, qu'elle est *nouvelle*; d'un fait, qu'il est *récent*.— Une pensée est *neuve* par le tour qu'on lui donne; *nouvelle*, par le sens qu'elle exprime; *récente*, par le temps de sa production.—Celui qui n'a pas encore l'expérience et l'usage du monde, est un homme *neuf*. Celui qui ne commence que d'y entrer, ou qui est le premier de son nom, est un homme *nouveau*. L'on est moins touché des anciennes histoires que des *récentes*.—Subst. mas., ce qui est *neuf* : *donner du neuf*.—*A neuf*, adv.: *refaire un bâtiment à neuf*, le raccommoder partout, et le renouveler en quelque sorte.—*De neuf*, adv. *il a fait habiller ses gens de neuf*, il leur a fait faire des habits *neufs*.

NEUF-HUIT, subst. mas. (*neu-uite*), t. de musique : *mesure à neuf-huit*, composée de neuf croches qui forment trois temps.

***NEUFME**, subst. mas. (*neume*), droit ancien des curés sur les biens meubles des défunts. Inus.

NEUF-QUATRE, subst. mas. (*neufekatre*), t. de mus. : *mesure à neuf-quatre*, composée de neuf noires, formant trois temps de trois noires chacun.

NEUGORI, subst. mas. (*neuguori*), nom qu'on donne à certains sectateurs ou philosophes, au Japon.

NEUKIDE, subst. fém. (*neukide*), t. de bot., espèce de plante qui croît en Amérique.

NEUILLY-EN-THEL, subst. propre mas. (*neuie-i-antèle*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Senlis, dép. de l'Oise.

NEUILLY-L'ÉVÊQUE, subst. propre mas. (*neuie-ilévèke*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Langres, dép. de la Haute-Marne.

NEUILLY-SAINT-FRONT, subst. propre mas. (*neuie-iceinfron*), village de France, arrond. de Château-Thierry, dép. de l'Aisne.

NEUILLY-SUR-SEINE, subst. propre mas. (*neuie-içurecène*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Denis, dép. de la Seine. Le roi Louis-Philippe y avait un beau château et un parc magnifique.

***NEUME**, subst. mas. (*neume*) (du grec νευμα, fréquente inclination de tête que font les Grecs en allongeant un ton. *Anse de Villoison*.), t. de plain-chant, addition des notes du ton de l'antienne sur la dernière syllabe. C'est une courte récapitulation du chant d'un mode, qui se fait à la fin de l'antienne, sans y adapter de paroles, comme étant un trait de jubilation.

NEUNG, subst. propre mas. (*neun*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Romorantin, dép. de Loir-et-Cher.

NEURA, subst. mas. (*neura*), t. de bot., espèce de plante bonne contre les maladies nerveuses.

NEURACHNE, subst. fém. (*neurakne*), t. de bot., genre de plantes de la famille des graminées.

NEURADE, subst. fém. (*neurade*), t. de bot., plante annuelle, de la famille des rosacées, qui croît en Egypte et en Arabie.

NEURANIE, subst. fém. (*neurani*), nombre de *neuf*. (*Boiste*.) Tout-à-fait inusité.

***NEURE**, subst. fém. (*neure*), petit bâtiment hollandais qui sert pour la pêche du hareng.

NEURITIQUE, adj. des deux genres (*neuritike*). Voy. NÉVRITIQUE.

NEUROBATE, subst. mas. (*neurobate*) (du grec νευρον, corde, et βατηρ, fait de βατεω, pour πατεω, aller, marcher), bateleur, danseur de corde.

NEUROGÈNE, subst. mas. (*neurogène*) (du grec νευρον, nerf), t. de médec., matière nutritive du tissu *nerveux*; cérébrine.

NEUROÏDE, subst. fém. (*neuro-ide*), t. de bot., sorte de laitue sauvage.

NEUROSPACTE, subst. mas. (*neurocepakete*), t. de bot., espèce de plante de la famille des ronces.

NEUROSPASTE, subst. fém. (*neurocepacete*) (du grec νευρον, nerf, et σπαω, je tire), t. d'antiq., espèce de marionnettes à phallus mobile.

NEUROPTÈRE ou **NÉVROPTÈRE**, subst. mas. (*neuropetère*, *névropetère*) (du grec νευρον, nerf, et πτερον, aile), t. d'hist. nat., nom donné aux insectes qui ont quatre ailes reticulées, transparentes. Voy. NÉVROPTÈRE.

NEUSTRÉ, subst. mas. (*neucetré*), nom tout-à-fait hors d'usage que l'on donnait autrefois à l'ouvrier qui fait ou vend des meubles. Aujourd'hui on dit *tapissier*.

NEUT., abréviation du mot *neutre* ou *neutralement*.

NEUTHA, subst. fém. (*neuta*), t. de chir., pellicule qui couvre le visage d'un enfant qui vient de naître. Peu usité.

NEUTRALEMENT, adv. (*neutraleman*), t. de gramm., dans un sens *neutre*.

NEUTRALISATION, subst. fém. (*neutralizâcion*), action de *neutraliser*. — Etat, effet de la *neutralité*.—Traité provisoire de *neutralité*.

NEUTRALISÉ, E, part. pass. de *neutraliser*.

NEUTRALISER, v. act. (*neutralizé*), rendre *neutre*, nul.—Tempérer, mitiger l'effet d'un principe; le réduire à presque rien : *on neutralise un projet en le modifiant*.— SE NEUTRALISER, v. pron.

NEUTRALITÉ, subst. fém. (*neutralité*), état d'une puissance, d'une personne qui se tient, qui demeure *neutre* entre deux partis : *garder*, *observer la neutralité*.—*Neutralité armée*, celle dans laquelle une puissance *neutre* tient cependant sur pied des forces suffisantes pour résister en cas de besoin.

***NEUTRE**, adj. des deux genres (*neutre*) (en latin *neuter*, qui signifie proprement ni l'un ni l'autre, *nec unus*, *nec alter*), qui ne prend point de parti entre une puissance ou des personnes qui ont des intérêts opposés.—*Territoire neutre*, celui qui appartient à un état qui garde la *neutralité*, ou dans lequel elle a été promise.—En gramm., 1° *nom neutre*, qui n'est ni du genre masculin ni du genre féminin; 2° *verbe neutre*, celui qui n'exprime point d'action, comme *exceller*, *languir*, *croître*, ou dont l'action ne passe pas hors du sujet, comme *aller*, *venir*, etc.—On appelle quelquefois *verbes neutres passifs*, les verbes qui ne se conjuguent qu'avec les pronoms personnels, et qui marquent action et passion dans le même sujet, comme *se repentir*, *se souvenir*, etc. On les nomme aussi *réciproques*, *pronominaux*, etc.— En chimie, *sel neutre*, sel qui n'est ni acide ni alcalin.—T. d'hist. nat., il se dit des animaux qui ne peuvent pas se reproduire, faute de sexe. — T. de bot., se dit d'une *fleur* qui n'a ni pistils ni étamines. — Subst. mas. plur. : *droit des neutres*, droit reconnu par les puissances aux états qui ne prennent aucune part à la guerre des étrangers.

NEUTRISÉ, E, part. pass. de *neutriser*.

NEUTRISER, v. act. (*neutrizé*) : *neutriser un verbe*, le rendre *neutre*. — SE NEUTRISER, v. pron. Peu en usage.

NEUVAINE, subst. fém. (*neuvène*), prières qu'on fait pendant *neuf jours*. — *La docte neuvaine*, les neuf Muses. Style burlesque ou marotique.

NEUVE, adj. fém. Voy. NEUF.

NEUVIÈME, adj. des deux genres (*neuvième*), nom de nombre ordinal : celui qui suit immédiatement le huitième.—Il est aussi substantif : *vous êtes le neuvième* ou *la neuvième*; *il arrivera le neuvième du mois*; *il est intéressé pour un neuvième* (une neuvième portion) *dans cette affaire*. —Subst. fém., t. de musique, intervalle dissonnant qui est la réplique de la seconde, et qui peut être majeur ou mineur comme elle.

NEUVIÈMEMENT, adv. (*neuvièmeman*), en *neuvième* lieu.

NEUVILLE, subst. propre mas. (*neuvile*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond de Poitiers, dép. de la Vienne.

NEUVILLE-AUX-BOIS, subst. prop. mas. (*neuvilôboa*), petite ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Orléans, dép. du Loiret.

NEUVILLE-L'ARCHEVÊQUE, subst. propre mas. (*neuvilelarchevèke*), petite ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Lyon, dép. du Rhône.

NEUVY-LE-ROI, subst. propre mas. (*neuvileroè*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Tours, dép. d'Indre-et-Loire.

NEUVY-SAINT-SÉPULCRE, subst. propre mas. (*neuviceincépulekre*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de la Châtre, dép. de l'Indre.

***NÉVA**, subst. propre fém. (*néva*), grand fleuve de Russie, qui prend sa source dans le lac Ladoga, et qui se jette dans le golfe de Finlande, à Saint-Pétersbourg.

NÉVAT ou **NÉONAT**, subst. mas. (*néva*, *né-ona*), poids arabe ancien qui valait à peu près cinq drachmes de France.

***NEVERS**, subst. propre mas. (*nevère*), grande ville de France, chef-lieu du dép. de la Nièvre.

NÉVÉRITA, **NÉRITA** ou **NÉRINA**, subst. propre fém. (*névérita*, *nérita*, *nérina*), myth., déesse de la vénération et du respect.

***NEVEU**, subst. mas. (*neveu*) (du latin *nepos*, gén. *nepotis*, employé dans la même acception, par les écrivains de la basse latinité, et qui signifie proprement *petit-fils*), fils du frère ou de la sœur. — Fam. : *neveu à la mode de Bretagne*, fils du cousin germain ou de la cousine germaine. — *Petit-neveu* ou *arrière-neveu*, le fils du *neveu*.—Poét. : *nos neveux*; la postérité, ceux qui viendront après nous, *jusqu'à nos derniers neveux*.—Au plur. : *neveux*.

NÉVRALGIE, subst. fém. (*névraleji*) (du grec νευρον, nerf, et αλγος, douleur), t. de médec., douleur des *nerfs*.

NÉVRALGIQUE, adj. des deux genres (*névralejike*), t. de médec., qui appartient, qui a rapport à la *névralgie*.

NÉVRARTÉRIEL, adj. mas., au fém. **NÉVRARTÉRIELLE** (*névrartériéle*) (du grec νευρον, nerf, αρτηρια, artère), t. de médec. et d'anat., qui tient aux nerfs et aux artères.

NÉVRILÉMATIQUE, adj. des deux genres (*névrilématike*), t. d'anat., qui a rapport, qui appartient au *névrilème*.

NÉVRILÈME, subst. mas. (*névrilème*) (du grec νευρον, nerf, et λεμμα, membrane), t. d'anat., membrane qui environne la pulpe de chaque filet *nerveux*.

NÉVRILÉMITE, subst. fém. (*névrilémite*), t. de médec., inflammation du *névrilème*.

NÉVRITE, subst. fém. (*névrite*) (du grec νευρον, nerf), t. de médec., maladie, inflammation des nerfs.

NÉVRIMOTILITÉ, subst. fém. (*névrimotilité*) (du grec νευρον, nerf, et du latin *movere*, mouvoir), t. d'anat., propriété de provoquer le mouvement, inhérente aux nerfs chez les animaux, et à un appareil analogue dans les végétaux.

NÉVRITIQUE, adj. des deux genres (*névritike*), t. de médec., se dit des médicaments qui sont propres aux maladies des nerfs.—Subst. mas. : *un névritique*. Voy. NÉVROTIQUE.

NÉVROGAMIE, subst. fém. (*névroguami*) (du

grec νευρον, nerf, et γαμος, fait de γαμεω, j'épouse), mariage, accouplement des nerfs, c'est-à-dire *rapport*, *correspondance*, *sympathie des nerfs d'une personne avec ceux d'une autre.* — —Magnétisme animal.

NÉVROGRAPHE, subst. mas. (*nèvrogueirafe*) (du grec νευρον, nerf, et γραφω, je decris), t. d'anat., celui qui observe, qui décrit les fonctions, les maladies des nerfs.

NÉVROGRAPHIE, subst. fém. (*névroguerafi*), (même étym. que celle du mot précédent), t. d'anat., description des nerfs.—Traité sur les maladies des nerfs.

NÉVROGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*névroguerafike*), t. d'anat., qui est relatif aux nerfs, à la *névrographie*.

NÉVROLOGIE, subst. fém. (*névroloji*) (du grec νευρον, nerf, et λογος, discours), partie de l'anat. qui traite des nerfs.

NÉVROLOGIQUE, adj. des deux genres (*névrolojike*), t. d'anat., qui concerne *la névrologie*.

NÉVROMYÉLITE, subst. fém. (*névromi-élite*) (du grec νευρον, nerf, et μυελος, moelle), t. de médec., inflammation de la moelle épinière.

NÉVROPTÈRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*névropetère*) (de νευρον, nerf, et πτερον, aile), t. d'hist. nat., ordre d'insectes dont les ailes sont transparentes et ont des *nervures* croisées en réseau.

NÉVROPYRE, subst. fém. (*névropire*) (du grec νευρον, nerf, et πυρ, fièvre), t. de médec., fièvre nerveuse.

NÉVROSE, subst. fém. (*névrôze*) (du grec νευρον, nerf), t. de médec., affection *nerveuse*.

*__NÉVROSTHÉNIE__, subst. fém. (*nevrocetèni*) (du grec νευρον, nerf, et θημων, amas, fait de τιθημι, poser, déposer), t. de médec., excès d'irritation ou d'inflammation nerveuse.

NÉVROTIQUE, adj. des deux genres (*névrotike*), t. de médec.: *remède névrotique*, bon contre les maladies des nerfs.

NÉVROTÔME, subst. mas. (*névrotôme*) (du grec νευρον, nerf, et τεμνω, je coupe), t. d'anat., scalpel long et étroit pour la dissection des nerfs.

NÉVROTOMIE, subst. fém. (*névrotomi*) (même étym. que celle du mot précéd.), t. d'anat., dissection des *nerfs*.

NÉVROTOMIQUE, adj. des deux genres (*névrotomike*), t. d'anat., qui a rapport à la *névrotomie*.

NEWTONIANISME, subst. mas. (*neutoni-anicme*), t. de physique, théorie du mécanisme de l'univers, et particulièrement des mouvements des corps célestes, de leurs lois, de leurs propriétés, telle qu'elle a été enseignée par *Newton*.

NEWTONIEN, adj. mas., au fém. **NEWTONIENNE** (*neutoni-ein, ni-ene*), qui concerne la doctrine de *Newton* : *système newtonien; attraction newtonienne*. — *Philosophie newtonienne*, 1° la philosophie corpusculaire, telle qu'elle a été réformée et corrigée par les découvertes dont *Newton* l'a enrichie; 2° la méthode observée par *Newton* dans sa philosophie. En ce sens, c'est la même chose que *physique expérimentale*; 3° la philosophie qui considère mathématiquement les corps physiques et applique la géométrie et la mécanique à la solution des phénomènes. C'est proprement la *philosophie mécanique et mathématique*; 4° cette partie de la physique que *Newton* a traitée, étendue et expliquée dans son livre des *Principes*; 5° enfin, dans une acception plus générale et plus usitée, les nouveaux principes que *Newton* a portés dans la philosophie, le nouveau système qu'il a fondé sur ces principes, et les nouvelles explications des phénomènes qu'il en a déduites.—Subst. mas., physicien qui suit la doctrine et les principes de *Newton*.

NEWTONIENNE, adj. fém. Voyez NEWTONIEN.

*__NEWCASTLE__, subst. propre mas. (*nioukècetele*), ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de Northumberland.—Comté des États-Unis, état de Delaware.—Ville d'Irlande.

*__NEWPORT__, subst. propre mas. (*nioupor*), ville et port d'Angleterre.—Ville des États-Unis, état de Kentucky, chef-lieu du comté de Campbell.

*__NEW-YORK__, subst. propre mas. (*neu-iorke*), ville et un des États-Unis.

NEXON, subst. propre mas. (*nèkçon*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Yrieix, dép. de la Haute-Vienne.

NEXUS ou **OBÆRATUS**, subst. mas. (*nèkçuce, obérâtuce*) (mots latins qui signifient *débiteur*), chez les anciens Romains, débiteur insolvable que les lois obligeaient à servir son créancier jusqu'à ce qu'il l'eût satisfait.

*__NEZ__, subst. mas. (*né*) (du lat. *nasus*, qui signifie la même chose, dérivé, selon quelques-uns, de *nare*, nager; parce que l'air nage en quelque sorte, en passant et repassant par le *nez* dans la respiration. *Trévoux*.), partie éminente du visage, entre le front et la bouche, et qui sert à l'odorat.—Fam., le visage entier : *donner sur le nez à...*—Odorat : *il a bon nez; elle a le nez fin.* —On appelle, en t. de chasse, *chien de haut nez*, celui qui va requérir sur le haut du jour. — La première partie du vaisseau ou bachot, qui finit en pointe et où est la levée sur laquelle se met le batelier : *ce vaisseau est trop sur nez*, est plus calé sur l'avant qu'il ne faut. — T. d'hist. nat., poisson du genre des squales.—Dans la fonte des cloches, morceau de planche taillé en forme de couteau, qui, en tournant le compas, dispose sur le collet du moule d'une cloche la figure des anses. — *Parler du nez*, *chanter du nez*, parler, chanter d'une manière désagréable, comme si la voix sortait du *nez*.—*Avoir un pied de nez*, avoir honte de ne point avoir réussi.—Prov. : *avoir le nez tourné vers un endroit*, avoir envie ou être sur le point d'y aller.—*Il ne voit pas plus loin que son nez*, il a peu de lumières, peu de prévoyance.—*Tirer les vers du nez de quelqu'un*, tirer adroitement de lui un secret.—Fig. : *jeter quelque chose au nez*, reprocher quelque chose. — *Saigner du nez*, répandre du sang par le *nez*; et au fig., manquer de courage, de résolution. — *Saigner au nez*, avoir une blessure saignant au *nez*, ou sur le *nez*.— *Il met ou fourre son nez partout*, il se mêle de ce qui ne le regarde pas.— *Se casser le nez*, ne pas réussir.— *Avoir toujours le nez sur une chose*, y être fort appliqué.— *Mener quelqu'un par le nez*, lui faire faire tout ce qu'on veut. Allusion aux buffles, que l'on conduit au moyen d'un anneau passé dans leurs narines. Cette expression figurée était déjà en usage chez les Grecs.—*Donner du nez en terre*, *se casser le nez*, succomber dans une entreprise. — *Rire au nez de quelqu'un*, se moquer de lui en face, etc.

NEZ-COUPÉ, subst. mas. (*nékoupé*), t. de bot., sorte d'arbrisseau.— Au plur., des *nez-coupés*.

NEZ-DE-POTENCE, subst. mas. (*nédepotance*), t. d'horl., partie d'une pièce de laiton qui reçoit l'un des pivots de rencontre. — Au plur., des *nez-de-potence*.

NEZ-RETROUSSÉ, subst. mas. (*néretroucé*), t. d'hist. nat., espèce de serpent. — Au plur., des *nez-retroussés*.

NI (*ni*), particule conjonctive qui exprime une liaison qui tombe directement sur la négation attribuée aux choses, pour la leur rendre commune. Elle se met à la tête des mots qu'elle lie, et se multiplie autant de fois qu'il y a de choses auxquelles on veut rendre la négation commune : *il n'a ni ami ni ennemi; ni vice ni vertu*.— Lorsque les substantifs sont liés par *ni* répété, et qu'il n'y a qu'un des deux sujets qui fasse ou qui reçoive l'action, ou bien lorsqu'il y a exclusion de tout objet, l'adjectif, le pronom et le verbe se mettent au singulier : *il ne boit ni ne mange; ni l'un ni l'autre n'a fait son devoir*. Dans ces phrases, on fait usage du singulier, parce qu'il y a exclusion de tout objet, ou parce que l'action ne tombe que sur l'un des deux substantifs. Mais c'est le pluriel qu'on emploie quand les substantifs font ou reçoivent en même temps l'action, et dès-lors il n'y a pas exclusion :

Ni l'or *ni* la grandeur ne nous rendent heureux.

Quand *ni* est répété, on supprime *pas* ou *point*. Ainsi, on ne dira pas : *il ne faut pas être ni avare ni prodigue*; mais bien : *il ne faut être ni avare ni prodigue*. Mais *pas* ou *point* peut se rencontrer avec *ni*, quand cette conjonction n'est pas répétée : *mon père ni mon frère ne sont point accoutumés à ces humiliations*. (Laveaux.)

*__NIA__, subst. propre fém. (*ni-a*), myth., nom que les anciens Sarmates donnaient à Cérès.

*__NIABLE__, adj. des deux genres (*niable*), qui peut être *nié*.

NIADIS, subst. mas. plur. (*ni-adice*), caste particulière d'Indiens qui suivent la religion de Brama.

*__NIAGARA__, subst. propre mas. (*ni-aguara*), rivière d'Amérique, célèbre par la rapidité de son cours et sa cataracte, qui s'entend de trois lieues et fait trembler la terre.

NIAIS, E, subst. et adj. (*ni-è, ni-èze*); il se dit au propre des oiseaux qui ne sont pas encore sortis du nid.—Fig., simple, qui n'a encore aucun usage du monde. Il se dit surtout de l'air, du ton, de la mine, de la contenance. Voy. BADAUD.—On dit subst. : *un franc niais*, *une grande niaise*; *faire ou contrefaire le niais*. Voy. BENÊT.—Prov.: *c'est un niais de Sologne, il prend les sous marqués pour des liards*, se dit d'un homme adroit et alerte sur ce qui regarde son intérêt, et qui contrefait le simple.—Fig. et fam. : *graine de niais*, tour, annonce, etc., pour attraper l'argent des simples.

NIAISEMENT, adv. (*ni-èzeman*), d'un air *niais*; d'une façon *niaise*.

NIAISÉ, part. pass. de *niaiser*.

NIAISER, v. neut. (*ni-èzé*), s'amuser à des *niaiseries*, à des choses de rien.

NIAISERIE, subst. fém. (*ni-èzeri*), caractère de ce qui est *niais*; bagatelle, chose frivole.

NIBAM, subst. mas. (*nibame*), état de bonheur suprême qui consiste en une sorte d'anéantissement. C'est le dernier degré de la félicité des âmes dans l'opinion des habitants du royaume de Pégu.

NIBBAS, subst. propre mas. (*nibebâce*), myth., dieu syrien qu'on croit être le même qu'Anubis.

NIBELUNG, subst. mas. (*nibelon*), famille ou tribu des Burgundes qui a fourni le sujet d'un poëme célèbre en Allemagne. V. NIEBELUNGEN, au *Compl.*

NIBILE, subst. mas. (*nibile*), espèce de musette des Abyssins.

NIBORE, subst. fém. (*nibôre*), t. de bot., espèce de plante aquatique de la famille des acanthes.

NIC, subst. mas. (*nike*), nid; vieux mot inusité qu'on trouve dans *Ronsard*. (Boiste.)

NICAISE, subst. mas. (*nikièze*), nom propre converti en substantif, et qui signifie, homme niais, sans esprit, sans intelligence; jeune homme timide, qui n'est pas encore dégourdi : *c'est un vrai Nicaise*. Il ne se dit qu'au masculin; c'est l'équivalent de *Agnès*, qui s'emploie en parlant d'une jeune fille.

*__NICANDRE__, subst. fém. (*nikandre*), t. de bot., sorte de plante annuelle qu'on cultive à Paris, dans les jardins.

NICANÉ, subst. fém. (*nikané*), sorte de toile de coton qui se fabrique en France, et qu'on envoie en Afrique.

NICARAGUA, subst. propre mas. (*nikaragu-a*), grand lac, fleuve, état de l'Amérique centrale.

NICATISME, subst. mas. (*nikaticeme*), t. d'antiq., sorte de danse en usage autrefois chez les Thraces, après une victoire.

NICCOLANE, subst. mas. Voy. NICKOLANE.

NICCOLAUM, subst. mas. (*nikola-ome*), t. de métall., nouveau métal qui accompagne le nickel.

NICCOLO, subst. mas. (*nikolo*), t. de minér., espèce d'agate onyx à deux couches, l'une blanche et l'autre noire.

*__NICE__, subst. propre fém. (*nice*), ville et port de Sardaigne.

*__NICE__, adj. des deux genres (*nice*), niais, simple. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage. L'*Académie* devrait le dire.

*__NICEMENT__, adv. (*niceman*), niaisement, simplement, sans art, sans malice, d'une manière timide. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

*__NICÉPHORE__, adj. mas. (*nicéfore*) (du grec νικη, victoire, et φορεω, je porte, *qui porte la victoire*), myth., surnom de Jupiter. On le représente quelquefois tenant une petite statue de la Victoire.

NICETÉ, subst. fém. (*niceté*), naïveté, niaiserie, simplicité. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

NICÉTERIES, subst. fém. plur. (*nicèteri*), myth., fêtes anciennes que l'on célébrait à Athènes, en l'honneur de la victoire que Minerve remporta sur Neptune, lorsqu'ils se disputèrent l'honneur de nommer la ville d'Athènes.

NICETTE, subst. fém. (*nicète*), diminutif de *Nice*, jeune fille simple. Fam. (*Boiste*.) Vieux.

NICHANGI, subst. mas. (*nichanji*), t. de relat., premier officier de la Porte, qui a rang après les ministres. V. NICHANDJI au *Compl.*

*__NICHE__, subst. fém. (*niche*) (de l'italien *nicchia*, fait, dans la même signification, de *nicchio*, coquille, à cause de la ressemblance d'une *niche* avec une coquille. *Ménage*, d'après les académiciens de *la Crusca*.), enfoncement dans l'épaisseur d'un mur, pour y placer une statue.—Petit trône décoré sous lequel on expose le saint-sacrement.—Par extension, réduit pratiqué dans un appartement pour y mettre un lit, ou dans

un jardin pour s'y retirer en particulier.—Tour de malice ou d'espièglerie qu'on fait à quelqu'un. (En ce sens, c'est une corruption de *nique; faire une niche* s'est dit pour : *faire la nique.* Ménage.) Voy. NIQUE.

NICHÉ, E, part. pass. de *nicher.*

NICHÉE, subst. fém. (*niché*), nid où il y a plusieurs oiseaux, plusieurs souris.—Fig. et fam. : *il a chassé toute la nichée*, toutes les personnes de mauvaise vie rassemblées dans un lieu. — Quelques-uns disent aussi, mais à tort, *nitée.*

NICHER, v. neut. (*niché*), faire son *nid.*—Act., placer en quelque endroit.—Fam. SE NICHER, v. pron., se placer; trouver une bonne retraite, un bon établissement : *il s'est niché dans une bonne maison.*

NICHET, subst. mas. (*niché*), œuf qu'on met dans un *nid*, pour que les poules aillent y pondre.

NICHOIR, subst. mas. (*nichoar*), sorte de cage propre à mettre couver les serins, etc.

NICK-CORONDE, subst. mas. (*nikoronde*), t. de bot., sorte de cannelle de Ceylan, qui n'a ni odeur, ni saveur. On l'emploie en médecine. L'arbre qui le produit ne paraît pas connu des botanistes.

NICKEL, subst. mas. (*nikièle*), t. de métallurgie, substance métallique, découverte en Suède par Cronstedt, vers le milieu du dix-huitième siècle.

NICKEN, subst. propre mas. (*nikiène*), myth., dieu des mers qu'on honorait autrefois en Danemarck, et que l'on prétendait se montrer quelquefois sur les eaux de l'Océan, ou sur les rivières profondes, sous la forme d'un monstre marin à tête humaine, surtout à ceux qui étaient en danger de périr.

NICKOLANE ou **NICCOLANE**, subst. fém. (*nikolane*), t. de métallurgie, substance métallique nouvellement découverte dans les mines de cobalt de Suède, et qui accompagne le nickel.

NICOCRÉON, subst. propre mas. (*nikokré-on*), myth., père d'Arsinoé.

NICODÈME, subst. mas. (*nikodème*) : *grand nicodème*, grand niais.

***NICOLAÏTE**, subst. mas. (*nikola-ite*), nom de sectaires qui permettaient la communauté des femmes.

***NICOLAS (SAINT-)**, subst. propre mas. (*ceinnikolâ*), ville et chef-lieu de l'île du même nom, l'une des îles du cap Vert.

NICOLAS (SAINT-) DE LA GRAVE, subst. propre mas. (*ceinnikolâdelaguerave*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Castel-Sarrasin, dép. de Tarn-et-Garonne.

NICOLAS (SAINT-) DE REDON, subst. propre mas. (*ceinnikolâderedon*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Savenay, dép. de la Loire-Inférieure.

NICOLAS (SAINT-) DU PORT, subst. propre mas. (*ceinnikolâdupor*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Nancy, dép. de la Meurthe.

NICOLAU, NICOLO, subst. mas. (*nikolô*), haute-contre de hautbois. Peu usité.

NICON, subst. propre mas. (*nikon*). Voy. NÉCYS.

NICOPHORE, adj. fém. (*nikofore*), myth., surnom de Vénus et de Diane.

NICORÉE, subst. fém. (*nikoré*), fille simple. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

NICOSTRATA, subst. propre fém. (*nikocetrata*), myth., mère d'Evandre, fameuse devineresse, qui fut surnommée *Carmentis* et *Carmenta*, du mot lat. *carmen*, vers, parce qu'elle ne donnait ses prédictions qu'en vers.

NICOTEUX, subst. mas. (*nikoteu*), t. de couvreur, morceau de tuile fendue en quatre dont on se sert pour les solins.

***NICOTIANE**, subst. fém. (*nikoci-ane*), nom que le tabac porta d'abord en France lorsqu'il y fut envoyé en 1660, par le président *Nicot*, alors ambassadeur en Portugal. Voy. TABAC.

NICOTINE, subst. fém. (*nikotine*), t. de chim., substance vénéneuse extraite de la *nicotiane.*

NICOTHOC, subst. mas. (*nikotoke*), t. d'hist. nat., nom d'un insecte parasite qui se tient sur les branches du homard.

NICOU, subst. mas. (*nikou*), t. de bot., sorte de robinier de la Guyane, qui sert à enivrer le poisson.

NICROPHORE, subst. mas. (*nikrofore*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

NICTAGE, subst. mas. Voy. NYCTAGE.

NICTAGINÉE, subst. fém. Voy. NYCTAGINÉE.

NICTANTHE, sub. fém. (*niktante*), t. de bot. Voy. NYCTANTHE.

NICTATION, subst. fém. (*niktâcion*), action de cligner des yeux.

NICTER, v. neut. (*nikté*), t. d'art vétér., cligner des yeux. Peu en usage.

NICTIMÈNE ou **NYCTIMÈNE**, subst. propre fém. (*niktimène*), myth., jeune fille thessalienne. On dit qu'ayant trop aimé son père, elle fut métamorphosée en hibou. Quelques-uns croient que c'est la même que Myrrha.

***NID**, subst. mas. (*ni* ; *d* ne se prononce jamais) (en lat. *nidus*), petit logement que se font les oiseaux pour y pondre, y faire éclore leurs petits et les y élever. — Fig. et fam. : *il croit avoir trouvé la pie au nid*, avoir fait une importante découverte. — *Il a trouvé un bon nid*, un bon établissement. — *Petit à petit l'oiseau fait son nid*, les petits efforts répétés conduisent à un but; les petites sommes accumulées en forment une grosse. — *Nid à rats*, méchante petite chambre. En t. d'imprimerie, voy. COLOMBIER. — En t. de guerre, *nid de pie*, petit logement que font les assiégeants sur le haut de la brèche, à l'angle flanqué d'un bastion, d'une demi-lune. — En t. de minéralogie, *mine par nids*, la mine qui se trouve par masses séparées, et qui n'est pas par filons.

NID-DE-FOURMIS, subst. mas. (*nidefourmi*), t. de bot., sorte d'arbrisseau grimpant de l'île de Cayenne.

NIDDUI, subst. mas. (*nidu-i*), espèce d'excommunication mineure, qui durait trente jours chez les Juifs, et privait l'excommunié de l'usage des choses saintes.

NIDULAIRE, subst. fém. (*nidelère*), t. de bot., (en lat. *nidularia*), plante de la famille des algues.

NIDHOGGUR, subst. propre mas. (*nidoguegure*), myth., nom que les Scandinaves donnent au serpent des enfers.

NIDOREUSE, adj. fém. Voy. NIDOREUX.

NIDOREUX, adj. mas., au fém. **NIDOREUSE** (*nidoreu, reuze*) (en lat. *nidorosus*, fait de *nidor*), odeur forte de chair brûlée), qui a une odeur, un goût de pourri, de brûlé, et d'œuf couvé.

NIDULAIRE, subst. fém. (*nidulère*), t. de bot., genre de champignons.

NIÉ, E, part. pass. de *nier.*

NIÈBE, subst. fém. (*nièbe*), t. de bot. espèce de dolie du Sénégal.

NIÈCE, subst. fém. (*nièce*) (du latin barbare *neptia*, fait par corruption de *neptis*, petite-fille), la fille du frère ou de la sœur. — *Petite-nièce*, la fille du *neveu* ou de la *nièce.* — *Nièce à la mode de Bretagne*, fille du cousin germain ou de la cousine germaine.

***NIELLE**, subst. fém. (*nièle*), maladie de grains, dont l'effet est de convertir l'épi en une poussière noire. — T. de bot., espèce de lychnis. — Espèce de plante annuelle qui croît dans les blés. — L'*Académie* ajoute à ce mot, mais comme subst. mas., un t. d'orfèvrerie. Nous ne nions pas l'emploi de ce terme, mais nous doutons que ce mot soit mas. On appelle *nielle*, des ornements, des figures gravées en creux, et dont les traits sont remplis d'un noir d'émail.

NIELLÉ, E, part. pass. de *nieller.*

NIELLER, v. act. (*nièlé*), gâter par la *nielle.* —Émailler sur or, sur argent. — SE NIELLER, v. pron.

NIELLURE, subst. fém. (*nièlelure*), action de *nieller.*

***NIÉMEN**, subst. propre mas. (*nièmène*), grand fleuve de Russie sur lequel Napoléon I[er] et l'empereur Alexandre I[er] eurent une entrevue fameuse en 1807.

NIER, v. act. (*ni-é*) (en lat. *negare*), dire qu'une chose n'est pas vraie : *il nie le fait;* et neutralement : *il nie que cela soit.* — *Nier une dette*, *un dépôt*, *nier* qu'on ait une dette à payer, qu'on ait reçu un dépôt.—*Nier une proposition*, n'en pas demeurer d'accord.—SE NIER, v. pron.

NIEREMBERGE, subst. fém. (*nirambèreje*), t. de bot., plante annuelle à tige filiforme et rampante.

NIEUIL, subst. propre mas. (*nieu-ie*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Limoges, dép. de la Haute-Vienne.

***NIÈVRE**, subst. propre fém. (*ni-èvre*), dép. de France, qui tire son nom de la *Nièvre*, rivière qui y a tout son cours.

NIFE, subst. fém. (*nife*), t. de minér., surface supérieure d'un banc d'ardoises. On dit aussi et mieux *nef.*

NIFLHEIM, subst. mas (*nifelème*), myth., nom de l'un des deux enfers chez les Scandinaves; séjour des scélérats.

NIGAUD, E, subst. et adj. (*niguô, guôde*), sot, niais. Voy. BADAUD.—Subst. mas., t. d'hist. nat., genre d'oiseaux palmipèdes.

NIGAUDER, v. neut. (*niguôdé*) (en lat. *nugari*, s'amuser à des bagatelles), faire des *nigauderies.* — S'amuser à des choses de rien, pour délasser l'esprit, etc.

NIGAUDERIE, subst. fém. (*niguôderi*), niaiserie, action de *nigaud.*

NIGAUTEAU, subst. mas. (*niguôtô*), tuile coupée pour les solins.

NIGELLE DE DAMAS, subst. fém. (*nijèlededamâ*) (du latin *nigellus*, noir), t. de bot., plante d'ornement, sorte de renonculacée.

NIGRIN, subst. mas. (*niguerein*), t. d'hist. nat., variété de blanc qui se trouve dans les roches granitiques.

NIGRINE, subst. fém. (*niguerine*), t. de bot., sorte de plante de la Chine, du genre des mélasmes.

***NIGRITIE**, subst. propre fém. (*niguerici*), contrée d'Afrique.

NIGROIL ou **NÉGUEIL**, subst. mas. (*niguerôle*, *néguié-ie*), t. d'hist. nat., sorte de poisson de mer, ainsi nommé du latin *niger*, noir, parce que ses yeux sont grands et noirs, et qu'il a une tache noire sur la queue.

***NIGROMANCIE**, subst. fém. (*nigueromanci*) (du lat. *niger*, noir, et du grec μαντεια, divination), art de connaître les choses cachées dans la terre, et qui sont placées dans des endroits noirs et ténébreux.

NIGROMANCIEN, adj. mas., au fém. **NIGROMANCIENNE** (*nigueromanci-ein, ci-ène*), qui concerne, qui regarde la *nigromancie.* — Subst. : *un nigromancien.*

NIGROMANCIENNE, adj. fém. Voy. NIGROMANCIEN.

NIGUA, subst. mas. (*nigua*), t. d'hist. nat., espèce d'insecte de l'ordre des coléoptères.

NIGUEDOUILLE, subst. mas. (*niguedoui-ie*). Voy. NIQUEDOUILLE.

NIHIL ALBUM ou **POMPHOLIX**, subst. mas. (*ni-ilalebome, ponfolikce*), t. de minér., nom qu'on donnait autrefois au zinc oxydé.

NIHILITÉ, subst. fém. (*ni-ilité*) (du lat. *nihil*, rien), nullité; privation de valeur, d'existence. Inusité.

NIKEL, subst. mas. Voy. NICKEL.

***NIL**, subst. propre mas. (*nile*) (en lat. *Nilus*, en grec Νειλος), grand fleuve d'Afrique, qui se forme dans le Sennaar, traverse la Nubie et l'Égypte, et se jette dans la Méditerranée. — Myth., divinité allégorique que les Égyptiens adoraient, et pour laquelle ils ont toujours conservé une espèce de vénération, en reconnaissance des bienfaits qu'ils lui doivent. On trouve encore en Égypte de nombreux vestiges du culte qu'on lui rendait. — Monnaie de compte usitée à Surate et dans presque toute l'Inde.

NIL-GAUT, subst. mas. (*nileguô*), espèce d'antilope, dont les cornes sont recourbées en avant.

NILION, subst. mas. (*nili-on*), t. d'hist. nat., genre d'insectes hélopiens de l'ordre des coléoptères.

NILIOS, subst. mas. (*nili-oce*), t. d'hist. nat., sorte d'agate; pierre précieuse du genre des topazes.

NILLAS, subst. mas. (*nilelâce*), étoffe d'écorce et de soie des Indes.

***NILLE**, subst. fém. (*ni-ie*), petit filet rond qui sort du bois de la vigne lorsqu'elle est en fleur. — Ornement de parterre consistant en un simple filet ou trait de buis. — Dans le blason, espèce de croix ancrée, beaucoup plus étroite et plus menue qu'à l'ordinaire.

NILLÉE, adj. fém. (*ni-ié*), t. de blason: *croix nillée*, croix faite de deux bandes séparées et crochues par le bout.

NILOENNES, subst. fém. plur. (*nilo-ène*), myth., nom qu'on donnait aux fêtes célébrées en l'honneur du *Nil.*

NILOGÈNE, subst. et adj. des deux genres (*nilojène*) (du lat. *Nilus*, *Nil*, et *generatus*, part.

pass. de *genero*, j'engendre), qui est né sur les bords du *Nil*

NILOMÈTRE, subst. mas. (*nilomètre*) (en lat. *Nilus*, en grec Νειλος, le Nil, et de μετρον, mesure. On le nomme aussi *niloscope*, du grec σκοπεω, j'observe, j'examine), haute colonne qui sert à mesurer la crue des eaux du *Nil*.

*NILOMÉTRIQUE, adj. des deux g. (*nilométrike*), qui a rapport au *nilomètre*.

NILONÉES, subst. fém. plur. Voy. NILOENNES.

NILOSCOPE, subst. mas. Voy. NILOMÈTRE.

NILUS, subst. propre mas. (*niluce*), myth., petit-fils d'Atlas, qui donna son nom au *Nil*.

NIM ou NIMME, subst. mas. (*nime*), espèce de drap qu'on fabriquait dans l'ancienne province du Languedoc.

NIMBE, subst. mas. (*neinbe*) (en lat. *nimbus*), t. de numism., cercle qu'on remarque sur des médailles autour de la tête d'un empereur. — Cercle de lumière que les peintres et les sculpteurs mettent autour de la tête des saints. On dit à tort *limbe*. — Myth., auréole ou cercle lumineux dont on entourait quelquefois la tête des divinités. — Nuée qui servait de char aux dieux.

*NÎMES, subst. propre mas. (*nime*), ville de France, chef-lieu du dép. du Gard.

NIMÉTULAHIS, subst. mas. plur. (*nimétulaice*), myth., ordre de religieux fondé chez les Turcs.

NÎMOIS, adj. et subst. mas., au fém. NÎMOISE (*nimoé, moèze*), qui est de Nîmes ou qui l'habite.

NINGI, subst. mas. (*neinji*), t. de bot., grosse racine avec laquelle les nègres font de la bière pour leur usage.

NINIFO, subst. propre fém. (*ninifô*), myth., divinité chinoise qui préside à la volupté.

*NINIVE, subst. propre fém. (*ninive*), ancienne ville d'Assyrie, sur le Tigre.

*NINIVITE, subst. propre et adj. des deux genr. (*ninivite*), habitant de *Ninive*, fondée par Assur, et agrandie par Ninus, vers 2100 avant J.-C.

NINSAM, subst. mas. (*neinçame*), t. de relat., nom d'une organisation militaire en Turquie.

NINOS, subst. mas. (*ninôce*), t. d'hist. nat., sorte d'abeille du Pérou.

*NIOBÉ, subst. propre fém. (*ni-obé*), myth., fille de Tantale, et femme d'Amphion. Ayant eu quatorze enfants, elle osa se préférer à Latone; ce qui irrita tellement cette déesse, qu'elle fit tuer par Apollon et par Diane ses sept fils et cinq de ses filles. Elle fut métamorphosée en rocher. Il y eut une autre Niobé, mère d'Argus et de Pélasgus.

NIOBIDES, subst. propre mas. plur. (*ni-obide*), myth., les descendants ou les fils de *Niobé*.

NIOLE, subst. fém. (*niole*), t. d'écolier, coup. (*Boiste*.) *Niole* est un barbarisme; c'est *gniole* qu'il faudrait écrire.

NIOPO, subst. mas. (*ni-opo*), t. de bot., espèce d'arbre qui croît en Amérique.

NIONS, subst. propre mas. (*ni-on*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de la Drôme.

*NIORT, subst. propre mas. (*ni-ore*), ville de France, chef-lieu du dép. des Deux-Sèvres.

NIORTAIS, subst. et adj. mas., au fém. NIORTAISE (*ni-oretè, tèze*), de *Niort*, ou qui habite *Niort*.

NIORTAISE, adj. fém. Voy. NIORTAIS.

NIOTE, subst. fém. (*ni-ote*), t. de bot., plante de la famille des polypétalées.

NIPE, subst. fém. (*nipe*), t. de bot., plante de la famille des palmiers.

NIPPE, subst. fém. (*nipe*) (suivant *Ménage* et quelques autres, de l'espagnol *naypes*, cartes à jouer, qu'on a dit par extension de meubles de peu de valeur, etc.); il se dit tant des habits que des meubles, et de tout ce qui sert à l'ajustement et à la parure. Son usage le plus ordinaire est au plur. — On dit fam., d'un homme qui a retiré beaucoup d'avantage de quelque liaison, de quelque emploi, etc., qu'*il en a eu*, *qu'il en a tiré de bonnes nippes*. — NIPPES, HARDES. (*Syn.*) *Nippes* indique également des habits et des meubles; *hardes* n'indique proprement que des habits ou des habillements quelconques. *Hardes* comprend toutes les sortes de vêtements que l'on porte sur soi, pour l'utilité, pour la nécessité, pour l'agrément, etc. Les *nippes* sont les *hardes* destinées surtout à la propreté et à la parure, comme le linge dont on change, et qu'on lave pour être propre. Le mot *hardes* marque nécessairement une collection, un amas, un paquet; *nippes* ne fait qu'indiquer le genre d'objets ou de choses. On met ses *hardes* en paquet; on a sa valise pleine de *hardes*. Nos *hardes* forment notre équipage; mais nous exprimons par *nippes*, ou tels effets que nous avons, ou l'usage que nous en faisons, les qualités qui les font remarquer. *Hardes* n'a point de singulier; *nippes* en a un, quoiqu'il soit plus fréquemment employé au pluriel. Les *hardes* se prennent en gros, les *nippes* peuvent être considérées en détail. — *Hardes* se dit également de ce qui concerne les hommes et les femmes. *Nippes* se dit plutôt de ce qui concerne les femmes, comme si la propreté et la parure étaient particulièrement affectées à ce sexe, ou si leurs *nippes* formaient la partie principale de leurs effets ou de leurs jouissances. — *Nippes* se dit plutôt à l'égard de la garde-robe des femmes du commun, qu'à l'égard de celle des femmes d'une classe supérieure. Une bourgeoise a de bonnes *nippes*; une grande dame a de belles *hardes*, ou plutôt de beaux habillements, une belle garde-robe.

NIPPÉ, E, part. pass. de *nipper*.

NIPPER, v. act. (*nipé*), fournir de *nippes*. — SE NIPPER, v. pron., se donner de belles et bonnes choses.

NIPPIS, subst. mas. (*nipepice*), sorte de toile qu'on fabrique aux îles Philippines.

*NIQUE, subst. fém. (*nike*) (de l'allemand *niken*, cligner les yeux, hocher la tête, ce qui est un signe de moquerie. Les Bas-Bretons disent *niq*, dans le même sens); il n'est usité que dans cette locution familière : *faire la nique* d... mépriser, se moquer, ne pas se soucier de...

NIQUEDOUILLE, subst. mas. (*nikedou-ie*), sot, niais. Expression basse et populaire.

*NIQUET, subst. mas. (*nikiè*), un rien, une bagatelle, une chose de peu de valeur. — Geste de mépris ou de moquerie. Vieux et même hors d'usage.

NIRBISIE, subst. fém. (*nirbizi*), t. de bot., genre de plantes de la famille des renonculacées.

NIRHÉ, subst. propre fém. (*niré*), myth., une des femmes de la suite de Diane.

NIRÉE, subst. propre mas. (*niré*), myth., roi de Naxos, fils de Charopus et d'Aglaïa, était le plus beau des princes grecs qui firent le siège de Troie.

NIREPAN ou NIREUPAN, subst. propre mas. (*nirepan, nireupan*), myth., le paradis suprême des Siamois.

NIRUDY, subst. propre mas. (*nirudi*), myth., chez les Indiens, le quatrième des dieux protecteurs des huit coins du monde, roi des démons et des génies malfaisants. On le représente porté sur les épaules d'un géant, et tenant un sabre à la main.

NISA, subst. fém. (*niza*), t. de bot., genre de plantes qui croissent à l'île de Madagascar.

NISABATH, subst. mas. (*nizabate*), sixième mois du calendrier des Juifs.

NISAN, subst. mas. (*nizan*), premier mois du calendrier des Juifs, le septième de leur année civile, et correspondant à notre mois de mars.

NISANNE, subst. fém. (*nizane*), t. de bot., racine médicinale de la Chine, employée surtout contre les évanouissements.

*NISE, subst. fém. (*nize*), t. de minér., surface supérieure d'un banc horizontal d'ardoises.

*NISÉE, subst. propre fém. (*nizé*), myth., une des nymphes de la mer.

*NISFIE, subst. fém. (*nicefi*), sorte de monnaie d'or, qui a cours en Turquie, et qui vaut une piastre et vingt paras, cinq livres sept sous tournois, cinq francs vingt-huit centimes, monnaie actuelle.

NISON, subst. mas. (*nizon*), t. d'hist. nat., sorte d'oiseau de mer, du genre des aigles.

NISSOLE, subst. fém. (*niçole*), t. de bot., genre de plantes de la famille des légumineuses.

NISTA, subst. mas. (*niceta*), t. de bot., espèce d'arbre peu élevé, dont la feuille ressemble à celle du laurier.

NISUS, subst. propre mas. (*nizuce*), myth., roi de Mégare. Le sort lui avait donné un cheveu dont dépendait la destinée des Mégariens, auxquels il devait commander tant qu'il le conserverait. Scylla, sa fille, ayant voulu favoriser Minos, coupa ce cheveu pendant que *Nisus* dormait, et le donna à Minos, qui se rendit maître de Mégare. *Nisus*, en la poursuivant pour la punir, fut métamorphosé en épervier, et elle en alouette. — Il y eut un autre *Nisus*, ami d'Euryale. Énée fut fort sensible à la mort de ce jeune Troyen, qui fut tué par les Rutules.

NITÉE, subst. fém. Voy. NICHÉE, qui vaut mieux.

NITÈLE, subst. fém. (*nitèle*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

NITIDULAIRE, subst. mas. (*nitidulère*), t. d'hist. nat., famille d'insectes de l'ordre des coléoptères.

NITIDULE, subst. fém. (*nitidule*), t. d'hist. nat., sorte de coléoptère.

NITOÈS, subst. mas. (*nito-èce*), myth., démon ou génie que les habitants des îles Moluques consultent dans les affaires importantes avec des cérémonies superstitieuses.

NITOUCHE (SAINTE-) ou MITOUCHE, subst. fém. (*ceintenitouche*) (*sainte mitouche*; de *mie*, négation, et du verbe *toucher*, personne qui n'y *touche mie*. *Sainte nitouche*, qui *n'y touche*), hypocrite. — *Faire la sainte-nitouche*, faire semblant de ne vouloir pas d'une chose qu'on brûle d'envie d'avoir; et dans un sens plus éloigné, affecter un air de douceur et de réserve que le cœur dément. Style fam. et prov.

NITRAIRE, subst. fém. (*nitrère*), t. de bot., genre de plantes de la famille des ficoïdes.

NITRATE, subst. mas. (*nitrate*) (du grec νιτρον, formé de νιζω, pour νιπτω, je lave; parce que le nitre sert à nettoyer), t. de chimie, sel formé par la combinaison de l'acide *nitrique* avec différentes bases.

NITRATÉ, E, adj. (*nitraté*), t. de chim., combiné avec de l'acide *nitrique*.

NITRE, subst. mas. (*nitre*), t. de chim., *nitrate de potasse* des modernes, composé d'acide *nitrique* et de potasse. On l'appelle vulgairement *salpêtre*.

NITREUSE, adj. fém. Voy. NITREUX.

NITREUX, adj. mas., au fém. NITREUSE (*nitreu, treuze*), qui tient du *nitre* : *terres nitreuses*; *eaux nitreuses*. — T. de chimie, *acide nitreux*, acide tiré du *nitre*, et qui contient moins d'oxygène que l'acide *nitrique*, ou qui, pour parler plus exactement, est de l'acide *nitrique* liquéfiant du gaz *nitreux*. — *Gaz nitreux*, gaz oxyde d'azote, ou gaz *nitreux*, qui ne contient qu'environ deux parties d'oxygène sur une d'azote.

NITRIATE, subst. mas. (*nitri-ate*), t. de chim., le *nitrate* de potasse. — Substance qui favorise la combustion des matières susceptibles de brûler.

NITRICUM, subst. mas. (*nitrikome*), t. de chim., substance hypothétique, admise par *Berzélius*, qui suppose que l'azote résulte de sa combinaison avec l'oxygène.

NITRIÈRE, subst. fém. (*nitri-ère*), lieu où se forme le *nitre*.

NITRIFICATION, subst. fém. (*nitrifikâcion*) (du grec νιτρον, nitre, et du latin *facere*, faire), t. de géologie, opération par laquelle les terres et les pierres poreuses, imprégnées de matières animales, se chargent avec le temps de nitrates de chaux, de potasse et de magnésie.

NITRIQUE, adj. des deux genres (*nitrike*), t. de chimie : *acide nitrique*, acide tiré du *nitre*, dans lequel le radical est complètement saturé d'oxygène. Voy. ACIDE NITRIQUE. C'est l'eau-forte du commerce.

*NITRITE, subst. mas. (*nitrite*), t. de chimie, sel formé par la combinaison de l'acide *nitreux* avec différentes bases.

NITRO-AÉRIEN, adj. mas. (*nitrô-a-érien*), t. de phys.; il se dit d'une substance que l'on suppose formée de molécules très-ténues, qui sont continuellement, avec celles des corps combustibles, dans un état de lutte qui donne lieu à tous les changements possibles.

NITROGÈNE, subst. mas. et adj. des deux genres (*nitrojène*) (du grec νιτρον, nitre, et du lat. *genus*, genre, fait du grec γενναω, j'engendre), t. de chimie; nom qu'on donne à l'azote, comme étant la base acidifiable de l'acide *nitrique*.

NITRO-LEUCATE, subst. mas. (*nitroleukate*) (du grec νιτρον, nitre, et λευκιτη, craie), t. de chim., sel formé par la combinaison de l'acide *nitro-leucique* avec une base salifiable.

NITRO-LEUCIQUE, adj. des deux genres (*nitroleucike*), t. de chim.; il se dit d'une espèce d'acide crystallisable en aiguilles divergentes, qui résulte de l'action de l'acide *nitrique* sur la *leucine*.

NITRO-MURIATE, subst. mas. (*nitromuri-ate*), t. de chim., sel formé par l'union de l'acide *nitro-muriatique* avec une base salifiable.

NITRO-MURIATIQUE, adj. des deux genres (*nitromuri-atike*), t. de chim., se dit d'un acide qui résulte d'un mélange ou d'une combinaison d'acide *muriatique* et d'acide *nitrique*.

NITRO-SACCHARATE, subst. mas. (*nitroça-kekarate*) (du grec νιτρον, et σακχαρ, sucre), t. de chim., sel formé par la combinaison de l'acide *nitrosaccharique* avec une base salifiable.

NITRO-SACCHARIQUE, adj. des deux genres (*nitroçakekarike*), t. de chim.; se dit d'un acide crystallisé en prismes incolores, transparents, aplatis, et légèrement striés, qui résulte de l'action de l'acide *nitrique* sur le sucre de gélatine.

NITROSITÉ, subst. fém. (*nitrôzité*), qualité de ce qui tient du *nitre*.

NITRURE, subst. mas. (*nitrure*), t. de chim., combinaison de *nitre* avec diverses bases. — *Nitrure carbonique*, synonyme de *cyanogène*. Voy. ce mot.—*Nitrure tétrahydrique*, synonyme d'*ammonium*. Voy. ce mot. — *Nitrure trihydrique*, synonyme d'*ammoniaque*. Voy. ce mot.

*__NIVEAU__, subst. mas. (*nivô*) (du latin *libellum*, pour *libella*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement verge, fléau d'une balance, laquelle, pour être juste, doit se tenir horizontalement. *Ménage*, *Félibien*, etc.), instrument qui sert à faire reconnaître si un plan est horizontal. Il sert aux maçons à dresser leurs ouvrages, aux jardiniers à dresser et à aplanir les allées, etc. — Etat d'une surface plate et horizontale, qui ne penche ni de part ni d'autre : *un terrein de niveau*.—Au fig., parité de rang, de mérite. — *De niveau*, *au niveau*, adv. : *mettre de niveau; être de niveau avec...; être au niveau de...*, dans le même plan horizontal. — On dit fig. : *être au niveau de...*, *aller de niveau avec...*, aller de pair avec.

NIVEAU-D'EAU-DOUCE, subst. mas. (*nivôdôdouce*), t. d'hist. nat., insecte aquatique.

NIVEAU-DE-MER, subst. mas. (*nivôdemère*), t. d'hist. nat., nom du squale marteau.

NIVELÉ, E, part. pass. de *niveler*.

*__NIVELER__, v. act. (*nivelé*), mesurer avec le *niveau*. — Mettre de *niveau*, égaliser. Ce mot, employé lors de la révolution d'Angleterre, sous *Cromwell*, par des fanatiques qui voulaient mettre de *niveau*, égaliser toutes les fortunes et se partager les terres, a été plus d'une fois renouvelé dans le même sens, pendant la révolution française. Les Anglais disent *to level*, de *level*, niveau. — SE NIVELER, v. pron.

*__NIVELEUR__, subst. mas. (*niveleur*), celui qui fait profession de *niveler*.— Nom de fanatiques qui, dans la révolution française, professaient les mêmes opinions que ceux d'Angleterre, appelés sous Cromwell *levelers*. Voy. NIVELER.

*__NIVELLEMENT__, subst. mas. (*nivèleman*), action de *niveler* : *ce nivellement a été fait avec exactitude*.

NIVÉNIE, subst. fém. (*nivéni*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des protées de *Linnée*.

NIVÉOLE, subst. fém. (*nivé-ole*), t. de bot., plante, genre de narcissoïdes.

NIVEREAU, subst. mas. (*niverô*), t. d'histoire nat., sorte de pinson qui se plaît ordinairement au milieu des neiges.

*__NIVERNAIS__, subst. propre mas. (*nivèrené*), ancienne province de France, comprise aujourd'hui dans le dép. de la *Nièvre*.

NIVEROLLE, subst. fém. (*niverole*), t. de bot., sorte de plante d'hiver, qui croît au milieu des neiges.

NIVET, subst. mas. (*nivé*), remise illicite accordée à un commissionnaire de commerce.

NIVETTE, subst. fém. (*nivète*), t. de jard., sorte de pêche très-bonne et très-estimée.

NIVÔSE, subst. mas. (*nivôze*), premier mois d'hiver de l'année républicaine.

NIX, subst. propre mas. (*nikce*), dans la mythologie allemande, génie qui gouverne les eaux.

NIXES, subst. mas. plur. (*nikce*) (en latin *nixii*, sous-entendu *dii*, dieux des accouchements, de *nixa*, couches), myth., dieux qu'on invoquait dans les accouchements difficiles, et quand on se doutait qu'il y avait plusieurs enfants.

NIXOS, subst. mas. (*nikçôce*), t. d'astron., constellation céleste.

*__NIZAM-DJÉDID__, subst. mas. (*nizamedejédide*), t. de relat., nouvelle organisation des troupes en Turquie. — Décret du sultan pour mettre cet ordre à exécution.

NIZAMONT-ADAWLOUT, subst. mas. (*nizamon-adavelonte*), t. de relat., tribunal de Bénarès, dans l'Indoustan, qui correspond à ce que nous nommons chez nous *cour d'assises*.

NIZIER-D'AZERGUES (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinnizière-dazèregue*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Villefranche-sur-Saône, dép. du Rhône.

N°, abréviation du mot *numero*.

NO (*â*), adv. (*ano*), à la nage. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

NOACHIDES, subst. mas. plur. (*no-achide*), les sept préceptes donnés par *Noé* à ses enfants.— Les fils de *Noé*.

NOAILLES, subst. mas. (*no-â-ie*), sorte de louis d'or.

*__NOBILIAIRE__, subst. mas. (*nobilière*), catalogue des maisons nobles d'un pays.—Adj. des deux genres : *aristocratie nobiliaire*, de nobles.

NOBILISSIMAT, subst. mas. (*nobilicima*), titre, dignité de *nobilissime*. — Temps que durait cette dignité. — Maison qu'habitait le *nobilissime*.

*__NOBILISSIME__, adj. et superl. des deux genres (*nobilicime*), (en lat. *nobilissimus*, superl. de *nobilis*, noble), très-noble. — Titre accordé dans le Bas-Empire aux césars et à leurs femmes.—Subst. mas., dignité créée par Constantin, qui donnait le droit de porter la pourpre. Le *nobilissime* était inférieur au *césar* et avait le pas sur le *patrice*.

*__NOBILITÉ__, subst. fém. (*nobilité*), *noblesse* qui était attachée au sol, que conférait la seule propriété du sol à celui qui en était revêtu. Vieux.

NOBLAILLE, subst. fem. (*noblâ-ie*), t. de mépris, petite noblesse.

*__NOBLE__, adj. des deux genres (*noble*) (en lat. *nobilis*), qui, par sa naissance ou une concession du souverain, est d'un rang au-dessus des autres citoyens.—En parlant des choses qui ont rapport à la personne, illustre, distingué, relevé au-dessus des autres choses de ce genre : *air noble; sentiment noble; style noble : je suis et pour le grand et pour le noble*. — Dans le corps humain : *parties nobles*, celles absolument nécessaires à la vie, comme le cerveau, le cœur, le foie.—*Biens nobles*, tenus en fief.

NOBLE, subst. mas. (*noble*); il se dit dans le premier sens de l'adjectif : *nouveau noble*, *les nobles vénitiens*. — Plus particulièrement, celui qui est *noble* par lettres et non de race. — En t. de monnaie, division en Angleterre de la livre sterling, dont le *noble* forme le tiers.

NOBLE À LA ROSE, subst. mas. (*noblalarose*), monnaie qui fut d'abord frappée en Angleterre, et qui eut cours en France sur la fin du règne de Charles VI et pendant les premières années du règne suivant, la France était alors presque entièrement au pouvoir des Anglais.

NOBLE-D'OR, subst. mas. (*nobledore*), monnaie ancienne d'Angleterre. — Au plur., des *nobles-d'or*.

NOBLE-ÉPINE, subst. fém. (*noblépine*), aubépine. — Au plur., des *nobles-épines*.

NOBLEMENT, adv. (*nobleman*), d'une manière *noble*. — En gentilhomme. — *Tenir noblement une terre*, la tenir en fief.

*__NOBLESSE__, subst. fém. (*noblèce*) (en lat. *nobilitas*), qualité par laquelle on est *noble* : *noblesse d'épée* ou *de robe*. — Tout le corps des *nobles*.—*Noblesse d'extraction*, dont on ne connaît pas l'origine.— *Noblesse de la cloche*, celle qui procédait anciennement de mairie ou d'échevinage.—*Ancienne noblesse*, celle qu'on reconnaît avoir existé avant 1789, époque de la première grande révolution.—*Nouvelle noblesse*, celle qui a été instituée depuis cette dernière époque. — *Haute noblesse*, celle qui est la plus ancienne et la plus illustre.—*Petite noblesse*, les *nobles* parvenus. —On a appelé souvent dans l'histoire *assemblee de noblesse*, une assemblee particulière de gentilshommes.— *Soutenir sa noblesse*, et non plus *soutenir noblesse*, faire une dépense en rapport avec la *noblesse* de sa maison.—Prov. : *noblesse oblige*, qui est *noble* doit se conduire *noblement*. —*Noblesse vient de vertus*, on n'est véritablement au-dessus d'autrui que par le mérite. — Fig., 1° manière d'agir, de se conduire, de parler, qui a quelque chose de grand, de poli, qui annonce une personne bien élevée, etc. : *noblesse d'âme*, *de cœur*, *de sentiments*; *noblesse de pensées*, *de style*, *d'expressions*; 2° en peinture et en sculpture, élévation des idées transmises dans les ouvrages de ces arts.

*__NOBLOIS__, subst. mas. (*nobloâ*), *noblesse*, suivant *Boiste*. Mot plus que suranné, et qui ne se comprendrait plus.

NOCCA, subst. mas. (*nokeka*), t. d'hist. nat., espèce d'arbrisseau.

*__NOCE__, subst. fém., ou **NOCES**, subst. fém. plur. (*noce*) (du lat. *nuptiæ*, fait de *nubere*, qui signifie proprement se voiler; parce que, chez les Romains, les filles qu'on mariait étaient conduites dans la maison de leur époux, couvertes d'un voile, en signe de pudeur), mariage. — On appelle *premières noces*, le premier mariage que quelqu'un a contracté; mais on ne se sert de ce terme que par opposition à celui de *secondes*, *troisièmes* et autres *noces*; c'est-à-dire pour distinguer le mariage des mariages subséquents : *il s'est marié en secondes noces*. En ce sens, il ne se dit qu'au pluriel. — Festin, dépense, qui se fait à la suite des épousailles.— Toute l'assemblée, toute la compagnie qui s'est trouvée à la *noce*.—On dit prov. et fig., qu'*un homme ne fut jamais, qu'il n'a jamais été à telles noces*, *à pareilles noces*, pour dire qu'il n'a jamais reçu un pareil traitement; et cela se dit le plus souvent en mauvaise part. Il se dit encore pour signifier qu'on n'a jamais couru un pareil danger.—Et aussi prov., d'un homme de guerre qui va gaiement au combat, qu'*il y va comme à la noce*.—Pop. : *faire la noce*, s'en donner comme si l'on était à une *noce*. — Nous réputons surannée la locution *tant qu'à des noces*, que l'*Académie* nous donne encore aujourd'hui, et à laquelle elle fait signifier *abondamment*.— *Rendez-moi ce service, je vous servirai le jour de vos noces*, je trouverai bien aussi l'occasion de vous servir un jour.

NOCE, subst. propre mas. (*noce*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mortagne, dép. de l'Orne.

NOCÉ, part. pass. de *nocer*.

*__NOCER__, v. neut. (*nocé*), faire la *noce*, mener une mauvaise conduite, boire, s'enivrer. Bas et pop.

NOCEUR, subst. mas. (*noceur*), t. pop. qui se dit d'un homme qui aime la bonne chère, la débauche.—Le fém. *noceuse* ne pourrait guère s'employer.

NOCHER, subst. mas. (*noché*) (en latin *nauclerus*. On écrivait autrefois *naucher*), celui qui gouverne, qui conduit un vaisseau. Il n'a guère d'usage qu'en poésie.—Nom qu'on donne sur la Méditerranée à celui que, sur l'Océan, on appelle *maître du navire*.

*__NOCIER__, subst. mas., au fém. **NOCIÈRE** (*nocié*, *cière*), qui préside aux *noces*.

NOCIÈRE, subst. fém. Voy. NOCIER.

NOCOLOGIE, subst. fém. Voy. NOSOLOGIE.

NOCTAMBULATION, subst. fém. Voy. NOCTAMBULISME.

NOCTAMBULE, subst. et adj. des deux genres (*noktanbule*) (du lat. *nocte*, de nuit, et *ambulare*, marcher), somnambule.

NOCTAMBULISME, subst. mas. (*noktanbulice-me*), maladie du *noctambule*.

NOCTERGIE, subst. fém. (*noktèreji*), t. de médec., somnambulisme. Peu usité. Voy. SOMNAMBULISME.

*__NOCTIFER__, subst. fém. (*noktifère*), nom qu'on donne, en poésie, à l'étoile du soir; le Vesper.

NOCTILION, subst. mas. (*nokti-ion*), t. d'hist. nat., genre de chauves-souris.

NOCTILUCA, adj. propre fém. (*noktiluka*), myth., surnom de la Lune.

*__NOCTILUQUE__, adj. des deux genres et subst. mas. (*noktiluke*) (du lat. *noctiluca*, employé par Horace en parlant de la lune, et formé de *nox*, *noctis*, nuit, et de *lucere*, luire), il se dit des corps qui donnent de la lumière pendant la nuit: *les vers luisants sont des noctiluques*. — Subst.: *un noctiluque*.

*__NOCTIVAGUE__, adj. des deux genres (*noktivague*) (du lat. *nocte*, de nuit, et *vagare*, errer), qui est visible pendant la nuit, qui marche ou erre pendant la nuit. — Myth. : *le dieu noctivague*, le sommeil déifié, Morphée.

NOCTUÉLITES, subst. fém. plur. (*noktu-élite*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes de l'ordre des lépidoptères.

***NOCTUELLE**, subst. fém. (*noktu-èle*), t. d'hist. nat., genre d'insectes lépidoptères, de la famille des séticornes, qui portent leurs ailes en toit, et volent principalement la nuit.

NOCTULE, subst. fém. (*noktule*), t. d'hist. nat., sorte de chauve-souris de nos climats.

NOCTUO-BOMBYCITE, subst. mas. (*noktu-obonbicite*), t. d'hist. nat., famille d'insectes de l'ordre des lépidoptères.

***NOCTURLABE**, subst. mas. (*nokturlabe*) (en latin *nocturlabium*, fait du grec νυκτωρ, de nuit, et λαμβανω, je prends), instrument avec lequel on peut, à toute heure de la nuit, mesurer la hauteur de l'étoile du Nord.

NOCTURNE, subst. mas. (*nokturne*), t. d'hist. nat., famille d'insectes de l'ordre des lépidoptères.

***NOCTURNE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*nokturne*) (du lat. *nocturnus*, fait de *noctu*, pour *nocte*, ablat. de *nox*, *noctis*, nuit), partie de l'office de nuit qu'on nomme matines.—Morceau de musique à deux ou quatre voix.—Adj., qui arrive durant la nuit. — Qui appartient à la nuit. — *Assemblée nocturne*, assemblée illicite qui ne se tient que la nuit. — T. d'astron. : *arc nocturne*, arc de cercle que le soleil décrit ou paraît décrire pendant la nuit, c'est-à-dire pendant qu'il est sous l'horizon. — Subst. mas., t. d'hist. nat. Voy. le mot précéd.

NOCTURNEMENT, adv. (*nokturneman*), nuitamment, pendant la nuit. Il est peu usité.

NOCTURNUS ou **NOCTIFER**, subst. propre mas. (*nokturnuce*, *noktifère*), myth., dieu qui présidait aux ténèbres. C'est le même que Vesper.

***NOCUÏTÉ**, subst. fém. (*noku-ité*), l'opposé d'*innocuité*, culpabilité.

NODDI, subst. mas. (*nodedi*), t. d'hist. nat., espèce d'hirondelle de mer.

NODIE, subst. fém. (*nodi*), t. de bot., espèce de plante.

NODINUS ou **NODOTUS**, subst. propre mas. (*nodinuce*, *nodotuce*), myth., dieu qui protégeait les blés au moment où les nœuds de la tige se forment, et qui était adoré par les anciens Romains.

***NODOSITÉ**, subst. fém. (*nodôzité*), t. de bot., état de ce qui a des *nœuds*.

NODUS, subst. mas. (*nôduce*) (mot latin qui signifie, nœud), t. de médec., tumeur dure et indolente qui vient sur les os du corps humain.

NODUTÉRUSE, subst. propre fém. (*nodutéruze*), myth., divinité, chez les anciens, qui présidait à l'action de battre et de broyer le blé.

***NOËL**, subst. mas. (*no-èle*) (par contraction, du latin *natale*, comme si l'on disait *nativité*, jour *natal* de Notre-Seigneur. Les Italiens ont conservé *natale* dans la même signification. *Ménage*.), fête de la Nativité de Notre-Seigneur : *à Noël*, *aux fêtes de Noël*, et non pas *à la Noël*.—Cantique spirituel sur la naissance de Jésus-Christ. Dans ce sens, il prend l'article et le pluriel : *chanter un noël*; *ces noëls sont beaux*. On dit même encore abusivement dans quelques provinces : *chanter la Noël*, pour *la fête de Noël*. — *Bûche de Noël*, énorme bûche qu'on met au feu pour qu'elle dure toute la nuit. — Fig. et fam. : *on a tant chanté, on a tant crié noël, qu'à la fin il est venu*, ce qu'on désirait depuis long-temps est enfin arrivé.

***NOÈME**, subst. mas. (*no-ème*), figure de rhétorique, selon Quintilien, par laquelle on fait entendre autre chose que ce qu'on dit.

NOERZ, **NOERZE** ou **NOERZA**, subst. fém. (*noèreze*, *noèreza*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce de belette, que plusieurs naturalistes regardent comme une martre.

NOÉTARQUE, subst. mas. (*no-étarke*), chez les philosophes éclectiques d'Alexandrie, le dieu de la nature, la cause des puissances élémentaires, le principe de toute génération, supérieur à tout ce qui existe.

***NŒUD**, subst. mas. (*neu*; le *d* ne se prononce pas) (en lat. *nodus*), enlacement d'une chose pliante, comme ruban, soie, corde, etc. : *nœud coulant*. Voy. COULANT. — Par extension, ouvrage en relief qui représente un *nœud* : *nœud de perles*, *de diamants*, etc. — *Nœud d'épée*, rosette qui en orne la poignée.—Fig., 1° lien, liaison entre les personnes : *les nœuds de l'amitié*, *de l'hymen*; 2° endroit d'une pièce de théâtre où l'action est le plus compliquée; obstacles qui forment l'intrigue d'un drame; 3° difficulté ou point essentiel d'une affaire : *voilà le nœud de la question*. — Excroissance aux parties extérieures d'un arbre. — Partie plus dure qui se trouve dans leur intérieur : *le sapin est plein de nœuds*. — Dureté dans le marbre, causée par une veine, etc., qui le rend difficile à travailler. — En bot., renflements placés à certaines distances sur les tiges de quelques plantes, comme dans les graminées.—*Nœud* vital, la partie qui est placée au-dessus de la racine.—En musique 1° assemblage de quatre notes rapides, marchant par degrés conjoints. On l'appelle plus communément *groupe*. Voy. ce mot; 2° point de repos d'une corde qui vibre, non dans sa totalité, mais dans ses parties aliquotes; 3° les endroits, dans une trompette, où les branches sont soudées. Ils sont au nombre de cinq. — Jointure des doigts de la main.—Partie du gosier qu'on nomme autrement *larynx*. — Les os de la queue du cheval, du chien, du chat, etc. — En astron., *nœuds*, les deux points où l'écliptique est coupée par l'orbite d'une planète.—*Ligne des nœuds*, ligne droite qui est la commune section de l'orbite de la planète et de l'écliptique. — *Nœud gordien*. Voy. GORDIEN. — T. de géom. : *courbe à nœud*, courbe composée de branches qui se coupent ou se croisent elles-mêmes, en revenant sur leurs pas; le *nœud* d'une courbe n'est qu'un point double. — *Nœud de l'artificier*, t. d'artif., se dit de trois boucles de ficelle passées dans la gorge de la cartouche, en serrant à chaque boucle. — Prov. : *ce rire ne passe point le nœud de la gorge*, ce rire est forcé.

NOGAT, subst. mas. (*noguâ*), orthographe de *Boiste*. Voy. NOUGAT, qui seul se dit.

NOGENT, subst. propre mas. (*nojan*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Chaumont-en-Bassigny, dép. de la Haute-Marne.

***NOGENT-LE-ROI**, subst. propre mas. (*nojanleroè*), petite ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Dreux, dép. d'Eure-et-Loir.

NOGENT-LE-ROTROU, subst. propre mas. (*nojanlerotrou*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrondissement, dép. d'Eure-et-Loir.

NOGENT-SUR-SEINE, subst. propre mas. (*nojançurcène*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de l'Aube.

NOGROBE, subst. fém. (*noguerobe*), t. d'hist. nat., genre de coquilles univalves, qui se trouvent à Amboine.

NOGUET, subst. mas. (*noguié*), t. de vannier, grand panier d'osier très-plat, plus long que large, dont les angles sont arrondis et les bords très-bas, et qui est traversé dans sa largeur par une anse de châtaignier.

NOGUETTE, subst. fém. (*noguiète*), revendeuse à la toilette. Vieux. — Dans le dernier siècle, nom des filles de boutique des lingères du Palais.

NOH, subst. propre mas. (*no*), myth., nom du premier homme, suivant les Hottentots.

NOHESTAN, subst. propre mas. (*nohecetan*), myth., nom du serpent d'airain que Moïse éleva dans le désert, et qui devint l'objet de la superstition des Juifs.

***NOIR**, subst. mas. (*noar*), couleur faite de galle, de couperose, de bois d'Inde et d'autres drogues.—Ce qui est de couleur *noire* : *il porte le noir*.—On dit en peinture : *ce tableau pousse au noir*, prend une teinte noire.—Nègre. Voyez ce mot.—*Noir d'Allemagne*, mélange de lie de vin, d'ivoire et de noyaux de pêches, brûlés et réduits en poudre, dont les imprimeurs en taille-douce se servent pour l'impression des gravures. —*Noir d'ivoire*, *noir de velours*, ivoire brûlé et réduit en poudre, à l'usage des peintres.—*Noir d'Espagne*, liége brûlé dont les Espagnols ont, les premiers, imaginé de se servir, et dont on fait usage dans les arts.—*Noir de fumée*, *noir à noircir*, suie que donne la fumée de la poix-résine. —*Noir de terre*, sorte de charbon minéral qu'on emploie dans la peinture à fresque.—*Noir de corroyeurs*, *premier noir*, *noir de rouille*, première teinte de noir appliquée sur les cuirs tannés; la seconde se nomme *noir de soie*. — Fig. : *passer*, *aller du blanc au noir*, d'un contraire à l'autre; d'une extrémité à l'extrémité opposée.— Prov. : *vendre du noir*, tromper quelqu'un, lui en faire accroire.—*Voir tout en noir*, sous un aspect sinistre.—*Faire*, *broyer du noir*, se livrer à des réflexions chagrinantes.—*Mettre du noir sur du blanc*, écrire, composer.

***NOIR, E**, adj. (*noare*) (en lat. *niger*, *gra*, *grum*, dont les Italiens ont fait aussi *nero*, les Espagnols *negro*, etc.), ce qui est de la couleur la plus obscure, et la plus opposée au blanc. Le *noir* n'est point proprement une couleur : il consiste dans une privation plus ou moins parfaite de rayons lumineux transmis ou réfléchis; en sorte qu'un corps est *noir* lorsqu'il ne réfléchit ni ne transmet le fluide lumineux. — Par exagération, qui approche de la couleur *noire* : *pain noir*, *teint noir*, *peau noire*.—Livide, meurtri.— Sombre, obscur : *noir cachot*; *le temps est noir*. Sale, crasseux, en parlant du linge et des mains. — Fig., 1° triste, mélancolique : *noir chagrin*, *humeur noire*; 2° qui suppose beaucoup de méchanceté : *crime bien noir*, *âme noire*.—*Bêtes noires*. Voy. BÊTE. — *Cet homme est ma bête noire*, je ne puis pas le voir; il me porte malheur —On appelle *viande noire*, la chair de certains animaux qui tire un peu sur le noir, comme celle du lièvre, de la bécasse, etc. On dit aussi de ces animaux mêmes, que *c'est de la viande noire*. —*Livres noirs*, t. d'antiq., livres de magie, de nécromancie. — *Blé noir*, sorte de blé qu'on nomme autrement *sarrasin*. — *Un froid noir*, un froid par un temps fort couvert. — *Chambre noire*. Voy. CHAMBRE. — Fig. : *rendre noir*, noircir, diffamer. —*N'être pas si diable qu'on est noir*, pas si méchant qu'on le paraît.

NOIRÂTRE, adj. des deux genres (*noarâtre*), qui tire sur le *noir*.

NOIRAUD, E, subst. et adj. (*noarô*, *rôde*), qui a le teint très-brun.—Subst. : personne *noiraude*. —T. d'hist. nat., espèce de chétodon.

NOIR-AURORE, subst. mas. (*noarôrore*), t. d'hist. nat., gobe-mouches qu'on trouve en Amérique.

NOIRCEUR, subst. fém. (*noarceur*), qualité par laquelle les choses sont *noires*.—Tache *noire* : *il a des noirceurs au visage*.—Sombre tristesse. — Fig. : 1° atrocité d'une méchante action : *la noirceur de cet attentat*; 2° action infâme : *faire une noirceur*.

NOIRCI, E, part. pass. de *noircir*.

NOIRCIR, v. act. (*noarcir*), rendre *noir* : *noircir une muraille*.—Fig., diffamer. Il dit quelque chose de plus fort et de plus odieux que *dénigrer*. —Attrister : *ce spectacle noircit l'esprit*.—*Noircir du papier*, écrire.— Neut., devenir *noir*. *Le bois noircit*. — *se* NOIRCIR, v. pron., *se noircir le visage*, se le frotter avec du *noir*.—*Ce linge s'est noirci à la cheminée*, est devenu *noir*.—*Le temps*, *le ciel se noircit*, devient obscur. — Fig. : *il s'est noirci par de grands crimes*, il s'est diffamé.

NOIRCISSEUR, subst. mas. (*noarciceur*), t. de teint., se dit des ouvriers en teinture qui font l'achèvement de la teinture en *noir*.

NOIRCISSURE, subst. fém. (*noarciçure*), tache de *noir*.

NOIRE, subst. fém. (*noare*), note de musique qui vaut la moitié d'une blanche.—T. d'hist. nat., espèce de persègue.

NOIRE (MER), subst. propre fém. (*mèrenoare*), ou **PONT-EUXIN**, subst. propre mas. (*ponteukcein*), mer située entre l'Europe et l'Asie.

NOIRES (MONTAGNES), subst. propre fém. plur. (*montagnienoare*), chaînes de montagnes en France dans les Cévennes, et dans la capitainerie de Mozambique.

NOIRÉTABLE, subst. propre mas. (*noarétable*), village de France, arrond. de Montbrison, dép. de la Loire.

NOIRETÉ, subst. fém. (*noareté*), obscurité (*Boiste*.) Inusité.

NOIR-ET-FAUVE, subst. mas. (*noaréfôve*), t. d'hist. nat., espèce de serpent qui porte ces deux couleurs.

NOIRICIN, subst. mas. (*noariceïn*), nom d'une sorte de raisin qui croît dans la Bourgogne.

***NOIRMOUTIERS**, subst. propre mas. (*noaremoutié*), ville de France, chef-lieu de l'île du même nom, arrond. des Sables-d'Olonne, dép. de la Vendée.

NOIRIEU, subst. mas. (*noarieu*), nom d'une espèce de raisin qui croît dans le ci-devant Languedoc.

NOIR-PLOYANT, subst. mas. (*noareploè-ian*), t. de forg., tache sur le fer, qui indique qu'il est ductile.

NOIRPRUN, subst. mas. Voy. NERPRUN, qui seul se dit.

NOIR-SOUCI, subst. mas. (*noareçouci*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau du genre des gros-becs. — Au plur., des *noirs-soucis*.

NOISE, subst. fém. (*noaze*), suivant *Joseph Scaliger*, du lat. *noxia* ou *noxa*, qu'on trouve

employé dans le sens de *débat*, *querelle*, querelle, dispute : *chercher noise à quelqu'un*. Il est fam.—NOISE, QUERELLE, RIXE. (*Syn.*) La *querelle* naît du mécontentement, du ressentiment; elle sort des bornes de la modération, ou du moins de la douceur. La *noise* naît de la méchanceté, ou d'une passion qui veut nuire; c'est le but ou l'effet propre de la chose. La *rixe* naît d'une grande colère, du courroux; elle est un délit et une sorte d'attentat. — Le mot *querelle* est comme le genre, susceptible de toutes sortes d'extensions, de modifications, d'accessoires. *Noise* indique proprement un principe de malveillance qui pique, chicane, vexe, pour exciter, ou plutôt susciter une *querelle*, un différend, une rixe, du trouble, et faire du mal, du tort, de la peine. *Rixe* a un caractère déterminé par la nature des actions et des entreprises qu'il indique. — Quelquefois la *querelle* s'élève sans qu'on sache comment, ni qui a tort ou qui a raison; on voit bien celui qui cherche *noise*. On cherche surtout l'auteur, la cause, le principe de la *noise*. On est communément entraîné dans la *rixe*, et il s'agit de découvrir l'agresseur. — Les gens pétulants et emportés sont sujets aux *querelles*. Les personnes aigres, acariâtres, sont sujettes aux *noises*. Les gens grossiers et brutaux sont sujets aux *rixes*.

NOISERAIE, subst. fém. (*noazeré*), lieu planté de *noyers*.

NOISETIER, subst. mas. (*noazetié*), t. de bot., coudrier. Arbre qui porte des *noisettes*. Voy. COUDRIER.

***NOISETTE**, subst. fém. (*noazète*), sorte de petite *noix* que porte le coudrier.—*Couleur de noisette*, gris qui approche de la couleur de la *noisette*. — Prov. : *donner des noisettes à ceux qui n'ont plus de dents*, leur donner des choses dont ils ne peuvent plus se servir.

***NOISIF**, adj. mas. (*noézife*), selon *Boiste*, nuisible. Ce mot est tout-à-fait inusité.

***NOIX**, subst. fém. (*noâ*) (en lat. *nux*, gén. *nucis*, fait de *nocere*, nuire, parce que l'odeur du *noyer* porte à la tête), en t. de bot. et dans son acception rigoureuse, péricarpe plus ou moins dur, qui ne s'ouvre pas entièrement, composé de deux valves, presque toujours nu, rarement recouvert d'une enveloppe membraneuse, à laquelle il n'est point adhérent.— Dans un sens moins propre et plus usité, fruit à coque dure et ligneuse, couverte d'une écale verte : *écale*, *coquille*, *zeste*, *cuisse de noix*.— Il se dit par extension, de quelques autres fruits qui ressemblent à la *noix* : *noix d'Inde*, *noix de galle*, etc.—*Noix narcotique*, fruit des Indes, gros comme une petite prune, qui produit, lorsqu'on en mange, des vertiges et un délire qui dure quelquefois deux ou trois jours.—*Noix vomique*, petite amande plate de la forme d'un bouton, grise, ombiliquée, qui est un poison pour les animaux et pour l'homme.—Partie du ressort d'un fusil, d'une arbalète, etc., qui sert à les débander.— L'os qui fait l'emboîtement de la cuisse avec la jambe.—Partie au bas d'un tuyau d'orgue, qui renferme l'anche dans les jeux qui doivent en avoir. — Petite glande qui se trouve dans une épaule de veau, tout près de la jointure des deux os.

NOLANE, subst. fém. (*nolane*), t. de bot., sorte de plante du Pérou, de la famille des solanées.

NOLET, subst. mas. (*nolè*), en t. de charpentier, enfoncement formé pour la rencontre de deux combles de pavillons ou d'escaliers.— En t. de couvreur. Voy. NOULET.

NOLI ME TANGERE (*nolimétanjéré*) (mots latins qui signifient *ne me touchez pas*), subst. mas. On appelle ainsi, 1° quelques plantes, parce qu'elles sont piquantes ou que leurs semences, s'élançant avec roideur lorsqu'on les touche, causent une espèce de surprise et une légère douleur; 2° une espèce d'ulcère très-malin et qu'on ne peut toucher sans danger, ni sans douleur pour celui qui en est affligé.

NOLAY, subst. propre mas. (*nolè*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Beaune, dép. de la Côte-d'Or.

NOLINE, subst. fém. (*noline*), t. de bot., espèce de plante de Géorgie, de la famille des liliacées.

NOLIS ou **NOLISSEMENT**, subst. mas. (*nolice*, *noliceman*) (du grec ναυλον ou ναυλος, naulage), fret ou louage d'un vaisseau, d'une barque; *nolis* et *nolissement* ne sont usités que sur la Méditerranée : sur l'Océan on dit *fret* et *frettement*. Voy. NAULAGE.

NOLISÉ, E, part. pass. de *noliser*.

NOLISER, v. act. (*nolizé*), fréter.—*se* NOLISER, v. pron.

NOLISSEMENT, subst. mas. Voy. NOLIS.

NOM., abréviation du mot *nominatif*.

***NOM**, subst. mas. (*non*) (en lat. *nomen*, fait du grec ονομα, en retranchant la lettre initiale o), le terme dont on est convenu pour désigner une personne ou une chose. — En grammaire et dans une acception plus resserrée, terme susceptible de genre et de cas : *nom substantif*, *nom adjectif*, etc.—*Nom commun*, qui convient à tous les êtres, à tous les objets de la même espèce. —*Nom propre*, qui ne convient qu'à un seul être, à un seul objet. — *Nom collectif*, qui exprime une collection totale ou partielle. — *Nom composé*, formé de plusieurs mots. Voy. SUBSTANTIF. — *Nom de baptême*, celui que l'on reçoit dans le baptême.— *Le nom de famille* est appelé autrement *surnom*.—*Le nom chrétien*, *romain*, *français*, etc.; tous les chrétiens, le christianisme; tous les Romains, tous les Français, etc. : *Néron fut l'ennemi du nom chrétien*.—*Nom social* (t. de commerce), celui sous lequel des associés indiquent au public leur association et leur raison de commerce. La signature du *nom social* oblige non-seulement celui qui signe, mais tous ses co-associés.— *Décliner son nom*; *ne savoir pas décliner son nom*. Voy. DÉCLINER. — Fam. : *nommer les choses par leur nom*, leur donner sans ménagements les noms odieux qu'elles méritent.—*Nom de guerre*, surnom; sobriquet.—*Nom de religion*, nom de saint qu'on prend en entrant dans un couvent.—Fig., réputation : *hériter d'un grand nom*. — *Au nom de...*, loc. adv., de la part de... : *agir au nom de quelqu'un*; *en son nom*, *en mon nom*. — Il s'emploie aussi dans les prières : *au nom de Dieu*, *je vous en supplie*; *au nom de notre amitié*, en considération de notre amitié.—*J'y réussirai*, *ou j'y perdrai mon nom*, je sacrifierai tout pour réussir.—*Répondre d'une chose en son propre et privé nom*, en être responsable. — *Faire le commerce sous son nom*, le faire pour soi-même.—*Ne pas dire plus haut que le nom*, ménager, traiter avec égard. — —*Nommer une chose par son nom*, appeler les choses comme elles doivent être appelées. — NOM, RENOM, RENOMMÉE. (*Syn.*) Le *nom* annonce une sorte de célébrité; le *renom* s'applique à la réputation; la *renommée* est au-dessus de l'une et de l'autre. — Sans épithète, ces trois synonymes se prennent communément en bonne part; mais le mot *nom* ne se dit guère que dans le genre noble, tandis qu'on dit d'un artisan qu'il a du *renom*, le *renom* ou la réputation d'être un bon ouvrier. La *renommée* ne se dit que de ce qui est grand et noble.— Employés comme synonymes les uns des autres, ils désignent divers degrés d'une *grande réputation* : le *renom* ajoute au *nom*, et la *renommée* au *renom*.—Par le *nom*, vous êtes connu, distingué; par le *renom*, vous faites du bruit, vous avez de la vogue; par la *renommée*, vous êtes fameux; tout est rempli de votre *nom*, et il est durable. — Le *nom* vous tire de l'obscurité; le *renom* vous donne de l'éclat; la *renommée* vous élève sur le grand théâtre où les réputations n'ont ni bornes, ni fin. Ce que le *nom* commence, le *renom* l'avance, la *renommée* le consomme. — Avec un mérite brillant et les circonstances, on se fait un *nom*. Des qualités et des succès qui flattent la faveur populaire, dépend le *renom*. Aux places élevées, aux talents sublimes, aux qualités transcendantes, à ce qui produit de profondes impressions et de grands effets, s'attache la *renommée*.

***NOMADE**, subst. et adj. des deux genres (*nomade*) (du grec νομας, génitif νομαδος, qui recherche les pâturages, fait de νομη, pâturage, dérivé de νεμω, je pais, parce que les peuples pasteurs changent souvent de pâturage), errant, sans habitation fixe : *les Tartares sont des peuples nomades*; *c'est un peuple de nomades*. — Subst. fém., t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

NOMANCE, subst. fém. (*nomance*), vieux mot qui se disait anciennement pour *nomancie*. (Voy. ce dernier mot.)

NOMANCIE, subst. fém. (*nomanci*) (du lat. *nomen*, fait du grec ονομα, nom, et μαντεια, divination), divination prétendue par les lettres du *nom* d'une personne dont on veut connaître la destinée. Voy. ONOMANCIE.

NOMANCIEN, adj. et subst. mas., au fém. **NOMANCIENNE** (*nomanciein*, *ciène*), qui concerne la *nomancie*; qui tient à la *nomancie*. C'est *onomatomancie* qu'il faudrait dire. V. ONOMANCIEN.

NOMANCIENNE, adj. et subst. fém. Voyez NOMANCIEN.

NOMARCHIE, subst. fém. (*nomarchi*), charge, gouvernement d'un *nomarque*.

NOMARQUE, subst. mas. (*nomarke*) (du grec νομος, *nome*, province, gouvernement, et αρχη, commandement, puissance), officier qui gouvernait un *nome* ou une région d'Égypte.

***NOMBLE**, subst. mas. (*nonble*), t. de vén., partie élevée entre les cuisses du cerf.

NOMBRABLE, adj. des deux genres (*nonbrable*), que l'on peut *nombrer*. Peu usité.

NOMBRANT, adj. mas. (*nonbran*), qui *nombre* : *nombre nombrant*, considéré en lui-même. Voy. NOMBRE.

***NOMBRE**, subst. mas. (*nonbre*) (en lat. *numerus*), unité, collection, assemblage d'unités, de choses de même espèce.—Quantité indéterminée : *un grand nombre*, *un petit nombre*, *un nombre infini de...* On dit quelquefois sans article : *nombre de personnes*; *nous étions nombre de parents*. En parlant d'un homme qui n'est de nulle considération dans la compagnie dont il est membre, on dit qu'*il n'est là que pour faire nombre*. —Dans le style, arrangement mélodieux des paroles dans les vers ou dans la prose : *il y a du nombre dans ces vers*, *dans cette période*. — En grammaire, terminaison qui ajoute à l'idée principale du mot l'idée accessoire de la quotité : *nombre singulier*, *nombre pluriel*.—*Nombre entier*, composé de plusieurs unités tout entières.—*Nombre rompu*, celui qui admet la subdivision d'un entier.—*Nombre simple*, celui qui s'exprime par plusieurs figures, dont la première à droite n'est pas zéro : 24, 91, 159, etc.—*Nombre articulé*, qui peut se partager en dizaines, comme 20, 30, 40, etc. — *Nombre abstrait*, *nombre* considéré en lui-même, sans aucune détermination : *deux* est un *nombre abstrait*.—*Nombre concret*, *nombre* déterminé; c'est l'application du *nombre abstrait* à quelque sujet que ce soit : *deux francs*, *dix centimes*.—*Nombre parfait*, celui que produisent ses parties aliquotes additionnées et réunies. *Six est un nombre parfait*, parce que ses aliquotes 3, 2 et 1 réunies donnent 6.—*Nombre imparfait*, celui dont les parties aliquotes donnent plus ou moins que le nombre primitif. *Seize* est un *nombre imparfait* défectueux, parce que ses aliquotes 8, 4, 2 et 1 ne donnent, par leur réunion, que le nombre 15. *Douze* est un *nombre imparfait* par excès ou surabondance, en ce que ses aliquotes 6, 4, 3, 2 et 1 donnent 16.—*Nombre pair*, celui qu'on peut diviser par 2 exactement et sans reste. — *Nombre impair*, qui ne peut être divisé exactement et sans reste en deux parties égales.—*Nombre pairement pair*, qui peut être divisé en deux parties égales et impaires.— *Nombre premier* ou *primitif*, qui n'est divisible que par l'unité.—*Nombre rationnel*, celui qui a une mesure commune avec l'unité.—*Nombre irrationnel*, ou *sourd*, celui qui est incommensurable avec l'unité.—*Nombre cardinal*, celui qui exprime une quantité d'unités, comme *un*, *deux*, etc.—*Nombre ordinal*, celui qui exprime leur ordre, comme *premier*, *deuxième*, etc.— *Nombres homogènes*, ceux qui se rapportent à la même unité, comme : *six sphères d'or*.— *Nombres hétérogènes*, ceux qui se rapportent à différentes unités, comme : *trois sphères d'argent et une de cuivre*.—En t. d'arithm., *nombre*, *dizaine*, *centaine*, *mille*, etc.; et alors *nombre* se dit du premier à droite de plusieurs chiffres rangés de suite sur une même ligne. On dit plus communément aujourd'hui, et avec raison, *unité*, *dizaine*, *centaine*, etc.—*Nombre d'or*, celui qui exprime chaque année du cycle lunaire.— Au plur. mas. : *les Nombres*, le quatrième des livres de *Moïse*; il contient le *dénombrement* du peuple hébreu. — *Nombres* ou *notes numérales*, subst. fém. plur. Les Hébreux, les Grecs et les anciens Romains se servaient des lettres de leur alphabet pour exprimer les *nombres* ou le résultat de leur calcul, qu'ils faisaient ordinairement avec de petites pierres que les Latins nommaient *calculi*, et dont ils se servaient comme nous nous servons de jetons. Voy. ABAQUE. — *Au nombre*, *du nombre*, loc. adv., parmi, au rang : *il a été mis au nombre des saints*; *il est du nombre des prisonniers*.— *Sans nombre*, loc. adv. : *il y a des fautes sans nombre*, il y a une grande quantité de fautes.

NOMBRÉ, E, part. pass. de *nombrer*.

NOMBRER, v. act. (*nonbré*) (en lat. *numerare*), en arithm., exprimer un *nombre* marqué par un certain assemblage de chiffres. — Compter,

suppuler combien il y a d'unités dans un *nombre*. Il est plus usité dans le moral que dans le physique: *on ne saurait nombrer les désordres et les malheurs que causent les guerres civiles.* — SE NOMBRER, v. pron., être, pouvoir être *nombré*.

NOMBREUSE, adj. fém. Voy. NOMBREUX.

NOMBREUSEMENT, adv. (*nonbreuzeman*), en grand *nombre*. Ce mot manque dans l'*Academie*.

NOMBREUX, adj. mas., au fém. NOMBREUSE (*nonbreu, breuze*) (en lat. *numerosus*), qui est en grand *nombre*.—En parlant du style, harmonieux.

*NOMBRIL, subst. mas. (*nonbri*; *l* ne se prononce jamais) (en lat. *umbilicus*, en y préposant un *n*), espèce de nœud qui lie les intestins, et qui paraît presque au milieu du ventre.—En géométrie, point de l'axe dans une courbe, qu'on appelle autrement *foyer*.— Enfoncement au milieu de la base d'une coquille.—Cavité dans les fruits opposée à la queue. On la nomme aussi *œil*.—En t. de maquignon, le milieu des reins du cheval. —En t. de bot., *nombril de Venus*, plante de la famille des joubarbes.—*Nombril blanc*, plante de la famille des champignons.

NOME, subst. mas. (*nome*) (du grec νομος, loi, règle, et aussi, air de musique; parce que ces airs étaient assujétis à des tons qui leur étaient propres, comme à des règles invariables), chant ou air assujéti à certaine cadence. L'*Académie* (édit. de 1835) fait ici de la science d'histoire antique. Elle nous dit que le *nome* « désigne une sorte de poèmes qui se chantaient en l'honneur d'Apollon, comme les dithyrambes se chantaient en l'honneur de Bacchus. Lorsqu'on parle de la musique des anciens, ce mot désigne: un chant ou un air assujéti à une certaine cadence, à laquelle il n'était pas permis de manquer, en changeant à son gré le ton de la voix, ou celui des cordes de l'instrument. Les *nomes* empruntaient leur dénomination de certains peuples: *nome éolien, nome béotien*; ou de la nature du rhythme: *nome orthien, nome trochaïque*; ou de leurs inventeurs: *nome hiéracien, nome polymnestan*; ou de leur sujet: *nome pythique*; ou enfin de leur mode: *nome aigu, nome grave*.» Voilà certes un article des plus intéressants, et dont l'*Académie* est ordinairement plus que sobre. Nous ne l'en féliciterons pas, parce que tout son *Dictionnaire* devrait être formulé d'après ce type. Mais, de bonne foi, pouvons-nous, sans indignation, tolérer qu'elle se permette d'insérer des mots qu'elle n'enregistre pas? Nous cherchons en vain chez elle: *béotien, hieracien, orthien, polymnestan*; nous y trouvons *éolien*, et nous n'y lisons *pythiques* que comme adj. plur. des deux genres. Nous ne tenons guère aux mots presque inconnus: *hiéracien, orthien* et *polymnestan*, mais nous ne voudrions pas qu'un *Dictionnaire* dit *de l'Académie* introduisît dans le corps des articles des mots qu'on n'ose ou qu'on ne veut pas nomenclaturer. C'est forcer les gens qui rendent le plus de justice à l'*Académie* à user contre elle d'une critique qu'elle s'attire trop justement et trop méritoirement.— Loi. — Préfecture, gouvernement: *l'Égypte était divisée en trente-six nomes.* (Du grec νομος, qui, avec l'accent grave sur la dernière syllabe, signifiait la même chose.)—Mot, ou plutôt demi-mot dont on se sert en algèbre pour désigner une quantité jointe avec une autre par quelques signes, d'où sont venus les mots de *binomes*, *trinomes*, etc.: *a—b* est un *binome*, dont les deux *nomes*, ou *noms*, sont *a* et *b*.

*NOMENCLATEUR, subst. mas. (*nomanclateur*) (en lat. *nomenclator*), chez les Romains, esclave qui nommait les citoyens à ceux qui avaient intérêt de les connaître, qui faisait ranger les conviés à table, en appelant chacun par son *nom*, etc.—Chez nous, celui qui s'applique à la *nomenclature* d'une science ou d'un art. — Classe d'écrivains botanistes qui ne se sont occupés qu'à établir les différentes *nomenclatures* des plantes.

NOMENCLATURE, subst. fém. (*nomanklature*) (du lat. *nomenclatura*), méthode qui assigne aux divers objets de l'histoire naturelle les noms qui peuvent servir à les différencier.—Ce terme, originairement propre à la bot. et à l'hist. nat., s'est étendu à d'autres sciences, et surtout à la grammaire et aux *Dictionnaires* de langues.

NOMENCLATURÉ, E, part. pass. de *nomenclaturer*.

NOMENCLATURER, v. act. (*nomanklaturé*), ranger, classer par ordre, suivant un certain système, d'après leurs *noms*.—Quand ce travail a pour objet de classer les mots qui forment une langue, les *nomenclaturer*, c'est les ranger par ordre alphabétique. — SE NOMENCLATURER, v. pron.

*NOMIE, subst. fém. (*nomi*) (du grec νομος, loi, règle), règle, loi. Il ne se dit pas seul, mais il sert à former divers autres mots, comme: *astronomie*, etc.

*NOMINAL, E, adj. (*nominale*); on se sert de ce mot lorsque, pour recueillir les avis des membres d'une assemblée, ou pour s'assurer qu'ils sont présents, on les appelle par leur nom: *appel nominal*.—*Valeur nominale*, valeur exprimée par le nom de certaines pièces de monnaie.—Adj. fém. plur.: *droit de prières nominales*, anciennement, celui d'être nommé aux prières publiques. — Au plur. mas., *nominaux*. Voy. ce mot.

NOMINALIES, subst. fém. plur. (*nominali*), chez les anciens Romains, jours de solennité et de cérémonies pendant lesquels on imposait des *noms* aux enfants.

*NOMINALISTE, subst. mas. (*nominalicete*), partisan des *nominaux*.

NOMINATAIRE, subst. des deux genres (*nominatère*), celui qui était nommé par le roi à un bénéfice.

NOMINATEUR, subst. mas. (*nominateur*), celui qui *nomme*, qui avait droit de *nommer* à un bénéfice. Hors d'usage.

*NOMINATIF, subst. mas. (*nominatife*) (en lat. *nominativus*, s.-ent. *casus*), t. de gramm., le sujet de la proposition; le *nom* ou le pronom auquel se rapporte l'action ou l'état exprimé par le verbe. —Premier cas des *noms* qui ont des déclinaisons.—La destination du *nominatif* est d'ajouter à l'idée principale du nom, l'idée accessoire du sujet de la proposition. Dans cette phrase, *le père aime le fils*, c'est le père qui est le *nominatif*; et dans cette autre, *le fils aime le père*, c'est le fils qui est le *nominatif*.

NOMINATIF, adj. mas, au fém. NOMINATIVE (*nominatife, tive*), qui *dénomme*, qui contient des *noms*: *état nominatif*.

*NOMINATION, subst. fém. (*nominâcion*), action par laquelle on *nomme* à quelque bénéfice, à quelque charge.—Droit de *nommer* à. — Avec les adj. possessifs, il se dit passivement de celui qui est *nommé*: *depuis sa nomination à ce bénéfice*, etc.

NOMINATIVE, adj. fém. Voy. NOMINATIF, adj.

NOMINATIVEMENT, adv. (*nominativeman*), t. du Code civil, en désignant le *nom*.

NOMINAUX, adj. mas. plur. Voy. NOMINAL. — Subst. mas. plur., ceux des anciens scholastiques qui, à la différence des *réalistes*, soutenaient que les *universaux* (les êtres abstraits) n'étaient que de simples *noms*, des termes signifiant seulement les diverses manières dont la logique pouvait envisager les objets.

*NOMION, subst. mas. (*nomion*), chez les anciens Grecs, chanson pastorale et d'amour.

*NOMIQUE, adj. des deux genres (*nomike*): *mode nomique*, consacré à Apollon.

NOMIUS, subst. propre mas. (*nomi-uce*), myth., fils d'Apollon et de Cyrène.—On adorait aussi sous ce nom Jupiter et Apollon, comme dieux protecteurs des campagnes, des pâturages surtout et des bergers.

NOMMÉ, E, part. pass. de *nommer* et adj., à qui l'on a donné un *nom*.—Celui ou celle dont on a fait mention. — Présenté pour quelque charge, ou anciennement, pour quelque bénéfice.— *Être bien nommé, mal nommé*, avoir un nom qui convient aux habitudes, ou qui ne convient pas. — On dit substantiv.: *le nommé un tel, la nommée une telle.* — *A point nommé*, adv., au temps qu'il faut. — *Au jour nommé*, au jour dont on était convenu.

NOMMÉMENT, adv. (*noméman*), spécialement; en désignant par le *nom*.

NOMMER, v. act. (*nomé*) (en latin *nominare*), donner, imposer un *nom*. — Dire le *nom* d'une personne, d'une chose: *nommer des complices.* —*Nommer d'office*, choisir des experts, des arbitres, des défenseurs. — En faire mention. — Choisir, désigner quelqu'un pour posséder un bénéfice, une charge.— *Nommer quelqu'un son héritier*, l'instituer son héritier. —SE NOMMER, v. pron., prendre tel *nom*; se donner un *nom*, des *noms*, s'appeler.—NOMMER, APPELER. (*Syn.*) On *nomme*, pour distinguer dans le discours; on *appelle*, pour faire venir au besoin. — Il ne faut pas toujours *nommer* les choses par leur *nom*, ni *appeler* toutes sortes de gens à son secours.— Dans un autre sens, *nommer* marque le *nom* propre de la personne, *appeler* n'énonce qu'un signe ou une qualification distinctive quelconque. *Appeler* demande à sa suite quelque *nom* ou quelque signe particulier pour qu'il signifie *nommer*; mais on ne *nomme* les gens que par leurs *noms*, ou propres, ou patronymiques, ou usités; et on les *appelle* ou par leurs *noms*, ou par leurs qualités, ou par différentes qualifications. Boileau *nomme* Chapelain, et il *appelle un chat un chat et Rolet un fripon.* Vous *nommez* Tibère, et vous l'*appelez* monstre.—SE NOMMER, v. pron.

*NOMOCANON, subst. mas. (*nomokanon*) (du grec νομος, loi, et κανων, règle, canon), recueil des constitutions impériales et des *canons* qui y sont relatifs.

NOMOGRAPHE, subst. mas. (*nomoguerafe*) (du grec νομος, loi, et γραφω, j'écris), celui qui compose ou qui recueille des traités sur les lois.

NOMOGRAPHIE, subst. fém. (*nomoguerafi*) (même étym. que celle du mot précédent), traité sur les lois.

NOMOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*nomoguerafike*), qui appartient, qui est relatif à la *nomographie*.

*NOMOLOGIE, subst. fém. (*nomoloji*), du grec νομος, loi, et λογος, traité), traité des lois.

NOMOLOGIQUE, adj. des deux genres (*nomolojike*), qui a rapport à la *nomologie*.

*NOMOPHYLAX ou NOMOPHYLACE, subst. mas. (*nomofilakce, lace*) (du grec νομος, loi, et φυλασσω, je garde), t. d'antiq., magistrat athénien préposé à la garde et au maintien des lois.

*NOMOS, subst. propre mas. (*nomôce*), myth., être allégorique que les poètes prennent dans un sens différent, selon qu'ils ont vécu à une époque plus ou moins reculée.

NOMOTHÉSIE, subst. fém. (*nomotézi*) (du grec νομος, loi, et θεσις, institution), traité sur les lois.

*NOMOTHÈTE, subst. mas. (*nomotète*) (du grec νομος, loi, et τιθημι, établir), nom par lequel les Grecs désignaient ceux qui leur donnaient des lois: synonyme de *législateur*.

*NOMPAIR, fausse orthographe de *Boiste*, ne s'écrit pas pour *nonpair*.

*NOMPAREIL, fausse orthographe de *Boiste*, ne s'écrit pas pour *nonpareil*.

NON, particule négative opposée à *oui* (*non*) (en latin *non*); redoublée, elle donne plus de force au discours: *non, non, il n'y consentira jamais*. On dit substantivement: *dites un oui ou un non; il m'a répondu un non bien sec.*— *Non* entre dans la composition de quelques mots auxquels il donne un sens négatif, il suit alors le genre des noms auxquels il est joint: *non-jouissance, non-valeur*, sont du genre féminin; *non-usage* est du genre masculin.— *Non-seulement*, adv. On le fait suivre ordinairement de la corrélation *mais encore*. — *Non plus* loc. adv., pas plus. En ce sens, il n'est presque plus usité. Ainsi l'exemple que cite l'*Académie* est plus que suranné: *il n'en fut ému non plus que s'il eût été innocent*; il faudrait: *il n'en fut pas plus ému que s'il avait été innocent.*— Cependant on emploie bien encore *non plus* dans le sens de pareillement: *je ne le sais pas, ni vous non plus.* —*Non pas*, sorte d'adverbe négatif.

NONACRIS, subst. propre fém. (*nonakrice*), montagne d'Arcadie.

NON-ÂGE, subst. mas. (*non-âje*), bas âge; l'âge qui précède la puberté. Inusité.

NONAGÉNAIRE, subst. et adj. des deux genres (*nonajénère*) (en lat. *nonagenarius*, fait de *nonaginta*, nonante ou quatre-vingt-dix), qui est âgé de quatre-vingt-dix ans. — Subst., *un nonagénaire*.

NONAGÉSIME, subst. mas., et adj. des deux genres (*nonajézime*), t. d'astron., *le nonagésime*, le point de l'écliptique éloigné de *quatre-vingt-dix* degrés des points où l'écliptique coupe l'horizon.

NONAGONE, adj. des deux genres. Voy. ENNAGONE.

NONALIES, subst. fém. plur. (*nonali*), t. d'antiq., cérémonies religieuses qu'on célébrait le jour des *nones*.

NONANCOURT, subst. propre mas. (*nonancour*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Evreux, dép. de l'Eure.

NONANDRE, adj. fém. (*nonandre*) (du latin *nonus*, neuf, et du grec ανηρ, homme), t. de bot.; il se dit d'une fleur qui est à neuf étamines.

NONANDRIE, subst. fém. (*nonandri*), t. de

bot., famille de plantes à neuf étamines. Voyez ENNÉANDRIE.

NONANTE, adj. des deux genres et nom de nombre indéclinable (*nonante*) (en lat. *nonaginta*). On dit aujourd'hui *quatre-vingt-dix*. — *Quart de nonante*, instrument qui représente un quart de cercle divisé en quatre-vingt-dix degrés.

NONANTÉ, part. pass. de *nonanter*.

NONANTER, v. neut. (*nonanté*), t. de jeu, faire quatre-vingt-dix points. — Atteindre sa quatre-vingt-dixième année. Hors d'usage.

NONANTIÈME, adj. des deux genres et nombre ordinal (*nonantième*). On dit dans le discours ordinaire, *quatre-vingt-dixième*.

NON-AVENU, E, adj. (*non-avenu*), qui ne remplit pas sa destination; qui est nul: *écrit non-avenu*.

NON BIS IN IDEM, loc. adv. (*nonebicinidème*) (mots latins qui signifient littéralement: *non deux fois sur une même chose* ou *contre une même personne*), maxime de pratique par laquelle un accusé qui a été jugé sur un fait ne peut plus être poursuivi en raison de ce même fait.

*NONCE, subst. mas. (*nonce*) (du lat. *nuntius*, envoyé), ambassadeur du pape. — En Pologne, député des provinces aux diètes.

NONCER, v. act. (*noncé*), annoncer. (*Boiste*.) Inusité.

NONCHAIN, subst. mas. (*nonchein*), t. de jard., nom d'une espèce de poire d'automne.

NONCHALAMMENT, adv. (*nonchalaman*), avec *nonchalance*, mollesse ou abandon.

NONCHALANCE, subst. fém. (*nonchalance*), négligence, indolence, mollesse ou abandon. Voy. ce dernier mot.

NONCHALANT, E, subst. et adj. (*nonchalan, lante*) (c'est le participe du vieux mot *nonchaloir*, qui signifiait *avoir peu de soin d'une chose*, formé de la particule négat. *non*, et de *chaloir*, se mettre en peine, se soucier de... *Chaloir*, suivant le P. *Labbe*, dérive du lat. *calere*, avoir chaud, parce que lorsqu'on se soucie d'une chose, on s'échauffe pour la faire ou l'avoir), négligent; celui, celle qui, par paresse ou par mollesse, ne se donne pas les soins nécessaires: *les nonchalants* ou *les personnes nonchalantes sont souvent victimes de leur indifférence*.

NONCHALOIR, v. unipers. (*nonchaloar*), ne se soucier pas de quelque chose. Hors d'usage. —Subst. mas., insouciance. Vieux et presque inusité. Voy. NONCHALANT.

NONCIATION, subst. fém. (*nonci-âcion*), t. de jurispr., action d'*annoncer*. Mot à répudier comme *noncer* et *noncier*.

*NONCIATURE, subst. fém. (*nonci-ature*), emploi, charge de *nonce* du pape.—Pays sur lequel s'étend sa juridiction.

NONCIÉ, E, part. pass. de *noncier*.

NONCIER, v. act. (*noncié*), annoncer. (*Boiste*.) Inusité.

*NON-CONFORMISTE, subst. et adj. des deux genres (*nonconformicete*), en Angleterre, celui, celle qui ne professe pas la religion anglicane.—Au plur., *non-conformistes*.

NON-CONFORMITÉ, subst. fém. (*nonkonformité*), défaut de *conformité*.—Sans plur.

NONCUPATIF, adj. mas. Voy. NUNCUPATIF.

NONDINA, subst. propre fém. (*nondina*), myth., déesse qui présidait à la purification des enfants.

*NONE, subst. fém. (*none*), l'une des sept heures canoniales, celle qui se dit après sexte et avant vêpres; ainsi nommée, parce qu'elle se dit à l'église à la *neuvième* heure du jour (*hora nona*), laquelle répond à trois heures après midi. —Subst. fém. plur., la seconde des trois divisions du mois dans l'ancienne année romaine. Les *nones* commençaient le 7, et étaient de six jours dans les mois de mars, mai, juillet et octobre; dans les autres mois, elles n'étaient que de quatre jours, et commençaient le 5. (Du lat. *nonæ*, *nonarum*, fait de *nonus*, neuvième; parce que des ides aux *nones* il y avait *neuf* jours en rétrogradant.)

NON-ÊTRE, subst. mas. (*non-être*), non-existence.—Sans plur.

NONETTE, subst. fém. (*nonète*), t. d'hist. nat.: *nonette cendrée*, espèce de mésange qui est la mésange à capuchon. Mieux *nonnette*.

NON-EXISTENCE, subst. fém. (*non-èguezicetance*), manque d'*existence*.—Sans plur.

NONFEUILLÉE, subst. et adj. fém. (*nonfeuïé*), t. de bot., genre de plantes de la famille des joncoïdes ou joncacées.

NONIDI, subst. mas. (*nonidi*), neuvième jour de la décade, dans le calendrier républicain français.

*NON-INTERVENTION, subst. fém. (*non-eintèrevancion*), t. de diplom., inaction forcée de toute puissance qui pourrait *intervenir* dans les affaires d'un état voisin.

NONIONE, subst. fém. (*nonione*), t. d'hist. nat., genre de coquilles qui atteint au plus une demi-ligne de diamètre.

NONIUS, subst. mas. (*noni-uce*), petite pièce employée dans les instruments de mathématiques et d'astronomie, qu'on nomme aussi *vernier*, qui est le nom de son inventeur. — Subst. propre mas., myth., un des chevaux de Pluton.

NON-JOUISSANCE, subst. fém. (*non-jouiçance*), t. de pratique, privation de *jouissance*. — Au plur., des *non-jouissances*.

*NONNAIN ou NONNE, subst. fém. (*nonein*) (de *nonna*, *nonnana*, ou *nonnanis*, dont les auteurs latins du bas siècle se sont servis pour désigner d'abord une *pénitente*, et ensuite une *religieuse*. Saint Jérôme emploie *nonna* dans ce dernier sens.), religieuse. Il ne se dit plus qu'en plaisantant. — NONNE, NONNETTE, NONNAIN. *Syn.*) *Nonne* exprime l'état ou la qualité de religieuse; *nonnette*, est un diminutif qui marque quelque chose de tendre et de fin; *nonnain* exprime un rapport particulier de la *nonne* avec son ordre.

*NONNAT, subst. mas. (*nona*), t. de pêche, se dit de tous les petits poissons d'eau douce qui viennent tomber dans les filets des pêcheurs.

NONNE, subst. fém. Voy. NONNAIN. — *Pet de nonne* (*pèdenone*), sorte de beignet d'une pâte légère.

NONNERIE, subst. fém. (*noneri*), couvent de *nonnes*.— Réunion de femmes babillardes. Peu usité.

*NONNETTE, subst. fém. (*nonète*), jeune *nonnain*. — T. d'hist. nat.: *nonnette cendrée*, mésange. Voy. NONETTE. — Aigle de Nigritie. — Au plur., pain d'épice de Reims.

*NONOBSTANCE, subst. fém. (*nonobecetance*), t. de droit, cause qui lève les obstacles ou oppositions prévues. Il est fort peu usité.

NONOBSTANT, prép. (*nonobecetan*), et non pas *nonopecetan*) (du latin *non*, non, et *obstante*, ablatif de *obstans*, part. prés. du verbe *obstare*, poser; *ne s'opposant pas*), malgré, sans avoir égard à...

*NON-OUVRÉ, E, adj. (*non-ouvré*), qui n'est pas mis en œuvre.—Au plur., *non-ouvrés*.

NON-PAIEMENT, subst. mas. (*nonpèman*), défaut de *paiement*. — Au plur., des *non-paiements*.

NON-PAIR, E, adj. (*nonpère*), impair. Il est peu usité.—Au plur., *non-pairs*, *non-paires*, avec un *s*.

*NON-PAREIL, adj. mas., au fém. NON-PAREILLE, et non pas NOMPAREIL, NOMPAREILLE, orthographe qui n'est nullement en rapport avec le sens de ces mots (*nonparè-ie*), qui est *sans pareil*, sans égal. —Au plur., *non-pareils*, *non-pareilles*.

NON-PAREILLE, subst. fém. (Voy. NON-PAREIL, adj.) (*nonparè-ie*), sorte de petit ruban fort étroit.—Espèce de petite dragée.—Petit caractère d'imprimerie qui est entre la *mignonne* et la *parisienne*.—*Grosse non-pareille*, le vingt-deuxième et le plus gros des caractères employés dans l'imprimerie.

NON ou NEC PLUS ULTRÀ, loc. lat., dont on a fait un subst. mas. (*nonepluzuletra*), mots lat. qui signifient *non*, ou *pas au-delà*. (De la fameuse inscription des colonnes d'Hercule), le terme qu'on ne saurait passer: *Metz fut le non plus ultrà de Charles-Quint*. On dit plus souvent *nec plus ultrà*.

NON-PRIX, subst. mas. (*nonpri*), non-valeur; ce dernier mot est plus usité.

NON-RÉSIDENCE, subst. fém. (*nonrézidance*), absence du lieu où l'on devrait *résider*. — Au plur., des *non-résidences*.

NON-RÉUSSITE, subst. fém. (*nonré-uçite*), manque de *réussite*. — Au plur., des *non-réussites*.

NON-SENS, subst. mas. (*nonçance*), phrase qui n'offre aucun sens.—Absence de jugement; ses effets.—Au plur., des *non-sens*.

NON-SEULEMENT, voy. SEULEMENT et NON.

NON-SUCCÈS, subst. mas. (*nonçukcè*), manque de *succès*.—Au plur., des *non-succès*.

NONTRON, subst. propre mas. (*nontron*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de la Dordogne.

NONUPLE, adj. des deux genres (*nonuple*), qui contient *neuf* fois. Peu usité.

NONUPLÉ, E, part. pass. de *nonupler*.

NONUPLER, v. act. (*nonuplé*), répéter neuf fois.—*se* NONUPLER, v. pron.

NON-USAGE, subst. mas. (*non-uzaje*), manque d'*usage*.—Sans plur.

NON-VALEUR, subst. fém. (*nonvaleur*), manque de *valeur*. Il se dit d'une terre qui ne rapporte pas ce qu'elle devrait rapporter, et des impositions qu'on ne peut lever.— Au plur., des *non-valeurs*.

NON-VENTE, subst. fém. (*nonvante*), ce qui n'a pas été *vendu*, quand on devait espérer faire une bonne *vente*: *voilà trois jours de suite de non-vente*, depuis trois jours, nous n'avons rien vendu.

NON-VUE, subst. fém. (*nonvu*), t. de mar.: *le vaisseau échoua par non-vue*, parce que la brune empêchait de voir.— Sans plur.

NOOR, subst. mas. (*noore*), t. de jard., nom d'une variété d'abricot.

NOPAGE, subst. mas. (*nopaje*), action de *noper* ou énouer les draps.

NOPAL, subst. mas. (*nopale*), t. de bot., sorte de plante, figuier d'Inde.

NOPALÉES, subst. fém. plur. (*nopalé*), t. de bot., famille de plantes qui diffèrent peu des cactoïdes.

NOPÉ, E, part. pass. de *noper*.

NOPER, v. act. (*nopé*), *noper une pièce de drap*, en arracher les nœuds avec une petite pince. On dit aussi *énouer*. — *se* NOPER, v. pron.

NOPEUSE, subst. fém. (*nopeuze*), ouvrière qui *nope*, ou énoue une pièce de drap.

NOQUET, subst. mas. (*nokiè*), t. de couvr., petite bande de plomb attachée sur les couvertures en ardoise, le long des jouées des lucarnes ou des angles rentrants.

NORANTE, subst. mas. (*norante*), t. de bot., arbre de la Guyane, qui forme un genre dans la polyandrie monogynie.

*NORD, subst. mas. (*nor*) (du saxon *north*), septentrion, le côté du monde opposé au *midi*. — Etats situés du côté du *nord*: *se voir maître du nord*. — *Le vent du nord*, et non pas, comme disent quelques-uns, *le vent de nord*. — T. de mar.: *faire le nord*, se diriger vers le *nord*.— *Perdre le nord*, s'égarer en mer.

NORD, subst. propre mas. (*nor*), nom d'une partie de l'océan Atlantique. — Nom d'un département de France, dont le chef-lieu est Lille.

NORD-CAPER, subst. mas. (*norkapère*), t. d'hist. nat., espèce de cétacé de la famille des dauphins.

NORDÉ, subst. mas. (*nordé*), t. de mar., nom que les marins donnent au vent de *nord-est*, par une prononciation viciée de ce nom.

NORD-EST, subst. mas. (*nordecete*), la partie du monde qui est entre le *nord* et l'*est*, ou plage située au milieu de l'espace qui sépare le *nord* de l'*est*: elle décline de quarante-cinq degrés du *nord* à l'*est*. Les marins la nomment *nordé*. — Le vent qui souffle de cette place. — *Nord-est-quart-est*, plage située au milieu de l'espace qui sépare le *nord-est* de l'*est-nord-est*: elle décline de cinquante-six degrés quinze minutes du *nord à l'est*. — Vent qui souffle de cette plage. — *Nord-est-quart-nord*, plage située au milieu de l'espace qui sépare le *nord-est* du *nord-nord-est*: elle décline de trente-trois degrés quarante-cinq minutes du *nord à l'est*. — Vent qui souffle de cette plage.

NORD-ESTÉ, part. pass. de *nord-ester*.

NORD-ESTER, v. neut. (*nordèceté*), t. de marine, décliner du *nord* vers l'*est*, en parlant de la boussole.

*NORD-OUEST, subst. mas. (*nordouècete*), plage située au milieu de l'espace qui sépare le *nord* de l'*ouest*; elle décline de quarante-cinq degrés du *nord à l'ouest*. — Vent qui souffle de cette plage. — *Nord-ouest-quart-nord*, plage située au milieu de l'espace qui sépare le *nord-ouest* du *nord-nord-ouest*: elle décline de cinquante-six degrés quinze minutes du *nord à l'ouest*. — Vent

qui souffle de cette plage. — *Nord-quart-nord-est*, plage située au milieu de l'espace qui sépare le *nord* du *nord-est* : elle décline de onze degrés quinze minutes du *nord à l'est*. — Vent qui souffle de cette plage. — *Nord-quart-nord-ouest*, plage située au milieu de l'espace qui sépare le *nord* du *nord-nord-ouest* ; elle décline de onze degrés quinze minutes du *nord à l'ouest*. — Vent qui souffle de cette plage.

NORD-OUESTER, v. neut. (*nordou-èceté*), t. de marine, décliner du *nord* vers l'*ouest*.

*****NORFOLK**, subst. propre mas. (*norefoleke*), comté d'Angleterre.

NORIA, subst. fém. (*nori-a*), t. d'hydraul., machine hydraulique composée d'une chaîne sans fin qui s'enveloppe sur deux tambours. Cette machine, très-simple, est d'une grande utilité dans les irrigations.

NORIMON, subst. mas. (*norimon*), au Japon, palanquin que des hommes portent sur des bambous.

*****NORMAL, E**, adj. (*normale*) (du lat. *normalis*, fait à l'équerre, de *norma*, équerre), qui dirige, qui règle : *enseignement normal*. — On l'emploie quelquefois au fém. et subst.; alors ce mot signifie : ligne perpendiculaire. Cette dernière signification est plus usitée. — *École normale*, école d'après laquelle on forme à l'art d'enseigner des jeunes gens appelés à être professeurs, etc. (Du lat. *norma*, règle, modèle.) — Au plur. mas., *normaux*.

*****NORMAND, E**, subst. et adj. (*norman, mande*), de Normandie. — Peu sincère, ambigu : *réponse normande*. — *Réconciliation normande*, simulée. — *Répondre en Normand*, ne dire ni oui ni non. — *C'est un fin Normand*, un homme rusé, à qui il ne faut pas se fier.

*****NORMANDIE**, subst. propre fém. (*normandi*), ancienne province de France, qui se trouve comprise aujourd'hui dans les départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados, de la Manche et de l'Orne. — Subst. fém., terrein planté de pommiers. (*Boiste*.)

NORMAUX, adj. mas. plur. Voy. NORMAL.

NOROLE, subst. fém., (*norole*), espèce de brioche. (*Boiste*.) Inusité.

NOROY-LE-BOURG, subst. propre mas. (*nôroèleboure*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Vesoul, dép. de la Haute-Saône.

NORRAIN, subst. mas. Voy. NOURRAIN.

NORREQUIER, subst. mas. (*norequié*), celui qui possède des bêtes à laine. Vieux et inus.

NORRENT-FONTES, subst. propre mas. (*noranfonte*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Béthune, dép. du Pas-de-Calais.

NORTENIE, subst. fém. (*noreteni*), t. de bot., genre de plante de la famille des scrofulaires.

*****NORTHAMPTON**, subst. propre mas. (*noretanpetone*), comté d'Angleterre.

*****NORTHUMBERLAND**, subst. propre mas. (*noretonbèrelan*), comté d'Angleterre.

NORTIE, subst. propre fém. (*noreti*), myth., déesse étrusque honorée à Volsinie. Les clous attachés dans son temple désignaient le nombre des années.

*****NORWÈGE**, subst. propre fém. (*norevèje*), contrée d'Europe qui, réunie à la Suède, forme le royaume de Scandinavie.

*****NORWÉGIEN**, adj. et subst. mas., au fém. **NORWÉGIENNE** (*norvéjiein, jiène*), qui est de la *Norwége*.

NOS, adj. possessif plur. Voy. MON, NOTRE.

NOSOCOME, subst. mas. (*nozokome*) (du grec νοσοκομεω, soigner les malades), t. de médec., directeur, chef d'un hôpital. — Par extension, infirmier. Hors d'usage.

NOSOCOMIAL, E, adj. (*nozokomi-àl, ale*) (du grec νοσοκομειον, hôpital, fait de νοσος, maladie, et κομεω, je soigne), t. de médec., qui règne dans les hôpitaux : *fièvre nosocomiale*; *typhus nosocomial* ; *ce sont des maladies nosocomiales*. — Au plur., *nosocomiaux*.

NOSODENDRE, subst. mas. (*nozodandre*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

NOSODOCHE, subst. mas. (*nozodoche*), t. de médec., hôpital. Hors d'usage.

NOSOGÉNIE, subst. fém. (*nozojéni*), t. de médec., origine des maladies. Hors d'usage.

NOSOGÉNIQUE, adj. des deux genres (*nozojénike*), t. de médec., qui appartient, qui est relatif à la *nosogénie*. Hors d'usage.

NOSOGRAPHE, subst. mas. (*nozoguerafe*) (du grec νοσος, maladie, et γραφω, je décris), t. de médec., celui qui étudie les maladies. — Auteur d'une *nosographie*.

NOSOGRAPHIE, subst. fém. (*nozoguerafi*) (même étym. que celle du mot précédent), t. de médec., discours ou traité sur les maladies en général. C'est une partie de la pathologie.

NOSOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*nozoguerafike*), qui appartient, qui a rapport à la *nosographie*.

NOSOLOGIE, subst. fém. (*nozoloji*) (du grec νοσος, maladie, et de λογος, traité), traité sur les maladies.

NOSOLOGIQUE, adj. des deux genres (*nozolojike*), qui a rapport à la *nosologie*; qui en traite.

NOSOLOGISTE, subst. mas. (*nozolojicete*), qui s'occupe de *nosologie*.

NOSSARIS, subst. mas. (*noçarice*), toile de coton qui se fabrique aux Indes.

NOSTALGIE, subst. fém. (*nôcetalji*) (du grec νοστος, retour, et αλγος, ennui, tristesse), ennui causé par le désir extrême de retourner dans son pays.

NOSTALGIQUE, adj. des deux genres (*nocetaljike*), qui concerne la *nostalgie* : amour, désir, *nostalgique*.

NOSTOC, subst. mas. (*nocetok*), t. de bot., *nostoch des Allemands*, *mousse fugitive* ou *membraneuse*, espèce de gelée végétale.

*****NOSTOMANIE**, subst. fém. (*nocetomani*) (du grec νοστος, retour, et μανια, passion), désir de revenir dans sa patrie.

NOSTRAS, subst. et adj. mas. sing.; au plur. **NOSTRATES** (*nocetrace, tratèce*), t. de bot. plante qui est très-commune dans nos pays : *des plantes nostrates*, *une plante nostras*. Ces deux mots, qui ne sont que latins, ne devraient pas exister dans notre langue.

NOTA, subst. mas. (*nota*), (mot latin qui signifie *remarquez*); il se dit d'une marque qu'on met à la marge d'un livre : *mettez là un nota*. — *Nota bené*, mots latins qui signifient notez bien, remarquez bien. — Au plur., des *nota*.

NOTABILITÉ, subst. fém. (*notabilité*), qualité de ce qui est *notable*. — Au plur., les *notables* d'un pays, etc.

*****NOTABLE**, adj. des deux genres (*notable*) (en latin *notabilis*), remarquable, considérable. — Subst. mas., on appelle ainsi les personnes les plus remarquables d'une ville, d'un état. — Pendant la révolution française, certain nombre de citoyens choisis pour représenter une commune, soit dans le conseil général, soit à l'information des procès criminels. (Constitution de 1791.)

NOTABLEMENT, adv. (*notableman*), grandement, extrêmement.

*****NOTACANTHE**, subst. fém. (*notakante*), t. d'hist. nat., espèce de poisson de la division des abdominaux. — Subst. mas., famille d'insectes de l'ordre des diptères.

NOTAGE, subst. mas. (*notaje*), manière, art de *noter* les cylindres d'une serinette, d'un orgue de Barbarie, etc.

*****NOTAIRE**, subst. mas. (*notère*) (du lat. *notarius*, fait de *nota*, note), officier public qui reçoit et qui passe les contrats et autres actes volontaires. — *Notaire en second*, celui des deux *notaires* qui n'est appelé que pour donner une double signature à un acte dont il ne conserve pas la minute. — Prov. : *c'est comme si le notaire y avait passé*, se dit d'une chose sur laquelle on peut compter en toute assurance. — *Notaire apostolique*, officier public pour les expéditions en cour de Rome.

NOTALGIE, subst. fém. (*notaleji*) (du grec νωτος, dos, et αλγος, douleur), t. de médec., douleur dans le dos. Peu usité.

NOTALGIQUE, adj. des deux genres (*notalejike*), t. de médec., qui tient, qui a rapport à la *notalgie*. Peu usité.

NOTAMMENT, adv. (*notaman*), spécialement, nommément.

NOTARCHE, subst. mas. (*notarche*), t. d'hist. nat., genre de mollusques de la division des gastéropodes.

NOTARIAL, E, adj. (*notarial*), qui concerne le *notariat*, les *notaires*; qui appartient au *notariat* : *charge, fonction notariale*. — Nous ne trouvons nulle part le plur. mas. *notariaux*; nous n'hésiterions cependant pas à nous en servir au besoin.

NOTARIAT, subst. mas. (*notaria*), office, fonction de *notaire*.

NOTARIÉ, E, adj. et part. pass. de *notarié* : *acte notarié*, passé par devant *notaire*.

NOTARIER, v. act. (*notarié*), passer un acte, un contrat par-devant *notaire*. — SE NOTARIER, v. pron. : *l'acquisition d'un immeuble doit se notarier*. Ce mot manque dans les *dictionnaires*; il nous paraît être assez utile pour que nous l'insérions dans le nôtre.

*****NOTARIQUE**, subst. fém. (*notarike*), myth., l'une des divisions cabalistiques chez les anciens Juifs.

*****NOTATION**, subst. fém. (*notâcion*) (en lat. *notatio*), en arithm., l'art de marquer les nombres par les caractères qui leur sont propres, et de les distinguer par leurs figures.

*****NOTE**, subst. fém. (*note*) (en lat. *nota*), marque qu'on fait en quelque endroit d'un livre, etc. — Remarque, espèce de commentaire sur quelque endroit d'un écrit, etc. — Remarque, observation sur un mot, sur une phrase. — Tout extrait fait pour se souvenir d'une chose : *prenez-en note*. — *Note d'infamie*, ou *infamante*, *note* juridique, qui déshonore. — Dans l'imprim., éclaircissement pour l'intelligence du texte, qu'on place au bas de la page, ou à la fin d'un ouvrage. — Anciennement, abréviation, chiffre. — En t. de commerce, voy. COMPTE. — Caractère de musique qui sert à indiquer les différents tons. — Nom des caractères de musique : ut, re, mi, fa, sol, la, si. — Sons représentés par ces caractères. — *Note tonique*, principale et fondamentale d'un son, d'un mode. — *Note sensible*, qui est d'un demi-ton au-dessous de la tonique. — *Note de goût*, celle qui entre dans la mesure, et non dans l'accord ; on l'appelle aussi *note d'agrément*. — *Chanter la note*, solfier en nommant le caractère des *notes* de musique. — *Chanter bien la note*, être correct, chanter juste, mais sans goût. — *Bien attaquer la note*, être sûr de son intonation. — *Ne savoir qu'une note*, ou *chanter toujours sur la même note*, dire toujours la même chose; ne savoir qu'une seule chose, qu'on répète sans cesse. — *Cela change de note*, cela change l'état des choses. — Prov. et fig. : *changer de note*, *chanter sur une autre note*, changer de façon de faire ou de parler. — NOTES, REMARQUES, OBSERVATIONS, CONSIDÉRATIONS, RÉFLEXIONS. (*Syn.*) Ces termes ne peuvent être synonymes que dans une acception littéraire. La *note* fait connaître, mieux connaître, ou ressouvenir. La *remarque* fait distinguer, discerner et remarquer attentivement ce qui peut être confondu, ce qui échappe. L'*observation* est un examen ou le résultat d'un examen attentif et de nouvelles recherches. La *considération* roule sur les différentes faces d'un objet dont elle pénètre ensuite les profondeurs. La *réflexion* intellectuelle est un retour de l'esprit sur la pensée, ou la pensée approfondie ou mûrie. — Les *notes* servent proprement à éclaircir ou expliquer un texte; les *remarques*, à relever, ou dans un ouvrage ou dans un sujet, ce qui attire ou mérite particulièrement l'attention; les *observations*, à découvrir, par un nouvel examen, des choses nouvelles; les *considérations*, à développer avec étendue les différents rapports d'un objet intéressant et la raison des choses, en présentant l'objet sous ses différentes faces; les *réflexions*, à creuser les idées ou à tirer de nouvelles pensées du fond des choses. — Les *notes* doivent être claires, courtes, précises, les *remarques*, nouvelles, utiles, critiques; les *observations*, lumineuses, curieuses, savantes; les *considérations*, étendues et profondes, grandes ou importantes, du moins pour le sujet; les *réflexions*, naturelles, sans être triviales, neuves ou exprimées d'une manière neuve et piquante, plutôt judicieuses et solides que subtiles et ingénieuses.

NOTÉ, E, part. pass. de *noter*, et adj. *Homme noté*, qui a une mauvaise réputation méritée par quelques fautes qui ont fait éclat. *Paroles notées*, mises en musique.

NOTELÉE, subst. fem. (*notelé*), t. de bot., genre de plantes de la famille des jasminées.

NOTER, v. act. (*noté*) (en latin *notare*), marquer, remarquer, faire une *note*, une remarque : *j'ai noté ce passage dans mon livre*. — Marquer en mal : *noter d'infamie*. — Exprimer sur le papier par des *notes* de musique : *noter un air, un chant*. — *Notez bien*

que..., faites bien attention que... — SE NOTER, v. pron.

NOTÈRE, subst mas. (*notère*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coleoptères.

NOTEUR, subst mas. (*noteur*), copiste de musique. On dit mieux, et presque uniquement, *copiste*.

NOTHRIE, subst. fem. (*notri*), t. de bot., genre de plantes qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

*****NOTHUS**, subst. mas. (*notuce*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

NOTI, subst. mas. (*noti*), t. de bot., nom qu'on donne à l'indigo de la première pousse.

*****NOTICE**, subst. fem. (*notice*), (du lat. *notitia*, connaissance, fait de *noscere*, connaître), extrait raisonné d'un livre. On le dit surtout des manuscrits. — Titre de quelques ouvrages, et en ce sens il signifie description géographique : *la notice du royaume*, *la notice des Gaules*. — *Notice historique*, *biographique*, recueil, ou plutôt article d'histoire, ou concernant la vie d'un particulier. — *Notice nécrologique*, qui a rapport à un personnage qui vient de mourir. — En librairie, on ne dit plus *notice*, pour, liste des ouvrages imprimés et mis en lecture; on dit *catalogue*, et l'*Académie* ne devrait plus se servir du mot *notice* dans ce sens.

NOTIE, subst. fém. (*noti*), t. de minér., sorte de pierre précieuse.

NOTIFICATION, subst. fem. (*notifikâcion*), action, acte par lequel on *notifie*.

NOTIFIÉ, E, part pass. de *notifier*.

NOTIFIER, v. act. (*notifié*), (en lat. *notificare*, *notum facere*), faire savoir dans les formes juridiques ou reçues, SE NOTIFIER, v. pron. — NOTIFIER, SIGNIFIER. (*Syn.*) *Notifier*, c'est *signifier* d'une manière authentique, de façon que la chose soit constante, notoire ; vous *signifiez* ce que vous déclarez avec une résolution expresse ; vous *notifiez* ce que vous *signifiez* en règle. On *notifie* ses ordres de manière à ne laisser que l'obéissance; on *signifie* ses intentions de manière à ne pas laisser l'excuse de l'ignorance.

NOTIOMÈTRE, subst. mas. Voy. HYGROMÈTRE.

*****NOTION**, subst. fém. (*nocion*), (en lat. *notio*), connaissance, idée qu'on a d'une chose.

NOTITE, subst. fém. (*notite*), t. de géologie, nom proposé pour désigner certaines espèces de roches primitives.

NOTJO, subst. mas. (*notejô*), t. de bot., sorte d'arbre des Indes, dont le genre est voisin des callicarpes.

NOTOCÈRE, subst. fém. (*notocère*), t. de bot., genre de plantes.

NOTOGNIDION, subst. mas. (*notoguenidion*), t. d'hist. nat., genre de poissons.

NOTOIRE, adj. des deux genres (*notoare*), (en lat. *notorius*, fait de *notus*, part. pass. de connaître), connu, manifeste.

NOTOIREMENT, adv. (*notoareman*), manifestement.

NOTOLANE, subst. fem. (*notolane*), t. de bot., genre de plantes de la famille des fougères.

NOTONECTE, subst. fém. (*notonèkte*), (du grec νωτος, dos, et νηκτός, qui nage, dérivé de νήχομαι, nager), t. d'hist. nat., genre d'insectes hémiptères ; punaises aquatiques qui habituellement nagent sur le dos.

NOTONECTIDÉE, subst. fem. (*notonèktidé*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes de l'ordre des hémiptères.

NOTOPÈDE, subst. mas. (*notopède*), t. d'hist. nat., sorte d'insectes coléoptères de la famille des taupins.

NOTOPODE, subst. mas. (*notopode*), (du grec νωτος, dos, et πους, gén. ποδος, pied), t. d'hist. nat., tribu de crustacés de l'ordre des décapodes ; ainsi nommés parce qu'ils ont les deux ou les quatre dernières paires de pieds insérées sur le dos.

NOTOPTÈRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*notoptère*), (du grec νωτος, dos, et πτερον, aile ou nageoire), t. d'hist. nat., poisson qui a une ou plusieurs nageoires sur le dos.

NOTORIÉTÉ, subst. fem. (*notoriété*), évidence d'une chose de fait généralement *reconnue*. — *Actes de notoriété*, actes passés devant *notaire*, dans lesquels des témoins suppléent aux preuves par écrit.

NOTOSTOMATE, subst. mas. (*notocetomate*), (du grec νωτος, dos, et στομα, gén. στοματος, bouche), t. d'hist. nat., sous-classe d'arachnides dont la bouche est placée sur le dos.

NOTOXE, subst. mas. (*notokce*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

NOTOZÉPHYR, subst. mas. (*notozéfire*), vent du sud-est. — Endroit d'où souffle ce vent.

NOTRE, adj. possessif singulier des deux genres (*notre*) (en lat. *noster*; on écrivait autrefois *nostre*), il répond au pron. pers. *nous*. Qui nous appartient : *notre livre*.—Au plur., *nos*.

NÔTRE (LE), adj. possessif et subst. mas. (*le nôtre*), ce qui est à nous : *défendons le nôtre*.—*Les nôtres*, au plur., ceux de notre parti, de notre compagnie, nos soldats : *les nôtres ont bien combattu; servez-vous des nôtres*. —*Nous avons bien fait des nôtres*, nous avons fait beaucoup de folies, de fredaines. — NOTRE, LE NÔTRE. *Notre père ; son père est le nôtre*. Il faut observer que *notre* ne prend point l'accent circonflexe dans le premier sens, et qu'il en prend un dans le second, c'est-à-dire quand il est relatif.

*****NOTRE-DAME**, subst. fém. (*notre-dame*), la sainte Vierge. — Sa fête. —Image de la Vierge. —Cathédrale de Paris et de plusieurs chefs-lieux de préfecture.

*****NOTTINGHAM**, subst. propre mas. (*notetineguame*), comté d'Angleterre.

NOTULATION, subst. fém. (*notulâcion*) en (lat. *notulatio*, dérivé de *notula*, diminutif de *nota*, note), action de composer, de faire des *notules*; leur ensemble. Inusité.

NOTULE, subst. fém. (*notule*) (en lat. *notula*, dim. de *nota, note*), petite *note*. Presque inusité.

NOTULÉ, E, part. passé de *notuler*.

NOTULER, v. act. (*notulé*), faire des *notules*, de petites *notes*. — SE NOTULER, v. pron. Entièrement inusité.

NOTUS, subst. propre mas. (*nôtuce*) (en latin *notus*, en grec νοτος), myth., le vent du midi.

NOUAILLE (LA), subst. propre fém. (*lanoua-ie*), village de France, chef-lieu de canton, arr. de Nontron, dép. de la Dordogne.

NOUAILLEUSE, adj. fém. Voy. NOUAILLEUX.

NOUAILLEUX, adj. mas., au fém. NOUAILLEUSE (*nou-a-ieu*, *ieuze*), *noueux*, rempli de *nœuds*. (*Boiste*.) Peu usité.

NOUASSE, subst. fém. (*nou-ace*), espèce de noix muscade sauvage.

*****NOUE**, subst. fém. (*nou*), en archit., angle rentrant que forment deux combles qui se joignent.—Lame de plomb ou d'autre métal placée dans la *noue*.—Sorte de tuile faite en demi canal pour égoutter l'eau. — Terre grasse et humide.

NOUÉ, subst. mas. (*nou-é*), t. de chir., bandage employé pour comprimer la région parotidienne, et dans laquelle on croise les cylindres de la bande, de manière à couvrir cette région de *nœuds* analogues à ceux que l'on forme sur la tempe en appliquant le nœud d'emballeur. Voy. *nœud d'emballeur*, au mot NOEUD.

*****NOUÉ, E**, part. pass. de *nouer*, et adj. — *Pièce de théâtre bien* ou *mal nouée*, dont l'intrigue est bien ou mal menée.— Se dit, en peinture, des figures et des couleurs qui ont entre elles de la liaison et une belle disposition.

NOUÉES, subst. fém. plur. (*nou-é*), t. de vén., nom donné à la fiente des cerfs depuis la mi-mai jusqu'à la fin d'août.

NOUEMENT (Nous ferons remarquer que l'*Académie*, contre son ordinaire, ne donne pas ici la double orthographe, qui, pour elle, serait *noûment*.), subst. mas. (*nou-man*), action de *nouer*. — *Nouement d'aiguillette*, prétendu maléfice.

*****NOUER**, v. act. (*nou-é*) (en latin *nodare*), lier en faisant un *nœud*: *nouer un ruban, des jarretières*. — Fig., lier : *nouer amitié; nouer une partie*.— *Nouer l'aiguillette*, empêcher, par maléfice, la consommation du mariage.—*Nouer une intrigue*, la préméditer. — En littér., former le *nœud*, l'obstacle qui donne lieu à l'intrigue : *nouer l'action d'un drame*.—SE NOUER, v. pron. —On dit qu'*un enfant se noue* lorsqu'il devient rachitique, que ses membres se raccornissent.— *La goutte se noue*, quand elle se durcit dans les jointures.—*Les intestins se nouent dans la colique de miserere*, ils se retirent sur eux-mêmes. — En parlant des fruits, passer de l'état de fleur à celui de fruit : *les poires commencent à se nouer*.

NOUET, subst. mas. (*nou-é*), *nœud*; linge *noué*, dans lequel on a mis quelque drogue pour la faire tremper ou bouillir.

NOUETTE, subst. fém. (*nou-ète*), tuile bordée d'une arête qu'on emploie dans quelques pays.

NOUEURE, subst. fém., barbarisme. Voy. NOUÛRE.

NOUEUSE, adj. fém. Voy. NOUEUX.

*****NOUEUX**, adj. mas., au fém. NOUEUSE (*noueu, euze*) (en latin *nodosus*, fait de *nodus*, nœud), qui a des *nœuds*, en parlant du bois.

*****NOUGAT**, subst. mas. (*nougua*) (du latin *nux*, gén. *nucis*, noix), espèce de gâteau fait d'amandes ou de noix au caramel.

*****NOUILLE**, subst. fém. (*nou-ie*), pâte d'Allemagne, très-nourrissante, faite en forme de ruban. On dit aussi *noudle* et *noudlen*.

NOUKAHIVA, subst. mas. (*nouka-iva*), île de l'archipel de la Polynésie, appelé les *Marquises*. La France y a un établissement.

NOULET, subst. mas. (*noulé*), canal fait avec des *noues* de tuile, de plomb ou de bois, pour l'écoulement des eaux. — Pièce de charpente qui, dans deux combles qui se joignent, forme le fond de la *noue*.

NOUMÈNES, subst. mas. plur. (*noumène*), le principe des phénomènes que l'entendement suppose comme leur base. (*Boiste*.) Inusité.

NOUROU, subst. mas. (*nourou*), myth., fête qu'on célèbre dans le Mogol au commencement de l'année.

NOURRAIN, subst. mas. (*nourein*) (du mot *nourrir*), synonyme d'*alevin*.

*****NOURRI, E**, part. pass. de *nourrir*, et adj. — *Homme bien nourri*, gros et gras. — *N'être pas nourri*, être mal *nourri*. — *Blé, grain bien nourri*, bien rempli. — *Style nourri*, plein, riche, abondant. — *Lettre bien nourrie*, dont les traits sont bien formés; *qui n'est pas nourrie*, qui est plus déliée qu'il ne faut. — En peint., *couleur bien nourrie*, bien empâtée. — *Trait nourri*, qui n'est pas trop fin.

NOURRICE, subst. fém. (*nourice*) (en lat. *nutrix*, gén. *nutricis*, ou *nutritia*), femme qui allaite un enfant qui n'est pas le sien : *c'est sa nourrice*.—On dit d'une mère qui allaite son enfant, qu'*elle a voulu en être la nourrice*.— *Mettre un enfant en nourrice*, le donner à une *nourrice* hors de chez soi ; *le retirer de nourrice*, de chez la *nourrice* qui en était chargée. — On dit aussi quelquefois, adj. au fém., *mère nourrice*. —*Cet enfant a été changé en nourrice*, il y a eu substitution d'enfant. — Prov. : *il faut qu'il ait été changé en nourrice*, cet enfant ne ressemble à personne de sa famille du côté de l'éducation et du caractère. — *Battre sa nourrice*, attaquer ceux qui ont fait ou qui font notre éducation.—Fig., province, ville qui fournit des subsistances à d'autres : *la Sicile fut pendant longtemps la nourrice de Rome*. — Nous ne croyons pas qu'on puisse dire avec l'*Académie*, que *les maladies chroniques sont les nourrices du médecin ; qu'il y a certaines questions de droit qui sont les nourrices des gens de palais*. L'emploi de ce terme par trop trivial est inconvenant.

NOURRICERIE, subst. fém. (*nouriceri*), lieu où l'on élève des vers à soie.

NOURRICIER, adj. mas., au fém. NOURRICIÈRE (*nouricié, cière*), qui *nourrit*, qui opère la *nutrition*, qui se répand en substance : *suc nourricier, sève nourricière*. — *Père nourricier*, ou subst. au fém. : *le nourricier*, mari de la *nourrice* d'un enfant. — Fig. : *père nourricier des pauvres*, homme qui fait d'abondantes aumônes.

NOURRICIÈRE, adj. fém. Voy. NOURRICIER.

NOURRIR, v. act. (*nourir*) (du latin *nutrire*), en parlant des personnes, entretenir d'aliments : *les enfants doivent nourrir leurs pères et leurs mères dans le besoin*. — Allaiter un enfant. — *Cette femme ne saurait nourrir d'enfants*, que l'*Académie* nous donne comme signifiant : *elle a le malheur de perdre tous ses enfants dès leur bas âge*, ne veut pas dire cela, mais bien : *cette femme ne saurait les allaiter, les nourrir de son sein*. Dans le sens indiqué, on dit : *cette femme ne saurait élever d'enfants*. — Fig., élever, instruire : *il faut nourrir les enfants dans l'amour de la vertu*. — En parlant des choses, servir d'aliment. En ce sens, il s'emploie quelquefois comme neutre : *il y a des aliments qui nourrissent trop*. — Fig., 1° former, façonner l'esprit : *les bonnes lectures nourrissent l'esprit*, etc.; 2° entretenir : *le bois nourrit*

le feu. — *Nourrir un serpent dans son sein*, élever, protéger un méchant. — En parlant des plantes, leur fournir des sucs pour la végétation : *la bonne terre nourrit les arbres*, etc. — *Nourrir* se dit d'un pays qui fournit un autre de vivres : *les départements nourrissent une capitale.* — Prov. : *il n'y a si petit métier qui ne nourrisse son homme*, et non pas *son maître*, comme le dit l'*Académie*; en travaillant, on trouve toujours de quoi vivre. — Produire, renfermer : *les pays chauds nourrissent beaucoup d'animaux féroces.* — Faire durer, entretenir : *nourrir de la haine dans son cœur.*—En t. de finances : *nourrir une action*, fournir un supplément à un capital d'action.—A la loterie : *nourrir un numéro*, mettre à tous les tirages sur le même numéro, en augmentant la première mise. — En t. de peint. : *nourrir le trait*, éviter la maigreur et la sécheresse. — En t. de musique : *nourrir les sons*, les soutenir durant toute leur valeur, et leur donner de la force sans dureté. — SE NOURRIR, v. pron., prendre de la *nourriture*. —*Se nourrir bien, mal*, vivre d'abondance, de privation ; dans un sens éloigné, ces locutions se disent des aliments qui profitent bien ou point. — Fig., se repaître, s'entretenir : *se nourrir d'idées tristes*, etc.—NOURRIR, ALIMENTER, SUSTENTER. (*Syn.*) Ces trois termes ne sont synonymes qu'autant qu'ils désignent un soin relatif à la conservation de la vie par les aliments.—*Nourrir*, c'est fournir à la substance des corps vivants, de manière qu'elle soit conservée par les aliments qui se transforment en cette substance même : *alimenter*, c'est fournir à leur substance de manière qu'ils aient toujours des aliments pour se nourrir. *Sustenter*, c'est pourvoir à leurs besoins rigoureux et pressants, de manière que, par les aliments, ils aient ce qui est nécessaire pour vivre. — Vous maintenez la vie de ceux que vous *nourrissez*; vous entretenez la subsistance de ceux que vous *alimentez*; vous soutenez l'existence de ceux que vous *sustentez*.—La vraie mère *nourrit* son enfant de sa propre substance. Un pourvoyeur *alimente* des consommateurs par des fournitures de denrées. La charité *sustente* l'indigent par des secours. — L'agriculture *nourrit* les peuples par ses productions. Le commerce *alimente* un pays par des approvisionnements successifs. Le travail *sustente* le petit peuple par de modiques salaires. — Vous n'*alimentez* pas vos enfants, vos gens, ceux à qui vous donnez la nourriture ; vous les *nourrissez*. Vous ne *nourrissez* pas vos voisins, des étrangers, chez qui vous portez seulement des denrées ; vous les *alimentez* si vous entretenez leur consommation. Vous n'*alimentez* point ceux à qui vous portez quelquefois des denrées ; vous ne *nourrissez* pas ceux que vous ne faites que soulager ; vous les *sustentez*.

NOURRISSAGE, subst. mas. (*nouriçaje*), t. d'économie rurale, surtout en usage dans cette phrase: *nourrissage des bestiaux*, pour dire, le soin et la manière de *nourrir* et d'élever les bestiaux.

NOURRISSANT, E, adj. (*nouriçan, çante*), qui *nourrit* beaucoup.—NOURRISSANT, NUTRITIF, NOURRICIER. (*Syn.*) *Nourrissant*, qui *nourrit* beaucoup. *Nutritif*, qui a la faculté de *nourrir*, de se convertir en la substance de l'objet. *Nourricier*, qui opère la *nutrition* qui se répand dans le corps pour en augmenter la substance. — Le premier de ces termes marque l'effet ; le second, la puissance ; le troisième, l'action. — *Nourrissant* est le mot usité. *Nutritif* est un terme scientifique. *Nourricier* appartient proprement à la physique des corps animés, et spécialement des plantes.

NOURRISSEUR, subst. mas. (*nouriceur*), qui *nourrit* des vaches, des ânesses, etc.; qui fait commerce de leur lait.

NOURRISSON, subst. mas. (*nouriçon*), l'enfant qu'on *nourrit*. — Fig. : *les nourrissons des Muses*, les poètes.

*NOURRITURE, subst. fém. (*nouriture*), ce qui *nourrit*; aliment, au propre et au fig. : *l'esprit, comme le corps, a besoin de nourriture.*—Action de *nourrir* un enfant. — Temps pendant lequel on le *nourrit*—Autrefois, éducation.—On l'a même dit pour l'élève, le disciple, qu'on avait formé : *c'est ma chère nourriture.* On ne comprendrait plus rien aujourd'hui à cette locution. — *Faire des nourritures*, élever, engraisser du bétail, de la volaille : *cette terre est propre à faire des nourritures.* Il faut cependant éviter d'employer cette locution ; elle est quelque peu surannée.— On dit prov. : *nourriture passe nature*, la bonne éducation peut corriger un mauvais naturel. — En t. de marine : *nourriture de temps*, horizon chargé, temps couvert de nuages.

*NOUS, pron. de la 1re pers. plur. et des deux genres, de *moi* ou *je* (*nou*) (en lat. *nos*, en grec νῶι ou νῶϊ). Il se dit des personnes et des choses personnifiées : *nous disons, nous voulons.*— *Nous* peut être sujet ou régime direct, ou régime indirect : *nous ne pouvons pas être juges dans notre propre cause; lorsque notre haine est trop vive, elle nous met au-dessous de ceux que nous haïssons; il ne faut pas regarder quel bien nous fait un ami, mais seulement le désir qu'il a eu de nous en faire.* Dans la première phrase, *nous* est sujet ; dans la seconde, il est régime direct, et dans la troisième, il est régime indirect.—*Nous* se place ordinairement avant le verbe : *sa mort nous a causé beaucoup de chagrin* ; mais il peut se placer après dans la phrase interrogative : *Nous en irons-nous?*—*Nous*, joint à un nom substantif, se répète avec ou sans la préposition *à*. Ainsi on dit : *il nous doit cette somme, à nous et à nos associés; il nous a bien accueillis, nous et nos amis*—*Je vous l'avouerai entre nous*, gardez-moi le secret là-dessus, ceci ne doit pas être confié à d'autres. Dans le même sens, *entre nous soit dit.*—On dit : *nous autres*, pour dire, nous qui sommes du même côté, du même avis, du même rang : *vous allez jouer, nous autres nous allons à la promenade.* —*Nous* s'emploie par un roi dans plusieurs formules, au lieu du sing. *je* et *moi* : *nous vous mandons, nous vous enjoignons*; par les juges dans leurs jugements, par les évêques dans leurs mandements ; par les personnes qui ont caractère et autorité : *nous tel, certifions; nous tel, enjoignons.* Les auteurs disent quelquefois en parlant d'eux et même au sing. ; mais c'est une licence qui ne devrait pas être tolérée. En effet, quoi de plus bizarre que de voir accouplés ensemble un sing. et un plur.? L'œil et l'esprit de la raison ne sauraient voir ce ridicule sans en être péniblement choqués. Ainsi, même quand une seule personne parle d'elle-même, dans la forme du plur., il faut que les participes et les adjectifs soient également mis au pluriel.

NOUÛRE, et non pas NOUURE, sans accent, comme l'écrit l'*Académie*. Ce mot n'est pas, du reste, chez elle à son rang alphabétique), subst. fém. (*nou-ûre*), maladie des enfants qui se *nouent*.—Il se dit aussi des fruits : *le temps de la nouûre.*

NOUV., abréviation du mot *nouveau*.

*NOUVEAU, NOUVEL, adj. mas., au fém. NOUVELLE (*nouvô, vèle; nouveau* se dit devant les noms qui commencent par une consonne, et *nouvel* devant ceux qui commencent par une voyelle ou un *h* muet : *nouveau soldat, nouvel officier.*) (en lat. *novus*, fait du grec νεός, etc., avec le digamma éolique νϝός), qui commence d'être ou de paraître : *vin, fruit nouveau; nouveau dessein; nouvel an.* Voy. NEUF.—*Un mot nouveau*, celui qui commence à s'établir, qui n'est pas encore autorisé par l'usage. — *Un habit nouveau*, d'une nouvelle mode ; *un habit neuf*, qui a peu ou qui n'a point servi ; *nouvel habit*, différent de celui qu'on vient de quitter. — *Visage nouveau*, homme qu'on n'a jamais vu, qui est nouvellement en place.—*Le nouvel an*, le commencement de l'année. — *La saison nouvelle*, le printemps. — *Le nouveau Monde*, l'Amérique. — *Il est bien nouveau dans son métier, dans sa charge*, il n'y est guère expérimenté.—*Homme nouveau*, le premier de sa race qui parvienne aux honneurs, qui se fasse remarquer, etc. — *C'est du fruit nouveau que de le voir*, on n'a pas vu quelqu'un depuis long-temps, enfin on le voit. — *Homme nouveau* ou *nouvel homme*, se dit encore, en spiritualité, du chrétien régénéré par la grace. — Ressemblance, conformité de rapports avec une personne ou une chose déjà connue : *un nouveau Napoléon ; un nouveau déluge*, un autre Napoléon, un autre déluge. — *Nouvelle lune* (astron.), le commencement du mois lunaire, qui a lieu lorsque la lune est en conjonction, c'est-à-dire entre la terre et le soleil. —*Le nouveau style*, la manière de compter dans le calendrier, depuis qu'il a été réformé par Grégoire XIII. Nous croyons que cette explication ne doit être insérée que comme ayant déjà un peu vieilli. — *Nouveau Testament*, les Actes des apôtres, les Epîtres de saint Paul, les Epîtres canoniques et l'Apocalypse, par opposition à ce qu'on appelle *Ancien Testament*, qui renferme les livres saints de l'ancienne loi qui ont été composés avant Jésus-Christ.—(En t. de prat., l'*Académie* consacre la locution : *passer titre nouvel*; et elle ajoute aussitôt que *nouvel* ne s'emploie après le substantif que dans ce *seul* exemple ; elle aurait dû dire : et dans l'exemple suivant, qu'elle donne : *articuler faits nouveaux*. De semblables difficultés, qui n'ont aucune espèce d'importance, devraient non-seulement ne pas être encouragées par l'*Académie*, mais être blâmées dans son *Dictionnaire* comme étant de la dernière incorrection. Pourquoi ne pas dire : *passer un titre nouveau; articuler des faits nouveaux ?*) — Subst. mas., ce qui n'est point ancien ; ce qui est *nouveau* ; ce qui arrive inopinément ; chose surprenante : *voilà du nouveau.* —*Nouveau*, adv., *nouvellement*. Nous ne serons point encore d'accord avec l'*Académie*, qui tolère qu'on dise : *du beurre nouveau battu*, pour : nouvellement battu.—*Nouveau-né.* Voy. ce mot. —*De nouveau*, loc. adv., une seconde fois. — *A nouveau*, loc. adv. à l'usage de la banque et des maisons de commerce, pour signifier, sur un *nouveau* compte, ne se dit guère.

NOUVEAU-DÉBARQUÉ, subst. mas. (*nouvôdébarkié*), personne nouvellement arrivée de la province. — Au plur., des *nouveaux-débarqués*.

NOUVEAU-MARIÉ (*nouvômarié*), subst. mas., homme nouvellement marié. — Au plur. mas., les *nouveaux-mariés*, le mari et la femme *mariés* depuis peu.

NOUVEAU-NÉ, subst. mas. qui ne s'emploie jamais au fém.; on dit d'une fille même : *le nouveau-né*, et non pas : *la nouveau-née* (*nouvôné*), enfant *nouvellement né*.—Au plur., *des nouveau-nés*, et non pas des *nouveaux-nés*, car il est bien question d'enfants qui sont *nouveaux*, parce qu'ils sont *nés nouvellement*. Nous ferons remarquer que l'*Académie*, qui écrit des *nouveau-nés*, écrit des *nouveaux venus*.

NOUVEAUTÉ, subst. fém. (*nouvôté*), qualité de ce qui est *nouveau*.—Chose *nouvelle*. En ce sens, il se dit plus souvent au plur. : *être amateur de nouveautés; courir après les nouveautés.* — Temps pendant lequel une chose est *nouvelle*.— Parures, brochures, pièces de théâtre *nouvelles*. —Fruits précoces, mets coûteux parce qu'ils sont *nouveaux*. — Innovation : *ce que vous me dites là est de la nouveauté.* — Il y avait à Paris un théâtre appelé *les Nouveautés*.

NOUVEAU-VENU, subst. mas. (*nouvôvenu*), qui est arrivé tout récemment.— Au plur., des *nouveaux-venus*, des gens *venus* tout *nouvellement*, et qui sont par conséquent *nouveaux*.

NOUVEL, adj. mas. Voy. NOUVEAU.

NOUVELLE, adj. fém. Voy. NOUVEAU.

*NOUVELLE, subst. fém. (*nouvèle*), le premier avis qu'on reçoit d'une chose arrivée récemment. —*Être à la source des nouvelles*, auprès de ceux qui reçoivent les premiers avis. — *Nouvelles de basse-cour, d'antichambre*, ridicules et sans fondement. — *Nouvelles à la main*, nouvelles manuscrites qu'on débitait périodiquement. On ne dit plus aujourd'hui que *journal* ou *feuilles publiques*. — Avis sur ce qui regarde une personne, une chose. — Ce qu'on a appris sur la conduite de quelqu'un. — Conte : *nouvelle historique, nouvelle espagnole*, etc.—On dit, par forme de menace, *vous aurez, vous recevrez de mes nouvelles*, vous recevrez de ma part quelque sujet de chagrin. — En plaisantant : *je sais de vos nouvelles*, de vos aventures secrètes. — *Envoyer savoir des nouvelles de quelqu'un*, s'informer de l'état de sa santé.—*N'avoir ni vent ni nouvelle d'une personne*, n'en point entendre parler. — *Attendez de mes nouvelles pour faire telle ou telle chose*, n'agissez pas avant que je ne vous aie donné de *nouvelles* instructions. — *Pouvoir en dire des nouvelles*, être mieux instruit que personne d'une chose.—*Envoyer aux nouvelles*, envoyer pour avoir des instructions sur telle chose. — *Grandes nouvelles! il y a de grandes nouvelles*, des faits surprenants, extraordinaires.—*Point de nouvelles*, point de résultat; on n'entend parler de rien. — Prov. : *point de nouvelles, bonnes nouvelles* ; quand on n'entend point parler d'une personne ou d'une chose, on doit présumer que la personne se porte bien ; que la chose ne périclite en rien. — AVOIR NOUVELLE, AVOIR DES NOUVELLES. (*Syn.*) *Avoir nouvelle*, c'est apprendre la chose ; on l'ignorait auparavant. *Avoir des nouvelles*, c'est apprendre des circonstances et des particularités de la chose ; on savait déjà la chose auparavant, mais on en ignorait les détails. — *Avoir nouvelle* se construit avec *de* et un nom, ou bien avec *que* et une proposition incidente, selon que la chose qu'on apprend peut ou doit s'exprimer par un nom ou par une proposition.

Avoir des nouvelles ne peut se construire qu'avec *de* et un nom : *nous avons nouvelle qu'on a découvert au sud un troisième continent; nous y prendrons plus de confiance, quand nous en aurons des nouvelles plus détaillées.*

NOUVELLE-MARIÉE, subst. fém. (*nouvèlemarié*), femme nouvellement mariée.—Au plur., des *nouvelles-mariées.*

NOUVELLEMENT, adv. (*nouvèleman*), depuis peu : *de la crème nouvellement faite*, faite depuis peu.

*__NOUVELLETÉ__, subst. fém. (*nouvèleté*), t. de palais, entreprise faite sur le possesseur d'un héritage. Presque inusité. L'*Académie* devrait nous en avertir.

NOUVELLE-ZEMBLE, subst. propre fém. (*nouvèlezanble*), grande terre de l'Océan glacial arctique. V. ZEMBLE (NOUV.-), au *Compl.*

NOUVELLIER, subst. mas. (*nouvelié*), inconstant. (*Boiste.*) Hors d'usage.

NOUVELLISÉ, E, part. pass. de *nouvelliser.*

NOUVELLISER, v. act. (*nouvèlizé*), dire des *nouvelles.* (*Boiste.*) Hors d'usage.

NOUVELLISTE, subst. mas. (*nouvèlicete*), celui qui est curieux de savoir des *nouvelles* et qui aime à en débiter. — *Nouvelliste à la main*, expression par trop surannée, et que nous ne devrions pas retrouver dans l'*Académie.*

NOUVION-EN-PONTHIEU, subst. propre mas. (*nouvion-anpontieu*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Abbeville, dép. de la Somme.

NOUVION-EN-THIÉRARCHE, subst. propre mas. (*nouvion-anti-érarche*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Vervins, dép. de l'Aisne.

NOVACULITHE, subst. fém. (*novakulite*) (du lat. *novaculum*, rasoir, et du grec λιθος, pierre), sorte de pierre à aiguiser, pierre à lancette.

NOVALE, subst. fém. (*novale*), terre *nouvellement* défrichée et mise en labour. — Au plur., dîmes que les ecclésiastiques percevaient anciennement sur ces sortes de terres.—Il est aussi adj. des deux genres : *terre novale, dîmes novales.*

NOVATEUR, subst. mas., **NOVATRICE**, subst. fém. (*novateur, trice*) (en lat. *novator*), celui, celle qui *innove*, qui introduit quelque nouveauté. — L'artisan des innovations.— L'usage de ce mot, borné long-temps aux matières de religion, s'est depuis étendu à divers autres objets.—Adj.: *génie novateur, société novatrice.*

*__NOVATION__, subst. fém. (*novâcion*) (en latin *novatio*), t. de droit, acte par lequel on change une obligation en une autre obligation, on substitue un débiteur à un autre débiteur, etc.

NOVATRICE, subst. fém. Voy. NOVATEUR.

NOVELLA, subst. mas. (*novèlela*), t. de bot., nom donné à plusieurs arbres et arbrisseaux qui servent à l'ornement des jardins et des routes dans les Indes orientales. —Subst. propre fém., myth., surnom sous lequel les pontifes invoquaient Junon, à l'époque des calendes.

*__NOVELLE__, subst. fém. (*novèle*) (en lat. *novellæ*), chacune des constitutions de l'empereur Justinien, etc. On se sert plus souvent du plur. : *les Novelles de Justinien.*

NOVEMBRE, subst. mas. (*novanbre*) (en lat. *november*, formé de *novem*, neuf, parce que ce mois était le *neuvième* de l'année romaine, lorsqu'elle commençait au mois de mars), le onzième mois de l'année.

*__NOVEMDIALE__, subst. fém. (*novandiale*) (du lat. *novem*, neuf, et *dies*, jours), myth., chez les anciens, sacrifice funèbre que l'on faisait le neuvième jour après la mort de quelqu'un. — Au plur., fêtes romaines qui duraient neuf jours.

NOVEMDION, subst. mas. (*novandion*) (même étym. que celle du mot précéd.), neuvaine, espace, intervalle de neuf jours. Hors d'usage.

*__NOVEMVIR__, subst. mas. (*novèmevire*) (du lat. *novem*, neuf, et *vir*, homme), t. d'antiq., nom que les Romains donnaient aux archontes d'Athènes, qui étaient au nombre de neuf. Inus.

NOVEMVIRAT, subst. mas. (*novèmevira*), t. d'antiq., à Athènes, haute magistrature exercée par les *novemvirs.* Presque inusité.

NOVENAIRE, adj. des deux genres (*novenère*) (du lat. *novem*, neuf), se dit de ce qui se fait par *neuf*, tous les *neuf* jours : *la chronologie novenaire.*

NOVERCE, subst. fém. (*novèrece*) (en lat. *noverca*), marâtre. (*Boiste.*) Vieux, et même hors d'usage.

*__NOVICE__, subst. et adj. des deux genres (*novice*) (en lat. *novitius*), personne qui a pris nouvellement l'habit de religion, pour s'éprouver pendant un certain temps, avant de faire profession. — Au fig., apprenti, encore nouveau et peu exercé : *il est encore fort novice dans son métier*; et adj.: *une main, une plume novice.* — On dit *novice* d'une personne qui n'a point ou qui a peu la connaissance du monde : *c'est un jeune homme encore novice.*—Fig. et fam. : *ferveur de novice*, ardeur qu'inspire la nouveauté.—*N'être pas novice*, avoir beaucoup, trop même d'expérience.

NOVICIAT, subst. mas. (*novici-a*), état des *novices* avant qu'ils fassent profession.— Temps pendant lequel ils sont dans cet état.—Maison religieuse ou partie de la maison où les *novices* demeurent.—Fig., apprentissage qu'on fait de quelque art, de quelque profession.

*__NOVION-PORCIEN__, subst. propre mas. (*novi-onporciein*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Réthel, dép des Ardennes.

NOVISSIME, et non pas NOVISSIME, avec l'accent aigu, comme l'écrit l'*Académie*, ce mot n'étant pas encore tout-à-fait naturalisé français, adv. (*novicecimé*), mot emprunté du lat. qui signifie *tout récemment.* Peu en usage.

NOYADE, subst. fém. (*noé-iade*), action de *noyer* plusieurs personnes à la fois. — Au plur., atrocités révolutionnaires exercées à Nantes sur des malheureux que l'on conduisait dans des bateaux à soupape au milieu de la rivière, où on les submergeait.

NOYALE, subst. fém. (*noé-iale*), toile de chanvre écru pour faire des voiles.

NOYALIÈRE, adj. fém. (*noé-iali-ère*) : *terre noyalière*, semée de *noyaux.* (Boiste.) Il est peu usité.

NOYANT, subst. propre mas. (*noé-ian*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Baugé, dép. de Maine-et-Loire.

*__NOYAU__, subst. mas. (*noé-iô*) (du lat. *nucellus*, fait de *nucis*, gén. de *nux*, noix. *Ménage.*), partie dure et ligneuse, renfermée au milieu de certains fruits et qui en contient la semence. — *Eau de noyau*, liqueur faite avec des *noyaux* de fruit.— Prov. : *il faut casser le noyau pour en avoir l'amande*, prendre de la peine avant d'avoir du profit. — En archit., *noyau* se dit de ce qui est enveloppé d'un revêtement : *ce marbre a un noyau de maçonnerie.* — En astron., on nomme *noyau d'une comète*, la partie lumineuse de la comète.—Origine, principe d'un établissement, d'une faction : *le noyau grossira.* —Vis à laquelle se rassemblent toutes les marches d'un escalier. — T. d hist. nat., la partie la plus dure qui se trouve au centre de certains cailloux. — Dans la fonte des cloches, etc., corps solide dont on remplit l'espace renfermé par la cire. Au plur., *noyaux*, en t. de chaufournier, pierres mal calcinées.—Le peuple appelle des *noyaux*, de l'argent : *amasser des noyaux*, des écus.

*__NOYÉ, E__, part. pass. de *noyer*, et adj., qui est mort dans l'eau.—Fig., abymé, perdu sans ressource.— *Des yeux noyés de larmes*, pleins de larmes.—*Dans ce discours, le sens est noyé dans les paroles*, ce discours est trop verbeux, trop diffus.—*Un homme noyé de dettes*, qui doit plus qu'il n'a. — *Un homme noyé*, perdu, ruiné de biens ou de réputation. — En t. d'impr., *papier noyé*, qu'on a trop trempé. — Dans la peinture en émail, *teinte noyée*, teinte affaiblie ou devenue livide par la pente du fluide qui a entraîné la couleur. — Subst., personne morte dans l'eau, ou seulement asphyxiée par l'eau.

NOYÉ-D'EAU, subst. mas. (*noéi-édô*), t. de papetier, nébulosité dans le papier. (*Boiste.*) — Au plur., des *noyés-d'eau.*

NOYER, subst. mas. (*noé-ié*), t. de bot., grand arbre à fleurs amentacées, qui porte des *noix.*— *Une table de noyer, en noyer*, faite de bois de *noyer.*

*__NOYER__, v. act. (*noé-ié* et non pas *né-ié*, comme dit le peuple) (suivant *Ménage* et d'autres étymologistes, du lat. *necare*, tuer, faire mourir, et qui se trouve avec le sens de *noyer* dans *Sulpice Sévère*, etc.), faire périr dans l'eau ou dans quelque autre liqueur.—Inonder : *les pluies ont noyé la campagne.* — Fig. : *noyer son vin d'eau*, mettre trop d'eau dans son vin.— Poét. : *noyer son chagrin dans le vin*, perdre le souvenir de son chagrin en buvant ; *noyer sa raison dans le vin*, perdre la raison à force de boire. —*Noyer sa pensée dans un déluge de paroles*, être trop diffus. — En t. de peinture, *noyer les couleurs*, les mêler et les appliquer de manière qu'elles se confondent insensiblement les unes dans les autres. — Prov. : *qui veut noyer son chien, dit qu'il a la gale*, on ne manque pas de prétextes quand on veut perdre quelqu'un. — *Noyer une boule, une bille*, en t. de jeu, la pousser plus avant qu'elle ne doit aller. — SE NOYER, v. pron., perdre la vie dans l'eau. — Fig., se perdre sans ressource.—*Se noyer dans la débauche, dans les plaisirs*, s'y livrer avec excès. — *Il se noierait dans son crachat*, se dit d'un homme qui ne réussit à rien, qui est malheureux.—*Se prendre à tout comme un homme qui se noie*, employer tous les moyens pour sortir d'une mauvaise affaire.—*C'est un homme qui se noie*, qui agit comme un fou, qui se ruine, se perd. — *Se noyer dans les pleurs*, en répandre beaucoup.

NOYERS, subst. propre mas. (*noé-ié*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Sisteron, dép. des Basses-Alpes.

*__NOYON__, subst. propre mas. (*noé-ion*), ville de France, chef-lieu de canton, dép. de l'Oise. — C'est dans cette ville que naquit Calvin.

NOYON, subst. mas. (*noé-ion;* il est, selon nous, ridicule de lire dans l'*Académie* qu'on prononce populairement *néyon* ; d'abord ce serait au moins *néion.* Et depuis quand le peuple fait-il autorité en matière de prononciation de langue?), t. de jeu, ligne qui borne le jeu de boule. — T. d'horlogerie, petit creux cylindrique.

*__NOYURE__, subst. fém. (*noé-iure*), trou fait en forme d'entonnoir pour araser la tête d'un clou, d'une vis, etc.

NOZAY, subst. propre mas. (*nozé*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Châteaubriant, dép. de la Loire-Inférieure.

NOZEROY, subst. propre mas. (*nozeroé*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Poligny, dép. du Jura.

NOZOUL, subst. mas (*nozoule*), droit ou impôt de guerre que l'on perçoit en Turquie.

N. S. abrév. de *Notre-Seigneur.*

*__NU, E__, adj. (*nu*) (en lat. *nudus ;* on écrivait autrefois *nud*), qui n'est point vêtu, recouvert, voilé : *il était nu ; il avait la jambe, la tête nue.* — Par extension, on le dit des choses : *épée nue*, hors du fourreau, etc.—*Observer quelque chose à l'œil nu*, sans lunettes, sans microscope. —En t. de chimie, on appelle *feu nu*, celui dont l'action est dirigée vers le corps sur lequel on travaille. — Fig., sans déguisement : *c'est la vérité toute nue ; je vous ai montré mon âme toute nue.* — *Aller nu-pieds, nu-jambes, nu-tête*, les pieds *nus*, etc.—Fig. et fam. : *un va-nu-pieds*, un gueux, un misérable.—*Il est tout nu*, il a de méchants habits tout déchirés.— *Être nu en chemise*, n'avoir que sa chemise sur le corps. — *Être arrivé tout nu*, dans le plus complet dénuement.—Prov.—*S'enfuir un pied chaussé, l'autre nu*, en toute hâte, sans avoir le temps de se vêtir.— *Vendre un cheval tout nu*, sans selle ni bride.—*Muraille toute nue*, non couverte de tapisserie. — *Ce portrait, ce tableau est trop nu*, est trop dépouillé d'ornements. — *Un sujet nu, une composition nue*, dépourvue d'un nombre suffisant d'objets, d'ornements convenables.—*Pays nu*, sans verdure.— En jurispr., *nue propriété*, en deux mots, ou bien en un seul, *nu-propriété*, propriété d'un fonds dont un autre a l'usufruit. Voy. NU, subst.

*__NU__, subst. mas. (*nu*), personne qui n'a pas le moyen d'avoir des habits : *vêtir les nus.*—*Le nu*, en t. de peinture et de sculpture, les figures et les parties des figures non drapées : *le nu de cette figure n'est pas correct.*—En t. d'archit. : *le nu du mur*, l'endroit où il n'y a point d'ornements en saillie.— En t. de menuiserie, le devant d'une partie quelconque. — *A nu*, adv., à découvert, au propre et au fig. : *toucher un bras nu ; faire voir son cœur à nu.*— *Monter un cheval à nu*, sans selle.

NUAGE, subst. mas. (*nu-aje*) (en lat. *nubes*), amas de vapeurs élevées en l'air, et qui, réunies, se rendent visibles. Voy. NUE. — Fig. 1° ce qui offusque la vue : *un nuage de poussière ;* 2° par extension de métaphore, les doutes, les incertitudes, les ignorances de l'esprit, etc. : *se perdre dans les nuages*, rendre avec emphase des idées inintelligibles.—En médec., substance légère et blanchâtre qui nage dans l'urine.—Orage qui s'é-

lève.—Chagrin, soupçon, peint sur la figure :

Quel trouble a formé ce *nuage?*
RACINE.

—Au plur., t. d'astron., nébulosités ou blancheurs.

***NUAGÉ**, E, adj. (*nu-ajé*), t. de blas. ; se dit de l'écu ou des pièces représentées avec plusieurs ondes.

NUAGER, adj. mas., au fém. **NUAGÈRE** (*nu-ajé, jère*), qui appartient aux *nuages*, qui est d'une nature analogue à celle des *nuages ;* qui les habite. (*Boiste.*) Peu en usage.

NUAGEUSE, adj. fém. Voy. NUAGEUX.

NUAGEUX, adj. mas., au fém. **NUAGEUSE** (*nu-ajeu, jeuze*) : *un ciel nuageux*, couvert de *nuages*. — T. de lapid., il se dit au fém. de pierres précieuses dont la transparence est terne en plusieurs endroits.

NUAISON, subst. fém. (*nu-èzon*), t. de mar., temps que dure un même vent, de quelque partie qu'il souffle.

NUANCE, subst. fém. (*nu-ance*) (suivant *Nicot*, on disait autrefois *nuage* avec la même signification ; et c'est de ce mot que dérive celui de *nuance*. D'autres le tirent du latin *mutatio*, changement ; d'où l'on a fait d'abord *mutance*, et ensuite *nuance*), augmentation ou diminution insensible d'une même couleur, en passant par degrés de l'obscur au clair et du clair à l'obscur.—Mélange ou assortiment de couleurs qui vont bien ou mal ensemble.—Au fig., différence délicate et presque insensible qui se trouve entre deux choses du même genre.—Il se dit aussi des mots : *ce sont des nuances délicates que les connaisseurs aperçoivent.*

NUANCÉ, E, part. pass. de *nuancer*, et adj.

NUANCER, v. act. (*nu-ancé*), assortir différentes couleurs. Voy. NUER.—Fig. : *nuancer les caractères dans un ouvrage d'esprit.*—SE NUANCER, v. pron.

***NUBÉCULE**, subst. fém. (*nubékule*) (en latin *nubecula*, diminutif de *nubes*, nuage), t. de médec., maladie de l'œil, qui fait voir comme au travers d'un nuage.—T. d'astron., tache dans le ciel.

***NUBIE**, subst. propre fém. (*nubi*), grande contrée de l'Afrique.

***NUBIEN**, subst. propre mas. (*nubiein*), peuple de la *Nubie.*

***NUBIGÈNE**, subst. propre mas. (*nubijène*), myth., nom des enfants ou descendants de la *Nuée* : les Centaures.

NUBILE, adj. des deux genres (*nubile*) (du lat. *nubilis*, fait dans le sens de *nubere*, prendre un mari, lequel est dérivé de *nubes*, nuage, pris ici dans le sens de *voile ;* parce que chez les Romains, les jeunes mariées étaient conduites voilées dans la maison de leur mari), qui a l'âge indiqué par la nature, ou requis par la loi, pour se marier. Il se dit principalement des jeunes filles.—*Age nubile*, âge auquel les jeunes filles sont en état de se marier. Voy. NUBILITÉ.

NUBILEUSE, adj. fém. Voy. NUBILEUX.

NUBILEUX, adj. mas., au fém. **NUBILEUSE** (*nubileu, leuze*), chagrin, sombre, mélancolique. (*Boiste.*) Inusité.

NUBILITÉ, subst. fém. (*nubilité*), état de celui ou de celle qui est *nubile.*—*Age nubile.*

NUBLESSE ou **NUBILESSE**, subst. fém. (*nublèce, bilèce*), interception du jour par un *nuage.* (Boiste.) Inusité.

NUCIFRAGE, subst. mas. (*nucifraje*) (du latin *nux, nucis*, et *frangere*, rompre, briser), t. d'hist. nat., division d'oiseaux qui aiment beaucoup les *noix*

NUCIPERSICA, subst. fém. (*nucipèrecika*) (du lat. *nux, nucis*, noix, et *persica*, pêche), t. de jard., variété de pêche dont le noyau ressemble à une *noix.*

NUCIPRUNIFÈRE, subst. mas. (*nuciprunifère*) (du lat. *nux*, gén. *nucis*, noix, et *prunum*, génitif *pruni*, prune, et *fero*, en grec φερω, je porte), t. de bot., sorte de plante de la famille des savonniers.

***NUCLÉOBRANCHE**, subst. mas. (*nuklé-obranche*), t. d'hist. nat., ordre de mollusques.

***NUCLÉOLITHE**, subst. fém. (*nuklé-olite*) (du lat. *nucleus*, noyau, et du grec λιθος, pierre), t. d'hist. nat., genre de vers échinodermes, qui sont fossiles.

NUCTOGRAPHE, subst. mas. (*nuktoguerafe*) (du lat. *noctu*, en gr. νυκτος, de nuit, gén. de νυξ, nuit, et γραφω, j'écris), instrument au moyen duquel on peut écrire la nuit, sans voir clair.

NUCTOGRAPHIE, subst. fém. (*nuktoguerafi*) (même étymologie que celle du mot précédent), méthode par laquelle on apprend à écrire dans l'obscurité.

NUCTOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*nuktoguerafike*), qui a rapport, qui appartient à la *nuctographie.*

NUCULAIRE, adj. des deux genres (*nukulère*), qui renferme des *noix : fruit nuculaire.*

NUCULE, subst. fém. (*nukule*), t. d'hist. nat., mollusque acéphale.

***NUDIBRANCHE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*nudibranche*), t. d'hist. nat., ordre de mollusques qui répond à celui des dermobranches.

NUDICOLLE, subst. mas., et adj. des deux genres (*nudikole*) (du latin *nudus*, nu, et *collum*, col), t. d'hist. nat., nom qu'on donne généralement aux oiseaux à *cou nu.*—Famille d'oiseaux rapaces. — Tribu d'insectes de l'ordre des hémiptères.

***NUDIPÉDALES** et mieux **NUDIPÉDALIES**, subst. fém. plur. (*nudipédale, dali*), t. d'antiq., fêtes que les Grecs et les Romains célébraient *ayant les pieds nus.*

***NUDIPÈDE**, adj. des deux genres (*nudipède*) (du lat. *nudus*, adj., nom. plur. *nudi*, nus, et *pedes*, nom. plur. de *pes*, pieds), qui va pieds nus : *il y a beaucoup de sauvages nudipèdes.* — Subst. mas., t. d'hist. nat., famille de gallinacés.

NUDITÉ, subst. fém. (*nudité*) (en lat. *nuditas*, ou mieux *nudatio*), état d'une personne qui est *nue*, qui est sans vêtement. — Les parties du corps humain que la pudeur oblige de cacher ; les parties *nues.*—En t. de peinture, figure *nue.* Il se dit ordinairement au plur. : *ce peintre se plaît à faire des nudités.*

***NUE**, subst. fém. (*nu*) (en lat. *nubes*), nuée, nuage : *l'éclair qui sort de la nue.* — Fig., *élever une personne, une action jusqu'aux nues*, la louer excessivement.—Fig. et fam. : 1° *faire sauter quelqu'un aux nues*, le mettre en colère, faire qu'il s'emporte ; 2° *tomber des nues*, être extrêmement surpris. On dit dans une autre acception, qu'*une chose nous tombe des nues*, quand on ne sait d'où elle nous vient ; 3° *se perdre dans les nues*, perdre de vue le sujet qu'on traite, soit en parlant, soit en écrivant. — *Il est tombé des nues*, il n'est connu de personne. — Myth., voyez IXION.—NUE, NUÉE, NUAGE. (*Syn.*) Il semble que *nue* marque plus particulièrement les vapeurs les plus élevées ; que *nuée* désigne mieux une grande quantité de vapeurs étendues dans l'air et annonçant de l'orage, et que *nuage* soit plus propre à caractériser un amas de vapeurs fort condensées. — L'idée de *nue* fait penser à l'élévation ; celle de *nuée*, à la quantité et à l'orage ; celle de *nuage*, à l'obscurité. — Ces idées accessoires deviennent presque principales au figuré. On dit : *élever quelqu'un jusqu'aux nues, tomber des nues, un homme tombé des nues, se perdre dans les nues.*—Dans toutes ces phrases, l'idée d'élévation domine.—On dit fig., qu'*une nuée se forme, et ne tardera pas à éclater.* On dit aussi, *une nuée d'hommes, d'oiseaux, d'animaux.* Dans ces phrases, on voit dominer l'idée de quantité, ou de quelque chose de sinistre. Enfin, on dit fig., un *nuage* de poussière, avoir un *nuage* devant les yeux, avoir des *nuages* dans l'esprit ; et l'idée d'obscurité est principalement exprimée dans ces phrases.

NUÉ, E, part. pass. de *nuer.*

***NUÉE**, subst. fém. (*nu-é*), *nue, nuage* épais et sombre.—Fig., multitude de personnes, d'oiseaux, etc., qui vont par troupes : *une nuée de barbares ; une nuée de corbeaux, de sauterelles*, etc.—Fig. : *la nuée se forme, elle crèvera bientôt*, il se trame un complot, il éclatera dans peu. Voy. NUE. — Au plur., t. de lapid., parties sombres qui se trouvent souvent dans les pierres précieuses et qui en diminuent la beauté et le prix.—*Nuées de Magellan*, deux blancheurs remarquables au ciel, et que les Danois et les Hollandais nomment *nuées du Cap.*—Myth., les anciens avaient fait des *nuées* plusieurs divinités.

NUEMENT, adv. (*numan*), d'une manière *nue.* — Sans déguisement. Voy. NÛMENT. Tel est du moins le renvoi de l'*Académie*, qui préfère donc *nûment* à *nuement.* Selon nous, c'est le contraire qu'elle devrait faire, ou bien adopter une orthographe uniforme.

NUE-PROPRIÉTÉ, subst. fém. Voy. NU-PROPRIÉTÉ.

NUER, v. act. (*nu-é*), assortir des couleurs dans des ouvrages de laine ou de soie. *Nuancer* se dit plus ordinairement.—SE NUER, v. pron.— NUER, NUANCER. (*Syn.*) *Nuer* exprime l'action ou l'art d'assortir et de distribuer sur un fond ou sur un tissu les couleurs ou leurs teintes, selon les rapports qu'elles ont entre elles avec le fond et avec les objets qu'elles figurent, qu'elles représentent ou imitent. *Nuancer* exprime l'action ou l'art d'observer, de distinguer, d'employer les *nuances*, soit celles qui forment ou marquent le passage d'une couleur à une autre, soit celles qui forment ou marquent les différents degrés d'une couleur, selon que la chose l'exige.

***NUESSE**, subst. fém. (*nu-èce*), t. de prat., anciennement, domaine de certains bénéficiers. (*Boiste.*)

NUEULE, subst. mas. (*nu-eule*), t. d'hist. nat., genre de testacés de la division des bivalves.

NUGA, subst. mas. (*nugua*), t. de bot., nom spécifique qu'on a donné à une espèce de *bonduc.*

NUI, part. pass. de *nuire.*

NUIL, subst. mas. (*nuile*), t. de bot., espèce d'orchidée qui croît au Chili.

DU VERBE IRRÉGULIER NUIRE :

Nuira, 3ᵉ pers. sing. fut. indic.
Nuirai, 1ʳᵉ pers. sing. fut. indic.
Nuiraient, 3ᵉ pers. plur. prés. cond.
Nuirais, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. cond.
Nuirais, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prés. cond.
Nuirait, 3ᵉ pers. sing. prés. cond.
Nuiras, 2ᵉ pers. sing. fut. indic.

***NUIRE**, v. neut. (*nuire*) (en latin *nocere*), porter dommage ; faire tort, faire obstacle ; incommoder. Il se dit des personnes et des choses : *cet homme peut vous nuire ; le froid nuit à la santé.*—*Ne pas nuire*, signifie quelquefois : aider, servir : *je ne lui ai pas nui.* — SE NUIRE, v. pron.

DU VERBE IRRÉGULIER NUIRE :

Nuirez, 2ᵉ pers. plur. fut. indic.
Nuiriez, 2ᵉ pers. plur. prés. cond.
Nuirions, 1ʳᵉ pers. plur. prés. cond.
Nuirons, 1ʳᵉ pers. plur. fut. indic.
Nuiront, 3ᵉ pers. plur. fut. indic.
Nuis, 2ᵉ pers. sing. impér.
Nuis, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. indic.
Nuis, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prés. indic.
Nuisaient, 3ᵉ pers. plur. imparf. indic.
Nuisais, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. imparf. indic.
Nuisais, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. imparf. indic.
Nuisait, 3ᵉ pers. sing. imparf. indic.

***NUISANCE**, subst. fém. (*nuizance*), tort, dommage. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

DU VERBE IRRÉGULIER NUIRE :

Nuisant, part. prés.
Nuise, précédé de *que je*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. subj.
Nuise, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3ᵉ pers. sing. prés. subj.
Nuisent, précédé de *ils* ou *elles*, 3ᵉ pers. plur. prés. indic.
Nuisent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3ᵉ pers. plur. prés. subj.
Nuises, 2ᵉ pers. sing. prés. subj.
Nuisez, 2ᵉ pers. plur. impér.
Nuisez, précédé de *vous*, 2ᵉ pers. plur. prés. indic.

NUISIBLE, adj. des deux genres (*nuizible*), qui peut *nuire* ou qui *nuit.*

DU VERBE IRRÉGULIER NUIRE :

Nuisiez, précédé de *vous*, 2ᵉ pers. plur. imparf. indic.
Nuisiez, précédé de *que vous*, 2ᵉ pers. plur. prés. subj.
Nuisîmes, 1ʳᵉ pers. plur. prét. déf.
Nuisions, précédé de *nous*, 1ʳᵉ pers. plur. imparf. indic.
Nuisions, précédé de *que nous*, 1ʳᵉ pers. plur. prés. subj.
Nuisirent, 3ᵉ pers. plur. prét. déf.
Nuisis, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. prét. déf.
Nuisis, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prét. déf.
Nuisisse, 1ʳᵉ pers. sing. imparf. subj.
Nuisissent, 3ᵉ pers. plur. imparf. subj.
Nuisisses, 2ᵉ pers. sing. imparf. subj.
Nuisissiez, 2ᵉ pers. plur. imparf. subj.
Nuisissions, 1ʳᵉ pers. plur. imparf. subj.
Nuisit, précédé de *il* ou *elle*, 3ᵉ pers. sing. prét. déf.
Nuisît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3ᵉ pers. sing. imparf. subj.
Nuisîtes, 2ᵉ pers. plur. prét. déf.

Nuisons, 1re pers. plur. impér.
Nuisons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.
Nuit, 3e pers. sing. prés. indic.

*NUIT, subst. fem. (*nui*) (en latin *nox*, gen. *noctis*, fait du grec νύξ, gén. νυκτός), espace de temps que le soleil est sous notre horizon. Voy. TÉNÈBRES.—Poétiquement : 1° *la nuit du tombeau; l'éternelle nuit*, la mort; 2° *l'astre des nuits*, la lune. — *Les feux de la nuit*, les étoiles et les météores.—*Les voiles de la nuit*, les nuages obscurs.—*Effet de nuit*, en peint., tableau de la *nuit* éclairé par une lumière artificielle.—Fig.: *la nuit des temps*, l'obscurité, les ténèbres qui les couvrent.—*La nuit de l'ignorance*, les époques privées de lumières.—*Nuit blanche*, *nuit* qu'on passe sans dormir. — *Bonnet de nuit*, bonnet qu'on ne met qu'au lit.—*Chemise de nuit*, qu'on ne revêt que pour coucher. — *Table de nuit*, celle que l'on place à côté du lit, et sur laquelle ou dans laquelle on dispose toutes les choses dont on peut avoir besoin pendant la *nuit*. — *Sac de nuit*, sacoche peu volumineuse, qu'on emporte en voyage, et qui renferme tous les objets dont on peut avoir continuellement besoin. —*Bonne nuit*, souhait qu'on se fait en quittant les personnes avec lesquelles on a passé la soirée.— *Se mettre à la nuit*, mieux *s'anuiter*, se faire surprendre par le soir, ou par la *nuit* fermée.—*Passer la nuit*, ne pas se coucher.—*Passer une bonne nuit*, bien dormir.— *Une mauvaise nuit*, mal dormir.—*Ce malade ne passera pas la nuit*, mourra dans la *nuit*. — Prov. : *la nuit, tous les chats sont gris*, on ne reconnaît pas ceux à qui l'on parle; et encore : on ne distingue pas une personne laide ou mal mise d'une autre personne belle ou bien mise.— On dit que la *nuit porte conseil*, pour dire qu'il est bon de passer une *nuit* avant que de prendre une résolution dans une circonstance difficile. — *Nuit et jour* ou *jour et nuit*; toujours, sans discontinuation. — *Ni jour, ni nuit*, jamais. — *De nuit*, adv., pendant la *nuit*. — Myth., déesse des ténèbres, elle était fille de Cœlus et de Tellus. Elle épousa l'Achéron, fleuve des enfers, dont elle eut les Furies et plusieurs autres enfants. On la représente ordinairement avec des habits noirs tout parsemés d'étoiles.

NUITAMMENT, adv. (*nuitaman*) (en latin *noctu*), t. de palais ou style familier, de *nuit*; *à la nuit*; *vol commis nuitamment*; *il s'en alla nuitamment*.

NUITÉE, subst. fém. (*nuité*), l'espace d'une *nuit*. — L'ouvrage, le travail d'une *nuit*. — Ce qu'on paie dans une auberge pour y passer la *nuit*.

NUITS, subst. propre mas. (*nui*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Beaune, dép. de la Côte-d'Or, renommée par les vins que produisent les côtes qui l'environnent.

NUL, adj. mas., au fém. NULLE (*nule*) (en latin *nullus*), aucun, pas un. *Nul*, dit *Roubaud*, porte avec lui sa négation; *aucun* en attend une pour en devenir le synonyme. *Nul* a plus de force exclusive et absolue; il exclut *chacun*, chaque individu, chaque chose, d'une manière déterminée, depuis la première jusqu'à la dernière; *aucun*, négatif, exclut *quelqu'un*, celui-ci, ou celui-là, une chose ou une autre d'une manière indéterminée. L'homme grossier n'a *nul* égard pour personne; l'homme honnête peut n'avoir aucun égard pour tel individu qui n'en mérite pas. — *Crédit nul, talent nul*, sans crédit, sans talent. — *Nul*, comme *aucun*, et par la même raison (voy. AUCUN.), n'a point de pluriel.—Qui est de *nulle* valeur, en parlant des actes, des contrats. — En parlant des personnes, inutile, sans talents, sans mérite : *c'est un homme nul*. — En t. de bot., qui n'existe pas. Lorsque la fleur qu'on décrit est privée de corolle, on dit que la corolle est *nulle*.

NULLE, adj. fém. Voy. NUL.—Subst. fém., caractère qui ne signifie rien. On l'emploie dans les lettres en chiffres, pour les rendre plus difficiles à déchiffrer : *cette lettre a été bien difficile à déchirer à cause des nulles*. Ce mot, comme subst., est plus que suranné.

NULLEMENT, adv. (*nuleman*), en aucune manière.—En t. de palais, contre les lois et les formes; d'une manière *nulle*.

NULLI, subst. mas. (*nuleli*), nom d'un ragoût italien.

*NULLIFICATEUR, subst. mas. (*nulelifikateur*), celui qui prétend *nullifier*. Voy. ce mot. (*Boiste*.)

NULLIFIÉ, E, part pass. de *nullifier*.

*NULLIFIER, v. act. (*nulelifié*) (du lat. *nullus*, nul, et *fieri*, être fait), anéantir; rendre *nul*. (*Boiste*.) C'est un néologisme qui n'a pas encore reçu ses lettres de naturalisation.

*NULLIPORE, subst. mas. (*nulelipore*) (du lat. *nullus*, adj., qui fait au mas. plur. *nulli*, nul, et de *porus*, pore, dérivé du grec πορός), t. d'hist. nat., genre de polypiers pierreux, dont les *pores* ne sont pas apparents.

*NULLITÉ, subst. fém. (*nulelité*), en t. de pratique, défaut de forme, etc., qui rend un acte *nul*, de *nulle* valeur.—En parlant des personnes, 1° anéantissement; 2° défaut de talents; stérilité d'un auteur, etc. : *cet homme est d'une parfaite nullité*, est sans aucun mérite; il ne sait ou ne fait rien; 3° inaction, impuissance. — En t. d'arithm. et d'imprimerie, on appelle *nullité*, un signe à peu près semblable à deux petites virgules accolées, que l'on place dans les colonnes où il ne doit pas se trouver de chiffres; comme, 245 »; ce signe remplace ordinairement les centimes.

NUM., abréviation du mot *numéral*.

*NUMBLE, subst. mas. (*neunble*), t. de féod., droit seigneurial qui se payait par chaque bête qu'on tuait.

NÛMENT, mieux NUEMENT, adv. (*numan*), sans déguisement.— En t. de palais et de féodalité, il signifie : immédiatement : *fief qui relève nûment de*... Voy. NUEMENT.

*NUMÉRAIRE, adj. des deux genres (*numérère*) (du lat. *numerare*, nombrer, compter; parce que la monnaie se compte) : *valeur numéraire*, valeur fictive dans les espèces.—Subst. mas., argent comptant; espèces sonnantes.

NUMÉRAL, E, adj. (*numérale*) (en lat. *numeralis*, fait de *numerus*, nombre), qui marque quelque *nombre* : *adjectif numéral*. — I, V, X, L, C, D, M, sont des *lettres numérales* dans les chiffres romains : I vaut *un*; V, *cinq*; X, *dix*; L, *cinquante*; C, *cent*; D, *cinq cents*; M, *mille*.— Il n'y a que sept lettres *numérales*, qui sont M, D, C, L, X, V, I, lesquelles composent le chiffre romain. Toutes les sept assemblées forment 1666. Il n'est pas besoin que ce soient ces mêmes lettres qui produisent 1666, car DDDLLLVVVI composent le même nombre, qui pourrait être varié de plusieurs autres manières. Au plur. mas., *numéraux*. — *Vers numéraux*, dont toutes les lettres qui sont *numérales* marquent le millésime de quelque événement. Les *vers numeraux* s'écrivent comme les autres; mais les *lettres numérales* qui s'y rencontrent se peignent en majuscules, pour qu'on les distingue et qu'on les compte plus facilement. Lorsque don Carlos consulta un astrologue pour savoir quand Philippe II son père mourrait et lui laisserait sa couronne, il lui répondit, dit-on, par ce vers :

Filius ante diem patrios inquirit in annos.

Les *lettres numérales* assemblées de ce vers composent 1568, qui fut l'année de sa mort à lui-même. Cela paraîtra plus clair en l'écrivant *numéralement* :

fILIVs ante DIeM patrIos InqVIrIt In annos.

On a fait beaucoup d'épitaphes en *vers numéraux* qui désignent l'année de la mort, et beaucoup d'inscriptions pour les monuments qui indiquent l'année dans laquelle ils ont été élevés. — NUMÉRAL, NUMÉRIQUE. (*Syn.*) La chose *numérale* forme toujours un nombre; il n'en est pas de même de la chose *numérique*. *Trois* est un nom *numéral* ou un nom de nombre; mais une différence *numérique* n'est pas même cette différence dans le nombre, c'est celle d'un individu à un autre. *Numéral* signifie, ce qui dénomme un nombre; *numérique*, ce qui a rapport aux nombres. Les lettres *numérales* servent de chiffres; les vers *numéraux* marquent des dates; mais les rapports *numériques* sont seulement tirés des nombres : l'arithmétique *numérique* se sert seulement de chiffres au lieu de lettres.

NUMÉRATEUR, subst. mas. (*numérateur*) (en lat. *numerator*), t. d'arithm., celui des deux nombres d'une fraction qui indique combien de fois elle renferme le dénominateur, ou combien on prend de parties égales dans lesquelles l'unité est supposée divisée. C'est le chiffre supérieur d'une fraction, c'est-à-dire : le nombre placé au-dessus de la ligne de division.

*NUMÉRATIF, adj. mas., au fém. NUMÉRATIVE (*numératif, tive*), de la *numération*.

NUMÉRATION, subst. fém. (*numérâcion*) (en lat. *numeratio*), en arith., art de prononcer, d'écrire, d'exprimer un nombre quelconque ou une suite de nombres.—Art d'énoncer un nombre écrit. — En t. de pratique, action de *nombrer*, de compter.

NUMÉRATIVE, adj. fém. Voy. NUMÉRATIF.

NUMÉRAUX, adj. mas. plur. Voy. NUMÉRAL.

*NUMÉRIE, subst. propre fém. (*numéri*), myth., déesse des nombres, ou qui présidait à l'arithmétique.

NUMÉRIQUE, adj. des deux genres (*numérike*), qui appartient aux *nombres*, qui se fait avec des *nombres* : *calcul, opération, rapport numérique*. —*Force numérique*, qui consiste dans le *nombre*. Voy. NUMÉRAL.

NUMÉRIQUEMENT, adv. (*numérikeman*), en *nombre* exact.

NUMERO, subst. mas. (*numérô*) (du latin *numerus*, nombre, dont *numero* est le datif et l'ablatif), nombre du chiffre mis sur un ballot, etc.: *numero* 2, 30, 124.—Chez les marchands, marque particulière et connue d'eux seulement qu'ils mettent sur leurs étoffes, pour s'en rappeler le prix. — *Livre de numero*, celui dont on se sert dans les manufactures pour constater l'entrée et la sortie des marchandises.—Grosseur, longueur, finesse, qualité de certaines marchandises : *donnez moi des épingles, du papier de tel numero*. —*Telle marchandise est du bon numero*, de bonne qualité. — *Un numero de journal*, une feuille *numérotée* d'un journal.—Prov. : *entendre le numero*, avoir de l'intelligence, de la finesse. — Au plur., des *numero*, et non pas des *numeros*, le mot étant tout latin. Cependant le fréquent usage de ce mot peut le faire considérer comme étant passé à l'état de mot purement français; et tous les grammairiens tolèrent aujourd'hui qu'on écrive *numéro*, avec l'accent aigu sur l'*e*, et *numéros*, au plur., en y ajoutant *s*.

NUMÉROSITÉ, subst. fém. (*numérôzité*) (du lat. *numerus*, nombre), qualité de ce qui est nombreux.

*NUMÉROTAGE, subst. mas. (*numérotaje*), ordre dans lequel on *numérote* : *numérotage d'une maison, d'un carton, d'un livre*.—Action de *numéroter* : *je suis occupé à faire le numérotage du cabriolet de M. tel*.

NUMÉROTATION, subst. fém. (*numérotâcion*), action de *numéroter*, de classer par ordre de chiffres. Peu en usage.

*NUMÉROTÉ, E, part. pass. de *numéroter*, et adj., marqué d'un *numero*.

NUMÉROTER, v. act. (*numéroté*), coter, mettre le *numero* sur quelque chose. — *se* NUMÉROTER, v. pron.

NUMICIUS ou NUMICUS, subst. propre mas. (*numici-uce, numikuce*), myth., fleuve d'Italie, dont Anne, sœur de Didon, devint une nymphe. Ce fleuve, sur les bords duquel avait été le tombeau d'Énée, était révéré comme un dieu. Son eau servait, à l'exclusion de toute autre, dans les sacrifices à Vesta.

*NUMIDE, subst. mas. (*numide*), habitant de la *Numidie*

*NUMIDIE, subst. propre fém. (*numidi*), ancien royaume d'Afrique, situé au nord du mont Atlas.

NUMIDIEN, subst. mas. (*numidiein*), habitant de la *Numidie*, que l'on nommait aussi *Numide*.

NUMISM., abrév. de *numismale* ou *numismatique*.

*NUMISMALE, subst. fém. (*numicemale*) (du lat. *numisma*, fait du grec νόμισμα, pièce de monnaie, à cause de sa forme), t. d'hist. nat., sorte de pierres calcaires et aplaties qui imitent les monnaies.

NUMISMATE ou NUMISMATISTE, subst. mas. (*numicemate, maticete*), qui étudie, connaît et décrit les médailles, la *numismatique*.

NUMISMATIQUE, adj. des deux genres (*numicematike*) (du lat. *numisma*, en grec νόμισμα, médaille, pièce de monnaie), qui a rapport aux *médailles* antiques.— *Science numismatique*, ou *la numismatique*, subst. fém., science des médailles.

NUMISMATOGRAPHE, subst. mas. (*numicematoguerafe*), qui s'occupe de *numismatographie*.

NUMISMATOGRAPHIE, subst. fém. (*numicematoguerafi*) (du grec νόμισμα, médaille, et γράφω, je décris), description des médailles antiques.

NUMISMATOGRAPHIQUE, adj. des deux genres

numicematoguerafike), qui concerne la *numismatographie*.

NUMME, subst. mas. (*nome*) (en lat. *numma*), t. d'antiq., monnaie des anciens Romains. Il y avait des *nummes de cuivre*, c'était l'as: des *nummes d'argent*, c'était le denier; des *nummes d'or*, dont chacun valait vingt-cinq deniers d'argent, ou douze livres dix sous tournois, ou douze francs trente-cinq centimes. *Le numme d'or* est souvent appelé *numme* tout simplement.

*__NUMMULAIRE__, subst. fém. (*numemulère*), t. de bot., plante agreste qui pousse dans les lieux humides.—T. d'hist. nat., coquille pétrifiée. — Adj. mas., t. de chir., se dit d'un cautère dont l'extrémité a la forme d'un écu.

*__NUMMULITHE__, subst. fém. (*numemulite*), t. d'hist. nat., mollusque céphalé.

NUNC DIMITTIS, loc. lat. dont on a fait abusivement un subst. mas. (*neunkedimitetice*); les mots *nunc dimittis* sont les premières paroles d'un cantique qu'on chante aux complies dans l'Eglise catholique. C'est proprement *la résignation à la mort après l'accomplissement d'un vœu*, à l'exemple du vieillard Siméon, de l'Ecriture, qui le composa et le chanta le premier.

*__NUNCUPATIF__, adj. mas. (*nonkupatif*) (du lat. *nuncupare*, déclarer de vive voix), t. de jurisprudence : *testament nuncupatif*, fait verbalement, de vive voix, avec les formalités voulues par la loi.

*__NUNCUPATION__, subst. fém. (*nonkupâcion*) (en lat. *nuncupatio*), t. de jurispr., nomination, déclaration, institution d'héritiers faite de vive voix.

NUNDINA, subst. propre fém. (*nondina*), myth., déesse que les Romains invoquaient quand ils donnaient un nom à leurs enfants, ce qu'ils faisaient le neuvième jour après leur naissance.

NUNDINAIRE, adj. des deux genres (*nondinère*), t. d'antiq.; il se disait, chez les anciens Romains, des marchés publics qui se tenaient tous les neuf jours, et des jours mêmes de ces marchés : *jours, marchés nundinaires*.

NUNDINAL, E, subst. et adj. (*nondinale*) (contraction de *nonus*, neuvième, et *dies*, jour); on appelait chez les Romains, *nundinales* ou *lettres nundinales*, des lettres qui indiquaient les jours de marché, qui se tenaient tous les neuf jours. C'étaient les huit premières lettres de l'alphabet dans leur calendrier. Cette suite de huit lettres : A, B, C, D, E, F, G, H, était établie sans interruption, et reprise depuis le premier jour de l'année jusqu'au dernier. Il y en avait toujours une qui marquait les jours de marché, ou d'assemblée, appelés *nundinæ*, quasi *novendinæ*, parce qu'ils revenaient de *neuf* en *neuf* jours. Les habitants de la campagne, après avoir été appliqués à leur travail pendant huit jours consécutifs, se rendaient à la ville le *neuvième* pour y porter leurs denrées à vendre, et pour s'instruire en même temps de ce qui regardait la religion ou le gouvernement. Ainsi le jour *nundinal* se trouvait sous la lettre A, au 1[er], au 9, au 17, et au 25 de janvier; la lettre D sera la *lettre nundinale* de l'année suivante. Ces *lettres nundinales* ont beaucoup de rapport avec la lettre dominicale, qui revient de huit en huit jours, comme la *nundinale* revenait de *neuf* en *neuf* jours.—Au plur. mas., *nundinaux*.

NUNDINATEUR, subst. propre mas. (*nondinateur*), myth., surnom donné à Mercure, dans une inscription, comme au dieu qui préside aux marchés *nundinaires*.

NUNDINATION, subst. fém. (*nondinâcion*), t. d'antiq., trafic, commerce dans les foires et les marchés chez les Romains.

NUNDINE, subst. fém. (*nondine*), t. d'antiq., marché public qui se tenait dans l'ancienne Rome tous les neuf jours.

NUNNA, subst. fém. (*nunena*), toile blanche de la Chine.

NUNNESARIE, ou **NUNNESIE**, subst. fém. (*nonezari, nonezi*), t. de bot., espèce de petit palmier qui croît au Pérou.

NU-PROPRIÉTAIRE, subst. des deux genres (*nupropri-étère*), t. de jurispr., qui a la propriété d'une chose, sans la *jouissance*, par opposition à *usufruitier*, qui *jouit*, au contraire, de la chose, sans en être *propriétaire*. — Ce mot manque dans tous les *dictionnaires*, mais il nous semble indispensable; d'ailleurs l'usage l'a adopté, comme *nu-propriété*.

NU-PROPRIÉTÉ, orthographe d'usage, mais abusive. L'Académie écrit : **NUE-PROPRIÉTÉ**, subst. fém. (*nupropri-été*), t. de jurispr., possession d'une chose dont un autre a l'usufruit.

*__NUPTIAL, E__, adj. (*nupecial*e) (en lat. *nuptialis*, fait de *nuptiæ*, noces), qui appartient aux *noces*, au mariage.—Au plur. mas., *nuptiaux*.—*Gains nuptiaux*. Voy. GAIN.

NUPTIALES, subst. propre mas. plur. (*nupecialèces*), myth., dieux auxquels on adressait des vœux pour rendre les mariages heureux.

NUPTIAUX, adj. mas. plur. Voy. NUPTIAL.

NUQUE, subst. fém. (*nuke*) (suivant *Ménage*, d'après *Guyet*, du latin *nux*, *nucis*), creux qui est entre la tête et le chignon du cou; le derrière du cou, sous l'occiput.—T. d'hist. nat., dans les poissons, partie de la tête qui tient à la première vertèbre du tronc.

*__NUREMBERG__, subst. propre mas. (*nuranbère*), ville de Bavière.

NURSIE, subst. fém. (*nureci*), t. d'hist. nat., genre de crustacés.

NUTATION, subst. fém. (*nutâcion*) (en latin *nutatio*), balancement.—En bot., direction de la plante du côté du soleil. — En astron., mouvement de l'axe de la terre.

*__NUTRICAIRE__, subst. mas. (*nutrikière*), celui qui *nourrit* des enfants trouvés ou abandonnés. Hors d'usage.

NUTRIMENT, subst. mas. (*nutriman*), nourriture. (*Boiste*.) Inusité.

NUTRITIF, adj. mas., au fém. **NUTRITIVE** (*nutritif, tive*) (en lat. *nutritius*, fait de *nutrire*, nourrir), qui *nourrit*, qui sert d'aliment. — *La vie nutritive*, la digestion, la respiration et la circulation.

*__NUTRITION__, subst. fém. (*nutricion*) (en latin *nutritio*), fonction naturelle par laquelle le suc *nourricier* est converti en notre propre substance.—On dit aussi: *la nutrition des plantes, des végétaux*.

NUTRITIVITÉ, subst. fém. (*nutritivité*), qualité nutritive des aliments. Peu en usage.

NUTRITUM, subst. mas. (*nutritome*), t. de pharm., onguent dessiccatif et rafraîchissant. — Suc de solanum.

NYABEL, subst. mas. (*ni-abèle*), t. de bot., espèce d'arbre qui vient au Malabar, et qui devient fort haut.

*__NYCTAGE__, subst. mas. (*niktaje*) (du grec νυξ, gén. νυκτος, nuit), t. de bot., espèce de belle-de-nuit. —Nom de sectaires hérétiques qui condamnaient les prières qu'on faisait la nuit.

*__NYCTAGINÉE__, subst. fém. (*niktajiné*) (du grec νυξ, nuit, et αγειν, attirer, charmer), t. de bot., famille de plantes appelées *belles-de-nuit*.

NYCTALME, subst. mas. (*niktaleme*), t. de médec., maladie qui fait croire qu'on voit des fantômes pendant la nuit.

NYCTALOPE, subst. et adj. des deux genres (*niketalope*) (en grec νυκτος, gén. de νυξ, nuit, et ωψ, gén. ωπος, œil), celui, celle qui voit mieux la *nuit* que le jour.

NYCTALOPIE, subst. fém. (*niktalopi*) (même étym. que celle du mot précéd.), t. de médec., maladie des yeux, qui fait qu'on n'y voit pas aussi bien le jour que la nuit.

NYCTALOPIQUE, adj. des deux genres (*niktalopike*), qui appartient, qui a rapport à la *nyctalopie*. — Subst. mas., t. de bot., espèce d'agaric qui croît aux environs de Paris.

NYCTANTHE, subst. mas. (*niktante*), t. de bot., sorte d'arbre qui croît dans les lieux arides et sablonneux du Malabar.

NYCTAZONTE, subst. mas. (*niktazonte*), société de sectaires qui s'opposaient aux prières nocturnes.

*__NYCTÉE__, subst. fém. (*nikté*), t. de bot., sorte de plante.— Subst. propre mas., myth., fils de Neptune et de Céléne, et père d'Antiope et de Nyctimène.

*__NYCTÉIS__, subst. propre fém. (*nikté-ice*), myth., Antiope, fille de *Nyctée*.

NYCTOGRAPHE, subst. mas. Voy. NUCTOGRAPHE.

NYCTOGRAPHIE, subst. fém. Voy. NUCTOGRAPHIE.

NYCTOGRAPHIQUE, adj. des deux genres. Voy. NUCTOGRAPHIQUE.

NYCTÉLÉE, subst. fém. (*niktélé*), t. de bot., genre de plantes de la famille des borraginées.

NYCTÉLIES, subst. fém. plur. (*nikteli*), myth., fêtes et sacrifices offerts en l'honneur de Bacchus, la nuit, à la lueur des flambeaux.

NYCTÉLIUS, subst. propre mas. (*niktéli-uce*), myth., surnom de Bacchus, honoré dans les *Nyctélies*, ou fêtes nocturnes.

*__NYCTÈRE__, subst. mas. (*niktère*) (du grec νυκτερος, nocturne), t. d'hist. nat., sorte de chauve-souris.

NYCTÉRIBIE, subst. fém. (*niktéribi*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

NYCTÉRIEN, subst. mas. (*niktériein*) (du grec νυκτερος, nocturne), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux qui comprend les chouettes et les ducs.

NYCTÉRION, subst. mas. (*niktérion*), t. de bot., genre de plantes qui ont de grands rapports avec les morelles.

NYCTICÈBE, subst. mas. (*nikticèbe*), t. d'hist. nat., genre de mammifères de la famille des lémuriens.

NYCTICORAX, subst. mas. (*niktikorâkce*), t. d'hist. nat., oiseau de nuit; sorte de hibou.

NYCTILOPS, subst. mas. (*niktilopece*) (en grec νυκτιλοψ), t. de bot., plante qui fleurit particulièrement pendant la nuit.

*__NYCTIMÈRE__, subst. mas. (*niktimère*), t. d'astron., révolution diurne et apparente du soleil autour de la terre, ou espace de vingt-quatre heures en y comprenant le jour et la nuit.

NYCTIMÉRIQUE, adj. des deux genres (*niktimérike*); se dit d'une période qui dure pendant une partie de la nuit et la moitié du jour.

NYCTIMUS, subst. propre mas. (*niktimuce*), myth., fils de Lycaon. Jupiter l'épargna quand il foudroya ses frères avec son père. Ce fut de son temps qu'arriva le déluge de Deucalion.

NYCTINOME, subst. mas. (*niktinome*), t. d'hist. nat., genre de mammifères carnassiers de la famille des chauves-souris.

*__NYMPHACÉS__, sub. m. pl. (*ninfacé*), t. d'hist. nat., famille de mollusques acéphales.

*__NYMPHÆA__, subst. fém. (*neinfé-a*), t. de bot., plante des anciens, que l'on croit être le nénuphar.

*__NYMPHÆACÉE__, subst. fém. (*neinfé-acé*), t. de bot., famille de plantes.

NYMPHAGOGUE, subst. mas. (*neinfaguogue*) (du grec νυμφη, qui signifie alors : nouvelle mariée, et αγω, je conduis), celui qui était chargé de conduire la nouvelle mariée de la maison paternelle à celle de son nouvel époux.

NYMPHALE, subst. fém. (*neinfale*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères.

NYMPHANTHE, subst. fém. (*neinfante*), t. de bot., genre de plantes.

NYMPHARINE, subst. fém. (*neinfarine*), sorte de pierre précieuse.

*__NYMPHE__, subst. fém. (*neinfe*) (en lat. *nympha*, du grec νυμφη), myth., divinité. Les *nymphes* du second ordre étaient filles de l'Océan et de Téthys, ou de Nérée et de Doris : les unes, appelées *Océanitides* ou *Néréides*, demeuraient dans la mer; les autres, appelées *Naïades*, habitaient les fleuves, les fontaines et les rivières; celles des forêts se nommaient *Dryades*, et les *Hamadryades* n'avaient chacune qu'un seul arbre sous leur protection; les *Napées* régnaient dans les bocages et les prairies, et les *Oréades* sur les montagnes.— En poésie, jeune fille ou femme belle et bien faite : *taille de nymphe*, élégante et légère.—Chez les Grecs, jeune épouse, nouvelle mariée. — T. d'hist. nat., premier degré de métamorphose dans les insectes : *le ver devient nymphe* ou *chrysalide*.—Genre d'insectes voisin de l'hémérobe. —Œufs de fourmis dont on nourrit les faisans. —T. d'anat., petites lèvres de la vulve, parties spongieuses qui avancent hors de la matrice en dedans des grandes lèvres.

NYMPHEAU ou **NYMPHÉAU**, subst. mas. (*neinfô, fé-ô*) (du grec νυμφη, nymphe), t. de bot., plante aquatique.

*__NYMPHÉE__, subst. mas. (*neinfé*) (en grec νυμφαιον, temple de *nymphes*, fait de νυμφη, nymphe), t. d'hist. anc., bain public, orné de fontaines, de grottes, etc., tels que ceux qu'on supposait être la demeure des *Nymphes*.

NYMPHEUOMÈNE, subst. propre fém. (*neinfeu-omène*), myth., surnom de Junon.

NYMPHITE, subst. fém. (*neinfite*), t. de médec., inflammation des petites lèvres chez les femmes.

NYMPHOÏDE, subst. fém. (*neinfo-ide*), t. de bot., sorte de plante. C'est la même que le *nympheau*.

NYMPHOMANE, subst. fém. (*neinfomane*), jeu-

ne fille affectée de *nymphomanie*, de fureur utérine.

NYMPHOMANIE, subst. fém. (*neinfomani*) (du grec νυμφη, qui signifie jeune fille et clitoris), t. de médec., fureur utérine, affection qui est à la femme ce que le satyriasis est à l'homme.

NYMPHON, subst. mas. (*neinfon*), t. d'hist. nat., genre d'arachnides.

NYMPHONIDE, subst. fém. (*neinfonide*), t. d'hist. nat., famille d'insectes de la classe des arachnides.

NYMPHOTOME, subst. mas. (*neinfotome*) (du grec νυμφη, nymphe, et τεμνω, je coupe), t. de chir., instrument dont on se sert pour faire une amputation quelconque aux *nymphes* des femmes.

NYMPHOTOMIE, subst. fém. (*neinfotomi*), même étym. que celle du mot précédent), t. de chir., amputation, retranchement d'une partie des *nymphes*.

NYMPHOTOMIQUE, adj. des deux genres (*neinfotomique*), t. de chir., qui concerne la *nymphotomie*.

NYONS, subst. propre mas. (*ni-on*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de la Drôme.

NYPA, subst. mas. (*nipa*), t. de bot., espèce de grand palmier qui croît dans les Indes.

NYSÆUS, subst. propre mas. (*nize-uce*), myth. Voy. NYSE.

NYSE, subst. propre fém. (*nize*), myth., c'est le nom de la nourrice de Bacchus, aussi bien que celui d'une montagne et de plusieurs villes, tant de l'Inde que de l'Egypte et de la Grèce, où l'on rendait un culte particulier à Bacchus, qui pour cela est surnommé *Nisæus*.

NYSIADE ou NYSÉIDE, subst. propre fém. (*nizi-ade*, *zé-ide*), myth., nom de nymphes qui élevèrent Bacchus.

NYSSA, subst. fém. (*niceça*), t. de bot., genre de plantes de la famille des élæagnoïdes.

NYSSALU, subst. mas. (*niceçalu*), t. de bot., sorte d'arbre qui croît dans une contrée de l'Inde.

NYSSANTHE, subst. fém. (*niceçante*), t. de bot., genre de plantes.

NYSSON, subst. fém. (*niceçon*) (du grec νυσσειν, piquer), t. d'hist. nat., insecte de l'ordre des hyménoptères, de la section des porte-aiguillons.

NYSSONIEN, subst. et adj. mas. (*niceçoniein*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

NYSTAGME, subst. mas. (*nicetagueme*) (en grec νυσταγμος, somnolence), besoin de dormir. — Clignottement spasmodique d'une personne accablée de l'envie de dormir, et qui fait de vains efforts pour s'en abstenir. — T. de médec., spasme de l'œil.

*O, **subst. mas.** (*o* ou *ô*, sa prononciation varie suivant les mots qu'il sert à former; cependant, lorsqu'il est seul, on prononce *ô*), la quinzième lettre de l'alphabet, et la quatrième des voyelles: *un grand O; un petit o; former un o, arrondir un o.*—Zéro dans les chiffres. On dit prov. d'un homme qu'on regarde comme inutile, et qui n'est propre à rien, que *c'est un o de chiffre.*—Il s'emploie comme abréviation dans le commerce, et signifie, *ouvert :* C/O, *compte ouvert.* — O marque la quinzième feuille d'un ouvrage imprimé : *signature o, feuille o.* — *O*, en t. de géog., signifie *ouest.*—Dans la comptabilité, o/o veut dire *pour cent.*—*O* est le caractère dont on distinguait la monnaie de Riom. — En chimie, on distingue par *o* l'alun, et par *oo* l'huile. — *O*, chez les anciens, était une lettre numérale qui signifiait *onze ;* et quand on mettait un tiret au-dessus, *onze mille.* — *O* était autrefois un terme de palais, et signifiait *avec;* il se mettait à la fin des exploits : *o intimation, avec* intimation. — Au commencement d'un nom de famille irlandais, *o* est une marque de dignité, de noblesse : les *O' Néals*, les *O' Carrols.* — *O*, avec l'accent circonflexe, est une interjection qui sert à marquer divers mouvements de l'âme, l'admiration ; *ô reine !* la joie : *ô jour heureux pour moi !* la douleur : *ô temps! ô mœurs !* l'effroi : *ô nuit désastreuse!* Elle désigne également l'apostrophe :

Ô cendres d'un époux ! Ô Troyens ! ô mon père ! (RAC.)

— Nom qu'on a donné aux neuf antiennes qu'on chante dans l'avent, pendant sept ou neuf jours, avant la fête de Noël, et qui précèdent, accompagnent et suivent le cantique *Magnificat.* On les appelle ainsi, parce que chacune d'elles commence par cette exclamation : *o rex gentium ; o Emmanuel ;* c'est ce qu'on appelle aussi *les o de Noël.* — Nous représentons souvent le son *o* par la diphthongue oculaire *au*, comme dans *aune, jaune, pauvre,* etc.: d'autres fois nous représentons *o* par *eau*, comme dans *eau, tombeau, cerceau,* etc. — *O* est quelquefois auxiliaire, et alors on l'associe à la voyelle *u*, pour représenter le son *ou*, qui n'a pas de caractère propre en français, comme dans : *bouton, courage, douceur.* — *O* était auxiliaire dans la diphthongue apparente *oi*, quand on écrivait *françois, anglois, je lisois, je lirois, paroître, reconnoître,* etc. : *connoisseur, reconnoissant*, où *oi* avait le son d'*é* ou *è*. Aujourd'hui on substitue dans tous les mots l'*a* à l'*o*, et l'on écrit : *français, anglais, je lisais, paraître, reconnaître,* etc., réservant *o i* pour les mots où on les prononce, comme dans *bois*, et dans le nom propre *François.*— La lettre *o* est quelquefois muette : 1° dans les trois mots *paon, faon, Laon* (ville), que l'on prononce : *pan, fan, lan*, et dans les dérivés : *paonneau, Laonnais* (qui est de la ville de *Laon*) ; 2° dans les sept mots : *bœuf, œuf, mœuf, chœur, cœur, mœurs* et *sœur*, que l'on prononce *eufe, beufe, meufe, kieure, meurce* et *ceur;* 3° dans les trois mots : *œil, œillet* et *œillade*, que l'on prononce : *euie, euiè* et *euiade.*

OACO, subst. propre mas. (*o-ako*), province d'Afrique.

*OAKAM, subst. propre mas. (*o-akame*), ville d'Angleterre.

OANNÈS, subst. propre mas. (*o-anenèce*), myth., dieu des anciens Syriens représenté sous la forme d'un monstre à deux têtes, avec des mains et des pieds d'homme, la tête et la queue d'un poisson. Ce monstre, qui était doué de la parole, demeurait parmi les hommes sans prendre aucune nourriture, leur donnait la connaissance des lettres et des sciences, leur enseignait la pratique des arts, à bâtir des temples, des villes, des lois, et à fixer les limites des champs par des règles sûres, etc. Lorsque le soleil était près de se coucher, il se retirait dans la mer et y restait la nuit.

OARISTE, subst. mas. (*o-aricete*) (du grec *οαριστυς*, fait, dans le même sens, de *οαριζω*, je converse, je m'entretiens), t. d'antiq, dialogue entre deux époux, tel que celui d'Hector et d'Andromaque, dans le sixième livre de l'Iliade. L'*Oariste* n'est point un petit poème particulier, mais une partie d'un grand poème.

*OASIS, subst. fém. (*o-âzice*). En Afrique, espace garni de végétation et habité qui se trouve au milieu d'un désert. — Fig., endroit tranquille où l'on se repose après quelque agitation.

***OASITE**, subst. propre des deux genres (*o-azite*), habitant des diverses *oasis* de l'Afrique.

OAXE, subst. propre mas. (*o-akce*), myth., fleuve dans l'île de Crète, appelé ainsi d'*Oaxès*, fils d'Apollon.—C'était aussi une ville de la même île, bâtie par *Oaxus*, fils d'Acacallis et petit-fils de Minos.

OB, subst. propre mas. (*obe*), myth., esprit ou démon qui donnait ses réponses comme si ses paroles sortaient des parties naturelles, ou quelquefois de la tête et des aisselles; mais il avait une voix si basse et si sombre, qu'il semblait qu'elle vînt de quelque cavité profonde, à peu près comme si un mort avait parlé dans le tombeau; en sorte que la personne qui le consultait ne l'entendait presque pas.

OBAI, subst. mas. (*obè*), t. de bot., sorte de plante du Japon de la famille des jasminées ou jasminoïdes, cultivée pour la beauté de ses fleurs, qui sont doubles, et dont l'odeur approche de celle de la violette, mais devient à la longue très-désagréable.

OBAN, subst. mas. (*oban*), lingot d'or, d'un poids déterminé, au titre de vingt-deux carats, et qui sert de monnaie au Japon; sa valeur répond à 89 fr. 98 cent.

OBARASSON, subst. mas. (*obaraçon*), grand jeûne, ou jeûne complet, en usage chez les Indiens. Il consiste à ne rien manger pendant vingt-quatre heures.

OBARATOR, subst. propre mas. (*obarator*) (de la prép. lat. *ob*, autour, et de *arator*, fait de *arare*, labourer : *je laboure autour.*), myth., chez les Latins, l'un des dieux qui présidaient au labourage.

OBCLAVÉ, **E**, adj. (*obeklâvé*) (du lat. *ob*, et de *clavus*, massue), t. de bot., en massue renversée.

OBCONIQUE, adj. des deux genres (*obekonike*) (de la préposition latine *ob*, qui, dans la composition, signifie quelquefois un peu; et du grec κωνικός, conique), se dit, en bot., d'un fruit, d'une fleur, etc., dont la forme approche de celle d'un cône renversé.

OBCORDÉ, **E**, adj. (*obekordé*) (rac. *cor*, gén. *cordis*, cœur), t. de bot., en cœur renversé.

OBDORA, subst. propre fém. (*obedora*), province de la Tartarie Moscovite, dépendant de la Sibérie.

***OBÉDIENCE**, subst. fém. (*obédi-ance*) (en lat. *obedientia*), autrefois *obéissance*. — Pendant le grand schisme d'Occident, le territoire dans lequel chacun des deux papes était reconnu comme légitimement élu. — Chez les religieux, ordre ou congé que donne un supérieur pour passer d'un couvent à l'autre.—Ce congé même, qui était donné par écrit, et que les moines et les prêtres voyageurs étaient tenus de montrer en diocèse étranger, lorsqu'ils voulaient y dire la messe. — Titre qu'on donnait à des prieurés dépendant de l'abbaye Saint-Victor. — On a aussi appelé *obédiences* les maisons, églises, chapelles et métairies où l'on commettait des religieux pour les faire valoir. — *Ambassade d'obédience*, celle qui se fait au pape de la part d'un prince, pour l'assurer de son *obéissance* filiale. — *Pays d'obédience*, pays où le pape nomme aux bénéfices, et où il exerce une juridiction plus étendue que dans les autres : *l'Allemagne est un pays d'obédience.* — En France, les provinces qui n'étaient point soumises au concordat, ou qui n'y étaient assujéties que pour les bénéfices consistoriaux, comme la Bretagne, la Provence, etc.

***OBÉDIENCIAIRE**, subst. mas. (*obédi-ancière*), autrefois, titre du premier dignitaire du chapitre de Saint-Just, à Lyon.

OBÉDIENCIER, subst. mas. (*obédi-ancié*) (du lat. *obedientiarius*, fait, dans la basse latinité, de *obedire*, obéir), religieux qui, par l'ordre du supérieur, va desservir un bénéfice dont il n'est pas titulaire.

OBÉDIENTIELLE, adj. fém. Voy. OBÉDIENTIEL.

OBÉDIENTIEL, adj. mas., au fém. **OBÉDIENTIELLE** (*obédi-ancièle*), qui appartient à l'*obédience*. — Subst. mas., officier dont les fonctions étaient autrefois de faire des distributions aux chanoines qui étaient au chœur.

OBÉI, **E**, part. pass. de *obéir*.

***OBÉIR**, v. neut. (*obé-ir*) (du lat. *obedire*, formé de *ob*, pour, et de *audire*, écouter; *écouter pour exécuter ce qui est prescrit.*), se soumettre aux ordres de..., et les exécuter : *obéir aux lois; il faut obéir à ses supérieurs.*—*Obéir à la force, à la nécessité*, faire ou ce que la force ou la nécessité contraint de faire. — *Les corps obéissent aux lois de la gravitation et de l'attraction*, ils suivent les mouvements que leur impriment les propriétés naturelles de la *gravitation* et de l'*attraction*. — Être sujet de... En ce sens, il se dit, non distributivement des personnes, mais collectivement des peuples, des provinces, des villes : *les états qui obéissent à l'empereur*, etc. — On dit fig. : 1° *il faut que les passions obéissent à la raison*, etc.; 2° *ce cheval obéit bien à la main, à l'éperon.* — En parlant des choses : céder, plier : *ce fer obéit sous le marteau.* Les verbes neutres n'ont ordinairement pas de passif, cependant on dit bien : *je veux, je dois être obéi.*

***OBÉISSANCE**, subst. fém. (*obé-içance*) (en lat. *obedientia*), l'action de celui qui obéit. — Il se dit pour autorité, domination, dans cette phrase : *être, vivre, se ranger sous l'obéissance d'un souverain.* — *Prêter obéissance à un prince* est une locution surannée qui voulait dire : se soumettre solennellement à sa domination. — Disposition, habitude à *obéir*; soumission d'esprit aux ordres des supérieurs : *obéissance aveugle, filiale, servile, chrétienne*, etc. : *faire vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.* — *Être sous l'obéissance de ses père et mère*, être soumis à leur autorité. — Prov. : *obéissance vaut mieux que sacrifice*, ce qu'on fait par esprit de soumission est plus méritoire que ce qu'on fait de son propre mouvement. — Subst. propre fém., myth., figure allégorique sous les traits d'une femme humble et modeste, portant un joug sur les épaules, et se laissant conduire par un fil délié.

***OBÉISSANT**, **E**, adj. (*obé-içan, çante*), qui obéit. —Soumis, docile : *c'est une âme obéissante.* — Fig., souple, qui cède, qui se plie aisément : *du bois, du cuir obéissant.*

***OBÈLE**, subst. mas. (*obèle*) (du grec ὀβελός, broche), trait d'union. — T. de bibliologie, signe en forme de broche, employé dans les anciens manuscrits pour indiquer une répétition, une fausse leçon où une surabondance de mots.

***OBÉLIE**, subst. fém. (*obéli*), t. d'hist. nat., genre de vers établi aux dépens des méduses.

OBÉLIES, subst. fém. plur. (*obéli*), myth., sorte de pains de forme pyramidale, dont on faisait des oblations à Bacchus.

OBÉLISCAIRE, subst. fém. (*obéliceklère*), t. d'hist. nat., sorte de plante.

***OBÉLISQUE**, subst. mas. (*obélicke*) (en grec ὀβελισκος, qui signifie proprement une petite broche, dérivé de ὀβελός, broche; parce que l'*obélisque* se termine en pointe comme une broche), t. d'archit., sorte de pyramide étroite et longue, faite d'une seule pierre, élevée pour servir de monument public. — T. d'hist. nat., *obélisque chinois*, sorte de coquillage cérite. — En t. d'hydraulique, on appelle *obélisque d'eau*, certaines fontaines qui forment par en bas un rocher terminé en pointe.

OBERBERG, subst. mas. (*obèrebèregue*), t. de géologie, lit ou banc stérile qui recouvre l'argile schisteuse et calcarifère, cuivreuse et bitumineuse, que l'on exploite comme mine dans les pays de Hesse et de Mansfeld.

OBÉRÉ, **E**, part. pass. de *obérer*, et adj. (du lat. *obæratus*, formé de *obrutus*, accablé, et de *æs, æris*, argent, *obrutus ære*, sous-entendu *alieno*. Les Latins disaient aussi simplement, et avec la même signification, *æratus*.), endetté, accablé de dettes.

OBÉRER, v. act. (*obéré*), endetter. Il est surtout usité au participe. — S'OBÉRER, v. pron., s'endetter.

OBESAS, subst. mas. plur. (*obezâce*), t. d'hist. nat., famille de mammifères qui ne comprend que le genre hippopotame.

OBÈSE, adj. des deux genres (*obèze*) (en latin *obesus*), chargé d'embonpoint, trop gras.

OBÉSITÉ, subst. fém. (*obézité*) (du lat. *obesitas*, formé, dans le même sens, de *obedere, edere ob*, manger autour; *embonpoint qui vient de trop manger*), t. de médec., excès d'embonpoint. — Fig., se dit de l'esprit lourd, épais.

OBICÉ, **E**, adj. (*obicé*), opposé, apposé.

OBIER, subst. mas. (*obié*), t. de bot., arbrisseau à fleur monopétale. Voy. AUBIER, qui vaut mieux.

OBINÉ, **E**, part. pass. de *obiner*.

OBINER, v. act. (*obiné*), t. de jard., planter des arbres près à près, en attendant qu'on les replante. — S'OBINER, v. pron. Peu en usage.

***OBIT**, subst. mas. (*obite*) (du latin *obitus*, mort, décès, fait de *obire*, sous-entendu *diem supremum*, mourir; *ire ob*, pour *ad diem supremum*, arriver à son dernier jour), service fondé pour le repos de l'âme d'un mort.

OBITUAIRE, subst. et adj. mas. (*obitu-ère*), anciennement, celui qui était pourvu en cour de Rome d'un bénéfice vacant par mort, *per obitum*.—Adj. : *registre obituaire*, celui qu'on tient dans une église, des *obits* qui y sont fondés. On dit aussi subst. en ce sens : l'*obituaire*.

OBJECTÉ, **E**, part. pass. de *objecter*.

OBJECTER, v. act. (*obejèkté*) en lat. *objicere*, qui signifie proprement *mettre* ou *jeter au-devant, jacere ob*, faire une *objection*; opposer une difficulté à une proposition, à un raisonnement : *on lui objecta telle raison*; et neut. : *on lui objecta que...*—Reprocher : *objecter à quelqu'un la corruption de ses mœurs.*— S'OBJECTER, v. pron., être, pouvoir être *objecté*.—Se taire des *objections*.

***OBJECTIF**, adj. mas., au fém. **OBJECTIVE** (*obejèktif, tive*), t. d'optique : *verre objectif*, verre d'une lunette, destiné à être tourné du côté de l'*objet*, à la différence du verre *oculaire*, destiné à être placé du côté de l'œil. — Qui a rapport à l'*objet* : *réalité objective.* — En théol. : *Dieu est notre béatitude objective*, le seul objet qui puisse nous donner le bonheur. — Subst. mas., verre *objectif*.

OBJECTION, subst. fém. (*obejèkcion*) (en latin *objectio*, fait de *objicere*, objecter), difficulté qu'on oppose à une proposition, à une demande, etc.

OBJECTIVE, adj. fém. Voy. OBJECTIF.

OBJECTIVER, v. act. (*obejèktivé*), t. de phil., rendre *objectif*; considérer un objet isolément, le dépouiller de tout ce qui n'est pas lui.

***OBJECTIVITÉ**, subst. fém. (*obejèktivité*), qualité de ce qui est *objectif*.

***OBJET**, subst. mas. (*obejè*) (en latin *objectum*, *jactum ob*, sous-entendu *oculos*, *chose jetée, mise devant les yeux*), ce qui s'offre à la vue, à l'esprit.—Ce qui émeut l'âme.—En style de poésie et de galanterie, les amants appellent leurs maîtresses *l'objet de leurs désirs, l'objet de leurs soupirs, l'objet de leur flamme, l'objet de leur amour*, ou simplement, sans aucune addition, *divin objet, charmant objet.*—Matière d'une science, d'un art. — Sujet d'une passion, d'une action : *objet de pitié, de crainte*, etc.— But, fin qu'on se propose.—Au plur., choses.

OBJURGATEUR, subst. mas. (*obejureguateur*), censeur, désapprobateur, grondeur. Vieux et presque inusité.

OBJURGATION, subst. fém. (*obejurguâcion*) (en lat. *objurgatio*), reproche, réprimande. Il est vieux. *La Harpe* l'a rajeuni et heureusement employé dans son *Cours de littérature*, en parlant des discours véhéments de *Cicéron* contre *Verrès*.

OBLADE, subst. fém. (*oblade*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des spares, qui se trouve dans la mer de Toscane.

OBLAMINEUSE, adj. fém. Voy. OBLAMINEUX.

OBLAMINEUX, adj. mas., au fém. **OBLAMINEUSE**, (*oblamineu, neuze*), qui se conserve long-temps sans se corrompre. Vieux et même hors d'usage.

***OBLAT**, subst. mas. (*obla*) (du latin *oblatus*, offert), enfant qui, quelquefois dès sa naissance, était dévoué au service des autels dans une maison religieuse.— Soldat invalide qui était logé et nourri dans une abbaye ou dans un prieuré de nomination royale.

***OBLATE**, subst. fém. (*oblate*), personne du sexe qui fait partie de congrégations religieuses, à Rome.

OBLATEUR, subst. mas. (*oblateur*), qui fait une *oblation*. Peu en usage.

***OBLATION**, subst. fém. (*oblâcion*) (en latin *oblatio*), offrande, action d'*offrir* quelque chose à Dieu. — La chose qui lui est *offerte* : *les prêtres vivent d'oblations.*

***OBLATIONNAIRE**, subst. mas. (*oblacionère*), qui reçoit les *oblations* des fidèles. Vieux.

***OBLIGATION**, subst. fém. (*obliguâcion*) (en lat. *obligatio*), engagement qu'impose le devoir : *remplir les obligations de son état.* Voy. DEVOIR. — Engagement qui naît des services, des bons offices, des bienfaits reçus : *il vous a obligation de la vie.* — *Faire honneur à ses obligations*, payer ses dettes, acquitter ses engagements. —T. de jurispr., lien de droit ou d'équité, et quelquefois de l'un et de l'autre, par lequel quelqu'un est tenu de faire ou de donner quelque chose : *obligation naturelle, obligation civile.* On dit en droit, que *l'obligation est la mère de l'action*, parce qu'en effet toute action est produite par une *obligation*; et, quand il n'y a point d'action : *il y a des obligations qui ne produisent*

point d'action.—On entend quelquefois par *obligation*, l'écrit qui contient l'engagement ; et, quand ce terme est pris dans ce sens, on entend ordinairement par *obligation*, un contrat passé devant notaire, portant promesse de payer une somme qui est exigible en tout temps, ou du moins au bout d'un certain temps.—On appelle *obligation personnelle*, celle qui engage principalement la personne, et où l'*obligation* des biens n'est qu'accessoire ; *obligation réelle*, celle qui a pour objet principal un immeuble ; *obligation principale*, celle du principal obligé, à la différence de celles de ses cautions et fidéjusseurs, qui ne sont que des *obligations accessoires*. On entend aussi par *obligation principale*, celle qui fait le principal objet de l'acte.—*Obligation pure et simple*, se dit de celle qui n'est restreinte par aucune condition ni terme ; *obligation générale*, de celle par laquelle celui qui s'engage oblige tous ses biens présents et à venir, à la différence de l'*obligation spéciale*, par laquelle il n'oblige que certains biens seulement qui sont spécifiés.— On appelle *obligation causée*, celle dont la cause est exprimée dans l'acte ; *obligation sans cause*, celle où l'obligé n'exprime aucun motif de son engagement ; *obligation verbale*, une promesse que l'on fait de vive voix et sans écrit : *obligation solidaire*, celle de plusieurs personnes qui s'obligent conjointement ou séparément d'acquitter la totalité d'une dette.

OBLIGATOIRE, adj. des deux genres (*obligatoare*), qui a la force d'*obliger* : *clause obligatoire.*—On appelle *lettres obligatoires*, un contrat portant obligation.—Il y a des *actes* qui ne sont *obligatoires* que d'un côté, comme une promesse ou billet qui n'*oblige* que celui qui l'a souscrit ; il y a aussi des actes ou contrats synallagmatiques, c'est-à-dire qui sont *obligatoires* des deux côtés, comme un bail, un contrat de vente, etc.

*__OBLIGÉ__, E, part. pass. de *obliger*.

OBLIGÉ, E, subst. et adj. (*oblijé*), qui a reçu un bon office ; qui a *obligation* à quelqu'un : *je suis votre obligé*, je vous remercie du service que vous m'avez rendu ; je vous en dois un semblable. — *Le principal obligé*, le principal débiteur.—En t. de musique, qu'on ne saurait retrancher sans interrompre la suite du chant, ou sans gâter les effets de l'harmonie.—*Récitatif obligé*, celui où les intervalles de la déclamation théâtrale, nommée *récitatif*, sont remplis par des traits de symphonie qui peignent la situation de l'acteur, et rendent son silence plus expressif. — *Je vous suis obligé de vos soins*, je vous suis redevable. — Subst. mas., acte entre un apprenti et un maître.

OBLIGEAMMENT, adv. (*oblijaman*), d'une manière *obligeante*.

OBLIGEANCE, subst. fém. (*oblijance*), disposition, penchant à *obliger*.

*__OBLIGEANT__, E, adj. (*oblijan, jante*), officieux ; qui aime à *obliger*, à faire plaisir. Voyez SERVIABLE.

OBLIGER, v. act. (*oblijé*) (en lat. *obligare*, qui signifie proprement *lier* autour, *ligare ob*), engager par quelque acte.— Imprimer obligation ; forcer : *votre devoir vous oblige à cela*, *cette nouvelle l'obligea d'abandonner son entreprise.* Devant les verbes, il regit indifféremment *à* ou *de*. Il faut, pour le choix, consulter l'oreille, et surtout ne pas employer les deux régimes dans la même phrase. Avec le passif, *de* est le meilleur ; avec le pronom personnel, *à* est préférable : *il est obligé de le faire ; il s'oblige à le faire.* — Porter, exciter à... : *obliger à une démarche.*— Rendre service : *vous m'obligerez infiniment ; il oblige de bonne grâce*, parce qu'en *liant* par un bienfait, par un service rendu, on *oblige* à la reconnaissance. — *Obliger un apprenti*, l'engager chez un maître pour y apprendre un métier.— S'OBLIGER, v. pron., *s'engager par obligation* devant notaire.—S'engager par une sorte de devoir ou de nécessité. — Se rendre des services mutuels. — OBLIGER, ENGAGER, FORCER, VIOLENTER. (*Syn.*) *Obliger* dit quelque chose de plus fort ; *engager* dit quelque chose de plus gracieux. On nous *oblige* à faire une chose, en nous en imposant le devoir ou la nécessité ; on nous y *engage* par des promesses ou par de bonnes manières. —Les bienséances *obligent* souvent ceux qui vivent dans le grand monde à des corvées qui ne sont point de leur goût. La complaisance *engage* quelquefois dans de mauvaises affaires ceux qui ne choisissent pas assez bien leurs compagnies. —*Obliger* est un acte de persécution ou d'obsession qui arrache plutôt qu'il n'obtient un consentement. *Forcer* est un acte de puissance et de vigueur qui, par son énergie, détruit celle d'une volonté opposée. *Violenter* est un acte d'emportement ou de brutalité, qui emploie le droit et les ressources du plus fort à dompter une volonté rebelle et opiniâtre.

OBLIQUANGLE, adj. des deux genres (*oblikouanguele*) (du lat. *obliquus*, oblique, et *angulus*, angle), t. de géomét., *triangle obliquangle*, dont tous les *angles* sont *obliques*, c'est-à-dire, aigus ou obtus.— *Parallélogramme obliquangle*, dont aucun angle n'est droit.

OBLIQUATION, subst. fém. (*oblikouâcion*), t. d'optique ; on appelait *cathète d'obliquation* une ligne droite perpendiculaire au miroir, dans le point d'incidence ou de réflexion du rayon.

*__OBLIQUE__, adj. des deux genres (*oblike*) (en latin *obliquus*), qui est de biais ; qui n'est pas perpendiculaire.—Au fig., 1° détourné, frauduleux : *moyens, voies obliques* ; 2° indirect : *louange oblique.*—T. de gramm., il est opposé à *direct*. On s'en sert pour caractériser certains cas dans les langues transpositives, et dans toutes pour distinguer certains modes et certaines propositions. On appelle en latin *cas obliques*, ceux qui ne peuvent servir qu'à énoncer une proposition incidente, subordonnée à un antécédent qui n'est qu'une partie de la proposition principale ; tels sont le subjonctif, qui appartient à toutes les langues, et l'optatif, qui n'appartient guère qu'aux Grecs.—On distingue pareillement des *propositions directes* et des *propositions obliques*. La *proposition directe* est celle par laquelle on énonce directement l'existence intellectuelle d'un sujet sous un attribut ; une *proposition oblique* est celle par laquelle on énonce l'existence d'un sujet sous un attribut, de manière à présenter cette énonciation comme subordonnée à une autre dont elle dépend, et à l'intégrité de laquelle elle est nécessaire ; le verbe d'une *proposition oblique* est au subj. ou à l'optatif. —T. de géom. : *angle oblique*, aigu ou obtus, qui n'est pas droit.—*Ligne oblique*, qui, en tombant sur une autre, fait avec elle un angle *oblique.*— *Plans obliques*, ceux qui s'écartent du zénith et s'inclinent vers l'horizon.—T. de mécan. : *percussion oblique*, celle dans laquelle la direction du corps choquant n'est pas perpendiculaire au corps choqué, ou n'est point dans la ligne du centre de gravité de ce dernier corps.—*Projection oblique*, celle par laquelle un corps est jeté suivant une ligne qui fait avec l'horizon un angle *oblique.*—*Ordre oblique*, t. de tactique, disposition d'après laquelle un corps d'armée n'engage le combat que par une de ses ailes. — *Pas oblique*, celui d'une troupe qui marche sur une ligne diagonale.—*Feux obliques*, dirigés à droite ou à gauche.—T. de géog. : *sphère oblique*, situation de la sphère dans laquelle l'horizon coupe l'équateur *obliquement*.—T. d'astron. : *ascension oblique*, arc de l'équateur compris entre le premier point d'*Aries*, et le point de l'équateur qui se lève avec une étoile, etc., dans la sphère *oblique*. —*Descension oblique*, arc de l'équateur compris entre le premier point d'*Aries* et le point de l'équateur qui se couche avec une étoile, etc., dans la sphère *oblique*.—En bot., *feuille, tige oblique*, qui s'éloigne de la ligne verticale.

OBLIQUEMENT, adv. (*oblikeman*), de biais ; d'une manière *oblique*. — Au fig., frauduleusement.—Indirectement.

OBLIQUITÉ, subst. fém. (*oblikuité*) (en latin *obliquitas*), en math., inclinaison d'une ligne, d'une surface sur une autre.—En astron. : *obliquité de l'écliptique*, angle d'environ vingt-trois degrés et demi, que fait l'écliptique avec l'équateur. — *Obliquité des rayons solaires*, direction des rayons solaires, qui s'écarte des perpendiculaires aux points de la terre sur lesquels tombent ces rayons. C'est, suivant le plus grand nombre des physiciens, la cause principale du froid en hiver.— *Obliquité d'incidence*, *obliquité* de direction d'un corps qui tombe sur un autre. — Au fig., fausseté, astuce : *notre propre obliquité nous instruit à la défiance.*

OBLITÉRATION, subst. fém. (*oblitérâcion*), t. de pathol., se dit de l'abolition d'un sens, d'une faculté intellectuelle.— Etat d'un canal ou d'une cavité quelconque dont les parois sont rapprochées et adhérentes, et dont le vide est effacé.— Perte d'une connaissance qu'on avait autrefois. —Rature. Peu usité en ce dernier sens.

OBLITÉRÉ, E, part. pass. de *oblitérer*, et adj. — En anat., on dit : *un vaisseau oblitéré*, pour dire, un vaisseau dont le canal est fermé, et dont les parois sont adhérentes l'une à l'autre, de sorte qu'il ne paraît presque plus.

OBLITÉRER, v. act. et neut. (*oblitéré*), effacer insensiblement en laissant des traces : *inscription oblitérée.* — Il se dit surtout en anat. pour : fermer : *cette veine est oblitérée.*—S'OBLITÉRER, v. pron. : *telle coutume s'est oblitérée*, n'est plus en usage.

OBLONG, adj. mas., au fém. **OBLONGUE** (*obelon, longue*) (en latin *oblongus*), qui est beaucoup plus long que large. — En t. de librairie : *format oblong*, dont la hauteur est moindre que la largeur.—En géom. : *sphéroïde oblong*, sphéroïde allongé. Cette dernière dénomination est plus usitée.

OBLONGUE, adj. fém. Voy. OBLONG.

OBNOXIATION, subst. fém. (*obenokeci-âcion*), soumission. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

OBNUBILÉ, E, part. pass. de *obnubiler*.

OBNUBILER, v. act. (*obenubilé*) (en lat. *obnubilare*, formé de la prép. *ob*, autour, et de *nubes*, nuage), couvrir de *nuages*, rendre obscur. Vieux. — S'OBNUBILER, v. pron. (*Boiste.*) Peu en usage.

OBOLAIRE, subst. fém. (*obolère*) (en latin *obolaria*), t. de bot., plante pédiculaire. — T. d'hist. nat., subst. mas., genre de poissons.

*__OBOLE__, subst. fém. (*obole*) (du grec ὀϐολος), chez les Athéniens, petite pièce de monnaie dont six faisaient la drachme attique. L'*obole* valait environ trois sous ou quinze centimes, monnaie de France. — Autrefois, en France, très-petite monnaie de cuivre valant la moitié d'un denier tournois. On dit encore prov. : *je n'en donnerais pas une obole*, pas le moindre prix. — En médec., petit poids qui pèse douze grains.

OBOMBRÉ, E, part. pass. de *obombrer*.

OBOMBRER, v. act. (*obonbré*) (du lat. *obumbrare*, *ombrager*, couvrir de son *ombre*), cacher, couvrir. Il est vieux, et ne s'emploie que dans le style burlesque ou dans le jargon des petits-maîtres.—S'OBOMBRER, v. pron.

OBORTITE, adj. des deux genres (*obortite*) (du latin *obortus*, part. pass. de *oboriri*, fait de la prép. *ob*, devant, et de *oriri*, paraître), qui s'élève, qui commence à paraître, à croître : *astre obortite.* — Fig. : *peuple obortite*, qui s'éclaire, se distingue. (*Boiste.*) Presque inusité.

OBOVALE, adj., ou **OBOVÉ**, E, adj. (*oboval, bové*), t. de bot., en ovale ; renversé en *œuf*, le gros bout en haut.—Au plur. mas., *obovaux*.

OBOVÉ, E, adj. Voy. OBOVALE.

OBREPTICE, adj. des deux genres (*oberèpetice*) (du lat. *obreptitius*, fait dans la même signification de *obrepere*, *repere*, *ob*, ramper autour, se glisser, s'insinuer par adresse), t. de chancellerie ; qu'on a eu par surprise en taisant une vérité qui aurait dû être exprimée, à la différence de ce qui est *subreptice*, ou obtenu sur l'exposé d'un fait faux.

OBREPTICEMENT, adv. (*oberèpeticeman*), d'une manière *obreptice*.

OBREPTION, subst. fém. (*oberèpecion*) (en lat. *obreptio*), surprise, réticence d'un fait vrai, qui rend les lettres de chancellerie *obreptices*.

OBRIMO, subst. propre fém. (*obrimo*), myth., surnom de Proserpine.

OBROK ou **ABROK**, subst. mas. (*oberoke, aberoke*), en Russie, tribut, redevance que le paysan paie tous les ans à son seigneur, et qui forme le revenu de celui-ci.

OBRON, subst. mas. (*obron*), t. de serrurerie, mauvaise orthographe du mot *auberon*. (V. ce mot).

OBRONNIÈRE, subst. fém. (*obronière*), t. de serrurerie. Voy. AUBERONNIÈRE.

OBROPHORE, subst. mas. (*obrofore*), porte-lumière. (*Boiste.*) Inusité.

OBRUÉ, E, part. pass. de *obruer*.

OBRUER, v. act. (*obru-é*) (en lat. *obruere*), accabler sous une masse énorme. — S'OBRUER, v. pron. Presque inusité.

OBSCÈNE, adj. des deux genres (*obcène*) (du lat. *obscenus*, fait, dans la même signification, de la prép. latine *obs*, pour *ob*, devant, autour, et *cœnum*, bourbier, fange, boue), qui blesse la pudeur ; déshonnête.

OBSCÉNITÉ, subst. fém. (*obcénité*) (en latin *obscenitas*), parole, image, action qui blesse la pudeur.

*__OBSCUR__, E, adj. (*obcekure*) (en lat. *obscurus*), sombre, ténébreux, qui n'est pas éclairé : *lieu, antre obscur.*— Qui est moins clair, moins vif : *couleur obscure, bleu obscur.*—Fig., 1° qui n'est pas bien clair, bien intelligible : *livre, discours, passage, terme obscur*. On le dit dans le même

sens des auteurs et des oracles; 2° peu connu, peu distingué : *vie, naissance obscure.*— T. de peinture : *clair-obscur*, imitation que produit la lumière sur les objets en répandant des jours sur les surfaces qu'elle frappe, et en laissant dans l'ombre celles qu'elle ne frappe pas. Quand on décompose ce mot, on ne dit pas *le clair et l'obscur*, mais *les clairs et les bruns, les jours et les ombres, la lumière et l'ombre.* — Dessin de *clair-obscur*, sans mélange d'autres couleurs que du blanc et du noir, ou du blanc avec une seule couleur.—*Chambre obscure.* Voy. au mot CHAMBRE.—*Il fait obscur*, l'air est *obscur.* — *Il fait obscur en cet endroit*, on n'y voit pas bien clair. — OBSCUR, SOMBRE, TÉNÉBREUX. (*Syn.*) Ce qui est *obscur* manque de clarté; ce qui est *sombre* manque de jour; ce qui est *ténébreux* manque de toute lumière.— Un lieu est *obscur*, lorsqu'il n'est pas assez éclairé; un bois est *sombre*, lorsque l'épaisseur du feuillage, interceptant le jour, n'y laisse pénétrer qu'une faible lumière. L'enfer est *ténébreux*, parce qu'aucune lumière n'y pénètre. — Des nuages épais et la fuite du jour rendent le temps *obscur*; des nuages *sombres* et l'approche de la nuit le rendent *sombre*; la nuit entière le rend *ténébreux*. — La nuit qui n'est point éclairée par les astres est *obscure*; les ombres, en s'accumulant, la rendent *sombre*; la profonde obscurité la rend *ténébreuse*. — L'*obscurité* se gradue et se modifie, de manière que de légère, pâle et douce qu'elle était, elle devient épaisse, triste et *sombre*; en augmentant encore, elle devient *ténébreuse*.

*OBSCURANT, subst. mas. (*obcekuran*), mot nouveau. Il sert à désigner les ennemis des lumières et de la philosophie, qui voudraient proscrire l'exercice de la raison parmi les hommes, et replonger le genre humain dans l'état de stupidité des siècles de superstition et d'ignorance.

OBSCURANTISME, subst. mas. (*obcekuranticeme*), secte, système des *obscurants*.

OBSCURATION, subst. fém. (*obcekurâcion*), t. d'astron., *obscurcissement*. Peu en usage.

OBSCURCI, E, part. pass. de *obscurcir*.

OBSCURCIR, v. act. (*obcekurcir*) (en lat. *obscurare*), rendre *obscur*. — Au fig., diminuer, ternir la gloire, l'éclat. — On dit aussi fig. : *les passions obscurcissent l'entendement*, etc. — S'OBSCURCIR, v. pron., devenir *obscur*, au propre et au fig. — *La vue s'obscurcit dans la vieillesse*, diminue et s'affaiblit. — Prendre un air sévère: *son visage s'obscurcit*. Voy. ÉCLIPSER.

OBSCURCISSEMENT, subst. mas. (*obcekurciceman*), affaiblissement de la lumière. —État d'une chose *obscurcie*, au propre et au fig.

OBSCURÉ, E, part. pass. de *obscurer*.

OBSCURÉMENT, adv. (*obcekuréman*), avec *obscurité*.

OBSCURER, v. act. (*obcekuré*), *obscurcir*, rendre *obscur*, ténébreux. — S'OBSCURER, v. pron. Inusité.

OBSCURIFIÉ, E, part. pass. de *obscurifier*.

OBSCURIFIER, v. act. (*obcekurifié*), rendre *obscur*. — S'OBSCURIFIER, v. pron. Inusité.

*OBSCURITÉ, subst. fém. (*obcekurité*) (en lat. *obscuritas*), privation de la lumière : *l'obscurité de la nuit*. Voy. TÉNÈBRES. — 1° fig.: *l'obscurité des temps*, le peu de connaissance qu'on en a; *l'obscurité de l'avenir*, l'ignorance où l'on est de l'avenir; 2° défaut de clarté dans le style, etc.; 3° vie cachée, privée de célébrité : *demeurer, vivre dans l'obscurité*; 4° bassesse : *l'obscurité de sa famille*, etc. — Au plur., choses *obscures*.

OBSÉCRATION, subst. fém. (*obcékrâcion*) (en lat. *obsecratio*, fait de *obsecrare*, supplier, conjurer, lequel est formé de *ob*, pour, et de *sacer*, sacré), figure de rhétorique par laquelle on implore l'assistance divine ou celle de quelque personne. — T. d'antiquité, chez les Romains, prières publiques pour apaiser les dieux dans les temps de calamité.

OBSÉDÉ, E, part. pass. de *obséder*.

OBSÉDER, v. act. (*obcédé*) (du lat. *obsidere*, assiéger, et qui signifie proprement être assis autour, *sedere ob*), être assidu auprès de quelqu'un pour se rendre maître de son esprit, et quelquefois pour empêcher que d'autres ne l'approchent. Il se prend toujours en mauvaise part. — Être à charge. — *Obséder quelqu'un*, le fatiguer par importunité. — En parlant du démon, tourmenter par des illusions fréquentes. — S'OBSÉDER, v. pron.

OBSÈQUES, subst. fém. plur. (*obcèke*) (en lat. *obsequia*, fait de *obsequium*, devoir), funérailles pompeuses. Voy. FUNÉRAILLES.

OBSÉQUIEUSE, adj. fém. Voy. OBSÉQUIEUX.

OBSÉQUIEUSEMENT, adv. (*obcékui-euzeman*), avec beaucoup de respect.

*OBSÉQUIEUX, adj. mas., au fém. OBSÉQUIEUSE (*obcékui-eu, euze*) (en lat. *obsequiosus*), plein d'égards et de déférence, etc. : *politesse obséquieuse*.

OBSÉQUIOSITÉ, subst. fém. (*obcékui-ôzité*), qualité, caractère de l'être *obséquieux*. (Las Cases.)

OBSERVABLE, adj. des deux genres (*obcèrevable*), qui peut être *observé* : *étoile observable*.

*OBSERVANCE, subst. fém. (*obcèrevance*) (en lat. *observantia*), règle, statut, coutume. — Pratique de la règle d'un ordre religieux.— Partie des religieux de l'ordre de Saint-François, qui font profession d'*observer* la règle plus étroitement que les autres religieux. — *Observances légales*, pratiques et cérémonies de la loi de Moïse.

*OBSERVANTIN, subst. et adj. mas. (*obcèrevantein*), religieux de l'*observance* de Saint-François.

OBSERVATEUR, subst. mas., au fém. OBSERVATRICE (*obcèrevateur, trice*) (en lat. *observator*), celui, celle qui *observe*, qui accomplit ce qui lui est prescrit par quelque loi. — Celui qui *observe* les phénomènes de la nature, et plus particulièrement les phénomènes célestes, les astres, etc.—Celui qui *observe* la conduite des autres pour la censurer.—On a aussi appelé *observateur*, un homme payé pour *observer* ce qui se passe dans les endroits publics et en faire son rapport : *bon observateur*. — Dans le style moqueur ou critique, auteur de remarques, d'*observations*. —On dit adj. : *esprit observateur, attention observatrice*.

*OBSERVATION, subst. fém. (*obcèrevâcion*) (en lat. *observatio*), action d'*observer* tous les objets naturels; *observation des lois, des règles, des préceptes d'un art*. — Action d'*observer* ce qui est prescrit par une loi; ce qu'on a promis. — *Avoir l'esprit d'observation* : savoir remarquer les causes et les effets des évènements, des actions humaines. — Objection modérée : *permettez-moi une observation*. — Remarques sur les phénomènes de la nature : *observations météorologiques*. — Note sur les écrits de quelque auteur, ou sur quelque art ou science. — *Observations célestes*, observations des phénomènes des corps célestes, faites avec les instruments d'astronomie, afin de déterminer les situations, les distances, les mouvements, etc., de ces corps. — *Armée d'observation*, celle qui couvre un siège et s'oppose à l'ennemi, pendant qu'une autre attaque la place. — *Être en observation*, se tenir dans un lieu d'où l'on observe tout ce qui se passe.

OBSERVATOIRE, subst. mas. (*obcèrevatoare*), édifice destiné aux *observations* astronomiques.

*OBSERVÉ, E, part. pass. de *observer*.

OBSERVER, v. act. (*obcèrevé*) (en lat. *observare, servare ob*, sous-entendu *oculos*, conserver devant *les yeux*, accomplir ce qui est prescrit par quelque loi.—Considérer avec application : *observer le cours des astres*. — Remarquer : *j'ai observé que*... Voy. REMARQUER. En ce sens on ne dit point *observer à quelqu'un*, mais *faire observer à quelqu'un*. — Épier, remarquer les actions, la conduite d'une personne. (Du lat. *obsessio*, qui signifie proprement siège, action d'assiéger. Voy. OBSÉDER.)—Fig. et prov. : *observer les longues et les brèves* ou *les points et les virgules*, être fort exact pour tout ce qui regarde les bienséances, les devoirs de la vie civile, etc. — S'OBSERVER, v. pron., être circonspect, s'épier réciproquement.— OBSERVER, GARDER, ACCOMPLIR. (*Syn.*) Vous *observez* la loi, par votre attention à exécuter ce qu'elle prescrit; vous la *gardez*, par le soin continuel de veiller à ce qu'elle ne soit violée en aucun point; vous l'*accomplissez*, par votre exactitude à remplir entièrement et fidèlement tout ce qu'elle ordonne. — *Observer*, marque proprement la fidélité à son devoir; *garder*, la persévérance et la continuité; *accomplir*, la perfection ou la consommation de l'œuvre. —Le précepte qui n'oblige qu'à certaines actions et dans certains cas, comme le précepte du jeûne, vous l'*observez*; l'obligation qui vous lie sans cesse et que vous pouvez à chaque instant violer, comme la foi conjugale, vous la *gardez*; l'œuvre qu'il s'agit de terminer ou de mettre à sa fin, comme une pénitence imposée, vous l'*accomplissez*. — On *observe* l'usage, s'il y a lieu; on *garde* les bienséances dont on ne s'écarte jamais; on *accomplit* ses desseins, lorsqu'on en achève l'exécution.

OBSESSION, subst. fém. (*obcècion*), état d'une personne qu'on croit *obsédée* du malin esprit. Voy. POSSESSION. — Fig., 1° action d'une personne qui en *obsède* une autre; 2° état de la personne *obsédée*.

OBSIDES, subst. mas. plur. (*obcide*), ôtages entre les puissances.

OBSIDIANE ou OBSIDIENNE (*l'Académie* donne les deux), subst. fém. (*obcidiane*) (d'*Obsidius*, qui le premier l'apporta d'Éthiopie, ou, selon quelques-uns, du grec ὄψις, vue, à cause des miroirs qu'on en fabriquait), pierre transparente qui, chez les anciens, remplaçait les vitres.

OBSIDION, subst. mas. (*obcidion*) (en lat. *obsidium*), siège, blocus. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

OBSIDIONAL, E, adj. (*obcidionale*) (en latin *obsidionalis*, fait de *obsidio*, siège), qui concerne un siège : *couronne obsidionale*, couronne d'herbes que les Romains donnaient à celui qui avait fait lever le siège d'une ville.—*Monnaie obsidionale*, frappée dans une ville assiégée. — Au plur. mas., *obsidionaux*.

OBSISTER, v. neut. (*obciceté*), résister, apporter un obstacle. Presque inusité.

OBSIDIONAUX, adj. plur. mas. Voyez OBSIDIONAL.

*OBSTACLE, subst. mas. (*obcetakle*) (en lat. *obstaculum*, fait de *obstare*, s'opposer; *stare ob*, être situé devant), ce qui empêche qu'une chose ne se fasse, ne réussisse : *faire* ou *mettre obstacle à*... En mécan., tout ce qui résiste à une puissance qui le presse. — T. de phys., résistance. — OBSTACLE, EMPÊCHEMENT. (*Syn.*) L'*obstacle* est devant vous; il vous arrête. L'*empêchement* est çà et là, autour de vous; il vous retient. Pour avancer, il faut surmonter, aplanir l'*obstacle*; pour aller librement, il faut ôter l'*empêchement*, le lever. L'*obstacle* a quelque chose de grand, d'élevé, de résistant : il faut le vaincre, le surmonter, le franchir, le renverser, l'aplanir; s'il n'est que léger, il faut encore le détruire ou passer pardessus. L'*empêchement* a quelque chose de gênant, d'incommode, d'embarrassant; il faut l'ôter, le lever, s'en débarrasser, s'en délivrer, s'en affranchir : c'est un lien à rompre.—On met des *obstacles* et des *empêchements*; il s'élève des *obstacles* plutôt que des *empêchements*.—L'*obstacle* se rencontre surtout dans les grandes entreprises et avec de grandes difficultés; l'*empêchement*, dans les actions ordinaires et avec des difficultés ordinaires.— Les *obstacles* allument le courage; les *empêchements* l'impatientent.—Celui qui craint les difficultés, voit partout des *obstacles*; celui qui manque de bonne volonté, a toujours des *empêchements*. Voy. DIFFICULTÉ.

OBSTANCE, subst. fém. (*obcetance*), *obstacle*. (*Boiste.*) Vieux et presque hors d'usage.

OBSTANT (*obcetan*), part. prés. du v. inusité *obster* (en lat. *obstare*), qui s'oppose, qui résiste à... Inusité, si ce n'est dans son composé : *nonobstant*. (Boiste.)

OBSTÉTRICAL, E, adj. (*obcetétrikale*) (en lat. *obstetricius*, fait de *obstetricium*, accouchement), qui a rapport aux accouchements. Peu en usage.

*OBSTÉTRIQUE, subst. fém. (*obcetétrike*) (en lat. *obstetricium*, d'où l'on a fait *obstetrix*, sage-femme), t. de chir., art des accouchements.

OBSTINATION, subst. fém. (*obcetinâcion*) (en lat. *obstinatio*), opiniâtreté. — Trop grand attachement à son opinion.

OBSTINÉ, E, part. pass. de *obstiner*, et adj., opiniâtre : *un enfant obstiné*.— *Rhume obstiné*, qu'on ne peut faire cesser. — Subst., personne *obstinée* : *un petit obstiné*.

OBSTINÉMENT, adv. (*obcetinéman*), avec *obstination*.

*OBSTINER, v. act. (*obcetiné*) (en lat. *obstinare*), rendre opiniâtre. — S'OBSTINER, v. pron., s'opiniâtrer.

OBSTIPATION, subst. fém. (*obcetipâcion*) (en lat. *obstipatio*, fait de *obstipare*, boucher), constipation. Voyez ce mot, qui est seul en usage.

OBSTIPITÉ, subst. fém. (*obcetipité*) (du latin *obstipus*, qui a la tête de travers), torticolis. (*Boiste.*) Peu en usage.

OBSTITES, subst. mas. plur. (*obcetite*), t. d'hist. anc., lieux frappés par la foudre. Hors d'usage.

OBSTRUANT, E, adj. (*obcetru-an, ante*). Le même qu'*obstructif*.

OBSTRUCTIF, adj. mas., au fém. OBSTRUCTIVE

(*obstructif, tive*), qui peut causer, qui cause des *obstructions*.

*OBSTRUCTION, subst. fém. (*obcetrukcion*) (en lat. *obstructio*), t. de médec., engorgement, embarras qui se forme dans les vaisseaux, dans les conduits du corps de l'animal.

OBSTRUCTIVE, adj. fém. Voy. OBSTRUCTIF.

OBSTRUÉ, E, part. pass. de *obstruer*.

OBSTRUER, v. act. (*obcetru-é*) (en latin *obstruere*, formé de la prép. latine *ob*, devant, et de *struere*, bâtir devant, murer), interposer un obstacle, un passage.—Causer de l'*obstruction*; boucher les conduits naturels, etc.—S'OBSTRUER, v. pron.

OBTEMPÉRER, v. neut. (*obtanpéré*) (en latin *obtemperare*), en t. de palais, ce qu'*obéir* signifie en termes ordinaires.

DU VERBE IRRÉGULIER OBTENIR :

Obtenaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Obtenais, précédé de *j'*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Obtenais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Obtenait, 3e pers. sing. imparf. indic.
Obtenant, part. prés.
Obtenez, 2e pers. plur. impér.
Obtenez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.
Obteniez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.
Obteniez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Obtenions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Obtenions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.

OBTENIR, v. act. (*obtenir*) (du latin *obtinere*, formé dans le même sens de *ob*, devant, et *tenere*, tenir; *tenir devant soi*), faire en sorte par ses prières, par ses sollicitations auprès de quelqu'un, qu'il accorde ce qu'on lui demande. *Saint-Lambert* (poème des *Saisons*), a dit absolument : *avant d'en obtenir* (*d'obtenir de la cour*), *ils voulaient mériter*. Ces deux verbes ne s'emploient point sans régime. Il fallait : *avant d'en obtenir des faveurs*, etc., *ils voulaient les mériter*.—T. de science, parvenir à un effet, à un résultat : *obtenir telle ou telle variété de fruits*. — *Obtenir un jugement*, parvenir à avoir un jugement qu'on poursuivait. — S'OBTENIR, v. pron.

DU VERBE IRRÉGULIER OBTENIR :

Obtenons, 1re pers. plur. impér.
Obtenons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.

OBTENTION, subst. fém. (*obtancion*), t. de prat., action d'*obtenir*, impétration.

OBTENU, E, part. pass. de *obtenir*.

DU VERBE IRRÉGULIER OBTENIR :

Obtiendra, 3e pers. sing. fut. indic.
Obtiendrai, 1re pers. sing. fut. indic.
Obtiendraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Obtiendrais, précédé de *j'*, 1re pers. sing. prés. cond.
Obtiendrais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Obtiendrait, 3e pers. sing. prés. cond.
Obtiendras, 2e pers. sing. fut. indic.
Obtiendrez, 2e pers. plur. fut. indic
Obtiendriez, 2e pers. plur. prés. cond.
Obtiendrions, 1re pers. plur. prés. cond.
Obtiendrons, 1re pers. plur. fut. indic.
Obtiendront, 3e pers. plur. fut. indic.
Obtienne, précédé de *que j'*, 1re pers. sing. prés. subj.
Obtienne, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.
Obtiennent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Obtiennes, 2e pers. prés. subj.
Obtiens, 2e pers. sing. impér.
Obtiens, précédé de *j'*, 1re pers. sing. prés. indic.
Obtiens, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.
Obtient, 3e pers. sing. prés. indic.
Obtînmes, 1re pers. plur. prét. déf.
Obtinrent, 3e pers. plur. prét. déf.
Obtins, précédé de *j'*, 1re pers. sing. prét. déf.
Obtins, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Obtinsse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Obtinssent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Obtinsses, 2e pers. plur. imparf. subj.
Obtinssiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Obtinssions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Obtint, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Obtînt, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Obtîntes, 2e pers. plur. prét. déf.

OBTONDANT, E, adj. (*obtondan, dante*), (en lat. *obtundens*, part. prés. de *obtundre*, émousser, ôter la pointe), t. de médec.: *remèdes obtondants*, qui corrigent l'acrimonie des humeurs.

OBTONDRE, v. act. (*obtondre*), émousser.—S'OBTONDRE, v. pron. (*Boiste*.) Vieux.

OBTONDU, E, part. pass. de *obtondre*.

*OBTURATEUR, subst. et adj. mas., au fém. OBTURATRICE (*obturateur, trice*)(en latin *obturare*, boucher, bondonner, etc.), t. de phys., clapet ou autre pièce quelconque destinée à boucher une ouverture dans une machine.—En chimie, plaque de verre, etc., dont on se sert dans les opérations pneumato-chimiques, pour boucher, sous l'eau ou le mercure, l'orifice des récipients remplis de gaz, etc.—On dit adj. en anat. : *les muscles, les nerfs obturateurs; les artères obturatrices*.

*OBTURATION, subst. fém. (*obturâcion*) (en lat. *obturatio*), t. de chir. C'est la même chose que *obstruction* et *oblitération*.

OBTURATRICE, subst. et adj. fém. Voyez OBTURATEUR.

OBTUS, E, adj. (*obtu, tuze*) (du lat. *obtusus*, émoussé, part. pass. de *obtundere*), en géom., *angle obtus*, plus grand qu'un angle droit ou de quatre-vingt-dix degrés.—En bot., qui se termine en une pointe émoussée.—Au fig. : *esprit obtus*, qui a peu de pénétration, qui a de la difficulté à concevoir. — *Sens obtus*, dont les perceptions manquent de vivacité, de netteté.

OBTUSANGLE, adj. des deux genres (*obtuzangle*), t. de géom.: *triangle obtusangle*, qui a un *angle obtus*.

OBTUSANGULÉ, E, adj. (*obtuzangulé*), t. de bot., à *angles obtus*.

*OBUS, subst. mas. (*ôbuce*), petite bombe sans anse.

OBUSIER, subst. mas. (*ôbuzié*), t. d'artillerie, espèce de mortier monté sur un affût à roues, qui se tire horizontalement. C'est à tort qu'on le nomme aussi *obus*.

OBVENIR, v. neut. (*obevenir*) (en lat. *obvenire*, formé de *ob*, prép., signifiant pour le profit, et de *venire*, venir), t. de jurispr. qui se dit en parlant de certains biens qui échoient par succession, ou de ceux qui reviennent à l'état par suite de quelque changement dans le système administratif.

*OBVENTION, subst. fém. (*obevantion*) (du lat. *obventio*, qui signifie proprement, bien qui arrive sans qu'on s'y attende, comme par donation), impôt ecclésiastique.

OBVENU, E, part. pass. de *obvenir*.

OBVERS, subst. mas. (*obevère*) (en latin *obversus*, qui est devant, en face), quelques antiquaires désignent par ce mot le côté d'une médaille opposé au revers, lorsque la médaille ne porte point de tête.

OBVIER, v. neut. (*obevié*) (en latin *obviare*, formé de la prép. *ob*, devant, et *via*, chemin, voie; *aller au-devant*), prendre des mesures pour prévenir, pour empêcher un mal, un accident fâcheux : *obvier à un malheur*.

OBVOLUTÉ, E, adj. (*obevoluté*) (en lat. *obvolutus*, enveloppé); t. de bot., se dit d'une feuille qui est repliée dans le bouton, de manière que ses bords sont compris alternativement entre les bords d'une autre feuille, comme dans l'œillet.

*OBY, subst. propre mas. (*obi*), grand fleuve d'Asie.—Myth. : *le vieillard de l'Oby*, idole des Tartares ostiaques qui habitent les bords de l'*Oby*. Ils l'invoquent dans la saison de la pêche, et lui rendent de grands honneurs, ou l'accablent d'insultes, selon qu'ils ont été heureux ou malheureux dans la pêche.

OBYRE, subst. mas. (*obire*), t. de bot., plante graminée.

*OC, subst. mas. (*oke*), sorte de flèche dont les Turcs faisaient autrefois un fréquent usage.—Flûte turque, terminée par une boule.

*OCA ou OKE, subst. mas. (*oka, oke*), t. de bot., racine d'Amérique, dont on fait une pâte bonne à manger, appelée aussi *cavi*.

OCAIGNÉ, E, part. pass. de *ocaigner*.

OCAIGNER, v. act. (*okègnié*) : *ocaigner un gant*, l'enduire en dedans d'une composition parfumée, ou seulement de gomme adragante et d'huile de senteur, pour le disposer à mieux prendre le parfum qu'on veut lui donner. — S'OCAIGNER, v. pron. Peu en usage.

OCANA, subst. propre fém. (*ocana*), ville d'Espagne dans la Nouvelle-Castille.

OCCASE, adj. fém. (*okekâze*) (en latin *occasus*, couchant, occident), t. d'astron. : *amplitude occase*, la même chose que *amplitude occidentale*. Voy. ORTIVE.

*OCCASION, subst. fém. (*okâzion*) (en latin *occasio*), la conjoncture des temps, des lieux, propre pour quelque chose : *attendre, ménager, saisir, manquer l'occasion*. On dit sans article : *prendre occasion de..., pour*.—Ce qui donne lieu à...: *cela a été occasion de sa perte*.—L'*Académie* donne encore *occasion* dans le sens de *combat*, de *rencontre*, de *guerre*, et cite les exemples suivants : *une occasion très-chaude* ; *se porter aux occasions; il a été, il s'est trouvé aux occasions*. Ces locutions, en ce sens, n'ont pas seulement vieilli, elles sont tout-à-fait hors d'usage. — On dit prov., que *l'occasion fait le larron*, pour dire que bien souvent c'est l'*occasion* qui fait faire des choses auxquelles on n'aurait jamais songé sans cela.—Divinité allégorique. — *Prendre l'occasion aux cheveux*. Voy. CHEVEU. — En t. de théol. : *occasions prochaines de péché*, celles qui sont présentes, actuelles, ou qui peuvent s'offrir à tout moment. — *D'occasion*, par *occasion*, à bon marché, eu égard à la circonstance de l'*occasion*, le vendeur désirant se défaire. — OCCASION, OCCURRENCE, CONJONCTURE, CAS, CIRCONSTANCE. (*Syn.*) — *Occasion* se dit pour l'arrivée de quelque chose de nouveau, soit que cela se présente ou qu'on le cherche, et dans un sens assez indéterminé pour le temps comme l'objet; *occurrence* se dit uniquement pour ce qui arrive sans qu'on le cherche, et avec un rapport fixé au temps présent. *Conjoncture* sert à marquer la situation qui provient d'un concours d'événements, d'affaires ou d'intérêts. *Cas* s'emploie pour indiquer le fond de l'affaire, avec un rapport singulier à l'espèce et à la particularité de la chose. *Circonstance* ne porte que l'idée d'un accompagnement, ou d'une chose accessoire à une autre qui est la principale.— On connaît les gens dans l'*occasion*; il faut se comporter selon l'*occurrence des temps*; ce sont ordinairement les *conjonctures* qui déterminent au parti que l'on prend. Quelques politiques prétendent qu'il y a des *cas* où la raison défend de consulter la vertu. La diversité des *circonstances* fait que le même homme pense différemment sur la même chose. —On dit une *belle occasion*, une *occurrence favorable*, une *conjoncture avantageuse*, un *cas pressant*, une *circonstance délicate*. On ne dirait pas une *occasion heureuse*, une *occurrence délicate*, une *belle conjoncture*, un *cas avantageux*, une *circonstance pressante*.

OCCASIONAIRE, subst. mas. (*okâzionère*), aventurier. Vieux et même hors d'usage.

*OCCASIONEL, adj. mas., au fém. OCCASIONELLE (*okâzionèle*), qui donne *occasion* : *cause occasionelle*.

OCCASIONELLE, adj. fém. Voyez OCCASIONEL.

OCCASIONELLEMENT, adv. (*okâzionèleman*), par *occasion*.

OCCASIONÉ, E, part. pass. de *occasioner*.

OCCASIONER (L'*Académie* écrit à tort OCCASIONNER par deux N. On doit écrire : *il* ou *elle occasionne*; mais il faut écrire *j'occasionais; occasioner; occasionel*, etc.), v. act. (*okâzioné*), donner *occasion*, donner lieu. — S'OCCASIONER, v. pron.

OCCATEUR, subst. propre mas. (*okekateur*), myth., dieu qui présidait aux travaux de ceux qui hersaient la terre pour en rompre les mottes et la rendre unie.

*OCCIDENT, subst. mas. (*okecidan*) (du latin *occidens*, fait de *occidere*, se coucher, et proprement dérivé de *cadere*), celui des quatre points cardinaux du monde qui est du côté où le soleil se couche. On dit aussi *couchant*, et en t. de mar., *ouest*.—Plus particulièrement, cette partie de notre hémisphère qui est au couchant, par rapport aux pays *orientaux*.

*OCCIDENTAL, E, adj. (*okecidantal*) (en latin *occidentalis*), qui est à l'*occident*; qui est d'*occident* : *peuples occidentaux; les Indes occidentales*. Avec les mots *empire* et *église*, on dit *empire, Eglise d'occident*, et non pas *empire occidental, Eglise occidentale*. — Au plur., *occidentaux*.—Subst. mas. plur., les *Occidentaux*, les habitants des pays de l'*Occident*, les Européens.

OCCIDENTAUX, subst. et adj. mas. plur. Voy. OCCIDENTAL.

OCCIPITAL, E, adj. (*okecipitale*), t. d'anat., qui appartient à l'*occiput*. — T. d'hist. nat., il se

dit des nageoires des poissons qui commencent sur la nuque et ne sont point longitudinales ; ou des ouïes placées assez haut pour sembler être sur la nuque.—Au plur., *occipitaux*.

OCCIPITAUX, adj. mas. plur. Voy. OCCIPITAL.

*OCCIPITO-ATLOÏDIEN, adj. mas., au fém. OCCIPITO-ATLOÏDIENNE (*okecipito-atlo-idiein, diène*), t. d'anat., qui a rapport à l'*occipital* et à la vertèbre *atlas*.—Subst., *l'occipito-atloïdien*.

OCCIPITO-ATLOÏDIENNE, adj. fém. Voy. OCCIPITO-ATLOÏDIEN.

OCCIPITO-AXOÏDIEN, adj. mas., au fém. OCCIPITO-AXOÏDIENNE (*okecipitô-akço-idiein, diène*), t. d'anat., qui a rapport à l'*occipital* et à la vertèbre *axis*. On appelle *articulation occipito-axoïdienne*, la connexion de l'*occipital* avec l'*axis*, quoiqu'ils ne soient pas réellement articulés, mais qu'ils se tiennent seulement par trois forts ligaments, dont le postérieur se nomme *ligament occipito-axoïdien*.

OCCIPITO-AXOÏDIENNE, adj. fém. Voy. OCCIPITO-AXOÏDIEN.

OCCIPITO-FRONTAL, subst. et adj. mas. (*okecipitofrontal*), t. d'anat., qui appartient à l'*occiput* et au *front*.—Au plur., *occipito-frontaux*.

OCCIPITO-MÉNINGIEN, adj. et subst. mas., au fém. OCCIPITO-MÉNINGIENNE (*okecipito-méneinjiein, jiène*), t. d'anat., qui appartient à l'*occiput* et à la dure-mère.—*Artère occipito-méningienne*, le rameau que la vertébrale fournit à la dure-mère, à son entrée dans le crâne.

OCCIPITO-MÉNINGIENNE, subst. et adj. fém. Voy. OCCIPITO-MÉNINGIEN.

OCCIPITO-MENTONNIER, adj. et subst. mas. (*okecipito-mantonié*), t. d'anat., le diamètre de la tête, pris obliquement depuis l'*occiput* jusqu'au milieu du *menton*.

OCCIPITO-PARIÉTAL, E, adj. (*okecipitôpariétale*), t. d'anat., qui appartient, qui est relatif à l'os *occipital* et au pariétal. — *Suture occipitale*, la suture lambdoïde.

OCCIPITO-PÉTREUX, subst. et adj. mas. (*okecipitôpétreu*), t. d'anat., qui appartient à l'os *occipital* et à l'apophyse pierreuse de l'os temporal : *hiatus occipito-pétreux*.

OCCIPUT, subst. mas. (*okecipu*) (en latin *occiput* ou *occipitium*), t. d'anat., le derrière de la tête.—T. d'hist. nat., sorte de lézard.

OCCIRE, v. act. (*okecire*) (en latin *occidere*), tuer. Il est vieux et du style trivial. — S'OCCIRE, v. pron.

OCCIS, E, part. pass. de *occire*.

OCCISEUR, subst. mas. (*okecizeur*) (en lat. *occisor*, fait de *occidere*, tuer), tueur, meurtrier. Vieux, burlesque et même hors d'usage.

OCCISION, subst. fém. (*okecizion*) (en lat. *occisio*), meurtre, tuerie. Vieux et même hors d'usage.

OCCITANIE, subst. propre fém. (*okecitani*), le Languedoc, ancienne province de France.

OCCLUSION, subst. fém. (*okluzion*) (en latin *occlusio*, fait de *occludere*, fermer), t. de médec., se dit de l'état où se trouve un intestin, un conduit, un vaisseau, un organe creux dont la cavité est effacée, bouchée en tout ou en partie.

*OCCULTATION, subst. fém. (*okuletâcion*) (en latin *occultatio*), t. d'astron., disparition passagère d'une étoile ou d'une planète cachée par la lune.

OCCULTE, adj. des deux genres (*okulete*) (en lat. *occultus*, part. pass. de *occulere*, cacher, couvrir), caché, dont la cause est inconnue : *cause, qualité occulte*. — T. de géom. : *ligne occulte*, ligne qui s'aperçoit à peine, et qui a été tirée ou au crayon ou à la pointe d'un compas.

OCCULTÉ, E, adj. (*okuleté*), caché : *étoile occultée*. Presque inusité.

OCCULTEMENT, adv. (*okuleteman*), d'une manière *occulte*. Ce mot manque dans l'*Académie*.

OCCUPANT, E, subst. et adj. (*okupan, pante*), qui *occupe*, qui s'empare, qui se met en possession : *premier occupant*.—*Avoué occupant*, t. de prat., constitué pour l'instruction d'un procès.

OCCUPATEUR, subst. mas., OCCUPATRICE, subst. fém. (*okupateur, trice*), qui occupe, qui envahit. (*Boiste*.) Vieux et presque hors d'usage.

OCCUPATION, subst. fém. (*okupâcion*) (en lat. *occupatio*), action d'*occuper*.—Affaire à laquelle on est *occupé*. — En t. de droit, habitation d'une maison.— En t. de guerre, action de s'emparer de quelque poste, passage, avenue, etc. — *Armée d'occupation*, destinée à contenir un pays nouvellement conquis. — Figure de rhétorique par laquelle on prévient une objection.—*Donner de l'occupation*, causer de la peine, de l'embarras, des affaires.

OCCUPATRICE, subst. fém. Voyez OCCUPATEUR.

OCCUPÉ, E, part. pass. de *occuper*, et adj. : *c'est un homme fort occupé*, qui a beaucoup d'*occupation*.

*OCCUPER, v. act. (*okupé*) (en lat. *occupare*), tenir, remplir, en parlant d'un espace de lieu ou de temps : *cela occupe trop de place ; ce rapport a occupé toute la séance*. — En t. de guerre, se saisir, s'emparer : *les grenadiers occupèrent les hauteurs*.—Avec les personnes pour régime, employer, donner à travailler : *occuper des ouvriers, des commis*, etc.; *nos affaires m'occupent*.—Tenir *occupé* : *occuper quelqu'un*, lui donner de l'*occupation*.— *Occuper une maison*, y habiter, y demeurer. — *Occuper la place de quelqu'un*, exercer son emploi.—Neut., t. de pratique, être chargé par quelqu'un de poursuivre une affaire en justice, le représenter; agir en son nom. — S'OCCUPER, v. pron., s'employer, s'appliquer à...: *s'occuper à l'étude, au jeu, à lire, à dessiner*.— *Aimer à s'occuper*, aimer le travail.—*Je m'occupe de votre affaire*, j'y pense, je ne la néglige point.— *Être occupé de quelque chose*, y travailler.

*OCCURRENCE, subst. fém. (*okurerance*) (du lat. *occurrère*), rencontre, conjoncture, occasion. Voy. OCCASION.

*OCCURRENT, E, adj. (*okureran, rante*) (du lat. *occurrens*, part. prés. de *occurrere*, se rencontrer, s'offrir, survenir, et proprement courir au-devant; *currere*, courir, *ob*, devant), qui survient : *les cas occurrents; les affaires occurrentes*.

*OCÉAN, subst. mas. (*océ-an*) (en lat. *oceanus*, en grec ὠκεανός), la grande mer qui environne toute la terre.—On dit *mer* seulement, pour signifier la vaste étendue d'eau qui occupe une grande partie du globe. L'*océan* a quelque chose de plus particulier; il se dit de la *mer* en général, par opposition aux *mers* qui sont enfermées dans les terres. Plusieurs géographes ont divisé l'*océan* en quatre grandes parties : l'*océan Atlantique*, qui est situé entre la côte occidentale de l'ancien monde et la côte orientale du nouveau. On l'appelle aussi *océan Occidental*, parce qu'il est à l'occident de l'Europe. L'*océan Pacifique*, ou *grande mer du Sud*, est situé entre la côte occidentale d'Asie et d'Amérique, et s'étend jusqu'à la Chine et aux îles Philippines. L'*océan Hyperboréen* ou *Septentrional* environne le continent arctique. L'*océan Méridional* règne autour du continent méridional.—Au fig., grande quantité, abyme : *océan de maux*, etc.—Myth., le premier dieu des eaux, fils d'Uranus et de la Terre, père de tous les dieux et de tous les êtres, parce que, selon le système de Thalès, l'eau était la matière première dont tous les êtres étaient composés, ou parce que l'eau contribue plus, elle seule, à la production et au développement des corps, que les autres éléments. Il épousa Téthys, dont il eut plusieurs enfants.

OCÉANE, adj. fém. (*océ-ane*) : *la mer Océane*; l'*océan*. Il n'est en usage que dans cet exemple.

*OCÉANIDE, subst. propre fém. (*océ-anide*), myth., fille de l'*Océan* et de Téthys. *Hésiode* en compte soixante-douze.

*OCÉANIE, subst. propre fém. (*océ-ani*), la cinquième partie du monde, composée d'îles situées dans l'*océan austral*, et divisée en trois régions : la *Malaisie*, l'*Australie* et la *Polynésie*. — T. d'hist. nat., genre de coquilles établi aux dépens des nautiles.

*OCÉANIEN, adj. mas., au fém. OCÉANIENNE (*océ-aniein, niène*), qui appartient à l'*océan*.

*OCÉANIQUE, adj. des deux genres (*océ-anike*), de l'*océan* : *îles océaniques*.

OCÉANITIDE, subst. propre fém. Voy. OCÉANIDE.

*OCELLAIRE, subst. fém. (*ocèlelère*) (en latin *ocellaria*), t. d'hist. nat., polypier pierreux.

OCELLITHE, subst. fém. (*ocèlelite*), t. d'hist. nat., *ocellaire* fossile.

OCELLATION, subst. fém. (*ocèlelâcion*) (du lat. *ocellus*, formé de *oculus*, œil), figure d'œil sur les ailes du paon, de quelques papillons, de quelques phalènes, sur le corselet de quelques élatérides. (*Boiste*.) Peu usité.

OCELLÉ, E, adj. (*ocèlelé*) (en lat. *ocellatus*, fait de *oculus*, œil), qui porte une figure d'œil : *papillon ocellé*.

OCELLUS, subst. mas. (*ocèleluce*), t. de jardinier, jolie variété d'œillet.

OCELOT, subst. mas. (*ocelô*), t. d'hist. nat., animal carnassier du Nouveau-Monde, qui est une espèce de *chat tigre*.

OCELOXOCHITEL, subst. mas. (*ocelokçochitele*), t. d'hist. nat., plante d'Amérique, dont la racine donne une fécule nourrissante.

OCHAGOU, subst. mas. (*ochaguou*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne, dans le Brésil, au cabiai, lorsqu'il a atteint toute sa grosseur.

OCHAVO, subst. mas. (*ochavo*), monnaie de cuivre d'Espagne, qui est la moitié du quarto, et qui a cours pour deux maravédis de velon, à peu près trois centimes de France.

OCHE, subst. fém. Voy. HOCHE, qui seul se dit.

OCHESIUS, subst. propre mas. (*okézi uce*), myth., chef des Étoliens au siége de Troie, où il fut tué.

OCHIÉ, E, part. pass. de *ochier*.

OCHIER ou OCIER, v. act. (*ochi-é, ci-é*) (en lat. *occidere*), tuer. — S'OCHIER, v. pron. (*Boiste*.) Vieux et même tout-à-fait hors d'usage.

OCHLOCRATE, subst. mas. (*oklokrate*) (du grec ὄχλος, populace, multitude, et κράτος, puissance), celui qui est partisan ou membre d'un gouvernement *ochlocratique*.

OCHLOCRATIE, subst. fém. (*oklokraci*) (même étym. que celle du mot précéd.), gouvernement du bas peuple.

OCHLOCRATIQUE, adj. des deux genres (*oklokratike*), qui appartient, qui est relatif à l'*ochlocratie*.

*OCHNA, subst. fém. (*okna*), t. de bot., espèce de gomphie.

OCHNACÉES, subst. fém. plur. (*oknacé*), t. de bot., famille de plantes.

OCHOISON, subst. fém. (*ochoèzon*), occasion. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

OCHOTE, subst. mas. (*okote*), monnaie de cuivre d'Espagne, qui vaut huit maravédis de velon, environ vingt cinq centimes de France.

OCHRE, véritable orthographe du mot OCRE.

OCHROLITHE, subst. fém. (*okrolite*) (du grec ὠχρός, pâle, et λίθος, pierre), nouvelle terre qui ressemble à l'ocre.

OCHROME, subst. mas. (*okrome*), t. de bot., genre de plantes de la famille des malvacées.

OCHROPYRE, subst. fém. (*okropire*) (du grec ὠχρός, pâle, et πῦρ, πυρός, feu), t. de médec., fièvre jaune.

OCHROSIE, subst. fém. (*okrôzi*), t. de bot., genre de plantes de la famille des apocynées, qui croît à l'île Bourbon.

OCHROXYLE, subst. fém. (*okrokcile*), t. de bot., genre de plantes de la famille des xantoxylées.

OCHRUS, subst. mas. (*okruce*), t. de bot., espèce de plantes à gousse ronde, de la famille des légumineuses.

OCHSENAUGE, subst. mas. (*okcenôje*) (mot allemand, qui signifie *œil de bœuf*), t. d'hist. nat., variété de pierres du Labrador, à reflets chatoyants.

*OCHTEBIE, subst. fém. (*oktebi*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

OCHTERE, subst. mas. (*oktère*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

*OCHTODE, subst. mas. (*oktode*), t. de médec., espèce d'ulcère dont les bords sont durs et renflés.

OCLAGE, subst. mas. (*oklaje*), présent de noces en argent. — Présent de deuil à une veuve. Vieux.

*OCNUS ou OCHNUS, subst. propre mas. (*oknuce*), myth., fils du Tibre et de la nymphe Manto

OCOCOLIN, subst. mas. (*okokolein*), t. d'hist. nat., perdrix du Mexique, plus grosse que notre perdrix rouge.—Espèce de pie, de la grandeur d'un étourneau, dont la couleur est noire et jaune. — Espèce de cotinga.

OCONNEUTL, subst. mas. (*okoneutele*), t. d'hist. nat., espèce de grand pic qu'on trouve au Mexique.

OCOROME, subst. mas. (*okorôme*), t. d'hist. nat., quadrupède du Pérou, que l'on croit être le raton crabier.

OCONDROIS, adv. (*okondroè*), après, ensuite. (*Boiste*.) Vieux et tout-à-fait hors d'usage.

OCOTÉ, subst. mas. (*okoté*) (en lat. *ocotea*), t. de bot., plante voisine du laurier.

OCOTOCHTLI, subst. mas. (*okotoketeli*), t. d'hist. nat., quadrupède du Mexique, qui paraît être une espèce de lynx.

OCOTZINITZCAN, subst. mas. (*okotzinitzekan*), t. d'hist. nat., oiseau du Mexique, qui est de la taille d'un pigeon.

OCQUE, subst. fém. (*oke*), t. de relat., poids du Levant, en usage dans le commerce des peaux et des cuirs, et qui équivaut à 1 kil. 500 gr. environ. On écrit plutôt *oka* et *oke*.

OCQUISITION, subst. fém. (*okekizicion*), vieux mot, tout-à-fait inusité, qui signifiait *occasion*. (Boiste.)

OCRE, et plus conformément à l'étym., **OCHRE**, subst. fém. (*okre*) (en grec ωχρα, fait de ωχρος, pâle, à cause de sa couleur pâle et sombre), t. d'hist. nat., mélange de terre et de fer à divers degrés d'oxydation : *ocre jaune, ocre rouge*. — Subst. mas., monnaie de Suède.

OCRÉE, subst. fém. (*okré*), t. d'antiq., botte ou bottine de soldat romain, en cuivre ou en fer.

OCREUSE, adj. fém. Voy. OCREUX.

OCREUX, mieux **OCHREUX**, adj. mas., au fém. **OCREUSE**, mieux **OCHREUSE** (*okreu, kreuze*), de la nature ou de la couleur de l'*ocre* ou *ochre*.

OCRIDIES, subst. fém. plur. (*okridi*), myth., fêtes que l'on célébrait à Rhodes, en l'honneur d'un certain *Ocridion*, héros fort peu connu.

*__OCROCARPE__, subst. fém. (*okrokarpe*), t. de bot., genre de plantes de la famille des guttifères.

OCTACORDE, subst. mas. (*oktakorde*) (du grec οκτω, huit, et χορδη, corde), instrument des anciens, à huit cordes. — Système de musique composé de huit sons et huit degrés.— Sorte de lyre.

OCTAÈDRE, subst. mas. (*okta-èdre*) (du grec οκτω, huit, et εδρα, siége, base), t. de géom., corps solide à huit faces égales, lesquelles sont autant de triangles équilatéraux.

OCTAÉTÉRIDE, subst. fém. (*okta-étéride*) (en grec οκταετηρις, formé de οκτω, huit, et ετος, année), t. d'astron. et de chron., chez les anciens Grecs, cycle de huit ans, au bout desquels on ajoutait trois mois lunaires. Il fut en usage jusqu'à l'invention du cycle de dix-neuf ans par *Méton*.

OCTAGYNIE, subst. fém. Voy. OCTOGYNIE.

OCTANDRIE, subst. fém. (*oktandri*) (du grec οκτω, huit, et ανηρ, gén. ανδρος, mari), t. de bot., huitième classe du système sexuel de *Linnée*, composée des plantes dont les fleurs hermaphrodites ont huit étamines.

OCTANDRIQUE, adj. des deux genres (*oktandrike*), t. de bot., se dit d'une fleur qui contient huit étamines.

OCTANE, adj. fém. (*oktane*) (du grec οκτω, huit), t. de médec., qui revient tous les huit jours : *fièvre octane*. Peu usité.

OCTANT, subst. mas. (*oktan*) (du lat. *octans*, huitième partie, fait de *octo*, en grec οκτω, huit), t. d'astron., instrument ou secteur qui contient la huitième partie du cercle ou quarante-cinq degrés. Il sert à observer en mer les hauteurs et les distances des astres.— Distance de quarante-cinq degrés entre deux planètes : *la lune est dans les octants*. On dit aussi *octile*.

OCTANTE, adj. numéral des deux genres (*oktante*) (en lat. *octoginta*), quatre-vingts. Il est vieux.

OCTANTIÈME, adj. des deux genres (*oktantième*), quatre-vingtième. Vieux et peu usité.

OCTAPHORE, subst. mas. Voy. OCTOPHORE.

OCTAPLES, subst. mas. plur. (*oktaple*) (du grec οκτω, huit, et απλοω, j'explique), espèce de Bible polygraphe imprimée à huit colonnes, dont chacune contenait une version différente; ainsi on y trouvait 1° le texte hébreu en caractères hébraïques; 2° le même texte en caractères grecs; 3° la version d'Aquila; 4° celle de Symmaque; 5° celle des Septante; 6° celle de Théodotion; 7° celle qui s'appelait la cinquième; 8° celle qu'on nommait la sixième. Origène était l'auteur des *Octaples*, des Tétraples et des Hexaples.

OCTAPODE, subst. mas. Voy. OCTOPODE.

OCTARILLE, subst. mas. (*oktari-ie*), t. de bot., espèce de grand arbre qui croît dans les Grandes-Indes.

OCTASTYLE, subst. mas. Voy. OCTOSTYLE.

OCTATEUQUE, subst. mas. (*oktateuke*) (du grec οκτω, huit, et τευχος, livre), nom des huit premiers livres de l'Ancien Testament, qui sont : la *Genèse*, l'*Exode*, le *Lévitique*, les *Nombres*, le *Deutéronome*, *Josué*, les *Juges*, et *Ruth*. Il y a dix Commentaires de *Procope de Gaza* sur l'*Octateuque*.

OCTAVAIRE, adj. des deux genres (*oktavère*), de l'*octave*. — Subst. mas., commis de certains partisans qui levaient le huitième de l'impôt.

*__OCTAVE__, subst. fém. (*oktave*) (en lat. *octava*, sous-entendu *dies*, huitième jour), les huit jours pendant lesquels on célèbre certaines fêtes. —En musique : 1° ton éloigné d'un autre de huit degrés, les deux extrémités comprises ; 2° consonnance de deux sons éloignés de huit degrés. — *Octave diminuée*, intervalle d'*octave* affaibli d'un demi-ton, comme de *fa* dièse à *fa* naturel ; de *si* naturel à *si* bémol. — Les huit degrés consécutifs : *parcourir toute l'octave*.—Dans la poésie italienne, stance de huit vers.

OCTAVIÉ, E, part. pass. de *octavier*.

*__OCTAVIER__, v. neut. (*oktavi-é*), t. de musique, faire monter le son à l'*octave*, en le forçant plus qu'il ne faudrait. C'est ce qui arrive dans les instruments à vent, lorsqu'on souffle trop fort, ou sur le violoncelle, quand le coup d'archet est trop brusque ou trop voisin du chevalet. Fort peu en usage.

OCTAVIN, subst. mas. (*oktavein*), t. de musique, petite flûte.

OCTAVINE, subst. fém. (*oktavine*), petite épinette qui n'a que le petit jeu du clavecin. Hors d'usage.

*__OCTAVO__ (IN). Voy. IN-OCTAVO.

OCTAVON, subst. mas., au fém. **OCTAVONNE** (*oktavon, vone*), celui ou celle qui provient d'un quarteron et d'une blanche, ou d'un blanc et d'une quarteronne.

OCTAVONNE, subst. fém. Voy. OCTAVON.

OCTEVILLE, subst. propre mas. (*oktevile*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Cherbourg, dép. de la Manche.

OCTIDI, subst. mas. (*oktidi*), huitième jour de la décade, dans le calendrier républicain français.

OCTIL, adj. mas. (*oktile*) (du lat. *octo*, en grec οκτω, huit), t. d'astron. : *aspect octil*, la position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la huitième partie du zodiaque ou de quarante-cinq degrés.

OCTILE, subst. mas. (*oktile*), t. d'astron., distance de deux planètes éloignées de quarante-cinq degrés. Voy. OCTANT.

*__OCTIPÈDE__, adj. des deux genres (*oktipède*) (du grec οκτω, huit ; et πους, gén. ποδος, pied), t. d'hist. nat., se dit des insectes qui ont huit pattes. — Subst. mas. : *un octipède, les octipèdes*.

OCTOBER, subst. mas. (*oktobère*), myth., cheval que l'on immolait tous les ans à Mars, au mois d'*octobre*. Le rit exigeait que sa queue fût transportée avec tant de vitesse du Champ-de-Mars, où on la coupait, jusqu'au temple du dieu, qu'il en tombât encore des gouttes de sang dans le feu lorsqu'on y arrivait, après le sacrifice.

OCTOBLÉPHARE, subst. mas. (*oktobléfare*) (du grec οκτω, huit, et βλεφαρον, paupière), t. de bot., genre de plantes de la famille des mousses.

*__OCTOBRE__, subst. mas. (*oktobre*) (du lat. *october*, fait de *octo*, huit, parce que ce mois était le huitième de l'année romaine, qui commençait au mois de mars), le dixième mois de l'année.— Le mois dans lequel on fait les vendanges. Ainsi *Maynard* a dit dans ses épigrammes :

> Ci-gît Jean, qui baissait les yeux
> A la rencontre des gens sobres,
> Et qui priait souvent les dieux
> Que l'année eût plusieurs *octobres*.

—Myth., divinité allégorique chez les anciens.

OCTODICÈRE, subst. mas. (*oktodicère*), t. de bot., genre de plantes de la famille des mousses.

OCTOGAME, subst. mas. (*oktoguame*) (du grec οκτω, huit, et γαμος, noces), qui a été marié huit fois. (*Boiste*.)

OCTOGAMIE, subst. fém. (*oktoguami*) (même étym. que celle du mot précédent), action de se marier huit fois, état de celui qui est *octogame*.

OCTOGÉNAIRE, adj. des deux genres (*oktojénère*) (en lat. *octogenarius*, fait de *octoginta*, quatre-vingts), qui a quatre-vingts ans.—Il est aussi subst. : *c'est un, une octogénaire*.

OCTOGONE, subst. mas. (*oktoguône*) (du grec οκτω, huit, et γωνια, angle), qui a huit angles et huit côtés. — Adj. des deux genres : *figure octogone*.

OCTOGYNIE, subst. fém. (*oktojini*) (du grec οκτω, huit, et γυνη, femme), t. de bot., classe de plantes à huit pistils.

OCTOGYNIQUE, adj. des deux genres (*oktojinike*), t. de bot., qui a rapport, qui appartient à l'*octogynie*.

*__OCTOMÈRE__, subst. mas. (*oktomère*), t. de bot., genre de plantes. Mieux *octomérie*, subst. fém.

OCTONAIRE, subst. mas. (*oktonère*), t. d'hist. anc., nom de soldats romains qui formaient la huitième légion.

OCTOPÉEN, adj. mas. (*oktopé-ein*), t. d'astron., se dit des huit emplacements des constellations qui se trouvent entre les quatre points cardinaux.

OCTOPÉTALÉ, E, adj. (*oktopétalé*) (du grec οκτω, huit, et πεταλον, pétale), t. de bot., qui a huit pétales.

OCTOPHORE, subst. fém. (*oktofore*) (du grec οκτω, huit, et φερω, je porte), litière, ou lit funèbre des Romains, porté par huit hommes.

OCTOPHYLLE, adj. des deux genres (*oktofile*) (du grec οκτω, huit, et φυλλον, feuille), t. de bot., divisé en huit pièces ou folioles, en parlant du calice des fleurs.

*__OCTOPODE__, subst. mas. et adj. des deux genres (*oktopode*) (du grec οκτω, huit, et ποδος, gén. de πους, pied), t. d'hist. nat., ordre de mollusques de la classe des céphalopodes.

*__OCTOSTYLE__, subst. mas. et adj. des deux genres (*oktocetile*) (du grec οκτω, huit, et στυλος, colonne), t. d'archit., bâtiment ou édifice qui a huit colonnes de front. — Adj., qui a huit colonnes.

*__OCTRISE__, subst. fém. (*oktrize*), octroi. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

*__OCTROI__, subst. mas. (*oktroè*), concession. Il n'a d'usage que dans les lettres de chancellerie et les affaires de finances.—*Deniers d'octroi*, levés par les villes sur elles-mêmes, à cause de quelque *concession* pour subvenir à leurs dépenses publiques. — Droit que paient certaines denrées à leur entrée dans une ville.—Bureau où l'on paie ce droit.

OCTROYÉ, E, part. pass. de *octroyer*, et adj.

OCTROYER, v. act. (*oktroè-ié*) (suivant *Du Cange*, du lat. barbare *octrogare*), employé avec la même acception dans la basse latinité, et d'où les Espagnols ont aussi fait *otorgar*), concéder, accorder. Style de chancellerie et de finance. — S'OCTROYER, v. pron.

*__OCTUAL__, subst. mas. (*oktu-ale*), sorte de mesure ancienne.

OCTUPLE, adj. des deux genres (*oktuple*) (en lat. *octuplus*), qui contient huit fois : *seize est octuple de deux*.

OCTUPLÉ, E, part. pass. de *octupler*.

OCTUPLER, v. act. (*oktuplé*) (du lat. *octo*, huit), répéter huit fois. — S'OCTUPLER, v. pron.

OCTUSSE, subst. fém. (*oktuce*), t. d'antiq., pièce de monnaie qui valait huit as romains.

*__OCULAIRE__, subst. mas. et adj. des deux genres (*okulère*) (du lat. *ocularis*, fait de *oculus*, œil), qui appartient aux yeux. — Verre d'une lunette d'approche, destiné à être placé du côté de l'œil. Il est opposé à *objectif*.—On dit aussi *verre oculaire*.—Adj. : *témoin oculaire*, qui rend témoignage de ce qu'il a vu.—*Clavecin oculaire*. Voy. au mot CLAVECIN.

OCULAIREMENT, adv. (*okulèreman*), visiblement, sensiblement ; à l'*œil*. Il est peu usité.

OCULATE, subst. mas. (*okulate*), t. d'hist. nat., sorte de poisson.

*__OCULATION__, subst. fém. (*okulâcion*), action d'ébourgeonner une plante. (*Boiste*.) Vieux et inusité.

OCULI, subst. mas. (*okuli*), c'est le troisième dimanche de carême, ainsi marqué dans l'almanach. Ce nom lui est donné du premier mot de l'introït de la messe qu'on dit ce jour-là : *Oculi mei semper*.

OCULIMANCIE, subst. fém. (*okulimanci*) (du lat. *oculus*, œil, et du grec μαντεια, divination), divination dont le but était de découvrir un larron, en lui crevant ou en lui tournant l'œil, après des cérémonies superstitieuses. — Hors d'usage.

OCULIMANCIEN, adj. mas., au fém. **OCULIMANCIENNE** (*okulimanciein, ciène*), qui concerne l'*oculimancie* : *opération oculimancienne*. — Subst., celui, celle qui exerçait l'*oculimancie*. Hors d'usage.

OCULINE, subst. fém. (*okuline*), t. d'hist. nat., genre de polypiers, établi aux dépens des madrépores.

OCULISTE, subst. et adj. mas. (*okulicete*) (du lat. *oculus*, œil), celui qui fait profession de traiter les maladies des yeux. — Adj. : *chirurgien-oculiste*.

OCULO-MUSCULAIRE, adj. des deux genres (*okulo-musekulère*) (du lat. *oculus*, œil, et *muscularis*, fait de *musculus*, muscle), t. d'anat., qui a rapport aux *muscles* de l'œil.—Subst. : l'*oculo-musculaire*.

OCULUS, subst. mas. (*oculuce*) (mot latin qui signifie *œil*), t. de bot., sorte de tulipe.

OCULUS-CHRISTI, subst. mas. (*okulucekriceti*) (mots lat. qui signifient *œil du Christ*), t. de bot., sorte de plante qui est une espèce d'aster. Voy. ŒIL-DE-CHRIST.

OCULUS-MUNDI, subst. mas. (*okulucemondi*) (mots latins qui signifient *œil du monde*), t. de minér., espèce d'onyx naturellement opaque, mais qui devient transparent dans l'eau.—Quartz-résine hydrophane.

OCURCI, E, part. pass. d'*ocurcir*.

***OCURCIR**, v. neut. (*okurcir*), courir devant. Barbarisme de *Boiste*, pour *ocursir*. V. lang.

***OCYDROME**, subst. mas. (*ocidrome*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

***OCYPÈTE**, subst. mas. (*ocipète*) (du lat. *ocius*, fait du grec ὠκύς; et de *petens*, part. prés. de *petere*, aller, courir vite : *qui court plus vite*), t. d'hist. nat., genre d'arachnide de la tribu des ascarides. — Subst. propre fém., myth., l'une des Harpies.

***OCYPODE**, subst. mas. (*ocipode*) (du grec ὠκύς, vite, et ποδός, gen. de πούς, pied), t. d'hist. nat., espèce de cancre carré.

***OCYPTÈRE**, subst. mas. (*ocipetère*) (du grec ὠκύς, vite, et πτερον, aile), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

OCYROÉ, subst. fém (*ociro-é*), t. d'hist. nat., genre d'insectes établi dans la famille des méduses.—Subst. propre fém., myth., fille de Chiron et de Chariclo. Elle fut métamorphosée en cavale pour avoir voulu connaître l'avenir.—C'est aussi le nom d'une nymphe, fille de l'Océan et de Téthys.

***OCYTHOÉ**, subst. fém. (*ocito-é*), t. d'hist. nat., genre d'insectes établi aux dépens des sèches.—Subst. propre fém., myth.; c'est la même qu'*Ocypète*.

***ODA**, subst. fém. (*oda*), t. de relation, chambre, classe, ordre. Les pages du grand-seigneur sont divisés en cinq classes, qui sont autant de chambres, qu'on appelle *oda*.

***ODA-BASCHI**, subst. mas. (*odabacechi*), t. de relat., lieutenant d'une compagnie militaire en Turquie.

ODACANTHE, subst. fém. (*odakante*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

ODACON, subst. propre mas. (*odakon*), myth., divinité syrienne qu'on croit être la même que le Dagon, ou l'un des quatre Oannès, qui parut sous le roi Aérodach, qui régnait avant le déluge.

***ODALISQUE**, subst. fém. (*odaliceke*) (du turc *oda*, chambre, parce que toutes les *odalisques* sont logées dans des chambres séparées. D'autres disent, au contraire, qu'elles logent et vivent toutes en commun dans deux grandes chambres appelées *odas*.), simple favorite du grand-seigneur, renfermée dans le sérail pour servir à ses plaisirs.

ODAS, subst. mas. plur. (*odâce*), t. de relat., corps de milice turque.

ODAXISME, subst. mas. (*odakciceme*), t. de médec., prurit douloureux des gencives avant la sortie des dents.

ODE, subst. fém. (*ode*) (en grec ᾠδή, chant, chanson, cantique, dérivé de ἀείδω, je chante), poème lyrique, divisé en strophes ou stances qui ont le même nombre de vers et la même mesure. L'*ode*, chez les anciens, se chantait sur la lyre : *les odes de Pindare*.

L'*ode* avec plus d'éclat, et non moins d'énergie,
Élevant jusqu'au ciel son vol ambitieux,
Entretient dans ses vers commerce avec les dieux;
Chante un vainqueur poudreux au bout de la carrière.
. . . .
Vante un baiser cueilli sur les lèvres d'Iris.
. . . .
Son style impétueux souvent marche au hasard :
Chez elle un beau désordre est un effet de l'art.

BOILEAU.

—*Ode héroïque*, celle dont le style doit être noble et élevé; *ode anacréontique*, celle dont le style doit être léger et facile.

ODÉE, subst. mas. (*odé*) (du grec ᾠδεῖον, en lat. *odeum*); on ne s'accorde pas sur la signification de ce mot chez les anciens. Quelques-uns pensent que c'était la même chose que l'*odéon*. Voy. ce mot. Il est constant aussi qu'*odée* se disait de bâtiments qui n'avaient aucun rapport avec le théâtre. *Pausanias* dit qu'Hérode l'Athénien fit bâtir un magnifique *odée* pour servir de sépulcre à sa femme. — On a plus tard appelé ainsi le chœur d'une église.

ODEN, subst. propre mas. Voy. ODIN.

ODENSDAG, subst. mas. Voy. ODINSDAG.

ODÉON ou **ODÉUM**, qui est le mot latin, subst. mas. (*odé-on*) (en grec ᾠδεῖον, formé de ᾠδή, chant), édifice destiné, chez les anciens, à la répétition de la musique qui devait être chantée sur le théâtre. Le plus célèbre est celui que Périclès avait fait bâtir dans Athènes, où l'on distribuait le prix de la musique, dans la fête des Panathénées.—On a formé à Paris, sous le nom d'*Odéon*, un établissement dramatique dont le but était de réunir tous les genres de spectacles.

***ODENSÉE**, subst. propre fém. (*odancé*), nom d'une ville de Danemarck, capitale de l'île de Fionie.

***ODER**, subst. propre mas. (*odère*), nom propre d'un fleuve d'Allemagne.—Petite rivière de France qui coule en Bretagne, et qui baigne Quimper-Corentin.

***ODEUR**, subst. fém. (*odeur*) (en lat. *odor*), émanation subtile qui s'exhale des corps et qui produit la sensation de l'*odorat*. — Pouvoir qu'a un corps *odorant* d'exciter en nous cette sensation.— Au pluriel, seul et sans épithète, il se dit toujours des bonnes *odeurs* : *il aime* ou *il craint les odeurs*.—Au fig., réputation : *mourir en odeur de sainteté ; elle est en bonne, en mauvaise odeur dans le monde.—N'être pas en odeur de sainteté auprès de quelqu'un*, n'être pas bien dans son esprit.—ODEUR, SENTEUR. (*Syn.*) L'*odeur* est l'émanation des corps sensible à l'*odorat* ; la *senteur* est cette même émanation sentie par l'*odorat*. L'*odeur* peut absolument n'être pas sentie, il suffit qu'elle s'exhale; il faut que la *senteur* le soit, elle frappe le sens. L'*odeur* peut être assez légère et faible pour qu'elle soit insensible; mais la *senteur* est toujours assez forte et abondante pour affecter l'organe : c'est une *odeur* forte. L'*odeur* est commune à une infinité de corps; la *senteur* est propre à certains corps odoriférants, tels que les aromates, certaines fleurs, certains fruits. On ne dit pas qu'un corps qui ne sent rien n'a point de *senteur*; il n'a point d'*odeur*.—*Odeur* est le terme générique, et c'est celui qu'on emploie pour exprimer l'espèce particulière d'*odeur* de chaque espèce de corps. *Senteur* ne se dit guère que d'une manière vague et indéterminée, pour une forte *odeur*. Nous disons l'*odeur* et non la *senteur* du plâtre, du charbon, du thym, etc., pour distinguer les espèces.—Au pluriel, les *odeurs* et les *senteurs* sont également des parfums agréables destinés à embaumer, à parfumer, à faire sentir bon. Les *senteurs* sont plus fortes que les *odeurs*. Vous avez des *odeurs* pour les respirer lorsqu'il sent mauvais; on s'imprègne de *senteurs* pour ne pas sentir mauvais.

ODIEUSE, adj. fém. Voy. ODIEUX.

ODIEUSEMENT, adv. (*odi-euzeman*) (en lat. *odiosé*), d'une manière *odieuse*.

***ODIEUX**, adj. mas., au fém. **ODIEUSE** (*odi-eu*, *di-euze*) (en lat. *odiosus*, fait de *odium*, haine), haïssable; qui excite la haine, l'indignation. — Subst. mas., ce qu'il y a d'*odieux* : *l'odieux d'une action*.—ODIEUX, HAÏSSABLE. (*Syn.*) Avec certains défauts, on est *haïssable*; avec certains vices, on est *odieux*. Un homme méchant, pervers, dangereux, intolérable, est *odieux*; une personne incommode, fâcheuse, contrariante, devient *haïssable*. — Il n'y a point d'homme si parfait, qu'il ne soit *haïssable* pour un autre; il n'y a point de méchant si endurci, qu'il ne soit quelquefois *odieux* à lui-même.—*Haïssable* ne se dit guère que des personnes ou de leurs manières, et dans le style modéré; *odieux* se dit, dans tous les styles, des personnes et des choses.

***ODIN**, subst. propre mas. (*odein*), dieu de la guerre chez les anciens Danois.

ODINOLION, subst. mas. (*odinolion*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des lamproies.

ODINSDAG, subst. mas. (*odeincedagus*), myth., jour consacré chez les anciens Danois, à *Odin*, leur principale divinité. Il répondait au mercredi du calendrier moderne.

ODINSTUN, subst. propre mas. (*odeincetune*), myth., nom que les Scandinaves donnent à l'arène consacrée à leur héros.

ODIOSITÉ, subst. fém. (*odi-ozité*), ce qui rend *odieux*. (Boiste.) Vieux et peu en usage.

ODITÈS, subst. propre mas. (*oditèce*), myth., centaure, fils d'Ixion et de la Nue; il fut tué par le lapithe Mopsus, aux noces de Pirithoüs.

ODOMANTIEN, subst. mas. (*odomancìein*), nom de certains peuples qui habitaient une partie de la Thrace.

ODOMÈTRE, subst. mas. (*odomètre*) (du grec ὁδός, chemin, et μετρον, mesure), instrument qui sert à mesurer le chemin qu'on a fait, soit à pied, soit en voiture. On l'appelle aussi *pédomètre* et *compte-pas*. — T. d'arts et métiers, instrument que l'on adapte aux machines à chapelets, et qui sert à faire connaître le nombre de tours de manivelle exécutés par les ouvriers qui manœuvrent la machine. Par le moyen de cet instrument, on peut faire travailler les ouvriers à la tâche, et régler le prix pour un certain nombre de tours de manivelle.

ODOMÉTRIE, subst. fém. (*odométri*), art de faire des *odomètres*. — Profession de ceux qui les fabriquent.

ODOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*odométrike*), qui tient, qui est relatif à l'*odomètre*, à l'*odométrie*.

ODON, subst. propre mas. (*odon*), petite rivière de Normandie.

ODONATE, subst. mas. (*odonate*), t. d'hist. nat., ordre d'insectes qui répond à la classe des libellulines.

ODONECTIS, subst. fém. (*odonéketi*), t. de bot., genre de plantes de la famille des orchidées.

ODONE, subst. propre mas. (*odone*), nom de peuples anciens qui habitaient une partie de la Thrace.

ODONESTIS, subst. mas. (*odonèceti*), t. d'hist. nat., genre d'insectes qui ont leurs palpes avancées en forme de bec.

ODONTAGOGUE, subst. mas. (*odontaguogue*) (du grec ὀδούς, gén. ὀδοντος, dent, et ἄγω, je fais sortir), instrument propre à arracher les dents.

ODONTAGRE, subst. fém. (*odontaguere*) (du grec ὀδούς, gén. ὀδοντος, dent, et ἄγρα, prise), t. de médec., douleur rhumatismale ou goutteuse, fixée sur les dents. — Nom qu'on donne aussi à un instrument propre à arracher les dents.

ODONTALGIE, subst. fém. (*odontaleji*) (en grec ὀδονταλγία, formé de ὀδοντος, gén. de ὀδούς, dent, et de ἄλγος, douleur), t. de chir., douleur de dents.

ODONTALGIQUE, adj. des deux genres (*odontalejike*) : *remède odontalgique*, propre à calmer les douleurs des dents. — Subst. mas. : *un bon odontalgique*.

ODONTECHNIE, subst. fém. Voy. ODONTOTECHNIE.

ODONTÉINE, subst. fém. (*odonté-ine*), t. de médec., substance dentaire.

ODONTIASE, subst. fém. (*odonti-âze*), t. de médec., dentition.

ODONTIE, subst. fém. (*odonti*), t. de bot., espèce de champignon établi aux dépens des érinaces.

ODONTILE, subst. fém. (*odontile*), t. de bot., plante dont la décoction apaise l'*odontalgie*.

ODONTIQUE, adj. des deux genres (*odontike*), *odontalgique*.

ODONTITE, subst. fém. (*odontite*) (du grec ὀδούς, ὀδοντος, dent), t. de médec., phlegmasie dentaire.

ODONTIRIE, subst. fém. (*odontiri*), t. de bot., sorte de plante.

***ODONTISME**, subst. mas. (*odonticeme*), t. de mus. anc.; l'*odontisme* faisait partie de l'ïambe, troisième partie du nome pythien.

ODONTITIS, subst. mas (*odontitice*), nom d'une plante des anciens qu'on a appliqué à plusieurs autres plantes.

ODONTOGÉNIE, subst. fém. (*odontojéni*), t. de médec., pousse des dents.

ODONTOGLOSSE, subst. fém. (*odontoguloce*), t. de bot., plante parasite de la famille des orchidées.

ODONTOGLYPHE, subst. mas. (*odontoguelife*) (du grec οδους, gén. οδοντος, dent, et γλυφω, je polis), sorte de cure-dents faits avec un bout de roseau; instrument propre à nettoyer les dents.

ODONTOGNATHE, subst. mas. (*odontoguenate*) (du grec οδοντος, gén. de οδους, et γναθος, joue, mâchoire), t. d'hist. nat., genre de poissons apodes.

ODONTOÏDE, adj. des deux genres (*odonto-ide*) (du grec οδοντος, gén. de οδους, dent, et ειδος, forme, ressemblance), t. d'anat.; se dit de l'apophyse de la première vertèbre du cou, qui a quelque ressemblance avec une dent. — Subst. mas., t. d'hist. nat., nom donné aux dents pétrifiées des squales ou glossopètres.

ODONTOÏDIEN, adj. et subst. mas., au fém. **ODONTOÏDIENNE** (*odonto-idiein, diène*), t. d'anat., qui a rapport, qui tient à l'apophyse *odontoïde* : *muscle odontoïdien*. — *Ligaments odontoïdiens*, deux courts et épais faisceaux coniques, dont les sommets tronqués enchâssent les côtés de l'apophyse, et dont les bases se fixent dans les fossettes creusées en dedans des condyles de l'occipital.

*__ODONTOLITHE__, subst. fém. (*odontolite*) (en grec οδοντος, gén. de οδους, dent, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., dent fossile.

ODONTOLOGIE, subst. fém. (*odontoloji*) (du grec οδοντος, gén. de οδους, dent, et λογος, discours), partie de l'anatomie qui traite des dents.

ODONTOLOGIQUE, adj. des deux genres (*odontolojike*), qui appartient, qui est relatif à l'*odontologie*.

ODONTOLOGISTE, subst. mas. (*odontolojicete*), auteur d'un traité sur les dents.

ODONTOMAQUE, subst. mas. (*odontomake*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de la tribu des formicaires.

ODONTOMYE, subst. fém. (*odontomi*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

ODONTOPHYE, subst. fém. (*odontofi*) (du grec οδοντος, gén. de οδους, dent, et φυω, je nais), t. de médec., sortie des dents hors des alvéoles; dentition.

ODONTOPÈTRE, subst. fém. (*odontopètre*) (du grec οδους, dent, et πετρος, pierre), dent pétrifiée, fossile.

ODONTOPTÈRE, subst. mas. (*odontopetère*), t. de bot., genre de plantes établi pour placer l'hydroglosse.

ODONTORAMPHE, subst. mas. (*odontoranfe*). Voy. DENTIROSTRE.

ODONTORRHAGIE, subst. fém. (*odontôraji*) (du grec οδοντος, gén. de οδους, dent, ροος, écoulement, et αγω, je fais), t. de médec., hémorrhagie qui a lieu par un alvéole à la suite de l'évulsion d'une ou de plusieurs dents.

ODONTORRHAGIQUE, adj. des deux genres (*odontôrajike*), qui a rapport, qui est relatif à l'*odontorrhagie*.

ODONTOTECHNIE, subst. fém. (*odontôtèkni*) (du grec οδοντος, gén. de οδους, dent, et τεχνη, art), t. de chir., l'art du dentiste.

ODONTOTECHNIQUE, adj. des deux genres (*odontôtèknike*), il se dit de ce qui concerne l'art du dentiste.

ODONTOTRIME, subst. mas. (*odontôtrime*), t. de médec.; dentifrice.

ODONTOXESTE, subst. mas. (*odontokcècete*) (du grec οδους, οδοντος, dent, et ξεω, je racle), sorte d'instrument pour enlever la carie des dents.

ODOPHYLACE, subst. mas. (*odofilace*) (du grec οδος, chemin, et φυλαξ, gardien), t. d'antiq., nom de soldats, d'archers, qui veillaient à la sûreté des chemins.

ODORABILITÉ, subst. fém. (*odorabilité*), qualité de ce qui est *odorant*.

ODORANT, E, adj. (*odoran, rante*) (en latin *odorans*), qui répand une bonne *odeur*. Il n'est guère usité qu'en poésie, à la différence d'*odoriférant*, qui est plus propre à la prose.

ODORAT, subst. mas. (*odora*) (en latin *odoratus*), celui des cinq sens qui a pour objet les *odeurs*.

ODORATION, subst. fém. (*odorâcion*) (en latin *odoratio*), t. de médec., perception des *odeurs*. Il est peu usité.

ODORÉ, E, part. pass. de *odorer*.

ODORER, v. act. (*odoré*) (en lat. *odorari*), ressentir une impression par le moyen de l'*odorat*. Mot substitué à celui de *sentir*, pour éviter toute équivoque.

ODORIA, subst. propre fém. (*odoria*), myth., déesse des *odeurs*. Peu connue.

ODORIFÉRANT, E, adj. (*odoriféran, rante*), qui a une agréable *odeur*. Voyez ODORANT.

ODORIFÈRE, adj. des deux genres (*odorifère*), qui produit ou répand une *odeur* agréable : *plante odorifère*.

ODOROSCOPIE, subst. fém. (*odorocekopi*) (du latin *odor*, odeur, et du grec σκοπεω, j'examine), t. de médec., examen, connaissance des *odeurs*.

ODOROSCOPIQUE, adj. des deux genres (*odorocekopike*), qui appartient, qui est relatif à l'*odoroscopie*.

ODRYSIUS, subst. propre mas. (*odrizi-uce*), myth., surnom de Borée.

*__ODRYSE__, subst. mas. (*odrize*), nom d'anciens peuples qui habitaient une partie de la Thrace.

ODRYSUS, subst. propre mas. (*odrizuce*), myth., un des dieux des Thraces.

ODYNÈRE, subst. fém. (*odinère*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

ODYNOLYON, subst. mas. (*odinoli-on*), t. d'hist. nat., nom d'un petit poisson qu'on croyait avoir la propriété de faciliter la délivrance des femmes en couches lorsqu'elles en mangeaient.

ODYSSÉE, subst. fém. (*odicé*) (en grec Οδυσσεια, fait de Οδυσσευς, Ulysse), poème d'*Homère* qui contient le retour d'*Ulysse* dans sa patrie, après avoir lutté dix ans contre les tempêtes et tous les dangers de la mer. — Par extension, ce mot s'applique à tout voyage semé d'aventures extraordinaires.

OÉ, OHÉ! sorte d'interj. (*o-é*), cri du charretier qui veut arrêter ses chevaux.

ŒAGRE, subst. propre mas. (*é-aguere*), myth., fils de Pharops, roi de Thrace. Il épousa Calliope, une des Muses, de laquelle il eut Orphée. C'est de son nom que Virgile donne l'épithète *OEagrius* à l'Hèbre, fleuve de Thrace.

*__ŒBALIDE__, subst. propre mas. (*ébalide*), myth., surnom que la fable donne à Castor et à Pollux, à Hélène et à Hyacinthe.

*__ŒBALIEN__, subst. mas. (*ébaliein*), nom d'anciens habitants de l'*OEbalie* ou Laconie en Grèce.

ŒCHALIEN, subst. propre mas. (*échaliein*), nom d'anciens peuples d'Eubée. — Habitants d'OEchalie,) ville ancienne d'Arcadie.

ŒCODOME, subst. fém. (*ékodome*) (du grec οικος, maison, et δομη, fait de δεμω, je construis), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

ŒCOPHORE, subst. fém. (*ékofore*) (formé du grec οικος, maison, et de φερω, je porte), t. d'hist. nat., genre d'insectes lépidoptères nocturnes.

ŒCUMÉNICITÉ, subst. fém. (*ékuménicité*), qualité de ce qui est *œcuménique* : *l'œcuménicité d'un concile*.

*__ŒCUMÉNIQUE__, adj. des deux genres (*ékuménike*) (du grec οικεω, j'habite, d'où l'on a fait οικουμενη, terre habitable), universel, de toute la terre habitable : *concile œcuménique*, concile général auquel tous les évêques de l'Eglise catholique ont assisté. Il n'est guère usité que dans cette phrase.

ŒCUMÉNIQUEMENT, adv. (*ékuménikeman*), d'une manière *œcuménique*.

ŒDÉMATEUSE, adj. fém. Voy. ŒDÉMATEUX.

ŒDÉMATEUX, adj. mas., au fém. **ŒDÉMATEUSE** (*édemateu, teuze*), qui est de la nature de l'*œdème*. — Qui en est attaqué.

ŒDÉMATIE, subst. fém., ou **ŒDÈME**, subst. mas. (*édémaci, édème*) (en grec οιδημα, qui, selon Hippocrate, signifie tumeur en général, dérivé de οιδεω, être enflé), t. de médec., tumeur molle, blanchâtre, sans douleur, cédant à l'impression du doigt, et la retenant quelque temps.

ŒDÉMATIÉ, E, adj. (*édématié*), t. de médec., qui est affecté d'*œdème*. Il se dit plus particulièrement de la partie malade que de la personne qui en est affectée.

ŒDÈME, subst. mas. Voy. ŒDÉMATIE.

ŒDÉMÈRE, subst. mas. (*édémère*) (du grec οιδεω, être enflé, et μηρος, cuisse), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères qui ont les cuisses de derrière excessivement grosses, et les antennes en soie.

ŒDÉMOSARQUE, subst. mas. (*édémozarke*), (du grec οιδημα, tumeur, et σαρξ, σαρκος, chair), t. de médec., tumeur qui tient le milieu entre le sarcome et l'*œdème*.

ŒDÈRE, subst. fém. (*édère*), t. de bot., genre de plantes de la famille des corymbifères.

ŒDICNÈME, subst. mas. (*édiknème*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers.

*__ŒDIPE__, subst. mas. (*édipe*), (en grec Οιδιπος ou Οιδιπους, nom qui fut donné à OEdipe, parce qu'ayant eu les pieds percés au moment de sa naissance, pour être suspendu à un arbre, il les eut toujours depuis gros et enflés; dérivé de οιδεω, être enflé, et de ποδος, gén. de πους, pied), myth., roi de Thèbes, célèbre par ses malheurs, qui devina l'énigme que proposait le sphinx. — Fig., homme qui devine des choses très-embrouillées. Styl. fam.

ŒDMANNIE, subst. fém. (*édemani*), t. de bot., genre de plantes diadelphes, qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

ŒDONOZOPHIE, subst. fém. (*édonozofi*), t. de médec., sorte de maladie causée par un flux ou courant d'air. Peu usité.

*__ŒIL__, subst. mas. (*euie*) (en latin *oculus*), plur., *œils* et *yeux*, (prononcez *ieu* et non pas, comme le peuple, *zieu*), l'organe de la vue : *le globe, le fond, la cavité, le blanc, la prunelle, le coin de l'œil*. — On dit au plur. *yeux*, lorsqu'il s'agit de l'organe de la vue; et *œils*, dans les cas où il n'est question que de ce qui peut y avoir rapport par imitation : *les œils de la soupe*, du *fromage*. Nous ferons remarquer que c'est le contraire qui devrait avoir lieu. Eh! quoi! vous établissez une règle pour le pluriel; et cette règle la voici : *le pluriel se forme du singulier en ajoutant s, x ou z, quand l'une de ces trois consonnes n'y existe pas*. Nous savons bien qu'on va nous répondre en nous donnant la raison de l'usage, qui veut que *œil* se dise au sing., et *yeux*, au plur. C'est très-bien; nous serions même du meilleur accord avec vous, si vous ne nous aviez pas forgé l'exception de *œils*, au plur., pour les choses qui n'ont pas immédiatement rapport avec l'*organe naturel de la vue*. Mais pourquoi n'avoir pas dit dans ce dernier cas, *œil*, et *œils*; et n'avoir pas déclaré que tout ce qui aurait ressemblance d'*œil* s'appellerait *yeux?* Pourquoi n'avoir pas créé, même au singulier, le mot *yeux?* Quand on est en train de créer, il en coûte peu pour donner un nom à une chose qui n'en a pas encore; on aurait évité une grande difficulté aux étrangers, qui ne manquent jamais de dire des *yeux-de-bœuf*, pour des *œils-de bœuf*; comme certains se sont rencontrés qui disaient : *des boyaux de père*, pour *des entrailles de père*. La faute n'en est pas à eux, et l'on aurait grand tort de s'en moquer; les régulateurs seuls de la langue doivent être passés à l'étamine du ridicule. C'est le cas de parler de l'expression familière *quatre yeux*. Nous copions l'*Académie* : « On dit, *entre quatre yeux*, pour dire, tête à tête : *je lui dirai cela entre quatre yeux*. (On prononce *quatre-z-yeux*.) » Comment écrire *quatre yeux*, et prononcer *quatre-z-yeux* : c'est impossible; écrivons *quatre-z-yeux*, en intercalant *z* par euphonie, comme nous introduisons le *t* dans certaines locutions, pour éviter la dureté des consonnances, et alors, et seulement alors, nous prononcerons *katrezieu*; mais nous sommes d'avis qu'il vaudrait mieux écrire *quatre yeux*, et dire tout naturellement *katri-eu*; ce qui ne nous paraît pas, du reste, plus dur que *katre-zieu*. Il faut être sobre dans une langue, de ces lettres euphoniques qui n'ont trait à rien. C'est avec ces sortes d'irrégularités qu'on rend ces langues inabordables pour les étrangers.)—*OEil*, se dit au fig. pour : esprit, intelligence, opinion, sentiment, mémoire : *je m'en tiens aux vérités lumineuses qui frappent mes yeux et convainquent ma raison*. — *Les yeux lui sortent de la tête*, se dit d'une personne qui a les *yeux* extraordinairement gros. — *Deux beaux yeux*, une belle femme : *il est épris de deux beaux yeux; c'est un compliment à lui faire*. —*Avoir l'œil spirituel, l'œil fripon*, faire pressentir qu'on est spirituel, malicieux.—*Yeux* se dit triv. pour *lunettes* : *avoir ses yeux dans sa poche*. —Il se dit, par quelque sorte de ressemblance, de diverses choses : 1° petite lucarne faite en rond ou en ovale; on l'appelle *œil-de-bœuf*, et on dit au plur. *des œils-de-bœuf*; 2° dans un marteau, dans une meule, etc., ouverture qui s'y trouve; 3° trou qui est au haut de la branche d'un mors; 4° en t. d'imprimerie, intervalle que laissent entre elles les parties d'une lettre, d'après les proportions établies pour les caractères. Si l'on a excédé ces proportions, le caractère est *gros œil*;

dans le cas contraire, il est *petit œil;* 5° boutons sur une branche; 6° trous qui se forment dans la mie du pain et dans certains fromages.—Fig., lustre des etoffes ou éclat des pierreries, etc. : *ces draps, ces perles ont* ou *n'ont pas un bel œil.* — On dit d'un vin qui a une couleur un peu trouble, qu'*il a un œil louche.* Cela se dit aussi figurement d'une affaire : *cette affaire a un œil louche,* elle a quelque chose de suspect, quelque chose de peu satisfaisant. — *Un cheval a l'œil vairon,* quand il a *un œil* dont la prunelle est entourée d'un cercle blanchâtre, l'autre *œil* n'étant pas de même; et on dit d'une grosse carpe, qu'*elle a tant entre œil et bat,* pour dire qu'elle a tant de longueur entre les yeux et la queue.—On appelle *œil de verre*, un *œil* artificiel de verre ou d'émail, qu'on met à la place d'un *œil naturel.*—*Œil d'aiguille,* l'ouverture qui reçoit le fil. — *Œil de pont*, ouverture ronde au-dessus d'une pile et dans les reins des arches d'un pont. — *Œil d'une carte,* petit rond qu'on fait dans une carte avec du noir, et qui sert de but aux archers pour tirer à la cible.—*Voir quelqu'un de bon œil,* avec plaisir. — *Voir une chose par les yeux de l'esprit, la voir des yeux de l'esprit,* c'est l'examiner par la raison; *voir une chose avec les yeux de la foi,* c'est l'adopter sans aucun examen, par la seule raison qu'on la croit révélée.—*Aimer quelqu'un comme ses yeux,* extrêmement.—*Avoir le jour, le soleil, dans les yeux,* avoir le visage tourné du côté du grand jour, du soleil. — *Avoir des yeux,* s'apercevoir de ce qui se passe. — *Avoir des yeux au bout des doigts,* avoir beaucoup d'habileté pour les ouvrages minutieux. — *Avoir des yeux de bœuf,* de gros *yeux;* *des yeux de chat,* des *yeux* scintillants et malicieux. — *Avoir les yeux plus grands que le ventre,* annoncer beaucoup d'appétit, et ne pouvoir manger beaucoup.—*Avoir les yeux malades, de travers, bouchés;* au fig., ne pas voir les choses ce qu'elles sont.—*Avoir les yeux on ne sait où,* ne pas s'apercevoir de ce qui frapperait tous les *yeux.*—*Avoir les yeux pochés, au beurre noir,* s'être battu, et avoir attrapé sur l'*œil* des coups qui ont laissé des marques de lividité et des meurtrissures.—*Avoir des yeux d'aigle, de lynx,* voir, découvrir les objets de loin.—Fig. : *il a de bons yeux,* il a de la pénétration dans les affaires. — *Il a des yeux d'Argus,* il est fort vigilant, rien n'échappe à son attention. —*Il n'a des yeux que pour un tel,* il n'a d'affection que pour un tel.—Fam.: *faire les yeux doux à quelqu'un,* lui témoigner de l'amour par des regards.—*Manger, dévorer quelqu'un des yeux,* le regarder d'une manière passionnée.- *Couver quelqu'un des yeux,* avoir toujours les yeux sur lui en signe d'affection et de tendresse.—Fam. et iron. : *croyez-vous que l'on fait cela pour vos beaux yeux?* pour vous plaire, pour l'amour de vous, gratuitement.—On dit qu'*une personne a un bandeau sur les yeux,* pour dire qu'elle est préoccupée de quelque passion, qu'elle est entichée de quelque préjugé qui l'empêche de juger sainement des choses.—*Avoir l'œil exercé,* avoir acquis par l'habitude beaucoup d'expérience.—*Avoir l'œil au guet,* prendre garde, faire attention à tout ce qui se passe.—*Avoir un œil aux champs et l'autre à la ville,* avoir tant d'activité qu'on semblerait porter son attention et sur ce qui se passe dans le lieu où l'on se trouve, et dans ceux où l'on n'est pas.—*Avoir le compas dans l'œil,* mesurer aussi bien, aussi juste de l'*œil*, qu'on pourrait le faire au moyen d'un compas.—*Blesser les yeux,* déplaire, causer du chagrin.—*Conserver une chose comme la prunelle de ses yeux,* la conserver si précieusement, qu'on préférerait perdre les *yeux,* que les choses qu'on veut conserver.—*Dessiller les yeux à quelqu'un,* le désabuser, le détromper.—*Être prêt à s'arracher les yeux,* être au désespoir.—*Se manger le blanc des yeux,* se dit de deux personnes qui ont une violente altercation ensemble.—*Fasciner les yeux,* éblouir quelqu'un par de fausses apparences. — *Fermer les yeux,* mourir.—*Fermer les yeux à quelqu'un,* le voir mourir, l'assister dans ses derniers moments. —Prov. : *loin des yeux, loin du cœur,* l'absence contribue beaucoup à refroidir les affections. — *Ne pouvoir fermer l'œil,* ne pouvoir dormir. — *Ne rien voir que par les yeux d'autrui,* ne connaître les choses que par ce qu'on en entend dire.—*Ouvrir les yeux,* commencer enfin à s'apercevoir que ce qu'on disait et que ce que nous ne voulions pas croire est vrai.—*Ouvrir de grands yeux,* rester ébahi comme celui qui n'a jamais rien vu.—*Se battre l'œil de quelque chose,* se moquer de ce qui peut en arriver.—*Suivre quelqu'un des yeux,* le surveiller, faire attention à toutes ses démarches.—*Voir tout par ses yeux,* ne s'en rapporter qu'à soi-même. — *Voir une paille dans l'œil de son prochain,* trouver facilement à redire chez les autres. — *Les yeux sont le miroir de l'âme,* les différentes passions de l'âme paraissent dans les yeux.—*Avoir l'œil à quelque chose,* y veiller, y prendre garde.—*Avoir l'œil sur quelqu'un,* prendre garde à sa conduite. — *Fermer les yeux sur une chose,* faire semblant de ne pas la voir, etc.—*Jeter les yeux sur quelqu'un pour quelque chose,* le juger propre à quelque chose, ou avoir dessein de l'y employer. — *Jeter les yeux sur quelque chose,* signifie aussi examiner une chose légèrement, sans une très-grande attention : *j'ai jeté les yeux sur cette brochure; j'y ai à peine jeté les yeux.* — Fam. : *avoir des affaires par-dessus les yeux,* en avoir un si grand nombre qu'on peut à peine y suffire. — *On irait en cet endroit les yeux fermés,* on connaît si bien le chemin de cet endroit, qu'on n'aurait pas besoin d'avoir les yeux ouverts pour s'y rendre.—*Il a signé ce traité, ce contrat les yeux fermés,* par pure confiance, sans aucun examen.—Prov.: *l'œil du maître engraisse le cheval,* tout va bien dans un ménage, quand le maître étend sur tout sa surveillance et ses soins. — On dit fam. qu'*un homme a bon pied, bon œil,* quand il a une bonne constitution physique, quoiqu'il ne soit plus de la première jeunesse; qu'*il fait la guerre à l'œil,* quand il épie toutes les occasions, afin d'en profiter. — Fam. : *donner dans l'œil à quelqu'un,* faire sur lui une impression vive par les agréments extérieurs : *cette jeune fille lui a donné dans l'œil.* —*Jeter de la poudre aux yeux de quelqu'un,* l'éblouir, le surprendre par quelque éclat extérieur, par quelque apparence trompeuse.—On dit qu'*une chose crève les yeux,* pour dire qu'elle est sous les yeux de celui qui la cherche; qu'*elle saute aux yeux,* quand elle est d'une vérité frappante, dont l'évidence s'offre d'abord à l'esprit.—*Frapper les yeux,* être fort visible. —Prov. : *œil pour œil, dent pour dent,* peine du talion.—*Avoir toujours une chose devant les yeux,* en avoir l'idée, l'imagination tellement remplie, qu'on en fasse la règle de sa conduite.—*Coup-d'œil,* regard, œillade. — *Coup-d'œil* se dit familièrement d'un regard prompt et de peu de durée : *il a à peine jeté un coup-d'œil sur cette maison; j'ai jeté un coup-d'œil sur ce poème.*—Fig.: *un homme a le coup-d'œil excellent,* il saisit le fond d'une affaire au premier examen.—*Coup-d'œil,* se dit encore de l'aspect d'une chose, de l'effet qu'elle produit à la première vue : *le coup-d'œil de ce jardin est beau.*—*A l'œil,* avec *l'œil,* la vue.—Le peuple dit, *boire à l'œil,* quand il entend boire à crédit.—*A vue d'œil,* autant qu'on en peut juger par la vue : *à vue d'œil, cette pièce de terre est de six arpents.* —*A vue d'œil,* visiblement: *cet enfant croît à vue d'œil; ce malade s'affaiblit à vue d'œil.*—*Faire toucher une chose au doigt et à l'œil,* la démontrer, la prouver d'une manière aussi claire, aussi sensible que les choses dont on prend connaissance par la vue et le toucher. — On dit qu'une *montre va au doigt et à l'œil,* quand elle se dérange continuellement.—*Clin-d'œil,* mouvement de la paupière qui se relève au même instant.—*En un clin-d'œil,* en un moment.—*Voir quelqu'un de bon œil, de mauvais œil,* le voir avec ou sans plaisir.—*Voir quelqu'un d'un œil indifférent,* sans haine, mais sans affection.—*Voir une chose d'un œil sec,* sans s'affliger.—*Voir les choses d'un autre œil que les autres,* ne pas être de leur avis.—*Aux yeux, à tous les yeux,* loc. adv., sous les regards de tous. —*Entre deux yeux,* fixement.—(Nous avons parlé plus haut de l'expression, *entre quatre yeux.*) — *Par-dessus les yeux,* plus qu'on n'en peut faire ou qu'on n'en veut faire : *j'en ai par-dessus les yeux.*—*Pas plus que dans mon œil,* et non pas : *non plus que dans mon œil,* point du tout.—*Pas plus qu'il n'en tiendrait dans l'œil,* moins que rien. —OEIL, BOUTON, BOURGEON, t. de bot. (*Syn.*) Ces trois mots indiquent une progression dans l'objet commun qu'ils indiquent. L'*œil* est un petit filet, d'où doit sortir le *bouton.* Le *bouton* est ce même filet développé, porté déjà sur une tige ligneuse, mais encore tendre, et qui, par sa forme, peut annoncer s'il ne contient que des feuilles et du bois, ou s'il renferme le dépôt qui doit produire des fleurs ou des fruits; le *bourgeon* est ce même *bouton* beaucoup plus développé, plus avancé, dont la tige a acquis de l'accroissement tant en grosseur qu'en longueur. L'*œil* paraît au commencement de l'été, il devient *bouton* dans le solstice, il devient *bourgeon* au printemps.

ŒIL-DE-BŒUF, subst. mas. (*euiedebeufe*), t. de bot., genre de plantes à fleurs conjointes, de la division des *radiées.* Voy. CAMOMILLE.—En t. de mar., ouverture que l'on voit dans les nuages, lorsque le temps est chargé et couvert; c'est par là que le vent se fait un passage. L'*œil-de-bœuf* est toujours marqué des mêmes couleurs que l'arc-en-ciel, à cause des globules d'eau qui en sont le principe, à l'opposé du soleil ou de la lune.—Nom historique d'une des salles du palais de *Versailles.* Voy. ŒIL.—Au plur., des *œils-de-bœuf.*

ŒIL-DE-BOUC, subst. mas. (*euiedebouk*), t. d'hist. nat., coquillage du genre des patelles.—Au plur., des *œils-de-bouc.*

ŒIL-DE-BOURRIQUE, subst. mas. (*euiedebourike*), t. de bot., nom d'une espèce de dolic. —Au plur. des *œils-de-bourrique.*

ŒIL-DE-CHAT, subst. mas. (*euiedecha*), espèce d'agate.—Au plur., des *œils-de-chat.*

ŒIL-DE-CHÈVRE, subst. mas.(*euiedechèvre*), t. de bot., sorte de graminée dont les épis ont de grandes barbes. — Au plur., des *œils-de-chèvre.*

ŒIL-DE-CHIEN, subst. mas. (*euiedechiein*), t. de bot., sorte de plantain.—Au plur., des *œils de-chien.*

ŒIL-DE-CHRIST, subst. mas. (*euiedekricete*), t. de bot., un aster cultivé dans nos jardins.—Au plur., des *œils-de-christ.*

ŒIL-DE-CORNEILLE, subst. mas. (*euiedekornè ie*), t. de bot., agaric noir qui croît aux environs de Paris. — Au plur., des *œils-de-corneille.*

ŒIL-DE-DRAGON, subst. mas. (*euiededraguon*), t. de bot., nom que l'on a donné au fruit du litchi longanier.— Au plur., des *œils-de-dragon.*

ŒIL-DE-FLAMBE, subst. mas. (*euiedeflanbe*), t. d'hist. nat., espèce de coquille du genre des toupies.—Au plur., des *œils-de-flambe.*

ŒIL-DE-LIÈVRE, subst. mas. (*euiedeli-èvre*), t. de médec., affection de l'œil qui reste entr'ouvert même pendant le sommeil.—Au plur., des *œils-de-lièvre.*

ŒIL-DE-LOUP, subst. mas. (*euiedelou*), t. d'hist. nat., crapaudine, ou espèce de dent fossile.—Au plur., des *œils-de-loup.*

ŒIL-D'OR, subst. mas. (*euiedore*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des lutjans. — Au plur., des *œils-d'or.*

ŒIL-DE-PAON, subst. mas. (*euiedepan*), t. d'hist. nat., nom donné au paon du jour et au chétodon œillé.— Au plur., des *œils-de-paon.*

ŒIL-DE-PERDRIX, subst. mas. (*euiedepèredri*), en bot., arbre de la Chine, d'un bois dur et lourd, de couleur brun foncé.—En minéralogie, la substance appelée aujourd'hui *lave éthérée.* —Au plur., des *œils-de-perdrix.*

ŒIL-DE-POISSON, subst. mas. (*euiedepoèçon*), t. d'hist. nat., pierre chatoyante, à reflets blancs mêlés de bleu. — Au plur., des *œils-de-poisson.*

ŒIL-DE-RUBIS, subst. mas. (*euiederubi*), t. d'hist. nat., nom qu'on a donné à la patelle granatine.—Au plur., des *œils-de-rubis.*

ŒIL-DE-SAINTE-LUCIE, subst. mas. (*euiedeceinteluci*), t. d'hist. nat., nom donné à l'opercule d'un sabot de l'Inde. — Au plur., des *œils-de-Sainte-Lucie.*

ŒIL-DE-SERPENT, subst. mas., ou **CRAPAUDINE**, subst. fém. (*euiedecèrepan, krapôdine*), t. d'hist. nat., dents fossiles de l'anarchicas lupus. On croyait autrefois que c'étaient des dents de serpent pétrifiées. — Au plur., des *œils-de-serpent.*

ŒIL-DE-SOLEIL, subst. mas. (*euiedeçolèie*), t. de bot., plante matricaire à fleurs simples. — Au plur., des *œils-de-soleil.*

ŒIL-DE-VACHE, subst. mas. (*euiedevache*), t. de bot., nom de l'hélice glauque et de la camomille des champs. — Au plur., des *œils de-vache.*

ŒIL-DE-VOLUTE, subst. mas. (*euiedevolute*), t. d'hist. nat., point central qui termine la dernière sphère des coquilles.— Au plur., des *œils-de-volute.*

ŒIL-DOUBLE, subst. mas. (*euiedouble*), t. de chir., espèce de bandage, ainsi appelé parce qu'il recouvre en même temps les deux yeux.—Au plur., des *œils-doubles.*

ŒIL-DU-DIABLE, subst. mas. (*euiedudiable*), t. de bot., l'adonide d'été, dont la fleur est d'un rouge de feu.—Au plur., des *œils-du-diable.*

OEIL-DU-JOUR, subst. mas. (*euiedujour*), t. d'hist. nat., espèce de papillon de nos contrées, qu'on nomme aussi *paon du jour*. — Au plur., des *œils-du-jour*.

OEIL-DU-MONDE, subst. mas. Voyez HYDROPHANE.

OEILLADE, subst. fém. (*eu-iade*), regard, coup-d'œil : *jeter une œillade, des œillades*.—OEILLADE, COUP-D'OEIL, REGARD.(*Syn.*) L'*œillade* est un coup-d'œil ou un regard jeté comme furtivement, avec un dessein et avec une expression marqués. Le *coup-d'œil* est un *regard* fugitif, ou jeté comme en passant. Le *regard* est l'action de la vue qui se porte sur l'objet qu'on veut voir.—Il y a toujours dans l'*œillade* une intention et un intérêt visibles. On jette des *œillades* amoureuses, jalouses, animées, favorables, etc. On donne un *coup-d'œil* pour voir en gros; on jette un *coup-d'œil* à dessein ou par hasard; et il y a des *coups-d'œil* très-expressifs. Les *regards* se portent, se tournent, se jettent, se lancent, se fixent sur les objets; ils forment l'action propre de la vue, et même une sorte de langage naturel.—Les passions dissimulées jettent des *œillades*. La légèreté jette un *coup-d'œil* vain; mais la fierté lance un *coup-d'œil* dédaigneux. Chaque passion a son *regard*, et le *regard* prend toutes sortes de caractères : *regard* de colère; *regard* de pitié; *regard* doux, sévère, etc. — *OEillade* ne se dit qu'au propre et dans le style familier. Dans le style soutenu, il faut dire *coup-d'œil* pour *œillade*. *Coup-d'œil* se dit au figuré comme *regard*.

OEILLADÉ, E, part. pass. de *œillader*.

OEILLADER, v. act. (*eu-iadé*), jeter des *œillades*. — S'OEILLADER, v. pron. Ce mot est tout-à-fait inusité.

*__OEILLÉ, E__, adj. (*eu-ié*), transparent, à cercles concentriques. — Subst. mas., t. d'hist. nat., chien de mer.

*__OEILLÈRE__, subst. fém. (*eu-ière*), petit vase dans lequel on baigne l'*œil*. — Petit morceau de cuir attaché à la bride du cheval de carrosse, qui lui couvre et lui garantit l'*œil*. — Adj. fém., *dents œillères*, les dents de la mâchoire supérieure dont la racine est proche de l'*œil*.

*__OEILLET__, subst. mas. (*eu-ié*) (du mot *œil*, à cause, dit *Pierre Morin*, célèbre fleuriste, de sa beauté, et de la conformité qu'il a, en sa figure, à l'*œil*, cette précieuse partie du corps humain). —T. de bot., plante vivace cultivée partout, et connue par la beauté et l'odeur de ses fleurs, dont le nom latin *caryophyllus*, a donné le nom à la huitième classe de la méthode de *Tournefort*, composée de plantes à fleur *caryophyllée*.—Fleur de cette plante.—*OEillet d'Inde*, plante annuelle, à fleur flosculeuse, qui est improprement nommée *œillet*.— *OEillet d'Espagne*, petit *œillet* d'un rouge fort vif. — *OEillet de poète*, *œillet* encore plus petit qui vient dans les bois.—En t. de couturière, petit trou entouré de fil, qu'on fait au col des chemises, etc. — Petit trou pour passer un lacet. — Petits bouillons qui s'élèvent sur les plaques émaillées, lorsqu'on les met au feu.

OEILLETON, subst. mas. (*eu-ieton*), rejeton, marcotte d'*œillet*.—Rejeton d'artichaut.—En mécanique, pièce ronde de cuivre qui se met dans les télescopes à l'extrémité du tuyau des oculaires. Elle est percée d'un trou fort petit auquel l'*œil* s'applique immédiatement.

OEILLETONNÉ, E, part. pass. de *œilletonner*.

*__OEILLETONNER__, v. act. (*eu-ietoné*), détacher les *œilletons* des *œillets*. — S'OEILLETONNER, v. pron.

OEILLETTE, subst. fém. (*euiète*), nom vulgaire du pavot cultivé et de l'huile qu'on retire de ses graines.

OEILLETTERIE, subst. fém. (*eu-ièteri*), lieu planté d'*œillets* : *il a beaucoup d'œillets dans son œilletterie*.

OEIL-ROUGE, subst. mas. (*euierouje*), t. d'hist. nat., espèce de cyprin. — Au plur., des *œils-rouges*.

OEIL-SIMPLE, subst. mas. (*euieceinple*), t. de chirurgie, espèce de bandage qui sert à ne couvrir qu'un seul œil.—Au plur., des *œils simples*.

OËLLO, subst. fém. (*o-élelô*), myth., nom qu'on donne, au Pérou, à certaines femmes qui se consacrent volontairement à la retraite, à la pénitence et à la chasteté.

OËLSARTS, subst. mas. plur. (*o-èlçarе*), temple des prêtres du premier ordre dans l'île de Ceylan.

OEMÉ, subst. propre fém. (*émé*), myth., l'une des filles de Danaüs, qui tuèrent leurs maris la première nuit de leurs noces.

*__OENANTHE__, subst. fém. (*énante*) (du grec οινος, vin, et ανθος, fleur; *fleur de vin* : soit parce que ses fleurs ont l'odeur de la vigne, soit parce qu'elle fleurit en même temps que la vigne), t. de bot., plante aquatique, qu'on nomme aussi *persil des marais*.

OENAS, subst. mas. (*énâce*) (du grec οινας, vigne, ou pigeon sauvage, parce que sa couleur approche de celle des raisins mûrs, dérivé d'οινος, vin), t. d'hist. nat., espèce de pigeon sauvage.—Genre d'insectes coléoptères.

OENÉE, subst. propre fém. (*éné*), myth., fille de Parthaon et d'Euryte, roi de Calydon, et mari d'Althée, dont il eut Méléagre, Tydée et Déjanire. Diane, irritée de ce qu'*OEnée* ne lui avait pas fait des sacrifices comme aux autres dieux, envoya un sanglier monstrueux qui ravagea tout le pays. Quelques-uns prétendent que ce fut Méléagre qui oublia de sacrifier à Diane.—Il y eut une autre *OEnée* dont Hercule tua l'échanson qui ne le servait pas à son gré, en le frappant à la tête d'un seul doigt.

OENÉIS, subst. propre fém. (*éné-ice*), myth., nymphe que quelques-uns croient avoir été la mère du dieu Pan.

OENELEUM, subst. mas. (*énélé-ome*) (du grec οινος, vin, et ελαιον, huile), mélange de vin et d'huile rosat pour les fomentations.

OENIDE, subst. propre mas. (*énide*), myth., nom des descendants d'*OEnée*.—Nom d'une tribu athénienne.

OENISTÉRIES, subst. fém. plur. (*éniceléri*) (du grec οινιστηρια, fait, dans le même sens, de οινος, vin), myth., fêtes que les jeunes gens célébraient en faisant des libations de vin en l'honneur de Bacchus.

*__OENISTICE__, subst. fém. (*énicetice*) du grec οιωνος, oiseau), t. d'antiq., sorte de divination qui se faisait par le moyen des oiseaux.

OENISTICIEN, subst. et adj. mas., au fém. **OENISTICIENNE** (*éniceticiein, ciène*), celui ou celle qui prédisait l'avenir par le moyen des oiseaux.

OENISTICIENNE, adj. fém. Voy. OENISTICIEN.

OENO, subst. propre fém. (*éno*), myth., une des filles d'Anius.

OENOGALA, subst. mas. (*énoguala*) (du grec οινος, vin, et γαλα, lait), t. de pharm., mélange de vin et de lait.

OENOLATIF, adj. mas., au fém. **OENOLATIVE** (*énolatif, tive*), t. de médec. et de pharm., se dit d'une injection, d'un gargarisme vineux.

OENOLATIVE, adj. fém. Voy. OENOLATIF.

OENOLATURE, subst. fém. (*énolature*), t. de médec. et de pharm., vin médicinal.

OENOLOGIE, subst. fém. (*énoloji*) (du grec οινος, vin, et λογος, discours), art de faire le vin. —Traité, ouvrage sur l'art de faire et de conserver le vin.

OENOLOGIQUE, adj. des deux genres (*énolojike*), qui appartient, qui est relatif à l'*œnologie*.

OENOLOGISTE, subst. mas. (*énolojicete*), celui qui écrit ou qui a écrit sur l'art de faire et de conserver le vin.

OENOMANCIE, subst. fém. (*énomanci*) (du grec οινος, vin, et μαντεια, divination), divination qui se faisait avec le vin destiné aux libations.

OENOMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. **OENOMANCIENNE** (*énomanciein, ciène*), qui concerne l'*œnomancie*.—Celui, celle qui pratiquait l'*œnomancie*.

OENOMANCIENNE, adj. fém. Voy. OENOMANCIEN.

*__OENOMAÜS__, subst. propre mas. (*énoma-uce*), myth., roi d'Élide, fils de Mars, et père d'Hippodamie. Ayant appris qu'il mourrait de la main de son petit-fils, il résolut de ne pas marier sa fille. Comme il était fort adroit à la course, il obligeait tous ceux qui venaient la lui demander de courir avec lui, à condition de l'accorder à celui qui le vaincrait dans cet exercice. Il les tuait après les avoir vaincus; mais Pélops, qui fut le quatorzième, gagna Myrtile, cocher d'OEnomaüs, et celui-ci ayant enlevé la clavette de l'essieu de fer qui retenait la roue, *OEnomaüs* fut renversé de son char, et périt misérablement. Pélops, victorieux, épousa Hippodamie.

OENOMEL, subst. mas. (*énomèle*) (du grec οινος, vin, et μελι, miel), t. de pharm., vin de miel, ou mêlé avec du miel.

OENOMÈTRE, subst. mas. (*énomètre*) (du grec οινος, vin, et μετρον, mesure), instrument pour mesurer le degré de force ou de qualité du vin.

OENOMÉTRIE, subst. fém. (*énométri*), opération qui consiste à mesurer le degré de force du vin au moyen de l'*œnomètre*.

OENOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*énométrike*), qui a rapport, qui est relatif à l'*œnomètre* : *degré œnométrique*.

*__OENONE__, subst. fém. (*énone*), t. d'hist. nat., genre de vers de la famille des annélides. — Subst. propre fém., myth., une des nymphes du mont Ida. On dit qu'elle se laissa séduire par Apollon, qui lui donna une parfaite connaissance de l'avenir et de la médecine. Elle épousa Pâris, qui l'abandonna bientôt, et elle lui prédit qu'il serait cause de la ruine de Troie.— Il y eut une autre OEnone, que Jupiter mit au nombre de ses femmes, et dont il eut Eaque.

*__OENOPE__, adj. des deux genres (*énope*) (du grec οινος, vin, et ωψ, aspect, apparence), t. de médec., tout ce qui a la couleur, l'apparence du vin.

OENOPÉUS ou **OENOPION**, subst. propre mas. (*énopé-uce, pi-on*), myth., fils de Bacchus et roi de l'île de Chio. Ne sachant comment garantir sa fille des poursuites du géant Orion, il implora le secours de son père, qui fit tomber le géant dans un profond sommeil, dont *OEnopion* profita pour lui crever les yeux.

OENOPHORE, subst. mas. (*énofore*) (du grec οινος, vin, et φερω, je porte), vase, cruche dans laquelle les anciens mettaient du vin.— Celui qui avait soin du vin, et qui puisait le vin dans les cruches pour le servir à table, aux convives.

OENOPHORIES, subst. fém. plur. (*énofori*) (même étym. que celle du mot précéd.), fêtes égyptiennes où les convives portaient un vase plein de vin.

OENOPLIA, subst. fém. (*énopli-a*), t. de bot., espèce de jujubier commun qui croît en Crète et en Egypte.

OENOPLIE, subst. fém. (*énopli*), t. de bot., espèce de nerprun qui croît dans la Caroline.

OENOPTE, subst. mas. (*énopete*) (de grec οινος, vin, et οπτομαι, je vois), censeur athénien qui était chargé de surveiller les festins et de réprimer les débauches.

OENOTHÉROS ou **OENOTHÈRE**, subst. mas. (*énotéroce, énotère*) (en grec οινοθηρας), t. de bot., nom d'une plante qui, infusée dans le vin, inspire, dit-on, la gaieté.

*__OENOTRIE__, subst. propre fém. (*énotri*), partie de l'Italie habitée par les Arcadiens qu'*OEnotrus* y avait amenés.

*__OENOTRIEN__, subst. mas. (*énotri-ein*), t. d'antiq., ancien peuple qui habitait une partie du royaume de Naples.

OENOTRUS, subst. propre mas. (*énôtruce*), myth., un des fils de Lycaon, qui donna son nom à une contrée d'Italie où il vint s'établir. Quelques-uns rapportent le nom d'*OEnotrie*, qui fut donné à cette contrée, à un ancien roi des Sabins, nommé aussi *OEnotrus*.

*__OENUS__, subst. propre mas. (*énuce*), myth., fils de Lycimnius, frère d'Alcmène. Ayant été tué par le fils d'Hippocoon, Hercule vengea sa mort sur le père et sur ses enfants.

OEOLYCUS, subst. propre mas. (*é-olikuce*), myth., père d'Égée.

*__OEONISTICE__, subst fém. Voy. OENISTICE.

*__OEONISTICIEN__, adj. mas., au fém. **OEONISTICIENNE**. Voy. OENISTICIEN.

OERRH, subst. mas. (*ère*), nom du roseau avec lequel les Arabes forment le fût de leurs lances.

OERVE. subst. fém. (*èreve*), t. de bot., l'illécèbre javanique, plante vivace de l'Inde.

*__OESIPE__ ou **SUINT**, subst. fém. (*ézipe*), laine grasse, non lavée.

*__OESIPÈRE__, subst. fém. (*ézipère*), toison qui n'a pas encore été lavée.—Laine grasse.

OESOPHAGE, subst. mas. (*ézofaje*) (en grec οισοφαγος, formé de οισω, fait de οιω, je porte, et de φαγειν, manger; *porte-manger*), t. d'anat., canal membraneux qui conduit les aliments depuis la bouche jusque dans l'estomac.

OESOPHAGIEN, adj. mas., au fém. **OESOPHAGIENNE** (*ézofajiein, jiène*), qui appartient à l'*œsophage* : *angine œsophagienne*.

OESOPHAGIENNE, adj. fém. Voy. OESOPHAGIEN.

OESOPHAGISME, subst. mas. (*ézofajiceme*), t. d'anat., mal de l'*œsophage*.

OESOPHAGITE, subst. fém. (*ézofajite*), t. de médec., inflammation de l'*œsophage*.

OESOPHAGORRHAGIE, subst. fém. (*ézofaguôraji*) (du grec οισοφαγος, œsophage, et ρεω, je

soule), t. de médec., hémorrhagie qui a lieu dans l'*œsophage*.

ŒSOPHAGORRHAGIQUE, adj. des deux genres (*ézofaguòrajike*), t. de médec., qui est relatif à l'*œsophagorrhagie*.

ŒSOPHAGOTOMIE, subst. fém. (*ézofaguotomi*) (du grec οἰσοφάγος, œsophage, et τομή, fait de τέμνω, je coupe, t. de chir., incision faite à l'*œsophage* pour en tirer un corps étranger.

ŒSOPHAGOTOMIQUE, adj. des deux genres (*ézofaguotomike*), qui a rapport, qui tient à l'*œsophagotomie*.

*ŒSTRE, subst. mas. (*écetre*) (du grec οἶστρος, taon, grosse mouche qui pique les animaux, et leur cause une espèce de fureur), t. d'hist. nat., famille d'insectes diptères.—T. de médec. : *œstre vénérien*, désir ardent des plaisirs de l'amour dans les deux sexes.

ŒSTRIDÉES, subst. f. pl. (*écetridé*), t. d'hist. nat., petite famille d'insectes de l'ordre des diptères.

ŒSTRIDES, subst. m. pl. (*écetride*), t. d'hist. nat. Voy. ŒSTRIDÉES.

*ŒSTROMANE, subst. des deux genres (*écetromane*), celui, celle qui éprouve une violente passion, un amour furieux.

*ŒSTROMANIE, subst. fém. (*écetromani*) (du grec οἶστρος, taon, et μανία, fureur), t. de médec., fureur amoureuse.

ŒSTROMANIQUE, adj. des deux genres (*écetromanike*), t. de médec., qui a rapport, qui appartient à l'*œstromanie*.

*ŒTA, subst. propre mas. (*éta*), myth., mont fameux par la mort d'Hercule. Il est sur les frontières de la Thessalie.

ŒTANIA, subst. fém. (*étania*), t. de bot., division de plantes du genre des unones.

ŒTE, subst. fém. (*éte*), t. de bot., plante d'Égypte.

ŒTOLINE, subst. fém. (*étoline*), chanson lugubre des anciens Grecs en l'honneur de Linus.

ŒTINIEN, subst. propre mas. (*étuniein*), nom d'un ancien peuple qui habitait une partie du royaume de Pont.

ŒTHRE, subst. mas. (*étre*), t. d'hist. nat., genre de crustacés brachyures, voisin des calopes.

ŒTUS ou OTHUS, subst. propre mas. (*étuce*), myth., géant, fils d'Aloéus, et frère d'Ephialte.

*ŒUF, subst. mas. (dites *eufe* au sing., et *eu* au plur.; cependant, *œuf dur*, *œuf frais*, se prononcent *eudur*, *eufré*) (en grec ὠόν, et, avec le digamma éolien, ὠϝόν, dont les Latins ont fait *ovum*, œuf), corps organique que pondent la poule et l'oiseau femelle, et qu'ils couvent.—Il se dit, par extension, des poissons, des fourmis, des tortues, etc.—Prov. : 1° *donner un œuf pour avoir un bœuf*, faire un petit présent pour en avoir un plus considérable; 2° *pondre sur ses œufs*, jouir tranquillement de son bien; 3° *il tondrait sur un œuf*, il est extrêmement avare; 4° *je ne lui ai dit ni œuf ni bœuf*, ni petite, ni grosse sottise.—*Marcher sur des œufs*, se conduire avec circonspection.—*Plein comme un œuf*, extrêmement plein.—On dit d'un homme qui fait dépendre d'une seule chose son sort, sa fortune, son bonheur, etc., qu'*il a mis tous ses œufs dans un panier*.—*Œufs rouges*, œufs de Pâques, œufs durcis dans l'eau chaude, dont la coque est teinte en rouge, et qu'on vend ordinairement vers le temps de Pâques.—Présents qu'on se fait à cette époque dans certains pays. — Myth., petite offrande que les anciens Romains faisaient aux dieux lorsqu'ils voulaient se purifier, ou dans les repas des funérailles.

ŒUF-DE-LÉDA, subst. mas. (*eufedeléda*), myth., *œuf* duquel on prétend que naquirent Castor et Pollux.

ŒUF-DE-SERPENT, subst. mas. (*eufedecèrepan*), myth., *œuf* fabuleux que les druides croyaient formé par la bave et l'écume d'un grand nombre de serpents réunis et enlacés pendant l'été. Au sifflement de ces *serpents*, l'*œuf* s'élevait en l'air; il fallait alors le recevoir avant qu'il touchât à terre. Celui qui l'avait reçu devait monter promptement à cheval et s'échapper, parce que les *serpents* courraient après lui, jusqu'à ce qu'ils fussent arrêtés par une rivière qui leur coupât le chemin. La figure de cet *œuf* était celle d'une pomme ronde de moyenne grosseur; la coque était cartilagineuse, couverte de fils et de filaments qui ressemblaient un peu à des pinces de polypes. On l'essayait en le jetant dans l'eau, et il fallait qu'il surnageât avec le cercle d'or qui l'entourait. Les druides, pour le mettre en plus grand crédit, disaient qu'on devait le recevoir à certains jours de la lune, et qu'il avait la vertu de donner gain de cause dans tous les différends qu'on avait à démêler, et qu'il faisait avoir un libre accès auprès des rois, lorsqu'on le portait sur soi.

ŒUF-DE-VANNEAU, subst. mas. (*eufedevanô*), t. d'hist. nat., sorte de coquille du genre des bulles.

ŒUF-D'ORPHÉE, subst. mas. (*eufedorfé*), myth., symbole mystérieux dont se servait cet ancien poète philosophe pour désigner cette force intérieure, ce principe de fécondité dont toute la terre est naturellement imprégnée.

ŒUF-D'OSIRIS, subst. mas. (*eufedozirice*), myth., *œuf* où les anciens Egyptiens croyaient qu'étaient renfermées deux figures pyramidales blanches, pour marquer les biens infinis dont Osiris voulait combler les hommes.

ŒUF-MARIN, subst. mas. (*eufemarein*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne à l'oursin esculent, sans doute à cause de la forme et de la couleur jaune de son foie.

ŒUF-PAPYRACÉ, subst. mas. (*eufepapiracé*), t. d'hist. nat., sorte de coquille qui paraît être l'ovule gibbeuse.

ŒUF (PETIT-), subst. mas. (*petiteufe*), t. d'hist. nat., sorte d'agaric de taille naine, qui a la forme d'un *œuf*.

ŒUF-PRIMITIF, subst. mas. (*eufeprimitife*), myth., *œuf* duquel on prétend que sont sortis tous les êtres.

ŒUVÉ, E, adj. (*euvé*); il se dit des poissons qui ont des *œufs* : *carpe œuvée; hareng œuvé*.

*ŒUVRE, subst. fém. (*euvre*) (en lat. *operis*, gén. de *opus*), ce qui est produit par quelque agent; ouvrage. — *Mettre en œuvre*, employer. — Fabrique et entretien d'une église paroissiale. — Banc destiné pour les marguilliers. —Production d'esprit. Il ne se dit guère qu'au pluriel : *œuvres de Corneille*, *de Racine*, etc., le recueil de leurs ouvrages.— Action morale et chrétienne : *bonne œuvre, œuvre méritoire, œuvre pie, œuvre de charité*. — *Œuvre de surérogation*, qu'on fait sans y être obligé.—T. de marine, *œuvres mortes*, parties d'un vaisseau qui sont hors de l'eau. — *Œuvres vives*, les parties qui sont dans l'eau.—*Œuvres de marée*, radoub, carénage qu'on donne aux vaisseaux, soit en haute mer, soit sur un banc, quand la mer est retirée. — En t. de théologie : *l'œuvre de la chair, l'œuvre de chair*, l'union charnelle de l'homme et de la femme. — *Être enceinte des œuvres d'un tel*, se dit d'une femme grosse du fait de quelqu'un qui n'est pas son mari.— *Mettre quelqu'un à l'œuvre*, employer quelqu'un à un travail. — *Payer la main-d'œuvre*, le travail fait.—*Chef-d'œuvre*. Voy. ce mot. — *Bon jour, bonne œuvre*, bonne action faite le jour d'une grande fête de l'Église.— *Maître des hautes, des basses œuvres*. Voy. MAÎTRE.—Prov. : *à l'œuvre on connaît l'ouvrier*, c'est le mérite de l'ouvrage qui fait celui de l'ouvrier.—*La fin couronne l'œuvre*, s'il faut bien commencer, il faut surtout bien finir. —*Ne faire œuvre de ses dix doigts*, ne rien faire. —Fam. : *voilà de vos œuvres!* vous ne faites que des bévues, que des sottises. (Voyez le mot suivant pour la syn.)

ŒUVRE, subst. mas. (*euvre*), la pierre philosophale. Les alchimistes l'appellent le *grand œuvre*.—Recueil de toutes les estampes d'un graveur.—Ouvrage d'un musicien : *le premier, le second œuvre de Rossini*. — En archit., le corps du bâtiment, les quatre gros murs, et on dit : *travailler sous œuvre, dans œuvre, reprendre sous œuvre*, pour dire réparer les fondements d'un mur sans l'abattre et en le soutenant.—T. de joaillier, action, ouvrage de celui qui enchâsse, travaille et accommode quelque pierre précieuse : *mettre en œuvre; metteur en œuvre*. — En t. de métallurgie, plomb qui contient de l'argent.— *Mettre en œuvre quelque chose* ou *quelqu'un*, l'employer, l'occuper. — *Hors-d'œuvre*. Voy. ce mot. — ŒUVRE, OUVRAGE. (*Syn.*) *Œuvre* exprime proprement l'action d'une puissance, ce qui est fait, produit par un agent; *ouvrage* exprime le travail de l'industrie, ce qui est fait, exécuté par un ouvrier. On dit : l'*œuvre* de la création, et l'*ouvrage* des six jours. La création est l'*œuvre* de la toute-puissance : le monde, sorti des mains du Créateur dans six jours d'exécution, est son *ouvrage*. La force productive est dans l'*œuvre*; l'effet de son action est dans l'*ouvrage*. L'*œuvre* de la rédemption est ce que Jésus-Christ a fait pour le salut des hommes; et son *ouvrage* est leur salut. Nous admirons dans les *œuvres* de la nature son énergie, et dans ses *ouvrages* leur beauté. La puissance et l'action de l'agent font l'*œuvre*; l'*ouvrage* est le résultat du travail et de l'industrie.—*Œuvres* est le titre de certains *ouvrages*. Les *œuvres* annoncent l'auteur; les *ouvrages* le supposent. L'*œuvre* est sa production; le livre est son *ouvrage*. L'*œuvre* est l'*ouvrage*, en tant qu'il est fait par l'auteur, et considéré comme tel. L'*ouvrage* est bien fait par l'auteur, mais on le considère tel qu'il est en lui-même, ou indépendamment de ce rapport. Ainsi on juge l'*ouvrage*, et non l'*œuvre*. L'*ouvrage* est bon ou mauvais en lui-même, et sans égard à celui qui l'a fait; mais à l'*œuvre* on connaît l'ouvrier, on juge l'homme. Voy. ACTION.

ŒUVRES-BLANCHES, subst. fém. plur. (*euvreblanche*), t. de taillandiers, se dit des gros outils de fer coupants et tranchants.

ŒUVRISTE, subst. mas. (*euvricete*), qui fait, qui achète des collections d'œuvres de gravures. Peu usité.

OFAVAI ou OFFAVAI, subst. mas. (*ofavé*), au Japon, petite boîte pleine de bâtons menus autour desquels on entortille des papiers découpés.

OFFA, subst. fém. (*ofefa*), t. d'antiq., sorte de pâte que les augures romains offraient en sacrifice.— *Offa helmontii*, t. de chim., crystallisation de carbonate d'ammoniaque qu'on obtient en versant de l'alcohol très-rectifié dans une dissolution concentrée de ce sel.

OFFE, subst. mas. (*ofe*), t. de bot., sparte. Voy. AUFFE.

OFFENDICES, subst. fém. plur. (*ofandice*), bandes qui tombaient des deux côtés des mitres ou bonnets de flamines, et qu'ils nouaient sous le menton.

OFFENDRE, v. act. (*ofandre*), rencontrer ou *offenser*. (*Marot*.) Vieux, et même hors d'usage.

OFFENSANT, E, adj. (*ofançan, cante*), choquant, injurieux.

OFFENSE, subst. fém. (*ofance*) (en latin *offensa* ou *offensio*), injure de fait ou de parole.— En matière de religion, faute, péché.

OFFENSÉ, E, part. pass. de *offenser*.

OFFENSÉ, E, adj. et subst. (*ofancé*), celui, celle qui a reçu une *offense*; à qui l'on fait une injustice.

OFFENSER, v. act. (*ofancé*) (en latin *offendere*), faire une *offense*. — *Offenser Dieu*, violer ses commandements. — Fig., blesser : *ce coup lui a offensé le cerveau*. — Par extension de métaphore : *les discours libres offensent les oreilles chastes*. — *Il n'y a que la vérité qui offense*, les reproches sensibles sont ceux qu'on a mérités. — S'OFFENSER, v. pron., se tenir pour *offensé*; se piquer, se fâcher.

OFFENSEUR, subst. mas., au fém. OFFENSEUSE (*ofanceur, ceuze*) (en latin *offensor*), celui, celle qui *offense*. Corneille a dit dans le *Cid* :

> En cet affront mon père est l'*offensé*,
> Et l'*offenseur*, le père de Chimène.

OFFENSEUSE, subst. fém. Voy. OFFENSEUR.

OFFENSIF, adj. mas., au fém. OFFENSIVE (*ofancif, cive*), qui attaque, qui *offense* : *armes offensives*, *ligue offensive*, armes, ligue pour attaquer. Il se dit plus ordinairement avec *défensive* : *ligue offensive et défensive, armes offensives et défensives*.—On appelle *guerre offensive*, une guerre dans laquelle on attaque l'ennemi, par opposition à *guerre défensive*, dans laquelle on ne fait que se défendre.

OFFENSIVE, adj. fém. Voy. OFFENSIF.—Subst. fém., en t. de guerre, attaque : *non-seulement il est sur la défensive, il va même jusqu'à l'offensive*.

OFFENSIVEMENT, adv. (*ofanciveman*), d'une manière *offensive*.

OFFERT, E, part. pass. de *offrir*, et adj., présenté.

OFFERTE, subst. fém., ou *OFFERTOIRE, subst. mas. (*oferète, ofèretoare*), partie de la messe dans laquelle le prêtre *offre* à Dieu du pain et du vin.—Antienne qui se chante pendant cette partie de la messe. On dit plus souvent *offertoire* aujourd'hui.

*OFFICE, subst. mas. (*ofice*) (en lat. *officium*, formé de *officere*, pour *efficere*, faire), devoir : *il est de l'office d'un magistrat, d'un père*, etc. —Assistance, service. En ce sens il ne s'emploie au plur. qu'avec *bons* ou *mauvais*, et au sing. qu'avec la préposition *de* : *accordez-moi vos bons offices auprès de..; il m'a rendu de mauvais offices, c'est un office d'ami*, etc. Voy. BIENFAIT. — Prières publiques et les cérémonies qu'on y fait : *assister à l'office*. — Partie du bréviaire

que doivent dire tous les jours ceux qui en sont tenus : *dire son office.* —*Le petit Office,* l'office abrégé de la sainte Vierge.—*L'Office des morts,* les prières que l'Eglise récite pour les morts. — *Livre d'offices,* qui contient les prières récitées ou chantées à l'église. — Charge : *office de judicature, etc.* — *Faire quelque chose d'office,* de son propre mouvement. — *Le juge a informé d'office,* sans en être requis. — *Experts nommés d'office,* nommés par le juge. — *Le saint-office,* le tribunal de l'inquisition, à Rome.—Fonctions : *son estomac fait bien son office.* — OFFICE, MINISTÈRE, CHARGE, EMPLOI. (*Syn.*) L'idée propre d'*office*, c'est d'obliger à faire une chose utile à la société; celle de *ministère*, est d'agir pour un autre, au nom d'un autre, d'un maître qui commande; celle de *charge*, de porter un fardeau, ou de faire une chose pénible pour un bien ou un avantage commun; celle d'*emploi*, d'être attaché à un travail qui est commandé. — L'*office* impose un devoir; le *ministère*, un service; la *charge*, des fonctions; l'*emploi*, de l'occupation. — L'*office* donne en même temps un pouvoir, une autorité pour faire; le *ministère*, une qualité, un titre pour représenter les personnes, disposer des choses; la *charge*, des prérogatives, des priviléges qui honorent ou distinguent le titulaire; l'*emploi*, des salaires, des émoluments qui paient ou récompensent le travail. — En général, l'*office* est par lui-même stable; mais on supprime des *offices*. — Tout *office* est une *charge*, mais toute *charge* n'est pas un *office*. Les *charges* dans les parlements étaient de véritables *offices*; mais les places d'échevins, consuls et autres *charges* municipales, n'étaient pas des *offices* en titre, quoique ce fussent des *charges*; parce que ceux qui les remplissaient ne les tenaient que pour un temps, sans aucun titre que celui de leur élection; au lieu que les *offices* proprement dits sont une qualité permanente.

OFFICE, subst. fém. (*ofice*), lieu dans une grande maison où l'on prépare tout ce que l'on sert sur table pour le fruit; où l'on garde le linge, la vaisselle, etc. Dans les maisons ordinaires, on dit *dépense*. — Domestiques qui mangent à l'*office*. — Art de préparer ce que l'on sert sur la table pour le fruit : *il entend bien l'office.*—Au plur., tous les lieux où l'on garde tout ce qui est nécessaire pour le service de table : *de grandes, de belles offices.*

*****OFFICIAL**, subst. mas. (*ofici-al*) (du lat. *officialis*, employé avec cette acception dans les auteurs ecclésiastiques, et qu'on trouve dans Apulée pour ministre d'un magistrat; fait d'*officium*, office), juge de cour d'église.—Au plur., *officiaux*.

*****OFFICIALITÉ**, subst. fém. (*ofici-alité*), juridiction de l'*official*. — Lieu où il rendait justice.

OFFICIANT, E, subst. et adj. (*ofici-an, ci-ante*), celui qui *officie* à l'église. — L'*officiante*, la religieuse qui est de semaine au chœur.

OFFICIAUX, subst. mas. plur. Voy. OFFICIAL.

OFFICIEL, adj. mas., au fém. **OFFICIELLE** (*ofici-èle*), publié, déclaré constant par l'autorité. —*Nouvelle officielle,* publiée par le gouvernement.

OFFICIELLE, adj. fém. Voy. OFFICIEL.

OFFICIELLEMENT, adv. (*ofici-èleman*), d'une manière *officielle*.

*****OFFICIER**, subst. mas. (*oficié*), celui qui a un *office*, une charge. — Celui qui a un grade militaire, soit sur terre, soit sur mer. En ce sens il s'emploie le plus souvent absolument et sans addition : *il y avait à cette assemblée un grand nombre d'officiers.* — *Les officiers de justice* sont ceux auxquels on a confié l'administration de la justice dans les différentes cours ou tribunaux du royaume. — *Officier de la Légion-d'Honneur,* le second rang en remontant, après celui de chevalier. — On applique plus ordinairement ce mot aux gens de guerre qui ont quelque commandement dans les armées. *Les officiers généraux* sont ceux dont le commandement n'est point restreint à une seule troupe, à une seule compagnie, à un seul régiment, mais qui ont sous leurs ordres un corps de troupes composé de plusieurs régiments; tels sont les généraux, les lieutenants-généraux, les majors-généraux, brigadiers, etc. *Les officiers de l'état-major* sont ceux qui ont sous leurs ordres un régiment entier, comme les colonels, lieutenants-colonels, et majors. *Les officiers subalternes* sont les lieutenants, sergents, caporaux, etc.; ces deux derniers se nomment aussi *sous-officiers.* —On appelle *officiers de la marine*, des officiers qui commandent et servent sur les vaisseaux du roi et dans les ports.—*Officiers municipaux*, les personnes qui exercent des charges municipales. —*Officier de santé*, médecin, chirurgien, etc. — Celui qui dans une grande maison a soin de l'*office*, prépare le fruit, etc. *Officiers*, au plur., comprend le cuisinier et le maître d'hôtel.— On appelait chez le roi, *officiers de la bouche*, les écuyers de cuisine qui travaillaient pour la bouche du roi; *officiers du gobelet*, ceux qui fournissaient le vin; *officiers du commun*, ceux qui travaillaient pour les autres tables de la maison du roi.

OFFICIER, v. neut. (*oficié*), faire l'*office* divin à l'église. — Dans un sens plus restreint, célébrer une grand'messe, ou présider à l'*office* divin. — Fam. : *il officie bien à table*, il mange et boit bien; il fait bien son devoir à table.

*****OFFICIÈRE**, subst. fém. (*oficière*), religieuse qui a un *office*, une charge dans un couvent.

OFFICIEUSE, adj. fém. Voy. OFFICIEUX.

OFFICIEUSEMENT, adv. (*ofici-euzeman*) (en latin *officiosè*), d'une manière officieuse, obligeante.

OFFICIEUSETÉ, subst. fém. (*ofici-euzeté*), caractère, conduite de l'*officieux*. Ironiquement.

OFFICIEUX, adj. mas., au fém. **OFFICIEUSE** (*ofici-eu, ci-euze*) (en lat. *officiosus*), qui est porté à rendre service, obligeant. Voy. SERVIABLE. — *Mensonge officieux*, qu'on se permet pour faire plaisir à quelqu'un.—Subst. : *faire l'officieux*, l'empressé.

*****OFFICINAL, E**, adj. (*ofcinale*) (du latin *officina*, boutique, laboratoire, formé de *officere* pour *efficere*, faire), t. de pharm.: *compositions officinales*, qui se trouvent toutes composées chez les apothicaires, par opposition aux *compositions magistrales*, qu'on ne prépare que d'après l'ordonnance du médecin. — Au plur. mas., *officinaux*.

OFFICINAUX, adj. mas. plur. Voy. OFFICINAL.

*****OFFICINE**, subst. fém. (*oficine*), dans l'emplacement d'un pharmacien, partie où il vend ses préparations et ses médicaments.

DU VERBE IRRÉGULIER **OFFRIR** :

Offraient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Offrais, précédé de *j'*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Offrais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Offrait, 3e pers. sing. imparf. indic.

*****OFFRANDE**, subst. fém. (*ofrande*), don que l'on *offre* à Dieu.—Cérémonie par laquelle le prêtre, avant et après l'offertoire, reçoit les *offrandes* des fidèles. — En général, ce qu'on *offre* à quelqu'un par respect et dévouement, etc. : *recevez l'offrande de mes vœux.* — OFFRANDE, OBLATION. (*Syn.*) L'*offrande* se fait à Dieu, à ses saints, et même à ses ministres; l'*oblation* ne se fait qu'à Dieu. L'*offrande* est seulement un don religieux. L'*offrande* du pain et du vin, dans le sacrifice de la messe, est une *oblation*. Les présents que les catholiques font à l'autel sont proprement des *offrandes*. — *Oblation* a toujours un sens plus rigoureux qu'*offrande*; et il ne se dit que pour exprimer le sacrifice ou le don fait avec les cérémonies religieuses prescrites à cet effet. Ainsi toute *offrande* n'est pas *oblation*; et l'idée du don, ou même du dévouement, suffit pour constituer une *offrande* sans aucune cérémonie.

OFFRANT, part. prés. du verbe irrég. *offrir*.

OFFRANT, E, subst. mas. (*ofran, frante*), t. de palais, celui qui *offre* : *adjuger au plus offrant.* Nous ne trouvons nulle part le fém. *offrante*; mais nous ne voyons aussi aucune raison qui puisse empêcher qu'on ne s'en serve.

OFFRANVILLE, subst. propre mas. (*ofranvile*), village de France, dép. de la Seine-Inférieure, chef-lieu de canton, arrond. de Dieppe.

*****OFFRE**, subst. fém. (*ofre*), action d'*offrir* : *faire offre de....* — Ce que l'on *offre* : *j'accepte votre offre, vos offres.* —T. de jurispr., acte par lequel on se soumet à faire quelque chose, ou par lequel on exhibe à quelqu'un des pièces ou autre chose qu'on est tenu de lui remettre, ou bien une somme qu'on est obligé de lui payer. On appelle *offres labiales* celles qui ne consistent que dans une déclaration de bouche ou par écrit; et *offres réelles*, celles qui sont accompagnées de l'exhibition et présentation effectives des deniers ou autres choses que l'on *offre*, soit que les *offres* soient faites par un huissier, ou qu'elles le soient sur le bureau.—On disait autrefois au masculin : *un offre avantageux.* *Richelet* fait observer que M. *de Sacy* lui a donné ce genre dans sa traduction de la *Bible*; et *Racine* a dit (dans *Bajazet*, acte III, scène VIII) :

> Ah ! si d'une autre chaîne il n'était point lié,
> L'*offre* de mon hymen l'eût-il tant effrayé?
> L'eût-il refusé même aux dépens de sa vie?

DU VERBE IRRÉGULIER **OFFRIR** :

Offre, précédé de *j'*, 1re pers. sing. prés. indic.
Offre, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prés. indic.
Offre, précédé de *que j'*, 1re pers. sing. prés. subj.
Offre, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.
Offrent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Offrent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.
Offres, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.
Offres, précédé de *que tu*, 2e pers. sing. prés. subj.

OFFREUR, subst. mas. (*ofreur*), celui qui *offre*. (*Philippe de Valois.*) Vieux, mais utile.

DU VERBE IRRÉGULIER **OFFRIR** :

Offrez, 2e pers. plur. impér.
Offrez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.
Offriez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Offrions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Offrions, précédé de *que nous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Offrîmes, 1re pers. plur. prét. déf.

OFFRIR, v. act. (*ofrir*) (en latin *offerre*, formé de *ob*, devant, et *ferre*, porter; *porter* ou *mettre devant*), présenter une chose à quelqu'un. Voy. DONNER.—Proposer de donner, de faire... : *on lui a offert cent mille écus de sa maison; il offrit de me conduire à...* — *Offrir à la vue*, exposer à la vue. — *Offrir le choix des armes à son ennemi*, lui en laisser le choix.—*Offrir à Dieu ses maux, ses peines*, etc., les souffrir pour l'amour de Dieu. — S'OFFRIR, v. pron., se présenter, se proposer : *s'offrir pour quelqu'un.*

DU VERBE IRRÉGULIER **OFFRIR** :

Offrira, 3e pers. sing. fut. indic.
Offrirai, 1re pers. sing. fut. indic.
Offriraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Offrirais, précédé de *j'*, 1re pers. sing. prés. cond.
Offrirais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Offrirait, 3e pers. sing. prés. cond.
Offriras, 2e pers. sing. fut. indic.
Offrirent, 3e pers. plur. prét. déf.
Offrirez, 2e pers. plur. fut. indic.
Offririez, 2e pers. plur. prés. cond.
Offririons, 1re pers. plur. prés. cond.
Offrirons, 1re pers. plur. fut. indic.
Offriront, 3e pers. plur. fut indic.
Offris, précédé de *j'*, 1re pers. sing. prét. déf.
Offris, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Offrisse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Offrissent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Offrisses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Offrissiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Offrissions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Offrit, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Offrît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Offrîtes, 2e pers. plur. prét. déf.
Offrons, 1re pers. plur. impér.
Offrons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.

*****OFFUSQUÉ, E**, part. pass. de *offusquer*.

OFFUSQUER, v. act. (*ofucekié*) (en latin *offuscare*, fait de *ob*, devant, et *fuscus*, sombre, noir), empêcher de voir : *ôtez-vous de devant moi, vous m'offusquez la vue.* — Empêcher d'être vu : *ces arbres offusquent votre maison.* — Empêcher de voir en éblouissant : *le soleil m'offusque les yeux*; et neutralement : *une trop grande clarté offusque.* — Fig., 1° obscurcir, troubler l'esprit : *les vapeurs du vin offusquent la raison*; 2° surpasser quelqu'un en sorte que sa gloire soit diminuée, etc. : *cet homme a un rival qui l'offusque.*—Donner de l'ombrage, déplaire : *tout l'offusque.*—S'OFFUSQUER, v. pron.—OFFUSQUER, OBSCURCIR. (*Syn.*) *Offusquer* signifie empêcher de voir ou d'être vu, du moins de voir et d'être vu clairement,

dans sa clarté naturelle, par l'interposition ou l'opposition d'un corps, d'un obstacle. *Obscurcir* exprime l'action simple et vague de faire perdre à un objet sa lumière ou son éclat, sans aucun rapport indiqué ni au moyen de la vue.—Le soleil est *obscurci*, lorsqu'il a perdu son éclat; si vous le considérez dans les nuages, il est *offusqué*. Les nuages l'*obscurcissent* et l'*offusquent* : ils l'*obscurcissent*, en lui ôtant sa lumière; ils l'*offusquent* en vous empêchant de le voir, ou en l'empêchant d'être vu. — Le hâle *offusque* le teint; il laisse un masque sur la figure. Le teint s'*obscurcit* avec l'âge; il n'a plus ses couleurs et son éclat.—Une montagne qui borne la vue de votre maison, l'*offusque*; elle ne l'*obscurcit* pas comme un mur qui lui ôterait le jour. — Les passions *obscurcissent* l'entendement, de quelque manière qu'elles le troublent; elles l'*offusquent*, en élevant autour de lui des nuages, ou en s'interposant entre lui et la vérité. — S'OFFUSQUER, v. pron.

OFTIK, subst. fém. (*ofeti*), t. de bot., genre de plantes qui répond au camara de *Linnée*.

OG, subst. propre mas. (*ogue*), myth., géant d'une taille immense, qui survécut au déluge en se tenant sur le toit de l'arche pendant l'inondation. Il fut tué par Moïse. Les Syriens, qui le croyaient ainsi, en ont fait un dieu.

OGCODE, subst. mas. (*ogue kode*), t. de bot., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

OGEGHA, subst. mas. (*ojegua*), t. de bot., arbre du Congo qui porte des fruits semblables à des prunes.

OGÉNUS, subst. propre mas. (*ojénuce*), myth., ancien dieu qu'on croit être le même que l'Océan.

OGIAS, subst. propre mas. (*ôji-âce*), myth., nom d'un géant qui, selon un des livres apocryphes condamnés par le pape Gélase, avait vécu avant le déluge. Voy. OG, qui est le même.

OGIÈRE, subst. fém. (*oji-ère*), t. de bot., genre de plantes de la famille des hélianthées.

*__OGIVAL, E__, adj. (*ojivale*), en *ogive*. (Pouqueville.) —Au plur. mas., *ogivaux*.

OGIVAUX, adj. mas. plur. Voy. OGIVAL.

OGIVE, subst. fém. (*ojive*), t. d'archit., voûte formée par deux arcs de cercle qui font un angle aigu, imitant la pointe d'une mitre. L'*Académie* dit que ce mot est aussi adj. : *porte, arc ogive*. Pourquoi ne pas se servir d'*ogival*, qui est bien formé, et qui existe?

*__OGMION, OGMIOS, OGMIUS__, subst. propre mas. (*oguemi on, oguemi-oce, oguemi-uce*), myth., l'Hercule gaulois, l'une des divinités des anciens Celtes.

OGNE, subst. fém. (*ognie*), les écoliers donnent ce nom à un coup appliqué sur les doigts.

*__OGNEMENT__ ou **OIGNEMENT**, subst. mas. (*ognieman*), action par laquelle on oint. — État de ce qui est oint.

*__OGNON__ (quelques-uns, et, entre autres l'*Académie*, écrivent encore **OIGNON**, qu'ils prononcent cependant *ognion*), subst. mas. (*ognion*) (du latin *unio*, employé par *Columelle* dans la même acception, parce que, disent *Caseneuve* et *Ménage*, la bulbe de l'*ognon* n'est formée que d'une seule pièce), nom générique qu'on donne vulgairement aux caïeux des racines bulbeuses des plantes cultivées dans nos jardins par les fleuristes : *ognon de fleur*. Voy. BULBE. — Plus particulièrement, plante potagère bisannuelle très-connue par son usage dans les cuisines. Quand on dit *ognon* tout seul, c'est en ce dernier sens qu'on l'entend. — Dureté douloureuse, en forme d'*ognon*, qui vient aux pieds. —Prov. : 1° *être vêtu comme un ognon*, fort peu couvert de vêtements; 2° *se mettre, se placer en rang d'ognon*, se placer en cercle avec des gens de distinction ; vouloir tenir son coin avec eux. (D'*Artus* de *La Fontaine-Saloro*, baron d'*Ognon*, qui, aux états de Blois de 1576, faisait les fonctions de grand-maître des cérémonies, et, en cette qualité, assignait à chaque député le *rang* et la place qu'il devait occuper.) — *Regretter les ognons d'Egypte*, regretter son ancien état.—*Marchand d'ognons se connaît en ciboules*, on est difficilement trompé sur les choses de son métier.

OGNONADE, ou **OIGNONADE**, subst. fém. (*ognionade*), fricassée d'*ognons*.

OGNONET ou **OIGNONET**, subst. mas. (*ognioné*), t. de jard., sorte de poire d'été.

OGNONIÈRE ou **OIGNONIÈRE**, subst. fém. (*ognionière*), terre semée d'*ognons*.

*__OGOA__, subst. propre mas. (*oguo-a*), nom d'un temple fameux qui était à Mylase, ville du pays des Cariens. Ce temple était consacré à Jupiter surnommé *Osogus*.

OGOESSE, subst. fém. (*oguo-èce*), t. de blason, tourteau de sable.

OGOTONE, subst. mas. (*oguotone*), t. d'hist. nat., sorte de petit animal de la famille des rongeurs.

*__OGRE__, subst. mas. (*oguere*), monstre imaginaire que l'on suppose manger de la chair humaine; de là l'expression prov.: *manger comme un ogre*, excessivement. Peut-être, comme le conjecture M. *Morin*, du grec ἄγριος, sauvage, farouche.

OGRESSE, subst. fém. (*oguerèce*), femme de l'*ogre*.

OGULNIE, adj. fém. (*ogulent*) : *loi Ogulnie*, loi des anciens Romains qui régla que les nouveaux membres des collèges sacerdotaux seraient pris à l'avenir dans l'ordre des plébéiens.

*__OGYGÈS__, subst. propre mas. (*ojijèce*), myth., fils de Neptune et d'Alitra. Il régna dans la Grèce, où il fonda plusieurs villes. De son temps, un déluge affreux submergea l'Attique et toute l'Achaïe.

*__OGYGIE__, subst. propre fém. (*ojiji*), myth., île et demeure ordinaire à Calypso. C'était aussi le nom d'une des filles d'Amphion et de Niobé. — T. d'hist. nat., genre de plantes fossiles extrêmement aplaties.

OGYGIUS, subst. propre mas. (*ojiji-uce*), myth., surnom d'Apollon et de Bacchus.

OH (ô)! interjection qui marque : 1° la surprise : *oh, oh!* 2° l'admiration : *oh, que cela est beau!* 3° l'affirmation : *oh, pour cela, non!*

OHÉ! sorte d'exclamation. Voy. OÉ.

OHIGGINSIE, subst. fém. (*o-iguejeinci*), t. de bot., genre de plantes de la famille des rubiacées.

OHIN, subst. mas. (*o-ein*), défaut, vice, faute. (*Boiste*.) Inusité.

*__OHIO__, subst. propre mas. (*o-io*), rivière des États-Unis.

OI, diphthongue. Voyez sa prononciation dans chaque mot où elle se trouve.

OIAROU, subst. mas. (*o-iarou*), myth., chez les Iroquois, chose vue en songe et qui devient l'objet de leur culte, comme un calumet, une peau d'ours, une plante, un couteau, un animal, etc.

OIDIUM, s.m. (*o-i-diome*), genre de champignons croissant sur les plantes. Une espèce, l'*oïdium tuckeri*, est accusée de la maladie de la vigne.

*__OIE__, subst. fém. (*od*) (du lat. barbare *auca*, employé dans le même sens par les auteurs de la basse latinité, et que *Ménage* dérive d'*avica*, fait d'*avis*, oiseau), sorte d'oiseau aquatique, plus gros que la cane. — *Oie du nord*. Voy. EIDER. — Au fig. : *c'est une oie*, une personne sotte comme une *oie*.—En astron., constellation. — *Jeu de l'oie*, jeu auquel on joue avec deux dés, sur un carton où sont représentées des oies placées dans un certain ordre. — *Conte de ma mère l'oie*. Voy. CONTE. — *Merde d'oie*. Voy. ce mot.— *Patte d'oie*, le point de réunion de plusieurs routes.

OÏER, subst. mas. (*o-ié*), marchand d'*oies*. (Boiste.) Vieux et même hors d'usage.

DU VERBE IRRÉGULIER **OINDRE** :

Oignaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Oignais, précédé de *j'*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Oignais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Oignait, 3e pers. sing. imparf. indic.
Oignant, part. prés.
Oigne, précédé de *que j'*, 1re pers. sing. prés. subj.
Oigne, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.

OIGNEMENT, subst. mas. (*oègnieman*), action par laquelle on *oint*, on parfume. Il est peu usité.

DU VERBE IRRÉGULIER **OINDRE** :

Oignent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Oignent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.

OIGNÉ, E, part. pass. de *oigner*.

OIGNER, v. act. (*oègnié*), le contraire de *poindre, plaire*. (Montaigne.) (*Boiste*.) Ce mot ne signifie plus rien pour nous. — S'OIGNER, v. pron.

DU VERBE IRRÉGULIER **OINDRE** :

Oignes, 2e pers. sing. prés. subj.
Oignez, 2e pers. plur. impér.
Oigniez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.
Oigniez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Oignîmes, 1re pers. plur. prét. déf.
Oignions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Oignions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.
Oignirent, 3e pers. plur. prét. déf.
Oignîtes, 2e pers. plur. prét. déf.

DU VERBE IRRÉGULIER **OINDRE** :

Oignis, précédé de *j'*, 1re pers. sing. prét. déf.
Oignis, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Oignisse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Oignisses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Oignissiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Oignissions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Oignit, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Oignît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Oignîtes, 2e pers. plur. prét. déf.

OIGNON. Voy. OGNON.

Oignons, 1re pers. plur. imper.
Oignons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.

OILIADES, subst. propre mas. plur. (*oïli-ade*), fils ou descendants d'Oïlée, roi des Locriens.

*__OIL__, particule affirmative (*oèle*), oui, entièrement. (*Boiste*.) Inusité.

*__OILLE__, subst. fém. (*o-ie*, à l'italienne) (de l'espagnol *olla*), potage composé de racines et de viandes différentes.

DU VERBE IRRÉGULIER **OINDRE** :

Oindra, 3e pers. sing. fut. indic.
Oindrai, 1re pers. sing. fut. indic.
Oindraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Oindrais, précédé de *j'*, 1re pers. sing. prés. cond.
Oindrais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Oindrait, 3e pers. sing. prés. cond.
Oindras, 2e pers. sing. fut. indic.

OINDRE, v. act. (*oeindre*) (en lat. *ungere*), frotter avec quelque chose d'*onctueux*. Il n'est guère usité qu'en parlant de quelques cérémonies religieuses où l'huile est employée. — S'OINDRE, v. pron., se frotter de quelque chose d'*onctueux*.

DU VERBE IRRÉGULIER **OINDRE** :

Oindres, 2e pers. plur. fut. indic.
Oindriez, 2e pers. plur. prés. cond.
Oindrions, 1re pers. plur. prés. cond.
Oindrons, 1re pers. plur. fut. indic.
Oindront, 3e pers. plur. fut. indic.

*__OING__, subst. mas. (*oein*) (en lat. *unctum*); il ne se dit qu'en parlant de la graisse de porc dont on se sert pour graisser les roues, et alors il est précédé du mot *vieux* : *graisser les roues d'une voiture avec du vieux oing*.

OÏNOMEL, subst. mas. (*o-inomèle*), mélange de miel et de vin dont on se servait autrefois pour préparer des médicaments.

OÏNOMÈTRE, subst. mas. Voy. ŒNOMÈTRE.

OÏNOMÉTRIQUE, adj. des deux genres. (Voy. ŒNOMÉTRIQUE.

*__OÏNOSPONDES__, subst. mas. plur. (*ô-inoceponde*), sacrifices des anciens, qui ne consistaient qu'en libations de vin.

DU VERBE IRRÉGULIER **OINDRE** :

Oins, 2e pers. sing. impér.
Oins, précédé de *j'*, 1re pers. sing. prés. indic.
Oins, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.
Oint, 3e pers. sing. prés. indic.

*__OINT__, subst. mas. (*oein*), celui qui a reçu une *onction* sainte : *l'oint du Seigneur* par excellence, le Messie. Voy. OINDRE.

OINT, E, part. pass. de *oindre*, et adj. (en lat. *unctus*, part. pass. de *ungere*, oindre), qui est frotté d'huile ou de quelque autre chose d'*onctueux*.

OINTIER, subst. mas. (*oeintié*), parfumeur. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

OINTURE, subst. fém. (*oeinture*), onguent. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

OIRE, adv. (*oàre*), aujourd'hui. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

OIRRER, v. neut. (*oèreré*), être en route, aller. Inusité.

OISANITE ou **OCTAÉDRITE**, subst. fém. (*oèzanite, okta-édrite*), t. d'hist. nat., schorl bleu.

*__OISE__, subst. propre fém. (*oèze*), rivière de France, qui donne son nom à un département.

*__OISEAU__, subst. mas. (*oèzô*) (du latin barbare *avicellus*, que dans la basse latinité on a formé d'*avis*, et dont on a fait ensuite *aucellus*, d'où les Italiens ont pris leur *augello*. Ménage.), animal à deux pieds, ayant des plumes et des ailes. — Poét. : *l'oiseau de Jupiter*, l'aigle ; *l'oiseau de Junon*, le paon ; *l'oiseau de Minerve*, la chouette ; *l'oiseau de Vénus*, la colombe ; *l'oiseau d'Apollon*, le cygne. — En faucon., *oiseau* se dit absolument pour *oiseau de proie*. — *Oiseau branchier*, qui ne peut voler que de branche en branche. — *Oiseau de leurre*, oiseau dressé à revenir au leurre, tel que le faucon, etc. — *Oiseau de poing*, dressé à revenir sur le poing. — En astron., constellation méridionale. — Petits ais posés sur deux morceaux de bois qui débordent, que les aides placent sur leurs épaules pour porter du mortier aux maçons, aux couvreurs, etc. — Espèce de palette sur laquelle on met le mortier pour travailler en stuc. — *Tirer l'oiseau*, disputer à qui abattra d'un coup de fusil ou de flèche la figure d'un oiseau attachée au haut d'une perche, ou placée sur un poteau. — Prov. : *être comme l'oiseau sur la branche*, dans un état incertain. — *La belle plume fait le bel oiseau*, les beaux habits relèvent la bonne mine. — *Petit à petit l'oiseau fait son nid*, on fait sa fortune peu à peu. — *L'oiseau n'y est pas, il s'est envolé*, notre homme s'est évadé. — *Ne voilà-t-il pas un bel oiseau !* se dit fam. d'un homme qui fait le beau ou l'important. — *A vol d'oiseau*, adv., en ligne droite. — *Plan à vue d'oiseau*, plan qui représente une chose telle qu'on la verrait si l'on était élevé comme un *oiseau*.

OISEAU-D'OR, subst. mas. (*oèzôdore*), nom que les magiciens de Babylone donnaient à certains oiseaux, qu'ils appelaient les langues des dieux, et qu'ils prétendaient leur faire de beaux discours pour exhorter les peuples à la fidélité envers leurs rois.

OISEAU FOSSILE ou **ORNITHOLITHE**, subst. mas. (*oèzofocile, ornitolite*), t. d'hist. nat. ; c'est le nom générique sous lequel on désigne les ossements d'*oiseaux* conservés dans la terre.

OISEAU-MOUCHE, subst. mas. (*oèzo-mouche*), t. d'hist. nat., fort petit *oiseau* très-joli d'Amérique. — Au plur., des *oiseaux mouches*.

OISEL, subst. mas. (*oèzèle*), vieux mot qui s'est dit pour *oiseau*.

OISELÉ, E, part. pass. de *oiseler*.

OISELER, v. act. (*oèzelé*), t. de faucon., dresser un *oiseau* pour le vol. — Neut., tendre des gluaux, des filets, etc., pour prendre des *oiseaux*.

OISELET, subst. mas. (*oèzelè*), tout petit *oiseau*.

*__OISELEUR__, subst. mas. (*oèzeleur*), celui dont le métier est de prendre les oiseaux à la pipée, aux filets, etc.

OISELIER, subst. mas., au fém. **OISELIÈRE** (*oèzelié, lière*), celui, celle dont la profession est d'élever et de vendre des *oiseaux*.

OISELLERIE, subst. fém. (*oèzèleri*), art de prendre et d'élever les *oiseaux*. — Métier d'en vendre.

OISEMONT, subst. propre mas. (*oèzemon*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Amiens, dép. de la Somme.

OISEUSE, adj. fém. Voy. OISEUX.

OISEUX, adj. mas., au fém. **OISEUSE** (*oèzeu, zeuze*), qui, par goût ou par habitude, ne fait rien, ou ne fait que des riens : *gens oiseux*, fainéants. Voy. OISIF. — En parlant des choses, inutile, qui n'est bon à rien : *dispute, occupation, considération oiseuse*. On dit, en fait de style, *une épithète oiseuse, des ornements oiseux*, qui ne servent en rien à la pensée. (Du latin *otiosus*.) — *Boileau* a dit (*Lutrin*):

> Quitte ce lit *oiseux* qui te tient attaché,
> Et renonce au repos ou bien à l'évêché.

Dans cet emploi, il signifie *qui sert à la paresse*. — *Paroles oiseuses*, discours, entretiens de choses vaines et inutiles.

OISEUX, subst. mas. plur. (*oèzeu*), officiers publics, chez les Hébreux, qui n'avaient pour tout emploi qu'à vaquer aux exercices de piété et au serv. divin. On dit aussi *oisifs de la synagogue*.

*__OISIF__, adj. mas., au fém. **OISIVE** (*oèzif, zive*) (en lat. *otiosus*), qui ne fait rien, qui est dans l'*oisiveté*. Il s'applique plus proprement à la personne qu'à la chose : *homme oisif, gens oisifs*. *Oiseaux* au contraire se dit plus des choses que des personnes : *discours oiseux, vie oiseuse*. — Subst. : *un oisif*. On dit rarement cependant : *une oisive*.

OISILLON, subst. mas. (*oèzi-ion*), petit oiseau. Il est fam.

OISIVE, adj. fém. Voy. OISIF.

OISIVEMENT, adv. (*oèziveman*) (en lat. *otiosè*), d'une manière *oisive*.

OISIVETÉ, subst. fém. (*oèziveté*) (en latin *otium*), état de celui qui est *oisif* : *l'oisiveté est la mère de tous les vices*, et prov. : *est mère de tout vice*. Voy. LOISIR. — On dit en bonne part : *vivre dans une honnête oisiveté*, dans un honnête loisir ou repos.

*__OISON__, subst. mas. (*oèzon*), le petit de l'*oie*. — Fig., idiot : *c'est un oison, un oison bridé*. — Myth., l'un des animaux qui sont particulièrement consacrés à Junon.

OJAK, subst. mas. (*ojak*), t. de relat., nom d'un régiment de janissaires.

OJAK-AGALARI, subst. mas. (*ojakagualari*), t. de relat., celui qui commande le régiment de janissaires appelé *ojak*.

OJIBBEWAYS, subst. mas. plur. (*ojibevè*), tribu ou peuplade d'Amérique.

*__OKAL__, subst. mas. (*okale*), t. de relat., hôtellerie égyptienne. — C'est ce qu'on nomme plus communément *khan*. Voy. OKELAS.

*__OKE__, subst. fém. (*oke*), t. de relat., sorte de poids turc correspondant à 1 kilog. environ. — C'est aussi un poids de Hongrie, de la même valeur.

OKÉE, subst. propre fém. (*oké*), myth., l'une des idoles des habitants de Virginie.

OKEITSOK, subst. mas. (*okèïtçok*), t. d'hist. nat., poule de mer du Groënland, nommée aussi *courte langue*.

*__OKELAS__ ou **OKELS**, subst. mas. (*okelâce, okèle*), t. d'archit., espèce de portique ou suite de boutiques autour d'une cour, à l'usage des marchands forains en Égypte.

OKIR, subst. mas. (*okir*), t. de bot., arbre d'Amboine, dont l'écorce sert à teindre les filets des pêcheurs.

OKKA, subst. mas. (*oka*), t. de relat., poids de Turquie, équivalant à un kilog. environ de France. C'est le même que *oke* ou *oka*.

OKKISIK, subst. mas. (*okizik*), myth., nom sous lequel les Hurons désignent certains génies ou esprits, bienfaisants ou malfaisants, attachés à chaque homme.

OKIGRAPHE, subst. mas. (*okiguerafe*) (du grec ὠκύς, vite, et γράφω, j'écris), celui qui possède ou exerce l'art d'écrire aussi vite que la parole. — Auteur d'un ouvrage sur cet art. C'est une sorte de *sténographe*.

OKIGRAPHIE, subst. fém. (*okiguerafi*) (même étym. que celle du mot précéd.), l'art d'écrire aussi vite que la parole. — Traité sur cet art.

OKIGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*okiguerafike*), qui appartient, qui a rapport à l'*okigraphie*.

OKYR, subst. mas. (*okir*), t. de bot., espèce d'arbre de l'île d'Amboine.

OLA, subst. mas. (*ola*), t. de bot., espèce de cocotier des Indes.

*__OLACINÉES__, sub. fém. pl. (*olaciné*), t. de bot., famille de plantes voisine des hespéridées.

OLAMBA, subst. mas. (*olanba*), sorte de tambour des nègres, d'une grandeur extraordinaire.

OLAMPI, subst. mas. (*olanpi*), espèce de gomme ou résine qui vient d'Amérique.

OLARGUES, subst. propre mas. (*olargue*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de St.-Pons-de-Thomières, dép. de l'Hérault.

*__OLAX__, subst. mas. (*olakce*), t. de bot., arbre de l'île de Ceylan, où l'on mange ses feuilles en salade.

*__OLBERS__, s. m. (*olebère*), t. d'astron., nouvelle planète découverte par l'astronome de ce nom.

*__OLDENBOURG__, subst. propre mas. (*oledeinboure*) duché et ville d'Allemagne.

OLDENLANDE, subst. fém. (*oledeinlande*), t. de bot., genre de plantes de la famille des rubiacées.

OLÉA, subst. mas. (*olé-a*), t. d'hist. nat., sorte de pierre qu'on croit être une variété du jaspe.

OLÉAGINEUSE, adj. fém. Voy. OLÉAGINEUX.

OLÉAGINEUX, adj. mas., au fém. **OLÉAGINEUSE** (*olé-ajineu, neuze*) (en lat. *oleaginus*, fait de *oleum*, huile d'olive), qui tient de la nature de l'huile ; huileux.

OLÉANDER, subst. mas. (*olé-andère*), t. de bot., nom spécifique qu'on a donné au laurose.

OLÉANDRE, subst. mas. (*olé-andre*), t. de bot., sorte d'arbrisseau aquatique. — Genre de plantes de la famille des fougères.

OLÉARIA, subst. fém. (*olé-aria*), t. d'hist. nat., genre de coquilles marines, qui sont d'une très-grande taille.

OLÉASTÈRE, subst. fém. (*olé-acetère*), t. de bot., olivier sauvage.

OLÉATE, subst. mas. (*olé-ate*), t. de chim., sel formé par la combinaison de l'acide *oléique* avec une base salifiable.

OLEB, subst. mas. (*olèbe*), lin qu'on tire d'Égypte, et qui paraît n'être que le lin ordinaire.

OLÉCRANARTHROCACE, subst. fém. (*olékranartrokace*) (du grec ὠλέκρανον, l'olécrane, ἄρθρον, articulation, et κακός, vicieux), t. de médec., carie de l'articulation du coude.

OLÉCRÂNE, subst. mas. (*olékrâne*) (du grec ὠλένη, coude, et κρανίον, tête ; *tête de coude*), t. d'anat., apophyse qui termine l'os du coude.

OLÉCRÂNIEN, adj. mas., au fém. **OLÉCRÂNIENNE** (*olékrânieïn, niène*), t. d'anat., qui a rapport à l'*olécrâne*. — *L'apophyse olécrânienne*, l'*olécrâne* même. — *Cavité, fossé olécrânienne*, enfoncement de la partie postérieure de l'extrémité inférieure de l'humérus, dans lequel s'introduit l'*olécrâne* quand on étend l'avant-bras.

OLÉCRÂNIENNE, adj. fém. Voy. OLÉCRÂNIEN.

OLÉIFIANT, E, adj. (*olé-ifian, fiante*), t. de chimie : *principe oléifiant*. Voy. OLÉOGÈNE. Les chimistes hollandais ont nommé *gaz oléifiant* ou *oléfiant*, le gaz hydrogène carburé.

OLÉINE, subst. fém. (*olé-ine*), substance liquide produite par les corps gras. V. ÉLAÏNE.

OLÉIQUE, adj. des deux genres (*olé-ike*), t. de chim., se dit de l'un des trois acides gras contenus dans les savons de graisses et d'huiles.

OLÉOGÈNE, subst. mas. (*olé-ojène*) (du latin *oleum*, huile, et du grec γεννάω, j'engendre), t. de chimie, principe de l'huile, qu'on a nommé aussi : *principe oléifiant, gaz oléifiant*.

OLÉO-SACCHARUM, subst. mas. (*olé-ôçakekarome*) (du latin *oleum*, en grec ἔλαιον, huile, et σάκχαρον, sucre), t. de pharm., huile essentielle mêlée avec du sucre.

OLER, v. act. (*olé*) (en lat. *olere*), sentir bon. (*J. de Mehun*.) Inusité.

OLÉRACÉ, E, adj. (*oléracé*) (en latin *oleraceus*, fait de *olus*, gén. *oleris*, herbes potagères, légumes), t. de bot., qui sert d'aliment, comme les plantes potagères.

*__OLÉRIES__, subst. fém. plur. (*oléri*), myth., fêtes qu'on célébrait à l'île d'Oléros, en l'honneur de Minerve.

*__OLÉRON__, subst. propre mas. (*oléron*), petite île située vis-à-vis de l'embouchure de la Charente.

OLETTE, subst. propre fém. (*olète*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Prades, dép. des Pyrénées-Orientales.

OLÉULÉ, subst. mas. (*olé-ulé*), t. de chim. et de pharm., se dit de divers médicaments auxquels une huile essentielle sert de base.

OLFACTIF, adj. mas., au fém. **OLFACTIVE** (*olefaktif, tive*) (du lat. *olfactus*, odorat), t. d'anat., qui a rapport à l'odorat.

OLFACTIVE, adj. fém. Voy. OLFACTIF.

OLFACTION, subst. fém. (*olfakcion*), sensation spéciale, à l'aide de laquelle nous percevons l'impression faite sur les nerfs *olfactifs* par les molécules odorantes suspendues dans l'atmosphère. — L'un des cinq sens spéciaux accordés à l'homme et à la plupart des animaux.

*__OLFACTOIRE__, adj. des deux genres (*olefaktoare*), t. d'anat., qui appartient à l'odorat : *les nerfs olfactoires*.

OLIBAN, subst. mas. (*oliban*), le premier encens qui découle de l'arbre ; encens mâle.

*__OLIBRIUS__, subst. mas. (*olibri-uce*), t. burlesque ; glorieux, arrogant, fanfaron : *faire l'olibrius*. (*Olibrius* était un sénateur romain, qui épousa Placidie, fille de Valentinien III, et que l'arien Ricimer fit proclamer empereur d'Occident en 472. Comme il n'entendait rien à gouverner, son nom a passé à ceux qui, comme lui, s'ingèrent dans des affaires auxquelles ils ne sont pas propres.)

*__OLIDAIRE__, subst. fém. (*olidère*), t. de bot., genre de plantes de la famille des chénopodées.

OLIERGUES, subst. propre mas. (*olièrgue*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Ambert, dép. du Puy-de-Dôme.

OLIFANT, subst. mas. (*olifan*), petit cor dont les paladins et les anciens chevaliers se servaient pour appeler et défier l'ennemi. En vieux langage, *éléphant, ivoire*.

*OLIGANTHE, subst. fém. (*oliguante*), t. de bot., genre de plantes synanthérées de la famille des vernoniées.

OLIGARCHIE, subst. fém. (*oliguarchie*) (en grec ολιγαρχια, fait de ολιγος, peu, et de αρχη, puissance, gouvernement, gouvernement où l'autorité souveraine est entre les mains d'un petit nombre de personnes.

OLIGARCHIQUE, adj. des deux genres (*oliguarchike*), qui appartient à l'*oligarchie*.

OLIGARQUE, subst. des deux genres (*oliguarke*), partisan, membre de l'*oligarchie*.

OLIGARRHÈNE, subst. fém. (*oliguarène*), t. de bot., sorte d'arbrisseau qui croît dans la Nouvelle-Hollande.

OLIGISTE, adj. des deux genres (*olijiceste*), t. de minér., se dit d'une mine de fer peu abondante en métal.

OLIGOBLENNIE, subst. fém. (*obliguoblèneni*) (du grec ολιγος, peu, et βλεννα, mucus), t. de médec., défaut, manque, absence de mucus.

OLIGOCARPE, subst. mas. (*oliguokarpe*), t. de bot., genre de plantes voisin de la famille des conyses.

OLIGOCHOLIE, subst. fém. (*oliguokoli*) (du grec ολιγος, peu, et χολη, bile), t. de médec., sécrétion peu abondante de la bile.

OLIGOCHYLE, adj. des deux genres (*oliguochile*) (du grec ολιγος, peu, et χυλος, chyle), t. de médec.; se dit des aliments peu nourrissants, qui fournissent le *chyle* en petite quantité.

OLIGOCHYLIE, subst. fém. (*oliguochili*) (même étym. que celle du mot précéd.), t. de médec., rareté de suc nourricier dans un corps.

OLIGOCHRONE, adj. des deux genres (*oliguokrône*) (du grec ολιγος, peu, et χρονος, durée), se dit d'un peuple, d'un animal, d'une plante qui vit peu de temps. (*Boiste*.) Inusité.

OLIGOCHYMIE, subst. fém. Voy. OLIGOCHYLIE.

OLIGOCOPRIE, subst. fém. (*oliguokopri*) (du grec ολιγος, peu, et κοπρια, fiente), t. de médec., rareté des déjections alvines.

OLIGODACRIE, subst. fém. (*oliguodakri*) (du grec ολιγος, peu, et δακρυ, larmes), t. de médec., défaut, manque d'humeur lacrymale.

OLIGOGALIE, subst. fém. (*oliguoguali*) (du grec ολιγος, peu, et γαλα, lait), t. de médec., manque de lait.

OLIGOHÉMIE, subst. fém. (*oliguo-émi*) (du grec ολιγος, peu, et αιμα, sang), t. de médec., défaut de sang; pauvreté du sang.

OLIGOHYDRIE, subst. fém. (*oliguo-idri*) (du grec ολιγος, peu, et υδωρ, eau), t. de médec., défaut de sueur, transpiration arrêtée ou supprimée.

OLIGOMANIE, subst. fém. (*oliguomani*) (du grec ολιγος, peu, et μανια, manie, folie), t. de médec., désordre fixé sur un petit nombre d'idées.

OLIGOMANIQUE, adj. des deux genres (*oliguomanike*), qui a rapport, qui appartient à l'*oligomanie*.

OLIGOPHARMACIE, subst. fém. (*oliguofarmaci*), *pharmacie* simplifiée. — Ouvrage sur cette *pharmacie*.

OLIGOPHARMAQUE, subst. mas. (*oliguofarmake*), celui qui adopte ou pratique la *pharmacie* simplifiée.

OLIGOPHYLLE, adj. des deux genres (*oliguofile*) (du grec ολιγος, peu, et φυλλον, feuille), t. de bot., qui a peu de feuilles.

OLIGOPIONIE, subst. fém. (*oliguopi-oni*) (du grec ολιγος, peu, et πιον, graisse), t. de médec., défaut de graisse; maigreur, sècheresse du corps.

OLIGOPODE, subst. mas. (*oliguopode*) (du grec ολιγος, peu, et ποδος, gén. de πους, pied), t. d'hist. nat., genre de poissons que l'on nomme aussi *leptopode*.

OLIGOPOSIE, subst. fém. (*oliguopôzi*) (du grec ολιγος, peu, et ποσις, boisson), t. de médec., diminution de la soif. — Diminution dans la dose des boissons. — Abstinence des boissons.

OLIGOPSYCHIE, subst. fém. (*oliguopecichi*) (du grec ολιγος, peu, et ψυχη, âme), t. de médec., pusillanimité.

OLIGOSIALIE, subst. fém. (*oliguozi-ali*) (du grec ολιγος, peu, et σιαλον, salive), t. de médec., défaut, manque de salive; sècheresse dans les landes salivaires.

OLIGOSPERME, adj. des deux genres (*oliguocepèreme*) (du grec ολιγος, peu, et σπερμα, sperme), t. de bot., se dit d'un fruit qui ne contient qu'un petit nombre de semences.

OLIGOSPERMIE, subst. fém. (*oliguocepèremi*) (même étym. que celle du mot précéd.), t. de médec., sécrétion peu abondante du sperme.

OLIGOSPORE, subst. fém. (*oliguocepore*), t. de bot., genre de plantes de la famille des armoises.

OLIGOTRICHE, subst. fém. (*oliguotriche*), t. de bot., genre de mousses qui rentre dans la famille des atrichies.

OLIGOTROPHE, subst. mas. (*oliguotrofe*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

OLIGOTROPHIE, subst. fém. (*oliguotrofi*) (du grec ολιγος, peu, et τρεφω, je nourris), t. de médec., petite nutrition, diminution de nourriture.

OLIGOTROPHIQUE, adj. des deux genres (*oliguotrofike*), t. de médec., qui appartient, qui a rapport à l'*oligotrophie*.

OLIGOURÉSIE, subst. fém. (*oliguourézi*) (du grec ολιγος, peu, et ουρεω, j'urine), t. de médec., rareté de l'urine.

OLIK, subst. mas. (*olike*), t. de relat., monnaie d'argent turque, qui vaut dix aspres.

OLIM (*ôlime*), mot emprunté du lat., et qui signifie, autrefois. — Subst. mas. plur., on appelait *olim* d'anciens registres du parlement de Paris, qui remontaient jusqu'en 1313.

OLINDE, subst. fém. (*oleinde*), sorte de lame d'épée très-fine fabriquée à Olinda, ville du Brésil.

OLINDER, v. neut. (*oleindé*), tirer l'épée pour se battre : *il ne cherche qu'à olinder*. Hors d'usage.

OLINDEUR, subst. mas. (*oleindeur*), bretteur, ferrailleur, qui n'aime qu'à se battre, spadassin. Vieux.

OLIO, subst. mas. (*olio*), bois de charpente du Brésil, qui a une odeur particulière.

OLIVAIE, subst. fém. (*olivé*), plant, bois d'*oliviers*. Voy. OLIVETTE et OLIVIER. (Boiste.) Inusité.

*OLIVAIRE, adj. des deux genres (*olivère*), t. d'anat. : *corps olivaires*, protubérances voisines du lieu d'où sort la moelle allongée.

OLIVAISON, subst. fém. (*olivèzon*), saison où l'on fait la récolte des *olives*.

*OLIVARÈS, subst. propre mas. (*olivarèce*), nom d'un bourg de la Vieille-Castille, en Espagne.

OLIVÂTRE, adj. des deux genres (*olivâtre*), qui tire sur la couleur d'*olive*, jaune basané.

*OLIVE, subst. fém. (*olive*) (en lat. *oliva* ou *olea*, du grec ελαια ou ελαα, et avec le digamma éolique, ελαιϝα, sorte de fruit à noyau dont on tire de l'huile. — En t. d'archit., ornement fait en *olive*. — Il se dit quelquefois pour *olivier* : *le Jardin des olives*; *l'olive est le symbole de la paix*. — Fig. et poét. : *joindre l'olive aux lauriers*, faire la paix après la victoire. — En ce sens, on dit l'*olive de paix* comme l'a fait Voltaire (*Adélaïde du Guesclin*) :

S'ils n'y sont soutenus de l'*olive de paix*.

Ce qui, suivant *La Harpe*, est plat et dur. — *Couleur d'olive*, couleur verdâtre et tirant un peu sur le jaune.

OLIVERA, subst. propre fém. (*olivèra*), nom d'un bourg de l'Andalousie, en Espagne.

*OLIVET, subst. mas. (*olivé*), t. de bot., sorte d'*olivier* sauvage.

OLIVET, subst. propre mas. (*olivé*), petit village de France, situé près d'Orléans.

*OLIVÉTAIN, subst. mas. (*olivétein*), nom d'un ordre de bénédictins dans le royaume d'Italie.

OLIVETIER, subst. mas. (*olivetié*), t. de bot., arbre qui croît à Madagascar, où on l'appelle bois rouge ou bois d'*olive*. — T. d'hist. nat., animal du coquillage nommé *olive*.

*OLIVETTE (et non pas OLIVÊTE), subst. fém. (*olivète*), espèce de danse en usage chez les Provençaux, après qu'ils ont cueilli les *olives*. — Plant d'*oliviers*. En ce sens, on dit aussi *olivière*. Voy. ce mot. — T. de bot., plante qui fournit de l'huile. — T. d'hist. nat., pinson de la Chine.

*OLIVIER, subst. mas. (*olivié*) (en lat. *olea*), t. de bot., arbre des pays chauds de l'Europe, qui produit un fruit charnu, ovale, à noyau très-dur, nommé *olive*. Ses espèces ou ses variétés sont très-nombreuses. — Symbole de la paix.

OLIVIÈRE, subst. fém. (*olivière*), t. de bot., plante annuelle qui est cultivée à Paris, et qui est de la famille des ombellifères. — Champ planté d'*oliviers*.

OLIVIFÈRE, adj. des deux genres (*olivifère*) (du lat. *olea*, olivier, et *fero*, je porte), t. de bot., qui porte, produit des *olives*. — Se dit d'un pays fertile en *oliviers*, où il croît beaucoup d'*oliviers*.

OLIVILE, subst. fém. (*olivile*), t. de chim., substance particulière découverte dans la gomme d'*olivier*.

OLIVINBLENDE, subst. mas. (*oliveinblande*), t. de bot., variété de pyroxène, qui ressemble au péridot granuliforme.

*OLIVINE, subst. fém. (*olivine*), t. de bot., le péridot granuliforme. — Substance retirée de la gomme d'*olivier*. — Cellier à l'huile d'*olive*.

OLIVIQUE, adj. des deux genres (*olivike*); se dit de la substance que l'on retire des *oliviers*.

OLIVITE, subst. fém. (*olivite*), genre de principes immédiats des végétaux, qui comprend l'*olivile* et la sarcocolline.

*OLLA, subst. fém. (*olela*), t. d'antiq., pot où les prêtres faisaient cuire la portion de la victime qui leur était destinée après le sacrifice. — Myth., nom d'une divinité adorée par les naturels de Bolabola. V. OLLA PODRIDA au *Compl*.

*OLLAIRE, adj. des deux genres (*olelère*) (en lat. *ollaris*, fait de *olla*, pot, marmite); il se dit d'une pierre tendre et facile à tailler. On s'en sert pour faire des pots.

OLLIERGUES, subst. propre mas. (*oleli-èrgue*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Ambert, dép. du Puy-de-Dôme.

OLLURE, subst. fém. (*olelure*), gros tablier de mégissier, que l'on nomme aussi tablier de rivière.

OLMÈDE, subst. mas. (*olemède*), t. de bot., arbre qui croît dans les plaines du Pérou.

OLMON, subst. mas. (*olemon*), nom ancien d'une partie de la flûte, probablement de l'embouchure.

*OLMUTZ, subst. propre mas. (*olemutece*), ville de Moravie, dont la citadelle servit de prison au général Lafayette.

OLOGRAPHE, adj. des deux genres (*ologuerafe*) (en grec ολος, entier, et γραφω, j'écris) : *testament olographe*, écrit en entier de la main du testateur.

OLOGRAPHIE, subst. fém. (*ologuerafi*), manière de faire un testament *olographe*.

OLOGRAPHIÉ, E, part. pass. de *olographier*.

OLOGRAPHIER, v. act. (*ologuerafié*), faire un testament *olographe*. — S'OLOGRAPHIER, v. pron. Peu usité.

OLOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*ologuerafike*), qui concerne l'*olographie*. Voy. OLOGRAPHE.

OLOLYGMANCIE, subst. fém. (*ololiguemanci*) (du grec ολολυγη, hurlement, et μαντεια, divination), divination que l'on tirait autrefois du hurlement des chiens.

OLOLYGMANCIEN, adj. mas., au fém. OLOLYGMANCIENNE (*ololiguemanciein, ciène*), qui concerne l'*ololygmancie* : *opération ololygmancienne*. — Subst., celui, celle qui pratique l'*ololygmancie* : *un ololygmancien*.

OLOLYGMANCIENNE, adj. fém. Voy. OLOLYGMANCIEN.

OLOLYGONE, subst. fém. (*ololiguone*) (du grec ολολυγη, hurlement), t. d'hist. nat., nom d'une grenouille dont le cri ressemble à des hurlements.

*OLONNE, subst. fém. (*olone*), toile à voile qui se fabrique dans une partie de la Bretagne.

OLONZAC, subst. propre mas. (*olonzak*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Pons-de-Thomières, dép. de l'Hérault.

OLOPONG, subst. mas. (*olopon*), t. d'hist. nat., sorte de grande vipère des Philippines.

OLOPHYRME, subst. mas. (*olofirme*) (en grec ολοφυρμος, chant lugubre, fait de ολοφυρομαι, pleurer, se lamenter), chanson des anciens dans les évènements tristes et funèbres.

*OLORON, subst. pr. mas. (*Oloron*), ville de France.

OLOTOPOLT, subst. mas. (*olotopolete*), t. d'hist. nat., oiseau du Mexique un peu plus gros qu'un merle.

OLOUGÉNIE, subst. fém. Voy. OULOGÉNIE.

OLUS, subst. mas. (*oluce*), mot latin qui désigne les herbes potagères en général.

OLUSE, subst. fém. (*oluze*), vente de vin en fraude. Vieux.

*OLY, subst. propre mas. (*oli*), myth., l'une des idoles les plus révérées chez les Madécasses.

***OLYMPE**, subst. propre mas. (*oleinpe*) (du grec Ολυμπος, olympe) (rac. ολος, entier, et λαμπω, je brille), montagne de Thessalie si élevée que, suivant l'opinion des anciens, elle semblait toucher le ciel.—En poésie, le ciel.

OLYMPÉON, subst. propre mas. (*oleinpé-on*), temple de Jupiter élevé sur la place publique à Syracuse.

***OLYMPIADE**, subst. fém. (*oleinpi-ade*) (en grec ολυμπιας), espace de quatre ans, compté depuis une célébration des jeux olympiques jusqu'à la suivante. La première olympiade commença au mois de juillet de l'année 3938 de la période julienne, 776 ans avant la naissance de Jésus-Christ.

OLYMPIADES, subst. propre fém. plur. (*oleinpi-ade*), myth., surnom donné aux Muses comme habitant autrefois l'*Olympe*.

OLYMPIAS, subst. propre fém. (*oleinpi-ace*), myth., fontaine dans l'Arcadie, auprès de laquelle il y avait un volcan. On croyait que c'était là que les géants avaient combattu contre Jupiter.

OLYMPIE, subst. propre fém. (*oleinpi*), myth., ville de l'Elide dans le Péloponèse, célèbre par le temple de Jupiter *Olympien* et par les jeux *olympiques*.

***OLYMPIEN**, subst. mas. et adj., au fém. **OLYMPIENNE** (*oleinpi-ein*, *pi-ène*), myth., les douze grands dieux : Jupiter, Mars, Neptune, Pluton, Vulcain, Apollon, Junon, Vesta, Minerve, Cérès, Diane et Vénus. —On donnait particulièrement ce surnom à Jupiter, à cause du temple magnifique qu'il avait à *Olympie*, en Elide. — On appelait aussi Junon *Olympienne*, parce qu'elle présidait aux jeux *olympiques* des femmes.

OLYMPIONIQUE, subst. mas. (*oleinpi-onike*), chez les anciens, nom des vainqueurs aux jeux *olympiques*.

***OLYMPIQUE**, adj. des deux genres (*oleinpike*), *jeux olympiques*, jeux qui se célébraient tous les quatre ans auprès d'*Olympie*, ville de l'Elide, dans le Péloponèse.

***OLYNTHE**, subst. propre fém. (*oleinte*), ancienne ville de Thrace.

OLYRE, subst. fém. (*olire*), t. de bot., genre de plantes de la famille des graminées.

OLYS, subst. mas. plur. (*olice*), caractères que les prêtres madécasses donnent aux peuples, afin de les préserver de plusieurs malheurs, et surtout pour enchaîner la puissance du diable. Voy. OLY.

OMAGRE, subst. fém. (*omaguere*) (du grec ωμος, épaule, et αγρα, prise), t. de médec., goutte à l'épaule; douleur d'épaule.

OMAGUAS, subst. mas. plur. (*omaguâce*), nom de peuples des environs du fleuve des Amazones.

OMAID, subst. mas. (*omède*), t. de bot., sorte de plante de la famille des gouets; gouet à feuilles ternées.

OMALIE, subst. fém. (*omali*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

OMALISE, subst. mas. (*omalize*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

OMALOCARPUS, subst. mas. (*omalôkarpuce*), t. de bot., section de plantes du genre des anémones.

***OMALOÏDE**, subst. et adj. mas. (*omalo-ide*), t. d'hist. nat., famille d'insectes de l'ordre des coléoptères. Voyez PLANIFORME.

***OMALOPTÈRE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*omalopetère*), t. d'hist. nat., ordre d'insectes sujets à trois métamorphoses.

***OMALORAMPHE**, subst. et adj. mas. (*omaloranfe*), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux passereaux.

OMALYCUS, subst. mas. (*omalikuce*), t. de bot., genre de plantes de la famille des champignons.

OMARTHROCACE, subst. mas. (*omartrokace*) (du grec ωμος, épaule, αρθρον, articulation, et κακος, vicieux), t. de médec., carie de l'articulation scapulo-humérale.

OMASUM ou **OMASUS**, subst. mas. (*omazôme*, *zuce*), t. d'hist. nat., le ventricule des animaux qui ruminent.

***OMBELLE**, subst. fém. (*onbèle*) (du latin *umbella*, parasol), t. de bot., assemblage de fleurs ou de fruits dont les pédoncules partent d'un centre commun, comme les branches d'un parasol.

OMBELLÉ, E, adj. (*onbèlelé*), t. de bot., en *ombelle*, qui en porte.

OMBELLIFÈRE, adj. des deux genres (*onbèlelifère*) (du latin *umbella*, parasol, et *ferre*, porter), t. de bot., qui est en *ombelle* ou en parasol.— Subst. fém. plur., famille de plantes dicotylédones.

***OMBELLIFORME**, subst. fém. et adj. des deux genres (*onbèleliforme*) (du latin *ombella*, parasol, et *forma*, forme), t. de bot., famille de plantes nommées aussi *ombellifères*.

OMBELLULAIRE, subst. fém. (*onbèlelulère*), t. d'hist. nat., sorte de polype du genre des polypiers libres.

OMBELLULE, subst. fém. (*onbèlelule*), petite *ombelle*.

OMBELLULÉ, E, adj. (*onbèlelulé*), t. de bot., qui est disposé en *ombellules* : *plantes ombellulées*.

OMBIASSE, subst. mas. (*onbi-ace*), sorte de prêtres, de magiciens madécasses.

***OMBILIC**, subst. mas. (*onbilike*) (en lat. *ombilicus*), t. d'anat., nombril.—En bot., 1° petite cavité à la partie supérieure des fruits à pépins, que les cultivateurs nomment *œil*; 2° cette partie de la graine où se trouve l'ouverture qu'on observe dans son enveloppe extérieure.

OMBILICAIRE, subst. fém. (*onbilikière*), t. de bot., genre de plantes de la famille des lichens.

OMBILICAL, E, adj. (*onbilikale*), qui appartient, qui a rapport à l'*ombilic*.—Au plur. mas., *ombilicaux*.

OMBILICAUX, adj. plur. mas. Voyez OMBILICAL.

OMBILICO-MÉSENTÉRIQUE, adj. des deux genres (*onbilikomézantérike*), t. d'anat., se dit des rameaux ou veines que fournit la *mésentérique* supérieure dans le fœtus, et qui tient au cordon *ombilical*.

OMBILIQUÉ, E, adj. (*onbilikié*), t. de bot., où l'on observe un *ombilic*.

OMBLE, subst. mas. (*onble*), t. d'hist. nat., poisson du genre du salmone. On l'appelle aussi *ombre*.

OMBRAGE, subst. mas. (*onbraje*), l'ombre que font les arbres. — Au fig., défiance, soupçon : *donner*, *causer de l'ombrage*, et sans article : *faire ombrage à*... On lit dans Racine (*Phèdre*) :

Tout autre aurait pour moi pris les mêmes *ombrages*.

1° *Ombrage*, même en ce sens, ne s'emploie pas au plur. ; 2° il fallait *envers moi, contre moi*; et non pas *pour moi*.

OMBRAGÉ, E, part. pass. de *ombrager*.

***OMBRAGER**, v. act. (*onbrajé*), faire, donner de l'*ombre*.—Dans la broderie, appliquer sur l'or de la soie qui en tempère l'éclat.—Fig. et poét. : *les lauriers ombragent sa tête*, *son front*, il a remporté plusieurs victoires. — *S'OMBRAGER*, v. pron., se couvrir d'*ombrage*.

OMBRAGEUSE, adj. fém. Voy. OMBRAGEUX.

OMBRAGEUX, adj. mas., au fém. **OMBRAGEUSE** (*onbrajeu*, *jeuze*); il se dit des chevaux sujets à avoir peur de leur *ombre*, etc. — Fig., soupçonneux, qui prend aisément de l'*ombrage*. —OMBRAGEUX, SOUPÇONNEUX, MÉFIANT. (*Syn.*) L'*ombrageux* voit tout en noir, tout l'offusque. Le *soupçonneux* voit tout en mal, tout le choque. Le *méfiant* est toujours en garde, il craint tout. Il y a des apparences qui donnent de l'*ombrage* au premier; il ne faut pas même des apparences au second; le dernier craint et repousse indistinctement tout le monde.—L'*ombrageux* s'arrête aux apparences; le *soupçonneux*, à la supposition; le *méfiant*, à la crainte d'être trompé.

***OMBRE**, subst. fém. (*onbre*) (en lat. *umbra*), espace privé de lumière ou dans lequel la lumière est affaiblie par l'interposition de quelque corps opaque.—Plus proprement, l'obscurité que cause cette interposition. — En perspective, représentation de l'*ombre* d'un corps sur un plan. — En astron., cône formé par les rayons qui, partant du soleil, touchent le globe lunaire dans les éclipses du soleil, ou le globe terrestre dans les éclipses de lune.—Fig., 1° protection, appui. Il se dit surtout adv. : *à l'ombre d'une protection si puissante*, etc.; 2° avec la préposition *sous*, prétexte : *sous ombre d'amitié*; *sous ombre qu'il avait des affaires pressantes*; 3° apparence vaine : *il n'a qu'une ombre de crédit*.—On dit adv. : *pas l'ombre*, point du tout. — Signe, figure d'une chose à venir. Il ne se dit en ce sens qu'en parlant des choses de l'ancienne loi, par rapport à la nouvelle.— L'âme séparée du corps; mânes. Il se dit surtout en poésie.—En peinture : 1° les endroits les plus bruns et les plus obscurs d'un tableau, qui servent à rehausser l'éclat des autres. En ce sens, on dit fig. d'un léger défaut dans une personne vertueuse, dans un bon ouvrage, que *c'est une ombre au tableau*; 2° terre brune et noirâtre qui sert à faire les *ombres*.On dit plus communément *terre d'ombre*.— Poisson. Voy. OMBLE. — Fig. : *avoir peur de son ombre*, s'effrayer trop légèrement.—*Tout lui fait ombre*, il se défie de tout.—*Faire ombre à quelqu'un*, obscurcir son mérite, son crédit, en le surpassant à l'un et à l'autre égard. — *Courir après une vaine ombre*, se livrer à de vaines espérances. —Subst. mas., sorte de jeu. En ce sens, on écrit mieux, et plus souvent, *hombre*. — Au plur., chez les anciens Romains, les personnes que les convives invités amenaient avec eux.

OMBRÉ, E, part. pass. de *ombrer*, et adj.; se dit, dans le blason, des édifices, etc., dont les côtés opposés au jour sont d'un émail différent, pour marquer l'*ombre*.

OMBRE-DE-MER, subst. mas. (*onbredemère*), t. d'hist. nat., sorte de poisson du genre des sciènes.

OMBRE-DE-RIVIÈRE, subst. mas. (*onbrederivière*), t. d'hist. nat., nom qu'on a donné au salmone tithymale, sorte de poisson.

***OMBRE-DE-SOLEIL**, subst. mas. (*onbredeçolè-ie*), t. de blas., *soleil* qui est de tout autre émail que d'or.

***OMBRELLE**, subst. fém. (*onbrèle*), très petit *parasol* que portent les femmes pour se préserver du soleil.

OMBRÉ, E, part. pass. de *ombrer*.

***OMBRER**, v. act. (*onbré*), mettre les *ombres* dans un tableau.— En t. d'ébéniste, etc., brunir plus ou moins certaines parties. — *S'OMBRER*, v. pron.

OMBRETTE, subst. fém. (*onbrète*), t. d'hist. nat., oiseau du Sénégal.

OMBREUSE, adj. fém. Voy. OMBREUX.

***OMBREUX**, adj. mas., au fém. **OMBREUSE** (*onbreu*, *breuze*), qui fait de l'*ombre*. Il est vieux. — Delille l'a rajeuni dans sa traduction de l'*Énéide* :

Dont un bois vaste entoure une vallée *ombreuse*.

Dans ce vers, *ombreux* signifie *ombragé*, où il y a de l'*ombre*.

***OMBRIE**, subst. propre fém. (*onbri*), nom d'une ancienne province de l'empire romain.

OMBRINE, subst. fém. (*onbrine*), t. d'hist. nat., sous-genre de poissons du genre des sciènes.

OMBROMÈTRE, subst. mas. (*onbromètre*) (du grec ομβρος, pluie, et μετρον, mesure), t. de phys., instrument pour mesurer la quantité de pluie qui tombe chaque année.

OMBROMÉTRIQUE, adj. des deux g. (*onbrométrike*), t. de phys., qui concerne l'*ombromètre* : *degré ombrométrique*.

OMBROYÉ, E, part. pass. de *ombroyer*.

OMBROYER, v. act. (*onbroè-ié*), placer dans l'*ombre*. — *S'OMBROYER*, v. pron. Vieux et peu usité.

***OMÉGA**, subst. mas. (*omégua*), dernière lettre de l'alphabet grec. — Fig., ce qui est la fin, la dernière partie de quelque chose : l'*alpha* et l'*oméga*, le commencement et la fin.

OMELETTE, subst. fém. (*omelète*) (suivant Lamotte-le-Vayer, contraction des deux mots français *œufs mêlés*), œufs cassés, battus et cuits dans une poêle avec du beurre.

OMEN, subst. mas. (*omène*) (mot tout lat.), signe ou présage qu'on tirait des paroles d'une personne.

OMENTÉSIE, subst. fém. (*omantézi*), t. de médec., phlegmasie ou inflammation de l'épiploon. Voy. ÉPIPLOÏTE.

OMENTITE, subst. fém. (*omantite*), la même chose que *omentésie*.

OMENTUM, subst. mas. Voy. ÉPIPLOON.

OMER, subst. mas. (*omère*), t. d'antiq., mesure hébraïque qu'on croit avoir été la même que la léthech. Voy. LÉTHECH. — Il y en avait une autre du même nom, qui était la même que le gomart.

***OMER (SAINT-)**, subst. propre mas. (*ceintomère*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. du Pas-de-Calais.

OMETIDES, subst. fém. plur. (*ométide*), tampons ou coussins dont les femmes maigres se servaient autrefois pour faire paraître leurs épaules et leurs hanches. T. d'antiq. Hors d'usage.

DU VERBE IRRÉGULIER OMETTRE :

Omet, 3° pers. sing. prés. indic.

Omets, 2e pers. sing. impér.
Omets, précédé de *j'*, 1re pers. sing. prés. indic.
Omets, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.
Omettaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Omettais, précédé de *j'*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Omettais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Omettait, 3e pers. sing. imparf indic.
Omettant, part. prés.
Omette, précédé de *que j'*, 1re pers. sing. prés. subj.
Omette, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.
Omettent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Omettent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Omettes, 2e pers. sing. prés. subj.
Omettez, 2e pers. plur. impér.
Omettez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.
Omettiez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. indic.
Omettiez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Omettions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Omettions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.
Omettra, 3e pers. sing. fut. indic.
Omettrai, 1re pers. sing. fut. indic.
Omettraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Omettrais, précédé de *j'*, 1re pers. sing. prés. cond.
Omettrais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Omettrait, 3e pers. sing. prés. cond.
Omettras, 2e pers. sing. fut. indic.

OMETTRE, v. act. (*omètre*) (du latin *omittere*, fait, dans la même signification, de la préposition *ob*, devant, autour, et *mittere*, envoyer, laisser là, quitter, abandonner), manquer à faire ou à dire quelque chose qui est d'obligation, d'usage, etc., ou qu'on s'était proposé de faire ou de dire. — Passer sous silence : *il a omis plusieurs circonstances*.—*s'*OMETTRE, v. pron.

DU VERBE IRRÉGULIER **OMETTRE** :

Omettrez, 2e pers. plur. fut. indic.
Omettriez, 2e pers. plur. prés. cond.
Omettrions, 1re pers. plur. prés. cond.
Omettrons, 1re pers. plur. fut. indic.
Omettront, 3e pers. plur. fut. indic.

OMICRON, subst. mas. (*omikrone*), *o* bref dans l'alphabet grec.

Omîmes, 1re pers. plur. prét. déf. du v. irrég. OMETTRE.

OMINEUX, adj. mas., au fém. **OMINEUSE** (*omineu, neuze*) (du lat. *omen*, augure), de mauvais augure.—Criminel. Vieux et inusité.

DU VERBE IRRÉGULIER **OMETTRE** :

Omirent, 3e pers. plur. prét. déf.
Omis, précédé de *j'*, 1re pers. sing. prét. déf.
Omis, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Omis, *e*, part. pass.
Omisse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Omissent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Omisses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Omissiez, 2e pers. plur. imparf. subj.

OMISSION, subst. fém. (*omicion*) (en latin *omissio*), manquement de celui qui *omet*.—*Péché d'omission*, qui consiste à ne pas faire ce qui est commandé.

DU VERBE IRRÉGULIER **OMETTRE** :

Omissions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Omit, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Omît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Omîtes, 2e pers. plur. prét. déf.

OMMAILLOUROS, subst. mas. (*omema-ïouroce*), t. d'hist. nat., sorte d'agate; le quartz agate chatoyant.

OMM-ALKETAB, subst. mas. (*omemaleketabe*), t. de relat., livre ou table des décrets divins, où les musulmans prétendent que le destin de tous les hommes est écrit en caractères ineffaçables.

OMMANI, subst. mas. (*omemani*), maïs réduit en farine grossière et à demi cuite dans l'eau.

***OMMIADES**, subst. mas. pl. (*omemi-ade*), nom des califes qui descendaient d'*Ommias*, oncle de Mahomet.

OMADIUS, subst. propre mas. (*omadi-uce*), surnom de Bacchus. On célébrait en son honneur des fêtes dans lesquelles on lui sacrifiait un homme dont on déchirait cruellement les membres les uns après les autres.

OMNIBUS, subst. mas. (*omenibuce*) (mot latin qui signifie *pour tous* et *à tous*), voiture publique que l'on a établie dans certaines grandes villes, à un prix fort modique.—On dit adj. : *une voiture omnibus*. — On dit fam., d'une femme qui donne ses faveurs à qui veut les payer, que *c'est un omnibus*, *un véritable omnibus*.— Ce nouveau substantif, sur le genre duquel on n'est pas encore bien fixé, nous semble devoir être du masculin, comme le sont en général les mots qui, dérivant du latin, sont masculins ou neutres. Les personnes qui font le mot *omnibus* féminin invoquent l'ellipse du substantif *voiture* ; mais ce motif suffit-il pour écarter celui que nous donnons ? On peut avoir dans l'esprit le mot *carrosse* aussi bien que le mot *voiture*.

OMNICOLOR, subst. mas. (*omenikolore*) (mot tout latin), t. d'hist. nat., espèce de soui-manga varié de toutes couleurs.

OMNIFORME, adj. des deux genres (*omeniforme*) (du mot latin *omni*, ablatif de *omnis*, toute, et du mot français *forme*), de toute *forme*, qui prend toutes les *formes*.

OMNIGÈNE, adj. des deux genres (*omenijène*) (en lat. *omnigenere*, fait des deux ablatifs *omni*, de tout, et *genere*, genre), qui appartient à tous les *genres*. (*Rabelais*.)

OMNIPHAGE, adj. des deux genres. Voy. OMNIVORE.

OMNIPOTENCE, subst. fém. (*omenipotance*), toute-puissance, pouvoir absolu.—Faculté de décider en certaines matières.

OMNIPRÉSENCE, subst. fém. (*omeniprézance*) (de l'ablatif lat. *omni*, s.-ent. *loco*, en tout lieu, et du mot français *présence*), faculté d'être partout *présent* en même temps. Il ne se dit que de Dieu : *l'omniprésence de Dieu*.

OMNISCIENCE, subst. fém. (*omenici-ance*) (en latin *omniscientia*, fait, par les théologiens, de *omnis*, tout, et de *scientia*, science), t. de théol., connaissance infinie de Dieu.

OMNITIGE, adj. des deux genres (*omenitije*) (barbarisme forgé du mot latin *omnis*, tout, et par extension forcée, plusieurs, un grand nombre, et du mot français *tige*), t. de bot., qui a plusieurs *tiges* qui s'élèvent également dans le sens vertical.—Se dit aussi de la tendance ou de la disposition de plusieurs végétaux dont le suc s'épand également dans toutes les *tiges* : *des plantes omnitiges; arbre omnitige*.

***OMNIUM**, subst. mas. (*omeni-ome*) (mot latin signifiant en français *de tout*), t. de banq., ensemble des trois espèces de fonds publics en Angleterre, ou représentation générale de l'emprunt de l'année pendant qu'il est en recouvrement.

OMNIVAGUE, adj. fém. (*omenivague*) (du lat. *omni*, s.-ent. *loco*, en tout lieu, et *vagare*, vaguer, errer), myth., surnom de Diane, considérée comme une étoile errante.

OMNIVOME, adj. des deux genres (*omenivome*) (du lat. *omnis*, tout, et *vomere*, vomir), t. de médec.; il se dit de celui qui *vomit* tout ce qu'il boit ou mange.

***OMNIVORE**, adj. des deux genres (*omenivore*) (du latin *omnis*, tout, et *vorare*, manger, dévorer), qui mange de tous les aliments.

OMOALGIE, subst. fém. (*omo-aleji*) (du grec ωμος, épaule, et αλγος, douleur), t. de médec., souffrance, douleur à l'épaule.

OMOALGIQUE, adj. des deux genres (*omo-alejike*), t. de médec., qui tient, qui est relatif à l'*omoalgie*.

OMO-CLAVICULAIRE, subst. et adj. mas. (*omoklavikulère*) (du grec ωμος, épaule, et du latin *clavicula*), t. d'anat., ligament qui unit l'apophyse coracoïde de l'omoplate à la *clavicule*.

OMOCOTYLE, subst. fém. (*omokotile*) (du grec ωμος, épaule, et κοτυλη, cavité), t. d'anat., cavité de l'omoplate qui reçoit la tête de l'humérus.

OMO-HYOÏDIEN ou **OMO-PLATOHYOÏDIEN**, adj. et subst. mas. (*omo-i-o-idiein*) (du grec ωμος, épaule, ou ωμοπλαται, les omoplates, et υοειδης, l'os hyoïde), t. d'anat., se dit du muscle qui va de l'omoplate à l'*os hyoïde*.

OMOIOUSIENS, subst. m. pl. (*omo-i-ouziein*), nom des ariens au IVe siècle, par opposition aux *omoousiens* ou catholiques.

OMOÏDE, adj. des deux genres (*omo-ïde*), t. de médec., nom que l'on a donné à un petit os oblong sur lequel s'articule, de chaque côté, la branche palatine du bec supérieur des oiseaux.

OMOLITHE, subst. mas. (*omolite*) (du grec ωμος, épaule, et λιθος, pierre), t. d'anat., pièce osseuse, qui, chez certains animaux, se joint au corps de l'omoplate, vers son extrémité opposée à l'humérale, et porte cette extrémité jusque sur l'épine.

OMOMANCIE, subst. fém. (*omomanci*) (du grec ωμος, épaule, et μαντεια, divination), divination qui se faisait, chez les Arabes, par les épaules de mouton, en examinant certains points dont elles sont marquées.

OMOMANCIEN, adj. mas., au fém. **OMOMANCIENNE** (*omomanciein, ciène*), qui concerne l'*omomancie*. — Subst., celui, celle qui exerçait l'*omomancie*.

OMOMANCIENNE, subst. et adj. fém. Voyez OMOMANCIEN.

OMONT, subst. propre mas. (*omon*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mézières, dép. des Ardennes.

***OMOPHAGE**, adj. des deux genres (*omofaje*) (du grec ωμος, cru, et φαγω, je mange), qui *mange la chair crue*.

OMOPHAGIE, subst. fém. (*omofaji*), usage des viandes crues.—Au plur., myth., fêtes en l'honneur de Bacchus, dans lesquelles on lui immolait des boucs, dont on dévorait les entrailles toutes crues.

OMOPHAGIQUE, adj. des deux genres (*omofajike*), qui a rapport, qui est relatif à l'*omophagie* : *goût, repas omophagique*.

***OMOPHORION**, subst. m. (*omoforion*) (du gr. ωμος, épaule, et φορειον, vêtement), petit manteau court que portaient autrefois les évêques pendant l'office.

OMOPHRON, subst. mas. (*omofron*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

OMOPLATE, subst. fém. (*omoplate*) (du grec ωμος, épaule, et πλατυς, large), t. d'anat., os de l'épaule plat et large, qui en forme la partie postérieure.—Il se dit même du plat de l'épaule : *il a reçu un coup sur l'omoplate*.

OMOPTÈRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*omopetère*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

OMOULE, subst. mas. (*omoule*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des corégones.

OMOUSIENS, subst. mas. plur. Voyez OMOÏOUSIENS.

***OMPARONATES**, subst. mas. plur. (*onparonate*), prêtres madécasses. On les nommait aussi *ombiasses*. Voyez ce mot.

OMPHACARPE, subst. mas. (*onfakarpe*), t. de bot., sorte de plante.

OMPHACIN, **E**, adj. (*onfacein, cine*) (du grec ομφαξ, raisin vert, et tout fruit qui n'est pas mûr), t. de pharmacie : *huile omphacine*, qu'on tire des olives avant qu'elles soient mûres.

OMPHACOMELI, subst. mas. (*onfakoméli*), t. de pharm., oxymel préparé avec des raisins verts et du miel. Peu usité.

***OMPHALE**, subst. propre fém. (*onfale*), myth., reine de Lydie. Hercule eut tant de passion pour cette princesse, qu'il s'abaissa pour lui plaire jusqu'à prendre la quenouille et filer avec elle.

OMPHALIE, subst. fém. (*onfali*), t. de bot., genre de plante de la famille des champignons.

OMPHALIER, subst. mas. (*onfalié*), t. de bot., plante de la famille des euphorbes.

OMPHALMIQUE, subst. des deux genres (*onfalmike*), t. d'anat., se dit d'une branche de la quatrième paire de nerfs.

OMPHALOBE, subst. mas. (*onfalobe*), t. de bot., espèce de plante de Ceylan, qui diffère peu du connare.

OMPHALOCARPE, subst. mas. (*onfalokarpe*), t. de bot., sorte de plante d'Afrique, de la famille des hilospermes.

OMPHALOCÈLE, subst. fém. (*onfalocèle*) (du grec ομφαλος, nombril, et κηλη, tumeur), t. de chir., hernie du nombril.

OMPHALODE, subst. mas. (*onfalode*) (du grec ομφαλος, nombril, et ειδος, forme, ressemblance), t. de bot., petite consoude, herbe au *nombril*, plante vulnéraire, ainsi nommée de la cavité de ses capsules, qui approche de la *forme du nombril*.

OMPHALOMANCIE, subst. fém. (*onfalomanci*) (du grec ομφαλος, nombril, et μαντεια, divination), divination par le nombre de nœuds du cordon ombilical de l'enfant qui vient de naître.

OMPHALOMANCIEN, adj. mas., au fém. **OMPHALOMANCIENNE** (*onfalomanciein, ciène*), qui concerne l'omphalomancie : *divination omphalomancienne*. — Subst., celui, celle qui exerçait l'*omphalomancie*.

OMPHALOMANCIENNE, subst. et adj. fém. Voyez OMPHALOMANCIEN.

OMPHALO-MÉSENTÉRIQUE, adj. des deux genres (*onfalomézantérike*), t. d'anat., qui appartient à l'ombilic et au mésentère. : *artère omphalo-mésentérique*, branche de la mésentérique supérieure.—*Vaisseaux omphalo-mésentériques*, se dit d'une veine et d'une artère qui se ramifient sur les parois de la vésicule ombilicale. — *Veine omphalo-mésentérique*, qui se jette dans le tronc ou dans l'une des branches de la mésentérique supérieure.— Il est aussi subst. : *l'omphalo-mésentérique*.

OMPHALOMYCE, subst. mas. (*onfalomice*), t. de bot., espèce de champignon feuilleté. — T. d'hist. nat., sorte de coquille.

OMPHALONCIE, subst. fém. (*onfalonci*) (du grec ομφαλος, nombril, et ογκος, tumeur), t. de chir., tumeur qui survient au nombril.

OMPHALOPHYME, subst. fém. (*onfalofime*) (du grec ομφαλος, nombril, et φυμα, tumeur), t. de chir., synonyme de *omphaloncie*.

OMPHALOPTIQUE, adj. des deux genres (*onfalopetike*), t. d'optique; il se dit d'un verre convexe des deux côtés. Peu usité. On dit aussi *omphaloptre*. Voyez ce mot.

OMPHALOPTRE, adj. des deux genres (*onfalopetre*) (du grec ομφαλος, bosse, et οπτομαι, voir), t. d'opticien, se dit des verres qui grossissent les objets. Voyez LENTICULAIRE.

OMPHALORRHAGIE, subst. fém. (*onfalorajî*) (du grec ομφαλος, nombril, et ρεω, je coule), t. de chir., hémorrhagie ombilicale chez les nouveau-nés.

OMPHALORRHAGIQUE, adj. des deux genres (*onfalorajike*), t. de chir., qui appartient, qui a rapport à l'*omphalorrhagie*.

OMPHALOTOMIE, subst. fém. (*onfalotomi*) (du grec ομφαλος, nombril, et τομη, coupure), t. de chir., amputation du cordon ombilical.

OMPHALOTOMIQUE, adj. des deux genres (*onfalotomike*), t. de chir., qui tient, qui est relatif à l'*omphalotomie*.

OMPHAZITE, subst. fém. (*onfazite*), t. de bot., variété de plantes du genre des actinotes.

OMPOK, subst. mas. (*onpoke*), t. d'hist. nat., genre de poissons de la division des abdominaux.

OMRAS, subst. mas. (*onrâce*), t. de relat., titre des grands seigneurs de la cour du Mogol. On écrit aussi *omrah*.

***ON**, pronom personnel indéfini des deux genres, et faisant souvent fonction d'un subst. mas. (*on*), c'est une contraction du mot *homme* : *on dit, on raconte, homme dit, homme raconte;* pour le pluriel : *les hommes disent*, etc. Lorsque *on* est terme collectif, comme dans les phrases ci-dessus, il veut le verbe au singulier et les adjectifs et participes au pluriel : *on se battait en désespérés; on se méfiait les uns les autres.* Dans tous les autres cas, il ne se construit qu'avec le singulier. Ainsi c'est à tort que *Marmontel*, dans ses *Mémoires*, a dit, en parlant de *Voltaire* : *on croyait être ses rivaux en se montrant son ennemi.* La Bruyère (chap. VI) a fait la même faute : *pourvu que l'on ne soit ni ses enfants ni sa femme;* il fallait : *ni l'un de ses enfants*, etc. Le même a dit encore (chap. XII) : *et si on le fait, qui m'empêchera de le mépriser?* La phrase est incorrecte; il fallait : *et si quelqu'un le fait*, etc. Ce pronom, toujours sujet, dit *Laveaux*, pourrait être appelé pronom personnel, collectif, indéfini, parce qu'il ne se joint jamais qu'avec la troisième personne du singulier; que son emploi le plus ordinaire est de servir à marquer pluralité, multitude, universalité, et parce qu'il n'est guère d'usage que dans les façons de parler indéfinies, où aucun sujet n'est spécifié, comme quand on dit : *on secourt volontiers les malheureux, quand on l'a été soi-même.* Le pronom *on*, d'un usage très-étendu dans la langue française, ne se dit absolument que des personnes; toutefois on n'en fait point usage en parlant de Dieu : ainsi, au lieu de dire : *au jour du jugement, on ne nous demandera pas ce que nous avons lu, mais ce que nous avons fait*, dites : *Dieu ne nous demandera pas*, etc. Pour la douceur de la prononciation, on met avant *on* l'article *le*, dont la lettre *e* s'élide. Les mots près lesquels *l'on* doit être employé plutôt que *on* sont : *et*, *si*, *ou*, et *que* : *si l'on veut plaire, il faut se rendre aimable.* Cependant, dans le cas où le pronom *on* serait suivi de *le*, *la* ou *les*, il ne faudrait pas faire usage de l'article *le*, afin d'éviter à l'oreille un son désagréable. On dirait donc : *si on ne le voit pas, on l'entend; je ne veux pas qu'on le tourmente;* et non pas : *si l'on ne le voit pas, on l'entend; je ne veux pas que l'on le tourmente.* Enfin, *on* est en général préférable à *l'on;* et il serait ridicule de commencer une phrase et même un alinéa par *l'on*. On a aussi introduit, pour la douceur de la prononciation, un *t* euphonique, dont on fait usage dans toutes les phrases où le verbe se termine à la troisième personne par *a* ou par *e* : *elle se moque du qu'en dira-t-on; n'éprouve-t-on pas toujours un contentement intérieur, quand on a fait une bonne action?* Quoique ce pronom soit ordinairement masculin, il y a des circonstances qui marquent si précisément qu'on parle d'une femme, qu'alors *on* peut être suivi d'un féminin : *quand on est jolie, on ne l'ignore pas; on n'est pas maîtresse d'accoucher le jour qu'on voudra.* Le pronom *on* doit se répéter avant tous les verbes auxquels il sert de sujet : *on le loue, on le menace, on le caresse.* Quand on répète le pronom *on*, il faut le faire rapporter à un seul et même sujet : *on croit être aimé, et l'on ne vous aime pas*, est une phrase vicieuse, parce que *on* a deux rapports différents; il faut dire : *on croit être aimé, et on ne l'est pas.* Tous les verbes, à l'exception des verbes impersonnels de leur nature, peuvent être précédés du pronom *on*. Ainsi on dira : *on est aimé, on aime, on tombe, on est puni, on se promène, on se convient;* mais on ne dira pas : *on importe, on faut, on pleut*, parce que ces verbes ne peuvent avoir *homme* pour sujet.—On-dit. Voy. ce mot.

ONAGRE, subst. fém. (*onaguere*), t. de bot., plante des anciens, que l'on croit être une espèce d'épilobium.— Genre de plantes exotiques, l'œnothéra de *Linnée*.

ONAGRE, subst. mas. (*onaguere*) (en grec οναγρος, formé de ονος, âne, et αγριος, sauvage), t. d'hist. nat., âne sauvage, animal d'Asie et d'Afrique, très-léger à la course.—Ancienne machine de guerre qui servait à jeter des pierres. Ainsi nommée de l'âne sauvage qui, pressé par les chiens, pousse au loin des pierres avec ses pieds de derrière. — *Pierre d'onagre*, bézoard qui se trouve, dit-on, dans la tête et dans la mâchoire de l'âne sauvage.

ONAM, subst. mas. (*oname*), fête que les Indiens célèbrent sur la côte du Malabar, à l'entrée du printemps.

ONANISME, subst. mas. (*onaniceme*), habitude de la masturbation, vice d'*Onan*. Voy. *la Bible*.

ONC, ONCQUES, adv. (*onke*) (du latin *unquam*), vieux mots qui signifiaient, jamais.

***ONCE**, subst. fém. (*once*) (du lat. *uncia*, qui signifiait, en général, la douzième partie d'un tout, et, en particulier, la douzième partie de l'*as*, c'est-à-dire de la livre romaine), sorte de poids pesant huit gros. La livre de Paris était de seize *onces*; la livre romaine était de *douze onces* seulement. Dans les nouvelles mesures françaises, *once* est le nom vulgaire de l'hectogramme. — Nom de diverses monnaies d'Espagne, de Malte, de Sicile, etc.—Prov. : *n'avoir pas une once de bon sens, de jugement*, en avoir fort peu.—T. d'hist. nat., espèce de jaguar, qui s'apprivoise facilement; en Asie, il sert à la chasse. En parlant du cri de l'*once*, on dit qu'*elle frémit*.

ONCEAU, subst. mas. (*onçô*), t. d'hist. nat., petite *once*.

ONCELLE, subst. fém. (*oncèle*), t. d'hist. nat., sorte de petit tigre qu'on rencontre dans les états de Barbarie.

ONCHESTIES, subst. fém. plur. (*onchèceti*), myth., fêtes célébrées à *Oncheste* en l'honneur de Neptune.

ONCHESTIUS, subst. propre mas. (*onchècetiuce*), myth., surnom de Neptune, pris du culte qu'on lui rendait à *Oncheste*, ville de Béotie, bâtie par *Onchestus*, un de ses fils.

ONCHETS, jeu d'enfant. Voyez JONCHETS.

ONCHIDE, subst. fém. (*onchide*), t. d'hist. nat., mollusque céphalé.

***ONCHIDIE**, subst. fém. (*onchidi*), t. d'hist. nat., genre de vers mollusques nus, voisin des dorés.

ONCHIDORE, subst. mas. (*onchidore*), t. d'hist. nat., genre de mollusques, intermédiaire entre les *dorés* et les *onchidies*.

***ONCIALE**, adj. fém. (*onci-ale*) (du latin *uncialis*, fait de *uncia*, once, douzième partie d'un tout) : *lettres onciales*, grandes lettres dont on se servait autrefois pour les inscriptions et les épitaphes; ainsi nommées parce qu'elles avaient en hauteur un douzième du pied romain.

***ONCIDION**, subst. mas. (*oncidion*), t. de bot., genre de plantes de l'Amérique méridionale.

ONCINE, subst. fém. (*oncine*), t. de bot., arbrisseau grimpant de la famille des apocynées.

***ONCLE**, subst. mas. (*onkle*) (en lat. *avunculus*), le frère du père ou de la mère.—*Grand-oncle*, le frère du grand-père ou de la grand'mère —*Oncle à la mode de Bretagne*, cousin-germain du père ou de la mère.

ONCOBA, subst. fém. (*onkoba*), t. de bot., espèce de plante qui croît en Arabie.

ONCOSE, subst. fém. (*onkôze*) (en grec ογκος), t. de chir., tumeur.

ONCOTOMIE, subst. fém. (*onkotomi*) (du grec ογκος, tumeur, et τομη, incision, fait de τεμνω, je coupe), t. de chir., ouverture d'une tumeur, d'un abcès avec un instrument tranchant.

ONCOTOMIQUE, adj. des deux genres (*onkotomike*), t. de chir., qui concerne l'*oncotomie*.

ONCRE, subst. mas. (*onkre*), t. de mar., sorte de petit navire.

***ONCTION**, subst. fém. (*onkcion*), (en lat. *unctio*, fait de *ungere*, oindre), action d'*oindre*; il se dit surtout en médec. et dans plusieurs sacrements et cérémonies de l'Eglise.—Fig., 1° mouvement de la grace, consolation du Saint-Esprit : *onction intérieure;* 2° choses qui touchent le cœur, qui le portent à la piété; *il y a de l'onction dans ce discours.*—*Extrême-onction*, le sacrement qu'on administre aux malades qui sont en danger de mort.

ONCTUEUSE, adj. fém. Voy. ONCTUEUX.

ONCTUEUSEMENT, adv. (*onktu-euzeman*), t. de dévotion, avec onction.

***ONCTUEUX**, adj. mas., au fém. **ONCTUEUSE** (*onktu-eu, euze*) (en lat. *onctuosus*, fait de *ungere*, oindre), gras, huileux. — Fig., qui a de l'*onction*.

ONCTUOSITÉ, subst. fém. (*onktu-ôzité*), qualité de ce qui est *onctueux*.

***ONCUS**, subst. propre mas. (*onkuce*), myth., fils d'Apollon; il fut possesseur du cheval Arion. —T. de bot., espèce d'arbrisseau qui croît à la Cochinchine.

ONDATRA, subst. mas. (*ondatra*), t. d'hist. nat., mammifère rongeur du genre des rats, qui se trouve en Amérique. Il porte sous la queue un follicule contenant une humeur très-odorante, ce qui l'a fait nommer aussi *rat musqué*.

***ONDE**, subst. fém. (*onde*) (en lat. *unda*), flot, soulèvement de l'eau agitée. Chaque *onde* forme sur la surface de l'eau une cavité, une élévation. —En poésie, l'eau en général, et principalement la mer.—Au plur., ce qui est en figure d'*onde* : *les ondes d'une moire, d'un camelot; les ondes d'un bois veiné*, etc.— Poét. : *l'onde noire*, l'eau du Styx et du Cocyte : *passer l'onde noire*, mourir.—On dit, dans le même style, de l'eau claire d'un ruisseau qui serpente : *le crystal de son onde; son onde fugitive.*—*Onde* ou *calotte d'une cloche*, dans la fonte des cloches, partie de matière qui sert à augmenter l'épaisseur du cerveau, et à donner plus de solidité aux anses.

ONDÉ, E, adj. (*ondé*), fait en *ondes*. — En bot., façonné en *ondes*, plissé à gros plis arrondis.— En t. de blason, se dit des pièces de longueur qui ont des sinuosités curvilignes, concaves et convexes alternativement.

ONDÉCAGONE, subst. mas. et adj. des deux genres (*ondékaguône*) (du grec ενδεκα, onze, et γωνια, angle), t. de géom. Voy. HENDÉCAGONE, seul régulier.

ONDÉCIMAL, subst. mas. (*ondécimale*), t. d'hist. nat., poisson du genre du silure.

ONDÉCIMAL, E, adj. num. (*ondécimale*), t. d'arith., système de numération qui n'est divisible que par l'unité, et dont la base est *onze*. —Au plur. mas., *ondécimaux*. Ce mot est peu usité.

***ONDÉE**, subst. fém. (*ondé*), grosse pluie subite et passagère.

ONDEHLANDE, subst. fém. (*ondélande*), t. de bot., genre de plantes de la famille des rubiacées.

ONDÉRA, subst. mas. (*ondéra*), lieu de ténèbres où furent relégués les anges rebelles.

***ONDIN, E**, subst. (*ondein, dine*), chez les cabalistes, prétendus génies qui habitent les eaux.

ON-DIT, subst. mas. (*ondi*), rapport indiscret, hasardé. — Au plur., propos vagues, bruits : *ce ne sont que des on-dit; croire des on-dit; condamner quelqu'un sur des on-dit.* Fam.

ONDOIEMENT, subst. mas. (*ondoèman*), baptême donné sans toutes les cérémonies de l'Eglise.

*ONDOYANT, E, adj. (*ondoè-ian, iante*), qui *ondoie*, qui flotte par *ondes*.—Il se dit au fig., en peinture, des contours des draperies.

ONDOYÉ, E, part. pass. de *ondoyer*.

ONDOYER, v. neut. (*ondoè-ié*), flotter par *ondes*. Il ne se dit qu'au fig. : *ses cheveux ondoyent au gré du vent.* — Act., baptiser sans faire de cérémonies.—*s'ONDOYER*, v. pron.

ONDULANT, E, adj. (*ondulan, lante*), t. de médec., se dit d'un pouls grand, mais inégal, et donnant l'idée des *ondulations* de la mer.—Part. prés. du v. *onduler*.

ONDULATION, subst. fém. (*onduldcion*), t. de phys., mouvement des *ondes* : *les ondulations de l'air, de la lumière,* etc.—Ce qui les imite.

ONDULATOIRE, adj. des deux genres (*ondulatoare*), il n'est guère d'usage qu'en cette phrase : *mouvement ondulatoire*, pour signifier : *mouvement d'ondulation.*

ONDULÉ, E, part. pass. de *onduler*.

*ONDULÉ, E, adj. (*ondulé*), qui présente des *ondulations*.

ONDULER, v. neut. (*ondulé*), produire, avoir un mouvement d'*ondulation*.

ONDULEUSE, adj. fém. Voy. ONDULEUX.

ONDULEUX, adj. mas., au fém. **ONDULEUSE** (*onduleu, leuze*), qui forme des *ondulations*.

ONÉIROCRITE, subst. mas. (*oné-irokrite*) (du grec ονειρος, songe, et κρινω, je juge), celui qui chez les anciens interprétait les songes.

ONÉIROCRITIE, subst. fém. (*oné-irokrici*) (même étym. que celle du mot précédent), explication des songes, art de les interpréter.

*ONÉIROCRITIQUE, adj. des deux genres (*oné-irokritike*), qui concerne l'*onéirocritie*, l'interprétation des songes.

ONÉIRODYNIE, subst. fém. (*oné-irodini*) (du grec ονειρος, songe, et οδυνη, douleur), t. de médec.; on a réuni sous ce nom le somnambulisme et le cauchemar.

ONÉIROGYNE, subst. mas. (*oné-irojine*) (du grec ονειρος, songe, et γυνη, femme), songe qui a trait aux plaisirs de l'amour.

ONÉIROMANCIE, subst. fém. (*oné-iromanci*) (du grec ονειρος, songe, et μαντεια, divination), art de deviner d'après les songes, de les interpréter.

ONÉIROMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. ONÉIROMANCIENNE (*oné-iromancicin, ciène*), celui, celle qui prétendait deviner l'avenir en interprétant les songes.—Adj., qui a rapport, qui appartient à l'*onéiromancie*.

ONÉIROMANCIENNE, subst. et adj. fém. Voy. ONÉIROMANCIEN.

*ONÉRAIRE, adj. des deux genres (*onérère*) (en lat. *onerarius*, fait de *onus*, gén. *oneris*, charge, fardeau), qui a le soin et la charge d'une chose dont un autre a l'honneur : *tuteur onéraire*.

ONÉRER, v. act., charger. (*Boiste.*) Ce mot est plus latin que français.

ONÉREUSE, adj. fém. Voy. ONÉREUX.

ONÉREUX, adj. mas., au fém. **ONÉREUSE** (*onéreu, reuze*) (en lat. *onerosus*), incommode, qui est à charge.—T. de jurispr., *titre onéreux*, celui par lequel on acquiert une chose à prix d'argent.

*ONGA, subst. propre fém. (*ongua*), myth., divinité des anciens Phéniciens, qui paraît être la Minerve des Grecs.

ONGLADE, subst. fém. (*onguelade*), t. de médec., inflammation chronique de la matière des *ongles*, ou peau *onglée* qui se forme dans les parties frottées.

*ONGLE, subst. mas. (*onguele*) (en lat. *ungula*, dimin. de *unguis*, fait du grec ονυχος, gén. de ονυξ, ongle), partie dure et ferme qui couvre le dessus de l'extrémité des doigts des mains et des pieds de l'homme. — Il se dit aussi de quelques animaux, et d'oiseaux autres que les oiseaux de proie.—En t. de bot., endroit par lequel le pétale est attaché au calice d'une plante. On dit aussi *onglet*.—En t. d'oculiste : 1° pellicule vers l'angle interne de l'œil; 2° amas de pus entre l'iris et la cornée.—En fauconn., espèce de taie qui vient dans l'œil de l'oiseau, et que cause un chaperon trop serré, etc.—Prov. et fig. : *rogner les ongles à quelqu'un*, lui diminuer son pouvoir ou son profit. — *Avoir du sang sous les ongles*, avoir du cœur.—*Avoir bec et ongles*, savoir bien se défendre.— Fam. : *avoir de l'esprit jusqu'au bout des ongles*, en avoir beaucoup.—*Avoir sur les ongles*, être tancé, morigéné.

ONGLÉ, E, adj. (*onguelé*), t. de blas., qui a des *ongles*, des griffes, lorsque ces *ongles* sont d'un émail différent. On le dit même des bêtes à quatre pieds, quoiqu'elles n'aient point de griffes : d *la biche d'or onglée de sable*. — En t. de faucon., qui a des serres.

ONGLE-AROMATIQUE, subst. mas. (*onguelaromatike*), t. d'hist. nat., se dit des opercules d'une coquille qui ont l'odeur du castoréum. — Au plur., des *ongles-aromatiques*.

ONGLE-DE-CHAT, subst. mas. (*ongueledecha*), t. de bot., sorte de mimose à épines crochues.— Au plur., des *ongles-de-chat*.

ONGLÉE, subst. fém. (*onguelé*), engourdissement douloureux au bout des doigts causé par un grand froid.—T. d'art vétér., *onglet*, excroissance membraneuse au coin de l'œil.

ONGLE-MARIN, subst. mas. (*onguelemarein*), t. d'hist. nat., espèce de coquillage du genre des solens.

ONGLE-ODORANT, subst. mas. (*onguelodoran*), t. d'hist. nat., espèce de coquillage univalve du genre des pourpres, qui se pêche dans les marais des Indes, où croît une plante odoriférante dont il se nourrit.

*ONGLET, subst. mas. (*onguelé*), t. d'imprimerie, deux pages imprimées sur un feuillet isolé que l'on insère dans un volume à la place de deux autres pages où il s'est glissé des fautes (V. CARTON). — T. de reliure, bande de papier qu'on relie avec d'autres feuilles, pour pouvoir ensuite y coller quelque planche ou carte.—En t. de menuisier, assemblage dans lequel les deux pièces qui doivent se joindre sont coupées diagonalement suivant un angle de quarante-cinq degrés, de manière que réunies elles forment un angle droit : *assemblage à onglet*. (*Onglet*, en ce sens, paraît être une corruption d'*anglet*.) — Poinçon d'orfèvre et de graveur. — Chez les bouchers, partie de la fressure qui tient au mou et au foie. — En bot., petit *ongle*, partie inférieure du pétale, par laquelle il est immédiatement inséré sur le réceptacle.—Peau membraneuse qui se forme au petit coin de l'œil du cheval.

ONGLETTE, subst. fém. (*ongueléte*), poinçon de serrurier pour ciseler, dont l'extrémité est en triangle.—Echancrure sur le dos et vers la pointe d'une lame de couteau ou de canif, dans laquelle on met l'*ongle* pour lever la lame.

ONGLETTÉ, E, adj. (*ongueléte*), t. de bot., qui a un *onglet*.

ONGO, subst. mas. (*onguô*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des holocentres.

*ONGUÉAL, E, adj. (*ongu-é-ale*), t. d'hist. nat., se dit, dans les mammifères, de la phalange qui porte l'*ongle*.—Il est aussi subst.

*ONGUENT, subst. mas. (*onguan*) (en lat. *unguentum*, fait de *ungere*, oindre), médicament extérieur d'une consistance molle. — Anciennement, drogues aromatiques.—*Onguent miton-mitaine*. Voy. MITAINE. — *Onguent-de-Cayenne*, t. de bot., nom d'une plante, espèce de bignonne.

ONGUENTAIRE, adj. des deux genres (*onguantère*), t. de pharm., qui tient de l'*onguent* : *nature onguentaire*.

*ONGUICULÉ, E, adj. (*ongu-ikulé*) (du lat. *unguiculus*, petit ongle), se dit des doigts des quadrupèdes terminés par un *ongle* long et grêle.— Subst. mas. plur., t. d'hist. nat., classe de quadrupèdes pourvus d'*ongles* aux doigts.

ONGUICURE, subst. mas. (*ongu-ikure*) (du lat. *unguis*, ongle, et *curare*, soigner, guérir), celui qui fait profession de nettoyer et d'entretenir les *ongles*. Presque inusité.

ONGULÉ, E, adj. (*ongulé*), qui a des *ongles*. —Subst. mas. plur., t. d'hist. nat., famille d'animaux dont les dernières phalanges sont totalement entourées d'un *ongle* épais ou sabot.

ONGULINE, subst. fém. (*onguline*), t. d'hist. nat., genre de testacés de la classe des bivalves.

*ONGULOGRADE, subst. mas. et adj. des deux genres (*onguloguerade*), t. d'hist. nat., ordre de mammifères qui correspond aux *ongulés*; ce sont des animaux pachydermes et ruminants.

ONIROCRITE, **ONIROCRITIE**, et **ONIROCRITIQUE**. Voy. ONÉIROCRITE, ONÉIROCRITIE, et ONÉIROCRITIQUE, qui sont plus conformes à l'étymologie.

ONIROMANCIE ou **ONIROMANCIEN**. Voy. ONÉIROMANCIE et ONÉIROMANCIEN.

*ONIROSCOPIE, subst. fém. Voy. ONÉIROCRITE ou ONÉIROMANCIE.

ONISCOÏDES, subst. mas. pl. (*oniceko-ide*), t. d'hist. nat., famille d'insectes de la division des entomostracés.

ONISQUE, subst. mas. (*oniceke*), t. d'hist. nat., espèce de poisson.— Nom d'une espèce de chenille.— Genre d'insectes de la division des entomostracés.

ONISTE, subst. fém. (*onicete*), t. de bot., sorte de plante vénéneuse.

ONITE, subst. mas. (*onite*), t. d'hist. nat., espèce de poissons du genre des labres.

ONITIS, subst. mas. (*onitice*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

ONKOTOMIE, subst. fém. Voy. ONCOTOMIE.

ONKOTOMIQUE, adj. des deux genres. Voyez ONCOTOMIQUE.

ONOBATE, adj. fém. (*onobate*) (du grec ονος, âne, et βαινω, je marche, je me promène), t. d'antiq., se disait, dans la ville de Cumes, d'une femme surprise en adultère, et que, pour punition, on promenait sur un âne par la ville.

ONOBRISATES, subst. mas. plur. (*onobrizate*), anciens peuples de la Gaule Aquitanique.

ONOBROME, subst. fém. (*onobrome*), t. de bot., genre de plante qu'on croit être notre sainfoin.

*ONOBRYCHIS, subst. fém. (*onobrichice*), t. de bot., plante des an iens. Les modernes ont donné ce nom au luthier, au miroir de Vénus, etc.—Espèce de sainfoin.

ONOBRYCHITE, subst. fém. (*onobrichite*), t. d'hist. nat., le sainfoin fossile; sorte de pétrification herbacée.

ONOCENTAURE, subst. mas. (*onoçantôre*) (du grec ονος, âne, et κενταυρος, centaure), myth., monstre fabuleux moitié homme et moitié âne.

ONOCÉPHALE, subst. mas. et adj. des deux genres (*onocéfale*) (du grec ονος, âne, et κεφαλη, tête), qui porte une tête d'âne.

ONOCHOIRITÈS, subst. propre mas. (*onokoiritèce*) (du grec ονος, âne, et χοιρος, cochon), myth., monstre moitié âne et moitié porc, dont les païens disaient que les chrétiens avaient fait leur dieu. C'était une des calomnies que les prêtres des idoles avaient inventées pour tâcher de jeter du ridicule sur la religion chrétienne.

ONOCLÉE, subst. fém. (*onoklé*), t. de bot., genre de plantes cryptogames de la famille des fougères.

ONOCORDON, subst. mas. (*onokordon*), t. de bot.; on a donné ce nom au vulpin des prés.

ONOCROTALE, subst. mas. (*onokrotale*) (du grec ονοκροταλος, formé de ονος, âne, et de κροτος, bruit ; parce que le cri de cet oiseau ressemble au braire d'un âne), t. d'hist. nat., grand oiseau aquatique; c'est le même que le pélican.

*ONOMANCIE, subst. fém. (*onomanci*) (du grec ονομα, nom, et μαντεια, divination), l'art de prédire, par le nom d'une personne, ce qui lui doit arriver.

ONOMANCIEN, adj. mas., au fém. **ONOMANCIENNE** (*onomanciein, ciène*), qui concerne l'*onomancie*. — Subst., celui, celle qui prédit à une personne ce qui doit lui arriver par l'interprétation des lettres de son nom.

ONOMANCIENNE, subst. et adj. fém. Voy. ONOMANCIEN.

*ONOMASTIQUE, adj. des deux genres (*onomacetike*) (en grec ονομαστος), qui doit être nommé : *jour onomastique*. Presque inusité.

ONOMATE, subst. fém. (*onomate*), myth., fête qu'on célébrait à Sycione en l'honneur d'Hercule.

ONOMATOLOGIE, subst. fém. (*onomatoloji*) (du grec ονομα, nom, et λογος, discours), science des noms, branche d'instruction essentielle dans la science des méthodes.—Système d'orthographe adopté pour les noms propres.

ONOMATOLOGIQUE, adj. des deux genres (*onomatolojike*), qui appartient à l'*onomatologie*.

*ONOMATOMANCIE, ONOMATOMANCIEN. Voy. ONOMANCIE, ONOMANCIEN et NOMANCIE.

*ONOMATOPÉE, subst. fém. (*onomatopé*) (du grec ονοματοποιια, *formation d'un nom*, fait de ονομα, nom, et ποιεω, je fais), t. de grammaire, formation d'un mot dont le son est imitatif de la chose qu'il signifie. Les mots : *trictrac, bêler*, etc., sont formés par *onomatopée*.

ONOMATOPOSE, subst. fém. (*onomatopôze*), nom supposé, déguisé.

ONONIE, subst. fém. (*ononi*), t. de bot., plante de la famille des orties.

ONONIS, subst. mas. (*ononice*), t. de bot., arrête-bœuf. Voy. ce mot.

*ONONYCHITE, adj. des deux genres (*ononichite*) (du grec ονος, âne, et ονυξ, sabot), qui a les pieds d'un âne.

ONOPALIES, subst. fém. plur. (*onopali*), myth., fêtes qu'on célébrait en Grèce et dans l'ancienne Rome.

ONOPIX, subst. mas. (*onopikce*), t. de bot., genre de plantes qui croissent dans la Louisiane.

ONOPORDE, subst. fém. (*onoporde*), t. de bot., genre de plantes de la famille des cinarocéphales.

ONOPYCÉE, subst. fém. (*onopicé*), t. de bot., espèce de plante de la famille et du genre des chardons.

ONORÉ, subst. mas. (*onoré*), t. d'hist. nat., héron de Cayenne.

ONOSCÈLE, subst. mas. (*onocèle*) (du grec ονος, âne, et σκελος, jambe), myth., monstre fabuleux qui, dit-on, avait des jambes d'âne.

ONOSÈRE, subst. fém. (*onozère*), t. de bot., genre de plantes de l'Amérique méridionale.

*ONOSMA, subst. fém. (*onocema*), t. de bot., genre de plantes de la famille des borraginées.

ONOSMODE, subst. mas. (*onocemode*), t. de bot., le grémil de Virginie.—Au plur., t. d'hist. nat., sorte de granit.

ONOSURE, subst. mas. (*onozure*), t. de bot., genre de plantes de la famille des épilobiennes.

ONOTHÈRE, subst. mas. (*onotère*), t. de bot., sorte de plante propre à guérir certains ulcères.

ONOTOCHILE, subst. mas. (*onotochile*), t. d'hist. nat., genre d'insectes diptères.

ONQUÉ, part. pass. de *onquer*.

ONQUER, v. neut. (*onkié*) (en lat. *oncare*), crier comme l'âne quand il arrête son braiment ou le suspend sur un certain ronflement rauque. Presque inusité.

ONSAÏ, subst. mas. (*onsa-i*), ordre de prêtres ou de religieux dans la Cochinchine.

ONSKESTEEN, subst. mas. (*oncekècetine*), myth., pierre *à souhaits*; c'est l'ovaire de l'insecte appelé *aselle aquatique*, qui figure parmi les superstitions islandaises.

Ont, 3e pers. plur. prés. indic. du verbe AVOIR.

ONTHOPHAGE, subst. mas. et adj. des deux genres (*ontofaje*) (du grec ονθος, fiente, et φαγω, je mange), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères qui vivent dans la fiente des animaux.

ONTHOPHILE, subst. mas. et adj. des deux genres (*ontofile*) (du grec ονθος, fiente, et φιλεω, j'aime), t. d'hist. nat., genre d'insectes de la famille des escarbots.

ONTOLOGIE, subst. fém. (*ontoloji*) (du grec ων, gén. οντος, un être, et λογος, discours), t. de philosophie, science, traité des êtres en général.

*ONTOLOGIQUE, adj. des deux genres (*ontolojike*), qui appartient à l'*ontologie*.

ONTOLOGISME, subst. mas. (*ontolojiceme*), système de l'*ontologie*.

ONTOLOGISTE, subst. mas. (*ontolojicete*), qui s'adonne à l'*ontologie*.

ONUAVA, subst. propre fém. (*onu-ava*), myth., l'une des divinités des anciens Gaulois, que l'on croit être la Vénus céleste.

ONUNCIO, subst. mas. (*ononcio*), myth., nom que des sauvages donnent à un chef et à Dieu même.

*ONUPHIS, subst. propre mas. (*onufice*), myth., l'un des bœufs sacrés qu'adoraient les anciens Égyptiens.

ONXIE, subst. fém. (*onkci*), t. de bot., genre de plantes de la famille des corymbifères.

*ONYCHITE, subst. fém. (*onichite*), t. d'hist. nat., coquille fossile qui se rapporte à des térébratules. — Pierre fossile qui porte l'empreinte d'un ongle.

ONYCHOGRYPTOSE ou **ONYCHOGRYPOSE**, subst. fém. (*onikoguerìpetôze, gueripôze*) (du grec ονυχος, gén. de ονυξ, ongle, et γρυποτης, courbure), t. de chir., courbure anormale des ongles.—Ongle qui rentre dans les chairs.

*ONYCHOMANCIE, subst. fém. (*onikomanci*) (du grec ονυξ, gén. ονυχος, ongle, et μαντεια, divination), t. d'antiq., divination que l'on pratiquait en observant les ongles d'un enfant.

ONYCHOMANCIEN, adj. mas., au fém. **ONYCHOMANCIENNE** (*onikomancìein, ciène*), qui concerne l'*onychomancie*.—Subst., celui, celle qui la pratiquait.

ONYCHOMANCIENNE, subst. et adj. fém. Voy. ONYCHOMANCIEN.

ONYCHOPHTHORIE, subst. fém. (*onikofetori*) (du grec ονυξ, gén. ονυχος, ongle, et φθορα, perte), t. de chir., altération morbide des ongles.

ONYCHOPTOSE, subst. fém. (*onikopetoze*) (du grec ονυξ, gén. ονυχος, ongle, et πτωσιs, chute), terme de médec., chute des ongles.

ONYGÈNE, subst. mas. (*onijène*) (du grec ονυξ, ongle, corne, et γεινομαι, naître), t. de bot., genre de champignons qui poussent sur le sabot du cheval, les cornes des bœufs, des moutons, etc.

ONYGOS, subst. mas. (*oniguoce*), t. de médec., maladie de l'ongle.

*ONYMANCIE, subst. fém. (*onimanci*) (du grec ονυξ, ongle, et μαντεια, divination), sorte de divination, la même que l'*onychomancie*. Voy. ce mot.

ONYMANCIEN, adj. mas., au fém. **ONYMANCIENNE** (*onimancìein, ciène*), qui concerne l'*onymancie*. — Subst., celui, celle qui la pratiquait.

ONYMANCIENNE, subst. et adj. fém. Voy. ONYMANCIEN.

ONYX, subst. mas. (*onikce*) (du grec ονυξ, ongle), espèce d'agate très-fine, dont la partie laiteuse est d'un blanc couleur d'*ongle*.

ONYXIE, subst. fém. (*onikci*), t. de chir., inflammation de la matière des ongles.

ONZE, nom de nombre indécl. et adj. des deux genres (*onze*) (en lat. *undecim*), dix et un.—Dans les mots qui précèdent *onze*, la consonne finale ne se prononce et la voyelle ne s'élide pas plus que si *onze* commençait par un *h* aspiré : *vers les onze heures, le onze du mois*; dites : *lè-onzeure; le onze*.

ONZE (LES), subst. mas. (*lè-onze*), se disait, dans Athènes, des onze magistrats qui composaient le tribunal criminel.

ONZIÈME, adj. numéral des deux genres (*onzi-ème*) (en lat. *undecimus*), on dit indifféremment *le onzième jour* et *l'onzième jour*.—T. de musiq., accord de septième, au-dessous duquel on fait entendre la quinte du son fondamental.— Subst. mas., la *onzième* partie. Même observation relative à la prononciation, pour *onzième* que pour *onze*. Voy. ce mot.

ONZIÈMEMENT, adv. (*onzi-èmeman*), en *onzième* lieu. Pour la prononciation, voy. ONZE.

*OO, subst. fém., double lettre qui marque la 38e feuille d'un ouvrage, et qui ne s'emploie que quand le premier alphabet est épuisé.

OODE, subst. fém. (*o-ode*), t. d'hist. nat., genre d'insectes qui a été établi aux dépens de celui des carabés.

OOLITHE, subst. fém. (*L'Académie* a tort de faire ce mot du mas.) (*o-olite*) (du grec ωον, œuf, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., pierre composée de petits globules, en forme d'œufs de poisson.

OOLITHIQUE, adj. des deux genres (*o-olitike*), t. d'hist. nat., qui appartient, qui a rapport à l'*oolithe* : *pierre oolithique*.

OOMANCIE, subst. fém. (*o-omanci*) (du grec ωον, œuf, et μαντεια, divination), divination qui se faisait en observant les figures ou signes qui paraissaient dans les œufs.

OOMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. **OOMANCIENNE** (*o-omancìein, ciène*), qui concerne l'*oomancie*. — Subst., celui, celle qui se livrait à cette opération : *un oomancien*.

OOMANCIENNE, subst. et adj. fém. Voy. OOMANCIEN.

OON, subst. mas. (*o-one*) (en grec ωον), t. de médec., germe.

OONENTÈRE, subst. fém. (*o-onantère*), t. de médec., se dit des voies du germe fécondé.

OOPHORITE, subst. fém. (*o-oforite*) (du grec ωον, œuf, et φερω, je porte), t. de médec., inflammation des ovaires de la femme.

OOPO, subst. propre mas. (*o-opô*), myth., nom que les O-Taïtiens donnent à la mort.

OOSCOPIE, subst. fém., **OOSCOPIEN**, adj. et subst. mas. (*o-ocekopi, pi-ein*) (du grec ωον, œuf, et σκοπεω, je considère). Voy. OOMANCIE, OOMANCIEN.

OORAIL, subst. mas. (*o-ora-ie*), t. d'hist. nat., oiseau des Indes que l'on croit être la femelle de l'outarde passerage.

OPA, subst. mas. (*opa*), t. de bot., genre de plantes de la famille des myrtoïdes.

OPACITÉ, subst. fém. (*opacité*) (en lat. *opacitas*), t. didactique, qualité de ce qui est *opaque*.

OPAH, subst. mas. (*opâ*), t. d'hist. nat., nom donné à un poisson du genre des chrysostoses : le poisson lune.

OPALAT, subst. mas. (*opala*), t. de bot., espèce de grand arbre qui croît dans l'île de Cayenne.

*OPALE, subst. fém. (*opale*) (en lat. *opalus*, en grec οπαλος), t. d'hist. nat., espèce de pierre précieuse de couleur laiteuse, qui, suivant les différents points de vue, a des reflets diversement colorés.

OPALÉ, E, part. pass. de *opaler*.

OPALER, v. act. (*opalé*), t. de raffin., remuer le sucre dans les formes avec un couteau; l'en détacher.—S'OPALER, v. pron.

OPALIES, subst. fém. plur. (*opali*), myth., fêtes que l'on célébrait à Rome en l'honneur d'*Ops*, après la moisson et l'entière récolte des productions de la terre.

OPALIN, adj. mas., au fém. **OPALINE** (*opalein, line*), qui présente un aspect plus ou moins semblable à celui de l'*opale*.—*Liquide opalin*, liquide laiteux.

OPAQUE, adj. des deux genres (*opake*) (en lat. *opacus*, fait de *ops*, la terre), t. didactique, qui n'est point transparent.

OPAS, subst. propre mas. (*opâce*), myth., divinité égyptienne.—Nom de Vulcain, protecteur de l'Égypte.

OPÂTRE, subst. mas. (*opâtre*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

OPEGRAPHE, subst. mas. (*opeguerafe*), t. de bot., genre de plantes cryptogames de la famille des hypoxylons.

OPÉLIE, subst. mas. (*opéli*), t. de bot., espèce d'arbre qui croît dans les montagnes des Indes.

*OPERA, subst. mas. (*opéra*) (de l'italien *opera*, ouvrage, composition), sorte de drame en haute musique, ordinairement accompagné de machines et de danses. — Lieu destiné à la représentation des pièces de ce genre. — Fig. et fam., chose difficile : *c'est tout un opera*.—*Opera-comique*, pièce qui doit tenir de la comédie, du drame et de l'*opera*, sous le point de vue musical principalement.—*Opera-buffa*, ou *bouffe*, *opera* dont le sujet est divertissant. — *Tailleur d'opéra*, celui qui retourne une tragédie, etc., pour en faire un *opera*. Cette expression méprisante et surannée est de *La Harpe*. — *L'Académie*, dans les premières éditions de son *Dictionnaire*, avait décidé qu'*opera* ne prenait point *s* au pluriel; d'après celle de Smits, an VII, et l'édition de 1835, on doit dire au plur., *opéras* : *les opéras de Lully*. *La Harpe* veut qu'il soit indéclinable comme spectacle, et déclinable comme drame. Pourquoi toujours faire des exceptions dans les exceptions mêmes? Nous sommes d'avis qu'on devrait suivre la règle générale qui concerne les mots de langues étrangères, et que *opera* ne devrait pas plus que les autres prendre la marque du pluriel. Mais nous avons contre nous quelques personnes, qui veulent que ce mot soit passé dans la langue, et nous avouerons que tout le monde écrit aujourd'hui, au plur., des *opéras* et des *opéras-comiques*.

OPÉRATEUR, subst. mas., au fém. **OPÉRATRICE** (*opérateur, trice*), celui qui fait des *opérations* de chirurgie : *habile opérateur*.—Charlatan, vendeur d'orviétan, arracheur de dents, etc.

OPÉRATIF, adj. mas., au fém. **OPÉRATIVE** (*opératif, tive*), qui *opère*.

*OPÉRATION, subst. fém. (*opérâcion*) (en lat. *operatio*), action de ce qui *opère* : *les opérations de Dieu, de la nature*.—Action du Saint-Esprit, de la grace sur la volonté.—En philosophie, on appelle *opérations de l'entendement*, la simple idée, le jugement qu'on fait des choses, et le raisonnement. — Action méthodique du chirurgien sur quelque partie du corps humain.—Action d'un remède. — *Opérations arithmétiques*, supputations et calculs que l'on fait; calculs qui se font au moyen des quatre règles. — En t. de guerre, ce qu'on doit faire pendant la campagne : *régler les opérations de la campagne*.

OPÉRATIVE, adj. fém. Voy. OPÉRATIF.

OPÉRATOIRE, adj. des deux genres (*opératoare*), t. de médec., qui consiste dans une *opération*.—*Médecine opératoire*, chirurgie. Il est vieux.

OPÉRATRICE, subst. fém. Voy. OPÉRATEUR.

*__OPERCULAIRE__, subst. fém. (*opèrekulère*), t. de bot., plante rubiacée.

OPERCULE, subst. mas., suivant *Gattel* et *Trevoux*; fém. suivant *Boiste*, *Laveaux*, MM. *Noël* et *Chapsal*. Nous ne pouvions donner dans nos précédentes éditions le sentiment de l'*Académie*; aujourd'hui ce mot s'y trouve, et elle le fait du genre mas. Nous croyons qu'il serait plus du génie de la langue de le faire du fem. (*opèrekule*) en lat. *operculum*, fait de *operculare*, fréquentatif de *operire*, couvrir), t. d'hist. nat., couvercle pour défendre l'entrée de la bouche d'une coquille.— En bot., partie qui surmonte et qui ferme l'urne des mousses ; elle est ordinairement recouverte par la coiffe. — Plaque osseuse, mobile qui, dans un grand nombre de poissons, *recouvre* les ouïes ou branchies.

OPERCULÉ, E, adj. (*opèrekulé*), t. de bot. et d'hist. nat.; il se dit des coquillages et des plantes qui sont munis d'*opercules*.

*__OPERCULITHE__, subst. fém. (*opèrekulite*) (du lat. *operculum*, opercule, et du grec λιθος, pierre), t. d'hist. nat., *opercule* de certaines coquilles devenues fossiles.

OPÉRÉ, E, part. pass. de *opérer* : *être opéré*, subir une *opération* chirurgicale.

OPÉRER, v. act. (*opéré*) (en lat. *operari*, fait de *opera*, occupation, peine, travail), faire, produire quelque effet : *opérer des miracles*; *qu'avez-vous opéré dans cette affaire?* — *Opérer sa jonction*, se réunir à un autre corps, en parlant d'un corps d'armée. — Neut., il se dit dans le même sens que l'actif : *opérer sur l'esprit du peuple*. — En parlant d'un remède, produire son effet : *cette médecine a bien opéré*.—En parlant des chimistes et des chirurgiens, travailler de la main.—On le dit aussi des mathématiciens. — S'OPÉRER, v. pron., être, pouvoir être *opéré*, exécuté, fait, réalisé.

OPERTANÉEN, adj. prop. mas. (*opèretané-ein*), myth., surnom de dieux qui habitaient dans les entrailles de la terre ; divinités infernales.

OPERTANÉES, subst. fém. plur. (*operetané*), myth., sacrifices mystérieux que l'on offrait à Cybèle dans des lieux secrets, et où le silence le plus rigoureux était observé.

OPERTANÉ, subst. et adj. mas. (*opèretané*), myth., nom et surnom de certains dieux, chez les anciens Romains, qui avaient des cérémonies secrètes.

*__OPERTUM__, subst. mas. (*opèretome*), myth., lieu secret, chez les anciens, où l'on sacrifiait à Cybèle.

OPES, subst. mas. plur. (*ope*) (du grec οπη, trou), t. d'archit., *trous* des boulins qui restent dans les murs. Ceux, par exemple, sur lesquels sont posés les bouts de solives.

OPÉTIOLE, subst. fém. (*opéti-ole*), t. de bot., sorte de plante des Indes, qui n'a pas de tige.

OPHARITE, subst. mas. (*ofarite*), nom d'un ancien peuple de la Sarmatie asiatique.

OPHATE, subst. mas. (*ofate*), t. d'hist. nat., sorte de marbre.

OPHÈLE, subst. mas. (*ofèle*), t. de bot., grand arbre d'Afrique, qui diffère peu du baobab.

OPHIASE, subst. fém. (*ofi-âze*) (du grec οφις, serpent, et ισος, pareil), t. de médec., maladie qui fait tomber les cheveux en différents endroits de la tête, en sorte qu'elle paraît mouchetée comme la peau d'un serpent.

OPHIBASE, subst. fém. (*ofibâze*) (du grec οφις, serpent, et βασις, base) base du porphyre vert antique, nommé *ophite* ou *serpentin*.

OPHICALCE, subst. fém. (*ofikalce*), t. d'hist. nat., variété de marbre.

OPHICARDITE, subst. fém. (*ofikardite*), t. d'hist. nat., sorte de pierre précieuse dont parle Pline.

*__OPHICÉPHALE__, subst. mas. (*oficéfale*) (du grec οφις, serpent, et κεφαλη, tête), t. d'hist. nat., genre de poissons de la division des thoraciques.

*__OPHICHTHYCTE__, subst. mas. (*ofiketikete*), t. d'hist. nat., ordre de poissons établi parmi les osseux.

OPHICLÉIDE, subst. mas. (*ofiklé-ide*) (du grec οφις, serpent, et κλεις, clef), sorte de serpent à clefs, nouvel instrument en usage dans les grands orchestres et dans les églises.

OPHIDIE, subst. fém. (*ofidi*), t. d'hist. nat., genre de poissons de la division des apodes, voisin des congres.

*__OPHIDIEN__, subst. et adj. mas. (*ofidiein*) (du grec οφιδιον, petit serpent, dimin. de οφις, serpent), nom par lequel, dans la nouvelle classification de l'hist. nat., on désigne l'ordre des serpents : *les ophidiens, les reptiles ophidiens*.

*__OPHINCUS__, subst. mas. (*ofin-kuce*), t. d'astron. Voy. OPHIUCUS.

OPHIOCTÈNE, subst. mas. (*ofi-oktène*), t. d'hist. nat., espèce d'insectes du genre des scolopendres.

OPHIOCTONON, subst. mas. (*ofi-oktonon*), t. de bot., espèce de plante qui, dit-on, tue les serpents.

OPHIODONTE, subst. mas. et adj. des deux genres (*ofi-odonte*) (du grec οφις, serpent, et οδοντος, gén. de οδους, dent), t. d'hist. nat., nom donné aux dents de serpents fossiles.

OPHIOGÈNE, subst. mas. et adj. des deux genres (*ofi-ojène*) (du gr. οφις, g. οφεως, serpent, et γεινομαι, naître), myth., race particulière d'hommes qui rapportaient leur origine à un serpent, transformé depuis en héros, et qui, dit-on, avaient la propriété d'être craints par les serpents. Leur attouchement soulageait de la piqûre de ces animaux, et leur main appliquée sur l'endroit piqué en chassait le venin.

OPHIOGLOSSE, subst. mas. et adj. des deux genres (*ofi-iogueloce*) (du grec οφις, gén. οφεως, serpent, et γλωσσα, langue), t. de bot., plante cryptogame qui croît dans les marais.

OPHIOGLOSSITE, subst. mas. (*ofi-oguelocite*), t. d'hist. nat., variété de glossopètres ; dents de serpent pétrifiées.

*__OPHIOÏDES__, subst. mas. plur. (*ofi-o-ide*), t. d'hist. nat., cornes d'Ammon, ou ammonites.

OPHIOLÂTRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*ofi-olâtre*) (du grec οφις, serpent, et λατρευω, adorer), qui adore des serpents, qui rend un culte aux serpents.

OPHIOLÂTRIE, subst. fém. (*ofi-olâtri*) (même étym. que celle du mot précéd.), culte, adoration des serpents.

OPHIOLÂTRIQUE, adj. des deux genres (*ofi-olâtrike*), qui appartient, qui a rapport à l'*ophiolâtrie*.

*__OPHIOLITHE__, subst. fém. (*ofi-olite*) (du grec οφις, serpent, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., espèce de roche composée.

OPHIOLOGIE, subst. fém. (*ofi-oloji*) (du grec οφις, serpent, et λογος, discours), description des serpents.—Traité sur les serpents.

OPHIOLOGIQUE, adj. des deux genres (*ofi-olojike*), qui est relatif, qui a rapport à l'*ophiologie*.

OPHIOLOGISTE, subst. mas. (*ofi-olojicete*), auteur qui travaille ou qui a fait un ouvrage sur les serpents.

OPHIOMANCIE, subst. fém. (*ofi-omanci*) (du grec οφις, serpent, et μαντεια, divination), sorte de divination qui se faisait par le moyen des serpents.

OPHIOMANCIEN, adj. mas., au fém. **OPHIOMANCIENNE** (*ofi-omanciein*, *ciène*), qui appartient, qui a rapport à l'*ophiomancie*.—Subst., celui, celle qui devine l'avenir au moyen des serpents.

OPHIOMANCIENNE, subst. et adj. fém. Voyez OPHIOMANCIEN.

*__OPHIOMAQUE__, adj. des deux genres (*ofi-omake*) (du grec οφις, serpent, et μαχη, fait de μαχομαι, combattre), myth., surnom de plusieurs dieux égyptiens qui combattaient les serpents.— Particulièrement, surnom de l'Isis égyptienne.

OPHIOMORPHITES, subst. mas. plur. (*ofi-omorfite*). Voyez OPHIOÏDES.

OPHION, subst. propre mas. (*ofi-on*), myth., ancien roi vaincu par Saturne.— C'est aussi le nom d'un géant, et celui d'un des compagnons de Cadmus. — T. d'hist. nat., sorte d'animal quadrupède qui est particulier à l'île de Sardaigne.

*__OPHIONÉE__, subst. propre mas. (*ofi-oné*), myth., le chef des mauvais génies.

OPHIONIDÈS, subst. propre mas. (*ofi-onidèce*), myth., Amicus, fils d'*Ophion*.

OPHIONIEN, subst. propre mas. (*ofi-oniein*), nom des anciens Thébains.

*__OPHIOPHAGE__, subst. mas. et adj. des deux genres (*ofi-ofaje*) (du grec οφις, serpent, et φαγω, je mange), anciens peuples de l'Éthiopie, qui, dit-on, se nourrissaient de serpents.

OPHIOPHAGIE, subst. fém. (*ofi-ofaji*) (même étym. que celle du mot précéd.), action, désir, habitude de se nourrir de serpents.

OPHIOPHAGIQUE, adj. des deux genres (*ofi-ofajike*), qui appartient, qui est relatif à l'*ophiophagie*.

OPHIOPOGON, subst. mas. (*ofi-opoguon*), t. de bot., espèce de muguet qui croît au Japon.

OPHIORRHIZE, subst. fém. (*ofi-orize*), t. de bot., genre de plantes de la famille des gentianées.

OPHIOSCOLODON, subst. mas. (*ofi-ocekolodon*), t. de bot., espèce d'arbrisseau du genre des câpriers.

*__OPHIOSE__, subst. fém. (*ofi-ôze*), t. de bot., sorte d'arbrisseau de la fam. des apocynées.

OPHIOSÈME, subst. fém. (*ofi-ozème*), t. d'hist. nat., sorte de ver intestinal qui rentre dans le genre fissule.

*__OPHIOSPERME__, subst. fém. (*ofi-ocepereme*), t. de bot., famille de plantes nommées aussi *ardisiacées* et *myrsinées*.

OPHIOSTACHYS, subst. fém. (*ofi-ocetakice*), t. de bot., plante vivace de la Caroline et de la Virginie.

OPHIOSTAPHYLE, subst. mas. (*ofi-ocetafile*), t. de bot., espèce de plante de la famille des câpriers.

OPHIOSTOME, subst. mas. (*ofi-ocetome*), t. d'hist. nat., genre de vers intestinaux établi aux dépens des ascarides.

OPHIOURE, subst. fém. (*ofi-oure*), t. de bot., plante d'Éthiopie, qui inspirait, dit-on, une telle frayeur des serpents, que ceux qui en avaient mangé se donnaient la mort volontairement.

*__OPHIR__, subst. propre mas. (*ofire*), pays où les flottes de Salomon allaient chercher de l'or.

OPHIRE, subst. fém. (*ofire*), t. de bot., sorte d'arbrisseau du cap de Bonne-Espérance.

*__OPHISAURE__, subst. mas. (*ofizôre*), t. d'hist. nat., genre de reptiles de la famille des serpents.

OPHISPERME, subst. mas. (*oficepèreme*), t. de bot., genre de plantes qui diffère peu de celui des aquilaires.

OPHISURE, subst. mas. (*ofizure*), t. d'hist. nat., genre de poissons qui se rapproche de celui des murènes.

*__OPHITE__, subst. mas. et adj. des deux genres (*ofite*) (du grec οφις, serpent), t. d'hist. nat. : *marbre ophite*, vert et mêlé de filets jaunes, comme la peau d'un serpent. Subst., *de l'ophite*.—Au plur., gnostiques qui croyaient que la sagesse s'était manifestée aux hommes sous la figure d'un *serpent*, et qui, en conséquence, rendaient un culte à cet animal.

*__OPHIUCUS__, subst. mas. (*ofi-ukuce*), t. d'astron., constellation boréale qu'on nomme aussi le *serpentaire*.

*__OPHIURE__, subst. fém. (*ofi-ure*) (du grec οφις, serpent, et ουρα, queue; *queue de serpent*), t. d'hist. nat., genre de zoophytes de la famille des échinodermes. — T. de bot., genre de plantes de la famille des graminées.

OPHRYAS, subst. mas., au fém. **OPHRYE** (*ofridce*, *ofri*), t. d'hist. nat., espèce de serpent du genre des boas.

OPHRYS, subst. mas. (*ofrice*) (du grec οφρυς, sourcil, et, par métaphore, tête ; parce que sa fleur ressemble en quelque sorte à une tête d'homme), t. de bot., plante dont on tire un baume très-utile pour les plaies.

OPHRYSE, subst. fém. (*ofrize*), t. de bot., genre de plantes de la famille des orchidées.

OPHTHALGIE, subst. fém. (*ofetaleji*) (du grec οφθαλμος, œil, et αλγος, douleur), t. de médec., douleur de l'œil, sans inflammation.

OPHTHALGIQUE, adj. des deux genres (*ofetalejike*), qui concerne l'*ophthalgie*.

OPHTHALMIE, ou **OPHTHALMITIS**, moins usité, subst. fém. (*ofetalemi*) (du grec οφθαλμος, œil, dérivé de οπτομαι, voir), t. de médec., maladie des yeux : inflammation de la conjonctive.

OPHTHALMIQUE, adj. des deux genres (*ofetalemike*), qui concerne les yeux.

OPHTHALMITE, subst. fém. (*ofetalemite*), t. d'hist. nat., la pierre œillée des Grecs, espèce d'agate.

OPHTHALMIUS, subst. mas. (*ofetalemi-uce*), pierre fabuleuse qui, dit-on, rendait invisible celui qui la portait.

OPHTHALMOBLENNORRHÉE, subst. fém. (*oftalmoblénoreré*) (du grec οφθαλμος œil, βλεννα, mucus, et ρειν, couler), t. de médec., flux palpébral puriforme qui découle de l'œil.

OPHTHALMOBLENNORRHÉIQUE, adj. des deux genres (*oftalmoblénoreré-ike*), qui concerne l'*ophthalmoblennorrhée*.

OPHTHALMOCÈLE, subst. fém. (*oftalmocèle*) (du grec οφθαλμος, œil, et κηλη, tumeur), t. de chir., hernie de l'œil.

OPHTHALMODYNIE, subst. fém. (*oftalmodini*) (du grec οφθαλμος, œil, et οδυνη, douleur), t. de médec., variété de la névralgie frontale du côté de l'œil.

OPHTHALMOGRAPHE, subst. mas. (*oftalmoguerafe*) (du grec οφθαλμος, œil, et γραφω, je décris), t. d'anat., celui qui étudie ou décrit ce qui concerne l'œil.

OPHTHALMOGRAPHIE, subst. fém. (*oftalmoguerafi*) (même étym. que celle du mot précéd.), description anatomique de l'œil, discours sur les usages de ses diverses parties.

OPHTHALMOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*oftalmoguerafike*), qui concerne l'*ophthalmographie*.

OPHTHALMOÏATRE, subst. mas. (*oftalmo-i-âtre*). Inusité. Voyez OCULISTE.

OPHTHALMOÏATRIE, subst. fém. (*oftalmo-i-âtri*), médecine oculaire. Inusité.

OPHTHALMOÏATRIQUE, adj. des deux genres (*oftalmo-i-âtrike*), qui a rapport à l'*ophthalmoïâtrie*. Inusité.

OPHTHALMOLOGIE, subst. fém. (*oftalmoloji*) (du grec οφθαλμος, œil, et λογος, discours), partie de l'anatomie qui traite des yeux.

OPHTHALMOLOGIQUE, adj. des deux genres (*oftalmolojike*), ce qui appartient, ce qui a rapport à l'*ophthalmologie*.

OPHTHALMOMÈTRE, subst. mas. (*oftalmomètre*) (du grec οφθαλμος, œil, et μετρον, mesure), sorte de compas d'épaisseur, dont on fait usage pour démontrer et fixer la grandeur des chambres de l'humeur aqueuse.

OPHTHALMOMÉTRIE, subst. fém. (*oftalmométri*), science de l'*ophthalmomètre*.—Manière, action de se servir de cet instrument.

OPHTHALMOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*oftalmométrike*), qui concerne l'*ophthalmométrie*.

OPHTHALMONOSOLOGIE, subst. fém. (*oftalmonozoloji*) (du grec οφθαλμος, œil, νοσος, maladie, et λογος, discours, traité), t. de médec., traité des maladies de l'œil.

OPHTHALMONOSOLOGIQUE, adj. des deux genres (*oftalmonozolojike*), qui a rapport à l'*ophthalmonosologie*.

OPHTHALMONOSOLOGISTE, subst. mas.(*oftalmonozolojicete*), celui qui s'occupe spécialement des maladies de l'œil, ou qui écrit sur ces maladies. —Oculiste.

OPHTHALMOPHYME, subst. mas. (*oftalmofime*) du grec οφθαλμος, œil, et φυμα, enflure), t. de médec., tuméfaction du globe de l'œil.

OPHTHALMOPONIE, subst. fém. (*oftalmoponi*) (du grec οφθαλμος, œil, et πονος, douleur), t. de médec., synonyme de *ophthalmie*.

OPHTHALMOPTOSE, subst. fém. (*oftalmopetôze*), t. de médec., saillie de l'œil produite par l'hydrophthalmie.

OPHTHALMORRHAGIE, subst. fém. (*oftalmoraji*) (du grec οφθαλμος, œil, et ρεω, je coule), t. de médec., hémorrhagie de l'œil.

OPHTHALMORRHAGIQUE, adj. des deux genres (*oftalmorajike*), qui est relatif à l'*ophthalmorrhagie*.

OPHTHALMOSCOPIE, subst. fém. (*oftalmocekopi*) (du grec οφθαλμος, œil, et σκοπεω, je considère), art de connaître le tempérament ou le caractère d'une personne par l'inspection des yeux.

OPHTHALMOSCOPIQUE, adj. des deux genres (*oftalmocekopike*); il se dit de ce qui concerne l'*ophthalmoscopie*.

OPHTHALMOSTATE, subst. mas. (*oftalmocetate*) (du grec οφθαλμος, œil, et σταω, je suis arrêté), instrument dont se servent les oculistes pour fixer le globe de l'œil dans certaines opérations.

OPHTHALMOTHÉRAPEUTIQUE, subst. fém. (*oftalmotérapeutike*) (du grec οφθαλμος, œil, et θεραπευτικη, médicamentaire, médicinal), t. de médec., *thérapeutique* oculaire.

OPHTHALMOTOMIE, subst. fém. (*oftalmotomi*) (du grec οφθαλμος, œil, et τομη, incision, dérivé de τεμνω, je coupe), dissection anatomique de l'œil.

OPHTHALMOTOMIQUE, adj. des deux genres (*oftalmotomike*), qui concerne l'*ophthalmotomie*.

OPHTHALMOXYSE, subst. fém. (*oftalmokcize*) (du grec οφθαλμος, œil, et ξυσις, démangeaison), t. de chir., scarification sur la membrane conjonctive de l'œil, dans l'*ophthalmie*.

OPHTHALMOXYSTRE, subst. mas. (*oftalmokcicetre*) (du grec οφθαλμος, œil, et ξυστρον, étrille), t. de chirurgie, très-petite brosse qui sert pour scarifier les paupières.

OPHYS, subst. mas. (*ofice*), t. d'hist. nat., poisson. (*Boiste*.)

OPIACÉ, E, adj. et part. pass. de *opiacer*. T. de pharm. : il se dit des médicaments qui contiennent de l'opium. — Il est aussi subst. : *les opiacés*.

OPIACER, v. act. (*opiacé*), t. de pharm., composer des médicaments en combinant de l'opium avec d'autres substances.— S'OPIACER, v. pron.

OPIAT, subst. mas. (*opiate*) (du grec οπιον, *opium*, suc de pavot, parce que tous les *opiats* étaient préparés avec l'*opium* ou les *narcotiques*), t. de pharm., sorte d'électuaire d'une consistance un peu molle, et dans lequel il entre divers ingrédients. — Pâte ou poudre rouge dont on se sert pour nettoyer les dents.—L'*Académie* permet de dire aussi *opiate* au fém.

*__OPICHTHE__, subst. masc. (*opikte*) (du grec οφις, serpent, et ιχθυς, poisson), t. d'hist. nat., genre de poissons qui ont quelque ressemblance avec les serpents.

OPICIEN, subst. mas. (*opiciein*), ancien peuple qui habitait une partie de la Campanie.

OPICONSIVES, subst. fém. plur. (*opikoncive*), myth., fêtes qui se célébraient à Rome, en l'honneur d'*Ops consiva*.

OPIGÈNE, subst. propre fém. (*opijène*) (du lat. *opus*, secours, et du grec γεινομαι, enfanter), myth., surnom de Junon comme protectrice des femmes romaines en couches.

OPILATIF, adj. mas., au fém. **OPILATIVE** (*opilatif, tive*), qui peut causer des obstructions. Voy. OPILER.

OPILATION, subst. fém. (*opilâcion*) (en latin *opilatio*), t. de médec., obstruction.

OPILATIVE, adj. fém. Voy. OPILATIF.

OPILE, subst. mas. (*opile*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères. — Sorte de coquille.— T. de bot., espèce d'arbrisseau des Indes.

OPILÉ, E, part. pass. de *opiler*.

OPILER, v. act. (*opilé*) (en latin *oppilare*, fait de *ob*, devant, et du grec πιλοω ou πιλεω, je foule, je serre, je presse), t. de médec., boucher les conduits du corps, causer des obstructions. *Trévoux* écrit ces mots avec deux *pp*, conformément à l'étymologie latine. — S'OPILER, v. pron.

OPIMES, adj. fém. plur. (*opime*) (du lat. *opimus*, qui signifie gras, fertile, abondant, riche; dérivé d'*Ops*, femme de Saturne, honorée comme la distributrice des richesses, d'où vient aussi le mot *opes*, richesses) : *dépouilles opimes*, celles que remportait un général romain qui avait tué le général ennemi.

OPIMIEN, adj. mas. (*opimiein*), s'est dit d'un vin recueilli sous le consulat de *L. Opimius* et de Q. Fabius Maximus, l'an 121 avant J.-C. : il était si exquis et si fort qu'on en garda pendant plus d'un siècle.

OPINANT, E, subst. et adj. (*opinan, nante*), celui, celle qui *opine*.

*__OPINATEUR__, subst. mas. (*opinateur*), t. d'hist. ancienne, nom d'officiers qui étaient chargés du soin de veiller à l'exécution des marchés arrêtés pour la fourniture des vivres et des fourrages de l'armée.

OPINÉ, part. pass. de *opiner*.

OPINER, v. neut. (*opiné*) (en latin *opinari*, dire son avis dans une assemblée sur une chose mise en délibération.—Prov. : *opiner du bonnet*, être de l'avis des autres sans y rien ajouter ni diminuer; parce qu'un juge qui était d'un même sentiment que ceux qui avaient parlé avant lui ne faisait qu'ôter son bonnet sans rien dire. Les Athéniens *opinaient de la main*, en étendant la main vers le magistrat qu'ils élisaient, ou vers l'orateur dont ils suivaient l'avis.

OPINIÂTRE, adj. et subst. des deux genres (*opini-âtre*), obstiné, qui est trop fortement attaché à son opinion ou à sa volonté. Il se dit des personnes et des choses qui ont rapport à la personne. Voy. TÊTU. — *Combat opiniâtre*, soutenu longtemps avec vigueur. — *Travail opiniâtre*, long et difficile. — *Maladie, rhume opiniâtre*, qui résiste aux remèdes, dont on a peine à guérir. — Subst., entêté : *on hait les opiniâtres*.

OPINIÂTRÉ, E, part. pass. de *opiniâtrer*.

OPINIÂTRÉMENT, adv. (*opini-âtréman*), avec *opiniâtreté*. — Avec fermeté et constance : *il a défendu opiniâtrément cette place*.

OPINIÂTRER, v. act. (*opini-âtré*), soutenir un fait, une proposition avec *opiniâtreté*. — *Opiniâtrer le combat*, se battre long-temps et avec acharnement. — *Opiniâtrer un enfant*, l'obstiner.—S'OPINIÂTRER, v. pron., s'obstiner, se montrer *opiniâtre*.

OPINIÂTRETÉ, subst. fém. (*opini-âtreté*), obstination, trop grand attachement à son opinion ou à sa volonté.—Constance; fermeté.

*__OPINION__, subst. fém. (*opinion*) (en lat. *opinio*), croyance probable. — Sentiment : *c'est là mon opinion*.—*C'est une affaire d'opinion*, chacun peut en parler comme il lui plaît. — Jugement que l'on porte de... : *j'ai mauvaise opinion de cette affaire*. — Avis d'un juge, etc., dans une délibération : *aller aux opinions*. Voy. SENTIMENT.

*__OPINIONISTE__, subst. mas. (*opinionicete*), auteur d'une *opinion*.

OPIPIXCAN, subst. mas. (*opipikcekan*), t. d'hist. nat., espèce de canard sauvage qu'on trouve au Mexique; il a le bec rougeâtre, les pieds roussâtres, et le plumage varié de noir et de cendré.

*__OPIS__, subst. propre fém. (*opice*), myth., nymphe, l'une des compagnes de Diane.

OPISTHOPHOSE, subst. fém. Voy. OPISTHOCYPHOSE.

OPISTHOCYPHOSE, subst. fém. (*opicetocifôze*) (du grec οπισθοκυφωσις, fait de οπισθεν, en arrière, et κυφωσις, courbure, dérivé de κυφοω, je courbe), t. de chir., courbure de la colonne vertébrale en arrière.

*__OPISTHODOME__, subst. mas. (*opicetodôme*) (en grec οπισθοδομος, fait de οπισθεν, en arrière, et δομος, maison), t. d'antiq., trésor public à Athènes, placé derrière le temple de Minerve.

OPISTHO-GASTRIQUE, adj. des deux genres (*opicetoguacetrike*) (du grec οπισθεν, en arrière, et γαστηρ, estomac), t. d'anat., se dit du tronc cœliaque qui naît derrière la partie supérieure de l'estomac.—Il est aussi subst. : *l'opistho-gastrique*.

OPISTHOGNATHE, subst. mas. (*opicetoguenate*), t. d'hist. nat., poisson des Indes qu'on range parmi les blennies.

OPISTHOGRAPHE, adj. des deux genres (*opicetoguerafe*) (du grec οπισθεν, par derrière, et γραφω, j'écris), qui est écrit au recto et au verso de la page : *les chartes opisthographes sont plus fréquentes en Angleterre qu'en France*.

OPISTHOGRAPHIE, subst. fém. (*opicetoguerafi*) (même étym. que celle du mot précédent), écriture sur le recto et le verso de la page. Les anciens n'écrivaient que sur le recto; l'usage d'écrire sur le revers du papier fut, dit-on, introduit chez les Romains par Jules-César.

OPISTHOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*opicetoguerafike*), qui a rapport à l'*opisthographie*.

OPISTHOTONOS, subst. mas. (*opicetôtonoce*) (du grec οπισθεν, par derrière, et de τονος, tension), t. de médec., état convulsif dans lequel le corps tombe en arrière.

OPITER, OPITULUS, adj. propre mas. (*opitère, opituluce*), myth., surnom de Jupiter.

OPITERGINIEN, subst. propre mas. (*opitèrejiniein*), habitants d'Opitergium, aujourd'hui Oderzo, dans le royaume Lombard-Vénitien.

*__OPIUM__, subst. mas. (*opi-ome*) (en grec οπιον, fait de οπος, suc et liqueur), suc qui découle des incisions faites aux têtes des pavots blancs. Il a une qualité narcotique et soporative : *les Turcs font un grand usage de l'opium*. — Au plur., des *opium*, sans *s*.

OPLISMÈNE, subst. fém. (*oplicemène*), t. de bot., genre de plantes de la famille des graminées.

OPLITE, subst. mas. Voy. HOPLITE.

OPLITODROMIE, subst. fém. Voy. HOPLITODROMIE.

OPLOMACHIE, subst. fém. Voy. HOPLOMACHIE.

OPLOMACHISTE, subst. m. V. HOPLOMACHISTE.

OPLOPHORE, subst. mas. (*oplofore*), t. d'hist. nat., famille de poissons abdominaux. Voy. HOPLOPHORE.

*__OPOBALSAMUM__, subst. mas. (*opobalzamome*) (en grec οποβαλσαμον, formé de οπος, suc, et βαλσαμον, baume), baume de Judée ou d'Égypte.

OPOCABALSAMUM, **OPOCALBASUM**, subst. mas. (*opokabalzamome*, *opokalbazeme*), substance gommo-résineuse que quelques-uns disent être essentiellement résineuse.

OPODELDOCH, subst. mas. (*opodèledoke*), t. de pharm., baume composé de savon blanc, de racines de guimauve, de grande consoude, de gentiane, d'aristoloche ronde et angélique, de feuilles de sanicle, de pied-de-lion, de piloselle, de camphre, d'alcool, etc., etc., pour des douleurs rhumatismales.

OPODÉOCÈLE, subst. fém. (*opodé-océle*), t. de médec., hernie sous-pubienne, ou du trou obturateur.

OPOL, subst. mas. (*opol*), suc. de plante.

***OPOPONAX** ou **OPOPANAX**, subst. mas. (*opoponakce*), gomme jaune au dehors et blanche au dedans, d'une odeur forte et désagréable, que l'on tire par incision d'un arbre qui croît en Grèce.

OPORIQUE, subst. fém. (*oporike*), chez les anciens, remède composé de divers fruits d'automne.

***OPORTO** ou **PORTO**, subst. propre mas. (*oportô*), grande ville de Portugal, sur le Douro, à 64 lieues de Lisbonne. Elle fut prise par les Français en 1808. C'est de là que don Pedro data la charte qu'il donna aux Portugais en 1831.

OPOSPERME, subst. fém. (*opocepéreme*), t. de bot., genre de plantes de la famille des conferves.

OPOSSUM, subst. mas. (*opoceçome*), t. d'hist. nat., sorte de quadrupède du genre des didelphes.

***OPOSTOL**, subst. mas. (*opocetole*), t. de médec., extrait pharmaceutique.

OPPIDUM, subst. mas. (*opepidome*), t. d'antiq., nom que l'on donnait à la partie du cirque qui était avant les barrières que l'on appelait *carceres*. — Ville fortifiée.

OPPORTUN, E, adj. (*oporteun, tune*) (en lat. *opportunus*, qui vient à propos, formé de *ob*, devant, et *portus*, port), favorable, propre; selon le temps et le lieu. Il vieillit.

OPPORTUNÉMENT, adv. (*oportunéman*), d'une manière *opportune*.

OPPORTUNITÉ, subst. fém. (*oportunité*) (en lat. *opportunitas*), qualité de ce qui est *opportun*, occasion propre, favorable.

OPPOS., abréviation de la locution *par opposition*.

***OPPOSANT**, E, subst. et adj. (*opôzan, zante*), t. de palais, celui ou celle qui *s'oppose* à une sentence, etc. : *il est opposant; il y a un nouvel opposant*. — Subst. mas. plur., t. d'anat., les muscles de la main.

OPPOSÉ, E, part. pass. de *opposer*, et adj. (*opôzé*), placé vis-à-vis. — Contraire, en parlant des esprits, des humeurs, des intérêts, etc. — En dialectique, on le dit d'un terme relatif ou contraire à un autre terme : fils est *opposé* à père, qui est son relatif; chaud est *opposé* à froid, qui est son contraire. En ce sens, on dit substantivement que *tous les contraires sont opposés*, mais que *tous les opposés ne sont pas contraires*. —En t. de blas., *deux pièces sont opposées* quand la pointe de l'une regarde le chef, et la pointe de l'autre regarde le bas de l'écu.—En bot., se dit des parties des plantes qui naissent de deux points diamétralement *opposés*. — Subst. mas., ce qui est directement contraire, *opposé : ceci est tout l'opposé de ce que nous avons vu*.

OPPOSER, v. act. (*opôzé*) (en lat. *opponere*, formé de *ob*, devant, et *ponere*, mettre; *mettre devant*), mettre une chose ou une personne pour faire obstacle à une autre : *opposer une batterie à une autre; opposer la force à la force*. Racine a eu tort de dire (*Athalie*), *opposer contre* :

Qui donc *opposez*-vous contre ces satellites?

— Mettre vis-à-vis : *opposer un trumeau à une cheminée*. — Mettre en parallèle : *opposer les modernes aux anciens*. — S'OPPOSER, v. pron., être contraire à quelqu'un ou à quelque chose.— Faire des efforts pour arrêter, pour mettre obstacle. — En t. de pratique, déclarer judiciairement qu'on met empêchement à l'exécution de quelque acte, etc.

OPPOSITE, subst. des deux genres (*opôzite*) (en lat. *oppositum*, fait de *oppositus*, part. pass. de *opponere*), le contraire : *il est tout l'opposite de son frère*.—*A l'opposite*, loc. adv., vis-à-vis.

***OPPOSITIF**, subst. mas., au fém. **OPPOSITIVE** (*opôzitif, tive*), qui *oppose*.

***OPPOSITION**, subst. fém. (*opôzicion*) (en lat. *oppositio*), empêchement, obstacle : *mettre, apporter, faire, former opposition à*... — Contrariété : *opposition d'humeurs, de sentiments*. — Dans l'escrime, 1° mouvement de la main par lequel on pare une estocade; 2° action d'*opposer* le fort de sa lame au faible de celle de son adversaire. — En astron., éloignement d'une planète de cent quatre-vingts degrés d'une autre planète: elles sont alors diamétralement *opposées*.— En t. de rhétorique, réunion de deux idées qui paraissent contradictoires : *une folle sagesse*. — T. d'anat., *mouvement d'opposition*, qu'exécutent les muscles *opposés*. — Dans une assemblée nationale et politique, on appelle *opposition* le parti habituellement *opposé* à la majorité.—Les écrivains, les journalistes *opposés* au gouvernement.

OPPOSITIVE, adj. fém. Voy. OPPOSITIF.

OPPRESSÉ, E, part. pass. de *oppresser*.

OPPRESSER, v. act. (*oprècé*) (en lat. *opprimere*), presser fortement, nuire à la liberté de la respiration. — Opprimer. Voy. ce mot. — S'OPPRESSER, v. pron.

OPPRESSEUR, subst. mas. (*oprèceur*) (en lat. *oppressor*), celui qui *opprime*, et non pas celui qui *oppresse*.— Adj. au mas. : *gouvernement oppresseur*.

OPPRESSIF, adj. mas., au fém. **OPPRESSIVE** (*oprècif, cive*), qui *opprime* : *moyens oppressifs*.

OPPRESSION, subst. fém. (*oprècion*), état de ce qui est 1° *oppressé : oppression de poitrine*; 2° *opprimé : le peuple est dans une grande oppression*. Action d'*opprimer : gémir sous l'oppression*.

OPPRESSIVE, adj. fém. Voy. OPPRESSIF.

OPPRESSIVEMENT, adv. (*oprèciveman*), d'une manière *oppressive*.

OPPRIMÉ, E, part. pass. de *opprimer*, et adj. — Subst., celui, celle qu'on *opprime*.

OPPRIMER, v. act. (*oprime*) (en lat. *opprimere*), accabler par violence, par abus d'autorité. *Voltaire* a dit (*Sémiramis*) :

Je voudrais... mais faut-il dans l'état qui m'*opprime*...

On n'est point *opprimé* par un état, parce qu'*opprimer* ne se dit que des personnes, ou de ce qui peut être personnifié figurément, comme le pouvoir, l'injustice, etc. : à la différence d'*oppresser*, qui ne se dit que des choses. Ainsi l'on est *accablé* d'un état, *oppressé* de douleur, et *opprimé* par ses ennemis. — S'OPPRIMER, v. pron.

OPPROBRE, subst. mas. (*oprobre*) (en lat. *opprobrium*), ignominie, honte, affront.

OPRAS, subst. mas. (*opra*), t. de relat., titre des grands seigneurs du royaume de Siam. On les nomme aussi *oyas*.

OPS, subst. propre fém. (*opece*), myth., c'est la même divinité que Rhée, Cybèle, la Terre. Voy. CYBÈLE.

OPSARTYCIENS, subst. mas. plur. (*opeçarticiein*), t. d'hist. anc., livres qui traitaient de l'art culinaire.

***OPSIGONE**, adj. des deux genres (*opeciguone*) (du grec οψε, tard, et γεινομαι, être produit), t. didactique, produit dans un temps postérieur : *les dents molaires s'appellent opsigones*, parce qu'elles ne paraissent qu'après les autres.

OPSIMATHIE, subst. fém. (*opecimati*) (du grec οψε, tard, et μανθανω, j'apprends), érudition tardive, envie tardive de s'instruire. (*Boiste*.) Inusité.

OPSOMANE, subst. des deux genres (*opeçomane*) (du grec οψον, aliment, et μανια, passion), qui aime avec fureur un aliment, qui a un goût exclusif pour quelque aliment.—Il se prend aussi adjectivement. (*Boiste*.)

OPSONOME, subst. mas. (*opeçonome*) (du grec οψον, denrée, aliment, et νομος, loi, règle), magistrat de police à Athènes, chargé de veiller sur la qualité des denrées apportées au marché.

OPSOPHAGE, subst. et adj. des deux genres (*opeçofaje*) (du grec οψον, nourriture, et φαγω, je mange), friand de bonne chère. — Surnom que les Eléens donnaient à Apollon.

OPT., abréviation du mot *optatif*.

***OPTATIF**, adj. mas., au fém. **OPTATIVE** (*opetatif, tive*) (du lat. *optare*, souhaiter), ce qui exprime le souhait. — Subst. mas., celui des modes du verbe par lequel on exprime quelque *désir*. Ses temps, dans notre langue, sont empruntés du subjonctif.

OPTATIVE, adj. fém. Voy. OPTATIF.

OPTÉ, part. pass. de *opter*.

OPTER, v. neut. (*opeté*) (en lat. *optare*), choisir entre plusieurs choses qu'on ne peut avoir ensemble. — OPTER, CHOISIR. (*Syn.*) On *opte* en se déterminant pour une chose, parce qu'on ne peut les avoir toutes. On *choisit* en comparant les choses, parce qu'on veut avoir la meilleure. L'un ne suppose qu'une simple décision de la volonté, pour savoir à quoi s'en tenir; l'autre suppose un discernement de l'esprit, pour s'en tenir à ce qu'il y a de mieux. —Entre deux choses parfaitement égales, il y a à *opter*, mais il n'y a pas à *choisir*. — On est quelquefois contraint d'*opter*, mais on ne l'est jamais de *choisir*. — Nous n'*optons* que pour nous; mais nous *choisissons* quelquefois pour les autres. — On peut *opter* sans *choisir*; il n'y a qu'à suivre le hasard ou le conseil d'autrui : mais on ne peut *choisir* sans *opter*, quand on *choisit* pour soi. — Lorsque les choses sont à notre *option*, il faut tâcher de faire un bon *choix*.

OPTÉRIES, subst. fém. plur. (*opeteri*), présents faits à un enfant à la première entrevue.— Présent d'un nouveau marié à son épouse lorsqu'on le conduisait chez elle, et qu'on la lui présentait.

OPTICIEN, subst. mas., au fém. **OPTICIENNE** (*opeticiein, ciène*), celui qui est versé dans l'*optique*. — Celui qui fait des instruments d'*optique*.

***OPTICOGRAPHE**, subst. mas. (*opetikoguerafe*), (du grec οπτοος, fait de οπτομαι, voir, et de γραφω, je décris), qui étudie la partie des mathématiques qui concerne l'*optique*, ou qui écrit sur cette science.

OPTICOGRAPHIE, subst. fém. (*opetikoguerafi*) (même étym. que celle du mot précéd.), traité, discours, ouvrage sur l'*optique*.

OPTICOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*opetikoguerafike*), qui a rapport, qui est relatif à l'*opticographie*.

OPTICOMÈTRE, subst. mas. (*opetikomètre*) (du grec οπτικη, fait de οπτικομαι, voir, et μετρον, mesure), t. d'opticien, instrument destiné à mesurer les degrés de la vue.

OPTICOMÉTRIE, subst. fém. (*opetikométri*), l'art de mesurer les degrés de la vue au moyen de l'*opticomètre*.

OPTICOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*opetikométrike*), qui a rapport, qui appartient à l'*opticomètre* et à l'*opticométrie* : *degré opticométrique*.

***OPTIMATIE**, subst. fém. (*opetimaci*) (en latin *optimates*), les principaux citoyens d'une ville.

OPTIMÉ, adv. (*opetimé*), mot emprunté du latin qui signifie : fort bien, très-bien

OPTIMISME, subst. mas. (*opetimiceme*) (du lat. *optimus*, le meilleur, superlatif de *bonus*, bon), système des philosophes qui prétendent que le mieux possible est dans tout ce qui est et ce qui arrive.

OPTIMISTE, subst. et adj. des deux genres (*opetimicete*), partisan de l'*optimisme*.

OPTIMUS MAXIMUS (*opetimuce-makcimuce*) (mots latins qui signifient : *le meilleur* et *le plus grand*), surnom le plus ordinaire que les anciens Romains donnaient à Jupiter.

***OPTION**, subst. fém. (*opecion*) (en lat. *optio*), pouvoir d'*opter : donner, avoir l'option de*... — Action d'*opter : faire option*.

OPTION, subst. mas. (*opecion*) (du lat. *optio*, choix; parce que dans le principe les centurions avaient la liberté de se choisir des *lieutenants*), lieutenant que, chez les anciens Romains, le tribun militaire donnait au centurion pour l'aider dans ses fonctions. — Le même nom d'*option* a été donné à divers autres aides ou adjoints.

OPTIQUE, subst. fém. (*opetike*) (en grec οπτικη, fait de οπτομαι, voir), proprement, science de la *vision* directe, c'est-à-dire de la vision des objets par des rayons qui ne sont ni rompus ni réfléchis. — Dans un sens plus étendu, science de la vision en général. L'*optique*, dans cette acception, renferme la catoptrique et la dioptrique, et même la perspective. — Partie de la physique qui traite des propriétés de la lumière et des couleurs, sans aucun rapport à la vision. — Dans le sens le plus ordinaire, partie des mathématiques mixtes, qui traite de la lumière et des lois de la vision.

OPTIQUE, adj. des deux genres (*opetike*) (en grec οπτικος), qui concerne la *vue*, qui y a rapport, qui y sert : *le nerf optique; apparence optique*. — *Cône optique*, faisceau de rayons qu'on imagine partir d'un point quelconque d'un objet, et venir tomber sur la prunelle pour entrer dans l'œil. — *Axe optique*, rayon qui passe par le centre de l'œil, et qui fait le milieu de la pyramide ou du cône optique. — *Chambre optique*, la même que *la chambre obscure*. — *Verres optiques*, verres convexes ou concaves, qui, réunissant ou écartant les rayons, sont propres à rendre la vue meilleure, ou à la conserver. — *Triangle optique*, triangle dont la base est une des lignes droites de la surface de l'objet, et dont

les côtés aboutissent à l'œil. — *Rayons optiques*, ceux qui terminent une pyramide ou un triangle *optique*. — En astron., *inégalité optique*, inégalité apparente dans le mouvement des planètes. — *Lieu optique d'une étoile*, le point du ciel où elle nous paraît être. — *Illusions optiques*, toutes les erreurs où notre vue nous fait tomber sur la distance apparente des corps, sur leur figure, etc.

OPULEMMENT, adv. (*opulaman*), avec *opulence*.

OPULENCE, subst. fém. (*opulance*) (en latin *opulentia*, fait de *opes*, richesses), abondance de biens.

OPULENT, E, adj. (*opulan, lante*), riche, dans l'*opulence*.

OPUNTIA, subst. fém. (*oponci-a*), t. de bot., espèce de cactier du Mexique et de l'Amérique méridionale, sur lequel on recueille l'insecte nommé *cochenille*, si précieux pour la teinture. *L'opuntia* se nomme aussi *nopal*.

OPUNTIEN, subst. propre mas. (*oponci-ein*), peuplade locrienne qu'*Homère* fait aller au siège de Troie.

OPUSCULE, subst. mas. (*opucekule*) (en latin *opusculum*, dimin. de *opus*, ouvrage), petit ouvrage. Il ne se dit qu'en matière de science et de littérature.

OQUAMIRIS, subst. mas. (*okouamirice*), t. d'antiq., sacrifice en usage chez les Romains.

OQUELLES, subst. fém. plur. (*okièle*), anc. orthog. du mot *okel* (V. ce mot), par lequel on désigne en Égypte les lieux où se réunissent les marchands.

*__OR__, subst. mas. (*ore*) (en lat. *aurum*, fait de *αυρον* ou *αυρος*, que l'on ne retrouve plus que dans son composé *θησαυρος*, trésor), métal jaune, le plus précieux, le plus ductile et le plus pesant de tous. — Monnaie d'or : *payer en or*. — Fig., richesse, opulence : *l'or supplée souvent la beauté*. — *Avoir des monceaux d'or*, ou fam. : *être tout cousu d'or*, être fort riche. — Il se dit poétiquement de certaines choses jaunes et brillantes : *l'or de ses cheveux ; l'or des moissons*. — Dans le blason, la couleur jaune. — *Or en lames*, *or trait*, qu'on a aplati entre deux rouleaux d'acier. — *Or filé*, *filé d'or*, *or* en lames dont on a couvert un brin de soie. — *Or en coquilles*, feuilles d'or réduites en poudre, et broyées sur le marbre avec du miel, dont on enduit l'intérieur d'une coquille et qu'on emploie dans la peinture. — *Or monnayé*, qu'on a employé à la fabrication des monnaies. — *Or vert*, *or* en feuilles, appliqué sur l'assiette après avoir été bruni, et dont on se sert en peinture. — *Or en chaux*, *or* épuré, prêt à fondre, et qu'on fait refroidir : on l'emploie pour le vermeil doré. — *Or en pâte*, prêt à fondre dans le creuset. — *Or en bain*, celui qui est en état de fusion. — *Or mat*, qui n'est pas poli, qui ne brille pas. — *Or faux*, cuivre rosette forgé en lingots, recouvert d'argent et doré ensuite comme les lingots d'argent fin. — *Or blanc*. Voyez PLATINE. — *Or fulminant*, en chimie, *or* dissous dans de l'eau régale (l'acide nitro-muriatique), et précipité par un alcali ou fixe ou végétal. — *Or bas*, *or* au-dessous du titre, jusqu'à douze carats. — *Or sol*, expression employée autrefois dans le change des monnaies de France circulant à l'étranger. *Or sol* signifiait trois livres ou le triple de la somme énoncée. — *Une tonne d'or*, en Hollande, cent mille florins. — *Ors*, au plur. : les différentes couleurs qu'on peut donner à l'*or* : *une boîte de deux ors : des ors de différentes couleurs*. — *Age d'or, siècle d'or*, en poésie, les premiers temps du monde où les hommes vivaient en paix et dans l'innocence. On dit, dans le même style, *des jours filés d'or et de soie*, des jours heureux. — Fam. : *ce contrat est de l'or en barre*, ce contrat est très-bon, on en aura de l'argent quand on voudra. — *Marché d'or*, très-avantageux. — *Promettre des monts d'or*, faire de grandes promesses. — Prov. : 1° *dire ou parler d'or*, pertinemment; 2° *faire un pont d'or à quelqu'un*, lui céder beaucoup pour se débarrasser d'une affaire fâcheuse; 3° *acheter au poids de l'or*, fort cher; 4° *valoir son pesant d'or*, se dit d'un homme serviable, officieux ou laborieux, attaché à ses devoirs, etc.; 5° *Saint Jean bouche d'or*, homme qui dit toujours sa pensée franchement et sans égards; 6° *tout ce qui reluit n'est pas or*, tout ce qui a l'apparence d'être bon ne l'est pas; 7° *c'est de l'or de Toulouse qui lui coûtera cher*, se dit d'un homme qui a eu quelque avantage, qu'il doit ensuite payer chèrement (Du proverbe latin *aurum habet Tolosanum*, fondé sur ce que Q. Cépion ayant pris et livré au pillage la ville de Toulouse, dont les temples étaient remplis d'or, tous ceux qui emportèrent cet *or* périrent, dit-on, misérablement, et dans les douleurs les plus cruelles.) — *Nombre d'or*. Voyez au mot NOMBRE. — *Or fulminant*, oxyde d'*or* précipité de l'hydrochlorate d'*or*, par un excès d'ammoniaque que l'on a lavé et séché à une douce chaleur. — *Or mussif*, t. de minér. et de métallurgie, *or* composé de soufre et d'étain.

OR (*ore*), particule conjonctive qui sert 1° à lier un discours à un autre : *or, pour revenir à ce que nous disons*; 2° à lier une proposition à une autre, comme la mineure d'un argument à la majeure; en ce sens, on dit aussi : *or est-il que...*; 3° à exhorter, à convier : *or sus, commençons ; or ça, finirons-nous ?* Familier.

OR (CÔTE-D'), subst. propre fém. (*côtedore*), contrée d'Afrique, Guinée septent. V. CÔTE-D'OR.

*__ORACLE__, subst. mas. (*orakle*) (en latin *oraculum* ou *oraclum*, fait de *os*, gén. *oris*, bouche), réponse que les païens s'imaginaient recevoir de leurs dieux. — *Le dieu qui rendait l'oracle*. — Fig. 1° les vérités énoncées dans l'Écriture, ou déclarées par l'Église; 2° décisions données par des personnes d'autorité et de savoir; 3° ces personnes mêmes. — *Parler comme un oracle*, très-bien. — *Parler d'un ton d'oracle*, affecter un ton imposant. — *S'exprimer en oracle*, en termes ambigus.

ORACULISTE, subst. et adj. des deux genres (*orakulicete*), qui prononce des *oracles*.

ORADOUR-SUR-VAYRES, subst. propre mas. (*oradourçurevère*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Rochechouart, dép. de la Haute-Vienne.

ORAGE, subst. mas. (*oraje*) (du lat. *aura*, d'où l'on a fait, dans la basse latinité, *auragium*, suivant *Ménage*, et suivant *Du Cange*, *orago*), tempête, grosse pluie mêlée d'éclairs et de tonnerre. — Fig., malheur dont on est menacé : *conjurer, dissiper, laisser passer l'orage*. — Agitation des sentiments : *l'orage des passions*. — Guerre menaçante; désordre; révolution : *l'orage était près d'éclater*.

ORAGEUSE, adj. fém. Voy. ORAGEUX.

ORAGEUX, adj. mas., au fém. **ORAGEUSE** (*orajeu, jeuze*), qui cause de l'*orage* : *vent orageux*. — Qui est sujet aux *orages* : *mer orageuse*. — Où il arrive ordinairement des *orages* : *temps orageux; saison orageuse*. — Fig. : *cour orageuse*, où les intrigues causent des révolutions fréquentes. — *Séance orageuse, discussion orageuse*, troublée par des querelles, des emportements.

ORAIN, subst. mas. Voy. ORIN.

*__ORAIRE__, adj. des deux genres (*orère*) (du lat. *oratio*), obtenu par prières.

*__ORAISON__, subst. fém. (*orèzon*) (en lat. *oratio*), *discours* d'éloquence destiné à être prononcé en public. Il ne se dit plus en ce sens que des discours des anciens orateurs et de ceux prononcés à la louange des morts, et qu'on nomme *oraison funèbre*. Voyez DISCOURS. — En grammaire, *les parties d'oraison*, du discours. — Prière adressée à Dieu et aux saints. On ne le dit guère que des prières particulières de l'office divin, excepté dans l'*Oraison dominicale*, le *Pater noster*. — Méditation : *faire l'oraison*, ou sans article, *faire oraison*. — ORAISON, DISCOURS. (*Syn.*) Dans le *discours*, on envisage surtout l'analogie et la ressemblance de l'énonciation avec la pensée énoncée; dans l'*oraison*, on fait plus attention à la matière physique de l'énonciation, et aux signes vocaux qui y sont employés. — Le *discours* est plus intellectuel; ses parties sont les mêmes que celles de la pensée : le sujet, l'attribut et les divers compléments nécessaires aux vues de l'énonciation. Il est du ressort de la logique. — L'*oraison* est plus matérielle; ses parties sont les différentes espèces de mots : le nom, le pronom, l'adjectif, etc. Le mécanisme en est soumis aux lois de la grammaire. — Le *discours* s'adresse à l'esprit, parce qu'il lui présente des idées. Ce qui le caractérise, c'est le style, qui le rend précis ou diffus, élevé ou rampant, facile ou embarrassé, vif ou froid, etc. L'*oraison* est pour l'imagination, parce qu'elle représente d'une manière matérielle et sensible. Ce qui la caractérise, c'est la diction, qui la rend correcte ou incorrecte, claire ou obscure, harmonieuse ou malsonnante. Voyez DISCOURS.

ORAL, subst. mas. (*orale*) (en latin *os*, gén. *oris*, bouche), grand voile que le pape met sur sa *tête*, qui se replie sur ses épaules et sur sa poitrine. — Autrefois, voile ou coiffe de femme. — Voile que devaient porter les Juives quand elles allaient par la ville.

*__ORAL__, E, adj. (*orale*), qui se transmet de bouche en bouche : *loi orale, tradition orale*.

*__ORAN__, subst. propre mas. (*oran*), ville et port d'Afrique, dans l'Algérie.

ORAN-BLEU, subst. mas. (*oranbleu*), t. d'hist. nat., merle d'Afrique.

ORANG, subst. mas. (*oran*), t. d'hist. nat., espèce de singe dont la tête est arrondie comme celle de l'homme (du malais *orang*, homme).

ORANGE, subst. fém. (*oranje*) (du latin barbare *aurantia*, dit dans la basse latinité pour *aurata* ou *aurea*, dorée, de couleur d'or, dérivé de *aurum*, or. Les anciens appelaient les oranges *mala aurea*, pommes d'or.), fruit à pépin de couleur jaune doré, et qui a beaucoup de jus. — En t. de blason, toute pièce ronde qui est jaune ou tannée.

ORANGÉ, E, adj. (*oranjé*), de couleur d'*orange*. C'est la seconde des couleurs primitives en commençant par le rouge. — Subst. mas., la couleur d'*orange*.

ORANGEADE, subst. fém. (*oranjade*), boisson faite avec du jus d'*orange*, du sucre et de l'eau.

ORANGEAT, subst. mas. (*oranja*), confiture sèche ou dragées faites d'écorce d'*orange*.

ORANGE-DE-MER, subst. fém. (*oranje-demère*), t. d'hist. nat., espèce d'alcyon peu connu, dont la forme est globuleuse. — Au plur., des *oranges-de-mer*.

ORANGE-D'HIVER, subst. fém. (*oranjedivère*), t. de jard., sorte de poire verte, de forme sphérique, et qui est très-tardive. — Au plur., des *oranges-d'hiver*.

ORANGE-MUSQUÉE, subst. fém. (*oranjemucekié*), t. de jard., sorte de poire très-hâtive, qui a un goût de musc, et dont la forme est presque sphérique. — Au plur., des *oranges-musquées*.

*__ORANGER__, subst. mas. (*oranjé*), t. de bot., arbre originaire de la Chine, cultivé et naturalisé dans le midi de l'Europe. — Voy. ORANGE. On en connaît un grand nombre d'espèces.

ORANGER, subst. mas., **ORANGÈRE**, subst. fém. (*oranjé, jère*), celui, celle qui vend des *oranges*.

ORANGERIE, subst. fém. (*oranjeri*), endroit d'un jardin où l'on place des *orangers*. — Lieu où on les serre pendant l'hiver.

ORANGESSE, subst. fém. (*oranjèce*), ratafiat d'*orange*.

ORANGE-TULIPÉE, subst. fém. (*oranjetulipé*), t. de jard., sorte de grosse poire hâtive, ovoïde, mi-partie verte, mi-partie d'un rouge obscur, avec des raies d'un rouge pâle. — Au plur., des *oranges-tulipées*.

ORANGIN, subst. mas. (*oranjein*), courge qui imite l'*orange*.

*__ORANGISTE__, subst. mas. (*oranjicete*), celui qui élève des *orangers*, qui en a soin. Peu en usage. — Partisan de la maison d'*Orange*.

ORANG-OUTANG, subst. mas. (*oran-outan*), (mots malais qui signifient *homme sauvage*), t. d'hist. nat., grande espèce de singe qui ressemble le plus à l'homme par les caractères de la face et du corps; quoique quadrumane, il marche debout. On distingue deux espèces d'*orangs* : *l'orang-outang*, *orang-roux* ou *homme des bois*, et le *pongo* ou *orang* noir. On les trouve surtout en Asie, dans l'Inde orientale. On les appelle aussi *jocko*.

ORANVERT, subst. mas. (*oranvère*), t. d'hist. nat., espèce de merle que l'on trouve au Sénégal.

ORARIUM, subst. mas. (*orari-ome*), mouchoir dont les anciens se servaient, entre autres usages, pour faire ou donner des signes d'applaudissement.

ORATE, subst. mas. (*orate*), t. de chimie, combinaison d'acide d'*or* avec des bases salifiables. — *Orate d'ammoniaque*, *or* fulminant.

*__ORATEUR__, subst. mas. (*orateur*) (en lat. *orator*), homme qui compose et prononce des discours d'éloquence : *orateur sacré*, prédicateur. — En Angleterre, président de la chambre des communes. — Celui qui a la parole dans une assemblée. — Quand on dit par excellence *l'orateur romain*, c'est de *Cicéron* qu'on veut parler. — En parlant d'une femme comme d'un homme, on dit *orateur*.

ORATIONNEL, adj. mas., au fém. **ORATIONNELLE** (*oraci-onèle*), complexe, de deux mots : *locution orationnelle*, comme : *château-fort*, *Mont-Blanc*. (*Boiste*.) Presque inusité.

*ORATOIRE, subst. mas. (*oratoare*) (en lat. *oratorium*, fait de *orare*, prier), petit lieu dans une maison destiné pour prier Dieu. — Congrégation d'ecclésiastiques fondée par le cardinal de Bérulle. — Leur maison et leur église. — Adj. des deux genres, qui appartient à l'*orateur* : *l'art oratoire*.

ORATOIREMENT, adv. (*oratoareman*), d'une manière *oratoire*.

ORATORIEN, subst. mas. (*oratori-ein*) (en lat. *oratorius*), qui est de la congrégation de l'*Oratoire*.

ORATORIO, subst. mas. (*oratorió*), mot emprunté de l'italien. Espèce de petit drame, écrit en latin ou en langue vulgaire, fait pour être mis en musique, et dont les sujets sont ordinairement tirés de l'histoire sainte : *l'opera de Moïse est un magnifique oratorio*. — On l'appelle aussi *hiérodrame*, du grec ιερος, sacré, et δραμα, drame. — Au plur., des *oratorio*.

ORBE, subst. mas. (*orbe*) (du latin *orbis*, cercle, rond, disque), t. d'astron., espace que parcourt une planète dans son cours. — Corps ou espace *sphérique* terminé par deux surfaces, l'une convexe, qui était en dehors, l'autre concave, qui était en dedans. — *Le grand orbe*, espace dans lequel on suppose que le soleil se meut, ou plutôt celui dans lequel la terre fait sa révolution annuelle. — T. d'hist. nat., poisson du genre des chétodons.

ORBE, adj. des deux genres (*orbe*) (en latin *orbus*, borgne ou aveugle); en chirur., *un coup orbe*, qui n'entame pas la chair, mais qui fait une grande meurtrissure. — En t. de maçonn., *un mur orbe*, sans porte ni fenêtre.

ORBEC, subst. propre mas. (*orbèk*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Lisieux, dép. du Calvados.

*ORBIBARIEN, subst. mas. (*orbibariein*), nom de sectateurs hérétiques.

*ORBICULAIRE, adj. des deux genres (*orbikulère*) (en latin *orbicularis*), qui est de figure *ronde* et sphérique. — En bot., arrondi.

ORBICULAIREMENT, adv. (*orbikulèreman*) (en lat. *orbiculatim*), en rond.

*ORBICULE, subst. fém. (*orbikule*), t. d'hist. nat., sorte de coquille *orbiculaire*, de la division des bivalves. — Famille de crustacés dont la tête est presque *orbiculaire*.

ORBICULÉ, E, adj. (*orbikulé*), t. de bot., plat et rond.

ORBICULITHE, subst. mas. (*orbikulite*) (du latin *orbicula*, dim. de *orbis*, orbe, cercle, rond, et du grec λιθος, pierre), t. d'hist. nat., sorte de mollusque fossile. — Genre de crustacés fossiles.

ORBIÈRE, subst. fém. (*orbière*), cuir hémisphérique que l'on place sur les yeux d'un mulet.

ORBILLE, subst. fém. (*orbi-ie*), t. de bot., sorte de cupule ou de conceptacle qui se trouve dans les lichens.

ORBIS, subst. mas. (*orbice*), t. d'hist nat., sorte de gros poisson marin dont la forme est orbiculaire. C'est le même que l'*orbe*.

*ORBITAIRE, adj. des deux genres (*orbitère*), t. d'anat., qui est relatif à l'*orbite* : *les trous orbitaires; les sinus orbitaires*.

ORBITE, subst. fém. (*orbite*) (en lat. *orbita*), en astron., la route, le chemin que décrit une planète par son mouvement propre. — En anat., la cavité dans laquelle l'œil est placé. — Région qui entoure l'œil des oiseaux.

*ORBITÉ, subst. fém. (*orbité*), état de deux époux qui n'ont point d'enfant. Peu usité.

*ORBITELLE, subst. fém. (*orbitèle*), t. d'hist. nat., genre d'araignées de la famille des tendeuses.

ORBITO-EXTUS-SCLÉROTICIEN, adj. et subst. mas. (*orbitô-èkcetuceklérotici-ein*), t. d'anat., se dit du muscle droit externe de l'œil.

ORBITO-INTUS-SCLÉROTICIEN, subst. et adj. mas. (*orbitô-eintuceklèroticiein*), t. d'anat.; se dit du muscle droit interne de l'œil.

ORBITOLITHE, subst. mas. (*orbitolite*), t. d'hist. nat., genre de polypiers pierreux, libres et orbiculaires.

ORBITO-MAXILLI-LABIAL, adj. et subst. mas. (*orbitômakcilelilabi-ale*), t. d'anat.; se dit du muscle élévateur de la paupière supérieure.

ORBITO-PALPÉBRAL, subst. et adj. mas. (*orbitôpalepébrale*), t. d'anat.; se dit du muscle abaisseur de la paupière supérieure

ORBITO-SUS-PALPÉBRAL, subst. et adj. mas. (*orbitôçucepalepébrale*), t. d'anat.; se dit du muscle releveur de la paupière supérieure.

ORBONE, subst. propre fém. (*orbone*), myth., déesse qu'invoquaient les Romains pour qu'elle eût soin des enfants orphelins.

ORBULITHE, subst. fém. (*orbulite*), t. d'hist. nat., genre de testacés de la division des univalves.

ORCA, subst. mas. (*orka*), t. d'hist. nat., sorte de grand cétacé du genre des dauphins. — Sorte de pierre irisée.

OR ÇA, loc. interj. (*orça*), particule qui sert pour exciter, pour rappeler l'attention. Voy. OR, particule.

*ORCADES, subst. fém. plur. (*orkade*), myth. Voy. ORÉADES.

ORCANETTE, et non pas ORCANÈTE, subst. fém. (*orkanète*), t. de bot., plante, espèce de buglosse dont la racine fournit une teinture de rouge foncé, qui servait de fard aux anciens.

ORCEILLE, subst. fém. (*orcè-ie*), t. de bot., espèce d'agaric des Alpes, qui est bon à manger.

ORCHEF, subst. mas. (*orchèfe*), t. d'hist. nat., sorte d'oiseau des Indes.

ORCHÉSIE, subst. fém. (*orkiézi*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

ORCHÉSOGRAPHE, subst. mas. (*orkiésoguerafe*) (du grec ορχησις, danse, fait de ορχεομαι, danser, et γραφω, je décris), qui écrit sur la danse, qui en note les pas.

ORCHÉSOGRAPHIE, s. fém. (*orkiézoguerafi*) (même étym. qu'*orchésographe*), art d'écrire la danse par des notes indiquant les pas et mouvements.

ORCHÉSOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*orkiézoguerafike*), il se dit de ce qui concerne la description de la danse, *l'orchésographie*.

ORCHESTE, subst mas. (*orkiècete*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

ORCHESTIE, subst. fém. (*orkiècetí*), t. d'hist. nat., genre de crustacés qu'on nomme aussi *tulitre*.

ORCHESTIQUE, subst. fém. et adj. des deux genres (*orkiècetike*) (l'*Académie* veut bien nous donner la prononciation de ce mot. Pourquoi donc celle de celui-ci, et point celle de tous les autres?) (du grec ορχηστικη, dérivé de ορχεισθαι, danser), l'un des deux principaux genres de la gymnastique ancienne, qui comprenait la *danse*, et, sous les noms de *cubistique* et de *sphéristique*, les sauts, les tours de force et l'exercice de la paume. L'autre genre était la *palestrique*.

ORCHESTOGRAPHIE, subst. fém. (*orkiècetoguerafi*). Voy. ORCHÉSOGRAPHIE.

ORCHESTRATION, subst. fém. (*orkiècetrâcion*), science de conduire un orchestre; la manière dont on combine les diverses parties d'un orchestre : *voilà une orchestration bien ordonnée*.

ORCHESTRE, subst. mas. (*orkiècetre*) (en grec ορχηστρα, dérivé de ορχεομαι, danser). *Boiste*, *Gattel*, *Trévoux* et plusieurs autres lexicographes font ce mot du fém. L'*Académie* elle-même lui avait aussi donné ce genre; mais la dernière édition indique le masculin. Nous ajouterons, nous, que tout le monde fait aujourd'hui *orchestre* masculin. — Dans le théâtre des Grecs, lieu où l'on *dansait*. — Dans celui des Romains, lieu où se plaçaient les sénateurs. — Chez nous, lieu où l'on place la symphonie, et qui sépare le théâtre du parterre. — On le dit même des musiciens placés dans l'*orchestre*, et par extension, de ceux qui, dans un concert, exécutent des symphonies, accompagnent les voix, etc.; et encore des spectateurs qui occupent les places réservées entre les musiciens et le parterre.

ORCHESTRINO, subst. mas. (*orkiècetrinô*), sorte d'instrument qui en imite plusieurs à la fois. On lui donne aussi le nom de *petit orchestre*.

ORCHESTROMANIE, subst. fém. (*orkiècetromani*) (du grec ορχηστρα, fait de ορχεομαι, danser, et μανια, folie), t. de médec., danse involontaire morbide; sorte de chorée ou de tarentisme.

ORCHESTROMANIQUE, adj. des deux genres (*orkiècetromanike*), qui a rapport, qui appartient à l'*orchestromanie*.

ORCHET, subst. mas. (*orchè*), t. d'hist. nat., espèce de gros-bec qu'on rencontre dans les Indes. C'est le même que l'*orchef*.

ORCHIDASTRON, subst. mas. (*orchidacetron*), t. de bot., genre de plantes.

ORCHIDÉE, subst. fém. (*orchidé*), t. de bot., famille de plantes dont les racines sont quelquefois fibreuses, plus souvent tuberculeuses, ainsi nommées de l'*orchis*, la principale d'entre elles. Les *orchidées* forment 4 sections : *ophrydées*, genre orchide; *limodorées*, genre vanille; *épidendrées*, genre angrec; *cypripédiées*, genre *cypripedium*.

ORCHIDOCARPE, subst. mas. (*orchidokarpe*), t. de bot., genre de plantes.

ORCHIE, adj. fém. (*orchi*), t. d'hist. anc., se dit d'une loi romaine qui fixait le nombre des convives dans les repas publics.

ORCHIOCÈLE, subst. fém. (*orki-ocèle*) (du grec ορχις, testicule, et κηλη, tumeur, hernie), t. de chir., hernie humorale ou des testicules.

ORCHIONCIE, subst. fém. (*orki-onci*) (du grec ορχις, testicule, et ογκος, tumeur), t. de chir., synonyme de *orchiocèle*.

ORCHIS, subst. mas. (*orkice*) (du grec ορχις, testicule), t. de bot., plante à fleur anomale, de la famille des orchidées.

ORCHITE, subst. fém. (*orchite*), t. de bot., variété d'olive dont la forme est sphérique et testiculaire. — T. de médec., inflammation du testicule. Voy. ORCHITITE.

ORCHITITE, subst. fém. (*orchitite*), t. de médec., inflammation des testicules.

ORCHITOMOLOGIE, subst. fém. (*orchitomoloji*) (du grec ορχις, testicule, τομη, fait de τεμνω, je coupe, et λογος, traité, discours), t. de chir., traité de l'amputation des testicules. (*Roland*.)

ORCHITOMOLOGIQUE, adj. des deux genres (*orchitomolojike*), qui a rapport à l'*orchitomologie*.

ORCHOTOME, subst. mas. (*orkotome*) (du grec ορχις, testicule, et τομη, fait de τεμνω, je coupe), t. de chir., instrument de chirurgie dont on se servait autrefois pour faire la castration.

ORCHOTOMIE, subst. fém. (*orkotomi*) (même étym. que celle du mot précéd.), t. de chir., castration, amputation des testicules.

ORCHOTOMIQUE, adj. des deux genres (*orkotomike*), qui tient, qui appartient à l'*orchotomie*.

ORCHOTOMOLOGISTE, subst. mas. (*orkotomolojicete*), t. de chir., celui qui s'occupe d'écrire sur l'*orchotomie*.

ORCIÈRES, subst. propre mas. (*orcière*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Embrun, dép. des Hautes-Alpes.

ORCINE, subst. fém. (*orcine*), matière ou principe colorant qu'on trouve dans le lichen.

*ORCINIEN, subst. mas. (*orciniein*), t. d'hist. anc., chez les anciens Romains, esclave affranchi par suite du testament de son maître.

*ORCUS, subst. propre mas. (*orkuce*), myth. dieu des enfers, ou Pluton. — Les enfers en général.

ORD., abréviation du mot *ordinal*.

ORD, E, adj. (*orde*), sale, vilain. Vieux. Nous concevons très-bien que *Boiste*, qui a tout pris partout, ait inséré ce mot; mais que l'*Académie* de 1835 le donne aujourd'hui, c'est ce qu'il nous est impossible d'accepter sans nous plaindre. En effet, le *Dictionnaire de Trévoux* le donnait déjà comme *vieux*. Il est plus que *vieux* aujourd'hui, quoiqu'on le fasse venir de *sordidus*, mot latin qui avait cette signification.

ORDALIE, subst. fém. (*ordali*), (suivant *Hatpsfeld*, du saxon *ordall*, qui signifie *purgation*), dans le moyen-âge, épreuve par les éléments; c'est ce qu'on appelait chez nous *le jugement de Dieu*.

*ORDÉAL, subst. mas. (*ordé-ale*), arbre dont les naturels du Congo se servent comme d'une sorte de jugement de Dieu, d'où on lui a donné le nom de *arbre à l'épreuve*. Il paraît que c'est le *dondra* dont parlent quelques anciens auteurs. On le trouve aussi à Madagascar, où il sert aux mêmes usages.

ORDEMENT, adv. (*ordeman*), salement. (*Boiste*.) Vieux. Voy. notre observation au mot ORD. Du reste, *ordement* ne se lit pas dans l'*Académie*.

ORDINAIRE, subst. mas. (*ordinère*), ce qu'on a coutume de servir pour le repas. — Mesure réglée de vin, etc., qu'on fournit chaque jour aux domestiques. — Ce qu'on a coutume de faire : *c'est son ordinaire*. — *L'ordinaire de la messe*, prières qui ne changent jamais. — Courrier qui porte les lettres, et qui part et arrive à certains jours précis. — Jour où part ce courrier. — L'évêque diocésain : *il s'est pourvu par-devant l'ordinaire; il a pris son visa d'ordinaire*. — Subst. mas. plur. : *ordinaires de l'Académie royale de Musique*, titres que prenaient autrefois les chan-

teurs et chanteuses de l'Opera de Paris.—On appelait *ordinaires de la musique, de la chambre du roi*, les chanteurs et chanteuses des concerts du roi.— Subst. fém. plur., on appelle souvent *ordinaires* les purgations naturelles des femmes.

*ORDINAIRE, adj. des deux genres (*ordinère*) (en lat. *ordinarius*), ce qui a coutume d'être, de se faire; qui arrive souvent : *le cours ordinaire de la nature.* — Commun, vulgaire : *c'est un homme, un esprit ordinaire.* Voy. TRIVIAL.—En parlant de divers emplois, il se dit par opposition à *extraordinaire*, ou qui ne sert que par quartier, par semestre : *ambassadeur ordinaire, médecin ordinaire.—Conseiller d'état en service ordinaire*, celui qui siège au conseil-d'état toute l'année; *conseiller d'état en service extraordinaire*, celui auquel le roi confie aujourd'hui des fonctions qui ne permettent pas qu'il puisse assister au conseil-d'état.—*Juges ordinaires*, ceux qui ont naturellement la connaissance des affaires civiles ou criminelles.—*Commissaires ordinaires des guerres*, les officiers qui y sont *ordinairement* employés.— *Question ordinaire*, anciennement, premier degré de torture qu'on faisait subir aux inculpés. Cette barbarie a été heureusement abolie par Louis XVI. — T. d'art militaire, *pas ordinaire*, le plus lent de ceux qui sont réglés pour les troupes; c'est celui qu'elles doivent prendre naturellement, si on ne leur en commande pas d'autre.—*Régler une affaire, un procès à l'ordinaire*, ordonner qu'un procès intenté au criminel ne pourra être poursuivi qu'au civil.—*D'ordinaire*, adv., fréquemment, souvent. —*D'ordinaire, pour l'ordinaire*, le plus souvent. — *A l'ordinaire*, comme on a coutume. — ORDINAIRE, COMMUN, VULGAIRE, TRIVIAL. (*Syn.*) Le fréquent usage rend les choses *ordinaires, communes, vulgaires* et *triviales*; mais *trivial* dit quelque chose de plus usité que *vulgaire*, qui, à son tour, enchérit sur *commun*, comme celui-ci sur *ordinaire*. — *Ordinaire* est d'un usage plus marqué pour la répétition des actions; *commun*, pour la multitude des objets; *vulgaire*, pour la connaissance des faits; et *trivial*, pour la tournure du discours.— La dissimulation est chose *ordinaire* à la cour. Les monstres sont *communs* en Afrique. Les disputes de religion ont rendu *vulgaires* bien des faits qui n'étaient connus que des savants. De tous les genres d'écrire, il n'y a que le comique où les expressions *triviales* puissent trouver place. Dans le sens où ces mots se disent par rapport au petit mérite des choses, ils ont aussi un ordre de gradation, de façon que le dernier est celui qui ôte le plus au mérite. Ce qui est *ordinaire* n'a rien de distingué; ce qui est *commun* n'a rien de recherché; ce qui est *vulgaire* n'a rien de noble; ce qui est *trivial* a quelque chose de bas.

ORDINAIREMENT, adv. (*ordinèreman*), d'ordinaire, pour l'*ordinaire*.

*ORDINAL, E, adj. (*ordinale*) (en lat. *ordinalis*, fait de *ordo*, gén. de *ordinis*, ordre), il se dit en grammaire des mots qui servent à déterminer l'*ordre* des individus. On distingue les *adjectifs ordinaux : premier, second* ou *deuxième, troisième*, etc., *dernier*; et les *adverbes ordinaux : premièrement, secondement*, etc. — Au plur. mas., *ordinaux*.

ORDINAND, subst. mas. (*ordinan*) (en lat. *ordinandus*, fait de *ordinare*, ordonner), celui qui se présente pour être promu aux *ordres*.

ORDINANT, subst. mas. (*ordinan*) (en lat. *ordinans*, part. prés. de *ordinare*), l'évêque qui confère les *ordres*.

ORDINATEUR, subst. mas. (*ordinateur*), celui qui met en *ordre*. (Boiste.) Peu en usage; c'est *ordonnateur* qu'on doit dire.

ORDINATION, subst. fém. (*ordinâcion*) (en lat. *ordinatio*), action d'*ordonner*, de conférer les *ordres* de l'Eglise.

ORDINAUX, adj. mas. plur. Voy. ORDINAL.

ORDI, E, part. pass. de *ordir*.

ORDIR, v. act. (*ordir*), rendre sale, impur, *orde*; salir, souiller. (*Clément Marot.*) — S'ORDIR, v. pron. Inusité.

ORDO, subst. mas. (*ordô*) (emprunté du lat. où il signifie : *ordre, règle*), petit livret à l'usage des ecclésiastiques, qui contient la manière de faire ou de réciter l'office de chaque jour.— Au plur., des *ordo* sans *s*.

ORDON, subst. mas. (*ordon*), l'usine qui contient les gros marteaux des forges.

*ORDONNANCE, subst. fém. (*ordonance*) (rac. *ordonner*), disposition, arrangement : *l'ordonnance d'un tableau, d'un poëme*, etc.—Règlement fait par l'autorité. — On disait, en t. de palais : *ordonnances royaux*, en parlant, au pluriel, des *ordonnances* de nos rois. — *Ordonnances du Louvre*, le recueil des anciènnes *ordonnances* publié par l'imprimerie royale.— Loi, constitution. On dit, en parlant collectiv., et en mettant le singulier pour le pluriel : *juger suivant l'ordonnance; cela est contraire à l'ordonnance.*—En t. de finance, mandement à un trésorier de payer certaine somme. — Ce que prescrit le médecin.—Écrit par lequel le médecin *ordonne*.—En t. de guerre, les sergents et cavaliers de chaque brigade qui sont chez le général, le major-général, etc., pour porter les *ordres* chacun à son corps respectif.—On appelle *officiers d'ordonnance*, des officiers qui font le service d'aides-de-camp.— *Compagnie d'ordonnance*, qui ne fait partie d'aucun régiment.—*Habit d'ordonnance*, uniforme des officiers et des soldats.—Prov. : *être meublé selon* ou *suivant l'ordonnance*, n'avoir que les meubles absolument nécessaires, ceux que l'*ordonnance* défend de saisir; et, par extension, être mal meublé.

ORDONNANCÉ, E, part. pass. de *ordonnancer*.

*ORDONNANCEMENT, subst. mas. (*ordonanceman*), t. de finances, action d'*ordonnancer* un paiement.

ORDONNANCER, v. act. (*ordonancé*), donner un *ordre*, un mandement pour payer, le mettre au bas d'un bon, etc. — S'ORDONNANCER, v. pron.

ORDONNATEUR, subst. mas., au fém. ORDONNATRICE (*ordonateur, trice*), celui, celle qui *ordonne*, qui dispose : *ordonnateur d'un bâtiment, d'un ballet, d'une fête.* —Adj. : *commissaire-ordonnateur*, en t. de guerre et de mar., le plus ancien officier civil qui fait fonction d'intendant.—On appelle aussi *commissaire-ordonnateur*, l'employé supérieur qui préside, à Paris, aux inhumations.

ORDONNATRICE, subst. fém. Voy. ORDONNATEUR.

ORDONNÉ, E, part. pass. de *ordonner*, et adj., disposé, mis en *ordre* : *fête bien ordonnée.* —*Maison bien ordonnée*, bien tenue.—*Tête bien ordonnée*, esprit juste et méthodique.—*Tête mal ordonnée*, folle ou dérangée.—On appelle, en t. de blas., *mal ordonnées*, trois pièces mises l'une en chef et les deux autres parallèlement en pointe. — Prov. : *charité bien ordonnée commence par soi*, dans les positions embarrassantes, on pense à soi avant de penser aux autres.

ORDONNÉE, subst. fém. (*ordoné*), t. de géométrie, ligne tirée d'un point de la circonférence d'une courbe à une ligne droite menée dans le plan de cette courbe, et qu'on prend pour l'axe ou la ligne des abscisses.

*ORDONNER, v. act. (*ordoné*) (en lat. *ordinare*), disposer, mettre en *ordre* : *ordonner un festin, un bâtiment.*— Commander : *n'avez-vous rien à ordonner?* — Prescrire : *les médecins lui ont ordonné les eaux*, etc.— En t. de finances, donner un mandement de payer certaine somme : *on lui a ordonné mille écus pour son voyage.* C'est *ordonnancer* qu'il faut dire en ce sens. L'*Académie* elle-même nous en avertit; elle aurait agi plus sagement en supprimant tout-à-fait *ordonner* dans l'acception d'*ordonnancer*.—Conférer les *ordres* sacrés. — Neut., commander : *on vous ordonne de le faire; votre père a ordonné que vous le fissiez.* Voltaire a dit (*Oreste*) :

. . . . Et le ciel nous *ordonne*
Que, sans peser ses lois, nous respections son trône.

Le premier *nous* est de trop, et puis la rime est vicieuse.—*Ordonner de....* disposer de... : *jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.*—S'ORDONNER, v. pron., se donner *ordre* à soi-même, se prescrire, se disposer, se mettre en *ordre*. — Être pourvu, être *ordonné*. — Se combiner, se disposer, se mettre en rapport. — ORDONNER, COMMANDER. (*Syn.*) Il faut la puissance, la force pour *ordonner*; il faut une domination, une supériorité pour *commander*. Un maître *ordonne*; un chef *commande*. La loi, la justice *ordonne*, la force en main; un général, un officier *commande*, par son grade, une armée, une troupe. —L'action d'*ordonner* a toujours quelque chose de plus absolu, de plus impérieux, de plus pressant que celle de *commander*. On *commande* à des hommes libres; mais celui qui *ordonne* ne laisse pas de liberté.—On *commande* une troupe quand on lui *ordonne* de marcher, ou quand on la conduit comme chef. — *Ordonner* n'est qu'un acte émané de l'autorité; *commander* est encore un office, une charge, une fonction. On *ordonne* par un acte de sa volonté, lorsqu'il est question d'agir; on *commande* dans une province où l'on a été chargé de maintenir l'*ordre*.

*ORDRE, subst. mas. (*ordre*) (en lat. *ordo*), arrangement, disposition. — Ordonnance d'un officier supérieur : *tel avis a été mis à l'ordre du jour.*—*Ordre de marche, de bataille*, disposition d'après laquelle une armée doit marcher, ou être rangée.—*Ordre mince*, troupes disposées sur un front très-étendu, sans profondeur.—*Ordre profond*, troupes rangées sur une grande profondeur. — *Ordre oblique*, dispositions d'après lesquelles les troupes n'engagent le combat que d'un seul côté, en réservant l'autre pour le soutenir au besoin. — Le mot du guet : *donner, envoyer, porter, prendre l'ordre.* — *Un esprit, un talent du premier ordre*, d'un rang élevé parmi les autres esprits et les autres talents. — Exactitude, régularité : *mettre les affaires de quelqu'un en ordre*, en règle. — État bien réglé des choses : *cet appartement est en bon ordre.* — *Ordre de choses*, ensemble naturel des choses; système de gouvernement. — *Ordre d'idées*, ensemble des idées relatif à l'objet qu'elles embrassent.— — *Ordre du jour*, *ordre* du travail dont une assemblée délibérante doit s'occuper dans le jour ou tel jour : *passer à l'ordre du jour sur une proposition*; etc., ne pas la mettre en délibération.— *Grand ordre du jour*, se dit des affaires qui ont le plus d'importance.—*Petit ordre du jour*, de celles qui en ont le moins.—*Mettre ordre à quelque chose*, pourvoir a ce qu'une affaire prenne ou ait la tournure qu'elle doit avoir.—État, situation par rapport à la fortune, aux affaires : *être en bon* ou *en mauvais ordre.*—Corps qui composent certains états : *il y avait à Rome l'ordre des sénateurs, l'ordre des chevaliers et l'ordre des plébéiens.* — Dans un état, une ville, une armée : tranquillité, police, discipline : *ordre public; maintenir le bon ordre*, rétablir l'*ordre* parmi des soldats.—*Ordre social*, règle qui constitue la société.—*Nouvel ordre de choses*, système nouveau de gouvernement, d'administration.—Commandement d'un supérieur. Voy. COMMANDEMENT. —En t. de commerce et de banque, endossement mis au dos d'un effet de commerce qui le rend payable à celui à qui on l'a cédé. — *Ordre de créanciers*, état dressé de tous les créanciers d'une personne, d'une succession, pour les payer d'après la date de la reconnaissance de leur créance. — *Billet à ordre*, payable à la personne dont le nom est signalé sur le billet, ou à telle autre qu'il lui conviendra de déléguer. — Compagnie de religieux ou d'autres personnes qui s'obligent par serment de vivre sous certaines règles : *ordre de Saint-François; ordre de chevalerie.*—Collier, ruban, ou autre marque d'un *ordre* de chevalerie : *il porte l'ordre de...*—*Chevalier des ordres du roi*, chevalier de Saint-Michel et du Saint-Esprit. — *Chevalier de l'ordre du roi*, chevalier de Saint-Michel.—*Chevalier de l'ordre*, chevalier du Saint-Esprit.— *Ordre des avocats*, ceux des avocats qui sont inscrits sur le tableau, et qui exercent dans une juridiction. — *Ordre hiérarchique*, les différents degrés de dignité, d'autorité, de juridiction : *l'ordre des anges, des séraphins*, etc. —Le sixième sacrement de l'Eglise : *l'ordre de prêtrise*, etc.; *prendre les ordres.* — *Les quatre ordres moindres*, ou mieux : *les quatre mineurs*, les titres de portier, de lecteur, d'exorciste et d'acolyte. — En t. d'architecture, certaines proportions, certains ornements sur lesquels on règle la colonne de l'entablement : *l'ordre dorique, ionique, corinthien, toscan et composite.* — En parlant des sciences, etc., méthode : *on doit apprendre par ordre les sciences, traiter chaque chose par ordre.* — En bot. et dans les autres branches de l'hist. nat., l'une des principales divisions dans lesquelles on distribue les individus eu égard à ce qu'ils ont de commun et de différent. Les *ordres* viennent immédiatement après les *classes*, et comprennent des *familles* qui se divisent en *genres* subdivisés en *espèces*, etc.—En géom., classe à laquelle appartiennent les lignes droites ou courbes, en raison des différents degrés de leur équation : celles dont l'équation ne monte qu'au premier degré composent le *premier ordre*, et ainsi de suite.— *Infini du second ordre*, quantité infinie par rapport à une autre qui est déjà infinie elle-même. On dit, dans le même sens : *infiniment petit du second ordre*, etc.—*En sous-ordre*, adv. Voy. SOUS-ORDRE.—ORDRE, RÈGLE. (*Syn.*) Ils indiquent l'un

et l'autre une sage disposition des choses ; mais le mot d'*ordre* a plus de rapport à l'effet qui résulte de cette disposition, et celui de *règle* en a davantage à l'autorité et au modèle qui conduisent la disposition. — On observe l'*ordre*, on suit la *règle*. Le premier est un effet de la seconde.

ORDREMENT, subst. mas. (*ordreman*), ordre, jussion. (*Boiste.*) Vieux et entièrement hors d'usage.

ORDRYSSUS, subst. mas. (*ordriceçuce*), myth., divinité des anciens Thraces, dont ils croyaient être issus.

ORDUN, subst. mas. (*ordeun*), t. de pêcheur, certaine longueur de cannes montées sur des cordes pour la pêche.

ORDURE, subst. fém. (*ordure*), excréments et autres impuretés du corps.—Par extension, toutes les choses malpropres qui s'attachent aux habits, aux meubles, etc.—Au plur., balayures : *jetez cela aux ordures.* — Fig., paroles sales, actions honteuses : *cette comédie est pleine d'ordures;que d'orduresdans la vie de cet homme-là!* Il se dit plus souvent des paroles que des actions.

ORDURIER, subst. et adj. mas., au fém. **ORDURIÈRE** (*ordurié, rière*), qui se plaît à dire des *ordures*, des paroles sales : *un ordurier.* — Qui contient des *ordures : conte ordurier; chanson ordurière.*

ORDURIÈRE, subst. fém. Voy. ORDURIER.

ORE, adv., à présent. Voyez ORES.

ORÉADE, subst. fém. (*oréa-de*) (en grec ορειας, fait de ορος, montagne), t. de myth., nom des nymphes des montagnes, et particulièrement des nymphes de la suite de Diane. — T. d'hist. nat., genre de coquilles. — T. de bot., espèce de plante dont la fleur ressemble à la tête d'un singe.

ORÉE, subst. fém. (*oré*) (du lat. *ora*, bord, extrémité), le bord d'un bois. Il est vieux.

OREILLARD, E, adj. (*orè-iar, iarde*), qui a les *oreilles* longues, basses ou mal plantées : *une jument oreillarde.* — Subst. mas., t. d'hist. nat., sorte de chauve-souris.

***OREILLE**, subst. fém. (*orè-ie*) (du lat. *auricula*), partie cartilagineuse, externe, et qui ressort des deux côtés de la tête ; c'est l'organe de l'ouïe. —T. d'anat. : *oreille externe*, la partie qui est en dehors de la tête ; *oreille interne*, celle qui se trouve en dedans. — On le dit figur., 1° de plusieurs choses qui ont quelque ressemblance avec la figure de l'oreille : *l'oreille d'un soulier, d'une écuelle, d'une charrue;* 2° de diverses plantes ou fleurs.—Pli qu'on fait au feuillet d'un livre, au haut ou au bas de la page, pour marquer quelque chose.—Dans l'imprimerie, la languette de la frisquette. — En t. de menuiserie, *oreille d'âne*, voussure dont la partie supérieure est droite en devant et dont le fond est bombé en arc.—Angles des pattes d'une ancre de vaisseau. — *Avoir bonne oreille, l'oreille fine*, entendre aisément le moindre bruit.—*Avoir l'oreille dure, une dureté d'oreille; être dur d'oreille*, entendre difficilement.—*Avoir de l'oreille, l'oreille juste et délicate*, etc., en parlant de musique, de vers et de danse, c'est sentir bien la mélodie de la musique, la mesure et l'harmonie du vers, suivre ou marquer bien la mesure en dansant.—*Avoir l'oreille hardie* (manége), se dit d'un cheval qui, lorsqu'il marche, porte les pointes des oreilles en avant. — Fig. : *avoir les oreilles délicates*, ne pouvoir souffrir les paroles déshonnêtes.—*Prêter l'oreille*, être attentif ou écouter favorablement. —*Ce discours chatouille, flatte, charme l'oreille*, il fait plaisir à entendre. On dit dans un sens contraire : *ce discours blesse, offense, choque, écorche l'oreille.* —*Il n'a point d'oreille pour la chose que vous demandez*, il ne veut pas absolument la faire. — *Si cette affaire vient aux oreilles de votre père*, si votre père en entend parler. — *Avoir les oreilles battues et rebattues d'une affaire*, en avoir souvent entendu parler. —*Se faire tirer l'oreille*, se faire beaucoup prier; ne céder qu'avec peine.— *Rompre les oreilles à quelqu'un*, le suivre partout pour lui parler de choses qui l'importunent.—*Secouer les oreilles*, désapprouver ce qu'on dit ; faire semblant de ne pas ressentir un affront. — *Se gratter l'oreille*, ne savoir à quoi se décider.—*Avoir l'oreille d'un prince, d'un ministre*, etc., en être écouté favorablement. — *Échauffer les oreilles à quelqu'un*, l'irriter par ses discours. — Fam. : *donner sur les oreilles à quelqu'un*, le battre.— *Baisser les oreilles; avoir*, ou *revenir les oreilles basses* ou *baissées*, être humilié, confus de n'avoir pas réussi.—*Avoir la puce à l'oreille*, être inquiet, en peine du succès de quelque affaire.—*Avoir les oreilles chastes*, redouter les paroles qui blessent la pudeur. — *Cela lui entre par une oreille et lui sort par l'autre*, il ne fait nullement attention à ce qu'on lui dit ; c'est même comme si on ne le lui disait pas. — *Chien hargneux a toujours l'oreille déchirée*, toujours quelque accident arrive aux querelleurs.— *Corner quelque chose aux oreilles de quelqu'un*, ne cesser d'entretenir quelqu'un de quelque chose, dans l'intention de le persuader. — *Dire un mot à l'oreille*, parler bas, ou de manière à n'être entendu de personne. — *Dormir sur les deux oreilles*, ne s'occuper de rien, comme quelqu'un qui n'a nul souci, nulle affaire. —*Faire la sourde oreille*, faire semblant de ne point entendre. — *Fermer l'oreille*, n'avoir pas l'air d'entendre ce qu'on dit.—*Frotter les oreilles à quelqu'un*, le gronder, le réprimander.— *Les oreilles ont dû vous corner*, vous avez dû vous douter qu'on parlait de vous, car nous en avons assez parlé.—*Les oreilles lui cornent*, il entend ce qu'on ne lui dit pas, et il n'entend pas ce qu'on lui dit. — *Les murs, les murailles ont des oreilles*, parlons toujours avec précaution, on ne sait pas qui peut nous entendre.—*Ouvrir l'oreille*, écouter attentivement. — *Ouvrir les oreilles*, commencer à comprendre que ce qu'on nous dit est dans notre intérêt.—*Souffler quelque chose aux oreilles de quelqu'un*, lui dire quelque chose en secret. —*Tenir le loup par les oreilles*, ne savoir comment sortir d'embarras ; et aussi, suivant ce sens, tenir quelqu'un dans l'embarras.— *Ventre affamé n'a point d'oreilles*, celui qui a faim, celui qui ne peut attendre, n'écoute aucune représentation.—*Laisser ses oreilles*, être malheureux dans une expédition, dans une affaire.— Presque toutes les expressions précédentes appartiennent au style proverbial. — *Jusqu'aux oreilles*, des pieds à la tête. — *Par-dessus les oreilles*, plus qu'on ne peut supporter.

***OREILLÉ, E**, adj. (*orè-ié*), dont les *oreilles* paraissent. — *Feuille oreillée*, garnie à sa base d'appendices en *oreilles*.

OREILLE-BRUNE, subst. fém. (*orè-iebrune*), t. de bot., trémelle de consistance cassante et de couleur brune.—Au plur., des *oreilles-brunes*.

OREILLE-D'ABBÉ, subst. fém. (*orè-iedabé*), t. de bot., c'est un des noms vulgaires du cotylet. —Au plur., des *oreilles-d'abbé*.

OREILLE-D'ÂNE, subst. fém. (*orè-iedâne*), t. de bot., la grande consoude. — T. d'hist. nat. Voy. OREILLE-DE-MIDAS.—Au plur., des *oreilles-d'âne*.

OREILLE-DE-BOEUF, subst. fém. (*orè-iedebeufe*), t. de bot., nom qu'on donne au bulime *oreille-de-bœuf*.—Au plur., des *oreilles-de-bœuf*.

OREILLE-DE-CHARDON, subst. fém. (*orè-iedechardon*), t. de bot., agaric qui croît sur le collet des racines du panicaut.—Au plur., des *oreilles-de-chardon*.

OREILLE-DE-CHARME, subst. fém. (*orè-iedecharme*), t. de bot., agaric à pédicule latéral, qui croît sur les vieux charmes.—Au plur., des *oreilles-de-charme*.

OREILLE-DE-CHAT, subst. fém. (*orè-iedecha*), t. de bot., trémelle d'un blanc sale, qui croît dans les bois des environs de Paris. — Au plur., des *oreilles-de-chat*.

OREILLE-DE-CHÊNE-VERT, subst. fém. (*orè-iedechênevère*), t. de bot., agaric à pédicule latéral, qui croît sur l'yeuse.—Au plur., des *oreilles-de-chêne-vert*.

OREILLE-DE-CHIEN, subst. fém. (*orè-iedechiein*), t. de bot., nom d'une espèce de cadelart. —Au plur., des *oreilles-de-chien*.

OREILLE-DE-COCHON, subst. fém.(*orè-iedekochon*), t. de bot., sorte de trémelle en forme d'*oreille*, dont la consistance est cassante. —T. d'hist. nat., c'est aussi le nom d'un strombe et d'une espèce de moule.—Au plur., des *oreilles-de-cochon*.

OREILLE-DE-DIANE, subst. fém. (*orè-iedediane*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne vulgairement à une espèce de strombe. — Au plur., des *oreilles-de-Diane*.

OREILLE-DE-GÉANT, subst. fém. (*orè-iedejé-an*), t. de bot., nom de la grande bardane.— T. d'hist. nat., espèce de coquille haliotide.— Au plur., des *oreilles-de-géant*.

OREILLE-DE-JUDAS, subst. fém. (*orè-iedejudâ*), t. de bot., espèce de champignon cartilagineux qui croît sur le sureau. — Au plur., des *oreilles-de-Judas*.

OREILLE-DE-LIÈVRE, subst. fém. (*orè iedeliève*), t. de bot., sorte de plante.—Au plur., des *oreilles-de-lièvre*.

OREILLE-DE-MALCHUS, subst. fém. (*orè-iedemalkuce*), t. de bot., nom qu'on donne vulgairement au bolet de noyer.— Au plur., des *oreilles-de-Malchus*.

OREILLE-DE-MER, subst. fém. (*orè-iedemère*), t. d'hist. nat., sorte de coquillage d'une seule pièce, qu'on appelle aussi *ormier*. — Au plur., des *oreilles-de-mer*.

OREILLE-DE-MIDAS, subst. fém. (*orè-iedemidace*), t. de bot., espèce de volute. — T. d'hist. nat., une haliotide, coquillage. —Au plur., des *oreilles-de-Midas*.

OREILLE-DE-MURAILLE, subst. fém. (*orè-iedemurâ-ie*), t. de bot., le myosotis, plante voisine des céraistes. — Au plur., des *oreilles-de muraille*.

OREILLE-DE-NOYER, subst. fém. (*orè-iedenoè-ié*), t. de bot., espèce d'agaric qui croît ordinairement sur le noyer.— Au plur., des *oreilles-de-noyer*.

OREILLE-DE-L'OLIVIER, subst. fém. (*orè-iedelolivié*), t. de bot., espèce d'agaric à pédicule latéral, qui croît sur l'olivier.— Au plur., des *oreilles-de-l'olivier*.

OREILLE-DE-RAT, subst. fém. (*orè-iedera*), t. d'hist. nat., l'épervière piloselle.—Au plur., des *oreilles-de-rat*.

OREILLE-DE-SAINT-PIERRE, subst. fém. (*orè-iedeceinpière*), t. d'hist. nat., animal de la fissurelle que l'on mange à Marseille.—Au plur., des *oreilles-de-saint-Pierre*.

OREILLE-DE SILÈNE, subst. fém. (*orè-iedecilène*), t. d'hist. nat., c'est un bulime.—Au plur., des *oreilles-de-Silène*.

OREILLE-DE-SOURIS, subst. fém. (*orè-iedeçouri*), t. de bot., plante vivace à fleur rosacée.— Au plur., des *oreilles-de-souris*.

OREILLE-D'HOMME, subst. fém. (*orè-iedome*), t. de bot., c'est le cabaret ou l'asaret d'Europe, ou bolet du noyer. — Au plur., des *oreilles-d'homme*.

OREILLE-D'ORME, subst. fém. (*orè-iedorme*), t. de bot.; on donne ce nom, en certains endroits, au bolet de l'orme.—Au plur., des *oreilles-d'orme*.

OREILLE-D'OURS, subst. fém. (*orè-iedource*), t. de bot., esp. de primevère. — Au plur., des *oreilles-d'ours*.

OREILLE-GRANDE, subst. fém. (*orè-iegueran de*), t. d'hist. nat., nom que les matelots donnent au thon, sur la Méditerranée. — Au plur., des *oreilles-grandes*.

***OREILLER**, subst. mas. (*orè-ié*), coussin qui sert à soutenir la tête, quand on est couché : *taie d'oreiller.*—En architect., face de côté des volutes.

***OREILLETTE**, subst. fém. (*orè-iète*), petit linge qu'on met derrière l'*oreille*. — En anat., *les oreillettes* (les oreilles) *du cœur*.

OREILLONNÉ,E, adj.(*oré-ioné*), t. de fortif., qui a des oreillons.

***OREILLONS** ou **ORILLONS**, subst. mas. plur. (*orè-ion, ori-ion*), sorte de fluxion qui se jette sur l'*oreille* ou autour de l'*oreille*. — Rognures de peau dont on fait la colle-forte.—T. d'archit., retours aux coins des chambranles de portes ou de croisées.—En t. de fortification : *bastion à oreillons*, aux côtés duquel il y a des avances, des épaulements de figure ronde pour couvrir l'artillerie. — *Écuelle à oreillons*, à oreilles. — *Les oreillons d'une charrue*, les pièces de bois qui accompagnent le soc de la charrue.

ORÉLIE, subst. fém. (*oréli*), t. de bot., espèce d'arbrisseau qui croît dans l'île de Cayenne

OREMUS, et non pas, avec l'*Académie*, **ORÉMUS**, ce mot étant tout latin, subst. mas. (*orémuce*), (emprunté du latin, où il signifie *prions*), prière, oraison : *chanter des oremus.* Il est familier.

ORÉNI, subst. mas. (*oréni*), t. de bot., plante mucilagineuse dont on fait du papier au Japon.

***ORÉNOQUE**, subst. propre mas. (*orénoke*), fleuve de la Colombie, en Amérique.

ORÉOBOLE, subst. mas. (*oré-obole*), t. de bot., plante vivace de la famille des cypéracées.

ORÉOCALLE, subst. mas. (*oré-okale*), t. de bot., espèce d'arbrisseau du Pérou, de la famille des protées.

ORÉODOXE, subst. mas. (*oré-odokce*), t. de bot., genre de plantes de la famille des palmiers.

ORÉOGRAPHIE, subst. fém. (*oré-oguerafi*). Voy. OROGRAPHIE, qui seul est régulier.

ORÉON, subst. mas. (*oré-on*), t. de bot., sorte de renouée.

ORÉ, E, part. pass. de *orer*.

*ORER, v. act. (*oré*) (en latin *orare*), prier. Vieux et même hors d'usage.

ORERI, subst. mas. (*oréri*), machine inventée par un nommé *Oreri*, laquelle est la copie de notre monde planétaire, que l'on fait tourner avec une manivelle.

ORES, adv. (*ore*) (du latin *hora*, heure, à cette heure), présentement. Il est vieux.

*ORESBIOS, adj. propre mas. (*orècebi-oce*) (du grec ορος, montagne, et βιος, fait de βιωμαι, vivre), myth., épithète de Bacchus, qui vit dans les montagnes.

ORÉSILOÏPOS, adj. propre mas. (*orézilo-ipoce*) (du grec ορος, montagne, et de λειπω, j'abandonne), myth., surnom de Bacchus, qui déserte les montagnes.

ORÉSITROPHUS, subst. mas. (*orèzitrofuce*), t. d'astron., constellation, l'un des chiens d'Actéon.

*ORESTE, subst. propre mas. (*orècete*), myth., fils d'Agamemnon et de Clytemnestre. Lorsqu'il fut grand, il vengea la mort de son père sur Clytemnestre même, sa mère, qui l'avait fait assassiner. Étant ensuite allé en Épire, il poignarda Pyrrhus au pied de l'autel où il allait épouser Hermione, et voulut enlever cette princesse; mais, toujours agité des furies depuis son parricide, l'oracle lui ordonna d'aller dans la Taurique pour se purifier de ses crimes. Il partit accompagné de Pylade son intime ami, qui ne voulut jamais le quitter; et lorsqu'ils furent arrivés, ils furent arrêtés par l'ordre de Thoas, roi de cette contrée, qui, ayant su que l'un d'eux était *Oreste*, ordonna qu'il fût sacrifié. Comme il ne le connaissait que de nom, Pylade, pour sauver son ami, dit que c'était lui qui était *Oreste*; et celui-ci, ne voulant pas que Pylade mourût pour lui, soutint le contraire; mais dans le moment qu'*Oreste* allait recevoir le coup fatal, Iphigénie, sa sœur, prêtresse de Diane, le reconnut, et se joignit aux deux amis pour sacrifier le cruel Thoas et les aider à s'emparer de la statue de Diane. *Oreste* mourut de la morsure d'une vipère.

*ORESTES, subst. propre mas. plur. (*orècete*), nom qui fut donné à certains peuples d'Épire, qui avaient reçu *Oreste* dans leurs paisibles contrées, lorsqu'il fut guéri de sa frénésie.

ORESTIADE, subst. fém. (*orèceti-ade*). Voy. ORÉADE, qui est le même mot.

ORESTINE, subst. propre fém. (*orècetine*), myth., nom donné à Diane, enlevée par *Oreste*.

ORÉUS, subst. propre mas. (*oré-uce*), myth., nom donné à Bacchus, pris du culte qu'on lui rendait sur les montagnes.

OREXIE, subst. fém. (*orèkci*) (en grec ορεξις, fait de ορεγω, je désire), t. de médec., faim continuelle, mais qui n'entraîne aucun danger.

ORF ou **ORFE**, subst. mas. (*orfe*), t. d'hist. nat., espèce de poisson.

ORFÈVRE (et non pas **ORFÉVRE**, ainsi que l'écrit à tort l'*Académie*), subst. mas. (*orfèvre*) (du lat. *auri faber*, fait dans la signification d'*aurum*, or, et de *faber*, ouvrier, artisan qui emploie le marteau, dérivé de *facere*, faire), ouvrier et marchand qui fait et vend des ouvrages d'*or* et d'argent. On trouve *orfèvresse* dans *Boiste*.—*Orfèvre-bijoutier*, qui fabrique et vend des bijoux.— *Orfèvre-joaillier*, qui met en œuvre et vend des joyaux, tels que diamants, perles précieuses.

ORFÈVRERIE (et non pas **ORFÉVRERIE**, écrit à tort dans l'*Académie*), subst. fém. (*orfèvreri*), art ou commerce et trafic d'*orfèvre*.— Ouvrage, marchandise d'*orfèvre*.

ORFÉVRI, E, adj. (*orfévri*), il se dit de l'or, de l'argent, des perles, etc., travaillés par l'*orfèvre*. (*Voltaire*.) Inusité, mais utile. L'*Académie* donne ce mot.

ORFILLER, subst. mas. (*orfi-ié*), coussin de coutelier qui est placé sur le chevalet; on dit mieux *oreiller*.

ORFRAIE, subst. fém. (*orfrè*) (du latin *ossifraga*, formé de *ossa*, os, et de *frangere*, briser; *qui brise les os*), t. d'hist. nat., sorte d'oiseau de proie, espèce d'aigle, du g. *pygargue*.

ORFROI, subst. mas. (*orfroé*) (du lat. *aurum phrygium*, or de broderie, ou mieux, broderie en or. La première invention des broderies de ce genre est due aux Phrygiens.), ornement sur le devant des chapes.— Le milieu des chasubles, qui est souvent embelli de broderies.

ORGAGIS, subst. mas. (*orguajicé*), sorte de toile de coton ou de taffetas qui vient des Indes orientales.

ORGANDI, subst. mas. (*orguandi*), sorte de mousseline ou de toile de coton.

ORGANE, subst. mas. (*orguane*) (en lat. *organum*, fait du grec οργανον, instrument), en général, ce qui sert aux sensations et aux opérations de l'animal. — En particulier, la voix : *cet orateur a un bel, un bon organe.* — Au fig., 1° personne dont un prince se sert pour déclarer ses volontés; 2° en parlant des particuliers : *cet homme ne fait rien que par l'organe* (par l'entremise et le moyen) *d'un tel*.

ORGANEAU, subst. mas. (*orguanô*). Voy. ARGANEAU, qui se dit aussi souvent.

ORGANIQUE, adj. des deux genres (*orguanike*), t. de physique : *corps organique*, qui agit par le moyen des *organes*; *partie organique*, qui sert d'*organe*.— *Molécules organiques*, les premiers éléments des corps *organisés*.— Destiné à *organiser* : *décret organique*. — *Lois organiques*, relatives à l'*organisation* d'un corps politique. En ce sens, c'est un mot nouveau. — *Géométrie organique*, l'art de décrire des courbes par le moyen d'instruments, et en général par un mouvement continu.—T. de médec. : *lésion organique*, *maladie organique*, celle qui attaque un des *organes* nécessaires à la vie. — Subst. fém., les anciens appelaient *organique*, la science de l'orchestration, c'est-à-dire, la composition et l'exécution de la musique de tous les instruments qui entrent dans un orchestre.

ORGANISATION, subst. fém. (*orguanizâcion*), manière dont un corps est *organisé*. — Chez nos vieux musiciens, résultat de l'action d'*organiser*. Voyez ce mot. Les modernes ont remplacé ce mot, qui n'est plus usité, par celui d'*harmonie*. — Forme intérieure d'un corps politique, etc., manière dont il est réglé.

ORGANISÉ, E, part. pass. de *organiser* et adj., qui a des *organes* : *un corps bien* ou *mal organisé*. — On dit fig. et dans le moral : *tête bien* ou *mal organisée*. — Réglé : *être bien organisé*. — En musique, se dit d'un instrument auquel on a adapté un petit *orgue* : *vielle organisée, piano organisé*.

ORGANISER, v. act. (*orguanizé*), former les *organes* d'un corps. — Joindre un petit *orgue* à un clavecin, à une vielle. — Autrefois, *organiser le chant*, l'accompagner de quelques tierces, et pratiquer le discant sur le plain-chant. — Régler le mouvement intérieur d'un corps politique, d'une administration, etc. — S'ORGANISER, v. pron.

ORGANISME, subst. mas. (*orguaniceme*), disposition, arrangement des *organes*; ensemble de leurs diverses fonctions.

ORGANISTE, subst. des deux genres (l'*Académie* a tort de ne faire ce mot que du genre mas.; il y a aujourd'hui beaucoup de femmes qui touchent de l'*orgue*.) (*orguanicete*), celui, celle dont la profession ou l'emploi est de jouer de l'*orgue*. — Subst. mas., sorte d'oiseau dont le chant est aigre.

ORGANOGÉNIE, subst. fém. (*orguanojéni*) (du grec οργανον, organe, et γεινομαι, être fait), t. de médec., connaissance de la manière dont les *organes* se développent dans l'embryon.

ORGANOGRAPHE, subst. mas. (*orguanoguerafe*) (du grec οργανον, organe, et γραφω, je décris), celui qui s'occupe à décrire les *organes* des plantes, etc.

ORGANOGRAPHIE, subst. fém. (*orguanoguerafi*) (même étym. que celle du mot précédent), t. d'hist. nat., description des *organes* des plantes et des animaux.

ORGANOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*orguanoguerafike*), qui est relatif, qui a rapport à l'*organographie*.

ORGANOLEPTIQUE, adj. des deux genres (*orguanolèpetike*), se dit de l'action du corps sur les sens et sur les autres organes.

ORGANOLOGIE, subst. fém. (*orguanoloji*) (du grec οργανον, organe, et λογος, discours), traité des caractères des *organes* des plantes.— Traité de la structure des *organes*.

ORGANOLOGIQUE, adj. des deux genres (*orguanolojike*), qui appartient, qui est relatif à l'*organologie*.

ORGANOSCOPIE, subst. fém. (*orguanocekopi*) (du grec οργανον, organe, et σκοπεω, je considère), t. de médec., de bot. et d'hist. nat., examen des *organes*. — Divination par l'inspection des *organes*. Voyez CRANIOSCOPIE.

ORGANOSCOPIEN, subst. mas. (*orguanocekopiein*), celui qui décrit les parties et les fonctions des *organes*.

ORGANOSCOPIQUE, adj. des deux genres (*orguanocekopike*), qui appartient, qui est relatif à l'*organoscopie*.

ORGANO-SYRICON, subst. mas. (*orguanocirikon*), sorte d'instrument qui en réunit plusieurs autres à vent, associés à un piano.

ORGANSIN, subst. mas. (*orguancein*) (de l'italien *organzino*), soie torse apprêtée, qui a passé par le moulin.

ORGANSINAGE, subst. mas. (*orguancinaje*), méthode, opération d'*organsiner*.

ORGANSINÉ, E, part. pass. de *organsiner*.

ORGANSINER, v. act. (*orguanciné*), tordre la soie et la faire passer deux fois au moulin. — S'ORGANSINER, v. pron.

*ORGANUM, subst. mas. (*orguanome*), t. d'antiq., instrument de musique des anciens, le même que la flûte de Pan, attribuée à ce dieu, aux faunes et aux satyres, et quelquefois à Apollon et à Mercure.

ORGASME, subst. mas. (*orguaceme*) (en grec οργασμος, fait de οργαω, être en mouvement), t. de médec., agitation des humeurs qui cherchent à s'évacuer.

*ORGE, subst. fém. et mas. (*orje*) (en lat. *hordeum*), t. de bot., plante graminée, très-connue par sa culture et par ses divers usages.—On nomme *orge mondé*, des grains d'orge bien nettoyés et préparés, ou boisson faite avec ces grains; *orge perlé*, une préparation qui se fait en Flandre de l'orge mondé. Dans ces deux seules phrases, *orge* prend le genre masculin. (*Acad.*) — *Grain d'orge, toile grain-d'orge*, toile qui commença sous Henri IV à être fabriquée par un nommé *Grain-d'Orge*, de Normandie. — *Sucre d'orge*, composition jaunâtre, transparente, faite avec du sucre mis dans une décoction légère d'orge, jusqu'à ce qu'il ait assez de consistance pour qu'on puisse en faire des tablettes ou des bâtons.—Prov. et fam. : *faire ses orges*, faire son profit, faire bien ses affaires.

ORGEADE, subst. fém. Voy. ORGEAT.

ORGÉANES, subst. fém. plur. (*orjé-ane*), myth., prêtresses de Bacchus qui présidaient aux *orgies*. Voy. ORGIASTES, qui semble être le même mot.

*ORGEAT, subst. mas. (*orja*), sorte de boisson rafraîchissante fort connue, dont la décoction d'*orge* est la base. On la nommait anciennement *crème d'orge*.

ORGELET, subst. mas. (*orjelè*, maladie de l'œil, ou plus exactement des paupières. C'est une tumeur qui a la forme d'un *grain d'orge*.

ORGELET, subst. propre mas. (*orjelè*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Lons-le-Saulnier, dép. du Jura.

ORGERAN, subst. mas. (*orjeran*), espèce de pomme.

ORGIASTES, subst. fém. plur. (*orji-acete*), myth., nom des prêtresses de Bacchus, ou des bacchantes, qui présidaient aux *orgies*.

*ORGIE, subst. fém. (*orji*) (en grec οργια, fait, dans le même sens, de οργη, colère, emportement; à cause du transport de ceux qui les célébraient, et des désordres qu'ils se permettaient); au plur., fêtes consacrées à Bacchus. — Fig., débauche de table. En ce sens, il se dit au singulier et au pluriel : *faire une orgie; ce sont des orgies continuelles*.

ORGIOPHANTE, subst. mas. (*orji-ôfante*) (du grec οργια, orgie, et φαινω, je montre), prêtre qui présidait aux *orgies*.

ORGNES, subst. fém. plur. (*orgnie*), rangées de javelles que l'on place horizontalement l'une à côté de l'autre.

ORGON, subst. propre mas. (*orguon*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Arles, dép. des Bouches-du-Rhône.

*ORGUE, subst. mas., et **ORGUES**, subst. fém. plur. Il nous est impossible de nous taire sur une telle absurdité. Quoi! vous voulez qu'un mot qui n'a qu'une seule étymologie ait, sans motifs raisonnables, plausibles, un genre mas. au sing., et un genre fém. au plur.? Nous dirons qu'*orgue* au sing. étant mas. devrait être également mas. au plur. Cependant, nous poserons les règles de la presque universalité des grammairiens : *orgue*, instrument de musique, prend le genre féminin lorsqu'il est employé au plur. : *de belles orgues, des orgues harmonieuses*; mais on dirait au masculin *un bel orgue, un orgue harmonieux*, le substantif *orgue* étant dans ces exemples du

nombre singulier (*orgue*) (du grec *ὄργανον*, instrument, l'*instrument par excellence*), instrument de musique à vent, composé de plusieurs tuyaux d'inégale grandeur, de claviers et de soufflets. — Lieu de l'église où sont les *orgues*. — T. de musique : *point d'orgue*, silence indiqué, après une phrase musicale, pendant lequel l'exécutant peut faire des agréments. — *Orgue d'Allemagne*, *orgue* qui se joue par le moyen d'une manivelle et d'un cylindre noté. — *Orgue de Barbarie*, vielle organisée, qu'on appelle aussi *orgue d'Allemagne*. — *Orgue hydraulique*, sorte d'*orgue* que l'eau fait jouer.—*Orgue des saveurs*, instrument inventé par l'abbé *Poncelet*. Inusité. — Espèce de herse avec laquelle on ferme la porte d'une ville attaquée.— Assemblage de plusieurs canons de mousquets dont les lumières se communiquent.— *Orgue pierreux*, t. d'hist nat., substance pierreuse qui croît dans la mer sur les rochers ; c'est un assemblage de petits tuyaux rangés par étages les uns contre les autres. Cette substance sert à arrêter les hémorrhagies. — *Orgue-de-mer*, sorte de coquillage.

*ORGUEIL, subst. mas. (*orgueu-ie*) (du grec *ὀργίλος*, sujet à la colère, ou suivant d'autres de *ὀργάω*, je suis enflé, parce que l'orgueil est une enflure du cœur),opinion trop avantageuse de soi-même.—On dit en bonne part : *un noble orgueil*, un sentiment noble et élevé.—ORGUEIL, VANITÉ, PRÉSOMPTION. (*Syn.*) L'*orgueil* fait que nous nous estimons; la *vanité* fait que nous voulons être estimés; la *présomption* fait que nous nous flattons d'un vain pouvoir. — L'*orgueilleux* se considère dans ses propres idées; plein et bouffi de lui-même, il est uniquement occupé de sa personne. Le *vain* se regarde dans les idées d'autrui; avide d'estime, il désire d'occuper la pensée de tout le monde. Le *présomptueux* porte son espérance audacieuse jusqu'à la chimère ; hardi à entreprendre, il s'imagine pouvoir venir à bout de tout. — La plus grande peine qu'on puisse faire à un *orgueilleux* est de lui mettre ses défauts sous les yeux. On ne saurait mieux mortifier un homme *vain*, qu'en ne faisant aucune attention aux avantages dont il veut se faire honneur. Pour confondre le *présomptueux*, il n'y a qu'à le présenter à l'exécution.

ORGUEILLEUSE, adj. fém. Voy. ORGUEILLEUX.

ORGUEILLEUSEMENT, adv. (*orgueu-leuzeman*), d'une manière *orgueilleuse*.

*ORGUEILLEUX, subst. et adj. mas., au fém. ORGUEILLEUSE (*orgueu-ieu, ieuze*), qui a de l'*orgueil*. En ce sens il est aussi substantif. Voy. GLORIEUX.—Qui est l'effet de l'*orgueil* : *réponse, entreprise orgueilleuse*.

*ORGYE, subst. fém. (*orji*), myth., petite idole que gardaient précieusement les femmes qui étaient initiées aux mystères de Bacchus. Voy. ORGIE.—T. de bot., genre de plantes établi aux dépens des varecs de *Linnée*.

ORIBASE, subst. fém. (*oribaze*), t. de bot., espèce de plante, le psychotre. — T. d'astron., un des chiens d'Actéon.

*ORIBATE, subst. fém. (*oribate*), t. d'hist. nat., genre d'arachnides de la famille des trachéennes.

ORICHALQUE, subst. mas. (*orikalke*) (en lat. *orichalcum*), cuivre de Corinthe, mélange de cuivre, d'or et d'argent, très-estimé.

ORICOU, subst. mas. (*orikou*), t. d'hist. nat., sorte de vautour qu'on rencontre à Pondichéry.

*ORIENT, subst. mas. (*ori-an*) (en lat. *oriens*, fait de *oriri*, naître, se lever), le point du ciel où le soleil se *lève* sur l'horizon. Voy. LEVANT.— Plus précisément, celui des quatre points cardinaux où le soleil se lève à l'équinoxe. — *Orient équinoxial*, le point de l'horizon où le soleil se lève quand il est dans l'équateur, c'est-à-dire pour l'époque actuelle, lorsqu'il entre dans le bélier ou la balance. — *Orient d'été*, le point où le soleil se lève au commencement de l'été, dans les plus longs jours. — *Orient d'hiver*, le point où le soleil se lève au solstice d'hiver.—Le côté d'une carte de géographie que nous avons à notre main droite lorsqu'elle est devant nos yeux. — États de l'Asie orientale : *les régions, les peuples de l'Orient*. — *Commerce d'orient*, le commerce de l'Asie *orientale*. — *L'empire d'orient*, partie orientale de l'empire romain divisé après Théodose. — *L'orient d'une perle*, sa couleur, son eau. — Jeu des couleurs brillantes de la nacre dans les ouvrages où entre cette matière.

*ORIENTAL, E, adj. (*ori-antale*), qui est du côté de l'*orient* : *pays oriental; peuples orientaux*. — On dit, en astron., qu'une planète est *orientale*, lorsqu'elle paraît suivre le soleil, ou lorsqu'elle est plus à l'*orient* que le soleil.—Qui croît en *Orient*, qui vient d'*Orient* : *plantes, perles orientales*. — *Indes orientales*, ou *les Grandes-Indes*, partie de l'Asie entre la Perse et la Chine, par opposition à l'Amérique, qu'on nomme souvent *Indes occidentales*. — *Langues orientales*, l'hébreu, le syriaque, le chaldéen, l'arabe, le persan, etc. — *Luxe oriental*, digne du luxe des *Orientaux*, qui en affectent un fort brillant.—*Style oriental*, métaphorique et hyperbolique surtout.—Au plur. mas., *orientaux*.

ORIENTALES, adj. fém. plur. (*ori-antale*) ; se dit des pierres précieuses qui jouissent de toute la perfection dont elles sont susceptibles ; et *occidentales*, de celles qui pèchent par la couleur ou le défaut de dureté.—En ces deux sens, il se prend aussi substantivement : *des orientales; des occidentales*.—Pièces de vers ainsi intitulées: *les Orientales de M. Victor Hugo sont fort estimées*.

S'ORIENTALISER, v. pron. (*çori-antalizé*), adopter les mœurs des *Orientaux*. Peu usité.

ORIENTALISTE, subst. mas. (*ori-antalicete*), savant versé dans la connaissance des langues *orientales*.

*ORIENTATION, subst. fém. (*ori-antâcion*), action d'*orienter* une carte.

ORIENTAUX, adj. mas. plur. Voy. ORIENTAL. — Subst. mas. plur. (*ori-antô*), les peuples de l'*Orient*. Il ne se dit guère que des peuples de l'Asie occidentale, qui sont à notre *orient*, comme les Turcs, les Persans, les Arabes.

*ORIENTÉ, E, part. pass. de *orienter*, et adj. : *plan bien orienté; carte mal orientée*. — *Maison bien* ou *mal orientée*, dans une bonne ou mauvaise position à l'égard de l'*orient* et des autres points cardinaux.

ORIENTER, v. act. (*ori-anté*), disposer une chose selon la situation qu'elle doit avoir par rapport à l'*orient* et aux trois autres parties du monde : *orienter une maison, un cadran, une boussole*. — En t. de marine, *orienter les voiles*, les disposer de manière qu'elles reçoivent le vent, relativement à la route qu'on veut faire. — S'ORIENTER, v. pron., reconnaître l'*orient* et les trois autres points cardinaux du lieu où l'on est.—Au fig., examiner, tâcher de reconnaître ce dont il s'agit, la conduite qu'on tiendra, etc.

ORIENTEUR, subst. mas. (*ori-anteur*), appareil destiné à donner le midi vrai pour chaque jour de l'année.

ORIER, subst. mas. (*ori-é*), mouchoir. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

ORIFANT, subst. mas. (*orifan*), petit cor des anciens chevaliers pour provoquer au combat. Inus.

ORIFICE, subst. mas. (*orifice*) (en lat. *orificium*), en anat., ouverture, entrée de certaines parties intérieures du corps : *l'orifice de l'estomac, de la vessie*. — Par extension, entrée étroite de certains vases de terre ou de verre.— En hydraul., surface de l'ouverture circulaire d'un ajutage, etc. Cette surface est toujours comme le carré de son diamètre.

ORIFLAMME, subst. fém. (*oriflâme*) (du lat. *aurum*, or, parce que cet étendard était attaché à une lance dorée,et *flamma*, flamme, soit à cause de la couleur de feu de l'étoffe, soit parce que le bas de cette étoffe était, comme dans toutes les bannières, découpé en forme de flamme), étendard que les anciens rois de France faisaient porter quand ils allaient à la guerre. C'était, dans l'origine, la bannière de l'abbaye de Saint-Denis, sous laquelle combattaient les vassaux de ce monastère. Elle devint, dans la suite, l'étendard de la France, mais demeura toujours déposée à Saint-Denis, où les rois allaient la prendre lorsqu'ils partaient pour une expédition, et la rapportaient avec pompe à la fin de la guerre. On disait autrefois *auriflamme*.

ORIFLANT, adj. mas. (*oriflan*), orgueilleux, superbe, pompeux, vain. (*Borel*.) Vieux et même hors d'usage.

ORIGAN, subst. mas. (*origuan*) (en grec *ὀρίγανον*, ou *ὀρίγανον*, fait de *ὄρος*, montagne, et de *γάνος*; parce que cette plante se plaît, dit-on, sur les montagnes), t. de bot., plante vivace, à fleurs labiées, d'une odeur aromatique, qu'on nomme aussi *origan sauvage* ou *commun*, *grand origan*, *marjolaine d'Angleterre*, *sauvage* ou *bâtarde*. Il y en a beaucoup d'espèces.

*ORIGINAIRE, adj. des deux genres (*orijinère*), qui tire, qui prend son *origine* de...

ORIGINAIREMENT, adv. (*orijinèreman*), primitivement, dans l'*origine*.

ORIGINAL, E, adj. (*orijinale*), qui n'est d'après aucun modèle, d'après aucun exemplaire de la même nature : *tableau original, statue originale*, pour lesquels l'auteur n'a eu de modèle que la nature et son imagination. — *Pensée originale*, neuve et qui n'a été prise d'aucun auteur. — Subst. mas., chose qui est première en son genre, qui n'est point une copie : *l'original d'un traité, d'un écrit; ce tableau est un original*. — Personne représentée dans un portrait. — Fig., auteur qui excelle en quelque chose, sans s'être formé sur aucun modèle.—Plus ordinairement, homme bizarre et singulier : *c'est un original*, un homme qui a de la singularité dans toutes ses manières. — *Savoir une chose d'original*, de source.

ORIGINALEMENT, adv. (*orijinaleman*), d'une manière *originale*.

ORIGINALITÉ, subst. fém. (*orijinalité*), caractère de ce qui est *original*. — Bizarrerie, singularité d'une personne. Il ne prend de pluriel qu'en ce sens.

ORIGINAUX, subst. et adj. mas. plur. Voy. ORIGINAL.

*ORIGINE, subst. fém. (*orijine*) (en lat. *origo*, fait de *oriri*, naître, commencer d'être), principe, source de... — Extraction d'une personne, d'une race.—Étymologie d'un mot.—En géom., 1° le point duquel on commence à décrire une courbe, lorsqu'on la décrit par un mouvement continu; 2° le sommet d'une courbe, c'est-à-dire le point où l'on suppose que commencent les ordonnées et les abscisses. Ce point s'appelle plus souvent *origine des coordonnées*, surtout quand la courbe ne passe pas par cette origine, ce qui arrive souvent.—*Origine d'amour*, myth., figure allégorique, sous les traits d'une jeune beauté qui tient d'une main un miroir concave, qu'elle oppose aux rayons du soleil, dont la réflexion allume un flambeau que porte l'autre main. Au-dessous du miroir on lit : *Sic in corde facit amor incendium*.— ORIGINE, SOURCE. (*Syn.*) L'*origine* est le premier commencement des choses. L'*origine* met au jour ce qui n'y était point; la *source* répand au dehors ce qu'elle renfermait dans son sein. Les choses prennent naissance à leur *origine*; elles tiennent leur existence de leur *source*. L'*origine* nous apprend dans quel temps, en quel lieu, de quelle manière les objets ont paru au jour ; la *source* nous découvre le principe fécond d'où les choses découlent, procèdent, émanent avec plus ou moins de continuité ou d'abondance. Toute *origine* est petite ; toute *source* est primitivement faible.

ORIGINEL, adj. mas., au fém. ORIGINELLE (*orijinèle*), qui est de l'*origine*, qui vient de l'*origine*. Il ne se dit guère que dans le langage de la religion : *péché originel, justice, grace originelle*.

ORIGINELLE, adj. fém. Voy. ORIGINEL.

ORIGINELLEMENT, adv. (*orijinèleman*), dès l'*origine*; dès le commencement.

ORIGNAL, subst. mas. (*origniale*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne à l'élan dans le nord de l'Amérique.

ORIGOME, subst. mas. (*origuome*), t. de bot., bourgeon séminiforme qui sort des tubercules dont les expansions des hépatiques sont parsemées, et qui n'ont aucune connexion avec les organes de la fructification de ces plantes singulières.

ORILLARD, E, adj. Voy. OREILLARD.

ORILLON, subst. mas. Voy. OREILLON.

ORILLONNÉ, E, adj. Voy. OREILLONNÉ.

ORIMANTHE, subst. fém. (*orimante*), t. de bot., genre de plantes marines de forme et de substances diverses.

ORIN, subst. mas. (*orein*), t. de mar., câble qui tient à la croisée d'une ancre et à la bouée. — En t. de pêche, corde qui répond à l'extrémité d'un filet qu'on a calé au fond de la mer.

ORINAL, subst. mas. (*orinale*), urinal. (*J. de Mehun. Scarron.*) Vieux et même hors d'usage.

*ORION, subst. propre mas. (*ori-on*), myth., fils de Jupiter, de Neptune et de Mercure. Ces trois dieux, voyageant ensemble, allèrent loger chez un nommé Hyrénus, homme fort pauvre, chez qui ils furent bien reçus ; et, pour le récompenser, ils promirent de lui accorder ce qu'il leur demanderait. Hyrénus souhaitait depuis longtemps d'avoir un fils ; mais sa femme étant morte, il avait fait vœu de vivre dans le célibat. Les dieux lui ordonnèrent d'apporter la peau du

bœuf qu'il avait tué pour les régaler, et, l'ayant trempée dans l'eau, ils l'assurèrent qu'il en sortirait un fils, s'il la gardait soigneusement au même endroit. *Orion* en étant né, devint un grand chasseur. Il eut deux filles, Métioque et Ménippa, qui, dans un temps de peste, se dévouèrent volontairement à la mort pour délivrer leur patrie de cette calamité. Diane, qu'il avait osé défier à qui prendrait le plus de bêtes sauvages, fit naître un scorpion qui le mordit, et le fit mourir; mais Jupiter le métamorphosa en une constellation qui amène les pluies et les orages. — *Orion* fut aussi le nom d'un géant, à qui OEnopion, dont il voulait séduire la fille, creva les yeux; mais il en recouvra l'usage en faisant ce qui lui avait été prescrit par l'oracle, qu'il alla consulter.—Dieu de la guerre chez les anciens Parthes.—En astron., constellation méridionale, la plus grande du ciel, et celle de laquelle on part pour reconnaître les autres : elle contient soixante-dix-huit étoiles dans le *Catalogue britannique*.

ORIPEAU, subst. mas. (*oripô*) (de l'italien *orpello*, qui a la même signification, et que les académiciens de *la Crusca* dérivent de *oro*, or, et de *pelle*, peau : *peau d'or*), laiton battu en feuille. — Fig., chose apparente, mais de peu de valeur.—Faux brillant.

ORISEL, subst. mas. (*orizèle*), t. de bot., espèce de genêt qui croît dans les îles Canaries.

*__ORISSA__, subst. propre mas. (*oriça*), myth., nom donné dans certaines contrées à l'Être-Suprême.

*__ORITE__, subst. mas. (*orite*), t. de bot., genre de plantes protées. — T. d'hist. nat., sorte de pierre précieuse.

ORITHYIE, subst. fém. (*oriti*), t. d'hist. nat., genre de crustacés de l'ordre des décapodes. — Subst. propre fém., myth., fille d'Érechthée, roi d'Athènes. Elle fut enlevée par Borée, et eut de lui Zéthès et Calaïs. — Il y eut une autre *Orithyie*, reine des Amazones, célèbre par sa valeur et par sa vertu. Elle voulut venger ses sœurs, qui avaient été insultées par Hercule et par Thésée; mais le succès ne répondit pas à son courage.

ORITORIUS, subst. mas. (*oritori-uce*), t. d'hist. nat., pierre dont l'intérieur, dit-on, remue quand on la secoue; elle est analogue à celle qui est nommée *ætite*.

ORIUS, subst. mas. (*ori-uce*), myth., surnom d'Apollon. — Nom de l'un des centaures que tua Hercule lorsqu'ils voulurent entrer dans la grotte de Phallus.

ORIX, subst. mas. (*orikce*), t. d'hist. nat., sorte d'animal cruel et farouche, qui paraît même fabuleux.

ORIXA, subst. mas. (*orikça*), t. de bot., espèce d'arbrisseau du Japon qui se rapproche de l'othère.

ORKNEY-BEANS, subst. mas. plur. (*orknèban*), mot anglais qui signifie *fève des îles Orkney*, que nous appelons *Orcades*.

ORLE, subst. mas. (*orle*) (de l'italien *orlo*, bord), en t. de blason, filet vers le bord de l'écu. — En t. d'archit., filet sous l'arc du chapiteau, et suivant *Palladio*, plinthe de la base des colonnes.—Autrefois *ourlet*.

ORLÉANAIS, subst. propre mas. (*orlé-anè*), ancienne province de France, comprise aujourd'hui dans les dép. du Loiret, d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher.

*__ORLÉANAIS__, E, subst. et adj. (*orlé-ané, nèze*), d'*Orléans*.

ORLÉANIDE, subst. mas. (*orlé-anide*), poème composé sur la Pucelle d'*Orléans* par *Lebrun de Charmettes*.

*__ORLÉANISTE__, subst. et adj. des deux genres (*orlé-anicete*), partisan de la branche d'*Orléans*.

*__ORLÉANS__, subst. propre mas. (*orlé-an*), grande ville de France, capitale de l'ancienne province de l'*Orléanais*, aujourd'hui chef-lieu du dép. du Loiret.

ORMAIE (l'*Académie* dit aussi **ORMOIE**. Pourquoi donc donner si souvent deux mots pour une seule acception ?), subst. fém. (*ormé*), lieu planté d'*ormes*.

*__ORME__, subst. mas. (*orme*) (en latin *ulmus*), t. de bot., grand et gros arbre de futaie, à fleur monopétale, dans laquelle le calice tient lieu de corolle, et dont le bois est employé dans le charronnage. On l'appelle aussi *ormeau*, *ormille* et *arbre au pauvre homme*.—On dit iron. et prov. à quelqu'un à qui l'on semble promettre une chose qu'on ne veut pas lui donner : *attendez-moi sous l'orme*. (Des arbres plantés autrefois, près des églises, et surtout à la porte du manoir seigneurial, sous lesquels les juges des seigneurs tenaient leurs assises, appelées par Loiseau *plaids de la porte*. Comme ces arbres étaient ordinairement des *ormes*, on disait à un homme qu'on menaçait d'assigner et de traduire en justice : *attendez-moi sous l'orme*; expression qui, avec une signification un peu altérée, a passé dans le style familier. *Matinées Senonaises*, d'après *Trévoux*.)

ORMEAU, subst. mas. (*ormô*), petit *orme*.

ORMEL, subst. mas. (*ormèle*), ormeau. Il est vieux, et même il ne se dit plus.

*__ORMÉNIDE__, subst. mas. (*orménide*), myth., se dit des descendants d'*Ormenus*, roi de Thessalie.

ORMIER, subst. mas. (*ormié*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne à l'animal des haliotides; oreille de mer. — Genre de coquilles voisines des patelles.

*__ORMIÈRE__, subst. fém. (*ormière*), t. de bot., sorte de plante.

ORMILLE, subst. fém. (*ormi-ie*), plant de petits *ormes*.

ORMIN, subst. mas. (*ormein*) (en grec ορμινον, que quelques-uns dérivent de ορμαινω, j'excite, j'agite, parce qu'on a cru que l'*ormin* excitait aux passions violentes), t. de bot., plante de la famille des labiées, d'une odeur aromatique et d'une saveur amère.

ORMOCARPE, subst. mas. (*ormokarpe*), t. de bot., genre de plantes de la famille des légumineuses, voisines des sainfoins.

ORMOIE, subst. fém. (*ormoè*) Voy. ORMAIE.

ORMOSIE, subst. fém. (*ormozi*), t. de bot., genre de plantes.

*__ORMUZD__, subst. propre mas. (*ormuzede*), myth., nom que les anciens Perses donnèrent au premier principe de toutes choses, et à l'Être-Suprême, seul objet de leur culte.

ORNAIN, subst. propre mas. (*ornein*), rivière de France. Elle baigne Bar-le-Duc, et se jette dans la Marne.

ORNANO, subst. propre mas. (*ornânô*), rivière, et chef lieu de canton de la Corse.

*__ORNANS__, subst. propre mas. (*ornan*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Besançon, dép. du Doubs.

ORNATEUR, subst. mas. (*ornateur*), qui *orne*, qui décore. (*Rabelais*.) Inusité.

ORNE ou **ORNIER**, subst. mas. (*orne*, *ornié*) (en lat. *ornus*), t. de bot., espèce de frêne d'Italie qui croît dans les forêts et les montagnes. Voy. FRÊNE.

*__ORNE__, subst. propre fém. (*orne*), rivière de France qui donne son nom au dép. dont le chef-lieu est Alençon.

ORNÉ, E, part. pass. de *orner*.

ORNÉES, subst. fém. plur. (*orné*), myth., fêtes de Priape, qui n'avaient pour ministres que des femmes mariées.

ORNEMANISTE, subst. et adj. des deux genres (*ornemanicete*), qui fait fabriquer ou qui vend des *ornements*. — *Peintre ornemaniste*, *d'ornements*. Peu usité.

*__ORNEMENT__, subst. mas. (*orneman*) (en latin *ornatum*, fait de *ornare*, orner), tout ce qui sert à *orner*; embellissement, parure. — Fig., ce qui sert à rendre plus recommandable : *la modestie est un grand ornement pour le mérite*. — Au plur., habits sacerdotaux. En ce sens, il s'emploie au singulier pour un assortiment de chasubles, dalmatiques, chapes, etc. : *ornement complet; ornement blanc, rouge*, etc. — Figures qui embellissent le discours.

ORNÉODE, subst. mas. (*orné-ode*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères.

*__ORNÉPHILE__, subst. mas. (*ornéfile*), t. d'hist. nat., famille d'insectes sylvicoles, de l'ordre des coléoptères.

ORNER, v. act. (*orné*) (en latin *ornare*, dérivé du grec ωρα, beauté), parer, décorer; avec cette différence qu'*orner*, c'est ajouter à une chose les accessoires destinés à l'embellir; parer, c'est *orner* comme pour un jour de fête ou d'apparat; décorer, c'est donner à une chose les *ornements* convenables, nécessaires, décents, appropriés à l'usage qu'on veut en faire. (*Guizot*.) — S'ORNER, v. pron.

ORNEUS, subst. propre mas. (*orné-uce*), myth., centaure, fils d'Ixion et de la Nue.—C'était aussi un surnom de Priape, en l'honneur de qui il y avait des fêtes appelées *Ornéennes*.

ORNI, subst. mas. (*orni*), figue printanière qui vient dans la Grèce.

ORNICLE, subst. fém. (*ornikle*), espèce d'étoffe de soie.

ORNIÈRE, subst. fém. (*orni-ère*), trace profonde que les roues d'une voiture font dans les chemins.— Au fig. : *suivre la mauvaise ornière*, des opinions ou des habitudes auxquelles on ne peut renoncer.

ORNIS, subst. mas. (*ornice*), sorte de toile de coton ou de mousseline qui se fabrique dans l'Indostan.

ORNITHIDION, subst. mas. (*ornitidi-on*), t. de bot., genre de plantes dont le nectaire sessile est en forme de capuchon.

ORNITH., abréviation du mot *ornithologie*.

ORNITHIAS, adj. et subst. mas. plur. (*orniti-a*) (du grec ορνις, gén. ορνιθος, oiseau), nom donné par les anciens Grecs aux vents du printemps avec lesquels arrivent les hirondelles et les autres oiseaux de passage. Plusieurs font ce mot du genre féminin.

*__ORNITHOCÉPHALE__, subst. mas. (*ornitocéfale*) (du grec ορνις, ορνιθος, oiseau, et κεφαλη, tête), t. d'hist. nat., sorte de fossile décrit aussi sous le nom de *ptérodactyle*.

ORNITHOGALON (l'*Académie* dit **ORNITHOGALE**), subst. mas. (*ornitogualon*) (du grec ορνις, ορνιθος, oiseau, et γαλα, lait), t. de bot., genre de plantes de la famille des liliacées. Son ognon se mange.

ORNITHOGLOSSE, subst. mas. et adj. des deux genres (*ornitogueloce*) (d'ορνις, ορνιθος, oiseau, et γλωσσα, langue, t. d'hist. nat., langues de requin fossiles; glossopètres. — T. de bot., espèce de mélanthe vert.

ORNITHOGRAPHE, subst. mas. (*ornitoguerafe*) (du grec ορνις, ορνιθος, oiseau, et γραφω, je décris) naturaliste qui s'occupe de la description des oiseaux.

ORNITHOGRAPHIE, subst. fém. (*ornitoguerafi*), (même étym. que celle du mot précéd.), traité, ouvrage, histoire, description des oiseaux.

ORNITHOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*ornitoguerafike*), qui appartient, qui a rapport à l'*ornithographie*.

*__ORNITHOÏDES__, subst. mas. pl. (*ornito-ide*), t. d'hist. nat., sous-classe de reptiles, les sauriens, les chéloniens et les ophidiens.

ORNITHOLITHE, subst. fém. (*ornitolite*) (du grec ορνιθος, gén. de ορνις, oiseau, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., parties d'oiseaux fossiles ou pétrifiées, telles que les becs, les ongles, etc. Ce sont plutôt des incrustations que de véritables pétrifications.

ORNITHOLOGIE, subst. fém. (*ornitoloji*) (du grec ορνις, gén. ορνιθος, oiseau, et λογος, discours), histoire naturelle des oiseaux.—Ouvrage sur cette matière.

ORNITHOLOGIQUE, adj. des deux genres (*ornitolojike*), qui a rapport à l'*ornithologie*.

ORNITHOLOGISTE, subst. mas. (*ornitolojicete*), celui qui s'applique à l'*ornithologie*, à la connaissance des oiseaux.

ORNITHOLOGUE, subst. mas. Voy. ORNITHOLOGISTE.

ORNITHOMANCE ou **ORNITHOMANCIE**, subst. fém. (*ornitomance, manci*) (du grec ορνις, gén. ορνιθος, oiseau, et μαντεια, divination), divination par le vol ou par le chant des oiseaux.

ORNITHOMANCIEN, adj. mas., au fém. **ORNITHOMANCIENNE** (*ornitomanciein, ène*), qui a rapport à l'*ornithomancie*. — Subst., celui, celle qui faisait des prédictions ou tirait des présages d'après le vol, le cri ou le chant des oiseaux.

ORNITHOMANCIENNE, adj. fém. Voy. ORNITHOMANCIEN.

*__ORNITHOMYZE__, subst. mas. (*ornitomize*) (du grec ορνις, gén. ορνιθος, oiseau, et μυζεω, je suce), t. d'hist. nat., sorte d'insecte de l'ordre des coléoptères.

ORNITHOPE, subst. mas. (*ornitope*), t. de bot., genre de plantes de la famille des légumineuses.

ORNITHOPHONIE, subst. fém. (*ornitofoni*) (du grec ορνις, ορνιθος, oiseau, et φωνη, chant), musique des oiseaux, imitation de leurs chants.

ORNITHOPODE, subst. mas. (*ornitopode*) (du grec ορνις, gén. ορνιθος, oiseau, et πους, gén. ποδος, pied), t. de bot., plante agreste, dont les gousses représentent le pied d'un oiseau avec ses articulations, ses doigts et ses ongles.

ORNITHORYNQUE, subst. mas. (*ornitoreinke*) (du grec ορνις, gén. ορνιθος, oiseau, et ρυγχος, bec ou museau), t. d'hist. nat., animal de la Nouvelle-Hollande, qui, au lieu de mâchoires et de dents, a un museau aplati et recouvert d'une peau molle, comme le bec d'un canard.

ORNITHOSCOPE, subst. mas. (*ornitocekope*) (du grec ορνις, ορνιθος, oiseau, et σκοπεω, je considère), celui qui, chez les anciens, ob-

servait le vol des oiseaux pour en tirer des présages.

ORNITHOSCOPIE, subst. fém. (*ornitocekopi*). Voy. ORNITHOMANCIE.

ORNITHOSCOPIQUE, adj. des deux genres (*ornitocekopike*), qui concerne l'*ornithoscopie*.

ORNITHOTROPHE, subst. mas. (*ornitotrofe*), t. de bot., genre de plantes de la famille des saponacées.

ORNITHOTROPHIE, subst. fém. (*ornitotrofi*) (du grec ορνις, gén. ορνιθος, oiseau, et τρεφω, j'élève, je nourris), art de faire éclore et d'élever des oiseaux domestiques, connu et pratiqué depuis long-temps en Égypte.

ORNITHOTROPHIQUE, adj. des deux genres (*ornitotrofike*), qui a rapport, qui appartient à l'*ornithotrophie*.

ORNITHOTYPOLITHE, subst. mas. (*ornitotipolite*) (du grec ορνις, gen. ορνιθος, oiseau, τυπος, type, ressemblance, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., pierre à empreinte d'oiseau.

***ORO**, subst. propre mas. (*oro*), myth., le grand dieu des habitants de l'île d'O-Taïti.

OROBANCHE, subst. fém. (*orobanche*) (en grec οροβαγχη, formé de οροβος, orobe, plante, et αγχω, je serre, je suffoque; parce qu'elle fait périr l'*orobe* et les autres légumes parmi lesquels elle croît), t. de bot., plante parasite à fleur personnée, qui s'implante sur les racines des plantes qui se trouvent dans son voisinage.

OROBANCHIE, subst. fém. (*orobanchi*), t. de bot., genre de plantes de la famille des scrofulaires.

***OROBANCHOÏDE**, subst. fém. et adj. des deux genres (*orobanko-ide*) (du grec οροβαγχη, orobanche, et ειδος, forme, ressemblance), t. de bot., famille de plantes semblables à l'*orobanche*.

OROBE, subst. fém. (*orobe*) (en grec οροβος), t. de bot., plante vivace, à fleur papilionacée, dont la semence fournit une farine comptée parmi les quatre farines résolutives.

OROBITE, subst. fém. (*orobite*), t. d'hist. nat., concrétion calcaire de la gousse d'une semence d'*orobe*. —Borax artificiel.

OROGRAPHIE, subst. fém. (*oroguerafi*) (du grec ορος, montagne, et γραφω, je décris), représentation des montagnes.

OROGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*oroguerafike*), qui a rapport à l'*orographie*.

OROLOGIE, subst. fém. (*oroloji*) (du grec ορος, montagne, et λογος, discours), traité, description des montagnes.

OROLOGIQUE, adj. des deux genres (*orolojike*), qui a rapport à l'*orologie*.

OROMASE, subst. propre mas. (*oromâze*), myth. indienne, le principe ou le dieu du bien, selon Zoroastre, qui admettait un autre principe ou auteur du mal, nommé Arimane.

OROMÉDON, subst. propre mas. (*oromédon*), myth., nom de l'un des géants qui voulurent escalader le ciel, mais qui fut écrasé sous une montagne de l'île de Cos, à laquelle il donna son nom.

ORONGE, subst. fém. (*oronje*), t. de bot., genre d'amanites, l'espèce de champignon la plus vantée par les gourmets. Il se développe sous la forme et la couleur d'une *orange* de Portugal, et ne s'emploie dans les cuisines qu'avant l'époque de sa maturité.

***ORONTE**, subst. propre mas. (*oronte*), un des capitaines troyens de la suite d'Énée.—C'est aussi le nom d'un fleuve de Syrie, qui fut ainsi appelé du nom d'un géant d'une taille prodigieuse.

ORPAILLEUR, subst. mas. (*orpâ-ieur*), celui qui tire les *paillettes d'or* du sable des rivières.

ORPHANIE, ou **ORPHANITÉ**, subst. fém. (*orfani*, *fanité*), orphelinage. (*Boiste.*) Vieux et inusité.

ORPHANISTE, subst. mas. (*orfanicete*) (du grec ορφανος, orphelin), t. d'hist. anc., protecteur des *orphelins* à Athènes.

ORPHANOTROPHION, subst. mas. (*orfanotrofion*) (du grec ορφανος, orphelin, et τροφεω, je nourris), t. d'hist. anc., nom d'un établissement destiné à élever les orphelins.

ORPHARION, subst. mas. (*orfarion*), nom d'un instrument à cordes, qui a quelque ressemblance avec le luth.

ORPHE, subst. mas. (*orfe*), t. d'hist. nat., nom d'un poisson du genre spare. — Nom d'un poisson cyprin.

***ORPHÉE**, subst. propre mas. (*orfé*), myth., fils d'Apollon et de Clio; et selon d'autres, d'OEagre et de Calliope. Il jouait, dit-on, si bien de la lyre, que les arbres et les rochers se déplaçaient, les fleuves suspendaient leur cours, et les bêtes féroces s'attroupaient autour de lui pour l'entendre. Eurydice, sa femme, étant morte de la morsure d'un serpent le même jour de ses noces, en fuyant les poursuites d'Aristée, il descendit aux enfers pour la redemander, et toucha tellement Pluton, Proserpine et toutes les divinités infernales par les accords de sa lyre, qu'ils la lui rendirent, à condition qu'il ne regarderait pas derrière lui jusqu'à ce qu'il fût sorti des enfers. Ne pouvant commander à son impatience, il se retourna pour voir si Eurydice le suivait, mais elle disparut aussitôt. Depuis ce malheur, il ne put souffrir les femmes, auxquelles il préféra la compagnie des hommes, ce qui irrita si fort les Bacchantes, qu'elles se jetèrent sur lui et le mirent en pièces. On le représente ordinairement une lyre ou un luth à la main.

***ORPHÉIQUE**, adj. des deux genres (*orfé-ike*), t. d'hist. anc., qui appartient, qui est relatif à la doctrine d'*Orphée*.

ORPHÉISME, subst. mas. (*orfé-iceme*), t. d'hist. anc., doctrine d'*Orphée*.

***ORPHÉISTE**, subst. mas. (*orfé-icete*), t. d'hist. anc., celui qui suit, qui observe la doctrine d'*Orphée*.

***ORPHELIN**, E, subst. (*orfelein, line*) (en grec ορφανος), enfant en bas âge qui a perdu son père et sa mère ou l'un des deux, surtout le père.

ORPHELINAGE, subst. mas. (*orfelinaje*), état d'*orphelin*.

ORPHELINE, subst. fém. (*orfeline*), t. de jard., espèce d'œillet violet. — T. d'hist. nat., nom qu'on donne à plusieurs coquilles. V. ORPHELIN.

***ORPHÉON** ou **ORPHÉOS**, subst. mas. (*orfé-on*), t. de musiq., instrument à cordes de boyau qui résonne par le moyen d'une roue, comme la vielle, mais qui est plus grand.

***ORPHÉORON**, subst. mas. (*orfé-oron*), t. d'hist. nat., petite pandore, coquille qu'on trouve dans la Méditerranée.

ORPHÉOTÉLESTE, subst. mas. (*orfé-otélècete*) (du grec Ορφευς, Orphée, et τελεω, j'initie), t. d'hist. anc., chez les Grecs, homme initié dans la doctrine d'*Orphée*. — Interprète des mystères les plus profonds.

ORPHIE, subst. fém. (*orfi*), t. d'hist. nat., espèce de poisson dont le corps est fort allongé.

ORPHILIÈRE, subst. fém. (*orfilière*), t. de pêche, espèce de filet pour prendre les poissons.

***ORPHIQUE**, adj. des deux genres (*orfike*), qui appartient à *Orphée*. — *Vie orphique*, sage et réglée, dans laquelle on pratique la religion, l'abstinence et l'étude, conformément à la doctrine d'*Orphée*, qu'adoptèrent les pythagoriciens. — Subst. fém. plur. : *les orphiques*, espèces d'orgies et de bacchanales. (Suivant les uns, parce qu'*Orphée* avait perdu la vie dans une célébration des orgies; selon d'autres, parce que les mystères des orgies avaient été apportés d'Égypte par *Orphée*.)

ORPIERRE, subst. propre mas. (*orpière*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Gap, dép. des Hautes-Alpes.

ORPIMENT, subst. mas. (*orpiman*) (du lat. *auripigmentum*, qui signifie proprement *fard de couleur d'or*, de *aurum*, or, et de *pigmentum*, fard), combinaison d'arsenic et de soufre, qui se sublime dans les fissures volcaniques. C'est l'oxyde d'arsenic sulfuré jaune des chimistes modernes. On le nomme aussi *orpin*, et il sert à peindre en jaune.

ORPIMENTÉ, E, part. pass. de *orpimenter*.

ORPIMENTER, v. act. (*orpimanté*), mêler, colorer avec de l'*orpiment*. — S'ORPIMENTER, v. pron.

ORPIN, subst. mas. (*orpein*), t. de bot., plante vivace, qui croît dans les lieux pierreux, et dont la fleur est disposée en rose. On la nomme également *joubarbe des vignes*.—*Orpin blanc*. Voy. JOUBARBE.

OR-POTABLE, subst. mas. (*orpotable*), t. de chim., liquide huileux et alchoolique, obtenu en versant de l'huile volatile dans une dissolution d'hydrochlorate d'*or*.

***ORQUE**, subst. mas. (*orke*), t. d'hist. nat., gros poisson de mer.

ORRÉRY, subst. mas. Voy. ORERI et PLANÉTAIRE.

ORRERIAS, subst. mas. (*oreri-âce*), t. de bot., plante qui croît sur la côte de Malabar.

ORRHOCHÉSIE, subst. fém. (*orerochézie*) (du grec οῤῥος, petit-lait, et χεζω, je vais à la selle), t. de médec., diarrhée séreuse ou remplie de sérosités.

ORRON, subst. mas. (*oreron*) (du grec οῤῥος), t. de médec., petit-lait.

***ORSE**, subst. mas. (*orce*), t. de mar., marche d'un vaisseau contre le vent, à l'aide des rames.

ORSÉ, part. pass. de *orser*.

ORSEILLE, subst. fém. (*orcè-ie*), pâte molle, d'un rouge violet ou colombin, qu'on emploie en teinture, et qui provient de la préparation d'un lichen mis en poudre, et mêlée avec de la chaux et de l'urine.

***ORSER**, v. neut. (*orcé*), t. de mar., aller contre le vent.

ORSI, subst. propre mas. (*orci*), myth., nom que les anciens Perses donnaient à l'Être suprême.

***ORSILOQUE**, subst. propre mas. (*orciloke*), myth., fils d'Idoménée; fut tué par Ulysse, parce qu'il ne voulait pas qu'il eût part au butin fait à la prise de Troie.

ORSODACNE ou **ORSODACHNE**, subst. mas. (*orçodakne*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

ORT, subst. mas. (*or*), la quatrième partie de la rixdale danoise. L'*ort* se divise en douze sous, et équivaut à une livre deux sous tournois (à peu près un franc dix-sept centimes). — Ancienne monnaie de cuivre des Pays-Bas; l'*ort* était un liard. Il y a des pièces d'un et de deux *orts*. — La quatrième partie du thaler d'espèce de Cologne. — Adj. et adv., en t. de commerce la même chose que *brut* : *cette balle pèse quatre cents livres brut* ou *ort*. Voy. BRUT.

ORTA-JAMI, subst. mas. (*ortajami*), t. de relat., oratoire ou mosquée des janissaires à Constantinople.

***ORTAS**, subst. mas. (*ortâce*), t. de relat., chef de l'état-major des janissaires à Constantinople.

ORTÉGIE, subst. fém. (*ortéji*), t. de bot., genre de plantes de la famille des caryophyllées.

ORTEIL, subst. mas. (*orté-ie*) (corruption d'*arteil*, fait du lat. *articulus*, article, jointure), doigt du pied : *se dresser sur ses orteils*. — Plus particulièrement, le plus gros doigt du pied. — En t. de fortification, berme et retraite.

ORTEIL-DE-MER, subst. mas. (*orté-iedemère*), t. d'hist. nat.; on a donné ce nom à l'alcyon lobe. — Au plur., des *orteils-de-mer*.

ORTHANE, subst. propre fém. (*ortane*), myth., divinité adorée par les Athéniens. Le culte qu'on lui rendait ressemblait à peu près à celui qu'on rendait à Priape.

ORTHÈS, subst. propre mas. (*ortèce*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. des Basses-Pyrénées.

***ORTHÉSIE**, **ORTHIS**, subst. propre fém. (*ortézi*, *ortice*), myth., surnom de Diane chez les Lacédémoniens.

ORTHIEN, adj. et subst. mas. (*orti-ein*), t. de musiq. anc., c'était un air de flûte dont la modulation était élevée et le rhythme plein de vivacité. C'est en jouant cet air que Timothée fit courir Alexandre aux armes. C'est aussi cet air que chantait Arion sous la poupe du vaisseau d'où il se précipita dans la mer.

ORTHIENNE, adj. fém. (*orti-ène*), surnom de Diane. Voy. ORTHIONE, qui semble être le même mot.

***ORTHIONE**, adj. propre fém. (*orti-one*), myth., surnom donné à Diane, à cause de la sévérité avec laquelle elle punissait celles de ses nymphes qui manquaient à la chasteté.

ORTHITE, subst. fém. (*ortite*), t. de minér., substance minérale qu'on a trouvée à Fimbo, en Finlande.

***ORTHOCÉRACÉE**, subst. fém. (*ortocéracé*), t. d'hist. nat., genre de coquilles qui se rapportent aux orthocérées.

ORTHOCÉRALITHE, subst. mas. (*ortocéralite*) (du grec ορθος, droit, κερας, corne, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., corps pierreux, cloisonnés, mollusques et céphalopodes.

ORTOCÉRAS, subst. mas. (*ortocérâce*) (du grec ορθος, droit, et κερας, corne), t. de bot., plante exotique de la famille des orchidées, qui croît dans la Nouvelle-Hollande.

ORTHOCÉRATITE, subst. fém. (*ortocératite*), (en grec ορθοκερατικος, fait de ορθος, droit, et κερας, corne), t. d'hist. nat., sorte de coquille fossile, droite, sans spirale, et à peu près semblable à une corne.

***ORTHOCÈRE**, subst. mas. (*ortocère*), t. d'hist. nat., mollusque céphalé. — Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

ORTHOCÉRÉE, subst. fém. (*ortocéré*), t. d'hist. nat., coquille voisine des mollusques céphalopodes.

ORTHOCHILE, subst. mas. (*ortochile*), t. d'hist.

nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

ORTHOCLADE, subst. fém. (*ortoklade*), t. de bot., genre de plante de la famille des graminées.

ORTHOCOLON, subst. mas. (*ortokolon*) (du grec *ορθος*, droit, et *κωλον*, membre), t. de chir., synonyme d'*ankylose*, avec cette différence que le membre dont l'articulation n'est plus mobile demeure constamment étendu, tandis que dans l'ankylose il est souvent fléchi.

ORTHODORE, subst. m. (*ortodore*), petite mesure de longueur chez les Grecs, égale à onze doigts, ou à la longueur de la main étendue.

*ORTHODOXE, adj. des deux genres (*ortodokce*) (du grec *ορθος*, droit, et *δοξα*, opinion, sentiment), qui est conforme à la saine doctrine, en matière de religion. — On dit aussi subst., *les orthodoxes*.

*ORTHODOXIE, subst. fém. (*ortodokci*), qualité de ce qui est *orthodoxe* —Conformité à une saine et droite opinion en matière de religion, de morale, et même, par extension, de doctrine littéraire.

ORTHODOXOGRAPHE, subst. mas. (*ortodokçôguerafe*), auteur qui a écrit sur les dogmes des catholiques.

ORTHODOXOGRAPHIE, subst. fém. (*ortodokçôguerafi*), traité sur les dogmes des catholiques.

ORTHODOXOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*orthodokçôguérafike*), qui a rapport, qui est relatif à l'*orthodoxographie*.

ORTHODROMIE, subst. fém. (*ortodromi*) (du grec *ορθος*, droit, et *δρομος*, course), route en droite ligne d'un vaisseau.

ORTHODROMIQUE, adj. des deux genres (*ortodromike*), qui est relatif, qui a rapport à l'*orthodromie*.

*ORTHOÉPIE, subst. fém. (*orto-épi*) (en grec *ορθοεπεια*), style correct. (*Boiste*.) Hors d'usage.

ORTHOGONAL, E, adj. (*ortoguonale*) (du grec *ορθος*, droit, et *γωνια*, angle), en géom., 1° qui est perpendiculaire, ou à angles droits ; 2° rectangle, qui a un ou plusieurs angles droits. — *Figure orthogonale*, dont un des côtés est perpendiculaire à l'autre. — *Solide orthogonal*, dont l'axe est supposé perpendiculaire à l'horizon. — Au plur., *orthogonaux*.

ORTHOGONALEMENT, adv. (*ortoguonaleman*), perpendiculairement.

ORTHOGONAUX. Voy. ORTHOGONAL.

ORTHOGONE, adj. des deux genres (*ortoguone*), t. de géom.; *ligne orthogone*, qui tombe à angle droit sur une autre.

ORTHOGRAPHE, subst. fém. (*ortoguerafe*) (du grec *ορθος*, droit, et *γραφω*, j'écris), l'art et la manière d'écrire correctement les mots : *bonne* ou *mauvaise orthographe*. — *L'orthographe de Voltaire*, celle qui lui est particulière, comme le changement de *oi* en *ai* dans les verbes, et dans les mots où *oi* ne doit pas se prononcer *oé*, mais *è*. — Fig. : *faire une faute d'orthographe*, ne pas se conduire comme on le devrait.

ORTHOGRAPHIE, subst. fém. (*ortoguerafi*) (du grec *ορθος*, droit, et *γραφω*, je décris, parce que dans l'*orthographie* toutes les lignes horizontales sont droites et parallèles, et non obliques, comme dans la perspective), t. d'architecture, représentation, sur un plan, de l'élévation d'un bâtiment dans ses véritables proportions, qu'on appelle autrement *élévation géométrale*. — Plus particulièrement, le profil ou la coupe perpendiculaire d'une fortification, etc.

ORTHOGRAPHIÉ, E, part. pass. de *orthographier*, et adj.

ORTHOGRAPHIER, v. act. (*ortoguerafié*), écrire correctement, suivant les règles de l'*orthographe*. — *s'*ORTHOGRAPHIER, v. pron.

ORTHOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*ortoguerafike*), qui appartient, 1° à l'*orthographe* : *dictionnaire orthographique* (voy. SYLLABIQUE) ; 2° à l'*orthographie* : *plan orthographique*.—T. d'astron. : *projection orthographique de la sphère*, représentation des différents points de la surface de la sphère sur un plan, en supposant l'œil à une distance infinie, et dans une ligne perpendiculaire au plan.

ORTHOGRAPHISTE, subst. mas. (*ortoguerafiscete*), auteur qui traite de l'*orthographe*.—Celui qui la met bien.

ORTHOLOGIE, subst. fém. (*ortoloji*) (du grec *ορθος*, droit, et *λογος*, discours), art de parler correctement.

ORTHOLOGIQUE, adj. des deux genres (*ortolojike*), qui appartient, qui a rapport à l'*orthologie*.

ORTHOMORPHE, subst. mas (*ortomorfe*) (du grec *ορθος*, droit, et *μορφη*, forme), t. de bot., famille de plantes.

ORTHOMORPHIE, subst. fém. (*ortomorfi*) (même étym. que celle du mot précéd.), t. de médec., art de restituer au corps humain la régularité des formes.

ORTHOMORPHIQUE, adj. des deux genres (*ortomorfike*), t. de médec., se dit des procédés à l'aide desquels on restitue au corps humain la régularité des formes.

ORTHONTROPIE, subst. fém. (*ortontropi*). Voy. ORTHOPÉDIE.

ORTHOPALE, subst. fém. (*ortopale*), sorte de lutte dans laquelle on combattait debout.

ORTHOPÉDIE, subst. fém. (*ortopédi*) (du grec *ορθος*, droit, et *παις*, gén. *παιδος*, enfant), t. de chir., art de corriger ou de prévenir dans les enfants les difformités du corps.

ORTHOPÉDIQUE, adj. des deux genres (*ortopédike*), qui appartient à l'*orthopédie*.

ORTHOPÉDISTE, subst. mas. (*ortopédicete*), médecin qui écrit sur, qui soigne les déviations de la colonne vertébrale.

ORTHOPNÉE, subst. fém. (*ortopené*) (du grec *ορθος*, droit, et *πνεω*, je respire), t. de médec., oppression qui empêche de respirer, à moins qu'on ne se tienne droit.

ORTHOPNIQUE, adj. des deux genres (*ortopenike*), qui appartient, qui a rapport à l'*orthopnée*.

ORTHOPTÈRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*ortopetère*) (du grec *ορθος*, droit, et *πτερον*, aile), t. d'hist. nat., ordre d'insectes à quatre ailes, dont les deux supérieures ou élytres sont courtes et servent comme d'étuis, et les deux inférieures sont plissées sur leur longueur, et rarement pliées en travers.

ORTHOPYXIS, subst. mas. (*ortopikcice*), t. de bot., genre de plantes voisin des bartrames.

*ORTHORHYNQUE, sub. mas. (*ortoreinke*) (du grec *ορθος*, droit, et *ρυγχος*, bec), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux passereaux, de la famille des ténuirostres, qu'on appelle aussi *oiseaux-mouches*, à bec droit et effilé. Ce sont les plus petits de tous les oiseaux connus. Ils se trouvent en Amérique.

ORTHOS, adj. propre mas. (*ortoce*), myth., surnom de Bacchus, qui avait un autel dans le temple des Heures, à Athènes.

ORTHOSE, subst. fém. (*ortôze*), t. d'hist. nat., composé d'alumine, de silice et de potasse.

ORTHOSIE, subst. fém. (*ortôzi*), t. d'hist. nat., nouveau genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères.

ORTHOSOMATIQUE, subst. fém. (*ortôçomatike*) (du grec *ορθος*, droit, et *σωμα*, corps), t. de chir., art de redresser le corps par des machines ou des exercices. Voy. ORTHOPÉDIE.

*ORTHOSTADE, subst. fém. (*ortocetade*), ancienne tunique grecque, tombant à plis droits.

ORTHOSTÉMON, subst. mas. (*ortocetemon*), t. de bot., plante exotique, placée entre les érythrées et les capsores.

ORTHOTRIQUE, subst. mas. (*ortotrike*), t. de bot., genre de plantes établi parmi les mousses.

ORTHRAGORISQUE, subst. mas. (*ortraguoriceke*), t. d'hist. nat., sorte de grand poisson du genre des cétacés.

ORTHRAGUS, subst. mas. (*ortraguce*), t. d'hist. nat., genre de poissons qui renferme la môle de *Linnée*.

*ORTIE, subst. fém. (*orti*) (en lat. *urtica*) : *grande ortie piquante, ortie vivace* ou *vulgaire*, plante agreste très-connue, qui croît partout et armée de poils piquants.— Prov. : *jeter le froc aux orties*, renoncer à la profession ecclésiastique.—Mèche qu'on insinue entre la chair et le cuir du cheval : *pratiquer une ortie*. — T. d'hist. nat., petit poisson de mer qui a la bouche placée au milieu du corps et les dents menues.

ORTIÉ, E, adj. (*ortié*), t. de médec., se dit d'une légère gastro-entérite avec éruption analogue à celle qu'excite l'*ortie*, lorsqu'on en frappe la peau : *fièvre ortiée, exanthème ortié*.

ORTIVE, adj. fém. (*ortive*), t. d'astron. : *amplitude* ou *latitude ortive*, l'arc de l'horizon entre le point où se lève un astre, et l'orient vrai où se fait l'intersection de l'horizon et de l'équateur.

ORTOLAN, subst. mas. (*ortolan*) (de l'italien *ortolano*, fait du lat. *hortolanus*, dérivé de *hortus*, jardin, parce que cet oiseau habite volontiers les haies des jardins. *Ménage*.), t. d'hist. nat., oiseau passereau, de la famille des conirostres et du genre des bruants ou emberizes. Il est d'un goût exquis.

*ORTYGIE, subst. propre fém. (*ortiji*), myth., surnom de Diane.

ORTYGOCOPIE, subst. fém. (*ortiguokopi*) (du grec *ορτυξ*, caille, et *κοπτω*, je tourmente), jeu qui consistait à tuer adroitement des cailles.

ORTYGOMÈTRE, subst. mas. (*ortiguomètre*), t. d'hist. nat., nom que les anciens donnaient à l'oiseau que nous appelons râle ou roi des cailles.

*ORUS, subst. mas. (*oruce*), t. d'astron., la constellation du *Cocher*.

ORVALE, subst. fém. (*orvale*), t. de bot., plante de la famille des labiées, qui croît dans les prés. Elle est bisannuelle, et d'une odeur très-pénétrante.

ORVET, subst. mas. (*orvè*), t. d'hist. nat., genre de reptiles ophidiens ou de serpents, de la famille des homodermes. Ce sont des animaux très-innocents qui ne se nourrissent que de vers, d'insectes et autres petits animaux, parce que leurs mâchoires sont soudées et non dilatables.— Espèce d'oiseau-mouche.

*ORVIÉTAN, subst. mas. (*orvi-étan*), sorte de contre-poison, ainsi appelé d'un charlatan d'*Orviette*, ville d'Italie, qui l'apporta à Paris, vers le milieu du dix-septième siècle.— *Marchand d'orviétan*, charlatan qui débite de mauvaises drogues.—Au fig., parleur éternel qui vante tout ce qui lui passe par la tête.

*ORYCTÈRE, subst. mas. (*oriktère*), t. d'hist. nat., famille d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

*ORYCTÉRIEN, subst. mas. (*oriktériein*) (du grec *ορυσσω*, je fouis, je creuse), t. d'hist. nat., nom donné aux animaux qui fouissent la terre.

ORYCTÉROPE, subst. mas. (*oriktérope*) (du grec *ορυκτηρ*, fossoyeur, et *οπη*, trou, parce qu'il aime à fouiller la terre), t. d'hist. nat., petit mammifère édenté, qu'on nomme plus communément : *cochon de terre*.

ORYCTE, subst. mas. (*orikte*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

ORYCTOGNOSIE, subst. fém. (*oriktoguenôzi*) (du grec *ορυκτηρ*, fossoyeur, et *γνωσις*, connaissance), science qui a pour objet les espèces minérales : c'est une branche de la *minéralogie*.

ORYCTOGRAPHE, subst. mas. (*oriktoguerafe*), homme versé dans l'*oryctographie*; qui écrit sur cette science.

ORYCTOGRAPHIE, subst. fém. (*oriktoguerafi*, (du grec *ορυκτηρ*, fossoyeur, et *γραφω*, je décris), science des fossiles, traité sur les fossiles.

ORYCTOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*oriktoguerafike*), qui appartient, qui a rapport à l'*oryctographie*.

ORYCTOLOGIE, subst. fém. (*oriktoloji*) (du grec *ορυκτος*, fossile, et *λογος*, discours), science qui traite des fossiles.

ORYCTOLOGIQUE, adj. des deux genres (*oriktolojike*), de l'*oryctologie*.

ORYCTOLOGISTE, subst. des deux genres (*oriktolojicete*), qui écrit sur l'*oryctologie*.

ORYGE, subst. mas. (*orije*), t. d'hist. nat., sorte de chèvre sauvage.

ORYGIE, subst. fém. (*oriji*), t. de bot., genre de plantes qui a été réuni à celui des talins.

ORYGMA, subst. mas. (*origuema*), t. d'antiq., fosse à Athènes, qu'on nommait plus communément barathre. Voyez ce mot.

ORYSSUS, subst. mas. (*oriceçuce*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

ORYTHIE, subst. fém. (*oriti*), t. d'hist. nat., genre d'insectes établi aux dépens des méduses.

*ORYX, subst. mas. (*orikce*), chèvre de Gétulie, qui a les cornes longues, le pied fourchu et la pointe du poil tourné vers la tête. — Machine de guerre sous laquelle les pionniers se mettaient à couvert.

ORYZOPSIS, subst. mas. (*orizopecice*), t. de bot., genre de plantes de la famille des graminées.

*OS, subst. mas. (*ô*; prononcez *s* au sing. : un *ôce*, et à la fin de la phrase; devant une voyelle, *ôze*) (en latin *os*, gén., *ossis*, fait du grec *οστεον* ou *οστουν*), partie du corps de l'animal, dure, solide, destituée de sentiment, et qui sert à attacher, à soutenir les autres parties. —On dit aussi *os de sèche, de baleine*, quoiqu'on se serve du mot *arête* pour les autres poissons.—En t. de vénerie, les ergots du cerf.— *Être percé, mouillé jusqu'aux os*, extrêmement mouillé. — Au fig. : *briser les os à quelqu'un*, le battre d'une manière horrible.—*Tel homme ne fera pas de vieux os*, il mourra jeune. — *Y laisser ses os*, mourir dans un endroit où l'on était allé, croyant bien

en revenir. — *Ronger quelqu'un jusqu'aux os*, le ruiner complètement. — *Jusqu'à la moelle des os*, profondément, autant qu'il est possible. — *Être avare jusque dans la moelle des os*, autant qu'il est possible de l'être. — Prov. : *donner ou laisser un os à ronger à quelqu'un*, lui susciter une affaire fâcheuse et difficile à démêler. — *Jeter un os à un chien pour le faire taire*, faire des présents à quelqu'un pour l'empêcher de parler. — *Ce sont trop de chiens après un os*, trop de gens se mêlent de ce commerce. — On dit fam. d'une personne extrêmement maigre, que *les os lui percent la peau ; qu'elle n'a que la peau et les os ; qu'elle a la peau collée sur les os*.

OSAGE, subst. et adj. des deux genres (*ozaje*), nom d'un peuple sauvage de l'Amérique, qui habite le Missouri et l'Arkansas.

OSANE, subst. fém. (*ozane*), t. d'hist. nat., l'antilope chevaline.

OSBECK, subst. mas. (*ocebèk*), t. de bot., genre de plante de la famille des mélastomées.

OSCABIORN, subst. mas. (*ocekabiorne*), terme islandais duquel est dérivé celui d'*oscabrion*. Dans la suite on a appelé *oscabiorn* l'animal qui vit dans l'*oscabrion*.

OSCABRION, subst. mas. (*ocekabrion*), t. d'hist. nat., genre de mollusques de la famille des dermobranches.

OSCANE, subst. mas. (*ocekane*), t. d'hist. nat., genre de testacés de la classe des univalves.

OSCÉDO, subst. mas. (*océdo*), t. de médec., sorte de scorbut.

OSCHÉITE, subst. fém. (*ocechê-ite*) (du grec οσχεον, le scrotum), t. de médec., inflammation douloureuse du scrotum.

OSCHÉOCHALASIE, subst. fém. (*océkié-okalazi*) (du grec οσχεον, le scrotum, et χαλασις, atonie, relâchement), t. de chir., hypertrophie du tissu cellulaire scrotal.

OSCHÉOCÈLE, subst. fém. (*ockié-océle*) (du grec οσχεον, le scrotum, et κηλη, tumeur), t. de chir., hernie dans laquelle l'épiploon et l'intestin descendent jusque dans le scrotum.

OSCHÉONCIE, subst. fém. (*ockié-onci*) (du grec οσχεον, le scrotum, et ογκος, tumeur), t. de médec., tumeur qui se forme dans le scrotum.

OSCHÉOTITE, subst. fém. (*ockié-otite*), t. de médec., inflammation, engorgement du scrotum.

OSCHÉPHORIES, subst. fém. plur. (*ocekiéfori*), myth., fêtes qu'on célébrait en l'honneur de Bacchus et de Minerve.

OSCILLAIRE, subst. fém. (*ocilelère*), t. de bot., genre de cryptogames.

***OSCILLATION**, subst. fém. (*ocileldcion*) (en lat. *oscillatio*), t. de mécanique, mouvement d'un pendule en descendant et en montant. — Par extension, mouvement d'un corps qui va et vient alternativement en sens contraire, comme un pendule. — Mouvement des fibres du corps humain, au moyen duquel elles broient, elles atténuent les liquides, etc. — Au fig., fluctuation : *les oscillations de l'esprit humain*.

OSCILLATOIRE, adj. des deux genres (*ocilelatoare*), qui est de la nature de l'*oscillation* : *mouvement oscillatoire*.

OSCILLÉ, part. pass. de *osciller*.

OSCILLER, v. neut. (*ocilelé*) (en lat. *oscillare*), se mouvoir alternativement en sens contraire. Il se dit particulièrement *du pendule*.

OSCILLE, subst. fém. (*ocecile*), myth., petite figure humaine qu'on suspendait au cou de Saturne, et qu'on lui consacrait en la lui faisant toucher, pour se le rendre favorable en certaines occasions. — On donnait aussi le nom d'*oscilles* à toutes sortes de masques représentant des figures hideuses. — Tête de cire qu'offrit Hercule en Italie, au lieu de victimes humaines.

OSCINE, subst. fém. (*ocecine*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des athéricères. — Nom que les Romains donnaient à certains oiseaux du chant desquels ils tiraient des présages.

OSCITANT, E, adj. (*ocecitan, tante*), t. de médec., se dit des fièvres dans lesquelles le malade bâille continuellement : *c'est une fièvre oscitante*.

OSCITATION, subst. fém. (*ocecitdcion*) (du latin *oscitari*, bâiller), bâillement.

***OSCULATEUR**, adj. mas. (*ocekulateur*) (du lat. *osculari*, baiser ; parce que ce cercle embrasse, pour ainsi dire, la développée en la touchant), t. de géom. : *rayon osculateur d'une courbe*, rayon de la développée de cette courbe. — *Cercle osculateur*, cercle qui a pour rayon le rayon de la développée.

OSCULATION, subst. fém. (*ocekuldcion*), t. de géom. : 1° point où un cercle *osculateur* touche ou *baise* la développée. Huyghens a dit aussi *point baisant* ; 2° point d'attouchement de deux branches d'une courbe qui se touchent. Lorsque la concavité de l'une des deux branches embrasse la concavité de l'autre, l'*osculation* s'appelle *embrassement*.

OSÉ, E, part. pass. de *oser*, et adj., qui a l'*audace* de faire quelque chose qu'il ne devrait pas faire. Il se joint ordinairement avec les particules *si, bien, assez* : *il n'est pas si osé que de..; c'est être bien osé que de... ; il a été assez osé pour...*

***OSEILLE**, subst. fém. (*ôzè-ie*) (en lat. *oxalis*, gén. *oxalidis*, fait du grec οξυς, acide), t. de bot., plante agreste potagère. — *Oseille de Guinée*, plante dont les feuilles ont le même goût que l'*oseille*, et que *Haller* croit être un géranium. Il y a aussi l'*oseille de Guinée blanche*. — *Oseille rouge*, plante de la famille des mauves, que l'on mange à St-Domingue.

OSELLE, subst. fém. (*ozèle*), monnaie ou plutôt médaille d'or de Venise, qui a cours pour 88 liv. (47 fr. 07 cent. de France.) — Il y a aussi l'*oselle d'argent*, qui a cours pour 3 liv. 18 sous de piccioli (2 fr. 04 cent.).

***OSER**, v. neut. et act. (*ozé*) (en lat. *audere*, au part. pass. *ausus* ; au supin, *ausum*), avoir la hardiesse de... ; avoir le courage de... : *osez me suivre !* — Avoir la prétention de... — *Ne pas oser*, craindre de faire, de dire par circonspection, par ménagement. — Act., entreprendre hardiment : *il peut tout oser ; il n'y a rien qu'il n'ose*.

OSERAIE, subst. fém. (*ôzeré*), lieu planté d'osiers.

OSEREUSE, adj. fém. Voy. OSEREUX.

OSEREUX, adj. mas., au fém. **OSEREUSE** (*ozereu, reuze*), fait d'*osier*, plein d'*osier*.

OSEUR, subst. mas., au fém. **OSEUSE** (*ozeur, zeuze*), celui, celle qui *ose*.

***OSIER**, subst. mas. (*ôzié*) (en grec οισυα), t. de bot., arbrisseau dont les jets sont fort pliants. C'est une espèce de saule nain. — Les jets de cet arbrisseau. — Fig. : *être pliant, souple comme de l'osier*, avoir l'esprit accommodant. — *Être franc comme l'osier*, sincère, sans dissimulation.

***OSIRIS** subst. propre mas. (*ozirice*), myth., fils de Jupiter et de Niobé, et mari d'Io, qu'il épousa lorsqu'elle se sauva en Égypte pour fuir les persécutions de Junon. Les Égyptiens l'adoraient sous divers noms, comme Apis, Sérapis, et sous le nom de tous les autres dieux. Les symboles ou les marques par lesquelles on désignait *Osiris*, sont une mitre ou un bonnet pointu, et un fouet à la main. Quelquefois, au lieu d'un bonnet, on lui mettait sur la tête un globe ou une trompe d'éléphant, ou de grands feuillages. Assez souvent, au lieu d'une tête d'homme, on lui donnait une tête d'épervier avec une croix ou un T attaché à sa main par le moyen d'un anneau. Voy. ISIS.

OSLADE ou **OUSLADE**, subst. propre mas. (*ocelade, oucelade*), myth. slave, dieu des festins chez les anciens habitants de Kiew.

***OSMANLIS**, subst. propre mas. plur. (*ocemanli*), terme d'histoire ; c'est le même peuple qu'on appelle aujourd'hui les Turcs. Il n'a été connu sous ce dernier nom que dans le moyen-âge.

***OSMAZOME**, subst. fém. (*ocemazôme*) (du grec οσμη, odeur), substance nutritive, agréable, dans les muscles et le sang des animaux ; base du bouillon.

OSMÈRE, subst. mas. (*ocemère*), t. d'hist. nat., genre de poisson qui se rapproche de celui des salmones.

OSMIE, subst. fém. (*ocemi*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des mellifères.

OSMIMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*ocemimétrike*) (du grec οσμη, odeur, et μετρον, mesure), qui donne la mesure des odeurs ; l'odorat est le sens *osmimétrique*, selon quelques auteurs.

***OSMITE**, subst. mas. (*ocemite*), t. de bot., genre de plantes de la famille des corymbifères.

OSMITOPSIS, subst. mas. (*ocemitopecice*), t. de bot., genre de plante établi aux dépens de celui des *osmites*.

***OSMIUM**, subst. mas. (*ocemi-ome*), t. de minér., nouveau métal, d'un gris foncé.

OSMONDAIRE, subst. mas. (*ocemondère*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des varecs de *Linnée*. Il ne contient qu'une espèce originaire des mers de la Nouvelle-Hollande.

OSMONDE, subst. fém. (*ocemonde*), t. de bot., espèce de fougère qui croît au bord des fleuves. — *Osmonde royale*, ou *fougère à fleurs*, plante qui descend de la fougère femelle. Sa racine dissout le sang caillé dans le corps, et on en fait un onguent pour la guérison des plaies. — Genre de plantes jadis de la famille des fougères, aujourd'hui placé dans la famille des schismatoptérides : il contient sept à huit espèces.

OSMONDIACÉE, subst. fém. (*ocemondi-acé*), t. de bot., nom d'une tribu de plantes de la division des fougères.

OSMYLE, subst. mas. (*ocemile*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des névroptères, famille des planipennes. Il ne comprend qu'une espèce, l'hémérobe tacheté, qui a trois petits yeux lisses.

***OSNABRUCK**, S. propre mas. (*ocenabruke*), nom d'une ville de la Westphalie.

OSNON, subst. mas. (*ocenon*), pontife des nègres d'Issini, sur la côte d'Ivoire, en Afrique.

OSPHALGIE, subst. fém. (*ocefaleji*) (du grec οσφυς, les reins, et αλγος, douleur), t. de médec., douleur qu'on éprouve quelquefois dans les lombes.

OSPHALGIQUE, adj. des deux genres (*ocefalejike*), qui concerne l'*osphalgie* : *douleur osphalgique*.

OSPHRÉSIOLOGIE, subst. fém. (*ocefrézioloji*) (du grec οσφρησις, l'odorat, senteur, et λογος, discours), traité des odeurs. — Discours, ouvrage sur les odeurs.

OSPHRÉSIOLOGIQUE, adj. des deux genres (*ocefréziolojike*), qui tient, qui a rapport à l'*osphrésiologie*.

OSPHRONÈME, subst. mas. (*ocefronème*), t. d'hist. nat., genre de poissons de la division des thoraciques.

OSPHYALGIE, subst. fém. Voy. OSPHALGIE.

OSPHYALGIQUE, adj. des deux genres. Voy. OSPHALGIQUE.

OSPHYTE, subst. fém. (*ocefite*) (du grec οσφυς, les reins), t. de médec., inflammation du tissu cellulaire des lombes.

OSQUELLE, subst. fém. (*ocekièle*), vaste enceinte carrée où résident le consul et les négociants français dans l'orient. V. OKEL.

OSQUE, subst. et adj. des deux genres (*oceke*), nom d'un peuple ancien de la Campanie. — La langue *osque* est une de celles qui ont contribué à former le latin. — T. d'hist. anc., nom qu'on donnait autrefois aux comédies atellanes. — Jeux scéniques qu'on représentait sur les théâtres romains. Ces jeux, ainsi que les satiriques, se représentaient le matin, avant la grande pièce.

OSQUIDATE, subst. mas. (*ocekidate*), nom d'anciens peuples qui habitaient une partie de l'Aquitaine.

***OSSA**, subst. propre mas. (*oceça*), myth., montagne de la Thessalie, l'une de celles que les géants entassèrent les unes sur les autres pour escalader le ciel. — On dit fig. : *entasser Ossa sur Pélion*, faire de grands efforts pour réussir dans quelque chose.

OSSATURE, subst. fém. (*oceçature*), l'ensemble des *os*. — T. d'archit., les parties qui lient un édifice.

OSSEC, subst. mas. (*ocecèk*), t. de marine, la partie la plus basse des vaisseaux, dans laquelle toute l'eau infiltrée se rassemble.

OSSEEN, subst. propre mas. (*ocecé-ein*), myth., s'est dit des centaures qui habitaient le mont *Ossa*.

***OSSELET**, subst. mas. (*ocelé*) (en lat. *ossiculum*), petit *os*. — Petit morceau d'ivoire façonné en forme d'*os*. — Petits *os* tirés du gigot avec lesquels jouent les enfants. — Tumeur osseuse à la jambe d'un cheval. — Sorte de torture : *donner les osselets*. — T. d'anatom. : *osselets de l'oreille*, quatre petits *os* qu'on trouve dans la caisse du tambour, et qu'on nomme le *marteau*, l'*enclume*, l'*os orbiculaire* et l'*étrier*. — En t. de bot., selon *Gaertner*, enveloppe distincte, dure, épaisse, rejointe par ses bords, et dans laquelle les semences sont renfermées. L'*osselet* diffère du *noyau*, en ce qu'il est plus petit, qu'il ne se sépare point en valves par l'effort du couteau, qu'il est d'une substance moins épaisse, et que sa surface n'est jamais sillonnée, hérissée de tubercules, ou relevée par des lames saillantes.

OSSEMENTS, subst. mas. plur. (*ôceman*), os décharnés des hommes, des animaux morts.

OSSEUSE, adj. fém. Voy. OSSEUX.

OSSEUX, adj. mas., au fém. **OSSEUSE** (*oceu, ceuze*), qui est de nature d'*os*. — T. d'hist. nat. : *poissons osseux*, classe de poissons dont les vertèbres non flexibles sont véritablement *osseuses*, à la différence des *cartilagineux*, chez qui ces parties sont molles et flexibles.

OSSIANIQUE, adj. des deux genres (*oci-anike*) : *style ossianique*, style extrêmement figuré, tel que celui des poésies galliques ou erses attribuées à *Ossian*.

OSSIANISÉ, E, part. pass. de *ossianiser*.

OSSIANISER, v. neut. (*oci-anizé*), imiter le style d'*Ossian*. (*Boiste*.) Inusité.

OSSIANISME, subst. mas. (*oci-aniceme*), forme poétique grave, grandiose, de l'école d'*Ossian*, de *Macpherson*.

OSSIFRAGUE, subst. mas. suivant l'*Académie*, et fém. suivant *Trévoux* (*ocifrague*), t. d'hist. nat., oiseau, grand aigle de mer. Voyez ORFRAIE.

*__OSSIFIAGE__, subst. mas. (*ocifi-aje*), t. d'hist. nat., poisson du genre labre.

OSSIFICATION, subst. fém. (*ocecifikâcion*), t. d'anat., formation des *os*. — Changement des membranes et des cartilages en *os*.

OSSIFIÉ, E, part. pass. de *ossifier*.

OSSIFIER, v. act. (*ocecifié*), changer en *os*. — **S'OSSIFIER**, v. pron.

OSSIFIQUE, adj. des deux genres (*ocecifike*) : *qualité ossifique*, qui convertit en *os* une partie de la nourriture.

OSSIFRAGUM, subst. mas. (*ocecifraguome*), t. de bot., plante qui, selon une erreur populaire, a la propriété de dissoudre les *os* des bestiaux qui en mangent.

OSSILEGIUM, subst. mas. (*ocecilėjiome*) (mot latin formé de *os, ossa*, les ossements, et de *legere*, recueillir); chez les anciens, action de retirer du bûcher les *os* calcinés ; ce pieux devoir était rendu par les parents, qui éteignaient le reste du feu avec du vin.

OSSILLON, subst. mas. (*oceci-ion*), petit *os* d'oiseau.

OSSIVORE, adj. des deux genres (*ocecivore*), t. de médec., *ulcère ossivore*, qui attaque l'*os*, qui détruit la consistance de l'*os*. Inusité.

OSSOMÈTRE, subst. mas. Voyez DYNAMOMÈTRE.

*__OSSONE__, subst. propre fém. (*oçone*), petite ville d'Espagne.

OSSU, E, adj. (*oceçu*), qui a de gros *os*.

*__OSSUAIRE__, subst. mas. (*oceçuère*), assemblage d'*os*. — *L'ossuaire de Morat*, colonne formée des *os* des Bourguignons tués à la bataille de *Morat*.

OSSUN, subst. propre mas. (*oceceun*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Tarbes, dép. des Hautes-Pyrénées.

*__OST__, subst. mas. (*ocete*) (du latin *hostis*, ennemi), armée. Il est vieux et même hors d'usage.

OSTADE, subst. fém. (*ocetade*), sorte d'étoffe ancienne.

OSTAGE, subst. mas. (*ocetaje*), vieux mot qui signifiait : droit sur les maisons, gîte. Hors d'usage. On dit aujourd'hui *ôtage*, et encore ce n'est plus dans le sens ancien d'*ostage*.

OSTAGER, subst. mas. (*ocetajé*), anciennement celui qui occupait une maison dans une seigneurie. — Qui payait l'*ostage*. Vieux et même hors d'usage.

OSTAGIER, v. neut. (*ocetajié*), mettre en *otage*. Vieux et même hors d'usage.

OSTAGRE, subst. mas. (*ocetaguere*) (du grec οστεον, os, et αγρα, prise), t. de chir., nom qu'on donne à une pince propre à saisir les *os*.

OSTAR, subst. propre mas. (*ocetar*), myth., dieu de la lune, auquel les anciens Scandinaves sacrifiaient.

OSTÉAL, adj. mas. (*ocelé-ale*), t. de médec. : *son ostéal*, son qui se fait entendre quand on percute les *os*.

OSTÉALGIE, subst. fém. (*ocelé-aleji*) (du grec οστεον, os, et αλγος, douleur), t. de médec., douleur dans les *os*.

OSTÉALGIQUE, adj. des deux genres (*ocelé-alejike*), qui a rapport, qui appartient à l'*ostéalgie*.

OSTÉIDE, subst. fém. (*ocelé-ide*), t. de minér., concrétion qui offre l'apparence, la forme d'un *os*. — Production *osseuse* accidentelle.

*__OSTENDE__, subst. propre mas. (*ocetande*), ville et port de mer, dans le royaume de Belgique, renommé pour les huîtres qu'on y pêche.

OSTENDOIS, E, subst. et adj. (*ocetandoè, doèze*), d'*Ostende*.

OSTENSIBLE, adj. des deux genres (*ocetancible*) (du latin *ostendere*, montrer), qui peut être montré. — Qui tombe sous le sens, évident.

OSTENSIBLEMENT, adv. (*ocetancibleman*), d'une manière *ostensible*.

*__OSTENSIF__, adj. mas., au fém. **OSTENSIVE** (*ocetancif, cive*), qui montre, qui sert à montrer.

OSTENSIVE, adj. fém. Voy. OSTENSIF.

OSTENSOIR ou **OSTENSOIRE**, subst. mas. (L'Académie donne les deux mots; l'un ou l'autre nous paraît inutile; et puisqu'on donne à tous deux le genre mas., notre avis serait de supprimer *ostensoire*, dont l'*e* muet de la finale semblerait indiquer un fém.) (*ocetançoare*) (du latin *ostendere*, montrer), pièce d'orfèvrerie dans laquelle on met l'hostie pour l'exposer sur les autels.

*__OSTENTATEUR__, adj. mas., au fém. **OSTENTATRICE** (*ocetantateur, trice*), superbe. *J.-J. Rousseau*. — Qui a de l'*ostentation*.

OSTENTATION, subst. fém. (*ocetantâcion*) (en latin *ostentatio*, montre affectée de quelque chose dont on tire vanité.

OSTENTATRICE, adj. fém. Voyez OSTENTATEUR.

OSTENTION, subst. fém. (*ocetancion*), t. de liturg., exposition. Peu usité.

OSTÉOCÈLE, subst. fém. (*ocelé-ocèle*) (du grec οστεον, os, et κηλη, tumeur), t. de chir., tumeur plus ou moins arrondie, pédiculée, dure, partagée à l'intérieur par des cloisons cartilagineuses ou osseuses que forment en s'ossifiant quelques sacs herniaires anciens, après la réduction entière des parties qu'ils contenaient.

*__OSTÉOCOLLE__, subst. fém. (*ocelé-okole*) (du grec οστεον, os, et κολλα, colle), t. de chimie, chaux carbonatée concrétionnée, qui incruste les végétaux et les corps plongés dans certaines eaux.

OSTÉOCOPE, subst. fém. et adj. des deux genres (*ocelé-okope*) (du grec οστεον, os, et κοπτω, je brise, je romps), t. de médec., se dit d'une douleur aiguë et profonde dans les *os*, comme s'ils étaient fracturés.

OSTÉODERME, subst. mas. et adj. des deux genres (*ocelé-odèreme*) (du grec οστεον, os, et δερμα, peau), t. d'hist. nat., famille de poissons cartilagineux.

OSTÉODYNIE, subst. fém. (*ocelé-odini*) (du grec οστεον, os, et οδυνη, douleur), t. de médec., douleur aiguë dans les *os*.

OSTÉOGÉNÉSIE ou **OSTÉOGÉNIE**, subst. fém. (*ocelé-ojénezi, ocelé-ojéni*) (du grec οστεον, os, et γενεσις, génération, dérivé de γεινομαι, être produit), partie de l'anatomie qui traite de la formation des *os*.

OSTÉOGRAPHE, subst. mas. (*ocelé-oguerafe*), anatomiste qui décrit les *os*, auteur d'une *ostéographie*.

OSTÉOGRAPHIE, subst. fém. (*ocelé-oguerafi*) (du grec οστεον, os, et γραφω, je décris), t. d'anat., description des *os*.

OSTÉOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*ocelé-oguerafike*), qui appartient, qui a rapport à l'*ostéographie*.

OSTÉOLITHE, subst. mas. (*ocelé-olite*) (du grec οστεον, os, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., *os* fossile ou pétrifié.

OSTÉOLOGIE, subst. fém. (*ocelé-oloji*) (du grec οστεον, os, et λογος, discours), la partie de l'anatomie qui traite des *os*.

OSTÉOLOGIQUE, adj. des deux genres (*ocelé-olojike*), qui est relatif, qui a rapport à l'*ostéologie*.

OSTÉOMALACIE, subst. fém. (*ocelé-omalaci*) (du grec οστεον, os, et μαλακια, fait de μαλασσω, j'amollis), t. de médec., ramollissement des *os* qui tient beaucoup du rachitis.

OSTÉONÉCROSE, subst. fém. (*ocelé-onékrôze*), t. de médec., mortification des os.

OSTÉOPHAGE, subst. mas. (*ocelé-ofaje*) (du grec οστεον, os, et φαγω, je mange), mangeur d'*os*, qui mange des *os* : *le chien est ostéophage*.

OSTÉOPHILE, subst. mas. (*ocelé-ofile*) (du grec οστεον, os, et φιλος, ami), t. d'hist. nat., genre d'insectes voisin de celui des podures.

OSTÉOPHTHORIE, subst. fém. (*ocelé-ofetori*) (du grec οστεον, os, et φθορα, peste), t. de médec., spina-ventosa, carie interne des *os*.

OSTÉOPSATHYROSE, subst. fém. (*ocelé-opeçatirôze*) (du grec οστεον, os, et ψαθυρος, friable), t. de médec., friabilité, flexibilité des *os*.

OSTÉOSARCOME, subst. mas. Voy. OSTÉOSARCOSE.

OSTÉOSARCOSE, subst. fém. (*ocelé-oçarkôze*) (du grec οστεον, os, et de σαρξ, gén. σαρκος, chair), t. de chir., maladie des *os* qui se ramollissent comme de la chair.

OSTÉOSE, subst. fém. (*ocelé-ôze*), t. d'anat., synonyme de *ostéogénésie*.

OSTÉOSPERME, subst. mas. (*ocelé-ocepèreme*) (du grec οστεον, os, et σπερμα, semence), t. de bot., genre de plantes de la famille des corymbifères.

OSTÉOSTÉATOME, subst. mas. (*ocelé-ôcelé-atome*) (du grec οστεον, os, et στεαρ, gén. στεατος, suif), t. de médec., dégénérescence osseuse sous forme de matière sébacée.

*__OSTÉOSTOME__, subst. mas. (*ocelé-ocetome*) (du grec οστεον, os, et στομα, bouche), t. d'hist. nat., famille de poissons osseux.

OSTÉOTIDE, subst. fém. (*ocelé-ocetide*), t. de chir., matière osseuse, substance qui doit se former en *os*.

OSTÉOTOMIE, subst. fém. (*ocelé-otomi*) (du grec οστεον, os, et τεμνω, je coupe), t. d'anat., dissection des *os*.

OSTÉOTOMIQUE, adj. des deux genres (*ocelé-otomike*), qui tient, qui a rapport à l'*ostéotomie*.

OSTÉOTYLE, subst. mas. (*ocelé-otile*) (du grec οστεον, os, et τυλος, cal), t. de médec., exostose.

OSTÉOZOAIRE, subst. mas. (*ocelé-ozo-ère*), t. d'hist. nat., animal vertébré.

*__OSTIAIRE__, subst. mas. (*oceti-ère*), t. d'hist. anc., nom d'hommes choisis qui composaient la garde des rois de France, dans les commencements de la monarchie jusqu'à Philippe-Auguste.

*__OSTIE__, subst. propre fém. (*oceti*), nom d'une ville d'Italie, située à l'embouchure du Tibre.

OSTINATI, subst. mas. plur. (*ocetinati*) (mot italien qui signifie *obstinés*), nom des membres d'une *Académie* établie à Viterbe, ville d'Italie.

OSTIOLE, subst. fém. (*oceti-ole*), t. de bot., ouverture presque invisible qui se forme pour la sortie des bourgeons séminiformes de certains varecs, à l'époque de leur maturité.

OSTITE, subst. fém. *ocetite*), t. de médec., inflammation des *os*.

OSTOME, subst. mas. (*ocetome*), t. d'hist. nat., genre d'insectes que l'on nomme aussi *nitidule*.

OSTRACAIRE, subst. mas. (*ocetrakière*), t. d'hist. nat., animal des coquilles, huîtres et peignes.

*__OSTRACÉ, E__, adj. (*ocetracé*) (du grec οστρακον écaille), t. d'hist. nat., qui est couvert de deux ou plusieurs écailles dures, comme les huîtres, les moules, etc., à la différence des testacés, qui n'en ont qu'une. — On dit aussi subst. au mas. : *les ostracés ; l'huître est un ostracé*.

OSTRACÉE, subst. fém. (*ocetracé*), t. d'hist. nat., famille de coquilles bivalves et irrégulières.

OSTRACIAS, subst. mas. (*ocetraci-âce*), t. d'hist. nat., sorte de pierre précieuse qui polit comme la pierre ponce.

OSTRACINE, subst. propre fém. (*ocetracine*), ville d'Égypte, située sur la Méditerranée.

OSTRACIN ou **BITESTACÉ**, subst. mas. (*ocetracein, bitècetacé*), t. d'hist. nat., famille de *testacés* à deux valves.

OSTRACION, subst. mas. (*ocetraci-on*), t. d'hist. nat., genre de poissons de la division des branchiostèges.

OSTRACISÉ, E, part. pass. de *ostraciser*.

OSTRACISER, v. act. (*ocetracizé*), exercer l'*ostracisme*, y condamner. — **S'OSTRACISER**, v. pron., t. révolut., se proscrire, s'exiler : *les partis s'ostracisent tour-à-tour*. (Boiste.) Inusité.

OSTRACISME, subst. mas. (*ocetraciceme*) (en grec οστρακισμος, fait de οστρακον, coquille, parce qu'on donnait son suffrage en écrivant le nom de l'accusé sur une coquille, ou plutôt sur un morceau de terre cuite, fait en forme d'écaille ou de coquille), t. d'antiq., loi en vertu de laquelle les Athéniens bannissaient pour dix ans les citoyens que leur puissance, leur mérite ou leurs services rendaient suspects à la jalousie républicaine.

OSTRACITE, subst. fém. (*ocetracite*) (du grec οστρακον, coquille, écaille), t. d'hist. nat., coquille d'huître pétrifiée.

OSTRACODERME, adj. des deux genres (*ocetrakodèreme*) (du grec οστρακον, coquille, et δερμα, peau), t. d'hist. nat., il se dit des animaux qui sont couverts d'écailles. — Subst. mas., classe ou division d'animaux à peau couverte d'écailles.

*__OSTRACODE__, subst. mas. (*ocetrakode*), t. d'hist. nat., tribu de crustacés de la famille des lophyropes.

OSTRAGINE, subst. fém. (*ocetrajine*), t. d'hist. anc., suffrage que les Athéniens écrivaient sur des coquilles ou sur de petites écailles.

OSTREINE, subst. fém. (*ocetré-ine*), t. d'hist. nat., substance qui appartient à l'huître.

OSTRÉITE, subst. fém. (*ocetré-ite*), t. d'hist. nat., sorte de coquille fossile du genre des huîtres.

OSTRELIN, subst. mas. (*ocetrelein*) (de l'allemand *ost* ou *osten*, est, orient), nom donné dans quelques histoires aux peuples orientaux, par rapport à l'Angleterre et aux villes hanséatiques. On a dit aussi *Osterlin* et *Esterlin*.

*__OSTROG__ ou __OSTROGOU__, subst. mas. (*ocetroque*, *troguou*), t. de relat., nom qu'on donne aux villages du Kamtschatka.

*__OSTROGOTH__, et non pas __OSTROGOT__, comme l'écrit l'*Académie*, subst. mas. et adj. (*ocetroguô*) (de l'allemand *ost* ou *osten*, est, orient), autrefois *Goths* orientaux.— Aujourd'hui, prov., homme qui ignore les usages, les bienséances : *me prenez-vous pour un Ostrogoth?*—Adj. : *un goût ostrogoth.*

OSTROGOTHIE, subst. propre fém. (*ocetroguotî*), pays des *Goths* orientaux, aujourd'hui un gouvernement du royaume de Suède.

*__OSTROLENKA__, subst. propre mas. (*ocetroleinka*), ville de Pologne, où les Français remportèrent une victoire sur les Russes en 1808.

OSTRYS, subst. mas. (*ocetrice*), t. de bot., sorte d'arbrisseau qui croît dans les Indes occidentales.

*__OSYRIDÉE__, subst. fém. (*oziridé*), t. de bot., famille de plantes de la division des apétales.

OSYRIS, subst. mas. (*ozirice*), t. de bot., sorte de plantes du Japon dont les feuilles servent de nourriture.

OTACOUSTIQUE, adj. des deux genres (*otakoucetike*) du grec ους, gén. ωτος, oreille, et ακουστικος, dérivé de ακουω, j'entends), se dit de ce qui aide ou perfectionne le sens de l'ouïe. — Subst. fém., la science *otacoustique*.

*__ÔTAGE__, et non pas __OTAGE__, subst. mas. (*ôtaje*) (suivant *Le Duchat*, du lat. barbare, *hospitagium*, fait de *hospes*, hôte, parce que, dit-il, les *ôtages* sont en quelque sorte les *hôtes* des personnes auprès de qui ils sont en *ôtage*), personne qu'on remet à ceux avec qui l'on traite, pour sûreté de l'exécution d'un traité.— *Otage* se dit même des villes, des places, et enfin de toutes les garanties que les ennemis peuvent exiger dans un pays vaincu : *donner des villes d'ôtage.*

OTALGIE, subst. fém. (*otaleji*) (du grec ους, gén. ωτος, oreille, et αλγος, douleur), t. de médec., douleur d'oreille.

*__OTALGIQUE__, adj. des deux genres (*otalejike*), qui est propre pour les maladies de l'oreille. — Subst. mas. : *un bon otalgique.*

OTE, subst. mas. (*ote*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau nocturne.

ÔTÉ, **E**, part. pass. de *ôter*.

ÔTÉ, sorte d'adv., ou plutôt de prép. (*ôté*), hormis, excepté : *ôté ces endroits, l'ouvrage est bon.* Presque inusité.

OTEL, adv. (*otèle*), autant. (*Boiste.*) Inusité.

OTEN, subst. propre mas. (*otène*), nom du dieu de la guerre chez les Scandinaves, le même qu'*Odin*. Voy. ce mot.

OTENCHYTE, subst. mas. (*otanchite*) (du grec ους, gén. ωτος, oreille, et εγχυειν, injecter), seringue pour faire des injections dans l'oreille. —Ces injections.

*__ÔTER__, v. act. (*ôté*) (suivant *Du Cange, Eccard, Le Duchat*, etc., du lat. *obstare*, qui, dans le moyen-âge, a signifié *s'opposer au passage de quelqu'un*, lui *ôter* la faculté ou la liberté d'aller par un chemin ; d'où, ajoute M. *Morin*, est venue à ce mot la signification générale qu'il a aujourd'hui. *Obstare* est composé de *ob*, devant, et de *stare*, être debout, se placer.), tirer une chose de la place où elle est. — Se dit de toutes les parties du vêtement que l'on quitte : *ôter son manteau.*—*Oter son chapeau à quelqu'un*, le saluer. — Priver d'une chose : *ôter le pain de la main de quelqu'un*, lui enlever ses moyens de subsistance.— Reprendre ce qu'on a donné. — Détruire. — Délivrer. — Faire cesser, faire passer : *ôter à quelqu'un quelque chose de l'esprit*, faire ce qu'on peut pour que son imagination ne s'y arrête plus.— Retrancher.—Enlever par force, par autorité ou par artifice. — *Oter l'honneur à quelqu'un*, le diffamer.—*Oter l'honneur à une femme*, la séduire, ou la perdre de réputation. On écrivait autrefois *oster*.—*s'*ÔTER, v. pron.

ÔTEVENT, subst. mas. (*ôtevan*), auvent. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

OTHÈRE, subst. mas. (*otère*), t. de bot., sorte d'arbrisseau du Japon, à fleurs blanches, qui forme un genre dans la tétrandrie monogynie.

OTHÉROCERNE ou **ORTHÉROCERNE**, subst. mas. (*otérocèrene*, *ortérocèrene*), t. de bot., espèce d'arbre exotique.

OTHONNE, subst. fém. (*otone*), t. de bot., sorte d'arbrisseau toujours vert. — Espèce de jacobée. — Genre de plantes de la famille des corymbifères.

*__OTHRYS__, subst. mas. (*otrice*), t. de bot., espèce d'arbuste de Madagascar, de la famille des câpriers.

OTIE, subst. fém. (*oci*), oisiveté, désœuvrement. Dans ce sens, il a vieilli.—T. d'hist. nat., espèce de poisson marin à coquille.

OTIEUSE, adj. fém. Voy. OTIEUX.

OTIEUX, adj. mas., au fém. **OTIEUSE** (*oci-eu*, *cie-uze*), oisif, désœuvré. Vieux.

OTION, subst. mas. (*oci-on*), t. d'hist. nat., genre de mollusques établi parmi les cirrhipèdes.

OTIOPHORE, subst. mas. (*oci-ofore*), t. d'hist. nat., famille d'insectes de l'ordre des coléoptères.

OTIQUE, adj. des deux genres (*otike*), t. de médec., bon pour les lésions de l'ouïe.

OTIRRHÉE, subst. fém. (*otireré*) (du grec ους, gén. ωτος, et ρεω, je coule), t. de médec., écoulement qui se fait par l'oreille. C'est, selon quelques auteurs, l'*otite* chronique.

OTIRRHÉIQUE, adj. des deux genres (*otireréike*), qui appartient, qui est relatif à l'*otirrhée*.

OTIS, subst. mas. (*otice*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux de la famille des gallinacés.

*__OTITE__, subst. fém. (*otite*) (du grec ους, gén. ωτος, oreille), t. de médec., inflammation des oreilles.

OTKÉE, subst. propre mas. (*otekié*), myth., le créateur du monde, selon les sauvages de la Virginie.

OTKON, subst. propre mas. (*otekon*), myth., le créateur du monde, selon les sauvages Iroquois.

OTOGRAPHE, subst. mas. (*oteguerafe*) (du grec ους, gén. ωτος, oreille, et γραφειν, écrire), t. de médec., anatomiste qui décrit ce qui concerne les oreilles.

OTOGRAPHIE, subst. fém. (*otoguerafi*) (même étym. que celle du mot précéd.), partie de l'anatomie qui concerne les oreilles.

OTOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*otoguerafike*), qui a rapport, qui est relatif à l'*otographie*.

OTOÏÂTRIE, subst. fém. (*oto-i-âtri*) (du grec ωτος, gén. de ους, oreille, et ιατρεια, guérison), partie de la médecine qui se rapporte spécialement au traitement des maladies de l'oreille ou de l'ouïe.

OTOÏÂTRIQUE, adj. des deux genres (*oto-i-âtrike*), qui appartient, qui a rapport à l'*otoïâtrie*.

OTOLITHE, subst. mas. (*otolite*) (du grec ωτος, gén. de ους, oreille, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., genre de poissons établi aux dépens des johns.

OTOLOGIE, subst. fém. (*ototoji*) (du grec ους, ωτος, oreille, et λογος, traité. Voy. OTOGRAPHIE.

OTOLOGIQUE, adj. des deux genres. (*otolojike*). Voy. OTOGRAPHIQUE.

OTORRHÉE, subst. fém. Voy. OTIRRHÉE.

OTORRHÉIQUE, adj. des deux genres (*otoreré-ike*). Voy. OTIRRHÉIQUE.

OTOTOMIE, subst. fém. (*ototomi*) (du grec ωτος, gén. de ους, oreille, et τομη, fait de τεμνω, je coupe), partie de l'anatomie qui enseigne la manière de disséquer et de préparer l'oreille.

OTOTOMIQUE, adj. des deux genres (*ototomike*), qui a rapport, qui appartient à l'*ototomie*.

*__OTRANTE__, subst. propre fém. (*otrante*), ville qui a donné son nom au territoire d'*Otrante*, une des provinces du royaume de Naples.

OTTE, subst. propre fém. (*ote*), nom d'une ancienne forêt qui se trouvait entre Sens et Troyes. Le pays porte encore ce nom : *le pays d'Otte; Aix en Otte.* Quelques-uns écrivent aussi *Othe*.

OTTÉLIE, subst. fém. (*oteteli*), t. de bot., genre de plantes aquatiques.

*__OTTOMAKS__, subst. mas. plur. (*otomake*), peuples des bords de l'Orénoque, qui subsistent des mois entiers avec une sorte de terre grasse dont ils font des boulettes.

*__OTTOMAN__, **E**, subst. et adj. (*otetoman*, *mane*), Turc.

OTTOMANE, subst. fém. (*otetomane*), grand siége qui sert à la fois de sopha et de lit de repos, ainsi nommé des Turcs ou *Ottomans*, qui font un grand usage de ce meuble.—Voy. OTTOMAN.

OTTUPLE, subst. mas. (*otetuple*), t. de mus., mesure à quatre temps. Vieux.

OU, sans accent, conj. alternative: (*ou*) : *ou partez ou restez.* — Autrement, en d'autres termes : *la dialectique ou la logique.*

OÙ, avec un accent, adv. de lieu (*ou*) (du grec ου, qui a la même signification, et dont les Latins ont fait également *ubi*), en quel lieu, en quel endroit : *où allez-vous?*— Dans lequel, dans laquelle, dans lesquels : *l'endroit où il fut tué ; la peine où je suis ; les embarras où je me trouve.* — A quoi : *où en sommes-nous réduits!* — Il se dit aussi quelquefois pour auquel, à laquelle, etc. : *le point où je suis parvenu; le bonheur, la félicité où j'aspire.* Dans cet emploi, le substantif auquel *où* se trouve joint doit offrir, comme dans ces deux phrases, quelque idée d'étendue, de dimension physique ou morale, de manière qu'on puisse être censé y parvenir, ou y être placé. Ainsi, *La Harpe* a eu raison de critiquer ce vers de *Voltaire* (OEdipe) :

> La splendeur de ces noms *où* votre nom s'allie,

parce qu'un nom, et surtout un nom propre, tel que ceux dont il est ici question, n'a point d'étendue. — Il se combine avec les prépositions *de* et *par* : *d'où il est venu, par où il a passé.* — *C'est où.* Voy. C'EST.

OU, subst. mas. (*ou*), sorte d'instrument chinois qui a la forme d'un tigre couché sur une caisse.

OUACAPOU, subst. mas. (*ou-akapou*), t. de bot., arbre de la Guyane, dont les propriétés sont les mêmes que ceux de l'*ouapa*.

OUAHICHE, subst. propre mas. (*ou-a-iche*), myth., génie ou démon dont les jongleurs iroquois se prétendent inspirés.

OUAICHE, subst. mas. (*ou-èche*), t. de mar., sillage d'un vaisseau. — *Tirer un vaisseau en ouaiche*, le remorquer avec un autre vaisseau.— *Traîner un vaisseau ennemi en ouaiche*, le traîner pendant à fleur d'eau à l'arrière d'un vaisseau. — Nom que certains sauvages de l'Amérique donnent à un démon nocturne.

OUAILLE, subst. fém. (*ou-â-ie*) (du latin *ovilia*, pluriel de *ovile*, bergerie, fait de *ovis*, brebis), autrefois, brebis. — Aujourd'hui, fig., personne commise aux soins d'un curé, d'un évêque, et de tout autre pasteur spirituel. Son plus grand usage est au pluriel. — T. de bot., arbre de la Guyane, dont on fait des canots et qui s'emploie dans la charpente.

OUAIS (*ouè*) ! interjection qui marque de la surprise. (Du grec οαι, qui se trouve dans Euripide, dont les Latins ont fait également *ohe*, employé par *Horace*, etc. *Huet.*) Il est fam.

OUANDEROU, subst. mas. (*ou-anderou*), t. d'hist. nat., espèce de singe du genre des macaques.

OUANGOU, subst. mas. (*ou-anguou*), espèce de pâte qui se fait avec de la farine de manioc.

OUAPA, subst. mas.(*ou-apa*), t. de bot., espèce d'orobe en arbre qui croît à la Guyane, dont on se sert pour faire des pilotis.

OUARACABA, subst. mas.(*ou-arakaba*), myth., chez les Caraïbes, idole de bois taillée en forme de lézard à queue courte, barbouillé de blanc et de noir d'une manière tout-à-fait bizarre.

OUARINE, subst. fém. (*ou-arine*), t. d'hist. nat., espèce de sapajou.

OUAROUCHI, subst. mas. (*ou-arouchi*), t. de bot., nom d'une espèce de plante du genre des iciquiers.

OUASPOUS, subst. mas. (*ou-acepou*), t. d'hist. nat., espèce de grand poisson du genre des phoques.

OUÂSSACOU, subst. mas. (*ou-aceçakou*), t. de bot., sorte de phyllanthe, plante vénéneuse.

OUATE, subst. fém. (*ou-ate*) (l'*Académie* dit que l'on prononce *ouète* ; cela est vrai, si nous devons accepter la prononciation du bas peuple pour bonne prononciation. Si l'*Académie* décidait qu'on doit prononcer régulièrement *ouate*, personne ne se permettrait de dire *ouète*), espèce de coton plus fin et plus soyeux que le coton ordinaire, que l'on met entre deux étoffes. On dit et l'on écrit *de la ouate*, et une *couverture d'ouate, une jupe piquée d'ouate*, etc. La *ouate* proprement dite est la bourre douce et lustrée qu'on trouve avec les semences dans les gousses de l'apocyn, et d'une autre plante appelée également *herbe à la ouate*. Voy. APOCYN.

OUATÉ, **E**, part. pass. de *ouater*.

OUATER, v. act. (*ou-até*), mettre de la *ouate* entre une étoffe et de la doublure. — *se* OUATER, v. pron.

OUATERGAN, subst. mas. (*ou-atèrequan*), fossé plein de bourbe.

OUATEUSE, adj. fém. Voy. OUATEUX.

OUATEUX, adj. mas., au fém. OUATEUSE (*ou-ateu, teuze*), de la *ouate*, de sa nature.

OUAYE, subst. fém. (*oua-ie*), t. de bot., sorte de plante de la Guinée, dont la moelle sert d'amadou, et dont les feuilles s'emploient pour couvrir les maisons.

OUBIER, subst. mas. (*oubié*), t. d'hist. nat., une des dix espèces principales de faucons.

OUBLI, subst. mas. (*oubli*) (en lat. *oblivio*), manque de souvenir. — *Oubli des injures*, action de les *oublier*, de les pardonner.—*Oubli de ses devoirs*, action de manquer à ses devoirs.— *Oubli de soi-même*, abnégation de ses propres droits. — Myth., *le fleuve d'Oubli* ou *le Léthé*, un des fleuves des enfers.

OUBLIABLE, adj. des deux genres (*oubli-able*), qui est susceptible d'être *oublié*. (*Boiste*.) Vieux.

OUBLIANCE, subst. fém. (*oubli-ance*), *oubli*, faute de mémoire. Il est vieux.

*__OUBLIE__, subst. fém. (*oubli*), sorte de pâtisserie faite de farine, d'œufs et de sucre, etc., qui se met entre deux fers. On disait autrefois *oblée* et *oblaie*, par corruption d'*oblaye*, fait du latin *oblata*, sous-entendu *res*, offrande, chose offerte, qui a signifié anciennement une hostie non consacrée. — *Main d'oublies*, cinq oublies.

OUBLIÉ, E, part. pass. de *oublier* et adj. — Prov. : *chose, personne mise au rang des péchés oubliés*, à laquelle on ne songe plus.

*__OUBLIER__, v. act. (*oubli-é*) (en lat. *oblivisci*), perdre le souvenir de... — Laisser par inadvertance : *j'ai oublié mes gants, ma montre*, etc. — Omettre : *il n'a rien oublié pour réussir*. — *Oublier ses parents, ses amis*, ne pas leur rendre les devoirs de la parenté, de l'amitié. — Ne plus faire attention : *oublier sa douleur*. — Ne pas se prévaloir ; perdre l'usage, l'habitude : *oublier la musique*. — *Oublier une injure, une offense*, n'en point garder de ressentiment. — *Oublier son devoir, le respect qu'on doit à quelqu'un*, manquer à son devoir, au respect, etc.—*Oublier qui l'on est*, se méconnaître soi-même.—Neut., il a le premier sens de l'actif : *il apprend aisément et oublie de même*.— *Oublier à*..., perdre la facilité que l'exercice et l'usage donnaient : *en ne chantant point, en ne dansant point, on oublie à chanter, à danser*. — *Oublier de*..., manquer de mémoire ou d'exactitude : *j'ai oublié de vous dire que*... *Boileau*, dans une de ses lettres, a dit en ce sens : *j'oubliais à vous dire*, c'est une faute. — *N'oubliez pas les pauvres, s'il vous plaît*, locution dont on se sert pour quêter au profit des pauvres.— S'OUBLIER, v. prov., se méconnaître, manquer de respect, devenir fier, vain, etc.— Oublier son devoir.—Négliger ses intérêts. — *S'oublier de faire*, pour *oublier de faire*, est un mauvais français.

OUBLIERIE, subst. fém. (*oubli-ri*), t. de pâtissier, art de faire des *oublies*. — Lieu où l'on serre les *oublies*.

*__OUBLIETTES__, subst. fém. plur. (*oubliète*), autrefois, cachot couvert d'une fausse trappe dans lequel on enfermait ceux qui étaient condamnés à une prison perpétuelle, à être tout-à-fait *oubliés* : *mettre aux oubliettes ; faire passer par les oubliettes*.

*__OUBLIEUR__, subst. mas., au fém. OUBLIEUSE (*oubli-eur, euse*), celui, celle qui fait et vend des *oublies*.

OUBLIEUSE, subst. fém. Voy. OUBLIEUR. Adj. fém. Voy. OUBLIEUX.

OUBLIEUX, adj. mas., au fém. OUBLIEUSE (*oubli-eu, euze*), qui *oublie* aisément ; qui ne se souvient plus : *les vieillards sont ordinairement oublieux*.

OUCLE, subst. mas. (*oukle*), t. de bot., espèce d'arbuste de l'Inde, dont on se sert pour faire des cercles.

OUEN (SAINT-), subst. propre mas. (*ceintouein*), village de France, sur les bords de la Seine, arrond. et canton de Saint-Denis, devenu célèbre par la déclaration que Louis XVIII data de ce lieu, le 2 mai 1814.

OUES, subst. fém. plur. (*ou*), nom que les rôtisseurs donnaient autrefois à des oies rôties ou non rôties.

*__OUESSANT__, subst. propre mas. (*ou-èçan*), île et ville de France, département du Finistère.

*__OUEST__, subst. mas. (*ou-ècete*), de l'allemand, du flamand ou de l'anglais *west*, qui a la même signification), la partie du monde qui est au soleil couchant. C'est la même chose qu'*occident*. —Le vent qui souffle de ce côté. — *Ouest-nord-ouest*, plage située au milieu de l'espace qui sépare l'*ouest* du *nord-ouest* : elle décline de vingt-deux degrés trente minutes de l'*ouest* au *nord*.— Vent qui souffle de cette plage. — *Ouest-quart-nord-ouest*, plage située au milieu de l'espace qui sépare l'*ouest* de *l'ouest-nord-ouest* : elle décline de onze degrés quinze minutes de l'*ouest* au *nord*. — Vent qui souffle de cette plage. — *Ouest-quart-sud-ouest*, plage qui occupe le milieu de l'espace qui sépare l'*ouest* de *l'ouest-sud-ouest* : elle décline de onze degrés quinze minutes de l'*ouest* au *sud*.—Vent qui souffle de cette plage. — *Ouest-sud-ouest*, plage située au milieu de l'espace qui sépare l'*ouest* du *sud-ouest* : elle décline de vingt-deux degrés trente minutes de l'*ouest* au *sud*.—Vent qui souffle de cette plage.

*__OUETTE__, subst. fém. (*ou-ète*), t. d'hist. nat., oiseau du Brésil.

OUF! interj. qui marque une douleur subite, l'étouffement, etc. (Prononcez *oufe*.)

OUGYAH, subst. mas. (*oujiâ*), poids arabe ancien qui équivalait à dix drachmes de France.

*__OUI__, adv. ou particule d'affirmation (*oui*), il est vrai ; je l'avoue, j'y consens, je le veux bien. Dans les mots placés avant *oui*, la consonne finale ne se lie et la voyelle ne s'élide pas plus que si *oui* commençait par un *h* aspiré, excepté peut-être dans : *il dit qu'oui*, et non pas *que oui*. (Suivant *Ménage*, des deux mots latins *hoc est*, c'est cela même. On a dit autrefois *oc* pour *oui*, dans une grande partie de la France, qui en a conservé long-temps le nom de *Languedoc*. De ce mot *oc* s'est formé par des altérations successives celui d'*oce*, et enfin celui d'*oui*. C'est de ce même mot *hoc* ou *oc* dit pour *oui*, qu'est venue cette façon de parler proverbiale : *cela vous est hoc*, vous est assuré.)—Subst. mas. : *le oui et le non* ; *il a dit ce oui-là à regret*.— *Dire, prononcer le grand oui*, se marier. V. OIL.

OUIAKOU, subst. mas. (*oui-akou*), t. d'hist. nat., sorte d'oiseau qui est en grande vénération au Mississipi.

OUÏ, E, part. pass. de *ouïr*, et adj., entendu.

OUÏCOU, subst. mas. (*ou-ïkou*), boisson faite avec des patates, des bananes, etc., et dont on se sert, en Amérique, pour remplacer le vin lorsqu'il manque.

OUI-DÀ, express. adv. qui signifie *oui*, avec une sorte d'étonnement : *oui-dà, vous croyez que*... ? — Volontiers, de bon cœur. Fam.

OUÏ-DIRE, subst. mas. (*ou-idire*), chose qu'on ne sait que sur le dire d'autrui. — Au plur., des *ouï-dire*.

OUÏE, subst. fém. (*ou-i*), celui des cinq sens par lequel on reçoit les sons. Voy. OUÏR. — Au plur., dans les poissons, branchies, ouvertures par où ils rejettent l'eau qu'ils ont avalée par la respiration.— Fig. et fam. : *avoir les ouïes pâles*, être abattu de maladie ou avoir reçu quelque mortification.— En t. de luthier, ouvertures sur le violon, la harpe, etc.

*__OUILLE__, subst. fém. (*oui-ie*), t. de cuisine, potage de viande et de racines. V. OLLA.

OUILLÉ, E, part. pass. de *ouiller*.

*__OUILLER__, v. act. (*oui-ié*), mettre du vin dans un tonneau pour achever de le remplir.

OUIKKA, subst. propre mas. (*ouika*), myth., mauvais génie que les Esquimaux regardent comme l'auteur de tous les maux. Ils le redoutent beaucoup.

OUÏR, v. act. (*ou-ir*.) (Ce verbe est tellement irrégulier, et en même temps si peu en usage, si nous en exceptons le présent de l'infinitif, que nous croyons devoir donner, en tête de l'article, sa conjugaison, et la voici : *j'ois, tu ois, il oit; nous oyons, vous oyez, ils oient. J'oyais. J'ouïs. J'oirai. J'oirais. Que j'oie. Que j'ouïsse. Oyant, ouï, e*.) (en lat. *audire*). Il n'est plus usité qu'au passé défini, au prés. du subj., à l'infin., au part. pass., et aux temps composés. Entendre : avec cette différence qu'il a une signification moins étendue. Il ne se dit proprement que d'un son passager, et qu'on entend par hasard et sans dessein. — Donner audience. — Écouter favorablement : *Seigneur, daignez ouïr nos prières*.— Au palais : *ouïr des témoins*, recevoir leur déposition.

OUISTITI, subst. mas. (*ouicetiti*), t. d'hist. nat., petit sagouin d'une très-jolie figure.

OULCHI-LE-CHÂTEAU, subst. propre mas. (*oulechile-châtô*), village de France, chef-lieu de canton, dép. de l'Aisne, arrond. de Soissons.

OULEMARY, subst. mas. (*oulemari*), t. de bot., grand arbre d'Amérique, nommé aussi *courimari*.

OULÉMA, subst. mas. (*ouléma*), corps de lettrés turcs divisés en trois classes : les imans, ou ministres du culte ; les muphtis, ou docteurs de la loi ; les cadis ou juges.—Membres du corps de l'*ouléma*. On écrit aussi *uléma*.

OULICES, subst. fém. plur. (*oulice*), t. de métier : *tenons à oulices*, coupés en carré.

OULITE, subst. fém. (*oulite*) (du grec ουλον, gencive), t. de médec., inflammation qui affecte les gencives.

OULMIÈRE, subst. fém. (*oulemière*), plant d'ormes ; lieu planté d'ormes.

OULOGÉNIE, subst. fém. (*oulojéni*), code de lois russes adopté dans le seizième siècle.

OULONITE, subst. fém. (*oulonite*), t. de médec., synonyme d'*oulite*.

OULORRHAGIE, subst. fém. (*oulôraji*) (du grec ουλον, gencive, et ρεω, je coule), t. de médec., écoulement de sang par les gencives.

OULORRHAGIQUE, adj. des deux genres (*oulôrajike*), qui est relatif, qui appartient à l'*oulorrhagie*.

OUNITE, subst. fém. (*ounite*), racine d'un arbrisseau de Madagascar, qui sert à teindre en rouge.

OUNONTIO, subst. propre mas. (*ounonci-ô*), myth., nom que les Iroquois et quelques sauvages donnent à l'Être suprême.

OUPELOTTE, subst. fém. (*oupelote*), racine médicinale qui nous est apportée de Surate. On écrit aussi *oupelote*.

OUPIZÉE, subst. mas. (*oupizé*), chef de monastère dans le royaume d'Ava, chez les Indiens.

OURAGAN, subst. mas. (*ouraguan*) (suivant *Le Duchat*, du mot indien ou plutôt américain *uracan* ou *huracan*, qui a, sous cette dernière forme, passé dans la langue des insulaires de Saint-Domingue, et qui signifie les quatre vents réunis ensemble et soufflant à la fois), tempête violente, accompagnée de tourbillons.

OURANOGRAPHE, subst. mas. (*ouranoguerafe*) (du grec ουρανος, le ciel, et γραφω, j'écris, je décris), qui décrit le ciel. *Uranographe* est plus usité.

OURANOGRAPHIE, subst. fém. (*ouranoguerafi*), description du ciel. Voy. URANOGRAPHIE.

OURANOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*ouranoguerafike*). Voy. URANOGRAPHIQUE.

OURAN, subst. mas. (*ouran*), sorte de jongleur dans les Indes orientales.

OURAPTÉRIX, subst. mas. (*ourapetérikce*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères.

OURAQUE, subst. mas. (*ourake*) (du grec ουρον, urine, et εχειν, contenir), t. d'anat., canal membraneux qui vient de la vessie du fœtus, sort de l'abdomen par l'ombilic, et finit à l'allantoïde.

OURATI, subst. mas. (*ourati*), t. de bot., sorte de plante vénéneuse des Indes orientales.

OURAS ou **ÉVENTOUSÉ**, subst. mas. (*ourâce*, *évantouze*), soupirail des fours de munition.

OURATE, subst. mas. (*ourate*), t. de bot., très-grand arbre de la Guyane.

OURCHENDI, subst. mas. (*ourchandi*), petit jeûne en usage chez les Indiens.

OURDIDOU, subst. mas. (*ourdidou*), espèce de halle ou hangar sous lequel on fait les pièces de canne pour la pêche.

OURDI, E, part. pass. de *ourdir*.

*__OURDIR__, v. act. (*ourdir*) (en latin *ordiri*), disposer les fils pour faire la toile.—Tortiller de l'osier.—Fig. : *ourdir une trahison*, prendre des mesures pour trahir quelqu'un.—T. de pêche, *ourdir les cannes*, en faire des cordes ou des espèces de claies. — S'OURDIR, v. pron., être, pouvoir être *ourdi*.

OURDISSAGE, subst. mas. (*ourdiçaje*), première opération pour *ourdir*.

OURDISSEUR, subst. mas., au fém. OURDISSEUSE (*ourdiceur, ceuze*), ouvrier qui *ourdit*, qui fait l'*ourdissage*.

OURDISSOIR, subst. mas. (*ourdiçoar*), outil sur lequel certains ouvriers mettent la soie ou le fil lorsqu'ils *ourdissent*.

*__OURDISSURE__, subst. fém. (*ourdiçure*), action d'*ourdir* de la toile ou quelque tissu.

OURDON, subst. mas. (*ourdon*), nom qu'on

donne à des feuilles qui se trouvent souvent mêlées au séné. — Partie de bois vendue ou exploitée.

OURDRE, subst. mas. *(ourdre)*, t. de pêche, nœud de la maille d'un filet.

OUREGON, subst. mas. *(oureguon)*, t. de bot., espèce de plante du genre des canangs.

OURET, subst. mas. *(ouré)*, t. de bot., espèce de plante du Sénégal ; sorte de cadelari.

OURÉTIQUE, adj. des deux genres *(ourétike)* (du grec *ουρον*, urine), t. de médec., de l'urine. Voy. URÉTIQUE.

OURICATI-TIROUNAL, subst. mas. *(ourikatitirounale)*, myth., fêtes que les Indiens célèbrent avant la pleine lune d'août.

OURIGOURAP, subst. mas. *(ouriguourape)*, t. d'hist. nat., sorte de vautour que l'on trouve en Afrique.

OURISIE, subst. fém. *(ourizi)*, t. de bot., genre de plantes de la famille des personnées.

OURLÉ, E, part. pass. de *ourler*, et adj.

OURLER, v. act. *(ourlé)*, faire un *ourlet* à du linge ou à quelque étoffe : *ourler des serviettes*, etc.—S'OURLER, v. pron.

OURLET, subst. mas. *(ourlè)* (du latin *ora*, bord, dont, suivant *Ménage*, on a fait, dans la basse latinité, le diminutif *orlum*, et successivement *orletum*. Les Italiens disent encore aujourd'hui, et dans le même sens, *orlo*, qui est tiré de la même source), le pli, le rebord que l'on fait à du linge, à des étoffes de laine ou de soie, soit pour ornement, soit pour empêcher qu'elles ne s'effilent. — Petit rebord qui est sur l'aile du plomb, des panneaux de vitre.—Bande de cuir long et mince dont les selliers, etc., bordent les gros cuirs.—En bot., disposition des organes de la fructification sur le dos des feuilles de quelques fougères.— En hydraul., bourlet ou bord saillant d'un tuyau de grès emboîté dans un autre, et précisément l'endroit où il se joint par un nœud de soudure de mastic.

OUROCYSTÈLE, subst. fém. *(ourocicetèle)* (du grec *ουρον*, urine, et *κυστις*, vessie), t. de médec., inflammation de la vessie urinaire.

OURONOLOGIE, subst. fém. *(ouronoloji)* (du grec *ουρον*, urine, et *λογος*, traité), t. de médec., partie de la médecine qui traite de l'urine. — Traité sur les urines et sur les symptômes qu'ils annoncent.

OURONOLOGIQUE, adj. des deux genres *(ouronolojike)*, qui concerne l'*ouronologie*.

OURONOLOGISTE, subst. mas. *(ouronolojicete)*, celui qui étudie les urines et qui les décrit ; auteur d'une *ouronologie*.

OURONOSCOPIE, subst. fém. *(ouronocekopi)* (du grec *ουρον*, urine, et *σκοπειν*, considérer), t. de médec., inspection des urines, d'après laquelle on établit un diagnostic.

OURONOSCOPIQUE, adj. des deux genres, et **OURONOSCOPIEN**, adj. mas., au fém. **OURONOSCOPIENNE** *(ouronocekopike, ouronocekopiein, piène)*, qui concerne, qui regarde l'*ouronoscopie*.

OURONOSCOPIENNE, adj. fém. Voy. OURONOSCOPIE.

OURQUE, subst. fém. *(ourke)* t. d'hist. nat., le même que *orque* ; gros poisson de mer.

**OURS*, subst. mas. *(ource* et non pas *oure)* (en latin *ursus*), t. d'hist. nat., mammifère plantigrade et féroce, à corps gros, court, bas sur jambes, couvert d'un poil touffu et roide, dont le nez se prolonge en une sorte de museau, et dont les larges pattes sont armées d'ongles longs et courbés.—Figur., 1° homme fort velu; 2° homme farouche, qui fuit la société, etc. : *c'est un ours*.—Prov. : *être monté sur l'ours*, n'avoir point de peur, en parlant d'un enfant. — *Ours mal léché*, enfant mal fait; ou homme brutal, rustre et mal élevé. — *Être fait comme un meneur d'ours*, être mal vêtu et mal bâti.

OURSE, subst. fém. *(ource)*, la femelle de l'*ours*. —T. d'astron., nom de deux constellations voisines du pôle arctique : *la grande ourse, la petite ourse;* dans la seconde se trouve l'étoile polaire. La *grande ourse*, composée de quatre-vingt-cinq étoiles dans le *Catalogue britannique*, est la plus remarquable des constellations boréales. Elle est aussi appelée *Hélice* ou *Vis*, parce qu'elle tourne autour du pôle, et *Charriot*, à cause de sa forme. Le nom d'*ours* lui vient vraisemblablement des *ours* qui habitent le Nord.—Poét., le septentrion. —Au plur., t. de marine, manœuvres qui servent à orienter les antennes des bâtiments latins, ainsi que celles des artimons des vaisseaux.

***OURSIN**, subst. mas. *(ourcein)*, t. d'hist. nat., coquillage de mer de forme ronde.

OURSINE, subst. fém. *(ourcine)*, t. de bot., plante du cap de Bonne-Espérance.

OURSINÉ, E, adj. *(ourciné)*, t. de bot., hérissé d'aiguillons comme les *oursins*.

OURSININ, subst. mas. *(ourcinein)*, t. d'hist. nat., famille de mammifères qui répond à celle des *ours* de *Linnée*.

OURSON, subst. mas. *(ourçon)*, le petit d'un *ours*.

OURVARI, subst. mas. *(ourvari)* (du bas allemand *her-weher*, qui signifie *deçà*, ou impérativement *retourne*. *Ménage*.), ruse d'un animal qui, pour tromper les chiens, retourne sur ses premières voies.—Cri des chasseurs pour rappeler les chiens sur la voie.—Fig. et fam., 1° contre-temps dans une affaire; 2° grand bruit, grand tumulte. On écrit plus souvent *hourvari*.

OURVILLE, subst. fém. *(ourvile)*, sorte de toile qui se fabrique en plusieurs endroits de la Normandie.

OUVILLE-EN-CAUX, subst. propre mas. *(ourvilankô)*, bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Yvetot, dép. de la Seine-Inférieure.

OUSCLAGE, subst. mas. *(ouceclaje)*, baiser. *(Boiste.)* Vieux, et même entièrement hors d'usage.

***OUST**, subst. propre mas. *(oucete)*, village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Gerons, dép. de l'Ariège.

OÛT, pour *août*. Voy. ce mot.

OUTARDE, subst. fém. *(outarde)* (du latin *avis tarda*, à cause de sa pesanteur. *Albert-le-Grand* l'a nommée *bistarda*, parce qu'elle fait deux sauts lorsqu'elle se dispose à voler), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux gallinacés, de la famille des alectrides.

OUTARDEAU, subst. mas. *(outardô)*, le petit d'une *outarde*.

OUTARVILLE, subst. propre mas. *(outarvile)*, village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Pithiviers, dép. du Loiret.

OUTIBOT, subst. mas. *(outibô)*, nom qu'on donne à la partie qui porte le poinçon dans la machine à frapper les épingles.

***OUTIL**, subst. mas. *(outi)* (du latin *utile*, chose utile, ou *utensile*, ustensile), tout instrument dont les artisans, les laboureurs, les jardiniers, etc., se servent pour travailler. L'*outil* est une invention utile, usuelle; l'*instrument*, une invention adroite, ingénieuse. Si la chose est plus compliquée, c'est une *machine*. — *Un mauvais ouvrier se plaint toujours de ses outils*, quand on n'est pas habile, on cherche toujours à faire excuser sa maladresse.

OUTILLÉ, E, part. pass. de *outiller*, et adj. : *être bien ou mal outillé*, avoir de bons ou de mauvais *outils*; et fig., être bien ou mal dans ses affaires.

OUTILLER, v. act. *(outi-ié)*, garnir d'*outils*.— S'OUTILLER, v. pron.

OUTRACHON, subst. mas. *(outrachon)*, semence d'un fruit aigre qui ne croît qu'au nord de l'Inde.

OUTRAGE, subst. mas. *(outraje)* (suivant *Du Cange*, du latin barbare *ultragium*, fait avec la même acception, dans la basse latinité, de *ultrà*, outre, au-delà, et de *agere*, agir; *injure outre mesure*), injure atroce de fait ou de parole. — *Faire outrage à la raison*, déraisonner. — *Faire outrage à la morale publique*, se conduire ou agir déshonnêtement.—*Faire outrage au bon sens*, dire des choses qui ne sont pas à dire.— Poét. : *l'outrage des ans*, les dommages que cause le temps.

OUTRAGÉ, E, part. pass. de *outrager*.

OUTRAGEANT, E, adj. *(outrajan, jante)*, qui *outrage*. Il ne se dit que des choses.

OUTRAGER, v. act. *(outrajé)*, offenser cruellement.—Faire *outrage*. — S'OUTRAGER, v. pron., s'offenser mutuellement.

OUTRAGEUSE, adj. fém. Voy. OUTRAGEUX.

OUTRAGEUSEMENT, adv. *(outrajeuzeman)*, avec *outrage*; d'une manière *outrageuse*.—A outrance.

OUTRAGEUX, adj. mas., au fém. **OUTRAGEUSE** *(outrajeu, jeuze)*, qui fait *outrage*, tort ou injure. Il se dit des choses et des personnes.

à **OUTRANCE**, *à* **TOUTE OUTRANCE**, loc. adv. *(à outrance, à toutoutrance)*, à la rigueur, avec violence, jusqu'à l'excès.—*Combat à outrance;* anciennement, duel qui ne devait se terminer que par la mort de l'un des deux combattants.

OUTRE, subst. fém. *(outre)* (en latin *uter*), peau de bouc préparée et cousue pour y mettre quelque liqueur, ou qu'on remplit de vent.

OUTRE, prép. et adv. *(outre)* (en latin *ultrà*), au-delà : *les guerres d'outre-mer; la nuit l'empêcha de passer outre*. — Par-dessus : *outre cela, outre la somme promise; outre ce que je viens de dire*. —*Outre que*, locution conjonctive un peu vieillie. — *En outre*, adv., outre cela; de plus. — *D'outre en outre*, adv., de part en part.

***OUTRÉ, E**, part. pass. de *outrer*, et adj., fatigué : *cheval outré*. — Exagéré : *pensée outrée, sentiments outrés, morale outrée*. — Pénétré, transporté : *outré de douleur, de dépit, de colère*, etc.— Fâché, irrité, indigné : *outré de cet affront*. — OUTRÉ, INDIGNÉ. *(Syn.)* On est *outré*, dit M. *Guizot*, par le sentiment violent d'une injure personnelle; il suffit, pour être *indigné*, du sentiment de droiture et de justice qui fait qu'une âme honnête se soulève contre une mauvaise action, que l'effet nous en soit personnel ou étranger : on est *outré* du mauvais procédé d'un ami ; *indigné* de la perfidie qu'il a mise dans sa conduite. — T. de manége : *cheval outré*, qu'on a trop fait travailler, etc.

OUTRECUIDANCE, subst. fém. *(outrekuidance)* (des deux mots *outre*, au-delà, et *cuider*, penser, croire, s'imaginer), présomption, témérité. Il est vieux.

OUTRECUIDANT, E, adj. *(outrekuidan, dante)*, présomptueux, téméraire, contrariant. *(Voltaire.)*

OUTRECUIDÉ, E, adj. et part. pass. de *outrecuider*, présomptueux, téméraire. Vieux. *(Boiste.)*

OUTRECUIDER, v. neut. *(outrekuidé)*, avoir trop bonne opinion de soi. Vieux et inusité.

OUTRÉMENT, adv. *(outréman)*, d'une manière *outrée*.—A *outrance*. Peu usité.

OUTREMER, subst. mas. *(outremère)*, sorte de couleur bleu céleste qui a le *lapis-lazuli* pour base, et qui nous vient du Levant *par la voie de la mer*.

OUTRE-MESURE, loc. adv. *(outremezure)*, déraisonnablement, avec excès.

OUTRE-MOITIÉ, loc. adv. *(outremoètié)*, au-delà de la moitié.

OUTRE-PASSE, subst. fém. *(outrepâce)*, t. d'eaux-et-forêts, abattis que fait l'adjudicataire d'une coupe de bois au-delà des limites qui lui ont été marquées. — Au plur., des *outre-passes*.

OUTRE-PASSÉ, E, part. pass. de *outre-passer*.

***OUTRE-PASSER**, v. act. *(outrepâcé)*, passer au-delà des bornes prescrites ; aller au-delà de....—S'OUTRE-PASSER, v. pron.

OUTRER, v. act. *(outré)* (du latin *ultrà*, outre, au-delà), accabler, surcharger de travail : *outrer des ouvriers, un cheval*. Il se dit surtout des animaux.—Porter les choses au-delà de la juste raison. — Offenser avec excès; pousser à bout la patience de quelqu'un : *il a été tellement outré qu'il ne le pardonnera jamais*. — S'OUTRER, v. pron., se fatiguer excessivement. Peu usité.

OUVANE, subst. propre fém. *(ouvane)*, myth., déesse des anciens Allobroges, la même que la Minerve des Grecs.

OUVAVE, subst. mas. *(ouvave)*, t. de bot., espèce de roseau qui teint en rouge.

***OUVERT, E**, part. pass. de *ouvrir*, et adj. *(ouvère, vèrete)*, qui n'est pas fermé.—En bot., qui est étalé : il se dit des feuilles, des tiges, des pédoncules. — On le dit, en t. de blason, 1° des portes des châteaux, tours, etc., dont l'émail est différent; 2° des fruits, et particulièrement des grenades, dont l'ouverture est d'un autre émail que le fruit.—*Parler à cœur ouvert*. Voy. CŒUR. *A livre ouvert*. Voy. LIVRE. — *A bras ouverts*, avec empressement. — *A bureau ouvert*, dès qu'on se présente. — *Tenir table ouverte*, avoir une table à recevoir ceux qui se présentent, même sans être priés. — *Sa porte est ouverte aux honnêtes gens*, les honnêtes gens sont bien reçus chez lui. — *Le pari est ouvert*, chacun est reçu à parier; on est prêt à parier contre qui voudra.—*Ville ouverte, tout ouverte*, qui n'est pas fortifiée. — *Visage ouvert, physionomie ouverte*, air franc et sincère. —*Succession ouverte au profit d'une personne*, que cette personne est en droit de recueillir.—*Compte ouvert*, qui n'est point arrêté et auquel on ajoute journellement de nouveaux articles.—*Guerre ouverte*, déclarée.—*A force ouverte*, les armes à la main. —*Garde ouverte*, dont les dents sont trop écartées.

—*Cheval ouvert, cheval ouvert du devant* ou *du derrière*, t. de manége, dont les jambes sont suffisamment écartées l'une de l'autre. — *Tête de cerf, de daim, de chevreuil ouverte*, t. de vén., dont les perches sont écartées. — Fam. : *briseur, enfonceur de portes ouvertes*, fanfaron.

OUVERTEMENT, adv. (*ouvéreteman*), franchement, sans déguisement.

*__OUVERTURE__, subst. fém. (*ouvèreture*) (en latin *apertura* ou *apertio*), fente, trou, espace vide dans ce qui d'ailleurs est continu. — Action par laquelle on ouvre : *l'ouverture d'un coffre, d'un pâté*, etc.—*A l'ouverture d'un livre*, en ouvrant le livre au hasard. — Fig., 1° commencement : *l'ouverture d'une assemblée, l'ouverture d'une foire*, le jour fixé pour l'époque où elle commence ; 2° symphonie qui précède un opera, une pièce de théâtre quelconque; 3° proposition qu'on fait, expédient qu'on suggère : *faire des ouvertures* ; 4° occasion, conjoncture favorable ; 5° franchise, sincérité : *ouverture de cœur* ; 6° facilité de comprendre, d'imaginer ; *ouverture d'esprit* ; 7° dispositions, facilité pour apprendre les sciences.

OUVIRANDRA, subst. fém. (*ouvirandra*), t. de bot., genre de plantes aquatiques de la famille des fluviales.

OUVRABLE, adj. des deux genres (*ouvrable*) (en lat. *operarius*, fait de *opera*, peine, travail), *jour ouvrable*, jour de travail. Le peuple dit *jour ouvrier*.

*__OUVRAGE__, subst. mas. (*ouvraje*) (en lat. *opus*, gén. *operis*), ce qui est produit par l'ouvrier : *ouvrage de menuiserie*, etc.; *l'univers est l'ouvrage de Dieu*. — La façon, le travail qu'on emploie à faire un ouvrage : *il y a là de l'ouvrage pour trois mois*. — Production de la nature, de la fortune, etc.— Production de l'esprit.—En t. de fortification, travaux avancés au dehors d'une place, *ouvrage à couronne*, etc. Voy. OEUVRE.— T. d'imprimerie, *ouvrages de ville*, ouvrages passagers qui ne sont pas des labeurs.—*Ouvrages à filets*, les registres, placards ou tableaux divisés en colonnes.

OUVRAGÉ, E, part. pass. de *ouvrager*, et adj., qui a demandé beaucoup de travail de la main ; où il y a beaucoup d'ouvrage : *la garde de cette épée est bien ouvragée*.

*__OUVRAGER__, v. act. (*ouvrajé*), travailler de la main. Il est peu usité. — *s'OUVRAGER*, v. pron.

DU VERBE IRRÉGULIER OUVRIR :

Ouvraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Ouvrais, précédé de *j'*, 1re pers. sing. prés. indic.
Ouvrais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.
Ouvrait, 3e pers. sing. prés. indic.
Ouvrant, part. prés.

OUVRANT, E, adj. (*ouvran, vrante*), *à jour ouvrant*, dès que le jour commence à paraître. — *A porte ouvrante*, quand on ouvre la porte d'une ville.

OUVRÉ, E, part. pass. de *ouvrer*, et adj. — *Linge ouvré*, travaillé, façonné et figuré à fleurs. — *Argent, cuivre ouvré*, travaillé et mis en œuvre.

DU VERBE IRRÉGULIER OUVRIR:

Ouvre, 2e pers. sing. impér.
Ouvre, précédé de *j'*, 1re pers. sing. prés. indic.
Ouvre, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. indic.
Ouvre, précédé de *que j'*, 1re pers. sing. prés. subj.
Ouvre, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.

OUVREAUX, subst. mas. plur. (*ouvrô*), ouvertures latérales par lesquelles on travaille dans les fourneaux de la verrerie.

DU VERBE IRRÉGULIER OUVRIR :

Ouvrent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Ouvrent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.

*__OUVRER__, v. act. (*ouvré*), travailler, fabriquer, en parlant du linge et des métaux.—*s'OUVRER*, v. pron.

DU VERBE IRRÉGULIER OUVRIR :

Ouvres, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.
Ouvres, précédé de *que tu*, 2e pers. sing. prés. subj.

OUVREUR, subst. mas.; **OUVREUSE**, subst. fém. (*ouvreur, vreuze*), qui *ouvre* : *une ouvreuse d'huîtres*. — Celui, celle qui *ouvre* les loges dans un théâtre. — Dans les verreries, ouvrier chargé d'*ouvrir* la bosse pour en faire un plateau de verre à boudins.

OUVREUSE, subst. fém. Voy. OUVREUR.

DU VERBE IRRÉGULIER OUVRIR :

Ouvrez, 2e pers. sing. impér.
Ouvrez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.

*__OUVRIER__, subst. et adj. mas., au fém. **OUVRIÈRE** (*ouvri-é, ère*) (en latin *operarius*) : *jour ouvrier*, dans lequel il est permis de travailler. Voy. OUVRABLE.—*Cheville ouvrière*, celle qui joint le train de devant d'une voiture à la flèche; et fig., le principal agent d'une affaire, d'une entreprise. —Subst., celui, celle qui travaille dans quelque métier que ce soit. Voy. ARTISAN.—*Ouvrier aux pièces*, celui qu'on paie à raison du travail qu'il fait. — T. d'imprim., *ouvriers en conscience*, payés à la journée. — Fig. : *ouvriers d'iniquité*, les méchants.—Au plur., dans les hôtels des monnaies, ceux qui ajustent et taillent les flans ; les autres se nomment *monnayeurs*.

OUVRIÈRE, subst. et adj. fém. Voy. OUVRIER.

DU VERBE IRRÉGULIER OUVRIR :

Ouvriez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.
Ouvriez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Ouvrîmes, 1re pers. plur. prét. déf.
Ouvrions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Ouvrions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.

*__OUVRIR__, v. act. (*ouvrir*) (en lat. *aperire*), dans le sens le plus naturel et le plus ordinaire, faire que ce qui était fermé ne le soit plus. — Faire une incision, percer : *ouvrir un abcès*.— Fig., commencer : *ouvrir la campagne, la dispute*, etc.; *ouvrir une assemblée, un avis*, être le premier à le proposer dans une délibération. — *Ouvrir une lettre*, la décacheter et la déplier pour la lire.—*Ouvrir un mur*, le percer.—*Ouvrir une mine*, commencer à y fouiller.—*Ouvrir la laine*, la battre sur une claie pour la dépouiller de ses ordures.—*Ouvrir les peaux*, les rendre plus maniables en les râclant sur le palisson.—*Ouvrir un compte*, écrire sur le grand-livre le nom de celui avec qui l'on commence des affaires.—*Ouvrir le jeu*, au brelan, etc., faire la première vade. — Fig. : *ouvrir l'esprit*, donner des lumières à l'esprit. — *Ouvrir les yeux*, sortir de l'ignorance ou de l'aveuglement où l'on était. — *Ouvrir la bouche aux cardinaux*, se dit de la cérémonie que fait le pape pour donner aux cardinaux nouvellement créés le pouvoir de parler dans les consistoires.—*Ouvrir les portes, les chemins, les mers*, les rendre libres.—*Ouvrir l'appétit*, donner de l'appétit.—*Ouvrir les bras*, les étendre.— *Ouvrir les jambes*, les écarter.—*Ouvrir de grandes oreilles*, écouter avec surprise. — *Ouvrir la porte aux désordres, aux abus*, y donner lieu. —*Ouvrir sa bourse à quelqu'un*, lui offrir de l'argent. — Fig. : *ouvrir son cœur à quelqu'un*, lui confier ses sentiments les plus secrets. — *N'oser ouvrir la bouche*, n'oser parler. — V. neut., ouvrir la porte : *ouvrez; on a ouvert; on ne veut pas ouvrir*. — S'ouvrir : *cette porte n'ouvre pas aisément*. — Commencer : *la scène ouvre par un monologue*. — *s'OUVRIR*, v. pron., n'être plus fermé. — En parlant des fruits, se fendre. — S'élargir. — Fig., découvrir ses pensées à quelqu'un. — *S'ouvrir un chemin*, s'en frayer un.

DU VERBE IRRÉGULIER OUVRIR :

Ouvrira, 3e pers. sing. fut. indic.
Ouvrirai, 1re pers. sing. fut. indic.
Ouvriraient, 3e pers. plur. imparf. cond.
Ouvrirais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. cond.
Ouvrirais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. cond.
Ouvrirait, 3e pers. sing. prés. cond.
Ouvriras, 2e pers. sing. fut. indic.
Ouvrirent, 3e pers. plur. prét. déf.
Ouvrirez, 2e pers. plur. fut. indic.
Ouvririez, 2e pers. plur. prés. cond.
Ouvririons, 1re pers. plur. prés. cond.
Ouvrirons, 1re pers. plur. fut. indic.
Ouvriront, 3e pers. plur. fut. indic.
Ouvris, précédé de *j'*, 1re pers. sing. prét. déf.
Ouvris, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Ouvrisse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Ouvrissent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Ouvrisses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Ouvrissiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Ouvrissions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Ouvrit, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Ouvrît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Ouvrîtes, 2e pers. plur. prét. déf.

OUVROIR, subst. mas. (*ouvroar*), lieu où quelques ouvriers travaillent. — Dans certains couvents, lieu où travaillent les religieuses.

DU VERBE IRRÉGULIER OUVRIR :

Ouvrons, 1re pers. plur. impér.
Ouvrons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.

OUZOUER-LE-MARCHÉ, subst. propre mas. (*ouzou-èrelemarché*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Blois, dép. du Loiret.

OUZOUER-SUR-LOIRE, subst. propre mas. (*ouzou-èreçurloare*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Gien, dép. du Loiret.

OUYRA-OUASSOU, subst. mas. (*ou-ira-ouaceçou*), t. d'hist. nat., très-gros oiseau de proie du Brésil.

OVAIRE, subst. mas. (*ovère*) (du lat. *ovum*, œuf), la partie des animaux ovipares où se forment les *œufs*. — Chez la femme, nom de deux corps glanduleux placés près des reins. — Partie analogue dans les autres animaux. — En bot., partie inférieure du pistil qui contient les rudiments des semences et les organes qui servent à leur nutrition.

OVALAIRE, adj. des deux genres (*ovalère*), qui est de forme *ovale*.—En anat., on le dit du trou dont est percé l'os ischion.

*__OVALE__, adj. des deux genres (*ovale*), qui est de figure ronde et oblongue comme celle d'un œuf. — Se dit en bot. des feuilles dont la figure imite la coupe longitudinale d'un œuf. — Subst. mas., figure ronde et oblongue.—T. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des centronomes. —Subst. fém., machine à tordre les soies.

OVALÉ, E, part. pass. de *ovaler*.

OVALER, v. act. (*ovalé*), t. de métier, préparer les soies avec l'*ovale*. — *s'OVALER*, v. pron. Presque inusité.

OVARINE, subst. fém. (*ovarine*), t. d'anat., liquide qui est contenu dans l'*ovaire*.

OVARIONCIE, subst. fém. (*ovari-onci*) (du lat. *ovarium*, ovaire, et du grec ὄγκος, tumeur), t. de médec., tumeur de l'ovaire.

OVARIQUE, adj. des deux genres (*ovarike*), t. d'anat.; il se dit de certaines artères qui tiennent aux *ovaires*.

OVARISTE, subst. mas. (*ovariceté*), physiologiste qui explique les phénomènes de la génération par le système des *œufs*. On dit aussi *oviste*. —Adj. des deux genres : *physiologiste ovariste*.

OVARITE, subst. fém. (*ovarite*), t. de médec., inflammation, douleur aiguë de l'*ovaire*.

*__OVAS__, subst. propre mas. plur. (*ovâce*), l'un des trois peuples qui habitent l'île de Madagascar.

OVATION, subst. fém. (*ovâcion*) (en lat. *ovatio*), petit triomphe parmi les Romains, où le triomphateur entrait dans la ville à pied ou à cheval, et sacrifiait une *brebis*; par extens., honneurs que plusieurs personnes rendent à une autre en lui faisant cortége, en l'acclamant, etc.

*__OVE__, subst. mas. (*ove*) (en lat. *ovum*), ornement d'architecture en forme d'*œuf*. — Moulure formée par un quart de circonférence, que les ouvriers appellent *quart de rond*.

OVÉ, E, part. pass. du v. presque inusité *over*, et adj. T. de bot., se dit d'une feuille *ovale*, rétrécie dans une de ses extrémités. — T. d'hist. nat., se dit des parties qui ont la forme d'un *œuf*.

*__OVELLE__, subst. fém. (*ovèle*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des cyprins.

OVENT, adv. (*ovan*), l'année précédente. (*Boiste*.) Tout-à-fait hors d'usage.

*__OVÉOLITHE__, subst. mas. (*ové-olite*) (du grec ὠόν, œuf, et λίθος, pierre), t. d'hist. nat., fossile de Grignon qui ressemble beaucoup à un petit œuf.

OVER, v. act. (*ové*), entendre. (*J. de Mehun*.) Vieux, et même hors d'usage.

OVERLAND, subst. mas. (*ovèrelande*), sorte de petit bâtiment hollandais pour le commerce.

*__OVER-YSSEL__, subst. propre mas. (*ovèricèle*), nom d'une province des Pays-Bas.

OVIBOS, subst. mas. (*oviboce*), t. d'hist. nat., genre de ruminants qui renferme le buffle ou bison musqué du Canada.

OVICULE, subst. mas. (*ovikule*), t. d'archit., petit *ove*.—Voy. ASTRAGALE.

OVIDUC, subst. mas. (*oviduke*) (du latin, *ovi*

gén. de *ovum*, œuf, et *ductus*, fait de *ducere*, conduire), t. d'anat., canal des *œufs*. Peu usité.

*OVIDUCTE, subst. fém. (*ovidukte*), t. d'anat., nom que quelques uns ont donné à la trompe de Fallope. Ce mot n'est guère plus usité que le précédent.

OVIÈDE, subst. fém. (*ovi-ède*), t. de bot., espèce de plante de la famille des gattiliers.

*OVIÉDO, subst. propre mas. (*ovi-édo*), ville d'Espagne, capitale des Asturies.

OVIFORME, adj. des deux genres (*oviforme*) (du lat. *ovi*, gén. de *ovum*, œuf, et *forma*, forme), qui a la forme d'un œuf.

OVILIE, subst. fém. (*ovili*), t. d'antiq., place à Rome, fermée par des barreaux, dans le champ de Mars, où les Romains entraient l'un après l'autre pour donner leur voix dans le choix des magistrats.

OVILLE, adj. des deux genres (*ovile*) (en lat. *ovilis* et *ovillus*, formé de *ovis*, brebis), des brebis, qui est de la nature des brebis. Vieux.

OVILLÉ, E, adj. (*ovi-ié*) : *déjections ovillées*, semblables à celles des brebis.

OVIN, subst. mas. (*ovein*), t. de mar., corde du bout de l'ancre. Voy. ORIN, qui semble être le même.—Sorte de vase dans lequel boivent les brebis.

*OVINE, subst. fém. (*ovine*), t. de bot., espèce de fétuque, plante de la famille des graminées.

OVIPARE, adj. des deux genres (*ovipare*) (en lat. *oviparus*, formé de *ovum*, œuf, et de *parere*, produire), t. d'hist. nat.; il se dit des animaux qui se multiplient par le moyen des œufs. —Subst. mas. plur., famille d'animaux qui se reproduisent par les œufs.

OVISSARA, subst. propre mas. (*oviçara*), myth., nom que quelques peuplades d'Afrique donnent à l'Être suprême.

OVISTE, subst. mas. et adj. des deux genres (*ovicete*). Voy. OVARISTE, qui est le même.

*OVIVORE, subst. fém. (*ovivore*) (du lat. *ovum*, œuf, et *vorare*, manger), t. d'hist. nat., espèce de couleuvre d'Amérique qui se nourrit d'*œufs*.

*OVOÏDE, adj. des deux genres (*ovo-ide*) (du lat. *ovum*, œuf, et du grec εἶδος, forme, ressemblance), se dit en bot. du fruit dont la forme ressemble à celle d'un œuf. — Les mots *ové* et *ovoïde* diffèrent en cé que le premier n'a rapport qu'à la circonscription, tandis que le second présente l'objet quant à la circonscription et quant à l'épaisseur.

OVOIR, subst. mas. (*ovoar*), outil de ciseleur dont le bout sert à faire sur le métal un relief *ovale*.

OVOVIVIPARE, sub. m. et adj. des deux genres (*ovovivipare*), t. d'hist. nat.; il se dit des animaux chez lesquels les œufs éclosent dans le ventre des femelles.

OVULE, subst. mas. (*ovule*), t. d'hist. nat., mollusque céphalé ; rudiment de la graine.

OXACIDE, subst. mas. (*okçacide*), t. de chim., acide formé d'un corps combustible et d'*oxygène*.

OXALATE, subst. mas. (*okçalate*), t. de chim., sel formé par la combinaison de l'acide *oxalique* avec différentes bases.

*OXALIDE, subst. fém. (*okçalide*) (du grec ὀξαλὶς, oseille, fait de ὀξὺς, aigre, acide), t. de bot., plante acide comme l'oseille.

OXALIQUE, adj. des deux genres (*okçalike*) t. de chim. : *acide oxalique*, acide particulier qu'on a retiré du suc d'oseille.

OXALIS, subst. mas. (*okçalice*), t. de bot., plante des anciens que l'on croit être notre *oseille*.

OXALME, subst. mas. (*okcaleme*) (du grec ὀξὺς, vinaigre, et ἅλμη, saumure), t. de médec., vinaigre imprégné de saumure.

OXAMIDE, subst. mas. (*okçamide*), t. de chim., produit qui se forme par la distillation de l'*oxalate* d'ammoniaque.

OXÉE, subst. fém. (*okcé*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

OXÉOL, subst. mas. (*okcé-ole*), t. de chim., vinaigre considéré comme excipient.

OXÉOLAT, subst. mas. (*okcé-ola*), t. de chim. et de pharm., vinaigre médicamenteux.

*OXFORD, subst. propre fém. (*okcefor*), ville et comté d'Angleterre, célèbre par son université.

*OXYACANTHE, subst. mas. (*okci-akante*), (du grec ὀξὺς, aigre, et ἄκανθα, épine), t. de bot., épine-vinette.

OXYACOUSIE, subst. fém. (*okci-akouzi*) (du grec ὀξὺς, aigu, et ἀκούω, j'entends), t. de médec., finesse de l'ouïe.—Sensibilité douloureuse de l'organe de l'ouïe.

OXYANTHE, subst. mas. (*ckci-ante*), t. de bot., genre de plante de la famille des rubiacées.

OXYBAPHE, subst. mas. (*okcibafe*), t. de bot., genre de plantes qui croissent au Pérou.

OXYBAPHON, subst. mas. (*okcibafon*), t. d'antiq., mesure grecque pour les liquides, le quart du cotyle. Quelques-uns croient que l'*oxybaphon* était égal à la grande conque.

*OXYBÈLE, subst. mas. (*okcibèle*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

*OXYCARPE, subst. mas. (*okcikarpe*), t. de bot., sorte de grand arbre qui croît dans l'Inde.

OXYCÈDRE, subst. mas. (*okcicèdre*), t. de bot., sorte de petit arbuste du genre des *cèdres*.

OXYCÉPHAS, subst. mas. (*okcicéface*), t. d'hist. nat., genre de poissons de la division des osseux.

*OXYCÈRE, subst. mas. (*okcicère*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères. — T. de bot., genre de plantes.

OXYCOÏE, subst. fém. (*okciko-i*). Presque inusité. Voy. OXYACOUSIE.

OXYCOQUE, subst. mas. (*okcikoke*), t. de bot., genre de plantes que l'on nomme aussi *scollère*.

OXYCRAT, subst. mas. (*okcikra*) (du grec ὀξὺς, vinaigre, et κράω, je mêle), t. de médec., mélange d'eau et de vinaigre qu'on administre comme astringent et rafraîchissant.

OXYCRATÉ, E, part. pass. de *oxycrater*.

OXYCRATER, v. act. (*okcikraté*), laver avec du vinaigre; faire une limonade dans laquelle il entre de l'*oxycrat*.—S'OXYCRATER, v. pron.

OXYCROCÉUM, subst. mas. (*okcikrocé-ome*), t. de pharm., sorte d'emplâtre composé de safran, de vinaigre, etc.

OXYCYANURE, subst. fém. (*okcici-anure*), t. de chim., composé de cyanogène et d'un *oxyde* métallique.

OXYDABILITÉ, subst. fém. (*okcidabilité*), faculté qu'ont les métaux de s'oxyder.

OXYDABLE, adj. des deux genres (*okcidable*), t. de chim., susceptible d'*oxydation*.

OXYDATION ou OXYGÉNATION, subst. fém. (*okcidâcion*), t. de chim., effet de la combinaison d'une substance avec l'*oxygène* : production d'un *oxyde*.

OXYDE, subst. mas. (*okcide*) (du grec ὀξὺς, acide), dans la chimie moderne, substance combinée avec l'oxygène, mais non jusqu'au point d'être portée à l'état d'acide. Les *oxydes métalliques* sont ce que, dans l'ancienne chimie, on appelait très-improprement *chaux métallique*. — *Oxyde vitreux*, verre métallique. — Il y a des *oxydes demi-vitreux*, tels que la litharge.

OXYDÉ, E, part. pass. de *oxyder*, et adj. : *métal oxydé* ; à l'état d'*oxyde* : *fer oxydé*, en noir, en rouge.

OXYDER, v. act. (*okcidé*), réduire à l'état d'*oxyde*, surtout en parlant des métaux.—S'OXYDER, v. pron.

OXYDERCE, subst. propre fém. (*okciderece*), myth., surnom de Minerve aux yeux perçants.

*OXYDULE, subst. mas. (*okcidule*), dimin. d'*oxyde*.

*OXYDULÉ, E, adj. (*okcidulé*), légèrement *oxydé*.

OXYGALA, subst. mas. (*okciguala*), lait aigre.

OXYGÉNABLE, adj. des deux genres (*okcijénable*), qui peut se combiner avec l'*oxygène*.

OXYGÉNATION, subst. fém. (*okcijénâcion*), action d'*oxygéner*; état de ce qui est *oxygéné*.

OXYGÈNE, subst. mas. (*okcijène*) (du grec ὀξὺς, acide, et γεννάω, j'engendre), nom donné par les chimistes modernes au principe *acidifiant* ou *générateur de l'acide*. L'*oxygène* est la base de l'air vital, appelé autrefois *air déphlogistiqué*. Fondu dans le calorique et la lumière, il forme *le gaz oxygène*, ou l'air vital atmosphérique, et mêlé dans cet état avec trois parties environ de gaz *azote* (dans la proportion de vingt-sept à cent), il constitue l'air atmosphérique. Combiné avec différentes bases, il forme les oxydes et les acides.

OXYGÉNÉ, E, part. pass. de *oxygéner*, et adj., uni à certaines quantités d'*oxygène*.

OXYGÉNER, v. act. (*okcijéné*), combiner avec l'*oxygène*. *Oxyder* se dit plus souvent lorsqu'il s'agit de métaux.—S'OXYGÉNER, v. pron.

OXYGÉNÈSES, subst. fém. plur. (*okcijénèze*), t. de médec., maladies qu'on attribue aux désordres de l'*oxygénation*.

OXYGONE, adj. des deux genres (*okcigone*) (du grec ὀξὺς, aigu, et γωνία, angle), t. de géom. : *triangle oxygone*, qui a tous les angles aigus. On dit plus communément *acutangle*.

OXYHAPHIE, subst. fém. (*okci-afi*) (du grec ὀξὺς, aigu, et ἁφή, toucher), t. de médec., développement excessif du toucher.

OXYHAPHIQUE, adj. des deux genres (*okci-afike*), qui concerne l'*oxyhaphie*.

OXYLAPATHE, subst. mas. (*okcilapate*), t. de bot., sorte de plante.

OXYLÈLES, sub. mas. pl. (*okcilèle*), t. d'hist. nat., famille d'insectes de l'ordre des coléoptères.

OXYLOBION, subst. mas. (*okcilobi-on*), t. de bot., sorte d'arbrisseau de la famille des légumineuses.

OXYMEL, subst. mas. (*okcimèle*) (du grec ὀξὺς, vinaigre, et μέλι, miel), mélange de miel et de vinaigre.

OXYMELLITE, subst. fém. (*okcimèlelite*), t. de pharm., médicament dans la préparation duquel il entre de l'*oxymel*.

*OXYMORON, subst. mas. (*okcimoron*), fig. de rhétorique par laquelle on semble se contredire. — Demande faite avec une affectation qui déplaît. Inusité.

OXYMYRSINE, subst. fém. (*okcimircine*), t. de bot., sorte de plante sauvage de la famille des myrtes.

OXYONE, subst. mas. (*okci-one*), peuple imaginaire qui avait, dit-on, la tête humaine et le reste du corps d'une bête.

OXYOPE, subst. mas. (*okci-ope*), t. d'hist. nat., genre d'arachnides de la fam. des pulmonaires.

OXYOPIE, subst. fém. (*okci-opi*) (du grec ὀξὺς, aigu, et ὤψ, œil), t. de médec., développement excessif du sens de la vue. — Impossibilité de reconnaître les plus petits objets, même faiblement éclairés.

OXYPETALUM, subst. mas. (*okcipétalome*), t. de bot., genre de plantes de la famille des asclépiadées.

OXYPÈTRE, subst. fém. (*okcipètre*), t. d'hist. nat., pierre alumineuse qui avait, dit-on, la propriété de calmer la soif, en la faisant infuser dans le liquide que l'on buvait.

OXYPHÉRIE, subst. fém. (*okciféri*), t. de bot., genre de plantes qui diffère peu des humées et des caloméries.

OXYPHLOGOSE, subst. fém. (*okciflogudze*), (du grec ὀξὺς, aigu, et φλόγωσις, inflammation), t. de médec., douleur, inflammation sur-aiguë.

OXYPHŒNIE, subst. fém. (*okcifèni*), t. de bot., nom qu'on donne quelquefois au tamarin.

OXYPHONIE, subst fém. (*okcifoni*) (du grec ὀξὺς, aigu, et de φωνή, voix), t. de médec., symptôme de quelques maladies, où le larynx est d'abord affecté.—Voix aiguë.

OXYPHONIQUE, adj. des deux genres (*okcifonike*), qui concerne l'*oxyphonie*.

OXYPHOSPHURE, subst. mas. (*okcifocefure*), t. de chim., composé de *phosphore* et d'un *oxyde* métallique.

OXYPHRÉSIE, subst. fém. (*okcifrézi*) (du grec ὀξὺς, aigu, et ὄσφρησις, odorat), t. de médec., développement excessif du sens de l'odorat.

OXYPORE, subst. mas. (*okcipore*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

OXYPTÈRE, subst. mas. (*okcipetère*), t. d'hist. nat., genre de cétacés voisins des dauphins.

OXYREGMIE, subst. fém. (*okcirèguemi*) (du grec ὀξὺς, aigre, et ἐρεύγειν, roter), t. de médec., aigreur de l'acide de l'estomac qui cause des rapports.

*OXYRHYNQUE, subst. mas. (*okcireinke*) (du grec ὀξὺς, aigu, et ῥύγχος, bec), t. d'hist. nat., genre de poissons qui se rapprochent des salmones. — Myth., poisson révéré en Egypte dans la ville du même nom que lui.

OXYRRHODIN, subst. mas. (*okcirodein*) (du grec ὀξὺς, vinaigre, et ῥόδον, rose), t. de pharm., liniment d'huile rosat et de vinaigre rosat.

OXYS, subst. mas. (*okcice*), t. de bot., plante des anciens que quelques modernes rapportent à la surelle.

OXYSACCHARUM, subst. mas. (*okciçak-karome*) (du grec ὀξὺς, vinaigre, et σάκχαρον, sucre), sirop fait de sucre et de vinaigre.

OXYSEL, subst. mas. (*okcizèle*), t. de chimie : *sel* dont la base est combinée avec un acide.

OXYSTELME, subst. fém. (*okcicetèleme*), t. de bot., plante pubescente de la famille des apocynées

***OXYSTOME**, subst. mas. (*okcicetome*), t. l'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

OXYSULFURE, subst. mas. (*okciçulefure*), t. de chimie, composé de soufre et d'un *oxyde* métallique.

OXYTARTRE, subst. mas. (*okcitartre*), t. de chim., acétate de potasse, terre foliée de *tartre*.

OXYTÈLE, subst. mas. (*okcitèle*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

OXYTROPIS, subst. mas. (*okcitropice*), t. de bot., genre de plantes voisin de celui des phacas et des astragales.

***OXYURE**, subst. mas. (*okci-ure*), t. d'hist. nat., genre de vers intestins. — Genre de poissons osseux.

OXYZÈNE, subst. mas. (*okcizène*), t. d'hist. nat., sorte de poisson.

OYANT, E, adj. (*oè-ian*, *iante*), t. de prat., celui, celle à qui on rend un compte en justice. C'est aussi le part. prés. presque inusité de *ouïr*.

OYE, subst. fém. (*oè-ie*), ouïe. — Oie. (*Boiste.*) Vieux, et même hors d'usage.

OYER, subst. mas. (*oè-ié*), rôtisseur, marchand d'*oies*. Hors d'usage.

OYEZ, impératif de *ouïr* (*oè-ié*), silence, écoutez. Il est vieux.

OYONNAX, subst. propre mas. (*oi-ohenakce*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Nantua, dép. de l'Ain.

OZANIQUE, adj. mas. (*ozanike*), se dit d'un remède ou d'une préparation propre à nettoyer l'intérieur de la bouche.

OZÈNE, subst. mas. (*ozène*) (du grec ὄζειν, sentir mauvais), t. de médec., ulcère putride du nez qui exhale une odeur très-désagréable. — T. d'hist. nat., espèce d'animal marin qui répand une mauvaise odeur. — Genre d'insectes carabiques de l'ordre des coléoptères.

OZÉNITE, subst. fém. (*ozenite*), t. de bot., sorte de petite plante qui exhale une mauvaise odeur.

OZINISCAN, subst. mas. (*ozinicekan*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau qui se trouve en Amérique.

OZIRAT, subst. mas. (*ozira*), mois de juin du calendrier des Syriens.

OZOLE, subst. propre mas. (*ozole*), nom d'une ancienne peuplade locrienne, dont la capitale était Amphise.

***OZONE**, subst. mas. (*ozone*), t. de bot., genre de plantes.

OZOTHAMNE, subst. mas. (*ozotamene*), t. de bot., sorte d'arbrisseau de la famille des corymbifères.

***P**, subst. mas. (prononcez *pe* et non pas *pé*, qui ne rend point le son naturel de cette lettre), seizième lettre de l'alphabet français, et la douzième des consonnes.—*P* était, chez les Romains, une lettre numérale qui, comme le C, signifiait cent, et, surmonté d'une barre horizontale, quatre cent mille.—En musique, par abréviation, P signifie *piano* ou doux; PP *pianissimo*, très-doux.—En t. de banque et de commerce, P signifie *protesté*; ASP, *accepté sous protêt*; ASPC, *accepté sous protêt pour mettre à compte*; P °/₀, *pour cent*; P °°/₀₀, *pour mille*. — *P* indique la seizième feuille d'un livre. — *P* est aussi le signe de la mesure du *pied* ou *pouce*; cependant nous proposons dans notre *Dictionnaire* p^d pour abréviation de *pied*, et p^e pour abréviation de *pouce*. — *P* est le caractère qui distinguait la monnaie frappée à Dijon. — En pharmacie, *P* est l'abréviation de *pugillum*, poignée, et souvent celle de *pars*, partie. — *P* initial se prononce toujours, soit devant les voyelles, soit devant les consonnes, comme dans *page*, *psaume*, *psalmiste*; il faut en excepter le *p* immédiatement suivi d'un *h*. — Dans le corps d'un mot, il conserve également le son qui lui est propre, excepté encore quand il est suivi d'un *h*. Il se fait sentir dans *ineptie*, *inepte*, *adoption*, *captieux*, *baptismal*, *septembre*, *septénaire*, *reptile*, *aptitude*, *septuagésime*, *contempteur*, *excepté*, *symptôme*, *exception*. — Mais il est muet dans *baptême*, *baptistaire*, *baptiser*, *baptiste*, *cheptel*, dans *exempt*, *exempter*, *compte*, *prompt*, *dompter*, et en général dans presque tous les mots où il se trouve deux consonnes. — Le *p* final ne se prononce pas dans *camp*, *champ*, *sirop*, *loup*, *drap*, *sept* et ses dérivés, mais il se prononce dans *Alep*, *Gap*, *jalap*, *cap*. — *P* final se prononce dans *beaucoup* et *trop*, suivis d'une voyelle : *il a beaucoup étudié*; *il est trop entêté*. S'il n'est pas suivi d'une voyelle, on ne le fait pas sentir. On le prononce aussi dans le discours soutenu, dans le mot *coup*, suivi d'une voyelle : *coup inattendu*, *coup extraordinaire*. Lorsqu'il y a deux *p* de suite, la première syllabe est brève, comme dans *opposer*, etc. En général, lorsque *p* est redoublé, on n'en prononce qu'un. — *Ph* se prononce *fe* : *philosophe*. *Ph* conserve ce son qui lui est propre dans tous les mots. Observons que *ph* est tout-à-fait inutile, et hors du génie de notre langue. Il remplace ou annonce le plus ordinairement le *p* des Grecs, et nous le faisons sonner comme nous prononçons cette lettre grecque. Aussi est-il le plus souvent la marque qu'il y a en grec une aspiration; et nous ne devrions employer cette double consonne que dans le cas seul de cette aspiration.

***PAAMYLES** ou **PAAMYLIES**, subst. fém. plur. (*pa-amile*, *pa-amili*), myth., fêtes égyptiennes, célébrées en l'honneur d'Osiris retrouvé, c'est-à-dire du soleil renaissant.

PAASSI, subst. propre mas. (*pa-aci*), myth., nom donné à l'Être suprême par les Ersaniens, division des Morduans, peuples soumis à la Russie.

PABOUS, subst. mas. (*pabou*), t. de relat.; c'est, en Perse, le baisement des pieds, marque de respect des seigneurs envers les souverains; et la manière dont les vassaux prêtent foi et hommage à leurs seigneurs.

PABULAIRE, subst. mas. (*pabulère*), t. d'hist. anc., soldat qui allait au fourrage.—Adjudicataire de travaux publics, chez les Romains.

PACA, subst. mas. (*paka*), t. d'hist. nat., sorte de cochon de lait du Brésil.

PACAGE, subst. mas. *pakaje*) (en lat. *pascua*), lieu où le bétail va paître. — *Droit de pacage*, le droit d'envoyer paître son bétail dans certains pâturages. — PACAGE, PÂTURAGE, PÂTIS, PÂTURE. (*Syn.*) Le *pacage* est un lieu propre pour nourrir et engraisser du bétail. Le *pâturage* est un champ où le bétail pâture et se repaît. Le *pâtis* est une terre où l'on mène paître le bétail. La *pâture* est une terre inculte où le bétail trouve quelque chose à paître. — On dit de bons *pacages*, de gras *pâturages*, un simple *pâtis*, une vaine *pâture*. — *Pacage*, désigne la qualité de la

terre et la production propre dont elle se couvre. *Pâturage* marque et la propriété de la terre, et l'abondance de la production propre au bétail, et l'usage qu'on en fait. *Pâtis* rappelle seulement l'action simple de paître. *Pâture* ne se prend, dans l'acception présente, que pour un lieu vain et entièrement négligé, qui ne peut donner qu'une herbe rare, courte et pauvre. — Les prés et les prairies forment naturellement des *pacages*. Les *pacages* soignés, entretenus, employés à leur destination naturelle, couverts de bestiaux, sont des *pâturages*. Les bruyères, les landes, les bois, comme les prés, forment des *pâtis*. Des friches, des terreins négligés ou abandonnés, de mauvaises terres qui ne sont ni en pré ni en labour, sont des *pâtures*.

PACAGÉ, part. pass. de *pacager*.

PACAGER, v. neut. (*pakajé*), t. de coutume, paître, pâturer.

PACAL, subst. mas. (*pakale*), t. de bot., espèce d'arbre dont les cendres guérissent, dit-on, les dartres et les feux volants.

PACALIES, subst. fém. plur. (*pakali*) (du lat. *pax*, *pacis*, paix), myth., fêtes des anciens Romains célébrées en l'honneur de la Paix.

***PACANE** ou **PACANIER**, subst. mas. (*pakane*), t. de bot., noyer de la Louisiane.

PACANT, subst. mas. (*pakan*), t. pop., manant, homme du peuple.

PACASCHAS, subst. mas. (*pakacekâce*), moscouade que l'on retire de la sève des palmiers, aux Philippines.

PACCAUDIÈRE (LA), subst. propre fém. (*lapakôdière*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Roane, dép. de la Loire.

PACE (IN), subst. mas. (*inepâce*), prison de moines dans laquelle on enfermait pour la vie. — Au plur., des *in-pace*.

PACFI ou **PAFI**, subst. mas. (*pakefi, pafi*), t. de mar., la grande voile du grand mât, ou le grand *pacfi*. — Le petit *pacfi* est la voile de misaine.

PACHA, subst. mas. (*pacha*), t. de relat., titre d'honneur qui se donne, en Turquie, à des personnes considérables, même sans gouvernement. — Autrefois on disait, et quelques-uns disent encore, *bacha*. — Monnaie de cuivre du royaume de Guzarate.

PACHACAMAC, subst. propre mas. (*pachakamak*), myth., nom que les Péruviens donnaient à l'Être suprême.

PACHALIK, subst. mas. (*pachalik*), gouvernement d'une province turque. — La province même.

PACHACAMAMA, subst. propre fém. (*pachakamama*), myth., déesse adorée autrefois par les habitants du Pérou.

PACHÉABLÉPHAROSE, subst. fém. (*paché-ablèfaróze*) (du grec παχύνειν, épaissir, et βλέφαρον, paupière), t. de médec., nom que quelques auteurs ont donné à l'épaississement du tissu des paupières, produit par des excroissances ou des tubercules développés sur ses bords.

PACHÉE, subst. fém. (*paché*), t. d'hist. nat., émeraude orientale, corindon vitreux d'une couleur verte.

PACHIRIER, subst. mas. (*pachirié*), t. de bot., genre de plantes de la famille des malvacées.

PACHOLECK, subst. mas. (*pacholèk*), valet qui accompagnait chaque soldat d'une milice tartare qu'on employait autrefois dans les armées polonaises.

PACHON, subst. mas. (*pachon*), ancien mois égyptien qui répond au mois de mai.

PACHYCHYMIE, subst. fém. (*pachichimi*) (du grec παχύς, épais, et χυμός, suc, humeur), t. de médec., épaississement morbide des humeurs.

PACHYDERME, subst. mas. et adj. des deux genres (*pachidèreme*) (du grec παχύς, épais, et δέρμα, peau), t. d'hist. nat., famille de mammifères quadrupèdes.

PACHYGASTRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*pachiguacetre*) (du grec παχύς, épais, et γαστήρ, l'estomac), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

***PACHYNÈME**, subst. mas. et adj. des deux genres (*pachinème*) (du grec παχύς, épais, et νεμος, bois), t. de bot., arbuste de l'Australie.

***PACHYPHYLLE**, subst. fém. (*pachifile*) (du grec παχύς, épais, et φύλλον, feuille), t. de bot., plante parasite de la famille des orchidées.

PACHYSANDRE, subst. fém. (*pachizandre*), t. de bot., plante vivace de l'Amérique septentrionale.

***PACHYSTOME**, subst. mas. et adj. des deux genres (*pachicetome*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

PACHYTOS, subst. propre mas. (*pachitôce*), myth., un des chiens d'Actéon, constellation.

PACIFÈRE, adj. des deux genres (*pacifère*) (du latin *pax*, gén. *pacis*, paix, et *fero*, je porte), qui porte la paix. — Surnom de Minerve.

***PACIFICATEUR**, subst. et adj. mas. (*pacifikateur*) (en lat. *pacificator*), qui fait la paix, qui travaille à la paix. On dit aujourd'hui au fém. *pacificatrice*. — On a donné autrefois le nom de *pacificateurs* aux membres de plusieurs sectes d'anabaptistes.

***PACIFICATION**, subst. fém. (*pacifikâcion*) (en latin *pacificatio*), rétablissement de la paix dans un état ; calme des dissensions domestiques.

PACIFIÉ, E, part. pass. de *pacifier*.

PACIFIER, v. act. (*pacifié*) (en lat. *pacificare*), calmer, apaiser, faire cesser la guerre et rétablir la paix. — *se* **PACIFIER**, v. pron.

***PACIFIQUE**, adj. des deux genres (*pacifike*) (en latin *pacificus*), en parlant des personnes, paisible, qui aime la paix. — En parlant des choses, paisible, tranquille. — *Titulaire pacifique*, dont le titre n'est pas contesté. — *La mer Pacifique*, la mer qui est au couchant de l'Amérique.

PACIFIQUEMENT, adv. (*pacifikeman*), d'une manière *pacifique*.

PACKFOND, subst. mas. (*pakefon*), nouvel alliage imitant l'argent, composé de cuivre, de nikel et de zinc. On le nomme aussi *argenton*.

PACKHUIS, sub. mas. (*paku-i*), en Hollande, magasin où les marchandises restent en dépôt, en attendant qu'elles aient acquitté les droits.

PACLITHE, subst. fém. (*paklite*), t. d'hist. nat., genre de coquilles dont on a trouvé le type dans le desert de Zara.

PACO, subst. mas. (*pakô*), t. d'hist. nat., sorte de pierre métallique.

PACOCÉROBA, subst. mas. (*pakocéroba*), t. de bot., plante du Brésil qui a le port et le feuillage de la canne d'Inde.

***PACOLET**, subst. mas. (*pakolè*), t. de mar., cheville avec laquelle on amarre les haubans à l'extrémité des boute-hors qui sont à la proue et à la poupe de la tartane.

PACO, subst. mas. (*pako*), t. d'hist. nat., animal d'Amérique assez semblable à la vigogne, et portant comme elle un poil laineux, très-doux et très-fin.

PACOSÉROCA, subst. fém. (*pakocérôka*), t. de bot., plante pour la teinture.

PACOTILLE, subst. fém. (*pakoti-ie*), quantité de marchandises que celui qui sert sur un vaisseau peut embarquer pour son compte. On l'appelle aussi *portée*. — Dans le commerce, partie de marchandises qui compose la cargaison d'un navire. — Fam., quantité d'objets quelconques : *voilà une pacotille de hardes et de livres*. — *Marchandise de pacotille*, marchandise de qualité inférieure, qu'on ne peut débiter qu'à bas prix, et même à perte : *ce que vous voulez me vendre n'est véritablement que de la pacotille*.

PACOTILLEUR, subst. mas. (*pakoti-ieur*), qui fait une *pacotille* pour des pays d'outre-mer.

PACOURIER, subst. mas. (*pakourié*), t. de bot., sorte d'arbrisseau dont les fruits ressemblent à des coings.

PACOURINE, ou **PACOURINOPSIDE**, subst. fém. (*pakourine, pakourinopecide*), t. de bot., genre de plantes de la famille des chicoracées.

PACQUER, v. act. Voy. **PAQUER**.

PACQUET, subst. mas. (*pakiè*), composition de suie, de farine et d'urine, pour tremper le fer et l'acier par cémentation.

PACQUIRE, subst. mas. (*pakire*), t. d'hist. nat., animal semblable au porc, qu'on trouve dans l'île de Tabago.

PACTA-CONVENTA, subst. mas. plur. (Telle est du moins l'opinion de l'*Académie*; mais, de bonne foi, n'est-ce pas plutôt une locution latine qu'un subst.?) (*paktakonveinta*), expression latine que l'usage a consacrée, et qui signifie : *les conventions* que le roi de Pologne nouvellement élu et la république s'obligeaient mutuellement à observer dans la diète d'élection : *signer les pacta-conventa*.

***PACTE**, subst. mas. (*pakte*) (en lat. *pactum*, fait de *pascici*, traiter, convenir, faire un accord), accord, convention. — *Pacte de famille*, l'accord qui se fait entre les membres d'une famille, et non pas seulement entre les membres d'une famille souveraine, comme l'indique faussement l'*Academie*.

PACTEUR, subst. mas. (*pakteur*), faiseur de traités, de conventions. (*Boiste*.) Inusité.

PACTION, subst. fém. (*pakcion*) (en latin *pactio*), pacte. Il est vieux et ne se dit qu'au palais.

PACTISÉ, part. pass. de *pactiser*.

PACTISER, v. neut. (*paktizé*) (en lat. *pascici*), t. de prat., faire un *pacte*, une convention. — Composer, transiger. Il ne se prend guère qu'en mauvaise part.

***PACTOLE**, subst. propre mas. (*paktole*), fleuve d'Asie, dans la Lydie, fameux chez les anciens par les parcelles d'or qu'il roulait, dit-on, dans son lit. Les poètes l'ont célébré à l'envi, et font même encore aujourd'hui sur ce fleuve des allusions continuelles : *avoir, posséder le Pactole*, être fort riche.

PACTOLIDES, subst. propre fém. plur. (*paktolide*), myth., nymphes des bords du *Pactole*.

PACY-SUR-EURE, subst. propre mas. (*pacicureure*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Évreux, dép. de l'Eure.

PADÉEN, subst. mas. (*padé-ein*), nom d'un peuple des Indes, que l'on dit anthropophage.

PADELIN, subst. mas. (*padelein*), pot ou creuset dans lequel on fond la matière du verre.

PADEN, subst. mas. (*padein*), sorte d'amande amère qui sert de petite monnaie à Guzarate.

PADÈRE, subst. mas. (*padère*), t. d'hist. nat., genre de reptiles de la famille des serpents.

PADINE, subst. fém. (*padine*), t. de bot., genre de plantes de la famille des algues.

PADISCHAH, sm (*padicha*), t. de relat. titre que prend le sultan et qu'il donne à quelques souverains.

PADOLLE, subst. fém. (*padole*), t. d'hist. nat., genre de coquilles de la famille des haliotides.

PADOTA, subst. fém. (*padota*), t. de bot., espèce de plante du genre des marrubes.

PADOU, subst. mas. (*padou*), ruban moitié fil et moitié soie.

***PADOUE**, subst. propre fém. (*padou*), ville forte du royaume lombardo-vénitien.

PADOUAN, subst. mas. (*padou-an*), pâturage.

***PADOUAN**, subst. et adj. mas., au fém. **PADOUANNE** (*padou-an, dou-ane*), qui est de *Padoue*, qui concerne *Padoue*.

PADOUANE, subst. fém. (*padou-ane*), médaille contrefaite d'après l'antique, par un graveur de *Padoue*, *Louis Léon*, surnommé *le Padouan*. C'était un peintre célèbre qui florissait au commencement du dix-septième siècle : *cette médaille que vous croyez antique est une padouane*. — Sorte de danse usitée à *Padoue*.

PADRI, subst. mas. (*padri*), t. de bot., bel arbre du Malabar, de la famille des bignonées.

PÆAN, subst. mas. (*pé-an*), myth., hymne des anciens en l'honneur des dieux et des héros.

PÆANTIDE, subst. fém. (*pé-antide*), t. d'hist. nat., pierre précieuse.

PÆDÈRE, subst. mas. (*pédère*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères. — T. de bot., sorte de plante.

PÆDÉROS, subst. mas. (*pédérôce*), t. d'hist. nat., sorte d'améthyste, ou espèce d'opale blanche.

PÆDÉROTE, subst. fém. (*pédérote*), t. de bot., genre de plantes de la famille des personnées.

PÆDONOME, subst. mas. (*pédonome*) (du grec παιδός, gén. de παῖς, enfant, et νεμω, je gouverne), instituteur des enfants dans la république de Sparte.

PÆDOPHILE, subst. des deux genres (*pédofile*) (du grec παῖς, gén. παιδός, enfant, et φίλος, ami), qui aime les enfants.

PÆDOTHYSIE, subst. fém. (*pédotizi*) (du grec παῖς, παιδός, enfant, et θυσια, victime), t. d'antiq., sacrifice d'enfants pour apaiser les dieux.

PÆDOTRIBE, subst. mas. (*pédotribe*) (du grec παῖς, παιδός, enfant, et τρίβω, je frotte), t. d'antiq.; nom qu'on donnait à celui qui, dans les gymnases, frottait d'huile les jeunes gens avant les exercices.

PÆDOTROPHE, subst. mas. (*pédotrofe*) (du grec παῖς, gén. παιδός, enfant, et τρεφω, je nourris), celui qui enseigne la manière de nourrir les enfants.

PÆDOTROPHIE, subst. fém. (*pédotrofi*) (même étym. que celle du mot précéd.), art de nourrir les enfants à la mamelle. — Nom d'un poeme latin composé par Sainte-Marthe.

PÆDOTROPHIQUE, adj. des deux genres (*pédotrofike*), qui a rapport, qui concerne la *pædotrophie*.

PAÉNI-CAORI, subst. mas. (*pa-énika-ori*) myth., espèce de pandarou ou prêtre indien.

*__PÆON__, subst. mas. (*pé-on*), t. de litt. anc., pied de vers d'une longue et trois brèves.

PÆONIA, subst. fém. (*pé-onia*), t. de bot., plante des anciens que l'on a rapportée à la pivoine.

PAGAIE, subst. fém. (*paguié*), rame que les sauvages emploient sur leurs pirogues. — Arbre très-commun à la Guyane, dont le bois sert à faire des canots et des avirons.—T. de raffineurs de sucre, grande spatule de bois, semblable à la *pagaie* des canots, mais plus petite. On s'en sert pour remuer le sucre quand il rafraîchit, afin d'en former le grain.

*__PAGALE__, subst. fém. (*paguale*), t. de mar. qui ne s'emploie qu'avec la prép. *en* : *en pagale*, pour dire : avec précipitation, en désordre : *mouiller en pagale* ; *jeter des effets en pagale dans la cale du vaisseau*.

PAGAMAT, subst. mas. (*paguama*), t. de bot., arbre visqueux qui croît aux Moluques.

PAGAMIER, subst. mas. (*paguamié*), t. de bot., nom d'un arbrisseau qui croît dans l'île de Cayenne.—Genre de plantes de la famille des rubiacées.

PAGANALES ou **PAGANALIES**, subst. fém. plur. (*paguanale*, *nali*), myth., fête des dieux champêtres.

PAGANIE, subst. fém. (*paguani*), culte, adoration des païens. Inusité. Voy. PAGANISME.

PAGANELLE, subst. fém. (*paguanèle*), t. d'hist. nat., sorte de poisson du genre des gobies.

PAGANISME, subst. mas. (*pagueniceme*) (en lat. *paganismus*), religion païenne, idolâtrie. Voy. PAÏEN.

PAGAPATE, subst. mas. (*paguapate*), t. de bot., grand arbre du Malabar.

PAGASÉEN, subst. propre mas. (*paguazé-ein*), ancien peuple de *Pagase*, ville de Thessalie.

*__PAGAYARQUE__, subst. mas. (*pagua-iarke*) (du grec πάγος, bourg, et ἀρχός, pouvoir), t. d'hist. anc., magistrat de village chez les anciens.

PAGAYÉ, E, part. pass. de *pagayer*.

PAGAYER, v. neut. (*pagua-ié*), faire voguer une pirogue indienne au moyen de la *pagaie*. Inusité.

PAGAYEUR, subst. mas. (*paga-ieur*), t. de marine, celui qui rame avec la *pagaie*. Peu usité.

*__PAGE__, subst. fém. (*paje*) (en lat. *pagina*), un des côtés d'un feuillet de papier ou parchemin. —L'écriture contenue dans la *page* : *les trois premières pages de son livre sont admirables*.—*Ce n'est pas la plus mauvaise page de sa vie*, ce n'est pas une action qui le déshonore, bien au contraire.— T. d'imprim. : *mettre en pages*, réunir ensemble plusieurs paquets de composition, pour en faire des *pages* auxquelles on met un folio.—*Metteur en pages*, celui qui est chargé de cette opération.

*__PAGE__, subst. mas. (*paje*) (suivant *Turnèbe* et l'opinion la plus commune, du lat. *pædagogium*, troupe des enfants d'honneur ou des pages, et le lieu où ils sont élevés; fait du grec παιδαγωγεῖον. Voy. PÉDAGOGUE), enfant d'honneur qu'on met auprès des rois, des princes, etc. — *Pages de la musique*, jeunes enfants qu'on élevait pour la chapelle du roi.—*Pages de la vénerie*, ceux qui se destinaient à la vénerie. — *Tour de page*, tour d'espièglerie. — *Effronté comme un page de cour*, hardi jusqu'à l'impudence.— *Être hors de page*, hors de la puissance ou dépendance d'autrui. (Allusion aux temps de l'ancienne chevalerie, où les jeunes gentilshommes étaient, dès l'âge de sept ans, mis auprès de quelque haut baron, ou de quelque illustre chevalier, en qualité de *page*, de *damoiseau* ou *varlet*, espèce de noviciat très-assujétissant. A quatorze ans, ils étaient *hors de page*, et devenaient écuyers.)— *Être sorti de page*, avoir fait le temps de son service dans les *pages*. —*Le hors de page*, locution surannée qui signifiait la récompense qu'on accordait aux *pages* en quittant le service. —En t. de mar., apprenti matelot, qu'on appelle autrement *mousse*.

PAGEAU, subst. mas. (*pajô*), t. d'hist. nat., sorte de poisson qu'on trouve dans les mers d'Afrique.

PAGEL, subst. mas. (*pajèl*), t. d'hist. nat., sorte de poisson rouge du genre des spares.

PAGÉSIE, subst. fém. (*pajezi*), t. de bot., genre de plantes de la famille des bignonnées.

PAGI, subst. mas. (*paji*). Voy. PUMA.

PAGIAVEL, subst. mas. (*paji-avèle*), compte de pièces de marchandises usité aux Indes, lorsqu'on vend en gros.—Au Pégu, il est de quatre pièces.

PAGINATION, subst. fém. (*pajinâcion*), série de numérotage des *pages* d'un livre.

PAGINÉ, E, part. pass. de *paginer*.

PAGINER, v. act. (*pajiné*), numéroter les *pages* d'un livre.—*se* PAGINER, v. pron.

PAGNE, subst. mas. (*pagnie*), morceau d'étoffe dont les sauvages couvrent leurs reins.

PAGNON, subst. mas. (*pagnion*), drap noir très-fin, ratiné à l'envers, fabriqué à Sedan, qui a pris et conservé le nom du fabricant.

PAGNONES, subst. fém. plur. (*pagnione*), pièces de bois qui forment la fusée ou le rouet d'un moulin.

PAGNOTTE, subst. mas. (*pagniote*) (de l'italien *pagnotta*, petit pain. *Gentiluomini di pagnotta*, gentilshommes qui se louaient pour escorter les grands dans quelques cérémonies, et à qui l'on donnait ce jour-là un pain. *Ménage*.), poltron, lâche à la guerre. —*Voir au combat du mont Pagnotte*, d'un lieu où l'on ne court auc. dang.

*__PAGNOTTERIE__, subst. fém. (*pagnioteri*), lâcheté, bévue. Peu usité. Voy. PAGNOTTE.

*__PAGODE__, subst. fém. (*paguode*), temple des Indiens idolâtres.— A la Chine, les *pagodes* sont des édifices élevés et circulaires, employés à différents usages, mais jamais à aucun culte religieux.—Idole qu'on y adore.—Petite figure dont la tête est ordinairement mobile.—On dit fam. : *il remue la tête comme une pagode*. — *Ce n'est qu'une pagode*, qu'une personne d'un caractère insignifiant. — Monnaie d'or qui a cours dans l'Inde, à peu près pour neuf livres tournois, ou huit francs quatre-vingt-neuf centimes.— Sorte de manches aux robes négligées des femmes.

*__PAGODINE__, subst. fém. (*paguodine*), t. d'hist. nat., espèce de stéatite que l'on tire de la Chine.

PAGODITE, subst. fém. (*paguodite*), t. de minér., substance minérale que l'on appelle vulgairement *pierre de lard*.

PAGOTIN, subst. mas. (*paguotein*), nom qu'on donne, dans l'Inde et en Chine, aux petits réduits qui forment chapelle dans les pagodes. — On donne aussi ce nom à des chapelles seules et isolées dans différents hameaux ou villages, dans lesquelles se trouvent ordinairement les figures ou les statues des dieux qu'on y adore. — On désigne aussi, dans quelques endroits, par ce nom, les statues mêmes de ces divinités. Voy. PAGODE.

PAGRE, subst. mas. (*paguere*), t. d'hist. nat., sorte de poisson qui ressemble au pagel. Voyez PHAGRE.

PAGURE, subst. mas. (*pagure*) (du grec πάγουρος), t. d'hist. nat., genre de crustacés.

PAÏDONOSOLOGIE, subst. fém. (*pa-idonozoloji*) (du grec παιδός, gén. de παῖς, enfant, νόσος, maladie, et λόγος, traité), t. de médec., traité, description, doctrine des maladies des enfants.

PAÏDONOSOLOGIQUE, adj. des deux genres (*pa-idonozolojike*), qui concerne la *païdonosologie*.

PAIE, subst. fém. (*pè*) (suivant *Du Cange*, du latin barbare *pagua* ou *paga*, qu'on a dit avec la même signification dans la basse latinité), solde qu'on donne aux gens de guerre.—Salaire. Le *salaire*, dit *Roubaud*, est le prix ou la rétribution due à un travail, à un service ; la *paie* est le *salaire* d'un travail ou d'un service continu, ou rendu chaque jour ; la *solde* est le prix ou la *paie* d'un service rendu par une personne soudoyée, c'est-à-dire engagée à le rendre moyennant ce *salaire*. — Débiteur : *bonne, mauvaise paie*. — Celui qui *paie*, payeur : *c'est une bonne, une mauvaise paie* ; *d'une mauvaise paie il faut en tirer ce qu'on peut*. Ce proverbe se dit au propre et au figuré. — *Haute-paie*. Voy. à la lettre H. — *Morte-paie*, subst. fém., soldat entretenu dans une garnison, tant en paix qu'en guerre. — Par extension, vieux domestique, etc., qu'on entretient dans une maison sans qu'il y fasse aucun service.

PAIEMENT ou **PAÎMENT** (L'*Académie* semble préférer PAYEMENT, et, selon nous, cette préférence va contre les règles ; car on ne doit se servir de l'*y*, dans les mots de ce genre, que devant une voyelle sonnante, et nullement devant un *e* muet. C'est ainsi que l'*Académie* elle-même écrit *j'envoie* et *nous envoyons*. Si l'on devait écrire *payement*, comme elle semble l'insinuer à tort, on devrait écrire aussi *j'envoye*.), subst. mas. (*pèman*) (du lat. barbare *pagamentum*. Du Cange.), ce qui se donne pour acquitter une dette ou une obligation. — Action de *payer*. — Termes dans lesquels on *paie*.

*__PAÏEN__, subst. et adj. mas., au fém. PAÏENNE (*pa-iein, iène*) (du lat. *paganus*, qui signifie proprement *habitant de la campagne*, *paysan* ; parce que, lors de l'établissement du christianisme, les gens de la campagne conservèrent l'idolâtrie long-temps après la conversion des villes), adorateur des faux dieux ; idolâtre. Il ne se dit guère aujourd'hui que des anciens peuples, et par opposition à *chrétien*.— *Jurer comme un païen*, jurer continuellement.

PAÏENNE, subst. et adj. fém. Voy. PAÏEN.

PAILLARD, E, subst. et adj. (*pa-iar, iarde*) (de *paille*), lascif, débauché.

PAILLARDEMENT, adv. (*pa-iardeman*), d'une manière impudique.

*__PAILLARDER__, v. neut. (*pa-iardé*), commettre le péché de *paillardise*.

PAILLARDISE, subst. fém. (*pa-iardise*), débauche, impudicité. Ce mot et les trois qui le précèdent sont licencieux, et les gens honnêtes évitent de s'en servir.

*__PAILLASSE__, subst. fém. (*pâ-iace*), amas de *paille* renfermée dans un sac de toile pour servir à un lit. — Ce sac de toile lui-même : *il faut remplir cette paillasse*, y mettre de la paille. — Chez les distillateurs d'eaux-fortes, massif en briques sur le sol et sous le manteau de la cheminée, pour y élever des fourneaux.

PAILLASSE, subst. mas. (*pâ-iace*), plat bouffon, qui, dans les troupes de charlatans, danseurs de corde, etc., contrefait ridiculement le jeu ou les tours de force de ses camarades.

PAILLASSON, subst. mas. (*pâ-iaçon*), sorte de *paillasse* plate et piquée entre deux coussins, qu'on met au-devant des fenêtres pour garantir du bruit, etc.—Petite pièce de natte en paille, en sparte, etc., placée à la porte d'un appartement pour s'essuyer les pieds. — Quantité de *paille* attachée avec de la ficelle le long de quelques perches, dont on couvre les espaliers des jardins, etc.

*__PAILLE__, subst. fém. (*pâ-ie*) (en latin *palea*), le tuyau du blé, du seigle, de l'orge, lorsque le grain en est dehors. — *Un millier de paille, un millier de bottes de paille*.— *Paille d'avoine*, la balle du grain qu'on en sépare en le vannant.— *Une paille*, un fétu : *il m'est entré une paille dans l'œil*. — *Coucher sur la paille*, être dans la plus grande misère. — *Mettre quelqu'un sur la paille*, le réduire à la dernière misère.— Défaut de liaison dans la fusion des métaux. — Défaut dans un diamant, qui en diminue l'éclat.—*Paille d'arrimage*, bûche droite placée sous chaque bout de futailles que l'on arrime dans les cales de vaisseaux.—*Paille de bitte*, longue cheville de fer rond, qui, passée en travers de la tête des montants de bittes, empêche le câble de se décapeler.—*Paille-en-cul*, la voile hissée au bout d'en haut de la vergue d'artimon.— *Vin de paille*, fait avec du raisin laissé sur la *paille*, après la récolte. — Fig. et fam. : *rompre la paille*, se brouiller. (Allusion à ce qui se pratiquait chez les anciens Gaulois et les Romains lors de la prise de possession d'une terre, ou du déguerpissement, du dessaisissement. Dans le premier cas, appelé *infestucation seigneuriale*, du latin *festuca*, fétu, paille, on délivrait une houssine d'aulne, ou l'on donnait un brin de paille, un fétu ; dans le second cas, qu'on nommait *défestucation*, on rompait quelques brins de paille.) —*Voir une paille dans l'œil d'autrui, et ne pas voir la poutre qui est dans le sien*, remarquer jusqu'aux moindres défauts d'autrui, et s'aveugler sur les siens propres. — *Tirer à la courte paille*, tirer au sort. — *Feu de paille*, passion, tumulte, ardeur qui ne doit pas durer. — *Homme de paille*, prête-nom ou homme de néant, de nulle considération.—*Cela lève la paille*, l'emporte sur toutes les choses du même genre. — *Être aise comme un rat en paille*, être fort aise. — *Être dans la paille jusqu'au ventre*, avoir toutes ses commodités, surtout en parlant des gens de guerre.

PAILLÉ, E, adj. (*pâ-ié*), t. de blason, diapré, bigarré de diverses couleurs.

PAILLE-EN-QUEUE, subst. fém. (*pâ-ie-ankieu*), t. d'hist. nat., oiseau blanc des tropiques, ainsi nommé parce que sa queue est formée d'une longue plume blanche très-droite, qui remue

sans cesse. On l'appelle aussi *paille-en-cul*, et *fétu-en-cul*. Voy. ce mot.

PAILLÉE, subst. fém. (*pâ-ié*), blé ou tas de blé qui couvre la surface d'une aire. Vieux.

PAILLÉOLES, subst. fém. plur. (*pâ-iéole*), paillettes d'or qui se trouvent dans les sables de quelques rivières. Voy. PAILLETTE et PARCELLE.

***PAILLER**, subst. mas. (*pâ-ié*), cour d'une ferme où il y a des *pailles*, des grains : *chapon de pailler*, et par abréviation, *chapon-pailler*.—On dit prov., d'un homme qui est dans un lieu où il est le plus fort, qu'*il est sur son pailler*, que *c'est un coq sur son pailler*.

***PAILLET**, adj. mas. (*pâ-iè*) : *vin paillet*, vin rouge peu chargé de couleur, et en quelque sorte de couleur de *paille*. — Subst. mas., petite pièce de fer ou d'acier entre la platine et le verrou; ressort.

***PAILLETTE**, subst. fém. (*pâ-iète*), petit grain, petite parcelle d'or qu'on trouve parmi les sables de quelques rivières.—Petite parcelle d'or, d'argent, etc., ronde, mince et percée, qu'on applique sur la broderie, etc. — En bot., petite lame membraneuse qui sépare souvent les fleurons et demi-fleurons des fleurs composées.

PAILLEUR, subst. mas., au fém. **PAILLEUSE** (*pâ-ieur, ieuze*), celui, celle qui vend et fournit de la *paille*.

PAILLEUSE, subst. fém. Voy. PAILLEUR. — Adj. fém. Voy. PAILLEUX.

PAILLEUX, adj. mas., au fém. **PAILLEUSE** (*pâ-ieu, ieuze*); il se dit du fer et des autres métaux qui ont des *pailles*. L'*Académie* ne donne pas le fém. de ce mot.

PAILLIER, subst. mas. (*pâ-ié*), meule de *paille* battue, longue et terminée en pointe comme le toit d'une charpente à deux égouts. Voy. PALLIER et PALIER.

PAILLO, subst. mas. (*pâ-iô*), dans une galère, chambre où l'on resserre le biscuit de mer.

***PAILLOLE**, subst. fém. (*pâ-iole*), t. de pêcheur, filet dont les mailles sont étroites et faites d'un fil délié.

PAILLON, subst. mas. (*pâ-ion*), dans la broderie, morceau de lame d'argent, verni de différentes couleurs.—Ce sont les chaînetiers, petites lames de métal, auxquelles sont attachés les anneaux ou crochets, qui donnent de la flexibilité à la chaîne. — Petite feuille carrée de cuivre battu, que l'on met au fond des chatons des pierres précieuses, etc. — Goutte d'étain fin qu'au moyen du fer à souder, les potiers d'étain font tomber sur une platine de cuivre, etc. — *Paillon de soudure*, petit morceau de métal mince, prêt à placer sur l'ouvrage à souder. On dit aussi *paillette*.

PAILLONNÉ, E, part. pass. de *paillonner*.

PAILLONNER, v. act. (*pâ-ioné*), faire fondre des *paillons* d'étain sur une pièce enduite de poix-résine.—SE PAILLONNER, v. pron.

PAILLOTEUR, subst. mas. (*pâ-ioteur*), celui qui s'occupe à ramasser et à laver les *pailloles*. Voy. ORPAILLEUR.

***PAIMBOEUF**, subst. propre mas. (*peinbeufe*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de la Loire-Inférieure.

PAÎMENT. Voy. PAIEMENT.

***PAIN**, subst. mas. (*pein*) (en lat. *panis*, en grec πανος, dérivé de πασομαι), aliment fait de farine pétrie et cuite au four.—*Pain bénit*, pain bénit par le prêtre, et qu'on distribue par morceaux dans l'église.— *C'est pain bénit*, c'est bien mérité. — *Pain azyme*, pain sans levain. — Il se dit également au figuré, dans le style de l'éloquence sacrée : *se nourrir d'un pain de larmes et d'amertume*. — *Le pain des anges, le pain céleste*, l'Eucharistie.—*Pains de propositions*, dans l'Ancien-Testament, douze *pains* qu'on offrait au jour du sabbat dans le tabernacle, et qui y demeuraient exposés durant sept jours; les prêtres seuls avaient le droit d'y toucher et de les manger. — *Pain d'épices*. Voy. ce mot à son rang alphabétique. — *Pain aux champignons, à la crême*, sorte de mets fait avec du pain, des champignons, de la crême, etc.—*Pain quotidien*, la nourriture de chaque jour.—Ce que l'on fait tous les jours : *il passe sa vie à lutter contre les autres, c'est là son pain quotidien*. — *Pain de munition*, pain bis et grossier qu'on manipule pour le soldat.— L'*Académie* ajoute à la suite de cette locution celle de *pain des prisonniers*; mais il y a une petite remarque à faire, c'est que les prisonniers n'ont pas d'autre *pain* que du *pain de munition*. Il n'y a pas en effet de *pain* particulier pour les prisonniers.— *Pain du roi* ne se dit plus, à moins que ce ne soit par pure plaisanterie, du *pain* des soldats ou des prisonniers. On s'en servirait mieux en l'étendant à toutes les personnes qui vivent aux dépens de la liste civile. — *Pain de chien*, de très-mauvais *pain*.—*Pain de cretons*, *pain* plus grossier encore que le précédent.—*La parole de Dieu est le pain des fidèles*, leur nourriture spirituelle.—Subsistance : *on veut m'ôter mon pain ; gagner son pain*. — Certaines choses mises en masse : *pain de sucre, de savon, de cire, de bougie*, etc. — *Pain à cacheter*, petit pain sans levain pour cacheter les lettres. — *Pain à chanter* : 1° nom vulgaire donné aux hosties; 2° la même chose que *pain à cacheter*. — *Pains d'abbaye*, pensions sur les abbayes, accordées anciennement dans les Pays-Bas à des femmes ou filles d'anciens militaires.—*Pain de laine*, laine cardée dont on remplit et garnit les balles. — *Pain de nœuds*, en t. d'ardoisiers, morceaux de pierre d'ardoise. — *Être condamné au pain de douleur*, ne saurait plus signifier, comme on l'entendait au 18e siècle, *être condamné à vivre au pain et à l'eau*. *Le pain de douleur* n'est plus aujourd'hui qu'une expression figurée qui a le sens de : *tremper son pain de larmes*. (Voy. plus bas. — Prov. : 1° *manger son pain à la fumée du rôt*, être témoin et spectateur des plaisirs d'autrui, sans y avoir part; 2° *promettre plus de beurre que de pain*, plus qu'on ne veut ou qu'on ne peut tenir; 3° *n'avoir pas de pain*, être réduit à la dernière misère; 4° *avoir mangé plus d'un pain*, avoir beaucoup voyagé; avoir beaucoup d'expérience; 5° *savoir son pain manger*, être habile, adroit, expérimenté (l'*Académie* de 1835 donne encore ce proverbe; mais nous devons dire qu'il est plus que suranné); 6° *manger son pain dans sa poche*, manger seul ce qu'on a, sans en faire part aux autres. (Nous préférerions qu'on donnât à ce proverbe le sens de : manger seul, parce qu'on est fort misérable, et parce qu'on a honte.); 7° *faire passer* ou *faire perdre le goût du pain à quelqu'un*, le faire mourir; 8° *mettre à quelqu'un le pain à la main*, lui donner le moyen de gagner sa vie, de s'avancer; 9° *lui ôter le pain de la main*, les moyen de subsister. — *Pain coupé n'a point de maître*, à table on peut prendre le *pain* d'un autre.— *Manger du pain d'un autre*, être domestique. Mais on dit bien aussi : *il a mangé de mon pain pendant tant de temps*, ce qui peut signifier encore qu'on a occupé une personne à un travail mercenaire, sans que pour cela cette personne ait été en état de domesticité.—*Ne pas valoir le pain qu'on mange*, être fainéant, n'être bon à rien.—*Manger son pain blanc le premier*, avoir été heureux et ne l'être plus.—*Avoir du pain quand on n'a plus de dents*, trouver de quoi vivre lorsqu'on n'est plus dans l'âge de jouir de la vie. — *Du pain cuit*, un avenir heureux. — *Avoir son pain cuit*, sa subsistance assurée. — *Liberté et pain cuit*, est un proverbe fort peu usité, auquel l'*Académie* fait signifier que les deux plus grands biens sont d'être libre, et d'avoir ce qui est nécessaire à la vie. — *Du pain dur*, qui coûte beaucoup de sueur à essuyer, beaucoup de déboires. —*Du pain bien long*, qui exige bien des peines et un long temps pour se dire : *je l'ai gagné*.—*Tremper son pain de larmes*, être continuellement plongé dans les amertumes de la douleur.—*Il y a là un morceau de pain*, on y trouve de quoi manger, de quoi vivre; et encore : cette occasion offre un avenir. — *Long comme un jour sans pain*, fort long et fort ennuyeux. — *Être bon comme le bon pain*, extrêmement doux et bienveillant.

***PAIN-DE-BOUGIE**, subst. mas. (*peindebouji*), t. d'hist. nat., nom vulgaire que l'on donne aux tuyaux de certains serpules, qui offrent un assez grand nombre de circonvolutions serrées les unes contre les autres de manière à former une masse semblable à un petit *pain de bougie*.—Au plur., des *pains-de-bougies*.

***PAIN-D'ÉPICES**, et non pas **PAIN-D'ÉPICE**, subst. mas. (*peindépice*), composé de miel, de fleur de seigle et des quatre épices, qu'on fait cuire au four.—Au plur., des *pains-d'épices*.

***PAIR**, subst. mas., **PAIRESSE**, subst. fém. (*père, pérèce*) (du latin *par*, égal, parce que leurs priviléges sont essentiellement les mêmes), t. de dignité; c'était, en France, un des ducs ou comtes qui avaient séance au parlement de Paris : *duc et pair ; la cour des pairs*. De 1815 à 1848, un membre de la haute chambre législative instituée par Louis XVIII, sous le titre de *chambre des pairs*. En Angleterre, c'est un des seigneurs, ducs, marquis, comtes, vicomtes et barons qui ont droit de séance et de suffrage à la chambre haute du parlement. — On appelait autrefois du même nom les principaux vassaux d'un seigneur, qui avaient droit de juger avec lui. — Subst. mas., valeur d'une lettre de change ou d'un billet à ordre, pour lesquels on a donné autant de livres, etc., qu'il en est porté par la lettre ou par le billet.—On dit que le *change est au pair*, lorsqu'il n'y a ni à gagner ni à perdre dans les remises d'argent d'une place à une autre.—*Pair* ou *égalité de change*, celui qui résulte de la comparaison du prix d'une espèce dans un pays, avec le prix de la même espèce dans un autre pays.— *Pair réel*, celui qui résulte de la comparaison du titre, du poids et du cours d'une espèce d'un pays avec le titre, le poids et le prix d'une autre espèce dans un autre pays. — *Pair politique*, celui qui résulte de la combinaison des prix de change de plusieurs places, et par le moyen duquel les banquiers découvrent des prix d'égalité qui les déterminent dans leurs opérations.

PAIR, adj. mas. (*père*) (en lat. *par*), égal, pareil, semblable : *traiter quelqu'un de pair à compagnon ; ils sont pair et compagnon ; c'est un homme sans pair*. — *Nombre pair*, qui peut se diviser en deux parties égales, sans fraction. *Pair* ne prend de pluriel qu'en ce sens. — *Pair ou non*, sorte de jeu où on donne à deviner si le nombre des pièces de monnaie, des jetons ou de tous autres objets qu'on tient cachés dans la main est *pair* ou *impair* : *jouer à pair ou non*. —*Pair et impair*, jeu qui se joue avec trois dés. —*Pair* se dit subst. du mâle et de la femelle de certains oiseaux, et particulièrement de la tourterelle : *la tourterelle a perdu son pair*. — De *pair*, adv., d'égal, d'une manière égale : *il va de pair avec les savants, les officiers*, etc. *Il s'est mis hors de pair*, il s'est élevé au-dessus de ses égaux.

PAIRE, subst. fém. (*père*) (en lat. *par*), couple d'animaux, de choses de même espèce qui vont ensemble : *une paire de pigeons, de souliers, de gants, de pistolets*.—*Une paire d'amis*, deux amis.—T. d'anat. : *paire de nerfs*, chaque division de nerfs semblables. — Il se dit aussi d'une chose unique, mais composée essentiellement de deux pièces : *une paire de ciseaux, de lunettes, de mouchettes*, etc.—*Une paire d'Heures*, livre de prières. — Fig. et prov. : *c'est une autre paire de manches*, c'est une autre affaire. — *Les deux font la paire*, ils ont les mêmes défauts, ils se ressemblent également.

PAIREMENT, adv. (*pèreman*), t. d'arithm., *nombre pairement pair*, dont la moitié est aussi un nombre *pair*. *Huit, douze*, etc., *sont des nombres pairement pairs*. Voy. NOMBRE.

PAIRESSE, subst. fém. (*pérèce*), la femme d'un *pair*, ou celle qui en Angleterre possède une *pairie* femelle. Voy. PAIR, subst. mas.

***PAIRIE**, subst. fém. (*péri*), dignité de *pair*. Il se dit même du domaine auquel la dignité est attachée.—*Pairie femelle*, en Angleterre, celle qui passe aux femmes.

PAIRLE, subst. fém. (*pèrele*), t. de blas., pal mouvant de la pointe de l'écu, et divisé en deux parties égales qui vont aboutir, en forme d'Y, aux deux angles du chef. Voy. PERLE et PAL.

DU VERBE IRRÉGULIER **PAÎTRE** :

Pais, 2e pers. sing. impér.

Pais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.

Pais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.

***PAISIBLE**, adj. des deux genres (*pèzible*), qui aime la *paix*; qui est d'humeur douce et tranquille. Il se dit des hommes et des animaux.—Qui n'est point troublé dans la possession d'un bien : *il est paisible possesseur de*... — En parlant des lieux : où l'on est en *paix*, où il n'y a point de bruit, de tumulte.

PAISIBLEMENT, adv. (*pèzibleman*), sans trouble; d'une manière paisible et tranquille.

DU VERBE IRRÉGULIER **PAÎTRE** :

Paissaient, 3e pers. plur. imparf. indic.

Paissais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.

Paissais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.

Paissait, 3e pers. sing. imparf. indic.

PAISSANCE, subst. fém. (*pèçance*), pâturage, pâture. Peu en usage.

Paissant, part. prés. du verbe irrégulier PAÎTRE.

***PAISSANT, E**, adj. (*pèçan, çante*), qui *paît* : *des moutons paissants*.

DU VERBE IRRÉGULIER **PAÎTRE** :

Paisse, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.

Paisse, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.

PAISSEAU, subst. mas. (*pèçô*), échalas. Presque inusité.

PAISSELÉ, E, part. pass. de *paisseler*.

PAISSELER, v. act. (*pècelé*), mettre des échalas aux pieds de la vigne. — SE PAISSELER, v. pron. Peu usité.

PAISSELIÈRE, subst. fém. (*pècelière*), lieu où l'on fait les *paisseaux*, où on les resserre. Peu usité.

PAISSELURE, subst. fém. (*pècelure*), menu chanvre avec lequel on attache les paisseaux.

DU VERBE IRRÉGULIER PAÎTRE :

Paissent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.

Paissent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.

Paisses, 2e pers. sing. prés. subj.

Paissez, 2e pers. plur. impér.

Paissez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.

Paissiez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.

Paissiez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.

Paissions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.

Paissions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.

PAISSON, subst. fém. (*pèçon*), tout ce que les bestiaux et les bêtes fauves *paissent* et broutent, surtout dans les forêts. — Au mas., fer arrondi en manière de cercle. — T. de gantier, instrument pour étendre les peaux.

PAISSONNÉ, E, part. pass. de *paissonner*.

PAISSONNER, v. act. (*pèçoné*), étendre une peau sur le *paisson*. — SE PAISSONNER, v. pron. Peu en usage.

PAISSONNIER, subst. mas., au fém. PAISSONNIÈRE (*pèçonié, pèçonière*), celui qui mène les bestiaux en *paisson*. Peu usité.

DU VERBE IRRÉGULIER PAÎTRE :

Paissons, 1re pers. plur. impér.

Paissons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.

Paît, 3e pers. sing. prés. indic.

Paîtra, 3e pers. sing. fut. indic.

Paîtrai, 1re pers. sing. fut. indic.

Paîtraient, 3e pers. plur. prés. cond.

Paîtrais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.

Paîtrais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.

Paîtrait, 3e pers. sing. prés. cond.

Paîtras, 2e pers. sing. fut. indic.

PAÎTRE, v. act. et neut. (*pètre*) (en lat. *pasci*); *pu*; *paissant*; *je pais*, *tu pais*, *il paît*, *nous paissons*, etc.; *je paîtrai*, etc., etc. Les passés et les temps composés ne sont point en usage.— Manger. Il ne se dit proprement que des animaux qui broutent l'herbe : *les moutons qui paissent l'herbe*; et neutralement : *mener*, *faire paître des moutons, des chevaux*.— Donner à manger. En ce sens, il n'est usité au propre qu'en fauconnerie : *paître un oiseau*. — On dit fig., dans la même acception : *un bon pasteur a soin de paître ses ouailles du pain de la parole*, de les instruire. (Du latin *pascere, pasco*.) — Prov. : *envoyer paître quelqu'un*, l'envoyer promener, le renvoyer avec mépris. — *Envoyer paître quelque chose*, y renoncer. — SE PAÎTRE, v. pron., se nourrir, en parlant des oiseaux carnassiers : *les corbeaux se paissent de charognes*.—Au fig.: *se paître de vent, de chimères*, que nous trouvons encore dans l'*Académie*, n'est plus en usage. On dit *se repaître*.

DU VERBE IRRÉGULIER PAÎTRE :

Paîtrez, 2e pers. plur. fut. indic.

Paîtriez, 2e pers. plur. prés. cond.

Paîtrions, 1re pers. plur. prés. cond.

Paîtrons, 1re pers. plur. fut. indic.

Paîtront, 3e pers. plur. fut. indic.

*PAIX, subst. fém. (*pè*) (en lat. *pax*), déesse révérée par les anciens Romains, etc. — État d'un peuple qui n'est point en guerre. — Concorde dans les familles, etc. — Réconciliation : *ils ont fait la paix*.—*Faire sa paix*, rentrer dans les bonnes graces d'un protecteur, etc. — Tranquillité de l'âme : *paix intérieure*. Voy. TRANQUILLITÉ. — Calme, silence : *vous êtes ici bien en paix*.— *L'ange de la paix*, Jésus-Christ. — Fig. : *c'est un ange de paix*, se dit d'une personne qui vit saintement, et qui prêche partout et en tout le bon exemple —En t. de liturgie, 1° la patène que le prêtre donne à baiser quand on va à l'offrande ; 2° sorte de petite plaque qu'on fait baiser dans l'église aux ecclésiastiques, etc.— *Baiser de paix*, les embrassements qu'on se donnait anciennement à la grand'-messe ; on ne baise plus aujourd'hui que la patène.—*Se donner le baiser de paix*, se réconcilier.—Os plat et large d'une épaule de veau ou de mouton, quand la chair en est ôtée.—*Paix plâtrée* ou *fourrée*, fausse paix à laquelle on consent malgré soi, etc. — *Paix religieuse*, en Allemagne, traité conclu en 1555 entre l'empereur Charles-Quint et les états et princes protestants, par lequel l'exercice de la religion luthérienne était permise dans tout l'Empire.— *Juge de paix* (voy. JUGE).— *Paix du roi*, tranquillité intérieure dans tout le royaume. On se sert souvent de cette expression en Angleterre. On a autrefois appelé *paix du roi* les vingt-quatre heures de trêve que deux partis s'imposaient, pendant les guerres civiles, le jour de la fête du roi. — *Paix de Dieu*, loi qui, en 1200, contraignait à poser les armes certains jours de la semaine.—Prov. : *être* ou *vivre en paix et aise*, avoir toutes ses commodités, et en jouir en repos : *il ne veut, il ne demande que paix et aise*. — *Ne donner ni paix ni trêve à quelqu'un*, ne lui donner aucun relâche ; le harceler continuellement.—*Laisser quelqu'un en paix*, ne plus l'importuner, ne plus le molester. — Prov. : *laissons les morts en paix*, ne médisons point de ceux qui sont morts, ou des absents.—*Le séjour de la paix*, le tombeau. — *Le séjour de la paix éternelle*, le lieu où doivent reposer les âmes des justes pendant l'éternité ; le ciel.—*Dieu lui fasse paix!* qu'il soit heureux dans l'autre monde après sa mort.—*Paix et peu*, est un proverbe que nous lisons dans l'*Académie*, qui lui fait signifier : avoir peu et vivre en *paix* ; nous préférerions qu'on traduisît cette expression par : je me contenterai volontiers de peu, pourvu que j'aie la *paix*.

PAIX! (*pè*) interjection dont on se sert pour qu'on fasse silence : *paix là ! paix donc !*

PAJERO ou PAJERON, subst. mas. (*pajerô*, *pajeron*), t. d'hist. nat., espèce d'animal du genre des chats, qu'on trouve dans le pays des Pampas, du côté de Buenos-Ayres.

PAJOTAGE, subst. mas. (*pajotaje*), subversion des jantelles dans l'eau.

PAKEL, subst. mas. (*pakièle*), t. d'hist. nat., espèce de coquille du genre des succins.

PAK-FONG, subst. mas. (*pakefon*), métal sonore qui ressemble à de l'argent.

PAKLAKENS, subst. mas. pl. (*paklakan*), sorte de jolis draps qui se fabriquent en Angleterre.

PAL., abréviation du mot *palais*.

PAL, subst. mas. (*pale*), pieu aiguisé par un bout : *le supplice du pal*. Voy. EMPALER. — En t. de blason, pieu perpendiculaire et ordinairement aiguisé par un bout, qui partage l'écu dans le sens de sa longueur. Il fait au pluriel *paux* ou *pals*, suivant l'*Académie*. Il nous semble que le pluriel *pals* est préférable, ne fût-ce que parce qu'il n'y aurait pas d'équivoque possible entre le pluriel de *pal* et celui de *peau*. — Le pal dans les armoiries, était jadis une marque de juridiction féodale. — On appelait *pals cométtés* ceux dont le chef se terminait en ondes, et *pals flamboyants* ceux dont l'extrémité supérieure figurait une flamme.—T. d'antiq. Ce mot désignait les pieux ou palissades dont les Romains entouraient leurs camps ou leurs retranchements. Dans les marches chaque légionnaire était obligé de se charger de douze pals formant ensemble un poids d'environ trente kilogrammes. On retrouve l'usage des pals dans notre histoire du moyen âge. Les soldats du fameux prince Noir portaient avec leurs bagages des pals ou pieux, tant pour se palissader la nuit, que pour soutenir leur arbalète, afin de mieux ajuster l'ennemi.

PALA, subst. mas. (*pâla*), t. d'hist. nat., nom vulgaire du lavaret, sorte de poisson. — T. de bot., muscadier, plante.

PALABRE, subst. fém. (*palabre*), t. de relat., présent volontaire et plus souvent forcé, que font les Européens aux petits souverains des côtes de l'Afrique. — Propos longs et inutiles.

PALACHE, subst. fém. (*palache*), sorte d'épée longue et large.

PALADE, subst. fém. (*palade*), t. de marine, mouvement par lequel les palmes des rames font avancer une galère.

PALADIN, subst. mas. (*paladein*) (par corruption de *palatin*, homme du palais, de la cour ; du latin *palatinus*, fait dans le même sens de *palatium*, palais), dans les anciens romans de chevalerie, un des principaux seigneurs qui suivaient Charlemagne à la guerre. — Par extension : 1° chevalier errant qui va cherchant des aventures, les occasions de signaler sa valeur, etc. ; 2° seigneur qui veut passer pour brave et pour galant. — Fig. : *c'est un vrai paladin*, un homme tout-à-fait galant comme on l'était dans l'ancien temps.

PALÆSTÈS, subst. propre mas. (*palècetèce*), (c'est-à-dire *lutteur*), myth., surnom de Jupiter parce qu'il prit la figure d'un athlète pour combattre contre Hercule, qui lui céda la victoire quand il l'eut reconnu.

PALAIS (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinpalè*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mauléon, dép. des Basses-Pyrénées.

*PALAIS, subst. mas. (*palè*), bâtiment convenable pour loger un roi ou un prince. — *Révolution de palais*, celle qui a lieu dans l'intérieur du palais d'un souverain, et qui est faite par les gens mêmes du *palais*. — *Maire du palais*. (Voy. MAIRE.) — Par exagération, maison magnifique ; dans presque toutes les villes d'Italie, on donne le nom de *palais* à ce que nous appelons ici *hôtels*, quand nous ne désignons que l'habitation d'un particulier fort riche. — Pris absolument, le lieu où l'on rend la justice : *jours de palais*, ceux où l'on plaide au *palais*. — *Gens de palais*, les juges, etc.— *Style de palais*, formules et termes de pratique et de jurisprudence dont on se sert dans les actes judiciaires et dans les plaidoiries.— La profession des gens de *palais*. — *Suivre le palais*, c'est proprement exercer les fonctions d'avocat ou d'avoué. — Partie supérieure du dedans de la bouche ; il se dit des hommes et des animaux, (en lat. *palatum*, dérivé du grec πάω, je mange). — *Avoir le palais fin*, avoir le sens du goût, être délicat sur les mets.—T. de bot., éminence convexe sur la lèvre inférieure de quelques fleurs labiées.

PALAIS-DE-BOEUF, subst. mas (*palèdebœuf*), t. d'hist. nat., espèce de nérite dont la lèvre est garnie de petits tubercules qu'on a comparés aux papilles nerveuses de la langue d'un *bœuf*. — T. de bot., nom d'une espèce de plante.—Au plur., des *palais-de-bœuf*.

PALAIS-DE-LIÈVRE, subst. mas. (*palèdeli-èvre*), t. de bot., sorte de plante ; c'est la même que le laiteron ou laitron.—Au plur., des *palais-de-lièvre*.

PALAISEAU, subst. propre mas. (*palèzô*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Versailles, dép. de Seine-et-Oise.

PALAISTE, subst. fém. (*palècete*), ancienne mesure d'Égypte.

PALALIE, subst. fém. (*palali*), t. de bot., espèce de plante qui croît aux Indes orientales.

PALAMÈDE, subst. propre mas. (*palamède*), myth., fils de Nauplius, roi de l'île d'Eubée, et arrière-petit-fils de Bélus. Ce fut lui qui découvrit la feinte d'Ulysse, qui contrefaisait l'insensé pour ne point aller à la guerre de Troie. Il prit Télémaque encore dans le berceau, et le mit devant le soc de la charrue qu'Ulysse conduisait ; mais celui-ci courut aussitôt à son fils, et le retira du danger. Lorsqu'ils furent au siége de Troie, Ulysse, pour se venger, cacha dans la tente de Palamède une somme d'argent qu'il dit lui avoir été volée, et le fit lapider. On croit que *Palamède* inventa les jeux d'échecs et de dés pendant le siége, aussi bien que les poids et les mesures.

PALAMÉDÉE, subst. fém. (*palamédé*), t. d'hist. nat., sorte d'oiseau qu'on croit être du genre des grues.

PALAMÉEN, subst. propre mas. (*palamé-ein*), myth., nom de dieux malfaisants, qu'on croyait toujours occupés à nuire aux hommes. Ils sont les mêmes que les dieux Telchines. Jupiter était surnommé *Palaméen* quand il punissait les coupables.

PALAMENTE, subst. fém. (*palamante*), t. de mar., tout le corps des rames d'un bâtiment, comme d'une galère.

PALAMIDE, subst. fém. (*palamide*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des scombres.

PALAMIDIÈRE, subst. fém. (*palamidière*), t. de pêche, sorte de filet dont on se sert pour prendre des *palamides*.

PALAN, subst. mas. (*palan*), t. de mar., cordes, moufles et poulies propres à enlever des fardeaux. — Corde qui sert à remuer le timon des galères.

PALANCHE, subst. fém. (*palanche*), morceau de bois entaillé aux deux bouts, qui sert pour

porter deux seaux d'eau sur les épaules.—Étoffe grossière dont on double les capotes des matelots.

PALANÇONS, subst. mas. plur. (palançon), t. de maçonn., morceaux de bois qui retiennent les torchis.

PALANGASIEN, subst. mas. (palanguazîein), t. d'hist. anc., nom qu'on donnait aux crocheteurs ou portefaix.

PALANGE, subst. fém. (palanje), t. d'hist. anc., rouleau pour transporter les fardeaux.

PALANGRE, subst. fém. (palanguere), t. de pêche, corde garnie de lignes et de haims, dont on se sert beaucoup en Provence.

PALANQUE, subst. fém. (palanke), espèce de fortification faite avec des pieux ou pals, dans certaines villes fortes ou places fortifiées de Hongrie, de Croatie, etc.

PALANQUÉ, E, part. pass. de *palanquer*.

PALANQUER, v. act. (palankié), charger ou décharger un vaisseau par le moyen des *palans*. —Haler sur un *palan*.—Former une fortification en *palanque*. — SE PALANQUER, v. pron. Fort peu en usage.

PALANQUIN, subst. mas.(palankiein), en t. de mar., petit *palan*. — Dans les Indes, sorte de chaise ou plutôt de lit de repos portatif, dans lequel les personnes de haut rang se font transporter d'un lieu à un autre.

PALANQUINET, subst. mas. (palankiné), t. de mar., corde ou *palan* qui sert à mouvoir le timon d'une galère.

PALAPE, subst. mas. (palape), mouvement des palmes des rames. On dit mieux *palade*.

PALARDEAUX, subst. mas. plur. (palardô), t. de mar., bouts de planche garnis de bourre et de goudron pour boucher les trous du bordage d'un bâtiment.—Tampons pour boucher les écubiers.

PALARE, subst. mas. (palare), t. d'hist nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PALARIE, subst. fém. (palari), t. d'hist. anc., exercice que l'on faisait faire aux soldats autour d'un poteau. Cet exercice consistait à porter plusieurs coups à un pieu qui était placé à une certaine distance.—Le lieu même où se faisait cet exercice.

PALASTRE, subst. mas. (palacetre), pièce de fer qui forme la partie extérieure d'une serrure, et sur laquelle sont montées toutes les pièces qui la font agir.

*PALATALE, subst. et adj. fém. (palatale) (du lat. *palatum*, palais), t. de grammaire : *consonnes palatales*, celles produites par le mouvement de la langue qui va toucher le *palais*: *D, L, N, R, T, sont des consonnes palatales*. — Subst fém. : *une palatale*.

*PALATIN, subst. et adj. mas., au fém. PALATINE (palatein, tine), autrefois, en Allemagne, électeur laïc qui avait ses états sur le Rhin. On le nommait aussi *comte Palatin du Rhin*. Sa famille était appelée *maison palatine*. C'est aujourd'hui *le roi de Bavière*.— La femme d'un *palatin* s'appelait princesse *palatine*.(Du lat. *comes palatinus*, titre qui était commun à tous les princes et seigneurs attachés à la cour, au *palais* de l'empereur, et qui, dans la suite, demeura particulièrement à l'*électeur Palatin du Rhin*.) — Subst. mas., en Hongrie, le vice-roi. — En Pologne, gouverneur de province. — En t. d'anat., on nomme adj. *os palatins*, ceux qui servent à former les fosses nasales et maxillaires : *les nerfs palatins, les glandes palatines*. (Du lat. *palatum*, le palais.)—*Jeux palatins*, t. d'antiq., jeux institués par l'impératrice Livie, femme d'Auguste, pour être célébrés sur le mont *Palatin*, qui était situé dans Rome même, en l'honneur de cet empereur.

*PALATINAT, subst. mas. (palatina), dignité de palatin. — Etats de l'électeur *Palatin*, avant 1789, etc. — En Pologne, chaque province s'appelait *palatinat*.

PALATINE, subst. fém. (palatine), fourrure ou ornement de fourrure que les femmes mettent sur leur cou : *cette femme a une belle palatine*; ainsi nommée de la *princesse Palatine*, qui, sous la minorité de Louis XIV, en introduisit l'usage en France.—Adj. fém. Voy. PALATIN.

PALATITE, subst. fém. (palatite) (du lat. *palatum*, le palais), t. de médec., inflammation du *palais*, du voile du *palais*.

PALATO-LABIALE, adj. fém. (palatôlabi-ale), t. d'anat.; se dit de l'artère qui tient au *palais* et aux *lèvres*.

PALATO-PHARYNGIEN, subst. et adj. mas. (palatôfareinjiein), t. d'anat., nom de deux muscles qui s'attachent au palais.

PALATO-PHARYNGITE, subst. fém. (palatôfareinjite), t. de médec., inflammation du *palais* et du *pharynx*.

PALATO-SALPINGIEN, adj. mas. (palatôçalepeinjiein), t. d'anat. ; il se dit du péristaphylin externe ou inférieur.—Il est aussi subst.

PALATO-STAPHYLIN, subst. et adj. mas. (palatôcetafilein) (du lat. *palatum*, palais, et du grec σταφυλη, la luette), t. d'anat., nom de deux muscles qui s'attachent au *palais* et à la luette.

*PALÂTRE, subst. fém. (palâtre), tôle battue en feuilles.

PALATUA, subst. propre fém. (palatu-a), myth., déesse sous la protection de laquelle les Romains avaient mis le mont *Palatin*.

PALATUAL, subst. et adj. mas., au fém. PALATUALE (palatu-al), myth., sacrifice qui se faisait, sur le mont *Palatin*, à la déesse *Palatua*.

PALATUAR, subst. mas. (palatu-ar), prêtre, ministre du culte de la déesse *Palatua*, à Rome.

PALAVE, subst. fém. (palave), t. de bot., genre de plante de la famille des millepertuis.

PALAVER, subst. mas. (palavère), t. de relat., assemblée de vieillards de condition libre parmi les Africains.

PALAVIE, subst. fém. (palavi), t. de bot., genre de plantes de la famille des malvacées.

PALE, subst. fém. (pale) (du latin *palla*), carton carré recouvert d'un linge, qui se met pendant la messe sur le calice. — Bout plat d'un aviron.—Pièce de bois qui retient les eaux d'une écluse.

PÂLE, adj. des deux genres (pâle) (en lat. *pallidus*), qui a de la pâleur. — En parlant des couleurs, qui n'est pas vif, qui est peu chargé : *du bleu pâle*. — En parlant du style d'un ouvrage littéraire, qui est sans intérêt, qui manque de brillant : *la poésie est pâle*.—T. de médec. : *pâles couleurs*. Voy. CHLOROSE.—*Les pâles ombres*, les morts.

PALÉ, E, adj. (palé), t. de blason : *écu palé*, divisé en parties égales par des pals perpendiculaires.

PALÉACÉ, E, adj. (palé-acé), t. de bot., garni de paillettes.

PALÉAGE, subst. mas. (palé-aje), t. de mar., travail des matelots qui remuent du sel avec une pelle.

*PALÉE, subst. fém. (palé), rang de pieux ou *pals* enfoncés en terre, pour former une digue, soutenir des terres, etc.

*PALEFRENIER, subst. mas. (palefrenié) (de *palefroi*, cheval), valet qui panse les chevaux.

PALEFROI, subst. mas. (palefroé) (suivant *Nicot*, des trois mots *par le frein*; parce que les chevaux de parade et ceux que montaient les dames étaient conduits par des écuyers, qui les tenaient par le *frein* ou la bride. Cette étymologie, désapprouvée par *Ménage*, a été adoptée par *Casaubon*.), cheval de parade sur lequel les princes, etc., faisaient leur entrée.—Cheval que montait une dame avant l'usage des carrosses. Il est vieux.

*PALÉMON, subst. mas. (palémon), t. d'hist. nat., genre de crustacés de l'ordre des décapodes. — Subst. propre mas., myth., dieu marin, fils d'Athamas et d'Ino, le même que Mélicerte.— C'était aussi un nom de berger dans les pastorales.

PALÉOGRAPHE, subst. mas. (palé-oguerafe), qui s'adonne à la *paléographie*.

PALÉOGRAPHIE, subst. fém. (palé-oguerafi) (du grec παλαιος, ancien, et γραφη, écriture), science qui s'occupe de l'origine de l'écriture, et des formes diverses qu'elle a eues chez des nations et dans des temps différents; des instruments et des substances qu'elle a employés, etc. —Art de déchiffrer les écritures anciennes.

PALÉOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (palé-oguerafike), qui a rapport, qui est relatif à la *paléographie*.

PALÉOLAIRE, subst. fém. (palé-olère), t. de bot., genre de plantes de la famille des synanthérées.

*PALÉOLOGUE, adj. des deux genres (palé-ologue) (du grec παλαιος, ancien, et λογος, discours), surnom de plusieurs empereurs d'Orient.

*PALÉONTOLOGIE, subst. fém. (palé-ontoloji) (du grec παλαιος, ancien, ων, οντος, l'être, et λογος, description), histoire descriptive des êtres qui ont jadis peuplé la terre, des animaux, des végétaux fossiles.

PALÉONTOLOGIQUE, adj. des deux genres (palé-ontolojike), qui a rapport, qui concerne la *paléontologie*.

PALÉOTHÉRIUM, subst. mas. (paléotériome) (du grec παλαιος, antique, et θηρ, animal farouche), t. d'hist. nat., genre de mammifères fossiles des environs de Paris.

PALÉOZOOLOGIE, subst. fém. (palé-ozo-oloji), histoire naturelle des animaux fossiles.

PALÉOZOOLOGIQUE, adj. des deux genres (palé-ozo-olojike), qui est relatif, qui a rapport à la *paléozoologie*.

PALÉOZOOLOGISTE, subst. mas. (palé-ozoolojicete), celui qui s'occupe à décrire les animaux fossiles.

PALÉOTHÈRE, subst. mas. Voyez PALÉOTHÉRIUM.

*PALERON, subst. mas. (paleron) (du lat. *pala*, pelle, comme qui dirait *petite pelle*; parce que le paleron en a la forme), partie de l'épaule de certains animaux, qui est plate et charnue : *cheval blessé au paleron*.

*PALERME, subst. propre fém. (palèreme), ville capitale du royaume de Sicile.

PALÈS, subst. propre fém. (palèce), myth., la déesse des bergers, des pâturages et des troupeaux.—T. d'hist. nat., sorte d'insecte de l'ordre des lépidoptères.

PALESTEAU ou PALISSEAU, subst. mas. (palèceto, liço), lambeau. (*Boiste*.) Inus.

PALESTIN, subst. et adj. mas., au fém. PALESTINE (palèceteìn, tine), de la *Palestine*; qui concerne la *Palestine*.

*PALESTINE, subst. propre fém. (palècetine). Voy. SYRIE. — Au plur., myth., déesses que l'on croit être les mêmes que les Furies. — Subst. fém., nom d'un caractère d'imprimerie, du corps de vingt-deux points, qui vient entre le gros parangon et le petit canon : *deux cicéro forment le corps de la palestine*.

PALESTRE, subst. fém. (palecètre) (en grec παλαιστρα, fait de παλη, lutte), chez les Grecs et les Latins, lieux publics où l'on se formait aux exercices du corps. — Ces exercices mêmes. — Quelques écrivains donnent le genre masculin à ce mot employé dans la première acception : *le palestre d'Athènes, de Thèbes*, etc. L'*Académie* le fait constamment féminin. — Subst. propre fém., myth., fille de Mercure; on lui attribue l'invention de l'exercice de la lutte. D'autres la disent fille d'Hercule, et lui font honneur d'avoir établi que les femmes qui voudraient disputer le prix de la course et des autres jeux publics ne le feraient qu'avec la décence qui convient à leur sexe.

*PALESTRIQUE, adj. des deux genres (palècetrike) : *exercices palestriques*, qui se faisaient dans les *palestres*. — Subst. fém., chez les anciens, l'un des deux principaux genres de la gymnastique, qui contenait cinq exercices : la lutte, le pugilat, le trait, la course et le saut. L'autre genre était l'*orchestique*.

PALESTROPHYLAX, subst. mas. (palècetrofilakce) (en grec παλαιστροφυλαξ, fait de παλη, lutte, et φυλαξ, gardien), t. d'hist. anc., officier subalterne qui était préposé à la garde des *palestres*.

*PALET, subst. mas. (palè) (suivant Ménage, du latin *patulus*, large, étendu, dont on a fait le diminutif *patuletus*, et ensuite, par corruption *palet*. Suivant d'autres, du grec παλαιστρα, palestre), morceau de métal, de pierre ou de tuile plat, rond et uni, dont on se sert pour jouer.— *Palets de Gascogne*, filets pour la pêche, usités en Languedoc; on les tend comme les rets traversants, en les fouissant dans le sable.

PALETÉ, part. pass. de *paleter*.

PALETER, v. neut. (paleté), faire glisser le *palet* sur la terre. — Fam., jouer fréquemment au *palet*. (Trévoux.) Inusité dans ce dernier sens.

*PALETOT, subst. mas. (paletô), t. de relat., justaucorps, pourpoint. — Espèce de redingote ou de surtout fort en usage maintenant.

*PALETTE, subst. fém. (palète) (du lat. *pala*, pelle, ou plutôt de son diminutif *paleta*, petite pelle, à cause de la forme de la palette. *Ménage*.), petit battoir rond dont on se sert au lieu de raquette pour jouer au volant ou à la paume. On dit aujourd'hui *raquette* en ce sens. — En t. d'imprimerie, sorte de spatule de fer garnie d'un manche, dont on se sert pour prendre de l'encre. — Petite planche fort mince, sur laquelle les peintres mettent et mêlent leurs couleurs : *charger sa palette*, y étendre ses couleurs. — *Faire des teintes sur sa palette*, y mé-

langer les couleurs. — *Fait d'une seule palette*, se dit en parlant d'un tableau tellement bien fait, sous le rapport de l'harmonie et de l'exécution, que tout y paraît avoir été fait d'un seul coup de pinceau. — *Sentir la palette*, se dit, au contraire, d'un tableau dont les couleurs sont mal en accord, en harmonie.—*Avoir une belle palette*, être fort bon coloriste, très-bon peintre. — Chez les horlogers, petite aile qui, poussée par la roue de rencontre, entretient les vibrations du régulateur. — Petit plat dans lequel on reçoit le sang de ceux à qui on ouvre la veine. — La quantité de sang qu'on a tiré dans une *palette* : *on lui a tiré trois, quatre palettes de sang*. — Ce mot est en usage dans beaucoup d'autres arts, où il a à peu près la même acception.—*Palette triangulaire*, enfoncement lisse bordé de poils, au milieu des pattes postérieures de l'abeille.

PALETTE-À-DARD, subst. mas. (*palètadare*), t. de bot., espèce de plantes du genre des agarics. — Au plur., des *palettes-à-dard*.

PALETTE-DE-LÉPREUX, subst. mas. (*palètedelèpreu*), t. d'hist. nat., espèce de coquille de la classe des bivalves. — Au plur., des *palettes-de-lépreux*.

***PALÉTUVIER**, subst. mas. (*palétuvié*), t. de bot., grand arbre d'Amérique ; ses branches touchant à terre prennent racine.

PALEU ou **PALLEU**, subst. mas. (*paleu*), sorte d'outil dont se servent les cordiers.

PÂLEUR, subst. fém. (*pâleur*) (en lat. *palor*), certaine couleur tirant sur un blanc fade, qui vient souvent de maladie, et qui paraît sur le visage. Il ne se dit que des personnes et non des couleurs. — Myth., divinité allégorique à laquelle les Romains rendaient un culte conjointement avec la Peur.

***PALI**, subst. mas. (*pâli*), langue des lois, de la religion et des sciences, dans toutes les contrées situées entre l'Inde et la Chine ; elle domine dans tous les dialectes. Son alphabet paraît dérivé du *devanagari* ; la forme des lettres est différente ; mais l'ordre en est le même. Au fond, le *pâli* est un ancien dialecte du sanscrit, avec lequel il a plus de rapports encore que le *prakrit* et le *zend*. La plus grande partie des mots indique très-clairement cette origine ; tous les livres des sectateurs de Bouddah sont en *pâli*. Cette langue, de même que le *parakrit* et le *zend*, a été cultivée régulièrement ; mais elle a eu le sort de la langue-mère : c'est aujourd'hui une langue morte.

***PALICARE**, subst. mas. (*palikare*) (du grec παλιν, de nouveau, et καρη, chef), t. d'hist. mod., nom de certaines compagnies militaires ou régiments grecs de nouvelles levées.

PALICOT, subst. mas. (*palikô*), t. de pêche, petit parc tournant, construit aux endroits où le poisson abonde.

PALICOUR, subst. mas. (*palikour*), t. de bot., arbrisseau de la Guyane.—Voy. PALIKOUR.

PÂLI, E, part. pass. de *pâlir*.

***PALIER**, subst. mas. (*palié*), plate-forme sur un escalier. — *Palier de communication*, celui qui se trouve sur une même direction, au même étage. — Nous allons émettre ici une opinion contraire à celle de l'*Acad.* Elle dit prov. et fig., *un homme est fort bien sur son palier*, ou est fort bien chez soi, dans sa maison. Nous n'avons pas trop à redire contre cette locution ; nous n'avons qu'une controverse à établir, et cette controverse ne se base que sur ce que l'*Académie* ajoute que : on dit aussi dans le même sens : *sur son pailler*. Il faudrait cependant finir par s'entendre sur l'orthographe régulière des mots. Nous croyons, nous avons même la ferme conviction que *palier* est une corruption de *pailler*; il ne faudrait donc pas deux manières d'écrire ce mot. Et en effet, ce mot ne désigne qu'un endroit sur lequel on étale ou de la *paille*, ou des nattes de *paille* ; *palier* est donc un véritable barbarisme ; c'est *pailler* qu'on doit écrire. Voir notre Dictionnaire, au mot PAILLER. — Dans les machines, segment de sphère en cuivre, qui facilite le mouvement horizontal de deux parties l'une sur l'autre, à une distance uniforme.

PALIFICATION, subst. fém. (*palifikâcion*), action de fortifier un sol par le moyen des pilotis.

PALIKARE ou **PALLIKARE**. Voy. PALICARE.

PALIKOUR, subst. mas. (*palikour*), t. d'hist. nat., oiseau fourmilier de Cayenne.

PALILIES, subst. fém. plur. (*palili*), myth., fêtes romaines en l'honneur de la déesse Palès.

PALILITIE, subst. fém. (*palilici*), t. d'astron., l'une des sept hyades ; étoile fixe de la première grandeur.

***PALIMPSESTE**, subst. et adj. mas. (*paleinpecècete*) (en lat. *palimpsestus*), chez les anciens, tablette sur laquelle on avait effacé ce qui y avait été écrit, pour y substituer une écriture nouvelle.

PALINDROME, subst. mas. (*paleindrome*) (du grec παλινδρομος, rétrograde, de παλιν, de nouveau, et δρομος, course), sorte de vers ou de discours qui se trouve toujours le même, soit qu'on le lise de gauche à droite ou de droite à gauche.

PALINDROMIE, subst. fém. (*paleindromi*) (même étym. que celle du mot précéd.), t. de médec., reflux des humeurs viciées vers les parties nobles du corps.

PALINDROMIQUE, adj. des deux genres (*paleindromike*), t. de médec., qui est relatif, qui a rapport à la *palindromie*.

PALINGES, subst. propre mas. (*paleinje*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Charolles, dép. de Saône-et-Loire.

PALINGÈNE, adj. des deux genres (*paleinjène*) (du grec παλιν, de nouveau, et γεινομαι, naître), de nouvelle création ; qui se renouvelle, qui reprend la vie après l'avoir perdue en apparence.

***PALINGÉNÉSIE**, subst. fém. (*paleinjénézi*) (même étym. que celle du mot précéd.), action par laquelle, dans l'opinion de quelques chimistes, les principes des végétaux et des animaux, décomposés par l'analyse chimique, reproduisent un corps semblable à celui dont ils ont été retirés, ou du moins le fantôme, la forme de ce corps. *Palingénésie* signifie proprement *régénération*.

PALINLOGIE, subst. fém. (*paleinloji*) (du grec παλιν, de nouveau, et λογος, discours), t. de prosodie, répétition d'un mot à la fin d'un vers et au commencement du suivant.

PALINLOGIQUE, adj. des deux genres (*paleinlojike*), qui a rapport, qui appartient à la *palinlogie*.

***PALINOD**, subst. mas. (*palinô*) (du grec παλιν, de nouveau, et ωδη, chant), poésie en l'honneur de l'immaculée conception de la Vierge. On donnait le prix à la meilleure pièce de ce genre à Rouen, à Caen et à Dieppe.

***PALINODIE**, subst. fém. (*palinodi*) (même étym. que celle du mot précédent), chez les anciens, poème qui contenait une rétractation en faveur de la personne que le poète avait offensée. —Fig., désaveu, rétractation de ce qu'on a dit. Il ne s'emploie qu'avec chanter : *on l'a contraint de chanter la palinodie*, de se rétracter.

***PALINTOCIE**, subst. fém. (*paleintoci*) (du grec παλιν, de nouveau, et τοκος, enfantement, et intérêt d'argent placé), en t. de myth., seconde naissance de Bacchus, lorsqu'il sortit de la cuisse de Jupiter. — En t. de droit, répétition d'usure ou d'intérêts payés.

***PALINURE**, subst. mas. (*palinure*), t. d'hist. nat., espèce de homard. — Pilote, conducteur d'une barque. — Subst. propre mas., myth., pilote du vaisseau d'Énée. Morphée l'ayant endormi, il tomba dans la mer avec son gouvernail, et après avoir erré trois jours à la merci des flots, le quatrième il fut jeté sur la côte d'Italie, où les habitants le massacrèrent et jetèrent son corps dans la mer. Ils en furent punis par une peste violente, qui ne cessa que quand ils eurent rendu, suivant la réponse de l'oracle, les derniers devoirs à *Palinure*.

PALIPON, subst. mas. (*palipon*), t. de bot., arbre de Cayenne, dont les fruits sont bons à manger.

***PALIQUES** ou **PALISQUES**, subst. propre mas. plur. (*palike, paliceke*), myth., frères jumeaux, enfants de Jupiter et de Thalie. Cette muse, se voyant grosse, craignit la colère de Junon, et pria la Terre de l'engloutir. Sa prière fut exaucée, et elle y accoucha de deux garçons, qui furent appelés *Paliques*, parce qu'ils naquirent deux fois, la première fois de Thalie, et la seconde de la Terre, qui les mit au jour. On dit que dans l'endroit où ils naquirent il se forma deux lacs formidables aux parjures et aux criminels ; d'autres disent qu'en ce lieu les feux du mont Etna commencèrent alors à paraître. Les Siciliens leur sacrifiaient comme à des divinités.

PÂLIR, v. neut. (*pâlir*) (en lat. *pallescere*), devenir *pâle*. — *Pâlir sur les livres*, étudier sans cesse. — *Son étoile pâlit*, son bonheur, son crédit diminue. — Act., rendre *pâle*. — SE PÂLIR, v. pron.

PALIRRHÉE, subst. fém. (*palirreré*) (du grec παλιν, de nouveau, et ρεω, je coule), t. de médec., maladie qui se manifeste de nouveau.

PALIRRHÉIQUE, adj. des deux genres (*palirré-ike*), qui a rapport à la *palirrhée*.

PALIS, subst. mas. (*pali*), *pal* ou pieu. — Lieu entouré de pieux, de *palis*. — Clôture faite avec des perches ou claies sèches. — En t. de pêche, filet que l'on tend sur des piquets, comme les manets.

***PALISSADE**, subst. fém. (*paliçade*), rang de *palis* ou de pieux pointus et plantés tout droits, près à près, pour la défense d'un poste, d'un retranchement. — Un des pieux de la *palissade*. — Suite d'arbres plantés près à près, qui forment un mur de verdure.

PALISSADÉ, E, part. pass. de *palissader*.

PALISSADEMENT, subst. mas. (*paliçademan*), action, manière de *palissader*. — Ensemble des *palissades*.

PALISSADER, v. act. (*paliçadé*), entourer une fortification de *palissades*.—Dresser des *palissades* dans un jardin. — SE PALISSADER, v. pron.

PALISSAGE, subst. mas. (*paliçaje*), action de *palisser*; ses effets.

PALISSAIRE, adj. fém. (*palicère*) : *couronne palissaire*, la même que la couronne *vallaire*. Voy. ce mot.

PALISSANDRE, ou **PALIXANDRE**, (l'*Académie* donne les deux), subst. mas. (*paliçandre*), bois violet et odorant, propre à la marqueterie.

PÂLISSANT, E, adj. (*pâliçan, çante*), qui *pâlit*, qui devient *pâle*.

PALISSE (LA), subst. propre fém. (*lapalice*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de l'Allier.

PALISSÉ, E, part. pass. de *palisser*, et adj. — En t. de blas., se dit d'une pièce formée de plusieurs pieux placés près à près, et pointus en haut en forme de *palissade*.

PALISSER, v. act. (*palicé*), attacher à des pieux ou *palis* contre une muraille les branches des arbres qu'on veut mettre en espalier : *palisser des pêchers*, etc. — SE PALISSER, v. pron.

PÂLISSEUR, subst. fém. (*pâliceur*), *pâleur*. Vieux et inusité en ce sens.

***PALISSON**, subst. mas. (*paliçon*), instrument de fer plat et poli, sur lequel les chamoiseurs passent leurs peaux, pour les rendre plus souples.

PALIXANDRE, subst. mas. Voy. PALISSANDRE.

PALIURE, subst. mas. (*paliure*) (du grec παλιν, de nouveau, et ουρεω, uriner), t. de bot., espèce de nerprun, arbrisseau de baies dont le spécifique est d'être diurétique.

***PALLA**, subst. fém. (*palela*), t. d'antiq., manteau que portaient les dames romaines. — Longue robe traînante dont se servaient les comédiens de Rome, lorsqu'ils représentaient des tragédies.

PALLADES, subst. propre fém. plur. (*palelade*), myth., jeunes filles que l'on consacrait d'une manière infâme à Jupiter, à Thèbes, en Égypte. Elles étaient choisies parmi les plus belles et dans les plus illustres familles. Parmi elles, une jeune vierge avait la liberté d'accorder ses faveurs à son gré jusqu'à ce qu'elle fût devenue nubile : alors on la mariait ; mais, jusqu'à son mariage, on la pleurait comme morte.

PALLADIA, subst. fém. (*paleladi-a*), t. de bot., genre de plantes qui se rapprochent des lysimachies.

PALLADIE, subst. fém. (*paleladi*), t. de bot., genre de plantes de la famille des gentianées.

***PALLADION**, subst. mas. (*paleladi-on*), t. de bot., plante des anciens.

***PALLADIUM**, subst. mas. (*paleladi-ome*) (en grec παλλαδιον), proprement, statue de *Pallas*, qui passait pour le gage de la conservation de Troie. Cette statue, haute de trois coudées, n'était que de bois.—Objet auquel, chez les anciens, une ville, un empire attachait sa durée. — Par extension, appui, garantie : *la loi est le palladium de la justice*. — Métal découvert dans le platine, et qui est une espèce de *métal blanc* très-difficile à faire fondre. — *Palladium de vaisseau*, statue de bois doré, placée dans une niche à la poupe ; partie des navires qui était sous la protection immédiate de *Pallas*. — *Palladium d'Athènes*, lieu où l'on jugeait les meurtres fortuits et involontaires : les juges étaient au nombre de cent.

PALLADURE, subst. fém. (*paleladure*), alliage de *palladium* et d'un autre métal.

PALLANTE, subst. propre mas. (*palelante*), myth., roi de Trézène. Thésée le massacra, avec tous ses enfants, à l'exception d'une fille nommée Aricée ou Aricie, qui fut femme d'Hippolyte, et s'empara du royaume.

PALLANTIDES, subst. mas. plur. (*palelantide*), myth., fils ou descendants de *Pallante*, prince d'Athènes.

*__PALLAS__, subst. propre fém. (*palelâce*) (en grec παλλας, dérivé de παλλειν, agiter, lancer), myth., déesse de la guerre, que quelques-uns distinguent de Minerve, mais que le plus grand nombre confond avec elle. — En astron., planète découverte par le docteur *Olbers*, à Brémen, le 28 mars 1802. Elle est placée dans le ciel après Cérès : sa révolution sidérale est d'environ quatre ans et sept mois.

PALLASIE, subst. fém. (*palelazi*), t. de bot., sorte d'arbrisseau qui croît dans l'île de Cayenne.

*__PALLE__, subst. fém. (*pale*), t. de mar., sorte de navire ou de vaisseau en usage sur la côte du Malabar.

PALLÉ, E, adj. (*palelé*), t. de blas., se dit de l'écu et des figures chargés de *pals*.

PALLETÉ, part. pass. de *palleter*.

PALLETER, v. neut. (*paleté*), combattre. (*Boiste*.) Vieux et même tout-à-fait inusité.

PALLÉNIS, subst. propre fém. (*palelénice*), myth., surnom de Minerve.

PALLIATEUR, subst. et adj. mas., au fém. **PALLIATRICE** (*paleli-ateur, trice*), qui *pallie*.

PALLIATIF, adj. mas., au fém. **PALLIATIVE** (*paleli-atif, tive*), qui ne guérit qu'en apparence; qui adoucit le mal, mais qui ne le guérit pas. Voy. PALLIER. — On dit aussi subst. au mas. : *un palliatif*, au propre et au fig.

*__PALLIATION__, subst. fém. (*paleli-âcion*), action de *pallier* une faute, etc.; couleur adroite et favorable qu'on lui donne.—Adoucissement.

PALLIATIVE, adj. fém. Voy. PALLIATIF.

PALLIATRICE, adj. fém. Voy. PALLIATEUR.

PALLIÉ, E, part. pass. de *pallier*.

*__PALLIER__, v. act. (*paleli-é*) (du latin *palliare*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement couvrir d'un manteau, de *pallium*, manteau), déguiser, excuser, donner un jour favorable à une chose qui est mauvaise. — En parlant d'un mal, ne le guérir qu'en apparence.—*se* PALLIER, v. pron.

PALLIO, subst. mas. Voy. PAILLO.

*__PALLIOBRANCHE__, subst. mas. (*paleli-obranche*), t. d'hist. nat., ordre établi dans la classe des mollusques acéphales.

PALLIOLE, subst. mas. (*paleli-ole*), t. d'antiq., sorte de petit manteau ou capuchon que portaient les Romains.

PALLION, subst. mas. (*paleli-on*), manteau. (*Boiste*.) Vieux. V. PALLIUM.

*__PALLIUM__, subst. mas. (*paleli-ome*), (mot emprunté du latin, où il signifie manteau) 1° grand manteau des anciens philosophes grecs, etc.; 2° couverture de laine dont les Romains se couvraient la tête lorsqu'ils étaient incommodés. — Ornement de laine blanche semé de croix noires, bénit par le pape, qui l'envoie aux archevêques et à quelques évêques. — Autrefois, sorte de voile. — Au plur., des *pallium*.

PALLOMMIER, subst. mas. (*palomié*), t. de bot., plante de la famille des bruyères.

PALLORIEN, subst. mas. (*palori-ein*), myth., surnom des prêtres de la Pâleur, l'une des divinités infernales.

PALLUAU, subst. propre mas. (*palelu-ô*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. des Sables-d'Olonne, dép. de la Vendée.

*__PALMA__, subst. mas. (*palema*), t. de bot., nom qu'on a appliqué à des palmiers et des bananiers d'Europe.

PALMA-CHRISTI, subst. mas. (*palemakriceti*) (mots latins qui signifient : *palme du Christ*), ricin; sa graine donne une huile purgative, et son écorce brûlée sent le musc.—Au plur., des *palma-christi*.

PALMADIQUE, subst. fém. (*palemadike*), chez les anciens, sorte de danse pour laquelle on choisissait son danseur par le frappement des mains.

PALMAGE, subst. mas. (*palemaje*), t. de mar., l'action de *palmer* un mât, une vergue.

*__PALMAIRE__, adj. des deux genres (*palemère*) (en latin *palmaris*, fait de *palma*, paume de la main), t. d'anat., qui a rapport à la paume de la main.

PALMA-RÉAL, subst. mas. (*palemaré-al*), t. de bot., espèce de palmier qui croît dans l'île de Cuba.

*__PALME__, subst. fém. (*paleme*) (en lat. *palma*), petite branche de *palmier*. — Fig., victoire, avantage soit à la guerre, soit dans une dispute littéraire, etc. : *remporter la palme*. — *Les palmes d'Idumée*, et non pas les *palmes idumées*, comme dit l'*Académie*, qui ne met point cet adj. dans son *Dictionnaire*. C'est *iduméennes* qu'il faudrait dire, en créant l'adj. *iduméen, iduméenne*.—*La palme du martyre*, la mort que les martyrs ont soufferte. — *Palme-de-Christ*. Voy. PALMA-CHRISTI. Nous ferons observer seulement ici, conformément à l'usage reçu, qu'on ne dit pas du *vin de palme; le vin*, dit de *palmier*, se nomme *palma-christi*.

PALME, subst. mas. (*paleme*) (de l'italien *palmo*, paume de la main), mesure commune en Italie, de huit pouces trois lignes et demie. C'est à peu près l'étendue de la main. — Mesure ancienne. Le *palme* grec était de quatre doigts, le *palme* romain, de douze.

*__PALMÉ, E__, part. pass. de *palmer*, et adj., se dit : 1° en t. d'hist. nat., des pieds des oiseaux dont les doigts sont unis par une membrane, et qui ressemblent à une main ouverte; 2° en bot., d'une feuille divisée en lobes profonds, réunis à leur base, et imitant les doigts d'une main ouverte.

PALMER, v. act. (*palemé*) : *palmer les aiguilles*, les aplatir par le bout opposé à la pointe.—*se* PALMER, v. pron.

PALMÉRIER, subst. mas. (*palemérié*), lieu planté de *palmiers*, rempli de *palmiers*.

PALMESARE, subst. fém. (*palemezare*), t. de mar., se dit de pièces de bois cintrées qui forment et entretiennent la rondeur de la proue d'un bâtiment.

PALMETTE, subst. fém. (*palemète*), ornement en forme de feuilles de *palmier* sur une moulure. — Petit *palmier*.

*__PALMIER__, subst. mas. (*palemié*) (en lat. *palma*), genre nombreux d'arbres ou d'arbrisseaux, qui portent des dattes. — Subst. mas. plur., t. de bot., famille de plantes à étamines. —*Palmier aouara*, sorte de *palmier* d'Afrique, à fleurs hermaphrodites. — *Palmier de montagne, palmier* de la Nouvelle-Espagne, dont le fruit, que l'on mange, est écailleux et imite la pomme de pin.—*Palmier nain des marais*, petit *palmier* qui croît dans les marais de la Cochinchine.—*Palmier vinifère*, sorte de *palmier* toujours vert, dont la liqueur a le goût du vin d'Anjou.—*Palmier marin*, t. d'hist. nat., espèce de fossile.

PALMIERS (PAYS DES), subst. mas. (*pè-i-dèpalemié*), pays situé sur le rivage oriental du golfe arabique.

PALMIFÈRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*palemifère*) (du lat. *palma*, palme, et *fero*, je porte), qui porte des palmes.

PALMIFORME, adj. des deux genres (*palemiforme*). Voyez PALMÉ.

PALMIGÈRE, adj. des deux genres (*palemijère*) (du latin *palma*, palme, et *gero*, je porte), qui porte une branche de *palmier* : *statue palmigère*.

*__PALMIPÈDE__, subst. mas. et adj. des deux genres (*palemipède*) (du lat. *palma*, paume de la main, et *pes*, gén. *pedis*, pied), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux qui ont les pieds *palmés*. —Adj., oiseaux *palmipèdes*.

PALMI-PHALANGIEN, adj. et subst. mas., au fém. **PALMI-PHALANGIENNE** (*palemifalanji-ein, jiène*), t. d'anat., se dit des muscles lombricaux des mains.

PALMI-PHALANGIENNE, subst. et adj. fém. Voy. PALMI-PHALANGIEN.

*__PALMISTE__, subst. et adj. mas. (*palemicete*), t. de bot., nom qu'on donne à un ordre de *palmiers*, dont la principale espèce est le *palmiste* franc ou chou *palmiste*. — T. d'hist. nat., subst. mas., 1° sorte d'écureuil; 2° espèce d'oiseau du genre des merles.

PALMITE, subst. mas. (*palemite*), moelle du *palmier*.

*__PALMO-PLANTAIRE__, subst. mas. (*palemôplantère*), t. d'hist. nat., ordre de mammifères, tels que les singes et les makis.

PALMOSCOPE, subst. mas. (*palemocekope*), nom qu'on donnait à celui qui faisait profession de prédire l'avenir ou de deviner les évènements par le moyen de la *palmoscopie*.

PALMOSCOPIE, subst. fém. (*palemocekopi*) (du grec παλμος, palpitation, ou παλαμη, paume, et σκοπεω, je considère), t. d'antiq., augure qui se tirait de la palpitation des parties du corps, ou par l'inspection de la paume de la main.

PALMOSCOPIQUE, adj. des deux genres (*palemocekopike*), qui a rapport, qui appartient à la *palmoscopie*.

*__PALMYRE__, subst. propre fém. (*palemire*), t. de géogr. ancienne, magnifique cité des temps antiques, située en Syrie; elle fut, dit-on, bâtie par Salomon. Il n'en reste plus que des ruines, occupées par quelques peuplades arabes. — T. d'hist. nat., genre d'annélides de la classe des aphrodites.

PALMYTÈS, subst. propre mas. (*palemitèce*), myth. égypt., dieu qu'on adorait autrefois en Égypte.

PALO-DE-LUZ, subst. mas. (*pâlôdeluze*), t. de bot., sorte de plante dont les tiges peuvent, dit-on, servir de chandelles.

PALO-DE-VACA, subst. mas. (*pâlôdevaka*), t. de bot., nom d'un arbre qui fournit un très-bon lait, que le savant de *Humboldt* a trouvé dans la province de Vénézuéla, et qui a été rangé dans la famille des urticées. On le nomme aussi *arbre à vache* ou *à lait*.

PALOMANCIE, subst. fém. (*palomanci*) (du grec παλος, vibration, et μαντεια, divination), divination par la baguette de coudrier.

PALOMANCIEN, adj. mas., au fém. **PALOMANCIENNE** (*palomanciein, ciène*), qui a rapport à la *palomancie*. — Subst., celui, celle qui la pratiquait.

PALOMANCIENNE, subst. et adj. fém. Voy. PALOMANCIEN.

PALOMBE, subst. fém. (*palonbe*) (en lat. *palumbus*), espèce de pigeon ramier.—En t. de cordier, bout de corde attaché par une extrémité à la manivelle, et par l'autre aux fils de la corde qu'on veut commettre.

PALOMBIN, ou **PALOMBINO**, subst. mas. (*palonbein, binô*), sorte de marbre blanc de lait, qui se trouve dans les débris de vieux monuments.

PALOMET, subst. mas. (*palomé*), t. de bot., espèce d'agaric qu'on mange dans les landes de Bordeaux.

*__PALOMETTE__, subst. fém. (*palomète*), t. de bot., espèce de mousseron qui croît dans le Béarn.

PALOMIER, subst. mas. (*palomié*), t. de bot., genre de plantes de la famille des bicornes.

*__PALON__, subst. mas. (*palon*), chez les ciriers, spatule de bois qui sert à remuer la cire dans la chaudière.

PALONNE, subst. fém. (*palone*), t. de mar., espèce de cordage.

PALONNEAU, subst. mas. (*palonô*). Voy. PALONNIER.

PALONNIER, subst. mas. (*palonié*), pièce du train d'un carrosse, jointe au train de devant par un anneau de fer. On dit aussi *palonneau*.

*__PALOT__, subst. mas. (*palô*), t. de mépris, villageois fort grossier. Il est fam., et presque inusité aujourd'hui.—En t. de pêche : 1° vieille bêche ou touchet pour tirer du sable les vers destinés à servir d'appât; 2° piquet sur lequel on tend au bord de la mer des lignes garnies d'hameçons.

PÂLOT, adj. mas., au fém. **PÂLOTTE** (*pâlô, pâlote*), un peu *pâle*.

PÂLOTTE, adj. fém. Voy. PÂLOT.

PALOUN, subst. mas. (*paloune*), sorte de mortier où les nègres pilent le grain dont ils se nourrissent.

*__PALOURDE__, subst. fém. (*palourde*), t. d'hist. nat., espèce de coquillage de mer.

PALPABLE, adj. des deux genres (*palepable*) (du lat. *palpare*, toucher avec la main), qui se fait sentir au toucher.—Fig., sensible à l'esprit, clair, facile à comprendre.

PALPABLEMENT, adv. (*palepableman*), d'une manière *palpable*.

*__PALPE__, subst. mas. (*palepe*), petite antenne; barbillon des poissons : *les palpes d'un hanneton*.

PALPÉ, E, part. pass. de *palper*.

PALPÉARINE, subst. fém. (*palepé-arine*), t. de médec., produit sécrété par les glandes de Meibomius.

PALPÉBRAL, E, adj. (*palepébrale*) (du lat. *palpebra*, paupière), t. d'anat., se dit de ce qui a rapport aux paupières.—Au plur. mas. *palpébraux*.

PALPÉBRAUX, adj. mas. plur. Voy. PALPÉBRAL.

PALPÉBREUR, subst. et adj. mas. (*palepébreur*), *organe palpébreur*, l'œil; sub., *le palpébreur*.

*PALPER, v. act. (*palepé*) (en lat. *palpare*), toucher doucement avec la main, *manier*. — *se* PALPER, v. pron.

PALPETS, subst. mas. plur. (*palepè*), t. d'hist. nat. barbillons allongés que plusieurs poissons portent auprès de la bouche. — Appendices de quelques insectes. — (Ce mot semble être le même que *palpe*. L'*Académie* ne fait pas mention de *palpets*, et nous serions nous-mêmes d'avis de le supprimer comme inutile et comme extraordinaire.)

*PALPEUR, subst. mas. (*palepeur*), t. d'hist. nat., genre de coléoptères.

*PALPICORNE, subst. mas. et adj. des deux genres (*palepikorne*), t. d'hist. nat., genre de coléoptères à *palpes* allongées.

PALPIGÈRE, adj. des deux genres (*palepijère*) (du lat. *palpa*, petite antenne, et *gerere*, porter), t. d'hist nat., qui porte des *palpes*.

PALPISTE, adj. des deux genres (*palepicete*), t. d'hist. nat., qui a des *palpes*, des antennules: *arachnide palpiste*.

*PALPITANT, E, adj. (*palepitan*, *tante*), qui *palpite*.

PALPITATION, subst. fém. (*palepitâcion*) (en latin *palpitatio*), mouvement déréglé et inégal du cœur.

PALPITÉ, part. pass. de *palpiter*.

*PALPITER, v. neut. (*palepité*) (en lat. *palpitare*), avoir des *palpitations*.—Se mouvoir d'un mouvement inégal et fréquent : *la paupière*, *le cœur lui palpite*.—Avoir encore quelque mouvement, en parlant des parties intérieures des animaux fraîchement tués.

PALPLANCHE, subst. fém. (*paleplanche*), en t. de ponts-et-chaussées, madrier ou planche affutée par un bout, pour être pilotée.—Planche aiguisée en *pal*.

PALSAMBLEU, PALSANGUIENNE, interj. (*palecanbleu*, *çanguiène*), sorte de jurement burlesque.

PALTA, subst. mas. (*paleta*), t. de bot., sorte de fruit qui croît dans les Indes.

PALTELIE, subst. fém. (*paleteli*), combat léger. (*Boiste*.) Vieux et même entièrement inusité.

PALTOQUET, subst. mas. (*paletokiè*) (du vieux mot *paletot*, jaquette de paysan), t. de mépris et pop., homme grossier, paysan.

PALUDAMENTUM, subst. mas. (*paludameintome*), (mot latin et usité dans notre langue parmi les antiquaires), habit militaire des généraux romains, qui ne le prenaient qu'en partant de la ville, lorsqu'ils avaient reçu la qualité d'*imperator* ou général. Cet habit était écarlate et pourpre.

*PALUDICOLE, subst. et adj. des deux genres (*paludikole*) (du latin *paludis*, gén. de *palus*, marais, et de *colere*, habiter, cultiver), qui habite les marais, qui s'y plaît, qui les cultive. Presque inusité.

PALUDIER, subst. mas. (*paludi-é*), ouvrier des salines, ou plutôt ouvrier qui travaille dans les marais salants.

*PALUS, subst. mas. (*paluce*) (en lat. *palus*), marais. Il n'est guère usité qu'avec un nom propre de lieu et au pluriel : *les Palus-Méotides*.

PALUSCKAS, subst. mas. (*palucekâce*), sorte de petite monnaie russe, division du copeck. Voy. ce mot.

*PALUS-MÉOTIDES, subst. propre mas. plur. (*pâluceméotide*, t. de géogr. anc., nom donné à une petite mer située au nord du Pont-Euxin, ou mer Noire. C'est aujourd'hui la mer d'Azov. On emploie aussi ce mot au sing.

PAL-VALLI, subst. mas. (*palevaleli*), t. de bot., genre de plantes de la famille des apocynées.

PALYTHOÉ, subst. fém. (*palito-é*), t. d'hist. nat., genre de polypiers qui vivent dans les mers des Antilles.

PA-MA, subst. mas. (*pama*), t. de bot., espèce de plantes de la famille des orties, qui croît en Chine.

PAMAQUA, subst. mas. (*pamaka*), t. de bot., espèce d'arbre qui croît en Amérique; son écorce sert à faire des cordes.

PAMBE, subst. mas. (*panbe*), t. d'hist. nat., poisson plat, qui est fort estimé dans les Indes.

PAMBÉOTIES, subst. fém. plur. (*panbé-oci*), myth., fêtes célébrées, chez les *Béotiens*, en l'honneur de Minerve.

PAMBORE, subst. mas. (*panbore*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PAMBOU ou PAMBON, subst. mas. (*panbou*, *panbon*), t. d'hist. nat., serpent des Indes. Les indigènes le révèrent comme un être sacré.

PÂMÉ, E, part. pass. de *pâmer*, et adj.; se dit, en t. de blason, d'un poisson qui a la gueule béante.

PAMELLE, subst. fém. (*pamèle*), t. de bot., espèce de plante de la famille des orges, qui croît en France.

*PÂMER, v. neut. (*pâmé*) (du grec σπασμα, ou σπασμος, spasme, convulsion, tomber en *pâmoison*, en défaillance. On disait autrefois *pasmer*. — Par exagération, *pâmer* ou mieux *se pâmer de rire*, *de joie*; *rire à pâmer*. — *se* PÂMER, v. pron.

PAMIER, subst. mas. (*pamié*), t. de bot., espèce d'arbre de la famille des myrobolans.

PAMIERS, subst. propre mas. (*pamié*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de l'Ariège.

*PAMMILES, PAMMYLÈS, ou PAMYLÈS, subst. propre mas. (*pamilèce*), myth., divinité que les Égyptiens adoraient sous une figure semblable à celle de Priape.

*PAMMILIES, subst. fém. plur. (*pamili*), myth., fêtes que l'on célébrait autrefois en l'honneur d'Osiris-Pammilès, après les récoltes.

PÂMOISON, subst. fém. (*pâmoèzon*), défaillance: évanouissement.

PAMPA, subst. mas. (*panpa*), t. d'hist. nat., sorte de chat qu'on rencontre au Paraguay.

*PAMPAS, subst. mas. plur. (*panpâce*), vastes plaines de l'Amérique méridionale, particulièrement dans la République argentine.

*PAMPE, subst. fém. (*panpe*), la feuille du blé, de l'orge, de l'avoine.

*PAMPELUNE, subst. propre fém. (*panpelune*), ville d'Espagne, chef-lieu de la prov. du même nom, roy. de Navarre.

*PAMPHAGUS, subst. mas. (*panfaguce*), t. d'anat., l'un des chiens d'Actéon, constellation.

*PAMPHANÈS, subst. mas. (*panfanèce*) (du grec πας, tout, et φαινω, je brille), myth., surnom qu'on donnait à Bacchus.

PAMPHALÉE, subst. fém. (*panfalé*), t. de bot., plante d'Amérique, de la famille des composées bilabiées, que l'on trouve dans l'Amérique méridionale.

*PAMPHILE, subst. propre mas. (*panfile*), nom du valet de trèfle, à certains jeux de cartes. — Myth., fils d'Apollon; on lui attribue l'invention de la broderie en soie. — Un des fils d'Égyptus, qui fut tué par sa femme la première nuit de ses noces.

PAMPHILIE, subst. fém. (*panfili*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

*PAMPHLET, subst. mas. (*panflè*), tiré de l'anglais; brochure. Il se dit le plus souvent dans le style critique.

PAMPHLETIER ou PAMPHLÉTAIRE (l'*Académie* ne donne que le second de ces mots), subst. mas (*panfletié*, *étère*), auteur de *pamphlets*.

PAMPHRACTUS, subst. mas. (*panfraktuce*), t. d'hist. nat., espèce de petit quadrupède de Java.

*PAMPHYLIE, subst. propre fém. (*panfili*), contrée de l'Asie-Mineure.

*PAMPHYLIENS, subst. mas. plur. (*panfiliein*), peuples qui habitent la *Pamphylie*.

*PAMPINATION, subst. fém. (*panpinâcion*), se dit de la vigne quand elle bourgeonne.

PAMPINIFORME, adj. des deux genres (*panpiniforme*) (du lat. *pampinus*, pampre, et *forma*, forme), t. d'anat.: *corps* ou *vaisseau pampiniforme*, les veines et les artères spermatiques, contenues sous une enveloppe commune, et entortillées comme les vrilles de la vigne.

PAMPLEMOUSSE, subst. fém. (*panplemouce*), t. de bot., arbre des Indes, espèce d'oranger.—Son fruit.

PAMPRE, subst. mas. (*panpre*) (en lat. *pampinus*), branche de vigne avec ses feuilles. — En architecture, branche de vigne dont on décore les colonnes torses, etc.

PAMPRÉ, E, adj. (*panpré*), t. de blason, qui se dit des feuilles et de la tige d'une grappe de raisin, lorsqu'elles sont d'un autre émail que la grappe.

*PAMYLIES, subst. fém. plur. (*pamili*), myth., fêtes que l'on célébrait à Thèbes; on y portait une figure d'Osiris assez semblable à celle de Priape, parce que ce dieu était lui-même regardé comme le grand dieu de la reproduction.

*PAN, subst. mas. (*pan*) (du lat. *pannus*, étoffe, drap), partie considérable d'un vêtement, d'une étoffe de meuble: *le pan d'une robe*; *les pans d'un manteau*.—Par extension, partie d'un mur: *un pan de murailles*.—Un des côtés d'un ouvrage : *table*, *salière à pans*, *à six pans*.—Pièce de bois large de quatre pouces et de la longueur du lit. Les *pans* sont les quatre pièces de bois qui forment la couchette.— *Pan de comble*, un des côtés de la couverture d'un comble.—*Pan coupé*, surface qui sert d'angle, contre deux *pans* de mur. — *Pan de bois*, assemblage de charpente dont on remplit un vide de maçonnerie. — Mesure de longueur usitée dans le midi de la France. Elle est de neuf pouces, et fait la huitième partie de la canne. — Subst. propre mas., myth., fils de Jupiter ou de Mercure, dieu des campagnes, des troupeaux de toute espèce, et particulièrement des bergers. Il poursuivit Syrinx jusqu'au fleuve Ladon, où cette nymphe fut métamorphosée en roseau, que ce dieu coupa, et dont il fit la première flûte. Il accompagna Bacchus dans les Indes, et fut père de plusieurs satyres. On dit qu'il était jour et nuit dans les campagnes, jouant continuellement de la flûte en gardant ses troupeaux. Les poètes le représentent avec un visage enflammé, des cornes sur la tête, l'estomac couvert d'étoiles, et la partie inférieure du corps semblable à celle d'un bouc. Plusieurs le confondent avec le dieu Sylvain et le dieu Faune. Les Arcadiens l'honoraient particulièrement. *Pan* est un mot grec qui signifie *tout*; et, sous ce nom, c'était, selon *Servius*, toute la nature qu'on adorait.

PANACEAU, subst. mas. (*panaçô*), lame attachée aux fusées volantes.

PANACE, subst. mas. Voy. PANAX.

*PANACÉE, subst. fém. (*panacé*) (du grec παν, tout, et ακεομαι, je guéris), dans la mythologie, une des divinités de la médecine, fille d'Esculape et d'Épione ou Lampétie. — En médec., remède universel. On donne aussi ce nom à quelques préparations.

*PANACHE, subst. mas. (*panache*) (de l'italien *pennacchio*, fait de *penna*, plume), assemblage de plumes dont on ombrage un casque, etc.—Mélange de couleurs dans une fleur. — Partie supérieure d'une lampe d'église.—En archit., portion de voûte en saillie, de figure triangulaire, presque verticale, ou par le devant comme une trompe, élevée sur un ou deux angles rentrants pour porter en l'air une portion de tour creuse. — *Panache de mer*, corps marin; espèce de lithophyte. — *Panaches de porcs*, oreilles de cochon panées et cuites sur le gril.

*PANACHÉ, E, part. pass. de *panacher*, et adj.; il se dit des fleurs qui sont nuancées de différentes couleurs : *œillet panaché*, *tulipe panachée*.—*Glace panachée*, formée de deux ou plusieurs sortes de glaces de différentes couleurs. — En t. de blason, *chapeau*, *casque panaché*, orné d'un *panache*.

*PANACHÉENNE, adj. propre fém. (*panaché-ène*), myth., surnom sous lequel Cérès avait un temple en Achaïe.

PANACHÉIS, subst. fém. pris adj. (*panaché-ice*), myth., surnom de Minerve, adorée en Achaïe, comme protectrice de tous les *Achéens*.

PANACHER, v. neut., et *se* PANACHER, v. pron. (*panaché*); il se dit de certaines fleurs, lorsqu'il vient à s'y former une nouvelle couleur qui fait à peu près l'effet d'un *panache*.—PANACHER, *se* PANACHER. (*Syn.*) Des fleurs, des oiseaux *panachent*; c'est leur propriété de prendre les couleurs ou les formes d'un *panache*. Les oiseaux, les fleurs *se panachent*, lorsque, par le développement de cette propriété, ils prennent en effet ses couleurs et ses formes.

PANACHER-BOUQUETIER, subst. mas. (*panachébouketié*), nom qu'on donnait anciennement aux plumassiers.—Au plur., des *panachers-bouquetiers*.

*PANACHURE, subst. fém. (*panachure*), t. de bot., taches blanches, en forme de *panache*, qui annoncent que des feuilles entières, ou des parties de feuilles, ne sont nourries qu'imparfaitement.

PANACOCO, subst. mas. (*panakoko*), t. de bot., espèce d'arbre qui croît à l'île de Cayenne, et fournit une graine semblable à un pois rouge marqué d'une petite tache noire.

PANADE, subst. fém. (*panade*) (du lat. *panis*, pain), pain émié et long-temps mitonné dans de l'eau, avec du sel et du beurre.

PANADÉ, E, part. pass. de *se panader*.

se PANADER, v. pron. (*cepanadé*), se carrer; marcher avec ostentation, comme un *paon* quand il fait sa roue. On dit plus ordinairement *se pavaner*. Style fam. et moqueur.

***PANAGE**, subst. mas. (*panaje*) du lat. *pasci*, paître), droit ou permission de mettre des porcs dans une forêt pour s'y nourrir de glands, de faînes.

PANAGÉE, subst. fém. (*panajé*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.—Adj. propre fém., myth., surnom qu'on donne à Diane, comme changeant souvent de demeure et de figure.

***PANAGIE**, subst. fém. (*panaji*), offrande de *pain*; cérémonie religieuse chez les Grecs modernes.

***PANAIS**, subst. mas. (*panè*) (par contraction, du lat. *pastinaca*, fait dans la même signification, de *pastus*, nourriture; parce qu'on mange le *panais* des jardins), t. de bot., sorte de plante potagère.—Sa racine.

PANARD, adj. mas. (*panare*), t. de man. : *cheval panard*, dont les pieds de devant sont tournés en dehors.

PANARÈTE, subst. mas. (*panarète*) (du grec παν, tout, et αρετη, vertu; qui comprend toutes les vertus), recueil des trois livres sapientiaux.

PANARGYRE, subst. mas. (*panarjire*), t. de bot., genre de plantes de la famille des composées.

PANARILLE, subst. fém. (*panari-le*), t. de bot., sorte de plante.

PANARINE, subst. fém. (*panarine*), t. de bot., genre de plantes de la famille des amarantoïdes.

***PANARION**, subst. mas. (*panarion*), petit *panaris*.

PANARIS, subst. mas. (*panari*) (en grec παρωνυχια, fait de παρα, auprès, et ονυξ, l'ongle), t. de médec., tumeur phlegmoneuse qui vient à l'extrémité des doigts ou à la racine et aux côtés des ongles.

PANASSES, subst. fém. plur. (*panace*), petits *pains*. (Boiste.) Entièrement inusité.

PANATHÉNAÏCON, subst. mas. (*panaténa-ikon*) (en latin *panathenaïcon*), t. de pharm., sorte d'onguent cité par Pline.

***PANATHÉNAÏQUE**, adj. des deux genres (*panaténa-ike*), qui concerne les *panathénées*.

PANATHÉNÉES, subst. propre fém. plur. (*panaténé*) (du grec παν, tout, et Αθηνη, Minerve), t. d'antiq., fêtes annuelles et solennelles de Minerve, à Athènes.

PANAX ou **PANACE**, subst. mas. (*panakce*, *nace*), t. de bot., plante des anciens à laquelle on attribuait de nombreuses propriétés médicinales.

PANCALIERS, subst. et adj. mas. (*pankalié*), t. de bot., se dit de choux venus de *Pancaliers*.

PANCALIERS, subst. propre mas. (*pankalié*), ville du Piémont, renommée par ses choux.

***PANCARPE**, subst. mas. (*pankarpe*) (du latin *pancarpum*, formé du grec παγκαρπια, mélange de toute sorte de fruits et de fleurs. Les Romains donnaient ce nom, par extension, à un spectacle où paraissaient toutes sortes de bêtes.

***PANCARTE**, subst. fém. (*pankarte*) (du grec παν, tout, et χαρτης, papier; *papier qui contient le tarif de tous les droits*), placard annonçant les droits imposés sur certaines denrées, etc.—Toute espèce d'affiches.—En plaisantant ou par mépris, toute sorte de papiers, d'écrits.

PANCE, subst. mas. (*pance*), nom d'une sorte de raisin noir. Inusité.

PANCERNE, subst. mas. (*pancèrene*), chevalier polonais : *une compagnie de pancernes*. — Au plur., corps de cavalerie de Pologne, qui se divise en hussards et en *pancernes*; elle faisait presque à elle seule la force de l'état avant son licenciement, qui eut lieu en 1831.

PANCHRE, subst. fém. (*pankre*), t. d'hist. nat., sorte de pierre précieuse.

***PANCHRESTE**, adj. des deux genres (*pankrèste*) (du grec παν, tout, et χρηστος, bon); il se dit de certains médicaments qu'on prétend propres à guérir toutes sortes de maladies. Voy. PANACÉE.

PANCHYMAGOGUE, adj. des deux genres (*pankimaguogue*) (du grec παν, tout, χυμος, humeur, et αγω, je chasse), t. de médec.; vieux; se disait de certains remèdes qu'on regardait comme capables de purger toutes les humeurs : *un remède panchymagogue*. — *Extrait panchymagogue*, t. de pharm., extrait d'aloès auquel on ajoute de la coloquinte, du séné, des racines d'ellébore noir, de l'agaric, de la scammonée et de la poudre diarrhodon.—Il est aussi substantif : *les panchymagogues*.

***PANCLADIES**, subst. propre fém. plur. (*pankladi*), fêtes célébrées à Rhodes, au temps où l'on taillait les vignes.

PANCOVE, subst. mas. (*pankove*), t. de bot., espèce d'arbre qui croît en Guinée, dont les fleurs ont des bractées.

PANCRACE, subst. mas. (*pankrace*) (du grec παν, tout, et κρατος, force), t. d'hist. anc., exercice gymnique formé de la lutte simple et de la lutte composée. Dans cet exercice, on faisait effort de tout son corps : aux secousses et à toutes les ruses en usage dans la lutte, on pouvait ajouter, pour vaincre, le secours des poings et des pieds, même des dents et des ongles.

PANCRAÏS, subst. mas. (*pankra-ice*), t. de bot. Voy. PANCRATIUM.

PANCRATÈS, subst. propre mas. (*pankratèce*) (du grec παν, tout, et κρατος, pouvoir, puissance), myth., surnom de Jupiter comme étant tout-puissant.

PANCRATIALE ou **PANCRATIASTE**, subst. mas. (*pankraci-ale*, *ci-acete*), celui qui faisait les cinq exercices gymniques; qui y remportait le prix.

PANCRATIE, subst. fém. (*pankraci*), exercices gymniques; *pancrace*.

PANCRATIUM, subst. mas. (*pankraci-ome*), t. de bot., plante narcissoïde à belles fleurs. Voyez SCILLE.

PANCRÉAS, subst. mas. (*pankré-âce*) (du grec παν, tout, et κρεας, chair), t. d'anat., corps glanduleux situé sous l'estomac, entre le foie et la rate, que les anciens croyaient n'être composé que de chair.—*Pancréas d'Aselli*, le prolongement plus ou moins considérable que le *pancréas* offre presque toujours à sa partie droite.

PANCRÉATALGIE, subst. fém. (*pankre-ataleji*) (du grec παγκρεας, le pancréas, et αλγος, douleur), t. de médec., douleur dont le siége est dans le *pancréas*.

PANCRÉATALGIQUE, adj. des deux genres (*pankré-atalejike*), qui tient, qui a rapport à la *pancréatalgie*.

PANCRÉATEMPHRAXIS, subst. fém. (*pankré-atanfrakcice*) (du grec παγκρεας, le pancréas, et φρασσω, j'obstrue), t. de médec., obstruction du *pancréas*.

PANCRÉATICO-DUODÉNAL, **E**, adj. (*pankré-atikodu-odénale*), t. d'anat., nom qu'on donne aux vaisseaux qui se distribuent au *pancréas* et au *duodénum*.

PANCRÉATINE, subst. fém. (*pankré-atine*), t. de médec., liquide *pancréatique*, ou qui sort des glandes du *pancréas*.

PANCRÉATION, subst. fém. (*pankré-âcion*), t. de bot., sorte de plante bulbeuse.

PANCRÉATIQUE, adj. des deux genres (*pankré-atike*), t. d'anat.; il se dit de tout ce qui a rapport au *pancréas* : *muscles*, *nerfs*, *artères*, *veines pancréatiques*. — *Suc pancréatique*, liqueur qui sort du *pancréas*; *pancréatine*.

PANCRÉATITE, subst. fém. (*pankré-atite*) (du grec παγκρεας, le pancréas), t. de médec., inflammation du *pancréas*.

PANCRÉATONCIE, subst. fém. (*pankré-atonci*) (du grec παγκρεας, le pancréas, et ογκος, tumeur), t. de médec., inflammation, tumeur dans le *pancréas*.

PANCRÉON, subst. mas. (*pankré-on*), t. de médec., synonyme de *pancréatine*. Voy. ce mot.

***PANDA**, subst. propre fém. (*panda*), myth., déesse qu'on invoquait quand on se mettait en chemin, surtout lorsque le voyage était dangereux, ou que le lieu où l'on allait était d'un accès difficile. Quelques-uns, sur l'autorité de *Varron*, ont cru que *Panda* était la même que Cérès, mais il ne paraît pas que ce soit le vrai sens de cet auteur, qui les distingue formellement.

PANDACA, subst. mas. (*pandaka*), t. de bot., espèce d'arbre qui croît dans l'île de Madagascar.

PANDALE, subst. mas. (*pandale*), t. d'hist. nat., genre de crustacés de l'ordre des décapodes.

PANDALÉON, subst. mas. (*pandalé-on*), t. de pharm., sorte de médicament en tablettes pour les maux de poitrine.

PANDAN, subst. mas. (*pandan*), t. de bot., espèce de plante à tiges sarmenteuses, qui croît à Amboine.

***PANDARE**, subst. propre mas. (*pandare*), myth., fils de Lycaon, fut un de ceux qui allèrent au secours des Troyens contre les Grecs. — Il y eut un autre *Pandare* qui suivit Enée, et fut tué par Turnus.

PANDARON, subst. mas. (*pandaron*), nom de prêtres ou religieux indiens de la secte de Skiva.

PANDECT ou **PANDIT**, PANDÈKTE, subst. masc. (*pandi*), sorte de lettré, de savant de l'Inde, expliquant le sanscrit, et sachant même un peu la langue anglaise.

PANDECTAIRE, subst. mas. (*pandèktère*), auteur de *Pandectes*.

***PANDECTES**, subst. fém. plur. (*pandèkte*) (en grec πανδεκται, fait de παν, tout, et de δεχομαι, recueillir), recueil de décisions ou de lois compilées sous Justinien. — *Pandectes florentines*, édition des *Pandectes* publiée et composée sur le manuscrit de Florence. — Il faut bien distinguer les *Pandectes* du *Digeste*.

PANDEME, subst. propre fém. (*pandème*), myth., surnom de Vénus. — Subst. mas. plur., jours pendant lesquels on servait aux morts des festins publics.

PANDÉMIE, subst. fém. (*pandémi*) (du grec παν, tout, et δημος, peuple), t. de médec., synonyme de *épidémie*. Peu usité.

PANDÉMIQUE, adj. des deux genres (*pandémike*), qui tient à la *pandémie*. Peu usité.

PANDÉMON, subst. mas. (*pandémon*), myth., fête générale célébrée autrefois par tout le peuple d'Athènes.

PANDÉMONION (c'est l'orthographe du mot grec étymologique; mais l'*Académie* écrit en latinisant, bien plutôt qu'en francisant le mot, *pandémonium*, qu'elle fait prononcer *pandémoni-ome*), subst. mas. (*pandémoni-on*) (du grec παν, tout, et δαιμων, démon), salle du conseil des démons dans *Milton*. C'est un lieu imaginaire, que la mythologie des anciens a fait supposer être la capitale des Enfers, et dans laquelle Satan, selon Milton, convoque le conseil des démons. — Fig. : *c'est un vrai pandémonium*, se dit de la réunion de gens malintentionnés, qui ne se rassemblent et ne s'entendent que pour mal faire ou faire du tapage.

PANDIARE, subst. mas. (*pandi-are*), chef de la religion et juge souverain des Maldives.

PANDICULAIRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*pandikulère*), t. d'antiq., se dit de certains jours auxquels on sacrifiait à tous les dieux, chez les Grecs et les Romains.

***PANDICULATION**, subst. fém. (*pandikulâcion*) (en lat. *pandiculatio*, fait de *pandiculari*, s'étendre, s'allonger par lassitude), t. de médec., extension du corps, causée par lassitude ou par envie de dormir.

PANDIES, subst. fém. plur. (*pandi*), myth., fêtes que l'on célébrait, en Grèce et à Rome, en l'honneur de Jupiter.

PANDIONIDE, subst. propre mas. sing. (*pandi-onide*), descendant de *Pandion*, roi d'Athènes.

PANDIONIDE, subst. fém. (*pandi-onide*), t. d'antiq., l'une des tribus des Athéniens.

PANDIT, subst. mas. Voy. PANDECT.

***PANDORE**, subst. propre fém. (*pandore*) (en grec πανδωρα, fait de παν, tout, et δωρον, présent), myth., suivant *Hesiode*, nom de la première femme, formée par Vulcain, et que les dieux douèrent à l'envi de tous les dons. Jupiter l'ayant chargée pour Epiméthée d'une boîte bien close, elle l'ouvrit, et tous les maux qui affligent le genre humain en sortirent aussitôt, en ne laissant au fond que l'espérance. De là, l'expression proverbiale de, *la boîte de Pandore*, pour désigner un présent funeste, qui devient la source de malheurs multipliés.—Subst. fém., instrument de musique des anciens, qui ressemblait au luth, mais dont les cordes étaient de laiton, et les touches en cuivre, comme celles du cistre. On l'appellerait mieux *pandure*, ce mot venant, dans ce dernier sens, du latin *pandura*.

PANDOULEAU, subst. mas. (*pandoulô*), nom d'un raisin noir qui croît dans le Jura.

***PANDOUR** ou **PANDOURE** (l'*Académie* donne les deux), subst. mas. (*pandoure*), nom de certains soldats hongrois. Ce sont des troupes légères, propres surtout au pillage. — Fig., homme dont les manières sont brusques, rudes, impolies, etc. Fort peu usité.

PANDROSIE, subst. fém. (*pandrozi*), t. d'antiq., fête que l'on célébrait, à Athènes, en l'honneur de *Pandrose*, l'une des filles de Cécrops, à qui Minerve avait confié un dépôt.

PANDURE, subst. fém. (*pandure*), instrument qu'on croit être le même que la *pandore*.

PANDURÉ, **E**, ou **PANDURIFORME**, adj. (*panduré*, *duriforme*) (du lat. *pandura*, pandore ou pandure, et *forma*, forme), t. de bot., se dit des feuilles oblongues, larges à leur base et rétrécies dans les côtés, en forme de violon ou de *pandore*.

PANDUVIE, subst. fém. (*panduvi*), chez les anciens, sorte d'instrument à vent.

PANDYSIES, subst. fém. (*panutzi*), t. d'antiq., réjouissances publiques qui avaient lieu en Grèce, dans la saison où l'on ne pouvait plus tenir la mer.

PANÉ, E, part. pass. de *paner*, et adj. — *Eau panée*, dans laquelle on a fait tremper du *pain*.

*PANE, subst. mas. (*pane*), espèce de bouclier ancien, recouvert de peau.

PANÉAS, nom pr. mas. (*panéâce*), ancienne ville de la Galilée, près du Jourdain, aujourd. *Banias*.

PANÉGYRE, subst. mas. (*panéjire*), *panégyrique*. (*Boiste*.) Vieux et même inusité.

PANÉGYRIARQUE, subst. mas. (*panéjiri-arke*) (du grec πανήγυρις, jeux publics, solennités, de παν, tout, αγυρις, foule, et αρχη, commandement autorité), t. d'ant., magistrat des villes grecques qui présidait aux fêtes solennelles et aux jeux *panégyriques*.

*PANÉGYRIDES, subst. fém. plur. (*panéjiride*), t. d'antiq., fêtes, jeux qui se célébraient chez les anciens Grecs, tous les cinq ans. Voy. PANÉGYRIS.

*PANÉGYRIQUE, subst. mas. et adj. des deux genres (*panéjirike*), discours à la louange de quelqu'un.—*Assemblée, fête, jeu panégyrique*, où se rassemble un grand concours de monde. Dans ce dernier sens, il ne s'emploie qu'en parlant des anciens.

PANÉGYRIS, subst. mas. (*panéjirice*), t. d'antiq., assemblée grecque qui répondait exactement aux foires des Romains. — C'était aussi le nom d'une fête athénienne.

*PANÉGYRISME, subst. mas. (*panéjiriceme*), louange outrée. Presque inusité.

PANÉGYRISTE, subst. mas. (*panéjiricete*), celui qui fait un *panégyrique*, celui qui fait en général l'éloge de quelqu'un.— T. d'hist. anc., la même chose que *panégyriarque*.

*PANÉKÈQUE, subst. mas. (*panékiéke*) (de l'anglais *pankake*), espèce de gâteau qu'on fait en Angleterre.

PANEL, subst. mas. (*panèle*), t. de bot., nom qu'on donne à plusieurs arbres de la côte de Malabar.

PANELLE ou PANNELLE, subst. fém. (*panèle*), sucre brut qu'on tire des Antilles.—T. de blas., feuille de peuplier.

PANÉMION, subst. mas. (*panémi-on*), mois athénien qui répond à notre mois de juillet.

*PANÉMONE, subst. mas. (*panémone*), nom d'une machine nouvellement inventée, qui tourne et se meut à tout vent.

*PANER, v. act. (*pané*), couvrir de *pain* émié la viande qu'on fait griller ou rôtir. — SE PANER, v. pron.

PANÈRE, subst. fém. (*panère*), pierre précieuse qu'on disait contribuer à la fécondité de celle qui la portait sur elle.

PANERÉE, subst. fém. (*paneré*), plein un *panier*.

PANETER, subst. mas. (*panetère*), boulanger. (*Boiste*.) Vieux, et même entièrement hors d'usage.

*PANETERIE, subst. fém. (*paneteri*) (on devrait écrire PANETTERIE, et prononcer *panèteri*, parce que le génie de la langue se refuse à ce qu'il se rencontre ainsi dans un même mot deux syllabes muettes de suite), lieu où l'on dispose le *pain* sur des étagères, dans les manutentions militaires. — Endroit où l'on distribuait le *pain* chez le roi. — Tous les officiers qui servent à la *paneterie* : *le chef de la paneterie*.

*PANETIER, subst. mas. (*panetié*) : *grand panetier*, autrefois, grand officier de la couronne, qui faisait distribuer le *pain* de la maison du roi, et qui avait autorité sur tous les boulangers de France.

PANETIÈRE, subst. fém. (*panetière*), espèce de poche ou de sac où les bergers mettent leur *pain*.

*PANETOLIUM, subst. mas. (*panétoli-ome*), t. d'antiq., conseil de la nation chez les anciens Eoliens.—Lieu où siégeait ce conseil.

PANETTERIE, subst. fém. Voy. PANETERIE.

PANGA, subst. propre mas. (*pangua*), myth., idole des noirs du Congo. C'est un bâton de la forme d'une hallebarde, avec une tête sculptée et peinte en rouge.

PANGI, subst. mas. (*panji*), t. de bot., arbre des Moluques.—Noyau dont l'amande huileuse est bonne à manger.

*PANGLOSSIE, subst. fém. (*pangueloci*) du grec παν, tout, et γλωσσα, langue), réunion de tous les langages.

PANGOLIN, subst. mas. (*panguolein*), t. d'hist. nat., genre de mammifères édentés de la famille des fourmiliers.

PANGONIAS, subst. mas. (*panguôni-âce*), prisme de quartz ; pierre des anciens, longue seulement comme le doigt.

PANGONIE, subst. fém. (*panguoni*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

PANGOUMI, subst. mas. (*pangoumi*), mois indien qui correspond à notre mois de mars.

PANHARMONICON ou PANHARMONIQUE, subst. mas. (*panarmonikon*, *nike*) (du grec παν, tout, et αρμονικος, harmonique, fait de αρμονια, harmonie; *harmonie universelle*), t. de musique, instrument mécanique inventé par M. *Maelzel* de Vienne en Autriche, au moyen duquel on fait entendre : 1° tous les sons des divers instruments à vent; 2° ceux des cymbales, du triangle, des tymbales, de la grosse caisse, etc., employés dans la musique militaire. Quelques modifications heureuses faites à cet instrument l'ont rendu propre à imiter parfaitement les sons de la voix humaine. On l'a appelé alors *panharmoni-metallicon*.

PANHELLÉNIEN, adj. mas. (*panèlénien*) (du grec παν, tout, et ελλην, grec), myth., surnom donné à Jupiter comme protecteur de toute la Grèce.

PANHELLÉNIES, subst. fém. plur. (*panèléni*) (même étym. que celle du mot précéd.), fêtes en l'honneur de Jupiter, auxquelles toute la Grèce devait participer.

PANHELLÉNION, subst. mas. (*panèlénion*) (même étym. que celle du mot précéd.), t. d'antiq., l'assemblée nationale en Grèce.—Lieu, bâtiment où se tenait cette assemblée.

*PANIC. Voy. PANICUM.

PANICAUT, subst. mas. (*panikô*), t. de bot., sorte de plante appelée autrement *chardon-Roland*.

PANICOPHOBIE, subst. fém. (*panikofobi*) (du grec πανικος, panique, et φοβος, crainte), t. de médec., terreur sans motif; terreur, épouvante nocturne.

PANICOPHOBIQUE, adj. des deux genres (*panikofobike*), qui tient, qui a rapport à la *panicophobie*.

PANICULE, subst. fém. (*panikule*) (du lat. *paniculus*, dont la signification est à peu près la même, dérivé de *panus*, peloton de laine), t. de bot., assemblage de fleurs portées sur des pédoncules grêles et inégaux, qui les étalent confusément et sans ordre déterminé. Quelques-uns le font à tort du masculin.

PANICULÉ, E, adj. (*panikulé*), t. de bot., se dit d'une tige dont les rameaux, en se divisant et en se subdivisant diversement, représentent une *panicule*.

*PANICUM, subst. mas. (*panikome*), t. de bot., sorte de plante qui ressemble au millet. On dit aussi *panis* ou *panic*.

*PANIER, subst. mas. (*panié*) (du latin *panis*, pain), ustensile d'osier, de jonc, etc., où l'on met diverses choses. Il servait dans l'origine à y mettre du *pain*.—Ce que contient un *panier* : *un panier de fruits*.—En t. de pêche, voy. CAGE.—Ruche d'abeilles. — *Panier d'un coche*, grande caisse faite d'osier, et qui se mettait anciennement derrière le coche.—*Panier à marée*, dans lequel on apporte la marée. Nous ne connaissons point de *panier* commun pour toute la marée. La marée se transporte ordinairement dans de la paille; il n'y a que certains poissons de prix qu'on empaille dans des *paniers* particuliers. — *Panier à bouteilles*, à compartiments pratiqués de manière qu'on peut facilement s'en servir pour transporter des bouteilles.— *Panier à ouvrage*, dans lequel on resserre tous les ouvrages d'aiguille. — T. d'archit. : *arcade à anse de panier*, dont le cintre est surbaissé, qui n'a pas son cintre plein. — Dans l'ancienne armure des Français, espèce de bouclier fait d'osier, et creux en dedans. — Le milieu de la corde de l'arbalète à jalet, qui est fait en creux, et où l'on met la balle ou le jalet, lorsqu'on veut tirer. — Espèce de jupon garni autrefois de cercles de baleine, pour soutenir les jupes et la robe.—Figur. et fam. : *le dessus du panier*, ce qu'il y a de meilleur dans quelque chose que ce soit.—*Le fond du panier*, ce qu'il y a de plus mauvais.—*Adieu paniers, vendanges sont faites*, l'occasion est passée, il n'y a plus rien à faire.— *Cette cuisinière fait danser l'anse du panier*, vole sur ce qu'elle achette au marché.—Prov. : 1° *mettre tous ses œufs dans un panier*, risquer tout son bien dans une seule entreprise; 2° *panier percé*, prodigue, dissipateur; 3° *sot comme un panier*, fort sot.

PANIFIABLE, adj. des deux genres (*panifiable*), dont on peut faire du *pain*.

PANIFICATION, subst. fém. (*panifikâcion*), conversion des matières farineuses en *pain* : *la pomme de terre est susceptible de panification*.

PANIONIES, subst. fém. plur. (*pani-oni*) (du grec παν, tout, et Ιωνια, Ionie), t. d'antiq., fêtes de Neptune, que l'on célébrait autrefois chez les Ioniens.

*PANIQUE, adj. des deux genres (*panike*) (en grec πανικος) : *terreur panique*, terreur subite et sans fondement réel, que les anciens croyaient inspirée par le dieu *Pan*. Il ne se dit que dans cette phrase. — Subst. fém. : *une panique*, une terreur *panique*.

*PANIS. Voy. PANICUM.

PANISQUE, subst. propre mas. (*paniceke*), myth., nom de petits Pans, dieux champêtres, que l'on croyait tout au plus de la taille des pygmées.

PANISTON, subst. mas. (*paniceton*), sorte d'étoffe de laine drapée que l'on fabrique en France.

PANKAMA, subst. mas. (*pankama*), t. d'hist. nat., poisson de mer de la Guyane, dont la chair est glutineuse et fort estimée.

PANKE, subst. mas. (*panke*), t. de bot., espèce de plante du Chili qui sert à teindre et à tanner les cuirs.

PANLEXIQUE, subst. mas. (*panlèkcike*) (du grec παν, tout, et λεξικον, lexique), dictionnaire comprenant tous les mots et toutes les locutions consacrés dans une langue pour désigner tous les êtres, exprimer toutes les idées, tous les sentiments, etc. — Extrait de tous les dictionnaires; c'est le titre que *Boiste* a donné à son *Dictionnaire*; malheureusement pour nous, il a poussé beaucoup trop loin le besoin qu'il ressentait d'un *panlexique*, en insérant tout ce qu'il rencontrait dans tous les autres *dictionnaires*, le bon comme le mauvais, sans même se donner la peine de nous dire si l'on devait accueillir tel mot préférablement à tel autre. Nous ne comprendrons jamais un *panlexique* fait ainsi : c'est un ouvrage qui devient d'une inutilité complète, parce que, loin d'éclairer l'esprit, il ne peut que le fourvoyer et l'égarer ; et c'est ce qui nous arrive à nous-mêmes quand nous voulons nous rendre compte de l'orthographe différente d'un même mot, dont nous avons perdu, par le temps, l'origine étymologique et la tradition.

*PANNAIRE, subst. fém. (*panenère*), basane non teinte qui couvre l'étoffe lorsqu'on la fabrique.

*PANNE, subst. fém. (*pane*) (en latin *pannus*, qui désigne toute sorte d'étoffe à chaîne en trame de soie ou de laine, fabriquée à peu près comme le velours.—Graisse dont la peau du cochon et de quelques autres animaux est garnie.—Fig. et fam. : *avoir deux doigts de panne*, être extrêmement gras.—Dans le blason, fourrure de vair ou d'hermine.—En t. de charpentier, pièce de bois qui sert à soutenir les chevrons d'une couverture.— Le bout aplati d'un marteau.— Pièce de bois de charpente posée horizontalement. — *Mettre un vaisseau en panne*, en t. de mar., disposer les voiles de manière à ne pas continuer route. — *Être* ou *rester en panne*, ne pas tenir, ne pas prendre le vent.—Fig., suspendre toute action.

PANNÉ, E, part. pass. de *panner*.

PANNEAU, subst. mas. (*panô*), pièce de bois ou de vitrage enfermée dans une bordure : *panneau de porte, de lambris, de vitre*. — Une des faces d'une pierre de taille. — Moule ou modèle de carton ou de bois, pour tailler une pierre, et qu'on lève sur l'épure. — En peinture, planche imprimée sur laquelle on peint.—Filet pour prendre des lièvres et des lapins. (En ce sens, du latin *pannellus*, dimin. de *pannus*, drap, étoffe. Suivant *Du Cange*, on a, dans la basse latinité, dit *penellum*, avec la même signification.) — Au fig., piège : *on lui a tendu un panneau; donner dans le panneau*.—Chacun des deux coussinets, etc., qu'on met aux côtés d'une selle pour empêcher que le cheval ne se blesse. — Chez les chapeliers, sorte de chevalet sur lequel pose la chanterelle à l'extrémité de l'arçon, et qui sert à bander la corde, quand on veut faire voguer l'étoffe.—Au plur., dans la frise ou machine à friser les étoffes, deux roues de champ placées verticalement.—T. de bot., voyez VALVE. — Prov. et figur. : *crever dans ses panneaux*, renfermer au-dedans de soi quelque grand dépit, etc. Il est populaire.

PANNEAUTÉ, part. pass. de *panneauter*.

PANNEAUTER, v. neut. *(panôté)*, tendre des *panneaux* à lapins. Ce mot a bien vieilli.

PANNEFIN, subst. mas. *(panefein)*, sorte de papier qu'on fabrique dans la Hollande.

PANNE-ISABELLE, subst. fém. *(panizabèle)*, t. de bot., fleur anémome isabelle à peluche.

PANNELLE, subst. fém. *(panèle)*, t. de blas., feuille de peuplier.

PANNER, v. act. *(pané)*, creuser une pièce de métal avec la *panne* d'un marteau.—*se* PANNER, v. pron.

*PANNETON, subst. mas. *(paneton)*, partie d'une clef qui entre dans la serrure. — Chez les boulangers, *panier* long et étroit garni de toile en dedans. — *Panneton d'espagnolette*, la partie saillante qui sert à fermer les volets.

PANNEXTERNE, subst. mas. *(panèkcetèrene)*, t. de bot., l'écorce en enveloppe extérieure des fruits.—Leur peau. Presque inusité.

*PANNICULE, subst. fém. *(panikule)* (du lat. *pannicula*, étoffe mince et légère, dimin. de *pannus*, étoffe), t. d'anat., membrane cutanée. — *Pannicule charnue*, tégument musculeux qui, dans les animaux, se trouve au-dessous de la peau. — *Pannicule graisseuse*, le tissu cellulaire.

PANNINTERNE, subst. mas. *(paneintèrene)*, t. de bot., membrane qui tapisse l'intérieur des péricarpes dans les plantes. Presque inusité.

PANNOIR, subst. mas. *(panoar)*, sorte de marteau dont se servent les épingliers.

*PANNOMIE, subst. fém. *(panenomi)* (du grec πᾶν, tout, et νομος, loi, décret), titre d'un recueil de décrets, attribué par les uns à *Ives de Chartres*, et par les autres à *Hugues de Châlons*.

*PANNON, subst. mas. *(panon)*, rousseur aux mains, au visage. *(Boiste.)* Peu usité.

*PANNONIE, subst. fém. *(panenoni)*, figure de médaille qui tient à la main des enseignes militaires pour caractériser la vaillance des anciens Pannoniens. — Subst. propre fém., nom ancien de la Hongrie d'aujourd'hui.

PANNOSITÉ, subst. fém. *(panenôzité)* (du lat. *pannus*, linge, étoffe), t. de médec., défaut de consistance de la peau, que la maladie rend mollasse.

PANNOSITEUSE, adj. fém. Voyez PANNOSITEUX.

PANNOSITEUX, adj. mas., au fém. **PANNOSITEUSE** *(panenôziteu, teuze)*, couvert de *pannes*, de haillons. *(Boiste.)* Hors d'usage.

PANNUS, subst. mas. *(panenuce)* (mot lat. qui signifie *drap, étoffe*), t. de chir., tache de l'œil qui ressemble à un petit lambeau de drap. —Tache irrégulière de la peau.

PANNYCHIE, subst. fém. *(panenichi)* (du grec πᾶν, tout, et νυχιος, dérivé de νυξ, nuit), myth., fontaine imaginaire que *Lucien* place dans l'île des Songes.

PANNYCHISME, subst. mas. *(panenichiceme)* (même étym. que celle du mot précéd.), t. d'antiq., veillée religieuse ou célébration nocturne des mystères.

*PANOMPHÉON, subst. mas. *(panonfé-on)* (du grec παν, tout, et ομφη, voix), myth., surnom de Jupiter, pris de ce qu'étant adoré par tous les peuples, il connaissait toutes les langues, puisqu'il rendait à chacun des oracles dans son propre langage.

PANON, subst. mas. *(panon)*, t. d'hist. nat., oiseau qu'on trouve en Amérique.

*PANONCEAU, subst. mas. *(panonçô)*, écusson d'armoiries mis sur une affiche pour y donner plus d'autorité, ou sur un poteau pour marque de juridiction.—Écusson mis à la porte des hommes de loi.

*PANOPE, subst. mas. *(panope)*, t. d'hist. nat., genre d'oiseaux nageurs.—Genre de coquilles de la classe des bivalves.— Subst. propre fém., myth., l'une des Néréides.

PANOPHOBIE, subst. fém. *(panofobi)* (du grec πᾶν, tout, et φοβος, crainte, frayeur), t. de médec., syn. de PANICOPHOBIE.

PANOPHOBIQUE, adj. des deux genres *(panofobike)*, qui est relatif, qui appartient à la *panophobie*.

*PANOPLIE, subst. fém. *(panopli)* (du grec πᾶν, tout, et ὅπλα, armes), armure complète.

PANOPS, subst. mas. *(panopece)*, t. d'hist. nat., genre d'insecte de l'ordre des diptères.

*PANOPTÈS, subst. propre mas. *(panopetèce)* (du grec πᾶν, tout, et οπτομαι, voir), myth., surnom de Jupiter, parce qu'il voit tout.

*PANOPTIQUE, subst. mas. *(panopetike)* (du grec παν, tout, et οπτομαι, voir), bâtiment où, d'un point de l'édifice, l'œil embrasse toutes les parties de l'intérieur.

PANORAMA, subst. mas. *(panorama)* (du grec πᾶν, tout, et ὅραμα, vue, dérivé de ὁραω, je vois : *vue de la totalité ; vue de l'ensemble*), grand tableau circulaire, disposé de manière que le spectateur qui est placé au centre, embrassant successivement tout son horizon, et ne rencontrant partout que ce tableau sans pouvoir le comparer avec aucun objet étranger, éprouve l'illusion la plus complète.

PANORAMIQUE, adj. des deux genres *(panoramike)*, de *panorama*, d'un horizon entier.

*PANORPATE, subst. mas. *(panorpate)*, t. d'hist. nat., tribu d'insectes planipennes.

PANORPE, subst. mas. *(panorpe)*, t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des névroptères.

PANOURE, subst. fém. *(panouré)*, t. de mar., sorte de petit bateau ou de galiote chinoise.

PANPHALÉE, subst. fém. *(panfalé)*, t. de bot., genre de plantes de la famille des bilabiées.

PANS, subst. propre mas. plur. *(pan)*, myth., satyres qui reconnaissaient *Pan* pour leur chef; c'étaient les dieux des chasseurs, des bois et des champs.

PANSAGE, subst. mas. *(pançaje)*, action de *panser* un cheval.

*PANSARD, E, adj. *(pançar, çarde)*, qui a une grosse *panse*.

PANSCROSTÈCHE, subst. fém. *(pancekrocetèche)* (de l'allemand *pantzer*, cuirasse, et *schroteisen*, tranchant), longue épée de houssard allemand. Il est heureux pour nous de pouvoir avertir que ce mot est tout allemand.

*PANSE, subst. fém. *(pance)* (en lat. *pantex*, gén. *panticis*), la partie du ventre des animaux qui renferme ce qu'ils ont mangé. — Premier estomac des animaux ruminants. — Fam., en parlant des personnes, ventre : *avoir une grosse panse ; panse pleine.*— *Se faire crever la panse*, se faire tuer. — Prov. : *avoir plus grands yeux que grande panse*, avoir plus d'appétit en imagination qu'en réalité.— *Après la panse vient la danse*, quand on a fait bonne chère, on ne pense plus qu'à se divertir. — Fig., et fam. : *panse d'a*, le corps de la lettre *a* : *je n'ai pas fait une panse d'a*, je n'ai rien écrit.—*Panse de vache*, linge ouvré qui se fabrique en Picardie.—*Panse de Damas*, sorte de raisins séchés au soleil.

PANSÉ, E, part. pass. de *panser*.

PANSÉLÈNE, subst. fém. *(pancélène)* (du grec πᾶν, tout, entier, et σελήνη, lune), t. d'astron., la pleine lune. — Adj. des deux genres, né en pleine lune. Peu usité.

PANSEMENT, subst. mas. *(panceman)*, action de *panser* une plaie. Il se dit même des soins qu'on donne à un *pansement*.

*PANSER, v. act. *(pancé)*, appliquer à une plaie les remèdes nécessaires ; la nettoyer, enlever l'appareil, en mettre un autre, etc.—Brosser, étriller un cheval, en avoir soin.—*se* PANSER, v. pron.

PANSOPHIE, subst. fém. *(pançofi)* (du grec πᾶν, tout, et σοφια, sagesse), sagesse universelle. Inusité.

PANSOPHIQUE, adj. des deux genres *(pançofike)*, qui a rapport, qui est relatif à la *pansophie*. Inusité.

PANSPERMIE, subst. fém. *(pancepèremi)* (du grec πᾶν, tout, et σπερμα, semence), t. de phys., système de ceux qui prétendent que tous les germes des corps organisés sont répandus partout, et n'attendent que des circonstances favorables pour se développer.

PANSPERMIQUE, adj. des deux genres *(pancepèremike)*, qui concerne la *panspermie*.

PANSTÉRÉORAMA, subst. mas. *(pancetéré-orama)* (du grec πᾶν, tout, στερεος, solide, et ὅραμα, vue), représentation entière, en relief, et dans ses véritables proportions, d'un objet.

PANSTÉRÉORAMIQUE, adj. des deux genres *(pancetéré-oramike)*, qui est relatif, qui a rapport au *panstéréorama*.

PANSU, E, subst. et adj. *(pançu)*, qui a une grosse *panse*. Il est familier. — On dit aussi subst. et dans le même style : *c'est un gros pansu*. Peu usité.

PANTAGA, subst. mas. *(pantagua)*, t. de bot., arbre des Indes orientales qui produit le santal rouge.

PANTAGATHE, subst. mas. *(pantaguate)*, myth., oiseau qu'on regardait comme étant de bon augure.

PANTAGOGUE, adj. des deux genres *(pantaguogue)* (du grec πᾶν, tout, et ἄγω, je chasse), t. de médec., évacuant, purgatif.

PANTAGRUÉLION, subst. mas. *(pantagueru-éli-on)*, nom burlesque donné au chanvre par Rabelais.

*PANTAGRUÉLIQUE, adj. des deux genres *(pantagueru-élike)*, qui mange et boit sans fin. — Qui traite de la mangeaille et de la bouteille.

PANTAGRUÉLISÉ, part. pass. de *pantagruéliser*.

PANTAGRUÉLISER, v. neut. *(pantagueru-élizé)*, boire copieusement, (comme *Pantagruel* dans *Rabelais*).

PANTAGRUÉLISME, subst. mas. *(pantagueru-éliceme)*, philosophie insouciante des amis de *Pantagruel*, et de ceux qui leur ressemblent.

PANTAGRUÉLISTE, subst. mas. *(pantagueru-élicete)*, joyeux buveur, bon convive, philosophe rabelaisien.

PANTAGUIÈRES, subst. fém. plur. *(pantaguière)*, t. de mar., cordes pour assurer les mâts dans la tempête.

*PANTALÉON, subst. mas. *(pantalé-on)*, espèce de tympanon monté avec des cordes à boyau.

*PANTALON, subst. mas. *(pantalon)* (ce mot vient des Vénitiens, qui portent cette espèce de vêtement, et qu'on appelle *pantaloni*, à cause de saint *Pantaléon*, qui était autrefois le patron de Venise. *Ménage.*), sorte de culotte qui prend depuis les reins jusqu'aux pieds. — Caleçon qui est tout d'une pièce avec le bas. — Un des personnages de la comédie italienne, qui est toujours un marchand vénitien. — Fig. et fam., homme qui joue toute sorte de rôles pour parvenir à ses fins.—*A la barbe de Pantalon*, en dépit de celui que cela intéresse le plus.

PANTALONNADE, subst. fém. *(pantalonade)*, danse de *pantalon*. — Bouffonnerie. — Fig. : 1° entrée ou sortie brusque d'un étourdi ; 2° fausse démonstration de joie, de douleur, de bienveillance ; 3° subterfuge ridicule pour se tirer d'embarras.

*PANTANNE, subst. fém. Voy. PANTÈNE.

PANTARBE, subst. fém. *(pantarbe)*, espèce de pierre précieuse à laquelle les anciens attribuaient la faculté d'attirer l'or comme l'aimant attire le fer, et dont ils racontaient les merveilles les plus surprenantes.

PANTE, subst. fém. *(pante)*, chapelet fait de petites coquilles blanches. — Toile de crin dont on se sert dans les brasseries.

PANTELANT, E, adj. *(pantelan, lante)*, haletant, palpitant. — Étendu sans connaissance. — *Chairs pantelantes*, récemment meurtries.

PANTELÉ, part. pass. de *panteler*.

PANTELER, v. neut. *(pantelé)*, haleter, palpiter fortement et d'une manière embarrassée.

PANTÈNE, subst. fém. *(pantène)*, t. de pêche, espèce de filet du genre des verveux, qu'on place au bout des bourdigues, pour retenir les anguilles. Voy. PANTENNE.

PANTÉNEITH, subst. mas. *(panténète)*, myth., chef des prêtres de Neith, en Égypte.

PANTENNE, subst. fém. *(pantène)*, t. de mar., état d'un vaisseau dégréé et désemparé : *vaisseau en pantenne*.

PANTÉ, E, part. pass. de *panter*.

PANTER, v. act. *(panté)*, t. de manuf., arrêter les peaux des cardes dans la *panteur*. — *se* PANTER, v. pron.

PANTEUR, subst. mas. *(panteur)*, instrument pour tendre les peaux des cardes.

PANTHACHATE, subst. fém. *(pantakate)* (du grec πανθηρ, bête féroce, et αχατης, agate), t. d'hist. nat., agate mouchetée comme la peau d'un tigre.

*PANTHÉE, adj. fém. *(panté)* (du grec πᾶν, tout, et θεος, dieu), *figure panthée*, chez les païens, figure qui réunissait les symboles ou les attributs de plusieurs divinités.—Il est aussi subst. fém. : *les panthées*. — Myth., subst. propre mas., myth., fils d'Othréus, Troyen, père d'Euphorbe.

*PANTHÉISME, subst. mas. *(panté-iceme)* (même étym. que celle du mot précéd.), t. de théol., système de ceux qui, comme *Spinosa*, n'admettent d'autre dieu que le *Grand Tout*, l'universalité des êtres existants.

*PANTHÉISTE, subst. et adj. des deux genres *(panté-icete)*, partisan du *panthéisme*, ce qui tient à lui ; qui croit que Dieu est le tout, et que le tout est Dieu.

PANTHÉOLOGIE, subst. fém. (*panté-oloji*) (du grec παν, tout, θεος, dieu, et λογος, discours), histoire de tous les dieux du paganisme.

PANTHÉOLOGIQUE, adj. des deux genres (*panté-olojike*), qui est relatif, qui a rapport à la *panthéologie*.

*__PANTHÉON__, subst. mas. (*panté-on*) (du grec παν, tout, et θεος, dieu), temple consacré à *tous les dieux*. Agrippa, gendre d'Auguste, en fit construire à Rome un qui subsiste encore sous le nom de *la Rotonde*. — On a donné le nom de *Panthéon*, en France, à un monument destiné à recevoir les cendres des grands hommes. — On appelle aussi *panthéon* l'ensemble des petites *figures* dites *panthées*.

PANTHÉRA, subst. fém. (*pantéra*), t. d'hist. nat., pierre des anciens qu'on a reconnue être une agate jaspée, et à laquelle ils attribuaient beaucoup de vertus fabuleuses.

*__PANTHÈRE__, subst. fém. (*pantère*) (en lat. *panthera*, fait du grec πανθηρ, formé de παν, tout, et θηρ, bête féroce, non parce que la panthère surpasse tous les autres animaux en férocité, mais parce qu'elle en a les diverses couleurs), t. d'hist. nat., espèce de bête féroce, fauve, marquée de taches noires, en anneaux. — *Pierre de panthère*. Voy. PANTHÉRA.

PANTHICA, subst. propre fém. Voy. PANDA.

*__PANTIÈRE__, subst. fém. (*panti-ère*) (en lat. *panther*, fait du grec πανθηρον, filet à prendre toute sorte d'animaux), sorte de filet pour prendre les oiseaux.

PANTIMER, v. act. Voy. PANTINER.

PANTIN, subst. mas. (*pantein*), figure de carton plat et peint, qui se meut avec des fils. — Fig., personne qui agit comme on veut, ou qui agit elle-même d'une façon ridicule.

PANTIN, subst. propre mas. (*pantein*), bourg de France, chef-lieu de canton, dép. de la Seine.

PANTINE, subst. fém. (*pantine*), nombre d'écheveaux de soie, de fil ou de laine liés ensemble.

PANTINER v. act. (*pantiné*), t. de teint., passer un fil autour de chaque matteau de soie.

PANTOGÈNE, adj. des deux genres (*pantojène*) (du grec παν, gén. παντος, tout, et γεινομαι, naître), t. d'hist. nat., se dit des crystaux dans lesquels chaque arête ou chaque angle solide subit un décroissement.

PANTOGONIE, subst. fém. (*pantoguoni*), t. de géom. (du grec παν, tout, gén. παντος, et γωνια, angle), trajectoire réciproque qui, pour différente position de son axe, se coupe toujours elle-même sous un angle constant.

PANTOGRAPHE, subst. mas. (*pantoguerafe*) (du grec παντος, gén. de παν, tout, et γραφω, je décris), instrument pour copier mécaniquement et sans savoir le dessin toute sorte d'estampes, etc. — *Pantographe des sculpteurs*, machine inventée en 1820 par M. *Gatteaux*, destinée à mettre au point les statues et les bustes de marbre.

PANTOGRAPHIE, subst. fém. (*pantoguerafi*) (même étym. que celle du mot précédent), l'art de copier toutes sortes d'estampes sans le secours du dessin.

PANTOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*pantoguerafike*), se dit de ce qui a rapport au *pantographe*, et de ce qui est exécuté par le moyen de cette machine · *opération pantographique*.

PANTOGRAPHIQUEMENT, adv. (*pantoguerafikeman*), d'une manière *pantographique*, avec le *pantographe*.

PANTOIEMENT, subst. mas. (*pantoéman*), t. de faucon., asthme dont les oiseaux sont attaqués.

PANTOIRE, subst. fém. (*pantoare*), t. de mar., manœuvre dormante, capelée, comme les haubans, sur les bas-mâts. On dit plus souvent *pendeur*. Voy. ce mot.

*__PANTOIS__, adj. mas. (*pantoé*), haletant, hors d'haleine. Il avait autrefois un féminin. — *Rester tout pantois*, demeurer interdit. Vieux.

PANTOMÈTRE, subst. mas. (*pantomètre*) (du grec παντος, gén. de παν, tout, et μετρον, mesure), instrument pour mesurer toute sorte d'angles, de hauteurs ou de distances. Voy. HOLOMÈTRE.

PANTOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*pantométrike*), qui a rapport, qui appartient au *pantomètre*.

PANTOMIME, subst. mas. (*pantomime*) (du grec παντος, gén. de παν, tout, et μιμεομαι, imiter, contrefaire), acteur qui exprime toute sorte de choses par des gestes et sans parler. — Subst. fém., dans l'art dramatique, le langage de l'action, l'art de parler aux yeux, l'expression muette du visage et des gestes. — Pièce de ce genre. — Adj. des deux genres : *ballet, divertissement pantomime*, où toute l'action s'exprime par gestes et sans paroles.

PANTOPHAGE, subst. mas. et adj. des deux genres (*pantofaje*) (du grec παν, gén. παντος, tout, et φαγω, je mange), qui se nourrit de toutes sortes d'aliments. Peu usité.

PANTOPHAGIE, subst. fém. (*pantofaji*) (même étym. que celle du mot précéd.), appétit vorace ; habitude de manger toutes sortes d'aliments. Peu usité.

PANTOPHAGIQUE, adj. des deux genres (*pantofajike*), qui tient, qui est relatif à la *pantophagie*. Peu usité.

PANTOPHILE, subst. mas. et adj. des deux genres (*pantofile*) (du grec παντος, gén. de παν, tout, et φιλος, ami), qui aime tout. (*Voltaire*.) Peu usité.

PANTOPHOBE, subst. mas. (*pantofobe*), affecté de *pantophobie*.

PANTOPHOBIE, subst. fém. (*pantofobi*) (du grec παντος, gén. de παν, tout, et de φοβος, crainte), t. de médec., crainte de tous les objets; hydrophobie compliquée.

*__PANTOPTÈRE__, subst. mas. (*pantopetère*) (du grec παντος, gén. de παν, tout, et πτερον, aile ou nageoire), t. d'hist. nat., famille de poissons osseux.

PANTOQUIÈRE, subst. fém. (*pantokière*), t. de mar., corde pour tenir plus fermes les haubans.

*__PANTOUFLE__, subst. fém. (*pantoufle*) (de l'allemand *pantoffel*. Wachter, Ménage.), sorte de chaussure dont on se sert dans la chambre, et qui est ordinairement sans quartier. — *Mettre ses souliers en pantoufles*, plier le quartier sur le talon. — Prov. : *raisonner pantoufle*, raisonner tout de travers ; ou, dans un sens moins fort, causer pour causer. — *Pantoufle* ou *fer à pantoufle*, sorte de fer de cheval, plus épais en dedans qu'en dehors. — *En pantoufles*, loc. adv., à son aise, avec toute sorte de commodités : *faire un siège en pantoufles ; plaider en pantoufles*. Ces locutions sont surannées et triviales.

PANTOUFLÉ, part. pass. de *pantoufler*.

PANTOUFLER, v. neut. (*pantouflé*), raisonner comme une *pantoufle*, de travers. — Causer à son aise chez soi. (*De Sévigné*.) Malgré la haute réputation de l'auteur, ce mot n'a pas été accepté.

PANTOUFLERIE, subst. fém. (*pantoufleri*), art du *pantouflier*. — Fam., raisonnement faux.

*__PANTOUFLIER__, subst. mas. (*pantoufli-é*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des squales. — Celui qui fait ou qui vend des *pantoufles*. Inusité dans ce dernier sens.

PANULÉ, E, adj. (*panulé*), t. de chir., se dit d'un furoncle qui forme des bubons, des abcès qui ont la couleur jaunâtre d'une croûte de *pain*.

*__PANURGE__, subst. mas. (*panurje*) (du grec παν, tout, et εργον, ouvrage), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères. — Qui est propre à tout ; homme actif, industrieux, fertile en expédients. (*Rabelais*.)

PANZÈRE, subst. fém. (*panzère*), t. de bot., plante de la Caroline.

*__PAON__, subst. mas., au fém. **PAONNE** (*pan, pane*) (en lat. *pavo*, gén. *pavonis*), t. d'hist. nat., oiseau domestique, du plus beau plumage et du cri le plus aigre ; c'est un gallinacé de la famille des alectrides, originaire de l'Afrique et de l'Asie. Il a sur la tête des plumes redressées en forme d'aigrette. — *Glorieux comme un paon*, fort glorieux — *C'est le geai paré des plumes du paon*, se dit d'une personne qui se fait honneur d'une chose qui ne la regarde, qui ne lui appartient pas. — Gros *papillon*, le plus beau de l'Europe. — En astron., constellation méridionale inconnue aux anciens, et qui n'est point visible dans nos climats. — Myth., le *paon* était l'oiseau favori de Junon.

PAONACE, subst. fém. (*pa-onace*), t. de bot., sorte de plante de la famille des anémones.

PAON-BLANC, subst. mas. (*panblan*), t. d'hist. nat., oiseau du Nord. — Au plur., des *paons-blancs*.

PAON-BLEU, subst. mas. (*panbleu*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des labres. — Au plur., des *paons-bleus*.

PAON-D'INDE, subst. mas. (*pandeinde*), t. d'hist. nat., sorte de poisson de mer du genre des bandoulières. — Au plur., des *paons-d'Inde*.

PAON-DE-JOUR, subst. mas. (*pandejour*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères. — Au plur., des *paons-de-jour*.

PAON-MARIN, subst. mas. (*panmarein*), t. d'hist. nat., oiseau royal. — Sorte de poisson du genre des labres. — Au plur., des *paons-marins*.

PAONNE, subst. fém. (*pane*), la femelle du *paon*.

PAONNÉ, E, adj. (*pané*. Voy. PAONNIER), de couleur variée comme la queue d'un *paon*.

PAONNEAU, subst. mas (*panô*), jeune *paon*.

*__PAONNIER__, subst. mas. (*pané*. Cette prononciation, qui peut faire confondre *paonnier* avec *panier*, fait assez ressortir l'inutilité et la bizarrerie de prononcer *pan* le mot *paon*.), qui a soin des *paons*.

*__PAPA__, subst. mas. (*papa*) (en grec παππας), t. de mignardise, père. — T. d'hist. nat., vautour d'Amérique, remarquable par ses couleurs, et qu'on nomme aussi *roi des vautours*. — Prov.: *bon papa*, bon homme. — *Gros papa de bonne mine*, se dit d'un homme qui a de la fraîcheur et de l'embonpoint. — *Grand-papa*, grand-père.

PAPABLE, adj. mas. (*papable*), propre à être élu *pape*. Ce mot, s'il a jamais été employé, n'a pu l'être que par plaisanterie ou par dénigrement. Scarron et Rabelais auraient pu s'en servir; mais devrait-on le trouver dans le dictionnaire régulateur de la langue, et surtout l'y trouver sans aucun avertissement qui en proscrive l'usage? Quant à nous, il nous semble qu'on ne peut pas plus dire un cardinal *papable*, qu'on ne dirait un électeur *députable*.

PAPAFIQUE, subst. mas. (*papafike*), t. de mar., nom qu'on donne, sur certains ports de mer, à la voile d'en-haut d'un bâtiment.

PAPAIE, subst. fém. (*papé*), fruit du *papayer*.

PAPAL, E, adj. (*papale*), qui est du *pape*, qui appartient au *pape*, qui relève du *pape*. — Au plur. mas., *papals*.

*__PAPALIN__, subst. mas. (*papalein*), soldat du *pape*. Vieux.

PAPALISÉ, part. pass. de *papaliser*.

PAPALISER, v. neut. (*papalizé*), se mettre sur les rangs pour être élu *pape*. (*Boiste*.) Entièrement inusité.

PAPANGAYE, subst. fém. (*papanguïé*), t. de bot., plante que l'on cultive à l'île de Bourbon et à l'île de France.

*__PAPAS__, subst. mas. (*papâce*) (du grec παππας, papa ou père), nom que plusieurs peuples d'Orient donnent à leurs prêtres : *un papas arménien*.

PAPAUTÉ, subst. fém. (*papôté*), dignité du *pape*. — Durée de l'occupation du saint-siége.

*__PAPAVERACÉES__, subst. fém. pl. (*papavéracé*), t. de bot., dans la méthode naturelle de *Jussieu*, famille de plantes, ainsi nommées du *pavot*, l'une des principales, dont le nom latin est *papaver*.

PAPAYER, subst. mas. (*papa-ié*), t. de bot., arbre d'Amérique et des Indes orientales.

*__PAPE__, subst. mas. (*pape*) (du grec παππας, père, nom qu'on donnait autrefois à tous les évêques, et principalement à celui d'Alexandrie. Ce n'est que depuis 1073, sous Grégoire VII, qu'il est demeuré affecté exclusivement à l'évêque de Rome), l'évêque de Rome, chef de l'Église universelle. — Joli oiseau de trois couleurs, gros comme un serin, qui se trouve à la Caroline et au Canada. — On dit pop., de deux personnes qui se rencontrent en même temps dans une même pensée, qu'*elles auraient fait un pape*.

PAPEFIGUIÈRE, subst. fém. (*papefiguière*), pays d'incrédulité, d'huguenotisme, où l'on fait la *figue au pape*. (*Rabelais*.)

*__PAPEGAI__, subst. mas. (*papeguié*), oiseau de carte ou de bois peint, planté au bout d'une perche, pour servir de but. — Autrefois, sorte de perroquet.

PAPÉGÉ, part. pass. de *papéger*.

PAPÉGER, v. neut. (*papéjé*), faire tout ce qui peut conduire à la *papauté*. (*Boiste*.) Ce mot est encore moins usité que *papaliser*.

PAPELARD, E, subst. et adj. (*papelar, larde*), t. de mépris, hypocrite, faux. — Adj., qui annonce l'hypocrisie.

PAPELARDÉ et **PAPELARDISÉ**, part. pass. de *papelarder* et *papelardiser*.

PAPELARDER ou **PAPELARDISER**, v. neut. (*papelardé, dizé*), faire l'hypocrite. Il est vieux et même hors d'usage.

PAPELARDISE, subst. fém. (*papelardize*), hypocrisie, fausse dévotion. Il est familier.

PAPELINE, subst. fém. (*papeline*), sorte d'étoffe tramée de fleuret, fabriquée d'abord à Avignon, autrefois terre *papale*, d'où lui est venu son nom. L'*Académie* nous donne *popeline* pour synonyme de *papeline*. C'est *papeline* qu'on devrait dire.

PAPELONNÉ, E, (*papeloné*), t. de blas.; se dit d'un écu chargé d'écailles : *écu papelonné de gueules.*

PAPERASSE, subst. fém. (*paperace*), papier écrit qui n'est plus d'aucun usage. Ce mot est du style familier.

PAPERASSÉ, part. pass. de *paperasser.*

PAPERASSER, v. neut. (*paperacé*), passer son temps à feuilleter, à arranger des *papiers*. Fam. — Composer sans fin; faire des écritures inutiles.

PAPERASSIER, subst. mas. (*paperacié*), qui aime à *paperasser*. Fam. Nous ne voyons aucune raison qui puisse empêcher de dire au fém. *paperassière.*

PAPESSE, subst. fém. (*papèce*). Nous ne donnons ce mot, quoique usité dans la dénomination de *papesse Jeanne*, que parce que nous le trouvons dans l'*Académie*. Il est bien certain que ce mot a été ridiculement forgé, et nous croyons, avec l'*Académie*, que ce personnage féminin, tout scandaleux qu'on a prétendu le faire, n'est qu'imaginaire, en admettant avec les mauvais plaisants qu'une *papesse* ait jamais occupé le trône pontifical.

PAPET, subst. mas. (*papé*), monnaie d'argent à Rome valant environ 1 fr. 4 cent. de France, selon *Gattel* et *Laveaux*, et 1 fr. 8 c., selon *Boiste*. On dit en italien *papetto* ou *papeto.*

PAPETERIE. Voy. PAPETTERIE.

PAPETIER, subst. mas. (*papetié*), ouvrier qui fait du *papier*. — Marchand qui en vend. — Le fém. *papetière* est fort usité; nous ne le trouvons cependant pas dans l'*Académie.*

***PAPETTERIE**, ou (suivant l'*Académie*) **PAPETERIE**, subst. fém. (*papèteri, papeteri*), lieu où l'on fait le papier; boutique où on le vend ainsi que des fournitures de bureaux. — Comm. de papiers.

PAPETTO ou **PAPETO**. Voy. PAPET.

PAPÉUS, subst. mas. (*papé-uce*), surnom donné par les Scythes à Jupiter.

PAPEURI, subst. mas. (*papeuri*), nom d'une sorte de raisin.

PAPHIA, subst. propre fém. (*pafia*), myth., surnom de Vénus honorée à *Paphos.*

PAPHIE, subst. fém. (*pafi*), t. d'hist. nat., genre de coquilles qui se rapprochent des mactres et des vénus.

PAPHORE, subst. mas. (*pafore*), t. d'hist. nat., espèce de grand aigle.

***PAPHOS**, subst. propre mas. (*pafôce*), myth., ville de Chypre, consacrée à Vénus.

***PAPHLAGONIE**, subst. propre fém. (*paflaguoni*), province de l'Asie-Mineure.

***PAPHLAGONIEN**, subst. et adj. mas., au fém. **PAPHLAGONIENNE** (*paflaguoniein, niène*), qui est originaire de la *Paphlagonie*; qui est relatif à la *Paphlagonie.*

PAPIA, subst. fém. (*papi-a*), t. de bot., genre de plantes de la famille des labiées.

PAPIE, subst. fém. (*papi*), loi romaine qui donnait au grand-prêtre le droit de choisir vingt jeunes vierges pour le service de la déesse Vesta.

***PAPIER**, subst. mas. (*papié*) (en grec πάπυρος, papyrus, petit arbrisseau d'Egypte, dont l'écorce intérieure servait autrefois à faire le *papier*. Ce mot πάπυρος dérive de l'égyptien *piapyr*), composition faite de vieux linge détrempé dans l'eau, broyé par un moulin et étendu par feuilles, pour écrire, imprimer, etc. — *Papier de linge*, ou *de chiffe*, celui dont nous nous servons, et dont l'origine est inconnue. On l'attribue aux Arabes : il paraît qu'il a été inventé entre le treizième et le quatorzième siècle.—Journal, livre de compte : *papier journal.*—*Papier marqué* ou *timbré*, celui qui porte le timbre de l'autorité, et dont on est obligé de se servir pour les écrits et contrats judiciaires. — *Papier mort*; *papier libre*, celui qui n'est pas ou n'a pas besoin d'être timbré.—*Papier réglé*, sur lequel sont tracées des lignes pour écrire; ou *papier* sur lequel on pose des notes de musique. Dans le premier cas, le trait est fait au crayon et n'a qu'une ligne; dans le second, le trait est marqué à l'encre et comporte cinq lignes; c'est ce qu'on appelle, en t. de mus., *portée.*—*Papier-volant*, feuille détachée; on dit plus souvent *feuille volante.* — Lettres de change; billets payables au porteur, et autres effets de cette nature : *tout son bien est en papier.* — *Bon, mauvais papier*, billet qui sera, ou qui ne sera pas exactement payé.—*Papier de négociant*, lettres et billets souscrits par lui. — Au plur., titres, renseignements, mémoires, etc. : *apportez vos papiers.* — Au plur., *papiers* s'entend encore du livret, du passeport, des actes qui servent à faire connaître civilement l'identité d'une personne.—Effets publics, valeurs en papier livrées par le gouvernement : *papiers royaux.* On dit plus souvent *bons royaux* aujourd'hui. — *Papier peint*, de tenture de chambres. — *Papier de coton, papier bombycin* (en latin *charta bombycina*), papier en usage au neuvième et au dixième siècle, venu d'Orient en Italie. — *Papier d'écorce*, fait de l'écorce de certains arbres, employée sans apprêt. On n'en connaît pas l'origine : l'usage en a cessé vers le onzième siècle. — *Papier de Chine, papier de soie*, papier fait avec la seconde pellicule de l'écorce de bambou, réduite en pâte. — *Papier-monnaie*, qui a cours comme l'argent monnayé. — *Papier nouvelle*, anciennement : gazette. — *Papier terrier*, registre qui contient le dénombrement des cens et rentes qui étaient payables aux seigneurs possesseurs de fiefs et de terres.—Prov. : *brouiller, gâter du papier*, écrire de méchantes choses, des choses inutiles.— *Le papier souffre tout*, on y écrit ce qu'on veut, et une chose n'est pas vraie par cela seul qu'elle est écrite.—*Cela est beau sur le papier*, votre projet paraît beau, mais l'exécution en est impossible.—*Les murailles sont les papiers des fous*, il n'y a que les fous qui écrivent sur les murailles. — *Mettre, jeter ses idées sur le papier*, les mettre par écrit. — Prov. : *figure de papier mâché*, qui est blême et annonce une mauvaise santé.—*Etre sur les papiers de quelqu'un*, lui devoir de l'argent. — Fig. et fam. : *être bien ou mal dans les papiers de quelqu'un*, être bien ou mal dans son esprit.—Fam. : *ôtez, rayez cela de vos papiers*, ne comptez pas là-dessus.

PAPIER-BROUILLARD, subst. mas. (*papié-brou-iar*), sorte de *papier* qui ne sert pas pour écrire, mais pour imbiber l'encre fraîche. — T. d'hist. nat., sorte de coquille du genre des cônes. —Au plur., des *papiers-brouillards.*

PAPIER-DE-LA-CHINE, subst. mas. (*papiédelachine*), t. d'hist. nat., sorte de coquillage chinois du genre des olives.—Au plur., des *papiers-de-la-Chine.*

PAPIER-FOSSILE, subst. mas. (*papiéfocile*), t. d'hist. nat., variété de la même substance que le cuir ou le liége fossile.—Au plur., des *papiers-fossiles.*

PAPIER-MARBRÉ, subst. mas. (*papiémarbré*), sorte de papier de tenture, et dont on se sert pour la couverture des livres en demi-reliure.—Les marchands donnent ce nom à la coquille cône-amiral. — Au plur., des *papiers-marbrés.*

PAPIER-DU-NIL, subst. mas. (*papiédunile*), t. de bot., nom que quelques naturalistes donnent au *papyrus*. — Au plur., des *papiers-du-Nil.*

PAPIER-ROULÉ, subst. mas. (*papiéroulé*), t. d'hist. nat., nom vulgaire de la bullée, dont on a fait le genre scaphandre.—Au plur., des *papiers-roulés.*

PAPILIO, subst. mas. (*papili-o*), chez les anciens Romains, tente carrée qui servait de logement à six ou huit soldats.

***PAPILIONACÉ, E**, (Nous répudions comme tout-à-fait inusitée l'orthographe double que nous donne pour ce mot l'*Académie*, qui veut qu'on écrive aussi **PAPILLONACÉ, E**, en dérivant ce mot de *papillon*. Voy. notre observation sur l'orthographe du mot PAPILLON.), adj. (*papilionacé*), t. de bot., se dit des plantes légumineuses dont la fleur a en quelque sorte la forme d'un *papillon.*—Subst. fém. : *une papilionacée.*

***PAPILLAIRE**, adj. des deux genres (*papilelère*), en t. d'anat., qui a des *papilles*, des mamelons.

***PAPILLE**, subst. fém. (*papile*) (en lat. *papilla*, le bout du téton, mamelon), t. d'anat., petites éminences où aboutissent les nerfs, et qui ressemblent à un petit mamelon.

***PAPILLON**, subst. mas. (On devrait écrire PAPILION. Du reste, cette orthographe nous sert bien contre ceux qui veulent de toute rigueur que les *l* mouillés sonnent *li*, et non pas *ie*. Voici un mot dont l'étymologie est des plus régulières : eh bien! nous voyons l'autorité et l'usage ne pas vouloir qu'on dise *papili-on*, mais *papi-ion*.) (*papi-ion*) (en lat. *papilio*), t. d'hist. nat., genre d'insectes lépidoptères de la famille des globulicornes. On en connaît près de quinze cents espèces. — Esprit léger et volage; personne svelte et vive : *c'est un papillon.* — Fig. : *courir après des papillons*, s'amuser à des frivolités. — *Se brûler à la chandelle comme un papillon*, donner dans un piége. — Partie d'une coiffe qui s'élargit comme les ailes d'un *papillon.* —En t. de blason, *papillon miraillé*, celui qui a les marques ou taches des ailes d'un autre émail que son corps.

PAPILLONNAGE, subst. mas. (*papi-ionaje*), action de *papillonner.*

PAPILLONNÉ, part. pass. de *papillonner.*

PAPILLONNER, v. neut. (*papi-ioné*), voltiger d'un objet à l'autre, comme les *papillons.*

PAPILLONIDE, subst. fém. (*papi-ionide*), t. d'hist. nat., famille d'insectes de l'ordre des coléoptères.

***PAPILLOTAGE**, subst. mas. (*papi-iotaje*), les *papillotes* d'une frisure, d'une perruque : *faire* ou *défaire un papillotage*. (Trévoux.) (L'*Académie* indique comme première acception de ce mot, qu'on entend par *papillotage* le mouvement involontaire des yeux, qui les empêche de se fixer sur les objets : *le papillotage des yeux.* Il y a, selon nous, bien peu d'analogie entre ce sens et celui de *papillote*, dont *papillotage* est formé. Nous en dirons autant du verbe *papilloter*. Pourquoi n'avoir pas créé le subst. mas. PUPILLAGE, et le verbe neut. PUPILLER, qui se trouveraient tout naturellement dériver du subst. fém. *pupille*, signifiant : *ouverture de l'iris de l'œil*, autrement : *la prunelle*?)—Effet de ce qui *papillotte* : *il y a beaucoup de papillotage dans ce tableau, dans ce style.*—En t. d'imprimerie, petites taches noires aux extrémités des pages et des lignes, qui proviennent des caractères qui *papillotent à l'impression.*

PAPILLOTE. Voy. PAPILLOTTE.

PAPILLOTÉ, E, part. pass. de *papilloter.*

PAPILLOTER, v. act. (*papi-ioté*), mettre les cheveux en *papillottes*. Il est peu usité. — V. neut., suivant l'*Académie*, en parlant des yeux : avoir un mouvement involontaire qui les empêche de se fixer sur les objets. Voy. notre observation, au mot PAPILLOTAGE. — Il se dit : 1° en peint., d'un tableau où les lumières, au lieu d'être distribuées par de grandes masses, sont dispersées par petites parties, et font à peu près l'effet que produisent sur la tête des *papillottes* qu'on peut compter une à une; 2° en sculpture, d'un ouvrage qui offre trop de petites parties qui reçoivent des lumières étroites, et portent de petites ombres. — Par extension, en parlant du style, être chargé d'ornements et d'expressions brillantes qui éblouissent comme des *papillottes* ou paillettes multipliées.— On le dit, en t. d'imprimerie, des caractères qui paraissent imprimés en double. — *se* PAPILLOTER, v. pron., se mettre les cheveux en *papillottes.*

PAPILLOTS, subst. mas. plur. (*papi-iô*), taches sur la peau quand on a la fièvre pourprée.

***PAPILLOTTE** (L'*Académie*, contre le génie de la langue, écrit **PAPILLOTE** par un seul *t*. Pourquoi donc écrire : *nous jetons*, et *il jette*? Car il est de principe, et de principe reconnu par l'*Académie*, qu'on double le *t* devant une syllabe muette, et qu'on n'en met qu'un seul devant les syllabes sonnantes.), subst. fém. (*papi-iote*), petit morceau de *papier* ou de taffetas pour envelopper une boucle de cheveux.— Paillettes d'or ou d'argent pour les habits. — Sorte de dragée enveloppée dans un morceau de papier.

***PAPIMANE**, subst mas. (*papimane*), partisan de l'autorité temporelle et spirituelle du *pape.*

***PAPIMANIE**, subst. fém. (*papimani*), t. de dénigr., la cour, le cortége du *pape.*

***PAPIN**, subst. mas. (*papein*), bouillie.—*Marmite à papin*, à couvercle vissé.

***PAPINIANISTE**, subst. mas. (*papini-anicete*), jurisconsulte qui suit les maximes, les lois, les doctrines de *Papinien.*

PAPION, subst. mas. (*papi-on*), t. d'hist. nat., sorte de babouin, quadrumane de la famille des singes.

***PAPIRIA**, subst. fém. (*papiria*), loi romaine qui ordonnait qu'aucun citoyen ne pourrait consacrer un édifice, un terrein, etc., sans en avoir obtenu auparavant la permission du peuple.—On dit plus souvent, comme adj. fém. : *loi Papiria.*

PAPISME, subst. mas. (*papiceme*), nom que les protestants donnent à la communion de l'Eglise catholique, parce que le *pape* en est le chef.

PAPISTE, subst. et adj. des deux genres (*papicete*), nom donné par les protestants aux catholiques romains. T. de dénigrement.

PAPISTIQUE, adj. des deux genres (*papicetike*), de *papiste*. (*Boiste.*) Peu usité.

PAPOAGE, subst. mas. (*papo-aje*), héritage, succession paternelle; biens patrimoniaux. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

PAPON, subst. mas. (*papon*), t. d'hist. nat., sorte de poisson.

PAPOUTCHES, subst. fém. plur. (*papouteche*), ancienne chaussure turque usitée parmi les grands. C'est de là vraisemblablement qu'est venu par corruption le nom de *babouches*, donné à une sorte de chaussure actuellement en usage en Turquie.

PAPOUTCHI, subst. mas. (*papoutechi*), t. de relat., nom que l'on donne, à Constantinople, aux cordonniers.

PAPPE, subst. mas. (*pape*) (en lat. *pappus*), t. de bot., duvet cotonneux qui protège les semences, quand la floraison est passée, dans un grand nombre de plantes, comme le chardon, le sèneçon, etc. Vieux.

PAPPOPHORE, subst. mas. (*papepofore*), t. de bot., genre de plantes de la famille des graminées.

PAPRIKA, subst. fém. (*paprika*), t. de relat., soupe au poivre, que l'on fait en Afrique.

PAPULAIRE, subst. fém. (*papulère*), t. de bot., genre de plantes.

*****PAPULES**, subst. fém. plur. (*papule*) (du lat. *papula*, pustule, bubon), t. de médec., pustules, petits ulcères de la peau, rougeâtres et d'une nature maligne.

PAPULEUSE, adj. fém. Voy. PAPULEUX.

*****PAPULEUX**, adj. mas., au fém. PAPULEUSE (*papuleu, leuze*), t. de médec., garni, rempli de *papules : peau papuleuse.*

*****PAPYRACÉ, E**, adj. (*papiracé*) (en lat. *papyraceus*, fait de *papyrus*, papier), t. de bot., membraneux, mince et sec comme du *papier.*

PAPYRIER, subst. mas. (*papirié*), t. de bot., le mûrier à *papier* de *Linnée.*

PAPYRIFÈRE, subst. des deux genres (*papirifère*), se dit des feuilles des plantes propres à faire du *papier.*

PAPYROGRAPHE, subst. mas. (*papiroguerafe*), celui qui exerce la *papyrographie.*

PAPYROGRAPHIE, subst. fém. (*papiroguerafi*) (du grec πάπυρος, papyrus, papier, et γραφω, j'écris), nom donné à l'art d'imprimer en lithographie, sur le papier ou le carton.

PAPYROGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*papiroguerafike*), qui est relatif, qui appartient à la *papyrographie.*

*****PAPYRUS**, subst. mas. (*papiruce*), arbrisseau d'Egypte dont l'écorce intérieure servait de *papier* aux anciens.

PAQUA, subst. mas. (*paka*), art de consulter les esprits chez les Indiens.

PAQUAGE, subst. mas. (*pakaj*), arrangement de poisson salé dans les barils où on l'enferme.

PAQUÉ, E, part. pass. de *paquer.*

PÂQUE, subst. fém. (*pâke*) (en lat. *pascha*, fait de l'hébreu *phasu*, *pesahh* ou *phasé*, passage), fête solennelle que les Juifs célébraient en mémoire de leur sortie d'Égypte. Les juifs d'aujourd'hui ne manquent pas de la célébrer encore tous les ans, le quatorzième jour de la lune après l'équinoxe du printemps. — *Manger la pâque*, manger de l'agneau, selon qu'il était prescrit par Moïse, pour la célébration de cette fête. On écrit *pâque* quand on veut parler de la fête des juifs, et *Pâques*, s'il est question de la plus grande solennité des chrétiens. Voy. PÂQUES.

*****PAQUEBOT.** Voy. PAQUET-BOT.

PAQUEFIC, subst. mas. (*pakefike*), t. de mar., basses-voiles.

PAQUER, v. act. (*pakié*), t. de pêche, arranger par couches les harengs, etc., dans des barils après les avoir salés, et les y presser le plus fortement possible : *harengs paqués; du saumon paqué.*— SE PAQUER, v. pron.

*****PÂQUERETTE**, subst. fém. (*pakerète*), t. de bot., espèce de petite marguerite blanche, qui fleurit vers *Pâques.*

*****PÂQUES**, subst. mas. (*pâke*), parmi les chrétiens, le jour où Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts.—La fête par laquelle on célèbre la résurrection de Jésus-Christ : *quand Pâques sera venu; Pâques est haut cette année.—Quinzaine de Pâques*, les semaines qui s'écoulent entre le dimanche des Rameaux et celui dit de Quasimodo. — *La semaine de Pâques*, celle qui est entre le jour de *Pâques* et celui de Quasimodo. — *Œufs de Pâques*, œufs rouges qu'on vend et qu'on distribuait autrefois pendant les fêtes de *Pâques.*—Petits présents qu'on se fait à *Pâques*. Cet usage est conservé dans beaucoup de provinces.—*Brave comme un jour de Pâques*, paré comme dans le plus beau jour de fête.— *L'Académie* nous cite encore un prov. qui a fort bien pu se dire anciennement, mais qu'on ne comprendrait plus peut-être aujourd'hui ; c'est celui-ci : *se faire poissonnier la veille de Pâques*, dans le sens de : s'engager dans une affaire quand il n'y a plus aucun avantage à en retirer. Nous le répétons, ce prov. est bon ; mais il a vieilli. — Au plur. il est fém. : *Pâques fleuries*, le dimanche des Rameaux ; *Pâques closes*, le dimanche de Quasimodo.—*Faire ses pâques*, communier dans la quinzaine de *Pâques.* Voy. PÂQUE.

*****PAQUET**, subst. mas. (*pakié*) (de l'allemand *pack*), assemblage de plusieurs choses attachées ou enveloppées ensemble.—Plusieurs lettres renfermées sous une même enveloppe.—En t. d'imprimerie, nombre de lignes qui entrent dans la page pleine d'un ouvrage, mais sans titre, sans folio et sans signature. On dit des compositeurs qui ne sont point chargés de la mise en pages, qu'*ils vont en paquets.*—Fig. et pop., tromperie, malice qu'on fait à quelqu'un.— Femme habillée sans grace, personne qui a trop d'embonpoint. — Fig. et fam. : 1° *donner* ou *faire le paquet à quelqu'un*, lui imputer quelque chose de honteux, de désagréable ; 2° *donner a quelqu'un son paquet*, lui faire une réponse vive et ingénieuse qui l'oblige à se taire ; 3° *hasarder un paquet*, s'engager dans une affaire douteuse ; 4° *faire son paquet*, s'en aller de quelque maison. — *Faire ses paquets pour l'autre monde*, mourir, ou plutôt : donner des symptômes de mort prochaine.—*Donner dans un paquet*, être trompé, attrapé. — *Faire des paquets*, dire des menteries.

PAQUETAGE, subst. mas. (*paketaje*), t. militaire, manière dont les soldats plient leurs effets d'habillement, et les placent, soit sur les tablettes de leur chambre, soit dans leur sac.

PAQUET-BOT ou **PAQUEBOT**, subst. mas. (*pakebô*) (de l'anglais *packet-boat*, formé dans la même signification de *paket*, paquet, et *boat*, bateau ; *bateau pour les paquets*), bâtiment léger qui sert à faire passer les *paquets*, les dépêches, et à conduire les passagers d'un lieu à un autre.

PAQUETÉ, E, part. pass. de *paqueter.*

PAQUETER, v. act. (*paketé*), mettre en *paquets.*—SE PAQUETER, v. pron.

PAQUETIER, subst. mas. (*paketié*), compositeur d'imprimerie qui va en *paquets.*

PAQUEUR, subst. mas. (*pakieur*), qui *paque* les poissons salés.

PAQUIS, subst. mas. (*pâki*), pâturage. Vieux.

*****PAR** (*par*), prép. qui exprime, 1° la cause efficiente : *tout a été créé par la parole de Dieu;* 2° le motif qui fait agir : *il ne parle que par envie ;* 3° le moyen qu'on emploie : *réussir par son habileté*, etc.—C'est aussi une prép., ou de lieu : *aller par les rues;* ou de temps : *voyager par un beau temps ;* ou de distribution et de partage : *marcher par troupes, ranger par chapitres; distribuer par compagnies.* (Du lat. *per.*) —Elle a encore divers autres usages, et elle se joint à plusieurs adv. : *par dehors, par dedans, par dessus, par dessous*, etc. — On disait anciennement *par auprès, par ainsi;* on a supprimé *par.* — Elle s'est conservée comme particule explétive dans les phrases suivantes du style familier : *par trop grossier ; il l'a répété par deux fois.* — *De par*, de la part, par l'ordre, par le commandement : *de par le roi.* — *De par le monde*, dans le monde.—*Par ici, par là*, adv., en divers endroits ; *çà et là : je n'ai lu ce livre que par ci, par là.*—De fois à autres : *je la vois par ci, par là.*—*Par trop*, beaucoup trop.—*Par-delà*, adv. Au-delà. Voy. DELA. — *Le par-dessus*, subst. mas., ce qu'on donne de plus que la somme due ou la marchandise vendue : *le marchand m'a donné le par-dessus.*

*****PARA**, subst. mas. (*para*), t. de relat., monnaie de Turquie, nommée aussi *médine*, valant 4 cent. de France. — Quarantième partie de la piastre de Smyrne.

PARAAL, subst. mas. (*para-al*), t. d'hist. nat., nom donné par *Geoffroy-St-Hilaire* à l'osselet qui se trouve placé au-dessus du cycléal, dans les animaux chez lesquels les pièces vertébrales sont géminées. — On dit aussi adj. : *l'os paraal.*—Au plur. mas., *paraaux.*

PARAANGIEL, adj. mas., au fém. PARAANGIELLE (*para-anjièle*), t. d'anat.; se dit dans le même sens qu'*artériel.*

PARAANGIELLE, adj. fém. Voy. PARAANGIEL.

PARAAUX, adj. mas. plur. Voy. PARAAL.

PARABARA-VASTU, subst. propre mas. (*parabaravacetu*), myth., nom que des sectaires indiens donnent à l'Être suprême.

PARABASE, subst. fém. (*parabâze*) (en grec παράβασις, fait de παρα, au-delà, et βαινω, je vais), sorte d'épisode ou de *digression* dans les pièces dramatiques des anciens.

PARABATE, subst. mas. (*parabate*) (même étym. que celle du mot précédent), t. d'hist. anc., celui qui, dans les jeux du cirque, après avoir couru sur un char conduit par un cocher, courait encore à pied.

PARABIE, subst. fém. (*parabî*), sorte d'ancien breuvage dans lequel il entrait du millet.

*****PARABOLAIN**, subst. mas. (*paraboleìn*) (en lat. *parabolani*, fait du grec παραβολος, hardi, téméraire), nom donné anciennement aux plus hardis gladiateurs, et depuis, par extension, aux clercs qui affrontaient les plus grands dangers pour secourir les malades et surtout les pestiférés.

*****PARABOLE**, subst. fém. (*parabole*) (du grec παραβολη, comparaison), en rhétorique, similitude, allégorie sous laquelle on enveloppe quelque vérité importante. On ne le dit qu'en parlant de celle de l'Écriture ; ailleurs on dit *allégorie.* — Les *proverbes de Salomon* s'appellent aussi les *paraboles de Salomon.* — En géom., ligne courbe qui résulte de la section d'un cône par un plan parallèle au côté de ce cône. (Dans cette acception, du grec παραβαλλω, j'égale, parce que, dans cette courbe, le carré de l'ordonnée est égal au rectangle du paramètre par l'abscisse, au lieu qu'il est plus petit dans l'ellipse, et plus grand dans l'hyperbole.) — Myth., nom du vaisseau sur lequel Thésée, après avoir tué le minotaure, ramena à Athènes les jeunes filles qui devaient être dévorées par ce monstre. — PARABOLE, ALLÉGORIE. (*Syn.*) La *parabole* a pour objet les maximes de morale ; et l'*allégorie*, les faits d'histoire. L'une et l'autre sont une espèce de voile qu'on peut rendre plus ou moins transparent, et dont on se sert pour couvrir le sens principal, en ne le représentant que sous l'apparence d'un autre. Ce déguisement se fait dans la *parabole* par la substitution d'un autre sujet, peint avec des couleurs convenables à celui qu'on a en vue. Il s'exécute dans l'*allégorie*, en introduisant des personnages étrangers et arbitraires au lieu des véritables, ou en changeant le fond réel de la description en quelque chose d'imaginé. — Les *paraboles* sont fréquentes dans les instructions que donne le Nouveau-Testament. L'*allégorie* fait le caractère de la plupart des ouvrages orientaux.

*****PARABOLIQUE**, adj. des deux genres (*parabolike*), de la *parabole.*— Taille et figure de *parabole : miroir parabolique.*—T. de géom., qui se fait par une *parabole : jet, mouvement parabolique.* — En t. de bot., il se dit des feuilles qui, étant plus hautes que larges, se rétrécissent insensiblement vers leur sommet toujours arrondi.

PARABOLIQUEMENT, adv. (*parabolikeman*), en *parabole*, par *paraboles: parler paraboliquement.* — En géométrie, en décrivant une *parabole.*

PARABOLOÏDE, subst. fém. (*parabolo-ide*), t. de géom. : *paraboloïde demi-cubique*, courbe dans laquelle les cubes des ordonnées sont comme les carrés des diamètres. On la nomme plus ordinairement *seconde parabole cubique.*

PARABRAHMA, subst. propre mas. (*parabrama*), myth., le premier des dieux de l'Inde, de qui sont nés *Matso*, *Vischnou* et *Brahma*, qui forment la trinité indienne.

*****PARACARPE**, subst. mas. (*parakarpe*) (du grec παρα, auprès, et καρπος, fruit), t. de bot., ce qui, dans les fleurs mâles par avortement, remplace l'ovaire, ou simplement l'ovaire avorté.

PARACELSISTE, subst. mas. (*paracèlecicete*), partisan du système, des principes de *Paracelse.*

PARACENTÉRION, subst. mas. (*paraçantérion*), t. de chir., nom qui a été donné par *Woolhouse* au petit trois-quarts qu'employait *Nuck* pour la ponction de l'œil affecté d'hydropisie.

PARACENTÈSE, subst. fém. (*paraçantèze*) (en grec παρακέντησις, fait de παρα, à côté, et κεντεω, je pique), t. de chir., ponction au bas-ventre des hydropiques, pour évacuer les eaux.

*****PARACENTRIQUE**, adj. des deux genres (*paraçantrike*) (du grec παρα, proche, au-delà, et κεντρον, centre), t. de géom. : *isochrone paracentrique*, courbe telle que si un corps pesant

descend librement le long de cette courbe, il s'éloigne ou s'approche également, en temps égaux, d'un centre ou point donné.

PARACERCIDE, subst. mas. (*paracèrecide*) (en grec παρακερκις, fait de παρα, à côté, à l'entour, et κερκις, le grand os, l'os principal de la jambe), t. d'anat., nom donné aux petits os de la jambe.

PARACHEVÉ, E, part. pass. de *parachever*.

PARACHEVEMENT, subst. mas. (*parachèvemant*), fin, perfection d'un ouvrage. Vieux.

PARACHEVER, v. act. (*parachevé*), achever, terminer, perfectionner. — *se* PARACHEVER, v. pron. Vieux.

PARACHLAMYDE, subst. fém. (*paraklamide*) (du grec παρα, autour, à l'entour, et χλαμυδη, chlamyde, manteau), t. d'antiq., vêtement qui était propre aux militaires et aux enfants.

PARACHRONISME, subst. mas. (*parakroniceme*), (du grec παρα, au-delà, et χρονος, temps) : *faire un parachronisme*, rapporter un fait à un temps postérieur à celui où il est réellement arrivé. Le *parachronisme* est opposé au *prochronisme*, qui place un évènement plus tôt qu'il n'est arrivé.

*PARACHUTE, subst. mas. (*parachute*), t. de phys., machine adaptée aux aérostats, qui, ralentissant la vitesse de leur descente, garantit les aéronautes des dangers d'une *chute* précipitée.

*PARACLET, subst. mas. (*paraklè*) (en grec παρακλητος, consolateur), nom qu'on donne au Saint-Esprit. Il s'est élevé autrefois de grandes disputes pour savoir si l'on devait dire *paraclet* ou *paraclyt*. On poussa la rigueur jusqu'à interdire un évêque qui, en célébrant la messe, avait prononcé *paraclet* au lieu de *paraclyt*. Il est vrai que le sens de *paraclet* est bien opposé à celui de *paraclyt*, qui, tiré du grec παρακλυτος, signifie infame, déshonoré, et que cette énorme différence pouvait justifier cette interdiction aux yeux des hommes de cette époque.—On a donné aussi ce nom à d'anciens couvents.

*PARACLÉTIQUE, subst. mas. et adj. des deux genres (*paraklétike*), du *Paraclet*. — Subst., invocatoire, livre ou antienne de l'office grec. (*Boiste*.) Inusité.

PARACLOSE, subst. fém. (*paraklôze*), planches entre les aiguilles et les lisses d'un vaisseau que l'on se prépare à lancer à la mer. — Enceinte de bois qui renferme le siége d'une stalle d'église.

PARACMASTIQUE, adj. des deux genres (*parakmacetike*) (en grec παρακμαστικος, de παρακμασις, affaiblissement, fait de παρακμαζω, je diminue, je décline, dérivé de παρα, mal, et de ακμη, vigueur), t. de médec., se dit d'une maladie qui, après être arrivée à son plus haut degré d'intensité, va en décroissant jusqu'à sa terminaison.

PARACME, subst. mas. (*parakme*) (du grec παρακμασις, affaiblissement), t. de médec., déclin d'une maladie. Peu usité.

PARACOPE, subst. mas. (*parakope*), t. de médec., léger délire que l'on observe quelquefois dans la chaleur fébrile.

PARACOROLLE, subst. fém. (*parakorole*), t. de bot., partie qui ressemble à une *corolle*, et qui est en dedans de la vraie *corolle* d'une plante.

PARACOUSIE, subst. fém. (*parakouzi*) (du grec παρα, mal, et ακουω, j'entends), t. de médec., fausse perception de certains sons.

PARACTÈNE, subst. mas. (*paraktène*), t. de bot., genre de plantes de la famille des graminées.

PARACYÉSIE, subst. fém. (*paraci-ézi*) (du grec παρα, autour, et κυησις, grossesse), t. de méd., grossesse extra-utérine.

PARACYNANCIE, subst. fém. (*paracinanci*) (du grec παρα, qui indique comparaison, κυων, chien, et αγχω, je suffoque), t. de médec., variété de l'angine, moins intense que la *cynancie*. — Phlegmasie des muscles extérieurs du larynx.

PARACYNOMIE, subst. fém. (*paracinomi*) (du grec παρα, comparatif, κυων, chien, et νομος, loi), t. de médec., espèce d'esquinancie, qui paraît être la même que la précédente, la *paracynancie*.

*PARADE, subst. fém. (*parade*) (du latin *parata* pour *paratus*, préparatif, apprêts.), montre, étalage : *cela n'est mis que pour parade*, ou *pour la parade*.—Ostentation, vanité : *faire parade de son esprit, de son savoir*, etc. —En t. de guerre, évolutions que font sur la place d'armes les troupes qui vont monter la garde.—En t. d'escrime, action et manière de *parer* un coup.—*N'être pas heureux à la parade*, savoir mal se défendre d'une plaisanterie. — En t. de man., arrêt d'un cheval qu'on manie. (Dans cette acception, de l'espagnol *parada*, fait de *parar*, arrêter, retenir.) — Endroit où les maquignons font voir leurs chevaux. — Scènes burlesques que les bateleurs jouent à la porte de leur théâtre pour engager à y entrer. — *Comédie-parade*, farce, comédie au gros sel. — *Cheval de parade*, celui dont on se sert dans les occasions de cérémonie et d'apparat, et plus pour la beauté que pour le service réel. — *Lit de parade*, sur lequel on expose, après leur mort, les personnages éminents. — PARADE, OSTENTATION. (*Syn.*) *Parade* sert plutôt à designer l'action et sa fin ou son but, et *ostentation* indique plutôt la manière de faire l'action, et son principe ou sa cause.—On fait plutôt *parade* d'une chose qu'on n'en fait *ostentation*; l'usage ordinaire est d'exprimer l'action par le premier de ces mots. —On se met en *parade* pour être vu, on s'y montre avec *ostentation*. — On fait une chose non avec *parade*, mais avec *ostentation*, ce qui désigne la manière de la faire.—On fait une chose pour la *parade*, on la fait par *ostentation*. — *Parade* ne désigne que l'appareil extérieur, l'*ostentation* seule est le vice. L'*ostentation* fait *parade* des choses.—Une chose de *parade* est faite pour les occasions d'apparat ou avec appareil; une chose d'*ostentation* se fait par vanité, par vaine gloire. — *Parade* se dit au propre, dans un sens favorable ou indifférent; *ostentation* réveille toujours l'idée de blâme. — On a des habits de *parade* pour la cérémonie; celui qui est réduit à se faire valoir par ses habits, les étale avec *ostentation*. — La *parade* est la montre ou l'étalage des choses qu'on croit propres à faire briller ou faire paraître avantageusement; l'*ostentation* est une montre vaine ou un étalage fastueux de choses qu'on croit propres à donner de l'éclat et à effacer tout le reste. — S'il y a de la vanité dans la *parade*, l'*ostentation* est un excès de vaine gloire. On se pare, on se targue de la chose dont on fait *parade*; on se glorifie, on s'enorgueillit de la chose qu'on fait avec *ostentation*. (*Laveaux*.)

PARADÉ, part. pass. de *parader*.

*PARADER, v. neut. (*paradé*), t. de mar., croiser, faire mine d'attaquer. — Faire la *parade*, en parlant des troupes.— *Faire parader un cheval*, le faire manœuvrer sur la *parade*.

PARADIASTON, subst. mas., ou PARADIASTOLE, subst. fém. (*paradi-aceton*, *di-acetole*) (en grec παραδιαστολη), t. de rhét., distinction précise des idées analogues. Inusité.

PARADIATION, subst. fém. (*paradi-âcion*), t. de rhét., distinction précise des idées analogues. Inusité.

*PARADIAZEUXE, subst. fém. (*paradi-azeukce*) (en grec παραδιαζευξις, fait de παραδιαζευγνυμι, au fut. παραδιαζευξω), t. de rhét., disjonction vicieuse dans les idées.

PARADIÈRE, subst. fém. (*paradi-ère*), t. de pêche, espèce de filet dont on forme une enceinte en le tendant sur des pieux.

PARADIGME, subst. mas. (*paradigueme*) (du grec παραδειγμα, formé de παρα, qui indique comparaison, et δεικνυω, je montre), t. de gram., exemple, modèle : *les paradigmes des conjugaisons*.

*PARADIS, subst. mas. (*paradi*) (du grec παραδεισος, jardin), jardin délicieux où Adam fut placé aussitôt qu'il eut été créé. On dit ordinairement *paradis terrestre*. — Par extension, le séjour des bienheureux. Voy. CIEL. — Séjour délicieux, charmant, orné par la nature et par l'art : *cette maison de campagne est un vrai paradis*. —Au théâtre, galerie au-dessus des loges.—En t. de marine, endroit dans le fond d'un port où les vaisseaux sont en sûreté.— *Pomme de paradis*, pomme rouge qui se mange en été.—*Oiseaux de paradis*. Voy. PARADISIER — Fig. et fam. : *chemin du paradis*, défilé, chemin étroit —*Être, se trouver, se croire en paradis*, être dans une grande joie; se croire au comble de la prospérité; ou bien encore : se trouver délivré de grands maux qui font mieux goûter le calme et le bonheur présent. — *Entendre les joies du paradis*, prov. que l'on trouve dans l'*Académie*, et qui signifie, selon elle, entendre des personnes qui se divertissent, qui prennent des plaisirs auxquels on n'a point de part. Il nous semble que par ces mots on doit plus naturellement entendre le bonheur d'une vie future; ou bien entendre simplement les moyens d'être heureux, même dans cette vie. — *Se recommander à tous les saints du paradis*, implorer l'assistance, la protection de tous. — *Faire son paradis en ce monde*, et plus souvent : *faire son paradis de ce monde*, ne vivre que pour la joie et les plaisirs mondains. — *Paradis de Mahomet*, promis par ce prophète à ses sectaires; il consiste dans les plaisirs des sens.

PARADISA, subst. mas. (*paradiza*), nom d'un raisin qui croît dans l'île de Corse.

PARADISIER, subst. mas. (*paradizié*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux passereaux, de la famille des plénirostres, qu'on nomme aussi *oiseaux de paradis*. Ce sont de très-beaux oiseaux qui vivent sous la zône torride.

PARADISTE, subst. mas. (*paradicete*), celui qui, à la porte d'un petit théâtre, fait des *parades*, des scènes burlesques.

*PARADOXAL, E, adj. (*paradokçale*), qui tient du *paradoxe* : *opinion paradoxale*. — Qui aime le *paradoxe* : *esprit paradoxal*.—Au plur. mas., *paradoxaux*.

PARADOXAUX, adj. mas. plur. Voy. PARADOXAL.

*PARADOXE, subst. mas. (*paradokce*) (en grec παραδοξον), proposition avancée contre l'opinion commune.— Adj. : *principe, opinion paradoxe*. Peu usité. On dit mieux adj.: *opinion paradoxale*.

PARADOXISME, subst. mas. (*paradokciceme*), figure de rhétorique, qui consiste à réunir sur le même sujet, par forme de *paradoxe*, des attributs qui, au premier coup-d'œil, paraissent inconciliables et contradictoires.

PARADOXITE, subst. mas. (*paradokcite*), t. d'hist. nat., sorte de fossile que l'on a trouvé dans les schistes.

PARADOXOLOGIE, subst. fém. (*paradokçologi*) (du grec παραδοξον, paradoxe, et λογος, discours), manie, abus du *paradoxe*.

PARADOXOLOGUE, subst. mas. (*paradokçologue*), ancien mime ou bateleur, qui amusait le peuple par ses bouffonneries, et que l'on a aussi nommé *arétologue*.

PARADROME, subst. mas. (*paradrôme*), t. d'antiq., lieu découvert où s'exerçaient les lutteurs.

PARÆTONIUM, subst. mas. (*parétoni-ome*), substance marine des anciens, que l'on croit être une terre magnésienne.

PARAFE, subst. mas. Voy. PARAPHE.

PARAFER, v. act. Voy. PARAPHER.

PARAFEU, subst. mas. (*parafeu*), dans les verreries, petit mur élevé devant les ouvreaux.

PARAFOUDRE, subst. mas. (*parafoudre*). Inusité. Voy. PARATONNERRE.

PARAGAUDES, subst. fém. pl. (*paraguaude*), t. d'antiq., sorte de chemise fine. — Bords de soie brochés qu'on mettait au bas des habits.

*PARAGE, subst. mas. (*paraje*) (du latin barbare *paragium*, fait de *par, paris*, pair; *de haut parage*, qui a des pairs distingués, etc. *Ménage*.) (On a dit anciennement *pairage* et *parroye*), autrefois, extraction, qualité : *dame de haut parage*.— Aujourd'hui, en t. de mar., étendue de mer, que l'on désigne par quelque terme qui fasse connaître l'endroit dont on veut parler : *les parages du banc de Terre-Neuve*, ce banc et ses environs. — Contrée, pays : *que vient-il faire dans nos parages?* — Il se dit aussi de la première façon qu'on donne aux vignes après la vendange.

*PARAGEAU, subst. mas. (*parajô*), frère puîné. Vieux et même hors d'usage.

*PARAGEUR, subst. mas. (*parajeur*) aîné, premier chef de la famille. Vieux et même hors d'usage.

*PARAGLOSSE, subst. fem. (*paragueloce*) (du grec παρα, au-delà, et γλωσσα, langue), t. de médec., gonflement de la langue qui semble renversée dans le pharynx

*PARAGOGE, subst. fem. (*paraguoje*) (en grec παραγωγη), accroissement dans le matériel primitif d'un mot, par une addition faite à la fin; en latin *dicier* pour *dici*; en français *divine* de *divin*, *bonté* de *bon*, etc.

PARAGOGIQUE, adj. des deux genres (*paraguojike*), qui s'ajoute, en parlant d'une *paragoge* : *lettre, syllabe paragogique*.

PARAGOMPHOSE, subst. fém. (*paraguonfôze*) (du grec παρα, et γομφος, emboîtement), t. de chir., enclavement incomplet de la tête de l'enfant,

PARAGRAMME, subst. mas. (*paraguerame*) (du grec παρα, contre, et γραμμα, lettre, écriture), faute de grammaire, faute d'orthographe. —Erreur dans l'arrangement des lettres; faute d'impression.

*__PARAGRAPHE__, subst. mas. (*paraguerafe*) (du grec παραγραφος, formé de παρα, proche, et de γραφω, j'écris), petite section d'un chapitre, d'un discours.—Il se dit par extension de la manière dont la science est traitée : *il y a d'excellents paragraphes dans ce chapitre.* — Marque dont on se sert pour indiquer cette section : § en est le signe.

PARAGRÊLE, subst. mas. (*paraguerèle*), perche, armée d'un laiton et destinée à préserver les récoltes de la *grêle*, que cet appareil résout en pluie.

PARAGUANTE, subst. fém. (*paragouante*) (emprunté de l'espagnol *paraguante*, pour : *des gants*), présent que l'on fait à quelqu'un en reconnaissance de quelque service rendu : *il a eu dix mille écus pour sa paraguante; voilà une bonne paraguante.* Hors d'usage.

*__PARAGUAY__, subst. propre mas. (*paraguiè*), état et rivière d'Amérique.

PARAGUAY-DENTIFRICE, subst. mas. Voyez PARAGUAY-ROUX.

PARAGUAY-ROUX, subst. mas. (*paraguèrou*), t. de pharm., spécifique nouvellement inventé contre les maux de *dents*, qui est à peu près comme le *paraguay-dentifrice*, le baume ou l'eau de *Paraguay*.

PARAGUE, subst. mas. (*parague*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

PARAGUÉEN, subst. et adj. mas., au fém. PARAGUÉENNE (*paraguié-ein, guié-ène*), du *Paraguay*.

PARAGUÉENNE, subst. et adj. fém. Voy. PARAGUÉEN.

PARAIMÉ, E, part. pass. de *paraimer*.

PARAIMER, v. act. (*parèmé*) (en latin *peramare*, de *per*, préposition qui, ajoutée à un mot, marque le superlatif, et de *amare*, aimer), aimer beaucoup, passionnément. — SE PARAIMER, v. pron. Nous n'insérons ce mot que parce que nous le lisons dans *Boiste*, lequel, suivant son ordinaire, n'avertit pas qu'il est tout-à-fait inus.

PARAISON, subst. fém. (*parèzon*), t. de verr., forme particulière donnée à la matière des glaces et des bouteilles.

PARAISONNÉ, E, part. pass. de *paraisonner*.

PARAISONNER, v. act. (*parèzoné*), t. de verrerie ; donner la forme au verre.

PARAISONNIER, subst. mas. (*parèzonié*), celui qui souffle les glaces à miroir.

DU VERBE IRRÉGULIER **PARAÎTRE** :

Parais, 2ᵉ pers. sing. impér.
Parais, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. indic.
Parais, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prés. indic.
Paraissaient, 3ᵉ pers. plur. imparf. indic.
Paraissais, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. imparf. indic.
Paraissais, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. imparf. indic.
Paraissait, 3ᵉ pers. sing. imparf. indic.
Paraissant, part. prés.
Paraisse, précédé de *que je*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. subj.
Paraisse, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3ᵉ pers. sing. prés. subj.
Paraissent, précédé de *ils* ou *elles*, 3ᵉ pers. plur. prés. indic.
Paraissent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3ᵉ pers. plur. prés. subj.
Paraisses, 2ᵉ pers. sing. prés. subj.
Paraissez, 2ᵉ pers. plur. impér.
Paraissez, précédé de *vous*, 2ᵉ pers. plur. prés. indic.
Paraissiez, précédé de *vous*, 2ᵉ pers. plur. imparf. indic.
Paraissiez, précédé de *que vous*, 2ᵉ pers. plur. prés. subj.
Paraissions, précédé de *nous*, 1ʳᵉ pers. plur. imparf. indic.
Paraissions, précédé de *que nous*, 1ʳᵉ pers. plur. prés. subj.
Paraissons, 1ʳᵉ pers. plur. impér.
Paraissons, précédé de *nous*, 1ʳᵉ pers. plur. prés. indic.
Paraît, 3ᵉ pers. sing. prés. indic.

*__PARAÎTRE__, v. neut. (*parètre*) (du latin *parere*, dérivé, dans la même signification, du grec παρειμι, se présenter, être présent; se faire voir, se montrer. Il s'emploie souvent comme impersonnel : *il paraît une comète, un livre*, etc.— Être publié : *ce livre vient de paraître.*—Briller, se faire remarquer : *les jeunes gens aiment à paraître.* — Sembler. En ce sens il régit des adjectifs : *il paraît savant; cela me paraît beau.* —On dit unipersonnellement, dans la même acception : *il me paraît que vous êtes content*, etc. Voy. SEMBLER. — Fam. : *il y paraît*, on le voit bien, il en reste des marques. — *Il n'y a rien qui n'y paraisse*, cela est évident. — *Il paraît que....*, il y a apparence que.

DU VERBE IRRÉGULIER **PARAÎTRE** :

Paraîtra, 3ᵉ pers. sing. fut. indic.
Paraîtrai, 1ʳᵉ pers. sing. fut. indic.
Paraîtraient, 3ᵉ pers. plur. prés. cond.
Paraîtrais, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. cond.
Paraîtrais, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prés. cond.
Paraîtrait, 3ᵉ pers. sing. prés. cond.
Paraîtras, 2ᵉ pers. sing. fut. indic.
Paraîtrez, 2ᵉ pers. plur. fut. indic.
Paraîtriez, 2ᵉ pers. plur. prés. cond.
Paraîtrions, 1ʳᵉ pers. plur. prés. cond.
Paraîtrons, 1ʳᵉ pers. plur. fut. indic.
Paraîtront, 3ᵉ pers. plur. fut. indic.

*__PARALE__, subst. mas. (*parale*), t. d'antiq., navire qui était en grande vénération chez les Athéniens, parce qu'il avait été sauvé seul de la défaite des Athéniens à la journée d'Ægos-Potamos. Voy. PARALOS.

PARALÉE, subst. fém. (*paralé*), t. d'hist. nat., espèce de poisson.

PARALIAS, subst. mas. (*parali-âce*), t. de bot., nom qu'on a donné à une euphorbe de l'Europe méridionale.

*__PARALIENS__, subst. mas. plur. (*paraliein*), t. d'antiq., ceux qui montaient le navire nommé *parale*.—Habitants du quartier qui avoisinait le port d'Athènes, appelé quartier maritime.

*__PARALIPOMÈNES__, subst. mas. plur. (*paralipomène*), proprement, sorte de supplément à l'ouvrage qui précède. Les *prolégomènes* se placent au commencement, les *paralipomènes* à la fin.— Deux livres historiques de l'*Ancien Testament*, qui contiennent ce qui avait été *omis* dans les autres.

PARALIPSE, subst. fém. (*paralipece*) (en grec παραλειψις, fait de παραλειπειν, négliger), figure de rhétorique par laquelle on fixe l'attention sur un objet en feignant de le négliger. On l'appelle autrement *prétérition*.

PARALLACTIQUE, adj. des deux genres (*paralaktike*), qui appartient à la *parallaxe*.—*Angle parallactique*, celui qui sert à calculer la parallaxe de longitude, de latitude, d'ascension droite et de déclinaison. Il est formé par le vertical et le cercle de latitude ou celui de déclinaison.— *Triangle parallactique*, celui qui est formé par l'angle de la parallaxe et par le rayon de la terre. —*Règles parallactiques*, instrument dont Ptolémée se servit pour calculer la parallaxe de la lune.—*Machine parallactique* ou *lunette parallactique*, machine composée d'un axe dirigé vers le pôle du monde, et d'une lunette qui peut s'incliner sur cet axe, et suivre le mouvement diurne d'un astre, ou le *parallèle* qu'il décrit.

*__PARALLAXE__, subst. fém. (*paralakce*) (en grec παραλλαξις, fait de παραλλαττω, je transpose), t. d'astron., différence entre le lieu où un astre paraît être vu de la surface de la terre. C'est un angle formé au centre de l'astre par deux rayons, dont l'un va au centre de la terre, et l'autre au point de la surface où est l'observateur. On l'appelle quelquefois *parallaxe diurne*, pour la distinguer de la *parallaxe annuelle*, qui est un angle formé par deux lignes droites, qui pourraient être menées aux extrémités d'un même diamètre de l'orbe de la terre.

*__PARALLÈLE__, adj. des deux genres (*paralèle*) (en grec παραλληλος), t. de géom. qui se dit d'une ligne ou d'une surface également distante, dans toute son étendue, d'une autre ligne ou d'une autre surface. — *Règles parallèles*, instrument composé de deux règles également larges partout, et jointes ensemble par des lames de traverse, de manière qu'elles puissent s'ouvrir à différents intervalles, s'approcher, s'éloigner sans cesser d'être parallèles.—*Sphère parallèle*, situation de la sphère dans laquelle l'équateur est parallèle à l'horizon. La sphère est *parallèle* par rapport aux habitants des pôles, si les pôles sont habités. — Subst. fém., ligne *parallèle* : *théorie des parallèles.* — En t. de guerre et de siège, communication d'une tranchée à une autre : *tirer une parallèle.* — Subst. mas., en astron., cercle *parallèle* à l'équateur.—Comparaison d'une chose ou d'une personne avec une autre : *faire le parallèle des anciens et des modernes.*—*Mettre en parallèle*, comparer.

PARALLÈLEMENT, adv. (*paralèleman*), en *parallèle*.

PARALLÉLIPIPÈDE, subst. mas. (*paralélipipède*) (du grec παραλληλος, parallèle, επι, sur, et πεδιον, plaine, surface plane), t. de géom., corps solide terminé par six parallélogrammes, dont les opposés sont semblables, égaux et parallèles entre eux.

*__PARALLÉLISME__, subst. mas. (*paralélliceme*), propriété ou état de deux lignes *parallèles*.— On entend, en astron., par *parallélisme de l'axe de la terre*, la propriété de l'axe de la terre à rester sensiblement *parallèle* à lui-même.

PARALLÉLOGRAMME, subst. mas (*paralélologueraine*) (du grec παραλληλος, parallèle, et γραμμα, ligne), t. de géom. : figure dont les côtés opposés sont égaux et *parallèles*.

PARALLÉLOGRAPHE, subst. mas. (*paralélologuerafe*) (du grec παραλληλος, parallèle, et γραφω, je décris), instrument pour tirer les lignes *parallèles*.

PARALLÉLOGRAPHIE, subst. fém. (*paralélologuerafi*) (même étym. que celle du mot précéd.), art de tirer des lignes droites *parallèles*.

PARALLÉLOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*paralélologuerafike*), qui est relatif, qui a rapport à la *parallélographie*.

PARALLÉLOPLEURON, subst. mas. (*paralélopleuron*), t. de géom., carré imparfait.

PARALOGISME, subst. mas. (*paralojiceme*) (en grec παραλογισμος, fait de παρα, mal, et λογιζομαι, raisonner), faux raisonnement, sophisme. — PARALOGISME, SOPHISME. (*Syn.*) Le *paralogisme* est un raisonnement faux, un argument vicieux, une conclusion mal tirée ou contraire aux règles. Le *sophisme* est un trait d'artifice, un raisonnement insidieux, un argument captieux. — Le *paralogisme* et le *sophisme* induisent en erreur: le premier, par défaut de lumière ou d'application ; le second par malice ou par une subtilité méchante. Je me trompe par un *paralogisme*; on m'abuse par un *sophisme*. Le *paralogisme* est contraire aux règles du raisonnement; le *sophisme* l'est de plus à la droiture d'intention. *Paralogisme* est un terme dogmatique, et par-là même il désigne plutôt une opposition aux règles de l'art ; *sophisme* est un terme plus familier, il désigne plutôt l'art d'abuser ou le métier de chicaner.

*__PARALOS__, subst. mas. (*paralòce*), t. d'antiq., vaisseau sacré qui était l'objet d'une vénération singulière chez les Athéniens, et n'était employé que pour des affaires importantes de l'état ou de la religion.

PARALYSÉ, E, part. pass. de *paralyser*, et adj.—On ne dit pas subst. : *un paralysé*, mais, *un paralytique*.

PARALYSER, v. act. (*paralizé*), rendre *paralytique*. — Fig., empêcher l'action de quelque cause morale : *sa paresse paralyse ses bons désirs.* — SE PARALYSER, v. pron.

*__PARALYSIE__, subst. fém. (*paralizi*) (en grec παραλυσις, fait de παρα, autour, et λυω, je délie), t. de médec., privation ou diminution considérable du sentiment et du mouvement volontaire, ou de l'un des deux, dans quelque partie du corps, causée par le relâchement des nerfs et des muscles.

PARALYTIQUE, subj. et adj. des deux genres (*paralitike*), qui est atteint de *paralysie*.—Adj., *membre paralytique*.

PARAMÉCIE, subst. fém. (*paraméci*), t. d'hist. nat., genre de vers polypes amorphes.

PARAMÈSE, subst. fém. (*paramèze*), t. de mus. anc., la seconde corde de la lyre, dédiée à Mars.

PARAMÈTRE, subst. mas. (*paramètre*) (du grec παρα, à côté, et μετρον, mesure), t. de géom., ligne constante et invariable qui entre dans l'équation ou la construction d'une courbe, et qui sert de mesure fixe pour la comparaison des ordonnées et des abscisses.

PARAMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*paramètrike*), qui a rapport, qui appartient au *paramètre*.

PARAMMON, subst. mas. (*paramemon*), myth., surnom sous lequel les Eléens faisaient des libations à Mercure. Il paraît que le culte de ce dieu leur était venu de la Libye.

PARAMONAIRE, subst. mas. (*paramonère*), fermier d'une église, des biens d'une église. Vieux et même hors d'usage.

PARAMONDRA, subst. mas. (*paramondra*), t. d'hist. nat., sorte de fossile qui se rapproche de l'alcyon.

PARAMONT, subst. mas. (*paramon*), t. de vènerie, sommet de la tête du cerf.

PARANATELLONS, subst. mas. plur. (*paranatèlelon*) (du grec παρα, à côté, et ανατελλω, je me lève, je parais), t. d'astr., nom donné à des étoiles fixes.

PARANDRE, subst. mas. (*parandre*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PARANÈTE, subst. fém. (*paranète*), t. de mus. anc., la sixième corde de la lyre, dédiée à Jupiter.

PARANGERIE, subst. fém. (*paranjeri*), t. d'antiq., la poste. — Passage par un chemin de traverse. — Corvée extraordinaire. Vieux et même inusité.

***PARANGON**, subst. mas. (*paranguon*), autrefois, modèle, patron, comparaison. Vieux et même hors d'usage dans cette acception; en effet, *mettre en parangon* pour *mettre en comparaison*, ne se comprendrait plus. *L'Académie* tient cependant encore à cette acception. Voy. PARANGONNER.—Diamant sans défaut. En ce sens il est adj. des deux genres et subst. mas. : *un diamant parangon, un parangon*.— Caractère d'imprimerie, qui est entre la palestine et le gros-romain. Il y a le *gros* et le *petit parangon*. — Espèce de marbre fort noir, que les anciens tiraient de l'Égypte et de la Grèce.

PARANGONNAGE, subst. mas. (*paranguonaje*), action de *parangonner*. Il n'est usité qu'en t. d'imprim. : *faire un parangonnage*.

PARANGONNÉ, E, part. pass. de *parangonner*.

PARANGONNER, v. act. (*paranguoné*) (en grec παραγειν, fait de παρα, à côté, et de αγειν, conduire); comparer. Il est vieux et hors d'usage en ce sens.—T. d'imprimerie, *parangonner des lettres*, donner à une lettre d'un corps inférieur la force d'un caractère courant, en y ajoutant des espaces ou un quadratin, suivant la proportion des caractères entre eux. — *se* PARANGONNER, v. pron.

PARANNISÉ, E, part. pass. de *paranniser*.

PARANNISER, v. act. (*paranizé*), rendre *annuel*. — *se* PARANNISER, v. pron. Mot inusité forgé par *Boiste*.

PARANITE, subst. fém. (*paranite*), t. d'hist. nat., sorte de pierre précieuse, espèce d'améthiste.

PARANOMASIE, subst. fém. (*paranomazi*) (du grec παρα, à côté, proche, et ονομα, nom), t. didactique, ressemblance entre des mots de différentes langues. On dit aussi *paronomasie*. On ne dit même que ce dernier.

PARANT, E, adj. (*paran, rante*), qui *pare*, qui orne. — Part. prés. du v. *parer*.

PARANTHINE, subst. fém. (*parantine*), t. d'hist. nat., sorte de substance minérale qui perd promptement son éclat.

***PARANYMPHE**, subst. mas. (*paraneinfe*) (du grec παρανυμφος, formé de παρα, proche, et de νυμφη, jeune épouse), chez les anciens Romains, jeune garçon qui accompagnait la mariée chez son époux. — Dans les temps postérieurs, seigneur nommé pour conduire une princesse qui se marie, de la cour de son père à celle de son époux. — Discours solennel prononcé dans les écoles de théologie ou de médecine, à la fin de la licence; il renfermait le portrait de chaque licencié.

PARANYMPHÉ, E, part. pass. de *paranympher*.

PARANYMPHER, v. act. (*paraneinfé*), faire le portrait de quelqu'un dans un *paranymphe*.— *se* PARANYMPHER, v. pron. (*Boiste*.) Entièrement inusité dans les deux cas.

PARAPARA, subst. fém. (*parapara*), t. de bot., espèce d'herbe vénéneuse qu'on trouve en Amérique.

PARAPEGME, subst. mas. (*parapègueme*), t. d'antiq., table de métal, sur laquelle on inscrivait les ordonnances et les protestations publiques. — Se dit aussi des tables sur lesquelles les astrologues inscrivaient leurs règles. —Machine astronomique, qui servait chez les Syriens et les Phéniciens à indiquer les solstices par l'ombre d'un style.

PARAPET, subst. mas. (*parapè*) (de l'italien *parapetto*, fait dans la même signification de *parare*, parer, garantir, et de *petto*, la poitrine), élévation de terre ou de pierre au-dessus d'un rempart pour couvrir le canon et les combattants. — Muraille à la hauteur d'appui au-dessus d'une terrasse, d'un pont, d'un quai, etc.

PARAPÉTALE, subst. mas. (*parapétale*), t. de bot., nom qu'un auteur a donné à une partie pétaliforme, mais plus intérieure que les pétales, qu'on peut observer dans l'ellébore.

PARAPÉTALIFÈRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*parapétalifère*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des diosmas.

PARAPHE, et non pas, avec *l'Académie*, **PARAFE**, subst. mas. (*parafe*), sorte de marque qu'on met après sa signature, ou qui en tient lieu. Corruption de *paragraphe*.

PARAPHÉ, E, part. pass. de *parapher*.

PARAPHER, et non pas, avec *l'Académie*, **PARAFER**, v. act. (*parafé*), mettre son *paraphe* au bas d'un écrit.—*Parapher ne varietur*, mettre son *paraphe*, en parlant d'un officier ministériel, afin que le papier sur lequel on l'appose ne soit pas changé.—*se* PARAPHER, v. pron.

PARAPHERNAL, E, adj. (*paraférenale*) (du grec παρα, outre, et φερνη, dot), t. de jurispr., qui arrive outre la dot, par surplus. Il s'emploie surtout au plur. mas. — *Biens paraphernaux*, biens qui ne font point partie de la dot d'une femme, et dont le mari n'a pas l'administration. Nous ne trouvons pas le fém. de ce mot dans *l'Académie*. Est-ce qu'on ne dirait pas bien : *une rente paraphernale?*—Subst. mas. : *le paraphernal, les paraphernaux*.

PARAPHERNAUX, adj. et subst. mas. plur. Voy. PARAPHERNAL.

PARAPHERNALITÉ, subst. fém. (*paraférenalité*), état, constitution de biens *paraphernaux*.

PARAPHIMOSIS, subst. mas. (*parafimôzice*), (du grec παρα, trop, et φιμοω, je serre), t. de médec., affection dans laquelle le prépuce est tellement renversé ou enflé, qu'il ne peut être rabattu sur le gland.

PARAPHONE, adj. des deux genres (*parafone*), t. de musiq. : *sons paraphones*, qui forment entre eux la consonnance appelée *paraphonie*.

***PARAPHONIE**, subst. fém. (*parafoni*) (en grec παραφωνια, fait de παρα, et φωνη, voix), t. de musiq., des Grecs, consonnance qui ne résulte pas des mêmes sons, mais de sons réellement différents, tels que la quinte et la quarte.

PARAPHONISTE, subst. des deux genres (*parafonicete*), musicien qui fait une *paraphonie*.— Il se prend aussi adjectivement : *musicien paraphoniste*. Peu en usage.

***PARAPHRASE**, subst. fém. (*parafrâze*) (du grec παραφρασις, fait de παρα, selon, et φραζω, je parle), explication étendue d'un texte; commentaires détaillés sur un texte.—Interprétation maligne. — Exagération : *faire inutilement de longues paraphrases*.

PARAPHRASÉ, E, part. pass. de *paraphraser*, et adj.

PARAPHRASER, v. act. (*parafrâzé*), faire des *paraphrases* : *paraphraser les Psaumes*.—Fam., amplifier, augmenter dans le récit. — *se* PARAPHRASER, v. pron.

PARAPHRASEUR, subst. mas., au fém. **PARAPHRASEUSE** (*parafrâzeur, zeuze*), qui fait des *paraphrases*, mais des *paraphrases* bavardes et ennuyeuses. Fam.

PARAPHRASEUSE, subst. fém. Voy. PARAPHRASEUR.

PARAPHRASTE, subst. mas. (*parafracete*), celui qui fait une *paraphrase*; interprète, auteur de *paraphrases* : *les paraphrastes chaldaïques*.

PARAPHRASTIQUE, adj. des deux genres (*parafracetike*), de la *paraphrase*.

PARAPHRÉNÉSIE, subst. fém. (*parafrénézi*) (du grec παρα, autour, et φρενες, le diaphragme), t. de médec., délire passager causé par les inflammations du diaphragme.

PARAPHROSYNIE, subst. fém. (*parafrozini*) (du grec παρα, autour, et φρην, esprit), t. de médec., délire passager occasioné par des poisons.

PARAPHYSES, subst fém. plur. (*parafize*) (du grec παρα, à l'entour, et φυω, je nais), t. de bot., poils fistuleux qui entourent les fleurs de certaines mousses.

PARAPINACE, adj. des deux genres (*parapinace*), affamé. (*Boiste*, qui le donne lui-même comme inusité.)

PARAPLASME, subst. mas. (*paraplaceme*) (du grec παρα, à côté, et πλασμα, figure), marque qu'on fait dans un livre pour retrouver un endroit remarquable.

PARAPLECTIQUE, adj. des deux genres (*paraplèktike*), qui est affecté de la *paraplexie*. Voy. PARAPLÉGIE.

PARAPLÉGIE, subst. fém. (*parapléji*) (du grec παρα, autour, et πλησσω, je frappe), t. de médec., paralysie qui succède à l'apoplexie; paralysie de toutes les parties au-dessous du cou.

PARAPLÉGIQUE, adj. des deux genres (*paraplėjike*), qui est affecté de la *paraplégie*.

PARAPLEURÉSIE, subst. fém. (*parapleurézi*), t. de médec., fausse *pleurésie* ou *pleurodynie*.

PARAPLEURITIS, subst. fém. (*parapleuritice*) (du grec παρα, autour, et πλευρα, plèvre), t. de médec., inflammation de la partie de la plèvre qui recouvre la partie supérieure du diaphragme.

PARAPLEXIE, subst. fém. Voy. PARAPLÉGIE.

PARAPLUIE, subst. mas. (*paraplui*), sorte de petit pavillon portatif pour se garantir, se *parer* de la *pluie*.

PARAPONTIQUE, subst. fém. (*parapontike*) (du grec παρα, au-delà, et du lat. *pontus*, mer), machine pour traverser la mer. (*Boiste*.) Inusité.

PARAPOPLECTIQUE, adj. des deux genres (*parapoplèktike*), qui est affecté de la *parapoplexie*.

PARAPOPLEXIE, subst. fém. (*parapoplèkci*) (du grec παρα, à côté, et αποπληξια, apoplexie), t. de médec., fièvre maligne avec assoupissement, migraine, délire. — Etat soporeux qui simule l'*apoplexie*.

PARARDI, part. pass. de *parardir*.

PARARDIR, v. neut. (*parardire*) (en lat. *perardere*, brûler, fait de *per*, prép. qui marque le superlatif, et *ardere*, brûler), brûler d'amour. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

PARARTHRÈME, ou **PARARTHROME**, subst. mas. (*pararetrème, trome*) (du grec παρα, mal, et αρθρον, articulation), t. de chir., luxation incomplète.

***PARASANGE**, subst. fém. (*paraçanje*) (du grec παρασαγγης, mot persan d'origine. Les Chaldéens disaient *farsa*; les Persans actuels l'appellent *parsang*), mesure itinéraire chez les anciens Perses; elle était de trente stades.

PARASCÉNIUM, subst. mas. (*paraceçéni-ome*) (en grec παρασκηνια, formé de παρα, proche, et de σκηνη, scène), le derrière du théâtre chez les anciens, où les acteurs s'habillaient, etc. On dit aussi *postscénium*.

PARASCEPASTRE, subst. mas. (*paracepacetre*), t. de chir., sorte de bandage ancien qui enveloppait la tête.

***PARASCÈVE**, subst. fém. (*paracecève*), se dit, chez les Juifs, de la préparation au sabbat. — Jour qui précède une fête juive.

PARASCHE, subst. mas. (*parache*), chapitre des livres sacrés des Juifs. — Leçon de l'Écriture sainte.

PARASCIDE, subst. mas. (*paracecide*), t. de chir., fragment ou esquille d'un os fracturé. Peu usité.

PARASÉLÈNE, subst. fém. (*paracélène*) (du grec παρα, proche, et σεληνη, la lune), t. d'astron., apparence d'une ou de plusieurs lunes autour ou à côté de la véritable. La *parasélène* est pour la lune ce que le *parhélie* est pour le soleil.

PARASÉMATOGRAPHE, subst. mas. (*paracématoguerafe*) (du grec παρα, sur σημα, gén. σηματος, signe, emblème, γραφω, j'écris, je décris), celui qui s'occupe du blason, qui décrit les armoiries, qui a fait un ouvrage sur le blason.

PARASÉMATOGRAPHIE, subst. fém. (*paracématoguerafi*) (même étym. que le mot précéd.), la science des armoiries, le blason.

PARASÉMATOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*paracématoguerafike*), qui a rapport, qui appartient à la *parasématographie*.

PARASITE, subst. mas. et adj. des deux genres (*parazite*) (du grec παρασιτος, formé de παρα, proche, et de σιτος, blé; *celui qui est près du blé*), subst., autrefois ministre préposé pour recueillir le *blé* destiné au culte sacré; presque tous les dieux avaient leurs *parasites*. — Aujourd'hui, et dans un sens odieux, écornifleur, homme qui fait métier d'aller manger à la table d'autrui.—Adj. : *expressions parasites*, qui reviennent trop souvent. — On dit au fig. : *plante parasite*, qui végète sur une autre; *branche parasite*, qui suce l'arbre inutilement. — T. d'hist. nat., famille d'insectes aptères qui n'ont point de mâchoires, et qui vivent sur les corps des autres animaux, tels que les puces,

les pous, les tiques. — PARASITE, ÉCORNIFLEUR. (*Syn.*) L'assiduité à une table, et l'art de s'y maintenir, désignent le *parasite*; l'avidité de manger, et l'art de surprendre des repas, distinguent l'*écornifleur*. Le *parasite* a du moins l'air de chercher le maître, et de s'en occuper; il prend des formes : l'*écornifleur* a l'air de ne chercher que la table et de s'en occuper uniquement. — Le *parasite* sait se faire donner ce qu'il convoite, et du moins on le souffre; l'*écornifleur* escroque souvent ce qu'on n'a pas envie de lui donner, et on le souffre impatiemment. Le *parasite* paie en empressements, en complaisances, en adulations, en paroles, en bassesses, sa commensualité : l'*écornifleur* mange, le repas est payé. Il y a des *parasites* qu'on est bien aise de conserver; il n'y a pas un *écornifleur* dont on ne tâche de se défaire. (*Laveaux.*)

PARASITION, subst. fém. (*paraziti-on*), chez les anciens, lieu où l'on enfermait les grains offerts aux dieux.

PARASITIQUE, subst. fém. (*parazitike*), art du *parasite*. (Boiste.) Presque inusité.

PARASITISME, subst. mas. (*paraziticeme*), profession, état, habitude de vivre du *parasite*. (Boiste.) Plus usité que le précédent.

***PARASOL**, subst. mas. (*paraçole*), espèce de petit pavillon qu'on porte pour se garantir, se *parer* de l'ardeur du *soleil*. — En bot., on appelle *plante en parasol*, une plante ombellifère.

PARASQUINANCIE, subst. fém. (*paracekinanci*) (du grec παρα, beaucoup, συν, avec, et αγχω, je serre), t. de médec., variété d'*esquinancie*.

PARASTADES, subst. mas. plur. (*paracetade*), t. de bot., filaments stériles placés entre les pétales et les étamines des fleurs. — T. d'archit., pierres qui forment les jambages d'une porte.

PARASTAMINE, subst. fém. (*paracetamine*), t. de bot., nom qu'on a donné à des *étamines* avortées.

***PARASTATE**, subst. mas. (*paracetate*) (du grec παρα, auprès, et ισταμαι, être placé), t. d'anat., petit corps rond qui entoure chaque testicule. Voy. ÉPIDIDYME. — T. d'archit., pilastre, pilier, pied-droit, poteau, jambe de force, etc.

PARASTREMME, subst. mas. (*paracetrème*) (du grec παρα, d'une manière vicieuse, et στρεφω, je tourne), t. de chir., distorsion de la bouche ou d'une partie du visage.

PARASTYLE, subst. mas. (*paracetile*) (du grec παρα, mal, et στυλος, style), t. de bot., pistil avorté, ou faux pistil.

PARASYAS, subst. fém. (*paraziâce*), myth., nom des prêtresses de Diane en Cappadoce.

PARATHÉNAR, subst. mas. (*paraténare*) (du grec παρα, proche, et θεναρ, plante des pieds), t. d'anat., muscle qui forme le bord extérieur de la plante du pied, et qui sert à écarter le petit doigt des autres.

***PARATHÈSE**, subst. fém. (*paratèze*), imposition des mains.

PARATILME, subst. mas. (*paratileme*) (du grec παρατιλλειν, épiler), t. d'hist. anc., châtiment des adultères pauvres et hors d'état de payer l'amende; on leur arrachait jusqu'à la racine le poil des parties naturelles.

PARATITLAIRE, subst. mas. (*paratitelère*), auteur de *paratitles*.

PARATITLES, subst. mas. plur. (*paratitele*) (en grec παρατιτλα, formé de παρα, proche, et τιτλος, titre), explication abrégée de quelques titres ou livres du Code ou du Digeste.

PARATHRÈTE, subst. fém. (*paratrète*), t. de mus. anc., flûte dont les sons aigus ne convenaient qu'au deuil et à la tristesse. On en jouait très-lentement.

***PARATONNERRE**, subst. mas. (*paratonère*), t. de physique, conducteur, barre de métal, appareil qui, en soutirant l'électricité d'un nuage, garantit du *tonnerre*. Cette importante découverte est due à l'Américain *Franklin*.

PARÂTRE, subst. mas. (*parâtre*), mauvais beau-père. Inusité, mais utile.

PARATRIMME, subst. mas. (*paratrime*) (du grec παρα, entre, et τριβω, je frotte), t. de médec., rougeur érysipélateuse qui se manifeste entre les fesses et les cuisses.

PARAVENT, subst. mas. (*paravan*), suite de châssis de bois, unis par des charnières, garnis d'étoffe, etc., dont on se sert dans une chambre pour se garantir, se *parer* du *vent* et du froid.

PARAUXÈSE, subst. fém. (*parôkcèze*), t. de rhét., augmentation, exagération. Peu usité.

PARAY-LE-MONIAL, subst. propre mas. (*parèlemoni-ale*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Charolles, dép. de Saône-et-Loire.

***PARAZONIUM**, subst. mas. (*parazoni-ome*), t. d'antiq., espèce de poignard ou de dague que l'on portait autrefois dans un ceinturon.

PARBAJOLLO, subst. mas. (*parbaiolelô*), monnaie de Milan qui vaut à peu près 9 centimes de France.

PARBLEU! interj. (*parbleu*), sorte d'exclamation, sorte de jurement, *par le ciel bleu*.

PARBOUILLI, E, part. pass. de *parbouillir*.

PARBOUILLIR, v. neut. (*parbou-ie-ir*), bouillir légèrement; bouillir à demi. (*Boiste.*) Entièrement inusité.

***PARC**, subst. mas. (*park*) (suivant *Wachter*, dans son *Glossaire germanique*, du celtique *pferch*, qui signifie un lieu clos en général), grande étendue de terre entourée de murailles, pour la conservation des bois, pour le plaisir de la chasse, etc. — Pâtis entouré de fossés où l'on met les bœufs à l'engrais. — Clôture faite de claies, où l'on renferme les moutons quand ils couchent dans les champs. — Enceinte que les pêcheurs forment dans l'eau pour prendre le poisson qui suit le retour de la marée, en se portant vers la haute mer. — Lieu préparé pour y laisser grossir et verdir les huîtres. — En t. de chasse, enceinte de toile dans laquelle on enferme les bêtes noires. — Endroit où une armée en campagne place son artillerie, ses munitions et ses vivres. — Tout le matériel d'une armée en campagne. — *Parc-aux-Cerfs*, endroit réservé du *parc* de Versailles, où Louis XV et sa cour entretenaient une espèce de sérail.

***PARCAGE**, subst. mas. (*parkaje*), séjour des moutons *parqués* sur des terres labourables.

PARCELLAIRE, adj. des deux genres (*parcèlelère*), par *parcelles*, en *parcelles* : *cadastre parcellaire*, établi par pièces de terres. — Subst. mas. : *le parcellaire d'un canton*.

***PARCELLE**, subst. fém. (*parcèle*) (contraction du lat. *particula*, dimin. de *pars*, gén. *partis*, partie), petite partie de quelque tout.

PARCELLÉ, E, part. pass. de *parceller*.

PARCELLER, v. act. (*parcèlelé*), diviser une chose par *parcelles*. — SE PARCELLER, v. pron. (*Boiste.*) Inusité.

PARCE QUE, loc. conj. (*parceke*), à cause que, attendu que... Il ne faut pas confondre *parce que*, signifiant attendu que..., avec *par ce que* (en trois mots), qui signifient par cela que, d'après ce que : *parce qu'il est mort...*, attendu qu'il est mort. — *Par ce que vous m'en dites*, d'après ce que vous m'en dites. Voy. PAR.

PARCHASSÉ, E, part. pass. de *parchasser*.

PARCHASSER, v. act. (*parchacé*), vieux t. de vén., poursuivre la bête sans aboiements. — SE PARCHASSER, v. pron.

***PARCHEMIN**, subst. mas. (*parchemein*) (du lat. *pergamenus*, de Pergame; parce que, suivant *Isidore*, les rois de Pergame furent les premiers qui, à défaut de papier, se servirent de cette peau pour écrire), peau de mouton préparée qui sert à écrire, à couvrir des livres et à d'autres usages. — *Parchemin vierge*, peau de chevreaux ou d'agneaux morts-nés préparée. — *Figure de parchemin*, visage blême et jaune. — Prov. : *allonger* ou *étendre le parchemin*, multiplier sans nécessité des écritures, étendre le discours sans nécessité. — Au plur., titres de noblesse : *montrer*, *étaler ses parchemins*.

PARCHEMINERIE, subst. fém. (*parchemineri*), l'art de faire le *parchemin*; lieu où on le prépare. Il y avait à Paris un quartier affecté à cette sorte d'opération, la rue de la *Parcheminerie* l'indique assez. — Commerce de *parcheminier*.

PARCHEMINIER, subst. mas., **PARCHEMINIÈRE**, subst. fém. (*parcheminié, nière*), celui qui apprête et vend le *parchemin*.

PAR-CI, PAR-LÀ, loc. adv. (*parci, parla*), en divers endroits; d'un endroit à un autre.

PARCIMONIE, subst. fém. (*parcimoni*) (en lat. *parcimonia*, fait de *parcus*, avare, mesquin), économie soigneuse, minutieuse, qui s'attache aux plus petites dépenses. Style soutenu.

PARCIMONIEUSE, adj. fém. Voyez PARCIMONIEUX.

PARCIMONIEUX, adj. mas., au fém. **PARCIMONIEUSE** (*parcimonieu, nieuze*), qui a de la *parcimonie*.

***PARCLOSE**, subst. fém. (*parklôze*), t. de mar., planche mobile de la varangue, qu'on laisse dans la cale des deux côtés de la carlingue.

PARÇONNIER, subst. mas., au fém. **PARÇONNIÈRE** (*parçonié, nière*), qui a part dans un *partage*. — *Partionnier*, *partionnière*, vaudraient mieux, en les faisant dériver tout naturellement de *pars*, *partis*, qui en lat. signifie *part*, portion. Ces deux mots sont, du reste, fort peu en usage.

DU VERBE IRRÉGULIER **PARCOURIR** :

Parcouraient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Parcourais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Parcourais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Parcourait, 3e pers. sing. imparf. indic.
Parcourant, part. prés.
Parcoure, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.
Parcoure, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.
Parcourent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Parcourent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.
Parcoures, 2e pers. sing. prés. subj.
Parcourez, 2e pers. plur. impér.
Parcourez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.
Parcouriez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.
Parcouriez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Parcourions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Parcourions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.

***PARCOURIR**, v. act. (*parkourir*) (en lat. *percurrere*, *currere per*, courir à travers); il se conjugue sur *courir*. Visiter rapidement. — Courir çà et là; aller d'un bout à l'autre : *parcourir la ville*, etc. — Aller d'un objet à un autre. — *Parcourir un livre*, *des papiers*, *un appartement*, etc., y jeter légèrement la vue, sans s'arrêter en aucun endroit. — SE PARCOURIR, v. pron.

DU VERBE IRRÉGULIER **PARCOURIR** :

Parcourons, 1re pers. plur. impér.
Parcourons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.
Parcourra, 3e pers. sing. fut. indic.
Parcourrai, 1re pers. sing. fut. indic.
Parcourraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Parcourrais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Parcourrais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Parcourras, 2e pers. sing. fut. indic.
Parcourrez, 2e pers. plur. fut. indic.
Parcourriez, 2e pers. plur. prés. cond.
Parcourrions, 1re pers. plur. prés. cond.
Parcourrons, 1re pers. plur. fut. indic.
Parcourront, 3e pers. plur. fut. indic.
Parcours, 2e pers. sing. impér.
Parcours, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.
Parcours, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.

***PARCOURS**, subst. mas. (*parkour*), droit de *parcourir*; de mener paître des moutons de commune en commune, sur le terrein commun, et même sur celui d'autrui.

DU VERBE IRRÉGULIER **PARCOURIR** :

Parcouru, *e*, part. pass.
Parcourûmes, 2e pers. plur. prét. déf.
Parcoururent, 3e pers. plur. prét. déf.
Parcourus, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.
Parcourus, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Parcourusse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Parcourussent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Parcourusses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Parcourussiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Parcourussions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Parcourut, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Parcourût, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Parcourûtes, 2e pers. plur. prét. déf.

PARCQ (LE), subst. propre mas. (*leparke*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Pol, dép. du Pas-de-Calais.

PARDALIANCHE, subst. fém. (*pardali-anche*), t. de bot., nom d'une espèce de plante d'Amérique peu connue.

PARDALIDE, subst. fém. (*pardalide*), myth., peau de panthère, dont on revêt souvent Bacchus et ceux qui l'accompagnent, au lieu de la nébride ou peau de faon.

PARDALIE, subst. fém. *(pardali)*, t. d'hist. nat., sorte de pierre précieuse d'un brun rougeâtre.

PARDALOTE, subst. mas. *(pardalote)*, t. d'hist. nat., genre d'oiseaux silvains.

PARDANTHE, subst. mas. *(pardante)*, t. de bot., nom d'une plante qui croît en Chine.

PARDAVE, subst. fém. *(pardave)*, monnaie de compte du royaume d'Achem, qui vaut le quart d'un taël

*__PARDESSUS__, subst. mas. *(paredeçu)*, nom qu'on donne à une grande redingote qui se met *par-dessus* les autres parties de l'habillement, soit des hommes, soit des femmes. — Ce mot manque dans les *dictionnaires*.

PARDI ou **PARDIENNE**, interj. *(pardi, diène)* (corruption de *par Dieu*), exclamation; sorte de jurement *par* le nom de *Dieu*. Fam.

PARDISION, subst. mas. *(pardizion)*, t. de bot., genre de plantes de la famille des radiées.

*__PARDO__, subst. mas. *(pardô)*, monnaie d'argent qui a cours dans le royaume de Goa.

PARDON, subst. mas. *(pardon)*, rémission d'une faute, d'une offense. Il régit les personnes et les choses : *le pardon des ennemis, des injures*. Voy. ABSOLUTION. — Rémission des péchés. —Avertissement qui se fait dans les églises le matin, à midi et le soir, par plusieurs coups de cloche, pour avertir de prier, en disant la prière qu'on nomme *Angélus*.—Au plur., les indulgences que l'Eglise accorde aux fidèles.— Anciennement le jubilé était appelé le *grand pardon*. Voy. PARDONNER.— *Demander pardon*. Voy. *faire excuse* au mot EXCUSE.—*Lettres de pardon*, lettres par lesquelles le roi remettait autrefois certains délits qui n'étaient pas réputés assez graves pour qu'on eût besoin d'avoir recours aux grandes *lettres de grace*.—*Pardon !* sorte d'interjection qui se dit par ellipse, pour, je vous demande *pardon* : *pardon si je vous ai manqué de parole ; mais*....—PARDON, RÉMISSION, ABSOLUTION. (*Syn.*) Le *pardon* est en conséquence de l'offense, et regarde principalement la personne qui l'a faite; il dépend de celle qui est offensée, et produit la réconciliation, quand il est sincèrement accordé et sincèrement demandé. La *rémission* est en conséquence du crime, et a un rapport particulier à la peine dont il mérite d'être puni ; elle est accordée par le prince ou par le magistrat, et elle arrête l'exécution de la justice. L'*absolution* est en conséquence de la faute ou du péché ; elle est prononcée par le juge civil ou par le ministre ecclésiastique, et elle rétablit l'accusé ou le pénitent dans les droits de l'innocence.

PARDONNABLE, adj. des deux genres *(pardonable)*, qui mérite *pardon*, excuse. Il ne se dit que des choses.

*__PARDONNAIRE__, subst. mas. *(pardonère)*, celui qui est chargé de distribuer les indulgences à Rome.

PARDONNÉ, E, part. pass. de *pardonner*. — *Péché caché est à demi pardonné*, où le péché n'est pas scandaleux, le péché est moins grave. — *Vous êtes tout pardonné*, se dit dans le flux de la conversation à une personne qui fait ses excuses sur une liberté qu'elle avoue avoir eu tort de prendre.

PARDONNER, v. act. *(pardoné)* (du latin barbare *perdonare*, employé avec la même acception dans la basse latinité, et fait de la particule augmentative *per*, et de *donare*, donner, accorder ; *accorder l'entière rémission d'une faute*), accorder le pardon d'une faute, d'une injure : *pardonner une offense*.—Faire grace : *le roi lui a pardonné*. — Excuser : *le monde ne pardonne pas les moindres sottises*. — Voir sans chagrin, sans jalousie : *on peut pardonner à cette femme sa beauté*.— *Ne pardonner*, n'excepter, n'épargner : *la mort ne pardonne à personne*. — *Pardonnez-moi*, expression de civilité pour contredire, démentir.— *Dieu me pardonne*, façon de parler familière qui peut être considérée comme une excuse ou un adoucissement : *on dirait, Dieu me pardonne ! à l'entendre, que je lui veux du mal*.— Ne dites pas : *pardonner quelqu'un*, ni *pardonner à quelque chose*, mais : *pardonner quelque chose à quelqu'un*; *pardonner à quelqu'un*; cependant on dit fort bien : *pardonnez à ma franchise de vous dire cela*. — SE PARDONNER, v. pron.

*__PARDONNEUR__, subst. mas. *(pardoneur)*, celui qui *pardonne*. (*Boiste.*) Inusité.

PARDOUX-LA RIVIERE (SAINT-), subst. propre mas. *(ceinpardoulariviére)*, village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Nontron, dép. de la Dordogne.

PARÉ, subst. mas. *(paré)*, t. d'hist. nat., espèce d'oiseau.

*__PARÉ, E__, part. pass. de *parer*, et adj.; orné, embelli.—En parlant des personnes, vêtu avec élégance, habillé en grande toilette. — En t. de litt., brillant, semé de fleurs : *style paré*.— En t. de prat., *un titre est paré*, est en forme exécutoire.—*Cidre paré*, cidre qui a fermenté. — En t. de blas., se dit d'un dextrochère dont le bras est d'un autre émail que la main ; d'une foi habillée d'un émail différent. — T. de mar., *vaisseau paré*, prêt à combattre ; *paré à tout*, lesté partout, *bien paré*, bien alesti.

PARÉAGE ou **PARIAGE**, subst. mas. *(paré-aje)* (du latin *par*, gén. *paris*, pareil, égal), t. de féod., égalité de droit ou de possession que deux seigneurs avaient par indivis dans une même terre.

PARÉADE, subst. mas. *(paré-ade)*, t. d'hist. nat., espèce de serpent benin.

*__PARÉATIS__, subst. mas. *(paré-âtice)* (c'est un mot latin qui signifie : *obéissez*, de *parere*, obéir), lettres de la chancellerie pour faire exécuter une sentence, etc., hors du tribunal qui l'a rendue.

PAREAU, subst. mas. *(parô)*, grande barque indienne.—Chaudière pour fondre la vieille cire. —Subst. mas. plur., t. de pêche, gros cailloux qui entraînent la seine à fond, tandis que le haut de ce filet flotte au moyen des lièges.

PARECBASE, subst. fém. *(parèkbâze)*, t. de rhét. Voy. DIGRESSION et PARECTASE.

PARECTASE, subst. fém. *(parèktâze)*, t. de rhét., allongement d'un mot par une syllabe qu'on y insère.

*__PARÈDRES__, subst. mas. plur. *(parèdre)*, myth., surnom de demi-dieux.— A Athènes, gens consommés dans les affaires que le chef d'une tribu prenait pour ses assesseurs.

*__PARÉE__, subst. fém. *(paré)*, partie d'un fourneau.

*__PAREGMENON__, subst. mas. *(parèguemenon)*, dérivation d'un mot qui est composé d'un autre mot.

PARÉGORIE, subst. fém. *(parèguori)* (du grec παρηγορεω, j'adoucis, je calme), action, qualité des remèdes qui adoucissent et calment les douleurs.

PARÉGORIQUE, adj. des deux genres *(parèguorike)*, t. de médec. : *remède parégorique*, qui calme, qui apaise les douleurs.

PARÉIA, subst. mas. *(paré-ia)*, t. d'anat., partie de la face qui est située entre les yeux et le menton. Peu usité.

*__PAREIL__, adj. mas., au fém. **PAREILLE** *(parè-ie)* (en latin *par*, gén. *paris*), égal, semblable. — On dit substantivement : *ses pareils ; vos pareils ; cet homme n'a pas son pareil*. —*Sans pareil, sans pareille*, excellent, supérieur dans son genre.— *C'est un homme sans pareil*, du plus grand mérite.—*Toutes choses pareilles*, égales.

PAREILLE, adj. fém. Voy. PAREIL. — Subst. fém., la même chose.—*Rendre la pareille*, faire à quelqu'un un traitement pareil à celui qu'on en a reçu.—*A la pareille*, loc. adv., de la même manière. Cette loc. est surannée.

PAREILLEMENT, adv. *(parè-ieman)*, semblablement, aussi : *vous le voulez, et moi pareillement*, et moi aussi.

PARÉIRA-BRAVA, subst. fém. *(parè-irabrâva)*, t. de bot., plante du Brésil, dont la racine est usitée en médecine.

PARÉLÉE, subst. fém. Voyez PARECTASE, qui semble être le même mot.

PARÉLIE, subst. mas. Voyez PARHÉLIE.

*__PARELLE__, subst. fém. *(parèle)*, t. de bot., sorte de plante, patience.

PARELLIPSE, subst. fém. *(parèlelipece)*, t. de gramm., omission d'une consonne lorsqu'elle est double dans un mot.

*__PAREMENT__, subst. mas. *(pareman)* (du verbe *parer*, orner), devant d'autel en étoffe.—Etoffe riche ou voyante que portaient les hommes sur les manches de leurs habits, et les femmes sur le devant de leurs robes. — Le bout de manche d'un habit où l'étoffe est retroussée. — La face apparente d'un ouvrage de menuiserie.—En maçonnerie, le côté d'une pierre qui doit paraître en dehors du mur. — Au plur. : 1° les grosses pierres de taille dont un ouvrage est revêtu ; 2° les gros quartiers de pierre ou de grès qui bordent un chemin pavé ; 3° les gros bâtons d'un fagot.

PAREMENT-BLEU, subst. mas. *(paremanbleu)*, t. d'hist. nat., oiseau de la grosseur du verdier.

PAREMPTOSE, subst. fém. *(paranpetôze)*, t. de médec., synonyme d'*accident* et de *coïncidence*.

PARENCÉPHALE, subst. mas. *(parancéfale)* (en grec παρεγκεφαλίς, formé de παρεγχεω, j'épanche, et κεφαλη, tête), t. d'anat., cervelet.

PARENCÉPHALITE, subst. fém. *(parancéfalite)*, t. de médec., inflammation du cervelet.

PARENCÉPHALOCÈLE, subst. fém. *(parancéfalocèle)* (du grec παρεγκεφαλίς, le cervelet, et κηλη, tumeur), t. de médec., hernie du cervelet, affection rare ; elle s'annonce ordinairement par une tumeur molle, indolente, non réductible, et qui occupe la région occipitale presque tout entière.

PARENCHYMAL, E, adj. *(paranchimale)*, t. de médec., qui forme les *parenchymes* : *membrane parenchymale*.—Au plur. mas., *parenchymaux*.

PARENCHYMATEUSE, adj. fém. Voy. PARENCHYMATEUX.

*__PARENCHYMATEUX__, adj. mas., au fém. **PARENCHYMATEUSE** *(paranchimateu, teuze)*; qui a rapport au *parenchyme*.

PARENCHYME, subst. mas. *(paranchime)* (du grec παρεγχυμα, effusion, épanchement, dérivé de παρεγχεω, j'épanche), substance propre de chaque viscère.—En bot., tissu cellulaire, tendre et spongieux, qui remplit, dans les feuilles et dans les jeunes tiges, les intervalles entre les plus fines ramifications.

PARÉNÈSE, subst. fém. *(parénèze)* (du grec παραινεσις, exhortation, avertissement), t. didactique, discours moral, exhortation à la vertu.

PARÉNÉTIQUE, adj. des deux genres *(parénétike)*, qui a rapport à la *parénèse*, à la morale.

*__PARENT, E__, subst. *(paran, rante)* (en lat. *parens*, gén. *parentis*), celui ou celle qui nous est uni par le sang, qui nous touche par consanguinité : *il est mon parent du côté de ma mère*. — Au plur., *parents*, ceux de qui l'on descend : *il est né de parents illustres*. — Plus particulièrement, le père et la mère : *on ne peut se marier sans le consentement de ses parents*. — *Parent* se dit même des simples alliés : *on devient parent d'une famille par le mariage*. — On appelle *grands parents* les plus considérables et les plus proches.—*Nos premiers parents*, Adam et Eve. — Prov. : *renvoyer quelqu'un chez ses parents*, l'envoyer promener.—*Rois et juges n'ont point de parents*, ils doivent sacrifier leurs affections personnelles à l'intérêt public.

PARENTAGE, subst. mas. *(parantaje)*, parenté. Il vieillit.

*__PARENTALES__, subst. fém. plur. *(parantale)*, fêtes funèbres que l'on célébrait, chez les anciens, en l'honneur des morts d'une même famille, et quelquefois d'un même pays.

*__PARENTÉ__, subst. fém. *(paranté)*, qualité de *parent* : *degré de parenté*. — Tous les *parents* d'une même personne, collectivement pris : *assembler la parenté*.

PARENTÈLE, subst. fém. *(parantèle)*, tous les *parents* : *la parentèle*. Vieux et même hors d'usage.

*__PARENTHÈSE__, subst. fém. *(parantèze)* (en grec παρενθεσις, formé de παρα, entre, de εν, dans, et τιθημι, je place), mots qu'on *insère dans* quelque période et qui font un sens à part. —Marques qui servent à *enfermer* le sens d'une *parenthèse*. Ces marques sont : ( ).—*Par parenthèse*, loc. adv.; on s'en sert, dans la conversation, pour ajouter quelque chose qui n'y a pas un rapport direct : *je vous dirai, par parenthèse, que je n'aime pas les querelles*.

PARENTIS-EN-BORNE, subst. propre mas. *(paranti-anborne)*, village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mont-de-Marsan, dép. des Landes.

PARÉPIGRAPHE, subst. fém. *(parépiguerafe)*, figure de rhét. par laquelle on tait à dessein les choses qui ont dû précéder celle dont on parle (de παρεπιγραφη, mot adopté par les Latins).

*__PARER__, v. act. *(paré)* (en latin *parare*), orner, embellir.—On dit prov. et pour se moquer : *paré comme un autel, comme une épousée de village*.—Donner une certaine façon au cuir. — Oter de la corne du pied d'un cheval pour le ferrer —Eviter un coup, soit en le détournant, soit en y opposant quelque chose qui l'arrête : *parer un coup*. — Au fig. : *parer une botte*, se défendre contre un mauvais pas, contre une embûche qu'on vous tendait.—Garantir : *cela vous parera de la pluie, du soleil*, et neut. : *on ne peut parer*

à tout ; il ne fait que parer aux coups, que se défendre. Racine a dit (*Bajazet*) :

Rien n'a pu me *parer* contre ses derniers coups.

Parer ne peut s'appliquer aux personnes que comme verbe réfléchi, et suivi de la préposition *de* : *se parer des embûches de l'ennemi, se parer du soleil*. On ne dirait pas : *se parer contre l'ennemi*. —En t. de mar., *parer un cap*, le laisser à côté, en allant au-delà ; *parer un abordage*, l'éviter ; *parer un câble, une ancre*, mettre l'ancre en mouillage, l'attacher avec le câble que l'on débarrasse de tout, en prenant sa biture.—En t. de man., l'arrêter : *ce cheval pare bien sur les hanches*.— *Parer les viandes*, ôter les peaux et les graisses superflues. — *Parer du cidre*, le faire fermenter. — *SE* PARER, v. pron., s'ajuster. — Se défendre, se mettre à couvert de quelque chose. — Fig., affecter ; faire *parade* : *se parer d'une vertu austère*, etc.—En t. de mar., se préparer, se débarrasser, s'alestir. — Prov. : *se parer des plumes d'autrui*, *des plumes du paon*, s'approprier ce qui appartient à un autre.

PARÈRE, subst. mas. (*parère*) (du latin *parere*, paraître : *paret*, il paraît, il me paraît, je suis d'avis que...), avis, sentiment de négociants sur une question de commerce.

***PARERGON**, subst. mas. (*parèregon*) (du grec *πɑρɑ*, proche, et *εργον*, ouvrage), t. de maçonn., addition à l'ouvrage principal. Peu en usage.

PARERMENEUTE, subst. mas. (*parèreméneute*) (du grec *πɑρɑ*, contre, et *ερμηνευς*, interprète), t. d'hist. eccl., secte d'hérétiques qui voulaient expliquer l'Ecriture-Sainte à leur manière.

PARÉSIS, subst. fém. (*parézice*) (en grec *πɑρεσις*, relâchement), t. de médec., paralysie imparfaite.

***PARESSE**, subst. fém. (*parèce*) (du grec *πɑρεσις*, relâchement, affaiblissement, langueur, abattement), fainéantise, nonchalance, négligence ou lenteur blâmable. — Humeur paisible, calme d'esprit : *paresse douce, aimable*.—*Paresse d'esprit*, nonchalance, lenteur de l'esprit à saisir, à concevoir une idée. — Prov. : *relever quelqu'un du péché de paresse*, lui faire faire son devoir.—PARESSE, FAINÉANTISE. (*Syn.*) La *paresse* est un moindre vice que la *fainéantise* : celle-là semble avoir sa source dans le tempérament, et celle-ci dans le caractère de l'âme. La première s'applique à l'action de l'esprit comme à celle du corps. La seconde ne convient qu'à cette dernière sorte d'action.—Le *paresseux* craint la peine et la fatigue ; il est lent dans ses opérations, et fait traîner l'ouvrage ; le *fainéant* aime à être désœuvré, il hait l'occupation et fuit le travail.

PARESSÉ, part. pass. de *paresser*.

PARESSEMENT, adv. (*parèceman*), avec *paresse*, avec nonchalance, par fainéantise. (*Boiste*.) Vieux et même inusité.

PARESSER, v. neut. (*parècé*), faire le *paresseux*, se laisser aller à la *paresse*. Il est fam.

PARESSEUSE, subst. et adj. fém. Voy. PARESSEUX.

PARESSEUSEMENT, adv. (*parèceuzeman*), avec *paresse*.

***PARESSEUX**, subst. et adj. mas., au fém. **PARESSEUSE** (*parèceu, ceuze*), fainéant, nonchalant. Voy. PARESSE. — Devant l'infinitif des verbes, il régit *à* ou *de*, plus souvent *à* : *paresseux à servir, paresseux d'écrire*.—En t. de médec. : *estomac paresseux*, lent à faire ses fonctions.— Subst., celui, celle qui a le défaut de la *paresse*.— Subst. mas., t. d'hist. nat., mammifère tardigrade.

PARÉTACIEN, subst. propre mas. (*parétacicin*), nom d'un ancien peuple qui habitait entre la Médie et la Perse.

PAREUR, subst. mas. (*pareur*), ouvrier qui finit, perfectionne un ouvrage. — *Pareur de drap*, titre que prenaient, à Paris, les maîtres-foulons. — *Pareur de cordes*, en t. de rivière, celui qui est chargé d'empêcher que la corde ne s'arrête, lorsque le bateau monte.

PARF., abréviation du mot *parfait*.

PARFAIRE, v. act. (*parfère*) (du lat. *perficere*, formé de la particule augmentative *per*, et de *facere*, faire, faire entièrement), achever ; compléter. Il ne se dit guère qu'en t. de pratique et de finance, et ne s'emploie qu'à l'infinitif et aux temps composés : *son procès est fait et parfait* ; *parfaire une somme, un paiement*. — *SE* PARFAIRE, v. pron.

***PARFAIT**, E, part. pass. de *parfaire*, et adj., qui a tout ce qu'il doit avoir ; accompli dans son genre. Voy. ACCOMPLI.—Le *parfait*, dit *Girard*, regarde proprement la beauté qui naît du dessin et de la construction de l'ouvrage, et le *fini*, celle qui vient du travail et de la main de l'ouvrier : *les anciens se sont plus attachés au parfait, et les modernes au fini*. — En t. d'arithm., *nombre parfait*, celui qui est égal à la somme de ses parties aliquotes. —En mus., *accord parfait*. Voy. ACCORD. — *Cadence parfaite*, celle qui porte la note sensible, et passe de la dominante sur la finale. — *Consonnance parfaite*, celle qui ne peut être rendue ni majeure ni mineure, comme la quinte et l'octave. — Subst. mas. ; ce qui est *parfait*, la perfection. — En t. de gram., *parfait*, ou *prétérit parfait*, le prétérit qui marque une chose faite, une chose arrivée dans un temps qui n'est ni précis, ni déterminé, comme *j'ai aimé, j'ai dit* ; et *plus que parfait*, ou *prétérit plus que parfait*, le prétérit qui marque une chose faite ou arrivée dans un temps plus éloigné que le temps marqué par le prétérit *parfait*, comme *j'avais aimé*.

PARFAITEMENT, adv. (*parfèteman*), d'une manière *parfaite*, complète.

PARFILAGE, subst. mas. (*parfilaje*), action de *parfiler*. — Ce qui résulte de cette action : *un tas, une botte de parfilage*.

PARFILÉ, E, part. pass. de *parfiler*.

PARFILER, v. act. (*parfilé*), séparer dans une étoffe, dans un galon, etc., l'or et l'argent, de la soie qu'ils recouvrent ; les diviser par fils. — *SE* PARFILER, v. pron.

PARFILURE, subst. fém. (*parfilure*), fils d'or et d'argent séparés de la soie qu'ils recouvraient. — Brins de soie, etc., d'une étoffe effilée. — En t. de passementier, endroit d'un ouvrage où se forment les contours des figures, tant en dedans qu'en dehors, et qui sont exprimés par les points noirs et blancs du dessin.

à la **PARFIN**, loc. adv. (*alaparfein*), enfin. Il est vieux et de style de paysan.

PARFOIS, adv. (*parfoé*), quelquefois.

PARFOND, subst. mas. (*parfon*), t. de pêche, hameçon plombé qui reste au fond de l'eau.

PARFONDRE, v. act. (*parfondre*), faire *fondre* l'émail également partout. — *SE* PARFONDRE, v. pron., entrer en fusion, se mélanger, s'unir également.

PARFONDU, E, part. pass. de *parfondre*.

PARFORCÉ, E, part. pass. de *parforcer*.

PARFORCER, v. act. (*parforcé*), faire un grand *effort*. — *SE* PARFORCER, v. pron. (*Boiste*.) Inusité.

PARFOURNI, E, part. pass. de *parfournir*.

PARFOURNIR, v. act. (*parfournir*), *fournir* en entier, achever de *fournir*. Peu usité.—*SE* PARFOURNIR, v. pron.

PARFOURNISSEMENT, subst. mas. (*parfourniceman*), action de *parfournir*.

***PARFUM**, subst. mas. (*parfeun*) (du lat. *per*, au milieu, à travers, et *fumus*, fumée, vapeur qui se répand), senteur agréable qui s'exhale d'un corps odoriférant. Voy. AROMATE. — Corps d'où s'exhale cette senteur. En ce dernier sens, il se dit surtout des compositions artificielles odoriférantes. — Fig. : *le parfum des louanges*. Le plaisir qu'on prend à s'entendre louer.—*Cet appartement respire un parfum d'antiquité*, est décoré dans le genre des anciens.

PARFUM-D'AOÛT, subst. mas. (*parfeundou*), t. de jard., petite poire hâtive, qui est d'un jaune citron d'un côté et d'un rouge foncé de l'autre, et d'une odeur fort agréable.

***PARFUMÉ**, E, part. pass. de *parfumer*, et adj.

PARFUMER, v. act. (*parfumé*), répandre une bonne odeur dans l'air : *les fleurs parfument l'air*. Voy. PARFUM. — Faire prendre une bonne odeur à.. : *parfumer des gants, du linge*, etc. — *Parfumer une maison, un navire*, etc., y brûler du soufre ou un autre ingrédient d'une odeur forte, pour en chasser le mauvais air. — On *parfume* les lettres qui viennent de Constantinople, en les exposant au feu de soufre, et en les trempant dans le vinaigre. — *SE* PARFUMER, v. pron., remplir de bonnes odeurs ses habits, ses cheveux, etc.

PARFUMEUR, subst. mas., **PARFUMEUSE**, subst. fém. (*parfumeur, meuze*), celui, celle qui fait et vend toute sorte de senteurs et de *parfums*.

PARFUMEUSE, subst. fém. Voy. PARFUMEUR.

PARFUMOIR, subst. mas. (*parfumoar*), sorte de machine en forme de coffre, avec une grille sous laquelle on brûle du *parfum*, pour en imprégner les différentes choses que l'on veut *parfumer*.

***PARGANIOTE**, subst. des deux genres (*parguani-ote*), habitant de *Parga*, ville de la Grèce.

PARGASITE, subst. mas. (*parguazite*), t. d'hist. nat., sorte de minéral d'un vert grisâtre ou bleuâtre.

PARGINIE, subst. fém. (*parjini*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau qu'on rencontre au Japon.

PARGNEAU, subst. mas. (*pargnió*), nom d'une petite carpe qu'on ne peut manger que frite.

PARGOUTÉE, subst. fém. (*parguouté*), myth., nom de la première femme, suivant les Banians.

PARGUIÈ ! **PARGUIENNE !** interj. (*parguié, guiène*), jurements burlesques, corruption de *pardienne*.

PARHÉLIE, subst. mas. (*paréli*) (du grec *πɑρɑ*, proche, et *ηλιος*, soleil), t. d'astron., sorte de météore ; représentation d'un ou de plusieurs soleils sous la forme d'une clarté brillante, qui paraissent autour du soleil, et qui sont formés par la réflexion des rayons de cet astre dans une nuée.

PARHYPATE, subst. fém. (*paripate*), t. de mus. anc., seconde corde de la lyre, qui était dédiée à Mercure.

PARI, subst. mas. (*pari*) (du latin *paris*, gén. de *par*, pareil, égal), gageure, promesse réciproque, par laquelle deux ou plusieurs personnes qui soutiennent des choses contraires, s'engagent de payer une certaine somme à celui qui se trouvera avoir raison.—Ce qu'on a gagé, ou la somme exposée : *payer le pari*. — Le *pari* n'a souvent pas de rapport avec l'enjeu de deux adversaires, il peut être tenu en dehors du jeu, et par des personnes autres que les joueurs.—*Tenir le pari*, l'accepter et *parier* contre.—*Le pari est ouvert*, tout le monde est admis à *parier*. — *Il est hors de pari*, se dit de celui qui a déjà perdu, et qui n'a plus droit aux enjeux que vont se disputer encore les autres

***PARIA**, subst. mas. (*pari-a*), homme né dans la dernière caste des Indiens qui suivent la loi de Brahma. Cette caste est réputée infâme par toutes les autres, qui refusent d'avoir avec elle la moindre communication.

PARIADE, subst. fém. (*pari-ade*), saison dans laquelle les perdrix *s'apparient* : *la chasse est défendue durant la pariade*.— Perdrix *appariées* : *il y a trois ou quatre pariades dans ce champ*. Pourquoi ne dirait-on pas plutôt *appariade ?*

PARIAL, E, adj. (*pari-ale*), qui appartient aux *pairs*. (Boiste.) Inusité. Il vaudrait mieux, ce nous semble, dire : PAIRIAL, E.

PARIAMBIDE, sub. mas. (*pari-ambide*), t. de mus. anc., sorte d'instrument à cordes, qui servait à accompagner les vers *ïambiques*.

PARIANE, subst. fém. (*pari-ane*), t. de bot., genre de plantes de la famille des graminées.

***PARICLES**, subst. et adj. fém. plur. (*parikle*), se disait des chartes dont on délivrait aux contractants autant de copies qu'il y avait de personnes intéressées à l'acte qu'on venait de dresser.

PARIÉ, E, part. pass. de *parier*.

PARIER, v. act. (*pari-é*), faire un *pari*, gager. Voy. ce mot.—*Parier pour quelqu'un*, gager que le joueur qu'on désigne gagnera la partie.— *Parier à coup sûr*, avec la certitude qu'on gagnera. —*Il y a beaucoup, il y a gros à parier que...* ; il est certain, il y a des raisons de croire que... — *SE* PARIER, v. pron.

***PARIÉTAIRE**, subst. fém. (*pari-étère*) (en lat. *parietaria*, fait de *paries*, gén. *parietis*, muraille), t. de bot., plante vivace, à fleurs à étamines, qui croît sur les murailles humides.

PARIÉTAL, E, adj. (*pari-étale*), t. d'anat., *os pariétal*, os situé à la partie latérale et supérieure du crâne, et qui s'articule avec son semblable. On dit aussi subst. : *le pariétal*. — *Bosse, fosse, suture pariétale*, qui appartiennent à l'os *pariétal*. — T. de bot., situé sur la paroi interne d'un fruit. — Au plur. mas., *pariétaux*.

PARIÉTAUX, adj. mas. plur. Voy. PARIÉTAL.

***PARIEUR**, subst. mas., **PARIEUSE**, subst. fém. (*pari-eur, ri-euze*), celui, celle qui *parie*. L'*Académie* ne donne pas de fém. à ce mot : c'est probablement une omission.

PARIEUSE, subst. fém. Voy. PARIEUR.

PARIGLINE, subst. fém. (*parigueline*), t. de chim., principe immédiat découvert récemment dans la salsepareille.

PARILIE, subst. fém. (*parili*), t. de bot., genre de plantes connu généralement sous le nom de *nyctanthe*.

PARILIES, subst. fém. plur. (*parili*) (du lat. *parere*, enfanter), myth., fêtes romaines que les femmes enceintes faisaient célébrer dans leurs maisons pour obtenir un heureux accouchement.

PARINAIRE, subst. mas. (*parinère*), t. de bot., genre de plantes de la famille des rosacées.

PÂRIS, subst. propre mas (*pârice*), myth., fils

de Priam et d'Hécube. Sa mère, étant enceinte de lui, alla consulter l'oracle, qui répondit que cet enfant serait un jour cause de la ruine de sa patrie. Priam, pour éviter ce malheur, ordonna à un de ses officiers, appelé Archélaüs, de faire mourir *Pâris* aussitôt qu'il serait né. Archélaüs, par l'ordre d'Hécube, et par compassion, le donna à des bergers du mont Ida pour l'élever, et montra à Priam un autre enfant mort. Quoique *Pâris* fût élevé parmi les bergers, ce jeune prince s'occupait à des choses bien au-dessus de cette condition. Comme il était parfaitement beau, Jupiter le choisit pour terminer le différend entre Junon, Pallas et Vénus, touchant la pomme que la Discorde avait jetée sur la table, dans le festin des dieux, aux noces de Thétis et de Pélée. *Pâris*, devant qui ces trois déesses parurent pour le séduire chacune en sa faveur à force de promesses, donna la pomme à Vénus, dont il mérita la protection par ce jugement; mais il s'attira aussi la haine de Junon et de Pallas. Il épousa la nymphe OEnone, qui lui prédit les maux dont il serait un jour cause. Lorsqu'on célébrait des jeux à Troie, il y allait, et entrait dans la lice, où il remportait souvent la victoire sur Hector, son frère, sans le connaître. Comme on ne parlait que de ce berger, Priam voulut le voir. Après l'avoir interrogé sur sa naissance, il le reconnut pour son fils; et, cédant à sa tendresse, il le reçut et le plaça dans le rang qui lui appartenait de droit. On le choisit pour aller en qualité d'ambassadeur à Sparte, redemander sa tante Hésione, que Télamon avait autrefois enlevée sous le règne de Laomédon. Étant arrivé, il séduisit Hélène, femme de Ménélas, et l'enleva. Les Grecs s'assemblèrent pour venger cet affront, allèrent assiéger Troie, prirent la ville, après dix ans de siége, et la saccagèrent. *Pâris*, ayant été blessé dans un combat par Pyrrhus, se fit porter sur le mont Ida, auprès d'OEnone, pour s'en faire guérir, car elle avait une connaissance parfaite de la médecine; mais cette nymphe, indignée contre lui de ce qu'il l'avait abandonnée, le reçut mal, et ne voulut point le guérir. *Pâris* étant mort de sa blessure, elle se pendit de désespoir, pour lui avoir refusé les secours de son art.

*PARIS, subst. propre mas. (*pari*), capitale de la France, chef-lieu du dép. de la Seine et de douze arrond. municipaux; résidence du chef de l'État; siége des deux corps législatifs, de tous les ministères, des administrations, des directions générales et de toutes les grandes autorités; de diverses cours, impér., de cassation, etc.; siége de tribunaux de première instance et de commerce, d'archevêché, etc., etc.; siége de la première division militaire, etc., etc.

PARIS, subst. fém. (*pârice*), t. de bot., la plante des anciens, qui n'est autre chose que celle que nous nommons aujourd'hui *parisette*.

*PARISETTE, subst. fém. (*parizète*), t. de bot., herbe des environs de *Paris*, raisin de renard.

*PARISIEN, subst. et adj. mas., au fém. PARISIENNE (*parizein, ziène*), de *Paris*. — Ironiquement, délicat; badaud.

PARISIENNE, subst. et adj. fém. Voy. PARISIEN.—Subst. fém., petit caractère d'imprimerie. On l'appelle aussi sédanoise.—Sorte de voiture omnibus.

PARISIES, subst. fém. plur. (*parizi*), t. d'antiq., fêtes que les femmes célébraient dans leurs lits. Voyez PARILIES.

*PARISIS, adj. des deux genres (*parizice*) : *un sou parisis, un denier parisis*, autrefois, un sou, un denier de la monnaie frappée à *Paris*. Voy. *livre parisis*, au mot LIVRE.

PARISTHMITE, subst. fém. (*paricemite*) (du grec παρα, auprès, et ισθμος, gosier), t. de méd., angine tonsillaire sur le côté de la gorge.

PARISYLLABIQUE, adj. des deux genres (*paricilelabike*) (du lat. *par*, gén. *paris*, égal, et du grec συλλαβη, syllabe), se dit, en t. de gram., des déclinaisons grecques qui ont un égal nombre de syllabes au nominatif et au génitif singulier.

PARITÉ, subst. fém. (*parité*), égalité entre des choses de même qualité, de même nature. — Comparaison par laquelle on prouve une chose par une semblable : *prouver, nier la parité*.

PARITOIRE, subst. mas. Voy. PARIÉTAIRE.

PARIVÉ, subst. fém. (*parivé*), t. de bot., sorte de grand arbre qui croît à la Guyane. — Genre de plantes de la famille des légumineuses.

PARJURE, subst. mas. (*parjure*) (en lat. *perjurium*), faux serment : *faire un parjure*.

PARJURE, adj. des deux genres (*parjure*) (en lat. *parjurus*), celui, celle qui a fait un faux serment ou qui a violé son serment : *cet homme est un parjure; elle est parjure*. Voy. le subst.

se PARJURER, v. pron. (*ceparjuré*) (en latin *perjurare*), faire un *parjure*, violer son serment, ou faire un faux serment devant la justice.

PARKÉRIACÉE, subst. fém. (*parkiéri-acé*), t. de bot., famille de plantes de la Guyane, qui se rapprochent des fougères.

PARKÉRIE, subst. fém. (*parkiéri*), t. de bot., nom d'une plante nouvellement découverte à la Guyane.

PARKINSON, subst. mas. (*parkieinçon*), t. d'hist. nat., espèce de gros faisan qui ne se tient que dans les montagnes.

PARKINSONIE, subst. fém. (*parkieinçoni*), t. de bot., espèce d'arbre d'Amérique, de la famille des légumineuses.

PARLAGE, subst. mas. (*parlaje*), verbiage, abondance de paroles inutiles et dépourvues de sens. Style familier.

PARLANT, E, adj. (*parlan, lante*), qui *parle*. —Fam. : *cet homme est peu parlant*, il ne *parle* pas à tout le monde. — Qui semble *parler*; fort ressemblant : *ce portrait est parlant*.— *Des regards, des gestes parlants*, qui sont expressifs.— *Trompette parlante*, ancienne dénomination de ce que nous appelons aujourd'hui *porte-voix*. — En t. de blas. : *armes parlantes*, celles dont la pièce principale exprime le nom de la famille à qui elles appartiennent.

PARLÉ, E, part. pass. de *parler*.

*PARLEMENT, subst. mas. (*parleman*) (du latin barbare *parlamentum*, qui signifiait originairement un pourparler, une conférence de plusieurs personnes assemblées pour délibérer de leurs affaires communes), sous les premiers rois de France, assemblée des grands du royaume, pour délibérer sur les affaires importantes. — Dans les temps postérieurs, cour souveraine établie pour rendre la justice.—*Parlement* se disait quelquefois pour signifier : le ressort, l'étendue de la juridiction d'un *parlement* : *le parlement de Paris s'étendait jusqu'en Saintonge; Lyon était du parlement de Paris*.— Il se disait aussi de la durée du *parlement*, depuis le jour de son ouverture jusqu'aux vacances : *cette affaire ne sera pas jugée de ce parlement; le parlement finira bientôt*.— On appelait *l'ouverture du parlement*, la première assemblée du *parlement* après la Saint-Martin. — *Parlement d'Angleterre*, assemblée convoquée par le roi, et composée de la chambre haute ou des pairs et de la chambre basse ou des communes. — Par analogie on a appelé *Parlement*, en France, de même les deux chambres législatives. — Autref., sorte de fichu à coqueluchon.

PARLEMENTAIRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*parlemantère*), celui qui, en Angleterre, tient le parti du *parlement* contre la cour. Il s'est dit surtout des troubles d'Angleterre sous Charles 1er, et du temps de la Fronde en France. — Celui qui est envoyé par des assiégeants ou des assiégés pour faire ou pour écouter des propositions.— *Vaisseau parlementaire*, ou simplement *un parlementaire*, vaisseau qu'on envoie porter des messages, etc., à une flotte ou dans un port de l'ennemi. — Adj., ce qui concerne le parlement, qui tient au système représentatif en politique.

PARLEMENTÉ, part. pass. de *parlementer*.

PARLEMENTER, v. neut. (*parlemanté*), faire et écouter des propositions pour rendre une place, etc.—Fig., entrer en voie d'accommodement dans une affaire particulière.—Prov. : *ville qui parlemente est à demi rendue*. Cela se dit aussi figurément : des personnes qui écoutent les propositions qu'on leur fait pour les amener à quelque composition.

PARLÉE, adj. fém. (*parlé*), énoncé, exprimé à l'aide de la voix. Il ne s'emploie qu'avec le mot *langue* : *on distingue la langue parlée de la langue écrite*.

*PARLER, v. neut. (*parlé*) (du lat. barbare *parabolare*, fait de *parabola*, qui s'est dit autrefois dans le sens de *parole*. Voy. ce mot. De *parabolare*, est venu d'abord *paroler*, qui se trouve dans le roman de la *Rose*, et ensuite, par contraction, *parler*), proférer, prononcer, articuler des mots : *cet enfant commence à parler*.—Adresser la parole à quelqu'un; converser avec lui : *il faut lui parler; je veux vous parler*. On disait autrefois : *parler à lui; parler à vous*. Cette locution n'est plus que du style familier.— *Parler avec quelqu'un*, s'entretenir avec lui, discourir. —Expliquer ses pensées, ses sentiments : *je n'ai pu le faire parler; la loi parle clairement là-dessus*.—Au palais, plaider pour...: *je parle pour un tel*. — Manifester sa pensée, sa volonté : *parler des yeux, du geste*. — En parlant de certains oiseaux, imiter le langage de l'homme.— Prov. : *parler par compas*, avec gravité, en mesurant ses paroles.—*Parler à un sourd*, *parler* à quelqu'un qui ne veut pas se laisser persuader. —*Parler de la pluie et du beau temps*, s'entretenir de choses indifférentes.—*Parler des yeux*, avoir un regard animé, expressif. *Racine* (*Andromaque*) a dit en ce sens, par une très-heureuse hardiesse : *tu lui parles du cœur*. La même expression se trouve dans *Bérénice*.—*Parler d'une affaire à bâtons rompus*, à diverses fois et sans aucune suite.—*Parler en l'air*, sans aucun dessein ou sans fondement et sans être bien instruit. —*Parler au hasard*, sans réfléchir à ce qu'on dit. — *Parler légèrement*, sans être bien certain de ce qu'on avance. — *Parler pour parler*, ne rien dire de sérieux.—*Parler comme un perroquet*, sans savoir ce qu'on dit. —*Parler comme un livre*, d'une manière correcte et arrangée. — *Parler en maître sur une matière*, la posséder à fond. — *En parler comme un écolier*, comme quelqu'un qui n'y connaît rien. — *Parler français*, fig., expliquer nettement son intention sur une affaire, etc.—*Parler à cheval à quelqu'un*, lui parler avec hauteur, avec empire. — *Parler des grosses dents*, *parler* avec menaces.—*Trouver à qui parler*, trouver gens qui nous répondent, qui nous rabattent le caquet.—*Trouver avec qui parler*, gens avec qui l'on peut s'entretenir.—*Il n'a point fait parler de lui*, il n'a rien fait qui lui ait donné une réputation soit bonne, soit mauvaise. —*Elle n'a point fait parler d'elle*, elle a toujours tenu une conduite sage et réglée.—*Faire parler quelqu'un*, lui faire dire ce qu'il ne dirait pas de lui-même; lui prêter des discours qu'il n'a point tenus.—On le dit de tout ce qui se manifeste par la pensée : *le cœur parle*; on *parle* avec franchise; *le sang parle*, les sentiments naturels se réveillent. — *La chose parle d'elle-même*, elle est évidente.—Act. : *parler une langue étrangère*, etc., s'exprimer dans cette langue, la savoir.—*Parler physique, politique, gouvernement*, etc., discourir sur ces matières. — *Parler raison*, raisonner.—On dit neut., dans le même sens : *parler de politique, de peinture, de physique*.—*Parler d'affaires*, s'entretenir d'affaires avec quelqu'un, surtout si, dans cet entretien, on en fait son unique objet. Lorsqu'on n'exclut pas tout autre sujet de conversation, on dit neut. : *parler d'affaires*. — *Parler mal de quelqu'un*, médire de lui. — *Parler bien*, avec pureté et élégance. — *Parler juste*, raisonner d'après les lois du bon sens. — *Parler d'or*, expression surannée qui se disait d'une personne qui *parlait* de la manière la plus convenable et la plus satisfaisante, par rapport à celui à qui elle adressait la parole. — *Parler avec passion*, avec exagération, en disant tout ce que l'animosité ou les passions peuvent suggérer.—*Parler pour quelqu'un*, intercéder en sa faveur — *Parler contre quelqu'un*, chercher à lui nuire par de méchants discours.— *Parler d'une chose comme un aveugle des couleurs*, *parler* de choses dont on n'a pas connaissance. — *Parler à cœur ouvert*, avec une entière franchise. — *Parler d'abondance*, sans préparation. — *Parler d'abondance de cœur*, de manière à intéresser, à toucher. — *Parler à un mur*, à quelqu'un qui ne veut pas se laisser toucher. — *Parler haut*, avec insolence. — *En parler bien à son aise*, *parler* comme quelqu'un qui n'a aucun intérêt dans le conseil qu'il donne.—*Apprendre à parler à quelqu'un*, lui donner sur les doigts; le rendre circonspect dans son langage. — Prov. : *trop gratter cuit, trop parler nuit*, un grand *parleur* s'attire souvent des désagréments.—*Laisser parler*, ne pas s'occuper de ce qu'on dit.—*On en parlera*, telle chose, tel événement fera du bruit. — *Parler à son bonnet*, se parler à soi-même. — *Les murailles parlent*, il y a des témoins des choses les plus cachées.— *Tout parle pour lui*, le bon droit et l'équité sont de son côté.— *Généralement parlant*, loc. adv., à *parler*, à prendre la chose en général.—*Sans parler de...*, loc. prép., indépendamment de...—MAL PARLER, PARLER MAL. (*Syn.*) *Mal parler* tombe sur les choses que l'on dit, et *parler mal*, sur la manière de les dire. Le premier est contre la morale; le second, contre la grammaire.—C'est *mal parler* que de dire des paroles offensantes, de tenir des propos inconsidérés, déplacés, qui peuvent nuire, ou à celui qui les tient, ou à ceux dont on parle.

C'est *parler mal*, que d'employer une expression hors d'usage, d'user de termes équivoques; de construire une phrase d'une manière embarrassée, obscure, ou à contre-sens, etc. Il ne faut ni *mal parler* des absents, ni *parler mal* devant les savants.—SE PARLER, v. pron. : *la langue française se parle* (est parlée) *par toute l'Europe*.—S'adresser mutuellement la parole; avoir un entretien : *ils se sont parlé pendant une heure*. — Se dire intérieurement quelque chose à soi-même.

*PARLER, subst. mas. (*parle*), langage : *il a le parler gracieux*.— *Avoir son franc parler*, dire habituellement ce qu'on pense.

PARLERIE, subst. fém. (*parleri*), babil importun. Fam.

*PARLEUR, subst. mas., PARLEUSE, subst. fém. (*parleur, leuze*), celui, celle qui *parle*, qui discourt, qui cause : *beau parleur*, qui s'énonce d'une manière agréable; *grand parleur*, qui *parle* trop.

PARLEUSE, subst. fém. Voy. PARLEUR.

PARLIER, adj. mas., au fém. PARLIÈRE (*parlié, lière*), verbeux, qui abonde en paroles plus qu'en raisons : *l'éloquence parlière, agréable et facile de cet orateur*. (Beaumarchais.) Mot bon tout au plus pour le style familier et critique.— Subst. mas., vieux mot hors d'usage qui signifiait : 1° un avocat; 2° un procureur, comme *parlant* pour un autre. (*Trévoux*.)

*PARLOIR, subst. mas. (*parloar*), lieu destiné, dans les monastères, communautés et prisons, pour *parler* aux personnes de dehors. Il se dit surtout des monastères de filles.

PARLORISÉ, part. pass. de *parloriser*.

PARLORISER, v. neut. (*parlorizé*), *parler* d'une manière affectée; avoir un langage de fat. Inusité.

PARMACELLE, subst. fém. (*parmacèle*), t. d'hist. nat., genre de mollusques très-voisin des limaces.

PARMACOLE, subst. mas. (*parmakole*), t. d'hist. nat., genre d'échinides.—Espèce de scutelles.

*PARME ou PARMULE, subst. fém. (*parme, parmule*), t. d'antiq., sorte de petit bouclier des anciens, couvert de cuir, dont la forme était ronde, et qui n'avait qu'un demi-pied de diamètre.

*PARME, subst. propre fém. (*parme*), capitale du duché du même nom, situé en Italie.

PARMÉLIE, subst. fém. (*parméli*), t. de bot., genre de plantes de la famille des lichens.

PARMENTIÈRE, subst. fém. (*parmantière*), t. de bot.; on appelle ainsi la pomme-de-terre, du nom du savant *Parmentier*, qui en a perfectionné la culture.

*PARMESAN, E, adj. (*parmezan, zane*), de *Parme*. — Subst. mas., sorte de fromage.

*PARMI, prép. (*parmi*) (du latin *per medium*, par le milieu), entre, au milieu : *parmi les carrosses, parmi le peuple*. Cette préposition ne s'emploie qu'avec un plur. indéfini qui signifie plus de deux, ou avec un singulier collectif. Ainsi *Racine* a eu tort de dire (*Britannicus*) :

Mais, *parmi* ce plaisir, quel chagrin me dévore?

Parmi diffère de *entre*, en ce que ce dernier se dit de deux objets : *entre lui et moi*; et *parmi*, d'un plus grand nombre : *parmi les hommes, parmi la foule*.

PARMOPHORE, subst. mas. (*parmofore*), t. d'hist. nat., espèce de coquille que l'on nomme aussi *scute*.

*PARMULAIRE, subst. mas. (*parmulère*), t. d'antiq., gladiateur qui combattait armé du bouclier appelé *parme* ou *parmule*.

*PARNASSE, subst. propre mas. (*parnace*) (en lat. *Parnassus*, fait du gr. Παρνασσος ou Παρνησος), la plus haute montagne de la Phocide, consacrée à Apollon et aux Muses.—On dit fig. : *les nourrissons du Parnasse*, les poètes. — *Monter sur le Parnasse*, s'adonner à la poésie. — *Le Parnasse français*, la poésie française, les poètes français.

PARNASSIA, subst. fém. (*parnacia*), t. de bot., sorte de plante des marais, ou la *parnassie des marais*.

PARNASSIDE, subst. fém. (*parnacide*), myth., surnom donné aux Muses, à cause de leur séjour au *Parnasse*.

PARNASSIE, subst. fém. Voy. PARNASSIA.

*PARNASSIEN, subst. mas. (*parnaciein*), t. d'hist. nat., sorte d'insectes coléoptères.— Adj., du *Parnasse*. — On dit aussi adj. au fém. : *parnassienne*.

PARNASSIM, subst. mas. (*parnacime*), directeur d'une synagogue. (*Boiste*.) Inusité.

PARNASSIN, subst. mas. plur. (*parnacein*), chez les juifs modernes, nom qu'on donne aux diacres dont les fonctions ressemblent à celles des anciens dans les consistoires des réformés. Ils sont chargés de recueillir les aumônes et de les distribuer aux pauvres.

*PARNIDE, subst. mas. (*parnide*), t. d'hist. nat., famille d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PARNOPÈS, subst. mas. (*parnopèce*), t. d'hist. nat., genre d'insectes hyménoptères.

PAROCHIES, subst. fém. plur. (*parochi*), t. d'antiq., provisions que l'on faisait ou préparait pour les magistrats qui voyageaient pour la république. Voy. PAROQUES.

PARODIE, subst. fém. (*parodi*) (en grec παρῳδια, formé de παρα, contre, et ῳδη, chant), maxime triviale ou proverbe populaire. — Plus proprement, imitation ridicule d'un ouvrage sérieux. — Par extension, écrit dans lequel on détourne le vrai sens d'un autre écrit.— Travestissement burlesque d'une pièce de théâtre sérieuse. —T. de musique, air de symphonie sur lequel on ajuste des paroles.

PARODIÉ, E, part. pass. de *parodier*, et adj. : *tragédie parodiée*.

PARODIER, v. act. (*parodié*), faire une *parodie*. — *Parodier quelqu'un*, le contrefaire. — SE PARODIER, v. pron.

*PARODIQUE, adj. des deux genres (*parodike*), de la *parodie*.

PARODISTE, subst. mas. (*parodicete*), auteur d'une *parodie*.

PARODONTIDE, subst. fém. (*parodontide*), t. de médec., sorte de tumeur qui se forme sur les gencives.

PAROÉNIE ou PAROÉNIENNE, adj. fém. (*paroéni, niène*), se disait des flûtes dont on se servait dans les festins des anciens.

PARŒTONUM, subst. mas. (*parétonome*), nom que les anciens donnaient au salpêtre de boussage, qui contient de la soude muriatée.

PAROI, subst. fém. (*paroa*) (du latin *paries*, mur, muraille), autrefois, muraille, cloison maçonnée. — Aujourd'hui, les bords ou plutôt la surface latérale d'un vase, d'un tube. Il ne se dit guère qu'au plur. : *les parois intérieures d'un tube capillaire*, etc.—En anat., *les parois de l'estomac*, les membranes qui l'environnent. —Au plur., dans l'exploitation des bois, les arbres qui servent de séparation aux différentes coupes.—*Parois du sabot d'un cheval*, épaisseur des bords de la corne.

*PAROIR, subst. mas. (*paro-ar*), boutoir, instrument avec lequel on *pare* le pied d'un cheval. — Instrument sur lequel on *pare* les peaux.

PAROIRE, subst. fém. (*paro-are*), outil d'acier avec lequel on gratte le cuivre avant de l'étamer.

*PAROISSE, subst. fém. (*paroèce*) (en grec παροικια, qu'on trouve en ce sens dans quelques conciles, et qui signifie proprement, demeure voisine, réunion de maisons voisines, de παρα, proche, et οικος, maison, habitation), territoire dont les habitants sont soumis, pour le spirituel, à la conduite d'un curé.—L'église de la *paroisse*. —Les habitants de la *paroisse*. — *Le coq de la paroisse*, celui qui est le plus riche et le plus considéré dans une *paroisse* de campagne. — *Habit de deux paroisses*, de deux étoffes, ou de deux couleurs mal assorties.

PAROISSIAL, E, adj. (*paroècial, ciale*), qui appartient à la *paroisse*. Inusité au plur. mas.

*PAROISSIEN, subst. mas., PAROISSIENNE, subst. fém. (*paro-ècieín, ciène*), celui, celle qui habite dans une *paroisse*. — Subst. mas., livre d'heures. — Adj., qui appartient à la *paroisse*.

PAROISSIENNE, subst. et adj. fém. Voy. PAROISSIEN.

*PAROLE, subst. fém. (*parole*) (par contraction du lat. *parabola*, employé dans le même sens par les écrivains de la basse latinité, et dérivé du grec παραβολη, qui signifie *comparaison, parabole*. Les auteurs ecclésiastiques, comme le remarque *M. Morin*, ayant fait un usage fréquent de la *parabole*, ont, par extension, donné à tous les mots le nom de *paraboles*, changé depuis en celui de *paroles*. C'est du même mot *parabola* que vient le *parola* des Italiens.), mot prononcé. — La faculté naturelle de parler. — Le ton de la voix : *avoir la parole rude* ou *douce, agréable*. — Sentence, mot notable : *parole mémorable, selon la parole du Sage*.— Discours pris suivant ses qualités, relativement à ceux à qui l'on parle : *paroles civiles, obligeantes* ou *fâcheuses, aigres*, etc.—Art de parler : *le talent de la parole*. — Assurance, promesse : *parole d'honneur, tenir parole* ou *sa parole*.—Proposition que l'on fait : *parole d'accommodement*, etc. — *La parole éternelle, incréée*, Jésus-Christ. — Au plur., 1° discours offensants, aigres, piquants : *se prendre de paroles*; 2° discours sans réalité : *donner des paroles*; *payer en paroles*; *de belles paroles*, des promesses, et voilà tout; *de bonnes paroles*, des intentions favorables; *des paroles emmiellées*, d'une douceur affectée; 3° les mots d'une chanson : etc. : *je sais l'air, mais j'ai oublié les paroles*.—*Porter la parole*, parler au nom d'une corporation. — *Porter parole*, faire des offres : *on m'a porté parole de vingt mille livres pour ma part dans...* — Fam. : *Avoir la parole en main*, mener la *parole*, s'énoncer avec facilité. *Perdre la parole*, ne savoir plus que dire.— *Avoir la parole haute*, menacer, parler avec arrogance. — *Adresser la parole à quelqu'un*, lui parler directement. — *Prendre la parole après quelqu'un*, parler immédiatement après lui. — *Couper la parole à quelqu'un*, l'interrompre dans son discours. — *C'est un homme de parole*, qui tient ce qu'il a promis. — *Jouer, perdre sur parole*, à crédit et sur sa bonne foi. — *La parole vaut le jeu*, il faut tenir ce qu'on a promis.—*Il ne lui manque que la parole*, se dit d'un animal intelligent d'un portrait fort ressemblant. — *Avoir la parole*, avoir le droit de parler. — *Demander la parole*, demander à être entendu.— *Faire passer la parole*, transmettre un avis, etc —A certains jeux, celui qui doit *parler* et qui ne veut pas couvrir son jeu, dit : *passe-parole*. Prov. : *les paroles ne puent pas*, cela peut se dire, ce n'est pas ce que nous disons qui est désobligeant, dégoûtant.—*N'avoir qu'une parole*, ne jamais reculer sur ce qu'on a dit. — *Faire rentrer à quelqu'un les paroles dans le corps*, le faire taire. — On dit qu'*un homme est à deux paroles*, qu'*il a deux paroles*, pour dire qu'il parle tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, qu'il n'y a pas de fondement à faire sur ce qu'il dit. — On appelle par excellence, *paroles sacramentales*, et absolument les *paroles*, les mots que le prêtre catholique prononce dans la consécration : *quand le prêtre a prononcé les paroles sacramentales, a dit les paroles*, etc.

PAROLÉ, part. pass. de *paroler*.

PAROLER, v. neut. (*parolé*), discourir, parler. Inusité.

PAROLI, subst. mas. (*paroli*), le double de ce qu'on a joué la première fois. — Corne qu'on fait à la carte sur laquelle on joue le double. — *Paroli de campagne*, celui que fait un joueur par friponnerie, avant que sa carte soit venue, comme s'il avait déjà gagné. — Fig. : *faire paroli à quelqu'un*, renchérir sur ce qu'il a dit ou fait.

PAROMÉE, subst. fém. (*paromé*), t. de bot., genre de plantes de la famille des athérospermées.

PAROMOLOGIE, subst. fém. (*paromoloji*) (en grec παρομολογια), figure de rhétorique qui signifie concession.—Concession feinte de quelque chose, dont on tire de fortes conséquences contre son adversaire.

PAROMOLOGIQUE, adj. des deux genres (*paromolojike*), qui concerne la *paromologie*.

PAROMPHALONCÈLE, subst. fém. (*paronfaloncèle*) (du grec παρα, à côté, ομφαλος, nombril et κηλη, tumeur), t. de chir., hernie ventrale qui survient à côté de l'ombilic.

PARON, mieux PAIRON, subst. mas. (*paron, pèron*), père et mère des oiseaux de proie.

PARONIQUE, subst. fém. (*paronike*), t. de bot., herbe aux panaris, plante du genre des renouées.

PARONOMASE, subst. fém. (*paronomâze*) (du grec παρα, proche, et ονομα, nom), fig. de rhét. qui rapproche dans la même phrase des mots d'une même consonnance, mais qui expriment des idées différentes.

PARONOMASIE, subst. fém. (*paronomazi*) (même étym. que celle du mot précéd.), ressemblance entre les mots de différentes langues qui peut marquer une origine commune.

*PARONYCHIE, subst. fém. (*paronichi*) (du grec παρωνυχις, panaris), t. de bot., plante qui croît dans les endroits pierreux, ainsi appelée parce qu'elle est employée avec succès contre les panaris.

PARONYCHIÉE, subst. fém. (*paronichié*), t. de bot., famille de plantes qui se rapprochent des amarantacées.

PARONYME, subst. mas. (*paronime*) (du grec παρα, proche, et ονομα, nom), mot qui a de l'affinité avec un autre par son étymologie ou sa consonnance : *amende* et *amande* sont des *paronymes*.

PARONYMIQUE, adj. des deux genres (*paronimique*), qui a de l'affinité par sa consonnance, son étymologie : *mots paronymiques*.

PAROPHOBIE, subst. fém. (*parofobi*) (du grec παρα, contre, et φοβος, crainte, horreur), t. de médec., c'est la même chose qu'*hydrophobie*. Voy. ce mot.

PAROPSIDE, subst. mas. (*paropecide*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PAROPSIE, subst. fém. (*paropeci*), plante de Madagascar, dont on mange la semence.

*__PAROQUES__, subst. mas. plur. (*paroke*), t. d'antiq., nom que les Romains donnaient à des officiers qui avaient soin de faire délivrer aux magistrats qui voyageaient tout ce qui leur était nécessaire dans les villes municipales par où ils passaient. — On donnait aussi ce nom à ceux qui préparaient tout pour les festins et les réjouissances.

PARORCHIDIE, subst. fém. (*parorchidi*) (du grec παρα, au-delà, et ορχις, testicule), t. de médec., position mauvaise et peu naturelle de l'un ou des deux testicules. — On dit aussi *parorchide*.

PARORCHIDO-ENTÉROCÈLE, subst. mas. (*parorchido-antérocèle*), t. de chir., hernie intestinale compliquée du déplacement du testicule, ou de la rétention de cet organe dans l'abdomen.

PAROT, subst. mas. (*parô*), t. d'hist. nat., poisson du genre labre.

PAROTE, subst. fém. (*parote*), t. de bot., l'ansérine du Mexique, plante naturalisée en Europe.

*__PAROTIDE__, subst. fém. (*parotide*) (du grec παρα, contre, auprès, et ους, ωτος, oreille), t. d'anat., glande située au-dessous des oreilles.— Tumeur qui occupe ces glandes : *parotide bénigne*, celle des enfants ; *parotide maligne*, celle qui survient dans les fièvres adynamiques, etc.

PAROTIDÉE, adj. fém. (*parotidé*), t. de médec. : *esquinancie parotidée*, qui affecte le cou et la gorge.

PAROTIDIEN, adj. mas., au fém. **PAROTIDIENNE** (*parotidiein, diène*), qui a rapport à la glande *parotide* : *canal parotidien*.

PAROTIDIENNE, adj. fém. Voy **PAROTIDIEN**.

PAROTIDITE, subst. fém. (*parotidite*), t. de médec., inflammation, engorgement de la *parotide*.

PAROTIDO-AURICULAIRE, adj. des deux genres (*parotido-orikulère*), t. d'anat., se dit du cinquième muscle de l'oreille. — Subst. mas. : *le parotido-auriculaire*.

PAROTIDONCIE, subst. fém. (*parotidonci*) (du grec παρωτις, la parotide, et ογκος, tumeur), t. de médec., tuméfaction de la glande *parotide*.

PAROTITE, subst. fém. (*parotite*), t. de médec., inflammation de la *parotide*.

PAROTONCIE, subst. fém. (*parotonci*), t. de médec., oreillon, gonflement de la glande *parotide*.

PAROU, subst. mas. (*parou*), apprêt que l'on donne aux toiles avant de les livrer dans le commerce.

PAROULIE, subst. fém. (*parouli*) (du grec παρα, à côté, et ουλα, gencives), t. de médec., inflammation, abcès des gencives. Voy. **PARULIE**.

PAROXYSME, subst. mas. (*parokciceme*) (du grec παροξυσμος, irritation, fait de παροξυνω, j'irrite, j'aigris, rac. παρα, beaucoup, οξυς, aigu), accès, redoublement ; le temps le plus fâcheux de la maladie.

PAROXYSMIQUE ou **PAROXYMIQUE**, adj. des deux genres (*parokcicemike, parokcimike*), qui a rapport au *paroxysme*.

PAROXYSTIQUE ou **PAROXYTIQUE**, adj. des deux genres (*parokcicetike, parokcitike*), t. de médec., se dit des jours où reparaissent les *paroxysmes*. — Se dit aussi des jours, des semaines où la réapparition des accès de fièvre intermittente est plus à craindre.

PARPAILLOT, subst. mas. (*parpa-iô*), t. de mépris donné anciennement aux calvinistes. — impie.

PARPAING, subst. mas. (*parpein*) (peut-être, dit *Ménage*, de la prép. lat. *per*, par, à travers, et de *panus*, pour *pannus*, dans la signification de pan de muraille; *pierre qui passe à travers la muraille*), pierre de taille qui tient toute l'épaisseur d'un mur, et qui a deux parements apparents. — *Une pierre fait parpaing*, lorsqu'elle fait face des deux côtés, comme celle d'un parapet. — On appelle *parpaing d'appui*, une pierre à deux parements et formant l'appui d'une croisée ; et, *parpaing de chiffre*, le mur qui porte les marches d'un escalier.

PARPAIE, subst. fém. (*parepè*), fin de paiement. (*Boiste*.) Inusité.

PARPAYÉ, E, part. pass. de *parpayer*.

PARPAYER, v. act. (*parpè-ié*), achever de *payer*, finir un paiement. (*Boiste*.) Inusité.

*__PARPAYOLLE__, subst. fém. (*parpa-iole*), petite monnaie de Milan, valant 7 centimes de France.

PARQUE, subst. propre fém. (*parke*) (en lat. *parca*, gén. *parcarum*), myth., fille de l'Érèbe et de la Nuit. Elles étaient trois, savoir : Clotho, Lachésis et Atropos. La vie des hommes, dont ces trois sœurs filaient la trame, était entre leurs mains. Clotho tenait la quenouille, Lachésis tournait le fuseau, et Atropos coupait le fil avec des ciseaux. Quelques-uns leur donnaient une autre origine, d'autres fonctions et d'autres noms. Ils les appelaient Vénus, Minerve, Martin ou Marté ; ou bien Nona, Décima et Marta. — Fig. et poét. : *la parque a tranché le fil de ses jours*.

PARQUÉ, E, part. pass. de *parquer*.

PARQUER, v. act. (*parkié*), mettre dans un *parc*, dans une enceinte : *parquer des bœufs, des moutons, des chevaux, des huîtres*. — En parlant des munitions de guerre : *on parqua l'artillerie près du fort*. — On dit aussi neutralement : *les moutons ne parquent pas encore*. —*se* **PARQUER**, v. pron.

*__PARQUET__, subst. mas. (*parkiè*) (dim. de *parc*, dans le sens de clôture, enceinte, etc.), assemblage de plusieurs morceaux de bois qui font un compartiment sur le plancher d'en bas. — *Parquet en feuilles*, celui qui se compose de plusieurs assemblages.—Assemblage de bois sur lequel on applique des glaces. — Lieu du palais où les officiers chargés du ministère public donnent audience. —Ces officiers mêmes.—*Tenir le parquet*, tenir séance. — Espace renfermé par les siéges des juges et par le barreau où l'on plaide. — Lieu où se tiennent les huissiers pendant la séance des juges.—*Parquet des agents de change*, l'enceinte où ils se réunissent pour faire constater le cours de la Bourse. — Dans une salle de spectacle, partie la plus basse du théâtre ; ceux qui y sont.

PARQUETAGE, subst. mas. (*parketaje*), ouvrage de *parquet*.

*__PARQUETÉ, E__, part. pass. de *parqueter*.

PARQUETER, v. act. (*parketé*), mettre du *parquet* dans un lieu quelconque. — *se* **PARQUETER**, v. pron.

PARQUETTERIE, et non pas **PARQUETERIE**, subst. fém. (*parkièteri*), art de faire du *parquet*.

PARQUETEUR, subst. mas. (*parketeur*), ouvrier qui fait du *parquet*.

*__PARQUIER__, subst. mas. (*parkié*), celui qui prend du poisson dans les parcs. — Celui qui est chargé de garder les bestiaux saisis. Peu usité aujourd'hui.

PARRA, subst. fém. (*para*), t. d'hist. nat., oiseau que les anciens regardaient comme de mauvais augure.

*__PARRAIN__, subst. mas. (*parein*) (du latin barbare *patrinus*, fait de *pater*, père ; *second père*), celui qui tient un enfant sur les fonts de baptême. — Celui qui nomme une cloche quand on la bénit. — Dans les ordres militaires, le chevalier qui présente le novice qu'on va recevoir. — Celui qu'un soldat, qui doit être passé par les armes, choisit pour lui tirer le premier coup ou pour lui bander les yeux. — Dans l'ancienne chevalerie, celui qui accompagnait un chevalier dans un combat singulier, qui assistait, en qualité de second, à un tournoi, etc.

PARRAKOUA, subst. mas. (*parakoua*), t. d'hist. nat., faisan de la Guyane.

PARRANG, subst. mas. (*parangue*), t. de bot., espèce de plante légumineuse de la famille des palmiers.

*__PARRHASIS__, subst. fém. (*parazice*), t. d'astron., la grande ourse ; constellation.

*__PARRHASIUS__, subst. propre mas. (*pare-âzi-u-ce*), myth., fils de Mars et de Philonomie. Il fut nourri par une louve avec son frère Lycaste, dans une forêt où leur mère les avait abandonnés aussitôt après leur naissance. — C'était aussi un surnom d'Apollon

*__PARRHASIEN__, subst. mas. (*paraziein*), nom d'un ancien peuple qui habitait une partie de l'Arcadie.

PARRICIDE, subst. mas. (*parericide*) (en latin *parricida*, fait de *pater*, et *cædere*, tuer), celui qui tue ou qui a tué son père, sa mère, son frère, sa sœur ou ses enfants. En ce sens il se dit également au féminin. — Crime que commet le *parricide*. (Du latin *parricidium*.) — On dit adj. des deux genres : *une main, un dessein parricide*.

PARS, subst. mas. (*par*), t. d'hist. nat., espèce de chat qui est un peu voisin du serval.

DU VERBE IRRÉGULIER **PARTIR** :

Pars, 2e pers. sing. impér.

Pars, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.

Pars, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.

PARSAD, subst. mas. (*parçade*), pain sacré que les *scheiks*, dans l'Indoustan, mangent en commun; il est composé de fleur de farine, de beurre et de quelques épices.

PARSEMÉ, E, part. pass. de *parsemer*, et adj.: *gazon parsemé de fleurs*.

PARSEMER, v. act. (*parcemé*) (du latin *per*, parmi, entre, et *seminare*, semer), semer, jeter, répandre çà et là. Il ne se dit que des choses qu'on répand pour orner, pour embellir. — *se* **PARSEMER**, v. pron., être, pouvoir être *parsemé*.

PARSERVI, E, part. pass. de *parservir*.

PARSERVIR, v. neut. (*parcèrevir*), servir longtemps, entièrement et très-bien. (*Boiste*.) Inus.

*__PARSI__ ou __PARSIS__, subst. mas. (*parci*), Persan idolâtre sectateur de *Zoroastre*, appelé autrement *guèbre*.

PARSIMONIE, orthographe vicieuse du mot **PARCIMONIE**.

PARSIMONIEUX, orthographe vicieuse du mot **PARCIMONIEUX**.

PARSONNIER, subst. mas. (*parçonnié*), t. d'anc. cout., se disait d'un héritage qui devait se diviser entre plusieurs cohéritiers, et du cohéritier lui-même.

PARSONSIE, subst. fém. (*parçonci*), t. de bot., sorte de plante de la Jamaïque, de la famille des apocynées.

Part, 3e pers. sing. prés. indic. du verbe irrégulier **PARTIR**.

PART., abréviation du mot *participe*.

*__PART__, subst. mas. (*parte*) (en lat. *partus*, accouchement), t. de droit. L'enfant dont une femme vient d'accoucher. — Il n'a point de plur.

*__PART__, subst. fém. (*par*) (en lat. *pars*, gén. *partis*), portion d'une chose qui se divise entre plusieurs personnes : *voilà votre part ; entrer en part*. Voy. **PARTIE**. — *Part du lion*, celle que s'approprie le plus fort. — *Faire part d'une chose*, en donner une partie. — *Billet de faire part, billet de part*, circulaire par laquelle on annonce un mariage, un décès, etc.—Chose qui, sans être divisée, peut se communiquer à plusieurs personnes : *avoir part à la faveur, aux bonnes graces de...—Ne pas jeter sa part aux chiens*, ne rien perdre de ses prétentions.—D'où vient une chose : *de quelle part viennent ces nouvelles ? allez-y de ma part*. — Autrefois, 1° partie : *cette part de moi-même* ; 2° côté : *des deux parts*. En ce dernier sens on dit encore *de toute part*, ou *de toutes parts* ; de tout côté, de *part* et d'autre.—*D'une part, d'autre part*, locutions dont on se sert pour faire distinguer les parties qui contractent dans un acte.—*De l'autre part*, de l'autre côté de la feuille. — *Avoir part à...* 1° se mêler de... : *il a eu part à cette intrigue* ; 2° contribuer à... : *vous aurez part à la réussite* ; 3° être admis à... : *avoir part au profit*. Boileau (*Lutrin*, chant 1), a dit :

...... Prétend *part* à cet illustre emploi.

pour *prétend avoir part à*... Cette ellipse ne serait pas permise aujourd'hui. — *Entrer en part*, être complice.—*Faire part d'une nouvelle, d'une affaire*, etc., la faire savoir, la communiquer.— *Faire la part des accidents*, tenir compte de tout ce qui peut arriver d'imprévu. — *Faire la part de la critique*, mêler de la critique aux éloges.— *La part du diable*, la faiblesse humaine. — On a dit : *faire la part de l'envie, de la raison, de la vertu*. — *Prendre en bonne ou mauvaise part*, trouver bon ou mauvais, interpréter bien ou mal — *Prendre une chose de la*

part d'où elle vient, ne se formaliser qu'autant que la chose en vaut ou n'en vaut pas la peine. *Être à la part*, en t. de mar., avoir *part* des prises. — *Avoir part au gâteau*, avoir *part* aux profits.—*A part*, séparément. Voy. APARTE. — *Raillerie à part*, sérieusement, sans raillerie. — *Un esprit à part*, dont on ne trouverait pas le pareil. — *Pour ma part*, *pour sa part*, quant à moi, quant à lui, pour ce qui regarde moi et lui.—*A part moi*, en moi-même.—*Départ en part*, d'une superficie à l'autre; d'un côté à l'autre. — DE TOUTES PARTS, DE TOUS CÔTÉS. *Syn.*) *De tous côtés* paraît avoir plus de rapport à la chose même dont on parle; *de toutes parts* semble en avoir davantage aux choses étrangères qui environnent celles dont on parle. — On va *de tous côtés*, on arrive *de toutes parts*. — On voit un objet *de tous côtés*, lorsque la vue se porte successivement autour de lui et le regarde sur toutes ses faces; on voit *de toutes parts*, lorsque tous les yeux qui l'entourent l'aperçoivent, quoiqu'il ne soit vu de chacun d'eux que par une de ses faces. — Le malheureux a beau se tourner *de tous côtés* pour chercher la fortune, jamais il ne la rencontre. La faveur auprès du prince attire des honneurs *de toutes parts*, comme la disgrâce attire des rebuts.

*PARTAGE, subst. mas. (*partaje*) (du lat. *partitio*), division d'une chose entre plusieurs personnes : *faire le partage du butin*. — Portion de la chose partagée : *partage égal* ou *inégal*.— Acte qui contient la division d'une succession : *produisez votre partage*. — Au fig., la portion des choses départies aux créatures, soit biens, soit maux, soit talents naturels, etc. : *l'homme a eu l'esprit en partage; le rossignol, le chant*, etc. — Qualités, avantages que la nature a donnés aux personnes, ou qui convenaient à leur destination : *la douceur et la compassion sont le partage des femmes*.— *Posséder un cœur sans partage*, posséder seul toute la tendresse de ce cœur.—Égalité de voix ou de suffrages parmi des juges ou des électeurs : *il y a eu partage; vider le partage*. — En hydraul., *point de partage*, il se dit du lieu le plus élevé d'où l'on puisse faire couler les eaux, et d'où on les distribue en différents endroits, par le moyen de canaux, ruisseaux, conduites, etc.

*PARTAGÉ, E, part. pass. de *partager*, et adj. : *un amour partagé*, qui est réciproque.

PARTAGEABLE, adj. des deux genres (*partajable*), t. du Code civil; qui peut être *partagé*.

PARTAGEANT, E, subst. (*partajan jante*), qui *partage*, qui reçoit une *part* de quelque chose. L'*Académie* ne donne pas de fém. à ce mot.

*PARTAGER, v. act. (*partajé*) (en lat. *partiri*), diviser en plusieurs *parts* pour en faire la distribution : *partager le butin*, etc. —*Partager le gâteau*, sa *part* de profit.—*Partager en frères*, par portions égales. Voy. DIVISER. —Quand on conserve une portion de ce qu'on *partage*, on doit dire *partager avec*; et lorsqu'on ne se réserve rien, *partager entre*, et non pas d...—Posséder en commun : *partager la faveur*.—*Partager l'avis de quelqu'un*, être du même sentiment.—*Partager un différend par la moitié*, faire une égale concession de part et d'autre.—Simplement diviser : *l'équateur partage le monde*.— Donner en *partage* : *son père l'a bien* ou *mal partagé*; et fig.: *la nature, la fortune l'a bien partagé*.— Séparer en *partis* opposés: *cette affaire, cette querelle partage la ville*.—Prendre *part* à...: *je partage votre joie*. — En t. de mar., *partager le vent*, le disputer à un vaisseau ennemi; manœuvrer de manière que, si l'on ne peut pas avoir l'avantage du vent, l'ennemi ne l'ait pas non plus. — SE PARTAGER, v. pron., se diviser, se séparer; être *partagé*.

*PARTANCE, subst. fém. (*partance*) (rac. *partir*), t. de marine, *départ* d'un vaisseau, d'une flotte : *jour de partance; tirer le coup de partance*.— *Être de partance*, en état de partir. — Fig. et fam.: tout autre départ, toute autre séparation. Vieux mot.

*PARTANT, adv. (*partan*), c'est pourquoi, par conséquent; peu en usage.

à PARTÉ. Voy. APARTE.

DU VERBE IRRÉGULIER PARTIR :

Partaient, 3e pers. plur. imparf. indic.

Partais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.

Partais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.

Partait, 3e pers. sing. imparf. indic.

Parte, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.

PARTEMENT, subst. mas. (*parteman*), départ. Il est vieux et même hors d'usage en ce sens.— T. de mar., direction du cours d'un vaisseau.— En t. d'artificier, fusée volante.

PARTENAIRE, subst. des deux genres (*partenère*) (du lat. *partem tenere*), qui partage au jeu. — Personne avec laquelle l'on danse. Voy. PARTNER, qui semble être le même. (*Partner* est le mot anglais.)

DU VERBE IRRÉGULIER PARTIR :

Partent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.

Partent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. subj.

PARTÈQUE, subst. fém. (*partèke*), t. de pêche, sorte de perche.

*PARTERRE, subst. mas. (*partère*), aire plate et unie. — On entendait anciennement par le mot *parterre* le sol et le rez-de-chaussée. — Partie d'un jardin, planté de buis, de gazon, etc., en compartiment, et ornée de fleurs, etc. —Dans les salles de spectacle, aire ou espace vide au milieu de l'enceinte des loges, entre l'orchestre et l'amphithéâtre. — Les spectateurs qui sont au *parterre*. — Fig. et fam. : *réjouir le parterre*, le public.

PARTERRIEN, subst. mas. (*partèriein*); on donne ce nom à ceux qui sont au *parterre* dans un théâtre. Fam. et pop.

DU VERBE IRRÉGULIER PARTIR :

Partes, 2e pers. sing. prés. subj.

Partez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.

*PARTHE, subst. propre mas. (*parte*), nom des habitants de l'ancienne *Parthie*.

PARTES, subst. pr. fém. pl. (*parte*), myth., nom de déesses dont l'une, nommée *Nona*, était invoquée par les femmes grosses dans le neuvième mois; et l'autre, nommée *Decima*, était invoquée lorsqu'elles allaient jusqu'au dixième mois.

PARTHENAY, subst. propre mas. (*partenè*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond. dép. des deux Sèvres.

*PARTHÉNIE, subst. fém. (*parténi*), t. de bot., genre de plantes de la famille des corymbifères. — Myth., subst. propre fém., surnom donné à Minerve comme ayant toujours conservé sa virginité.—Nom que l'on donnait aussi à Junon, quoique mère de plusieurs enfants, parce que tous les ans la fontaine Canathos, dont elle buvait les eaux, lui rendait sa virginité.—Nom de l'un des signes du zodiaque.

*PARTHÉNIEN, adj. mas., au fém. PARTHÉNIENNE, (*parténiein*, *niène*), il se disait d'un enfant né en l'absence du mari. — On appelait *flûte parthénienne*, une flûte au son de laquelle dansaient les vierges grecques.

PARTHÉNIENNE, adj. fém. Voy. PARTHÉNIEN.

PARTHÉNIES, subst. fém. plur. (*parténi*) (du grec παρθενεια), t. d'hist. anc., hymnes ou cantiques que chantaient dans certaines solennités des chœurs ou troupes de *jeunes filles*.

PARTHÉNION, subst. mas. (*parténi-on*), myth., nom de la plante que Minerve apporta à Périclès, pour guérir un ouvrier tombé d'un échafaud; c'est la même que *la matricaire*.

*PARTHÉNIUS, subst. propre mas.(*parténi-uce*), myth., fleuve de Paphlagonie, ainsi appelé, parce que Diane, surnommée *Parthénie*, allait souvent à la chasse dans les bois au milieu desquels il coulait.—C'est encore une montagne d'Arcadie, où les jeunes filles célébraient des fêtes en l'honneur de Vénus.

PARTHÉNOLOGIE, subst. fém. (*parténoloji*) (du grec παρθενος, vierge, et λογος, discours), traité médical pour les filles.

PARTHÉNOLOGIQUE, adj. des deux genres (*parténolojike*), qui a rapport, qui appartient à la *parthénologie*.

PARTHÉNOMANCIE, subst. fém. (*parténomanci*) (du grec παρθενος, vierge, et μαντεια, divination), divination qui se faisait par la virginité d'une fille.

PARTHÉNOMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. PARTHÉNOMANCIENNE, (*parténomanciein*, *ciène*), qui concerne la *parthénomancie*.—Subst., celui, celle qui avait l'art de deviner par la virginité d'une fille.

PARTHÉNOMANCIENNE, subst. et adj. fém. Voy. PARTHÉNOMANCIEN.

PARTHÉNON, subst. mas. (*parténon*) (du grec παρθενος, vierge, un des surnoms de Minerve, comme ayant toujours conservé sa virginité), proprement parlant, l'appartement des filles qui, chez les Grecs, était l'endroit de la maison le plus reculé. — Subst. propre mas., temple de Minerve dans la citadelle d'Athènes.

*PARTHÉNOPE, subst. fém. (*parténope*), t. d'hist. nat., genre de crustacés décapodes. — Myth., subst. propre fém., l'une des Sirènes qui, de désespoir, se précipitèrent dans la mer pour n'avoir pu charmer Ulysse par leur chant. *Parthénope* aborda en Italie, et les habitants, ayant trouvé son corps, lui élevèrent un tombeau. Dans la suite, la ville où était ce tombeau ayant été renversée, on en bâtit une autre plus magnifique, qu'on appela Naples (*Neapolis*), c'est-à-dire, *ville nouvelle*.

*PARTHÉNOS, subst. mas. (*parténôce*), t. d'astronomie, l'un des signes du zodiaque.

PARTHÉNOSOLOGIE, subst. fém. (*parténozoloji*) (du grec παρθενος, vierge, νοσος, maladie, λογος, discours), doctrine, traité des maladies des filles. Voy. PARTHÉNOLOGIE.

PARTHÉNOSOLOGIQUE, adj. des deux genres (*parténozolojike*), qui appartient, qui a rapport à la *parthénosologie*. Voy. PARTHÉNOLOGIQUE.

*PARTHIE, subst. propre fém. (*parti*), région autrefois habitée par les Parthes, représentée sous les traits d'une femme habillée à la manière du pays, et portant un carquois et un arc.

PARTHINIENS, subst. mas. (*partiniein*), ancien peuple qui habitait la Macédoine.

*PARTHIQUE, adj. (*partike*), surnom des empereurs romains qui vainquirent les *Parthes*. Trajan fut le premier à qui il fut donné.—*Jeux parthiques*, institués par l'empereur Adrien, en mémoire de la victoire de Trajan sur les *Parthes*.

*PARTI, subst. mas. (*parti*) (en lat. *partes*), union de plusieurs personnes contre d'autres : *être du bon parti*. Voy. FACTION et INTRIGUE. — On appelle *homme de parti*, celui qui se montre crédule et passionné pour tout ce qui intéresse son *parti*; et *esprit de parti*, la disposition d'esprit qui le rend tel.—*Avoir un parti*, un grand nombre de partisans.— *Tirer parti d'une chose*, profit, avantage. — Intérêt : *j'ai pris votre parti*. — *Prendre le parti de quelqu'un*, en prendre la défense.—Résolution : *c'est le parti qu'il faut prendre*. En ce sens on dit dans le style plaisant : *prendre son parti en grand capitaine*. — *Prendre son parti*, signifie aussi : se résigner à ce qui doit ou peut arriver. — Expédient, moyen. — Condition, traitement qu'on propose : *on lui fera un bon parti*. — *Faire un mauvais parti à quelqu'un*, lui susciter des entraves; attenter à sa vie.—Profession : *le parti de l'épée, de la robe*. — Troupe de gens de guerre détachée pour battre la campagne, etc. — *Parti-bleu*, gens de guerre qu'on a ainsi nommés anciennement parce qu'ils étaient sans aveu et sans commission.— Personne à marier : *c'est pour vous un bon parti*, c'est un mariage avantageux. — *Prendre parti*, s'enrôler dans des troupes.

*PARTI, E, part. pass. de *partir*, et adj., t. de blason, se dit d'un écu, d'un lion, etc., divisé en deux également par une perpendiculaire. On dit aussi *parti en bande*, *parti en fasce*, *parti en pal*. C'est le part. de l'ancien verbe *partir*, partager. — T. de bot., profondément divisé. (Du lat. *partitus*; part. de *partiri*, partager, diviser.)

PARTIAIRE, adj. des deux genres (*parci-ère*), t. du Code civil : *fermier partiaire*, fermier d'une partie, d'une portion des produits.

*PARTIAL, E, adj. (*parciale*), qui favorise une personne, un *parti*, au préjudice d'un autre. — *Partial* ne se dit pas pour *partiel*, et c'est par erreur sans doute que s'est glissé dans l'*Académie* l'exemple suivant : *éclipse partiale*; évidemment c'est *éclipse partielle* qu'il faut dire.—Au plur. mas. *partiaux*. Nous ne pensons pas non plus que l'*Acad.* soit fondée à proscrire ce pluriel comme non usité.

PARTIALEMENT, adv. (*parcialeman*), avec *partialité*.

PARTIALISÉ, E, part. pass. de *partialiser*.

se PARTIALISER, v. pron. (*ceparti-alizé*), prendre *parti* pour ou contre, de manière à ne vouloir pas écouter ce qui est contraire.

PARTIALISTE, subst. mas. (*parci-alicete*), homme *partial*, juge *partial*.—Homme de *parti*. Inusité.

PARTIALITÉ, subst. fém. (*parci-alité*), sentiment, préférence qui fait prendre *parti* pour ou contre, par préférence, par injustice. — Myth., figure allégorique sous les traits d'une femme dont l'œil droit est couvert d'un bandeau, et dont la main, appuyant sur une balance, en ôte son

équilibre, pendant que l'autre main cache un flambeau qui pourrait l'éclairer.

PARTIAUX, adj. mas. plur. Voy. PARTIAL.

PARTIBLE, adj. des deux genres (*partible*), t. de bot., susceptible de division spontanée.

PARTI-BLEU, subst. mas. (*partibleu*), *parti* qui marche sans ordre ni commission du général. Voy. PARTI.

in **PARTIBUS** (on sous-entend *infidelium*) (*inepartibuce*) loc. latine : *évêque in partibus*, qui a le titre d'évêque dans un pays occupé par les infidèles.— Qui n'a point de siége.

PARTIC., abréviation du mot *particule*.

PARTICHOIR, subst. mas. (*partichoare*), instrument dont on se sert dans la préparation des fils.

PARTICIPANT, E, adj. (*participan*, *pante*), qui *participe à...* : *si cette affaire réussit, vous en serez participant*.

***PARTICIPATION**, subst. fém. (*participâcion*), action de *participer à...*—Communication, connaissance qu'on donne d'une affaire. Il se dit ordinairement avec *sans* : *cela s'est fait sans ma participation*. — Part qu'on y a eue. — Consentement. — En t. de com., *société en participation*, association momentanée, et ordinairement secrète, entre plusieurs négociants.

***PARTICIPE**, subst. mas. (*participe*), t. de grammaire, partie du discours qui *participe* de la nature de l'adjectif, en ce qu'il se joint au substantif; et de celle du verbe, en ce qu'il exprime une action et qu'il est suivi d'un régime. Il est indéclinable; et c'est à tort que *Boileau* a dit (*Sat.* VI) :

Et plus loin des laquais l'un l'autre *s'agaçants*;

il fallait *s'agaçant*, parce que ce n'est point un adj. verbal, mais un véritable *participe*. — *Participe passif*, celui qui, joint au verbe auxiliaire *être*, appartient à ce que les grammairiens appellent la *voix passive* dans les verbes : *je suis venu*, *étant suivi*, *être aimé*. — *Participe présent*, celui qui est terminé en *ant* : *aimant*, *ayant*, *étant*. Dans les verbes actifs, c'est la même chose que le participe actif. — Le *participe passé* est celui qui est relatif au temps passé, et qui reçoit différentes terminaisons : *aimé*, *lu*, *suivi*. Mis avant le nom auquel il se rapporte, il est indéclinable : *j'ai reçu des lettres*; *j'ai eu d'importantes affaires;* mais il prend le genre et le nombre de ce nom, toutes les fois que celui-ci étant, ou sous sa propre forme, ou, au moyen du relatif *que*, employé comme régime simple ou direct, le *participe* se trouve placé après ce même nom : *pauvre Didon, où t'a réduite*, etc.; *la route qu'il a suivie*. J.-B. *Rousseau* a fait une faute grave contre cette règle, lorsqu'il a dit (liv. 1, *ode* 2) :

. . . . Jouissez des félicités
Qu'*ont mérité* pour vous mes bontes secourables.

Il fallait incontestablement *qu'ont méritées*. Voy. au mot ÉLOIGNÉ une construction inusitée du part. pass. employée par *Marmontel*. — *Participe*, en t. de finances, celui qui a *part* dans un traité, dans une affaire de finances.— T. de jurispr., celui qui prend *part* à un crime : *les fauteurs et participes*. Il est plus que suranné dans ces deux dernières acceptions.

PARTICIPÉ, part. pass. de *participer*.

PARTICIPER, v. neut. (*participé*), avoir *part à....* : *vous participerez au profit et à la perte*. — Prendre part, s'intéresser à... : *il participe à votre douleur*. En ce sens il est peu usité. — *Participer de....* tenir de la nature de quelque chose : *le mulet participe de l'âne et du cheval*.

***PARTICULAIRE**, adj. et subst. des deux genres (*partikulère*), *particulier*. Inusité en ce sens. —Qui a rapport aux *particules*.

PARTICULARISÉ, E, part. pass. de *particulariser*.

PARTICULARISER, v. act. (*partikularizé*), marquer les *particularités*, les détails d'une affaire, d'un événement. — Faire une application particulière à..., t. de jurispr. : *particulariser une affaire*, la poursuivre contre un seul de ceux qui y ont pris part. — SE PARTICULARISER, v. pron., se distinguer des autres.— Faire l'original.

***PARTICULARISME**, subst. mas. (*partikularicceme*), l'intérêt *particulier* ou plutôt personnel. C'est du moins de la sorte que *Duclos* (Mémoires secrets sur Louis XIV, etc.) a employé ce mot tout-à-fait étranger à la langue, surtout en ce sens : *le particularisme, en France, l'emporte toujours sur l'intérêt général*.

PARTICULARISTE, subst. mas. (*partikularicete*), nom de théologiens qui tiennent pour la grace particulière, c'est-à-dire, qui croient et enseignent que Jésus-Christ est mort uniquement pour les élus.

PARTICULARITÉ, subst. fém. (*partikularité*), circonstance *particulière*, détail, incident. — *Avoir des particularités avec une femme*, avoir avec elle des liaisons intimes.

***PARTICULE**, subst. fém. (*partikule*) (en lat. *particula*, dim. de *pars*, gén. *partis*, partie), petite partie. En ce sens c'est un terme didactique. — En grammaire, petite partie du discours, comme les conjonctions, interjections, prépositions, etc. — Parties élémentaires qui entrent dans la composition des mots.

PARTICULÉ, E, adj. (*partikulé*), t. de gramm., précédé d'une *particule*, ou uni à une *particule*.

PARTICULIER, subst. mas. (*partikulié*), personne privée, par opposition, soit à communauté, à société, soit à personne publique ou d'un rang très-élevé. — *Le particulier d'une affaire*, le détail, les circonstances. — *En particulier*, adv., séparément; à part; en secret. — *Être en son particulier*, être retiré dans son cabinet. — *Vivre* ou *se mettre en son particulier*, ne point vivre en pension avec d'autres. — *En mon particulier*, pour ce qui est de moi. — *Dans le particulier*, dans le monde *particulier*, entre soi. — *Dans le particulier*, dans la société *particulière*.— On dit aussi subst. au fém., *particulière*.—*Sa particulière*, au f., la femme avec laquelle il est bien; sa maîtresse. Pop.

***PARTICULIER**, adj. mas., au fém. **PARTICULIÈRE** (*partikulié, lière*) (en lat. *particularis*), qui appartient proprement et singulièrement à une personne ou à une chose. — Il se dit quelquefois par opposition à général : *assemblée particulière*. — Opposé à public : *jouir de la simplicité d'une vie particulière*. — Extraordinaire, peu commun : *il a un talent particulier, tout particulier pour...* — Secret : *il y a quelque chose de particulier entre eux*. — En parlant des personnes : 1° fort retiré, qui se communique peu; 2° bizarre, qui ne pense pas comme tout le monde. — Vif, fortement prononcé : *goût particulier pour....* — Séparé : *chambre particulière*.

PARTICULIÈREMENT, adv. (*partikulièreman*), singulièrement : *il vous honore particulièrement*. — Spécialement : *il excelle en tout, particulièrement en poésie*. — En détail : *ce soir nous parlerons de cette affaire plus particulièrement*.

***PARTIE**, subst. fém. (*parti*) (en lat. *pars*, gén. *partis*), portion d'un tout physique ou moral. — Ce qu'on détache, ou ce qu'on considère comme détaché d'un tout : *la partie est moindre que le tout*.—En termes de mathématiques, on appelle *partie aliquote*, celle qui, étant répétée un certain nombre de fois, fait une somme précisément égale au tout; *partie aliquante*, celle dont la répétition ne produit jamais qu'une somme inférieure ou supérieure au tout. *Trois* est *partie aliquote* de douze, parce que, répété quatre fois, il produit exactement ce nombre; mais trois n'est que *partie aliquante* de seize, car cinq fois trois font quinze, et six fois trois font dix-huit, deux nombres, l'un au-dessus, l'autre au-dessous de seize.—*Partie*, se dit de toutes les choses dont l'effet, l'action, le développement, peuvent être divisés : *actif, infatigable, il étend ses soins sur presque toutes les parties de l'administration*.— En parlant du corps humain, on appelle *parties naturelles*, les parties de la génération. On les appelle figurément *parties honteuses*, parce que la pudeur ordonne de les cacher. On dit aussi absolument, *les parties*. Les viscères sont appelés *parties nobles*.—En parlant de l'âme, on dit en style didactique, *la partie supérieure*, pour dire, la raison; et, *la partie inférieure, la partie animale*, pour dire, l'appétit sensitif, la concupiscence. On dit aussi *la partie irascible*; *la partie concupiscible*.—T. de gramm.; on appelle *parties d'oraison* ou *parties du discours*, les mots dont le discours est composé, comme l'article, le nom, le pronom, le verbe, l'interjection, la conjonction, etc.; et on dit : *faire les parties d'un discours*, pour dire, expliquer un discours mot à mot, en marquant sous quelle partie d'oraison chaque terme doit être rangé.—T. de musiq., on appelle *partie de musique*, chaque voix ou mélodie séparée, dont la réunion forme l'harmonie ou le concert. Pour constituer un accord, il faut au moins que deux sons se fassent entendre à la fois, ce qu'une seule voix ne saurait faire. Pour former une harmonie ou une suite d'accords, il faut donc plusieurs voix; le chant qui appartient à chacune de ces voix s'appelle *partie*, et la collection de toutes les *parties* s'appelle *partition*. Comme un accord complet est composé de quatre sons, il y a aussi dans la musique quatre *parties principales*, dont la plus aiguë s'appelle *dessus*, et les trois autres sont les *hautes-contre*, la *taille* et la *basse*, qui toutes appartiennent à des voix humaines.— On divise aussi la musique instrumentale en quatre *parties* qui répondent à celles de la musique vocale, et qui s'appellent *dessus*, *quinte*, *taille*, *basse*.—On appelle *parties récitantes* celles qui ne peuvent être chantées que par une seule voix, ou jouées que par un seul instrument. D'autres *parties* s'exécutent par plusieurs personnes chantantes ou jouant à l'unisson, et on les appelle *parties de chœur*. — On appelle aussi *partie*, le papier de musique sur lequel est écrite la *partie* séparée de chaque musicien : *chanter en partie*, exécuter sa *partie* dans un concert.—On dit figurément et populairement, qu'*un homme tient bien sa partie*, pour dire qu'il fait bien son devoir dans la compagnie où il est : *il tient bien sa partie à table; il tient bien sa partie dans une conversation sérieuse*. — *Partie*, en matière de compte, signifie aussi l'article d'un compte : *laisser une partie en souffrance*. — En t. de comptes et de finances, on appelle *partie prenante*, celui qui, en vertu de son titre, a reçu ou doit recevoir une somme. — T. de comm. : *partie simple*, *partie double*, deux manières différentes de tenir les livres. Dans la tenue des livres *à partie simple*, on ouvre seulement sur le livre de raison des comptes aux débiteurs et aux créditeurs particuliers. Dans la tenue des livres *à partie double*, inventée par les Italiens, on y joint, sous le nom de *marchandises générales*, *traites et remises*, *profits et pertes*, etc., des comptes généraux qui font le contrôle perpétuel des comptes particuliers, et dont les résultats indiquent, par un calcul sûr et facile, les bénéfices ou les pertes du négociant. C'est de ces *doubles comptes*, que cette méthode a pris le nom de *partie double*.— Quantité plus ou moins considérable de marchandises : *j'ai à vous vendre une belle partie de calicots*.—En t. de librairie, chacune des différentes divisions des feuilles d'un volume, assemblées, collationnées et pliées.—*Partie*, au jeu, se dit de la totalité de ce qu'il faut faire pour qu'un des joueurs ait gagné ou perdu, suivant les règles de chaque sorte de jeu : *au piquet, il faut faire tant de points pour gagner la partie*.—*Partie d'honneur*, la dernière *partie* qu'on joue, lorsque les *parties* sont égales. —Fig. : *c'est une partie perdue*, on n'a plus rien à espérer de ce qu'on avait entrepris.— *Quitter la partie*, se désister de quelque chose. — Prov. et fig. : *qui quitte la partie, la perd*, celui qui abandonne la poursuite d'une affaire, ou de quelque autre chose, n'y peut plus guère revenir.—On dit qu'*une partie est bien faite*, *est mal faite*, qu'*elle est égale*, qu'*elle est inégale*, pour dire qu'elle est faite entre des joueurs de force égale ou inégale.—Projet fait entre plusieurs personnes, pour être exécuté par ces personnes réunies : *c'est une partie concertée*.— Il se dit particulièrement des projets de récréation, de divertissement, de plaisir : *une partie de plaisir, une partie de promenade*, *une partie de débauche*. — *Partie* se dit aussi du divertissement qui est l'objet d'une partie de plaisir : *cette partie a été agréable*, *désagréable*, *triste*, *gaie, ennuyeuse*, *divertissante*. — Fig. : *être de la partie*, contribuer à un travail, à une expédition; être d'une *partie de plaisir*.—*Partie carrée*, *partie* de plaisir, qui se fait entre deux hommes et deux femmes.—*Partie fine*, faite avec mystère.—Prov.: *il ne faut jamais remettre une partie au lendemain*; il ne faut pas différer ce qu'on peut faire sur le moment, etc. — *Se mettre de la partie*, se joindre. — *Coup de partie*, affaire ou démarche décisive. — Prov. : 1° *peloter en attendant partie*, faire peu en attendant mieux; 2° *chanter* ou *jouer sa partie*, faire comme les autres. —T. de jurispr., il se dit de tout plaideur. L'avocat ou le procureur, en parlant de son client, l'appelle *sa partie;* ce qui vient de ce que dans l'ancien style, où les plaidoyers étaient relatés dans les jugements, on disait *ex parte* N...., c'est-à-dire, de la part d'un tel a été dit, etc. — *Partie adverse*, celui qui plaide contre un autre, le défendeur est la *partie adverse* du demandeur, et le demandeur *la partie adverse* du dé-

fendeur. — *Partie civile*, en matière criminelle, celui qui se déclare partie contre celui qu'il accuse d'avoir commis un crime. On l'appelle ainsi, parce qu'en concluant sur la plainte, il ne peut demander qu'une réparation civile et des intérêts civils. — *Partie publique*, celui qui est chargé de l'intérêt public, tel que les avocats généraux, les avocats du roi ; *la partie publique veille pour les citoyens.* — On appelle *partie comparante*, celle qui se présente en personne ou par le ministère de son avocat ou de son procureur, soit à l'audience, soit devant le juge ou autre officier public ; *parties contradictoires*, parties qui, ayant des intérêts opposés, se présentent l'une et l'autre en personne, ou par le ministère de leur avocat ou de leur procureur, devant le juge ; *partie défaillante*, qui fait défaut, c'est-à-dire qui ne comparait pas en personne, ni par le ministère d'un avocat ou d'un procureur ; *partie intervenante*, celle qui, de son propre mouvement, se rend *partie* dans une contestation déjà pendante entre deux autres *parties*; *parties litigantes*, qui sont en procès ensemble ; *parties ouïes*, qui ont été entendues contradictoirement ; *partie plaignante*, qui a rendu plainte en justice ; *partie principale*, qui est la plus intéressée dans la contestation. On donne aussi ce nom à ceux entre lesquels a commencé la contestation, pour les distinguer de ceux qui ne sont que *parties intervenantes*. — On appelait autrefois *parties casuelles*, la finance qui revenait au roi des offices vénaux qui n'étaient pas héréditaires. — On dit qu'*un plaideur prend son juge à partie*, pour dire qu'il se rend *partie* contre son juge, l'accusant d'avoir prévariqué. Et l'on dit figurément : *prendre quelqu'un à partie*, pour dire, lui imputer le mal qui est arrivé, s'en prendre à lui. — *Avoir affaire à forte partie*, avoir un ennemi puissant. — *Qui n'entend qu'une partie, n'entend rien*, il faut écouter les deux *parties* pour se mettre en état de bien juger. — *Parties*, au pluriel, se dit de plusieurs personnes qui contractent ensemble : *les parties contractantes en sont d'accord.* — Bonnes qualités naturelles et acquises : *il a toutes les parties d'un grand capitaine, il a de grandes parties.* — Mémoires de ce qui a été fourni par un marchand, etc., *arrêter, payer les parties.* — On appelle *parties belligérantes*, les puissances qui sont en guerre les unes contre les autres. — *Parties prenantes*, créanciers de l'état, ou gens qui en reçoivent des secours. — Ceux qui profitent de fonds provenant de leurs débiteurs. — Expression adverbiale : *vous êtes cause en partie qu'il s'en est allé; il n'est héritier qu'en partie.* — On omet quelquefois la préposition *en : je l'ai payé partie en argent, partie en billets; il a fait cela partie pour l'amour de vous, partie pour son propre intérêt.* — PARTIE, PART, PORTION. (*Syn.*) La *partie* est ce qu'on détache du tout ; la *part* est ce qui en doit revenir ; la *portion* est ce qu'on en reçoit. Le premier de ces mots a rapport à l'assemblage ; le second, au droit de propriété ; le troisième, à la quantité. — On dit, une *partie* d'un livre, et une *partie* du corps humain ; une *part* de gâteau, et une *part* d'enfant dans une succession ; une *portion* d'héritage, et une *portion* de réfectoire. — Dans la coutume de Normandie, toutes les filles qui venaient à partager ne pouvaient pas avoir plus de la troisième *partie* des biens pour leur *part* ; et cette troisième *partie* se partageait entre elles par égales *portions*.

*PARTIEL, adj. mas., au fém. PARTIELLE (*parci-èle*), qui fait *partie* d'un tout : *somme, éclipse partielle*, et non pas *partiale*.

PARTIELLE, adj. fém. Voy. PARTIEL.

PARTIELLEMENT adv. (*parci-èl-man*), par *parties*.

DU VERBE IRRÉGULIER PARTIR :

Partîmes, 1^{re} pers. plur. prét. déf.
Partions, précédé de *nous*, 1^{re} pers. plur. imparf. indic.
Partions, précédé de *que nous*, 1^{re} pers. plur. prés. subj.

*PARTIL, subst. mas. (*partile*), t. d'astron., sorte d'aspect, en parlant des planètes.

PARTIONNIER, subst. mas. Voy. PARÇONNIER.

PARTIR, v. act. (*partir*) (en latin *partiri*, fait de *pars*, gén. *partis*, partie, portion), partager. Il est vieux, et n'est plus guère usité qu'à l'infinitif, lorsqu'en parlant de gens qui ont toujours quelque démêlé ensemble, on dit, qu'*ils ont toujours maille à partir.*

*PARTIR, v. neut. et irrég. (*partir*) (du latin *partiri*, partager, séparer : *partir* d'un lieu, c'est s'en séparer. *Ménage.*) (Il prend *être* pour auxiliaire.) Se mettre en chemin ; commencer un voyage. — Avec la négative et la prép. *de*, ne pas bouger d'un endroit : *il ne part point de l'église.* — Se mettre à courir : *au signal donné, il est parti comme un trait.* — En parlant des animaux, des oiseaux, prendre sa course, son vol : *le lièvre partit à quatre pas de moi ; mon chien fit partir deux perdrix.* — En parlant des choses inanimées, sortir avec impétuosité : *la bombe qui part du mortier ; la foudre de la nue*, etc. — Tirer son origine de... : *tous les nerfs partent du cerveau.* — Fig., 1° en choses morales, émaner : *cela part d'un bon cœur ;* 2° conclure, se prévaloir de... : *il partit de là pour exiger que...* — *Partir d'un principe*, raisonner en conséquence d'un principe reconnu. — *Partir d'un éclat de rire*, rire tout-à-coup, avec éclat. — *Partir de la main*, se dit, au propre, d'un cheval qui prend le galop dès qu'on lui baisse la main ; et au fig., d'un homme prêt à exécuter tout ce qu'on lui dit.

à PARTIR *de*, loc. adv. (*à partir de*), en commençant à... — *A partir de là*, en supposant telle chose.

PARTIR, subst. mas. (*partir*), t. de man. : *le partir du cheval*, le moment où il part. — *Un beau partir de la main*, course qu'on fait faire au cheval sur une ligne droite, sans qu'il s'en écarte, ou qu'il se traverse.

DU VERBE IRRÉGULIER PARTIR :

Partis, précédé de *je*, 1^{re} pers. sing. prét. déf.
Partis, précédé de *tu*, 2^{e} pers. sing. prét. déf.

PARTISAN, subst. mas. (*partizan*), celui qui est du *parti* de quelqu'un. — Celui qui est attaché à un ordre de choses, à une opinion, à un système. — Anciennement, celui qui faisait un traité pour des affaires de finances. Voy. PUBLICAIN. — Officier qui mène habituellement des gens de *parti* à la guerre. — *Voltaire* a dit : *vous n'avez pas de partisanne plus sincère.* Nous ne voyons aucun motif raisonnable qui puisse nous faire répudier ce fém., que, du reste, l'*Académie* n'adopte pas.

DU VERBE IRRÉGULIER PARTIR :

Partisse, 1^{re} pers. sing. imparf. subj.
Partissent, 3^{e} pers. plur. imparf. subj.
Partisses, 2^{e} pers. sing. imparf. subj.
Partissiez, 2^{e} pers. plur. imparf. subj.
Partissions, 1^{re} pers. plur. imparf. subj.
Partit, précédé de *il* ou *elle*, 3^{e} pers. sing. prét. déf.
Partît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3^{e} pers. sing. imparf. subj.
Partîtes, 2^{e} pers. plur. prét. déf.

*PARTITEUR, subst. mas. (*partiteur*), diviseur ; il est peu usité, même en arithmétique.

PARTITIF, adj. mas., au fém. PARTITIVE (*partitif, tive*), t. de gramm., qui marque une *partie*, qui désigne une *partie* d'un tout. Dans la phrase : *des savants prétendent que...*, *des* est partitif, il équivaut à *quelques savants.* — Le collectif *partitif* exprime plusieurs personnes ou plusieurs choses comme faisant partie d'un tout. (Voy. notre *Grammaire.*)

*PARTITION, subst. fém. (*partici-on*) (en latin *partitio*), t. de gramm., partage, division, distribution d'une chose en ses parties. — T. de belles-lettres : *Partitions Oratoires*, ouvrage de *Cicéron* qui traite des parties de la rhétorique. — En t. de musique, toutes les *parties* d'un opera, d'une symphonie, etc., réunies ensemble. — Chez les facteurs d'orgue, de piano, etc., règle pour accorder la première octave de l'instrument. C'est sur cette octave ou *partition*, que l'on accorde ensuite tout le reste. — Au plur., t. de blason, les diverses divisions qui peuvent se faire dans l'écu.

PARTITIVE, adj. fém. Voy. PARTITIF.

PARTNER, subst. mas. (*partenère*), (mot emprunté de l'anglais et que l'on a francisé par celui de *partenaire*, qui signifie, associé au jeu ou à un plaisir. Voy. PARTENAIRE.

PARTOLOGIE, subst. fém. (*partoloji*) (du latin *partus*, accouchement, et du grec λογος, discours), t. de chir., traité des accouchements.

PARTOLOGIQUE, adj. des deux genres (*partolojike*), qui a rapport, qui appartient à la *partologie*.

PARTOUT, adv. (*partou*), en tous lieux. — En quelque lieu que ce soit. — *Fourrer son nez partout*, s'introduire dans tous les lieux ; s'ingérer de toutes les affaires. — Au jeu : *trois, six partout, trois, six*, aux deux extrémités du jeu. — On ne dit pas subst. : *faire un partout*, à moins qu'on n'entende par *un* le chiffre *un*, et alors, dans ce cas, *partout* serait encore adv. L'*Académie* a donc tort de nous donner *partout* comme subst.

PARTROUBLÉ, E, part. pass. de *partroubler*.

PARTROUBLER, v. act. (*partroublé*), *troubler* extrêmement. (*Boiste.*) Vieux et même inusité. — *se* PARTROUBLER, v. pron.

PARTULA, subst. propre fém. (*partula*), myth., déesse qui, selon *Tertullien*, réglait le terme de la grossesse.

PARTURITION, subst. fém. (*parturicion*), action d'accoucher.

PARU, part. pass. de *paraître*.

PARULIE ou PARULIS, subst. fém. Voy. PAROULIE.

Parûmes, 1^{re} pers. plur. prét. déf. du verbe irrégulier PARAÎTRE.

PARUNDA, subst. propre fém. (*paronda*), myth. Voy. PARTULA.

PARURE, subst. fém. (*parure*), ce qui sert à *parer*. — Ornement. Voy. AJUSTEMENT. — *Parure de diamants*, garniture de diamants pour servir de *parure*. — *La parure des forêts*, la verdure. Style poét. — Ressemblance ou convenance entre deux objets : *chevaux de même parure*, de même taille et de même poil. — *Meubles de même parure*, du même bois, de la même étoffe. — Dans plusieurs arts, ce qui a été retranché avec un outil : *la parure du pied d'un cheval*, la corne qu'on en a ôtée avant de le ferrer. — *Une parure de veau*, en t. de relieur, la peau détachée avec le couteau, pour l'employer à couvrir un livre. — Au plur., rognures pour faire de la colle-forte.

DU VERBE IRRÉGULIER PARAÎTRE :

Parus, précédé de *je*, 1^{re} pers. sing. prét. déf.
Parus, précédé de *tu*, 2^{e} pers. sing. prét. déf.
Parusse, 1^{re} pers. sing. imparf. subj.
Parussent, 3^{e} pers. plur. imparf. subj.
Parusses, 2^{e} pers. sing. imparf. subj.
Parussiez, 2^{e} pers. plur. imparf. subj.
Parussions, 1^{re} pers. plur. imparf. subj.
Parut, précédé de *il* ou *elle*, 3^{e} pers. sing. prét. déf.
Parût, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3^{e} pers. sing. imparf. subj.
Parûtes, 2^{e} pers. plur. prét. déf.

PARVATI, subst. propre fém. (*parvati*), myth., indienne, femme du dieu Shiva, qui semble se rapprocher de la Junon des Grecs.

DU VERBE IRRÉGULIER PARVENIR :

Parvenaient, 3^{e} pers. plur. imparf. indic.
Parvenais, précédé de *je*, 1^{re} pers. sing. imparf indic.
Parvenait, 3^{e} pers. sing. imparf. indic.
Parvenant, part. prés.
Parvenez, 2^{e} pers. plur. impér.
Parvenez, précédé de *vous*, 2^{e} pers. plur. prés. indic.
Parveniez, précédé de *vous*, 2^{e} pers. plur. imparf. indic.
Parveniez, précédé de *que vous*, 2^{e} pers. plur. prés. subj.
Parvenions, précédé de *nous*, 1^{re} pers. plur. imparf. indic.
Parvenions, précédé de *que nous*, 1^{re} pers. plur. prés. subj.

PARVENIR, v. neut. (*parvenir*) (en latin *pervenire*). Il se conjugue sur *venir* et prend l'auxiliaire *être*.) Arriver au terme, ordinairement avec difficulté. — Il se dit quelquefois des choses : *votre lettre est enfin parvenue jusqu'à moi.* — Obtenir ce que l'on souhaite : *parvenir à une charge, à un emploi, à une dignité.* — Absolument et sans régime, 1° s'élever en dignité ; 2° faire fortune : *il veut parvenir à quelque prix que ce soit.* Voy. ATTEINDRE.

DU VERBE IRRÉGULIER PARVENIR :

Parvenons, 1^{re} pers. plur. impér.
Parvenons, précédé de *nous*, 1^{re} pers. plur. prés. indic.
Parvenu, e, part. pass.

PARVENU, E, subst. (*parvenu*), homme obscur ou femme qui a fait une fortune subite : *c'est un parvenu, un nouveau parvenu; une parvenue.* L'*Académie* ne donne pas de fém. à ce mot.

DU VERBE IRRÉGULIER PARVENIR :
Parviendra, 3e pers. sing. fut. indic.
Parviendrai, 1re pers. sing. fut. indic.
Parviendraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Parviendrais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Parviendrais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Parviendrait, 3e pers. sing. prés. cond.
Parviendras, 2e pers. sing. fut. indic.
Parviendrez, 2e pers. plur. fut. indic.
Parviendriez, 2e pers. plur. prés. cond.
Parviendrions, 1re pers. plur. prés. cond.
Parviendrons, 1re pers. plur. fut. indic.
Parviendront, 3e pers. plur. fut. indic.
Parvienne, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.
Parvienne, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.
Parviennent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Parviennent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.
Parviennes, 2e pers. sing. prés. subj.
Parviens, 2e pers. sing. impér.
Parviens, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.
Parviens, précéd de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.
Parvient, 3e pers. sing. prés. indic.
Parvînmes, 1re pers. plur. prét. déf.
Parvinrent, 3e pers. plur. prét. déf.
Parvins, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.
Parvins, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Parvinsse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Parvinssent, 3e pers. plur. imparf. subj
Parvinsses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Parvinssiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Parvinssions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Parvint, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Parvînt, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Parvîntes, 2e pers. plur. prét. déf.

*PARVIS, subst. mas. (parvi) (du lat. *pervius*, ouvert), anciennement, chez les Juifs, l'espace qui était autour du tabernacle. — Aujourd'hui, place devant la grande porte d'une église, et surtout d'une église cathédrale : *le parvis de Notre-Dame*.—Poét., vestibule, enceinte : *les sacrés parvis*.

PARVITÉ, subst. fém. (*parvité*), petitesse. (*Boiste*.) Très-vieux.

PARVULISSIME, adj. des deux genres (*parvulicecime*), très-petit, très-délié. (*Boiste*.) Inusité.

PAS, subst. propre mas. (*pâ*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Arras, dép. du Pas-de-Calais.

*PAS, subst. mas. (*pâ* et devant une voyelle *pâze*) (en latin *passus*), le mouvement que fait une personne, un animal, en mettant les pieds l'un devant l'autre pour marcher. — Au plur., allées et venues que l'on fait pour quelque affaire. —Manière de marcher : *aller bon pas*.—T. d'art milit., manière de marcher réglée pour les troupes : *pas ordinaire, accéléré*.— *Changer de pas*, quitter un *pas* pour en prendre un autre.— *Changer le pas*, rapporter le pied de derrière à côté de celui de devant. — *Marquer le pas*, faire du bruit à chaque *pas* régulier qu'on doit faire. — Vestige que laisse le pied lorsqu'on marche. Espace qui se trouve d'un pied à l'autre quand on marche, et qui sert de mesure : *pas commun; pas géométrique*.— Passage étroit et difficile dans une vallée, dans une montagne. On appelle *Pas-de-Calais*, le détroit entre Calais et Douvres. — Seuil d'une porte : *il est sur le pas de la porte*.—Marche d'un degré.— En t. d'arts, *pas d'une vis*, l'espace compris entre les deux filets d'une vis. — En t. d'horlogerie, *pas de fusée*, chaque tour que fait la fusée. — *Pas russe*, air d'une danse en usage chez les Russes. Elle se danse à deux personnes, et a, quant à la figure, quelques rapports avec le menuet; mais la mesure en est à quatre temps. — *Pas de deux*, entrée dansée par deux personnes; *de trois*, par trois personnes. — *Faire un pas en arrière*; reculer d'un pas.— *Retourner sur ses pas*, d'où l'on vient. — *Il plaint ses pas*, il est paresseux. — *Il demeure à trois pas d'ici*, fort près d'ici. — *Il est attaché à mes pas*, il me suit partout. — *Faire un faux pas*, glisser, chanceler ; et fig. et fam., faire une faute dans sa conduite, dans une affaire. — *Pas de clerc*, faute commise par imprudence ou par ignorance dans une affaire.—Conduite, démarche: *observer les pas de quelqu'un*. — *Sauter le pas*, faire une chose malgré soi ; mourir.— *Marcher sur les pas de quelqu'un*, le suivre, l'imiter.— Allure naturelle d'un cheval : *mettre un cheval au pas*.—T. de manège, *pas et le saut*, air qui se forme en trois temps, dont le premier est un temps de galop raccourci ou de terre-à-terre, le second une courbette, et le troisième une cabriole.—*Mettre quelqu'un au pas*, le mettre à la raison.—*Cela ne se trouve pas dans le pas d'un cheval*, c'est une chose difficile à trouver. —Fig. : 1° *avoir le pas*, avoir la préséance, marcher le premier; 2° *être dans un mauvais pas*, dans une situation critique et dangereuse (du *pas* ou *pas d'armes* de l'ancienne chevalerie, qui était un des combats les plus difficiles à soutenir, soit en attaquant, soit en défendant. Voyez *pas d'armes* à son rang alphabétique, et aussi le mot ARMES); 3° *se tirer d'un mauvais pas*, d'une affaire difficile; 4° *franchir le pas*, faire une chose à laquelle on ne pouvait se déterminer. — *C'est un pas glissant*, une situation où il est difficile de se bien conduire.—*Vous devriez baiser la trace de ses pas*, il vous a rendu tant de services, que vous lui devez toute reconnaissance. — *Il n'y a que le premier pas qui coûte*, le plus difficile est de commencer ; quand on a fait une faute, on tombe en bien d'autres. — *Tout dépend d'un premier pas*, le succès dépend de la manière dont on entame la chose. — *Faire les premiers pas*, les avances, les premières démarches. — *Faire aller quelqu'un plus vite que le pas*, lui susciter des embarras ; le mener rudement.—*Aller à pas de tortue*, n'avancer que lentement. — *A pas comptés*, lentement.—*A pas mesurés*, avec circonspection.—*A pas de loup*, doucement, de manière à surprendre quelqu'un. — *A grands pas*, avec vitesse, au propre et au fig. — *A pas de géant*, extraordinairement vite.—*Pas à pas*, adv., doucement. — *De ce pas*, adv., tout de suite : *j'y vais de ce pas*.

PAS, adv.(*pâ*), particule négative : *je ne serai pas long-temps*. Il diffère de *point* en ce que *pas* énonce simplement la négation, au lieu que *point* appuie avec force et semble l'affirmer. Le premier ne nie souvent la chose qu'en partie ou avec modification ; le second la nie toujours absolument, totalement et sans réserve. La raison de cette différence est, dit *Collin d'Ambly*, que *pas* et *point*, qui, par eux-mêmes, n'ont rien de négatif, ne prennent cette signification qu'autant qu'ils expriment en quelque sorte la limite des diminutions, des soustractions qu'on peut ou qu'on veut faire dans les objets dont on parle : or, dans l'ordre des distances, le *point* est une limite plus restreinte que le *pas*. Le même grammairien établit encore entre *pas* et *point* cette autre différence, laquelle n'est au fond qu'une conséquence de la première, que *pas* s'emploie de préférence dans les phrases usuelles, et *point* dans les phrases énergiques, dans les sentences, dans les commandements. La poésie emploie ordinairement *point* au lieu de *pas*. (Voy. notre *Grammaire*.)— *Pas un, pas une*, loc. adj., nul, aucun.

PASAN, subst. mas. (*pazan*), t. d'hist. nat., espèce de mammifères ruminants du genre des antilopes.

*PASCAL, E, adj. (*pacekale*) (en lat. *paschalis*, fait de *pascha*), qui est de Pâques : *l'agneau pascal ; communion pascale*. — Au plur. mas., *pascals*.

PASCALIE, subst. fém. (*pacekali*), t. de bot., espèce de plante qui croît au Chili, de la famille des corymbifères.

PASCALIN, subst. mas. (*pacekalein*), sorte de machine d'arithmétique inventée par *Pascal*.

PASCAN, subst. mas. (*pacekan*), variété de vigne dont le grain est rond et presque vert.

PAS-D'ÂNE, subst. mas. (*pâdâne*), plante qui croît dans les lieux humides. On la nomme aussi *tussilage*. — *Grand pas-d'âne*. Voy. PÉTASITE.— Sorte de mors de cheval. — Instrument avec lequel on tient ouverte la bouche d'un cheval pour la considérer intérieurement. — Garde d'épée qui couvre toute la main.— Au plur., des *pas-d'âne*.

PAS-D'ARMES, subst. mas. (*pâdarme*), combat qui avait pour objet de défendre un poste quelconque, soit un pont, soit un chemin ou un sentier de forêt, soit enfin un passage en rase campagne, mais fermé par des barricades.

PAS-D'ASSE, subst. mas. (*pâdace*), chanfrein intérieur que l'on voit sur l'épaisseur des douves d'un tonneau, dans la partie du jable.—Au plur., des *pas-d'asse*.

*PAS-DE-CALAIS, subst. propre mas. (*pâdekâlè*), nom d'un département de la France, qui tire son nom d'un détroit situé entre la France et l'Angleterre.

PAS-DE-CAMP, subst. mas. (*pâdekan*), mesure qui sert à fixer les espaces nécessaires à un campement.—Au plur., des *pas-de-camp*.

PAS-DE-CHAT, subst. mas. (*pâdecha*), défaut dans le drap.—Au plur., des *pas-de-chat*.

PAS-DE-SOURIS, subst. mas. plur. (*padeçouri*), t. de fortification, petits degrés en forme d'escalier, qui servent à communiquer du fond du fossé au haut de la contrescarpe.

PASENG, subst. fém. (*pazangue*), chèvre de la Perse qui produit le bézoard le plus estimé.

PASIGRAPHE, subst. mas. (*paziguerafe*), celui qui écrit en caractères *pasigraphiques*.

*PASIGRAPHIE, subst. fém. (*paziguerafi*) (du grec πασι, à tous, datif plur. de πας, tout, et γραφω, j'écris), art d'écrire et d'imprimer en une langue, de manière à être lu et entendu dans toute autre langue, sans traduction.

PASIGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*paziguerafike*) : *écriture, signe, méthode pasigraphique*. Voy. PASIGRAPHIE.

*PASILALIE, subst. fém. (*pazilali*) (du grec πασι, à tous, et λαλω, je parle), *pasigraphie* parlée.

PASIMAQUE, subst. mas. (*pazimake*), t. d'hist. nat., genre d'insectes établi aux dépens des scarites.

*PASIPHAÉ, subst. propre fém. (*pazifa-é*), myth., fille du Soleil et de Persa, et femme de Minos. Vénus, irritée contre le Soleil de ce qu'il l'avait fait surprendre avec Mars, inspira à sa fille *Pasiphaé* de la passion pour un taureau. Cette princesse mit au monde le Minotaure, monstre demi-homme et demi-taureau. Thésée le tua dans le fameux labyrinthe que Minos avait fait faire par Dédale. Voy. TAURUS, MINOTAURE.

PASIPHÉE, subst. fém. (*pazifé*), t. d'hist. nat., genre de crustacés décapodes.

PASITE, subst. mas. (*pazite*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.— Sorte de coquilles.

PASMAKLIK, subst. mas. (*pacemaklike*), t. de relat., apanage des princesses sultanes, qu'on leur a donné sous le titre de *prix des babouches*; ce qu'on nomme chez nous épingles.

PASPALE, subst. mas. (*pâpale*), t. de bot., genre de graminées.

PASPHLON, subst. mas. (*pâceflon*), nom qu'*Hippocrate* donnait au millet.—T. de bot., variété de millet.

PASQUE, subst. fém. (*pâke*). Voy. PÂQUE, dont *pasque* est l'ancienne orthographe.

PASQUIN, subst. mas. (*pacekiein*), statue mutilée d'un ancien gladiateur, qui est à Rome, et à laquelle on avait coutume d'attacher des placards plaisants et satiriques. Du nom d'un cordonnier de cette ville, fameux par ses railleries et par ses lardons, après la mort duquel on trouva cette statue en creusant devant sa boutique. — Fig., esprit bouffon et satirique qui fait rire par ses saillies.—Valet de comédie.—*Boileau* (épître VI) l'a employé pour *pasquinade*, raillerie satirique. En ce sens, il a vieilli.

PASQUINADE, subst. fém. (*pacekinade*), placard satirique qu'on attache à la statue de *Pasquin*. —Raillerie satirique.

PASQUINISÉ, E, part. pass. de *pasquiniser*.

PASQUINISER, v. act. (*pacekinizé*), faire des *pasquinades*.—Médire du tiers et du quart. —Adresser des paroles satiriques à quelqu'un.— SE PASQUINISER, v. pron. Fam.

PASS., abréviation des mots *passé* ou *passif*.

PASSABLE, adj. des deux genres (*pâçable*), qui peut être admis comme n'étant pas mauvais dans son espèce.

PASSABLEMENT, adv. (*pâçableman*), d'une manière supportable, de manière à pouvoir s'en contenter.

*PASSACAILLE, subst. fém. (*pâçakâ-ie*), t. de musique, danse; espèce de chaconne. — Danse sur l'air d'une *passacaille*.

*PASSADE, subst. fém. (*pâçade*), aumône demandée par les *passants* ou faite aux *passants* : *demander, donner la passade*. — *Passage* d'une personne dans un lieu où elle fait peu de séjour. — Jouissance passagère d'une chose. — Fam., une fois en *passant* : *cela est bon pour une passade, mais n'y revenez plus*.—En t. de manège, course d'un cheval qu'on fait *passer* et *repasser* plusieurs fois sur une même longueur de ter-

vein. — En t. d'escrime, la même chose que *passe*. — *A la passade*, loc. adv., une fois en *passant*.

PASSÆA, subst. fém. (*pacé-a*), t. de bot., genre de plantes qui produit des graines aplaties et chagrinées.

*PASSAGE, subst. mas. (*pâçaje*), action de *passer*, de traverser. Il se dit, et de la chose traversée : *passage de la rivière*; et de la personne qui traverse : *passage d'une armée*. — Chemin que l'on fait pour *passer* d'un lieu à un autre. — Il se dit surtout, 1° des voyages sur mer : *le passage de Douvres à Calais*; 2° au moral : *ce passage subit de la plus violente colère à la plus grande modération*, etc. — Somme que l'on donne pour son *passage*, pour la traversée. — Fig., chose qui n'est pas de longue durée : *la vie n'est qu'un passage*. — Lieu par où l'on *passe*. — Endroit par lequel il ne *passe* que des piétons : *le passage de l'Opéra*. — Droit que l'on paie pour *passer* une rivière, un pont. — Endroit d'un auteur qu'on cite, etc. — En astron., *observer le passage d'une étoile*. — En t. de musique, roulement de voix d'une note à l'autre; diminution ou ornement dont on charge un trait de chant. — En peinture : 1° transition d'un effet à l'autre dans différentes parties de l'art; 2° usage qu'on fait des nuances pour parvenir à l'harmonie et à la vérité que présente la nature. Dans ce dernier sens, il ne s'emploie guère qu'au pluriel : *il y a, dans cette carnation, des passages d'une finesse extrême*. — *Passage de couleurs*, espace entre deux couleurs différentes. — Dans l'imprimerie, l'espace au travers duquel le tympan *passe* sous la platine. — En t. de manège, allure mesurée et cadencée du cheval. — *Oiseaux de passage*, ceux qui, en certaines saisons, *passent* d'un pays en un autre. — Fig. et fam., au sing., personne qui n'est en un lieu que pour peu de temps.

PASSAGÉ, E, part. pass. de *passager*.

PASSAGER, v. act. (*pâçajé*), t. de manège, conduire et tenir un cheval dans l'action du *passage* : *passager un cheval sur les voltes*; *passager la volte*. On dit, dans le même sens, mais moins souvent et moins bien : *ce cheval passage bien*. — *se* PASSAGER, v. pron.

*PASSAGER, adj. et subst. mas., au fém. PASSAGÈRE (*pâçajé, jère*), qui est de peu de durée : *fleurs passagères*; *plaisirs passagers*. — En parlant des oiseaux, qui ne s'arrête point, qui ne fait que *passer*. — Subst., celui, celle qui ne s'embarque sur un vaisseau que pour *passer* en quelque lieu. — Celui, celle qui n'a pas de demeure fixe dans un lieu : *je ne suis que passager dans cette ville*. — Il ne faut pas dire qu'un chemin est *passager*, qu'une rue est *passagère*, parce que l'adj. *passager* ne signifie pas *où l'on passe fréquemment*; dites : *un chemin passant, une rue passante*.

PASSAGÈRE, subst. et adj. fém. Voy. PASSAGER.

PASSAGÈREMENT, adv. (*pâçajèreman*), en *passant*, pour peu de temps.

PASSAGEUR, subst. mas. (*pâçajeur*), celui qui *passe*, dans un bac, qui dirige un bac. Peu usité. V. PASSEUR.

PASSAIS, subst. propre mas. (*pâcé*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Domfront, dép. de l'Orne.

PASSALE, subst. mas. (*pâçale*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PASSAN, subst. mas. (*pâçan*), t. d'hist. nat., espèce de poisson.

PASSANDAU ou PASSANDEAU, subst. mas. (*pâçandô*), ancienne pièce de canon qui portait dix-huit livres de balles.

*PASSANT, E, adj. (*pâçan, çante*), par où il *passe* beaucoup de monde; fréquenté : *chemin passant*, *rue passante*; *ville passante*, où il aborde beaucoup d'étrangers, de voyageurs. — En t. de blason, se dit des animaux qui semblent marcher. — Subst. mas., qui *passe* par une rue, par un chemin : *il vend du cidre aux passants*. Il s'emploie souvent dans les épitaphes : *arrête, passant*, etc. — Petite bande de cuir cousue par les deux extrémités.

en PASSANT, loc. adv. (*anpâçan*), chemin faisant, ou mieux, en faisant chemin : *je n'ai vu cette ville qu'en passant*; et fig. : *je vous donne cet avis en passant*.

PASSARAGE, subst. mas. (*pâçaraje*), t. d'hist. nat., espèce d'outarde qu'on rencontre dans les Indes.

PASSARILLES, subst. mas. plur. (*pâçari-ie*), raisins qu'on prépare à Frontignan et dans ses environs.

PASSATION, subst. fém. (*pâçâcion*), action de *passer* un contrat, etc.

*PASSAVANT ou PASSE-AVANT, subst. mas. (*pâçavan*), t. de douane, sorte d'écrit portant ordre de laisser *passer* librement les marchandises qui ont déjà payé le droit, ou celles qui en sont exemptes. — T. de mar., passage qu'on établit de chaque côté d'un vaisseau de guerre, pour qu'on puisse communiquer avec les gaillards. — Au plur., des *passavants* ou des *passe-avant*.

*PASSE, subst. fém. (*pâce*), action de *passer*. — Petite somme qu'il faut ajouter à des pièces de monnaie, pour achever de faire une certaine somme : *celui qui doit cinquante livres, et qui donne deux louis de vingt-quatre livres chacun, doit encore deux livres de passe*. — *Passe* se dit aussi de ce qu'on paie pour le sac dans lequel on reçoit de l'argent : *il faut payer la passe des sacs*. — On appelle ainsi, dans certains jeux, la mise que chacun doit faire de quelques jetons ou fiches : *mettez votre passe*; *on a oublié la passe*; *gagner la passe*; *la passe est double*. — T. d'escr., botte qu'on exécute en *passant* le pied gauche devant le droit : on s'en sert contre un ennemi qui recule. — Aux jeux de billard et de mail, l'archet ou porte par laquelle il faut faire *passer* sa bille ou sa boule : *être, se mettre, venir en passe*. — Mise à chaque coup au brelan et à la bouillotte : *gagner la passe*, c'est aussi un t. de jeu de roulette : *impair et passe*. — *Lettres de passe*, pour *passer* d'un endroit à un autre. — Entrelacement des bras dans la valse. — On dit fig. et fam. : *être en passe* (en état) *de...*; *il est en passe de faire fortune*; *il est en belle passe*. — En t. de mar., canal de mer entre deux bancs par où les vaisseaux peuvent *passer* sans échouer. — En t. d'imprim., *main de passe*, main de papier qu'on donne à l'ouvrier imprimeur en plus sur chaque rame. Elle est censée servir à la mise en train, et à remplacer les feuilles gâtées ou celles qui manqueraient à la rame. La *main de passe* s'appelle aussi *chaperon* : *cinq cents exemplaires, plus douze de main de passe*. — Chez les teinturiers, dernière façon qu'on donne à une couleur en la *passant* légèrement dans une cuve. — En t. de lingère, partie du bonnet rond à laquelle est attaché le fond. — La partie d'un chapeau de femme qui est attachée à la forme. — Sorte de raisins secs. (Dans cette dernière acception, de l'espagnol *pasa*, qui signifie la même chose.) — *Passe*, adv.; soit, à la bonne heure : *passe pour cela*; *passe pour la première fois*; *passe encore si*... Il est familier.

PASSÉ, subst. mas. (*pâcé*), temps écoulé : *le passé, le présent et l'avenir*. — Chose faite; chose qui s'est *passée* : *oublions le passé*. — Sorte de broderie dans laquelle la soie embrasse autant d'étoffe en dessus qu'en dessous. — T. de gramm., temps du verbe qui exprime l'action comme ayant été faite dans un temps *passé*; il y a deux *passés* : *le passé indéfini* et *le passé défini*. Voy. PRÉTÉRIT.

PASSÉ, E, part. pass. de *passer*, et adj., qui n'est plus. — Qui est vieux. — Qui a perdu son lustre. — *Passé*, prép., excepté. — Au-delà de...

PASSE-BALLE, subst. mas. (*pâcebale*), t. d'artillerie, planche de bois, de fer ou de cuivre, percée en rond pour le calibre que l'on veut, en sorte qu'une balle ou un boulet y puisse passer en effleurant seulement les bords. — Au plur., des *passe-balle*.

PASSE-BLEU, subst. mas. (*pâcebleu*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne au moineau de Cayenne. — Au plur., des *passe-bleu*.

PASSE-BOULET, subst. mas. (*pâceboulè*), planche percée en rond qui sert à prendre le calibre des boulets. — Au plur., des *passe-boulet*.

PASSE-CARREAU, subst. mas. (*pâcekârô*), espèce de tringle de bois dont un des côtés est un peu arrondi, et qui sert aux tailleurs pour passer leurs coutures au fer. — Au plur., des *passe-carreau*.

PASSE-CHEVAL, subst. mas. (*pâcecheval*), bateau plat qui accompagne les coches d'eau, et dans lequel on passe les chevaux lorsqu'il faut changer de rivage. — Au plur., des *passe-cheval*.

PASSE-CICÉRO, subst. mas. (*pâcecicéro*), caractère d'imprimerie immédiatement au-dessus du *cicéro*. — Au plur., des *passe-cicéro*. Inusité.

PASSE-CICÉRON, subst. mas. (*pâcecicéron*), plus savant que *Cicéron*, au-dessus de *Cicéron*. Fam. — Au plur., des *passe-Cicéron*.

PASSE-CORDE, subst. mas. (*pâcekorde*), outil de bourreliers pour *passer* une corde au travers des courroies. — Au plur., des *passe-corde*.

PASSE-COUDES, subst. mas. plur. (*pâcekoude*), t. de gantier, gants longs qui couvrent le bras. (*Boiste*.) Inusité.

PASSE-D'ARMES, subst. fém. (*pâcedarme*), sorte de combat qui était en usage chez les anciens. — Au plur., des *passes-d'armes*. Ici *passe* est subst. fém.

PASSE-DEBOUT, subst. mas. (*pâcedebou*), acquit que donnent les commis des douanes, des octrois, etc., pour les marchandises ou denrées qui doivent seulement traverser quelques villes ou quelques départements sans y être déchargées. Au plur., des *passe-debout*.

PASSE-DE-SAULE, subst. mas. (*pâcedeçôle*), t. d'hist. nat., moineau friquet qu'on voit ordinairement sur les *saules*. — Au plur., des *passe-de-saule*.

PASSE-DIX, subst. mas. (*pâcedice*), sorte de jeu avec trois dés, dans lequel un des joueurs parie d'amener plus de *dix*. Il faut, pour que le coup soit compté, que deux dés marquent le même point, c'est-à-dire qu'il y ait un *doublé*. Si les trois dés marquent également, c'est ce qu'on appelle *rafle*. Les coups où les trois dés marquent des points différents sont nuls. — Au plur., des *passe-dix*.

PASSE-DROIT, subst. mas. (*pâcedroè*), grâce accordée contre le *droit* et l'usage ordinaire, sans tirer à conséquence. — Plus ordinairement, espèce d'injustice qu'on fait à quelqu'un en ne suivant pas l'usage ou les règlements. — Au plur., des *passe-droit*.

*PASSÉE, subst. fém. (*pâcé*), action de *passer*, en parlant des bécasses : *tuer des bécasses à la passée*, au moment où elles se lèvent du bois pour gagner les campagnes. — Grand filet pour les prendre. — Trace du pied d'une bête. — Cheveux qu'on tresse sur les soies. — En t. de tisserands, l'aller et le venir de la navette.

*PASSE-FLEUR, subst. fém. (*pâcefleur*), t. de bot., plante annuelle, à fleur caryophyllée. — Au plur., des *passe-fleur*.

PASSÉGE, mieux PASSAGE, subst. mas. (*pâcèje, pâçaje*), t. de manège, l'allure du cheval dans le moment qu'il *passége*.

PASSÉGÉ, E, part. pass. de *passéger*.

PASSÉGER, mieux PASSAGER, v. act. (*pâcéjé, pâçajé*), t. de man., mener un cheval au pas ou au trot sur deux pistes, en le faisant marcher de côté, en sorte que les hanches tracent un chemin parallèle à celui que tracent les épaules. — Neut. : *le cheval passége bien*. — *se* PASSÉGER, v. pron.

*PASSEMENT, subst. mas. (*pâceman*), proprement, petite dentelle d'or, de fil ou de soie. — Par extension et dans l'usage ordinaire, tissu étroit et plat de fil d'or, de soie, de laine, etc., tels que les rubans.

PASSEMENTÉ, E, part. pass. de *passementer*.

PASSEMENTER, v. act. (*pâcemanté*), chamarrer de *passement*. — *se* PASSEMENTER, v. pron.

PASSEMENTERIE, subst. fém. (*pâcemanteri*), art de fabriquer des *passements*, galons, rubans, franges, etc.

PASSEMENTIER, subst. mas.; PASSEMENTIÈRE, subst. fém. (*pâcemantié, tière*), celui, celle qui fabrique toute sorte de rubans et de *passements*. — Marchand qui en fait commerce.

PASSEMENTIÈRE, subst. fém. Voyez PASSEMENTIER.

PASSE-MÉTEIL, subst. mas. (*pâcemété-ie*), blé dans lequel il y a deux tiers de froment contre un tiers de seigle. — Sans plur.

PASSE-MUR, subst. mas. (*pâcemur*), grande couleuvrine. — Au plur., des *passe-mur*.

PASSE-MUSC, subst. mas. (*pâcemuceke*), t. d'hist. nat., sorte de petit animal qui donne un musc très-estimé. — Au plur., des *passe-musc*.

PASSE-MUSQUE ou PASSE-MUSCAT, subst. mas. (*pâcemuceke, muceka*), espèce de raisin.

PASSE-PAROLE, subst. mas. (*pâceparole*), commandement donné à la tête de l'armée, pour le faire passer de bouche en bouche jusqu'à la queue. Voy. au mot PAROLE. — Au plur., des *passe-parole*.

PASSE-PARTOUT, subst. mas. (*pâcepartou*), clef qui sert à ouvrir plusieurs serrures. — Clef commune à plusieurs personnes pour ouvrir une même porte. — En t. de grav. et d'imprim., on appelle *passe-partout*, une gravure dans laquelle on a réservé une ouverture pour y placer une autre pièce gravée ou une lettre. — Cadre avec glace, dont le fond s'ouvre pour recevoir les dessins, les gravures, etc. — Les bûcherons appellent *passe-partout*, une espèce de grande scie dont les dents sont entr'ouvertes et détournées, et qui sert à scier les plus gros arbres.

Les ardoisiers, une sorte de ciseau qui sert à diviser les blocs d'ardoises. — Les ouvriers des forges de fer, une batte plate, qui sert à fouler le sable dans les endroits où la batte ronde ne pourrait entrer. — Les facteurs d'orgues, une espèce de scie à main, dentée des deux côtés.— Prov. et fig. : *l'argent*, *une belle figure*, etc., *est un bon passe-partout*, donne entrée partout. — Au plur., des *passe-partout*.

PASSE-PASSE, subst. mas. (*pâcepâce*) : *tours de passe-passe*, 1° tours d'adresse, de subtilité des joueurs de gobelets; 2° filouterie : *faire des tours de passe-passe*, tromper adroitement.— Au plur., des *passe-passe*.

PASSE-PERLE, subst. mas. (*pâcepèrele*), fil de fer le plus fin.—Il se dit aussi des fils de laiton.—Au plur., des *passe-perle*.

PASSE-PIED, subst. mas. (*pâcepié*), sorte de danse bretonne, dont le mouvement, à trois temps comme celui du menuet, est beaucoup plus vif.—Air propre à cette danse. —Au plur., des *passe-pied*.

PASSE-PIERRE ou **PERCE-PIERRE**, subst. fém. (*pâcepière*), t. de bot., plante maritime, vivace, ombellifère, dont on confit les feuilles dans le vinaigre, et qu'on nomme aussi *bacile maritime*, *criste* ou *crête marine*, *fenouil marin*, *herbe de Saint-Pierre*. — Au plur., des *passe-pierre*, des *perce-pierre*.

PASSE-POIL, subst. mas. (*pâcepoèle*), petit liséré d'or, d'argent, de soie, de satin, etc., qui sort un peu des coutures d'un habit, au-dedans desquelles il est appliqué : *des revers rouges avec un passe-poil bleu*. — Au plur., des *passe-poils*.

***PASSE-PORT**, subst. mas. (*pâcepor*), permission par écrit, donnée par le gouvernement, de passer librement, et qui porte ordre pour la liberté et la sûreté du passage. — Fig. et fam. : *porter son passe-port avec soi*, se dit d'une personne que son heureuse physionomie, son esprit, etc., font bien recevoir partout.— Au plur., des *passe-ports*.

***PASSER**, v. neut. (*pâcé*) (du latin barbare *passare*, employé avec cette acception dans la basse latinité, et fait de *passus*, pas. *Ménage*, d'après *Saumaise*.), aller d'un lieu, d'un endroit à un autre; traverser un lieu, une chose. Il prend l'auxiliaire *avoir* : 1° quand il a un régime. *il a passé de France en Angleterre*; *cela m'a passé de l'esprit*; *il a passé par Lyon*, *à travers la ville*, *dans la rue*, *sur le pont*, etc. Ainsi il y a une faute dans ce vers de Boileau :

Est *passé* (leur sang) jusqu'à vous de Lucrèce en Lucrèce;

il fallait *a passé*; 2° quand il signifie *être reçu* : *ce mot*, *cet avis a passé*. Lorsqu'il est sans aucun régime, il prend l'auxiliaire *être* : *l'armée est passée*; *cette fleur est passée*; *nos beaux jours sont passés*. — Il se dit, dans le moral, des affections, des états de l'âme, etc., qui se succèdent : *passer de la tristesse à la joie*, *de l'amour à l'indifférence*, etc. — *Passer du blanc au noir*, aller d'une extrémité à l'autre.—*Passer sur une chose*, ne pas l'approfondir. — Ajouter à ce qu'on a dit ou fait. — En parlant des dignités, charges, possessions, etc., changer de main. — Il se dit des transitions qui se font dans le discours d'un point ou d'une matière à l'autre : *passons à d'autres choses*.—S'écouler, ne demeurer pas dans un état permanent; aller vers la fin : *le temps passe*; *la beauté passe comme une fleur*. Voy. SE PASSER. — Cesser, finir : *sa colère passera*; *la faim lui a passé*.— Être admis, être reçu : *il ne passera pas à l'examen*, *à la revue*, etc.; *cet avis a passé*. — Faire *passer*, admettre : *cette fantaisie lui a passé par la tête*, lui est venue subitement. — Laisser, ne pas relever une chose qui a été dite.—Périr, disparaître, mourir : *Madame a passé*, *ainsi que l'herbe des champs*. — Changer de possesseur : *cette terre a passé dans telle maison*, *par mariage*.—En t. de palais : *cette affaire a passé à l'avis* ou *contre l'avis du rapporteur*, a été jugée suivant ou contre l'opinion du rapporteur.—Aux jeux de billard et de mail, faire *passer* la bille ou la boule par la *passe*.—Au jeu de l'hombre, etc., ne point faire jouer.—Au jeu du brelan, etc., ne point tenir la vade que fait un autre joueur.—*Passer debout*, se dit des marchandises qu'on a obtenu de faire passer d'un lieu à un autre, sans en payer de droits.—*Cette monnaie passe pour tant*, est reçue pour tant dans le commerce.—*Passer pour*.... être estimé, réputé.— *En passer par*, se réduire, se soumettre à...—*Passer de cette vie en l'autre*, *de cette vie à une meilleure*, ou absol. et fam. : *passer*, mourir, expirer. — *Passer par de rudes épreuves*, avoir beaucoup à souffrir en diverses occasions.—*Passer par-dessus toutes les considérations*, n'avoir égard à rien. — *Passer par-dessus de beaux endroits d'un livre*, ne les point remarquer. — *Passer en coutume*, devenir usité, ordinaire, habituel. — *Passer de mode*, n'être plus à la mode.—*Passer en proverbe*, devenir proverbe.—*Passer par l'étamine*, être examiné sévèrement. — *Passer outre*, *plus avant*, ajouter encore à ce qu'on a déjà fait. — *Passer par la main du bourreau*, être puni corporellement par ordre de justice.—*Passer sur quelqu'un*, en t. d'escr., gagner le fort de son épée pour le saisir au corps, pour le désarmer.—*Passer* est aussi act. (il prend l'auxil. *avoir*), traverser : *passer le pont*, *la rivière*. — Transporter d'un lieu à un autre : *passer du canon dans les bateaux*; *le batelier m'a passé*.—Faire *passer* : *passer un lacet dans un œillet*. — Mettre, en parlant des vêtements : *passer un habit*, *une robe*.—Aller au-delà : *la boule a passé le but*; *passer les bornes*. — Devancer : *ce lévrier passe tous les autres à la course*. — Fig., 1° surmonter en mérite; 2° être au-dessus de la portée, de l'intelligence : *cela me passe*; *cela passe l'imagination*. — En parlant du temps, employer, consumer : *passer son temps à l'étude*, *au jeu*. — Pardonner : *le monde passe plus aisément les vices que les ridicules*.—Faire couler les choses liquides, etc., au travers d'un tamis, d'un linge, d'une passoire : *passer un bouillon*, *une décoction*, *de la farine*, etc.—Préparer, apprêter : *passer une peau*, *une étoffe en couleur*.—Faire, en parlant des actes : *passer un contrat*, *une procuration*, etc.—Fig., omettre; ne point parler de... : *passer sous silence*.—Approuver; allouer : *passer un article*, *passer en à-compte*. — Frotter une chose sur une autre. — *Passer son ordre à une lettre de change*, l'endosser en faveur de quelqu'un à qui l'on en transmet la propriété.—*Passer des marchandises en fraude*, les faire entrer ou sortir sans payer les droits.—Fig.: *passer une chose par l'étamine*, l'examiner sévèrement.—*La passer au gros sas*, ne l'examiner que superficiellement. —*Passer condamnation*, avouer qu'on a tort.— *Passer maître*, recevoir à la maîtrise; et fig. et fam., *on l'a passé maître*; *on l'a fait passer maître*, on a dîné ou soupé sans lui. — *Passer un soldat par les armes*, le fusiller; ou lui faire subir une correction militaire quelconque. — *Passer au fil de l'épée*, égorger, massacrer. — *Passer la lime sur un ouvrage*, l'achever, le polir, etc. — SE PASSER, v. pron., s'écouler, en parlant du temps : *le temps passe si rapidement qu'à peine avons-nous le loisir de former des projets*, *bien loin d'avoir celui de les exécuter*; *une partie de la vie se passe à désirer l'avenir*, *et l'autre à regretter le passé*.—Perdre de son éclat, de son lustre, de sa force, de sa qualité. — Arriver : *les événements qui se passent dans notre siècle*. (Massillon.) —S'abstenir, soit de gré, soit de force. — Se contenter de : *il se passe de peu* ou *à peu*.—PASSER, SE PASSER. (*Syn*.) La qualité et le sort des choses qui *passent*, c'est de n'avoir qu'une existence bornée et de finir. L'état actuel et la révolution des choses qui *se passent*, c'est d'être sur leur déclin ou dans une crise de décadence qui amène leur fin. —*Passer* a rapport à la fin de l'existence; et *se passer*, à l'action d'une telle époque, à la dégradation.—Les fleurs et les fruits *passent* : ils n'ont qu'une saison; les fleurs et les fruits *se passent*, lorsqu'ils se fanent ou se flétrissent. Les plaisirs sont, pour la plupart, comme ces fleurs qui ne font que *passer*; la plupart des biens sont comme ces fruits qui *se passent* dès qu'on les a cueillis. —Les couleurs *passent* : elles n'ont qu'une certaine durée; elles *se passent*, dès qu'elles commencent à s'effacer, ou à perdre leur lustre. C'est ainsi que la beauté *passe* et *se passe*.—Les saisons *passent*, elles se succèdent, elles ne *se passent* que quand elles tirent à leur fin.—Les maux *passent*, et votre mal *se passe*. Le temps *passe*; le temps de semer et de recueillir *se passe*. Le goût du monde *passe*; et votre goût pour le monde *se passe*, à mesure que vous en essuyez plus de dégoûts.—Comme le mot *passer* n'a trait qu'à la durée et à la fin, on s'en sert plus particulièrement pour marquer le peu de durée des choses. Comme le verbe *se passer* désigne particulièrement une action ou une révolution, il sert particulièrement à indiquer un rapport à l'emploi des choses. Le temps *passe* sans que nous nous en apercevions; il *se passe* sans que nous en profitions. La vie *passe*, et elle *se passe* à perdre la plus grande partie du temps.

PASSE-RAGE ou **CHASSE-RAGE**, subst. fém. (*pâceraje*), t. de bot., plante vivace, que l'on croit propre à guérir la *rage*.

PASSEREAU, subst. mas. (*pâcerô*) (en latin *passer*, gén. *passeris*), nom que l'on donne au moineau franc.—Au plur., oiseaux de passage.— Ordre d'oiseaux auquel le *passereau* appartient.

PASSERELLE, subst. fém. (*pâcerèle*), femelle du *passereau*. —(L'*Académie*, qui n'indique pas cette signification, donne celle-ci : sorte de pont étroit qui ne sert qu'aux piétons : *établir une passerelle sur une rivière*. Ce mot est fort usité à Paris, où plusieurs passerelles ont été établies.

PASSERIE, subst. fém. (*pâceri*), liqueur aigre dont on se sert pour faire enfler les peaux. On appelait autrefois, *passeries*, *traité des passeries*, une convention de commerce qui permettait aux Français et aux Espagnols de commercer, en temps de guerre, par les passages des montagnes.

PASSERINE, subst. fém. (*pâcerine*), t. de bot., genre de daphnoïdes.—T. d'hist. nat., genre d'oiseaux silvains et chanteurs.

PASSERINETTE, subst. fém. (*pâcerinète*), t. d'hist. nat., espèce de petite fauvette, de l'ordre des oiseaux silvains.

PASSERNIQUE, subst. fém. (*pâcèrenike*), nom d'une espèce de pierre à aiguiser. Inusité.

PASSE-ROSE, subst. fém. (*pâcerôze*), t. de bot., mauve des jardins; nom donné à l'alcée rose.—Au plur., des *passe-rose*.

PASSE-ROSE-PARISIENNE, subst. fém. (*pâcerôzepariziène*), t. de bot., sorte de plante caryophyllée, l'agrostème des jardins.—Au plur., des *passe-rose-parisienne*.

***PASSE-ROUTE**, subst. mas. (*pâceroute*). Voy. PASSE-PORT, qui seul se dit. — Au plur., des *passe-route*.

PASSE-SATIN, subst. mas. (*pâceçatein*), t. de bot., la lunaire annuelle, espèce de plante. — Au plur., des *passe-satin*.

PASSE-SOIE, subst. fém. (*paceçoè*), t. de fab., lame de fer percée de trous par lesquels on fait *passer* la *soie*. — Au plur., des *passe-soie*.

***PASSET**, subst. mas. (*pâcé*), mesure de quinze palmes dont on faisait usage autrefois.

PASSE-TAILLE, subst. fém. (*pâcetâ-ie*), ancienne composition de musique qui était à trois temps, et dont les membres de phrases étaient de quatre mesures. — Au plur., des *passe-taille*. Hors d'usage.

PASSE-TALON, subst. mas. (*pacetalon*), morceau de peau de veau noircie, avec laquelle on couvrait autrefois les *talons* de souliers. — Au plur., des *passe-talon*. Hors d'usage.

PASSE-TALONNIER, subst. mas. (*pâcetalonié*), celui qui faisait les *passe-talon* dont les cordonniers se servaient pour couvrir les *talons* de souliers que portaient autrefois les femmes. — Au plur., des *passe-talonniers*. Hors d'usage.

PASSE-TEMPS, subst. mas. (*pâcetan*), plaisir, divertissement; occupation agréable, et qui n'apporte ni travail ni fatigue.— Au plur., des *passe-temps*.

PASSETTE, subst. fém. (*pacète*), chez les tisserands, long fil de laiton tourné en spirale pour attirer ou accrocher le fil de soie que l'ouvrier donne. — Chez les tireurs d'or, portion du cercle dont un bout se termine en anneaux coniques pour laisser passer le fil sous les roues du moulin.

PASSEUR, subst. mas., **PASSEUSE**, subst. fém. (*pâceur*, *ceuze*), celui, celle qui prend dans son bateau les personnes qui veulent passer une rivière.

PASSEUSE, subst. fém. Voy. PASSEUR.

***PASSE-VELOURS**, subst. mas. (*pâcevelour*), t. de bot., sorte de plante, ainsi nommée parce qu'elle a l'œil du *velours*. —Au plur., des *passe-velours*.

PASSE-VERT, subst. mas. (*pâcevère*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce de tangara qu'on trouve dans l'île de Cayenne. — Au plur., des *passe-vert*.

PASSE-VIN, subst. mas. (*pâcevein*), instrument dont on se sert pour faire passer une liqueur sur une autre plus légère en les faisant changer de place. — Au plur., des *passe-vin*. Inusité.

PASSE-VIOLET, subst. mas. (*pâcevi-olè*), couleur qu'acquièrent, à un certain degré de feu, l'acier, le fer. — Au plur., des *passe-violet*.

PASSE-VOGUE, subst. fém. (*pâcevogue*), redoublement d'efforts que l'on fait faire à des galériens pour *voguer*. — Au plur., des *passe-vogue*.

***PASSE-VOLANT**, subst. mas. (*pâcevolan*), autrefois homme qui *passait* en revue et qui n'était pas enrôlé. Il ne se présentait que pour faire nombre. — Fig. et fam., 1° celui qui s'introduit dans une partie de plaisir sans payer sa part de la dépense; 2° celui qui entre au spectacle sans payer, quoiqu'il n'en ait ni le droit ni la permission. — Au plur., des *passe-volants*.

PASSIBILITÉ, subst. fém. (*pacecibilité*), qualité de ce qui est *passible*, des corps *passibles*.

PASSIBLE, adj. des deux genres (*pacecible*) (en lat. *passibilis*, fait de *pati*, souffrir), qui peut souffrir, éprouver des sensations. —T. de palais : *passible de dommages et intérêts*, qui peut y être condamné.

***PASSIF**, adj. mas., au fém. **PASSIVE** (*pacecif, cive*) (en lat. *passivus*, fait de *passum*, supin de *pati*, *patior*), qui souffre; qui reçoit l'action; en général, ce qui est opposé à *actif*. — *Principe passif*, sujet sur lequel travaille l'agent physique; *qualité passive*, qui rend propre à recevoir l'impression de cet agent. — Qui n'agit point : *c'est un homme purement et simplement passif*.—*Obéissance passive*, celle d'un homme qui fait ce qu'on lui demande sans examen ni objection.—En t. de droit : *dette passive*, à laquelle on est obligé envers un autre.—En ce sens il est aussi subst. mas. : *l'actif surpasse le passif*.—*Voix passive*, pouvoir, capacité d'être élu. — T. de gramm. : *verbe passif*, celui qui exprime une action reçue, soufferte par le sujet du verbe.—*Participe passé*, *passif*. Voy. PARTICIPE.—*Signification passive*, celle des verbes ou des adjectifs verbaux qui servent à marquer l'action qui est reçue par le sujet. — On l'emploie encore subst. au mas. dans ce sens : *le passif d'un verbe; tel verbe est sans passif*.

***PASSIFLORÉES**, subst. fém. plur. (*pâciflorė*), t. de bot., famille de plantes qui a pour type le genre grenadille.

***PASSIFLORE**, subst. fém. (*pâciflore*), t. de bot., espèce de grenadille. Voy. ce mot.

***PASSION**, subst. fém. (*pâcion*) (en lat. *passio*, fait de *pati*, en grec πάθειν, souffrir), souffrance. Il ne se dit qu'en parlant de *Jésus-Christ* : *la passion de Notre-Seigneur*.—Prov. : *souffrir mort et passion*, souffrir beaucoup.—*Semaine de la Passion*, celle qui précède la semaine sainte. — Sermon qui se prêche le vendredi-saint sur la *passion* de Notre-Seigneur.—La partie de l'Évangile où elle est racontée. — En t. de médec., souffrance, affection, maladie : *passion hystérique*, *passion iliaque*. — Mouvement impétueux de l'âme excité par quelque objet, comme l'amour, la haine, etc.—*Lâcher la bride à ses passions*, s'y abandonner entièrement. — Violente affection pour... : *il a une grande passion pour les tableaux*, ou *il a la passion des tableaux*. — Prévention, partialité outrée : *c'est là ce qu'on appelle de la passion*. — Absolument et sans régime, la *passion* de l'amour : *déclarer sa passion*. — Objet d'une *passion* : *la chasse*, *le jeu est sa passion*, *sa plus forte passion*.—*Aimer à la passion*, extraordinairement, éperdument. — *Avoir fait de grandes passions*, avoir été éperdument aimé par plusieurs personnes. — *Il entre bien dans la passion*, il se pénètre bien du sentiment qu'il veut exprimer. — Dans la poésie, la peinture, la musique, la représentation vive de *passions* : *il y a de la passion dans ces vers*, *dans cet air*, *dans cette tête de peinture*.—En t. de philosophie, impression reçue dans un sujet. Dans ce sens, il est opposé à *action*.—*De passion*, loc. adv., *passionnement* : *aimer une chose de passion*.

***PASSIONNAIRE**, subst. mas. (*pâcionère*), livre qui contient l'histoire de la *Passion*. Hors d'usage.

PASSIONNÉ, E, part. pass. de *passionner*, et adj., rempli de *passion*. Il se dit des personnes et des choses qui ont rapport aux personnes : *passionné pour la gloire*; *homme passionné*, *air passionné*. — Prévenu : *écrivain passionné*.

***PASSIONNEL**, adj. mas., au fém. **PASSIONNELLE** (*pâcionèle*), qui agit par le moyen des *passions*.

PASSIONNÉMENT, adv. (*pâcionéman*), avec beaucoup de *passion*. Il ne se dit guère que de l'amour et du désir : *aimer*, *désirer passionnément une chose*, *un objet*.

PASSIONNER, v. act. (*pâcioné*), donner à ce qu'on débite, à ce qu'on chante, à ce qu'on écrit, un caractère animé et qui marque de la *passion*.—Intéresser fortement : *une âme que les grandes vertus passionnent*.—**SE PASSIONNER**, v. pron., se laisser aller à sa *passion*; s'emporter, etc.—S'intéresser très-fortement pour... — Devenir amoureux.

PASSIVE, adj. fém. Voy. PASSIF.

PASSIVEMENT, adv. (*paciveman*), d'une manière *passive*.

PASSIVETÉ, subst. fém. (*paciveté*), état de l'âme *passive*. (Bossuet.)—Sensibilité interne et externe. (*Boiste*.) Peu usité.

***PASSOIRE**, subst. fém. (*pâçoare*), sorte d'ustensile percé de plusieurs trous, qui sert à *passer* les légumes pour en tirer de la purée, etc.

PASSOURE, subst. fém. (*pâçoure*), nom qu'on donne au fruit du conori, à la Guyane.

***PASSULAT**, subst. mas. Voy. PASSULE.

***PASSULE**, subst. fém. (*pâçule*), miel préparé avec des raisins cuits; raisin séché au soleil.

***PASSY**, subst. propre mas. (*paci*), village de France, près de Paris, remarquable par ses belles maisons de campagne, et sa position pittoresque sur les bords de la Seine et la lisière du bois de Boulogne.

***PASTEL**, subst. mas. (*pacetèle*) (du mot *pâte*, qui s'écrivait et se prononçait autrefois *paste*), crayon formé de couleurs pulvérisées, mêlées soit avec du blanc de plomb, soit avec de la céruse ou du talc, et incorporées avec une eau de gomme, de manière à former une *pâte*. — Portrait, tableau peint au *pastel*. — *Orangé pastel*, couleur orangée qui tire un peu plus sur le brun que l'orange ordinaire. — T. de bot., plante bisannuelle de la famille des crucifères, remarquable par la teinture bleue qu'on en retire.

PASTELLAGE. Inusité. Voy. PASTILLAGE.

PASTENADE, subst. fém. (*pacetenade*). Voy. PANAIS.

PASTENAGUE, subst. fém. (*pacetenague*), t. d'hist. nat., poisson de mer de la forme d'une raie.

PASTÈQUE, subst. fém. (*pacetèke*), t. de bot., melon d'eau, dont la chair est très-rafraîchissante.

PASTER, v. neut. (*pâté*.) Mot inusité. Voy. PÂTER. (*Boiste*.)

***PASTEUR**, subst. mas. (*pâceteur*) (en latin *pastor*, fait de *pascere*, paître), berger. Il ne se dit au propre que des gardeurs de moutons, et dans les histoires anciennes. — Au fig., ecclésiastique chargé du soin des âmes : évêque, curé. On le dit aussi d'un ministre protestant.— Adj. : *les peuples*, *les rois pasteurs*. Voy. PÂTRE.

PASTICHE, subst. mas. (*pastiche*) (de l'italien *pasticcio*, pâté; parce qu'ordinairement un *pâté* est composé de différentes viandes), en peint. : 1° tableau qui n'est ni un original ni une copie, mais qui est formé de différentes parties prises dans d'autres tableaux; 2° tableau où l'on a imité le goût, le coloris, etc., d'un peintre. — En littérature et par extension, imitation affectée du style d'un écrivain. — En musique, opera ordinairement bouffon, dont les paroles ou la musique sont composées ou ont été composées par différents maîtres; un *pastiche* en général doit être une pièce sans prétention.

PASTILLAGE, subst. mas. (*paceti-iaje*), espèce de pâte de sucre dont on garnit des assiettes montées qu'on sert sur la table dans les desserts.

PASTILLE, subst. fém. (*paceti-ie*) (en latin *pastillus*), petit gâteau ou petit pain de sucre rond; composition de pâte d'odeur, bonne à manger ou à brûler.

PASTISSON, subst. mas. (*paceticon*), t. de bot., espèce de plantes du genre des courges.

PASTONADE, subst. fém. (*pacetonade*), t. de bot., nom que l'on donne, dans le midi de la France, à la racine jaune.

***PASTOPHORE**, subst. mas. (*pacetofore*) (du grec παστας, lit, ou παστος, voile, et φερω, je porte), t. d'hist. anc., nom de prêtres qui pratiquaient la médecine en Égypte. — C'était aussi celui de prêtres chargés de lever le voile qui, à la porte des temples égyptiens, cachait la divinité.

PASTOPHORIE, subst. fém. (*pacetofori*), t. d'antiq., porche d'un temple, tabernacle. — Habitation près des temples, où logeaient les *pastophores*.

***PASTOPHORION**, subst. mas. (*pacetoforion*), habitation où l'on dit que demeuraient les prêtres destinés à porter en procession la petite chapelle qui renfermait la statue d'un dieu.

***PASTORAL**, E, adj. (*pacetorale*) (en lat. *pastoralis*), qui appartient au pasteur : *chant*, *habit pastoral*; *vie pastorale*. — Champêtre : *la simplicité de la vie pastorale*. — Qui appartient au pasteur : *le soin pastoral des âmes*; *sollicitude*, *instruction pastorale*. — *Poésie pastorale*, imitation de la vie champêtre, représentée avec tous ses charmes possibles. — Subst. mas., rituel à l'usage des évêques. — Au plur. mas., *pastoraux*. L'*Académie* dit positivement que ce plur. mas. n'est point usité, et en effet on ne trouverait guère l'occasion de l'employer.

***PASTORALE**, subst. fém. (*pacetorale*), pièce de théâtre dont les personnages sont des bergers et des bergères. — Chanson, air de danse d'un caractère simple et naïf, assorti aux mœurs champêtres.

PASTORALEMENT, adv. (*pacetoraleman*), en bon *pasteur*. Il ne se dit qu'au figuré.

PASTORAUX, adj. mas. plur. Voy. PASTORAL.

PASTORELLE, subst. fém. (*pacetorèle*), air italien, dans le genre *pastoral*, dont la mesure est à six-huit.

PASTORICIDE, subst. mas. (*pacetoricide*), ancien nom d'hérétiques qui tuaient les curés et les évêques au sixième siècle.

PASTOSITÉ, subst. fém. (*pacetôzité*), état de ce qui est pâteux. (*Boiste*.) Inus.

PASTOUR, subst. mas. (*pacetour*), pasteur. Usité seulement en poésie légère, où il a été autrefois employé pour désigner un petit berger.

***PASTOUREAU**, subst. mas., **PASTOURELLE**, subst. fém. (*pacetourô*, *rèle*), petit berger, petite bergère. Usité dans les chansonnettes. — Subst. mas. plur., *pastoureaux*, fanatiques qui, pendant la captivité du roi *saint Louis*, en Égypte, exercèrent en France de grands ravages sous la conduite d'un moine apostat, nommé *Jacob*, qui s'était échappé d'un couvent de l'ordre de Cîteaux en Allemagne.

***PASTOURELLE**, subst. fém. Voy. PASTOUREAU.

PASTRAMA, subst. mas. (*pacetrama*), t. de relat., nom qu'on donne au bœuf salé à Constantinople.

PASTREMENTS, subst. mas. plur. (*pacetreman*), t. de relat., peaux de bœufs et de vaches dont on fait usage l'hiver en Turquie.

PASYTHÉE, subst. fém. (*pazité*), t. d'hist. nat., genre de polypiers établi aux dépens des cellulaires.

PAT, subst. mas. (*pate*) (suivant *Ménage*, de l'italien *patto* ou *patta*, qui signifie la même chose, et dont l'origine est très-incertaine); aux échecs, *être pat*, ne pouvoir plus jouer sans mettre son roi en échec.

***PÂT**, subst. mas. (*pâ*) (du latin *pastus*, nourriture), en t. de faucونn., mangeaille.

***PATABÉE**, subst. fém. (*pata-bé*), t. de bot., genre de plantes de la famille des rubiacées.

PATAC, subst. mas. (*patake*), monnaie d'Avignon, valant à peu près deux deniers tournois.

PATACHE, subst. fém. (*patache*) (de l'italien *patascia*), vaisseau léger pour le service des navires. — Barque destinée à transporter des passagers ou des lettres.—Petit bâtiment pour la garde des rivières et des passages où on lève quelques droits. — Espèce de voiture qui n'est pas suspendue, et par cette raison, qui est très-fatigante pour les voyageurs.

PATACHON, subst. mas. (*patachon*), celui qui conduit la voiture qu'on nomme *patache*.— Celui qui garde la *patache* aux droits. — Celui qui dirige le vaisseau nommé *patache*.

***PATAGION**, subst. mas. (*patajion*), membrane qui fait fonction d'aile chez la chauve-souris.

***PATAGON**, subst. mas. (*pataguon*), sorte de monnaie fabriquée au coin du roi d'Espagne, et valant à peu près un écu. Il y a en divers autres pays, sous le même nom, des monnaies dont la valeur moyenne est d'environ cinq livres tournois ou quatre francs quatre-vingt-quatorze centimes. — T. de bot., espèce de plantes de la famille des valérianes.

***PATAGONS**, subst. prop. mas. plur. (*pataguon*), peuples à demi sauvages, mais d'assez haute stature, qui habitent vers le détroit de Magellan.

PATAGONULE, subst. fém. (*pataguenule*), t. de bot., sorte d'arbrisseau du genre des sébesteniers, qui croît dans l'Amérique méridionale.

PATAGUA, subst. mas. (*patagua*), t. de bot., sorte d'arbre qui croît au Chili, et qui devient très-gros.

PATAÏQUES, subst. propre fém. plur. (*pataïke*), myth., divinités dont les Phéniciens plaçaient l'image sur la poupe de leurs vaisseaux.

PATALA OU PATALAM, subst. propre mas. (*patala, lame*), myth., abîme souterrein que les Indiens se représentent comme un lieu de tourment : c'est proprement leur enfer.

***PATALÈNE**, subst. propre fém. (*patalène*), myth.; l'une des divinités des moissons, chez les anciens.

PATAOUA, subst. mas. (*pata-oua*), t. de bot., espèce de palmier qui croît dans l'île de Cayenne.

PATAPATAPLAN, subst. mas. (*patapataplan*), bruit imitatif du tambour.

***PATAQUE**, subst. fém. (*patake*), monnaie effective de Batavia. — Monnaie d'argent du Brésil.—Monnaie de compte en Barbarie.—Monnaie d'argent qui a cours en Turquie.

PATAQUE-CHIQUE, subst. fém. (*patakechike*), monnaie d'Alger, qui a cours aussi, dit-on, à Tunis.

PA-T-A-QU'EST-CE, subst. mas. (*patakièce*), faute qui consiste à faire entendre un *t* à la place d'un *s*, ou un *s* à la place d'un *t*. C'est ce qu'on appelle vulgairement un *cuir*.—Au plur., des *pa-t-à-qu'est-ce*.

PATARA, subst. mas. (*patara*), galhauban volant.

PATARÆUS, subst. propre mas. (*pataré-uce*), myth., surnom d'Apollon, pris d'un temple fameux qu'il avait dans la ville de *Patare*. Il y rendait des oracles pendant six mois de l'année, et pendant les six autres mois dans l'île de Délos.

PATARAFFE, subst. fém. (*patarafe*), traits d'écriture informes, lettres, etc. Style plaisant et moqueur. — *Pataraffe* ne se dit pas pour *paraphe*, excepté par plaisanterie.

PATARASSE, subst. fém. (*patarace*), t. de mar., espèce de ciseau à froid, qui, dans la construction des vaisseaux, sert à ouvrir les joints entre les bordages, pour en faire la couture.

PATARASSÉ, E, part. pass. de *patarasser*.

PATARASSER, v. act. (*pataracé*), t. de mar., presser l'étoupe dans les contours d'un vaisseau, avec la *patarasse*; enfoncer la *patarasse*. — *se* PATARASSER, v. pron.

PATARD, subst. mas. (*patar*), petite monnaie. — Fam. : *cela ne vaut pas un patard*.

***PATARIN**, subst. mas. (*patarein*), nom d'anciens sectaires hérétiques de France; albigeois.

PATAS, subst. mas. (*patâce*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce de beau singe qui se tient en Afrique

***PATATE**, subst. fém. (*patate*), t. de bot., sorte de pomme de terre d'Amérique.

***PATATRAS**, interj. (*patatrâ*). Ce mot sert à exprimer, par imitation, la chute rapide, le fracas, la rupture violente d'un corps.—On dit famil. d'une personne qui tombe : *Patatras! le voilà par terre*.

PATAUD, E, subst. et adj. (*patô, tôde*), fig. et fam., gros enfant potelé.—Personne grossièrement faite. — Paysan grossier. — Subst. mas., jeune chien qui a de grosses pattes. — Prov. et fig. : *être à nage pataud*, dans l'abondance.

PATAUGÉ, part. pass. de *patauger*.

PATAUGER, v. neut. (*patôjé*), marcher dans une eau bourbeuse. — Au fig., s'embarrasser dans une affaire, dans un discours.

PATAVINITÉ, subst. fém. (*patavinité*), manière de parler propre aux habitants de Padoue (*Patavium*). Suivant Quintilien, on reprochait à Tite-Live sa patavinité : on sait que cet historien était de Padoue.—Qualité particulière du style.

***PATAY**, subst. propre mas. (*patè*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Orléans, dép. du Loiret.

PATE ne s'écrit plus pour **PATTE**.

***PÂTE**, subst. fém. (*pâte*) (en lat. *pasta*), farine détrempée et pétrie pour faire du pain, de la pâtisserie, etc. On écrivait autrefois *paste*. — *Mettre la main à la pâte*, aider les autres à travailler.—*Il n'y a ni pain ni pâte au logis*, il n'y a rien à manger.—*Mettre des viandes, du gibier en pâte*, les mettre cuire dans de la *pâte*.—*Etre comme un coq en pâte*, être très-heureux, très-à son aise; ce qui signifiait primitivement, ainsi que le remarque l'*Académie* : *être dans son lit bien chaudement et bien couvert, de sorte que la tête seule paraisse*. — Fig. et fam. : 1° complexion, constitution : *il est de bonne pâte*; 2° naturel : *c'est une bonne pâte d'homme, la meilleure pâte d'homme*. — Diverses choses broyées et pulvérisées qu'on met en masse en les humectant : *de la pâte d'amandes*.—*Pâtes d'Italie*, de farine d'Italie, ou plutôt *pâtes* auxquelles on donne la façon et la forme de celles d'Italie. — *Pâtes de verre*, en termes d'artistes et d'antiquaires, composition de pierres gravées factices, que les anciens nommaient *vitrum obsidianum*. — T. de peinture, *peindre dans la pâte*, fondre les tons et retrouver les formes de la nature au milieu d'une grande quantité de couleur dont on a chargé un tableau, dès le premier travail de l'empâtement. — T. de gravure : *estampes d'une belle pâte*, dont les tailles ont de la souplesse, de la largeur, et surtout du moelleux et de la couleur. — T. d'imprimerie, *tomber en pâte*, se dit d'une forme dont les caractères se détachent et se séparent d'eux-mêmes.

***PÂTÉ**, subst. mas. (*pâté*) (viande enfermée dans la *pâte*), pièce de pâtisserie qui renferme de la chair, du poisson, etc.— *Pâté en terrine*. Voy. TERRINE. —*Pâté d'ermite*, figue sèche dans laquelle il y a une noix ou une amande.—Goutte d'encre tombée sur du papier.—Dans la gravure, endroits noirs qui se trouvent dans les ombres par la confusion que l'eau-forte fait sur les hachures serrées et croisées. — En t. d'imprimerie, caractères mêlés et confondus sans aucun ordre. — Chez les lapidaires, assemblage de plusieurs espèces de pierres de nature et de forme différentes, que l'on expose en vente : *vendre, acheter un pâté de pierres*. — Petit ustensile de brodeur à plusieurs cases.—En t. d'archit., assemblage de maisons. — Dans l'architecture militaire, fortification de figure ronde, attachée au corps d'une place ou d'un ouvrage avancé. — Fig. et fam. : *un gros pâté*, un gros enfant potelé. — En t. de jeu : *faire le pâté*, arranger les cartes pour se donner beau jeu. — Prov. : *hacher menu comme chair à pâté*, hacher par morceaux, mettre en pièces.—*C'est un prix fait comme celui des petits pâtés*, c'est une chose dont le prix est réglé, et que tout le monde connaît.

PÂTÉ, E, part. pass. de *pâter*.

PÂTÉE, subst. fém. (*pâté*), *pâte* faite avec des recoupes de son, qu'on donne à la volaille pour l'engraisser. — Mélange de pain émietté et de viande pour les animaux domestiques.

PATÉIDES, subst. propre fém. plur. (*paté-ide*), myth., surnom des Muses, pris d'une fontaine qui leur était consacrée dans la Macédoine.

PATELET, subst. mas. (*patelè*), sorte de morue qui tient le cinquième rang dans le triage qu'on en fait dans la Normandie.

PATELIN, E, subst. et adj. (*pateleîn, line*) (de la farce de *maître Pierre Patelin*, rajeunie sous le titre de l'*Avocat Patelin*. Voyez : *revenons à nos moutons*, au mot MOUTON.), homme, femme souple et artificieux, qui, par des manières flatteuses et insinuantes, fait venir les autres à ses fins. Style fam. — Adj.: *air patelin, voix pateline*.—Subst. mas., t. de verrerie, petit creuset d'essai.

PATELINAGE, subst. mas. (*patelinaje*), manière insinuante et artificieuse d'un *patelin*. Il est fam.

PATELINÉ, E, part. pass. de *pateliner*.

PATELINER, v. neut. (*pateliné*), agir en *patelin*. — Act., ménager adroitement l'esprit d'un homme dans la vue de quelque intérêt. — Manier une affaire avec adresse pour la faire réussir comme on le souhaite. Il se prend toujours en mauvaise part.—*se* PATELINER, v. pron.

PATELINEUR, subst. et adj. mas., au fém. **PATELINEUSE** (*patelineur, neuze*); il se dit dans le même sens que *patelin*; avec cette différence cependant, que *patelin* marque la qualité, le défaut, le vice; et *patelineur*, l'action de faire le *patelin*, l'habitude du *patelinage*; de même que *papelard* désigne non seulement le vice, mais la manie, l'affectation, l'excès. On est *patelin* par caractère, et par un caractère souple et artificieux; on est *patelineur* par le fait et par les manières propres du *patelin*; on est *papelard* par hypocrisie et par un manège caché. (*Roubaud*.)

PATELINEUSE, subst. et adj. fém. Voy PATELINEUR.

***PATELLAIRE**, adj. mas. (*patèlelère*), myth., se dit des dieux du dernier ordre, auxquels on faisait des offrandes dans de petites écuelles qu'on nommait *patelles*.

***PATELLE**, subst. fém. (*patèle*), t. d'antiq., sorte de vase sacré des anciens, dans lequel ils faisaient des offrandes aux dieux. — T. d'hist. nat., genre de coquilles de la classe des univalves. — Genre d'insectes. — Genre de mollusques de la famille des dermobranches, dont le corps est protégé par un têt d'une seule pièce en forme de petit vase. Voy. LÉPAS.

PATELLITE, subst. fém. (*patèlelite*), t. d'hist. nat., *patelle* fossile

PATEMMENT, adv. (*pataman*), d'une manière publique, *patente*. (*Boiste*.) Inusité.

PATÈNE, subst. fém. (*patène*) (du lat. *patena*, employé dans le même sens par les liturgistes, et qui, dans *Columelle*, signifie un petit vase évasé, fait de *patere*, être ouvert), vase sacré fait en forme de petite assiette et qui sert à couvrir le calice.

***PATENÔTRE**, subst. fém. (*patenôtre*), le *Pater* et les autres premières prières qu'on apprend aux enfants. Corruption du latin *pater noster*, notre père. — Par extension, toute sorte d'autres prières chrétiennes. — Au plur. : 1° grains d'un chapelet; 2° le chapelet tout entier. Il est populaire dans toutes ces acceptions. — En archit., espèce de perles ou de grains de chapelet, dans les astragales, les baguettes, etc. — Prov. et bassement : *dire la patenôtre de singe*, gronder, murmurer entre ses dents.

PATENÔTRERIE, subst. fém. (*patenôtreri*), commerce, vente de chapelets; étalage de chapelets, de croix, etc. Il est vieux.

***PATENÔTRIER**, subst. mas. (*patenôtri-é*), celui qui fait et vend des *patenôtres*, ou grains de chapelet. Il est vieux.

PATENT, E, adj. (*patan, tante*), manifeste, évident.—*Lettres patentes*, lettres en forme et scellées du grand sceau (du lat. *patens*, ouvert; parce que ces lettres se délivraient ouvertes, à la différence des *lettres closes*, des lettres de cachet). — T. de chancellerie : *acquit patent*, brevet portant gratification d'une somme d'argent et servant d'acquit au payeur.

PATENTABLE, adj. des deux genres (*patantable*), soumis à la *patente*.

***PATENTE**, subst. fém. (*patante*), lettres accordées par le roi, par une université, etc. : *on lui a délivré ses patentes, des patentes de docteur*. — On le dit aussi au sing. pour le titre qui confère le droit d'exercer un état, un métier, et même de la contribution annuelle imposée à ceux qui font un commerce : *obtenir une patente de menuisier, montrer, produire sa patente*.—Passeports et certificats de santé qu'on délivre dans les ports de mer. — On nomme *patente nette*, celle qui atteste que le vaisseau est parti d'un pays non infecté; et *patente brute*, celle qui dit le contraire.—*Patente nationale*, brevet accordé aux inventeurs, aux auteurs de nouvelles découvertes, pour leur en assurer la propriété et l'exercice exclusif. On l'appelle plus souvent *brevet d'invention*. (Constitution de 1791.)

PATENTÉ, E, part. pass. de *patenter* et adj. (*patanté*), qui paie *patente*.—On dit quelquefois au mas. : *c'est un patenté; les patentés*, ceux qui sont soumis à la *patente*.

***PATENTER**, v. act. (*patanté*), donner des lettres de *patente*. — *se* PATENTER, v. pron., prendre des lettres de *patente*.—Ce mot manque dans l'*Académie*.

PATER, subst. mas. (*patère*) (mot pris du lat.), l'oraison dominicale : *dire son Pater*.—Les gros grains d'un chapelet sur lesquels on dit le *Pater*. — Fam. : *savoir une chose comme son Pater*, parfaitement bien. — *Ne savoir pas son Pater*, être fort ignorant. — Au plur., des *Pater*.

PÂTER, v. act. (*pâté*), t. de cordonnier, coller des cuirs ensemble.— Neut., t. de chasse, se dit de l'animal qui emporte de la boue avec ses *pattes*. — *se* PÂTER, v. pron.

PATÈRE, subst. fém. (*patère*) (en lat. *patera*, fait de *patere*, être ouvert), t. d'hist. anc., vase très-ouvert dont on se servait dans les sacrifices. — En architecture, ornement en forme de *patère*, dans les métopes de la frise dorique. — Ornement qui imite la *patère*, pour soutenir des rideaux, des chapeaux. — Au plur., myth., prêtres d'Apollon par la bouche desquels ce dieu rendait ses oracles. — Instruments de sacrifices dans lesquels on recevait le sang des victimes, ou dont on se servait pour faire des libations.

PATERNE (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinpaterne*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mamers, dép. de la Sarthe.

PATERNE, adj. des deux genres (*patèrene*) (en lat. *paternus*), qui offre les apparences de l'affection : *paternel* : *parler d'un ton paterne*. Fam. et vieux.

*__PATERNEL__, adj. mas., au fém. **PATERNELLE** (*patèrenèle*) (en lat. *paternus*), tel qu'il convient à un père : *amour paternel*, *tendresse paternelle*. — Tel qu'il appartient à la qualité de père : *autorité paternelle*. — Du côté du père : *parents*, *biens paternels*.

PATERNELLE, adj. fém. Voy. PATERNEL.

PATERNELLEMENT, adv. (*patèrenèleman*), d'une manière *paternelle*.

PATERNISÉ, part. pass. de *paterniser*.

PATERNISER, v. neut. (*patèreniezé*), ressembler à son père, prendre la qualité de père. (*Boiste*.) Inusité.

*__PATERNITÉ__, subst. fém. (*patèrenité*), état, titre, qualité de père. — Titre d'honneur donné aux religieux.

*__PATERSONE__, subst. fém. (*patèrçone*), t. de bot., genre de plantes.

*__PATERSONIE__, subst. fém. (*patèreçoni*), t. de bot., genre de plantes iridées.

PÂTEUSE, adj. fém. Voy. PÂTEUX.

*__PÂTEUX__, adj. mas., au fém. **PÂTEUSE** (*pâteu*, *teuze*) ; il se dit : 1° du pain qui n'est pas cuit ; 2° des choses qui font dans la bouche le même effet que ferait de la *pâte* ; 3° de la bouche, de la langue, qui est comme *empâtée* d'une salive épaisse ; 4° d'un chemin qui est en terre grasse, molle et à demi-détrempée ; 5° en t. de peinture, d'un pinceau ferme, nourri, gras et moelleux ; des chairs qui sont peintes largement, moelleusement et dans la *pâte*, etc. — *Liqueur pâteuse*, épaisse. — *Ce diamant a un œil pâteux*, n'est pas clair, a quelque chose de louche.

*__PATHÉTIQUE__, subst. mas. et adj. des deux genres (*patétike*) (du grec παθος, passion, fait de παθειν ou πασχω, je souffre), qui remue, qui excite les passions ; touchant, énergique. — Subst. : *aimer le pathétique*. — En anat., *nerf pathétique*, qui se rend au muscle de l'œil.

PATHÉTIQUEMENT, adv. (*patétikeman*), d'une manière *pathétique* et touchante.

*__PATHÉTISME__, subst. mas. (*patéticeme*), l'art d'émouvoir les passions.

PATHICISME, subst. mas. (*paticiceme*) (du grec παθος, passion), prostitution, impudicité.

PATHOGÉNÉSIE, subst. fém. (*patojénezi*) (du grec παθος, maladie, et γενεσις, génération), origine des maladies, leur cause, leur principe.

PATHOGÉNÉSIQUE, adj. des deux genres (*patojénézike*), qui tient, qui a rapport à la *pathogénésie*.

*__PATHOGÉNIE__, subst. fém. Voy. PATHOGÉNÉSIE.

*__PATHOGNOMONIQUE__, adj. des deux genres (*patoguenomonike*) (du grec παθος, maladie, et γνωμονικος, qui dénote, qui indique), t. de médec. : *signes pathognomoniques*, propres et particuliers à chaque maladie.

*__PATHOLOGIE__, subst. fém. (*patoloji*) (du grec παθος, affection, maladie, et λογος, discours), partie de la médecine qui considère la nature, les différences, les causes et les symptômes des maladies.

PATHOLOGIQUE, adj. des deux genres (*patolojike*), qui appartient à la *pathologie*.

PATHOLOGISTE, subst. mas. (*patolojicete*), médecin qui écrit ou qui dogmatise sur la science des maladies.

PATHOMANIE, subst. fém. (*patomani*) (du grec παθος, maladie, et μανια, folie), t. de médec., espèce de maladie qui se rapporte à la démence, à l'égarement d'esprit.

PATHOPÉE, subst. fém. (*patopé*), fig. de rhétorique par laquelle on excite les mouvements de l'âme.

PATHOS, subst. mas. (*patôce*) (mot purement grec), autrefois les mouvements ou passions qu'un orateur excite dans l'âme de ses auditeurs : *il entend bien le pathos*, il s'entend à remuer les passions. — Il ne se dit plus que dans le style plaisant et moqueur, pour signifier une chaleur affectée et déplacée dans un discours, dans un ouvrage.

*__PATIBULAIRE__, adj. des deux genres (*patibulère*) (du latin *patibulum*, gibet), qui appartient au gibet : *fourches patibulaires*. — Qui sent le gibet : *mine*, *physionomie patibulaire*, d'un méchant homme.

*__PATIBULE__, subst. fém. (*patibule*), exposition. Vieux et même hors d'usage.

PATIEMMENT, adv. (*paci-aman*), avec *patience*.

*__PATIENCE__, subst. fém. (*paci-ance*) (en latin *patientia*, fait de *pati*, souffrir), vertu qui fait supporter l'adversité, les douleurs, les injures, etc., avec modération et sans murmure : *prendre patience* ; *prendre son mal en patience*. — Persévérance : *la patience dans les travaux*. — *Ouvrage de patience*, qui a coûté beaucoup de temps. — *Prendre patience* ; *avoir* ou *se donner patience*, attendre sans s'impatienter, sans agitation. — T. d'anat., muscle releveur de l'omoplate. — T. milit., petite planche fort mince, large de deux doigts, longue de six à huit pouces, fendue au milieu dans le sens de la longueur, et dont les militaires se servent pour nettoyer les boutons de métal. — T. de bot., plante apétale, vivace, agreste et cultivée, dont la racine est amère, astringente et stomachique.

PATIENCE ! interj. (*paci-ance*), ayez *patience*. — On le dit aussi par forme de menace : *patience* ! *j'aurai mon tour*.

PATIENT, E, subst. (*paci-an*, *ante*) (en lat. *patiens*, fait de *pati*, souffrir), celui, celle qui a été condamné à mort et qu'on va exécuter. — Fig. et fam., celui, celle qui souffre une opération douloureuse par la main d'un chirurgien. — En philosophie, et par opposition à *agent*, le sujet sur lequel on agit.

PATIENT, E, adj. (*paci-an*, *ante*), qui souffre les maux, les injures avec *patience*. — Qui supporte les fautes, les défauts, etc., etc., avec bonté, avec douceur. — Qui attend, qui persévère avec tranquillité. — En philosophie, qui reçoit l'impression d'un agent physique.

PATIENTÉ, part. pass. de *patienter*.

PATIENTER, v. neut. (*paci-anté*), prendre *patience*, attendre patiemment, avec *patience*.

PATIME, subst. fém. (*patime*), t. de bot., espèce de plante qui croît dans les forêts de la Guyane.

*__PATIN__, subst. mas. (*patein*) (suivant *Borel*, de πατειν, fouler aux pieds), anciennement, sorte de soulier de femme, aussi élevé par devant que par derrière. — Chaussure garnie de fer par-dessous pour glisser. — *Fer à patin*, fer qu'on met au pied d'un cheval pour le forcer à s'appuyer sur le pied opposé. — Ais fort épais sous la charpente d'un escalier. — En t. d'imprim. : 1° morceau de bois qui sert à assembler le bas des jumelles d'une presse ; 2° pièce de bois dans laquelle s'assemblent les traverses du berceau.

PATINABLE, adj. des deux genres (*patinable*), qui peut être *patiné*, sur quoi on peut *patiner*.

PATINAGE, subst. mas. (*patinaje*), action de *patiner*.

*__PATINE__, subst. fém. (*patine*), brillante couleur de vert-de-gris, ou cuivre oxydé sur le cuivre antique.

PATINÉ, E, part. pass. de *patiner*.

*__PATINER__, v. neut. (*patiné*), aller sur la glace avec des *patins*. — Act., manier indiscrètement. — *se* PATINER, v. pron.

PATINEUR, subst. mas., **PATINEUSE**, subst. fém. (*patineur*, *neuze*), qui glisse sur la glace avec des *patins*. — Qui manie indiscrètement les mains et les bras d'une femme. En ce sens il est libre.

PATINEUSE, subst. fém. Voy. PATINEUR.

PÂTIR, v. neut. (*pâtir*) (du latin *pati*, souffrir), souffrir de la misère. — Être puni : *souvent les bons pâtissent pour les méchants* ; *vous en pâtirez*. Il est fam. — Éprouver du dommage.

PATIRA, subst. mas. (*pâtira*), petit tapis de lisière, sur lequel les tailleurs font porter les boutonnières de l'habit qu'ils repassent, afin qu'elles ne soient point aplaties par l'action du carreau. — T. d'hist. nat., cochon d'Amérique.

PATIRICH, subst. mas. (*patiriche*), t. d'hist. nat., sorte de guêpier de Madagascar.

PATIRAGE, subst. mas. (*pâtiraje*), ancien droit de *pâture*.

*__PÂTIS__, subst. mas. (*pâti*), lieu où l'on met *paître* les bestiaux.

PÂTISSAGE, subst. mas. (*pâtiçaje*), droit de *pâture*. — Action de *pâtisser*.

PÂTISSÉ, E, part. pass. de *pâtisser*.

PÂTISSER, v. neut. (*pâticé*), faire de la *pâtisserie*. — *se* PÂTISSER, v. pron.

*__PÂTISSERIE__, subst. fém. (*pâticeri*), *pâte* préparée et assaisonnée d'une certaine manière et cuite au four. — Art du *pâtissier*.

*__PÂTISSIER__, subst. mas., **PÂTISSIÈRE**, subst. fém. (*pâticié*, *cière*), celui, celle qui fait ou vend des *pâtés* et autres pièces de four.

PÂTISSOIE, subst. fém. (*pâtiçoé*), étoffe de soie de Chine.

PÂTISSOIRE, subst. fém. (*pâtiçoare*), table à rebord pour *pâtisser*.

PATOIS, subst. mas. (*patoé*) (suivant *Ménage*, du lat. *patrius*, sous-entendu *sermo* : *sermo patrius*, langage paternel du pays), sorte de langage grossier du peuple, et surtout des paysans, particulier à quelques provinces.

PATOLLES, subst. fém. plur. (*patole*), étoffe de soie que l'on fabrique aux environs de Surate.

PÂTON, subst. mas. (*pâton*) (rac. *pâte*), petit morceau de cuir dont on renforce le bout d'un soulier en dedans. — Morceau de *pâte* dont on engraisse les chapons, les poulardes, etc. — Morceau de *pâte* agité avec force lorsqu'on pétrit. — Motte de terre plus petite que les ballons, qui sert à faire une oreille, un manche d'une pièce de poterie. — Rouleau de terre qui, mis sur les autres, forme le creuset du verrier.

PATORÉALE, subst. fém. (*patoré-ale*), t. d'hist. nat., espèce de canard du Chili qui a une crête rouge sur le bec.

PATOUILLE, subst. fém. (*patou-ie*), dans les forges, machine qui sépare la terre de la mine de fer.

PATOUILLET, subst. mas. (*patou-iè*), machine hydraulique par laquelle on sépare le minerai des parties terreuses.

PATOUILLEUR, subst. mas. (*patou-ieur*), celui qui agite le minerai pour le séparer des parties terreuses. — Celui qui sépare la terre de la mine de fer.

*__PATOUILLEUSE__, adj. fém. (*patou-ieuze*), t. de mar. : *mer patouilleuse*, mer grosse relativement aux embarcations, aux chaloupes, aux canots, etc.

PATOUR, subst. mas. (*patour*), trompeur. (*Boiste*.) Inusité.

PATOW, subst. mas. (*patove* ou *patou*), t. de relat., casse-tête, espèce d'arme offensive des Indiens de la mer du Sud.

PATRAQUE, subst. fém. (*patrake*), machine usée et de peu de valeur : *sa montre est une patraque*. — Personne d'une faible constitution.

PATRAT, subst. mas. (*patra*), officier dont les fonctions, à Rome, étaient à peu près celles de nos hérauts d'armes : *père patrat*, chef des féciaux. — Nom d'une monnaie arabe.

PÂTRE, subst. mas. (*pâtre*) (corruption du mot *pastor*, pasteur), celui qui garde des troupeaux de bœufs, de vaches, etc. — PÂTRE, PASTEUR, BERGER. (*Syn.*) *Pâtre* se prend dans un sens générique et collectif, pour désigner tout gardien de toute espèce de troupeaux, comme le bouvier, le chevrier, le porcher, le berger ; et il se dit particulièrement de ceux qui gardent le gros bétail, les bœufs, les vaches, etc. *Pasteur* se prend quelquefois dans un sens générique ; mais il se dit proprement de celui qui garde le menu bétail. *Berger* n'indique qu'un gardien de moutons ou de brebis, ou plutôt il en est l'éducateur. — Dans le genre pastoral, les personnages de *Théocrite* ne sont quelquefois que des *pâtres* grossiers ; ceux de *Virgile* sont des *bergers* un peu ennoblis ; ceux de *Gessner* sont des *pasteurs* tendres, sensibles, délicats, tels qu'on n'en voit nulle part.

__AD PATRES__ (*adepâtrèce*), loc. adv. et latine : *aller ad patres* (vers ses pères, ses aïeux), mourir. — *Envoyer ad patres*, faire mourir. Bas et burlesque.

*__PATRIARCHAL, E__, et non pas, avec l'*Académie*, **PATRIARCAL**, adj. (*patri-arkale*), qui a rapport aux *patriarches*. — Qui appartient au *patriarche* : *siège patriarchal* ; *dignité patriarchale*. — Au plur. mas., *patriarchaux*.

PATRIARCHALEMENT, et non pas **PATRIARCALEMENT**, adv. (*patri-arkaleman*), en *patriarche*, d'une manière *patriarchale*.

*__PATRIARCHAT__, et non pas, avec l'*Académie*, **PATRIARCAT**, subst. mas. (*patri-arka*), dignité de *patriarche*. — Étendue du territoire de sa juridiction. — Durée de cette juridiction.

PATRIARCHAUX, adj. mas. plur. Voy. PATRIARCHAL.

*__PATRIARCHE__, subst. mas. (*patri-arche*) (du grec πατρια, famille, et αρχος, chef ; *chef de la famille*), nom qu'on donne à plusieurs personnages de l'Ancien Testament, Noé, Abraham, etc. — Titre de dignité dans l'Église, au-dessus de celle des archevêques. — Instituteur d'un ordre religieux. — Vieillard qui a une figure respectable. — Vieillard qui vit au milieu d'une famille nombreuse et heureuse.

*PATRICE, subst. mas. (*patrice*) en lat. *patricius*, formé de *pater*, père), dignité instituée dans l'empire romain par Constantin. Elle donnait à celui qui en était revêtu le premier rang dans l'empire, après les césars. — Au plur., dieux que les anciens Romains croyaient gouverner l'univers, tels que Janus, Saturne, Pluton, etc., etc.

*PATRICIAT, subst. mas. (*patricia*), dignité de *patrice*. — Ordre des nobles dans les gouvernements où on les appelle *patriciens*.

*PATRICIDE, subst. mas. (*patricide*), qui tue son père. Voy. PARRICIDE, qui est plus usité. — Fig., celui qui tue la *patrie*; son crime. Peu en usage dans les deux sens.

PATRICIE, subst. fém. (*patrici*), t. de bot., nom de deux plantes. — Subst. propre fém., myth., surnom sous lequel Isis avait un temple dans la cinquième région de Rome.

*PATRICIEN, subst. et adj. mas., au fém. PATRICIENNE (*patriciein*, *ciène*) (en lat. *patricius*, formé de *pater*, père).—Subst., descendant des premiers sénateurs de Rome. — Nobles dans certains gouvernements.—Adj., qui était issu des premiers sénateurs.

PATRICIENNE, subst. et adj. fém. Voyez PATRICIEN.

PATRICIES, subst. fém. plur. (*patrici*), t. d'antiq., mystères et cérémonies concernant le culte du Soleil.

*PATRIE, subst. fém. (*patri*) (en lat. *patria*, sous-entendu *terra*; *terre paternelle*), pays où l'on est né.—Lieu de la naissance. — On le dit, par extension, de la nation même où l'on se trouve, de ses concitoyens, de leurs sociétés, de leurs mœurs, de leurs habitudes, de leurs manières de se vêtir, de leurs jeux, etc.—Le mot *pays* dit quelquefois autant que *patrie*. — On appelle souvent *patrie* la société politique dont on est membre.—On appelle *patrie des beaux-arts*, le lieu où ils sont le plus en honneur.—*La céleste patrie*, le ciel.

PATRIENS, subst. et adj. mas. plur. (*patri-ein*), myth., dieux de la *patrie*, ceux qu'on a reçus de ses pères. Hors d'usage.

PATRIMES et MATRIMES, subst. mas. plur. (*patrime*, *matrime*), t. d'antiq., ceux dont les pères et mères vivaient encore.

*PATRIMOINE, subst. mas. (*patrimoène*) (en lat. *patrimonium*), biens qui viennent du père et de la mère. — Ce qui appartient, ce qui revient naturellement : *son industrie fait son patrimoine*. — *Le patrimoine de saint Pierre*, une partie du domaine que le pape possède en Italie.

*PATRIMONIAL, E, adj. (*patrimoni-ale*), qui est du *patrimoine*. — Au plur. mas., *patrimoniaux*.

PATRIMONIALISÉ, E, part. pass. de *patrimonialiser*, et adj. : *biens patrimonialisés*.

PATRIMONIALISER, v. act. (*patrimoni-alizé*) (rac. *patrimoine*), rendre *patrimonial* un bien national par traité avec le dépossédé.— SE PATRIMONIALISER, v. pron. (*Boiste*.) Inusité.

PATRIMONIALITÉ, subst. fém. (*patrimonialité*), qualité de ce qui est *patrimonial*. (Theuret.) Peu usité.

PATRIMONIAUX, adj. mas. plur. Voyez PATRIMONIAL.

PATRIOTE, subst. des deux genres (*patri-ote*) (du latin *patria*, patrie), celui, celle qui aime sa *patrie*, et qui est disposé à faire toute sorte de sacrifices pour elle.—Quelques-uns emploient ce mot adj. : *âme*, *cœur*, *esprit*, *personne patriote*.

PATRIOTIQUE, adj. des deux genres (*patri-otike*), qui tient du *patriote*, qui lui appartient : *sentiments patriotiques*; *courage patriotique*.

PATRIOTIQUEMENT, adv. (*patri-otikeman*), en vrai *patriote*.

PATRIOTISME, subst. mas. (*patri-oticeme*), amour pour la *patrie*; caractère du *patriote*; civisme noble et généreux.

PATRIPASSIEN, subst. mas. (*patripâcièin*), t. d'hist. ecclés., nom de sectaires qui attribuaient à Dieu le père les souffrances endurées par J.-C.

PATRIQUES, subst. mas. plur. (*patrike*), myth., sacrifices des anciens Perses, en l'honneur du dieu Mythra.

PATRISIE, subst. fém. (*patrizi*), t. de bot., genre de plantes qu'on nomme aussi *riane* ou *rianie*.

PATRISTIQUE, subst. fém. (*patricetike*), science des choses qui sont relatives aux anciens Pères de l'Église.

PATROCINÉ, part. pass. de *patrociner*.

PATROCINER, v. neut. (*patrociné*) (en lat. *patrocinari*, plaider), parler longuement et jusqu'à l'importunité. Vieux dans ce sens, mais employé encore pour *protéger*, *servir de patron*.

*PATROCLE, subst. mas. (*patrokle*), t. d'hist. nat., genre de coquilles de la classe des univalves. Subst. propre mas., myth., nom d'un Grec qui, élevé à la cour de Pélée, roi de Phthie en Thessalie, par Chiron avec son fils Achille, devint l'ami de ce dernier. Tué au siége de Troie par Hector, il fut vengé par Achille, qui, bientôt après, fit tomber Hector sous ses coups.

*PATRON, subst. mas., PATRONNE, subst. fém. (*patron*, *trone*) (en latin *patronus*, fait de *pater*, père), protecteur. Il se dit du saint, de la sainte, dont on porte le nom. — Par extension, homme puissant auquel on s'attache, sous la protection duquel on se met. C'est en ce sens que ce mot est employé en parlant des anciens.—Maître d'un esclave.—Maître d'une maison; maître d'ouvriers.—Défenseur.—Celui qui commande aux matelots d'un vaisseau, d'une galère, d'une barque; qui veille à la manœuvre.—Celui qui a droit de nommer à un bénéfice : *patron ecclésiastique*, *patron laïque*. — Fam. : *patron de la case*. Voy. CASE. — Fig. : *patron de la barque*, celui qui a le plus de crédit dans une société, dans une affaire, etc. — Adj. : *cardinal patron*, anciennement celui qui gouvernait avec la qualité de premier ministre. —On a appelé autrefois *galère patronne*, ou simplement *la patronne*, la seconde des galères du roi. — Subst., mais seulement au mas., dans les acceptions qui suivent : modèle : *patron de dentelle*, etc. — En peinture, papier ou carton découpé à jour, qu'on applique sur une toile, etc., pour imprimer avec de la couleur la partie de cette toile qui est demeurée à découvert.—On le disait autrefois, dans le même sens, des personnes. Il s'est conservé dans cette phrase familière : *être formé sur un bon, sur un mauvais patron*.—En t. de luthier, pièces de bois qui ont la forme des différentes parties d'un instrument : *violoncelle d'un grand patron*.

*PATRONAGE, subst. mas. (*patronaje*), anciennement, droit de nommer ou de présenter à un bénéfice vacant. — Aujourd'hui, protection d'un grand à l'égard d'un homme inférieur. Voy. PATRON. — En t. de peinture, *ouvrage de patronage* fait au moyen d'un *patron*.

PATRONAL, E, adj. (*patronal*), qui a rapport au *patron* : *fête patronale*, du saint de la paroisse. — Sans plur. mas., du moins nous ne l'avons trouvé nulle part.

*PATRONAT, subst. mas. (*patrona*), droit d'un marchand sur ses esclaves; rapport où il est avec ses affranchis. — Protection, défense, bienveillance.

PÂTRONET, subst. mas. (*pâtroné*), garçon pâtissier. Pop.

PATRONNE, subst. et adj. fém. Voy. PATRON.

PATRONNÉ, E, part. pass. de *patronner*.

*PATRONNER, v. neut. (*patroné*), t. de cartier, enduire de couleur, au moyen d'un *patron* évidé, les endroits où la couleur qu'on emploie doit paraître.

PATRONNEUR, subst. mas., au fém. PATRONNEUSE (*patroneur*, *neuze*), celui qui invente les dessins, et qui les forme sur le papier. Peu usité.

*PATRONYMIQUE, adj. des deux genres (*patronimike*) (du grec πατρος, gén. de πατηρ, père, et de ὀνομα, ou ὀνυμα, nom), nom commun à tous les descendants d'une race et tiré de celui qui en est le père : c'est ainsi qu'on appelait *Éacides* les descendants d'*Éaque*, *Héraclides*, les descendants d'*Hercule*. — Il se dit aussi des noms de famille, par opposition aux surnoms.

PATROUILLAGE, subst. mas. (*patroui-iaje*), saleté, malpropreté qu'on fait en *patrouillant*. Il est peu usité.

PATROUILLE, subst. fém. (*patroui-ie*) (de *patrouiller*; parce que dans les courses de nuit on *patrouille* dans la boue), marche qu'une escouade de soldats ou le guet fait pendant la nuit, pour la sûreté du camp ou des habitants. — L'escouade ou le guet qui fait la *patrouille*. — Fam. et pop. : *se mettre en patrouille*, riboter, aller de cabaret en cabaret, boire sans nécessité, et plus qu'il ne convient.

PATROUILLÉ, E, part. pass. de *patrouiller*.

PATROUILLER, v. neut. (*patrou-ié*), faire *patrouille*.—Agiter de l'eau bourbeuse.—Act., manier malproprement.

PATROUILLIS, subst. mas. (*patrouie-i*), bourbier dans lequel on *patrouille*. Peu en usage.

PATROUILLOTISME, subst. m. (*patrou-iotisme*), zèle outré pour le service de la garde nationale.

PATTAI, subst. mas. (*patè*), t. de bot., espèce d'acacia des Indes, dont on emploie les feuilles sèches pour améliorer l'arack qu'on y fabrique.

PATTARA, subst. mas. (*patara*), t. de bot., genre de plantes de la famille des cistes.

*PATTE, et non point PATE, que l'on peut confondre avec *pâte*; subst. fém. (*pate*), pied des animaux quadrupèdes qui ont des doigts, des ongles et des griffes, et de tous les oiseaux, hormis les oiseaux de proie. — On le dit aussi des écrevisses, des araignées, etc.—Fig. et fam., pied ou main de l'homme. — *Faire patte de velours*, se dit du chat qui retire ses griffes en donnant la *patte*. Fig., cacher, sous des dehors caressants, le pouvoir et le dessein de nuire. — Prov. : *tirer les marrons du feu avec la patte du chat*; *bailler le chat par les pattes*. Voy. CHAT. — Fig. et fam. : *trouver quelqu'un sous sa patte*, à sa portée. — *Se tirer des pattes de quelqu'un*, se soustraire à son pouvoir, ou simplement à ses persécutions, à ses importunités. — *Marcher à quatre pattes*, sur les mains et sur les pieds. — *Mettre la patte sur quelqu'un*, 1° le maltraiter; 2° se rendre maître de son esprit; prendre de l'ascendant, de l'empire sur lui.—*Passer sous la patte de quelqu'un*, en être maltraité. — *Être entre les pattes de.....*, être soumis à l'examen d'un homme dont on a lieu de craindre la sévérité.—*Tenir sous sa patte*, être en état, en pouvoir de faire déplaisir à...— *Donner un coup ou des coups de pattes à quelqu'un*, lâcher contre lui un trait vif et malin.—*Graisser la patte à quelqu'un*, le corrompre, le gagner par argent.—*Ne pouvoir remuer ni pieds ni pattes*, à cause de la faiblesse ou de la lassitude. — *Pattes de mouche*, traits d'une écriture très-fine et mal formée.—En bot., racine qui a quelque ressemblance avec la *patte* d'un animal : *patte d'anémone*, *pattes* ou *griffes de renoncule*.—Pied d'un verre, d'une coupe, etc. : *verre à patte*.— Partie inférieure d'une cloche qui va en s'amincissant.— En musique, 1° ouverture inférieure des instruments à vent : flûte, hautbois, etc.; 2° instrument à plusieurs pointes, pour régler le papier de musique.—Morceau de fer pointu par un bout, plat par l'autre. — Sorte de clou dont la tête est aplatie en forme d'ovale, et percée de plusieurs trous, pour l'attacher contre une planche, etc.—Chez les bouchers, crochet à queue d'hirondelle, ou cheville de bois avec un mentonnet, pour y accrocher la viande. — En t. de tailleur, de lingère, etc., petite bande d'étoffe, etc., doublée ou non, avec ou sans boutonnière, servant à attacher quelque partie d'un vêtement, etc., telle que celle qui se passe dans une boucle, pour serrer par derrière la ceinture d'une culotte, etc.—*Pattes d'ancre*, triangles recourbés qui la font mordre au fond de l'eau. — T. de mar., *mouiller en pattes d'oie*, mouiller sur trois ancres, disposées en triangle, à l'avant du vaisseau.

*PATTÉ, E, adj. (*paté*), t. de blason, qui a les extrémités en forme de *patte*.

PATTE-DE-LION, subst. fém. (*patedeli-on*), t. de charpentiers, enrayure formée par l'assemblage des demi-tirants qui retiennent les chevrons d'une vieille église. — Plusieurs allées dans un bois qui aboutissent à un même centre comme les rayons du cercle. — T. de bot., sorte de plante qui croît dans les Alpes, que l'on nomme aussi *cotonnière étoilée* ou *herbe à coton*. — Au plur., des *pattes-de-lion*.

*PATTE-D'OIE, subst. fém. (*patedoa*), t. de bot., plante. — Point de réunion de divers chemins divergents. — Au plur., des *pattes-d'oie*.

PATTE-PELU, subst. mas. (Telle est du moins l'orthographe et le genre de ce mot, d'après l'*Académie* (édit. de 1835). Qu'il nous soit permis d'exprimer ici une opinion contraire à celle qu'a exprimée l'*Académie* dans son dictionnaire, sur un mot qui ne méritait peut-être pas d'être enregistré par elle. Voici d'abord textuellement la définition qu'elle en donne. On entend, d'après elle, par *patte-pelu* : « un homme qui va » adroitement à ses fins, sous des apparences de » douceur et d'honnêteté : *c'est un franc patte-* » *pelu*; on dit aussi *patte-pelue*, au féminin, » même en parlant d'un *homme*. » Nous prions

le lecteur de ne pas oublier que c'est toujours de la sixième et dernière édition du *Dict. de l'Académie* que nous l'entretenons) : «*cet homme,* » *cette femme est une vraie patte-pelue, une dangereuse patte-pelue.* » Nous sommes bien loin de contester que, soit en parlant d'un homme, soit en parlant d'une femme, il faille dire *patte-pelue;* ce que nous demandons, c'est si l'expression *patte-pelu* est correcte, bien qu'elle soit avouée par l'*Académie.* Le raisonnement, d'accord avec la règle sur les mots composés, veut qu'on fasse accorder l'adj. *pelue* avec le subst. *patte;* on ne peut donc pas écrire au mas. sing. *patte-pelu*, sans commettre un solécisme; c'est *patte-pelue* qui est la véritable orthographe de ce mot, aussi bizarre, du reste, que peu usité; écrivons donc *patte-pelue;* disons-le d'un homme comme d'une femme, et donnons-lui le genre fém., qu'il s'applique à un homme ou à une femme; car toute l'idée de l'acception retombe sur le subst. *patte*, qui est bien du fém.)(*patepelu*), fourbe, doucereux. — Au plur., des *pattes-pelues.*

PATTIÈRE, orthog. vic.; c'est **PATIÈRE** qu'on devrait dire, subst. fém. (*patière*), femme qui trie et déblaie les chiffons à papier.

PATTU, E, adj. (*patu*), qui a de grosses *pattes*, qui a des plumes jusque sur les *pattes.*

PÂTURAGE, subst. mas. (*pâturaje*), lieu où les bêtes vont *paître.* — Usage des *pâturages.* — Herbe du *pâturage.* Voy. PACAGE.

***PÂTURE**, subst. fém. (*pâture*), ce qui sert à la nourriture des bêtes, des oiseaux, des poissons. — Terrein inculte où le bétail trouve quelque chose à *paître.* — *Vaine pâture*, terres sur lesquelles on peut faire *pâturer* librement, où tout le monde peut amener ses bestiaux; ce sont, en général, des terres qui n'ont ni semences ni fruits. On dit dans le même sens : *droit de parcours et de vaine pâture.* Voy. PACAGE.— Au fig., la nourriture de l'âme, de l'esprit.

***PÂTURÉ**, part. pass. de *pâturer.*

PÂTUREAU, subst. mas. (*pâturô*), t. de cout., lieu de *pâture.* Peu usité.

PÂTURER, v. neut. (*pâturé*), paître, prendre a *pâture.* Peu usité.

PÂTUREUR, subst. mas. (*pâtureur*), t. de guerre, à l'armée, celui qui mène les chevaux à l'herbe.

***PATURIN**, subst. mas. (*paturein*), t. de bot., plante qui donne beaucoup de *pâture.*

***PÂTURON**, subst. mas. (*pâturon*), la partie du bas de la jambe du cheval, qui est entre le boulet et la couronne.

PATURSA, subst. fém. (*paturça*), t. de médec., nom donné par Fallope à la maladie vénérienne.

***PAU**, subst. mas. (*pô*), ancienne machine de guerre en usage autrefois parmi les Chinois. — Subst. propre mas., ville de France, chef-lieu du département des Basses-Pyrénées.

PAUCIFLORE, adj. des deux genres (*pôciflore*) (du lat. *pauci*, peu, et *flores*, fleurs), t. de bot., qui porte *peu de fleurs.*

PAUCIRADIÉ, ÉE, adj. (*pôciradi-é*) (du latin *pauci*, peu, et de *radii*, rayons), t. de bot., qui a *peu* de *rayons*, peu de pédoncules.

PAUCITÉ, subst. fém. (*pôcité*) (en lat. *paucitas*), petite quantité d'une chose; petit nombre. (*Voltaire.*) Peu en usage.

PAUFORCEAU, subst. mas. (*pôforçô*), t. d'oiseleur, piège fiché en terre, qui arrête par les pattes l'oiseau destiné à en attirer d'autres.

PAUILLAC, subst. propre mas. (*pô-iak*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Lesparre, dép. de la Gironde.

***PAULE**, subst. mas. (*pôle*) (pris de l'italien *Paolo, Paul*, nom de pape), monnaie de Rome, de Bologne, etc., qui a cours pour dix baïoques (dix sous six deniers tournois, cinquante-deux centimes).—*Le paule* du grand-duché de Toscane a cours pour treize sous quatre deniers (onze sous trois deniers tournois, à peu près cinquante-six centimes.)

PAULÉTIE, subst. fém. (*pôléci*), t. de bot., genre de plantes qui a des rapports avec les bauhinies.

***PAULETTE**, subst. fém. (*pôlète*), droit annuel qui se payait pour certains offices de justice et finance. (De Charles *Paulet*, secrétaire de la chambre du roi, qui fut tout à la fois et le premier inventeur et le premier fermier de ce droit, établi par un édit de 1604.) Vieux et même hors d'usage.

PAULETTÉ, part. pass. de *pauletter.*

PAULETTER, v. neut. (*pauleté*), payer la *paulette.* Vieux et même hors d'usage.

***PAUL** (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinpole*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Barcelonnette, dép. des Basses-Alpes.

PAUL-CAP-DE-JOUX (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinpolekapedejou*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Lavaur, dép. du Tarn.

PAUL-DE-FENOUILLET (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinpoledefenou-ié*), petite ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Perpignan, dép. des Pyrénées-Orientales.

PAULHAGUET, subst. propre mas. (*pôlaguiè*), chef-lieu de canton, arrond. de Brioude, dép. de la Haute-Loire.

PAULIEN (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinpôliein*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. du Puy, dép. de la Haute-Loire.

PAULIER, subst. mas. (*pôlié*), dimeur. (*Boiste.*) Hors d'usage.

PAULITE, subst. fém. (*pôlite*), t. de bot., sorte de plantes que l'on rencontre sur la côte du Labrador.

PAULLINIE, subst. fém. (*pôlelini*), t. de bot., genre de saponacées.

PAULO-POST-FUTUR, subst. mas. (*pôlopocetefutur*) (mot plus latin que français, et forgé par quelque grammairien avide de créer un mot. On lui a fait signifier : *futur très-prochain*). C'est le nom d'un temps de verbes grecs, qui ne se rencontre que dans les verbes passifs. Presque inusité.

***PAUME**, subst. fém. (*pôme*) (en lat. *palma*, fait dans la même signification du grec παλάμη), le dedans de la main, entre le poignet et les doigts. — *Siffler en paume*, que l'*Académie* nous indique comme étant une expression populaire, et à laquelle elle fait signifier, *appeler en faisant du creux de la main une espèce de sifflet*, nous paraît être fort peu usité. — Mesure formée par la hauteur du poing fermé; elle est d'environ trois pouces. On dit dans ce sens plus souvent *palme.* Voy. ce mot. — Jeu dans lequel, avec une raquette ou un battoir, les joueurs chassent et se renvoient une balle, qu'on appelle aussi quelquefois *paume.* On y jouait autrefois avec la *paume* de la main. — Son local ou son terrein.

PAUMÉ, E, part. pass. de *paumer.*

***PAUMELLE**, subst. fém. (*pômèle*), espèce d'orge. — Sorte de penture de porte. — T. d'oiseleur, machine où l'on met un oiseau vivant pour appeler.

***PAUMER**, v. act. (*pomé*) (du mot *paume* de la main) : *paumer la gueule à quelqu'un*, lui donner des coups de poing sur le visage. Pop. et bas. —*SE PAUMER*, v. pron. : *se paumer la gueule*, se battre. Pop. et bas.

PAUMET, subst. mas. (*pômé*), t. de mar., sorte de dé dont les voiliers se servent pour pousser leur aiguille.

***PAUMIER**, subst. mas. (*pômié*), maître d'un jeu de *paume.*

PAUMILLE, le même que *paumelle.*

PAUMILLON, subst. mas. (*pômi-ion*), partie de la charrue qui tient l'épars où sont attachés les bœufs ou les chevaux qui tirent la charrue.

PAUMOYÉ, E, part. pass. de *paumoyer.*

***PAUMOYER**, v. act. (*pômoè-ié*), t. de jeu et de mét., manier hardiment quelque chose. — *SE PAUMOYER*, v. pron. Peu usité.

PAUMURE, subst. fém. (*pômure*), t. de vén., sommet du bois d'un cerf. On dit aussi *empaumure.*

PAUPÉRISME, subst. mas. (*pôpériceme*) (du lat. *pauper*, pauvre), état du *pauvre* à la charge du public.—*Pauvres* nourris par lui : *le paupérisme épuise l'Angleterre.* (Boiste.) Nouveau et adopté.

PAUPIÈRE, subst. fém. (*pôpière*) (en lat. *palpebra*), peau qui couvre l'œil, et qui est bordée de poils appelés *cils.* — Poils de la *paupière.* — *Fermer la paupière*, dormir ou essayer de dormir; et encore, mourir : *à peine eut-il fermé la paupière, qu'on mit tout chez lui sous le scellé.*— *Fermer la paupière à quelqu'un*, recevoir son dernier soupir.—*Ouvrir la paupière*, se réveiller.

PAUPOIRE, subst. fém. (*pôpoare*), t. de verr., plaque de fonte placée dans les ateliers, sur laquelle on aplatit le cul des bouteilles noires.

PAUSAIRE, subst. fém. (*pôzère*), nom de ceux qui préparaient les reposoirs dans les fêtes d'Isis, à Rome. — Ceux qui, dans les galères, donnaient le signal aux rameurs pour les faire manœuvrer de concert.

PAUSANIES, subst. fem. plur. (*pôzani*), t. d'antiq., fêtes célébrées à Sparte, accompagnées de jeux, et auxquelles les Spartiates avaient seuls le droit de disputer le prix.

***PAUSE**, subst. fém. (*pôze*) (en lat. *pausa*, fait du grec παῦσις, repos, dérivé de παύω, je cesse d'agir), suspension, cessation d'une action, d'un mouvement pendant quelque temps. — Dans le plain-chant et la musique, intervalle pendant lequel une ou plusieurs voix demeurent sans chanter. — Silence de la durée d'une mesure. — *Demi-pause*, silence de la valeur d'une *blanche.*—Dans les cloches, l'endroit où le battant frappe.

PAUSÉ, part. pass. de *pauser.*

PAUSER, v. neut. (*pôzé*), t. de musiq., appuyer sur une syllabe en chantant.— Faire une *pause* en musique. Ne confondez pas *pauser* avec *poser.*

PAUSES ou **STATIONS**, subst. fém. plur. (*pôze*), myth., endroits marqués où s'arrêtaient ceux qui portaient la statue d'Anubis, dans les processions faites en l'honneur de ce dieu et de la déesse Isis.

PAUSICAPE, subst. fém. (*pôzikape*) (du grec παυσις, cessation, et καπτειν, manger), t. d'antiq., instrument de supplice en usage chez les Athéniens, par le moyen duquel on empêchait de manger ceux qui étaient condamnés à mourir de faim. — Muselière qu'on mettait aux chevaux et quelquefois même aux esclaves pour les empêcher de manger.

PAUSIE, subst. fém. (*pôzi*), t. de bot., nom d'une espèce d'olive.

PAUSILLE, subst. fém. (*pôzi-ie*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PAUSSUS, subst. mas. (*pôçuce*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PAUSUS, subst. propre mas. (*pôzuce*), myth., dieu du repos ou de la cessation du travail.

PAUTONNIER, subst. mas. (*pôtonié*), bourreau. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage. C'est sans doute **POTEAUNIER** qu'on a dit autrefois, en dérivant ce mot de *poteau.*

***PAUVRE**, subst. et adj. mas., au fém. **PAUVRESSE** (*pôvre, pôvrèce*) (du lat. *pauper*), qui n'a pas de bien; qui est dans la disette et la nécessité. — Qui n'a pas de quoi vivre selon sa condition :

Un grand souvent est *pauvre* avec le superflu.

— *Pays pauvre*, qui ne suffit pas aux besoins de ses habitants.—*Pauvre* se dit quelquefois : 1° par un sentiment de compassion, et il signifie *malheureux : ce pauvre homme! il a bien souffert; mes pauvres enfants! mes pauvres vignes sont gelées;* 2° par mépris, dans le sens de : chétif, mauvais dans son genre : *c'est un pauvre poète; il nous a donné un pauvre repas*, etc. Dans cette acception, *pauvre* se place toujours avant le substantif.—Subst., indigent, mendiant.—Prov. *le pauvre est toujours pauvre*, il ne trouve jamais les moyens de sortir de la misère. — *Pauvres honteux*, ceux qui n'osent demander publiquement l'aumône. — *Un pauvre homme*, celui qui manque d'industrie, d'esprit, de cœur dans ses affaires.— *Un homme pauvre*, celui qui manque de biens.—*C'est un pauvre sire*, un homme sans mérite, sans considération. — *Un pauvre hère, un pauvre diable*, un homme à plaindre, misérable. — *Faire le pauvre*, feindre de manquer du nécessaire, comme font les avares.—En style de l'Ecriture : *les pauvres d'esprit*, ceux qui ont l'esprit et le cœur détachés des biens terrestres. — *Pauvre d'esprit*, se dit aussi fam. d'une personne qui manque d'esprit.—Fig.: *langue pauvre*, qui n'offre pas assez de termes et de phrases pour exprimer les pensées. — *Un sujet pauvre*, stérile.—En peinture, *une tête pauvre*, ignoble; *draperie pauvre*, qui manque d'apparence, d'ampleur; *composition pauvre*, qui n'a pas la richesse que promettait le sujet; *dessin pauvre*, petit, mesquin, qui manque de grandeur dans les formes, etc. — **PAUVRE, INDIGENT, NÉCESSITEUX, MENDIANT, GUEUX.** (*Syn.*) Le *pauvre* n'a qu'une existence précaire, il est exposé au besoin. L'*indigent* est dans le besoin, il éprouve de la souffrance. Le *nécessiteux* est dans une extrême détresse, il manque des nécessités de la vie. Le *mendiant* professe, pour ainsi dire, la misère, il va sollicitant la charité publique. Le *gueux* gueusant étale la nudité ou le dénuement de la misère; il mendie avec l'appareil le plus dégoûtant et le plus révoltant.—Le *pauvre*, tant qu'il est valide, n'a besoin que de son travail, l'*indigent* a besoin d'assistance; le *nécessiteux* a

un besoin urgent de secours ; le *mendiant* a besoin de subsistance; le *gueux* de profession a besoin ou semble avoir besoin de tout.

PAUVREMENT, adv. (*pôvreman*), dans la *pauvreté* : *vivre pauvrement*. — D'une manière qui sent la misère : *être logé, vêtu, nourri pauvrement*.

PAUVRESSE, subst. fém. Voy. PAUVRE.

PAUVRET, subst. mas.; PAUVRETTE, subst. fém. (*pôvre, vrète*), diminutif de *pauvre* : *le pauvret, la pauvrette ne sait où dîner*. Il est fam.

*PAUVRETÉ, subst. fém. (*pôvreté*) (en lat. *paupertas*), indigence, manque des choses nécessaires à la vie : *être dans la pauvreté, dans une extrême pauvreté*. — Chose basse et méprisable qu'on dit et qu'on fait : *quelle pauvreté! il ne dit que des pauvretés*. — Ce qui sent le commun; ce qui est mauvais, mesquin : *il y a bien des pauvretés dans son livre*. — *Pauvreté évangélique*, renonciation volontaire aux biens temporels. — *Pauvreté d'esprit*, détachement entier des biens de la terre. — *Pauvreté d'idées*, manque d'étendue, d'agrément dans les idées. — *Pauvreté d'une langue*, manque de mots, de phrases nécessaires pour exprimer les pensées. — Prov. : *pauvreté n'est pas vice*, on n'est pas malhonnête pour être *pauvre*. — PAUVRETÉ, INDIGENCE, DISETTE, BESOIN, NÉCESSITÉ. (*Syn.*) La *pauvreté* est une situation de fortune opposée à celle des richesses, dans laquelle on est privé des commodités de la vie, et dont on n'est pas toujours le maître de sortir. L'*indigence* enchérit sur la pauvreté; on y manque des choses nécessaires. La *disette* est un manque de vivres, dont l'opposé est l'abondance; elle semble venir d'un accident ou d'un défaut de provisions, plutôt que de défaut de biens-fonds. Le *besoin* et la *nécessité* ont moins de rapport à l'état et à la situation habituelle, que les trois mots précédents; mais ils en ont davantage aux secours qu'on attend, ou au remède qu'on cherche; avec cette différence entre eux deux, que le *besoin* semble moins pressant que la *nécessité*. — Une heureuse étoile ou d'heureux talents tirent de la *pauvreté* ceux qui y sont nés, et la prodigalité y plonge les riches. Un travail assidu est un remède contre l'*indigence*; si l'on manque d'y avoir recours, elle devient une juste punition de la fainéantise. Les sages précautions préviennent la *disette*; les consommations superflues et immodérées la causent quelquefois. Quand on est dans le *besoin*, c'est à ses amis qu'il faut demander de l'aide, mais il faut aussi s'aider soi-même, de peur de les importuner. Le moyen d'être secouru dans une extrême *nécessité*, c'est d'implorer les personnes vraiment charitables.

PAUVRETTE, subst. fém. Voy. PAUVRET.

PAUX, subst. mas. plur. (*pô*), t. de pêche, pieux ou piquets qui forment la muraille ou la châsse de la paradière. — En t. de blason, voy. PAL.

PAUXI, subst. mas. (*pôkci*), t. d'hist. nat., espèce de hocco noir, oiseau d'Amérique.

*PAVAGE, subst. mas. (*pavaje*), ouvrage du *paveur*, fait avec du *pavé*.

PAVAME, subst. mas. (*pavame*), t. de bot., espèce d'arbre d'Amérique, qui produit une sorte de cannelle.

PAVAN, subst. propre mas. (*pavan*), myth., dieu du vent et l'un des huit génies des Indiens.

*PAVANE, subst. fém. (*pavane*) (de l'espagnol et de l'italien *pavana*, fait de cette dernière langue de *pava* pour *Padova*, Padoue. *Ménage* et *Le Duchat*.), sorte de danse grave et sérieuse que nous avons prise des Espagnols, et qui paraît venir originairement de la ville de Padoue, en Italie.

PAVANÉ, E, part. pass. de *se* PAVANER.

se PAVANER, v. pron. (*cepavané*), marcher d'une manière fière et superbe, comme un paon (en lat. *pavo, pavonis*). Il n'est guère que du style moqueur ou satirique.

PAVATE, subst. mas. (*pavate*), t. de bot., arbrisseau des Indes.

*PAVÉ, subst. mas. (*pavé*) (en lat. *pavimentum*), en général, toute pierre dure, carreau, etc., dont on se sert pour *paver*. — Plus particulièrement, *pavé* de grès ou de caillou : *un pavé, un cent de pavés*. — *Pavé refendu*, celui qui n'a que la moitié de l'épaisseur du *pavé* ordinaire. — Chemin, terrein qui est *pavé* : *le pavé est mauvais, est glissant, est rompu*, etc. — Fig. et fam. : *être sur le pavé*, ne trouver pas où loger, ou être sans emploi, et en parlant d'un domestique, être sans condition. — *Mettre quelqu'un sur le pavé*, lui ôter toutes ses ressources. — *Être sur le pavé du roi*, sur la voie publique. — *On a mis ses meubles sur le pavé*, dans la rue. — Prov. : *bride en main sur le pavé*, il est dangereux de galoper sur le *pavé*; et fig., il ne faut rien précipiter dans les affaires délicates et qui peuvent avoir des suites fâcheuses. — *Battre le pavé*, courir çà et là sans aucun but. — *Brûler le pavé*, aller très-vite. — *Batteur de pavé*, fainéant qui ne fait que courir les rues. — Fig. : *tâter le pavé*, agir avec circonspection. — *Faire quitter le pavé à quelqu'un*, l'obliger à ne plus paraître. — *Prendre le haut du pavé*, marcher le long des maisons. — Fig.: *tenir le haut du pavé*, le premier rang, être le plus considéré.

PAVÉ, E, part. pass. de *paver*, et adj., garni de *pavés*. — Prov. et fig. : *les rues de Paris sont pavées de laquais*, il y a une grande quantité de laquais à Paris. — Fig. et fam. : *avoir le gosier pavé*, avaler sans peine des choses extrêmement chaudes, ou fortes.

PAVECHEUR ou PAVESSIER, subst. mas. (*pavecheur, pavecié*), nom d'une ancienne milice dont les hommes qui la composaient étaient armés de *pavois*.

PAVEMENT, subst. mas. (*paveman*), action de *paver*. — *Pavage* de luxe. — Matériaux qu'on emploie à cet effet.

PAVENTIE, subst. propre fém. (*pavanci*), myth., divinité qu'on invoquait pour garantir les enfants de la peur.

*PAVER, v. act. (*pavé*) (en lat. *pavire*), couvrir le sol avec des *pavés* : *paver une rue*; on dit aussi neut. : *chacun doit paver devant sa porte*. — *se* PAVER, v. pron.

*PAVESADE, subst. fém. (*pavezade*) (rac. *pavois*), t. de marine, toile ou étoffe tendue le long d'un vaisseau le jour d'un combat, pour empêcher les ennemis de découvrir ce qu'on y fait. — Autrefois, grande claie portative, derrière laquelle se mettaient les archers pour lancer des flèches.

PAVESSIER, subst. mas. Voy. PAVECHEUR.

PAVETTE, subst. fém. (*pavète*), t. de bot., espèce de plantes du genre des ixores, à baie à deux semences.

PAVEUR, subst. mas. (*paveur*), celui qui *pave*.

*PAVIE, subst. propre fém. (*pavi*), ville du royaume lombardo-vénitien.

PAVIE, subst. mas. (*pavi*), pêche qui ne quitte point le noyau. — T. de bot., sorte de marronnier.

PAVIER, subst. mas. (*pavié*), t. de mar., se dit quelquefois du bord d'un vaisseau qui sert de garde-fou. — Au plur. Voy. PAVESADE.

*PAVILLON, subst. mas. (*pavi-ion*) (du lat. *papilio*, qui dans *Pline* a la même signification), sorte de tente dont on se sert principalement dans les campements. — Corps de bâtiment qui accompagne la maison principale. — Corps de bâtiment carré qui a quelque ressemblance avec les pavillons d'armée. — Extrémité évasée d'une trompette, d'un cor, d'un porte-voix, d'un entonnoir, etc. — T. d'anat., *pavillon de l'oreille*, le cartilage qui le compose. — Tour de lit plissé par en haut, qui tombe en forme de pavillon. — Tour d'étoffe dont on couvre le tabernacle dans quelques églises, ou qu'on met sur le ciboire. — Espèce d'étendard que l'on met à un des mâts d'un vaisseau. — *Amener le pavillon*, le baisser. — *Assurer son pavillon*, tirer un coup de canon, en même temps qu'on arbore le *pavillon* de sa nation. — *Mettre le pavillon en berne*, le plier dans toute sa hauteur, pour rappeler l'équipage, ou pour implorer du secours. — Les vaisseaux, toute l'armée navale d'une nation : *le pavillon français domine dans ces mers*. — *Trafiquer sous pavillon neutre*, employer des bâtiments neutres pour le transport des marchandises. — Au trictrac, marque qui annonce qu'on a bredouillé. — En t. de bot., pétale supérieur des légumineuses. — Prov. et fig. : *baisser le pavillon*, ou sans article, *baisser pavillon devant quelqu'un*, se reconnaître inférieur à lui. — *Se ranger sous le pavillon de quelqu'un*, se reconnaître inférieur à lui; se ranger de son parti. — *Déserter le pavillon*, abandonner le parti.

PAVILLON-DE-HOLLANDE, subst. mas. (*pavi-iondé-olande*), t. d'hist. nat., le bulime de Virginie. — Au plur., des *pavillons-de-Hollande*.

PAVILLON-D'ORANGE, subst. mas. (*pavi-iondoranje*), t. d'hist. nat., le bulime fascié. — Au plur., des *pavillons-d'Orange*.

PAVILLON-D'OR, subst. mas. (*pavi-iondore*), monnaie d'or qui fut frappée en 1329 par Philippe de Valois, et qui fut décriée l'année suivante. Ce prince y était figuré sous un *pavillon* ou tente. — Au plur., des *pavillons-d'or*.

PAVILLONNÉ, E, adj. (*pavi-ioné*), se dit, en t. de blason, d'une trompe ou d'un cor de chasse dont le *pavillon* est d'un émail différent : *pavillonné d'or*, etc.

PAVILLONNER, v. neut. (*pavi-oné*), t. pop. qui signifie dire ou faire des plaisanteries.

*PAVOIS, subst. mas. (*pavoè*) (de l'italien *pavese*), anciennement, sorte de grand bouclier. — En t. de mar., tenture de toile ou de drap le long du plat-bord d'un vaisseau, soit dans un jour de réjouissance, soit dans un jour de combat.

PAVOISÉ, E, part. pass. de *pavoiser*, et adj. : *vaisseau pavoisé*.

*PAVOISER, v. act. (*pavoèzé*), t. de mar., garnir un vaisseau de *pavois* et de *pavillons*. — *se* PAVOISER, v. pron.

*PAVOLO, subst. mas. (*pavolô*), monnaie du pape, à Rome, qui équivaut à cinquante centimes de France. Il y a aussi des demi-pavolo qui ne valent que vingt-cinq centimes.

PAVONAIRE, subst. mas. (*pavonère*), t. d'hist. nat., genre de polypiers, voisin des scirpiaires.

PAVONAZZO, subst. mas. (*pavonatzo*), marbre antique, panaché de rouge et de blanc.

PAVONE, subst. fém. (*pavone*), t. d'hist. nat., sorte de polypier pierreux. — T. de bot., plante de la famille des malvacées.

PAVONESQUE, adj. des deux genres (*pavonèceke*), qui tient du *paon*; qui est propre à son espèce; *vanité pavonesque*. (*Boiste.*) Inusité.

PAVONITE, subst. fém. (*pavonite*), t. d'hist. nat., genre de polypiers fossiles. — T. de bot., sorte de plante exotique.

PAVOR, subst. propre fém. (*pavore*), myth., déesse de la Peur, chez les anciens Romains.

PAVORIEN, subst. mas. (*pavoriein*), nom d'anciens prêtres romains qui étaient attachés au culte de la déesse *Pavor*.

*PAVOT, subst. mas. (*pavô*), t. de bot., plante annuelle à fleur rosacée, qui fournit l'opium : *pavot blanc; le pavot des jardins*. — Les poëtes disent : *les pavots du sommeil*, pour le sommeil même.

PAXDA, subst. mas. (*pakceda*), t. de relat., nom que l'on donne à l'empereur d'Aracan, dans les Indes.

PAXILOME, subst. mas. (*pakcilome*), t. d'hist. nat., très-petit insecte de l'ordre des hyménoptères.

PAYABLE, adj. des deux genres (*pè-iable*), qui doit être *payé* en certain temps : *lettre de change payable à vue*.

PAYANT, E, subst. et adj. (*pè-ian, iante*), celui, celle qui *paie* : *le nombre des payants n'était pas grand*. — *Billet payant*, qu'on achette. — *Carte payante*, le compte de la dépense faite chez un restaurateur.

PAYE, subst. fém. Voy. PAIE.

PAYÉ, E, part. pass. de *payer*. — *Telle chose est bien payée, n'est pas payée*, on en donne ou on n'en donne pas tout ce qu'elle vaut. — *Tant tenu, tant payé*, on vous paie vos services en raison du temps qu'ils vous ont demandé. — *Être payé pour quelque chose*, être chargé d'un soin, d'un travail qui vous est rétribué. — Au fig. : *je suis payé pour cela*, j'en connais les désagréments, ou le côté dangereux, nuisible, etc.

PAYEMENT, subst. mas. Voy. PAIEMENT.

PAYELLES, subst. fém. plur. (*pè-ièle*), chaudières dans lesquelles, en Flandre, on fait raffiner le sel.

*PAYEN ne s'écrit pas pour PAÏEN.

*PAYER, v. act. (*pè-ié*) (du lat. *pacare*, employé, dans le même sens, par les écrivains de la basse latinité (voy. *Du Cange*), et qui signifie proprement *calmer, apaiser*; parce que, dit *Caseneuve*, d'après *Vossius*, on apaise un créancier lorsqu'on le paie. Du même mot *pacare*, les Italiens ont fait, dans le même sens, *pagare*, et les Espagnols *payar*), s'acquitter d'une dette. Il régit les choses et les personnes : *payer une somme, payer ses créanciers*. — *Payer une obligation, un billet*, donner la somme portée sur un billet. — On dit qu'*une marchandise paie tant du cent pesant à l'entrée d'un pays*, qu'elle est sujette à un droit d'entrée de tant. — Dédommager, récompenser : *la terre le payait de ses soins avec usure*. — Fig., reconnaître un service, etc., ré-

compenser : *vous serez payé de votre zèle.*—Dans un sens contraire, punir : *il a payé son audace de sa tête.*— *Payer comptant*, sur-le-champ. — *Payer en papier*, en billets.—Pop. : *payer chopine, bouteille, payer* pour quelqu'un au cabaret. — Fig.: *payer le tribut à la nature*, mourir. — *Payer les violons*, faire les frais d'une affaire dont les autres tirent le profit. — *Il paiera pour les autres*, il sera seul puni d'une faute commune à plusieurs. — On dit d'une chose excellente dans son genre, qu'*elle ne saurait se payer.* — *Payer ric-à-ric*, jusqu'au dernier sou, sans tort ni grace.—*Payer en même monnaie*, rendre la pareille.—*Payer en monnaie de singe*, en gambades ; ne point *payer* du tout.— *Qui répond paie*, celui qui s'est rendu caution doit *payer*.— *Payer de belles paroles*, ne satisfaire qu'en paroles. — *Payer d'ingratitude*, manquer de reconnaissance pour un bienfait reçu.—*Payer de retour*, reconnaître un procédé par des procédés semblables.—*Payer de raisons*, alléguer de bonnes raisons. — *Payer d'effronterie*, soutenir effrontément un mensonge. — *Payer de bonne mine*, n'être recommandable que par là. — — *Payer de sa personne*, s'exposer; faire bien son devoir dans une occasion dangereuse. — Par menace : *il me le paiera; il me la paiera*, je saurai me venger de lui. — *Il en paiera les pots cassés*, on se vengera, on se dédommagera sur lui.— *Il est payé*, il a ce qu'il mérite. — Prov. : *les battus paient l'amende*, ce sont ceux qui ont des droits qui sont souvent les plus maltraités. — *Payer cher une chose*, en éprouver les suites fâcheuses.—SE PAYER, v. pron., se satisfaire.—*Se payer par ses mains*, se *payer* par soi-même et des fonds qu'on a entre ses mains.—*Se payer de raisons*, se rendre aux raisons alléguées et feindre d'y croire.—Être *payé : cela ne saurait se payer.*—*Se faire payer*, vendre ses services.—*Se faire bien payer*, vendre cher son travail, ses services.—PAYER, ACQUITTER. (*Syn.*) *Payer*, c'est remplir la condition d'un marché, en livrant le prix convenu d'une chose ou d'un service qu'on reçoit. *Acquitter*, c'est remplir une charge imposée, de manière à être libéré et quitte avec celui envers qui elle était imposée. — On *paie* des denrées, des marchandises, des services, des travaux, etc., ce qu'on reçoit moyennant un prix; mais on n'*acquitte* pas ces objets. On *acquitte* des obligations, des billets, des contrats, ce qui engage et grève à quelque titre; et ce n'est pas dans ce sens qu'on les *paie*. On *s'acquitte* d'un devoir, et on ne le *paie* pas. En *payant* une dette, on *s'acquitte* envers son créancier. Le *paiement* termine le marché; l'*acquit* décharge la personne ou la chose. Vous *payez* un droit pour prix de quelque équivalent; vous *acquittez* un droit à titre de charge. Vous *payez* les impôts, le tribut, à raison des avantages que vous retirez de la protection et des dépenses publiques ; vous *acquittez* des droits de péage et d'entrée, dans la simple idée d'acquérir ou de recouvrer la liberté de passer et d'entrer. — Quand vous achetez une marchandise, vous la *payez ;* si vous ne la *payez* pas, vous la devez, vous vous imposez une obligation : il faudra un jour que vous *acquittiez* l'obligation et que vous *payiez* la marchandise. Ainsi, *payer* une dette, c'est donner le prix de la chose due; et *acquitter* une dette, c'est remplir l'obligation de débiteur.—On *paie* les personnes et on *s'acquitte* envers elles. Vous *acquittez* quelqu'un, lorsque vous *payez* pour lui. *Acquitter*, c'est toujours décharger ; *payer*, c'est satisfaire.

PAYEUR, subst. mas.; PAYEUSE ; subst. fém. (*pè-ieur, ieuze*), celui, celle qui *paie*, dont la fonction est de *payer*.— Adj. : *un officier-payeur.*

PAYEUSE, subst. fém. Voy. PAYEUR.

PAYROLLE, subst. fém., (*pérole*), t. de bot., sorte d'arbrisseau qui croît à la Guyane.

*PAYS, subst. mas. (*pè-i*) (du lat. *pagus*, employé par les Latins dans la même signification, et que *Festus* dérive du grec πηγα, dorique, pour πηγη, fontaine ; parce qu'on a coutume d'habiter auprès des fontaines et des eaux), région, contrée.—*Plat pays*, se dit par opposition aux lieux fortifiés; et l'on dit : *pays plat*, par opposition à *pays* montueux. — On appelait autrefois, en termes de jurisprudence, *pays coutumier*, les provinces où l'on suivait une coutume particulière et locale, par opposition à *pays de droit écrit*, qui désignait celles où l'on suivait le droit romain. — A Paris, *le pays latin*, le quartier de l'Université.—*Pays d'états*, provinces où les impositions se font par l'assemblée des états.—*Pays d'élection*, celui où il y avait des généralités et des élections établies. — *Pays d'obédience*, où le pape nomme à certains bénéfices. —On appelle *pays conquis*, les conquêtes faites par la France depuis le règne de Louis XIII. — *Pays de sapience*, ancien titre qu'on donnait à la Normandie.—*Pays perdu*, qui n'offre aucune ressource ; ou quartier éloigné du centre de toutes les affaires.—*Pays étranger*, *pays* qui n'est pas la patrie ; on le dit de toute nation dans laquelle on n'est pas né ou naturalisé. — *Gagner pays*, *avancer pays*, pour signifier avancer en chemin, ne se dit plus. — *Tirer pays*, s'enfuir, s'évader, est une expression aussi surannée que *gagner pays.* — Patrie, lieu de la naissance de quelqu'un ; et l'on entend par ce mot, tantôt l'état dans lequel on est né, tantôt la province, tantôt la ville ou le village : *pays natal; la France est mon pays ; aimer son pays.*—*Vin du pays*, petit vin recueilli dans des cantons peu renommés. — Fam. : *écrire au pays*, dans sa patrie. — *Avoir la maladie du pays*, une extrême envie d'y retourner.—*Pays de cocagne*, où l'on fait bonne chère, où tout abonde.—*Il est bien de son pays de croire que...*, etc., il est bien simple.— En t. de vén., *grand*, *petit pays*, grand ou petit bois.—Prov. : *faire voir du pays à un homme*, lui faire de la peine, lui susciter des affaires. — *Battre le pays*, explorer, reconnaître un *pays.* — *Battre du pays*, parcourir beaucoup de contrées.—Prov. et fig. : *battre du pays*, traiter beaucoup de sujets différents. — *Être en pays de connaissance*, parmi des gens de sa connaissance. — Fig. : *savoir la carte du pays*, connaître ceux avec qui l'on a à vivre. — Prov. et fam. : *nul n'est prophète dans son pays*, il est plus difficile de se faire une grande réputation dans son *pays*, que chez les étrangers. — On dit à un homme qui ignore quelque chose que tout le monde sait : *de quel pays venez-vous ?*—*Parler, juger à vue de pays*, parler, juger d'après les premières conjectures, les premières apparences.— Les gens du peuple appellent *pays*, un homme qui est de leur *pays ;* et ils disent aussi : *cet homme-là est mon pays; c'est un de mes pays ;* et en parlant d'une femme, *c'est ma payse.*

*PAYSAGE, subst. mas. (*pè-izaje*), étendue de *pays* que l'on voit d'un seul aspect : *beau*, *riche paysage; paysage agréable.*—Tableau qui représente un *paysage.*—Genre de peinture qui a pour objet la campagne.

PAYSAGISTE, subst. mas. (*pè-izajicete*), peintre qui ne fait que des *paysages.*

*PAYSAN, subst. et adj. mas., au fém. PAYSANNE (*pè-izan, zane ;* et non pas *pèzan*, *pèzane*) (du lat. *pagus*, bourg, village), homme, femme de campagne.—Fig., rustre, grossier, peu civil : *c'est un paysan*, *une vraie paysanne.* — On dit adj., en ce sens : *avoir l'air paysan, les habitudes paysannes. A la paysanne*, loc. adv., à la manière des *paysans.*

PAYSANNE, subst. et adj. fém. Voy. PAYSAN.

*PAYSANNERIE, subst. fém. (*pè-izaneri*), classe des *paysans.*

*PAYS-BAS, subst. propre mas. plur. (*pè-iba*). Voyez BELGIQUE et HOLLANDE.

PAYSE, subst. fém. (*pè-ize*). Voy. PAYS.

PÉ (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinpé*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Argelès, dép. des Hautes-Pyrénées.

*PÉ, subst. mas. (*pé*), montant d'osier dans les ouvrages de mandrerie.— Morceau d'ardoise fixé en terre, qui sert d'appui pour y former ou rassembler un tas d'ardoises. On écrit aussi *pey* en ce sens.

P^d., abréviation du mot *pied.*

P^c., abréviation du mot *pouce.*

PÉAGE, subst. mas. (*pé-aje*), droit qui se prélève sur le bétail qui passe, sur la marchandise qui se transporte, etc., ce droit sert à l'entretien des ponts, des passages. — Lieu où l'on *paie* ce droit : *il faut s'arrêter au péage.*

*PÉAGER, subst. mas. (*pé-ajé*), fermier de *péage.* — Adj. mas. : *chemin péager*, où l'on doit le *péage.*

PÉAGIER, subst. mas. (*pé-ajié*), celui qui doit le *peage.*

PÉANITE, subst fém. (*pé-anite*), t. d'hist. nat., géode dont les parois sont tapissées de cristaux. —Genre de coquilles de la classe des bivalves.— Pierre fabuleuse que les anciens croyaient bonne pour les accouchements.

*PÉANTIDE, subst. fém. (*pé-antide*), t. d'hist nat., sorte de pierre gemme.

PEAU, subst. fém. (*pô*) (en lat. *pellis*), partie extérieure de l'animal, qui enveloppe et couvre toutes les autres parties. — On peut regarder la *peau*, dans son acception générale, comme une enveloppe universelle, extérieure, et même intérieure et intestinale pour tous les corps organisés. Toute plante, depuis la moisissure jusqu'au chêne, a une sorte de *peau*, d'écorce ou d'épiderme qui varie dans chaque espèce : *la peau de l'homme; la peau des bêtes; la peau d'une tige de plantes.*—On appelle aussi *peau*, une enveloppe très-mince qui couvre la véritable *peau*, et que l'on nomme autrement *épiderme* : *la peau des nègres.* — Les médecins appellent *peau de poule*, *chair de poule*, *chair d'oie*, la rudesse de la *peau* qu'on observe dans le frisson qui précède les fièvres,et surtout les fièvres intermittentes. —*Peau* se dit de la *peau* des animaux considérée comme séparée de leur corps : *une peau de lapin ; une peau d'anguille ; une peau de mouton.*—Les tanneurs, les hongroyeurs, les mégissiers préparent les *peaux* des animaux pour divers usages. — Les tanneurs appellent *peaux de bon apprêt*, les *peaux* qui sont faciles à préparer : *les peaux de bœufs d'Auvergne sont de bon apprêt.*—En termes de hongroyeurs : *chaponner une peau*, c'est fendre la tête depuis les yeux jusqu'à la bouche, et couper les oreilles.— Les mégissiers appellent *peaux fraîches*, les maroquins façon de Barbarie, qui se fabriquent à Rouen ; et *peaux vertes*, les *peaux* qui n'ont point encore reçu de préparation, et qui sont telles qu'elles ont été levées de dessus le corps de l'animal.—*Peau de vélin*, *peau* de veau préparée pour la reliure ou l'impression. — Anciennement, on appelait en t. de palais : *greffier à peau*, le parchemin dont on se servait pour rédiger les actes.—Le bas peuple appelle trivialement une femme de mauvaise vie, ou une femme laide, vieille et ridée : *une peau.* — On appelle : *contes de Peau-d'âne*, de petits contes inventés pour l'amusement des enfants ; et cela se dit à cause d'un vieux conte où l'on introduit une fille vêtue de la *peau* d'un *âne.* — *Maladie de peau*, qui altère, qui attaque la *peau.* — Fig. et fam., personne : *je ne veux point me charger de ta peau*, de toi. — Enveloppe qui couvre les fruits, les ognons des plantes et des fleurs, etc. : *la peau des pêches*, *des fruits à noyaux.* — Espèce de croûte déliée qui se forme sur la bouillie, sur des confitures, etc.—Prov. et fig. : *il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir pris*, il ne faut pas songer à partager les dépouilles d'un ennemi avant de l'avoir vaincu. — *Ne pouvoir durer dans sa peau*, être inquiet, remuant. — On dit d'une personne très-maigre, que *les os lui percent la peau*, qu'*elle n'a que la peau et les os*, qu'*elle a la peau collée sur les os.*—*Crever dans sa peau*, avoir un violent dépit.—*Coudre la peau du renard à celle du lion.* Voy. COUDRE. — *Dans sa peau mourra le renard*, un homme rusé ne se corrigera jamais de sa ruse. — Fam. : *être gras à pleine peau*, extrêmement gras.—*Faire bon marché de sa peau*, prodiguer sa vie. — *Avoir peur de sa peau*, *craindre pour sa peau*, craindre les coups. —*Craindre pour la peau de quelqu'un*, prevoir un malheur pour lui.——*Il mourra dans son eau*, avec ses vices.— *Vendre bien cher sa peau*, se bien défendre contre ceux qui nous attaquent.— *Je ne voudrais pas être dans sa peau*, je ne voudrais pas être à sa place. — *La peau lui démange*, il s'expose à se faire battre. — *Peau de chien*, *peau* d'un poisson cartilagineux, du genre des squales, qu'on appelle *chien de mer* ou *requin*, dont se servent les menuisiers, etc., pour polir leurs ouvrages.

PEAU-DE-CHAGRIN, subst. fém. (*pôdechaguerein*), t. d'hist. nat., espèce de coquille du genre des cônes.—Au plur., des *peaux-de-chagrin.*

PEAU-DE-CHAT, subst. fém. (*pôdecha*), t. d'hist. nat., nom vulgaire d'une coquille du genre des porcelaines. — Au plur., des *peaux-de-chat.*

PEAU-DE-CHÈVRE, subst. fém. (*pôdechèvre*), t. d'hist. nat., espèce de coquille qui a l'odeur de la *peau* de *chèvre.*— Au plur., des *peaux-de-chèvre.*

PEAU-DE-CHIENNÉ, E, part. pass. de *peau-de-chienner.*

PEAU-DE CHIENNER, v. act. (*pôdechiéné*),

polir certains ouvrages de doreurs avec la *peau-de-chien* de mer. — *se* PEAU-DE-CHIENNER, v. pron. (*Boiste.*) — Mot forgé d'une manière ridicule. Si on l'admettait, il faudrait consigner tous les termes grossiers et toutes les acceptions informes qu'on crée ou qu'on invente chaque jour dans les ateliers du plus bas étage.

PEAU-DE-CIVETTE, PEAU-DE-LION, PEAU-DE-SERPENT, PEAU-DE-TIGRE, subst. fém. (*pôdecivète, delion, decèrepan, detiguere*), t. d'hist. nat., sortes de coquilles.—Au plur., des *peaux-de-civette*, etc., etc.

PEAU-DE-MORILLE, subst. fém. (*pôdemori-ie*), t. de bot., sorte de champignon du genre des pezizes.—Au plur., des *peaux-de-morille.*

*PEAUSSERIE, subst. fém. (*pôcerî*), commerce ou marchandise de *peaux.*

PEAUSSIER, subst. mas. (*pôcié*), artisan qui prépare les *peaux* pour divers usages. — Marchand qui les vend. Dans ce sens, on pourrait dire au fém. : *peaussière.* — *Muscle peaussier*, qui sert à quelques animaux pour remuer leur *peau.* Dans cette phrase, *peaussier* est adj.—On dirait bien aussi, dans l'acception propre : *un marchand peaussier.*

PEAUTRE, subst. mas. (*pôtre*), gouvernail d'un bateau ou vaisseau.— *Envoyer quelqu'un au peautre*, le chasser. Fam., vieux et même hors d'usage.

PEAUTRÉ, E, adj. (*pôtré*), t. de blas., se dit de la queue des poissons dont l'émail est différent de celui du corps : *dauphin d'azur peautré d'or.*

PEAUX-DOUCES, subst. fém. plur. (*pôdouce*), t. de bot., famille de champignons du genre des agarics de *Linnée.*

PEC, adj. mas. (*pèk*) : *hareng pec*, hareng en caque, fraîchement salé.

PÉCARI, subst. mas. (*pékari*), t. d'hist. nat., mammifère pachyderme, du genre cochon, particulier aux contrées méridionales de l'Amérique; on l'appelle à Cayenne *cochon des bois.*

PECCABLE, adj. des deux genres (*pèkekable*) (du lat. *peccare*, pécher), qui est capable de pécher : *tout homme est peccable.*

PECCADILLE, subst. fém. (*pèkekadi-ie*), faute légère ; *péché* léger.

PECCANT, E, adj. (*pekekan, kante*) (en latin *peccans*, part. prés. de *peccare*, pécher), qui *pèche*. Peu usité au propre. — En t. de médec., vicieux, vicieuse, qui pèche par quelque endroit : *humeurs peccantes.*

PECCATA, subst. mas. (*pèkekata*), âne dans les combats d'animaux. — Nous insérons ce mot d'après l'*Académie*.—On appelle un homme stupide et sot : *un peccata.* — Il y avait à Paris, il y a peu d'années, en dehors des barrières, une espèce de cirque où l'on faisait combattre des animaux : un âne vigoureux, sous le nom de *Peccata turc*, était l'un des principaux personnages.

PECCAVI, subst. mas. (*pèkekavi*) (emprunté du latin, où il signifie *j'ai péché*) ; on entend par ce mot une véritable contrition, un bon repentir : *il ne faut qu'un bon peccavi pour se réconcilier avec Dieu.* Il est fam. — Au plur., des *peccavi.*

PÈCE, subst. fém. Voy. PESSE.

PECH, subst. mas. (*pèke*), vieux mot qui signifiait *montagne.* C'est le nom propre de plusieurs endroits. Avant d'arriver à Saint-Germain, près Paris, on rencontre un village qui porte le nom de *Pech.*

PÉCHA, subst. fém. (*pécha*), petite monnaie des Indes, qui vaut à peu près deux centimes de France.

PECH-BLENDE, subst. fém. (*pèche-blande*), t. d'hist. nat., urane oxydulé.

PÊCHE, subst. fém. (*pêche*) (du latin barbare *pessicum*, corruption de *persicum*, sous-entendu *malum*, nom que les Latins donnaient à ce fruit), gros fruit à noyau qui a beaucoup d'eau et qui est d'un goût exquis. — *Un lit rembourré de noyaux de pêches*, un lit fort dur.—L'art, l'exercice ou l'action de *pêcher* du poisson (du lat. *piscatura*). — Droit de *pêcher.* — Poisson que l'on a *pêché* : *combien voulez-vous de votre pêche?* —On dit aussi la *pêche des perles, du corail, des débris d'un vaisseau*, etc.—Nous ferons une observation sur ces deux mots, qui sont tous deux du fém., et qui s'orthographient tous deux de la même manière. N'aurait-on pas dû, dans un cas de cette nature, laisser à la *pêche* (fruit) son ancien nom, qui était *persique*, ou *persica*, ou même *persèche*, en francisant le mot? De cette manière, il n'y aurait eu aucune confusion entre *le fruit* et l'action de *pêcher.* Nous soumettons à qui de droit cette rectification raisonnée et juste, par rapport même à son importance.

*PÉCHÉ, subst. mas. (*péché*) (en lat. *peccatum*), transgression de la loi de Dieu : on appelle *péché de la chair*, les *péchés* qui ont pour objet quelque délectation charnelle, comme la gourmandise, la luxure ; *péché de l'esprit*, ceux qui se passent dans l'intérieur, comme l'orgueil, l'envie, etc. ; *péché originel*, celui que nous tirons de notre origine, que nous apportons en naissant, et dont Adam notre premier père nous a rendus coupables; *péché actuel*, celui que nous commettons par notre propre volonté ; *péché de commission*, celui qui consiste à faire ce que la loi défend ; *péché d'omission*, celui qui consiste à ne pas faire ce qu'elle prescrit ; *péché mortel*, une prévarication qui donne à l'âme la mort spirituelle en la privant de la grace sanctifiante, et en la rendant sujette à la damnation ; *péché véniel*, une faute qui affaiblit en nous la grace de la justification sans la détruire, et qui nous soumet à la nécessité de subir quelques peines temporelles pour en obtenir la rémission. — *Péché mignon*, le péché d'habitude. — Fam. : *se dire les sept péchés mortels*, de grosses injures. — *Péché caché est à demi-pardonné*, le mal fait sans scandale est moindre. — *Mettre quelqu'un au rang des péchés oubliés*, le négliger, ne plus le voir.—*A tout péché miséricorde*, il faut avoir de l'indulgence, la Providence est généreuse, elle fait souvent grace.— *Rechercher les vieux péchés de quelqu'un*, sa vie passée.—*Pour mes péchés*, pour ma punition.

PÉCHÉ, E, part. pass. de *pécher.*

PÊCHE-PIERRE, subst. mas. (*pèchepière*), t. de chir., instrument garni d'un petit filet pour *pêcher* la pierre dans la vessie.

*PÉCHER, v. neut. (*péché*) (en lat. *peccare*), faire un *péché*; transgresser la loi divine. — Fig., manquer à quelque devoir, etc. : *pécher contre la bienséance, contre les règles de l'art.* En ce sens on le dit également des choses : *cet ouvrage pèche par trop d'esprit*, etc. — En médec. : *ces humeurs pèchent en quantité, en qualité*, n'ont pas la quantité ou la qualité requise. — *Qui perd pèche*, quand on éprouve quelque dommage, on s'en prend à tout le monde; quand on est volé, on voit dans tout ce qui entoure son voleur.—*Ce n'est pas par là qu'il pèche*, ce n'est pas là son défaut. — On dit du vin qu'*il pèche en couleur*, lorsque sa couleur est un peu louche.

*PÊCHER, v. act. (*pêché*) (en lat. *piscari*), prendre du *poisson* ou autre chose dans l'eau avec des filets ou autres instruments. — Fig. et fam., prendre : *où pêchez-vous toutes ces raisons-là?* — Prov. : *pêcher en eau trouble*, profiter des désordres pour son avantage, les faire naître à ce dessein. — *Pêcher au plat*, prendre dans le plat ce qu'on veut. — *Toujours pêche qui en prend un*, un petit gain n'est pas à négliger.

PÊCHER, subst. mas. (*pêché*) (en lat. *pessica*, pour *persica*, sous-entendu *mala*), t. de bot., genre originaire de Perse, naturalisé en Europe, dont le fruit est connu sous le nom de *pêche.*— *Couleur fleur de pêcher*, couleur de chair.

PÊCHERESSE, subst. fém. Voy. PÉCHEUR.

PÊCHERIE, subst. fém. (*pêcheri*), lieu où l'on a coutume de *pêcher.* — Lieu préparé pour la *pêche.*

PÉCHEREZ, subst. mas. (*péchèreze*), t. de minér., espèce de minéral qui a l'aspect de la poix.

*PÉCHEUR, subst. mas.;PÉCHERESSE, subst. fém. (*pécheur, cherèce*), celui, celle qui *pèche* ; qui commet quelque *péché* : *un vieux pécheur*, un vieux débauché. — Prov. : *Dieu ne veut pas la mort du pécheur*, on ne doit pas être plus que Dieu, inexorable.

PÊCHEUR, subst. mas.;PÊCHEUSE, subst. fém. (*pêcheur, cheuze*), celui, celle qui *pêche des poissons* ; celui qui fait métier de *pêcher.*— *Anneau du pêcheur*, le sceau qu'on appose à Rome sur certaines expéditions apostoliques.

PÊCHEUR-MARIN, subst. mas. (*pêcheurmarein*), t. d'hist. nat., la lophie, qui attire le poisson par une amorce. — Au plur., des *pêcheurs-marins.*

PÊCHEUR-DU-ROI, subst. mas. (*pêcheurduroa*), t. d'hist. nat., c'est le même que le martin-pêcheur, ou martinet-pêcheur. Voy. ces mots. —Au plur., des *pêcheurs du-roi.*

PÊCHEUR-DU-SÉNÉGAL, subst. mas. (*pêcheur ducénegual*), t. d'hist. nat., oiseau de plumage varié, et de la grosseur d'un moineau. — Au plur., des *pêcheurs-du-Sénégal.*

PÊCHEUSE, subst. fém. Voy. PÊCHEUR.

PÉCHURIN, subst. mas. (*péchureîn*), fruit aromatique qu'on emploie quelquefois dans la fabrication du chocolat.

PÉCHYAGRE, subst. fém. (*péchi-aguère*) (du grec πῆχυς, coude, et ἄγρα, prise), t. de médec., espèce de goutte qui attaque ou affecte le coude.

PÉCHYAGRIQUE, adj. des deux genres (*péchi-aguerike*), qui tient, qui est relatif à la *péchyagre.*

*PÉCILE, subst. mas. (*pécile*), monument public que l'on avait élevé à Athènes, où l'on conservait avec soin les plus rares chefs-d'œuvre de peinture. Voy. PACILE.

PÉCO, subst. mas. (*péko*), sorte de thé de la Chine.

PÉCORE, subst. fém. (*pékore*) (en lat. *pecus, pecoris*), animal, bête. — Au fig., sot, sotte, qui n'a point d'esprit. Il est fam.

PÉCOUT, subst. mas. (*pékou*), nom qu'on donne, dans certains endroits, à la queue d'une poire, d'une pomme, et surtout à celle d'une cerise.

PECQUE, subst. fém. (*pèke*), femme sotte, impertinente, et qui fait l'entendue. T. fam. et injurieux.

PECQUEMENT, subst. mas. (*pèkeman*), moût de raisin dans lequel on fait tremper le maroquin.

PECTEN, subst. mas.(*pèktène*) (du lat. *pecten*, peigne), t. d'anat., os pubis.—T. d'hist. nat. espèce de coquillage.

*PECTIDE, subst. fém. (*pèktide*), t. d'antiq., sorte d'instrument de musique en usage parmi les Lydiens.

PECTINAIRE, subst. mas. (*pèktinère*), t. d'hist. nat., genre de vers marins.

*PECTINE, subst. fém. (*pèktine*), t. de bot., genre de plantes établi sur un fruit venu de Ceylan.

*PECTINÉ, E, adj. (*pèktiné*) (du lat. *pecten*, employé par quelques anatomistes pour désigner l'os pubis, et qui signifie proprement *peigne*), qui est en forme de *peigne.* — Subst. mas., t. d'anat., muscle qui va du *pubis* à la cuisse.

PECTINÉES, adj. fém. plur. (*pèktiné*), t. d'hist. nat.; se dit des antennes des insectes garnies d'appendices semblables aux dents d'un peigne.

PECTINEUX, subst. mas. (*pèktineu*), t. d'anat., troisième muscle de la cuisse.

*PECTINIBRANCHE, subst. mas. (*pèktinibranche*), t. d'hist. nat., ordre de mollusques gastéropodes.

*PECTINICORNE, subst. mas. (*pèktinikorne*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

*PECTINIER, subst. mas. (*pèktinié*), t. d'hist. nat., animal du genre des peignes.

PECTINITE, subst. fém. (*pèktinite*), t. d'hist. nat., peigne fossile ; sorte de pétrification en forme de peigne.

PECTIS, subst. mas. (*pèktice*), t. de bot., genre de plantes de la famille des corymbifères.

PECTONCULITHE, subst. fém. (*pèktonkulite*). Voy. PECTINITE, qui semble être le même.

PECTORAL, subst. mas. (*pèktoral*) (en latin *pectorale*), pièce de broderie que le grand-prêtre des juifs portait sur la poitrine.—Au plur. mas., *pectoraux.*

*PECTORAL, E, adj. (*pektorale*) (en lat. *pectoralis*, fait de *pectus*, gén. *pectoris*, poitrine), qui se porte sur la *poitrine* : *croix pectorale.*— Qui concerne la *poitrine.*— Qui est bon pour la poitrine : *sirop pectoral.*— Au plur. mas., *pectoraux.*

PECTORAUX, subst. et adj. mas. plur. Voy. PECTORAL. — T. d'anat., les muscles de la *poitrine* : *les pectoraux* ou *les muscles pectoraux.* —T. d'hist. nat., division de poissons, la même que celle des thoraciques.

PECTORILOQUE, adj. des deux genres (*pèktoriloke*), t. de médec., nom donné à ceux qui présentent le phénomène de *pectoriloquie.* — Subst. mas., instrument qu'on applique sur la poitrine pour reconnaître l'existence d'une cavité ulcéreuse dans le poumon.

PECTORILOQUIE, subst. fém. (*pèktoriloki*)

(du lat. *pectus*, gén. *pectoris*, poitrine, et *loqui*, parler), t. de médec., phénomène qui s'observe, à l'aide du *pectoriloque*, chez les personnes affectées d'un ulcère au poumon ; il consiste en ce que la voix semble sortir directement de la poitrine.

PÉCUDIFÈRE, adj. propre mas. (*pékudifère*) (du lat. *pecus*, *pecudis*, troupeau, et *ferre*, porter), myth., surnom de Sylvain, comme favorisant la multiplication des troupeaux.

PÉCULAT, subst. mas. (*pékula*) (en latin *peculatus*), vol des deniers publics, fait par ceux qui en ont le maniement ou l'administration.

PÉCULATEUR, subst. mas. (*péculateur*), coupable de *péculat*, celui qui a volé les deniers publics. (*Boiste*.) Peu usité.

***PÉCULE**, subst. mas. (*pékule*) (en lat. *peculum*, fait de *pecunia*, argent), bien qu'a acquis par son travail, son industrie et son épargne, celui qui est en puissance d'autrui.— On a aussi appelé *pécule* un petit troupeau.

PÉCULIER, adj. mas., au fém. **PÉCULIÈRE** (*pékulié*, *lière*), particulier. (*Montaigne*.) Peu usité.

PÉCULIÈRE, subst. fém. Voy. PÉCULIER.

PÉCUNE, subst. fém. (*pékune*) (du lat. *pecunia*, fait, dans le même sens, de *pecus*, bétail, parce que, chez les Romains, la première monnaie qui fut frappée portait l'empreinte d'un animal), argent. Il est vieux.

PÉCUNIAIRE, adj. des deux genres (*pékunière*) (en latin *pecuniaris*), qui consiste en *argent* : *peine pécuniaire* ; *secours pécuniaire*. — *Intérêt pécuniaire*, intérêt d'argent.

PÉCUNIEUSE, adj. fém. Voy. PÉCUNIEUX.

PÉCUNIEUX, adj. mas., au fém. **PÉCUNIEUSE** (*pékunieu*, *nieuze*) (en lat. *pecuniosus*, fait de *pecunia*, argent), riche, qui a beaucoup d'argent. Il est fam. et peu en usage.

PÉDAGNE, subst. mas. (*pédagnie*), appui des pieds des forçats qui tirent la rame dans les galères.

PÉDAGOGIE, subst. fém. (*pédaguoji*) (en grec παιδαγωγια), instruction, éducation des enfants. —Dans certains pays, établissement d'instruction publique : *chef de la pédagogie*, *entrer à la pédagogie*. Peu usité.

***PÉDAGOGIQUE**, adj. des deux genres (*pédaguojike*), de la *pédagogie*, qui a rapport à l'instruction des enfants.

PÉDAGOGUE, subst. mas. (*pédaguogue*) (en grec παιδαγωγος, fait de παις, gén. παιδος, enfant, et de αγωγος, conducteur, dérivé de αγω, je conduis), autrefois, celui qui enseignait les enfants, qui avait soin de leur éducation : on dit aujourd'hui *précepteur*. Il ne se dit plus guère que par dérision.

PÉDAIRE, adj. et subst mas. (*pédère*), t. d'antiq., sénateur qui ne donnait son avis qu'en passant du côté de celui dont il approuvait le sentiment ou l'opinion.

***PÉDALE**, subst. fém. (*pédale*) (mot purement italien, dérivé du latin *pes*, gén. *pedis*, en grec πους, gén. ποδος, pied), gros tuyau d'orgue qu'on fait jouer avec le *pied*. — Les touches de ce jeu. —Sorte de touches dans la harpe, dans le piano, qu'on fait mouvoir avec le *pied*. — Le son le plus bas d'un serpent, d'un basson. — Morceau de bois sur lequel on pose le pied, pour faire mouvoir une meule, le tour, etc.

***PÉDALINÉES**, subst. fém. plur. (*pédaliné*), t. de bot., famille de plantes établie entre les verbénacées et les myoporinées.

***PÉDALION**, subst. mas. (*pédalion*), t. de bot., espèce de plante qui croît dans les Grandes-Indes.

PÉDANCHONE, subst. mas. (*pédankone*) (du grec παις, παιδος, enfant, et αγχω, j'étrangle), t. de médec., nom d'une angine mortelle, propre aux enfants.

PÉDANE, subst. mas. (*pédane*), t. de bot., nom du chardon commun. Voy. CHARDON.

PÉDANÉ, adj. mas. (*pédané*) (en latin *pedaneus*, fait de *pes*, gén. *pedis*, pied), autrefois *juges pédanés*, juges de village qui jugeaient debout, n'ayant point de siége pour tenir la justice. — Chez les anciens Romains, les juges *pédanés* étaient des juges inférieurs qui n'avaient ni tribunal, ni prétoire : ils étaient assis sur un banc fort bas, qui ne les distinguait qu'à peine de ceux qui étaient *à leurs pieds*.

PÉDANT, E, adj. (*pédan*, *dante*) (du grec παις, gén. παιδος, enfant), qui sent le *pédant*. — Subst., celui, celle qui enseigne les *enfants* dans un collége, etc. C'est un terme injurieux et méprisant. — Celui qui affecte de paraître savant, qui parle d'un ton décisif, etc.—Celui qui affecte trop d'exactitude, trop de sévérité dans des bagatelles, etc. : *faire le pédant*, *la pédante* ; *avoir un mari pédant*, *une femme pédante*, *des manières pédantes*.

PÉDANTAILLE, subst. fém. (*pédantâ-ie*), pédanterie. —Les *pédants*. T. de mépris qui n'est plus en usage.

PÉDANTÉ, part. pass. de *pédanter*.

PÉDANTER, v. neut. (*pédanté*), t. injurieux, enseigner dans les colléges ; faire le métier de *pédant*. Fort peu usité.

PÉDANTERIE, subst. fém. (*pédanteri*), t. injurieux dont on se sert pour exprimer la profession de ceux qui enseignent dans les classes. — Érudition *pédante*.— Air *pédant*, manières *pédantes*.

PÉDANTESQUE, adj. des deux genres (*pédantèceke*), qui sent le *pédant*.

PÉDANTESQUEMENT, adv. (*pédantècekeman*), d'une manière *pédantesque*.

***PÉDANTISER**, v. neut. (*pédantizé*), faire le *pédant*. Il est fam.

PÉDANTISME, subst. mas. (*pédanticeme*), l'esprit, les manières et le caractère du *pedant*.

PÉDARCHIE, subst. fém. (*pédarchie*) (du grec παις, gén. παιδος, enfant, et αρχη, pouvoir), ironiquement, gouvernement des enfants, des jeunes gens.

PÉDARCHIQUE, adj. des deux genres (*pédarchike*), qui tient, qui a rapport à la *pédarchie*.

PÉDARTHROCACE, subst. mas. (*pédartrokace*) (du grec παις, enfant, αρθρον, jointure, articulation, et κακια, vice, maladie), t. de médec., maladie des articulations dans les enfants.

PÉDATROPHIE, subst. fém. (*pédatrofi*) (du grec παις, παιδος, enfant, de α priv. et de τρεφω, je nourris), t. de médec., atrophie mésentérique.

PÉDATROPHIQUE, adj. des deux genres (*pédatrofike*), qui appartient, qui a rapport à la *pédatrophie*.

PÉDAUQUE, subst. mas. (*pédôke*), statue de la reine Berthe, mère de Charlemagne, qui était terminée par des pieds d'oie et qui se voit sur des monuments gothiques. (*Boiste*.)

PÉDÈME, subst. fém. (*pédème*), t. d'antiq., sorte de danse lacédémonienne. — Air de cette danse.

PÉDÉRASTE, subst. mas. (*pédéracete*) (en grec παιδεραστης), celui qui est adonné à la *pédérastie*.

PÉDÉRASTIE, subst. fém. (*pédéraceti*) (en grec παιδεραστια, fait de παις, gén. παιδος, jeune garçon, et de εραω, j'aime), passion, amour honteux et criminel entre des hommes ; d'un homme pour un jeune garçon.

PÉDÈRE, subst. mas. (*pédère*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PÉDÉROS, subst. mas. (*pédéroce*), pierre précieuse.

PÉDESTRE, adj. des deux genres (*pédècetre*) (en lat. *pedestris*, fait de *pes*, gén. *pedis*, pied), qui pose sur ses pieds : *statue pédestre*, d'un homme à pied. — Qui se fait à pied : *voyage pédestre*. Peu usité dans cette dernière acception.

PÉDESTREMENT, adv. (*pédècetreman*), à pied : *aller pédestrement*. Il est fam.

PÉDÈTE, subst. mas. (*pédète*), t. d'hist. nat., mammifère rongeur du Cap, de la grosseur du lièvre.

PÉDIAIRE, adj. des deux genres (*pédière*), t. de bot., nom qu'on donne aux feuilles dont le pétiole bifide porte des folioles attachées uniquement sur le côté intérieur de ses divisions.

PÉDICATEUR, subst. mas. (*pédikateur*), pédéraste. (*Boiste*.) Inusité.

PÉDICELLAIRE, subst. mas. (*pédicèlelère*), t. d'hist. nat., nom d'un genre de polypes. — Espèce de coquille. — T. de bot., espèce d'arbre de la Cochinchine.

***PÉDICELLE**, subst. mas. (*pédicèle*) (en lat. *pedicellus*, dimin. de *pediculus*, pédoncule), t. de bot., petit *pédoncule*.

***PÉDICELLÉ**, subst. mas. (*pédicèlelé*), t. d'hist. nat., ordre de vers marins établi parmi les échinodermes.

PÉDICELLIE, subst. fém. (*pédicèleli*), t. d'hist. nat., espèce d'arbre des Indes, de la famille des rhamnoïdes.

PÉDICIE, subst. fém. (*pédici*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

PÉDICULAIRE, adj. des deux genres (*pédikulère*) (en lat. *pedicularis*, fait de *pedicus*, pou), t. de médec. : *maladie pédiculaire*, celle dans laquelle il s'engendre des poux entre cuir et chair. — Subst. fém., t. de bot., genre de plantes à fleurs personnées, qui appartiennent aux pays froids.

***PÉDICULE**, subst. mas. (*pédikule*) (en latin *pediculus*, dimin. de *pes*, gén. *pedis*, pied), t. de bot., support en forme de queue, propre à certaines parties des plantes, telles que les aigrettes, les nectaires, etc. Il ne faut pas confondre le *pédicule* avec le *pédoncule*, ou la tige qui supporte la fleur et le fruit. Voy. PÉDONCULE. — Tige des champignons. — L'*Académie* ajoute qu'en t. de chir. on dit : *le pédicule d'une verrue*.

PÉDICULÉ, E, adj. (*pédikulé*), t. de bot., porté par un *pédicule*.

PÉDICULIDÉE, subst. fém. (*pédikulidé*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes de l'ordre des diptères.

PÉDICURE, subst. et adj. mas. (*pédikure*) (du lat. *pedis*, gén. de *pes*, pied, et *cura*, soin) : *chirurgien pédicure*, qui a soin des pieds.

PÉDIEN, subst. mas. (*pédiein*), nom qu'on donnait aux Athéniens, qui habitaient entre la colline et la mer. — On dit mieux *Pédiéen*.

PÉDIEUX, adj. mas., au fém. **PÉDIEUSE** (*pédieu*, *euze*), t. d'anat., qui est placé sur le pied : *muscle pédieux*; *artère pédieuse*.

PÉDILANTHE, subst. mas. (*pédilante*), t. de bot., genre de plantes de la famille des tithymaloïdes.

PÉDILUVE, subst. mas. (*pédiluve*) (du lat. *pes*, gén. *pedis*, pied, et *lavare*, laver), t. de médec., bain de pieds.

***PÉDIMANE**, subst. mas. (*pédimane*) (du lat. *pes*, gén. *pedis*, pied, et *manus*, main), t. d'hist. nat., famille de mammifères qui ont le pouce séparé aux pieds de derrière. — On dit aussi adj. : *le sarigue est pédimane*.

PÉDINE, subst. mas. (*pédine*), t. d'hist. nat., genre de coléoptères.

PÉDIONALGIE, subst. fém. (*pédi-onalji*) (du lat. *pes*, *pedis*, pied, et du grec αλγος, douleur), t. de médec., sorte de maladie spasmodique qui affecte la plante des pieds. — Névralgie des pieds.

PÉDIONALGIQUE, adj. des deux genres (*pédi-onaljike*), qui a rapport, qui appartient à la *pédionalgie*.

PÉDIOCLE, adj. (*pédi-okle*), t. d'hist. nat., genre de crustacés dont les yeux sont portés sur un *pédicule*, et mobiles, le limaçon, etc.

***PÉDIONOME**, subst. mas. (*pédi-onome*), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux de l'ordre des échassiers.

***PÉDIPALPE**, subst. mas. (*pédipalpe*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes établie parmi les arachnides pulmonaires.

PÉDOMÈTRE, subst. mas. (*pédomètre*). Voy. ODOMÈTRE.

PÉDON, subst. mas. (*pédon*) (du lat. *pedo*, *pedonis*, qui signifie proprement qui a de grands pieds), courrier à pied.

***PÉDONCULAIRE**, adj. des deux genres (*pédonkulère*), de *pedoncule*.

***PÉDONCULE**, subst. mas. (*pédonkule*) (du lat. *pediculus*, queue des fruits, etc.), t. de bot., tige qui supporte la fleur et le fruit. — T. d'anat., diverses appendices cérébrales.

PÉDONCULÉ, E, adj. (*pédonkulé*), t. de bot., porté par un *pédoncule*.

PÉDONNE, subst. fém. (*pédone*), petit bouton d'ivoire ou de buis attaché au bout du fer frisé, dans les manufactures de velours.

PÉDOPHILE, subst. et adj. des deux genres (*pédofile*) (du grec παις, παιδος, enfant, et φιλος, ami), qui aime les enfants. — Myth., surnom de Cérès, considérée comme la mère ou la nourrice du genre humain.

PÉDOPHLÉBOTOMIE, subst. fém. (*pédoflébotomi*) (du grec παιδος, gén. de παις, enfant, φλεβος, veine, et τομη, fait de τεμνω, je coupe), t. de médec., saignée des enfants.

PÉDOPHLÉBOTOMIQUE, adj. des deux genres (*pédoflébotomike*), qui a rapport, qui appartient à la *pedophlebotomie*.

PÉDOTHYSIE, subst. fém. (*pedotizi*) (du grec παις, παιδος, enfant, et θυσια, fait de θυω, j'immole), sacrifice des enfants, coutume barbare qu'on pratiquait chez les anciens pour désarmer le courroux des dieux.

PÉDOTROPHE, subst. mas. (*pédotrófe*), celui qui enseigne la manière, l'art de nourrir les enfants. — Surnom de Diane, honorée à Coroné, tiré de la vieille opinion où l'on était que la lune influe sur la grossesse et l'accouchement.

PÉDOTROPHIE, subst. fém. (*pédotrofi*) (du grec παις, gén. παιδος, enfant, et τροφη, nourriture), t. de médec., manière de nourrir les enfants. — Titre d'un beau poème latin de Scévole de Sainte-Marthe. — (De πεδον, sol, et τρεφω, je nourris), t. d'agronomie, art des engrais. (*Boiste.*)

PÉDOTROPHIQUE, adj. des deux genres (*pédotrofike*), qui appartient, qui a rapport à la *pédotrophie*.

***PÉDUM**, subst. mas. (*pédome*) (mot latin), bâton pastoral, houlette. — Caractère distinctif des auteurs comiques, parce que Thalie, muse de la comédie, était aussi la muse de l'agriculture. — Attribut de Pan, des Faunes, d'Actéon, etc.

***PÉGASE**, subst. mas. (*péguaze*) (en grec Πηγασος, fait de πηγη, fontaine), myth., cheval ailé, célébré par les poètes, qui, sur le mont Hélicon, fit, d'un coup de pied, sourdre la fontaine Hippocrène. — Génie, inspiration poétique :

> Pour lui Phebus est sourd et *Pégase* est rétif.
> (BOILEAU.)

— Constellation boréale, qui contient quatre-vingt-treize étoiles. — T. d'hist. nat., genre de poissons cartilagineux.

PÉGASIDES, subst. propre fém. plur. (*péguazide*), myth., surnom des Muses, pris du cheval *Pégase*, qui, comme elles, habitait l'Hélicon.

PÉGAULIÈRE, subst. fém. (*pégôlière*), bateau dans lequel sont placées les chaudières qui servent à chauffer le brai pour caréner les vaisseaux.

PÉGÉES, subst. fém. plur. (*péjé*) (du grec πηγη, fontaine), myth., nymphes des fontaines, les mêmes que les naïades.

PÉGLE, subst. mas. (*péguele*), espèce de goudron.

PEGMAIRE, subst. mas. (*péguemère*) (du grec πεγμα, théâtre, échafaud), t. d'antiq., gladiateur qui combattait sur un second théâtre mobile, élevé sur le grand théâtre.

PEGMATE, subst. mas. (*péguemate*) (en grec πεγμα, échafaud), t. d'antiq., machine mouvante que l'on construisait à Rome pour les théâtres. — Gladiateur qui combattait du haut de cette machine. Voy. PEGMAIRE.

PEGMATITE, subst. fém. (*péguematite*), t. d'hist. nat., roche granitique, dans laquelle on trouve le kaolin, terre précieuse avec laquelle on fabrique de la porcelaine.

PEGME, subst. mas. (*pégueme*) (en grec πεγμα), t. d'antiq., machine qui servait au théâtre pour le changement des décorations.

PÉGO ou **PÉGOT**, subst. mas. (*péguo*), t. d'hist. nat., espèce de fauvette des Alpes, genre d'oiseaux de l'ordre des silvains.

PÉGOLIÈRE, subst. fém. Voyez PÉGAULIÈRE.

PÉGOMANCIE, subst. fém. (*péguomanci*) (du grec πηγη, fontaine, et μαντεια, divination), divination qui se faisait, chez les anciens, par l'inspection de l'eau des fontaines.

PÉGOMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. **PÉGOMANCIENNE** (*péguomancieín, ciène*), qui concerne la *pégomancie*. — Celui, celle qui pratiquait la *pégomancie*.

PÉGOUSE, subst. fém. (*péguouze*), t. d'hist. nat., espèce de poisson plat qu'on trouve dans la Méditerranée.

***PEHLEVI**, subst. mas. (*pélevi*), ancien caractère persan; ancienne langue persane.

***PEIGNAGE**, subst. mas. (*pégniaje*), action de peigner le chanvre, la laine, etc. Ce mot manque dans l'*Académie*.

DU VERBE IRRÉGULIER **PEINDRE** :

Peignaient, 3ᵉ pers. plur. imparf. indic.
Peignais, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. imparf. indic.
Peignais, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. imparf. indic.
Peignait, 3ᵉ pers. sing. imparf. indic.
Peignant, part. prés.
Peigne, précédé de *que je* 1ʳᵉ pers. sing. prés. subj.
Peigne, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3ᵉ pers. sing. prés. subj.

***PEIGNE**, subst. mas. (*pègne*) (en lat. *pecten*), instrument de bois, de buis, de corne, d'écaille ou d'ivoire, taillé en forme de dents, qui sert à démêler les cheveux et à décrasser la tête. — Ornement de tête que les femmes portent pour retrousser leurs cheveux. — Fam. : *être sale comme un peigne*, n'avoir sur soi aucune propreté. — Pop. : *donner, se donner un coup de peigne*, battre, se battre. — Instrument pour apprêter la laine, le chanvre, le lin. — Chez les tisserands, etc., sorte de châssis long et étroit, divisé en une multitude de petites ouvertures par où passent les fils de la chaîne. — Instrument avec lequel les boulangers qui font le biscuit de mer gravent diverses figures sur leurs galettes. — Chez les menuisiers, les extrémités : 1° des échalas de treillage, qu'on fait entrer dans la terre; 2° de ceux qui surpassent la dernière latte supérieure. — Sorte de maladie qui survient aux chevaux. — T. d'hist. nat., genre de coquillage bivalve dont la forme est très-connue, parce qu'une des espèces de ce genre sert d'ornement aux pèlerins de Saint-Jacques ou de Saint-Michel. Ce sont des mollusques acéphales.

PEIGNÉ, E, part. pass. de *peigner*, et adj. — Fig. : *lieu, jardin bien peigné*, ajusté, soigné. — *Ouvrage bien peigné*, poli, travaillé avec soin, exact et châtié. — *Style trop peigné*, d'une correction affectée. — *Être peigné à la diable*, avoir les cheveux, ou même tout son individu, en désordre. — Subst. : *un mal peigné*, un homme malpropre. — T. de pêche : *harengs peignés*, ceux qui ont perdu leurs nageoires ou beaucoup de leurs écailles.

***PEIGNÉE**, subst. fém. (*pègnié*), action de se battre : *se donner une peignée*. Pop.

DU VERBE IRRÉGULIER **PEINDRE** :

Peignent, précédé de *ils* ou *elles*, 3ᵉ pers. plur. prés. indic.
Peignent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3ᵉ pers. plur. prés. subj.

***PEIGNER**, v. act. (*pègnié*) (en latin *pectere*, fait du grec πεκειν, ou πεκτειν), démêler, nettoyer, ajuster les cheveux avec le *peigne*. — Apprêter de la laine, du chanvre, du lin avec des *peignes* à dents de fer. — Battre, maltraiter. Pop. — SE PEIGNER, v. pron., *peigner* ses cheveux. — Se battre. Pop.

Peignes, 2ᵉ pers. sing. prés. subj. du v. irrégulier PEINDRE.

PEIGNEUR, subst. mas.; **PEIGNEUSE**, subst. fém. (*pègnieur, gnieuze*), ouvrier qui *peigne* la laine, le chanvre, le lin, etc.

PEIGNIER, subst. mas. (*pègnié*), celui qui fait et vend des *peignes*. Peu en usage.

PEIGNEUSE, subst. fém. Voy. PEIGNEUR.

DU VERBE IRRÉGULIER **PEINDRE** :

Peigniez, précédé de *vous*, 2ᵉ pers. plur. imparf. indic.
Peigniez, précédé de *que vous*, 2ᵉ pers. plur. prés. subj.
Peignîmes, 1ʳᵉ pers. plur. prét. déf.
Peignions, précédé de *nous*, 1ʳᵉ pers. plur. imparf. indic.
Peignions, précédé de *que nous*, 1ʳᵉ pers. plur. prés. subj.
Peignirent, 3ᵉ pers. plur. prét. déf.
Peignis, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. prét. déf.
Peignis, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prét. déf.
Peignisse, 1ʳᵉ pers. sing. imparf. subj.
Peignissent, 3ᵉ pers. plur. imparf. subj.
Peignisses, 2ᵉ pers. sing. imparf. subj.
Peignissiez, 2ᵉ pers. plur. imparf. subj.
Peignissions, 1ʳᵉ pers. plur. imparf. subj.
Peignit, précédé de *il* ou *elle*, 3ᵉ pers. sing. prét. déf.
Peignît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3ᵉ pers. sing. imparf. subj.
Peignîtes, 2ᵉ pers. sing. prét. déf.

***PEIGNOIR**, subst. mas. (*pègnioar*), linge en forme de manteau ou de casaque, qu'on se met sur les épaules lorsqu'on se *peigne*, pour empêcher que la crasse, les cheveux ne tombent sur les habits, sur la robe de chambre. — Manteau de bain.

PEIGNON, subst. mas. (*pègnion*), paquet de chanvre affiné que porte, en forme de ceinture, l'ouvrier qui file une corde. — Au plur., rebut ou reste de laines *peignées*.

DU VERBE IRRÉGULIER **PEINDRE** :

Peignons, 1ʳᵉ pers. plur. impér.
Peignons, précédé de *nous*, 1ʳᵉ pers. plur. prés. indic.

***PEIGNURES**, subst. fém. plur. (*pègniure*), cheveux qui tombent de la tête lorsqu'on se *peigne*.

PEILLER, subst. mas. (*pè-ié*), celui qui ramasse des chiffons pour la fabrication du papier. Inusité. On dit *chiffonnier*.

PEILLES ou **PEIES**, subst. fém. plur. (*pè-ie*), vieux chiffons employés à la fabrication du papier. Presque hors d'usage.

PEINCHEBEC, subst. mas. (*peinchebèke*), espèce de métal, résultat de l'alliage du zinc et du cuivre.

DU VERBE IRRÉGULIER **PEINDRE** :

Peindra, 3ᵉ pers. sing. fut. indic.
Peindrai, 1ʳᵉ pers. sing. fut. indic.
Peindraient, 3ᵉ pers. plur. prés. cond.
Peindrais, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. cond.
Peindrais, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prés cond.
Peindrait, 3ᵉ pers. sing. prés. cond.
Peindras, 2ᵉ pers. sing. fut. indic.

PEINDRE, v. act. (*peindre*) (en latin *pingere*, fait, selon *Jules Scaliger*, du grec φεγγειν, éclairer, rendre lumineux), enduire de couleurs. — Représenter un objet par les traits et les couleurs : *peindre une bataille*, etc.; et neut. : *peindre à l'huile, en pastel, en miniature*. — *Peindre quelqu'un*, faire son portrait. — *Peindre l'histoire*, représenter des sujets historiques. — Orner de peintures : *peindre une galerie*. — Couvrir simplement avec des couleurs, sans qu'elles représentent aucun objet. — Au figuré, décrire et représenter vivement par le discours. — Il se dit de la manière dont on forme ses lettres en écrivant : *il peint bien, il peint mal*. En ce sens il est neutre. — Fam. : *personne faite à peindre*, parfaitement conformée. — *Habit fait à peindre, qui va à peindre*, habit bien fait, qui va bien à la taille, etc. — *Pour nous achever de peindre*, pour surcroît de malheur. Fam. — SE PEINDRE, v. pron., se représenter : *ces avantages se peignaient à leur esprit*, etc. — Être représenté : *les objets se peignent sur la glace d'un miroir, sur la surface de l'eau*, etc. — Se montrer sensiblement : *la joie, la douleur se peint sur son front*. — *Se peindre dans ses ouvrages*, y donner à connaître son caractère, ses inclinations. — Dire ses défauts, ses qualités. — *S'achever de peindre*, compléter sa ruine. Fam. — *Se peindre les cheveux*, pour paraître plus jeune.

DU VERBE IRRÉGULIER **PEINDRE** :

Peindrez, 2ᵉ pers. plur. fut. indic.
Peindriez, 2ᵉ pers. plur. prés. cond.
Peindrions, 1ʳᵉ pers. plur. prés. cond.
Peindrons, 1ʳᵉ pers. plur. fut. indic.
Peindront, 3ᵉ pers. plur. fut. indic.

***PEINE**, subst. fém. (*pène*) (en latin *pœna*, fait du grec πενομαι, travailler), sentiment de quelque mal dans le corps ou dans l'esprit. — Chagrin, fâcherie. Travail, fatigue. — *Être dans la peine*, dans le malheur, dans la misère. — *Je le ferai ou je mourrai à la peine*. — *Homme de peine*, qui gagne sa vie par un travail pénible de corps — Salaire du travail d'un artisan. — Répugnance qu'on a à dire ou à faire quelque chose : *faire une chose sans peine*. — Obstacle, difficulté : *cela se fait sans peine*, aisément. — Châtiment, punition. (Du même mot latin *pœna* dérivé, en ce sens, du grec ποινη, dorique ποινα.) *La peine du sens*, la douleur que souffrent les damnés par les tourments de l'enfer. — *La peine du dam*, ce que leur fait souffrir la privation de la vue de Dieu. — *Les peines du purgatoire*, ce que les âmes souffrent dans le purgatoire. — *Être comme une âme en peine*, être fort tourmenté, fort inquiété. — *Sous les peines de droit*, que la loi autorise à infliger. — *Vous n'aurez que la peine de...*, il ne vous en coûtera rien si ce n'est la *peine* de...; il vous suffira de... — *Perdre sa peine*, travailler inutilement. — *Compter pour rien ses peines*, être fort obligeant, fort actif. — *Prenez la peine de venir me voir*, formule de politesse pour dire : je vous prie de venir me voir. — *La chose en vaut bien la peine*, ou *n'en vaut pas la peine*, est assez ou n'est pas assez considérable. — *Cela ne vaut pas la peine d'en parler*, c'est trop peu important. — *Avoir de la peine à parler*, parler avec difficulté. — *Avoir de la peine à marcher*, marcher difficilement. — *A peine*, loc. adverbiale qui marque le peu de temps qu'il y a qu'une chose est arrivée : *à peine est-il hors du lit; à peine le soleil fut-il levé que...* — Presque pas : *à peine voit-on à se conduire*. — *A grand' peine*, difficilement. — AVOIR PEINE, AVOIR DE LA PEINE à

FAIRE QUELQUE CHOSE. (*Syn.*) *Avoir peine* exprime uniquement l'espèce de sentiment que l'on a, le genre de disposition où l'on est. *Avoir de la peine* marque tel effet que l'on sent, certaine épreuve que l'on fait, avec telle circonstance, dans un cas particulier ou particularisé.—Vous *avez peine* à faire la chose à laquelle vous répugnez naturellement; *vous avez de la peine* à faire ce que vous ne faites qu'avec plus ou moins de difficulté.—*On a peine* à croire ce que l'esprit rejette de lui-même; *on a de la peine* à croire ce qu'on ne se persuade pas aisément. Dans le premier cas, il y a une répugnance ou un préjugé à vaincre; dans le second, vous trouvez des difficultés ou des embarras à lever. — Nous *avons peine* à concevoir ce qui choque nos idées; nous *avons de la peine* à concevoir ce qui ne nous est pas présenté d'une manière claire et intelligible. —Un homme délicat *a peine* à se prêter à certaines manœuvres; un bègue *a de la peine* à parler.

PEINÉ, E, part. pass. de *peiner*, et adj. : *je suis peiné de...*, fâché.—*Ouvrage peiné*, travaillé avec effort et pesamment. On dit dans le même sens : *style peiné, écriture peinée.*

PEINER, v. act. (*pène*), faire de la *peine* : *votre situation me peine extrêmement.*—Travailler beaucoup et difficilement ce qu'on fait : *ce poëte, ce peintre peine beaucoup ses ouvrages.*—Neut., avoir de la *peine*, travailler avec effort : *ces bateliers, ces chevaux peinent beaucoup à remonter la rivière.* — Répugner à... : *on peine à faire des reproches mérités.* — *Cette solive peine beaucoup*, elle est trop chargée, elle menace ruine. — *SE PEINER*, v. pron., prendre de la *peine*.

PEINEUSE, adj. fém. Voy. PEINEUX.

***PEINEUX**, adj. mas., au fém. **PEINEUSE** (*pêneu, neuze*), qui donne de la peine.

DU VERBE IRRÉGULIER **PEINDRE** :

Peins, 2e pers. sing. impér.
Peins, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.
Peins, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.
Peint, 3e pers. sing. prés. indic.
Peint, *e*, part. pass. et adj.

PEINT., abréviation du mot *peinture*.

PEINTADE, subst. fém. Voy. PINTADE.

PEINTADEAU, subst. mas. Voyez PINTADEAU.

PEINTRE, subst. mas. (*peintre*) (en latin *pictor*), celui, celle qui exerce l'art de la *peinture*. On dit également d'une femme, qu'*elle est peintre en miniature*, etc. L'*Académie* veut qu'on dise *une femme peintre ;* il est vrai qu'on ne dit pas *une peintre*, en parlant d'une femme.—Fig., qui représente vivement les choses dont il parle et dont il traite : *cet orateur est un grand peintre ; l'Arioste est un très-grand peintre.*—*Boiste* donne *peintresse* pour fém. à ce subst.

PEINTREAU, subst. mas. (*peintrô*), mauvais *peintre*.

PEINTURAGE, subst. mas. (*peinturaje*), enduit de couleur sur du bois, sur un mur, etc. Voy. PEINTUREUR.

***PEINTURE**, subst. fém. (*peinture*) (en latin *pictura*), art de *peindre* : *il excelle dans la peinture.*— Ouvrage du *peintre* : *il y a de belles peintures dans cette église.* — Au fig., description vive et animée que fait un orateur, un poëte. — Dans un jeu de cartes, les rois, les dames, les valets. On dit ordinairement *figure.* —*En peinture*, adv., en apparence : *riche, brave en peinture.*

PEINTURÉ, E, part. pass. de *peinturer*.

PEINTURER, v. act. (*peinturé*), enduire une chose d'une seule couleur : *peinturer un treillage, un lambris.*—*SE PEINTURER*, v. pron. Voy. PEINTUREUR pour la remarque.

PEINTUREUR, subst. mas. (*peintureur*), ouvrier qui imprime en couleur les bois, les fers, les murs. — Mot utile à conserver pour distinguer cet ouvrier de l'artiste, que seul on doit nommer *peintre*. Il en est de même de *peinturage* et *peinturer*, par rapport à *peinture* et *peindre*.

PEINTURLURÉ, part. pass. de *peinturlurer*.

PEINTURLURER, v. neut. (*peintureluré*), t. burl., enluminer, mal *peindre*. (Boiste.) Trivial et presque inusité.

PEIRUM, subst. propre mas. (*pèrome*), myth., dieu que les Japonais attendent à la fin du monde.

PÉJORATIF, subst. et adj. mas., au fém. **PÉJORATIVE** (*péjoratif, tive*) (du lat. *pejus*, pire), qui rend pire, qui exprime l'augmentatif dans le mauvais; certaines terminaisons de mots sont des expressions *péjoratives*, comme d'autres sont *diminutives*, d'autres *augmentatives* : *ache*, dans *bravache*; *ace*, dans *villace*; *aille*, dans *criailler*, sont des *péjoratifs*.

PÉKAN, subst. mas. (*pékan*), t. d'hist. nat., animal de l'Amérique septentrionale.

PÉKAO, subst. mas. (*péka-ô*), thé analogue au *péco*.

PÉKÉA, subst. mas. (*pékié-a*), t. de bot., sorte de plante qui croît dans l'île de Cayenne ; le caryocar.

***PÉKIN**, subst. propre mas. (*pékiein*), capitale de la Chine. — Subst. mas., étoffe de soie de la Chine. — T. de soldat, qui n'est pas militaire.

PÉKU, subst. fém. (*péku*), nom qu'on donne, à Batavia, à la valeur de mille caches.

PÉLACHE, subst. fém. (*pélache*), peluche grossière.

PELADE, subst. fém. (*pelade*) (rac. *peler*), maladie qui fait tomber le *poil* et les cheveux.— Laine qu'on enlève, à l'aide de la chaux, sur les peaux de mouton.

***PELAGE**, subst. mas. (*pelaje*) (du lat. *pilus*, poil), couleur du poil de certains animaux, comme du cheval, du cerf, etc. : *ces chevaux ne sont pas du même pelage.*

***PÉLAGIANISME**, subst. mas. (*pélaji-aniceme*), hérésie ainsi nommée de *Pélage*, moine anglais, qui lui donna naissance. *Pélage* niait le péché originel, et, sous prétexte de défendre le libre arbitre, détruisait entièrement le pouvoir de la grace.

***PÉLAGIE**, subst. fém. (*pélaji*), t. de médec., érysipèle écailleux des mains. — T. d'hist. nat., genre établi aux dépens des méduses. — Subst. propre fém., myth., nom d'une île voisine des Colonnes d'Hercule, consacrée à Saturne. — Pris adj., surnom de Vénus; surnom d'*Isis* dans plusieurs inscriptions.

***PÉLAGIEN**, subst. mas.; **PÉLAGIENNE**, subst. fém. (*pélajiein, jiène*), hérétique, sectateur de *Pélage*. — Adj., se dit des oiseaux de la pleine mer. (Du grec πελαγιος, marin, dérivé de πελαγος, en lat. *pelagus*, la mer.)

PÉLAGOSCOPE, subst. mas. (*pélaguocekope*) (du grec πελαγος, mer, et σκοπεω, je regarde), instrument d'optique dont on se sert pour voir les objets dans la mer, au fond de l'eau.

PÉLAGOSCOPIE, subst. fém. (*pélaguocekopi*), art, action, manière de voir les objets au fond de la mer.—Point de vue, représentation du *pélagoscope*.

PÉLAGOSCOPIQUE, adj. des deux genres (*pélaguocekopike*), qui concerne le *pélagoscope* et la *pélagoscopie*.

PÉLAGUSE, subst. fém. (*pélaguze*), t. d'hist. nat., genre de coquille de la famille des nautiles.

PELAINS, subst. mas. plur. (*pelein*), satins que l'on fabrique en Chine. (*Boiste.*)

PÉLAMIDE, subst. fém. (*pélamide*) (du grec πηλος, boue, limon ; parce qu'il se tient dans le limon), nom donné par les anciens à un jeune thon d'un an. —T. d'hist. nat., genre de reptiles.

PELARD, adj. mas. (*pelar*) : *bois pelard*, qui a été écorcé sur pied, *pelé* pour faire du tan.

PELARDEAUX, subst. mas. plur. (*pelardô*), t. de mar., morceaux de bois enduits de poix et de bourre pour boucher les trous des boulets.

PELARGON, subst. mas. (*pelarguon*), t. de bot., genre de plantes de la famille des géranoïdes.

***PÉLASGES**, subst. propre mas. plur. (*pelaje*), les plus anciens peuples grecs, distingués des Hellènes.—Nom que portèrent d'abord les Macédoniens. — C'est aussi le nom d'un ancien peuple presque sauvage, qui habitait entre le Danube et la mer du Péloponèse, dans des antres profonds, d'où ils ne sortaient que pour disputer aux animaux des aliments grossiers pour se nourrir.

***PÉLASGIE**, subst. propre fém. Voy. PÉLAGIE.

***PÉLASGIQUE**, subst. propre mas. (*pélajike*), myth., surnom de Jupiter.

PÉLASGIS, subst. propre fém. (*pélajice*), myth., surnom de Cérès qu'elle devait à un temple qui fut élevé en son honneur par *Pélasgus*, roi d'Argos, qui y fut enterré.

PELASTRE, adj. des deux genres. Voy. PELLÂTRE.

PELATES, subst. mas. plur. (*pelate*) (en grec πελατης, domestique), t. d'antiq., domestiques particuliers, à Athènes; c'étaient des citoyens libres que leur pauvreté forçait à servir.

PELAUDÉ, E, part. pass. de *pelauder*.

PELAUDER, v. act. (*pelôdé*), battre, châtier. —*SE PELAUDER*, v. pron, se battre à coups de poing. Pop. (*Boiste.*) Inusité.

PELCOSE, subst. fém. (*pélekôze*) (du grec πελιος, livide), t. de médec., lividité.

PÈLE, mot que l'*Académie* renvoie à *pêne*, et qui est hors d'usage.

PELÉ, E, part. pass. de *peler*, et adj., à qui l'on a ôté le *poil*.— On dit par injure et subst. : *vieux pelé, vieille pelée ;* et d'une assemblée dont on ne fait pas grand cas : *il n'y avait que trois tondus*, ou *teigneux*, *et un pelé.*

PÉLÉADES, subst. propre fém. plur. (*pélé-ade*) (en grec πελειαδες, ou πελειαι), myth., anciennes prophétesses qui demeuraient chez les Dodoniens. —T. d'astron., les Pléiades, étoiles.

PÉLÉCANOÏDE, subst. mas. (*pélékano-ïde*) (du grec πελεκυς, hache, et ειδος, forme), t. d'hist. nat., section d'oiseaux du genre pétrel.

PÉLÉCINE, subst. fém. (*pélécine*) (en grec πελεκινος), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères. — Nom d'un oiseau. — T. de bot., petite plante qui vient dans les blés.

PÉLÉCINON, subst. mas. (*pélécinon*) (du grec πελεκυς, hache), cadran ancien, en hache et horizontal.

***PÉLÉCOÏDE**, subst. fém. (*péléko-ide*) (en grec πελεκοειδης, formé de πελεκυς, hache, et ειδος, forme), figure faite en hache.

PÉLÉCOTOME, subst. mas. (*pélékotome*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PÉLÉIDES, subst. propre mas. plur. (*pélé-ide*), myth., descendants de *Pélée*.

PÊLE-MÊLE, adv. (*pèlemèle*), confusément ; en désordre. — Subst. mas., état, situation où l'on est *pêle-mêle* : *le pêle-mêle de la société.*

PELER, v. act. (*pelé*) (du lat. *pilus*, poil, *Martial* a dit *pilare*, épiler, ôter le poil), ôter le poil : *peler un cochon.* — Oter la peau d'un fruit ou l'écorce d'un arbre. (Du lat. *pellis*, peau.) —On dit aussi *peler des langues de bœuf* ou *de cochon ; peler du fromage*, et autres choses qui ont une espèce de *peau*.—*Peler la terre*, en enlever du gazon.— Neut. : *le corps pelle*, la peau s'enlève. — *SE PELER*, v. pron., être *pelé* : *les fruits se pellent.*

***PÈLERIN, E**, subst. (*pèlerein, rine*) (du lat. *peregrinus*, voyageur, étranger), celui, celle qui va en *pèlerinage*. — Fig. et fam., personne adroite, fine et dissimulée : *vous ne connaissez pas le pèlerin, la pèlerine.* — Prov. : *rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée d'un pèlerin.* Voy. BLANC. Ce proverbe signifie encore : il faut boire du vin rouge le soir et du vin blanc le matin. — T. d'hist. nat., genre de coquilles bivalves.

***PÈLERINAGE**, subst. mas. (*pèlerinaje*), voyage qu'on fait en quelque lieu par dévotion. Voy. PÈLERIN.—Lieu où l'on va en *pèlerinage*.—*Cette vie n'est qu'un pèlerinage*, qu'un voyage.

PÈLERINE, subst. fém. Voy. PÈLERIN.—Ajustement semblable à ce qu'on a aussi nommé *palatine*.—Au plur., t. d'hist. nat., genre de mollusques acéphales.

PÉLESTINIENS, subst. propre mas. plur. (*pélècetini-ein*), anciens peuples qui habitaient l'Ombrie, en Italie.

PÈLETRAGE, subst. mas. (*pèletraje*), ce qui ferme un coffre. (*Boiste.*) Inusité.

PÉLÉTHRONIENS, subst. propre mas. plur. (*pélétroni-ein*), anciens Lapithes.

PELETTE, subst. fém. (*pelète*), instrument qui sert à diviser, à couper la terre à briques.

PÈLEVANILLE, subt. fém. (*pèlevani-ie*), nom d'une variété de raisins, qui croît, en France, dans le Médoc.

PÉLEXIE, subst. fém. (*pélèkci*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des néoties.

***PÉLIAS**, subst. propre mas. (*péli-âce*), myth., fils de Neptune et de la nymphe Tyro. Il fut nourri par une jument, et devint le plus cruel de tous les hommes. Ayant usurpé les états d'Eson, il immola sa belle-mère à Junon, et fit assassiner la femme et les enfants d'Eson, à l'exception de Jason, qu'on déroba à sa fureur, et qu'on fit élever en secret. Jason, dans la suite, vint redemander ses états à *Pélias*, qui n'osa les lui refuser : mais *Pélias* engagea ce jeune prince à aller conquérir la Toison d'or, espérant qu'il y

périrait. Jason revint triomphant avec Médée, qui punit *Pélias* de tous ses forfaits en persuadant à ses propres filles de l'égorger, et de faire bouillir ses membres dans une chaudière.

***PÉLICAN**, subst. mas. (*pélikan*) (en grec πελεκαν, fait de πελεκυς, hache, parce que son bec plat ressemble à une hache), t. d'hist. nat., oiseau aquatique, qui retire de son estomac les aliments qu'il a pris, pour en nourrir ses petits.—Sorte d'alambic bouché et garni de deux tuyaux.— Instrument pour arracher les dents.—Autrefois, pièce d'artillerie qui portait six livres de balles.—Petit crochet qui sert à assujétir les pièces de bois, lorsqu'on les scie, et qu'on les travaille.

PÉLICE, subst. fém. (*pélice*), t. d'hist. nat., espèce de reptile du genre des couleuvres.

PELIN, mieux **PLAIN**, subst. mas. (*pelein, plein*), chaux éteinte dans l'eau, où l'on met tremper les cuirs pour les peler.—Cuve qui sert à ce travail. — On appelle, *plain faible*, celui qui a encore une certaine force; *plain mort*, celui qui est rempli d'une vieille eau de chaux qui a jeté tout son feu; *plain neuf*, celui qui n'a pas encore servi.

PÉLIOME, subst. fém. Voy. PÉLIOSE.

PÉLION, subst. propre mas. (*péli-on*), l'une des montagnes de Thessalie que les géants entassèrent pour escalader le ciel.

PÉLIOPE ou **PÉLIOPODE**, subst. fém. (*péli-ope, opode*) (du grec πελειος, blanc, et ποδος, gén. de πους, pied), t. d'hist. nat., sorte de poule d'eau dont les pieds sont blancs

PÉLIOSANTHE, subst. mas. (*péli-ozante*), t. de bot., nom de deux plantes qui croissent dans les Indes.

PÉLIOSE, subst. fém. (*péli-ôze*) (du grec πελειος, livide), t. de médec., lividité, ecchymose, tache scorbutique, maladie pustuleuse hémorrhagique, souvent mélangée de sérosités.

***PELISSE**, subst. fém. (*pelice*) (du latin *pellis*, peau), manteau ou mantelet de femme, doublé ou garni de fourrure.

PELISSON, subst. mas. (*peliçon*), sorte d'habit de peau, dont on fait usage dans les pays froids.

***PELLA**, subst. fém. (*pèlela*), t. de bot., genre de plantes qui a été établi d'après un fruit de Ceylan.—Subst. propre fém., nom d'une petite ville de Judée. — C'est aussi le nom d'une ancienne ville de Macédoine.

PELLÂTRE, subst. fém. (*pèlelâtre*), la partie inférieure et la plus large d'une *pelle* de bois ou de fer.

***PELLE**, subst. fém. (*pèle*) (en latin *pala*), instrument de fer qui sert à prendre du feu. — Instrument de bois, de fer, dont on se sert pour remuer diverses choses.—Prov.: *la pelle se moque du fourgon*, il a les mêmes défauts que celui dont il veut se moquer.—*Avoir de l'argent à remuer à la pelle*, avoir beaucoup d'argent.

PELLE-À-CUL, subst. fém. (*pèlaku*), sorte de chaise de jardin dont le siége est fait en forme de *pelle*.

PELLÉE, PELLERÉE ou **PELLETÉE**, subst. fém. (*pèlé, pèleré, pèleté*), autant qu'il peut en tenir sur une *pelle*. De ces trois mots, *pelletée* paraît le plus usité.

PELLEGRUE, subst. propre mas. (*pèlegueru*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de la Réole, dép. de la Gironde.

PELLÉNÉENNE, adj. fém. (*pèleléné-ène*), myth., surnom de Diane, pris du culte qu'on lui rendait à *Pellène*, ville d'Achaïe.

PELLERÉE, subst. fém. Voy. PELLÉE

PELLERIN (LE), subst. propre mas. (*lepèlerein*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Paimbœuf, dép. de la Loire-Inférieure.

PELLERON, subst. mas. (*pèleron*), *pelle* longue et étroite pour enfourner les petits pains.

PELLETÉE, subst. fém. Voy. PELLÉE.

***PELLETERIE**, mieux **PELLETTERIE**. Voy. ce mot.

***PELLETIER**, subst. mas., **PELLETIÈRE**, subst. fém. (*pèletié, tière*) (du latin *pellis*, peau), celui, celle qui accommode et vend des peaux pour des fourrures, des manchons, etc.

PELLETIÈRE, subst. fém. Voy. PELLETIER.

PELLETTERIE, subst. fém. (*pèlèteri*), art d'accommoder les *peaux* et d'en faire des fourrures. —Marchandises de *pelletier*.—Le corps des *pelletiers*.—Boutique, atelier de *pelletterie*.

***PELLICULE**, subst. fém. (*pèlelikule*) (en latin *pellicula*, dimin. de *pellis*, peau), peau extrêmement mince : 1° dans le corps humain ; 2° au-dedans de la coque d'un œuf ou de quelque fruit.

PELLICULEUSE, adj. fém. Voyez PELLICULEUX.

PELLICULEUX, adj. mas., au fém. **PELLICULEUSE** (*pèlelikuleu, leûze*), plein de *pellicules*.

PELLONIA, subst. propre fém. (*pèlelonia*) (du lat. *pellere*, chasser), myth., déesse qu'on invoquait à Rome pour chasser les ennemis.

PELLOS, subst. mas. (*pèleloce*), t. d'hist. nat., espèce de héron.

PELLUCIDE, adj. des deux genres (*pèlelucide*), t. d'anat., se dit de certaines membranes minces.

***PELMATODE**, subst. mas. (*pèlematode*), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux de l'ordre des silvains.

PÉLOGONE, subst. mas. (*péloguône*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hémiptères.

PELOIR, subst. mas. (*peloar*), rouleau de bois avec lequel le mégissier fait tomber le poil des peaux.

PELONE, subst. mas. (*pelone*), t. d'hist. nat., nom que certains auteurs donnent à un animal à cornes qui a quelque ressemblance avec le cochon.

***PÉLOPÉE**, subst. propre fém. (*pélopé*), myth., fille de Thyeste, qui fut violée par son père, dont elle eut Egysthe. — T. d'hist. nat., genre d'insectes hyménoptères.

PÉLOPIDES, subst. propre mas. plur. (*pélopide*), myth., nom donné par les Grecs à la famille de *Pélops*.

PÉLOPIES, subst. fém. plur. (*pélopi*), myth., fête que les Éléens célébraient en l'honneur de *Pélops*.

***PÉLOPONÈSE**, subst. propre mas. (*péloponèze*). C'est la *Morée* d'aujourd'hui. Voy. MORÉE.

PÉLOPS, subst. propre mas. (*pélopece*), myth., fils de Tantale. Son père ayant un jour reçu les dieux chez lui, leur servit les membres de *Pélops* pour tout mets. Cérès, mourant de faim, en mangea une épaule, que Jupiter remplaça par une d'ivoire, quand il eut rassemblé ses membres pour les ranimer. *Pélops* épousa Hippodamie, après avoir vaincu OEnomaüs, père de cette princesse, et donna son nom au *Péloponèse*, dont il se rendit maître.

***PÉLORE**, subst. mas. (*pélore*), t. d'hist. nat., sorte de coquillage.

PÉLORIDE, subst. fém. (*péloride*), t. d'hist. nat., espèce de coquille du genre des cames.

PÉLORIES, subst. fém. plur. (*pélori*), fêtes qu'on célébrait en Thessalie, qui avaient beaucoup de rapport avec les saturnales des anciens Romains, dont elles furent peut-être l'origine.

PÉLORIS, subst. mas. (*pélori*), t. d'hist. nat., genre de vers mollusques, dont les huîtres font partie.

PELOSARD, subst. mas. (*pelozar*), nom d'un raisin qui croît dans le Midi.

***PELOTAGE**, subst. mas. (*pelotaje*), troisième sorte de laine de vigogne, qu'on apporte d'Espagne en *pelottes*.

PELOTE, subst. fém., orthographe de l'*Académie*, mieux **PELOTTE**. Voy. ce mot.

PELOTÉ, E, part. pass. de *peloter*.

***PELOTER**, v. neut. (*peloté*), jouer à la paume par amusement, sans que ce soit une partie réglée.—Jeter des *pelottes* de neige.—Jeter de petites *pelottes* de mangeaille aux poissons.— Fig., agir comme par manière d'essai, sans oser le faire plus sérieusement. — Act., maltraiter de coups ou de paroles : *on l'a bien peloté*. Il est familier. — *se* PELOTER, v. pron.

***PELOTEUR**, subst. mas. (*peloteur*), qui joue à la balle.

PELOTEUSE-MÉCANIQUE, subst. fém. (*peloteuzemékanike*), petite machine destinée à *pelotonner* le coton lorsqu'il est en écheveaux.

***PELOTON**, subst. mas. (*peloton*), fil, laine, soie dévidée en rond. — Balle à jouer à la paume, qui n'est point couverte. — Fig. : 1° personnes assemblées par petites troupes ; 2° petits corps de gens de guerre ; 3° grande quantité d'insectes qui sont tous ensemble en un tas. — *Se mettre en peloton*, rassembler ses membres de façon que le corps forme en quelque sorte la boule.— Au plur., t. de pêche, bouts de membrures qu'on clôt sur la partie de l'auge qui traverse la chaussée des étangs. On dit aussi *pelotes*.

PELOTONNÉ, E, part. pass. de *pelotonner*.

PELOTONNER, v. act. (*pelotoné*), mettre en *peloton*.—*se* PELOTONNER, v. pron.

***PELOTTE**, subst. fém. (*pelote*) (en latin *pila*, balle à jouer. *Ménage*.), petite boule qu'on forme en dévidant du fil, de la soie, etc.—Autrefois, petite balle de paume.—Boule qu'on fait avec de la neige pressée.—Coussinet sur lequel les femmes fichent des épingles et des aiguilles.—Petite personne très-grasse.— Prov. et fam. : *la pelotte se grossit*, les torts augmentent.—*Faire sa pelotte*, mettre à part des profits illicites.—Dans les verreries, tas de cendres rouges ou de menue braise, sur lequel les ouvriers en plat déposent leurs plateaux lorsqu'ils les ont finis.— Chez les chamoiseurs, réunion des peaux qu'on jette à la fois dans la *pile*, pour y être foulées.—Petite marque blanche sur le front d'un cheval : *ce cheval a la pelotte*.

PELOUSE, subst. fém. (*pelouze*) (de *pilus*, poil. *Ménage*.), sorte d'herbe courte et douce. —Terrein qui est en couvert.

PELOUSTION, subst. mas. (*peloucetion*), dans le midi de la France, petite huître qui tient à une grosse.

***PELTA**, subst. fém. (*pèleta*), sorte de petit bouclier échancré qui était, dit-on, particulier aux Amazones. — T. de bot., petite cupule ou conceptacle qui se trouve dans les lichens.

PELTACÉE, subst. fém. (*pèletacé*), t. de bot., famille de plantes établie aux dépens des équisétacées.

PELTAIRE, subst. fém. (*pèletère*), t. de bot., genre de plante de la famille des crucifères.

PELTASTE, subst. mas. (*pèletacete*) (du grec πελτη, bouclier), t. d'antiq., corps de troupes légères grecques, armées du bouclier nommé *pelta*. —T. d'hist. nat., genre d'insectes hyménoptères.

PELTE, subst. fém. (*pèlete*) (en latin *pelta*), t. d'hist. anc., petit bouclier des anciens. C'est le même mot que *pelta*.

***PELTÉ, E**, adj. (*pèleté*), qui a la forme d'un bouclier. — En bot., il se dit d'une feuille dont le pétiole s'implante au milieu de sa surface, et d'un stigmate, etc.—En anat., il se dit de certaines petites parties ou membranes dans l'homme et dans les animaux, qui ont la même forme.

PELTIDÉE, subst. fém. (*pèletidé*), t. de bot., plante cryptogame de la famille des lichens.

PELTIS, subst. mas. (*pèleti*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

***PELTOÏDES**, subst. mas. pl. (*pèleto-ide*) (du lat. *pelta*, petit bouclier, en grec πελτη, et ειδος, forme), t. d'hist. nat., tribu d'insectes de l'ordre des coléoptères, de la section des pentamères, de la famille des clavicornes.

PELTOPHORE, subst. mas. (*pèletofore*) (du grec πελτη, petit bouclier, et φερω, je porte), t. de bot., genre de plantes établi pour placer le manisure queue-de-rat.

PELTRE, subst. mas. (*pèletre*), t. de comm., toile commune et grossière que l'on fabrique dans la Bretagne.

PELU, E, adj. (*pelu*) (en latin *pilosus*), garni de poil.—Fig. et fam., *patte-pelue*, personne qui va adroitement à ses fins, sous des apparences de douceur et d'honnêteté. Voy. PATTE-PELU.

PELUCHE, subst. fém. (*peluche*), sorte d'étoffe à grands poils. — Touffe de feuilles dans les fleurs artificielles. — L'*Académie* dit qu'on écrit aussi *pluche*. — Ensemble des pétales qui remplacent les pistils dans l'anémone double.

PELUCHÉ, E, adj., velu : *des bas peluchés; une fleur peluchée*.

PELUCHER, v. neut. (*peluché*); il se dit d'une étoffe qui, par l'usage ou par le frottement, a le défaut de se couvrir de *poils*. — *se* PELUCHER, v. pron. Voy. PELUCHE.

PELUCHEUSE, adj. fém. Voy. PELUCHEUX.

PELUCHEUX, adj. mas., au fém. **PELUCHEUSE** (*pelucheu, cheuze*), qui se *peluche*.

PELURE, subst. fém. (*pelure*), la *peau* qu'on ôte de dessus quelque fruit ou quelque fromage.

PELURE-D'OGNON, subst. fém. (*peluredo gnion*), t. de bot., agaric des environs de Paris. —Variété de pommes de terre.—T. d'hist. nat., coquille des Indes. — Sorte de petite huître. — Nom qu'on donne à la couleur de certains vins.

***PÉLUSE**, subst. propre fém. (*péluze*), ancienne ville d'Égypte ; aujourd'hui *Tineh*.

PÉLUSSIN, subst. propre mas. (*péluccin*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Étienne, dép. de la Loire.

PELVI-CRURAL, E, adj. (*pèlevikrural*), t. d'anat., qui appartient au bassin et à la cuisse : *artère pelvicrurale*.

PELVIEN, adj. mas., au fém. **PELVIENNE** (*pèlevicin viène*), t. d'anat. : *cavité pelvienne*, du bassin ; *membres pelviens*, inférieurs.

PELVIENNE, adj. fém. Voy. PELVIEN.

PELVIMÈTRE, subst. mas. (*pèlevimètre*) (du lat. *pelvis*, bassin, et du grec μετρον, mesure), t. de chir., instrument dont on se sert, dans les accouchements, pour mesurer l'étendue du bassin.

PELVIS, subst. mas. (*pèlevice*) (mot latin qui signifie *bassin*), t. d'anat., le bassinet des reins.

PELVI-TROCHANTÉRIEN, adj. mas., au fém. **PELVI-TROCHANTÉRIENNE** (*pèlevitrochantérien, tériène*), t. d'anat., qui appartient au bassin et au *trochanter* : *région pelvi-trochantérienne*. —Subst. mas., le *pelvi-trochantérien*.

PELVI-TROCHANTÉRIENNE, adj. fém. Voy. PELVI-TROCHANTÉRIEN.

PÉLYOSANTHE, subst. mas. (*péli-ozante*), t. de bot., sorte de plante originaire de l'Inde. Voyez PÉLIOSANTHE, qui est bien certainement le même.

PÉMANIEN, subst. mas. (*pémaniein*), ancien peuple qui vivait dans une contrée du Luxembourg.

***PEMBROCKE**, subst. propre mas. (*peinbroke*), ville et province du pays de Galles, chef-lieu du comté de même nom.

PEMINA, subst. fém. (*pemina*), t. de bot., sorte de plante du Canada.

PEMPHIGODE, adj. des deux genres (*panfiguode*), t. de médec., se disait, chez les anciens, de la fièvre causée par le *pemphigus*.

PEMPHIGUS, subst. mas. (*panfiguce*) (du grec πεμφις, gén. πεμφιγος, pustule), t. de médec., maladie inflammatoire avec des pustules.

PEMPHIS, subst. mas. (*panfice*), t. de bot., sorte d'arbrisseau qui croît dans les Moluques.

PEMPHIX, subst. mas. Voy. PEMPHIGUS.

PEMPHRÉDON, subst. mas. (*panfrédon*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PENADÉ, part. pass. de *penader*.

PENADER, v. neut. (*penadé*), marcher avec peine, se traîner, se rouler dans la boue. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

PENAILLE, subst. fém. (*pená-ie*), iron., assemblée de moines. Vieux et hors d'usage.

PENAILLERIE, subst. fém. (*pená-ieri*), bigotisme des moines. Vieux et hors d'usage.

PENAILLON, subst. mas. (*pená-ion*) (du latin *pannus*, étoffe), haillon ; il est fam. — Ironiquement, moine.

***PÉNAL**, E, adj. (*pénale*) (en latin *pœnalis*, fait de *pœna*, peine), qui assujétit à quelque peine : *les lois pénales*, *le code pénal*. Inusité au plur. mas.

PÉNALITÉ, subst. fém. (*pénalité*), qualité de ce qui est *pénal*.

PENANCE, subst. fém. (*penance*), *pénitence*. Hors d'usage.

PENANCIER, subst. mas. (*penancié*), *pénitencier*. Hors d'usage.

***PENARD**, subst. mas. (*penar*) : *un vieux penard*, un vieillard cassé et libertin.

***PÉNATES**, subst. et adj. mas. plur. (*pénate*) (du latin *penates*, fait dans la même signification, de l'adjectif *penitus*, intérieur, parce qu'on plaçait les *pénates* dans l'endroit le plus retiré de la maison, *in pœnitissima ædium parte*), chez les anciens, les dieux de la patrie, et dans une acception plus restreinte, les dieux des maisons particulières ; les dieux domestiques. En ce dernier sens, ils ne différaient point des lares. —Fig. et fam., habitation : *revoir ses pénates*.

PÉNATIGÈRE, adj. des deux genres (*pénatijère*) (du latin *penates*, pénates, et *gerere*, porter), *qui emporte ses pénates*), surnom donné à Énée, par *Virgile*, dans l'*Énéide*. Mot tout latin.

PENAUD, E, subst. et adj. (*penô*, *nôde*) (suivant *Huet*, de *peneux*, pour *peineux*, qui est dans la *peine*, qui souffre de confusion, etc.), embarrassé, honteux, interdit. — Subst. et fam. : *faire le penaud*, *la penaude*.

PENAUTIER, subst. propre mas. (*penôtié*), petite ville de France, dép. de l'Aude.

PENAUX, subst. mas. plur. (*penô*), paquet de menues hardes. Vieux et inusité.

PENCE, subst. mas. (*pance*), monnaie de cuivre d'Angleterre. Les *pences* sont le pluriel de *penny* ; c'est la 12e partie du schilling, de valeur de 9 centimes.

PENCHANT, subst. mas. (*panchan*), pente, terrein qui va en *penchant* : *le penchant d'une montagne, d'un précipice*. — Fig., inclination naturelle de l'âme ; propension. Voyez INCLINATION. — Figur. : *se retenir sur le penchant du précipice*, lorsqu'on est près de se laisser aller au désordre, de s'engager dans un mauvais parti. — *Être sur le penchant de sa ruine*, sur le point d'être ruiné. — *Sa fortune est sur son penchant*, sur le déclin. — *Le penchant de l'âge*, le déclin de l'âge. — PENCHANT, PENTE, PROPENSION, INCLINATION. (*Syn*.) Au propre, le *penchant* est une direction qui porte la chose vers le bas ; la *pente*, un abaissement progressif qui mène la chose de haut en bas ; la *propension*, une tendance naturelle de la chose vers un terme qui l'attire puissamment ; l'*inclination*, une impression qui fait plier ou courber la chose d'un côté. — En morale, le *penchant* marque une forte impulsion ; la *pente*, une situation glissante ; la *propension*, un puissant attrait ; l'*inclination*, une sorte de goût ou une disposition favorable. — Les *inclinations* forment comme une espèce d'instinct ou de sympathie ; la *propension* forme la manière d'être, le genre de vie ; la *pente* forme les habitudes et un état passif. Voyez INCLINATION.

PENCHANT, E, adj. (*panchan*, *chante*), qui *penche* ; qui menace ruine. — Au propre et au fig. : *un mur penchant* ; *une fortune penchante* ; cependant on dit mieux : *une fortune chancelante*.

***PENCHÉ**, E, part. pass. de *pencher*, et adj., incliné, etc. — Il se dit, en bot., des tiges, des fleurs, des feuilles qui s'inclinent en dehors. — Fam. : *airs penchés*, mouvements affectés de la tête ou du corps, dans le dessein de plaire.

PENCHEMENT, subst. mas. (*pancheman*), action d'une personne qui se *penche*. — État d'un corps qui est *penché*.

PENCHER, v. act. (*panché*) (suivant *Nicot*, du latin *pendere*, être suspendu. Suivant *Ménage*, de *pandus*, courbé, plié), incliner, baisser de quelque côté ; mettre hors de l'aplomb. — Être hors de son aplomb, hors de la ligne perpendiculaire. — *Cet empire penche vers sa ruine*, est sur le point d'être ruiné. — Fig., incliner, être porté à quelque chose. — *Pencher pour*..., donner la préférence à... — SE PENCHER, v. pron., s'incliner, se courber, sortir de son aplomb.

PENDABLE, adj. des deux genres (*pandable*), qui mérite la potence : *homme pendable*. — *Cas pendable*, dont l'auteur mérite d'être *pendu*. — *Tour pendable*, tour méchant et qu'on a de la peine à pardonner.

PENDAGE, subst. mas. (*pandaje*), inclinaison que l'on remarque dans les veines de charbon.

PENDAISON, subst. fém. (*pandèzon*), l'action de *pendre* au gibet, exécution des *pendus*. Il est populaire.

PENDANT, subst. mas. (*pandan*) (rac., *pendre*), partie qui *pend* au bas du baudrier ou du ceinturon, au travers de laquelle on passe l'épée. — Pierreries, etc., attachées aux boucles que les femmes portent à leurs oreilles. Il se dit ordinairement au pluriel : *pendants d'oreilles*. — Tableau ou estampe qui est en regard ou en symétrie avec un autre : *ce tableau est le pendant de*... ; *cette estampe fait pendant avec*... On appelle au plur. *pendants*, deux tableaux d'égale grandeur, et peints à peu près dans le même goût. — En ce sens on dit au figuré, en parlant des personnes, *faire le pendant de*..., éprouver le même sort que, etc. — La partie d'une boîte de montre à laquelle on attache la chaîne ou le cordon. — On appelle *fruits pendants par les racines*, les fruits, les blés mêmes dont on n'a pas encore fait la récolte.

PENDANT, prép. (*pendan*), durant un certain espace de temps.

PENDANT QUE, loc. conj. (*pendanke*), tandis que. — PENDANT QUE, TANDIS QUE. (*Syn*.) *Pendant que* n'est guère employé que pour désigner la circonstance ou l'époque des choses ; au lieu que *tandis que*, par un usage familier aujourd'hui, sert particulièrement à marquer des rapports moraux entre deux choses, et à faire sortir les oppositions, les contrastes, les disparates ; comme si l'on disait *au contraire*, *au lieu que*, *au rebours*. *Pendant que* l'innocence dort, le crime veille. *Tandis que* l'innocence veille et dort en paix, le crime ne veille et ne dort que dans le tourment.

***PENDANT**, E, adj. (*pandan*, *dante*), qui est suspendu par en haut, qui *pend* : *des manches pendantes*. — Qui n'est pas encore décidé : *procès*, *instance pendante*.

***PENDARD**, E, subst. (*pandar*, *darde*), méchant, coquin, vaurien, fripon à *pendre*. Style fam.

PENDELOQUE, subst. fém. (*pandeloke*), petit morceau de crystal taillé en poire. — Pierreries ajoutées à des boucles d'oreilles. — *Pendants* d'oreilles d'une pièce. — Par dérision, morceau d'étoffe qui *pend* d'un habit déchiré.

PENDEMENT, subst. mas. (*pandeman*), action de *pendre*. (Molière.) Peu usité. Voy. *penderie*, ce qui du reste n'est guère en usage.

***PENDENTIF**, subst. mas. (*pandantif*), t. d'archit., corps d'une voûte qui est *suspendue* hors le perpendicule des murs.

PENDER, subst. mas. (*pandère*), docteur parmi les Indiens ; nom affecté surtout à ceux des brachmanes. Voy. PANDIT.

PENDERIE, subst. fém. (*panderi*), chez les mégissiers, suite de perches ou assemblage où ils tendent les peaux. — Pop., action de mettre, de *pendre* au gibet.

***PENDEUR**, subst. mas. (*pandeur*), t. de mar., bout de corde qui tient la poulie. — T. d'hist. nat., nom d'une espèce de pie-grièche.

PENDICE, adj. fém. (*pandice*) : *araignées pendices*, qui s'attachent aux plafonds.

PENDILLARD, subst. mas. (*pandi-iar*), nom d'un raisin noir qui croît dans le département de l'Aisne.

PENDILLÉ, part. pass. de *pendiller*.

PENDILLER, v. neut. (*pandi-ié*), être suspendu en l'air, et être agité par le vent. Fam.

PENDILLON, subst. mas. (*pandi-ion*), t. d'horl., dans une pièce d'horlogerie, verge rivée avec la tige de l'échappement, pour maintenir le pendule en vibration.

***PENDRE**, v. act. (*pandre*) (en latin *pendere*), attacher une chose en haut par une de ses parties, de manière qu'elle ne touche pas en bas. — Attacher et étrangler à un gibet : *pendre un voleur*. — *Pendre son épée au croc*, renoncer à l'état militaire. — *Être toujours pendu au cou*, *aux trousses de quelqu'un*, embrasser, caresser quelqu'un continuellement ; suivre assidûment quelqu'un. — *Autant vaudrait être pendu*, *que d'avoir fait telle chose*, l'action en question est tellement blâmable, qu'elle ne peut attirer que des désagréments. — *Je veux être pendu si*..., formule de serment qui ne devrait se rencontrer dans la bouche de personne. — *Être pendu haut et court*, vieille expression dont on se servait souvent dans le discours familier, du temps que l'on exécutait à la potence. — *Cet homme ne vaut pas le pendre* ; il ne vaut rien. Nous ne donnons cette mauvaise expression que parce que nous la lisons dans l'*Académie*. Nous dirons tout d'abord qu'elle n'est plus française, dans le cas où elle l'aurait jamais été ; ce qui le prouve, c'est que nous ne trouvons nulle part le mot *pendre* comme subst. mas., et dans la phrase que nous citons, l'*Académie* le donne cependant bien comme un subst. Bref, cette expression est condamnable ; on ne dit pas : *cet homme ne vaut pas le pendre*, mais bien : *cet homme ne vaut pas la corde pour le pendre*, expression qui manque dans l'*Académie*, au mot PENDRE. — *Dire pis que pendre de quelqu'un*, en dire toute sorte de mal. Il est fam. — V. neut., être attaché, suspendu : *auberge où pend une enseigne*, etc. — Fig., descendre, tomber trop : *les joues lui pendent* ; *sa robe pend d'un côté*. — *Autant lui en pend à l'oreille*, il peut lui en arriver autant. Suivant l'*Académie*, on dit quelquefois, dans le même sens, *autant lui en pend à l'œil* ; si l'on dit *autant lui en pend à l'oreille*, *au nez*, cela vient de ce qu'on porte des *pendants aux oreilles et même au nez* dans certains pays. Mais on ne peut rien suspendre *à l'œil*. — SE PENDRE, v. pron., se suspendre, se *pendre* à un arbre par les mains. — Se faire mourir en se suspendant pour s'étrangler. — Fam., on dit en parlant d'un accident fâcheux : *il y a de quoi se pendre*.

***PENDU**, E, part. pass. de *pendre*, et adj., attaché en haut. — *Avoir la langue bien pendue*, parler avec facilité et beaucoup. — Étranglé à une potence. — Prov. : *aussitôt pris, aussitôt pendu*, se dit d'une personne, d'une chose qui se présente inopinément et dont on fait un prompt emploi. (Allusion à la fin tragique de trois membres du Parlement et du Châtelet, Brisson, Larcher et Tardif, qui, dans les temps orageux de la Ligue, arrêtés par ordre des Seize, à neuf

heures du matin, le 16 novembre 1591, furent confessés à dix, et pendus à onze.) En ce dernier sens, *pendu* est souvent employé comme subst. : *il a l'air d'un pendu*, ou *est sec comme un pendu*, extrêmement maigre et sec. — *Avoir de la corde de pendu dans sa poche*, être heureux dans tout ce qu'on entreprend.—Prov. : *il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu, d'un homme qui a été pendu*, il ne faut pas dire des choses qui peuvent être un reproche pour ceux devant qui l'on parle.

PENDULE, subst. mas. (*pandule*) (en lat. *pendulum*, sous-entendu *corpus* ou *pondus*), en mécan., corps pesant suspendu de manière à pouvoir faire des vibrations en allant et venant autour d'un point fixe, par la force de la pesanteur. Ces vibrations s'appellent aussi *oscillations*. Le *pendule* sert à régler les mouvements d'une horloge, etc. — On appelle *pendule simple*, un corps dont toute la pesanteur est réunie en un seul point, lequel, étant suspendu à un fil supposé sans pesanteur, peut se mouvoir en décrivant des arcs de cercle autour du point où le fil est suspendu; *pendule libre*, celui dont les oscillations sont indépendantes du rouage, et se font par la seule impulsion qu'on a donnée, en écartant ce *pendule* de son repos. Il diffère du *pendule simple*, en ce que sa verge est pesante, et que la lentille est étendue. — On appelle *pendule composé*, celui dont la verge est faite de deux ou de plusieurs barres de métal différent, qui ont pour objet la compensation du chaud et du froid; *pendule à pirouette*, celui qui, au lieu de faire ses oscillations dans un même plan, décrit un cône dont la base est horizontale.

PENDULE, subst. fém. (*pandule*), horloge à poids ou à ressorts, à laquelle est joint un *pendule* qui en règle les mouvements.— On appelle *pendules à poids*, celles qui sont à grandes vibrations, à équation, etc.; *pendules à ressort*, celles d'une certaine grandeur, qui ont un ressort pour principe du mouvement. — *Pendule à équation*, *pendule* qui, marquant l'heure du temps vrai et celle du temps moyen, indique, par la différence entre ces deux espèces d'heures, l'équation du soleil. Voyez ÉQUATION.

PENDULIER, subst. mas. (*pandulié*), ouvrier qui fait des *pendules*. Voyez HORLOGER, qui seul se dit.

**PENDULINE*, subst. fém. (*panduline*), t. d'hist. nat., mésange du Languedoc, parce qu'elle suspend son nid aux arbres.

PENDULISTE, subst. mas. (*pandulicete*), celui qui fait des boîtes pour y renfermer des *pendules*.

**PÊNE*, subst. mas. (*pêne*) (du lat. *penulus*, verrou), morceau de fer long et carré qui entre dans la gâche quand on ferme une porte, un coffre, etc.—On appelle *pêne en bord*, celui que l'on met aux serrures de coffre. Il passe le long du bord de la serrure.—Le *pêne à demi-tour* ou *à ressort* a lieu dans une serrure où il est toujours repoussé par un ressort qui le tient fermé. Il n'y a que l'action de la clef et la pression d'un bouton qui le tiennent ouvert.—Le *pêne dormant* est celui qui ne va que par le moyen de la clef, et qui reste dans la place où elle l'a conduit.—Le *pêne fourchu* est le même que le *pêne dormant*, si ce n'est qu'il a la tête fendue, et qu'il forme deux *pênes* en apparence, en se montrant au bord de la serrure par deux ouvertures.—Le *pêne à pignon* est celui qui est mû par un pignon. Le pignon peut chasser un grand nombre de *pênes* à la fois.—T. de rubaniers ; il se dit du reste de la pièce que l'on emploie jusqu'au plus près des lices qu'il est possible, au moyen de la corde à encorder.—Subst. fém., t. de mar., pièce de bois qui forme une partie de l'antenne. — C'est aussi le nom de la grosse étoffe dont sont faits les pinceaux des calfats.

PENÉ, E, part. pass. de *pener*.

**PÉNÉE*, subst. mas. (*péné*), t. d'hist. nat., genre de crustacés décapodes.—Subst. propre, grand fleuve de Grèce.

PENÉEN, adj. mas. (*pené-ein*), t. de géol.; il se dit d'un terrein qui est pauvre en minerai.

**PÉNÉLOPE*, subst. propre fém. (*pénélope*), myth., fille d'Icarius et de Péribée, et femme d'Ulysse. Pour se délivrer de l'importunité de ceux qui voulaient la séduire pendant que son mari était au siége de Troie, elle s'engagea d'épouser celui qui tendrait l'arc d'Ulysse. Pas un seul ne put en venir à bout, et comme ils la pressaient de plus en plus, elle leur promit de se déclarer lorsque une pièce de toile qu'elle travaillait serait achevée. Mais elle défaisait la nuit ce qu'elle avait fait pendant le jour; elle les amusa ainsi par toutes sortes d'artifices jusqu'à l'arrivée de son mari, qui les massacra tous. On la regarde comme la femme la plus vertueuse de l'antiquité fabuleuse.

PENER, v. act. (*pené*), punir. (*Boiste*.) C'est un vieux mot qu'on trouve dans *Jehan de Meung*, continuateur du roman de la *Rose*.

PÉNÉROPLE, subst. mas. (*pénérople*), t. d'hist. nat., genre de coquilles qui se trouvent sur les côtes de Livourne.

**PÉNESTES*, subst. mas. plur. (*pénècete*), esclaves de l'ancienne Thessalie.

PÉNÉTRABILITÉ, subst. fém. (*pénétrabilité*), qualité qui rend *pénétrable*.

PÉNÉTRABLE, adj. des deux genres (*pénétrable*) (en lat. *penetrabilis*), qu'on peut *pénétrer*; où l'on peut *pénétrer*.

PÉNÉTRANT, E, adj. (*pénétran*, *trante*), qui *pénètre*.— *Œil pénétrant*, qui *pénètre* au fond des cœurs.—*Discours pénétrant*, insinuant, touchant. — Fig. : *avoir l'esprit pénétrant*, avoir une grande perspicacité, concevoir et approfondir aisément les choses les plus difficiles.

PÉNÉTRATIF, adj. mas., au fém. **PÉNÉTRATIVE** (*pénétratif*, *tive*), t. didactique, qui *pénètre* aisément : *qualité pénétrative*.

PÉNÉTRATION, subst. fém. (*pénétrâcion*) (en lat. *penetratio*), vertu et action de *pénétrer*. —Fig., vivacité d'esprit, sagacité, facilité à *pénétrer* dans la connaissance des choses.

PÉNÉTRATIVE, adj. fém. Voy. PÉNÉTRATIF.

PÉNÉTRÉ, E, part. pass. de *pénétrer*, et adj., touché, affligé : *cœur pénétré*.—*Air pénétré*, très-affecté.

PÉNÉTRER, v. act. (*pénétré*) (en lat. *penetrare*, fait de *penitus*, au-dedans, et de *intrare*, entrer), percer, passer à travers : *l'eau pénètre partout*.—*Entrer* bien avant : *le coup a pénétré les chairs*.—Fig., 1° avoir une connaissance profonde de... : *pénétrer les secrets de la nature*; 2° toucher vivement, sensiblement : *sa douleur me pénètre le cœur*.—Neut., il a le second sens de l'actif : *le coup pénètre dans les chairs*.—Parvenir, entrer dans un lieu : *Alexandre pénétra dans la Perse*. — On dit aussi au fig. : *pénétrer dans les secrets de la nature*, etc.—SE PÉNÉTRER, v. pron., remplir son âme ou son cœur : *se pénétrer de ses devoirs*. — *Se pénétrer de quelque chose*, se le bien mettre dans la tête.

PENGUIN ou **PENGOUIN**, subst. mas. (*Boiste*.) Voy. PINGOUIN, qui seul se dit.

PÉNIBLE, adj. des deux genres (*pénible*), difficile; qui donne de la *peine*. — Au fig., qui cause de la *peine*, qui afflige.

PÉNIBLEMENT, adv. (*pénibleman*), d'une manière *pénible*

PÉNICHE, subst. fém. (*péniche*), t. de mar., canot d'un vaisseau de ligne, petit bâtiment de transport. Il y a, pour la garde des côtes, des péniches armées en guerre.

**PÉNICILLAIRE*, subst. fém. (*pénicilelère*), t. de bot., genre de plantes graminées.

PÉNICILLE, subst. mas. (*pénicile*) (en lat. *penicillum*), pinceau.— T. d'anat., partie disposée ou divisée à l'extrémité en manière de pinceau. Inusité.

PÉNICILLÉ, E, adj. (*pénicilelé*) (du lat. *penicillum*, pinceau), t. d'anat., divisé à l'extrémité en manière de pinceau, terminé par un bouquet de poils ou de crins.

PÉNICILLIFORME, adj. des deux genres (*péniciteliforme*) du lat. *penicillum*, pinceau, et *forma*, forme), se dit, en bot. et en anat., de ce qui est en *forme* de pinceau.

PÉNICILLION, subst. mas. (*pénicilelion*), t. de bot., genre de plantes de la fam. des champignons; moisissure.

PÉNIDE, subst. fém. (*pénide*), t. de pharm., sucre clarifié.— Sucre d'orge.

PÉNIE, subst. propre fém. (*péni*), myth., déesse de l'indigence.

PÉNIENNE, adj. et subst. fém. (*péniène*), t. d'anat., se dit de l'artère du *pénis*.

PÉNIL, subst. mas. (*pénile*), t. d'anat., partie antérieure de l'os barré qui est autour des parties naturelles, et où il croît du poil, qui est la marque de la puberté

**PÉNINSULAIRE*, subst. et adj. des deux genres (*péneinçulère*), d'une *péninsule*; habitant d'une presqu'île. Peu usité.

**PÉNINSULE*, subst. fém. (*péneinçule*) (en latin *peninsula*, de *pené*, presque, et *insula*, île), étendue de terre, de toute part entourée d'eau, excepté d'un seul côté, et qui ne tient au continent que par une langue de terre. On dit aussi *presqu'île* ou *chersonèse* : *l'Espagne, le Portugal est une péninsule*.

PÉNIS, subst. mas. (*pénice*), membre viril.

PÉNISTON, mieux **PANISTON**, subst. mas. (*pé, paniceton*), sorte d'étoffe de laine drapée. Voy. PANISTON.

**PÉNITENCE*, subst. fém. (*pénitance*) (en latin *pœnitentia*), repentir, regret d'avoir offensé Dieu. La *pénitence* est une vertu chrétienne; le *repentir* est un sentiment moral. — Sacrement institué par Jésus-Christ pour remettre les péchés commis après le baptême.—Peine ou satisfaction imposée par le confesseur, ou qu'on s'impose soi-même en expiation de ses péchés.—*Tribunal de la pénitence*, se dit du prêtre qui reçoit la confession et du lieu où il confesse. — Jeûnes, prières, austérités qu'on s'impose pour l'expiation de ses péchés : *faire pénitence*. — *Temps de pénitence*, le Carême, l'Avent. — A certains jeux, la peine qu'on impose à ceux qui ont manqué aux conditions prescrites. — Prov. : *faire pénitence*, faire mauvaise chère.—*Faire pénitence de...*, *en faire pénitence*, porter la peine de ses débauches, par des infirmités, etc. — Fam. : *pour pénitence*, *en pénitence*, en punition, pour peine.—*Mettre en pénitence*, imposer une peine.

PÉNITENCERIE, subst. fém. (*pénitanceri*), espèce de tribunal où l'on donne, au nom du pape, des dispenses pour les cas occultes. — Charge, fonction, dignité de *pénitencier*.

**PÉNITENCIER*, subst. mas. (*pénitancié*), prêtre commis par l'évêque pour absoudre des cas réservés. — *Sous-pénitencier*, prêtre subordonné au *pénitencier* et qui peut le remplacer.

**PÉNITENT*, E, adj. (*pénitan*, *tante*) (en latin *pœnitens*), qui a regret d'avoir offensé Dieu; qui est dans les pratiques de *pénitence* : *pécheur pénitent*. — Subst., celui, celle qui confesse ses péchés à un prêtre. — Membre d'une confrérie où l'on fait une profession expresse de quelques exercices de *pénitence* : *les pénitents bleus*, *les pénitents blancs*.

**PÉNITENTIAIRE*, adj. des deux genres (*pénitancière*), qui concerne la *pénitence*; qui a rapport à la *pénitence*, à l'austérité d'un monastère, d'un couvent : *régime pénitentiaire*.

PÉNITENTIAUX, adj. mas. plur. (*pénitancio*) : *psaumes pénitentiaux*, les psaumes de la *pénitence* ou les sept psaumes. — *Canons pénitentiaux*, canons de la primitive Église, concernant les *pénitences* publiques. — Il ne paraît pas que cet adjectif pluriel ait un singulier. Le mot *pénitentiel* existe néanmoins, mais comme substantif. Pourquoi ne ferait-on pas pour *pénitentiel* ce qu'on a fait pour *universel*, qui a deux pluriels, *universels* et *universaux*? L'adj. mas. *pénitentiel*, ferait au fém. *pénitentielle*, et signifierait qui appartient à la pénitence; le pluriel *pénitentiaux* s'appliquerait aux sept Psaumes; et le pluriel *pénitentiels* serait pour les autres cas.

PÉNITENTIEL, subst. mas. (*pénitanciél*), rituel de la *pénitence*, pour les temps où la *pénitence* publique était en vigueur. Voy. PÉNITENTIAUX.

**PENNACHE*, subst. fém. (*pènenache*), t. d'hist. nat., zoophyte marin.

PENNADE, subst. fém. (*pènenade*), coup de pied. Vieux.

PENNADÉ, E, part. pass. de *pennader*.

PENNADER, v. act. (*pènenadé*), donner un coup de pied. —SE PENNADER, v. pron. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage

**PENNAGE*, subst. mas. (*pènenaje*), t. de faucon., toutes les plumes qui couvrent les oiseaux de proie.

PENNATIFIDE, adj. des deux genres (*pènenatifide*), t. de bot. : *feuilles pennatifides*. Voyez PINNATIFIDES.

PENNATILOBÉ, E, adj. (*pènenatilobé*), t. de bot., se dit des feuilles qui, ayant les nervures *pennées*, ont une profondeur difficile à déterminer.

PENNATIPARTI, E, adj. (*pènenatiparti*), t. de bot., se dit des feuilles qui, ayant les nervures *pennées*, ont les lobes divisés jusqu'à la nervure du milieu, et le parenchyme non interrompu.

PENNATISÉQUÉ, E, adj. (*pènenaticékié*), t. de bot., se dit des feuilles *pennées*, à parenchyme interrompu.

PENNATULAIRE, subst. mas. (*pènenatulère*), t. d'hist. nat., les *pennatules*, genre d'animaux radiaires.

PENNATULE, subst. fém. (*pènenatule*) (du latin *penna*, plume), t. d'hist. nat., genre de polypier libre.

PENNATULITHE, subst. fém. (*pènenatulite*) (du lat. *pennatula*, diminutif de *penna*, plume, et du grec λιθος, pierre), t. d'hist. nat., empreinte de la *pennatule* fossile.

*__PENNE__, subst. fém. (*pène*) (du lat. *penna*, plume), t. d'hist., nat., grosse *plume* d'oiseau de proie.—Petites *plumes* que l'on met à une flèche pour la faire aller droit.

PENNE, subst. propre mas. (*pène*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Villeneuve-d'Agen, dép. de Lot-et-Garonne.

*__PENNÉ, E__, adj. (*pènene*) (du lat. *penna*, plume), t. de bot., dont les nervures ressemblent à des plumes.

*__PENNIFORME__, adj. des deux genres (*pèneniforme*) (du lat. *penna*, plume, et *forma*, forme), t. d'anat., à fibres en barbes de plume : *muscle penniforme.*

*__PENNINES__, adj. fém. plur. (*pènenine*); se dit d'une partie des Alpes. *Les Alpes pennines* s'étendent dans l'ancienne province du Valais.

PENNING, subst. mas. (*pènein*); c'est, en Hollande, la plus petite monnaie de compte, la sixième partie du stuyver.

*__PENNIPÈDE__, adj. des deux genres (*pènipède*) (du lat. *penna*, plume, et *pes*, *pedis*, pied), qui a des ailes aux pieds.—Myth., surnom que la fable donne à Persée.

PENNISETTE, subst. fém. (*pènenizète*), t. de bot., genre de plantes de la famille des graminées.

*__PENNON__, subst. mas. (*pènenon*) (du lat. *pannus*, étoffe), autrefois, étendard à longue queue que faisait porter un chevalier qui avait sous lui vingt hommes d'armes. On disait aussi *pannon.*—En t. de mar., bout de ficelle garni de plumes, qu'on met au bout d'un petit bâton sur le bord du vaisseau pendant la nuit, pour indiquer la direction du vent, la girouette étant alors hors de vue.

PENNY, subst. mas. (*pèneni*), monnaie d'argent d'Angleterre, qui vaut la douzième partie du schelling. Le pluriel du mot anglais *penny* est *pence:* ainsi douze *pences* font un schelling. Il y a une monnaie de cuivre appelée *half penny* ou demi-denier. Le *penny* vaut à peu près deux sous ou 9 centimes.

PÉNOMBRE, subst. fém. (*pénonbre*) (du latin *penè*, presque, et *umbra*, ombre), partie de l'*ombre* éclairée par une partie du corps lumineux.—T. d'astron., *ombre* faible qu'on observe dans les éclipses, avant l'obscurcissement total et avant la lumière totale. Elle est principalement sensible dans les éclipses de lune.—En peinture, endroit où l'*ombre* se mêle avec la lumière; passage du clair à l'obscur.

PENON, subst. masculin, orthographe vicieuse Voy. PENNON.

PENORÇON, subst. mas. (*penorçon*), t. de musique anc., espèce de pandore, instrument qui a neuf rangs de cordes. Inusité.

PENSANT, E, adj. (*pançan*, *çante*), qui *pense* : *être pensant.*—*Bien pensant*, qui a de bons sentiments.—*Mal pensant*, *mal pensante*, qui juge désavantageusement de son prochain.

PENSÉ, E, part. pass. de *penser*, et adj., en t. de peinture et de sculpture, raisonné, réfléchi : *ce tableau est bien pensé ; cette figure est bien pensée.*

PENSÉE, subst. fém. (*pancé*), action de l'esprit qui *pense ;* faculté de *penser ;* à la différence de *penser*, subst. qui, marquant la manière propre et distinctive dont on *pense*, a nécessairement beaucoup plus d'énergie : avec des *pensées*, on est *pensant ;* avec des *pensers*, on est *pensif*. (Roubaud.) Voyez IDÉE. — *Pensée*, se dit de toutes les opérations de l'âme. — On appelle, en général, *pensée*, tout ce que l'âme éprouve, soit par des impressions étrangères, soit par l'usage qu'elle fait de sa réflexion. Le mot *pensée* comprend dans son acception toutes les facultés de l'entendement, et toutes celles de la volonté. — Chose *pensée* et exprimée : *voilà une belle pensée.* — On a donné le titre de *pensées* à des livres composés de réflexions ou de maximes extraites des ouvrages d'un auteur : *les Pensées de Pascal, de Cicéron.*—Sentiment, opinion : *sa pensée était que...* Voy. SENTIMENT. — Dessein : *je n'ai jamais eu cette pensée.* — Dans les arts du genre du dessin, en littérature, la première idée, l'esquisse. — *Entretenir ses pensées*, ou mieux, *s'entretenir avec ses pensées*, s'occuper de ses rêveries.— *N'être pas tourmenté par ses pensées*, avoir peu d'esprit.— *Avoir de mauvaises pensées*, penser à des choses criminelles, déshonnêtes. — *Tel traducteur est bien entré dans la pensée de son auteur*, a bien pénétré, bien rendu le sens. — *Entrer dans la pensée de quelqu'un*, le comprendre et l'approuver. — *Lire dans la pensée de quelqu'un*, apercevoir ce qui se passe intérieurement dans son esprit.—T. de bot., sorte de violette inodore, à fleur large, dont chaque pétale est de trois couleurs, pourpre ou bleu, jaune ou blanc.— *Couleur de pensée*, violet brun.

PENSEMENT, subst. mas. (*panceman*), *pensée.* (La Fontaine, Montaigne, Regnier.) Hors d'usage.

PENSER, v. act. (*pancé*) (du lat. *pensare*, peser, examiner), avoir dans l'esprit : *vous le dites, mais vous ne le pensez pas.* — Imaginer : *j'ai pensé une chose qui vous sera utile.* Quoique nous trouvions cet exemple dans l'*Académie*, nous croyons qu'on dirait mieux neutralement : *j'ai pensé à une chose qui vous sera utile.*—Croire, juger : *que pensez-vous de cela?* — Neut., former dans son esprit l'idée, l'image de quelque chose. — Songer à quelque chose : *je n'y ai plus pensé.*— Avoir une chose en vue : *à quoi pensez-vous donc ?* — Faire réflexion : *penser à ses affaires.* — Raisonner : *l'art de penser.* — *Bien*, *mal penser*, avoir de bons, de mauvais sentiments. — *Penser mal*, *penser à mal*, avoir dans l'esprit quelque mauvaise intention. — *Penser noblement*, avoir des idées nobles; *penser finement*, avoir des idées fines. — *Penser tout haut*, parler quand on devrait se taire ; faire connaître ce qu'on devrait tenir caché. — *Façon de penser*, opinion particulière qu'on a de quelque chose : *c'est là une façon de penser.* — Prendre garde : *pensez à vous.*— Avoir une chose en vue : *vous devriez penser à cette charge, à cette maison*, etc. — Croire, imaginer, juger : *je pense que...* En ce sens, *Racine* a dit (*Phèdre*):

> Je *pensais qu*'a l'amour son cœur toujours fermé
> *Fût* contre tout mon sexe egalement armé.

C'est *serait*, et non pas *fût*, qu'il fallait.—Avec un infinitif, être sur le point de... : *il pensa tomber ; j'ai pensé mourir.* — *A ce que je pense*, loc. familière qui signifie selon moi, à mon avis, suivant mon idée : *il viendra, à ce que je pense*, du moins. — *Honni soit qui mal y pense*, n'interprétons pas en mal ce qui est innocent en lui-même. — PENSER, SONGER, RÊVER. (*Syn.*) On *pense* tranquillement et avec ordre, pour connaître son objet. On *songe* avec plus d'inquiétude et sans suite, pour parvenir à ce qu'on souhaite. On *rêve* d'une manière abstraite et profonde, pour s'occuper agréablement. —Le philosophe *pense* à l'arrangement de son système. L'homme embarrassé d'affaires *songe* aux expédients pour en sortir. L'amant solitaire *rêve* à ses amours.

PENSER, subst. mas. (*pancé*), en poésie, *pensée*. Voy. ce mot.

PENSEUR, subst. mas., **PENSEUSE**, subst. fém. (*panceur*, *ceuze*), celui, celle qui est accoutumé à *penser*, à réfléchir. Nous ne savons pourquoi l'*Académie* refuse un fém. à ce mot. Un *penseur*, dit M. *Guizot*, est un homme d'une grande force et d'une grande habitude de *pensée ;* un esprit *méditatif* est un esprit porté à la méditation : on n'est *pensif* qu'au moment où une *pensée* occupe ; *rêveur* qu'au moment où l'on se livre à la rêverie.

PENSIF, adj. mas., au fém. **PENSIVE** (*pancif*, *cive*), qui songe, qui rêve ; celui qui est tout occupé d'une *pensée*. Voy. PENSEUR.

*__PENSION__, subst. fém. (*pancion*) (en lat. *pensio*, qui signifie proprement paiement, action de payer, fait de *pendere*, payer), somme d'argent que l'on donne pour être logé, nourri et quelquefois enseigné.—Lieu où l'on est logé et nourri pour un certain prix.—Maison où de jeunes enfants sont logés, nourris et instruits moyennant une certaine somme. En ce sens, quelques-uns disent *pensionnat.*—*Demi-pension*, ce qu'on paie pour un repas seulement, et dans une maison d'éducation, pour un repas et l'instruction. — Revenu annuel que l'on donne à quelqu'un. — *Pension alimentaire*, celle que l'on donne pour assurer la subsistance d'une personne.

*__PENSIONNAIRE__, subst. et adj. des deux genres (*pancionère*), celui, celle qui paie *pension* pour être logé, etc.—Celui, celle à qui l'on fait une *pension.*—En Hollande, le *grand-pensionnaire*, celui qui était chargé des affaires de la république. — *Pensionnaire de la Comédie française*, comédien qui ne participe point aux bénéfices des sociétaires. — Elève nourri, logé et instruit dans une *pension.*— *Demi pensionnaire*, élève à *demi-pension.*

*__PENSIONNAT__, subst. mas. (*panciona*), le lieu où logent les *pensionnaires* dans un collège.—En général, maison où l'on prend, où l'on met des enfants en *pension*. Voy. PENSION.

PENSIONNÉ, E, part. pass. de *pensionner*, et adj. : *soldat pensionné*, qui reçoit une *pension* de l'état.

PENSIONNER, v. act. (*pancioné*), donner, faire une *pension* à quelqu'un. — *se* PENSIONNER, v. pron.

PENSIVE, adj. fém. Voy. PENSIF.

PENSIVETÉ, subst. fém. (*pancivelé*), souci mélancolique, inquiétude, chagrin. Vieux et même hors d'usage.

PENSUM, subst. mas. (*peinçome*), (mot latin qui signifie *tâche*, *besogne*), surcroît de travail qu'on exige d'un écolier pour le punir. — Au plur., des *pensum.*

*__PENSYLVANIE__, subst. propre fém. (*pancilevani*), état d'Amérique, l'un des plus florissants des Etats-Unis. On nomme *cheminée de Pensylvanie*, une sorte de cheminée économique

PENTACANTHE, subst. mas. (*peintakante*) (du grec πεντε,cinq,et ακανθα, épine, t. d'hist. nat., sorte de persègue, poisson de l'ordre des thoraciques.

PENTACHONDRE, subst. mas. (*peintakondre*), t. de bot., genre de plantes qui se rapproche de celui des épacris.

PENTACHORDE, subst. mas. Voy. PENTACORDE.

PENTACLE, subst. mas. (*pantakle*), myth., nom que la magie des exorcismes donne à un sceau imprimé ou sur du parchemin vierge fait de peau de bouc, ou sur quelque métal.

PENTACONTARCHIE, subst. fém. (*peintakontarchi*) (du grec πεντηκοντα, cinquante, et αρχη, pouvoir), t. d'antiq., charge, fonctions du *pentacontarque*.

PENTACONTARQUE, subst. mas. (*peintakontarke*), celui qui, en Grèce, commandait à une compagnie de cinquante hommes, soit dans le civil, soit dans le militaire.

PENTACORDE, subst. mas. (*peintacorde*) (du grec πεντε, cinq, et χορδη, corde), t. d'antiq., lyre à cinq cordes.

PENTACOSIOMÉDIMNE, subst. mas. (*peintakozi-omédimene*) (du grec πενταχοσιομεδιμνος, fait de πενταχοσιοι, cinq cents, et μεδιμνος, mesure grecque qui contenait six boisseaux, vingt mines ou quarante pintes de Paris), t. d'antiq., citoyen d'Athènes qui recueillait cinq cents mesures de blé ou d'huile.

PENTACRINITE, subst. fém. (*peintakrinite*), t. d'hist. nat., *encrine* fossile, remarquable par ses cinq rayons.

PENTACROSTICHE, adj. des deux genres (*peintakroceliche*) (du grec πεντε, cinq, et αχροστιχον, acrostiche), se dit de certains vers disposés de manière qu'on y trouve toujours cinq *acrostiches* du même nom.

*__PENTADACTYLE__, adj. des deux genres (*peintadaktile*) (du grec πεντε, cinq, et δακτυλος, doigt), t. d'hist. nat., se dit des animaux qui ont cinq doigts à chaque pied.

PENTADARQUE, subst. mas. (*peintadarke*) (du grec πενταδαρχης, fait de πεντας, ou πεντε, cinq, et αρχω, je commande), t. d'antiq., qui commandait à cinq hommes.

PENTADÉCAGONE, subst. mas. (*peintadékaguone*) (du grec πεντε, cinq, δεκα, dix, et γωνια, angle), t. de géom., figure qui a quinze angles et quinze côtés, nommée aussi *quindécagone.*

PENTAÈDRE, subst. mas. (*peinta-èdre*) (du grec πεντε, cinq, et εδρα, siège, base), t. de géom., corps solide à cinq faces.

*__PENTAGLOTTE__, adj. des deux genres (*peintaguelote*) (du grec πεντε, cinq, et γλωττα, langue), qui est en cinq langues.

PENTAGONE, subst. mas., et adj. des deux genres (*peintaguone*) (du grec πεντε, cinq, et γωνια, angle), figure qui a cinq côtés et cinq angles : *pentagone irrégulier.*—Adj. : *une figure pentagone.*

PENTAGONIQUE, adj. des deux genres (*peintaguonike*), en *pentagone*, qui a la forme d'un *pentagone.*

PENTAGONIUM, subst. mas. (*peintaguoniome*), t. de bot., sorte de plante de la famille des campanules.

PENTAGRAPHE, subst. mas. *(peintaguerafe)*, instrument par le moyen duquel, sans avoir aucune connaissance du dessin ni de la gravure, on copie des plans ou des estampes.

PENTAGRAPHIE, subst. fém. *(peintaguerafi)* (du grec πεντε, cinq, et γραφειν, écrire), action de copier un plan, une estampe, sans avoir la moindre connaissance du dessin ou de la gravure.

PENTAGRAPHIQUE, adj. des deux genres *(peintaguerafike)*, qui a rapport au *pentagraphe* et à la *pentagraphie*.

PENTAGYNE, adj. des deux genres *(peintajine)*, t. de bot., qui appartient à la *pentagynie*.

PENTAGYNIE, subst. fém. *(peintajini)* (du grec πεντε, cinq, et γυνη, femme), t. de bot., un des ordres qui renferme les fleurs qui ont cinq pistils ou cinq parties femelles.

PENTALOBE, subst. mas. *(peintalobe)*, t. de bot., genre de plantes qui diffère peu du vanguier, et dont les semences ont cinq lobes.

PENTAMÈRE, subst. mas. *(peintamère)* (du grec πεντε, cinq, et μερος, partie), t. d'hist. nat., genre de coquilles. — Au plur., section de l'ordre des insectes coléoptères, dont les tarses ont cinq articles distincts.

PENTAMÉRIS, subst. fém. *(peintamérice)*, t. de bot., genre de plantes de la famille des graminées.

*__PENTAMÈTRE__, subst. mas., et adj. des deux genres *(peintamètre)* (du grec πεντε, cinq, et μετρον, mètre), vers qui a cinq pieds.

PENTAMYRON, subst. mas. *(peintamiron)* (du grec πεντε, cinq, et μυρον, onguent), t. de pharm., onguent composé de cinq sortes de substances.

PENTANDRE, adj. des deux genres *(peintandre)*, t. de bot., qui appartient à la *pentandrie*, se dit d'une plante dont chaque fleur renferme cinq étamines.

PENTANDRIE, subst. fém. *(peintandri)* (du grec πεντε, cinq, et ανδρος, gén. de ανηρ, homme), t. de bot., classe comprenant les plantes dont les fleurs hermaphrodites ont cinq étamines ou parties mâles.

*__PENTANDRIQUE__, adj. des deux genres *(peintandrike)*, c'est le même que *pentandre*.

PENTANÈME, subst. fém. *(peintanème)*, t. de bot., genre de plantes de la famille des synanthérées.

PENTANTHÈRE, adj. des deux genres *(peintantère)*, t. de bot., à cinq *anthères* : *plante pentanthère*.

*__PENTAPARVE__ ou __PENTAPASTE__, subst. fém. *(peintaparve, peintapacete)* (du grec πεντε, cinq, et σπαω, je tire), t. d'antiq., machine à cinq poulies, dont on se servait pour lever de lourds fardeaux.

PENTAPÉTALÉ, E, adj. *(peintapétalé)* (du grec πεντε, cinq, et πεταλον, pétale), t. de bot., se dit des corolles des fleurs formées de cinq *pétales*.

PENTAPÈTE, subst. mas. *(peintapète)*, t. de bot., plante très-élevée qui vient des Indes orientales Voy. PENTAPÉTÈS.

PENTAPHYLLE, adj. des deux genres *(peintafile)* (du grec πεντε, cinq, et φυλλον, feuille), t. de bot., qui a cinq feuilles ou folioles.

PENTAPHYLLOÏDE, subst. fém. *(peintafiloïde)* (du grec πεντε, cinq, φυλλον, feuille, et ειδος, forme), t. de bot., sorte de plante exotique.— Genre de sibbaldies.

PENTAPHYLLON, subst. mas. *(peintafilelon)* (du grec πεντε, cinq, et φυλλον, feuille), t. de bot., plante qui a cinq feuilles sur le même pétiole; le comaret, l'alchimille des Alpes.

PENTAPÉTÈS, subst. mas. *(peintapétèce)* (du grec πενταπετες, nom de la quinte-feuille), t. de bot., plante malvacée.

PENTAPOGON, subst. mas. *(peintapoguon)* (du grec πεντε, cinq, et πωγων, barbe), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des aristides.

*__PENTAPOLE__, subst. fém. *(peintapole)* (du grec πεντε, cinq, et πολις, ville), contrée où il y a cinq villes. Inusité.

PENTAPTÈRE, adj. des deux genres *(peintaptère)* (du grec πεντε, cinq, et πτερον, aile), t. de bot., qui a cinq ailes : *les plantes pentaptères sont rares*.

PENTAPYLON, subst. mas. *(peintapilone)* (du grec πεντε, cinq, et πυλος, porte), édifice à cinq portes. — Temple de Jupiter, à Rome.

PENTARCHIE, subst. fém. *(peintarchi)* (du grec πεντε, cinq, et αρχη, pouvoir), gouvernement dirigé par cinq personnes. — Dignité du *pentarque*. — Durée des fonctions du *pentarque*.

PENTARCHIQUE, adj. des deux genres *(peintarchike)*, qui tient, qui a rapport à la *pentarchie*.

*__PENTARQUE__, subst. mas. *(peintarke)*, l'un des cinq qui composent le gouvernement de la *pentarchie*.

PENTARRAPHIS, subst. fém. *(peintarafice)*, t. de bot., plante vivace des hautes montagnes du Mexique.

PENTASPERME, adj. des deux genres *(peintacepèreme)* (du grec πεντε, cinq, et σπερμα, semence), t. de bot., qui a cinq graines.

PENTASTYLE, subst. mas. et adj. des deux genres *(peintacetile)* (du grec πεντε, cinq, et στυλος, colonne), t. d'archit., édifice à cinq colonnes, de face.

PENTASYRINGUE, subst. fém. *(peintacireingue)* (du grec πεντε, cinq, et συριγξ, tuyau), t. d'antiq., machine de bois à cinq trous où l'on entravait, chez les Grecs, les membres des criminels.

*__PENTATEUQUE__, subst. mas. *(pantateuke)* (en grec πεντατευχος, formé de πεντε, cinq, et τευχος, livre), les cinq livres de Moïse. — On appelle, en t. de médec., *pentateuque médical*, la division des maladies externes formant cinq classes : les plaies, les ulcères, les tumeurs, les fractures et les luxations.

*__PENTATHLE__, subst. mas. *(peintatele)* (en grec πενταθλον), t. d'antiq., réunion des cinq exercices en usage dans les jeux des Grecs, le saut, la course, le disque, le pugilat et la lutte.

PENTATÔME, subst. mas. *(peintatôme)*, t. d'hist. nat., genre d'insectes hémiptères.

PENTAURÉA, subst. fém. *(peintôre-a)*, mine de fer magnétique ou qui attire le fer.

*__PENTE__, subst. fém. *(pante)*, *penchant*; manière d'être d'un terrein qui va en *penchant*.— Ce terrein lui-même.—Il se dit aussi dans le même sens des eaux : *la pente de la rivière*.— Manière dont on fait *pencher* quelque chose. — Bande qui *pend* autour du ciel d'un lit, d'un dais. — Au fig., inclination, propension. Voy. INCLINATION.

PENTÉCOMARCHIE, subst. fém. *(peintékomarchi)* (du grec πεντε, cinq, κωμη, bourg, et αρχη, pouvoir), t. d'antiq., chez les Grecs, gouvernement de cinq bourgs. — Fonctions, charge du *pentécomarque*. — Durée de ses fonctions.

PENTÉCOMARQUE, subst. mas. *(peintékomarke)*, t. d'antiq., gouverneur de cinq bourgs.

PENTÉCONTACORDE, subst. mas. *(peintékontakorde)* (du grec πεντηκοντα, cinquante, et χορδη, corde), instrument de musique qui a cinquante cordes inégales.

PENTÉCONTARQUE, subst. mas. *(peintékontarke)*, chef d'un *pentécontore*.

*__PENTÉCONTORE__, subst. mas. *(peintékontore)*, t. d'antiq., vaisseau à cinquante rameurs.

PENTÉCOSTAIRE, adj. des deux genres *(pantékocetère)*, qui tient à la *Pentecôte*, qui concerne la *Pentecôte*.—Sub. mas., livre qui contient les offices de la *Pentecôte*.

PENTÉCOSTYS, subst. mas. *(peintékocetice)*, t. d'antiq., nom qu'on donnait à une cohorte de cinquante Spartiates.

*__PENTECÔTE__, subst. fém. *(pantekôte)* (en grec πεντηκοστη, formé de πεντηκοστος, cinquantième), fête que l'Eglise célèbre en mémoire de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, le cinquantième jour après Pâques.

*__PENTÉLIQUE__, adj. des deux genres *(peintélike)* : *marbre pentélique*, beau marbre blanc qu'on tirait autrefois du mont *Pentélien*, aujourd'hui *Pentélès*, près d'Athènes.

*__PENTÉTÉRIS__, subst. fém. *(peintétérice)* (en grec πεντετηρις, pour πενταετηρις, fait de πεντε, cinq, et ετος, année), t. d'antiq., lustre, ou espace de cinq ans.

PENTÉTHRIE, subst. fém. *(peintétri)*, t. d'hist. nat., genre d'insectes de la tribu des tipulaires.

PENTHÉE, subst. propre mas. *(panté)*, myth., roi de Thèbes, fils d'Echion et d'Agavé. Il méprisait si fort les dieux, qu'au lieu d'aller audevant de Bacchus qui passait par ses états, il commanda qu'on le lui amenât pieds et mains liés. Mais ce dieu prit la forme d'Acathe, l'un de ses pilotes; et lorsqu'il fut en prison, il en sortit sans être vu, et inspira une telle fureur à la famille de Penthée, qu'elle mit ce prince en pièces. — Il y eut une reine de ce nom, fille de Cadmus et d'Hermione.

PENTHÈSE, subst. fém. *(peintèze)*, nom qu'on donnait, dans l'Eglise d'Orient, à la fête de la Purification.

PENTHÉSILÉE, subst. propre fém. *(pantézilé)*, myth., fille de Mars, reine des Amazones. Après avoir donné plusieurs marques de valeur, elle fut tuée devant Troie.

*__PENTHIÈVRE__, subst. propre mas. *(peinti-èvre)*, ancien comté de France, en Bretagne, érigé en duché-pairie par Charles IX.

PENTHORE, subst. fém. *(pantore)*, t. de bot., espèce de plante herbacée, à tige anguleuse et rude au toucher.

PENTIÈRE, subst. fém. Voy. PANTIÈRE.

PENTILICIEN, adj. mas., au fém. PENTILICIENNE. Voy. PENTÉLIQUE.

PENTISULCE, adj. des deux genres *(panticulce)*, se dit des quadrupèdes à pieds divisés en cinq doigts.

PENTOROBE, subst. fém. *(pantorobe)*, t. de bot., sorte de plante.

PENTORUM, subst. mas. *(pantorome)*, t. de bot, sorte de plante qui croît dans l'Amérique septentrionale.

PENTSÉE, subst. mas. *(pantecé)*, touffe de cheveux en rond que les Chinois laissent sur le sommet de la tête.

PENTURE, subst. fém. *(panture)*, bande de fer plat, percée de plusieurs trous, et dont une extrémité est repliée en rond, pour recevoir le mamelon d'un gond : on la cloue sur une porte, sur un contrevent, pour les soutenir et les faire mouvoir.

PÉNULE, subst. fém. *(pénule)*, t. d'antiq., casaque de peau ou de laine que les Romains portaient en temps de pluie. Elle était fermée par devant comme la toge, mais plus étroite et plus courte. Lorsqu'elle était de peau, on lui donnait le nom de *scortée*.

PÉNULTIÈME, adj. des deux genres *(pénuletième)* (du lat. *penè*, presque, et *ultimus*, dernier), avant-dernier; qui précède immédiatement le dernier.— On dit subst. : *le pénultième, la pénultième*.

PÉNURIE, subst. fém. *(pénuri)* (en lat. *penuria)*, grande disette des choses les plus nécessaires.—Extrême pauvreté.

*__PÉON__, subst. mas. *(pé-on)*, t. d'antiq., pied de vers de quatre syllabes que l'on employait autrefois dans les hymnes d'Apollon, comme guérissant les maladies.—Division du nome pythien, qui désignait la victoire d'Apollon sur le serpent Python. — Subst. propre mas., myth., médecin qui guérit Pluton de la blessure qu'Hercule lui avait faite. Il y en a qui croient que *Péon* est un surnom d'Apollon.

PÉONIEN, subst. mas. *(pé-oniein)*, nom d'un ancien peuple de la Macédoine, qui avait l'habitude, dit-on, de nourrir les bœufs avec des poissons vivants; car, morts, ces animaux n'en auraient pas voulu.

PÉOTTE, subst. fém. *(pé-ote)* (de l'italien *peota)*, espèce de bâtiment rond, plus grand qu'une chaloupe, et qui est fort en usage chez les Vénitiens.

PÉPAIOS, subst. mas. *(pépa-iôce)*, t. de bot., sorte de végétal d'Amérique dont un seul voyageur a parlé.

PÉPASME, subst. mas. *(pépaceme)* (du grec πεπαινω, je cuis), t. de médec., maturité d'humeurs, matière morbifique qui a perdu sa crudité, selon les humoristes.

PÉPASTIQUE, adj. des deux genres *(pépacetike)* (même étym. que celle du mot précéd.), propre à mûrir les humeurs, à faciliter la digestion. On dit aussi *peptique*.

*__PÉPERIN__, subst. mas. *(péperein)* (de l'italien *peperino)*, t. d'hist. nat., pierre grise et dure dont les Romains se servaient pour bâtir.

PÉPÉRINO, subst. mas. *(pépérino)* (du grec πεπερι, poivre), t. d'hist. nat., tuf de volcan, argileux, de la grosseur d'un grain de poivre.

PÉPÉRITE, subst. fém. *(pépérite)*, t. d'hist. nat., tuf de volcan.

PÉPÉROMIE, subst. fém. *(pépéromi)* (du grec πεπερι, poivre), t. de bot., genre de plantes qui diffèrent peu des poivres par la fructification.

PÉPÉTILLÉ, part. pass. de *pépétiller*.

PÉPÉTILLER, v. neut. (*pépéti-ié*), jeter beaucoup d'étincelles : *ce feu pépétille beaucoup*. Inusité ; on ne dit plus que *pétiller*. Voy. ce mot.

PÉPIE, subst. fém. (*pépi*) (par corruption du lat. *pituita*, qui, dans *Columelle*, a la même signification, et dont, selon *Ménage*, les écrivains de la basse latinité ont, par des altérations successives, fait le mot *pipita*, changé depuis en celui de *pépie*), pellicule qui vient quelquefois au bout de la langue des oiseaux, et qui les empêche de boire et de chanter. — Prov. : *il n'a pas la pépie*, il boit volontiers. — *Il nous fera avoir la pépie*, il ne nous donne pas à boire. — *N'avoir pas la pépie*, parler, babiller beaucoup.

PÉPIÉ, part. pass. de *pépier*.

PÉPIER, v. neut. (*pépié*) (en lat. *pipire*), il se dit du cri naturel des moineaux.

PÉPIN, subst. mas. (*pepein*) (suivant *Le Duchat*, de *pappinus*, dimin. du lat. *pappus*, coton que poussent certaines plantes quand la fleur est passée), semence qui se trouve au centre de certains fruits.

PÉPINIÈRE, subst. fém. (*pépini-ère*) (du mot *pépin*, parce que les *pépinières* ont été d'abord formées des *pépins* de pommes, etc., qu'on y avait semés. *Ménage*.), plant de petits arbres sur une ou plusieurs lignes, pour les lever et les transplanter au besoin.—On dit fig. dans le style médiocre : *la France est une pépinière de soldats*, abonde en soldats.

PÉPINIÉRISTE, subst. mas. (*pépini-éricete*), jardinier qui élève des *pépinières*.— Adj. : *jardinier pépiniériste*.

PÉPITA ou **PÉPITE**, subst. fém. (*pépita*, *pite*), t. d'hist. nat., morceau de métal dans les mines. — Morceau d'or natif détaché de sa gangue et roulé par les eaux. — Or natif amorphe.

PÉPLEGMÉNON, subst. mas. (*peplègueménon*), t. d'antiq., nom que les Grecs donnaient à une armée rangée en bataille, en forme des croissant (de πελαζω, faire approcher, conduire, et de μηνις, croissant.)

PÉPLIDE, subst. fém. (*pèplide*), t. de bot., espèce de plante qui se rapproche des gratioles.

PÉPLION ou **PÉPLIS**, subst. mas. (*pépli-on*, *plice*), t. de bot., plante qu'on nomme aussi *pourpier sauvage*.

PÉPLON ou **PÉPLUM**, subst. mas. (*péplon*, *plome*) (en grec πεπλος), manteau ou long voile dont les femmes se servaient autrefois.

PÉPLOS, subst. mas. (*pèplòce*) (en grec πεπλος), t. de bot., espèce de plante de la famille des euphorbes. — Sorte d'ancien voile dont on parait autrefois les statues. — Robe blanche, sans manches, toute brochée d'or, qui ornait la statue de Minerve, chez les anciens.

PÉPO ou **PÉPON**, subst. mas. (*pépo*, *pépon*), t. de bot., concombre que les Grecs mangeaient avec de la viande.

PÉPONIDE, subst. fém. (*péponide*), t. de bot., genre de fruit charnu dont les graines sont écartées de l'axe; le potiron, le concombre, le melon, etc.

PEPSIE, subst. fém. (*pèpeci*) (du grec πεπτω, je cuis), t. de médec., coction, maturation. — Effet que subissent les aliments dans l'estomac.

PEPSIQUE, adj. des deux genres (*pèpecike*), t. de médec. : *le sens pepsique*, celui qui préside à la digestion.

PEPSIS, subst. mas. (*pèpecice*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PEPTIQUE, adj. des deux genres (*pèpetike*). Voy. PÉPASTIQUE.

PÉRA, subst. mas. (*péra*), t. de bot., sorte d'arbre d'Amérique que l'on nomme aussi *pérula*.— Subst. propre mas., nom d'un faubourg de Constantinople, qu'habitent ordinairement les Francs et les chrétiens.

***PERAGER**, subst. mas. (*pérajé*), voyage. (*Boiste*.) Inusité. Il aurait au moins fallu en faire un verbe et lui faire signifier *voyager*, en le dérivant du latin *peragere*.

***PÉRAGRATION**, subst. fém. (*péraguerâcion*), t. d'astron., action de parcourir; course, marche. — On dit également : *mois de péragration*.

PÉRAGU, subst. mas. (*péragu*), t. de bot., genre de plantes de la famille des pyrénacées.

PERAHAR, subst. fém. (*péra-ar*), myth., lune sacrée des Chingulais, qui se renouvelle au mois de juin.

PÉRAMBULATION, subst. fém. (*péranbulâcion*), arpentage, visite d'une forêt. Vieux.

PÉRAME, subst. fém. (*pérame*), t. de bot., nom d'une petite plante de la Guyane, de la famille des gattiliers.—T. de mar., sorte de petit bâtiment des mers du Levant.

PÉRAMÈLE, subst. mas. (*pèramèle*), t. d'hist. nat., espèce de blaireau à poche.

***PÉRAPÉTALE**, subst. mas. (*pérapétale*) (du grec περαω, je dépasse, et πεταλον, feuille), t. de bot., appendice de pétale ; filet de la corolle des ménanthes.

PÉRAPHYLLE, subst. mas. (*pérafile*) (du grec περαω, je dépasse, et φυλλον, feuille), t. de bot., expansion du calice d'une plante. — Bosse du périgone que l'on aperçoit dans certaines plantes.

PER ARSIN, PER THÉSIN, loc. adv. (*pèrarcein*, *pèretézein*), vieux termes de musique. *Per* est une préposition latine, qui signifie par, pendant : *arsis* et *thesis*, sont deux mots grecs dont le premier signifie élévation, et le second position. *Per thesin* veut dire : en battant, ou dans le premier temps de la mesure. *Per arsin* veut dire : en levant, ou dans le dernier temps de la mesure. On dit aussi qu'un chant, qu'un contre-point, qu'une fugue, etc., sont *per thesin*, quand les notes descendent de l'aigu au grave ; et qu'ils sont *per arsin*, quand au contraire les notes montent du grave à l'aigu. Hors d'usage.

PÉRASIE, subst. propre fém. (*pérasi*) (du grec περασις, passage, fait de περαιοω, passer au-delà, traverser), myth., surnom donné à Diane, qui était adorée à Castabale, pris de ce qu'elle avait passé la mer pour arriver en ce lieu.

PÉRATOSCOPIE, subst. fém. (*pératocekopi*) (du grec περατη, horizon, et σκοπεω, je considère), divination par le moyen des choses extraordinaires qui apparaissent dans les airs.

PÉRATOSCOPIEN, adj. mas., au fém. **PÉRATOSCOPIENNE** (*pératocekopiein*, *piène*), qui concerne la *pératoscopie* : *opération*, *divination pératoscopienne*.— Subst., celui, celle qui pratique la *pératoscopie*.

PERÇAGE, subst. mas. (*pèreçaje*), t. de mar., action de percer des trous pour y mettre des chevilles.

PERCALE, subst. fém. (*pèrekale*), toile de coton blanche et fine, des Indes.

PERCALINE, subst. fém. (*pèrekaline*), toile de coton grise, façon des Indes.

PERÇANT, E, adj. (*pèreçan*, *çante*), qui *perce*, qui pénètre. — Au fig. : *froid perçant*, qui pénètre : *voix perçante*, claire et aiguë; *yeux perçants*, vifs et brillants ; *esprit perçant*, qui a beaucoup de pénétration ; *vue perçante*, qui aperçoit les objets les plus éloignés. — PERÇANT, PÉNÉTRANT. (*Syn.*) Le mot *perçant* tient de la force de la lumière et du coup-d'œil. *Pénétrant* tient de la force de l'attention et de la réflexion.— Un esprit *perçant* voit les choses au travers des voiles dont on les couvre ; il est difficile de lui cacher la vérité ; il ne se laisse pas tromper. Un esprit *pénétrant* approfondit les choses sans s'arrêter à la superficie; il n'est pas aisé de lui donner le change.

***PERCE**, subst. fém. (*pèrece*), sorte d'outil. Voy. PERCE-À-MAIN. — *En perce*, manière de parler adv. : *mettre du vin en perce*, faire une ouverture au tonneau pour en tirer le vin.

PERCÉ, subst. mas. Voy. PERCÉE.

PERCÉ, E, part. pass. et adj. Voy. PERCER. — *Maison bien percée*, qui a de grandes fenêtres disposées avec symétrie, etc. — *Cocons percés*, qui ne servent qu'à faire du fleuret. — En t. de blas., *pièces percées*, celles qui sont à jour et qui laissent voir l'émail du champ de l'écu. — En peinture, *paysage bien percé*, qui laisse découvrir des objets éloignés. En ce sens, on dit subst. : *il y a de beaux percés dans ce paysage*.—Prov. et fig. : *être bas percé*, n'avoir presque plus de bien ; avoir ses affaires en désordre. — *Avoir le cœur percé*, pénétré de douleur. — *Panier percé*, personne qui dépense tout ce qu'elle a, qui ne saurait garder d'argent.

PERCE-À-MAIN, subst. mas. (*pèreçamein*), outil de facteurs de musettes pour percer les trous qui doivent former les différents sons d'un instrument. C'est la même chose que *perce*. — Au plur., des *perce-à-main*.

PERCE-BOIS, subst. mas. (*pèreceboa*), t. d'hist. nat., insectes coléoptères qui *percent* le bois et s'y introduisent, ou y déposent leurs œufs. — Au plur., des *perce-bois*.

PERCE-BOSSE, subst. mas. (*pèreceboce*), t. de bot., nom qu'on donne vulgairement à la lysimachie, plante. — Au plur., des *perce-bosses*.

PERCE-BOURDON, subst. mas. (*pèrecebourdon*), outil de facteur de musettes, pour *percer* les *bourdons*. — Au plur., des *perce-bourdons*.

PERCE-CHAUSSÉE, subst. mas. (*pèrecechôcé*), t. d'hist. nat., espèce d'insecte qui est de la grosseur d'un hanneton. — Au plur., des *perce-chaussées*.

PERCE-CRÂNE, subst. mas. (*pèrecekrâne*), t. de chir., sorte d'instrument qu'on emploie pour diminuer les dimensions de la tête de l'enfant mort, dans la vue de faciliter l'accouchement. Voy. CÉPHALOTOMIE. — Au plur., des *perce-crânes*.

PERCÉE, subst. fém. (*pèrecé*), ouverture faite dans un bois, ou qui s'y trouve naturellement, et qui procure un point de vue, un chemin, etc. — On dit aussi au masculin *un percé : il faudrait là un percé*.— *Faire une percée*, pénétrer dans un pays en voyageant, etc.

PERCE-FEUILLE, subst. fém. (*pèrecefeu-ie*) (en lat. *perfoliata*), t. de bot., plante annuelle, à fleur en ombelle, vulnéraire et astringente. — Au plur., des *perce-feuilles*.

PERCE-FORÊT, subst. mas. (*pèreceforé*), t. dont on se sert dans le style familier, en parlant d'un chasseur déterminé. — Au plur., des *perce-forêts*.

PERCE-LETTRE, subst. mas. (*pèrecelètre*), petit instrument d'acier dont la pointe servait à *percer* les *lettres*, pour y passer un cordon de soie sur les extrémités duquel on mettait de la cire et l'empreinte d'un cachet. — Au plur., des *perce-lettres*.

***PERCEMENT**, subst. mas. (*pèreceman*), t. d'architecture, ouverture faite après coup pour la baie d'une porte, d'une croisée, etc. — Chemin fait en pente pour faciliter l'écoulement des eaux dans les mines.

PERCE-MEULE, subst. mas. (*pèrecemeule*), t. de coutel., outil d'acier qui sert à *percer* une *meule* de grès dans le milieu. — Au plur., des *perce-meules*.

PERCE-MOUSSE, subst. mas. (*pèrecemouce*), t. de bot., sorte de *mousse* qui croît dans les *mousses* ; le polytric commun. — Au plur., des *perce-mousses*.

PERCE-MURAILLE, subst. fém. (*pèrecemurâ-ie*). Voy. PARIÉTAIRE.—Au plur., des *perce-murailles*.

PERCE-NEIGE, subst. fém. (*pèrecenèje*), t. de bot., plante à fleur liliacée. — Au plur., des *perce-neige*.

PERCE-OREILLE, subst. mas. (*pèreçorè-ie*), t. d'hist. nat., genre d'insectes orthoptères. C'est à tort qu'on a cru qu'ils pouvaient *percer* la membrane des oreilles et rendre sourd. — Au plur., des *perce-oreilles*.

PERCE-PIED, subst. mas. (*pèrecepié*), t. de bot., genre de plantes annuelles à fleurs à étamines, qu'il ne faut pas confondre avec le *perce-pierre* ou *passe-pierre*. — Au plur., des *perce-pied*.

PERCE-PIERRE, subst. fém. (*pèrecepière*), t. de bot., plante dont la racine est fibreuse. — Au plur., des *perce-pierre*.

PERCEPTA, subst. mas. plur. (*pèrecèpeta*), mot latin conservé en français par le célèbre *Hallé*, qui s'en servait pour désigner les sensations tant externes qu'internes.

PERCEPTEUR, subst. mas. (*pèrecèpeteur*) (du latin *percipere*, recevoir), commis préposé pour la recette des impôts.

PERCEPTIBILITÉ, subst. fém. (*pèrecepetibilité*), qualité de ce qui est *perceptible*, de ce qui peut être *perçu*.

PERCEPTIBLE, adj. des deux genres (*pèrecèpetible*) (du latin *percipere*, recevoir), qui peut être *perçu* : *impôt perceptible*. — Qui peut être *perçu* par les sens. Il ne s'emploie guère qu'avec la négative : *cela n'est point perceptible aux yeux*, *au goût*, etc. *Imperceptible* est plus usité.

PERCEPTIF, adj. mas., au fém. **PERCEPTIVE** (*pèrecèpetife*, *tive*), se dit de ce qui peut recevoir par les sens l'impression des objets, la sensation qu'ils causent et l'idée qu'on en conçoit. Peu usité.

***PERCEPTION**, subst. fém. (*pèrecèpecion*) (du lat. *perceptio*), recette, recouvrement de deniers, de fruits, de revenus, etc. — Charge de *percepteur*. — En philosophie, action de connaître et

d'apercevoir par l'esprit et par les sens. Voy. SENTIMENT.

PERCEPTIVE, adj. fém. Voy. PERCEPTIF.

*PERCER, v. act. (*pèrcé*) (suivant *Caseneuve*, du latin *pertundere*, qui a la même signification, et dont le participe passif *pertusus* a d'abord, par le retranchement de la syllabe du milieu *tu*, donné l'adjectif et le participe *percé*, d'où a été fait ensuite le verbe *percer*), faire une ouverture de part en part. — Pénétrer : *la pluie a percé la terre d'un pied.* — *Percer une croisée dans un mur*, en faire l'ouverture.— *Percer une rue*, ouvrir une rue en abattant des maisons. — *Percer les buissons, les forêts*, passer à travers.—*Les os lui percent la peau*, se dit d'une personne ou d'un animal fort maigre.— *Percer un bataillon, un escadron*, s'y faire un passage à travers, les armes à la main.—*Percer un nuage*, y passer à travers, en parlant des rayons du soleil. — *Percer une étoffe*, se dit, dans les manufactures, des draperies qu'on a trop foulées, et qui, par cette raison, perdent beaucoup de leur valeur. — Fig. : *percer l'avenir*, le prévoir. — *Percer une affaire*, en pénétrer le fond. — *Percer le cœur*, affliger extrêmement. — *Percer la nuit à jouer, à étudier*, la passer entièrement au jeu, à l'étude. Cela ne se dirait plus aujourd'hui. *Voltaire* a dit :

Le temps qui *perce* enfin la nuit la plus obscure.

On dit, observe La Harpe, *percer la nuit des temps*, mais non *le temps perce la nuit.*—*Percer un tonneau*, y faire une ouverture pour en tirer le vin.—*Crier à percer les oreilles*, pousser de hauts cris.—Neut., se faire ouverture : *cet abcès a percé de lui-même.* — Avoir une issue : *cette maison perce dans deux rues.*—Pénétrer : *le coup perce dans les chairs;* et fig. : *percer dans l'avenir, dans le fond d'une affaire.*— *Cette étoffe ne perce pas*, la pluie ne la pénètre pas.— *Etre percé jusqu'aux os*, extrêmement mouillé. —Se découvrir, se montrer : *le talent perce dans cet ouvrage*, etc. — Faire son chemin : *cet homme percera.* — En t. de chasse : *le cerf perce*, tire de long. — SE PERCER, v. pron., se blesser.—Fig., *se percer de ses propres traits*, se nuire à soi-même en voulant nuire aux autres.

PERCERAT, subst. mas. (*pèrecera*), t. d'hist. nat., aigle de mer.

PERCERETTE, subst. fém. (*pèrecerète*), nom qu'on donne vulgairement à une vrille.

PERCE-ROCHE, subst. fém. (*pèreceroche*), t. de bot., nom qu'on donne vulgairement à la térébelle.—Au plur., des *perce-roches.*

PERCE-RONDE, subst. fém. (*pèreceronde*), espèce de compas à verge dont se servent les cribliers.—Au plur., des *perce-rondes.*

PERCES, subst. fém. plur. (*pèrece*), trous qu'on fait à une flûte traversière.

PERCEUR, subst. mas. (*pèreceur*), ouvrier qui *perce* pour cheviller.

PERCEVOIR, v. act. (*pèrecevoar*) (en latin *percipere*, formé de *per*, par, et de *capere*, prendre), recevoir ou recueillir quelques fruits, quelques revenus : *percevoir des impôts.*—Recevoir l'impression des objets.—SE PERCEVOIR, v. pron., pouvoir être *perçu.*

PERCHANT, subst. mas. (*pèrechan*), t. d'oiselier, oiseau attaché par le pied à une perche, etc., pour faire venir les autres oiseaux.

*PERCHE, subst. fém. (*pèreche*) (en grec περκη, fait de περκός, tacheté de noir), t. d'hist. nat., nom donné à deux poissons dont l'un se trouve dans les eaux douces et l'autre dans la mer.—Mesure d'arpentage de dix-huit à vingt ou vingt-deux pieds, selon les différents pays. En Angleterre, la *perche d'ordonnance* établie par la loi est de seize pieds et demi, et de dix-huit pieds pour les bois taillis. Chez les anciens Romains, la *perche* était de dix pieds. — Dans le nouveau système métrique, nom vulgaire qui correspond au décamètre. La *perche*, en ce sens, est égale à dix mètres, et, en mesures anciennes, à peu près à trente pieds. — Brin de bois de dix à douze pieds de longueur, sur lequel on étend du linge, etc. — Fig. et par raillerie : *grande perche*, femme dont la taille est grande et tout d'une venue. — Croc de batelier. — Bois de cerf qui porte plusieurs andouillers. — Subst. propre mas., ancienne province de France, au nord de la Normandie et au couchant du Maine.

PERCHÉ, subst. mas. (*pèreché*) : *tirer les faisans au perché*, quand ils sont *perchés.*

*PERCHÉ, E, part. pass. de *percher.*

*PERCHÉE, subst. fém. (*pèreché*), réunion d'oiseaux *perchés.*

PERCHER, subst. mas. (*pèreché*), t. de tanneur, bâton qui sert à étendre les mottes pour les faire sécher.

PERCHER, v. neut. (*pèreché*), se mettre sur une *perche* pour se reposer et dormir, en parlant de la volaille.—Act., mettre sur un lieu élevé.— SE PERCHER, v. pron., en parlant des oiseaux, se mettre sur une branche d'arbre pour se reposer à la fin de leur vol. — Fig. et fam., se mettre sur quelque endroit élevé pour mieux voir ou mieux entendre.

PERCHERON, subst. mas., au fém. PERCHERONNE (*pèrecheron, rone*), habitants du *Perche*, ancienne province de France.

PERCHES, subst. fém. plur. (*pèreche*), t. d'archit., piliers ronds, gothiques, imitant des *perches* réunies, et qui, courbées par le haut, formaient les nerfs d'ogives. — Branches qu'on plie dans les avenues des pipées pour y tendre les gluaux ; ce que l'on nomme aussi *pliants.*

PERCHEUSE, subst. fém. (*percheuze*), nom de la farlouse, dans quelques provinces du midi de la France.

PERCHIS, subst. mas. (*pèrechi*), clôture de *perches.*—Treillage qui n'est pas fait avec des échalas.

PERCHLORATE, subst. mas. (*perklorate*), t. de chim., sel formé par la combinaison du *chlore* avec une base.

PERCHLORIQUE, adj. des deux genres (*pèreklorike*), t. de chim.; on a donné ce nom à l'acide *chlorique oxygéné.*

*PERCHOIR, subst. mas. (*pèrechoar*), bâton sur lequel un oiseau se *perche.*

PERCIDE, subst. mas. (*pèrecide*), t. d'hist. nat., genre de poissons qui a été réuni aux cottes.

PERCIS, subst. mas. (*pèreci*), t. d'hist. nat., nom qu'on a donné à la sciène cylindrique.

PERCLUS, E, adj. (*pèreklu, kluze*) (du latin *præclusus*, part. de *præcludere*, boucher, fermer, interdire); qui a perdu l'usage d'un bras, d'une jambe, etc.—*Avoir l'esprit perclus*, manquer d'esprit.

*PERCNOPTÈRE, subst. mas. (*pèrekenopetère*) (du grec περκνος, moucheté, et πτερον, aile), t. d'hist. nat., nom donné à certaines espèces de vautours.

PERCNOS, subst. mas. (*pèrekenôce*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau de proie de la famille des aigles.

*PERÇOIR, subst. mas. (*pèreçoar*), instrument avec lequel on *perce.*

PERÇU, E, part. pass. de *percevoir.*

PERCULAIRE, subst. fém. (*pèrekulère*), t. de bot., plante de la fam. des apocynées.

PERCUNUS, subst. propre mas. (*pèrekunuce*), idole des anciens Prussiens, en l'honneur de laquelle ils entretenaient un feu de bois de chêne. Ce fait est regardé comme douteux.

*PERCUSSION, subst. fém. (*pèrekucion*) (du lat. *percussio*, fait de *percutere*, frapper, lequel est formé de la particule augmentative *per*, et de *quatere*, secouer, agiter, ébranler), impression d'un corps qui en frappe un autre ou qui tombe sur un autre.—T. de mécan.: *percussion directe*, celle qui se fait suivant une ligne perpendiculaire à l'endroit du contact, et qui passe par le centre de gravité commun de deux corps qui se choquent. — *Percussion oblique*, celle où l'impulsion se fait suivant une ligne oblique à l'endroit du contact, ou suivant une perpendiculaire qui ne passe pas par le centre de gravité de deux corps. — *Centre de percussion*, le point dans lequel se trouve réunie toute la force d'un corps qui en frappe un autre.

PERCUTÉ, E, part. pass. de *percuter.*

*PERCUTER, v. act. (*pèrekuté*) (en lat. *percutare*), frapper. Mot plus latin que français.

PERCY, subst. propre mas. (*perci*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Villedieu, dép. de la Manche.

PERDABLE, adj. des deux genres (*pèredable*), qui peut se *perdre* : *procès perdable.*

PERDANT, subst. mas., PERDANTE, subst. fém. (*pèredan, dante*), celui, celle qui *perd* au jeu. Il se dit plus ordinairement au plur. : *les gagnants, les perdants ; il est dans les perdants.* — Adj. : *un billet perdant.*

PERDICIE, subst. fém. (*pèredici*), t. de bot., genre de plantes de la famille des corymbifères.

PERDICITÉ, subst. fém. (*pèredicité*) (du lat. *perdix*, perdrix), t. d'hist. nat., pierre de perdrix, ou qui a la couleur des perdrix.

*PERDITION, subst. fém. (*pèredicion*) (en lat. *perditio*, fait de *perdere*, perdre), mauvais emploi de son bien. En ce sens, il ne se dit que dans cette phrase familière : *tout son bien s'en va en perdition.* — Etat d'une personne qui est hors de la voie du salut : *œuvre de perdition*, qui fait perdre la grace : *maison de perdition*, où le vice domine.—En style de l'Ecriture : *enfant de perdition*, Judas ; l'antechrist.

*PERDRE, v. act. (*pèredre*) (en lat. *perdere*, fait du grec πέρθειν, ravager, ruiner, détruire, perdre, tuer), être privé de quelque chose qu'on possédait. — Etre privé de quelque avantage naturel ou moral : *perdre la santé, la vie, la raison, l'esprit, l'amitié de quelqu'un*, etc. — *Perdre une chose*, l'égarer, ne pas savoir ce qu'elle est devenue : *perdre son mouchoir, sa tabatière, sa montre ; il a perdu son chien dans la rue.*—Se trouver privé de quelqu'un par la mort : *il a perdu sa mère.* — Etre privé de quelque partie, de quelque faculté sensible ou physique : *il a perdu un bras, tout son sang.* — *Perdre la vie*, mourir. — *Perdre la parole*, ne plus pouvoir parler ; ne savoir plus que dire ; et encore, devenir muet de surprise.— *Perdre haleine*, manquer d'haleine ; ne plus pouvoir respirer. — Ne pas obtenir le gain qu'on pouvait attendre : *vous ne perdez pas au change ; sachons perdre pour gagner.* — *Perdre*, en parlant d'un ouvrage, de la réputation, diminuer dans l'estime, dans l'affection ; ne plus être aussi bien prisé qu'auparavant.— Compromettre : *une indiscrétion peut tout perdre.*—Cesser d'avoir : *les arbres ont perdu leurs feuilles ; perdre l'envie, l'espérance de*.....— Manquer à profiter de..... : *perdre le temps* ou *son temps ; perdre l'occasion.* — En t. de commerce, ne pas retirer ses avances ; vendre une chose moins qu'elle n'a coûté : *j'ai perdu, cette année, dix mille francs dans mon commerce ; j'ai perdu mille écus sur cette marchandise.*— On dit, par analogie : *perdre le fruit de ses soins, de ses peines, de ses travaux*, etc. — On dit qu'*une marchandise*, qu'*une denrée perd dans le commerce*, pour dire qu'elle baisse de prix ; qu'*un effet perd sur la place*, pour dire qu'il tombe au-dessous de sa valeur primitive, ou de la valeur qu'il avait auparavant. — *Son papier a perdu tant pour cent*, il a diminué de tant pour cent sur sa valeur réelle.— *Perdre le boire et le manger*, s'appliquer tellement à une chose, qu'on néglige toutes les autres. — Avoir du désavantage contre quelqu'un : *perdre une gageure, la partie, la bataille, son procès.* — *Jouer à qui perd gagne*, jouer à un jeu où l'on convient que celui qui *perdra* selon les lois ordinaires gagnera la partie ; et cela se dit familièrement au figuré lorsqu'un désavantage apparent procure un avantage réel.—On dit aussi qu'*on perd le fil du discours d'un prédicateur, d'un orateur*, lorsque, faute d'attention ou autrement, on n'a plus présente à l'esprit la liaison des idées dont ce discours est composé. — Ruiner, décréditer, causer du préjudice à la fortune de quelqu'un, à sa réputation, à sa santé, etc. : *c'est un homme qui vous perdra ; il est perdu d'honneur, de réputation.* — Corrompre ; débaucher : *il perd la jeunesse.* — Gâter ; endommager : *La pluie l'a surprise en chemin, et sa robe est perdue.* — Fig. : *perdre de vue un dessein, une affaire*, pour dire, ne plus s'en occuper. — *Perdre un homme de vue*, être long-temps sans le voir, sans songer à lui.—*Perdre le chemin*, être égaré du chemin, n'être plus dans le chemin qu'on voulait suivre.— *Perdre la piste, perdre la voie, perdre la trace.* — Fig. : *un homme a perdu son rang ; il a laissé perdre son rang*, lorsque, dans une cérémonie, il n'a pas continué à marcher dans le rang où il était ; et *un cocher a perdu la file*, lorsqu'après avoir marché quelque temps dans une file de voitures, il s'en trouve sorti par négligence, par maladresse, ou autrement. —En t. de mar. : *perdre la tramontane*, c'est ne plus voir l'étoile polaire, ou être tellement agité par la tempête, qu'on ne peut plus s'aider de la boussole. — Fig. : *il a perdu la tramontane*, il ne sait plus où il en est. — *La mer perd, la marée perd*, elle se retire, il y a jusant. — *Perdre la carte*, se troubler.—*Perdre pied, perdre terre*, ne plus trouver le fond de l'eau avec les pieds. — *Perdre du terrein*, reculer dans une affaire. — *Perdre la tête*, avoir la tête tranchée. Fig., 1° devenir fou ; 2° ne savoir plus où l'on en est. — Neut., éprouver quelque *perte*, quelque dom-

mage : *il n'aime point à perdre ; il perd à n'être pas connu ; il perd de plus en plus de son crédit.* —SE PERDRE, v. pron., se dissiper, s'égarer.—*Je m'y perds ;* je n'y conçois rien.—*Se perdre dans les nues,* rendre avec emphase des idées simples.—Se déshonorer, se débaucher, se damner.—Faire naufrage, en parlant d'un vaisseau : *se perdre au milieu des écueils.*—*Un homme se perd de gaieté de cœur ; il se perd à plaisir,* lorsqu'il ruine sa santé, qu'il prodigue son bien par indiscrétion, par étourderie, et sans aucun motif plausible.—En t. de jeu de billard, *se perdre,* mettre sa propre bille dans la blouse, ou la faire sauter.—*Un homme joue à se perdre,* lorsqu'il fait ou dit quelque chose qui peut causer sa perte; et *il joue à tout perdre,* lorsqu'il expose au hasard tout ce qu'il a.—*Vous ne perdrez rien pour attendre,* pour être retardé, votre paiement n'en est pas moins assuré; vous y trouverez peut-être même un avantage.—*Cette rue perd son nom à tel endroit,* change de nom en arrivant à tel endroit.—*Y perdre ses pas,* entreprendre des choses dans lesquelles il est certain qu'on ne réussira pas.—*Perdre son grec et son latin,* employer inutilement son savoir et son expérience; vouloir persuader un homme qui ne comprend rien.

*PERDREAU, subst. mas. (*pèredrô*), le petit de la *perdrix.*—Au plur., t. d'artillerie, plusieurs grenades qui sortent ensemble d'un mortier en même temps que la bombe.

PERDRIAUX, subst. mas. plur. (*pèredri-ô*), pierres autour des bornes.

PERDRIGON, subst. mas. (*pèredriguon*), sorte de prune.

*PERDRIX, subst. fém. (*pèrdri*), t. d'hist. nat., oiseau de la famille des alectrides, dont la chair est fort estimée.— *Linge à œil de perdrix,* linge de table ouvré dont le dessin représente la façon d'un *œil de perdrix.* — *Vin œil de perdrix,* vin paillet fort limpide et fort clair. — Prov. : *à la Saint-Remy tous perdreaux sont perdrix,* ils sont trop gros et trop forts pour s'appeler *perdreaux.*

*PERDU, E, part. pass. de *perdre,* et adj.—*Puits perdu,* dont le fond est de sable et où les eaux se *perdent.*— *Temps perdu,* qu'on emploie mal, ou pendant lequel on n'a rien à faire. — *Peine, soins perdus,* inutiles. — *Pays perdu,* désert, inhabité, ou fort éloigné. — Prov. : *ce qui est différé n'est pas perdu,* une chose utile n'est pas perdue parce que la jouissance en est différée. — *Un bienfait n'est jamais perdu,* à tôt ou tard sa récompense. — Par dénigrement, *avocat des causes perdues,* mauvais avocat qui perd toujours ses causes.—*Tirer à coup perdu,* au hasard.—*Faire des fondations à pierres perdues,* jeter des pierres sans ordre dans un endroit déterminé, pour servir de fondement : *les fondations de cette digue, de ce môle ont été faites à pierres perdues.* — On dit, en t. de peinture, que *les couleurs des objets représentés dans un tableau sont perdues,* lorsqu'ils ne se détachent pas de leur fond.—*A corps perdu,* sans ménagement : *se jeter sur quelqu'un à corps perdu.* — *A ballon perdu,* s'élever en l'air par le moyen d'un aérostat, sans cordes qui le retiennent.—*Salle des pas perdus,* devant les chambres d'audience, dans les tribunaux, grande salle qui les précède immédiatement. — *Reprise perdue,* en t. d'ouvrière, reprise si bien faite qu'on ne s'aperçoit pas qu'il y en a une. — Prov. : *pour un perdu, deux retrouvés,* et non pas *deux de retrouvés,* comme dit le bas peuple ; en parlant des personnes : quelqu'un vous quitte, on en retrouve d'autres ; en parlant des choses : la perte qu'on fait est facile à réparer. — *Faire flotter du bois à bûches perdues,* le jeter dans de petites rivières, pour le rassembler à leur embouchure et en former des trains.—*Mettre, placer de l'argent à fonds perdu,* à rentes viagères. — *A vos heures perdues,* quand vous aurez le loisir. — *Tout est perdu,* il n'y a plus d'espérance, plus de ressources. — *C'est du bien perdu,* la personne à laquelle on fait du bien ne saura pas en profiter. —En t. de guerre : *enfants perdus,* soldats que l'on détache pour engager l'action. — *Sentinelle perdue,* postée dans un lieu très-avancé. — *Etre perdu d'honneur, de débauches, de dettes,* avoir perdu l'honneur, avoir ruiné sa santé par ses débauches, être accablé de dettes. — *C'est une tête perdue,* se dit d'une personne qui a l'esprit égaré. — *C'est un homme perdu,* sans espoir, sans ressources. — *Une femme perdue,* une femme publique et abandonnée. — Subst. mas. : *être comme un perdu,* comme un fou. — *Crier comme un perdu,* de toutes ses forces.

PERDURABLE, adj. des deux genres (*perdurable*), vieux mot inusité qui signifiait, éternel, qui *dure* toujours.

PERDURABLEMENT, adv. (*pèredurableman*), toujours. Hors d'usage.

*PÈRE, subst. mas. (*père*) (du latin *pater,* fait du grec *πατηρ*), celui qui a engendré ; celui qui a un ou plusieurs enfants. — *Père de famille,* celui qui a femme et enfants. — *Père naturel,* celui qui a eu un enfant d'une personne avec laquelle il n'était point marié ; *père légitime,* celui qui a eu un enfant d'un mariage légitime ; *père putatif,* celui qui est réputé le *père* d'un enfant, quoiqu'il ne le soit pas en effet ; *père adoptif,* celui qui a adopté quelqu'un pour son enfant. — *Grand-père,* le *père* de celui ou de celle qui est notre *père* ou notre mère.—*Beau-père,* celui qui a épousé notre mère après la mort de son premier mari ; c'est aussi le père de la femme qu'on épouse. — *Pères,* au plur., est à peu près synonyme d'*ancêtres.* Voy. ce mot. — *Père heureux en enfants,* dont les enfants sont bien nés. — *Père heureux dans ses enfants,* dont les enfants sont bien pourvus. — Au fig. : 1° homme bienfaisant à qui nous avons de grandes obligations : *vous êtes mon bienfaiteur et mon père ; François Ier a été surnommé le père des lettres ;* 2° auteur, etc., qui a en quelque sorte créé son art, etc. : *Démosthène et Cicéron sont les pères de l'éloquence;* 3° auteur : *il y a peu d'erreurs qui n'aient eu un philosophe pour père ou pour apologiste.* — Titre d'honneur, de vénération : *les pères,* ou *les pères de l'Église,* les saints docteurs de l'Église. — Titre qu'on donne aux religieux prêtres. *Père spirituel,* confesseur ou directeur.—*Père en Dieu,* titre qu'on donne à certains personnages religieux d'un grade hiérarchique fort élevé.—*Père temporel des capucins,* etc., séculier qui autrefois recevait les aumônes qu'on leur donnait.—*Pères du concile,* les évêques qui assistent à un concile. — *Les pères du désert,* les anciens anachorètes qui ont vécu dans les déserts. —*Les pères conscrits,* les sénateurs de l'ancienne Rome. — *Père nourricier,* le mari de la nourrice d'un enfant. — Fig. : *il est le père nourricier de sa famille,* il la fait subsister.—*Il est le père de la patrie, du peuple,* il a fait de grandes choses pour le bien de la patrie, du peuple. —*Le père des soldats,* un général qui a grand soin du bien-être des soldats, et qui ménage leur sang. — *Père des pauvres,* qui leur fait beaucoup de bien. — Au théâtre, on appelle *père noble,* celui qui tient l'emploi des *pères* dans la tragédie et la haute comédie.—Poét. : *le père du jour,* le soleil.—*Le père du mensonge,* le démon, etc. — *Notre premier père,* Adam.—*Le père des croyants,* Abraham.—*Le Père éternel,* Dieu.—*Le saint-père,* le pape.—Principe : *le travail est le père du plaisir.*—Pop. : 1° *père douillet,* homme qui aime extrêmement à prendre ses commodités ; 2° *père aux écus,* homme fort riche.—*Le père La Joie,* celui qui rit toujours.—*De père en fils,* loc. adv., par transmission successive du *père* au fils.

PÈRE-EN-RETZ (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinpéranré*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Paimbœuf, dép. de la Loire-Inférieure.

PÈREBIER, subst. mas. (*pèrebié*), t. de bot., arbre de la Guyane qui rend un suc laiteux en entamant son écorce.

PÉRÉGRATION, subst. fém. Voy. PERAGRATION.

*PÉRÉE, subst. fém. (*péré*), t. de géog., se dit généralement d'un pays situé au-delà d'une mer ou d'un fleuve.

*PÉRÉGRIN, subst. mas. (*péréguerein*), voyageur. Vieux et même hors d'usage.

*PÉRÉGRINAIRE, adj. des deux genres (*péréguerinère*), t. claustral, qui appartient aux étrangers.

PÉRÉGRINATION, subst. fém. (*péréguerinâcion*) (en lat. *peregrinatio*), voyage fait en pays éloignés. Vieux mot.

PÉRÉGRINÉ, part. pass. de *pérégriner.*

PÉRÉGRINER, v. neut. (*péréguerine*), aller en pèlerinage, aller au loin. Vieux.

PÉRÉGRINI, subst. mas. plur. (*péréguerini*), myth., dieux étrangers chez les Romains.

*PÉRÉGRINITÉ, subst. fém. (*péréguerinité*) (en lat. *peregrinitas,* fait de *peregrinus,* étranger), t. d'hist. anc., état d'un homme dépouillé du titre de citoyen romain, et rendu par là semblable à un étranger. — Aujourd'hui, en t. de jurisprudence, état de celui qui est étranger dans un pays.

PÉRÉGRINOMANE, subst. mas. (*péréguerinomane*), celui qui est possédé de la passion des voyages, de la *pérégrinomanie.* Inusité.

PÉRÉGRINOMANIE, subst. fém. (*péréguerinomani*) (du lat. *peregrinari,* voyager, et *mania,* manie), fureur de voyager ; manie, passion des voyages.

PÉRÉGRINOMANIQUE, adj. des deux genres (*péréguerinomanike*), qui a rapport, qui tient à la *pérégrinomanie.* Inusité.

PÉREMPTION, subst. fém. (*péranpecion*) (en lat. *peremptio,* fait de *perimere,* détruire, abolir), t. de jurispr., prescription qui annulle une procédure civile : *il y a péremption d'instance,* l'instance est *périmée,* éteinte, hors de droit.

*PÉREMPTOIRE, adj. des deux genres (*péranpetoare*), décisif : *raison péremptoire,* qui *périme,* qui détruit tous les raisonnements.

PÉREMPTOIREMENT, adv. (*péranpetoareman*), d'une manière *péremptoire,* d'une façon décisive.

PÉREMPTORISÉ, E, part. pass. de *péremptoriser.*

PÉREMPTORISER, v. act. et neut. (*péranpetorizé*), augmenter, prolonger, donner des délais. — SE PÉREMPTORISER, v. pron. (*Boiste.*) Inusité.

PÉRENNIAL, E, adj. (*pérèneni-al*) (du latin *perennis*), vieux mot presque inusité, qui signifiait perpétuel.—Au plur., *pérenniaux.*

PÉRENNIES, subst. fém. plur. (*pérèneni*), cérémonies qui s'observaient lorsqu'on prenait les auspices.

PÉRENNISÉ, E, part. pass. de *pérenniser.*

PÉRENNISER, v. act. (*pérènenizé*), mot peu usité auquel on a fait signifier, rendre perpétuel.—SE PÉRENNISER, v. pron.

*PÉRENNITÉ, subst. fém. (*pérènenité*) (en lat. *perennitas*), vieux mot peu usité, qui signifiait longue durée.

PÉRÉQUAIRE, subst. mas. (*pérékiaire*), cadastre d'un pays, d'une contrée. Vieux et même hors d'usage.

*PÉRÉQUATEUR, subst. mas. (*pérékouateur*), préposé à la répartition égale des impôts, dans la commune.

*PÉRÉQUATION, subst. fém. (*pérékouâcion*) (du latin *per,* entre, parmi, et *æquare,* répartir), *équation* parfaite. — Répartition égale des impôts. Hors d'usage dans la seconde acception.

PÉRÉTÉRION, subst. mas. (*péréteri-on*) t. de chir., trépan perforatif. Peu connu.

PÉRÉZIE, subst. fém. (*pérézi*), t. de bot., genre de plantes.

PERFECTIBILITÉ, subst. fém. (*pèrefèktibilité*), qualité de ce qui est *perfectible.*

PERFECTIBLE, adj. des deux genres (*pèrefèktible*), qui peut être *perfectionné.*

PERFECTION, subst. fém. (*pèrefèkcion*) (en lat. *perfectio*), qualité de ce qui est *parfait* en son genre. — Idée du *parfait* : *atteindre la perfection.* — Achèvement entier.—Qualité excellente, soit de l'âme, soit du corps. Il ne prend de plur. qu'en ce dernier sens, et c'est surtout en ce nombre qu'il s'emploie : *être doué de grandes perfections.* — On dit en théol. : *les perfections divines,* les qualités qui sont en Dieu.— *en* PERFECTION, *dans la* PERFECTION, loc. adv., *parfaitement.*

PERFECTIONNÉ, E, part. pass. de *perfectionner,* et adj. : *invention perfectionnée.*

PERFECTIONNEMENT, subst. mas. (*pèrefèkcioneman*), action de *perfectionner.*—État de ce qui est *perfectionné.*

PERFECTIONNER, v. act. (*pèrefèkcioné*) (du lat. *perficere,* employé dans la même acception, et qui signifie proprement, *faire entièrement, parfaire, achever,* formé de la particule augmentative *per,* et de *facere,* faire), rendre *parfait,* accompli.—SE PERFECTIONNER, v. pron., se rendre *parfait.*

PERFECTISSIMAT, subst. mas. (*pèrefèkticima*) (du lat. *perfectissimus,* superl. de *perfectus,* parfait), dignité que, dans le Bas-Empire, les empereurs accordaient à certaines personnes. Elle était au-dessus du *clarissimat ;* et ce fut un des titres imaginés par le grand Constantin.

*PERFECTISSIME, subst. mas. (*pèrefèkticime*), titre de dignité dans le Bas-Empire. Voy. PERFECTISSIMAT.

PERFICA, subst. propre fém. (*pèrefika*), myth., déesse que les Romains invoquaient dans les mariages.

PERFIDE, subst. et adj. des deux genres (*pèrefide*) (en lat. *perfidus*), qui manque à sa foi, à sa parole; traître, déloyal : *ami perfide;* et subst. : *c'est un perfide, une perfide.* — Il se dit des choses qui ont rapport aux personnes : *tour, action, serment perfide.*

PERFIDEMENT, adv. (*pèrefideman*) (en latin *perfide*), avec *perfidie.*

PERFIDIE, subst. fém. (*pèrefidi*) (en lat. *perfidia*), manquement de foi, de loyauté; abus de confiance.

***PERFOLIÉ, E**, adj. (*pèrefoli-é*) (du latin *per*, par, à travers, et *folium*, feuille), t. de bot. : *feuille perfoliée*, qui est traversée par la tige.

PERFORANT, E, subst. et adj. (*pèreforan, rante*) (en lat. *perforans*, formé de *per*, à travers, et de *forare*, percer), qui *perfore.*—Subst. mas., t. d'anat., muscle des doigts de la main, appelé communément le *profond.* Celui qui lui répond dans les doigts du pied est nommé *long fléchisseur commun des orteils.* — Adj., *muscle perforant.*

PERFORATEUR, subst. mas. (*pèreforateur*), t. de chir., partie du lithotriteur qui sert à *perforer* la pierre; il est fait en forme de fraise.

PERFORATIF, subst. mas. (*pèreforatife*), t. de chir., le même instrument que le *trépan.*

PERFORATIF, adj. mas., au fém. **PERFORATIVE** (*perforatif, tive*), qui sert à *percer.*

***PERFORATION**, subst. fém. (*pèreforâcion*) (en lat. *perforatio*, fait de *per*, à travers, et *forare*, percer), action de *perforer*, de percer quelque chose.

PERFORATIVE, adj. fém. Voy. PERFORATIF.

***PERFORÉ, E**, adj. (*pèreforé*), t. d'anat.; il se dit du muscle des doigts de la main, appelé communément *le sublime ;* c'est celui qui est terminé par quatre tendons à la troisième phalange des doigts.—Subst. mas. : *le perforé.*

PERFORÉ, E, part. pass. de *perforer*, et adj.

PERFORER, v. act. (*pèreforé*) (en latin *perforare*), percer, c'est un terme d'art. — *se* PERFORER, v. pron.

***PERGAME**, subst. propre mas. (*pèreguame*); on appelait ainsi Troie, à cause de l'une de ses tours nommée *Pergame.*—Il y eut aussi une ville de ce nom dans la Troade, ou plutôt dans la Mysie, célèbre par le culte qu'on y rendait à Esculape, parce qu'il y avait exercé la médecine.

PERGASIE ou **PERGÉE**, subst. propre fém. (*pèreguazi, pèrejé*), myth., surnom de Diane, adorée à *Pergée*, ville de Pamphylie.

***PERGÉE**, subst. fém. (*pèrejé*), amende levée sur les bêtes prises au moment qu'elles font du dégât. Vieux et même hors d'usage. — Subst. propre fém., myth., surnom de Diane tiré d'une ville de Pamphylie où elle avait un temple.

PERGOLÈSE, subst. mas. (*pèreguolèze*), espèce de raisin noir.

PERGONTE, subst. fém. (*pèreguonte*), t. de bot., fleur blanche qui a quelque ressemblance avec la marguerite.

PERGUBRIOS, subst. propre mas. (*pèregubrioce*), myth., idole des anciens peuples de la Prusse, qui présidait aux fruits de la terre, et en l'honneur de laquelle on célébrait une fête le 22 mars.

PERGUE, subst. fém. (*pèregue*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PERGULAIRE, subst. fém. (*pèregulère*), t. de bot., genre de plantes de la famille des apocynées. Comment *Raymond* donne-t-il *pergulaire* et *pergularia ?* il ne s'est donc pas aperçu que ces deux mots ne désignent que la même plante?

PERGUS, subst. propre mas. (*pèreguce*), lac de Sicile, sur les bords duquel Pluton enleva Proserpine.

PÉRI, subst. des deux genres (*péri*), myth., nom donné par les Persans à une espèce de créatures qui ne sont ni hommes, ni anges, ni diables, et qui, dans les anciens romans de Perse, répondent à ce que, dans les nôtres, nous appelons *fées.* Il y en a de mâles et de femelles, et ce sont des génies bienfaisants.

PÉRI, E, part. pass. de *périr*, et adj., se dit dans le blason, 1° d'un meuble qui se trouve au centre de l'écu, et qui est d'une très-petite proportion : 2° plus ordinairement, d'un petit bâton posé en bande ou en barre, qui sert de brisure, et qui est de même placé au centre de l'écu.

PÉRIAL, E, adj. (*périal*), t. d'anat., nom que M. Geoffroy-Saint-Hilaire donne à la première paire d'osselets placés immédiatement au-dessus du cycléal. — Au plur. mas., *périaux : les os périaux.*

PÉRIAUX, adj. mas. plur. Voy. PÉRIAL.

PÉRIAMBE, subst. mas. (*péri-anbe*), t. de poésie grecque et latine, pied de vers, formé de deux brèves.

PÉRIANTHE, subst. mas. (*péri-ante*) (du grec περι, autour, et ανθος, fleur; *qui entoure la fleur*), t. de bot., calice particulier des fleurs.

PÉRIAPTE, subst. mas. (*péri-apete*) (du grec περι, autour, et απτω, j'attache), talisman, espèce d'amulette qu'on portait au cou, chez les anciens, pour se préserver des maladies.

***PÉRIBÉE**, subst. propre fém. (*péribé*), myth., femme de Télamon. Le père de cette princesse, s'étant aperçu que Télamon avait eu commerce avec elle avant son mariage, ordonna à un de ses gardes de la jeter dans la mer; et Télamon prit la fuite. Le garde, qui en eut compassion, au lieu de la noyer, la vendit. Elle fut conduite à Salamine, où elle retrouva Télamon, et y accoucha d'Ajax. Quelques-uns disent que ce fut à Thésée qu'on la vendit, et qu'étant arrivé à Salamine, ce prince, touché de ses pleurs, la rendit à Télamon.

PÉRIBLEPSIE, subst. fém. (*périblèpeci*) (du grec περι, autour, et ϐλεπω, je considère), t. de médec., regard effaré qu'on remarque chez ceux qui sont dans le délire.

***PÉRIBOLE**, subst. mas. (*péribole*) (du grec περιϐολη, qui a la même signification), première enceinte des temples des païens.—Espace de terre planté d'arbres et de vignes qu'on laissait autour des temples; il était fermé par un mur, consacré aux divinités du lieu, et les fruits qui y croissaient appartenaient aux prêtres.—T. de médec., transport de la matière morbifique sur la surface du corps.— Porcelaine incomplète. —T. d'hist. nat., nom d'une espèce de coquille.

PÉRIBROSE, subst. fém. (*péribrôze*) (en grec περιϐρωσις, fait de περι, autour, et ϐρωσκω, je ronge), t. de médec., ulcération des paupières, ou autour des paupières.

PÉRICAL, subst. mas. (*périkale*), t. de médec., éléphantiasis des Arabes qui affecte la jambe.

***PÉRICALLES**, subst. mas. pl. (*périkale*) (en grec περικαλλης, fait de περι, autour, et καλλος, barbe de coq), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux de l'ordre des silvains.

PÉRICARDE, subst. mas. (*périkarde*) (en grec περικαρδιον, fait de περι, autour, et de καρδια, cœur), t. d'anat., capsule membraneuse qui environne le cœur.

PÉRICARDIAIRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*périkardi-ère*), t. d'hist. nat., se dit de vers qui s'engendrent dans le *péricarde.*

PÉRICARDIN, E, adj. (*périkardein, dine*), t. d'anat., qui appartient, qui a rapport au *péricarde.*

PÉRICARDITE, subst. fém. (*périkardite*), t. de médec., inflammation du *péricarde.*

PÉRICARPE, subst. mas. (*périkarpe*) (en grec περικαρπια, ou περικαρπιον, formé de περι, autour, et καρπος, fruit), t. de bot., partie de fruit qui enveloppe la semence.

PÉRICHONDRE, et non pas **PÉRICONDRE**, subst. mas. (*périkondre*) (du grec περι, autour, et χονδρος, cartilage), t. d'anat., membrane qui recouvre certains *cartilages.*

***PÉRICHORE**, subst. mas. (*périkore*) (du grec περιχορευω, danser autour), t. d'antiq., nom d'un jeu grec, qui est resté inconnu pour nous.

PÉRICLITANT, E, adj. (*périklitan, tante*), qui *périclite.*

PÉRICLITÉ, part. pass. de *péricliter.*

PÉRICLITER, v. neut. (*périklité*) (en lat. *periclitari*, fait de *periculum*, péril, danger), courir quelque *hasard.*— Être en péril. Il ne se dit guère que des choses : *cette affaire périclite.*

***PÉRICLYMÈNE**, subst. mas. (*périklimène*) (du grec περικλυζω, j'entoure), t. de bot., nom d'une plante que l'on croit être notre chèvrefeuille des jardins, et que les anciens appelaient *periclymenum.*—Subst. propre mas., myth., nom de l'un des douze fils de Nélée, qui avait reçu des dieux le privilége ou le pouvoir de changer de figure.

PÉRICOLLIE, subst. fém. (*périkoleli*), t. de bot., genre de plantes de la classe des monocotylédones.

PÉRICONIE, subst. fém. (*périkoni*), t. de bot., genre de plantes cryptogames de la famille des champignons.

PÉRICRÂNE, subst. mas. (*périkrâne*) (en grec περικρανιον, formé de περι, autour, et κρανιον, crâne), t. d'anat., membrane épaisse qui couvre et enveloppe le crâne.

PÉRIDÉCAÈDRE, adj. des deux genres (*périděka-èdre*) (du grec περι, autour, δεκα, dix, et εδρα, base), t. de géom., figure dont la forme prismatismale à quatre pans se change en *décaèdre.*

PÉRIDESMIQUE, adj. des deux genres (*péridècemike*) (du grec περι, autour, et δεσμος, lien), t. de médec.; il se dit de l'ischurie qui est occasionée par une ligature trop serrée du pénis.

PÉRIDIDYMITE, subst. fém. (*périddidimite*) (du grec περι, autour, et διδυμος, testicules), t. de médec., inflammation de la membrane extérieure des testicules.

PÉRIDIOLITHE, subst. fém. (*péridi-olite*), t. d'hist. nat., petite coquille à valves closes qu'on trouve en Westphalie.

PÉRIDION, subst. mas. (*péridi-on*), partie des champignons qui contient des bourgeons séminiformes.

PÉRIDONIUS, subst. mas. (*péridoni-uce*), t. d'hist. nat., sorte de pierre fauve qui avait la vertu de guérir la goutte.

PÉRIDOT, subst. mas. (*péridô*), pierre précieuse qui tire un peu sur le vert.

***PÉRIDROME**, subst. mas. (*péridrome*) (du grec περιδρομος, fait de περι, autour, et de δρομος, course), t. d'archit. anc., l'espace, la galerie, l'allée qui, dans un périptère, régnait entre les colonnes et les murs; c'était une promenade.

PÉRIE, subst. fém. (*Boiste.*) Voy. PÉRI, seul usité.

PÉRIÉCIENS. Voy. PÉRIOECIENS.

PÉRIÉGÈSE, subst. fém. (*péri-éjèze*) (du grec περι, autour, et γη, pour γαια, la terre), description géographique du monde.

PÉRIÉGÈTES, subst. mas. plur. (*péri-éjète*) (en grec περιηγητης, formé de περι, autour, et de ηγεομαι, conduire), ministres du temple de Delphes, qui servaient aux étrangers et de *guides* et d'interprètes. — Géographes qui décrivaient les côtes, qui conduisaient en quelque sorte leurs lecteurs autour des terres.

PÉRIÉLÈSE, subst. fém. (*péri élèze*) (en grec περιειλησις, circonlocution; formé de περι, autour, et de ειλεω, je roule, j'entoure), dans le plain-chant, cadence qui se fait dans l'intonation pour avertir le chœur que c'est à lui à poursuivre.

PÉRIER, subst. mas. (*périé*), morceau de fer emmanché qui sert à faire l'ouverture des fourneaux, afin de faire couler le métal quand on veut jeter quelque ouvrage en bronze. (*Trévoux* d'après *Félibien.*)

PÉRIÈRE, subst. fém. (*périère*), t. d'hist. nat., oiseau de la couleur et de la grandeur de l'alouette commune. — T. de médec., ensemble de la peau et des membranes muqueuses.

PÉRIÉRÈSE, subst. fém. (*péri-érèze*) (du grec περι, autour, et αιρεω, je prends), t. de chir., incision que les anciens faisaient autour des grands abcès.

PÉRIÉRIQUE, adj. des deux genres (*péri-érike*), t. de médec., situé à la surface, qui paraît à la surface.

PÉRIERS, subst. propre mas. (*périé*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Coutances, dép. de la Manche.

PÉRIGÉE, subst. mas. (*périjé*) (du grec περι autour, et γη, terre), t. d'astron., l'endroit du ciel où se trouve une planète quand elle est le plus proche de la terre. Il est opposé à *apogée.* L'*Académie* ajoute que ce mot est aussi adj. des deux genres : *la lune est périgée.*

PÉRIGLOTTE, subst. fém. (*périguelote*) (du grec περι, autour, et γλωσσα, langue), t. d'anat., glande épiglottique.

***PÉRIGONE**, subst. mas. (*périguone*) (du grec περι, autour, et γονη, semence), t. de bot., enveloppe des organes de la végétation dans les plantes. — Subst. propre fém., myth., nom de la fille du géant Sinnis.

***PÉRIGORD**, subst. propre mas. (*périguore*), nom d'une ancienne province de France.

PÉRIGOURDIN, E, subst. et adj. (*périguourdein, dine*), qui est du *Périgord.*

PÉRIGRAPHE, subst. mas. (*périguerafe*) (du

grec $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $\gamma\rho\alpha\phi\omega$, je décris), t. d'anat., insertion aponévrotique du muscle droit de l'abdomen.

*PÉRIGUEUX, subst. propre mas. (périguieu), ville de France, chef-lieu du dép. de la Dordogne.

PÉRIGUEUX, subst. mas. (périguieu), sorte de pierre noire fort dure des environs de *Périgueux*.

*PÉRIGYNE, ou PÉRIGYNIQUE, adj. des deux genres (périjine, périjinike) (du grec $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $\gamma\upsilon\nu\eta$, femme), t. de bot., se dit de la corolle et des étamines des fleurs qui sont attachées autour de l'ovaire ou de l'organe femelle.

PÉRIGYNIQUE. Voy. PÉRIGYNE.

PÉRIHÉLIE, subst. mas. (péri-éli) (du grec $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $\eta\lambda\iota o\varsigma$, soleil), t. d'astron., le point où une planète est le plus près du soleil : *Vénus est dans son périhélie*. — On dit aussi adj. des deux genres : *Vénus est périhélie*.

*PÉRIKÈGE, subst. mas. (périkièje) (du grec $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $\chi\alpha\iota\tau\eta$, chevelure), t. de bot., involucre velouté qui enveloppe la base du pédoncule des fleurs de quelques mousses.

PÉRIL, subst. mas. (périle, et non plus périe) (du lat. *periculum*, danger), danger, risque ; état où il y a quelque chose de fâcheux à craindre. — *Prendre une affaire à ses risques et périls*, se charger du bon et du mauvais succès. Voy. DANGER. — *Il y a péril en la demeure*, le moindre retard peut causer le plus grand préjudice.

PÉRILAMPE, subst. mas. (périlanpe), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PÉRILEUCOS, subst. mas. (périleukôce), t. d'hist. nat., pierre précieuse qui paraît être une agate à deux couches, l'une blanche et l'autre brune.

PÉRILEXE, subst. fém. (périlèkce) (en grec $\pi\epsilon\rho\iota\lambda\epsilon\xi\iota\varsigma$, circonlocution, fait de $\pi\epsilon\rho\iota\lambda\epsilon\gamma\omega$, dérivé de $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $\lambda\epsilon\gamma\omega$, je dis, je parle), fig. de rhétorique, circonlocution, détour.

PÉRILLE, subst. fém. (péri-le), t. de bot., plante à tige simple.

PÉRILLEUSE, adj. fém. Voy. PÉRILLEUX.

PÉRILLEUSEMENT, adv. (péri-ieuzeman), dangereusement ; avec chance de *péril*.

PÉRILLEUX, adj. mas., au fém. **PÉRILLEUSE** (péri-ieu, ieuze) (en lat. *periculosus*), dangereux ; où il y a du *péril* à courir. — *Saut périlleux*, saut difficile et dangereux, qu'exécutent les danseurs de corde.

PÉRILOMIE, subst. fém. (périlomi), t. de bot., genre de plantes de la famille des labiées, originaires du Pérou.

PÉRIMÉ, E, part. pass. de *périmer*.

PÉRIMER, v. neut. (périmé) (du lat. *perimere*, détruire, abolir), t. de jurispr., se perdre ; périr, en parlant d'une instance. C'est proprement laisser arriver la prescription qui fait qu'une instance vient à périr faute d'avoir été poursuivie dans le temps nécessaire. Il prend l'auxiliaire *être* : *l'instance est périmée* et non pas *a périmé*. — *se* PÉRIMER, v. pron.

PÉRIMÈTRE, subst. mas. (périmètre) (du grec $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $\mu\epsilon\tau\rho o\nu$, mesure), t. de géom., contour, étendue qui termine une figure ou un corps. Dans les figures circulaires, le *périmètre* est appelé *périphérie* ou *circonférence*.

PÉRIMÉTRIQUE, adj. des deux genres (périmétrike), t. de géom., qui appartient, qui est relatif au *périmètre*.

PÉRINÉAL, E, adj., ou **PÉRINÉEN**, adj. mas., au fém. **PÉRINÉENNE** (périné-ale, né-ein, néène), t. d'anat., qui appartient au *périnée*.

PÉRINÉE, subst. mas. (périné) (en grec $\pi\epsilon\rho\iota\nu\alpha\iota o\varsigma$ ou $\pi\epsilon\rho\iota\nu\epsilon o\nu$, formé de $\pi\eta\rho\iota\nu$, scrotum), t. d'anat., l'espace qui se trouve entre l'anus et les parties naturelles.

PÉRINÉEN, **PÉRINÉENNE**, adj. Voy. PÉRINÉAL.

PÉRINÉOCÈLE, subst. fém. (périné-ocèle) (du grec $\pi\epsilon\rho\iota\nu\alpha\iota o\varsigma$, périnée, et $\kappa\eta\lambda\eta$, tumeur), t. de chir., hernie du *périnée*.

PÉRINÉO-CLITORIEN, subst. mas. (périnéoklitoriein), t. d'anat., muscle constricteur qui s'étend du *périnée* au *clitoris*. — Il est aussi adj. mas. : *muscle périnéo-clitorien*.

PÉRINE-VIERGE, subst. fém. (périne-vièrje), nom que les Provençaux donnent au suc résineux qui coule du pied des pins par incision.

*PÉRINTHE, subst. propre mas. (péreinte), nom d'une ancienne ville de la Thrace.

PÉRINYCTIDE, subst. fém. (périniktide) (du grec $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $\nu\upsilon\kappa\tau o\varsigma$, gén. de $\nu\upsilon\xi$, nuit), t. de médec., exanthème qui se montre la nuit et disparaît le jour.

PÉRIODE, subst. mas. (péri-ode), le plus haut point de quelque chose : *Démosthène et Cicéron ont porté l'éloquence à son plus haut période*. — Un certain espace de temps vague, indéterminé : *dans un certain période de temps*. — *Dans le dernier période de sa vie*, dans les derniers temps de sa vie.

*PÉRIODE, subst. fém. (péri-ode) (en grec $\pi\epsilon\rho\iota o\delta o\varsigma$, circuit, fait de $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $o\delta o\varsigma$, chemin), révolution, cours d'un astre pour revenir au même point d'où il est parti : *le soleil fait sa période en trois cent soixante-cinq jours et près de six heures*. — En t. de chronologie, mesure du temps ; époque, temps remarquable par où l'on commence à compter les années. — *Période de Constantinople*, la même que la *période julienne*; avec cette seule différence, que celle-là a commencé, suivant quelques-uns, sept cent quatre-vingt-quinze ans plus tôt que celle-ci, c'est-à-dire cinq mille cinq cent huit ans avant la naissance de Jésus-Christ. — *Période dionysienne* ou *victorienne*, ainsi nommée de *Denys le Petit* à qui elle est attribuée, et de *Victorinus* ou *Victorius*, qui vivait sous le pape Hilaire), intervalle de cinq cent trente-deux ans, formé par le produit de 19 et 28, ou du cycle lunaire par le cycle solaire. On l'a aussi appelée le *grand cycle pascal*, parce qu'elle ramenait les nouvelles lunes et la fête de Pâques au même jour de l'année julienne. — *Période d'Hipparque*, révolution de trois cent quatre années solaires, à la fin de laquelle les nouvelles et les pleines lunes reviennent aux mêmes jours de l'année solaire où elles étaient tombées dans la première année de cette *période*, ainsi nommée de son auteur, mathématicien et astronome de Nicée, qui florissait l'an 136 avant Jésus-Christ. — *Période julienne*, produit des trois cycles solaires, lunaire et d'indiction, ou de 28, 19 et 15, ce qui donne un espace de sept mille neuf cent quatre-vingts ans, au bout duquel les trois cycles reviennent ensemble dans le même ordre. Cette *période* a été proposée en 1583 par *Joseph Scaliger*, qui lui donna le nom de son père *Jules-César*. — *Période chaldéenne*, *période* de dix-huit ans ou deux cent vingt-trois lunaisons, qui ramène la lune à la même position, par rapport au soleil, à l'apogée et au nœud. — *Période de six cents ans*, qui ramène le soleil et la lune en conjonction au même point du ciel, du moins à un jour près. Suivant l'historien *Josèphe*, ce n'est qu'après cette révolution que s'accomplit la *grande année*, appelée aussi la *grande année des patriarches*. — *Période luni-solaire de Louis-le-Grand*, *période* de onze mille six cents ans, proposée par *Cassini*. Elle ramène les nouvelles lunes au même jour et presque à la même heure de l'année grégorienne. — *Période caniculaire*, *cynique*, ou *cycle caniculaire*, espace de quatorze cent soixante ans, au bout desquels l'année solaire naturelle se trouvait recommencer avec l'année civile ou *thôt* vague des Égyptiens, qui n'avait que trois cent soixante-cinq jours. — *Période de huit ans*, employée autrefois par *Cléostrate* et *Harpalus*. — *Période de cinquante-neuf ans*, proposée par *Philolaüs* et *Œnopidès*. — *Période de quatre-vingt-deux ans*, proposée par *Démocrite*. — *Période de deux cent quarante-sept ans*, proposée par *Gamaliel*. — *Période de trois cent quatre ans*. Voy. plus haut *période d'Hipparque*. — En t. de médec., chacun des espaces de temps qu'une maladie peut parcourir : *la période d'accroissement*, *la période de déclin*, *de terminaison*. — Durée de l'accès et de l'intermission dans une fièvre intermittente. — Dans l'art oratoire, plusieurs phrases tellement réunies qu'elles dépendent les unes des autres pour former un sens complet. — *Période carrée*, composée de quatre membres. Par extension, *période* nombreuse et conçue en termes bien arrangés.

*PÉRIODEUTE, subst. mas. (péri-odeute) (en grec $\pi\epsilon\rho\iota o\delta\epsilon\upsilon\tau\eta\varsigma$), t. d'antiq., nom de médecins qui allaient de ville en ville traiter des maladies.

PÉRIODICITÉ, subst. fém. (péri-odicité), qualité de ce qui est *périodique*.

*PÉRIODIQUE, adj. (péri-odike), qui a ses *périodes* : *mouvement*, *révolution périodique*; *fièvre périodique*. — Qui paraît dans des temps fixes et réglés : *ouvrage périodique*. — Qui paraît par livraisons et à des jours réglés. — En parlant du style d'un discours : 1° qui a du nombre et de l'harmonie ; 2° qui est composé de *périodes* travaillées avec art.

PÉRIODIQUEMENT, adv. (péri-odikeman), d'une manière *périodique* : *les astres se meuvent périodiquement*. — On dit par raillerie et en mauvaise part : *parler périodiquement*, par *périodes* nombreuses. Peu usité dans cette dernière acception.

*PÉRIODISTE, subst. mas. (péri-odiceie), faiseur de feuilles *périodiques*. On dirait mieux : *écrivain périodique*.

PÉRIODONIQUE, adj. des deux genres (péri-odonike) (du grec $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, $o\delta o\varsigma$, route, et $\nu\iota\kappa\alpha\omega$, je suis vainqueur), t. d'antiq., se disait des jeux ou combats auxquels on n'admettait que les seuls athlètes qui avaient déjà été vainqueurs. — Subst. mas., celui qui remportait la victoire dans les quatre grands jeux de la Grèce.

PÉRIODONTITE, subst. fém. (péri-odontite) (du grec $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et de $o\delta o\nu\tau o\varsigma$, gén. de $o\delta o\upsilon\varsigma$, dent), t. de médec., inflammation de la membrane alvéolaire.

PÉRIODYNIE, subst. fém. (péri-odini) (du grec $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $o\delta\upsilon\nu\eta$, douleur), t. de médec., sorte de douleur d'estomac, violente douleur locale.

PÉRIODYNIQUE, adj. des deux genres (péri-odinike), qui tient, qui est relatif à la *périodynie*.

PÉRIŒCIENS, subst. mas. plur. (péri-ecien) (du grec $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $o\iota\kappa\epsilon\omega$, j'habite ; *qui habitent autour du pôle*), habitants du même parallèle terrestre, qui sont opposés en longitude, mais qui ont la même latitude.

PÉRIOPHTHALME, subst. mas. (péri-ofetalme), t. d'hist. nat., genre de poissons qu'on a établi parmi les gobies.

PÉRIOPHTHALMIE, subst. fém. (péri-ofetalmi) (du grec $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $o\phi\theta\alpha\lambda\mu o\varsigma$, œil), t. de médec., sorte d'inflammation qui occupe le tour des yeux.

PÉRIOPHTHALMIQUE, adj. des deux genres (péri-ofetalmike), qui concerne la *périophthalmie*.

PÉRIORBITE, subst. mas. (péri-orbite) (du grec $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et du lat. *orbis*, cercle), selon quelques anatomistes, le périoste qui tapisse la fosse *orbiculaire*.

PÉRIOSTE, subst. mas. (péri-ocete) (du grec $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $o\sigma\tau\epsilon o\nu$, os), t. d'anat., membrane qui enveloppe les os.

PÉRIOSTITE, subst. fém. (péri-ocetite), t. de médec., inflammation du *périoste*.

PÉRIOSTOSE, subst. fém. (péri-ocetôze), t. de médec., gonflement du *périoste*.

PÉRIPATÉTICIEN, subst. et adj. mas., au fém. **PÉRIPATÉTICIENNE** (péripatéticiein, ciène) (du grec $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $\pi\alpha\tau\epsilon\omega$, je me promène, parce que les *péripatéticiens* disputaient dans le Lycée en se *promenant*.), celui qui suit la doctrine d'*Aristote*. — Adj., qui a rapport au *péripatétisme*.

PÉRIPATÉTICIENNE, subst. et adj. fém. Voy. PÉRIPATÉTICIEN.

PÉRIPATÉTISME, subst. mas. (péripatéticeme), doctrine des *péripatéticiens*.

PÉRIPÉTIE, subst. fém. (péripéci) (en grec $\pi\epsilon\rho\iota\pi\epsilon\tau\epsilon\iota\alpha$, incident, renversement d'état, formé de $\pi\epsilon\rho\iota$, contre, $\pi\iota\pi\tau\omega$, je tombe), changement inopiné d'une fortune bonne ou mauvaise en une toute contraire. Il se dit surtout du dernier événement d'une pièce de théâtre, d'un poème épique, d'un roman. — Au plur., myth., fêtes qu'on célébrait autrefois dans la Macédoine.

*PÉRIPHALLIES ou PÉRIPHALLIQUES, subst. fém. plur. (périfaleli, like) (du grec $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $\phi\alpha\lambda\lambda o\varsigma$, Priape, phallus), myth., fêtes qu'on célébrait chez les anciens Grecs et Romains, en l'honneur de Priape.

*PÉRIPHÉRIE, subst. fém. (périféri) (du grec $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $\phi\epsilon\rho\omega$, je porte), t. de géom., contour, circonférence d'une figure curviligne.

PÉRIPHÉROME, subst. mas. (périférome) (du grec $\pi\epsilon\rho\iota\phi\epsilon\rho o\mu\alpha\iota$, fait de $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et $\phi\epsilon\rho o\mu\alpha\iota$, être emporté), figure de rhétorique par laquelle on ajoute à une phrase un mot superflu ; supplément inutile. Inusité.

PÉRIPHRASE, subst. fém. (périfrâze) (en grec $\pi\epsilon\rho\iota\phi\rho\alpha\sigma\iota\varsigma$, formé de $\pi\epsilon\rho\iota$, autour, et de $\phi\rho\alpha\zeta\omega$, je parle), circonlocution, tour de paroles dont on se sert pour exprimer ce qu'on ne veut pas dire en termes propres. — PÉRIPHRASE, CIRCONLOCUTION. (*Syn.*) La *périphrase* est proprement un terme de rhétorique. La *périphrase*

est une figure par laquelle, à l'expression simple d'une idée, vous substituez une description ou une expression plus développée, pour rendre le discours plus agréable, plus noble, plus sensible, plus frappant, plus intéressant, plus pittoresque. *Circonlocution* est un terme plus simple. La *circonlocution* est une expression détournée, développée et substituée à l'expression naturelle, sans art, ou moins par art ou avec une intention oratoire ou poétique, que par nécessité, par convenance, pour la commodité, pour l'utilité, soit parce qu'on n'a pas le mot ou l'expression propre, soit parce qu'il est à propos de s'en abstenir, soit parce qu'il s'agit de faciliter l'intelligence des choses.—La *circonlocution* est la *périphrase* commune, familière, sans prétention de style et de recherche dans l'élocution; la *périphrase* est la *circonlocution* oratoire ou poétique, faite pour embellir ou relever le discours.

PÉRIPHRASÉ, part. pass. de *périphraser*.

PÉRIPHRASER, v. neut. (*périfrâzé*), parler par *périphrases*. — *se* PÉRIPHRASER, v. pron., se mettre en *périphrase*.

***PÉRIPLE**, subst. mas. (*périple*) (du grec περι, autour, et πλεω, je navigue), t. de géog. anc., navigation autour d'une mer ou de quelque côte. — Ouvrage qui en rend compte : *le périple d'Hannon*.

PÉRIPLEUMONIE. (*Barbarisme.*) Voy. PÉRIPNEUMONIE.

PÉRIPLOCA, subst. fém. (*périploka*), t. de bot. Voy. PÉRIPLOQUE.

PÉRIPLOQUE, subst. fém. (*périploke*) (en grec περιπλοκη, entortillement, fait de πλεκειν, enlacer), t. de bot., plante de la famille des apocynées de *Jussieu*, qui se roule autour des plantes et des corps qu'elle rencontre.

PÉRIPLYSIE, subst. fém. (*périplizi*) (en grec περιπλυσις), t. de médec., flux abondant.

PÉRIPNEUMONIE, subst. fém. (*péripeneumoni*) (du grec περι, autour, et πνευμα, poumon, dérivé de πνεω, je respire), t. de médec., inflammation du poumon avec fièvre aiguë et oppression.

PÉRIPOLYGONE, subst. mas. (*péripoliguone*) (du grec περι, autour, et πολυγωνον, polygone), prisme à un grand nombre de pans.

PÉRIPSYXIE, subst. fém. (*péripecikeci*), t. de médec., diminution très-grande de la chaleur du corps.

***PÉRIPTÈRE**, subst. mas. (*péripetère*) (du grec περι, autour, et πτερον, aile ; *qui a des ailes autour*), t. d'archit. anc., édifice, temple entouré extérieurement de colonnes isolées, à la différence du *péristyle*, qui n'en avait que devant. Voy. PÉRISTYLE. — On dit aussi adj. pour les deux genres : *un temple périptère*.

PÉRIPYÈME, subst. mas. (*péripi-ème*) (du grec περι, autour, et πυον, pus), t. de médec., suppuration autour d'un organe, d'une dent, etc.

PÉRIR, v. neut. (*périr*) (en lat. *perire*, fait de la prep. *per*, par, au milieu, et de *ire*, aller), il prend tantôt *avoir*, tantôt *être* pour auxiliaire. En parlant des choses : 1° prendre fin; 2° tomber en ruine, en décadence. Il se dit surtout des bâtiments. — En parlant des personnes, faire une fin malheureuse : *périr de froid*, *de faim*, *de misère*, etc. — *Périr d'ennui*, en être excédé. — N'être point transmis à la postérité : *sa mémoire a péri*.—Sorte d'imprécation à l'impératif :

> *Périsse* le Troyen!....
>
> RACINE.

— Faire naufrage. Il se dit des vaisseaux et de l'équipage.—En t. de pratique : *laisser périr une instance*, négliger de la poursuivre pendant un certain temps.—Laisser des droits se perdre par la prescription. Dans ces deux dernières acceptions, *périr* dit tout autant que *périmer*.

PÉRIRRANTÉRION, subst. mas. (*périrerantéri-on*), chez les anciens, vase destiné à contenir l'eau lustrale.

PÉRIS, subst. mas. plur. (*péri*), myth., demi-dieux adorés par les anciens Perses, êtres chimériques. Voy. PERI.

PÉRISCÉLIDE, subst. fém. (*péricecélide*) (du grec περι, autour, et σκελος, jambe), espèce de bracelets que l'on plaçait, chez certains peuples, au-dessus de la cheville du pied.

PÉRISCIENS, subst. mas. plur. (*péricecì-ein*) (du grec περι, autour, et σκια, ombre), habitants des zônes froides, dont l'ombre fait le tour de l'horizon en certains temps de l'année.

PÉRISCOPIQUE, adj. des deux genres (*péricekopike*) (du grec περι, autour, et σκοπεω, je vois), t. d'opticien, se dit d'un verre de lunette dont tout le champ transmet les objets : *lunette périscopique*.

PÉRISCYLACISME, subst. mas. (*pérícecilaciceme*) (en grec περισκυλακισμος, fait de περι, autour, et σκυλαξ, chien), myth., expiation par un chien ou un renard. Les Grecs offraient à Proserpine, dans les purifications, un de ces animaux que l'on promenait autour de ceux qui avaient besoin d'être purifiés; après quoi on l'immolait.

PÉRISCYPHISME, subst. mas. (*pérícecificeme*) (du grec περι, autour, et σκυφος, vase), t. de chir., incision que l'on pratiquait autour du crâne, afin de procurer du soulagement dans les maux de tête et les fluxions des yeux.

PÉRISPASME, subst. mas. (*péricepaceme*) (du grec περι, autour, et σπασμα, mouvement), t. milit., double conversion.

PÉRISPERME, subst. mas. (*pérícepèreme*) (du grec περι, autour, et σπερμα, semence), t. de bot., petit corps quelquefois farineux, qui, dans certaines plantes, entoure l'embryon, auquel il est simplement contigu.

PÉRISPERMÉ, E, adj. (*pérícepèremé*), qui est muni, entouré d'un *périsperme*.

PÉRISPERMIQUE, adj. des deux genres (*péricepèremike*), t. de bot., qui a un *périsperme*.

PÉRISPHALSIS, subst. fém. (*péricefalcice*) (du grec περι, et σφαλλω, je glisse), t. de chir., mouvement de circonduction par lequel on replaçait un os luxé dans sa cavité.

PÉRISPORE, subst. mas. (*péricepore*), t. de bot., nom que l'on donne dans les plantes cryptogames, à ce qu'on appelle péricarpe dans les plantes phanérogames.

PÉRISSABLE, adj. des deux genres (*périçable*), sujet à périr, peu durable : *biens périssables*.

PÉRISSOLOGIE, subst. fém. (*périceçoloji*) (du grec περισσος, superflu, formé de περι, outre mesure, et de λογος, discours), vice d'élocution qui consiste à répéter, en d'autres termes et sans nécessité, une idée ou une pensée suffisamment énoncée auparavant.

PÉRISSON, subst. mas. (*périçon*), t. de bot., espèce d'herbe dont les qualités sont très-vénéneuses.

PÉRISTALTIQUE, adj. des deux genres (*péricetaltike*) (du grec περιστελλω, je retire, je contracte, formé de περι, contre, et de στελλω, je resserre), t. de médec. : *mouvement péristaltique*, mouvement propre des intestins, semblable à celui d'un ver qui rampe.

PÉRISTAPHYLIN, subst. et adj. mas. (*péricetaflein*) (du grec περι, autour, et de σταφυλη, la luette); se dit, en t. d'anat., de deux muscles de la luette.

PÉRISTAPHYLO-PHARYNGIEN, subst. et adj. mas. (*péricetafilofareinjiein*) (du grec περι, autour, près, σταφυλη, la luette, et φαρυγξ, le pharynx), t. d'anat., nom de deux muscles placés entre *la luette* et *le pharynx*.

PÉRISTÉDION, subst. mas. (*péricetédi-on*), t. d'hist. nat., genre de poissons de la division des thorachiques.

***PÉRISTÈRE**, subst. mas. (*péricetère*) (du grec περι, presque, et στερεος, solide); t. d'hist. nat., famille d'oiseaux qui se rapprochent beaucoup des passereaux, et qui ont le bec mou, comme les pigeons.

PÉRISTÉRÉON, subst. mas. (*péricetéré-on*), t. de bot., nom que les anciens Grecs donnaient à la verveine.

PÉRISTIARQUE, subst. mas. (*péricecti-arke*) (du grec περιστια, cérémonies lustrales, et αρχος, chef), t. d'antiq., magistrat d'Athènes qui purifiait l'intérieur des temples.

PÉRISTOLE, subst. fém. (*péricetole*), t. de médec., mouvement *péristaltique* des intestins. Voy. PÉRISTALTIQUE.

***PÉRISTOME**, subst. mas. (*péricetome*) (du grec περι, autour, et στομα, bouche), t. de bot., ouverture de l'urne des mousses, visible après la chute de l'opercule.

PÉRISTOMION, subst. mas. (*péricetomion*), t. de bot., genre de plantes de la famille des mousses.

PÉRISTOSE, subst. fém. (*péricetôze*), t. de médec., faculté compressive des fibres. Ce mot semble être le même que *péristole*.

***PÉRISTYLE**, subst. mas. (*péricetile*) (du grec περι, autour, et στυλος, colonne), édifice environné intérieurement de colonnes isolées, qui forment une galerie, à la différence du *périptère*, dans lequel les colonnes sont extérieures. — Rang de colonnes tant au-dedans qu'en dehor d'un édifice.—On ne dit guère adj. : *un temple péristyle*.

PÉRISYSTOLE, subst. fém. (*périciceтole*) (du grec περι, autour, au-delà, et de συστελλω, je contracte), t. de médec., intervalle *entre la systole* et la diastole, c'est-à-dire entre la contraction et la dilatation du cœur et des artères.

PÉRITE, adj. des deux genres (*périte*) (du lat *peritus*), habile, mot tout latin. Vieux et hors d'usage.

PÉRITESTE, subst. mas. (*péritècete*) (du grec περι, autour, et du lat. *testis*, testicule), t. d'anat., nom donné par quelques anatomistes à la tunique albumineuse qui enveloppe les testicules.

PÉRITIE, subst. fém. (*périci*) (du latin *peritus*, habile), vieux mot, presque inusité, qui désignait la qualité d'un homme habile.

PÉRITOINE, subst. mas. (*péritoène*) (du grec περιτοναιον, formé dans ce même sens de περι, autour, et de τεινω, je tends), t. d'anat., membrane qui revêt intérieurement le bas-ventre.

PÉRITONÉAL, E, adj. (*péritoné-ale*), qui appartient au *péritoine*. — Au plur. mas., *péritonéaux*.

PÉRITONÉAUX, adj. mas. plur. Voyez PÉRITONÉAL.

PÉRITONITE ou **PÉRITONITIS**, subst. fém. (*péritonite*, *nitice*), t. de médec., inflammation du *péritoine*.

PÉRITROCHON, subst. mas. (*péritrokon*) (du grec περι, autour, et τροχος, roue), ancienne machine propre à enlever de gros fardeaux.

PÉRITROPE, adj. des deux genres (*péritrope*), t. de bot., se dit des graines dirigées de l'axe du fruit vers le péricarpe.

PÉRIZOME, subst. mas. (*périzome*), nom que quelques chirurgiens donnent aux bandages herniaires.

PERKALE et **PERKALINE**, orthographe vicieuse, indiquée par quelques dictionnaires. Voy. PERCALE et PERCALINE.

***PERKINISME**, subst. mas. (*pérekiniceme*), t. de médec., moyen curatif inventé par *Perkins*, qui consiste en un frottement des parties souffrantes. (*Boiste*.) Hors d'usage.

***PERKINS** (MACHINE A LA), subst. fém. (*machinalapèrekeince*), machine à vapeur, pression illimitée, inventée par *Perkins*.

***PERLAIRE**, subst. mas. (*pèrelère*), Voyez PERLIDE.

PERLASSE, subst. fém. (*pèrelace*), potasse d'Amérique.

***PERLE**, subst. fém. (*pèrele*) (suivant *Ménage*, *Caseneuve*, etc., du latin barbare *pirula*, dimin. de *pirum*, poire, employé avec la même acception dans la basse latinité, à cause de la forme des perles, qui les fait ressembler à de petites poires), substance dure, blanche, ordinairement ronde, qui se forme dans certaines coquilles.—*Perles fines*, perles véritables.—*Perles fausses*, perles contrefaites.—*Semence de perles*, les plus petites perles. — *Nacre de perles*, l'intérieur de la coquille des moules à *perles*. — *Gris de perle*, gris approchant de la couleur des perles. — Gouttes d'un liquide quelconque, et particulièrement celles que produit la rosée : *les perles du matin*, la rosée.—*Les perles des cieux*, les étoiles. — Dans l'imprimerie, le plus petit de tous les caractères.—T. d'archit., petits grains ronds qui ont la forme de *perles*. — Fig. et fam. : *c'est la perle des hommes*, le meilleur homme du monde, le plus aimable ou le plus estimable. —*Avoir les dents comme des perles*, très-petites et excessivement blanches.—Prov. : *enfiler des perles*, ne rien faire, baguenauder. — *Nous ne sommes pas ici pour enfiler des perles*, nous sommes ici pour nous occuper sérieusement. — *Net comme perle*, fort net. — *Jeter des perles devant les pourceaux*, donner ou montrer seulement à quelqu'un des choses dont il ne sait pas le prix; lui dire des choses que son esprit peu délicat et peu fin ne saurait comprendre ni sentir.

***PERLÉ**, E, part. pass. de *perler*, et adj. (*pèrelé*), fait avec goût, avec soin, en parlant d'ouvrages de main.—En t. de blason, *couronne perlée*, *croix perlée*, ornée de *perles*.—*Julep perlé*, dans la composition duquel il entre des *perles*. — *Bouillon perlé*, bien fait et au-dessus duquel paraissent des ronds qui ressemblent à des *perles*. —*Orge perlé*, entièrement dépouillé de son tégument.—Chez les confiseurs : *sucre perlé* ou *cuit à la perle*, auquel on a donné le second degré de cuisson et qui coule en forme de *perles*.— En t.

de mus., *jeu perlé*, *cadence perlée*, jeu brillant, cadence brillante.

*PERLER, v. act. (*pèrelé*) (rac. *perle*), faire dans la perfection un ouvrage de couture.—Chez les confiseurs, couvrir certaines friandises de petites dragées en forme de *perles*.— Fabriquer ces petites dragées par le moyen d'un entonnoir à petit trou.—*se* PERLER, v. pron.

PERLETTE, subst. fém. (*pèrelète*), petite *perle*.

PERLIDES, subst. mas. pl. (*pèrelide*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes de l'ordre des névroptères.

PERLIÈRE, subst. fém. (*pèrelière*), t. de bot., genre de plantes.

PERLIMPINPIN, subst. mas. (mot auquel on ne connaît pas d'étymologie raisonnable) (*pèreleinpeinpein*), t. populaire, usité seulement avec le mot *poudre* : *poudre de perlimpinpin*, poudre sans vertu dont se servent les baladins.

PERLOIR, subst. mas. (*pèreloar*), en t. de ciseleur, ciselet gravé en creux pour faire de petits ornements de relief en forme de *perles*.— Chez les confiseurs, espèce d'entonnoir à trou fort petit, pour laisser doucement filer le sucre sur les dragées à *perler*.

*PERLON, subst. mas. (*pèrelon*), t. d'hist. nat., poisson rouge, à taches blanches. — Genre de trigles.

PERLOSETTE, subst. fém. (*pèrelozète*), nom d'une sorte de raisin dont les grains sont très-petits.

PERLUAUX, subst. mas. plur. (*pèrelu-ô*), t. d'ardoisiers, écorces enduites de résine, servant de flambeau.

PERLURE, subst. fém. (*pèrelure*), grumeaux sur le bois des cerfs, des daims, etc.

PERMANENCE, subst. fém. (*pèremanance*) (du latin *permanere*, être stable), durée constante. — Il se dit proprement du corps de Notre-Seigneur qui, suivant le dogme catholique, continue de demeurer réellement dans l'eucharistie après la consécration : *les luthériens nient la permanence*.—État d'une assemblée qui est constamment en fonctions.

*PERMANENT, E, adj. (*pèremanan, nante*) (en lat. *permanens*, part. prés. de *permanere*, formé de *per*, particule augmentative, et de *manere*, rester), stable, durable, qui dure.— *Assemblée permanente*, qui est en état de *permanence*.

PERMÉABILITÉ, subst. fém. (*pèremé-abilité*), qualité de ce qui est *perméable*.

PERMÉABLE, adj. des deux genres (*pèremé-able*) (en latin *permeabilis*, fait de *permeare*, *meare per*, couler, passer à travers), t. de phys., qui peut être traversé par... : *corps perméable à la lumière, à l'air; le verre est perméable*.

PERMESSE, subst. propre mas. (*pèremèce*), petite rivière qui prenait sa source dans l'Hélicon, montagne de la Béotie, et qui par cette raison fut regardée comme consacrée à Apollon et aux Muses. On la nomme aujourd'hui *Panitza* —Fig.: *fréquenter le Permesse*, se livrer à la poésie.

PERMESSIDES, subst. et adj. fém. plur. (*pèremècide*), t. de myth., surnom des Muses, qui habitaient les bords du *Permesse*.

DU VERBE IRRÉGULIER PERMETTRE :

Permet, 3e pers. sing. prés. indic.
Permets, 2e pers. sing. impér.
Permets, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.
Permets, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.
Permettaient, 2e pers. plur. imparf. indic.
Permettais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Permettais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Permettait, 3e pers. sing. imparf. indic.
Permettant, part. prés.
Permette, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.
Permette, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.
Permettent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Permettent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.
Permettes, 2e pers. sing. prés. subj.
Permettez, 2e pers. plur. impér.
Permettez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.
Permettiez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.
Permettiez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Permettiez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Permettions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Permettions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.
Permettons, 1re pers. plur. impér.
Permettons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.
Permettra, 3e pers. sing. fut. indic.
Permettrai, 1re pers. sing. fut. indic.
Permettraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Permettrais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Permettrais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Permettrait, 3e pers. sing. prés. cond.
Permettras, 2e pers. sing. fut. indic.

PERMETTRE, v. act. (*pèremètre*) (en latin *permittere*), donner pouvoir de faire, de dire : *permettre le débit d'une marchandise*, *l'impression d'un ouvrage*; et neut. : *il m'a permis de le voir*, *permettez que je vous dise*, etc. *Voltaire* a dit (Nanine) :

Permettez-moi qu'ici l'on vous destine...

C'est une faute grave; il fallait : *permettez qu'ici l'on vous destine*, ou *permettez-moi de vous destiner*.— Autoriser à faire une chose : *le médecin lui a permis l'usage du café*. — *Permettre la viande*, n'en pas défendre l'usage.—Tolérer : il faut bien *permettre* ce qu'on ne peut empêcher. — Avec les choses pour sujet, donner le moyen, la commodité, le loisir de... : *ma santé, le temps ne me le permet pas*. — *Le ciel a permis que...* a voulu que...—*Vous me permettrez*, *permettez-moi de vous dire...* formules de politesse dont on se sert à l'égard d'une personne dont on conteste le sentiment, l'opinion. — On dit même aussi tout simplement : *permettez!* — *S'il m'est permis de parler ainsi*, locution qu'on emploie pour faire passer un mot ou une tournure de phrase peu usitée.—*Il n'est permis à personne de...* personne n'a le droit de... — *A lui permis*, *à vous permis*, qu'on fasse ce qu'on voudra, on ne s'en soucie guère. — *se* PERMETTRE, v. pron., s'attribuer, se donner la liberté de...

*PERMIS, subst. mas. (*pèremi*), droit sur le chargement et déchargement d'un navire.— Permission : *obtenir un permis*.

PERMIS, E, part. pass. de *permettre*, et adj., qui n'est pas défendu; qu'on peut faire avec justice, etc. Voy. LICITE.

DU VERBE IRRÉGULIER PERMETTRE :

Permis, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.
Permis, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Permisse, précédé de *que je*, 1re pers. sing. imparf. subj.
Permissent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Permisses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Permissiez, 2e pers. plur. imparf. subj.

*PERMISSION, subst. fém. (*pèremicion*) (en latin *permissio*), le pouvoir et la liberté qu'un supérieur accorde à son inférieur de faire quelque chose.—Autorisation de faire, de dire quelque chose. — *Abuser de la permission*, outrepasser les choses; aller plus avant qu'il ne faut. —*Permission de chasse*, permis de chasser. — *C'est comme une permission de Dieu*, comme un ordre de la justice divine.—*Avec votre permission*, loc. de pure civilité : je le ferai, *avec votre permission*.

DU VERBE IRRÉGULIER PERMETTRE :

Permissions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Permit, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Permît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Permîtes, 2e pers. plur. prét. déf.

PERMIXTION, subst. fém. (*pèremikcetion*) (en latin *permixtio*), mélange qui consiste à tempérer deux choses l'une par l'autre.

*PERMUTABLE, adj. des deux genres (*pèremutable*), susceptible d'être *changé*, ou échangé.

PERMUTABILITÉ, subst. fém. (*pèremutabilité*), qualité de ce qui est *permutable*.

PERMUTANT, E, subst. (*pèremutan, tante*), celui, celle qui *permute*.

PERMUTATION, subst. fém. (*pèremutâcion*) (en lat. *permutatio*), *échange* d'un bénéfice, d'un emploi contre un autre.—Transposition de choses qui forment un tout.—En arithmétique, en algèbre, etc., transposition des parties d'un même tout, des lettres d'un mot, des chiffres d'un nombre, etc., pour en tirer les divers arrangements dont elles sont susceptibles.

PERMUTÉ, E, part. pass. de *permuter*.

PERMUTER, v. act. (*pèremuté*) (du latin *permutare*), échanger un bénéfice, un emploi contre un autre.—*se* PERMUTER, v. pron.; il se dit, surtout en *grammaire*, des lettres et des consonnes qui peuvent se substituer les unes aux autres.

PERMUTEUR, subst. mas., PERMUTEUSE, subst. fém. (*pèremuteur, teuze*), troqueur, troqueuse. Peu en usage.

PERMUTEUSE, subst. fém. Voyez PERMUTEUR.

PERNE, subst. fém. (*pèrene*), t. d'hist. nat., genre de coquilles bivalves.

PERNES, subst. propre mas. (*pèrene*), petite ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Carpentras, dép. de Vaucluse.

*PERNET, subst. mas. (*pèrené*), baronnet. Vieux.

*PERNETTE, subst. fém. (*pèrenète*), prisme triangulaire que l'on fait à la main ou au moule à la faïence.

PERNICIAL, E, adj. (*pèrenici-ale*), pernicieux. Vieux et même hors d'usage.

PERNICIEUSE, adj. fém. Voy. PERNICIEUX.

PERNICIEUSEMENT, adv. (*pèrenici-euzeman*), d'une manière *pernicieuse*.

PERNICIEUX, adj. mas., au fém. PERNICIEUSE (*pèrenici-eu, euze*) (en latin *perniciosus*), nuisible, dangereux.

*PERNICITÉ, subst. fém. (*pèrenicité*) (mot francisé, t. de physique, vitesse extraordinaire de mouvement, comme celle d'un boulet qui fend l'air, celle de la terre dans son orbite. Peu usité.

PERNOCTÉ, part. pass. de *pernocter*.

*PERNOCTER, v. neut. (*pèrenokté*) (du latin *pernoctare*), passer la nuit. Ce mot, qualifié de *pédantesque* par *Boiste*, mériterait d'être naturalisé.

PER OBITUM, loc. adv. et lat. (*pèrobitome*), par la mort : *place, emploi vacant per obitum*.

PÉRODACTYLIEN, subst. et adj. mas., au fém. PÉRODACTYLIENNE (*pérodaktiliein, liène*) (du grec δακτυλος, doigt), t. d'anat., se dit du long fléchisseur commun des orteils, et des veines et artères qui l'accompagnent.

PÉRODACTYLIENNE, subst. et adj. fém. Voy. PÉRODACTYLIEN.

PÉROJA, subst. mas. (*péroja*), t. de bot., espèce d'arbrisseau qui croît dans la Nouvelle-Hollande.

PÉRONÉ, subst. mas. (*péroné*) (en grec περονη), t. d'anat., os extérieur le plus menu de la jambe.

PÉRONÉE, subst. fém. (*péroné*), t. d'hist. nat., genre de vers mollusques, dont les branchies sont écartées.

PÉRONÉO-MALLÉOLAIRE, subst., mas. et adj. des deux genres (*péroné-omalelé-olère*), t. d'anat., qui a rapport au *péroné* et à la *malléole*.

PÉRONÉO-PHALANGIEN, subst. et adj. mas. (*péroné-ofalanjiein*), t. d'anat., se dit du muscle fléchisseur oblique du pied du cheval.

PÉRONÉO-PHALANGINIEN, subst. et adj. mas. (*péroné-ofalanjiniein*), t. d'anat.; se dit du muscle qui s'attache au *péroné* et au bout inférieur de la deuxième *phalange* du gros orteil.

PÉRONÉO-PRÉPHALANGIEN, subst. et adj. mas. (*péroné-opréfalangiein*), t. d'art vétér., se dit du muscle extenseur latéral du pied du cheval.

PÉRONÉO-SOUS-PHALANGETTIEN, subst. et adj. mas. (*péroné-oçoufalanjétiein*), t. d'anat., se dit du muscle qui s'étend du *péroné* à la dernière *phalange* du premier orteil.

PÉRONÉO-SOUS-TARSIEN, subst. et adj. mas. (*péroné-oçoutarciein*), t. d'anat., se dit du muscle qui s'étend de la partie supérieure et externe du *péroné* jusqu'au-dessus du *tarse*.

PÉRONÉO-SUS-MÉTATARSIEN, subst. et adj. mas. (*péroné-oçucemétatarciein*), t. d'anat.; se dit des muscles qui s'étendent des deux tiers inférieurs du *péroné* jusqu'au côté supérieur de l'extrémité postérieure du cinquième os du *métatarse*. Il y a le *petit* et le *grand*.

PÉRONÉO-SUS-PHALANGETTIEN, subst. et adj. mas. (*péroné-oçucefalanjétiein*), t. d'anat., se dit du muscle qui s'étend du bord interne du *péroné* jusqu'aux troisièmes *phalanges* des quatre derniers orteils.

PÉRONÉO-SUS-PHALANGINIEN, subst. et adj. mas. (*péroné-oçucefalanjiniein*), t. d'anat.; se dit du muscle qui s'attache au *péroné* et à l'extré-

mité antérieure de la seconde *phalange* du pouce.

PÉRONÉO-TIBIAL, subst. et adj. (*péroné-oti-bi-ale*), t. d'anat., qui a rapport au *péroné* et au *tibia*.

PÉRONES, subst. fém. plur. (*pérone*), t. d'antiq., chez les Romains, chaussure de cuir non apprêté, qui avait à peu près la forme d'une demi-bottine.

***PÉRONIE**, subst. fém. (*péroni*)), t. de bot., plante vivace de la famille des balisiers.

PÉRONIER, adj. mas., au fém. **PÉRONIÈRE** (*péronié, nière*), t. d'anat., qui a rapport au *péroné*.

PÉRONIÈRE, adj. fém. Voy. PÉRONIER.

***PÉRONNE**, subst. propre fém. (*pérone*), ville de France, chef-lieu d'arrond., dép. de la Somme, surnommée la *Pucelle*, parce qu'elle n'a jamais été prise.

PÉRONNELLE, subst. fém. (*péronèle*) (par corruption de *pétronelle*, pour *pétronille*, nom propre de femme, en lat. *petronilla*), t. pop. et de mépris, femme sotte et babillarde : *c'est une vraie péronnelle*.

PÉRONS, subst. mas. plur. (*péron*), t. de fauconn.; il se dit des pères et des mères des oiseaux.

***PÉROPTÈRE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*péropetère*) (du grec πηρος, privé de, et πτερον, nageoire), t. d'hist. nat., famille de poissons apodes de la division des osseux.

PÉROPLE, subst. mas. (*pérople*), t. de bot., espèce de bluet, plante.

***PÉRORAISON**, subst. fém. (*pérorèzon*) (en lat. *peroratio*), conclusion d'un discours d'éloquence.

PÉRORÉ, part. pass. de *pérorer*.

PÉRORER, v. neut. (*péroré*) (en lat. *perorare*), déclamer en paroles et avec une certaine emphase. — Discourir pour persuader.

PÉROREUR, subst. mas., **PÉROREUSE**, subst. fém. (*péroreur, reuze*), qui *pérore*; bavard.

PÉROREUSE, subst. fém. Voy. PÉROREUR.

PÉROSIS, subst. mas. (*pérôzice*), mot dont on s'est servi, en médecine, pour désigner les vices de conformation qui résultent du défaut de développement ou de la perte de certaines parties.

***PÉROT**, subst. mas. (*pérô*), bois de l'âge de deux coupes.

***PÉROTE**, subst. fém. (*pérote*), t. de bot., genre de plantes de la famille des graminées.

PÉROTRICHE, subst. fém. (*pérotriche*), t. de bot., genre de plantes de la famille des synanthérées.

***PÉROU**, subst. propre mas. (*pérou*), contrée de l'Amérique méridionale, très-riche en mines d'or, d'argent, etc.—On dit prov., d'une affaire très-lucrative, etc., que *c'est un Pérou*. — Fam. : *ce n'est pas le Pérou*, c'est peu de chose. — *Gagner le Pérou*, beaucoup.

PÉROUASCA, subst. mas. (*pèrou-aceka*), t. d'hist. nat., espèce de belette carnassière, du genre des martres.

***PÉROXYDE**, subst. mas. (*pérokcide*) (du grec περι, à l'entour, et οξυς, acide), t. de chim., métal au plus haut degré d'oxygénation.

***PÉROXYDÉ, E**, adj. (*perokcidé*), qui a du *peroxyde*; qui contient une quantité d'oxygène.

PERPEIRE, subst. fém. (*pèrepère*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des pleuronectes.

PERPENDICLE, subst. mas. Inusité. Voy. PERPENDICULE.

PERPENDICULAIRE, adj. des deux genres (*pèrepandikulère*) (du lat. *perpendicularis*), qui *pend*, qui tombe d'aplomb : *une ligne droite est perpendiculaire à une autre ligne*, lorsqu'elle tombe sur elle à angles droits. — Vertical. — Subst. fém. : *tirer une perpendiculaire*. On dit aussi : *ligne normale*.

PERPENDICULAIREMENT, adv. (*pèrepandikulèreman*), d'une manière *perpendiculaire*.

PERPENDICULARITÉ, subst. fém. (*pèrepandikularité*), état de ce qui est *perpendiculaire*.

PERPENDICULE, subst. mas. (*pèrepandikule*) (en lat. *perpendiculum*), ligne verticale et *perpendiculaire* qui mesure la hauteur d'un objet : *le perpendicule de cette tour est de soixante mètres*, etc.—Fil qui dans une équerre, dans un niveau, etc., est tendu par le plomb, et donne la *perpendiculaire* à l'horizon.— *Perpendiculaire d'une horloge*, filet qui tend en bas.

PERPÉTRATION, subst. fém. (*pèrepétrâcion*) (en lat. *perpetratio*), achèvement ; action de *perpétrer*.

PERPÉTRÉ, E, part. pass. de *perpétrer*.

PERPÉTRER, v. act. (*pèrepétré*) (en lat. *perpetrare*), faire, commettre. — T. de prat. : *perpétrer un crime*. Fort peu usité.—*se* PERPÉTRER, v. pron. Vieux.

PERPÈTRES, subst. fém. plur. (*pèrepètre*), terres communes ou qui ne sont possédées par aucun particulier. Vieux.

PERPÉTUATION, subst. fém. (*pèrepétu-âcion*), action qui *perpétue*.—Effet de cette action.

PERPÉTUANE, subst. fém. (*pèrepétu-ane*), sorte d'étoffe de Portugal.

PERPÉTUÉ, E, part. pass. de *perpétuer*.

***PERPÉTUEL**, adj. mas., au fém. **PERPÉTUELLE** (*pèrepétu-èle*) (en lat. *perpetuus*), continuel; qui ne cesse point, qui dure toujours.—En parlant de certaines charges, qui est à vie : *secrétaire perpétuel de l'Académie*.—Qui revient souvent : *des combats perpétuels*. — *Mouvement perpétuel*, mouvement qui se conserve et se renouvelle continuellement de lui-même, sans le secours d'aucune cause extérieure. C'est l'objet d'un problème fameux qui a exercé les mathématiciens depuis deux mille ans : *chercher le mouvement perpétuel*, la solution d'une question ou d'un problème insoluble. — PERPÉTUEL, CONTINUEL, ÉTERNEL, IMMORTEL, SEMPITERNEL. (*Syn.*) *Perpétuel* désigne le cours et la durée d'une chose qui va ou qui revient toujours; *continuel*, le cours ou la durée prolongée d'une chose qui ne s'arrête pas, ou une suite longue de choses qui se succèdent rapidement ; *éternel*, la durée de l'objet qui n'a ni commencement ni fin, ou du moins qui n'a point de fin ; *immortel*, la durée de l'être qui ne meurt pas, ou ne passe pas; *sempiternel*, la durée de la chose qui existe toujours ou qui ne périra pas. — Par la valeur propre des termes, *perpétuel* et *continuel* expriment une action ou un cours de choses, avec cette différence que *perpétuel* exclut toute borne à la durée de la chose dans l'avenir, et que *continuel* marque une chose commencée et suivie, sans rien déterminer sur la durée future. *Éternel*, *immortel*, *sempiternel*, ne font proprement qu'annoncer un état permanent et illimité dans la durée ; mais avec cette différence qu'*éternel* exprime littéralement la durée du temps; *immortel*, la durée de la vie ; *sempiternel*, la durée de l'existence.—Ces termes se prennent souvent pour une durée ou un temps plus ou moins long. Un supérieur de couvent est *perpétuel*, lorsqu'il l'est pour sa vie. On dit, en parlant de plaintes très-longues et très-fréquentes, qu'elles sont *continuelles*. Ce qui dure outre mesure, contre notre attente ou l'ordre commun, de manière à fatiguer, à excéder, est *éternel*; ce qui mérite ou laisse une longue et glorieuse mémoire est *immortel*; la personne qui passe les bornes de la vie et qu'on semble ennuyé de voir vivre est *sempiternelle*. (Laveaux.)

PERPÉTUELLE, adj. fém. Voy. PERPÉTUEL.— Subst. fém., se dit de certaines étoffes, à cause de leur long service et de leur force.

PERPÉTUELLEMENT, adv. (*pèrepétu-èleman*) (en lat. *perpetuò*), toujours, sans cesse.—Habituellement.

PERPÉTUER, v. act. (*pèrepétu-é*) (en latin *perpetuare*), rendre *perpétuel*; faire durer toujours.—*se* PERPÉTUER, v. pron., durer toujours, se maintenir : *se perpétuer dans une charge*.

PERPÉTUITÉ, subst. fém. (*pèrepétu-ité*) (en latin *perpetuitas*), durée sans interruption, qui ne cesse point. — *A perpétuité*, loc. adv., pour toujours.

***PERPIGNAN**, subst. propre mas. (*pèrepignian*), ville de France, chef-lieu du dép. des Pyrénées-Orientales.

PERPIGNÉ, E, part. pass. de *perpigner*.

PERPIGNER, v. act. (*pèrepignié*), t. de mar., disposer les couples d'un vaisseau pour être placés bien perpendiculairement à la quille. — *se* PERPIGNER, v. pron. (*Boiste*.) Peu connu.

PERPLEXE, adj. des deux genres (*pèreplèkce*) (en latin *perplexus*, embarrassé, fait du grec περιπλεκω, je lie autour, j'entortille ; qui est formé de περι, autour, et de πλεκω, je noue, j'enlace, etc.), irrésolu, incertain ; qui est dans la *perplexité*, dans l'inquiétude.—Qui cause de la *perplexité*.

PERPLEXITÉ, subst. fém. (*pèreplèkcité*) (en lat. *perplexitas*), irrésolution pénible, inquiétude fâcheuse, incertitude sur le parti qu'il faut prendre.

***PERPRENDRE**, v. act. (*pèreprandre*), prendre une chose de sa propre autorité.—*se* PERPRENDRE, v. pron. (*Boiste*.) Inusité.

PERPRIS, E, part. pass. de *perprendre*.

PERQUIRATEUR, subst. mas. (*pèrekuirateur*), t. de banq., expéditionnaire. Peu usité.

PERQUISITEUR, subst. mas. (*pèrekiziteur*) (en lat. *perquisitor*), qui fait une *perquisition*, une recherche.

PERQUISITION, subst. fém. (*pèrekizicion*) (du latin *perquisitio*, fait de *perquirere*, et formé de *per*, augmentatif, et de *quærere*, chercher), recherche exacte d'une personne ou d'une chose.

PERQUISITIONNÉ, part. pass. de *perquisitionner*.

PERQUISITIONNER, v. neut. (*pèrekizicioné*), rechercher avec exactitude, faire une *perquisition*. Peu usité.

PERREAU, subst. mas. (*pèrô*), espèce de grand chaudron dans lequel les ciriers amollissent la cire quand ils font les cierges à main.

PERRELLE, subst. fém. (*pèrèle*), t. d'hist. nat., espèce de croûte végétale ou de mousse qu'on trouve sur les rochers, et qui est propre à la préparation de l'orseille.

PERREUX, subst. propre mas. (*péreu*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Roane, dép. de la Loire.

PERRICHE, subst. fém. (*pèriche*), t. d'hist. nat., perruche d'Amérique.

***PERRIER**, subst. mas. (*pèrié*), t. de fondeur, longue barre de fer qui sert à déboucher le fourneau. Voy. PÉRIER. —Voy. PIERRIER. — Au plur., ouvriers qui sont employés à l'exploitation des mines d'ardoise.

PERRIÈRE, subst. fém. (*pèrière*) (par corruption de *pierrerie*), carrière d'où l'on tire des *pierres*.

PERRIQUE, subst. fém. (*pèrike*), petit *perroquet*.

***PERRON**, subst. mas. (*pèron*, et non pas *péron*), escalier découvert et en dehors.

***PERROQUET**, subst. mas. (*pèrokié*) (de *perrot*, diminutif de *Pierre*, nom qu'on a donné à cet oiseau), t. d'hist. nat., oiseau d'Amérique, à bec fort gros et bombé, qui apprend facilement à parler, et qui imite la voix humaine.—Chaise à dos pliant dont on se sert ordinairement pour la table.—En t. de mar., petit mât élevé sur les grands et sur les hunes.—Sorte de toile à voile.—*Soupe à perroquet*, pain trempé dans du vin. — *Parler comme un perroquet*, parler de mémoire; répéter ce qu'on a ouï-dire. — *C'est un perroquet*, il ne sait ce qu'il dit.

PERROS-GUIREC, subst. propre mas. (*pèrôgu-irèk*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Lannion, dép. des Côtes-du-Nord.

***PERROT**, subst. mas. (*pèrô*), dans quelques fabriques, écheveau de fil de trame.

***PERRUCHE**, subst. fém. (*pèruche*), femelle du *perroquet*.—Espèce de petit *perroquet*.

***PERRUQUE**, subst. fém. (*pèruke*) (du grec πυρριχος, en dialecte dorique, pour πυρρος, fauve, jaune; parce que les premières *perruques* étaient de couleur jaune, c'est-à-dire de cheveux blonds, couleur fort estimée des anciens Romains. M. *Morin*, d'après *Wachter* dans son *Glossaire germanique*), coiffure de faux cheveux.— Fig., *tête à perruque*, ou simplement *perruque*, vieillard qui n'est imbu que des anciens préjugés.

PERRUQUIER, subst. mas., **PERRUQUIÈRE**, subst. fém. (*pèrukié, kière*), qui fait et vend des *perruques*.—Qui taille les cheveux, qui fait des barbes.

PERRUQUIÈRE, subst. fém. Voyez PERRUQUIER.

PERS., abréviation des mots *personne* ou *personnel*.

***PERS, E**, adj. (*père*, au fém. *pèrece*), vieux mot presque inusité par lequel on désignait une couleur qui est entre le vert et le bleu.

PER SALTUM, loc. adv. (*pèreçaletome*) (mots latins), t. de droit canonique : par saut. On le disait par exemple de celui qui serait admis à la prêtrise sans avoir reçu le diaconat.

***PERSAN, E**, subst. et adj. (*pèreçan, çane*), de *Perse*; qui en est originaire.—*Le persan*, la langue *persane*.

PERSCRUTATION, subst. fém. (*pèrecekrutâcion*) (en lat. *perscrutatio*), recherche minutieuse, profonde.

PERSCRUTÉ, E, part. pass. de *perscruter*.

PERSCRUTER, v. act. (*pèrecekruté*) (en lat. *perscrutari*), rechercher avec soin, avec opiniâtreté. —*se* PERSCRUTER, v. pron.

PERSCRUTATEUR, subst. mas. (*pèrecekruta-*

teur), celui qui était chargé de faire des recherches minutieuses. Vieux.

*PERSE, subst. propre fém. (*pèrece*), vaste royaume d'Asie. — Subst. mas., nom ancien des peuples qui habitaient autrefois la Perse, et qu'on nomme aujourd'hui *Persans*.

PERSE, subst. fém. (*pèrece*), belle toile peinte qui vient de *Perse*, royaume d'Asie.

*PERSÉA, subst. mas. (*pèrecé-a*), t. de bot., espèce d'arbres toujours verts qui croissent aux environs du Caire.

PERSÉCUTANT, E, adj. (*pèrecékutan, tante*), qui *persécute;* qui se rend incommode par ses importunités.

PERSÉCUTÉ, E, part. pass. de *persécuter*.

PERSÉCUTER, v. act. (*pèrecékuté*) (du latin *persequi*, formé de *per*, augmentatif, et de *sequi*, suivre; *suivre avec acharnement*), vexer, inquiéter par des poursuites injustes et violentes.—Par exagération, importuner; presser avec importunité.—*se* PERSECUTER, v. pron.

PERSÉCUTEUR, subst. et adj. mas., au fém. PERSÉCUTRICE (*pèrecékuteur, trice*), celui, celle qui *persécute;* qui presse, importune.

*PERSÉCUTION, subst. fém. (*pèrecékucion*) (en lat. *persecutio*), poursuite injuste et violente. — Martyre des chrétiens.—Importunité continuelle.

PERSÉCUTRICE, subst. fém. Voyez PERSÉCUTEUR.

*PERSÉE, subst. mas. (*pèrecé*), t. d'astron., constellation boréale. — Subst. propre mas., myth., fils de Jupiter et de Danaé. Acrise, ayant appris de l'oracle qu'il périrait de la main de son petit-fils, fit enfermer Danaé, sa fille unique, dans une tour d'airain, pour empêcher qu'elle se mariât jamais. Jupiter, métamorphosé en pluie d'or, parvint cependant à pénétrer dans cette tour, et Acrise, informé que Danaé était enceinte, la fit exposer sur la mer. Elle échappa à ce danger et se retira chez Polydecte, où l'on eut soin d'elle et de son enfant, qui fut nommé *Persée*. Celui-ci étant devenu grand, obtint le bouclier de Minerve, avec le secours duquel il fit plusieurs belles actions, dont les deux plus fameuses furent d'avoir coupé la tête à Méduse, du sang de laquelle naquit le cheval Pégase; puis, monté sur ce cheval, d'avoir délivré Andromède d'un monstre marin auquel elle était exposée. Il métamorphosa ce monstre en rocher, en lui montrant la tête de Méduse. A son retour, Acrise voulut s'opposer à son passage; mais il le tua; et ayant appris que cet Acrise était son aïeul, il en fut si affligé, que Jupiter, pour le consoler, l'enleva et le plaça parmi les constellations.

PERSÈGUE ou PERSÈQUE, subst. fém. (*pèrecégue* ou *cèke*), t. d'hist. nat., poisson du genre des thoraciques, le même que la *perche*.

PERSÉITÉ, subst. fém. (*pèrecé-ité*), t. dogmatique, existence par soi-même; c'est l'un des attributs de Dieu.

PERSÉVÉRAMMENT, adv. (*pèrecévéraman*), avec *persévérance*.

*PERSÉVÉRANCE, subst. fém. (*pèrecévérance*) (en lat. *perseverantia*), qualité de celui qui *persévère*. — Constance dans le bien, dans la foi, dans la piété.

*PERSÉVÉRANT, E, subst. et adj. (*pèrecévéran, rante*), qui *persévère* : *les persévérants*.

PERSÉVÉRÉ, part. pass. de *persévérer*.

PERSÉVÉRER, v. neut. (*pèrecévéré*) (du latin *perseverare*, formé dans la même signification de *per*, augmentatif, et de *severus*, sévère, rigoureux; qui ne cède point, qui ne se relâche point), persister; demeurer ferme et constant dans la même résolution ou la même conduite.—Absolument, persister dans le bien : *je persévère*, je suis toujours du même avis. — *Son mal persévère*, sa maladie résiste aux remèdes. — PERSÉVÉRER, PERSISTER. (*Syn.*) *Persévérer*, dit *Roubaud*, signifie continuer avec attache, ou plutôt avec une longue constance, ce qu'on avait commencé. *Persister* signifie soutenir avec attachement, et confirmer avec une ferme assurance ce qu'on a décidé ou résolu : *à persévérer*, on arrive à son but; à *persister*, on demeure dans le même état; rien ne *résiste* à celui qui *persévère;* celui qui *persiste* résiste à tout.

PERSICA, subst. propre fém. (*pèrecika*), myth., surnom de Diane chez les Perses. On lui immolait des taureaux qui paissaient sur les bords de l'Euphrate; ils portaient l'empreinte d'une lampe, pour avertir qu'ils étaient consacrés à la déesse.

*PERSICAIRE, subst. fém. (*pèreciktère*) (en lat. *persicaria*), t. de bot., plante astringente.

PERSICARIA, subst. fém. (*pèrecikaria*), t. de bot., plante des anciens qui n'est autre que notre *persicaire*.

PERSICITE, subst. fém. (*pèrecicite*), t. d'hist. nat., sorte de pierre argileuse qui imite la pêche par sa forme.

PERSICOT, subst. mas. (*pèrecikô*) (du lat. *persicum malum*, pêche), liqueur spiritueuse dont la base est de l'esprit-de-vin, des noyaux de *pêche*, etc.

PERSIENNE, subst. fém. (*pèreciène*), jalousies composées de lames de bois fort minces, disposées en abat-jour, dont la mode nous vient de *Perse*.

PERSIFFLAGE (l'*Académie* écrit *persiflage*. Voy. SIFFLER), subst. mas. (*pèreciflaje*), action de *persiffler*.—Discours d'un *persiffleur*. La Harpe définit le *persifflage*, une sorte d'esprit qui consiste à dire plaisamment les choses sérieuses, et sérieusement les choses frivoles.

PERSIFFLÉ, E, part. pass. de *persiffler*.

PERSIFFLER (l'*Académie*, qui écrit *siffler*, écrit *persifler*), v. act. (*pèreciflé*) (rac. *siffler*), rendre quelqu'un instrument et victime d'une plaisanterie par les choses qu'on lui fait dire ingénument.— *Persiffler quelqu'un*, le railler avec finesse.—Neut., tenir de dessein formé des discours sans idées liées.—*se* PERSIFFLER, v. pron., se railler.

PERSIFFLEUR, subst. mas., PERSIFFLEUSE, subst. fém. (l'*Académie*, qui écrit *siffleur*, écrit *persifleur*) (*pèrecifleur, fleuze*), celui, celle dont l'habitude est de *persiffler*. L'*Académie* refuse un fém. à ce mot. Elle dit cependant *siffleuse*.

PERSIFFLEUSE, subst. fém. Voyez PERSIFFLEUR.

*PERSIL, subst. mas. (*pèreci; l ne se prononce jamais*) (du grec πετροσελινον, persil sauvage qui croît dans les pierres, formé de πετρος, pierre, et de σελινον, nom grec du *persil* commun), plante potagère. — Prov. : *grêler sur le persil*, exercer son autorité, sa critique, etc., contre des gens faibles ou dans des choses de nulle conséquence.

PERSIL-DE-BOUC, subst. mas. (*pèrecide-bouke*), t. de bot., plante, espèce de saxifrage, fort commune dans les montagnes.—Au plur., des *persils-de-bouc*.

PERSIL-DE-MACÉDOINE, subst. mas. (*pèrecidemacédoène*), t. de bot., le bubon, plante dont la semence sert en médecine. — Au plur., des *persils-de-Macédoine*.

PERSIL-DE-MARAIS, subst. mas. (*pèrecide-marè*), t. de bot., encens d'eau, œnanthe. — Au plur., des *persils-de-marais*.

PERSILLADE, subst. fém. (*pèreci-iade*), tranches de bœuf assaisonnées avec du *persil*, de l'huile et du vinaigre.

PERSILLÉ, E, adj. (*pèreci-ié*) : *fromage persillé*, qui a en dedans de petites taches verdâtres, comme si l'on y avait haché du *persil*.

*PERSIQUE, adj. des deux genres (*pèrecike*), *ordre persique*, ordre d'architecture dans lequel l'entablement est porté par des figures d'esclaves *perses*. Cet ordre doit son origine à la défaite des *Perses* par les Lacédémoniens, sous le commandement de *Pausanias*. — *Golfe Persique*, situé entre la *Perse* et l'Arabie-Heureuse.

PERSISTANCE, subst. fém. (*pèrecicetance*), qualité de ce qui est *persistant*. — Action de *persister*.

PERSISTANT, E, adj. (*pèrecicetan, tante*), t. de bot., qui dure au-delà du temps accoutumé. Il se dit du calice qui ne tombe pas avec la corolle, des feuilles qui restent vertes sur la plante, jusqu'au développement des nouvelles, etc.

PERSISTÉ, part. pass. de *persister*.

PERSISTER, v. neut. (*pèrececeté*) (en latin *persistere*, formé de *per*, augmentatif, et de *sistere*, retenir, ou *stare*, être debout), demeurer ferme dans ce qu'on a résolu ou dit.

*PERSONNAGE, subst. mas. (*pèreçonaje*), personne. Il ne se dit ordinairement que des hommes illustres et dans le style relevé. On ne le dit point des femmes. — Employé seul ou avec une épithète peu honorable, il appartient au style familier et moqueur ou comique : *avez-vous vu le personnage? c'est un sot, un plaisant, un ridicule personnage*. — Rôle que joue un comédien ou une comédienne, avec cette différence que *personnage* est plus relatif au caractère de l'objet représenté, et *rôle* à l'art qu'exige la représentation. Un *personnage* est noble ou bas, un *rôle* est aisé ou difficile, etc. — Fig. : *jouer un beau personnage*, être dans un emploi qui attire de la considération, de l'estime.—*Personnage allégorique*, être inanimé que la poésie personnifie.—*Tapisserie à personnages*, où il y a des figures d'hommes et de femmes.

PERSONNAIRE, subst. fém. (*pèreçonère*), t. de bot., genre de plantes qui a été établi aux dépens des gortères.

PERSONNALISÉ, E, part. pass. de *personnaliser*.

*PERSONNALISER, v. act. (*pèreçonalisé*), appliquer à des *personnages* quelconques et feints une vérité, une maxime, une instruction pour la rendre plus sensible et plus utile, en la tirant par cette fiction d'une généralité trop vague. C'est ce qu'on fait dans l'allégorie, la fable, etc. —Personnifier. — *se* PERSONNALISER, v. pron.

PERSONNALITÉ, subst. fém. (*pèreçonalité*) (rac. *personne*), ce qui constitue un individu dans la qualité de *personne*. — Caractère, qualité de ce qui est *personnel : dépouillons toute personnalité pour juger sainement de cette affaire*. — En mauvaise part, trait piquant, injurieux et *personnel : il y a trop de personnalités dans ce mémoire*.

PERSONNALISME, subst. mas. (*pèreçonaliceme*), défaut de celui qui rapporte tout à sa *personne*. — Action de *personnaliser*.

PERSONNAT, subst. mas. (*pèreçona*), anciennement, dignité particulière dans un chapitre, au-dessus de celle de chanoine.

*PERSONNE, subst. fém. (*pèreçone*) (du lat. *persona*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement masque scénique, fait de *personare*, *sonare per*, retentir fortement, résonner avec grand bruit; parce que, sur le théâtre des anciens, la voix des acteurs, au moyen d'un masque qui enveloppait leur tête entière, retentissait beaucoup plus fortement. Ce nom a passé du masque au rôle de l'acteur ou au *personnage* qu'il représentait, ensuite à l'acteur lui-même, et enfin à tous les individus de l'espèce humaine), un homme ou une femme : *c'est une personne de mérite, de considération*. — *Personne* se dit quelquefois d'une femme, et c'est alors le sens qui en détermine l'acception : *c'est une bien belle personne*. — *La personne du roi*, le roi. — En théol., *les trois personnes divines*, Dieu le Père, Dieu le Fils, Dieu le Saint-Esprit. —*Être bien fait de sa personne*, d'une belle figure. — *Exposer sa personne*, sa vie. — *S'assurer de la personne de quelqu'un*, l'arrêter.— *Aimer sa petite personne*, aimer ses aises; se faire choyer. — *Être content de sa personne*, être fort satisfait de soi-même.—*Payer de sa personne*, s'exposer au péril avec courage ou s'acquitter bien de son devoir. — *Je ne réponds que de ma personne*, que de moi. — *Acception de personnes*, préférence marquée pour une *personne* plutôt que pour telle autre : *la justice ne doit pas faire acception de personnes*. — T. de pratique : *parlant à sa personne*, parlant à lui-même. — *Personne*, t. de gramm.; les grammairiens ont donné le nom de *personnes* aux trois relations générales que peut avoir à l'acte de la parole le sujet de la proposition. On appelle *première personne*, la relation du sujet qui parle de lui-même : *je veux; seconde personne*, la relation du sujet à qui l'on parle de lui-même : *tu danses, vous aimez; troisième personne*, la relation du sujet dont on parle, qui ne prononce ou qui n'est pas censé prononcer lui-même le discours, et à qui il n'est point adressé : *il court, elle pardonne*. — *En personne: je m'y trouverai en personne*, moi-même.

PERSONNE, pron. indéf. mas. (*pèreçone*), nul : *celui à qui personne ne plaît est plus malheureux que celui qui ne plaît à personne*. — *Personne* sans *ne*, quelqu'un *ou* qui que ce soit : *personne a-t-il mieux narré que La Fontaine? —Cet emploi lui convient mieux qu'à personne*.

PERSONNÉ, E, adj. (*perçoné*), t. de bot.; se dit des plantes dont les fleurs ont la forme d'un mufle d'animal.

PERSONNÉE, subst. fém. (*pèreçoné*), t. de bot., famille de plantes *personnées*.

PERSONNEL, subst. mas. (*pèreçonèle*), manière d'être, naturel. — Égoïsme. — Ce qui constitue ou regarde le physique ou la *personne* : *le personnel et le matériel d'une armée; être employé au personnel*.

PERSONNEL, adj. mas., au fém. PERSONNELLE (*pèreçonèle*), propre et particulier à chaque *personne : mérite personnel*. — Prov. : *les fautes sont personnelles*, on n'est pas responsable des fautes d'autrui. — En t. de pratique : *ac-*

tion personnelle, celle par laquelle on poursuit une *personne* obligée en son propre nom. — *Entrée personnelle*, qui ne peut se transmettre à un autre.—*Droit personnel*, tellement attaché à la *personne*, qu'il ne peut être transporté à un autre. — *Contribution personnelle*, celle qu'on doit payer individuellement, pour sa propre *personne*, pour son droit de logement, etc.—*Droit personnel*, qui n'appartient qu'à la *personne*, qu'à un seul individu.—T. de gramm., qui est relatif aux *personnes*, ou qui reçoit des inflexions relatives aux *personnes*. On applique ce terme aux pronoms, aux terminaisons de certains modes des verbes, à ces modes des verbes et aux verbes mêmes : *pronoms personnels*; *terminaisons personnelles*; *modes personnels*; *verbes personnels*.— *Homme personnel*, égoïste.

PERSONNELLE, adj. fém. Voy. PERSONNEL.

PERSONNELLEMENT, adv. (*pèreçonèleman*), en propre *personne*.

***PERSONNIER**, subst. mas. (*pèreçonié*), associé. (*Boiste.*) Inusité.

***PERSONNIFICATION**, subst. fém. (*pèreçonifikâcion*), action de *personnifier*; ses effets.

PERSONNIFIÉ, E, part. pass. de *personnifier*, et adj.

PERSONNIFIER, v. act. (*pèreçonifié*), attribuer à une chose la figure, les sentiments, le langage d'une *personne*. — SE PERSONNIFIER, v. pron.

PERSPECT., abréviation du mot *perspective*.

PERSPECTIF, adj. mas., au fém. **PERSPECTIVE** (*pèrecepèktif, tive*), qui représente un objet en *perspective* : *plan perspectif*.

PERSPECTIVE, adj. fem. Voy. PERSPECTIF.

***PERSPECTIVE**, subst. fém. (*pèrecepèktive*) (du latin *perspectare*, considérer attentivement, examiner, ou *perspicere*, voir clairement, distinguer, apercevoir), art de représenter les objets selon la différence que l'éloignement et la position y apportent, soit pour la figure, soit pour la couleur : *ce peintre entend bien les règles de la perspective*. — *Perspective linéaire*, qui se fait par les lignes seules.—*Perspective aérienne*, qui se fait par la dégradation des couleurs, et qui résulte du degré de lumière que les objets réfléchissent vers le spectateur, à raison de leur éloignement. — Peinture qui représente des jardins, des bâtiments ou autres choses en éloignement. — Aspect des objets vus de loin : *ce coteau fait une belle perspective*. — Fig. : *avoir une belle* ou *une vilaine perspective*, avoir de grands avantages à espérer ou de grands malheurs à craindre. — *En perspective*, loc. adv., dans l'éloignement, dans l'avenir.

PERSPICACE, adj. des deux genres (*pèrecepikace*), qui a beaucoup de finesse, de pénétration dans l'esprit.

PERSPICACITÉ, subst. fém. (*pèrecepikacité*) (en lat. *perspicacitas*, formé de la prép. *per*, à travers, et de *spectare*, regarder), pénétration d'esprit qui fait apercevoir promptement les choses difficiles à connaître, à comprendre.

PERSPICUÏTÉ, subst. fém. (*pèrecepiku-ité*) (du lat. *perspicuitas*, employé avec la même acception, et qui signifie proprement transparence, fait de *perspicere*, lequel est formé de *per*, à travers, et d'*aspicere*, regarder, voir), clarté, netteté. Il ne se dit que du discours, du style, et n'est en usage que parmi les savants. Voy. CLARTÉ.

PERSPIRABLE, adj. des deux genres (*pèrecepirable*), t. de médec., qui a la faculté de pénétrer par les pores de la peau, au moyen de la transpiration : *humeur perspirable*. Presque inusité.

PERSPIRATION, subst. fém. (*pèrecepirâcion*) (du lat. *perspirare*, souffler, pénétrer à travers), t. de médec., transpiration insensible. Peu usité.

PERSTRICTION, subst. fém. (*pèrecetrikcion*), t. de chir., sorte de bandage ancien propre à combattre certaines maladies d'accès accompagnés de frissons, les douleurs, les hémorrhagies, les convulsions, etc. On l'appliquait au creux des aisselles et aux poignets pour les bras; et, pour les extrémités inférieures, aux aines, aux jarrets et aux malléoles. Peu usité.

PERSUADANT, E, adj. (*pèreçu-adan, dante*), qui *persuade*, engageant.

PERSUADÉ, E, part. pass. de *persuader*.

PERSUADER, v. act. et neut. (*pèreçu-adé*) (en lat. *persuadere*, formé de *per*, augmentatif, et de *suadere*, conseiller, porter, exhorter à...), porter, déterminer quelqu'un à croire ou à faire. — Convaincre : avec cette différence que *persuader* dit encore davantage. Par la *conviction*, on ne triomphe que de l'esprit; par la *persuasion*, on gagne encore le cœur. — SE PERSUADER, v. pron., croire, s'imaginer, se figurer.

***PERSUASIBLE**, adj. des deux genres (*perçu-azible*), qui peut être *persuadé*.

PERSUASIF, adj. mas., au fém. **PERSUASIVE** (*pèreçu-azif, zive*), qui *persuade*, qui a la force de *persuader*.

PERSUASION, subst. fém. (*pèreçu-âzion*) (en lat. *persuasio*), action de *persuader*. — État de celui qui est *persuadé*; ferme croyance. Voy. CONVICTION. — *Il a la persuasion sur les lèvres*, il est très-éloquent.

PERSUASIVE, adj. fém. Voy. PERSUASIF.

PERTE, subst. fém. (*pèrete*) (du grec περσις, ravage, ruine, dérivé de περθειν, ruiner, détruire), privation de quelque avantage, agrément ou commodité dont on jouissait auparavant. — Dommage : *il a souffert de grandes pertes*. Voy. DOMMAGE. — Ruine dans les affaires publiques ou dans la fortune des particuliers : *jurer la perte de quelqu'un*, résoudre sa ruine.—Mauvais succès : *la perte d'une bataille*, *d'un procès*, etc. —*Perte d'esprit*, grande dissipation d'esprit.— *La perte de l'âme*, la damnation éternelle. — *Perte de temps*, mauvais ou inutile emploi du temps. — En hydraulique, écoulement d'eau qui se fait dans une conduite, par des endroits qu'on ne connaît point : *la perte du Rhône*. — *Perte* se dit absolument d'un flux excessif de sang, chez les femmes, après l'accouchement, etc. On dit aussi *perte de sang*.—*Être en perte*, perdre au jeu.—*Se retirer sur sa perte*, se retirer du jeu quand on perd.—*Être repoussé avec perte*, avoir le désavantage.—*En pure perte*, sans utilité.—*Il a fait beaucoup de frais en pure perte*, inutiles, qui ne lui seront point remboursés. — *A perte*, locution adv., avec *perte* : *vendre à perte*, perdre sur ce qu'on vend.—*Allée à perte de vue*, si longue qu'on ne peut distinguer les objets qui la terminent.—Fig. : *Raisonner à perte de vue*, faire des raisonnements vains et vagues qui n'aboutissent à rien.

PERTÉRÉBRANT, E, adj. (*pèretérébran, brante*) (du latin *per*, à travers, et *terebra*, vrille, outil pour percer), t. de médec.; il se dit d'une douleur aiguë, et comparable à celle que produirait une vrille en perçant une partie.

PERTICA, subst. fém. (*pèretika*), mesure agraire qui est usitée à Parme.

PERTINACITÉ, subst. fém. (*pèretinacité*), opiniâtreté. Mot plus latin que français.

PERTINEMMENT, adv. (*pèretinaman*), comme il faut, avec jugement, avec discrétion.

PERTINENCE, subst. fém. (*pèretinance*), qualité par laquelle une chose, un être est *pertinent*, convient. Peu en usage.

PERTINENT, E, adj. (*pèretinan, nante*) (en lat. *pertinens*, part. prés. de *pertinere*, appartenir, convenir), qui est tel qu'il convient.

PERTISE, subst. fém. (*pèretize*), adresse. (*Boiste.*) Vieux, et même hors d'usage.

PERTUAUX, subst. mas. plur. (*pèretu-ô*), écorces de bois enduites de résine, dont on se sert pour éclairer les ouvriers qui travaillent dans les ardoisières. Quelques-uns disent *perluaux*. Voy. ce mot.

***PERTUIS**, subst. mas. (*pèretui*) (du lat. *pertusus*, part. de *pertundere*, percer), trou par où se perd l'eau d'un bassin de fontaine ou d'un réservoir. — Trou d'une clef, d'une filière, etc. —En hydraul. : 1° passage étroit pratiqué dans une rivière, pour en hausser l'eau et faciliter la navigation; 2° trou par lequel l'eau passe d'une écluse dans un coursier, pour faire mouvoir une roue.—En géog., détroit entre une île et la terre ferme : *le pertuis d'Antioche*.

PERTUIS, subst. propre mas. (*pèretui*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Apt, dép. de Vaucluse.

PERTUISANE, subst. fém. (*pèretuizane*) (suivant *Ménage*, de *pertundere*, percer; suivant *Du Cange*, du mot barbare *pertusare*, qu'on a dit dans la basse latinité pour *perforare*), espèce d'ancienne hallebarde ou pique, destinée à arrêter l'impétuosité de la cavalerie. Vieux.

***PERTUISANIER**, subst. mas. (*pèretuizanié*), soldat chargé de la garde des forçats, armé d'une *pertuisane*. Hors d'usage.

PERTUISANON, subst. mas. (*pèretuizanon*), petite *pertuisane*. (Boiste.) Vieux, et même hors d'usage.

PERTUISÉ, E, part. pass. de *pertuiser*, et adj., rongé de vers : *bois pertuisé*. Peu usité.

PERTUISER, v. act. (*pèretuizé*), percer, faire un trou dans du bois et autre matière. Vieux et même hors d'usage. — SE PERTUISER, v. pron.

PERTUNDA, subst. propre fém. (*pèretonda*), myth., une des divinités romaines qui présidaient aux mariages. On en plaçait la statue dans la chambre de la nouvelle mariée, le jour de ses noces.

PERTURBATEUR, subst. mas., **PERTURBATRICE**, subst. fém. (*pèreturbateur, trice*) (en lat. *perturbator*), celui, celle qui trouble, qui excite le désordre. Il se dit surtout dans cette phrase : *perturbateur du repos public*.—Adj. : *force perturbatrice*, qui trouble les mouvements. — *Médecine perturbatrice*, qui emploie des moyens actifs, propres à troubler la marche de la maladie.

PERTURBATION, subst. fém. (*pèreturbâcion*) (en lat. *perturbatio*, fait de *perturbare*, troubler), trouble, émotion de l'âme.—En t. de médec., trouble des fonctions animales.—En astron., trouble et dérangement que les planètes se causent réciproquement par leur attraction en tout sens.

PERTURBATRICE, subst. fém. Voy. PERTURBATEUR.

PERTUSAIRE, subst. mas. (*pèretuzère*), t. de bot., genre de plantes de la famille des hypoxylons.

***PERTUSE**, adj. fém. (*pèretuze*) (en lat. *pertusus*), t. de bot., *feuille pertuse*, semée de points transparents.

PÉRULA, subst. fém. (*pérula*), t. de bot., espèce d'arbre qui croît dans l'Amérique méridionale.

PÉRULE, subst. fém. (*pérule*), t. de bot., enveloppe extérieure des boutons de plantes.—Petite cavité ou petit sac formé dans les fleurs des orchidées.

PÉRUNO, subst. mas. (*péruno*), myth., nom que les anciens Prussiens donnaient à la foudre, qu'ils adoraient comme une divinité.

PÉRUTOTOTL, subst. mas. (*pérutototele*), t. d'hist. nat., espèce de canard qu'on trouve au Mexique.

PÉRUVIEN, subst. et adj. mas., au fém. **PÉRUVIENNE** (*péruviein, ène*), du Pérou.

PÉRUVIENNE, subst. et adj. fém. Voy. PÉRUVIEN. — Subst. fém., étoffe de soie.

PERVENCHE, subst. fém. (*pèrevanche*) (en lat. *pervinca*, fait de *pervinco*, je surmonte), t. de bot., plante vivace de la fam. des apocynées.

PERVENCHÈRE, subst. propre fém. (*pèrevanchère*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mortagne, dép. de l'Orne.

PERVERS, E, subst. et adj. (*pèrevère, vèrece*) (en lat. *perversus*), méchant, dépravé. Voy. VICIEUX.

PERVERSEMENT, adv. (*pèrevèreceman*), avec *perversité*. Ce mot manque dans l'*Académie*.

PERVERSION, subst. fém. (*pèrevèrecion*) (en lat. *perversio*), changement de bien en mal, en matière de religion et de morale. — En médec., dépravation des humeurs.

PERVERSITÉ, subst. fém. (*pèrevèrecité*) (en lat. *perversitas*), méchanceté, dépravation.

PERVERTI, E, part. pass. de *pervertir*, et adj.

PERVERTIR, v. act. (*pèrevèretir*) (en lat. *pervertere*, formé de *per*, augmentatif, et de *vertere*, tourner), changer de bien en mal, en fait de mœurs ou de religion. — *Pervertir l'ordre des choses*, troubler, changer un ordre établi. — *Pervertir le sens d'un passage de l'Écriture*, l'altérer, le mal interpréter. — SE PERVERTIR, v. pron., se corrompre; de bon, devenir mauvais.

PERVERTISSABLE, adj. des deux genres (*pèrevèreticable*), aisé à *pervertir*.

PERVERTISSEMENT, subst. mas. (*pèrevèreticeman*), action de *pervertir*; ses effets.

PERVERTISSEUR, subst. mas., **PERVERTISSEUSE**, subst. fém. (*pèrevèreticeur, ceuze*), qui corrompt, qui gâte les mœurs.

PERVERTISSEUSE, subst. fém. Voy. PERVERTISSEUR.

PERVIGILIES, subst. fém. plur. (*pèrevijili*), myth., fêtes nocturnes que l'on célébrait en l'honneur de Cérès.

PÉRYCLIMÈNE, subst. mas. (*périklimène*), t. de bot., sorte de chèvre-feuille.

PESADE, subst. fém. (*pezade*), t. de manége, mouvement par lequel un cheval lève les pieds de devant sans remuer ceux de derrière.

PESAMMENT, adv. (*pezaman*), d'une manière *pesante*. — Lourdement; sans facilité, sans grace.

PESANT, E, adj. (*pezan, zante*), qui pèse, qui est lourd. Voy. LOURD. — Au fig., onéreux, fâcheux. — *Joug pesant*, domination dure. — En peinture, *figure pesante*, d'une proportion courte, grosse, ramassée. — *Contour pesant*, qui manque de légèreté et de finesse. — *Avoir la main pesante*, sans légèreté, fort lourde. — *Composition pesante*, surchargée d'objets. — *Exécution pesante*, où le travail se sent. —*Tête pesante*, chargée d'humeurs, de vapeurs.—*Esprit pesant*, lent. — *Conversation pesante*, ennuyeuse. — *Écu d'or pesant*, *pistole pesante*, du poids réglé et ordonné par la loi. — Subst. au mas., fam. : *cet homme vaut son pesant d'or*, est officieux, d'un commerce sûr et aisé, etc. — *Ce livre vaut son pesant d'or*, est excellent. *Pesant*, subst. mas., morceau de fer ou de plomb que les tailleurs mettent sur l'ouvrage pour l'assujétir. Ils disent aussi *plomb*. — Sorte de verroterie. — *Pesant*, adv. : *il lui a donné une livre pesant d'or*.

PESANTEUR, subst. fém. (*pezanteur*), le mouvement ou plutôt la tendance des corps vers un centre déterminé. — Dans une acception moins étendue, force en vertu de laquelle tous les corps que nous connaissons tombent et s'approchent du centre de la terre, lorsqu'ils ne sont pas soutenus. — Qualité de ce qui est *pesant*.— Violence d'un coup que donne un corps *pesant* ou un homme fort et robuste : *la pesanteur du coup le jeta par terre; je crains la pesanteur de son bras, de ses coups*. — Indisposition qui fait qu'on ressent comme un poids dans quelque partie du corps : *pesanteur d'estomac, de tête*, etc. — Fig., *pesanteur d'esprit*, lenteur et grossièreté d'esprit. — PESANTEUR, POIDS, GRAVITÉ. (*Syn.*) La *pesanteur* est dans le corps une qualité qu'on sent et qu'on distingue par elle-même. Le *poids* est la mesure ou le degré de cette qualité; on ne le connaît que par comparaison. La *gravité* est précisément la même chose que la *pesanteur*, avec un peu de mélange de l'idée du *poids*, c'est-à-dire qu'elle désigne une certaine mesure générale et indéfinie de *pesanteur*. Ce mot, pris dans le sens physique, est un terme de science, qui n'est guère d'usage que dans l'occasion où l'on parle d'équilibre, et lorsqu'on le joint avec le mot *centre*; ainsi, l'on dit que, pour mettre un corps dans l'équilibre, il faut trouver le centre de *gravité*; mais on s'en sert plus fréquemment au figuré lorsqu'il s'agit de mœurs et de manières. — On dit absolument, et dans un sens indéfini, qu'une chose a de la *pesanteur*; mais on dit relativement, et d'une manière déterminée, qu'elle est d'un tel *poids*, de deux livres, par exemple, de trois livres, etc. — Dans le sens figuré, la *pesanteur* se prend en mauvaise part; elle est alors une qualité opposée à celle qui provient de la pénétration et de la vivacité de l'esprit; le *poids* s'y prend en bonne part, il s'applique à cette sorte de mérite qui naît de l'habileté, jointe à un extérieur réservé, et qui procure à celui qui le possède du crédit et de l'autorité sur l'esprit des autres.

PESCIE, subst. fém. (*pèceci*), t. d'antiq., sorte de bonnet fait avec une peau d'agneau.

PESÉ, E, part. pass. de *peser*.

*__PESÉE__, subst. fém. (*pezé*), action de *peser*.— Tout ce qu'on *pèse* en une seule fois. — En t. d'architecture, etc., action, effort des hommes qui tirent de haut en bas un cordage, ou qui appuient sur l'extrémité d'un levier.

PÈSE-LIQUEURS, et non pas, avec l'*Académie*, **PÈSE-LIQUEUR**, subst. mas. (*pèzelikieur*), instrument pour *peser* les *liqueurs*. — Au plur., des *pèse-liqueurs*.

*__PESER__, v. act. (*pezé*) (en lat. *pensare*), examiner, juger avec des *poids* combien une chose est lourde : *peser un ballot*. — Fig., considérer, examiner attentivement : *peser les conséquences d'une entreprise*, et fam. : *il pèse toutes ses paroles*, il parle avec lenteur et avec circonspection. — Neut. : avoir un certain *poids* : *peser beaucoup; le tout pèse cinquante livres*. — Fig., être à charge. — Appuyer sur : *peser sur une note de musique, sur une syllabe, sur un levier, sur une bascule*. — En t. de man., on dit d'un cheval qui s'abandonne trop sur la bride, qui a trop d'appui, qu'*il pèse à la main*. — Fig. et fam. : *cette affaire me pèse sur le cœur*, me cause beaucoup de chagrin.—*Un secret lui pèse*, il ne peut garder un secret. — SE PESER, v. pron.

PESEUR, subst. mas., **PESEUSE**, subst. fém. (*pezeur, zeuze*), celui, celle qui *pèse*.

PESEUSE, subst. fém. Voy. PESEUR.

PESME, subst. propre mas. (*pème*), petite ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Gray, dép. de la Haute-Saône.

*__PESO__, subst. mas. (*pezô*), sorte de monnaie de compte d'Espagne, qui vaut un peu moins que le ducat; douze mille *pesos* valent dix mille ducats.

PESON, subst. mas. (*pezon*), sorte de balance, appelée autrement *balance romaine*, ou simplement *romaine*, au moyen de laquelle on trouve la pesanteur des différents corps, en leur comparant un seul et même poids, qu'on fait courir le long d'une verge divisée en kilogrammes, etc.— *Peson à ressort*, machine dont on se sert pour peser certaines marchandises, telles que le foin, la paille, la filasse, la viande, etc. Elle a un ressort de fil d'acier, en forme de tire-bourre, attaché au bas d'une lame de fer qui le traverse.— *Peson à tiers-point*, dont le ressort est une lame d'acier recourbée.

PESSAC, subst. propre mas. (*pèçak*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bordeaux, dép. de la Gironde.

PESSAIRE, subst. mas. (*pècère*), t. de médec., instrument dont on se sert dans certaines maladies de femmes.

PESSE, subst. fém. (*pèce*), t. de bot., sorte de faux sapin. — Genre de plantes de la famille des hydrocharidées.

PESSELAGE ou **PAISSELAGE**, subst. mas. (*pècelaje*), droit ancien de couper des *paisseaux* dans une forêt.

PESSIMISME, subst. mas. (*pècimiceme*) (du lat. *pessimus*, très-mauvais), opinion de ceux qui trouvent que l'état des choses est le plus mauvais possible.

*__PESSIMISTE__, subst. mas. (*pècimicete*), celui qui croit que tout va mal; qui voit tout en noir.

PESSINUNTE, subst. propre fém. (*pècinonte*), myth., ville de Phrygie, célèbre par le tombeau d'Atys, et par le culte de Cybèle, qui pour cela était surnommée *Pessinuntia*, et dont le simulacre fut transporté à Rome avec grand appareil.

PESSINUNTIA, subst. propre fém. (*pècinoncia*), myth., surnom de Cybèle, pris du culte qu'on lui rendait dans la ville de *Pessinunte*.

PESSON, subst. mas. (*pèçon*), morceau de fer en forme de fer à cheval, monté sur un morceau de bois de deux pieds et demi de hauteur, dont les peaussiers se servent pour préparer leurs peaux et les ouvrir.

PESSONURE, subst. fém. (*pèçonure*), ratissure de peaux qui sert à faire de la colle pour les cartonniers.

PESTARD, subst. mas. (*pètar*), t. d'écolier auquel on a fait signifier : rapporteur. Il est inusité.

PESTE, subst. fém. (*pècete*) (en lat. *pestis*), maladie épidémique et contagieuse qui a des caractères particuliers et qui cause une grande mortalité. — Fig., personne ou chose capable de corrompre l'esprit et le cœur : *cet homme est une peste, une méchante peste*. On le dit surtout d'un méchant petit garçon, d'une jeune fille vive et malicieuse. — *Il est un peu peste*, il est malin. Dans cette phrase, *peste* est adj.; ajoutons qu'on ne se sert plus de cette locution, non plus que de *c'est une petite peste*. —On dit fam., par imprécation : *peste soit de l'ignorant, du fou !*

PESTÉ, part. pass. de *pester*.

PESTER, v. neut. (*pèceté*) (du lat. *pestis*, peste), murmurer avec vivacité; exhaler sa mauvaise humeur contre...—*Pester entre cuir et chair*, *pester* en soi-même.

PESTERIE, subst. fém. (*pèceteri*), emportement, fâcherie, mauvaise humeur. Peu usité.

PESTIFÈRE, adj. des deux genres (*pècetifère*) (en lat. *pestifer* ou *pestiferus*, formé de *pestis*, peste, et de *fero*, je porte), qui communique la *peste*.

PESTIFÉRÉ, E, et adj. (*pècetiféré*), infecté de la *peste*; qui a la *peste*.—Subst. : *fuir quelqu'un comme un pestiféré*, éviter tout commerce avec lui.

PESTIFÉRER, v. act. (*pècetiféré*), communiquer la *peste*. — SE PESTIFÉRER, v. pron.

PESTILENCE, subst. fém. (*pècetilance*) (en lat. *pestilentia*), corruption de l'air; *peste* répandue dans un pays. Il ne se dit guère que dans cette phrase : *dans un temps de pestilence*. — *Être assis dans la chaire de pestilence*, enseigner une mauvaise doctrine. C'est une expression tirée de l'Ecriture sainte.

PESTILENT, E, adj. (*pècetilan lante*) : *maladie pestilente*, qui tient de la *peste*. — Fig., contagieux : *cette pestilente galanterie*. (Boileau, dans *les Héros de romans*.) — PESTILENT, PESTILENTIEL, PESTILENTIEUX, PESTIFÈRE. (*Syn.*) *Pestilent*, qui tient de la *peste*, du caractère de la *peste*, qui est contagieux. *Pestilentiel*, qui est infecté de *peste*, qui est propre à répandre la contagion. *Pestilentieux*, qui est tout infecté et tout infect de *peste*, qui est fait pour répandre de tous côtés la contagion. *Pestifère*, qui produit, porte, communique, répand partout la *peste*, la contagion. — *Pestilentiel* est le terme le plus usité; *pestifère* est un terme didactique.

PESTILENTIEL, adj. mas., au fém. **PESTILENTIELLE** (*pècetilanciéle*), qui a une qualité maligne et qui tient de la *peste* : *air pestilentiel*.

PESTILENTIELLE, adj. fém. Voy. PESTILENTIEL.

PESTILENCIEUSE, adj. fém. Voy. PESTILENCIEUX.

PESTILENCIEUX, adj. mas., au fém. **PESTILENCIEUSE** (*pècetilancieu, cieuze*), la même chose que *pestilentiel*.

PESTOR, subst. mas. (*pècetor*), nom qu'on donnait anciennement aux boulangers. Hors d'usage.

PÉSUXIEN, subst. propre mas. (*pézukciein*), ancien peuple du Portugal.

*__PET__, subst. mas. (*pé*) (en lat. *peditus*), vent qui sort du fondement avec bruit. — *Pet-en-gueule*, jeu d'écolier. — *Pet-en-l'air*. Voyez ce mot.—*Pet-de-nonne*, pâte légère, fort enflée.

PÉTA, subst. propre fém. (*péta*), myth., déesse qui présidait aux demandes qu'on avait à faire aux dieux; on la consultait pour savoir si ces demandes étaient justes ou non.

PÉTACHE, subst. mas. (*pétache*), t. de mar., sorte de petit bâtiment anglais, propre à être armé en course.

PÉTALAIRE, subst. mas. (*pétalère*), t. d'hist. nat., espèce de reptile de la famille des serpents.

PÉTALE, subst. mas. (*pétale*) (en grec πεταλον, feuille, fait de πεταω, j'ouvre), t. de bot., chacune des pièces qui composent la corolle.

PÉTALÉ, E, adj. (*pétalé*), t. de bot.; se dit des fleurs composées de *pétales*.

PÉTALIFORME, adj. des deux genres (*pétaliforme*), t. de bot., en forme de *pétale*.

PÉTALISME, subst. mas. (*pétaliceme*) (du grec πεταλον, feuille), t. d'anat., forme de jugement établie à Syracuse, et qui ressemblait à l'ostracisme des Athéniens. On écrivait sur une feuille d'olivier le nom de celui qu'on voulait bannir; les principaux citoyens se bannissaient même les uns les autres, en se mettant simplement une feuille d'olivier dans la main.

PÉTALITE, subst. mas. (*pétalite*), t. de minér., substance minérale, roche composée de mica en lamellules.

PÉTALOCHEIRE, subst. mas. (*pétalochère*), genre d'insectes de l'ordre des hémiptères.

*__PÉTALOÏDE__, adj. des deux genres (*pétalo-ide*) (du grec πεταλον, pétale, et ειδος, forme), t. de bot., qui a la forme d'un *pétale*.

PÉTALOPÈDE, subst. mas. (*pétalopède*) (du grec πεταλον, pétale, et ποδος, gén. de πους, pied), t. de bot., genre de plantes très-voisin des dahlias.

PÉTALOSOME, subst. mas. (*pétalozôme*) (du grec πεταλον, feuille, et σωμα, corps), t. d'hist. nat., genre de poisson osseux de la division des thorachiques, et dont le corps est aplati.

PÉTALOSPERME, subst. mas. (*pétalocepèreme*) (du grec πεταλον, pétale, σπερμα, semence), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des dahlias.

PÉTALOSTOME, subst. mas. (*pétalocetome*, (du grec πεταλον, feuille, et στομα, bouche), t. d'hist. nat., genre de vers de l'ordre des intestinaux.

PÉTAMINAIRE, subst. mas. (*pétaminère*), voltigeur, faiseur de tours de force, chez les anciens.

PÉTARADE, subst. fém. (*pétérade*), plusieurs *pets* de suite que font les chevaux en ruant. — Fig. et fam., bruit qu'on fait de la bouche; par mépris pour quelqu'un.

PÉTARD, subst. mas. (*pétar*), machine de métal creux d'une certaine largeur, qu'on emplit de poudre pour faire sauter les portes, les barrières, etc., des villes qu'on veut prendre d'emblée, pour rompre quelque pont-levis, etc. — Papier en plusieurs doubles garni de poudre à canon.

PÉTARDÉ, E, part. pass. de *pétarder*.

PÉTARDER, v. act. (*pétardé*), faire jouer le *pétard* contre... Peu usité. — SE PÉTARDER, v. pron.

*PÉTARDIER, subst. mas. (*pétardié*), celui qui fait ou applique les *pétards*.

PÉTASATUS, subst. propre mas. (*pétazatuce*), myth., surnom de Mercure, tiré du *pétase*, dont sa tête est ordinairement couverte, comme étant le voyageur par excellence.

PÉTASE, subst. mas. (*pétaze*) (en grec πετασος), dont les Latins ont fait *petasus*), sorte de chapeau ou de bonnet des anciens, garni de bords, pour garantir du soleil ; à la différence du *pileus*, bonnet sans bords. Le *pétase ailé* est un des symboles de Mercure.

PÉTASITE, subst. fém. (*pétazite*), t. de bot., plante, espèce de tussilage.

PÉTAUD, subst. mas. (*pétô*); il n'est usité que dans cette phrase familière : *la cour du roi Pétaud*, lieu de confusion et de désordre, où tout le monde commande et personne n'obéit. (Autrefois, en France, toutes les communautés nommaient un chef qu'on appelait *roi* ; les mendiants même en avaient un que par plaisanterie on nommait le *roi Pétaud*, corruption du latin *peto*, je demande. *Matinées Sénonnaises*.)

PÉTAUDIÈRE, subst. fém. (*pétôdière*), assemblée sans ordre ; lieu où chacun fait le maître. Style fam. Voy. PÉTAUD.

*PÉTAURE, subst. mas. (*pétôre*), t. d'antiq., espèce de bascule par le moyen de laquelle deux hommes se balançaient l'un l'autre.

*PÉTAURISTE, subst. mas. (*pétôricete*), t. d'hist. nat., mammifère carnassier.

PÉTÉCHIAL, E, adj. (*pétéchi-ale*), t. de médec. : *fièvre pétéchiale*, accompagnée de *pétéchies*. Ce mot ne s'emploie guère qu'avec le mot *fièvre* ; on peut dire que son plur. mas. n'est point usité.

PÉTÉCHIES, subst. fém. plur. (*pétéchi*), t. de médec., espèce de pourpre ; taches sur la peau dans les fièvres malignes.

PET-EN-L'AIR, subst. mas. (*pètanlère*), vêtement fort court que portaient les femmes en négligé, et qui ressemblait à une robe qu'on aurait coupée au bas des reins. Style familier.

PÉTÉ, part. pass. de *péter*.

PÉTER, v. neut. (*pété*) (du lat. *pedere*, qui a la même signification, et dont le supin *peditum* a, dans la basse latinité, formé *peditare*, et par contraction *petare*. Ménage.), *faire un pet*. — Fig. et fam., faire un certain bruit, en parlant d'un fusil, d'un pistolet qu'on tire. — Éclater avec bruit en parlant du bois qui est au feu, etc. — Prov. et bassement : *péter plus haut que le cul*, entreprendre des choses au-dessus de ses forces, ou prendre des manières au-dessus de son état. — *Péter dans la main*, 1° en parlant des personnes, manquer au besoin ; 2° en parlant d'un billet, d'une lettre de change, etc., n'être pas payé. — On dit d'une affaire dans laquelle on ne veut point d'accommodement, que *la gueule du juge en pettera*.

PÉTÉROLLE, subst. fém. (*pétérole*), petit *pétard*.

*PÉTERSBOURG (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinpétéreceboure*), ville capitale de l'empire russe, chef-lieu du gouvernement. Résidence habituelle de l'empereur.

PÉTÉSIE, subst. fém. (*pétézi*), t. de bot., espèce de plante de la famille des rubiacées.

PÉTEUR, subst. mas., **PÉTEUSE**, subst. fém. (*péteur, teuze*), qui *pette*.—Prov. : *on l'a chassé comme un péteur*, honteusement. Le peuple dit au mas., *péteux*.

PÉTEUSE, subst. fém. Voy. PÉTEUR.

*PÉTILIE, subst. fém. (*pétili*), t. de bot., sorte de rose sauvage.

PÉTILLANT, E, adj. (*péti-ian, tante*), qui *pétille* : *sang*, *vin pétillant* ; *yeux pétillants*.

PÉTILLEMENT, subst. mas. (*peti-ieman*), action de *pétiller*.

PÉTILLÉ, part. pass. de *pétiller*.

PÉTILLER, v. neut. (*péti-ié*) (dimin. de *péter*), éclater en faisant du bruit à plusieurs reprises : *le sel pétille dans le feu*. — Briller avec éclat : *des yeux qui pétillent*. — *Le sang lui pétille dans les veines*, il est vif et impétueux. — *Pétiller d'esprit*, en avoir, en montrer beaucoup.—*Il pétille de courir*, il souhaite avec ardeur de courir, etc.

PÉTIMBE, subst. mas. (*péteinbe*), t. d'hist. nat., sorte de poisson de mer qu'on trouve dans la Méditerranée.

PÉTIOLAIRE, adj. des deux genres (*péti-olère*), t. de bot., qui appartient au *pétiole*.

PÉTIOLE, subst. mas. (*péti-ole*) (en lat. *petiolus*), t. de bot., queue ou support des feuilles.

PÉTIOLÉ, E, adj. (*péti-olé*), t. de bot., porté par un *pétiole*.

PÉTIOLULE, subst. mas. (*péti-olule*), t. de bot., petit *pétiole*.

PETIT, E, adj. (*peti, tite*) (du vieux mot lat. *petilus*, employé par *Plaute*, dans le sens de mince, délié, *petit*), qui a peu d'étendue ou de volume dans son genre.— Généralement, ce qui est moindre que d'autres choses du même genre, soit au physique, soit au moral. Voy. EXIGU.— Fort jeune : *petit enfant*. En ce sens on dit subst. : *le pauvre petit*, *cette pauvre petite*, etc.

PETIT, subst. mas. (*peti*), qui est *petit*. — Animal nouvellement né : *la chienne a fait des petits*. — Au plur. et en parlant des personnes, il se dit, 1° par opposition à gens puissants, riches, etc. : *les petits pâtissent des sottises des grands* ; 2° par opposition à *vieux*, âgés : *les grands et les petits*, les vieux et les jeunes. — *Du petit au grand*, par comparaison des *petites* aux grandes choses.—*En petit*, adv., raccourci : *peindre en petit* ; *un modèle en petit*. — *Petit à petit*, adv., peu à peu.

PETIT-BARRAGE, subst. mas. (*petibâraje*), linge ouvré à *petites* raies ou *barres*.—Au plur., des *petits-barrages*.

PETIT-BIJOU-BLANC-DE-LAIT, subst. mas. (*petibijoublandelè*), t. de bot., sorte d'agaric des environs de Paris.— Au plur., des *petits-bijoux-blanc-de-lait*.

PETIT-BLANC, subst. mas. (*petiblan*), monnaie d'argent qui avait cours autrefois en France. —Au plur., des *petits-blancs*.

PETIT-CANON, subst. mas. (*petikanon*), t. d'imprimerie, nom d'un caractère dont le corps répond à deux saint-augustin. — Au plur., des *petits-canons*.

PETIT-CHÊNE, subst. mas. (*petichêne*), t. de bot., cyprès ; germandrée.—Au plur., des *petits-chênes*.

PETIT-CHOU, subst. mas. (*petichou*), sorte de pâtisserie. — T. de caresse : *mon petit chou*. Au plur., des *petits-choux*.

PETIT-CORPS, subst. mas. (*petikor*), à Beauvais, ouvrier qui ne fabrique que de la petite serge. — *Petit-corps des marchands*, nom que les trois premiers *corps* des marchands de Paris donnaient autrefois aux trois derniers. — Au plur., des *petits-corps*.

PETIT-COUP, subst. mas. (*petikou*), vis du métier à bas. — Au plur., des *petits-coups*.

PETIT-CYPRÈS, subst. mas. (*peticiprè*), t. de bot., genre de plantes de la famille des abiès.— Au plur., des *petits-cyprès*.

PETIT-DEUIL, subst. mas. (*petideu-ie*), t. d'hist. nat., sorte de mésange. — Au plur., des *petits-deuils*.

PETITE-FILLE, subst. fém. (*petitefi-ie*), *fille* du *fils* ou de la *fille*. — Au plur., des *petites-filles*.

PETITE-GUERRE, subst. fém. (*petite-guière*), exercice à feu imitant un combat.—Guerre d'escarmouches. — Au plur., des *petites-guerres*.

PETITE-MAÎTRESSE, subst. fém. (*petite-mètrèce*). Voy. MAÎTRESSE. — Au plur., des *petites-maîtresses*.

PETITEMENT, adv. (*petiteman*), d'une manière *petite* et pauvre : *il vit petitement*. — *Il est logé petitement*, à l'étroit.

PETITE-NIÈCE, subst. fém. (*petite-ni-èce*), la fille du neveu ou de la *nièce*.— Au plur., des *petites-nièces*.

PETITE-OIE, subst. fém. (*petitoè*), petits membres d'une oie, etc. ; abattis.— Fig., petits ajustements.—Faveurs légères. — Au plur., des *petites-oies*.

PETITE-OLONNE, subst. fém. (*petitolone*), toile à voiles qui se fabrique à *Olonne* et dans les environs. — Sans plur.

PETITE-PIERRE (LA), subst. propre fém. (*lapetitepière*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saverne, dép. du Bas-Rhin.

PETITE-ROMAINE, subst. fém. (*petite-romène*), t. de papetterie, nom d'un papier de la petite sorte. — Au plur., des *petites-romaines*.

PETITES-CARDES, subst. fém. plur. (*petitekarde*). Voy. CARDE.

PETITES-MAISONS, subst. propre fém. plur. (*petitemèzon*), maison de fous, dans certaines contrées.

PETIT-ESPADON, subst. mas. (*petitècepadon*), t. d'hist. nat., poisson du genre de l'ésoce. — Au plur., des *petits-espadons*.

PETIT-ESPRIT, subst. mas. (*petitècepri*), personne à petits moyens. — Au plur., des *petits-esprits*.

PETITESSE, subst. fém. (*petitèce*), peu d'étendue ou de volume : *la petitesse d'un vase* ; *la petitesse de la taille de cette femme*, et non pas *la petitesse de cette femme*. — Modicité : *la petitesse de sa fortune*. — Au fig. : *petitesse d'âme*, *d'esprit*, etc. ; *il y a de la petitesse* (peu de grandeur, d'élévation, de dignité) *à...* ; *il est plein de petitesses*, il a l'esprit minutieux.

*PETITE-VÉROLE, subst. fém. (*petitevérole*), t. de médec., maladie cutanée, épidémique et dangereuse. — Au plur., des *petites-véroles*.

PETIT-FILS, subst. mas. (*petifice*), *fils* du *fils* ou de la *fille*. — Au plur., des *petits-fils*.

*PETIT-GRIS, subst. mas. (*petiguerl*), t. d'hist. nat., écureuil du Nord ; sa peau ; le duvet qui se forme sous l'aile de l'autruche.—Au plur., en parlant de l'animal seulement, des *petits-gris*.

PETIT-HAUT, subst. mas. (*peti-ô*), quatrième étage du bois disposé dans le fourneau pour faire le charbon. — Au plur., des *petits-hauts*.

PETIT-HOUX, subst. mas. (*peti-ou*), t. de bot., nom qu'on a donné au houx-frelon.—Au plur., des *petits-houx*.

PETITIE, subst. fém. (*petici*), t. de bot., sorte d'arbrisseau de la famille des pyrénacées.

*PÉTITION, subst. fém. (*péticion*) (en lat. *petitio*, fait de *petere*, demander), demande adressée à une autorité. — En t. de philosophie, *pétition de principe*, vice de raisonnement qui consiste à alléguer pour preuve la chose même qui est en question.

PÉTITIONNAIRE, subst. des deux genres (*péticionère*), celui qui fait une *pétition*.

PÉTITIONNÉ, part. pass. de *pétitionner*.

PÉTITIONNER, v. neut. (*péticioné*), demander, faire une *pétition*.

PETITISSIME, subst. mas. (*petiticime*), très petit. (*Boiste*.) Inusité.

PETIT-LAIT, subst. mas. (*petilè*), sérosité du *lait*.—Au plur., des *petits-laits*.

*PETIT-MAÎTRE, subst. mas. Voy. MAÎTRE. — Au plur., des *petits-maîtres*.

PETIT-MÉTIER, subst. mas. (*petimétié*), t. de pâtissier, nom qu'on donne aux petites oublies roulées en cornet. — Au plur., des *petits-métiers*.

PETIT-MONDE, subst. mas. (*petimonde*), t. d'hist. nat., espèce de poisson. — Au plur., des *petits-mondes*.

PETIT-MOUTON, subst. mas. (*petimouton*), anc. monnaie en or qui avait cours autrefois en France. — Au plur., des *petits-moutons*.

PETIT-NEVEU, subst. mas. (*petineveu*), fils du *neveu* ou de la *nièce*.—Au plur., des *petits-neveux*.

PETIT-NOM-DE-JÉSUS, subst. mas. (*petinondejézu*), t. de papetterie, papier de la petite sorte. — Au plur., des *petits-noms-de-jésus*.

PÉTITOIRE, subst. mas. (*pétito-are*) (en lat. *petitorius*), t. de prat., action par laquelle on demande la propriété d'une chose.—On dit aussi adj. : *action pétitoire*.

PETIT-OPERCULE-AQUATIQUE, subst. fém. (*petitopèrekulakouatike*), t. d'hist. nat., coquille fluviatile.—Au plur., des *petits-opercules-aquatiques*.

PETITOSE, subst. fém. (*petitoze*), petit membre d'oiseau. (*Boiste*.) Inusité.

PETIT-PARANGON, subst. mas. (*petiparanguon*), t. d'imprim., caractère au-dessous du *petit-canon*.—Au plur., des *petits-parangons*.

PETIT-PIED, subst. mas. (*petipié*), os spongieux renfermé dans le sabot du cheval. — Au plur., des *petits-pieds*.

PETIT-QUÉ, subst. mas. (*petikué*), en t. d'imprimerie, le point et virgule (;), parce que, dans les anciennes éditions latines, ce signe indiquait l'abréviation de la conjonction *que* : *nosq* ; *nobisq* ; *vobisq* ; pour *nosque*, *nobisque*, *vobisque*, etc.

PETIT-RAISIN, subst. mas. (*petirèzein*), t. de papeterie, nom d'un papier de la petite sorte. — Au plur., des *petits-raisins*.

PETIT-ROMAIN, subst. mas. (*petiromein*), t. d'imprim., caractère au-dessous de la *philosophie*.—Au plur., des *petits-romains*.

PETIT-ROYAL, subst. mas. (*petiroè-ial*), monnaie d'or fin qui avait cours autrefois en France.

PETITS-FERS, subst. mas. plur. (*petifère*), outils gravés en relief dont le relieur se sert pour faire des ornements sur les couvertures des livres.

PETIT-SIMON, subst. mas. (*peticimon*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau que l'on trouve en Afrique.—Au plur., des *petits-simons*.

PETIT-TEXTE, subst. mas. (*petitèkcete*), t. d'imprimerie, caractère au-dessous de la *gaillarde*.—Au plur., des *petits-textes*.

PETIT-TOURNOIS, subst. mas. (*petitournoé*), monnaie d'argent qui avait cours en France.—Au plur., des *petits-tournois*.

PETIT-VENISE, subst. mas. (*petivenize*), sorte de linge ouvré qui se fabrique en Basse-Normandie. — Au plur., des *petits-venise*.

PETIT-VÈRE, subst. mas. (*petivère*), t. de bot., genre de plantes de la famille des chénopodées.—Au plur., des *petits-vères*.

PETOFFE, subst. fém. (*pétofe*), balivernes, fadaises. Vieux et même hors d'usage.

PÉTOLA, subst. mas. (*pétola*), t. de bot., genre de plantes de la famille des cucurbitacées.

PÉTOLE, subst. fém. (*pétole*), t. d'hist. nat., espèce de reptile du genre des couleuvres.

PETON, subst. mas. (*peton*), t. enfantin qui signifie : petit pied : *de jolis petits petons*.

PÉTONCLE, subst. fém. (*pétonkle*), t. d'hist. nat., sorte de coquillage bivalve.

PÉTONÈTE, subst. fém. (*pétonète*), t. d'hist. nat., espèce de coquillage.

PÉTORITE, subst. mas. (*pétorite*), t. d'antiq., espèce de charriot qui avait quatre roues.

PÉTREAU ou **DRAGEON**, subst. mas. (*pétrô*, *drajon*), t. de bot., sauvageon qui pousse du pied d'un arbre.

PÉTRÉE, adj. fém. (*pétré*) (du grec πετρα, rocher), usité seulement en parlant de l'*Arabie-Pétrée*, couverte de rochers. Voy. PÉTREUX. — T. de bot., espèce d'arbrisseaux grimpants de la famille des pyrénacées.—T. d'anat., nom qu'on donne à l'apophyse qui naît de la face interne de l'os temporal, et qu'on nomme ordinairement le *rocher*.

PÉTRÉITÉ, subst. fém. (*pétré-ité*), t. de scholastique, entité de *Pierre*; ce qui fait qu'il est *Pierre*.

PÉTREL, subst. mas. (*pétrèle*), t. d'hist. nat., sorte d'oiseaux palmipèdes et macroptères.

PÉTREUSE, adj. fém. Voy. PÉTREUX.

PÉTREUX, adj. mas., au fém. **PÉTREUSE** (*pétreu*, *treuze*) (du grec πετρα, pierre), t. d'anat., pierreux, qui tient de la pierre par sa dureté : *apophyse pétreuse*, ou *pétrée*. Voyez ce dernier mot.

PÉTRI, E, part. pass. de *pétrir* et adj.—Formé, composé de : *femme pétrie de talents, de graces*. — *Être pétri de salpêtre*, être colère, impétueux.

PÉTRICHERIE, subst. fém. (*pétricheri*), t. de pêche, appareil de la pêche de la morue. — Endroit propice destiné ou préparé pour faire cette pêche.

PÉTRICOLE, subst. fém. (*pétrikole*), t. d'hist. nat., genre de coquilles de la classe des bivalves.

PÉTRIÈRE, subst. fém. (*pétri-ère*), lieu où l'on *pétrit*. — Dans quelques endroits, sorte de coffre où l'on *pétrit* le pain, et qu'on nomme aussi *pétrin*. Voy. ce mot, et HUCHE.

PÉTRIFIANT, E, adj. (*pétrifian*, *ante*), qui a la faculté de *pétrifier*.

PÉTRIFICATION, subst. fém. (*pétrifikâcion*); il se dit des restes de végétaux et d'animaux convertis en pierre, que l'on trouve dans les couches du globe de la terre. Quand ces corps n'ont point subi de changement et qu'ils n'ont point été altérés, on les nomme simplement *fossiles*. —La chose *pétrifiée*. Voy. PÉTRIFIER.

PÉTRIFIÉ, E, part. pass. de *pétrifier* et adj.

PÉTRIFIER, v. act. (*pétrifié*) (du lat. *petra*, pierre, et *fieri*, devenir, être fait), devenir de nature de pierre; convertir en pierre. — Au fig., interdire, rendre immobile d'étonnement. — SE PÉTRIFIER, v. pron., devenir *pierre*.

PÉTRIFIQUE, adj. des deux genres (*pétrifike*), qui change en pierre. (*Voltaire*.)

PÉTRIN, subst. mas. (*pétrein*) (rac. *pétrir*), coffre dans lequel on *pétrit*, où l'on serre le pain. — *Être dans le pétrin*, dans l'embarras. — *Pétrin mécanique*, espèce de cylindre armé de dents, et qu'on fait mouvoir par une manivelle ou au moyen de la vapeur, pour *pétrir* la pâte.

PÉTRINAL, subst. mas. (*pétrinal*), sorte d'arquebuse qui était plus courte que le mousquet Inusité.

PÉTRIR, v. act. (*pétrire*), détremper de la farine avec de l'eau, la mêler, la remuer et en faire de la pâte. — Fouler l'argile avec les mains et les pieds pour la rendre plus facile à employer. —*Se croire pétri d'un autre limon que le reste des hommes*, se croire d'une nature supérieure à celle des autres. — SE PÉTRIR, v. pron.

PÉTRISSAGE, subst. mas. (*pétriçaje*), action de *pétrir*.

PÉTRISSEUR, subst. mas., **PÉTRISSEUSE**, subst. fém. (*pétriceur*, *ceuze*), celui, celle qui *pétrit*; garçon boulanger qui *pétrit* la pâte.

PÉTRISSOIR, subst. mas. (*pétriçoar*), synonyme de *pétrin*.

PÉTRITE, subst. mas. (*pétrite*), nom d'une sorte de vin que l'on faisait dans l'Arabie *Pétrée*, auprès de la ville de *Pétra*, dont il tire son nom.

PÉTROBION, subst. mas. (*pétrobion*), t. de bot., sorte d'arbrisseau qui se rapproche du salmée; il croît à Sainte-Hélène.

PÉTROCALE, subst. fém. (*pétrokale*), t. de bot., plante des Pyrénées, ou la drave des Pyrénées.

PÉTRO-JOANNITE, subst. mas. (*pétrojoanenite*), t. d'hist. eccl., sectaires chrétiens qui prétendaient qu'aucune grace ne nous est infuse par le baptême, etc.

PÉTRO-KOTSIPHO, subst. mas. (*pétrokoteçifô*), t. d'hist. nat., nom du merle bleu, ou solitaire de l'île de Scio.

PÉTROLE, subst. mas. (*pétrole*), bitume liquide et noir, qui sort des fentes des rochers.

PÉTROMARULE, subst. fém. (*pétromarule*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des raiponces.

PÉTRO-MYSON, subst. mas. (*pétromizon*) (du grec πετρος, pierre, et μυζω, je suce), nom que les naturalistes donnent aux lamproies, parce qu'elles s'accrochent aux pierres à l'aide de leur bouche, qui fait l'office d'une ventouse.

PÉTRONO, subst. mas. (*pétrono*), monnaie de Bologne.

PÉTRO-OCCIPITAL, E, adj. (*pétro-okcipitale*), t. d'anat., qui appartient à l'apophyse *pétrée* de l'os temporal et à l'*occipital*.

PÉTRO-PHARYNGIEN, subst. et adj. mas. (*pétrofareinjiein*) (du grec πετρος, pierre, et φαρυγξ, pharynx), t. d'anat., nom de deux muscles du *pharynx*, qui s'attachent à l'apophyse *pierreuse* de l'os des tempes.

***PÉTROPHILE**, subst. fém. (*pétrofile*), t. de bot., genre de plantes de la famille des protées.

PÉTRO-SALPINGO-PHARYNGIEN, subst. et adj. mas. (*pétroçalepeinguôfareinjiein*), t. d'anat.; se dit du faisceau charnu qui va du sphénoïde, de l'apophyse *pétreuse* et de la trompe d'Eustache jusqu'à la partie supérieure du *pharynx*.

PÉTRO-SALPINGO-STAPHYLIN, subst. et adj. mas. (*pétroçalepeinguôcetafilein*), t. d'anat., muscle péristaphylin interne.

PÉTROSELIN, subst. mas. (*pétrozelein*), t. de bot., nom donné, dans certains endroits, au persil sauvage.

PÉTRO-SILEX, subst. mas. (*pétrocilèkce*) (du grec πετρος, pierre, et du latin *silex*, caillou), t. de minér., sorte de *pierre* qui tient de la nature du *silex*.

PÉTRO-SILICEUSE, adj. fém. Voy. PÉTRO-SILICEUX.

PÉTRO-SILICEUX, adj. mas., au fém. **PÉTRO-SILICEUSE** (*pétro-ciliceu*, *ceuze*), t. de minér.; il se dit de ce qui est de la nature du *pétro-silex*.

PÉTRO-SPHÉNOÏDAL, E, adj. (*pétroceféno-idale*), t. d'anat., qui appartient à l'apophyse *pétreuse* de l'os temporal et au *sphénoïde*.

PÉTRO-STAPHYLIN, subst. mas. (*pétrocetafilein*), t. d'anat., muscle péristaphylin interne. Voy. PÉRISTAPHYLIN.

PETTO, *in* PETTO, loc. adv. (*inepètetô*), t. italien; dans l'intérieur du cœur, en secret.

PÉTULAMMENT, adv. (*pétulaman*) (en latin *petulanter*), avec *pétulance*.

***PÉTULANCE**, subst. fém. (*pétulance*) (en lat. *petulantia*), qualité de celui qui est *pétulant*, vivacité, turbulence; avec cette différence, dit M. *Guizot*, que la *pétulance* est une *vivacité* impétueuse, et la *turbulence*, une *vivacité* désordonnée. La *vivacité* dans les actions est le contraire de la lenteur; la *pétulance* indique le manque de réflexion; la *turbulence*, le manque d'idées, et le besoin de mouvement.

PÉTULANCIES, subst. fém. plur. (*pétulanci*), myth., fêtes que l'on célébrait, chez les anciens Grecs, en l'honneur de Vénus, sous le nom de la Lune; ou plutôt de Pétulance, fille de la Nuit.

PÉTULANT, E, adj. (*pétulan*, *lante*) (en lat. *petulans*), vif, brusque, impétueux, qui a peine à se contenir.

PETUN, subst. mas. (*peteun*), tabac. On ne s'en sert que par raillerie : *c'est un preneur de petun*. (Nom donné originairement à cette plante par les peuples de la Floride, d'où elle fut apportée d'abord en Portugal et ensuite en France, par le président *Nicot*. Voy. NICOTIANE.)

PETUNÉ, part. pass. de *petuner*.

PETUNER, v. neut. (*petuné*), prendre du tabac en fumée : *ils ont petuné toute la nuit*. Vieux, et même hors d'usage. L'*Académie* le donne encore.

PÉTUNIE, subst. fém. (*pétuni*), t. de bot., genre de plantes de la famille des solanées.

PETUN-SÉ, subst. mas. (*péteuncé*), nom que l'on donne à l'une des deux pierres qui entrent dans la composition de la porcelaine que font les Chinois : l'autre est le *kaolin*. Le *petun-sé* est le *feld-spath granuleux* des minéralogistes modernes.

PEU, adv. (*peu*) (du lat. *paucus*, comme *feu* de *focus*. Ménage.), en petit nombre ou en petite quantité : *peu d'hommes*, *peu d'argent*, et non pas *peu des hommes*; *peu de l'argent*. — PEU, GUÈRE. (*Syn.*) *Peu*, dit *Roubaud*, est l'opposé de *beaucoup*, et *guère* en devient une forte négation. S'il n'y a *guère* d'une chose, non-seulement il n'y en a pas beaucoup, mais il n'y en a pas assez, il n'y en a pas ce qu'il faut, il y en a *trop peu*, *fort peu*, il n'y en a presque point. Un homme qui a *peu* d'argent peut en avoir assez pour ses besoins, parce qu'il y a des gens qui ont *peu* de besoins, et qui savent se contenter de *peu*. Un homme qui n'a *guère* d'argent, en manque ou est dans le cas d'en manquer pour ses besoins. — Je vous avais demandé *peu* d'argent pour cette entreprise; vous ne m'en donnez pas assez, je dis que vous ne m'en donnez *guère*. L'usage est parfaitement conforme à cette observation. — Il modifie aussi les adjectifs et les adverbes : *peu aimable*, *peu agréablement*. — Il s'emploie quelquefois comme substantif : *le peu que je vaux*; *profitons du peu qui nous reste*; *vivre de peu*. — *C'est un homme de peu*, un homme de néant, etc. — *C'est peu de chose que ce livre-là*; ce livre est médiocre, peu important. — *C'est peu de chose que de nous*, nous sommes bien faibles et exposés à bien des misères. — *Un peu*, adv. *attendez un peu*; *un peu de patience*. — *Un peu* est quelquefois employé comme particule explétive : *laissez-moi un peu passer*. C'est une locution populaire et vicieuse. — On dit adverbialement et mieux, *un peu plus*, *un peu moins*, etc. — *Dans peu*, dans peu de temps. — *Pour peu que*, conjonc. : *pour peu que vous frappiez*, *il entendra*; si vous frappez le moins du monde, il entendra. *Fénelon* a dit dans le même sens, *si peu que* : *si peu qu'il sente en vous de facilité* (Télémaque, liv. XVII); *si peu qu'on excitât sa vivacité*; *si peu qu'on parût douter de ses moyens*. (Ibid., liv. XVII.) Cette locution serait aujourd'hui vicieuse. — *Peu à peu*, adv., insensiblement. — *A peu près*, adv., en partie; presque entièrement. — *Peu souvent*, adv., assez rarement. On dit encore *tant soit peu*, *quelque peu*, etc.

PEUCÉDAN, subst. mas. (*peucédan*), t. de bot., genre de plante de la famille des ombellifères.

PEUGNE, subst. fém. (*peugnie*), pêche qui se fait en mer le long de la côte, près la Tête-de-Buch.

PEUILLE, subst. fém. (*peu-ie*), petit morceau de métal ou de fonte sur lequel on fait l'essai du reste.

PEUMO, subst. mas. (*peumo*), t. d'hist. nat., genre de plantes de la famille des nerpruns.

PEUPLADE, subst. fém. (*peuplade*) (rac. *peuple*), colonie d'étrangers qui viennent chercher des habitations dans une contrée. — Lieu où l'on fait quelque peuplade. — Il se dit aussi du *frai*, de l'*alvin* et de tous les petits poissons que l'on met dans un étang pour l'empoissonner.

***PEUPLE**, subst. mas. (*peuple*) (en lat. *populus*), multitude d'hommes qui habitent un même pays et vivent sous les mêmes lois. — Multitude d'habitants : *il y a beaucoup de peuple dans Paris*. (Acad.) On dit mieux : *il y a beaucoup de monde*. — Dans une acception moins générale, la partie des habitants d'un même pays qui est la plus nombreuse, mais la moins distinguée par ses richesses, etc. On dit dans un sens encore plus étroit et plus odieux : *le petit peuple*, *le menu peuple*, *la lie du peuple*. — Dans les monarchies, il se dit pour *sujet*, surtout en parlant

au prince : *vos peuples, votre peuple*. Dans les démocraties c'est le *peuple* qui est souverain. — *Le peuple roi*, l'ancien *peuple* romain.— Prov. : *la voix du peuple est la voix de Dieu*, ordinairement le sentiment général est fondé sur la vérité. — Petit poisson qu'on met dans un étang pour le *peupler*.

PEUPLÉ, E, part. pass. de *peupler* et adj.

***PEUPLEMENT**, subst. mas. (*peupleman*), action de *peupler*. Peu en usage.

PEUPLER, v. act. (*peuplé*) (de *peuple*, en lat. *populus*), remplir d'habitants un lieu où il n'y en avait point. — Augmenter le nombre des habitants par la voie de la génération : *Adam et Ève ont peuplé toute la terre*. En ce sens, on dit neutralement : *toutes les nations ne peuplent pas également*. — Par extension : *peupler un étang de poissons; peupler une garenne;* et neut. : *il n'y a point d'animaux qui peuplent* (qui multiplient) *autant que les lapins*.— On dit aussi : *peupler un bois, une vigne*. — En peinture, *peupler un tableau*, y faire entrer un grand nombre de figures. — En t. de charpentier, garnir un vide de pièces de bois espacées à égale distance. — SE PEUPLER, v. pron.

***PEUPLERAIE**, subst. mas. (*peuple-rè*), bois garni de *peupliers*; allée de *peupliers*. Peu usité.

***PEUPLIER**, subst. mas. (*peupli-é*) (du latin *populus*), grand arbre, fort élancé, qui croît dans les lieux humides.

PEUPLIÈRE, subst. fém. (*peupli-ère*), t. de bot., sorte de champignon qui croît sur les *peupliers* d'Italie.

***PEUR**, subst. fém. (*peur*) (en latin *pavor*. Ménage dit qu'anciennement on écrivait *paor*.), crainte, frayeur : *avoir peur de son ombre*, *avoir peur* des moindres choses. — *Être laid à faire peur*, excessivement laid : *mourir de peur*, craindre beaucoup. — PEUR, FRAYEUR, TERREUR. (*Syn.*) Ces trois expressions marquent par gradations les divers états de l'âme plus ou moins troublée par la vue de quelque danger. Si cette vue est vive et subite, elle cause la *peur;* si elle est plus frappante et plus réfléchie, elle produit la *frayeur;* si elle abat notre espérance, c'est la *terreur*. — La *peur* est souvent un faible de la machine pour le soin de sa conservation, dans l'idée qu'il y a du péril. La *frayeur* est un trouble plus grand, plus frappant, plus persévérant. La *terreur* est une passion accablante de l'âme, causée par la présence réelle ou par l'idée très-forte d'un grand péril. — Pyrrhus eut moins de *peur* des forces de la république romaine, que d'admiration pour ses procédés. Attila faisait un trafic continuel de la *frayeur* des Romains; mais Julien, par sa sagesse, sa constance, son économie, sa valeur, et une suite perpétuelle d'actions héroïques, chassa les barbares des frontières de son empire, et la *terreur* que son nom leur inspirait les contint tant qu'il vécut. Voy. ALARME, CRAINTE, CRAINDRE. — *De* PEUR, loc. adv., par un sentiment de *peur*. — *De* PEUR *de*, sorte de conj. : *de peur des brigands; de peur d'être volé*.—*De* PEUR *que*, autre conj. : *restez ici, de peur qu'il n'arrive*.

PEUREUSE, subst. et adj. fém. Voy. PEUREUX.

PEUREUX, subst. et adj. mas., au fém. PEUREUSE (*peureu, reuze*), qui est sujet à la *peur*. — Qui manque de résolution.

PEUSE, subst. fém. (*peuze*), question, interrogation, figure de rhétorique.

Peut, 3e pers. sing. prés. indic. du v. irrég. *pouvoir*.

PEUT-ÊTRE, adv. (*peutètre*), il peut se faire que... : *il viendra peut-être; peut-être qu'il viendra*, il peut se faire qu'il vienne. — *Peut-être* est quelquefois subst. : *il ne faut pas se fonder sur un peut-être*.

DU VERBE IRRÉGULIER **POUVOIR** :

Peuvent, 3e pers. plur. prés. indic.
Peux, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.
Peux, précédé de *tu*, 2e pers. sing. indic.

PEXISPERME, subst. mas. (*pèkcicepèreme*), t. de bot., espèce de plante de la famille des conferves.

PEYRAC, subst. propre mas. (*pèrak*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Gourdon, dép. du Lot.

PEYREHORADE, subst. propre mas. (*pèrorade*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Dax, dép. des Landes.

PEYRELEAU, subst. propre mas. (*pèrelô*), ville de France, chef lieu de canton, arrond. de Milhau, dép. de l'Aveyron

PEYRIAC-LES-MINERVOIS, subst. propre mas. (*pèri-iaklèminèrevoè*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Carcassonne, dép. de l'Aude.

PEYROLLES, subst. propre mas. (*pèrole*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Aix, dép. des Bouches-du-Rhône.

PEYROUSIE, subst. fém. (*pèrouzi*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des glaïeuls.

PEYRUIS, subst. propre mas. (*pèru-i*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Forcalquier, dép. des Basses-Alpes.

PEYRUNIE, subst. fém. (*pèruni*), myth., fête solennelle que l'on célébrait en Chine et au Japon, en l'honneur de *Peyrun*, qui se réfugia sur les côtes de la Chine avec sa famille.

PEZ et **PISCHAROS**, subst. propre mas. (*pèz, picekaroce*), myth., nom de deux divinités indiennes qui accompagnent Junon.

PÉZENAS, subst. propre mas. (*pèzenâce*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Béziers, dép. de l'Hérault.

PEZIZE, subst. fém. (*pezize*), t. de bot., espèce de plante cryptogame de la famille des champignons.

***PFENNING**, subst. mas. (*pfèneneingue*), petite monnaie de cuivre en Allemagne, qui a différentes valeurs suivant les états et les endroits où elle a cours.

PH., prononcez *fe*. Voy. à la lettre P.

PHACA, subst. mas. (*faka*), t. de bot., genre de plantes de la famille des légumineuses.

PHACÉLIE, subst. fém. (*facéli*), t. de bot., sorte de plante d'Amérique, de la famille des sébesteniers.

PHACITE, subst. fém. (*facite*) (du grec φακος, lentille, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., pierre nummulaire ou lenticulaire. — Variété d'oolithe et de pizolithe.

PHACOÏDE, adj. des deux genres (*fako-ide*) (du grec φακος, lentille, et ειδος, forme), t. d'anat., se dit du crystallin de l'œil, à cause de sa forme lenticulaire.

PHACOSE, subst. fém. (*fakoze*) (en grec φακος), t. de médec., tache noire qui affecte quelquefois l'œil.

PHACOTE, subst. mas. (*fakote*) (du grec φακος, grattoir), t. de chir., ciseau, rouge ou rugine pour les fractures simples du crâne.

***PHÆCASIE**, subst. fém. (*fékazi*) (du grec φαικος, léger), chaussure légère des anciens, montant jusqu'à mi-jambe.

PHAÉTHON et non **PHAÉTON**, subst. propre mas. (*fa-éton*) (du grec φαεθων, brillant, fait de φαω, je brille), myth., fils du Soleil et de Clymène, qui, ayant voulu conduire le char de son père, fut foudroyé par Jupiter et précipité dans l'Éridan. — En astronomie, nom de la constellation du Cocher. — En ornithologie, genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des podoptères, caractérisés par deux longues plumes rectrices et intermédiaires qui ornent leur queue. On les nomme aussi *paille-en-queue*.—Sorte de petite calèche à deux roues.

PHAÉTHONTIADES, subst. propre fém. plur. (*fa-éton-ci-ade*), myth., sœurs de *Phaéthon*, changées en peuplier après la mort de leur frère. Voy. HÉLIADES.

PHAÉTUSE, subst. fém. (*fa-étuze*), t. de bot., plantes de la famille des corymbifères.

PHAGÉDÉNIQUE, adj. des deux genres (*fajédénike*) (en grec φαγεδαινικος, fait de φαγεδαινα, grande faim, faim canine, dérivé de φαγειν, manger), t. de médec., rongeant, corrosif : *ulcère, eau phagédénique*.

PHAGÉDAINE, subst. mas. (*fajédaine*) (du grec φαγεδαινα, faim canine), t. de médec., espèce de cancer avec ulcère.

PHAGÉSIES, subst. fém. plur. (*fajézi*) (en grec φαγησια), myth., fêtes en l'honneur de Bacchus.

PHAGÉSIPOSIES, subst. fém. plur. (*fajézipozi*), t. d'antiq., carnaval à Athènes, fêtes semblables aux *phagésies*.

PHAGON, subst. mas. (*faguon*), myth., nom d'une fête qu'on célébrait autrefois en Égypte.

PHAGRE, subst. mas. (*faguere*), t. d'hist. nat., sorte de poisson dont les Égyptiens avaient fait une divinité.

PHAIE, subst. fém. (*fè*), t. de bot., sorte de plante de la Cochinchine. — Subst. propre fém., myth., nom donné à la mère du sanglier de Calydon, dont la défaite fut un des exploits de Thésée.

PHAÏNOCALLIGRAPHIE, subst. fém. (*fa-inokaleliguerafi*) (du grec φαινω, je montre, καλος, beau, et γραφειν, écrire), méthode pour apprendre à écrire en peu de leçons.

PHAÏNOCALLIGRAPHE, adj. des deux genres (*fa-inokaleliguerafe*), qui concerne la *phaïnocalligraphie*.

PHAÏOFNÉE, subst. fém. (*fa-i-ofené*), espèce de navire du Japon dont les grands se servent ordinairement pour se promener.

PHALACROSE, subst. fém. (*falakrôze*) (du grec φαλακρος, chauve), t. de médec., calvitie, chute des cheveux.

***PHALANGE**, subst. fém. (*falanje*) (en grec φαλαγξ), chez les anciens Grecs, corps de piquiers qui combattaient sur quatre, huit, douze et même seize de hauteur.—Par extension et poétiquement, bataillon d'infanterie.—En anat., les os qui composent les doigts de la main et du pied. Les *phalanges* sont distinguées en premières ou métacarpiennes, secondes ou moyennes, et troisièmes ou onguéales. On a laissé le nom de *phalanges* aux *phalanges* métacarpiennes, les moyennes ont été appelées *phalangines*, et les onguéales *phalangettes*.—Espèce d'araignée venimeuse, à longues jambes divisées par *phalanges*. C'est la même que la *tarentule*. — Plante qu'on croit bonne contre la morsure des serpents. On la nomme aussi *phalangère*. (Dans ces deux dernières acceptions, du grec φαλαγγιον.)

PHALANGER, subst. mas. (*falanjé*), t. d'hist. nat., quadrupède de Surinam, de la taille d'un petit lapin, remarquable par la singulière conformation de ses *phalanges*.

PHALANGÈRE, subst. fém. (*falanjère*), t. de bot., genre de liliacées.

PHALANGETTE, subst. fém. (*falanjète*), petite *phalange*.— En anat., se dit des *phalanges* qui terminent les doigts et portent les ongles.

PHALANGIE, subst. fém. (*falanji*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de la famille des scorpionides.

PHALANGIEN, subst. mas. et adj. des deux genres (*falanjiein*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes de la famille des holètres.

PHALANGIEN, adj. mas., au fém. PHALANGIENNE (*falanjiein, jiène*), t. d'anat., qui a rapport aux grandes ou premières *phalanges*.

PHALANGIENNE, adj. fém. Voy. PHALANGIEN.

PHALANGINE, subst. fém. (*falanjine*), t. d'anat., *phalange* moyenne, celle qui se trouve entre la *phalange* métacarpienne et la *phalange* onguéale, ou *phalangette*.

PHALANGINIEN, adj. mas., au fém. PHALANGINIENNE (*falanjiniein, niène*), t. d'anat., qui appartient aux secondes *phalanges*.

***PHALANGISTE**, subst. mas. (*falanjicete*), t. d'hist. nat., genre d'insectes scarabées de l'ordre des coléoptères.

PHALANGITE, subst. mas. (*falanjite*), soldat de la *phalange*. — T. d'hist. nat., genre de poissons. On dit aussi, dans l'un et l'autre cas, *phalangiste*.

PHALANGOSE, subst. fém. (*falanguôze*) (en grec φαλαγγωσις, formé de φαλαγξ, phalange), t. de médec., maladie dans laquelle les paupières sont tournées en-dedans, et les cils hérissés contre l'œil.

***PHALANSTÈRE**, subst. mas. (*falancetère*) (du grec φαλαγξ, phalange, et στερεος, solide), association (encore à former), d'individus qui concourent à un nouvel établissement social. Société modèle. (*Fourier*.)

***PHALANSTÉRIEN**, subst. et adj. mas., au fém. PHALANSTÉRIENNE (*falancetériein, riène*), membre du *phalanstère;* qui concerne le *phalanstère*.

PHALANSTÉRIENNE, subst. et adj. fém. Voy. PHALANSTÉRIEN.

PHALARIQUE, subst. fém. (*falarike*), chez les anciens, lance embrasée pour lancer des feux au loin.

PHALANTE, subst. propre mas. (*falante*), myth., frère d'Arachné. Pallas prit un soin particulier de leur éducation; mais, indignée qu'ils y répondissent mal, et qu'ils eussent conçu l'un pour l'autre une passion criminelle, elle les métamorphosa en vipères.

***PHALARIS**, subst. mas. (*falarice*) (en grec φαληρος, de φαλος, blanc), t. de bot., sorte de plante du genre des graminées.— Subst. propre mas., myth., nom d'un tyran d'Agrigente, dont la mère, au rapport de *Cicéron*, eut un songe qui lui apprit que son fils serait cruel. En effet, *Phalaris* fut si barbare que ses sujets, lassés de sa cruauté, se révoltèrent contre lui, et le brûlèrent vif dans un taureau d'airain qu'il avait fait

fabriquer lui-même, et dont il s'était long-temps servi pour faire mourir ses sujets.

PHALAROPE, subst. mas. (*falarope*), t. d'hist. nat., oiseau du genre des échassiers.

PHALÈNE, subst. fém. (*falène*) (en grec φαλαινα, dérivé de φαω, je luis), t. d'hist. nat., sorte de papillon de nuit.

PHALÉNITES, subs. mas. pl. (*falénite*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes de l'ordre des lépidoptères.

***PHALÈRE**, subst. fém. (*falère*), t. d'antiq., ornement de distinction, marque, récompense honorifique que les princes accordaient autrefois, et qui consistait dans un grand collier dont une partie pendait sur la poitrine, et l'autre, en forme de cordons, passait sur les épaules et se nouait derrière le cou.

PHALÉRIE, subst. fém. (*faléri*), t. d'hist. nat., genre de coléoptères.

PHALEUCE ou **PHALEUQUE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*faleuce, leuke*) (de *Phaleucus*, nom d'un poète grec), espèce de vers latin qui a cinq pieds, et qui est composé d'un spondée et de trois trochées.

***PHALISQUE**, subst. mas. (*faliceke*), vers latin de quatre pieds.

***PHALLIQUE**, adj. des deux genres (*falelike*), qui tient du *phallus* : *emblème phallique*.

PHALLITE, subst. fém. (*falelite*) (du grec φαλλος, verge), t. de médec., inflammation douloureuse ou non douloureuse de la verge.

PHALLODYNIE, subst. fém. (*falelodini*) (du grec φαλλος, verge, et οδυνη, douleur), t. de médec., douleur qui se fait sentir dans la verge.

***PHALLOÏDE**, subst. fém. (*falelo-ide*) (du grec φαλλος, phallus, verge, et ειδος, forme), t. d'hist. nat., sorte de stalactite qui ressemble beaucoup à un *phallus*.

PHALLOPHORE, subst. mas. (*falelofore*) (en grec φαλλοφορος, fait de φαλλος, phallus, et φερω, je porte), ministres des orgies qui portaient le *phallus* dans les fêtes de Bacchus.

PHALLOPHORIES, subst. fém. plur. (*falelofori*), myth., sacrifices que l'on offrait en l'honneur d'Isis.

PHALLORRHAGIE, subst. fém. (*faleloraji*) (du grec φαλλος, verge, membre viril, et ρεω, je coule), t. de médec., synonyme de *blennorrhagie*. Voy. ce mot.

PHALLORRHAGIQUE, adj. des deux genres (*falelorajike*), qui a rapport à la *phallorrhagie*.

PHALLORRHÉE, subst. fém. (*falelôré*). Voy. BLENNORRHÉE.

PHALLORRHÉIQUE, adj. des deux genres (*falelôré-ike*). Voy. BLENNORRHÉIQUE.

***PHALLUS**, subst. mas. (*faleluce*) (en grec φαλλος), t. d'antiq., image des parties viriles. — Subst. propre mas., myth., un des quatre principaux dieux de l'impureté. Les trois autres étaient Priape, Bacchus et Mercure. Les déesses infames qu'on ne rougissait pas d'adorer étaient en plus grand nombre : Vénus, Cotytto, Perfica, Prema, Pertunda, Lubentia, Volupia, etc.

PHALLUSIE, subst. fém. (*faleluzi*), t. d'hist. nat., genre d'insectes établi aux dépens des ascidies.

PHALOÉ, subst. mas. (*falo-é*), t. de bot., genre de plante de la famille des rubiacées. — Subst. propre fém., myth., nymphe, fille du fleuve Lyris, avait été promise à celui qui la délivrerait d'un monstre ailé. Un jeune homme, appelé Elaate, s'offrit de le tuer, et y réussit ; mais il mourut avant son mariage. *Phaloé* versa tant de larmes, que les dieux, touchés de sa douleur, la changèrent en fontaine, dont les eaux sortant d'une source environnée de cyprès, se mêlèrent avec celles du fleuve Lyris, son père, mais de manière qu'on pouvait les reconnaître par leur amertume.

***PHALSBOURG**, subst. propre mas. (*falceboure*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Sarrebourg, dép. de la Meurthe.

PHAMARUS, subst. propre mas. (*famaruce*), myth., l'un des anges qui durent leur chute à la beauté des femmes.

PHAMÉNOTH, subst. mas. (*faménote*), mois égyptien qui répondait à notre mois de juillet.

PHAMMASTRIE, subst. fém. (*famemacetri*), myth., solennité grecque dont on n'a conservé que le nom.

PHANÈRE, subst. mas. (*fanère*), t. de bot., espèce d'arbrisseau grimpant qui croît dans la Cochinchine.—T. de médec. (du grec φανερος, visible), nom que certains auteurs donnent à des organes folliculaires dans lesquels la partie produite ou excrémentée est dure, solide, calcaire ou cornée, de forme variable, et demeure constamment à la surface de l'animal, de manière à être toujours visible. Le *phanère* est l'opposé de *crypte*.

PHANÉRITE, subst. fém. (*fanérite*) (du grec φανερος, visible), t. de médec., engorgement, inflammation des *phanères*.

PHANÉROGAME, adj. des deux genres (*fanéroguame*) (du grec φανερος, apparent, et de γαμος, mariage), t. de bot. : *plantes phanérogames*, dont les organes sexuels sont apparents. C'est l'opposé de *cryptogame*.

PHANTAISIE, et ses dérivés. Voy. FANTAISIE, et ses dérivés.

PHANTASMAGORIE, subst. fém., et ses dérivés. Voy. FANTASMAGORIE et ses dérivés.

PHANTASMASCOPE, subst. mas. Voy. FANTASMASCOPE.

PHANTÔME, subst. mas. Voy. FANTÔME.

PHANTIS, subst. mas. (*fantice*), t. de bot., espèce d'arbre qui croît dans l'île de Ceylan.

PHARAME, subst. mas. (*farame*), t. d'hist. nat., genre de coquilles établi aux dépens des nautiles.

PHARAMOND, subst. mas. (*faramon*), ancienne monnaie d'argent qui avait cours en France. —Subst. propre mas., nom du premier roi de France, en 420.

***PHARAON**, subst. mas. (*fara-on*) (de l'arabe *faroun feragun* ou *féragoun*), sorte de jeu de cartes.—Subst. propre mas., nom générique des anciens rois d'Égypte.

PHARAONE, subst. fém. (*fara-one*), t. d'hist. nat., espèce de coquille qu'on nomme vulgairement bouton de camisolle.

***PHARE**, subst. mas. (*fare*), grand fanal placé sur une haute tour pour indiquer une côte, etc., aux vaisseaux qui sont en mer. — Tour où est placé le fanal. (Du grec Φαρος, nom d'une île d'Égypte, près d'Alexandrie, où Ptolémée-Philadelphe fit élever une tour semblable, qui prit le nom de l'île et fut comptée au nombre des sept merveilles du monde.) — Sorte de machine où l'on mettait plusieurs lampes et plusieurs bougies, et qui avait quelque ressemblance avec nos lustres.—T. de bot., genre de plantes de la famille des graminées, que l'on nomme aussi *pharelle*.

PHARELLE, subst. fém. (*farèle*), t. de bot., genre de plantes de la famille des graminées. Voy. PHARE.

PHARETRATA-DEA, sub. fém. (*farétrata-dea*), myth., Diane, la déesse qui porte un carquois.

PHARIAS, subst. mas. (*fari-âce*), t. de bot., nom d'un serpent dont la queue trace un sillon quand il marche.

PHARIENNE, adj. fém. (*fari-ène*), myth.; se dit de Cérès, dont les statues, sous ce nom, n'étaient que des blocs informes de bois ou de pierre.

***PHARIER**, subst. mas. (*farié*), nom d'une espèce de pigeon ramier.

PHARILLON, subst. mas. (*fari-ion*), petit *phare*.—T. de pêche, petit réchaud où l'on fait un feu de flamme pendant la nuit pour attirer le poisson.

PHARISAÏQUE, adj. des deux genres (*farizaike*), qui tient du *pharisaïsme*.

PHARISAÏSME, subst. mas. (*fariza-iceme*), caractère des *pharisiens*. — Fig. et fam., hypocrisie.

***PHARISIEN**, subst. mas. (*farizicin*), nom de sectaires parmi les Juifs. Les *pharisiens* affectaient de se distinguer par l'austérité des maximes et par la sainteté extérieure de la vie.—Fig., hypocrite, faux dévot, rigoriste outré, etc.

PHARITIEN, subst. propre mas. (*faricicin*), nom d'anciens habitants du *Phare* d'Egypte.

PHARM., abréviation des mots *pharmacien*, ou *pharmacie*.

PHARMAC, subst. mas. (*farmak*), t. de bot., espèce d'arbre qui croît à Amboine.

PHARMACEUTE, subst. mas. (*farmaceute*), (du grec φαρμακον, médicament), celui qui, chez les anciens, préparait les médicaments.

PHARMACEUTIQUE, subst. fém. et adj. des deux genres (*farmaceutike*) (en grec φαρμακευτικος, dérivé de φαρμακον, médicament, remède), subst., partie de la médecine qui traite de la composition et de l'usage des médicaments. — Adj., qui appartient à la *pharmacie*.

PHARMACIE, subst. fém. (*farmaci*) (en grec φαρμακεια, fait de φαρμακον, remède), art de composer et de préparer les remèdes.— Lieu où on les prépare, où on les vend.

PHARMACIEN, subst. mas., **PHARMACIENNE**, subst. fém. (*farmacicin, ciène*), celui, celle qui exerce la *pharmacie*.

PHARMACIENNE, subst. fém. Voyez PHARMACIEN.

PHARMACITE, subst. fém. (*farmacite*), t. d'hist. nat., bois fossile bitumineux, terre noire, huileuse et inflammable.

PHARMACOCHIMIE, subst. fém. (*farmakochimi*) (du grec φαρμακον, remède, et χημεια, chimie), partie de la *chimie* qui enseigne la préparation des médicaments.

PHARMACOCHIMIQUE, adj. des deux genres (*farmakochimike*), qui a rapport, qui appartient à la *pharmacochimie*.

PHARMACOLITHE, subst. fém. (*farmakolite*) (du grec φαρμακον, poison, et λιθος, pierre), arséniate de chaux mêlé de cobalt.

PHARMACOLOGIE, subst. fém. (*farmakoloji*) (du grec φαρμακον, remède, et de λογος, discours), science de la *pharmacie*, de la composition des remèdes.

PHARMACOLOGIQUE, adj. des deux genres (*farmakolojike*), qui tient, qui a rapport à la *pharmacologie*.

PHARMACOPE, subst. mas. (*farmakope*). Voy. PHARMACIEN.

PHARMACOPÉE, subst. fém. (*farmakopé*) (du grec φαρμακον, remède, et ποιεω, je fais), traité, recueil des remèdes usités ; manière de les faire.

PHARMACOPOLE, subst. mas. (*farmakopole*) (en lat. *pharmacopola*, pris du grec φαρμακοπωλης, formé de φαρμακον, remède, et de πωλειν, vendre), marchand de drogues.

PHARMACOPOSIE, subst. fém. (*farmakopôzi*) (du grec φαρμακον, remède, et ποσις, potion), t. de médec., remède ou purgatif liquide.

PHARMACOTHÈQUE, subst. fém. (*farmakotèke*) (du grec φαρμακον, remède, et θηκη, boîte), autrefois, boîte propre à renfermer les médicaments.

PHARMACOTRITE, subst. mas. (*farmakotrite*) (du grec φαρμακον, médicament, et du lat. *tritor*, broyeur), chez les anciens, on donnait ce nom aux broyeurs de drogues.

PHARMAQUE, subst. mas. (*farmake*), t. d'antiq., chez les Grecs, prêtre qui purifiait les parricides, etc.

PHARMATHI, subst. mas. (*farmati*), t. d'antiq., mois chaldéen, qui répondait à peu près à notre mois d'avril.

PHARNACE, subst. mas. (*farnace*), t. de bot., genre de plantes de la famille des caryophyllées. — Au plur., nom d'un ancien peuple de l'Éthiopie.

PHARNAK, subst. propre mas. (*farnake*), myth., dieu qu'on adorait dans le Pont et dans l'Ibérie. C'était le même que le Lunus, ou l'intelligence qui présidait au cours de la lune.

PHARODYNIEN, subst. propre mas. (*farodinicin*), nom d'anciens peuples qui habitaient une partie de l'Allemagne.

***PHARSALE**, subst. propre fém. (*farçale*) (en lat. *Pharsalia*), contrée de Thessalie.— Nom donné au poème épique de *Lucain*.

PHARUSIENS, subst. mas. plur. (*faruzicin*), peuples d'une partie de l'Afrique, voisine de la Mauritanie.

PHARYGÉE, adj. propre fém. (*farijé*), myth., surnom de Junon, adorée à *Pharigas*, bourg de la Phocide.

PHARYNGÉ, E, adj. (*fareinjé*), t. d'anat., qui concerne le *pharynx*.

PHARYNGIEN, adj. mas., au fém. **PHARYNGIENNE** (*fareinjiein, jiène*), t. d'anat., qui appartient au *pharynx*.

PHARYNGIENNE, adj. fém. Voy. PHARYNGIEN.

PHARYNGITE, subst. fém. (*fareinjite*), t. de médec., inflammation du *pharynx*, plus connue sous le nom d'*angine gutturale pharyngée* ou *pharyngienne*.

PHARYNGOCÈLE, subst. fém. (*fareinguocèle*) (du grec φαρυγξ, pharynx, κηλη, tumeur), t. de médec., tumeur qui résulte d'une dilatation du *pharynx*. — Prolapsus du *pharynx*, poche résultant de la dilatation de ce conduit.

PHARYNGO-GLOSSIEN, adj. et subst. mas. (*fareinguoguelôcicin*), t. d'anat.; il se dit du nerf qui appartient au *pharynx* et à la langue.

PHARYNGOGRAPHE, subst. mas. (*fareinguoguerafe*) (du grec φαρυγξ, *pharynx*, et γραφω, je décris), t. d'anat., celui qui traite ou décrit la partie du *pharynx*.

PHARYNGOGRAPHIE, subst. fém. (*fareinguoguerafi*) (même étym. que celle du mot précéd.), t. d'anat., description du *pharynx*. — Ouvrage sur le *pharynx*.

PHARYNGOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*fareinguoguerafike*), qui concerne la *pharyngographie*.

PHARYNGOLOGIE, subst. fém. (*fareinguoloji*) (du grec φαρυγξ, pharynx, et de λογος, discours), t. d'anat., traité du *pharynx*, de ses usages, etc.

PHARYNGOLOGIQUE, adj. des deux genres (*fareinguolojike*), t. d'anat., qui appartient, qui est relatif à la *pharyngologie*.

PHARYNGOLYSE, subst. fém. (*fareinguolize*) (du grec φαρυγξ, pharynx, et λυειν, relâcher), t. de médec., paralysie du *pharynx*.

PHARYNGO-PALATIN, subst. mas. (*fareinguopalatein*) (du grec φαρυγξ, pharynx, et du lat. *palatum*, palais). Voy. PALATO-PHARYNGIEN.

PHARYNGOPÉRISTOLE, subst. fém. (*fareinguopéricetole*), t. de médec., constriction, coarctation du *pharynx*.

PHARYNGOPLÉGIE, subst. fém. (*fareinguopléji*) (du grec φαρυγξ, pharynx, et πλησσω, je frappe), t. de médec., synonyme de *pharyngolyse*.

PHARYNGOPLÉGIQUE, adj. des deux genres (*fareinguoPléjike*), t. de médec., qui a rapport à la paralysie du *pharynx*.

PHARYNGORRHAGIE, subst. fém. (*fareinguoraji*) (du grec φαρυγξ, pharynx, et ρεω, je coule), t. de médec., écoulement de sang par les vaisseaux du pharynx.

PHARYNGORRHAGIQUE, adj. des deux genres (*fareinguorajike*), qui concerne la *pharyngorrhagie*.

PHARYNGOSPASME, subst. mas. (*fareinguocepaceme*) (du grec φαρυγξ, pharynx, et σπασμα, contraction), t. de médec., constriction *spasmodique* du *pharynx*.

PHARYNGO-STAPHYLIN, adj. et subst. mas. (*fareinguôcetaflein*) (du grec φαρυγξ, le pharynx, et σταφυλη, la luette), t. d'anat.; se dit de deux muscles qui ont rapport au *pharynx* et à la *luette*.

PHARYNGOTOME, subst. mas. (*fareinguotome*) (du grec φαρυγξ, pharynx, et de τεμνω, je coupe), t. de chir., lancette pour ouvrir le *pharynx*.

PHARYNGOTOMIE, subst. fém. (*fareinguotomi*) (même étym. que celle du mot précéd.), opération chirurgicale par laquelle on ouvre le *pharynx*.

PHARYNGOTOMIQUE, adj. des deux genres (*fareinguotomike*), qui a rapport à la *pharyngotomie*.

PHARYNGO-THYROÏDIEN, sub. et adj. mas. Voy. THYRO-PHARYNGIEN

PHARYNX, subst. mas. (*fareinkce*) (en grec φαρυγξ), t. d'anat., orifice supérieur du gosier ou de l'œsophage.

PHASCOLOME, subst. mas. (*facekolome*) (du grec φασκωλον, ou φασκωλος, poche), t. d'hist. nat., genre de marsupiaux.

***PHASE**, subst. fém. (*fâze*) (en grec φασις, apparence, fait de φαινειν, paraître), t. d'astron., différentes apparences de quelques planètes, qui présentent tantôt avec plus, tantôt avec moins d'étendue, leur partie éclairée. —Au fig., changement qui se fait remarquer dans certains événements, dans certaines choses.

PHASÉ, subst. fém. (*fazé*), cérémonie juive; c'est la pâque des juifs.

PHASELLE, subst. fém. (*fazèle*), t. de mar., sorte de petite chaloupe; petite barque. Ant.

PHASÉOLE, subst. fém. (*fazé-ole*), t. de bot., sorte de haricot. Voy. FASÉOLE.

PHASÉOLOÏDE, subst. fém. (*fazé-olo-ide*) (du grec φασηλος, phaséole, et ειδος, forme), t. de bot., genre de plantes de la famille des légumineuses.

PHASGANE, subst. fém. (*faceguane*) (du grec φασγανις, couteau), t. de bot., sorte de plante dont les feuilles ressemblent à un coutelas.

PHASIANELLE, subst. fém. (*fazi-anèle*), t. d'hist. nat., genre de coquilles établi aux dépens des bulimes.

PHASIE, subst. fém. (*fazi*), t. d'hist. nat., insecte diptère.

PHASME, subst. mas. (*faceme*), t. d'hist. nat., insecte orthoptère.

PHASQUE, subst. mas. (*faceke*), t. de bot., plante cryptogame de la famille des mousses.

PHASQUIER, subst. mas. (*facekié*), pêche au feu, dans laquelle on pique les poissons. Voyez FASQUIER.

PHATAGIN, subst. mas. (*fatajein*), t. d'hist. nat., sorte de *pangolin*.

PHATNIORRHAGIE, subst. fém. (*fateni-òraji*) (du grec φατνη, ou φατνια, alvéole, et ρεω, je coule), t. de médec., écoulement de sang par une alvéole.

PHATNIORRHAGIQUE, adj. des deux genres (*fateni-òrajike*), qui concerne la *phatniorrhagie*.

PHAUSINGES, subst. fém. plur. (*fôzeinje*), t. de médec., taches rouges des jambes, produites par la chaleur.

PHAXANTA, subst. mas. (*fakçanta*), t. de bot., genre de plantes de la famille des varecs.

PHAZALA, subst. fém. (*fazala*), t. d'art vétér., nom qu'on donne à une maladie qui attaque les chevaux.

PHÉ, subst. mas. (*fé*), t. d'hist. nat., petit animal rongeur qu'on trouve en Sibérie.

***PHÉACIEN**, subst. propre mas. (*fé-aciein*), ancien peuple qui s'établit dans l'île de Corcyre, et qui est devenu célèbre par les jardins d'Alcinoüs, et le séjour qu'y fit Ulysse.

PHÉBADE, subst. fém. (*fébade*), myth., prêtresse d'Apollon.—Subst. mas. plur., prêtres ou ministres du culte d'Apollon.

PHÉBALION, subst. mas. (*fébali-on*), t. de bot., genre de plantes de la famille des myrtes.

PHÉBÉON, subst. mas. (*fébé-on*), myth., temple dédié à Apollon dans les environs de Sparte.

PHÉBIGÈNE, subst. propre mas. (*fébijène*), myth., surnom donné à Esculape, et qui signifie : fils de Phébus.

PHÉBUS, subst. propre mas. (*fébuce*) (du grec φοιβος, clair), dans la fable ou poétiquement : 1° Apollon : *Phébus l'a inspiré*; 2° le soleil : *le blond Phébus*. — Subst. mas., en style critique et par antiphrase, discours, langage, style guindé, trop figuré, et par là plus ou moins obscur : *parler phébus, donner dans le phébus*. Le *phébus*, dit le P. *Bouhours* (Manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit), n'est pas aussi obscur que le *galimathias*; il a un brillant qui signifie ou qui semble signifier quelque chose.

PHÉCASIE, subst. fém. (*fékazi*), t. d'antiq., chaussure légère des anciens, qui ne venait qu'à mi-jambes.

PHÉAASIENS, subst. propre mas. plur. (*fékaziein*), myth., divinités particulières qu'adoraient les Athéniens.

***PHÉDON**, subst. mas. (*fédon*), titre d'un ouvrage philosophique de Platon.

PHÈDRE, subst. propre fém. (*fèdre*), myth., fille de Minos et de Pasiphaé. Thésée l'enleva et l'épousa. Cette princesse ayant conçu de la passion pour Hippolyte, fils de Thésée et d'Antiope, reine des Amazones, qui ne voulut point l'écouter, l'accusa auprès de son père d'avoir attenté à son honneur; ce qui irrita tellement Thésée, qu'il livra son fils à la fureur de Neptune. Hippolyte allait s'exiler lui-même, lorsqu'un monstre, sorti tout-à-coup du fond de la mer, effraya ses chevaux, qui le traînèrent à travers les rochers, où le char se fracassa et fit périr ce jeune prince. *Phèdre* rendit témoignage à son innocence en se tuant elle-même.

***PHÉGÉE**, subst. propre mas. (*féjé*), myth., roi d'Arcadie, reçut dans sa cour Alcméon, qui, agité des Furies pour avoir tué sa mère Eriphile, était venu chez ce prince dans l'espérance qu'il y trouverait du soulagement à son mal.

PHÉGOR, subst. propre mas. (*féguor*), idole des anciens Madianites.

PHELLANDRE, subst. mas. (*félelandre*) (du grec φελλος, liége, et de ανηρ, ανδρος, homme), t. de bot., plante ombellifère, qu'on nomme encore *ciguë aquatique*.

PHELLODRYS, subst. mas. (*félelodrice*) (du grec φελλος, liége, et δρυς, chêne), t. de bot., arbre des anciens, espèce de chêne, qui participait de la nature du liége et de celle du chêne.

***PHELLOPLASTIQUE**, subst. fém. (*féleloplacetike*) (du grec φελλος, liége, et πλαστικη, art de façonner, dérivé de πλασσω, je forme), art d'imiter en liége les monuments antiques, inventé à Rome par *Auguste Rosa*, descendant du célèbre peintre *Salvator Rosa*. Il est aussi adj. des deux genres. — Jeu d'optique dans lequel des figures peintes sur un carton circulaire paraissent en mouvement lorsqu'on les regarde d'un point de vue donné en faisant tourner le carton.

PHELLOPODE, subst. mas. (*félelopode*) (du grec φελλος, liége, et ποδος, gén. de πους, pied), nom d'un peuple imaginaire: c'étaient des hommes qui avaient des pieds de liége, ce qui les soutenait sur l'eau; leur patrie était *Phello*, qui signifie liége.

PHELLOS, subst. mas. (*félelòce*), myth., fête grecque qui servait de préparation aux dionysiaques.

PHÉLOPHANIE, subst. fém. (*félofani*), fête que les Chinois célèbrent en l'honneur d'un certain *Phelo*, qui le premier trouva l'usage du sel.

PHÉLYPÉE, subst. fém. (*félipé*), t. de bot., genre de plantes de la famille des orobranchoïdes.

PHÈNE, subst. fém. (*fène*), t. d'hist. nat., oiseau de proie.

PHENGITE, subst. mas. (*feinjite*), sorte de marbre brillant.

PHÉNICIAS, subst. fém. (*fénici-âce*), t. d'hist. nat., nom d'une pierre précieuse qui a la forme d'une datte.

***PHÉNICIE**, subst. propre fém. (*fénici*), ancienne contrée d'Asie.

***PHÉNICIEN**, subst. et adj. mas., au fém. PHÉNICIENNE (*fénicien, ciène*), qui est de la *Phénicie*.

PHÉNICISME, subst. mas. (*féniciceme*) (du grec φοινιξ, rouge), t. de médec., nom que quelques médecins donnent à la rougeole.

PHÉNICITE, subst. fém. (*fénicite*), t. d'hist. nat., pierre judaïque, ou pointe d'oursin pétrifiée.

***PHÉNICOPTÈRE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*fénikopetère*) (du grec φοινιξ, rouge, et πτερον, aile), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux échassiers.

PHÉNICME, subst. mas. (*fénigueme*) (en grec φοινιγμος, fait de φοινιξ, rouge), t. de médec., remède qui excite de la rougeur, et fait élever des ampoules sur les parties du corps où il est appliqué.

PHÉNION, subst. mas. (*féni-on*), t. de bot., sorte de plantes de la famille des anémones.

***PHÉNIX**, ou **PHŒNIX**, subst. mas. (*fénikce*) (du grec φοινιξ, rouge, à cause de la couleur de son plumage), oiseau fabuleux, qu'on croyait unique en son espèce, et renaissant de ses cendres.—Fig., supérieur à tous ceux de son genre: *c'est le phénix des beaux-esprits*. Style familier, et le plus souvent plaisant ou même moqueur.—En hist. nat., sorte de papillon. — En t. de bot., l'ivraie sauvage, dont la semence est rouge.—En astron., constellation méridionale, située entre l'Eridan et le Poisson austral. Elle contient soixante-douze étoiles dans le catalogue de *La Caille*. — T. de blas., oiseau qui paraît les ailes étendues sur un bûcher.—Subst. propre mas., myth., fils d'Amyntor. Ayant été faussement accusé, par une concubine de son père, d'avoir attenté à son honneur, on lui fit crever les yeux : mais Chiron le centaure le guérit, et lui donna la conduite d'Achille, avec qui il alla au siége de Troie. On lui attribue l'invention des lettres grecques. — Il y eut un autre *Phénix*, fils d'Agénor, qui, n'ayant point trouvé sa sœur Europe qu'il était allé chercher, quand Jupiter l'eut enlevée, se fixa dans une contrée des côtes orientales de la Méditerranée, à laquelle il donna son nom.

***PHÉNOMÉNAL**, E, adj. (*fénoménale*), qui tient du *phénomène*. — Au plur. mas., *phénoménaux*.

PHÉNOMÉNALISME, subst. mas. (*fénoménaliceme*), doctrine philosophique dans laquelle on n'attache d'importance qu'à ce qui peut tomber sous l'un de nos sens.

PHÉNOMÉNAUX, adj. mas. plur. Voy. PHÉNOMÉNAL.

***PHÉNOMÈNE**, subst. mas. (*fénomène*) (du grec φαινομαι, apparaître), tout ce qui paraît de nouveau dans l'air, dans le ciel.—Par extension, les différents effets qu'on remarque dans la nature.—Fig., ce qui surprend par sa nouveauté ou sa rareté : *c'est un phénomène que de vous voir ici*.—*Phénomène* se dit même des personnes qui ont quelque chose d'extraordinaire : *c'est un phénomène*.

PHÉNOMÉNOGRAPHIE, subst. fém. (*fénoménoguerafi*) (du grec φαινομαι, j'apparais, et γραφειν, décrire), traité, description de ce qui touche nos sens.

PHÉNOMÉNOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*fénoménoguerafike*), qui tient, qui a rapport à la *phénoménographie*.

PHÉNOMÉNOLOGIE, subst. fém (*fénoméno-*

loji) (du grec *φαινομενον*, phénomène, et *λογος*, discours, , discours, ouvrage sur ce qui touche nos sens.

PHÉNOMÉNOLOGIQUE, adj. des deux genres (*fénoménolojike*), qui tient, qui a rapport à la *phénoménologie*.

PHÉNOMÉRIDES, subst. propre fém. plur. (*fénoméride*), nom que les poètes et la fable donnaient à des filles de Sparte, qui combattaient presque nues.

PHÉRÉCRATIEN, adj. mas. (*férékracien*) (de *Phérécrate*, poète grec qui en fut l'inventeur), se dit d'une sorte de vers grec ou latin composé d'un dactyle entre deux spondées.

PHÉRÉCRATIES, subst. fém. plur. (*férékraci*), myth., fêtes célébrées en l'honneur de Proserpine.

***PHÉRÉENNE**, adj. fém. (*féré-ène*), myth., surnom de Diane à Sycione, parce que sa statue avait été apportée de *Phérés*.

***PHÉRÉPHATIES**, subst. fém. plur. (*féréfaci*), myth., c'étaient les mêmes fêtes que les *phérécraties*.

***PHÉRÉPOLE**, subst. propre fém. (*férépole*), surnom donné à la Fortune, comme à celle qui gouverne et soutient l'univers.

***PHÉRÉSÉEN**, subst. propre mas. (*férézé-cin*), surnom de peuples anciens qui étaient mélangés avec les Cananéens.

***PHÉRÉTIADE**, subst. propre mas. (*féréci-ade*), myth., descendant ou fils de Phérès.

***PHÉRUSE**, subst. fém. (*féruze*), t. d'hist. nat., l'amphitrite plumeuse, ver marin.—Genre de polypes de la mer.

PHEUXIME, subst. mas. (*feukcime*), t. d'antiq., autel où les esclaves maltraités trouvaient un asile dans leur fuite.

***PHI**, subst. mas. (*fi*), la vingt-unième lettre de l'alphabet grec φ, qui répond au *ph* des Français.

***PHIALA**, subst. fém. (*fi-ala*), t. d'antiq., coupe plate à deux anses, dont on se servait particulièrement dans les cérémonies qui avaient lieu pour le culte de Bacchus.

PHIALITHE, subst. fém. (*fi-alite*) (du grec *φιαλη*, fiole, flacon, et *λιθος*, pierre), t. d'hist. nat.; il se dit des concrétions pierreuses, souvent sablonneuses, et qui imitent des flacons, des bocaux, etc.

PHIBALURE, subst. fém. (*fibalure*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux de l'ordre des silvains.

PHIDITIES, subst. fém. plur. (*fidici*), t. d'antiq., repas publics en usage dans la Grèce, et surtout à Lacédémone.

PHIL., abréviation des mots *philosophie, philosophique* ou *philosophiquement*.

***PHILADELPHE**, adj. des deux genres (*filadèlefe*) (du grec *φιλος*, ami, et *αδελφος*, frère), t. d'hist. anc., surnom donné par ironie et par antiphrase à un *Ptolémée*, qui avait fait mourir deux de ses frères.

***PHILADELPHIE**, subst. propre fém. (*filadèlefi*), ville des États-Unis, l'une des plus belles et des plus florissantes, chef-lieu du comté du même nom.

***PHILADELPHIES**, subst. fém. plur. (*filadèlefi*), t. d'antiq., jeux institués à Sardes, pour célébrer l'union de Caracalla et de Géta, fille de Septime-Sévère.

PHILALEXANDRE, subst. mas. (*filalèkçandre*), (du grec *φιλος*, ami; *ami d'Alexandre*), myth., surnom d'Apollon, qui lui fut donné à l'occasion suivante : Tyr, assiégée par Alexandre, avait enchaîné la statue d'Apollon avec des chaînes d'or. La ville étant prise, le dieu fut délié, et reçut le nom de *Philalexandre*.

PHILANDER ou **PHILANDRE**, subst. mas (*filandère*, *filandré*), t. d'hist. nat., animal du genre des didelphes.

***PHILANTHE**, subst. mas. (*filante*) (du grec *φιλος*, ami, et *ανθος*, fleur), t. d'hist. nat., genre d'insectes hyménoptères, de la famille des anthophiles ou florilèges, dont les antennes sont renflées et le corps sans poils, et qu'on trouve sur les fleurs.

PHILANTHEUR, subst. mas. (*filanteure*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PHILANTHROPE, subst. mas. (*filantrope*) (du grec *φιλος*, ami, et *ανθρωπος*, homme, *ami des hommes*), celui qui, par disposition et bonté naturelle, est porté à aimer tout le monde. — Celui qui veut et fait du bien à tous les hommes, sans intérêt, par pure bonté de cœur.

PHILANTHROPIE, subst. fém. (*filantropi*), caractère, vertu du *philanthrope*. — Myth., fi-

PHILANTHROPIQUE, adj. des deux genres (*filantropike*), inspiré par la *philanthropie*.

PHILANTHROPIQUEMENT, adv. (*filantropikeman*), d'une manière *philanthropique*.

PHILANTHROPISME, subst. mas. (*filantropiceme*), le système et l'esprit des *philanthropes*.

PHILANTHROPOS, subst. mas. (*filantropoce*), t. de bot., plante des anciens, que l'on croit être la bardane.

PHILANTHROPUS, subst. màs. (*filantropuce*), t. de bot., plante des anciens, que l'on croit être le grateron.

PHILARCHIE, subst. fém. Voy. PHYLARCHIE.

PHILARCHIQUE, adj. des deux genres. Voy. PHYLARCHIQUE.

PHILARÉTIE, subst. fém. (*filaréci*) (du grec *φιλος*, ami, et *αρετη*, vertu), amour pur de la vertu; pratique des actions morales et vertueuses.

PHILARGYRE, subst. mas. (*filarjire*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne à une espèce de poisson.

PHILARGYRIE, subst. fém. (*filarjiri*) (du grec *φιλος*, ami, et *αργυρος*, argent), amour de l'argent; propension à amasser de l'argent.

PHILARQUE, subst. mas. Voy. PHYLARQUE.

PHILAUTIE, subst. fém. (*filoci*) (en grec *φιλαυτια*, fait de *φιλεω*, j'aime, et *αυτος*, soi-même), chez les modernes, ce serait l'amour-propre personnifié.

PHILÉLIE, subst. fém. (*filéli*), chanson que chantaient les anciens en l'honneur d'Apollon.

***PHILÉMON**, subst. propre mas. (*filemon*), mythologie; c'était un vieux bûcheron fort pauvre qui vivait avec Baucis, sa femme, plus vieille encore que lui, dans une chétive cabane. Jupiter, sous la forme humaine, accompagné de Mercure, ayant voulu visiter la Phrygie, fut rebuté de tous les habitants du bourg auprès duquel demeuraient *Philémon* et Baucis, qui seuls les reçurent. Pour les récompenser, il leur ordonna de les suivre au haut d'une montagne, et lorsqu'ils regardèrent derrière eux, ils virent tout le bourg et les environs submergés, excepté leur petite cabane, qui se changea en temple. Jupiter leur promit de leur accorder ce qu'ils demanderaient. Les bonnes gens souhaitèrent seulement d'être les ministres de ce temple, et de ne point mourir l'un sans l'autre. Leurs souhaits furent accomplis. Parvenus à une extrême vieillesse, ils furent tous deux, dans le même moment, métamorphosés en arbres, *Philémon* en chêne et Baucis en tilleul.

PHILÉRÈME, subst. mas. (*filérème*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

***PHILÉTÈRE**, subst. mas. (*filétère*), t. de bot., le basilic sauvage.

PHILÉSIE, subst. fém. (*filézi*), t. de bot., petit arbuste du détroit de Magellan, de la famille des asparagoïdes.

PHILEURE, subst. mas. (*fileure*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de la famille des lamellicornes.

PHILHARMONIQUE, adj. des deux genres (*filarmonike*) (du grec *φιλος*, ami, et *αρμονια*, harmonie), il se dit d'un amateur de musique, qui aime la musique.

***PHILHELLÈNE**, subst. et adj. des deux genres (*filèlelène*) (du grec *φιλος*, ami, et *ελλην*, grec), ami des Grecs. Mot nouveau.

***PHILIA**, subst. propre fém. (*fili-a*), myth., une des divinités qu'on adorait dans l'ancienne Grèce.

PHILIÂTRE, subst. mas. (*fili-âtre*) (du grec *φιλεω*, j'aime, et *ιατρευειν*, guérir), celui qui se livre par goût et avec zèle à la pratique de la médecine.—Étudiant en médecine.

PHILIÂTRIE, subst. fém. (*fili-âtri*) (même étym. que celle du mot précéd.), pratique soutenue avec zèle de l'étude de la médecine.

PHILIÂTRIQUE, adj. des deux genres (*fili-âtrike*), qui appartient, qui est relatif à la *philiâtrie*.

PHILIDE, subst. propre fém. (*filide*), famille athénienne. Une prêtresse issue de cette famille tenait un rang distingué dans le temple d'Éleusis, où son ministère particulier était de consacrer à l'initiation.

PHILIN, subst. mas. (*filein*), t. d'hist. n., espèce de volute.

PHILINTHIE ou **PHILINTHE**, subst. fém. (*fileinti, leinte*), t. d'hist. n., espèce de libellule des environs de Paris.

***PHILIPPE**, subst. masc. (*filipe*), t. de monn., ancienne monnaie d'or et d'argent d'Espagne. — Monnaie d'argent de Milan, qui a cours pour sept livres dix sous, valeur courante (environ six livres tournois ou cinq francs quatre-vingt-treize centimes.)—A Modène, monnaie d'argent qui équivaut à six livres quatre sous tournois ou six francs treize centimes.

***PHILIPPIQUE**, subst. fém. (*filipike*) (du nom propre *Philippe*, qui en grec signifiait *amateur de chevaux*, fait de *φιλεω*, j'aime, et de *ιππος*, cheval), nom donné : 1° aux harangues de *Démosthène* contre *Philippe*, roi de Macédoine; par extension, aux discours de *Cicéron* contre *Antoine*; 3° à tout discours violent et satirique.

***PHILIPPISTE**, subst. des deux genres (*filipicete*), partisan du roi *Louis-Philippe*.

***PHILIPPSBOURG**, subst. propre mas. (*filipecebour*), ville du grand-duché de Bade, prise par les Français en 1644, 1688, 1734 et 1799.

***PHILISTIN**, subst. propre mas. (*filicetein*), nom d'un peuple fameux dans la Bible, et qui habitait la Palestine.

PHILLYRÉE, subst. fém. (*filiré*) (du grec *φιλλυρεα*, fait de *φυλλον*, feuille, parce qu'il conserve ses feuilles pendant l'hiver), t. de bot., sorte d'arbrisseau de moyenne grandeur, toujours vert et fort branchu.

PHILOBIOSIE, subst. fém. (*filobi-ôzi*) (du grec *φιλος*, ami, et *βιος*, vie), amour de la vie. (*Boiste.*) Inusité.

PHILOCALIE, subst. fém. (*filokali*) (du grec *φιλοκαλος*, fait de *φιλος*, ami, et *καλος*, propreté, parure), amour de la propreté, recherche, luxe dans ses vêtements. Inusité.

PHILOCHRYSE, subst. fém. (*filokrize*) (du grec *φιλος*, ami, et *χρυσος*, or), amour de l'or, soif déréglée des richesses. (*Boiste.*) Inusité.

***PHILOCTÈTE**, subst. propre mas. (*filoktète*), myth., fils de Pæan et compagnon d'Hercule. Celui-ci, près de mourir, lui ordonna d'enfermer ses flèches dans sa tombe, et le fit jurer de ne jamais découvrir le lieu de sa sépulture : il lui donna en même temps ses armes teintes du sang de l'hydre. Les Grecs ayant appris par l'oracle qu'on ne prendrait jamais Troie sans les flèches d'Hercule, *Philoctète*, pour n'être pas parjure, frappa du pied à l'endroit du tombeau où elles étaient renfermées : mais il ne viola pas moins son serment; et les dieux ne tardèrent pas à l'en punir. A peine était-il rembarqué, qu'une de ses flèches tomba sur le pied même dont il avait frappé la terre, et l'infection de sa plaie devint si grande, que les Grecs, ne la pouvant supporter, l'abandonnèrent dans l'île de Lemnos. Cependant, après la mort d'Achille, ils furent obligés de recourir à lui; mais, indigné de l'injure qu'on lui avait faite, il fut long-temps sans vouloir se rendre à leurs prières. *Philoctète* était du nombre de ceux sans lesquels Troie ne pouvait être prise; il eut beaucoup de part à la mort de Pâris.

PHILODAMÉE, subst. propre fém. (*filodamé*), myth., fille de Danaüs, épousa Mercure, de qui elle eut un fils nommé Pharis.

PHILODOXE, adj. des deux genres (*filodokce*) (du grec *φιλος*, ami, et *δοξα*, opinion), qui tient fortement à ses opinions, qui abonde en son sens.

PHILOGYNIE, subst. fém. (*filojini*) (du grec *φιλεω*, j'aime, et *γυνη*, femme), amour pour les femmes.

PHILOLOGIE, subst. fém. (*filoloji*) (du grec *φιλεω*, j'aime, et *λογος*, discours; *amour du discours et du savoir*), érudition qui embrasse diverses parties des belles-lettres.—Branche de la bibliographie, qui comprend les ouvrages de critique relatifs à la littérature en général.

PHILOLOGIQUE, adj. des deux genres (*filolojike*), qui concerne la *philologie*.

PHILOLOGUE, subst. mas. (*filologue*), qui s'attache à diverses parties de la littérature et surtout à la critique. Voy. PHILOLOGIE.

PHILOLOGUÉ, part. pass. de *philologuer*.

PHILOLOGUER, v. neut. (*filologuié*), mot inusité que l'on trouve dans un dictionnaire, où on lui fait signifier, *s'occuper de philologie*. Il pourrait être adopté sans inconvénient, ainsi qu'on a adopté *philosopher*.

PHILOMATHIQUE, adj. des deux genres (*filomatike*) (du grec *φιλος*, ami, et *μαθη*, connaissance, science): *société philomathique*, composée d'amis des sciences.

***PHILOMÈLE**, subst. propre fém. (*filomèle*) (du grec *φιλομηλα*, formé dans cette double acception de *φιλος*, ami, et de *μελος*, chant, qui aime le chant), myth., fille de Pandion, roi d'Athènes. Térée attira cette princesse dans ses pièges, puis lui coupa la langue et l'enferma. *Philomèle* peignit sur une toile tout ce que Térée lui avait fait, et l'envoya à Progné sa sœur,

femme de Térée. Progné vint, à la tête d'une troupe de femmes, le jour de la fête des orgies, délivrer *Philomèle* de sa prison; puis elle fit à Térée un festin de son propre fils Itys. Après qu'il en eut mangé, elle jeta sur la table la tête de l'enfant. Ce prince s'étant mis en devoir de poursuivre sa femme et de la tuer, fut métamorphosé en épervier, Progné en hirondelle, *Philomèle* en rossignol, Itys en faisan. — En poésie, le rossignol lui-même.

PHILOMÉTOR, subst. mas. (*filométor*) (du grec φιλος, ami, et μητηρ, mère; *ami de sa mère*), t. d'hist. anc., surnom donné par antiphrase à Ptolémée VI, roi d'Egypte, qui était détesté de Cléopâtre sa mère.

PHILOMIRAX, subst. fém. (*filomirakce*), myth., surnom de Diane, comme étant la déesse qui se plaît avec la jeunesse. Sous ce nom elle avait un temple à Elis, qui était voisin d'un lieu où s'exerçait la jeunesse.

PHILONIUM, subst. mas. (*filoni-ome*), t. de pharm., électuaire composé de graines de jusquiame blanche, de pavot blanc, de persil, d'ache et de fenouil, d'opium, de castoréum, de cassia lignea, de costus d'Arabie, de cannelle, de daucus de Crète, du nard indien, de pyrèthre, de zédoaire, de miel et de safran.

PHILONOMÉE, subst. propre fém. (*filonomé*), myth., seconde femme de Cycnus, ayant conçu une passion criminelle pour Ténès ou Ténus, que Cycnus avait eu de sa première femme, essaya inutilement de l'engager à y répondre. Outrée de dépit, elle l'accusa auprès de son mari d'avoir voulu l'insulter. Cycnus, trop crédule, ayant aussitôt fait enfermer son fils dans un coffre, le fit jeter à la mer; mais Neptune son aïeul en eut soin, et le fit aborder dans une île où il régna, et qui fut depuis appelée Ténédos.

PHILONOMIE, subst. propre fém. (*filonomi*), myth., nymphe de la suite de Diane, qui épousa secrètement Mars, de qui elle eut en même temps deux enfants, Parrhasius et Lycaste.

PHILONOTIS, subst. fém. (*filonotice*), t. de bot., sorte de plantes du genre des renoncules.

PHILOPATOR, subst. mas. (*filopator*) (du grec φιλος, ami, et πατηρ, père; *ami de son père*), t. d'hist. anc., surnom de quelques anciens rois d'Egypte et de Syrie, distingués par leur tendresse pour leur père. — On a, par antiphrase, donné le même nom à un Ptolémée, roi d'Égypte, qui avait empoisonné son père.

PHILOPATRIDALGIE, subst. fém. (*filopatridalji*) (du grec φιλεω, j'aime, πατριδα, patrie, αλγος, douleur), t. de médec., maladie du pays; nostalgie.

PHILOPATRIDALGIQUE, adj. des deux genres (*filopatridaljike*), qui concerne la *philopatridalgie*.

PHILOPATRIMANIE, subst. fém. (*filopatrimani*) (du grec φιλεω, j'aime, πατριδος, gén. de πατρις, patrie, et μανια, passion), amour extrême, maladie du pays.

PHILOPATRIMANIQUE, adj. des deux genres (*filopatrimanike*), qui concerne la *philopatrimanie*.

PHILOPHANE, adj. des deux genres (*filofane*) (du grec φιλος, ami, et φαινω, je brille), qui adore la lumière. (*Boiste*.) Inusité.

PHILOSCIE, subst. fém. (*filoceci*), t. d'hist. nat., genre de crustacés de l'ordre des isopodes.

PHILOSÉBASTE, adj. des deux genres (*filocébacete*) (du grec φιλος, ami, et σεβαστος, vénérable, digne d'être révéré), t. d'hist. anc., titre qui fut donné à Auguste, le premier des empereurs romains, que portèrent également ses successeurs, et que prenaient des princes et des villes pour témoigner publiquement leur attachement à quelque empereur. Il signifie aussi ami d'Auguste.

PHILOSOPHAILLE, subst. fém. (*filozofâ-ie*), t. d'injure et de mépris, inventé par *Fréron* contre les philosophes du XVIII[e] siècle. Ce mot n'a pas fait fortune.

PHILOSOPHAILLER, v. neut. (*filozofâ-ié*), faire le *philosophe*, parler *philosophie*.

PHILOSOPHALE, adj. fém. (*filozofale*), *pierre philosophale*, la prétendue transmutation des métaux en or. (Ainsi appelée du nom de *philosophes*, de sages par excellence, que se sont approprié les alchimistes.) On dit prov.: 1° d'une chose difficile ou facile à trouver, que *c'est* ou que *ce n'est pas la pierre philosophale*; d'un homme dont on ignore les ressources et qui fait beaucoup de dépense, qu'*il faut qu'il ait trouvé la pierre philosophale*; 3° de celui qui a l'esprit borné, qu'*il ne trouvera pas*, ou qu'*il n'a pas trouvé la pierre philosophale*.

PHILOSOPHASTE, ***PHILOSOPHÂTRE**, subst. mas. Voy. PHILOSOPHISTE.

PHILOSOPHE, subst. mas. (*filozofe*) (du grec φιλεω, j'aime, et σοφια, sagesse), celui qui s'applique à la *philosophie*.—Homme sage, qui se met au-dessus de l'ambition, etc., et mène une vie tranquille et retirée. — Abusivement, incrédule, libertin d'esprit, etc., qui, sous prétexte de s'affranchir des préjugés, se met au-dessus de tous les devoirs.—Ecolier qui étudie en *philosophie*. — Il s'emploie quelquefois adjectivement: *des âmes philosophes; un ton philosophe*.

PHILOSOPHÉ, part. pass. de *philosopher*.

PHILOSOPHÈME, subst. mas. (*filozofème*), raisonnement *philosophique*, rempli d'idées *philosophiques*.

PHILOSOPHER, v. neut. (*filozofé*), raisonner de matières *philosophiques*.— Raisonner conformément aux principes de la *philosophie*. — Raisonner trop subtilement sur quelque chose: *il ne faut pas tant philosopher*.

PHILOSOPHERIE, subst. fém. (*filozoferi*); c'est ainsi que les ennemis des lumières ont appelé la *philosophie*, afin de jeter sur elle du ridicule et du mépris.

PHILOSOPHESQUE, adj. des deux genres (*filozofèceke*), qui a rapport à la *philosophie*: *tourbe philosophesque*. Injurieux et burlesque.

PHILOSOPHIE, subst. fém. (*filozofi*) (du grec φιλοσοφια, formé de φιλεω, j'aime, et σοφια, sagesse), connaissance claire et distincte des choses naturelles et divines.—Science qui comprenait la logique, la morale, la physique et la métaphysique.—Plus particulièrement, tantôt la métaphysique, tantôt la morale.—Certaine fermeté et élévation d'esprit par laquelle on se met au-dessus des accidents de la vie et des fausses opinions du monde.—*Philosophie naturelle*, fondée sur les lumières naturelles.—*Philosophie chrétienne*, fondée sur les maximes du christianisme. — En t. d'impr., caractère entre le cicéro et le petit-romain, dont le corps équivaut à une mignonne et une parisienne.

PHILOSOPHIQUE, adj. des deux genres (*filozofike*), qui appartient à la *philosophie*.—*Esprit philosophique*, plein de clarté et de méthode; exempt de préjugés et de passions.

PHILOSOPHIQUEMENT, adv. (*filozofikeman*), d'une manière *philosophique*: *parler d'une chose philosophiquement*.— En *philosophe*: *vivre philosophiquement*.

PHILOSOPHISME, subst. mas. (*filozoficeme*), secte de *philosophistes*; leur doctrine.

PHILOSOPHISTE, subst. mas. (*filozoficete*), prétendu *philosophe* qui, sous prétexte de s'affranchir des préjugés, brave toutes les opinions et tous les principes reçus.

PHILOSTÉMON, subst. mas. (*filocetémon*), t. de bot., genre d'arbustes.

PHILOTECHNIE, subst. fém. (*filotèkni*) (du grec φιλος, ami, et τεχνη, art), amour des arts.

PHILOTECHNIQUE, adj. des deux genres (*filotèknike*), qui aime les arts.

PHILOTÈQUE, subst. mas. (*filotèke*), t. de bot., sorte d'arbrisseau qui croît dans la Nouvelle-Hollande.

PHILOTÉSIE, subst. fém. (*filotézi*), usage établi, chez les anciens Grecs, de boire à la santé les uns des autres.

PHILOXÈRE, subst. mas. (*filokcère*), t. de bot., genre de plantes de la famille des amarantacées.

PHILTRATION. Voy FILTRATION.

PHILTRE, subst. mas. (*filtre*) (du grec φιλεω, aimer), breuvage, etc., qu'on supposait propre à donner de l'amour.

PHILTRER, v. act. (*filetré*). Voy. FILTRER.

PHILYDRE, subst. mas. (*filidre*), t. de bot., sorte de plante herbacée de la famille des joncs.

***PHILYRE**, subst. propre fém. (*filire*), myth., fille de l'Océan. Elle fut aimée de Saturne. Rhée les ayant surpris ensemble, Saturne se métamorphosa en cheval pour s'enfuir plus vite, et *Philyre* alla errer sur les montagnes, où elle accoucha du centaure Chiron. Elle eut tant d'horreur d'avoir mis au monde ce monstre, qu'elle demanda à être métamorphosée en tilleul.

PHIMOSIQUE, adj. des deux genres (*fimôzike*), du *phimosis*.

PHIMOSIS, subst. mas. (*fimôzice*) (mot purement grec qui signifie ligature, fait de φιμος, ficelle, cordon à lier), t. de médec., maladie du prépuce, dans laquelle il est si resserré qu'il ne peut se renverser et découvrir le gland.

PHINÉE subst. propre mas. (*finé*), myth., roi de Thrace, fils d'Agénor et mari de Cléopâtre, fille de Borée, dont il eut deux fils. Après l'avoir répudiée, il épousa une autre femme, qu'il condamna à perdre la vie, parce qu'on l'accusa d'avoir eu des intelligences avec ses enfants, auxquels il fit crever les yeux. Mais Borée vengea l'innocence de ses petits-fils en rendant aveugle *Phinée*, qui obtint pour toute consolation la connaissance de l'avenir. Ce fut aussi pour le punir que Junon et Neptune envoyèrent les Harpies, qui, par leurs ordures, gâtaient les viandes sur sa table; ce qui dura jusqu'à ce que Zétès et Calaïs vinrent chasser ces monstres. — Il y eut un autre *Phinée* que Persée changea en pierre avec tous ses compagnons, en leur montrant la tête de Méduse, parce que ce roi prétendait épouser Andromède promise à Persée.—Ovide parle encore d'un autre *Phinée*, qui fut changé en oiseau.

PHIOLE, subst. fém. Voy. FIOLE.

PHISITÈRE, subst. mas. Voy. PHYSÉTÈRE.

PHISOPHORE, subst. mas. Voy. PHYSOPHORE.

PHITOLITHE, subst. fém. Voy. PHYTOLITHE.

PHLASME ou **PHLASIS**, subst. fém. (*flaceme*, *flazice*) (du grec φλασμα, ou φλασις, ionique, pour θλασμα, θλασις, dérivé de θλαω, je brise, j'écrase), t. de chir., contusion, enfoncement d'un os plat.

PHLÉBARTÉRIODIALGIE, subst. fém. (*flébaretéri-odi-alji*) (du grec φλεψ, gén. φλεβος, veine, αρτηρια, artère, et αλγος, douleur), t. de médec., anévrysme variqueux.

PHLÉBARTÉRIODIALGIQUE, adj. des deux genres (*flébaretéri-odi-aljike*), qui concerne la *phlébartériodialgie*.

PHLÉBECTASIE, subst. fém. (*flébèktazi*) (du grec φλεψ, gén. φλεβος, veine, et εκτασις, extension), t. de médec., dilatation d'une veine ou d'une portion de veine.

PHLÉBEURYSME, subst. mas. (*flébeuriceme*) (du grec φλεψ, gén. φλεβος, veine, et ευρυνω, je dilate), t. de médec., varice.

PHLÉBITE, subst. fém. (*flébite*) (du grec φλεψ, gén. φλεβος, veine), t. de médec., inflammation de la membrane interne des veines, à la suite d'une saignée.— Engorgement veineux.

PHLÉBOCARYE, subst. fém. (*flébokari*), t. de bot., sorte de plante vivace de la famille des iridées.

PHLÉBOGRAPHE, subst. mas. (*fléboguerafe*) (du grec φλεψ, gén. φλεβος, veine, et γραφω, je décris), t. d'anat., celui qui décrit les veines, qui travaille sur les veines.

PHLÉBOGRAPHIE, subst. fém. (*fléboguerafi*) (même étym. que celle du mot précéd.), t. d'anat., description des veines.

PHLÉBOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*fléboguerafike*), qui concerne la *phlébographie*.

PHLÉBOLITHE, subst. mas. (*flébolite*) (du grec φλεψ, gén. φλεβος, veine, et λιθος, pierre), t. d'anat., calcul des veines.

PHLÉBOLITHIS, subst. fém. (*flébolitice*), t. de bot., genre de plantes.

PHLÉBOLOGIE, subst. fém. (*fléboloji*) (du grec φλεβος, gén. de φλεψ, et λογος, discours), t. d'anat. traité des veines, de leur usage.

PHLÉBOLOGIQUE, adj. des deux genres (*flébolojike*), qui tient, qui a rapport à la *phlébologie*.

PHLÉBOPHTHALMOTOMIE, subst. fém. (*flébofetalemotomi*) (du grec φλεψ, gén. φλεβος, veine, οφθαλμος, œil, et τομη, fait de τεμνω, je coupe), t. de médec., émission sanguine qui a lieu par l'ouverture des vaisseaux oculaires; affection dangereuse pour la vue.

PHLÉBOPHTHALMOTOMIQUE, adj. des deux genres (*flébofetalemotomike*), qui regarde, qui concerne la *phlébophthalmotomie*.

PHLÉBORHEXIE, subst. fém. (*fléborèkci*) (du grec φλεψ, gén. φλεβος, veine, et ρηγνυμι, je romps), t. de médec., rupture, déchirure d'une veine.

PHLÉBORRHAGIE, subst. fém. (*fléboraji*) (du grec φλεψ, gén. φλεβος, veine, et ρεω, je coule), t. de médec., hémorrhagie dans laquelle le sang provient d'une veine.

PHLÉBORRHAGIQUE, adj. des deux genres (*fléborajike*), qui concerne la *phléborrhagie*.

PHLÉBOTOME, subst. mas. (*flébotome*), t. de chir., instrument dont on se sert surtout en Allemagne pour saigner les animaux; lancette à ressort. Voy. PHLÉBOTOMIE.

PHLÉBOTOMIE, subst. fém. (*flébotomi*) (du grec φλεψ, gén. φλεβος, veine, et τομη, fait de τεμνω, je coupe), t. de chir., opération qui

consiste dans l'incision des veines, afin d'en tirer du sang.—Art de saigner.—Dissection anatomique des veines.

PHLÉBOTOMIQUE, adj. des deux genres (*flébotomike*), qui a rapport, qui est relatif à la *phlébotomie*.

PHLÉBOTOMISÉ, E, part. pass. de *phlébotomiser*.

PHLÉBOTOMISER, v. act. (*flébotomizé*), saigner, ouvrir la veine. Voy. PHLÉBOTOMIE. — *se* PHLÉBOTOMISER, v. pron.

PHLÉBOTOMISTE, subst. mas. (*flébotomiccete*), celui qui saigne. — Anatomiste qui s'occupe de l'étude des veines.

PHLÉGÉTHON, subst. propre mas. (*fléjéton*) (mot grec dérivé de φλεγω ou φλεγεθω, je brûle), myth., fleuve de l'enfer qui roulait des torrents de flammes, et environnait de toute part la prison des méchants.

PHLEGMAGOGUE, adj. Voy. FLEGMAGOGUE.

PHLEGMASIE, subst. fém. Voy. FLEGMASIE.

PHLEGMATIQUE, adj. des deux genres. Voyez FLEGMATIQUE.

PHLEGMATORRHAGIE et PHLEGMATORRHAGIQUE. Voyez FLEGMATORRHAGIE et FLEGMATORRHAGIQUE.

PHLEGME, subst. mas. Voy. FLEGME.

PHLEGMON, subst. mas. Voy. FLEGMON.

PHLEGMONEUX, adj. Voy. FLEGMONEUX.

PHLÉGON, subst. propre mas. (*fléguon*), myth., l'un des chevaux du Soleil.

PHLÉGONTITHE, subst. fém. (*fléguontite*), t. d'hist. nat., sorte de pierre précieuse qui paraît être enflammée.

PHLÉGYAS, subst. propre mas. (*fléji-âce*), myth., fils de Mars, roi des Lapithes, et père d'Ixion. Ayant su que sa fille Coronis avait été insultée par Apollon, il alla mettre le feu au temple de ce dieu, qui le tua à coups de flèches, et le précipita dans les enfers, où il fut condamné à demeurer éternellement sous un grand rocher, qui, paraissant toujours prêt à tomber, lui causait une frayeur continuelle.

PHLÉGYENS, subst. propre mas. plur. (*fléji-ein*), guerriers de *Phlégyas*, qui, ayant voulu piller le temple de Delphes, furent exterminés par le feu du ciel, par des tremblements de terre et par la peste. — Descendants de *Phlégyas*.

PHLOGINE, subst. fém. (*flojine*), t. d'hist. nat., pierre précieuse dont la couleur est d'un rouge ardent.

PHLOGISTIQUE, subst. mas. (*flojicetike*) (du grec φλογιστος, brûlé, enflammé, dérivé de φλογιζω, j'enflamme, dont la racine est φλεγω, je brûle), dans la théorie chimique de *Stahl*, le feu fixé ou combiné avec le corps. Les chimistes modernes ont remplacé ce mot par celui de *calorique*.—Adj. des deux genres, t. de médec.; se dit des maladies accompagnées d'une chaleur plus ou moins intense.

*PHLOGISTIQUÉ, E, adj. (*flojicetikié*), t. anc. chim., qui est composé de parties susceptibles de s'enflammer.

PHLOGITHE, subst. fém. (*flojite*), t. d'hist. nat., sorte de pierre précieuse dans l'intérieur de laquelle on aperçoit une espèce de flamme.

PHLOGODE, adj. des deux genres (*floguode*), t. de médec., enflammé, rouge. Voy. PHLOGOÏDE.

PHLOGOÏDE, adj. fém. (*floguo-ide*) (du grec φλογοσις, dérivé de φλεγω, je brûle, et ειδος, forme), t. de médec., se dit des fièvres inflammatoires ou angiothéniques.

PHLOGOSE, subst. fém. (*floguôze*) (du grec φλογοσις, dérivé de φλεγω, je brûle), t. de médec., inflammation interne ou externe; ardeur, chaleur contre nature.

PHLOGOSÉ, E, adj. (*floguozé*), t. de médec., qui est atteint de *phlogose* : *son bras est tout phlogosé*.

PHLOÏOTRIBE, subst. mas. (*flo-i-otribe*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PHLOMIS, subst. mas. (*flomice*), t. de bot., genre de plantes de la fam. des labiées.

PHLOMOÏDE, subst. fém. (*flomoïde*), t. de bot., famille de plantes voisines des thalassiophytes.

PHLOSCOPE, subst. mas. (*flocekope*) (du grec φλὸξ, flamme, et de σκοπεω, voir), sorte de poêle où l'on voit la flamme.

PHLOX, subst. mas. (*flokce*), t. de bot., genre de plantes de la famille des polémoniacées.

PHLYACOGRAPHE, subst. mas. (*fli-akoguerafe*), auteur de pièces que l'on nomme *phlyacographies*.

PHLYACOGRAPHIE, subst. fém. (*fli-akoguerafi*) (du grec φλυαξ, gén. φλυακος, bouffon, et γραφειν, écrire), parodie, imitation, composition badine, chez les anciens Grecs.

PHLYCTÈNE, subst. fém. (*fliktène*) (du grec φλυκταινα, fait de φλυζειν, bouillonner), t. de médec., pustule ou petite vessie qui s'élève sur la peau, semblable à celles que cause une brûlure.

PHLYCTÉNOÏDE, adj. des deux genres (*flikténo-ide*) (du grec φλυκταινα, phlyctène, et ειδος, forme), t. de médec., qui est de la nature des *phlyctènes*, qui est caractérisé par des *phlyctènes*.

PHLYCTIS, subst. mas. (*fliktice*), t. de bot., genre de plantes qui se rapprochent des ulves et des varecs.

PHOBÈRE, subst. mas. (*fobère*), t. de bot., sorte d'arbrisseau épineux de la famille des myrtes.

PHOBÉTOR, subst. propre mas. (*fobétor*) (du grec φοβος, peur), myth., nom du deuxième des trois Songes, enfants du Sommeil, ainsi nommé parce qu'il prenait la figure des bêtes sauvages, des serpents et autres animaux qui inspirent la terreur.

PHOBOS, subst. propre fém. (*foboce*), myth., nom de la Peur, chez les Grecs, représentée avec une tête de lion.

*PHOCACÉS, subst. mas. pl. (*fokacé*), t. d'hist. nat., famille de mammifères qui contient les *phoques*.

*PHOCÉENS, subst. mas. pl. (*focé-ein*), anciens peuples d'Ionie ou de la Phocide, contrée d'Achaïe.

PHOCÈNE, subst. mas. (*focène*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des marsouins.

*PHOCUS, subst. propre mas. (*fokuce*), myth., fils d'Éaque et de la néréide Psammate. Jouant un jour avec Pélée et Télamon, ses deux frères du premier lit, le palet de Télamon lui cassa la tête. Éaque, informé de cet accident, condamna ces jeunes princes à un exil éternel.

PHODILE, subst. mas. (*fodile*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau de proie.

PHŒBÉ, subst. propre fém. (*fébé*). Voy. DIANE.

PHŒBUS, subst. mas. Voy. PHÉBUS.

PHŒNICOPTÈRE, subst. mas. Voy. PHÉNICOPTÈRE.

PHŒNIX, subst. mas. Voy. PHÉNIX.

*PHŒNICURE, subst. mas. (*fénikure*) (du grec φοινιξ, rouge, et ουρα, queue), t. d'hist. nat., oiseau, rossignol de muraille, à queue rouge.

PHOLADAIRE, subst. mas. (*foladère*), t. d'hist. nat., famille des *pholades*.

PHOLADE, subst. fém. (*folade*) (du grec φωλεος, caverne), t. d'hist. nat., genre de coquilles de la division des multivalves.

PHOLADIER, subst. mas. (*foladié*), t. d'hist. nat., animal de l'espèce des *pholades*.

PHOLADITE, subst. fém. (*foladite*), t. d'hist. nat., *pholade* pétrifiée.

PHOLADOMIE, subst. fém. (*foladomi*), t. d'hist. nat., fossile de coquille dans les terres calcaires.

PHOLCUS, subst. mas. (*folkuce*), t. d'hist. nat., genre d'arachnides de l'ordre des pulmonaires.

PHOLIDIE, subst. fém. (*folidi*), t. de bot., genre de plantes de la famille des myoporinées.

*PHOLIDOTE, subst. mas. (*folidote*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne au pangolin. Voy. ce mot.

PHONATION, subst. fém. (*fonâcion*) (du grec φωνη, voix), t. de médec., ensemble des fonctions, des phénomènes qui concourent à la formation de la voix et de la parole.

PHONÈME, subst. mas. (*fonéme*), t. d'hist. nat., genre de coquilles établi aux dépens des nautiles.

PHONGHI, subst. mas. (*fongui*), t. de rel., prêtre de Goutama, d'un ordre inférieur.

PHONIQUE, subst. fém. (*fonike*) (du grec φωνη, voix, son), doctrine ou science des sons, appelée plus communément *acoustique*.

PHONIQUE, adj. des deux genres (*fonike*), t. de phys. : *voûte phonique*, elliptique, sous laquelle les sons sont répétés par un écho. — *Centre phonique*, place d'où part le son dans un écho. — En gramm. : *signes phoniques*, qui représentent les sons.

*PHONOCAMPTIQUE, adj. des deux genres (*fonokanpetike*) (du grec φωνη, voix, son, et καμπτω, je réfléchis), qui renvoie l'écho.

PHONOLITHE, subst. fém. (*fonolite*) (du grec φωνη, son, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., pierre feuilletée compacte, qu'on a confondue avec les pétrosilex.

PHONOMÈTRE, subst. mas. (*fonomètre*) (du grec φωνη, voix, et μετρον, mesure), instrument pour mesurer les sons.

PHONOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*fonométrike*), qui regarde, qui concerne le *phonomètre*.

PHOQUE, subst mas. (*foke*) (du grec φωκη, veau marin), t. d'hist. nat., genre de mammifère amphibie.

PHORACIS, subst. mas. (*foracice*), t. de bot., genre de varecs rameux.

PHORBÉION, subst. mas. (*forbé-ion*), t. d'antiq., bandage de cuir dont les joueurs de flûte s'entouraient la tête.

PHORCUS, *PHORCYS, ou PHORCINUS, subst. propre mas. (*forkuce, forcice, forcinuce*), myth., fils de Neptune et de la nymphe Thoosa, et père des Gorgones et des Grées. Il était roi des îles de Sardaigne et de Corse. Ayant été vaincu, détrôné et accablé par Atlas, il fut changé en dieu marin, et révéré comme le chef des Tritons et des autres divinités subalternes de la mer, que les poètes nomment le chœur de *Phorcus* : *chorus Phorci*, et *exercitus Phorci*.

PHORCYADES, subst. propre fém. plur. (*forciade*), myth., surnom des Gorgones, parce qu'elles étaient les filles de *Phorcys*. Voy. PHORCUS.

PHORCYNIE, subst. fém. (*forcini*), t. d'hist. nat., genre de méduses.

PHORE, subst. mas. (*fore*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

PHORIME, subst. fém. (*forime*), t. de bot., genre de plantes de la famille des champignons.

PHORIMON, subst. mas. (*forimon*), substance blanche comme du lait, d'une saveur styptique, astringente; sorte d'alun ou de vitriol.

PHORMINGE, subst. fém. (*formeinje*), t. d'antiq., instrument à cordes des anciens; espèce de cithare.

*PHORMIUM, subst. mas. (*formi-ome*), t. de bot., plante dont les anciens Grecs se servaient pour faire des nattes.

PHORONOMIE, subst. fém. (*foronomi*) (du grec φορα, transport, et νομος, loi), la science des lois du mouvement des solides et des fluides.

PHORONOMIQUE, adj. des deux genres (*foronomike*), qui appartient, qui a rapport à la *phoronomie*.

PHORULITHE, subst. fém. (*forulite*) (du grec φορυς, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., sorte de coquille fossile de *Grignon*, qui appartient au *phorus*.

PHORUS, subst. mas. (*foruce*), t. d'hist. nat., genre de coquilles établi aux dépens de celui des fripiers.

PHOS, subst. mas. (*foce*), t. d'hist. nat., genre de coquilles qui se trouve dans la mer des Indes.

PHOSGÈNE, subst. mas. (*focejène*), t. de chim., combinaison de l'acide carbonique avec l'hydrochlorure.

PHOSPHATE, subst. mas. (*focefate*), t. de chimie; on donne ce nom aux substances qui résultent de la combinaison de l'acide phosphorique avec une base alcaline, terreuse ou métallique. — *Phosphate calcaire* ou *de chaux*, terre des os; terre animale chrysolithe des joailliers. — *Phosphate de fer*, sidérite; fer d'eau; mine de fer des marais.—*Phosphate de mercure*, précipité rose de *Lemery*.—*Phosphate de plomb*, plomb spathique. — *Phosphate de soude et d'ammoniaque*, sel natif ou fusible de l'urine.—*Phosphate sur-saturé de soude*, sel admirable perlé. —*Phosphate ammoniaco-magnésien*, t. de chim., sel double que l'on rencontre dans quelques calculs de la vessie de l'homme, où il est souvent parfaitement crystallisé.—*Phosphate d'ammoniaque*, t. de chim., sel qui existe dans les concrétions intestinales des animaux; il se forme de *phosphate d'ammoniaque* soluble et de *phosphate* de chaux insoluble.—*Phosphate de magnésie*, t. de chim., sel qui existe dans quelques graines céréales et dans certains calculs urinaires. On l'obtient en versant du *phosphate* de soude dissous dans une dissolution concentrée de sulfate de *magnésie*.—*Phosphate de soude*, t. de chim., sel qui s'obtient en décomposant le *phosphate* acide de chaux par le sous-carbonate de *soude*.

PHOSPHATÉ, E, adj. (*focefaté*), t. de chimie, combiné avec l'acide phosphorique.

PHOSPHATIQUE, adj. des deux genres (*focefatike*), t. de chim. ; se dit d'un acide que l'on obtient en exposant à l'air des cylindres de *phosphore* que l'on fait brûler lentement.

PHOSPHITE, subst. mas. (*focefite*), t. de chim., sel formé par la combinaison des bases avec l'acide *phosphoreux*.

***PHOSPHORE**, subst. mas. (*focefore*) (du grec φως, lumière, et φερω, je porte), substance qui paraît lumineuse dans l'obscurité. — Le *phosphore*, en termes de chimie, est un corps simple qui brûle avec flamme par le contact de l'air.— *Phosphore sulfuré*, produit des bougies et des briquets *phosphoriques*. — *Phosphore de Kunchel*, ou *phosphore d'Angleterre*, substance qui ressemble à de la cire jaune, qui donne de la lumière dans l'obscurité, et qui s'enflamme par un mouvement assez léger.

PHOSPHORÉ, E, adj. (*foceforé*), où il entre du *phosphore*.

PHOSPHORÉNÈSE, subst. fém. (*foceforénèze*), t. de médec., maladie qu'on a attribuée aux désordres de la *phosphorisation*.

PHOSPHORESCENCE, subst. fém. (*foceforèçance*), t. de chim., formation du *phosphore*.— Lumière que rendent, dans certaines circonstances, les substances minérales, végétales, ou les animaux.

PHOSPHORESCENT, E, adj. (*foceforèçan, çante*), qui a les propriétés de la *phosphorescence*.

PHOSPHOREUSE, adj. fém. Voy. PHOSPHOREUX.

PHOSPHOREUX, adj. mas., au fém. PHOSPHOREUSE (*foceforeu, reuze*), t. de chim. : *acide phosphoreux*, acide obtenu par la combustion lente du *phosphore*.

PHOSPHORIES, subst. fém. plur. (*focefori*), myth., fêtes grecques célébrées en l'honneur de Lucifer.

PHOSPHORINE, subst. fém. (*foceforine*), t. de phys., substance particulière et lumineuse inhérente aux animaux.

***PHOSPHORIQUE**, adj. des deux genres (*foceforike*), qui appartient au *phosphore*. — *Acide phosphorique*, acide dans lequel le *phosphore* est complétement saturé d'oxygène.— *Briquet phosphorique*, qui est rempli de *phosphore*.—*Bougies phosphoriques*, dont la mèche est enduite de *phosphore*.

PHOSPHORISATION, subst. fém. (*foceforizâcion*), t. de médec., influence du phosphate calcaire dans l'économie animale.

***PHOSPHORUS**, subst. mas. (*foceforuce*), t. d'astron., étoile du matin ; la planète de Vénus, lorsqu'elle précède le soleil.

PHOTOGENE, subst. mas. (*fotojène*), matière de la lumière.

PHOTOLOGIE, subst. fém. (*fotoloji*) (du grec φως, gén. φωτος, lumière, et λογος, discours), histoire naturelle ou traité de la lumière.

PHOTOLOGIQUE, adj. des deux genres (*fotolojike*), qui a rapport, qui appartient à la *photologie*.

PHOTOMÈTRE, subst. mas. (*fotomètre*) (du grec φωτος, gén. de φως, lumière, et μετρον, mesure), instrument propre à mesurer l'intensité de la lumière.

PHOTOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*fotométrike*), qui a rapport à la *photométrie*.

PHOTOPHOBE, subst. des deux genres (*fotofobe*) (du grec φως, gén. φωτος, lumière, et φοβος, crainte), t. de médec., celui qui fuit la lumière.

PHOTOPHOBIE, subst. fém. (*fotofobi*) (même étym. que celle du mot précéd.), t. de médec., répugnance pour la lumière.

PHOTOPHOBIQUE, adj. des deux genres (*fotofobike*), qui est relatif, qui a rapport à la *photophobie*.

PHOTOPHOBOPHTHALME, subst. mas. (*fotofobofctaleme*), t. de médec., nyctalope, qui voit mieux la nuit que le jour. Voy. PHOTOPHOBOPHTHALMIE.

PHOTOPHOBOPHTHALMIE, subst. fém. (*fotofobofetalemi*) (du grec φως, gén. φωτος, lumière, φοβος, crainte, et οφθαλμος, œil), t. de médec., nyctalopie.

PHOTOPHOBOPHTHALMIQUE, adj. des deux genres (*fotofobofetalemike*), qui a rapport à la *photophobophthalmie*.

***PHOTOGRAPHE**, subst. mas. (*fotoguerafe*), écrivain qui écrit sur la lumière ; auteur d'une *photographie*.

***PHOTOGRAPHIE**, subst. fém. (*fotoguerafi*) (du grec φωτος, gén. de φως, lumière, et γραφειν, décrire), description, traité de la lumière.

***PHOTOGRAPHIQUE**, adj. des deux genres (*fotoguerafike*), qui concerne la *photographie*.

PHOTOPHORE, subst. mas. (*fotofore*) (du grec φωτος, génit. de φως, lumière, et φερω, je porte; *porte-lumière*), cône tronqué de fer-blanc, poli à l'intérieur, qui, placé devant une mèche allumée, répand à quelques pieds de distance une lumière vive et égale.

***PHOTOPHYGE**, subst. mas. (*fotofije*) (du grec φωτος, lumière, et φευγω, je fuis), t. d'hist. nat., famille d'insectes de l'ordre des coléoptères, que l'on nomme aussi *lucifuges*.

PHOTOPSIE, subst. fém. (*fotopeci*) (du grec φως, gén. φωτος, lumière, et οψις, vue, fait de οπτομαι, voir), t. de médec., lésion du sens de la vue, dans laquelle on croit voir des traînées lumineuses.

PHRA, subst. propre mas. (*fra*), myth., nom sous lequel les premiers Égyptiens adoraient le soleil, leurs rois et leurs prêtres.

PHRASE, subst. fém. (*frâze*) (du grec φρασις, dérivé de φραζω, je parle), assemblage de mots réunis pour l'expression d'une idée quelconque ; et, comme la même idée peut être exprimée par différents assemblages de mots, elle peut être rendue par des phrases toutes différentes : *une phrase correcte, incorrecte, claire, obscure, louche, élégante, commune, simple, figurée.*—*Chanter très-bien* est une phrase correcte, *chanter des mieux* est une phrase incorrecte. On dit qu'*une phrase est estropiée*, quand il y manque quelque chose, et qu'elle n'a pas l'étendue qu'elle devrait avoir.— On dit : *parler par phrases*, pour dire, abandonner une expression courte et simple, qui se présente d'elle-même, pour en employer une plus étendue et moins naturelle, qui a je ne sais quoi de fastueux. C'est dans ce sens qu'on dit d'une personne, qu'*elle ne parle que par phrases; un faiseur de phrases*.— *Phrase* se dit quelquefois dans un sens plus général, pour désigner le génie particulier d'une langue dans l'expression des pensées. On dit, dans ce sens, que *la phrase hébraïque a de l'énergie* ; *la phrase grecque, de l'harmonie; la phrase latine, de la majesté; la phrase française, de la clarté et de la naïveté*, etc. — *Phrase*, t. de musiq., suite de chant ou d'harmonie qui forme un sens plus ou moins achevé, et qui se termine par un repos, par une cadence plus ou moins parfaite. — En mélodie, *la phrase* est constituée par le chant, c'est-à-dire par une suite de sons tellement disposés, soit par rapport au ton, soit par rapport à la mesure, qu'ils fassent un tout bien lié, qui aille se résoudre sur une des cordes essentielles du mode. Dans l'harmonie, la phrase est une suite régulière d'accords, tous liés entre eux par des dissonances exprimées ou sous-entendues : *phrase musicale*.—On appelle *phrase botanique*, la description d'une plante qui en présente les caractères dans une *phrase* très-courte.

***PHRASÉ, E**, part. pass. de *phraser*.

PHRASÉOLOGIE, subst. fém. (*frazé-oloji*) (du grec φρασις, et λογος, discours), t. de gramm., construction de *phrase* particulière à une langue, propre à un écrivain, etc. : *la phraséologie de la langue grecque, de la langue latine, de la langue française.*

***PHRASER**, v. neut., (*frâzé*), t. de musiq. : *un compositeur qui phrase bien est un homme d'esprit.* —Act. : *phraser la musique*, bien marquer chaque *phrase* d'une pièce de musique, dans la composition ou dans l'exécution. — *se* PHRASER, v. pron.

PHRASEUR, subst. mas. (*frâzeur*), qui fait des *phrases*. Ce mot ne peut s'employer que dans un sens de dénigrement.

PHRASIER, subst. mas. (*frâzié*), discoureur qui fait des *phrases*, qui parle ou écrit beaucoup, et en général avec une pureté affectée, pour dire fort peu de chose. —C'est un mot nouveau qu'on a employé aussi adj. : *un discours phrasier*. Il ne peut être conservé que dans le discours familier et satirique.

***PHRÉATIS**, subst. mas. (*fré-atice*), t. d'antiq., tribunal d'Athènes établi pour juger ceux qu'on poursuivait à l'occasion d'un second meurtre, et qui, ne s'étant pas réconciliés avec les parents de celui qu'ils avaient tué involontairement, vivaient en exil.

PHRÉNÉSIE, subst. fém. Voy. FRÉNÉSIE.

PHRÉNÉTIQUE, subst. mas. Voy. FRÉNÉTIQUE.

PHRÉNICO-GASTRIQUE, subst. et adj. mas. (*frénikôguacetrike*), t. d'anat., nom que quelques anatomistes donnent à la portion du péritoine qui unit le diaphragme à l'estomac.

PHRÉNICO-SPLÉNIQUE, subst. et adj. mas. (*frénikôceplénike*), t. d'anat., nom qu'on a donné à la portion située entre le diaphragme et la rate. Ces deux derniers mots, de même que quelques-uns des suivants, peuvent prendre les initiales FR, comme *frénésie*, dont ils dérivent ; mais il est bon de reproduire, dans ces mots seulement, l'orthographe la plus usitée en médecine, en conservant le *PH*.

PHRÉNIQUE, adj. des deux genres (*frénike*) du grec φρενες, le diaphragme), t. d'anat., qui a rapport au diaphragme.—En physiol., qui a rapport à l'intelligence.

PHRÉNITIS, PHRÉNITIE ou **PHRÉNITE**, subst. fém. (*frénitice, nici, nite*) (même étym. que celle du mot précéd.), t. de médec., inflammation du diaphragme, nommée aussi *paraphrénésie*.

***PHRÉNOLOGIE**, subst. fém. (*frénoloji*) (du grec φρην, esprit, et λογος, discours), connaissance de l'homme moral, intellectuel ; doctrine des facultés intellectuelles et affectives.

PHRÉNOLOGIQUE, adj. des deux genres (*frénolojike*), qui a rapport, qui appartient à la *phrénologie*.

PHRICIASIE, subst. fém., ou **PHRICASME**, subst. mas. (*frici-azi, frikaceme*) (du grec φριξ, φρικος, frisson), t. de médec., froid morbifique, ou qui annonce la mort.

PHRICOÏDE ou **PHRICODE**, adj. des deux genres (*friko-ide, kode*) (du grec φριξ, gén. φρικος ou φρικη, frisson, et ειδος, forme), t. de médec.; se dit des fièvres où l'on éprouve un froid très-violent.

PHRONIME, subst. fém. (*fronime*), t. d'hist. nat., genre de crustacés. — Subst. propre mas., fille d'Étéarque, et mère de Battus.

PHRONTISTES, subst. mas. plur. (*fronticete*), t. d'hist. ecclés., chrétiens contemplatifs qui passaient leur vie à méditer sur la foi divine.

PHRYGANE, subst. mas. (*friguane*) (du grec φρυγανον, fagot), t. d'hist. nat., genre d'insectes névroptères, qui vient au milieu des broussailles.

PHRYGANELLE, subst. fém. (*friguanéle*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des varecs de *Linnée*.

***PHRYGIE**, subst. fém. (*friji*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des centaurées.— Subst. propre fém., ancienne province de l'Asie-Mineure.

***PHRYGIEN**, subst. et adj. mas., au fém. PHRYGIENNE, (*friji-ein, ène*), de la *Phrygie*. — *Mode phrygien*, un des modes de la musique grecque.

PHRYGIENNE, subst. et adj. fém. Voy. PHRYGIEN.

PHRYGIES, subst. fém. plur. (*friji*), myth., fêtes de Cybèle, que l'on nomme aussi *phrygiennes*.

PHRYMA, subst. mas. (*frima*), t. de bot., sorte de plante qu'on trouve en Amérique.

PHRYNE, subst. mas. (*frine*), t. d'hist. nat., genre d'arachnides de la famille des pédipalpes.

PHRYNÉ, subst. mas. (*friné*), t. d'hist. nat., papillon de jour.

PHRYNION, subst. mas. (*frini-on*), t. de bot., genre de plantes ; elle est bonne, dit-on, contre la morsure du crapaud.

PHRYXUS, subst. propre mas. (*frikçuce*), myth., fils d'Athamas et frère de Hellé. Pendant qu'il était avec sa sœur chez Chrétée, leur oncle, roi d'Iolchos, Démodice, femme de Chrétée, essaya de se faire aimer de *Phryxus*; mais, se voyant refusée, elle l'accusa d'avoir voulu attenter à son honneur. Aussitôt, une peste ravagea tout le pays, et l'oracle consulté répondit qu'on n'apaiserait les dieux qu'en leur immolant les dernières personnes de la maison royale. Comme cet oracle regardait *Phryxus* et Hellé, on les condamna à être immolés : mais dans l'instant ils furent entourés d'une nue, d'où sortit un bélier qui les enleva l'un et l'autre dans les airs, et prit le chemin de la Colchide. En traversant la mer, Hellé, effrayée du bruit des flots, tomba et se noya dans cet endroit qu'on appela depuis l'Hellespont. *Phryxus* étant arrivé dans la Colchide, y sacrifia ce bélier à Jupiter, et prit la toison, qui était d'or, la pendit à un arbre dans une forêt consacrée au dieu Mars, et la fit garder par un dragon qui dévorait tous ceux qui se présentaient pour l'enlever. Jupiter fut si content de ce sacrifice, qu'il voulut que ceux chez qui serait cette toison vécussent dans l'abondance tant qu'ils la conserveraient, et qu'il fût cependant permis à tout le monde d'essayer d'en faire la conquête. Telle

est l'origine de cette fameuse toison d'or que Jason, accompagné des Argonautes, enleva par le secours de Médée. Voy. JASON. On dit que ce bélier fut mis au nombre des douze signes du zodiaque, et en fut le premier. C'est *Aries* chez les Latins.

*PHTHIRIASE, subst. fém. (*fetiri-âze*) (du grec φθειρ, pou), t. de médec., maladie *pédiculaire*.

PHTHIRIE, subst. fém. (*fetiri*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

PHTHIROCTONE, subst. mas. (*fetiroktone*), t. de bot., herbe aux poux.

*PHTHIROPHAGE, adj. des deux genres (*fetirofaje*) (du grec φθειρ, pou, et φαγειν, manger), mangeurs de poux, tels que les Hottentots et les singes.

PHTHISIE, subst. fém. (*fetizi*) (du grec φθισις, dérivé de φθεω, je sèche, je corromps), t. de médec., toute sorte de maigreur, de dépérissement du corps, quelle qu'en soit la cause. — *Phthisie pulmonaire*, celle qui est causée par un ulcère ou des tubercules dans les poumons. — *Phthisie oculaire*, un rétrécissement de la prunelle qui fait voir les objets plus gros qu'ils ne sont.

PHTHISIOLOGIE, subst. fém. (*fetizi-oloji*) (du grec φθισις, dérivé de φθεω, je sèche, et de λογος, discours), t. de médec., traité ou discours sur la *phthisie*.

PHTHISIOLOGIQUE, adj. des deux genres (*fetizi-olojike*), qui tient, qui est relatif à la *phthisiologie*.

PHTHISIOPNEUMONIE, subst. fém. (*fetizi-openeumoni*) (du grec φθισις, phthisie, et πνευμων, le poumon), t. de médec., phthisie pulmonaire, maladie du poumon.

PHTHISIOPNEUMONIQUE, adj. des deux genres (*fetizi-openeumonike*), qui concerne la *phthisiopneumonie*. — Subst. : *un phthisiopneumonique*.

PHTHISIQUE, subst. et adj. des deux genres (*fetizike*), qui est attaqué de *phthisie*. — Subst. : *un phthisique*.

PHTHONOS, subst. propre mas. (*fetônoce*), myth., l'Envie, dieu des anciens Grecs.

PHTHORA, subst. fém. (*fetora*), t. de bot., sorte de renoncule des Alpes, qui passe pour un violent poison.

PHTORE, subst. mas. (*fetore*), quelques chimistes donnent ce nom à l'un des éléments de l'acide fluorique.

PHTOROBORIQUE, adj. des deux genres (*fetoroborike*), t. de chimie; se dit d'un acide que l'on croit formé de plâtre et de silicium.

PHTORURE, subst. fém. (*fetorure*), t. de chim., acide composé de *phtore* et d'un autre corps simple.

PHYCIS, subst. mas. (*ficice*), t. d'hist. nat., sorte de poisson, le seul qui se construise un nid. — Genre d'insectes lépidoptères et nocturnes.

PHYCOS, subst. mas. (*fikôce*), t. de bot., sorte de plante marine.

PHYDADELGE ou PLANTIFUGE, subst. mas. (*fidadèleje, plantifuje*), t. d'hist. nat., famille d'insectes de l'ordre des hémiptères.

PHYGETHLON, subst. mas. (*fijètelon*) (du grec φυγεθλον), t. de chir., tumeur inflammatoire, espèce d'érysipèle garni de petites pustules qui le font ressembler à du pain.

*PHYLACTÈRE, subst. mas. (*filaktère*) (en grec φυλασσω, je garde); ce mot désignait, chez les anciens, toutes sortes d'amulettes ou de préservatifs qu'ils portaient sur eux pour se garantir de quelque mal. — Les juifs appelaient ainsi de petites bandes de parchemin sur lesquelles étaient écrits différents passages de l'Écriture.

PHYLARCHIE, subst. fém. (*filarchi*), t. d'antiq., emploi, fonctions, dignité du *phylarque* à Athènes. — Fig., avidité de commander. C'est *Raymond* qui donne cette dernière acception au mot *phylarchie*; il se trompe, car, pour signifier *amour du pouvoir*, il faudrait que *phylarchie* fût écrit avec un *i*, il dériverait alors de φιλος, et non avec un *y*, ce qui lui donne une tout autre étymologie. Voy. *phylarque*.

PHYLARCHIQUE, adj. des deux genres (*filarchike*), qui est relatif, qui a rapport à la *phylarchie*.

PHYLARQUE, subst. mas. (*filarke*) (du grec φυλη, tribu, et αρχος, chef, dérivé d'αρχη, commandement), t. d'antiq., magistrat, chef de tribu chez les Athéniens. — Dans l'empire grec, *chef* des troupes auxiliaires que les Sarrasins envoyaient aux empereurs de Constantinople, et qui étaient divisées en douze tribus.

*PHYLE, subst. fém. (*file*), t. d'antiq., nom d'une tribu attique.

PHYLIQUE, subst. mas. (*filike*), t. de bot., genre de plantes de la famille des rhamnoïdes.

PHYLLACHNE, ou PHYLLACNE, subst. mas. (*filelakne*), t. de bot., plante qui croît dans les marais de Magellan.

PHYLLACTIS, subst. mas. (*filelaktice*), t. de bot., sorte de plante qui croît au Pérou, espèce de valériane.

PHYLLADE, subst. mas. (*filelade*), t. de géol., roche primitive, à texture feuilletée.

*PHYLLANTHE, subst. mas. (*filelante*) (du grec φυλλον, feuille, et ανθος, fleur), t. de bot., genre de plantes de la famille des tithymaloïdes.

PHYLLANTHION, subst. mas. (*filelanti-on*), t. de bot., herbe qui sert à la teinture en pourpre.

PHYLLAURE, subst. mas. (*filelòre*), t. de bot., sorte d'arbrisseau qui croît en Amérique.

PHYLLÉE, subst. fém. (*filelé*), t. de bot., espèce de plante.

PHYLLÉPIDE, subst. mas. (*filelépide*), t. de bot., sorte de plante de la famille des amarantoïdes, qui croît dans l'Amérique septentrionale.

*PHYLLIDE, subst. fém. (*filelide*) (du grec φυλλον, feuille), t. d'hist. nat., mollusque gastéropodes.

PHYLLIDOCE, subst. fém. (*filelidoce*), t. d'hist. nat., espèce de ver marin du genre des néréides.

PHYLLIE, subst. fém. (*fileli*) (du grec φυλλον, feuille), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des orthoptères.

PHYLLIRHOÉ, subst. mas. (*fileliro-é*), t. d'hist. nat., genre de mollusques de l'ordre des ptéropodes.

*PHYLLIS, subst. fém. (*filelice*) (du grec φυλλον, feuille), t. de bot., arbuste dont le feuillage fait toute la beauté. — Genre de plantes de la famille des rubiacées. — Subst. propre fém., myth., nom de la fille de Lycurgue, roi des Pauliens, qui fut changée en amandier, après qu'elle se fut jetée à la mer, de désespoir de ne pas voir revenir Démophoon, roi d'Athènes, son amant.

PHYLLITHE, subst. mas. (*filelite*) (du grec φυλλον, feuille, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., feuille pétrifiée, ou pierre qui porte des empreintes de feuilles.

PHYLLITIS, subst. fém. (*filelitice*), t. de bot., sorte de plante qu'on nomme aussi *langue-de-cerf*.

PHYLLOBOLIE, subst. fém. (*fileloboli*) (du grec φυλλον, feuille, et βαλλω, je jette), t. d'antiq., action, usage de jeter des fleurs et des feuilles sur les tombeaux des morts, aux athlètes vainqueurs et à leurs parents qui se trouvaient avec eux.

*PHYLLODE, subst. mas. (*filelode*), t. d'hist. nat., substance minérale qui tient de la nature de l'ardoise.

*PHYLLODION, subst. mas. (*filelodi-on*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens du sainfoin.

PHYLLOLITHE, subst. fém. (*filelolite*), t. de médec., (du grec φυλλον, feuille, et λιθος, pierre), chaux carbonatée dont la structure est crystallisée et en masse.

PHYLLOMANIE, subst. fém. (*filelomani*) (du grec φυλλον, feuille, et μανια, excès, abondance), t. de bot., maladie des plantes qui consiste dans la trop grande multiplication des feuilles.

PHYLLOME, subst. mas. (*filelome*), t. de bot., genre de plantes qui croissent dans l'île de Bourbon.

PHYLLON, subst. mas. (*filelon*), t. de bot., espèce de plante du genre des mercuriales.

*PHYLLOPODE ou PHYLLOPÈDE, subst. mas. et adj. des deux genres (*filelopode, pède*) (du grec φυλλον, feuille, et ποδος, gén. de πους, pied), t. d'hist. nat., famille de crustacés de l'ordre des branchiopodes.

PHYLLOSOME, subst. mas. (*filelozôme*), t. d'hist. nat., genre de crustacés.

*PHYLLOSTOME, subst. mas. (*filelocetôme*) (du grec φυλλον, feuille, et στομα, bouche), t. d'hist. nat., genre de mammifères carnassiers de la famille des chéiroptères ou chauves-souris.

PHYLLORHODOMANCIE, subst. fém. (*filelorodomanci*) (du grec φυλλον, feuille, ροδον, rose, μαντεια, divination), t. d'antiq., divination qui se pratiquait par le moyen des feuilles de roses.

PHYLLORHODOMANCIEN, adj. mas., au fem. PHYLLORHODOMANCIENNE, (*filelorodomancien, ciène*), qui concerne la *phyllorhodomancie*. — Subst., celui, celle qui la pratiquait : *un phyllorhodomancien*.

PHYLLURE, subst. mas. (*filelure*), t. d'hist. nat., espèce de reptile de la famille des lézards.

PHYMATE, subst. mas. (*fimate*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hémiptères.

PHYMATOSE, subst. fém. (*fimatôze*), t. de médec., maladie tuberculeuse dans les ganglions lymphatiques.

PHYME, subst. mas. (*fime*) (en grec φυμα, dérivé de φυομαι, naître), t. de chir., tumeur inflammatoire sur la peau, sans aucune cause externe.

PHYS., abréviation du mot *physique* ou *physiquement*.

PHYSA, subst. fém. (*fiza*), t. de bot., plante caryophyllée. — T. d'hist. nat., sorte de poisson adoré en Égypte.

PHYSALE, subst. mas. (*fizale*), t. d'hist. nat., genre de mammifères de l'ordre des cétacés, connus sous le nom de souffleurs.

PHYSALIE, subst. fém. (*fizali*) (du grec φυσαλις, goutte d'eau), t. d'hist. nat., ver radiaire.

PHYSALIDE, subst. mas. (*fizalide*), t. de bot., genre de plantes solanées, dont l'alkekenge fait partie.

PHYSALOÏDE, subst. mas. (*fizalo-ide*) (du grec φυσαλις, goutte d'eau, et ειδος, forme), t. de bot., genre de plantes de la famille des somnifères.

PHYSAPE, subst. mas. (*fizape*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hémiptères.

*PHYSAPODE, subst. mas. (*fizapode*), t. d'hist. nat., famille d'insectes de l'ordre des hémiptères.

PHYSARE, subst. mas. (*fizare*), t. de bot., sorte de plante. — On a donné ce nom à des moisissures.

PHYSCIE, subst. fém. (*ficeci*), t. de bot., genre de plantes cryptogames de la famille des lichens.

PHYSCION, subst. propre mas. (*fiecci-on*), myth., nom du rocher sur lequel s'était retiré le Sphinx, et où ce monstre se donna la mort lorsque OEdipe eut deviné ses énigmes.

PHYSCOCÈLE, subst. fém. Voy. PHYSOCÈLE.

PHYSCOCÉPHALE, subst. mas. Voy. PHYSOCÉPHALE.

PHYSCONIE, subst. fém. (*ficekoni*) (du grec φυσκη, enflure), t. de médec., enflure volumineuse dans quelque partie du corps. — Tuméfaction ou intumescence dure de l'abdomen.

PHYSE, subst. fém. (*fize*), t. d'hist. nat., genre de coquillages de la division des univalves. — Pierre fausse qui en imite une véritable.

PHYSÈNE, subst. fém. (*fizène*), t. de bot., genre de plantes, la varonte de Madagascar.

*PHYSÉTÈRE, subst. mas. (*fizétère*) (du grec φυσητηρ, dérivé de φυσαω, je souffle), t. d'hist. nat., gros poisson de mer, du genre des cétacés.

PHYSHARMONICA, subst. mas. (*fizarmonika*), sorte de nouvel instrument de musique, dont les sons, produits par le verre, forment une harmonie agréable et mélodieuse.

*PHYSICIEN, subst. mas., PHYSICIENNE, subst. fém. (*fizici-ein, ci-ène*) (du grec φυσικος, dérivé de φυσις, nature), qui sait la *physique*. — Qui s'occupe de *physique* expérimentale. — Autrefois, on appelait *physicien*, l'écolier qui étudiait en *physique*; comme on dit aujourd'hui *un rhétoricien*, *un philosophe*.

PHYSICIENNE, subst. fém. Voy. PHYSICIEN.

PHYSICO-MATHÉMATIQUE, adj. des deux genres (*fizikomatématike*); on donne ce nom aux parties de la *physique* dans lesquelles on réunit l'observation et l'expérience au calcul *mathématique*, et où l'on applique ce calcul aux phénomènes de la nature.

PHYSICO-TECHNIOPE, subst. mas. (*fizikotèkni-ope*), microscope dont le champ est d'une extrême grandeur.

PHYSIDRUM, subst. mas. (*fizidrome*), t. d'hist. nat., sorte de production marine.

PHYSIOCRATE, subst. mas. (*fizi-okrate*) (du grec φυσις, nature, et κρατος, pouvoir), celui qui n'admet de pouvoir que celui de la nature; matérialiste. Peu usité.

PHYSIOCRATIE, subst. fém. (*fizi-okraci*) (du grec φυσις, nature, et κρατος, puissance), pouvoir de la nature. Peu usité.

PHYSIOCRATIQUE, adj. des deux genres (*fizi-ocratike*), qui tient à la *physiocratie*. Peu usité.

PHYSIODE, subst. mas. (*fizi-ode*), t. d'hist. nat., sorte de poisson qui, au printemps, paraît avoir plusieurs couleurs.

PHYSIOGNOMONIE, subst. fém. (*fizi-oguenomoni*) (du grec φυσιογνωμονια, formé de φυσις, nature, caractère, et de γινωσκω, je connais, je juge), science qui a pour objet de connaître par l'inspection des traits du visage, etc., le caractère, les penchants, les mœurs, etc.

***PHYSIOGNOMONIQUE**, adj. des deux genres (*fizi-oguenomonike*), qui appartient à la *physiognomonie*.

***PHYSIOGNOMONISTE**. Voy. PHYSIONOMISTE.

PHYSIOGNOSIE, subst. fém. (*fizi-oguenôzi*) (du grec φυσις, nature, γινωσκω, je connais), science de la nature, connaissance des secrets de la nature.

PHYSIOGRAPHE, subst. mas. (*fizi-oguerafe*), qui pratique la *physiographie*.

PHYSIOGRAPHIE, subst. fém. (*fizi-oguerafi*) (du grec φυσις, nature, et γραφω, je décris), description des productions de la *nature*.

PHYSIOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*fizi-oguerafike*), qui appartient à la *physiographie*.

PHYSIOLOGIE, subst. fém. (*fizi-oloji*) (du grec φυσις, nature, et λογος, discours, science), partie de la médecine qui traite des principes de l'économie animale, de l'usage et du jeu des différents organes, etc. — Ouvrage qui traite de cette science.

PHYSIOLOGIQUE, adj. des deux genres (*fizi-olojike*), qui concerne la *physiologie*.

PHYSIOLOGIQUEMENT, adv. (*fizi-olojikeman*), d'une manière *physiologique*.

PHYSIOLOGISME, subst. mas. (*fizi-olojiceme*), faculté, doctrine, connaissance de la *physiologie*.

PHYSIOLOGISTE, subst. mas. (*fizi-olojicete*), celui qui est versé dans la *physiologie*.

PHYSIONOMIE, subst. fém. (*fizi-onomi*) (du grec φυσις, nature, et γινωσκω, je connais, je juge), l'art de juger du caractère de quelqu'un par les traits du visage.—L'air, les traits mêmes du visage.—Caractère distinctif d'une belle figure : *avoir de la physionomie*.

***PHYSIONOMISTE**, subst. des deux genres (*fizi-onomicete*), qui juge sur la *physionomie*, qui se connaît en *physionomie*.

PHYSIONOTRACE, subst. mas. (*fizi-onotrace*) (du grec φυσις, nature, et du mot français *tracer*), t. d'optique, sorte d'instrument dont on se sert pour réduire et graver les dessins des portraits.

***PHYSIONOTYPE**, subst. mas. (*phyzi-onotipe*) (du grec φυση, nature, et τυπος, modèle, figure originale), instrument qui grave, qui donne le portrait exact de la chose sur laquelle il est appliqué.

PHYSIQUE, subst. fém. (*fizike*) (du grec φυσις, nature), science des choses naturelles qui traite des causes et des effets de la *nature*, des propriétés des corps, etc.—Ouvrage qui traite de cette science.—Classe, dans les colléges, où l'on enseigne la *physique*.

PHYSIQUE, subst. mas. (*fizike*), la constitution *physique* et naturelle de l'homme.

PHYSIQUE, adj. des deux genres (*fizike*), selon la nature : *impossibilité physique*, fondée sur les lois de la nature.

PHYSIQUEMENT, adv. (*fizikeman*), naturellement, d'une manière réelle et *physique*.

PHYSOCÈLE, subst. fém. (*fizocèle*) (du grec φυσαω, je souffle, et κηλη, tumeur), t. de médec., tumeur venteuse du scrotum. On l'appelle aussi *pneumatocèle*.

PHYSOCÉLIE, subst. fém. (*fizocéli*) (du grec φυσαω, je souffle, et κοιλια, bas-ventre), t. de médec., tympanite. Voy. ce mot.

PHYSOCÉPHALE, subst. mas. (*fizocéfale*) (du grec φυσαω, je souffle, et κεφαλη, tête), t. de médec., tumeur de toute la tête.

PHYSODE, subst. mas. (*fizode*), t. d'hist. nat., genre d'insectes voisin de celui des cloportes.

PHYSOMÈTRE, subst. mas. (*fizomètre*) (du grec φυσαω, je gonfle, et μητρα, matrice), t. de médec., tumeur légère, élastique, située dans la région hypogastrique. On l'appelle aussi *tympanite de la matrice*.

PHYSONCIE, subst. fém. (*fizonci*) (du grec φυσαω, je souffle, et ογκος, tumeur), t. de médec., tumeur formée par de l'air ou tout autre gaz.

***PHYSOPHORE**, subst. mas. (*fizofore*) (du grec φυσα, vessie, et φερω, je porte), t. d'hist. nat., genre de vers radiaires, dont le corps gélatineux est couvert de vésicules aériennes propres à le soutenir sur la surface de l'eau.

PHYSOPSOPHIE, subst. fém. (*fizopeçofi*), (du grec φυσαω je gonfle, et ψοφειν, faire du bruit), t. de médec., éruption bruyante du gaz.

PHYSOPSOPHIQUE, adj. des deux genres (*fizopeçofike*), qui a rapport, qui est relatif à la *physopsophie*.

PHYSOSPASME, subst. mas. (*fizocepaceme*) (du grec φυσα, vessie, et σπασμα, resserrement, constriction), t. de médec., tympanite produite par le resserrement spasmodique de quelque partie du canal intestinal.

PHYSOTHORAX, subst. mas. (*fizotorakce*) (du grec φυσαω, je souffle, et θωραξ, poitrine), t. de médec., accumulation de gaz dans la poitrine.

PHYSOTRIS, subst. mas. (*fizotrice*), t. d'hist. nat., production marine en forme de vessie.

***PHYTIBRANCHE**, subst. mas. (*fitibranche*), t. d'hist. nat., genre de crustacés de l'ordre des isopodes.

PHYTOBIE, subst. fém. (*fitobi*) (du grec φυτον, plante, et βιος, vie), t. de médec., vie végétale. — Science de la vie végétale. Voy. PHYTOBIOLOGIE.

PHYTOBIOLOGIE, subst. fém. (*fitobi-oloji*) (du grec φυτον, plante, βιος, vie, et λογος, discours), t. de médec., connaissance, science de la vie végétale, ou de la vie des plantes.

PHYTOBIOLOGIQUE, adj. des deux genres (*fitobi-olojike*), qui appartient, qui a rapport à la *phytobiologie*.

PHYTOCHIMIE, subst. fém. (*fitochimi*), *chimie* végétale.

PHYTOCHIMIQUE, adj. des deux genres (*fitochimike*), qui appartient, qui est relatif à la *phytochimie*.

PHYTOCONIS, subst. mas. (*fitokonice*), t. de bot., genre de plantes de la famille des algues; byssus pulvérulent.

PHYTOGRAPHE, subst. mas. (*fitoguerafe*) (du grec φυτον, plante, et γραφω, j'écris), botaniste qui décrit les plantes, auteur d'une *phytographie*.

***PHYTOGRAPHIE**, subst. fém. (*fitoguerafi*), description des plantes.

PHYTOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*fitoguerafike*), qui tient, qui a rapport à la *phytographie*.

***PHYTOLACCA**, subst. fém. (*fitolakeka*) (du grec φυτον, plante, et λακχα, laque), sorte de raisin qui croît en Amérique. C'est une plante chénopodée dont on mange les jeunes pousses, mais dont la racine est purgative.

PHYTOLITHE, subst. fém. L'*Académie* a tort, ce nous semble, de faire mas. un mot composé de deux mots féminins. (*fitolite*) (du grec φυτον, plante, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., plante pétrifiée; pierre qui porte la figure ou l'empreinte de quelque plante.

PHYTOLOGIE, subst. fém. (*fitoloji*) (du grec φυτον, plante, et λογος, traité), l'art de décrire les plantes; la botanique est l'art de les connaître méthodiquement, à l'aide de leurs caractères. On emploie néanmoins les mots *botanique* et *phytologie* comme synonymes, quoiqu'à la rigueur ils ne le soient pas.

PHYTOLOGIQUE, adj. des deux genres (*fitolojike*), qui appartient, qui a rapport à la *phytologie*.

PHYTOLOGISTE, subst. mas. (*fitolojicete*), qui se livre à la *phytologie*.

PHYTONOMATOTECHNIE, subst. fém. (*fitonomatotékni*) (du grec φυτον, plante, ονομα, nom, et τεχνη, fait de τεχναω, arranger avec art), art d'imposer des noms aux plantes, en raison de leurs caractères; méthode *onomatologique* pour les botanistes qui découvrent des espèces nouvelles.

***PHYTOPHAGE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*fitofaje*) (du grec φυτον, plante, et φαγω, je mange), t. d'hist. nat., famille d'insectes coléoptères qui vivent sur les plantes, et qu'on nomme aussi *herbivores*.

PHYTOTOME, subst. mas. (*fitotome*) (du grec φυτον, plante, et τεμνω, je coupe), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux passereaux, de la famille des dentirostres, qui se nourrissent de végétaux. Ils habitent le Chili et l'Abyssinie.

PHYTOTOMIE, subst. fém. (*fitotomi*) (même étym. que celle du mot précéd.), anatomie végétale.

PHYTOTOMIQUE, adj. des deux genres (*fitotomike*), qui tient, qui a rapport à la *phytotomie*.

PHYTOTYPOLITHE, subst. fém. Voy. PHYTOLITHE.

PHYTURGIE, subst. fém. (*fiturji*), culture des plantes; soin qu'on apporte à cultiver les plantes.

PHYTURGIQUE, adj. des deux genres (*fiturjike*), qui a rapport, qui appartient à la *phyturgie*.

***PI**, subst. mas (*pi*), seizième lettre de l'alphabet grec, π.

***PIACULAIRE**, adj. des deux genres (*pi-akulère*) (du lat. *piacularis*, fait de *piaculum*), expiatoire.

PIACULUM, subst. mas. (*pi-akulome*) (mot latin), t. d'antiq., sacrifice expiatoire qui se faisait chez les Latins.

PIAFFE, subst. fém. (*pi-afe*), vanité, ostentation, vaine somptuosité. Fam. et peu usité.

PIAFFÉ, part. pass. de *piaffer*.

PIAFFER, v. neut. (*pi-afé*), faire de la *piaffe*; avoir de l'ostentation, etc. Style familier et critique ou moqueur. — En t. de manége, passager dans une seule et même place, sans avancer, sans reculer, sans se traverser.

PIAFFEUR, subst. et adj. mas., au fém. **PIAFFEUSE** (*pi-afeur, feuze*), cheval qui *piaffe*.—Adj., pompeux, magnifique; celui, celle qui met du luxe dans sa parure. Populaire et peu usité.

PIAILLÉ, part. pass. de *piailler*.

PIAILLER, v. neut. (*pi-â-ié*) (du lat. *pipilare*, piauler, glousser), criailler, crier continuellement. Il se dit principalement des enfants. Fam.

PIAILLERIE, subst. fém. (*pi-â-ieri*), criaillerie. Fam.

PIAILLEUR, subst. mas., **PIAILLEUSE**, subst. fém. (*pi-â-ieur, ieuze*), criard, qui ne fait que *piailler*. Fam.

PIAILLEUSE, subst. fém. Voy. PIAILLEUR.

***PIAN**, subst. mas. (*pian*), nom que l'on donne en Amérique à une variété de la siphilis.

PIANELLE, subst. fém. (*pi-anèle*), sorte de chaussure. Hors d'usage.

PIANE-PIANE, pour **PIANO-PIANO**, qui ne se dit guère qu'en musique, adv. (*pianepiane*, *pi-anôpi-anô*), (formé de l'italien *piano*), doucement : *aller piane-piane* ne se dit plus.

***PIANISTE**, subst. des deux genres (*pi-anicete*), celui, celle qui touche du *piano*.

PIANO, adv. (*pi-anô*), t. de musique emprunté de l'italien, doux, doucement. On dit aussi souvent *piano-piano*.

***PIANO**, subst. mas. Voy. FORTÉ-PIANO. — *Tenir le piano*, jouer du *piano*, ou bien encore, exécuter la partie du *piano*. — Au plur., des *piano*, des *forté-piano*, ces mots étant étrangers.

PIAST ou **PIASTE** (l'*Académie* donne les deux), subst. mas. (*pi-acete*), descendant des anciennes maisons de Pologne. *Piast* est opposé à *étranger*. Il se dit surtout des candidats qu'on proposait pour occuper le trône. (Suivant l'opinion commune, d'un paysan de Crusvies, nommé *Piaste*, à qui les Polonais déférèrent la couronne après la mort du roi *Popiel*, en 830, et qui rendit ses peuples très-heureux. Le trône de Pologne demeura dans sa famille pendant quatre cents ans.)

***PIASTRE**, subst. fém. (*pi-acetre*), monnaie d'argent qui se fabrique en Espagne et dans les Indes occidentales. Elle vaut à peu près cinq livres neuf sous tournois ou cinq francs trente-huit centimes. — D'autres pays ont encore, sous le même nom de *piastres*, des monnaies ou de compte ou effectives de différentes valeurs.

PIAT, subst. mas. (*pia*), le petit de la *pie*. Peu connu.

PIATTOLE, subst. fém. (*piatetole*), espèce de vase propre à faire reposer le lait.

PIAUHAU, subst. mas. (*pi-ômô*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux de l'ordre des sylvains.

PIAULARD, subst. mas.; **PIAULARDE**, subst. fém. *(pi-ôlar, larde)*, pleureur, qui *piaule* ou qui a l'habitude de *piauler*. Pop.

PIAULÉ, part. pass. de *piauler*.

PIAULER, v. neut. *(pi-ôlé)* (du lat. *pipilare*, forme par onomatopée), se dit du cri des petits poulets. — Fig. et pop., se plaindre en pleurant. Il se dit particulièrement des enfants.

PIAULIS, subst. mas. *(pi-ôli)*, ramage des oiseaux. Peu usité.

PIAZZI subst. mas. *(pi-atezi)*, nom d'une planète découverte en 1801 par l'astronome *Piazzi*. Elle est aussi appelée *Cérès*.

PIBOLE, subst. fém. *(pibole)*, musette, cornemuse poitevine. (*Rabelais*.) Hors d'usage.

***PIC**, subst. mas. *(pike)*, instrument de fer pour casser des choses dures. — En t. de géographie, montagne très-haute. — Coup du jeu de piquet, où celui qui a la main compte jusqu'à trente, en jouant les cartes, avant que l'autre joueur puisse rien compter. Alors, au lieu de trente il compte soixante. — Dans les manufactures, mesure d'étendue pour les toiles etc. — En t. de passementier, petit ouvrage de cartisanne, en forme de carré, dont les angles sont émoussés. — En hist. nat., genre d'oiseaux grimpeurs qui vont saisir les insectes sous l'écorce même. — *A pic*, loc. adv., façon de parler adv., perpendiculairement. — *Etre a pic sur l'ancre*, t. de marine, se dit d'un vaisseau amené presque perpendiculairement sur son ancre.

PICA, subst. mas. *(pika)*, t. de médec., appétit dépravé auquel sont sujettes les femmes enceintes et les filles attaquées des pâles couleurs.

PICACISME, subst. mas. *(pikaciceme)*. Voyez PICA. Presque inusité.

PICACUROBA, subst. mas. *(pikakuroba)*, t. d'hist. nat., sorte de tourterelle du Brésil.

PICADIL, subst. mas. *(pikadile)*, verre devenu presque noir, jaune ou vert, par la combinaison et la vitrification d'une portion de cendres.

PICADON, subst. mas. *(pikadon)*, lieu dans les savonneries où l'on brise les soudes.

PICADOR, subst. mas.; au plur. **PICADORES** *(pikadore)*, cavalier espagnol qui attaque le taureau avec la *pique*, après les *tauréadores*, et avant le *matador*.

***PICAILLON**, subst. mas. *(pikâ-ion)*, petite monnaie de cuivre du Piémont, valant deux deniers. Quelques personnes disent à tort *piscaillon*) pour *piscotin*.

***PICARD**, **E**, subst. et adj. des deux genres *(pikar, pikarde)*, de *Picardie*.

***PICARDIE**, subst. propre fém. (*pikardi*), ancienne province de France qui se trouve comprise aujourd'hui dans le département de la Somme.

PICARDEAU, subst. mas. *(pikardô)*, sorte de raisin muscat de Montpellier.

PICAREL, subst. mas. *(pikarèle)*, t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des spares.

PICARLAT, subst. mas. *(pikarla)*, nom vulgaire qu'on donne, dans certaines villes de France, à des espèces de cotrets de menu bois, etc.

PICATION, subst. fém. *(pikâcion)* (du lat. *pix, picis*, poix), t. de pharm., nom d'un médicament externe, de la consistance de l'emplâtre.

PICATOPHORE, subst. mas. *(pikatofore)*, selon les astrologues, c'est la huitième maison céleste par laquelle ils font des prédictions.

PICASSURE, subst. fém. *(pikâçure)*, tache que l'on remarque sur la faïence.

***PICCINISTE**, subst. et adj. des deux genres *(pitechinicete)*, partisan de *Piccini*, célèbre musicien italien, que la France peut à bon droit revendiquer comme lui appartenant du côté de la célébrité.

PIC-D'ADAM, subst. propre mas. *(pikedadan)*, myth., montagne très-haute de l'île de Ceilan, qui est pour les Indiens un objet de vénération, parce que, selon les traditions orientales, *Adam* fut créé sur son sommet.

PICÉA, subst. mas. *(picé-a)*, t. de bot., espèce de sapin.

PICÉARIES, subst. fém. plur. *(picé-ari)*, t. d'antiq., impôt qui se percevait sur la poix. Inus.

***PICENIEN**, subst. propre et adj. mas. (*picénieín*), nom des anciens peuples de la Marche d'Ancône, contrée d'Italie.

***PICHET**, subst. mas. (*piché*), petit vase de terre dans lequel on met du vin ou du cidre. Mot propre à quelques départements.

PICHINA, subst. mas. *(pickina)*, sorte d'étoffe de laine que l'on fabrique en Flandre.

PICHOLINE, subst. fém. *(pikoline)*, olive de la plus petite espèce. — Adj. fém. : *des olives picholines*.

***PICHON**, subst. mas. *(pichon)*, t. de pêche, quatrième chambre de la madrague. — T. d'hist. nat., chat putois qu'on trouve à la Louisiane.

PICHURINE, subst. fém. *(pichurine)*, fruit d'une espèce de laurier peu connu, qui croît au Brésil.

PICICITLI, subst. mas. *(piciciteli)*, t. d'hist. nat., sorte d'oiseau qu'on trouve au Brésil.

PICINNA, subst. fém. *(picinena)*, t. de bot., sorte de plante de la famille des cucurbitacées, qui croît au Malabar.

***PICO**, subst. mas. *(pikô)*, t. de bot., variété de l'oreille-d'ours, plante à courtes étamines.

PICOÏDE, subst. mas. *(piko-ide)*, t. d'hist. nat., genre d'oiseaux qui se rapprochent des pics tridactyles.

PICOLETS, subst. mas. plur. *(pikolè)*, petits crampons qui tiennent le pène dans la serrure.

PICORÉ, part. pass. de *picorer*.

PICORÉE, subst. fém. *(pikoré)*, action de *picorer*. — Pillage des soldats qui se détachent de leurs corps. — Maraude d'écoliers qui dérobent des fruits, etc. — *Aller à la picorée*, en parlant des abeilles, aller sucer des fleurs.

PICORER, v. neut. *(pikoré)*, (suivant *Ménage*, du mot de basse latinité *pecorare*, enlever des troupeaux), aller en maraude, butiner. — En parlant des abeilles, sucer les fleurs. — On le dit aussi des auteurs plagiaires, qui vont cherchant dans les ouvrages d'autrui. Peu en usage.

PICOREUR, subst. mas. *(pikoreur)*, soldat qui va à la *picorée*. — Plagiaire. Il est vieux et presque hors d'usage.

PICOT, subst. mas. *(pikô)*, petite pointe qui reste du bois coupé près de terre. — Petite engrelure qu'on fait au bout des dentelles. — Espèce de marteau pointu qui n'a qu'un côté. — En t. de pêche, filet sédentaire, flotté et plombé, du genre des demi-folles. On l'appelle aussi *picoteux*.

***PICOTÉ**, **E**, part. pass. de *picoter*, et adj. — *Picoté*, marqué de petite-vérole.

PICOTEMENT, orthographe de l'*Académie*. Voy. PICOTTEMENT.

***PICOTER**, v. act. *(pikoté)*, causer sur la peau ou sur les membranes une impression douloureuse, semblable à la *piqûre* d'une aiguille, etc.: *les sérosités picottent la peau*. — Faire aux fruits de petites piqûres, en parlant des oiseaux qui les becquettent. — Fig., attaquer à plusieurs reprises par des traits malins qui déplaisent. — En t. de man., *picoter un cheval*, lui faire sentir légèrement l'éperon. — SE PICOTER, v. pron., s'agacer mutuellement, comme font les oiseaux.

PICOTEUX, subst. mas. *(pikoteu)*, t. de pêche, petit bateau qui ne peut porter que deux ou trois hommes. — Sorte de filet. Voy. PICOT.

PICOTIN, subst. mas. *(pikotein)*, sorte de petite mesure pour donner de l'avoine aux chevaux. — Quantité d'avoine contenue dans le *picotin*. — Mesure d'arpentage usitée en Guyenne.

PICOTTE, subst. fém. *(pikote)*, nom donné en quelques endroits à la petite-vérole. — Sorte de camelot grossier.

PICOTTEMENT, subst. mas. *(pikoteman)*, impression douloureuse que les humeurs âcres font sous la peau.

PICOTTERIE (et non pas **PICOTERIE**, comme l'écrit l'*Académie*), subst. fém. *(pikoteri)*, paroles malignes dites pour *picoter*, pour fâcher. — Dispute pour des bagatelles.

PICOU, subst. mas. *(pikou)*, t. de relat., ordre inférieur de prêtres parmi les Talapoins.

***PICPUS**, subst. mas. *(pikepuce)*, religieux franciscain.

PICQUET, subst. mas. *(pikiè)*, outil de saunier.

PICRAMNIE, subst. fém. *(pikrameni)*, t. de bot., sorte d'arbuste qui croît à la Jamaïque.

PICRIDE, subst. fém. *(pikride)*, t. de bot., genre de plantes de la famille des chicoracées.

PICRIDION, subst. mas. *(pikridi-on)*, t. de bot., genre de plantes de la famille des chicoracées, auquel on donne aussi le nom de *reichardie*.

PICRIE, subst. fém. *(pikri)*, t. de bot., plante herbacée de la famille des scrofulaires.

PICRIS, subst. mas. *(pikrice)*, t. de bot., plante des anciens que l'on a rapportée à notre chicorée sauvage.

PICRITE, subst. mas. *(pikrite)*, t. d'hist. nat., chaux carbonatée.

PICROCHOLE, adj. des deux genres *(pikrokole)* (en grec πικρόχολος, formé de πικρός, amer, et de χολή, bile), t. de medec., qui abonde en bile amère, qui est enclin à la colère.

PICROLITHE, subst. fém. *(pikrolite)* (du grec πικρός, et λίθος), t. d'hist. nat., pierre magnésifère.

PICROMEL, subst. mas. *(pikromèle)*, matière gluante, un peu sucrée, âcre et très-amère, retirée de la bile.

PICROSPATHUM, subst. mas. *(pikrocepatome)*, sorte de chaux, la chaux carbonatée magnésifère.

PICROTOXINE, subst. fém. *(pikrotokcine)*, t. de chim., substance alcaline que l'on tire de la coque du Levant, et qui est sous la forme de prismes triangulaires, blancs, brillants, demi-transparents et très-amers.

***PICTE**, subst. mas. (*pikte*), nom d'anciens peuples du nord de l'Ecosse, qui étaient féroces et belliqueux.

PICTITE, subst. fém. *(piktite)*, t. d'hist. nat., variété de titane, en petits crystaux.

PICTOMANIE, subst. fém. *(piktomani)* (du lat. *pictum*, peinture, et du grec μανία, passion), manie pour la peinture, les tableaux. (*Boiste*.) Inusité.

PICUCULE, subst. mas. *(pikukule)*, t. d'hist. nat., genre de l'ordre des oiseaux silvains, et de la famille des grimpereaux.

PIC-VERT, subst. mas. Voy. PIVERT, qui seul se dit.

***PIE**, subst. fém. *(pi)* (du latin *pica*), oiseau de plumage blanc et noir, de la grosseur d'un pigeon, appartenant à la famille des piénirostres et du genre des corbeaux. — *Pie* ou *cheval pie*, cheval blanc et noir. — *Fromage à la pie*, fromage blanc écrémé. — *Jaser comme une pie*, jaser beaucoup. — Prov. : *croire avoir trouvé la pie au nid*, croire avoir fait une découverte importante. — *Donner à manger à la pie*, en t. de jeu, mettre une partie de son gain dans sa poche. Ce dernier prov. et suranné.

PIE, adj. des deux genres *(pi)* (du lat. *pius, a, um*), pieux, charitable : *faire une œuvre pie*, un acte de charité, pour plaire à Dieu.

***PIÈCE**, subst. fém. *(piéce)*, portion, morceau : *pièce de bœuf*; *pièce d'une montre*; *pièce de tapisserie*. — Morceau de toile, d'étoffe, de métal, etc., qu'on attache à des choses de même nature pour les raccommoder. — Morceau d'étoffe que les femmes mettent quelquefois au devant de leur corps de jupe. — Il se dit souvent d'un tout complet : *pièce de toile*, etc. — Chacun, chacune : *ils coûtent tant la pièce*. — Canon : *pièce d'artillerie*. — Ouvrage d'esprit en vers ou en prose : *pièce de théâtre*, *pièce d'éloquence*. — Absolument, tout ouvrage de théâtre. — Au palais, écriture qu'on produit dans un procès. — *Pièces justificatives*, ajoutées pour servir de preuves. — Monnaie : *pièce d'or, d'argent*. — Aux échecs, tout ce qui n'est pas pion. — Tour de malice ou de plaisanterie : *jouer ou faire une pièce à quelqu'un*; *lui faire pièce*, sans article. — Fam., en parlant des personnes : *fine pièce*, *méchante pièce*, et ironiquement : *bonne pièce*, personne malicieuse et rusée. — Au plur., les différentes parties d'un logement. — *Pièce de four*, de pâtisserie. — *Pièce de vin*, muid ou tonneau. — *Pièce d'eau*, grande quantité d'eau retenue dans un certain espace pour l'embellissement d'un jardin. — *Pièce de terre de blé, d'avoine*, etc., certaine étendue de terre, etc. — *Pièce d'estomac*, morceau de flanelle ou de toile piquée, etc., dont on couvre son estomac. — *Pièces honorables*, se dit en t. de blason, de certaines pièces principales, qui ont été les premières mises en usage dans l'art héraldique. — *Accommoder un homme de toute pièce*, le maltraiter ou en dire beaucoup de mal. — *Emporter la pièce*, railler, médire d'une manière atroce. — *Mettre tout le monde en pièces*, médire de tout le monde. — *L'armée fut taillée en pièces*, fut entièrement défaite. — *Lanier tout d'une pièce*, t. de faucon., tout entier de la même couleur. — *On lui a donné la pièce*, on lui a donné quelque argent. — *Être près de ses pièces*, avoir peu d'argent. — *Pièces de rapport*, différentes pièces dont on se sert dans les ouvrages de marquetterie. — *Table tout d'une pièce*, d'un seul morceau. — Fig. : *dormir tout d'une pièce*, toute la nuit sans se réveiller. — *Etre tout d'une pièce* : 1° se tenir trop droit, n'avoir rien de libre, de dégagé dans sa taille; 2° être rigide, inflexible, n'avoir ni souplesse dans l'esprit, ni manège dans la conduite.

***PIÉCETTE**, subst. fém. *(piécète)*, monnaie d'argent en Espagne, et à Lucerne en Suisse.

*PIED, subst. mas. (*pié*; le *d* ne se prononce pas ordinairement; cependant *pied-à-terre* se prononce *piétatère*, etc.) (du lat. *pes*, *pedis*, dérivé du grec πους, ποδος), partie de l'animal qui lui sert de base ou de point d'appui pour se poser, se soutenir et marcher, et qui est l'instrument du mouvement progressif. — Trace de la bête qu'on chasse. — Fig. : 1° le bas d'un arbre, d'une montagne, d'un mur, d'une tour.— On le dit quelquefois d'un arbre, d'une plante entière : *il a fait abattre deux cents pieds d'arbres; un pied d'œillet.*—En t. de botanique, le support du champignon ; 2° en parlant de meubles, d'ustensiles, la partie qui sert à les soutenir ; 3° endroit d'un lit qui est opposé au chevet : *le pied* ou *les pieds du lit*; 4° dans la poésie grecque ou latine, certain nombre de syllabes qui entrent dans la composition d'un vers et qui font la mesure. — Ancienne mesure contenant douze pouces, chacun de douze lignes. *Boileau* a dit fig. (Satire XVIII) :

Est-ce au pied du savoir qu'on mesure les hommes?

— Prix : *payer une étoffe sur le pied de tant l'aune; je l'ai achetée, payée sur le même pied.* — En t. de teinture, première couleur qu'on donne à une étoffe pour la disposer à en recevoir d'autres. — Sédiment ou ordure que la cire dépose au fond des moules où on l'a jetée encore chaude. — *Pied du style*, en gnomonique, point du plan sur lequel tombe une ligne abaissée du bout du style perpendiculairement sur le plan du cadran. — *Pêche de pied*, celle qui se fait sur les grèves avec des cordes garnies de lignes et de haims. —En t. de rôtisserie, *les petits pieds*, les perdrix, les cailles, les ortolans et autres petits oiseaux exquis. —*Le pied du montoir d'un cheval*, le pied gauche de devant. —*Le pied hors du montoir*, le pied droit de devant.— *Ce cheval galope sur le bon pied*, en galopant il lève le pied droit de devant le premier. Fam. : *aller du pied comme un chat maigre*, marcher bien. — *Chercher quelqu'un à pied et à cheval*, le chercher partout. — *Attendre, combattre de pied ferme*, attendre, combattre avec assurance et sans quitter son poste. — *Lâcher le pied*, reculer. — Fam. : *donnez un coup de pied jusqu'à Paris*, allez, venez jusqu'à Paris.—*Donner du pied à une échelle*, etc., éloigner de la muraille le bout d'en bas pour y monter sans danger. — Prov. : *faire le pied de grue*, être long-temps dans un lieu pour faire sa cour. — *Faire le pied de veau*, saluer quelqu'un servilement. — *Faire haut-le-pied*, disparaître tout-à-coup. — *C'est un haut-le-pied*, un homme qui ne tient à rien, qui n'a point d'établissement fixe, qui peut disparaître d'un moment à l'autre. Il est pop. — *Mettre une chose sous les pieds*, la mépriser. — *Tenir le pied sur la gorge à quelqu'un*, le traiter fort durement, lui faire faire par force ce qu'on veut. — *Être sur un bon pied*, *sur un grand pied dans le monde*, y être en estime, en considération, y jouer un rôle honorable.—*Être sur le pied de bel esprit*, *d'homme puissamment riche*, etc., passer pour tel, en tenir l'état, etc. *Être sur le pied* (en possession) *de faire*... — *Sur ce pied-là* ou *sur le pied où sont les choses*, cela étant ainsi.—*Réduire un plan au petit pied*, en faire en petit une copie où l'on conserve les mêmes proportions. — Fig. : *être réduit au petit pied*, être réduit à un état fort au-dessous de celui où l'on était, etc. — *Au pied de la lettre*, 1° littéralement; 2° sans exagération.— *D'arrache-pied*. Voy. ce mot.—*De pied ferme*, loc. adv., sans quitter la place; avec courage.

PIED-À-PIED, adv. (*piétapié*), peu à peu.

PIED-À-TERRE, subst. mas. (*piétatère*; *pié-à-tère* donnerait lieu à un *hiatus* intolérable), petit logement où l'on ne couche qu'en passant, ou rarement. — Au plur., des *pied-à-terre*.

PIED-BOT, subst. mas. (*piébô*), pied de forme ronde, et qui fait qu'on marche avec peine.—Celui qui a cette incommodité. — Au plur., des *pied-bot*, des gens qui ont le *pied-bot*. Voy. BOT.— *Pieds-bots*, t. de bot., nom d'une famille de plantes du genre des champignons.

PIED-CORNIER, subst. mas. (*piékornié*), t. de charp., longue pièce de bois aux encoignures des pans de charpente. — Chez les menuisiers, tout battant formant un angle saillant, dont l'arête est arrondie. — Au plur., des *pieds-corniers*.

PIED-D'ALOUETTE, subst. mas. (*piédalouète*), t. de bot., plante annuelle qui a beaucoup de rapport avec les aconits. — Au plur., des *pieds-d'alouettes*.

PIED-D'ÂNE, subst. mas. (*piédâne*), t. d'hist. nat., espèce d'huître dont la coquille a beaucoup de ressemblance avec la corne du *pied de l'âne*. —Au plur., des *pieds-d'âne*.

PIED-DE-BICHE, subst. mas. (*piédebiche*), instrument de dentiste. — T. d'horlogerie, détente brisée. — Support en *pied de biche*. — Barre pour fermer une porte. — Au plur., des *pieds-de-biche*.

PIED-DE-BOEUF, subst. mas. (*piédebeufe*), sorte de jeu d'enfants. — Sans plur.

PIED-DE-CHAT, subst. mas. (*piédecha*), t. de bot., herbe blanche, plante vulnéraire. — Au plur., des *pieds-de-chat*.

PIED-DE-CHÈVRE, subst. mas. (*piédechèvre*), ancien outil d imprimerie. = Espèce de petit lévier, pince fendue et courbe.—Jambe de la machine que l'on nomme *chèvre*.—En bot., plante, petite angélique sauvage.— Au plur., des *pieds-de-chèvre*.

PIED-DE-COQ, subst. mas. (*piédekoke*), t. de bot., plante à fleurs en épis. — Au plur., des *pieds-de-coq*.

PIED-DE-GRIFFON, subst. mas. (*piédegueri-fon*), t. de bot., espèce de plante.—Instrument pour les accouchements laborieux. — Au plur., des *pieds-de-griffon*.

PIED-DE-LIÈVRE, subst. mas. (*piédeli-èvre*), t. de bot., plante, petit trèfle des champs. — Au plur., des *pieds-de-lièvre*.

PIED-DE-LION, subst mas. (*piédelion*), t. de bot., plante vivace, à fleurs à étamines, qui croît dans les bois et dans les taillis. On la nomme aussi *alchimille*. — Au plur., des *pieds-de-lion*.

PIED-DE-LOUP, subst. mas. (*piédelou*), t. de bot., marrube. — Au plur., des *pieds-de-loup*.

PIED-DE-MOUCHE, subst. mas. (*piedemouche*), traits d'écriture mal formés. — En t. d'imprimerie, caractère ainsi figuré ¶, qui sert ou pour des renvois ou pour la signature de feuilles qui appartiennent au corps de l'ouvrage, sans en faire absolument partie. — Au plur., des *pieds-de-mouche*.

PIED-D'ENTRÉE, subst. mas. (*piédantré*), montant ou battant d'une voiture, où bat la portière. — Au plur., des *pieds-d'entrée*.

PIED-DE-PIGEON, subst. mas. (*piédepijon*), t. de bot., plante qui a du rapport avec le *bec-de-grue*. — Au plur., des *pieds-de-pigeon*.

*PIED-DE-ROI, subst. mas. (*piéderoé*), anc. mesure de longueur. — Au plur., des *pieds-de-roi*. V. PIED, au *Compl*.

PIED-D'ÉTALE, subst. mas. (*piédétale*), instrument de fer qui, étant enfoncé dans un bloc, sert d'établi aux cloutiers et à d'autres artisans. —Au plur., des *pieds-d'étale*.

PIED-DE-VEAU, subst. mas. (*piédevô*), t. de bot., plante; on en fait une poudre médicinale. — Au plur., des *pieds-de-veau*.

PIED-DROIT, subst. mas. (*piédroé*), partie du jambage d'une porte, d'une fenêtre, qui comprend le chambranle, le tableau, la feuillure, l'embrasure et l'écoinçon.—Au plur., des *pieds-droits*.

PIED-ÉQUIN, subst. mas. (*piétékiein*), t. de médec., nom qu'on donne à un pied tordu, et dont la pointe est tournée en bas, en forme de pied de cheval. — Au plur., des *pieds-équins*.

*PIÉDESTAL, subst. mas. (*piédècetal*) (du français *pied*, et du teutonique *stall*, base, soutien, appui), partie basse de la colonne sur laquelle porte son fût : *le piédestal d'une statue*, *d'un vase*. — *Piédestal continu*, soubassement d'une file de colonnes.— Au plur., des *piédestaux*.

PIÉDESTAUX, subst. mas. plur. Voy. PIÉDESTAL.

PIED-DE-VENT, subst. mas. (*piédevan*), t. de mar., éclaircie dans l'horizon, qui marque que le *vent* viendra de ce côté. — Au plur., des *pieds-de-vent*.

PIED-FORT, subst. mas. (*piéfor*), pièce de monnaie très épaisse, qui sert de modèle. — Au plur., des *pieds-forts*.

PIED-FOURCHÉ, subst. mas. (*piéfourché*), droit d'entrée sur les quadrupèdes bisulces. — Au plur., des *pieds-fourchés*.

PIED-GRIS, subst. mas. (*piégueri*), t. d'hist. nat., alouette de mer. — Au plur., des *pieds-gris*.

PIED-HORAIRE, subst. mas. (*pié-orère*), troisième partie de la longueur du pendule. — Au plur., des *pieds-horaires*.

PIED-NOIR, subst. mas. (*piénoère*), t. d'hist. nat., sorte d'oiseau du genre des traquets.—Au plur., des *pieds-noirs*.

PIÉDOUCHE, subst. mas. (*piédouche*) (de *pied*, et d'*adoucir*), petite base longue ou carrée en adoucissement, avec moulures, qui sert à porter un buste, etc.

PIED-PLAT, subst. mas. (*piépla*), homme méprisable. — Au plur., des *pieds-plats*.

*va-nu-*PIEDS, subst. mas. (*vanupié*), homme de néant, de la lie du peuple. — Au plur., des *va-nu-pieds*.

PIED-POUDREUX, subst. mas. (*piépoudreu*), vagabond, va-nu-pieds, fam. — Au plur., des *pieds-poudreux*.

PIED-ROUGE, subst. mas. (*piérouje*), t. d'hist. nat., sorte d'oiseau de mer qui vit de coquillages.

PIED-VERT, subst. mas. (*piévère*), t. d'hist. nat., sorte de bécasseau. — Au plur., des *pieds-verts*.

*PIÈGE, subst. mas. (*pièje*) (du latin *pedica*, fait dans le sens de *pes*, *pedis*, pied, parce que les animaux s'y prennent ordinairement par les pattes), machine pour attraper certains animaux. — Au fig., embûche, artifice.

PIE-GRIÈCHE, subst. fém. (*piguerì-èche*) (du lat. *pica græca*, pie grecque, d'où, par corruption, on a fait *pie-grièche*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux passereaux, de la famille des crénirostres, dont la voix est très-aigre et très-désagréable. — Fig. et fam., femme d'une humeur aigre et querelleuse.

PIE-MÈRE, subst. fém. (*pi-mère*) (du lat. *pia mater*), t. d'anat., membrane qui couvre immédiatement le cerveau.

*PIÉMONT, subst. propre mas. (*piémon*), ancienne province d'Italie, aujourd'hui comprise dans les états de Sardaigne. Capitale, Turin.

*PIÉMONTAIS, E, adj. et subst. (*piémontè*, *tèze*), du *Piémont*.

*PIÉRIDE, subst. fém. (*pi-éride*), t. d'hist. nat., papillon diurne.

PIERRAILLE, subst. fém. (*pièrâ-ie*), amas de petites *pierres*.

*PIERRE, subst. fém. (*pière*) (du grec πετρος), corps dur et solide qui se forme dans la terre et dont on se sert pour la construction des bâtiments : *faire un ouvrage à pierre perdue* ou *à pierres perdues*, un ouvrage de *pierres* qu'on élève dans l'eau, en y jetant une grande quantité de *pierres*.— Amas de gravier qui se forme en *pierre* dans les reins ou dans la vessie. — Dureté qui se trouve dans quelques fruits. — *Pierre à cautère*, potasse caustique ou fondue.— *Pierre à détacher*, espèce d'argile propre à ôter les taches. — *Pierre à rasoir*, sorte de schiste, blanc d'un côté et noir de l'autre, pour affiler les rasoirs. — *Pierre à aiguiser*, grès pour aiguiser les instruments tranchants. — *Pierre à fusil*, silex qui donne de vives étincelles. — *Pierre meulière*, espèce de quartz poreux propre à faire des meules de moulin. — *Pierre infernale*, nitrate d'argent fondu. — *Pierre ponce*, pierre légère et poreuse qui semble avoir été calcinée par des feux souterreins. — *Pierre des menuisiers*, argile schisteuse graphique.—*Pierres précieuses* ou simplement *pierres*, diamants, rubis, etc.—*Pierres fausses*, celles qui sont contrefaites. —*Pierres gravées*, celles qui sont gravées. — *Pierre de touche*, pierre pour éprouver l'or. — Prov. et fig. : *l'intérêt est la pierre de touche de l'amitié*.—*Pierre fondamentale*, qui sert de fondement à un édifice.—Fig. : *la justice est la pierre fondamentale des états*.—*Pierres d'attente*, qu'on laisse en saillie au côté d'un bâtiment pour le continuer ou pour former le commencement d'un autre; et fig., chose commencée qui doit avoir des suites. — *Pierre angulaire*, que l'on met la première à l'angle d'un édifice. Voyez ANGULAIRE. — *Pierre d'évier*, pierre taillée pour servir à l'écoulement des eaux d'une cuisine, d'une cour, et qu'on appelle aussi vulgairement *pierre à laver*. — *Pierre d'autel*, pierre sur laquelle le prêtre dit la messe, et qui a été consacrée auparavant par un évêque. — *Pierre à chaux*, *pierre à plâtre*, dont on fait la chaux, le plâtre. — Se dit des cailloux et autres corps solides de même nature : *se battre à coups de pierre*. —Marbre sur lequel on bat l'or et l'argent.—Brunissoir de sanguine pour les doreurs. — *Pierre* dont se servent les lapidaires pour enlever tous les traits de la lime. — *Pierre grenue*, la pierre

aigre et dure qu'on tire d'une ardoisière.—*Pierre à broyer*, celle d'un grain très-serré, dur et très-uni. — *Pierre à brunir*, des cailloux taillés en coude pour polir l'or. — *Pierre de croix*, sorte de *pierre* tendre, dont la coupe transversale offre ordinairement la figure d'une croix noire. — On appelle *pierre fière* une *pierre* dure, sèche et difficile à travailler ; *pierre franche*, celle qui est parfaite en son espèce ; *pierre pleine*, toute *pierre* dure qui n'a ni cailloux, ni trous, ni coquillages; *pierregelisse verte*, celle qui est nouvellement tirée de la carrière, et qui n'a pas encore jeté son eau ; *pierre en binard*, tout gros bloc de *pierre* qui ne peut être apporté de la carrière que sur un binard ; *pierre debitee*, celle qui est sciée ; *pierre d'échantillon*, un bloc de *pierre* d'une certaine mesure, commandée exprès aux carrières ; *pierre d'encoignure*, celle qui, ayant deux parements, cantonne l'angle d'un bâtiment de quelque avant-corps; *pierre ébouzinée*, celle dont on a ôté le bouzin ou le tendre; *pierre en chantier*, celle qui est callée par le tailleur de *pierre* et disposée pour être taillée ; *pierre émillée*, celle qui est équarrie et grossièrement taillée avec la pointe du marteau ; *pierre hachée*, celle dont les parements sont dressés avec la hache du marteau bretelé, pour être ensuite layée ou rustiquée; *pierre layée*, celle qui est travaillée à la laie; *pierre louvée*, celle dans laquelle on fait un trou pour recevoir la louve ; *pierre nette*, celle qui est équarrie et atteinte jusqu'au vif ; *pierre parpaigne*, la *pierre* qui traverse l'épaisseur d'un mur, et qui en fait les deux parements; *pierre piquée*, celle dont les parements sont piqués à la pointe, et dont les ciselures sont relevées; *pierre ragréée au fer*, celle qui est passée au riflard ; *pierre retournée*, celle dont les parements opposés sont d'équerre et parallèles ; *pierre rustique*, celle qui, après avoir été dressée et hachée, est piquée grossièrement avec la pointe; *pierre traversée*, celle où les traits des bretelures sont croisés; *pierre velue*, toute *pierre* brute telle qu'on la sort de la carrière. —On appelle *pierres fichées* celles dont le devant des joints est rempli de mortier clair et de coulis ; *pierres jointoyées*, celles dont les dehors des joints sont bouchés et ragréés de mortier serré, de plâtre ou de ciment. — On nomme *pierre délitée* celle qui est fendue à l'endroit d'un fil de lit, et qui, taillée avec déchet, ne sert qu'à faire des arases ; *pierre en délit*, celle qui n'est pas posée sur son lit de carrière dans un cours d'assise, mais sur son parement ou délit en joint ; *pierre moyée*, celle dont la moye ou le tendre est abattu avec perte, parce que son lit n'est pas également dur; *pierre moulinée*, celle qui est graveleuse et qui s'égrène à l'humidité. — Les fabricants de pipes à fumer appellent *pierre à torrent* deux cailloux dans lesquels on a creusé des calibres de la grosseur du tuyau et de la tête de la pipe. — On appelle *pierre à champignon*, ou *racine de champignon*, le produit des champignons blancs, poreux; *pierre aérophane*. Voy. AÉROPHANE; *pierre alectorienne*. Voy. ALECTOIRE; *pierre apyre*, une *pierre* qui a la propriété de résister à l'action du feu, comme talc, amiante, etc. ; *pierre arménienne*. Voy. ARMÉNIENNE ; *pierre assienne*. Voy. ASSIENNE ; *pierre atramentaire*. Voy. ATRAMENTAIRE; *pierre de Boulogne*, une *pierre* transparente qui, après avoir été calcinée, donne une odeur fétide et urineuse et luit dans les ténèbres ; *pierre calaminaire*, l'oxyde de zinc natif; *pierre calcaire*, le carbonate de chaux ; *pierre colubrine*. Voy. COLUBRINE ; *pierre d'aigle*. Voy. ÆTITE; *pierre d'Alchéron*. V. ALCHÉRON; *pierre de circoncision*, une espèce de jade d'un vert sombre; *pierre de croix*. V. MACLE; *pierre de Florence*, une sorte de marbre jaune ou verdâtre, à dessins en forme de ruines; *pierre de foudre*, une substance altérée par la foudre; *pierre de gallinace*, une espèce de verre noirâtre, naturel au Pérou ; *pierre de lait*, une substance argileuse qui sert à dégraisser, lait de lune fossile ; *pierre de lard*, un talc graphique; *pierre de liais*. Voy. LIAIS ; *pierre de lune*, l'agate nébuleuse à reflets ; *pierre de Labrador*, une espèce de feld-spath ; *pierre de Lydie*, une *pierre* d'aimant ; *pierre de miel*. Voy. MELLITHE; *pierre de mine*, une *pierre* dont on se sert dans les forges pour forger le fer ; *pierre de poix*, une variété de quartz ; *pierre de porc-épic*, une *pierre* qui se trouve dans la vessie du porc-épic des Indes; *pierre de sassenage*, une chélidoine; *pierre des Incas*, une pyrite arsénicale, ou espèce de marcassite ; *pierre de tripes*, une concrétion de baryte sulfatée en forme d'intestins ; *pierre de violette*, une *pierre* qui a une odeur de violette ; *pierre d'iris*, une *pierre* précieuse qui a les couleurs de l'arc-en-ciel ; *pierre hépatique* ou *de foie*, une combinaison d'acide vitriolique, de matière inflammable, de terre calcaire et argileuse; *pierre judaïque*. Voy. JUDAÏQUE; *pierre lenticulaire*, une *pierre* qui ressemble à une lentille; *pierre lumachelle*, ou de limaçons, un marbre conchite, un amas de débris de limaçons, etc., unis par un gluten ; *pierre nummulaire*, une *pierre* qui ressemble à une monnaie; *pierre ollaire*, une sorte de talc, en masses tendres, dont on fait des vases sur le tour ; *pierre pesante*, le tungstène calcaire ; *pierre-porc* ou *puante*, une combinaison de terre calcaire et d'argile avec le soufre ; *pierre pourrie*, une argile qui a perdu son gluten, et dont on se sert pour polir les métaux ; *pierre rouge*. Voy. SANGUINE, *pierre spéculaire*, la chaux sulfatée en larmes; *pierre stéatite*, la *pierre* ollaire; *pierre volaute*, l'arsenic natif amorphe ; *pierre obsidienne*, ou *obsidiane*. Voy. ce mot. Voy. PIERRES SACRÉES, subst. fém. plur. *Pierre d'aimant*, *pierre* qui attire le fer. Voy. AIMANT ; *pierre de bézoard*, *pierre* qui se trouve dans le corps d'un animal des Indes orientales, et qu'on prétend être bonne contre les poisons et les fièvres malignes. Voy. BÉZOARD; *pierre de jade*, *pierre* dure et verdâtre qui guérit, dit-on, la colique néphrétique. Voy. JADE ; *pierre de limace*, sorte de concrétion nacrée que l'on trouve dans le dos de la limace, *pierre de santé*, nom qu'on donne en Savoie à une pyrite martiale très-dure et susceptible d'un beau poli. — *Pierre de Cayenne*, le hocco du Mexique.—*Pierre philosophale*, Voy. PHILOSOPHALE.—Fig. : 1° *pierre d'achoppement*. Voy. ACHOPPEMENT; 2° *pierre de scandale*, ce qui cause du scandale. — Prov. et fig. : *trouver des pierres en son chemin*, trouver des obstacles à ce qu'on veut faire. — *Jeter des pierres dans le jardin de quelqu'un*, dire devant lui des choses qu'il ne peut s'empêcher de s'appliquer. — *Jeter la pierre à quelqu'un*, accuser une personne plutôt qu'une autre, la blâmer. — *Faire d'une pierre deux coups*. Voy. COUP.—Fig. et fam. : *geler à pierre fendre*, extrêmement fort. — On dit d'une grande douleur, qu'*elle est à fendre les pierres*. — *La pierre en est jetée*, le dessein en est pris.

PIERRE, subst. propre mas. (*pière*), chef-lieu de canton, arrond. de Louhans, dép. de Saône-et-Loire.

PIERRE-BUFFIÈRE, subst. propre mas. (*pièrebufière*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Limoges, dép. de la Haute-Vienne.

PIERRE-D'OLÉRON, subst. propre mas. (*pièredoléron*), petite ville de France, chef-lieu de cant., arrond. de Marennes, dép. de la Charente-Inférieure.

*PIERRE (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinpière*), ville de la Martinique, chef-lieu de l'arrond. de son nom.

PIERRE-DE-CHIRAC (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinpièredechirak*), ville de France, chef-lieu de cant., arrond. de Périgueux, dép. de la Dordogne.

PIERRE-ÉGLISE (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinpièreguelize*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Cherbourg, dép. de la Manche ; et petite ville, chef-lieu de canton, arrond. de Nevers, dép. de la Nièvre.

PIERRE-SUR-DIVES (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinpièreçurdive*), bourg de France, chef-lieu de cant., arrond. de Lisieux, dép. du Calvados.

PIERRÉE, subst. fém. (*pièré*), conduit fait en terre, à *pierres* sèches, pour l'écoulement des eaux.

PIERREFITTE, subst. propre mas. (*pièrefite*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Commercy, dép. de la Meuse.

PIERREFORT, subst. propre mas. (*pièrefore*), petite ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Flour, dép. du Cantal.

PIERRE-LATTE, subst. propre mas. (*pièrelate*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Montélimard, dép. de la Drôme.

PIERRE-LES-VARANS, subst. propre mas. (*pièrelèvaran*), chef-lieu de canton, arrond. de Baume-les-Dames, dép. du Doubs.

PIERRERIES, subst. fém. plur. (*pièreri*), *pierres* précieuses.

PIERRES SACRÉES, subst. fém. plur. (*pièreçacré*), tas de pierres dédiés à Mercure, et placés à côté des grands chemins.

*PIERRETTE, subst. fém. (*pièrète*), petite *pierre*.—Personnage de comédie.—Sorte de déguisement.

PIERREUSE, adj. fém. (*piéreuze*). Voy. PIERREUX.

*PIERREUX, adj. mas., au fém. PIERREUSE (*pièreu, reuze*), plein de *pierres*. — Il se dit des fruits qui renferment certaines parties dures, qui ressemblent à de petits grains de *pierres*. — Subst., qui est attaqué de la *pierre*.

*PIERRIER, subst. mas. (*pièri-é*), sorte de petit canon de marine, qui sert à lancer des *pierres*.

PIERRIÈRES, subst. fém. plur. (*pièrière*), monceaux de *pierres* devant une place forte.

*PIERROT, subst. mas. (*pièrô*), nom vulgaire du moineau franc et du pétrel.—Personnage de l'ancienne comédie-parade ; bateleur. — Sorte de déguisement.

PIERRURES, subst. fém. plur. (*pièrure*), t. de vènerie, ce qui, sur la tête du cerf, entoure la meule en forme de petites *pierres* ; ce qui forme la fraise.

PIESTE, subst. mas. (*pièccete*), t. d'hist. nat., sorte d'insecte du Brésil, de la famille des brachélitres.

*PIÉTÉ, subst. fém. (*pi-été*) (du latin *pietas*, de *pius*), dévotion, affection et respect pour les choses de la religion. — Sentiment religieux. — *Piété filiale*, amour des enfants pour leur père et leur mère. — *Piété envers les malheureux*, qui consiste à les plaindre et à les secourir.—T. de blason, les petits d'un pélican qui s'ouvre le sein pour les nourrir de son sang. — *Mont-de-piété*. Voy. ce mot.—Subst. propre fém., myth., divinité qui présidait elle-même au culte qu'on lui rendait, aux soins respectueux des enfants pour leurs parents, et à la tendresse des parents pour leurs enfants.

PIÉTÉ, E, part. pass. de *piéter*.

*PIÉTER, v. neut. (*pi-été*), diviser une toise, etc., en *pieds*, en pouces, etc.—T. de marine, marquer les *pieds* et les pouces sur l'étrave et l'étambord d'un vaisseau, en commençant par le bas, pour connaître combien il tire d'eau. — Act., disposer quelqu'un à la résistance. Il est fort peu en usage dans cette acception.—*se piéter*, v. pron., se disposer à résister. Presque hors d'usage.

PIÉTIN, subst. mas. (*pi-étein*), t. d'hist. nat., sorte de coquille du Sénégal, qui faisait partie du genre bulime.

PIÉTINAGE, subst. mas. (*pi-étinaje*), t. de métiers, action de fouler avec les *pieds*.

PIÉTINEMENT, subst. mas. (*pi-étineman*), action de *piétiner*; son effet.

PIÉTINÉ, E, part. pass. de *piétiner*.

PIÉTINER, v. neut. (*pi-étiné*), remuer fréquemment les *pieds* par vivacité ou par inquiétude : *piétiner de colère, d'impatience*. — Act. : *piétiner la terre*, la corroyer avec les *pieds*, en marchant dans la fosse.

PIÉTISME, subst. mas. (*pi-éticeme*), *piété* excessive, outrée. — Doctrine des piétistes.

*PIÉTISTE, subst. des deux genres (*pi-éticete*), sectaire tolérant, indifférentiste, qui croit les créatures émanées de Dieu.

*PIÉTON, subst. mas.; PIÉTONNE, subst. fém. (*pi-éton, tone*), qui voyage, va à *pied*.—Soldat à *pied*.—*Un bon piéton*, un homme qui marche bien.

PIÉTONNE, subst. fém. Voy. PIÉTON.

PIÉTONNÉ, part. pass. de *piétonner*.

PIÉTONNER, v. neut. (*pi-étoné*), aller à *pied*. Peu usité.

PIÉTOT, subst. mas. (*pi-étô*), monnaie de Malte, qui vaut environ trois deniers tournois de l'ancienne monnaie.

PIÈTRE, adj. des deux genres (*pi-ètre*), chétif, mesquin, mauvais. Fam.

PIÈTREMENT, adv. (*pi-ètreman*), chétivement, en mauvais état, de nulle capacité, de nulle valeur. Fam.

PIÈTRERIE, subst. fém. (*pi-ètreri*), chose vile et méprisable en son genre : *ce marchand n'a que de la piètrerie*. Fam.

*PIÉTRI, part. pass. de *piétrir*.

PIÉTRIR, v. neut. (*piétrire*), t. de parchem., se ramollir. Peu usité.

PIETTE, subst. fém. (*pi-ète*) (dimin. de *pie*), t. d'hist. nat., oiseau palmipède et aquatique.

*PIEU, subst. mas. (*pieu*) (du lat. *palus*), pièce de bois aiguisée, et quelquefois ferrée par un des bouts, pour faire des fraises, des palissades, les palées d'un pont de bois, etc. — Au plur., des *pieux*.

PIEUSE, adj. fém. Voy. PIEUX.

PIEUSEMENT, adv. (*pi-euzeman*), d'une manière *pieuse*.—*Croire pieusement* par esprit de dévotion, par déférence.

PIEUX, adj. mas., au fém. **PIEUSE** (*pi-eu, euze*) (du lat. *pius*), qui a de la *piété*.—En parlant des choses, qui part d'un sentiment de *piété*. — Qui a rapport avec la piété filiale.—*Legs pieux*, qui doit être employé en œuvres *pies*.

***PIFFRE**, subst. mas.; **PIFFRESSE**, subst. fém. (*pifre, pifrèce*) (de l'allemand *pfeiffer*, joueur de fifre; parce que cet instrument fait enfler les joues et paraître excessivement gras), t. bas et injurieux, gourmand.—Excessivement gros et replet.

PIFFRESSE, subst. fém. Voy. PIFFRE.

se **PIFFRER**, v. pron. (*cepifré*), t. bas, manger avec excès. — Plus souvent et mieux *s'empiffrer*.

PIGAMON, subst. mas. (*piguamon*), t. de bot., plante vivace à fleur rosacée.

***PIGARGUE**, subst. fém. (*piguargue*), t. d'hist. nat. Voy. PIGARGUE.

***PIGEON**, subst. mas. (*pijon*) (du lat. *pipio, pipionis*, pigeonneau), oiseau domestique qu'on élève dans un colombier. Les *pigeons* forment, sous le nom de péristères, une famille qui paraît tenir le milieu entre les gallinacés et les passereaux. — *Pigeon ramier*, *pigeon* sauvage. — Fig. et fam., homme qu'on attire par adresse pour le duper. — Variété de pomme. — *Une paire de pigeons*, deux pigeons vivants et appariés. —*Une couple de pigeons*, deux *pigeons* pour manger.— *Aile de pigeon*, manière de disposer les cheveux en leur faisant former une *aile* de chaque côté de la tête. — Couleur *gorge de pigeon*, couleur chatoyante comme celle de la gorge de *pigeon*.

***PIGEONNEAU**, subst. mas. (*pijonô*), petit *pigeon*.

PIGEONNÉ, E, part. pass. de *pigeonner*.

***PIGEONNER**, v. neut. (*pijoné*), t. de maçon, mettre du plâtre dans la main avec la truelle, et le gâcher un peu serré pour le rendre propre à former les languettes d'une cheminée, etc.

PIGEONNET, subst. mas. (*pijoné*), sorte de petite pomme d'automne.

***PIGEONNIER**, subst. mas. (*pijonié*), lieu où l'on élève des *pigeons*.

***PIGMALION**, subst. propre mas. (*piguemalion*), myth., fils de Bélus, roi de Tyr. Il fit mourir Sichée, mari de Didon, sa sœur, qui se sauva en Afrique avec tous ses trésors, et y fonda la ville de Carthage. Astébé, sa femme, aussi cruelle que lui, l'empoisonna; et, voyant qu'il ne mourait pas assez promptement, elle l'étrangla. Après ce crime, voulant encore faire mourir son fils Balcazar, celui-ci se sauva dans une barque, passa en Syrie, où il garda des troupeaux pour gagner sa vie. Niard, un des principaux officiers de la cour, qui l'avait averti des desseins de sa mère, le fit revenir en lui envoyant un anneau d'or, qui était le signe dont ils étaient convenus; et ce prince monta sur son trône après la mort d'Astébé.—Il y eut un autre *Pigmalion*, fameux sculpteur, qui aima tellement une statue de Vénus qu'il avait faite, qu'il l'épousa. Il demanda avec instance à Vénus que cette statue fût animée, ce que cette déesse lui accorda; et il en eut Paphus.

***PIGMENT**, subst. mas. (*pigueman*), t. d'art vétér., sorte de maladie qui est particulière au cheval.

***PIGNE**, subst. fém. (*pignie*), t. de minér., masse d'or ou d'argent tirée du minerai, et séparée du mercure auquel il s'était amalgamé. — En t. de monnaie, le reste de l'argent qui a été amalgamé quand on a fait des lavures.

PIGNEROLLE, subst. fém. (*piguierole*), t. de bot., chardon étoilé.

PIGNOCHÉ, E, part. pass. de *pignocher*.

PIGNOCHER, v. neut. (*pignioché*), manger négligemment et par petits morceaux. Familier.

***PIGNON**, subst. mas. (*pignion*) (suivant *Huet*, du celtique *pen*, pointe d'une montagne, d'où sont venus les mots *apennin, alpes peunines*, etc. Suivant *Bochart*, du latin *tignum*, poutre, solive, par le changement du *t* en *p*.), mur d'une maison qui est terminé en pointe et qui porte le haut du faîtage. — *Mur de pignon*, mur montant jusqu'au faîte, qui tient lieu de ferme à la charpente qui vient s'appuyer dessus. — Prov. : *avoir pignon sur rue* : 1° avoir une maison à soi; 2° avoir du bien en évidence.—En t. d'horl., petite roue d'acier dont les dents ou fuseaux s'appellent ailes.—En mécan., 1° en général, la plus petite de deux roues qui engrènent l'une dans l'autre; 2° plus particulièrement, celle qui est menée.—Fruit de la pomme de *pin*; on en met en dragées et l'on en confit, ce qui s'appelle *pignolat*. (Du lat *pineus*, sous-entendu *nucleus*.)—Ce qui sort du cœur du chanvre lorsqu'on l'habille.

PIGNONÉ, E, adj. (*pignioné*), t. de blason, qui s'élève en forme de *pignon* de muraille; qui se termine en pointe par briques ou carreaux les uns sur les autres, en forme de plusieurs montants d'escalier.

***PIGNORATIF**, adj. mas., au fém. **PIGNORATIVE** (*piguenoratif, tive*), t. de droit, qui engage : *contrat pignoratif*.

PIGNORATION, subst. fém. (*piguenoràcion*), t. de droit, engagement, saisie.

PIGNORATIVE, adj. fém. Voy. PIGNORATIF.

PIGNORÉ, E, part. pass. de *pignorer*.

PIGNORER, v. act. (*piguenoré*) (du lat. *pignus*, gage), saisir, engager. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

PIGOCHE, subst. fém. (*piguoche*), espèce de jeu de marelle.

PIGOU, subst. mas. (*piguou*), chandelier de fer à deux pointes dont on se sert communément dans les cales des vaisseaux.

PIGRIÈCHE, orthographe vicieuse. Voy. PIE-GRIÈCHE.

PIISSIME, adj. des deux genres (*pi-icecime*), très-pieux. Mot plus latin que français.

PIKA, subst. mas. (*pika*), t. d'hist. nat., espèce de lièvre de Sibérie.

PILA, subst. mas. (*pila*), t. d'antiq., chez les Romains, nom donné à certains boucliers fort petits, qui figuraient sur l'enseigne des boucliers entassés les uns sur les autres.

PILAIRE, adj. des deux genres (*pilère*), t. de médec., se dit de l'ensemble des poils du corps : *système pilaire* ou *pileux*.—*Maladie pilaire*, maladie des poils, plique, trichiase.

***PILASTRE**, subst. mas. (*pilacetre*) (du lat. *pila*, pilier), pilier carré qui entre ordinairement dans le mur, et se place quelquefois derrière les colonnes dont il a les proportions, avec cette différence qu'il est d'un diamètre égal dans toute sa hauteur.

***PILATE** (**MONT**), subst. propre mas. (*monpilate*), montagne de Suisse, au sommet de laquelle est un lac ou étang sur lequel on a fait beaucoup de fables, entre autres, que *Pilate* s'y était jeté, que les diables y paraissaient souvent, etc., etc.

PILAU, subst. mas. (*pilô*), riz cuit avec du beurre ou de la graisse et de la viande.

***PILE**, subst. fém. (*pile*) (du grec πιλος, laine entassée, feutre, etc.), amas de choses entassées avec ordre.—Maçonnerie qui soutient les arches d'un port.—Monnaie de compte français.—Matrice, coin.—Côté de la face d'une monnaie : *jouer à croix ou à pile*. Voy. CROIX.—Mortier de moulin à papier; auge.—Pierre pour *piler*.—Boîte en cuivre, de poids de marc, contenant ses subdivisions. — *Pile* ou *empile*, ligne qui porte l'hameçon. — *Pile de Volta*, appareil électrique pour les expériences galvaniques. —*Pile de Héron*, machine hydraulique.

PILÉ, E, part. pass. de *piler*.

PILÉE, subst. fém. (*pilé*), quantité d'étoffe mise dans l'auge pour la faire fouler.—Action de *piler*. — Quantité de la chose *pilée* dans un mortier.

***PILÉOLE**, subst. fém. (*pilé-ole*), t. de bot., la feuille la plus extérieure du germe, celle qui enveloppe les autres.

PILER, v. act. (*pilé*) (du grec πιλειν, fouler, serrer), broyer, écraser dans un mortier. — *se* PILER, v. pron.

PILERIE, subst. fém. (*pileri*), bâtiment où l'on *pile* le sel.

PILESTE, subst. mas. (*pilècete*), t. de bot., un des noms qu'on donne au gouet, sorte de plante.

PILET, subst. mas. (*pilè*), t. d'hist. nat., oiseau; espèce de canard du Nord.

PILETTE, subst. fém. (*pilète*), instrument qui sert à *piloner* la laine.

PILEUR, subst. mas., au fém. **PILEUSE** (*pileur, leuze*), ouvrier employé à *piler*.

PILEUSE, subst. fém. Voy. PILEUR.

***PILÉUS**, subst. mas. (*pilé-uce*), t. d'anat., membrane dont le fœtus est quelquefois coiffé en venant au monde.—Espèce de bonnet que l'on voit sur les médailles, et dont la forme approche assez de celle d'un bonnet de nuit.

***PILEUX**, adj. mas., au fém. **PILEUSE** (*pileu, leuze*). Voy. PILAIRE.

***PILIDION**, subst. mas. (*pilidi-on*), t. de bot., sorte de cupule ou de conceptacle dans les lichens.

***PILIER**, subst. mas. (*pilié*) (du lat *pila*), ouvrage de maçonnerie servant à soutenir un édifice. —Fig. et fam., celui qui ne bouge pas d'un endroit : *pilier de cabaret*, etc.—Poteau de justice. —Poteau qui, dans une écurie, sert à séparer les places des chevaux.—Autrefois, à Malte, le chef de chacune des huit langues qui composaient l'ordre. — En anat., colonne, soutien. *piliers du diaphragme*; *piliers du voile du palais*.—Prov. : *se frotter au pilier*, prendre les mauvaises habitudes de ceux qu'on hante.—*Avoir de bons gros piliers*, de grosses jambes. Pop.

***PILIFORME**, subst. fém. et adj. des deux genres (*piliforme*) (du lat. *pilus*, poil, et *forma*, forme), t. d'anat., l'une des plus petites membranes de l'œil.

***PILLAGE**, subst. mas. (*pi-iaje*), action de *piller*.—Dégât qui en est la suite.

PILLARD, E, subst. et adj. (*pi-iar, iarde*), qui aime à *piller*. — Domestique qui gruge ses maîtres.—T. de vén. : *chien pillard*, chien hargneux.

PILLÉ, E, part. pass. de *piller*.

***PILLER**, v. act. (*pi-ié*) (de l'ancien mot latin *pilare*, dérivé du grec πιλεω, je serre, je presse), emporter violemment les biens d'une ville, d'une maison.—Faire des extorsions, des exactions, des concussions.—Donner comme de sa composition des vers qu'on a pris dans un poète, etc. — En parlant des chiens, se jeter sur les animaux ou sur les personnes : *ce chien pille tous les passants*. On crie aux chiens pour les animer, *pille, pille!*—*se* PILLER, v. pron.

PILLERIE, subst. fém. (*pi-ieri*), action de *piller*, volerie, extorsion. — PILLERIE, PILLAGE. (*Syn*.) Ce dernier se dit des saccagements des villes qui se font avec violence, et *pillerie*, des voleries et des extorsions plus secrètes.

PILLEUR, subst. mas., **PILLEUSE**, subst. fém. (*pi-eur, ieuze*), celui qui *pille*.

PILLEUSE, subst. fém. Voy. PILLEUR.

PILLU, subst. mas. (*pi-iu*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau que l'on trouve au Chili; il ressemble beaucoup à la cigogne. Peu connu.

PILLURION, subst. mas. (*pilelurion*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux de l'ordre des silvains, famille des collurions.

PILOBOLE, subst. mas. (*pilobole*), t. de bot., sorte de plante cryptogame, de la famille des champignons.

***PILOCARPE**, subst. mas. (*pilokarpe*), t. de bot., espèce d'arbre des Antilles, dont les fleurs sont à grappes pendantes.

PILOIR, subst. mas. (*piloar*), bâton de mégissier pour enfoncer les peaux qui remontent sur l'eau.

PILON, subst. mas. (*pilon*), instrument pour *piler* dans un mortier.—Masse de bois, en forme de cône très-aigu, dont se servent les fondeurs pour battre la terre qui doit envelopper les moules dans la fosse.—En t. de verrerie, barre de fer avec laquelle on remue le verre dans le pot. —*Mettre un livre au pilon*, en saisir les exemplaires, et les porter au moulin à papier pour être mis sous les *pilons* et réduits en pâte.

PILONAGE, subst. mas. (*pilonaje*), t. de verrerie, action de remuer le verre dans le creuset avec le *pilon*.

PILONÉ, E, part. pass. de *piloner*.

***PILONER**, v. act. (*piloné*), t. de verrerie, remuer le verre avec le *pilon*.—*Piloner la laine*, la fouler.—*se* PILONER, v. pron.

PILORI, subst. mas. (*pilori*) (suivant *Sauval*, corruption de *puits Lori*, d'un nommé *Lori*, dont le puits était, à Paris, près du gibet, qui en prit le nom), espèce de poteau où l'on attachait ceux que la justice voulait punir en les exposant à la vue du public.

PILORIÉ, E, part. pass. de *pilorier*.

PILORIER, v. act. (*pilorié*), mettre au *pilori*. —Fam., diffamer. — *se* PILORIER, v. pron. Fort peu en usage.

PILORIMENT, subst. mas. (*pilориman*), vieux mot, hors d'usage, qui signifiait l'action d'attacher au *pilori*. — État de celui que l'on mettait au *pilori*.

PILORIS, subst. mas. (*pilorice*), t. d'hist. nat., rat musqué des Antilles.

***PILOSELLE**, subst. fém. (*pilozèle*) (du latin *pilus*, poil), t. de bot., plante dont les feuilles sont revêtues de poil. On s'en sert beaucoup en médecine.

PILOSI, adj. mas. plur. (*pilozi*) (mot latin qui signifie *velus*), myth., espèce d'incubes. Hors d'usage.

*__PILOT__, subst. mas. (*pilò*), t. de salines, *pile*, tas de sel.—En t. de pêche, portion du filet appelée *folle*.

PILOTAGE, subst. mas. (*pilotaje*), ouvrage de *pilotis*; fondation sur laquelle on bâtit dans l'eau. —T. de mer, art de conduire un vaisseau.—Droits dus au *pilote*.

*__PILOTE__, subst. mas. (*pilote*), celui qui dirige un vaisseau.— *Pilote côtier*, celui qui a la direction et la surveillance des côtes.—*Pilote hauturier*, celui qui, dans un voyage de long cours, a la route du bâtiment.—Fig., celui qui est à la tête des affaires.—T. d'hist. nat., petit poisson qui accompagne les vaisseaux.

PILOTÉ, E, part. pass. de *piloter*.

*__PILOTER__, v. act. (*piloté*), enfoncer des *pilotis*.—Neut., t. de mar., conduire des vaisseaux hors des embouchures des rivières.

PILOTIN, subst. mas. (*pilotein*), t. de mar., jeune homme qui apprend à conduire un vaisseau. —T. d'organiste, petite baguette qui soulève les soupapes. — Principal pieu des bourdigues.

*__PILOTIS__, subst. mas. (*pilo.ti*), pieux qui composent le *pilotage: une maison bâtie sur pilotis*.

*__PILULAIRE__, adj. des deux genres (*pilulère*), t. de pharm., qui tient de la *pilule : masse, consistance pilulaire*. — Subst. fém., t. de bot., plante du genre des fougères.

PILULARIÉE, subst. fém. (*pilulari-é*), t. de bot., famille de plantes qui a la *pilulaire* pour type.

PILULE, subst. fém. (*pilule*) (en lat. *pilula*, diminutif de *pila*, balle à jouer, etc.), composition médicamentale qu'on met en petites boules : *purger un malade avec des pilules*. — Prov. : *faire avaler la pilule à quelqu'un*, lui faire faire une chose pour laquelle il a beaucoup de répugnance.—*Dorer la pilule*. Voy. DORER.—En t. de pharm., on appelle *pilules alexitères*, celles qui sont composées de pignons d'Inde, de vipérine de Virginie, d'acide sulfurique, de crème de tartre et de sirop de capillaire; *pilules aloétiques émollientes*, celles qui sont composées d'aloès succotrin, de racine de réglisse, de racine de guimauve et de sirop de pommes; *pilules amères fondantes*, celles composées de savon blanc amygdalin, d'extrait de gentiane et de rhubarbe; *pilules angéliques*, celles composées d'aloès succotrin, de rhubarbe, de trochisques d'agaric, de cannelle, et de sucs dépurés de bourrache, de chicorée, de houblon, de fumeterre et de roses pâles; *pilules anti-dyssentériques*, celles composées de cire jaune, de blanc de baleine, de cachou et d'huile volatile de cannelle; *pilules astringentes*, celles composées de bol d'Arménie, de terre sigillée, de corail rouge, de cachou, d'hématite, de sang-dragon, de mastic, de laudanum liquide, de sirop de menthe composé, de racine de grande consoude, de bistorte et de tormentille; *pilules balsamiques*, celles composées de térébenthine, de résines de lierre et de genièvre, d'extrait aqueux d'aloès, de myrrhe, de ménianthe, de rhubarbe, d'ellébore, d'extraits vineux d'absinthe, de charbon bénit et de fumeterre; *pilules bénites*, celles composées d'aloès, de séné, d'assa-fœtida, de galbanum, de myrrhe, de sulfate de fer, de safran, de macis, d'huile de succin, et de sirop d'armoise; *pilules catholiques*, celles composées de résine de jalap, de scammonée, et d'extraits d'aloès, d'ellébore noir et de coloquinte; *pilules chalybées*, celles composées de limaille de fer, de cannelle, d'aloès succotrin, et de sirop d'armoise; *pilules cochées majeures*, celles composées d'hiera-piera, de trochisques d'alhandal, de scammonée, de turbith végétal, de fleurs de stæchas, et de sirop de nerprun; *pilules cochées mineures*, celles composées d'aloès, de scammonée, et de trochisques d'alhandal; *pilules de Becker*, celles composées d'aloès, de myrrhe, de safran, de résine hédérée, de sandaraque, de soufre, de kermès végétal, d'extraits d'absinthe, de charbon bénit, de trèfle d'eau, de gaïac et de rhubarbe, de mithridate et d'élixir de propriété; *pilules de Belloste*, celles composées de mercure coulant, de sucre en poudre, de scammonée, de jalap et de vin blanc; *pilules de cynoglosse*, celles composées de racine de cynoglosse, de graine de jusquiame blanche, d'extrait gommeux d'opium; *pilules de deuto-iodure de mercure*, celles composées de deuto-iodure de mercure, d'extrait de sureau et de poudre de réglisse; *pilules d'iode*, celles composées d'iode pur, d'extrait de sureau et de poudre de réglisse; *pilules de Méglin*, celles composées d'extrait de jusquiame noire, de racine de grande valériane, et d'oxyde blanc de zinc; *pilules de mercure gommeux*, celles composées de cloporte en poudre, d'acide benzoïque, de gomme ammoniaque, de baume du Pérou, de safran, et de baume de soufre anisé; *pilules d'alun teint*, celles composées d'alun et de sang-dragon; *pilules de panacée mercurielle*, celles composées de proto-chlorure de mercure lavé, de mie de pain et d'eau; *pilules de proto-iodure de mercure*, celles composées de proto-iodure de mercure, d'extrait de sureau et de poudre de réglisse; *pilules de Rufus*, celles composées d'aloès succotrin, de safran, de myrrhe, et de sirop d'absinthe; *pilules de savon*, celles composées de savon blanc amygdalin et de poudre de réglisse; *pilules de Starkey*, celles composées d'extrait sec d'opium, d'ellébore blanc, d'ellébore noir, de réglisse, de savon de Starkey et d'huile essentielle de térébenthine liquide, cuite dans l'eau bouillante; *pilules emménagogues*, celles composées de limaille de fer, d'huile volatile de sabine et d'aloès; *pilules émétiques*, celles composées de mie de pain et de tartrate antimonié de potasse; *pilules éthiopiques*, celles composées de sulfate noir, de mercure, de sulfure d'antimoine, de résine, de gaïac et d'extrait de salsepareille; *pilules expectorantes*, celles composées de sous-hydro-sulfate d'antimoine, d'iris de Florence et de beurre de cacao; *pilules fétides majeures*, celles composées d'hermodacte, de racine d'ésule et de turbith, de spica, de nard, de gingembre, de coloquinte, d'épithyme, de graines de rue, de sagapénum, d'opopanax, de gomme ammoniaque, d'euphorbe, d'aloès succotrin, de bdellium, de cannelle, de scammonée, de safran, de castoréum, et de suc de poireaux; *pilules gourmandes*, celles composées d'aloès succotrin, de mastic, de roses rouges et de sirop d'absinthe; *pilules hydragogues de Bontius*, celles composées d'aloès succotrin, de gomme gutte, de gomme ammoniaque et de vinaigre; *pilules hydragogues de Helvétius*, celles composées de gomme gutte, de jalap, de suc d'ail, et de sirop de roses pâles; *pilules hystériques*, celles composées de galbanum, de sagapénum, d'opopanax, de gomme ammoniaque, d'assa-fœtida, de myrrhe, de castoréum, d'huile de succin empyreumatique, et de mithridate; *pilules mercurielles gargarisées*, celles composées de mercure coulant, de séné, de jalap, d'aloès succotrin, de scammonée, de gomme gutte, de pignons d'Inde, de baume de copahu, et de sirop de nerprun; *pilules napolitaines*, celles composées de mercure coulant, d'aloès succotrin, de scammonée, de rhubarbe de la Chine, de macis, d'agaric blanc, de miel, de sassafras et de cannelle; *pilules perpétuelles*, des balles d'antimoine pesant environ six grains; *pilules purgatives*, celles composées de scammonée, de calomélas, de jalap, de sirop de fleurs de pêcher; *pilules autres purgatives*, celles composées de résine de jalap, d'extrait catholique, d'alcohol, et de scammonée; *pilules savonneuses*, celles composées de gomme ammoniaque, d'acétate de potasse, de savon médicinal, et de *pilules* de *Rufus*; *pilules splénétiques*, celles composées de gomme ammoniaque, d'extrait d'aloès, de myrrhe, et de racine de bryone; *pilules stomachiques*, celles composées d'aloès succotrin, de fiel de bœuf et d'alchool.

PILUM, subst. mas. (*pilome*), t. d'antiq., sorte d'arme de jet que portaient les hastaires, chez les anciens Romains. Voy. JAVELOT.

PIMBÊCHE, subst. fém. (*peinbèche*), t. de mépris, femme impertinente, qui fait la précieuse. Fam.

PIMÉLEPTÈRE, subst. mas. (*pimélèpetère*), t. d'hist. nat., genre de poissons de la division des thoraciques.

PIMÉLIAIRE, subst. fém. (*piméli-ère*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PIMÉLIE, subst. fém. (*piméli*), t. d'hist. nat., genre de coléoptères.

PIMÉLODE, subst. mas. (*pimélode*), t. d'hist. nat., genre de poissons abdominaux.

*__PIMENT__, subst. mas. (*piman*), t. de bot., plante d'une saveur forte et qui sert à assaisonner les mets.

PIMENTADE, subst. fém. (*pimantade*), sauce au *piment*.

PIMPANT, E, adj. (*peinpan, pante*) (par corruption sans doute de *pompant*, fait du latin *pompa*, dans le sens de faste, ostentation, appareil), superbe et magnifique en vêtements, en parures.—Subst. : *faire le pimpant, la pimpante*.

PIMPESOUÉE, subst. fém. (*peinpeçou-é*), femme qui a des manières affectées et ridicules. Entièrement hors d'usage.

*__PIMPRENELLE__, subst. fém. (*peinprenèle*), t. de bot., plante de la fam. des rosacées. — Herbe potagère.

*__PIN__, subst. mas. (*pein*) (en lat. *pinus*), t. de bot., arbre qui a les caractères du sapin et qui porte la résine.

PINACLE, subst. mas. (*pinakle*) (en lat. *pinaculum*), t. d'archit., comble terminé en pointe, que les anciens mettaient au haut des temples pour les distinguer des maisons dont les combles étaient plats, ou en manière de plate-forme. Aujourd'hui, on ne le dit au propre que de l'endroit du temple où le Sauveur fut transporté lorsqu'il fut tenté par le démon. — Fig. et fam. : *mettre quelqu'un sur le pinacle*, le louer extrêmement, le mettre au-dessus des autres par des louanges. —*Il est sur le pinacle*, dans une grande élévation de fortune.

PINANGUA, subst. mas. (*pinangu-a*), t. de bot., nom d'un arbre de la famille des palmiers.

PINARU, subst. mas. (*pinaru*), t. d'hist. nat., sorte de poisson du genre des blennes.

PINASSE, subst. fém. (*pinace*) (du lat. *pinus*, pin, arbre qui sert à la construction des vaisseaux), t. de mar., sorte de bâtiment de transport, à voiles et à rames.—Au plur., étoffes d'écorces d'arbres que l'on fabrique dans les Indes orientales.

*__PINASTRE__, subst. mas. (*pinacetre*), t. de bot., nom qu'on donne au pin sauvage.

*__PINÇARD__, subst. et adj. mas. (*peinçare*), t. de maréchal ferrant, cheval qui, en marchant, appuie sur la *pince*.

*__PINCE__, subst. fém. (*peince*), bout du pied de certains animaux. — Par extension, le devant d'un fer de cheval. — Barre de fer, aplatie par un bout, dont on se sert comme d'un levier. — Pli qu'on fait à du linge, à une étoffe : *cette veste est trop large, il faut y faire une pince*.— Dans un navire, le plein bois qui se trouve à l'étrave vers l'angle du brion, et à l'étambot vers le talon, et où le vaisseau offre des faces latérales presque plates. — Le bord ou l'extrémité inférieure de la cloche, sur laquelle frappe le battant. — Au plur., les deux dents supérieures et inférieures de devant du cheval. — Sorte de petite tenaille. — Pop. : *être sujet à la pince*, 1° en parlant des personnes, être d'humeur à griveler; 2° en parlant de l'argent, être sujet à être pris, volé, pillé. — *Auner une étoffe pince à pince*, sans faire bonne mesure.

PINCÉ, subst. mas. (*peincé*), action, manière brillante de *pincer* de certains instruments.

*__PINCÉ__, E, part. pass. et adj. Voy. PINCER. — Affecté : *air pincé, style pincé*.

*__PINCEAU__, subst. mas. (*peinçô*) (du latin *penicilus*, pour *peniculus*, qui a la même signification), tuyau de plume garni par un bout de poil délié, dont les peintres se servent pour appliquer et étendre les couleurs. — Fig., 1° manière de colorier d'un peintre; 2° la plume d'un poète, d'un orateur.

PINCE-BALLE, subst. mas. (*peincebale*), sorte de grande tenaille pour saisir et porter un boulet rouge.

PINCE-DE-CHIRURGIEN, subst. mas. (*peincedechirurjiein*), t. d'hist. nat., sorte de coquillage du genre des tellines.

PINCÉE, subst. fém. (*peincé*), quantité qu'on peut saisir de quelque chose avec trois doigts.

PINCELIER, subst. mas. (*peincelié*), vase séparé en deux parties, dans lequel les peintres mettent l'huile et nettoient leurs *pinceaux*.

PINCE-MAILLE, subst. mas. (*peincemâ-ie*), homme qui manifeste son avarice jusque dans les plus petites choses. — Au plur., des *pince-maille*.

*__PINCEMENT__, subst. mas. (*peinceman*), t. de jardinier, action de *pincer* les fruits.

*__PINCER__, v. act. (*peincé*) (du latin *pungere*, piquer, aiguillonner. *Ménage*.), serrer la superficie de la peau avec le bout des doigts ou autrement.—Fig., critiquer, railler. — On dit neut. et sans régime, *pincer sans rire, pincer en riant*. — *Pincer un voleur*, le prendre sur le fait. — *Pincer quelqu'un*, le prendre, le saisir, au moment qu'il y pense le moins. — En agriculture, couper ou presser quelques bour-

geons, pour empêcher qu'un arbre ne pousse trop. — En parlant d'instruments à cordes, en tirer le son, en les touchant du bout des doigts. C'est ce que les Italiens appellent *pizzicato*. — On le disait autrefois de quelques instruments dont on fait résonner les cordes avec les doigts, comme la guitare, la harpe, etc. On dit aujourd'hui pour ces instruments comme pour tous les autres, *jouer*. — En t. de mar. : 1° *pincer le vent*, aller au plus près du vent ; *pincer un navire*, lui donner beaucoup de *pince*, beaucoup de façon. — En t. de manège, approcher délicatement l'éperon du flanc du cheval, sans donner de coup ni appuyer : *pincer du droit ; pincer du gauche ; pincer des deux*. — *se* PINCER, v. pron. —*Se faire pincer*, se laisser prendre.

PINCER, subst. mas. (*peincé*), t. de man., action d'approcher l'éperon du poil, mais sans appuyer.

PINCE-SANS-RIRE, subst. mas. (*peinceçanrire*), homme malin, rusé et sournois.—Au plur., des *pince-sans-rire*.

PINCETÉ, E, part. pass. de *pinceter*.

PINCETER, v. act. (*peinceté*), arracher le poil avec des *pinces*. — *se* PINCETER, v. pron. Peu usité.

*PINCETTES (l'*Académie* écrit aussi au sing. fém. PINCETTE), subst. fém. plur. (*peincète*), instrument de fer à deux branches dont on se sert pour accommoder le feu, pour arracher le poil, pour prendre quelque chose. — Fam. : *on ne le toucherait pas avec des pincettes*, il est si sale qu'on ne saurait le toucher sans se salir.

*PINCEUR, subst. mas., PINCEUSE, subst. fém. (*peinceur, ceuze*), qui aime à *pincer*. Ces deux mots manquent dans l'*Académie*.

PINCEUSE, subst. fém. Voy. PINCEUR.

PINCHARD, subst. mas. (*peinchar*), t. d'hist. nat., espèce de *pinson*.

PINCHE, subst. mas. (*peinche*), t. d'hist. nat., espèce de joli petit sagouin à soie douce.

PINCHEBEC, subst. mas. (*peinchebèk*), métal formé par un mélange de cuivre et de zinc.

PINCHINA, subst. mas. (*peinchina*), étoffe de laine ; espèce de gros drap.

PINÇON, subst. mas. (*peinçon*), marque noire qui reste sur la peau lorsqu'on a été *pincé*.—T. de maréchal-ferrant, sorte de rebord à la *pince* d'un fer, et particulièrement aux fers de derrière.

PINÇOTÉ, E, part. pass. de *pinçoter*.

PINÇOTER, v. act. (*peinçoté*), *pincer* avec les doigts. — *se* PINÇOTER, v. pron.

PINÇOTEUR, subst. mas.; PINÇOTEUSE, subst. fém. (*peinçoteur, teuze*), celui, celle qui *pinçote*.—Au fém., celle qui, dans les manufactures de toiles peintes, fait au pinceau des dessins si petits qu'il serait très-difficile de les exécuter à la planche.

PINÇURE, subst. fém. (*peinçure*), faux pli d'un drap.

*PINDARIQUE, adj. des deux genres (*peindarike*), qui est dans le goût de *Pindare*, poète grec, dont nous avons quatre livres d'odes.

PINDARISER, v. neut. (*peindarizé*), affecter, sous prétexte d'imiter *Pindare*, un style enflé, des termes recherchés, des tournures bizarres. Il est familier.

PINDARISEUR, subst. mas. (*peindarizeur*), celui qui *pindarise*. Il est familier.

*PINDE, subst. propre mas. (*peinde*) (du grec πινδος, en lat. *Pindus*), poétiquement, le Parnasse, montagne consacrée aux Muses. — *Les nourrissons du Pinde*, les poètes.

PINDIQUE, adj. des deux genres (*peindike*), du *Pinde*.

PINÉALE, adj. fém. (*piné-ale*), t. d'anat., *glande pinéale*, petite glande dans le troisième ventricule du cerveau, figurée en pomme de pin. C'est dans cette glande que *Descartes* établissait le siége de l'âme humaine.

PINEAU, subst. mas. (*pinô*), raisin fort noir. — T. de bot., espèce de palmier de la Guyane.

*PINÈDE, subst. mas. (*pinède*), t. de bot., espèce d'arbrisseau du Pérou, voisin du genre des acomats.

PINETIER, subst. mas. (*pinetié*), lieu planté de *pins*. — Forêt, bois rempli de *pins*. Presque inusité.

PINÉE, subst. fém. (*piné*), morue sèche, la plus estimée et la meilleure.

PINGOUIN (l'*Académie* dit aussi PINGUIN, qui n'est pas usité), subst. mas. (*peinguouein*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux palmipèdes, dont le bec est sillonné en travers.

PINGRE, subst. mas. (*peinguere*), espèce de bâtiment de mer, sans poulaine ni figure.— Fam., personne avare, lésineuse, méticuleuse. — Personne de mauvaise, de méchante figure ; malheureux. — Adj., malin, effronté.

PINGUE, subst. mas. (*peingue*), t. de mar., petite barque ou flûte. Voy. PINQUE.

*PINICOLE, subst. fém. (*pinikole*) (du latin *pinus*, gén. *pini*, pin, et *colere*, habiter), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, qui vivent sur les pins.

PINICOLIE, subst. fém. (*pinikoli*), t. de bot., espèce de plante.

*PINNAS, subst. mas. (*pinenâce*), t. de bot., sorte de fruit qui croît, dit-on, en Amérique.

PINNATIFIDE, adj. des deux genres (*pinenatifide*) (du lat. *pinna* ou *penna*, aile, et *findere*, fendre), t. de bot., se dit des feuilles dont les bords sont, en forme d'ailes, découpés en plusieurs lobes.

*PINNATIPÈDE, subst. mas. (*pinenatipède*), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux de l'ordre des échassiers.

PINNATULE, subst. fém. (*pinenatule*), t. d'hist. nat., sorte de petite coquille du genre des *pinnes*.

*PINNÉ, E, adj. (*pinené*), t. de bot., *feuille pinnée*. Voy. PENNÉ.

*PINNE-MARINE, subst. fém. (*pinemarine*), t. d'hist. nat., grand coquillage bivalve qui a beaucoup de rapport avec les *moules*.—Au plur., des *pinnes-marines*.

PINNIER, subst. mas. (*pinié*), t. d'hist. nat., animal qui habite les *pinnes-marines*.

*PINNINGINE, subst. fém. (*pineneinjine*), t. d'hist. nat., genre de coquilles de l'ordre des bivalves.

PINNIPÈDE, adj. des deux genres (*pinenipède*), t. d'hist. nat.; il se dit des oiseaux dont les quatre doigts sont liés par une membrane. —Subst. mas. plur, genre de mammifères carnassiers et amphibies.

PINNITE, subst. fém. (*pinenite*), t. d'hist. nat., pinne-marine pétrifiée.

*PINNOPHYLACE, subst. mas. (*pinenofilace*) (du grec πιννα, nacre, et φυλαξ, gardien), t. d'hist. nat., petit crustacé que l'on nomme aussi *pinnotère*. Voy. le mot suiv.

PINNOTÈRE, subst. mas. (*pinenotère*) (du grec πιννοτηρης, fait de πιννα, coquillage bivalve, moule, nacre, et τηρεω, j'ai soin ; *pourvoyeur de la moule*), t. d'hist. nat., espèce de crabe qui vit habituellement dans les coquilles des mollusques bivalves.

PINNULAIRE, subst. fém.(*pinenulère*) (du lat. *pinnula*, dimin. de *pinna*, nageoire de poisson), t. d'hist. nat., nageoire ou aileron d'un poisson fossile ou pétrifié.

*PINNULE, subst. fém. (*pinenule*) (du latin *pinnula*, dimin. de *pinna*, plume d'oiseau, petite plume), petite plaque de cuivre, percée d'une fente dans son milieu, et élevée perpendiculairement à chaque extrémité d'une alidade. — Au plur., appendices placées près des yeux des poissons et mobiles au gré de l'animal.

PINOPHILE, subst. mas. (*pinofile*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PINQUE, subst. fém. (*peinke*), t. de marine, vaisseau à fond plat et dont l'arrière est rond et élevé.

PINS, subst. mas. plur. (*pein*), t. de pêche, mailles du fond de la *manche*, qui ont au plus quatre lignes d'ouverture en carré.

*PINSON, subst. mas. (*peinçon*) (du lat. *spinthion*, d'où l'on a fait d'abord *pinthio*, et ensuite *pinson*. Trévoux.), petit oiseau qui a le bec gros et dur, et le plumage de diverses couleurs. C'est un passereau, du genre des fringiles ou moineaux. — Prov. : *gai comme un pinson*, fort gai.

PINSONNÉE, subst. fém. (*peinçoné*), chasse aux *pinsons* et aux autres petits oiseaux pendant la nuit.

PINSONNIÈRE, subst. fém. (*peinçoni-ère*), nom vulgaire qu'on donne dans quelques endroits à la mésange.

*PINTADE, subst. fém. (*peintade*) (de l'espagnol *pintada*, fait de *pintar*, peindre), t. d'hist. nat., sorte d'oiseau ainsi nommé parce que son plumage paraît être peint de diverses couleurs. On l'appelle aussi *poule de Numidie*. — Sorte de serpent. — Coquillage bivalve du genre des huîtres.

PINTADEAU, subst. mas. (*peintadô*), petit de la *pintade*.

*PINTE, subst. fém. (*peinte*) (suivant *Budée*, du grec πινειν, boire), sorte de mesure pour les liquides. — Quantité de liqueur contenue dans une *pinte* : *tirer, boire pinte*.— Il se dit aussi de certaines choses solides qu'on vend à la *pinte* : *une pinte d'olives*.

PINTÉ, part. pass. de *pinter*.

PINTER, v. neut. (*peinté*), boire ; faire de la débauche. Il est pop. et même peu usité.

*PINULE, subst. fém. (*pinule*), t. de bot., c'est le synonyme de *foliole* dans les feuilles composées.

PIOCHAGE, subst. mas. (*pi-ochaje*), travail de la *pioche*.

PIOCHE, subst. fém. (*pi-oche*), sorte d'outil pour remuer la terre.

PIOCHÉ, E, part. pass. de *piocher*.

PIOCHER, v. act. (*pi-oché*), fouir avec la *pioche*.—Travailler fort et rudement. — *se* PIOCHER, v. pron.— Pop., se battre.

PIOLER, orthographe vicieuse indiquée par quelques dictionnaires. Voy. PIAULER.

PIOCHEUR, subst. mas.; PIOCHEUSE, subst. fém. (*pi-ocheur, cheuze*), qui *pioche* ; fort travailleur.

PIOCHEUSE, subst. fém. Voy. PIOCHEUR.

*PIOCHON, subst. mas. (*pi-ochon*), sorte de besaiguë de charpentier, qui n'a que quinze pouces de long.—En t. de pêche, piquet sur lequel on tend des pièces de filet, pour former un parc à l'anglaise.

*PION, subst. mas. (*pi-on*), petite pièce du jeu des échecs.—Dame simple au jeu de dames. — En t. d'écolier, surveillant d'étude et de cour. —Autrefois, piéton.—Coureur.—Fig. et fam. : *damer le pion à quelqu'un*, l'emporter sur lui ; lui couper l'herbe sous les pieds.

PIONIEN, subst. propre mas. (*pi-onieïn*), nom d'un ancien peuple de la Mysie, contrée de l'Asie.

PIONNÉ, part. pass. de *pionner*.

PIONNER, v. neut. (*pi-oné*), t. du jeu d'échecs, prendre des *pions*.

*PIONNIER, subst. mas. (*pi-onié*) (suivant *Caseneuve* et *Ménage*, d'après *Joseph Scaliger*, du lat. *pedites*, gens de pied, dont on a fait dans la basse latinité le diminutif *peditones*, d'où a été ensuite formé le mot *pionnier*). La première signification de ce mot, ajoute *Caseneuve*, était un *homme de pied* : ce n'est que par extension, et parce que les gens de pied étaient à la guerre employés anciennement à faire des tranchées, etc., que ce nom a été dans la suite donné à ceux dont on se sert dans une armée pour remuer les terres), t. d'art militaire, travailleurs qui aplanissent les chemins, ouvrent les tranchées, etc.

*PIOT, subst. mas. (*piô*), vin. L'*Academie* nous donne ce mot, qui est pour le moins suranné.

PIOTTE, subst. fém. (*piote*), bâtiment fait en forme de gondole de Venise.

PIPA, subst. mas. (*pipa*), espèce de crapaud de Surinam.

PIPABLE, adj. des deux genres (*pipable*), que l'on peut prendre à la *pipée* ; que l'on peut *piper*.

PIPAGE, subst. mas. (*pipaje*), droit ancien prélevé sur chaque *pipe de vin*.

PIPARE, subst. mas. (*pipare*), t. de bot., sorte d'arbre qui croît à la Guyane et dans ses environs.

*PIPE, subst. fém. (*pipe*) (du mot *pipeau*, chalumeau), petit tuyau de terre cuite ou d'autre matière dont on se sert pour prendre du tabac en fumée. — *Allumer sa pipe*, allumer le tabac d'une pipe. — *Fumer une pipe*, fumer le tabac d'une *pipe*.—Grande futaille : *une pipe d'eau-de-vie*. (De sa forme oblongue qui la fait ressembler à un *pipeau* ou chalumeau. *Ménage*.)—Petit coin de fer dont se servent les menuisiers.—T. d'hist. nat., poisson du genre du syngnate.

PIPÉ, E, part. pass. de *piper*.

*PIPEAU, subst. mas. (*pipô*) (de l'anglo-saxon *pipe*, qui signifie la même chose, et dont les Allemands ont fait *pfeiffe*, fifre), chalumeau, flûte champêtre. Il ne s'emploie que dans les poésies pastorales. — Petit chalumeau pour contrefaire les cris des oiseaux et les attirer sur des arbres chargés de gluaux. — Au plur., petites branches ou brins de paille qu'on enduit de glu pour prendre les petits oiseaux. — Au fig., petits artifices par lesquels un homme rusé cherche à tromper.

*PIPÉE, subst. fém. (*pipé*), sorte de chasse aux oiseaux avec des gluaux et des *pipeaux*, qui imitent les cris, et, comme dit *Ménage*, les *pippis* des oiseaux ou le cri de la chouette. — *Faire*

une pipée, se préparer à cette sorte de chasse.— Fig. et fam. : *attraper une chose à la pipée,* adroitement.

PIPELINE, subst. fém. *(pipeline),* t. d'hist. nat., sorte de mouette qui est très-bonne à manger.

*PIPER, v. act. *(pipé),* contrefaire le cri de la chouette pour attirer les oiseaux au lieu où l'on a mis de la glu. Voy. PIPÉE. — Fig. et pop., tromper au jeu. — *Piper des dés,* les préparer pour tromper au jeu. — Trivialement, tirer la fumée comme sortant d'une *pipe* à tabac. — *se* PIPER, v. pron.

PIPERELLE, subst. fém. *(piperèle),* t. de bot., espèce de plante de la famille des thymélées.

PIPERIE, subst. fém. *(piperi),* tromperie au jeu.—Toutes sortes de tromperies. Il est pop.

PIPERIN, subst. mas. *(piperein),* t. de chim., matière crystallisable analogue aux résines, qu'on a découverte nouvellement dans les poivres.

PIPÉRINE, subst. fém. *(pipérine),* espèce de ciment naturel et volcanique d'Italie.

PIPÉRITE, subst. fém. *(pipérite),* t. de bot., nom qu'on donne quelquefois à la poivrette.

PIPÉRITÉE, subst. fém. *(pipérité),* t. de bot., famille des plantes voisine de celle des urticées.

PIPÉRITIS, subst. mas. *(pipéritice),* t. de bot., sorte de passerage à larges feuilles.

*PIPET, subst. mas. *(pipé),* t. d'hist. nat., espèce d'oiseau étranger.

*PIPETTE, subst. fém. *(pipète),* petit instrument de verre très-usité dans les laboratoires de chimie.

PIPEUR, subst. mas.; PIPEUSE, subst. fém. *(pipeur, peuze),* celui celle qui *pipe;* trompeur au jeu. Il est pop.

PIPEUSE, subst. fém. Voy. PIPEUR.

*PIPI, subst. mas. *(pipi),* t. enfantin: *faire pipi, pisser.* — T. d'hist., nat., oiseau silvain.

PIPIÉ, part. pass. de *pipier.*

PIPIEMENT, subst. mas. *(pipiman),* cri des petits oiseaux.

PIPIER, v. neut. *(pipié),* crier en gémissant comme le moineau; le passereau *pipie* en pleurant sa couvée. Voy. PÉPIER.

PIPINELLE, subst. fém. *(pipinèle),* nom qu'on donne, en certains endroits, à du pâturage excellent.

*PIPIRI, subst. mas. *(pipiri),* t. d'hist. nat., sorte d'oiseau.

PIPISTRELLE, subst. fém. *(pipicetrèle),* t. d'hist. nat., sorte de chauve-souris.

*PIPOIR, subst. mas. *(pipoar),* outil qu'emploie le menuisier pour serrer les *pipes* ou coins en fer.

PIPOT, subst. mas. *(pipô),* nom qu'on donne à Bordeaux à de certaines futailles ou barils dans lesquels on met du miel.

PIPONCULE, subst. mas. *(piponkule),* t. d'hist. nat., genre d'insectes diptères.

PIPRIS, subst. mas. *(piprice),* t. de mar., espèce de pirogue dont se servent les nègres du cap Vert et de Guinée.

*PIPTA, subst. mas. *(pipeta),* t. d'hist. nat., espèce de manakin.

PIPTATHÈRE, subst. mas. *(pipetatère),* t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des millets de *Linnée.*

PIPTOCOME, subst. mas. *(pipetokome),* t. de bot., genre de plantes établi dans la classe des synanthérées, tribu des vernoniées.

PIPUNCULE, subst. mas. *(piponkule),* t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des athéricères.

*PIQUAGE, subst. mas. *(pikaje),* action de repiquer les meules.

PIQUAMMENT, adv. *(pikaman),* d'une manière *piquante.*

PIQUANT, subst. mas. *(pikan),* tout ce qui *pique.* — Pointe, aiguille, épine.

PIQUANT, E, adj. *(pikan, kante),* qui *pique.* — Fig., offensant, choquant : *vos paroles sont bien piquantes.*—Qui plaît, qui touche extrêmement; qui excite la curiosité : nouvelle *piquante.* Il se dit quelquefois des personnes et plus souvent des ouvrages d'esprit : *beauté piquante, style piquant.* — PIQUANT, POIGNANT. *(Syn.)* *Piquant* s'applique à la cause, à la chose qui *pique; poignant,* au mal, à la douleur qu'on éprouve. Un trait est *piquant;* le mal qu'il cause est *poignant.* On dit, une raillerie *piquante,* une douleur *poignante.* Une épigramme est *piquante;* le remords est *poignant.* — Les choses nous paraissent *piquantes,* en raison de ce que nous sommes sensibles; ce qui est *poignant* pour une personne, serait peut-être léger pour une autre. — Le ressentiment est souvent plus *poignant* que l'injure n'est *piquante.* — L'injure la plus *piquante* est celle qu'on mérite; le mal le plus *poignant* est celui qu'on s'est attiré.

*PIQUE, subst. fém. *(pike)* (suivant *Du Cange,* du latin *pica* ou *picca,* employé avec la même signification dans la basse latinité, et que *Turnèbe* dérive de *spica,* épi, à cause de sa pointe aiguë et *piquante*), arme à long bois dont le bout est garni d'un fer plat et pointu. — Fam., petite querelle qui cause du refroidissement : *ils ont eu une pique.*—En t. de musique; *notes piquées,* surmontées d'un point ou d'un accent qui indique qu'elles doivent être bien frappées et bien senties. *Être à cent piques,* l'emporter de beaucoup sur... Cette façon de parler nous paraît vicieuse, et nous ne concevons pas pourquoi on a dit *à cent piques* plutôt qu'*à cent toises* ou *à cent pieds.* Quoi qu'il en soit, l'usage a conservé cette locution, qui, au surplus, est du genre trivial.

*PIQUE, subst. mas. *(pike),* une des deux couleurs noires des cartes, en forme de *pique.* — Prov. : *voilà bien rentrer de piques noires,* expression inusitée que nous trouvons cependant dans l'*Académie,* qui la dit d'une personne qui rentre mal à propos dans un sujet, dans une conversation par des choses qui n'y ont aucun rapport. Dans cette phrase, ajoute l'*Académie, pique* est fém.

PIQUÉ, subst. mas. et adj. *(pikié),* t. de musique, jeu ou chant qui consiste à marquer fortement les notes. — Étoffe *piquée.*

*PIQUÉ, E, part. pass. de *piquer* et adj.

PIQUE-BOEUF, subst. mas. *(pikebeufe),* aiguillon avec lequel le charretier pique ses bœufs pour les faire marcher.—T. d'hist. nat., oiseau d'Afrique. — Au plur., des *pique-bœufs.*

PIQUE-CHÂSSE, subst. mas. *(pikechâce),* poinçon d'artificiers pour percer les châsses et les sacs à poudre.

PIQUENAIRE, subst mas. *(pikenère),* t. d'antiq., celui qui était armé d'une *pique.* Hors d'usage.

PIQUE-NIQUE, subst. mas. *(pikenike)* : *faire un pique-nique,* ou *un repas en pique-nique,* faire un repas pour lequel chacun paie son écot. Au plur., des *pique-niques.* — À PIQUE-NIQUE, EN PIQUE-NIQUE, loc. adv. : *dîner en pique-nique,* se dit plus souvent cependant que *dîner à pique-nique.*

PIQUE-POULE, subst. mas. *(pike-poule),* nom d'une sorte de raisin noir, fort aimé des *poules.* — Au plur., des *pique-poules.*

PIQUE-PUCE. Voy. PICPUS.

*PIQUER, v. act. *(pikié)* (suivant *Wachter,* de l'allemand ou plutôt du celtique *picken,* qui a la même signification; suivant *Turnèbe,* du latin *spicare,* façonner, aiguiser en épi), percer, entamer légèrement avec quelque chose de pointu.— Causer quelque douleur en *piquant.* — Larder un poulet, une perdrix, etc. — En maçonnerie, rustiquer les parements ou les lits d'une pierre. — En t. de charpentier, marquer sur une pièce de bois, par des lignes avec le traceret, l'ouvrage qu'il faut y faire pour la tailler et la façonner. — Dans le dessin, rehausser les parties les plus éclairées avec de la craie blanche, etc. — Mordre, en parlant des serpents, etc.—Fig., fâcher, offenser, mordre. — *Piquer une étoffe,* faire sur deux étoffes, mises l'une sur l'autre, des points avec du fil, etc., qui les traversent et qui les unissent. — *Piquer un papier,* y faire de petits trous. — *Piquer un collet d'habit,* y faire des points symétriques.—*Piquer les absents,* pointer les absents par une marque qui les fait reconnaître.—T. de manège, *piquer un cheval,* manier un cheval avec les éperons ou le poinçon. — *Piquer des deux,* attaquer vivement le cheval avec l'éperon, aller à toute course.—Fig., faire beaucoup de diligence. — Fam., *piquer la mazette,* monter un mauvais cheval. — *Piquer les coffres,* attendre dans les antichambres. Hors d'usage. — *Piquer les tables,* aller souvent manger chez ceux qui tiennent table.—*Piquer l'assiette,* faire le parasite.— Au billard : *piquer la bille,* la toucher vivement.—T. de pêche, *piquer le poisson,* donner au haim une petite secousse pour en faire entrer la pointe dans le gosier du poisson qui y a mordu.—*Ce poisson pique,* n'est pas frais.—*Ce vin pique la langue,* ce vin est trop fort en saveur. — *Piquer quelqu'un d'honneur,* lui persuader qu'il est de son honneur de faire ou de ne pas faire quelque chose. — *Piquer la curiosité,* l'exciter. — *Piquer* signifie encore à peu près dans le même sens, faire éprouver une impression vive et agréable : *il y a dans son style un je ne sais quoi qui pique.* — En t. de marine, 1° *piquer l'horloge,* frapper autant de coups de battant de la cloche qu'il y a de demi-heures écoulées depuis le commencement du quart; 2° *piquer au vent,* s'approcher du plus près lorsqu'on est largue, et tenir le vent tout-à-fait quand on veut s'y élever. Dans cette phrase, *piquer* est neutre. — SE PIQUER, v. pron., se blesser à quelque chose de *piquant.*—Au fig., se fâcher. — *Se piquer de quelque chose,* faire profession d'exceller en quelque chose.—*Se piquer d'honneur,* montrer du courage, de la générosité.— *Se piquer au jeu,* 1° s'opiniâtrer à jouer malgré la perte; 2° fig., vouloir venir à bout d'une chose malgré les obstacles qu'on y trouve. —Se dit en t. d'imprimerie, du papier trempé qui se tache quelquefois dans les chaleurs de l'été, lorsque la colle vient à se corrompre. — *Les bois, les étoffes se piquent,* les vers s'y mettent.

PIQUERIE, subst. fém. *(pikeri),* t. de bot., sorte de plante vivace de la famille des corymbifères.

PIQUEROLLE, subst. fém. *(pikerole),* nom populaire de la variole dans quelques endroits.

PIQUERON, subst. mas. *(pikeron),* pointe qui *pique.*

*PIQUET, subst. mas. *(pikiè),* petit pieu qu'on fiche en terre (avec lequel on *pique* la terre) pour tenir une tente, un pavillon en état. — Long bâton ou perche qu'on plante d'espace en espace pour prendre un alignement.—*Être droit comme un piquet,* se tenir debout et immobile.— Dans la fonte des cloches, pièce de fer ou de bois placée au centre du noyau de la cloche, qui porte la crapaudine du compas de construction. — Sorte de jeu de cartes fort connu.—En parlant des cartes qui composent ce jeu, les trente-deux cartes qui servent à le jouer. — En t. de guerre, certain nombre de soldats commandés pour être prêts au premier ordre : *piquet de cavalerie.*—*Être de piquet,* de planton.— Sorte de châtiment militaire, qui consistait à se tenir debout sur un *piquet* où posaient seulement les doigts d'un pied, tandis que la main opposée était tirée en haut autant qu'elle pouvait être étendue. — *Planter le piquet,* camper; être ou attendre quelqu'un. — *Lever le piquet,* décamper. —Prov. : *aller planter le piquet chez quelqu'un,* aller s'y établir pour quelque temps.

PIQUETTE, subst. fém. *(pikiète),* boisson faite avec de l'eau, du marc de raisin ou des prunelles, qui *pique* désagréablement le gosier. — Par extension, vin faible. — Fig., toute boisson d'une qualité inférieure.

*PIQUEUR, subst. mas. *(pikieur),* dans les bâtisses, les travaux des grands chemins, etc., celui qui tient les rôles des ouvriers, en *piquant* ou pointant les absents, et qui veille sur l'ouvrage. On le nomme aussi *chasse-avant.* — Il se disait aussi, dans certains chapitres, du chanoine qui tenait note des absences, qui *piquait* les absents. — Celui qui garde les viandes. — *Piqueur d'assiette,* parasite. — Dans ces deux dernières acceptions, on dit *piqueuse* au fém.—En t. de vénerie, celui qui suit une meute de chiens pour les faire bien chasser. — Celui qui monte les chevaux que l'on met en vente. — Celui qui précède à cheval la voiture d'un grand ou d'un prince. — Nom donné à des individus qui *piquaient* les passants. — Dans les fabriques d'étoffes de soie, etc., celui qui passe les fils de chaîne dans le peigne.

PIQUEUSE, subst. fém. *(pikieuze).* Voyez PIQUEUR.

*PIQUICHIN, subst. mas. *(pikichein),* nom donné à des paysans armés sous Philippe-Auguste.

PIQUIER, subst. mas. *(pikié),* soldat armé d'une *pique.*

*PIQUIGUI, subst. propre mas. *(pikigui),* village de France, départ. de la Somme.

PIQUITINGE, subst. mas. *(pikiteinje),* t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des ésoces.

*PIQÛRE, subst. fém. *(pikure),* petite blessure que fait une chose qui *pique.* — Ouvrage qui se fait en *piquant* une étoffe, etc. *La piqûre d'une jupe, d'un matelas,* etc. — Certaines figures que l'on fait sur le taffetas, etc., en le perçant avec de petits fers.— Corsage de toile garni de baleines et bien *piqué.* — Trous que font les insectes sur les fruits, les bois, les étoffes, etc.

*PIRABE, subst. mas. *(pirabe),* t. d'hist. nat., poisson des mers d'Espagne.

PIRAPÈDE, subst. mas. *(pirapède),* t. d'hist.

nat., espèce de poisson qui fait partie des trigles.

*PIRATE, subst. mas. (*pirate*) (du grec πειρατης, fait dans le même sens de πειραω, j'entreprends, dérivé de πειρα, entreprise, à cause des entreprises audacieuses des *pirates*), celui qui, sans commission d'aucun gouvernement, court les mers pour piller. — On le dit par extension des corsaires barbaresques, quoiqu'ils aient commission d'écumer les mers. — Tout homme qui s'enrichit par des exactions.

PIRATÉ, part. pass. de *pirater*.

PIRATER, v. neut. (*piraté*), faire le métier de *pirate*.

PIRATERIE, subst. fém. (*pirateri*), métier de *pirate*. — Actes de *piraterie*, exactions. — Au fig., concussion, exaction.

PIRATIQUE, adj. des deux genres (*piratike*), de *pirate*. Peu en usage.

PIRE, adj. des deux genres (*pire*) (du lat. *pejor*, qui a la même signification), comparatif de *mauvais*; plus méchant, plus mauvais, plus fâcheux. Au superlatif on dit *le pire*. — Prov. : *il n'y a pire eau que celle qui dort, qui croupit*, il faut se défier des mélancoliques et des sournois. — Il s'emploie quelquefois comme subst. : *qui choisit prend souvent le pire*, ce qu'il y a de plus mauvais : *il y a eu du pire* (du désavantage) *dans cette affaire*. — *Pire* n'est point adv., ne dites donc pas : *il va pire*; mais : *il va pis*.

*PIRÉE, subst. propre mas. (*piré*), nom d'un ancien port d'Athènes.

PIREMENT, adv. (*pireman*), plus mal. Presque inusité. *Boiste*, qui donne ce mot, l'orthographie *pirément*.

*PIRÈNE, subst. propre fém. (*pirène*), myth., fille du fleuve Achéloüs. Elle fut changée en fontaine.

PIRIFORME, adj. des deux genres (*piriforme*) (du lat. *pirum*, poire, et *forma*, forme), qui a la forme d'une poire. — T. d'anatomie qui s'emploie souvent subst. au mas. : *le piriforme*, le premier des muscles adducteurs de la cuisse.

PIRIMÈLE, subst. fém. (*pirimèle*), t. d'hist. nat., genre de crustacés de l'ordre des décapodes.

PIRIPU, subst. mas. (*piripu*), t. de bot., arbrisseau du Malabar, qui paraît appartenir au genre des limas.

PIRITHOÜS, subst. propre mas. (*pirito-uce*), myth., fils d'Ixion. Ayant ouï dire une infinité de merveilles de Thésée, il lui déroba un troupeau, pour l'obliger à le poursuivre; ce que fit Thésée. Ils prirent dans le combat tant d'estime l'un pour l'autre, qu'ils jurèrent de ne se plus quitter. *Pirithoüs* fut secouru par Thésée contre les Centaures, qui voulaient lui enlever Hippodamie, qu'il venait d'épouser. Il descendit ensuite aux enfers avec Thésée, qui prétendait enlever Proserpine; mais il fut dévoré par Cerbère; et Thésée, fait prisonnier, resta enchaîné par l'ordre de Pluton, jusqu'à ce qu'Hercule vînt le délivrer. Quelques astronomes ont donné le nom de ces deux héros à une constellation.

PIRITU, subst. mas. (*piritu*), t. de bot., espèce de plantes de la famille des palmiers.

*PIROGUE, subst. fém. (*pirogue*), bateau de sauvage, fait d'un arbre creusé.

*PIROÏS, subst. propre mas. (*piro-ice*), myth., nom d'un des chevaux du Soleil.

PIROLLE (l'*Académie* a tort d'écrire PIROLE), subst. fém. (*pirole*) (du lat. *pirus*, poirier), t. de bot., plante dont la feuille est semblable à celle du *poirier*.

PIROMIS, subst. fém. plur. (*piromice*), myth., statues de bois qui représentaient les prêtres égyptiens.

*PIRON, subst. mas. (*piron*), sorte de gond.

PIROPE est un *barbarisme*; c'est *pyrope* qu'il faut écrire.

PIROT, subst. mas. (*pirô*), t. d'hist. nat., sorte d'oison. — Nom d'une petite coquille.

PIROUÉTÉ, subst. mas. (*pirou-été*), pas de danse qui se fait en place, en tournant le corps sur un pied ou sur les deux, comme sur un pivot.

PIROUÉTER (l'*Académie* écrit avec 2 *t* PIROUETTER), v. neut. (*pirou-été*), faire une *pirouette*; faire sur un pied un tour entier de tout le corps.—Fig., *pirouéter pendant des heures*, être indécis; tourner sans cesse dans un même cercle d'idées.

PIROUETTE, subst. fém. (*pirou-ète*) (par corruption du lat. *gyruetta*, fait de *gyrus*, tour, lequel est dérivé du grec γυρος), sorte de jouet, morceau de carton, de bois ou de métal, traversé d'un petit bâton qui sert à le faire tourner sur lui-même. — Tour entier qu'on fait de tout le corps en se tenant sur un pied.— En termes de manège, volte que fait le cheval sur sa longueur, dans une seule et même place. — En t. d'horlogerie, pendule circulaire. — Fig. et fam. : *répondre par des pirouettes*, ne répondre que par des plaisanteries à un discours sérieux dont on devrait profiter. — *Payer ses créanciers en pirouettes*, leur échapper par des subterfuges ou par des tours d'adresse.

PIRRHONIEN, PIRRHONIENNE, sont des *barbarismes*. Voy. PYRRHONIEN, PYRRHONIENNE.

PIRRHONISME, voy. PYRRHONISME.

*PIS, subst. mas. (*pi*), (du grec πιπιζω, je suce, je tette), tétine d'une vache, d'une chèvre, d'une brebis.

PIS, adv. (*pi*, et devant une voyelle *pize*), (du lat. *pejus*, qui signifie la même chose), comparatif de *mal*; le superlatif est *le pis*. Plus mal, en plus mauvais état, etc.—*Qui pis est*, ce qu'il y a de pire, de plus fâcheux. — *De mal en pis*, de mal en plus mal. — *De pis en pis*, de plus mal en plus mal. — Subst. : *le pis*, et fam. : *le pis du pis*, ce qu'il y a de *pire* : *le pis que j'y trouve, c'est, etc.* — *Faire du pis qu'on peut*, 1° faire mal quelque chose de dessein formé; 2° nuire à quelqu'un par tout ce qu'on peut. — *Prendre les choses au pis*, les envisager dans le pire état où elles puissent être.

PIS-ALLER, subst. mas. (*pizalé*), *c'est votre pis-aller*, c'est le *pis* qui puisse vous arriver.— *Il sera mon pis-aller*, je me servirai de lui si je ne trouve rien de mieux. — *Au pis-aller*, loc. adv., posant les choses au pire état où elles puissent être.

PISANA, subst. mas (*pizana*), nom d'un raisin noir qui croît dans l'île de Corse.

*PISAN, E, adj. (*pizan, zane*), qui concerne la ville de *Pise*. — Subst., qui est originaire de *Pise*.

PISAN ou*PISANTIN, subst. propre mas. (*pizan, zantein*), nom d'une province du duché de Toscane. — Territoire de *Pise*.

PISANÉSIES, subst. fém. plur. (*pizanézi*), myth., fêtes que l'on célébrait, chez les anciens, en l'honneur d'Apollon.

PISATELLO, subst. propre mas. (*pizatèlelô*), nom d'une petite rivière des états de l'Eglise.

PISCANTINE, subst. fém. (*picekantine*), mauvais vin. — Eau jetée sur le marc de raisin. Peu usité.

PISCATOIRE, adj. des deux genres (*picekatoare*), qui a rapport aux pêches, aux poissons.

*PISCATORIEN, subst. mas. (*picekatoriein*), t. d'antiq., sorte de jeux que les Romains renouvelaient tous les ans en l'honneur des pêcheurs sur le Tibre, dont le gain était porté en tribut au temple de Vulcain.

PISCICOLE, subst. fém. (*picecikole*), nom qu'on donne à la sangsue géomètre.

PISCICEPTOLOGIE, subst. fém. (*picecicèpetolojî*) (du lat. *pisces*, poissons, *capere*, prendre, et du grec λογος, traité), art de pêcher. — Ouvrage sur la pêche.

PISCICEPTOLOGIQUE, adj. des deux genres (*picecicèpetolojike*), qui a rapport, qui est relatif à la *pisciceptologie*.

PISCICULTURE, sf. (*picecikuletur*), art de reproduire le poisson, en fécondant artificiell. ses œufs.

*PISCINE, subst. fém. (*picecine*) (en lat. *piscina*), vivier, réservoir d'eau. On ne le dit que du lieu où, suivant l'Evangile, l'ange descendait une fois tous les ans pour troubler l'eau. On l'appelait anciennement *piscine probatique*. — Lieu, dans les sacristies, où l'on jette l'eau qui a servi à nettoyer les vases, les linges d'autel. — Chez les anciens, vivier où ils nourrissaient le poisson. — Lavoir chez les Turcs.

PISCIOTA, subst. propre fém. (*piceci-ota*), petite rivière et petite ville du royaume de Naples.

PISCIVORE, subst. mas. (*picecivore*) (du latin *pisces*, poissons, et *vorare*, dévorer, manger), t. d'hist. nat., espèce de serpent. — Adj., se dit des oiseaux qui vivent de poissons.

*PISE, subst. fém. (*pize*), t. d'hist. nat., genre de crustacés. — Subst. propre fém., ancienne ville du Péloponèse. — Ville du duché de Toscane, en Italie.

PISÉ, subst. mas. (*pizé*), construction en terre rendue compacte.

PISÉ, E, part. pass. de *piser*.

*PISÉEN, subst. propre mas. (*pizé-ein*), habitant de *Pise* ancienne ville du Péloponèse.

PISER, v. act. (*pizé*), rendre la terre compacte.—SE PISER, v. pron.

PISEUR, subst. mas. (*pizeur*), maçon qui bâtit en *pisé*.

PISIDES, subst. propre mas. plur. (*pizide*), anciens peuples de *Pisidie*.

*PISIDIE, subst. propre fém. (*pizidi*) ancienne contrée de l'Asie-Mineure.

*PISIFORME, adj. des deux genres (*piziforme*) (du lat. *pisum*, pois, et *forma*, forme), t. d'anat.: il se dit de celui des os du carpe qui a la figure d'un pois. C'est le quatrième os de la première rangée.

PISIN, subst. propre mas. (*pizein*); il y a deux bourgs de ce nom dans l'Istrie.

PISISTRATIDE, subst. des deux genres (*pizicetratide*), qui est de la race de *Pisistrate*, fameux tyran d'Athènes.

PISITOÉ, subst. fém. (*pizito-é*), t. d'hist. nat., genre de crustacés qui est très-voisin de celui des phronimes.

PISOCARPE, subst. mas. (*pizokarpe*), t. de bot., genre de plantes de la classe des anandres.

*PISOLITHE, subst. fém. (*pizolite*) (du lat. *pisum*, pois, et du grec λιθος, pierre), t. d'hist. nat., pierre composée de petits globules de la grosseur d'un pois, appelée par des minéralogistes modernes, *chaux carbonatée globuliforme*.

PISOLITHIQUE, adj. des deux genres (*pizolitike*), qui concerne la *pisolithe*; qui est de la nature de la *pisolithe*.

*PISON, subst. mas. (*pizon*), batte pour *piser*.

*PISONE, subst. fém. (*pizone*), t. de bot., genre de plantes de la famille des nyctaginées.

PISSASPHALTE, subst. mas. (*piçacefalete*) (du grec πισσα, poix, et ασφαλτος, bitume), t. d'hist. nat., mélange de *poix* et d'*asphalte*.

PISSAT, subst. mas., et non PISSE, subst. fém. (*piça*), l'urine hors du corps de l'animal — A l'égard de l'homme on ne dit *pissat* que par mépris. C'est *urine* qu'il faut dire.

PISSÉ, E, part. pass. de *pisser*.

PISSE-FROID, subst. mas. (*picefroé*); il se dit injurieusement aussi bien d'une femme que d'un homme, personne sérieuse, mélancolique et insensible. — Le peuple appelle aussi *pisse-froid*, un impuissant.

PISSÉLÉON, subst. mas. (*picecélé-on*) (du grec πισσα, poix, et ελαιον, huile), huile de poix qui s'employait aux mêmes usages que le goudron.

PISSEMENT, subst. mas. (*piceman*), t. de médec., action de *pisser* involontaire. — *Pissement de sang*, évacuation de sang par le canal des urines.

PISSENLIT, subst. mas. (*piçanli*), t. de bot., plante vivace qu'on nomme aussi *dent-de-lion*. On en connaît plusieurs espèces. — Enfant qui *pisse au lit*. Style burlesque.

*PISSER, v. act. et neut. (*picé*) (de l'allemand *pissen*. Ménage.), uriner : *pisser le sang* ou *du sang*. — Pop., *mener les poules pisser*; *on dirait à le voir qu'il mène les poules pisser*, il fait nonchalamment tout ce qu'il entreprend de faire. —SE PISSER, v. pron.

PISSEUR, subst. mas.; PISSEUSE, subst. fém. (*piceur, ceuze*), celui, celle qui *pisse* souvent.— On dit souvent, par dénigrement, d'une petite fille, *c'est une pisseuse*. Trivial et à éviter.—En t. d'hist. nat., coquille du genre des pourpres, qui lance une liqueur pourprée.

PISSEUSE, subst. fém. Voy. PISSEUR.

PISSIDE, subst. fém. (*picide*), t. de bot., sorte de plantes de la famille des champignons.

PISSITE, subst. fém. (*picite*), t. d'hist. nat., pierre de poix.— Quartz résinite commun.—Vin obtenu avec du moût de raisin et du goudron.

PISSOCÉRON, subst. mas. (*piceçocéron*), composition de cire et de gomme que les abeilles incrustent dans leurs ruches.

PISSOIR, subst. mas. (*piçoar*), baquet, lieu pour *pisser*, dans certains endroits publics.

PISSOTÉ, part. pass. de *pissoter*.

PISSOTER, v. neut. (*piçoté*), uriner fréquemment et en petite quantité.

PISSOTIÈRE, subst. fém. (*piçotière*), lieu, baquet dans lequel on *pisse*. — Fontaine qui jette peu d'eau.

PISSOTE, subst. fém. (*piçote*), canule de bois au bas d'un cuvier à lessive.

*PISTACHE, subst. fém. (*picetache*) (en grec

πιστακια), espèce de noisette dont l'enveloppe est rousse et l'amande verte. — Amande de *pistache* couverte de sucre. — *Pistache de terre*, sorte de plante légumineuse.

PISTACHIER, subst. mas. (*picetachié*), t. de bot., arbre à fleurs apétales, qui croît aux Indes, et dont le fruit est une baie ovale, peu charnue, qui contient une grande amande qu'on nomme *pistache*.

PISTE, subst. fém. (*picete*) (du latin *pista*, fém. de *pistus*, part. pass. de *pisare* ou *pisere*, battre, piler dans un mortier, etc.; *semita pista*, chemin, sentier battu; trace, *piste*. Les Italiens disent également *pista*), trace, vestige. Il se dit au propre des animaux, et au figuré, des hommes : *suivre quelqu'un a la piste* — En t. de manège : lignes que le cheval trace sur le chemin qu'il parcourt.

PISTIL, subst. mas. (*picetile*) (du latin *pistillum* ou *pistullus*, pilon; parce que le plus grand nombre des *pistils* approche de la forme d'un pilon), t. de bot. organe femelle de la fécondation dans les fleurs. Il en occupe ordinairement le centre, et il est composé de trois parties : l'ovaire, le style et le stigmate.

*__PISTOIE__, subst. propre fém. (*picetoé*), ville de Toscane.

PISTOIS, subst. mas. (*picetoa*) (du grec πιστός, foi), fidèle, croyant. Vieux et même hors d'usage.

PISTOLADE, subst. fém. (*picetolade*), coup de *pistolet*. Hors d'usage.

*__PISTOLE__, subst. fém. (*picetole*) (pour l'étymologie, voy. PISTOLET), monnaie d'or d'Italie, d'Espagne, etc. — En France, monnaie de compte qui valait dix livres : *cent pistoles valent mille francs*.—*Pistole volante*, *pistole* qu'on suppose revenir toujours à celui qui l'emploie : *cet homme fait tant de dépense qu'on dirait qu'il a la pistole volante*. — Prov. : *être cousu de pistoles*, fort riche.

PISTOLÉ, E, part. pass. de *pistoler*.

PISTOLER, v. act. (*picetolé*), tuer à coups de *pistolet*. — SE PISTOLER, v. pron. Hors d'usage.

*__PISTOLET__, subst. mas. (*picetolè*) (de *Pistoie*, ville d'Italie, où se fabriquaient de petits poignards qui, apportés en France, y furent appelés *pistoyers*, *pistoliers*, et enfin *pistolets*. Ce nom fut ensuite donné à de petites arquebuses plus courtes que les arquebuses ordinaires, et même étendu à tout ce qui, dans son genre, était au-dessous des dimensions communes, aux petits chevaux, aux écus d'Espagne réduits à un moindre volume que les écus de France, et qui ont retenu le nom de *pistoles*. Celui de *pistolet* n'a été conservé que pour les petites armes à feu dont il est ici question.), arme à feu qu'on tire d'une main.—*Pistolet de poche*, très-petit *pistolet* qu'on porte sur soi.—*Pistolet de Volta*, t. de physique. Voy. *fusil électrique*, au mot FUSIL.—Prov. : *si ses yeux étaient des pistolets, il le tuerait*, se dit d'une personne qui nous en veut et qui nous regarde en menaçant.—En t. de parcheminier, outil d'acier avec lequel on retourne le fil d'un fer à raturer.

PISTOLETTÉ, E, part. pass. de *pistoletter*.

PISTOLETTER, v. act. (*picetolèteté*), tirer avec de petits *pistolets*. — SE PISTOLETTER, v. pron. Hors d'usage.

*__PISTOLIER__, subst. mas. (*picetolié*), cavalier habile à tirer le *pistolet*. — Il se dit aussi de celui qui fait des *pistolets*. Hors d'usage.

PISTOLOCHE, subst. fém. (*picetoloche*), t. de bot., nom qu'on a donné à une espèce d'aristoloche.

PISTON, subst. mas. (*piceton*), cylindre qui entre dans le tuyau ou corps d'une pompe, et qui, étant levé ou poussé, aspire ou pousse l'eau ou l'air.—*Fusil, pistolet à piston*, dont le chien frappe sur un grain de poudre fulminante; et ce grain remplace la pierre à fusil.—Sorte de trompette mieux organisée et plus agréable que la trompette ordinaire : *il joue bien du piston*.—Celui-là même qui en joue : *il est très-bon piston*.

*__PISTOR__, subst. propre mas. (*picetor*), myth., surnom de Jupiter, chez les Romains.

PIT, subst. mas. (*pite*), mesure d'aunage dont on se sert à Tunis; c'est à peu près notre mètre.

PITANCE, subst. fém. (*pitance*) (suivant *Vossius*, *Guyet*, *Caseneuve*, etc., du latin barbare *pietancia*, fait de *pietas*, piété; parce que la *pitance* des moines provient de la piété des fidèles), ce qu'on donne à chaque religieux pour son repas.—Subsistance journalière de personnes aisées. — Il se dit quelquefois par opposition à *pain* : *tant de pain ou de blé*, *et tant d'argent pour la pitance*. — Fam. : *aller à la pitance*, aller acheter des provisions pour vivre.

PITANCERIE, subst. fém. (*pitanceri*), office claustral, provisions d'une communauté. Vieux.

PITANCIER, subst. mas. (*pitancié*), officier claustral; pourvoyeur, économe d'une communauté. Vieux.

PITAR, subst. mas (*Pitare*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce de coquille du genre vénus.

PITAUD, E, subst. (*pitô*, *tôde*), paysan lourd et grossier. Vieux et même hors d'usage : nous ne devrions même plus le lire dans l'*Académie*.

PITCHOU, subst. mas. (*pitchou*), t. d'hist. nat., espèce de fauvette de Provence.

PITE, orthographe de l'*Académie*. Voy. PITTE, qui seul se dit.

PITEUSE, adj. fém. Voy. PITEUX.

PITEUSEMENT, adv. (*piteuzeman*), d'une manière *piteuse*.

PITEUX, adj. mas., au fém. PITEUSE (*piteu*, *teuze*), digne de *pitié*, de compassion. Il ne se dit guère que des choses. — Fam. : *faire piteuse mine*, une mine rechignée. — *Faire piteuse chère*, mauvaise chère.— Subst. : *il fait le piteux*, il se plaint, il se lamente sans sujet.

*__PITHÉCIEN__, subst. mas. (*pitéciein*), t. d'hist. nat., l'une des divisions des singes : c'est celle qui comprend les singes sans queue, comme les ourangs et le magot.

PITHÉCUS, subst. mas. (*pitékuce*), nom que les anciens naturalistes avaient donné au genre orang-outang.

PITHÈQUE, subst. mas. (*pitèke*) (en grec πιθηκός, gén. de πιθηξ, singe), t. d'hist. nat., singe d'Afrique qui n'a point de queue.

*__PITHIVIERS__, subst. propre mas. (*pitivié*), chef-lieu d'arrond., dép. du Loiret.

*__PITHO__, subst. propre fém. (*pitô*) (du grec πείθω, je persuade), myth., déesse de la persuasion chez les anciens Grecs.

PITHOMÈTRE, subst. mas. (*pitomètre*), instrument de jaugeage. Voy. PITHOMÉTRIQUE.

PITHOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*pitométrike*) (du grec πιθος, tonneau, et μετρον, mesure) : *échelle pithométrique*, qui indique les segments des tonneaux dans le jaugeage.

PITIABLE, adj. des deux genres (*piti-able*), digne de *pitié*, qui peut exciter la compassion. (*Boiste*.) Tout-à-fait inusité.

PITIÉ, subst. fém. (*piti-é*) (du lat. *pietas*, qu'on trouve dans *Suétone*, etc., avec la même acception, et dont les Italiens ont fait *pieta*, également dans le même sens), compassion; douleur qu'on a du mal d'autrui. — *Il raisonne à faire pitié*, de travers. — *Il chante à faire pitié*, il chante mal. — *Regarder quelqu'un en pitié*, n'en faire aucun cas, le mépriser. — *Ce serait grand'pitié* ou *grande pitié*, ce serait grand dommage. — PITIÉ, COMPASSION, COMMISÉRATION. (*Syn.*) La *pitié*, dit *Roubaud*, est proprement la qualité de l'âme qui dirige sur les malheureux le sentiment de la bienveillance ou plutôt de la charité universelle. La *compassion* est le sentiment de *pitié* actuellement excité dans l'âme par des malheureux dont la douleur nous frappe droit au cœur. La *commisération* est l'expression sensible d'un vif intérêt qui, excité dans l'âme par la compassion, se répand sur le malheureux avec plus ou moins d'effet.

PITO, subst. mas. (*pito*), t. d'hist. nat., espèce d'étourneau de la Nouvelle-Hollande. C'est le même que le *pito-réal*.

PITON, subst. mas. (*piton*), sorte de fiche au bout de laquelle est un anneau. — Petite pièce d'horlogerie dont l'usage est d'affermir une autre pièce. — Il se dit particulièrement des petits pics de montagnes des Antilles.

PITONNILLE, subst. fém. (*pitoni-ie*), t. d'hist. nat., genre de coquilles.

PITO-RÉAL, subst. mas. (*pitoré-al*), t. d'hist. nat., sorte d'oiseau vert qu'on trouve dans le Pérou.

PITOYABLE, adj. des deux genres (*pitoè-iable*), en parlant des personnes, qui est enclin à la *pitié*. — En parlant des choses, qui excite la *pitié*. — Qui fait *pitié*, qui mérite le mépris ou qui l'excite : *orateur*, *discours*, *poëme pitoyable*.

PITOYABLEMENT, adv. (*pitoè-iableman*), d'une manière *pitoyable*, misérable, chétive; qui excite la compassion, le mépris.

PITPIT, subst. mas. (*pitepite*), t. d'hist. nat., espèce de petit oiseau de la Guyane, qui se rapproche des figuiers.

PITREPITE, subst. mas. (*pitrepite*), sorte de liqueur très-forte qu'on fait avec de l'esprit-de-vin.

*__PITTE__, subst. fém. (*pitete*), t. de bot., plante d'Amérique. Voy. ALOÈS.—Autrefois, petite monnaie de cuivre, valant la moitié d'une obole et le quart d'un denier. (Du lat. *picta*, abrégé de *pictavina*, parce que cette monnaie était originairement celle des comtes de Poitou, et que son plus grand usage était dans cette province. *Ménage*. Suivant d'autres, du mot *picta*, fém. de *pictus*, part. pass. de *pingere*, peindre : parce que, disent-ils, la *pitte* était peinte.)

PITTONE, subst. fém. (*pitetone*), genre de plantes de la famille des sébestes.

*__PITTORESQUE__, adj. des deux genres (*pitetorèceke*) (de l'italien *pittoresco*, fait, dans la même signification, de *pittore*, peintre), au propre, qui prête à une peinture vive ou gracieuse : *site*, *sujet pittoresque*. — Qui est d'un grand effet en peinture, qui rend bien l'idée qu'a dû se former le peintre : *contours*, *attitudes pittoresques*. — Il se dit par extension et fig. de tout ce qui peint à l'esprit : *description*, *ballet pittoresque*; *terme*, *expression énergique et pittoresque*.—On dit aussi subst. au mas., *le pittoresque d'un lieu*.

PITTORESQUEMENT, adv. (*pitetorèsekeman*), d'une manière *pittoresque*.

PITTOSE, subst. fém. (*pitetôze*), genre de plantes de la famille des pittosporées.

*__PITTOSPORÉE__, subst. fém. (*pitetoceporé*) (du grec πιττα, poix, et σπορος, semence), t. de bot., famille de plantes à étamines hypogynes. — On dit aussi au mas. *pittospore*.

PITUITAIRE, adj. des deux genres (*pituitère*), qui a rapport à la *pituite*.—*La membrane pituitaire*, celle qui tapisse les cavités nasales.

PITUITE, subst. fém. (*pituite*) (du latin *pituita*, dérivé, suivant *Vossius*, du grec πιττα, poix, à cause de sa viscosité), flegme, humeur blanche et visqueuse du corps humain.

PITUITEUSE, subst. et adj. fém. Voy. PITUITEUX.

PITUITEUX, subst. et adj. mas., au fém. PITUITEUSE (*pituiteu*, *teuze*), qui abonde en *pituite*, qui est sujet à la *pituite*.

PITYORNE, subst. mas. (*piti-orne*) (du grec πιτυς, pin, et ορνις, oiseau), t. d'hist. nat., bruant des pins.

PITYRIASE, subst. fém. (*pitiri-âze*) (du grec πιτυρον, son), t. de médec., espèce de teigne que l'on nomme *teigne porrigineuse*.

PITYRODIE, subst. fém. (*pitirodie*), t. de bot., sorte d'arbrisseau qui est voisin de volkamerpes.

PITYTE, subst. fém. (*pitite*), t. d'hist. nat. sorte de bois pétrifié.

PIVE, subst. fém. (*pive*), t. d'hist. nat., sorte de pou de poisson.

*__PIVERT__, subst. mas. (*pivère*), t. d'hist. nat., oiseau dont le plumage est jaune et *vert*.

*__PIVETTE__, subst. fém. (*pivète*), t. d'hist. nat., bécasseau.

PIVOINE, subst. mas. (*pivoène*), t. d'hist. nat., petit oiseau à gorge rougeâtre.

PIVOINE, subst. fém. (*pivoène*), t. de bot., plante renonculacée à très-grosse fleur.—Cette fleur.

PIVORI, subst. mas. (*pivori*), liqueur vineuse faite avec le pain de cassave fermenté dans l'eau.

*__PIVOT__, subst. mas. (*pivô*) (suivant *Huet*, *pivot* a été dit pour *pieuvot*, dimin. de *pieu*), morceau de métal arrondi en pointe par une de ses extrémités, qui soutient un corps solide et sert à le faire tourner dans une virole, etc. — Fig., homme qui a la principale part dans une affaire. — Le principal mobile d'une chose. — En t. d'imprim., extrémité inférieure de la presse.—T. de vén., les os saillants du front des cerfs, daims, etc. — En bot., tronc d'une racine qui s'enfonce perpendiculairement en terre.

PIVOTANT, E, adj. (*pivotan*, *tante*), t. de bot., *racine pivotante*, qui s'enfonce perpendiculairement à l'horizon.

*__PIVOTE-ORTOLANE__, subst. fém. (*pivotortolane*), t. d'hist. nat., espèce de petit oiseau, sorte d'alouette.

PIVOTÉ, part. pass. de *pivoter*.

*__PIVOTER__, v. neut. (*pivoté*), tourner sur un *pivot*. — Se dit en bot., de l'arbre qui pousse son *pivot*.

PIZZICATO, subst. mas. (*pidezikâto*) (mot italien), t. de musique; passage qui s'exécute en pinçant un instrument, qui se joue avec un archet.—Par rapport à la voix, la même chose que

piquer la note. — Au plur., des *pizzicato.* — Ce mot est aussi adv., *jouer pizzicato*

PLACABLE, adj. des deux genres (*plakable*), que l'on peut apaiser. Vieux et même hors d'usage, quoique *Voltaire* l'ait employé.

PLACAGE, subst. mas. (*plakaje*), ouvrage de menuiserie fait de bois scié en feuilles, qui sont appliquées par compartiment sur du bois d'un moindre prix. Voy. PLAQUER. — Chez les briquetiers, mortier liquide fait avec de la terre grasse. — Fig., en parlant des ouvrages d'esprit, parties qui n'ont pas absolument trait au sujet qui pourrait en être séparé.

PLACAQUE, subst. mas. (*plakake*), mortier liquide fait avec de la terre grasse.

*PLACARD, subst. mas. (*plakar*) (du mot *plaque*, parce que les *placards* s'affichaient autrefois sur une *plaque*. (*Ménage*.), écrit ou imprimé qu'on affiche dans les carrefours, pour informer le public de quelque chose.—Écrit injurieux qu'on applique au coin des rues, ou qu'on sème parmi le peuple.— En t. d'imprimerie, composition établie par colonnes et sans pagination.— Assemblage de menuiserie en forme de panneaux qui s'élève ordinairement jusqu'au plancher.

PLACARDÉ, E, part. pass. de *placarder*.

PLACARDER, v. act. (*plakardé*), mettre, afficher un *placard*. — *Placarder une personne*, afficher ou semer contre elle des *placards* injurieux. — *se* PLACARDER, v. pron.

*PLACE, subst. fém. (*place*), lieu, endroit, espace qu'occupe ou que peut occuper une personne ou une chose. Voy. LIEU. — Fig., charge, dignité, emploi.—Lieu public et environné de bâtiments (en lat. *platea*).—Lieu où les banquiers, les négociants traitent de leurs affaires : *avoir crédit sur la place, faire des remises de place en place*, d'une ville de commerce à l'autre. Ville de guerre ; forteresse. — Chez les cloutiers, espèce d'enclume enfoncée par le pied dans un gros bloc de bois, sur laquelle se fabriquent les clous.—En t. de guerre, *place d'armes*, 1° lieu spacieux destiné pour y ranger des troupes en bataille ; 2° ville frontière, où est le dépôt principal des munitions, etc.—*Place de bouche, place de fourrage*, une ration de nourriture ou de fourrage. —*Être tué, tomber mort sur la place*; être tué sur-le-champ, tout d'un coup, expirer sur le lieu même.—*Il est demeuré mille hommes*, etc., *sur la place*; mille hommes ont été tués sur le champ de bataille.—*Faire place à quelqu'un*, 1° se ranger afin qu'il passe ; 2° lui donner une place auprès de soi ; 3° fig., céder sa place à un autre. — *Place, place!* rangez-vous! faites *place*.—*Ce mot n'est pas dans sa place*, ne convient pas à l'endroit où on l'a mis.—*Il aura place dans l'histoire*, il sera parlé de lui dans l'histoire. —*Se mettre à la place de quelqu'un*, se figurer que l'on est dans sa situation. — *Remettre quelqu'un à sa place*, le rappeler à ce qu'il doit.

*PLACÉ, E, part. pass. de *placer*, et adj. — Fig. : *avoir le cœur bien placé*, avoir de l'honneur, de la vertu, les sentiments d'un honnête homme.—*Cela n'est pas bien placé*, cela est déplacé, inconvenant.

PLACEL, subst. mas. (*placèle*), fond élevé dans la mer ; fond plein et uni. Peu en usage.

PLACEMENT, subst. mas. (*placeman*), t. de commerce, action de *placer* de l'argent ou effet de cette action : *faire un placement ; c'est un bon, un mauvais placement*.—*Bureau de placement*, où l'on *place* les domestiques et autres.

PLACENTA, subst. mas. (*placeinta*) (du latin *placenta*, gâteau), en anat., masse mollasse qui est une partie des enveloppes du fœtus.—En t. de bot., partie interne du péricarpe, sur laquelle déposent immédiatement les semences.

*PLACER, v. act. (*placé*), mettre, poser dans une *place*, dans un lieu, situer, etc. — *Placer une chose*, la mettre à sa *place*.— Fig. : *placer bien ce qu'on dit*, le dire à propos et dans l'endroit où il faut.—*Placer bien ses aumônes, ses bienfaits*, etc., les faire avec choix, avec discernement.—*Placer son amitié en bon lieu*, aimer une personne qui est digne d'être aimée.—*Placer de l'argent*, le faire profiter, l'employer à un capital, à une charge, etc.—*Placer une personne*, lui procurer un emploi. — *se* PLACER, v. pron., prendre une *place*, se procurer une *place*, un emploi.

*PLACET, subst. mas. (*placè*) (diminutif de *place*), sorte de siége qui n'a ni dos, ni bras. Hors d'usage en ce sens. — Demande succincte par écrit, pour obtenir justice, grace ou faveur. (Du latin *placet* pour *placeat*, qu'il plaise à...)

PLACEUR, subst. mas., PLACEUSE, subst. fém. (*placeur, ceuze*), celui qui désigne les places dans les marchés, les foires, les spectacles, etc. Voy. PLACIER.—Celui qui tient un bureau dans lequel on procure des places et des emplois aux personnes qui en ont besoin.

PLACHETTES, subst. fém. plur. (*plachète*), petits ais de bois qui portent les tuiles d'un toit de bâtiment. On dirait mieux *planchettes*.

*PLACIDE, adj. des deux genres (*placide*) (en lat. *placidus*), calme, doux, pacifique, traitable. (*Boiste*.) Plus latin que français.

PLACIDEMENT, adv. (*placideman*), d'une manière *placide*. (Boiste.)

PLACIDITÉ, subst. fém. (*placidité*) (en latin *placiditas*), douceur, naturel doux, humeur tranquille. (*Boiste*.) Plus latin que français.

*PLACIER, subst. mas., PLACIÈRE, subst. fém. (*placié, cière*), locataire d'une *place* dans un marché. T. de comm., celui ou celle qui s'occupe du placement de marchandises.

PLACITE, subst. fém. (*placite*), t. de bot., espèce de plante.

PLACITE, subst. fém. (*placite*), t. de palais, assise de justice.—Cour plénière que les rois tenaient avec les grands. Vieux et même hors d'usage.

*PLACITÉ, E, adj. (*placité*), t. de prat., approuvé : *sentence placitée*. Vieux et même hors d'usage.

PLACK, subst. mas. (*plak*), l'une des plus petites monnaies qui ait eu cours en Écosse.

PLACODE, subst. fém. (*plakode*), t. de bot., genre de plantes cryptogames de la famille des lichens.

PLACUNE, subst. fém. (*plakune*), t. d'hist. nat., genre de testacés de la classe des bivalves.

PLACUS, subst. mas. (*plakuce*), t. de bot., genre de plantes de la famille des corymbifères.

PLADAROSE, subst. fém. (*pladaroze*) (du grec πλαδαρος, flasque), t. de médec., loupe molle sans rougeur ni douleur, qui survient aux paupières. *Boiste* dit à tort *pladarote*, en faisant ce mot du genre mas.

*PLAFOND, subst. mas. (*plafon*; *d* ne se prononce jamais) (on écrivait autrefois *plat-fond*, ce qui donne l'étymologie du mot), le dessous d'un plancher cintré ou plat, garni de plâtre ou de menuiserie, et quelquefois orné de peinture. —En t. de marine, le *fond*, la carêne ou l'œuvre vive du vaisseau.

PLAFONNAGE, subst. mas. (*plafonaje*), action de *plafonner*; le travail même.

PLAFONNÉ, E, part. pass. de *plafonner*, et adj., qui est *plafonné*.

PLAFONNER, v. act. (*plafoné*), couvrir le dessous d'un plancher, le garnir de plâtre ou de menuiserie. Voy. PLAFOND. — En peinture, donner le raccourci nécessaire à une figure, pour qu'elle paraisse suspendue en l'air. On dit même neut., qu'*une figure plafonne*. — *se* PLAFONNER, v. pron.

PLAFONNEUR, subst. mas. (*plafoneur*), celui qui fait des *plafonds*.

PLAGAL, subst. et adj. mas. (*plaguale*), mode de musique, l'opposé de celui qu'on appelle *authentique*. Voyez ce mot.

PLAGE, subst. fém. (*plaje*) (en lat. *plaga*, fait du grec πλαξ, gén. πλακος, chose plate et unie, plaine), t. de marine, rivage de mer plat et découvert.—Poét., contrée, climat.

PLAGIAIRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*plaji-ère*) (du lat. *plagiarius*, employé par *Martial* dans la même acception, et qui signifiait proprement, celui qui achetait ou vendait comme esclave une personne qu'il savait être d'une condition libre. Ceux qui étaient coupables de ce crime étaient condamnés au fouet : *plagis damnabuntur*; et c'est de ce mot *plaga*, plaie, coup, qu'a été fait *plagiarius*), celui qui pille ou qui s'attribue les ouvrages d'autrui. — Adj. : *auteur plagiaire*.—Au plur., t. d'hist. anc., nom qu'on donnait à ceux qui enlevaient des hommes libres, pour les vendre et en faire des esclaves ; à ceux qui volaient des esclaves, ou qui recelaient ceux qui avaient pris la fuite.

PLAGIANTHE, subst. mas. (*plaji-ante*), t. de bot., arbre des Indes de la famille des malvacées.

PLAGIARISME, subst. mas. (*plaji-ariceme*), habitude, action du *plagiaire*. (Boiste.) Inusité.

PLAGIAT, subst. mas. (*plaji-a*), action du *plagiaire*.—Passage pillé d'un ouvrage.—Vol littéraire.

PLAGIAULE, subst. fém. (*plaji-ôle*), t. d'antiq., espèce de flûte qui fut inventée par les Libyens.

PLAGIÈDRE, adj. des deux genres (*plaji-èdre*) (du grec πλαγιος, oblique, et εδρα, siége, base); se dit des cristaux qui ont des facettes situées obliquement à la base de leurs pyramides.

*PLAGIOSTOME, subst. mas. et adj. des deux genres (*plaji-ocetome*) (du grec πλαγιος, oblique, et στομα, bouche), t. d'hist. nat., poisson cartilagineux, qui a la bouche située transversalement, au-dessous du museau.

*PLAGIURE, subst. mas. (*plaji-ure*), t. d'hist. nat., poisson et coquillage qui ne se trouvent que dans les hautes mers.

PLAGIUSE, subst. fém. (*plaji-uze*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des pleuronectes.

PLAGUSIE, subst. fém. (*plaguzi*), t. d'hist. nat., genre de crustacés de l'ordre des décapodes.

*PLAID, subst. mas. (*plè*) (du latin *placitum*, employé dans la même signification. Voy. PLAIDER.), ce qu'on dit en *plaidant* pour défendre une cause. Il n'est plus usité que dans cette phrase proverbiale : *peu de chose, peu de plaid*, il ne faut pas un long discours pour une petite affaire, ou la chose ne vaut pas la peine d'être contestée. — On a dit au plur. : *tenir les plaids*, tenir l'audience.— Prov. : *on est sage au retour des plaids*, on perd l'envie de *plaider* après avoir eu quelque procès. — Grand manteau de laine, à carreaux, que les montagnards écossais portent retroussé et noué sur l'épaule gauche.

PLAIDABLE, adj. des deux genres (*plèdable*), t. de palais : *jour plaidable*, où il y a audience.— *Cette cause n'est pas plaidable*, ne vaut rien. (*Trévoux*.)

PLAIDANT, E, subst. et adj. (*plèdan, dante*), qui *plaide*. — Il est aussi subst. : *le plaidant, la plaidante*.

PLAIDÉ, E, part. pass. de *plaider*.

PLAIDER, v. act. (*plèdé*) (en lat. *placitare*), défendre quelqu'un en justice : *plaider la cause de..; plaider sa cause*.—En style de palais : *plaider quelqu'un*, pour signifier lui faire un procès, ne se dit plus, et ne s'est même que fort rarement dit. — Neut., il a le premier sens de l'actif : *plaider pour..; il plaide avec action, avec véhémence*. — Parler en faveur de quelqu'un. — Être en procès avec quelqu'un : *ils plaident l'un contre l'autre*. — *se* PLAIDER, v. pron.

*PLAIDEUR, subst. mas., PLAIDEUSE, subst. fém. (*plèdeur, deuze*), celui, celle qui *plaide*, qui est en procès. En ce sens, il ne s'emploie guère qu'au mas. — Celui, celle qui aime à *plaider* : *c'est un plaideur fieffé, une franche plaideuse*.

PLAIDEUSE, subst. fém. Voy. PLAIDEUR.

*PLAIDOIRIE, subst. fém. (*plèdoèri*), action de *plaider*. — Art de *plaider* une cause.

PLAIDOYABLE, adj. des deux genres (*plèdoè-iable*), t. de palais : *jour plaidoyable*, dans lequel on peut *plaider*. Peu usité, si même il l'a jamais été. On ne dit que *plaidable*.

PLAIDOYER, subst. mas. (*plèdoè-ié*), discours prononcé à l'audience pour *plaider* une cause, pour la défendre.

*PLAIE, subst fém. (*plè*) (en lat. *plaga*, fait du grec πληγη, en dorique πλαγα, dérivé de πλησσω, je frappe), t. de chir., solution de continuité dans quelque partie molle du corps. Voy. BLESSURE.—Cicatrice qui reste après la guérison d'une *plaie*.—Fig., affliction, peine.—*Les plaies d'Égypte*, dans le style de l'Écriture, les fléaux dont Dieu punit l'endurcissement de Pharaon.— Prov. : *ne demander que plaies et bosses*, souhaiter des malheurs pour en faire son profit. — *Mettre le doigt sur la plaie*, dire nettement ce qui est.

DU VERBE IRRÉGULIER PLAINDRE :

Plaignaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Plaignais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Plaignais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Plaignait, 3e pers. sing. imparf. indic.
Plaignant, part. prés.

PLAIGNANT, E, subst. et adj. (*plègnian, gniante*), t. de palais, celui, celle qui se *plaint* en justice : *le plaignant; la partie plaignante*.

DU VERBE IRRÉGULIER PLAINDRE :

Plaigne, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.
Plaigne, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.

Plaignent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Plaignent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.
Plaignes, 2e pers. sing. prés. subj.
Plaignez, 2e pers. plur. impér.
Plaignez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.
Plaigniez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.
Plaigniez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Plaignîmes, 1re pers. plur. prét. déf.
Plaignions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Plaignions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.
Plaignirent, 3e pers. plur. prét. déf.
Plaignis, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.
Plaignis, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Plaignisse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Plaignissent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Plaignisses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Plaignissiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Plaignissions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Plaignit, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Plaignît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Plaignîtes, 2e pers. plur. prét. déf.
Plaignons, 1re pers. plur. impér.
Plaignons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.

*PLAIN, subst. mas. (*plein*), sorte de grande cuve de tanneur.—Espèce de bouillie de chaux éteinte dans de l'eau, où l'on a mis tremper des cuirs.—Le vrai mot, dit *Trévoux*, devrait être *pelin*. Selon nous, ce serait plutôt *pellin* qu'il faudrait dire, en le dérivant de *pellis*, peau.

PLAIN, E, adj. (*plein, plène*) (en lat. *planus*), proprement, qui est uni, plat, sans inégalité.—*Maison en plaine campagne*, en rase campagne.—*Chambre de plain pied*, de même étage et niveau.—*Étoffe plaine*, unie, sans figure, sans façon.—*Linge plain*, uni, non ouvré, non damassé.

PLAINAGE, subst. mas. (*plênaje*), travail du *plain*.

*PLAIN-CHANT, subst. mas. (*pleinchan*), chant ordinaire de l'Église catholique. Ce chant, dans l'origine, était syllabique. Il est encore aujourd'hui borné au genre diatonique, et assujéti à ce qui nous est resté des modes anciens. On n'entendait autrefois par *plain-chant* que le chant romain ou celui de saint Grégoire; il se dit à présent de tous les chants d'église. Maintenant, il reste une question à poser et un raisonnement à établir. On a dit anciennement *plain-chant* et *plein-chant* : lequel des deux doit se dire? ou se disent-ils tous les deux? Nous ne croyons pas qu'on puisse employer les deux orthographes; car, en lat., *planus* signifie : ce qui est *plat*, *uni*; et *plenus*, ce qui est bien rempli; par exemple : *une voix pleine* est celle dans le sens de la rondeur et du volume; on ne dirait certainement pas : *une voix plaine*. Mais on ne doit écrire que *plain-chant*, parce que, dans le *plain-chant*, on chante à l'unisson, c'est-à-dire que le chant y est uni, et sur un même ton, sans contre-partie. C'est bien aussi un *chant plein*, bien fourni, bien expressif; mais, c'est encore plutôt un *chant plain*, bien exact et bien posé. On ne doit donc écrire que *plain-chant*; et les lexicographes qui renvoient leurs lecteurs à *plein-chant* n'ont pas raisonné sur ce mot.—Au plur., des *plains-chants*.

DU VERBE IRRÉGULIER PLAINDRE :

Plaindra, 3e pers. sing. fut. indic.
Plaindrai, 1re pers. sing. fut. indic.
Plaindraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Plaindrais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Plaindrais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Plaindrait, 3e pers. sing. prés. cond.
Plaindras, 2e pers. sing. fut. indic.

PLAINDIN, subst. mas. (*pleindein*), sorte de serge qu'on fabrique en Écosse.

PLAINDRE, v. act. (*pleindre*) (du latin *plangere*, pleurer. *Ménage*), avoir pitié, avoir compassion de...—*Plaindre sa peine, ses soins, son temps, ses pas*, etc., les employer avec répugnance et à regret.—*Ne pas plaindre l'argent, la dépense*, dépenser volontiers.—*Plaindre le pain à ses enfants, l'avoine à ses chevaux*, etc.; ne pas leur en donner suffisamment. On dit aussi *plaindre le pain, l'avoine qu'ils mangent*, etc., avoir regret aux dépenses les plus nécessaires. — *Se plaindre toutes choses*, se passer des choses dont on a le plus besoin. Il est peu usité.—SE PLAINDRE, v. pron., faire des *plaintes*, se lamenter, soupirer.—Témoigner du mécontentement, du déplaisir : *j'ai bien lieu de me plaindre de vous*. Racine a dit (*Iphigénie*) : *Qu'ai-je à me plaindre?* pour *de quoi ai-je à me plaindre?* — PLAINDRE, REGRETTER. (*Syn.*) On *plaint* le malheureux; on *regrette* l'absent. L'un est un mouvement de pitié, l'autre l'effet de l'attachement.—La douleur arrache nos *plaintes*; le repentir excite nos *regrets*. — Le mot *plaindre* employé pour soi-même change un peu la signification qu'il a lorsqu'il est employé pour autrui : retenant alors l'idée commune et générale de sensibilité, il cesse de représenter ce mouvement particulier de pitié, qu'il fait sentir lorsqu'il est question des autres; et, au lieu de marquer un simple sentiment, il emporte de plus dans sa signification, la manifestation de ce sentiment. Nous *plaignons* les autres, lorsque nous sommes touchés de leurs maux; cela se passe au dedans de nous, ou du moins peut s'y passer, sans que nous le témoignions au dehors. Nous nous *plaignons* de nos maux, lorsque nous voulons que les autres en soient touchés; il faut pour cela les faire connaître.—Ce mot marque aussi quelquefois un sentiment de repentir. On dit, en ce sens, qu'on *plaint ses pas*; qu'un avare *se plaint* toutes choses, jusqu'au pain qu'il mange. — Un cœur dur ne *plaint* personne; un courage féroce ne *se plaint* jamais. Un paresseux *plaint* sa peine plus qu'un autre; un parfait indifférent ne *regrette* rien.

DU VERBE IRRÉGULIER PLAINDRE :

Plaindrez, 2e pers. plur. fut. indic.
Plaindriez, 2e pers. plur. prés. cond.
Plaindrions, 1re pers. plur. prés. cond.
Plaindrons, 1re pers. plur. fut. indic.
Plaindront, 3e pers. plur. fut. indic.

*PLAINE, subst. fém. (*plène*) (en latin *planum*), *plate* campagne, grande étendue de terre sans montagnes.—*Plaine d'eau*, grande étendue d'eau. — Poét. : *la plaine liquide*, la mer. —*Plaine*, parti politique opposé à celui de la *Montagne*. Voy. ce mot.

PLAIN-PIED, subst. mas. (*pleinpié*), plusieurs pièces d'un appartement qui sont de niveau, sans pas ni ressauts.—Au plur., des *plains-pieds*.—*De plain-pied*, loc. adv., qui est au même étage, qui est du même niveau.

PLAINS (LES), subst. propre mas. plur. (*lè-plein*), petit canton de l'ancien pays de Caux.

DU VERBE IRRÉGULIER PLAINDRE :

Plains, 2e pers. sing. impér.
Plains, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.
Plains, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.
Plaint, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prés. indic.
Plaint, *e*, part. pass.

PLAINT, subst. mas. (*plein*), gémissement d'un enfant, d'un homme, d'un criminel qui souffre. Vieux et peu usité; on ne dit plus guère que *plainte*.

*PLAINTE, subst. fém. (*pleinte*) (du lat. *planctus*, dont la signification est la même), gémissement, lamentation.—Mécontentement qu'on témoigne de vive voix ou par écrit : *former des plaintes contre...*—Au palais : *rendre sa plainte au juge, au commissaire*, exposer le sujet qu'on a de se *plaindre*.

*PLAINTIF, adj. mas., au fém. PLAINTIVE (*pleintif, tive*), qui se *plaint*; triste, dolent : *ton plaintif, voix plaintive*.—Familièrement : *homme plaintif*, qui se *plaint* à tout propos.

PLAINTIVE, adj. fém. Voy. PLAINTIF.

PLAINTIVEMENT, adv. (*pleintiveman*), d'un ton *plaintif*, d'une *voix plaintive*.

DU VERBE IRRÉGULIER PLAIRE :

Plaira, 3e pers. sing. fut. indic.
Plairai, 1re pers. sing. fut. indic.
Plairaient, 3e pers. plur. prés. cond.
Plairais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Plairais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Plairait, 3e pers. sing. prés. cond.
Plairas, 2e pers. sing. fut. indic.

PLAIRE, v. neut. (*plère*) (du latin *placere*), agréer à...; être au gré de... Voy. COMPLAIRE.—Sans régime, avoir de l'agrément, des charmes. Il se dit surtout des femmes.—Vouloir, trouver bon. En ce sens, il est unipersonnel : *je ferai ce qu'il me plaira*, ce que je voudrai, *ce qui me plaira*, ce qui me sera agréable.— SE PLAIRE, v. pron., trouver du *plaisir* et de la satisfaction en quelque chose. Devant les verbes, il veut la préposition *à*, et non pas *de*. Racine a dit à tort dans *Esther* :

> Du temple où notre Dieu se *plaît* d'être adoré.

— Il se dit quelquefois des animaux et des plantes : *le gibier se plaît dans les taillis; la vigne se plaît dans les terres pierreuses*. — *S'il vous plaît*, s'emploie : 1° comme terme de civilité : *soyez, s'il vous plaît, persuadé de mon attachement*; 2° pour ajouter quelque énergie à ce qu'on dit : *songez, s'il vous plaît, que je suis sûr de ce que je dis*.— *Mon affaire va comme il plaît à Dieu*, va mal.—*Être chez une personne à plait-il maître?* avoir pour elle une complaisance servile. Loc. surannée.—*Plaise à Dieu, plût à Dieu que...* Loc. qui marquent le souhait. On dit même aussi absol., *plût à Dieu! plaise à Dieu!* —*A Dieu ne plaise!* que Dieu ne fasse pas que telle chose arrive. — En t. de formule du palais : *plaise à la cour....* nous demandons que la cour veuille bien faire telles ou telles choses...

DU VERBE IRRÉGULIER PLAIRE :

Plairez, 2e pers. plur. fut. indic.
Plairiez, 2e pers. plur. prés. cond.
Plairions, 1re pers. plur. prés. cond.
Plairons, 1re pers. plur. fut. indic.
Plairont, 3e pers. plur. fut. indic.
Plais, 2e pers. sing. impér.
Plais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.
Plais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.
Plaisaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Plaisais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Plaisais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.

PLAISAMMENT, adv. (*plèzaman*), d'une manière *plaisante*, agréable.—Ridiculement.

PLAISANCE, subst. fém. (*plézance*), usité seulement dans ces phrases : *lieu de plaisance*; *maison de plaisance*, maison de campagne pour le *plaisir* et non pour le revenu.

*PLAISANCE, subst. propre mas. (*plézance*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mirande, dép. du Gers. — Grande et belle ville de l'état de Parme, chef-lieu du duché de ce nom.

Plaisant, part. prés. du v. irrég. PLAIRE.

PLAISANT, E, adj. (*plézan, zante*), qui récrée, qui divertit, qui fait rire : *conte, récit plaisant*; et en parlant des personnes : *c'est l'homme du monde le plus plaisant, c'est une femme fort plaisante et fort amusante*.—On l'employait autrefois dans le sens d'agréable, qui *plaît*; et c'est ainsi que Boileau a dit (*Art poétique*, chant I) :

> Passer du grave au doux, du *plaisant* au sévère.

et chant IV :

> Partout joigne au *plaisant* le solide et l'utile.

— Mis devant les noms, il signifie : ridicule *voilà un plaisant visage, un plaisant habit*.

PLAISANT, subst. mas., (*plézan*), celui qui fait métier de dire et de faire des choses dans l'intention de faire rire.—Le genre *plaisant*.—Ce qu'il y a de *plaisant*.

PLAISANTÉ, E, part. pass. de *plaisanter*.

PLAISANTER, v. act. et neut. (*plèzanté*), railler : *plaisanter quelqu'un*.— *Ne pas plaisanter*, prendre une chose au sérieux. — Neut., dire ou faire quelque chose pour exciter à rire. — Ne pas parler sérieusement. — SE PLAISANTER, v. pron., se moquer les uns des autres.

PLAISANTERIE, subst. fém. (*plèzanterî*), chose dite ou faite pour réjouir, pour divertir, pour faire rire. Voy. MOQUERIE. — *Entendre la plaisanterie, se prêter à la plaisanterie*, ne pas s'offenser d'une *plaisanterie*.— *Plaisanterie à part*, parlant sérieusement.

PLAISANTIN, subst. propre mas. (*plèzantein*), nom de contrée, duché de *Plaisance*.

*PLAISANTIN, subst. mas., PLAISANTINE,

subst. fém. (*plèzantein*, *tine*), habitant du duché de *Plaisance*. — *Plaisantin*, était anciennement le nom d'un personnage qui, dans les farces de la foire, avait l'emploi de faire rire les assistants. Il s'appelait ailleurs *fagotin*, et plus communément *arlequin*.

DU VERBE IRRÉGULIER PLAIRE :

Plaise, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.

Plaise, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.

Plaisent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e plur. pers. prés. indic.

Plaisent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.

Plaises, 2e pers. sing. prés. subj.

Plaisez, 2e pers. plur. impér.

Plaisez, précédé de *vous*, 2e pers. prés. plur. indic.

Plaisiez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.

Plaisiez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.

Plaisions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.

Plaisions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.

*PLAISIR, subst. mas. (*plèzir*, du latin *placere*, plaire. *Ménage*.), sentiment ou sensation agréable excité dans l'âme par la présence ou l'image d'un bien. Voy. CONTENTEMENT. — Ce qui cause ce sentiment ou cette sensation ; divertissement, etc. — Volonté, consentement : *si c'est votre plaisir*, si vous le trouvez bon. — Grace, faveur, bon office : *Faites-moi ce plaisir*. Voyez BIENFAIT. — *Les plaisirs*, les divertissements de la vie : *il a renoncé aux plaisirs*. — On appelait *les plaisirs du roi*, une étendue de pays où la chasse était réservée exclusivement pour le roi. — *Menus plaisirs*. Voy. MENU. — *A plaisir*, loc. adv. : 1° avec soin : *place fortifiée à plaisir* ; 2° fort à l'aise : *j'ai tout vu à plaisir* ; 3° *contes faits à plaisir*, faits exprès pour divertir. — *Tel est notre plaisir*, formule de lettres de chancellerie, que la courtisannerie avait mise dans la bouche des rois. — *A son*, *à mon plaisir*, à sa ou à ma volonté. — *Par plaisir*, locution adv. : 1° par divertissement ; 2° pour éprouver, pour voir si... — *Sous le bon plaisir de...*, avec l'agrément et le consentement de... — PLAISIR, DÉLICES, VOLUPTÉ. (*Syn.*) L'idée de *plaisir* est d'une bien plus vaste étendue que celle de *délices* et de *volupté*, parce que ce mot a rapport à un plus grand nombre d'objets que les deux autres. Ce qui concerne l'esprit, le cœur, les sens, la fortune, enfin tout, est capable de nous procurer du *plaisir*. L'idée de *délices* enchérit par la force du sentiment sur celle de *plaisir* ; mais elle se borne proprement à la sensation, et regarde surtout celle de bonne chère. L'idée de *volupté* est toute sensuelle, et semble désigner dans les organes quelque chose de délicat qui raffine et augmente le goût. — Les vrais philosophes cherchent les *plaisirs* dans toutes leurs occupations, et ils s'en font un de remplir leur devoir. C'est un *délice* pour certaines personnes de boire à la glace. Les femmes poussent ordinairement la sensibilité jusqu'à la *volupté*. — Ces trois mots expriment aussi quelquefois l'objet ou la cause du sentiment, comme quand on dit d'une personne, qu'elle se livre entièrement aux *plaisirs*, qu'elle jouit des *délices* de la campagne, qu'elle se plonge dans les *voluptés*. Dans ce sens, le mot *plaisir* a plus de rapport aux pratiques personnelles, aux usages et aux passe-temps, tels que la table, le jeu, les spectacles, les galanteries. Celui de *délices* en a davantage aux agréments que la nature, l'art et l'opulence fournissent, tels que de belles habitations, des commodités recherchées, des compagnies choisies. Celui de *voluptés* désigne proprement des excès qui tiennent de la mollesse, de la débauche et du libertinage.

DU VERBE IRRÉGULIER PLAIRE :

Plaisons, 1re pers. plur. impér.

Plaisons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.

Plaît, 3e pers. sing. prés. indic.

PLAK, subst. mas. (*plake*), le tiers d'un sou écossais, c'est-à-dire à peu près cinq centimes de France.

PLAMAGE, subst. mas. (*plamaje*), action de *plamer* les cuirs.

PLAMÉ, E, part. pass. de *plamer* et adj.

PLAMÉE, subst. fém. (*plamé*), chaux avec laquelle on enlève le poil des cuirs. — On l'emploie aussi au lieu de plâtre, pour bâtir en moellons.

PLAMER, v. act. (*plamé*), t. de tannerie, faire tomber le poil du cuir. — SE PLAMER, v. pron.

PLAMERIE, subst. fém. (*plameri*), endroit où se fait le *plamage*.

PLAMOTÉ, E, part. pass. de *plamoter*.

PLAMOTER, v. act. (*plamoté*), t. de raffineur ; retirer les pains de sucre des formes. — SE PLAMOTER, v. pron.

*PLAMUSE, subst. fém. (*plamuze*), coup, soufflet, tape avec la main. Vieux et même hors d'usage.

PLAN, E, adj. (*plan*, *plane*) (en latin *planus*, plat, uni), anc. géom. : *angle plan*, angle tracé sur une superficie *plate*. — *Surface plane*, surface *plate* et unie. — *Triangle plan*, renfermé entre trois lignes droites. — *Lieu plan*, lieu géométrique à la ligne droite ou au cercle, par opposition au *lieu solide*, qui était une parabole, une ellipse ou une hyperbole. — *Problème plan*, problème qui ne peut être résolu géométriquement que par l'intersection ou d'une ligne droite et d'un cercle, ou des circonférences de deux cercles. — En t. d'optique, *verre* ou *miroir plan*, dont la surface est plate ou unie. Dans l'usage ordinaire, on dit simplement *miroir*. — *Verre plan-concave*, verre qui a une de ses surfaces plane et l'autre concave. — *Verre plan-convexe*, dont une surface est plane et l'autre convexe. — *Carte plane*, carte maritime où les méridiens et les parallèles sont représentés par des lignes droites parallèles. — *Navigation plane*, art de calculer par le moyen d'une carte plane, ou de représenter sur une semblable carte les différents cas et les différentes circonstances d'un vaisseau. — Anc. arithm., *nombre plan*, celui qui peut résulter de la multiplication de deux nombres l'un par l'autre.

*PLAN, subst. mas. (*plan*) (du latin *planum*), surface *plane*, à laquelle une ligne droite peut s'appliquer en tout sens, de manière qu'elle coïncide toujours sur cette surface. — En géom. pratique, représentation de la base horizontale d'une campagne, d'une ville, etc., tracée en petit sur le papier d'après une échelle quelconque, au moyen des mesures réelles prises sur le terrein. — *Plan horizontal*, parallèle à l'horizon. — *Plan incliné*, qui fait un angle oblique avec un *plan* horizontal. — *Lever un plan*, décrire sur le papier les différents angles et les différentes lignes d'un terrein, dont on a pris les mesures avec un graphomètre, etc., et avec une chaîne. — En archit., dessin d'un édifice tracé sur le papier. — En peinture, 1° résultat respectif des divers points sur lesquels sont placés tous les objets qui entrent dans une scène : *premier*, *second*, *troisième plan* ; *la dégradation des plans* ; 2° les détails, les différentes surfaces d'un objet : *les plans de cette tête sont bien sentis*, tous les détails qui la composent sont bien exprimés, sont bien à leur place. — Fig., dessein, projet d'un ouvrage d'esprit. — Plus figurément, tout autre projet : *plan d'une campagne militaire*, *d'une négociation* ; *plan de conduite*.

*PLANAIRE, subst. fém. (*planère*), t. d'hist. nat., ver aquatique, dont le corps est aplati.

PLANANTHE, subst. mas. (*planante*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des lycopodes de *Linnée*.

PLANCHÉ, E, part. pass. de *plancher*.

*PLANCHE, subst. fém. (*planche*) (en latin *planca*, dérivé de πλὰξ, gén. πλακὸς, tablette, plaque), ais, morceau de bois scié en long, d'une certaine épaisseur et largeur. — Morceau de bois plat ou plaque de cuivre où l'on a gravé des figures, pour en tirer des estampes. — Estampe tirée sur la *planche*. Voy. ESTAMPE. — En t. de jardinage, petit espace de terre plus long que large, où l'on cultive des fleurs, des légumes, etc. — En t. de coutelier, tout l'équipage qui comprend la meule et ses dépendances : *limer* ou *émoudre en planche*, dresser une pièce à la lime et à la meule. — Large platine de fer qu'on ajuste au pied des mulets, ouverte d'un trou proportionné à la sole. — Chez les cordonniers, le dessus d'un talon de bois pour femme. — Dans un étrier, espèce de cadre d'une forme quelconque, dont le vide est rempli par la grille de l'étrier. — Bloc d'ardoise, avant qu'il soit fendu. — En t. de nat., *faire la planche*, s'étendre sur l'eau. — Fig. et fam. : 1° *faire la planche*, tenter le premier une chose où il paraissait quelque péril, quelque difficulté ; 2° *s'appuyer sur une planche pourrie*, mettre sa confiance en quelqu'un qui ne peut être d'aucun secours.

PLANCHÉIÉ, E, part. pass. de *planchéier*.

PLANCHÉIER, v. act. (*planché-ié*), couvrir proprement de *planches* le sol d'un appartement. — SE PLANCHÉIER, v. pron.

PLANCHÉIEUR, subst. mas. (*planché-ieur*), autrefois officier de ville chargé de veiller aux ponts de planches, et de placer les madriers nécessaires pour arriver sûrement sur les bateaux. — Ouvrier qui *planchéie*, qui s'occupe particulièrement de faire des *planchers*.

*PLANCHER, subst. mas. (*planché*), assemblage de *planches* et autres pièces de bois, posées horizontalement et formant une épaisseur plus ou moins grande, pour séparer l'un de l'autre et en dedans les différents étages d'une maison. Il se dit également de la partie basse d'une chambre, d'une salle : *plancher parqueté*, *carrelé* ; et de la partie haute : *plancher plafonné*. — Rang de tronçons de bois disposés dans un fourneau pour faire du charbon. — En t. d'imprimeur, 1° deux *planches* sur lesquelles repose l'encrier dans les presses en bois ; et 2° le marche-pied. — *Plancher de fer*, *plancher* que l'on construit de diverses pièces de fer jointes ensemble. — Fig. et pop., *il n'est rien de tel que le plancher des vaches*, il vaut mieux voyager ou vivre sur terre que sur l'eau, ou dans l'air. — *Faire sauter quelqu'un au plancher*, pousser quelqu'un à bout en lui soutenant des choses absurdes.

PLANCHER, v. act. (*planché*), t. de manuf., émoudre les forces sur la longueur. — SE PLANCHER, v. pron.

*PLANCHETTE, subst. fém. (*planchète*), petite *planche*. — En géom., instrument d'arpentage au moyen duquel on a sur le terrein même le plan qu'on demande. — *Planchette ronde*, instrument dont les arpenteurs font un grand usage pour prendre des angles, des distances, des hauteurs, etc.

PLANÇON, subst. mas. (*plançon*), branches de saule et des autres arbres qui viennent de bouture. Voy. PLANTARD.

PLANCY, subst. propre mas. (*planci*), village de France, dép. de l'Aube.

PLANE, subst. mas. (*plane*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des pleuronectes. — T. de bot., arbre appelé autrement *platane*. Voy. ce mot.

*PLANE, subst. fém. (*plane*) (du lat. *planula*), outil tranchant et à deux poignées, qui sert aux charrons, aux tonneliers, etc., à préparer, unir et polir le bois qu'ils emploient. — En t. de plombier, morceau de cuivre carré, garni d'une poignée ; on le fait chauffer pour *planer* le sable.

PLANÉ, E, part. pass. de *planer*.

*PLANER, v. act. (*plané*), polir le bois avec la *plane*. — Dans la plomberie, dresser, *aplanir* les tables de plomb. — Dans la gravure en taille-douce, unir et dresser le cuivre. — Unir, polir de la vaisselle, etc. — Neut., se dit des oiseaux qui se soutiennent en l'air sur les ailes étendues, sans paraître les remuer : *un oiseau qui plane en l'air*, *un milan qui plane*. — Considérer de haut : *la vue plane sur la campagne*. — Fig., en parlant de l'esprit : *c'est un génie qui planera sur tous les siècles*. — SE PLANER, v. pron. Il est aussi v. neut.

PLANÈRE, subst. fém. (*planère*), t. de bot., sorte d'arbre de la Caroline, qui croît sur le bord des rivières.

PLANÉTAIRE, adj. des deux genres (*planétère*), t. d'astron., qui appartient aux *planètes*, qui concerne les *planètes*. — *Système planétaire*, système ou assemblage des *planètes*, tant premières que secondaires, qui se meuvent chacune dans leur orbite autour du soleil comme centre commun. — *Région planétaire*, l'espace où les *planètes* se meuvent. — *Jours planétaires*, à chacun desquels présidait une *planète* dont il portait le nom, comme dans la semaine des anciens. — *Année planétaire*, période de temps que les *planètes* emploient à faire leur révolution autour du soleil, etc. — *Carrés planétaires*, carrés magiques de sept nombres, depuis 3 jusqu'à 9.

PLANÉTAIRE, subst. mas. (*planétère*), t. d'astron., instrument qui représente le mouvement des *planètes*, soit par des cercles comme dans les sphères mouvantes, soit par des aiguilles et des cadrans.

*PLANÈTE, subst. fém. (*planète*) (du grec πλανήτης, errant, dérivé de πλάνη, course vaga-

bonde), astre qui ne luit qu'en réfléchissant la lumière du soleil, qui fait sa révolution autour de cet astre, et qui change continuellement de position par rapport aux étoiles, dont ces différentes circonstances le distinguent. On connaît aujourd'hui onze planètes rangées dans l'ordre suivant, à commencer par celle qui est la plus proche du soleil : *Mercure, Vénus*, la *Terre, Mars, Vesta, Junon, Cérès, Pallas, Jupiter, Saturne, Uranus.* — *Planètes supérieures*, plus éloignées du soleil que ne l'est la terre, telles sont *Mars, Vesta*, et les six autres. — *Planètes inférieures*, plus proches du soleil que ne l'est la terre : ce sont *Mercure* et *Vénus*. — Fig., *être né sous une heureuse planète*, être très-heureux dans tout ce qu'on entreprend.

PLANETÉ, E, part. pass. de *planeter*.

PLANETER, v. act. (*planeté*), adoucir la corne du peigne. — *se* PLANETER, v. pron.

PLANÉTOLABE, subst. mas. (*planétolabe*) (du grec πλανητης, planète, et λαμβανω, je prends), t. d'astron., instrument pour mesurer les *planètes*. On ne s'en sert plus aujourd'hui.

PLANEUR, subst. mas., **PLANEUSE**, subst. fém. (*planeur, neuze*), artisan qui *plane* la vaisselle d'or et d'argent. — *Planeur en cuivre*, qui polit le cuivre.

PLANEUSE, subst. fém. Voy. PLANEUR.

PLANÈZE, subst. fém. (*planèze*), contrée étendue, sommet, plate-forme d'une chaîne de montagnes en Auvergne.

***PLANICAUDE**, subst. mas. (*planikôde*) (du lat. *planus*, plat, et *cauda*, queue), t. d'hist. nat., famille de reptiles dans laquelle se trouve le crocodile.

PLANIFORME, subst. mas. et adj. des deux genres (*planiforme*) (du lat. *planus*, plat, et *forma*, forme), t. d'hist. nat., insectes plats, omaloïdes. — Adj., qui a la *forme* d'un *plan*.

PLANIMÈTRE, subst. mas. (*planimètre*) (du lat. *planus*, plat, et du grec μετρον, mesure), instrument propre à mesurer les surfaces *planes*.

PLANIMÉTRIE, subst. fém. (*planimétri*) (même étym. que celle du mot précéd.), art de *mesurer* les surfaces *planes*.

PLANIMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*planimétrike*), qui a rapport au *planimètre* et à la *planimétrie*.

***PLANIPÈDE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*planipède*) (du lat. *planus*, plat, et *pes, pedis*, pied), se disait des mimes, parce qu'ils avaient les pieds nus.

***PLANIQUEUE**, subst. mas. (*planikieue*), t. d'hist. nat., famille de quadrupèdes rongeurs, le desman, le castor, etc.

***PLANIROSTRE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*planirocetre*) (du latin *planus*, plat, aplati, et de *rostrum*, bec), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux passereaux.

PLANISPHÈRE, subst. mas. (*planicefère*) (du latin *planus*, plat, et du grec σφαιρα, sphère), projection de la *sphère* et de ses différents cercles sur une surface *plane* : *planisphère céleste, planisphère terrestre*. — Représentation sur un plan des cercles ou orbites que les planètes décrivent. — Carte céleste représentant les constellations de tout le ciel, projetées sur le plan de l'écliptique ou sur celui de l'équateur. — Nom qu'on a donné autrefois à l'astrolabe.

PLANOIR, subst. mas. (*planoar*), ciselet dont l'extrémité est aplatie et très-polie.

PLANORBE, subst. mas. (*planorbe*), t. d'hist. nat., coquillage univalve d'eau douce.

PLANORBIER, subst. mas. (*planorbié*), t. d'hist. nat., animal des *planorbes*.

PLANOSPIRITE, subst. fém. (*planocepirite*), t. d'hist. nat., sorte de coquille de la classe des univalves.

PLANOUZE, subst. propre fém. (*planouze*), île d'Italie, dans la mer de Toscane. V. PIANOSE.

PLANT, subst. mas. (*plan*), scion qu'on tire de certains arbres pour les *planter* : *plant de vigne; élever du plant*. — Lieu où l'on a *planté* de jeunes arbres, et où on les élève. En ce sens, on dit aussi *pépinière*. — Espace de terrein *planté* d'arbres avec ordre et symétrie, en avenues, quinconces, etc. — *Jeune plant*, vignes nouvellement plantées. On dit aussi *nouveau plant*. — Verger de jeunes arbres. — Jeune bois de vingt et trente ans.

***PLANTADE**, subst. fém. (*plantade*), *plant* d'arbres. Vieux et inusité.

***PLANTAGE**, subst. mas. (*plantaje*), tout ce qu'on a *planté*. Il se dit particulièrement, en Amérique, des *plantes* de cannes à sucre, de tabac, etc. : *les plantages ont été ruinés par les ouragans*. — Action de *planter*.

PLANTAGENET, subst. propre mas. (*plantajené*), nom d'une dynastie issue du fils de Mathilde et du comte d'Anjou, qui régna en Angleterre vers l'an 1154.

PLANTAGINÉE, subst. et adj. fém. (*plantajiné*), t. de bot., dans la méthode naturelle de *Jussieu*, famille de plantes ainsi nommées du *plantain*, qui est l'un des trois genres compris dans cette famille.

***PLANTAIN**, subst. mas. (*plantein*), t. de bot., plante à fleurs infundibuliformes, dont les espèces sont très-nombreuses.

PLANTAIRE, adj. des deux genres (*plantère*), t. d'anat., qui a rapport à la plante du pied : *muscles plantaires ; les artères plantaires*. — Subst. mas.; on a donné ce nom aux didelphes et aux phalangers.

PLANTARD, subst. mas. (*plantar*), plançon, avec cette différence que *plançon* se dit d'une branche de saule, etc., coupée pour être *plantée*, et *plantard* de cette même branche déjà *plantée* jusqu'à ce qu'elle ait poussé elle-même d'autres branches. — *Duhamel* donne proprement ce nom à la partie des boutures qui s'élève hors de terre. L'*Académie* renvoie à PLANÇON.

PLANTAT, subst. mas. (*planta*), nom d'une vigne *plantée* depuis un an.

PLANTATION, subst. fém. (*plantâcion*), action de *planter*. — Le *plant* même : *il a fait de belles plantations dans sa terre*. — Établissement dans les colonies. Lorsque ces établissements sont faits, ils prennent le nom d'*habitation*.

PLANTE, subst. fém. (*plante*) (en lat. *planta*), en général, corps organique vivant, qui tire sa nourriture et son accroissement de la terre, dépourvu de sentiment et incapable de déplacement spontané. On nomme *herbes*, les *plantes* qui perdent leur tige tous les hivers ; *plantes ligneuses*, celles dont la tige a la consistance du bois, et qui se divisent en *arbres, arbrisseaux* et *sous-arbrisseaux*. — Dans un sens plus resserré, *plante* qui ne pousse point de bois : *le tabac est une belle plante*. — *Plante* médicinale. — *Le jardin des plantes*. — En parlant d'une jeune vigne, on dit *du vin de plante, de jeune, de nouvelle Plante*. — Fig. : *jeune plante*, jeune garçon ou jeune fille. — *La plante des pieds*, le dessous des pieds de l'homme. La partie des pieds qui pose à terre, et sur laquelle tout le corps porte quand l'homme est debout. (Du latin *planta*, qui lui-même est tiré du grec πλατη, en dorique πλατα, la partie large et plate d'une rame.)

***PLANTÉ, E**, part. pass., et adj. Voy. PLANTER. — *Maison bien plantée*, dans une situation agréable. — *Terre bien plantée*, où il y a beaucoup de belles avenues d'arbres. — Fig. et fam. *me voilà bien planté pour reverdir*, dans une triste situation. — *Cheveux bien plantés*, bien placés. — *Statue, figure en pied bien plantée*, représentée debout dans une belle attitude. — *Être bien planté sur ses pieds*, se tenir de bonne grace.

***PLANTER**, v. act. (*planté*) (du latin *plantare*, mettre une *plante* en terre pour lui faire prendre racine, et lui donner de l'accroissement. — Par extension et par similitude, ficher, enfoncer certaines choses en terre, de manière qu'il en paraisse une partie dehors : *planter des bornes, un pilier*. — *Planter des échelles à une muraille*, les y appliquer pour monter à l'assaut. — *Planter l'étendard de la croix dans un pays*, introduire le christianisme. — *Planter quelqu'un en quelque endroit*, l'y laisser en passant. Style plaisant. — *Planter là quelqu'un*, le quitter, l'abandonner. — Prov. : *arrive qui plante*, faire quelque chose, quoi qu'il en puisse arriver. — *Planter le piquet*, attendre quelqu'un. — Fig. et fam. : 1° *planter quelque chose au nez de quelqu'un*, lui dire en face quelque chose de désagréable ; 2° *on l'a envoyé planter des choux chez lui*, on l'a relégué dans sa terre. — *se* PLANTER, v. pron., être *planté*. — *Se planter devant quelqu'un*, se mettre devant lui de manière à le gêner.

PLANTEUR, subst. mas., **PLANTEUSE**, subst. fém. (*planteur, teuze*), celui, celle qui *plante* des arbres : *c'est un grand planteur*. — Propriétaire d'une *plantation* ou habitation en Amérique. — Fam. et par mépris, *planteur de choux*, homme qui vit à la campagne.

PLANTIGRADE, subst. mas. et adj. des deux genres (*plantiguerade*) (du latin *planta*, plante du pied, et *gradi*, marcher), t. d'hist. nat., famille de mammifères, ainsi nommés parce qu'en marchant ils appuient sur la terre la *plante* entière du pied, qui en conséquence est toujours nue et privée de poils : tels sont les ours, les hérissons, les taupes et les musaraignes. — Adj., littéralement, qui marche sur la *plante* du pied.

PLANTI-SOUS-PHALANGIEN, subst. et adj. mas. (*plantiçoufalanjiein*), t. d'anat., se dit des muscles lombricaux du pied, parce qu'ils répondent à la *plante* du pied et se terminent à la face inférieure des premières *phalanges*.

PLANTISUGE, subst. mas. et adj. des deux genres (*plantiçuje*), t. d'hist. nat., nom donné à des hémiptères qui habitent dans les *plantes* et les sucent.

PLANTI-TENDINO-PHALANGIEN, subst. et adj. mas. (*plantitandinofalanjiein*), t. d'anat., nom qu'on donne aux muscles lombricaux en raison de leur attache.

PLANTIVORE, subst. mas. et adj. des deux genres (*plantivore*) (du lat. *planta*, plante, et *vorare*, dévorer), se dit des animaux qui se nourrissent de *plantes*. Peu usité. Voy. FRUGIVORE.

PLANTOIR, subst. mas. (*plantoar*), outil pour *planter*.

PLANTOMANE, subst. mas. (*plantomane*) (du lat. *planta*, plante, et *mania*, manie), celui qui aime la *plantation*, qui a la manie de *planter*. Presque inusité.

PLANTOMANIE, subst. fém. (*plantomani*), amour, passion de *planter*, manie des *plantations*, de former des *plants*. Presque inusité.

PLANTOMANIQUE, adj. des deux genres (*plantomanike*), qui est relatif, qui a rapport à la *plantomanie*. Inusité.

PLANTON, subst. mas. (*planton*) (rac. *plante*) (même étymologie que celle du mot précéd.), *un planton, un soldat de planton*, celui qui est de service auprès d'un officier supérieur pour porter ses ordres.

PLANTULE, subst. fém. (*plantule*) (du latin *plantula*, diminutif de *planta*, plante), t. de bot., embryon qui commence à germer. *Plantule* et *embryon* sont dans quelques auteurs employés comme synonymes.

PLANTUREUSE, adj. fém. Voy. PLANTUREUX.

PLANTUREUSEMENT, adv. (*plantureuzeman*), fam., copieusement, abondamment. Vieux.

***PLANTUREUX**, adj. mas., au fém. PLANTUREUSE (*plantureu, reuze*), copieux, abondant. Fam. et vieux.

PLANULITHE, subst. fém. (*planulite*), t. d'hist. nat., mollusque céphalé.

PLANURE, subst. fém. (*planure*), bois retranché des pièces qu'on *plane*. — Dans les mines de charbon minéral, veine de charbon qui s'étend en superficie. En ce sens, on dit aussi *plature*.

PLAPPERT, subst. mas. (*plapepère*), monnaie ancienne de Bâle, qui valait environ un sou de France. On l'appelait aussi *blabbert*.

***PLAQUE**, subst. fém. (*plake*) (du grec πλαξ, gén. πλακος, table, tablette, dérivé de πλατυς, large), table de quelque métal que ce soit. — Grande plaque de fer ou de fonte qu'on attache au contre-cœur d'une cheminée. — Partie d'une garde d'épée qui couvre la main. — Croix ou marque des différents ordres, brodée sur l'habit. C'est ce qu'on appelle crachat.

PLAQUÉ, subst. mas. (*plakié*), métal sur lequel on a appliqué une feuille d'argent, d'or, etc. : *c'est du plaqué*.

PLAQUÉ, E, part. pass. de *plaquer* et adj. — *Cuirs plaqués*, séchés et tannés. — *Argent plaqué*, métal recouvert d'argent.

PLAQUEMINIER, subst. mas. (*plakeminié*), t. de bot., arbre originaire d'Afrique, à fleurs en godet. On dit aussi *plaqueminer*.

PLAQUER, v. act. (*plakié*), appliquer une chose plate sur une autre : *plaquer de l'or ou de l'argent sur du bois*, etc. — *Plaquer du plâtre*, l'appliquer sur un mur avec la main. — *Plaquer du gazon*, planter du gazon et le battre avec la batte. — Pop. : *plaquer un soufflet sur la joue*, donner un soufflet. — Pop. : *plaquer une chose à quelqu'un*, lui appliquer ce qui a été fait ou dit pour un autre : *on lui a plaqué sur le corps l'habit du premier venu ; on lui a plaqué une vieille épigramme faite il y a cent ans*, etc. — *se* PLAQUER, v. pron.

***PLAQUERESSES**, subst fém. plur. (*plakerèce*), t. de manuf., sorte de cardes. On dit aussi *plaquettes fines*.

PLAQUEBAIN, subst. mas. (*plakezein*), petit vase ou bassin de métal dans lequel les vitriers détrempent le blanc dont ils se servent pour marquer le verre avant de le couper. On le nomme aussi *écuelle de plomb*.

PLAQUES-BARRES, subst. mas. plur. (*plake-bâre*), t. de mar., nom que les marins donnent à des taches d'eau d'un brun roussâtre.

***PLAQUETTE**, subst. fém. (*plakiète*), monnaie de billon dans plusieurs pays. — Prov. : *cela ne vaut pas une plaquette*, cela n'a pas de valeur.— L'*Académie* ajoute qu'on appelle encore *plaquette* : un petit volume relié qui a fort peu d'épaisseur relativement à son format. Ce terme est bien peu connu, si toutefois il est en usage.

PLAQUEUR, subst. mas. (*plakieur*), ouvrier en *placage*, en *plaqué*.—*Plaqueur d'argile*, celui qui revêt d'argile des lattes, etc.

PLAQUIS, subst. mas. (*plaki*), t. de maçon., incrustation d'un morceau mince de pierre sans liaison, qui n'est que *plaqué*, pour faire un parement, etc.

PLASMA, subst. mas (*placema*), t. d'hist. nat., sorte de pierre siliceuse verte. Voyez PLASME.

PLASMATEUR, subst. mas. (*placemateur*), celui qui pétrit, qui donne la forme. (*Boiste.*) Inusité.

PLASME, subst. mas. (*placeme*) (du grec πλασσω, je forme), t. didact., type, modèle, figure primitive. — Sorte d'agate. — Émeraude brute broyée pour entrer dans certains médicaments.

PLASMATIOSE, subst. fém. (*placemati-ôze*), l'art de travailler l'argile. (*Boiste.*) Inusité.

***PLASTIQUE**, adj. des deux genres (*placetike*) (du grec πλαστικος, fait de πλασσειν, former, façonner), t. de philosophie, qui a la puissance de *former* : *la vertu plastique des animaux, des végétaux*, le pouvoir d'engendrer, de produire, la puissance génératrice. — *L'art plastique*, ou subst. fém., *la plastique*, dans la sculpture, l'art de modeler toute sorte de figures en plâtre, en terre, etc. Il ne se dit guère qu'en parlant des anciens.

PLASTODYNAMIE, subst. fém. (*placetodinami*) (du grec πλασσω, je forme, et δυναμις, force), t. de phys., vertu formatrice qui constitue et développe les organes.

PLASTODYNAMIQUE, adj. des deux genres (*placetodinamike*), qui appartient à la *plastodynamie*.

***PLASTRON**, subst. mas. (*placetron*) (de l'italien *plastrone*, fait, dans le même sens, de *impiastro*, emplâtre, comme si l'on disait un emplâtre sur l'estomac. *Le Duchat.*), espèce de cuirasse qui ne couvre que le devant du corps.—Espèce de corselet rempli de bourre et couvert de cuir, que le maître d'armes met devant sa poitrine lorsqu'il donne ses leçons. — Dans la sculpture, ornement en forme d'anse de panier avec deux enroulements, imité du bouclier naval antique. —Nom que les naturalistes donnent au sternum des reptiles chéloniens, tels que la tortue, etc. —Fig. et fam., celui qui est en butte aux railleries d'autrui : *il est le plastron de ses voisins*.

PLASTRONNÉ, E, part. pass. de *se plastronner*.

PLASTRONNER, v. act. (*placetroné*), garnir d'un *plastron*.—SE PLASTRONNER, v. pron., se garnir d'un *plastron*.—Se servir de quelque chose comme d'un *plastron*.

***PLAT**, E, adj. (*pla, plate*) (du grec πλατυς, large, ample, ouvert), dont les parties ne sont pas plus élevées les unes que les autres : *un terrein plat*.—Au fig., en parlant des ouvrages d'esprit, sans sel, sans agrément : *cette épigramme est bien plate*.—Lâche, sans mérite : *c'est un plat valet*.—*Vin plat*, denué de saveur. —*Le plat pays*, la campagne, les villages, etc., par opposition aux places fortifiées. — *Un pays plat*, un pays sans montagnes.—*Vaisseau ou bâtiment plat*, de bas-bord. — *Visage plat*, qui est moins relevé qu'il ne faut.—*Cheval plat*, qui a les côtés serrés, les épaules plates. — *Physionomie plate*, basse et qui ne signifie rien.—*Cheveux plats*, qui ne frisent point naturellement. —Fam. : *avoir le ventre plat, la bourse plate*, n'avoir pas mangé depuis long-temps, n'avoir guère d'argent.—*Broderie plate*, non relevée.— *Vaisselle plate*, d'une seule pièce, sans soudure. Il se dit par opposition à *vaisselle montée*. (Cette expression vient originairement de l'espagnol *vaxilla de plata*, vaisselle d'argent.) — *Vers à rimes plates*, dont les rimes se suivent deux à deux sans être entremêlées.— *Être battu ou défait à plate couture*, complètement. — *A plate-terre*, loc. adv., sur le pavé, sur le plancher.—*Se coucher à plat ventre*, se mettre, se coucher sur le ventre.—*Tout à plat*, *tout plat*, loc. adv. : 1° entièrement, tout-à-fait ; 2° sans déguisement, sans détour : *je vous dis tout net et tout plat*.—*Tomber tout à plat*, ne pas réussir, en parlant d'une pièce de théâtre.

PLAT, subst. mas. (*pla*), la partie *plate* de certaines choses : *il a reçu des coups de plat de sabre*. — Prov. : *faire merveille du plat de la langue*, donner de belles paroles qu'on n'exécute point.—*Donner du plat de la langue*, vouloir en imposer à force de paroles.— Sorte de vaisselle creuse avec des rebords, où l'on sert le potage, de la viande, etc.—Ce qui est contenu dans le *plat* : *plat d'asperges*, etc., *plat d'entrée, de rôti, d'entremets*, etc. — Entretènement de bouche chez un prince, soit en viande, soit en argent : *ces officiers ont tant pour leur plat*, pour leur table. — *Plats de balance*, les deux bassins.— *Plat de verre*, table de verre ronde telle qu'on les fabrique dans les verreries ; et que l'on coupe avec le diamant pour former des panneaux de vitrage, etc. — Prov. : *donner un plat de son métier*, quelque chose de ce qu'on fait ou de ce qu'on sait le mieux. Il se prend souvent en mauvaise part : *ce fripon nous a donné* ou *servi un plat de son métier*. — *A plat couvert*, loc. adv., en cachette, clandestinement.

PLATA, subst. fém. (*plata*), mot espagnol qui signifie *argent*, dans un sens générique.— Réal de *plata*, par opposition au mot *vellon*, qui signifie *billon*. — Subst. propre fém., ville d'Amérique. V. CHUQUISACA au *Compl.* — *Province Rio de la Plata*. V. RIO au *Compl.* — *Rio de la Plata*, subst. pr. m., grand fleuve de l'Amérique méridionale, qui se jette dans l'océan Atlantique.

PLATAGONE, subst. mas. (*plataguone*) (du grec πλαταγη, claquement), t. d'antiq., sorte de sistre grec qui était garni de grelots.

PLATALÉE, subst. fém. (*platalé*), t. d'hist. nat., nom d'un joli oiseau.

PLATANAIE, subst. fém. (*platané*), lieu, champ planté de *platanes*. Peu usité. Voy. PLATANÉE.

PLATANE, subst. mas. (*platane*) (du lat. *platanus*, même signification, et du grec πλατανος), t. de bot., grand et bel arbre, à fleurs amentacées. On le nomme aussi *plane*, par contraction.

PLATANÉE, subst. fém. (*platané*), champ, lieu rempli de *platanes*.

PLATANISTE, subst. mas. (*platanicete*), t. d'antiq., plaine remplie de *platanes* où les Spartiates faisaient leurs exercices gymnastiques. — T. d'hist. nat., sorte de poisson du Gange. — Myth., surnom donné à Apollon, honoré près du bourg d'Ilée, dans le Péloponèse, sans doute parce que son temple était tout entouré de *platanes*.

PLATANON, subst. mas. (*platanon*), nom de la prairie où l'on cueillit les fleurs qui servirent à former les guirlandes que porta Hélène le jour de ses noces.

PLATANTHÈRE, subst. fém. (*platantère*), t. de bot., genre de plantes de la famille des orchidées.

PLATARI, subst. propre mas. (*platari*), ancien bourg de l'île de Nègrepont.

PLATATIM, adv. (*platâtime*), mot forgé par plaisanterie, pour dire *plat à plat* : *on servit platatim*. Inusité.

***PLAT-BORD**, subst. mas. (*plabor*), t. de mar., garde-fou autour du pont d'un vaisseau. — Au plur., des *plats-bords*.

***PLATE**, subst. fém. (*plate*), en t. de blason, besant d'argent. — Espèce de grand bateau *plat*. —Au plur., planches de cuivre jaune bien dressées, et mises d'une égale épaisseur dans toute leur étendue.

***PLATEAU**, subst. mas., (*platô*), le fond de bois de grosses balances dont on se sert pour peser les lourds fardeaux.—Sorte de planche plus longue que large qui sert aux boulangers pour y mettre le pain mollet, etc. — Sorte de petit *plat* de bois vernissé ou de tôle sur lequel on sert ordinairement le thé, le café et le chocolat. — Grand plat en glace, en verre, en métal, avec des crystaux, des vases de fleurs, etc., qu'on met au milieu d'une table que les *plats* qui composent le service ne garniraient pas suffisamment. — En t. de guerre, terrein élevé, mais *plat* et uni en haut, sur lequel on met du canon en batterie. — *Plateau électrique*, t. de physique, plan circulaire de verre, que l'on rend électrique en le faisant tourner entre deux coussins. Le *plateau* a été substitué au globe électrique.—*Plateau collecteur*, disque de métal poli qui sert à rendre sensibles de très-petites quantités d'électricité qu'un même corps développe successivement. — Au plur., t. de chasse, les fumées des bêtes fauves, lorsqu'elles sont *plates* et rondes.

***PLATE-BANDE**, subst. fém. (*platebande*), morceau de terre assez étroit qui règne le long d'un parterre.—En archit., 1° moulure carrée, plus haute que saillante, comme sont les faces d'une architrave, etc.; 2° la pierre qui, dans la baie d'une porte ou d'une croisée, est portée par les deux jambages.— Dans les parquets, planche longue et étroite qui sépare les feuilles, et qui en forme la bordure au pourtour des murs.—Espèce de gros ruban de métal qui entoure le canon dans son épaisseur. — *Couteau à plate-bande*, couteau garni d'or ou d'argent sur le dos de la lame, du ressort et des platines.—Au plur., des *plates-bandes*.

PLATÉE, subst. fém. (*platé*), t. d'archit., massif de fondement, qui comprend toute l'étendue d'un édifice. — Plat chargé de nourriture. Pop.

***PLATÉE**, subst. propre fém. (*platé*), ancienne ville de la Béotie, en Grèce. Elle est célèbre par son temple qui était dédié à *Jupiter libérateur*, et par la victoire que Pausanias, le Lacédémonien, avec un petit nombre de Grecs, y remporta sur Mardonius, général des Perses.

***PLATÉEN**, subst. mas. (*platé-ein*), myth., jeux quinquennaux qui se célébraient dans la ville de *Platée*, et dans lesquels on courait tout armé autour de l'autel de Jupiter.

PLATE-FACE, subst. fém. (*plateface*), place des tuyaux de montre dans l'orgue. — Au plur., des *plates-faces*.

***PLATE-FORME**, subst. fém. (*plate-forme*), toit d'une maison *plat* et uni. — Tertre ou terrasse. — Ouvrage de terre élevé et uni par le haut, plancher de solives pour placer du canon. — Au plur., des *plates-formes*.

PLATEL, subst. mas. (*platèle*), *plat*. Vieux et même hors d'usage.

PLATE-LONGE, subst. fém. (*platelonje*), longe de cuir fort large qu'on ajoute aux harnais des chevaux de carrosse pour les empêcher de ruer. —Longe qu'on passe sur le garrot des chevaux qu'on met dans le travail. — En t. de chasse, longe de cuir qu'on met au cou des chiens. — Au plur., des *plates-longes*.

PLATEMENT, adv. (*plateman*), d'une manière *plate*, avec *platitude*.

PLATÈNE, subst. fém. (*platène*), étoile, planète. Vieux et même hors d'usage.

PLATEURE, subst. fém. (*plature*), couche ou filon qui, après s'être enfoncé en terre perpendiculairement ou obliquement, continue à marcher horizontalement.

PLATIASME, subst. mas. (*plati-aceme*), vice de prononciation en ouvrant trop la bouche.

***PLATIÈRE**, subst. fém. (*plati-ère*), ruisseau qui traverse une chaussée.

PLATILLES, subst. fém. plur. (*plati-ie*), toiles de lin blanches que l'on fabrique en Silésie et même en France.

PLATIN, subst. mas. (*platein*), t. de mar., rivage plat et sablonneux couvert et découvert par les marées.

***PLATINE**, subst. fém. (*platine*), sorte d'ustensile de ménage, consistant en un grand rond de cuivre un peu convexe, monté sur des pieds de fer, et dont on se sert pour sécher et repasser le linge.—Pièce à laquelle sont attachées toutes celles qui servent au ressort d'une arme à feu : *platine de fusil*, etc. — Plaque qui sert à soutenir tous les mouvements d'une montre. Il y en a deux, l'une en dessus, l'autre en dessous. —Plaque de fer attachée ou à une porte, ou au-devant de la serrure pour y passer la clef.—*Verrou à platine*, monté sur une plaque de fer. — Chez les imprimeurs, morceau de cuivre ou de fonte carré, qui est fixé sous la boîte de la presse, et qui foule sur le tympan.

***PLATINE OU OR BLANC**, subst. mas. (de l'espagnol *platina*, qui a la même signification et qui est un diminutif de *plata*, argent, à cause de la couleur du *platine*), substance métallique blanche qui a à peu près le poids de l'or et plusieurs de ses propriétés. Sa valeur est le tiers de celle de l'or.

PLATINIFÈRE, adj. des deux genres *(platinifère)*, mêlé de parcelles de *platine*.

PLATIPERINE, subst. mas. *(platiperine)*, t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PLATISME, subst. mas. *(platiceme)*, t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des varecs de Linnée.

PLATITUDE, subst. fém. *(platitude)*, qualité de ce qui est *plat* : *ce vin est d'une platitude extrême*, n'a pas de goût. Il se dit même au figuré des écrits, du style, de la conversation : *ce discours est de la dernière platitude*. — Chose *plate : dire, écrire des platitudes*. Il est fam.

PLATOLE, subst. fém. *(platole)*, vase pour reposer le lait, afin d'en obtenir de la crème.

PLATONICIEN, subst. et adj. mas., au fém. **PLATONICIENNE** *(platonicicin, ciène)*, qui suit la philosophie de *Platon*, ou qui y a rapport.

PLATONICIENNE, subst. et adj. fém. Voyez PLATONICIEN.

PLATONIQUE, adj. des deux genres *(platonike)*, qui a rapport au système de *Platon*. *Amour platonique*, affection mutuelle entre deux personnes de différent sexe, qui n'a pour objet que le mérite sans aucun égard aux sens. — *Année platonique*, révolution à la fin de laquelle tous les corps celestes seront dans le même lieu où ils étaient à la création. Voy. au mot ANNÉE. — *Corps platoniques*, t. de géom., ceux qu'on appelle plus communément *corps réguliers*, dont les propriétés furent, dit-on, découvertes par l'école de *Platon*.

***PLATONISME**, subst. mas. *(platoniceme)*, système de *Platon*.

***PLÂTRAGE**, subst. mas. *(plâtraje)*, ouvrage fait en *plâtre*.

PLÂTRAS, subst. mas. *(plâtrâ)*, morceau de *plâtre* qui a déjà été mis en œuvre; débris de vieilles murailles de *plâtre*.

***PLÂTRE**, subst. mas. *(plâtre)* (du grec πλασσειν, ou πλαττειν, former, façonner), sorte de pierre calcinée et mise en poudre avec une batte, qui sert à bâtir, à enduire, à crépir. C'est le sulfate de chaux des chimistes modernes. —*Plâtre cru*, qui est propre à être cuit.—*Plâtre éventé*, auquel l'air a fait perdre la première qualité. — *Plâtre noyé*, gâché avec beaucoup d'eau.—*Plâtre au sas*, passé au tamis.— *Plâtre au panier*, criblé au travers d'un panier.—*Cette femme a deux doigts de plâtre sur la figure*, elle a mis trop de blanc. — En t. de sculpture, statue, bas-relief, etc., moulé en *plâtre*, d'après une statue, un bas-relief original: *plâtre de la Vénus de Médicis; du groupe de Laocoon*. — *Amour du plâtre*, bonne qualité d'un *plâtre* qui, étant bien cuit, prend et se durcit avec facilité — Prov. : *battre quelqu'un comme plâtre*, le battre excessivement.— *Tirer un plâtre sur quelqu'un*, prendre la forme de son visage avec un *plâtre* fait exprès. — *Plâtres*, au plur., les menus ouvrages en *plâtre*.

PLÂTRÉ, E, part. pass. de *plâtrer*, et adj., qui est enduit de *plâtre*. — Fardé, feint : *les dehors plâtrés d'un zele spécieux*. (Molière.) — *Paix plâtrée*, qui durera peu.

PLÂTRER, v. act. *(plâtré)*, enduire de *plâtre*.—Au fig., cacher quelque chose de mauvais sous une apparence peu solide —*se* PLÂTRER, v. pron., se farder, en parlant d'une femme. Style plaisant et critique.

PLÂTRERIE, subst. fém. *(plâtreri)*, carrière à *plâtre*. Voy. PLÂTRIÈRE.

PLÂTREUSE, adj. fém. Voy. PLÂTREUX.

PLÂTREUX, adj. mas., au fém. **PLÂTREUSE** *(plâtreu, treuze)*, se dit d'un terrein qui est mêlé de craie.

PLÂTRIAUT, subst. mas. (*plâtri-ô*), *plat*, creuset. Vieux et même hors d'usage.

PLÂTRIER, subst. mas. *(plâtri-é)*, ouvrier qui fait le *plâtre*.—Ouvrier qui l'emploie. — Marchand qui le vend.

PLÂTRIÈRE, subst. fém. *(plâtri-ère)*, lieu où l'on fait le *plâtre*.—Carrière d'où on le tire.

PLÂTRONOIR, subst. mas. (*plâtronoar*), outil dont les maçons se servent pour pousser la brique ou la pierre dans les trous où ils scellent quelque ouvrage avec du *plâtre*.

PLÂTURE, subst. mas. *(plâture)*, t. d'hist. nat., genre de serpents aquatiques des Indes, à queue aplatie et à crochets venimeux.

***PLATYCARPE**, subst. mas. *(platikarpe)* (du grec πλατυς, plat, et καρπος jointure), t. de bot., arbre qui croît sur les rives de l'Orénoque.

***PLATYCÉPHALE**, subst. mas. *(platicéfale)* (du grec πλατυς, plat, et κεφαλη, tête), t. d'hist. nat., famille d'insectes de la division des bousiers.

PLATYCÉRATE, subst. mas. *(platicérate)* (du grec πλατυς, large, et κερας, corne), t. d'hist. nat., famille d'insectes dont les cornes sont fort ouvertes. Voy. APHODIES.

PLATYCÈRE, subst. mas. *(platicère)*, t. d'hist. nat., genre d'insectes lamellicornes de la famille des coléoptères.

PLATYLOBE, subst. mas. *(platilobe)* (du grec πλατυς, plat, et λοβος, lobe), t. de bot., genre d'arbres de la famille des legumineuses. Voyez BOSSICHE.

PLATYNOTE, subst. mas. (*platinote*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PLATYONIQUE, subst. mas. (*plati-onike*), t. d'hist. nat., genre de crustacés qui ressemblent à un œil, lequel fait partie de l'ordre des décapodes.

PLATYOPHTHALME, subst. mas. *(plati-ofetalme)* (du grec πλατυς, plat, et οφθαλμος, œil), t. d'hist. nat., pierre précieuse qui a la figure d'un œil.

PLATYPE, subst. mas. (*platipe*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PLATYPÈZE, subst. mas. (*platipéze*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

PLATYPHYLLE, subst. mas. et adj. des deux genres *(platifile)* (du grec πλατυς, large, et de φυλλον, feuille), t. de bot., genre de plantes cryptogames.

***PLATYPODE**, subst. mas. et adj. des deux genres *(platipode)* (du grec πλατυς, large, et de ποδος, gén. de πους, pied), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux à pieds aplatis.

PLATYPROSOPE, subst. mas. *(platiprozope)*, t. d'hist. nat., section d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PLATYPTÈRE, subst. mas. *(platipetère)* (du grec πλατυς, plat, et πτερον, antenne), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères, à large bec.

***PLATYRHYNQUE** subst. mas. (*platireinke*) (du grec πλατυς, large, et de ρυγχος, bec), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux à large bec.

***PLATYROSTRE**, subst. mas. et adj. des deux genres *(platirocetre)* (du grec πλατυς, large, et du latin *rostrum*, bec), t. d'hist. nat., genre de poissons de l'ordre des chondroptérygiens.

PLATYRRHINIA, subst. mas. (*platirinein*), t. d'hist. nat., genre de singes d'Amérique, à narines larges et ouvertes sur les côtés du nez.

PLATYSCÈLE, subst. mas. (*platicecèle*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PLATYSMAMOÏDE, subst. mas. *(platicemamo-ide)* (du grec πλατυς, plat, et μυωδης, musculeux). Voy. PEAUSSIER.

***PLATYSOMES**, subst. m. pl. (*platizome*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes de l'ordre des coléoptères.—Au sing., espèce d'escarbot.

PLATYSTE, subst. mas. *(platicete)*, t. d'hist. nat., genre de poissons qui se rapproche de celui des silures.

***PLATYURE**, subst. fém. *(plati-ure)*, t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

PLATYZOME, subst. fém. (*platizome*), t. de botanique, genre de plantes de la famille des fougères, qui croît à la Nouvelle-Hollande.

***PLAUBAGE**, subst. mas. *(plôbaje)*, t. de bot., sorte de plante dentelaire.

PLAUDE, subst. fém. *(plôde)*, sorte de souquenille. Voy. BLAUDE, qui semble être le même.

PLAUSIBILITÉ, subst. fém. (*plôzibilité*), t. didactique, qualité de ce qui est *plausible*.

PLAUSIBLE, adj. des deux genres *(plôzible)* (en lat. *plausibilis*, fait de *plaudere*, applaudir), qui a une apparence spécieuse, probable, vraisemblable : avec cette différence que ce qui est *plausible* est probablement ce qu'on peut approuver; ce qui est *probable*, ce qu'on peut prouver par des raisonnements; ce qui est *vraisemblable*, ce qu'on peut supposer vrai. (*M. Guizot*.)

PLAUSIBLEMENT, adv. *(plôzibleman)*, d'une manière *plausible*.

PLAUSITÉ, part. pass. de *plausiter*.

PLAUSITER, v. neut. *(plôzité)* (en lat. *plausitare*), se dit d'un certain cri de la colombe ou d'un certain bruit produit par le frémissement de ses ailes. Inusité.

PLAYÉ, E, part. pass. de *player*.

PLAYER, v. act. *(plè-ié)*, blesser.—*se* PLAYER, v. pron. Vieux et même inusité.

PLAZE, subst. mas. *(plaze)*, t. de bot., espèce d'arbrisseau du Mexique, de la famille des labiatiflores.

PLÉBAN, subst. mas. *(pléban)*, nom que l'on donnait autrefois au curé qu'un chapitre avait choisi.

***PLÈBE**, subst. fém. *(plèbe)* (en lat. *plebs*), la partie du peuple qui ne jouit d'aucun droit politique ou civil, telle qu'était la *plèbe* romaine durant les premiers temps de la république.

PLÉBÉCULE, subst. fém. (*plebekule*) (en lat. *plebecula*), petit peuple, canaille.

PLÉBÉIANISME, subst. mas. *(plébé-i-aniceme)*, état, intérêts des *plébéiens*.

***PLÉBÉIEN**, subst. et adj. mas., au fém. **PLÉBÉIENNE** *(plébé-iein, iène)* (du lat. *plebs*, *plebis*, peuple); on désignait par ce mot, chez les Romains, celui qui ne descendait pas des premiers sénateurs dont Romulus forma le sénat, ni de ceux qui y furent appelés par les rois qui lui succédèrent.— Qui était de l'ordre du peuple. — *Jeux plébéiens*, en l'honneur du peuple.

PLÉBÉIENNE, subst. et adj. fém. Voy. PLÉBÉIEN.

PLÉBISCITE, subst. mas. *(plébicite)* (en latin *plebiscitum*), décret émané du *peuple* romain assemblé en tribus, sans le concours des sénateurs ni des patriciens, et sur la réquisition de l'un de ses tribuns. Les *plébiscites*, quoique faits par les plébéiens seuls, obligeaient aussi les patriciens.

***PLÉCOPODE**, subst. mas. (*plékopode*) (du grec πλεκειν, nouer, enlacer, et πους, ποδος, pied), t. d'hist. nat., sorte de poissons de la division des thoraciques.

***PLÉCOPTÈRE**, subst. mas. *(plékopetère)* (du grec πλεκειν, nouer, enlacer, et πτερον, aile ou nageoire), t. d'hist. nat., famille de poissons cartilagineux, téléobranches, qui ont les nageoires du ventre ordinairement soudées.

PLÉCOSTE, subst. mas. *(plékocete)*, t. d'hist. nat., genre de poissons qui se rapproche de celui des loricaires.

PLÉCOSTOME, subst. mas. *(plékocetome)* (du grec πλεκειν, nouer, et στομα, bouche), t. de bot., genre de plantes de la famille des champignons.

PLÉCOSTUS, subst. mas. (*plékocetuce*), t. d'hist. nat., genre d'oreillards qui diffère peu de celui des vespertilions.

PLECTANÈJE, subst. mas. *(plèketanèje)*, t. de bot., sorte d'arbuste de la famille des apocynees.

***PLECTOGNATHE**, subst. mas. *(plèktoguenate)*, t. d'hist. nat., ordre de poissons qui diffèrent peu des téléobranches.

PLECTONEURITE, subst. fém. *(plèktoneurite)*, t. de médec., inflammation, engorgement des plexus nerveux.

***PLECTORHYNQUE**, subst. mas. *plèktoreinke*) (du grec πλεκειν, nouer, et ρυγχος, bec), t. d'hist. nat., genre de poissons de la division des abdominaux.

PLECTRANTHE, subst. mas. *(plèktrante)* (du grec πληκτρον, ergot, et ανθος, fleur), t. de bot., genre de plantes de la famille des labiées.

PLECTROPOME, subst. mas. *(plèktropome)*, t. d'hist. nat., genre de poissons établi aux dépens des bodians.

PLECTRUM, subst. mas. *(plèktrome)* (en latin *plectrum*, fait du grec πληκτρον, qui vient de πλησσω, je frappe), t. de musique anc., baguette légère avec laquelle on frappait les cordes de plusieurs instruments.

***PLÉE**, subst. fém. *(plé)*, t. de bot., plante de la famille des joncoïdes.

PLÉGORRHYSE, subst. fém. (*pléguorize*), t. de bot., sorte d'arbrisseau qui croît au Chili.

***PLÉIADES**, subs. fém. pl. *(ple-iade)* (du gr. πλειαδης, fait de πλειν, naviguer ; parce qu'au printemps, et vers le temps de leur lever héliaque, on commençait les grandes navigations. Les Romains les appelaient *vergiliæ*, de *ver*, printemps), t. d'astron., étoiles au nombre de six, situées sur le dos, ou, suivant les anciens, qui

en comptaient sept, sur la queue du Taureau. On en distingue un plus grand nombre à l'aide des lunettes. — Au sing., on a appelé *pleiade poétique*, sept poètes illustres. — Subst. propre fém. plur., myth., filles de Pléione et d'Atlas, lesquelles furent métamorphosées en étoiles, et placées sur la poitrine du Taureau, l'un des douze signes du Zodiaque, parce que leur père avait voulu lire dans le ciel pour découvrir les secrets des dieux. Elles étaient sept, savoir : Alcyoné, Céléno, Électre, Maïa, Astérope, Mérope et Taygète.

PLÉIAS, subst. fém. (*plé-i-âce*), nom donné à la *pléiade* Maïa, la plus brillante de toutes.

PLEIGE, subst. mas. (*plèje*) (en latin *prœs*, *prædis*, caution, dont on a, dans la basse latinité, fait *prægius*), t. de palais, caution, répondant. Vieux et hors d'usage.

PLEIGÉ, E, part. pass. de *pleiger*.

*PLEIGER, v. act. (*plèjé*), cautionner en justice. Il est vieux et même hors d'usage.

*PLEIN, E, adj. (*plein, plène*) (en lat. *plenus*, qui lui-même est tiré du grec πλέος ou πλεῖος), qui contient tout ce qu'il est capable de contenir; où il ne reste point d'espace vide.—Par extension, qui contient beaucoup de... : *salle pleine de monde.—Plein comme un œuf*, tout-à-fait *plein*. —Copieux, abondant en... : *jardin plein de fruits*. — En parlant d'une bête qui porte des petits, on dit *pleine* et non pas *grosse* ni *enceinte*. —Il se dit des ouvrages d'esprit et des choses morales : *livre plein d'érudition*, *homme plein d'esprit, de bonté, de courage*, etc.—Entier, absolu : *avoir pleine connaissance d'une affaire ; il a un plein pouvoir sur l'esprit de...—Homme plein de difficultés*, fort difficultueux ; *plein d'expédients*, qui en trouve sur tout; *plein de lui-même*, qui a une haute opinion de sa personne. —*Être plein d'une chose*, en avoir l'esprit rempli, l'imagination tout occupée.—Fam. : *avoir le ventre plein*, être rassasié.—*Visage plein*, rond et gras. —*Style plein et nourri*, où il y a beaucoup d'idées.—*Être plein de loisir*, maître de son temps et sans affaires.—*Mois plein*, mois lunaire synodique de trente jours, par opposition au *mois cave*, qui n'en a que vingt-neuf.—*Année pleine*, année lunaire de trois cent cinquante-quatre jours; lorsqu'elle n'en a que trois cent cinquante-trois, on l'appelle *année cave*. — *Écu plein*, t. de blas., écu rempli d'un seul émail. —*Armes* ou *armoiries pleines*, sans écartelure ni brisure. — En bot., *fleur pleine*, fleur double. — *Arbre à plein vent*, auquel on laisse la faculté de s'élever à toute la hauteur dont il est susceptible. — *Plein jeu*, en t. de mus., se dit : 1° du jeu de l'orgue, lorsqu'on a mis tous les registres ; 2° des instruments à cordes, lorsqu'on en tire tout le son qu'ils peuvent donner. — *En plein, en pleine*, loc. adv., au milieu, dans, etc.—*En plein midi, en plein jour*, publiquement. — *En pleine mer*, en haute mer.—*Tout plein*, beaucoup. — *A pleines mains*, loc. adv., fig., en grande quantité, abondamment : *donner à pleines mains, répandre à pleines mains.—A pleines voiles*, au moyen de toutes les voiles.—*Crier à pleine tête* ou *gorge*, de toute sa force.— *Passer d'un plein saut, d'une petite charge à une grande*, y passer tout d'un coup, etc.—*Prendre une bille pleine*, au jeu de billard, la toucher par son centre.—PLEIN, REMPLI. (*Syn.*) Il ne peut plus en tenir, dit *Gérard*, dans ce qui est *plein* ; on ne peut pas en mettre davantage dans ce qui est *rempli*. Le premier a un rapport particulier à la capacité du vaisseau ; et le second, à ce qui doit être reçu dans cette capacité ; aux noces de Cana, les vases furent *remplis* d'eau ; et par miracle, ils se trouvèrent *pleins* de vin.

PLEIN, subst. mas. (*plein*), ce qui est opposé au vide : *le plein et le vide*.—En t. d'écriture, *le plein de la plume*, certaine largeur dans le trait, par opposition au *délié*. — En archit., *le plein d'un mur*, le massif.— Quand on tire au but, on dit *mettre dans le plein* ou *en plein*.—Au jeu de trictrac : *faire, conserver, tenir, rompre son plein*.

PLEIN-CHANT. Voy. PLAIN-CHANT.

PLEINE-CROIX, subst. fém. (*plènekroè*), garniture que l'on forme sur le rouet d'une serrure.

PLEINEMENT, adv. (*plèneman*), entièrement, tout-à-fait.

PLEIN-POUVOIR, subst. mas. (*pleinpouvoare*), *pouvoir* qu'on donne à un *plénipotentiaire*.

PLEIN-SUCRE, subst. mas. (*pleinçukre*), t. de confiseur : *confire des fruits à plein sucre*, mettre une livre de sucre pour une livre de fruits.

*PLÉIONE, subst. propre fém. (*plé-i-one*), myth., nom d'une nymphe marine. Elle était fille de l'Océan et de Thétis, femme d'Atlas et mère des *Pleiades*.

*PLÉMOCHOÉ, subst. fém. (*plémoko-é*), t. d'antiq., fête grecque, l'une des Éleusinies, que l'on célébrait, chez les Athéniens, le 23 du mois boédromion.

PLEINPE, subst. fém. (*pleinpe*), t. de mar., sorte de petit bâtiment hollandais pour la pêche. Peu connu.

PLÉNIÈRE, adj. fém. (*pléni-ère*), entière et parfaite : *indulgence plénière*, rémission *pleine* et entière de toutes les peines dues aux péchés. —*Cour plénière*, autrefois, assemblée solennelle que tenaient les grands princes. Il n'est usité que dans ces deux phrases.

PLÉNIPOTENTIAIRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*plénipotancière*) (du lat. *plenus*, plein, et *potentia*, pouvoir), envoyé d'un souverain qui a un *plein pouvoir* pour une négociation. — Il se dit même des agents diplomatiques de second ordre.

PLÉNIPRÉBENDÉ, subst. et adj. mas. (*pléniprébandé*), chanoine qui jouissait autrefois de tous les revenus attachés à sa *prébende*.

PLÉNIROSTRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*plénirocetre*) (du latin *plenus*, plein, et *rostrum*, bec), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux passereaux, dont le bec, sans crénelures, est droit, allongé et comprimé.

PLÉNISTE, subst. mas. (*plénicete*), partisan du *plein* ; philosophe qui soutient qu'il n'y a point de vide dans la nature. Peu usité.

PLÉNITUDE, subst. fém. (*plénitude*) (en latin *plenitudo*), abondance excessive. Il n'est d'usage au propre que dans cette phrase : *plénitude d'humeurs* ou simplement *plénitude*. — Il se dit au figuré et en style de chancellerie, de la puissance des souverains : *par plénitude de puissance.*— En style de l'Écriture-Sainte : *plénitude de grace ; la plénitude de la Divinité; la plénitude* (l'accomplissement) *des temps*.

PLÉON., abréviation du mot *pléonasme*.

*PLÉONASME, subst. mas. (*plé-onaceme*) (en grec πλεονασμός, abondance, qui vient de πλεονάζω, j'abonde, dérivé lui-même de πλέος, plein), proprement, figure par laquelle on ajoute des mots inutiles pour le sens d'une phrase, mais qui peuvent y mettre de la force ou de la grace : *voyons voir* est un *pléonasme*, parce que *voyons* dit tout autant que *voyons voir*.—Dans une acception plus usitée, redondance vicieuse de paroles.

PLÉONASTE, subst. mas. (*plé-ônacete*), t. d'hist. nat., sorte de schorl ou de grenat brun.

PLÉOPELTE, subst. mas. (*plé-opèlete*), t. de bot., fougère du Mexique, dont la souche est rampante.

PLÉROSE, subst. fém. (*plérôze*) (en grec πλήρωσις, replétion, dérivé de πληρόω, je remplis), t. de médec., réplétion ou rétablissement d'un corps épuisé par les maladies.

PLÉROTIQUE, adj. des deux genres (*plérotike*), t. de médec., qui est propre à faire renaître les chairs. Voy. PLÉROSE.

PLÉSIE, subst. fém. (*plézi*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

*PLÉSION, subst. fém. (*plézion*), carré long, à centre plein ou vide, formé par une troupe d'infanterie chez les anciens Grecs.

PLÉSIOPE, subst. mas. (*plézi-ope*), t. d'hist. nat., sous-genre de poissons établi pour placer les chromis à tête comprimée, à yeux rapprochés, etc.

PLÉSIOSAURE, subst. mas. (*plézi-ozôre*), t. d'hist. nat., espèce de reptile.

PLESMONE, subst. fém. (*plècemone*), t. de médec., plénitude de l'estomac, état opposé à la faim.

PLESMONIQUE, adj. des deux genres (*plècemonike*), qui est affecté de la *plesmone*, malade de la *plesmone*.

*PLESSIS, subst. mas. (*plèci*), vieux mot qui signifiait anciennement : *maison de plaisance*. Le nom en est resté à plusieurs terres seigneuriales et à plusieurs pays.

PLESTIE, subst. fém. (*plècetí*), t. d'hist. nat., la bordelière, sorte de poisson du genre des cyprins.

PLET, subst. mas. (*plè*), t. de mar., pli d'un cordage roulé sur lui-même.

PLÉTEUX, subst. mas. (*pléteu*), t. de pêche, outil propre à donner la courbure convenable aux haims.

PLÉTHORE, subst. fém. (*plétore*) (du grec πληθωρα, plénitude, qui vient de πλήθω, je remplis, dérivé de πλέος, plein), t. de médec., réplétion d'humeurs ou de sang.

PLÉTHORIQUE, adj. des deux genres (*plétorike*), t. de médec., replet, abondant en humeurs.

*PLÈTHRE ou PLÉTHRON, subst. mas. (*plètre, plètron*), t. d'antiq., chez les Grecs, mesure de longueur, environ quinze toises deux pieds.

PLEUMOBRANCHE, subst. mas. (*pleumobranche*), t. d'hist. nat., famille de mollusques, les limaces, limacelles, etc.

PLEUR, subst. mas. (*pleur*), larme, action de *pleurer*. (*Bossuet*.) Voy. PLEURS.

PLEURANDRE, subst. mas. (*pleurandre*), t. de bot., genre de plantes de la famille des millepertuis.

PLEURANT, E, adj. (*pleuran, rante*), qui verse des larmes, qui *pleure* : *voir toutes choses d'un œil pleurant*.

PLEURARD, E, subst. et adj. (*pleurar, rarde*), avare, larmoyant, qui se plaint de misères : *c'est un pleurard*.

PLEURE, subst. fém. (*pleure*). Voy. PLÈVRE qui seul se dit.

PLEURÉ, E, part. pass. de *pleurer*.

PLEURE-MISÈRE, PLEURE-PAIN, subst. mas Voy. PLEURARD.— Au plur. des *pleure-misère*, des *pleure-pain*.

*PLEURER, v. act. et neut. (*pleuré*), répandre des larmes.—*Pleurer de colère, de dépit, de joie, de tendresse* : *pleurer sur quelqu'un*, déplorer ses fautes, ses égarements, ses malheurs. — On dit prov. d'un homme qui aurait, par exemple, un chapeau neuf très-petit, quand la mode est de porter de grands chapeaux, un habit neuf court et étroit, quand les habits longs et larges sont à la mode, qu'*il a pleuré pour avoir un chapeau, pour avoir un habit*. — On dit d'une personne qui a quelque sérosité qui lui distille des yeux de temps en temps, que *les yeux lui pleurent*, que *ses yeux pleurent*. — Par extension, *la vigne pleure*, il en dégoutte de l'eau.— Prov. : *pleurer comme une vache*, ou, plus communément, *comme un veau*, *pleurer* excessivement et surtout pour une chose qui n'en vaut pas la peine, regretter beaucoup. — Témoigner du repentir : *pleurer ses péchés.*—*Pleurer la mort de son père*, ou *pleurer son père, son fils*. — *Il ne lui reste que les yeux pour pleurer*, il a tout perdu. — *Un tel malheur devrait être pleuré avec des larmes de sang*, on ne saurait trop le déplorer. — *Pleurer le pain que quelqu'un mange*, se dit d'un avare qui regrette la nourriture d'une personne qu'il doit nourrir.—SE PLEURER, v. pron.

*PLEURES, subst. fém. plur. (*pleure*), t. de comm., laines coupées sur des bêtes mortes.

PLEURÉSIE, subst. fém. (*pleurézi*) (en grec πλευριτις, de πλευρος, plèvre), t. de médec., inflammation de la *plèvre*, qui cause une douleur de côté très-violente, accompagnée d'une fièvre aiguë, de crachats sanguinolents, etc. — *Fausse pleurésie*, douleur très-aiguë de côté, sans fièvre, sans soif, et souvent sans toux, causée par une sérosité âcre engagée dans la *plèvre*.

*PLEURÉTIQUE, adj. des deux genres (*pleurétike*), qui concerne la *pleurésie*. — Subst., qu est attaqué d'une *pleurésie*.

PLEUREUR, subst. et adj. mas., au fém. PLEUREUSE (*pleureur, reuze*), celui ou celle qui *pleure* presque sans raison. — *Saule pleureur, saule* dont les branches sont pendantes. — T. d'hist. nat., subst. mas., espèce de sapajou qui pousse des cris plaintifs comme les enfants.

*PLEUREUSE, subst. fém. (*pleureuze*.) Voyez PLEUREUR. —Adj. fém. Voy. PLEUREUX.

PLEUREUSES, subst. fém. plur. (*pleureuze*), t. d'antiq., chez les Grecs et les Romains, femmes louées pour *pleurer* aux funérailles.—Larges manchettes de batiste qu'on met sur les revers des manches d'un habit dans les premiers temps d'un grand deuil.

PLEUREUX, adj. mas., au fém. PLEUREUSE (*pleureu, reuze*), qui *pleure* facilement. — *Il a*

encore *les yeux tout pleureux*, tout rouges d'avoir *pleuré*, tout moites. — *Avoir l'air pleureux, la mine pleureuse*, l'air et la mine d'une personne triste, affligée. (*Gattel.*)—Subst., qui *pleure* facilement, pour rien. Fam.

PLEURITE, subst. fém. (*pleurite*) (en grec πλευριτις, fait de πλευρα, plèvre), t. de médec., synonyme de *pleurésie*. — Septième genre de la cinquième famille de la nosologie d'*Alibert*, celle des pneumoses.

PLEURITIQUE, adj. des deux genres. Voy. PLEURÉTIQUE.

PLEURNICHÉ, part. pass. de *pleurnicher*.

PLEURNICHER, v. neut. (*pleurniché*), faire semblant de *pleurer*.

PLEURNICHEUR, subst. mas., **PLEURNICHEUSE**, subst. fém. (*pleurnicheur, cheuze*), qui feint de *pleurer*; qui *pleure* sans cesse et sans raison.

PLEURNICHEUSE, subst. fém. Voy. PLEURNICHEUR.

PLEUROBRANCHE, subst. mas. (*pleurobranche*) (du grec πλευρα, plèvre, et βραγχος, gorge), t. d'hist. nat., genre de vers mollusques nus de la mer des Indes.

PLEUROCÈLE, subst. fém. (*pleurocèle*) (du grec πλευρα, plèvre, et κηλη, tumeur), t. de médec., hernie thoracique ou de la *plèvre*.

PLEUROCYSTHE, subst. mas. (*pleurocicete*) (du grec πλευρα, côté, et κυσθος, anus), t. d'hist. nat., sorte d'oursin dont l'anus est de côté.

PLEURODYNIE, subst. fém. (*pleurodini*) (du grec πλευρα, côté, et οδυνη, douleur), t. de médec., douleur de côté, rhumatisme dans les muscles intercostaux.

PLEURODYNIQUE, adj. des deux genres (*pleurodinike*), qui a rapport à la *pleurodynie*.

PLEUROGONIS, subst. fém. (*pleuroguonice*), t. de bot., genre de plantes.

***PLEURONECTE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*pleuronèkte*) (du grec πλευρα, côté, et νηκτος, qui nage), t. d'hist. nat., genre de poissons pectoraux, à deux yeux situés des deux côtés de la tête.

PLEUROPE, subst. mas. (*pleurope*), t. de bot., espèce de plante du genre des champignons.

PLEUROPÉRIPNEUMONIE, subst. fém. Voyez PLEUROPNEUMONIE.

PLEUROPÉRIPNEUMONIQUE, adj. des deux genres. Voyez PLEUROPNEUMONIQUE.

PLEUROPNEUMONIE, subst. fém. (*pleuropeneumoni*) (du grec πλευρα, plèvre, et πνευμων, poumon), t. de médec., *pleurésie* compliquée de *pneumonie*, c'est-à-dire dans laquelle la plèvre et les poumons sont enflammés.

PLEUROPNEUMONIQUE, adj. des deux genres (*pleuropeneumonike*), qui concerne la *pleuropneumonie*. —Subst., qui est affecté d'une *pleuropneumonie*.

PLEURORRHÉE, subst. fém. (*pleurôré*) (du grec πλευρα, plèvre, et ρεω, je coule), t. de médec., accumulation de fluides dans la *plèvre*.

PLEURORRHÉIQUE, adj. des deux genres (*pleurôré-ike*), qui tient, qui est relatif à la *pleurorrhée*.

PLEURORTHOPNÉE, subst. fém. (*pleurortopené*) (du grec πλευρα, côté, ορθος, droit, et πνεω, je respire), t. de médec., douleur de côté qui ne laisse la respiration libre qu'en posant son corps dans une direction verticale.

PLEUROSPASME, subst. mas. (*pleurocepaceme*) (du grec πλευρα, côté, et σπασμα, spasme), t. de médec., *spasme* de la poitrine, qui n'affecte qu'un seul côté de cet organe.

PLEUROSPASMODIQUE, adj. des deux genres (*pleurocepacemodike*), qui a rapport, qui tient au *pleurospasme*.

PLEUROTHALLE, subst. fém. (*pleurotale*), t. de bot., genre de plantes à feuilles pareilles à celles du dragonnier.

PLEUROTHOTONOS, subst. mas. (*pleurototonoce*) (du grec πλευροθεν, de côté, et τεινω, je tends), t. de médec., maladie spasmodique qui courbe le corps de côté.

PLEUROTOME, subst. mas. (*pleurotome*), t. d'hist. nat., genre de testacés de la division des univalves.

PLEUROTOMIER, subst. mas. (*pleurotomié*), t. d'hist. nat., animal du *pleurotome*.

***PLEURS**, subst. mas. plur. (*pleur*), larmes, plainte, gémissement.—*Bossuet* (Oraison funèbre d'Anne de Gonzague) a dit au singulier : *là commencera ce pleur éternel*.— Poet. : *les pleurs de l'Aurore*, la rosée. Voy. LARME. — *Essuyer ses pleurs*, se consoler ; *essuyer les pleurs de quelqu'un*, lui apporter des consolations.— *Fondre*, *être en pleurs*, *pleurer* excessivement. — *Les pleurs de la vigne*, l'eau qui s'échappe des jeunes bourgeons.—*Pleurs de terre*, eaux de pluie qui coulent entre les terres.

PLEURTUIT, subst. propre mas. (*pleurtui*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Malo, dép. d'Ille-et-Vilaine.

PLEUTRE, subst. mas. (*pleutre*), t. de mépris et très-familier, homme de nulle capacité, de nulle valeur.—On entend généralement aussi par ce mot : *un avare*.

PLEUVI, E, part. pass. de *pleuvir*.

PLEUVIR, v. neut. (*pleuvir*), exceller, surpasser. Vieux et même hors d'usage.

***PLEUVOIR**, v. neut. et unipers. (*pleuvoar*) (en lat. *pluere*), il se dit, au propre, de l'eau qui tombe du ciel : *il pleut à verse*. On a dit autrefois qu'*il pleuvait du sang*. — On dit qu'*il pleut dans une maison*, lorsqu'elle n'est pas bien couverte, et que la pluie y tombe.—*Pleuvoir* se dit aussi par similitude de plusieurs choses qui tombent d'en haut en grande quantité : *les bombes pleuvaient sur les maisons*. — Prov. : *quand il pleuvrait des hallebardes*, quelque mauvais temps qu'il puisse faire ; et cela se dit ordinairement pour marquer qu'on est dans la nécessité ou dans la ferme résolution de sortir, et qu'il n'y a aucune considération de mauvais temps qui en puisse empêcher.—Prov et fig., on dit d'une espérance très-incertaine, d'un projet très-hasardé, que *c'est un écoute s'il pleut*. —*Je n'en ai non plus qu'il en pleut*, expression proverbiale qui signifie *qu'on n'a pas de la chose dont on parle*. Elle se lit dans l'*Acad.*, mais elle n'en est pas moins surannée. —Au fig., neut. et toujours à la 3e personne, tomber avec abondance : *l'argent y pleut ; les coups de mousquet y pleuvaient ; les chansons, les brochures pleuvent*, ou *il pleut des chansons contre lui*.— On dit aussi : *faire pleuvoir* (faire tomber) *des flèches, des pierres sur...*—*Comme s'il en pleuvait*, en grande quantité.

PLÉVI, E, part. pass. de *plévir*.

PLÉVIR, v. act. (*plévir*), donner caution. Vieux et même hors d'usage. — SE PLÉVIR, v. pron.

***PLÈVRE** ou **PLEURE**, subst. fém. (*plèvre*) (en grec πλευρα), t. d'anat., membrane qui garnit intérieurement les côtes et les muscles intercostaux.

PLÉVRODYNIE, subst. fém., **PLÉVRODYNIQUE**, adj. des deux genres. Voy. PLEURODYNIE, PLEURODYNIQUE.

PLEXANDRE, subst. fém. (*plèkçandre*), t. d'hist. nat., genre de polypiers établi aux dépens des gorgones.

PLEXICHRONOMÈTRE, subst. mas. (*plèkcikronomètre*) (du grec πλεκω, j'entrelace, χρονος, temps, et μετρον, mesure), espèce de *chronomètre*.

PLEXICHRONOMÉTRIE, subst. fém. (*plèkcikronométri*), la manière, l'action, l'art de se servir du *plexichronomètre*.

PLEXICHRONOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*plèkcikronométrike*), qui est relatif, qui a rapport au *plexichronomètre*.

PLEXIFORME, adj. des deux genres (*plèkciforme*) (du mot *plexus*, dérivé du grec πλεκω, j'entrelace, et du lat. *forma*, forme), t. d'anat., en forme de *plexus*.

PLEXUS, subst. mas. (*plèkçuce*) (mot lat. dérivé de *plectere*, qui lui-même vient du grec πλεκω, je joins, j'enlace), t. d'anat., lacis de plusieurs filets de nerfs les uns avec les autres. —On appelle *plexus brachial*, un entrelacement nerveux formé par la réunion des branches antérieures des quatre derniers nerfs cervicaux, et par la branche antérieure du premier nerf dorsal ; *plexus cardiaque*, l'entrelacement nerveux qui constitue le centre de réunion des nerfs cardiaques ; *plexus cervical*, l'entrelacement nerveux formé par la réunion des branches antérieures des premier, second et troisième nerfs cervicaux ; *plexus choroïde*, les replis de la piemère intérieure, au nombre de deux, situés chacun dans un des ventricules latéraux du cerveau ; *plexus solaire*, un vaste réseau nerveux de la vie organique, formé par la réunion des ganglions et des rameaux appartenant spécialement aux deux grands nerfs dont ce *plexus* est le terme commun, tandis qu'il est l'origine de presque tous les *plexus* intestinaux ; *plexus cœliaque*, la division la plus considérable du *plexus* solaire, dont il n'est que le prolongement inférieur. Il enveloppe l'artère cœliaque et ses trois principales divisions, et se divise comme elle en trois *plexus* différents, savoir : *le plexus coronaire stomachique*, qui suit, dans sa distribution, l'artère du même nom, et fournit des ganglions nombreux qui la recouvrent ; *le plexus hépatique*, qui enveloppe l'artère de la veine-porte, se divise en deux portions, dont l'inférieure constitue le *plexus de l'artère gastro-épiploïque droite* ; l'autre, supérieure, plus considérable, donne des rameaux entrelacés à la vésicule du fiel et suit, dans la substance du foie, les rameaux du conduit hépatique, de l'artère hépatique et de la veine-porte, en formant beaucoup de petits ganglions. On nomme *plexus splénique*, celui dont les rameaux serpentent autour de l'artère splénique, et pénètrent la rate en suivant les divisions de cette artère ; *plexus coronaire*, les divisions des *plexus* cœliaque et cardiaque ; *plexus diaphragmatique*, le lacis nerveux provenant de la partie inférieure du solaire, pour accompagner les artères diaphragmatiques inférieures ; *plexus hépatique*, la division du *plexus* cœliaque, destinée pour les vaisseaux hépatiques ; *plexus hypogastrique*, l'entrelacement nerveux qui est situé dans la cavité pelvienne, et formé par des rameaux du *plexus* sacré et des ganglions abdominaux, et surtout par le *plexus* mésentérique inférieur ; *plexus lombaire* ou *lombo-abdominal*, un entrelacement nerveux formé par la réunion des branches abdominales des nerfs lombaires ; *plexus mésentérique inférieur*, le prolongement du *plexus* mésentérique supérieur, auquel se joignent des rameaux provenant des ganglions abdominaux et du *plexus* rénal ; *plexus mésentérique supérieur*, un entrelacement nerveux assez considérable, formé par le *plexus* solaire, au-dessous du *plexus* cœliaque, à la naissance de l'artère mésentérique supérieure ; *plexus pulmonaire*, un entrelacement nerveux considérable, situé derrière les bronches, et formé par le nerf vague ; *plexus rénal*, un lacis nerveux, double comme l'organe auquel il appartient, et provenant du *plexus* cœliaque et mésentérique supérieur ; *plexus sacré*, un entrelacement nerveux formé par le cordon lombo-sacré et par les premières paires sacrées. (*Laveaux.*)

PLEYON, subst. mas. (*plé-ion*), paille liée en botte. — Paille dont on couvre les petites salades en couche, et dont on fait des paillassons. — Petit brin d'osier qui sert à *plier* et lier la vigne.

PLI, subst. mas. (*pli*) (en lat. *plica*), un ou plusieurs doubles qu'on fait à une étoffe, à du linge.—Marque qui reste à une étoffe pour avoir été *pliée* : *cette étoffe, cet habit a un faux pli*. —Enveloppe : *mettre deux lettres sous le même pli*.—En peinture, partie enflée d'une draperie, formée par l'ampleur de l'étoffe. — Il se dit de l'endroit où une chose se *plie* : *le pli du coude, le pli de la jambe*.—*Pli*, t. d'archit., angle rentrant d'un mur, par opposition à *coude*, qui est l'angle saillant.—En t. de mar., on appelle *pli du câble*, la longueur de la roue du câble, tel qu'il est roulé dans sa place. *Ne mouiller qu'un pli du câble*, c'est ne filer que très-peu de câble en mouillant l'ancre.— T. de man. : *le pli de l'embouchure d'une bride*, l'endroit de la brisure du mors. — Fig., 1° habitude : *il a pris son pli*, l'habitude est formée ; *il a pris un bon ou un mauvais pli* : il a de bonnes ou de mauvaises habitudes ; 2° tournure : *donner un bon pli à une affaire*. — *Avoir des plis au front*, des rides.— Fam. : *cet habit ne fait pas un pli*, est juste à la taille.—Fig. et fam. : *cette affaire ne fera pas un pli*, ne fera point de difficulté, ne souffrira point de contradiction.

PLIABLE, adj. des deux genres (*pli-able*), *pliant*, flexible, aisé à *plier*, au prop. et au fig. : *ce bois n'est pas pliable ; son caractère est assez pliable*. Peu usité : on dit mieux *pliant*.

PLIAGE, subst. mas. (*pli-aje*), action de *plier*, ou effet de cette action.

PLIANT, subst. mas. (*pli-an*), espèce de siége qui se *plie* en deux, et qui n'a ni bras ni dossier.

***PLIANT, E**, adj. (*pli-an, ante*), qui *plie*, qui est facile à *plier*.—Au fig. : *il a l'humeur pliante*, docile.

PLICA, subst. mas. *(plika)*, t. de médec. Voy. PLIQUE.

*PLICATILE, adj. des deux genres *(plikatile)*, t. de bot., qui peut se *plier* ou se *plisser*.

PLICATULE, subst. fém. *(plikatule)*, t. d'hist. nat., mollusque acéphale, bivalve.

PLICOSTOME, subst. mas. *(plikocetome)*, t. d'hist. nat., sorte de poisson du genre des cuirassiers.

PLIE, subst. fém. *(pli)*, t. d'hist. nat., espèce de pleuronecte, qui ressemble par la forme au turbot et à la sole.

*PLIÉ, E, part. pass. de *plier*.

PLIÉ, subst. mas. *(pli-é)*, t. de danse, mouvement des genoux qu'on *plie* : *faire des pliés*.

PLIEMENT, subst. mas. *(pliman)*, action de *plier* des feuilles de papier pour relier ou brocher un livre.—Action de monter un éventail. On dit plus souvent PLIAGE.—Nous ferons observer que l'*Acad.* ne rapporte pas *pliement*, bien qu'il soit fort usité. D'un autre côté, on trouve dans son dictionn. *plissement*, mais non *plissage*, qui toutefois se dit plus que *plissement*. Nous croyons qu'on peut adopter *pliement* et *plissage*.

PLIER, v. act. *(pli-é)* (en lat. *plicare*, du grec πλέκειν, joindre, plier), mettre en un ou plusieurs *plis* et avec quelque arrangement : *plier du linge, des étoffes, du papier ; plier une lettre.*— Courber, fléchir : *plier les genoux, les bras.*— *Plier des pièces de bois*, les faire courber en les chauffant.—T. de man.: *plier un cheval à droite* ou *à gauche*, l'accoutumer à tourner sans peine à ses deux mains ; *plier le cou d'un cheval*, le rendre souple, afin qu'il obéisse plus promptement quand on veut le tourner. — En t. de mar. : *un bâtiment plie*, lorsqu'ayant le vent du travers, il incline plus ou moins sous sa voilure; *un vaisseau plie le côté*, lorsqu'il a le côté faible, et qu'il porte mal la voile ; *plier les voiles, plier le pavillon*, les attacher, et ne pas les laisser étendus.—Fig., et en t. de guerre, reculer; céder à la force : *l'infanterie plia*. Voyez PLOYER. On dit qu'*une armée a plié bagage*, pour dire qu'elle a décampé, qu'elle s'est retirée de devant une autre armée; qu'*un homme a plié bagage*, pour dire qu'il s'en est allé furtivement.—On a dit dans le même sens : *plier* ou mieux *faire son paquet*.—On a dit aussi, mais anciennement : *plier la toilette*, pour signifier, voler, emporter les hardes de quelqu'un. — En t. d'éventaillistes : *plier un éventail*, le monter, y mettre le bois. Il signifie aussi quelquefois, faire les *plis* au papier, pour le mettre en état de recevoir la monture.— En t. de relieurs, mettre les feuilles de la grandeur qu'elles doivent avoir dans le format : *on plie les feuilles en deux pour l'in-folio, en quatre pour l'in-quarto*, etc.—Fig. : 1° *plier les genoux devant le veau d'or*, faire servilement la cour à un homme riche et puissant; 2° *plier son esprit, son humeur*, l'assujétir selon le besoin, selon les occasions.—Neut., devenir courbé : *roseau, bâton, baguette qui plie.* — *Plier sous le faix*, au propre et au figuré. — Prov. : *c'est un roseau qui plie à tout vent*, c'est un homme faible qui cède à la volonté des uns et des autres. —*Il vaut mieux plier que rompre*, il vaut mieux céder que de se perdre en résistant. — *se* PLIER, v. pron., se courber. — S'accommoder, céder : *se plier aux caprices, aux volontés de quelqu'un*.

PLIEUR, subst. mas., PLIEUSE, subst. fém., *(pli-eur, euze)*, celui, celle qui *plie du drap, des livres, du papier*, etc.

*PLIEUSE, subst. fém. Voy. PLIEUR.

PLINE, subst. mas. *(pline)*, t. de bot., sorte d'arbre qui croît dans les îles de l'Amérique.

PLINGÉ, E, part. pass. de *plinger*.

PLINGER, v. act. *(pleinjé)*, donner la première trempe à la mèche lorsqu'on fait de la chandelle. Peu usité.—*se* PLINGER, v. pron.

PLINGEURE, subst. fém. *(pleinjure)*, action de *plinger*.

*PLINTHE, subst. fém. *(pleinte)* (du grec πλινθος, brique, parce qu'elle en a la forme), membre d'architecture qui a la forme d'une petite table carrée. Dans les bases des colonnes, on l'appelle *socle*, et *tailloir* dans les chapiteaux.—Cordon d'un pont, lorsqu'il est en monture plate.— Plate-bande qui règne dans les ouvrages de maçonnerie et de menuiserie.—Ornement, en forme de petite plate-bande, sur une pièce de canon.

*PLIOIR, subst. mas. *(pli-oar)*, instrument dont on se sert pour *plier* et pour couper du papier.—Sorte de couteau de bois très-mince, large de quatre à cinq pouces, et long de deux ou trois pieds, sur lequel on dresse les *plis* des étoffes en laine.

PLIQUE, subst. fém., PLICA, subst. mas., (c'est dans l'*Académie* que nous trouvons ce double genre pour deux mots qui signifient une même chose) *(plike, plika)* (en lat. *plica*), t. de médec., maladie très-commune en Pologne, dans laquelle les cheveux sont si mêlés les uns avec les autres, qu'on ne peut les démêler ; lorsqu'on les coupe, il en sort du sang.

PLISSAGE, subst. mas. *(pliçaje)*, action de *plisser*, et même ce qui est *plissé*. L'*Académie* qui ne dit pas *plissage*, ne devrait pas dire *pliage*. Voy. notre observation critique au mot PLIEMENT.

*PLISSÉ, E, part. pass. de *plisser*, et adj. : *une collerette plissée*. — Subst. mas., t. d'hist. nat., espèce de reptile de la famille des lézards.

PLISSEMENT, subst. mas. *(pliceman)*, action de *plisser*.

PLISSER, v. act. *(plicé)*, faire des *plis* à des habits, à du linge ; il se dit des tailleurs et des ouvrières en linge. — Neut. : *cette étoffe plisse*, fait des *plis*.—On dit, qu'*une étoffe plisse bien*, que *des rideaux plissent bien* ou *mal*, pour dire que les *plis* en sont bien faits, que les *plis* y font un bon ou un mauvais effet. — *se* PLISSER, v. pron., devenir *plissé*.

PLISSON, subst. mas. *(pliçon)*, mets délicat composé de crème et de lait qu'on fait alternativement chauffer et refroidir, jusqu'à ce que le dessus se *plisse*, à l'épaisseur du doigt.

PLISSURE, subst. fém. *(pliçure)*, manière de *plisser* ; assemblage de plusieurs *plis*.

*PLISTOBOLINDE, subst. mas. *(plicetoboleinde)*, jeu de dés usité chez les anciens, où celui qui amenait le plus de points gagnait le coup ou la partie.

PLISTOLOCHIE, subst. fém. *(plicetolochi)*, t. de bot., nom qu'on a donné à une espèce de manne sauvage.

PLOAS, subst. mas. *(plo-âce)*, t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

*PLOC, subst. mas. *(plok)* (du grec πλοκη, tissu), composition de poil de vache et de verre pilé qu'on met entre le doublage et le bordage d'un vaisseau, pour le préserver des vers.—Laine de rebut.

PLOCAGE, subst. fém. *(plokaje)*, action de carder les laines.

PLOCAME, subst. mas. *(plokame)*, t. de bot., genre de plantes de l'ordre des rubiacées.

PLOCAMIE, subst. fém. *(plokami)*, t. de bot., genre de plantes la fam. aux dépens des varecs de *Linnée*.

PLOËRMEL, subst. propre mas. *(plo-èremèle)*, ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. du Morbihan.

PLOEUC, subst. propre mas. *(plo-euk)*, bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Brieuc, dép. des Côtes-du-Nord.

PLOIÈRE, subst. fém. *(plo-ière)*, t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hémiptères.

*PLOMB, subst. mas. *(plon)* (en lat. *plumbum*), métal d'un blanc bleuâtre, très-mou et le plus pesant après l'or et le platine. Les anciens chimistes l'appelaient *saturne*. — Balles de *plomb* dont on charge les armes à feu : *charger un fusil de menu plomb ; cette ville s'est rendue faute de plomb et de poudre.* — Instrument dont les maçons et les charpentiers se servent pour élever perpendiculairement leurs ouvrages.—Maladie dont les vidangeurs sont quelquefois attaqués, et qui consiste dans une suffocation et une défaillance totale, causée par la vapeur maligne des privés.— Les imprimeurs disent : *lire sur le plomb*, pour dire, lire sur l'œil du caractère le contenu d'une page ou d'une forme. — Fam. : *avoir du plomb dans la tête*, être froid et sage. —*Avoir besoin d'une calotte de plomb*, être frivole, léger, étourdi.—*Cul de plomb*, homme sédentaire.—*Jeter son plomb sur quelque chose*, former un dessein pour y parvenir, y prétendre, est un proverbe suranné, quoique nous le lisions dans l'*Académie*. — Au plur., cachots sous les toits, à Venise.

à-PLOMB, loc. adv. *(aplon)*, perpendiculairement : *mettre une muraille à-plomb*, la dresser *à-plomb*.—Directement : *le soleil donne à-plomb sur cet endroit.*—On dit subst., au mas. : *prendre l'aplomb* ou *les aplombs d'une muraille*, voir avec le *plomb* si elle est en ligne perpendiculaire. Voy. APLOMB.

*PLOMBAGE, subst. mas. *(plonbaje)*, action de *plomber*, de garnir de *plomb*.

*PLOMBAGINE, subst. fém. *(plonbajine)*, sorte de crayon, substance minérale de la nature du talc qu'on appelle *mine de plomb*. C'est la *carbure de fer* des minéralogistes modernes.

*PLOMBAGINÉE, subst. fém. *(plonbajiné)*, t. de bot., famille de plantes dicotylédones.

PLOMBATEUR, subst. mas. *(plonbateur)*, celui qui scelle en *plomb* les bulles qu'on dresse à Rome.

PLOMBÉ, subst. mas. *(plonbé)*, sorte de composition dont on se sert pour *plomber* certains livres.—T. d'hist. nat., poisson du genre du labre.

*PLOMBÉ, E, part. pass. de *plomber*, et adj., *tête plombée*, légère, étourdie.—*Visage plombé*, livide.

*PLOMBÉE, subst. fém. *(plonbé)*, composition dont on se sert pour colorer en rouge.—Autrefois, sorte de massue garnie de *plomb*. — En t. de pêche, *plomb* qu'on met au bout du filet pour le lester et le faire aller au fond de l'eau.— Ligne d'*à-plomb*.

PLOMBEMENT, subst. mas. *(plonbeman)*, affaissement. Peu usité.

*PLOMBER, v. act. *(plonbé)*, appliquer du *plomb*, ou une marque en *plomb*, sur les ballots. —Vernir la vaisselle de terre avec la mine de *plomb*. — Dans les manufactures, marquer les étoffes, etc., avec de petits sceaux de *plomb*. A Amiens on dit *ferrer*, et dans quelques autres endroits, *marquer*.—En maçonnerie, voir avec le *plomb* si une muraille est droite.—En t. de relieur, mettre le *plomb* sur la tranche d'un livre.—*Plomber une dent*, en t. de dentiste, remplir de *plomb* en feuilles minces une dent creuse. —Battre des terres rapportées afin qu'elles s'affaissent moins. — *se* PLOMBER, v. pron.

*PLOMBERIE, subst. fém. *(plonberi)*, art de fondre et de travailler le *plomb*. — Ouvrage du *plombier*.

*PLOMBEUR, subst. mas. *(plonbeur)*, celui qui *plombe* les marchandises.

PLOMBIER, subst. mas. *(plonbié)*, ouvrier qui travaille en *plomb*.

PLOMBIÈRE, adj. fém. *(plonbière)* : *pierre plombière*, qui ressemble au *plomb* et qui a les mêmes propriétés que la mine de *plomb*.— Subst. fém. sorte de glace délicate dans laquelle il entre de l'écorce de fruit confite. — Fam., la femme du *plombier*.

*PLOMBIÈRES, subst. propre mas. *(plonbière)*, ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Remiremont, dép. des Vosges.

PLOMBOIR, subst. mas. *(plonboar)*, instrument pour *plomber* les dents.

*PLOMÉE, subst. fém. *(plomé)*, action de tailler les parements de la pierre jusqu'au milieu.

PLOMET, subst. mas. *(plomé)*, *plomb*, instrument de maçon.

PLOMMÉ, E, part. pass. de *plommer*.

PLOMMER, v. act. *(plomé)*, c'est vernir, *plomber* la poterie de terre.— *se* PLOMMER, v. pron. (*Boiste*.) C'est sans doute *plomber*, qu'il a voulu dire.

*PLONGÉ, E, part. pass. de *plonger*. — *Chandelle plongée*, celle qu'on fait en *plongeant* la mèche dans le suif.

PLONGEANT, E, adj. *(plonjan, jante)*, dont la direction est de haut en bas : *vue plongeante*.

PLONGÉE, subst. fém. *(plonjé)*, t. de fortification : *la plongée du parapet*, la partie du parapet qui va en glacis du côté de la campagne.

PLONGEON, subst. mas. *(plonjon)*, oiseau aquatique qui *plonge* souvent.—Pièce d'artifice qui se *plonge* dans l'eau, et en sort encore allumée. — *Faire le plongeon*, *plonger*, en parlant d'un nageur.— *Faire le plongeon*, c'est aussi se noyer, et fig. : 1° se perdre ; 2° baisser la tête quand on entend tirer ; 3° s'esquiver par crainte ; 4° se relâcher par faiblesse de ce qu'on a dit.

PLONGER, v. act. *(plonjé)* (suivant *Ménage*, du latin barbare *plumbiare*, employé dans le même sens par les écrivains de la basse latinité, et fait de *plumbum*, plomb, à cause du plomb avec lequel on sonde la profondeur de l'eau), enfoncer quelque chose dans l'eau pour l'en retirer :

plonger un homme dans la mer.—Fig., 1° enfoncer. *plonger un poignard dans le sein*, ce qui se dit plus figurément encore, pour causer un grand chagrin par quelque nouvelle fâcheuse; 2° *plonger dans la douleur, dans la misère, dans un abyme de maux*, etc. — Neut., descendre dans l'eau jusqu'à une profondeur considérable, et y rester pendant quelque temps; *cet homme plonge bien; l'art de plonger est très-utile; on plonge dans la mer pour pêcher des perles, des coraux, des éponges.*— En t. de mar., un vaisseau *plonge* de tant de pieds, c'est-à-dire tire tant de pieds d'eau, entre dans l'eau de tant de pieds. — SE PLONGER, v. pron., entrer dans l'eau et s'y baigner, à la différence de *plonger*, v. neut., qui signifie s'y enfoncer entièrement. — Fig. : *se plonger dans la débauche*, etc.

*PLONGEUR, subst. mas. (*plonjeur*), celui qui a coutume de *plonger* dans la mer pour pêcher les perles ou autre chose, ou pour retirer ce qui est tombé dans l'eau. — Le nageur qui sait bien *plonger*. — Les papetiers appellent *plongeur*, un ouvrier dont la seule occupation est de *plonger* les moules ou formes dans la cuve, ou est la pâte, et de les remettre entre les mains du coucheur. — Au plur., t. d'hist. nat., famille d'oiseaux nageurs de la tribu des téléopodes.

PLOQUE, subst. mas. (*ploke*), rouleau filamenteux qui se met à une quenouille pour filer.— Synonyme de loquette. Voy. ce mot.

PLOQUÉ, E, part. pass. de *ploquer*.

PLOQUER, v. act. (*ploké*), t. de mar., garnir un vaisseau de *ploc*. Voyez ce mot.—T. de draperie: *ploquer les laines*, faire le mélange des laines de couleurs différentes. —T. de bonneterie, *les laines se ploquent*, elles se mêlent en bourrons.—SE PLOQUER, v. pron.

PLOQUES, subst. fém. plur. (*ploke*), feuillets de laine ou de coton cardé. Voy. PLOC.

PLOTÉE, subst. fém. (*ploté*), t. de bot., espèce de plante de la famille des roseaux.

PLOTIA, subst. fém. (*ploci-a*), t. de bot., genre de plantes à fleurs en grappes axillaires et terminales.

PLOTOSE, subst. mas. (*plotôze*), t. d'hist. nat., genre de poissons qui diffère peu de celui des silures.

PLOTTE, subst. fém. (*plote*), monnaie d'argent de Suède, qui équivaut à un franc quatre-vingt-un centimes de France.

PLOUAGAT, subst. propre mas. (*plou-agua*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Guingamp, dép. des Côtes-du-Nord.

PLOUARET, subst. propre mas. (*plou-arè*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Lannion, dép. des Côtes-du-Nord.

PLOUAY, subst. propre mas. (*plou-è*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Dinan, dép. des Côtes-du-Nord.

PLOUDALMÉZEAU, subst. propre mas. (*ploudalmézô*), bourg de France, arrond. de Brest, dép. du Finistère.

PLOUDIRY, subst. propre mas. (*ploudiri*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Brest, dép. du Finistère.

PLOUESCAT, subst. propre mas. (*plou-èska*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Morlaix, dép. du Finistère.

PLOUGASTEL-DAOULAS, subst. propre mas. (*plouguacetéleda-oulace*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Brest, dép. du Finistère.

PLOUGASTEL-SAINT-GERMAIN, subst. propre mas. (*plouguacetéleceinjèremein*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Quimper, dép. du Finistère.

PLOUGUENAST, subst. propre mas. (*plouguenacete*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Loudéac, dép. des Côtes-du-Nord.

PLOUTONOMIE, subst. fém., (*ploutonomi*) (du grec πλοῦτος, riches e, et νόμος, loi), science qui traite des richesses; économie politique. Inusité.

PLOUTRE, subst. mas. (*ploutre*), rouleau très-lourd qui sert à briser les mottes de terre.

PLOUTRÉ, E, part. pass. de *ploutrer*.

PLOUTRER, v. act. (*ploutré*), briser des mottes de terre avec le *ploutre*.—SE PLOUTRER, v. pron. Hors d'usage.

PLOUZÉVÉDE, subst. propre mas. (*plouzévéde*), village de France, arrond. de Brest, dép. du Finistère.

PLOYABLE, adj. des deux genres (*ploé-iable*), aisé à *ployer*.

PLOYÉ, E, part. pass. de *ployer*.

PLOYER, v. act. et neut. (*ploé-ié*), fléchir, courber. Il n'est guère usité que dans la poésie et le haut style; hors cela on dit *plier*. — PLIER, PLOYER. *Syn.*) Au propre, *plier*, c'est mettre en double par plis, de manière qu'une partie de la chose se rabatte sur l'autre; *ployer*, c'est mettre en forme de boule ou d'arc, de manière que les deux bouts de la chose se rapprochent plus ou moins. On *plie* à plat, on *ploie* en rond. Ainsi, *plier* et *ployer* diffèrent comme le *pli* de la *courbure*. Le papier que vous plissez, vous le *pliez*; le papier que vous *ployez*, vous le roulez. — *Plier* et *ployer* s'emploient quelquefois l'un et l'autre dans le sens de courber, fléchir, céder; mais alors *plier* indique un effet plus grand, plus marqué, plus approchant du pli rigoureux. En marchant vous *ployez* le genou; dans une génuflexion profonde vous le *pliez*. Pour marquer qu'une personne *ploie* beaucoup le corps sans pouvoir se relever, on dira qu'elle est *pliée* en deux. Si vous voulez absolument qu'une épée *plie*, quoiqu'elle ne fasse en effet que *ployer*, ce sera lorsqu'elle *pliera*, comme on dit, jusqu'à la garde. Sous le fardeau qui fait *ployer* un homme fort, l'homme faible *plie*. Une armée ne fait que *ployer*, tant qu'elle résiste et s'efforce de reprendre sa place; sinon elle *plie* et s'enfonce, il ne lui reste que la retraite. — Ainsi, au figuré, il faut fléchir, faiblir, mollir pour *ployer*; on *plie* quand on ne fait plus que céder, obéir, succomber. — *Plier* et *ployer* emportent quelquefois une idée secondaire d'arrangement avec une fin ou une destination particulière. Le marchand *plie* sa marchandise pour en diminuer l'étendue, car, en la dépliant, il l'étend; il *ploie* sa marchandise pour la soustraire à la vue, car, en la déployant, il l'étale. On *plie* du linge afin de le placer commodément et de le conserver propre; on le *ploie* pour le renfermer et le mettre à part et à couvert.—En fait d'arrangement et d'ordre, on ne doit dire *plier* que des choses qui se mettent en plis, ou bien par lits et par couches semblables à des lits, telles que des nippes, des toiles, des vêtements, des étoffes; *ployer* convient mieux à ce qui se met en paquet, en bloc, en *peloton*, de ce qui se roule, s'enveloppe sans avoir besoin de plis. Un marchand de draps *plie* sa marchandise; un marchand de porcelaines *ploie* la sienne. L'usage permet cependant de dire *plier bagage*. — *Plier* ne suppose pas une résistance à vaincre; *ployer*, au contraire, suppose des efforts de la part de celui qui fait l'action. Ainsi, *plier* se dit des choses qui se plient facilement et qui gardent leur pli; tandis que *ployer* s'emploie en parlant des corps roides qui fléchissent avec peine sous l'effort, et qui tendent à revenir dans leur premier état. Conséquemment on *plie* de la mousseline, et on *ploie* une branche d'arbre. — Au fig., cependant, les écrivains emploient *plier* avec la signification que nous venons d'assigner à *ployer*. En effet, l'usage permet de dire *plier son esprit, plier son humeur, plier sous l'autorité, plier sous les ordres*. — SE PLOYER, v. pron., se conformer; céder à la nécessité.

PLOYON, subst. mas. (*ploé-ion*), nom que les vanniers donnent à une branche d'osier.

PLUCHE, subst. fém. Voy. PELUCHE; tel est du moins le renvoi de l'*Académie*.

PLUCHÉE, subst. fém. (*pluché*), t. de bot., genre de plantes qui a pour type la conyse de Maryland.

PLUCHEUSE, adj. fém. Voy. PLUCHEUX.

PLUCHEUX, adj. mas., au fém. PLUCHEUSE (*plucheu, cheuze*); il se dit d'un linge élimé, usé, qui laisse sur les étoffes et les objets qu'il touche une sorte de duvet qui ressemble à la *pluche*. — Il se dit aussi d'une étoffe qui n'a pas été tondue.

PLU, part. pass. de *pleuvoir*.

PLU, part. pass. de *plaire*.

*PLUIE, subst. fém. (*plui*) (en latin *pluvia*), l'eau qui tombe du ciel.—Ce qui tombe comme la *pluie* : *une pluie de feu, de sang*. — On appelle *pluies prodigieuses*, des *pluies* extraordinaires que les anciens attribuaient à des causes surnaturelles, parce qu'ils n'avaient pas fait la découverte de leurs causes physiques; telles sont les *pluies de pierres, de cendres, de terre, de sang*, et autres semblables, dont il est fait mention dans leurs historiens. — Espèce de droguet brillanté d'or et d'argent. — Prov. et fig.: *après la pluie le beau temps*, souvent la joie succède à la tristesse. — *Se cacher dans l'eau de peur de la pluie*, pour éviter un inconvénient, se jeter dans un plus grand. — *Parler de la pluie et du beau temps*, de choses indifférentes.

PLUIE-D'ARGENT, subst. fém. (*pluidarjan*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce de coquille du genre des cônes. — Au plur., des *pluies d'argent*.

PLUIE-DE-FEU, subst. fém. (*pluidefeu*), chute d'un grand nombre d'étincelles de feu dans les artifices et dans certaines pièces de théâtre. —Au plur., des *pluies-de-feu*.

PLUIE-D'OR, subst. fém. (*pluidor*), t. d'hist. nat., nom d'une sorte de coquille du genre des cônes. — Au plur., des *pluies-d'or*.

PLUMAGE, subst. mas. (*plumaje*), toute la *plume* qui est sur le corps d'un oiseau.

*PLUMAIL, subst. mas. (*pluma-ie*), petit balai de *plumes*.

PLUMARD, subst. mas. (*plumar*), pièce de bois qui reçoit le tourillon d'un moulinet.—Houssoir de plumes. Il est vieux dans ce dernier sens.

PLUMARTIN, subst. propre mas. (*plumartein*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Châtellerault, dép. de la Vienne.

PLUMASSEAU, subst. mas. (*plumaçô*), balai de *plumes*.—Tampon de charpie aplati, en forme de *plume*, qu'on met sur les plaies, etc. — Bout de *plume* dont on se sert pour *emplumer* les clavecins, etc.

PLUMASSERIE, subst. fém. (*plumaceri*), métier et commerce de *plumassier*.

PLUMASSIER, subst. mas., PLUMASSIÈRE, subst. fém. (*plumacié, cière*), marchand, ouvrier qui accommode des *plumes* d'autruche, monte des aigrettes, vend et loue toute sorte d'ouvrages de *plumes*.

PLUMASSIÈRE, subst. fém. Voy. PLUMASSIER.

PLUMBAGO, subst. mas. (*plonbaguo*), mot latin adopté en français, pour désigner: 1° la mine de plomb qui sert à faire les crayons, (Voy. PLOMBAGINE); 2°, en t. de bot., la grande persicaire; 3° la couleur plombée de certaines perles; 4° en t. de minér., une veine d'argent mêlée de *plomb*.

*PLUME, subst. fém. (*plume*) (en latin *pluma*), ce qui couvre les oiseaux et sert à les soutenir en l'air. — Plus particulièrement, plume d'autruche préparée : *bouquet de plumes, brin de plume*. — Gros tuyau de *plume* de l'aile des oies, dont on se sert pour écrire. — On appelle *plume hollandée*, celle dont on a passé le tuyau dans la cendre chaude, pour en ôter la graisse et l'humidité, et la préparer à être taillée.—*Plume d'or, plume d'argent, plume d'acier, plume de platine*, des morceaux de ces matières taillés en forme de plume, et dont on se sert pour écrire. — *Prendre la plume, mettre la main à la plume*, commencer à écrire une lettre, ou quelque ouvrage. — Fig., 1° style, manière d'écrire d'un auteur : *il a une excellente plume*; 2° l'auteur lui-même : *c'est une plume féconde; c'est une des meilleures plumes de France*. — On dit de celui qui est chargé d'écrire les résolutions, les délibérations qui se prennent dans une compagnie, dans une assemblée, etc., que *c'est lui qui tient la plume*. — *Homme de plume, gens de plume*, gens d'affaires dont le travail consiste principalement à faire des écritures. — — On appelle *guerre de plume*, une dispute par écrit entre des écrivains. — *Plume géométrique* instrument qui sert à tracer toutes sortes de courbes, par une combinaison de mouvements circulaires. — En t. de bot., partie fort petite de la graine cachée dans la cavité de ses lobes. On dit mieux *plumule*.—*Plume-de-paon* (lapidaire), pierre fine de couleur verdâtre, qui paraît pourpre à la lumière. C'est une agate tendre, quoique orientale. — Prov. et fig. : *passer la plume par le bec*, attraper. — *Il a laissé des plumes* ou *de ses plumes dans cette affaire*, il lui a coûté de l'argent pour s'en tirer. — En termes de jeu, *il a eu de ses plumes*, il lui a gagné de l'argent.—*Il a perdu la plus belle plume de son aile*, une place honorable, une puissante protection. — *Chien au poil et à la plume*, dressé à chasser, à arrêter toute sorte de gibier. — Fig. et fam. : *homme au poil et à la plume*, également propre aux emplois de l'épée, de la robe et du cabinet.

PLUME (LA), subst. propre fém. (*laplume*), petite ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Agen, dép. de Lot-et-Garonne.

PLUME-ARTIFICIELLE, subst. fém. (*plumar-

tiliciele), *plume* faite en métal, et taillée de la même manière que la *plume* ordinaire.

PLUMÉ, E, part. pass. de *plumer*.

PLUMEAU, subst. mas. (*plumó*), petit balai de plumes de dindon ou d'autres volatiles, pour les peintres, etc. — Petit balai, avec un manche, fait de *plumes* de la queue des coqs, dont on se sert pour épousseter les meubles et les choses fragiles. — Chez les fabricants de fleurs artificielles, brins de *plumes* dont on forme les pistils des fleurs.

PLUMEAU-D'EAU, subst. mas. (*plumôdô*), t. de bot., hottone des marais, jolie plante qu'on nomme aussi *plume*.

PLUMÉE, subst. fém. (*plumé*), plein la *plume* d'encre.— En t. de tailleur de pierre, action de dresser avec la règle et le marteau les bords du parement d'une pierre, pour la degauchir : *faire une plumée*.

PLUMELLE, subst. fém. (*plumèle*), t. de bot., espèce de plante dont les feuilles ressemblent à des bouts de *plume*.

PLUME-MARINE, subst. fém. (*plumemarine*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne à la pinnatule, sorte de coquille. — Au plur., des *plumes-marines*.

*__PLUMER__, v. act. (*plumé*), arracher les *plumes* d'un oiseau.— Fig. et fam. : *plumer quelqu'un*, *tirer de l'argent de quelqu'un*, le dépouiller. Il se dit surtout du jeu. — Dans la mégisserie, ôter la laine de dessus une peau. — En t. de pêche, ôter avec un couteau les feuilles des cannes dont on construit les bourdigues. — Prov.: *plumer la poule sans la faire crier*, lever les impôts ou faire des exactions sans exciter des plaintes. — *se* PLUMER, v. pron.

PLUMEROLLE, subst. fém. (*plumerole*), t. de bot., nom d'une tulipe.

Plûmes, 1re pers. plur. prét. déf. du verbe irrégulier PLAIRE.

PLUMES, subst. fém. plur. (*plume*), myth., la couronne de *plumes*, symbole de l'equité. — Placées sur la tête, attribut des Muses.

PLUME-SANS-FIN, subst. fém. (*plumeçanfein*), petit instrument conique, percé par en bas d'un petit trou qui fournit l'encre à la plume au fur et à mesure que l'on écrit. — Au plur., des *plumes-sans-fin*.

*__PLUMET__, subst. mas. (*plumè*), *plume* d'autruche autour d'un chapeau. — Par raillerie, jeune homme qui porte un *plumet*. — On nomme à Paris *plumets*, les porteurs de grain et de charbon. — *Plumets de pilote*, t. de mar., *plumes* attachées à un morceau de liége, qu'on laisse voltiger pour voir d'où vient le vent.

PLUMET-BLANC, subst. mas. (*plumèblan*), t. d'hist. nat., espèce de manakin, oiseau de Cayenne.

PLUMETÉ, E, adj. (*plumeté*), t. de blason, moucheté, papillonné ; chargé de broderie.

PLUMETIS, subst. mas. (*plumeti*), brouillon d'une écriture. — Sorte de broderie faite avec du coton.

PLUMETTE, subst. fém. (*plumète*), petite étoffe ordinairement toute de laine.

PLUMEUSE, adj. fém. Voy. PLUMEUX.

PLUMEUX, adj. mas., au fém. PLUMEUSE (*plumeu, meuze*), qui tient de la *plume* ; qui est fait de *plume*. (Trévoux.) — En bot., garni de poils disposés comme les barbes d'une *plume*.

*__PLUMICOLLE__, subst. mas. et adj. des deux genres (*plumikole*) (du latin *pluma*, plume, et *collum*, cou), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux rapaces dont la tête et le cou sont garnis de *plumes*.

PLUMIPÈDE, subst. mas. et adj. des deux genres (*plumipède*) (en lat. *pluma*, plume, et *pes*, *pedis*, pied), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux de l'ordre des gallinacés. — Adj., qui a les pieds garnis de *plumes*.

*__PLUMITIF__, subst. mas. (*plumitif*), minute originale, écrite à l'audience, des jugements qui s'y prononcent, etc. : *écrire sur le plumitif*; *faire apporter le plumitif*; *greffier du plumitif*. — On dit, en parlant d'une société, d'une assemblée délibérante, qu'*une personne tient le plumitif*, pour dire qu'elle prend note des délibérations. — Beaumarchais a dit adj., au fém. (Requête à la commune de Paris) : *canaille plumitive*, pour, vils écrivassiers, auteurs de méchants libelles.

PLUMOTAGE, subst. mas. (*plumotaje*), façon que l'on donne à la terre qui sert à raffiner le sucre. On la rafraîchit et on la pétrit.

PLUMOTÉ, part. pass. de *plumoter*.

PLUMOTER, v. neut. (*plumoté*), faire le *plumotage*.

PLUMULAIRE, subst. mas. (*plumulère*), t. d'hist. nat., genre de polypiers établis aux dépens des sertulaires.

*__PLUMULE__, subst. fém. (*plumule*) (du latin *plumula*, diminutif de *pluma*), t. de bot., partie supérieure de l'embryon, destinée à former sa tige.

la **PLUPART** (on devrait écrire PLUS-PART), subst. fém. (*laplupar*), la plus grande partie, le plus grand nombre. — Lorsque *la plupart* est employé absolument, il régit presque toujours le pluriel du verbe, que le substantif auquel il se rapporte soit pluriel ou non : *la plupart font etalage de leur savoir*; *le sénat fut partagé, la plupart décidèrent affirmativement*. — On dit *pour la plupart*, pour dire quant à la plus grande partie : *ils sont pour la plupart très-ignorants*. On dit aussi, dans le même sens, *la plupart*, en supprimant *pour* : *la plupart sont très-ignorants*. —*La plupart du temps*, loc. adv., le plus ordinairement.

PLUR., abréviation du mot *pluriel* ou *plurielle*.

PLURALISÉ, E, part. pass. Voy. PLURALISER.

PLURALISER, v. act. (*pluralizé*), t. de gramm., mettre, employer un mot au *pluriel*.— *se* PLURALISER, v. pron.

*__PLURALITÉ__, subst. fém. (*pluralité*) (en latin *pluralitas*), plus grand nombre, plus grande quantité : *la pluralité des suffrages*.—Multiplicité: *la pluralité des mondes*. — On appelle *pluralité absolue*, dans le recensement des suffrages d'une assemblée, celle qui se forme de plus de la moitié de la totalité des suffrages, et *pluralité relative*, celle qui ne se forme que de la supériorité du nombre des voix qu'a un concurrent relativement aux autres concurrents.

Plurent, 3e pers. plur. prét. déf. du verbe irrég. PLAIRE.

*__PLURIEL__, subst. mas. (On prétend que quelques-uns écrivent *plurier* ; nous n'avons jamais vu ce mot ainsi orthographié *pluri-èle* et non pas *pluri-é*) du lat. *pluralis*, sous entendu *numerus*, nombre qui marque plusieurs. On peut réduire à quatre règles principales ce qui concerne le *pluriel* des noms et des adjectifs : 1° les noms et les adjectifs terminés par l'une des trois lettres *s*, *z* ou *x*, ne changent pas de terminaison au *pluriel* : ainsi, l'on dit également *le succès, les succès; le fils, les fils; le nez, les nez; le prix, les prix, la voix, les voix*, etc. ; 2° les noms et les adjectifs terminés au singulier par *au* et *eu* prennent un *x* de plus au *pluriel* : on dit au singulier : *beau, chapeau, feu, lieu*, etc.; et au *pluriel* : *beaux, chapeaux, feux, lieux*; 3° plusieurs mots terminés au singulier par *al* ou *ail* ont leur terminaison *plurielle* en *aux*; on dit au singulier : *travail, cheval, égal, général*, etc.; et, au *pluriel* : *travaux, chevaux, égaux, généraux*; 4° les noms et les adjectifs qui ne sont point compris dans les trois règles précédentes prennent au *pluriel* un *s* de plus qu'au singulier : *le bon père, les bons pères; ma chère sœur, mes chères sœurs; un roi clément, des rois cléments*. Voir les exceptions dans les grammaires.

PLURIEL, adj. mas., au fém. PLURIELLE (*pluri-èle*), t. de gramm., qui marque plusieurs : *un nombre pluriel; une terminaison plurielle*.

PLURIELLE, adj. fém. Voy. PLURIEL.

PLURILOCULAIRE, adj. des deux genres (*plurilokulère*), t. de bot., qui a plusieurs loges.

PLUS, adv. (*plu*) (en latin *plus*), davantage : *il est plus grand que vous*. — Il demande tantôt *que* et tantôt *de* après l'adjectif qu'il modifie. Il demande *que*, lorsque l'adverbe fait terme de comparaison, c'est-à-dire, lorsqu'on compare la qualité d'une personne ou d'une chose à une autre, et encore faut-il que l'adverbe soit au simple degré comparatif : *Auguste n'était peut-être pas plus grand homme qu'Antoine, mais il fut plus heureux que lui; les sages doutent plus que les ignorants*. Cependant, si l'adverbe faisant terme de comparaison est dans le degré éminent qui domine sur tout, alors c'est la préposition *de* qui unit à la chose modifiée le terme de comparaison : *Démosthène fut l'orateur le plus éloquent de la Grèce, et Caton le plus sage des Romains*. — *Plus* demande *de* après l'adjectif qu'il modifie, lorsque cet adverbe est simplement adverbe de quantité, et point adverbe de comparaison, c'est-à-dire lorsque le terme de comparaison énoncé après l'adverbe de quantité comparative est quelque mesure précise et positive de cette quantité. On dira donc : *il est plus grand de toute la tête; il est plus d'à moitié persuadé*. — Quand l'adverbe comparatif *plus* est suivi d'un *que* et d'un verbe à l'indicatif, on met *ne* avant le verbe : *les richesses sont souvent plus funestes que la pauvreté n'est incommode*. Quand cet adverbe est suivi d'un *que* et d'un verbe à l'infinitif, on répète avant cet infinitif la preposition que demande l'adjectif : *il est plus beau de vaincre ses passions que de vaincre ses ennemis; nous sommes plus portés à nous excuser qu'à reconnaître nos torts*. Après *plus* suivi de deux infinitifs, il faut mettre *de* avant le second : *il est plus sage de se taire que de parler hors de propos*. — *Plus d'un*, terme de quantité qui emporte avec soi l'idée de plusieurs, demande le verbe qui le suit au pluriel : *nous avons plus d'un général qui peuvent être comparés aux généraux de l'antiquité*. — *Tant et plus*, beaucoup, abondamment : *je m'y suis ennuyé tant et plus*. — *Il y a plus*, outre les choses qui ont été déjà marquées, outre les raisons qui ont été déjà alléguées.— *Il y a plus* signifie aussi qu'on va dire quelque chose de plus fort que ce qu'on avait dit.—*Plus* s'emploie souvent avec la négative, sans marquer de comparaison, et alors il indique cessation d'action ou absence de quelque chose que l'on avait auparavant : *n'y pensons plus; il n'a plus rien à dire; il n'a plus d'argent*.—Quelquefois il s'emploie absolument dans le même sens, et sans que la négative soit exprimée. Ainsi, on dit : *plus de larmes, plus de soupirs, plus de chagrin*, etc., pour dire : désormais il ne faut *plus* verser de larmes, il ne faut *plus* pousser de soupirs, il ne faut *plus* avoir de chagrin; ou bien, dans un sens impératif, qu'on ne verse *plus* de larmes, qu'on ne pousse *plus* de soupirs, etc. — *Plus, de plus, qui plus est, bien plus*, outre cela. Le premier est, dans les inventaires, une espèce de formule par laquelle on fait transition d'un article à un autre : *un plat d'argent, plus vingt-quatre couverts d'argent, plus*, etc. Les trois autres sont du discours ordinaire : *je vous dirai, de plus; j'ajouterai, qui plus est...; bien plus, je dirai...* — En algèbre, on nomme *plus* le signe de l'addition, lequel, placé entre deux grandeurs, signifie qu'il faut les ajouter l'une à l'autre. — *Plus* se prend quelquefois substantivement : *le plus que je puis faire; le plus que je puisse faire*, ce que je puis faire de *plus*; *le plus que vous puissiez demander*, le plus grand prix, la plus grande somme que vous puissiez demander ; *le plus que je puisse espérer ; cela dépend du plus ou du moins de travail que vous ferez*.—Quand on emploie substantivement *plus* et *moins* dans la même phrase, il faut répéter l'article : *il faut qu'il y ait du plus ou du moins à cet événement*, c'est-à-dire, cet événement ne paraît pas vraisemblable tel qu'on nous l'a raconté, il faut qu'il y ait eu quelques circonstances de *plus* ou de *moins*. — *Il ne s'agit entre deux personnes que du plus ou du moins*, lorsque étant d'accord sur toutes les autres conditions d'un marché, d'un traité, il ne s'agit plus que d'une légère différence dans le prix. — *Plus*, précédé de l'article, et suivi d'un autre mot, devient un même substantif avec lui; et alors l'article prend le genre du mot en question.—*Au plus, tout au plus*, marque le plus grand excès dans une chose : *cela ne vous coûtera que vingt écus, au plus, tout au plus*. — *Plus du tout*, loc. adv., point, nullement. — *Plus ou moins*, à peu près. — *Ni plus ni moins*, tout de même. — On dit encore : *sans plus différer, sans plus de façon*, etc. — *Sans plus*, parmi les joueurs, sans revanche : *il joua deux parties sans plus*. — *Un peu plus*, quelque peu plus. — *Le plus* a la force du superlatif : *il est le plus savant; c'est celui de ses frères qu'elle aime le plus*. Dans cet emploi, il doit toujours être précédé de l'article. Racine a dit à tort (*Bazajet*) :

> Chargeant de mon debris les reliques *plus* chères,

pour, *les plus chères*. —*De plus en plus*, marque de progrès en bien ou en mal : *il s'enrichit ou s'appauvrit de plus en plus*. — *Il y a du plus ou du moins à cela*, la chose ne s'est pas passée précisément comme on le dit.—*Plus-que-parfait*, t. de gramm. V. ce mot.—PLUS, DAVANTAGE. (*Syn.*) *Plus*, s'emploie pour établir explicitement et directement une comparaison ; *davantage* en rappelle implicitement l'idée et la renverse. Après *plus*, on met ordinairement un *que*, qui amène le second terme, ou le terme conséquent du rapport énoncé dans la phrase comparative. Après *da-*

vant :ge, on ne doit jamais mettre *que*, parce que le second terme est énoncé auparavant. — Ainsi l'on dira, par une comparaison directe et explicite : les Romains ont *plus* de bonne foi que les Grecs ; l'aîné est *plus* riche que le cadet. Mais dans la comparaison inverse et implicite, il faut dire : les Grecs n'ont guère de bonne foi, les Romains en ont *davantage* ; le cadet est riche, mais l'aîné l'est *davantage*. — DE PLUS, D'AILLEURS, OUTRE CELA. (*Syn.*) *De plus* s'emploie fort à propos, lorsqu'il est seulement question d'ajouter une raison à celles qu'on a déjà dites : il sert précisément à multiplier, et n'a rapport qu'au nombre. *D'ailleurs* est à sa vraie place, lorsqu'il s'agit de joindre une autre raison à celles qu'on vient de rapporter : il sert proprement à rassembler, et a un rapport particulier à la diversité. *Outre cela* est d'un usage très-convenable lorsqu'on veut augmenter, par une nouvelle raison, la force de celles qui suffisaient par elles-mêmes : il sert principalement à renchérir, et a un rapport spécial à l'abondance. — Pour qu'un état se soutienne, il faut que ceux qui gouvernent soient modérés, que ceux qui doivent obéir soient dociles, et que *de plus* les lois y soient judicieuses. Il y aura toujours des guerres entre les hommes, parce qu'ils sont ambitieux, que l'intérêt les gouverne, que *d'ailleurs* le zèle de la religion les rend cruels. L'Écriture-Sainte nous prêche l'unité d'un Dieu ; la raison nous la démontre ; *outre cela*, toute la nature nous la fait sentir.

DU VERBE IRRÉGULIER PLAIRE :

Plus, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.
Plus, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.

PLUSAGE, subst. mas. (*pluzaje*), action de *pluser*.

PLUSÉ, E, part. pass. de *pluser*.

PLUSER, v. act. (*pluzé*), t. de manuf., éplucher la laine.—*se* PLUSER, v. pron.

PLUSIAQUE, adj. des deux genres (*pluzi-ake*) (du grec πλούσιος, riche), t. de géologie ; il signifie : très-riche, et se dit d'un terrein où se forment les mines d'or et de diamants. Peu en usage.

PLUSIEURS, subst. et adj. plur. (*pluzieur*) (en lat. *plurimi*), un grand nombre, une grande quantité : *plusieurs personnes affirment... ; il donne à cela plusieurs raisons.*

PLUS-PÉTITION, subst. fém. (*pluspéticion*), t. de pratique, demande trop forte.

DU VERBE IRRÉGULIER PLAIRE :

Plusse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Plussent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Plusses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Plussiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Plussions, 1re pers. plur. imparf. subj.

PLUS-QUE-PARFAIT, subst. mas. (*L'Académie* veut aussi que ce mot soit adj. ; nous ne présumons pas dans quelle circonstance) (*pluskeparfè*), t. de gramm., temps des verbes qui désigne une action antérieure à une autre déjà passée elle-même : *j'avais été...* — Au premier coup-d'œil, il paraît qu'il y a peu de différence entre le *plus-que-parfait* et le *prétérit antérieur* ; il y en a néanmoins une essentielle, c'est que la chose ou l'action exprimée par le *prétérit antérieur* est subordonnée à celle qui l'a suivie, et que c'est à cette dernière que l'on porte principalement son attention : *quand j'eus reconnu mon erreur, je fus honteux des mauvais procédés que j'avais eus à son égard* ; mon intention est de dire, *que je fus honteux*, mais seulement après que j'eus reconnu mon erreur ; et c'est ce que j'exprime à l'aide du *prétérit antérieur*. C'est tout le contraire à l'égard du *plus-que-parfait*. Quand je dis : *j'avais déjeûné quand vous vîntes me demander*, mon intention est de dire *que j'avais déjeûné, et alors vous vîntes*. L'attention se porte donc principalement sur le *plus-que-parfait*, et non précisément sur le temps où vous *vîntes*. Quand on emploie le *prétérit antérieur*, la chose ou l'action qu'on a principalement en vue est présentée la dernière ; et, lorsqu'on se sert du *plus-que-parfait*, c'est au contraire le premier rang qu'elle tient. — Le *plus-que-parfait* du subjonctif exprime ordinairement, comme le *prétérit*, une chose passée, et il est susceptible d'une signification future : *je ne croyais pas que vous eussiez si tôt fini* ; *si tôt fini* exprime un passé. Mais dans cette phrase : *je voudrais que vous eussiez fini quand je reviendrai ; que vous eussiez* exprime un futur, futur à l'égard de *je voudrais* ; futur antérieur à l'égard de *je reviendrai*.

PLUS TARD, adv. de temps et subst. mas. (*plutar*), marque un temps prolongé.—Subst., *j'arriverai le plus tard possible*. Voy. PLUS TÔT.

Plût's, 2e pers. plur. prét. déf. du verbe irrégulier PLAIRE.

PLUS TÔT, PLUTÔT, PLUTÔT QUE, adv. (*plutô*), 1° de temps : *il est arrivé plus tôt que moi* ; 3° de préférence : *plutôt mourir que de me déshonorer*. Pascal (4e *Provinciale*) a supprimé la prép. *de* : *plutôt que dire qu'on pèche*, etc. C'est une expression entièrement surannée.— Nous ferons encore ici une remarque relative à ce qu'avance le *Dictionnaire de l'Académie*. *Plutôt* en un seul mot, dit-elle, avec retranchement du s, marque *préférence*. Nous sommes entièrement de son avis, ainsi que le lecteur vient de le voir. Mais l'*Académie* cite cet exemple à l'appui de ce qu'elle vient de décréter : *il n'eut pas plutôt dit, il n'eut pas plutôt fait telle chose, qu'il s'en repentit*, pour signifier : à peine eut-il dit, eut-il fait telle chose, qu'il s'en repentit. Ce n'est pas *plutôt* qu'il fallait écrire dans cet exemple, d'après la règle posée par l'*Académie* elle-même, mais *plus tôt* ; en effet, il est question de temps dans cet exemple et nullement question de préférence : *il n'eut pas plutôt dit* signifie : dès qu'il eut dit, du moment qu'il eut dit. Il faudrait donc : *il n'eut pas plus tôt dit*, etc. Cette règle n'est malheureusement pas rigoureusement accomplie ; mais, du moment que l'*Académie* la pose en principe, elle doit s'exécuter, en s'y soumettant.—*Au plus tôt*, locution adverbiale, vite, promptement. — Ne confondez pas *plus tôt* et *plutôt* : *plus tôt* est l'opposé de *plus tard* : *partons plus tôt* ; *plutôt* exprime la préférence ;

Plutôt la mort que l'esclavage. . . .

—On dit subst. : *venez le plus tôt possible*.

PLUS-VALUE, subst. fém. (*pluvalu*), t. de jurispr., augmentation de valeur d'une chose quelconque.—Au plur., des *plus-value*.

Plut, 3e pers. sing. prét. déf. du verbe irrégulier PLEUVOIR.

DU VERBE IRRÉGULIER PLAIRE :

Plut, précédé de *il*, 3e pers. sing. prét. déf.
Plût, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.

PLÛT À DIEU, PLÛT À DIEU QUE, sorte d'exclamation dans le premier cas, et dans le second, sorte de conjonction qui marque le désir, l'exclamation, etc. Voy. PLAIRE.

PLUTE, subst. mas. (*plute*), t. d'antiq., sorte de machine de guerre des Romains que l'on nommait *pluteus* ou *pluteum*. Voy. le mot suiv.

PLUTEUM, subst. mas. (*pluté-on*), t. d'antiq., machine de guerre, couverte de claies et de peaux de bœuf, dont on se servait pour aller à couvert sapper des murailles.

*PLUTON, subst. propre mas. (*pluton*), myth., dieu des enfers. Il était frère de Jupiter et de Neptune, et le troisième fils de Saturne. Son père l'avait dévoré ; mais Jupiter sauvé par sa mère ayant fait prendre un breuvage à Saturne, ce dernier fut obligé de rejeter de son sein ceux qu'il avait engloutis. C'est ainsi que *Pluton* revit le jour : aussi n'oublia-t-il rien pour seconder son frère, et le faire triompher des Titans. Après la victoire, *Pluton* eut pour son partage la région des enfers. Comme il régnait sur les morts, la nature de cet empire inspirait une si grande aversion pour lui, qu'il ne pouvait trouver de femme ; il fut donc obligé d'avoir recours à la force pour s'en procurer une, et il enleva Proserpine, lorsqu'elle allait puiser de l'eau dans la fontaine d'Aréthuse, en Sicile. On le représente avec une couronne d'ébène sur la tête, des clefs dans sa main, et sur un char traîné par des chevaux noirs.—T. de comm., nom d'une toile de coton fabriquée en Normandie.

*PLUTONIENS, subst. mas. plur. (*plutoniein*), on appelait ainsi, du nom de *Pluton*, des gouffres dont on ne pouvait mesurer la profondeur, tels que ceux qu'on voyait en Asie, près de Laodicée.

PLUTONIQUE, adj. des deux genres (*plutonike*), t. de géologie : *terrein plutonique*, formé par éruption.

PLUTONISTE, subst. mas. (*plutonicete*), celui qui attribue la formation du globe au feu, etc. Inusité.

PLUTÔT, adv. (*plutô*), qui marque le choix que l'on fait d'une chose préférablement à une autre. Voy. PLUS TÔT.

PLUTUS, subst. propre mas. (*plutuce*), myth., dieu des richesses, ministre de Pluton, et fils de Cérès et de Jason. Théocrite et Aristophane disent qu'il était aveugle. Suivant ce dernier, *Plutus*, au commencement, avait la vue bonne, et ne s'attachait qu'aux justes ; mais Jupiter lui ayant fait perdre la vue, les richesses devinrent indifféremment le partage des bons et des méchants. On a dit de *Plutus* qu'il était aveugle, et très-agile pour aller chez les méchants, mais qu'il était boiteux pour aller chez les hommes vertueux. On le représente sous la forme d'un vieillard qui tient une bourse à la main. Selon les anciens, il venait à pas lents, et s'en retournait avec des ailes, parce que les biens s'acquièrent difficilement, et s'évanouissent avec promptitude. Ils l'avaient mis au nombre des dieux infernaux, parce que les richesses sortent du sein de la terre, séjour de ces divinités. — On dit fig. : *un plutus*, pour désigner un homme très-riche.

*PLUVIAL, subst. mas. (*pluvi-al*) (en latin *pluviale*, fait de *pluvia*, pluie), sorte de manteau que les évêques et les prêtres portaient pour se garantir de la *pluie*, lorsqu'ils allaient à la campagne administrer les sacrements.—On a même dit anciennement *plurial* pour chape, et l'*Académie* ne donne même que cette acception, qui aujourd'hui cesse d'être exacte.

PLUVIALE, adj. fém. (*pluvi-ale*), qui est de *pluie* : *eaux pluviales*.—Subst. fém., t. d'hist. nat., espèce de grenouille.

*PLUVIAN, subst. mas. (*pluvi-an*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers, famille des ægialithes.

*PLUVIATILE, adj. des deux genres (*pluvi-atile*), pluvieux. Voy. ce mot.

PLUVIER, subst. mas. (*pluvié*) (du latin *pluvia*, pluie, parce qu'il se prend plus aisément en temps de *pluie*), oiseau de la grosseur du pigeon et fort bon à manger.

PLUVIEUSE, adj. fém. Voy. PLUVIEUX.

*PLUVIEUX, adj. mas., au fém. PLUVIEUSE, (*pluvi-eu, euze*), abondant en *pluie*. Il se dit du temps et des saisons : *temps, jour pluvieux ; saison pluvieuse*. — Qui amène la *pluie* : *vent pluvieux ; constellation pluvieuse*.

PLUVIGNER, subst. propre mas. (*pluvignié*), village de France, arrond. de Lorient, dép. du Morbihan.

PLUVINE, subst. fém. (*pluvine*), t. d'hist. nat., espèce de salamandre.

PLUVINÉ, part. pass. de *pluviner*.

PLUVINER, v. neut. (*pluviné*), pleuvoir légèrement. Fort peu en usage. *Boiste* qualifie ce mot de *vieux* et de *provincial*, et il ajoute cependant qu'il est *très-bon*.

PLUVIOMÈTRE, subst. mas. (*pluvi-omètre*) (du latin *pluvia*, pluie, et du grec μετρον, mesure), t. de phys., instrument qui sert à mesurer la quantité de pluie qui tombe. Voy. HYÉTOMÈTRE, OMBROMÈTRE, UDOMÈTRE.

PLUVIOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*pluvi-ométrike*), qui a rapport, qui est relatif au *pluviomètre*.

PLUVIOMÉTROGRAPHE, subst. mas. (*pluvi-ométroguerafe*) (du latin *pluvia*, pluie, du grec μετρον, mesure, et γραφειν, écrire), celui qui observe avec un instrument la mesure, la quantité de pluie qui tombe ou qui est tombée dans le courant d'une année.

PLUVIOMÉTROGRAPHIE, subst. fém. (*pluvi-ométrografi*) (même étymologie que celle du mot précédent), art d'observer et de mesurer la quantité de pluie qui tombe. — Traité sur cet art.

PLUVIOMÉTROGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*pluvi-ométroguerafike*), qui concerne la *pluviométrographie*, le *pluviométrographe*.

PLUVIÔSE, subst. mas. (*pluvi-ôze*), cinquième mois de l'année française républicaine, du 20 janvier au 18 février.

PLYNTÉRIES, subst. fém. plur. (*pleintéri*), myth., fêtes et cérémonies qu'on célébrait à Athènes en l'honneur de Minerve, dont on nettoyait alors la statue.

*PLYMOUTH, subst. propre mas. (*plimoute*), ville et port d'Angleterre.

PNÉOMÈTRE, subst. mas. (*pené-omètre*) (du grec πνεω, je respire, et μετρον, mesure), instrument pour connaître la force du souffle des hommes et des machines.

PNÉOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*pené-ométrike*), qui tient, qui a rapport au *pnéomètre*.

PNEUMA, subst. mas. (*peneuma*) (en grec πνευμα, esprit), principe de nature spirituelle que les stoïciens considéraient comme un cinquième élément ; air, souffle.

PNEUMALOGIE, subst. fém. (*peneumaloii*) (du grec πνευμα, esprit et λογος, traité, discours), traité sur les esprits. Voy. PNEUMATOLOGIE.

PNEUMALOGIQUE, adj. des deux genres (*peneumalojike*), qui concerne la *pneumalogie*. Voy. PNEUMATOLOGIQUE.

***PNEUMATIQUE**, subst. fém. et adj. des deux genres (*peneumatike*) (du grec πνευμα, air, vent), qui est relatif à l'air : *chimie pneumatique*, *physique pneumatique*, chimie, physique qui traite des propriétés de l'air et des gaz. — *Briquet pneumatique*, qui allume l'amadou par une compression subite de l'air. — *Machine pneumatique*, avec laquelle on pompe l'air d'un récipient, et qui sert à faire plusieurs expériences sur les propriétés de l'air.—Subst. fém., science qui a pour objet les propriétés de l'air. — Étude des propriétés du gaz. — Au plur., nom d'une secte qui attribuait la santé et la maladie aux divers rapports ou proportions du principe de nature spirituelle qu'elle admettait. En ce sens, il est aussi adj. : *secte pneumatique*.

PNEUMATISME, subst. mas. (*peneumaticeme*), doctrine des *pneumatistes*.

PNEUMATISTE, subst. mas. (*peneumaticete*), partisan de la secte des *pneumatiques*. Voy. ce mot.

PNEUMATOCÈLE, subst. fém. (*peneumatocèle*) (du grec πνευμα, vent, et κηλη, tumeur), t. de chir., fausse hernie du scrotum causée par un amas d'air qui le gonfle.

***PNEUMATO-CHIMIQUE**, adj. des deux genres (*peneumatochimike*) (du grec πνευμα, air, et χημεια, chimie) : *appareil pneumato-chimique*. Voy. HYDROPNEUMATIQUE.

PNEUMATOCORDE, subst. mas. (*peneumatokorde*) (du grec πνευμα, air, et χορδη, corde), instrument à vent et à cordes.

PNEUMATODE, adj. des deux genres (*peneumatode*), t. de médec., se dit d'une respiration gênée par l'emphysème, ou d'une respiration courte et fréquente.—Il est aussi subst. mas.

PNEUMATOLOGIE, subst. fém. (*peneumatoloji*) (du grec πνευμα, esprit, et λογος, discours), traité, description des substances spirituelles et des esprits.

PNEUMATOLOGIQUE, adj. des deux genres (*peneumatolojike*), qui concerne la *pneumatologie*.

PNEUMATOMAQUE, subst. mas. (*peneumatomake*) (du grec πνευμα, πνευματος, esprit, et μαχομαι, je combats), hérétiques qui combattaient la divinité du Saint-Esprit.

PNEUMATOMPHALE, subst. fém. (*peneumatonfale*) (du grec πνευμα, air, vent, et ομφαλος, nombril), t. de chir., fausse hernie du nombril causée par un amas d'air.

PNEUMATO-RACHIS, subst. mas. (*peneumatorachice*) (du grec πνευμα, air, esprit, et ραχις, rachis), t. de médec., accumulation de fluides élastiques dans le canal vertébral.

PNEUMATOSE, subst. fém. (*peneumatôze*) (du grec πνευμα, πνευματος, vent, air), t. de médec., enflure causée par des vents, par des flatuosités.

PNEUMOCÈLE, subst. fém. (*peneumocèle*) (du grec πνευμων, poumon, et κηλη, tumeur), t. de médec., hernie formée par le poumon à travers l'un des points des parois thoraciques.

PNEUMODERME, subst. mas. (*peneumodèreme*), t. d'hist. nat., espèce de mollusques.

PNEUMO-GASTRIQUE, subst. mas. et adj. des deux genres (*peneumoguacetrike*), t. d'anat., se dit du nerf qui envoie des rameaux au poumon et à l'estomac.

PNEUMOGRAPHE, subst. mas. (*peneumoguerafe*), t. de médec., celui qui traite de la *pneumographie*.

PNEUMOGRAPHIE, subst. fém. (*peneumoguerafi*) (du grec πνευμων, poumon, et γραφειν, décrire), t. de médec., partie de l'anatomie qui a pour objet la description des poumons; traité sur les poumons.

PNEUMOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*peneumoguerafike*), qui concerne, qui regarde la *pneumographie*.

PNEUMOLARYNGALGIE, subst. fém. (*peneumolareingualeji*) (du grec πνευμων, poumon, λαρυγξ, larynx, et αλγος, douleur), t. de médec., douleur *pneumolaryngée*. — Asthme aigu.

PNEUMOLARYNGALGIQUE, adj. des deux genres (*peneumolareingualejike*), qui tient, qui a rapport à la *pneumolaryngalgie*.

PNEUMOLARYNGÉ, E, adj. (*peneumolareinjé*), t. de médec., se dit d'une douleur qui affecte le poumon et le larynx en même temps.

PNEUMOLOGIE, subst. fém. (*peneumoloji*) (du grec πνευμων, poumon, et λογος, discours), discours, traité sur les usages du poumon et sur ses maladies.

PNEUMOLOGIQUE, adj. des deux genres (*peneumolojike*), qui tient, qui est relatif à la *pneumologie*.

PNEUMONALGIE, subst. fém. (*peneumonaleji*) (du grec πνευμων, poumon, et αλγος, douleur), t. de médec., nom qu'*Alibert* donne à l'angine de poitrine, qui forme le cinquième genre des *pneumoses* de sa *Nosologie naturelle*.

PNEUMONALGIQUE, adj. des deux genres (*peneumonalejike*), t. de médec., qui tient, qui a rapport à la *pneumonalgie*.

***PNEUMONANTHE**, subst. fém. (*peneumonante*) (du grec πνευμων, poumon, et ανθος, fleur), t. de bot., genre de plantes de la famille des gentianes.

PNEUMONIE, subst. fém. (*peneumoni*) (du grec πνευμων, poumon, t. de médec., maladie, inflammation des poumons.

***PNEUMONIQUE**, adj. des deux genres (*peneumonike*), qui est propre aux maladies du poumon. — Il est aussi subst. mas. : *un bon pneumonique*.

PNEUMONITE, subst. fém. (*peneumonite*), t. de médec., synonyme de *pneumonie*. Voyez ce mot.

PNEUMOPÉRICARDE, subst. mas. (*peneumopérikarde*) (du grec πνευμα, air, et περικαρδιον, péricarde), t. de médec., épanchement de gaz dans la cavité du *péricarde*.

PNEUMOPLEURÉSIE, subst. fém. (*peneumopleurézi*), t. de médec., nom que quelques-uns donnent à la *pneumopleuritis*. Voy. ce mot.

PNEUMOPLEURITIS, subst. fém. (*peneumopleuritice*) (du grec πνευμων, poumon, et πλευριτις, pleurésie), t. de médec., inflammation du poumon et de la plèvre.

PNEUMORE, subst. fém. (*peneumore*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des orthoptères.

PNEUMORRHAGIE, subst. fém. (*peneumòrafi*) (du grec πνευμων, poumon, et ρεω, je coule), t. de médec., crachement de sang qui vient des poumons; synonyme de hémoptysie.

PNEUMORRHAGIQUE, adj. des deux genres (*peneumòrajike*), qui est relatif à la *pneumorrhagie*.

PNEUMORRHÉE, subst. fém. (*peneumòré*). Voy. PNEUMORRHAGIE.

PNEUMORRHÉIQUE, adj. des deux genres. Voy. PNEUMORRHAGIQUE.

PNEUMOSE, subst. fém. (*peneumôze*), t. de médec., cinquième famille de la *Nosologie* d'*Alibert*, comprenant toutes les maladies qui affectent le poumon.

PNEUMOTHORAX, subst. mas. (*peneumotorakce*) (du grec πνευμα, air, et θωραξ, thorax), t. de médec., épanchement de fluides aériformes qui a lieu dans la cavité des plèvres.

PNEUMOTOMIE (*peneumotomi*) (du grec πνευμων, poumon, et τομη, fait de τεμνω, je coupe), t. d'anat., dissection du poumon.—Traité sur cette dissection.

PNEUMOTOMIQUE, adj. des deux genres (*peneumotomike*), qui est relatif, qui a rapport à la *pneumotomie*.

PNIGITE, adj. fém. (*penijite*), t. de médec. et de pharm., se dit d'une terre glaise dont on se sert quelquefois en médecine.

PNYX, subst. mas. (*penikce*) (en grec Πνυξ), t. d'antiq., place publique à Athènes, où se tenaient les assemblées du peuple.

***PÔ**, subst. propre mas. (*pô*), grand fleuve d'Italie, appelé *Eridan* par les anciens.

POA ou **PATURIN**, subst. mas. (*poa*; *paturein*), t. de bot., plante de la famille des graminées.

POALLIER, subst. mas. (*poalié*), t. de fondeur, grosse pièce de cuivre dans laquelle porte le tourillon du sommier d'une cloche.

***POCHADE**, subst. fém. (*pochade*) (de *pocher*, sans doute dans le sens de *charger d'encre*), t. de peinture, et plus souvent de simple dessin, esquisse imparfaite, croquis grossier. — Lithographie à dessin largement tracé.

***POCHE**, subst. fém. (*poche*) (du saxon *pack*, sac), sac de toile, d'étoffe, etc., qui fait partie de l'habillement de l'homme et de la femme, et dans lequel on met ce qu'on veut porter sur soi. — Grand sac de toile dans lequel on met du blé, de l'avoine. — Faux pli que font les habits mal taillés : *cet habit fait des poches*, des plis. — Fente des robes et des jupes, pour donner passage à la main, quand on veut fouiller dans la véritable *poche*. — Sorte de cuiller profonde avec un long manche. — Sac, sinus qui se forme dans un abcès, dans une plaie. — Jabot, en parlant des oiseaux; partie du gosier qui reçoit d'abord les aliments. — Filet à prendre des lapins au furet : *tendre une poche*. On dit aussi *pochette* dans ce sens. — En t. de pêche, espèce de sac de toile pour prendre du menu poisson. — Rondeur que les maîtres d'écriture donnent à certaines lettres. — Petit violon que les maîtres à danser portent dans la *poche*. On le nomme aussi *pochette*; mais dans les deux cas, il est aujourd'hui peu en usage. — Fig. et fam. : *il n'a pas toujours eu ses mains dans ses poches*, il n'a pas toujours été à ne rien faire. On le dit quelquefois en mauvaise part, et alors, dans ce cas, *n'avoir pas eu toujours ses mains dans ses poches* signifie s'être enrichi du bien d'autrui; n'avoir pas toujours été probe. — Prov. : *manger son pain dans sa poche*, manger seul. — Prov. et fig. : *acheter chat en poche*, acheter une chose sans l'avoir vue. — *Vendre chat en poche*, vendre une chose sans l'avoir fait voir. — *Mettre en poche*, convertir à son usage particulier ce qu'on a reçu pour plusieurs. — *Payer de sa poche*, de ses propres deniers. — Pop. : *jouer de la poche*, débourser, dépenser. (Allusion au petit violon que les maîtres à danser portent dans leur *poche*, quand ils vont montrer en ville, et que les luthiers appellent *poche*.) — Au plur., sorte de paniers à l'usage des femmes, en forme de lanternes, dans lesquels on faisait entrer les *poches*.

POCHÉ, E, part. pass. de *pocher*, et adj. — *Yeux pochés*, meurtris et enflés. — *Œufs pochés*, cuits sans être battus ensemble : *œufs pochés à l'eau, au beurre noir*. — *Écriture pochée*, où les lettres sont mal formées et pleines d'encre.

POCHER, v. act. (*poché*) (suivant *Ménage*, du lat. *pungere*, piquer, percer), meurtrir quelqu'un sur les yeux avec enflure. — Faire une rondeur avec la plume au bout d'une lettre : *pocher la queue d'un g*. — Charger une écriture de trop d'encre. — *Pocher des œufs*, en t. de cuisine, les faire cuire dans l'eau bouillante ou dans la friture, sans les avoir battus. — SE POCHER, v. pron., se meurtrir les yeux à coups de poing.

POCHETÉ, E, part. pass. de *pocheter*, et adj. : *des olives, des truffes pochetées*, qui ont été portées dans la *poche*.

POCHETER, v. act. (*pocheté*), serrer pour quelque temps dans sa *poche* certaines choses bonnes à manger : *pocheter des olives, des truffes*, etc. — SE POCHETER, v. pron.

***POCHETIER**, subst. mas. (*pochetié*), qui fait et taille des *poches*. Inusité.

***POCHETTE**, subst. fém. (*pochète*), petite *poche*. — Dimin. de *poche*, dans le sens de *filet* et de *petit violon*. V. POCHE.

POCHURE, subst. fem. (*pochure*), creux, *poche* d'une étoffe.

POCKEINSTEIN, subst. mas. (*pokekeincetein*), t. d'hist. nat., espèce de roche amygdaloïde, avec des noyaux calcaires.

POCO, adv. (*pokô*). Ce mot italien a passé dans la langue musicale. Ainsi on dit : *poco forte*, un peu fort; *poco à poco*, peu à peu, insensiblement.

POCOCURANTE, subst. mas. (*pokôkurante*), (de l'italien *poco*, peu, et du lat. *curare*, avoir soin), homme qui ne se soucie de rien, n'estime rien; égoïste blasé. (*Boiste*.)

POCOCURANTISME, subst. mas. (*pokôkuranticeme*), indifférentisme absolu; système du *pococurante*.

POCOYAN, subst. mas. (*poko-ian*), t. d'hist. nat., abeille des Philippines, plus grosse que celle d'Europe.

PODAGRAIRE, subst. fém. (*podaguerère*), t. de bot., plante ombellifère que l'on croyait bonne contre la goutte.

PODAGRE, subst. et adj. des deux genres (*podaguere*) (du grec πους, gén. ποδος, pied, et αγρα, prise, pris par les pieds), qui a la goutte, principalement aux pieds : *il est, elle est podagre*. — Subst. fém., goutte des pieds. Peu usité dans ce sens. — Myth., surnom de Diane, déesse de la chasse, comme présidant en cette qualité aux pièges et aux rets. — T. d'hist. nat., coquille du genre des ptérocères.

PODALIRE, subst. propre mas. (*podalire*), myth., fils d'Esculape. Ce fut un habile médecin,

aussi bien que son frère Mochson. Ils allèrent l'un et l'autre au siége de Troie.

PODALYRE, subst. mas. (*podalire*), t. d'hist. nat., espèce de papillon qu'on trouve aux environs de Paris, et que quelques-uns nomment *flambé*.

PODALYRIE, subst. fém. (*podaliri*), t. de bot., espèce de plante du genre des rotulaires.

PODARGE, subst. mas. (*podarje*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux de la famille des chélidons.

PODARTHROCACE, subst. fém. (*podartrokace*) (du grec ποδὸς, gén. de πους, pied, ἀρθρον, articulation, et κακός, vicieux), t. de médec., carie qui a lieu quelquefois à l'articulation du pied.

PODAXIS, subst. mas. (*podakcice*), t. de bot., genre de plantes de la famille des champignons.

PODENSAC, subst. propre mas. (*podançak*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bordeaux, dép. de la Gironde.

PODÈRE, subst. fém. (*podère*), t. d'antiq., robe traînante dont les prêtres juifs étaient revêtus durant leur service dans le temple.

***PODESTAT**, subst. mas. (*podèceta*) (de l'italien *podesta*, fait, avec la même signification, de *potesta*, pouvoir, puissance), officier de justice et de police dans plusieurs villes d'Italie.

PODESTATIQUE, adj. des deux genres (*podècetatike*), qui a rapport, qui est relatif à la charge de *podestat*.

***PODEX**, subst. mas. (*podèkce*), t. de médec., l'anus, le fondement.

PODICEPS, subst. mas. (*podicèpece*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux de la famille des grèbes.

PODICIPÈDE, subst. mas. (*podicipède*), t. d'hist. nat., oiseaux dont les pieds sont placés près de l'anus ou du *podex*.

PODIE, subst. fém. (*podi*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PODIMÈTRE, subst. mas. (*podimètre*), t. d'antiq., sorte de mesure de longueur, chez les anciens. Voy. ODOMÈTRE.

PODIMÉTRIE, subst. fém. (*podimétri*) (du grec πους, ποδὸς, pied, et μετρον, mesure), mesure de longueur par pieds.

PODIMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*podimétrike*), qui concerne, qui regarde la *podimétre*, qui y a rapport.

PODISOME, subst. mas. (*podizome*), t. de bot., genre de plantes de l'Amérique méridionale.

PODIUM, subst. mas. (*podiome*), nom que l'on donnait, chez les anciens, à l'orchestre des arènes. C'était une espèce de galerie formant amphithéâtre, où se plaçaient les sénateurs et les magistrats.

***PODOCARPE**, subst. mas. (*podokarpe*), t. de bot., genre de plantes qui croissent dans l'Amérique méridionale.

PODOCÈRE, subst. mas. (*podocère*), t. d'hist. nat., nouveau genre de crustacés de l'ordre des isopodes.

PODOCOME, subst. mas. (*podokome*), t. de bot., genre de plantes de la famille des synanthérées.

***PODODUNÈRE**, subst. mas. (*pododunère*), t. d'hist. nat., ordre d'insectes qui se rapproche de celui des aptères.

***PODOGYNE**, adj. mas. (*podojine*), t. de bot.; il se dit d'un style aminci à sa base.

PODOLÈPE, subst. fém. (*podolèpe*), t. de bot., plante vivace qui croît dans la Nouvelle-Hollande.

***PODOLIE**, subst. propre fém. (*podoli*), nom d'une province de la Russie polonaise.

PODOLOBION, subst. mas. (*podolobion*), t. de bot., genre de plantes pultenées de la famille des légumineuses.

PODOLOGIE, subst. fém. (*podoloji*) (du grec ποδὸς, gén. de πους, pied; et λογος, discours), t. d'anat., description du pied, discours, traité sur le pied.

PODOLOGIQUE, adj. des deux genres (*podolojike*), qui concerne la *podologie*.

PODOMÈTRE, subst. mas. (*podomètre*) (du grec πους, gén. ποδὸς, pied, et de μετρον, mesure), instrument avec lequel on peut compter tous les pas que l'on fait, tous les tours de roues d'un carrosse.

PODOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*podométrike*), qui a rapport, qui tient au *podomètre*.

***PODONÉRÉIDE**, subst. fém. (*podonéré-ide*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des *néréides*.

***PODOPHTHALME**, subst. mas. (*podofetalème*) (du grec ποδὸς, gén. de πους, pied, et ὀφθαλμός, œil), t. d'hist. nat., genre de crustacés décapodes.

PODOPHYLLE, subst. mas. (*podofilele*), t. de bot., genre de papavéracées.

***PODOPTÈRE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*podopetère*) (du grec ποδὸς, gén. de πους, et πτερον, aile ou nageoire), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux palmipèdes dont les quatre doigts sont réunis dans une seule membrane.

PODOSEME, subst. mas. (*podozème*), t. de bot., genre de plantes de la famille des graminées.

***PODOSOMATE**, subst. mas. (*podozomate*), t. d'hist. nat., ordre d'arachnides correspondant à celui des cephalostomes.

PODOSPERME, subst. mas. (*podocepèreme*) (du grec πους, ποδὸς, pied, et σπερμα, semence), t. de bot., filet qui part du placenta et soutient la graine. — Plante de la Nouvelle-Hollande, voisine des scorsonères.

PODOSTÈME, subst. mas. (*podocetème*), t. de bot., sorte de plante aquatique que l'on trouve sur les bords de l'Ohio.

PODOSTOME, subst. mas. (*podocetome*), t. d'hist. nat., genre de mollusques de la famille des proctoles.

***PODURE**, subst. fém. (*podure*) (du grec ποδὸς, gén. de πους, pied, et de ουρα, queue), t. d'hist. nat., genre d'insectes aptères, dont la queue est terminée par des poils.

***PODURELLE**, subst. fém. (*podurèle*), t. d'hist. nat., sorte d'insectes de l'ordre des thysanoures; les podures et les sminthures.

***PŒCILE**, subst. mas. (*pécile*) (du latin *pœcile*, fait du grec Ποικίλη, dérivé lui-même de ποικίλος, varié), t. d'antiq., le plus considérable des portiques ou galeries couvertes qui embellissaient la ville d'Athènes. Les premiers peintres de la Grèce y avaient à l'envi représenté les actions des grands capitaines de la république.

PŒCILIE, subst. fém. (*pécili*), t. d'hist. nat., genre de poissons à mâchoires garnies de petites dents, et à trois rayons aux ouïes.

***PŒCILOPE**, subst. mas. (*pécilope*), t. d'hist. nat., famille de crustacés de l'ordre des branchiopodes.

***PŒCILOPTÈRE**, subst. mas. (*pécilopetère*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hémiptères.

PŒKILOSE, subst. mas. (*pékilôze*), t. d'hist. nat., sorte de marbre factice.

POÊLE, subst. mas. (*poâle*) (point d'étym. raisonnable), drap mortuaire. — Anciennement, sorte de dais. — Voile qu'on étend sur la tête des mariés durant la bénédiction nuptiale. — *Faire passer sous le poêle*; *il a été mis sous le poêle*, se dit des enfants nés avant le mariage, qu'on a reconnus légitimes en étendant sur eux le *poêle* à la cérémonie du mariage : *on met sous le poêle les enfants nés avant le mariage, pour les reconnaître en face de l'Église*. — Sorte de grand fourneau de terre ou de métal dont on se sert pour chauffer un appartement, une chambre. — En Allemagne, chambre commune où se trouve le *poêle*. — Dans cette dernière acception, on peut, selon l'*Académie*, écrire *poile*. Cette décision peut paraître un peu singulière. Il faudra donc écrire qu'en Allemagne on appelle *poile* la chambre commune où est le *poêle*. C'est augmenter sans nécessité les difficultés de la langue. Notre opinion est que l'on aurait dû donner trois terminaisons différentes à trois mots qui ont trois acceptions diverses.

***POÊLE**, subst. fém. (*poâle*) (point d'étym. raisonnable), ustensile de cuisine pour frire, pour fricasser. — Ustensile pour faire des confitures. On l'appelle plus ordinairement *bassine*. — Prov. : *bien embarrassé qui tient la queue de la poêle*, celui sur qui tout repose dans une administration, dans une affaire, est celui qui a le plus de difficultés à vaincre. — *Tomber de la poêle dans le feu* est un prov. suranné, qui ne se dit presque plus; il signifiait : tomber d'un état fâcheux dans un pire. — En t. de pêche, endroit d'un étang, vis-à-vis de la bonde, qu'on creuse plus que le reste, pour que le poisson s'y rassemble, quand on vide l'étang pour le pêcher.

POÊLÉE, subst. fém. (*poâlé*), tout ce que contient une *poêle*.

POÊLETTE, subst. fém. (*poâlète*), petite *poêle*, petit bassin.

POÊLIER, subst. mas. (*poâlié*), artisan qui fait et vend des *poêles*. (L'*Académie*, qui écrit dans le sens de ce mot, *poêle* et *poile*, devrait écrire, *poêlier* et *poilier*.)

POÊLON, subst. mas. (*poâlon*), petite *poêle*.

POÊLONNÉE, subst. fém. (*poâloné*), ce que peut contenir un *poêlon*.

***POËME**, subst. mas. (nous ferons remarquer que l'*Académie*, qui n'écrit plus *poësie*, mais *poésie*, d'après la nouvelle orthographe, continue d'écrire *poëme* et *poëte*, mais elle écrit *poëtereau* et *poëtesse*) (*poème*) (en latin *poema*, du grec ποιεῖν, faire), ouvrage en vers d'une certaine étendue. — *Poëme épique* ou *héroïque*, celui dans lequel l'on raconte quelque action d'un héros embellie d'événements merveilleux. — *Poëme héroïque*, myth., figure allégorique, couronnée de laurier, et tenant une trompette, pour indiquer que son sujet est noble et grand. — *Poëme lyrique*, myth., figure allégorique qui a pour attribut une lyre. — *Poëme pastoral*, myth., figure allégorique, sous les traits d'un jeune berger couronné de fleurs. Il tient une flûte à sept tuyaux, un bâton de pâtre, et une panetière au côté. — *Poëme satirique*, myth., figure allégorique, sous les traits d'un satyre qui, par son ris moqueur, fait connaître le caractère mordant de cette poésie sous l'apparence du badinage. — On appelle *poëme en prose* un genre d'ouvrages où l'on retrouve la fiction et le style de la poésie, et qui, par là, sont de vrais poëmes, à la mesure et à la rime près. *Le Télémaque* de *Fénelon* est un *poëme en prose*.

PŒMENIS, subst. propre fém. (*pémenice*), myth., chienne d'Actéon, qui sans doute avait gardé les troupeaux.

PŒNA, subst. propre fém. (*péna*), myth., déesse de la punition, des peines, adorée anciennement en Italie et en Afrique.

POEONIE, subst. propre fém. (*pe-oni*), myth., surnom de Pallas, ayant pour attribut le serpent, emblème de l'art de guérir.

***POÉSIE**, subst. fém. (*po-ézi*) (en grec ποιησις, fait de ποιειν, composer), art de faire des ouvrages en vers. — Imitation, souvent exagérée, de tout ce que la nature a de plus beau et de plus sublime. — Manière d'écrire pleine de figures et de fictions. En ce sens, on dit qu'*il y a de la poésie dans un ouvrage*, soit de prose, soit de vers, pour dire que le style en est poétique et plein d'images. — *Poésie du style*, richesse de style. — *Poésie lyrique*, celle des odes et des poëmes faits pour être chantés. — *Poésie dramatique*, celle des pièces qu'on représente sur le théâtre. — *Poésie burlesque*, qui traite son sujet d'une manière burlesque. — *Poésie morale*, celle qui traite des mœurs, etc. — Le feu, les images de la *poésie* : *il n'y a point de poésie dans ces vers*. — Dans un sens plus resserré, versification : *poésie nombreuse, harmonieuse*, etc. — Au plur., ouvrages en vers, surtout en parlant des petites pièces : *les poésies de Chaulieu, de Gresset*, etc.

POÉT., abréviation du mot *poétique* ou *poétiquement*.

POËTE, subst. mas. (l'*Académie* écrit encore POËTE. Voy. notre remarque au mot POËME.) (*poete*) (en grec ποιητης, et en lat. *poeta*), celui qui s'adonne à la *poésie*, qui fait des vers. — Il s'emploie quelquefois adj. : *il est poëte*, il a du talent pour la *poésie*. — *Être né poëte*, avoir un talent naturel pour la *poésie*. — En parlant des femmes, on dit : *madame Deshoulières était un poëte aimable*, etc., mais on ne dirait pas avec l'article : *le poëte*, ni *la poëte*, ni moins encore *la poétesse, Deshoulières*. — *Avoir lu, entendu les poëtes*, les *poëtes* anciens et principalement les grecs et les latins. — *Poëte crotté*, mauvais *poëte*.

POÉTEREAU (et non pas, avec l'*Académie*, POÉTEREAU. Il est de principe qu'on ne met point l'accent aigu sur l'*e*, lorsqu'une syllabe muette suit immédiatement. C'est ainsi qu'on écrit *règle*, et *réglé*.), subst. mas. (*po-èterô*), mauvais *poëte*.

POÉTESSE, subst. fém. (*po-étèce*), femme *poëte*. Inusité.

POÉTIQUE, subst. fém. (*po-étike*) (du grec ποιητικη, sous-entendu τεχνη, art), traité de l'art de la *poésie* : *la poétique d'Aristote*. — *La poétique des beaux-arts*, tout ce que les beaux-arts ont de plus réservé, de plus brillant, d'idéal même. — Chez les anciens, partie de musique qui traitait des tons et de l'accent de la *poésie*.

POÉTIQUE, adj. des deux genres (*po-étike*) (en lat. *poeticus*, et en grec ποιητικός), qui a l'air et le caractère de la *poésie*. — Qui la concerne : *l'Art poétique d'Horace, de Boileau*.—On appelle *licences poétiques*, certaines libertés que les *poètes* se donnent dans leurs vers contre les règles ordinaires de la langue, et qui ne seraient pas reçues dans la *prose*.—Au fig., altération de la vérité : *ce récit est plein de licences poétiques*, de mensonges.—En t. d'imprim., *caractères poétiques*, caractères plus serrés et plus allongés qu'à l'ordinaire, plus convenables pour les vers.

POÉTIQUEMENT, adv. (*po-étikeman*), d'une manière *poétique*.

POÉTIQUEUR, subst. mas. (*po-étikieur*), poète. Vieux.

POÉTISÉ, E, part. pass. de *poétiser*.

POÉTISER, v. neut. (*po-étizé*), versifier ; il ne se dit que par dénigrement ou dans le style marotique.—On dit aussi quelquefois act. : *poétiser son langage, poétiser son style*, lui donner une couleur, une teinte *poétique*.

***POGE**, subst. mas. (*poje*), t. de mar. du Levant, le côté droit du vaisseau.—Droit de coutume que l'évêque de Nantes percevait autrefois sur les barengs qui passaient le trépas de Saint-Nazaire, et qui était de demi-obole par millier.

POGONATE, subst. mas. (*poguonate*), t. d'hist. nat., genre de poissons de la famille des abdominaux.

POGONATHÈRE, subst. mas. (*poguonatère*), t. de bot., genre de plantes qui contient les pérotes.

POGONIAS, subst. mas. (*poguôni-âce*) (du grec πωγων, barbe), t. d'hist. nat., genre de poissons.—T. d'astron., nom d'une comète barbue ou chevelue.

POGONIASE, subst. fém. (*poguôni-âze*) (même étymologie que celle du mot précédent), t. de médec., développement de la barbe chez une femme.

POGONIE, subst. fém. (*poguoni*), t. de bot., genre de plantes de la famille des orchidées.

POGONOCÈRE, subst. mas. (*poguonocère*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

POGONOLOGIE, subst. fém. (*poguonoloji*) (du grec πωγων, barbe, et λογος, traité), art, traité sur l'art de raser.

POGONOLOGIQUE, adj. des deux genres (*poguonolojike*), qui tient, qui a rapport à la *pogonologie*.

***POGONOPHORE**, subst. mas. (*poguonofore*) (du grec πωγων, barbe, et φερω, je porte), t. d'hist. nat., genre d'insectes carabiques de l'ordre des coléoptères.

POGONOTOME, subst. des deux genres (*poguonotome*), celui, celle qui rase, qui coupe la barbe. Voy. POGONOTOMIE.

POGONOTOMIE, subst. fém. (*poguonotomi*) (du grec πωγων, barbe, et τομη, fait de τεμνω, je coupe), art, action de raser, de se raser.

POGONOTOMIQUE, adj. des deux genres (*poguonotomike*), qui a rapport à la *pogonotomie*.

POGOSTÉMON, subst. mas. (*poguocetémon*), t. de bot., espèce d'arbuste de la famille des labiées, et voisin des hyssopes.

POHLIE, subst. fém. (*poli*), t. de bot., genre de plantes de la famille des mousses.

***POIDS**, subst. mas. (*poâ*, et devant une voyelle *po-âze*; d ne se prononce jamais; du lat. *pondus*), pesanteur, qualité de ce qui est pesant : *fardeau d'un grand poids*. Le *poids* est proprement la force plus ou moins grande avec laquelle un corps tend, à raison de sa masse, à se précipiter vers le centre de la terre, à la différence de la *pesanteur*, qui, étant inhérente à chaque partie de matière, est la même dans tous les corps. — Fig., 1° importance, considération : *homme de poids; raison d'un grand poids*; 2° pesanteur, charge : *le poids des affaires*. — Fig. : *porter tout le poids du jour et de la chaleur*, travailler pendant tout le jour.— *Soutenir le poids des affaires*, en avoir la principale direction. — Sorte d'instrument propre à peser.—Morceaux de cuivre, de fer ou de plomb dont on se sert pour peser. — Corps d'une certaine pesanteur connue, dont on se sert pour peser les autres, comme la livre, l'once, le kilogramme : *on met la marchandise dans un bassin des balances, et les poids dans l'autre*. — On appelle *poids de marc*, un marc avec toutes les subdivisions d'onces et de gros qui y sont comprises : *le poids de marc est de huit onces; poids matrices*, ceux sur lesquels on vérifie les autres *poids*; *poids étalonnés*, ceux qui sont marqués du poinçon des officiers chargés de les vérifier ; *poids détaillants*, les petits poids, tels que les onces, les demi-onces ; et à présent, les décagrammes, les grammes, etc.— *Poids du roi*, balance publique qui était établie dans les principales villes de commerce. Il en subsiste une en beaucoup d'endroits sous le nom de *poids de ville*. — *Bon poids*, excédant le *poids* que le vendeur accorde à l'acheteur.—*Clous au poids*, clous plus forts que les broquettes, et qui commencent où celles-ci finissent.—*Monnaie de poids*, qui a la pesanteur qu'elle doit avoir.—Morceau de métal ou de pierre qu'on attache aux cordes d'une horloge, d'un tournebroche pour lui donner du mouvement. — *Vendre, acheter une chose au poids de l'or*, excessivement cher. — *Avoir deux poids et deux mesures*, juger différemment une même chose, dire blanc à l'un, et à l'autre noir; et encore, vendre plus cher à l'un qu'à l'autre.—*Faire une chose avec poids et mesure*, avec une grande circonspection.—*Examiner une chose au poids du sanctuaire*, selon les règles exactes de la conscience.

***POIGNANT**, E, adj. (*pognian, gniante*) (du latin *pungens*, part. prés. de *pungere*, piquer), qui cause une vive impression, qui fait souffrir: *douleur poignante*.

***POIGNARD**, subst. mas. (*pogniar*; quelques personnes, il est vrai, disent *poègniar*; pourquoi? Une telle prononciation n'est prescrite ni par l'étymologie, ni par l'harmonie) (du latin *pugio*, fait dans la même signification, ou de *pugnus*, poing, ou de *pungere*, piquer), sorte d'arme pour frapper de la *pointe*, et qui est beaucoup plus courte qu'une épée. — *Poignard* se dit figurement dans plusieurs façons de parler : *cette nouvelle fut pour lui un coup de poignard*, lui causa subitement une vive douleur. — *Tourner à quelqu'un le poignard dans le cœur*, appuyer sur une chose qui l'afflige vivement. — *Tenir à quelqu'un le poignard sur la gorge*, vouloir le contraindre à faire ce qu'il ne peut ou ce qu'il ne veut pas faire. — Fig., douleur extrême : *il a le poignard dans le sein*. On dit dans le même style : *aiguiser le poignard de la trahison*, etc.

POIGNARDÉ, E, part. pass. de *poignarder*.

POIGNARDER, v. act. (*pogniardé*), frapper, tuer avec un *poignard*.— Au fig., causer une peine très-sensible, une douleur extrême. — *se* POIGNARDER, v. pron.

POIGNÉ, E, part. pass. de *poigner*.

***POIGNÉE**, subst. fém. (*pognié* ; voir la remarque du mot POIGNARD), autant que le *poing*, que la main fermée peut contenir : *une poignée de blé*. — Ce qu'on peut empoigner avec la main : *une poignée d'herbes*. — Fig. et fam., petit nombre : *une poignée de gens*. — Partie d'une chose par où on la prend pour la tenir à la main : *la poignée d'une épée*. — En t. de mégissier, laine d'une toison, etc., qui s'enlève à la fois et presque tout d'une pièce de dessus la peau. — *Une poignée de morue*, deux morues salées jointes ensemble. — Au plur., paquets de quatre tuiles arrangées de façon que les crochets sont en dehors, et les faces l'une contre l'autre. — *A* POIGNÉE, loc. adv., en abondance, en grande quantité.—*Prendre à poignée*, sans compter.

POIGNER, v. act. (*pognié*), chagriner, tourmenter. Vieux. Voy. POINDRE et POIGNARDER. — *se* POIGNER, v. pron.

POIGNET, subst. mas. (*pognié*) (du latin *pugnus*, poing), endroit par où le bras se joint à la main. — Bord de la manche d'une chemise ; la partie où sont les arrière-points et les pommettes.— Fausses manches qu'on met pour conserver les *poignets* des chemises.

***POIL**, subst. mas. (*poèle*) (du lat. *pilus*), petite partie menue, longue, flexible et sèche, qui sort de la peau comme un filet. — Ce qui sort par les pores des animaux à quatre pieds et qui les couvre entièrement. — Barbe. — *Poil follet*, sorte de *poil* qui vient aux jeunes gens avant la barbe.—En parlant de certains animaux et surtout des chevaux, couleur : *de quel poil est votre cheval?*— *Monter un cheval à poil*, sans selle. — En t. de fauconn., *mettre l'oiseau à poil*, le dresser à voler le gibier à *poil*. — Prov. : *avoir le poil ou du poil à quelqu'un*, avoir quelque avantage sur lui, le gagner au jeu, etc.— Fig. : *un poil ne passe pas l'autre*, il est toujours ajusté pour le mieux. — Prov. et fig. : *prendre* ou *reprendre du poil de la bête*, recommencer ce qui a causé le mal ; *vous êtes fatigué pour avoir dansé, il faut reprendre du poil de la bête*, recommencer à danser. (De l'usage où est le peuple, en quelques endroits, d'appliquer sur la morsure faite par certains animaux *le poil de la bête* dont on a été blessé.) — *Velours à trois poils, à quatre poils*, dont la trame est de trois ou de quatre fils de soie. — Fig. et fam. : *brave à trois poils*, homme qui fait profession de bravoure.—On dit aussi : *c'est un gaillard qui a du poil*, qui ne craint personne. — Au plur., t. de bot., filaments très-déliés et le plus souvent flexibles, qui naissent de la superficie de diverses parties des végétaux.

POIL-DE-NACRE, subst. mas. (*poèledenakre*), sorte de laine soyeuse qui se trouve dans une espèce de moule de mer du genre des jambonneaux, et qu'on nomme aussi *laine de pinne-marine* et *soie de mer*.

POILE, subst. mas. (double orthographe de l'*Académie*.) Voy. POÊLE.

POIL-NOIR, subst. mas. (*poèlenoare*), t. de miner., ardoise d'une bonne qualité, dont la tête est taillée en pointe.

POIL-ROUX, subst. mas. (*poèlerou*), t. de minér., ardoise de mauvaise qualité, tachée de points *roux* qui s'opposent à sa division.

POIL-TACHÉ, subst. mas. (*poèletaché*), t. de minér., ardoise d'une qualité inférieure, défigurée par des *taches*.

POILETTE (c'est *poêlette* qu'il faut dire.) subst. fém. (*poèléte*), ustensile de fer où l'on met la graisse qui sert à graisser un moulin. — Petit bassin pour recevoir le sang. — Pelotte.

POILIER, subst. mas. (*poèlié*), grosse pièce de fer qui porte la fusée et la meule d'un moulin.

POILU, E, adj. (*poèlu*), garni de *poil*, velu.

POINCILLADE, subst. fém. (*poèinci-iade*), t. de bot., arbrisseau de la famille des légumineuses.

***POINÇON**, subst. mas. (*poeinçon*) (du lat. *pungiunculus*, diminutif de *pungio*, poignard, dérivé lui-même de *pungere*, piquer), instrument dont on se sert pour percer, pour *poinçonner*.—Sorte de ciseau propre aux graveurs et aux sculpteurs.— Instrument dont l'orfèvre se sert pour marquer la vaisselle d'argent. — Morceau d'acier où des lettres, une tête, une figure, etc., sont gravées en relief. — On appelle *poinçon*, dans la fabrique des monnaies et des médailles, un morceau d'acier gravé en bosse, avec lequel on frappe les carres dont on se sert pour l'empreinte des monnaies et des médailles : *on fait un nouveau poinçon pour les monnaies, pour les médailles*. —On appelle *poinçon*, en termes de fondeurs de caractères d'imprimerie, un morceau d'acier sur lequel les lettres sont gravées en relief, avec lequel on frappe les matrices qui servent à fondre les caractères : *on a perdu les matrices de ces caractères, mais on en a les poinçons*. — Aiguille de tête, au haut de laquelle il y a quelque pierre enchâssée, et qui sert à la coiffure des femmes. — En t. de manége, morceau de bois rond, pointu par le bout, qui sert à exciter les chevaux à sauter entre les piliers. — Espèce de mesure, etc.— Sorte de tonneau qui tient à peu près les deux tiers d'un muid.

POINÇONNÉ, E, part. pass. de *poinçonner* : *vaisselle poinçonnée*, marquée au coin du métal dont elle est faite.

POINÇONNER, v. act. (*poeinçoné*), se servir du *poinçon*. — Marquer de l'orfèvrerie. — *se* POINÇONNER, v. pron.

POINDRE, v. act. et neut. (*poeindre*) (du latin *pungere*, piquer, percer), ce verbe pourrait être considéré comme irrégulier, s'il était en usage dans tous ses temps ; mais il ne s'emploie guère que dans les temps réguliers. — Act. : piquer, offenser. Il est peu usité. — Neut., commencer à paraître : *le jour ne fait que poindre; les herbes commencent à poindre*, à percer la terre. —L'*Académie* de 1835 nous donne ce mot avec toutes ses acceptions, bien que fort surannées ; nous ne pouvons en faire juges nos lecteurs qu'en copiant l'ancienne édition, que la nouvelle s'est contentée de répéter scrupuleusement. — POINDRE, v. act., piquer. Il n'est guère d'usage qu'en cette phrase proverbiale : *Oignez vilain, il vous poindra; poignez vilain, il vous oindra*; qui signifie, caressez un malhonnête homme, il vous fera du mal ; faites-lui du mal, il vous caressera. (Ce proverbe est tout-à-fait hors d'usage.) — On dit fam. et fig. : *quel taon vous point?* dans le même sens qu'on dit : *quelle mouche vous pique?* c'est-à-dire : quelle fantaisie vous prend? d'où vous vient cette humeur?

— *Poindre* est aussi neutre ; alors il n'est guère d'usage qu'à l'infinitif et au futur, et ne se dit proprement que du jour qui commence à paraître, et des herbes qui commencent à pousser : *le jour ne fait que poindre, commençait à poindre ; dès que les herbes commencent à poindre ; je partirai dès que le jour poindra.* — On dit familièrement d'un jeune garçon à qui la barbe commence à venir, que *le poil commence à lui poindre au menton.*

*POING, subst. mas. (*poein; g* ne se prononce jamais) (du lat. *pugnus*, fait, dans le même sens, du grec πυγμη), la main fermée. — *Fermer le poing*, tenir la main serrée. — Toute la partie de la main, y compris le *poignet* : *il a été condamné à avoir le poing coupé.* — *Flambeau de poing*, flambeau de cire qu'on porte à la main. — *Oiseau de poing*, oiseau de proie qui, étant réclamé, revient sur le *poing* du fauconnier sans leurre. — *Voler de poing en fort*, jeter les *oiseaux de poing* après le gibier. Ces deux expressions sont surannées comme presque tous les termes de l'ancienne vénerie. — Autrefois, on disait *mener une femme sur le poing*, c'est ce qu'on appellerait aujourd'hui la mener par la main. — *Mener quelqu'un pieds et poings liés*, après lui avoir lié les bras et les pieds. — *Livrer quelqu'un pieds et poings liés*, le remettre entre les mains de ses ennemis. — *Faire le coup de poing*, se battre à coups de *poing*. — *Il ne vaut pas un coup de poing*, il n'a ni force ni santé. — *Montrer le poing à quelqu'un*, le menacer.

*POINT, subst. mas. (*poein*, et *poeint* devant une voyelle) (en lat. *punctum*), piqûre faite dans l'étoffe avec une aiguille enfilée de soie, de laine, de fil, etc. — Manière de travailler en tapisserie à l'aiguille : *gros point, petit point, point carré*, etc. — En parlant de ces ouvrages, on dit absolument que *le point en est beau, laid*, etc., pour le travail, l'exécution de l'ouvrage. — On appelle *ouvrages de point* les ouvrages de dentelle, de fil faits à l'aiguille : *point de Gênes, point de Venise*, etc. — *Point*, en astron., se dit des équinoxes : *points équinoxiaux*; des solstices, *points solsticiaux*; des apsides, *points de la plus grande et de la plus petite distance*; du *point* de l'écliptique situé dans le méridien, *point culminant*. — On appelle encore *point culminant* la partie la plus élevée de certaines choses. — On appelle *points cardinaux* le septentrion, le midi, l'orient et l'occident ; *points collatéraux*, l'orient d'été, l'orient d'hiver, l'occident ou le couchant d'été, l'occident ou le couchant d'hiver; et *points verticaux*, le *point* du ciel qui est directement au-dessus de notre tête, et celui qui est directement au-dessous de nos pieds. Ces deux *points* sont aussi appelés par les astronomes, le *zénith* et le *nadir*. — En anat., on appelle *points ciliaires* de petits trous que l'on observe dans la face interne des paupières, et qui ne sont que les orifices des petits conduits excréteurs des glandes ciliaires ; et *points lacrymaux*, les orifices des petits conduits qui vont aboutir au sac lacrymal. — *Point doré*, opération essayée pour prévenir la rechute de la hernie inguinale. — Les lapidaires appellent *points*, de petits grains blancs, noirs ou rouges, qui font tache dans un diamant. — On appelle *points d'application* ou *de suspension*, les endroits du levier de la romaine, auxquels on applique le contrepoids. — *Point de vue*, (en perspective), 1° selon quelques-uns qui l'appellent aussi *point principal*, le point où le plan du tableau est coupé par une ligne droite tirée de l'œil perpendiculairement au plan ; 2° suivant d'autres, qui le nomment encore *point de division*, le *point* où l'œil est actuellement placé et où tous les rayons se terminent. — Fig. : *il s'agit maintenant d'envisager les choses sous un point de vue nouveau*, les examiner sous une autre face. — *Point accidentel, point* de la ligne horizontale où se rencontrent les projections de deux lignes qui sont parallèles l'une à l'autre dans l'objet qu'on veut mettre en perspective, et qui ne sont pas perpendiculaires au tableau. Le *point accidentel* est opposé au *point principal*. Voy. *Point de vue* dans sa première acception. — *Point objectif*, *point* sur le plan géométral, dont on demande la représentation sur le plan du tableau. — *Point de concours*, celui dans lequel les rayons convergents se rencontrent. — En t. d'opt., *point d'incidence, point* sur la surface d'un miroir, où tombe un rayon. — *Point de dispersion*. Voyez *Foyer virtuel* ou *imaginaire*, au mot FOYER. — *Point rayonnant* ou *radieux*, celui qui envoie ou duquel partent les rayons. — *Point de réfraction*, celui où un rayon se rompt sur la surface d'un verre, etc. — *Point de réflexion*, celui d'où un rayon est réfléchi. — En géométrie, 1° ce qui est considéré comme n'ayant point d'étendue : *le point mathématique est l'extrémité de la ligne*; 2° la douzième partie d'une ligne. — *Point simple d'une courbe, point* tel que, quelque direction qu'on donne à l'ordonnée, elle n'aura jamais en ce *point* qu'une seule valeur, à moins qu'elle ne soit tangente. — *Point singulier, point* ou l'ordonnée étant supposée tangente, peut avoir plus de deux valeurs : tels sont les *points* d'inflexion, de serpentement, de rebroussement, etc. — *Point double, triple, quadruple*, et en général *point multiple, point* commun où deux, trois, quatre et en général plusieurs branches d'une courbe se coupent. — En t. de phys., *point lumineux*, petit *point* de lumière qu'on aperçoit. — En t. d'hydraul., *point de partage*, l'endroit où les eaux se séparent pour couler de deux côtés différents. — En grammaire, petite marque ronde qu'on met à la fin d'une phrase ou sur un *i*, etc. On termine par un *point* toute proposition dont le sens est entièrement absolu et indépendant de la proposition suivante. On appelle *point simple*, celui qui termine une proposition purement expositive; *point interrogatif* ou *d'interrogation*, celui qui termine une proposition interrogative, et qui se marque ainsi (?); *point admiratif, d'admiration, d'exclamation*, celui qui se met à la fin d'une phrase pathétique, ou qui énonce le mouvement de quelque passion. Il se marque ainsi (!). — On se sert de deux *points* posés verticalement, ou d'un *point* sur une virgule, à la fin d'une proposition expositive dont le sens grammatical est complet et fini, mais qui a avec la proposition suivante une liaison logique et nécessaire. — On met deux *points* horizontalement au-dessus d'une voyelle, pour indiquer qu'il faut la prononcer séparément d'une autre voyelle qui la précède, avec laquelle on pourrait croire qu'elle ferait une diphthongue, si l'on n'en était averti par cette marque que l'on nomme *dierèse*, comme dans *Saül*, qui, sans la *dierèse*, pourrait se prononcer *Saul*. — On dispose quelquefois plusieurs *points* horizontalement dans le corps de la ligne, pour indiquer la suppression, soit du reste d'un discours commencé et qu'on n'achève pas par pudeur, par modération ou par quelque autre motif; soit d'une partie d'un texte que l'on cite ou d'un discours que l'on rapporte. — L'usage veut que l'on mette un *point* au-dessus des *i*. — Fig. : *mettre les points sur les i*, faire une chose avec une exactitude scrupuleuse. — *C'est un homme avec qui il faut mettre les points sur les i*, c'est un homme de mauvaise foi, avec qui il est bon de bien prendre ses précautions. — Dans la langue hébraïque, on appelle *points-voyelles*, des *points* ou de très-petits traits de plume qui tiennent lieu de voyelles. — Dans les colléges, dans les écoles, note bonne ou mauvaise qu'on délivre aux enfants. — Au jeu, 1° nombre qu'on attribue à chaque dé ou carte, selon les différents jeux auxquels on joue ; 2° réunion de tous ces *points*: *quel est votre point? j'ai écarté mon point.* — Presque à tous les jeux, nombre que l'on marque à chaque coup : *il me faut encore tant de points pour gagner la partie ; donner, rendre des points*, accorder un certain nombre de *points* à son adversaire, que l'on suppose moins fort que soi, avant de commencer la partie. — Petit trou qu'on fait à des étrivières, etc., pour y passer l'ardillon. — Marque ou division du compas des cordonniers : *chausser à tant de points, au même point*. Voy. CHAUSSER. — Fig. : *faire venir quelqu'un à son point*, l'obliger, l'engager adroitement à faire ce qu'on veut. — Douleur piquante qui se fait sentir en divers endroits du corps, et particulièrement au côté. — Endroit fixe et déterminé : *point de milieu, point d'appui*, etc. — En t. de mar., chacun des angles d'une voile. On distingue les *points des voiles* selon qu'ils sont disposés au vent : *le point de l'amure* est vers le vent quand la voile est amurée ; *le point de l'écoute* est toujours sous le vent du côté où elle est bordée, etc. — *Faire le point*, déterminer le *point* de la surface du globe où l'on se trouve après avoir fait une route. — Article, matière : *n'insistons pas sur ce point.* — Question : *éclaircir un point de chronologie; point de fait, de droit.* — Ce qu'il y a de principal dans une affaire : *c'est là le point essentiel, capital, decisif.* — Partie d'un discours oratoire, et plus ordinairement d'un sermon, d'une oraison funèbre, etc. — État, situation, soit par rapport à la santé, soit eu égard à la fortune : *ce malade est toujours au même point; ses affaires sont en mauvais point.* — Degré, période, dans les choses morales : *au plus haut point de la gloire*, etc. — Instant, moment, temps précis dans lequel on fait quelque chose : *sur le point de partir*, etc. — *Arriver à point*, à propos. — En musique, marque qui, placée à la droite d'une note, en augmente de moitié la valeur. — *Point d'orgue* ou *de repos*, 1° marque d'une suspension générale de la mesure, pendant laquelle la partie chantante se livre à ses caprices ; 2° silence général exigé par l'auteur ou laissé à la disposition des concertants. — En t. d'imprimerie, *points carrés, points* fondus sur le corps d'un cadratin, qu'on emploie dans les ouvrages à filets. — *Points typographiques*, divisions des corps des caractères par degrés égaux et déterminés. — *Point d'honneur*, chose particulière qui touche, qui atteint l'honneur. — *Point du jour*, commencement du jour. — *Point long*, dans le dessin, la trace successive de *points* allongés, avec lesquels on marque les sillons de terres labourées, etc. — *Ces lunettes sont à mon point*, sont propres pour ma vue. — Prov. : *faute d'un point Martin perdit son âne*, le succès dans les affaires tient souvent aux plus petites circonstances, etc. (Suivant *Cardin*, cité par l'auteur des *Matinées Sénonnaises*, d'un nommé *Martin*, abbé d'une maison appelée *Asello*, sur la porte de laquelle il fit inscrire ce vers :

Porta, patens esto. Nulli claudatur honesto.

L'ouvrier ignorant ayant mis le *point* après *nulli*, ce qui donnait au vers un sens entièrement opposé, le pape priva *Martin* de son abbaye. Le successeur de celui-ci fit réformer la ponctuation du vers, auquel on ajouta le suivant :

Pro solo *puncto* caruit Martinus Asello

Et comme *asellus* en latin signifie *âne*, on a traduit ce vers par : *faute d'un point, Martin perdit son âne.* Cette origine, qui a paru à quelques critiques beaucoup trop recherchée, et qui pourrait bien n'être dans le fond qu'un conte fait à plaisir, est cependant assez plaisante pour qu'on ait dû au moins la rapporter.) — *De point en point*, loc. adv., exactement. — *A point, à point nommé*, loc. adv., précisément, justement et à temps. — *Tout vient à point à qui peut attendre*, avec du temps et de la patience on vient à bout de tout. — *De la viande, du gibier cuit à point*, comme il faut, ni trop, ni pas assez cuit. — *De tout point*, loc. adv., entièrement et comme il faut : *équiper une personne de tout point*, de tout ce qui lui est nécessaire. — Fig. : *l'accommoder de tout point*, le traiter extrêmement mal. — *Au dernier point*, locution adv., extrêmement, excessivement : *il est malheureux au dernier point.* — *A son point et aisement*. Voy. AISÉMENT. — *Point à point*, loc. adv., avoir le même nombre de *points* : *être point à point.* — LE POINT DU JOUR, LA POINTE DU JOUR. (*Syn.*) *Le point du jour* est l'instant où le jour commence à poindre, à paraître, à percer. *La pointe du jour* est le temps qui succède au *point du jour*, celui où, n'étant plus nuit, il n'est pas encore jour. — *Le point du jour* est indivisible ; au moment où l'on dit qu'il existe, il n'existe déjà plus. *La pointe du jour* est divisible, son existence disparaît successivement. On dit *la petite pointe du jour.*

POINT, adv. de négation, qui signifie *pas*, nullement (*poein*). — *Point du tout* signifie la même chose. Voy. PAS. (Du lat. *punctum*, point : *nequidem punctum*, pas même un point.) — Prov. : *point d'argent, point de suisse*, il faut payer ou récompenser les gens pour en obtenir quelque chose. — *Point de nouvelles, bonnes nouvelles*, on n'entend parler de rien, c'est que tout va au mieux.

POINTAGE, subst. mas. (*poeintaje*), t. d'art., action, manière de *pointer*, d'ajuster un canon. — *Vis de pointage*, vis au moyen de laquelle on pointe un canon de gros calibre. — T. de mar., désignation que fait un pilote, sur une carte, du lieu où se trouve le vaisseau. — Dans les draps, défaut qui provient de la tonte.

POINTAL, subst. mas. (*poeintal*), étai de bois perpendiculaire.

POINT-A-LA-REINE, subst. mas. (*poeintalarène*), sorte de blonde. — Sans plur.

POINT-DE-CÔTÉ, subst. mas. (*poeindekôté*), t. de médec., douleur vive qui se fait sentir momentanément dans l'un des côtés de la poitrine. — Au plur., des *points-de-côté*.

POINT-DU-JOUR, subst. mas. (*poeindujour*), myth., figure allégorique que l'on représente

ayant une étoile sur la tête, et un coq à ses pieds. Quelquefois on lui fait tenir un flambeau.

*POINTE, subst. fém. (*poeinte*) (en lat. *punctio*, fait de *pungere*, piquer), bout piquant et aigu : *la pointe d'une aiguille.* — Extrémité des choses qui vont en diminuant : *la pointe d'un clocher.* — Portion d'étoffe coupée en triangle, qui entre dans la composition d'un bonnet, d'un étui, etc. — Partie d'une chemise, d'une robe, taillée en *pointe* par un bout, et qui donne de l'ampleur au bas. — En parlant du vin ou d'une sauce, saveur piquante et agréable. — *Avoir une pointe, une pointe de vin*, être en gaieté, avoir plus bu qu'à l'ordinaire, sans cependant être ivre. — Au fig. : 1° pensée qui surprend par quelque subtilité d'imagination ou quelque jeu de mots; 2° dessein, entreprise : *suivre, poursuivre sa pointe.* — Petit clou sans tête ou avec une fort petite tête. — Instrument pour graver à l'eau-forte. — *Pointe sèche*, celle dont les graveurs se servent sur le cuivre. — *Pointe de diamant*, ou simplement *diamant*, en t. de vitrier, diamant taillé en *pointe* pour couper le verre. — *La pointe du jour.* Voy. *point du jour*, au mot POINT. — Dans l'imprimerie, instrument armé d'une *pointe* en fer, dont le compositeur, lorsqu'il corrige, se sert pour élever au-dessus de la forme la ligne où il y a quelque changement à faire. — Marteau d'ardoisier moins fort et moins pesant que le pic. — Bout de cierge qu'on place au haut d'une souche. — Dans le blason, la partie inférieure de l'écu, qui se termine ordinairement en *pointe*. — Au plur., t. de couvreur, tuiles hachées, dont on a retranché plus du tiers dans leur longueur. — *Pointes électriques*, en physique, extrémités *pointues* des corps électrisables par communication. — *Pouvoir des pointes*, propriété des corps pointus pour soutirer le fluide électrique. — *Faire une pointe*, en t. de manège, se dit d'un cheval qui, au lieu de suivre régulièrement le rond, sort un peu de son terrein, et fait une espèce d'angle ou de *pointe* à sa piste circulaire. — Fig. : *la pointe de l'esprit*, ce qu'il y a de plus pénétrant dans l'esprit. — *Pointe d'épigramme* : la pensée fine ou brillante qui la termine. — *Faire des pointes*, de mauvais calembourgs. — *Emporter une chose à la pointe de l'épée*, avec beaucoup d'efforts. — *Faire des querelles, disputer, raisonner*, etc., *sur la pointe d'une aiguille*, sur des riens. — *En pointe*, loc. adv., en forme de *pointe* : *la pyramide finit en pointe.*

POINTÉ, E, part. pass. de *pointer* et adj., t. de blas., *écu pointé*, écu marqué de pointures ou de piqûres, comme les *pointes* qui servent de masse à la rose, tandis qu'elle est en bouton. — *Ecu pointé fascé*, chargé de plusieurs *pointes* en fasce, qui sont en nombre égal, et d'émaux différents. — En mus., *note pointée*, suivie immédiatement d'un *point* qui lui donne une valeur de moitié en sus de sa valeur naturelle.

*POINTEAU, subst. mas. (*poeintô*), poinçon d'acier pour faire des trous.

POINTEMENT, subst. mas. (*poeinteman*), t. d'art., action de *pointer* le canon. — On dit aussi *pointage.*

*POINTER, v. act. (*poeinté*), porter des coups de la *pointe* de l'épée. — Diriger vers un point : *pointer le canon, une lunette.* — En t. de mar., *pointer la carte*, mettre le *point* de section de latitude et de longitude sur une carte réduite, pour voir dans quel lieu du monde on se trouve. — Indiquer au moyen d'une épingle, ou par un *point* à la plume, les personnes absentes : *il n'est pas venu à l'heure, pointez-le.* — Dans la coupe des pierres, prendre sur l'épure le développement des panneaux, et les rapporter sur les blocs de pierre, avec le compas, etc. — Dans les fabriques, arrêter les plis d'une pièce d'étoffe par quelques points sur les lisières. — En t. d'imprim., placer sur le tympan une feuille en retiration, en faisant entrer les ardillons des pointures aux mêmes trous formés en imprimant le papier blanc. — En t. de teneur de livres, vérifier dans les articles de chaque compte du grand-livre s'il n'y a eu ni omission ni fausse position; opération dans laquelle on marque d'un point chaque article vérifié. — Neut., faire à petits *points*, en parlant des miniatures. — T. de bot., *poindre*, commencer à pousser. — En parlant des oiseaux, aller d'un vol rapide, soit en s'élevant, soit en s'abaissant. — En musique, rendre alternativement longues et brèves des notes égales, en marquant d'un point les 1re, 3^{e}, 5^{e}, 7^{e}, etc. — SE POINTER, v. pr.

*POINTEUR, subst. et adj. mas. (*poeinteur*), officier d'artillerie qui *pointe* le canon. — Adj., *canonnier pointeur.* — Chanoine, etc., qui pique sur une feuille ceux qui sont absents du chœur.

POINTICÈLE, subst. fém. (*poeinticèle*), dans les fabriques de soie, petite broche qui traverse l'époullin dans la poche de la navette.

POINTIL, subst. mas. (*poeintile*), longue et forte verge de fer dont on se sert pour *pointiller* les glaces.

POINTILLADE, subst. fém. (*poeinti-iade*), t. de bot., Voy. POINCILLADE.

*POINTILLAGE, subst. mas. (*poeinti-iaje*), petits *points* qu'on fait dans les ouvrages en miniature.

POINTILLE, subst. fém. (*poeinti-ie*), vaine subtilité.

POINTILLÉ, subst. mas. (*poeinti-ié*), manière de graver ou de dessiner en petits *points*. — Ce genre de gravures. — T. d'hist. nat., sorte de poisson du genre salmone.

POINTILLÉ, E, part. pass. de *pointiller.*

POINTILLER, v. neut. (*poeinti-ié*), faire des *points* avec la plume, le burin, le pinceau, le crayon. — Au fig., contester sur les moindres choses : *il pointille sur des riens*, il veut rendre importantes les choses qui le sont le moins. — Act. piquer, dire des choses désobligeantes. — SE POINTILLER, v. pron. Peu en usage.

POINTILLERIE, subst. fém. (*poeinti-ieri*), contestation sur des bagatelles.

POINTILLEUSE, subst. et adj. fém. Voyez POINTILLEUX.

POINTILLEUX, subst. et adj. mas., au fém. POINTILLEUSE, (*poeinti-ieu, ieuze*), qui aime à *pointiller*, à contrarier : *un pointilleux.* — On dit fort souvent aussi, comme subst., *pointilleur, pointilleuse.* On devrait se servir de celui-ci comme subst., et de *pointilleux*, pour adj.

POINTU, subst. mas. (*poeintu*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des chétodons. — Au plur., petits morceaux d'étoffes que l'on met sur les capades d'un chapeau.

POINTU, E, adj. (*poeintu*), qui a une *pointe* aiguë. — *Nez pointu*, qui finit en *pointe.* — *Chapeau pointu*, dont la forme élevée va en diminuant. — Fig. et fam. : *avoir l'esprit pointu*, chercher à subtiliser sur tout.

*POINTURE, subst. fém. (*poeinture*), en t. d'imprimerie, petite lame de fer qui a une *pointe* à l'une de ses extrémités, destinée à percer la feuille de papier qu'on imprime, et à assurer la justesse du registre lors de la retiration. — En t. de mar., raccourcissement de la voile pour prendre moins de vent.

*POIRE, subst. fém. (*poare*) (du lat. *pirum*), sorte de fruit à pépin dont il y a plusieurs espèces. — *Poire molle*, *poire* qui commence à se gâter. — On dit fig. d'une personne faible ou lâche que c'est une *poire molle, une vraie poire molle.* — Petite bouteille de cuir bouilli dans laquelle on met de la poudre à tirer. — Vaisseau de cuivre, en forme de *poire*, où se fait le vernis d'imprimerie. — En t. de balancier, masse ou contre-poids qui a la forme d'une *poire.* — Sorte d'ornement que le coutelier fait quelquefois au bas de la branche d'un instrument. — Morceau de bois, etc., taillé en forme de *poire*, que le passementier recouvre de soie, etc., pour en faire un gland. — *Poire d'angoisse.* Voy. ANGOISSE. — *Poires secrètes*, en t. d'éperonnier, sorte d'embouchure du mors du cheval. — Prov. et fig. : 1° *garder une poire pour la soif*, ménager, réserver quelque chose pour les besoins à venir; 2° *entre la poire et le fromage*, sur la fin du repas.

POIRÉ, subst. mas. (*poaré*), boisson faite avec du jus de *poire.*

POIREAU ou PORREAU, (l'*Académie* donne les deux; nous croyons, eu égard à l'étymologie, *porrum*, qu'on ne devrait dire que *porreau* pour le légume, et *poireau* pour la verrue. Cependant l'*Académie* semble préférer *poireau* dans les deux cas, car elle n'écrit pas une seule fois *porreau* dans les quelques exemples qu'elle cite. Il est vrai qu'au mot *poirée* elle n'écrit pas *porrée*; mais nous ne serons pas démentis, quand nous affirmerons que dans un grand nombre de départements de France, on dit aussi souvent *de la porrée*, que *de la poirée.* Quelle autorité invoquerait-on contre ceux qui disent *porrée*, pour les convertir, eux qui pourraient à bon droit demander à l'*Académie* pourquoi elle dit *porreau* et *poireau*?) subst. mas. (*poarô, pôrô*), espèce de verrue qui vient aux chevaux. — Petite tumeur qui vient sur la peau de l'homme. — T. de bot., sorte d'herbe potagère, à racine bulbeuse, à fleur liliacée, d'un grand usage dans les aliments.

POIRE-D'AGATE, subst. fém. (*poaredaguate*), t. d'hist. nat., nom d'une coquille du genre des fasciolaires.

POIRE D'ANCHOIS, subst. fém. (*poaredanchoa*), t. de bot., nom qu'on donne, en quelques endroits, au fruit du grias.

POIRE-D'ANGOISSE, subst. fém. (*poaredanguoèce*), instrument de fer fait en forme de *poire* et à ressort, que des voleurs mettent par force dans la bouche des personnes qu'ils volent pour les empêcher de crier.

POIRE-DE-BACHELIER, subst. fém. (*poaredebachelié*), t. de bot., nom qu'on donne quelquefois à la morelle mammiforme.

POIRE-DE-TERRE, subst. fém. (*poaredetère*), t. de bot., nom qu'on donne quelquefois au topinambour.

POIRÉE, subst. fém. (*poaré*), t. de bot., sorte de plante potagère à larges feuilles et à côtes larges et épaisses, qu'en quelques endroits on appelle aussi *bette* et même *porrée.* (Voy. au mot POIREAU, notre observation sur ce mot.)

POIRE-FAUSSE, subst. fém. (*poarefôce*), nom qu'on donne, en quelques endroits, à la courge pepon.

POIRE-SÈCHE, subst. fém. (*poarecèche*), t. d'hist. nat., sorte de coquille du genre des pyrules.

POIRÉ-SOUS-LA-ROCHE, subst. propre mas. (*poarécoularoche*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bourbon-Vendée, dép. de la Vendée.

POIRÉTIE, subst. fém. (*poaréci*), t. de bot., nom qu'on donne à plusieurs plantes, l'houstone, le springel, un crotolaire, une plante vivace de Saint-Domingue, etc.

*POIRIER, subst. mas. (*poarié*) (en latin *pirus*), arbre cultivé dans toute l'Europe, à fleur rosacée, à cinq pétales, dont le fruit à pépin, oblong et ombiliqué, se nomme *poire.* On en tire une liqueur spiritueuse, une espèce de vin, qu'on appelle *poiré.* La culture a beaucoup multiplié les variétés de cet arbre.

*POIS, subst. mas. (*poâ*) (en lat. *pisum*), t. de bot., légume à gousse, ou plutôt à cosse, peu volumineux et de figure ronde. — La plante même, avec sa tige : *ramer des pois.* — *Pois goulus*, dont la cosse est tendre et peut se manger. — *Pois chiche*, plante annuelle, à fleur papilionacée, dont la semence sert d'aliment. — Les espèces du *pois* sont très-nombreuses : celles qu'on cultive de préférence sont le *pois des jardins* ou le *petit pois.* — Prov. : *avaleur de pois gris.* Voyez AVALEUR. — *Aller et revenir comme pois en pot*, être comme les pois qu'on met bouillir dans un pot, et qui vont et viennent, montent et descendent continuellement, jusqu'à ce qu'ils commencent de cuire. Ce proverbe, du reste, est très-peu usité, et il appartient au langage trivial des gens du peuple. — *Donner un pois pour avoir une fève*, donner peu pour avoir beaucoup. — *Rendre pois pour fève*, rendre la pareille, suivant l'*Académie.* Il nous semble que cette expression ne doit pas signifier cela tout-à-fait; une *fève* est plus grosse qu'un *pois. Rendre pois pour fève* devrait signifier, rendre moins qu'on n'a reçu, et fig., faire moins de mal qu'on ne vous en a fait. La seule manière de pouvoir se servir de ce prov., ce serait de dire : *rendre fève pour pois*, ce qui signifierait, se venger, par représailles, mais en faisant plus de mal qu'on ne nous en a fait; et c'est malheureusement ce qui arrive toujours, et ce qui seul peut satisfaire la vengeance. — *Manger des pois chauds*, être embarrassé, ne savoir que répondre, etc. — *Pois à cautère*, boule d'iris pour entretenir la suppuration d'un cautère.

POIS-AMER, subst. mas. (*poâzamère*), t. de bot., espèce de haricot.

POIS-À-SAVON, subst. mas. (*poâzaçavon*), t. de bot., espèce de plante grimpante et légumineuse de Saint-Domingue.

POIS-CHICHE, subst. mas. (*poâchiche*), t. de bot., plante légumineuse. Voy. POIS. — Au plur., des *pois-chiches.*

POIS-CHOUCRES, subst. mas. plur. (*poâchoukre*), t. de bot., nom qu'on donne au dolic ensiforme.

POIS-DE-MERVEILLE ou CORINDUN, subst. mas. (*poâdemervè-ie*), t. de bot., sorte de plante qui vient des Indes, dont le fruit est en partie noir, en partie blanc.

*POISON, subst. mas. (*poèzon*) (du lat. *potio*, *potionis*, potion, breuvage médicinal. Le mot *poison* a été souvent, dans nos vieux auteurs français, pris dans le sens de *potion*, et en bonne

part. *Ménage.*), tout ce qui *empoisonne* et peut donner la mort; venin : pour les animaux venimeux, on dit *venin* et non pas *poison*. — Fig. : maximes pernicieuses, dogmes, exemples dangereux, etc.—Choses qui peuvent troubler la raison; agiter le cœur; nuire à la tranquillité, au bonheur : *les embarras des affaires sont le poison de la vie.*—POISON, VENIN. (*Syn.*) *Poison*, dans le sens propre, se dit des plantes ou des préparations dont l'usage est dangereux pour la vie; *venin* se dit spécialement du suc de ces plantes, ou de certaine liqueur qui sort du corps de quelques animaux.—La ciguë est un *poison*; le suc qu'on en exprime est le *venin*. Le sublimé est un *poison* violent; il renferme un *venin* corrosif, qui donne la mort avec des douleurs cruelles. — Tout *poison* produit son effet par le *venin* qu'il renferme; mais on ne peut pas dire qu'il y ait *poison* partout où il y a du *venin*; et jamais on ne dira, par exemple, le *poison* de la vipère ou du scorpion.—Le mot *poison* suppose une contexture naturelle ou artificielle dans les parties propres à contenir et à cacher le *venin* qui s'y trouve; et le mot *venin* désigne plus particulièrement le suc ou la liqueur qui attaque les principes de la vie.—C'est avec cette différence que ces deux termes s'emploient dans le sens figuré, et il faut peut-être ajouter que le terme de *poison* y désigne une malignité préparée avec art, ou cachée du moins sous des apparences trompeuses; au lieu que le terme de *venin* ne réveille que l'idée de malignité subtile et dangereuse, sans aucune attention aux apparences extérieures.

POIS (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinpoâ*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mortain, dép. de la Manche.

POISSARD, E, subst. et adj. (*poèçar, çarde*) : *le genre poissard*, celui dans lequel on imite les mœurs et le langage du bas peuple de Paris. — Subst., homme, femme de la halle, qui vendent du *poisson*.—Déguisement de carnaval : *se déguiser en poissard, en poissarde.* On ne se sert plus guère de ce mot, comme subst., que dans cette dernière acception; et même on n'a presque jamais dit *un poissard*, d'un vendeur de marée. On dit aujourd'hui : *marchand, marchande de marée, de poisson* : et dans une acception plus relevée et pour désigner les marchandes les plus riches et qui exercent les fonctions de syndics, on dit : *les dames de la halle; la reine a reçu en audience les dames de la halle, qui lui ont offert de magnifiques bouquets.*

POISSE, subst. fém. (*poèce*), fascine ou petit fagot qu'on a enduit de *poix*.

POISSÉ, E, part. pass. de *poisser*.

POISSER, v. act. (*poècé*), enduire de *poix*. — Salir avec quelque chose de gluant : *ces confitures poissent les doigts*. — SE POISSER, v. pron.

POISSEUSE, adj. fém. Voy. POISSEUX.

POISSEUX, adj. mas., au fém. POISSEUSE (*poèceu, ceuze*), qui poisse.

***POISSON**, subst. mas. (*poèçon*) (en lat. *piscis*), animal qui naît et qui vit dans l'eau, qui a des écailles, des nageoires, etc. : *poisson de mer; poisson d'eau-douce.* — *Poisson-scie*, poisson cartilagineux du genre des squales. — *Poisson volant*, genre de poissons osseux, dont les nageoires ventrales, très-allongées, atteignent la nageoire de la queue, et lui forment comme des ailes. — *Poisson volant*, petite constellation méridionale peu connue des anciens, et qui n'est pas visible dans nos climats.—T. de commerce, *poisson vert*, qui vient d'être salé. — *Poisson marine*, frais, assaisonné ou frit. — *Poissons secs*, salés et séchés au soleil. — *Poissons royaux*, nom qu'on donnait aux dauphins, aux esturgeons, aux saumons et aux truites, parce qu'ils appartenaient au roi, lorsqu'ils se trouvaient échoués sur le rivage.—*Poissons à lard*, les baleines, les marsouins, les souffleurs, etc., qui sont regardés comme épaves lorsqu'ils sont échoués. — T. d'astron. : *poisson austral*, constellation méridionale, appelée aussi *poisson solitaire.*—*Poisson* s'emploie dans quelques phrases proverbiales et familières, dont voici les principales : *être comme le poisson dans l'eau*, être dans un lieu où l'on se trouve bien, et où l'on jouit de toutes les commodités de la vie.—*Être comme le poisson hors de l'eau*, ne pas être où l'on voudrait être. — On dit qu'*on ne sait si une personne est chair ou poisson*, pour dire qu'elle n'a point de caractère marqué, ni de genre de vie déterminé.—*Rester muet comme un poisson*, demeurer interdit.—Par exagération on dit d'un homme qui a grande soif ou grande faim, qu'*il avalerait la mer et les poissons.* — Prov. : *jeune chair et vieux poisson*, il faut pour manger quelque chose de bon, se procurer de jeunes bêtes et de vieux *poissons.*—*Les gros poissons mangent les petits*, les plus puissants oppriment les plus faibles. — On dit figurément que *la sauce fait manger le poisson*, pour dire qu'une chose qui n'est pas agréable par elle-elle, le devient par les circonstances qui l'accompagnent.—*La sauce vaut mieux que le poisson*, se dit de mauvaise viande, *poisson*, etc., bien préparée.—Fig. : *ne savoir à quelle sauce manger le poisson*, être fort embarrassé dans une affaire.—On appelle *poisson d'avril*, une espèce de jeu populaire qui n'a lieu que le premier jour du mois d'avril. Il consiste à faire accroire à quelqu'un quelque fausse nouvelle, ou à lui faire faire quelque démarche inutile, pour avoir occasion de se moquer de lui : *on lui a donné un poisson d'avril.*—*Poissons*, au plur., l'un des douze signes du zodiaque, composé de cent treize étoiles dans le *Catalogue* de *Flamsteed.*

POISSON, subst. mas. (*poèçon*), mesure de liquide, la moitié d'un demi-setier.

POISSON-FÉTICHE, subst. mas. (*poèçonfétiche*), myth., sorte de *poisson* d'une rare beauté auquel les nègres de la Côte-d'Or rendent une espèce de culte.

POISSONNAILLE, subst. fém. (*poèçonâ-ie*), petits *poissons*; fretin.

POISSONNERIE, subst. fém. (*poèçoneri*), lieu où l'on vend le *poisson*.

POISSONNEUSE, adj. fém. Voyez POISSONNEUX.

POISSONNEUX, adj. mas., au fém. POISSONNEUSE (*poèçoneu, neuze*), qui abonde en *poissons*.

***POISSONNIER**, subst. mas., **POISSONNIÈRE**, subst. fém. (*poèçonié, nière*), celui, celle qui vend le *poisson*.—*Se faire poissonnier la veille de Pâques*, commencer un établissement quand tous ceux de la même profession ont gagné tout ce qu'il y avait à y gagner. — On nomme aussi *poissonnière*, au fém., un ustensile de cuisine dans lequel on fait cuire du *poisson*.

POISSONNIÈRE, subst. fém. Voy. POISSONNIER.

POISSONNURE, subst. fém. (*poèçonure*), ratissure de peau de mouton pour en faire de la colle.

POISSONS, subst. propre mas. (*poèçon*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Joinville, dép. de la Haute-Marne.

***POISSY**, subst. propre mas. (*poèçi*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Versailles, dép. de Seine-et-Oise.

POITÉE, subst. fém. (*poèté*), t. de bot., espèce d'arbrisseau de la famille des légumineuses.

***POITEVIN, E**, subst. et adj. (*poètevein, vine*), du *Poitou*.

***POITIERS**, subst. propre mas. (*poètié*), ville de France, chef-lieu du dép. de la Vienne, capitale de l'ancienne province de *Poitou*.

***POITOU**, subst. propre mas. (*poètou*), ancienne province de France, comprise aujourd'hui dans les départements de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée.

POITRAIL, subst. mas. (*poètra-ie*) (du latin *pectorale*, fait de *pectus*, poitrine), partie du cheval comprise entre les deux épaules, au-dessous de l'encolure.—Partie du harnais qui se met sur le *poitrail* du cheval. — En t. d'archit., grosse pièce de bois portée sur des colonnes, des pilastres ou de gros murs. — Au plur., des *poitrails*.

POITRINAIRE, subst. et adj. des deux genres (*poètrinère*), qui a la *poitrine* attaquée ou mauvaise : *cet homme, cette femme est poitrinaire.*—*Un, une poitrinaire.*

POITRINAL, subst. mas. (*poètrinal*), sorte d'arme entre l'arquebuse et le pistolet.

POITRINAL, E, adj. (*poètrinal*), qui s'attache sur la *poitrine*. — Au plur. mas., *poitrinaux*.

POITRINAUX, adj. mas. plur. Voyez POITRINAL.

POITRINE, subst. fém. (*poètrine*) (du latin *pectus, pectoris*), partie de l'animal qui contient les poumons et le cœur.—Le sein d'une femme : *cette femme a une belle poitrine.*—Il se dit des parties que contient la *poitrine* et surtout des poumons : *être malade de la poitrine.*—Dans les animaux, partie des côtes avec la chair qui y tient : *manger de la poitrine de veau.*— Voix, *cet orateur n'a point de poitrine; il a une bonne poitrine.*—*Voix de poitrine*, qui sort des poumons, et non pas seulement de la bouche et du gosier.

***POITRINIÈRE**, subst. fém. (*poètrinière*), traverse qui passe d'un montant à l'autre à l'endroit où est la *poitrine* d'un ouvrier rubanier.

POIVRADE, subst. fém. (*poèvrade*), sauce faite avec du *poivre*, du sel et du vinaigre. — *Manger des artichauts à la poivrade*, les manger tout crus avec du *poivre* et du sel.

POIVRE, subst. mas. (*poèvre*) (en lat. *piper*, fait du grec πεπερι), épice aromatique, qui nous vient des Indes orientales. — *Poivre long*, qui croît au Bengale et qui est extraordinairement fort.—*Poivre de Guinée*, *poivre* qu'on appelle aussi *poivre rouge*.—Prov. : *cher comme poivre*, fort cher. Ce proverbe ne peut se comprendre que pour signifier, *que le poivre est si peu de chose en lui-même, qu'il vaut toujours trop cher, tant bon marché qu'on le paie.*

POIVRÉ, E, part. pass. de *poivrer*, et adj., où l'on a mis du *poivre* : *sa cuisine est trop poivrée*, sa manière de cuisiner emploie trop de *poivre*.—Pop., attaqué d'une maladie vénérienne. —On dit d'une chose qui a été vendue fort cher, qu'*elle a été bien poivrée*.

POIVRER, v. act. (*poèvré*), mettre du *poivre* dans quelque chose. —En t. de faucon., laver l'oiseau avec de l'eau et du *poivre*, quand il est couvert de vermine, ou pour l'assurer lorsqu'il est farouche.—Fig. et pop., communiquer une maladie vénérienne.—SE POIVRER, v. pron.

***POIVRIER**, subst. mas. (*poèvri-é*), t. de bot., arbrisseau qui porte le *poivre*. — Petite boîte dans laquelle on met le *poivre*. On dit plus souvent *poivrière*.

***POIVRIÈRE**, subst. fém. (*poèvri-ère*), vase à mettre du *poivre*.

***POIVRON**, subst. mas. (*poèvron*), sorte de piment.

POIX, subst. propre mas. (*poâ*), chef-lieu de canton, arrond. d'Amiens, dép. de la Somme.

***POIX**, subst. fém. (*poâ*) (en lat. *pix, picis*, fait du grec πισσα), matière gluante et noire, faite de résine brûlée et mêlée avec la suie du bois d'où la résine est tirée, c'est-à-dire du pin ou du sapin.—*Poix-résine*, gomme jaunâtre qui sort des arbres résineux après qu'on les a incisés.—*Cela tient comme poix*, se dit d'une chose qu'on ne peut séparer d'une autre sans faire un grand effort.—*Poix de Bourgogne*, sorte de *poix* d'un blanc jaunâtre, dont on se sert à divers usages, et notamment à faire des emplâtres. — *Poix minérale*, bitume solide, qui a la consistance de la *poix*.—*Poix navale, poix bâtarde*, en t. de mar., mélange de brai sec, de *poix* commune et de goudron.

POIX-RÉSINÉ, E, part. pass. de *poix-résiner*.

POIX-RÉSINER, v. act. (*poârésiné*), étendre de la *poix* sur le métal. — SE POIX-RÉSINER, v. pron. Peu en usage.

POL., abréviation du mot *politique* ou *politiquement*.

POL (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinpole*), ville de France, chef-lieu d'arrond., dép. du Pas-de-Calais.

POL-DE-LÉON (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinpoledelé-on*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Morlaix, dép. du Finistère.

***POLACHIE**, sf. V. PODLACHIE, au *Compl.*

POLACCA, sf. V. POLONAISE.

***POLACRE** ou **POLAQUE** (l'*Académie* donne les deux; nous préférons *polaque*, à cause du nom propre *Polachie*), subst. mas. (*polakre, lake*), cavalier polonais.—Subst. fém., t. de mar., bâtiment à voiles et à rames sur la Méditerranée.

***POLAIRE**, adj. des deux genres (*polère*), qui est auprès des *pôles*, qui appartient aux *pôles* du monde.—*Cercles polaires*, deux petits cercles de la sphère, parallèles à l'équateur, éloignés de vingt-trois degrés vingt-huit minutes de chaque *pôle*.—*Cadrans polaires*, ceux dont les plans sont parallèles à quelque grand cercle qui passe par les *pôles* ou à quelqu'un des cercles horaires, en sorte que le *pôle* est dans le plan du cadran.—*Étoile polaire*, la dernière de la queue de la petite Ourse.—*Projection polaire*, une représentation de la terre ou du ciel, projetés sur le plan de l'un des cercles *polaires*.

POLARISATION, subst. fém. (*polarizâcion*), t. de phys., modification de la lumière quand elle est réfléchie latéralement.

POLARISÉ, E, part. pass. de *polariser*.

POLARISER, v. act. (*polarizé*), t. de phys., causer la *polarisation*.—*se* POLARISER, v. pron.

POLARITÉ, subst. fém. (*polarité*), t. de phys., propriété qu'a l'aimant de se tourner vers les *pôles* du monde.

POLASTRE, subst. mas. (*polacetre*), poêle de plombier où l'on met de la braise pour souder des tuyaux.

POLATOUCHE, subst. mas. (*polatouche*), t. d'hist. nat., sorte d'écureuil.

POLBOWNICK, subst. mas. (*polebovenik*), t. de relat., chef ou colonel d'un régiment polonais.

POLDER, subst. mas. (*poledère*), dans les Pays-Bas, plaine protégée par une digue, une levée, etc.

*__PÔLE__, subst. mas. (*pôle*) (en lat. *polus*, fait du grec πολος, lequel dérive de πολειν, tourner), l'une des deux extrémités de l'axe immobile sur lequel tourne un corps sphérique. — Dans une acception plus particulière et plus usitée, extrémité de l'axe sur lequel, suivant le système de *Ptolémée*, le globe entier du monde tourne en vingt-quatre heures : *le pôle arctique*, du côté du nord ; *le pôle antarctique*, du côté du sud.— Poét. : *de l'un a l'autre pôle*, par tout le monde.—*Pôles de l'aimant*, deux points qui, dans l'aimant, correspondent aux *pôles* du monde, et dont l'un regarde le nord et l'autre le sud. C'est par ces points que l'aimant attire et repousse le fer.

POLÉCAT, subst. mas. (*poléka*), t. d'hist. nat., petit animal de l'ordre des carnassiers ; moufette.

POLÉMARCHIE, subst. fém. (*polemarchi*), charge, fonctions du *polémarque*.

POLÉMARCHIQUE, adj. des deux genres (*polémarchike*), qui a rapport, qui est relatif à la *polémarchie*.

POLÉMARQUE, subst. mas. (*polémarke*) (en grec πολεμαρχος, fait de πολεμος, guerre, et αρχος, chef, qui vient de αρχη, commandement), t. d'antiq., magistrat d'Athènes qui était le troisième des neuf archontes. Son département était le militaire, surtout pendant la guerre : dans les guerres importantes, on lui donnait aussi le titre d'*archistratège* ou *généralissime*. Dans la suite, le *polémarque* devint un magistrat purement civil.—Chez les Etoliens, celui qui avait la garde des portes de la ville.

POLÉMIQUE, subst. fém., et adj. des deux genres (*polemike*) (du grec πολεμος, guerre), dispute par écrit.—Adj., qui appartient à la *polémique* : *écrit polémique*.

POLÉMOINE, subst. fém. (*polémoène*) (du grec πολεμωνιον), t. de bot., genre de plantes de la famille des polémoniacées.

*__POLÉMONIACÉE__, subst. fém. (*polémoniacé*) (du grec πολεμωνιον), t. de bot., famille de plantes dicotylédones.

POLÉMONIUM, subst. mas. (*polémoni-ome*) (du grec πολεμωνιον), t. de bot., plante des anciens, que l'on croit être la valériane grecque, genre de plantes qui sont toujours vertes.

*__POLÉMOSCOPE__, subst. mas. (*polémocekope*) (du grec πολεμος, guerre, et σκοπεω, je considère), t. d'optique, sorte de lunette à deux réflexions et deux réfractions, au moyen de laquelle l'observateur peut voir les objets situés derrière lui ou de côté. On en fait un fréquent usage à la guerre.

POLÉMOSCOPIQUE, adj. des deux genres (*polémocekopike*), qui tient, qui est relatif au *polémoscope*.

*__POLENTA__, subst. fém. (*poleinta*) (pris de l'italien), bouillie de farine de châtaignes, etc.— Subst. propre, fém., village de la Romagne, province des Etats de l'Église.

*__POLÉSIE__, subst. propre fém. (*polézi*), duché de Lithuanie, en Pologne.

POLÈTE, subst. mas. (*polète*), t. d'antiq., magistrats athéniens, au nombre de dix, chargés de la partie des revenus qui provenaient des biens confisqués.

POLI, subst. mas. (*poli*), lustre, éclat de ce qui a été *poli*. Voy. DOUCI. — Pureté, élégance, perfection dans le style.

POLI, E, part. pass. de *polir*, et adj., qui a la superficie unie et luisante.—Fig., doux, civil, honnête, etc. : *homme extrêmement poli*. Voy. HONNÊTE.

POLIACANTHE, subst. fém. Voyez POLYACANTHE.

POLIADE, subst. propre fém. (*poli-ade*), myth., surnom sous lequel Minerve avait, à Tégée, un temple desservi par un seul prêtre.

POLIAS, subst. propre fém. (*poli-âce*), myth., surnom de Minerve.

*__POLICE__, subst. fém. (*police*) (en grec πολιτεια, fait de πολις, ville), ordre établi dans une ville pour tout ce qui regarde la sûreté et la commodité des habitants.—Les Grecs entendaient par *police*, les lois qui tendent au bien général de la société. Leur *police* s'étendait à toutes les formes différentes de gouvernement ; on pouvait même dire en ce sens, *la police du monde*, monarchique ici, aristocratique ailleurs, etc. ; et c'était l'art de procurer aux habitants de la terre une vie commode et tranquille. Le terme de *police* ne se prend guère parmi nous dans ce dernier sens. On entend par *police*, la partie de l'administration à laquelle est confiée l'exécution des lois publiées pour procurer aux habitants d'une ville, de la capitale, par exemple, une vie commode et tranquille, malgré les efforts de l'erreur, et les inquiétudes de l'amour-propre et des passions. La *police*, en France, est confiée à un directeur spécial et supérieur, et à des magistrats ou commissaires de *police* distribués dans chaque ville. Les soins de la *police* comprennent la religion, la discipline des mœurs, la salubrité, la santé, les vivres, la sûreté et la tranquillité publiques, la voirie, les sciences et les arts libéraux, le commerce, les manufactures et les arts mécaniques, les domestiques, les manouvriers et les pauvres ; *bonne police ; mauvaise police ; établir la police ; règlement de police*.—Juridiction établie pour la *police*.—Ordre établi dans une assemblée quelconque.— Contrat d'un négociant pour garantir des marchandises : *police d'assurance*. On dit aussi en t. de comm. : *police de chargement*, pour *connaissement*.—En t. d'imprim., état qui règle le nombre de chaque caractère dont une fonte est composée.— *Police correctionnelle*, partie de la *police* judiciaire, exercée relativement aux délits sujets à la peine correctionnelle.—*Tribunal de simple police*, qui connaît des légères infractions aux règlements de *police*.—T. milit. : *salle de police*, salle où l'on enferme les soldats pour des fautes légères. — *Bonnet de police*, bonnet de drap que les militaires mettent la nuit, ou même le jour, en tenue négligée.

POLICÉ, E, part. pass. de *policer*, et adj., bien réglé, où il y a une bonne *police*.—L'opposé de *barbare*, de *sauvage*, en parlant d'un peuple, d'une nation : *pays policé*.—POLI, POLICÉ. (*Syn.*) Ces deux termes, également relatifs aux devoirs réciproques des individus dans la société, sont synonymes par cette idée commune ; mais les idées accessoires mettent entre eux une grande différence.—*Poli* ne suppose que des signes extérieurs de bienveillance, signes toujours équivoques, et par malheur souvent contradictoires avec les actions ; *policé* suppose des lois qui constatent les devoirs réciproques de bienveillance commune, et une puissance autorisée à maintenir l'exécution des lois.—Les peuples *policés* valent mieux que les peuples *polis*.

POLICER, v. act. (*policé*), mettre, établir la *police* dans un pays.—Soumettre à des lois sages et raisonnables des peuples sauvages qui n'en ont aucune, et qui ne sont gouvernés que par des lois absurdes, cruelles, etc. ; civiliser.—Former à la politesse.—*se* POLICER, v. pron.

*__POLICHINEL__ ou __POLICHINELLE__, écrivent quelques lexicographes. Nous n'avons pas trouvé d'étymologie raisonnable à ce mot, qui pût nous guider sur son orthographe ; mais l'*Académie* écrit *polichinelle*, sans donner aucun motif. Nous pensons, nous, qu'il vaut mieux écrire *polichinel*, puisque le mot est mas. d'après tous les dictionnaires et celui de l'*Académie* elle-même. *Polichinelle* semblerait, par sa terminaison, annoncer un fém. plutôt qu'un mas. ; écrivons donc **POLICHINEL**, subst. mas. (*polichinèle*), acteur de farce, bossu par-devant et par-derrière, qui, du théâtre italien, a passé à celui des marionnettes.—Fig. et fam., méchant et ridicule bouffon de société. — *Secret de polichinel*, que tout le monde sait.

POLICHINELLE, subst. fém. (*polichinèle*), sorte de danse : *danser la polichinelle*. On l'appelle aussi *sabotière*.

POLICIEN, subst. mas. (*policiein*), feutre pour polir des peignes.—Quelques-uns donnent ce nom aux personnes qui sont employées dans les bureaux de la préfecture de *police*.

POLIÇON, *barbarisme*. Voy. POLISSON.

POLIDONTE, subst. mas. Voy. POLYDONTE.

POLIDIPSIE, subst. fém. Voy. POLYDIPSIE.

POLIÉES, subst. fém. plur. (*poli-é*) (du grec πολιευς, protecteur de ville), myth., fêtes de Thèbes qu'on célébrait en l'honneur d'Apollon-*Polius*.

POLIÈRES, subst. fém. plur. (*poli-ère*), chez les selliers, courroies qui joignent la fauchère au bât.

POLIERGIE, subst. fém. Voy. POLYERGIE.

POLIERSCHIÉFER, subst. mas. (*polièrechi-éfère*), sorte de tripoli ; schiste à polir.

POLIEN, subst. propre mas. (*poli-ein*) (en grec πολιευς, protecteur de la ville), myth., surnom de Jupiter.

POLIFOLIA, subst. fém. (*polifoli-a*), t. de bot., sorte de plantes du genre des andromèdes.

POLIGLOTTE, subst. mas. Voy. POLYGLOTTE.

*__POLIGNAC__, subst. propre mas. (*poligniake*), bourg de France, situé dans le départem. de la Haute-Loire.

*__POLIGNY__, subst. propre mas. (*poligni*), ville de France, chef-lieu d'arrond., dép. du Jura.

POLIMENT, adv. (*poliman*), d'une manière *polie*.

POLIMENT, subst. mas. (*poliman*), action de *polir*. — Lustre, éclat qu'on donne aux pierres précieuses, ou que celles-ci ont d'elles-mêmes.

POLIMITE, subst. mas. (*polimite*), t. de comm., sorte de camelot qui se fabrique en Flandre.

POLINICE, subst. mas. (*polinice*), t. d'hist. nat., genre de jolies coquilles, de deux pouces de diamètre.

POLIODORE, subst. mas. (*poli-odore*), t. d'hist. nat., genre de vers à corps allongé.

*__POLION__, subst. mas. (*poli-on*), t. de bot. ; on a donné ce nom aux bolets, ne se séparant pas facilement des tubes. — Genre de plantes que *Linnée* a placées parmi les germandrées.

POLIONÈME, subst. mas. (*poli-onème*), t. de bot., famille de plantes du genre des bolets.

POLIORCÈTE, et non **POLYORCÈTE**, comme l'écrit *Raymond*, subst. mas. (*poli-orcète*) (du grec πολιορκητης, formé de πολιορκεω, j'assiége une ville). Ce mot ne signifie pas *preneur de villes*, mais *habile dans l'art d'assiéger les places*. On donna ce surnom à *Démétrius*, fils d'*Antigone*, à cause de son habileté dans l'art des siéges.

POLIOSE, subst. fém. (*pôli-ôze*) (du grec πολιος, blanc), t. de médec., canitie. Voyez ce mot.

POLIR, v. act. (*polir*) (en lat. *polire*), rendre clair et luisant à force de frotter, de limer, etc. — Fig. 1° cultiver, orner l'esprit ; adoucir les mœurs, etc. ; 2° rendre le style d'un discours plus exact, plus châtié. — *Polir une langue*, lui donner plus d'élégance et de perfectionnement. — *se* POLIR, v. pron.

POLISARCIE, subst. fém. Voy. POLYSARCIE.

POLISEAUX, subst. mas. plur. (*polizô*), toiles de chanvre fabriquées à Mortagne et dans ses environs.

POLISON, subst. mas. (*polizon*), t. de bot., espèce d'herbe vivace qui croît au Chili.

POLISSAGE, subst. mas. (*poliçaje*), t. de métiers, le même que *polissure*.

POLISSEUR, subst. mas., **POLISSEUSE**, subst. fém. (*policeur, ceuze*), ouvrier, ouvrière qui *polit*.

POLISSEUSE, subst. fém. Voy. POLISSEUR.

POLISSOIR, subst. mas. (*poliçoar*), instrument qui sert à *polir*.

POLISSOIRE, subst. fém. (*poliçoare*), sorte de brosse douce à cirer le cuir.—Chez les couteliers, espèce de meule de bois de noyer que la grande roue fait tourner, et sur laquelle l'ouvrier adoucit et *polit* son ouvrage avec de l'émeri et de la potée.

POLISSON, subst. et adj. mas., au fém. **POLISSONNE** (*poliçon, çone*), petit garçon ou petite fille, malpropre et libertin, qui s'amuse à jouer dans les rues. — Garnement, mauvais drôle. — Homme qui a l'habitude de faire ou de dire des plaisanteries basses. — Homme méprisable : *cet homme n'est qu'un polisson*.—Adj., libre, libertin : *chanson polissonne ; air polisson*.

POLISSONNE, subst. et adj. fém. Voy. POLISSON.

POLISSONNÉ, part. pass. de *polissonner*.

POLISSONNER, v. neut. (*poliçoné*), dire ou faire des *polissonneries*.

POLISSONNERIE, subst. fém. (*poliçoneri*), action, paroles de *polisson*. — Bouffonnerie, plaisanterie basse.

POLISSURE, subst. fém. (*poliçure*), action de *polir*, ou effet de cette action : *faire de la polissure*.

POLISTE, subst. mas. (*policete*), t. d'hist. nat., sorte de guêpe ; genre d'insectes hyménoptères.

*__POLITESSE__, subst. fém. (*politèce*), civilité, certaine manière de vivre, d'agir, de parler civile, honnête et *polie*. *Politesse* dit plus que *civilité*. La *politesse* suppose la civilité, mais elle y ajoute. — Qualité d'un peuple *policé*.

POLITICOMANIE, subst. fém. (*politikomani*), manie de parler *politique*, de tout rapporter à la *politique*, de s'en occuper à tout propos.

POLITIE, subst. fém. (*polici*), état d'un peuple *policé* ; civilisation ; ses effets. Inusité.

*__POLITIQUE__, subst. fém. (*politike*) (du grec πολιτικη, sous-entendu τεχνη, dérivé de πολις, ville), l'art de gouverner les villes et les états. — Système particulier à un gouvernement. — Par extension, manière adroite dont on se conduit dans les affaires.

POLITIQUE, adj. des deux genres (*politike*) (du grec πολιτικος), qui concerne le gouvernement des états. — Qui est selon les règles de la *politique*. — *Droit politique*, se dit des lois qui règlent les formes du gouvernement. — *Droits politiques*, ceux qui donnent droit à un citoyen de s'immiscer dans les affaires, de participer même en quelque sorte aux actes du gouvernement : *par la qualité d'électeur, on exerce des droits politiques*.— *Domicile politique*, celui dans lequel on exerce ses *droits politiques*. — *Économie politique*, science ayant pour objet de rechercher les moyens de rendre la société heureuse et florissante.—Par extension, fin, adroit. Réservé par pur intérêt, en parlant des personnes. — Dissimulé.

POLITIQUE, subst. mas. (*politike*), qui est savant dans l'art de gouverner les états. — Par extension, qui se gouverne d'une manière fine et adroite dans les affaires, etc. — T. d'hist. moderne, nom d'un parti qui se forma en France en 1574, pendant les troubles de la Ligue. C'étaient des catholiques mécontents qui, sans motif religieux, protestaient qu'ils ne prenaient les armes que pour le bien public, etc.

POLITIQUEMENT, adv. (*politikeman*), selon l'esprit de la *politique*. — D'une manière fine et adroite.

POLITIQUÉ, part. pass. de *politiquer*.

POLITIQUER, v. neut. (*politikié*), raisonner sur la *politique*, sur les affaires publiques. Il est familier.

POLITIQUERIE, subst. fém. (*politikeri*), mauvaise *politique*; verbiage confus des gens qui font de la *politique* sans y rien entendre.

POLITIQUEUR, subst. mas. (*politikieur*), *politique* de café, homme sans instruction qui se mêle de *politique*.

POLITRIC, subst. mas. Voy. POLYTRIC.

POLIUM, subst. mas. (*poli-ome*), t. de bot., sorte de plante vulnéraire de la famille des labiées. Voy. POLION.

POLIUCHOS, adj. propre (*poli-ukoce*) (du grec πολιουχος, gardien de la ville, fait de πολις, ville, et εχω, je garde), myth., surnom de Minerve et de Jupiter.

*__POLIUS__, subst. propre mas. (*poli-uce*) (en grec Πολιος), myth., surnom donné à Apollon, auquel les Thébains sacrifiaient un taureau.

POLIZANS, subst. mas. plur. (*polizan*), espèce de toile de Normandie.

POLK, subst. mas. (*poleke*), nom d'un régiment polonais.

POLKAN, subst. propre mas. (*polekan*), le centaure des Slavons, auquel on attribuait une force et une vitesse extraordinaires.

POLLAK, subst. mas. (*polelak*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des gades.

POLL, subst. mas. (*pole*), liste d'élections ; concours de votes, de suffrages ; assemblée tumultueuse du peuple pour choisir un mandataire. Mot emprunté de l'anglais.

POLLAGE, subst. mas. (*polaje*), redevance en poules. Hors d'usage.

POLLÉAR, subst. mas. (*polelé-ar*), myth., une des plus grandes fêtes des Hindous, en l'honneur de Shiva, comme présidant au mariage.

POLLEN, subst. mas. (*polelène*) (du latin *pollen*, qui signifie fleur de farine), t. de bot., poudre fine, colorée, de nature résineuse, contenue dans les anthères, et qui sert à la fécondation des plantes. On l'appelle aussi *poussière séminale*.

POLLÉNILE, subst. fém. (*polelenile*), t. de bot., partie principale du *pollen* des plantes.

POLLÉNINE, subst. fém. (*polelenine*), t. de chim., principe immédiat découvert dans le *pollen* des fleurs.

*__POLLENTIA__, subst. propre fém. (*poleleincia*), myth., déesse de la puissance, que l'on adorait chez les Romains.

POLLETTE, subst. fém. (*polelète*), t. d'hist. nat., espèce de poisson marin, qu'on mangeait autrefois à Paris.

POLLICATA, subst. mas. (*polelikata*), t. d'hist. nat., espèce d'animal quadrupède qui appartient au genre aye-aye.

POLLICHE, subst. fém. (*poleliche*), t. de bot., plante bisannuelle qui croît au cap de Bonne-Espérance.

POLLICIPE, subst. mas. (*polelicipe*), t. d'hist. nat., genre de poissons de la famille des cirripèdes.

POLLICIPÉDITE, subst. fém. (*polelicipédite*), t. de bot., conque anatifère, la balanite, le pousse-pied, etc.

POLLICITATION, subst. fém. (*polelicitâcion*) (du latin *pollicitatio*, employé dans le même sens, et qui signifie proprement *promesse, offre*), t. de droit, engagement contracté par quelqu'un, sans qu'il soit accepté par un autre, en quoi il diffère du *pacte*, qui est une convention entre deux personnes.

POLLIE, subst. fém. (*poleli*), t. de bot., sorte de plante vivace du Japon, de la famille des asparagoïdes.

POLLINATION, subst. fém. (*polelinâcion*), t. de bot., émission du *pollen*.—Fructification des plantes.

POLLINCTEUR, subst. mas. (*poleleinkteur*), t. d'antiq., nom qu'on donnait à ceux qui embaumaient les cadavres avant de les placer sur le bûcher.

POLLINCTURE, subst. fém. (*poleleinkture*) (du latin *pollincio*, j'embaume), t. d'antiq., action d'embaumer les corps.

POLLINIE, subst. fém. (*polelini*), t. de bot., sorte de plante à plusieurs *pollens*, qui croît en Afrique.

POLLINIQUE, adj. des deux genres (*polelinike*), t. de bot., qui a rapport au *pollen* des fleurs : *granules polliniques*.

POLLIXÈNE, subst. mas. (*polelikcène*), t. d'hist. nat., famille de millepieds.

*__POLLONTHE__, subst. mas. (*polelonte*), t. d'hist. nat., espèce de coquille qui ne se trouve que dans la Méditerranée.

POLLUCTUM, subst. mas. (*poleluktome*), t. d'antiq., festin que l'on faisait au peuple à l'occasion des dîmes consacrées à Mercure, chez les Romains.

POLLU, E, adj. (*polelu*), pollué. L'*Académie* ne donne que *pollué, e*; ce dernier est en effet seul généralement usité.

POLLUÉ, E, part. pass. de *polluer*, et adj., souillé.

POLLUER, v. act. (*polelu-é*) (en latin *polluere*), profaner, souiller, en parlant des temples. — SE POLLUER, v. pron., commettre sur soi-même le péché d'impureté.

POLLUTION, subst. fém. (*polelucion*) (en latin *pollutio*), profanation d'un temple.—Péché d'impureté sur soi-même ; masturbation.

POLLUX, subst. mas. (*polelukce*), en astron., 1° la partie postérieure de la constellation des Gémeaux, appelés anciennement *Castor et Pollux* ; 2° étoile de seconde ou troisième grandeur dans la même constellation. Elle est placée dans la tête de *Pollux*. — Subst. propre mas., myth. Voy. CASTOR.

POLOCHION, subst. mas. (*polochion*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux silvains.

POLOCHRE, subst. mas. (*polokre*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

*__POLOGNE__, subst. propre fém. (*polognie*), royaume qui fait partie de l'empire de Russie. Varsovie en est la capitale.

POLOGRAPHE, subst. mas. (*pologuerafe*) (du grec πολος, pôle, et γραφειν, décrire), celui qui s'occupe particulièrement à décrire le ciel, les pôles, etc.

POLOGRAPHIE, subst. fém. (*pologuerafi*), description des *pôles*, etc., ou description astronomique du ciel, etc.

POLOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*pologuerafike*), qui a rapport, qui est relatif à la *polographie*.

POLOMAT, subst. mas. (*poloma*), t. de bot., sorte de jaquier de la Chine, plante.

*__POLONAIS, E__, subst. et adj. (*polonè, nèze*), de Pologne. — Subst. mas., sorte de pigeon.

POLONAISE, subst. fém. (*polonèze*), danse qui vient de *Pologne*.—Air de cette danse.—Robe à la *polonaise* — Espèce de redingote ornée de brandebourgs.

POLOSSE, subst. mas. (*poloce*), t. de fondeur, alliage de cuivre et d'étain.

POLTINICK, subst. mas. (*poletinike*), monnaie d'argent de Russie, demi-rouble, valant 2 fr. de France.

POLTRON, subst. et adj. mas., au fém. **POLTRONNE** (*poletron, trone*), (suivant *Saumaise* et le plus grand nombre des étymologistes, contraction des deux mots latins *pollice truncus*, qui s'est coupé le pouce; parce que c'est par cette mutilation que, chez les Romains, celui qui ne voulait point aller à la guerre cherchait le moyen de s'en dispenser. Il était noté d'infamie et quelquefois réduit en esclavage), lâche, qui n'a point de cœur, qui manque de courage. — En fauconn., *oiseau poltron*, celui auquel on a coupé les ongles des doigts de derrière. — En t. de pêche, crabe prêt à quitter sa robe, et qu'on préfère, dans cet état, pour faire des appâts. — POLTRON, LÂCHE. (*Syn.*) On est *lâche* par caractère, par vice de constitution, par un excès de faiblesse; on est *poltron* par attachement à la vie, par la crainte du mal et de la douleur. Le *lâche* est tellement abattu à la vue du danger, qu'il ne conçoit pas même l'idée de la résistance, qu'il n'ose ni avancer ni se servir de ses armes; le *poltron* est tellement inquiet sur les suites du danger, qu'il est continuellement aux aguets, soit pour le prévoir, soit pour trouver les moyens de s'y soustraire. Le *lâche* ne se bat jamais, il se laisse battre, et n'a recours qu'à la soumission et aux prières; le *poltron* ne se bat qu'à la dernière extrémité, et quelquefois il se bat bien. On rit quelquefois d'une *poltronnerie*, on ne rit jamais d'une *lâcheté*; celle-ci est un vice, l'autre n'est qu'un défaut.

POLTRONESQUE, adj. des deux genres (*poletronèceke*), qui offre les caractères de la pusillanimité. (*Boiste*.) Peu usité.

POLTRONESQUEMENT, adv. (*poltronècekeman*), d'une manière lâche. Peu usité.

POLTRONISÉ, part. pass. de *poltroniser*.

POLTRONISER, v. neut. (*poletronizé*), se conduire en *poltron*. Inusité.

POLTRONNE, subst. fém. Voy. POLTRON.

POLTRONNERIE, subst. fém. (*poletroneri*), lâcheté, manque de courage du *poltron*. — Il se dit des actions qui dénotent de la lâcheté.

POLTURA, subst. mas. (*poletura*), monnaie de Hongrie qui vaut la quarantième partie du florin d'empire, et qui répond à un kreutzer et demi.

POLTURAC, subst. mas. (*poleturake*), monnaie de billon de Pologne, qui vaut à peu près 8 centimes de France.

POLU-POLTINICK, subst. mas. (*polupoletinike*), monnaie d'argent de Russie valant 1 fr. 15 cent. de France, ou 25 copecks.

POLYACANTHE, adj. des deux genres (*poli-akante*) (du grec πολυς, plusieurs, et ακανθα, épine), t. de bot., qui a plusieurs épines ou aiguillons. — Subst. fém., espèce de plante de la famille des chardons.

POLYACANTHÉ, E, adj. (*poli-akanté*), t. de bot., qui est garni de beaucoup d'épines.

POLYACOUSTIQUE, subst. des deux genres (*poli-akoucetike*) (du grec πολυς, plusieurs, et ακουω, j'entends), propre à multiplier les sons, ainsi que les verres à facettes multiplient les objets.—Subst. mas., sorte d'instrument qui multiplie les sons.

POLYACTIS, subst. mas. (*poli-aktice*), t. de bot., genre de plantes de la classe des anandres.

POLYADELPHE, subst. mas. et adj. des deux genres (*poli-adèlefe*), t. de bot., genre de plantes qui tire son nom de la *polyadelphie*.

POLYADELPHIE, subst. fém. (*poli-adèlefi*) (du grec πολυς, plusieurs, et αδελφος, frère), t. de bot., nom de la dix-huitième classe du système sexuel de *Linnée*, laquelle renferme les plantes dont les fleurs hermaphrodites ont leurs étamines réunies en plusieurs corps.

POLYADELPHIQUE, adj. des deux genres (*poli-adèlefike*), qui fait partie de la *polyadelphie*; qui est relatif, qui appartient à la *polyadelphie*.

POLYAMATYPE, adj. des deux genres (*poli-amatipe*) (du grec πολυς, plusieurs, αμα, ensemble, et τυπος, caractère), t. de fondeur, dont les lettres ont été fondues plusieurs ensemble.

POLYAMATYPÉ, E, part. pass. de *polyamatyper.*

POLYAMATYPER, v. act. *(poli-amatipé)*, t. de fondeur, fondre des caractères *polyamatypes.* — se POLYAMATYPER, v. pron.

POLYAMATYPIE, subst. fém. *(poli-amatipi)* (du grec πολυς, plusieurs, αμα, ensemble, et τυπος, caractère), art de fondre plusieurs caractères ensemble.

*__POLYANDRIE__, subst. fém. *(poli-andri)* (du grec πολυς, plusieurs, et ανηρ, ανδρος, homme), t. de bot., genre de plantes dont les fleurs hermaphrodites ont un grand nombre d'étamines.

POLYANDRIQUE, adj. des deux genres *(poli-andrike)*, t. de bot., de la *polyandrie.*

POLYANGIE, subst. fém. *(poli-anji)* (du grec πολυς, plusieurs, et αγγειον, vase), t. de bot., famille de plantes dont les semences sont renfermées dans plusieurs loges.

POLYANTHÉ, E, adj. *(poli-anté)* (du grec πολυς, plusieurs, et ανθος, fleur), t. de bot., qui a plusieurs fleurs.

POLYANTHÉA, subst. mas. *(poli-anté-a)* (même étymologie que celle du mot précéd.), amas de fleurs, recueil alphabétique de lieux communs où vont puiser certains auteurs. Hors d'usage.

POLYARCHIE, subst. fém. *(poli-archi)* (du grec πολυς, plusieurs, et αρχη, pouvoir), gouvernement de plusieurs.

POLYARCHIQUE, adj. des deux genres *(poli-archike)*, qui tient, qui a rapport à la *polyarchie.*

POLYARQUE, subst. mas. *(poli-arke)*, membre d'une *polyarchie;* qui fait partie d'un gouvernement *polyarchique.*

*__POLYBE__, subst. propre mas. *(polibe)*, myth., roi de Corinthe. Ayant consulté l'oracle, il apprit que ses deux filles seraient emportées par un lion et par un sanglier. Dans la suite, Polynice, couvert d'une peau de lion, vint lui demander du secours contre Etéocle son frère; et Tydée, sous la peau d'un sanglier, vint se réfugier chez lui, après le fratricide qu'il avait commis sur la personne de Ménalippe. *Polybe* donna ses deux filles en mariage à ces deux princes, dont l'habillement lui rappelait l'oracle. Il leur demanda pourquoi ils s'habillaient de la sorte : ils lui répondirent que, descendant, l'un d'Hercule, vainqueur des lions, et l'autre de Méléagre, vainqueur du sanglier de Calydon, ils portaient sur eux les marques des glorieuses actions de leurs ancêtres.

POLYBÉE, subst. propre fém. *(polibé)*, myth., déesse qu'on croit être la même que Cérès.

POLYBLENNIE, subst. fém. *(poliblèni)* (du grec πολυς, beaucoup, et βλεννα, mucus), t. de médec., surabondance de mucosités.

POLYBOTÈS, subst. propre mas. *(polibotèce)*, myth., un des géants qui voulurent escalader le ciel. Neptune, le voyant fuir au travers des flots de la mer, l'écrasa sous la moitié d'une île qu'il jeta sur lui.

POLYBOTRYE, subst. fém. *(polibotri)*, t. de bot., genre de plantes de la famille des fougères.

*__POLYBRANCHE__, subst. mas. et adj. des deux genres *(polibranche)*, t. d'hist. nat., ordre de mollusques, nommé autrefois *nudibranches.*

POLYCAMÉRATIQUE, adj. des deux genres *(polikamératike)* (du grec πολυς, plusieurs, et καμαρα, voûte), se dit d'une horloge dont les ressorts font marcher les aiguilles de plusieurs cadrans, au dehors et au dedans d'une maison.

*__POLYCARPE__, subst. mas. *(polikarpe)* (du grec πολυς, beaucoup, et καρπος, fruit), t. de bot., petite plante annuelle de la famille des caryophyllées. — Recueil d'ordonnances ecclésiastiques. Hors d'usage dans la dernière acception.

POLYCARPÉE, subst. fém. *(polikarpé)*, t. de bot., plante de Ténériffe, voisine du genre *polycarpe.*

*__POLYCÉPHALE__, adj. des deux genres *(policéfale)* (du grec πολυς, plusieurs, et κεφαλη, tête), qui a plusieurs têtes : *statue polycéphale.* —T. d'hist. nat., genre de vers intestins que l'on nomme aussi *vésicaires.*

POLYCÈRE, subst. mas. *(policère)*, t. d'hist. nat., genre de polypiers qui se rapproche de celui des doris.

POLYCHOLIE, subst. fém. *(polikoli)* (du grec πολυς, beaucoup, et χολη, bile), t. de médec., surabondance de bile.— Épanchement ou vomissement de bile.

POLYCHRÉE, subst. fém. *(polikré)*, t. de bot., plante de la Chine, à tige rampante, qui se rapproche des amarantes.

*__POLYCHRESTE__, adj. des deux genres *(polikrècete)* (du grec πολυς, beaucoup, et χρηστος, utile), t. de pharm., servant à plusieurs usages. Il se disait anciennement de certains médicaments qu'on regardait comme efficaces dans beaucoup de maladies. En ce sens, il est aussi substantif. — *Sel polychreste de Glaser, de la Rochelle,* sulfate de soude.

POLYCHROÏTE, subst. fém. *(polikro-ite)* (du grec πολυς, beaucoup, et χροιζω, je colore), t. de chim., substance colorante qu'on a trouvée dans le périgone du safran.

*__POLYCHRÔME__, adj. des deux genres *(polikrôme)* (du grec πολυς, plusieurs, et χρωμα, couleur), de diverses couleurs : *peinture polychrôme.*

*__POLYCHRONE__, adj. des deux genres *(polikrone)* (du grec πολυς, beaucoup, et χρονος, temps), qui dure long-temps.

POLYCHYLE, adj. des deux genres *(polichile)* (du grec πολυς, nombreux, et χυλος, chyle), t. de médec., aliment qui fournit beaucoup d'humeur muqueuse.

POLYCHYLIE, subst. fém. *(polichili)*, t. de médec., trop grande quantité, surabondance de chyle. Voy. POLYCHYLE.

POLYCLINON, subst. mas. *(poliklinon)*, t. de bot., genre d'oiseaux de la famille des alcyons.

POLYCNÈME, subst. mas. *(poliknème)* (du grec πολυς, beaucoup, et κνημη, jambe), t. d'hist. nat., genre de plantes de la famille des chénopodées.

*__POLYCOME__, subst. mas. *(polikome)* (du grec πολυς, beaucoup, et κομη, chevelure, feuillage), t. de bot., genre de plantes de la famille des algues.

POLYCOPRIE, subst. fém. *(polikopri)* (du grec πολυς, beaucoup, et κοπρια, fumier, fiente), t. de médec., déjections alvines excessives ou surabondantes.

POLYCOTYLÉDONÉ, E, adj. *(polikotilédoné)* (du grec πολυς, plusieurs, et κοτυληδων, cavité), qui a plusieurs feuilles séminales ou cotylédons. — C'est à tort que quelques personnes écrivent *polycotylédon.*

POLYCRATIE, subst. fém. *(polikraci)* (du grec πολυς, plusieurs, et κρατος, pouvoir), gouvernement des gens riches.

POLYCRATIQUE, adj. des deux genres *(polikratike)*, de *la polycratie.*

POLYCYCLE, subst. mas. *(policikle)* (du grec πολυς, plusieurs, et κυκλος, cercle), t. d'hist. nat., sorte d'animal de la mer Adriatique qui se tient comme fixé sur les pierres, sur les coquilles abandonnées, etc.

POLYDACRYE, sub. fém. *(polidakri)* (du grec πολυς, beaucoup, et δακρυ, larmes), t. de médec., excrétion trop abondante de larmes.

POLYDACTYLE, subst. mas. et adj. des deux genres *(polidaktile)* (du grec πολυς, plusieurs, et δακτυλος, doigt); il se dit des individus qui ont des doigts surnuméraires. — Au plur., t. d'hist. nat., genre de poissons dont les nageoires pectorales offrent des rayons libres et isolés.

POLYDAMAS, subst. propre mas. *(polidamâce)*, myth., fameux athlète qui étrangla un lion sur le mont Olympe. Il soulevait avec sa main le taureau le plus furieux, et arrêtait à la course un char traîné par les plus forts chevaux; mais se fiant trop sur sa force, il fut écrasé sous un rocher qu'il s'était vanté de pouvoir soutenir.— Il y eut encore un Troyen de ce nom, qu'on soupçonne d'avoir livré Troie aux Grecs.

POLYDE, subst. propre mas. *(polide)*, myth., fameux devin, selon les uns, et médecin, selon les autres : il ressuscita Glaucus, fils de Minos. Il ne faut pas s'étonner de ce que plusieurs le confondent avec Esculape; car dès qu'un médecin se distinguait dans son art, on le comparait à Esculape, et souvent ce nom lui restait.

POLYDÈME, subst. mas. *(polidème)*, t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des myriapodes.

POLYDIPSIE, subst. fém. *(polidipeci)* (du grec πολυς, beaucoup, et διψα, soif), t. de médec., soif excessive, désir inextinguible de boire. — Quatrième genre des gastroses de la *Nosologie d'Alibert.*

POLYDONTE, subst. mas. *(polidonte)*, t. d'hist. nat., genre de coquille de la classe des hélices.

*__POLYDORA__, subst. propre fém. *(polidora)*, myth., nymphe, fille de l'Océan et de Thétys.— Ce fut aussi le nom d'une Amazone et celui d'une fille de Pélée.

POLYDORE, subst. propre mas. *(polidore)*, myth., fils de Priam et d'Hécube. Il fut confié à Polymnestor, qui le massacra après la prise de Troie, pour s'emparer de ses richesses. Priam avait un autre fils nommé aussi Polydore, qui fut tué par Achille. Il y eut encore un prince de ce nom; un fils de Cadmus; et l'autre, fils d'Hippomédon.

POLYDORE, subst. mas. *(polidore)*, t. d'hist. nat., genre de vers aquatiques, voisin de celui des néréides.

*__POLYÈDRE__, subst. mas. *(poli-èdre)* (du grec πολυς, plusieurs, et εδρα, siége, base), t. de géom., corps solide à plusieurs faces ou plans rectilignes.—Adj.: *angle polyèdre,* portion indéfinie de l'espace comprise entre plusieurs plans qui se coupent.

POLYÉDRIQUE, adj. des deux genres *(poli-édrike)*, qui tient du *polyèdre : figure polyédrique.*

POLYERGUE, subst. mas. *(poli-èregue)*, t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des hétérogynes, tribu des formicaires.

POLYGALA, subst. mas. *(poliguala)* (du grec πολυς, beaucoup, et γαλα, lait), t. de bot., herbe à lait, plante indigène très-amère.—*Polygala de Virginie,* plante vivace de l'Amérique du Nord.

*__POLYGALÉE__, subst. fém. *(poligualé)*, t. de bot., famille de plantes qui tient le milieu entre les légumineuses et les personnées.

POLYGALIE, subst. fém. *(poliguali)* (du grec πολυς, beaucoup, et γαλα, lait), t. de médec., surabondance du lait chez les femmes qui nourrissent.

*__POLYGAME__, subst. mas. et fém. *(poliguame)* (du grec πολυς, plusieurs, γαμος, noce), celui qui est marié à plusieurs femmes; celle qui est mariée à plusieurs hommes en même temps. — Se dit, en bot., des végétaux qui portent sur le même individu des fleurs hermaphrodites et des fleurs unisexuelles, soit mâles, soit femelles.

*__POLYGAMIE__, subst. fém. *(poliguami)* (en grec πολυγαμια), état d'un *polygame : la polygamie est permise chez les mahométans.*—On distingue deux sortes de polygamie; l'une simultanée, et l'autre successive. *La polygamie simultanée* est celle d'un homme qui a en même temps plusieurs femmes : elle est défendue dans le christianisme; *la polygamie successive* est celle d'un homme qui épouse plusieurs femmes l'une après l'autre, après la mort de la première, de la seconde, etc., ou qui convole à de secondes, troisièmes, quatrièmes noces; cette polygamie est permise.— En bot., nom de la vingt-troisième classe du système sexuel; elle renferme des fleurs mâles et femelles mêlées à des hermaphrodites.

POLYGAMIQUE, adj. des deux genres *(poliguamike)*, qui appartient, qui est relatif à la *polygamie.*

POLYGAMISTE, subst. mas. *(poligamicete)*, t. d'hist. eccl., nom d'hérétiques qui approuvaient la *polygamie.* On dit mieux *polygamite.* Ces sectaires eurent pour fondateur Bernard Okin, qui croyait faire de nombreux disciples par l'appât des voluptés; mais les sectateurs d'Okin n'ayant pu mettre en pratique les doctrines de leur maître, la secte ne tarda pas à se dissiper.

POLYGÉNIQUE, adj. des 2 g. *(polijénike)*, t. de minér., se dit des masses rocheuses produites par la réunion de fragments de roches distinctes.

POLYGÈNE, adj. des deux genres *(polijène)* (du grec πολυς, beaucoup, et γενναω, je produis), qui produit beaucoup, qui est très-abondant.

POLYGLOTTE, adj. des deux genres *(poliguelote)* (du grec πολυς, plusieurs, et γλωσσα, langue), qui est écrit en plusieurs langues : *Dictionnaire polyglotte.* — On appelle *Bibles polyglottes* celles qui sont imprimées en diverses langues. La première est celle du cardinal Ximenès, imprimée l'an 1515.—On dit aussi subst.: la *polyglotte de Paris,* etc. — On entend par *polyglotte,* un homme qui connaît beaucoup de langues.

*__POLYGNATHE__, subst. mas. *(poliguenate)* (du grec πολυς, beaucoup, et γναθος, joue), t. d'hist. nat., famille d'insectes à qui on a donné aussi le nom de *quadricornes.*

*__POLYGONATE__, subst. mas. *(poliguonate)*, t. de bot., genre de plantes établi pour placer quelques muguets.— Au plur., t. d'hist. nat., famille

d'insectes à plusieurs mâchoires au-dessus de la lèvre.

POLYGONE, subst. mas. (*poliguone*), t. de géom., figure à plusieurs angles, et à plusieurs côtés.—Endroit destiné aux exercices de l'école pratique d'artillerie.

POLYGONE, adj. des deux genres (*poliguone*) (du grec πολυς, plusieurs, γωνια, angle), t. de géom. : 1° en général, qui a plusieurs angles et plusieurs côtés ; 2° plus particulièrement, qui a plus de quatre côtés et de quatre angles : *figure polygone*. — *Ligne de polygones*, ligne sur le compas de proportion qui contient les côtés des neuf premiers *polygones* réguliers inscrits au même cercle, c'est-à-dire, depuis le triangle équilatéral jusqu'au dodécagone. — *Nombres polygones*. Voy. au mot NOMBRE.

POLYGONÉES, subst. fém. plur. (*poliguoné*), t. de bot., famille de plantes.

POLYGONELLE, subst. fém. (*poliguonèle*), t. de bot., sorte de plante fruticuleuse.

POLYGONOÏDE, subst. fém. (*poliguono-ide*) (du grec πολυς, plusieurs, γωνια, angle, et ειδος, forme), t. de bot., sorte de plante.

POLYGONON, subst. mas. (*poliguonon*) (du grec πολυς, plusieurs, et γονυ, genou), t. de bot., nom qu'on donne à la renouée commune, plante garnie de nœuds.

POLYGONOPE, subst. mas. (*poliguonope*), t. d'hist. nat., insecte marin, espèce d'acarus.

*__POLYGRAMME__, subst. mas. (*poliguerame*) (du grec πολυς, plusieurs, et γραμμα, figure, lettre), figure à plusieurs côtés.

POLYGRAMMOS, subst. mas. (*poliguerame-môce*), t. d'hist. nat., sorte de jaspe taché de blanc.

POLYGRAPHE, subst. mas. (*poliguerafe*) (du grec πολυς, plusieurs, γραφω, j'écris), auteur qui a écrit sur plusieurs matières.—Machine qui fait mouvoir en même temps plusieurs plumes à écrire.

*__POLYGRAPHIE__, subst. fém. (*poliguerafi*) (même étymologie que celle du mot précéd.), art d'écrire de plusieurs manières secrètes, qui, pour être lues, supposent une clef, ou la connaissance du chiffre. — Art de déchiffrer cette sorte d'écriture.

POLYGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*poliguerafike*), qui concerne le *polygraphe* et la *polygraphie*.

POLYGURIE, subst. fém. (*poliguri*) (du grec πολυς, beaucoup, et ουρεω, j'urine), t. de médec., excrétion d'une quantité excessive d'urine ; le diabétès.

POLYGYNE ou **POLYGYNIQUE**, adj. des deux genres (*polijine, jinike*) (du grec πολυς, plusieurs, et γυνη, femme), t. de bot.; il se dit, dans la méthode de *Jussieu*, de la fleur qui a plusieurs ovaires, et dans celle de *Linnée*, de celle qui a plusieurs styles.

POLYGYNIE, subst. fém. (*polijini*), ordre de plantes qui comprend celles dont chaque fleur a plusieurs styles ou stigmates sessiles.

POLYGYNIQUE, adj. des deux genres (*polijinike*), t. de bot., se dit d'une fleur qui contient un nombre indéterminé de pistils.— Qui a rapport à la *polygynie*.

POLYGYRE, subst. fém. (*polijire*), t. d'hist. nat., genre de coquilles que l'on trouve sur les côtes de la Floride, à l'embouchure des rivières.

*__POLYLÉPIS__, subst. mas. (*polilépi*), t. de bot., espèce d'arbre du Pérou, de la famille des rosacées.

POLYLOGIE, subst. fém. (*poliloji*) (du grec πολυς, plusieurs, et λογος, discours), talent de parler sur beaucoup de sujets divers.

POLYLOGIQUE, adj. des deux genres (*polilojike*), qui tient, qui a rapport à la *polylogie*.

POLYLYMPHIE, subst fém. (*polileinfi*) (du grec πολυς, beaucoup, et du lat. *lympha*, la lymphe), t. de médec., surabondance de la *lymphe*. Voyez ANASARQUE.

POLYMATHE, subst. des deux genres (*polimate*) (du grec πολυς, plusieurs, et μανθανω, j'apprends), qui possède un grand nombre de connaissances différentes.

POLYMATHIE, subst. fém. (*polimati*), science étendue, variée. Voy. POLYMATHE.

*__POLYMATHIQUE__, adj. des deux genres (*polimatike*), qui concerne la *polymathie*.

POLYMÉRIE, subst. fém. (*poliméri*), t. de bot., genre de plantes de la famille des convolvulacées.

POLYMÉRIS, subst. mas. (*polimérice*), t. de bot., groupe de solanums qui comprend plusieurs espèces.

POLYMÉRISME, subst. mas. (*polimériceme*) (du grec πολυς, plusieurs, et μερις, partie), t. de médec., sorte de monstruosité qui consiste dans un nombre de parties excédant le nombre ordinaire, comme six doigts au lieu de cinq, etc.

POLYMNASTIE, subst. fém. (*polimenaceti*), t. de mus. anc., nome pour les flûtes.

POLYMNE, subst. mas. (*polimene*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des lutjans.

POLYMNESTOR, subst. propre mas. (*polimenèccetor*), myth., roi de Thrace, le plus avare et le plus cruel de tous les hommes. Hécube lui fit crever les yeux pour avoir tué Polydore.

POLYMNIASTRE, subst. mas. (*polimeni-acetre*), t. de bot., genre de plantes qui diffèrent peu des *polymnies*.

*__POLYMNIE__, subst. fém. (*polimeni*) (du grec πολυς, beaucoup, et μνεια, mémoire), t. de bot., genre de plantes de la famille des corymbifères. — Subst. propre fém., myth., l'une des muses, celle qui présidait à la rhétorique.

POLYMNITE, subst. fém. (*polimenite*), t. d'hist. nat., sorte de pierres marquées de lignes noires, disposées de façon à représenter des rivières et surtout des mares d'eau.

*__POLYMORPHE__, subst. fém. (*polimorfe*) (du grec πολυς, beaucoup, et μορφη, forme, figure, beauté), t. de bot., genre de varecs.—Au plur., t. d'hist. nat., coquilles fossiles.

POLYMYCE, subst. mas. (*polimice*), t. de bot., sorte de champignons feuilletés.

POLYNÈME, subst. mas. (*polinème*), t. d'hist nat., genre de poissons de la division des abdominaux.

*__POLYNÉSIE__, subst. propre fém. (*polinézi*) (du grec πολυς, plusieurs, et νησος, île), multitude d'îles qui font partie de l'Océanie.

*__POLYNOÉ__, subst. mas. (*polino-é*), t. d'hist. nat., genre de vers établi aux dépens des aphrodites.

*__POLYNÔME__, subst. mas. (*polinôme*) (du grec πολυς, plusieurs, et νομη, part. division) quantité algébrique composée de plusieurs termes distingués par les signes + (*plus*) et — (*moins*.)

POLYNICE, subst. propre mas. (*polinice*), myth. Voy. ÉTÉOCLE.

POLYODON, subst. mas. (*poli-odon*), t. d'hist. nat., genre de poissons de la division des chondroptérygiens. — T. de bot., plante vivace que l'on trouve au Pérou.

*__POLYODONTE__, subst. mas. (*poli-odonte*), t. d'hist. nat., ordre de poissons établi parmi les cartilagineux.

POLYOMMATE, subst. mas. (*poli-omemate*) (du grec πολυς, plusieurs, et ομμα, œil), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères, famille des diurnes, tribu des papillonides.

POLYONÈME, subst. mas. (*poli-onème*), t. d'hist. nat., espèce de poisson. Voy. POLYNÈME.

POLYONYME, adj. des deux genres (*poli-onime*) (du grec πολυς, plusieurs, et ονυμα, nom), qui a plusieurs noms.

POLYOPIE, subst. fém. Voy. POLYOPSIE.

POLYOPSIE, subst. fém. (*poli-opeci*) (du grec πολυς, beaucoup, et οψις, la vue), maladie des yeux, qui voient les objets doubles, triples, etc.

*__POLYOPTRE__, subst. mas. et adj. des deux genres (*poli-opetre*) (du grec πολυς, plusieurs, οπτομαι, je vois), t. d'opt., verre au travers duquel les objets paraissent multipliés, mais plus petits.

POLYORCHIS, subst. mas. (*poli-orchice*) (du grec πολυς, beaucoup, et ορχις, testicule), t. de bot., genre de plantes de la famille des orchidées ; elléborine.

POLYOREXIE, subst. fém. (*poli-orèkci*) (du grec πολυς, beaucoup, et ορεξις, appétit), t. de médec., faim excessive, suivie de douleurs d'estomac et d'un état de langueur après avoir mangé. — Premier genre des gastroses de la *Nosologie d'Alibert*.

POLYOSE, subst. mas. (*poli-ôze*), t. de bot., genre de plantes de la famille des rubiacées.

POLYPARE, subst. fém. (*polipare*), t. de bot., genre de plantes qui se rapproche de celui des houstones.

POLYPE, subst. mas. (*polipe*) (en grec πολυπους, formé de πολυς, plusieurs, et πους, pied), t. d'hist. nat., sorte de ver aquatique, dont le corps membraneux et en tuyaux est terminé par plusieurs filaments qui lui servent et de pieds et de bras pour saisir sa proie. — *Polype d'eau douce*, petit animal qui a plusieurs pieds ou bras en forme de cornes, et qui, étant coupé en plusieurs parties, se reproduit tout entier en chacune.—En t. de chir., excroissance de chair ou espèce de loupe qui se forme en certaine partie du corps et plus ordinairement dans les narines, où elle est attachée par une multitude de fibres qui sont comme autant de pieds.— Sang coagulé dans les gros vaisseaux.

POLYPÉTALE, adj. des deux genres (*polipétale*) (du grec πολυς, plusieurs, et πεταλον, feuille, pétale), t. de bot. : *fleur polypétale*, dont la corolle est composée de plusieurs *pétales*.—Subst. fém. : *une polypétale*.

POLYPEUSE, adj. fém. Voy. POLYPEUX.

*__POLYPEUX__, adj. mas., au fém. POLYPEUSE (*polipeu, peuze*), t. de chir., de la nature du *polype*.

POLYPHAGE, subst. et adj. des deux genres (*polifaje*) (du grec πολυς, beaucoup, ou plusieurs, et φαγειν, manger), qui mange beaucoup, qui mange indifféremment toutes sortes de substances ; vorace.—Myth., surnom donné à Hercule, à cause de son extrême voracité.

POLYPHAGIE, subst. fém. (*polifaji*) (même étymologie que celle du mot précédent), voracité, avidité.—T. de médec., faculté de digérer beaucoup d'espèces d'aliments.

POLYPHAGIQUE, adj. des deux genres (*polifajike*), qui concerne la *polyphagie*.

POLYPHARMACIE, subst. fém. (*polifarmaci*) (du grec πολυς, plusieurs, et φαρμακον, remède), abus de remèdes ou assemblage sans ordre et sans méthode de drogues médicinales.

POLYPHARMAQUE, subst. mas. et adj. des deux genres (*polifarmake*), qui administre beaucoup de remèdes. Voy. POLYPHARMACIE.

POLYPHÉMA, subst. mas. (*poliféma*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des jacquiers.

*__POLYPHÈME__, subst. propre mas. (*poliféme*) (du grec πολυφημος, qui signifie proprement très-renommé, très-célèbre, fait de πολυ, beaucoup, et φημη, renommée), myth., fils de Neptune et de Thoosa, cyclope d'une grandeur démesurée, qui n'avait qu'un œil au milieu du front. Ulysse ayant été jeté par la tempête sur les côtes de Sicile, où habitaient les cyclopes, *Polyphème* le força, lui et les Grecs qui l'accompagnaient, d'entrer dans l'antre où étaient ses moutons, et s'y enferma avec eux pour les dévorer ; mais Ulysse le fit tant boire en l'amusant par le récit du siége de Troie, qu'il l'enivra ; ensuite, aidé de ceux de sa suite, il lui creva l'œil avec un pieu. Le cyclope, se sentant blessé, poussa des hurlements effroyables : tous ses voisins accoururent pour savoir ce qui lui était arrivé ; et lorsqu'ils lui demandèrent le nom de celui qui l'avait blessé, il leur répondit que c'était Personne (car Ulysse lui avait dit qu'il s'appelait ainsi) : alors ils s'en retournèrent, croyant qu'il avait perdu l'esprit. Cependant Ulysse ordonna à tous ses soldats de s'attacher sous les moutons, pour n'être point arrêtés par le géant lorsqu'il ferait sortir son troupeau. Ce qu'il prédit arriva ; car *Polyphème*, ayant ôté une pierre que cent hommes n'auraient pu ébranler, et qui fermait l'entrée de la caverne, il se plaça de façon que les moutons ne pouvaient passer qu'un à un entre ses jambes; et lorsqu'il entendit Ulysse et tous les autres dehors, il les poursuivit, et leur jeta à tout hasard un rocher d'une grosseur énorme ; mais ils l'évitèrent aisément, s'embarquèrent, et ne perdirent que quatre d'entre eux, que le géant avait mangés. *Polyphème* aima Galatée, et écrasa Acis, que cette nymphe lui avait préféré.—T. d'hist. nat., genre de crustacés qui, avec une tête distincte, ont un seul œil très-grand, et deux bras allongés.

POLYPHILIE, subst. fém. (*polifili*) (du grec πολυς, plusieurs, et φιλεω, aimer), affection, amitié partagée entre plusieurs personnes. (*Boiste.*) Inusité.

POLYPHONE, adj. des deux genres (*polifone*) (du grec πολυς, plusieurs, et φωνη, son), *écho polyphone*, qui répète plusieurs fois.

POLYPHORE, subst. mas. (*polifore*) (du grec πολυς, plusieurs, et φερω, je porte), t. de bot., support, tige de plusieurs fruits réunis. — T. d'hist. nat., espèce de coquille.

POLYPHTHONGUE, subst. fém. et adj. des deux genres (*politetongue*) (du grec πολυς, plusieurs, et φθογγος, son, fait de φθεγγομαι, rendre un son), flûte égyptienne inventée par Osiris, et faite d'un tuyau d'orge.

POLYPHYLLE, adj. des deux genres *(polifile)* (du grec πολυς, plusieurs, et φυλλον, feuille), t. de bot., se dit du calice de plusieurs pièces ou folioles distinctes.

POLYPHYLLÉ, E, adj. *(polifilelé)*, à plusieurs folioles.

POLYPHYSE, subst. mas. *(polifize)*, t. d'hist., nat., sorte de polypier, qui ressemble beaucoup à une acétabulaire.

POLYPHYSIE, subst. fém. *(polifizi)* (du grec πολυς, beaucoup, et φυσις, fait de φυσαω, je gonfle), t. de médec., état d'une constitution sujette à beaucoup de flatuosités.

POLYPHIDÉE, subst. propre fém. *(polifidé)*, myth., fameux devin, fils de Mantius. Apollon le rendit le plus éclairé des devins, après la mort d'Amphiaraüs. C'était à Hypérésie, ville d'Argos, qu'on venait le consulter.

POLYPHONTE, subst. propre mas. *(polifonte)*, tyran de la Messénie, fut tué par Téléphon, fils de Cresphonte et de Mérope, qui avait échappé à sa fureur, lorsqu'en usurpant le trône, il massacra tous les princes de la famille royale.

*__POLYPIAIRE__, subst. mas. *(polipi-ère)*, t. d'hist. nat., classe de polypes qui, quoique réunis, ne sont pas pourvus d'une vie commune.

POLYPIER, subst. mas. *(polipié)*, demeure, habitation des *polypes*, qui y vivent réunis et fixés comme à un tronc commun.

POLYPILE, adj. des deux genres *(polipile)* (du grec πολυς, beaucoup, et du lat. *pilus*, poil) : *mouche polypile*, qui a l'extrémité du ventre garnie de poil.

POLYPITE, subst. mas. *(polipite)*, t. d'hist. nat., nom qu'on a donné aux *polypiers* devenus fossiles.

POLYPLECTRON, subst. mas. *(poliplèktron)* (du grec πολυς, plusieurs, et πληκτρον, archet), t. d'antiq., nom d'un instrument de musique.

*__POLYPODE__, subst. mas. et adj. des deux genres *(polipode)* (du grec πολυποδιον, formé de πολυς, plusieurs, et de πους, ποδος, pied), t. de bot., plante vivace; sorte de fougère; elle est hépatique, et s'emploie contre la toux avec succès. — En t. d'hist. nat., genre d'insectes aptères à plusieurs pieds, qu'on appelle plus communément *myriapodes* ou *mille-pieds*.

*__POLYPODIACÉES__, subst. fém. plur. *(polipodi-acé)*, t. de bot., nom nouvellement donné à une tribu de fougères.

POLYPODOME, subst. mas. *(polipodome)*, t. de chir., pince porte-nœuds pour la ligature des *polypes*.

POLYPOGON, subst. mas. *(polipoguon)*, t. de bot., genre de plantes de la famille des graminées.

*__POLYPORE__, subst. mas. *(polipore)*, t. de bot., bolet vivace, dont la chair se sépare facilement du tube.

POLYPOSIE, subst. fém. *(polipôzi)* (du grec πολυς, beaucoup, et ποσις, boisson), t. de médec., synonyme de *polydipsie*. Voy. ce mot.

POLYPRÊME, subst. mas. *(poliprême)*, t. de bot., sorte de petite plante annuelle, qui croît à la Caroline; scrofulaire.

POLYPRÉMON, subst. mas. *(poliprémon)*, t. de bot., plante des anciens, que l'on a rapportée à notre mâche.

POLYPRION, subst. mas. *(polipri-on)*, t. d'hist. nat., grand poisson des mers d'Amérique; ou l'*amphiprion*.

*__POLYPTÈRE__, subst. mas. et adj. des deux genres *(polipetère)* (du grec πολυς, plusieurs, et πτερον, aile, nageoire), t. d'hist. nat., genre de poissons osseux, holobranches, abdominaux, de la famille des siagonotes, qui ont presque seize ou dix-huit nageoires dorsales. — T. de bot., plante vivace qui croît en Amérique.

POLYPTYQUE, adj. des deux genres *(polipetike)* : *livre* —, composé de plusieurs feuilles. — S. mas., livre de cens, rentes et corvées : *Polyptique de l'abbé Irminon*. V. POUILLÉ.

POLYPYRÈNE, subst. mas. *(polipirène)* (du grec πολυς, plusieurs, et πυρην, noyau), t. de bot., fruit à plusieurs noyaux.

POLYSAC, subst. mas. *(polizak)*, t. de bot., genre de plantes de la famille des champignons.

POLYSARCIE, subst. fém. *(polizarci)* (du grec πολυς, plusieurs, et σαρξ, chair), t. de médec., excès de chair et d'embonpoint.

POLYSCOPE, subst. mas. et adj. des deux genres *(policekope)* (du grec πολυς, plusieurs, et σκοπεω, je vois), t. d'opt., verre à facettes, qui multiplie les objets. Voy. POLYÈDRE.

POLYSIALIE, subst. fém. *(polizi-ali)* (du grec πολυς, beaucoup, et σιαλον, salive), t. de médec., excrétion excessive ou surabondante de salive.

POLYSOMATIE, subst. fém. *(polizomati)* (du grec πολυς, beaucoup, et σωμα, corps), t. de médec., corpulence excessive.

*__POLYSPASTE__ ou **CORBEAU D'ARCHIMÈDE**, subst. mas. *(policepacete)* (du grec πολυς, beaucoup, et σπαω, je tire), t. de mécan., espèce de levier énorme, armé à son extrémité de grappins ou pattes d'ancre suspendues à des chaînes, au moyen duquel on pouvait, du haut des murs d'une ville assiégée, enlever des vaisseaux ennemis, qu'on laissait ensuite retomber dans la mer. — Machine à plusieurs poulies pour élever des fardeaux. En ce sens, on dit plus communément *moufle*.

POLYSPERMATIQUE, adj. des deux genres *(policepèrematike)*; le même que POLYSPERME. Voy. ce mot.

POLYSPERME, subst. mas. et adj. des deux genres *(policepèreme)* (du grec πολυς, plusieurs, et σπερμα, semence), t. de bot., se dit des fruits, des baies, des péricarpes, à plusieurs semences ou graines.

POLYSPERMIE, subst. fém. *(policepèremi)* (même étymologie que celle du mot précédent), t. de bot. et de médec., abondance du *sperme* et des graines.

POLYSTIGMA, subst. mas. *(policetiguema)* (du grec πολυς, beaucoup, et στιγμα, marque), t. de bot., genre de plantes de la famille des hypoxylons.

POLYSTOME, subst. mas. *(policetome)*, t. d'anat., genre de vers intestins qu'on a nommés aussi *linguatules*.

POLYSTYLE, adj. des deux genres *(policetile)* (du grec πολυς, plusieurs, et στυλος, style), t. d'archit., qui a plusieurs styles : *temple polystyle*. On dit subst. au mas., mais rarement : *un polystyle*. — T. de bot. : *ovaire polystyle*, surmonté de plusieurs styles, comme dans le mille-pertuis.

POLYSYLLABE, adj. des deux genres *(policilelabe)* (du grec πολυς, plusieurs, et συλλαβη, syllabe), qui est de plusieurs syllabes. — Subst. mas., *un polysyllabe*.

*__POLYSYLLABIQUE__, adj. mas. *(policilelabike)*, à plusieurs *syllabes*.

POLYSYNODIE, subst. fém. *(policinodi)* (du grec πολυς, beaucoup, et συνοδος, conseil), multiplicité de conseils : *autrefois les républiques se gouvernaient par la polysynodie*.

POLYSYNTHÉTON, subst. mas. *(policeintéton)* (du grec πολυς, beaucoup, et συνθετος, conjonction), t. de rhétorique, discours où les conjonctions sont très-fréquentes.

POLYTECHNIQUE, adj. des deux genres *(politèknike)* (du grec πολυς, plusieurs, et τεχνη, art), qui concerne ou qui embrasse plusieurs arts ou sciences. — *École polytechnique*, école établie à Paris pour former des élèves destinés aux services de l'artillerie, du génie militaire, des ponts-et-chaussées, de la marine, etc.

*__POLYTHALAME__, subst. mas. *(politalame)* (du grec πολυς, beaucoup, et θαλαμος, lit, maison, coffre), t. d'hist. nat., genre de coquilles de la division des univalves.

POLYTHÉISME, subst. mas. *(polité-iceme)* (du grec πολυς, plusieurs, et θεος, dieu), système de religion qui admet la pluralité des dieux.

POLYTHÉISTE, subst. des deux genres *(polité-icete)*, celui, celle qui professe le *polythéisme*.

POLYTHME, subst. mas. *(politeme)*, t. d'hist. nat., espèce de colibri dont la tête est noire.

POLYTHRIX, subst. mas. *(politrikce)* (du grec πολυς, beaucoup, et θριξ, cheveu), t. d'hist. nat., sorte d'agate herborisée, dont le dessin imite les cheveux.

POLYTONE, adj. des deux genres *(politone)* (du grec πολυς, plusieurs, et τονος, ton), t. de mus., qui est sur plusieurs *tons*.

POLYTRIC, subst. mas. *(politrike)* (du grec πολυς, beaucoup, et θριξ, cheveu, parce qu'elle pousse plusieurs tiges menues comme des cheveux), t. de bot., plante vivace qui croît sur les vieux murs.

POLYTRICHE, subst. mas. *(politriche)*, t. de bot. Voy. POLYTRIC. — T. d'hist. nat., pierre précieuse fort rare.

POLYTROPHIE, subst. fém. *(politrofi)* (du grec πολυς, beaucoup, et τρεφω, je nourris), t. de médec., abondance de nourriture.

POLYTROPHIQUE, adj. des deux genres *(politrofike)*, qui est relatif, qui appartient à la *polytrophie*.

*__POLYTYPAGE__, subst. mas. *(politipaje)*, action de *polytyper*, art du *polytype*. Voy. POLYTYPER.

*__POLYTYPE__, subst. mas. *(politipe)*, qui *polytype*. — Adj. des deux genres, du *polytypage*, qui y a rapport, qui en vient.

POLYTYPÉ, E, part. pass. de *polytyper*.

POLYTYPER, v. act. *(politipé)* (du grec πολυς, plusieurs, et τυπος, empreinte), tirer avec du spath d'Allemagne l'empreinte d'une vignette, etc., gravée pour en former une matrice dans laquelle on coule de la matière qui répète et multiplie la même empreinte. — *se* POLYTYPER, v. pron.

POLYURIE, subst. fém. *(poli-uri)* (du grec πολυς, beaucoup, et ουρον, urine), t. de médec., écoulement très-abondant d'urine. — Premier genre des névroses.

POLYURIQUE, adj. des deux genres *(poli-urike)*, t. de médec., qui tient, qui a rapport à la *polyurie*, qui est causé par l'abondance de l'urine dans la vessie : *ischurie, paralysie polyurique*, celle qui est causée par une grande quantité d'urine amassée dans la vessie.

POLYVALVE, adj. des deux genres *(polivalve)*. Voy. MULTIVALVE, qui est seul usité.

*__POLYXÈNE__, subst. fém. *(polikcène)*, t. d'hist. nat., genre de coquilles. — Genre d'insectes de l'ordre des myriapodes. — Subst. propre fém., myth., fille de Priam et d'Hécube. Achille l'ayant vue pendant une trêve, en devint amoureux, et la fit demander en mariage à son frère Hector. Le prince troyen y consentit, à condition que les Grecs lèveraient le siége, et quitteraient le pays. Achille refusa de souscrire à cette proposition honteuse; mais quelque temps après, ayant renouvelé sa demande à Priam, il consentit à épouser secrètement sa fille, en présence de sa famille, dans un temple d'Apollon situé entre la ville de Troie et le camp des Grecs. Lorsqu'on était assemblé dans le temple pour la cérémonie de son mariage avec Achille, Pâris tua ce prince. Après la ruine de Troie, Pyrrhus immola cette princesse sur le tombeau de son père. D'autres prétendent que *Polyxène*, désespérée de la mort d'un prince qu'elle aimait, se retira au camp grec, où elle fut reçue avec honneur par Agamemnon; mais s'étant dérobée, la nuit, aux personnes qu'on lui avait données pour la servir, elle se rendit auprès du tombeau de son époux, et s'y perça le sein. — Une fille de Danaüs se nommait aussi *Polyxène*.

*__POLYXO__, subst. propre fém. *(polikçô)*, myth., prêtresse d'Apollon. Elle excita les femmes de Lemnos à massacrer leurs maris, parce qu'ils avaient amené avec eux des femmes de la Thrace.

POLYXONOS, subst. mas. *(polikçonôce)*, t. d'hist. nat., sorte de pierre précieuse.

POM, subst. mas. *(pome)*, myth., figure d'homme, faite grossièrement avec quelques bottes de paille, ou des herbes sèches, etc., qui est chez les habitants du Kamtschatka l'objet d'un culte et de cérémonies bizarres.

POMACANTHE, subst. mas. *(pomakante)* (du grec πωμα, opercule, et ακανθα, épine), t. d'hist. nat., genre de poissons de la division des thoraciques.

POMACENTRE, subst. mas. *(pomaçantre)* (du grec πωμα, opercule, et κεντρον, aiguillon), t. d'hist. nat., genre de poissons de la division des thoraciques.

POMACIE, subst. fém. *(pomaci)*, t. d'hist. nat., espèce d'escargot des jardins.

POMADASYS, subst. mas. *(pomadazice)* (du grec πωμα, opercule, et δασυς, hérissé), t. d'hist. nat., genre de poissons de la division des thoraciques.

POMADÈRE, subst. mas. *(pomadère)*, t. de bot., genre de plantes de la famille des rhamnoïdes.

POMARD, subst. propre mas. *(pomar)*, bourg de France, département de la Côte-d'Or.

POMARD, subst. mas. *(pomar)*, vin fort estimé que produit *Pomard*.

POMARE, subst. fém. *(pomare)*, t. de bot., sorte d'arbrisseau de la famille des légumineuses.

POMATIQUE, subst. mas. *(pomatike)*, t. d'hist. nat., espèce de colimaçon, genre d'hélices.

POMATOME, subst. mas. *(pomatome)* (du grec πωμα, opercule, et τομη, division), t. d'hist. nat., sorte de poissons de la division des thoraciques.

POMBALIE, subst. fém. *(ponbali)*, t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des violettes.

*POMÉRANIE, subst. propre fém. (*pomérani*), province des états prussiens, dont le chef-lieu est Stettin.

POMÉRION, subst. mas. (*pomérì-on*) (en latin *pomarium*), t. d'antiq., espace au-dedans de la ville de Rome, entre le mur et les maisons, où il était défendu de bâtir; il y en avait un autre, en dehors, où il n'était pas permis de labourer.

*POMIFÈRE, adj. des deux genres (*pomifère*) (du lat. *poma*, pomme, et *ferre*, porter), qui porte des *pommes*.

POMMADE, subst. fém. (*pomade*), composition molle, onctueuse, ordinairement odoriférente, et faite avec de la chair de *pomme*, ou de la cire, ou de la graisse de quelques animaux, et de divers autres ingrédients. —*Bâton de pommade*, petit rouleau de *pommade*, réduit en matière dure et consistante. — *Pommade mercurielle*, onguent mercuriel.—T. de man., tour de main sur le *pommeau* d'une selle de cheval.

POMMADÉ, E, part. pass. de *pommader*.

POMMADER, v. act. (*pomadé*), mettre de la *pommade* aux cheveux, à une perruque. — *se* POMMADER, v. pron.

POMMAILLE, subst. fém. (*pomâ-ie*), se dit de certaines *pommes* mauvaises ou de qualité inférieure. Presque inusité.

*POMME, subst. fém. (*pome*) (du latin *pomum*, fruit quelconque bon à manger), sorte de fruit à pépins, de forme ronde, bon à manger.—*Pomme à cidre*, qui n'est pas bonne à manger et dont on fait du cidre. — *Pomme cuite*, au fig., personne molle, faible et sans courage. — Ornement de bois ou de métal, fait en forme de *pomme*. — Le cœur du chou, de la laitue lorsqu'il est serré. — *Pomme de pin*, noix que produit le pin. — *Pomme de chêne*, petite excroissance qui vient en forme de boule sur les feuilles du chêne. — *Pomme d'églantier*, autre excroissance plus grosse qui vient aux branches du rosier sauvage. — *Pomme dorée* ou *pomme d'amour*, plante qui produit un fruit gros comme une petite *pomme*, d'un jaune rougeâtre; c'est la *tomata* des Espagnols. Voy. TOMATE. — *Pomme épineuse*, *herbe aux sorciers*, *herbe des magiciens*, *au diable*, plante annuelle, originaire d'Amérique. Ses feuilles sont puantes et narcotiques; la plante est vénéneuse. — *Pomme de merveille*, *balsamine mâle* ou *rampante*; plante annuelle du genre des cucurbitacées, originaire des Indes, cultivée dans nos jardins, et dont les fruits infusés dans l'huile d'olive donnent un baume très-estimé. — *Pomme-de-terre*. Voy. TOPINAMBOUR. *Pomme d'Adam*, grosseur au nœud de la gorge. — *Pomme de la joue*, en anat., partie de la joue qui est au bas de l'orbite.—*Pomme de mer*, t. d'hist. nat., espèce d'oursin. — Fig., *pomme de discorde*. Voy. DISCORDE. — Prov. : 1° *emporter la pomme*, gagner le prix; 2° *donner la pomme à une dame*, lui donner le prix de la beauté.

POMMÉ, subst. mas. (*pomé*), cidre fait avec des *pommes*.

POMMÉ, E, part. pass. du v. *pommer* et adj. (*pomé*), qui est formé en manière de *pomme* : *choux pommé*, *laitue pommée*. — Fig. et fam., *un fou pommé*, un très-grand fou.—*Une sottise pommée*, complète.

POMMEAU, subst. mas. (*pomô*), espèce de petite boule en forme de *pomme*, qui est au bout de la poignée d'une épée, au haut et sur le milieu d'une selle de cheval.—En anat. : 1° le gras de la jambe; 2° la partie supérieure de la joue. Dans ce dernier sens, on dit plus souvent *pommette*. — En t. de man., éminence au milieu de l'arçon d'une selle.

POMMELÉ, E, part. pass. de *se pommeler*, et adj. : *ciel pommelé*, *cheval pommelé*.

se POMMELER, v. pron. (*cepomelé*), en parlant du ciel, se former en petits nuages ronds (en petites *pommes*), de couleur blanche ou grisâtre. — En parlant des chevaux, se marquer de gris et de blanc par petites rouelles. Dans l'une et l'autre acception, il s'emploie surtout au participe.

POMMELETTE, subst. fém. (*pomelète*), petite *pomme*.

POMMELIÈRE, subst. fém. (*pomelière*), t. de médec. vétér., phthisie pulmonaire des chevaux, à son premier degré.

POMMELLE, subst. fém. (*pomèle*), table de plomb battu en rond et pleine de petits trous qu'on met à l'embouchure d'un tuyau pour empêcher les ordures d'y pénétrer.

POMMER, v. neut. (*pomé*), se former en *pomme*, en parlant des choux et de certaines laitues. — *se* POMMER, v. pron.

POMMERAIE, subst. fém. (*pomeré*), lieu planté de *pommiers*.

POMMEREULLE, subst. fém. (*pomereule*), t. de bot., genre de plantes de la famille de graminées.

POMMETÉ, E, adj. (*pometé*), t. de blas., se dit des pièces qui ont à leurs extrémités de petits boutons arrondis en forme de *pommes*. — Part. pass. de *pommeter*.

POMMETER, v. neut. (*pometé*), t. de pêche, pêcher à la foule. Voy. FOULE, t. de pêche.

*POMMETTE, subst. fém. (*pomète*), ornement de bois ou de métal, en forme de petite *pomme* ou boule. — En anat., os qui forme la partie la plus éminente de la joue, au-dessus de l'œil. — En bot., nom donné aux fruits charnus qui contiennent des pepins dans les loges placées à leur centre. — Au plur., petits nœuds de fil fait à des poignets de chemises et à d'autres ouvrages de linge.

POMMIER, subst. mas. (*pomié*) (du lat. *pomus*, nom générique de tous les arbres fruitiers), arbre dont la grandeur varie suivant la culture et les espèces, et qui est cultivé dans toute l'Europe. Il a les caractères du poirier, mais ses fleurs sont plus grandes et souvent colorées de rose; les fruits, plus ronds, concaves à leurs bases, sont nommés *pommes*. On en retire par la trituration et la fermentation un vin nommé *cidre* ou *pommé*. — Ustensile propre à faire cuire des *pommes*.

POMŒRIUM, subst. mas. Voy. POMÉRION.

POMONALE, subst. mas. (*pomonale*), myth., prêtre de *Pomone*. Ses fonctions consistaient à lui offrir des sacrifices pour la conservation des fruits de la terre.

*POMONE, subst. fém. (*pomone*), description des fruits d'une contrée. (*Boiste*.) Substantif propre féminin, mythologie, déesse des fruits, ou divinité qui préside aux fruits et aux jardins. C'était une nymphe remarquable par sa beauté, autant que par son adresse à cultiver les jardins et les arbres fruitiers. Tous les dieux champêtres se disputaient sa conquête; mais Vertumne, particulièrement, chercha tous les moyens de lui plaire, et y réussit après avoir emprunté plusieurs figures. Un jour qu'il s'était métamorphosé en femme âgée, il trouva l'occasion favorable pour lier conversation avec *Pomone*. Il vanta d'abord ses charmes, ses talents, il applaudit à son goût pour la vie champêtre, et lui raconta tant d'aventures funestes arrivées à celles qui refusaient de sacrifier à l'hymen, qu'il finit par l'émouvoir, et qu'elle consentit à l'épouser. *Pomone* avait à Rome un temple et des autels. On la représente assise sur un grand panier rempli de fleurs et de fruits, ayant dans la main gauche quelques pommes, et dans la droite un rameau.

POMOYÉ, E, part. pass. de *pomoyer*.

POMOYER, v. act. (*pomoé-ié*), passer un cordeau dans ses mains pour l'examiner. — *se* POMOYER, v. pron. Presque inusité.

*POMPADOUR, subst. mas. (*ponpadour*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau. — Mauvais goût dans l'art, dans les toilettes. Expression burlesque et triviale : *c'est pompadour*, c'est rococo.

POMPE, subst. fém. (*ponpe*) (en grec πομπη, dérivé de πεμπειν, faire porter, conduire), appareil superbe et magnifique. — *Pompes funèbres*, établissement à Paris qui se charge de la fourniture des enterrements. — Fig., manière de s'exprimer en termes recherchés, magnifiques et qui sonnent bien. — *Renoncer au monde et à ses pompes*, à ses vanités.—Machine pour élever l'eau, dans laquelle la pression de l'atmosphère est un des principaux agents. — En musique, sorte d'allonge adaptée au cor, à l'aide de laquelle on le monte ou on le descend d'un demi-ton avec beaucoup de facilité. Il y a de semblables *pompes* pour les flûtes, etc.— On appelle *pompe aspirante*, une *pompe* composée de deux tuyaux réunis ensemble au moyen de brides et d'écrous. Le diamètre du second tuyau est beaucoup plus grand que celui du premier. Le tuyau qui trempe dans l'eau s'appelle *tuyau d'inspiration*; l'autre tuyau, dans lequel se fait le jeu du piston, s'appelle *corps de pompe*. — *Pompe foulante*, *pompe* dans laquelle le corps de *pompe* trempe dans l'eau qu'on veut élever. Il est uni à un tuyau montant qui reçoit l'eau pour la conduire à l'endroit où on veut l'élever. — *Pompe foulante et aspirante*, *pompe* composée d'un corps de *pompe*, et d'un tuyau montant qui est fait de trois pièces, avec une soupape en forme de clapet, qui se ferme quand la soupape qui est au fond du corps de *pompe* s'ouvre, et qui s'ouvre lorsque celle-ci se ferme. Le piston de cette *pompe* a la forme de deux cônes tronqués égaux et semblables qu'on aurait réunis par leur base. Chacun de ces cônes est garni d'une bande de cuir évasée d'un sens contraire. Cette *pompe* a quelquefois deux pistons, dont l'un aspire l'eau, tandis que l'autre la foule pour la faire monter. — *Pompe élévatoire*, *pompe* dans laquelle l'eau pénètre dans le corps de *pompe* par une ouverture, et recouvre le piston qui élève cette masse d'eau lorsqu'on le tire par en haut.— *Pompe aspirante et élévatoire*, *pompe* qui reunit la *pompe* aspirante et la *pompe* élévatoire. — *Pompe de Ctesibius*, *pompe* qui élève l'eau très-haut, et qui est une véritable machine à chapelet. — *Pompe d'incendie*, *pompe* qui sert à éteindre les incendies. — *Pompe domestique*, *pompe* pour élever l'eau d'un puits ou d'une citerne. — *Pompe pour les épuisements*, *pompe* composée de quatre planches bien jointes, qui forment le corps de la *pompe*, et d'une soupape qui repose sur un châssis fixe, auquel elle est attachée avec deux pentures. L'effet de cette soupape dépend d'un puisard ou piston, qui n'est autre chose qu'un petit coffre sans fond, garni de cuir, ayant un couvercle qui tient lieu d'une seconde soupape. Ce coffre est attaché à deux bandes de fer, à travers lesquelles passe une barre de bois qui facilite, aux manœuvres, le moyen de lever et de baisser le piston, dont le jeu est de seize pouces. — Les savonniers ont une *pompe portative* qui est surtout en usage dans les manufactures de Flandre.— On appelle *pompe de celliers*, un tube de métal fermé à son extrémité inférieure par une plaque percée de trous, et ouvert à son extrémité supérieure. On le plonge dans un tonneau plein de vin par l'ouverture du bondon. On ferme avec le doigt l'extrémité supérieure, et on le retire plein de vin. Le vin ne coule que lorsqu'on a levé le doigt qui bouchait l'orifice supérieur. — Les chirurgiens appellent *pompe à sein*, un petit bocal de verre ouvert, terminé par un tube aussi de verre et recourbé. Le bocal s'adapte au sein des femmes nourrices; et, en aspirant l'air avec la bouche par le tube, on parvient à former le bout des seins et à les dégorger en tirant la surabondance du lait. — Les physiciens appellent *pompe pneumatique*, *pompe à air*, *pompe de Boyle*, une *pompe* composée d'un cylindre de cuivre creux, qui est proprement le corps de *pompe*, d'un piston qui monte et descend dans ce cylindre, et qui est formé de plusieurs tranches de liége et de cuirs gras, interposées entre les rondelles de liége. Il est terminé par une tige portant un étrier pour faire mouvoir le piston avec le pied. A cette tige est soudée, vers la partie inférieure, une espèce de poignée qui sert à faire monter le piston avec la main, tandis qu'on le dirige avec le pied. Au bout du corps de *pompe* est un robinet, ou clef percée de manière à établir et intercepter à volonté la communication entre le corps de pompe et le récipient, ou la cloche de verre posée sur la platine qui est percée au milieu pour recevoir l'ajutage du robinet. On fait aussi des *pompes pneumatiques à deux corps de pompe*. L'usage de la *pompe pneumatique* est de faire le vide, ou de pomper l'air contenu sous le récipient; on s'en sert beaucoup en physique, et pour les opérations de la chimie moderne. — On appelle *pompe à feu*, une machine fort en usage dans les mines, et dont on se sert à Paris pour fournir de l'eau à une grande partie de la ville. On emploie la vapeur de l'eau comme moteur pour faire jouer ces *pompes*, ou pour faire mouvoir d'autres machines. — On appelle *pompe à feu électrique*, une *pompe* dont l'usage consiste à soutirer le fluide électrique du corps, pour l'électriser négativement ou par raréfaction. — Dans les brasseries, on appelle *pompe à cabaret*, la *pompe* à chapelet destinée à enlever ce qui sort de la cuve-matière. — *Couteau à pompe*, dont le ressort est fendu pour loger une bascule.— *Canif à pompe*, dont la lame rentre dans le manche.

POMPÉ, E, part. pass. de *pomper*.

POMPÉENS, subst. propre mas. plur. (*ponpéein*), myth., dieux qu'on invoquait pour être préservé des maux futurs.

POMPÉION, subst. propre mas. (*ponpé-ion*), t. d'antiquité, célèbre bâtiment d'Athènes où l'on conservait les ustensiles sacrés dont on faisait usage dans les cérémonies.

POMPER, v. act. (*ponpé*), épuiser avec une *pompe* : *pomper l'eau d'un vaisseau*. — *Pomper l'humidité*, se dit de certains corps qui attirent à eux l'humidité. — Le peuple dit quelquefois trivialement *pomper*, pour *boire*; comme il appelle

souvent *pompier* un franc buveur; il dit aussi dans le même sens : *pomper les huiles.*—Neut., faire agir la *pompe.*—*se* POMPER, v. pron.

POMPERIE, subst. fém. (*ponperi*), art, science du *pompier.* — Action de *pomper.*— Manœuvre des *pompes.*

POMPEUSE, adj. fém. Voy. POMPEUX.

POMPEUSEMENT, adv. (*ponpeuzeman*), avec pompe : *marcher pompeusement.* — Fig. : *s'exprimer pompeusement,* en termes nobles, et aussi en termes ampoulés.

POMPEUX, adj. mas., au fém. **POMPEUSE** (*ponpeu, peuze*), qui a de la *pompe;* qui est magnifique : *appareil pompeux, entrée pompeuse.* —Fig. : *style pompeux.* — *De pompeux éloges,* de très-grands éloges. — *Solécisme pompeux,* locution qui paraît brillante et qui est incorrecte.—On dit quelquefois subst. au mas. : *voilà du pompeux.*

POMPHOLIX, subst. mas. (*ponfolikce*) (du grec πομφολυξ, bulle sur l'eau), t. de chim., ancien nom du protoxyde de zinc. Voy. NIHIL-ALBUM.

POMPIER, subst. mas. (*ponpié*), celui qui fait des *pompes,* celui qui les fait aller. — Celui qui fait partie du *corps des pompiers*, militaires chargés de porter des secours dans les incendies. —Pop.: *c'est un fameux pompier*, un grand, un franc buveur.

POMPILE, subst. mas. (*ponpile*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.—Sorte de poisson.

POMPILIEN, subst. mas. (*ponpiliein*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes de la famille des fouisseurs.

POMPON, subst. mas. (*ponpon*) (dimin. de *pompe*), ornement de peu de valeur que les femmes ajoutent à leurs coiffures.—Ornement de laine que les soldats portent à leur coiffure. —Dans le style figuré, familier et critique, on l'a dit, mais on ne le dirait plus, du discours et des ouvrages d'esprit : *il y a des pompons* dans son style. — Pop. : *à lui le pompon*, à lui la gloire.

POMPONA, subst. fém. (*ponpona*), nom que les Espagnols donnent à la vanille.

POMPONNÉ, E, part. pass. de *pomponner.*

POMPONNER, v. act. (*ponponé*), orner de *pompons* : *pomponner une coiffure.* — Fig. : *pomponner son style*, le parer.—*se* POMPONNER, v. pron.

POMPTINE, subst. fém. (*pontine*), marais pontins. (*Boiste.*) Inusité.

PONANDÉ, subst. mas. (*ponandé*), en t. de compte, apostille.

PONANT, subst. mas. (*ponan*), occident, la partie du monde qui est au couchant du soleil. C'est un terme de mar., usité surtout dans la Méditerranée. Peu en usage aujourd'hui.

PONANTIN, ou **PONANTAIS**, adj. mas. (*ponantein, tè*), t. de mar., qui concerne le *ponant.*

PONÇAGE, subst. mas. (*ponçaje*), action de passer la pierre *ponce* sur quelque chose pour le polir, le lisser.

PONCE, subst. fém. (*ponce*), pierre sèche, poreuse et légère. — Sorte de petit sachet de toile ou de serge, contenant du charbon broyé pour *poncer* un dessin.—*Ponce de chaux*, préparation des couleurs, chaux éteinte à l'air, et passée dans un linge qu'on met dans un cornet. —Adj. des deux genres : *pierre ponce.*

PONCÉ, subst. mas. (*poncé*), encre composée d'huile et de noir de fumée, qui sert à marquer les pièces de toile.

PONCÉ, E, part. pass. de *poncer.*

*__PONCEAU__, subst. mas. (*ponçô*) (du lat. *puniceus,* d'un rouge éclatant, fait de *punicum*, sous-entendu *malum,* grenade), pavot sauvage, d'un rouge très-vif, appelé autrement *coquelicot.* — Rouge très-vif et très-foncé.—On dit adj., en ce dernier sens : *un ruban ponceau.* — *Petit pont* d'une arche, pour passer un ruisseau. (Du lat. *ponticellus,* dim. de *pons*, *pontis,* pont.)

PONCEL, subst. mas. (*poncèle*), petit pont. (*Boiste.*) — *Ponceau* est plus usité.

PONCELETTIE, subst. fém. (*poncelèteti*), t. de bot., sorte d'arbuste de la famille des épacris, qui croît dans la Nouvelle-Hollande.

PONCER, v. act. (*poncé*), rendre la vaisselle mate avec la pierre *ponce.* — Piquer un dessin et passer par-dessus du charbon en poudre pour en avoir l'empreinte. — Régler le papier avec le *poncis.* — *Poncer une toile*, la marquer avec le *poncé.* — *Poncer un chapeau*, *un cuir*, *un parchemin*, en enlever avec la pierre *ponce* les ordures ou les inégalités.—*se* PONCER, v. pron.

PONCETTE, subst. fém. (*poncète*), petit sac de toile, dans lequel est renfermée la poussière dont on se sert pour *poncer* le dessin qu'on doit broder.

PONCEUSE, adj. fém. Voy. PONCEUX.

PONCEUX, adj. mas., au fém. **PONCEUSE** (*ponceu, ceuze*), qui ressemble à la *pierre ponce,* qui tient de la nature de la *pierre ponce.* —Qui est mêlé avec de la *pierre ponce* : *tuf ponceux.*

PONCHE, subst. mas. Voy. PUNCH.

PONCIRADE, subst. fém. (*poncirade*), t. de bot., nom qu'on donne à la mélisse cultivée.

PONCIRE, subst. mas. (*poncire*) (en lat. barbare *poncira*, *quasi pomum cereum*, dit *Ménage* d'après *Saumaise*), sorte de citron, gros et très-odorant, dont on fait cette confiture qu'on appelle *écorce de citron.*

*__PONCIS__, subst. mas. (*ponci*), dessin qui a été piqué et sur lequel on passe du charbon en poudre.—Papier coupé avec le canif et la règle, qu'on met sur le papier sur lequel on veut écrire, pour aller droit.

PONCTION, subst. fém. (*ponkcion*) (en lat. *punctio*), t. de chir., opération qui a pour but d'évacuer les eaux épanchées dans une cavité naturelle ou accidentelle du corps humain, en y faisant une ouverture avec la lame d'un bistouri, ou l'instrument appelé trois-quart.

PONCTUALITÉ, subst. fém. (*ponktu-alité*), grande exactitude. Voy. PONCTUEL.

PONCTUATEUR, subst. mas. (*ponktu-ateur*), qui met des *points*; qui note avec des *points*, les noms des absents. Presque inusité; on dit *pointeur.*

PONCTUATION, subst. fém. (*ponktu-âcion*) (du lat. *punctum*, point), art ou action de *ponctuer.*—Signes qu'on emploie pour *ponctuer.* — En parlant de la langue hébraïque et de quelques autres langues orientales, les *points* qui suppléent les voyelles.—En t. de fondeur en caractères ou d'imprimeur, on entend par *ponctuation* non seulement les signes ordinaires de la *ponctuation*, (, ; : . ! ?), mais encore tous les autres signes usités dans l'impression et qui ne sont pas des lettres, tels que le trait d'union, le guillemet, l'apostrophe, la parenthèse, etc. (-«» ' ( ) —)

PONCTUÉ, subst. mas. (*ponktu-é*), t. d'hist. nat., sorte de lézard, de serpent et de poisson.

*__PONCTUÉ, E__, part. pass. de *ponctuer*, et adj. —Se dit, en bot., des feuilles dont la surface est parsemée de petits *points* nombreux, creux et transparents, ou de vésicules comme dans les myrtes, les mille-pertuis, etc.

PONCTUEL, adj. mas., au fém. **PONCTUELLE** (*ponktu-èle*) (du latin *punctum*, instant, moment, temps précis), exact, régulier, qui fait à *point* nommé ce qu'il doit faire.

PONCTUELLE, adj. fém. Voy. PONCTUEL.

PONCTUELLEMENT, adv. (*ponktu-èleman*), avec *ponctualité.*

PONCTUER, v. act. (*ponktu-é*), mettre les *points* et les virgules dans un discours écrit, pour en distinguer les périodes, etc. — Dans la musique, 1° marquer, en composant, les repos plus ou moins parfaits des membres de la période; 2° conserver à des paroles qu'on met en chant toute la valeur de leur première *ponctuation.*—*se* PONCTUER, v. pron.

PONDAG, subst. mas. (*pondague*), t. de minér., inclinaison de la veine du charbon minéral.

PONDAGE, subst. mas. (*pondaje*), droit que les rois d'Angleterre font lever sur chaque tonneau de marchandises.

PONDÉRABLE, adj. des deux genres (*pondérable*), dont on peut déterminer le *poids*, qu'on peut *peser* : *l'air est pondérable.*

PONDÉRANT, E, adj. (*pondéran, rante*), lourd, pesant, qui a du poids : *style, éloquence pondérante.*

*__PONDÉRATION__, subst. fém. (*pondérâcion*) (en latin *ponderatio*, qui vient de *ponderare*, peser), t. de peinture, science qui détermine l'équilibre des corps et leurs justes mouvements, conformément aux lois de la physique.—Égalité du poids des parties balancées et reposées sur un centre qui les soutient, soit dans une action de mouvement, soit dans une attitude de repos. — Ordonnance tellement ménagée, que, si quelque corps s'élève dans un endroit, il y en ait quelque autre qui le balance, de sorte que la composition présente, dans ses différentes parties, une *juste pondération.* Ce mot est synonyme d'*équilibre.*

PONDÉRÉ, E, part. pass. de *pondérer.*

PONDÉRER, v. act. (*pondéré*) (en latin *ponderare*), donner le poids, balancer, équilibrer : *pondérer les pouvoirs de l'état.* — *se* PONDÉRER, v. pron.

*__PONDEUR__, subst. mas., **PONDEUSE**, subst. fém (*pondeur, deuze*), celui, celle qui *pond.* Le mas. n'a été employé que par *La Fontaine* :

La femme du *pondeur* s'en retourne chez elle...

— Femelle d'oiseau qui *pond*, qui donne des œufs. — Fig. et pop., femme féconde, qui accouche souvent : *elle est bonne pondeuse.* — Adj. fém. : *poule pondeuse*, qui donne beaucoup d'œufs.

*__PONDICHÉRY__, subst. propre mas. (*pondichéri*), capitale des établissements français dans l'Indoustan, dans le Karnatic, résidence des gouverneurs français.

PONDRE, v. act. et neut. (*pondre*) (du latin *ponere*, sous-entendu *ova*, mettre bas les œufs), faire les œufs, en parlant d'un oiseau, de la tortue ou de tout autre animal ovipare. — *Pondre sur ses œufs*, jouir tranquillement de son bien. — *se* PONDRE, v. pron.

PONDU, E, part. pass. de *pondre.*

PONÈRE, subst. mas. (*ponère*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PONGAM, subst. mas. (*ponguame*), t. de bot., espèce d'arbre de la famille des légumineuses.

PONGÉ, E, part. pass. de *ponger.*

PONGER, v. act. (*ponjé*), t. de corroyeur, se dit du cuir qui se pénètre d'eau. — *se* PONGER, v. pron.

PONGITIF, adj. mas., au fém. **PONGITIVE** (*ponjitif, tive*) (du lat. *pungere*, piquer), t. de médec., se dit d'une douleur aiguë, quand la partie qu'elle affecte semble percée par une pointe, ou comme par une pointe.

PONGO, subst. mas. (*ponguô*), t. d'hist. nat., c'est le même singe que le jocko.

PONGOL, subst. mas. (*ponguole*), fête que célèbrent les Indiens, le premier de leur dixième mois, qu'ils appellent *tai.* Elle dure deux jours, et son objet est de saluer le retour du soleil dans le nord.

PONNE, subst. mas. (*pone*), petite monnaie du Bengale et du Mogol, valant environ huit centimes de France.

PONNU, E, adj. (*ponu*) (du lat. *ponere*, déposer), pondu. (*Boiste.*) Pop. et mal dit.

PONS, subst. propre mas. (*pon*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saintes, dép. de la Charente-Inférieure.

PONS-DE-THOMMIÈRES (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinpondetomière*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de l'Hérault.

PONSIF, subst. mas. (*poncif*), sac plein de charbon pilé pour saupoudrer les modèles. Voy. PONCIS.

*__PONT__, subst. mas. (*pon*) (du lat. *pons*, gén. *pontis*), ouvrage en pierre, en fer ou en bois, élevé au-dessus d'une rivière, d'un ruisseau, d'un fossé, etc., pour en faciliter le passage. —*Pont-levis*, petit *pont* qui se lève et s'abaisse sur un fossé, etc.—En t. de manége, on dit d'un cheval qui en se cabrant se dresse si haut sur les jambes de derrière, qu'il court risque de se renverser et de renverser son cavalier, qu'*il fait des ponts-levis.* — En t. de marine, le tillac et les différents étages d'un vaisseau. Les plus grands vaisseaux de guerre n'ont que trois *ponts*, à cinq pieds de hauteur l'un sur l'autre. On appelle *premier pont* ou *franc tillac*, celui qui est le plus près de l'eau; *second pont*, celui qui est au-dessus du premier; *troisième pont*, le *pont* le plus haut du vaisseau, lorsqu'il est à trois *ponts*; *faux-pont*, espèce de *pont* fait à fond de cale pour la commodité et pour la conservation de la charge du vaisseau, ou pour loger les soldats; *pont de cordes*, entrelacement de cordages dont on couvre tout le haut du vaisseau, en forme de *pont.* Il n'y a guère que les vaisseaux marchands qui portent cette sorte de *pont.* Il sert à se défendre contre les ennemis qui viennent à l'abordage, parce que, de dessous ce *pont*, on perce aisément, à coups d'épée ou d'esponton, ceux qui ont sauté dessus; *pont coupé*, celui qui n'a que l'acastillage de l'avant et de l'arrière, sans régner entièrement de proue à poupe.—*Équipage de pont*, t. de guerre, tout le matériel qui sert à établir des *ponts* pour le passage d'une armée.—*Pont dormant*, qui est fixe et ne se hausse point.—*Pont suspendu*, celui qui est posé sur deux montagnes pour communiquer de l'une à l'autre. — *Pont de cordes*, tissu de cordes entrelacées qui sert quelquefois à traverser les rivières, etc. — *Pont de*

jones, fait avec du jonc. — *Pont* et non pas *pont-levis*, t. de tailleur, partie du devant de la culotte ou du pantalon, que l'on boutonne et que l'on déboutonne à volonté : *grand pont*, *petit pont*. — *Pont de bateaux*, *pont* fait de bateaux attachés ensemble et recouverts de grosses planches. — *Pont à coulisse*, celui qui se glisse en roulant sur des poulies. — *Pont tournant*, *pont* que l'on peut retirer à l'un des bords en le tournant. — *Pont volant*, composé de deux petits *ponts* placés l'un sur l'autre.— Plusieurs bateaux liés ensemble. — *Pont* d'un petit bâtiment marchand, qui s'enlève par panneaux. — *Pont* de vaisseau qui est si léger, qu'on ne saurait y poser des canons. — *Pont aux ânes*, 1° réponses triviales dont les plus ignorants ont coutume de se servir dans les questions qu'on leur propose ; 2° ce que tout le monde sait et qu'il est honteux d'ignorer. — *Pont de la cloche*, une des anses qui n'est point recourbée, qui sort du milieu du cerveau de la cloche, et à laquelle les autres anses viennent se réunir par le haut.— Prov. : *laisser passer l'eau sous le pont*, ne pas se mettre en peine de ce qui ne nous regarde pas. — *Il passera bien de l'eau sous le pont d'ici à ce que cela arrive*, cela n'arrivera pas de si tôt. — *Faire un pont d'or à son ennemi*, lui céder beaucoup pour se débarrasser d'une fâcheuse affaire. — *Faire un pont d'or à quelqu'un*, lui offrir de grands avantages. — *Faire un pont*, *faire le pont*, au jeu de cartes, les courber. — *La foire n'est pas sur le pont*, il est inutile de tant se presser. — *Ponts-et-chaussées*, tout ce qui regarde les grands chemins et les voiries : *administration*, *génie*, *école des ponts-et-chaussées*.

*le PONT, subst. mas. (*lepon*) (en grec πόντος, en latin *pontus*), nom qu'*Hésiode*, et, après lui, les écrivains anciens, donnent à la mer Noire.

PONT-À-MARCQ, subst. propre mas. (*pontamarke*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Lille, dép. du Nord.

PONT-À-MOUSSON, subst. propre mas. (*pontamouçon*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Nancy, dép. de la Meurthe.

PONT-AUDEMER, subst. propre mas. (*pontôdemère*), ville de France, chef-lieu d'arrond. et de canton, dép. de l'Eure.

PONT-CHÂTEAU, subst. propre mas. (*ponchâtô*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond de Savenay, dép. de la Loire-Inférieure.

PONT-CROIX, subst. propre mas. (*ponkroé*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Quimper, dép. du Finistère.

PONT-D'AIN, subst. propre mas. (*pondein*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bourg-en-Bresse, dép. de l'Ain.

PONT-DE-BEAUVOISIN, subst. propre mas. (*pondebôvoèzein*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de la Tour-du-Pin, dép. de l'Isère.

PONT-DE-CAMARÈS, subst. propre mas. (*pondekamarèce*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Sainte-Affrique, dép. de l'Aveyron.

PONT-DE-L'ARCHE (LE), subst. propre mas. (*lepondelarche*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Louviers, dép. de l'Eure.

PONT-DE-MONTVERT, subst. propre mas. (*pondemonvère*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Florac, dép. de la Lozère.

PONT-DE-RAIDE (subst. propre mas. (*ponderéde*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Montbéliard, dép. du Doubs.

PONT-DE-SALARS, subst. propre mas. (*pondeçalar*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Rodez, dép. de l'Aveyron.

PONT-DE-VAUX, subst. propre mas. (*pondevô*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bourg-en-Bresse, dép. de l'Ain.

PONT-DE-VEYLE, subst. propre mas. (*pondevèle*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bourg-en-Bresse, dép. de l'Ain.

PONT-DU-CHÂTEAU, subst. propre mas. (*ponduchâtô*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Clermont-Ferrand, dép. du Puy-de-Dôme.

PONT-DU-GARD (LE), subst. propre mas. (*leponduguare*), ancien aqueduc construit par les Romains, pour amener les eaux de la fontaine d'Eure à Nîmes. C'est un des plus beaux morceaux de l'antiquité. Il est bâti sur la rivière du Gard, dont il a pris le nom, et se trouve à cinq lieues de Nîmes. Il a trois rangs d'arcades à plein cintre, élevées les unes sur les autres, et formant trois ponts.

PONT-EN-ROYANS, subst. propre mas. (*pontanroè-ian*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Marcellin, dép. de l'Isère.

PONT-GIBAUD, subst. propre mas. (*ponjibô*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Clermont-Ferrand, dép. du Puy-de-Dôme.

PONT-L'ABBÉ, subst. propre mas. (*ponlabé*), ville maritime, chef-lieu de canton, arrond. de Quimper, dép. du Finistère.

PONT-L'ÉVÊQUE, subst. propre mas. (*ponlévéke*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. du Calvados.

PONT-SAINT-ESPRIT (LE), subst. propre mas. (*leponceintèceprî*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Uzès, dép. du Gard.

PONT-SAINTE-MAXENCE, subst. propre mas. (*ponceintemakçance*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Senlis, dép. de l'Oise.

PONT-SUR-YONNE, subst. propre mas. (*pon çuri-one*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Sens, dép. de l'Yonne.

PONT-VALLAIN, subst. propre mas. (*ponvalein*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de la Flèche, dép. de la Sarthe.

PONTACQ, subst. propre mas. (*pontake*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Pau, dép. des Basses-Pyrénées.

PONTAILLIER, subst. propre mas. (*pontâ-ié*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Dijon, dép. de la Côte-d'Or.

PONTAGE, subst. mas. (*pontaje*). Voy. PONTONAGE.

PONTAIN, subst. mas. (*pontein*), t. d'antiq., nom de mendiants qui se tenaient sur le *pont* Sulpicius, à Rome, pour demander l'aumône.

PONTAL, subst. mas. (*pontal*), t. de mar., la hauteur ou le creux d'un vaisseau.

PONTARLIER, subst. propre mas. (*pontarlié*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. du Doubs.

PONT-D'ADAM, subst. propre mas. (*pondadan*), suite de bancs de sables qui s'étendent presque en ligne directe entre l'île de Manaar et celle de Ceylan.

PONTAUMUR, subst. propre mas. (*pontômur*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Riom, dép. du Puy-de-Dôme.

PONTAVEN, subst. propre mas. (*pontavène*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Quimperlé, dép. du Finistère.

PONTCIRQ, subst. propre mas. (*poncirke*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Nantua, dép. de l'Ain.

PONT-DE-VAROLE, subst. mas. (*pondevarole*), t. d'anat., protubérance annulaire ou moyenne de la moelle allongée.

PONTE, subst. fém. (*ponte*), action de *pondre* des œufs. — Temps où les oiseaux *pondent*.— Dans les mines de France, il se dit de la roche qui sert de couverture, et de celle qui sert d'appui à un filon. Celle qui est au-dessus se nomme *ponte courante*, et celle qui est au-dessous *ponte couchante*. Quelquefois on appelle la première le *toit de la mine*, et la seconde le *sol* ou le *plancher*.

PONTE, subst. mas. (*ponte*), t. de jeu, au jeu de l'hombre, l'as rouge quand on joue en cœur ou en carreau.—A la bassette, au pharaon, etc., celui qui met de l'argent sur des cartes contre le banquier.

PONTÉ, subst. mas. (*ponté*), ce qui défend la main à la poignée d'une épée.

PONTÉ, E, adj. (*ponté*) : *vaisseau ponté*, qui a un *pont*.

PONTEAU, subst. mas. (*pontô*), dans le métier à fabriquer les étoffes de soie, pièce de bois ronde, avec une coche ou entaille à chaque bout, qui sert à le fixer et à l'affermir solidement.

PONTÉE, subst. fém. (*ponté*), ensemble des supports d'un *pont* militaire.

PONTEDÈRE, subst. fém. (*pontedère*), t. de bot., genre de plantes de la famille des narcissoïdes.

*PONTÉDÉRÉE, subst. fém. (*pontédéré*), t. de bot., famille de plantes qui se rapprochent des commelines.

PONTELÉ, E, part. pass. de *ponteler*.

PONTELER, v. act. (*pontelé*), poser les *ponteaux* pour monter la charpente du métier en soie. —*se* PONTELER, v. pron.

PONTER, v. neut. (*ponté*), jouer contre le banquier, à la bassette, au pharaon, au trente et quarante.

PONTES, subst. fém. plur. (*ponte*), t. de minér., lisières d'un filon ; c'est ce qu'on nomme aussi *épontes*.

PONTET, subst. mas. (*ponté*), t. d'arquebusier, partie de la sous-garde qui est relevée et arrondie, pour couvrir la détente.—T. de sellier, partie d'une selle qui a la forme d'un *pont*, qui est en arcade.

PONTHOU, subst. propre mas. (*pontou*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Morlaix, dép. du Finistère.

PONTHIEVRE, subst. fém. (*ponti-èvre*), t. de bot., genre de plantes dont la corolle est irrégulière ; ce sont des plantes glanduleuses de la famille des orchidées.

PONTIANE, subst. fém. (*ponciane*), nom que l'on donnait autrefois au tabac. Peu usité.

*PONTIA, subst. propre fém. (*poncia*), myth., surnom de Vénus, qui avait un temple à Corinthe.

*PONTIFE, subst. mas. (*pontife*) (en lat. *pontifex*), ministre des choses sacrées. — Chez les juifs on ne le disait que du grand-prêtre. — Chez les anciens Romains, il y avait un collége de *pontifes*, dont le chef s'appelait *grand-pontife*. — Chez les chrétiens : 1° le pape : *le souverain pontife* ; 2° évêque. Il ne se dit en ce dernier sens que dans l'office de l'Église et dans le style soutenu. — PONTIFE, PRÉLAT, ÉVÊQUE. (*Syn.*) Vous êtes *pontife* par la puissance et par la hauteur des fonctions que vous exercez dans l'Église ; vous êtes *prélat* par la dignité et par le rang que vous occupez dans la hiérarchie ecclésiastique ; vous êtes *évêque* par la consécration et par le gouvernement spirituel que vous avez dans un diocèse. — Le *pontificat* est une domination ; la *prélature*, une distinction ; l'*épiscopat*, une charge. La domination du *pontife* lui donne le droit de commander et de présider ; la distinction du *prélat* lui attribue la préséance et des prérogatives honorifiques ; la charge d'*évêque* impose le devoir de veiller et de pourvoir aux besoins spirituels d'un troupeau.

PONTIFICAL, subst. mas. (*pontifikale*) (en lat. *pontificalis*, sous-entendu *liber*), livre qui contient les cérémonies qui regardent le ministère de l'évêque. — Au plur. mas., des *pontificaux*.

*PONTIFICAL, E, adj. (*pontifikale*) (en latin *pontificalis*), qui appartient à la dignité de *pontife*, d'évêque : *habits*, *ornements pontificaux*. — Qui appartient à la dignité de souverain *pontife* : *parvenir à la dignité pontificale*.— *Collége pontifical*, chez les anciens Romains, collége composé de ceux qui avaient la principale direction des affaires de la religion, qui en réglaient le culte, etc. Il avait été institué par *Numa*. — Au plur., *pontificaux*.

PONTIFICALEMENT, adv. (*pontifikaleman*), d'une manière *pontificale* ; avec les habits *pontificaux*.

PONTIFICAT, subst. mas. (*pontifika*) (en latin *pontificatus*), chez les anciens Romains, dignité de *grand-pontife*. — Le temps que durait cette dignité.—Chez les chrétiens, la dignité du pape, et le temps que dure son règne.

PONTIFICAUX, subst. et adj. mas. plur. Voy. PONTIFICAL.

PONTIL, subst. mas. (*pontile*), t. de verrerie, baguette de fer au bout de laquelle on forme un bouton de verre, qu'on applique contre la base des divers vases de verrerie, lesquels y demeurent collés lorsqu'on les sépare de la canne. — Glace sur laquelle on étend l'émeri.

PONTILLAGE, subst. mas. (*ponti-iaje*), action d'enlever avec des pinces les ordures du drap.

PONTILLES, ou ÉPONTILLES, subst. fém. pl. (*ponti-ie*, *éponti-ie*), t. de mar., pieux de bois placés sur le plat-bord d'un vaisseau.

PONTILLÉ, E, part. pass. de *pontiller*.

PONTILLER, v. act. et n. (*ponti-ié*), attacher le *pontil* à une pièce de verre.

*PONTINS, adj. mas. plur. (*pontein*), usité seulement avec le mot *marais*, et au plur. : *marais pontins*, marais immenses près de Rome, produits par la rupture des aquéducs.

PONTIVY, subst. propre mas. (*pontivi*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrondissement, dép. du Morbihan.

PONT-NEUF, subst. mas. (*ponneufe*), nom propre d'un *pont* à Paris.— Chanson triviale et populaire sur un air qui ne l'était pas moins.— Au plur., des *pont-neuf* : *composer des pont-neuf*, et non pas des *ponts-neufs*, car on ne bâtit pas des *ponts-neufs*, mais on fait encore des chansons de la façon de celles qui se chantaient sur le *pont Neuf*.

PONTOBDELLE, subst. fém. (*pontobedèle*), t. d'hist. nat., genre de vers qui se rapprochent de celui des sangsues.

*PONTOISE, subst. propre mas. (*pontoèze*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrondissement, dép. de Seine-et-Oise.

PONTOMÉDON, subst. propre mas. (*pontomédon*) (en grec ποντομεδων, fait de ποντος, la mer, et μεδω, je commande), myth., surnom de Neptune, comme souverain de la mer.

*PONTON, subst. mas. (*ponton*), *pont* flottant, composé de deux bateaux joints par des poutres et recouverts de planches.—T. milit., petits bateaux de cuivre pour le passage des rivières. — En t. de marine, barque plate qui sert au radoub des vaisseaux, à élever de l'artillerie, à nettoyer des ports. — On appelle aussi *pontons* des vaisseaux rasés, qui ne peuvent plus servir; on y enferme des prisonniers.

PONTONAGE, subst. mas. (*pontonaje*), droit payé par ceux qui traversent une rivière, soit sur un *pont*, soit dans un bac.

PONTONIER (nous ferons remarquer que l'*Académie*, qui écrit *pontonage* par un *n*, ce qui serait conforme à notre méthode d'orthographe, écrit *pontonnier* par deux *n*), subst. mas. (*pontonié*), celui qui perçoit le droit de *pontonage*. — Soldat d'artillerie chargé du service des *pontons*.

PONTOPHILE, subst. mas. (*pontofile*) (du grec ποντος, la mer, et φιλος, ami), t. d'hist. nat., genre de crustacés de l'ordre des décapodes.

PONTORSON, subst. propre mas. (*pontorçon*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Avranches, département de la Manche.

PONTRIEUX, subst. propre mas. (*pontri-eu*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Guingamp, dép. des Côtes-du-Nord.

*PONTS-DE-CÉ (SAINT-AUBIN-DES-), subst. propre mas. (*ceintôbeindèpondecé*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Angers, dép. de Maine-et-Loire.

PONTS-ET-CHAUSSÉES, subst. mas. plur. Voy. PONT.

PONTUSEAU, subst. mas. (*pontuzô*), t. de papetier, verge de métal qui traverse les vergeures dans les formes sur lesquelles se fabrique le papier. — Raie que ces verges laissent empreintes sur chaque feuille.

PONTY, subst. mas. (*ponti*), dans les verreries, pièce faite sans que l'ouvrier, pour former l'ouverture, ait attaché sa canne au fond de cette pièce : cette manœuvre y laisse plus ou moins de matière, et toujours une cassure nécessaire pour séparer la pièce. Voy. PONTIL.

POOLITE, subst. mas. (*po-olite*) (du grec πωλητης), t. d'antiq., inspecteur du trésor à Athènes.

POP., abréviation du mot *populaire* ou *populairement*.

POPE, subst. mas. (*pope*) (du grec παππας, père), chez les anciens, ministre inférieur des sacrifices qui, couronné de laurier et à demi nu, conduisait les victimes à l'autel, les frappait et les égorgeait. Les *popes* (en lat. *popæ*) étaient proprement les valets des prêtres qui vendaient chez eux la portion des victimes réservée pour les dieux; et de là le nom de *popinæ* donné d'abord à leurs maisons, et ensuite, par extension, aux tavernes et aux cabarets. — Aujourd'hui, et principalement chez les Russes, prêtre grec qu'on appelle aussi *papa*.

POPÉ, subst. mas. (*popé*), t. d'hist. nat., espèce de jaguar, d'une grosseur considérable.

POPELINE, subst. fém. (*popeline*), étoffe légère de luxe, laine fine. On devrait dire *papeline*. Voy. ce dernier mot.

POPINE, subst fém. (*popine*) (en lat. *popina*), maison où le *pope* vendait la chair des victimes, et en même temps du vin. — Plus tard, cabaret, taverne.

POPINÉ, E, part. pass. de *popiner*.

se POPINER, v. pron. (*cepopiné*), se parer, s'ajuster. (*Boiste.*)

POPLITAIRE, adj. des deux genres, ou **POPLITÉ, E**, adj. (*poplitère, té*) (du lat. *poples*, *plitis*, le jarret), t. d'anat., qui a rapport au jarret : *le muscle poplité, la veine poplitaire*.

POPLITÉ, E. Voyez POPLITAIRE.

POPLITIQUE, adj. des deux genres (*poplitike*), t. d'anat., du jarret; qui tient, qui a rapport au jarret : *veine poplitique*, placée dans le milieu de la cuisse.

POPPYSME, subst. mas. (*popepiceme*) (du grec ποππυζω, je siffle), petit bruit qu'on fait avec les lèvres pour baiser. Hors d'usage.

POPULACE, subst. fém. (*populace*), le bas, le menu *peuple*.

POPULACERIE, subst. fém. (*populaceri*), mœurs de la *populace*, du *populacier*.

POPULACIER, subst. et adj. mas., **POPULACIÈRE**, subst. et adj. fém. (*populacié, cière*), partisan de la *populace*, qui l'adule, qui s'en fait aimer.

POPULACIÈRE, subst. fém. Voy. POPULACIER.

POPULAGE, subst. mas. (*populaje*), t. de bot., plante vivace du genre des renonculacées.

POPULAIRE, adj. des deux genres (*populère*) (en lat. *popularis*), qui est du *peuple*, qui concerne le *peuple*.—En parlant des personnes, qui se fait aimer du *peuple*, affable, etc.—*Gouvernement* ou *état populaire*, où l'autorité est entre les mains du *peuple*, ou qui prend les intérêts du *peuple*. — *Vérité devenue populaire*, répandue dans le *peuple*.—*Éloquence populaire*, propre à faire impression sur le *peuple*. — *Maladies populaires*, qui courent parmi le *peuple*.—On a dit quelquefois fam. au subst.: *il y a un populaire effrayant*, c'est-à-dire, une foule extraordinaire Cette locution est vicieuse

POPULAIREMENT, adv. (*populèreman*), d'une manière *populaire*; à la manière du *peuple*.

POPULARISÉ, E, part. pass. de *populariser*.

POPULARISER, v. act. (*popularizé*) (du latin *popularis*, qui est du peuple), propager parmi le *peuple* : *populariser une opinion*.—*se* POPULARISER, v. pron., se concilier l'affection du *peuple*; se familiariser avec lui.

POPULARISME, subst. mas. (*populariceme*), gouvernement *populaire*.—Cour basse et servile faite au *peuple*, pour gagner son affection.

POPULARITÉ, subst. fém. (*popularité*) (en lat. *popularitas*), caractère d'un homme *populaire*; affabilité.—Affection, faveur du *peuple*.

POPULATION, subst. fém. (*populâcion*), nombre d'hommes dont un pays est *peuplé*; quantité d'habitants qu'il renferme.— *Favoriser la population*, aider, par toutes sortes de moyens, à augmenter le nombre des habitants d'un pays.

POPULÉUM, subst. mas. (*populé-ome*) (du lat. *populus*, peuplier), t. de pharm., sorte d'onguent fait de bourgeons de peuplier.— Adj. : *onguent populeum*.

POPULEUSE, adj. fém. Voy. POPULEUX.

POPULEUX, adj. mas., au fém. **POPULEUSE** (*populeu, leuze*), très-*peuplé*; où il y a beaucoup d'habitants, beaucoup de monde.

POPULICIDE, subst. mas. (*populicide*) (du lat. *populus*, peuple, et *occidere*, tuer), assassin du *peuple*.—Son crime.—Adj. au fig. : *loi, décret populicide*, contraire aux intérêts du *peuple*, attentatoire à ses droits, à sa liberté, à sa sûreté. Néolog. Inus.

POPULIFUGIES, subst. fém. plur. (*populifuji*), myth., fêtes que les Romains célébraient au mois de juin, en l'honneur de la fuite des rois, ou de la déesse *Fugia*.

POPULINE, subst. fém. (*populine*) (du lat. *populus*, peuplier), t. de chim., principe immédiat découvert récemment dans une substance extraite des peupliers.

POPULO, subst. mas. (*populô*), petit enfant gras et potelé. Hors d'usage.

POPULO (CORAM) (*koramepopulô*), loc. lat. admise proverbialement en français, pour dire : sans se cacher; à la vue de tout le monde : *il l'a dit, il l'a fait coràm populo*, en présence de tout le monde.

POPULONIE, subst. propre fém. (*populoni*), myth., déesse qu'on adorait à Rome pour être préservé des ravages des ennemis. — Sous ce nom, on adorait aussi Junon, comme déesse de la fécondité.

POQUE, subst. mas. (*poke*), sorte de jeu de cartes. C'est un petit cassetin qu'on range sur la table, où chacun des joueurs met un ou plusieurs jetons, selon la convention faite : *le poque de l'as, le poque du roi*, etc. Vieux et même hors d'usage.

POQUÉ, E, part. pass. de *poquer*.

POQUER, v. act. (*pokié*), jouer à la boule en l'élevant, pour la faire tomber justement où l'on veut qu'elle demeure sans rouler. (*Trévoux.*) — Au jeu du *poque*, faire une vade : *je poque de tant*. Vieux et même hors d'usage.

PORACÉ, E, adj. Voy. PORRACÉ.

PORANE, subst. fém. (*porane*), t. de bot., plante voluble de l'Inde, de la famille des liserons.

PORANTHÈRE, subst. fém. (*porantère*), t. de bot., genre de plantes de la pentandrie trigynie.

PORAQUÈBE, subst. mas. (*porakièbe*), t. de bot., arbre de la Guyane, de la famille des vinettiers.

*PORC, subst. mas. (*por* devant une consonne, et *porke* devant une voyelle et à la fin des phrases) (en lat. *porcus*), cochon, pourceau. Voyez COCHON.— Chair de cochon. — *Porc frais*, la chair du cochon qui n'est pas salée. — On appelle *soie de porc*, le grand poil qui vient aux porcs sur le haut du cou et sur le dos.

*PORC-ÉPIC, subst. mas. (*porkèpike*) (du lat. *porcus spicatus*, de *spica*, épi de blé), t. d'hist. nat., animal couvert de piquants. C'est un mammifère de la famille des rongeurs. — Au plur., des *porcs-épics*.

PORCELAINE, subst. fém. (*porcelène*), sorte de terre cuite très-fine, travaillée d'abord à la Chine et au Japon, et imitée avec succès en Europe.— Vases faits de *porcelaine* : *il a chez lui plusieurs belles porcelaines*. —T. d'hist. nat., genre de mollusques gastéropodes. (Suivant la plupart des étymologistes, c'est de *porcellana*, nom latin de ce mollusque, que dérive celui de *porcelaine*, poterie; parce qu'elle est aussi lisse, aussi polie que ce même coquillage.) On dit aussi : *porcellane*, dans ce dernier sens. — —*Porcelaine fossile*, pierre argileuse qui durcit au feu, et à laquelle on donne la forme que l'on veut.—En t. de médec., maladie de la peau qui consiste en de petites pustules écailleuses. — Adj. des deux genres : *cheval porcelaine*, dont la robe est grise et tachetée de poils bleuâtres et couleur d'ardoise.

PORCELANISÉ, E, adj. (*porcelanisé*), converti en *porcelaine*. Peu usité.

PORCELANITE, subst. fem. (*porcelanite*), t. d'hist. nat., sorte de *porcelaine* fossile.

PORCELET, subst. mas. (*porcelé*), sorte de cloporte.

PORCÉLIE, subst. fém. (*porcéli*), t. de bot., espèce de bel arbre qui croît au Pérou.

PORCELLANE, subst. fém. (*porcèlelane*), t. d'hist. nat., crustacé décapode. Voy. PORCELAINE.

PORCELLION, subst. mas. (*porcèlelion*), t. d'hist. nat., genre de crustacés de l'ordre des isopodes.

PORCHAIRE (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinporchère*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saintes, dép. de la Charente-Inférieure.

PORCHAISON, subst. fém. (*porchèzon*) (du latin *porcus*, porc, sanglier), t. de chasse, temps où le sanglier est le plus gras et le meilleur à manger.

PORCHE, subst. mas. (*porche*) (corruption du lat. *porticus*, qui a la même signification), lieu couvert à l'entrée d'une église, portique. Il est familier et se dit d'un portique simple et sans ornement. — Cage de menuiserie pratiquée en dedans d'une église, etc., pour former une double porte. On dit aussi et plus souvent *tambour*.

PORCHER, subst. mas., **PORCHÈRE**, subst. fém. (*porché, chère*), celui, celle qui garde les pourceaux.—Fig. et fam., homme grossier, malpropre et malappris : *c'est un vrai porcher*.

PORCHÈRE, subst. fém. Voy. PORCHER.

*PORCHERIE, subst. fém. (*porcheri*), toit à *porcs*.

PORC-MARIN, subst. mas. (*poremarein*), t. d'hist. nat., sorte de marsouin ou dauphin.—Au plur., des *porcs-marins*.

PORC-SANGLIER, subst. mas. (*poreçanguelié*), *porc* sauvage qu'on appelle ordinairement *sanglier*.

PORE, subst. mas. (*pore*) (en lat. *porus*, pris du grec πορος, qui vient de πειρω, je passe), petite ouverture presque imperceptible dans la peau de l'animal, par où sortent le poil et les sueurs. Il ne se dit guère qu'au plur. : *la chaleur ouvre les pores, le froid les resserre*.—On donne ce nom aux petits intervalles qui se trouvent entre les parties de la matière dont les corps sont composés.—Il se dit par extension de toute sorte de corps : *les pores du verre, du bois, des métaux, des plantes*.—T. d'hist. nat., genre de polypiers.

PORÉE ou mieux **PORRÉE**, subst. fém. (*pôré*). Voy. POIREAU et PORREAU.

POREUSE, adj. fém. Voy. POREUX.

POREUX, adj. mas., au fém. **POREUSE** (*poreu, reuze*), qui a des *pores*.

PORGY, subst. mas. (*porji*), t. d'hist. nat., poisson du genre du spare.

PORIE, subst. fém. *(pori)*, t. de bot., genre de plantes de la famille des champignons.

PORINE, subst. fém. *(porine)*, t. de bot., genre de plantes de la famille des lichens.

PORISME, subst. mas. *(poriceme)* (du grec πορισμα, fait de πορος, passage), chez les anciens géomètres, problème très-facile ; c'est ordinairement un *lemme* qui convient toujours à une proposition plus importante. Inus.

PORISTIQUE, adj. fém. *(poricetike)*, t. de mathématique : *méthode poristique*, manière de déterminer par quels moyens et de combien de différentes façons un problème peut être résolu. —Plus proprement, manière de procéder par *porismes* ou par *lemmes*, dans une démonstration.

PORITE, subst. mas. *(porite)*, t. d'hist. nat., genre de madrépores établi aux dépens de ceux de *Linnée*.—Au plur., corps polypiers fossiles.

PORLIÉRIE, subst. fém. *(porli-éri)*, t. de bot., arbre du Pérou, de la famille des rutacées.

PORNIC, subst. propre mas. *(pornike)*, bourg maritime de France, chef-lieu de canton, arrond. de Paimbœuf, dép. de la Loire-Inférieure.

***PORNOGRAPHE**, subst. mas. *(pornoguerafe)*, celui qui fait ou a fait un ouvrage sur la prostitution. Voy. PORNOGRAPHIE. Inusité.

***PORNOGRAPHIE**, subst. fém. *(pornoguerafi)* (du grec πορνη, prostituée, et γραφω, je décris), traité sur la prostitution. Inusité.

PORNOGRAPHIQUE, adj. des deux genres *(pornoguerafike)*, qui tient, qui a rapport à la *pornographie*.

POROCÈLE, subst. fém. *(porocèle)* (du grec πωρος, calus, durillon, et κηλη, tumeur), t. de chir., espèce de hernie calleuse.

POROCÉPHALE, subst. mas. *(porocéfale)* (du grec πωρος, calus, et κεφαλη, tête), t. d'hist. nat., genre de vers intestins qui ont été trouvés dans un serpent à sonnettes. Le canal alimentaire de ces vers a plus de douze fois la longueur du corps.

POROCOCA ou **POROROÇA**, subst. mas. *(porokoka)*, flux violent de la mer, qui ne dure que deux minutes, entre Macapa et le cap Nord.

PORODRAGUE, subst. mas. *(porodrague)*, t. t. d'hist. nat., genre de coquilles fossiles des environs du Cap.

POROMPHALE, subst. fém. *(poronfale)* (du grec πωρος, calus, et ομφαλος, nombril), t. de chir., hernie ombilicale qui est compliquée de callosités, ou dont le sac a subi une transformation cartilagineuse.

POROPHYLLUM, subst. mas. *(porofilelome)*, t. de bot., plante annuelle qui croît en Amérique ; ses feuilles sont marquées de petits points brillants.

POROPTÉRIDE, subst. fém. *(poropetéride)*, t. de bot., famille de plantes qui se rapprochent des fougères.

POROSITÉ, subst. fém. *(porôzité)*, qualité d'un corps *poreux* : *la porosité du verre*. — On ne dit pas *porosité*, en parlant des animaux.

POROTIQUE, adj. des deux genres *(porotike)* (du grec πωροω, j'endurcis, dérivé de πωρος, calus, durillon), se dit, en chirurgie, des remèdes qui contribuent à la formation du calus.

***PORPHYRE**, subst. mas. *(porfire)* (du grec πορφυρα, pourpre), t. d'hist. nat., sorte de marbre très-dur, d'un rouge pourpré, tacheté de blanc.—En peint., marbre à broyer les couleurs.

***PORPHYRION**, subst. mas. *(porfiri-on)*, t. d'hist. nat., oiseau pourpré ; poule sultane.

PORPHYRISATION, subst. fém. *(porfirizâcion)*, action de *porphyriser*. — État de ce qui est *porphyrisé*.

PORPHYRISÉ, E, part. pass. de *porphyriser*.—*Papier porphyrisé*, dont on a rendu la surface très-unie et luisante en le glaçant avec de la poudre de sandaraque.

PORPHYRISER, v. act. *(porfirizé)*, en chim. et en peint., broyer une substance sur le *porphyre* pour la réduire en une poudre très-fine : *couleurs porphyrisées*. — *se* PORPHYRISER, v. pron.

PORPHYRITE, subst. fém. *(porfirite)*, t. d'hist. nat., poudingue qui approche du *porphyre*. — Figue couleur de *porphyre*.

PORPHYROGÉNÈTE, adj. des deux genres *(porfirojénète)* (du grec πορφυρα, pourpre, γεινομαι, je nais), titre donné à quelques enfants des empereurs d'Orient, parce que l'appartement où accouchaient les impératrices était pavé de *porphyre* ou tendu de pourpre. Ou, mieux encore, parce qu'ils étaient nés pendant le règne de leur père, lorsqu'il était revêtu de la pourpre.

PORPHYROÏDE, adj. des deux genres *(porfiro-ide)* (du grec πορφυρα, pourpre, et ειδος, forme), t. de minér., se dit d'une roche qui prend l'apparence du *porphyre*.

PORPITE, subst. fém. *(porpite)*, t. d'hist. nat., genre de vers radiaires dont le corps est circulaire et très-plat.

PORQUÉ, E, part. pass. de *porquer*.

PORQUER, v. act. *(porkié)*, mettre des *porques* ; fortifier par des *porques*. — *se* PORQUER, v. pron.

PORQUES, subst. fém. plur. *(porke)*, t. de mar., pièces de bois posées sur la carlingue, et parallèles aux varangues, servant à lier les pièces qui forment le fond du vaisseau.

PORRA, subst. fém. *(porera)*, t. de bot., espèce de plante de la famille des varecs.

PORRACÉ, E, adj. (L'*Académie* permet aussi d'écrire PORACÉ.) *(poracé)* (en lat. *porraceus*, fait de *porrum*, porreau), t. de médec., qui a la couleur verdâtre du *porreau*, ou *poireau* : *crachats porracés*.

PORREAU, subst. mas. *(pôrô.)* Voy. POIREAU. Tel est du moins le renvoi de l'*Académie*. Voy. notre observation sur ce mot.

PORRECTION, subst. fém. *(porerèkcion)* (du latin *porrigere*, présenter, qui a fait *porrectio*), action de tendre une chose, de la mettre entre les mains. — Manière dont se confèrent les ordres mineurs, en mettant en main les choses relatives aux fonctions respectives de ces ordres.

PORRIGINEUSE, adj. fém. Voy. PORRIGINEUX.

PORRIGINEUX, adj. mas., au fém. **PORRIGINEUSE** *(porerijineu, neuze)*, t. de médec., se dit de la teigne furfuracée.

PORRIGO, subst. mas. *(poreriguô)* (mot tout latin qui signifie crasse de la tête), t. de médec., desquamation furfuracée du cuir chevelu.

***PORSES**, subst. fém. plur. *(porce)*, t. de chapelier, morceaux de papier que l'on place entre les feutres.

***PORT**, subst. mas. *(por; t ne se fait jamais sentir)* (en lat. *portus*), lieu propre à recevoir des vaisseaux, et les tenir à l'abri des tempêtes. — *Fermer un port*, empêcher qu'il n'en sorte aucun bâtiment.—*Prendre port*, aborder.— *Port de toute marée*, dans lequel les bâtiments peuvent entrer en tout temps.—*Port de barre*, dont l'entrée est fermée ; les bâtiments ne peuvent y entrer qu'avec la marée. — *Port franc*, *port* où il est libre aux marchands de toute nation de décharger et recharger leurs marchandises, sans payer aucun droit. — Exemption de tout droit dont jouissent les marchands dans les *ports* francs.—*Port permis*, ce qu'un capitaine de navire ou un passager peut embarquer pour son propre compte. — Lieu où abordent certaines marchandises : *le port de Marseille*. — Ville ou endroit bâti près d'un *port* : *j'ai habité longtemps un port de mer*. —Fig., asyle, lieu de repos, de tranquillité, d'assurance : *il est dans le port*. — *Port de salut*, lieu dans lequel on est à l'abri de la tempête. — Ce qu'un vaisseau peut porter de marchandises : *vaisseau du port de trois cents tonneaux*. — Ce qu'on paie pour une lettre qu'on reçoit de la poste, pour le transport des hardes ou des marchandises. — A certains jeux de cartes, celles qu'on réserve pour les joindre à celles qu'on doit tirer du talon. Peu usité en ce sens. — Maintien, manière de porter sa tête et tout son corps quand on est debout ou qu'on marche : *elle a le port d'une reine*.—*Port d'une plante*, en bot., physionomie propre d'une plante ; l'ensemble des caractères qui constituent sa forme habituelle. — Fig. et fam. : 1° *conduire ou arriver à bon port*, achever heureusement ce qu'on a entrepris ; 2° *faire naufrage au port*, échouer dans une affaire au moment où on la croyait achevée.

PORTABLE, adj. des deux genres *(portable)*, t. de coutume, qui doit être *porté* : *cens, rente portable*. — Qui peut être *porté* : *cet habit n'est plus portable*.

***PORTAGE**, subst. mas. *(portaje)*, action de *porter*. — Droit qu'a un officier et un matelot même d'*emporter* tant pesant pour sa propre nécessité. On dit plus souvent aujourd'hui, dans ce sens, *port permis*.—Dans certains fleuves de l'Amérique, les endroits où, à cause des chutes d'eau, il faut *porter* le canot jusqu'à ce qu'on trouve la rivière navigable.

PORTAIL, subst. mas. *(porta-ie)*, principale *porte* d'une église ou d'un temple.—Façade entière d'une église. — Au plur., des *portails*.

PORTANT, subst. mas. *(portan)*, en phys., morceau de fer que l'on met sous l'armure d'un aimant, et auquel on suspend le poids que l'aimant doit soulever. — En termes de ceinturier, on appelle *portant* la partie du baudrier et du ceinturon qui pend depuis la fin d'un des côtés de la bande jusqu'aux pendants, et qui sert à raccourcir ou à allonger soit le baudrier, soit le ceinturon. — Les porteurs de chaise appellent *portant* un fer courbé et attaché aux côtés des chaises, où l'on met les bâtons pour les *porter*. — Les layetiers donnent ce nom à un fer en forme d'anse, attaché aux côtés des coffres, des malles et des cassettes, dont on se sert pour les soulever et les *porter* où l'on veut.

PORTANT, E, adj. *(portan, tante)*, qui *porte* : *il a été tué d'un coup de pistolet à bout portant* : tiré de fort près.—Fig. et fam. : *dire des choses fâcheuses à bout portant*, en face. — *Être bien portant*, en parlant d'un homme ; *être mal portante*, en parlant d'une femme, être en bonne, en mauvaise santé. — *L'un portant l'autre*, en faisant compensation de l'un avec l'autre.

***PORTATIF**, adj. mas., au fém. **PORTATIVE** *(portatif, tive)*, qu'on peut *porter* aisément : *les petits livres sont portatifs*. — *Dictionnaire portatif*, abrégé d'un plus grand. — Fam. : *cet homme n'est pas portatif*, il a peine à marcher, il est fort pesant.

PORTATIVE, adj. fém. Voy. PORTATIF.

PORT-D'ARMES, subst. mas. *(pordarme)*, action, droit, permission de *porter* les armes.— Attitude du soldat portant les armes en signe d'honneur.—Au plur., des *ports-d'armes*.

PORT-DE-VOIX, subst. mas. *(pordevoè)*, t. de mus., passage insensible de la voix à un ton supérieur.—Au plur., des *ports-de-voix*.

***PORTE**, subst. fém. *(porte)* (en lat. *porta*), ouverture pratiquée dans un mur pour entrer dans un lieu clos, et pour en sortir. On appelle proprement *porte* l'assemblage de menuiserie ou de charpenterie qui ferme cette ouverture. — *Porte à pans*, qui a sa fermeture en trois parties, dont l'une est de niveau, et dont les deux autres sont rampantes ; *porte antique* ou *atticurgue*, dont le seuil est plus long que le linteau, ses pieds-droits n'étant pas parallèles ; *porte avec ordre*, qui est ornée de colonnes ou de pilastres ; *porte bâtarde*, qui sert d'entrée à une maison, et qui a cinq ou six pieds de large ; *porte biaise*, dont les tableaux ne sont pas d'équerre avec le mur ; *porte bombée*, dont la fermeture est en portion de cercle ; *porte bourgeoise*, qui a ordinairement quatre pieds de largeur ; *porte-charretière*, qui sert pour le passage des charrettes ; *porte crénelée*, *porte* d'un vieux château qui a des créneaux comme dans la continuité de son mur ; *porte-croisée*, fenêtre sans appui qui sert de passage pour aller sur un balcon ou sur une terrasse ; *porte dans l'angle*, *porte* qui est un pan coupé dans l'angle rentrant d'un bâtiment ; *porte de clôture*, moyenne *porte* dans un mur de clôture ; *porte de croisée*, la *porte* qui est à droite ou à gauche de la croisée d'une grande église ; *porte de dégagement*, petite *porte* qui sert pour sortir des appartements sans passer par les principales pièces ; *porte d'enfilade*, on donne ce nom à toutes les *portes* qui se rencontrent d'alignement dans les appartements ; *porte de faubourg*, ou *fausse-porte*, *porte* qui est à l'entrée d'un faubourg ; *porte de ville*, *porte* publique à l'entrée d'une ville ou à l'entrée d'une grande rue ; *porte triomphale*, *porte* bâtie par magnificence plutôt que par nécessité, en mémoire de quelque expédition militaire : telles sont, à Paris, les *portes* de Saint-Denis et de Saint-Martin ; *porte ébrasée*, dont les tableaux sont à pans coupés en dehors : telles sont les *portes* de la plupart des églises gothiques ; *porte en niche*, qui est faite en manière de niche ; *porte en tour ronde*, qui est percée dans un mur circulaire, et qui est vue par dehors, à la différence de la *porte* en tour creuse, qui est l'effet contraire ; *porte flamande*, composée de deux jambages avec un couronnement et une fermeture de grille de fer ; *porte rampante*, dont le cintre ou la plate-bande est rampante ; *porte rustique*, dont les parements de pierre sont en bossages rustiques ; *porte secrète*, petite *porte* pratiquée dans le bas d'une maison pour y entrer et en sortir secrètement ; *porte surbaissée*, dont la fermeture est en anse de panier ; *porte sur le coin*, *porte* qui, ayant une trompe au-dessus, est en pan coupé sous l'encoignure d'un bâtiment : *porte*

mobile, se dit de toute fermeture de bois ou de bronze qui remplit la baie d'une *porte; porte à deux vantaux*, qui est en deux parties appelées *vantaux* ou *battants; porte à jour* ou *porte à claire-voie*, *porte* faite de grilles de fer ou de barreaux de bois; *porte à placard*, *porte* d'assemblage de menuiserie avec cadres, chambranle, corniche, et quelquefois un fronton; *porte arrasée, porte* de menuiserie dont l'assemblage n'a point de saillie et est tout uni; *porte brisée, porte* dont la moitié se brise sur l'autre. On nomme aussi *porte brisée* une *porte* à deux vantaux; *porte-cochère*, grand assemblage de menuiserie qui sert à fermer la baie d'une *porte* où peuvent passer des carrosses, et qui est composée de deux vantaux faits au moins chacun de deux battants ou montants, et de trois traverses qui en forment le bâti, et renferment des cadres et des panneaux, avec un guichet dans l'un de ces vantaux; *porte bâtarde, porte* à l'usage des personnes à pied, mais trop étroite pour les voitures; *porte coupée, porte* à deux ou quatre vantaux attachés à un ou à deux pieds-droits de la baie. Ces vantaux sont ou coupés à hauteur d'appui, comme aux boutiques, ou à hauteur de passage, comme aux *portes*-croisées, dont quelquefois la partie supérieure reste dormante. — *Porte d'assemblage*, se dit de tout vantail de *porte* dont le bâti renferme des cadres et des panneaux à un ou à deux parements; *porte de bronze, porte* qui est jetée en bronze, et dont les parties qui imitent les compartiments d'une *porte* de menuiserie sont attachées et rivées sur un bâti de forte menuiserie, et enrichies d'ornements postiches de sculpture; *porte de fer*, *porte* composée d'un châssis de fer qui retient des barreaux et des traverses, ou des panneaux avec des enroulements plats et de tôle ciselée. On appelle aussi *porte de fer* une *porte* dont les châssis et les barreaux sont recouverts de plaques de tôle, et qui sert aux lieux qui renferment des choses précieuses, et où l'on craint le feu : telles sont les *portes* des trésors et des archives; *porte double, porte* opposée à une autre, dans une même baie, soit pour la sûreté ou le secret du lieu, soit pour y conserver la chaleur; *porte en décharge*, *porte* composée d'un bâti de grosses membrures, dont les unes sont de niveau, et les autres inclinées en décharge, toutes assemblées par entailles de leur demi-épaisseur, et chevillées, en sorte qu'elles forment une grille recouverte par dehors de gros ais en rainures et languettes, cloués dessus avec ornement de bronze ou de fer fondu; *porte feinte*, décoration de pierre ou de marbre, ou placard de menuiserie avec des vantaux dormants, opposé ou parallèle à une vraie *porte*, pour la symétrie; *porte traversée*, *porte* qui, étant sans emboîtures, est faite d'ais debout croisés carrément par d'autres ais retenus par des clous disposés en compartiments losangés; *porte vitrée, porte* qui est partagée en tout ou à moitié avec des croisillons de petit bois, dont les vides sont remplis de carreaux de verre ou de glace. Il se dit par opposition à *porte pleine*. — *Porte de secours*, *porte* secrète par laquelle on introduit quelqu'un au besoin.—*Portes busquées, portes* d'écluses dont les vantaux s'arc-boutent réciproquement, l'un d'amont ou d'en haut, et l'autre d'aval ou d'en bas.—Dans le style de l'Écriture, *les portes de l'enfer*, les puissances de l'enfer : *les portes de l'enfer ne prévaudront point contre l'Église*.—Au fig., moyen d'arriver, de parvenir à quelque chose.—Accès, moyen d'arriver : *c'est la porte de tous les crimes*. — On appelle, aussi fig., *porte de derrière*, un faux-fuyant, une défaite, une échappatoire. — Fig. : *dès ce moment, il perdit une occasion qui ne reviendra peut-être jamais, de s'emparer des portes et des sources de toutes les richesses du Nouveau-Monde*. — *Refuser la porte à un homme*, ne vouloir pas le laisser entrer en un endroit : *il se présenta pour aller au bal, et on lui refusa la porte*. — *Faire refuser la porte à quelqu'un chez soi*, ne vouloir pas recevoir sa visite. — *Faire défendre sa porte*, défendre de laisser entrer personne chez soi : *la porte était défendue*; et *donner la porte à quelqu'un*, le faire passer devant soi par honneur. — On dit qu'*on est logé à la porte de quelqu'un*, qu'*on est logé porte à porte*, pour dire qu'on a une maison tout auprès de la sienne; et on dit qu'*on a une maison à la porte d'une ville*, quand on a une maison qui en est fort près. — Fig. : *mettre quelqu'un à la porte*, le chasser. — Fig. et fam. : *prendre la porte*, se retirer, s'échapper, s'évader à propos d'un lieu où l'on est et où l'on a quelque chose à craindre : *il fit bien de prendre la porte, sans quoi il aurait été maltraité*. On dit à peu près dans le même sens : *passez-moi la porte*.—Fig. et fam. : *mettre la clef sous la porte*, déménager furtivement. — *De porte en porte*, de maison en maison : *aller de porte en porte, solliciter de porte en porte*. — On dit fig., qu'*un homme heurte à toutes les portes*, pour signifier qu'il s'adresse à toutes sortes de personnes et cherche toutes sortes de moyens pour réussir dans une affaire — Fig. : *cet homme s'est morfondu à la porte du ministre*, lui a fait long-temps sa cour sans en pouvoir rien obtenir. On dit en termes de civilité, lorsqu'on a été pour rendre visite à quelqu'un, *qu'on a été, qu'on s'est présenté à sa porte*.—*Se faire écrire à la porte de quelqu'un*, se faire écrire sur la liste du portier, afin que le maître sache qu'on a été chez lui. — *Trouver porte close*, ne trouver personne dans une maison où l'on va. — *Toutes les portes lui sont ouvertes*, il est bien reçu partout, à cause de la considération dont il jouit. — *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, il faut, lorsqu'il n'y a que deux partis à prendre, se déterminer pour l'un ou pour l'autre. — *Être aux portes de la mort*, être sur le point d'expirer.—Fam. : *écouter aux portes*, être aux aguets pour surprendre le secret de quelqu'un; et fam. : *cela vous apprendra à écouter aux portes*, en parlant à quelqu'un qui est puni d'une curiosité indiscrète ou d'une démarche inconsidérée. — On dit de quelqu'un qui paraît avoir deviné un secret, qu'*il a écouté aux portes*.—*A porte ouvrante*, *à porte fermante*, phrases dont on se sert en parlant des places de guerre et autres villes où l'on ouvre et où l'on ferme les *portes* à certaines heures précises du soir et du matin : *j'en suis sorti à porte ouvrante; j'y suis rentré à porte fermante*. — *A porte close*, phrase adverbiale, en secret, sans témoins : *cela s'est fait à porte close*. — *Porte d'une agrafe*, petite ouverture dans laquelle on passe le crochet d'une agrafe. — *Porte*, dans une acception particulière, cour de l'empereur des Turcs; et c'est dans ce sens qu'on dit : *Porte ottomane; ambassadeur à la Porte*.—Adj. fém. : *veine porte*, t. d'anat., veine considérable du foie.

PORTÉ, E, part. pass. de *porter*. —*Vous voilà tout porté*, vous n'avez pas à vous déplacer.—*Être porté à...* avoir une inclination, une disposition à...—En t. de peinture, on appelle *ombre portée*, une *ombre* qu'un corps projette sur une surface.

PORTE-AFFICHE, subst. mas. (*portafiche*), sorte de grand tableau destiné à recevoir une ou plusieurs *affiches*. — Homme qui se promène dans les rues avec des *affiches* sur le dos. — Au plur., des *porte-affiches*.

***PORTE-AIGUILLE**, subst. mas. (*portègu-i-ie*), instrument dont les chirurgiens se servent pour donner plus de longueur aux aiguilles et pour les tenir d'une manière plus stable.—Au plur., des *porte-aiguilles*. (L'*Académie* dit cependant que ce mot ne prend point le signe du pluriel. Mais on peut fort bien confectionner un *porte-aiguille* armé de plusieurs *aiguilles*. Il en est de même de *porte-arquebuse*, de *porte-baguette*, etc. Voyez la règle grammaticale dans notre *grammaire*, et dans toutes les *grammaires*.)

PORTE-AIGUILLON, subst. mas. (*portègu-i-ion*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères. — Au plur., des *porte-aiguillons*.

PORTE-ALLUME, subst. mas. (*portalume*), petit réchaud de boulanger qui contient les flambarts, et qui sert à éclairer le four. — Au plur., des *porte-allume*.

PORTE-ARQUEBUSE, subst. mas. (*portarkebuze*), officier qui portait le fusil du roi, à la chasse. — Son office. — Au plur., des *porte-arquebuses*.

PORTE-ASSIETTE, subst. mas. (*portaciète*), se dit d'un cercle de métal, d'argent, d'étain, etc., qu'on met sur la table et sur lequel on met des plats, des assiettes d'entrée et d'entremets. — Au plur., des *porte-assiettes*.

PORTE-ATTELLES, subst. mas. (*portatèle*), t. de chir., morceau de toile qui sert à rouler les *attelles* dans les fractures, etc. — Au plur., des *porte-attelles*.

PORTE-AUGE, subst. mas. (*portôje*), aide-maçon que l'on prend au besoin.—Au plur., des *porte-auges*.

PORTE-AUNE, subst. mas. (*portône*), morceau de bois ou de fer, ordinairement creux, placé perpendiculairement, fixé au plafond par son extrémité supérieure, dans lequel un autre morceau de bois ou de fer, auquel est attachée l'aune, se meut, monte ou descend à volonté.—Au plur., des *porte-aunes*.

PORTE-BAGUETTE, subst. mas. (*portebaguète*), anneau placé le long du fût d'un fusil, d'un pistolet, pour recevoir et porter la baguette. — Au plur., des *porte-baguettes*.

PORTE-BALANCE, subst. mas. (*portebalance*), morceau de fer avec un crochet au bout et monté sur un pied qui sert à suspendre le trébuchet ou la balance d'essai. — Au plur., des *porte-balances*.

PORTE-BALLE, (pourquoi l'*Académie*, qui écrit avec un trait d'union *porte-baguette*, écrit-elle *porteballe* sans trait d'union ?) subst. mas. (*portebale*), petit mercier qui porte une *balle* où sont ses marchandises.—Au plur., des *porte-balles*.

PORTE-BANDEAU, subst. mas. (*portebandô*), t. de bot., nom qu'on a donné à l'ethulie nodiflore. — Au plur., des *porte-bandeaux*.

PORTE-BARRES, subst. mas. plur. (*portebâre*), anneaux de corde passés dans l'anneau du licou et qui supportent les *barres* des chevaux qu'on mène accouplés.—Au plur., des *porte-barres*.

PORTE-BATTANT, subst. mas. (*portebatan*), barre de suspension du *battant* d'un métier à étoffe. — Au plur., des *porte-battant*.

PORTE-BEC, subst. mas. (*portebèk*), t. d'hist. nat., famille d'insectes de l'ordre des coléoptères. — Au plur., des *porte-bec*.

PORTE-BOSSOIR, subst. mas. (*porteboçoar*), t. de mar., appui sous le *bossoir*.—Au plur., des *porte-bossoir*.

PORTE-BOUCHOIR, subst. mas. (*portebouchoar*), devant du four, tablette, ou autel du four.—Au plur., des *porte-bouchoir*.

PORTE-BOUGIE, subst. mas. (*porte-bouji*), lancette ou instrument à la faveur duquel on dirige et l'on conduit des *bougies* dans l'urèthre, à l'effet de le dilater.—Au plur., des *porte-bougies*. Voyez notre observation au mot *porte-aiguille*.

PORTE-BROCHE, subst. mas. (*portebroche*), outil dont se servent les arquebusiers pour emmancher les différentes *broches* à leur usage. —Au plur., des *porte-broches*.

PORTE-CARABINE, subst. mas. (*portekarabine*). Voyez *porte-mousqueton*; tel est du moins le renvoi de l'*Académie*.—Au plur., des *porte-carabines*.

PORTE-CARREAU, subst. mas. (*portekârô*), carré de menuiserie qui porte un *carreau* ou coussin.—Au plur., des *porte-carreaux*.

PORTE-CAUSTIQUE, subst. mas. (*portekôcetike*), t. de chir., instrument de forme ronde, qu'on employait pour introduire le *caustique* dans l'urèthre, dans les rétentions d'urine.—Au plur., des *porte-caustique*.

PORTE-CHANDELIER, subst. mas. (*portechandelié*), guéridon. — Au plur., des *porte-chandeliers*.

PORTE-CHAPE, subst. mas. (*portechape*), chapier, celui qui porte ordinairement la chape dans une église.—Au plur., des *porte-chape*.

PORTE-CHARNIÈRE, subst. mas. (*portecharnière*), t. d'orfèvre, carrés appliqués à la cuvette.—Au plur., des *porte-charnières*.

PORTE-CHARRETIÈRE, subst. fém. (*portechâretière*). V. PORTE.—Des *portes-charretières*.

PORTE-CHOUX, subst. mas. (*portechou*), petit cheval convenable à un jardinier pour porter les légumes au marché. — Au plur., des *porte-choux*.

PORTE-CLAPET, subst. mas. (*porteklapè*), pièce circulaire en cuivre que l'on met sur la bride d'un corps de pompe. — Au plur. des *porte-clapet*.

PORTE-CLEFS, subst. mas. (*porteklé*), guichetier qui porte les *clefs*.—Au plur., des *porte-clefs*.

PORTE-COCHÈRE, subst. fém. (*portekochère*) *porte* principale d'une maison, d'un hôtel, etc., qui s'ouvre à deux vantaux et où toutes les voitures peuvent passer. — Au plur., des *portes-cochères*.

PORTE-COFFRE, subst. mas. (*portekofre*), officier de la chancellerie de France, qui portait le *coffre* où l'on mettait les lettres après qu'elles avaient été scellées. — Au plur., des *porte-coffre*.

PORTE-COLLET, subst. mas. (*portekolè*), pièce de carton ou de baleine couverte d'étoffe, sur laquelle on met *le collet* ou le rabat.—Au plur., des *porte-collet*. Ici l'*Académie* nous dit que *porte-collet*, qu'elle ne joint pas du reste par un trait d'union, prend le pluriel. Nous croyons qu'elle se trompe; dans le mot *porte-collet* il n'est question que d'*un seul collet*; ce mot ne saurait donc s'écrire au plur., *porte-collets*.

PORTE-COTON, subst. mas. (*portekoton*), valet de garde-robe.—Fig., vil complaisant.—Au plur., des *porte-coton*.

PORTE-COUTEAU, subst. mas. (*portekoutô*), instrument qui sert à couper le fil de fer dont on fait les hameçons.—Au plur., des *porte-couteaux*.

PORTE-CRAYON, subst. mas. (*portekrè-ion*), petit instrument d'or, d'argent ou de cuivre, etc., dans lequel on met un *crayon*. — Au plur., des *porte-crayons*. L'*Académie* dit que ce mot s'écrit au plur., *porte-crayons*; nous sommes de son avis; mais elle devrait écrire au sing., *porte-crayon*, et au plur., *porte-crayons*, avec le trait d'union.

PORTE-CRÊTE, subst. mas. (*portekrète*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce de lézard.—Au plur., des *porte-crêtes*.

PORTE-CROISÉE, subst. fém. (*portekroèsé*). Voy. PORTE.—Au plur., des *portes-croisées*.

***PORTE-CROIX**, subst. mas. (*portekroè*), celui qui porte la *croix* à la procession.— Ordre religieux établi en 1160 par *Alexandre III* et aboli en 1656 par *Alexandre VIII*. — Au plur., des *porte-croix*.

PORTE-CROSSE, subst. mas. (*portekroce*), celui qui porte la *crosse* devant un évêque.—Petit fourreau de cuir attaché aux selles de cavalerie.—Au plur., des *porte-crosse*.

PORTE-CULOTTE, subst. mas. (*portekulote*), fam., femme maîtresse à la maison; femme impérieuse et arrogante, qui maîtrise son mari.—Au plur., des *porte-culottes*.

PORTE-DE-MOUILLE, subst. fém. (*portedemou-ie*), t. d'hydraul., *porte* inférieure d'une écluse.—Au plur., des *portes-de-mouille*.

PORTE-DE-TÊTE, subst. fém. (*portedetète*), t. d'hydraul., porte supérieure d'une écluse.—Au plur., des *portes-de-tête*.

PORTE-DIEU, subs. mas. (*portedieu*), nom qu'on donne au prêtre chargé, dans une paroisse, de porter le *viatique* aux malades. — Au plur., des *porte-dieu*.

PORTE-DRAPEAU, subst. mas. (*portedrapô*) celui qui porte le drapeau.— Au plur., des *porte-drapeau*.

PORTÉE, subst. fém. (*porté*), ventrée; tous les petits que les femelles des animaux *portent* ou mettent bas en une fois : *ces chiens sont de la même portée*. — Distance à laquelle peuvent *porter* les armes à feu et les armes de tir : *cela est à une portée*.—Celle où peuvent s'étendre la main, la voix, la vue.—*Une portée de fusil*, une distance peu considérable. — *Être à portée de quelque chose*, dans une situation convenable pour faire quelque chose.—*Être à la portée de la main*, être assez près pour qu'on puisse y atteindre avec la main.—Ce que peut faire, concevoir ou produire l'esprit d'une personne : *la portée d'un raisonnement*.—Ce que peut faire une personne, relativement à son état, à sa fortune, etc.—Étendue d'une pièce de bois mise en place : *cette poutre a trop de portée*. — En musique, les cinq lignes sur lesquelles on pose les notes. — Dans les fabriques d'étoffes, etc., certaine quantité de fils de laine ou de soie, qui font partie de la chaîne. — Dans l'arpentage, longueur de la chaîne de l'arpenteur, qui est *portée* d'un piquet à l'autre. — Au plur., t. de vén., traces que laisse le bois du cerf qui passe dans un taillis élevé au moins de six pieds.

PORTÉE, adj. fém. (*porté*); en t. de blas., *croix portée*, croix qui n'est pas debout, mais couchée en travers sur l'écusson.

PORTE-ÉCUELLE, subst. mas. (*portékuèle*), t. d'hist. nat., genre de poissons de l'ordre des abdominaux.—Au plur., des *porte-écuelle*.

PORTE-ENSEIGNE, subst. mas. (*portancègnie*), autrefois, celui qui portait l'*enseigne* dans une compagnie d'infanterie. Aujourd'hui, on dit simplement *enseigne*, subst. mas.—Au plur., des *porte-enseigne*.

PORTE-ÉPÉE, subst. mas. (*portépé*), pièce de cuir ou d'étoffe que l'on met à la ceinture de la culotte pour porter l'*épée*.—Au plur., des *porte-épée*.

PORTE-ÉPERON, subst. mas. (*portéperon*), morceau de cuir qui soutient l'*éperon* du cavalier.—Au plur., des *porte-éperons*.

PORTE-ÉPINE, subst. mas. (*portépine*). Voy. PORC-ÉPIC.

PORTE-ÉPONGE, subst. mas. (*portéponje*), outil de tourneur, pince pour porter une *éponge*. —Au plur., des *porte-éponge*.

PORTE-ÉTENDARD, subst. mas. (*portétandar*) cavalier qui, dans les marches, porte l'*étendard* que le cornette doit porter les jours d'action. — Pièce de cuir attachée à la selle pour appuyer l'*étendard*.—Au plur., des *porte-étendard*.

PORTE-ÉTRIERS, et non pas **PORTE-ÉTRIER** (on ne porte pas un seul *étrier*, mais une paire d'*étriers*.) subst. mas. (*portétri-é*), sangle attachée sur le derrière des panneaux de la selle, qui sert à lever les *étriers*.—Au plur., des *porte-étriers*.

PORTE-ÉTRIVIÈRES, subst. mas. plur. (*portétrivière*), anneaux de fer carrés placés aux deux côtés de la selle. — Au plur., des *porte-étrivières*.

PORTE-FAIX, subst. mas. (*portefé*), crocheteur. Voy. PORTEUR. — Au plur., des *porte-faix*.

PORTE-FER, subst. mas. (*portefère*), sorte d'étui qui contient des *fers* de cheval préparés.— Au plur., des *porte-fers*. L'*Académie* dit que ce mot ne prend pas la marque du plur. Voyez notre *grammaire*.

PORTE-FEU, subst. mas. (*portefeu*), chez les artificiers, le conduit où l'on met l'amorce pour faire jouer successivement des fusées dans les *feux* d'artifice.—Dans l'artillerie, bois d'une fusée à bombe ou à grenade. — Au plur., des *porte-feu*.

PORTE-FEUILLES et non pas **PORTE-FEUILLE** (car il contient plusieurs *feuilles*), subst. mas. (*portefeu-ie*), carton plié en deux, couvert de peau ou d'étoffe, où l'on met des papiers, des valeurs, des dessins, des estampes, etc.—On appelle *ministre à porte-feuilles*, celui qui a le soin d'un département, et *ministre sans porte-feuilles*, celui qui n'a pas de département. — *Avoir toute sa fortune en porte-feuilles*, ne pas posséder de biens-fonds, avoir toute sa fortune en billets de banque ou en effets de commerce.—*Tel auteur a encore tous ses ouvrages en porte-feuilles*; il ne les a pas encore publiés.—Autrefois on appelait *porte-feuilles*, la collection de dessins, de gravures, etc., d'un artiste; on disait : *le porte-feuilles d'un peintre*; aujourd'hui on dirait *le carton*, ou mieux encore l'*album d'un peintre, de tel artiste*. —En bot., sorte de plante annuelle qui croît dans les champs, etc.—Au plur., des *porte-feuilles*.

PORTE-FLAMBEAU, subst. mas. (*porteflanbô*), celui qui porte un *flambeau*.—Au plur., des *porte-flambeaux*.

PORTE-FORET, subst. mas. (*porteforè*), outil de metteur en œuvre.—Petit étau d'orfèvres, de bijoutiers, etc., qui sert à fixer le foret.—Au plur., des *porte-foret*.

PORTE-GARGOUSSE, subst. mas. (*porteguarguouce*), t. de mar. et d'artill., cylindre creux, en bois léger, pour mettre les *gargousses*.—Au plur., des *porte-gargousses*.

PORTE-GRÈVE, subst. mas. (*portegueréve*), premier magistrat d'un port de mer ou d'une ville maritime. — Au plur., des *porte-grève*.

PORTE-HACHE, subst. mas. (*porte-ache*), étui d'une hache de sapeur. — Au plur., des *porte-hache*.

PORTE-HAUBANS, subst. mas. plur. (*porte-ôban*), t. de mar., longues pièces de bois mises en rebord et en saillie, qui sont clouées et chevillées de côté à l'arrière de chaque mât, sur les côtés des hauts du vaisseau, pour soutenir les *haubans* et les empêcher de porter contre les bordages.—Au plur., des *porte-haubans*.

PORTE-HUILE, subst. mas. (*portuile*), petit outil qui sert aux horlogers à *porter* de l'*huile* aux pivots et aux rouages des montres et des pendules.—Au plur., des *porte-huile*.

PORTE-IRIS, subst. mas. (*portirice*), t. d'hist. nat., espèce de méduse, entourée d'un cercle dont les couleurs ressemblent à celles de l'arc-en-ciel.—Au plur., des *porte-iris*.

PORTE-JUPE, subst. mas. ou adj. (*portejupe*), une femme. Fam. — Au plur., des *porte-jupe*. Presque inusité.

PORTE-LAMBEAUX, subst. mas. (*portelanbô*), t. d'hist. nat., sorte d'oiseau qui fait partie du genre marin. — Au plur., des *porte-lambeaux*.

PORTE-LAME, subst. mas. (*portelame*), t. de mét., pièce qui fait hausser et baisser les *lames* du métier de tisserand. — Au plur., des *porte-lames*.

PORTE-LANCETTE, subst. mas. (*portelancète*), t. d'hist. nat., sorte de poisson. — Au plur., des *porte-lancettes*.

PORTE-LANTERNE, subst. mas. (*portelantèrene*), t. d'hist. nat., sorte d'insecte lumineux de l'Amérique.—Au plur., des *porte-lanternes*.

PORTE-LENTILLE, subst. mas. (*portelanti-ie*), t. de bot., sorte de plante du genre des nidulaires. — Au plur., des *porte-lentilles*.

PORTELETTE, subst. mas. (*portelète*), petite *porte*. Vieux et même hors d'usage. *Boiste*.

PORTE-LETTRES, subst. mas. (*portelètre*), sorte d'étui ou de petit porte-feuilles, dans lequel on met des *lettres* et des papiers, et que l'on *porte* dans sa poche. — Au plur., des *porte-lettres*.

PORTE-LOTS, subst. mas. plur. (*portelô*), t. de mar., pièces de bois qui se joignent au dessous des plats-bords, autour d'un bateau foncet. —Au plur., des *porte-lots*.

PORTE-LUMIÈRE, subst. mas. (*portelumière*), t. de phys., instrument pour introduire une direction convenable, un jet de *lumière* dans un lieu obscur, pour faire des expériences sur la *lumière*. —Voy. HESPER.—Au plur., des *porte-lumière*.

PORTE-LYRE, subst. mas. (*portelire*), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux de l'ordre des silvains. —Au plur., des *porte-lyres*.

PORTE-MALHEUR, subst. mas. (*portemaleur*) homme dont la compagnie est funeste, dont la rencontre est d'un mauvais présage. — Présage de revers, d'un mauvais succès, d'un accident : *sa présence a été pour moi un porte-malheur*. — Style fam. et badin.—Au plur., des *porte-malheur*.

PORTE-MALLE, subst. mas. (*portemale*), officier qui portait le linge du roi. (Boiste.)—Au plur., des *porte-malle*.

PORTE-MANCHON, subst. mas. (*portemanchon*) ruban passé dans un grand anneau d'argent, pour soutenir un *manchon*. — L'anneau même. —Au plur., des *porte-manchon*.

PORTE-MANGER, subst. mas. (*portemanjé*), nom que l'on donne, en quelques endroits, à une espèce de caisse dans laquelle on met des provisions de nourriture, pour les porter à des personnes qui travaillent loin des habitations. — Au plur., des *porte-manger*.

***PORTE-MANTEAU** (nous ne savons pas pourquoi l'*Académie* écrit *porte-manteau* sans trait d'union), subst. mas. (*portemantô*), ouvrage de menuiserie, destiné à y attacher des habits.— Sorte de valise ordinairement d'étoffe. Autrefois, officier chargé de porter le *manteau* du roi lorsqu'il sortait. — Au plur., des *porte-manteaux*.

PORTE-MASSE, subst. mas. (*portemace*), qui porte une *masse*. — Au plur., des *porte-masse*.

PORTE-MASSUE, subst. mas. (*portemaçu*), t. de bot., genre de plantes de la famille des graminées.—Au plur., des *porte-massue*.

***PORTE-MÈCHE**, subst. mas. (*portemèche*), t. de chir., instrument dont les chirurgiens se servent pour *porter* des *mèches* à une certaine profondeur dans des ouvertures fistuleuses. — Au plur., des *porte-mèches*.

PORTEMENT, subst. mas. (*porteman*), t. d'art., action de *porter*. — Peinture ou gravure qui représente Jésus-Christ portant sa croix.

PORTE-MIROIR, subst. mas. (*portemiroar*), t. d'hist. nat., beau papillon de Surinam, rouge et or, rayé de blanc, avec deux larges taches rondes, transparentes, encadrées de deux cercles en miroir.—Au plur., des *porte-miroir*.

PORTE-MISSEL, subst. mas. (*portemicèle*), petit pupitre d'église.—Au plur., des *porte-missel*.

PORTE-MITRE-D'OR, subst. mas. (*portemitredor*), t. d'hist. nat., nom donné au chardonneret, à cause du jaune de ses ailes.—Au plur., des *porte-mitre-d'or*.

PORTE-MONTRE, subst. mas. (*portemontre*), coussinet qu'on suspend au manteau d'une cheminée, etc., et sur lequel on pose une montre

— Petit meuble qui a ordinairement la forme d'une pendule à cadran vide, et dans laquelle on dépose sa montre.— Petite armoire vitrée dans laquelle on dépose des *montres*.— Au plur., des *porte-montre*.

PORTE-MORS, subst. mas. (*portemor*), cuirs qui soutiennent le mors et la bride.—Au plur., des *porte-mors*.

PORTE-MORTS, subst. mas. (*portemor*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de la famille des nécrophores.—Au plur., des *porte-morts*.

PORTE-MOUCHETTES, subst. mas. (*porte-mouchète*), instrument en métal destiné à mettre les mouchettes lorsqu'on ne s'en sert pas.—Au plur., des *porte-mouchettes*.

PORTE-MOUSQUETON, subst. mas. (*porte-mouceketon*), crochet ou agrafe qui se trouve au bas de la bandoulière d'un cavalier, et qui l'aide à porter son *mousqueton*. — Agrafe des chaînes et des cordons de montre. — Au plur., des *porte-mousquetons*.

PORTE-MOXA, subst. mas. (*portemokeça*), t. de chir., petit trépied à long manche servant à maintenir le *moxa* qu'on a appliqué sur la peau. —Au plur., des *porte-moxa*.

PORTE-MUSC, subst. mas. (*portemuceke*), t. d'hist. nat., espèce d'animal ruminant du genre des chevrotins.—Au plur., des *porte-musc*.

PORTE-NOIX, subst. mas. (*portenoa*), t. de bot., espèce de grand arbre qui croît à la Guyane. —Au plur., des *porte-noix*.

PORTENTEUSE, adj. fém. Voy. **PORTENTEUX**.

PORTENTEUX, adj. mas., au fém. **PORTENTEUSE** (*poretanteu*, *teuze*) (en lat. *portentosus*), qui est contraire aux lois générales de la nature, extraordinaire, monstrueux, surprenant ou horrible à voir. Vieux.

PORTE-OBJET, subst. mas. (*portobejé*), morceau de fil de laiton adapté à la boule d'un microscope, et sur la pointe duquel on met l'*objet* qu'on veut examiner. — Au plur., des *porte-objets*.

PORTE-OR, subst. mas. Voy. **PORTOR**.

PORTE-ORIFLAMME subst. mas. (*portoriflâme*), celui qui portait l'étendard ou oriflamme devant les anciens rois de France, lorsqu'ils allaient à la guerre. — Au plur., des *porte-oriflamme*.

PORTE-PAGE, subst. mas. (*portepaje*), t. d'imprimerie, morceau de papier fort ou plié en plusieurs doubles, sur lequel le compositeur pose les *pages* d'une moyenne ou petite forme, après les avoir liées d'une ficelle, pour les imposer ensuite.—Au plur., des *porte-pages*.

PORTE-PANIER, subst. mas. (*portepanié*), crochet destiné à accrocher les *paniers* ou autres objets. — Au plur., des *porte-paniers*.

PORTE-PIÈCE, subst. mas. (*portepièce*), outil dont le cordonnier se sert pour rapiécer ses souliers.—Au plur., des *porte-pièces*.

PORTE-PIERRE, subst. mas. (*portepière*), sorte de *porte-crayon* qui sert à porter la *pierre* infernale.—Au plur., des *porte-pierres*.

***PORTE-PLUME**, subst. mas. (*porteplume*), t. d'hist. nat., espèce d'insecte. — T. de bot., la ptérone camphrée.—Au plur., des *porte-plumes*.

PORTE-PLUMET, subst. mas. (*porteplumè*), t. de bot., nom qu'on a donné à la nérite fluviatile.—Au plur., des *porte-plumets*.

PORTE-PRESSE, subst. mas. (*porteprèce*), t. de relieur, bâti qui supporte la presse.—Au plur., des *porte-presse*.

PORTE-QUEUE, subst. mas. (*portekeu*), t. d'hist. nat., sorte de papillon à queue, de la division des chevaliers.—Au plur., des *porte-queues*.

***PORTER**, v. act. (*porté*) (en lat. *portare*, fait, dans le même sens, du grec φορτηγειν, lequel dérive de φορτος, fardeau), avoir sur soi quelque sorte de charge ou fardeau. — Fig., assister de son crédit : *il a des personnes puissantes qui le portent*.—Transporter d'un lieu dans un autre.—Avoir sur soi : *il ne porte jamais d'argent sur lui*.—Avoir sur soi, comme servant à l'habillement : *porter des habits brodés*, etc.; *porter le deuil*, *la perruque*, etc. — Tenir : *porter la tête haute, les pieds en dehors, le bras en écharpe*.—Pousser, étendre : *arbre qui porte sa tête dans les nues ; porter ses armes jusqu'aux confins de l'Europe*. — On a dit fig. en ce sens : *porter son ambition, ses espérances, ses désirs jusqu'à...; porter la confusion, la terreur partout*.—Au fig., avec des noms sans article, être cause : *porter bonheur, malheur, guignon à...* —Adresser : *porter un coup d'épée, une botte*. *Voltaire* a dit (*Mariamne*) :

> Pour adoucir les traits par vous-même *portés*.

C'est une expression impropre : on *porte des coups*; mais on ne *porte* pas des traits, on les *lance*.—On dit dans le même sens : *porter ses regards, sa vue en quelque endroit*, et fig. : *porter ses vues* (ses prétentions) *bien haut, bien loin*.—Être étendu en longueur : *cette poutre porte trente pieds ; ce drap porte tant de mètres de long sur tant de large*.— Produire : *terres qui portent du froment; argent qui porte intérêt*.—Il se dit des femelles des animaux lorsqu'elles sont pleines : *cette chienne porte six, sept petits chaque fois*, et neutralement : *les chiens, les lapins*, etc., *portent plusieurs fois l'année*.—Faire avancer : *porter son cheval de côté et d'autre*.—Souffrir, endurer : *il porte impatiemment sa disgrace; il en portera la peine*. —Induire, exciter à... *ils l'ont porté à la vengeance ou à se venger*, etc. — Déclarer : *le jugement porte condamnation*. — Assurer : *les lettres d'aujourd'hui portent que...* — En t. de teneur de livres, écrire, coucher : *porter sur le grand-livre, sur le journal, sur un compte*. — *Porter amitié, affection, honneur, respect à ..*, aimer, honorer, respecter.—*Porter envie*, envier. — *Porter la parole; porter parole de...* Voy. **PAROLE**.—*Porter témoignage*, témoigner, attester pour ou contre.—*Porter la voile*, en t. de mar., avoir le côté fort et pouvoir soutenir l'effort du vent sous beaucoup de voiles, quand le vaisseau présente le côté à la direction du vent.—Neut., poser; être soutenu : *tout l'édifice porte sur ces colonnes; poutre qui porte à faux*, et fig. : *ce raisonnement porte à faux*. — Atteindre : *le canon ne saurait porter si loin; tous les coups tirés dans une action ne portent pas*.—En t. de mar., 1° prendre sur le large en changeant de route lorsqu'on est au plus près ; 2° aller : *porter au sud ou au sud-ouest*, gouverner sur une de ces routes.—*se* **PORTER**, v. pron., se rendre en un lieu. — *Se porter bien*, être en bonne santé.—*Se porter mal*, être malade. — Avoir de l'inclination, de la pente à une chose.—S'appliquer, s'employer à... : *il se porte avec ardeur à ce qu'il fait, à servir ses amis*, etc.—Se servir : *il s'y est porté en homme de cœur*, ou *lâchement*, etc.—T. de guerre, *se porter sur* ou *contre*, s'avancer.—T. de prat., *se porter garant*, se présenter à titre de garant.—*Se porter partie*, intervenir dans un procès.—**PORTER, APPORTER, TRANSPORTER, EMPORTER**. (*Syn.*) *Porter* n'a précisément rapport qu'à la charge du fardeau. *Apporter* renferme l'idée du fardeau et celle du lieu où l'on porte. *Transporter* a rapport non-seulement au fardeau et au lieu où on doit porter, mais encore à l'endroit d'où on le prend. *Emporter* enchérit sur toutes ces idées, en y ajoutant une attribution de propriété à l'égard de la chose dont on se charge. — Nous faisons *porter* ce que, par faiblesse ou par bienséance, nous ne pouvons porter nous-mêmes. Nous ordonnons qu'on nous *apporte* ce que nous souhaitons avoir. Nous faisons *transporter* ce que nous voulons changer de place. Nous permettons d'*emporter* ce que nous laissons aux autres, ou ce que nous leur donnons. — Les crocheteurs *portent* les fardeaux dont on les charge. Les domestiques *apportent* ce que leurs maîtres les envoient chercher. Les voituriers *transportent* les marchandises que les commerçants envoient d'une ville dans une autre. Les voleurs *emportent* ce qu'ils ont pris.

PORTER, subst. mas. (*portère*), (mot tiré de l'anglais), espèce de bière forte, ainsi nommée en Angleterre de *porter*, porteur, porte-faix, parce que ces sortes de gens en boivent beaucoup.

PORTE-RAMES, subst. mas. (*porterame*), t. de manuf., planche qui supporte les ficelles.— Anneau de cordes dans lequel passe la rame d'un bateau.—Au plur., des *porte-rames*.

PORTEREAU, subst. mas. (*porterô*), construction en bois pour retenir l'eau.—Bois pour porter à bras une pièce de charpente.

PORTE-RESPECT, subst. mas. (*porterècepèke*), mousqueton ou carabine à large calibre, qui force au *respect* l'ennemi qu'on en menace. — Fig., dans une assemblée de jeunes gens, personnage grave dont la présence et l'autorité empêchent qu'on ne s'émancipe. — Marque d'honneur qui oblige à porter *respect* à la personne qui en est revêtue. — Au plur., des *porte-respect*.

PORTERIE, subst. fém (*porteri*), loge d'un portier. Inusité.

PORTÉRIEN, subst. mas. (*portérien*), possesseur de terres, mais qui n'est pas domicilié. Peu usité.

PORTE-SCIE, subst. mas. (*porteci*), t. d'hist. nat., famille d'insectes de l'ordre des hyménoptères. — Au plur., des *porte-scie*.

PORTES-D'ENFER, subst. fém. plur., (*portedanfère*), selon Virgile, les deux portes du palais du Sommeil, celle de corne, par où passent les songes véritables, l'autre d'ivoire, par où passent les vaines illusions et les songes trompeurs.

PORTE-SEL, subst. mas. (*portecèle*), sorte de panier dont on se sert pour porter le *sel*. — Au plur., des *porte-sel*.

PORTÉSIE, subst. fém. (*portézi*), t. de bot., genre de plantes de la famille des rubiacées.

PORTE-SOIE, subst. mas. (*porteçoâ*), t. d'hist. nat., le coq à duvet.—On a aussi donné ce nom à une pinne-marine. — Au plur., des *porte-soies*.

PORTE-SONDE, subst. mas. (*porteçonde*), t. de chir., espèce de *porte-crayon* qui sert à fixer la *sonde*, et à en rendre l'introduction plus facile, dans le cathétérisme du canal nasal par le procédé du docteur Laforêt. — Au plur., des *porte-sonde*.

PORTE-SOUDURE, subst. mas. (*porteçoudure*), étoffe pliée ou que l'on plie, qui sert à relever la *soudure*.—Au plur., des *porte-soudure*.

PORTE-TAPISSERIE, subst. mas. (*porte-tapiceri*), châssis de bois au haut d'une porte, sur lequel on tend de la *tapisserie*. — Au plur., des *porte-tapisserie*.

PORTE-TARAUD, subst. mas. (*portetârô*).Voy. **PORTE-BROCHE**.

PORTE-TARIÈRE, subst. mas. (*portetarière*), outil d'arquebusier pour emmancher les *tarières*. —Au plur., des *porte-tarières*.

PORTE-TRAIT, subst. mas. (*portetrè*), petit morceau de cuir plié en deux, qui soutient le trait des chevaux de carrosse. — Au plur., des *porte-trait*.

PORTE-TUBE, subst. mas. (*portetube*), t. d'hist. nat., sorte de coquille fossile. — Au plur., des *porte-tubes*.

PORTE-TUYAUX, subst. mas. plur. (*portetui-iô*), t. d'hist. nat., section d'insectes de l'ordre des hyménoptères. — Au plur., des *porte-tuyaux*.

PORTE-TRÉMION, subst. mas. (*portetrèmion*), t. d'hist. nat., support des *trémions* dans les moulins. — Au plur., des *porte-trémions*.

***PORTEUR**, subst. mas., **PORTEUSE**, subst. fém. (*porteur*, *teuze*), celui, celle dont le métier ordinaire est de *porter* quelque fardeau. Il diffère de *porte-faix* ou *crocheteur*, en ce que ces derniers mots se disent de celui qui *porte* de grands fardeaux, et *porteur*, de celui qui en *porte* de moindres. — On nomme *porteurs de chaise*, les hommes qui portent ce qu'on appelle une *chaise à porteurs*. — *Porteur d'eau, porteuse d'eau*, celui ou celle qui porte dans les maisons l'eau dont on a besoin pour l'usage du ménage.—*Porteur de lettres*, celui qui *porte* à leur adresse les lettres qui arrivent par la poste. En ce sens on dit plus ordinairement *facteur*; mais on dit bien *porteur* s'il est question d'un homme qui n'est point employé de la poste : *le porteur de ma lettre vous dira de vive voix....*—*Porteur d'argent* se dit, chez les banquiers et les gros négociants, d'une espèce de serviteur, uniquement employé à porter de l'argent sur ses épaules. Ce sont ordinairement ces *porteurs d'argent* qui vont faire accepter les lettres de change, qui les reçoivent à leurs échéances, et qui ont soin de faire des protêts, faute de paiement ou d'acceptation; à la Banque on les appelle *garçons de caisse*, ou *de recettes*.—On appelle *billet au porteur*, un billet qui n'est rempli du nom de personne en particulier, mais par lequel on promet de payer à celui qui en sera le porteur ; *porteur d'ordre*, celui au profit duquel on a passé l'ordre d'un billet payable à ordre.—*Porteur d'un billet, d'une lettre de change*, celui en faveur ou au profit de qui un billet, une lettre de change, a été souscrit ou endossé; c'est quelquefois aussi celui qui a mission d'en recevoir l'argent. — En termes de jurisprudence, on appelle *porteur de pièces*, un huissier entre les mains duquel on a remis une sentence, une obligation, ou autres pièces, pour

pouvoir exercer des contraintes contre quelqu'un. —*Porteur de contraintes*, l'huissier qui notifie les contraintes.—*Porteur de nouvelles*, celui qui annonce des nouvelles —*Porteur de paroles*, celui qui se présente comme étant chargé de faire des propositions.— *Porteur*, le cheval sur lequel est monté le postillon d'une voiture de poste.— Les rouliers appellent aussi *porteur*, le cheval de leur attelage sur lequel ils s'asséyent quand ils sont fatigués. C'est ordinairement le second dans un attelage de trois chevaux.

PORTEUSE, subst. fém. Voy. PORTEUR.

PORTE-VALISE, subst. mas. (*portevalize*), officier du pape, qui, dans les cavalcades, marche devant les écuyers de sa sainteté. — Au plur., des *porte-valises*.

*__PORTE-VENT__, subst. mas. (*portevan*), la partie de la musette par où l'on fait entrer le *vent* avec un soufflet. — Dans les orgues, canal de bois fermé qui transmet le *vent* depuis les soufflets jusqu'au sommier. — Au plur., des *porte-vent*.

PORTE-VERGE, subst. mas. (*portevèreje*), bedeau qui porte une baguette ou *verge* dans l'église. — Au plur., des *porte-verge*.

PORTE-VERGUES, subst. mas. plur. (*portevèregue*), t. de mar., pièces arquées de l'éperon du navire. — Au plur., des *porte-vergues*.

PORTE-VIS, subst. mas. (*portevice*), t. d'arquebusier), pièce d'ornement placée du côté gauche d'un fusil, vis-à-vis de la platine, dont les deux bouts sont percés pour recevoir les deux grandes *vis* de la platine, et leur servir d'écrou. — Au plur., des *porte-vis*.

PORTE-VITRE, subst. mas. (*portevitre*), ce qui soutient les *vitres*. Peu usité.—Au plur., des *porte-vitres*.

PORTE-VOIX, subst. mas. (*portevoé*), instrument en forme de trompette, pour *porter* la *voix* au loin.—Au plur., des *porte-voix*.

PORT-FRANC, subst. mas. (*porfran*), exemption du droit de port de lettres, de transport. Voy. PORT. — Au plur., des *ports-francs*.

PORTIA, subst. fém. (*porcia*), myth., surnom de Vénus, présidant aux ports de mer, peut-être parce qu'il y règne plus de licence qu'ailleurs. Ce nom répond, chez les Latins, au *Limenia* des Grecs.

*__PORTIER__, subst. et adj. mas., au fém. PORTIÈRE (*portié, tière*), celui, celle qui est chargé d'ouvrir une *porte*. —Dans l'état ecclésiastique, l'ordre de *portier* est le premier des quatre ordres mineurs. — Adj.: *le frère portier, la sœur portière*, le religieux, la religieuse qui sont chargés de la garde de la porte d'un couvent.

PORTIÈRE, subst. fém. (*portière*), femme d'un *portier*. —Ouverture d'une voiture par où l'on monte et l'on descend. — Ce qui sert à fermer cette ouverture : *être assis à la portière, contre la portière* d'une voiture.— Espèce de rideau qu'on met devant une *porte* pour éviter le vent. —En t. d'artillerie, on appelle *portières*, deux morceaux ou vantaux de bois qui se placent quelquefois dans l'embrasure d'une batterie, afin d'ôter visière à l'ennemi. — Adj. fém.: *brebis, vache portière*, celle qui est en âge de *porter* des petits, ou qui a déjà *porté*.

PORTION, subst. fém. (*porcion*) (en lat. *portio*), en général, partie d'un tout. Voy. PARTIE. — Dans une acception moins étendue, quantité de pain, de viande, etc., qu'on donne dans les couvents et communautés à chacun en particulier.—*Portion congrue*, ou simplement *la congrue*, somme que les gros décimateurs étaient anciennement obligés de fournir aux curés pour leur subsistance. On dit aussi d'un employé dont le traitement, la pension, ou la rente est mince, *qu'il est à la portion congrue*. — En t. de jurisprudence, on appelle *portion virile*, une *portion* dans une succession, égale à celle des autres héritiers. On entend aussi quelquefois, par cette expression, la *portion* que les pères et les mères prennent en propriété dans la succession d'un de leurs enfants auquel ils succèdent avec les autres enfants.—Il y a encore une autre *portion virile*, que l'on nomme simplement *virile* pour la distinguer des autres : c'est celle que le conjoint vivant gagne en propriété dans les gains nuptiaux, quand il demeure en viduité. — En t. d'hydraulique, on appelle *portion de couronne*, de petites lignes courbes, placées d'espace en espace, et servant de sortie sur la platine d'une gerbe d'eau.

*__PORTIONCULE__, subst. fém. (*porci-onkule*), petite *portion* : *les divisant en deux portioncules*... Fam. et peu usité.

PORTIONNAIRE, adj. des deux genres (*porcionère*), qui a part dans la totalité d'un héritage, etc. Peu usité.

*__PORTIQUE__, subst. mas. (*portike*) (en lat. *porticus*), galerie ouverte, dont le comble est soutenu par des colonnes ou par des arcades.—On appelle *portique d'appui*, des espèces de petites arcades en tiers-point qui servent de balustres et qui garnissent les appuis évidés des bâtiments gothiques.—Dans les jardins, il y a des *portiques d'arbres*, c'est-à-dire des *portiques* artificiels qu'on fait avec des arbres dont on assujétit les branches pour leur faire prendre les contours nécessaires ; et des *portiques de treillage*, qui sont une décoration d'architecture et de pilastres, montants, frontons, etc., faits de barres de fer et d'échalas de chênes maillés, et qui sert pour l'entrée d'un berceau dans un jardin.— *Le Portique, la doctrine du Portique*, la secte, la doctrine de *Zenon*.

PORTITOR, subst. propre mas. (*portitor*), myth., mot tout latin par lequel on désigne Caron, le nautonier des enfers.

PORTLANDE, subst. fém. (*porlande*), t. de bot., genre de plantes de la famille des rubiacées.

*__PORT-LOUIS__, subst. propre mas. (*porloui*), ville et port de France, chef-lieu de canton, arrond. de Lorient, dép. du Morbihan.

*__PORTO__, subst. propre mas. (*porto*), ville de Portugal, d'où l'empereur don Pedro a daté la charte qu'il a donnée aux Portugais.

PORTOR, subst. mas. (*portor*), sorte de marbre noir à grandes veines jaunes qui imitent l'or.

PORT-PERMIS, subst. mas. (*porpèrmi*), ce qu'un officier marin peut charger pour son propre compte. Voy. PORTAGE.

PORTRAIRE, v. act. (*portrère*), tirer la ressemblance d'une personne, au burin, au pinceau, au crayon, etc.— SE PORTRAIRE, v. pron. Mot suranné.

*__PORTRAIT__, subst. mas. (*portrè*) (du lat. *protractus*, employé, dans le même sens, par *Quintilien*, et fait de *protrahere*, tirer de... On écrivait et on prononçait autrefois *portraict*, comme on le voit dans *Rabelais*), représentation d'une personne au naturel, faite avec le pinceau, le crayon, etc. Voy. EFFIGIE.—*Portrait en pied*, qui représente quelqu'un debout, dans son entier.—*Portrait flatté*, qui diminue les défauts du visage.—*Portrait chargé*, qui les augmente. — *Portrait parlant*, si ressemblant, qu'on croit qu'il va parler. — Ressemblance : *ce fils est le portrait de son père*. — Description qui a pour objet la figure extérieure, et le caractère intérieur de la personne réelle ou feinte, que l'on se propose de faire connaître : *La Bruyère est rempli d'excellents portraits*. —Description de toute sorte d'objets : *tracer le portrait des mœurs*.

PORTRAIT, E, part. pass. de *portraire*.

PORTRAITURE, subst. fém. (*portrèture*), *portrait*.—Art de faire des *portraits*. Il est vieux dans les deux sens.— *Livre de portraiture*, qui enseigne à dessiner toutes les parties du corps humain.

PORTUGADE, subst. fém. (*portuguade*), titre que *le Camoëns* aurait dû préférer, selon certains auteurs, à celui de son poëme intitulé *la Lusiade*.

*__PORTUGAL__, subst. propre mas. (*portugual*), royaume à l'extrémité occidentale de l'Europe. Lisbonne en est la capitale.

PORTUGAIS, subst. mas. (*portuguiè*), la langue *portugaise* : *il sait très-bien le portugais*.

*__PORTUGAIS__, E, subst. et adj. (*portuguiè, guièze*), du *Portugal*.

PORTUGAISE, subst. fém. (*portuguièze*), monnaie d'or de Hambourg, pesant dix ducats, et valant 114 fr. 57 c. de France. — T. de mar., manière d'amarrer les têtes des bigues d'un vaisseau.

PORTUGALAISE, subst. fém. (*portugualèze*), ancienne monnaie qui avait cours en *Portugal*.

PORTULA, subst. fém. (*portula*), t. de bot., genre de plante de la famille des *portulacées*.

PORTULACAIRE, subst. fém. (*portulakière*), t. de bot., espèce d'arbrisseau qui croît en Afrique.

*__PORTULACÉE__, subst. fém. (*portulacé*) (du lat. *portulaca*, pourpier), t. de bot., famille de plantes dicotylédonées.

PORTULAN, subst. mas. (*portulan*) (du latin *portus*, port), livre qui contient la description des ports de mer, des côtes et de ce qui y est relatif. Vieux et même hors d'usage. On disait autrefois *le portulan de la Manche, de la Méditerranée*.

PORTUMNALES, subst. fém. plur. (*portumenale*), myth., fêtes qu'on célébrait, à Rome, en l'honneur du dieu *Portumne*, comme présidant aux *ports*.

PORTUMNE ou **PORTUNUS**, subst. propre mas. (*portumene, portunuce*), myth., fils d'Ino et dieu de la mer. Il présidait aux *ports*. On le représente sous la figure d'un vieillard appuyé sur un dauphin, avec une clef à la main. Les Grecs adoraient la même divinité sous le nom de *Palémon*. C'était particulièrement en son honneur que se célébraient les jeux isthmiques, qui, pour cette raison, étaient aussi nommés *portunalia*.

PORTUNE, subst. mas. (*portune*), t. d'hist. nat., genre de crustacés de l'ordre des décapodes.

PORUS, subst. propre mas. (*pôruce*), myth., dieu de l'Abondance.—Nom d'un roi des Indes qui fut vaincu par Alexandre-le-Grand, roi de Macédoine.

PORYDROSTÈRE, subst. mas. (*poridrocetère*) (du grec πορεω, je fournis, ὑδωρ, eau, et στερεός, solide), instrument qui sert à indiquer la pesanteur d'un fluide congelé.

PORZANE, subst. fém. (*porzane*), t. d'hist. nat., grande poule d'eau.

POSAGE, subst. mas. (*pôzaje*), travail et dépense de la *pose* des pierres. — En peint., attitude dans laquelle l'artiste *pose* le modèle vivant pour en faire l'étude.

*__POSE__, subst. fém. (*pôze*), en t. d'archit., travail pour *poser* les pierres. — *Pose d'une première pierre*, cérémonie d'inauguration d'un monument, dans laquelle un personnage marquant est invité à *poser la première pierre*. —En peint., attitude dans laquelle l'artiste *pose* le modèle vivant pour en faire l'étude.—En t. de guerre se dit des sentinelles qu'on *pose* après la retraite battue : *caporal de pose*, chargé de *poser* et de relever les sentinelles.

POSÉ, E, part. pass. de *poser*, et adj., mis, placé, etc. — *Cela posé, il s'ensuit que*... cela étant établi, supposé...—*Écriture posée*, écriture soignée, et faite à main *posée*, lentement et avec beaucoup de soin.—Modeste, rassis, grave : *cette jeune fille a la démarche posée*.—*Posé* se dit, dans le blason, d'un animal arrêté sur ses quatre pattes.

POSÉIDON ou **POSIDÉON**, subst. mas. (*pozéidon, pozidé-on*) (en grec ποσειδεων), nom d'un mois consacré à Neptune, d'où ce dieu a été lui-même appelé *Poséidon*.

POSÉIDONIES, subst. fém. plur. (*pozé-idoni*), myth., fêtes célébrées, dans Athènes, en l'honneur de Neptune.

POSÉMENT, adv. (*pôzéman*), lentement, sans se presser ; d'une manière *posée*, grave.

*__POSER__, v. act. (*pôzé*) (du lat. *ponere*, placer), mettre, placer. Voyez METTRE.—En t. d'archit., mettre, fixer : *poser une pierre*, etc.—*Poser une sonnette*, l'attacher à un mur, et établir comme conducteur le fil d'archal qui doit la faire sonner. —En matière de doctrine, établir pour véritable, pour constant : *poser un principe* ou *pour principe*.—*Poser une question*, la préciser. — Fam. : *poser en fait que*... — En matière de dispute, supposer : *posons que cela soit* ; et fam. : *posons le cas que cela soit*. — En arithm., mettre des chiffres au-dessous des nombres sur lesquels on opère. — En t. de peinture : *poser le modèle*, placer de la manière convenable la personne d'après laquelle on veut dessiner.—T. d'arts, demeurer pendant un certain temps dans la même attitude, en parlant d'un modèle que l'on copie. — Fig., on dit d'une personne qu'*elle pose*, qu'*elle pose toujours*, qu'elle se croit toujours obligée de conserver une attitude soit affectée, soit naturelle, de manière à produire de l'effet, ou à ne pas donner prise contre elle.— Neut., être *posé*, *poser sur*.. : *la poutre ne pose pas bien sur le mur*.— *Poser à cru*, sans fondations.—*Poser sec*, sans mortier.—En t. de mus., attaquer le son : *poser sa voix*.—En t. de guerre : 1° *poser* (placer) *un corps-de-garde, des sentinelles*, etc.; 2° *poser les armes*, mettre les armes bas ; et fig., faire la paix ou une trêve.— En t. d'imprimerie : *poser une forme*, la dresser.

== se poser, v. pron., se mettre dans..., ou sur... etc.

POSEUR, subst. mas. (*pôzeur*), celui qui *pose* ou dirige la *pose* des pierres. — *Poseur de sonnettes*, celui qui *pose* des sonnettes.

POSIDÉON, subst. mas. Voy. POSÉIDON.

POSIDONIE, subst. fém. (*pozidoni*), t. de bot., genre de plantes que l'on nomme aussi *kernère*.

POSIT., abréviation du mot *positif*.

***POSITIF**, adj. mas., au fém. **POSITIVE** (*pôzitife, tive*) (en lat. *positivus*), certain, constant, assuré : *j'ai des preuves positives de ce que j'avance.* — *Un esprit positif* est celui qui aime l'exactitude, qui recherche la justesse en toutes choses.—*Un homme positif* est un homme qui a des opinions, des idées arrêtées, dont on ne saurait le faire départir.—Il se dit par opposition, 1° à relatif : *il n'y a de grandeur positive qu'en Dieu*; 2° à arbitraire : *il y a des beautés positives dans ce tableau*; 3° à négatif : *commandements positifs*, qui ordonnent; *négatifs*, qui défendent de faire; 4° à naturel : *droit positif*, ce que Dieu a ordonné ou ce qui est établi par les lois des hommes. — En théol., *une chose est de droit positif*, quand elle est fondée sur la discipline constante de l'Église. — On entend par *théologie positive*, cette partie qui comprend l'Écriture sainte, la doctrine des saints Pères, la décision des conciles et les dogmes et les pratiques de l'Église catholique.—*Quantités positives*, en algèbre, celles qui sont précédées du signe de l'addition.

POSITIF, subst. mas. (*pôzitife*), t. de gramm., le premier degré dans les adjectifs et dans les adverbes qui admettent comparaison. Le *positif* exprime simplement la qualité, comme : *il est doux, posé, affable.* — Les grammairiens font encore usage de ce mot dans un autre sens, qui diffère du précédent, en ce qu'il exclut l'idée de comparaison, d'augmentation et de diminution actuelle. Dans cette dernière acception, le mot *positif* est opposé à ceux de *comparatif* et de *superlatif*. On dit, en grammaire, de certains adjectifs et de certains adverbes, qu'ils sont susceptibles de différents degrés de comparaison, et ces degrés sont : le *positif*, le *comparatif* et le *superlatif*. Le *degré positif*, que d'ordinaire on nomme simplement le *positif*, est la signification primitive et fondamentale de l'adjectif ou de l'adverbe, sans aucun rapport au plus ni au moins dont elle est susceptible. — Fig. : *c'est du positif*, c'est une chose certaine.—Petit buffet d'orgue qui est au-devant du grand orgue, et qui en est séparé.

***POSITION**, subst. fém. (*pôzicion*) (en lat. *positio*), situation, point où une chose est placée. —Manière dont elle est placée. Voy. SITUATION. — Terrein choisi pour y placer un corps de troupes.— Attitude dans les exercices du corps. —État heureux ou malheureux, circonstance, conjoncture : *telle est la position*, la situation des choses. — T. de peint., attitude des figures d'un tableau.—Point de doctrine dans une thèse : *cette thèse contenait tant de positions*, tant de points de doctrine. *Position* dans cette acception a bien vieilli. — T. d'arithm. : *règle de fausse position*, celle dans laquelle on opère sur des nombres faux et supposés arbitrairement, pour trouver ensuite, d'après les différences qui s'y rencontrent, le vrai nombre inconnu qu'on cherchait.—T. d'astron. : *angle de position*, celui que forment au centre d'un astre le cercle de déclinaison et le cercle de latitude, ou le parallèle à l'équateur avec le parallèle à l'écliptique. —En t. de versification, une syllabe est longue par *position*, lorsqu'elle se trouve longue parce que la dernière lettre de cette syllabe est une consonne, et que la première lettre du mot suivant est aussi une consonne; elle serait brève, si cette première lettre était une voyelle.—En t. de man., manière dont le cavalier est placé à cheval. —Dans la mesure, le temps qui se marque en frappant. — Dans les instruments, la manière dont la main est placée sur le manche, etc. —En t. de danse, les différentes manières de *poser* les pieds l'un par rapport à l'autre : *première, deuxième, troisième position.*

POSITIONNAIRE, subst. mas. (*pôzicionère*), poinçon qui sert à frapper les *positions* de lieux sur les cartes topographiques.

POSITIVE, adj. fém. Voy. POSITIF.

POSITIVEMENT, adv. (*pôzitiveman*), d'une manière *positive*, certaine : *je ne le sais pas positivement.*—Précisément, expressément.

***POSITIVISTE**, subst. mas. (*pôzitiviicete*), prétendu philosophe qui se targue de n'admettre que les choses *positivement* démontrées.

***POSITIVISME**, subst. mas. (*pôzitiviceme*), doctrine, habitude, manie du *positiviste*.

POSOLE, subst. fém. (*pôzole*), boisson que l'on fait dans les Indes avec du blé bouilli.

POSOLOGIE, subst. fém. (*pôzoloji*) (du grec ποσος, combien, et λογος, discours), t. de médec., indication des doses des médicaments.

POSOLOGIQUE, adj. des deux genres (*pôzolojike*), qui tient, qui a rapport à la *posologie*.

POSOPAPA, subst. mas. (*pozopapa*), t. de bot., espèce de papayer qui croît en Amérique.

***POSPOLITE**, subst. fém. (*pocepolite*), noblesse de Pologne, assemblée en corps d'armée.

POSS., abréviation du mot *possessif*.

POSSÉDABLE, adj. des deux genres (*pocédable*), qui peut être *possédé*. Peu usité.

POSSÉDÉ, E, part. pass. de *posséder*, et adj. —Tourmenté du démon. — En ce dernier sens, on dit subst. : *c'est un possédé; exorciser les possédés*; et prov. : *se démener comme un possédé*, comme un énergumène.

***POSSÉDER**, v. act. (*pocédé*) (du lat. *possidere*, formé de *pos*, *potis*, qui peut, et de *sedere*, s'asseoir, se fixer), avoir à soi, en son pouvoir, en sa possession : *posséder de grands biens, une maison, une charge*, etc.; *posséder un emploi*; et neut. : *posséder justement* ou *injustement*, etc. Voyez AVOIR.—En parlant du démon, s'être emparé de..: *le démon le possède; il est possédé du démon.*—Fig.: *le diable le possède*, il n'entend raison sur rien.—*Posséder son bien en paix*, jouir d'une tranquillité d'esprit parfaite.— Dans le langage mystique : *posséder la gloire éternelle; posséder Dieu*; jouir de la gloire du ciel, de la vue de Dieu.—*Posséder quelqu'un*, l'avoir chez soi, jouir de sa présence.—En parlant d'une femme, avoir avec elle un commerce charnel.— *Posséder l'esprit de quelqu'un*, en être le maître; on dit d'une femme maîtresse dans son ménage, qu'*elle possède l'esprit de son mari.*—*Posséder les bonnes graces de quelqu'un*, en être aimé, favorisé.—Fig. : *posséder les sciences, Horace, Homère*, etc., en avoir une parfaite connaissance.—*Posséder bien son sujet*, le connaître à fond, savoir bien le manier.—*L'ambition, la colère, l'avarice*, etc., *le possèdent*, il est actuellement agité de ces passions, ou il y est sujet.—se POSSÉDER, v. pron., être maître de soi et de ses passions, surtout de la colère, de la vivacité naturelle. — *Il ne se possède pas de joie*, il est transporté de joie.

***POSSESSEUR**, subst. mas. (*pocèceur*) (en lat. *possessor*), celui qui *possède* quelque bien-fonds, quelque héritage. En parlant de maisons, on dit plutôt *propriétaire*, du moins dans le langage commun.

POSSESSIF, adj. mas., au fém. **POSSESSIVE** (*pocècif, cive*) (en lat. *possessivus*), t. de gramm., qui marque quelque *possession* : *pronom, adjectif possessif*, etc.

***POSSESSION**, subst. fém. (*pocècion*) (en lat. *possessio*), action de *posséder*, la jouissance qu'on a d'une chose. — En t. de jurispr. : *possession d'état*, notoriété qui résulte d'une suite d'actes faits par une même personne.—Installation dans un bénéfice : *mettre en possession*. — Biens-fonds, héritage qu'on *possède* : *il a de belles possessions.* —*Être en possession de faire une chose*, en avoir la liberté, le pouvoir. — *Être en possession de l'estime publique*, se l'être acquise. — État d'un homme possédé par le démon : *la possession diffère de l'obsession*, en ce que dans la *possession* le diable agit au dedans, et que dans l'*obsession* il agit au dehors. (*Académie*.)

POSSESSIVE, adj. fém. Voy. POSSESSIF.

POSSESSOIRE, subst. mas. (*pocèçoare*), t. de palais, droit de *posséder* : *contester, plaider, juger, gagner le possessoire.* — Il est aussi adj. des deux genres; *action possessoire*, celle par laquelle on prétend être maintenu dans la *possession*. En matière de bénéfice, on disait anciennement *récréance*.

POSSESSOIREMENT, adv. (*pocèçoareman*), d'une manière *possessoire*. (Trévoux.)

POSSET, subst. mas. (*pocé*), liqueur d'Angleterre, qui se fait avec du lait et de la bière, ou du vin et de l'eau.

POSSIBILITÉ, subst. fém. (*pocibilité*), qualité de ce qui est *possible*.

POSSIBLE, adj. des deux genres (*pocible*) (en lat. *possibilis*), ce qui peut être ou peut arriver.—Ce que l'on peut faire.—On dit subst. et fam. au mas. : *je ferai tout mon possible*, tous mes efforts. — *Le possible*, tout ce qu'on peut.

POSSIBLE, adv. (*pocible*), peut-être : *possible ira-t-il.* Il est vieux et même inusité.

POSSIRE, subst. mas. (*pocire*), t. de bot., arbre de la Guyane, nommé *bois-dard* ou *bois-flèche* à Cayenne.—Genre de plantes de la famille des légumineuses.

POST, subst. mas. (*pocete*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des holocentres.

***POSTAL, E**, adj. (*pocetale*), qui est de la *poste*, qui concerne la poste : *route postale.* — Au plur. mas., *postaux*.

POST-COMMUNION, subst. fém. (*pocete-komunion*) (du latin *post* communionem, après la communion), oraison que le prêtre dit à la messe après la *communion*.

POSTCRIT, subst. mas. (*pocetecri*), ce mot n'est plus en usage; il s'est dit dans le temps, car nous le lisons dans le *Dictionnaire de Trévoux*. Voy. POTSCRIPTUM.

***POSTDAM** ou **POTSDAM**, subst. pr. m. (*pocetedame, potecedame*) V. POTSDAM, au *Compl.*

POST-DATE, subst. fém. (*pocetedate*) (du lat. *post*, après, et du mot français *date*), *date* postérieure à la vraie *date* d'un acte, d'un écrit.

POST-DATÉ, E, part. pass. de *post-dater*, et adj. : *lettre post-datée.*

POST-DATER, v. act. (*pocetedaté*), *dater* une lettre, etc., d'un temps postérieur à celui où elle est écrite.—se POST-DATER, v. pron.

POSTE, subst. mas. (*pocete*) (du lat. *positus*, et par contraction, *postus*, posé, placé), en t. de guerre, lieu où un soldat, un officier est placé par son commandant; 2° lieu où l'on a placé des troupes ou qui est propre à en recevoir. —Corps-de-garde : *le poste de la mairie.*— *Poste d'honneur*, celui qui est établi à la porte d'un personnage auguste ou éminent, pour lui rendre *honneur*. — *Poste d'honneur*, en t. de guerre, le *poste* le plus périlleux.—*Poste jaloux*, *poste* fort exposé, et où des troupes peuvent être facilement enlevées. — *Être à poste fixe*, être fixé, être sédentaire dans un lieu.—*Être à son poste*, où le devoir appelle.— Charge, emploi, place dans l'administration des affaires civiles : *occuper un poste élevé dans l'administration, ou ailleurs.*—En archit., ornement de sculpture de peu de relief, en forme d'enroulement répété, qu'on décore quelquefois de feuilles, de fleurons, de rosettes.

***POSTE**, subst. fém. (*pocete*), relais établis pour servir diligemment des courses et des voyages.— *Courir la poste*, voyager avec des chevaux de *poste*. — Fig. et fam. : *faire tout en poste* ou *en courant la poste*, à la hâte.—Maison où sont ces relais.—Distance qu'il y a d'une de ces maisons à l'autre. — *Poste royale*, celle qui se paie double à l'entrée et à la sortie des villes où la cour a des résidences. — Exercice qu'on fait en courant la *poste* à cheval.—*Courrier de la poste*, celui qui porte les lettres.— Bureau où on les envoie et où elles sont distribuées. — *Grande poste*, celle qui reçoit les dépêches pour les départements et l'étranger. — *Petite poste*, petit bureau particulier, et dépendant de la *grande-poste*, qui ne dessert que la ville et la banlieue. —*Poste restante*, bureau auquel une lettre est adressée, et où elle doit rester jusqu'à ce que la personne désignée sur l'adresse vienne la réclamer elle-même, ou par fondé de pouvoir.— *Malle-poste*, voy. MALLE. — *Postes*, t. d'archit. Voy. ce mot. — Petite balle de plomb dont on charge un fusil, un pistolet.—*A poste*, loc. adv., à certains termes différents : *acheter, prendre un bijou à poste.* — *A sa poste*, à sa disposition : *mettre, avoir des gens à sa poste.* Nous n'insérons ces deux dernières locutions que parce que nous les lisons dans le *Dictionnaire de l'Académie*; bien certainement elles ne sont plus en usage.

POSTÉ, E, part. pass. de *poster*, et adj.—*Être bien posté*, avoir un bon emploi, une place durable. — *Le voilà bien posté...* dans un fâcheux embarras.

POSTELS, subst. mas. plur. (*pocetèle*), dans les fabriques de draps, chardons les plus forts après ceux qui n'ont pas encore servi.

POSTER, v. act. (*poceté*), placer dans un *poste* : *poster des troupes.* On *poste*, dit *Girard*, pour observer ou pour défendre; on *aposte* pour faire un mauvais coup : *la troupe est postée*

l'assassin est aposté.—Fam. : 1° placer en quelque endroit ; 2° mettre dans un emploi. — se POSTER, v. pron.

POSTÈRE, subst. mas. (*pocetère*), t. badin qui signifiait *le derrière : il étalait son postère.* On dit même encore : le *postérieur*. Nous lisons dans Scarron :

> Et lors, la crainte d'être pris
> Lui faisant montrer les *postères*,
> Il s'enfuit suivi de ses frères.
> *Typhon*, ch. v, édit. 1654.

POSTÉRIEUR, subst. mas. (*pocetéri-eur*), le derrière ; les fesses. Voy. POSTÈRE.

POSTÉRIEUR, E, adj. (*pocetéri-eure*) (en lat. *posterior*), qui est après, dans l'ordre des temps. — Qui est derrière : *la partie postérieure de la tête.*

POSTÉRIEUREMENT, adv. de temps (*pocetéri-eureman*), après.

à POSTERIORI, adv. (*àpocetéri-ôri*) (du lat. *posterior*, postérieur), d'après la conséquence, les suites : *raisonnement à posteriori*. Voy. A PRIORI.

POSTÉRIORITÉ, subst. fém. (*pocetéri-orité*) (en lat. *posterioritas*), état, rang, ordre d'une chose *postérieure* à une autre : *postériorité de date, de temps, d'hypothèque.*

POSTÉRITÉ, subst. fém. (*pocetérité*) (en lat. *posteritas*), en parlant des particuliers, suite de ceux qui viennent d'une même origine ; descendants : *la postérité d'Adam, d'Abraham.* — En parlant en général, tous ceux qui viendront après ceux qui vivent : *transmettre son nom à la postérité.*

POSTÉROMANE, subst. et adj. (*pocetéromane*), celui ou celle qui a la manie de transmettre son nom à la postérité. Inusité.

POSTÉROMANIE, subst. fém. (*pocetéromani*), manie de transmettre son nom à la postérité. Inusité.

POSTES, subst. fém. plur. (*pocete*), t. d'archit., ornements qui consistent dans des enroulements qui courent sur des plinthes.

POST-FACE (l'*Académie* écrit *postface* sans trait d'union), subst. fém. (*poceteface*) (du lat. *post*, après, et *facies*, face), avertissement qui se met à la fin d'un livre.—Épilogue.—Au plur., des *post-faces ;* comme on écrit au plur. avec un *s* des *préfaces.*

POSTHITE, subst. fém. (*pocetite*) (du grec ποσθη, prépuce), t. de médec., inflammation du prépuce ; elle est quelquefois fort douloureuse.

*POSTHUME, adj. des deux genres (*pocetume*) (en lat. *posthumus*, de *post*, après, et *humus*, terre), qui est né après la mort de son père : *enfant posthume.* — On dit aussi subst. : *un, une posthume.* — Fig., qui a paru après la mort de l'auteur : *ouvrage posthume.*

POSTICHE, adj. des deux genres (*poceliche*) (en lat. *posticus*, fait de *post*, après), qui est fait et ajouté après coup : *les ornements de ce portrait sont postiches.*—Par extension, qui est ajouté et ne convient point : *cet épisode est postiche.* — Faux : *cheveux postiches ; dents postiches.*—Qui tient la place d'un autre : *caporal postiche*, celui qui n'est pas *caporal*, et qui en exerce momentanément les fonctions.

POSTILLE, subst. fém. (*poceti-ie*) (en latin *postilla*, ou mieux *postillata*), vieux mot, hors d'usage, qui s'est dit des notes marginales ; c'est de là qu'a été formé notre mot plus moderne *apostille.*

*POSTILLON, subst. mas. (*poceti-ion*), homme qui fait le service de la *poste*, qui conduit ceux qui courent la *poste.*—Par extension, valet qui monte sur un des chevaux de devant d'un attelage à six chevaux.— Celui qui mène une chaise de *poste.* — Celui qui porte en *poste* les lettres d'un particulier.—Au trictrac, au piquet, points que le joueur fait au-delà de la moitié du nombre convenu pour gagner la partie : *avoir un, deux postillons.*

POSTIQUERIE, subst. fém. (*pocetikeri*), malice d'enfant. (*Boiste.*) Hors d'usage.

*POSTLIMINIE, subst. fém. (*pocetelimini*) (en lat. *postliminium*, formé des mots *post* et *limen*, par delà les *limites*), rétablissement de la situation dans laquelle on se trouvait avant la guerre. (*Boiste.*) Inusité.

POSTPOSÉ, E, part. pass. de *postposer.*

POSTPOSER, v. act. (*pocetepôzé*) (du lat. *post*, après, et *ponere*, poser), mettre après, placer à la suite.—SE POSTPOSER, v. pron. Presque inusité.

POSTPOSITIF, adj. mas., au fém. POSTPOSITIVE (*pocetepôzitife, tive*), qui sert à être mis après un mot, ou à la fin d'un mot.

*POSTPOSITION, subst. fém. (*pocetepôzicion*) (du lat. *post*, après, et *positio*, position), se dit, en médec., lorsque le paroxysme d'une fièvre intermittente revient plus tard qu'on ne l'attendait : *postposition du paroxysme.* Il est opposé à *anticipation.* — Évolution militaire des anciens Grecs, qui renvoyait l'infanterie légère à la queue de la phalange.

POSTRÈME, adj. des deux genres (*pocetrème*) (en lat. *postremus*), le dernier. (*Boiste.*) Inusité.

POSTRIDIANIEN ou POSTRIDUANIEN, adj. et subst. mas. (*pocetridi-anien, pocetriduanien*), t. d'antiq., qui s'est dit des lendemains des calendes, des ides et des nones de chaque mois.

POSTSCENIUM (et non pas POSTSCÉNIUM, ce mot étant purement latin), subst. mas. (*pocetecéniome*) (du lat. *post*, après, derrière, et *scena*, la scène), la partie la plus retirée du théâtre des anciens où l'on faisait ce qui décemment ne pouvait se faire devant les spectateurs.—Au plur., des *postscenium.*

POST-SCRIPTUM, sub. mas. (*pocetecekripetome*) (des deux mots latins *post*, après, et *scriptum*, écrit), il se dit de ce qu'on ajoute à une lettre après la signature, à un mémoire après l'avoir écrit. — On écrit aussi en abrégé *P. S.* — Au plur., des *post-scriptum.*

POSTULANT, E, subst. mas. (*pocetulan, lante*) (en lat. *postulans*, part. prés. de *postulare*, demander), celui qui demande, qui recherche avec instance. En ce sens il ne se dit guère qu'au plur. : *il y avait bien des postulants pour cette charge.*— Anciennement on appelait *postulant, postulante*, celui, celle qui demandait à entrer au couvent.

POSTULANT, E, adj. (*pocetulan, lante*), qui *postule ;* qui sollicite quelque chose. — On appelait *avocat postulant*, celui qui avait la faculté d'exercer, autrefois, les fonctions de *procureur.*

*POSTULAT, subst. mas. (*pocetula*), action de *postuler.*—Demande, réquisitoire.—Demande pour une canonisation.— Demande que fait un géomètre, d'un premier principe, après l'admission duquel il établit une démonstration, etc.

POSTULATEUR, subst. mas. (*pocetulateur*) (en lat. *postulator*), anciennement, celui qui était chargé de poursuivre le procès d'une canonisation.

*POSTULATION, subst. fém. (*pocetulâcion*) (en lat. *postulatio*), action de *postuler* au palais, action d'occuper pour une partie au tribunal.— Dans les chapitres d'Allemagne, élection d'un sujet déjà pourvu d'un bénéfice incompatible, et en faveur duquel on supplie le pape de lever cet empêchement.

*POSTULÉ, E, part. pass. de *postuler.*

POSTULER, v. act. (*pocetulé*) (en lat. *postulare*), demander avec instance : *postuler un emploi, une place dans une maison religieuse*, etc. — Au palais, occuper pour une partie ; faire toutes les procédures dans une affaire. En ce sens, il est neutre : *cet avoué postule pour un tel.* — SE POSTULER, v. pron.

POSTURE, subst. fém. (*poceture*) (en latin *positura*, position, situation), situation, état dans lequel se tient le corps ; manière avec laquelle il se pose : *posture commode, indécente, respectueuse*, etc.—Fig., état dans lequel est quelqu'un par rapport à sa fortune : *être en bonne, en mauvaise posture auprès du ministre*, etc.— Fam. : *se mettre en posture* (en disposition) *de faire une chose.* — *Danse de postures*, dans laquelle les danseurs affectent certaines *postures* étranges.—POSTURE, ATTITUDE. (*Syn.*) La *posture* est une manière de poser le corps, plus ou moins éloignée de son habitude ordinaire ; l'*attitude* est une manière de tenir le corps, plus ou moins convenable à la circonstance présente. La *posture* même la plus commode n'est jamais sans gêne, et on en change ; l'*attitude* même la moins ordinaire est dans la nature ou la convenance des choses, et l'on s'y maintient, sinon l'*attitude* devient *posture.* La *posture* de suppliant est une *attitude* fort contrainte. La *posture* marque la position, et la position est mobile ; l'*attitude* marque la contenance, et la contenance est ferme. Une personne souffrante ne fait que changer de *posture ;* l'homme constant gardera long-temps la même *attitude.* — On prend des *postures* et des *attitudes ;* on fait des *postures* et non des *attitudes.* Il y a de la recherche et du mouvement dans les *postures ;* les *attitudes* sont des manières d'être données. — La *posture* est singulière ; elle a toujours quelque chose qui, sortant de la nature ou de l'état ordinaire du corps, se fait remarquer. L'*attitude* est pittoresque ; elle est l'expression naturelle du caractère, de la passion, de l'état actuel de l'âme.— Les positions forcées, bizarres, celles de la caricature ou de la charge, s'appelleront des *postures ;* les formes nobles, agréables du maintien et de la contenance, s'appelleront des *attitudes.* — Les *postures* sont au corps ce que les grimaces sont au visage ; les *attitudes* sont au corps ce que l'air est à la figure. — Les baladins font des *postures* ridicules, pour exciter le rire ; les acteurs prennent des *attitudes*, pour représenter leurs personnages.—Celui qui, pour marcher, prend l'*attitude* d'un danseur, se met dans une *posture* ridicule ; l'*attitude* naturelle, convenable et belle dans la danse, n'est, hors de là, qu'une *posture* affectée, outrée et risible. — Les grotesques de *Callot* s'appellent *postures*, comme les indécences de l'*Arétin ;* les figures naturelles ont, dans les tableaux, les *attitudes* convenables à l'action représentée. — *Posture* est le terme vulgaire ; *attitude* est un terme d'art, employé par le peintre, le sculpteur, le danseur, etc. — La *posture* embrasse le corps entier ; l'*attitude* n'est quelquefois que de certaine partie, telle que la tête.

*POSTVERTA, subst. propre fém. (*pocetevèrta*), myth., divinité qui présidait aux accouchements laborieux.

POSTVORTA, subst. propre fém. (*pocetevòrta*), myth., divinité ancienne qui présidait aux événements futurs. La même que la précédente.

POSYDON, subst. mas. (*pozidon*), t. d'hist. nat., genre de crustacés de l'ordre des décapodes.

*POT, subst. mas. (*pô*) (suivant *Du Cange*, du latin *potus*, employé, dans la basse latinité, avec la même acception, et qui signifie boisson. C'est une métonymie, par laquelle on a pris le contenant pour le contenu), sorte de vase de terre ou de métal, destiné à contenir quelque liqueur, etc. — Mesure des liquides contenant deux pintes. — La liqueur qui y est contenue : *un pot de vin, de cidre, de bière.* — Pris absolument, le vase où l'on met bouillir la viande : *mettre le pot au feu*, la viande même à mettre en *pot au feu.* — *La fortune du pot*, l'ordinaire de la famille.—*Croûte au pot*, que l'on fait tremper dans le *pot.*—*Pot à fleurs*, propre à mettre des fleurs.—*Pot de fleurs*, où il y a des fleurs.— Il y a la même différence entre *pot à confitures* et *pot de confitures.* — *Pot à l'eau* (et non pas *pot à eau*), *pot* destiné à mettre de l'eau.—*Pot d'eau*, 1° ce que contient un *pot à l'eau ;* 2° mesure d'un *pot d'eau.* — *Pot de chambre*, ustensile de garde-robe pour le besoin d'uriner ; sorte de cabriolet public des environs de Paris. — *Pot de vin*, ce qui se donne par manière de présent au-delà du prix arrêté pour un marché. — *Sœur du pot*, qui sert les malades. — Avance que les propriétaires des bâtiments qui vont à la pêche de la morue font à l'équipage, pour lui servir de salaire pendant le voyage.— *Pot-à-feu*, *pot* de fer rempli d'artifices dont on se sert à la guerre. — Pièce de feu d'artifice en forme de *pot.* — *Pot-pourri*, diverses sortes de viandes, légumes, fleurs et herbes odoriférantes, mêlées ensemble avec du clou de girofle, du sel et du vinaigre. — Fig. et fam., ouvrage d'esprit composé de plusieurs choses assemblées sans ordre et sans choix : *faire un pot-pourri*, confondre tellement les choses et les circonstances qu'on n'y comprenne rien. — Récit ou chanson sur une suite d'airs différents. — Discours rempli de confusion. — Sachet ou vase plein de fleurs et d'herbes aromatiques. — Prov. : *découvrir le pot aux roses*, les sottises ou les intrigues secrètes. — *Être ensemble à pot et à rôt*, vivre ensemble très-familièrement.—*C'est le pot de terre contre le pot de fer*, on ne pourra jamais lutter contre, l'un est trop puissant et l'autre trop faible.—*On fait de bonne soupe dans un vieux pot*, les vieilles choses ne sont pas toujours mauvaises. — *Sourd comme un pot*, très-sourd ou fort bête. —*Donner dans le pot au noir*, dans le piège. — *Tourner autour du pot*, user de circonlocutions. — *Il en paiera les pots cassés*, les frais, le dommage, etc. ; il aura à s'en repentir.

POT, adj. mas. (*po*), se dit de divers papiers de la petite sorte.

POTABLE, adj. des deux genres (*potable*) (en latin *potabilis*, fait de *potare*, boire), qu'on peut boire. — *Or potable*, or rendu liquide et qu'on pourrait boire ; c'est une des chimères de l'alchimie.

POTAGE, subst. mas. (*potaje*) (fait de *potare* boire), bouillon dans lequel on trempe des tranches de pain — Fig. et pop. : *pour tout potage*, pour toute chose.

***POTAGER**, subst. mas. (*potajé*), sorte de fourneau pratiqué dans une cuisine pour y dresser les *potages*, y faire les ragoûts, etc. — Pot de terre ou d'étain, dans lequel on porte à certains ouvriers le *potage*, en quoi consiste principalement leur diné. — Jardin où l'on cultive toute sorte d'herbages, de légumes et de fruits.

POTAGER, adj. mas., au fém. **POTAGÈRE** (*potajé, jère*) : *jardin potager; herbes potagères*, dont on se sert pour le *potage*, et généralement toutes celles que l'on cultive pour l'usage de la cuisine.

POTAGÈRE, adj. fém. Voy. POTAGER.

POTALIE, subst. fém. (*potali*), t. de bot., plante à tige ligneuse, de la famille des gentianées.

POTAMANTE, subst. fém. (*potamante*), t. de bot., sorte de plante.

POTAMÉJE, subst. mas. (*potaméje*), t. de bot., arbuste voisin des lauriers.

POTAMIDE, subst. fém. (*potamide*), t. d'hist. nat., genre de coquilles.—Au plur., myth., nymphes des fleuves et des fontaines.

POTAMOGÉTON, subst. mas. (*potamojéton*) (du grec ποταμος, fleuve, et γειτων, voisin), t. de bot., plante aquatique.

POTAMOGRAPHE, subst. mas. (*potamoguerafe*), celui qui décrit les fleuves; qui fait des discours, des ouvrages sur les fleuves et les rivières. Voy. POTAMOGRAPHIE.

POTAMOGRAPHIE, subst. fém. (*potamoguerafi*) (du grec ποταμος, fleuve, et γραφειν, décrire), description, histoire naturelle des fleuves et des rivières.

POTAMOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*potamoguerafike*), qui tient, qui a rapport à la *potamographie*.

POTAMOGRAPHIQUEMENT, adv. (*potamoguerafikeman*), d'une manière *potamographique*; par la *potamographie*; en *potamographie : décrire potamographiquement*.

POTAMOLOGIE, subst. fém. (*potamoloji*). Voy. POTAMOGRAPHIE.

POTAMOLOGIQUE, adj. des deux genres (*potamolojike*). Voy. POTAMOGRAPHIQUE.

POTAMOPHILE, adj. des deux genres (*potamofile*) (du grec ποταμος, fleuve, et φιλος, ami), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères. — T. de bot., genre de plantes de la famille des graminées.

POTAMOT, subst. mas. (*potamô*), t. de bot., plante, genre de fluviales.

***POTASSANE**, subst. fém. (*potaçane*), dans la nouvelle chimie, muriate de *potasse*.

POTASSE, subst. fém. (*potace*) (de l'allemand *potasche*, cendre de pot; parce qu'on a longtemps fait brûler dans un pot la plante dont on tire le sel), sel alcali plus ou moins fixe, tiré des cendres produites par la combustion de différents végétaux brûlés en tas et à l'air libre.

POTASSÉ, E, adj. (*potacé*), où il entre de la *potasse*.

POTASSIUM, subst. mas (*potaciome*), t. de chim., substance qui est la base de la *potasse*.

POT-AU-FEU, subst. mas. (*potôfeu*). Voy. POT. — Au plur., des *pots-au-feu*.

POT-DE-CHAMBRE, subst. mas. (*podechanbre*.) Voy. POT. — Au plur., des *pots-de-chambre*.

POT-DE-VIN, subst. mas. (*podevein*). Voy. POT. — Au plur., des *pots-de-vin*.

POTATION, subst. fém. (*potâcion*) (en latin *potatio*), action de boire. (*Boiste*.) Vieux.

POTE, adj. fém. (*pote*) : *main pote*, main grosse et enflée. Fam. — Subst. fém., dans certains départements, *pot* de terre à anse, et qui sert aux femmes pour se chauffer.

POTÉ, subst. mas. (*poté*), titre d'honneur qu'on accordait autrefois au possesseur d'une terre. Tout-à-fait hors d'usage.

***POTEAU**, subst. mas. (*potô*) (du latin *postis*, poteau, jambage de porte, dont on a fait dans la basse latinité *postellum*), pièce de bois dont on fait des cloisons et autres pareils ouvrages. — Pièce de bois posée en terre pour divers usages : *poteau pour marquer les chemins : attacher un criminel à un poteau*. — *Poteau cornier, poteau de décharge*.—Au plur., de grosses jambes.

POTEAU-D'HUISSERIE, subst. mas. (*potôduiceri*), t. de charpentier, *poteau* qui forme le côté d'une porte ou d'une fenêtre, pour soutenir le linteau.

POTÉE, subst. fém. (*poté*), ce qui est contenu dans un *pot : une potée d'eau*, etc. — Il se dit de diverses préparations dont se servent les chimistes, les fondeurs, ceux qui polissent les glaces, etc. : *potée d'émeri*, etc. — *Potée d'étain*, oxyde d'étain fondu avec du verre, et devenu très-dur par ce mélange.— Composition d'argile qui sert à former le moule des fondeurs : *moule de potée*.—Prov. : *éveillé comme une potée de souris*, se dit d'un enfant fort gai et remuant.

***POTELÉ, E**, adj. (*potelé*), gras et plein : *enfant gras et potelé*.

***POTELET**, subst. mas. (*potelè*), petit *poteau* qui soutient l'appui d'un escalier.

POTELEUR, subst. mas. (*poteleur*), t. de finance qui se disait autrefois des marchands qui vendaient les boissons dans des *pots* ou *pintes*, sans tenir positivement un cabaret.

POTELOT, subst. mas. (*potelô*), t. d'hist. nat., mine de plomb; molybdène. — Sorte de pierre minérale.

***POTENCE**, subst. fém. (*potance*), trois pièces de charpente en forme de triangle qui servent à supporter. — Gibet. Voy. ce mot.— Ce supplice même.— Béquille, bâton d'appui. (Suivant *Ménage*, du lat. *potentia*, puissance, pouvoir, employé par les écrivains de la basse latinité dans la signification de *potence* ou béquille; parce que celle-ci donne aux *impotents* le pouvoir de marcher.) —Instrument pour déterminer la hauteur des chevaux. Il est formé de deux règles, dont une coule en équerre le long de l'autre. —T. de jeu de bague : la pièce de bois qui reçoit la bague : *brider la potence*, manquer son coup, toucher le bois, au lieu d'entrer sa bague.— Étai ou poteau qu'on met sous une poutre pour soutenir un plancher. — Dans l'imprimerie, partie de la presse qui soutient le berceau.—Dans la trompette, chacun des deux endroits par où la trompette se recourbe pour lier les branches.—*Table en potence*, longue, et vers le bout de laquelle il y en a une autre qui la traverse.—*Armée rangée en potence*, dont les ailes forment un angle.

POTENCÉ, E, adj. (*potancé*), t. de blason : *croix potencée*, qui a une traverse à chaque bout.

POTENCEAUX, subst. mas. plur. (*potançô*), partie du métier des passementiers qui sert à porter les ensubles sur lesquelles sont roulées les soies de la chaîne.

POTENTAT, subst. mas. (*potanta*), celui qui a la puissance souveraine dans un grand état. Style soutenu.—*Trancher du potentat* se dit de celui qui affecte un air d'importance qui ne saurait lui convenir.

***POTENTIEL**, adj. mas., au fém. **POTENTIELLE** (*potancièle*) (du latin *potentia*, puissance; *qui a la puissance d'agir*), t. de médec., *cautère potentiel*, celui qui, sans agir actuellement par une qualité manifeste, produit son effet par une vertu caustique.

POTENTIELLE, adj. fém. Voy. POTENTIEL.

POTENTIELLEMENT, adv. (*potancièleman*), d'une manière *potentielle*.

***POTENTILLE**, subst. fém. (*potenti-ie*), t. de bot., plante appelée ainsi à cause de ses grandes et puissantes vertus.

POTERAL, subst. mas. (*poterale*), hameçon sans appât que l'on a attaché à un leurre de plomb.

***POTERIE**, subst. fém. (*poteri*), marchandise de *pots* et de vaisselle de terre, de grès. — Lieu où l'on fait les *pots* de terre. — Art du *potier*.

POTERNE, subst. fém. (*potèrene*) (suivant *Du Cange*, du latin barbare *posterna*, employé avec la même signification dans la basse latinité, fait de *post*, dans le sens de derrière; *porte de derrière*), porte secrète et cachée dans une fortification.

POTESTAS, subst. propre fém. (*potècetâce*), myth., la Puissance, divinité des anciens; on la fait fille du Styx et de Pallas.

POTESTATIF, adj. mas., au fém. **POTESTATIVE** (*potècetatif, tive*) : *condition potestative*, qui dépend des parties contractantes.

POTEYER, v. act. (*potéié*). V. POTOYER.

***POTHOS**, subst. mas. (*potôce*), t. de bot., genre de plantes de la famille des aroïdes. — Subst. propre mas. (du grec ποθος, désir), myth., nom d'une divinité que les Samothraces adoraient.

***POTIER**, subst. mas., **POTIÈRE**, subst. fém. (*potié, tière*), marchand qui vend et fait de la *poterie* de terre. — *Potier d'étain*, qui vend et fait de la *poterie*, des ouvrages d'étain.

POTILLES, subst. fém. plur. (*poti-ie*), t. de forges, morceaux de bois sur lesquels glissent les vannes.

***POTIN**, subst. mas. (*potein*), métal factice composé de l'excrément du cuivre jaune, et de quelque mélange de plomb, d'étain et de calamine.

POTINA, subst. propre fém. (*potina*), myth. rom. Divinité qui présidait à la boisson des enfants.

POTINE, subst. fém. (*potine*), dans quelques départements, la même chose que *pote*. Voyez ce mot.

POTINÉE, subst. fém. (*potiné*), nom qu'on donne à une petite sardine de Provence.

POTINS, subst. mas. plur. (*potein*), t. de distillateur, marmites ou cucurbites en fer dont on se sert pour la distillation des eaux-fortes.

POTINIÈRES, subst. fém. plur. (*potinière*), t. de pêche, manches qui servent à prendre de petites sardines dans la Provence. — Mailles serrées de ces manches.

POTION, subst. fém. (*pôcion*) (en latin *potio*, fait de *potare*, boire), tout remède liquide qu'on prend par la bouche.

POTIRAMON, subst. mas. (*potiramon*), t. de bot., variété de courge, qui ne diffère du potiron que par sa forme longue.

***POTIRON**, subst. mas. (*potiron*), sorte de citrouille toute ronde. Voy. COURGE. — Champignon très-gros. — Prov., on dit d'un enfant qui profite bien, qu'*il vient comme un potiron*; qu'*il est gros et gras comme un potiron*.

POTITIENS, subst. propre mas. plur. (*poticiein*), t. d'antiq., prêtres d'Hercule, descendants de *Potitius*, qui avaient seuls le droit de manger les entrailles des victimes que l'on immolait.

***POTNIADE**, subst. fém. (*poteni-ade*) (ce nom vient sans doute de *Potnia*, ville de Béotie, en Grèce, près de laquelle était une fontaine dont l'eau mettait les chevaux en fureur, dès qu'ils en avaient bu), myth., surnom des bacchantes. — Déesses qui passaient pour exciter à la fureur. — T. d'antiq., cavales qui mirent en pièces le roi Glaucus.

POTOGRAPHIE, subst. fém. (*potoguerafi*). Voy. POTOLOGIE.

POTOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*potoguerafike*). Voy. POTOLOGIQUE.

POTOLOGIE, subst. fém. (*potoloji*) (du grec ποτος, boisson, et λογος, discours), traité sur les boissons; connaissance des boissons, des liquides, des breuvages, etc.

POTOLOGIQUE, adj. des deux genres (*potolojike*), qui a rapport, qui est relatif à la *potologie*.

POTOROO, subst. mas. (*potoro-ô*), t. d'hist. nat., genre de mammifères peu commun.

POTOSE, subst. propre mas. (*potoze*), montagne d'Amérique qui a des mines d'or. — Fig., richesses abondantes.

POT-POURRI, subst. mas. (*pôpouri*). Voyez POT. — Au plur., des *pots-pourris*.

POTOYÉ, E, part. pass. de *potoyer*.

POTOYER, v. act. (*potoè-ié*), chez les potiers d'étain, c'est appliquer sur les moules, avec un pinceau, de la ponce en poudre délayée dans du blanc d'œuf. On dit bien souvent POTÉYER. — *se* POTOYER, v. pron.

POTREAU, subst. mas. (*potrô*), petite poutre sur les grands vides des tours.

POTRON-MINET, subst. mas. (*potron-minè*), t. pop. qui n'est guère usité que dans la locution : *dès potron-minet*, qui signifie, dès le point du jour, de très-bonne heure. Beaucoup de personnes disent même *pétro-minet* ; mais comme nous n'avons trouvé nulle part l'étymologie de cette locution, nous ne l'insérons que d'après l'autorité de l'*Académie*, qui dit même encore *potron-jaquet*.

POTTIE, subst. fém. (*poteti*), t. de bot., genre de plantes de la famille des mousses.

POTURON, subst. mas. (*poturon*). V. POTIRON.

***POTSDAM**, subst. mas., ville de Prusse.

***POU**, subst. mas. (*pou*) (en latin *pediculus*), sorte de vermine, d'insecte ovipare, qui s'attache ordinairement aux cheveux et à la tête des enfants et des gens malpropres. C'est un aptère de la famille des *parasites*. Fig. : *pou affamé*, gueux avide de gain.—*Laid comme un pou*, fort laid.—Prov.: *il écorcherait un pou pour en avoir la peau*, il est extrêmement ladre et avare.— *Chercher des poux à quelqu'un*, lui chercher querelle. — *Poux de bois*, genre d'insectes névroptères, qui détruisent les vieux meubles, les paniers

d'osier, etc. — *Pou de mer*, espèce de coquille univalve, du genre des porcelaines.—*Pou-de-soie*, étoffe de soie forte et bien garnie, dont le grain tient le milieu entre celui du gros-de-Naples et celui du gros-de-Tours.— Au plur. des *poux*.

POUACRE, adj. et subst. des deux genres (*pouâkre*), salope, vilain.—T. d'hist. nat., subst. mas., butor tacheté, espèce de héron.

POUACRERIE, subst. fém. (*pou-âkreri*), vilenie, lésinerie. Pop. et peu usité.

POUAH! (*poud*), interjection qui exprime le dégoût.

POUANCÉ, subst. propre mas. (*pou-ancé*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Segré, dép. de Maine-et-Loire.

POUC, subst. mas. (*pouke*), t. d'hist. nat., espèce de rat du Nord.

POUCE, subst. mas. (*pouce*) (en lat. *pollex*, de *pollere*, pouvoir beaucoup, parce que le *pouce* a le plus de force des cinq doigts de la main), le plus gros des doigts de la main. Pour le pied, on dit orteil.—Mesure qui est de douze lignes, et la douzième partie d'un pied.—T. d'hydraul. : *pouce d'eau*, la quantité d'eau qui sort en une minute de temps, horizontalement et d'une vitesse égale, par une ouverture circulaire d'un *pouce* de diamètre.—Prov. : *serrer les pouces à quelqu'un*, lui faire quelque violence pour lui faire avouer ce qu'on veut savoir. — *Mettre les pouces*, céder. — *Il s'en mordra les pouces*, il s'en repentira. — *Jouer du pouce*, compter de l'argent. —*Y mettre les quatre doigts et le pouce*, manger malproprement; faire une chose sans délicatesse, sans ménagement.—*Aimer mieux baiser son pouce que de faire une chose*, aimer mieux rien du tout que ce qu'on vous offre.— *Donnez-lui un pouce, il en prendra long comme le bras*, il abusera de la liberté qu'on lui donne.—*Manger sur le pouce*, sans s'asseoir à table et couvert mis.—*N'avoir pas un pouce de terre*, aucune propriété en bien-fonds.

POUCE-DE-ROI, subst. mas. (*poucederoê*), sorte de blonde dont le grand toilé représente un éventail ouvert, et est fendu par le milieu à sa base.—Au plur., des *pouces-de-roi*.

POUCE-PIED, subst. mas. (*poucepié*), t. d'hist. nat., genre de coquilles de la classe des anatifes. Voy. POUSSE-PIEDS.

POUCETTES, subst. fém. plur. (*poucète*), corde ou ferrement qui lie les pouces. — Chaînette qui ferme à clef.

POUCHE, subst. fém. (*pouche*), t. de pêche, filet dont la forme est triangulaire, pour les morues.

POUCHO, subst. mas. (*pouchô*), sorte de manteau léger que les Chiliens mettent sur leurs épaules en manière de scapulaire.

***POUCIER**, subst. mas. (*poucié*), ce qui couvre le *pouce* de quelques ouvriers lorsqu'ils travaillent.—Petit morceau de fer plat ou cylindrique, sur lequel on met le *pouce* quand on veut ouvrir un loquet.

POUD, subst. mas. (*poude*), poids russe qui équivaut à peu près à seize de nos kilogrammes.

POUDARIS, subst. propre fém. plur. (*poudari*), myth., divinités indiennes que l'on croit protéger les villes.

POU-DE-SOIE, subst. mas. (*poudeçod*). Voy. POU. L'*Académie* écrit aussi POUT-DE-SOIE.

***POUDING**, subst. mas. (*poudinegue*), ragoût anglais, composé de mie de pain, de moelle de bœuf, de raisin de Corinthe, etc. Les Anglais écrivent *pudding*.

POUDINGUE, subst. mas. (*poudeingue*), t. de minér., mélange de petits cailloux arrondis de différentes couleurs, et réunis ensemble par un gluten souvent aussi dur que les cailloux mêmes.—T. d'hist. nat., sorte de coquille du genre des cônes.—Nom d'une espèce de spare.

***POUDRE**, subst. fém. (*poudre*) (en lat. *pulvis*, g. *pulveris*), poussière. En ce sens, il est plus usité en vers et dans le haut style que dans le style ordinaire.—Composition médicinale desséchée et broyée. — Ce qu'on met sur l'écriture pour la sécher. — Amydon pulvérisé pour dégraisser les cheveux. — *Un œil de poudre*, une teinte légère de poudre sur les cheveux. — Composition de soufre et de salpêtre mêlés avec du charbon, dont on charge les armes à feu. — *Poudre à giboyer*, à gibier. — *Poudre à tirer*, dont on se sert pour la chasse et le tir.—*Poudre de mine*; *poudre* commune dont on se sert pour charger les mines.—*Poudre de plomb*, petit plomb de forme ronde.—*Poudre d'or*, mica de couleur jaune, mêlé avec le sable. Lorsqu'il est de couleur blanche, on l'appelle *poudre d'argent*. — *Poudre fulminante*, composition de salpêtre, de sel de tartre et de soufre, dont une petite quantité, mise dans une cuiller de fer sur un feu médiocre, fait une détonnation violente.—*Poudre impalpable*, *poudre* extrêmement fine. — *Poudre de diamants*, de diamants broyés. On le dit même, par extension, de diamants si petits qu'à peine on peut les mettre en œuvre. — *Poudre de perlinpinpin*, *poudre* que vendent les charlatans, avec laquelle ils prétendent guérir tous les maux. — *Poudre de projection*, les alchimistes prétendaient convertir tout en or en l'employant. — *Poudre anti-charbonneuse et végétative*, sorte d'engrais qui augmente la récolte d'un quart, et la préserve du *charbon*, de l'ergot, etc.— Fig. : *jeter de la poudre aux yeux*, imposer, éblouir par ses discours et par ses manières. — *Mettre*, *réduire en poudre une ville*, *un château*, les ruiner, les abattre, les détruire. — Fig.: *mettre en poudre un raisonnement*, le réfuter de manière à n'en rien laisser subsister. — *Prendre la poudre d'escampette*, s'enfuir, s'évader.— *Le feu prend aux poudres*, se dit fig. d'une personne qui s'échauffe, qui s'enflamme, ou qui se met tout-à-coup en colère.—*Mettre le feu aux poudres*, exciter la haine; semer la dissension.—*Vif comme la poudre*, excessivement vif. —Fig. et poét. : *faire mordre la poudre à ses ennemis*, les tuer dans un combat. — Prov. : *tirer sa poudre aux moineaux*, prendre beaucoup de peine pour une chose qui ne le mérite pas.—*Il n'a pas inventé la poudre*, il n'a pas grand mérite. — POUDRE, POUSSIÈRE. (*Syn.*) La *poudre* est la terre desséchée, divisée et réduite en petites molécules; la *poussière* est la *poudre* la plus fine, que le moindre vent enlève, qui s'envole, se dissipe, s'attache aux corps qu'elle rencontre. Lorsque la terre est si desséchée qu'elle se met en *poudre*, il s'élève dans les chemins beaucoup de *poussière*, et les voyageurs en sont couverts. Si vous réduisez un corps en *poudre*, il s'en élève une *poussière* incommode et souvent dangereuse. —On appelle *poudre* différentes sortes de compositions ou de substances broyées, pulvérisées, réduites en petits grains, en petites parcelles, et semblables à la *poudre*. Ainsi l'on dit : *poudres de senteurs*, *poudres officinales*, *poudre à canon*, *poudre à poudrer*, etc. On appelle *poussière*, tout ce qu'il y a de subtil et de plus fin, comme cette matière qui s'élève sur les étamines des fleurs pour les féconder, ces atomes que nous ne voyons voler dans l'air qu'à travers les rayons du soleil.—Au fig., on dit : *jeter de la poudre* et *jeter de la poussière aux yeux*. On jette de la *poudre* aux yeux, lorsqu'il s'agit d'éblouir, d'imposer, de donner le change; on jette de la *poussière* aux yeux, lorsqu'il s'agit d'aveugler, d'abuser, d'ôter la faculté de voir. La *poudre* offusque les yeux; la *poussière* y pénètre. Le faste jette de la *poudre* aux yeux du peuple, le prestige y jette de la *poussière*.

POUDRÉ, E, part. pass. de *poudrer*.— *Poudré à blanc*, tout *poudré*.

POUDRER, v. act. (*poudré*), couvrir les cheveux de *poudre*. — Neut., se dit des étoffes teintes en noir, desquelles il s'élève une *poudre* très-fine, lorsqu'elles n'ont pas été suffisamment lavées. — En t. de chasse, *un lièvre poudre*, lorsqu'en fuyant il fait voler la poussière, ce qui recouvre ses voies ou en diminue le sentiment.—SE POUDRER, v. pron.

POUDRERIE, subst. fém. (*poudreri*), art de fabriquer la *poudre* à tirer.—Lieu, établissement dans lequel se fabrique la *poudre* à tirer. Voyez POUDRIÈRE.

POUDRETTE, subst. fém. (*poudrète*), engrais d'excréments desséchés et réduits en *poudre*.

POUDREUSE, adj. fém. Voy. POUDREUX.

***POUDREUX**, adj. mas., au fém. **POUDREUSE** (*poudreu*, *dreuze*), plein de *poudre*, de *poussière*.—*Pied poudreux*, vagabond, soldat qui déserte. C'est le dictionnaire de l'*Acad.* qui donne ces deux acceptions, qui ne sont rien moins qu'usitées.

POUDRIER, subst. mas. (*poudri-é*), petite boîte dans laquelle on met de la *poudre* pour sécher l'écriture.—Celui qui fait de la *poudre* à canon. — En t. de marine, horloge de sable.— Espèce de crible.

POUDRIÈRE, subst. fém. (*poudri-ère*), lieu où l'on fait, où l'on fabrique la *poudre* à canon. — Boîte à *poudre*, soit à tirer, soit à écrire.

POUDRIN, subst. mas. (*poudrein*), t. de mar., eau salée réduite en une poussière subtile que les vagues lancent en se brisant.

POUF, interj. (*poufe*), mot qui exprime le bruit sourd que fait un corps en tombant. — Subst. mas., sorte de coiffure de femme. — Mot dont se servent les nègres pour désigner le bruit des armes à feu.—*Faire un pouf*, ne pas payer ce qu'on a acheté, ou pris en consommation, à crédit, chez quelque marchand. Pop. et trivial.

***POUF**, adj. mas., au fém. **POUFFE** (nous ferons remarquer que l'*Académie* écrit seulement *pouf* pour les deux genres) (*poufe*), en sculpture, *marbre pouf*, qui se réduit en poudre en le taillant. Il y a souvent dans le même bloc des parties *pouffes* et des parties *fières*, qui opposent de la résistance à l'outil.—Dans la fonte des cloches, *noyau pouf*, qui a le juste degré de résistance qu'exige la fonte, une résistance assez forte pour ne pas céder au métal en fusion, et assez faible pour céder au métal qui travaille en se refroidissant dans le moule.

POUFFÉ, part. pass. de *pouffer*.

POUFFER, v. neut. (*poufé*) : *pouffer de rire*, éclater de rire involontairement. Il est fam.

***POUGEOISE**, subst. fém. (*poujoaze*), sorte d'obole, quart de denier, qui avait cours sous saint Louis.

POUGÉ, part. pass. de *pouger*.

POUGER, v. neut. (*poujé*), t. de mar., faire vent arrière. Peu en usage.

***POUILLE**, subst. propre fém. (*pou-ie*), nom d'une ancienne province du royaume de Naples. Ce mot vient du lat. *Apulia*, l'*Apulie*; et l'on a dit *la Pouille*, comme on a dit *la Natolie*, pour l'*Anatolie*.

POUILLÉ, subst. mas. (*pou-ié*), catalogue, registre ou inventaire de tous les bénéfices d'une province, d'un diocèse. Le même que *polyptique*.

POUILLÉ, E, part. pass. de *pouiller*.

POUILLER, v. act. (*pou-ié*), chercher les poux. Pop.—Dire des *pouilles*, dire des injures grossières. Pop. — SE POUILLER, v. pron., chercher ses *poux* et les tuer. Pop. et peu usité.

***POUILLERIE**, subst. fém. (*pou-ieri*), lieu d'un hôpital où l'on met les habits des pauvres.

POUILLES, subst. fém. plur. (*pou-ie*) (du mot *pouilleux*), injures grossières : *il lui a dit mille pouilles...* Il est fam.—*Chanter pouilles à quelqu'un*, l'appeler *pouilleux*.

POUILLEUSE, subst. et adj. fém. Voy. POUILLEUX.

***POUILLEUX**, subst. et adj. mas., au fém. **POUILLEUSE** (*pou-ieu*, *ieuze*), qui a des *poux*. — Gueux, misérable : *c'est un pouilleux*. — *Bois pouilleux*, bois échauffé, marqué de taches rouges et noires qui annoncent qu'il se corrompt.

POUILLIER ou **POUILLIS**, subst. mas. (*pou-ié*, *poui-e-i*), t. de mépris, méchante hôtellerie où il n'y a que des *poux* à prendre.

POUILLON, subst. propre mas. (*pou-ion*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Dax, dép. des Landes.

POUILLOT ou **CHANTEUR**, subst. mas. (*pou-iô*), t. d'hist. nat., sorte de petit oiseau.

POUILLOUSE, subst. fém. (*pou-iouze*), t. de mar., sorte de voile.

POUILLY, subst. mas. (*poui-e-i*), vin renommé de *Pouilly*, ville de France. (Nièvre.)

POUILLY-EN-MONTAGNE, subst. propre mas. (*pou-ei-i-anmontagnie*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Beaune, dép. de la Côte-d'Or.

POUILLY-SUR-LOIRE, subst. propre mas. (*pou-ie-içurloare*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Cosne, dép. de la Nièvre.

POULAILLE, subst. fém. (*poulâ-ie*), volaille (*J.-B. Rousseau*.)

POULAILLER, subst. mas. (*poulâ-ié*), lieu où couchent les *poules*.—Pop., les dernières places, et les plus élevées, dans un théâtre.—Celui qui vend de la volaille. En ce sens on dit aussi adj.: *marchand poulailler*. — Petite messagerie conduite par les coquetiers ou marchands d'œufs : *le poulailler de Pontoise*.—Fam. et par dérision, mauvaise et vieille voiture.

***POULAIN** (et mieux **POULIN**, car on écrit *pouliner* et *poulinière*, et non pas *poulainer* et *poulainière*), subst. mas. (*poulein*) (du lat. *pullus*, qui dans *Virgile* a la même signification), cheval nouveau-né. — Par extension, jeune cheval jusqu'à l'âge de trois ans. — En t. de charpentier, 1° espèce de traîneau sans roues, sur lequel on voiture de gros fardeaux; 2° assemblage de deux jumelles jointes par quelques traverses pour descendre les tonneaux dans les

caves.—En chir., tumeur maligne qui vient aux aines, et qui procède d'une cause vénérienne.

POULAIN, subst. mas. (*poulein*), nom dérisoire qu'on donnait aux croisés qui étaient énervés par le luxe et l'intempérance.

***POULAINE**, subst. fém. (*poulène*), t. de mar., plate-forme, en grillage ou caillebottis soutenu sur les écharpes de l'avant du vaisseau.—*A la poulaine*, loc. adv.; on appelait, *souliers à la poulaine*, une espèce de souliers qui finissaient en pointe, au bout de laquelle on mettait des grelots, et dont la mode existait sous le règne de Philippe-le-Bel.

POULAN, subst. mas. (*poulan*), ce que met de plus que les autres celui qui donne les cartes aux jeux de l'hombre, de quadrille, de tri, etc. — Tours où l'on paie double.

POULANGIS, subst. mas. (*poulanji*), sorte de tiretaine de laine et fil, qui se fabrique en Picardie.

POULARDE, subst. fém. (*poularde*), *poule* jeune et grasse à laquelle on a enlevé les ovaires.

***POULE**, subst. fém. (*poule*) (en latin *pulla*), oiseau domestique, la femelle du coq. C'est un gallinacé de la famille des alectrides. — *Poule d'eau*, genre d'oiseaux aquatiques. — *Poule d'Inde*, la femelle du coq d'Inde.—*Poule faisane*, la femelle du faisan. — *Cuir de poule*, fort délié et de très-mauvais service. — *Chair* ou *peau de poule*, peau qui n'est pas lisse et qui a des élevures, pareilles à celles qui paraissent sur la peau d'une *poule* plumée.—Fig. et fam. : *cela fait venir la chair* ou *la peau de poule*, fait frissonner.—Fam. : *être frisé comme une poule mouillée*, avoir les cheveux fort plats. — Fig. et fam. : *c'est une poule mouillée*, un homme mou et efféminé.— *Être empêché comme une poule qui n'a qu'un poussin*, être fort embarrassé de peu de chose. — *Ce n'est pas à la poule de chanter devant le coq*, une femme doit toujours être dans l'infériorité, à l'égard de son mari.—Prov. : 1° *c'est le fils de la poule blanche*, il est très-heureux; 2° *faire le cul de poule*, avancer les lèvres; 3° *plumer la poule sans la faire crier*, voler, escroquer sans que, pour ainsi dire, on s'en aperçoive. Voy. PLUMER. — *Tuer la poule pour avoir l'œuf*, se priver des ressources à venir pour l'intérêt présent. — A certains jeux de cartes, au billard, etc., quantité d'argent ou de jetons dont chacun des joueurs contribue à son tour, et qui demeure à celui qui gagne le coup. — Au trictrac, au billard, et à quelques autres jeux : *faire une poule*, *jouer une poule*, faire une partie où tous les joueurs mettent une certaine somme chaque fois qu'ils entrent au jeu, et qui demeure en entier à celui qui a gagné tous les autres de suite.

***POULET**, subst. mas. (*poulè*) (du lat. *pullus*), le petit de la *poule*. — *Poulet de grain*, nourri avec du grain. — Billet de galanterie. — Petit papier coupé et doré, propre à écrire des *poulets*.—*Mon poulet*, *ma poulette*, t. de caresse, en parlant à des enfants, à des personnes chères. —*Poulets sacrés*, myth.; chez les Romains, lorsqu'il s'agissait de prendre quelque délibération importante, on consultait des *poulets*, qu'on nommait sacrés. C'était de la manière dont ils prenaient la nourriture qui leur était présentée qu'on tirait des présages heureux ou malheureux.

POULETIER, subst. mas. (*pouletié*), celui qui avait en garde les *poulets sacrés*.

***POULETTE**, subst. fém. (*poulète*), jeune *poule*.—Jeune fille, t. de tendresse.—Fig. et fam. : *cette femme est une maîtresse poulette*, est habile, impérieuse.—*Ma poulette*. Voy. POULET.

POULVÉRIN, subst. mas. (*poulvérein*) (du lat. *pulvis*, *veris*, poussière), t. d'artillerie, poudre fine pour amorcer le canon.—La poire qui contient cette poudre.—L'*Académie* ajoute qu'on dit aussi *pulverin*, mot plus latin que français, et elle renvoie à ce mot.

POULIAT, subst. mas. (*pouli-a*), nom qu'on donne à la dernière caste, chez les Malabares.

POULICHE, subst. fém. (*pouliche*), cavale de trois ans; autrefois, ajoute l'*Académie*, on disait *poulaine* et *pouline*.

POULICHON, subst. mas. (*poulichon*), jeune poulain. Peu usité.

POULIE, subst. fém. (*pouli*) (en anglais *pulley*, fait du v. *to pull*, tirer), roue de bois ou de métal, dont la circonférence est creusée en demi-cercle et sur laquelle passe une corde, pour élever ou pour descendre des fardeaux. C'est une des cinq principales machines dont traite la statique.

POULIÉ, E, part. pass. de *poulier*.

POULIER, v. act. (*pouli-é*), élever par le moyen d'une *poulie*. — *se* POULIER, v. pron.

POULIERIE, subst. fém. (*poulieri*), art de faire des *poulies*. — Atelier où on les fabrique. — Profession de celui qui vend et fait des *poulies*. (Boiste.) Presque inusité.

POULIEUR, subst. mas. (*pouli-eur*), t. de mar., ouvrier qui fait des *poulies*. Peu usité.

POULIN, E, subst. Voy. POULAIN et POULICHE.

POULINÉ, part. pass. de *pouliner*.

POULINER, v. neut. (*pouliné*), mettre bas, en parlant de la cavale.

POULINIÈRE, subst. et adj. fém. (*pouliniaire*), *jument poulinière*, particulièrement destinée à produire des *poulains*. — Le peuple dit quelquefois trivialement d'une femme qui a beaucoup d'enfants, que *c'est une bonne poulinière*.

POULIOT, subst. mas. (*pouliô*), t. de bot., espèce de menthe vivace, très-âcre et très-amère. — Au plur., dans certaines manufactures, morceaux de bois qui portent les *poulies*.

POULNÉE, subst. fém. (*poulené*), fiente de poules, de pigeons.

POULOMANCIE, subst. fém. (*poulomanci*) (du grec πωλος, petit d'un animal, et μαντεια, divination), divination qui se faisait par le moyen des poulets, et d'après la manière dont ils mangeaient.

POULOMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. **POULOMANCIENNE**, (*poulomancieín*, *ciène*), qui appartient à la *poulomancie*. — Celui, celle qui se livrait à cet art.

***POULOT**, subst. mas., au fém. **POULOTTE** (*poulô*, *lote*), fam., petit enfant.

POULOTTE, subst. fém. Voy. POULOT.

***POULPE**, subst. fém. (*poulepe*) (du lat. *pulpa*), partie la plus charnue des animaux, des fruits, des légumes. En ce sens, on ne dit que *pulpe*. V. ce mot. — T. d'hist. nat., subst. mas., genre de mollusques, de la famille des céphalopodes.

POULS, subst. mas. (*pou*) en lat. *pulsus*, de *pulsare*, battre), le battement des artères, principalement aux poignets. — Fig. : *le pouls lui bat*, il a peur. — *Tâter le pouls à quelqu'un*, le pressentir, le sonder sur quelque affaire. — *Se tâter le pouls*, consulter ses forces avant de rien entreprendre.

POUMON, subst. mas. (*poumon*) (en lat. *pulmo*, du grec πλευμων, en attique, pour πνευμων, dérivé de πνεω, je respire), viscère spongieux et mou, qui est dans l'animal le principal organe de la respiration. —*Avoir de bons poumons*, la voix forte.—*User ses poumons*, *s'user les poumons*, à force de crier.

POUMON-MARIN, subst. mas. (*poumon-marein*), t. d'hist. nat., espèce de zoophyte marin, couvert d'un cuir dur, et qui ressemble à peu près au *poumon* des animaux.

POUMONIQUE, subst. des deux genres (*poumonike*), t. pop. Voy. PULMONIQUE.

POUND, subst. mas. (*pounede*), la livre sterling.—Monnaie de compte dans les Etats-Unis, en Amérique, dont la valeur varie selon les endroits.

POUPARD, subst. mas. (*poupar*), enfant au maillot.—Fam., grosse *poupée*.

POUPART, subst. mas. (*poupar*), t. d'hist. nat., poisson crustacé.

POUPARTIE, subst. fém. (*pouparti*), t. de bot., genre de plantes de la famille des térébinthacées.

***POUPE**, subst. fém. (*poupe*) (nous ne savons pas pourquoi on n'écrit pas POUPPE, ce mot finissant par un *e* muet et ayant pour étymologie le mot *puppis* des Latins), t. de mar., l'arrière d'un vaisseau.—*Avoir le vent en poupe*, l'avoir favorable; et au fig., être en faveur, en prospérité.

***POUPÉE**, subst. fém. (*poupé*) (du lat. *pupa*, employé dans ce sens par *Varron*; et par *Martial*, etc., dans celui de *petite fille*. *Trévoux* dérive *poupée* de l'impératrice *Poppée*, femme de Néron, qui eut un soin particulier de son ajustement), petite figure humaine, qui sert de jouet aux enfants.—Fig. et fam., petite personne fort parée, fort ajustée : *c'est une vraie poupée*.—*Visage de poupée*, mignon et coloré.—Tête, de carton ordinairement, sur laquelle on monte les bonnets, etc. — Fam. : *faire sa poupée d'une petite maison*, *d'un cabinet*, etc., prendre plaisir à l'orner, s'y amuser beaucoup.—Figure qui sert de but au tir au pistolet ou au fusil : *abattre la poupée*.—Le peuple appelle *poupée* une fille ou femme publique. — En t. de fileuse, paquet d'étoupes ou de filasse dont on garnit le fuseau.— Pièce de bois d'égale grosseur et proportionnée aux jumelles du tour des sculpteurs. —En t. d'agriculture, certaine manière d'enter différente de celle d'enter en écusson : *enter en poupée*.

POUPELIN, subst. mas. (*poupelein*) (du latin *popanum*, espèce de galette dont parle *Juvénal*), sorte de pâtisserie.

POUPELINIER, subst. mas. (*poupelinié*), vase pour faire les *poupelins*, ou pour les tremper.

POUPETIER, subst. mas. (*poupetié*), marchand, fabricant de *poupées*. (Boiste.) Inusité.

POUPETON, subst. mas. (*poupeton*), espèce de hachis, soit gras, soit maigre.

POUPETONIÈRE, subst. fém. (*poupetonière*), marmite de cuivre étamé dont le couvercle est à rebords, pour recevoir du feu dessus.

POUPIETTES, subst. fém. plur. (*poupi-ète*), t. de cuisinier, tranches de veau farcies, que l'on fait rôtir après les avoir roulées et ficelées; on les pane ensuite, et on y ajoute une sauce piquante. Peu usité.

POUPIN, E, adj. (*poupein*, *pine*) (corruption de *poupon*), qui est d'une propreté affectée.— On dit aussi subst., *faire le poupin*, *la poupine*. Fam. et presque hors d'usage.

***POUPON**, subst. mas., **POUPONNE**, subst. fém. (*poupon*, *pone*) (en lat. *pupus*, *pupa*, petit garçon, petite fille), petit garçon, petite fille dont le visage est plein, potelé.—*Ma pouponne*, t. de caresse, ma mignonne.

POUPONNE, subst. fém. Voy. POUPON.

POUR, prép. et conj. (*pour*), à cause. — A la considération de.... — En faveur de.... — En échange de... — Au lieu de... — Par rapport à... — Subst. mas. : *soutenir le pour et le contre*. — Le *pour* était une distinction ancienne que le roi accordait à ceux ayant rang de prince en France. Elle consistait en ce que le maréchal-des-logis de la maison du roi, lorsqu'il voyageait, marquant à la craie les logis des seigneurs de la cour, faisait écrire sur les appartements où devaient loger les princes : *pour Mr...* tandis que sur les appartements destinés aux autres courtisans, n'ayant pas le rang de prince, on écrivait seulement : *M. le duc...*: *accorder*, *donner le pour*, *avoir le pour*. — *Pour peu que*, conj., si peu que... — *Pour lors*, locution adv., alors...—POUR, QUANT À. (*Syn.*) Ces deux mots sont très-synonymes. *Pour* paraît cependant avoir meilleure grace dans le discours, lorsqu'il s'agit de la personne ou de la chose qui régit le verbe suivant; *quant à* paraît y mieux figurer, lorsqu'il s'agit de ce qui est régi par le verbe. Ainsi l'on dirait, *pour* moi, je ne me mêle d'aucune affaire étrangère; *quant à* moi, tout m'est indifférent.—POUR, AFIN. (*Syn.*) Ces deux mots sont synonymes dans le sens où ils signifient qu'on fait une chose en vue d'une autre; mais *pour* marque une vue plus présente, *afin* en marque une plus éloignée. — On se présente devant le prince, *pour* lui faire sa cour; on lui fait sa cour, *afin* d'en obtenir des graces. —Le premier convient mieux, lorsque la chose qu'on fait en vue de l'autre en est une cause plus infaillible; le second est plus à sa place, lorsque la chose qu'on a en vue en faisant l'autre en est une suite moins nécessaire. — On tire le canon sur une place assiégée, *pour* y faire une brèche, et *afin* de pouvoir la prendre par assaut, ou de l'obliger à se rendre. — *Pour* regarde plus particulièrement un effet qui doit être produit. *Afin* regarde proprement un but où l'on veut parvenir. — Les filles d'un certain âge font tout ce qu'elles peuvent *pour* plaire, *afin* de se procurer un mari.

POUR-BOIRE (l'*Académie* écrit **POURBOIRE** sans trait de division ; nous pensons qu'elle écrirait des *pourboires* avec un *s*, comme elle écrit des *pourparlers*, ce qui serait mal, selon nous), subst. mas. (*pourboire*), petite récompense au-delà du prix convenu. — Au plur., des *pour-boire*.

POURÇAIN (SAINT-), s. pr. m. (*cin-pourcein*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Gannat, dép. de l'Allier.

***POURCEAU**, subst. mas. (*pourçô*) (du lat. *porcellus*, dimin. de *porcus*, porc), porc, cochon. — Fig. : *c'est un pourceau*, c'est un homme qui ne pense qu'à lui, ou qu'à boire et à manger.— *Une étable à pourceaux*, une maison malpropre. — *Pourceau d'Épicure*, un libertin, un voluptueux. — Prov.: *jeter des marguerites devant les pourceaux*. V. MARGUERITE. Voy. COCHON. *Semer des perles devant les pourceaux*, donner, montrer à quelqu'un des choses dont il ne sent

pas le prix ; lui dire quelque chose dont il ne sent pas la délicatesse.

POURCEAU-DE-MER, subst. mas. (*pourçôde-mère*), t. d'hist. nat., cétacé du genre dauphin, qu'on nomme ordinairement *marsouin*.

*POURCHAS, subst. mas. (*pourchâ*), travail, bénéfice. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

POURCHASSÉ, E, part. pass. de *pourchasser*.

POURCHASSER, v. act. (*pourchacé*), poursuivre, tâcher d'avoir. Il est vieux.—En t. de chasse, suivre le gibier avec opiniâtreté, jusqu'à ce qu'il soit pris.—*se* POURCHASSER, v. pron.

*POURETTE, subst. fém. (*pourète*); on donne ce nom à une jeune plante de mûrier blanc.

POURFENDEUR, subst. mas. (*pourfandeur*), celui qui *pourfend* : *grand pourfendeur de géants*, faux brave. Il est fam.

POURFENDRE, v. act. (*pourfandre*), *fendre* un homme de haut en bas d'un coup de sabre. Il est vieux. — *se* POURFENDRE, v. pron.

POURFENDU, E, part. pass. de *pourfendre*.

POURFILÉ, E, part. pass. de *pourfiler*.

POURFILER, v. act. (*pourfilé*), entremêler de tissures différentes. — *se* POURFILER, v. pron.

POURI ou POURY, subst. propre. Géographie. Ville de l'Inde. V. JAGGERNAT au *Complément*.

POURIR. V. POURISSAGE. Subst. mas. Fausse orthographe des mots POURRIR, POURRISSAGE.

POURISSOIR, subst. mas. Fausse orthographe du mot POURRISSOIR.

POURITURE, subst. fém. Fausse orthographe du mot POURRITURE.

POURMENÉ, E, part. pass. de *se pourmener*.

se POURMENER, v. pers. (*cepourmené*), *se promener*. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

POUROUMIER, subst. mas. (*pouromié*), t. de bot., espèce d'arbre qui croît à la Guyane.

POUR-PARLER (et non pas *pourparler*, sans trait de division), subst. mas. (*pourparlé*), conférence sur une affaire, abouchement entre deux ou plusieurs personnes : *en venir aux pour-parler*; *pour-parler*, au plur., sans *s*, comme on écrit *des pour-boire*.

POURPIER, subst. mas. (*pourpié*), t. de bot., plante potagère, dont on distingue plusieurs espèces.—*Pourpier doré*, celui qui se mange en salade. — *Pourpier sauvage*, *pourpier* qui a des vertus médicinales.

POURPIER-DE-MER, subst. mas. (*pourpiéde-mère*), t. de bot., espèce d'arbrisseau qui croît sur le bord de la mer ; arroche en arbrisseau.

*POURPOINT, subst. mas. (*pourpoein*) (du latin *perpunctum*, formé de la prépos. *per*, par, à travers, et *punctum*, point ; parce que le *pourpoint* était dans l'origine une espèce de cotte d'armes faite de laine ou de coton, qu'on piquait entre deux étoffes), ancien habillement français, qui ne couvrait le corps que depuis le cou jusqu'à la ceinture. *Tirer un coup à brûle-pourpoint*, à bout portant.—Fig. : *faire à quelqu'un un reproche à brûle-pourpoint*, en face.—Prov. : 1° *le moule du pourpoint*, le corps ; 2° *il a bien rempli son pourpoint*, il a fait un bon repas. — Pop. : *donner à quelqu'un un pourpoint de pierre de taille*, le mettre en prison.

POURPOINTERIE, subst. fém. (*pourpoeinteri*), métier, art de celui qui faisait des *pourpoints*. Vieux.

POURPOINTIER, subst. mas. (*pourpoeintié*), tailleur d'habits qui ne faisait autrefois que des *pourpoints*. Vieux.

POURPOIS, subst. mas. (*pourpo-è*), t. d'hist. nat., sorte de poisson de mer, fort estimé autrefois à Paris.

*POURPRE, subst. mas. (*pourpre*) (en lat. *purpura*), poisson à coquille, d'où l'on tirait une teinture très-précieuse. — Sorte de couleur qui est un rouge foncé tirant sur le violet : *œillets tachetés de pourpre*. — En t. de blason, couleur qui se marque dans la gravure par des traits diagonaux, allant de l'angle gauche du chef à l'angle droit de la base. — En médec., maladie maligne qui se manifeste au-dehors par de petites rougeurs sur la peau. — *Pourpre de Cassius*, t. de chim. anc., or précipité de sa dissolution par l'étain.

POURPRE, subst. fém. (*pourpre*), teinture précieuse tirée du *pourpre*. — Étoffe teinte de cette couleur, qui était en usage parmi les anciens. —Au fig., il se dit des rois : des cardinaux, etc. *l'éclat de la pourpre*.

POURPRÉ, E, adj. (*pourpré*) : *fièvre pourprée*, accompagnée du *pourpre*, où il paraît du *pourpre*. — *Rouge pourpré*, de couleur de *pourpre*. — Subst. mas. Voy. POURPRIN.

POURPRENDRE, v. a. (*pourprandre*), *prendre*, *entreprendre*, saisir. (*Boiste.*) Vieux et presque hors d'usage.

POURPRIER, subst. mas. (*pourpri-é*), t. d'hist. nat., animal des *pourpres*.

POURPRIN, ou POURPRÉ, subst. mas. (*pourprein*, *pourpré*), couleur de *pourpre* sur les fleurs.

POURPRIS, subst. mas. (*pourpri*), enceinte, habitation. — Poét. : *les célestes pourpris*, les cieux. Vieux mot presque inusité.

POURPRIS, E, part. pass. de *pourprendre*.

*POURPRURE, subst. fém. (*pourprure*), rouge foncé tirant sur le violet. Peu en usage.

POURQUOI, conj. causative (*pourkoè*) (de l'italien *perchè*. Suivant *Sylvius*, du latin *pro quo*), à cause de *quoi*, pour laquelle raison. — *C'est pourquoi*, marque le motif, le but : *c'est pourquoi je viens*. Voy. le subst. suivant.

POURQUOI, subst. mas. (*pourkoè*), cause, motif, raison : *il veut savoir le pourquoi*. Fam. —*Ses pourquoi ne finiront pas*, se dit d'une personne qui demande les raisons, les motifs de tout.—*Vous ferez telle chose ou vous direz pourquoi*, vous ferez telle chose ou l'on saura bien vous y contraindre. — *Demandez-lui pourquoi*, pour quelle raison. — *Pourquoi* peut être aussi prépos. : *pourquoi cela ?*

DU VERBE IRRÉGULIER POUVOIR :

Pourra, 3e pers. sing. fut. indic.
Pourrai, 1re pers. sing. fut. indic.
Pourraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Pourrais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Pourrais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Pourrait, 3e pers. sing. prés. cond.
Pourras, 2e pers. sing. fut. indic.
Pourrez, 2e pers. plur. fut. indic.

POURRÉTIE, subst. fém. (*pourécî*), t. de bot., genre de plantes de la famille des broméliacées.

POURRI, subst. mas. (*pouri*), chose *pourrie* : *cela sent le pourri* : *Ôter le pourri d'un fruit*.

*POURRI, E, part. pass. de *pourrir*, et adj., altéré, corrompu. — Fig. : *membre pourri de l'état*, mauvais citoyen ; *cœur pourri*, homme bas et corrompu. — *Planche pourrie*, personne sur laquelle on ne peut compter.—*Viande pourrie de cuire*, trop cuite.— *Temps pourri*, humide et malsain.

DU VERBE IRRÉGULIER POUVOIR :

Pourriez, 2e pers. plur. prés. cond.
Pourrions, 1re pers. plur. prés. cond.
Pourrons, 1re pers. plur. fut. indic.
Pourront, 3e pers. plur. fut. indic.

POURRIR, v. act. (*pourir*), altérer, corrompre, gâter : *l'eau pourrit le bois*. — Neut., demeurer, croupir : *pourrir en prison*. — Fig. et familier : 1° *pourrir dans l'ordure*, *dans la misère*, y croupir ; 2° *pourrir dans le vice*, y persister ; 3° *il ne pourrira pas dans cet emploi*, il n'y demeurera pas long-temps.—*Le jus de réglisse fait pourrir le rhume*, le mûrit, fait qu'on en guérit plus aisément. — *Faire pourrir un homme en prison*, l'y tenir long-temps, ou pour ne l'en laisser jamais sortir. — *Faire pourrir la viande de cuire*, la faire cuire excessivement. — *se* POURRIR, v. pron., se gâter, se corrompre.

POURRISSAGE, subst. mas. (*pouriçaje*), *pourriture* des chiffons à papier.

POURRISSOIR, subst. mas. (*pouriçoar*), chez les papetiers et cartonniers, atelier où l'on met fermenter les chiffons et les rognures de papier ou de carton, avant de les porter dans les auges à rompre.

*POURRITURE, subst. fém. (*pouriture*), corruption, état de ce qui est *pourri* : *sa jambe tombe en pourriture*. — Les médecins appellent *pourriture d'hôpital*, une sorte de gangrène. — En t. de bot., altération qui attaque le bois du tronc des arbres, et qui le corrompt en se propageant insensiblement jusqu'aux racines.

POURSILLE, subst. fém. (*pourci-ie*), t. d'hist. nat., variété brune de marsouins.

DU VERBE IRRÉGULIER POURSUIVRE :

Poursuis, 1re pers. sing. impér.
Poursuis, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.
Poursuis, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.
Poursuit, 3e pers. sing. prés. indic.

POURSUITE, subst. fém. (*pourçuite*), action de *poursuivre* : *se mettre à la poursuite des ennemis*. — Soin qu'on prend pour faire réussir une affaire, etc. : *s'acharner à la poursuite d'une affaire*.—Au plur., les procédures d'un procès : *poursuite civile*, *criminelle*.

POURSUIVABLE, adj. des deux genres (*pourçuivable*), qui peut être *poursuivi*. (*Boiste.*) Peu en usage.

DU VERBE IRRÉGULIER POURSUIVRE :

Poursuivaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Poursuivais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Poursuivais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Poursuivait, 3e pers. sing. imparf. indic.
Poursuivant, part. prés.

POURSUIVANT, E, subst. (*pourçuivan*, *vante*), celui, celle qui *poursuit* un emploi, un mariage.— Au palais, qui *poursuit* un décret, un ordre, une distribution de deniers.—Aussi celui qui exerce des *poursuites* contre quelqu'un. — Anciennement, celui qui recherchait une femme par amour ou pour le mariage : *les poursuivants de Pénélope*. — *Poursuivant d'armes*, autrefois, gentilhomme qui s'attachait aux hérauts d'armes, et aspirait à leur charge. On les baptisait, dans les fêtes solennelles, après le souper, de quelque nom gaillard, comme *Jolicœur*, *Verluisant*, *Sansmétier*, *Gaillardet*, *Beausemblant*, *Haut-le-pied*, etc. Leurs cottes-d'armes étaient différentes de celles des hérauts, et ils avaient des bâtons sans ornement. Le détail des fonctions de leur ministère est amplement expliqué dans un manuscrit composé par René d'Anjou, roi de Sicile, et qui se trouve dans la *Bibliothèque du roi*.

DU VERBE IRRÉGULIER POURSUIVRE :

Poursuive, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.
Poursuive, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.
Poursuivent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Poursuivent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.
Poursuives, 2e pers. sing. prés. subj.
Poursuivez, 2e pers. plur. impér.
Poursuivez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.
Poursuivi, *e*, part. pass.
Poursuiviez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.
Poursuiviez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Poursuivîmes, 1re pers. plur. prét. déf.
Poursuivions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Poursuivions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.
Poursuivirent, 3e pers. plur. prét. déf.
Poursuivis, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.
Poursuivis, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Poursuivisse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Poursuivissent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Poursuivisses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Poursuivissions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Poursuivissiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Poursuivit, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Poursuivît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. indic.
Poursuivîtes, 2e pers. plur. prét. déf.
Poursuivons, 1re pers. plur. impér.
Poursuivons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.
Poursuivra, 3e pers. sing. fut. indic.
Poursuivrai, 1re pers. sing. fut. indic.
Poursuivraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Poursuivrais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Poursuivrais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Poursuivrait, 3e pers. sing. prés. cond.
Poursuivras, 2e pers. sing. fut. indic.

POURSUIVRE, v. act. (*pourçuivre*) (du latin *persequi*), courir après pour atteindre. — *Racine* a dit (*Bajazet*) :

> *Poursuivez*, s'il le faut, un courroux légitime.

On dit, observe avec raison *La Harpe*, *suivre le courroux*, parce qu'on se laisse mener par lui, et *poursuivre la vengeance*, parce qu'on court après pour la trouver. — Briguer, rechercher, tâcher d'obtenir : *poursuivre une charge*,

une fille en mariage, etc. — Continuer ce qu'on a commencé. Voy. CONTINUER.— *Poursuivre une affaire, une créance*, faire tout ce qu'il faut pour amener une chose à fin; agir contre un débiteur par les voies de la justice. — *se* POURSUIVRE, v. pron.

DU VERBE IRRÉGULIER **POURSUIVRE** :

Poursuivrez, 2ᵉ pers. plur. fut. indic.
Poursuivriez, 2ᵉ pers. plur. prés. cond.
Poursuivrions, 1ʳᵉ pers. plur. prés. cond.
Poursuivrons, 1ʳᵉ pers. plur. fut. indic.
Poursuivront, 3ᵉ pers. plur. fut. indic.

POURTALONE, subst. fém. (*pourtalone*), variété de la châtaigne.

POURTANT, adv. (*pourtan*) (du latin *pro tanto*), cependant, toutefois, néanmoins, avec cette différence que *pourtant* a plus de force et d'énergie; il assure avec fermeté, malgré tout ce qui pourrait être opposé; *cependant* est moins absolu et moins ferme : il affirme seulement contre les apparences contraires; *néanmoins* distingue deux choses qui paraissent opposées, et il en soutient une sans détruire l'autre : *toutefois* dit proprement une chose par exception : il fait entendre qu'elle n'est arrivée que dans l'occasion dont on parle. Que toute la terre s'arme contre la vérité, on n'empêchera *pourtant* pas qu'elle ne triomphe. Quelques docteurs se piquent d'une morale sévère, ils recherchent *cependant* tout ce qui peut flatter la sensualité. Corneille n'est pas toujours égal à lui-même, *néanmoins* Corneille est un excellent auteur. Que ne baissait pas Néron? *toutefois* il aimait Poppée. (*Girard*.)

POURTOUR, subst. mas. (*pourtour*), t. d'archit., étendue du contour d'un espace. — Le *tour*, le circuit d'un corps : *cette colonne a tant de pourtour*. — Bas d'entresol circulaire dans les salles de spectacles.

POURVOI, subst. mas. (*pourvoè*), action de *se pourvoir* en justice devant un tribunal supérieur.—Acte qui l'opère.

DU VERBE IRRÉGULIER **POURVOIR** :

Pourvoie, précédé de *que je*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. subj.
Pourvoie, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3ᵉ pers. sing. prés. subj.
Pourvoient, précédé de *ils* ou *elles*, 3ᵉ pers. plur. prés. indic.
Pourvoies, 2ᵉ pers. sing. prés. subj.

POURVOIR, v. neut. (*pourvoar*) (du latin *providere*); il se conjugue sur *voir*, excepté qu'au pass. déf. il fait *je pourvus*; au fut., *je pourvoirai*; imparf. du subj., *que je pourvusse*, etc. Donner ordre à quelque chose : avoir soin. — *Pourvoir à un bénéfice, à un office*, le conférer. —Act., munir, garnir : *pourvoir d'une charge, d'un bénéfice*. — Fig., établir par un mariage ou par une charge : *pourvoir ses enfants*. — *se* POURVOIR, v. pron., se fournir de quelque chose. —Au palais, intenter de nouveau l'action devant un juge. — Recourir à un autre tribunal, après avoir été déjà jugé : *se pourvoir en justice contre un tel juge, se pourvoir contre*, etc.

DU VERBE IRRÉGULIER **POURVOIR** :

Pourvoira, 3ᵉ pers. sing. fut. indic.
Pourvoirai, 1ʳᵉ pers. sing. fut. indic.
Pourvoiraient, 3ᵉ pers. plur. prés. cond.
Pourvoirais, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. cond.
Pourvoirais, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prés. cond.
Pourvoirait, 3ᵉ pers. sing. prés. cond.
Pourvoiras, 2ᵉ pers. sing. fut. indic.
Pourvoirez, 2ᵉ pers. plur. fut. indic.

POURVOIRIE, subst. fém. (*pourvoèri*), lieu où se trouvent les provisions que les *pourvoyeurs* sont chargés de fournir. — Le corps des *pourvoyeurs* : *cela regarde la pourvoirie*.

DU VERBE IRRÉGULIER **POURVOIR** :

Pourvoiriez, 2ᵉ pers. plur. prés. cond.
Pourvoirions, 1ʳᵉ pers. plur. prés. cond.
Pourvoirons, 1ʳᵉ pers. plur. fut. indic.
Pourvoiront, 3ᵉ pers. plur. fut. indic.
Pourvois, 2ᵉ pers. sing. impér.
Pourvois, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. indic.
Pourvois, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prés. indic.
Pourvoit, 3ᵉ pers. sing. prés. indic.
Pourvoyant, part. prés.
Pourvoyaient, 3ᵉ pers. plur. imparf. indic.
Pourvoyais, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. imparf. indic.
Pourvoyais, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. imparf. indic.
Pourvoyait, 3ᵉ pers. sing. imparf. indic.

POURVOYEUR, subst. mas., au fém. POURVOYEUSE (*pourvoè-ieur, ieuze*), celui, celle qui *pourvoit*, qui fournit les viandes, etc. L'*Académie* a tort de refuser un fém. à ce mot.

POURVOYEUSE, subst. fém. Voyez POURVOYEUR.

DU VERBE IRRÉGULIER **POURVOIR** :

Pourvoyez, 2ᵉ pers. plur. impér.
Pourvoyez, précédé de *vous*, 2ᵉ pers. plur. prés. indic.
Pourvoyiez, 2ᵉ pers. plur. imparf. indic.
Pourvoyiez, précédé de *que vous*, 2ᵉ pers. plur. prés. subj.
Pourvoyions, 1ʳᵉ pers. plur. imparf. indic.
Pourvoyions, précédé de *que nous*, 1ʳᵉ pers. plur. prés. subj.
Pourvoyons, précédé de *nous*, 1ʳᵉ pers. plur. prés. indic.
Pourvoyons, 1ʳᵉ pers. plur. impér.

POURVU, E, part. pass. de *pourvoir*, et adj., muni.—Qui possède une charge, etc.

POURVU QUE, loc. conj. (*pourvu-ke*), en cas que; à condition que... Elle régit le subj. : *pourvu qu'il vienne*.

DU VERBE IRRÉGULIER **POURVOIR** :

Pourvûmes, 1ʳᵉ pers. plur. prét. déf.
Pourvurent, 3ᵉ pers. plur. prét. déf.
Pourvus, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. prét. déf.
Pourvus, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prét. déf.
Pourvusse, 1ʳᵉ pers. sing. imparf. subj.
Pourvussent, 3ᵉ pers. plur. imparf. subj.
Pourvusses, 2ᵉ pers. sing. imparf. subj.
Pourvussiez, 2ᵉ pers. plur. imparf. subj.
Pourvussions, 1ʳᵉ pers. plur. imparf. subj.
Pourvut, précédé de *il* ou *elle*, 3ᵉ pers. sing. prét. déf.
Pourvût, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3ᵉ pers. sing. imparf. subj.
Pourvûtes, 2ᵉ pers. plur. prét. déf.

POUSAL, subst. mas. (*pouzal*), t. de pêche, filet qui fait partie du boulier.

*__POUSSA__, subst. propre mas. (*pouceça*), myth., dieu de la porcelaine, chez les Chinois.

*__POUSSE__, subst. fém. (*pouce*), les jets, les petites branches que les arbres *poussent* au printemps et au mois d'août.—Maladie des chevaux qui les fait souffler extraordinairement et battre du flanc.—Exhalaisons suffocantes dans les souterreins des mines. — Anciennement, le corps des archers employés ordinairement à mettre à exécution les contraintes par corps : *la pousse l'arrêta*. Hors d'usage dans ce dernier sens; on dit aujourd'hui *recors*. L'*Académie* devrait nous en avertir.

POUSSÉ, E, part. pass. de *pousser*, et adj. : *cheval poussé de nourriture*, qu'on a trop laissé manger.—*Vin poussé*, qui se gâte par une chaleur qui le fait fermenter hors de saison.

POUSSE-BALLE, subst. mas. (*poucebale*), instrument de fer avec lequel on commence à enfoncer une *balle* dans une carabine. — Au plur., des *pousse-balles*.

POUSSE-BROCHE, subst. mas. (*poucebroche*), espèce de ciseau plat et émoussé pour les épingliers.—Au plur., des *pousse-broches*.

POUSSE-CAMBRURE, subst. mas. (*poucekanbrure*), outil dont se sert le cordonnier pour plier le cuir des semelles.—Au plur., des *pousse-cambrures*.

POUSSE-CUL, subst. mas. (*pouceku*), anciennement, nom que donnait le peuple aux archers de la *pousse*.— Aujourd'hui, celui qui reste en arrière, ou qui est le dernier. — Au plur., des *pousse-cul*.

*__POUSSÉE__, subst. fém. (*poucé*), action de *pousser*; effet de ce qui *pousse*.— Presse d'ouvrage. Fam.—T. d'archit. : *la poussée d'une voûte, d'une arche*, l'effort qu'elle fait par son poids contre les murs sur lesquels elle est bâtie.—Pop.: *donner la poussée à quelqu'un*, le poursuivre vivement, le traîner, le tirailler.—Iron. : *vous avez fait là une belle poussée!* vous n'avez fait, en agissant ainsi, qu'une chose ridicule.

POUSSE-FICHE, subst. mas. (*pouceſiche*), morceau de fer qui sert à faire ressortir les *fiches* ou chevilles des châssis de bois. — Au plur., des *pousse-fiches*.

POUSSE-PIEDS, subst. mas. (*poucepié*), t. d'hist. nat., espèce de coquillage.—Espèce de bateau qu'on nomme aussi *accon*.—Au plur., des *pousse-pieds*.

POUSSE-POINTE, subst. mas. (*poucepo-einte*), outil dont plusieurs artisans se servent pour enfoncer les *pointes*. — Au plur., des *pousse-pointes*.

POUSSER, v. act. (*poucé*) (en latin *pulsare*), faire effort contre, pour ôter de place, pour faire avancer : *ne me poussez pas*.— Imprimer quelque mouvement à un corps, soit en le jetant, soit en le frappant : *pousser une balle de paume, une boule de mail; il a bien poussé ce coup-là*.—Faire entrer quelque chose à force : *pousser un clou dans une muraille*, etc.—Porter, étendre : *pousser une allée, un parterre, une tranchée*.—*Pousser un mur de clôture plus loin*, le rebâtir plus loin.—*Pousser des moulures, des filets*, etc., former ces sortes d'ornements sur le bois, le cuir, etc.—On dit au fig., *pousser la raillerie trop loin; pousser l'impudence, la fourberie, la patience, jusqu'au bout*.—Fig., jeter : *pousser des cris, des soupirs*.—Avancer, favoriser : *c'est un tel qui l'a poussé à l'armée, dans l'Église*, etc.—Attaquer, offenser : *si vous me poussez davantage, je me défendrai*. — Conseiller, exciter : *on l'a poussé à cette démarche*. — *Pousser un écolier*, hâter ses progrès. — *Pousser les ennemis*, les faire reculer.—En t. de mar. : *pousser sa bordée*, la continuer.—*Pousser la barre du gouvernail*, la porter d'un bord ou de l'autre, pour faire évoluer le vaisseau.—Fig. : *pousser quelqu'un à bout*, 1° le choquer, le fatiguer au dernier point. On dit, dans le même sens : *pousser la patience à bout*; 2° réduire à ne pouvoir répondre.—Prov. et fig. : *pousser le temps avec l'épaule*, temporiser, tâcher de gagner du temps. —*Pousser la porte au nez de quelqu'un*, l'attaquer de paroles et le *pousser* vivement. —*Pousser loin ses conquêtes*, les étendre bien loin. — Fig. et fam. : *pousser les beaux sentiments*, faire le passionné auprès des femmes. — Neut., se dit, en parlant des arbres et des plantes, du mouvement qui s'y fait au renouveau : *les arbres commencent à pousser; les blés ont déjà poussé*. —En parlant des chevaux, battre des flancs par l'effet d'une respiration difficile. — En parlant d'un mur, se jeter en dehors, faire ventre.—En parlant des personnes, aller, se porter vers... : *la cavalerie poussa aux ennemis*. — Fig. : *ne poussons pas plus loin*, n'allons pas plus loin sur cette matière.—On dit en t. de peint., qu'*un tableau pousse au noir*, lorsque le temps en noircit les couleurs; qu'*il faut pousser à la vigueur, à l'effet*, donner un ton plus vigoureux, chercher à produire plus d'effet.—Fig. et fam. : *pousser à la roue*, aider.—*se* POUSSER, v. pron., s'avancer dans le monde.—Être *poussé*.

POUSSET, subst. mas. (*poucè*), sel noir, inférieur, ou plein d'ordures.

POUSSETTE, subst. fém. (*poucète*), jeu d'enfant. — *Jouer à la poussette*, à faire que deux choses se touchent en les *poussant* l'une contre l'autre. Ne confondez pas ce mot avec *poucettes*.

POUSSEUR, subst. mas., au fém. POUSSEUSE (*pouceur, ceuze*), celui, celle qui *pousse*. Il est fam.

POUSSEUSE, subst. fém. Voy. POUSSEUR.

POUSSIER, subst. mas. (*poucié*), la *poussière* du charbon qui demeure au fond du bateau, d'un sac, etc. — La poussière de la poudre à canon. — En t. de maçonnerie, les recoupes de pierre.

*__POUSSIÈRE__, subst. fém. (*poucière*), terre réduite en *poudre* fort menue. — Corps réduit en petites parties fort déliées.—En t. de bot., *poudre* contenue dans le sommet des étamines. — *Poussière fécondante, prolifique* ou *séminale*. Voyez POLLEN.—*Cette ville a été réduite en poussière*, détruite, saccagée. — Poét. : *faire mordre la poussière à quelqu'un*, lui ôter la vie. — *Tirer quelqu'un de la poussière*, d'un état misérable. — Fig. : *la poussière de l'école, des bancs*, l'école, les bancs de l'école, du collège.

POUSSIÉREUSE, adj. fém. Voy. POUSSIÉREUX.

*__POUSSIÉREUX__, adj. mas., au fém. POUSSIÉREUSE (*poucièreu, reuze*), plein de *poussière*.

POUSSIF, subst. et adj. mas., au fém. POUSSIVE (*poucife, cive*), qui a la maladie de la *pousse*, se dit, au propre, des chevaux, et, par extension, d'une personne qui a peine à respirer.

*__POUSSIN__, subst. mas. (*poucein*) (suivant *Du Cange*, du diminutif *pulcinus*, ou *pullicenus*, fait, dans la basse latinité, de *pullus*, poulet), le petit d'une poule.

*__POUSSINESQUE__, adj. des deux genres (*poucinèceke*); il se dit d'un tableau, d'une figure qui a le faire du *Poussin*. Hors d'usage.

*POUSSINIÈRE, subst. fém. (*poucinière*), les Pléiades, constellation dans le signe du Taureau, rassemblées les unes près des autres comme des *poussins* autour de la poule.

POUSSIVE, adj. fém. Voy. POUSSIF.

POUSSOIR, subst. mas. (*pouçoar*), instrument de dentiste. C'est un fer à trois pointes, qui sert à *pousser* la dent qu'on a déchaussée.—Pendant ou bouton d'une montre à répétition.

POUSSOLANE, POUZZOLANE, POZZOLANE, subst. fém. (*pouceçolane, poudezolane, potzolane*), terre volcanique des environs de *Pouzzol*, ou *Pozzol*, et qui, mêlée avec de la chaux, fait un excellent mortier hydraulique. — Par extension, tout gravier volcanique du même genre.

POUT-DE-SOIE, double orthographe de l'*Académie*, subst. mas. (*pou de çoa*). Voy. *pou-de-soie*, au mot POU.

POUTIE, subst. fém. (*pouti*), petite ordure qui se trouve sur les habits de drap. (*Boiste*.) Inusité.

POUTIS, subst. mas. (*pouti*), t. d'archit., petite porte dans une grande. (*Boiste*.) Inusité.

POUTRE, subst. fém. (*poutre*), grosse pièce de bois carrée, qui sert à soutenir les solives ou les planches d'un plancher. — Prov. : *voir une paille dans l'œil de son prochain, et ne pas voir la poutre qui est dans le sien*, critiquer jusqu'aux moindres défauts d'autrui, et ne pas voir les siens propres, quelque considérables qu'ils soient.

POUTRELLE, subst. fém. (*poutrèle*), petite *poutre*.

POUTROYE (LA), subst. propre fém. (*lapoutroé*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Colmar, dép. du Haut-Rhin.

POUTURE, subst. fém. (*pouture*), manière d'engraisser les bestiaux au sec dans les étables. Il n'est usité que dans peu d'endroits.

DU VERBE IRRÉGULIER POUVOIR :

Pouvaient, 3ᵉ pers. plur. imparf. indic.
Pouvais, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. imparf. indic.
Pouvais, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. imparf. indic.
Pouvait, 3ᵉ pers. sing. imparf. indic.
Pouvant, part. prés.
Pouvez, 2ᵉ pers. plur. prés. indic.
Pouviez, 2ᵉ pers. plur. imparf. indic.
Pouvions, 1ʳᵉ pers. plur. imparf. indic.

POUVOIR, v. neut. (*pouvoar*) (en lat. *posse*), *pouvant*; *pu*; *je puis* ou *je peux*, *tu peux*, *il peut*, *nous pouvons*, *vous pouvez*, *ils peuvent*; *je pouvais*; *je pus*, *nous pûmes*, etc.; *je pourrai*; *que je puisse*. Il n'a point d'impér. Le reste est formé de ces temps. Avoir la faculté, le crédit, être en état de... : *je puis le faire*.. — On s'en sert pour marquer la possibilité : *cela peut réussir*. En ce sens, il s'emploie souvent unipers. : *il peut se faire* ; *il peut arriver que*... — Act., avoir l'autorité, le moyen, la faculté : *il peut tout sur son esprit*; *il peut bien des choses, mais il ne peut pas celle-là*. — Fam. : *n'en pouvoir plus*, être extrêmement las, être dans un grand accablement.—Fam. : *ne pouvoir mais de quelque chose*, *n'en pouvoir mais*, n'y avoir point contribué, n'en être pas la cause.— *Puisse le ciel!* loc. par laquelle on exprime le souhait. —*Sauve qui peut!* loc. qui signifie : *se sauve qui pourra*.—Prov. : *si jeunesse savait, et si vieillesse pouvait*, si la jeunesse avait de l'expérience, et si la vieillesse avait de la force, beaucoup de choses se feraient qui ne se font pas, et qui ne se feront jamais. — *se* POUVOIR, v. pron., être *possible*.

*POUVOIR, subst. mas. (*pouvoar*) (en lat. *potestas*), autorité, crédit, faculté de faire : *pouvoir absolu*, *indépendant*, etc. En ce sens, il ne se dit qu'au singulier.—Droit, faculté d'agir pour un autre en vertu du mandement qu'on a reçu. — Acte écrit, par lequel on donne *pouvoir* d'agir.—Puissance, gouvernement. — *Pouvoir législatif*, de faire des lois.— *Pouvoir exécutif*, de les faire exécuter. La constitution de 1791 déclara que le *pouvoir exécutif* résidait dans la main du roi; celle de 1793 en chargea un *conseil exécutif*, composé de vingt-quatre membres choisis par le corps-législatif; celle de 1795 le délégua à un *directoire* de cinq membres, celle de l'an VIII, à *trois consuls*; le sénatus-consulte du 28 floréal an XII, à un *empereur*. Aujourd'hui il appartient au roi.—*Pouvoir judiciaire*, de juger et punir l'infraction des lois. — Au plur., étendue de la commission ou de l'autorité donnée à des envoyés, à des médiateurs, à des arbitres : *pleins-pouvoirs*, *des pleins-pouvoirs*, et non pas *de pleins-pouvoirs*. — *Ce prêtre a des pouvoirs*, il a le *pouvoir* de confesser. — *Avoir quelque chose en son pouvoir*, 1° l'avoir en sa disposition ; 2° en avoir la possession, la posséder.—POUVOIR, PUISSANCE, FACULTÉ. (*Syn.*) Ces mots, pris dans le sens physique et littéral, signifient tous une disposition dans le sujet, par le moyen de laquelle il est capable d'agir ou de produire un effet; mais le *pouvoir* vient des secours ou de la liberté d'agir; la *puissance* vient des forces, la *faculté* vient des propriétés naturelles. — Les théologiens disent que l'homme, sans la grace, n'a pas le *pouvoir* de faire le bien. La jeunesse manque de sagesse pour délibérer, et la vieillesse manque de *puissance* pour exécuter. L'âme humaine a la *faculté* de raisonner, et en même temps la facilité de mal raisonner. — Faut-il regarder le *pouvoir* de mal faire comme un défaut dans l'être raisonnable, et serait-il mieux que toute sa *puissance* se bornât au bien? La *faculté* de désirer sert à rendre l'homme habile et laborieux; mais elle contribue aussi à le rendre malheureux.— Le *pouvoir* diminue, la *puissance* s'affaiblit, la *faculté* se perd. — L'habitude diminue beaucoup le *pouvoir* de la liberté. L'âge n'affaiblit que la *puissance*, et non le désir de satisfaire ses passions. L'âme ne perd de ses *facultés* que par les accidents qui arrivent dans les organes du corps. Voy. AUTORITÉ.

*POUZZOLES ou POUZZOL, s. propre mas. (*poudezole, potzole*), ville des environs de Naples.

POUZZOLANE, subst. fém. Voyez POUSSOLANE.

POX, subst. mas. (*pokce*), nom qu'on donne, en Amérique, à ce que nous appelons, en Europe, *maladie vénérienne*.

POY, subst. mas. (*poé*), t. d'hist. nat., oiseau d'Afrique.

POZOA, subst. fém. (*pozo-a*), t. de bot., genre de plantes de la famille des ombellifères.

PRACTEUR, subst. mas. (*prakteur*), t. d'antiq., magistrat d'Athènes qui était chargé de la levée des impôts et de la recette des amendes.

PRADES, subst. propre mas. (*prade*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. des Pyrénées-Orientales.

PRADELLES, subst. propre mas. (*pradèle*), petite ville de France, chef-lieu de canton, arrond. du Puy, dép. de la Haute-Loire.

*PRAGMATIQUE, adj. des deux genres (*praguematike*) (du latin *pragmatica*, dérivé du grec πραγματικος, qui signifie proprement actif, qui concerne les affaires. Racine, πρασσω, je fais), *pragmatique sanction*, règlement en matière de religion. On attribue communément, et peut-être sans trop de fondement, une ancienne *pragmatique sanction* à saint Louis, en 1268, par laquelle il ordonna que les élections auraient cours par tout le royaume. Le même usage fut établi par la fameuse *pragmatique sanction* dressée sous Charles VII, en 1438, dans une assemblée de l'Eglise gallicane tenue à Bourges, qui contient un règlement de la discipline ecclésiastique, en conformité des canons du concile de Bâle. C'était une barrière que l'Eglise gallicane voulait opposer aux entreprises de la cour de Rome.

PRAGMATIQUE, subst. fém. (*praguematike*), ordonnance de Charles VII, en 1438, pour recevoir ou modifier quelques décrets du concile de Bâle. Le concordat fait à Bologne en 1516, entre le pape Léon X et le roi François Iᵉʳ, révoqua *la pragmatique*.—Dans quelques pays, actes qui contiennent la disposition du souverain, concernant ses états et sa famille.

*PRAGUE, subst. propre mas. (*prague*), ville capitale de la Bohême. Elle a été prise par les Français en 1742.

PRAIRIAL, subst. mas. (*prèri-ale*), troisième mois de printemps de l'année républicaine, du 20 mai au 19 juin.— Sans plur.

*PRAIRIAL, E, adj. (*prèri-ale*), t. de bot., qui croît dans les *prairies*. — Au plur. mas., *prairiaux*.

*PRAIRIE, subst. fém. (*prèri*) (du mot *pré*, dont *prairie* semble être un augmentatif), étendue de terre où l'on recueille du foin. — *Prairies artificielles*, terres labourables dans lesquelles on sème différents genres d'herbes propres à la nourriture des animaux, comme trèfle, sainfoin, luzerne, etc. — Poét. : *l'émail des prairies*, les diverses fleurs qui y croissent.

PRALINE, subst. fém. (*prâline*), amande rissolée dans du sucre.

PRALINÉ, E, part. pass. de *praliner*.

PRALINER, v. act. (*prâliné*), griller avec du sucre. — *se* PRALINER, v. pron.

PRAME, subst. fém. (*prame*), t. de mar., vaisseau à fond plat et d'un petit tirant d'eau, propre à naviguer dans les rivières et le long des côtes.

PRAMNION, subst. mas. (*prameni-on*), t. d'hist. nat., espèce de crystal de roche dont la couleur est noire.—Sorte de pierre précieuse.—T. d'antiq., vin de Smyrne, ainsi appelé parce qu'il est d'un rouge noir.

*PRANISE, subst. fém. (*pranize*) (du grec πρασον, poireau, et par extension, couleur verte), t. d'hist. nat., terre verte, cendre verte, sorte de couleur qui sert aux peintres.

PRASION, subst. mas. (*prâzion*), t. de bot., genre de plantes de la famille des labiées.

PRASOCURE, subst. mas. (*prâzokure*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PRASOCURIDE, subst. mas. (*prazokuride*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PRASOÏDE, subst. fém. (*prâzo-ide*) (du grec πρασον, poireau, et ειδος, forme), t. d'hist. nat., pierre précieuse de couleur vert de poireau.

PRASOPHYLLE, subst. mas. (*prâzofile*) (du grec πρασον, poireau, et φυλλον, feuille), t. de bot., genre de plantes de la famille des orchidées.

PRASUS, subst. mas. (*prâzuce*) (du grec πρασον, poireau), t. d'hist. nat., pierre des anciens dont la couleur tirait sur le vert poireau.

PRAT., abréviation du mot *pratique*.

PRATELLE, subst. fém. (*pratèle*), t. de bot., genre de plantes de la famille des champignons.

PRATENSE, adj. des deux genres (*pratance*) (en lat. *pratensis*, fait de *pratum*, pré), des prés : *herbe*, *plante pratense*. (Boiste.) Inusité.

*PRATICABLE, adj. des deux genres (*pratikable*), qui peut se *pratiquer*, qui peut être mis en usage et en *pratique*; dont on peut se servir : *fenêtre*, *porte praticable*.—Il ne s'emploie guère qu'avec la négative : *cela n'est pas praticable*. —*Les chemins ne sont pas praticables*, ils sont très-mauvais, on n'y passe qu'avec peine.—On ne dit guère d'un homme, dans le sens moral et figuré, qu'*il n'est pas praticable*, pour dire qu'il n'est pas *facile de vivre avec lui*. Cette expression a pu se dire autrefois, mais elle semble plus que surannée aujourd'hui. Cependant l'*Académie* la donne encore.

PRATICIEN, subst. mas. (*praticiein*), celui qui entend bien l'ordre et la manière de procéder en justice. — Médecin qui a beaucoup d'expérience dans son art. — Dans la sculpture, celui qui prépare le marbre.

PRATICIEN, adj. mas., au fém. PRATICIENNE (*praticiein*, *ciène*), il se dit du *praticien* : *médecin praticien*; *théorie praticienne*. Pourquoi ne se servirait-on pas du mot *praticienne*, au fém. ?

*PRATIQUE, subst. fém. (*pratike*) (du grec πρακτικη, fait de πρασσω, j'agis, je pratique ; nous écrivions autrefois *practique*), ce qui se réduit en acte dans un art, dans une science. Il est opposé à *théorie*. — Exécution : *mettre des préceptes en pratique*. — Action de *pratiquer*. — Usage, coutume. — Facilité habituelle d'opérer, qui s'acquiert par un long usage.— En peinture, on dit en bonne part : *avoir une belle, une grande pratique du dessin, du pinceau, de la couleur*; et en mauvaise part : *peindre de pratique*, d'après une habitude contractée et sans consulter la nature. — Expérience des choses du monde : *avoir la pratique des affaires*. — *La pratique du théâtre*, connaissance des règles de la scène. — Chaland : *ce marchand, ce tailleur a beaucoup de pratiques*. — *Bonne, mauvaise pratique*, personne avec qui il y a beaucoup ou peu à gagner, qui paie bien ou mal. Voy. CHALAND. — La procédure et le style des actes qui se font dans la poursuite d'un procès : *il entend bien la pratique*; *termes de pratique*. — Tous les papiers de l'étude d'un avoué ou d'un notaire. — Instrument formé de deux pièces de fer-blanc, de laiton, etc., entre lesquelles est une languette de ruban de fil : les joueurs de marionnettes s'en servent pour changer le son de leur voix. — Au plur., menées, intrigues, intelligences secrètes avec des personnes d'un parti contraire.

PRATIQUE, adj. des deux genres (*pratike*), qui ne s'arrête pas à la simple spéculation ; qui tient, qui conduit à l'action : *morale pratique*. — On

appelle en t. de mar., *pilote, marin pratique*, ou simplement *un pratique*, faisant de ce dernier mot un subst. mas., un pilote, un marin, qui a navigué plusieurs fois dans les parages où il passe.

PRATIQUÉ, E, part. pass. de *pratiquer*. L'*Académie* cite ici l'exemple suivant : *cet homme était pratiqué d'avance*, pour signifier qu'*il était aposté, instruit, suborné par quelqu'un*. Nous ne croyons pas que personne comprît cette locution aujourd'hui.

PRATIQUEMENT, adv. (*pratikeman*), en *pratique*, en suivant la *pratique*. Peu usité.

PRATIQUER, v. act. (*pratikié*), mettre en *pratique* : *il pratique tous les devoirs de son état*.— Exercer : *pratiquer la médecine, la chirurgie* ; et neutralement : *la théorie ne suffit pas, il faut pratiquer*. — Ménager une place : *j'ai pratiqué un cabinet dans ma chambre*. — Fréquenter : *pratiquer les honnêtes gens* ; *ces lieux ne sont pratiqués que des bêtes féroces*. — Suborner : *il pratiqua quelques scélérats pour*... Cet emploi du v. *pratiquer* est plus que suranné.—*Pratiquer des intelligences*, se les ménager. — *se* PRATIQUER, v. pron., être en usage, en *pratique*, se faire souvent.

*__PRAXIDICE__, subst. propre fém. (*prakcidice*), myth., déesse qui présidait au bon succès des discours et des entreprises. Le simulacre de cette divinité avait cela de particulier que ce n'était qu'une tête de femme qu'on mettait dans les lieux qui lui étaient consacrés.

PRÉ (*pré*) (en lat. *prœ*) ; cette syllabe, placée au commencement des mots, marque supériorité ou antériorité.

*__PRÉ__, subst. mas. (*pré*) (du lat. *pratum*), pièce de terre qui ne se laboure point, où il vient de l'herbe qu'on fauche en certains temps, et où l'on fait paître les chevaux, les bœufs, etc. — *Se trouver, se porter sur le pré*, au lieu assigné pour un combat singulier. Vieille expression.

PRÉACHAT, subst. mas. (*pré-acha*), paiement que l'on faisait d'une marchandise avant que de l'avoir reçue. Hors d'usage. On ne s'en est servi anciennement que par rapport à ces souscriptions qu'on peut faire pour des ouvrages ou des livres qui ne sont point encore achevés, qui ne sont encore que sous presse.

PRÉACHETÉ, E, part. pass. de *préacheter*.

PRÉACHETER, v. act. (*pré-acheté*), acheter à l'avance, avant la mise en vente légale. — *se* PRÉACHETER, v. pron. Peu usité.

*__PRÉADAMITE__, subst. mas. (*pré-adamite*), t. d'hist. eccl., nom de sectaires qui prétendaient que les hommes existaient avant *Adam*.

PRÉAGE, subst. mas. (*pré-aje*), pâturage. Vieux. — Ancien droit de pacage qu'on levait sur les *prés*. Presque hors d'usage.

PRÉALABLE, adj. des deux genres (*pré-alable*) (de la préposition latine *prœ*, qui dans la composition marque en français antériorité ou supériorité, et du verbe *aller*), qui doit être dit, fait, examiné avant de passer outre. — Il est aussi subst. mas. : *un préalable avant de terminer est de savoir si les parties sont arrivées*.—*La question préalable*, dans le langage des délibérations publiques, est une formule exclusive de la délibération : *invoquer la question préalable*. — *Au préalable*, loc. adv., auparavant, avant toute chose.

PRÉALABLEMENT, adv. (*pré-alableman*), au *préalable*.

PRÉALLÉGUÉ, E, adj. (*pré-aleléguié*), qui a été déjà cité ou *allégué*. (Boiste.) Peu usité.

PRÉAMBULAIRE, adj. des deux genres (*pré-anbulère*), qui sert de *préambule* ; préliminaire. (*Boiste*.) Presque inusité.

PRÉAMBULE, subst. mas. (*pré-anbule*) (du lat. *prœ*, devant, et *ambulare*, marcher), discours qu'on fait avant d'entrer en matière.— Espèce d'exorde, d'avant-propos. — Discours superflu : *allons ! point tant de préambules*.

PRÉAMBULÉ, E, part. pass. de *préambuler*.

PRÉAMBULER, v. neut. (*pré-anbulé*), faire un *préambule*. (Boiste.) Peu usité.

PRÉAU, subst. mas. (*pré-ô*), autrefois, petit pré. — Aujourd'hui, 1° cour d'une prison ; 2° espace découvert qui est au milieu du cloître de certaines maisons religieuses. — Au plur., des *préaux*.

PRÉAVIS, subst. mas. (*pré-avi*), note, avertissement qui précède l'avis. (*Boiste*.) Inusité.

*__PRÉBENDE__, subst. fém. (*prébande*) (en lat. *prœbenda*, employé par les écrivains ecclésiastiques de *prœbere*, fournir), revenu attaché à une chanoinie.—Le canonicat même ; les bénéfices du bas-chœur, dans certaines églises.

PRÉBENDÉ, E, adj. (*prébandé*), qui jouit d'une *prébende* : *chanoine prébendé*.

PRÉBENDIER, subst. mas., **PRÉBENDIÈRE**, subst. fém. (*prébandié, dière*), dans certains chapitres, bénéficier inférieur aux chanoines.— Pauvres que certaines communautés nourrissent.

*__PRÉCAIRE__, adj. des deux genres (*prékière*) (en lat. *precarius*), qui ne s'exerce que par tolérance, par permission, par emprunt ; qui peut cesser : *pouvoir, autorité, possession précaire*. — Subst. mas., t. de prat. : *posséder, jouir par précaire*, posséder non comme propriétaire, mais seulement comme usufruitier, à condition de restituer ou de payer la rente.

PRÉCAIREMENT, adv. (*prékièreman*), par grace, par tolérance ; d'une manière *précaire*.

PRÉCARITÉ, subst. fém. (*prékarité*), état de ce qui est *précaire*.

PRÉCAUTION, subst. fém. (*prékôcion*) (du lat. *prœcautio*, fait de *prœcavere*, lequel est formé de *prœ*, devant, et de *cavere*, être sur ses gardes, prendre des mesures.), ce qu'on fait par prévoyance pour éviter quelque mal, quelque inconvénient : *prendre ses précautions*. — Circonspection, ménagement.—Prov. : *trop de précaution nuit*, il ne faut prendre de *précautions* qu'autant qu'il en faut pour être sûr de réussir. — *Précautions oratoires*, certains ménagements que l'orateur doit prendre pour ne point blesser la délicatesse de ceux devant qui ou de qui il parle, etc.

PRÉCAUTIONNÉ, E, part. pass. de *précautionner*, et adj., prudent, avisé : *c'est une femme précautionnée*.

PRÉCAUTIONNEL, adj. mas., au fém. **PRÉCAUTIONNELLE** (*prékôcionèle*), de *précaution*. Peu usité.

PRÉCAUTIONNER, v. act. (*prékôcioné*), prémunir contre ; donner les moyens de se garantir de... — *se* PRÉCAUTIONNER, v. pron., prendre ses *précautions* contre...

PRÉCAUTIONNEUSE, adj. fém. Voy. PRÉCAUTIONNEUX.

PRÉCAUTIONNEUX, adj. mas., au fém. **PRÉCAUTIONNEUSE** (*prékôcioneu, neuze*), qui agit avec *précaution*. Fam. et peu usité.

PRÉCÉDÉ, E, part. pass. de *précéder*.

PRÉCÉDEMMENT, adv. (*précédaman*), auparavant, ci-devant : *comme nous avons dit précédemment*.

PRÉCÉDENT, E, adj. (*précédan, dante*), qui *précède* ; qui est immédiatement auparavant. — Subst. mas., usage déjà établi ; fait *précédent* : *voilà un précédent*.

PRÉCÉDER, v. act. (*précédé*) (du lat. *prœcedere*, formé de *prœ*, devant, et *cedere*, aller), aller, marcher devant. — Être auparavant, par rapport au temps, à la date : *la musique précéda le souper*. — Tenir le premier rang, avoir le pas sur un autre : *précéder en dignité, en honneur*. — Il se dit aussi de l'ordre : *voyez le chapitre qui précède*. — *se* PRÉCÉDER, v. pron.

PRÉCEINTE, subst. fém. (L'*Académie* le fait à tort du mas.)(*préceinte*) (du lat. *prœcingere*, environner, *prœcincta*, sous-ent. *tabula*), t. de mar., ceinture d'un vaisseau. Voy. LISSE.

PRÉCELLENCE, subst. fém. (*précèlelance*), supériorité. (*Boiste*.) Presque hors d'usage.

PRÉCELLÉ, E, part. pass. de *préceller*.

PRÉCELLER, v. act. (*précèlelé*) (en lat. *prœcellere*), surpasser, exceller par-dessus.—*se* PRÉCELLER, v. pron. Presque inusité.

*__PRÉCENTEUR__, subst. mas. (*préçanteur*) (du lat. *prœcentor*, formé, dans la même signification, de *prœ*, qui marque supériorité, et *cantor*, chantre), autrefois, dans plusieurs églises cathédrales, la même charge ou fonction que celle de *grand-chantre*. On a dit aussi *préchantre*.

*__PRÉCEPTE__, subst. mas. (*précèpete*) (en lat. *prœceptum*, fait de *prœcipere*, instruire), règle, enseignement : *les préceptes de l'art, de la rhétorique* ; *donner des préceptes*. — Commandement. En ce sens, il ne se dit guère que des commandements de Dieu et de l'Église.

PRÉCEPTORAL, E, adj. (*précèpetorale*), qui appartient au *précepteur* : *ton préceptoral* ; *gravité préceptorale*. — Au plur. mas., *préceptoraux*.

*__PRÉCEPTEUR__, subst. mas. (*précèpeteur*) (en lat. *prœceptor*), celui qui est chargé de l'éducation d'un enfant. — Il peut se dire, par extension, de tous ceux qui enseignent les autres : *les hommes vertueux sont les précepteurs du genre humain*.

PRÉCEPTIF, adj. mas., au fém. **PRÉCEPTIVE** (*précèpetif, tive*), qui contient, qui renferme des *préceptes*. (Boiste.) Inusité.

PRÉCEPTIVE, adj. fém. Voy. PRÉCEPTIF.

PRÉCEPTORAL, E, adj. (*précèpetorale*), qui appartient à un *précepteur*.—Au plur. mas., *préceptoraux*.

*__PRÉCEPTORAT__, subst. mas. (*précèpetora*), qualité, fonctions de *précepteur*.

PRÉCEPTORAUX, adj. mas. plur. Voy. PRÉCEPTORAL.

PRÉCEPTORIAL, E, adj. (*précèpetori-ale*) : *prébende préceptoriale*, anciennement, prébende affectée à un maître de grammaire qui devait enseigner les jeunes clercs.—On a dit aussi subst., au fém. : *on lui a donné la préceptoriale de telle église*. — Au plur. mas., *préceptoriaux*.

PRÉCEPTORIAUX, adj. mas. plur. Voy. PRÉCEPTORIAL.

PRÉCEPTORISÉ, E, part. pass. de *préceptoriser*.

*__PRÉCEPTORISER__, v. act. (*précèpetorisé*), offrir des *préceptes*. (Boist.) Tout-à-fait inusité.

PRÉCESSION, subst. fém. (*précécion*) (du lat. *prœcedere*, précéder), t. d'astron., mouvement rétrograde : *précession des équinoxes*, mouvement insensible, continuel et rétrograde des points équinoxiaux.

PRÉCHANTRE, subst. mas. (*préchantre*). Voy PRÉCENTEUR.

PRÉCHANTRERIE, subst. fém. (*préchantreri*), dignité du *préchantre*.

PRÊCHE, subst. mas. (*prèche*), sermon ou plutôt *prédication* dans la religion réformée. — Il se disait autrefois de toute sorte de sermons. — Lieu où les protestants s'assemblent pour la prédication ; leur temple. — *Aller* ou *se rendre au prêche*, aller au temple.— *Quitter le prêche*, quitter la religion protestante. — Nous ne pensons pas que jamais *aller au prêche* ait signifié *embrasser la religion protestante*. Cela veut dire seulement *être de cette religion*.

PRÊCHÉ, E, part. pass. de *prêcher*.

*__PRÊCHER__, v. act. (*prêché*) (du lat. *prœdicare*, proclamer, annoncer), annoncer en chaire la parole de Dieu : *prêcher l'Evangile*. — *Prêcher l'avent, le carême*, faire les prédications pendant un avent, un carême. — *Prêcher les fidèles*, les personnes qui ont foi à la religion. — Et neut. : *il prêche bien, il prêche mal*.—*Prêcher dans le désert*, n'avoir point d'auditeurs, n'être point écouté. — *Prêcher d'exemple*, pratiquer le premier ce que l'on conseille aux autres de faire.—*Prêcher la vertu, la morale*, la recommander, la répandre. — *Prêcher toujours les mêmes choses*, répéter mille fois les mêmes propos, donner sans cesse les mêmes raisons. — Fig. et fam., 1° louer, vanter quelque action, quelque chose : *il ne fait que prêcher la grandeur de ses ancêtres* ; 2° faire une remontrance à... : *on le prêche inutilement là-dessus* ; *il ne fait que prêcher*, il fait des remontrances à tout propos. — *Il ne fait que prêcher malheur, misère*, il annonce toujours quelque chose de fâcheux. — Prov. : *prêcher famine sur un tas de blé*, se plaindre de la disette au milieu de l'abondance. — *Prêcher un converti*, vouloir persuader quelqu'un déjà convaincu. — Fig. : *prêcher pour son saint*, réclamer pour son intérêt personnel. — *A beau prêcher qui vient de loin*, on n'écoute guère l'opinion, on ne suit guère les conseils de ceux qu'on ne connaît pas ; et encore : les gens qu'on ne connaît pas peuvent dire tout ce qu'ils veulent en leur faveur, on ne peut guère leur prouver le contraire. — *On a beau prêcher qui n'a cure de bien faire*, est un proverbe tellement vieux, que l'*Académie*, qui le cite, ne sait pas même si l'on doit employer le mot *cure* ou *cœur*. Nous convenons que l'un et l'autre de ces deux mots ont bien pu donner un sens exact à ce proverbe ; en prenant *cure*, dans le sens du mot lat. *cura*, qui signifierait *soin* ; et *cœur*, dans son acception figurée, qui est *courage* ; mais l'*Académie* aurait pu trancher la question, puisqu'elle a donné ce proverbe. — *se* PRÊCHER, v. pron.

PRÊCHERESSE, subst. fém. (*prêcherèce*), religieuse dominicaine. Presque inusité.

*__PRÊCHEUR__, subst. et adj. mas., au fém. **PRÊCHEUSE** (*prêcheur, cheuze*) (en lat. *prœdicator*) ; il ne se dit sérieusement qu'en parlant de l'ordre des *prêcheurs* ou des *frères prêcheurs*, appelés plus communément les dominicains ou les jacobins.—Par mépris : *un pauvre prêcheur*, un mauvais prédicateur. — Fam. : *un prêcheur éternel*,

celui qui fait des réprimandes, des remontrances sur les moindres choses.

PRÊCHEUSE, subst. fém. (*prêcheuze*). Voy. PRÊCHEUR.

PRÉCIEUSE, subst. fém. (*préci-euze*), femme affectée dans son langage, dans ses manières.

PRÉCIEUSE, adj. fém. Voyez PRÉCIEUX.

PRÉCIEUSEMENT, adv. (*préci-euzeman*) (en lat. *pretiosè*), avec grand soin, comme quelque chose du plus grand prix : *conserver précieusement.*

PRÉCIEUX, adj. mas., au fém. **PRÉCIEUSE** (*préci-eu, euze*) (en lat. *pretiosus*, de *pretium*, valeur), qui est de grand prix : *meubles précieux; pierre précieuse.* — *Les moments sont précieux*, il n'y a pas de temps à perdre. — Qui nous est extrêmement cher : *gage précieux de l'amitié, etc.* — Qui est extrêmement bien fait: *ce tableau est d'un fini précieux.* — En mauvaise part, affecté : *air, langage, style précieux.* — Subst. mas. : *le précieux de son style.*

PRÉCIOSITÉ, subst. fem. (*préci-ôzité*), défaut ridicule d'une *précieuse*. Presque inusité.

PRÉCIPICE, subst. mas. (*précipice*) (en latin *præcipitium*), gouffre vide, escarpé de toute part, d'où il est presque impossible de se retirer quand on y est tombé.—Fig., grand malheur, grande disgrace : *les mauvais conseils l'ont entraîné dans le précipice.* — *Nous l'avons tiré du précipice*, d'une affaire fort dangereuse. — *Il marche sur les bords du précipice*, il tient une conduite capable de le perdre ; ou bien encore : il est près de succomber, près de sa ruine. — PRÉCIPICE, GOUFFRE, ABYME. (*Syn.*) On tombe dans le *précipice*, on est englouti par le *gouffre*, on se perd dans l'*abyme*. Le premier emporte avec lui l'idée d'un vide escarpé de toutes parts, d'où il est presque impossible de se retirer quand on y est. Le second renferme une idée particulière de voracité insatiable, qui entraîne, fait disparaître, et consume tout ce qui en approche. Le troisième emporte l'idée d'une profondeur immense, jusqu'où l'on ne saurait parvenir, et où l'on perd également de vue le point d'où l'on est parti, et celui où l'on voulait aller. — Le *précipice* a des bords glissants et dangereux pour ceux qui marchent sans précaution, et inaccessibles pour ceux qui sont dedans; la chute y est rude. Le *gouffre* a des tours et des circuits dont on ne peut se dégager dès qu'on y a fait un pas; et l'on y est emporté malgré soi. L'*abyme* ne présente que des routes obscures et incertaines, qu'aucun but ne termine : on s'y jette quelquefois tête baissée, dans l'espérance de trouver une issue; mais le courage rebuté y abandonne l'homme, et le laisse dans un chaos de doutes et d'inquiétudes accablantes.—L'avarice est le *précipice* de l'équité; Paris est le *gouffre* des départements; l'infini est l'*abyme* du raisonnement.

PRÉCIPITAMMENT, adv. (*précipitaman*), avec *précipitation* : *il ne faut rien faire précipitamment.*

PRÉCIPITANT, subst. mas. (*précipitan*), t. de chim., ce qui opère la *précipitation*.

PRÉCIPITATION, subst. fém. (*précipitâcion*) (en lat. *præcipitatio*), extrême vitesse, trop grande hâte. — Fig., trop grande vivacité, soit dans la formation ou dans l'exécution d'un dessein, soit dans les discours ou dans les actions. —En t. de chimie, chute des parties les plus grossières d'une liqueur, d'un métal, etc., au fond d'un vase.

PRÉCIPITÉ, subst. mas. (*précipité*), t. de chim., matière dissoute et tombée au fond d'un vase. Voy. PRÉCIPITATION, t. de chim.

PRÉCIPITÉ, E, part. pass. de *précipiter*, et adj., accéléré, hâté : *mort précipitée.*

PRÉCIPITER, v. act. (*précipité*) (en lat. *præcipitare*), jeter dans un *précipice*.—Jeter dans un lieu profond.—Hâter trop : *il précipite toutes les affaires.*—Avec *pas* et *cours*, il se prend en bonne part : *il précipite ses pas*, il marche fort vite; *rivière qui précipite son cours*, qui coule avec rapidité. —En t. de chim., faire tomber au fond du vase les parties les plus grossières d'un métal dissous : *le fer précipite le cuivre.* — SE PRÉCIPITER, v. pron., se jeter d'un lieu élevé dans un lieu fort bas : *Sapho se précipita dans la mer.* — Fig. : *se précipiter dans le danger*, s'y exposer avec chaleur, témérairement. — *Se précipiter dans les bras de quelqu'un*, l'embrasser avec transport.

PRÉCIPUITÉ, subst. fém. (*précipu-ité*), préciput, avantage, profit. (*Boiste.*) Inusité.

PRÉCIPUT, subst. mas. (*précipu*) (en lat. *præcipuum*, sous-entendu *jus*, ou *præcipua*, sous-entendu *pars*), t. de droit, présent que les mariés se font mutuellement et donnent à celui des deux qui survivra.—Ce que le mari ou la femme prend sur la communauté hors part et avant le partage. — Ce que l'aîné avait autrefois pour son droit d'aînesse dans une terre seigneuriale. — Ce que l'on prélève sur un tout et par préférence aux intéressés.

PRÉCIS, subst. mas. (*préci*), sommaire, abrégé de ce qu'il y a de principal, de plus essentiel, de plus important dans une affaire, dans une science, dans un livre, etc.

PRÉCIS, E, adj. (*préci, cize*) (en lat. *præcisus*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement coupé, retranché, part. pass. de *præcidere*), fixe, déterminé, arrêté : *venir au jour précis, à l'heure précise.* — *Faire des demandes précises*, expresses et formelles.—*Prendre des mesures précises*, prendre des mesures justes.—En parlant de style et de discours, net, exact, concis. — PRÉCIS, SUCCINCT, CONCIS. (*Syn.*) *Précis* et *succinct* regardent ce qu'on dit; et *concis*, la manière dont on le dit. Les deux premiers ont la chose pour objet, et vont au fait; le troisième a pour but l'expression qu'il abrège. — Le discours *précis* ne s'écarte pas du sujet, rejette les idées étrangères, et méprise tout ce qui est hors de propos. Le discours *succinct* se débarrasse des idées inutiles, et ne choisit que celles qui sont absolument essentielles. Le discours *concis* explique et énonce en très-peu de mots, bannissant tout ce qui est surabondant. L'opposé de *précis* est prolixe; celui de *concis* est *diffus*.

PRÉCISÉ, E, part. pass. de *préciser*.

PRÉCISÉMENT, adv. (*préciséman*) (en latin *præcisè*), justement, exactement, dans le temps qu'il faut; dans le terme juste. — Fam., oui; tout juste; vous l'avez deviné; *vous voulez telle chose? Précisément.*

PRÉCISER, v. act. (*précizé*), fixer, déterminer. — Présenter d'une manière *précise*. — SE PRÉCISER, v. pron.

PRÉCISIEN, adj. mas., au fém. **PRÉCISIENNE** (*précizicin, ène*); il s'est dit d'une secte calviniste et de ceux qui y étaient attachés.—Subst.: *les précisiens.*

PRÉCISION, subst. fém. (*précizion*) (en latin *præcisio*), exactitude dans le discours, telle qu'on n'y dit rien de superflu. —Exactitude dans l'action. — Abstraction d'une chose d'avec une autre. — PRÉCISION, ABSTRACTION. (*Syn.*) La *précision* sépare les choses véritablement distinctes, pour empêcher la confusion qui naît du mélange des idées. L'*abstraction* sépare les choses réellement inséparables, pour les considérer à part, indépendamment les unes des autres. La première est un effet de la justesse et de la netteté de l'entendement, qui fait qu'on n'ajoute rien d'inutile et hors d'œuvre au sujet qu'on traite, en le prenant néanmoins dans sa juste totalité. La seconde est l'effort d'un esprit métaphysique, qui écarte du point de vue tout ce qu'on veut détacher du sujet qu'on traite. — La *précision* semble avoir plus de rapport aux choses qu'on peut non-seulement considérer à part, mais qu'on peut aussi concevoir être l'une sans l'autre; tels que sont, par exemple, l'aumône et l'esprit de charité.— L'*abstraction* semble regarder particulièrement les choses qu'on peut, à la vérité, considérer à part, mais qu'on ne saurait concevoir être l'une sans l'autre; tels que sont, par exemple, le corps et l'étendue. Ainsi le but de la *précision* est de ne point sortir du sujet, en éloignant pour cet effet tout ce qui lui est étranger; et celui de l'*abstraction* est de ne pas entrer dans toute l'étendue du sujet, en n'en prenant qu'une partie, sans aucun égard à l'autre. Il n'y a point de science plus certaine ni plus claire que la géométrie, parce qu'elle fait des *précisions* exactes; on y a cependant mêlé certaines *abstractions* métaphysiques, qui font que les géomètres tombent dans l'erreur comme les autres, non pas, à la vérité, quand il est question de grandeur et de mesure, mais quand il est question de physique. — On ne saurait se faire des idées trop *précises*; mais il est quelquefois dangereux d'en avoir de trop *abstraites*. Les premières sont la voie la plus sûre pour aller au vrai dans les sciences, et au but dans les affaires; au lieu que les secondes souvent nous en éloignent.

PRÉCISTE, subst. mas. (*précicete*) (du latin *prex, precis*, prière), celui qui, en Allemagne, était nommé à un bénéfice par le souverain en vertu du droit des *premières prières*.

PRÉCITÉ, E, adj. (*précité*), déjà cité : *tel article précité.*

***PRÉCLÔTURE**, subst. fém. (*préklôture*), enclos. — Préciput, droit d'aîné sur le cadet. Vieux et même hors d'usage.

PRÉCOCE, adj. des deux genres (*prékoce*) (du latin *præ*, avant, et *coquere*, mûrir, dont on a fait *præcox, cocis*), mûr avant le temps : *ces pommes sont précoces; un esprit précoce.*— *Enfant précoce*, plus avancé au physique et au moral que son âge ne le comporte. — *Ce que vous dites là est précoce*; il n'est pas encore temps d'en parler. — Subst. fém., cerise hâtive.

***PRÉCOCITÉ**, subst. fém. (*prékocité*), qualité d'un fruit *précoce*, qui mûrit avant les autres.

PRÉCOCTÉ, E, adj. (*prékoketé*) (du lat. *præ*, avant, et *coctus*, cuit), prémédité, fait avec beaucoup de réflexion. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

PRÉCOMPTE, subst. mas. (*prékonte*), t. de finance, *compte* fait avec déduction par avance. Peu usité.

PRÉCOMPTÉ, E, part. pass. de *précompter*.

PRÉCOMPTER, v. act. (*prékonté*) (de *pré*, qui, dans la composition, signifie antériorité, et de *compter*), *compter* auparavant, et déduire d'abord certaines sommes. Presque inusité. — SE PRÉCOMPTER, v. pron.

PRÉCONCEPTION, subst. fém. (*prékoncèpecion*), première *conception*, première entente.

PRÉCONCEVOIR, v. act. (*prékoncevoar*), *concevoir* antérieurement, d'abord, sans examen. Peu en usage. — SE PRÉCONCEVOIR, v. pron.

PRÉCONÇU, E, part. pass. de *préconcevoir*.

PRÉCONISATION, subst. fém. (*prékonizâcion*) (du latin *præconium*, proclamation, publication, publicité, louange, éloge), déclaration, au conclave, qu'un bénéficier, un évêque nommé, a les qualités requises.

PRÉCONISÉ, E, part. pass. de *préconiser*.

PRÉCONISER, v. act. (*prékonizé*), déclarer en plein consistoire qu'un évêque a les qualités requises. Voy. PRÉCONISATION. — Fig., louer excessivement. — *Préconiser un remède*, en vanter l'efficacité. — SE PRÉCONISER, v. pron.

PRÉCONISEUR, subst. mas., **PRÉCONISEUSE**, subst. fém. (*prékonizeur, zeuze*), qui *préconise*.

PRÉCONISEUSE, subst. fém. Voy. PRÉCONISEUR.

PRÉCONNAISSANCE, subst. fém. (*prékonèçance*), *connaissance* anticipée. Peu usité.

PRÉCONNAÎTRE, v. act. (*prékonètre*), connaître antérieurement. Fort peu en usage.

PRÉCONNU, E, part. pass. de *préconnaître*.

PRÉCORDIAL, E, adj. (*prékordi-al*) (du latin *præcordia, orum*), t. d'anat., qui a rapport au diaphragme. — Au plur. mas., *précordiaux*.

PRÉCORDIAUX, adj. mas. plur. Voy. PRÉCORDIAL.

PRÉCURSEUR, subst. mas. (*prékurceur*) (du latin *præcursor*, fait de *præ*, devant, et *currere*, courir, dont on a aussi fait *præcursorius*), qui est venu devant : *saint Jean précurseur de Jésus-Christ.* — Ce qui s'annonce par tels ou tels événements : *ces mouvements populaires sont le plus souvent les précurseurs des révolutions.* — Adj. mas. et fig. : *signes précurseurs*, choses qui ont coutume d'en précéder d'autres.

PRÉCY-SOUS-THIL, subst. propre mas. (*préciçoutile*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Sémur, dép. de la Côte-d'Or.

***PRÉDATEUR**, subst. mas., **PRÉDATRICE**, subst. fém. (*prédateur, trice*) (en latin *prædator*, de *præda*, proie), qui enlève une *proie*.

PRÉDATRICE, subst. fém. Voy. PRÉDATEUR.

PRÉDÉCÉDÉ, E, part. pass. de *prédécéder*. — Il se prend aussi subst. : *le prédécédé.*

PRÉDÉCÉDER, v. neut. (*prédécédé*), style de palais et de notaire; mourir, *décéder* avant un autre.

PRÉDÉCÈS, subst. mas. (*prédécè*), *décès*, mort d'une personne avant celle d'une autre.

PRÉDÉCESSEUR, subst. mas. (*prédécèceur*), celui qui en a *précédé* un autre dans quelque place, quelque lieu, quelque office.— Au plur., ceux qui ont vécu avant nous dans le même pays, dans la même société que nous, etc.

PRÉDESTINATEUR, subst. mas. (*prédècetinateur*), qui croit à la *prédestinée*. (Bayle.)

PRÉDESTINATIANISME, subst. mas. (*prédècetinâci-aniceme*), hérésie de ceux qui, entre autres erreurs, prétendaient que de toute éternité les uns sont *destinés* à la mort et les autres à la vie; en sorte que la prescience de Dieu ôtant aux

hommes toute liberté, ceux qui sont damnés le sont par la volonté de Dieu.

PRÉDESTINATIEN, subst. mas. (*prédècetinacien*), nom de sectaires partisans de la *prédestination*. (Raynal.)

PRÉDESTINATION, subst. fém. (*prédècetinâcion*) (en latin *prædestinatio*), décret de Dieu par lequel les élus sont *prédestinés* à la gloire éternelle. — Arrangement immuable des évènements que l'on suppose arriver nécessairement; fatalisme : *les Turcs croient à la prédestination.*

PRÉDESTINÉ, E, part. pass. de *prédestiner*, et adj. : *âme prédestinée.* — On dit aussi subst.: *c'est un prédestiné ; être du nombre des prédestinés.* — Fam. et par abus de termes : *cet homme était prédestiné à se noyer*, etc. — Fam. : *avoir un visage, une face de prédestiné*, avoir un visage plein, vermeil et serein.

PRÉDESTINÉE, subst. fém. (*prédècetiné*), arrangement immuable des évènements. (*Bayle.*) Inusité.

PRÉDESTINER, v. act. (*prédècetiné*) (en latin *prædestinare*, de *præ*, d'avance, et *destinare*, destiner); il ne se dit guère qu'en parlant de Dieu et en matière de religion. — *Destiner* de toute éternité au salut, à faire de grandes choses: *Dieu a prédestiné les élus.* — *Moïse fut prédestiné pour être le conducteur de son peuple*, Dieu avait fait choix de Moïse, etc. — *Être prédestiné au malheur*, ne pouvoir éviter le malheur, empêcher qu'il n'arrive. — SE PRÉDESTINER, v. pron.

PRÉDÉTERMINANT, E, adj. (*prédétèreminan, nante*), qui *prédétermine*. — Il se dit aussi subst. en parlant de ceux qui veulent que Dieu *prédétermine* les actions des créatures.

PRÉDÉTERMINATION, subst. fém. (*prédétèreminâcion*) (en lat. *prædeterminatio*), t. de théol. et de métaphysique, action par laquelle Dieu meut et détermine la volonté humaine.

PRÉDÉTERMINÉ, E, part. pass. de *prédéterminer*.

PRÉDÉTERMINER, v. act. (*prédétèreminé*) (en latin *prædeterminare*), mouvoir et *déterminer* la volonté humaine, en parlant de Dieu. — SE PRÉDÉTERMINER, v. pron.

PRÉDIAL, E, adj. (*prédi-ale*) (du lat. *prædium*, fonds de terre, domaine), qui concerne les fonds de terre, de rentes, les héritages : *rentes prédiales.* — Au plur. mas., *prédiaux*.

PRÉDIAUX, adj. mas. plur. Voy. PRÉDIAL.

PRÉDICABLE, adj. des deux genres (*prédikable*) (en lat. *prædicabilis*), t. de logique; il se dit d'une qualité qu'on donne à un sujet : *le terme animal est prédicable aussi bien pour l'homme que pour la bête.* Presque hors d'usage.

PRÉDICAMENT, subst. mas. (*prédikaman*) (en latin *prædicamentum*), t. de la vieille école, une des dix catégories auxquelles Aristote a voulu rapporter tous les objets de nos pensées. — Fig. et fam., réputation, renommée : *être en bon prédicament.* Cette locution est plus que surannée; nous ne la donnons que parce que nous la lisons dans l'*Académie*.

PRÉDICANT, subst. mas. (*prédikan*) (en latin *prædicans*), ministre protestant dont la fonction est de *prêcher*.

PRÉDICATEUR, subst. mas. (*prédikateur*) (en latin *prædicator*), celui qui annonce en chaire la parole de Dieu. Il ne se dit guère que des prêtres de la religion catholique. — Par extension, celui qui publie ou qui proclame certaines doctrines : *les prédicateurs de la morale.*

PRÉDICATION, subst. fém. (*prédikâcion*) (en latin *prædicatio*), action de *prêcher*. — Sermon ; avec cette différence qu'on nomme proprement *prédications* les discours faits aux fidèles pour leur annoncer l'Évangile; on le dit le plus souvent des protestants; et *sermons*, ceux faits aux chrétiens pour nourrir leur piété. On ne le dit guère que des catholiques.

PRÉDICTION, subst. fém. (*prédikcion*) (en lat. *prædictio*), action de *prédire* : *faire une prédiction.* — Chose *prédite* : *sa prédiction est accomplie.*

PRÉDILECTION, subst. fém. (*prédilèkcion*) (du latin *præ*, qui marque supériorité, préférence, et de *diligere*, aimer), préférence d'amitié, de tendresse, d'affection.

DU VERBE IRRÉGULIER **PRÉDIRE** :

Prédîmes, 1^re^ pers. plur. prét. déf.
Prédira, 3^e^ pers. sing. fut. indic.
Prédirai 1^re^ pers. sing. fut. indic.
Prédiraient, 3^e^ pers. plur. prés. cond.
Prédirais, précédé de *je*, 1^re^ pers. sing. prés. cond.
Prédirais, précédé de *tu*, 2^e^ pers. sing. prés. cond
Prédirait, 3^e^ pers. sing. prés. cond.
Prédiras, 2^e^ pers. sing. fut. indic.

PRÉDIRE, v. act. (*prédire*) (du lat. *prædicere*, formé de *præ*, d'avance, et *dicere*, dire) (il se conjugue comme *dire*, excepté que l'on dit vous *prédisez*, et non pas vous *prédites*), annoncer ce qui doit arriver, 1° par inspiration divine : *les prophètes ont prédit la venue de Jésus-Christ*; 2° par des règles certaines : *prédire une éclipse*; 3° par une prétendue divination : *ce fourbe se mêle de prédire l'avenir*; 4° par conjecture : *je lui avais prédit cette disgrace.* — SE PRÉDIRE, v. pron.

DU VERBE IRRÉGULIER **PRÉDIRE** :

Prédirent, 3^e^ pers. plur. prét. déf.
Prédirez, 2^e^ pers. plur. fut. indic.
Prédiriez, 2^e^ pers. plur. prés. cond.
Prédirions, 1^re^ pers. plur. prés. cond.
Prédirons, 1^re^ pers. plur. fut. indic.
Prédiront, 3^e^ pers. plur. fut. indic.
Prédis, 2^e^ pers. sing. impér.
Prédis, précédé de *je*, 1^re^ pers. sing. prés. indic.
Prédis, précédé de *tu*, 2^e^ pers. sing. prés. indic.
Prédis, précédé de *je*, 1^re^ pers. sing. prét. déf.
Prédis, précédé de *tu*, 2^e^ pers. sing. prét. déf.
Prédisaient, 3^e^ pers. plur. imparf. indic.
Prédisais, précédé de *je*, 1^re^ pers. sing. imparf. indic.
Prédisais, précédé de *tu*, 2^e^ pers. sing. imparf. indic.
Prédisait, 3^e^ pers. sing. imparf. indic.
Prédisant, part. prés.
Prédise, précédé de *que je*, 1^re^ pers. sing. prés. subj.
Prédise, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3^e^ pers. sing. prés. subj.
Prédisent, précédé de *ils* ou *elles*, 3^e^ pers. plur. prés. indic.
Prédisent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3^e^ pers. plur. prés. subj.
Prédises, 2^e^ pers. sing. prés. subj.
Prédisez, 2^e^ pers. plur. impér.
Prédisez, précédé de *vous*, 2^e^ pers. plur. prés. indic.
Prédisiez, précédé de *vous*, 2^e^ pers. plur. imparf. indic.
Prédisiez, précédé de *que vous*, 2^e^ pers. plur. prés. subj.
Prédisions, précédé de *nous*, 1^re^ pers. plur. imparf. indic.
Prédisions, précédé de *que nous*, 1^re^ pers. plur. prés. subj.
Prédisons, 1^re^ pers. plur. impér.
Prédisons, précédé de *nous*, 1^re^ pers. plur. prés. indic.

PRÉDISPOSANT, E, adj. (*prédicepôzan, zante*) t. de médec., il se dit de toute cause qui *dispose* aux maladies. On peut aussi l'employer dans un sens moral : *causes prédisposantes.*

PRÉDISPOSÉ, E, part. pass. de *prédisposer*.

PRÉDISPOSER, v. act. (*prédicepôzé*), (du lat. *præ*, avant, et du français *disposer*), *disposer* d'avance, amener une disposition : *nous sommes tous prédisposés à l'erreur par le désir.* — L'*Académie* n'emploie ce mot que comme t. de médec., et ne le dit que *de ce qui dispose par degrés à telle ou telle maladie* : *le chaud et le froid prédisposent à la fièvre.* Il est sûr pourtant qu'on se sert de *prédisposer* dans le sens moral. — SE PRÉDISPOSER, v. pron.

PRÉDISPOSITION, subst. fém. (*prédicepôzicion*), *disposition* préalable. — Aptitude du corps à contracter certaines maladies.

DU VERBE IRRÉGULIER **PRÉDIRE** :

Prédisse, 1^re^ pers. sing. imparf. subj.
Prédissent, 3^e^ pers. plur. imparf. subj.
Prédisses, 2^e^ pers. sing. imparf. subj.
Prédissiez, 2^e^ pers. plur. imparf. subj.
Prédissions, 1^re^ pers. plur. imparf. subj.
Prédit, précédé de *il* ou *elle*, 3^e^ pers. sing. prés. indic.
Prédit, précédé de *il* ou *elle*, 3^e^ pers. sing. prét. déf.
Prédît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3^e^ pers. sing. imparf. subj.
Prédit, e, part. pass.
Prédites, 2^e^ pers. plur. prét. déf.

PRÉDOMINANCE, subst. fém. (*prédominance*), t. de médec., action de ce qui *prédomine*.

PRÉDOMINANT, E, adj. (*prédominan, nante*), qui *prédomine*.

PRÉDOMINATION, subst. fém. (*prédominâcion*), action de *prédominer*.

PRÉDOMINÉ, part. pass. du verbe *prédominer*.

PRÉDOMINER, v. neut. (*prédominé*), *dominer* particulièrement, se prévaloir, éclater par dessus, se faire le plus sentir. — Act., *dominer*, mais avec plus d'énergie que n'en indique ce mot : *c'est l'intérêt qui le prédomine.*

PRÉDORSAL, E, adj. (*prédorçal*), t. d'anat. ; il se dit de ce qui est situé au-devant du dos. — Au plur. mas., *prédorsaux*.

PRÉDORSO-ATLOÏDIEN, subst. et adj. mas. (*prédorçô-atelô-idiein*), t. d'anat., nom qu'on a donné au muscle long du cou : *le muscle prédorso-atloïdien.*

PRÉDORSO-CERVICAL, subst. et adj. mas. (*prédorçôcèrevikal*), t. d'anat. ; il se dit du muscle long du cou : *le muscle prédorso-cervical.*

PRÉÉMINENCE, subst. fém. (*pré-éminance*) (en latin *præeminentia*), avantage, prérogative en ce qui regarde la dignité et le rang. Il se dit des personnes et des choses : *avoir la prééminence sur quelqu'un ; la prééminence d'une espèce sur une autre.*

PRÉÉMINENT, E, adj. (*pré-éminan, nante*) (en lat. *præeminens*, de *præeminere*, surpasser, être au-dessus), qui excelle au-dessus : *la charité est la vertu prééminente.* — *Dignité prééminente*, au-dessus des autres.

PRÉEMPTION, subst. fém. (*pré-anpecion*), droit que se réserve le fisc de prendre à son compte les marchandises dont la valeur est déclarée inexactement. Voy. PRÉEMPTER au COMPLÉMENT.

PRÉÉTABLI, E, part. pass. de *préétablir*, et adj. — *Harmonie préétablie*, système de *Leibnitz*, d'après lequel il prétend expliquer la correspondance entre les mouvements du corps et les perceptions de l'âme.

PRÉÉTABLIR, v. act. (*pré-établir*), t. didactique, *établir* d'abord : *vous n'avez pas préétabli la question.* — SE PRÉÉTABLIR, v. pron. Fort peu usité.

PRÉEXCELLENCE, subst. fém. (*pré-èkcèlelance*), grande supériorité prononcée, reconnue, *excellence* au plus haut degré : *la préexcellence messied à un homme d'honneur en choses frivoles.* (Montaigne.)

PRÉEXISTANT, E, adj. (*pré-èguezicetan, tante*), qui *existe* avant un autre.

PRÉEXISTÉ, part. pass. de *préexister*.

PRÉEXISTENCE, subst. fém. (*pré-èguezicetance*), *existence* d'un être antérieure à celle d'un autre.

PRÉEXISTER, v. neut. (*pré-èguezicetê*) (en latin *præ*, avant, et *existere*, exister), *exister avant* un autre.

PRÉFACE, subst. fém. (*préface*) (du lat. *præfatio*, action de dire avant tout, formé de *præ*, avant, et de *fari*, parler), discours préliminaire, avertissement qu'on met à la tête d'un livre. — Fam., préambule : *laissons là toutes ces préfaces ; point de préface, venons au fait.* — Partie de la messe qu'on dit ou qu'on chante immédiatement avant le canon : *la préface du jour de Noël.*

PRÉFECTURAL, E, adj. (*préfèktural*), qui a rapport à une *préfecture*; qui émane du *préfet*. — Au plur. mas., *préfecturaux*. V. PRÉFECTORAL.

***PRÉFECTURE**, subst. fém. (*préfèkture*) (en lat. *præfectura*), nom de plusieurs charges dans l'empire romain. — Administration qui dirige aujourd'hui chaque dépt. de la France : *la préfecture de la Seine.* — Dignité de *préfet*. — Territoire confié aux soins, à l'administration d'un *préfet*. — Durée des fonctions d'un *préfet* : *pendant la préfecture de M. tel.* — L'hôtel où il demeure. — Ses bureaux. — *Préfecture maritime*, arrondissement maritime administré par un officier général de la marine. — *Préfecture de police*, administration de la police de la ville de Paris. — *Sous-préfecture*, arrondissement communal, de l'administration duquel est chargé un *sous-préfet*.

PRÉFÉRABLE, adj. des deux genres (*préférable*), qui doit être *préféré* : *la mort est préférable à l'infamie.*

PRÉFÉRABLEMENT, adv. (*préférableman*), par *préférence*.

PRÉFÉRÉ, E, part. pass. de *préférer*.

PRÉFÉRENCE, subst. fém. (*préférance*), choix qu'on fait d'une personne ou d'une chose plutôt que d'une autre : *demander, avoir la préférence.* — Droit d'être *préféré*. — Au plur., marques particulières d'affection ou d'honneur : *être accoutumé aux préférences.*

PRÉFÉRER, v. act. (*préféré*) (du lat. *præferre*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement *porter devant*, *ferre præ*), donner l'avantage à...., au-dessus de..., estimer davantage : *l'amour préfère et ne choisit pas.*—Aimer mieux. — **SE PRÉFÉRER**, v. pron.

***PRÉFET**, subst. mas. (*préfé*) (en lat. *præfectus*, fait de *præficere*, commettre, préposer, confier le commandement), t. d'antiq., celui qui possédait une *préfecture* dans l'empire romain.—Aujourd'hui, magistrat qui, en France, est chargé en chef de l'administration d'un département. — *Sous-préfet*, magistrat chargé de l'administration d'un arrondissement communal. — *Préfet maritime*, celui qui est chargé de l'administration d'un arrondissement maritime. — *Préfet de police*, le magistrat chargé de la police.—Dans les colléges, seconde classe de l'Université, celui qui a une inspection particulière sur les études des écoliers et sur le bon ordre. C'est ce que dans les lycées on nomme aussi *censeur des études*.

PRÉFET, subst. mas. (*préfé*), nom donné par les marchands à une coquille du genre cône.

PRÉFICES, subst. fém. plur. (*préfice*) (en lat. *præficæ*), pleureuses ; femmes qui suivaient les funérailles en pleurant et en chantant les louanges du mort. Inusité ; on ne dit plus que *pleureuses*.

PRÉFIGURÉ, E, part. pass. de *préfigurer*.

SE PRÉFIGURER, v. pron. (*cepréfiguré*), se figurer, s'imaginer d'avance. (*Boiste*.) Hors d'usage.

PRÉFINI, E, part. pass. de *préfinir*.

PRÉFINIR, v. act. (*préfinir*) (en lat. *præfinire*), t. de palais, fixer un terme, un délai dans lequel une chose doit être faite : *la loi préfinit ordinairement les délais.* — **SE PRÉFINIR**, v. pron.

***PRÉFIX**, E, adj. (*préfikce*) (en lat. *præfixus*, part. pass. de *præfigere*, arrêter devant, ficher, planter), déterminé, conclu, arrêté. — *Douaire préfix*, celui qui consiste en une somme marquée et déterminée par les conventions matrimoniales. — *Lettre de change à jour préfix*, payable au jour indiqué, sans jours de grace ou de faveur.

PRÉFIXION, subst. fém. (*préfikcion*), t. de palais, détermination : *préfixion de délai*.

PRÉFLEURAISON, subst. fém. (*préfleurèzon*), t. de bot., état des parties d'une fleur avant son épanouissement.

PRÉFORMATION, subs. fém. (*préformâçion*), état d'un œuf qui a le germe développé avant la ponte.

***PRÉGADI**, subst. mas. (*préguadi*), sénat vénitien ; en lui résidait toute l'autorité de la république. Hors d'usage.

PRÉGATON, subst. mas. (*préguaton*), chez les tireurs d'or, la filière dans laquelle l'avanceur passe le fil d'or, pour la première fois, en sortant des mains de celui qui dégrosse.

***PRÉGNANT**, E, adj. (*préguenan, nante*), t. de médec., violent, pressant : *douleur prégnante, maux aigus et prégnants.* Il n'est guère d'usage que dans ces phrases.

PRÉGNATION, subst. fém. (*préguenâcion*) (du lat. *prægnatio*, grossesse de femme, portée de bête), la même chose que *gestation*.

PRÉGON, adj. (*préguon*), profond. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

PRÉHÉMATOSIQUE, adj. des deux genres (*pré-ématôzike*), t. de méd., se dit, selon M. *Récamier*, des fluides que l'absorption introduit dans le torrent circulatoire. Peu connu.

***PRÉHENSION**, subst. fém. (*pré-ancion*), action par laquelle le gouvernement met une chose à sa disposition.—T. de médec., *préhension des aliments*, action de porter à sa bouche les substances alimentaires.

PRÉHNITE, subst. fém. (*prénite*), t. de minér. moderne ; chrysolithe du Cap. Ce nom est emprunté de celui du colonel *Prehn*.

PRÉJUDICE, subst. mas. (*préjudice*) (du lat. *præjudicium*, et qui signifie proprement jugement provisoire), tort, dommage. — *Porter préjudice*, nuire. — *Au préjudice de sa parole, de son honneur, de la vérité*, contre sa parole, contre, etc. — Sans faire tort à... : *sans préjudice de mon droit.*

PRÉJUDICIABLE, adj. des deux genres (*préjudiciable*), qui porte *préjudice* ; qui est nuisible.

PRÉJUDICIAUX, adj. mas. plur. (*préjudició*) (en lat. *præjudicialis*, formé de *præ*, et *judicium*, jugement), il n'est usité qu'en t. de palais : *frais préjudiciaux*, frais des défauts, qu'on doit rembourser avant d'être reçu à se pourvoir contre un jugement.

PRÉJUDICIÉ, part. pass. de *préjudicier*.

PRÉJUDICIEL, adj. mas., au fém. **PRÉJUDICIELLE** (*préjudiciéle*) (en lat. *præjudicialis*), il n'est usité qu'en t. de palais : *question préjudicielle*, qui doit être jugée avant la question principale.—*Moyens préjudiciels*, par lesquels on soutient une question sans entrer dans le fond.

PRÉJUDICIELLE, adj. fém. Voy. **PRÉJUDICIEL**.

PRÉJUDICIER, v. neut. (*préjudicié*) (du lat. *præjudicare*, employé dans le même sens par *Ulpien*, et qui signifie proprement préjuger ou juger d'avance, *judicare præ*), porter *préjudice* ; nuire, faire tort : *la débauche préjudicie à la santé*.

PRÉJUGÉ, subst. mas. (*préjujé*) (en lat. *præjudicium*), ce qu'on a *jugé* d'une affaire sans juger le fond. — Ce qui a été *jugé* auparavant dans un cas semblable : *tel arrêt est un préjugé pour notre cause.* — Marque, signe de ce qui arrivera : *ce qu'on vous dit est un préjugé pour le succès de votre entreprise.*—Prévention, préoccupation : *il faut se défaire de ses préjugés.* En ce sens, employé seul, il se prend toujours en mauvaise part. Ce n'est qu'au moyen d'une épithète que ce mot reçoit une autre signification : *préjugé favorable*, etc. — Opinion adoptée sans un mûr examen : *fouler aux pieds les préjugés*.

PRÉJUGÉ, E, part. pass. de *préjuger*.

PRÉJUGER, v. act. (*préjujé*) (en lat. *præjudicare*), rendre un jugement interlocutoire qui tire à conséquence pour la décision d'une question qui se juge après : *on a préjugé cela lorsqu'on a ordonné que... ; préjuger une question.* — Prévoir par conjecture : *autant qu'on peut le préjuger.* — **SE PRÉJUGER**, v. pron.

PRÉLART, subst. mas. (*prélare*), t. de mar., grosse toile goudronnée pour couvrir les endroits ouverts d'un vaisseau, et pour garantir de la pluie les objets d'artillerie.

SE PRÉLASSER, v. pron. (*ceprélâcé*), se carrer, affecter l'air grave, la dignité d'un *prélat* : *l'âne se prélassant.* (La Fontaine.)

***PRÉLAT**, subst. mas. (*préla*) (du lat. *prælatus*, porté au-dessus des autres), celui qui a une dignité considérable dans l'Église, avec une juridiction ecclésiastique, comme les évêques, etc. — A la cour du pape, à Rome, tous les ecclésiastiques qui portent la couleur violette sont désignés par la qualification de *prélat*.

***PRÉLATION**, subst. fém. (*prélâcion*) (du lat. *prælatio*, préférence), droit par lequel les enfants sont maintenus par préférence dans les charges que leurs pères ont possédées.

PRÉLATURE, subst. fém. (*prélature*), qualité, dignité, ou état de *prélat*.

***PRÊLE**, subst. fém. (*prêle*), t. de bot., plante vivace et marécageuse qui sert à polir.

PRÊLÉ, E, part. pass. de *prêler*.

PRÉLECTURE, subst. fém. (*prélèkture*), *lecture* avant l'impression ; c'est la première épreuve. (*Diderot*.)

PRÉLEGS, subst. mas. (*prélègue*) (du lat. *prælegatum*), legs qui doit être délivré avant le partage d'une succession. Voy. la remarque du mot **LEGS**.

PRÉLÉGUÉ, E, part. pass. de *préléguer*.

PRÉLÉGUER, v. act. (*prélégué*) (du lat. *prælegare*), faire un ou plusieurs *prélegs*. — **SE PRÉLÉGUER**, v. pron.

PRÊLER, v. act. (*prêlé*), t. de tourneur, polir, frotter avec de la *prêle*. — **SE PRÊLER**, v. pron. Peu en usage, même comme actif.

PRÉLEVÉ, E, part. pass. de *prélever*.

PRÉLÈVEMENT, subst. mas. (*prélèveman*), action de *prélever*.

PRÉLEVER, v. act. (*prélevé*), *lever* quelque somme avant le partage d'une succession, sur la masse d'une société. — **SE PRÉLEVER**, v. pron.

***PRÉLIBATION**, subst. fém. (*prélibâcion*), t. de féodalité ; droit seigneurial que s'arrogeaient les seigneurs féodaux la première nuit des noces. Voy. **CUISSAGE**.

PRÉLIMINAIRE, adj. des deux genres (*préliminère*) (du lat. *præ*, devant, et *limen*, seuil), qui précède la matière principale qu'on traite, et qui sert à l'éclaircir : *discours préliminaire.*—Qui doit être réglé avant la discussion des autres articles : *articles préliminaires.* — On dit subst. au mas., dans cette dernière acception : *les préliminaires de la paix.*—*C'est là un préliminaire de conciliation*, un essai de conciliation.

PRÉLIMINAIREMENT, adv. (*préliminèreman*), au préalable. Voy. **PRÉLIMINAIRE**.

PRÉLIRE, v. act. (*prélire*) : *prélire une épreuve*, la lire et la corriger avant de l'envoyer à l'auteur. Peu usité même dans l'imprimerie. — **SE PRÉLIRE**, v. pron.

PRÉLOMBAIRE, adj. des deux genres (*prélonbère*), t. d'anat. ; il se dit de ce qui est situé au-devant des *lombes*.

PRÉLOMBO-PUBIEN, subst. et adj. mas. (*prélonbôpubiein*), t. d'anat., nom qu'on a donné au muscle petit psoas : *le muscle prélombo-pubien ; substance prélombo-pubienne*.

PRÉLOMBO-SUS-PUBIEN, adj. et subst. mas. (*prélonbôcucepubiein*), t. d'anat. ; il se dit du muscle qui va des *lombes* au *pubis*.

PRELOMBO-THORACIQUE, adj. des deux genres (*prélonbô-toracike*), t. d'anat. ; nom que l'on a donné à une veine. — Subst. fém. : *la prélombo-thoracique*.

PRELOMBO-TROCHANTIN, subst. et adj. mas. (*prélonbotrokantein*), t. d'anat., quelques auteurs donnent ce nom au grand psoas.

PRÉLOMBO-TROCHANTINIEN, subst. et adj. mas. (*prélonbôtrokantiniein*), t. d'anat. ; il se dit du muscle grand psoas, qui s'étend jusqu'au petit *trochanter*.

PRÉLONGE, subst. fém. (*prélonje*), mot admis abusivement par plusieurs lexicographes. Voy. **PROLONGE**, qui est le véritable terme.

PRÉLU, E, part. pass. de *prélire*.

PRÉLUDE, subst. mas. (*prélude*) (en lat. *præludium*), ce qu'on chante ou ce qu'on joue sur un instrument, ou pour se mettre au ton dans lequel on veut chanter ou jouer, ou pour essayer la portée de sa voix, ou pour juger si l'instrument est d'accord. — Pièce de musique composée dans le goût des *préludes* qui se font sur-le-champ. — Fig., ce qui annonce, ce qui prépare à... : *les fréquents bâillements sont pour l'ordinaire les préludes de la fièvre.*

PRÉLUDÉ, part. pass. de *préluder*.

PRÉLUDER, v. neut. (*préludé*) (en lat. *præludere*), jouer des *préludes*, faire des *préludes* sur un instrument. — Essayer sa voix par une suite de tons différents, avant de chanter un air, une chanson, etc.—Donner une idée de ce qu'on pourra faire par la suite. — Faire une chose peu importante, pour en venir à une autre de très-grande conséquence : *il préludait aux batailles par des escarmouches.*

PRÉMATURÉ, E, adj. (*prématuré*) (en latin *præmaturus*, mûr avant le temps), qui vient ou qui se fait avant le temps : *fruits prématurés.* —*Mort prématurée*, qui vient plus tôt qu'on n'aurait dû l'attendre. — Fig. : 1° *esprit prématuré*, plus formé, plus avancé qu'on ne l'a ordinairement à l'âge où est la personne dont on parle ; 2° *cette affaire est prématurée*, il n'est pas encore temps de l'entreprendre.

PRÉMATURÉMENT, adv. (*prématuréman*) (en lat. *præmaturé*), d'une manière *prématurée*.

PRÉMATURITÉ, subst. fém. (*prématurité*) (en lat. *præmaturitas*), *maturité avant* le temps ordinaire. On l'emploie surtout au fig. : *prématurité d'esprit, de jugement.*

PRÈME, subst. mas. (*prème*), le plus proche parent. (*Boiste*). Inusité.

PRÉMÉDITATION, subst. fém. (*préméditâcion*) (en lat. *præmeditatio*), action de méditer.

PRÉMÉDITÉ, E, part. pass. de *préméditer*, et adj.

PRÉMÉDITER, v. act. (*prémédité*) (en latin *præmeditari*), méditer sur une chose avant de l'exécuter : *préméditer une démarche.* — **SE PRÉMÉDITER**, v. pron.

PRÉMERY, subst. propre mas. (*prémeri*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Cosne, dép. de la Nièvre.

PRÉMICES, subst. fém. plur. (*prémice*) (en lat. *primitiæ, arum*, fait de *primus*, premier), les premiers fruits que porte tous les ans la terre. —On dit aussi *les prémices du bétail.*—Au fig., les premières productions de l'esprit, de l'art, etc. — Les commencements d'un règne, d'un gouvernement : *qui n'a vu les prémices de ce beau règne !* — *Delille* (traduction du *Paradis perdu*) a dit au singulier :

Cette tendre lueur, *prémice* de l'aurore ;

cet emploi est inusité.—Premières faveurs d'une jeune fille ; ses premières affections, son premier amour : *il vous faut les prémices d'une âme, et la mienne ne serait pas digne de vous.* (J.-J. Rousseau.) — Premiers fruits de la terre qu'on offrait aux dieux. Ne confondez pas *prémisses* avec *prém ces.* Voy. PRÉMISSES.

*PREMIER, subst. et adj. mas., au fém. PREMIÈRE (*premié, mière*) (en lat. *primus*, dérivé de πριν, en grec, avant, auparavant), nombre ordinal. Qui précède par rapport au temps, à l'ordre, au lieu, à la dignité, à la situation, etc. — Qui est ou qui va devant, en avant : *marcher le premier ; être le premier.* — Le plus excellent : *Cicéron était le premier orateur de son temps.* — Qui avait été auparavant : *il a recouvré sa première santé.* — Qui est nécessaire avant tout : *les premières nécessités de la vie.* — *Premier* se dit aussi du commencement, de l'esquisse de certaines choses : *ce n'est là que la première ébauche.* — Titre d'honneur attaché à certaines dignités : *premier ministre, premier président.* — *Figures premières*, en géom., celles qui ne peuvent être divisées en d'autres figures plus simples qu'elles, comme le triangle parmi les figures planes, et la pyramide parmi les solides. — *Nombres premiers* ou *simples* (arithm.) ; ceux qui n'ont point d'autres diviseurs qu'eux-mêmes, ou que l'unité, tels que 5, 8, etc. — *Cause première*, Dieu.—*Matière première*, t. de phys., la matière en général, faisant abstraction de la forme et des autres accidents. — Prov. : *étourdi comme le premier coup de matines*, fort étourdi. — *Le premier venu*, celui qui arrive avant les autres.—*Il a pris le premier venu*, la première personne qu'il a rencontrée. —*Confier ses secrets au premier venu*, n'avoir rien de secret pour personne. — Prov. : *il vaut mieux être le premier que le dernier de sa race*, il vaut mieux avoir mérité soi-même ses titres et sa fortune, que de les devoir seulement à ses ancêtres. — PREMIER, PRIMITIF. (*Syn.*) *Premier* se dit en parlant de plusieurs êtres réels et abstraits, entièrement distingués les uns des autres, mais que l'on envisage seulement comme appartenant à la même suite. *Primitif* se dit en parlant des différents états successifs d'un même être.— La langue que parlaient Adam et Eve est la *première* de toutes les langues ; et si les différents idiomes qui distinguent les nations ne sont que les différentes formes de cette langue, elle est aussi la langue *primitive* du genre humain.

PREMIÈRE, subst. et adj. fém. Voy. PREMIER.— Subst. fém., t. d'imprimerie, la *première* épreuve d'une feuille à corriger. On l'appelle aussi *première typographique*, pour la distinguer de la *première d'auteur*.—On dit en ce sens : *lire une feuille en première, en seconde, en troisième.* — *Côté de première*, la forme ou le côté d'une feuille où se trouve la premiere page ; la forme qui contient la seconde page se nomme *côté de deux.* —Au plur., nom qu'on donne au *premier* rang de loges d'un théâtre : *premières de côté, premières découvertes*, etc.

PREMIÈREMENT, adv. (*premièreman*), en *premier* lieu.

PREMIER-NÉ, subst. mas. (*premiené*). Voy. au mot NÉ.—Au plur., des *premiers-nés.*—On ne dit pas la *première-née*, en parlant d'une fille.

PREMIER-PRIS, subst. mas. (*premiépri*). Presque inusité. Voy. PRIS, part. pass. du v. *prendre.*

PRÉMISSES, subst. fém. plur. (*prémice*) (du lat. *præmissæ*, sous-entendu *propositiones*, fait de *præ*, devant, et de *missus*, envoyé ; *propositions envoyées* ou *mises, placées avant la conséquence*), t. de logique. Les deux premières propositions d'un syllogisme. — Voy. PRÉMICES.

*PRÉMONTRÉ, subst. mas. (*prémontré*), ordre religieux, sous la règle de saint Augustin, ainsi nommé de l'abbaye de *Prémontré*, où il a commencé.

PRÉMOTION, subst. fém. (*prémôcion*) (en latin *præmotio*, fait de *præmovere*, mouvoir fortement, lequel est formé de *præ*, augment., et de *movere*, mouvoir), t. de théol., action de Dieu déterminant la créature à agir et agissant avec elle.

PRÉMUNI, E, part. pass. de *prémunir.*

PRÉMUNIR, v. act. (*prémunir*) (en lat. *præmunire*), *munir* par précaution ; précautionner contre... — SE PRÉMUNIR, v. pron., se précautionner, se pourvoir de bonne heure contre...

PRÉMUNISSEMENT, subst. mas. (*prémunicemau*), action de *prémunir.* Peu usité.

PRENABLE, adj. des deux genres (*prenable*), qui peut être *pris.* Il se dit des villes et des places fortifiées, et ordinairement avec la négative : *cette place n'est prenable que par cet endroit, que par la faim.*—En parlant des personnes, qui peut être séduit, gagné : *il n'est prenable ni par or ni par argent.*

DU VERBE IRRÉGULIER PRENDRE :

Prenaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Prenais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Prenais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Prenait, 3e pers. sing. imparf. indic.
Prenant, part. prés.

PRENANT, E, adj. (*prenan, nante*), qui *prend* : *partie prenante*, celle qui reçoit les deniers. — *Carême prenant*, le mardi gras. Voy. CARÊME.— En t. d'hist. nat., *queue prenante*, la queue de certains animaux qui s'en servent pour se suspendre.

PRENANTHE, subst. fém. (*prenante*), t. de bot., genre de plantes de la famille des chicoracées.

DU VERBE IRRÉGULIER PRENDRE :

Prend, 3e pers. sing. prés. indic.
Prendra, 3e pers. sing. fut. indic.
Prendrai, 1re pers. sing. fut. indic.
Prendraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Prendrais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Prendrais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Prendrait, 3e pers. sing. prés. cond.
Prendras, 2e pers. sing. fut. indic.

*PRENDRE, v. act. (*prandre*) (en lat. *prehendere*), littéralement, saisir avec la main : *prendre un livre, une épée*, etc. — Mettre sur soi : *prendre sa chemise, son habit.* — Dérober, emporter en cachette : *on m'a pris ma bourse.*—Empoigner une chose ou une personne par force : *prendre au collet, à la gorge.* — Arrêter quelqu'un pour le conduire en prison : *on a pris les voleurs.* — Se rendre maître de... : *prendre une place assiégée.* On dit dans le même sens : *prendre des oiseaux à la pipée, des poissons à la ligne*, etc. — Fig., comprendre, concevoir : *prendre le sens d'un auteur ; prendre les choses de travers, en bonne ou en mauvaise part*, etc. — Recevoir, accepter : *prenez ce petit présent.* — Avaler, humer : *prendre un bouillon, un verre de vin, une médecine.* — Gagner, en parlant d'une maladie : *il a pris la fièvre d'un tel.*—*Prendre pour...*, réputer, regarder comme.. *me prenez-vous pour un fripon ?* — *Prendre les armes*, s'armer. — *Prendre perruque*, commencer à la porter. — *Prendre le deuil*, s'habiller de noir à l'occasion de la mort d'un parent, etc. — *Prendre l'habit de religieux*, ou simplement *prendre l'habit*, embrasser la vie religieuse.— *Prendre le bonnet*, être reçu docteur. — *Prendre parti*, s'enrôler dans les troupes.—*Prendre parti avec quelqu'un*, s'attacher à son service. — *Prendre son parti*, se résoudre, se décider. — *Prendre le parti de quelqu'un*, embrasser sa défense.— *Prendre les intérêts de quelqu'un*, le soutenir.— *Prendre quelqu'un sous sa protection*, le protéger.—Prov. : *prendre d'un sac deux moutures*, tirer double profit d'une même affaire. — Fig. : *prendre l'occasion aux cheveux*, la saisir, en profiter. —*Prendre le parti de l'épée*, embrasser la profession des armes. — *Prendre les ennemis en flanc*, les attaquer en flanc, etc. — On dit, en t. de vênerie, *prendre le vent*, quand un chien va lancer le cerf au vent. — En t. de marine, *prendre chasse*, fuir.— *Prendre fond*, trouver le fond avec la sonde. — *Prendre hauteur*, observer la hauteur du soleil sur l'horizon avec l'octant, etc., pour déterminer la latitude. — *Prendre la mer*, sortir du port pour aller en mer faire un voyage ou une course. — *Prendre le fond avec l'ancre*, mouiller. — *Prendre le large*, aller au large ; quitter la terre de vue. — *Prendre les amares à tribord ou à bas-bord*, amurer les voiles du côté nommé, pour serrer le vent du même bord.— *Prendre terre*, voir la terre et s'en approcher pour la reconnaître ou pour y mouiller. — *Prendre vent devant*, venir au vent lorsqu'on est au plus près, jusqu'à prendre le vent sur toutes les voiles. — Neut. : *prendre* racine, en parlant des plantes : *il y a des plantes qui prennent en tout pays.* — Fig., réussir, être accueilli, en parlant d'un ouvrage d'esprit, d'une nouvelle. — Faire impression à la gorge ou au nez, en parlant d'un ragoût trop épicé, d'une odeur trop forte. — Se geler : *la rivière a pris.* — Se cailler, en parlant du lait. — *La fièvre lui a pris* (il a été attaqué de la fièvre) *à une heure*, etc. — *Prendre sur soi*, 1° se modérer, se surmonter ; 2° agir sans ordre : *il a pris sur lui de proposer ses conditions.*— *Prendre sur...*, changer : *ce goût naissant ne prit rien sur ses habitudes.* — *Se laisser prendre à...*, se laisser gagner, tromper par... — Unipers. : *il vous en prendra mal de... ; bien vous en a pris ; il lui prit une envie de rire*, etc. — *A tout prendre*, loc. adv., en considérant le bien et le mal, les avantages et les inconvénients. — *Au fait et au prendre*, loc. adv., au moment d'agir, de parler, etc. (loc. plus que surannée.)—SE PRENDRE, v. pron., s'attacher à... : *un homme qui se noie se prend à tout ce qu'il peut.* — S'accrocher à... : *son habit s'est pris à un clou.*—Commencer à... : *elle se prit à pleurer.* — Se figer : *l'huile d'olive se prend aisément.* — *Se prendre de vin*, s'enivrer. — *Se prendre d'amitié pour quelqu'un*, concevoir de l'amitié pour lui. — *Se prendre de paroles*, se quereller.— *S'en prendre à quelqu'un*, lui attribuer quelque faute, etc.— *S'y prendre*, prendre les moyens de...—NOTA. Le verbe *prendre* entre encore dans une foule de locutions qu'il nous est impossible de donner toutes ici, mais qu'on trouvera en cherchant à leur ordre alphabétique les substantifs ou mots auxquels il est joint.

PRENDRE, subst. mas. (*prandre*), action de *prendre* : *le prendre et le laisser.*—*Au fait et au prendre*, lorsqu'il faut agir, se décider.

DU VERBE IRRÉGULIER PRENDRE :

Prendrez, 2e pers. plur. fut. indic.
Prendriez, 2e pers. plur. prés. cond.
Prendrions, 1re pers. plur. prés. cond.
Prendrons, 1re pers. plur. fut. indic.
Prendront, 3e pers. plur. fut. indic.
Prends, 2e pers. sing. impér.
Prends, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.
Prends, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.

*PRÉNESTE, subst. propre mas. (*prénècete*), ancienne ville d'Italie. Aujourd'hui, *Palestrine.*

PRÉNESTINES, adj. fém. plur. (*prénècetine*), t. d'antiq.; chez les anciens, ce mot se disait des feuilles d'or battu qui étaient plus épaisses que les questoriales. Ce nom leur vient d'une statue de la Fortune, placée à *Préneste*, qui était entièrement couverte de ces feuilles d'or.

PRENEUR, subst. mas. ; PRENEUSE, subst. fém. (*preneur, neuze*), celui, celle qui *prend* : *preneur d'oiseaux, preneur de tabac, de café.* Il est fam. — Au palais, celui qui reçoit quelque chose d'un autre ; qui *prend* à loyer. — En t. de commerce, celui qui *prend* des lettres de change : *le papier sur la Hollande est rare ; les preneurs abondent.*—Adj. mas., en t. de marine, *bâtiment preneur*, celui qui fait une *prise.* — T. d'hist. nat., *preneur d'écrevisses*, espèce d'oiseau de la Nouvelle-Guinée ; c'est un crabier. —*Preneur de mouches*, oiseau du genre des gobe-mouches.

PRENEUSE, subst. et adj. fém. Voy. PRENEUR.

DU VERBE IRRÉGULIER PRENDRE :

Prenez, 2e pers. plur. impér.
Prenez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.
Preniez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.
Preniez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Prenions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Prenions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.
Prenne, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.
Prenne, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.
Prennent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Prennent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.
Prennes, 2e pers sing. prés. subj.

PRÉNOM, subst. mas. (*prénon*) (en lat. *prænomen*), nom qui *précède le nom* de famille : *le prénom de Cicéron était Marcus.* — Chez nous, le nom de baptême : *quel est votre prénom ? Alexandre.* — On dit fig. : le *prénom*, le *nom* et le *surnom.* (Voy. notre *Grammaire générale*, à l'art. des *noms.*)

DU VERBE IRRÉGULIER PRENDRE :

Prenons, 1re pers. plur. impér.

Prenons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.

*PRÉNOTION, subst. fém. (*prénôcion*) (en lat. *prænotio, notion* antérieure, anticipée), t. didactique, connaissance obscure qu'on a d'une chose avant de l'avoir examinée.

*PRÉOCCUPATION, subst. fém. (*pré-okupâcion*) (en lat. *præoccupatio*), état d'un esprit trop occupé d'un objet pour faire attention à un autre, prévention d'esprit.—PRÉOCCUPATION, PRÉVENTION, PRÉJUGÉ. (*Syn.*) La *préoccupation* est l'état d'un esprit si plein, si possédé de certaines idées, qu'il ne peut plus en entendre ou en concevoir de contraires. La *prévention* est une disposition de l'âme telle, qu'elle la fait pencher à juger plus ou moins favorablement ou défavorablement d'un objet. Le *préjugé* est un jugement anticipé, ou une croyance établie sans un examen suffisant ou une connaissance convenable de la chose.—La *préoccupation* ôte la liberté de l'esprit; elle l'absorbe. La *prévention* ôte l'impartialité du jugement; elle suborne. Le *préjugé* ôte le doute raisonnable, il tranche. — La *préoccupation* rend sourd et intraitable; la *prévention* rend partial, et même aveugle; le *préjugé* rend indocile et opiniâtre. —La *préoccupation* naît de quelque impression vive et profonde qui remplit de son objet la capacité de l'esprit, et captive la pensée; la *prévention* naît de certains rapports qui, en nous intéressant à l'égard d'un objet, ne permettent pas à l'âme de conserver son équilibre et son indifférence; les *préjugés* naissent surtout de la faiblesse et de la paresse de l'esprit, qui aime mieux juger et croire, que douter et apprendre.

PRÉOCCUPÉ, E, part. pass. de *préoccuper*, et adj. : *avoir l'esprit préoccupé*, extrêmement occupé.

PRÉOCCUPER, v. act. (*pré-okupé*) (en latin *præoccupare*, s'emparer d'avance de...), occuper fortement l'esprit, l'absorber presque tout entier : *cette affaire le préoccupe tellement, qu'il en perd le boire et le manger*.—Prévenir l'esprit de quelqu'un : *on doit toujours craindre qu'un juge ne se laisse préoccuper*. — SE PRÉOCCUPER, v. pron.

PRÉOLIER, subst. mas. (*pré-olié*), nom que les maîtres jardiniers prenaient autrefois dans leurs statuts. Hors d'usage.

PRÉOPINANT, E, subst. (*pré-opinan, nante*), celui, celle qui a *opiné* avant un autre.

PRÉOPINATION, subst. fém. (*pré-opinâcion*), t. de médec., incertitude d'un médecin touchant le pronostic d'une maladie.

PRÉOPINÉ, part. pass. de *préopiner*.

PRÉOPINER, v. neut. (*pré-opiné*), *opiner* avant un autre.

PRÉORDONNANCE, subst. fém. (*pré-ordonance*), préordination.—Ordre préalablement établi. Peu usité.

PRÉORDONNÉ, E, part. pass. de *préordonner*.

PRÉORDONNER, v. act. (*pré-ordoné*), *ordonner*, disposer à l'avance.—SE PRÉORDONNER, v. pron.

PRÉP., abréviation du mot *préposition*.

PRÉPARAGE, subst. mas. (*préparaje*), préparation pour un ouvrage.

PRÉPARANT, E, adj. (*préparan, rante*), t. d'anat. : *les vaisseaux préparants*, qui servent à la *préparation* de la semence.

PRÉPARATE, subst. fém. (*préparate*), t. d'anat., une des veines du front.

PRÉPARATIF, subst. mas. (*préparatife*), apprêt. Il ne s'emploie guère qu'au plur. Ainsi, l'on ne dit guère *un préparatif*, mais *des préparatifs*. Voy. APPAREIL.

*PRÉPARATION, subst. fém. (*prépardcion*), action de *préparer* ou de se *préparer* : *parler sans préparation*. — En math., partie préliminaire d'une démonstration. — *Préparation chimique*, mélange de plusieurs substances *préparées* pour une opération chimique. — *Préparation anatomique*, anatomie propre à faire des démonstrations.—Composition de médicaments : *la préparation d'un remède*; les médicaments *préparés* : *des préparations pharmaceutiques*.

PRÉPARATOIRE, adj. des deux genres (*préparatoare*), qui *prépare*; il se dit d'un jugement, d'une sentence qu'on donne avant le jugement définitif : *procédure préparatoire*, qui sert à *préparer* le procès. — *Jugement préparatoire*, qui règle la procédure sans rien préjuger au fond. — *Question préparatoire*, supplice de la question que subissaient autrefois certains accusés. — En géom., *proposition préparatoire*, celles qu'on ne démontre que pour arriver à la démonstration principale.— Subst. mas. : *un préparatoire; c'est là un préparatoire indispensable*.

PRÉPARÉ, E, part. pass. de *préparer*.

PRÉPARER, v. act. (*préparé*) (en lat. *præparare*), apprêter, disposer, mettre en état de... : *préparer une maison, un dîné, une médecine, une harangue*, etc.—En parlant des personnes, mettre dans la disposition nécessaire.—*Préparer les voies à quelqu'un*, lui ouvrir des facilités qui l'aident dans ce qu'il a entrepris, dans le but auquel il tend.—*Préparer les voies du Seigneur*, s'est dit de saint Jean-Baptiste qui annonçait la venue prochaine de Jésus-Christ.—SE PRÉPARER, v. pron., s'apprêter, se disposer. — *Se préparer des chagrins*, agir de manière à en éprouver plus tard.

PRÉPATOUT, subst. mas. (*prépatou*), amas, recueil, collection, plants de vigne de tout pays. (*Boiste.*) C'est *prés partout* qu'on a effectivement dit anciennement; mais s'il fallait, pour composer la langue, forger de pareils mots, nous ne prévoyons guère où s'arrêterait un aussi funeste progrès. Considérons donc ce mot comme un vrai *barbarisme*.

PRÉPÈTES, subst. mas. plur. (*prépète*), t. d'antiq., certains oiseaux dont les Romains ne consultaient que le vol.

PRÉPONDÉRANCE, subst. fém. (*prépondérance*), supériorité d'autorité, de crédit, de considération : *ce magistrat a une grande prépondérance*.

PRÉPONDÉRANT, E, adj. (*prépondéran, rante*) (du lat. *præponderans*, part. prés. de *præponderare*, fait de *præ*, qui marque supériorité, et de *ponderare*, peser), se dit, en mécan., d'un poids qui, étant mis dans un bassin de balance, l'emporte sur le poids opposé.—Fig.: *la voix du chef est prépondérante*, l'emporte en cas de partage.—*Raison prépondérante*, celle qui doit l'emporter sur toutes les autres, qui doit agir puissamment sur les esprits.

*PRÉPOSÉ, E, part. pass. de *préposer*, et adj., qui est commis à quelque chose, qui en a la garde, le soin. — Subst. : *c'est un des préposés*.

PRÉPOSER, v. act. (*prépôzé*) (en lat. *præponere*), commettre, établir quelqu'un avec pouvoir de faire quelque chose ou d'en prendre soin : *on l'a préposé à la direction des travaux publics*.—SE PRÉPOSER, v. pron.

*PRÉPOSITIF, adj. mas., au fém. PRÉPOSITIVE, (*prépôzitif, tive*) (en lat. *præpositivus*), t. de gramm., qui se met avant un mot ou à la tête d'un mot.—On appelle *particules prépositives* ou *prépositions inséparables*, des parties élémentaires qui entrent dans la composition des mots, comme *ad* dans *adjoint*, *in* dans *infini*, etc. — On appelle *adjectifs prépositifs*, ou substantivement *prépositifs*, certains petits mots qui ne signifient rien de physique, qui sont identifiés avec ceux devant lesquels on les place, et les font prendre dans une acception particulière; tels sont : *le, la, les; ce, cet, cette, ces; certain; quelque; tout; chaque; nul; aucun; mon, ma, mes*.—On appelle *prépositif défini* : *le, la, les*, soit qu'il soit simple, soit joint aux prépositions *à* ou *de*. Ainsi, *du, au, des, aux*, sont des *prépositifs définis*, parce que, ainsi que *le, la, les*, ils ne se mettent que devant un nom pris dans un sens précis, circonscrit et déterminé. —*Locutions prépositives*, façons de parler composées de plusieurs mots, faisant fonction de prépositions : *vis-à-vis de... à l'égard de*.

PRÉPOSITION, subst. fém. (*prépôzicion*) (en lat. *præpositio*), t. de gramm., mot indéclinable qui se met devant le nom qu'il régit. Il exprime un rapport générique qui est déterminé par ce nom. Toute *préposition* qui fait partie d'une phrase a un antécédent, c'est-à-dire un terme dont elle restreint le sens général, par l'idée nécessaire du rapport dont elle est le signe; et un conséquent, c'est-à-dire un terme qui achève d'individualiser le rapport indiqué d'une manière indéfinie dans la *préposition* : *le terme antécédent, le terme conséquent d'une préposition*. *Le terme conséquent* d'une *préposition* servant à compléter l'idée totale du rapport individuel que l'on se propose d'énoncer, s'appelle aussi *complément de la préposition*. Dans cette phrase, *la nécessité de mourir, la nécessité* est le terme antécédent, *de* est la *préposition*, et *mourir* est le terme conséquent, ou le complément de la *préposition*.—On appelle *prépositions simples*, celles qui s'expriment par un seul mot, comme *à, de, en, pour, sans*, etc.; *prépositions composées*, celles qui s'expriment en plusieurs mots, comme *vis-à-vis, à l'égard de, à côté de*, etc.—On appelle *préposition inséparable*, celle qu'on ne peut séparer du mot avec lequel elle fait un tout, sans changer la signification de ce mot : *avant-bras, avant-cour; arrière-corps*. Dans ces mots, *avant, arrière*, sont des *prépositions inséparables*.

PRÉPOSITIONNEL, adj. mas., au fém. PRÉPOSITIONNELLE (*prépôzicionèle*), de la *préposition*.

PRÉPOSITIONNELLE, adj. fém. Voy. PRÉPOSITIONNEL.

PRÉPOSITIVE, adj. fém. Voy. PRÉPOSITIF.

PRÉPUCE, subst. mas. (*prépuce*) (du latin *præputium*, fait du grec προπόσθιον, formé de πρό, en lat. *præ*, devant, et πόσθιον, membre viril), peau qui couvre l'extrémité des parties naturelles de l'homme. — *Prépuce de mer*, t. d'hist. nat., espèce de pennatule dont l'extrémité postérieure a une légère membrane.

PRÉPUCINE, subst. fém. (*prépucine*), t. de chir., matière onctueuse qui enduit la surface interne du prépuce. Peu connu.

*PRÉROGATIVE, subst. fém. (*préroguative*) (du lat. *prærogativa*, qui signifie proprement *droit de donner son suffrage le premier*, fait de *prærogare*, demander le suffrage de quelqu'un avant tous les autres; lequel est fait de *præ*, avant, et de *rogare*, demander), avantage attaché à certaines dignités : *prérogative royale*, celle qui n'appartient qu'au roi.—Privilége : *c'est une de ses prérogatives*.—Avantage dont certains êtres jouissent exclusivement : *les plus nobles prérogatives de l'homme sont la raison et la parole*. — PRÉROGATIVE, PRIVILÉGE. (*Syn.*) La *prérogative* regarde les honneurs et les préférences personnelles; elle vient principalement de la subordination ou des relations que les personnes ont entre elles. Le *privilége* regarde quelque avantage d'intérêt ou de fonction; il vient de la concession du prince, ou des statuts de la société.—La naissance donne les *prérogatives*; les charges donnent les *priviléges*.

PRÉS., abréviation du mot *présent*.

PRÈS, prép. (*prè*) (du lat. *pressum*, qu'on a dit pour *proximè*. Ménage.), il marque proximité : 1° de temps : *il est près de midi*; 2° de lieu : *près de l'église*. Voy. PROCHE.— Presque, environ : *il y a près de vingt ans que...* — *Être près de...* sur le point de... Il diffère de *être prêt à*.. qui signifie être préparé à... Voyez PRÊT.—Prov. : *avoir la tête près du bonnet*, être prompt, se fâcher aisément.—*Être près de ses pièces*, n'avoir plus guère d'argent.—*Cette affaire me touche de près*, j'y ai un grand intérêt.—Racine a dit (*Esther*) :

Que sont-ils *près* de vous?

pour *auprès, au prix, en comparaison*. *Près* ne s'emploie plus en ce sens. La même faute se trouve dans *Athalie* :

Près de leurs passions, rien ne leur fut sacré.

—*Près et plein*, en t. de mar., c'est tenir le plus près du vent, en faisant porter quelques degrés sous le vent du plus *près*, de manière que les voiles ne fasient point.—*Près du vent*, tenir le vent le plus qu'il est possible.— *A peu près*, loc. adv., presque.—Subst. au mas. : *se contenter de l'à peu près*.— *A cela près*, excepté cela, hormis. —*Il n'est pas à cela près*, il n'est pas encore réduit à ne pas avoir ce que vous lui demandez, cela ne le ruinera pas. — *A peu de chose près*, presque, peu s'en faut. — *A beaucoup près*, il s'en faut beaucoup. — *De près*, loc. adv., tout contre. On dit, dans le même sens, *près à près*. —Fig. et fam. : *ni près ni loin*, loc. adv., point du tout.—PRÈS, PROCHE. (*Syn.*) *Proche* ne s'emploie qu'au propre et dans le langage ordinaire, pour exprimer une proximité de lieu ou de temps, et il est beaucoup moins usité que son synonyme. *Près* est très-usité dans tous les genres de style, et il s'emploie selon diverses acceptions et dans une foule d'expressions figurées.

PRÉSAGE, subst. mas. (*prézaje*) (en lat. *præsagium*), signe par lequel on juge de l'avenir. — Conjecture; augure bon ou mauvais qu'on tire de ce signe. — Les anciens regardaient comme des *présages*, les paroles fortuites, les tressaillements de quelques parties du corps, les tintements d'oreille, les éternuments, les chutes imprévues, la rencontre de certaines personnes

ou de certains animaux, etc.—PRÉSAGE, AUGURE. (*Syn.*) L'*augure* est une conjecture futile, légère, hasardée; le *présage*, une conjecture légitime, raisonnée. Le *présage* est certain ou incertain; l'*augure*, bon ou mauvais. Nous *augurons*, les choses *présagent*, et nous *présageons*. On tire l'*augure*; on voit certains *présages*. — Les *augures* s'entendaient des signes recherchés et interprétés selon les règles de l'art *augural*; les *présages* qui s'offraient par cas fortuit étaient interprétés par chaque individu d'une manière plus vague et plus arbitraire.

PRÉSAGÉ, E, part. pass. de *présager*.

PRÉSAGER, v. act. (*prézajé*) (en lat. *præsagire*), en parlant des choses, indiquer, annoncer par des signes une chose future. — En parlant des personnes, conjecturer ce qui doit arriver.—SE PRÉSAGER, v. pron.

PRÉSANCTIFIÉ, subst. mas. (*preçanketifié*), t. de liturg., les élus.—Anciennement on donnait ce nom à des hosties consacrées les jours précédents. La *messe des présanctifiés*, messe sans consécration, mais dans laquelle on communie avec des hosties consacrées quelques jours auparavant. Le concile de Carthage en 692, can. 52, ordonne qu'en carême on célébrera tous les jours la messe des *présanctifiés*; excepté les samedis, les dimanches et le jour de l'Annonciation. On ne dit plus depuis long-temps de *messe des présanctifiés* que le vendredi-saint. Ce mot est composé de *sanctifier*, qui se dit pour *consacrer*, et de la prép. lat. *præ*, qui signifie *auparavant*.

PRÉSANCTIFIÉ, E, adj. (*preçanketifié*), consacré la veille.

PRESBYOPIE, subst. fém. (*precebi-opi*) (du grec πρέσϐυς, vieillard, et ὄψ, œil), vue longue.

PRESBYTE, subst. et adj. des deux genres (*precebite*) (du grec πρέσϐυς, vieillard, et ὄψ, œil), celui ou celle qui ne voit que de loin: *un presbyte*.—Adj.: *avoir la vue presbyte*.

PRESBYTÉRAL, E, adj. (*precebitérale*) (du lat. *presbyter*, prêtre), qui appartient à l'ordre de prêtrise: *bénéfice presbytéral*, qui doit être possédé par un prêtre.—Qui appartient au *presbytère*: *maison presbytérale*. — Au plur. mas., *presbytéraux*.

PRESBYTÉRANISME. Voy. PRESBYTÉRIANISME.

PRESBYTÉRAUX, adj. mas. plur. Voyez PRESBYTÉRAL.

PRESBYTÈRE, subst. mas. (*precebitère*) (du lat. *presbyterium*), la maison destinée pour le logement du curé dans une paroisse.—Autrefois, l'assemblée, le conseil des prêtres dont l'évêque devait s'assister: *l'évêque doit souvent consulter son presbytère*.

PRESBYTÉRIANISME (l'*Académie* dit aussi *presbytéranisme*; beaucoup de personnes préfèrent le dernier parce qu'il est plus coulant), subst. mas. (*precebitéri-aniceme*), système ou secte des *presbytériens*.

PRESBYTÉRIAT, subst. mas. (*precebytéri-a*), qualité d'*ancien* parmi les *presbytériens*.

PRESBYTÉRIEN, subst. et adj. mas., au fém. **PRESBYTÉRIENNE** (*precebitériein*, *riène*) (du grec πρεσϐύτερος, ancien, vieillard, prêtre), protestant d'Angleterre, qui ne reconnaît point l'autorité épiscopale, et prétend que l'Eglise doit être gouvernée par tous les prêtres indistinctement, et par quelques anciens laïques. — Adj.: *église presbytérienne*.

PRESBYTÉRIENNE, subst. et adj. fém. Voyez PRESBYTÉRIEN.

PRESBYTIE, subst. fém. (*precebici*), défaut de vue des *presbytes*.

PRESBYTISME, subst. mas. (*precebiticeme*), état du *presbyte*. Voy. PRESBYOPIE.

PRESCIENCE, subst. fém. (*prèciance*) (du lat. *præscientia*), t. dogm., connaissance de ce qui doit arriver; il ne se dit que de Dieu.

PRESCIENT, subst. mas. (*prècian*), qui a la *prescience*. (*Boiste*.) Presque hors d'usage.

PRESCINDÉ, E, part. pass. de *prescinder*.

PRESCINDER, v. act. (*prèceceindé*), t. de scholastique, faire abstraction de... Ce mot est, du reste, plus latin que français.

PRESCRIPTIBLE, adj. des deux genres (*prèckripetible*), qui peut se *prescrire*.

***PRESCRIPTION**, subst. fém. (*prècekripecion*) (en lat. *præscriptio*), manière d'acquérir la propriété d'une chose, quand on l'a possédée sans interruption pendant un temps déterminé par la loi.—Effet qui libère d'une dette ou d'une condamnation, ou même d'une prévention, quand le créancier, la condamnation, ou la prévention, a outre-passé un certain temps fixé par la loi: *prescription centenaire*.—Ordonnance, préceptes: *les prescriptions de la nature*, ce qu'elle *prescrit*, ce qu'elle conseille.—*Prescriptions médicales*, les ordonnances des médecins.

DU VERBE IRRÉGULIER PRESCRIRE:

Prescrira, 3e pers. sing. fut. indic.
Prescrirai, 1re pers. sing. fut. indic.
Prescriraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Prescrirais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Prescrirais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Prescrirait, 3e pers. sing. prés. cond.
Prescriras, 2e pers. sing. fut. indic.

PRESCRIRE, v. act. (*prècekrire*) (du lat. *præscribere*; employé dans ses diverses acceptions, et qui signifie proprement mettre un titre, une inscription, intituler, fait de *præ*, devant, et de *scribere*, écrire), ordonner, marquer ce qu'on veut qui soit fait: *prescrire des lois*, *un régime*, etc.—Assigner avec autorité: *prescrire des bornes*.— En t. de droit, acquérir par une longue possession: *prescrire un héritage, une dette*, et neut.: *on ne prescrit pas contre les mineurs*. — SE PRESCRIRE, v. pron., s'imposer quelque obligation.—Se perdre par *prescription*: *les droits des mineurs ne se prescrivent point*.

DU VERBE IRRÉGULIER PRESCRIRE:

Prescrirez, 2e pers. plur. fut. indic.
Prescririez, 2e pers. plur. prés. cond.
Prescrirons, 1re pers. plur. fut. indic.
Prescririons, 1re pers. plur. prés. cond.
Prescriront, 3e pers. plur. fut. indic.
Prescris, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.
Prescris, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.
Prescrit, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prés. indic.
Prescrit, *e*, part. pass.
Prescrivaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Prescrivais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Prescrivais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Prescrivait, 3e pers. sing. imparf. indic.
Prescrivant, part. prés.
Prescrive, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.
Prescrive, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.
Prescrivent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Prescrivent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.
Prescrives, 2e pers. sing. prés. subj.
Prescrivez, 2e pers. plur. impér.
Prescrivez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.
Prescriviez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.
Prescriviez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Prescrivîmes, 1re pers. plur. prét. déf.
Prescrivions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Prescrivions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.
Prescrivirent, 3e pers. plur. prét. déf.
Prescrivis, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.
Prescrivis, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Prescrivisse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Prescrivissent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Prescrivisses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Prescrivissiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Prescrivissions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Prescrivit, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Prescrivît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Prescrivîtes, 2e pers. plur. prét. déf.
Prescrivons, 1re pers. plur. impér.
Prescrivons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.

PRÉSÉANCE, subst. fém. (*précé-ance*) (du latin *præ*, au-dessus, et *sedere*, s'asseoir), droit de prendre place au-dessus de quelqu'un et de le précéder.

PRÉSENCE, subst. fém. (*prézance*) (en lat. *præsentia*), existence d'une personne dans un lieu.—Existence d'une personne au lieu de son domicile; résidence habituelle dans le ressort d'une cour royale. — *Sa présence, votre présence* est, dans l'Inde, un titre qui répond à celui de *majesté*, qu'on donne ailleurs aux rois. —On dit, en parlant du sacrement de l'eucharistie: *la présence réelle du corps et du sang de Notre-Seigneur*. —*Jeton de présence*, rétribution qu'on donne aux membres d'une société pour leur assistance. — Fig.: *avoir de la présence d'esprit*, *une grande présence d'esprit*, dire et faire sur-le-champ ce qui convient le mieux, ce qu'il y a de plus à propos. — *En présence*, loc. adv., en face; en vue l'un de l'autre.—*Être en présence de quelqu'un*; *les armées sont en présence*, à la vue l'une de l'autre; et dans le style ascétique, *se mettre en la présence de Dieu*.

***PRÉSENT**, subst. mas. (*prézan*), tout ce qu'on donne par pure libéralité; *don*: avec cette différence que *présent* suppose quelque chose de moins considérable ou qui se consume par l'usage. Un mari fait *présent* à sa femme d'une belle montre; l'un et l'autre se font un *don* mutuel de tous leurs biens.—*Présents de noces*, ce qu'on se donne réciproquement à l'occasion d'un mariage. — Fig., *présent du ciel*, ce qui contribue au bonheur de celui qui l'obtient.

PRÉSENT, E, adj. (*prézan*, *zante*) (du latin *præsens*, formé de *præ*, qui, dans la composition, indique supériorité, et d'*ens*, être; *être supérieur* ou qui *vaut mieux*, par comparaison à *absent*), en parlant des choses, qui est dans le temps où nous sommes. Il se dit alors sans régime: *le temps*, *le siècle présent*.—En parlant des personnes, qui se rencontre au lieu dont on parle. Il est opposé à *absent*, et régit le datif ou *dans*.—*Avoir la mémoire présente*, se souvenir à propos et sans peine de ce qu'on a vu ou lu.— *Un remède*, *un poison présent*, qui opère son effet sur-le-champ. — Subst. mas., le temps *présent*: *le passé, le présent et l'avenir*.—En t. de gramm., le premier temps de quelque mode d'un verbe qui marque le temps *présent*.—Au plur., les personnes *présentes*: *les présents délibérèrent pour les absents*. Il ne se dit guère que dans cette phrase. — *A tous présents et à venir, salut*, formule de chancellerie. — *A présent*, loc. adv., présentement, à cette heure, maintenant. Les notaires, etc., disent *de présent*: *de présent résidant en tel lieu*. Ces locutions sont plus que surannées.—*Pour le présent*, loc. adv., *à présent*, maintenant.

PRÉSENTABLE, adj. des deux genres (*prézantable*), qu'on peut *présenter*; qui peut se *présenter*.

PRÉSENTATEUR, subst. mas., **PRÉSENTATRICE**, subst. fém. (*prézantateur*, *trice*), celui, celle qui a le droit de *présenter* à un bénéfice.

***PRÉSENTATION**, subst. fém. (*prézantâcion*), action de *présenter*.—*Présentation à la cour*, la cérémonie qui a lieu lorsqu'on est présenté à l'audience du roi; action de *présenter* à un bénéfice. — Acte pris par un avoué qui se *présente* pour sa partie.—*Présentation de la Vierge*, fête commémorative de la *présentation* au temple.—Tableau qui représente ce sujet.

PRÉSENTATRICE, subst. fém. Voy. PRÉSENTATEUR.

PRÉSENTÉ, E, part. pass. de *présenter*.

PRÉSENTEMENT, adv. (*prézanteman*), *à présent*, maintenant.

***PRÉSENTER**, v. act. (*prézanté*) (du lat. *præsentare*, fait par contraction de *præsens*, présent, et de *dare*, donner; *donner, offrir une chose présente*.) offrir, *présenter un bouquet*, *un fauteuil*, etc. Voy. DONNER. —Introduire en la *présence de*...: *on l'a présenté au ministre*.— En t. de menuiserie, etc., poser une pièce dans l'endroit auquel elle est destinée, pour voir si elle est juste, etc.—*Présenter un placet*, *une requête*, demander par un placet, etc. — *Présenter une lettre de change*, en demander l'acceptation ou le paiement à celui sur qui elle est tirée. — En t. de guerre, *présenter le mousquet*, *les armes*, se mettre en état, en posture de s'en servir.—En t. de marine, *présenter le bout à la lame*, aller directement contre le cours de la lame.—Neut.: *présenter à un bénéfice*, désigner celui à qui le bénéfice doit être donné.—T. de marine, *présenter au vent*, tenir le vent au plus près, en dérivant peu et marchant vite. — SE PRÉSENTER, v. pron., venir à la *présence* de quelqu'un; se faire voir, se rendre visible.—Se mettre sur les rangs, s'offrir pour... —*Se présenter bien*, de bonne grace et sans pa-

raître embarrassé. — *Se présenter de bonne grace au combat*, y aller de bon cœur, avec une contenance assurée. — *Ce palais, ce jardin se présente bien*, fait plaisir à voir. — *Cette pensée s'est présentée à mon esprit*, m'est venue à l'esprit. — *Le nom de l'auteur ne se présente pas maintenant à ma mémoire*, je ne m'en souviens pas actuellement. On dit unipers. : *il se présente beaucoup d'occasions, d'affaires*, etc., il survient beaucoup, etc.

PRÉSENTINE, subst. fém. (*prèzantine*), nom qu'on donne aux filles d'une communauté de la *présentation*, à Marseille.

PRÉSÈPE, subst. mas. (*prézèpe*), t. d'astron., nom que les astronomes donnent à une étoile nébuleuse.

PRÉSERVATEUR, subst. mas., **PRÉSERVATRICE**, subst. fém. (*prézèrevateur, trice*), fourneau qui garantit les doreurs de la vapeur du mercure. — Qui garantit. En ce sens il est aussi adj.

PRÉSERVATIF, adj. mas., au fém. **PRÉSERVATIVE** (*prézèrevatif, tive*), qui a la vertu de *préserver* : *remède préservatif*. On dit aussi subst., au mas. : *c'est un préservatif*.

PRÉSERVATION, subst. fém. (*prézèrevâcion*), action de *préserver*. Il est peu usité. Voyez CONSERVATION.

PRÉSERVATIVE, adj. fém. Voyez PRÉSERVATIF.

PRÉSERVATRICE, subst. fém. Voyez PRÉSERVATEUR.

PRÉSERVÉ, E, part. pass. de *préserver*.

PRÉSERVER, v. act. (*prézèrevé*) (du lat. *præ*, par avance, et *servare*, conserver), garantir de quelque mal; empêcher qu'il n'arrive aucun mal. — SE PRÉSERVER, v. pron., se garantir de...

***PRÉSIDE**, subst. fém. (*prézide*), espèce de galère qui est fort en usage à Malaga. Voyez PRÉSIDES.

PRÉSIDÉ, E, part. pass. de *présider*.

***PRÉSIDENCE**, subst. fém. (*prézidance*), action, droit ou fonction de *présider*.

***PRÉSIDENT, E**, subst. (*prézidan, dante*) (en lat. *præsidens* ou *præses*), celui, celle qui préside à une assemblée. — Le chef ou l'un des chefs d'une compagnie de juges, de magistrats. — Au fém., la femme d'un *président* : *madame la présidente*.

PRÉSIDENTAL, E, adj. (*prézidantale*), qui concerne le *président*. — Au plur., *présidentaux*. Presque inusité, même au sing.

PRÉSIDENTAUX, adj. mas. plur. Voyez PRÉSIDENTAL.

PRÉSIDENTE, subst. fém. Voyez PRÉSIDENT.

PRÉSIDER, v. act. et neut. (*prézidé*) (en lat. *præsidere*, s'asseoir au-dessus), occuper la première place dans une assemblée, avec le droit d'en recueillir les voix et d'en prononcer la décision. — Avoir le soin, la direction : *il préside à la conduite de tout l'ouvrage*. — Act. : *celui qui présidait l'assemblée répondit...* — SE PRÉSIDER, v. pron.

***PRÉSIDES**, subst. fém. plur. (*prézide*). Il se dit des lieux où le gouvernement espagnol envoie ceux qui sont condamnés aux galères.

PRÉSIDIAL, subst. et adj. mas. (*prézidi-ale*), sorte de juridiction qui jugeait en dernier ressort dans certains cas pour certaines sommes. — On a dit : *les présidiaux, et les juges présidiaux*. — Lieu où s'exerçait cette justice. — Au plur., *présidiaux*.

***PRÉSIDIAL, E**, adj. (*prézidi-ale*), *juges présidiaux*, d'un *présidial*. — *Sentence présidiale*, émanée d'un *présidial* et sans appel. — Au plur. mas., *présidiaux*.

PRÉSIDIALEMENT, adv. (*prézidi-aleman*), vieux, t. de prat., qui était du ressort du *présidial* : *juger présidialement*, sans appel.

PRÉSIDIAUX, adj. et subst. mas. plur. Voy. PRÉSIDIAL, adj.

PRÉSIDIO, subst. mas. (*prézidi-ô*), en Espagne, garnison d'une place forte; fort, en Afrique, en Amérique, situé dans les pays soumis à l'idolâtrie, au mahométisme. Voy. PRÉSIDES.

PRESLE, subst. propre mas. (*prêle*), village de France, des environs de Soissons, département de l'Aisne.

PRESLE, subst. fém. (*prêle*), t. de bot. Voy. PRÊLE.

PRESLÉE, subst. fém. (*prèlée*), t. de bot., nom d'une plante originaire du Brésil.

PRESME-D'ÉMERAUDE, subst. fém. (*prème-démerôde*), t. d'hist. nat., pierre précieuse, mère des *émeraudes*.

PRÉSOMPTIF, adj. mas., au fém. **PRÉSOMPTIVE** (*prézonpetif, tive*) (*præsumptivus*), *héritier présomptif*, celui qu'on *présume* devoir *hériter* de quelqu'un, s'il n'est empêché par une disposition contraire du testateur. — C'est ordinairement le plus proche parent, soit en ligne directe, soit en ligne collatérale. — On appelle *héritier présomptif de la couronne*, le prince destiné à régner par ordre de naissance.

PRÉSOMPTION, subst. fém. (*prézonpecion*) (en lat. *præsumptio*), conjecture, jugement fondé sur des apparences, des indices. — En t. de palais, ce qu'on suppose être vrai, tant que le contraire n'a pas été prouvé. *La présomption de non-culpabilité est pour l'accusé, tant qu'il n'est pas jugé*. — Opinion trop avantageuse de soi-même : *ce jeune homme a trop de présomption*. — PRÉSOMPTION, CONJECTURE. (*Syn.*) La *présomption* est une opinion fondée sur des motifs de crédibilité: la *conjecture*, une opinion établie sur de simples apparences. La première forme un préjugé légitime; la seconde n'est qu'un simple pronostic. — La *présomption* est réelle, c'est-à-dire, fondée sur des faits certains, des vérités connues, des commencements de preuves; la *conjecture* est idéale, c'est-à-dire, tirée par des raisonnements, des interprétations, des suppositions. La *présomption* est donnée par des choses; la *conjecture* est trouvée par l'imagination. — Les motifs intrinsèques, tels que les circonstances de temps, de lieux et de personnes, des titres valides mais indirects, les preuves des faits qui tiennent à la chose, enfin les probabilités qui établissent une forte vraisemblance, sans prouver directement la vérité, forment des *présomptions*; des rapports vagues, des inductions éloignées, des analogies imparfaites, des raisonnements qui n'arrivent qu'à la vraisemblance, ne produisent que des *conjectures*. — La *présomption* attend la certitude, la *conjecture* tend à la découverte. La *présomption* a lieu surtout à l'égard des faits positifs, dans les affaires civiles, pour des actions morales à juger : elle est familière au jurisconsulte et à l'orateur; la *conjecture* s'exerce principalement sur des choses cachées, des vérités inconnues, des principes éloignés qu'il s'agit de découvrir : elle est familière au philosophe et au savant. Il ne suffit pas de *présumer*, il faut prouver; il ne suffit pas de *conjecturer*, il faut trouver. La *présomption* doit se changer en conviction; la *conjecture* en réalité. — La *présomption* est un poids qui fait pencher la balance, mais qui ne la fait pas tomber; la *conjecture* n'est qu'une voie ouverte pour chercher la vérité. — Le danger de la *présomption*, c'est d'inspirer des préventions et des partialités qui corrompent le jugement; et la *présomption* qui prend un air de certitude, n'est qu'une sotte et dangereuse arrogance. Le danger des *conjectures*, c'est de produire des préoccupations et des préjugés systématiques qui abusent l'esprit; la *conjecture* reçue comme une réalité, est un miroir magique où l'on ne voit que des fantômes.

PRÉSOMPTIVE, adj. fém. Voy. PRÉSOMPTIF.

PRÉSOMPTIVEMENT, adv. (*prézonpetiveman*), par simple *présomption*. (*Boiste*.) Vieux, mais utile.

PRÉSOMPTUEUSE, subst. et adj. fém. Voy. PRÉSOMPTUEUX.

PRÉSOMPTUEUSEMENT, adv. (*prézonpetu-euzeman*), avec *présomption*, d'une manière *présomptueuse*.

PRÉSOMPTUEUX, subst. et adj. mas., au fém. **PRÉSOMPTUEUSE** (*prezonpetu-eu, euze*) (du lat. *præsumptuosus*), qui marque de la *présomption*, qui *présume* trop de soi, qui en a une trop grande opinion : *des projets présomptueux; une femme présomptueuse*; subst., *un présomptueux*.

PRESPINAL, E, adj. (*prècepinal*), t. d'anat., se dit de ce qui est situé devant l'épine du dos. Peu en usage.

PRESPIRATION, subst. fém. (*prècepirâcion*), t. de phys., pénétration de l'eau dans les terres.

PRESQUE, adv. (*prèceke*) (de l'italien *pressoché*, qui a la même signification. *Presso* a été fait du latin *pressum*, qu'on a dit pour *proximè*. Ménage.) A peu près, peu s'en faut. Voy. QUASI.

PRESQU'ÎLE ou **PÉNINSULE**, subst. fém. (*prèceküle*), langue de terre environnée d'eau de tous côtés, excepté par une gorge étroite par laquelle elle est contiguë à la terre ferme d'un continent. — Partie de terre qui s'avance dans la mer, et qui est jointe au continent par une très-vaste étendue de terres : *l'Espagne est une presqu'île*.

PRESQU'OMBRE, subst. fém. (*prècekonbre*). Voy. PÉNOMBRE.

PRESSAGE, subst. mas. (*prèçaje*), emploi de la *presse*.

PRESSAMMENT, adv. (*prèçaman*), instamment, d'une manière *pressante*. Il est peu usité.

PRESSANT, E, adj. (*prèçan, çante*), qui *presse*, qui insiste sans relâche, en parlant des personnes : *cet homme est pressant*. — Urgent, qui ne souffre point de délai : *affaire pressante*. — Aigu et violent : *douleur pressante*.

***PRESSE**, subst. fém. (*prèce*), foule, multitude de personnes qui se *pressent* les unes les autres. — Fam. : *la presse est à cette étoffe*, elle se débite bien, on en achette beaucoup. — *Ce prédicateur a la presse*, est extrêmement suivi. — *Se tirer de la presse*, d'un embarras, d'un mauvais pas. — Enrôlement en Angleterre des matelots marchands ou pêcheurs, pour les contraindre de passer dans la marine militaire. — En mécan., machine de bois, de fer, etc., qui sert à *presser*, à serrer étroitement quelque chose. — Dans une acception plus particulière, machine par le moyen de laquelle on imprime des livres, des estampes. L'imprimerie, en général. — *Faire gémir la presse*, faire imprimer un ouvrage. — *Liberté de la presse*, le pouvoir de faire imprimer tout ce que l'on veut, sans le soumettre à une censure préalable. — On nomme *presse périodique*, les journaux. — Dans le métier à bas, sorte de lame en couteau qui s'applique sur les becs des aiguilles, pour en faire entrer l'extrémité dans les châsses. — Machine propre à *presser* et catir les étoffes pour leur donner du lustre. — Sorte de petite pêche qui ne quitte point le noyau. (Dans cette dernière acception, du lat. *persica*, ou plutôt *persicum*, sous-entendu *malum*.)

PRESSÉ, E, part. pass. de *presser*, et adj. (*prècé*), qui ne souffre pas de délai : *affaire pressée*. — *Cette lettre est pressée*, il faudrait qu'elle fût remise immédiatement. — *Être pressé de finir une chose*, être désireux de la voir terminée. — *Pressé par la faim, par le besoin, par la nécessité*, qui a une faim extrême. — *Être pressé d'argent*, en manquer. — *Je suis pressé*, j'ai hâte. — Concis :

Soyez *pressé* dans vos narrations.
BOILEAU.

PRESSE-ARTÈRE, subst. mas. (*prèçartère*), t. de chir., plaque garnie d'une tige et d'un cordon à l'aide desquels on comprime les *artères* ouvertes. — Au plur., des *presse-artères*.

***PRESSÉE**, subst. fém. (*prècé*), pile de feuilles de carton établie sur le plateau de la *presse*.

PRESSEMENT, subst. mas. (*prèceman*), action de ce qui *presse*. On ne se sert guère de ce mot qu'en physique, en parlant *du pressement de l'air*. On dit mieux *pression*.

PRESSÉMENT, adv. (*prèceman*), en hâte. Peu usité.

PRESSENTI, E, part. pass. de *pressentir*.

PRESSENTIMENT, subst. mas. (*prèçantiman*) (du lat. *præsentio*, fait de *præsentire*, pressentir), sentiment secret de ce qui doit arriver : *avoir des pressentiments, y croire*. — *Pressentiment de fièvre, de goutte*, espèce d'émotion qui fait appréhender la fièvre, la goutte.

PRESSENTIR, v. act. (*prèçantir*) (en lat. *præsentire*), il se conjugue comme *sentir*. Prévoir confusément quelque chose par un mouvement intérieur dont on ne connaît pas soi-même la raison : *je pressentais ce malheur depuis long-temps*. — Sonder les dispositions de quelqu'un : *pressentir quelqu'un ; pressentir les intentions de quelqu'un*. — SE PRESSENTIR, v. pron.

***PRESSER**, v. act. (*prècé*) (du lat. *premere*), étreindre avec force : *presser un citron, une grappe de raisin*, etc. — Mettre en *presse*, serrer une chose entre deux autres. — Approcher une chose ou une personne contre une autre : *presser les lignes, l'écriture; il n'aime pas à être pressé*. — Poursuivre sans relâche. — *Le besoin, la faim le presse*, il est dans le besoin; il n'a pas mangé, ou n'a pas de quoi manger. — Fig., 1° pousser vivement dans une dispute; 2° prier, solliciter avec instance, avec force. — En t. de

mus., *presser la mesure*, accélérer le mouvement. — Hâter, obliger à se diligenter. Voy. HÂTER.—*Presser une étoffe*, la catir, la calendrer, avec cette différence qu'on *presse* à chaud, qu'on catit à froid, et que la calandre roule le grain sans l'écraser, comme fait la *presse*. — En t. de tailleur, passer le carreau sur les coutures.— Fig. : *il ne faut pas trop presser ces comparaisons, ces bons mots*, les approfondir, les examiner de trop près.—Neut. : *la douleur presse*, est fort vive et aiguë.—*La maladie presse*, demande prompt secours. — *L'occasion, l'affaire presse*, il faut agir promptement pour y mettre ordre.—SE PRESSER, v. pron.

PRESSETTE, subst. fém. (*prècète*), t. de papeterie, petite *presse*.

PRESSEUR, subst. mas., **PRESSEUSE**, subst. fém. (*prèceur, ceuze*), celui, celle dont l'emploi est de *presser* les étoffes.

PRESSEUSE, subst. fém. Voy. PRESSEUR.

PRESSE-URÈTHRE, subst. mas. (*prèçurètre*), t. de chir., pince garnie de buffle, destinée à comprimer la verge, afin d'oblitérer l'urine.

PRESSIER, subst. mas. (*prècié*), celui qui, dans une imprimerie, travaille à la *presse*.

PRESSIGNY-LE-GRAND, subst. propre mas. (*prècignilegueran*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Loches, dép. d'Indre-et-Loire.

*__PRESSION__, subst. fém. (*prècion*) (en lat. *pressio*), action de *presser*.—En mécan., force qui agit sur une autre ou sur un obstacle quelconque sans choc.

PRESSIROSTRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*prècirocetre*) (du lat. *pressus*, pressé, et *rostrum*, bec), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux échassiers, dont le bec est court et comme comprimé.

PRESSIS, subst. mas. (*prèci*), suc ou jus *exprimé* de quelques viandes ou herbes. Vieux.

PRESSOIR, subst. mas (*prèçoar*), lieu où l'on *presse*, où l'on *pressure* du raisin, des pommes. —Machine qui sert à *pressurer*.—Pelotte de linge fin rempli de coton, qui sert aux éventaillistes à appliquer l'or ou l'argent en feuilles sur leur papier.—T. de féod., *pressoir* où les vassaux étaient obligés autrefois d'aller faire *pressurer* leurs vendanges.

PRESSORIER, subst. mas. (*prèçorié*), gardien d'un *pressoir* seigneurial.

PRESSURA, subst. mas. (*prèçura*), t. de méd., panaris qui a son siège dans la racine de l'ongle.

PRESSURAGE, subst. mas. (*prèçuraje*), action de *pressurer*. — Vin qui vient à force de *pressurer*. — Droit dû au maître d'un *pressoir* banal.

PRESSURE, subst. fém. (*prèçure*), action d'empointer.—T. d'épinglier, suivant *Boiste*.

PRESSURÉ, E, part. pass. de *pressurer*.

PRESSURER, v. act. (*prèçuré*), *presser* des raisins, etc., et en tirer la liqueur par le moyen du *pressoir*.—Tirer la lie du vin à force de *presser*.—Par extension, étreindre des fruits fortement avec la main pour en faire sortir le jus.— Fig. et fam., épuiser par des impôts, par des taxes.—Tirer d'une personne par force ou par adresse tout ce qu'on peut en tirer : *il ne songe qu'à le pressurer*.—SE PRESSURER, v. pron.

PRESSUREUR, subst. mas. **PRESSUREUSE**, subst. fém. (*prèçureur, reuze*), celui, celle qui a la conduite du *pressoir*.

PRESSUREUSE, subst. fém. Voyez PRESSUREUR.

PRESTAIRE, subst. mas. (*prècetère*), engagement d'une terre fait par une église ou monastère à un particulier, sous certaines charges.

PRESTANCE, subst. fém. (*prècetance*) (du lat. *præstantia*), bonne mine d'une personne qui a une belle taille, accompagnée de gravité et de majesté.— Maintien qui impose : *avoir une belle prestance*.

PRESTANT, subst. mas. (*prècetan*) (du lat. *præstans*, qui l'emporte sur..), un des principaux jeux de l'orgue, qui donne le ton aux voix d'hommes, et sur lequel tous les autres jeux s'accordent.

*__PRESTATION__, subst. fém. (*prècetâcion*), t. de palais : *prestation de serment*, action de *prêter* serment.—*Prestation de foi et hommage*, action d'un vassal qui rend foi et hommage à son seigneur suzerain.—*Prestation en nature*, ce que l'on fournit aux soldats en campagne.—*Prestation* a aussi signifié : redevance en argent.

PRESTE, adj. des deux genres (*prècete*) (de l'italien *presto*), prompt, adroit, agile : *il est preste; elle a la main preste*; et fig. : *réponse preste*. — Il est aussi adv. : *allons! preste*, vivement.

PRESTEMENT, adv. (*prèceteman*), habilement, brusquement, à la hâte, d'une manière vive et *preste*.

PRESTER, subst. mas. (*prècetère*), météore inflammable.—Trombe de terre.—T. d'hist. nat., Sorte de serpent dont la morsure cause une grande soif.

PRESTESSE, subst. fém. (*prècetèce*) (de l'italien *prestezza*), agilité, subtilité : *la prestesse du coup*; et fig. : *la prestesse de l'esprit; la prestesse de ses réponses*. — En peinture, facilité et promptitude dans l'exécution.

PRESTIDIGITATEUR, subst. mas. (*prècetidijitateur*) (de l'italien *presto*, preste, vif, prompt, et du latin *digitus*, doigt), escamoteur qui fait des tours subtils avec ses doigts.—Ce mot, fort usité, manque dans l'*Académie*.

PRESTIDIGITATION, subst. fém. (*prècetidijitâcion*), art du *prestidigitateur*.—Ce mot, quoique fort usité, manque dans l'*Académie*.

PRESTIDIGITATOIRE, adj. des deux genres (*prècetidijitatoare*), se dit d'un art magique et ancien, dont le principal moyen résidait dans les mouvements des doigts : *art prestidigitatoire*.

PRESTIGE, subst. mas. (*prècetije*) (du latin *præstigia, æ*), illusion par sortilège, fascination. — Fig. : illusion opérée par la nature, par l'art : *les prestiges de l'art, de l'éloquence, du théâtre*.—*Les prestiges de l'imagination*, les illusions qui agissent sur elle.

PRESTIGIATEUR, subst. mas. (*prècetiji-ateur*), imposteur, sorcier qui opère des *prestiges* et des illusions. Inusité.

PRESTIGIEUSE, adj. fém. Voy. PRESTIGIEUX.

PRESTIGIEUX, adj. mas., au fém. **PRESTIGIEUSE** (*prècetiji-eu, ji-euze*), qui tient du *prestige*; qui opère des *prestiges* : *art prestigieux*.

PRESTIMONIE, subst. fém. (*prècetimoni*) (en latin *præstimonia*), anciennement, fonds affecté à l'entretien d'un prêtre, sans titre de bénéfice.

PRESTISSIMO adv. (*prèceticimô*) (mot emprunté de l'italien; superlatif de *presto*), t. de musique, très-vite.

PRESTO, adv. (*prècetô*) (mot emprunté de l'italien), t. de musique, vite, promptement.

PRESTOLET, subst. mas. (*prècetolè*), t. de mépris ou plutôt de dénigrement; ecclésiastique.

PRESTONIE, subst. fém. (*prècetoni*), t. de bot., genre de plantes de la famille des apocynées.

PRESTRE, subst. mas. (*prècetre*), t. d'hist. nat.. sorte de petit poisson du genre des clupés ou des cyprins.

*__PRÉSUCCESSION__, subst. fém. (*préçukcèci-on*), droit d'anticipation sur un héritage.

PRÉSUMABLE, adj. des deux genres (*prézumable*), qui doit être *présumé*, à *présumer* : *le crime n'est pas présumable*.

PRÉSUMÉ, E, part. pass. de *présumer*.—Adj., censé, réputé : *tel accusé est présumé innocent*.

PRÉSUMER, v. act. (*prézumé*) (en latin *præsumere*), conjecturer, avoir opinion que... : *je ne présume rien de bon de tout cela*. — Employé neut., il a le sens de l'actif : *il est à présumer qu'il n'en demeurera pas là*. — *Il présume trop* (il a trop bonne opinion) *de son crédit*. — SE PRÉSUMER, v. pron.

PRÉSUPPOSÉ, E, part. pass. de *présupposer* : *ceci présupposé*, étant *présupposé*.

PRÉSUPPOSER, v. act. (*prèçupôzé*) (du latin *præ*, par avance, et *supponere*, supposer), poser pour vrai, *supposer* préalablement. — SE PRÉSUPPOSER, v. pron.

PRÉSUPPOSITION, subst. fém. (*prèçupôzicion*), jugement qu'on croit être vrai; *supposition* préalable.

PRÉSURE, subst. fém. (*prézure*) (du lat. *pressura*, action de *presser*, parce qu'elle *presse*, épaissit et caille le lait. On devrait écrire *pressure*; car *présure* n'est, à n'en pas douter, que la corruption de *pressure*.), ce qui sert à faire cailler le lait, comme la fleur d'artichaut, et la liqueur acide qui provient du ventricule des veaux, agneaux, ou chevreaux.

PRÉT., abréviation du mot *prétérit*.

*__PRÊT__, subst. mas. (*prè*), action de *prêter* quelque chose que ce soit, et particulièrement de l'argent : *ce n'est pas une vente que je vous fais, c'est un véritable prêt*. — *Maison de prêt*, où l'on *prête* de l'argent sur nantissement ; ces maisons sont du ressort du grand Mont-de-Piété. — La chose *prêtée* : *prêt gratuit, prêt usuraire*. — Ce qui est payé aux soldats pour la solde ordinaire : *faire le prêt*.

PRÊT, E, adj. (*prè, prète*) (du latin *presto esse*, être présent), qui est en état de..., qui est disposé, préparé à... : *cette femme n'est jamais prête*, est toujours en retard, n'a jamais fini ses préparatifs. On dit *être prêt* (préparé) *à partir*, et *être près* (sur le point) *de partir*. Racine a dit dans le premier sens (*Bajazet*) : *sont prêts de vous conduire*; (*Phèdre*) : *je suis prêt de l'entendre*; et (*Athalie*) :

Je me sens *prêt*, s'il veut, de lui donner ma vie.

Ce sont autant de fautes. *Boileau* en a fait une semblable dans son épître XII :

Vient souvent de la grace en nous *prête* d'entrer.

Et *La Bruyère* (chap. III) : *est encore prêt d'être trompé par d'autres*. — Préparé, fait d'avance : *le dîné est prêt*.

PRETANTAINE, subst. fém. (*pretantène*). Il n'est guère d'usage que dans cette phrase familière : *courir la pretantaine*, aller, venir, courir çà et là sans sujet. — On dit d'une femme qu'*elle court la pretantaine*, qu'elle fait des promenades, des voyages contre la bienséance ou dans un esprit de libertinage.

PRÊTÉ, E, part. pass. de *prêter*.—Subst. mas. : *c'est un prêté rendu*, c'est une juste repartie.

*__PRÉTENDANT, E__, subst. et adj. (*prétandan, dante*), celui, celle qui *prétend* à quelque chose. — Prince qui *prétend* avoir des droits sur une couronne. — Celui qui aspire à la main d'une femme; on ne dirait pas *prétendante* en parlant d'une femme qui aspirerait à la main d'un homme. — Myth.; on a appelé ainsi les princes qui *prétendirent* à la main d'Hélène, d'Hippodamie et de Pénélope.

PRÉTENDRE, v. act. (*prétandre*) (du latin *prætendere*, qui signifie proprement tendre devant, mettre devant (*tendere præ*), comme font les chasseurs qui tendent leurs filets pour prendre le gibier), demander avec assurance comme une chose qui est due : *il prétend une moitié, un dixième dans cette société*; *il prétend le pas sur un tel*. — Neut., il s'emploie dans le sens de l'actif : *il prétend marcher avant lui; il prétend donner la loi partout*. — Avoir intention, dessein : *j'ai prétendu plaisanter en parlant ainsi*. — Aspirer à... : *il prétend à cette charge*. Voy. ASPIRER. — Soutenir que... : *il prétend que cela n'est pas vrai*. — Vouloir : *je prétends qu'on fasse son devoir*. — SE PRÉTENDRE, v. pron.

PRÉTENDU, E, part. pass. de *prétendre*, et adj., faux, supposé : *prétendu bel esprit*. — Les catholiques appellent : *religion prétendue réformée*, le calvinisme. — Subst., celui, celle qui doivent s'épouser. Fam.

PRÉTENDUEMENT, adv. (*prétanduman*), en supposant, par supposition, d'une manière *prétendue*. (*Boiste*.) Inusité.

PRÊTE-NOM, subst. mas. (*prètenon*), celui qui *prête* son *nom* à quelqu'un pour un bail, une affaire de commerce. —Au plur., des *prête-noms*.

PRETENTAINE. Voy. PRETANTAINE; telle est encore la double *orthographe* de l'*Académie* pour un même mot, et un mot peu important.

PRÉTENTIEUSE, adj. fém. Voy. PRÉTENTIEUX.

PRÉTENTIEUSEMENT, adv. (*prétanci-euzeman*), d'une manière *prétentieuse*.

PRÉTENTIEUX, adj. mas., au fém. **PRÉTENTIEUSE** (*prétanci-eu, ci-euze*), qui a ou qui annonce des *prétentions* : *style prétentieux*. — On dit quelquefois subst. : *c'est un prétentieux*.

PRÉTENTION, subst. fém. (*prétancion*), droit que l'on a ou que l'on croit avoir de *prétendre*, d'aspirer à... — Espérance : *avoir du succès dans ses prétentions*, les voir se réaliser. — *Avoir des prétentions*, faire valoir ses talents; faire parade de sa naissance. — *Cette femme a encore des prétentions*, elle se croit encore jeune et jolie; elle veut plaire par des qualités qu'elle n'a plus. — On l'emploie souvent absolument : *c'est un homme sans prétentions, une femme à prétentions*.

PRÊTER, v. act. (*prêté*) (du latin *præstare*,

employé par divers auteurs, et notamment par *Martial*, dans la même signification), donner à condition qu'on rendra : *prêter de l'argent*, et absolument : *prêter à intérêt, à usure, sur gages*. — *Prêter à la petite semaine*, pour un temps fort court et à gros intérêts. — Prov. : *on ne prête qu'aux riches*, on prête à ceux qu'on suppose avoir de quoi rendre. — *Prêter secours, aide, faveur*; secourir, aider, favoriser. — *Prêter main-forte*, aider à l'exécution des ordres de la justice. — *Prêter l'oreille*, écouter. — *Prêter silence*, faire silence. — *Prêter la main* ou *l'épaule*, aider. — *Prêter sa voix, son ministère à quelqu'un*; parler, s'employer pour lui. — *Prêter le collet à quelqu'un*, être prêt à lui résister, à combattre contre lui. — *Prêter serment*, faire serment. — Fig. et fam. : *prêter le flanc*, donner prise sur soi. — *Prêter le flanc à l'ennemi*, se poser ou marcher de façon que l'ennemi puisse vous prendre en flanc. — En t. de marine, *prêter le côté à un vaisseau*, le combattre bord à bord et être assez fort pour ne pas le craindre. — Neut. : *ce cuir, ce bas, cette étoffe prêtent*, s'étendent quand on les tire. — *Voilà un sujet qui prête*, qui facilite beaucoup l'extension des idées. — SE PRÊTER, v. pron. — *Se prêter à quelque chose*, y consentir par complaisance. — *Il faut savoir se prêter*, il faut, dans certaines occasions, user de complaisance. — *Se prêter au plaisir*, en prendre un peu.

PRÊTER, subst. mas. (*prêté*), usité dans ces phrases proverbiales : *ami au prêter, ennemi au rendre*. — *Un prêter à ne jamais rendre, prêt* fait à un homme insolvable. — Nous ne sommes pas tout-à-fait ici de l'avis de l'*Académie*. On dit bien *un pour-boire*, mais on ne dit pas *un boire*; on ne peut donc pas dire *un prêter*; et on peut d'autant moins le dire, que l'*Académie* admet comme nous le subst. *prêté*. Il fallait donc dire : *un prêté*, c'est-à-dire, *une chose prêtée à ne jamais rendre*.

*__PRÉTÉRIT__, subst. mas. (*prétérite*) (en latin *prœteritum*), t. de gramm., inflexion du verbe par laquelle on marque le temps passé : *prétérit défini*, j'aimai ; *prétérit indéfini*, j'ai aimé ; *prétérit antérieur*, j'eus aimé. (Voy. notre *Grammaire générale*, pour les difficultés que présente l'emploi de ces temps.)

PRÉTÉRITION, subst. fém. (*prétéricion*) (en latin *prœteritio*), t. de droit rom., omission d'un héritier nécessaire dans un testament : *la prétérition annulait un testament*. — En rhétorique, figure par laquelle on fait semblant de ne pas vouloir parler d'une chose dont on parle : *je ne vous dirai point qu'il était aussi brave que modeste*, etc.

PRÉTERMISSION, subst. fém. (*prétèremicion*) (en latin *prœtermissio*), figure de rhétorique ; la même que la *prétérition*.

*__PRÉTEUR__, subst. mas. (*préteur*) (en lat. *prœtor*), chez les anciens Romains, magistrat qui rendait la justice dans Rome et qui allait gouverner certaines provinces. — Magistrat de quelques villes d'Allemagne.

PRÊTEUR, subst. et adj. mas., au fém. **PRÊTEUSE** (*prêteur, teuze*), celui ou celle qui *prête* de l'argent : *être* ou *n'être pas prêteur*, aimer ou ne pas aimer à *prêter* ; *prêteur sur gages*. — Prov. : *la fourmi n'est pas prêteuse*, se dit d'une personne avare et qui n'aime pas à *prêter*.

PRÊTEUSE, subst. et adj. fém. Voyez PRÊTEUR.

PRÉTEXTE, subst. mas. (*prétèkcete*) (en lat. *prœtextum* ou *prœtextus*), cause simulée et supposée dont on se sert pour cacher le véritable motif d'un dessein, d'une action : *sur le prétexte* ou *sous prétexte d'aller aux eaux*; *sous prétexte qu'il est mon ami*. — *Il n'y a aucun prétexte à cela*, vous n'avez pas de bonnes raisons apparentes à donner pour soutenir votre refus. — SOUS LE PRÉTEXTE, SUR LE PRÉTEXTE, loc. adv. (*Syn.*) On fonde, on appuie ses desseins, ses actions *sur un prétexte*; on cache ses desseins, ses motifs, *sous un prétexte*. Le *prétexte* est une raison fausse, feinte, apparente et mauvaise. Quand on fait une chose sans raison, on la fait *sur un prétexte* ; quand on la fait pour des raisons qu'on dissimule, on la fait *sous prétexte*. Dans le premier cas, on veut s'autoriser, se disculper ; dans le second, se déguiser, en imposer. On cherche *un prétexte*, sur quoi l'on s'appuie, pour s'autoriser à faire la sottise ou le mal qu'on a envie de faire. On imagine *un prétexte sous* lequel on fait passer une action ou une entreprise pour tout autre chose que ce qu'elle est. Le premier *prétexte* a pour objet de tromper par une fausseté; le second, de séduire par une imposture. On prend une résolution *sur un prétexte* plausible; on déguise ses vrais motifs *sous un prétexte* spécieux.

*__PRÉTEXTE__, subst. fém. (*prétèkcete*) (du lat. *prœtexta*, fait de *prœtexere* (*texere prœ*), faire un tissu par-devant ; à cause de la bande de pourpre dont la *prétexte* était bordée), sorte de robe longue bordée de pourpre que portaient les enfants de qualité à Rome, jusqu'à l'âge de dix-sept ans, et dont les prêtres, les magistrats et les sénateurs romains étaient revêtus lorsqu'ils assistaient aux jeux publics. — Adj. fém., la *robe prétexte*.

PRÉTEXTÉ, E, part. pass. de *prétexter*.

PRÉTEXTER, v. act. (*prétèkcété*), couvrir d'un *prétexte* ; *ce magistrat prétexte ses violences de l'amour du bien public*. — Prendre pour *prétexte* : *prétexter une maladie, un voyage*. — SE PRÉTEXTER, v. pron.

PRÉTIBIAL, E, adj. des deux genres (*prétibiale*), t. d'anat.; il se dit de ce qui est situé à la face antérieure du *tibia*.

PRÉTIBIO-DIGITAL, E, adj. des deux genres (*prétibi-ôdijitale*), t. d'anat., qui appartient à la partie antérieure de la jambe et aux orteils ou doigts du pied : *le nerf prétibio-digital*.

PRÉTIBIO-SUS-PHALANGÉTAIRE, adj. des deux genres (*prétibi-ôçucefalanjétère*), t. d'anat., qui appartient à la région *prétibiale* de la jambe et à la partie supérieure des *phalangettes* des orteils.

PRÉTIDES ou **PROÉTIDES**, subst. propre fém. plur. (*prétide, pro-étide*), myth., filles de *Prœtus*, qui prétendaient être plus belles que Junon ; mais cette déesse leur inspira une telle frénésie, qu'elles errèrent dans la campagne, s'imaginant être des vaches.

*__PRETINTAILLE__, subst. fém. (*preteintâ-ie*), ornement en découpure qui se met sur les robes des dames. — Fig. et fam. : *les pretintailles d'une chose*, ses légers accessoires : *il a gagné son procès avec les pretintailles*. Bien vieilli.

PRETINTAILLÉ, E, part. pass. de *pretintailler*, et adj., garni de *pretintaille*. — Fig. : *discours, style pretintaillé*, chargés de petits ornements affectés.

PRETINTAILLER, v. act. (*preteintâ-ié*), mettre des *pretintailles*. — SE PRETINTAILLER, v. pron. Hors d'usage.

PRÉTOIRE, subst. mas. (*prétoare*) (en latin *prœtorium*), lieu où le *préteur* et quelques autres magistrats rendaient la justice. — A Rome, la maison du *préteur*. — A l'armée, son logement. — En certaines villes, on appelle encore *prétoire* le lieu où se rend la justice. — *Préfet du prétoire*, chez les Romains, commandant de la garde de l'empereur. — Dans le Bas-Empire, le premier magistrat de l'un des quatre grands départements de l'empire : *le préfet du prétoire d'Orient, des Gaules*, etc.

*__PRÉTORIEN__, subst. et adj. mas., au fém. **PRÉTORIENNE** (*pretoriein, ène*) (en lat. *prœtorianus*), appartenant à la troupe commandée par le *préteur* ou par le préfet du *prétoire* : *soldat prétorien; cohorte, garde prétorienne*. — *Porte prétorienne*, la première des quatre portes d'un camp romain. Elle était ordinairement en face de l'ennemi. — *Provinces prétoriennes*, celles dont les gouverneurs avaient le titre de *préteur*. — Subst. mas. : *les prétoriens*.

PRÉTORIENNE, adj. fém. Voy. PRÉTORIEN.

PRÉTORA ou **PRÊTRA**, subst. mas. (*prétora, prêtra*), t. d'hist. nat., éperlan bâtard.

PRETORIOLE, subst. mas. (*prétoriole*), s'est dit autrefois de la chambre du capitaine de vaisseau, sur la Méditerranée seulement.

PRÊTRAGE, subst. mas. (*prêtraje*), sacerdoce ; les *prêtres*. Trivial et peu usité.

PRÊTRAILLE, subst. fém. (*prêtrâ-ie*), t. injurieux, appliqué aux *prêtres* par quelques-uns de leurs ennemis.

*__PRÊTRE__, subst. mas. (*prêtre*) (du lat. *presbyter*, fait du grec πρεσβυτερος, ancien, dérivé de πρεσβυς, vieillard), celui qui a reçu l'ordre de *prêtrise*. — *Se faire prêtre*, entrer dans les ordres. — *Prêtre habitué*, au service particulier d'une paroisse. — A Rome, on appelle *cardinal-prêtre*, le cardinal qui a reçu les ordres de la prêtrise ; car il y a des *cardinaux diacres*, et même des *cardinaux laïcs*. — Prov. : *il faut que le prêtre vive de l'autel*, il faut que chacun trouve moyen de subsister de sa profession. — En t. de fortification, on appelle *bonnet de prêtre*, un ouvrage avancé et extérieur qui est à redans du côté de la campagne, et qui va en se rétrécissant du côté de la place. — Ministre consacré au service du tabernacle ou du temple chez les juifs, au service des faux dieux chez les païens. — *Prêtres grecs*, les princes, chez les Grecs, faisaient pour la plupart les fonctions des sacrifices. — *Prêtres des Romains*, les *prêtres* à Rome n'étaient pas d'un ordre différent des citoyens. On les choisissait indifféremment pour administrer les affaires civiles et celles de la religion. Les *prêtres* des dieux, même d'un ordre inférieur, étaient choisis parmi les citoyens les plus distingués par leurs emplois et leurs dignités, et quelquefois parmi les jeunes gens de famille, dès qu'ils avaient pris la robe virile.

PRÊTRE-JEAN, subst. mas. (*prêtre-jan*), l'empereur des Abyssins. Voy. NÉGUS.

*__PRÊTRESSE__, subst. fém. (*prêtrèce*), chez les païens, femme attachée au service d'une fausse divinité.

PRÊTRISE, subst. fém. (*prêtrize*), ordre sacré par lequel un homme est fait *prêtre*. — PRÊTRISE, SACERDOCE. (*Syn.*) La *prêtrise* et le *sacerdoce* désignent, dans les idées de la religion, l'ordre et le caractère indélébile en vertu duquel, parmi les catholiques, on a le pouvoir d'offrir le saint sacrifice et d'administrer les sacrements ; mais le *sacerdoce* renferme plus de pouvoirs et de droits que la simple *prêtrise*. — *Sacerdoce* est aussi un mot générique qui s'applique également à tous les genres de *prêtres* chrétiens, juifs et païens; au lieu que la *prêtrise* n'est d'usage qu'à l'égard des *prêtres* de la religion catholique, quoique nous disions les prêtres païens ou juifs. Enfin *prêtrise* est le mot vulgaire; *sacerdoce* est le mot noble.

PRÉTURE, subst. fém. (*préture*) (en lat. *prœtura*), t. d'antiq., dignité du *préteur*. — Durée de ses fonctions.

PREUILLY, subst. propre mas. (*preu-ie-i*), petite ville de France, chef-lieu de canton, départ. d'Indre-et-Loire.

*__PREUVE__, subst. fém. (*preuve*) (en lat. *probatio* ou *proba*), ce qui établit la vérité d'une proposition, d'un fait. — En t. de jurispr., *preuve muette*, qui n'est ni écrite ni affirmée par témoignage, mais qui résulte de faits qui établissent la culpabilité de l'accusé. — *Demi-preuve*, commencement de *preuve*, sans indices positifs. — Marque, témoignage : *donner des preuves de sa capacité*, etc. — En arithmétique et en algèbre, opération par laquelle on vérifie un calcul et l'on s'assure de sa justesse. — Au plur., titres, extraits, etc., qu'on met à la fin d'une histoire, etc., en *preuve* des faits qui y sont avancés. Vieux dans cette dernière acception. — Fig. : *il a fait ses preuves*, il s'est fait connaître pour un homme de cœur, pour honnête homme, pour savant, etc. — *Faire preuve de noblesse*, justifier par ses titres ou même par de nobles actions, qu'on est vraiment de noble extraction. — *En venir à la preuve*, vérifier.

PREUVE *que*, loc. conj. (*preuve ke*), *c'est une preuve que...*; ou au commencement de la phrase : *une preuve que..., c'est...*

PREUVÉ, E, part. pass. de *preuver*.

PREUVER, v. act. (*preuvé*), *prouver*. — SE PREUVER, v. pron. Très-vieux et hors d'usage.

*__PREUX__, adj. et subst. mas. (*preu*) (en lat. *probus*, homme d'honneur, de probité. *Borel*, *Ménage*.), vieux mot qui signifiait, brave, vaillant : *preux chevaliers ; les neuf preux*. On le dit encore en plaisantant et dans le style marotique.

PRÉVALOIR, v. neut. (*prévaloar*) (du lat. *prœvalere*) (il se conjugue comme *valoir*; cependant, au prés. du subj., on dit : *que je prévale*, *qu'ils prévalent*, et non pas : *que je prévaille*, *qu'ils prévaillent*), avoir, obtenir, remporter l'avantage sur... : *l'adversaire a prévalu*. — SE PRÉVALOIR, v. pron., tirer avantage : *se prévaloir de sa naissance, de sa fortune*.

PRÉVALU, part. pass. de *prévaloir*.

PRÉVARICATEUR, subst. et adj. mas., au fém. **PRÉVARICATRICE** (*prévarikateur, trice*) (en lat. *prœvaricator*), celui, celle qui trahit son devoir, qui manque à son devoir. — Adj. : *un juge prévaricateur*.

PRÉVARICATION, subst. fém. (*prévarikâcion*) (en lat. *prœvaricatio*), action de *prévariquer*.

PRÉVARICATRICE, subst. fém. Voy. PRÉVARICATEUR.

PRÉVARIQUÉ, part. pass. de *prévariquer*.

PRÉVARIQUER, v. neut. (*prévarikié*) (du lat. *prœvaricari*, dérivé dans le même sens de *varicus*, qui a de grandes jambes, qui les allonge,

qui les écarte ; comme si l'on disait au fig. : *enjamber, usurper*, ou *passer par-dessus toute considération d'honneur et de devoir*), agir contre le devoir de sa charge, contre les obligations de son ministère ; trahir la cause, l'intérêt des personnes qu'on est obligé de défendre et de soutenir. — *se* PRÉVARIQUER, v. pron.

PRÉVAT, subst. mas. (*prévà*), t. de bot., l'agaric poivre. — Nom donné à plusieurs autres agarics, voisins des girolles.

PRÉVENANCE, subst. fém. (*prévenance*), manière obligeante de *prévenir*, d'aller au-devant de ce qui peut plaire.

***PRÉVENANT, E**, adj. (*prévenan, nante*), qui prévient : *une grâce prévenante*. — Agréable, qui dispose en sa faveur : *air prévenant ; mine, physionomie prévenante*. — Gracieux, qui va au-devant de tout ce qui peut faire plaisir : *c'est un homme fort prévenant*.

PRÉVENIR, v. act. (*prévenir*) (en lat. *prævenire*) (il se conjugue comme *venir*), arriver devant, venir le premier : *ces nouvelles vous ont prévenu*. — Être le premier à faire ce qu'un autre voulait faire : *je savais qu'elle devait venir me voir, je me suis empressé de la prévenir*. — Rendre de bons offices sans en être prié : *il faut autant qu'on le peut prévenir tout le monde par de bons offices*. — T. d'anc. droit, conférer ou juger avant un autre collateur, un autre juge. — En parlant du temps, anticiper : *la jeunesse prévient l'âge*. — En parlant des maux, des dangers, les détourner par ses précautions : *prévenir tous les besoins*. — Répondre par avance à une objection : *prévenir tous les arguments*. — Préoccuper l'esprit de quelqu'un. — *se* PRÉVENIR, v. pron., se préoccuper : *un juge ne doit pas se laisser prévenir*.

PRÉVENTIF, adj. mas., au fém. **PRÉVENTIVE** (*prévantif, tive*), qui *prévient* ; qui tient de la *prévention* : *jugement préventif*.

PRÉVENTION, subst. fém. (*prévancion*) (en lat. *præventio*), préoccupation de l'esprit en faveur ou contre.... : *on ne saurait se défaire de ses préventions*. — T. d'anc. droit, action de *prévenir* ; action par laquelle on devance l'exercice des droits d'un autre ; le droit qu'un juge particulier a de connaître d'une affaire, avant tout autre. — État d'un homme *prévenu* d'une peine, d'un délit : *être mis en prévention*. — En cour de Rome, on entend par *prévention*, une action par laquelle on obtenait anciennement un bénéfice avant la nomination du collateur : *obtenir un bénéfice par prévention*.

PRÉVENTIVE, adj. fém. Voy. PRÉVENTIF.

PRÉVENTIVEMENT, adv. (*prévantiveman*), d'une manière *préventive*.

PRÉVENU, E, part. pass. de *prévenir*, et adj. — *La Bruyère* a dit (chap. 6) : *médiocrement prévenu des ministres*, pour : *en faveur des ministres*. Ce régime n'est point usité. — En t. de palais : *prévenu d'un crime*, accusé d'un crime. En ce sens, il est subst. : *le prévenu, la prévenue*.

DU VERBE IRRÉGULIER **PRÉVOIR** :

Prévîmes, 1re pers. plur. prét. déf.
Prévirent, 3e pers. plur. prét. déf.
Prévis, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.
Prévis, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.

PRÉVISION, subst. fém. (*prévizion*) (en latin *prævisio*), vue des choses futures : *il n'y a que Dieu qui soit doué de la prévision*. — Conjecture : *les événements dépassent toutes nos prévisions*.

DU VERBE IRRÉGULIER **PRÉVOIR** :

Prévisse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Prévissent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Prévisses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Prévissiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Prévissions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Prévit, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Prévît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Prévîtes, 2e pers. plur. prét. déf.
Prévoie, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.
Prévoie, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.
Prévoient, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Prévoient, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.
Prévoies, 2e pers. sing. prés. subj.

PRÉVOIR, v. act. (*prévoar*) (du lat. *providere*, *voir* les choses futures), juger par avance qu'une chose doit arriver. — *se* PRÉVOIR, v. pron.

DU VERBE IRRÉGULIER **PRÉVOIR** :

Prévoira, 3e pers. sing. fut. indic.
Prévoirai, 1re pers. sing. fut. indic.
Prévoiraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Prévoirais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Prévoirais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Prévoirait, 3e pers. sing. prés. cond.
Prévoiras, 2e pers. sing. fut. indic.
Prévoiriez, 2e pers. plur. prés. cond.
Prévoirions, 1re pers. plur. prés. cond.
Prévoirons, 1re pers. plur. fut. indic.
Prévoiront, 3e pers. plur. fut. indic.
Prévois, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.
Prévois, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.
Prévois, 2e pers. sing. impér.
Prévoit, 3e pers. sing. prés. indic.

***PRÉVÔT**, subst. mas. (*prévô*) (en lat. *præpositus*), titre de divers officiers préposés pour avoir soin, autorité ou direction, etc. — Chef dans certaines églises cathédrales et collégiales. — *Prévôt-général*, anciennement, supérieur-général de certains ordres religieux. — *Grand-prévôt de France* ou *prévôt de l'hôtel du roi*, autrefois, officier d'épée, juge de toutes les personnes qui étaient à la suite de la cour. — *Prévôt de la connétablie*, officier qui commandait les gardes de la *connétablie*. — *Prévôt des maréchaux* ou *prévôt de la maréchaussée*, officier qui était préposé pour veiller à la sûreté des grands chemins, etc. Ses jugements étaient sans appel. — *Prévôt de l'armée*, officier préposé pour connaître des délits qui se commettaient dans l'armée par les soldats. Il avait aussi le titre de *grand-prévôt*. — *Prévôt de la marine*, anciennement, officier supérieur de la marine, chargé de juger les gens de mer. — *Prévôt de salle*, celui qui est sous un maître en fait d'armes, et qui donne leçon à ses écoliers — *Prévôt des marchands*, à Paris, à Lyon et dans quelques autres villes, celui qui était le chef de l'hôtel-de-ville. — *Prévôt royal*, anciennement, premier juge dont les appels ressortissaient aux bailliages ou aux sénéchaussées. — *Prévôt des monnaies*, officier chargé de la surveillance contre les faux-monnayeurs.

***PRÉVÔTAL, E**, adj., (*prévôtale*) : *cas prévôtal*, crime, affaire de la compétence du *prévôt* des maréchaux. — *Jugement prévôtal*, rendu par le *prévôt*. — *Cour prévôtale*, tribunal criminel établi temporairement et jugeant sans appel. — Au plur. mas., *prévôtaux*.

PRÉVÔTALEMENT, adv. (*prévôtaleman*), d'une manière *prévôtale*, sans appel.

PRÉVÔTAUX, adj. mas. plur. de *prévôtal*.

***PRÉVÔTÉ**, subst. fém. (*prévôté*), dignité de *prévôt* dans un chapitre. — Fonction et juridiction des *prévôts* de robe et d'épée. — Territoire où s'exerçait cette sorte de juridiction.

DU VERBE IRRÉGULIER **PRÉVOIR** :

Prévoyaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Prévoyais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Prévoyais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Prévoyait, 3e pers. sing. imparf. indic.

PRÉVOYANCE, subst. fém. (*prévoè-iance*), faculté ou action de *prévoir*, de prendre des précautions dans l'avenir.

PRÉVOYANT, E, adj. (*prévoè-ian, iante*), qui *prévoit* ; qui a de la *prévoyance*.

DU VERBE IRRÉGULIER **PRÉVOIR** :

Prévoyant, part. prés.
Prévoyez, 2e pers. plur. impér.
Prévoyez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.
Prévoyiez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.
Prévoyiez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Prévoyions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Prévoyions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.
Prévoyons, 1re pers. plur. impér.
Prévoyons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.
Prévu, e, part. pass.

PREYER, subst. mas. (*pré-ié*). Voy. PROYER.

***PREZ-EN-PAIL**, subst. propre mas. (*prézan-pa-ie*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mayenne, dép. de la Mayenne.

PRIACANTHE, subst. mas. (*pri-akanté*), t. d'hist. nat., genre de poissons qui se rapproche de celui des acanthes.

***PRIAM**, subst. propre mas. (*pri-ame*), myth., roi de Troie, fils de Laomédon ; son véritable nom était Podarès. Il fut emmené en Grèce avec sa sœur Hésione, lorsqu'Hercule se fut rendu maître de Troie ; mais il se racheta, et vint relever les murs de cette ville. Il épousa Hécube, dont il eut plusieurs enfants, et rendit son empire florissant. Pâris, l'un de ses fils, ayant enlevé Hélène, les Grecs vinrent assiéger Troie, et la saccagèrent après dix ans de siége. Pyrrhus massacra *Priam* au pied d'un autel qu'il tenait embrassé. Ce malheureux père périt avec toute sa famille pour avoir trop aimé ses enfants, et pour les avoir écoutés trop aveuglément.

PRIAMITES, subst. propre mas. plur. (*pri-amite*), descendants de *Priam*.

***PRIAPE**, subst. propre mas. (*pri-ape*), myth., dieu des jardins, fils de Bacchus et de Vénus. Il naquit avec une difformité étrange, dont Junon l'affligea pour se venger de Vénus qu'elle haïssait mortellement. Les habitants de Lampsaque, ville proche de l'Hellespont, où il demeurait, peu contents de sa conduite envers leurs femmes, le chassèrent, et pour se venger, il les rendit furieux et extravagants dans leurs plaisirs. Ce dieu présidait à toutes les débauches. On le représentait toujours avec une barbe et une chevelure fort négligées, tenant une faucille à la main.

PRIAPE-DE-MER, subst. mas. (*pri-apedemère*), t. d'hist. nat., espèce de zoophyte.

PRIAPÉE, subst. fém. (*pri-apé*), poésie ou peinture obscène. — Au plur., fêtes qu'on célébrait, chez les anciens, en l'honneur de *Priape*. — Pièces obscènes que l'on composait en l'honneur de ce dieu, et que l'on suspendait à ses statues.

PRIAPISME, subst. mas. (*pri-apiceme*), t. de médec., érection continuelle et douloureuse de la verge.

PRIAPOLITHE, subst. fém. (*pri-apolite*) (du grec Πριαπος, Priape, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., pétrification du priape-de-mer ; sorte de mollusque.

PRIAPULE, subst. fém. (*pri-apule*), t. d'hist. nat., nom qu'on a donné à l'holothurie *priape*.

PRIÉ, E, part. pass. de *prier* et subst. mas., qui est invité à un festin. Il ne se dit qu'au pluriel : *il est du nombre des priés*, excepté peut-être dans cette phrase : *il est né prié*, qui signifie, il n'a pas besoin d'être invité ; il est censé l'être toujours.

PRIE-DIEU, subst. mas. (*pridieu*), sorte de pupitre avec marche-pied, où l'on s'agenouille pour *prier Dieu*. — Au plur., des *prie-Dieu*.

***PRIER**, v. act. (*pri-é*) (en lat. *precari*), s'adresser à Dieu pour lui demander des grâces, ou à la sainte Vierge, aux saints, pour les obtenir par leur intercession. En ce sens, on dit aussi neut. : *prier pour ses ennemis, pour les morts*. — Demander par grâce : *prier quelqu'un d'un service ; je vous prie de me faire ce plaisir*. — Avec *que* et le subjonctif, il exprime un ordre ou une menace : *je vous prie que cela n'arrive plus*. — Inviter, convier : *prier de la noce*. — *se* PRIER, v. pron. — PRIER, SUPPLIER. (*Syn.*) *Prier*, demander avec une sorte de respect et d'instance ; *supplier*, prier avec révérence et humilité, avec beaucoup d'empressement et d'ardeur. On *prie* ceux dont on veut obtenir quelque chose ; on *supplie* ceux qu'on veut particulièrement intéresser et honorer. La *supplication* ajoute à la *prière* les signes qui supposent ou une assez grande distance entre celui qui prie et celui qu'il prie, ou des besoins et des désirs urgents dans celui qui *supplie*. — PRIER DE DÎNER, PRIER A DÎNER, INVITER A DÎNER (*Syn.*) *Prier*, en général, suppose moins d'appareil qu'*inviter*, et *prier de dîner* en suppose moins que *prier à dîner*. — *Prier* marque plus de familiarité ; *inviter*, plus de considération. *Prier de dîner* est un terme de rencontre ou d'occasion ; *prier à dîner* marque un dessein prémédité. — Si quelqu'un, avec qui je puis prendre un ton familier, se trouve chez moi à l'heure du dîner, et que je lui propose d'y rester pour faire ce repas avec moi, tel qu'il a été préparé pour moi, je le *prie de dîner* : si je vais exprès, ou si j'envoie chez lui, pour l'engager de venir dîner chez moi, alors je le

prie à dîner, et je dois ajouter qu lque chose à l'ordinaire. Mais si je fais la même demarche à l'egard de quelqu'un à qui je dois plus de considération, je l'*invite à dîner*, et ma table doit avoir une augmentation marquée. — Quand on *prie de dîner*, c'est sans apprêt ; quand on *prie à dîner*, l'apprêt ne doit être qu'un meilleur ordinaire ; mais quand on *invite à dîner*, l'apprêt doit sentir la cerémonie.

*PRIÈRE, subst. fém. (*pri-ère*) (en latin *prex*, *precis* ; plus usité au plur. *preces*), acte de religion par lequel on s'adresse à Dieu ou aux saints. — Demande à titre de grace ou de soumission : *humble*, *instante prière*.

*PRIEUR, subst. mas. (*pri-eur*) (en latin *prior*), celui qui a la supériorité dans certains monastères de religieux. — Celui qui jouit des fruits d'un *prieuré*, et qui en porte le titre, sans avoir aucune autorité sur les religieux : *prieur commendataire*. — Dans quelques abbayes célèbres, on appelait *grand-prieur*, le religieux qui avait la première dignité après l'abbé. — *Sous-prieur*, celui qui vient après le *prieur*. — Titre de dignité dans certaines sociétés. On disait *prieur de Sorbonne*, etc. — Autrefois, président du consulat des marchands dans quelques villes de France, comme à Toulouse, Montpellier, Rouen, etc. — *Prieur-curé*, possesseur d'un prieuré-cure. — *Grand-prieur*, chevalier de Malte, revêtu d'une dignité appelée *grand-prieuré* : *grand-prieur de France*, *d'Auvergne*, *de Provence*.

*PRIEURAL, E, adj. (*pri-eurale*), qui concerne le *prieur*. — Au plur. mas., *prieuraux*.

PRIEURE, subst. fém. (*pri-eure*) (en lat. *priorissa*), religieuse supérieure d'un monastère de filles. — *Sous-prieure*, celle qui vient après la *prieure*, et qui la remplace en cas d'absence. — *Grande-prieure*, la religieuse qui était immédiatement après l'abbesse.

*PRIEURÉ, subst. mas. (*pri-euré*) (en lat. *prioratus*), communauté religieuse d'hommes sous la conduite d'un *prieur*, et de filles sous la conduite d'une *prieure*. — Maison ou église de cette communauté. — Maison du *prieur*. — *Prieuré-cure*, annexé à une cure. — *Prieuré simple*, dans lequel il n'y avait pas de religieux. — *Prieuré commendataire*, qu'un séculier tenait en commande.

PRIMAGE, subst. mas. (*primaje*), t. de mar., dans le commerce, bonification de tant pour cent faite au capitaine, sur le fret de son navire.

*PRIMAIRE, adj. des deux genres (*primère*), qui est au *premier* ou du *premier* degré en commençant : *école primaire*, école pour les premiers degrés de l'instruction, dans laquelle on apprend à lire, à écrire et à compter : *instruction*, *enseignement primaire*. — *Assemblée primaire*, celle qui forme le premier degré du système d'élection politique et dans laquelle tous les citoyens sont convoqués.

*PRIMAT, subst. mas. (*prima*) (en lat. *primas*, *matis*), prélat dont la juridiction est au-dessus de celle des archevêques. — Dans la Grèce, les principaux d'une province, d'une ville.

PRIMATIAL, E, adj. (*primaci-ale*), qui a pour chef *un primat* : *église primatiale*. Il s'emploie, mais plus rarement, au mas. : *siége primatial*. — Au plur. mas., *primatiaux*.

PRIMATIAUX, adj. mas. plur. Voy. PRIMATIAL.

*PRIMATIE, subst. fém. (*primaci*) (du lat. *primatus*), dignité du *primat*. — Étendue de sa juridiction : *la primatie de Lyon*.

PRIMAUTÉ, subst. fém. (*primôté*) (du latin *primatus*), prééminence, premier rang : *la primauté du pape sur tout le catholicisme*. — Aux jeux de cartes et de dés, avantage d'être le premier à jouer. — Fig., *gagner quelqu'un de primauté*, le devancer dans ce qu'il devait faire, ou dans ce qu'il attendait.

*PRIME, subst. fém. (*prime*) (du latin *prima*), la première des sept heures canoniales. — Dixième partie de l'unité. — En parlant des poids, la vingt-quatrième partie d'un grain. — En géom., la soixantième partie d'un degré. — Sorte de jeu de cartes où l'on ne donne que quatre cartes : *avoir prime*, avoir ses quatre cartes de couleur différente. — La laine d'Espagne la plus fine et la plus estimée. — Chez les maîtres d'armes, la première et la principale des gardes. — En t. de commerce, ce que l'assuré paie à l'assureur pour le prix de l'assurance : *prime d'assurance*. — Somme promise ou donnée par forme d'encouragement dans certains cas : *faites cela*, *on vous accordera une prime*. — En t. de bourse, on appelle *marché à prime*, la négociation à terme d'effets publics ; en donnant *une prime* à l'acquéreur, celui-ci est libre de négocier ou de ne pas négocier, suivant les termes convenus et arrêtés à l'avance. — En t. d'escrime, on appelle *prime*, la première position : *faire estocade de prime*. — Dans les loteries, sorte de bénéfice accordé à certains billets gagnants, indépendamment des lots. — En t. de joaillier, pierre demi-transparente, qui sert de base ou de matrice aux cristaux. — *Prime d'émeraude*, chaux fluatée verte des modernes. — *Prime d'améthyste*, quartz-hialin violet. — *Prime de rubis*, quart-hialin rose. — *De prime-abord*, loc. adv., du ou au premier *abord*.

PRIMÉ, E, part. pass. de *primer*.

PRIMEDI, subst. mas. Inusité. Voy. PRIMIDI.

PRIMER, v. neut. (*primé*), tenir la *première* place. Il ne se dit au propre que lorsqu'il est question du jeu de la paume. — Fig., surpasser, avoir de l'avantage sur les autres. — *Il aime à primer*, à paraître plus que tous les autres. — Act., devancer, surpasser : *ce courrier a primé celui qui était parti avant lui*. — *Primer quelqu'un en hypothèque*, avoir une hypothèque antérieure à la sienne.

PRIMERAIN, E, adj. (*primerein*, *rène*), premier ; vieux et même hors d'usage.

PRIME-SAUT (DE), loc. adv. (*de primeçô*), subitement, tout d'un coup. Il vieillit. — *Les passions*, dit Montaigne, *ne nous saultent point tousjours au collet d'un primesault*. — Ce mot s'écrivait alors sans trait d'union.

PRIME-SAUTIER, adj. mas., au fém. PRIME-SAUTIÈRE (*primeçôtié*, *tière*), qui saisit promptement et rend ses idées avec exactitude, et sans idées intermédiaires : *esprit prime-sautier* ; *intelligence prime-sautière*. Vieux et peu usité. — Au plur., des *prime-sautier*.

PRIMEUR, subst. fém. (*primeur*), première saison de certains fruits, des fleurs, des légumes, etc. — On le dit même du vin : *ces vins ne sont bons que pour la primeur*. — Au plur., fruits et légumes précoces.

PRIMEVÈRE, subst. fém. (*primevère*), t. de bot., plante vivace qui croît presque partout, dont la fleur, à corolle jaune, paraît dès le premier printemps (en lat. *primum ver*), et dont les espèces sont très-multipliées.

PRIMEVERT (l'*Académie* dit PRIMEVÈRE, et ce mot, alors, ne doit pas être mas.), subst. mas. (*primevère*), commencement du printemps. — Première teinte de verdure. — Inusité.

PRIMICÉRIAT, subst. mas. (*primicér-ia*), qualité, dignité, office du *primicier*.

*PRIMICIER, subst. mas. (*primicié*) (en latin *primicerius*, fait de *primus*, premier, et de κηρος, cire), celui qui a la première dignité dans certains chapitres. — Recteur dans certaines universités. — L'*Académie* prétend qu'on dit aussi *princier* ; bien certainement ce dernier mot est moins usité que *primicier*, qui selon nous, doit seul se dire, *princier* ayant une tout autre signification.

PRIMIDI, subst. mas. (*primidi*) (formé des mots latins *primus* ou *prima dies*, premier jour), le premier jour de la décade, dans le calendrier de la république française.

PRIMIGÉNIE, subst. propre fém. (*primijéni*), myth., nom que les anciens Romains avaient donné à la Fortune, à laquelle ils attribuaient l'origine de leur empire. — Proserpine, honorée sous ce nom chez les Athéniens.

PRIMINE, subst. fém. (*primine*), t. de bot., enveloppe première de l'ovule de certaines plantes.

PRIMIPARE, subst. et adj. fém. (*primipare*), t. de médec., il se dit d'une femme qui accouche pour la première fois.

PRIMIPARITÉ, subst. fém. (*primiparité*), t. de médec., état, situation naturelle d'une femme qui accouche pour la première fois.

*PRIMIPILAIRE, subst. mas. (*primipilère*) (du latin *primus*, premier, et *pilum*, javelot), soldat faisant partie d'une des dix centuries de lanceurs de javelots d'une légion. — Ancien capitaine ou centurion de la première des dix compagnies.

PRIMIPILE, subst. mas. (*primipile*), chez les anciens Romains, le 1er centurion, celui qui commandait les *primipilaires*. — On a souvent confondu *primipile* avec *primipilaire*. Le 1er était capitaine actuel ; le 2e ne l'était plus, mais il jouissait du titre.

PRIMI-STERNAL, subst. et adj. mas. (*primicetérenal*), t. d'anat. ; se dit de la première pièce du sternum qui occupe la partie supérieure de cet os et le premier espace de l'intercostal. — Au plur., *primi-sternaux*.

*PRIMITIF, adj. mas., au fém. PRIMITIVE (*primitif*, *tive*) (en lat. *primitivus*), ancien, naissant : *la primitive Église*. — Qui est le premier, le plus ancien : *langue primitive*. — Dans la hiérarchie ecclésiastique, on appelait anciennement *curé primitif*, celui qui était le *curé ordinaire*, et qui avait sous lui un autre *curé* qui lui servait comme de vicaire. — En gramm., mots dont d'autres sont formés, ou dans la même langue ou dans d'autres langues : *juste est le mot primitif de justement*, *justice*, *justicier*, etc. Ces derniers s'appellent *dérivés*. — Dans ce cas on dit au subst. mas. *un primitif* : *le primitif de tel mot*, *de tel verbe*. — *Le monde primitif* se dit des plus anciens temps du monde. — *L'innocence primitive*, l'état de l'âme, antérieur au péché. — *Couleurs primitives*, en phys., les sept couleurs principales dont la réunion compose la lumière, savoir : le rouge, l'orangé, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo et le violet. — En peint., le rouge, le jaune et le bleu.

PRIMITIVE, adj. fém. Voy. PRIMITIF.

PRIMITIVEMENT, adv. (*primitiveman*), originairement, d'une manière *primitive*.

PRIMNOA, subst. mas. (*primeno-a*), t. d'hist. nat., espèce de polypier du genre des dendroïdes ; genre de gorgones.

PRIMO, adv. (*primô*) (mot emprunté du lat.), premièrement.

PRIMOGÉNITURE, subst. fém. (*primojéniture*) (du latin *primogenitus*, premier né), droit d'aînesse, ou plutôt aînesse, tout simplement.

PRIMORDIAL, E, adj. (*primordi-ale*) (du latin *primordium*, commencement, origine), premier et original ; qui est le plus ancien : *titre primordial*. — T. de bot. : *feuilles primordiales*, très-petites feuilles qui commencent à pousser sur la graine même ; c'est positivement ce qu'on appelle *plumules*. — Au plur. mas., *primordiaux*.

PRIMORDIALEMENT, adv. (*primordi-aleman*), primitivement, originairement.

PRIMORDIAUX, adj. mas. plur. (*primordi-ô*). Voy. PRIMORDIAL.

*PRIMULACÉE, subst. fém. (*primulacé*), t. de bot., famille de plantes à corolle monopétale, qu'on nomme aussi *lysimachies*.

*PRIN, subst. mas. (*prein*), filage le plus fin des feuilles de tabac sans cordes.

PRINÇAULT, subst. mas. (*preinçô*), premier coup. Vieux — On écrivait souvent *primsault*.

*PRINCE, subst. mas., PRINCESSE, subst. fém. (*preince*, *preincèce*) (du lat. *princeps*, fait dans la même signification de *primus*, premier, et de *caput*, tête, chef), celui qui possède une souveraineté en titre ou qui est d'une maison souveraine. — Celui qui possède une terre avec titre de principauté. — *Princesse*. Voy. ce mot. — *Le prince*, ordinairement le souverain dont on parle. — *Prince du sang*, qui est issu d'une maison royale. — Premier : *le prince des philosophes*, *des orateurs* ; *le prince de l'éloquence romaine*. — Prov. : *vivre en prince*, splendidement. — *Être vêtu en prince*, magnifiquement. — *Être*, *se montrer bon prince*, avoir le caractère et les manières faciles. — *Les princes des apôtres*, saint Pierre et saint Paul. — *Les princes de l'Église*, les cardinaux, les archevêques et les évêques. — *Le prince des ténèbres*, le diable. — *Prince de la jeunesse*, t. d'antiquité, nom de celui des chevaliers romains que le censeur nommait le premier dans la revue qu'il faisait des citoyens dont cet ordre était composé. — On donnait ce nom, du temps des empereurs, aux héritiers de l'empire. — *Prince du sénat*, titre qui, à Rome, sans conférer aucun pouvoir effectif, rehaussait beaucoup la considération que donnaient les magistratures, parce qu'il supposait la prééminence du mérite et de la vertu.

PRINCEPS, adj. fém. (*preincèpece*) (mot tout latin) : *édition princeps*. La première de toutes. Voyez au mot ÉDITION, et pour l'étym. le mot PRINCE.

*PRINCERIE, subst. fém. (*preinceri*), dignité de *princier* ou de *primicier* ; primicériat. Voy. PRIMICIER.

*PRINCESSE, subst. fém. (*preincèce*), celle qui est née d'un roi ou qui descend d'une famille royale. — Celle qui a quelque état dont elle est souveraine, ou qui a épousé un *prince*. — Fam., celle qui affecte de grands airs : *faire la princesse*, se donner des tons de femme fière et exigeante. — T. de mépris dont on se servait autrefois en parlant des filles ou des femmes de mauvaise vie. — Adj. fém. : *amandes princesses*, dont le bois est tendre à briser.

***PRINCIER**, adj. mas., au fém. **PRINCIÈRE** (*preincié, cière*), de *prince*, de *princesse*.— *Maison princière*, qui fait de l'étalage comme il ne convient qu'aux *princes*. — *Maison, famille princière*, famille d'Allemagne qui a le titre et les droits de *prince*. — *Droits princiers*, qui appartiennent à un *prince*. — *Princier*, subst. Voyez notre remarque au mot PRIMICIER. — *Terre, abbaye princière.*

PRINCIÈRE, adj. fém. Voy. PRINCIER.

PRINCILLON, subst. mas. (*preinci-ion*), petit *prince*.

***PRINCIPAL**, subst. mas. (*preincipal*) (du latin *principium*, commencement), ce qu'il y a de plus important, de plus essentiel, de plus considérable : *le principal de l'affaire, c'est que... ; le principal doit aller avant l'accessoire*. — Fonds capital dont on retire des intérêts. — Au palais, la première demande, le fond d'une affaire, d'une contestation. — Celui qui est préposé dans un collège, dans une pension, pour en avoir la direction. — Le plur. est presque inusité ; si l'on avait à s'en servir, il faudrait dire *principaux*.

***PRINCIPAL, E**, adj. (*preincipale*) (du latin *principalis*), qui est le plus considérable, le plus remarquable en son genre. — En t. de gramm., on appelle *proposition principale*, une proposition complexe, comparée dans la totalité avec une autre proposition qu'elle renferme comme partie complétive de son sujet ou de son attribut, et qui prend alors le nom de *proposition incidente*. — On dit aussi *idée principale* par opposition à idée accessoire. — Au plur., des *principaux*.

PRINCIPALAT, subst. mas. (*principala*), dignité, fonctions d'un *principal* de collège.

PRINCIPALEMENT, adv. (*preincipaleman*), surtout ; *particulièrement*.

PRINCIPALITÉ, subst. fém. (*preincipalité*), charge de *principal* de collège ; *principalat*.

***PRINCIPAT**, subst. mas. (*preincipa*), dignité de prince du sénat dans l'ancienne Rome.

***PRINCIPAUTÉ**, subst. fém. (*preincipôté*) (du latin *principatus*), dignité de *prince*. — Terre qui donne la qualité de *prince* à celui qui en est seigneur : *la principauté de Neuchâtel*, etc.—Au plur., le troisième ordre de la hiérarchie céleste.

PRINCIPAUX, adj. mas. plur. Voy. PRINCIPAL, adj.

***PRINCIPE**, subst. mas. (*preincipe*) (en lat. *principium*), source, origine, première cause : *Dieu est le principe de tout bien*.— En phys. : 1° ce qui entre dans la composition des corps mixtes; ce qui leur donne l'être, ce qui en constitue l'essence ; élément ; 2° cause naturelle de l'action, du mouvement : *les animaux ont le principe du mouvement en eux-mêmes*. — Maxime, motif, etc., *principe de conscience*, *d'honneur*. — On dit absol. : *avoir des principes*, avoir des *principes* de morale, de religion ou de raisonnement : *il a des principes ; il n'a point de principes*.—Au plur., premiers préceptes, premières règles d'une science, d'un art.—*Principes actifs*, t. de chim., corps qui agissent sur les autres, comme le mercure, le sel, le soufre.—*Principes passifs*, ceux sur lesquels ces corps agissent, comme le flegme et la terre. — PRINCIPE, ÉLÉMENT. (*Syn.*) Le *principe* est aux *éléments* ce que la cause est à l'effet. La physique et la chimie ont nommé *principes* les corps simples qui entrent dans la composition des mixtes. Ces sciences, raisonnant sur la nature des corps, ont dû donner ce nom à tout ce qui les constituait tels, car le *principe* de la matière n'existe pas hors de la matière. La métaphysique, raisonnant sur des choses abstraites, n'admet pour *principe* que la cause première : elle a donné, comme la physique, le nom d'*élément* à la partie inhérente au tout. Dieu est *principe*, la bonté est un de ses *éléments*. On n'est pas encore d'accord sur le nombre d'*éléments* qui composent la matière. La chaleur est le *principe* de la vie ; l'air est notre *élément*. — Les *éléments* des sciences et des arts sont les premières règles qui dérivent des *principes*, c'est-à-dire de l'objet. — Connaissons le *principe* ; nourrissons-nous des *éléments*.

PRINCIPES, subst. mas. plur. (*preincipécé*) (mot tout latin), t. d'antiquité ; dans les armées romaines, les jeunes soldats qui d'ordinaire commençaient le combat.

PRINCIPESQUE, adj. des deux genres (*preincipéceke*), du *prince*, qui appartient au *prince*. (Boiste.) Inusité.

PRINCIPICULE subst. mas. (*preincipikule*), petit *prince* ; jeune prince. (*Boiste*.) Peu usité.

PRINCIPIÉ, part. pass. de *principier*.

PRINCIPIER, v. act. (*preincipié*), commencer à donner des *principes* à quelqu'un. (*Boiste*.) — *se* PRINCIPIER, v. pron. Vieux et même hors d'usage.

PRINCIPION, subst. mas. (*preincipi-on*), t. de mépris ; petit *prince*.

***PRINCIPIUM**, subst. mas. (*preincipi-ome*) (mot latin), t. d'antiq., nom de la curie qui s'avançait la première pour donner son suffrage, lorsqu'on assemblait les comices.

PRINTANIER, adj. mas., au fém. **PRINTANIÈRE** (*preintanié, nière*), qui est du *printemps*. — *Étoffes printanières*, légères et qu'on revêt au *printemps*. — On dit aussi subst. : *des printanières*.

PRINTANIÈRE, subst. et adj. fém. Voy. PRINTANIER.

***PRINTEMPS**, subst. mas. (*preintan*) (du latin *primum tempus*, premier temps, première saison ; parce qu'en comptant les saisons, on commence ordinairement par le printemps), la saison de l'année qui suit immédiatement l'hiver, et qui commence le 21 mars. — *A sa mort, elle ne comptait encore que seize printemps*, elle n'avait que seize ans.— Fig., la jeunesse : *dans le printemps de sa vie, de son âge, de ses jours*.—Poét.: *un printemps éternel règne dans le pays*, l'air y est fort tempéré.

***PRIOCÈRE**, subst. mas. (*pri-ocère*), t. d'hist. nat., famille d'insectes de l'ordre des coléoptères.

***PRION**, subst. mas. (*pri-on*), t. d'hist. nat., nom générique d'oiseaux du genre des pétrels.

PRIONE, subst. fém. (*pri-one*) (du grec πριων, scie), t. d'hist. nat., insecte coléoptère.

PRIONIEN, subst. mas. (*pri-oniein*), t. d'hist. nat., famille d'insectes longicornes de l'ordre des coléoptères.

PRIONITE, subst. fém. (*pri-onite*) (du grec πριων, scie), t. d'hist. nat., sorte de pétrification.

PRIONITIS, subst. mas. (*pri-onitice*), t. de bot., espèce de plante que l'on nomme aussi *barrelière*, à feuilles découpées.

PRIONODE, adj. des deux genres (*pri-onode*) (du grec πριων, scie, et ειδος, forme), t. d'anat., en forme de scie, épithète donnée à quelques sutures des os de la tête.

PRIONODERME, subst. mas. (*pri-onodèreme*) (du grec πριων, scie, et δερμα, cuir, peau), t. d'hist. nat., ver qui vit dans les intestins des silures.

PRIONOTE, subst. mas. (*pri-onote*), t. d'hist. nat., genre de poissons ; les trigles. — T. de bot., espèce de plante qu'on trouve au cap de Van-Diémen. — Subst. mas. plur., famille d'oiseaux de l'ordre des silvains, appelés aussi *momot* et *calao*.

PRIORAT, subst. mas. (*pri-ora*), dignité de *prieur*.

à* **PRIORI, loc. adv. (*âpri-ôri*), qui a rapport à ce qui précède ; qui tient de l'antécédent, d'un principe, d'une proposition admise : *argument, conclusion à priori*.

PRIORITÉ, subst. fém. (*pri-orité*) (du latin *prior, oris*, premier), antériorité, primauté en ordre de temps ou de rang. — Avantage qu'obtient un discours, un avis, etc., d'être entendu ou discuté avant un autre.

PRIS, E, part. pass. de *prendre*, et adj., saisi, etc. Voy. PRENDRE.—*Homme pris de vin*, à demi ivre.—*Pris*, attrapé, dupé.—*Bien pris dans sa taille*, bien fait. — *Cheval bien pris*, qui a le corsage bien fait.—*Avoir l'air d'un premier-pris*, loc. plus que surannée que nous donne l'*Académie*, qui lui fait signifier : avoir la contenance triste et embarrassée.

DU VERBE IRRÉGULIER **PRENDRE** :

Pris, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf. *Pris*, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.

PRISABLE, adj. des deux genres (*prizable*), digne de *prix*. Voy. APPRÉCIABLE.

***PRISCILLIANISTE**, subst. mas. (*pricecilleli-anicete*), noms des sectaires de *Priscillianus*, qui croyaient l'âme d'une substance divine.

***PRISE**, subst. fém. (*prize*), action de *prendre*. — La chose qui a été *prise* : *c'est une bonne prise*.—Capture : 1° d'une personne arrêtée par l'ordre de la justice ; 2° d'un prisonnier fait à la guerre ; de tout ce qui s'y *prend* par la voie des armes. — *Prise d'armes*, action de prendre les armes. — On appelle aussi *prise d'armes*, l'acte de rébellion de la part de citoyens qui prennent les armes contre un gouvernement. — *Prise de corps* : 1° action par laquelle on saisit un homme au corps en vertu d'un acte de juge ; 2° sentence qui ordonne la *prise de corps*.—*Prise à partie*, acte par lequel un plaideur intente action contre son juge, dans le cas décidé par les lois.—*Prise d'eau*, action de détourner de l'eau d'une rivière, d'un étang, etc. — Endroit par où l'on *prend* certaines choses : *ce vase n'a point de prise*. — Dose qu'on *prend* en une seule fois ; *prise de thériaque*, etc.; *une prise de tabac*.—Querelle : *ils ont eu prise, ou une prise, ou quelque prise ensemble*. — En t. de marine, vaisseau *pris* sur les ennemis. — Dans les fabriques de soierie, nombre de cordes réunies qui composent une partie de fleurs ou de feuilles du dessin. — *Prise de possession*, l'action de prendre possession d'un bénéfice ou d'autre chose.—*Prise d'habit*, cérémonies qui s'observent lorsqu'on donne l'habit de religieux ou de religieuse. —*Donner prise sur soi*, donner occasion d'être blâmé, repris, puni.—*Une chose est en prise*, est exposée à être *prise*.—*Elle est hors de prise*, on ne saurait la prendre, y atteindre.—*Trouver prise*, avoir ou trouver moyen de *prendre*.—*En venir aux prises*, se battre, discuter, quereller.—*Être aux prises*, se disputer, et même se battre.—*Être aux prises avec la mort*, près d'expirer. — *Être aux prises avec l'adversité*, être dans le malheur.— *Ce navire est de bonne prise*, peut être pris ou a été pris justement. — *Lâcher prise*, abandonner ce qu'on a pris ; et au fig., céder.

PRISÉ, E, part. pass. du verbe *priser*, et adj. : *telle chose est fort prisée*.

***PRISÉE**, subst. fém. (*prizé*), prix qu'on met dans les inventaires aux choses qui doivent être vendues à l'enchère.

PRISER, v. act. (*prizé*), mettre le *prix* à...— Faire l'estimation de...—Fig., estimer ; faire cas... — *Priser trop sa marchandise*, l'estimer plus qu'elle ne vaut ; et fig., vouloir trop se faire valoir. — Neut., prendre du tabac par le nez. Cette dernière acception manque dans l'*Académie*. — *se* PRISER, v. pron.

PRISEUR, subst. mas., **PRISEUSE**, subst. fém. (*prizeur, zeuze*), qui prend du tabac. Cette acception ne se lit point dans l'*Académie*.— Adj. *commissaire-priseur*, officier qui met le *prix* aux choses qu'on vend par autorité de justice.

PRISEUSE, subst. fém. Voy. PRISEUR.

PRISMATIQUE, adj. des deux genres (*pricematike*), qui a la figure d'un *prisme* : *corps prismatique*.—*Couleurs prismatiques*, celles qu'on aperçoit au travers d'un *prisme*.

***PRISMATOCARPE**, subst. mas. (*pricematokarpe*), t. de bot., genre de plantes de la famille des campanulacées.

PRISME, subst. mas. (*priceme*) (en grec πρισμα, fait de πριζειν, scier, couper), corps solide dont les deux bases opposées sont des polygones égaux et parallèles, et dont les faces latérales sont des parallélogramme : *prisme pentagone, hexagone, triangulaire*, etc.— Absolument, il se dit, en physique, *d'un prisme triangulaire* : *prisme de verre pour décomposer les couleurs*. — Fig. : *voir, regarder à travers un prisme*, voir les choses autrement qu'elles ne sont.

PRISMOIDE, adj. des deux genres (*pricemoide*) (du grec πρισμα, prisme, et ειδος, forme), en forme de *prisme*.—Subst. mas., t. de géométrie, solide terminé par divers plans à bases parallélogrammes rectangles, parallèles et situées de même.

***PRISON**, subst. fém. (*prizon*) (suivant *Du Cange*, du latin barbare *prisio*, que, dans la basse latinité, on a fait par corruption de *prehensio*, action de prendre, et qu'on a ensuite par extension employé dans le sens de *prison*), lieu où l'on enferme les criminels, les accusés, les débiteurs. —Emprisonnement : *être condamné à deux jours de prison*. On dit élégamment au fig. : *le corps est la prison de l'âme*, etc.— Prov. et pop., 1° *homme gracieux comme une porte de prison*, rude et grossier ; 2° *être dans la prison de saint Crépin*, avoir des souliers trop étroits.

***PRISONNIER**, subst. mas., **PRISONNIÈRE**, subst. fém. (*prizonié, nière*), celui, celle qui est arrêté pour être mis en *prison*, ou qui est détenu.— *Prisonnier d'État*, celui qui a été mis en *prison* pour quelque acte contraire à la sûreté de l'État. —En parlant des *prisonniers* pris en guerre, on dit ordinairement *faire prisonnier*, *faire des prisonniers*.—*Pain des prisonniers*, celui qu'on délivre gratuitement aux détenus sans ressources. — Au plur., anciennes étoffes de soie, transparentes et légères, qui imitaient la gaze, et que l'on ne fabrique plus aujourd'hui.

DU VERBE IRRÉGULIER **PRENDRE** :

Prisse 1re pers. sing. imparf. subj.

Prissent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Prisses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Prissiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Prissions, 1re pers. plur. imparf. subj.

PRISTIDE, subst. fém. (*pricetide*), t. d'hist. nat., grand poisson de mer qui est garni de dents des deux côtés, comme un peigne. On le nomme aussi *scie*.

PRISTIGASTER, subst. mas. (*pricetiguacetère*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des clupés.

PRISTIPHORE, subst. mas. (*pricetifore*) (du grec πριστις, scie, et φερω, je porte), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PRISTIPOME, subst. mas. (*pricetipome*), t. d'hist. nat., genre de poissons établi aux dépens de celui des lutjans.

PRISTOBATE, subst. mas. (*pricetobate*), t. d'hist nat., espèce de poisson du genre des raies.

DU VERBE IRRÉGULIER **PRENDRE** :

Prit, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Prît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Prîtes, 2e pers. plur. prét. déf.

PRITHI, subst. propre fém. (*priti*), myth. ind., divinité des Indiens, sur laquelle ils font le conte le plus bizarre : ils croient qu'elle battit la terre assez fortement pour l'obliger à se rendre, sous la forme d'une vache, sur le sommet d'une haute montagne.

PRIV., abréviation du mot *privatif*.

PRIVA, subst. mas. (*priva*), t. de bot., genre de plantes qui avait été confondu avec celui des verveines.

PRIVABLE, adj. des deux genres (*privable*), que l'on peut *priver*, qui mérite d'être *privé*. Peu usité.

PRIVANCE, subst. fém. (*privance*), familiarité. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

*__PRIVAS__, subst. propre mas. (*privâce*), ville de France, chef-lieu du dép. de l'Ardèche.

*__PRIVATIF__, adj. mas., au fém. **PRIVATIVE** (*privatife, tive*) (en lat. *privativus*), t. de gramm.; il se dit des particules qui, étant mises devant quelque mot, lui font signifier le contraire, et marquer la *privation* de la chose énoncée par le mot : *in* est particule privative dans *inconnu*, *incorrigible*, *inattendu*. — *Quantité privative*, en algèbre, la même chose que quantité négative. Elle est opposée à la quantité positive ou affirmative, et désignée par le signe —. — Subs. m., *traité des privatifs*.

*__PRIVATION__, subst. fém. (*privâci-on*) (en lat. *privatio*), perte d'un bien, d'un avantage qu'on avait ou qu'on devait avoir : *privation de la vue, de biens*, etc. — Abandon volontaire qu'on en fait : *s'imposer des privations*. — Manque des choses nécessaires : *être dans la privation de toutes les choses*. — *Vivre de privations*, manquer ou se priver du nécessaire. — Absence d'une chose, d'une forme, en langage de philosophie.

PRIVATIVE, adj. fém. Voy. PRIVATIF.

PRIVATIVEMENT, adv. (*privativeman*), exclusivement, à l'exclusion. Il n'est guère d'usage qu'en cette phrase : *privativement à tout autre*.

PRIVAUTÉ, subst. fém. (*privôté*) (de *privé*), grandes familiarités. — *Prendre des privautés*, prendre de grandes libertés, surtout avec les femmes.

PRIVÉ, subst mas. (*privé*), lieu d'une maison où l'on va faire ses nécessités. On dit aujourd'hui; *lieux* ou *cabinet d'aisance*.

PRIVÉ, E, part. pass. de *priver*, et adj., qui a perdu, à qui l'on a ôté, à qui il manque quelque chose : *privé de ses biens, de la liberté, de la vue*. — Qui est simple, particulier, qui n'a point d'emploi public : *vivre en homme privé, en personne privée; vie privée*. — Vie particulière d'un personnage public. — *Faire quelque chose de son autorité privée*, de sa propre autorité. — *Autorité privée* se dit par opposition à autorité *publique*. — *Prison privée* s'est dit anciennement dans le sens de *chartre privée*, qui ne se dit même que par opposition à *prison publique*. — *En son propre et privé nom*, 1° pour lui-même, pour son compte; 2° de son chef; sans en avoir reçu la charge, la commission. — *Acte sous seing privé*, qui n'est point revêtu de la signature d'un homme de loi; qui a été fait sans le ministère d'un officier public. — *Conseil privé*, qui s'est aussi appelé *conseil d'état privé*, conseil que préside le chancelier et où se jugent les affaires qui n'ont pas besoin d'être soumises au roi. — Fam., il ne se dit guère que pour marquer trop de familiarité : *ce domestique se rend un peu trop privé avec ses maîtres*. Style fam. — En parlant des animaux, apprivoisé : *oiseau, moineau, canard privé*. — Fig., *c'est un oiseau, un canard privé*, un homme dont on se sert pour en faire tomber un autre dans un piège. — PRIVÉ, APPRIVOISÉ. (*Syn.*) Les animaux *privés*, dit l'abbé *Girard*, le sont naturellement, et les *apprivoisés* le sont par l'art et par l'industrie des hommes. A quoi *Roubaud* ajoute que l'animal *apprivoisé* devient *privé*, c'est-à-dire familier. Le chien est naturellement *privé*; un moineau, un serin, une tourterelle ne sont *privés* que parce qu'on les a *apprivoisés*.

PRIVÉMENT, adv. (*privéman*), familièrement, d'une manière *privée*, libre et familière : *ils ont toujours vécu privément, fort privément ensemble*. Il commence à vieillir.

PRIVER, v. act. (*privé*) (en latin *privare*), ôter à quelqu'un ce qu'il possède ou doit posséder; l'en dépouiller ou l'empêcher d'en jouir. — *Apprivoiser*, en parlant des animaux sauvages. — SE PRIVER, v. pron., s'abstenir : *se priver du plaisir de la comédie, de la chasse, de la promenade*. *S'abstenir*, dit M. *Guizot*, n'exprime qu'une action; *se priver* exprime aussi le sentiment qui l'accompagne. On peut *s'abstenir* d'une chose indifférente, on ne se *prive* que d'une jouissance. — S'apprivoiser, en parlant des animaux sauvages.

*__PRIVILÈGE__, et non pas **PRIVILÉGE**, subst. mas. (*privilèje*) (en latin *privilegium*, formé, dans le même sens, de *privati lex*, loi en faveur d'un particulier), faculté accordée à quelqu'un ou à quelque établissement de jouir de quelque avantage, à l'exclusion des autres. — Acte qui contient cette concession. — Droit, prérogative. Voy. PRÉROGATIVE. — Hypothèque préférable : *le bailleur de fonds a un privilège sur l'héritage*. — Don naturel : *la raison, ce beau privilège qui distingue l'homme de la brute*. — Liberté qu'on a ou qu'on se donne de faire des choses que les autres n'oseraient faire : *la beauté donne de grands privilèges*.

*__PRIVILÉGIÉ__, E, adj. (*priviléjié*), qui a quelque *privilège*, qui jouit de quelque grace particulière : *toutes les personnes privilégiées*. — Avoir certaines prérogatives dans une société : *il est privilégié*. — Qui a reçu quelque don particulier de la nature : *c'est une créature privilégiée*. — *Créancier privilégié*, qui doit être payé préférablement aux autres. — *Cas privilégié*, dans lequel le juge séculier juge des crimes d'un ecclésiastique, conjointement avec le juge d'église, malgré le *privilège* clérical. — *Autel privilégié*, où l'on peut dire la messe des morts les jours qu'on ne peut pas la dire à d'autres autels. — *Lieu privilégié*, celui qui, anciennement, n'était pas soumis à la police générale du royaume. — *Jour privilégié*, celui pendant lequel on ne peut arrêter pour dette.

PRIVILÉGIÉ, E, subst. (*privilléjié*), celui ou celle qui jouit de quelque *privilège*.

PRIVING, subst. mas. (*priveingue*) (du latin *privignus*), beau-fils qui convole en secondes noces avec un veuf ou une veuve. Il est vieux et même hors d'usage.

PRIX, subst. mas. (*pri*) (en lat. *pretium*), valeur, estimation de ce qu'une chose vaut : *chaque chose a son prix*. Voy. VALEUR. — Ce qu'une chose se vend : *bas prix, haut prix, prix moyen; vendre à vil prix, au prix coûtant, au prix courant*. — Mérite d'une personne ou excellence d'une chose : *c'est un homme dont on ne connaît pas le prix*. — *Hors de prix*, excessivement cher. — *Prix fixe*, maison de commerce où l'on vend les marchandises à un *prix* déterminé, qui est écrit au-dessus : *j'ai acheté dans un prix fixe*. — *Juste prix*, convenable et conforme à la valeur de la chose mise en vente. *Prix fait*, convenu, arrêté. On entend encore par *prix fait*, ce qu'on appelle *marché à forfait*. — *Vendre à non-prix*, vendre moins cher que la chose ne coûte. — *Vendre à tout prix*, au *prix* qu'on en offre. — *Acheter à bon prix*, à bon marché. — *C'est une chose sans prix*, dont le *prix* n'est pas réglé, qui est d'une très-grande valeur. — Ce qui est proposé pour être donné à celui qui réussira le mieux dans quelque exercice du corps ou de l'esprit. En ce sens, on dit : *remporter le prix*, obtenir tel *prix*, la récompense, la couronne qui avait été mise au concours; à la différence d'*emporter le prix*, qui signifie obtenir une récompense, un avantage, un honneur quelconque qu'on ambitionnait. Cette seconde expression a quelque chose de vague, et la première, un objet précis. (*Roubaud*.) — Fig. : *remporter le prix*, surpasser les autres en quelque chose. (Du lat. *præmium*.) — Récompense : *est-ce là le prix de mes services?* — Châtiment, expiation : *il recevra le prix de ses crimes*. — *Mettre la tête d'un homme à prix*, promettre une somme à celui qui le tuera. — *Chacun vaut son prix*, il n'est personne qui n'ait un beau côté qui lui soit avantageux. — *Telle chose vaut toujours son prix*, se dit d'une chose dont la valeur ne peut pas baisser. — *Prix pour prix*, loc. adv., pour ce que cela a coûté : *prix pour prix, mon manteau est plus cher que votre redingote*. — Fig., en parlant de deux hommes : *prix pour prix, l'un vaut l'autre*. — *Au prix de...*, loc. prép., en comparaison de... : *ce bienfait n'est rien au prix de tout ce qu'il a fait pour moi* — *A quelque prix que ce soit*, quelque argent quelque peine qu'il en coûte. — PRIX, RÉCOMPENSE. (*Syn.*) Dans le sens naturel et rigoureux; le *prix* est la valeur vénale d'une chose; la *récompense* est le retour dû au mérite. Le *prix* est ce que la chose vaut; la *récompense* est ce que la chose mérite. Vous payez le *prix* de la chose que vous achetez; vous donnez une *récompense* pour le service qu'on vous a rendu. Le *prix* est l'avantage naturel qu'on retire de sa chose, selon la qualité de la chose; la *récompense* est un avantage quelconque que l'on tient des personnes, et selon la reconnaissance des personnes. Les *prix* sont estimés, réglés, convenus : c'est affaire de justice; les *récompenses* sont plus ou moins arbitraires, volontaires, variables : c'est affaire d'équité. La concurrence détermine les *prix*; les convenances déterminent les *récompenses*. — Le salaire d'un ouvrier est le *prix* de son travail; une gratification sera la *récompense* de son assiduité. Les gages sont le *prix* des services d'un domestique; un legs ou une pension de retraite sera la *récompense* de ses longs et agréables services. Vous le *payez* parce qu'il vous sert; vous le *récompenserez* parce qu'il vous aura bien servi. Vous aviez perdu un effet de grand *prix*, vous donnez une *récompense* honnête à celui qui vous le rapporte. — On gagne, on remporte un *prix*, on obtient, on reçoit une *récompense*.

PROAGORE, subst. mas. (*pro-aguore*) (du grec προαγορεύω, parler au nom de...), t. d'antiq., orateur d'une députation. — Premier magistrat à Catane et à Tyndare, villes de Sicile.

PROAROSIES, subst. fém. plur. (*pro-arôzi*) (du grec προ, avant, ἄροσις, labourage), myth., sacrifices à Cérès, avant d'ensemencer les terres.

PROAO, subst. propre mas. (*pro-a-o*), myth., dieu des anciens Germains, qui présidait à la justice et aux marchés.

PROBABILIORISTE, subst. mas. (*probabilioricete*), qui enseigne un *probabilisme* outré, l'éclectisme en fait de probabilités.

PROBABILISME, subst. mas. (*probabiliceme*), doctrine de la *probabilité*, qui admet les opinions *probables*.

PROBABILISTE, subst. mas. (*probabilicete*), partisan du *probabilisme*.

*__PROBABILITÉ__, subst. fém. (*probabilité*) (du lat. *probabilitas*), apparence de vérité; vraisemblance : *ce que vous dites a bien quelque probabilité*, quelque chose de *probable*. — En théol. : *opinion, doctrine de la probabilité*, qui enseigne qu'on peut, en morale, suivre une opinion *probable*, quoiqu'il y en ait d'autres encore plus *probables*. — En mathém. : *calcul des probabilités*, règle d'après laquelle on peut calculer les chances *probables*, ou qui peuvent arriver.

PROBABLE, adj. des deux genres (*probable*) (en lat. *probabilis*), qui a une apparence de vérité; qui paraît fondé en raison : *cela peut ne pas être absolument vrai, mais cela est probable*; *on admet les chances probables*. — En théol., *doctrine probable*, celle qui est fondée sur la raison. — On dit quelquefois subst. au mas. : *le probable*.

PROBABLEMENT, adv. (*probableman*), avec *probabilité*.

PROBANTE, adj. fém. (*probante*) (en latin *probans*, prouvant), qui *prouve*. — *En forme probante*, en forme authentique. — *Raison probante*, convaincante. — *Pièce probante*, qui sert de preuve.

PROBATIF, adj. mas., au fém. **PROBATIVE** (*probatife, tive*), qui *prouve*.

PROBATION, subst. fém. (*probâcion*) (du lat. *probatio*), temps du noviciat; épreuve : *faire un*

an, *deux ans de probation.* —Le temps du noviciat qui précède cette épreuve.

PROBATIQUE, adj. fém. (*probatike*) (du grec προβατον, brebis). Ce mot ne se trouve guère que dans l'Evangile : *la piscine probatique*, celle près de laquelle Jésus-Christ guérit le paralytique, et où d'ordinaire on lavait les animaux destinés aux sacrifices.

PROBATIVE, adj. fém. Voy. PROBATIF.

PROBATOIRE, adj. des deux genres (*probatoare*) (du latin *probatorius*), qui prouve : *acte probatoire*, propre à constater la capacité des étudiants.

PROBE, adj. des deux genres (*probe*) (en lat. *probus*), qui a de la *probité* : *homme probe*, honnête, droit, juste.

PROBITÉ, subst. fém. (*probité*) (en lat. *probitas*), droiture d'esprit et de cœur qui se manifeste par les actions et par la conduite. — PROBITÉ, INTÉGRITÉ, HONNÊTETÉ. (*Syn.*) La *probité* est la qualité de l'homme ferme et constant à respecter les droits d'autrui, et à rendre à chacun ce qui lui appartient, selon les règles essentielles du juste. L'*intégrité* est la qualité de l'homme constant à remplir ce qu'il doit, sans que sa fidélité soit jamais altérée. L'*honnêteté* est la qualité de l'homme ferme et constant à pratiquer le bien que la morale prescrit, d'après les règles imprimées par la nature dans le cœur humain. — La *probité* est d'un cœur droit; son principe est l'amour de l'ordre ; c'est une vertu de caractère. L'*intégrité* est d'un cœur pur; son principe est l'amour de ses devoirs ; c'est la vertu d'une conscience timorée. L'*honnêteté* est d'un cœur bon ; son principe est l'amour du bien ; c'est la vertu des belles âmes. — La *probité* exclut toute injustice ; l'*intégrité*, la corruption ; l'*honnêteté*, le mal, et même les mauvaises manières de faire le bien.

*PROBLÉMATIQUE, adj. des deux genres (*problématike*), qui tient du *problème*, qui peut se soutenir, se défendre dans l'affirmative et dans la négative : *cette proposition est problématique.* —Douteux, dont on peut douter : *c'est là une nouvelle fort problématique.* — *Conduite problématique*, on ne peut plus équivoque. — PROBLÉMATIQUE, DOUTEUX, INCERTAIN. (*Syn.*) Il n'y a point encore de raison de prononcer dans les choses *problématiques*; il n'y a pas de raisons suffisantes pour se décider dans les choses *douteuses* ; il n'y a pas de raison de croire dans les choses *incertaines*. Dans le premier cas, l'esprit est indifférent pour et contre; dans le second, il est embarrassé entre le pour et le contre. A l'égard des propositions *problématiques*, l'opinion est libre ; dans les cas *douteux*, le choix est difficile; sur les objets *incertains*, on n'a aucune opinion. — Vous cherchez la solution de ce qui est *problématique*; la vérification de ce qui est *douteux* ; la confirmation de ce qui est *incertain*. — Il faut acquérir des idées claires de la chose *problématique*, dont vous ne savez que penser ; des raisons solides à l'égard de la chose *douteuse*, dont vous n'avez que des idées précaires; des preuves constantes à l'égard de la chose *incertaine*, à laquelle vous n'osez ajouter foi.—Une vérité, pour ainsi dire, aventurée, est *problématique*; une vérité fortement combattue paraît *douteuse*; une vérité purement croyable est encore *incertaine*.—Sur des points *problematiques* commencez par douter, puisque vous ignorez. Dans le cas *douteux* en morale, prenez le parti le plus sûr, si le doute ne peut être levé. A l'égard des bruits *incertains*, ne comptez que sur la fausseté, sur la malice et sur la crédulité des hommes.

PROBLÉMATIQUEMENT, adv. (*problématikeman*), d'une manière *problématique*.

PROBLEME, subst. mas. (*probléme*) (du grec πρόβλημα, proposition, dérivé de προβαλλω, je propose, et qui a pour racine βαλλω, je jette), en math., 1° question qu'on propose à résoudre pour parvenir à la connaissance de quelque chose qu'on ignore ; 2° proposition par laquelle il est demandé qu'on fasse une certaine opération suivant les règles des mathématiques, et qu'on démontre qu'elle a été faite. — En logique, proposition dont le pour et le contre peuvent également se soutenir. — En philosophie, proposition par laquelle on demande la raison d'une chose qui n'est pas connue.—*Problème de physique*, qui concerne les connaissances de la nature. — *Problème de métaphysique*, qui a rapport aux choses spirituelles.—Fig., homme dont la conduite est difficile à expliquer : *cet homme est un problème.*—*Cette affaire est un problème*, est fort embrouillée.

PROBOSCIDE, subst. fém (*probocecide*) (en grec προβοσκίς), se dit, en t. d'hist. nat. et de blason, de la trompe d'un éléphant, d'un insecte, etc.

PROBOSCIDES, subst. mas. pl. (*probocecide*), t. d'hist. nat., ordre d'insectes qui correspond aux hémiptères.

*PROBOSCIDIEN, subst. mas. (*probocecidiein*) (du grec προβοσκίς, trompe), t. d'hist. nat., famille d'animaux renfermant l'éléphant et le mastodonte.

PROCATAAL, subst. et adj. mas. (*prokata-al*), t. d'hist. nat., nom donné par *M. Geoffroy St-Hilaire* à l'os qui est situé à la quatrième pièce inférieure au delà du cycléal, dans les animaux qui ont les pièces vertébrales disposées en une seule série.

*PROCATARCTIQUE, adj. des deux genres (*prokatarktike*) (du grec προ, devant, κατα, du haut de, et αρχομαι, je commence; ou, selon d'autres auteurs, de προ, devant, et καθαιρω, je purifie), t. de méd., se dit des causes des maladies, de celles qui agissent les premières, et mettent les autres en mouvement.—Il ne faut pas confondre ce mot avec *procathartique*, qui signifie *purgatif de précaution*.

*PROCÉDÉ, subst. mas. (*procede*), conduite que tient une personne à l'égard d'une autre. — *Avoir des procédés*, des égards. — *Avoir de bons procédés*, agir comme il convient.—Il se prend quelquefois en mauvaise part, pour, démêlé, querelle, etc. : *il a des procédés avec tous ses voisins.* — Dans les arts, méthode qu'il faut suivre pour faire quelque opération : *il a inventé un procédé nouveau.*

PROCÉDER, v. neut. (*procédé*) (du latin *procedere*, s'avancer, aller au-delà, passer outre, marcher, fait de *pro*, devant, et *cedere*, s'en aller), provenir de... : *son mal procède de chagrin.*—On dit, en parlant des personnes divines, que le Fils est engendré du Père, et que le Saint-Esprit *procède* du Père et du Fils. Ce sont des termes consacrés. — Agir en quelque affaire : *il faut y procéder avec ordre.* — Au palais, agir en justice : *procéder à l'inventaire des papiers, à la vente des meubles.* — *Procéder criminellement*, poursuivre au criminel. — *Procéder militairement*, ne pas observer les formes ordinaires de la justice, et agir contre un simple citoyen comme on agit contre un militaire. — *Tant fut procédé, tant il a été procédé, que...*, locutions de notre vieux langage, que l'on employait parfois encore dans le 18e siècle, mais qui sont aujourd'hui plus que surannées. Suivant l'*Acad.*, qui les rapporte, elles signifient : *on fit si bien, on se donna tant de peine, que...; les choses en vinrent à un tel point, que....* — Dans l'usage du monde, se comporter, en agir bien ou mal : *procéder bien ou mal, en honnête homme, en homme d'honneur*, etc.—*Ce discours, ce poème procède bien*, le dessein, l'ordre et le tissu en sont bons. —*Ce prédicateur procède par périodes*, toutes ses phrases sont remplies de périodes nombreuses.— En parlant d'un poète : *procéder par distiques*, faire marcher ses vers deux à deux.—PROCÉDER, PROVENIR, ÉMANER, DÉCOULER, DÉRIVER. (*Syn.*) *Procéder* indique particulièrement le principe, et un certain ordre dans les choses, *provenir*, la cause et les moyens ou la manière de produire l'effet ; *émaner*, la source et l'action de répandre avec force ; *découler*, la source, la voie et l'écoulement successif ; *dériver*, la source ou la racine, l'action d'en tirer la chose, les modifications. — Le mal *procède* d'un vice ; l'ordre *procède* d'un bon arrangement ; on *procède* avec ordre dans les affaires. — Une éclipse *provient* de l'interposition d'un corps opaque, qui intercepte la lumière d'un astre ; la licence *provient* de l'impunité ; la stérilité *provient* de la sécheresse, qui refuse l'aliment et la vie aux plantes ; la facilité des grandes fortunes *provient* d'un désordre qui renverse beaucoup d'autres fortunes, petites et grandes. — La lumière *émane* du sein du soleil; d'un grand principe, il *émane* des vérités innombrables; des particules subtiles *émanent* en abondance et sans cesse des corps ; les actes *émanent* de la puissance. — L'eau *découle* d'une fontaine par un tuyau; la sueur *découle* du corps par les pores de la peau; la conséquence *découle* des prémisses dans un raisonnement; une douce éloquence *découle* des lèvres d'un orateur. — L'eau d'un canal *dérive* ou est *dérivée* d'un ruisseau; le revenu public *dérive* du revenu territorial ; un mal local *dérive* quelquefois d'un désordre éloigné; divers mots *dérivent* d'une racine commune. —*Procéder* et *provenir* ont bien plus de rapports ensemble qu'avec les trois autres verbes. *Provenir* est plus du discours ordinaire; *procéder*, du style philosophique ou savant. On cherche d'où *proviennent* les effets sensibles, communs, physiques ou moraux ; on cherche d'où *procèdent* les choses métaphysiques, les objets intellectuels. Ces mots ne se disent qu'au figuré, tandis que les autres s'emploient et dans un sens figuré et dans le sens propre. — *Découler* s'applique proprement aux liquides dont l'écoulement est perceptible et successif, tels que l'eau; mais *émaner* concerne plutôt les émissions abondantes des fluides subtils, tels que la lumière.

PROCÉDURE, subst. fém. (*procédure*), manière de *procéder*, de conduire un procès selon les formes de la justice. — Instruction judiciaire qui prépare les pièces d'un procès : *il faudra recommencer la procédure*, recommencer à l'instruire. — Tous les actes de justice faits pour l'instruction de quelque procès. — On appelle *procédure civile* celle qui ne tend qu'à faire régler quelque objet civil, comme le paiement d'un billet, le partage d'une succession, à la différence de la *procédure criminelle*, qui a pour objet la réparation de quelque délit.

*PROCÉDURIER, subst. et adj. mas., au fém. PROCÉDURIÈRE (*procédurié, rière*), qui entend la *procédure*, qui allonge les *procédures*. Peu usité.

PROCÉDURIÈRE, subst. et adj. fém. Voy. PROCÉDURIER.

PROCELEUSMATIQUE, subst. mas. (*procéleucematike*) (en grec προκελευσματικος), t. de littér. ancienne, vers composé de trois pieds proceleusmatiques, et d'un tribraque ou anapeste. — Pied de vers latin ou grec, composé de quatre brèves, nommé ainsi à cause de sa rapidité. On l'appelle aussi *dipyrrique*.

*PROCELLAIRE, subst. mas. (*procèlelère*) (du lat. *procella*, tempête), t. d'hist. nat., sorte de goëland grisard, oiseau qui annonce la tempête.

PROCELLO, subst. mas. (*procèlelô*), outil de fer aigu et à ressort, qui est en usage dans les glaceries.

PROCÉRITÉ, subst. fém. (*procérité*) (en lat. *proceritas*), hauteur, élévation. (*Boiste.*) Inusité.

*PROCÈS, subst. mas. (*procè*) (en lat. *processus*), instance devant un juge sur un différend entre deux ou plusieurs personnes : *procès civil, criminel.* — Toutes les pièces produites de part et d'autre dans un procès : *mettre un procès au greffe.* — *Distribuer un procès*, commettre un juge pour en examiner les pièces. — *Procès-verbal*, écrit dans lequel un officier de justice ou autre ayant droit rend témoignage de ce qu'il a vu ou entendu. — *Faire le procès à quelqu'un*, le poursuivre comme criminel. — Fig. et fam., l'accuser, le condamner sur quelque chose. — *Faire le procès à quelqu'un*, signifie aussi : le critiquer. — *Pendre un procès au croc*, cesser de le poursuivre. — Prov. : *faire un procès sur la pointe d'une aiguille*, quereller sur un sujet fort léger. — Fig. et fam. : *gagner ou perdre son procès*, réussir ou ne pas réussir. — *Sans autre forme de procès*, sans autre façon. — En anat., apophyse ou éminence d'un os, et en général toute partie saillante qui avance. — En chim., opération pour produire une chose nouvelle.

PROCESSIF, adj. mas., au fém. PROCESSIVE (*procècife, cive*), qui aime les *procès*, qui en fait légèrement.

*PROCESSION, subst. fém. (*procècion*) (du lat. *processio*, fait, dans les deux sens, de *procedere*, sortir, s'avancer, aller en avant), en t. de théologie, action de *procéder*, la production éternelle du Saint-Esprit, qui *procède* du Père et du Fils. — Cérémonie religieuse dans laquelle le clergé et le peuple marchent en ordre, en chantant des prières, etc.—*Procession*, en ce sens, se dit aussi des cérémonies de ce genre usitées chez les anciens. — Fig. et fam., multitude de peuple qui marche dans une rue ou dans un chemin : *c'est une procession continuelle.* — *Aller, marcher en procession*, comme on va, comme on marche dans une *procession*.

PROCESSIONNAIRE, subst. fém. et adj. des deux genres (*procècionère*) : *chenilles processionnaires*, qui marchent à la suite les unes des autres.

PROCESSIONNAL, subst. mas. (*procècionale*), livre où sont écrites les prières que l'on chante aux *processions*.—On lit, dans l'*Académie*, qu'on peut dire aussi *un processionnel*.—Au plur., des *processionnaux*.

PROCESSIONNELLEMENT, adv. (*procècionèleman*), en *procession*, ou à la manière des *processions*.

**PROCESSIONNEUR*, subst. mas. (*procècioneur*), qui va à la *procession*.

PROCESSIVE, adj. fém. Voy. PROCESSIF.

PROCESSUS, subst. mas. (*procèceçuce*) (mot tout latin), t. d'anat., prolongement. (*Boiste.*)

PROCÈS-VERBAL, subst. mas. (*procèvèrebale*), rapport par écrit qu'un officier de justice fait de ce qu'il a vu, de ce qui a été dit et fait entre les parties. — Au plur., des *procès-verbaux*.

PROCHAIN, subst. mas. (*prochein*) (en latin *proximus*), chaque homme en particulier ou tous les hommes en général : *aimer le prochain comme soi-même*. Il ne se dit qu'au singulier.

PROCHAIN, E, adj. (*prochein*, *chène*) (du latin *proximus*), qui est *proche*. Il se dit des lieux et du temps, des choses qui sont près d'arriver : *dans le prochain village*, *l'année prochaine*. En parlant du lieu, *voisin* est préférable. — Qui paraîtra bientôt, en parlant d'un ouvrage d'esprit : *dans notre prochaine édition*. — *Les occasions prochaines du péché*, celles qui portent facilement au péché.

PROCHAINEMENT, adv. (*prochèneman*), bientôt : *cela se fera prochainement*.

PROCHARISTÉRIES, subst. fém. plur. (*prokaricetéri*), myth., sacrifices solennels que les magistrats d'Athènes offraient à Minerve au commencement du printemps.

PROCHE, prép. (*proche*) (en latin *propè*), près, auprès de : *il est proche de la ville*.

PROCHE, adj. des deux genres (*proche*) (en lat. *proximus*), voisin, qui est près de...Il se dit du lieu et du temps.—En parlant de parenté, il est adj. des deux genres et subst. mas. : *c'est mon proche parent*; *c'est un de mes proches*; *ce fut l'avis de tous ses proches*. Comme subst., il ne se dit qu'au plur. — PROCHE, PROCHAIN, VOISIN. (*Syn.*) *Proche* annonce une proximité quelconque de lieu, de temps, etc.; *prochain*, une grande proximité de temps ou de lieu, une proximité très-grande ou relativement grande; *voisin*, une grande proximité locale. Saint-Denis est *proche* de Paris; une saison est *proche* de sa fin. Quand vous partez de Calais, Douvres est le port d'Angleterre *prochain*, le plus *prochain*; l'été *prochain* est le premier été qui arrivera. L'Espagne est *voisine* de la France, mais une saison n'est pas *voisine* d'une autre.— *Proche* n'indique pas toujours une proximité absolue, une chose *voisine* ou vraiment *prochaine*. Si je dis que la ville la plus *proche* est à quinze lieues, je n'entends pas dire qu'elle soit *prochaine* ou *voisine*; je dis seulement que c'est la ville la moins éloignée.

PROCHE, adv. (*proche*), tout contre, à peu de distance, auprès : *il demeure ici proche*. — *De proche en proche*, loc. adv., qui se dit de plusieurs lieux voisins auxquels on va de l'un à l'autre, etc. *Proche*, comparé à *près*, est une espèce de superlatif qui exprime une grande proximité, un étroit voisinage. Nous disons qu'un homme a *approché fort près*, *très-près* du but, ou qu'il en a été *proche* ou *très-proche*. (Roubaud.)

PROCHRONISME, subst. mas. (*prokroniceme*) (du grec προχρονος, antérieur, plus ancien, formé de προ, avant, et χρονος, temps), erreur de chronologie qui consiste à éloigner un fait plus loin de notre temps qu'il ne faut. Le *prochronisme* est opposé au *parachronisme* ou *métachronisme*.

PROCIDENCE, subst. fém. (*procidance*) (du lat. *procidere*, tomber), t. de médec., chute d'une partie.

PROCIGALE, subst. fém. (*prociguale*), t. d'hist. nat., faux genre de *cigales*, de la famille des cicadaires; on les appelle aussi : mouches veilleuses ou porte-lanternes.

PROCILLON, subst. mas. (*proci-ion*), petit *procès*.

PROCLAMATEUR*, subst. mas.; **PROCLAMATRICE, subst. fém. (*proklamateur*, *trice*), qui *proclame*.

**PROCLAMATION*, subst. fém. (*proklamâcion*), action de *proclamer*; publication solennelle; écrit par lequel on *proclame* : *proclamation de l'autorité*; *faire des proclamations*; *lire une proclamation*.

PROCLAMATRICE, subst. fém. Voy. PROCLAMATEUR.

PROCLAME, subst. fém. (*proklâme*), nom que quelques religieux donnaient à la confession qu'ils faisaient de leurs fautes après prime. Hors d'usage.

PROCLAMÉ, E, part. pass. de *proclamer*.

PROCLAMER, v. act. (*proklâmé*) (en lat. *proclamare*), publier à haute voix et avec une certaine solennité : *proclamer un roi*, l'élever à la dignité de roi.—Divulguer : *proclamer la honte de quelqu'un*. — *se* PROCLAMER, v. pron.

PROCLITIQUE, subst. mas. (*proklitike*) (du grec προ, avant, κλινω, j'incline), terme de gramm. grecque, mot qui donne son accent au mot suivant.

PROCOMBANT, E, adj. (*prokonban*, *bante*), qui tombe à terre : *tige procombante*, qui touche presque la terre.

PROCOMIUM, subst. mas. (*prokomi-ome*) (mot latin), myth., hymne que l'on chantait en l'honneur de Comus.

PROCOMMISSAIRE, subst. mas. (*prokomicère*), celui qui tient la place d'un *commissaire*, qui remplit les fonctions d'un *commissaire*.

**PROCONSUL*, subst. mas. (*prokonçule*) (en lat. *proconsul*), chez les anciens Romains, celui qui, dans certaines provinces, gouvernait avec l'autorité de *consul*.

PROCONSULAIRE, adj. des deux genres (*prokonçulère*); *province proconsulaire*, gouvernée par un *proconsul*.—*Empire proconsulaire*, celui d'un prince associé à l'empire, lorsque l'empereur lui donnait un pouvoir égal au sien dans toutes les provinces.

PROCONSULAT, subst. mas. (*prokonçula*), charge et dignité de *proconsul*.—Durée des fonctions d'un *proconsul*.

**PROCRASTINATION*, subst. fém. (*prokracetinâcion*), t. de diplomatie, ajournement.

PROCRÉATION, subst. fém. (*prokré-âci-on*) (en lat. *procreatio*), génération.

PROCRÉÉ, E, part. pass. de *procréer*.

PROCRÉER, v. act. (*prokré-é*) (en lat. *procreare*), engendrer.—*se* PROCRÉER, v. pron.

PROCRIS, subst. mas. (*prokrice*), t. d'hist. nat., très-joli papillon de jour. — Subst. propre fém., myth., nom de l'épouse de Céphale. Aurore, frappée de la beauté de Céphale, l'enleva, mais inutilement; ou, selon d'autres, en eut Phaéton, et le laissa retourner auprès de *Procris*, en lui accordant la faculté de changer de forme pour éprouver la fidélité de cette épouse qu'il aimait passionnément. Il se métamorphosa donc en négociant, chercha long-temps les moyens de s'introduire auprès d'elle; et il y réussit. Il lui offrit de si grands présents, qu'elle était sur le point de se rendre à ses sollicitations, lorsque, reprenant ses traits, il se fit connaître, et lui reprocha sa faiblesse. *Procris*, confuse, quitta son mari, et se retira dans les bois. Son absence ralluma l'amour de Céphale, qui l'alla chercher, se réconcilia avec elle, et en reçut deux présents qui devaient être funestes à tous les deux : c'était un chien que Minos lui avait donné, et un javelot qui ne manquait jamais son coup. Ces dons ne firent qu'augmenter sa passion pour la chasse. *Procris*, inquiète sur ses absences, et tourmentée par la jalousie, s'avisa de le suivre secrètement, et s'embusqua sous un feuillage épais. Son époux, excédé de fatigues et de chaleur, étant venu par hasard sous un arbre voisin, où il invoquait, selon sa coutume, l'haleine bienfaisante du zéphyr pour le rafraîchir, sa femme, qui l'entendit, s'imaginant qu'il parlait à une rivale, fit un mouvement qui agita le feuillage. Céphale, croyant que c'était une bête fauve, lança le dard qu'il avait reçu de *Procris*, et la tua. Mais, ayant reconnu son erreur, il se perça de désespoir avec le même javelot. Jupiter, touché du malheur des deux époux, les changea en astres.

PROCTAGRE, subst. fém. (*proktaguere*) (du grec πρωκτος, l'anus, et αγρα, prise), t. de médec., goutte à l'anus.

PROCTALGIE, subst. fém. (*proktaleji*) (du grec πρωκτος, le fondement, et αλγος, douleur), t. de médec., douleur de l'anus.

PROCTALGIQUE, adj. des deux genres (*proktalejike*), qui appartient, qui est relatif à la *proctalgie*.

PROCTITE ou **PROCTITIS**, subst. fém. (*proktite*, *titice*) (du grec πρωκτος, l'anus), t. de médec., inflammation de l'anus.

PROCTOCÈLE, subst. fém. (*proktocèle*) (du grec πρωκτος, l'anus, et κηλη, tumeur), t. de chir., hernie ou chute du rectum.

PROCTOLE, subst. mas. (*proktole*), t. d'hist. nat., famille de mollusques établis parmi les radiaires.

PROCTONCIE, subst. fém. (*proktonci*) (du grec πρωκτος, l'anus, et ογκος, tumeur), t. de médec.; tuméfaction de l'anus.

PROCTOPTOSE, subst. fém. (*proktopetôze*) (du grec πρωκτος, l'anus, et πτωσις, chute), t. de chir., synonyme de *proctocèle*. Voyez ce mot.

PROCTORRHAGIE, subst. fém. (*proktoraji*) (du grec πρωκτος, l'anus, et ρεω, je coule), t. de médec., écoulement de sang qui a lieu par l'anus.

PROCTORRHAGIQUE, adj. des deux genres (*proktorajike*), qui concerne la *proctorrhagie*.

PROCTORRHÉE, subst. fém. (*proktoré*) (du grec πρωκτος, l'anus, et de ρεω, je coule), t. de médec., écoulement muqueux qui se fait par l'anus.

PROCTORRHÉIQUE, adj. des deux genres (*proktoré-ike*), qui concerne la *proctorrhée*.

PROCTOTRUPE, subst. mas. (*proktotrupe*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PROCTOTRUPIENS, sub. m. pl. (*proktotrupiein*), t. d'hist. nat., famille d'insectes coléoptères.

PROCURATEUR*, subst. mas., **PROCURATRICE, subst. fém. (*prokurateur*, *trice*) (du latin *procurator*, procureur, agent), t. d'antiq., ministre des empereurs, dont les fonctions étaient à peu près les mêmes que celles des intendants de provinces en France.—Dans les temps modernes, magistrat vénitien ou génois qui avait l'administration du bien des orphelins, et de ceux qui mouraient sans tester et sans laisser d'enfant.—*Grands procurateurs de la nation*, les deux membres du corps législatif chargés de faire au nom de la nation, auprès de la haute cour nationale, la poursuite d'une accusation formée par lui. (Constitution de 1791.)

**PROCURATION*, subst. fém. (*prokurâcion*) (en latin *procuratio*), pouvoir donné à quelqu'un d'agir en notre nom, comme nous pourrions le faire nous-mêmes.—Acte qui contient ce pouvoir : *agir en vertu d'une procuration* : *être chargé, muni de procuration*.

PROCURATRICE, subst. fém., celle qui est chargée d'une *procuration*. Voyez PROCURATEUR.

PROCURE, subst. fém. (*prokure*), office du *procureur* dans une maison religieuse.—Le logement particulier où le *procureur* fait les affaires de la communauté.—Le peuple dit souvent *procure* pour *procuration*; c'est un solécisme.

PROCURÉ, E, part. pass. de *procurer*.

PROCURER, v. act. (*prokuré*), faire obtenir : *je lui ai procuré cet emploi*. — En parlant du mal, causer : *son imprudence lui a procuré la mort*.—*se* PROCURER, v. pron.

**PROCUREUR*, subst. mas. (plusieurs écrivains, et même l'*Académie*, indiquent le mot *procuratrice* pour fém. de *procureur*; l'*Académie* admet aussi *procureuse*. Nous ne répudierons ni l'un ni l'autre; mais nous pensons que *procuratrice* est le fém. de *procurateur*, et *procureuse*, le fém. de *procureur*.) (*prokureur*) (en latin *procurator*), celui qui appuie en justice les intérêts de ses parties; aujourd'hui, il n'y a plus de *procureurs* au palais, on les nomme *avoués*.—En général, celui qui est chargé de la *procuration* d'un autre pour agir en son nom.—Celui qui sollicite les affaires d'une maison religieuse, d'une communauté, etc. — *Procureur-fiscal*, officier d'un seigneur haut-justicier, chargé de l'intérêt public et de celui du seigneur. — *Procureur du roi*, celui qui représente les intérêts du roi en chaque juridiction. Sa femme s'appelle *procureuse du roi*.—*Procureur général*, magistrat des anciens parlements et autres compagnies supérieures, qui devait intervenir et conclure dans toutes les affaires auxquelles le roi, l'Église ou les mineurs avaient intérêt. Sa femme avait le titre de *procureuse générale*.—Il y a aujourd'hui, dans les cours royales, un magistrat supérieur du même nom, et dont les fonctions sont à peu près les mêmes, et sous lui, dans chaque tribunal de première instance, un *procureur du roi*. — Dans les ordres religieux, les *procureurs généraux* sont des religieux chargés des intérêts de tout l'ordre.—Pendant la révolution, on avait établi pour représenter les localités, dans chaque département, un *procureur général syndic*; dans chaque district, un *procureur syndic*; dans chaque municipalité, un *procureur de la commune*. (Constitution de 1791.)

PROCUREUSE, subst. fém. (*prokureuze*), femme d'un *procureur*.— *Procureuse générale*, la femme d'un *procureur général*. Nous ne pensons pas que cette qualification soit admise aujourd'hui dans le monde, quoique l'*Académie* nous

fasse mention. — Il en est de même de *procureuse du roi* ; c'est tout au plus si l'on ose dire aujourd'hui *procureuse* en parlant de la femme d'un ancien *procureur* retiré. — Fam., entremetteuse de mauvais lieux.

*PROCUSTE, subst. propre mas. (*prôkucete*), myth., brigand tué par Thésée ; il faisait étendre ses hôtes sur un lit de fer, leur coupait les extrémités des jambes lorsqu'elles dépassaient le lit, ou les faisait tirailler avec des cordages jusqu'à ce qu'elles en atteignissent la longueur. — Fig. : *mettre sur le lit de Procuste*, mutiler ou étendre forcément.

*PROCYON, subst. mas. (*procion*), t. d'astron., constellation du petit chien.

PRODICTATEUR, subst. mas. (*prôdiktateur*) (en latin *prodictator*), t. d'antiq., magistrat suprême chez les Romains, qui, lorsque les circonstances empêchaient de nommer un *dictateur*, était créé à sa place et avec le même pouvoir.

PRODICTATURE, subst. fém. (*prodiktature*), dignité, fonctions du *prodictateur*.

PRODIGALEMENT, adv. (*prodigualeman*), avec *prodigalité*.

PRODIGALITÉ, subst. fém. (*prodigualité*) (en latin *prodigalitas*), profusion, dépense excessive en choses vaines, et qui ne convient point à celui qui la fait : *donner avec trop de prodigalité.* — Caractère du *prodigue* : *la prodigalité est moins honteuse que l'avarice.*

PRODIGE, subst. mas. (*prodije*) (du lat. *prodigium*, fait, dans le même sens, de *prodicere*, dénoncer, assigner, marquer, parce que les *prodiges* étaient regardés comme les signes de quelque grand événement), effet surprenant qui arrive contre le cours de la nature : *pour les superstitieux, rien n'arrive dans ce monde que par prodiges.* — Par exagération, personne ou chose qui excelle en son genre : *cet homme est un prodige de science; cette statue est un prodige de l'art.* — On dit aussi en mauvaise part : *prodige de cruauté*, etc. — PRODIGE, MIRACLE, MERVEILLE. (*Syn.*) Ces trois termes indiquent quelque chose de surprenant et d'extraordinaire ; mais le *prodige* est un phénomène éclatant qui sort du cours ordinaire des choses ; le *miracle*, un étrange événement qui arrive contre l'ordre ordinaire des choses ; la *merveille*, une œuvre admirable qui efface tout un genre de choses. — Le *prodige* surpasse les idées communes ; *le miracle*, toute notre intelligence ; la *merveille*, notre attente et notre imagination. — Le *prodige* annonce un nouvel ordre de choses, et les grandes influences d'une cause secrète ; le *miracle*, un ordre surnaturel des choses, et les forces irrésistibles d'une puissance supérieure ; la *merveille*, le plus bel ordre de choses, et les curieux artifices d'une industrie éminente. Ainsi, une cause cachée fait les *prodiges*; une puissance extraordinaire, les *miracles*; une industrie rare, les *merveilles*. — Les singularités sont des *prodiges* pour celui qui n'a rien observé et qui s'étonne aisément ; les effets extraordinaires sont des *miracles* pour celui qui n'a aucune idée des possibles, et qui juge selon sa faiblesse ; un ouvrage curieux est une *merveille* pour celui qui n'a rien vu et qui ne sait rien apprécier.

PRODIGIALIS, subst. propre mas. (*prodiji-âlice*) (mot tout latin), myth.; on nommait ainsi Jupiter, quand on lui faisait des sacrifices pour détourner les malheurs dont on se croyait menacé par des *prodiges* qui étaient regardés comme des marques de la colère des dieux.

PRODIGIEUSE, adj. fém. Voy. PRODIGIEUX.

PRODIGIEUSEMENT, adv. (*prodiji-euzeman*), d'une manière *prodigieuse*, étonnante, excessive.

PRODIGIEUX, adj. mas., au fém. PRODIGIEUSE (*prodiji-eu, euze*) (en lat. *prodigiosus*), qui tient du *prodige* en bien ou en mal. Il ne se dit que des choses : *mémoire, dépense prodigieuse; excès prodigieux de débauche.*

*PRODIGUE, subst. et adj. des deux genres (*prodigue*) (en lat. *prodigus*), qui dépense son bien en folles et excessives dépenses ; dissipateur : *ce jeune homme est par trop prodigue.* — Subst. : *c'est un, une prodigue.* — Fig. : *être prodigue de son bien, de son sang, de sa vie*, ne les ménager pas assez. — *Il est prodigue de paroles, de promesses*, il promet beaucoup, mais il exécute peu. — *Il n'est pas prodigue de louanges*, il ne loue pas volontiers. — *Enfant prodigue*, fils de famille qui rentre en grace avec son père après avoir parcouru toutes les phases de l'indocilité et de l'inconduite. — PRODIGUE, DISSIPATEUR (*Syn.*) Le *prodigue* pousse la dépense à l'excès, au-delà des bornes ; le *dissipateur* ne garde dans la sienne ni règle, ni mesure, ni bienséance. Le premier s'écarte des règles de l'économie; le second donne dans l'extrémité opposée à l'avarice. — Les dépenses du *prodigue* peuvent être en elles-mêmes brillantes et bonnes ; mais il y a excès : l'homme trop libéral est *prodigue*. Les dépenses du *dissipateur* sont folles et extravagantes : le *prodigue* devient *dissipateur*. — Toute dépense inutile, toute profusion peut être regardée comme *prodigalité* ; toute dépense destructive est *dissipation*. La *prodigalité* commence la ruine ; la *dissipation* la consomme. — C'est ordinairement la vanité qui fait le *prodigue*; le dérèglement fait le *dissipateur*. — *Dissipateur* ne se dit qu'en mauvaise part; *prodigue*, suivant l'application qu'on en fait, ne prend pas ce caractère. On dit, en forme de louange, *prodigue* de ses soins, de ses services, de son sang, de sa vie, etc., etc. — Le *prodigue* ne fait pas toujours des dépenses inutiles, mais il y met de la profusion. L'avare, en certaines occasions, est *prodigue*, mais il n'est jamais *dissipateur*. On est *prodigue* toutes les fois que la dépense est nécessaire, mais qu'elle est poussée trop loin. On dit d'un général qu'il est *prodigue* du sang de ses soldats, en opposition avec celui qui en est avare. Le caractère de ce dernier est de ne pas faire assez; celui du premier est de faire trop. — Le *dissipateur* est celui qui, sans raison, sans motifs et sans utilité, répand çà et là. Il pourra dilapider sa fortune en dépenses étroites, mesquines et malentendues, sans être pour cela *prodigue*. Celui-ci fait trop bien ce qu'il fait; celui-là fait trop de petites choses ou de choses inutiles. Le premier sera plutôt grand et libéral; le second, futile et inconsidéré. L'un dépense, l'autre gaspille.

PRODIGUÉ, E, part. pass. de *prodiguer*.

PRODIGUER, v. act. (*prodiguié*) (en lat. *prodigare*), dépenser avec excès; répandre, donner avec profusion : *prodiguer ses biens, ses trésors, sa vie, ses faveurs.* — SE PRODIGUER, v. pron.

PRODITEUR, subst. mas. (*proditeur*) (en lat. *proditor*), traître. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

PRODITION, subst. fém. (*prodicion*) (en lat. *proditio*), trahison. (*Boiste.*) Vieux ; plus latin que français.

PRODITOIREMENT, adv. (*proditoareman*) (du lat. *proditor*, traître), t. de palais, en trahison.

PRODOMÉEN, subst. mas. (*prodomé-ein*), t. d'antiq., chez les anciens, dieux qui présidaient à la construction des édifices. On les appelait aussi *Prodomées.*

PRODOMIE, subst. fém. (*prodomi*), myth., surnom de Junon, qui avait, dans le territoire de Rome, un temple dont on attribuait la fondation à Phalcès, fils de Téménus.

PRODROME, subst. mas. (*prodrôme*) (du grec *πρόδρομος*, qui signifie proprement qui court devant, de *πρo*, devant, et *δρομος*, course), préface, titre d'ouvrages, qui servent d'introduction à quelque grande étude. — T. de médec. employé dans le sens de précurseur, d'avant-coureur ; état d'indisposition, de malaise qui annonce la maladie.

*PRODUCTE, subst. mas. (*produkte*), t. d'hist. nat., genre de coquilles fossiles qui se rapproche de celui des anomies.

PRODUCTEUR, subst. et adj. mas., au fém. PRODUCTRICE (*produkteur, trice*), qui *produit*, qui est cause de la *production* : *les producteurs et les consommateurs sont tous deux indispensables; le soldat vit aux dépens du producteur.* — Adj. : *génie producteur; industrie productrice.*

PRODUCTIF, adj. mas., au fém. PRODUCTIVE (*produktif, tive*), qui *produit*, qui rapporte, qui est d'un bon *produit* : *terre productive.*

PRODUCTION, subst. fém. (*produkci-on*) (en lat. *productio*), action de *produire*. — Plus communément, ce qui est *produit*, ouvrage : *production de la nature, de l'art, de l'esprit.* — Ce que *produit* le sol et l'industrie du pays : *la production excède ordinairement la consommation.* — Au palais, titres et écritures qu'on *produit* dans un procès. — Action de les *produire* : *la production des pièces d'un procès.* — En t. d'anat., allongement, prolongation : *les productions ligamenteuses du genou.* — PRODUCTION, OUVRAGE. (*Syn.*) La *production* est l'ouvrage de la fécondité; l'*ouvrage* est le résultat du travail. La *production* sort du sein de la cause *productive*; l'*ouvrage* sort des mains de l'ouvrier industrieux. La *production* reçoit l'être ; l'*ouvrage* reçoit la forme. — L'arbre est une *production* de la terre; la charpente est un *ouvrage* formé de cette *production* par la façon qu'on lui a donnée. La terre, avec un germe, produit un arbre par sa fécondité propre ; le charpentier ne fait que façonner le bois que la terre a produit. — L'univers est la *production* d'une puissance infinie qui a donné à la matière ces formes merveilleuses et cette ordonnance si dignes d'admiration. — En mettant en œuvre les pensées d'autrui, on peut faire un *ouvrage*; mais il faut créer pour donner ses *productions*.

PRODUCTIVE, adj. fém. Voy. PRODUCTIF.

PRODUCTRICE, subst. fém. Voy. PRODUCTEUR.

PRODUIRE, v. act. (*produire*) (en lat. *producere*), engendrer, donner naissance. — *La France a produit beaucoup de grands hommes*, les a vus naître dans son sein. — Faire naître, en parlant des fruits de la terre : *ces arbres produisent de beaux fruits, ce pays produit de l'or*, etc. — Donner, procurer de l'avantage, du revenu : *emploi qui produit tant par an.* — Faire créer en quelque sorte, en parlant des ouvrages de l'esprit et de l'art : *on n'a jamais produit rien de plus beau.* — En parlant du commerce, de l'agriculture et de l'industrie : *son commerce produit beaucoup*, rapporte beaucoup ; *telle manufacture produit beaucoup*, livre beaucoup à la consommation. — Être cause de... : *la guerre produit de grands maux.* — Exposer à la vue, à l'examen : *produire des titres, des pièces, des témoins.* En ce sens, il ne se dit guère qu'au palais. — *Produire au greffe*, déposer au greffe les pièces du procès. — *Produire son autorité, des raisons*, énoncer une autorité, un texte, en preuve de ce qu'on dit ou de ce qu'on avance ; appuyer les raisons. — Introduire, faire connaître : *produire un homme dans le monde*, etc. — SE PRODUIRE, v. pron., s'avancer, se faire connaître d'une manière honorable.

PRODUIT, E, part. pass. de *produire*.

*PRODUIT, subst. mas. (*produi*), ce que *produit* ou rapporte une terre, une ferme, une charge, etc. — *Produit net*, ce que rapporte un bien, une charge, tous frais faits. — En arithmétique, le résultat de deux nombres qu'on multiplie l'un par l'autre. — En chim., ce qui résulte d'une opération.

PROECTHÈSE, subst. fém. (*pro-èktèze*) (du grec *πρo*, devant, *ἐκ*, de, et *θεσις*, thèse), figure de rhétorique qui consiste à marquer l'exposition d'une question.

*PROÈDRE, subst. mas. (*pro-èdre*) (du grec *προεδρος*, président), t. d'antiq., chez les Athéniens, magistrat qui présidait le sénat.

PROÉMINÉ, part. pass. de *proéminer*.

PROÉMINENCE, subst. fém. (*pro-éminance*) (du latin *prominentia*), état de ce qui est *proéminent*; saillie.

PROÉMINENT, E, adj. (*pro-éminan, nante*) (en latin *prominens*), qui est plus en relief que ce qui l'environne.

PROÉMINER, v. neut. Voy. PROMINER.

PRO-EMPTOSE, subst. fém. (*pro-anptôze*) (du grec *πρo*, devant, *εμπιπτω*, je surviens), t. d'astron., équation lunaire pour empêcher que les nouvelles lunes ne soient annoncées trop tôt.

*PRO-ÉPÉAL, subst. et adj. mas. (*pro-épé-al*) nom que M. *Geoffroy-Saint-Hilaire* donne à l'os *épéal*, situé à la quatrième pièce supérieure au delà du cycléal, dans les animaux chez lesquels les pièces vertébrales sont disposées en une seule série.

PROÉPIPLEXE, subst. fém. (*pro-épiplèkce*), figure de rhétorique qui désigne l'action de se reprendre soi-même.

*PROÉPIZEUXE, subst. fém. (*pro-épizeukce*), t. de gramm., position d'un nom entre deux verbes.

PROÈPTES, subst. mas. pl. (*pro-èpete*) (du latin *præ*, devant, et *peto*, je marche), t. d'antiq., oiseaux dont les anciens consultaient le vol ou l'appétit.

PROETUS OU PRÉTUS, subst. propre mas. (*prétuce*), myth., fils d'Abas, roi d'Argos. Il fut presque toujours en guerre avec son frère Acrise, et ils se haïssaient mortellement dès le ventre de leur mère. Il eut plusieurs filles appelées *Prétides*, et fut pétrifié à l'aspect de la tête de Méduse, que Persée lui montra.

PROFANATEUR, subst. mas., au fém. PROFANATRICE (*profanateur, trice*) (du latin *profanator*), celui, celle qui *profane* quelque chose qu'il doit respecter, comme les choses saintes.

PROFANATION, subst. fém. (*profanâcion*) (en latin *profanatio*), action de *profaner*. — Abus des choses rares et précieuses.

PROFANATRICE, subst. fém. Voy. PROFANATEUR.

PROFANE, subst. et adj. des deux genres (*profâne*) (en lat. *profanus*, loin du temple), qui est contre la révérence due aux choses saintes : *discours*, *action profane*. — Il se dit des choses purement séculières par rapport à celles de la religion : *auteurs profanes, histoire profane*; et subst. mas. : *mêler le sacré avec le profane*. — Subst. des deux genres, celui qui n'est pas initié aux choses saintes. — Par extension, celui qui n'a point de respect pour les choses de la religion : *il parle des choses les plus saintes comme un profane*. — On dit en plaisantant : *c'est un profane*, il ne connaît rien aux matières que nous traitons, ou il n'est pas de notre société, nous n'en voulons point.

PROFANÉ, E, part. pass. de *profaner*.

PROFANÉMENT, adv. (*profanéman*), d'une manière *profane*.

PROFANER, v. act. (*profané*) (en lat. *profanare*), abuser des choses de la religion, les traiter avec irrévérence, les employer à des usages *profanes*. — Remettre à un usage *profane* : *le premier coup de marteau profane un calice*. — Faire un mauvais usage d'une chose rare et précieuse : *c'est profaner son talent que d'écrire de pareilles ordures*. — *se* PROFANER, v. pron.

PROFECTIF, adj. mas., au fém. **PROFECTIVE** (*profèktif, tive*) (en lat. *profectitius*), t. de palais, *bien profectif*, qui vient de nos parents ascendants.

***PROFECTION**, subst. fém. (*profèkcion*), t. d'astrol., sorte de calcul. (*Boiste*.) Hors d'usage.

PROFECTIVE, adj. fém. Voy. PROFECTIF.

PROFÉRÉ, E, part. pass. de *proférer*.

PROFÉRER, v. act. (*proféré*) (en lat. *proferre*), dire, prononcer quelques mots; articuler : *telles furent les dernières paroles qu'il proféra*, qu'il prononça. — *se* PROFÉRER, v. pron.—PROFÉRER, ARTICULER, PRONONCER. (*Syn.*) *Proférer*, c'est prononcer des paroles à haute et intelligible voix. *Articuler*, c'est prononcer distinctement, ou marquer les syllabes en les liant ensemble. *Prononcer*, c'est exprimer ou faire entendre par le moyen de la voix.— L'homme seul *profère* des paroles, car seul il parle pour exprimer ses pensées. Quelques oiseaux *articulent* parfaitement des syllabes, des mots, et plusieurs de suite. La différence des climats et des habitudes fait que les habitants d'une région ne peuvent pas *prononcer* ce que d'autres prononcent avec une grande facilité. — En grammaire, *articuler* ne se prend que dans un sens physique, pour exprimer l'action de l'instrument vocal. *Proférer* n'a d'autre idée physique distincte, que celle de parler de manière à être entendu et compris, mais avec une idée morale d'intention et d'attention. *Prononcer* s'emploie en différents sens et avec des rapports divers, soit physiques, soit moraux. — Il y a des *articulations* fortes, et des *articulations* faibles; il y en a de labiales, de linguales, etc. Il ne suffit pas d'*articuler* distinctement; il faut bien *prononcer*, c'est-à-dire, faire sonner les mots, comme le font les gens les plus polis et les plus instruits. — On ne *profère* que tout haut; on *prononce* haut, bas, etc. — On dit *proférer* des formules, des blasphèmes, pour marquer le poids ou l'efficacité qu'on veut donner aux paroles. On dit *prononcer* un discours, *prononcer* un jugement, pour marquer la solennité de l'acte, l'autorité de la personne.

***PROFÈS**, subst. et adj. mas., au fém. **PROFESSE** (*profè, fèce*) (du lat. *professus, a*, qui a promis solennellement), religieux, religieuse qui a fait ses vœux.

PROFESSE, subst. et adj. fém. Voy. PROFÈS.

PROFESSÉ, E, part. pass. de *professer*.

PROFESSER, v. act. (*profécé*) (du lat. *profiteri*), avouer, faire *profession* de quelque art ou science : *professer la médecine*. — Enseigner quelque art ou science publiquement : *il professe les mathématiques*; on dit même absol. : *professer dans tel collège*; *il professe bien*.— *Professer une religion*, la pratiquer, l'avouer hautement.—*se* PROFESSER, v. pron.

***PROFESSEUR**, subst. mas. (*profécceur*) (du lat. *professor*), celui qui enseigne publiquement ou particulièrement quelque art ou science : *professeur de latin, de mathématiques*.—Prédicateur en parlant d'une doctrine particulière : *c'est un professeur d'impiété*.—Celui qui exerce un art dont il fait sa *profession* : *ce n'est pas un simple amateur, c'est bien un professeur de piano*. —Nous ne comprenons pas qu'on n'ait point encore osé créer le mot *professeuse* pour les femmes. Il est ridicule en parlant d'une femme de dire : *j'attends mon professeur*, car la personne à qui s'adresse cette phrase comprendra, sans aucun doute, qu'on entend parler d'un homme. Nous ne faisons ici que regretter de ne pas voir un fém. à *professeur*, et ne conseillons pas absolument de s'en servir; il faudrait pour cela s'armer d'un certain courage; et qui sait? le mot prendrait peut-être racine!

PROFESSION, subst. fém. (*profècion*) (du lat. *professio*), déclaration publique : *faire sa profession de foi*.—Etat, condition, métier : *embrasser, choisir une profession*.—Acte solennel par lequel un religieux ou une religieuse fait les vœux de religion.—Etat de *professeur*. C'est en ce sens que *Rollin* a dit (épître dédicatoire du *Traité des études*) : *après m'avoir fait passer par les différents degrés de la profession publique*. Cette acception ne paraît pas avoir été adoptée par l'usage.—*Faire profession d'impiété*, etc., se donner publiquement pour impie.—*Dévot de profession*, qui affecte de passer pour tel. — *Joueur, ivrogne de profession*, d'habitude.

ex **PROFESSO**, loc. adv. et toute latine (*èkceprofèceço*), qui signifie à fond, d'une manière complète : *traiter un sujet ex-professo*.

PROFESSOIRE, subst. mas. (*profèçoare*), t. claustral, un an de *profession*. (Boiste.)

PROFESSOIREMENT, adv. (*profèçoareman*), par état, avec utilité. (*Boiste*.)

PROFESSORAL, E, adj. (*profèçoral*) qui appartient, qui a rapport à la qualité de *professeur* : *famille professorale*, dans laquelle il y a eu successivement *plusieurs professeurs*. — Au plur. mas., *professoraux*.

PROFESSORAT, subst. mas. (*profèçora*), emploi, état, condition de *professeur*. — Durée de cette charge.

***PROFIL**, subst. mas. (*profile*) (nous ne pouvons nous empêcher de relever encore ici une trivialité, que nous lisons dans l'*Académie*, relativement à la prononciation de ce mot. « On prononce L, dit son *dictionnaire*; mais *elle n'est pas mouillée*. Pourquoi donc vouloir qu'on dise *péri-le*, au lieu de *péril*, comme on dit *profil* et *fil?*) (du lat. *filum*, qui a été employé dans la même signification par *Lucrèce* et divers autres auteurs. *Ménage*.), trait, délinéation du visage d'une personne vue par un de ses côtés, soit en effet, soit en peinture : *tête, visage de profil*; *le profil de cet homme a un grand caractère*. Il est opposé à *face*. — Aspect ou représentation d'une ville ou de quelque autre objet, vu d'un de ses côtés seulement.—En archit., délinéation d'un bâtiment ou de quelqu'une de ses parties, représentés dans leur élévation comme coupés perpendiculairement.

PROFILÉ, E, part. pass. de *profiler*.

PROFILER, v. act. (*profilé*), représenter en *profil*. Il ne se dit guère que dans ce dernier sens : *profiler un entablement, une corniche*. En peinture on dit plus ordinairement *faire le profil de*...—*se* PROFILER, v. pron.

***PROFIT**, subst. mas. (*profi*) (en lat. *profectus*) gain, utilité, avantage qu'on tire de quelque chose.—On dit fam. : *c'est un profit tout clair*. Voy. UTILITÉ.—Progrès dans les sciences, dans la vertu.—*Profits et pertes*, dans la tenue des livres en partie double, compte au débit duquel on porte les charges du commerce, et dont le crédit contient les bénéfices éventuels de l'année. —*Habit*, etc., *fait à profit*, de manière à durer long-temps.

PROFITABLE, adj. des deux genres (*profitable*), utile, avantageux.

PROFITABLEMENT, adv. (*profitableman*), d'une manière *profitable*. (Boiste.)

PROFITÉ, part. pass. de *profiter*.

PROFITER, v. neut. (*profité*) (en lat. *proficere*), faire un gain, tirer un émolument : *il a beaucoup profité dans ce commerce, sur ces marchandises*. — Tirer avantage de... *profiter du temps, de l'occasion*. — Etre utile, servir : *les biens mal acquis ne profitent point*.—Faire du progrès : *profiter en vertu, en science*. — Croître, se fortifier : *cet enfant, cet arbre profite à vue d'œil*. — *Profiter de la dépouille de quelqu'un*, avoir sa dépouille. — *Faire profiter son argent*, le faire valoir, en tirer intérêt.

PROFITEROLE, subst. fém. (*profiterole*), pâte cuite sous la cendre.—On appelait *potage de profiterole*, un potage fait avec de petits pains sans mie, mitonnés et garnis de béatilles. Vieux et même hors d'usage.

PROFLUVION, subst. fém. (*profluvion*), sortie par écoulement. (*Boiste*.) Peu usité.

***PROFOND**, E, adj. (*profon, fonde*) (en lat. *profundus*), très-creux, dont le fond est éloigné de la superficie : *puits, abîme profond; rivière profonde*. — Fig. : 1° dont la connaissance est très-difficile : *cette science est trop profonde pour lui*; 2° en parlant des personnes, qui est d'une grande pénétration, d'une grande habileté : *homme, esprit, savoir profond*.—Grand, extrême en son genre, soit dans le physique, soit dans le moral : *profond silence, sommeil, respect; profonde mélancolie*, etc. — Fam. : *profonde révérence, profonde inclination*, faite en se courbant extrêmement bas.—Subst. mas., fond : *du profond des enfers*. Peu usité.

PROFONDÉMENT, adv. (*profondéman*), bien avant; d'une manière *profonde*.—Fam. : *saluer, s'incliner profondément*, très-bas.

PROFONDEUR, subst. fém. (*profondeur*) (du lat. *profunditas*), étendue d'une chose considérée depuis la superficie jusqu'au fond : *profondeur d'un précipice*.—En géom., dimension d'un corps considéré de haut en bas. On l'appelle autrement *hauteur*.—Fig : 1° impénétrabilité des jugements de Dieu; incompréhensibilité des mystères; 2° grandeur du savoir d'un homme; 3° étendue de son esprit; pénétration dans les sciences, etc. — Etendue en long : *cette cour a tant de profondeur*.

PROFONTIÉ, adj. mas. (*profoncié*), t. de mar., profond : *navire profontié*, qui tire beaucoup d'eau, à qui il en faut beaucoup pour qu'il flotte. Vieux.

PROFUS, E, adj. (*profu, fuze*), qui dépense avec *profusion*. (Boiste.) Inus.

PROFUSÉMENT, adv. (*profuzéman*) (du latin *profusè*, avec *profusion*.

***PROFUSION**, subst. fém. (*profuzion*) (du lat. *profusio*), excès de libéralité, de dépense : *donner avec profusion*. — *Donner des louanges à profusion*, les prodiguer, en donner plus qu'il ne convient.

PROGÉNIE, subst. fém. (*projéni*), race, lignée. Vieux et même hors d'usage.

PROGÉNITURE, subst. fém. (*projéniture*), les enfants. Vieux mot, qui ne se dit guère qu'en plaisantant.

PROGNÉ, subst. fém. (*proguené*) (en grec πρόγνη), hirondelle. — Subst. propre fém. Voy. PHILOMÈLE.

PROGNOSTIC. Voyez PRONOSTIC.

PROGNOSTICATION. Voyez PRONOSTICATION.

PROGNOSTIQUE. Voyez PRONOSTIQUE.

PROGNOSTIQUER. Voyez PRONOSTIQUER.

***PROGRAMME**, subst. mas. (*progueramme*) (du grec πρόγραμμα), placard qu'on affiche ou qu'on distribue pour inviter à quelque action publique. —*Programme des spectacles*, qui contient le nom des pièces que l'on donne dans différents théâtres, et la distribution des rôles.

***PROGRÈS**, subst. mas. (*progueré*) (en lat. *progressus*), littéralement, avancement, mouvement en avant : *le progrès du soleil dans l'écliptique*. — Fig. : 1° suite d'avantages remportés à la guerre : *arrêter les progrès des ennemis*; 2° accroissement, augmentation en bien ou en mal : *les progrès d'une maladie; faire des progrès dans les sciences*, etc.

PROGRESSEUR, subst. et adj. mas. (*progueréceur*), qui fait des *progrès*, qui se porte vers le mieux : *mouvement progresseur*.

PROGRESSIBILITÉ, subst. fém. (*progueréçibilité*), état d'un individu, d'une espèce, d'un peuple qui a de l'aptitude à se perfectionner.

PROGRESSIBLE, adj. des deux genres (*proguerècible*), qui a les qualités propres à devenir *progresseur*, qui est capable de *progrès*. Ces trois derniers mots sont nouveaux.

***PROGRESSIF**, adj. mas., au fém. **PROGRESSIVE** (*proguerècif, cive*), qui avance : *mouvement progressif*.—Qui fait des progrès : *la marche progressive des idées*.

PROGRESSION, subst. fém. (*proguerècion*) (en lat. *progressio*), mouvement qui porte en avant : *le mouvement de progression est surtout particulier aux animaux*.—Suite non interrompue des causes, des effets : *la progression de l'esprit humain*. — T. de rhét., accroissement de force et de grandeur dans le développement des idées.—T. de mathém., suite de termes en proportion continue, c'est-à-dire dont chacun est moyen entre celui qui le précède et celui qui le suit : *progression* proprement dite, *arithmé-*

tique, celle dans laquelle la différence de chaque terme est constante.—*Progression géométrique*, celle dans laquelle le rapport de chaque terme est constant. — *Progression indéfinie*, celle qui est essentiellement continuée.

PROGRESSIVE, adj. fém. Voy. PROGRESSIF.

PROGRESSIVEMENT, adv. (*proguerèciveman*), d'une manière *progressive*.

PROHLRBE, subst. fém. (*pro-èrebe*), t. de bot., espèce de blé d'Abyssinie, qui donne une belle farine.

PROHIBÉ, E, part. pass. de *prohiber* et adj., qui est défendu : *armes prohibées*. — *Marchandise prohibée*, celle qu'il n'est pas permis de vendre. Voy. DÉFENDU. — *Degré prohibé*, degré de parenté auquel la loi défend de se marier.

PROHIBER, v. act. (*pro-ibé*) (en lat. *prohibere*), défendre, interdire, en style de chancellerie ou de palais. Voy. DÉFENDRE.—*se* PROHIBER, v. pron.

PROHIBITIF, adj. mas., au fém. **PROHIBITIVE** (*pro-ibitife, tive*), qui *prohibe*, qui défend, qui interdit : *loi prohibitive*.

PROHIBITION, subst. fém. (*pro-ibicion*) (en lat. *prohibitio*), défense. Voy. ce mot.

PROHIBITIVE, adj. fém. Voy. PROHIBITIF.

PROHIBITIVEMENT, adv. (*pro-ibitiveman*), d'une manière *prohibitive*.

*PROIE, subst. fém. (*proé*) (en lat. *præda*), ce que les animaux carnassiers ravissent pour manger. — *Oiseau de proie*, se dit des *oiseaux* qui chassent le gibier et qui s'en nourrissent.—Fig., butin fait à la guerre, etc.—Fig. : *être en proie à la médisance*, être déchiré par elle.—*Etre en proie à ses passions*, y être livré. — PROIE, BUTIN. (*Syn.*) Le mot *proie* sert proprement à désigner ce que les animaux carnassiers ravissent et mangent, leur chasse. Le mot *butin* est proprement affecté à désigner ce qu'on a pris à la guerre ou sur l'ennemi, des dépouilles; mais l'un et l'autre sont plus souvent employés dans des sens plus vagues : le premier, avec son idée distinctive de destruction; le second, avec son idée caractéristique de pillage. — L'appétit féroce cherche une *proie*; l'avide cupidité cherche du *butin*. L'animal carnassier court à sa *proie*, pour la déchirer et en faire sa pâture; l'abeille diligente vole au *butin*, pour l'enlever et l'emporter dans sa ruche. Le chasseur poursuit sa *proie*; le maraudeur fait du *butin*. Un édifice est en *proie* aux flammes qui le consument, le glanage est un *butin* que l'on ravit au propriétaire d'un champ, s'il ne le donne lui-même.—*Proie* se prend toujours dans un sens odieux; il n'en est pas de même de *butin*.

PROJECTILE, subst. mas. et adj. des deux genres (*projèktile*) (du lat. *projicere*, jeter en avant ou loin, lancer), t. de mécan., corps pesant, jeté en l'air et abandonné à l'action de la pesanteur. — *Angle d'élévation du projectile*, l'angle qui fait la ligne de projection avec l'horizon.—En t. de guerre : balles, boulets, bombes, obus, etc. : *on lança contre la ville force projectiles*.—Adj. : *force, mouvement projectile*, de *projection*.

PROJECTION, subst. fém. (*projèkcion*) (du lat. *projectio*), en mécan., action d'imprimer du mouvement à un *projectile*, de jeter, de lancer un corps pesant. — En chimie, action de jeter à différentes reprises par cuillerée, dans un creuset posé sur un feu violent, certaines poudres qu'on veut calciner. Les alchimistes appellent *poudre de projection*, celle avec laquelle ils prétendent changer les métaux en or.—*Mouvement de projection*. — *Projection d'un point, d'une ligne, d'une surface*, le point, la ligne, etc., où le plan du tableau est coupé par le rayon visuel qui va du point, de la ligne, à l'œil. — *Projection de la sphère*, représentation des différents points de la surface de la sphère et des cercles qui y sont décrits. — Jet d'un métal en sable, en cire, etc. — En perspective, représentation ou apparence d'un objet sur le plan perspectif ou le tableau.

*PROJECTURE, subst. fém. (*projèkture*) (du lat. *projectura*), t. d'archit., saillie, avance horizontale. Voy. SAILLIE.

*PROJET, subst. mas. (*projè*) (en lat. *projectum*, sous-entendu *concilium*, dessein jeté en avant, conçu, formé), entreprise, dessein. — Première pensée de quelque chose par écrit : *j'ai lu le projet de son ouvrage*.— PROJET, DESSEIN. (*Syn.*) Le *projet* est un arrangement des moyens pour l'exécution d'un *dessein*; le *dessein* est ce qu'on veut exécuter. — Le mot *projet* se prend aussi pour la chose même qu'on veut exécuter, ainsi que le mot *dessein*; alors ces mots sont encore mieux synonymes. Toute la différence qu'il y a entre eux, c'est que *projet* regarde alors quelque chose de plus éloigné; et *dessein*, quelque chose de plus près. On fait des *projets* pour l'avenir; on forme des *desseins* pour le temps présent. Le premier est plus vague; l'autre est plus déterminé. Le *projet* d'un avare est de s'enrichir; son *dessein* est d'amasser.

PROJETÉ, E, part. pass. de *projeter*.

PROJETER, v. act. (*projeté*) (du lat. *projicere*, jeter en avant), former le *projet*, le dessein de.. : *projeter un voyage*, et neut. : *projeter de partir*, etc.—En t. de chim., faire la *projection* de quelque matière.— Tracer un corps sur une surface suivant certaines règles : *projeter des cercles sur la sphère*.—*Jeter* en avant : *l'ombre projette sur le gazon*. En ce sens, on se sert mieux du v. pron.—*se* PROJETER, v. pron., paraître en avant : *cette figure se projette dans le tableau*.

PROJETEUR, subst. mas., **PROJETEUSE**, subst. fém. (*projeteur, teuze*), qui forme des projets. —Ironiquement : *les projeteurs en tous genres tracent de beaux plans, démolissent, posent quelques fondements, et laissent tout là*.

PROJETEUSE, subst. fém. Voy. PROJETEUR.

PROLABIA, subst. mas. (*prolabi-a*), le devant des lèvres. Peu en usage.

PROLAPSUS, subst. mas. (*prolapeçuce*) (mot latin), t. de médec., relâchement, chute d'une partie.

PROLATION, subst. fém. (*prolâcion*) (en latin *prolatio*), t. d'anc. mus., manière de déterminer la valeur des notes en partant de la brève.

PROLECTATION, subst. fém. (*prolèktâcion*), t. de médec., action de séparer les parties les plus fines d'un corps de celles qui sont plus grossières. Peu en usage.

PROLECTION, subst. fém. (*prolèkcion*), provocation agréable. (*Boiste.*) Inusité.

PROLÉGOMÈNES, subst. mas. plur. (*prolégomène*) (du grec προλεγομενα, fait de προλεγω, je dis auparavant), longue et ample préface, qui contient les notions les plus nécessaires à l'intelligence des matières traitées dans un ouvrage. Il n'a guère d'usage qu'en parlant de la *Bible*, des traités de philosophie, etc.

*PROLEPSE, subst. fém. (*prolèpece*) (du grec προληψις, anticipation), figure de rhét., par laquelle on prévient et l'on réfute d'avance les objections qu'on pourrait essuyer.

*PROLEPTIQUE, adj. des deux genres (*prolèpetike*) (du grec προληπτικος, qui anticipe) : *fièvre proleptique*, dont chaque accès revient un peu plus tôt que l'accès précédent. — *Année proleptique*, supposée au-delà des limites ordinaires de la chronologie.

*PROLEPTIQUEMENT, adv. (*prolèpetikeman*), par *prolepse*, en prévenant les objections.

PROLÉTAIRE, subst. mas. (*prolétère*) (mot tiré du lat. *proletarius*, lequel, employé subst., désignait les citoyens pauvres de Rome qui ne fournissaient à la république que des enfants (*proles*) pour la guerre : eux seuls n'y allaient point); nom qu'on donne à la basse classe du peuple, c'est-à-dire à ceux qui n'ont ni fortune établie, ni profession fort lucrative. Cependant, on dit bien ironiquement : *prolétaire*, par opposition à *noble* et *riche*; et alors, c'est de la classe du petit peuple en général qu'il est question.

*PROLIFÈRE, adj. des deux genres (*prolifère*) (en lat. *proles*, race, lignée, et *fero*, je porte), t. de bot.; se dit de la fleur du centre de laquelle s'élève un pédoncule qui porte une autre fleur.

PROLIFIQUE, adj. des deux genres (*prolifike*) (du lat. *proles*, et *facio*, je fais), qui est propre à la génération, qui accroît les forces génératrices : *remède prolifique; semence, liqueur prolifique; vertu prolifique*.

PROLIXE, adj. des deux genres (*prolikce*) (en lat. *prolixus*, formé de *laxus*, large, ample, qui a beaucoup d'étendue), diffus, trop long : *discours, auteur prolixe*.

PROLIXEMENT, adv. (*prolikceman*) (en latin *prolixè*), avec *prolixité*.

PROLIXITÉ, subst. fém. (*prolikcité*) (en latin *prolixitas*), longueur, diffusion du discours.

PROLOCUTEUR, subst. mas. (*prolòkuteur*) (du latin *proloqui*, parler le premier). On appelle ainsi, en Angleterre, l'orateur ou président de chacune des deux chambres de la convocation, c.-à-d. des 2 chambres du clergé, haute et basse.

PROLOGIES, subst. fém. plur. (*proloji*) (du grec προ, avant, et λεγω, je cueille), myth., fêtes qu'on célébrait en Grèce avant de cueillir les fruits.

PROLOGUE, subst. mas. (*prologue*) (en grec προλογος, formé de προ, avant, et λεγω, le lis), préface de certains livres anciens.—Aujourd'hui, petit ouvrage en vers ou en prose qui sert de prélude à une pièce de théâtre. — Chez les anciens, acteur qui récitait le *prologue*.

*PROLONGATION, subst. fém. (*prolonguâcion*), action de *prolonger*. —Temps ajouté à la durée fixe de quelque chose.

PROLONGE, subst. fém. (*prolonje*), cordage qui sert à tirer le canon dans une retraite ou quand une pièce est embourbée. On appelle même *prolonge*, un charriot à munition d'artillerie.

PROLONGÉ, E, part. pass. de *prolonger*.

*PROLONGEMENT, subst. mas. (*prolonjeman*), extension, continuation de quelque portion d'étendue : *le prolongement d'une plaine, d'une ligne*.

PROLONGER, v. act. (*prolonjé*) (en lat. *prolongare*, dérivé de *longus*, long), faire durer plus long-temps, rendre de plus *longue* durée : *prolonger la vie*. — *Prolonger une ligne, une avenue*, les étendre, les continuer. — En t. de mar. : *prolonger un vaisseau*, le faire avancer contre un autre, le mettre flanc à flanc, vergue à vergue.—*se* PROLONGER, v. pron.

*PROLUSION, subst. fém. (*proluzion*) (en latin *prolusio*, fait de *pro*, pour *præ*, avant, et *ludere*, jouer), essai, prélude.—Annonce. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

PROMACHIES, subst. fém. plur. (*promachi*), t. d'antiq., fêtes dans lesquelles les Lacédémoniens se couronnaient de roseaux.

PROMALACTÉRION, subst. mas. (*promalaktéri-on*) (en grec προμαλακτηριον, fait de προ, avant, et μαλακτηριον, dérivé de μαλασσω, j'amollis), t. d'antiq., sorte d'étuve qui précédait les bains chez les anciens, et où l'on se préparait le corps par des frictions, des parfums, etc., avant de se baigner.

PROMÉCOPSIDE, subst. mas. (*promèkopecide*), t. d'histoire nat., genre d'insectes de l'ordre des hémiptères.

PROME-CONDE, subst. mas. (*promekonde*), dépensier. (*Boiste.*) Vieux et entièrement hors d'usage.

*PROMENADE, subst. fém. (*promenade*), action de se *promener* : *aller à la promenade, en promenade*. — Lieu où l'on se *promène* : *les promenades des environs de tel endroit sont charmantes*. — *Ce n'est qu'une promenade*, se dit lorsqu'il est question d'un lieu peu éloigné, d'un voyage fort court.

PROMENÉ, E, part. pass. de *promener*.

*PROMENER, v. act. (*promené*) (en lat. *prominare*, employé par *Apulée* dans le sens de conduire, mener), mener çà et là pour cause d'agrément ou d'exercice : *promener un enfant*. — *Promener un cheval*, le faire marcher doucement, soit en le menant par la bride, soit même en le montant. — Au fig. : *promener ses esprits, ses regards sur*, etc., porter ses pensées, sa vue sur, etc. — *Promener quelqu'un*, lui faire des promesses qu'on ne tient jamais ou qu'on n'a pas l'intention de tenir.—*se* PROMENER, v. neut., faire quelque *promenade*, aller à pied ou en voiture, pour se divertir ou pour prendre de l'exercice. — On dit fig. qu'*un ruisseau se promène dans la plaine*, c'est-à-dire qu'il y coule, qu'il s'étend à travers la plaine. — *Allez-vous promener*, vous m'ennuyez; retirez-vous.

PROMENEUR, subst. mas., **PROMENEUSE**, subst. fém. (*promeneur, neuze*), qui *promène* quelqu'un; qui se *promène*; qui aime à se *promener*.

PROMENEUSE, subst. fém. Voy. PROMENEUR.

PROMENOIR, subst. mas. (*promenoar*), lieu disposé pour qu'on s'y *promène*. Peu usité.

PROMÉROPS, subst. mas. (*proméropece*), t. d'hist. nat., oiseau de proie du Brésil.

PROMÉRUPE, subst. mas. (*promérupe*), t. d'hist. nat., *promérops* huppé des Indes.

PROMESSE, subst. fém. (*promèce*) (en lat *promissio* ou *promissum*), assurance qu'on donne, engagement qu'on prend de faire ou de dire quelque chose.—*Se ruiner en promesses*, faire beaucoup de *promesses* qu'on n'a pas l'intention de tenir. — Billet sous seing privé, par lequel on *promet* de payer quelque somme d'argent. La *promesse* diffère du *billet* proprement dit, en ce que ce dernier est à l'ordre de celui auquel il est fait, et que la *promesse* n'est payable qu'à la personne en faveur de qui elle est souscrite.— *Promesse de mariage*, écrit par lequel on *promet* d'épouser une personne.

*PROMÉTHÉE, subst. fém. (*promété*), plante fabuleuse des anciens.—Nom d'une constellation.—Subst. propre mas., myth., fils de Japet et de Clymène. Suivant la fable, ce fut lui qui façonna le premier homme de terre et d'eau; il monta au ciel avec le secours de Pallas, et y déroba du feu pour les animer. Jupiter, irrité de ce vol, commanda à Mercure de l'attacher sur le mont Caucase, où un aigle et non un vautour mangeait son foie à mesure qu'il renaissait. Ce supplice dura jusqu'à ce qu'Hercule vint l'en délivrer.

DU VERBE IRRÉGULIER PROMETTRE :

Promet, 3ᵉ pers. sing. prés. indic.
Promets, 2ᵉ pers. sing. impér.
Promets, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. indic.
Promets, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prés. indic.
Promettaient, 3ᵉ pers. plur. imparf. indic.
Promettais, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. imparf. indic.
Promettais, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. imparf. indic.
Promettait, 3ᵉ pers. sing. imparf. indic.
Promettant, part. prés.
Promette, précédé de *que je*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. subj.
Promette, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3ᵉ pers. sing. prés. subj.
Promettent, précédé de *ils* ou *elles*, 3ᵉ pers. plur. prés. indic.
Promettent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3ᵉ pers. plur. prés. subj.
Promettes, 2ᵉ pers. sing. prés. subj.

PROMETTEUR, subst. mas., PROMETTEUSE, subst. fém. (*prometeur, méteuze*), qui *promet* beaucoup, trop légèrement, et qui n'a pas l'intention de tenir sa *promesse*.

PROMETTEUSE, subst. fém. Voy. PROMETTEUR.

DU VERBE IRRÉGULIER PROMETTRE :

Promettez, 2ᵉ pers. plur. impér.
Promettez, précédé de *vous*, 2ᵉ pers. plur. prés. indic.
Promettiez, précédé de *vous*, 2ᵉ pers. plur. imparf. indic.
Promettiez, précédé de *que vous*, 2ᵉ pers. plur. prés. subj.
Promettions, précédé de *nous*, 1ʳᵉ pers. plur. imparf. indic.
Promettions, précédé de *que nous*, 1ʳᵉ pers. plur. prés. subj.
Promettons, 1ʳᵉ pers. plur. impér.
Promettons, précédé de *nous*, 1ʳᵉ pers. plur. prés. indic.
Promettra, 3ᵉ pers. sing. fut. indic.
Promettrai, 1ʳᵉ pers. sing. fut. indic.
Promettraient, 3ᵉ pers. plur. prés. cond.
Promettrais, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. cond.
Promettrais, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prés. cond.
Promettrait, 3ᵉ pers. sing. prés. cond.
Promettras, 2ᵉ pers. sing. fut. indic.

*PROMETTRE, v. act. (*promètre*) (en lat. *promittere*, dérivé de *pro*, en avant, et *mittere*, envoyer), donner parole de vive voix ou par écrit, de faire, de dire : *il m'a promis de l'argent*; et neut. : *il m'a promis de venir*, etc. — Quelques-uns le disent pour assurer, mais ce dernier verbe se dit de tous les temps, et *promettre* ne regarde que le futur.—*Promettre beaucoup*, donner de soi de grandes espérances. — *Le temps promet de la pluie*, fait croire, annonce qu'il pleuvra. — *L'almanach promet du froid*, annonce, prédit qu'il fera froid.—Prov. : 1° *il promet monts et merveilles*, toute sorte de choses avantageuses; 2° *promettre plus de beurre que de pain*, plus qu'on ne veut ou qu'on ne peut tenir; 3° *promettre et tenir sont deux*, il y a des gens qui *promettent*, mais qui ne tiennent pas ce qu'ils ont *promis*.—*Se ruiner à promettre, et s'enrichir à ne rien tenir*, faire beaucoup de *promesses* et ne pas les tenir.—SE PROMETTRE, v. pron., espérer : *il se promet cela de votre bonté*.—Prendre une résolution : *se promettre de profiter des bons conseils*.

DU VERBE IRRÉGULIER PROMETTRE :

Promettrez, 2ᵉ pers. plur. fut. indic.
Promettriez, 2ᵉ pers. plur. prés. cond.
Promettrions, 1ʳᵉ pers. plur. prés. cond.
Promettrons, 1ʳᵉ pers. plur. fut. indic.
Promettront, 3ᵉ pers. plur. fut. indic.
Promîmes, 1ʳᵉ pers. plur. prét. déf.

PROMINÉ, part. pass. de *prominer*.

PROMINENCE, subst. fém. (*prominance*) (en lat. *prominentia*), avancement : *la prominence de la lèvre*. Vieux.

PROMINENT, E, adj. (*prominan, nante*) (en lat. *prominens*), qui s'élève au-dessus de ce qui l'environne : *montagne prominente*. Vieux.

PROMINENTE, subst. fém. (*prominante*), t. d'anat., dernière vertèbre cervicale.

PROMINER, v. neut. (*prominé*) (en lat. *prominere*), s'élever au-dessus de... : *ce rocher promine sur les autres*.

Promirent, 3ᵉ pers. plur. prét. déf. du v. irrég. PROMETTRE.

PROMIS, E, part. pass. de *promettre*, et adj. : *la terre promise*, celle de Chanaan *promise* par Dieu au peuple hébreu.—On appelle fig. : *terre promise*, un pays riche et agréable. — Prov. : *chose promise, chose due*, on doit faire ce qu'on a *promis*, il y a obligation rigoureuse. Voyez PROMISSION.

DU VERBE IRRÉGULIER PROMETTRE :

Promis, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. prét. déf.
Promis, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prét. déf.

PROMISCU, E, adj. (*promiceku*) (en lat. *promiscuus*), mêlé, confus. (*Boiste.*) Presque inusité.

PROMISCUEMENT, adv. (*promicekuman*), t. didactique, confusément, d'une manière confuse. Presque inusité.

PROMISCUÏTÉ, subst. fém. (*promiceku-ité*) (en lat. *promiscuitas*), mélange, confusion.

DU VERBE IRRÉGULIER PROMETTRE :

Promisse, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. imparf. subj.
Promissent, 3ᵉ pers. plur. imparf. subj.
Promisses, 2ᵉ pers. sing. imparf. subj.
Promissiez, 3ᵉ pers. plur. imparf. subj.

PROMISSEUR, subst. mas. (*promiceur*), t. d'astrol., astre, point du ciel qu'on observe. (*Boiste.*) Hors d'usage.

PROMISSION, subst. fém. (*promicion*); il ne se dit qu'avec *terre* dans cette phrase, *la terre de promission* ou *la terre promise*, la terre de Chanaan que Dieu avait *promise* au peuple hébreu. —Fig. et fam. : *ce pays est une terre de promission*, il est très-fertile et très-abondant.

DU VERBE IRRÉGULIER PROMETTRE :

Promissions, 1ʳᵉ pers. plur. imparf. subj.
Promit, précédé de *il* ou *elle*, 3ᵉ pers. sing. prét. déf.
Promît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3ᵉ pers. sing. imparf. subj.
Promîtes, 2ᵉ pers. plur. prét. déf.

*PROMITOR, subst. propre mas. (*promitor*), myth., dieu des Romains, qui présidait aux dépenses.

PROMONTOIRE, subst. mas. (*promontoare*) (en lat. *promontorium*), t. de géogr. anc.; dans la moderne, on dit : *cap*, terre qui avance dans la mer : *doubler un promontoire*. Voy. CAP.

*PROMOTEUR, subst. mas., PROMOTRICE, subst. fém. (*promôteur, trice*) (en lat. *promotor*), celui, celle qui prend le soin principal d'une affaire : *il est promoteur de cet établissement*. — Celui qui donne la première impulsion à quelque chose : *il a été le promoteur de toute cette querelle*.—Celui qui fait fonction de procureur d'office dans une juridiction ecclésiastique : *promoteur de l'officialité*, etc.

PROMOTION, subst. fém. (*promôcion*) (en latin *promotio*), élévation aux charges, aux dignités; action par laquelle on élève ou on est élevé à une dignité : *le pape a fait une promotion de six cardinaux*; *depuis sa promotion à la pairie*.

PROMOTRICE, subst. fém. Voy. PROMOTEUR.

PROMOUVOIR, v. act. (*promouvoar*) (du latin *promovere*, employé, dans le même sens, par *Pline*, etc., et qui signifie proprement *pousser en avant, faire avancer*; racines, *pro*, et *movere*, mouvoir), élever à quelque dignité : *il a été promu à la pairie*. Il se dit principalement d'un ordre, d'une dignité ecclésiastique : *il fut promu à la dignité de cardinal*. Ce verbe n'est guère usité qu'à l'infinitif et aux temps composés.

PROMPT, E, adj. (*pron, pronte*) (du latin *promptus*, part. pass. de *promere*, tirer, mettre au-dehors), en parlant des choses, soudain, qui ne tarde pas long-temps : *prompt retour, prompte réponse*. — En parlant des personnes, 1° actif, diligent : *il est prompt en tout ce qu'il fait*; *prompt à servir ses amis*. Voy. DILIGENT; 2° colère : *il est prompt*; *il a l'humeur prompte*. — *Avoir la main prompte*, être toujours prêt à frapper.— *Avoir l'esprit prompt, la conception vive et prompte*, avoir un esprit qui conçoit et comprend aisément.—*Vin prompt à boire*, vin qui se boit dans la primeur.

PROMPTEMENT, adv. (*pronteman*) (du latin *prompté*), avec *promptitude*, diligence.

PROMPTITUDE, subst. fém. (*prontitude*) (du lat. *promptus, prompt*), célérité, vitesse, diligence : *servir, agir avec promptitude*.—*Promptitude d'esprit*, facilité d'esprit à concevoir.—Colère, emportement : *sa promptitude ne dure pas*. Peu usité dans cette acception.—Au plur., actes de brusquerie. Il est bien peu usité en ce sens; on ne dit guère : *ses promptitudes sont insupportables*, mais bien : *sa promptitude est insupportable*. — PROMPTITUDE, CÉLÉRITÉ, VITESSE, DILIGENCE. (*Syn.*) La *promptitude* fait commencer aussitôt; la *célérité* fait agir de suite; la *vitesse* emploie tous les moments avec activité; la *diligence* choisit les voies les plus courtes et les moyens les plus efficaces. — La *promptitude* exclut les délais; la *célérité* ne souffre point d'interruption; la *vitesse* est ennemie de la lenteur; la *diligence* met tout à profit et fuit les longueurs.—Il faut obliger avec *promptitude*, faire ses affaires avec *célérité*, courir avec *vitesse* au secours des malheureux, et travailler avec *diligence* à sa propre perfection.

PROMPTUAIRE, subst. mas. (*pronpetuère*), texte abrégé du droit : *un promptuaire de droit*.

PROMPTU (*in*), subst. mas. Voy. IMPROMPTU.

PROMU, E, part. pass. de *promouvoir*.

PROMULGATION, subst. fém. (*promulegacion*) (en lat. *promulgatio*), publication de lois faite avec les formalités requises.

PROMULGUÉ, E, part. pass. de *promulguer*.

PROMULGUER, v. act. (*promulguié*) (en latin *promulgare*, mettre devant le peuple), publier une loi avec les formalités requises, et qui doivent la rendre exécutoire. — SE PROMULGUER, v. pron.

PROMULSIS, subst. mas. (*promulecice*) (mot latin), t. d'antiq., nom qu'on donnait quelquefois chez les Romains au premier service de leurs repas, parce qu'on y buvait du vin miellé (en lat. *mulsum*).

PROMYLÉES, subst. fém. plur. (*promilé*), myth., divinités placées au-devant des môles des ports, auxquelles on adressait ses vœux pour un heureux retour.

PRON., abréviation des mots *pronom* ou *pronominal*.

PRONAIA, subst. propre fém. (*prona-i-a*), myth., statue de Minerve, que l'on plaçait au-devant des temples.

*PRONAOS, subst. mas. (*prona-ôce*), mot grec qui signifiait vestibule, ou portique d'un temple. Hors d'usage.

PRONATEUR, subst. et adj. mas. (*prônateur*) (du latin *pronare*, pencher, incliner), t. d'anat. : *muscles pronateurs*, ceux qui font que la paume de la main se tourne vers la terre.

PRONATION, subst. fém. (*prônâcion*) (du lat. *pronare*, pencher), t. d'anatomie : *mouvement de pronation*, celui par lequel on tourne la main, de manière que la paume soit tournée vers la terre. Fort peu usité.

PRONAÜS, subst. propre mas. (*pronâ-uce*), myth., surnom de Mercure dont la statue était placée à l'entrée du temple d'Apollon. Voyez PRONAIA.

PRÔNE, subst. mas. (*prône*) (suivant *Saumaise, Nicot, Ménage*, etc., du lat. *præconium*, proclamation, publication, et aussi louange, éloge), instruction qu'un curé ou celui qu'il commet à sa place, fait aux fidèles à la messe de paroisse, chaque dimanche. — *Recommander quelqu'un au prône*, faire des prières pour lui, après ou avant le *prône*; engager les fidèles à faire des prières pour quelqu'un.—Fig. et fam., remontrance importune : *il lui a fait un beau prône*. Peu usité dans cette dernière acception.

PRÔNÉ, E, part. pass. de *prôner*.

PRÔNÉE, subst. fém. (*prôné*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PRÔNER, v. act. (*prôné*), vanter, louer avec exagération. — Faire de longs discours, d'ennuyeux récits : *que nous prônez-vous là?* et neut. : *il ne fait que prôner tout le long du jour*. — L'*Académie* nous dit que *prôner* signifie *faire le prône*. Il est vrai que *prôner* a été jadis employé dans ce sens; mais depuis bien long-

temps on ne le dit plus. — *se* PRÔNER, se vanter, v. pron.

PRONERVATION, subst. fém. (*pronèrevâcion*), t. d'anat., expansion tendineuse ; un tendon. Peu usité.

PRÔNEUR, subst. mas., **PRÔNEUSE**, subst. fém. (*prôneur, neuze*), celui, celle qui loue avec excès. — Grand parleur, grande parleuse, qui aime à faire des remontrances : *c'est un proneur éternel.* — *Prôneur* ne se dit plus de celui qui fait un *prône*; ainsi, on ne dit pas d'un curé que *c'est un excellent prôneur.* Voyez notre observation au mot PRÔNER.

PRÔNEUSE, subst. fém. Voy. PRÔNEUR.

*PRÔNOÉ, subst. mas. (*prôno-é*), t. d'hist. nat., genre de papillons de la famille des diurnes. — Subst. propre fém., myth., nymphe, fille de Nérée et de Doris.

PRONOM, subst. mas. (*pronon*) (en lat. *pronomen*, fait de *pro nomine*, avant le nom), t. de gramm., mot ou expression abrégée qui tient la place d'un nom qu'on ne saurait répéter continuellement. Il y a plusieurs sortes de *pronoms*. Voy. notre *Grammaire générale*.

PRONOMINAL, E, adj. (*pronominale*), qui appartient au *pronom*. — *Verbe pronominal*, qui se conjugue avec deux *pronoms* de la même personne, *je me promène, tu te promènes.* — On dit quelquefois subst. au mas. : *un pronominal*, pour, *un mot, un verbe pronominal.*—Au plur. mas., *pronominaux.*

PRONOMINALEMENT, adv. (*pronominaleman*), en *pronom*; d'une manière *pronominale*, ou encore, comme *verbe* ou *mot pronominal.*

PRONOMINAUX, adj. mas. plur. Voy. PRONOMINAL.

*PRONONCÉ, E, (*prononcé*), part. pass. de *prononcer*, et adj.—En peinture, *muscles bien prononcés, trop prononcés*; muscles bien ou trop marqués, représentés. — *Traits prononcés*, bien décidés, bien marqués. — On le dit au fig. du caractère dans les ouvrages d'esprit, des opinions: *il a un caractère prononcé qui lui nuit souvent.* — Subst. mas., t. de palais : *le prononcé d'un jugement*, ce qui a été *prononcé* par jugement ou arrêt.

*PRONONCER, v. act. (*prononcé*) (en lat. *pronuntiare*), articuler les lettres, les syllabes dans les mots : *prononcer distinctement*, etc. — Réciter : *prononcer un discours ; tel orateur prononce bien*, il a de la dignité dans sa diction, dans son débit. — Déclarer avec autorité juridique : *prononcer un jugement.* — Fig. : *cet homme a prononcé sa sentence, sa condamnation*, il s'est condamné par ses propres paroles. — Par extension et entre particuliers, déclarer ses sentiments, décider, ordonner. En ce sens il est neutre : *vous n'avez qu'à prononcer.* — En peinture, marquer plus ou moins fortement les muscles, etc. : *ce peintre prononce trop les muscles de ses figures.*—*se* PRONONCER, v. pron., manifester son sentiment ; énoncer énergiquement ses intentions.

PRONONCIATION, subst. fém. (*prononci-âcion*) (en lat. *pronunciatio*), articulation des lettres, des syllabes dans les mots. — Manière de réciter, de *prononcer* : *la prononciation est une des principales parties de l'orateur.* — Action de *prononcer* un jugement : *après la prononciation de la sentence*, etc.

*PRONOPIOGRAPHE, subst. mas. (*pronopi-oguerafe*) (du grec πρoνωπιον, ce qui se présente à la vue, et γραφω, je décris), instrument dont on se sert pour dessiner ce que l'on a devant soi. Presque inusité.

PRONOPIOGRAPHIE, subst. fém. (*pronopi-oguerafi*) (même étym. que celle du mot précéd.), art, action de dessiner ce que l'on a devant soi. Presque inusité.

PRONOPIOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*pronopi-oguerafike*), qui appartient, qui est relatif à la *pronopiographie.*

PRONOSTIC, subst. mas., que l'on devrait peut-être écrire PROGNOSTIC, à cause de l'étymologie (*pronocetike*) (en grec πρoγνωστικον, formé de πρo, auparavant, et γινωσκω, je juge, je connais), jugement et conjecture sur ce qui doit suivre un évènement, par les signes qui l'ont précédé ou qui l'accompagnent. — En physique, sorte d'instrument météorologique propre à indiquer le temps qu'il fera. — Signes et marques d'après lesquels on conjecture ce qui doit arriver : *ce malheur fut le pronostic de sa chute.* Jugement que les astrologues tiraient de l'inspection des signes célestes : *les astrologues du temps firent de grands pronostics à ce sujet.*

PRONOSTICATION, subst. fém. (*pronocetikâcion*), action de *pronostiquer*. Peu en usage.

PRONOSTIQUE, adj. des deux genres (*pronocetike*), t. de médec., se dit des signes d'après lesquels on prévoit ce qui arrivera d'heureux ou de fâcheux dans le cours d'une maladie et quelle en sera l'issue. Peu en usage.

PRONOSTIQUÉ, E, part. pass. de *pronostiquer.*

PRONOSTIQUER, v. act. (*pronocetikié*), faire un *pronostic*, prédire. — *se* PRONOSTIQUER, v. pron.

PRONOSTIQUEUR, subst. mas., **PRONOSTIQUEUSE**, subst. fém.(*pronocetikieur, kieuze*), qui *pronostique.*

PRONOSTIQUEUSE, subst. fém. Voy. PRONOSTIQUEUR.

PRONUBA, subst. propre fém. (*prônubâ*), myth., surnom donné à Junon comme déesse tutélaire des mariages.— T. d'antiq., nom que l'on donnait, chez les anciens Romains, à une femme qui, dans les cérémonies nuptiales, prenait un soin particulier de la nouvelle mariée. Voy. PRONUBIENNES.

PRONUBIENNES, adj. fém. plur. Voy. PRONUBIENS.

PRONUBIENS, adj. mas. plur., au fém. PRONUBIENNES (*prônubiein , biène*); s'est dit d'hommes et de femmes qui, chez les anciens, conduisaient la nouvelle mariée au domicile de son mari.

*PROODIQUE, subst. et adj. mas. (*prô-odike*), t. de littérature, se dit des grands vers, lorsqu'un plus petit les suit, et termine la strophe ou le couplet. Vieux; on ne pourrait s'en servir aujourd'hui sans l'expliquer.

*PROPAGANDE, subst. fém. (*propaguande*), congrégation établie à Rome pour la *propagation* de la foi. On la nommait en lat. *congregatio de propagandâ fide.* — Espèce d'association ayant pour but de *propager* les principes et les mouvements révolutionnaires. On appelle ses membres *propagandistes.*

PROPAGANDISME, subst. mas. (*propaguandiceme*), système, doctrine de la *propagande*; principes des *propagandistes.*

PROPAGANDISTE, subst. mas. (*propaguandicete*), membre d'une *propagande.*

PROPAGATEUR, subst. mas., **PROPAGATRICE**, subst. fém. (*propaguateur, trice*) (en lat. *propagator*), qui opère la *propagation de...*; qui *propage...*

PROPAGATION, subst. fém. (*propaguâcion*) (en lat. *propagatio*), multiplication par le moyen de la génération, ou la reproduction : *propagation du genre humain ; la propagation de l'espèce.* — Extension, accroissement, progrès : *la propagation de la foi.* — On dit, en physique, dans le même sens : *la propagation de la lumière, du son*, c'est la manière dont la lumière et le son se produisent.

PROPAGATRICE, subst. fém. Voyez PROPAGATEUR.

PROPAGÉ, E, part. pass. de *propager.*

PROPAGER, v. act. (*propajé*) (en lat. *propagare*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement provigner, faire des provins, dérivé de *pangere*, ficher, enfoncer, planter), étendre, augmenter, répandre, faire croître : *propager la foi, l'erreur, la vérité, les lumières*, etc. — *se* PROPAGER, v. pron., t. de phys., se répandre : *la lumière se propage en ligne droite, et le son en tous sens.*

PROPAGINE, subst. fém. (*propajine*), t. de bot., corpuscule séminal des mousses.—Au plur., corpuscules par lesquels les cryptogames se reproduisent.

PROPAGULE, subst. fém. (*propagule*), t. de bot., *propagine.*

PROPATHIE, subst. fém. (*propati*) (du grec πρo, avant, et παθος, maladie), t. de médec., symptômes qui précèdent, qui annoncent une maladie.—Maladie primitive.— Incubation morbide. Peu usité.

PROPATHIQUE, adj. des deux genres (*propatike*), qui a rapport, qui appartient à la *propathie.*

PROPATRIA, subst. mas. (*prôpatriâ*), sorte de papier que l'on fabrique en Hollande.

PROPÉDEUMATES, subst. mas. plur. (*propédeumate*), rudiments des sciences ou premières notions qu'il faut acquérir dans les sciences. Hors d'usage.

PROPEMPTIQUE, adj. des deux genres (*propanpetike*) (du grec πρo, avant, et πεμπω, j'envoie), s'est dit d'une pièce de vers en l'honneur d'une personne qui s'éloigne. Peu usité.

PROPENSION, subst. fém. (*propancion*) (du lat. *propensio*, fait de *propendere, pendere pro*, pencher sur le devant, et au figuré, pencher, incliner pour...), pente naturelle des corps pesants vers le centre de la terre. Il est peu usité au propre.—Fig., inclination, penchant : *il a de la propension au bien, au mal.*

PROPHÈTE, subst. mas., **PROPHÉTESSE**, subst. fém. (*proféte, fétèce*) (du grec προφητης), chez les anciens, ministre chargé d'interpréter, et surtout de rédiger par écrit les oracles des dieux : *les faux prophètes.*—Dans une acception plus usitée, celui, celle qui *prophétise*, qui prédit l'avenir. Il s'est dit de certains devins adonnés au culte des faux dieux, parmi les gentils : *le prophète Balaam.* Voy. DEVIN. — En style de l'Ecriture-Sainte, celui qui, par inspiration de Dieu, prédisait les vérités cachées aux hommes : *les prophètes ont annoncé Jésus-Christ.* — On a appelé *grands prophètes*, les *prophètes* Isaïe, Jérémie, Daniel et Ézéchiel; et *petits prophètes*, les autres *prophètes* de l'ancien Testament, qui sont au nombre de douze. — *Le prophète*, titre que les musulmans donnent à Mahomet. — Le *prophète-roi*, David. — Fam. : 1° *faux prophète*, celui qui se trompe dans ses prédictions; 2° *prophète de malheur*, celui qui annonce que des choses désagréables.—*Vous avez été bon prophète*, vous aviez prédit, par conjecture, par hasard, juste ce qui est arrivé.—Prov. : *nul n'est prophète en son pays*, on est ordinairement moins considéré dans son pays qu'ailleurs. — *Voici la loi et les prophètes*, ce que je vous dis, les preuves que je vous offre, les écrits dont il est question font autorité dans les circonstances dont il s'agit.

PROPHÉTESSE, subst. fém. (*profétèce*), celle qui prédit l'avenir par inspiration divine, ou par charlatanisme, comme les prétendus devins.— Voy. PROPHÈTE.

PROPHÉTIE, subst. fém. (*proféci*) (en grec προφητεια, formé de πρo, auparavant, et φημι, dire), prédiction des choses futures par inspiration divine. — Chose *prophétisée* : *ma prophétie s'est accomplie.* — Prédictions de prétendus savants qui abusent les ignorants : *les prophéties de Nostradamus.* — *Prophéties d'Isaïe, d'Ézéchiel*, recueil des *prophéties* faites par ces *prophètes.*

PROPHÉTIQUE, adj. des deux genres (*profétike*), qui est d'un *prophète*; qui tient du *prophète* : *discours prophétique.*

PROPHÉTIQUEMENT, adv. (*profétikeman*), d'une manière *prophétique*, en *prophète.*

PROPHÉTISÉ, E, part. pass. de *prophétiser.*

PROPHÉTISER, v. act. (*profétizé*) (du grec προφητευω, προφητευειν), prédire l'avenir par inspiration divine. — Fam., prévoir et prédire quelque chose. — *se* PROPHÉTISER, v. pron.

*PROPHÉTISME, subst. mas. (*proféticeme*), état, qualité, fonctions, opinions, système d'un *prophète.*

*PROPHTASIE, subst. fém. (*profetazi*), t. d'antiq., sorte de fête que les habitants de Cumes célébraient tous les ans.

PROPHYLACTICE, subst. fém. (*profilaktice*) (du grec πρo, devant, et φυλασσω, je garde), antidote, contre-poison. (*Boiste*, qui le donne du reste comme inusité.) Voy. le mot suivant.

PROPHYLACTIQUE, subst. fém. et adj. des deux genres (*profilaktike*) (en grec προφυλακτικη), t. de médec., art de conserver la santé; la même chose qu'*hygiène.*—Adj.: *remède prophylactique*, qui entretient la santé.

PROPHYLAXIE, subst. fém. (*profilakci*) (en grec προφυλαξ), t. de médec., médecine préservative; synonyme de *prophylactique.* Voy. ce mot.

PROPICE, adj. des deux genres (*propice*) (du lat. *propitius*), favorable. Il se dit de la divinité, et sous le rapport de l'humanité, de toute autorité, de toute puissance qui peut faire notre bonheur ou notre malheur : *ô Dieu! soyez-nous propice; les inculpés doivent toujours tendre à se rendre leurs juges propices; la vertu des grands rois consiste surtout à se montrer propices envers tous les malheureux.* — *Propice* se dit encore des choses naturelles, ou des circonstances qui sont dépendantes de la nature : *avoir un temps propice ; tout lui a été propice ; nous entrâmes dans le port par un temps propice.*

PROPINATION, subst. fém. (*propinâtion*) (du grec προπινω, je bois avant), le premier coup que l'on buvait dans les repas, chez les anciens; c'était ordinairement d'une liqueur composée de miel écumé et de vin.—Débauche bachique. Peu usité.

PROPINE, subst. fém. (*propine*), t. de chancellerie à Rome, droit payé au cardinal protecteur, pour les bénéfices conférés.

PROPITIATION, subst. fém. (*propici-âcion*) (en lat. *propitiatio*); il ne se dit guère que dans la locution : *sacrifice de propitiation*, qui s'offre pour l'expiation des péchés. On dit cependant aussi fort bien : *victime de propitiation*.

PROPITIATOIRE, adj. des deux genres (*propici-atoare*) (du lat. *propitiatorius*), qui sert à rendre *propice* : *sacrifice propitiatoire*.—Subst. mas., table d'or qui était posée au-dessus de l'arche.

PROPLASTIQUE, adj. des deux genres (*proplacetike*) (du grec προ, avant, et πλαστικος, qui concerne les ouvrages d'argile) : *art proplastique*, art de faire des moules pour des statues.

PROPOLIS, subst. fém. (*prôpolice*) (du grec προ, devant, et πολις, la ville), cire rouge que les abeilles emploient pour boucher les fentes de leurs ruches. Peu en usage.

*****PROPORTION**, subst. fém. (*proporcion*) (en lat. *proportio*), convenance et rapport des parties entre elles et avec leur tout : *il faut qu'il y ait de la proportion entre toutes les parties qui composent un tableau.* — *Cette statue n'est pas en proportion avec l'édifice*, ne répond pas par sa grandeur à la dimension de l'édifice.—Dimension : *réduire quelque chose à de petites proportions.* — En math., comparaison de deux rapports égaux entre eux : *proportion arithmétique* ou *par différence; proportion géométrique*, ou *par quotient*, etc. — On appelle *proportion continue*, celle dans laquelle le moyen terme est conséquent du premier rapport, et antécédent du second; *proportion harmonique*, le rapport de trois nombres, etc., tels que le premier soit au troisième comme la différence du premier et du second est à la différence du second et du troisième. On l'appelle aussi *règle de trois*.—*Compas de proportion*, instrument composé de deux règles plates qui s'ouvrent et se ferment comme un compas, lequel sert à diverses opérations de géométrie. — Convenance que toute sorte de choses ont les unes avec les autres : *il n'y a nulle proportion de sa dépense avec son revenu.* — *A proportion, en proportion, par proportion*, loc. adv., par rapport à...; selon : *on le paiera à proportion de ce qu'il aura fait.*—Employé sans régime, selon les forces de chacun, selon le besoin ou les qualités des choses, etc. : *cent pièces d'artillerie, et de la poudre à proportion.*—*Proportion gardée*, loc. adv., en tenant compte de la différence relative des personnes ou des choses.

PROPORTIONNALITÉ, subst. fém. (*proporcionalité*), rapport des qualités qui sont en *proportion*.

PROPORTIONNÉ, E, part. pass. de *proportionner*. — *Une figure bien proportionnée* est celle dont toutes les parties ont entre elles les rapports qu'elles doivent avoir.

*****PROPORTIONNEL**, adj. mas., au fém. **PROPORTIONNELLE** (*proporcionèle*), qui a rapport à une *proportion* : *parties proportionnelles*, *échelle proportionnelle.* — *Lignes proportionnelles*, qui sont en *proportion* entre elles. — *Quantités proportionnelles*, quantités soit linéaires, soit numériques, qui ont entre elles le même rapport. — Subst. fém. : *une proportionnelle*, une grandeur de *proportion; les deux proportionnelles*.

PROPORTIONNELLE, subst. et adj. fém. Voy. PROPORTIONNEL.

PROPORTIONNELLEMENT, adv. (*proporcionèleman*), d'une manière *proportionnelle*. — avec *proportion* : *réduire un plan proportionnellement.*—L'*Académie* semble vouloir réserver *proportionnellement* au terme de mathématiques; il faut ici se conformer à sa décision.

PROPORTIONNÉMENT, adv. (*proporcionéman*), avec *proportion*, par rapport à : *proportionnément à son mérite*.

PROPORTIONNER, v. act. (*proporcioné*), observer la *proportion* convenable, faire qu'il y ait de la *proportion* entre les choses. — SE PROPORTIONNER, v. pron.

*****PROPOS**, subst. mas. (*propô*) (du lat. *propositum*, chose proposée), discours, entretien : *propos de table, de simple conversation.*—Vains discours : *ce sont là des propos.* Paroles malignes : *il lui tient de mauvais propos.*—Proposition : *jeter des propos d'accommodement.* Ce terme est vieux dans cette acception.—Résolution : *faire un ferme propos de s'amender.*—*Propos interrompus*, conversation sans suite.—*De propos délibéré*, locution adv., à dessein. —*A propos*, loc. adv., 1° dans l'occasion, le moment et le temps favorable; 2° d'une manière juste et convenable : *on n'a pas jugé qu'il fût à propos*, qu'il fût juste, convenable. — On dit quelquefois subst., au mas. : *l'à-propos* : *le grand mérite de ce qu'il dit tient à l'à-propos; l'à-propos fait le mérite de tout, donne du prix à tout*, les choses ont d'autant plus de mérite, d'autant plus de prix, qu'elles sont mieux placées. — Fam. : *à propos*, sorte de transition qui se met à la tête de la phrase, et qui sert à passer d'un sujet à un autre avec lequel il a quelque rapport.— *A propos* est aussi une manière de parler dont on se sert dans le discours familier, lorsqu'on vient à parler de quelque chose dont on se souvient subitement : *à propos, j'oubliai de vous dire l'autre jour...*—*A propos de rien*, et prov. : *à propos de botte*, sans aucun rapport à ce qui a précédé; sans sujet.—*Hors de propos, mal à propos*, à contretemps.—*A tort et mal à propos*, formule judiciaire dont on se sert en matière d'amende honorable ou de réparation d'honneur : *il reconnut que c'était à tort et mal à propos qu'il avait parlé de la sorte.*—*A tout propos*, en toute occasion.

PROPOSABLE, adj. des deux genres (*propôzable*), qui peut être *proposé* : *un arrangement proposable.*

PROPOSANT, subst. mas. (*propôzan*), jeune théologien de la religion réformée, qui étudie pour être pasteur. — Adj. mas., qui *propose*; il ne se dit guère que dans cette locution : *cardinal proposant*, cardinal établi pour recevoir la profession de ceux qui sont nommés à des évêchés en pays d'obédience, et pour les *proposer* aux autres cardinaux.

PROPOSÉ, E, part. pass. de *proposer*.

*****PROPOSER**, v. act. (*propôzé*) (en lat. *proponere*, mettre quelque chose en avant pour l'examiner ou pour en délibérer. — *Proposer un sujet*, le donner à traiter. — Offrir, promettre : *proposer un prix, une récompense.* — *Proposer quelqu'un pour une charge, pour un emploi*, etc., le nommer comme capable de remplir une charge, un emploi, etc. — *Proposer pour modèle, pour exemple*, le donner pour modèle, etc. — Prov. : *l'homme propose et Dieu dispose*, nos entreprises ne réussissent pas toujours; elles ne réussissent qu'autant qu'il plaît à Dieu. — SE PROPOSER *de*, v. pron., avoir dessein de... : *il se propose de partir demain.*— *Se proposer une fin, un but*, avoir en vue une fin, un but.

*****PROPOSITION**, subst. fém. (*propôzicion*) (en lat. *propositio*), discours qui affirme ou qui nie. — Chose *proposée* afin qu'on en délibère : *examiner à fond une proposition.* — Tout ce qu'on dit ou qu'on a ordre de dire à quelqu'un pour l'engager à une chose : *proposition de paix, de conciliation.* — En théol., on appelle *propositions malsonnantes*, celles qui sont contraires à la bonne doctrine.—Conditions : *proposition d'accommodement.* — Vérité qu'on prouve par démonstration, etc. — T. de grammaire, énonciation d'un jugement : *le sujet, le verbe, l'attribut de la proposition.* (Voy. notre *Grammaire*.) — *Proposition*, se dit, en littérature, de la première partie d'un poëme qui en est comme l'exorde, et où l'auteur *propose* brièvement, et en général, ce qu'il doit dire dans le corps de son ouvrage. On l'appelle autrement, *début*. — En musique, c'est la première phrase d'une fugue. — En math., discours par lequel on énonce une vérité à démontrer ou une question à résoudre; dans le premier cas, on l'appelle *théorème*; et *problème*, dans le second.—*Pains de proposition*, dans l'ancienne loi, ceux que l'on mettait toutes les semaines sur la table, dans le sanctuaire.

PROPRE, adj. des deux genres (*propre*) (en lat. *proprius*), qui appartient à quelqu'un, à l'exclusion de tout autre : *écrire de sa propre main, donner en main propre.*—*Amour-propre*, l'amour excessif et aveugle que l'on a pour soi-même : *il faut cacher son amour-propre.* — Même : *ce furent ses propres paroles*; *il me l'a dit en propres termes.* — En gramm., qui appartient et qui convient particulièrement à chaque mot : *le nom, le mot, le terme propre.* — *Prendre un mot dans le sens propre*, ou substantivement, *au propre*, le prendre dans le sens littéral, par opposition au sens figuré ou métaphorique. — *Nom propre*, nom particulier à une personne, qui la distingue d'une autre. — En t. de géog. anc., on entendait par *Grèce propre*, cette partie de la Grèce que les anciens Romains appelaient *Achaïe*. — Convenable; qui peut servir à...; qui est d'usage pour... : *cela est propre à toutes sortes de gens...; ce bois est propre à bâtir.*—Qui a de la disposition, de l'aptitude à... On dit qu'*un homme est propre à tout*, qu'*il n'est propre à rien*; et proverbialement, *qui est propre à tout n'est propre à rien.* — Net, qui n'est pas sale; qui a de la *propreté*. — Bienséant, bien arrangé, etc. — *Se rendre propre*, s'approprier une chose. — En math. : *fraction propre* ou *proprement dite*, celle dans laquelle le numérateur est moindre que le dénominateur.—PROPRE A, PROPRE POUR. (*Syn.*) *Propre à* désigne des dispositions plus ou moins éloignées, une aptitude ou une capacité nécessaire, mais peut-être insuffisante, une vocation ou une destination immédiate. — L'homme *propre à* une chose a des talents relatifs à la chose; l'homme *propre pour* la chose a le talent même de la chose. Un savant en état de donner de bonnes leçons est *propre aux* sciences. Le premier a toutes les qualités requises pour instruire actuellement; le second a les qualités et les conditions nécessaires pour s'instruire ou être instruit avec le temps. On est tout formé à l'égard de la chose *pour laquelle* on est *propre*; il faudra se former à l'égard de la chose *à laquelle* on est *propre*. *Propre aux* armes, vous serez, vous deviendrez guerrier; *propre pour* les armes, vous êtes guerrier ou prêt à l'être. Le fer est *propre à* divers usages, c'est-à-dire qu'il peut recevoir différentes formes, d'une utilité différente; un couteau est *propre pour* couper. Un homme *propre à* tout n'est pas également *propre pour* tout. Un objet est *propre pour* faire, et *propre à* devenir. Les simples sont *propres pour* guérir; les fruits sont *propres à* confire.

PROPRE, subst. mas. (*propre*) (en latin *proprium*), attribut qui appartient à l'essence d'une chose : *le propre des oiseaux est de voler.*— En jurispr. : 1° biens immeubles qui appartiennent à une personne par succession : *vous ne pouvez disposer de vos propres*; 2° biens du mari ou de la femme qui n'entrent point en communauté. On appelle *propres anciens*, les biens immeubles qui étaient déjà des *propres* dans la main de celui à qui on succède; et *propre naissant*, un bien immeuble qui provient des acquêts de celui dont on hérite. — *Les religieux n'ont rien en propre*, ne possèdent rien en particulier. — En t. de liturgie, on appelle *propre du temps*, *propre des saints*, ce qui ne se dit que dans certains temps, à la fête de certains saints. — *Le propre d'une église*, les offices qui lui sont particuliers; le livre qui les contient.

PROPRE (LA), subst. fém. (*lapropre*), nom que l'on donne, dans les raffineries, à la chaudière dans laquelle on verse le vesou après un premier épurement.

PROPRÉFET, subst. mas. (*prôpréfé*), lieutenant du *préfet*. — Chez les Romains, officiers que le *préfet* du prétoire nommait pour le remplacer.

PROPREMENT, adv. (*propreman*), précisément, exactement. — En gramm., dans le sens *propre* : *ce mot signifie proprement telle chose.* — Particulièrement : *la grace proprement dite.* Nettement, avec *propreté* : *manger proprement.* —Avec adresse ou d'une manière agréable : *chanter, danser, travailler proprement; être habillé, mis, meublé proprement.*—*A proprement parler, proprement parlant*, loc. adv., pour *parler* en termes précis, exacts.

PROPRET, subst. et adj. mas., au fém. **PROPRETTE** (*propré, prète*), celui, celle qui a une *propreté* affectée, étudiée : *c'est une fille proprette.* — Subst. : *c'est un propret.* Il est fam.

PROPRETÉ, subst. fém. (*propreté*), netteté; qualité de ce qui est exempt de saletés et d'ordures. Voy. ce mot. — Soin qu'on a de la netteté et de la bienséance, en ce qui regarde les meubles et les habits : *cet homme est d'une grande propreté.*

PROPRÉTEUR, subst. mas. (*prôpréteur*) (en lat. *proprætor*), chez les Romains, celui qui avait

été *préteur*.—Celui qui commandait dans les provinces avec la dignité de *préteur*.

PROPRETTE, subst. adj. fém. Voy. PROPRET.

*PROPRIÉTAIRE, subst. des deux genres (*propri-étère*), (en lat. *proprietarius*), celui ou celle qui possède quelque chose en *propre*. — Celui, celle à qui appartient une *propriété*, maison ou domaine.

PROPRIÉTAIREMENT, adv. (*propri-étèreman*). Mot inusité que l'on trouve dans un dictionnaire, et dans lequel on lui fait signifier : *en propriétaire, en propriété*. (*Laveaux*.)

*PROPRIÉTÉ, subst. fém. (*propri-été*) (en lat. *proprietas*, droit par lequel une chose appartient en *propre* à quelqu'un. — *Nue-propriété*, *propriété* d'un fonds dont un autre a la jouissance de l'usufruit.—Domaine, héritage, etc. : *il a une fort belle propriété a Versailles*.— Qualité, vertu particulière des plantes, des minéraux, etc. : *la propriété naturelle des plantes*. — Ce qui appartient essentiellement à une chose.—En gramm., *propre* signification, sens *propre* : *il entend bien la propriété des mots*. — T. de litt.; on appelle *propriété des termes*, l'assortiment du style aux idées ; *propriété du ton*, l'assortiment du style au genre ; *propriété du tour*, l'assortiment du style au sujet ; *propriété du coloris*, l'assortiment du style à la chose particulière que l'on doit peindre ; *propriété des sons*, l'assortiment du style au mouvement de l'action qu'on décrit ; *propriété des traits*, l'assortiment du style à la passion qu'on exprime; *propriété de la manière*, l'assortiment du style au génie de l'auteur. De toutes ces *propriétés* naît la *propriété du style*.

PROPTÔME, subst. mas. (*propetôme*) (du grec προπιπτω, je tombe), t. de médec. ; il se dit du prolongement morbifique d'une partie quelconque du corps, comme de la luette, des grandes et petites lèvres, etc. Peu en usage.

PROPTOSE, subst. fém. (*propetôze*) (du grec προπτωσις, chute en avant, dérivé de l'inusité προπτοω., t. de médec., déplacement d'une partie, surtout de celles qui forment le globe de l'œil.

PROPUGNATOR, subst. propre mas. (*propuguenâtor*) (mot plus latin que français), myth., surnom de Mars.

*PROPYLÉE, subst. mas. (*propilé*) (du grec προπυλαιον, formé de προ, devant, et πυλη, porte), vestibule d'un temple.—Au plur., superbes portiques qui, chez les anciens, précédaient le temple proprement dit.

*PROPYLÉEN, adj. propre mas. (*propilé-ein*), myth., surnom de Mercure, honoré à Athènes, où sa statue était placée à l'entrée de la citadelle.

*PROQUESTEUR, subst. mas. (*prôkuèceteur*) (en lat. *proquæstor*), t. d'hist. anc., officier que nommait le préteur d'une province romaine, pour y exercer l'emploi d'un *questeur* nouvellement décédé, en attendant la nomination de Rome.

PROQUESTURE, subst. fém. (*prôkuèceture*), dignité, fonctions de *proquesteur*.

PROQUIER, subst. mas. (*prokié*), t. de bot., genre de plantes monogynes de la famille des rosacées.

*AU PRORATA, loc. adv. (*proratâ*) (des mots latins *pro* et *rata*, sous-entendu *parte* : *pour la portion arrêtée, déterminée*), à proportion. C'est en ce sens qu'on dit, des héritiers donataires et légataires universels, qu'*ils contribuent entre eux aux dettes, chacun au prorata de l'émolument*.

PROROGATIF, adj. mas., au fém. PROROGATIVE (*proroguatif, tive*), qui proroge : *acte prorogatif*.

*PROROGATION, subst. fém. (*proroguâcion*) (en lat. *prorogatio*), délai; prolongation de temps : *accorder une prorogation de tant de jours*.—*Prorogation des chambres*, interruption de ses séances pour ne les recommencer qu'à un certain jour.— En t. de jurispr., *prorogation de juridiction*, action de se soumettre à la juridiction d'un tribunal dont on ne serait pas justiciable.

PROROGATIVE, adj. fém. Voy. PROROGATIF.

PROROGÉ, E, part. pass. de *proroger*.

PROROGER, v. act. (*prorojé*) (en lat. *prorogare*), donner du temps par delà le terme préfixe : *on a prorogé le délai qu'on lui avait donné; proroger une dispense*.—*Proroger les chambres*, en remettre la tenue, les séances à un certain temps.—SE PROROGER, v. pron.

PROS., abréviation du mot *prosodie*.

PROS OU PRAUX, subst. mas. (*prô*), t. de mar., large embarcation à rames et à voile, dont se servent les Malais.

*PROSAÏQUE, adj. des deux genres (*prôza-ike*), qui tient trop de la *prose* : *le style prosaïque est insupportable en poésie*.—On a dit, mais rarement, en employant la forme du subst. mas. : *ces vers sont d'un prosaïque désespérant*.

PROSAÏSÉ, part. pass. de *prosaïser*.

PROSAÏSER, v. neut. (*prôza-izé*), écrire en *prose*. (J.-J. Rousseau.) Peu usité.

*PROSAÏSME, subst. mas. (*prôza-iceme*), défaut de poésie dans les vers.

PROSATEUR, subst. mas., PROSATRICE, subst. fém. (*prôzateur, trice*) (de l'italien *prosatore*), écrivain en *prose*. (Ménage.) L'*Académie* ne donne pas le fém. de ce mot.

PROSATRICE, subst. fém. Voy. PROSATEUR.

PROSAYÉ, part. pass. de *prosayer*.

PROSAYER, v. neut. (*prôzé-ié*), écrire mal en *prose*. Entièrement inusité.

PROSCARABÉ, subst. mas. (*procekarabé*), t. d'hist. nat., sorte d'insecte de la famille des *scarabéoïdes*.

PROSCENIUM, subst. mas. (*prôcecéni-ome*) (du grec προσκηνιον, fait de προ, avant, et σκηνη, la scène), chez les anciens, la partie de leurs théâtres où les acteurs venaient jouer la pièce. C'est ce que nous nommons aujourd'hui *avant-scène*.—Endroit où étaient les décorations. — Voy. POSTSCENIUM.

PROSCHÉRÉTERIES, subst. fém. plur. (*procekiéréteri*) (du grec προς, pour, et χαιρω, je me réjouis), t. d'antiq., fête chez les anciens Grecs ; on les célébrait le jour que la nouvelle épouse allait habiter avec son mari.

PROSCOLLE, subst. fém. (*procekole*), t. de bot., sorte de glande qui sort du sommet du stigmate, dans les orchidées.

PROSCRIPTEUR, subst. mas. (*procekripeteur*) (en lat. *proscriptor*), t. d'antiq., magistrat de Rome.—Auteur de *proscriptions*, celui qui *proscrit*.

PROSCRIPTION, subst. fém. (*procekripecion*) (en lat. *proscriptio*), action de *proscrire*. Abolition : *proscription d'un usage*.— Condamnation à mort sans forme judiciaire : *c'est à Sylla qu'on est redevable de l'invention des proscriptions*.

DU VERBE IRRÉGULIER PROSCRIRE :

Proscrira, 3^e pers. sing. fut. indic.
Proscrirai, 1^re pers. sing. fut. indic.
Proscriraient, 3^e pers. plur. prés. cond.
Proscrirais, précédé de *je*, 1^re pers. sing. prés. cond.
Proscrirais, précédé de *tu*, 2^e pers. sing. prés. cond.
Proscrirait, 3^e pers. sing. prés. cond.
Proscriras, 2^e pers. sing. fut indic.

PROSCRIRE, v. act. (*procekrire*) (en lat. *proscribere*, qui signifie proprement mettre une affiche, un écriteau ; *scribere pro*, écrire au-devant, parce qu'anciennement le décret de *proscription* était écrit sur des tables qu'on affichait), condamner à mort par autorité, soit légitime, soit usurpée, mais sans forme judiciaire, et en publiant une simple liste portant les noms des condamnés : *Sylla proscrivit plusieurs milliers de citoyens*. — Éloigner, chasser : *cet homme est dangereux, il faut le proscrire de nos assemblées*. — On le dit fig. des termes d'une langue : *ces mots ont été proscrits depuis long-temps*.— SE PROSCRIRE, v. pron.

DU VERBE IRRÉGULIER PROSCRIRE :

Proscrirez, 2^e pers. plur. fut. indic.
Proscririez, 2^e pers. plur. prés. cond.
Proscririons, 1^re pers. plur. prés. cond.
Proscrirons, 1^re pers. plur. fut. indic.
Proscriront, 3^e pers. plur. fut. indic.
Proscris, 2^e pers. sing. impér.
Proscris, précédé de *je*, 1^re pers. sing. prés. indic.
Proscris, précédé de *tu*, 2^e pers. sing. prés. indic.
Proscrit, 3^e pers. sing. prés. indic.

PROSCRIT, subst. mas. (*procekri*), celui qui a été *proscrit*. — Celui qui n'ose, ou qui ne peut retourner en son pays à cause de quelque mauvaise affaire : *ce sont de malheureux proscrits*.

*PROSCRIT, E, part. pass. de *proscrire*, et adj.

DU VERBE IRRÉGULIER PROSCRIRE :

Proscrivaient, 3^e pers. plur. imparf. indic.
Proscrivais, précédé de *je*, 1^re pers. sing. imparf. indic.
Proscrivais, précédé de *tu*, 2^e pers. sing. imparf. indic.
Proscrivait, 3^e pers. sing. imparf. indic.
Proscrivant, part. prés.—Adj. et subst.,*proscripteur*. (*Boiste*.)
Proscrive, précédé de *que je*, 1^re pers. sing. prés. subj.
Proscrive, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3^e pers. sing. prés. subj.
Proscrivent, précédé de *ils* ou *elles*, 3^e pers. plur. prés. indic.
Proscrivent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3^e pers. plur. prés. subj.
Proscrives, 2^e pers. sing. prés. subj.
Proscrivez, 2^e pers. plur. impér.
Proscrivez, précédé de *vous*, 2^e pers. plur. prés. indic.
Proscriviez, précédé de *vous*, 2^e pers. plur. imparf. indic.
Proscriviez, précédé de *que vous*, 2^e pers. plur. prés. subj.
Proscrivîmes, 1^re pers. plur. prét. déf.
Proscrivions, précédé de *nous*, 1^re pers. plur. imparf. indic.
Proscrivions, précédé de *que nous*, 1^re pers. plur. prés. subj.
Proscrivirent, 3^e pers. plur. prét. déf.
Proscrivis, précédé de *je*, 1^re pers. sing. prét. déf.
Proscrivis, précédé de *tu*, 2^e pers. sing. prét. déf.
Proscrivisse, 1^re pers. sing. imparf. subj.
Proscrivissent, 3^e pers. plur. imparf. subj.
Proscrivisses, 2^e pers. sing. imparf. subj.
Proscrivissiez, 2^e pers. plur. imparf. subj.
Proscrivissions, 1^re pers. plur. imparf. subj.
Proscrivit, précédé de *il* ou *elle*, 3^e pers. sing. prét. déf.
Proscrivît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3^e pers. sing. imparf. subj.
Proscrivîtes, 2^e pers. plur. prét. déf.
Proscrivons, 1^re pers. plur. impér.
Proscrivons, précédé de *nous*, 1^re pers. plur. prés. indic.

PROSE, subst. fém. (*prôze*) (en latin *prosa*), discours qui n'est pas assujéti à une certaine mesure ni à la rime, par opposition à vers, à poésie, pour laquelle la rime et la mesure sont de rigueur : *prose française ; le Télémaque est un véritable poëme écrit en prose*.—*Faire de la prose sans le savoir*, réussir par hasard et sans dessein.—Nom qu'on a donné, dans les derniers siècles, à certaines hymnes latines composées de vers sans mesure, mais de certain nombre de syllabes avec des rimes. La *prose* se chante seulement dans les grandes solennités après le graduel : *la prose du saint-sacrement ; la prose des morts*.

PROSECTEUR, subst. mas. (*prôcékteur*) (du latin *secare*, couper), celui qui dissèque pour un professeur d'anatomie.

*PROSÉLYTE, subst. des deux genres (*prozélite*) (du grec προσηλυτος), celui, celle qui passait du paganisme à la religion judaïque. — Celui, celle qui a été nouvellement converti ou convertie à la foi catholique.— Par extension, partisan qu'on gagne à une secte, à une opinion.

PROSÉLYTISME, subst. mas. (*prozéliticeme*) zèle de faire des *prosélytes* : *il a la manie du prosélytisme*.

PROSENNÉAÈDRE, adj. des deux genres (*prozènené-a-èdre*) (du grec προς, auprès, εννεα, neuf, et εδρα, base); se dit des crystaux qui ont neuf faces sur des parties adjacentes : *tourmaline prosennéaèdre*.

PROSÉ, E, part. pass. de *proser*.

PROSER, v. neut. (*prôzé*), écrire en *prose*. (*Boiste*.) Inusité.

*PROSERPINE, subst. propre fém. (*prozèrepine*), myth., fille de Jupiter et de Cérès. Elle cueillait des fleurs dans les campagnes de la Sicile lorsque Pluton l'enleva, malgré la vive opposition de Cyané. Cérès, sa mère, alla la chercher par tout le monde. Elle descendit aux enfers, et l'y trouva ; mais comme *Proserpine* s'était déjà fort attachée à son époux, elle ne voulut pas s'en séparer. On la représente ordinairement à côté de Pluton, sur un char traîné par des chevaux noirs.

PROSEUQUE, subst. fém. (*prozeuke*), lieu où s'assemblaient les Juifs pour faire leurs prières, dans les campagnes et loin des villes.

PROSIGNANIEN, subst. mas. (*prozignianiein*), t. d'antiq., nom de soldats romains qui combattaient en deuxième ligne.

PROSODIE, subst. fém. (*prozodi*) (du grec

προσωδια, formé de προς, à ou selon, et de ωδη, chant), prononciation conforme à l'accent, ou espèce de chant ajouté à la voix.—C'est la partie de la grammaire ou plutôt de la versification et de la poésie qui enseigne l'art de prononcer chaque syllabe d'un mot régulièrement, c'est-à-dire suivant ce qu'exige chaque syllabe prise à part, et considérée dans ses trois propriétés, qui sont l'accent, l'aspiration, et la quantité : *traité de la prosodie ; observer la prosodie.*—Au pluriel, t. d'antiq., sorte d'hymnes ou de cantiques en l'honneur des dieux, en usage chez les Grecs.

PROSODIER, v. neut. (*prozodié*), observer les règles de la *prosodie* dans la composition et l'exécution de la musique vocale. Ce verbe pourrait aussi s'employer en parlant de la prononciation.

PROSODIQUE, adj. des deux genres (*prozodike*), qui appartient à la *prosodie*, qui concerne la *prosodie : accent prosodique ; caractères prosodiques.* C'est par cette épithète que l'on distingue l'espèce d'accent qui est du ressort de la *prosodie*, des autres modulations que l'on nomme aussi accents. Ainsi, l'on dit *l'accent prosodique, l'accent oratoire, l'accent musical*, etc. *L'accent prosodique* est une espèce de modulation qui rend le son grave ou aigu. (Voy. notre *Grammaire*.) — *Langue prosodique*, celle dont la prononciation est bien marquée.

PROSOGRAPHE, subst. mas. (*prozoguerafe*), celui qui décrit les traits extérieurs du corps humain. Voy. PROSOGRAPHIE.

PROSOGRAPHIE, subst. fém. (*prozoguerafi*) (du grec προσωπον, face, et γραφω, je décris), espèce de description qui a pour objet les traits extérieurs du corps humain.

PROSOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*prozoguerafike*), qui a rapport à la *prosographie*.

PROSONOMASIE, subst. fém. (*prozonômazi*), ressemblance de sons entre les différents mots d'une phrase ; ex. : *âme pleine d'erreurs, de terreurs, de fureurs*, etc. — On l'évite, si ce n'est dans certaines pièces burlesques ou libres, où, au contraire, cette réunion de désinences forme un effet pittoresque et comique.

PROSOPALGIE, subst. fém. (*prozopaleji*) (du grec προσωπον, face, et αλγος, douleur), t. de médec., tic douloureux de la face.

PROSOPALGIQUE, adj. des deux genres (*prozopalejike*), qui a rapport, qui appartient à la *prosopalgie*.

PROSOPE, subst. mas. (*prozope*), t. d'hist. nat., genre d'insectes.

***PROSOPIS**, subst. mas. (*prozopi*), t. de bot., espèce d'arbre épineux qui croît aux Indes.

PROSOPOGNOSE, subst. fém. (*prozopoguenôze*) (du grec προσωπον, face, et γινωσκω, je connais), connaissance, inspection de la face.

***PROSOPOGRAPHE**, subst. mas. (*prozopoguerafe*), celui qui pratique la *prosopographie*.

***PROSOPOGRAPHIE**, subst. fém. (*prozopoguerafi*) (du grec προσωπον, face extérieure, physionomie, et γραφειν, décrire), description de la physionomie ; portrait.— T. de rhét., image, portrait, description, peinture. Par cette figure, on peint les vertus, les vices, etc.

PROSOPOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*prozopoguerafike*), qui tient, qui a rapport à la *prosopographie*.

PROSOPOPÉE, subst. fém. (*prozopopé*) (du grec προσωποποιια, formé de προσωπον, personne, et ποιεω, je fais), figure de rhét. qui consiste à introduire dans le discours une personne absente ou morte, ou un objet inanimé qu'on fait parler ou agir : *prosopopée directe ; une belle prosopopée.*

PROSPECTUS, subst. mas. (*procepèktuce*) (du lat. *prospectus*, vue, perspective), programme qui se publie avant qu'un ouvrage paraisse, et dans lequel on donne une idée de l'ouvrage, on indique le format, le caractère, la quantité de volumes, le prix, etc.

PROSPÈRE, adj. des deux genres (*procèpère*) (du lat. *prosper*, ou *prosperus*), favorable, heureux, propice ; il se dit surtout en poésie : *que le ciel nous soit prospère !*

PROSPÉRÉ, part. pass. de *prospérer*.

PROSPÉRER, v. neut. (*procepéré*) (du latin *prosperari*), en parlant des personnes, avoir la fortune favorable : *c'est malheureusement une grande vérité, mais trop souvent les méchants prospèrent.*— En parlant des choses, réussir, avoir un heureux succès : *il fait prospérer les sciences et les arts.*

PROSPÉRITÉ, subst. fém. (*procepérité*) (en lat. *prosperitas*), bonheur ; heureux état des affaires, soit générales, soit particulières : *grande, longue prospérité.—Avoir une mine de prospérité*, avoir l'air heureux. — Au plur., évènements heureux : *les plus tristes revers ont succédé aux prospérités les plus rapides.*

***PROSPHYSE**, subst. fém. (*procefize*) (du grec προσφυομαι, j'adhère), t. de médec., maladie des paupières qui consiste en une adhérence anormale, soit entre elles, soit avec le globe même de l'œil.

PROSTACINE, subst. fém. (*procetacine*), t. de médec., humeur qui s'engendre dans la *prostate*.

PROSTANTHÈRE, subst. mas. (*procetantère*), t. de bot., genre d'arbustes de la famille des labiées.

PROSTAPHÉRÈZE, subst. fém. (*procetaférèze*) (du grec προσθη, devant, sur, et αφαιρησις, retranchement), t. d'astron., différence entre le lieu moyen d'une planète et son lieu vrai, ou entre son mouvement vrai et son mouvement moyen. — On dit mieux, *équation du centre.*

PROSTASE, subst. fém. (*procetâze*) (du grec προ, qui, dans la composition, marque antériorité ou supériorité, et ισθημι, j'établis, je me tiens), t. de médec., supériorité d'une humeur sur les autres.

PROSTATALGIE, subst. fém. (*procetataleji*) (du grec προστατα, la prostate, et αλγος, douleur), t. de médec., douleur dont la *prostate* est le siége principal.

PROSTATALGIQUE, adj. des deux genres (*procetatalejike*), qui a rapport, qui appartient à la *prostatalgie*.

PROSTATE, subst. fém. (*procetate*) (du grec προστατης, qui préside, qui est placé devant), t. d'anat., corps glanduleux situé à la racine de la verge. — Subst. mas., t. d'antiq., nom des patrons sous la protection desquels se mettaient ceux qui devaient séjourner quelque temps dans la ville d'Athènes.

PROSTATÉRIEN ou **PROSTATÉRIUS**, subst. propre et adj. mas. (*procetatéri-ein, procetatériuce*) (en grec προστατηριος, protecteur), myth., surnom donné à Apollon, parce qu'il est toujours prêt à secourir ceux qui sont dans l'embarras ou dans le besoin. Il avait un temple à Mégare.

PROSTATIQUE, adj. des deux genres (*procetatike*), qui a rapport aux *prostates*. — On a appelé *muscles prostatiques supérieurs*, les ligaments qui, de la partie supérieure et interne des os pubis, se rendent aux côtés de la *prostate* ; et *muscles prostatiques inférieurs*, les fibres charnues qui, des parties latérales de l'urèthre, près de la partie membraneuse, vont se fixer à l'angle des os pubis.

PROSTATITE, subst. fém. (*procetatite*), t. de médec., inflammation de la *prostate*.

PROSTATOCÈLE, subst. fém. (*procetatocèle*) (du grec προστατα, la prostate, et κηλη, tumeur), t. de médec., engorgement, tuméfaction, hernie de la *prostate*.

PROSTATONCIE, subst. fém. (*procetatonci*), (du grec προστατα, la prostate, et ογκος, tumeur), t. de médec., synonyme de *prostatocèle*. Voyez ce mot.

PROSTERNATION, subst. fém. (*procetèrenâcion*), état de celui qui est *prosterné*. — PROSTERNATION, PROSTRATION. (*Syn.*) La *prosternation* est proprement l'acte par lequel on se prosterne ; et la *prostration*, l'action par laquelle on est prosterné. *Prosternation* n'indique qu'un acte de respect ; *prostration* marque un état ou une posture plus ou moins durable de respect. Dans la *prosternation* simple, on s'incline profondément et on se relève ; dans la *prostration*, on reste profondément incliné. — *Prostration* marque une sorte de culte ; *prosternation* n'annonce qu'une humble révérence. Le premier se prend plutôt dans un sens religieux que le second. On salue avec *prosternation* ; on adore avec *prostration*. — Les Chinois font plusieurs *prosternations* quand ils se présentent devant l'empereur ; et plusieurs *prostrations* quand ils honorent l'image de Confucius.

PROSTERNÉ, E, part. pass. de *prosterner*.

PROSTERNEMENT, subst. mas. (*procetèreneman*), action de *se prosterner*.

se **PROSTERNER**, v. pron. (*ceprocetèrené*) (du latin *prosternere*, abattre, renverser), s'abaisser en posture de suppliant, se jeter à genoux aux pieds de quelqu'un, se baisser jusqu'à terre : *on se prosterne devant Dieu.* — Fig. : *se prosterner devant quelqu'un*, reconnaître, avouer la supériorité de quelqu'un sur soi.

PROSTHÈSE, subst. fém. (*procetèze*) (en grec προσθεσις), figure de gramm. qui consiste à ajouter une lettre au commencement d'un mot, sans en changer le sens : *gnatus*, pour *natus*, en latin. — En chir., addition d'une partie artificielle, en remplacement de celle qui manque.— *L'Académie* ajoute qu'on dit aussi *prothèse*, mais seulement dans ce dernier sens. C'est l'usage qui l'a sans doute voulu ainsi ; mais cet usage a-t-il un fondement bien solide ?

PROSTIBULE, subst. mas. (*procetibule*), lieu de débauche. (*Boiste*.)

PROSTITUÉ, E, part. pass. de *prostituer*, et adj. (en lat. *prostitutus*). Fig., dévoué lâchement.— *Prostitué à la faveur*, dévoué aux volontés des favoris.—*Plume vénale et prostituée*, auteur dévoué aux volontés de ceux qui le font écrire.

PROSTITUÉE, subst. fém. (*procetitu-é*) (en lat. *prostituta*), femme, fille adonnée à l'impudicité publique.

PROSTITUER, v. act. (*procetitu-é*) (en latin *prostituere*), livrer à l'impudicité d'autrui : *cette mère a prostitué elle-même sa fille.* — On dit élégamment au figuré : *prostituer son honneur, sa dignité, la justice, la magistrature*, etc., agir d'une manière indigne d'un homme d'honneur ; abuser des lois pour les faire servir à ses intérêts, etc. — *se* PROSTITUER, v. pron., se livrer à la *prostitution*, en parlant d'une femme. — Fig. : *se prostituer* (se dévouer lâchement) *à la faveur, aux passions d'autrui*, etc. — *Ce journaliste se prostitue*, il a vendu et livré sa plume.

***PROSTITUTION**, subst. fém. (*procetitucion*) (en lat. *prostitutio*), abandonnement à l'impudicité publique. Il ne se dit que des femmes et des filles.—Fig. : *prostitution des lois, de la justice*, mauvais usage qu'en fait un juge en les faisant servir à ses intérêts.

PROSTOMIS, subst. mas. (*procetômice*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PROSTRATION, subst. fém. (*procetrâcion*), (en latin *prostratio*), t. de médec. : *prostration des forces*, abattement, faiblesse du corps qui ne peut plus se soutenir.

***PROSTYLE**, subst. et adj. mas. (*procetile*) (du grec προ, devant, et στυλος, colonne), t. d'antiq. : *temple prostyle*, ou simplement *prostyle*, édifice qui n'avait de colonnes qu'à la face antérieure.

***PROSTYLITE**, subst. mas. (*procetilite*) (même étym. que celle du mot précéd.), t. d'antiq., rangée de colonnes élevées à la façade d'un temple.

PROSTYRIDE, ou mieux, **PROSTHYRIDE**, subst. fém. (*procetiride*) (du grec προς, à, et θυρα, porte), têtes d'arcades en rouleau de feuilles. (*Boiste*.) Peu usité.

PROSULE, subst. fém. (*prôzule*), t. d'église, petite *prose*. (*Boiste*.) Peu connu.

PROTAGONISTE, subst. mas. (*protaguonicete*) (du grec πρωτος, premier, αγωνιστης, combattant), t. d'hist. anc., premier, principal personnage dans une pièce de théâtre.

PROTASE, subst. fém. (*protâze*) (du grec προτασις, proposition), la partie d'un poème dramatique qui contient l'exposition du sujet de la pièce. On dit ordinairement *exposition*.

PROTATIQUE, adj. des deux genres (*protatike*), t. de poésie grecque et latine, personnage qui ne paraissait sur le théâtre qu'au commencement de la pièce, pour la *protase* ou exposition, comme *Sosie* dans l'*Andrienne* de Térence.

PROTE, subst. mas. (*prote*) (en grec πρωτος, le premier), t. d'imprimerie, celui qui, sous les ordres du maître, dirige et conduit les travaux. — On l'a dit aussi de ceux qui corrigent les épreuves, avant l'admission du mot *correcteur*, en ce sens.

PROTÉACÉE, subst. fém. Voy. PROTÉOÏDE.

***PROTECTEUR**, subst. mas., au fém. **PROTECTRICE** (*protèkteur, trice*) (du lat. *protector*), celui, celle qui protége. — Défenseur. — Patron. — Titre, dignité : *Cromwell a gouverné sous le titre de protecteur.* — A Rome, cardinal chargé des soins consistoriaux. — On dit adj. : *bras protecteur, main protectrice.*

***PROTECTION**, subst. fém. (*protèkcion*) (du lat. *protectio*), action de protéger, de prendre soin de la fortune, des intérêts d'une personne : *la protection des grands ne nuit jamais.* —Appui, secours : *accordez-moi votre protection.*

PROTECTORAT, subst. mas. (*protèktora*), le gouvernement de Cromwell fut appelé ainsi.

PROTECTRICE, subst. fém. Voy. PROTECTEUR.

***PROTÉE**, subst. propre mas. (*proté*) (du grec πρωτος, premier), myth., fils de l'Océan et de Téthys : c'était le pâtre de Neptune. Il avait reçu en naissant la connaissance de l'avenir, sur lequel il ne s'expliquait que quand on l'y forçait. Il avait aussi le pouvoir de changer de corps, et de prendre toutes les figures qu'il voulait. Il parut en spectre devant Tmolus et Télégone, ses enfants, géants d'une cruauté inouïe, et les épouvanta si fort, qu'ils renoncèrent à leur barbarie.—Homme qui joue toute sorte de personnages : *c'est un protée.* — En hist. nat., genre particulier de reptiles qu'on a observés en Carniole dans les eaux qui semblent provenir des lacs souterreins. — T. de bot., genre de *protéoïdes*.

PROTÉGÉ, E, part. pass. de *protéger*, adj. et subst., personne *protégée* par une autre : *il est le protégé de... elle est la protégée de...*

PROTÈGEMENT, subst. mas. (*protèjeman*), droit, pouvoir, manie, action de *protéger*.

PROTÉGER, v. act. (*protéjé*) (du lat. *protegere*), donner *protection* à... ; prendre la défense de.... — Contribuer à la fortune d'une personne, aux progrès d'une classe.— *se* PROTÉGER, v. pron.

***PROTÉIFORME**, adj. des deux genres (*protéiforme*) (du grec πρωτευς, protée, et du latin *forma*, forme), t. de médec.; se dit des symptômes irréguliers qui se montrent dans les fièvres intermittentes.

PROTÉINE, subst. fém. (*proté-ine*), t. d'hist. nat., genre d'insectes brachélytres de l'ordre des coléoptères.

PROTÉLIES, subst. fém. plur. (*protéli*) (du grec προ, avant, et τελος, accomplissement), myth., sacrifices qu'on faisait à Diane et à Junon avant la célébration du mariage. On y invoquait aussi Vénus et les Graces.

***PROTÉOÏDES**, subst. fém. pl. (*proté-o-ide*) (du grec πρωτευς, protée, et ειδος, forme, ressemblance), t. de bot., famille de plantes apétales, qui tire son nom du *protée*.

PROTERIE, subst. fém. (*proteri*), t. d'imprimerie, cabinet, bureau du *prote*. — Ses fonctions. — Durée de ces fonctions.

PROTERVIA, subst. mas. plur. (*prôtèrevi-a*) (mot latin), t. d'antiq., restes des grands festins que l'on ramassait et qu'on faisait brûler, comme une sorte de sacrifice.

***PROTÉSILAS**, subst. propre mas. (*protézilâce*), myth., fils d'Iphiclus, roi d'une partie de l'Épire. Il avait épousé Laodamie, qui l'aima si passionnément, qu'après sa mort elle fit faire sa statue en cire, et la couchait dans son lit. L'oracle lui avait prédit qu'il mourrait à Troie : il y mourut en effet, ayant voulu y aller malgré cette prédiction.

PROTÉSILÉES, sub. fém. pl. (*protézilé*), myth., fêtes instituées par les Grecs en l'honneur de *Protésilas*.

PROTÉSILÉON, subst. mas. (*protézilé-on*), nom d'un monument que les habitants de la Chersonèse élevèrent en l'honneur de *Protésilas*.

PROTESTANT, E, subst. et adj. (*protècetan, tante*), nom qui fut d'abord donné aux luthériens, parce que plusieurs princes d'Allemagne de cette croyance, rassemblés en 1529 dans une diète à Spire, *protestèrent* contre un édit émané d'une autre diète tenue à Worms, qui défendait toute innovation en matière de religion. On l'a ensuite étendu aux calvinistes et à ceux de la religion anglicane. — Adj. : *les états protestants; l'Eglise protestante.*

PROTESTANTISME, subst. mas. (*protècetanticeme*), croyance des Eglises *protestantes*.

***PROTESTATION**, subst. fém. (*protècetâcion*) (du latin *protestatio*), témoignage public, déclaration publique de ses dispositions, de sa volonté. —Promesse, assurance positive : *il lui a fait mille protestations d'amitié*, etc. — Déclaration en forme juridique par laquelle on *proteste* contre quelque chose.

PROTESTÉ, E, part. pass. de *protester*.

PROTESTER, v. neut. et act. (*protèceté*) (du latin *protestari*), assurer ou promettre positivement : *je vous proteste que je l'ai fait; il lui protesta de ne l'abandonner jamais.*— Il est actif dans cette phrase : *je vous le proteste.*—On dit quelquefois act. encore : *protester* ou *faire protester un billet, une lettre de change*, en faire le *protêt*.—Faire une déclaration en forme juridique contre... : *protester contre une délibération*, etc.—Au palais on dit : *protester de violence, de nullité, d'incompétence*, etc. —*se* PROTESTER, v. pron.

PROTÊT, subst. mas. (*proté*), t. de banque, acte par lequel, faute d'acceptation ou de paiement d'une lettre de change, ou d'un simple billet, on déclare (on *proteste*) que celui sur qui elle est tirée et son correspondant seront tenus de tous les dommages, etc.

PROTÉVANGILE ou **PROTÉVANGÉLION**, subst. mas. (*protévanjile, jéli-on*) (du grec πρωτος, premier, et ευαγγελιον, évangile), nom d'un livre attribué à saint Jacques, et dans lequel il est parlé de la naissance de la Vierge et de Jésus-Christ.

***PROTHÈSE**, subst. fém. Voy. PROSTHÈSE.

PROTHYMATE, subst. mas. (*protimate*) (du grec πρωτος, premier, et θυματα, fait de θυμα, dérivé de θυω, je sacrifie), myth., sorte de gâteaux en usage dans les sacrifices offerts à Esculape.

PROTIUM, subst. mas. (*prôciome*), t. de bot., sorte de plante du genre des balsamiers.

PROTMÈSE, subst. mas. (*protemèze*), t. d'anat., le nombril d'un enfant qui vient de naître.

PROTOCANONIQUE, adj. des deux genres (*protòkanonike*) (du grec πρωτος, premier, et κανονικος, canonique); il se dit des livres sacrés qui étaient reconnus pour *canoniques*, avant même qu'on eût fait des *canons*.

PROTOCHRÔME, adj. des deux genres (*protokrôme*) (du grec πρωτος, premier, et χρωμα, couleur), t. de méd., au 1er degré de coloration.

PROTOCHROMÈME, subst. mas. (*protokromême*), t. de médec., sang *protochrôme*. — Sang veineux.

***PROTOCOLE**, subst. mas. (*protokole*) (du grec πρωτος, premier, et κωλον, peau, parchemin, la première feuille d'un livre), procès-verbal d'une conférence diplomatique : *le protocole de telle époque.* — Livre qui contient tous les actes des notaires : *le protocole des notaires*, etc. — Formule pour dresser des actes publics. — Formulaire contenant la manière d'écrire aux différentes personnes, suivant leur rang, etc.

PROTOCTISTE, subst. mas. (*protokticete*) (du grec πρωτος, premier, et κτιστης, créateur), nom de sectaires chrétiens qui croient que les âmes ont été créées avant les corps.

PROTOGALE, subst. mas. (*protoguale*) (du grec πρωτος, premier, et γαλα, lait), t. de médec., le premier lait qui s'écoule après l'accouchement.

PROTOGÉNIE, subst. propre fém. (*protojéni*), fille de Deucalion et de Pyrrha : d'autres disent sœur de Pandore. Jupiter eut d'elle Ethlius, qu'il plaça dans le ciel, d'où ce demi-dieu, ayant manqué de respect à Junon, fut précipité dans les enfers.

PROTOGYNE, subst. fém. (*protojine*), t. d'hist. nat., espèce de roche granitique commune dans les Alpes.

PROTOMARTYR, subst. mas. (*protômartire*) (du grec πρωτος, premier, μαρτυρ, martyr), t. d'histoire ecclésiastique, le premier martyr, surnom de saint Étienne.

PROTO-MÉDECIN, subst. mas. (*protomédecein*), premier médecin.

PROTO-MÉDICAT, subst. mas. (*protomédika*), charge de premier médecin, terme fort en honneur en Espagne et en Italie.

PROTOMUQUEUSE, adj. fém. Voy. PROTOMUQUEUX.

PROTOMUQUEUX, adj. mas., au fém. **PROTOMUQUEUSE** (*protomukieu, kieuze*), t. de médec.; se dit du tissu cellulaire intermédiaire aux organes, et sur lequel se forme d'abord le mucus.

PROTON, subst. mas. (*proton*), t. d'hist. nat., genre de crustacés de l'ordre des décapodes.

***PROTONOTAIRE**, subst. mas. *protônotère*) (du grec πρωτος, premier, et du latin *notarius*, notaire), officier de la cour de Rome qui reçoit les actes des consistoires publics, et les expédie en forme quand il en est requis. C'est le premier des *notaires* apostoliques.

PROTOPAPE, subst. mas. (*protôpape*), évêque moscovite grec.

PROTOPASCHYTES, subst. mas. pl. (*protopacechite*) (du grec πρωτος, premier, et πασχα, pâque), t. d'hist. eccl., hérétiques des premiers siècles de l'Eglise chrétienne, qui ne faisaient la Pâque qu'avec du pain azyme.

PROTOPATHIE, subst. fém. (*protopati*) (du grec πρωτος, premier, et παθος, maladie), t. de médec., maladie, affection primitive.—C'est l'opposé de *deutéropathie*.

PROTOPATHIQUE, adj. des deux genres (*protopatike*), t. de médec.; se dit d'une maladie première, qui n'est produite, ni précédée par aucune autre : *affection protopathique*.

PROTOSARCEUSE, adj. fém. Voy. PROTOSARCEUX.

PROTOSARCEUX, adj. mas., au fém. **PROTOSARCEUSE** (*protoçarceu, ceuze*) (du grec πρωτος, premier, et σαρξ, gén. σαρκος, chair), t. de médec., cartilagineux.

PROTOSPATHAIRE, subst. mas. (*protocepatère*), chef des gardes des empereurs grecs, à Constantinople.

***PROTOPLASTE**, subst. mas. (*protoplacete*) (du grec πρωτος, premier, et πλασσω, je forme), premier créé.

PROTOSYNCELLE, subst. mas. (*protoceincèle*), (du grec πρωτος, premier, et συνκελλος, camarade de chambre), vicaire d'un patriarche ou d'un évêque de l'Eglise grecque.

PROTOTHRÔNE, subst. mas. (*prototrône*) (du grec πρωτος, premier, et θρονος, siège), premier évêque grec d'une province ; premier suffragant d'un patriarche.

***PROTOTYPE**, subst. mas. (*protôtipe*) (en grec πρωτοτυπος), original, modèle. Il se dit particulièrement des choses qui se moulent ou se gravent : *cette médaille est le prototype des autres*, est celle sur laquelle on a moulé toutes les autres. Hors de là il n'a guère d'usage qu'au figuré et par plaisanterie : *prototype de sagesse, d'éloquence.*

***PROTOVESTIAIRE**, subst. mas. (*protovècetière*), t. d'antiq., chef des *vestiaires*.

PROTOXYDE, subst. mas. (*protokcide*), t. de chim., *oxyde* qui tient le moins d'oxygène.

***PROTOZEUGME**, subst. mas. (*protozeugueme*) (du grec πρωτος, premier, et ζευγμα, jonction, conjonction, fait de ζευγνυω, j'attache), t. de grammaire et de rhétorique. Voy. ZEUGME.

PROTRYGÉE, subst. fém. (*protrijé*) (du grec προ, avant, et τρυγαω, je vendange), myth., fêtes qu'on célébrait en l'honneur de Bacchus et de Neptune, avant de faire les vendanges.

PROTUBÉRANCE, subst. fém. (*protubérance*) (du latin *protuberare*, s'élever), t. d'anat., avance, éminence : *les protubérances du cerveau.*

PROTUTEUR, subst. mas., **PROTUTRICE**, subst. fém. (*prôtuteur, trice*) (du lat. *protutor*), celui, celle qui, sans avoir été nommé *tuteur*, gère et administre les affaires d'un mineur. — Subrogé *tuteur*.

PROTUTRICE, subst. fém. Voy. PROTUTEUR.

PROTYPOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*protipoguerafike*), qui est antérieur à la *typographie* : *bibliothèque protypographique*. (Boiste.)

PROU, adv. (*prou*), assez, beaucoup : *peu ou prou; ni peu ni prou.* Il est vieux, et n'a plus d'usage que dans le style badin et comique.

PROUE, subst. fém. (*prou*) (du lat. *prora*), t. de mar., partie du vaisseau qui s'avance la première en mer : *la proue d'un vaisseau.*

PROUESSE, subst. fém. (*prou-èce*), autrefois, action de *preux*, action de valeur. On ne le dit plus qu'en plaisantant : *voilà une belle prouesse!* se dit d'un acte ridicule et souvent blâmable. — Fig. et fam., excès de débauche : *vanter ses prouesses.*

PROUFASSE, adv. (*prouface*), que cela soit, que cela vous profite. (*Boiste.*) Vieux et hors d'usage, à cause même de sa bizarrerie.

PROUSTIE, subst. fém. (*prouceti*), t. de bot., arbrisseau du Chili, de la famille des composées bilabiées.

PROUVABLE, adj. des deux genres (*prouvable*), qui peut se démontrer.

PROUVÉ, E, part. pass. de *prouver*.

PROUVER, v. act. (*prouvé*) (en lat. *probare*), faire connaître la vérité d'une chose par des raisonnements ou par des témoignages, des autorités : *prouver une proposition; prouver à quelqu'un qu'il a tort.*—Prov. : *qui prouve trop ne prouve rien*, souvent en employant des preuves qui iraient trop loin, on rend la chose moins croyable.—*se* PROUVER, v. pron.

PROV., abréviation de *proverbe, proverbial* et *proverbialement*.

PROVÉDITEUR, subst. mas. (*prôvéditeur*) (en lat. *proveditor*), autrefois, magistrat de la ré-

publique de Venise.—*Provéditeur de la douane*, à Livourne, intendant général des droits d'entrée et de sortie.

DU VERBE IRRÉGULIER **PROVENIR** :

Provenaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Provenais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Provenais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Provenait, 3e pers. sing. imparf. indic.

PROVENANCE, subst. fém. (*provenance*), tout ce qui *provient* d'un pays étranger : *des marchandises de provenance*.

Provenant, part. prés. du verbe irrégulier PROVENIR.

PROVENANT, E, adj. (*provenan, nante*), qui *provient*; qui dérive : *deniers provenants de la vente*.

***PROVENÇAL, E**, subst. et adj. (*provançale*), de *Provence*. —Au plur., *Provençaux*.

PROVENÇAUX, subst. et adj. mas. plur. Voyez PROVENÇAL.

***PROVENCE**, subst. propre fém. (*provance*), ancienne province de France, comprise aujourd'hui dans les départements des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, des Basses-Alpes et du Var.

PROVENDE, subst. fém. (*provande*) (selon quelques-uns, du lat. *præbenda, orum*, fourniture de ce qui était nécessaire aux magistrats romains qui partaient pour leurs provinces, fait de *præbere*, fournir), mélange de pois, d'avoine, de vesce, etc., qu'on donne aux brebis et aux moutons. — Provision de vivres : *aller à la provende*. Il est vieux.

DU VERBE IRRÉGULIER **PROVENIR** :

Provenez, 2e pers. plur. impér.
Provenez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.
Proveniez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.
Proveniez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Provenions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Provenions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.

PROVENIR, v. neut. (*provenir*) (du lat. *provenire*); il se conjugue avec *être*. Procéder, dériver, émaner de.. : *sa maladie provient d'un amas d'humeurs*.

DU VERBE IRRÉGULIER **PROVENIR** :

Provenons, 1re pers. plur. impér.
Provenons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.
Provenu, e, part. pass.

PROVENU, subst. mas. (*provenu*), projet qui *provient* d'une affaire. Peu usité.

PROVERBE, subst. mas. (*provèrebe*) (en latin *proverbium*), sorte de sentence exprimée en peu de mots, et devenue commune et vulgaire; adage : avec cette différence que le *proverbe* est une sentence populaire ou un mot familier et plein de sens; et que l'*adage* est un *proverbe* piquant et plein de sel. Le *proverbe* annonce une vérité naïve tirée de l'observation; l'*adage* donne à cette vérité une pointe pour la rendre plus piquante. (*Roubaud*.) — *Proverbes de Salomon*, maximes contenues dans le livre des *Proverbes* de *Salomon*.—Sorte de petite comédie sur un *proverbe* : *jouer un proverbe*.

***PROVERBIAL, E**, adj. (*provèrebi-ale*), qui tient du *proverbe*.—Au plur. mas., *proverbiaux*.

PROVERBIALEMENT, adv. (*provèrebi-aleman*), d'une manière *proverbiale*.

PROVERBIAUX, adj. mas. plur. Voyez PROVERBIAL.

PROVICAIRE, subst. mas. (*provikière*), qui tient la place d'un *vicaire*.

***PROVIDENCE**, subst. fém. (*providance*) (en lat. *providentia*), la suprême sagesse par laquelle Dieu conduit toutes choses : *Dieu est notre providence éternelle*.—*Être la providence de quelqu'un*, contribuer à son bonheur, à sa fortune. —Myth., divinité païenne. Elle avait un temple dans l'île de Délos. On la représente sous la figure d'une femme âgée et vénérable, tenant une corne d'abondance d'une main, et les yeux fixés sur un globe vers lequel elle étend une baguette qu'elle tient de l'autre main. Les Romains en avaient aussi fait une divinité à laquelle ils donnaient pour compagnes les déesses Antevorta et Postvorta.

PROVIDENT, E, adj. (*providan, dante*), qui *prévoit* et *pourvoit*. Vieux et presque inusité.

PROVIDENTIEL, adj. mas., au fém. **PROVIDENTIELLE** (*providanci-èle*) : *main providentielle*, de la *Providence*.

PROVIDENTIELLE, adj. fém. Voy. PROVIDENTIEL.

DU VERBE IRRÉGULIER **PROVENIR** :

Proviendra, 3e pers. sing. fut. indic.
Proviendrai, 1re pers. sing. fut. indic.
Proviendraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Proviendrais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Proviendrais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Proviendrait, 3e pers. sing. prés. cond.
Proviendras, 2e pers. sing. fut. indic.
Proviendrez, 2e pers. plur. fut. indic.
Proviendriez, 2e pers. plur. prés. cond.
Proviendrions, 1re pers. plur. prés. cond.
Proviendrons, 1re pers. plur. fut. indic.
Proviendront, 3e pers. plur. fut. indic.
Provienne, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.
Provienne, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.
Proviennent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Proviennent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. du subj.
Proviennes, 2e pers. sing. prés. subj.
Proviens, 2e pers. sing. impér.
Proviens, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.
Proviens, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.
Provient, 3e pers. sing. prés. indic.

PROVIGNEMENT, subst. mas. (*provignieman*), action de *provigner*.

PROVIGNÉ, E, part. pass. de *provigner*.

PROVIGNER, v. act. (*provignié*), coucher en terre les brins d'un cep de vigne, afin qu'ils prennent racine : *provigner une vigne*.—On le dit, par extension, des arbres et des arbustes qu'on multiplie en couchant dans la terre leurs branches, sans les séparer du tronc. — Neut., multiplier : *ce plant a bien provigné*; et fig. et fam.: *cette famille a bien provigné*, etc. Mais il a vieilli dans ce dernier sens. — SE PROVIGNER, v. pron.

PROVIN, subst. mas. (*provein*), rejeton d'un cep de vigne qui a *provigné*.—En bot., branches d'arbre ou d'arbrisseau qu'on a couchées en terre.

***PROVINCE**, subst. fém. (*proveince*) (du latin *provincia*, formé, par contraction, de *procul vincere*, vaincre au loin; parce que *provincia*, chez les anciens Romains, signifiait un pays éloigné soumis par leurs armes), étendue considérable de pays qui fait partie d'un grand état : *les provinces romaines*.—Etendue de la juridiction d'une métropole : *province ecclésiastique*. — Parmi les religieux, plusieurs monastères réunis sous la direction d'un même supérieur appelé *provincial*. — Il se dit quelquefois indéfiniment par opposition à la capitale : *la province*, *en province*; *il a encore un air de province; langage, accent, mot de province*. — *Les Provinces-Unies*, les sept *provinces* qui composaient la république de Hollande.

***PROVINCIAL, E**, subst. et adj. (*proveinci-ale*), qui est de *province* : *assemblée provinciale*.—On dit par mépris : *air, langage, style provincial; manières provinciales*; et subst. : *c'est un provincial, une provinciale*, qui a des manières, un accent de *province*, etc. — *Père provincial*, religieux qui gouverne une *province* de son ordre; ou subst. : *le provincial*. — Au plur. mas., *provinciaux*.

PROVINCIALAT, subst. mas., (*provinci-ala*), charge de *provincial* chez les religieux.—Temps qu'on l'exerce : *ce religieux a long-temps joui du provincialat*.

PROVINCIALISME, subst. mas. (*proveinci-aliceme*), terme, locution, accent de *province*.

PROVINCIAUX, adj. mas. plur. Voy. PROVINCIAL.

DU VERBE IRRÉGULIER **PROVENIR** :

Provînmes, 1re pers. plur. prét. déf.
Provinrent, 3e pers. plur. prét. déf.

***PROVINS**, subst. propre mas. (*provein*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de Seine-et-Marne.

DU VERBE IRRÉGULIER **PROVENIR** :

Provins, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.
Provins, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Provinsse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Provinssent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Provinsses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Provinssiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Provinssions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Provint, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Provînt, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Provîntes, 2e pers. plur. prét. déf.

PROVISEUR, subst. mas. (*provizeur*) (en lat. *provisor*, fait de *providere*, veiller à....), autrefois, dans certaines sociétés ou colléges, celui qui y possédait la première charge, à laquelle les autres étaient subordonnées : *proviseur de Sorbonne, proviseur du collége d'Harcourt*. — Aujourd'hui, chef d'un lycée.

***PROVISION**, subst. fém. (*provizion*) (du lat. *provisio*), amas et fourniture des choses nécessaires et utiles : *provision de vin, d'hommes*.—*Faire ses provisions de la semaine*, tout ce dont on a besoin pendant une semaine.— *Provisions de carême*, ce qu'on mange en carême, parmi les catholiques. — En matière ecclésiastique, droit de pourvoir.—Acte du supérieur qui confère le titre d'un bénéfice : *la provision est nulle*. — En t. de palais, ce qui est adjugé préalablement à une partie, en attendant un jugement définitif.—Au plur., lettres par lesquelles quelqu'un est pourvu d'une charge, etc. : *recevoir ses lettres de provisions*. — En t. de banque, 1° les fonds que le tireur d'une lettre de change doit faire au correspondant sur lequel il l'a tirée, 2° droit d'un tiers ou de demi pour cent que les banquiers se paient entre eux, pour les affaires qu'ils font réciproquement les uns pour les autres. — *Par provision*, loc. adv., préalablement et en attendant.

PROVISIONNEL, adj. mas., au fém. **PROVISIONNELLE** (*provizionèle*), qui se fait par *provision* : *traité provisionnel*.

PROVISIONNELLE, adj. fém. Voy. PROVISIONNEL.

PROVISIONNELLEMENT, adv. (*provizionèleman*), par *provision*.

PROVISOIRE, adj. des deux genres (*provizoare*), t. de palais : *jugement, sentence provisoire*, rendu par *provision*.—*Matière provisoire*, ce qui requiert célérité.—Temporaire : *gouvernement provisoire*. — Qui se fait en attendant autre chose : *arrangement provisoire*.—Subst. mas., ce qui est *provisoire* : *introduire un provisoire*.

PROVISOIREMENT, adv. (*provizoareman*), par *provision*.—En attendant.

PROVISORAT, subst. mas. (*provizôra*), dignité d'un *proviseur*.— La durée de ses fonctions.

PROVISORERIE, subst. fém. (*provizoreri*), office, emploi de *proviseur*. — L'*Académie* dit qu'en parlant des *proviseurs* actuels, on dit *provisorat*; cela est très-vrai, mais le mot *provisorerie* signifierait bien plutôt bureau, ou logement d'un *proviseur*, qu'il ne signifie *provisorat*.

***PROVOCATEUR**, subst. et adj. mas., au fém. **PROVOCATRICE** (*provokateur, trice*), qui *provoque* : *agent provocateur; il a été le provocateur de cette scène*.

PROVOCATION, subst. fém. (*provokâcion*) (en lat. *provocatio*), action par laquelle on *provoque*. — Ce qui *provoque* : *provocation à la révolte*.

PROVOCATRICE, subst. et adj. fém. Voy. PROVOCATEUR.

PROVOIRE, subst. mas. (*provoare*), oraison; oratoire. (*Boiste*.) Vieux et même tout-à-fait hors d'usage.

PROVOQUÉ, E, part. pass. de *provoquer*.

PROVOQUER, v. act. et neut. (*provokié*) (en lat. *provocare*), inciter, exciter à... : *provoquer quelqu'un*, l'exciter à se battre ou à entrer en dispute; *provoquer le sommeil* ou *au sommeil*, causer le sommeil.—*Provoquer le vomissement, au vomissement, à vomir*, exciter à vomir.—SE PROVOQUER, v. pron.

PROVOQUEURS, subst. mas. plur. (*provokieur*), t. d'antiq., sorte d'adversaires dans les jeux.

PROXÈNE, subst. mas. (*prokcène*), t. d'antiq., magistrat d'Athènes, qui était chargé par le roi de recevoir les étrangers, pourvoir à leurs besoins, veiller sur leur conduite, etc.

PROXÉNÈTE, subst. mas. (*prokcénète*) (du grec προξενητης, courtier), entremetteur, celui

qui négocie un marché, ou plutôt une affaire. Il ne s'emploie qu'en mauvaise part et pour des marchés honteux ; c'est un terme honnête qu'on substitue à un mot qui ne l'est pas.

PROXIMITÉ, subst. fém. (*prokcimité*) (en lat. *proximitas*), voisinage d'une chose qui est proche : *la proximité des lieux.* — Parenté entre deux personnes : *la proximité du sang.*

PROYER, subst. mas. (*proè-ié*), t. d'hist. nat., sorte d'oiseau de passage, qu'on nomme aussi *preyer* ou *pruyer*.

PRUANT, E, adj. (*pru-an*), qui démange. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

PRUCHES, subst. fém. plur. (*pruche*), en certains endroits, ce mot se dit des terres légères et exposées à la gelée.

PRUDE, adj. des deux genres (*prude*) (du lat. *prudens*, prudent), qui affecte un air sage, réglé, circonspect, etc. : *ce jeune homme a un air prude; cette femme a toujours passé pour prude.*— Subst. fém. seulement : *c'est une prude*, une femme coquette qui se donne des airs de sagesse.

PRUDEMMENT, adv. (*prudaman*) (du lat. *prudenter*), avec *prudence*.

***PRUDENCE**, subst. fém. (*prudance*) (en lat. *prudentia*), discernement de ce qu'il faut faire et ne pas faire pour se bien conduire : *agir, se conduire avec prudence.* Voy. SAGESSE.—En style de l'Écriture-Sainte : *avoir la prudence du serpent*, posséder sa science et sa sagacité.

PRUDENT, E, adj. (*prudan, dante*) (en lat. *prudens*, qui a de la *prudence*. Voy. AVISÉ.— Qui est conforme aux règles de la *prudence* : *tenir une conduite prudente.*

PRUDERIE, subst. fém. (*pruderi*), affection à la sagesse ; circonspection excessive et même outrée qui sert souvent à donner le change contre les bienséances. Il ne se dit guère qu'en parlant des femmes : *elle affecte véritablement une pruderie ridicule.*

PRUD'HOMIE. (Nous ferons remarquer que l'*Académie*, qui écrit **PRUD'HOMME**, écrit **PRUD'HOMIE**, quoique ces deux mots soient formés de la même étymologie, qui est *prude* et *homme*. Cette manière d'orthographier est du reste conforme à nos principes ; mais pourquoi l'*Académie* s'y range-t-elle pour tel mot, et ne s'y range-t-elle pas pour tel autre? Quand elle écrit *pirouetter*, par exemple, à l'infinitif, elle ne met sans aucun doute deux *t*, devant une syllabe retentissante, que parce qu'elle tient à faire ressortir dans cet infinitif son étymologie, qui est *pirouette*. Pour revenir au mot qui fait le sujet de cette note, ne devrait-elle pas écrire *prud'hommie* et *prud'homme ?* Toute cette discussion ne doit tendre dans l'esprit de nos lecteurs qu'à relever des irrégularités ; et ce sont ces irrégularités, ces bizarreries, des contradictions inutiles que nous tenons à faire apercevoir.), subst. fém. (*prudomi*), probité, sagesse dans la conduite : *j'ai une grande opinion de sa prud'homie.* Vieux mot.

***PRUD'HOMME**, subst. mas. (*prudome*) (du lat. *prudens*, expérimenté, et *homo*, homme), autrefois, vaillant homme, homme d'honneur et de probité.—Aujourd'hui, en t. de pratique, expert versé dans la connaissance de certaines choses.—A Lyon et dans quelques villes de commerce, syndic des fabricants de soie, de chapeaux, etc.—Sous la constitution de 1792, assesseur du juge de paix. — Dans les ports et les villes de la Méditerranée, maître-pêcheur, élu par les gens de sa profession, et qui connaît des contraventions et des délits de pêche maritime.

PRUDOTERIE, subst. fém. (*prudoteri*), hypocrisie, pruderie. (*La Fontaine.*) Peu usité.

***PRUNE**, subst. fém. (*prune*) (en lat. *prunum*), fruit à noyau dont la chair est couverte d'une peau lisse et fleurie.—Prov. : *ce n'est pas pour des prunes*, pour rien ou pour peu de chose.

PRUNEAU, subst. mas. (*prunô*), *prune* qu'on a fait sécher.—Nous ne connaissons pas l'expression fig. et fam. que nous donne l'*Académie*, qui, selon nous, aurait dû la qualifier d'expression triviale et même ne signifiant rien de plaisant ; suivant elle : *c'est un petit pruneau, c'est un pruneau relavé*, se dit, par plaisanterie, *d'une fille* ou *d'une femme qui a le teint extrêmement brun.* — Les *pruneaux* de Tours, d'Agen, etc., sont recherchés pour leur grosseur et leur bonne qualité.

PRUNELAIE, subst. fém. (*prunelè*), lieu planté de *pruniers*.

PRUNELÉE, subst. fém. (*prunelé*), confiture grossière de *prunes*.

PRUNELET, subst. mas. (*prunelè*), cidre fait de *prunelles* séchées au four.

***PRUNELLE**, subst. fém. (*prunèle*), *prune* sauvage qui vient parmi les ronces et les haies. — *Jus de prunelle*, vin fort aigre et même mauvais.—En anat., ouverture qui paraît ronde et noire comme une *prunelle* dans le milieu de l'œil, et par où les rayons passent pour se peindre sur la rétine. — Prov. : *jouer de la prunelle*, jeter des œillades, faire quelque signe des yeux.—*Conserver quelque chose comme la prunelle de l'œil*, soigneusement, précieusement. — Petite étoffe rase en laine, à laquelle on mêle quelquefois de la soie : *porter un pantalon de prunelle.*

PRUNELLIER (orthographe de l'*Académie*; mieux **PRUNELIER**), subst. mas. (*prunélié*), arbrisseau qui porte des *prunelles*.

PRUNETTE, subst. fém. (*prunète*), nom générique des fruits à noyau proprement dits. — Petite *prune*.

PRUNIER, subst. mas. (*prunié*) (en lat. *prunus*), arbre qui porte les *prunes*.

PRURIGINEUSE, adj. fém. Voyez PRURIGINEUX.

PRURIGINEUX, adj. mas., au fém. **PRURIGINEUSE** (*prurijineu, neuze*) (du lat. *prurigo*), qui cause de la démangeaison : *douleurs prurigineuses.*

PRURIGO, subst. mas. (*pruriguô*) (mot tout latin), t. de médec., éruption de petits boutons semblables à ceux de la gale, mais non contagieux. Voyez PRURIT.

PRURIT, subst. mas. (*prurite*) (en lat. *prurigo*), t. de médec., démangeaison vive : *la gale cause le prurit.* — Il se dit aussi, parfois, d'une démangeaison, d'un chatouillement agréable.

***PRUSE**, subst. pr. fém. (*pruze*), anc. ville de Bithynie, auj. *Brousse.* — Avant la prise de Constantinople, cette ville était la résidence des sultans.

***PRUSSE**, subst. propre fém. (*pruce*), royaume de l'Europe, dont la capitale est Berlin.—*Bleu de Prusse*, t. de chim., bleu qui se tire du sang de bœuf calciné avec du nitre et du tartre.

PRUSSEUX, adj. mas. (*pruceu*), t. de chim., acide sulfuré. Presque inusité.

PRUSSIATE, subst. mas. (*pruci-ate*), t. de chimie moderne, sel formé par la combinaison de l'acide *prussique* avec une base.

***PRUSSIEN**, subst. et adj. mas., au fém. **PRUSSIENNE** (*prucieïn, ciène*), habitant de la *Prusse*.

PRUSSIENNE, subst. et adj. fém. Voyez PRUSSIEN. — Subst. fém., *cheminée à la prussienne*, petite cheminée en tôle, portative et à soupape.

PRUSSINE, subst. fém. (*prucine*), t. de chimie, combinaison gazeuse de carbone et d'azote, base de l'acide *prussique* ou cyanique.

PRUSSIQUE, adj. des deux genres (*prucike*), t. de chimie mod.: *acide prussique*, acide qui, tiré des substances animales par la distillation, précipite le fer en cette espèce de bleu qu'on nomme *bleu de Prusse.*

PRUSSITE, subst. mas. (*prucite*), dans l'ancienne chimie, la même chose que *prussiate* dans la moderne : *prussite calcaire, prussite* de chaux.

PRUYER, subst. mas. Voy. PROYER.

PRYLIDE, subst. fém. (*prilide*), t. d'antiq., danse guerrière des Lacédémoniens.

PRYTANAT, subst. mas. (*pritana*), t. d'antiq., dignité du *prytane*. — Temps que durait cette dignité.

PRYTANE, subst. mas. (*pritane*) (du grec πρυτανις, chef, administrateur), t. d'antiq., nom des cinquante sénateurs pris dans le sein de chacune des dix tribus d'Athènes pour former le conseil des cinq cents.

PRYTANÉE, subst. mas. (*pritané*) (en grec πρυτανειον), t. d'antiq., vaste édifice d'Athènes et d'autres villes de la Grèce, destiné aux assemblées des *prytanes*, aux repas publics et à d'autres usages. — On a donné le même nom, en France, à une maison d'éducation publique établie à Paris, au collège de Louis-le-Grand, où étaient élevés, aux frais du gouvernement, les fils de ceux qui avaient bien mérité de la patrie. Les *prytanées* ont été remplacés par les *lycées.*

PRYTANIDE, subst. fém. (*pritanide*), t. d'antiquité, prêtresse de Vesta, chez les Grecs.

PSALLACANTHE, subst. propre fém. (*peçalelakante*), myth., nymphe qui se tua du désespoir qu'elle eut de se voir méprisée de Bacchus.

PSALLETTE, subst. fém. (*peçalelète*) (du latin *psallere*, chanter), lieu où on élève les enfants de chœur. Vieux ; on dit aujourd'hui *maîtrise*.

PSALIGRAPHIE, sf. art de dessiner au découpé.

PSALLIDIUM, subst. mas. (*peçalelidi-ome*), t. d'hist. nat., genre d'insectes qui a beaucoup de rapport avec les charançons.

PSALMISTE, subst. mas. (*peçalemicete*) (du latin *psalmista*), nom qu'on donne particulièrement à *David*, comme auteur des *psaumes*.

PSALMISTIQUE, adj. des deux genres (*peçalemicetike*), des *psaumes ;* du *psalmiste*.

PSALMODIATION, subst. fém. (*peçalemodi-âcion*), chant en *psalmodiant*.

PSALMODIE, subst. fém. (*peçalemodi*) (en grec ψαλμῳδια), manière de réciter, de chanter les *psaumes* à l'église. — Manière monotone de déclamer, de lire : *sa lecture n'est qu'une ennuyeuse psalmodie.*

PSALMODIÉ, E, part. pass. de *psalmodier*.

PSALMODIER, v. neut. (*peçalemodi-é*), réciter, chanter des *psaumes* et autres parties de l'office divin. — Parler, lire, chanter d'une manière monotone. Dans ce dernier sens, il se prend aussi activement ; *Béranger* a dit :

> L'un veut guider le corbillard,
> Et l'autre, d'un ton nasillard,
> Me *psalmodie* une prière.

— SE PSALMODIER, v. pron.

PSALMOGRAPHE, subst. mas. et adj. (*peçalemoguerafe*) (du grec ψαλμος, psaume, et γραφειν, écrire), t. de littér., celui qui écrit ou qui a écrit des *psaumes*.

PSALMOGRAPHIE, subst. fém. (*peçalemoguerafi*) (même étym. que celle du mot précéd.), composition, collection de *psaumes*. — Traité, ouvrage sur les *psaumes*.

PSALMOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*peçalemoguerafike*), qui a rapport, qui est relatif à la *psalmographie*.

PSALTÉRION, subst. mas. (*peçaletéri-on*) (mot grec dérivé de ψαλλειν, jouer des instruments), sorte d'instrument de musique très-ancien, à plusieurs cordes et que l'on touchait avec une petite barre d'acier.

PSAMATOLE, subst. mas. (*peçamatole*), t. d'hist. nat., vermiculaire, insecte. (*Boiste.*)

PSAMATOTE, subst. mas. (*peçamatote*), t. d'hist. nat., espèce de fossile.

PSAPHON, subst. propre mas. (*peçafon*), myth., Libyen qui, voulant se faire reconnaître comme dieu, réunit un grand nombre d'oiseaux, à qui il apprit à répéter ces mots : *Psaphon est un grand dieu.* Quand il les crut assez instruits, il les lâcha sur des montagnes, qu'ils firent retentir de ces mêmes mots ; ce qui ayant frappé les habitants de la Libye, ils regardèrent *Psaphon* comme un dieu, et lui décernèrent des honneurs divins.

PSAMME, subst. fém. (*peçame*), t. de bot., genre de plantes.

PSAMMITE, subst. fém. (*peçamemite*), t. d'hist. nat., substance de roche ; sorte de grès qu'on tire des houillères.

PSAMMOBIE, subst. fém. (*peçamemobi*), t. d'hist. nat., genre de coquilles de la division des bivalves.

PSAMMOSTÉUM, subst. mas. (*peçamemocetéome*), t. d'hist. nat., synonyme d'*ostéocolle*. On applique spécialement ce nom aux agglutinations de sable qui représentent la forme des os.

PSAMMOTÉE, subst. fém. (*peçamemoté*), t. d'hist. nat., genre de coquilles de la division des bivalves.

PSAR, subst. masculin (*peçâre*), t. d'hist. nat., l'étourneau des anciens.

PSARE, subst. mas. (*peçare*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

PSARES, subst. mas. pl. (*peçare*), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux contenant l'étourneau.

PSARONION, subst. mas. (*peçaronion*), t. d'hist. nat., sorte de granit auquel les Grecs donnaient ce nom, parce que les taches semées sur cette pierre ressemblent au plumage de l'étourneau, qu'ils appelaient *psar*.

PSATHURE, subst. mas. (*peçature*), t. de bot., espèce d'arbrisseau qu'à l'île Bourbon on nomme *bois cassant*.

***PSAUME**, subst. mas. (*peçôme*), cantique sacré qui contient quelques prières à Dieu, qui parle de ses ouvrages, de ses merveilles, de sa loi, etc. Il ne se dit que de ceux qui ont été composés par *David* ou qui lui sont attribués. — *Les sept psaumes de la pénitence*, ceux que l'Église a consacrés aux temps de *pénitence*, ou que doivent réciter les *pénitents*.

*PSAUTIER, subst. mas. (*peçôtié*), recueil des *psaumes* de *David* ou qui lui sont communément attribués.

PSÉCAS ou PSÉCADE, subst. fém. (*pecékdce*, *kade*) (du grec ψεκαζειν, mouiller); c'etait, chez les Romains, une espèce de femme de chambre ou de coiffeuse qui parfumait la tête de sa maîtresse.

PSÉLAPHE, subst. mas. (*pecélafe*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

*PSÉLAPHIDES, subst. m. pl. (*pecélafide*), t. d'hist. nat., famille d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PSÉLAPHIE, subst. fém. (*pecélafi*) (du grec ψηλαφια, dérivé de ψηλαφαω, je palpe), t. de médec., friction avec la main sur les parties malades.

PSÉLAPHIEN, subst. mas. (*pecélafiein*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PSÉLION, subst. mas. (*pecélion*), t. de bot., arbrisseau grimpant de la Cochinchine.

PSELLION, subst. mas. (*pecélelion*) (en grec ψελλιον), t. d'antiq., espèce d'anneau ou de talisman qu'on portait pendu au cou. — C'était aussi une espèce de gourmette.

PSELLISME, subst. mas. (*pecèleliceme*) (du grec ψελλισμος, bègue), t. de médec., bégaiement. Inusité.

PSEN, subst. mas. (*pecène*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PSÉPHITE, subst. fém. (*pecéfite*) (du grec ψηφις, petite pierre), t. d'hist. nat., espèce de roche.

PSÉPHOBOLE, subst. mas. (*pecéfobole*) (du grec ψηφος, petite pierre, et βολη, action de jeter), t. d'antiq., cornet de jeu de dés, usité chez les Grecs et les Romains.

PSÉPHOBOLIE, subst. fém. (*pecéfoboli*), t. d'antiq., jeu de dés.

PSÉPHOPHORIE, subst. fém. (*pecéfofori*) (du grec ψηφος, petite pierre, et φερω, je porte), t. d'hist. anc., art ou action de calculer ou de voter avec de petites pierres plates, polies et arrondies.

PSÉPHOS, subst. mas. (*pecéfôce*) (du grec ψηφος, caillou), divination dans laquelle on faisait usage de petits cailloux.

PSETTE, subst. fém. (*pecète*), t. d'hist. nat., sorte de poisson de mer.

PSEUDALÈJE, subst. mas. (*peceudalèje*), t. de bot., nom qu'on a donné au genre olax de *Linnée*.

PSEUDALOÏDE, subst. mas. (*peceudalo-ide*), t. de bot., genre de plantes dont le fruit n'est pas connu.

PSEUDAMANTE, subst. fém. (*peceudamante*) (du grec ψευδης, faux, et αδαμας, diamant), pierre fausse qui a l'apparence d'une pierre naturelle.

PSEUDO (*peceudô*), mot grec (ψευδης) qui entre dans la composition de beaucoup de mots, et dans lesquels il signifie *faux*; ainsi : *pseudo-prophète*, *pseudo-acacia*, etc., signifient : *faux prophète*, *faux acacia*, etc.

PSEUDARCHUSE, subst. fém. (*peceudarkuze*), t. de bot., nom qu'on a donné à l'orcanette bâtarde.

PSEUDARTHROSE, subst. fém. (*peceudartroze*), (du grec ψευδης, faux, et αρθρον, articulation), t. de médec. et d'anat., fausse articulation.—Articulation accidentelle.

PSEUDISODOME, adj. des deux genres (*peceudizodome*), t. d'archit.; se dit des assises dont la structure n'est pas égale.

PSEUDO-ACACIA, subst. mas. (*peceudô-akacia*), t. de bot., nom qu'on a donné au faux *acacia*. — Au plur., des *pseudo-acacias*.

PSEUDO-ACMELLE, subst. fém. (*peceudô-akmèle*), t. de bot., plante annuelle et du genre spilanthe, qui a de la ressemblance avec la plante nommée *acmelle*. — Au plur., des *pseudo-acmelles*.

PSEUDO-ACONIT, subst. mas. (*peceudo-akonite*), t. de bot., genre de plantes de la famille des renonculacées. — Au plur., des *pseudo-aconits*.

PSEUDO-ACORUS, subst. mas. (*peceudô-akoruce*), t. de bot., espèce d'iris à fleurs bleues. —Au plur., des *pseudo-acorus*.

PSEUDO-AGATE, subst. fém. (*peceudô-aguate*), t. d'hist. nat., nom ancien ou variété du jaspe-*agate*. — Au plur., des *pseudo-agates*.

PSEUDO-AGNUS, subst. mas. (*peceudô-aguenuce*), t. de bot., le merisier à grappes, qu'on nomme aussi *pseudo-ligustrum*.—Au plur., des *pseudo-agnus*.

PSEUDO-ALBÂTRE, subst. mas. (*peceudô-albâtre*), t. d'hist. nat., faux *albâtre*; espèce de chaux sulfatée. — Au plur., des *pseudo-albâtres*.

PSEUDO-AMBROISIE, subst. fém. (*peceudô-anbroèzî*), t. de bot., le cochléaria coronopus. —Au plur., des *pseudo-ambroisies*.

PSEUDO-AMÉTHYSTE, subst. fém. (*peceudô-améticete*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne à la chaux fluatée violette. — Au plur., des *pseudo-améthystes*.

PSEUDO-APIOS, subst. mas. (*peceudô-apiôce*), t. de bot., nom donné à la gesse tubéreuse. — Au plur., des *pseudo-apios*.

PSEUDO-APOCYN, subst. mas. (*peceudô-apocein*), t. de bot., nom qu'on a donné à deux espèces de bignones. — Au plur., des *pseudo-apocyns*.

PSEUDO-ASBESTE, subst. mas. (*peceudô-acebècete*), t. d'hist. nat., l'*asbeste* ligniforme et l'*asbeste* dur. — Au plur., des *pseudo-asbestes*.

PSEUDO-ASPHODÈLE, subst. fém. (*peceudô-acefodèle*), t. de bot., nom donné à quelques plantes, entre autres à l'anthéric ossifrage et à l'anthéric caliculé.—Au plur., des *pseudo-asphodèles*.

PSEUDO-ASTHME, subst. mas. (*peceudô-aceme*), t. de médec.; on a donné ce nom à la difficulté de respirer, appelée autrement *dyspnée*. —Au plur., des *pseudo-asthmes*.

PSEUDO-BASALTE, subst. mas. (*peceudôbazalte*), t. d'hist. nat., roche argileuse.—Au plur., des *pseudo-basaltes*.

PSEUDO-BÉRYL, subst. mas. (*peceudôbérile*), t. d'hist. nat., sorte de crystal de roche, de couleur verdâtre.—Au plur., des *pseudo-béryls*.

PSEUDO-BLEPSIE, subst. fém. (*peceudôblèpeci*) (du grec ψευδης, faux, et βλεπω, je vois), t. de médec., vision mensongère, telle que la berlue, la diplopie, etc.—Au plur., des *pseudo-blepsies*.

PSEUDO-BOA, subst. mas. (*peceudôbo-â*), t. d'hist. nat., serpent du genre bongare.—Au plur., des *pseudo-boas*.

PSEUDO-BUNION, subst. mas. (*peceudôbuni-on*), t. de bot., plante des anciens. — Au plur., des *pseudo-bunions*.

PSEUDO-BUXUS, subst. mas. (*peceudôbukçuce*), t. de bot., nom qu'on a donné au fragon épineux et au galé.—Au plur., des *pseudo-buxus*.

PSEUDO-CATHOLIQUE, subst. mas. (*peceudo-katolike*), faux *catholique*.—Au plur., des *pseudo-catholiques*. Peu usité.

PSEUDO-CHRYSOLITHE, subst. fém. (*peceudô-krizolite*), t. d'hist. nat., nom de diverses substances. — Au plur., des *pseudo-chrysolithes*.

PSEUDO-COBALT, subst. mas. (*peceudôkobalete*), t. d'hist. nat., nom ancien du nikel arsenical, qu'on appelait aussi faux cuivre. — Au plur., des *pseudo-cobalts*.

*PSEUDO-COÏE, subst. fém. (*peceudokô-i*) (du grec ψευδης, faux, et ακοη, ouïe), t. de médec., audition de bruits qui ont lieu dans l'oreille même ou dans les parties environnantes, ou qui sont tout-à-fait imaginaires.

*PSEUDO-CYÉSIE, subst. fém. (*peceudôci-ézi*) (du grec ψευδης, faux, et de κυησις, grossesse), t. de médec., fausse grossesse. — Au plur., des *pseudo-cyésies*.

PSEUDO-CYTISE, subst. mas. (*peceudôcitize*), t. de bot., nom donné à diverses plantes de la famille des légumineuses.—Au plur., des *pseudo-cytises*.

PSEUDO-DIAMANT, subst. mas. (*peceudôdiaman*), t. d'hist. nat., sorte de pierre qui a l'éclat du *diamant*.—Au plur., des *pseudo-diamants*.

PSEUDO-DIPTÈRE, subst. mas. (*peceudôdipetère*) (du grec ψευδης, faux, δις, deux fois, et πτερον, aile), t. d'archit. anc., temple entouré de portiques d'un seul rang de colonnes, quoiqu'ils semblent en avoir deux.—Au plur., des *pseudo-diptères*.

PSEUDO-ÉBÈNE, subst. mas. (*peceudô-ébène*), t. de bot., nom donné à un arbrisseau de l'Amérique méridionale. — Au plur., des *pseudo-ébènes*.

PSEUDO-ÉMERAUDE, subst. fém. (*peceudô-émerôde*), t. d'hist. nat., nom 1° du quartz hyalin vert; 2° de la prehnite entrelacée du cap de Bonne-Espérance; 3° d'une variété d'aiguemarine.—Au plur., des *pseudo-émeraudes*.

PSEUDO-ÉTOILE, subst. fém. (*peceudô-étoèle*), t. d'astron., étoile fausse, météore lumineux qui ressemble à une étoile. — Au plur., des *pseudo-étoiles*.

PSEUDO-GALÈNE, subst. fém. (*peceudôgualène*) (du grec ψευδης, faux, et γαληνη, galène), t. d'hist. nat.; on donnait anciennement ce nom au zinc sulfuré de quelque couleur qu'il fût.—Au plur., des *pseudo-galènes*.

*PSEUDOGRAPHE, subst. mas. (*peceudôguerafe*) (du grec ψευδης, faux, et γραφω, j'écris), nom qu'on donne à un homme qui fait un faux calcul. — Adj. des deux genres : *un calculateur pseudo-graphe*.

PSEUDOGRAPHIE, subst. fém. (*peceudôguerafi*), faux calcul, contrefaçon d'écritures; l'art des faussaires. Voy. PSEUDO-GRAPHE

PSEUDOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*peceudôguerafike*), qui tient, qui a rapport à la *pseudo-graphie*.

PSEUDO-GRENAT, subst. mas., ou PSEUDO-HYACINTHE, subst. fém. (*peceudôguerena*, *i-aceinte*), t. d'hist. nat., faux *grenat*. — Au plur., des *pseudo-grenat*.

PSEUDO-HYDROPISIE, subst. fém. (*peceudô-idropizi*), t. de médec., fausse *hydropisie*.—Au plur., des *pseudo-hydropisies*.

PSEUDO-IRIS, subst. mas. (*peceudô-irice*), t. de bot., nom qu'on a donné au glaïeul jaune ou faux-açore.—Au plur., des *pseudo-iris*.

PSEUDO-LIEN, subst. mas. (*peceudôliein*), t. d'anat., se dit des glandes situées aux environs de la rate.—Au plur., des *pseudo-liens*.

*PSEUDO-LOGIE, subst. fém. (*peceudôloji*) (du grec ψευδης, faux, et λογος, discours), langage du menteur; fausseté, mensonge.

PSEUDO-LOGIQUE, adj. des deux genres (*peceudôlojike*), qui tient de la *pseudologie* : *langage pseudo-logique*, mensonger.

PSEUDO-LOTUS, subst. mas. (*peceudôlôtuce*), t. de bot., le plaqueminier d'Europe.— Au plur., des *pseudo-lotus*.

PSEUDO-LYSIMACHIE, subst. fém. (*peceudô-lizimachi*) (du grec ψευδης, faux, λυσιμαχιον, lysimachie), t. de bot.; on a donné ce nom à plusieurs espèces d'épilobes et à la salicaire.— Au plur., des *pseudo-lysimachies*.

PSEUDO-MALACHITE, subst. fém. (*peceudô-malachite*), t. d'hist. nat., nom du cuivre phosphaté.—Au plur., des *pseudo-malachites*.

PSEUDO-MÉDECIN, subst. mas. (*peceudômédecein*), nom qu'on a donné quelquefois aux charlatans.—Au plur., des *pseudo-médecins*.

PSEUDO-MÉLILOT, subst. mas. (*peceudômelilô*), t. de bot., nom qu'on donne au lotier corniculé. — Au plur., des *pseudo-mélilots*.

PSEUDO-MÉLISSE, subst. fém. (*peceudômélice*), t. de bot., nom donné à la moldavique. — Au plur., des *pseudo-mélisses*.

PSEUDO-MEMBRANE, subst. fém. (*peceudô-manbrane*), t. d'anat., fausse membrane qui se forme à la suite de certaines maladies.—Au plur., des *pseudo-membranes*.

*PSEUDO-MORPHE, subst. mas. (*peceudômorfe*) (du grec ψευδης, faux, et μορφη, forme), t. d'hist. nat.; nom qu'on donne, en général, à toutes les substances minérales qui se présentent sous des formes qui sont étrangères à celles qui leur sont propres, et qui tiennent à leur nature. — Au plur., des *pseudo-morphes*.

*PSEUDO-MORPHIQUE, adj. des deux genres (*pseudômorfike*), qui tient, qui a rapport au *pseudo-morphe*.

PSEUDO-MORPHITE, subst. fém. (*peceudô-morfite*), t. d'hist. nat., sorte de pierre ou de concrétion que l'on croirait être un minéral, au premier aspect. — Au plur., des *pseudo-morphites*.

PSEUDO-MYRTE, subst. mas. (*peceudômirte*), t. de bot., faux *myrte*. C'est le *myrtille*. — Au plur., des *pseudo-myrtes*.

PSEUDO-NARCISSUS, subst. mas. (*peceudônarciceçuce*), t. de bot., nom qu'on donne au faux *narcisse*. — Au plur., des *pseudo-narcisses*.

PSEUDO-NARDUS, subst. mas. (*pceudonarduce*), t. de bot., faux nard. Nom donné à la lavande.

*PSEUDO-NYME. (*L'Académie* écrit ce mot ainsi, sans trait de division; et cependant, elle met un trait de division aux mots *pseudo-prophète*, *pseudo-acacia*, *pseudo-diptère*, qu'elle cite comme exemples à l'article *pseudo*, mais qu'elle ne répète pas au rang alphabétique que ces mots devraient occuper. Pour nous, qui mettons le trait de division à tous les mots formés de *pseudo* et d'un autre mot, nous écrivons *pseudo-nyme* pour ne pas établir d'irrégularité.), subst. et adj. des deux genres (*peceudônime*) (du

grec ψευδης, faux, et ονυμα, nom), qui a pris un nom faux et supposé. Il se dit 1° des auteurs qui publient des ouvrages sous un autre nom que le leur; 2° des ouvrages ainsi publiés : *les pseudonymes de Port-Royal.* — Adj. : *écrit pseudonyme.*

PSEUDO-PÉRIPTÈRE, subst. mas. (*peceudôpériptère*) (du grec ψευδης, faux, περι, autour, et πτερον, aile), t. d'archit. anc., temple où les colonnes des côtés étaient engagées dans le mur. — Au plur., des *pseudo-périptères.*

PSEUDO-PÉRIPNEUMONIE, subst. fém. (*peceudôpéripeneumoni*), t. de médec., fausse *péripneumonie.* — Au plur., des *pseudo-péripneumonies.*

PSEUDO-PÉTALON, subst. mas. (*peceudôpétalon*), t. de bot., sorte d'arbre de la famille des térébinthacées. — Au plur., des *pseudo-pétalons.*

PSEUDO-PHTHISIE, subst. fém. (*peceudôfetizi*), t. de médec., fausse *phthisie.* — Au plur., des *pseudo-phthisies.*

PSEUDO-PHTHISIQUE, adj. des deux genres (*peceudôfetizike*), qui appartient à la *pseudophthisie.*—Subst., qui en est atteint.

PSEUDOPIE, subst. fém. (*peceudôpi*) (du grec ψευδης, faux, et οψις, vue), t. de médec., hallucination du sens de la vue.

PSEUDO-PITHÈQUE, subst. mas. (*peceudôpitèke*), t. d'hist. nat., nom proposé pour désigner les quadrumanes de la famille des makis.— Au plur., des *pseudo-pithèques.*

PSEUDO-PLATANUS, subst. mas. (*peceudôplatânuce*), t. de bot., faux platane; espèce d'érable. — Au plur., des *pseudo-platanus.*

PSEUDO-PLEURÉSIE, subst. fém. (*peceudôpleurézi*), t. de médec., fausse *pleurésie;* c'est la même chose que la *pleurodynie.* Voy. ce mot. — Au plur., des *pseudo-pleurésies.*

PSEUDO-PNEUMONIE, subst. fém. (*peceudôpeneumoni*), t. de médec., fausse *pneumonie.*— Au plur., des *pseudo-pneumonies.*

***PSEUDO-PODES**, sub. m. pl. (*peceudôpode*), t. d'hist. nat., famille de crustacés de l'ordre des décapodes.

PSEUDO-POLYPE, subst. mas. (*peceudôpolipe*), t. de médec., concrétion polypiforme, qu'on trouve après la mort dans le cœur ou dans les gros vaisseaux. — Au plur., des *pseudo-polypes.*

PSEUDO-PRASE, subst. fém. (*peceudôprâze*), t. d'hist. nat., pierre verte demi-transparente, qui ressemble à la *prase.*—Au plur., des *pseudo-prases.*

PSEUDO-PROPHÈTE, subst. mas., au fém. **PSEUDO-PROPHÉTESSE** (*peceudôprofète, peceudôprofetèce*) (du grec ψευδης, faux, et προφετης, prophète), faux *prophète.*—Au plur., des *pseudo-prophètes.*

PSEUDO-PROPHÉTESSE, subst. fém. Voy. PSEUDO-PROPHÈTE. — Au plur., des *pseudo-prophétesses.*

PSEUDORASIE, subst. fém. (*peceudôrazi*) (du grec ψευδης, faux, et ορασις, vue), t. de médec., hallucination de la vue; synonyme de *pseudopie.* Voy. ce mot.

PSEUDOREXIE, subst. fém. (*peceudôrèkci*) (du grec ψευδης, faux, et ορεξις, faim), t. de médec., faux appétit.

PSEUDO-RHUBARBE, subst. fém. (*peceudôrubarbe*), t. de bot.; nom qu'on donne au pigamon jaune. — Au plur., des *pseudo-rhubarbes.*

PSEUDO-RUBIS, subst. mas. (*pceudorubi*), t. d'hist. nat., le quartz rose pur. — *Pseudo-rubis-améthyste*, l'améthyste. — *Pseudo-rubis-hyacinthe*, le quartz avec une teinte roussâtre.—Au plur., des *pseudo-rubis.*

PSEUDO-SANTAL, subst. mas. (*peceudôçantal*), t. de bot., nom de quelques espèces de brésillets. — Au plur., des *pseudo-santals.*

PSEUDO-SAPHIR, subst. mas. (*peceudôçafir*), t. d'hist. nat., le quartz bleu. — Au plur., des *pseudo-saphirs.*

***PSEUDO-SAURIEN**, subst. mas. (*peceudôçôricin*), t. d'hist. nat., nom qu'on a donné au genre salamandre. —Au plur., des *pseudo-sauriens.*

PSEUDO-SOMMITE, subst. mas. (*peceudôçomemite*), t. d'hist. nat., crystal, substance que forment les volcans. — Au plur., des *pseudo-sommites.*

PSEUDO-SPATH, subst. mas. (*peceudôcepate*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne à la chaux fluatée, ou spath fluor. — Au plur., des *pseudo-spaths.*

PSEUDO-TOPAZE, subst. fém. (*peceudôtopâze*), t. d'hist. nat., quartz d'un jaune plus ou moins enfumé ou doré.—Au plur., des *pseudo-topazes.*

PSEUDO-VALÉRIANE, subst. fém. (*peceudôvaléri-ane*), t. de bot., fausse *valériane*, espèce de mâche. — Au plur., des *pseudo-valérianes.*

***PSI**, subst. mas. (*peci*), t. d'hist. nat., phalène de la chenille singulière qui porte sur ses ailes un psi.— La 23e lettre de l'alphabet grec (ψ).

PSIADIE, subst. fém. (*peci-adi*), t. de bot., nom qu'on a donné à la conyse glutineuse.

PSIDION ou **PSIDIUM**, subst. mas. (*pecidi-on, di-ome*), t. de bot., nom grec du grenadier.— Le goyavier.

PSILA, subst. propre mas. (*pecila*) (du grec ψιλον, en dorien, pour πτιλον, aile, parce que le vin rend agiles ceux qui en boivent modérément), myth., surnom de Bacchus.

PSILOTHRE, subst. mas. (*pecilotre*) (en grec ψιλωθρον, fait de ψιλοω, je dépouille, et θριξ, cheveu), t. de médec., médicament propre à faire tomber les cheveux, le poil; dépilatoire.

PSILOTHRÉE, subst. fém. (*pecilotré*), t. d'hist. nat., nom qu'on a donné à la couleuvre blanche.

PSILOTON, subst. mas. (*peciloton*), t. de bot., genre de plantes de la famille des mousses.

PSITHYRE, subst. fém. (*pecitire*), t. d'antiq., instrument de forme triangulaire, inventé par les Troglodytes.

***PSITTACINS**, sub. m. pl. (*pecitetacein*), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux de l'ordre des silvains.

PSITT, sorte d'exclamation (*pecite*) (en grec ψιττα), sifflement pour appeler.

PSITTE, subst. mas. (*pecite*), t. d'hist. nat., sorte de poisson de mer.

PSITTOPODE, subst. mas. (*pecitetopode*), peuple imaginaire dont parle Lucien.

PSOA, subst. mas. (*peço-a*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PSOAS, subst. mas. plur. (*peço-â*) (du grec ψοα, lombe), t. d'anat., deux muscles des lombes, aussi appelés *muscles lombaires.*

PSOPHIA, subst. fém. (*peçofi-a*), t. de bot., nom générique de *Linnée* pour désigner l'agaric.

PSOÏTE, subst. fém. (*peço-ite*), t. de médec., inflammation du muscle *psoas* ou du tissu cellulaire qui l'environne.

PSOQUE, subst. mas. (*peçoke*) (du grec ψωχω, je ronge), t. d'hist. nat., genre d'insectes névroptères vulgairement appelés poux de bois.

PSORA (l'*Académie* dit aussi *psore*, en francisant le mot; pourquoi alors dire *psora?* L'un des deux devrait suffire.), subst. mas. (*peçora*) (en grec ψωρα), t. de médec., gale. — T. de bot., genre de plantes établi aux dépens des lichens de *Linnée.*

PSORALÉE, subst. fém. (*peçoralé*) (du grec ψωραλεος, fait de ψωρα, gale), t. de bot., espèce de plantes du genre des *psoraliers*, dont les fleurs sont bonnes dans le traitement des maladies cutanées.

PSORALIER, subst. mas. (*peçoralié*), t. de bot., plante légumineuse.

PSORIASE, subst. fém. (*peçori-âze*) (du grec ψωρα, gale), t. de médec., inflammation squammeuse de la peau.

PSORICE, subst. fém. (*peçôrice*), t. de bot., espèce de plantes du genre des scabieuses.

PSORIDE, subst. fém. (*peçoride*) (du grec ψωρα, gale), maladie de la peau avec prurit ou démangeaison continuelle.

PSORIFORME, adj. des deux genres (*peçoriforme*) (du grec ψωρα, gale, et du lat. *forma*, forme), t. de médec.; se dit de ce qui est de la nature de la gale.

PSORIQUE, adj. des deux genres (*peçorike*), qui est de la nature de la gale : *pustules psoriques.*—Subst. mas., remède contre la gale : *un bon psorique.*

PSOROPHTHALMIE, subst. fém. (*peçorofetalemi*) (du grec ψωρα, gale, et οφθαλμος, œil), t. de médec., ophthalmie accompagnée de démangeaisons et de petites pustules semblables à celles de la gale.

PSOROPHTHALMIQUE, adj. des deux genres (*peçorofetalemike*), qui a rapport, qui concerne la *psorophthalmie.*

PSYCHAGOGE, subst. mas. (*pecikaguoje*), magicien qui faisait profession d'évoquer les âmes des morts. — Prêtre grec qui était consacré au culte des âmes, chez les anciens. Voyez PSYCHAGOGIE.

PSYCHAGOGIE, subst. fém. (*pecikaguoji*) (du grec ψυχη, âme, αγειν, évoquer), évocation des morts.

PSYCHAGOGIQUE, adj. des deux genres (*pecikaguojike*), qui tient, qui a rapport à la *psychagogie*, à l'art du *psychagogue.*—En t. de médec., il se dit des remèdes propres à ranimer l'action vitale dans les syncopes, l'apoplexie, etc.

PSYCHAGOGUE, adj. des deux genres (*pecikaguogue*) (Voyez PSYCHAGOGIE pour l'étym.), épithète que la fable donne à Mercure, comme conducteur des âmes, et à Pitho, comme déesse de la persuasion.

***PSYCHÉ**, subst. propre fém. (*peciché*) (du grec ψυχη, âme), myth., princesse d'une rare beauté. Elle fut aimée de l'Amour, qui la fit transporter par Zéphyre dans un lieu de délices, où elle vécut quelque temps sans le connaître. Vénus, jalouse de l'empire qu'elle supposait à *Psyché* sur l'esprit de son fils, la persécuta cruellement, et la fit mourir. Mais Jupiter la ressucita, et même, à la prière de l'Amour, lui accorda l'immortalité. On la représente avec des ailes de papillon aux épaules.— Meuble d'invention moderne; grande glace qui se meut sur un axe horizontal, fixé par ses extrémités à deux colonnes verticales, posées sur un pied garni de roulettes; elle descend jusqu'à terre et reçoit tous les degrés d'inclination, en sorte qu'on peut s'y voir tout entier et dans toutes les attitudes.—T. d'hist. nat., genre d'insectes lépidoptères.

PSYCHINE, subst. fém. (*pecichine*), t. de bot., plante de la famille des crucifères.

***PSYCHIQUE**, adj. des deux genres (*pecichike*); se dit du fluide supposé le plus subtil de tous et formant l'âme.

***PSYCHISME**, subst. mas. (*pecichiceme*), système qui suppose l'âme formée de fluide *psychique.*

PSYCHISTE, subst. mas. (*pecichicete*), partisan du *psychisme.*

PSYCHODE, subst. mas. (*pecikode*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

PSYCHOGONIE, subst. fém. (*pecikoguoni*) (du grec ψυχη, âme, et γονη, génération), génération progressive de l'âme. (*Boiste.*)

***PSYCHOLOGIE**, subst. fém. (*pecikoloji*) (du grec ψυχη, âme, et λογος, discours), traité sur les facultés de l'âme.

PSYCHOLOGIQUE, adj. des deux genres (*pecikolojike*), qui traite des facultés de l'âme.

PSYCHOLOGISTE, subst. mas. (*pecikolojicete*). Voy. PSYCHOLOGUE, qui est le même. L'*Académie* d'ailleurs donne les deux.

PSYCHOLOGUE, subst. mas. (*pecikologue*), celui qui écrit, qui a fait un ouvrage, un traité sur l'âme.

PSYCHOMANCIE, subst. fém. (*pecikomanci*) (du grec ψυχη, âme, et μαντεια, divination), art d'évoquer les morts.

PSYCHOMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. **PSYCHOMANCIENNE** (*pecikomanciein, ciène*), qui concerne la *psychomancie.*—Celui, celle qui l'exerce.

PSYCHOMANCIENNE, subst. et adj. fém. Voy. PSYCHOMANCIEN.

PSYCHOMANCION, subst. mas. (*pecikomancion*), chez les anciens Grecs, lieu où l'on évoquait les mânes des morts.

PSYCHOSTASIE, subst. fém. (*pecikocetazi*) (du grec ψυχη, âme, esprit, et στασις, immobilité, équilibre, poids), myth., pesée des âmes qu'on supposait faite par Mercure.

PSYCHOTRE, subst. mas. (*pecikôtre*), t. de bot., famille de rubiacées.

PSYCHOTROPHE, subst. fém. (*pecikotrofe*), t. de bot., nom qu'on donne à la bétoine.

PSYCHROMÈTRE, subst. mas. (*pecikromètre*) (du grec ψυχρος, froid, et μετρον, mesure), instrument qui sert à mesurer les degrés de froid, appelé plus communément *thermomètre.* Voy. ce mot.

PSYCHROMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*pecikrométrike*), qui tient, qui a rapport au *psychromètre.*

PSYCHTIQUE, subst. mas. et adj. des deux genres (*peciktike*) (du grec ψυχω, je rafraîchis), t. de médec., rafraîchissant.

PSYDRACIE, subst. fém. (*pecidraci*), t. de médec., éruption psoriforme peu différente de la gale.

PSYDRACION, subst. mas. (*pecidracion*) (du grec ψυδρακιον, pustule), t. de médec., pustules sur le devant de l'œil.

PSYDRAX, subst. mas. (*pecidrakce*), t. de bot., genre de plantes à cinq dents et à baie biloculaire.

PSYLE, subst. mas. (*pecile*), t. d'hist. nat. Voy. PSYLLE.

*PSYLLE, subst. fém. *(pecile)* (du grec ψυλλα, puce), t. d'hist. nat., insecte qui vit sur différentes plantes et a les pattes de derrière conformées pour sauter, comme celles de la puce.

PSYLLE, subst. mas. *(pecile)*, t. d'hist. nat., serpent d'Afrique. — T. d'antiq., nom de charlatans qui prétendaient apprivoiser les serpents. Ils se dévouaient aussi pour sucer le sang des plaies empoisonnées.—Ancien peuple de la Libye, qui savait manier impunément les serpents.

*PSYLLIDE, subst. fém. *(pecilelide)*, t. d'hist. nat., tribu d'insectes hémiptères.

*PSYLLION, subst. mas. *(pecilelion)*, t. de bot., genre de plantes de la famille des plantains.

PSYLLIUM, subst. mas. *(pecileli-ome)*, t. de bot. Voy. PSYLLION.

PSYLLOPHORE, subst. fém. *(pecilelofore)* (du gr. ψυλλα, puce, et φερω, je porte), t. de bot., la laiche pulicaire, dont les graines, petites et brunes, ressemblent à des puces.

PSYTHIE, subst. fém. *(peciti)*, t. de bot., espèce de vigne dont le raisin est très-estimé.

PSYTHION, subst. mas. *(peciti-on)*, vin cuit, fait avec le raisin que produit la *psythie*.— Jongleur indien qui joue avec des serpents.

PTARMIQUE, subst. fém. *(petarmike)*, t. de bot., genre de plantes de la famille des achillées.

PTARMIQUE, adj. des deux genres *(petarmike)* (du grec πταρμος, eternument), t. de médec., qui provoque l'eternument.—Il s'emploie aussi subst. au mas. : *un ptarmique.*

*PTÉLÉE, subst. fém. *(petélé)*, t. de bot., arbrisseau de la famille des térébinthacées.

PTÉLIDIE, subst. fém. *(petelidi)*, t. de bot., arbre de Madagascar.

*PTÈNE, subst. mas. *(petène)* (du grec πτηνος, volatil), métal uni au platine.

PTÉRACLIDE, subst. mas. *(petéraklide)*, t. d'hist. nat., genre de poissons.

PTÉRANTHE, subst. mas. *(petérante)*, t. de bot., plante d'Arabie.

PTÉRÉAL, subst. mas. *(peteré-al)*, t. d'anat., nom donné à un os du squelette des poissons qui correspond à l'apophyse ptérygoïde interne de l'homme.—Au plur. mas., *ptéréaux.*

PTÉRÉLAS, subst. propre mas. *(peteréláce)*, myth., fils de Taphius. — *Ptérélas ailé*, nom d'un chien d'Actéon.

PTÉRIDE, subst. fém. *(peteride)* (du grec πτερις, πτεριδος, dérivé de πτερον, aile), t. de bot., fougère femelle ou impériale, dont les feuilles s'étendent en forme d'ailes.

PTÉRIDION, subst. mas. *(ptéridi-on)*, t. d'hist. nat., genre de poissons que l'on a nommé aussi *oligopodes.*

PTÉRIGIE, subst. fém. *(petériji)*, t. de bot., genre de plantes dont le fruit ressemble à un volant.

PTÉRIGYNANDRE, subst. mas. *(petérijinandre)*, t. de bot., genre de plantes de la famille des mousses.

PTÉRION, subst. mas. *(petéri-on)*, t. de bot., genre de plantes de la famille des graminées.

*PTÉROCARPE, subst. mas. et adj. des deux genres *(petérokarpe)* (du grec πτερον, aile, et καρπος, fruit), t. de bot., genre de plantes légumineuses.

PTÉROCÉPHALUS, subst. mas. *(peterocéfaluce)* (du grec πτερον, aile, et κεφαλη, tête), t. de bot., sorte de plantes du genre des scabieuses.

PTÉROCÈRE, subst. mas. *(petérocère)*, t. d'hist. nat., mollusque céphalé.

PTÉROCHILE, subst. mas. *(petérochile)*, t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PTÉROCHISTE, subst. mas. *(petérochicete)*, t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

*PTÉRODACTYLE, subst. mas. et adj. des deux genres *(petérodaktile)* (du grec πτερον, aile, et δακτυλος, doigt), t. d'hist. nat., animal vertébré fossile, qui paraît être de la classe des reptiles.

*PTÉRODIBRANCHE, subst. mas. et adj. des deux genres *(petérodibranche)*, t. d'hist. nat., famille de mollusques, appelés aussi ptéropodes.

*PTÉRODICÈRE, subst. mas. et adj. des deux genres *(petérodicère)* (du grec πτερον, aile, δις, deux fois, et κερας, corne), t. d'hist. nat., sous-classe d'insectes qui subissent des métamorphoses.

PTÉRODIPLE, subst. mas. *(petérodiple)*, t. d'hist. nat., famille d'insectes de l'ordre des hyménoptères, la même qu'on nomme aussi *diploptères.*

*PTÉROGLOSSE, subst. mas. *(peteroguelôce)*, t. d'hist. nat., famille d'oiseaux de l'ordre des silvains; les toucans.

*PTÉROGONE, subst. fém. *(petéroguone)*, t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des hypnes.

PTÉROGYNANDRE, subst. fém. Voyez PTÉRIGYNANDRE.

PTÉROME, subst. mas. *(petérome)*, t. d'antiq., aile d'un temple.

PTÉRONE, subst. mas. *(petérone)*, t. de bot., genre de plantes de la famille des cinarocéphales.

PTÉROPE, subst. mas. *(petérope)*, t. d'hist. nat., mot qui désigne le genre des roussettes, mammifères carnassiers.

*PTÉROPHORE, subst. mas. et adj. des deux genres *(petérofore)* (en grec πτεροφορος, fait de πτερον, aile, et φερω, je porte), t. d'hist. nat., genre d'insectes hémiptères. —T. d'antiq., courrier armé d'une pique ailée.

*PTÉROPHORIEN, subst. mas. *(petéroforiein)*, t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères.

PTÉROPHYTE, subst. mas. *(petérofite)*, t. de bot., genre de plantes qui contient les coréopes.

*PTÉROPODE, subst. mas. et adj. des deux genres *(petéropode)* (du grec πτερον, membrane, et πους, ποδος, pied), t. d'hist. nat., mollusques à tête distincte et dont le corps est couvert de membranes qui leur servent de rames.

PTÉROPTÈRE, subst. mas. et adj. des deux genres *(petéropetère)*, t. d'hist. nat., famille de poissons de la division des apodes.

*PTÉROSPERME, subst. mas. *(petérocepèreme)*, t. de bot., genre de plantes de la famille des malvacées.

PTÉROSPORE, subst. mas. *(petérocepore)*, t. de bot., genre de plantes du Canada.

*PTÉROSTYLE, subst. mas. *(petérocetile)*, t. de bot., plante vivace de la Nouvelle-Hollande, de la famille des orchidées.

*PTÉROTE, subst. fém. *(petérote)*, t. de bot., grand arbrisseau grimpant de la Cochinchine.

PTÉROTHÈQUE, subst. fém. *(petérotèke)*, t. de bot., genre de plantes des environs de Nîmes, qui contient les andryales.

*PTÉRYGIBRANCHE, subst. mas. et adj. des deux genres *(petérijibranche)*, t. d'hist. nat., famille de crustacés de l'ordre des isopodes.

*PTÉRYGION, subst. mas. *(petériji-on)* (du grec πτερυγιον, petite aile), t. de chir., excroissance membraneuse qui s'étend du coin de l'œil jusque sur la cornée. — Excroissance charnue qui vient aux ongles des pieds et des mains.

PTÉRYGO-ANGULI-MAXILLAIRE, subst. et adj. mas. *(petériguô-angulimakcilelère)*, t. d'anat., le grand *ptérygoïdien.*

PTÉRYGO-COLLI-MAXILLAIRE, subst. et adj. mas. *(petériguôkolelimukcilelère)*, t. d'anat., le petit *ptérigoïdien.*

PTÉRYGODION, subst. mas. *(petérigodion)*, t. de bot., genre de plantes du cap de Bonne-Espérance.

PTÉRYGOÏDE, adj. des deux genres *(petériguoide)* (du grec πτερυγος, gén. de πτερυξ, aile, et ειδος, forme), t. d'anat.; il se dit de deux apophyses de l'os sphénoïde, faites comme des ailes de chauves-souris.

*PTÉRYGOÏDIEN, subst. et adj. mas., au fém. PTÉRYGOÏDIENNE *(petériguo-idiein, diène)*, t. d'anat., qui a rapport à l'apophyse *ptérygoïde.*

PTÉRIGOÏDIENNE, subst. et adj. fém. Voy. PTÉRIGOÏDIEN.

PTÉRYGO-MAXILLAIRE (GRAND), subst. et adj. mas. *(gueranpetériguômakcilelère)*, t. d'anat., le muscle *ptérigoïdien* interne.

PTÉRYGO-MAXILLAIRE (PETIT), subst. et adj. mas. *(petipetériguômakcilelère)*, t. d'anat., le muscle *ptérigoïdien* externe.

PTÉRYGOME, subst. mas. *(petériguome)*, t. de médec., gonflement de la vulve qui rend le coït difficile ou impossible.

PTÉRYGO-PALATIN, subst. et adj. mas. *(petériguopalatein)*, t. d'anat., qui a rapport à l'apophyse *ptériguoïde* et à l'os *palatin.*

PTÉRYGO-PHARYNGIEN, subst. et adj. mas.; au fém., PTÉRYGO-PHARYNGIENNE *(petériguofareinjiein, jiène)*, t. d'anat., muscle de la gorge, qui a rapport à l'apophyse *ptérygoïde* et au *pharynx.*

PTÉRYGO-PHARYNGIENNE, adj. fém. Voy. PTÉRYGO-PHARYNGIEN.

PTÉRYGOPHORES, sub. m. pl. *(petériguofore)* (du grec πτερυξ, gén. πτερυγος, aile, et φερω, je porte), t. d'hist. nat., genre d'insectes hyménoptères.

PTÉRYGO-SALPINGOÏDIEN, subst. et adj. mas.; au fém., PTÉRYGO-SALPINGOÏDIENNE *(peteriguôçalpeinguô-idien, diène)* (du grec πτερυξ, gén. πτερυγος, aile, σαλπιγξ, trompe, et ειδος, forme), t. d'anat., qui a rapport à l'apophyse *ptérygoïde* et à la trompe d'Eustache.

PTÉRYGO-SALPINGOÏDIENNE, adj. fém. Voy. PTÉRYGO-SALPINGOÏDIEN.

PTÉRYGO-STAPHYLIN, subst. et adj. mas. *(petériguôcetafilein)*, t. d'anat., nom d'un muscle qui appartient à la luette, nommée en grec σταφυλη.

PTÉRYGO-TEMPORAL, E, adj. *(petériguôtanporal)*, épithète donnée par quelques anatomistes à la grande aile du sphenoïde.

PTOCHOTROPHIE, subst. fém. *(petokotrofi)* (en grec πτωχος, pauvre, et τρεφω, nourrir), nourriture des pauvres; action de les nourrir.

PTOCHOTROPHIQUE, adj. des deux genres *(petokotrofike)*, qui est relatif à la *ptochotrophie.*

PTOCHOTROPHITE, subst. mas. *(petokotrofite)*, celui qui gouvernait une maison de pauvres, un hôpital, qui en était l'économe.

PTILIN, subst. mas. *(petilein)*, t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PTILODACTYLE, subst. mas. et adj. des deux genres *(petilôdaktile)*, t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

*PTILOPTÈRE, subst. mas. et adj. des deux genres *(petilopetère)*, t. d'hist. nat., tribu d'oiseaux de l'ordre des nageurs, qui contient la famille des manchots.

*PTILOSE, subst. fém. *(petilôze)* (du grec πτιλωσις, formé dans la même signification de πτιλος, qui manque de cils), t. de médec., chute des cils.

PTILOSTÉMON, subst. mas. *(petilocetémon)*, t. de bot., genre de plantes qui contient la sarrette fausse-queue, dont les aigrettes sont plumeuses.

*PTILOTE, subst. fém. *(petilote)*, t. de bot., genre de plantes de la famille des algues. — On donne aussi ce nom à un genre de plantes de la famille des amarantes.

PTINE, subst. mas. *(petine)*, t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

PTINIORE, subst. mas. *(petini-ore)*, t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

PTIROPHAGE, subst. mas. Voy. PHTIROPHAGE.

PTISANE, subst. fém. Voy. TISANE.

PTOSE ou PTOSIS, subst. fém. *(petôze, zice)* (du grec πτωσις, chute), t. de chir., chute de la paupière supérieure.

PTYALAGOGIE, subst. fém. *(peti-alaguoji)*, (du grec πτυαλον, salive, et αγειν, chasser), t. de médec., traité sur la salivation, sur les moyens de la provoquer. Peu usité.

PTYALAGOGIQUE, adj. des deux genres *(petialaguojike)*, qui est relatif, qui a rapport à la *ptyalagogie.* Peu usité.

PTYALAGOGUE, adj. des deux genres *(peti-alaguogue)* (du grec πτυαλον, salive, et de αγειν, chasser), t. de médec., qui provoque la salivation.

PTYALISME, subst. mas. *(peti-aliceme)* (du grec πτυαλον, salive, fait de πτυω, je crache), t. de médec., salivation abondante et presque continuelle.

PTYAS, subst. mas. ou PTYADE, subst. fém. *(petiâce, peti-ade)*, t. d'hist. nat., sorte d'aspic qui, dit-on, jette son venin en crachant et sans faire de morsure.

PTYCHODE, subst. mas. *(petikode)*, t. de bot., genre de plantes de la famille des mousses.

PTYCHOPTÈRE, subst. mas. *(petikopetère)*, t. d'hist. nat., genre d'insectes diptères.

PTYCHOSPERME, subst. mas. *(petikocepèreme)* t. de bot., genre de palmiers très-hauts et fort minces, découverts dans l'île de la Nouvelle-Irlande.

PTYOCÈRE, subst. mas. *(peti-ocère)*, t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

PTYNX, subst. mas. *(peteinkce)*, t. d'hist. nat., sorte d'oiseau de proie.

PU, part. pass. du v. irrég. POUVOIR.

PÛ, part. pass. du v. irrég. PAÎTRE.

PUAMMENT, adv. *(pu-aman)*, avec *puanteur.* — *Mentir puamment*, que nous lisons dans l'*Académie*, comme signifiant : *mentir grossièrement et impudemment*, est très-peu usité.

*PUANT, E, adj. *(pu-an, ante)*, qui pue, qui sent mauvais, qui exhale une mauvaise odeur : *chair puante, haleine puante.* — Il est aussi

subst. : *c'est un puant*, un homme qui s'écoute trop, qui se plaint trop aisément. — *Mensonge puant*, et *puant menteur*, ne se disent pas ; ces deux expressions sont par trop grossières et par trop dégoûtantes ; la bonne société en a fait justice.—*Bêtes puantes*, en t. de chasse, les renards, les blaireaux, etc.

PUANTEUR, subst. fém. (*pu-anteur*) (en lat. *putor*), mauvaise odeur : *on ne saurait habiter ici à cause de la puanteur.*

PUBÈRE, subst. et adj. des deux genres (*pubère*) (du lat. *puber* ou *pubes*, *puberis*), t. de jurisprudence, qui atteint l'âge de *puberté*. Ce mot est fort employé comme subst.

PUBERTÉ, subst. fém. (*pubèreté*) (en lat. *pubertas*), état des garçons ou des filles qui ont passé l'âge de l'enfance et qui sont nubiles. C'est quatorze ans pour les garçons et douze ans pour les filles. — On appelle aussi *âge de puberté*, celui auquel la loi permet de se marier.

PUBESCENCE, subst. fém. (*pubèceçance*), existence du poil.—T. de bot., duvet des végétaux. Ce mot, quoique fort usité et fort utile, manque dans l'*Académie*.

PUBESCENT, E, adj. (*pubèceçan*, *çante*) (en lat. *pubescens*); se dit, en bot., des plantes dont la superficie est couverte de poils mous, faibles et courts.

PUBIEN, adj. mas., au fém. **PUBIENNE** (*pubiein*, *biène*), t. d'anat., qui a rapport au *pubis*. —On appelle *articulation* ou *symphyse pubienne*, l'articulation de deux os *pubis* entre eux ; *arcade pubienne*, l'échancrure que présente la portion antérieure de la circonférence inférieure du bassin, et qui a pour limite, de chaque côté, la lame oblongue et oblique qui borde en devant le trou *pubien* ; *région pubienne* ; la partie moyenne de la région hypogastrique ou sous-ombilicale ; *ligaments pubiens*, deux faisceaux ligamenteux qui s'attachent aux branches de l'arcade *pubienne* ; l'un est appelé *ligament pubien antérieur*, l'autre *ligament sous-pubien*.

PUBIENNE, adj. fém. Voy. PUBIEN.

PUBIO-COCCYGIEN-ANNULAIRE, subst. et adj. mas. (*pubi-ôkokcifiein-anenulère*), t. d'anat., le releveur de l'anus, et l'ischio-coccygien, considérés comme ne formant qu'un seul muscle.

PUBIO-FÉMORAL, subst. et adj. mas. (*pubi-ôfémorale*), t. d'anat., le muscle premier abducteur de la cuisse.

PUBIO-OMBILICAL, subst. et adj. mas. (*pubi-o-onbilikale*), t. d'anat., le muscle pyramidal du bas-ventre.

PUBIO-SOUS-OMBILICAL, subst. et adj. mas. (*pubi-oçouzonbilikale*), t. d'anat., le muscle qui s'étend de la partie supérieure du *pubis* à la portion *sous-ombilicale* de la ligne médiane de l'abdomen.

PUBIS, subst. et adj. mas. (*pubice*), t. d'anat. : *l'os pubis*, l'un des trois os innominés; il est situé à la partie antérieure du bassin. — Subst., partie moyenne de la région hypogastrique.

***PUBLIC**, adj. mas., au fém. **PUBLIQUE** (*publike*) (en lat. *publicus*), qui concerne tout un peuple : *l'intérêt, le bien public; la voix publique; cela est contre le droit public ; il est du bien public.* — Manifeste, connu de tout le monde : *bruit public ; nouvelle qui est publique ; notoriété publique.* — Ce qui est commun à tous, à l'usage de tous : *la voie publique, la place publique.* — *Personnes publiques*, revêtues de l'autorité *publique*, sous l'autorité du prince. — *Ministère public*, en t. de palais, magistrature établie près de chaque tribunal, pour surveiller les *intérêts publics*. — *Partie publique*, magistrat qui, dans les causes civiles ou criminelles, parle au nom de la société : c'est ce qu'on appelle procureur du roi, ou avocat du roi. — *Officier public*, celui qui exerce quelque charge *publique*.—*Droit public*, la science qui fait connaître des droits et des intérêts *publics* et politiques. — *Audience publique*, celle à laquelle tout le monde peut assister.—*Charges publiques*, imposition que tout le monde paie pour subvenir aux besoins de l'état.—*Femme, fille publique*, fille, femme qui se prostitue.—*Lieux publics*, où tout le monde a le droit d'aller, comme les églises, les marchés, les promenades.—*Edifices publics*, employés par le gouvernement aux services *publics*.

PUBLIC, subst. mas. (*publike*), le peuple en général : *travailler pour le public, servir le public; l'intérêt du public doit être préféré à celui des particuliers*, etc. — Nombre plus ou moins considérable de personnes : *le public des théâtres ; avoir les suffrages du public éclairé.* — *En public*, loc. adv., en présence de tout le monde, à la vue de tout le monde : *paraître en public ; parler en public.*

PUBLICAIN, subst. mas. (*publikiein*), chez les anciens Romains, fermier des deniers *publics*. Ils étaient odieux parmi les Juifs d'autrefois. — Abusivement, aujourd'hui, fam. et en mauvaise part, *les publicains*, les traitants et les gens d'affaires : *d'avides publicains.*—PUBLICAIN, FINANCIER, TRAITANT. (*Syn.*) Le *publicain* est littéralement le percepteur des revenus publics ; il ne s'applique qu'à la finance de l'antiquité. Le *financier*, intéressé dans les finances de l'état, lève l'impôt en argent fin, et non en nature ; il est ou fermier, ou régisseur, ou entrepreneur. Les *traitants* étaient ceux qui *traitaient* pour une certaine somme, de la rentrée d'un recouvrement particulier.

PUBLICATION, subst. fém. (*publikâcion*), action de *publier*, de rendre une chose publique, notoire.—*La publication d'un livre*, l'action de le faire paraître et mettre en vente.

PUBLICISME, subst. mas. (*publiciceme*), science du *publiciste*.—Enseignement sur le droit *public*.

PUBLICISTE, subst. mas. (*publicicete*), celui qui écrit ou fait des leçons sur le droit *public*.

PUBLICITÉ, subst. fém. (*publicité*), état de ce qui est à la connaissance du *public*, de tout le monde ; notoriété : *la publicité du crime ; la publicité des débats.*

PUBLIÉ, E, part. pass. de *publier*.

PUBLIER, v. act. (*publi-é*) (en lat. *publicare*), rendre *public*, dire clairement, hautement et *publiquement* : *publier la paix ; publier des bans.* —*Publier un journal*, le faire paraître.— *Publier quelque chose sur les toits, par-dessus les toits*, divulguer la chose, la répandre à grand bruit.—SE PUBLIER, v. pron.

PUBLIQUE, adj. fém. Voy. PUBLIC, adj.

PUBLIQUEMENT, adv. (*publikeman*), d'une manière *publique*, avec *publicité* : *il l'a souffleté publiquement.*

PUCCARARA, subst. mas. (*pukekarara*), t. d'hist. nat., nom d'un quadrupède de la Guyane, qui paraît être l'apéréa.

PUCCINIE, subst. fém. (*pukcini*), t. de bot., genre de plantes cryptogames de la famille des champignons.

***PUCE**, subst. fém. (*puce*) (en lat. *pulex*, *pulicis*), t. d'hist. nat., insecte qui s'attache principalement à la peau des hommes et des chiens. —Prov. : *avoir la puce à l'oreille*, être inquiet sur le succès de quelque affaire.—*Mettre la puce à l'oreille de quelqu'un*, lui inspirer des inquiétudes. — Adj. des deux genres : *couleur puce*, d'un brun semblable à celui de la *puce*.

PUCEAU, subst. mas. (*puçô*) (en lat. *pudicellus*, dimin. de *pudicus*, pudibond, chaste), garçon qui n'a jamais connu de femmes.—Il est aussi adj. mas. selon l'*Académie*. Il est certainement bien peu usité comme adj. On ne dit guère : *un garçon puceau.*—Au plur., des *puceaux*.

PUCE-DE-TERRE, subst. fém. (*pucedetère*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne aux mordelles. —Insecte du cap de Bonne-Espérance.

***PUCELAGE**, subst. mas. (*pucelaje*), virginité ; état d'une fille qui n'a point connu d'homme, d'un homme qui n'a point connu de femme. Il est fam. et libre.—T. d'hist. nat., sorte de coquillage univalve, du genre des porcelaines.

***PUCELLE**, subst. fém. (*pucèle*) (suivant les uns, du lat. *pudicella*, dimin. de *pudica*, chaste, suivant les autres, de *puella*, jeune fille), vierge, fille qui a sa virginité. — *La Pucelle d'Orléans*, Jeanne d'Arc, qui, sous Charles VII, délivra la ville d'Orléans, assiégée par les Anglais. —L'*Acad.* nous dit que, dans la poésie badine, on appelle les *Muses* les *doctes pucelles*. On sait pourtant qu'elles méritaient peu ce titre, car plusieurs d'entre elles ont eu des enfants. On veut les faire jouir des priviléges de la *chaste* Diane, qui ne fut rien moins que chaste. —T. d'hist. nat., poisson qui ressemble à l'alose.—Sorte de petite coquille.

***PUCERON**, subst. mas. (*puceron*), t. d'hist. nat., genre d'insectes hémiptères, vivant en société sur les plantes.

PUCHÉ, E, part. pass. de *pucher*.

***PUCHER**, v. act. (*puché*), t. de raffinerie, prendre avec le *pucheux*. — Il se dit aussi neut. —SE PUCHER, v. pron. Peu usité.

PUCHET, subst. mas. (*puchè*), petit *pucheux*.

PUCHETTE, subst. fém. (*puchète*), t. de pêche, espèce de filet qui ressemble à la drague.

PUCHEUX ou **PUCHET**, subst. mas. (*pucheu*), t. de raffineur, grande cuiller pour puiser le sucre.

PUCHOIR, subst. mas. (*puchoar*), t. de saline, petit baril emmanché, dont on se sert pour puiser la saumure.

PUDENDAGRE, subst. fém. (*pudandaguere*) (du lat. *pudenda*, parties génitales des deux sexes, et de *œger*, malade, ou selon d'autres du grec *ἄγρα*, capture), t. de médec., douleur aux parties génitales.—La siphilis.

PUDENDUM, subst. mas. (*pudeindome*), (mot tout latin), parties génitales des deux sexes.— Sans plur. ; car il faudrait dire au plur. *pudenda*, plur. du latin.

PUDEUR, subst. fém. (*pudeur*) (en lat. *pudor*), chasteté, virginité : *attenter à la pudeur, pudeur virginale ; rougir de pudeur.* La *pudeur* annonce la *pudicité*, la défend et la conserve.— Honte honnête et louable que donne la vertu, et qui empêche de rien dire et rien faire qui puisse blesser l'honnêteté et la chasteté. — Modestie, retenue, discrétion : *ménagez sa pudeur.* —*Un homme, une femme sans pudeur*, qui ne sauraient rougir de rien, soit en actes, soit en paroles. — Myth., divinité allégorique des anciens Romains.

PUDIBOND, E, adj. (*pudibon*, *bonde*) (du latin *pudibundus*), qui est modeste, qui a de la *pudeur*, et qui rougit aisément.—*Rougeur pudibonde*, rougeur du visage que la timidité de la *pudeur* produit.

PUDICITÉ, subst. fém. (*pudicité*) (en lat. *pudicitia*), chasteté, synonymie qui se trouve au mot *pureté* : *la pudicité est la vertu naturelle et forcée des femmes.* Voy. PURETÉ.— Myth., divinité allégorique des anciens Romains.

***PUDIQUE**, adj. des deux genres (*pudike*) (en latin *pudicus*), chaste, pur, honnête : *le pudique Joseph : cette femme a des mœurs pudiques.* — *Un discours pudique*, qui est selon les règles de la plus scrupuleuse bienséance. — *Un amour pudique*, dans lequel toutes les règles de l'honnêteté et de la décence sont observées.

PUDIQUEMENT, adv. (*pudikeman*) (en latin *pudicé*), d'une manière *pudique* : *on doit vivre pudiquement ; des détails, même impudiques, doivent être racontés pudiquement.*

PUDU, subst. mas. (*pudu*), t. d'hist. nat., espèce d'animal ruminant ; sorte d'antilope.

PUÉ, subst. mas. (*pu-é*), t. de fabrique, arrangement et disposition des fils de diverses matières dans la chaîne des étoffes. — Part. pass. de *puer*.

PUEIL, subst. mas. (*pu-è-ie*), t. d'administr. forest., taillis de moins de trois ans.

PUER, v. neut. (*pu-é*) (en lat. *putere*, fait du grec *πυθειν*, pourrir); on disait autrefois au *présent de l'indicatif* : *je pus, tu pus, il put.* On dit aujourd'hui : *je pue, tu pues, il pue.* Il n'a point de *prétérit* ni de *participe passif*, ni par conséquent de *temps composés*. Il n'est usité qu'*au présent*, à l'*imparfait*, au *futur* et au *conditionnel*. Sentir mauvais ; infecter : *si vous gardiez cette viande plus long-temps, elle puerait.* — On dit qu'*une chose pue le musc*, pour dire qu'elle a une odeur de musc excessive et incommode. On le dit également de toutes les bonnes odeurs lorsqu'elles sont trop violentes. — *Puer comme un rat mort*, sentir fort mauvais. — *La viande, le vin, la comédie, la danse lui pue*, il est dégoûté de viande, de vin, de la comédie, de la danse. — Prov. : *les paroles ne puent pas*, si ce qu'on dit est dégoûtant, du moins on ne l'a pas sous les yeux, ni sous le nez. — *Tout lui pue au nez*, il est dégoûté de tout. — Act. : *puer le vin, l'ail*, sentir le vin, l'ail.

***PUÉRIL, E**, adj. (*pu-érile*) (en lat. *puerilis*), qui appartient à l'âge qui suit l'enfance : *âge puéril.*—Qui est frivole : *discours, raisonnement, amusement puéril ; manières, excuses puériles.* — *Civilité puérile*, titre d'un vieux livre destiné à apprendre aux enfants les devoirs de la civilité.

PUÉRILEMENT, adv. (*pu-érileman*) (du lat. *pueriliter*), d'une manière *puérile*.

PUÉRILISÉ, E, part. pass. de *puériliser*.

***PUÉRILISER**, v. act. (*pu-érilizé*), rendre *puéril*, rendre enfant. (*Boiste.*) — SE PUÉRILISER, v. pron.

PUÉRILITÉ, subst. fém. (*pu-érilité*) (en latin *puerilitas*), action d'enfant. — Discours, action *puérile*, en parlant d'une personne : *il y a de la puérilité dans votre raisonnement ; ne dire que des puérilités.*

***PUERPÉRALE**, adj. fém. (*pu-èrepérale*), t. de médec., se dit d'une fièvre de couches : *elle a la fièvre puerpérale, on ne peut la visiter.*

PUFFEIN, subst. mas. (*pufefein*), t. d'hist. nat., famille particulière d'oiseaux aquatiques du genre des pétrels.

PUGILAT, subst. mas. (*pujila*) (en lat. *pugilatus*), t. d'antiq., combat à coups de poing. C'était un des exercices gymnastiques des anciens.

PUGILE, subst. mas. (*pujile*), t. d'antiq., athlète qui combattait à coups de poing. — *Pugile du lustre*, claqueurs dans nos théâtres. Fam.

PUGILISTE, subst. mas. (*pujilicete*), t. d'antiq., celui qui se battait à coups de poing. Voyez BOXEUR, qui est plus usité aujourd'hui.

PUGIONION, subst. mas. (*puji-ont-on*), t. de bot., sorte de plante qui croît en Sibérie et en Perse.

PUGNACITÉ, subst. fém. (*puguenacité*), propension, ardeur à combattre : *la bosse de la pugnacité.* (Le docteur Gall.) Peu usité.

PUIFIANT, E, adj. (*pu-ifian, fiante*), t. de médec., qui fait le *pus*, qui favorise sa formation. Inusité.

PUINE, subst. fém. (*puine*), t. de bot., nom vulgaire du cornouiller sanguin.

PUINE, subst. mas. (*puine*), t. d'eaux et forêts, mort-bois. Presque hors d'usage.

PUÎNÉ, E, adj. et subst. (*puiné*) (des deux mots français *puis*, ensuite, après, et *né*), celui, celle qui est né *ou* née depuis un de ses frères *ou* une de ses sœurs : *c'est mon frère puîné, ma sœur puînée. C'est mon puîné ;* dans la conversation ordinaire, on dit plus souvent *c'est mon cadet.*—Quand on parle absolument, *puîné* se dit relativement à celui qui est plus âgé, et *cadet* du plus jeune de tous : *l'aîné, le puîné, et le cadet.*

PUIS, adv. de temps (*pui*), ensuite, après : *j'irai à Orléans, puis à Blois.* — *Et puis?* se dit fam. et par interrogation : *et puis qu'en arrivera-t-il?* — *Et puis*, signifie encore, d'ailleurs, au reste. — *L'Académie* prétend que *puis* est quelquefois adv. de lieu ; et pour le prouver, elle cite cet exemple : *derrière lui était assis un tel, puis un tel ;* jamais *puis*, dans cette locution, n'a pu désigner un lieu ; *puis*, signifie ici, *à la suite, après lui.*

Puis, 1re pers. sing. prés. indic. du v. irrég. POUVOIR.

PUISAGE, subst. mas. (*puizaje*), action de puiser : *avoir un droit de puisage.*

***PUISARD**, subst. mas. (*puizar*), espèce de *puits* qu'on ménage dans le corps d'un mur pour recevoir les eaux des combles. — Parties séparées d'une fosse de tannerie, pour que le jus y coule, et qu'on puisse l'en retirer.—On donne aussi ce nom à un *puits* bâti à pierres sèches au milieu d'une cour, et recouvert d'une pierre ronde et trouée, dans lequel se rendent les eaux pluviales qui se perdent dans la terre. — On appelle *puisards d'aquéducs*, dans les aquéducs qui portent des conduits de fer ou de plomb, certains trous qui servent à vider l'eau qui peut s'échapper des tuyaux dans le canal. — *Puisards de source*, certains puits qu'on fait d'espace en espace pour la recherche des sources, et qui se communiquent par des pierres qui portent toutes leurs eaux dans un regard ou réceptacle, d'où elles entrent dans un aquéduc. — T. de minér.; on appelle *puisards*, dans les mines, des espèces de réservoirs où vont se rendre les eaux que l'on rencontre dans les souterreins, d'où elles sont épuisées par le moyen des pompes qui les élèvent jusqu'à la surface de la terre.

PUISÉ, E, part. pass. de *puiser.*

PUISEAUX, subst. propre mas. (*puizô*), petite ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Pithiviers, dép. du Loiret.

PUISELLE, subst. fém. (*puizèle*), t. de bouchers ou de chandeliers, espèce d'écuelle ou de cuiller au bout d'un long manche, dont on se sert pour puiser ou verser le suif fondu.

***PUISER**, v. act. (*puizé*) (racine *puits*), prendre de l'eau avec un vase ou ustensile qu'on plonge dans un amas d'eau, et plus particulièrement dans un *puits* : *puiser de l'eau à la rivière, à la fontaine, dans un puits.* —Neut., il a le même sens que l'actif : *puiser à la source, au bassin, etc.*; plonger dans un liquide quelconque : *puiser du vin dans une cuve.*—Prov. : *il n'est rien de tel que de puiser à la source*, en remontant à l'origine des choses; en consultant avant tout les autorités sur lesquelles on s'appuie, on est sûr de ne pas se tromper.—*Puiser aux sources*, parlant littérairement, consulter les auteurs originaux : *puiser dans les anciens; puiser partout.*—*Puiser dans la bourse de quelqu'un*, lui emprunter de l'argent ; ne pas s'en gêner quand on en a besoin. —SE PUISER, v. pron.

PUISEUR, subst. mas. (*puizeur*), ouvrier qui *puise* l'eau des endroits d'où l'on tire la tourbe.

PUISOIR, subst. mas. (*puizoare*), vase de cuivre pour retirer le salpêtre de la chaudière. —Espèce de petite citerne.—Ce mot manque dans l'*Académie*, il est vrai qu'on dit plus souvent *puisard.*

PUISQUE, conj. (*puiceke*) (*e* s'élide devant une voyelle : *puisqu'on, puisqu'elle*, etc.), sert à marquer la cause, le motif pour lequel on agit. Parce que, à cause que. — *L'Académie* termine cet article en disant que quelquefois on sépare *que* de *puis*; et elle cite pour exemple : *puis donc que vous le voulez.* Nous confesserons avec elle que cela se fait et se dit; mais que cette façon de s'exprimer est un peu surannée.

PUISSAMMENT, adv. (*puiçaman*), d'une manière *puissante*, avec force, etc.—Beaucoup, extrêmement : *il est puissamment riche.* — *C'est puissamment raisonner*, que nous donne l'*Académie*, comme se disant, en parlant par ironie, d'un raisonnement ridicule, nous semble pouvoir se dire dans un sens contraire ; et certes, *c'est puissamment raisonner*, peut signifier aussi très-sérieusement : *c'est parfaitement raisonner.*

***PUISSANCE**, subst. fém. (*puiçance*) (en lat. *potentia*), pouvoir, autorité. *Puissance souveraine, puissance absolue.*—Domination, empire. —*Toute-puissance*, la *puissance* qui n'appartient qu'à Dieu.—*Avoir quelqu'un, quelque chose en sa puissance*, en être le maître, en pouvoir disposer.—*Être en puissance de père et de mère*, être sous leur tutelle immédiate, ne pouvoir rien faire sans leur consentement.—*Être en puissance de mari*, ne pouvoir rien contracter, ne pouvoir disposer de rien sans l'autorisation du mari.—*Devenir, se croire une puissance*, acquérir du crédit et du pouvoir, s'imaginer en avoir. —État souverain : *les puissances de l'Europe.* —Fam., ceux qui possèdent les premières dignités de l'état : *avoir du crédit auprès des puissances.*—Faculté de l'âme : *telle est la puissance de la vertu.* Voy. POUVOIR. — *Puissance* se dit de certains remèdes, de certaines substances : *l'aimant a la puissance d'attirer le fer.* On parlerait beaucoup mieux en se servant du mot *propriété.*—En phys., force qu'ont les corps d'en mouvoir d'autres par leur poids, par quelque effort, etc. — En math., les différents degrés auxquels on élève une grandeur, en la multipliant toujours par elle-même. — *Puissance du glaive*, le pouvoir de condamner à mort.—*La puissance des clefs*, le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés, que Jésus-Christ a accordé à son église, en la personne de saint Pierre et des apôtres et de leurs successeurs.—Anciennement, on appelait *puissance du fief*, les droits qu'un seigneur pouvait exercer sur ses vassaux.—Au plur., un des chœurs des anges. — *Hautes puissances*, titre que prenaient les états-généraux des Provinces-Unies formant la république de Hollande. Chacune de ces provinces prenait celui de *noble puissance.*—*Traiter de puissance à puissance*, de pouvoir égal à pouvoir égal, de souverain à souverain.—*De notre pleine puissance*, ancienne formule dont les rois se servaient autrefois dans les lettres patentes : *de notre autorité et pleine puissance, nous accordons...* — Au jeu de trictrac, *prendre son coin par puissance*, c'est diminuer un point sur chacun des dés amenés, et prendre ainsi son coin. Cette expression a bien vieilli.

PUISSANT, E, adj. (*puiçan, çante*) (en latin *potens*), qui a beaucoup de pouvoir : *avoir des amis puissants.*—*Tout-puissant, toute-puissante*, qui peuvent tout.—Subst. au mas., *le Tout-Puissant*, Dieu. — *Haut et puissant seigneur, très-haute et très-puissante dame*, titres donnés dans les contrats et les actes qui doivent être déposés dans les archives publiques, aux personnes d'un rang auguste.— Extrêmement riche : *être puissant en fonds de terre; un puissant terrien.* Peu usité. — Robuste et de taille élevée, avantageuse.—Qui est capable de produire un grand effet : *puissant remède*, au propre et au fig.; *il a allégué de puissantes raisons.*—*Puissant calculateur*, habile et profond.—Qui a pris trop d'embonpoint ; gros et gras. — Subst. mas. plur. : *les puissants du siècle*, les grands du siècle.

DU VERBE IRRÉGULIER POUVOIR :

Puisse, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.

Puisse, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.

Puisses, 2e pers. sing. prés. subj.

Puissent, 3e pers. plur. prés. subj.

Puissiez, 2e pers. plur. prés. subj

Puissions, 1re pers. plur. prés. subj.

***PUITS**, subst. mas. (*pui*) (en lat. *puteus*, fait du grec *βυθος*), trou profond, creusé de main d'homme et fait exprès pour en tirer de l'eau : *puits à roue, puits à poulie, puits à bras, puits creusé dans le roc.*—Par similitude et en t. de guerre, 1° creux qu'un mineur fait dans les terres pour chercher les fourneaux des ennemis et les éventer; 2° trous recouverts de branchages et de terre pour y faire tomber la cavalerie ennemie.—*Puits artésien*, ou *puits foré*, formé par un trou de sonde fait à travers le sol jusqu'à la rencontre d'une nappe d'eau, qui, soumise à la pression d'autres nappes d'eau supérieures, est forcée de monter jusqu'à la surface du sol. Ces *puits* sont nommés *artésiens*, parce que les habitants de l'*Artois* en ont les premiers fait usage.—Ouverture par laquelle on descend dans une mine, dans une carrière.—*Puits-perdu*, puits dont le fond est de sable et où les eaux se perdent. — *La vérité est au fond du puits*, on a beaucoup de peine à découvrir la vérité. — *Ce qu'on lui dit tombe dans un puits*, il est fort secret.—*Il faut puiser tandis que la corde est au puits*, il faut profiter des occasions lorsqu'elles se présentent. — *Cela ne tombera pas dans le puits*, on s'en souviendra quand il sera nécessaire.—*C'est un puits de science*, c'est un homme fort savant. — *C'est un puits d'or*, un homme extrêmement riche.

PUJOLS, subst. propre mas. (*pujole*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Libourne, dép. de la Gironde.

PULE, subst. fém. (*pule*), t. de bot., genre de plantes.

PULEJATE, subst. mas. (*pulejate*), sorte de vin qui se fait avec une infusion de pouliot. Peu connu.

PULICAIRE, subst. fém. (*pulikière*), t. de bot., genre de plantes de la famille des plantains.

***PULICAIRE**, adj. des deux genres (*pulikière*) (du latin *pulex*, gén. *pulicis*, puce), t. de médec., qui est accompagné de taches semblables à des piqûres de puces : *fièvre, éruption pulicaire.*

PULLAIRE, subst. mas. (*pulelère*) (du latin *pullus*, pouls), t. d'hist. anc., gardien des poulets sacrés.

PULLULATION, subst. fém. (*puleluläcion*), multiplication abondante et rapide. — Ce mot, quoique fort usité, manque dans l'*Académie.*

PULLULÉ, part. pass. de *pulluler.*

PULLULER, v. neut. (*pulelulé*) (du lat. *pullulare*), multiplier en abondance et en peu de temps: *le chiendent pullule beaucoup.* Il se dit également des plantes et des insectes.—Fig., se répandre au loin et avec rapidité, en parlant des erreurs, des opinions dangereuses et pernicieuses, etc. : *les méchants contes pullulent cette année.*—Nous ferons observer que l'*Académie*, qui écrit *appeler*, et *il appelle*, écrit *pulluler*, et il *pullule.* La règle est cependant bien positive, et elle consacre les principes qu'elle a elle-même établis.

PULMENT, subst. mas. (*puleman*), potage de riz, de fèves, etc., autrefois en usage.

PULMO-AORTIQUE, subst. et adj. des deux genres (*pulemô-a-ortike*), t. d'anat., nom que quelques écrivains donnent au canal artériel.

***PULMOBRANCHE**, subst. mas. (*pulemobranche*), t. d'hist. nat., genre de mollusques.

PULMONAIRE, subst. fém. (*pulemonère*), t. de bot., plante vivace contre les affections du *poumon.*—Espèce de mousse qui pousse sur le tronc des chênes et des hêtres.

***PULMONAIRE**, adj. des deux genres (*pulemonère*) (du latin *pulmonarius*), qui appartient au *poumon* : *veine pulmonaire.* — *Phthisie pulmonaire*, maladie appelée aussi consomption ; elle consiste dans un amaigrissement causé par un vice organique des *poumons.*

PULMONAL, E, adj. (*pulemonale*), t. de médec., qui vient du *poumon*. — Au plur. mas., *pulmonaux*.

PULMONELLE, subst. fém. (*pulemonèle*), t. d'hist. nat., genre d'animaux établi pour placer l'alcyon figue.

PULMONE, subst. mas. (*pulemone*), t. d'hist. nat., genre de mollusques de l'ordre des gastéropodes.

PULMONIE, subst. fém. (*pulemoni*) (du latin *pulmo, pulmonis*, le poumon), maladie du *poumon*.

PULMONIQUE, subst. et adj. des deux genres (*pulemonike*) (en latin *pulmonarius*), qui est malade du *poumon*; qui a les *poumons* affectés de *pulmonie*.—Subst. : *un, une pulmonique*.—(L'*Académie* ajoute qu'on dit aussi *poumonique*. Sans doute le peuple dit *poumonique*, il dit même *pomonique*; mais il est certain que ni l'un ni l'autre de ces deux mots ne serait accepté de messieurs les médecins. *Pulmonique* est le vrai terme scientifique. Mais l'*Académie*, qui a incontestablement le droit de fixer les règles du langage, le sens, la valeur et la forme des mots, ne pourrait-elle point proscrire le mot *pulmonique*, puisqu'elle n'admet que *poumon*? Ne semble-t-il pas en effet, ridicule de dire en français *poumon* pour le subst., et *pulmonique* pour l'adj. On ne pouvait se montrer conséquent qu'en disant *pulmon* et *pulmonique*, ou *poumon* et *poumonique*. Que de bizarreries de ce genre, qui ne sont que ridicules, si elles étaient sagement relevées, disparaîtraient dans l'intérêt de la langue!

PULONOSI, subst. mas. (*pulonozi*), t. d'hist. nat., espèce de canard qui arrive vers le printemps au Kamtschatka.

PULPAL, subst. mas. (*pulepale*), t. de bot., synonyme de *pulpe*.

PULPATION, subst. fém. (*pulepâcion*), t. de pharm., action de réduire en *pulpe* certaines substances végétales.

PULPE, subst. fém. (*pulepe*) (en latin *pulpa*), t. de bot., substance médullaire ou charnue des fruits et des légumes. — Moelle des plantes ligneuses. — En pharm., la *pulpe* des végétaux réduite en pâte ou en bouillie. — Dans les animaux, la partie la plus charnue et la plus délicate, la chair la meilleure à manger.— T. d'anat.: *la pulpe cérébrale*, la partie molle du cerveau.

PULPÉ, E, part. pass. de *pulper*.

PULPER, v. act. (*pulepé*), t. de pharm., réduire en *pulpe*. — *se* PULPER, v. pron.

PULPÉSIE, subst. fém. (*pulepezi*), t. de médec., nom que quelques auteurs ont donné à l'apoplexie. Voy. ce mot.

PULPEUSE, adj. fém. Voy. PULPEUX.

PULPEUX, adj. mas., au fém. **PULPEUSE** (*pulepeu, peuze*) (en lat. *pulposus*), t. de bot., qui est composé de *pulpe*. Il se dit des feuilles d'une consistance molle et succulente. — Fort charnu.

PULPO, subst. mas. (*pulepô*), t. d'hist. nat., espèce de sèche.

PULPOIRE, subst. fém. (*pulepoare*), t. de pharm., spatule en bois avec laquelle les pharmaciens écrasent leurs substances.

PULQUE, subst. fém. (*puleke*), t. de bot., suc fermenté de l'agave d'Amérique; il sert de boisson au Mexique.

PULS, subst. mas. (*pulce*), sorte de mets ancien ; espèce de bouillie.

PULSARE, subst. mas. (*puleçare*), nom d'une sorte de raisin qui croît dans le Languedoc.

PULSATIF, adj. mas., au fém. **PULSATIVE** (*puleçatife, tive*) (du latin *pulsare*, battre), qui *bat*, qui émeut douloureusement. Il ne se dit qu'en t. de médec. : *douleur pulsative*, battement douloureux.

PULSATILLE, subst. fém. (*puleçati-ie*), t. de bot., plante, espèce d'anémone.

PULSATION, subst. fém. (*puleçâcion*) (en lat. *pulsatio*), t. de médec., battement, principalement en parlant du pouls : *son pouls donne tant de pulsations par seconde*. — Celui qui se fait sentir dans une partie malade quelconque : *la pulsation des artères*. — En phys., vibration des corps qui ont de l'élasticité : *la pulsation du son*.

PULSATIVE, adj. fém. Voy. PULSATIF.

PULSILOGE, subst. mas. (*puleciloje*) (du latin *pulsus*, pouls, et du grec λέγω, je dis), instrument propre à mesurer la vitesse du *pouls*. Voyez PULSIMÈTRE, qui nous semble préférable.

PULSIMANCIE, subst. fém. (*pulecimanci*) (du lat. *pulsus*, pouls, et du grec μαντεία, divination), t. de médec., pronostic tiré des différentes modifications du pouls. Hors d'usage.

PULSIMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. **PULSIMANCIENNE** (*pulecimanciein, ciène*), qui concerne la *pulsimancie*. Celui, celle qui pratique la *pulsimancie*. Hors d'usage.

***PULSIMÈTRE**, subst. mas. (*pulecimètre*) (du lat. *pulsus*, pouls, et du grec μέτρον, mesure), instrument propre à mesurer la vitesse du pouls.

PULSIMÉTRIE, subst. fém. (*pulecimétri*), l'art d'employer le *pulsimètre*, de mesurer la vitesse du pouls avec cet instrument.

PULSIMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*pulecimétrike*), qui tient, qui a rapport au *pulsimètre*.

PULSION, subst. fém. (*pulecion*) (du lat. *pulsio*, action de pousser), t. de physique dont Newton s'est servi pour désigner la propagation du mouvement dans un milieu fluide et élastique comme l'air.

PULTACÉ, E, adj. (*puletacé*), t. de médec.; il se dit de ce qui ressemble à de la bouillie ou à de la purée, et qui en prend la consistance.

PULTENÉE, subst. fém. (*puletené*), t. de bot., genre de plantes de la famille des légumineuses.

***PULVÉRAGE**, subst. mas. (*pulevéraje*), t. de féodalité, espèce de péage que les seigneurs percevaient autrefois sur les troupeaux de moutons qui passaient sur leurs terres.

PULVÉRAIRE, subst. mas. (*pulevérère*) (du lat. *pulvis*), t. de bot., genre de lichens.

PULVÉRATEUR, subst. mas. (*pulevérateur*) (du lat. *pulvis*, poussière), t. d'hist. nat., nom donné aux oiseaux qui ont l'habitude de se rouler dans la poussière.

***PULVÉRIN**, subst. mas. (*pulevérein*) (en latin *pulvis, pulveris*, poudre), poudre à canon très-fine pour amorcer les armes à feu. On dit aussi souvent *poussière*. — Espèce de poire dans laquelle on met cette poudre. Vieux en ce sens et presque même hors d'usage. — Dans les cascades, dans les jets d'eau, etc., gouttes d'eau fort menues qui s'écartent et forment une sorte de poussière humide. Voy. POUSSIÈRE.

PULVÉRISATION, subst. fém. (*pulevérizâcion*), action de *pulvériser* ou effet de cette action.

PULVÉRISÉ, E, part. pass. de *pulvériser*.

PULVÉRISER, v. act. (*pulevérizé*) (du lat. *pulvis, pulveris*, poudre), réduire en poudre. — Fig., détruire entièrement : *il a pulvérisé cet écrit; cette opinion a été pulvérisée*.— *se* PULVÉRISER, v. pron.

***PULVÉRULENT, E**, adj. (*pulvérulan, lante*) (en latin *pulverulens*), poudreux, chargé de poussière.—En bot., on appelle *plante pulvérulente*, celle qui est couverte d'un léger duvet si fin et si bien fourni cependant qu'il ressemble en quelque sorte à de la poussière.—Qui se réduit facilement en poudre : *la propriété de la craie est d'être pulvérulente*.

***PULVINAIRE**, subst. mas. (*pulevinère*) (en lat. *pulvinarius*), t. d'antiq., petit lit pour les images des dieux, dans le lectisterne et au cirque.

PULVINÉ, E, adj. (*pulevinė*), t. de bot., qui a la forme d'un coussin.

***PULVISCULAIRE**, adj. des deux genres (*pulevicekulère*), t. de géol.; il se dit des pierres, des minéraux, des métaux dont le grain est très-fin : *grès, acier pulvisculaire*.

PUMA, subst. mas. (*puma*), t. d'hist. nat., lion du Chili, animal carnassier qui tient du lion et du tigre.

Pûmes, 1re pers. plur. prét. déf. du verbe irrégulier POUVOIR.

PUMICIN, subst. mas. (*pumicein*), huile de palme appelée autrement *huile de Sénégal*.

PUNAIS, E, adj. (*punè, nèze*) (suivant *Vergy*, des deux mots français *puer* et *nez*; *qui pue par le nez*), qui rend par le nez une odeur infecte, et qui est presque privé du sentiment de l'odorat par un défaut de l'organe : *il ne sent point les odeurs, il faut qu'il soit punais*.—On dit bien subst. au mas., en parlant d'un homme : *c'est un punais*, mais on ne dirait pas, en parlant d'une femme : *c'est une punaise*, à cause de la ressemblance de cet adj. au fém. avec le subst. fém. *punaise*.

***PUNAISE**, subst. fém. (*punèze*) (suivant *Ménage*, du lat. *putere*, puer), insecte de forme plate fort connu, qui s'engendre ordinairement dans les bois de lit, et qui sent très-mauvais. — Il y a aussi des *punaises* de bois; elles sont plus larges, plus plates et plus noires que les *punaises* d'appartements. — *Punaise de mer*, genre de testacés. — Prov. et pop. : *avoir le ventre plat comme une punaise*, avoir le ventre vide; avoir été long-temps sans manger.

PUNAISIE, subst. fém. (*punèzi*), maladie de *punais*. Voy. ce mot.

PUNCH et non pas **PONCHE**, le mot n'étant nullement français; subst. mas. (*ponche*), boisson anglaise, composée principalement d'eau-de-vie ou de rhum, avec du jus de citron et du sucre : *on peut faire du punch avec toutes les liqueurs fortes spiritueuses*.

***PUNCTUM SALIENS** (locution latine qui signifie *point saillant*) (*ponketomeçali-eince*), expression adoptée en français par les médecins et les physiciens, pour désigner le premier point qui paraît, après la fécondation du germe, dans l'espèce de mucosité qui remplit l'amnios. C'est le cœur de l'embryon, reconnaissable, dit-on, à ses battements.

PUNGAMIE, subst. fém. (*ponguami*), t. de bot., genre de plantes très-rapproché du ptérocarpe.

PUNGITIF, adj. mas., au fém. **PUNGITIVE** (*ponjitife, tive*), t. de bot., qui pointe, pousse : *plante pungitive*.

PUNGITIVE, adj. fém. Voy. PUNGITIF.

PUNI, E, part. pass. de *punir*. — *Être puni par où l'on a péché*, éprouver des dommages par suite des choses mêmes au moyen desquelles on croyait trouver quelque avantage. — *Le voilà puni !* il est mortifié, vexé de ce qui lui arrive.

***PUNIQUE**, adj. des deux genres (*punike*) (en latin *punicus*), qui concerne les Carthaginois. — On a appelé, dans l'histoire romaine, *guerres puniques*, les guerres des Romains contre les Carthaginois. — *Foi punique*, mauvaise foi, duplicité, par allusion à la perfidie des Carthaginois envers les Romains.

PUNIR, v. act. (*punir*) (en latin *punire*), faire souffrir une peine pour une faute; châtier. — *Il sera puni de sa folle tendresse*, il aura lieu de s'en repentir. — *se* PUNIR, v. pron.

PUNISSABLE, adj. des deux genres (*puniçable*), qui mérite *punition*, qui mérite d'être *puni* : *cette action est très-punissable*.

PUNISSEUR, subst. et adj. mas., au fém. **PUNISSEUSE** (*puniceur, ceuze*), qui *punit*, qui châtie. On a dit autrefois : *le foudre punisseur*. Presque hors d'usage.

PUNISSEUSE, subst. fém. Voy. PUNISSEUR.

PUNITION, subst. fém. (*punicion*) (en lat. *punitio*), action de *punir*; peine par laquelle on *punit*; châtiment : *la punition des délits, des crimes; la punition doit être proportionnée à la faute*. — On dit d'un malheur arrivé à quelqu'un : *c'est une punition de Dieu*, c'est Dieu qui lui a envoyé cette disgrace pour le châtier.

PUOGÉNIE, subst. fém. (*pu-ojéni*). Voy. PYOGÉNIE.

PUOGÉNIQUE, adj. des deux genres (*pu-ojénike*). Voyez PYOGÉNIQUE.

PUONÇU, subst. propre mas. (*pu-onçu*), nom du premier homme, selon quelques lettrés chinois.

PUPILLAIRE, adj. des deux genres (*pupilelère*) (en lat. *pupillaris*), qui appartient au *pupille*: *deniers pupillaires*. — En t. de droit romain, on entend par *substitution pupillaire*, celle qui dans un testament est faite d'une personne à un *pupille*, dans le cas où le *pupille* décéderait. — T. d'anat. : *membrane pupillaire*, celle qui ferme la *pupille* dans le fœtus.

PUPILLARITÉ, subst. fém. (*pupilelarité*), t. de jurisp., le temps qu'un enfant est *pupille* et sous la conduite d'un tuteur.

PUPILLE, subst. des deux genres (*pupile*) (en lat. *pupillus*), enfant en bas âge ou personne mineure qui a perdu son père et sa mère ou l'un des deux, et qui est sous la direction et la conduite d'un tuteur : *il faut qu'un tuteur ait soin de la personne et des biens de son pupille*. — Fig., autrefois, jeune enfant, par relation à son gouverneur, à son instituteur.

PUPILLE, subst. fém. (*pupile*) (en lat. *pupilla*), t. d'anat., prunelle de l'œil. — L'ouverture de l'iris de l'œil. — *Pupille artificielle*, celle qui est établie par l'art dans le cas d'oblitération de la pupille naturelle.

***PUPILLÉ**, part. pass. de *pupiller*.

PUPILLER, v. neut. (*pupilelé*), crier comme le paon. (*Boiste*.) Peu connu.

***PUPIPARE**, subst. mas. (*pupipare*), t. d'hist. nat., famille d'insectes diptères.

***PUPITRE**, subst. mas. (*pupitre*) (en lat. *pulpitum*), meuble dont on se sert pour soutenir un livre, pour écrire, et particulièrement pour poser ouverts des cahiers de musique, etc. : *pu-*

pitre de table, de bibliothèque; pupitre d'église, pupitre tournant. — Chez les anciens, lieu où l'on faisait des déclamations, des représentations théâtrales; endroit du théâtre où les acteurs venaient réciter leur rôle.

*PUPIVORE, subst. mas. (*pupivore*), t. d'hist. nat., famille d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PUPUE, subst. fém. (*pupu*). Inusité. Voyez HUPPE.

PUPULE, subst. fém. (*pupule*), t. d'anat.; quelques auteurs ont donné ce nom à l'extrémité des doigts. Inusité.

PUPULÉ, part. pass. de *pupuler*.

PUPULER, v. neut. (*pupulé*), se dit du cri de la huppe. Peu connu.

PUPUT, subst. mas. (*pupute*). Inusité. Voyez HUPPE.

*PUR, E, adj. (*pure*) (du lat. *purus*), qui est sans mélange : *de l'or pur, de l'eau pure; boire du vin pur.*—Qui n'est point altéré, corrompu : *on respire à la campagne un air autrement pur que celui des villes.*—*Lumière pure*, dont rien n'obscurcit la clarté, la netteté. — En t. de droit : *obligation, promesse pure et simple*, sans condition, sans restriction ni réserve. — Il exprime la vraie nature des êtres : *les anges sont de purs esprits.*—Les théologiens appellent *état de pure nature*, l'état dans lequel était Adam avant le péché. C'est, proprement parlant, l'état de l'homme antérieur à la civilisation.—*Être, se montrer en état de pure nature*, tout nu, sans aucune espèce de vêtement.—On appelle, en métaphys., *esprit pur*, l'esprit considéré abstractivement, sans égard à son union à la matière. — Il s'emploie souvent pour donner plus d'énergie, etc.: *c'est la pure vérité; c'est un pur entêtement*, etc.—*Tout pur*, essentiellement *pur*. — Dans les choses morales, qui est sans mélange de vice, de défaut : *vertu, intention pure.*— Chaste : *vierge pure.*—Sans tache, sans souillure : *victime pure son âme est pure de toute souillure.* — En parlant de style, exact, correct : *un langage pur; cet écrivain est très-pur.*—En peinture et sculpture, qui joint à la correction l'élégance et la beauté : *l'antique est pur.*— *Mathématiques pures*, la partie des mathématiques qui considère en général les propriétés de la grandeur, sans application à la physique, etc.; telles sont : l'arithmétique, l'algèbre, l'analyse et la géométrie. En t. de blason : *porter d'argent pur*, n'avoir dans ses armes que le simple émail du champ de l'écu. On dit, dans le même sens : *porter d'argent plein.*—*Cette terre lui a été accordée en pur don*, sans qu'il soit engagé à quoi que ce soit. —*En pure perte*, inutilement, vainement, qui n'est compensé par rien : *c'est en pure perte que vous l'exhortez.*—*A pur et à plein*, loc. adv. tout-à-fait tombée en désuétude; elle signifiait, sans réserve, entièrement; on disait : *être absous à pur et à plein*, entièrement.

PURÉ, E, part. pass. de *purer*.

PUREAU, subst. mas. (*purô*), ce qui paraît à découvert d'une ardoise ou d'une tuile mise en œuvre; c'est proprement la partie qui n'est pas recouverte par la tuile ou par l'ardoise supérieure : *la tuile a ordinairement trois à quatre pouces de pureau.*

*PURÉE, subst. fém. (*puré*), fécule qu'on tire des pois, des fèves, des lentilles et autres légumes de cette espèce cuits dans l'eau.—On appelle aussi *purée*, un potage à la *purée*. — On nomme *purée de gibier*, du gibier presque réduit à l'état de bouillie.

PUREMENT, adv. (*pureman*), d'une manière *pure*, innocente : *vivre purement.*—*Écrire purement*, avec une grande *pureté* de style.—*Dessiner purement*, d'une manière correcte.— *Faire une chose purement et simplement pour s'amuser*, dans la seule intention de se divertir. — *Faire une chose purement et simplement*, sans réserve et sans condition.

Purent, 3e pers. plur. prét. déf. du verbe irrégulier POUVOIR.

PURER, v. act. (*puré*), t. de brasserie : *purer le baquet*; retirer du baquet la liqueur qui provient de l'écume ou de la fonte des mousses. — SE PURER, v. pron.

PURETÉ, subst. fém. (*pureté*), qualité par laquelle une chose est *pure* et sans mélange : *la pureté de l'air, de l'eau, des métaux.*—Correction et exactitude dans le style, le langage : *tel auteur écrit avec une grande pureté.*—En peinture, sculpture, etc., correction, élégance et beauté : *la pureté des formes, des contours.*—*La pureté du goût*, en t. de littérature et d'arts, la délicatesse, la justesse d'esprit, d'exécution. — Innocence, droiture, intégrité : *pureté de mœurs, pureté d'intention*, etc.—Chasteté : *une pureté angélique.*—PURETÉ, CHASTETÉ, PUDICITÉ, CONTINENCE. (*Syn.*) La *pureté* est l'état de l'âme qui conserve la fleur de l'innocence, sans que le souffle de la corruption en ait n' altéré l'intégrité, ni terni la couleur propre. La *chasteté* est une vertu forte et sévère qui dompte le corps, l'épure, et tient constamment ses appétits ou ses jouissances dans un respect sacré de la loi. La *pudicité* est une qualité délicate et vertueuse qui met toujours la pudeur devant les désirs et les plaisirs, pour se sauver de l'immodestie. La *continence* est le mérite sublime de résister invinciblement à la soif des plaisirs, et de frustrer la nature elle-même de ses droits, par le sacrifice continuel de ses appétits, et un empire sans cesse combattu, mais toujours conservé sur ses sens. —La *pureté* est moins une vertu particulière que l'excellence, la persévérance, l'honneur et le lustre de la *chasteté*. La *chasteté* est une grande règle de mœurs, et la gloire propre du sexe. La *pudicité* est la fidélité à un sentiment naturel exprimé et réglé par la pudeur, dont elle ne passe pas les bornes. La *continence* est l'observation constante d'une loi que la religion ou la sagesse impose.

*PURETTE, subst. fém. (*purète*), poudre magnétique, noire et brillante, qui se met sur l'écriture.

*PURGATIF, adj. mas., au fém. PURGATIVE (*purguatif, tive*) (en lat. *purgativus*), qui *purge* : *boisson purgative.*—On appelle subst. au mas. : *un purgatif*, un remède qui *purge*.

*PURGATION, subst. fém. (*purguâcion*) (en lat. *purgatio*), évacuation procurée par un remède qui *purge* : *il faut user sobrement des purgations.*—Remède qu'on prend pour *se purger* : *on lui a donné une purgation fort douce.* — Au plur., évacuation de sang que les femmes ont tous les mois. On dit plus souvent : *purgations menstruelles*, en ce sens, que *purgations* tout seul.—*Purgation canonique*, action par laquelle un accusé se justifiait devant le juge ecclésiastique, selon les formes prescrites par les canons.— On appelait *purgation vulgaire*, celle qui se faisait au moyen des épreuves du combat, du feu, de l'eau, etc.

PURGATIVE, adj. fém. Voy. PURGATIF.

PURGATOIRE, subst. mas. (*purguatoare*) (en lat. *purgatorium*), lieu où les âmes des élus du Seigneur, selon la doctrine des catholiques, expient les fautes légères qui n'ont pas été purifiées durant leur vie. — Fig. et fam. : *faire son purgatoire en ce monde*, y beaucoup souffrir.

*PURGE, subst. fém. (*purje*), action de purifier les marchandises infectées de la peste. — T. de prat., action ou acte, formalité par laquelle on fait faire la radiation des hypothèques qui grevaient un immeuble : *purge des hypothèques, purge légale.*

PURGÉ, E, part. pass. de *purger*.

PURGEMENT, subst. mas. (*purjeman*), t. de médec., action de *purger*; effet de cette action. Peu usité. Voy. PURGATION.

PURGEOIR, subst. mas. (*purjoar*), bassin en tête d'un aqueduc. — Au plur., bassins de sable dans lesquels les eaux de source se purifient.

*PURGER, v. act. (*purjé*) en lat. *purgare*), ôter ce qu'il y a d'impur, de malfaisant dans le corps par des remèdes ordinairement pris par la bouche : *cette drogue purge* (chasse) *la bile.* — *Le médecin purge un malade*, lui fait prendre une *purgation.*—Fig.: *purger le cerveau*, le dégager. — Fig., délivrer, nettoyer : *purger l'État de voleurs, de vagabonds*, etc. — On dit, dans le même style : *purger sa conscience*, n'y rien souffrir qu'on puisse se reprocher.—*Purger son esprit d'erreurs, de préjugés*, s'en défaire. — *Purger les passions*, les diriger, les modérer, les détruire.—Rendre pur, purifier, épurer. — *Purger les métaux, le sucre*, les dégager de tout ce qu'ils ont d'impur et d'étranger.—*Purger une langue*, la rendre correcte autant qu'il est possible, et en retrancher les incorrections et les mots barbares.—Au palais : *purger son bien de dettes*, les acquitter.— *Purger ses hypothèques*, cesser d'être grevé d'hypothèques. — *Purger la mémoire d'un mort*, le déclarer juridiquement innocent du crime pour lequel il avait été condamné, ou dont il avait été inculpé. — *Purger sa contumace*, se constituer prisonnier après avoir été condamné par coutumace.—SE PURGER, v. pron., prendre médecine.—Au fig., se justifier de ce dont on est accusé : *se purger d'un crime.* — T. de palais : *se purger par serment*, se justifier devant les juges en jurant qu'on est innocent. — PURGER, PURIFIER, ÉPURER. (*Syn.*) L'action de *purger* rend la chose nette, claire, saine, libre de ce que lui ôtait sa pureté apparente ou l'offusquait. L'action de *purifier* rend en effet à la chose sa pureté, son intégrité, sa vertu essentielle qu'elle avait perdue par altération, mélange ou corruption; elle lui donne même la pureté qu'elle n'avait jamais eue. L'action d'*épurer* suppose déjà une sorte de pureté: mais elle l'augmente par des dépurations, des raffinements, des réformations, des purifications, des perfectionnements successifs. — Un métal dégagé d'un grossier alliage paraît *purgé*. *Purgé* par le feu de tout ce qu'il avait en lui-même d'impur, quoique insensible, réduit à sa propre substance, il est *purifié*. Plus on le *purifie*, plus il est *épuré*. — Il y a des gens qui jugent que les mœurs *s'épurent* à mesure que les manières se polissent, à peu près comme les Orientaux croient que l'âme est *purifiée* quand ils se sont lavé le corps.

PURGERIE, subst. fém. (*purjeri*), lieu où l'on dépose les formes de sucre pour les blanchir.

*PURIFICATION, subst. fém. (*purifikâcion*) (en lat. *purificatio*), action de *purifier*, ce qui est ou peut être impur, le sang, les métaux, etc.— Action du prêtre qui, après avoir bu le précieux sang de Jésus-Christ, prend du vin dans le calice. — Fête en l'honneur de la sainte Vierge, appelée vulgairement la Chandeleur.— *Purifications légales*, cérémonies par lesquelles on se *purifiait* dans la loi de Moïse.

PURIFICATOIRE, subst. mas. (*purifikatoare*) (en lat. *purificatorium*), linge avec lequel le prêtre essuie le calice et ses doigts, après l'ablution.

PURIFIÉ, E, part. pass. de *purifier*.

PURIFIER, v. act. (*purifié*) (en lat. *purificare*), rendre pur; ôter ce qu'il y a d'impur, de grossier, etc. : *purifier l'air, les métaux.* — Fig. : *purifier le cœur, les intentions*, en ôter tout ce qu'il peut y avoir de contraire à l'innocence, à la droiture. — *Purifier les mœurs*, les rendre honnêtes et convenables. — *Purifier la langue, le style*, en ôter les défauts, en corriger les vices. Voy. PURGER. — SE PURIFIER, v. pron., se rendre ou devenir pur : *l'air s'est purifié pendant la nuit.*—En parlant de la loi judaïque, faire ce qui était ordonné pour les *purifications* légales.

PURIFORME, adj. des deux genres (*puriforme*) (du lat. *pus*, gén. *puris*, pus, et *forma*, forme), t. de médec., qui ressemble à du *pus* : *crachats puriformes.*

PURISME, subst. mas. (*puriceme*), défaut de celui qui affecte trop la *pureté* du langage : *cet auteur donne un peu dans le purisme.*

*PURISTE, subst. des deux genres (*puricete*), qui affecte la *pureté* du langage et qui s'y attache trop.—(*L'Académie* ne dit pas que ce mot soit des deux genres. On dirait cependant parfaitement bien : *une puriste*, en parlant d'une femme.

*PURITAIN, subst. et adj. mas., au fém. PURITAINE (*puritein, tène*), qui suit la religion presbytérienne d'Angleterre, d'Ecosse et des Etats-Unis : *ministre puritain, secte puritaine; les puritains poussent à l'excès le rigorisme.*

PURITAINE, subst. et adj. fém. Voy. PURITAIN.

*PURITANISME, subst. mas. (*puritaniceme*) doctrine des *puritains*.

PURON, subst. mas. (*puron*), le petit-lait dégagé de toutes ses parties butyreuses et caséeuses.

*PURPURACÉ, E, adj. (*purpuracé*), qui est légèrement *pourpré*, qui approche de la couleur de *pourpre*.

PURPURATE, subst. mas. (*purpurate*), t. de chim., sel formé de l'acide pulpurique avec une base salifiable.

PURPURIN, E, adj. (*purpurein, rine*) (en lat. *purpureus*), qui approche de la couleur de *pourpre* : *fleurs purpurines.*

*PURPURINE, subst. fém. (*purpurine*), bronze moulu qui s'applique à l'huile, au vernis.

PURPURIQUE, adj. des deux genres (*purpurike*), t. de chim.; se dit d'un sel d'un beau *pourpre*, extrait de l'acide urique par l'acide nitrique.

PURPURITE, subst. fém. (*purpurite*), t. d'hist. nat., coquille du pourpre fossile.

PURULENCE, subst. fém. *(purulance)*, qualité de ce qui est *purulent.* — Suppuration.

PURULENT, E, adj. *(purulan, lante)*, mêlé de *pus* : *crachat purulent.*—En chirur. : *foyer purulent*, l'endroit où se forme le *pus* dans les abcès.

PUS, subst. mas. *(pu)* (en lat. *pus, puris*, fait du grec πυον), sang ou matière corrompue dans les parties où il y a inflammation, plaie, etc.: *le pus commence à se former.* — *Le pus est louable*, lorsqu'il est blanc ou de couleur uniforme et qu'il ne sent pas mauvais.

DU VERBE IRRÉGULIER **POUVOIR** :

Pus, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.
Pus, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.

PUSILLANIME, adj. des deux genres *(puzilelanime)* (en lat. *pusillanimis*), trop timide, qui est sans courage, qui n'ose pas entreprendre : *un homme pusillanime.*— Il s'emploie aussi subst. : *un pusillanime ne peut être véritablement vertueux.*

PUSILLANIMEMENT, adv. *(puzilelanimeman)* (en lat. *pusillanimiter*), avec *pusillanimité.*

PUSILLANIMITÉ, subst. fém. *(puzilelanimité)* (en latin *pusillanimitas*), manque de cœur, timidité excessive. Ce mot n'est pas synonyme de *lâcheté*, comme nous le dit l'*Académie*, on peut être sans courage, on peut ne pas oser entreprendre, sans être un *lâche.*

PUSION, subst. mas. *(puzion)*, nom d'un raisin noir qui croît dans le département de l'Aube.

DU VERBE IRRÉGULIER **POUVOIR** :

Pusse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Pussent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Pusses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Pussiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Pussions, 1re pers. plur. imparf. subj.

PUSTER, subst. propre mas. *(pucetère)*, myth., idole en bronze des anciens Germains.

***PUSTULE**, subst. fém. *(pucetule)* (du lat. *pustula*), t. de médec., petite tumeur, élevure produite sur la peau par des humeurs âcres et qui finit par la suppuration : *avoir des pustules sur le corps.*

PUSTULEUSE, adj. fém. Voy. PUSTULEUX.

PUSTULEUX, adj. mas., au fém. **PUSTULEUSE** *(pucetuleu, leuze)*, qui a la forme d'une pustule; qui est accompagné de *pustules* : *dartres pustuleuses.*

DU VERBE IRRÉGULIER **POUVOIR** :

Put, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.

Pût, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.

PUTA, subst. propre fém. *(puta)*, myth., divinité romaine qu'invoquaient ceux qui émondaient les arbres.

PUTAGE, subst. mas. *(putaje)*, commerce de *putain.* (Boiste.) Inusité.

PUTAIN, subst. fém. *(putein)* (de l'italien *puta*, qui, dans le dialecte vénitien, a conservé l'acception de *fille*, et dont on a fait ensuite le diminutif *putana.* Les Italiens donnent aujourd'hui à *puta* et *putana* la même signification que nous donnons à *putain.*), fille ou femme débauchée. — C'est plus positivement encore la prostituée. Bas et déshonnête.—On voit, d'après l'étymologie de ce mot, qu'il a subi, quant à son sens primitif, le sort de notre mot *fille*, qui se dit en bonne et en mauvaise part, comme dans le temps *puta* chez les Italiens.

PUTANGE, subst. propre mas. *(putanje)*, village de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Argentan, dép. de l'Orne.

PUTANISÉ, part. pass. de *putaniser.*

PUTANISER, v. neut. *(putanizé)*, courir les *putains.* (Boiste.) Peu usité.

PUTANISME, subst. mas. *(putaniceme)*, désordre des femmes prostituées.— Commerce qu'on a avec elles : *donner, vivre dans le putanisme.*

PUTASSÉ, part. pass. de *putasser.*

PUTASSER, v. neut. *(putacé)*, se dit des femmes ou filles qui se prostituent. — Il se dit aussi des hommes qui ne se plaisent que parmi les *putains.* Bas et malhonnête.

PUTASSERIE, subst. fém. *(putaceri)*, fréquentation habituelle des *putains.* — La vie de débauche même à laquelle se livrent les *putains.*

PUTASSIER, subst. et adj. mas., au fém. **PUTASSIÈRE** *(putacié, cière)*, adonné aux *putains.* —Au fém., femme qui vit avec elles. On se sert rarement de ce mot comme adjectif.

PUTASSIÈRE, subst. et adj. fém. Voy. PUTASSIER.

PUTATIF, adj. mas., au fém. **PUTATIVE** *(putatif, tive)* (du lat. *putativus*), qui passe pour être ce qu'il n'est peut-être pas. — *Père putatif*, celui qu'on croit ou qui croit être le père d'un enfant, quoiqu'il ne le soit pas en effet.

PUTATIVE, adj. fém. Voy. PUTATIF.

PUTATIVEMENT, adv. *(putativeman)*, d'une manière *putative.*

PUTE, subst. fém. *(pute)*, fille. — *Putain.* (Boiste.) Hors d'usage.

***PUTÉAL**, subst. mas. *(puté-al)* (du lat. *puteus*, puits), t. d'hist. anc., couvercle d'un *puits* sacré creusé dans un lieu frappé de la foudre.

PUTÉAL, E, adj. *(puté-ale)*, de *puits* : *eau putéale*, eau de *puits.* Peu usité.

PUTÉORITE, subst. mas. *(puté-orite)* (du lat. *puteus*, puits), nom de sectaires qui rendaient des honneurs aux *puits* et aux fontaines.

PUTH ! interjection de mépris *(pute)*, mimologisme du bruit que fait un homme qui crache. (*Boiste.*) Inusité.

PUTICAL. Voy. PUTÉAL.

PUTIDE, adj. des deux genres *(putide)* (en lat. *putidus*), t. de médec., infect, malsain. (*Boiste.*)

PUTINE, subst. fém. *(putine)*, petite *putain.* (Boiste.) Inusité.

PUTIER, subst. mas. *(putié)*, t. de bot., espèce d'arbre du genre des cerisiers. Peu connu.

PUTERIE, subst. fém. *(puteri)*, métier de *putain.* (Boiste.) Inusité.

PUTÉSIE, subst. fém. *(putézi)*, prostitution. (*Boiste.*) Inusité.

Pûtes, 2e pers. plur. prét. déf. du v. irrégulier POUVOIR.

PUTOIS, subst. mas. *(putoâ)*, t. d'hist. nat., mammifère digitigrade, qui a la fourrure noire. —*Putois d'Amérique*, mammifère carnassier du genre des mouffettes.—La fourrure elle-même : *un manchon de putois; un putois.* — Pinceau fait du poil de *putois.*

PUTORIE, subst. fém. *(putori)*, t. de bot., genre de plantes fétides.

PUTPUT, subst. mas. *(putepute)*, huppe, oiseau.

PUTRÉFACTIF, adj. mas., au fém. **PUTRÉFACTIVE** *(putréfaktif, tive)*, qui *putréfie.*

PUTRÉFACTION, subst. fém. *(putréfakcion)*, action par laquelle un corps se pourrit. — État de ce qui est *putréfié* : *la putréfaction d'un cadavre.*

PUTRÉFACTIVE, adj. fém. Voy. PUTRÉFACTIF.

PUTRÉFAIT, E, adj. *(putréfé, fète)* (en latin *putrefactus*), corrompu, infect, puant. On dit plus fréquemment *putréfié.*

PUTRÉFIÉ, E, part. pass. de *putréfier.*

PUTRÉFIER, v. act. *(putréfié)* (en latin *putrefacere*), corrompre, faire *pourrir* : *la gangrène putréfie.* — SE PUTRÉFIER, v. pron.

PUTRIDE, adj. des deux genres *(putride)* (en lat. *putridus*), t. de médec., pourri, corrompu et fétide : *humeurs putrides.* — *Fièvre putride*, causée par la corruption des humeurs.

PUTRIDITÉ, subst. fém. *(putridité)* (en latin *putredo*), t. de médec., corruption, état de ce qui est *putride.*

PUTRILAGE, subst. mas. *(putrilaje)*, t. de médec., produit liquide qui suinte de certaines affections gangréneuses.

PUTRILAGINEUSE, adj. fém. Voy. PUTRILAGINEUX.

PUTRILAGINEUX, adj. mas., au fém. **PUTRILAGINEUSE** *(putrilajineu, neuze)*, t. de médec., se dit d'un liquide qui suinte de certaines plaies gangréneuses : *sécrétion putrilagineuse.*

PUTZEN, subst. mas. *(putezène)*, t. d'hist. nat., nom donné à des masses de minerai mal fondues, et qui restent attachées aux parois des fourneaux.

PUTZA, subst. propre fém. *(puteza)*, myth., déesse des Chinois.

PUY, subst. mas. *(pui)* (en lat. *Podium*), lieu élevé, montagne. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

***PUY (LE)**, subst. propre mas. *(lepui)*, ville de France, chef-lieu du département de la Haute-Loire.

PUY-LAURENS, subst. propre mas. *(puilôran)* ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Lavaur, dép. du Tarn.

PUY-L'ÉVÊQUE, subst. propre mas. *(puilévêke)*, ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Cahors, dép. du Lot.

***PUY-DE-DÔME**, subst. propre mas. *(puidedôme)*, grande montagne de France qui a donné son nom à un département dont le chef-lieu est Clermont.

PUYMIROL, subst. propre mas. *(puimirol)*, petite ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Agen, dép. de Lot-et-Garonne.

PYANEPSIES, subst. fém. plur. *(pi-anèpeci)* (en grec πυανεψια, fait de πυανον, fève, et εψειν, cuire), t. d'antiq., fêtes que les Athéniens célébraient en l'honneur d'*Apollon*, le septième jour du mois de *pyanepsion*, qui était le cinquième de l'année athénienne. On y mangeait des fèves cuites.

PYANEPSION, subst. mas. *(pi-anèpcion)* (en grec πυανεψιων), mois athénien qui répondait à peu près à notre mois d'octobre.

PYCNITE, subst. fém. *(pikenite)* (du grec πυκνος, dense, compacte), t. de minér., espèce de pierre dense et compacte.

PYCNOCOMON, subst. mas. *(piknokomon)*, t. de bot., sorte de plante.

PYCNOGONIDE, subst. fém. *(piknoguonide)*, t. d'hist. nat., famille d'arachnides trachéennes.

PYCNOGONON, subst. mas. *(piknoguonon)*, t. d'hist. nat., genre d'arachnides de l'ordre des *pycnogonides.*

PYCNOSTYLE, subst. mas. *(piknocetile)* (du grec πυκνος, épais, serré, et στυλος, colonne), t. d'architecture ancienne; se disait d'un édifice dont les colonnes étaient fort rapprochées les unes des autres.

PYCNOTIQUE, adj. des deux genres *(piknotike)* (du grec πυκνοω, j'épaissis, t. de médec., propre à condenser et à rafraîchir les humeurs.

PYCRÉE, subst. mas. *(pikré)*, t. de bot., genre de plante qui contient le souchet fascicule.

PYÉZOMÈTRE, subst. mas. *(pi-ézomètre)*, mesure de compression pour les liquides.

PYÉZOMÉTRIQUE, adj. des deux genres *(piézométrike)*, qui a rapport, qui appartient au *pyézomètre.*

PYGA, subst. fém. *(pigua)*, t. d'antiq., trou de l'urne par où l'on faisait entrer les marques du scrutin.

***PYGARGUE**, subst. mas. *(piguargue)* (du grec πυγη, derrière, et αργος, blanc), t. d'hist. nat., sorte d'oiseau de proie à queue blanche. C'est une espèce d'aigle.

***PYGMALION**, subst. propre mas. Voy. PIGMALION.

PYGME, subst. fém. *(pigueme)* (du grec πυγμη, coudée), t. d'antiq., sorte de mesure grecque qui paraît tenir le milieu entre la coudée et le pied, ou qui est égale à l'intervalle qui existe entre le poing et le coude.

PYGMÉE, subst. mas. *(piguemé)* (du grec πυγμαιος, dérivé de πυγμη, coudée), nain, homme fort petit : *c'est un pygmée* Fam.—Fig., homme sans talent ou sans mérite, et qui cependant s'en fait accroire : *les pygmées littéraires sont en fait d'hommes de ce genre, ce qu'il y a le plus à craindre.* — Au plur., myth., peuples de Libye. Ils n'avaient qu'une coudée de hauteur; leur vie était de huit ans : les femmes engendraient à cinq, et cachaient leurs enfants dans des trous, de peur que les grues, avec lesquelles cette nation était toujours en guerre, ne vinssent les enlever. Ils osèrent attaquer Hercule, qui avait tué leur roi, appelé Antée. Un jour, l'ayant trouvé endormi dans un grand chemin, ils sortirent des sables de Libye, et le couvrirent comme une fourmilière, jusqu'à ce que, s'étant éveillé, il les enferma dans sa peau de lion et les porta à Eurysthée.

PYGOLAMPE, subst. mas. *(piguolanpe)*, t. d'hist. nat., sorte de ver luisant.

PYGON, subst. mas. *(piguon)*, t. d'antiq., mesure égyptienne qui formait une coudée.

***PYLAGORE**, subst. mas. *(pilaguore)* (du grec πυλαι, portes, et αγορα, assemblée), t. d'hist. anc., nom des députés que les villes grecques envoyaient à l'assemblée des amphictyons, pour y traiter de leurs intérêts politiques respectifs.

***PYLÉE**, subst. fém. *(pilé)* (du grec πυλη, porte), assemblée des amphictyons aux Thermopyles.

***PYLÉONS**, sub. mas. pl. *(pilé-on)*, t. d'antiq., couronnes et guirlandes dont les Lacédémoniens ornaient la tête de Junon.

PYLÉSIE, subst. fém. *(pilézi)*, t. de bot., genre de mousses, rapproché des ptérogonions et des fabronies.

PYLÈTE, subst. fém. *(pilète)*, t. de médec., engorgement inflammation du *pylore.* (Raym.)

PYLIUS, subst. propre mas. (*pili-uce*), myth., surnom de Nestor, parce qu'il était roi d'une contrée dont *Pyle* était la capitale.

PYLÔNE, subst. mas. (*pilône*), grand portail; ensemble des constructions placées à l'entrée des édifices égyptiens.

PYLORE, subst. mas. (*pilore*) (du grec πυλη, porte, et ωρεω, je garde), t. d'anat., orifice intérieur de l'estomac, par lequel les aliments digérés entrent dans les intestins : *maladie du pylore*.

PYLORIDE, subst. mas. (*piloride*), t. d'hist. nat., genre de coquilles de l'ordre des bivalves, dont les battants ne se ferment pas exactement.

PYLORIQUE, adj. des deux genres (*pilorike*), qui a rapport au *pylore* : *veines*, *artères pyloriques*.

*__PYLOTIS__, subst. propre fém. (*pilotice*), myth., surnom de Minerve.

PYOCÉLIE, subst. fém. (*pi-océli*) (du grec πυον, pus, et κοιλια, bas-ventre), t. de médec., formation de pus dans la cavité abdominale.

PYOCHÉZIE, subst. fém. (*piochézi*) (du grec πυον, pus, et χεζω, je vais à la selle), t. de médec., diarrhée purulente.

PYOCYSTE, subst. mas. (*pi-ocicete*) (du grec πυον, pus, et κυστις, sac), t. de médec., tumeur purulente.

PYOÉMÈSE, subst. fém. (*pi-o-émèze*), (du grec πυον, pus, et εμεσις, fait de εμεω, je vomis), t. de médec., vomissement de pus occasionné par un abcès crevé de l'estomac.

PYOGÉNIE, subst. fém. (*pi-ojéni*) (du grec πυον, pus, et γενεσις, génération), t. de médec., formation du pus; abcès, apostème.

PYOGÉNIQUE, adj. des deux genres (*pi-ojénike*), t. de medec. : *tissu pyogénique*, membrane qui forme la paroi intérieure d'un abcès, d'une plaie qui suppure, d'un ulcère fistuleux, etc.

PYOMÈTRE, subst. mas. (*pi-omètre*) (du grec πυον, pus, et μητρα, matrice), t. de medec., collection, abondance de pus dans la matrice.

PYOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*pi-ométrike*), qui appartient, qui a rapport au *pyomètre*.

PYOPHTHALMIE, subst. fém. (*pi-ofetalemi*) (du grec πυον, pus, et οφθαλμος, œil), t. de médec., pus amassé dans l'œil; hypopyon.

PYOPHTALMIQUE, adj. des deux genres (*pi-ofetalemike*), qui est relatif à la *pyophthalmie*.

PYOPTYSIE, subst. fém. (*pi-opetizi*) (du grec πυον, pus, et πτυσις, crachement), t. de médec., crachement de pus.

PYORRHAGIE, subst. fém. (*pi-ôraji*) (du grec πυον, pus, et ρεω, je coule), t. de médec., écoulement de pus.

PYORRHAGIQUE, adj. des deux genres (*pi-ôrajike*), qui a rapport à la *pyorrhagie*.

PYORRHÉE, subst. fém. (*pi-ôré*). Voy. PYORRHAGIE.

PYORRHÉIQUE, adj. des deux genres (*pi-ôréike*). Voyez PYORRHAGIQUE.

PYOSE, subst. fém. (*pi-ôze*), t. de médec., maladie de l'œil, qui consiste dans une suppuration continuelle.

PYOTHORAX, subst. mas. (*pi-otorakce*) (du grec πυον, pus, et θωραξ, poitrine), t. de médec., abcès dans la poitrine.

PYOULQUE, subst. mas. (*pi-oulke*). Voy. PYULQUE.

PYRA, subst. mas. (*pira*), pile de bois sur laquelle on brûlait les corps des morts.— Bûcher.

PYRACANTHE, subst. fém. (*pirakante*) (du grec πυρ, feu, et ακανθα, épine), t. de bot., plante qu'on nomme aussi *buisson ardent*, et dont les fruits sont d'un beau rouge écarlate, et le font paraître tout en feu.

*__PYRACMON__, subst. propre mas. (*pirakmon*), myth., cyclope, l'un des forgerons de Vulcain.

PYRALE, subst. fém. (*pirale*) (en lat. *pyralis*, du grec πυρ, feu), t. d'hist. nat., insecte lépidoptère séticorne, qui est sujet à se brûler à la flamme de la chandelle.

*__PYRALIDES__, sub. mas. pl. (*piralide*), t. d'hist. nat., famille d'insectes de l'ordre des coléoptères. —Espèce de phalènes qui se brûlent à la chandelle.

PYRAME, subst. mas. (*pirame*), race de petits chiens. — Subst. propre mas., myth., jeune Assyrien, célèbre par sa passion pour Thisbé. Comme ses parents et ceux de Thisbé les gênaient dans leurs amours, ils se donnèrent un rendez-vous pour partir ensemble, et se retirer dans un pays éloigné. Thisbé arriva la première au rendez-vous, et ayant aperçu une lionne qui avait la gueule tout ensanglantée, elle se sauva, et laissa tomber son voile, que la lionne déchira et teignit de son sang. *Pyrame*, étant arrivé, ramassa le voile, et, croyant que Thisbé était dévorée, il se perça de son épée. Thisbé revint un moment après, trouva *Pyrame* expirant; et reconnaissant l'erreur, elle se perça aussi avec la même épée. Les fruits du mûrier, teints du sang des deux amants, devinrent noirs, de blancs qu'ils étaient.

*__PYRAMIDAL__, E, adj. (*piramidale*), qui est en forme de *pyramide* : *figure pyramidale*. — En anat., *éminences pyramidales* ; *os pyramidal* ; ou subst. : *le pyramidal*.— Au plur. mas., *pyramidaux* : *nombres pyramidaux*. Voy. NOMBRE.

PYRAMIDALE, subst. fém. (*piramidale*), t. de bot., plante qui s'élève très-haut et va en s'étrécissant comme une *pyramide*.

PYRAMIDAUX, adj. mas. plur. (*piramidô*), Voy. PYRAMIDAL.

*__PYRAMIDE__, subst. fém. (*piramide*) (en grec πυραμις, de πυρ, feu; parce que les *pyramides* se terminent en pointe comme la flamme), t. de géométrie, corps solide dont les faces sont des triangles qui ont un même plan pour base, et se réunissent par leurs sommets en un même point. — T. d'anat., petite éminence irrégulière située dans le fond de la caisse du tympan de l'oreille. —*Pyramide de fruits*, quantité de fruits rangés sur une assiette à dessert en forme de *pyramide*. — *En pyramide*, loc. adv., en forme de *pyramide*.

PYRAMIDELLE, subst. fém. (*piramidèle*), t. d'hist. nat., genre de coquilles de la classe des univalves.

PYRAMIDÉ, part. pass. de *pyramider*.

PYRAMIDER, v. neut. (*piramidé*), t. de peinture et d'arts; être disposé, groupé en forme de *pyramide* : *ce groupe pyramide bien*.

PYRAMIDOÏDE, subst. mas. (*piramido-ide*) (du grec πυραμις, pyramide, et ειδος, forme), t. de géométrie, solide formé par la révolution d'une parabole autour de ses ordonnées.

PYRANGA, subst. mas. (*pirangua*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux silvains, de la famille des péricalles.

PYRANISTE, subst. mas. (*piranicete*), myth., l'une des quatre espèces d'êtres que les anciens imaginaient entre l'homme et la brute. C'est ce qu'on nomme aujourd'hui *feux follets*.

PYRAGILITHE, subst. mas. (*pirajilite*), t. de minér., nouvelle espèce de minéral qu'on croit incrusté d'*argile*.

PYRASTER, subst. mas. (*piracetère*), sorte de poirier sauvage.

PYRATE, subst. mas. (*pirate*), t. de chim., extrait d'acide pyroligneux ferrugineux.

PYRAUSTE, subst. mas. (*pirôcete*) (du grec πυραυστης, formé de πυρ, feu, et αυω, je brûle), t. d'hist., papillon qui, même en plein jour, se brûle à la flamme d'une chandelle.

PYRÉE, subst. mas. (*piré*) (du grec πυρ, πυρος, feu), t. d'antiq., lieu où les anciens Perses enfermaient le feu sacré. — Subst. propre mas., nom d'un port de l'ancienne Athènes, qu'on écrivait aussi *Pirée*.

PYREN, subst. mas. (*pirène*), t. d'hist. nat., pierre précieuse qui a toute la forme d'un noyau d'olive.

PYRÉNACÉE, subst. fém. (*pirénacé*) (du grec πυρην, noyau), t. de bot., dans la méthode de *Jussieu*, famille de plantes dont le fruit contient des noyaux au milieu d'un péricarpe charnu.

*__PYRÉNAIRE__, subst. mas. (*pirénère*), t. de bot., sorte de fruit qui se rapproche du nuculaire.

*__PYRÈNE__, subst. fém. (*pirène*) (en grec πυρην, noyau), t. de bot., noix d'un péricarpe charnu, qui en contient plusieurs.—Le pépin de la nèfle. —Subst. propre fém., myth., fille de *Pyrène*, roi de Thrace.

PYRÉNÉE, subst. propre mas. (*piréné*), myth., roi de Thrace. Ayant un jour enfermé chez lui les Muses qui s'y étaient arrêtées en retournant au Parnasse, et n'ayant pas voulu les laisser sortir, elles s'attachèrent des ailes et s'envolèrent. *Pyrénée* monta sur une haute tour, d'où il se jeta en l'air pour voler après elles; mais il tomba et se cassa la tête.—*Pyrénée* était aussi un surnom de Vénus adorée dans les Gaules.

*__PYRÉNÉES__, subst. propre fém. plur. (*piréné*), grande chaîne de montagnes au sud de la France, qui la séparent de l'Espagne, et qui donne son nom à trois départements, savoir, celui des *Pyrénées-Orientales*, chef-lieu Perpignan; celui des *Hautes-Pyrénées*, chef-lieu Tarbes; et celui des *Basses-Pyrénées*, chef-lieu Pau.

PYRÉNÉITE, subst. fém. (*piréné-ite*), t. d'hist. nat.; on a donné ce nom au grenat noir des *Pyrénées*.

PYRÉNION, subst. mas. (*piréni-on*); t. de bot., genre de plantes de la famille des champignons.

PYRÉNOÏDE, adj. des deux genres (*piréno-ide*) (du grec πυρην, noyau, et ειδος, forme), qui ressemble à un noyau.

PYRÉNULE, subst. fém. (*pirénule*), t. de bot., la verrucaire, espèce de plante de la famille des lichens.

PYRÉOLOPHORE, subst. mas. (*piré-olofore*) (du grec πυρ, feu, Αιολος, vent, φερω, je porte), espèce d'éolipyle pour faire remonter les bateaux. — Machine mue par la dilatation de l'air. — Voy. ÉOLIPYLE.

PYRETHRE, subst. mas. (*pirètre*), t. de bot., espèce de camomille.

PYRÉTIQUE, adj. des deux genres (*pirétike*) (du grec πυρετος, fièvre); se dit, en médec., des remèdes bons contre la fièvre.

PYRÉTOLOGIE, subst. fém. (*pirétoloji*) (du grec πυρετος, fièvre, et λογος, discours), t. de médec., traité sur les fièvres.

PYRÉTOLOGIQUE, adj. des deux genres (*pirétolojike*), qui concerne la *pyrétologie*.

PYRÉTOLOGISTE, subst. mas. (*pirétolojicete*), médecin qui s'occupe exclusivement des fièvres, qui les étudie, les traite, ou en écrit spécialement; auteur d'une *pyrétologie*.

PYREXIE, subst. fém. (*pirèkci*) (du grec πυρεσσω, j'ai la fièvre), t. de médec., fièvre symptomatique.

PYRGIEN, subst. propre mas. (*pirjiein*), ancien peuple qui habitait les côtes de la Toscane.

PYRGOME, subst. mas. (*pirguome*), t. d'hist. nat., variété de pyroxène. — Espèce de mollusque originaire de la mer Rouge.

*__PYRGOPOLET__, subst. mas. (*pirguopolè*), t. d'hist. nat., genre de coquilles fossiles.

PYRGUE, subst. mas. (*pirgue*), t. de bot., arbrisseau des Indes.

PYRIDION, subst. mas. (*piridion*), t. de bot., sorte de fruit qui appartient à la famille des rosacées.

PYRIFORME, adj. des deux genres (*piriforme*). Voy. PIRIFORME.

PYRIGÈNE, adj. des deux genres (*pirijène*) (du grec πυρ, πυρος, feu, et γενναω, j'engendre), de la nature du feu, qui a du rapport au feu. — Myth., surnom de Bacchus, parce que Jupiter vint voir sa mère armé de sa foudre, qui la consuma.

PYRILAMPE, subst. mas. (*pirilanpe*), t. d'hist. nat., espèce de ver luisant.

*__PYRIQUE__, adj. des deux genres (*pirike*) (du grec πυρ, πυρος, feu), qui concerne le feu, se dit par pléonasme de certains feux d'artifice qu'on fait jouer dans un lieu couvert : *expériences*, *jeux pyriques*.

PYRITE, subst. fém. (*pirite*) (du grec πυριτης, formé de πυρ, πυρος, feu), t. de minér., combinaison du soufre avec un métal quelconque : *pyrite de cuivre*.

PYRITEUSE, adj. fém. Voy. PYRITEUX.

PYRITEUX, adj. mas., au fém. **PYRITEUSE** (*piriteu*, *teuze*), de la nature de la *pyrite*, qui en contient.

PYRITOLOGIE, subst. fém. (*piritoloji*) (du grec πυριτης, pyrite, fait de πυρ, feu, et λογος, traité), traité, discours sur les *pyrites*.

PYRITOLOGIQUE, adj. des deux genres (*piritolojike*), qui est relatif, qui a rapport à la *pyritologie*.

PYROBALLISTIQUE, adj. des deux genres (*pirobalicetike*) (du grec πυρ, πυρος, feu, et βαλλω, je jette), qui est mu par le feu : *machine pyroballistique*.

PYROBOLAIRE, subst. mas. (*pirobolère*), t. d'antiq., soldat romain qui lançait des traits enflammés.

PYROBOLE, subst. mas. (*pirobole*) (du grec πυρ, feu, et βαλλω, je jette), machine militaire des anciens qui lançait des traits enflammés.

PYROBOLISTE, subst. mas. (*pirobolicete*), faiseur de feux d'artifice, soit pour la guerre, soit pour les divertissements.

PYROBOLOGIE, subst. fém. (*pirobolojî*). Voy. PYROLOGIE.

PYROBOLOGIQUE, adj. des deux genres (*pirobolojike*). Voy. PYROLOGIQUE.

PYROCHRE, subst. mas. (*pirokre*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PYROCHROÏDES, sub. mas. pl. (*pirokro-ide*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes hétéromères de l'ordre des coléoptères.

PYROCORAX, subst. mas. (*pirokorakcé*), t. d'hist. nat., espèce de corbeau à bec rouge.

PYROCRIBLE, subst. mas. (*pirokrible*), t. de ferbl., nom que les lampistes donnent à un conduit ou canal de sûreté.

PYRODE, subst. mas. (*pirodé*), t. de bot., nom de la pyrite-magnésie.

PYROGÉNÉSIQUE, adj. des deux genres (*pirojénésike*), t. de médec.; se dit du sens vital commun qui produit la chaleur et l'électricité organiques vitales, et la combustion spontanée.

PYROÏS, subst. propre mas. (*piro-ice*), myth., l'un des chevaux du Soleil.—Étoile de Mars.

PYROLÂTRE, subst. et adj. des deux genres (*pirolâtre*), qui adore le feu.

PYROLÂTRIE, subst. fém. (*pirolâtri*) (du grec πυρ, feu, et λατρεια, culte), myth., culte du feu, propre aux disciples de Zoroastre.

PYROLÂTRIQUE, adj. des deux genres (*pirolâtrike*), qui a rapport à la *pyrolâtrie*.

PYROLE, subst. fém. (*pirole*), t. de bot., plante qu'on emploie comme vulnéraire.

PYROLIGNEUSE, adj. fém. Voy. PYROLIGNEUX.

PYROLIGNEUX, adj. mas., au fém. **PYROLIGNEUSE** (*piroligueneu, gueneuze*) (du grec πυρ, πυρος, feu, et du latin *lignum*, bois), t. de chimie; se dit d'un acide tiré des substances végétales par la distillation à feu nu.

PYROLIGNITE, subst. mas. (*piroliguenite*), dans la chimie moderne, sel formé par la combinaison de l'acide *pyroligneux* avec une base.

***PYROLOGIE**, subst. fém. (*piroloji*) (du grec πυρ, πυρος, feu, et λογος, traité), art de faire des feux d'artifice. — Traité, discours sur les feux d'artifice.

PYROLOGIQUE, adj. des deux genres (*pirolojike*), qui a rapport, qui appartient à la *pyrologie*.

PYROMALATE, subst. mas. (*piromalate*), t. de chimie, sel formé par la combinaison de l'acide *pyromalique* avec diverses bases salifiables.

PYROMALIQUE, adj. des deux genres (*piromalike*), t. de chimie; se dit d'un acide obtenu par la distillation de l'acide *malique*, sous forme de crystaux blancs, solubles dans l'eau.

PYROMANCE ou **PYROMANCIE**, subst. fém. (*piromance, manci*) (du grec πυρ, πυρος, feu, et μαντεια, divination), divination qui se faisait par le feu.

PYROMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. **PYROMANCIENNE** (*piromancien, ciène*), qui a rapport à la *pyromancie*.—Subst., celui, celle qui la pratiquait.

PYROMAQUE, adj. des deux genres (*piromake*) (du grec πυρ, feu, et μαχη, combat), qui fait feu sous le briquet : *la pierre à fusil est pyromaque*.

PYROMÉRIDE, subst. fém. (*piroméride*), t. d'hist. nat., espèce de roche composée de feldspath et de quartz.

***PYROMÈTRE**, subst. mas. (*piromètre*) (du grec πυρ, πυρος, feu, et μετρον, mesure), instrument pour mesurer les divers degrés du feu.

PYROMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*pirométrike*), qui a rapport, qui est relatif au *pyromètre*; qui concerne la *pyrométrie*.

PYROMÉTRIQUE, subst. fém. (*pirométrike*), art, science de mesurer les divers degrés de dilatation et de contraction des corps, et notamment des métaux.

PYROMUCATE, subst. mas. (*piromukate*), t. de chimie, sel formé par la combinaison de l'acide *pyromucique* avec une base salifiable.

PYROMUCIQUE, adj. des deux genres (*piromucike*). Voy. PYROMUQUEUX.

PYROMUCITE, subst. mas. (*piromucite*), t. de chim., sel formé par l'union de l'acide *pyromuqueux* avec une base.

PYROMUQUEUSE, adj. fém. Voy. PYROMUQUEUX.

PYROMUQUEUX, adj. mas., au fém. **PYROMUQUEUSE** (*piromukieu, kieuze*), t. de chim., se dit d'un acide que l'on obtient en distillant de l'acide *mucique*.

PYRONOMIE, subst. fém. (*pironomi*) (du grec πυρ, πυρος, feu, et νομος, règle), science qui enseigne à régler le feu dans les opérations de chimie.

PYRONOMIQUE, adj. des deux genres (*pironomike*), qui concerne la *pyronomie*.

***PYROPE**, subst. mas. (*pirope*), t. d'hist. nat., escarboucle, grenat de Bohême.

PYROPHAGE, subst. mas. (*pirofaje*) (du grec πυρ, feu, et φαγω, je mange), synonyme de *ignivore*; il se dit de celui qui avale ou semble avaler du feu.

PYROPHANE, adj. des deux genres (*pirofane*) (du grec πυρ, πυρος, feu, φαινω, je brille), se dit d'une pierre qui change de couleur et devient transparente dès qu'on l'approche du feu.

PYROPHLÉGÉTON, subst. propre mas. (*pirofléjéton*), myth., le même que le *Phlégéton*, l'un des fleuves de l'enfer des anciens.

PYROPHLYCTIDE, subst. fém. (*pirofliktide*); t. de médec., sorte de pustule maligne.

PYROPHORE, subst. mas. (*pirofore*) (du grec πυρ, πυρος, feu, et φερω, je porte), mélange de carbone avec du sulfate acide d'alumine et de potasse, ou de sulfate acide d'alumine et d'ammoniaque avec des matières végétales, telles que la farine, le sucre, le miel, qui, calciné et réduit en poudre, s'enflamme à l'air. — Au plur., soldats grecs qui marchaient à la tête de l'armée et portaient des vases pleins de feu.

PYRORTHITE, subst. mas. (*pirortite*), t. d'hist. nat., espèce de substance minérale qui a de l'analogie avec de l'*orthite*.

PYROSCAPHE, subst. mas. (*pirocekafe*), t. de mar., sorte de bâtiment à vapeur, sans cheminée, en usage dans les ports de la Russie.

PYROSCOPE, subst. mas. (*pirocekope*) (du grec πυρ, feu, et σκοπεω, je considère), t. de phys., instrument propre à mesurer le calorique rayonnant.

***PYROSCOPIE**, subst. fém. (*pirocekopi*). Voyez PYROMANCIE.

PYROSCRAPHE, subst. mas. (*pirocekrafe*), sorte d'instrument propre à remorquer deux bâtiments.

PYROSE, subst. fém. (*pirôze*). Voy. PYROSIS.

PYROSÉBACIQUE, adj. des deux genres (*pirocébacike*) (du grec πυρ, feu, et du lat. *sebum*, graisse, suif), t. de chim. : *acide pyrosébacique*, acide produit par l'action de l'acide nitrique sur la graisse. Il est fondant comme le suif. Voyez PYROSÉBATE.

PYROSÉBATE, subst. mas. (*pirocébate*), t. de chim., sel formé par la combinaison de l'acide *pyrosébacique* avec une base salifiable.

PYROSIS, subst. fém. (*pirôzice*), t. de médec., vulgairement, *fer chaud*; douleur brûlante de l'épigastre, avec éructation d'une grande quantité d'humeur aqueuse communément insipide, quelquefois âcre.

PYROSMARAGDE, subst. mas. (*pirocemaraguede*), t. d'hist. nat., variété phosphorescente de la chaux fluatée.

PYROSOME, subst. mas. (*pirozôme*), t. d'hist. nat., genre de mollusques.

PYROSOPHIE, subst. fém. (*pirozofi*) (du grec πυρ, feu, et σοφια, science), science du feu. — Discours, traité sur le feu.

PYROSOPHIQUE, adj. des deux genres (*pirozofike*), qui a rapport, qui appartient à la *pyrosophie*.

PYROSORBIQUE, adj. mas. (*piroçorbike*). Voy. PYROMALIQUE.

PYROSTATIQUE, subst. fém. (*pirocetatike*) (du grec πυρ, πυρος, feu, et du lat. *status*, part. pass. de *stare*), science qui consiste à régulariser le feu. — Il est aussi adj. des deux genres : *marmite pyrostatique*.

PYROSTOME, subst. mas. (*pirocetome*), t. de bot., espèce d'arbre.

PYROSTRE, subst. mas. (*pirocetre*), t. de bot., sorte d'arbre qui croît à l'Ile-de-France. — Genre de plantes de la famille des rubiacées.

PYROTARTREUX, adj. mas. (*pirotartareu*), t. de chim., se dit d'un acide de *tartre* distillé à feu nu.

PYROTARTRIQUE, adjec. des deux genres (*pirotartarike*), t. de chim.; se dit d'un acide solide, crystallisable et très-soluble dans l'eau, qu'on obtient en distillant de la crême de *tartre*.

PYROTARTRATE, subst. mas. (*pirotartrate*), t. de chim., sel formé par la combinaison de l'acide *pyrotartarique* avec une base salifiable.

PYROTARTRITE, subst. mas. (*pirotartrite*), t. de chim., sel composé par la combinaison de l'acide *pyro-tartareux* avec une base.

PYROTECHNIE, subst. fém. (*pirotèkni*) (du grec πυρ, feu, et τεχνη, art), art qui enseigne l'usage du feu, son application et la manière de le diriger. Il se dit particulièrement en parlant des feux d'artifice : *entendre bien la pyrotechnie*. — La chimie. — *Pyrotechnie chirurgicale*, l'art d'appliquer le feu dans diverses maladies.

PYROTECHNIQUE, adj. des deux genres (*pirotèknike*), qui tient à la *pyrotechnie*.

PYROTHONIDE, subst. mas. (*pirotonide*) (du grec πυρ, feu, οθονη, linge, et ειδος, forme), substance qu'on obtient par la combustion à l'air libre des tissus de chanvre, de lin ou de coton.

PYROTIQUE, adj. des deux genres (*pirotike*) (du grec πυρωτικος, fait de πυροω, je brûle), t. de médec., qui cautérise.

PYRO-URATE, subst. mas. (*piro-urate*), t. de chim., sel formé par la combinaison de l'acide *pyro-urique* avec une base salifiable.

PYRO-URIQUE, adj. des deux genres (*piro-urike*), t. de chim., se dit d'un acide produit pendant la distillation de l'acide *urique*.

PYROXÈNE, subst. mas. (*pirokcène*) (du grec πυρ, feu, et ξενος, étranger), t. de minéralogie, substance qui ne se rencontre qu'accidentellement parmi les productions des volcans.

PYROZOONIQUE, adj. des deux genres (*pirozo-onike*) (du grec πυρ, et ζωον, animal); se dit d'une huile qu'on retire d'une substance animale.

***PYRRHA**, subst. propre fém. (*pirera*), myth. Voy. DEUCALION.—Ce fut sous le nom de Pyrrha qu'Achille, déguisé en fille, fut caché dans la cour de Lycomède, pour ne pas aller au siége de Troie. Voy. ACHILLE.

PYRRHICHIEN, adj. mas. (*pirerichiein*), t. de litt. anc., nom d'un vers grec ou latin composé de deux syllabes brèves. On dit aussi *pyrrhique*, qui est plus usité.

***PYRRHIDE**, subst. propre mas. (*pireride*), myth., descendant de Néoptolème.

PYRRHIQUE, subst. fém. (*pirerike*) (en grec πυρριχη), chez les anciens, danse militaire, dans laquelle les danseurs étaient armés de toutes pièces; inventée selon les uns par *Pyrrhus*, fils d'Achille; selon les autres, par *Pyrrhique*, le Cydonien. On dit aussi adj. *la danse pyrrhique*. — Subst. et adj. des deux genres, t. de litt. anc., pied de vers grec ou latin composé de deux syllabes brèves, ainsi nommé, suivant *Hésychius*, de la danse appelée *pyrrhique*, dans laquelle il dominait.

PYRRHONIEN, subst. et adj. mas., au fém. **PYRRHONIENNE** (*pireronien, niène*), chez les anciens Grecs, secte de philosophes qui doutaient ou affectaient de douter de tout, conformément à la doctrine de *Pyrrhon*, leur chef. — Aujourd'hui, ceux qui affectent de douter des choses que les autres regardent comme les plus certaines : *c'est un franc pyrrhonien*.—Adj., qui appartient au *pyrrhonisme*.

PYRRHONIENNE, subst. et adj. fém. Voy. PYRRHONIEN.

PYRRHONISÉ, part. pass. de *pyrrhoniser*.

PYRRHONISER, v. neut. (*pireronizé*), douter. (*Boiste.*) Presque inusité.

PYRRHONISME, subst. mas. (*pireroniceme*), la doctrine de *Pyrrhon*, et, par extension, affectation, habitude de douter de tout : *pyrrhonisme historique*.

PYRRHOPŒCILLOS, subst. mas. (*pirerôpécillôce*), t. d'hist. nat., le marbre syénite, dont se servaient les anciens rois d'Egypte pour tailler des obélisques.

PYRRHOSIDÉRITE, subst. mas. (*pirerôcidérite*), fer couleur de pourpre; variété de fer oligiste micacé.

PYRRHULA, subst. mas. (*pirerula*), t. d'hist. nat., nom qu'on a donné au bouvreuil.

PYRRHUS, subst. propre mas. (*pireruce*), myth., fils d'Achille et de Déïdamie. Ce prince se distingua fort au siége de Troie par sa valeur et par ses cruautés. Il immola Polyxène sur le tombeau d'Achille, massacra Priam au pied d'un autel, et emmena Andromaque avec Astyanax en Épire. Quelques-uns disent qu'il fit précipiter Astyanax du haut d'une tour, et qu'étant arrivé en Épire, il épousa Andromaque. Hermione, sa femme, transportée de jalousie, promit à Oreste, dont elle était aimée, de l'épouser s'il voulait assassiner *Pyrrhus*. Oreste commit le crime dans le temple même, pendant une cérémonie.

PYRROSIE, subst. fém. (*pirerôzi*), t. de bot., genre de plantes de la famille des fougères.

PYRSÉPHORE, subst. mas. (*pircéfore*) (du grec πυρσος, flambeau, et φερω, je porte), t. d'antiq., lampadophore.

PYRULAIRE, subst. fém. (*pirulère*), t. de bot., arbrisseau de la Caroline.

PYRULE, subst. fém. (*pirule*), t. d'hist. nat., genre de coquilles univalves.

PYTHAGORE, subst. propre mas. (*pitaguore*) philosophe, auteur du système de la métempsychose. Pour l'accréditer, il assurait qu'il avait été au siége de Troie, sous le nom d'Euphorbe;

qu'auparavant il avait été Ethalide, fils de Mars; et que depuis le siège de Troie il avait été successivement Hermotine, Délius, etc.

PYTHAGORÉE, subst. fém. (*pitaguoré*), t. de bot., petit arbre qui croit aux Indes et à la Cochinchine.

PYTHAGORICIEN, subst. et adj., au fém. **PYTHAGORICIENNE** (*pitaguoricicin, ciène*), secte d'anciens philosophes qui suivaient la doctrine de *Pythagore* de Samos, auteur du système de la métempsychose; et en astronomie, d'un système qui est le même que celui de Copernic. — T. d'arithm. : *table de Pythagore*, ou *pythagorique* ou *pythagoricienne*, table pour la multiplication des nombres simples.

PYTHAGORICIENNE, subst. et adj. fém. Voy. PYTHAGORICIEN.

*__PYTHAGORIQUE__, adj. des deux genres (*pitaguorike*), de *Pythagore*. Voy. PYTHAGORICIEN.

PYTHAGORISME, subst. mas. (*pitaguoriceme*), doctrine de *Pythagore*.

PYTHAULE, subst. mas. (*pitôle*), t. d'antiq., musicien dans les jeux *pythiques*.

PYTHE, subst. mas. (*pite*), t. d'hist. nat., insecte coléoptère de l'ordre des hélopiens.

PYTHIADE, subst. fém. (*piti-ade*), t. de chron. anc., espace de quatre ans révolus, depuis la célébration d'une époque des *jeux pythiques* jusqu'à la suivante.

PYTHIANTHE, subst. fém. (*piti-ante*), t. de bot., l'oxyanthe des anciens.

PYTHICON, subst. mas. (*pitikon*), t. d'antiq., hymne qu'on chantait en l'honneur d'Apollon *Pythien*.

*__PYTHIE__, subst. fém. (*piti*) (du grec πυθια ou πυθιας, dérivé, selon l'opinion commune, du serpent *Python*, tué par *Apollon*, ou du grec πυνθανομαι, interroger), myth., prêtresse qui rendait des oracles à Delphes dans le temple d'Apollon.

*__PYTHIEN__, adj. mas. (*piti-ein*), myth., surnom d'Apollon, selon quelques-uns, parce qu'il avait tué le serpent *Python*, selon d'autres, à cause du culte particulier qu'on lui rendait à Delphes (en grec Πυθω, ους). — *Nôme pythien*, t. de musique anc. : nôme exécuté aux jeux *pythiques* par les joueurs de flûte, et sans chant. — *Jeux pythiens*. Voy. *jeux pythiques*, au mot PYTHIQUE.

PYTHIOCAMPE, subst. mas. (*piti-okanpe*), t. d'hist. nat., genre de chenilles velues, qui irritent la peau par leurs poils

PYTHION, subst. mas. (*piti-on*), t. d'antiq., sorte d'autel consacré, chez les anciens Grecs, à Apollon *Pythien*.

PYTHIONICE, subst. propre fém. (*piti-onice*), myth., surnom donné à Vénus.

PYTHIQUE, adj. des deux genres (l'*Académie* veut que cet adj. ne puisse être employé que comme adj. plur. des deux genres) (*pitike*). (Voy. PYTHIEN pour l'étym.) : *jeux pythiques* ou *jeux pythiens*, jeux qui se célébraient à Delphes tous les quatre ans, la troisième année de chaque olympiade, en l'honneur d'Apollon surnommé *Pythien*. — *Flûte, air pythique*, qui accompagnait le nôme *pythien*.

PYTHIUS, subst. propre mas. (*piti-uce*), myth., surnom d'Apollon. Voy. PYTHIEN.

PYTHOMANCIE, subst. fém. (*pitomanci*) (du grec πυθων, démon, ou Apollon *Pythien*, et μαντεια, divination), oracle d'Apollon. — Divination par une sorte d'invocation qu'on faisait à Apollon.

PYTHOMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. **PYTHOMANCIENNE** (*pitomancicin, ciène*), ce qui concerne la *pythomancie*. — Subst., celui, celle qui exerçait la *pythomancie*.

PYTHOMATE, subst. mas. et fém. (*pitomate*), myth., prêtre ou prêtresse d'Apollon *Pythien*.

*__PYTHON__, subst. propre mas. (*piton*), myth., serpent d'une grosseur prodigieuse, que la terre engendra de son limon après le déluge de Deucalion. Junon l'envoya contre Latone, l'une des maîtresses de Jupiter. Celle-ci, pour l'éviter, fut contrainte de se jeter dans la mer, où Neptune fit paraître l'île de Délos, qui servit de retraite à cette fugitive. Dans la suite, Apollon tua ce serpent à coups de flèches, et en mémoire de sa victoire institua les jeux *Pythiens*. Il mit la peau de ce monstre sur le trépied où lui, ses prêtres et ses prêtresses, s'asseyaient pour rendre ses oracles. On appelait *Pythons* ou *Pythones*, des génies qu'on croyait entrer dans les corps des hommes, et surtout des femmes, et qui avaient la puissance de leur découvrir l'avenir.

*__PYTHONISSE__, subst. fém. (*pitonice*) (du grec πυθων, devin), chez les anciens, proprement la même que la *Pythie*. C'était la prêtresse qui rendait des oracles à Delphes, dans le temple d'Apollon. Elle se plaçait sur un trépied couvert de la peau du serpent *Python*. Lorsqu'elle voulait prédire l'avenir, elle entrait en fureur, parlait d'une voix grêle, basse et inarticulée, entrait dans des agitations horribles, et évoquait quand elle voulait les mânes des morts. — Par extension, toute devineresse ou sorcière en général : *Saül consulta la pythonisse*.

PYTTO, subst. mas. (*pitetô*), sorte de bière de maïs en usage au Brésil.

PYULQUE, subst. mas. (*pi-uleke*) (du grec πυον, pus et ελκω, je tire), t. de médec., instrument pour tirer le pus d'une plaie profonde.

PYURIE, substantif féminin (*pi-uri*) (du grec πυον, pus, et ουρεω, j'urine), t. de médec. pissement de pus.

PYXACANTHA, subst. mas. (*pikçakaneta*) (du grec πυξος, buis, et ακανθα, épine), t. de bot., arbrisseau épineux qu'on nomme aussi *lycium*.

PYXIDANTHÈRE, subst. mas. (*pikcidantère*), t. de bot., sorte de petite plante de la famille des bicornes.

*__PYXIDE__, **PIXIDIE**, subst. fém., **PYXIDION**, subst. mas. (*pikcide, pikcidi, pikcidi-on*), t. de bot., sorte de fruit.

PYXIDULE, subst. fém. (*pikcidule*) (en latin *pyxidula*, dimin. de *pyxis, xidis*, boîte), en bot., petite capsule des mousses. — Anthère, selon le système de *Linnée*.

PYXINUM, subst. mas. (*pikcinome*), nom donné en pharm. à une sorte de collyre.

*Q, subst. mas. (prononcez *ke* et non pas *ku*, qui ne rendrait pas le son naturel de cette lettre), la dix-septième lettre et la treizième consonne de l'alphabet français : *un grand Q : un petit q.*— Q, chez les Romains, valait 500; surmonté d'un tiret, 500,000. — Q, dans les ordonnances de médecine, signifie *quantité.* — Q initial ou dans le cours d'un mot conserve toujours le son *que*, qui lui est propre; mais avec cette différence que dans *qua*, *quo*, *que*, il a un son très-dur, comme dans *qualité*, *quolibet*, *quenouille*, au lieu que dans *qué*, *qui*, *qu*, il l'a moins dur : *acquérir*, *quitter*, *piqûre.*—Q final sonne dans *coq* et *cinq* avec le son dur, excepté dans le cas où le premier est suivi immédiatement, et sans aucun repos, d'un mot qui commence par une consonne, comme dans *coq-d'Inde*, qu'on prononce *ko-deinde*; *cinq jeunes gens*, qu'on prononce *cein jeune jan.* Mais on le fait sentir dans *coq de bruyère*, *coq-à-l'âne*, et dans tous les autres cas : *cinq hommes*; *ils étaient cinq*, *cinq et demi.*—Q n'est jamais redoublé.—Il y a quelques mots où l'*u* et la voyelle suivante font une diphthongue ; alors l'*u* a trois sons particuliers. *Qu* a le son de *kou* dans *aquatique*, *équateur*, *équation*, *in-quarto*, *quadragénaire*, *quadragésime*, *quadruple*, *quadrupède*, *quadrige*, *quaker*, etc., que l'on prononce *akouatique*, *ékouation*, *kouadrije*, etc.—*Qu* a le son propre de *ku* dans *équestre*, *à quia*, *liquéfaction*, *quintuple* *quinquennium*, *quirinal*, *ubiquiste*, *questure*, etc. qui se prononcent *éku-ècetre*, *aku-ia*, *likuéfakcion*, et dans *quinquagésime*, qui se prononce *kuinkouagésime*, etc. — *Qu* a le son du *k* dans *quidam*, *qui-vive*, *quiconque*, *quinquina*, *quatrain*, *quadrille*, *quotient*, *quartaut*, qui se prononcent *kidan*, *kivive*, *kikonke*, *keinkina*, *katrein*, etc. La prononciation de cette lettre est si bizarre, que nous renvoyons à la nomenclature du *Dictionnaire.*

QQ, subst. mas., double lettre dont on se servait autrefois pour marquer la trente-neuvième feuille d'un ouvrage.

QUACHI, subst. mas. (*kouachi*), t. d'hist. nat., petit quadrupède qui approche du renard.

QUADERNES, subst. mas. plur. (*kadèrene*) (du lat. *quaterni*, quatre à quatre), qui se dit lorsque, au jeu de trictrac, du même coup de dés, on amène deux quatre : *il lui fallait ternes ou quines*, *et il a amené quadernes.* On dit plus ordinairement, *carmes.*

QUADERSANSTEIN, subst. mas. (*kouadèreçancetein*), t. d'hist. nat., nom allemand d'une stratification.

QUADRAGÉNAIRE, subst. et adj. des deux genres (*kouadrajénère*) (en lat. *quadragenarius*), t. de mathém., qui contient quarante unités : *nombre quadragénaire. Quadragénaire* ne saurait cependant être employé, en ce sens, comme subst., quand on dit : un *quadragénaire*, c'est toujours d'un *homme quadragénaire* qu'il s'agit. — Agé de quarante ans : *un homme quadragénaire.* — Subst. : *c'est un quadragénaire.* L'*Académie* fait observer que, comme subst., ce mot est très-peu usité; il est toutefois d'un usage assez fréquent.

QUADRAGÉSIMAL, E, adj. (*kouadrajézimale*) (en latin *quadragesima*, carême), appartenant au carême : *jeûne quadragésimal.*— Au plur., *quadragésimaux.*

QUADRAGÉSIMAUX, adj. mas. plur. Voyez QUADRAGESIMAL.

QUADRAGÉSIME, subst. fém. (*kouadrajézime*) (en lat. *quadragesima*), le premier dimanche de carême : *le dimanche de la quadragésime.*

QUADRAIN, subst. mas., fausse orthographe. Voy. QUATRAIN.

QUADRAN, subst. mas., fausse orthographe Voy. CADRAN.

QUADRANGLE, subst. mas. (*kouadranguele*) (du lat. *quadrangulus*, formé de *quatuor*, quatre, et *angulus*, angle), figure qui a *quatre* angles et quatre côtés.—Ce mot manque dans l'*Académie.*

QUADRANGULAIRE, adj. des deux genres (*kouadrangulère*) (en lat. *quadrangularis*), qui a *quatre angles : figure quadrangulaire.*

QUADRANGULÉ, E, adj. (*kouadrangulé*) (en lat. *quadrangulatus*), à *quatre angles.*— Ce mot manque dans l'*Académie.*

QUADRANTAL, subst. mas. (*kouadrantale*), grande mesure ancienne pour les liquides, qui

contenait quarante-huit setiers.— Au plur., *quadrantaux*

QUADRAT, subst. mas. (*kadra*) (du lat. *quadratum*, carré), t. d'impr. Voy. CADRAT. Tel est le renvoi de l'*Académie*. Nous ne pouvons ici que la questionner sur les motifs qui l'ont déterminée à préférer *cadrat* à *quadrat* pour le t. d'impr., et à écrire *quadrat* pour le t. d'astron. On croira peut-être nous avoir répondu, quand on nous aura fait remarquer que *quadrat*, t. d'astron., se prononce *kouadra*. Ce serait une réponse en effet, si le sens et l'étymologie de beaucoup de ces mots se trouvaient d'accord avec leur véritable orthographe; et dans ce cas, il eût été plus simple, de la part de l'*Académie*, de ne point rappeler le t. d'impr. par *quadrat*, et de conserver cette orthographe pour le t. d'astron. Elle serait ainsi demeurée d'accord, sinon avec les principes, du moins avec elle-même; car, de bonne foi, comment tolérer qu'on doive prononcer *kadra* le t. d'impr. écrit *quadrat*, comme le t. d'astron.; et qu'on ne doive aussi prononcer ce dernier terme que *kouadra?* Il y a ici essentiellement ou abus ou confusion.

QUADRAT, E, adj. (*kouadra, drate*), t. d'astrol.: *aspect quadrat*, aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la *quatrième* partie du zodiaque, ou quatre-vingt-dix degrés. On le nomme aussi *quadrature*.— *Opposition quadrate*, un des aspects des planètes, dans lequel deux planètes sont distantes l'une de l'autre de la *quatrième* partie du zodiaque, ou de trois signes qui valent 90 degrés. On dit aussi *opposition semi-quadrate*.

QUADRATE, adj. fém. Voy. QUADRAT, adj.

QUADRATEUR, subst. mas. (*kouadrateur*): *quadrateur du cercle*, t. ironique qu'on applique à un géomètre qui en cherche ou qui prétend en avoir trouvé la *quadrature*.

QUADRATIN, subst. mas. (*kadratein*), t. d'imp., petit morceau de fonte un peu plus bas que la lettre, parfaitement carré, c'est-à-dire ayant sur ses quatre faces la même force que le caractère auquel il appartient, et qui se place, dans la composition, au commencement des *alinea*.— *Demi-quadratin*, la moitié juste du *quadratin*. Voy. CADRATIN, et notre observation sur le renvoi de l'*Académie*, au mot QUADRAT.

QUADRATIQUE, adj. des deux genres (*kouadratike*), t. d'algèbre: *équation quadratique*, équation du second degré (ainsi nommée parce que l'inconnue y est élevée au *carré*, en lat. *quadratum*).

QUADRATORISTE, subst. mas. (*kouadratoricete*), peintre d'ornements à fresque. Inusité.

QUADRATRICE, subst. fém. (*kouadratrice*), t. de géom., courbe inventée pour approcher de la *quadrature* du cercle.

QUADRATULE, subst. fém. (*kouadratule*), t. d'hist. nat., moule de coquille bivalve qui paraît avoir appartenu à une bucarde ou à un cœur.

QUADRATURE, subst. fém. (*kouadrature*) (en lat. *quadratura*), réduction géométrique de quelque figure curviligne à un *carré*: *la quadrature des courbes*.— *Quadrature du cercle*, description d'un *carré* dont la superficie serait précisément égale à la superficie d'un cercle. — En Italie, la peinture à fresque, celle de l'architecture et des ornements, que les Italiens appellent *quadratura*.— En astron., aspect de deux astres de 90 degrés et éloignés l'un de l'autre d'un quart de cercle: *la lune se trouve en quadrature avec le soleil, au premier et au troisième quartier*. — *Quadrature de la lune*, situation de la lune lorsqu'elle est éloignée du soleil de quatre-vingt-dix degrés, c'est-à-dire dans le premier et le dernier quartier. — T. d'horlog. L'*Académie* dit encore à ce mot qu'on prononce *kouadrature* le t. de géom. et d'astron., et *kadrature* le t. d'horlogerie. Mais nous nous permettrons de lui faire observer qu'on ne doit nullement écrire *quadrature* en t. d'horlog., parce que ce mot vient de *cadran*, et que nous ne trouvons nulle part, pas même dans l'*Académie*, le mot *cadran* écrit *quadran*. Voy. donc CADRATURE.

QUADRATURIER, subst. mas. Voy. CADRATURIER.

QUADRE, subst. mas. Voy. CADRE.

QUADRER, v. neut. Voy. CADRER.

QUADRICAPSULAIRE, adj. des deux genres (*kouadrikapeçulère*), t. de bot., se dit d'un fruit composé de *quatre capsules* distinctes.

QUADRICOLORE, subst. mas. et adj. des deux genres (*kouadrikolore*), t. d'hist. nat., espèce de gros-bec de Java.—Subst. fém., t. de bot., anémone à *quatre* couleurs.

*__QUADRICORNE__, subst. mas. et adj. des deux genres (*kouadrikorne*), t. d'hist. nat., espèce de ruminant à *quatre cornes* qu'on croit appartenir au genre des antilopes.

QUADRIDENTÉ, E, adj. (*kouadridanté*), t. de bot., à *quatre dents*.

QUADRIE, subst. fém. (*kadri*), t. de bot., plante du Chili.

QUADRIENNAL, adj. Voy. QUATRIENNAL, qui seul se dit.

QUADRIFIDE, adj. des deux genres (*kouadrifide*) (en lat. *quadrifidus*), t. de bot., divisé en *quatre*: *calice quadrifide*.

QUADRIFLORE, adj. des deux genres (*kouadriflore*) (du lat. *quatuor*, quatre, et *flos*, g. *floris*, fleur), t. de bot., à *quatre* fleurs, à fleurs disposées *quatre à quatre*.

QUADRIFOLIUM, subst. mas. (*kouadrifoli-ome*) (du lat. *quatuor*, quatre, et *folium*, feuille), t. de bot., sorte de plante qui porte *quatre feuilles* sur une même queue.

QUADRIGA, subst. mas. (*kouadrigua*) Voy. QUADRIGE.

QUADRIGAIRE, subst. mas. (*kouadriguière*), t. d'antiq., celui qui conduisait un *quadrige*.

*__QUADRIGE__, subst. mas. (*kouadrije*) (du latin *quadriga*, *gæ*), chez les anciens, char monté sur deux roues et attelé de *quatre* chevaux de front. — Bandage de chirurgie.

QUADRIJUGUÉ, E, adj. (*kouadrijuguié*) (du lat. *quadrijugus*, formé de *quatuor*, quatre, et *jugum*, joug), t. de bot.; se dit des feuilles composées qui portent sur un pétiole commun *quatre* paires de folioles opposées.

QUADRIJUMEAUX, adj. mas. plur. (*kouadrijumô*), t. d'anat.: *muscles quadrijumeaux*, les muscles de la cuisse.

QUADRILATÈRE, adj. des deux genres (*kouadrilatère*) (en lat. *quadrilaterus*, formé de *quadrinus*, de quatre, et de *latus*, côté), t. de géom., qui a *quatre* côtés: *une figure quadrilatère*. — Subst., au mas., *un quadrilatère*.

*__QUADRILLE__, subst. mas. (*kadri-le*), sorte de jeu de cartes qu'on joue à quatre personnes. — Groupe de quatre danseurs et de quatre danseuses. Dans cette acception, dit l'*Académie*, on fait ordinairement *quadrille* du mas. On pourrait donc aussi le faire du fém.? Pourquoi à chaque pas nous jeter dans l'incertitude et dans le doute? Il y a même ici quelque chose à ajouter; c'est que l'*Académie* semble préférer le fém.; et il est cependant bien certain qu'on dit plus souvent *un quadrille* qu'*une quadrille*, en parlant des t. de jeu et de danse.—Subst. fém. (de l'italien *quadriglia*, dérivé de *squadra*, qui signifie proprement *une compagnie de soldats rangés en carré*), troupe de chevaliers d'un même parti, dans un carrousel.

QUADRILLION, subst. mas. (*kouadri-ion*), t. d'arithm., mille fois mille trillions.

*__QUADRILOBÉ, E__, adj. (*kouadrilobé*), t. de bot., plante dont les graines renferment quatre lobes.

QUADRILOCULAIRE, adj. des deux genres (*kouadrilokulère*) (du lat. (*quadrinus*, de quatre, et *loculus*, logette), t. de bot.; se dit des fruits divisés intérieurement en *quatre* loges.

*__QUADRIMANE__, subst. mas. et adj. des deux genres (*kouadrimane*) (du lat. *quadrinus*, quatre, et *manus*, main). Voy. QUADRUMANE.

QUADRIN, subst. mas. (*kouadrein*), denier, chez les Romains modernes.

QUADRINOME (nous ne savons pourquoi l'*Académie* écrit QUADRINÔME), subst. mas. (*kouadrinome*) (en lat. *quadrinus*, de quatre, et du grec νομη, part, division), t. d'algèbre, grandeur composée de *quatre* termes.

QUADRIPARTI, E, adj. (*kouadriparti*) (en lat. *quadripartitus*), t. de bot., divisé en *quatre*.

QUADRIPARTITION, subst. fém. (*kouadripartition*) (en lat. *quadripartitio*), partage d'une chose en *quatre*. Peu usité.

QUADRIPHYLLE, adj. des deux genres (*kouadrifile*) (du lat. *quadrinus*, de quatre, et du grec φυλλον, feuille), t. de bot.; *calice quadriphylle*, formé de *quatre* folioles distinctes.

QUADRIRÈME, subst. fém. (*kouadrirême*) (en lat. *quadriremis*, formé de *quatuor*, quatre, et de *remus*, rame), t. d'antiq., galère à *quatre* rangs de *rames*.

QUADRISULCE, subst. mas. et adj. des deux genres (*kouadrizulece*) (du lat. *quadrinus*, de quatre, et de *sulcus*, sillon), t. d'hist. nat., quadrupède dont le pied est divisé en *quatre* doigts.

QUADRISYLLABE, subst. mas. (*kouadricilelabe*) (du lat. *quadrinus*, de quatre, et du grec συλλαβη, syllabe), mot composé de *quatre syllabes*.

QUADRISYLLABIQUE, adj. des deux genres (*kouadricilelabike*), qui a rapport aux *quadrisyllabes*.

QUADRIVALVE, adj. des deux genres (*kouadrivalve*) (du lat. *quadrinus*, de quatre, et *valvæ*, *arum*, valves), t. de bot., composé de *quatre valves*, en parlant d'une capsule. — On dit aussi *quadrivalvé*.

QUADRIVALVÉ, E, adj. (*kouadrivalvé*). Voy. QUADRIVALVE.

QUADRIVIEN, adj. mas. (*kouadrivieïn*), t. d'antiq.; il se disait des dieux qui présidaient aux carrefours.

QUADRUGÉE, subst. fém. (*kouadrujé*), ce que *quatre* chevaux peuvent labourer en un jour. Peu usité.

QUADRUMANE, subst. mas. et adj. des deux genres (*kouadrumane*) (du lat. *quadrinus*, de quatre, et *manus*, main), t. d'hist. nat., sous-ordre de mammifères, dont les pouces sont séparés aux pieds de derrière comme à ceux de devant, et qui ont par conséquent les pieds comme des mains d'hommes: *un quadrumane; des animaux quadrumanes*.

QUADRUMVIRS, subst. mas. plur. (*kouadromevire*) (du lat. *quatuor*, quatre, et *viri*, hommes, magistrats), t. d'antiq., chez les Romains, magistrats inférieurs au nombre de *quatre*, chargés de différentes fonctions.

QUADRUPÈDE, subst. mas. et adj. des deux genres (*kouadrupède*) (en lat. *quadrupes*, *pedis*, fait de *quadrinus*, de quatre, et *pes*, *pedis*, pied), qui a *quatre* pieds: *un quadrupède*. — Adj.: *animal quadrupède*.

QUADRUPÉDOLOGIE, subst. fém. (*kouadrupédoloji*) (du lat. *quadrupes*, et du grec λογος, discours, traité), traité sur les *quadrupèdes*; histoire, description des animaux *quadrupèdes*.

QUADRUPÉDOLOGIQUE, adj. des deux genres (*kouadrupédolojike*), qui concerne la *quadrupédologie*.

*__QUADRUPLE__, adj. des deux genres (*kouadruple*) (du lat. *quadruplex* ou *quadruplus*), qui est *quatre* fois aussi grand: *vingt est quadruple de cinq*.—En t. de mus., *quadruple croche*, note qui vaut la moitié d'une double croche, et le quart seulement d'une croche.

QUADRUPLE, subst. mas. (*kouadruple*) (du lat. *quadruplum*), *quatre* fois autant: *le quadruple de cinq est vingt*.—*Son amende a été portée au quadruple; a été quadruplée*.—Monnaie d'or d'Espagne, qui a cours pour trois cent vingt réaux (quatre-vingt-un fr. cinquante-un cent.) depuis 1785. Auparavant elle a valu jusqu'à 85 fr. et plus. On lui a donné le nom de *quadruple* parce qu'elle vaut 4 pistoles simples de 20 fr. 37 cent.

QUADRUPLÉ, E, part. pass. de *quadrupler*.

QUADRUPLER, v. act. (*kouadruplé*) (en lat. *quadruplicare*), prendre quatre fois le même nombre: *quadrupler une somme*.—Neut., être augmenté au *quadruple*: *son bien a quadruplé depuis vingt ans*.—*se* QUADRUPLER, v. pron.

QUADRUPLIQUE, subst. fém. (*kouadruplike*), t. de prat., réponse aux *tripliques*: *il y eut une quadruplique*. Presque hors d'usage.

QUAI, subst. mas. (*kié*) (suivant *Scaliger*, de l'ancien verbe latin *caiare*, arrêter, retenir), levée faite entre la rivière ou l'eau et les maisons, pour empêcher le débordement: *demeurer sur le quai*.—Rivage d'un port de mer pour la charge et la décharge des marchandises: *un maître de quai est chargé de la police des ports*.

QUAIAGE, fausse orthographe de *Quayage*. Voy. QUAYAGE.

QUAICHE, subst. fém. (*kièche*), t. de mar., petite embarcation à un pont: *on ne voit guère de quaiches que dans la mer du Nord*.

QUAKER ou **QUACRE**, subst. mas., au fém. **QUAKERESSE** (*kouakre, krèce*) (de l'anglais *quaker*, trembleur, parce que ces sectaires, qui vivent dans une frayeur continuelle des jugements de Dieu, tremblent de tout leur corps en faisant leurs prières), secte fondée en Angleterre par *George Fox*, cordonnier, vers 1650.—L'*Académie* donne *quakre* et *quacre*, en francisant le mot. Mais pourquoi n'écrit-elle pas aussi au fém. *quacresse?* En n'écrivant que *quakeresse* au fém., c'est autoriser à écrire de préférence *quaker* au mas., et c'est du reste la seule bonne orthographe; car le mot *quacre* n'a pas plus la physionomie française, que *quaker*; et c'est seulement, sans doute, pour rapprocher le mot anglais de sa prononciation naturelle, que l'*Académie* écrit

aussi *quacre*. D'après cela, si la prononciation doit régler l'orthographe (et ce serait un grand bienfait, mais un bienfait qu'il est inutile d'attendre et de souhaiter), le moyen le plus raisonnable, le seul moyen possible d'arriver à un résultat satisfaisant ne réside et ne peut résider que dans l'observation scrupuleuse et rigoureuse de l'orthographe étymologique, à laquelle on devrait conformer la prononciation. Pour l'accomplissement de ce vœu, il est de toute impossibilité de rien faire sans le concours de l'autorité *académique*.

QUAKERESSE, subst. fém. Voy. QUAKER.

QUAKÉRISME, subst. mas. (*kouakiériceme*), religion, doctrine des *quakers*.

QUAKITE, subst. fém. (*kouakite*), t. de bot., genre de plantes.

QUAL, subst. mas. (*kouale*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne sur les côtes de Hollande au frai des astéries; ce frai est un poison pour les hommes et pour les animaux; et c'est ce qui rend les moules dangereuses pendant l'été.

QUALIER, subst. mas. (*koualié*), t. de bot., genre de plantes de la Guyane, qui répandent une odeur très-suave.

QUALIFICATEUR, subst. mas. (*kalifikateur*), titre de certains théologiens de Rome et d'Espagne, qui *qualifient* les propositions ecclésiastiques qui leur sont déférées : ils sont en outre chargés de l'examen des livres qui peuvent être mis à l'*index*. Ce sont en Espagne des membres du saint-office.

QUALIFICATIF, adj. mas., au fém. **QUALIFICATIVE** (*kalifikatif, tive*), qui *qualifie* : *c'est un nom qualificatif*.—On dit aussi subst., au mas. : *un qualificatif*, surtout en t. de gramm.

QUALIFICATION, subst. fém. (*kalifikâcion*), attribution d'une *qualité*, d'un titre : *qualification de baron; qualification de faussaire*, etc.

***QUALIFICATIVE**, adj. fém. Voy. QUALIFICATIF.

***QUALIFIÉ, E**, part. pass. de *qualifier*, et adj., qui a quelque titre, qui a quelque *qualité* honorable, glorieuse : *c'est une personne qualifiée*.—*Il est qualifié*, de grande qualité, de haute naissance.—*Les personnes qualifiées de la ville*, les plus considérables.— En t. de palais : *un crime qualifié*, considérable.

QUALIFIER, v. act. (*kalifié*), marquer la *qualité* d'une chose, d'une proposition, d'une personne : *qualifier un duel de rencontre, une proposition d'erronée, un homme d'imposteur*, etc. — Donner un titre. En ce sens, on retranche la proposition *de* : *qualifier docteur*, etc. Cependant on dit bien, dans la conversation : *qualifier de duc, de docteur*. — SE QUALIFIER, v. pron., prendre quelque titre; prendre quelque *qualité*; s'attribuer quelque titre ou quelque honneur : *il se qualifie médecin, comte*, etc.

***QUALITÉ**, subst. fém. (*kalité*) (du lat. *qualitas*), ce qui fait qu'une chose est telle, bonne ou mauvaise, etc. : *c'est, non pas la qualité des viandes qui nuit, mais la quantité; la bonne qualité des aliments; du vin de mauvaise qualité*. On dit : *un vin a de la qualité*, une sève qui le distingue des vins communs.— *Qualité occulte*, en t. de philosophie ancienne, cause inconnue de la propriété des corps.—Disposition, talent, inclination, etc. : *les qualités du corps, de l'esprit, du cœur*.—Absolument : *il a des qualités*, de bonnes intentions, un bon naturel.—Noblesse distinguée, dans les états où cette distinction est admise : *homme, femme de qualité, de grande qualité*. Cette expression de *qualité* enchérit sur celle de *condition*, avec laquelle elle se confond. On n'est de *qualité* que par la naissance ; on est de *condition* par l'état qu'on remplit, par l'emploi dont on est chargé : un homme né dans la robe se dit de *condition*; celui qui n'exerce qu'une profession lucrative est *roturier*. — Synon. de titres : *il prend la qualité de prince*, etc. — En t. de jurispr., titre qui rend habile à exercer quelque droit : *la qualité d'héritier sous bénéfice d'inventaire*.—*Avoir qualité pour faire une chose*, être autorisé à agir pour soi-même ou pour quelque autre.—Au palais : *les qualités d'un arrêt*, tout ce qui précède le dispositif.— *En qualité de...*, loc. prépos., comme étant... : *en qualité de tuteur*. — QUALITÉ, TALENT. (*Syn.*) Les *qualités* forment le caractère de la personne; les *talents* en font l'ornement. Les premières rendent bon ou mauvais, et influent fortement sur l'habitude des mœurs; les seconds rendent utile et amusant, et ont grande part au cas qu'on fait des gens.—On peut se servir du mot *qualité* en bien ou en mal, mais on ne prend qu'en bonne part celui de *talent*. — L'homme est un mélange de bonnes et de mauvaises *qualités*, quelquefois bizarre jusqu'à rassembler en lui les extrêmes. Il y a des gens à *talents* sujets à se faire valoir, et dont il faut souffrir pour jouir.— Les *qualités* du cœur sont les plus essentielles; celles de l'esprit sont les plus brillantes. Les *talents* qui servent aux besoins sont les plus nécessaires; ceux qui servent aux plaisirs sont les mieux récompensés. — On se fait aimer ou haïr par ses *qualités*; on se fait rechercher par ses *talents*. Des *qualités* excellentes, jointes à de rares *talents*, sont le parfait mérite.

QUALITOR, subst. mas. (*koualitor*), sorte de raisin noir. Peu connu.

QUAMOCLITE, subst. fém. (*kouamoklite*), t. de bot., genre de plantes de la famille des convolvulacées.

QUAMQUAM, subst. mas. Voy. QUANQUAM.

QUANCE, subst. fém. (*kance*), dissimulation. Vieux et même hors d'usage.

QUAND, adv. et conj. (*kan*; *d* ne se prononce pas devant les consonnes, et prend le son du *t* devant les voyelles) (en lat. *quandò*), lorsque, dans le temps que; dans quel temps? *Quand viendrez-vous me voir? quand je le pourrai*. *Quand* diffère de *lorsque*, en ce que le premier marque la circonstance du temps, et le second celle de l'occasion : *il faut travailler quand on est jeune, et être docile lorsqu'on nous reprend à propos*.—*Quand*, conj., encore que, quoique, bien que, si : *quand vous me haïriez*.— *Quand et quand*, loc. prép., avec, en même temps : *il partit quand et quand nous*. Il est populaire et même suranné.

QUANDOS, subst. mas. (*kouandóce*), pierre qu'on dit exister dans la tête du vautour. Peu connu.

QUANDROS, subst. mas. (*kouandrôce*), t. d'hist. nat., sorte de pierre précieuse. C'est probablement le même que *quandos*; les lexicographes en auront fait deux mots pour un seul.

QUANIE, subst. fém. (*kouani*), déshabillé, chemise. (*Boiste*.) Absolument hors d'usage.

QUANQUAM, subst. mas. (*kouankouame*) (mot latin signifiant *quoique*), harangue latine que prononçait un écolier à l'ouverture d'une thèse. Ce terme est aujourd'hui hors d'usage.

QUANQUAN. Voy. CANCAN.

QUANQUANER. (Manque dans l'*Académie*.) Voy. CANCANER.

QUANQUANIER. (Manque dans l'*Académie*.) Voy. CANCANIER.

QUANQUANIÈRE. (Manque dans l'*Académie*.) Voy. CANCANIER.

QUANT à, adv., ou plutôt sorte de prép. (*kanta*) (du lat. *quantum*), pour ce qui est de... *Quant à moi, j'y consens*. *Quant à* diffère de *pour* par une nuance très-délicate. *Pour*, dit *Girard*, convient mieux lorsqu'il s'agit de la personne qui régit le verbe, et *quant à* lorsqu'il s'agit de ce qui est régi par le verbe : *pour moi, je ne me mêle d'aucune affaire étrangère; quant à moi, tout m'est indifférent*. — Fam. : *il se met sur son quant-à-soi*, il fait le suffisant.

QUANTAL, subst. mas. Fausse orthographe. Voy. CANTAL.

QUANTES, adj. fém. plur. (*kante*) (du latin *quantus*), mot qui ne s'emploie qu'avec le mot *fois*, et dans les deux locutions suivantes : *toutes et quantes fois, toutes fois et quantes*, toutes les fois que, autant de fois que... Fam.

QUANTIÈME, adj. des deux genres (*kanti-ème*) (du lat. *quotus*), il désigne le rang, l'ordre numérique : *le quantième êtes-vous dans la compagnie? je suis le dixième*. Ce terme a bien vieilli; on dirait plutôt aujourd'hui : *le combien êtes-vous?* et encore cette locution est-elle très-vicieuse.—Subst. mas., le *quatrième* jour *quel est le quantième de la lune?* combien compte-t-on de jours de la lune?—La date du jour.—*Montre à quantièmes*, qui marque le *quantième*, les jours du mois.

***QUANTITÉ**, subst. fém. (*kantité*) (en lat. *quantitas*), ce qui peut être mesuré ou nombré; tout ce qui est susceptible d'augmentation ou de diminution : *comparer des quantités*. — En t. de math. : *quantité continue*, étendue d'un corps dans ses trois dimensions : longueur, largeur et profondeur; c'est l'objet de la géométrie. — *Quantité discrète*, assemblage de choses séparées, distinctes, comme les nombres; c'est l'objet de l'arithmétique.—*Quantités algébriques*, nombres indéterminés, ou que l'on rapporte à l'unité en général. — *Quantités positives*, celles qui sont ou qu'on suppose précédées du signe de l'addition +.—*Quantités négatives*, celles qui sont affectées du signe de la soustraction —. — Multitude, abondance : *il y avait une grande quantité de spectateurs; il a récolté une grande quantité de vin*. En ce sens, il s'emploie souvent comme adverbe, mais il ne régit que des noms de choses qui peuvent se compter : *quantité* (beaucoup) *de personnes, de meubles, de pierreries*, etc. — En t. de grammaire et de prosodie, mesure des syllabes longues et brèves qu'il faut observer dans la prononciation. — On se sert aussi de ce mot, mais rarement, comme terme de musique; il signifie alors la même chose que *temps*; c'est proprement la durée que les notes ou les syllabes doivent avoir : *la quantité, c'est le rhythme*.

QUAPACTOTL, subst. mas. (*kouapakettotele*), t. d'hist. nat., coucou du Mexique. Peu connu.

QUAPALIER, subst. mas. (*kouapalié*), t. de bot., banistère à corymbes.

QUAPOYER, subst. mas. (*kouapoè-ié*), t. de bot., genre de plantes de la famille des guttifères.

QUAQUESCENDRE, subst. mas. (*kouakièceçandre*), t. de médec. vétér., flux de sang et de ventre, sorte de maladie des chiens.

QUARANTAIN, subst. mas. (*karantein*), t. de fabriq., drap de 400 fils en chaîne.—T. de bot., giroflier.

***QUARANTAINE**, subst. fém. (*karantène*), nombre de *quarante* ou environ : *une quarantaine d'écus*. — Fam., âge de *quarante* ans : *approcher de la quarantaine*. — *Jeûner la quarantaine, quarante jours*. — *Jeûner la sainte quarantaine*, pendant tout le carême de l'Église catholique. — Séjour que les personnes et les marchandises qui viennent d'un pays suspect, sous le rapport de la salubrité, sont obligées de faire dans un lieu destiné à cet effet, et distant du lieu de débarquement; quoiqu'on appelle cette station forcée *quarantaine*, il est rare qu'on y reste *quarante* jours; il y a des *quarantaines* de dix jours et plus, suivant le besoin ou l'occurrence : *faire quarantaine*.

***QUARANTE**, adj. num. des deux genres (*karante*) (en lat. *quadraginta*), quatre fois dix : *quarante francs; le nombre quarante*. — *Les quarante heures*, prières qu'on fait pendant trois jours de suite dans l'église avec exposition du saint-sacrement, pour implorer le ciel contre des calamités publiques, ou pour attirer ses bénédictions sur l'état ou sur le chef de l'état : *on faisait autrefois des prières de quarante heures à l'occasion de l'ouverture des chambres et des parlements*. *Quarante* se prend aussi subst. au mas. : *quarante est le numero de sa maison*; c'est comme si l'on disait le *quarante* pour *le numero quarante*. — *Le trente et quarante*, t. de jeu de hasard, qui se jouait avec un sixain de cartes complet. — *Tribunal des quarante*, à Venise. Voy. QUARANTIE. — *Les quarante, les membres de l'Académie Française*, qui sont au nombre de *quarante*.

QUARANTENIER, subst. mas. (*karantenié*), t. de mar. et de pêche, petit cordage de trois torons, fait depuis neuf fils jusqu'à dix-huit.

QUARANTIE, subst. fém. (*karanci*), tribunal des *quarante*, à Venise, composé de *quarante* membres ou juges.

QUARANTIÈME, adj. et subst. des deux genres (*karantième*) (en lat. *quadragesimus*), nombre ordinal; partie aliquote de *quarante* : *le quarantième jour; il est le quarantième; elle est la quarantième*. —*Un quarantième*, la *quarantième* partie d'un tout.

QUARARIBÉ, subst. mas. (*kouararibé*), t. de bot., genre de plantes de la famille des malvacées.

QUARDERONNÉ, E, part. pass. de *quarderonner*.

QUARDERONNER, v. act. (*karderoné*), t. de charp., abattre les arêtes d'une poutre, d'une solive, etc., en y faisant un *quart de rond*. Peu usité.

QUARÉOGRAPHE, subst. mas. (*karé-oguerafe*), instrument nouveau au moyen duquel on peut dessiner la perspective avec la plus grande précision.

QUARRE, subst. fém. Voy. CARRE.

QUARRÉ, subst. et adj. Voy. CARRÉ.

QUARREAU, subst. mas. Voy. CARREAU.

QUARRÉ-LES-TOMBES, subst. propre mas. (*karélétonbe*), village de France, dép. de

l'Yonne, chef-lieu de canton, arrond. d'Avallon.

QUARRÉMENT, adv. Voy. CARRÉMENT.

se QUARRER, v. pron. Voy. CARRER.

QUARRURE, subst. fém. Voy. CARRURE.

*QUART, subst. mas. (*kar*) (du latin *quarta*, sous-entendu *pars*), la quatrième partie d'un tout : *un quart de heure ; une aune trois quarts ; avoir un quart dans une affaire*, etc. — *Quart-d'heure*. V. ce mot. — *Portrait de trois-quarts*, dont un des côtés de la figure est vu de face, et l'autre en raccourci. — *Levraut de trois-quarts*, et non point : *levraut trois-quarts*, levraut presque aussi fort que le lièvre, etc. — En t. de mar., le temps pendant lequel une partie de l'équipage d'un vaisseau veille pour faire le service : *faire le quart*. — *Quart de vent* ou *quart de rumb*, aire de vent séparée d'une autre aire par un arc de douze degrés et quinze minutes. — *Quart de cercle*, instrument de mathématiques, qui est la quatrième partie d'un cercle, divisé par degrés, minutes et secondes. — *Quart de cercle mural*, instrument d'astron.; c'est un grand cercle ordinairement en cuivre qu'on fixe contre un mur dans le plan d'un méridien, et qui porte une lunette autour de son centre. — *Quart de rond*, sorte de membre d'architecture; moulure qui a le *quart* d'un rond. — *Quart du méridien*, arc du méridien terrestre compris entre le pôle boréal et l'équateur, dont la longueur (cinq millions cent trente-deux mille quatre cent trente toises), a servi de base à la nouvelle division des poids et mesures. — En t. d'évolution militaire, on nomme *quart de conversion*, un mouvement par lequel on fait décrire à la troupe un *quart* de cercle. — *Quart de soupir*, en musiq., signe d'un silence qui est, pour sa durée, l'équivalent d'une double croche, le soupir ayant la durée d'une noire. — *Pièce des quarts*, t. d'horlog., dans une montre ou une pendule à répétition, la pièce qui sert à faire sonner les *quarts*. — En t. de man., on appelle *quart en quart*, une sorte de volte. — *Le tiers et le quart*, toutes sortes de personnes sans distinction et sans choix. — Prov. et fam. : *conter ses affaires au tiers et au quart*, les raconter à toute sorte de personne. — *Médire du tiers et du quart*, médire de tout le monde. — *Demi-quart*, la moitié d'un *quart* : *une aune demi-quart*, une aune, plus la moitié d'un *quart*. — On appelait autrefois *quart-d'écu*, une ancienne monnaie d'une quinzaine de sous ; il en fallait quatre pour faire l'*écu* de trois livres. — *N'avoir pas un quart d'écu*, n'avoir pas d'argent, pas le sou.

QUART, E, adj. (*kar, karte*), *quatrième*. — *Quart denier*, ancien t. de finances, droit qui se payait aux parties, pour la résignation des offices. — *Fièvre quarte*, celle dont les accès prennent tous les *quatre* jours inclusivement, en sorte qu'elle laisse au malade deux jours d'intervalle. — *Fièvre double quarte*, celle dont les accès reviennent deux fois en trois jours.

QUARTADÉCIMANIEN, subst. mas. (*kartadécimaniein*), t. d'antiq., soldat romain de la quatorzième légion.

QUARTAINE, adj. fém. (*kartène*) : *fièvre quartaine*, fièvre *quarte*. — Il n'est usité que dans cette loc. pop. : *que la fièvre quartaine le serre !* c'est une sorte d'imprécation.

QUARTAL, subst. mas. (*kartal*), sorte de mesure pour les grains.

QUARTAN, subst. mas. (*kartan*); en t. de chasse, on appelle *quart-an*, et même *quartan*, selon l'*Académie*, un sanglier de *quatre* ans. Voy. QUARTANIER, qui est bien plus usité.

QUARTANIEN, subst. mas. (*kartaniein*), t. d'antiq., soldat romain de la quatrième légion.

QUARTANIER, subst. mas. (*kartanié*), t. de chasse, sanglier de *quatre ans*.

QUARTAS, subst. mas. (*kouartace*), sorte de monnaie espagnole, qui n'est plus en usage.

QUARTATION, subst. fém. (*kartâci-on*), opération de métallurgie, alliage d'un *quart* d'or avec trois *quarts* d'argent. On dit aussi *inquart*.

QUARTAUT, subst. mas. (*kartô*), vaisseau contenant le *quart* d'un muid : *un quartaut de cidre*.

QUART-D'HEURE, subst. mas. (*kardeure*), quatrième partie d'une *heure*. — Un court espace de temps. — *Passer un mauvais quart-d'heure*, éprouver quelque chose de fâcheux. — *Le quart-d'heure de Rabelais*, le moment où il faut payer ; et, par extension, tout autre moment désagréable. — Au plur., des *quarts-d'heure*.

*QUARTE, subst. fém. (*karte*), ancienne mesure de deux pintes : *une quarte de cidre*. — En géométrie, la soixantième partie d'une tierce, ou la deux cent seize millième partie d'une minute, soit de degré, soit de temps. — En t. d'escrime, coup d'épée qu'on porte à son adversaire dans et sur les armes. — En t. de musique, intervalle de deux tons et demi en montant ou en descendant. — Au jeu de piquet, *quatre* cartes de même couleur et qui se suivent. — En t. de vétérinaire, fente qui se forme au sabot du cheval. On dit plus souvent *seime quarte*, en faisant venir *quarte* de l'adj.

QUARTE-FALCIDIE, subst. fém. (*kartefalecidi*), t. de jurispr.; c'était la retenue que l'héritier, grevé de legs qui absorbaient toute la succession, pouvait faire sur tous les legs, du quart de leur montant.

*QUARTEL, subst. mas. (*kartèle*), carreau. (*Boiste*.) Presque inusité, parce qu'on pourrait le confondre avec *cartel*.

*QUARTELAGE, subst. mas. (*kartelaje*), droit seigneurial. (*Boiste*.) Hors d'usage.

*QUARTELETTE, subst. fém. (*kartelète*), ardoise. (*Boiste*.)

QUARTENIER, subst. mas. Voy. QUARTINIER, que l'*Académie* semble préférer, et avec raison, puisque ce mot est formé de *quartier* ; toutefois on peut dire aussi *quartenier*.

QUARTÉ, part. pass. de *quarter*.

QUARTER, v. neut. (*karté*), aller entre deux ornières et les éviter. — T. d'escrime, porter son corps hors de la ligne. — Procéder par *quartes*. C'est aussi en ce dernier sens un t. de musique.

*QUARTERON, subst. mas. (*karteron*), poids, la *quatrième* partie d'une livre : *il a ajouté un quarteron dans la balance*. — La *quatrième* partie d'un cent dans les choses qui se vendent au poids : *un quarteron de beurre*. — La *quatrième* partie d'un cent dans celles qui se vendent en les comptant : *un quarteron de pommes*. — En t. de batteur d'or, petit livret composé de vingt-cinq feuilles d'or ou d'argent battu. — *Demi-quarteron*, la moitié d'un *quarteron*, ou la moitié du poids d'un *quarteron*.

QUARTERON, subst. mas., QUARTERONNE, subst. fém. (*karteron, rone*), celui ou celle qui provient d'un blanc et d'une mulâtre, ou d'un mulâtre et d'une blanche.

QUARTERONNE, subst. fém. Voy. QUARTERON.

QUARTIDI, subst. mas. (*kartidi*), *quatrième* jour de la décade dans le calendrier républicain français.

*QUARTIER, subst. mas. (*karti-é*), la *quatrième* partie de certaines choses : *quartier de poire*. — *Un quartier de terre*, le quart d'un arpent. — Partie d'un tout, quoiqu'elle ne soit pas le *quart* de ce tout : *un quartier de pain*. — *Il a été mis en quartiers*, on a déchiré et dispersé ses membres. On mettait autrefois *en quartiers* les condamnés à mort ; on appelait cela *écarteler*. — Prov. et fig. : *se mettre en quatre quartiers pour quelqu'un*, faire tout ce qu'on peut pour le servir. — La *quatrième* partie d'une aune : *un quartier d'étoffe*. — Gros morceau : *quartier de lard*. — *Bois de quartier*, bois fendu en *quatre*, pour être brûlé. — *Quartiers de pierre*, morceaux de pierre, assez forts cependant pour faire à trois ou *quatre* la charge d'une charrette. — En archit., on appelle *quartier tournant*, les marches de l'angle d'un escalier, et qui vont en tournant. — Dans un soulier, les deux pièces de cuir qui environnent le talon : *il a éculé les quartiers de ses souliers*. — On appelle *quartiers d'une selle*, les parties sur lesquelles portent les cuisses. — On nomme aussi *quartiers*, les parois latérales du sabot d'un cheval ; on dit qu'*un cheval fait quartier neuf*, quand un de ses *quartiers* tombe, et qu'il en repousse un autre à sa place. — Certaine étendue, division par parties d'une ville : *habiter un quartier tranquille*. — Par extension, voisinage : *faire les visites du quartier*. — Tous ceux qui demeurent dans le même *quartier* : *tout le quartier répète la catastrophe*. — *Nouvelles du quartier*, tout ce qui s'y débite, vrai ou faux. — *Être la gazette du quartier*, être excessivement bavard, et même médisant. — *Être le bouffon*, et non pas, comme le dit l'*Académie*, *le plaisant de son quartier*, celui dont tout le monde s'amuse. — Au plur., dans le même sens, pays, voisinage, en parlant de la campagne, etc. : *mandez-nous ce qui se passe dans vos quartiers*. — Espace de trois mois, qui fait la *quatrième* partie de l'année : *servir par quartier*. — Ce qui se paie de trois mois en trois mois pour les loyers, pensions, etc. Dans plusieurs autres occasions, et quand il s'agit de paiement, on dit aussi *quartier* pour la demi-année. — *Officier de quartier*, celui qui ne sert que par *quartiers* ; la durée d'un *quartier* est de trois mois. — T. de guerre : *quartier d'hiver*, intervalle de temps entre deux campagnes : *le quartier d'hiver sera long*. Il se dit aussi du lieu où on loge les troupes pendant l'hiver. — Traitement favorable qu'on fait à des troupes vaincues : *demander, donner quartier ; ne point faire de quartier*. — Campement de troupes : *le quartier a été enlevé*. — Bâtiment d'une ville, d'une place forte, dans lequel on caserne la troupe : *quartier d'infanterie, de cavalerie*. — On le dit même d'une ville non fermée, mais où il y a garnison : *ce n'est pas une place de guerre, ce n'est qu'un fort quartier*. — *Quartier des vivres*, lieu où on loge l'équipage des vivres. — *Quartier-général*, lieu choisi au centre du camp, ou des *quartiers* d'une armée, et où se tient le général et son état-major. — Ses bureaux. — *Quartier d'assemblée*, lieu de rassemblement des troupes, pour se mettre en marche ensemble ou pour prendre les armes. — *Porter l'alarme au quartier*, donner l'éveil aux troupes qui le composent, afin de les tenir toujours sur leurs gardes; et fig., y apporter quelque nouvelle qui inspire de l'inquiétude. — Fig. encore : *l'alarme est au quartier*, on est fort embarrassé, fort inquiet, fort tourmenté. — On se sert aussi du mot *quartier* dans les collèges, pour désigner les différentes salles d'étude ou les classes. — *Maître de quartier*, et plus ordinairement *maître d'études*, le maître ou répétiteur qui est chargé de surveiller le travail des élèves et leur conduite, et de leur faire réciter les leçons. — En t. de généalogie, chaque degré d'ordre et de succession des descendants dans une même ligne ou famille. — Dans les blasons, écu d'une famille noble qui, dans un arbre généalogique, sert de preuve. — Quatrième partie d'un écu, lorsqu'il est écartelé. — On appelle *quartier de la lune*, la quatrième partie du cours de la lune : *nous sommes au premier, au dernier quartier de la lune*. — *Quartier anglais*, ou *quart de nonante*, t. de mar., instrument dont les marins se servent pour observer la hauteur du soleil, etc. On le nomme aussi *quartier de réflexion, octant anglais, instrument de Hadley*. — *Quartier de réduction*, instrument de pilotage qui sert à résoudre plusieurs problèmes relatifs à cet art. — *Quartier sphérique*, instrument au moyen duquel on a cru résoudre les questions d'astronomie qui importent au navigateur. Il est presque oublié. — *A quartier*, loc. adv., à part, à l'écart : *tirer un homme à quartier ; mettre de l'argent à quartier*.

QUARTIER-MAÎTRE, subst. mas. (*kartiémètre*), t. de mar., aide du maître ou du contre-maître sur un navire. — Dans les troupes, caissier du régiment. — Au plur., des *quartiers-maîtres*, c'est comme si l'on disait des *maîtres de quartiers*.

QUARTIER-MESTRE, subst. mas. (*kartiémècetre*), premier maréchal-des-logis d'un régiment de cavalerie étrangère. — Au plur., des *quartiers-mestres*, c'est comme si l'on disait des *mestres de quartiers*.

QUARTIÈRE, subst. fém. (*kartière*), mesure de grains anglaise.

QUARTILE, adj. mas. (*kouartile*) : *quartile aspect*, en astron., *aspect* de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la quatrième partie du zodiaque. Voy. QUADRATURE.

QUARTIN, subst. mas. (*kartin*), monnaie d'or à Rome.

QUARTINIER, subst. mas. (*kartinié*), officier de ville chargé du soin d'un quartier. On dit aussi, mais moins bien, *quartenier*.

*QUARTINHO, subst. mas. (*kartinni ô*), sorte de monnaie d'or de Portugal, comp. de 1200 reis.

QUARTI-STERNAL, E, subst. et adj. (*kouarticetèrenal*), t. d'anat., se dit de la quatrième pièce osseuse du *sternum*, qui correspond au quatrième espace intercostal.

*QUARTO, subst. mas. (*kouartô*), monnaie de cuivre d'Espagne.

in-QUARTO, subst. mas. et adj. (*ein-kouartô*), livre dont les feuilles sont pliées en quatre. — Au plur., des *in-quarto*.

QUARTON, subst. mas. (*karton*), fausse orthographe. Voy. CARTON.

QUARTONAT, subst. mas. (*kartona*), mesure d'arpentage.

QUARTUAIRE, subst. mas. (*kartu-ère*), nom de cavaliers chargés de défendre les frontières de Pologne contre les Tartares. Vieux.

QUARTUMVIRS, subst. mas. plur. (*kouärto-mevire*), chez les anciens Romains, ceux qui étaient préposés pour la police des rues.

QUARTZ, subst. mas. (*kouarteze*), emprunté de l'allemand.—Pierre très-dure, fort pesante, ne se dissolvant point par les acides, et donnant beaucoup d'étincelles avec le briquet.

QUARTZEUSE, adj. fém. Voy. QUARTZEUX.

QUARTZEUX, adj. mas., au fém. QUARTZEUSE (*kouartezeu, zeuze*), de la nature du *quartz*.

QUARTZ-MAGNÉSIEN, subst. mas. (*kouarteze-magniézein*), t. d'hist. nat., variété de *magnésie* carbonatée silicifère, qu'on trouve en Silésie.

QUASI, subst. mas. (*kazi*), morceau de cuisse de veau.

QUASI, adv. (*kazi*) (mot tout-à-fait latin), fam., presque. — QUASI, PRESQUE. (*Syn.*) *Quasi* marque la ressemblance; il suppose peu de différence entre un objet et un autre. *Presque* marque l'approximation; il suppose peu de distance entre un objet et un autre. *Quasi* est un terme de similitude; *presque* est un terme de mesure. Dites hardiment à une mère coquette qu'elle est *quasi* jeune comme sa fille, elle vous croira. Elle voudra vous faire accroire qu'elle est *presque* aussi grande que sa fille qui a quatre pouces de plus qu'elle, et vous n'oserez pas la démentir.

QUASI-CONTRAT, subst. mas. (*kazikontra*), t. de palais, fait par lequel plusieurs personnes sont obligées les unes envers les autres sans qu'il y ait eu ni convention ni consentement.— Au plur., des *quasi-contrats*.

QUASI-DÉLIT, subst. mas. (*kazidéli*), t. de palais, dommage causé sans intention.—Au plur., des *quasi-délits*.

*QUASIMODO, subst. fém. (*kazimodô*) (réunion de deux mots latins; ce sont les premiers de l'introït de la messe du jour), nom qu'on a donné au premier dimanche après Pâques : *le dimanche de Quasimodo, de la Quasimodo*.

QUASI-PUPILLAIRE, adj. des deux genres (*kazipupilelère*), t. de jurispr., il se dit de ce qui approche de la nature des choses relatives à un pupille; ainsi on appelait *substitution quasi-pupillaire* ou *exemplaire*, celle qui était faite par les parents à leurs enfants imbécilles et dépourvus de jugement.

QUASS, subst. mas. (*kouace*), liqueur fermentée que l'on fait en versant de l'eau chaude sur de la farine de seigle ou d'orge. C'est la boisson ordinaire des paysans russes. On dit plutôt *kwas*.

QUASSIE, subst. fém. (*kouaci*), t. de bot., genre de plantes de la famille des orchidées.

QUASSINE, subst. fém. (*kouacine*), principe amer de la *quassie*.

QUATÈLE, subst. fém. (*kouatèle*), t. de bot., genre de plantes de la famille des myrtoïdes.

*QUATERNAIRE, adj. des deux genres (*katerenère*) (en latin *quaternarius*), de quatre unités : *nombre quaternaire*.

QUATERNE, subst. mas. (*katèrene*, telle est du moins la prononciation générale; l'*Académie*, qui nous dit au mot *quaternaire* qu'il faut prononcer *kouatèrenère*, reste muette au mot *quaterne*. Ce qu'il y a de certain, c'est que tout le monde dit un *katèrene* et non pas un *kouatèrene*.), t. de loterie, quatre numéros, sortis ensemble de la roue de fortune, et désignés pour la même combinaison sur un billet.—Au loto, quatre numéros, gagnant ensemble sur la même ligne horizontale.

*QUATERNÉ, E (*katerné*), adj., t. de minér., se dit des corps qui offrent des faces disposées quatre à quatre, ou qui se composent de quatre prismes réunis.

QUATERNÉ, E, adj. (*katèrené*), t. de bot., disposé quatre ensemble.

QUATORZAINE, subst. fém. (*katorzène*), t. de palais, espace de *quatorze* jours entre les criées.

*QUATORZE, subst. mas. et adj. des deux genres (*katorze*) (en latin *quatuordecim*), dix et *quatre*. — Au jeu de piquet, quatre cartes de différentes couleurs, mais de même valeur, dans chaque couleur, depuis l'*as* jusques et y compris le dix : *quatorze d'as*, etc., et subst. : *j'ai écarté mon quatorze*. — *Avoir quinte et quatorze*, être certain de gagner au piquet. — Fig., être sûr de réussir dans une affaire. — Adj., *quatorzième* : *le quatorze de ce mois; Louis quatorze*.—Prov.: *chercher midi à quatorze heures*, chercher des difficultés où il n'y en a pas. Voy. MIDI.— *Faire en quatorze jours quinze lieues*, proverbe peu connu, mais expressif, que donne l'*Académie*, et qui signifie : marcher, voyager fort lentement; et fig. : être fort lent à tout ce qu'on fait.

*QUATORZIÈME, adj. des deux genres (*katorzi-ème*) (en lat. *quatuordecimus*), nom de nombre ordinal : *le quatorzième jour; le quatorzième du nom*. — Subst., la *quatorzième* partie d'un tout.—*Il a un quatorzième dans cette affaire*, une *quatorzième* part, un *quatorzième* denier.

QUATORZIÈMEMENT, adv. (*katorzièmeman*), en *quatorzième* lieu. En chiffre, on écrit 14° dans une énumération d'objets, et on prononce *décimo-quarto*.

QUATOTZLI, subst. mas. (*kou-atotezeli*), t. d'hist. nat., sorte d'oiseau qui se rencontre au Brésil.

QUATRACA, subst. mas. (*kouatraka*), faisan du Mexique.

*QUATRAIN, subst. mas. (*katrein*), stance de *quatre vers*. — *Quatre* vers qui font partie d'un sonnet : *le sonnet est composé de deux quatrains et de deux tercets*.

*QUATRE, adj. num. des deux genres (*katre*) (en lat. *quatuor*), deux fois deux, trois et un : *quatre hommes*. — Quatrième : *le quatre du mois*; le quatrième jour du mois; *Henri Quatre*. — Fig. et fam. : *se mettre en quatre*, s'employer de tout son pouvoir pour rendre service. — *Clair comme deux et deux font quatre*, fort *clair*, on ne peut plus *clair*.—Prov.: 1° *faire le diable à quatre*, faire beaucoup de bruit, de désordre, s'emporter à l'excès; 2° *elle est toujours tirée à quatre épingles*, elle est toujours fort ajustée. — *Il faut le tenir à quatre*, en parlant d'un fou, d'un furieux, il faut plusieurs personnes pour le tenir. — *Se tenir à quatre*, faire de grands efforts sur soi-même pour ne pas éclater. — *Tirer un homme à quatre chevaux*, supplice aboli, qui consistait à écarteler un homme. — *Comme quatre*, excessivement : *manger comme quatre*. — *Marcher à quatre pattes*, sur les mains et sur les pieds. — *Courir les quatre coins de la ville*, faire beaucoup de chemin; autant qu'il est possible d'en faire. — *Entre quatre yeux*, en tête à tête. (Nous ne savons pourquoi certaines personnes prétendent que par euphonie on doit prononcer *entre quatre-z-yeux*? Mais si l'on doit prononcer ainsi, ajoutez le z à la locution *quatre-yeux*, et écrivez *quatre-z-yeux* : et encore, dans ce cas, ce n'est pas un z qu'il faudrait, mais bien un *s*, seule lettre euphonique reconnue par l'usage, avec le *t*.) — Subst. mas., le caractère 4, qui marque en chiffre le nombre *quatre*. — Aux jeux de cartes ou de dés, la carte ou la face du dé marqué de *quatre* points. — *Quatre-de-chiffre*, petite machine dont on se sert pour prendre des rats et des souris.

QUATRE-AILES, subst. mas. (*katrêle*), dans le Bourbonnais, nom d'une race de canards qu'on croyait avoir quatre ailes. — Au plur., des *quatre-ailes*.

QUATRE-À-LA-LIVRE, subst. mas. (*katralalivre*), variété de cerises. —Au plur., des *quatre-à-la-livre*.

QUATRE-CORNES, subst. mas. plur. (*katrekorne*), t. d'hist. nat., poisson du genre des cottes. — Au plur., des *quatre-cornes*.

QUATRE-DENTS, subst. mas. plur. (*katredan*), t. d'hist. nat., traduction bizarre du mot *tétraodon*, que *Linnée* a employé pour désigner un genre de poissons.

QUATRE-OEILS, subst. mas. plur. (*katreu-ie*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce de didelphe.

QUATRE-ÉPICES, subst. fém. plur. (*katrépice*). Voy. ÉPICES.

QUATRE-FEUILLES, subst. fém. plur. (*katre-feu-ie*), t. de blas., fleur divisée en *quatre feuilles* ou fleurons.

QUATRE-FLEURS, subst. fém. plur. (*katre-fleure*), t. de médec., réunion, mélange de *quatre* sortes de *fleurs*, qui sont excellentes contre les indispositions légères.

QUATRE-QUINZE, subst. mas. (*katrekieinze*), t. de jeu de paume, *quatre* coups de raquette pour lesquels on compte soixante. — Au plur., des *quatre-quinze*.

QUATRE-SEMENCES, subst. fém. plur. (*katrecemance*), nom collectif pharmaceutique que l'on a donné à certaines *semences* qui ont les mêmes vertus, et qui sont considérées *quatre à quatre* sous ce rapport. Ainsi, l'on distingue *les quatre grandes semences chaudes*, qui sont le fenouil, le cumin, l'anis et le carvi; *les quatre petites semences chaudes*, qui sont l'ache, l'ammi, l'amome, et la carotte vulgaire; *les quatre grandes semences froides*, qui sont, le melon, la citrouille, le concombre et la courge; *les quatre petites semences froides*, qui sont, la chicorée, l'endive, la laitue, et le pourpier.

QUATRE-TEMPS, subst. mas. plur. (*katretan*), les trois jours de jeûne dans chaque saison que l'Église catholique ordonne d'observer.

QUATRE-VINGTIÈME, adj. de nombre ordinal des deux genres (*katreveintième*), qui est après le soixante-et-dix-neuvième. — Subst. mas., la *quatre-vingtième* partie d'un tout. —Subst. des deux genres, personne, chose qui occupe le *quatre-vingtième* rang.

QUATRE-VINGTS et non pas QUATRE-VINGT, adj. num. (*katrevein*), *quatre* fois *vingt*. On disait autrefois *octante*. Il prend *s* lorsqu'il précède immédiatement un substantif : *quatre-vingts chevaux*; il n'en prend point devant les noms de nombre : *quatre-vingt-deux*, etc. —Subst. mas., race de chiens qu'on nomme aussi *chiens d'Artois*.

QUATRE-VOLEURS (VINAIGRE DES), subst. mas. plur. (*-vinégueredékatrevoleur*), t. de parfum., vinaigre fortement aromatisé.

QUATRE-YEUX, subst. mas. (*katri-eu*), t. d'hist nat., espèce de sarigue à longs poils.

*QUATRIÈME, adj. des deux genres (*katri-ème*) (en latin *quartus*), nom de nombre ordinal : *le quatrième jour du mois*. — Subst. mas. : *nous sommes logés au quatrième, au quatrième étage; nous allons jouer au quadrille, voulez-vous faire le quatrième? — Il est pour un quatrième dans cette affaire*, pour une *quatrième* partie. Nous ferons remarquer qu'on ne doit pas dire, quoique l'*Académie* le permette : *être d'un quatrième dans une affaire*, mais *être pour un quatrième*.—On dit d'un écolier qui étudie dans la *quatrième* classe : *c'est un quatrième*.— *Être en quatrième*, dans la *quatrième* classe.—En vieux t. de palais, on appelait anciennement *quatrième des enquêtes*, la *quatrième* chambre des enquêtes du parlement.— Subst. des deux genres : *être le quatrième, la quatrième*. — Subst. fém., au jeu de piquet, *quatre* cartes qui se suivent dans la couleur.

QUATRIÈMEMENT, adv. (*katri-èmeman*), en *quatrième* lieu.

QUATRIENNAL, E, adj. (*katri-ènenale*) (du lat. *quadriennis*, formé de *quadrinus*, de quatre, et *annus*, an), qui dure *quatre ans* : *charges, fonctions quatriennales*. — Qui exerce pendant *quatre ans* : *officier quatriennal*. —Subst. au mas. : *on a supprimé les quatriennaux*. — Au plur. mas., *quatriennaux*.

QUATRIENNAUX, adj. mas. plur. Voy. QUATRIENNAL.

QUATRIN, subst. mas. (*katrein*), petite monnaie d'Italie.

QUATRO, subst. mas. (*kouatrô*), t. d'hist. nat., espèce de singe d'Amérique.

QUATROUILLÉ, adj. mas. (*katrou-ié*), t. de vèn., se dit du poil qui est mêlé à la couleur dominante du chien.

*QUATUOR, subst. mas. (*kouâtu-or*) (mot lat.), morceau de musique à quatre parties. — Au plur., des *quatuor*.

*QUATUORVIR, subst. mas. (*kouâtu-orvire*), t. d'antiq., officier de police urbaine, à Rome. Voyez QUARTUMVIRS.

QUAUHTOTLI, subst. mas. (*kôtoteli*), t. d'hist. nat., oiseau de proie du Mexique, que l'on croit être le *sacre*.

QUAUHTOTOPOTLI, subst. mas. (*kôtotopo-teli*), t. d'hist. nat., oiseau du Mexique, si familier qu'il vit dans les maisons.

QUAXOXOCTOTOTLI, subst. mas. (*kouakçok-octototeli*), t. d'hist. nat., bel oiseau du Mexique, de la grosseur d'un pigeon.

QUAYAGE, subst. mas. (*kè-iaje*), droit qu'on paie pour avoir la liberté de déposer, de vendre sur un *quai*.

QUAZERETTE ou mieux CASERETTE, subst. fém. (*kazerète*), panier d'osier. Presque inusité, surtout le premier.

QUE (*ke*), pronom relatif ou absolu, des deux genres et des deux nombres. Il est indéclinable, et se met pour *lequel, laquelle, lesquels, lesquelles*. Il sert ordinairement de régime direct au verbe qui le suit : *Dieu que j'adore*.—*Que*, se prend souvent pour *quelle chose? qu'est-ce? que dites-vous là? voilà ce que c'est*. — *Que* est aussi une conjonction d'un grand usage en français, et qui se présente à chaque instant; elle lie une période à une autre : *il faut qu'un juge soit instruit et ait de bonnes mœurs; il est certain que l'habitude du travail est une grande*

richesse.—La conjonction *que* est la comparaison soit de similitude, soit de supériorité ou d'infériorité : *son cœur le porte à penser plus aux intérêts des autres qu'aux siens propres.* — Le moyen de distinguer le *que* conjonctif du *que* pronom relatif ou absolu, c'est d'examiner si l'on peut, dans une phrase où il y a un *que*, placer un régime direct. Si l'on peut en placer un, le *que* n'est point régime, par la raison qu'un verbe ne peut avoir deux régimes de cette espèce. Un second moyen est celui de voir si l'on peut tourner le *que* par *lequel*, *laquelle* ou *quelle chose.* Si on le peut, le *que* est pronom relatif; si au contraire on ne le peut pas, le *que* est conjonctif.—L'usage le plus commun de la conjonction *que* est de se trouver à la suite des verbes qui expriment des actions ou des opérations de l'esprit; et alors elle sert comme de passage à un autre verbe ou à une autre proposition qui explique ou développe l'objet de ces opérations; comme dans ces phrases : *je doute qu'on puisse être heureux lorsqu'on a quelque faute à se reprocher.*—La conjonction *que* sert à lier les deux termes d'une comparaison : *l'empire de la Chine est beaucoup plus peuplé que l'Europe entière.*— *Que*, sert à marquer un souhait, un commandement, une imprécation, et alors il y a un verbe sous-entendu : *qu'il fasse ce qu'il voudra, je ne m'intéresse plus à lui*; c'est-à-dire, *je consens qu'il fasse*, etc. : *qu'il sorte*; je veux, *j'ordonne qu'il sorte.* — Après l'infinitif, *que* se met pour *afin que* : *venez, que je vous montre ce dessin*, c'est-à-dire, *afin que je vous montre ce dessin.*— *Que*, se met pour, *à moins que*, *avant que*, *dès que*, *aussitôt que*, *quoique*, *soit que*, *sans que*, *de ce que*, *si* : *je ne me marierai point que je n'aie un état*; *je ne me retirerai point à la campagne que l'éducation de mes enfants ne soit achevée*; *que ne travaillez-vous? ce serait le moyen de ne pas vous ennuyer*; *qu'il fasse le moindre excès, il est malade.* — *Que*, après *il y a*, signifie : *depuis que* : *il n'y a qu'un moment que je l'ai vu.* —*Que* se met pour, *combien*, et est particule d'admiration, d'ironie, d'indignation : *qu'il est malaisé de garder longtemps les apparences de la vertu! qu'il est vertueux!* — *Que* s'emploie par énergie, et pour donner plus de force à ce qu'on dit : *c'est une qualité nécessaire dans une femme que la douceur.*— *Que* s'emploie pour, *comme*, *lorsque*, *parce que*, *puisque*, *quand*, *quoique*, *si*, etc., lorsqu'à des propositions qui commencent par ces mots, on en joint d'autres sous le même régime, par le moyen de la conjonction *et* : *comme tout était prêt pour monter à l'assaut, et qu'on n'attendait plus que l'ordre du général, on battit la chamade*; *lorsqu'on a des dispositions, et qu'on veut étudier, on fait des progrès rapides*; *un honnête homme ne doit jamais rien faire d'indigne de lui, quand il ne serait pas exposé aux reproches du monde, et qu'il n'aurait que lui-même pour témoin de ses actions*; *si les hommes étaient sages, et qu'ils suivissent les lumières de la raison, ils s'épargneraient bien des peines.* — *Que*, se joint avec plusieurs prépositions, conjonctions, adverbes, après lesquels il se met, comme dans *afin que*, *après que*, *bien que*, *dès que*, *depuis que*, *encore que*, *loin que*, *plus que*, *puisque*, *sans que*, etc. — *Que* s'emploie aussi quelquefois par redondance. Ainsi, on dit : *que s'il m'allègue*, *que si vous m'objectez*, pour dire simplement, *s'il m'allègue*, *si vous m'objectez.*

QUÉ, subst. mas. (*kié*), t. de bot., nom d'un cannelier qui croît au Tonquin.

*__QUÉBEC__, subst. propre mas. (*kiébèke*), ville forte, et capitale du Bas-Canada.

QUÉBITE, subst. fém. (*kiébite*), t. de bot., plante de la Guyane.

QUÉBRANTO, subst. mas. (*kièbrantô*), mal qui, suivant quelques Portugais superstitieux, se communique par les regards.

QUÉDEC, subst. mas. (*kiédèke*), t. de bot., sorte de plante vénéneuse de Saint-Domingue.

QUÉDIL, subst. mas. (*kiédile*), fête indienne.

QUEIRAS, subst. prop. mas. (*kiéra*), village et château fort de France, dép. des Hautes-Alpes.

QUEL, adj. pron. mas., au fém. **QUELLE** (*kièle*) (en lat. *qualis*), il exprime la qualité des choses dont on parle : *je ne sais quel homme vous êtes.* — On s'en sert dans les interrogations : *quelle personne soupçonnez-vous?* — On l'emploie en signe d'admiration : *quelle disgrace! quelle bonté! quelle taille! quel air!*—On dit : *quel que soit*, *quelle que soit*, pour exprimer de quelque sorte, de quelque espèce que ce soit : *quel que soit l'engagement que vous avez, quelle que soit votre intention.* — *Quel*, se met quelquefois après *tel* : *tel quel*; et c'est une façon de parler dont on se sert, pour marquer qu'une chose est médiocre dans son espèce, et plutôt mauvaise que bonne : *c'est un avocat, un prédicateur tel quel; on leur donne du vin tel quel; des étoffes telles quelles.* Il n'est que du style familier.

QUELCONQUE, adj. pron. des deux genres (*kièlekonke*) (en lat. *qualiscumque*), nul, aucun, quel que ce soit, quel qu'il soit. Les grammairiens l'appellent pronom indéfini, quoiqu'il ne soit proprement qu'un adjectif inséparable d'un substantif. Il est à peu près synonyme de nul, aucun. Il n'a point de pluriel. Il ne se dit que précédé de la négation *ne*, et il a cela de particulier, qu'il se met toujours à la suite d'un substantif, soit en parlant des personnes, soit en parlant des choses : *c'est un homme qui n'a chose quelconque*; *cet homme n'entend rien quelconque.* Son emploi le plus fréquent est en style de jurisprudence : *nonobstant opposition ou appellation quelconque.* — *D'une manière quelconque*, de quelque manière que ce soit.—Dans le style didactique, il s'emploie sans la négative : *une ligne quelconque*, *deux points quelconques.*

QUELÈLE, subst. fém. (*kelèle*), t. de bot., espèce de saule qui croît sur les bords du Sénégal, et dont les nègres du pays emploient le bois pour se nettoyer les dents.

QUELLE, adj. pron. fém. Voy. QUEL.

QUELLEMENT, adv. (*kièleman*); il ne se dit que dans cette locution adv. et familière : *tellement quellement*, ni bien, ni mal; mais plutôt mal que bien : *il se porte tellement quellement.*

QUELLY, subst. mas. (*kièleli*), t. d'hist. nat., espèce de léopard de Guinée.

QUELMEISEL, subst. mas. (*kièlemèzèle*), nom que les chirurgiens allemands donnent à un appareil qu'ils introduisent dans les fistules et les ulcères, pour les dilater.

QUELQUE, adj. des deux genres (*kièleke*) (suivant *Nicot*, du lat. *quisquam*; suivant *Vaugelas*, de *qualiscumque*; et suivant *Ménage*, de *qualisque* dit pour *qualiscumque*), un ou une entre plusieurs : *quelque auteur a parlé.*—On dit au mas.: *il y a dans ce livre quelque chose qui mérite d'être lu*, et non pas *lue*; *cet homme a dans le caractère quelque chose de bon*, et non pas *bonne*; et bien que *Vaugelas* ait pensé que, dans les phrases de ce genre, on pouvait, sans autre règle que le jugement de l'oreille, mettre, tantôt au masculin, tantôt au féminin, l'adjectif qui suit *quelque chose*, il est toujours plus conforme au bon usage et plus élégant de n'employer que le masculin. *Quelque chose*, dit *Féraud*, est ici une espèce de neutre.— Il signifie aussi un peu : *cela me fait quelque peine.* — *Quelque peu* signifie un peu : *quelque peu d'argent*; *quelque peu d'amitié.*—*Quelque*, quel que soit le..., quelle que soit la... : *quelque raison qu'on lui apporte*; *quelque remède qu'on lui donne.*

QUELQUE, adv. (*kièleke*), environ, à peu près : *il y a quelque trente ans que je demeure à Paris.* Il est fam.—A quelque point que, à quelque degré que... : *quelque préoccupé qu'il soit*, *quelque riche qu'il puisse être.* Alors *quelque* se joint toujours à un adjectif. Voy. les *Grammaires.*

QUELQUEFOIS, adv. (*kièlekefoè*), de fois à autre : *quelquefois on trouve des hommes si entêtés que...*

QUELQU'UN E, subst. mas. et fém. (*kièlekieun, kune*), un entre plusieurs, une personne : *quelqu'un m'a dit...*, *il viendra quelqu'un*; *j'attends quelqu'un*; *quelqu'un a-t-il jamais douté de l'existence d'un Dieu?* En ce sens, il ne se dit que des personnes, et ne prend le féminin et le pluriel que quand il est sujet. — *Quelqu'un*, employé relativement, se dit des personnes et des choses. Il s'emploie pour signifier une partie indéterminée d'un nombre, et alors il se joint avec un nom ou un pronom précédé de la préposition *en* ou de la préposition *de*, et est usité dans tous les genres et dans tous les nombres : *connaissez-vous quelqu'un de ces messieurs, quelqu'une de ces dames?* — Au plur., *quelques-uns*, *quelques-unes*, plusieurs dans un plus grand nombre.

QUELTIE, subst. fém. (*kièleci*), t. de bot., genre de plantes établi pour placer le narcisse odorant, etc.

QUELUSIE, subst. fém. (*keluzi*), t. de bot., genre de plantes qui fait partie des fuchsies.

QUÉMADÉRO, subst. mas. (*kiémadérô*), bûcher de l'inquisition. (*Boiste.*)

QUÉMAND, subst. mas. (*kiéman*), mendiant, fainéant.

QUÉMANDER, v. neut. (*kiémander*), mendier, gueuser par fainéantise.

QUÉMANDEUR, subst. mas., au fém. **QUÉMANDEUSE** (*kiémandeur, deuze*), qui quémande.

QUÉMANDEUSE, subst. fém. Voy. QUÉMANDEUR.

QUÉNAVADI, subst. propre mas. (*kiénavadi*), myth., dieu adoré dans l'Indostan.

QU'EN DIRA-T-ON, sorte de subst. mas., mais c'est plutôt une locution substantive (*kandiraton*), propos que pourra tenir le public.— *Se moquer du qu'en dira-t-on*, n'en tenir compte. — Au plur., des *qu'en dira-t-on.*

QUÉNELLE, subst. fém. (*kiénèle*), ragoût de viande, de pâte et de pommes; espèce de boulette de viande hachée. (*Boiste.*)

QUÉNIA, subst. mas. (*kéni-a*), t. d'hist. nat., espèce de hérisson d'Afrique.

QUENKAS, ou **QUEMKAS**, subst. mas. (*kankáce*), satin plus soyeux que le cancanias.

QUENOTTE, subst. fém. (*kenote*), fam., dent de petit enfant : *il a mal à ses pauvres petites quenottes.*

QUENOTTE-SAIGNANTE, subst. fém. (*kenotecègniante*), t. d'hist. nat., coquille du genre nérite.

*__QUENOUILLE__, subst. fém. (*kenou-ie*) (de l'allemand *kunkel*, qui signifie la même chose), petite canne ou bâton que l'on entoure vers le haut de soie, de chanvre, de lin, etc., pour filer: *coiffer*, *charger une quenouille.* — Ce dont une quenouille est chargée : *filer sa quenouille.* — On dit proverbialement à une femme qui se veut mêler des choses qui passent sa capacité : *allez filer votre quenouille.* — Fig. : *royaume*, *état tombé en quenouille*, où les filles sont appelées à la succession; *maison tombée en quenouille*, dont une fille est devenue héritière.— Fig. et fam. : *l'esprit est tombé en quenouille dans sa famille*, les filles ont plus d'esprit que les garçons. — *Quenouille du lit*, les colonnes, les piliers d'un lit. — En t. de cordier, perche de sept à huit pieds de longueur, au bout de laquelle les fileurs attachent une queue de chanvre, en l'ajustant sur leur côté à peu près comme les femmes font de leurs *quenouilles.* — Bateau pêcheur des côtes de la Normandie. — Myth., attribut des Parques. — T. de jard., arbre fruitier taillé en forme de quenouille, et dont la tige s'élève à trois ou quatre pieds.

QUENOUILLÉE, subst. fém. (*kenou-ié*), quantité de laine nécessaire pour entourer la *quenouille*

QUENOUILLETTE, subst. fém. (*kenou-iète*), petite *quenouille.* — Outil de fondeur. — T. de mar., montant de poupe qui sépare les croisées d'un vaisseau.—T. de bot., plante à fleurs composées.

QUENOUILLON, subst. mas. (*kenou-ion*), t. de mar., cordons d'étoupe qui servent à calfater les coutures d'un bâtiment.

QUENUE, subst. fém. (*kenu*), cruche. (*Boiste.*) Hors d'usage.

*__QUENTIN__ (SAINT-) subst. propre mas. (*ceinkantein*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de l'Aisne.—Nom d'un beau canal qui réunit l'Oise, la Somme et l'Escaut.

QUER, subst. mas. (*kière*), filament qui couvre le fruit du cocotier.

QUÉRAÏBA, subst. mas. (*kiéra-iba*), t. de bot., sorte de liane du Brésil.

QUÉRABLE, adj. des deux genres (*kiérable*). L'*Académie*, qui donne ce mot, n'avertit pas qu'il est suranné et n'est plus en usage, excepté quelquefois encore en jurisprudence et en style de palais, où l'on dit *rente quérable*, *redevance quérable*, pour désigner la *rente* ou la *redevance* que le créancier doit aller lui-même *quérir* (chercher).

QUÉRAT, subst. mas. (*kiéra*), t. de mar., la partie du bordage comprise entre la quille et la première préceinte. Peu usité.

QUERCERELLE, subst. fém. Voy. CRÉCERELLE, qui est seul usité, quoique *Boiste* écrive encore *cercrelle* et *cresserelle.*

QUERCITRON, subst. mas. (*kièrecitron*) (du latin *quercus*, chêne, et *citrum*, citronnier), écorce d'un chêne d'Amérique dont la couleur approche de celle du *citron.*

QUÉRÉIVA, subst. mas. (*kiéré-iva*), t. d'hist. nat., bel oiseau qu'on rencontre à la Chine.

*QUERELLE, subst. fém. (*kerèle*) (du lat. *querela*, plainte), contestation, démêlé, dispute avec aigreur et animosité. Voy. DIFFÉREND. — *Entrer dans une querelle*, y prendre parti.—*Embrasser, épouser la querelle de quelqu'un*, prendre le parti de quelqu'un contre ceux avec qui il a querelle. — Prov. : *querelle d'Allemand*, faite légèrement et sans sujet.

QUERELLÉ, E, part. pass. de *quereller*.

QUERELLER, v. act. (*kerèlé*), faire querelle à..., dire des paroles aigres et fâcheuses, réprimander, gronder : avec cette différence, suivant M. *Guizot*, que *gronder* suppose une sorte d'autorité, de supériorité, ou du moins de droit; il faut que celui qu'on *gronde* soit au moins censé avoir tort; pour *quereller*, il suffit d'avoir de l'humeur; on *gronde* ses amis, ses enfants, ses gens; on *querelle* son égal, et même son supérieur. « On *querelle* les malheureux, dit *Vauvenargues*, pour se dispenser de les plaindre.» — *se* QUERELLER, v. pron., se disputer aigrement avec quelqu'un; se dire des injures, des choses désobligeantes.

*QUERELLEUR, subst. et adj. mas., au fém. QUERELLEUSE (*kerèleur, leuze*), qui aime à *quereller* ; hargneux.

QUERELLEUSE, subst. et adj. fém. Voyez QUERELLEUR.

QUÉRIE, subst. fém. (*kiéri*), t. de bot., genre de plantes de la famille des caryophyllées.

QUÉRIMONIE, subst. fém. (*kuérimoni*) (du lat. *querimonia*), t. de droit canon, requête pour la publication d'un monitoire.

QUÉRIR (l'*Académie* écrit *querir* sans accent aigu; nous ne savons pas pourquoi),v. act. (*kiérir*) (en lat. *quœrere*),chercher avec charge d'amener la personne, ou d'apporter la chose dont il est question. Il ne s'emploie qu'à l'infinitif avec *aller*, *venir*, *envoyer* : *allez quérir notre ami, mon livre.* — On dit prov. de quelqu'un qui est lent à tout ce qu'il fait, *qu'il serait bon d aller quérir la mort.*

QUERQUÈRE,adj. des deux genres (*kuèrekuère*) (du grec καρκαίρω, je tremble), t. de médec., se dit des fièvres qui ont lieu avec tremblement.

*QUERQUÉTULANES, subst. propre fém. plur. *kuèrekuétulane*) (du lat. *quercus*, chêne), myth., nymphes qui présidaient à la conservation des chênes. On les appelait aussi *dryades* et *hamadryades*.

QUÉSITEUR, subst. mas. (*kuéziteur*), commissaire de police. Vieux. — Commissaire du peuple romain chargé de faire les informations. — Juge d'instruction. Voy. QUESTEUR.

QUESNELLISME, subst. mas. (*kiècenèleliceme*), doctrine, système, principes de *Quesnel*. Peu usité.

QUESNELLISTE, subst. mas. (*kiècenèlelicete*), partisan des opinions de *Quesnel*. Voy. JANSÉNISTE.

*QUESNOY (LE), subst. propre mas. (*lekiènoè*), ville forte de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Avesnes, dép. du Nord.

QUESNOY-SUR-DEULE, subst. propre mas. (*kiènoècuredeule*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Lille, dép. du Nord.

QUESSONO, subst. propre mas. (*kuèceçono*), idole de certains peuples d'Afrique.

QUESTABLE ou QUESTAL, subst. et adj. (*kuècetable, tale*), t. de cout.; se disait autrefois d'un serf, d'un esclave.

QUESTALITÉ, subst. fém. (*kuècetalité*), esclavage. Vieux et même hors d'usage.

QUESTEMBERT, subst. propre mas. (*kuècetanbère*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Vannes, dép. du Morbihan.

*QUESTEUR, subst.mas.(*kuèceteur*) (en lat. *quœstor*), t.d'hist. anc., magistrat chez les Romains : *les questeurs gardaient le trésor public, recevaient les ambassadeurs*, etc. — Officier de l'ancienne université de Paris qui était chargé de recevoir les deniers communs, etc.—Aujourd'hui, membre de la chambre des députés qui en surveille les recettes et les dépenses, etc.

*QUESTION, subst. fém. (*kiècetion*) (en latin *quœstio*), demande qu'on fait à une personne.— Point de quelque matière de science ou d'art sur lequel on peut disputer.—Chose dont il s'agit. On dit qu'*il est question, qu'il n'est pas question de...*, pour dire qu'il s'agit ou qu'il ne s'agit pas de... *Il n'est pas question de ce que vous avez dit, mais de ce que vous avez fait; de quoi est-il question ?* — Doute, difficulté qu'on traite pour en éclaircir la vérité. — *Question préalable*, celle par laquelle on peut savoir si une autre question déjà proposée sera débattue. — *Invoquer la question préalable*, demander qu'on examine si cette *question* sera discutée ou non.— En jurispr., point sur lequel on n'est pas d'accord, et qui est soumis à la décision du juge. — On nomme *question agitée*, celle qui est discutée par les auteurs et par les parties; *question controversée*, celle sur laquelle on est partagé; *question partagée*, sur laquelle on a pris parti à la pluralité des voix; *question de droit*, qui roule sur un point de droit, pour expliquer le sens d'une loi dont on fait l'application à la cause, ou pour déterminer les droits des parties dans telle ou telle circonstance; *question de droit public*, celle où le public est intéressé, et qui doit se décider par les principes de droit public; *question d'état*, celle qui concerne la liberté, les droits de naissance, etc., d'une personne; *question étrangère*, qui ne fait pas partie de la contestation; *question de fait*, celle qui est soumise à la discussion des faits; *question indécise*, celle qui est pendante et qui reste soumise à la décision du juge; *question majeure*, qui intéresse beaucoup de personnes; *question mixte*, qui naît de la contrariété des lois, des coutumes, etc., de divers pays; *question mue*, celle qui est déjà élevée; *question de pratique*, celle qui ne roule que sur les points de la pratique judiciaire; *question problématique*, celle sur laquelle il y a des raisons et des autorités pour et contre, tellement qu'on est embarrassé de la décider; *question de procédure*, celle qui ne touche que l'instruction et la procédure; *question triviale*, celle qui est déjà rebattue, et dont la décision est notoire et connue de tout le monde. — Traité qu'on fait sur des matières dogmatiques. — Thèse. — Torture, gêne qu'on donne aux criminels pour leur faire confesser la vérité et déclarer leurs complices : *subir la question ordinaire et extraordinaire.*— Fig. : *mettre à la question*, tourmenter, inquiéter, chagriner, impatienter : *votre patience va être mise à une étrange question.* — *Il ne faut pas lui donner la question pour lui faire dire tout ce qu'il sait*, se dit d'une personne qui parle beaucoup plus qu'elle ne devrait.

QUESTIONNAIRE, subst. mas. (*kiècetionère*) (du lat. *quœstionarius*), celui qui donnait la *question* aux criminels condamnés à cette peine. — Livre ou recueil contenant des *questions* sur des matières traitées dans des cours d'études.

QUESTIONNÉ, E, part. pass. de *questionner*.

QUESTIONNER, v. act. (*kiècetioné*), faire des *questions* ; interroger, demander : avec cette différence que *questionner* semble marquer un esprit de curiosité; qu'*interroger* suppose de l'autorité, et que *demander* a quelque chose de plus civil et de plus respectueux : l'espion *questionne* les gens; le juge *interroge* les criminels; le soldat *demande* l'ordre au général.—Demander avec importunité ; faire *questions sur questions.* — *se* QUESTIONNER, v. pron.

QUESTIONNEUR, subst. mas., au fém. QUESTIONNEUSE (*kiècetioneur, neuze*), celui, celle qui fait sans cesse des *questions* : *c'est un rude questionneur.* —Adj., *femme questionneuse.*

QUESTIONNEUSE, subst. fém. Voy. QUESTIONNEUR.

QUESTORIALES, adj. fém. plur. (*kiècetoriale*), t. de batt. d'or, se dit de feuilles d'or ou d'argent battu, moins épaisses que les prénestines. Voy. ce mot.

*QUESTORIENS, adj. mas. plur. (*kuècetoriein*), t. d'antiq., se disait des jeux donnés ou établis par les *questeurs* romains.

QUESTUAIRE, adj. des deux genres (*kuècetuère*) (du lat. *quœstus*, gain), mercenaire.

QUESTURE, subst. fém. (*kuèceture*) (en latin *quœstura*), charge de *questeur*. — Durée de cette fonction. — Bureau, administration, logement des *questeurs*.

*QUÊTE, subst. fém. (*kiète*) (du lat. *quœsitus*, part. pass. de *quœrere*, chercher; dont on a fait par contraction *quœstus*, gain, profit, et qui ne s'est dit primitivement que du gain fait par ceux qui recueillaient de diverses personnes les fruits de leurs travaux), action de chercher. Il se dit surtout avec la prép. *en* : *être en quête de..., se mettre en quête.* — T. de vén., action de chercher le gibier. — Collecte pour les pauvres ou pour les œuvres pieuses : *faire la quête dans l'église, dans les maisons*, etc.; et en parlant des religieux, *aller à la quête.*—T. de mar., saillie de l'étrave et de l'étambord.

QUÊTÉ, E, part. pass. de *quêter*.

QUÊTER, v. act. (*kiété*), en t. de chasse, chercher : *quêter un cerf.*—Fig. : *quêter des louanges*, chercher adroitement à s'en faire donner. —Neut., il se dit dans le premier sens de l'actif : *un chien qui quête bien ; nous avons quêté tout le matin sans rien trouver.*—Demander, recueillir des aumônes. — *se* QUÊTER, v. pron.

QUÊTEUR, adj. et subst. mas., au fém. QUÊTEUSE (*kieteur, teuze*), celui, celle qui fait une *quête* : *la quêteuse était très-parée.*— Adj., *frère quêteur.*

QUÊTEUSE, adj. et subst. fém.Voy. QUÊTEUR.

QUÉTIF, adj. mas., au fém. QUÉTIVE (*kiétife, tive*), vil. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

QUÉTIVE, adj. fém. Voy. QUÉTIF.

QUETTEHOU, sub. propre m. (*kète-ou*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Valognes, dép. de la Manche.

QUEU, subst. mas. (*kieu*), vieux mot qui signifiait cuisinier.—*Grand queu de France*, autrefois sur-intendant des cuisines et offices. Voy. QUEUX.

*QUEUE, subst. fém. (*kieu*) (du lat. *cauda*, qui a la même signification), la partie qui termine le corps de certains animaux, par derrière.—Chez les quadrupèdes, c'est la partie qui est au bas de l'épine du dos, et qui est ordinairement couverte de poil. *La queue d'un chien, d'un chat ; le bout de la queue.*—En parlant des oiseaux, on appelle *queue*, les plumes qui sortent du croupion : *la queue d'un paon, d'une hirondelle.*— En parlant des poissons, des serpents, et de quelques insectes, on appelle *queue* la partie qui s'étend du ventre jusqu'à l'extrémité opposée à la tête : *une queue de morue ; la queue d'une carpe.* — En parlant des feuilles, des fleurs, des fruits, on appelle *queue*, la partie par laquelle ils tiennent aux arbres, aux plantes : *la queue d'un œillet, la queue d'un melon.* Voy. PÉTIOLE et PÉDONCULE. — *Queue*, se dit, par analogie, de plusieurs choses qui ont quelque rapport avec la *queue* des animaux. C'est ainsi qu'on appelle *la queue d'un* p, *d'un* q, *d'un* g, etc., la partie qui excède par en bas le corps de ces lettres; *la queue d'une comète*, une longue traînée de lumière qui suit le corps d'une comète.—*Queue du dragon*, t. d'astron., nœud descendant de la lune.— *Queue de la grande ourse*, étoile qui est à la *queue* de la grande ourse. — *Queue de la petite ourse*, étoile qu'on nomme autrement *étoile polaire.* — *La queue d'une poêle*, la longue pièce de fer qui sert à tenir une poêle.—*La queue du moulin*, cette grande pièce de bois qui sert à faire tourner un moulin à vent sur son pivot. —*La queue de l'hiver*, la fin de l'hiver.—*La queue d'un manteau, d'une robe*, son extrémité traînante.—*La queue d'une armée, d'un régiment ; la queue d'une procession*, la dernière partie, les derniers rangs.—*La queue d'une affaire*, la suite, la fin d'une affaire. — Au jeu de billard, on appelle *queue*,un instrument dont on se sert le plus communément à ce jeu, pour pousser les billes : *jouer de queue.*—A certains jeux de cartes, *queue* se dit d'une certaine somme qu'on paie à celui qui gagne le plus.—En t. de chancellerie, on appelle *lettres scellées sur simple queue*, celles dont le sceau est sur cette partie de parchemin qu'on coupe en forme de *queue*, pour y attacher le sceau; et *lettres scellées sur double queue*, celles dont le sceau est sur une bande de parchemin qui passe au travers des lettres. — En t. d'archit., *queue*, se dit des extrémités des pièces de bois qui servent comme de clef au haut des voûtes des dômes et de quelques autres lieux où elles sont suspendues en forme de roses. — On appelle *queue*, dans une marche tournante d'un escalier à noyau ou à vis, la partie la plus large du giron.— En t. de menuisiers, on nomme *queue d'aronde*, certain tenon d'une pièce de liaison, taillée en *queue* d'hirondelle.—Lime ronde piquée à grains d'orge, et tortillée comme une colonne torse. — Outil de tourneur, large par le bout, et qui va en se rétrécissant jusqu'au manche. — Sorte de pierre à aiguiser.—En t. de comm., on appelle *queue*, le dernier bout d'une étoffe. Le premier bout se nomme *chef.*—En t. d'imp., partie d'une page qui n'est et qui ne doit pas être remplie. — Les relieurs appellent *queue*, la partie du livre du côté de la fin des pages. La partie opposée se nomme *tête* : *rogner un livre par la tête et par la queue.*— *Queue du paon*, assemblage ou compartiments circulaires de bois, qui imitent la *queue* du paon, lorsqu'il l'ouvre.—On appelle aussi *queue*, la partie de la table de certains instruments où les cordes sont attachées : *la queue d'un violon.*—En mus.,

on distingue, dans les notes, la tête et la *queue*. La tête est le corps même de la note, la *queue* est ce trait qui tient à la tête, et qui, indifféremment, monte ou descend perpendiculairement à travers la portée. Dans le plain-chant, la plupart des notes n'ont pas de *queue*, et dans la musique, il n'y a que la ronde qui n'en ait point. — *Queue* se dit encore des cheveux de derrière attachés avec un cordon, qui pendent sur le dos et qui sont noués avec un ruban roulé tout autour : *faire la queue à quelqu'un; faire sa queue.*—Les gaziers appellent *queues de rames*, les ficelles qui passent sur les poulies du cassin et qui tiennent les fourches, dans les métiers à fabriquer la gaze figurée ou brochée. —*Queue d'oison*, t. de mar., bateau en gondole pour pêcher le hareng et le maquereau.—*Queues de rat*, des cordages qui sont plus gros par le bout où ils sont attachés, et qui vont toujours en diminuant jusqu'à l'autre bout.—Les arquebusiers et autres ouvriers donnent le nom de *queue de rat* à une lime ronde dont ils se servent pour agrandir et limer des trous.—On appelle aussi *queue* ou *soie d'un couteau à gaîne*, cette partie déliée qui termine la lame et qui entre dans le manche du couteau.—Dans le métier à bas, on appelle *queue des ondes*, l'extrémité postérieure des ondes, laquelle joue dans les petits ressorts et grilles.—Au piquet à écrire, la *queue* se dit des jetons que les joueurs déposent à chaque coup qu'ils ont marqué, pour compter le nombre de tours que l'on est convenu de jouer. A la fin du jeu, la *queue* appartient à celui qui gagne le plus.—En t. de corderie, on appelle *queue de chanvre*, un paquet de filasse brute, dont les brins sont arrangés de façon que toutes les pattes ou racines sont du même côté.—On appelle *queue de cochon*, une tarière terminée en vrille, qui sert dans les différents arts, et particulièrement aux bourreliers; *queue de renard*, un outil qui a deux biseaux ou chanfreins par le bout, et dont on se sert pour percer.— Les doreurs appellent *queue de renard à étouper*, la *queue* de cet animal dont ils se servent pour appliquer les feuilles d'or ou d'argent. —*Queue* se dit d'une sorte de futaille contenant un muid et demi. — *Demi-queue*, futaille qui contient la moitié d'une *queue*.—On appelle, chez les Turcs, *visir à trois queues*, *bacha* ou *pacha à trois queues*, un visir, un bacha qui a le droit de faire porter devant lui trois *queues* de cheval, ce qui est une marque d'honneur. — En t. de blason, *queue* se dit principalement de la *queue* d'un cerf, quand l'animal n'est pas dénommé.—*Queue de cheval*, t. d'anat., faisceau des nerfs lombaires et sacrés, qui termine la moelle épinière. —Prov. et fig. : *brider son cheval par la queue*, commencer une affaire par où on devrait la finir. —*Tirer le diable par la queue*, avoir beaucoup de peine à se procurer de quoi vivre.—*Prendre une affaire par la tête et par la queue*, la tourner et l'examiner de toutes les manières. — *Ecorcher l'anguille par la queue*, commencer par le plus difficile, et par où l'on devrait finir. —*Il n'y a rien de plus difficile à écorcher que la queue*, la fin d'une affaire est ordinairement ce qu'il y a de plus difficile.—*Prendre le roman par la queue*, se dit de deux jeunes gens qui, avant de se marier, commencent par vivre ensemble comme mari et femme.—*Quand on parle du loup, on en voit la queue*, se dit d'une personne qui arrive dans une compagnie, au moment où l'on parle d'elle.—On dit : *à la queue est le venin, le venin est à la queue*, en parlant d'une affaire qui paraît aisée au commencement, mais dont on craint que la suite ne soit fâcheuse. —*Il n'y en a point de si empêché que celui qui tient la queue de la poêle*, c'est-à-dire que celui qui a la principale conduite d'une affaire est le plus embarrassé.—*Ne point laisser, ne point faire de queue dans un paiement*, c'est payer en entier la somme que l'on doit.—*Aller à la queue, tenir la queue, se mettre à la queue*, se mettre en file, rester en file. —*Il y a queue à la porte de ce spectacle*, c'est-à-dire qu'il y a un grand nombre de personnes rangées les unes derrière les autres, qui attendent leur tour pour prendre des billets ou pour entrer.—*Ils étaient à la queue* (à la suite) *des travailleurs; le bagage suivait en queue, était à la queue*.—*A la queue, en queue*, signifie aussi à la poursuite : *nous avions les ennemis en queue*.—*Queue à queue*, loc. adv., à la file, immédiatement l'un après l'autre : *ces chiens se suivaient queue à queue; attacher des chevaux queue à queue; ces bateaux étaient queue à queue*.—Il y a un jeu d'enfants qu'on appelle *la queue leu leu*, parce qu'ils marchent à la suite les uns des autres, comme marchent les loups, qu'on appelait autrefois *leux*; et l'on dit, *ils sont venus à la queue leu leu*, pour dire, ils sont venus à la suite les uns des autres.—En bot., on appelle *queue d'aronde*, la flèchière; *queue de biche*, un genre de plantes de la famille des graminées; *queue de lézard*, la lézardelle; *queue de lion*, une plante à fleurs labiées qui croît en Afrique et en Amérique; *queue de lièvre*, la lagure ovale; *queue de pourceau*, espèce de plante dont la racine fournit un suc incisif et résolutif; *queue de souris*, la renoncule mineure ou ratoncule.—En hist. nat., *queue aiguë*, genre d'oiseaux établi parmi les fauvettes; *queue blanche*, espèce de gros oiseau de proie de la famille des aigles; *queue bleue*, sorte de lézard; *queue de crabe*, coquillage fossile; *queue d'hermine*, sorte de coquille du genre des cônes; *queue fourchue*, nom spécifique d'une espèce de bombyx; *queue jaune*, un léiostome et un scombre, deux poissons de la Caroline; *queue lancéolée*, sorte de reptile de la famille des serpents; *queue noire*, poisson du genre des perches; *queue plate*, espèce de serpent; *queue rouge*, oiseau de la famille des mésanges; *queue verte*, espèce de poisson du genre des spares.

QUEURSE, subst. fém. (*kieurce*), pierre à aiguiser, dont les tanneurs se servent.

QUEURSÉ, E, part. pass. de *queurser*.

QUEURSER, v. act. (*kieurcé*), les maroquiniers disent : *queurser les pots de fleurs*, pour dire : les ratisser avec une espèce d'ardoise emmanchée. — SE QUEURSER, v. pron. Presque inusité.

QUEUSSI-QUEUMI, loc. adv. (*kieucikieumi*), de même, pareillement. Il a signifié aussi : *entre deux, ni bien ni mal*. Ce mot n'est plus usité.

QUEUTER, v. neut. (*kieuté*), t. de billard, pousser d'un coup les deux billes avec sa *queue*.

QUEUX, subst. mas. (*kieu*) (du lat. *cos, cotis*), sorte de pierre dont les faucheurs et les couteliers se servent. On écrit aussi *queue*. V. ce mot. —Il se disait autrefois pour cuisinier : *maître-queux de chez le roi*. (Du lat. *coquus*.)

QUEVAISE, subst. fém. (*kevèze*), t. de féod., espèce de tenure mainmortable. Vieux.

QUEY, subst. mas. (*kié*), nom que les Chinois donnent aux mauvais génies.

QUI (*ki*) (en lat. *qui, quæ, quod*), pronom relatif des deux genres, qui se met pour *lequel*; on l'emploie aussi pour *quiconque*; il sert encore pour interroger, etc. Pronom absolu, il ne se rapporte ni à un nom, ni à un pronom, et signifie celui qui, celle qui, quelle personne, qui est-ce qui, quel, quelle, quels : *qui pense ainsi doit agir de même; qui peut dire tous les soirs, J'ai fait un bon usage de ce jour-ci, est seul heureux; qui a dit cela? Elle ne put découvrir qui était cet homme vénérable dont Télémaque était accompagné*. (Fenel.)—Ce pronom n'offre à l'esprit qu'une idée vague et indéterminée; aussi est-il ordinairement masculin singulier : *qui vit content de peu est indépendant*. Néanmoins, dans la signification de *quel, quelle, quels, quelles*, il peut se rapporter aux deux genres et aux deux nombres : *qui d'eux ou de mon frère obtiendra la victoire? qui choisissez-vous pour compagne?* —*Qui* absolu ne s'emploie qu'en parlant des personnes ou des animaux; *qui doute que le jeune homme qui cultive la vertu ne goûte un bonheur plus solide que celui qui passe sa vie dans la dissipation et dans le plaisir?* Il ne se dit point des choses inanimées, et l'on parlerait mal en disant : *il court d'étranges bruits, qui sont-ils? J'ai plusieurs raisons à alléguer contre ce que vous dites, qui sont-elles?* Il faut dire *quels sont-ils? quelles sont-elles?* ou prendre un autre tour.—Le pronom *qui* absolu forme des gallicismes dans plusieurs phrases : *c'est à qui l'aura; c'est à qui mieux mieux*.—*Qui*, pronom relat. des deux genres et des deux nombres. Il signifie, lequel, laquelle, lesquels, lesquelles. Il se dit des personnes et des choses. Lorsqu'il est sujet de la proposition incidente, il doit être préféré à *lequel, laquelle*, soit qu'on parle des choses, soit qu'on parle des personnes : *les écrivains qui savent penser, savent écrire; les talents qui font le philosophe et ceux qui font l'homme social, ne sont pas toujours les mêmes; la philosophie qui cabale, qui déclame et qui crie, est un fanatisme qui veut paraître ce qu'il n'est point*.—Lorsque le pronom relatif *qui* est le terme d'un rapport, ou, ce qui est la même chose, lorsqu'il est précédé d'une proposition, il ne se dit que des personnes ou des choses personnifiées. On dira donc : *ce sont les qualités du cœur et de l'esprit que l'on doit préférer dans une femme à qui l'on veut unir son sort; la vertu à qui je rends hommage; l'homme de qui, contre qui je parle*. Mais, en parlant des choses, on se sert de *lequel, laquelle, lesquels, lesquelles* : *les charmes et les talents agréables qu'une femme possède sont des avantages passagers auxquels on ne doit pas sacrifier le reste de ses jours; la raison sur laquelle je me fonde; une chose de laquelle je m'étonne*.—Le pronom *qui* n'a point de personne par lui-même, et il adopte celle du substantif qu'il exprime; on dira donc : *moi qui ai parlé, toi qui as parlé, lui ou elle qui a parlé, nous qui avons parlé, vous qui avez parlé, eux ou elles qui ont parlé*; *qui* est au masculin et à la première personne, dans *moi qui ai parlé, nous qui avons parlé*, parce que les pronoms *moi* et *nous* sont du masculin et de la première personne; il est à la seconde personne dans *toi qui as parlé, vous qui avez parlé*, parce que les pronoms *toi* et *vous* sont de la seconde personne; enfin *qui* est à la troisième personne dans *lui* et *eux qui ont parlé*, parce que les pronoms *lui* et *eux* sont de la troisième personne. Par le même principe, on dira : *si c'était moi qui eusse, si c'était moi qui proposasse*, et non pas : *si c'était moi qui eût, si c'était moi qui proposât*; et s'il arrive que l'oreille soit blessée par la prononciation de *eusse, proposasse*, il faut prendre un autre tour.—On dira : *vous êtes, grande reine, un génie tutélaire qui est venu consoler la paix*, et non pas *qui êtes venue; vous parlez en homme qui entend la langue*, et non pas *qui entendez la langue; vous vous conduisez en homme qui n'a pas de religion*, et non pas, *qui n'avez pas de religion*; parce que le pronom *qui* exprime *un génie tutélaire* dans la première phrase; *homme*, dans la seconde, et *homme* dans la troisième, tous trois substantifs de la troisième personne.—Quand le pronom *qui* est sujet, il ne saurait être séparé du substantif auquel il se rapporte. Mais, lorsqu'il est régime indirect et accompagné d'une préposition, il peut en être séparé : *la personne qui m'a parlé; la personne à qui je m'intéresse*. A l'égard des phrases où *qui* forme une répétition, par exemple : *un auteur qui est sensé, qui sait bien sa langue, qui médite son sujet, qui travaille à loisir, qui consulte ses amis, est presque toujours sûr du succès*; tous ces *qui*, par le moyen du premier, touchent immédiatement leur substantif.—Bien des phrases dans lesquelles le relatif *qui* est le sujet d'une proposition incidente, paraissent quelquefois obscures : cela vient de ce qu'on n'examine pas si *qui* est le sujet d'une proposition explicative ou déterminative. Dans ce dernier cas, il est quelquefois nécessaire de placer les pronoms *ceux, celles*, avant l'antécédent *qui*. C'est ce qui est indispensable dans l'exemple suivant : *il récompensa ceux de ses serviteurs qui ne l'avaient point abandonné dans sa fuite*. Le pronom *ceux* écarte toute obscurité; au lieu qu'il y en aurait, si l'on disait : *il récompensa ses serviteurs qui*, etc., parce qu'il ne serait pas si aisé de savoir si l'on veut parler de tous les serviteurs, ou seulement d'une partie. — *Qui* relatif doit toujours se rapporter à un nom pris dans un sens défini, ou, ce qui est la même chose, tout substantif employé sans article ou sans quelque équivalent de l'article ne peut avoir après soi le pronom *qui*, se rapportant à ce substantif. Ainsi, l'on ne doit pas dire : *l'homme est animal qui raisonne; il m'a reçu avec politesse qui me charme*; mais bien : *l'homme est un animal qui raisonne; il m'a reçu avec une politesse qui me charme*; parce que *animal qui raisonne*, et *avec politesse*, employés dans les deux premières phrases sans article, ou sans quelque équivalent de l'article, ne sont que de purs qualificatifs; ils expriment seulement des modes, une manière d'être; et alors le *qui* ne peut s'y rapporter. — Par une conséquence de cette règle, on ne doit pas faire rapporter le pronom *qui* à un verbe ou à tout un membre de phrase, et l'on ne peut pas dire : *la perfection chrétienne consiste à s'humilier, qui est la chose la plus difficile à l'homme*. Il faut dire : *la perfection chrétienne consiste à s'humilier, et c'est la chose la plus difficile à l'homme*. (Laveaux.)—*Vous trouverez à qui parler*, vous trouverez un homme capable de vous résister. —*C'est un je ne sais qui*, une personne de néant. —*Voilà qui est beau*, voilà une chose qui est belle.—*Qui plus est, qui pis est*, ce qui est encore plus, ce qui est pis. — *Ils étaient dispersés qui*

ςd, qui la, les uns d'un côté, les autres de l'autre. Cette locution n'est plus en usage.

à QUIA (aku-ia, et non pas akui-ia), loc. adv. empruntée du lat. : mettre à quia, mettre hors d'état de répondre.—Être à quia, ne savoir plus que répondre, ne savoir plus que faire. Il est fam.—Allusion aux jeunes étudiants en philosophie, etc., qui, ne sachant point assigner la cause d'un effet ou développer les preuves d'une proposition, etc., se bornent dans leur embarras, lorsqu'on les pousse de questions, à répondre quia, parce que.

QUIAY, subst. mas. (kiè), t. de relat., nom générique des idoles chez les habitants de la presqu'île ultérieure de l'Inde.

QUAY-PORA, subst. propre mas. (kièpora), idole qu'on promène tous les ans en procession dans le royaume d'Aracan, aux Indes.

*QUIBERON, subst. propre mas. (kiberon), bourg et port de France, chef-lieu de canton, arrond. de Lorient, dép. du Morbihan.

QUIBUS, subst. mas. (kuibuce), mot lat. qui signifie pop. : de l'argent : avoir du quibus.

QUICHENA, subst. propre mas. (kichena), myth., neuvième incarnation de Wischnou en berger. Voy. KRISHNA.

QUICONQUE, pron. indéfini mas. sing., sans plur. (kikonke) (en lat. quicumque), ne se dit que des personnes, et signifie tout homme qui... Quiconque veut trouver quelques bons mots, n'a qu'à dire beaucoup de sottises. — Ce pronom a cela de particulier, qu'il renferme le relatif qui est son antécédent; de sorte qu'il peut en même temps servir de sujet à deux verbes, ou être régime d'un verbe et sujet de l'autre; par exemple, quand on dit : les flatteurs vivent aux dépens de quiconque veut les écouter; quiconque a médité les ouvrages de Cicéron doit savoir en quoi consiste la véritable éloquence : quiconque, dans ces phrases, sert à deux termes de relation et à deux cas.—Lorsque quiconque a un rapport bien précis à une femme, on peut le faire suivre d'un adjectif féminin ; on dirait donc à des dames : quiconque de vous serait assez forte, assez hardie, etc.

QUIDAM, subst. mas. ; au fém. QUIDANE, dit l'Académie : elle ajoute qu'on se sert du mot quidam dans la conversation ; pour quidane, il n'est en usage qu'au palais. Parlant régulièrement, ne devrait-on pas écrire au fém. quidame plutôt que quidane? Ce fém. d'ailleurs est fort peu important ; mais si l'on s'en sert, il faut que la raison le présente sous une forme régulière; nous proposerions donc, sans cependant oser l'imposer, quidame pour fém. de quidam. (kidan, dane), mot lat. qui signifie quelque, quelqu'un, et qu'on emploie dans les monitoires, procès-verbaux, etc.—Personne dont on ignore ou dont on ne veut pas exprimer le nom.—On se sert de quidam dans la conversation, mais le féminin n'est en usage que dans les procédures. Il peut s'employer au pluriel : on a appris de certains quidams que...

QUIDIAT, subst. mas. (kuidia), t. de pêche, nom qu'on donne, en quelques endroits, aux guideaux à hautes étalières.

QUIDDITÉ, subst. fém. (kuidedité), t. scholast., essence; ce qu'est la chose en elle-même.

QUIDIÉ, E, part. pass. de quidier.

QUIDIER, v. act. (kuidié), croire, penser, estimer, juger. Vieux et même hors d'usage. Voy. CUIDER.—se QUIDIER, v. pron.

QUIES, subst. propre fém. (kuièce), myth., déesse du repos et de la tranquillité. Les prêtres chargés du soin de son culte étaient appelés silencieux.

* QUIESCENT, E, adj. (kuièceçan, çante) (du lat. quiescens, part. prés. de quiescere, être en repos), t. de chim., qui ne supporte aucun mouvement, aucune fermentation : affinité quiescente. — En t. de gramm. hébraïque, quiescent se dit de lettres qui ne se prononcent point.

QUIET, adj. mas., au fém. QUIÈTE (kui-è, kui-ète) (du lat. quietus, fait, dans le même sens, de quies, repos), tranquille, calme. Vieux mot presque inusité.

QUIÈTEMENT, adv. (kui-èteman), paisiblement. (Boiste.)

QUIÉTALIS, adj. mas. (kui-étalice), myth.; on appelait ainsi Pluton, du mot latin quies, qui signifie repos, parce qu'il régnait sur les morts.

QUIÉTISME, subst. mas. (kui-éticeme), fausse spiritualité. — Sentiment des quiétistes, en matière de religion.

QUIÉTISTE, subst. et adj. des deux genres (kui-éticete) (du latin quietus, fait de quies, repos), celui qui, par une fausse spiritualité, fait consister toute la perfection chrétienne dans le repos ou l'inaction de l'âme, et néglige entièrement les œuvres extérieures.—Pendant la révolution française, on donna le nom de quiétistes à ceux qui ne voulaient prendre aucune part aux évènements, et de quiétisme à leur état de repos.

QUIÉTORIUM, subst. mas. (kui-étori-ome) (mot latin qui signifie reposoir), t. d'antiq., urne où reposaient les cendres des morts.

QUIÉTUDE, subst. fém. (kui-étude) (du latin quies), t. emprunté du langage mystique. Tranquillité, repos.

QUIGNET, subst. mas. (kignié), coin. (Boiste.) Vieux et même hors d'usage.

QUIGNETTE ou QUINETTE, subst. fém. (kigniète, kinète), sorte de camelot.

*QUIGNON, subst. mas. (kignion), gros morceau de pain. Il est pop.

QUIINIER, subst. mas. (ki-inié), t. de bot., espèce d'arbre qui croît à la Guyane.

QUILBOQUET, subst. mas. (kilebokiè), instrument de menuisier, fait de deux petits morceaux de bois, dont l'un traverse l'autre à angles égaux. Il sert à sonder le fond des mortaises, et à voir si elles sont taillées carrément.

QUILINÉJA, subst. mas. (kilinéja), t. de bot., arbuste qui ressemble au genêt d'Espagne. Les insulaires de Chiloé en font des cordes.

QUILLA, subst. propre fém. (kilela), myth., nom que les Péruviens donnent à la lune.

QUILLAGE, subst. mas. (ki-iaje), t. de mar. : droit de quillage, droit de première entrée d'un vaisseau dans les ports d'un état.

QUILLAI, subst. mas. (kilelé), t. de bot., arbre du Chili ; son bois est très-dur, et son écorce, réduite en poussière, sert aux mêmes usages que le savon.

QUILLAN, subst. propre mas. (ki-ian), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Limoux, dép. de l'Aude.

QUILLE, subst. mas. (ki-ié), t. d'agric., maladie de la vigne, dont les feuilles se couvrent de grandes taches jaunes ou rouges.

*QUILLE, subst. fém. (ki-ie) (par corruption pour esquilles ; parce que ce sont des éclats, des esquilles de bois), morceau de bois arrondi et plus menu par le haut que par le bas, servant à un jeu fort connu. — Longue pièce de bois qui va de la poupe à la proue d'un vaisseau, et qui lui sert comme de fondement. (Dans cette acception, du grec κοιλος, creux, cave, profond ; d'où κοιλη, espèce de creux renfermé par les flancs du vaisseau.) — En t. de charpentier, 1° grosse pièce de bois formant le derrière d'un foncet ; 2° quille d'un pont, grosse pièce de bois qui soutient le pont. — Prov. et pop. : être reçu comme un chien dans un jeu de quilles, fort mal. — Être planté comme une quille, être debout sans remuer.— Donner à quelqu'un son sac et ses quilles, le renvoyer.

*QUILLÉ, part. pass. de quiller.

QUILLEBŒUF, subst. propre mas. (ki-iebeufe), ville maritime de France, chef-lieu de canton, arrond. de Pont-Audemer, dép. de l'Eure.

QUILLER, v. neut. (ki-ié), jeter chacun une quille pour voir ceux qui seront ensemble. — Relever les quilles abattues. Peu usité. — Act. et pop., jeter des pierres, des quilles, ou des bâtons dans les jambes de quelqu'un, ou simplement, viser un objet et chercher à l'atteindre avec quelque projectile que ce soit. — se QUILLER, v. pron.

QUILLETÉ, part. pass. de quilleter.

QUILLETER, v. neut. (ki-ieté), se tenir debout. (Boiste.) Vieux.

QUILLETTE, subst. fém. (ki-iète), brin d'osier que l'on plante.

*QUILLIER, subst. mas. (ki-ié), espace dans lequel on range les neuf quilles ensemble.

QUILLOIR, subst. mas. (ki-ioar), espèce de bâton dont on se sert dans les corderies de la marine.

QUILLON, subst. mas. (ki-ion), branche de la garde de l'épée.

*QUILLOT, subst. mas. (ki-iô), t. de relat., mesure de grains dont on se sert à Constantinople.

QUIMBRARA, subst. fém. (kieinbrara), t. d'antiq., danse religieuse des habitants du Congo.

QUIMOS, subst. mas. (kimôce), variété de l'espèce humaine qu'on prétend avoir été découverte dans l'île de Madagascar.

*QUIMPER, subst. propre mas. (kieinpère), ville maritime de France, chef-lieu du département du Finistère.

*QUIMPERLÉ, subst. propre mas. (kieinpèrelé), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. du Finistère.

QUIN, subst. mas. (kiein), bassin de salines qui se remplit à chaque marée.

QUINA, subst. mas. (kina). Voy. QUINQUINA.

*QUINAIRE, subst. mas. et adj. des deux genres (kinère) (du lat. quinarius, de cinq, et d'as, assis, as), nom que quelques antiquaires donnent aux médailles du plus petit module, de quelque métal qu'elles soient.

QUINATE, subst. mas. (kinate), t. de bot., arbre du genre nissole. — T. de chim., sel formé par la combinaison de l'acide quinique et d'une base salifiable.

QUINAUD, E, adj. (kinô, nôde), confus, honteux de n'avoir pas réussi. Il est vieux et même ne s'emploie plus.

QUINAVICENNAIRE, adj. des deux genres (kinavicénenère) (du latin quinque, cinq, viginti, vingt, et annus, an, année), chez les anciens Romains, se disait d'une loi qui défendait de contracter ou de s'engager par écrit avant vingt-cinq ans accomplis.

QUINCAILLE, subst. fém. (kieinkâ-ié), toute sorte d'ustensiles, d'instruments de fer ou de cuivre, comme couteaux, ciseaux, chandeliers, mouchettes, etc. — Par mépris, monnaie de cuivre.

QUINCAILLERIE, subst. fém. (kieinkâ-ierî), commerce, marchandise de quincaille.

QUINCAILLIER, subst. mas., QUINCAILLIÈRE, subst. fém. (keinkâ-ié, ière), marchand vendeur de quincaille.

QUINCAJOU, subst. mas. (kieinkajou), t. d'hist. nat. Voy. KINKAJOU.

QUINCAMBO, subst. mas. (kieinkanbô), t. de bot., la ketmie esculente.

QUINCHAMALI, subst. mas. (kieinchamali), t. de bot., sorte de plante qui croît au Chili.

QUINÇON, subst. mas. (kieinçon), pinson. (Boiste.)

QUINCONCE, subst. mas. (kieinkonce) (du latin quincunx, uncis), disposition de plants d'arbres en échiquier. — Lieu planté de cette manière : le quinconce des Invalides, à Paris.

QUINCTILIENS, subst. mas. plur. (kueintilieïn). Voy. LUPERCES et QUINTILIENS.

QUINCUNCE, adj. mas. (kieinkonce) (du latin quincunx, cinq douzièmes, formé de quinque, cinq, et uncia, once, douzième partie de l'as romain), t. d'astron. : aspect quincunce, aspect de deux planètes distantes l'une de l'autre de cent cinquante degrés ou de cinq douzièmes de la circonférence.

QUINCUNX, subst. mas. (kieinkonkce) (du latin quinque, cinq, et oncia, once), division de la livre romaine et de l'as, qui en faisait les cinq douzièmes.—Mesure pour les liquides qui tenait cinq douzièmes du sextarius.

QUINDÉCAGONE, subst. mas. (kueindékaguone) (du latin quinque, cinq, et du grec δεκα, dix, et γωνια, angle), t. de géom., figure de quinze angles et de quinze côtés. — On dit aussi pentédécagone.

QUINDÉCEMVIRS, subst. mas. plur. (kueindècèmevir) (du lat. quindecim, quinze, et vir, homme), t. d'hist. anc., officiers préposés à la garde des livres sibyllins, et chargés de la célébration des jeux séculaires ; ils étaient au nombre de quinze.

QUINDENTÉ, E, adj. (kuindanté) (du latin quinque, cinq, et dens, dentis, dent), t. de bot., il se dit des parties de plantes qui ont cinq dents. On dit aussi quinquedenté.

*QUINE, subst. mas. (kine), t. de jeu, au trictrac, au loto, etc., deux cinq, et généralement cinq numero pris et sortis à la fois d'une loterie.

QUINÉ, E, adj. (kiné) (du latin quinque, cinq), t. de bot., disposé par cinq ensemble.

QUINETTE, subst. fém. (kinète), camelot de laine qu'on fabrique en Picardie.

QUINGEY, subst. propre mas. (kieinjé), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Besançon, dép. du Doubs.

QUININE, subst. fém. (kinine), t. de chim., substance extraite du quinquina jaune.

QUINIQUE, adj. des deux genres (kinike), t. de chim., se dit d'un acide découvert dans l'extrait de quinquina.

QUINOA, subst. fém. (*kino-a*), t. de bot., nom d'une espèce de plante qui croît au Chili.

QUINOBAUME, subst. mas. (*kinobôme*), t. de chim., combinaison de *baume* ou résine de copahu avec la *quinine*.

QUINOGRAPHIE, subst. fém. (*kinoguerafi*). Voyez QUINOLOGIE.

QUINOLA, subst. mas. (*kinola*), valet de cœur au reversi.

QUINOLOGIE, subst. fém. (*kinoloji*) (du mot *quinquina* et du grec λογος, traité), discours, traité sur le *quinquina*, description de ses propriétés.

QUINOLOGIQUE, adj. des deux genres (*kinolojike*), qui est relatif, qui appartient à la *quinologie*.

QUINQUAGÉNAIRE, subst. et adj. des deux genres (*kueinkouâjenère*) (du latin *quinquagenarius*), qui est âgé de cinquante ans.—Subst. : *un, une quinquagénaire*.

QUINQUAGÉSIME, subst. fém. (*kueinkouajézime*) (du latin *quinquagesima*), le dimanche qui précède immédiatement le mercredi des Cendres, et que le peuple appelle communément le *dimanche gras*. Il est ainsi nommé, parce qu'il arrive environ cinquante jours avant Pâques.—Autrefois on appelait aussi *quinquagésime*, le dimanche de la Pentecôte, ou le cinquantième jour après Pâques ; mais pour distinguer cette *quinquagésime* de celle qui arrive avant le carême, on l'appelait *quinquagésime pascale*.

QUINQUANGULÉ, E, adj. (*kueinkouangulé*), t. de bot., à *cinq angles*.

QUINQUATRIES, subst. fém. plur. (*kueinkouatri*), myth., jeux que l'empereur Domitien institua en l'honneur de Minerve : ils se célébraient sur la montagne d'Albe et se renouvelaient chaque année.

QUINQUE ou **KINK**, subst. mas. (*keinke*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau qui a quelque rapport avec le merle.

QUINQUE, subst. mas. (*kueinkué*) (mot latin), t. de musique, morceau d'ensemble à cinq voix.

QUINQUEDENTÉ, E, adj. (*kuinkuédanté*), t. de bot. Voy. QUINDENTÉ.

QUINQUENELLE, subst. fém. (*kueinkenèle*), trêve de cinq ans accordée à un débiteur.

***QUINQUENNAL**, E, adj. (*kueinkuènenale*) (du latin *quinquennalis*, fait dans les mêmes significations de *quinque*, cinq, et *annus*, an, année), qui dure *cinq* ans, qui se fait de cinq ans en cinq ans.—Au plur. mas., *quinquennaux*.

QUINQUENNALES, subst. fém. plur. (*kueinkuènenale*), t. d'antiq., fêtes qui se célébraient à Rome tous les cinq ans.

QUINQUENNALITÉ, subst. fém. (*kueinkuènenalité*), espace de cinq ans.—Fonction qu'on remplit pendant cinq ans.

QUINQUENNAUX, adj. mas. plur. Voy. QUINQUENNAL.

***QUINQUENNIUM**, subst. mas. (*kueinkuènenióme*), mot latin qui signifie cinq ans, cours d'étude de cinq ans, espace de cinq ans.

QUINQUENOVE, subst. mas. (*kueinkenôve*), sorte de jeu de dés à cinq et neuf points.

QUINQUEPORTE, subst. fém. (*kueinkuéporte*) (du lat. *quinque*, cinq, et *porta*, porte), t. de pêche, verveux de forme cubique, qui a cinq entrées correspondantes à cinq des faces du cube.

QUINQUERCE, subst. mas. (*kueinkuèrece*) (du latin *quinquertium*), t. d'antiq., prix disputé dans un même jour par le même athlète à cinq sortes de combats différents.

QUINQUÉRÈME, subst. fém. (*kueinkuèrème*) (du latin *quinque*, cinq, et *remus*, rame), t. d'antiq., galère à cinq rangs de rames.

QUINQUERTION, subst. mas. (*kueinkuérecion*), t. d'antiq. ; c'était, chez les Romains, ce que les Grecs nommaient *pentathle*. Voyez ce mot.

QUINQUET, subst. mas. (*keinkiè*), sorte de lampe à un ou plusieurs becs, ainsi nommée du nom de son inventeur.

***QUINQUÉVIR**, subst. mas. (*kueinkuévir*), t. d'antiq., l'un des cinq magistrats qui exerçaient les fonctions inférieures dans l'ancienne Rome.—Au plur., collège de prêtres, au nombre de cinq, qui faisaient des sacrifices pour les âmes des morts.

QUINQUILLE, subst. fém. (*kueinki-ie*). Voy. QUINTILLE.

QUINQUINA, subst. mas. (*kieinkina*), écorce amère et fébrifuge du Pérou, spécifique célèbre et précieux contre les fièvres intermittentes.—L'arbre même qui la produit.

QUINQUINATE, subst. mas. (*kieinkinate*), t. de chim., sel de *quinquina*. Voy. QUINATE, qui est plus usité.

QUINQUINATISÉ, E, part. pass. de *quinquinatiser*.

QUINQUINATISER, v. act. (*kieinkinatizé*), faire prendre une dose de *quinquina*. (*Boiste*.) Inusité. —*se* QUINQUINATISER, v. pron.

***QUINT**, adj. et subst. mas. (*kein*) (du lat. *quintus*), cinquième. Adj., il ne se dit que dans ces trois occasions : *Charles-Quint*, *Sixte-Quint*, *Philippe-Quint*. En France, en Angleterre, etc., on dit *Charles Cinq*, *Henri Cinq*, etc.—Subst. mas., la *cinquième* partie : *avoir le quint*, *entrer dans une affaire pour le quint*.— Hors du palais, on dit plutôt le *cinquième*, *un cinquième*.—Droit dû au seigneur féodal, quand le fief était vendu ou aliéné à prix d'argent.

QUINTADINÉ, part. pass. de *quintadiner*.

QUINTADINER, v. neut. (*kieintadiné*), t. d'organiste, mal résonner; résonner en *quinte*; avoir un son nasillard, obscur.

***QUINTAINE**, subst. fém. (*kieintène*), poteau fiché en terre, contre lequel on s'exerçait autrefois à courir avec la lance, à jeter des dards : *courir la quintaine*.

***QUINTAL**, subst. mas. (*kieintal*) (corruption du lat. *centum*, cent. *Ménage*.), le poids de cent livres.—Grosse cruche de grès. — T. de mar. : *charger au quintal*, prendre des marchandises de plusieurs négociants pour compléter le chargement d'un navire. C'est une expression usitée sur la Méditerranée ; sur l'Océan, on dit : *charger à cueillette*.—Au plur., des *quintaux*.

QUINTALAGE, subst. mas. (*kieintalaje*), t. de féod., espèce de droit de minage qui se levait, au profit des seigneurs, sur les denrées et marchandises qu'on vendait dans leurs seigneuries.

QUINTAN, subst. mas. (*kieintan*), t. de man., sorte de mannequin mécanique, qu'on nomme aussi *faquin*, Voy. *quintaine*.

***QUINTANE**, adj. fém. (*kieintane*), t. de médec.; se dit d'une fièvre intermittente dans laquelle les accès se reproduisent de quatre jours en quatre jours, après trois jours entiers d'apyrexie : *fièvre quintaine*. On dit aussi *fièvre quinte*.

QUINTAU, subst. mas. (*kieintô*), quantité de gerbes, de fagots assemblés dans un champ, pour la commodité de la charge ou du compte.

QUINTAUX, subst. mas. plur. Voyez QUINTAL.

QUINT-D'ÉCU, subst. mas. (*kieindéku*), monnaie d'argent de Bologne, que l'on nomme aussi *piastre*. Il vaut 1 fr. 23 c. de France.

***QUINTE**, subst. fém. (*kieinte*) (du lat. *quinta*, sous-entendu *nota*, cinquième note), en musique, intervalle dont les sons extrêmes sont éloignés de cinq degrés, et qui est composé de trois tons et demi : *quinte superflue*, *quinte* augmentée d'un demi-ton ; *fausse quinte*, *quinte* diminuée d'un demi-ton.—Instrument de musique à cordes et à archet, qu'on nomme aussi *quinte de violon* et *alto*, et sur lequel on joue la partie de musique nommée *quinte*. — Toux violente qui prend par redoublement. — Caprice, bizarrerie, mauvaise humeur : *cet homme est sujet à des quintes*.—*Quinte couverte*, l'un des jeux de l'orgue.—En t. d'escrime, la cinquième garde.—Au piquet, suite de cinq cartes de la même couleur. —Adj. fém., t. de médec. : *fièvre quinte*. Voyez QUINTANE.

***QUINTE-FEUILLE**, subst. fém. (*kieintefeu-ie*), t. de bot., plante vivace, à cinq *feuilles* sur la même queue, en forme de main ouverte. — Au plur., des *quintes-feuilles*.

QUINTÉ, E, part. pass. de *quinter*.

QUINTELAGE, subst. mas. (*kieintelaje*), sac, bagage de matelot.—Lest.

***QUINTER**, v. act. (*kieinté*), *quinter de l'or, de l'argent*, le marquer après l'avoir essayé, pesé, et en avoir fait payer le droit de *quint* dû au roi.— Neut., t. de musique, procéder par *quinte*. —*se* QUINTER, v. pron.

***QUINTESSENCE**, subst. fém. (*kieintèceçance*) (du lat. *quinta essentia*, littéralement, la cinquième essence), principe le plus subtil et le plus exquis des corps.—En t. de pharm., alcohol chargé de quelque principe médicamenteux. — Fig., 1° toute la vertu d'une chose ; tout ce qu'elle renferme de plus essentiel, de plus excellent ; 2° ce qu'il y a de principal, de plus fin, de plus caché dans une affaire, dans un discours; 3° tout le profit qu'on peut tirer d'une affaire d'intérêt, d'une terre à ferme, etc.

QUINTESSENCIÉ, E, part. pass. de *quintessencier*.

QUINTESSENCIER, v. act. (*kieintèceçancié*), au fig., tirer la *quintessence* d'une chose ; raffiner, subtiliser : *il ne faut pas tant quintessencier les choses ; raisonnement quintessencié*. — *se* QUINTESSENCIER, v. pron.

QUINTETTE ou **QUINTETTO**, subst. mas. (*kueintéte*, *tétetô*), t. employé dans la musique, pour désigner un morceau à cinq parties. — Au plur., des *quintetti*.

QUINTEUSE, adj. fém. Voy. QUINTEUX.

QUINTEUX, adj. mas., au fém. QUINTEUSE (*kieinteu*, *teuze*), fantasque, bizarre, capricieux, bourru.—*Cheval quinteux*, rétif, qui a des fantaisies.—*Oiseau quinteux*, t. de faucon., qui s'écarte trop.

QUINTICLAVE, subst. mas. (*kueintiklave*), t. de musique, partie mouvante des branches d'un cor, qui sert à en varier les sons.

QUINTIDI, subst. mas. (*kueintidi*), le cinquième jour de la décade républicaine.

***QUINTIL**, E, adj. (*kueintile*) (du lat. *quintilis*, fait de *quintus*, cinquième), t. d'astr.; il n'a d'usage que dans cette phrase : *quintil aspect*, la position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de soixante-douze degrés, ou de la *cinquième* partie du zodiaque.

***QUINTILIENS**, subst. mas. plur. (*kueintiliein*), t. d'antiq., ceux qui composaient l'un des trois collèges des luperces. Ce collège tirait son nom de *Quintilius*, qui en fut le premier chef. Voy. LUPERCES.

QUINTIMÈTRE, subst. mas. (*kueintimètre*), la cinquième partie du *mètre*.

QUINTILLE, subst. mas. (*kueintile*), jeu de l'hombre à cinq joueurs.

QUINTIN, subst. mas. (*kieintein*), toile fine et claire qui se fait à *Quintin* en Bretagne.

QUINTIN, subst. propre mas. (*kieintein*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Brieuc, dép. des Côtes-du-Nord.

QUINTISTERNAL, E, subst. et adj. (*kueinticetèrenal*), t. d'anat.; se dit d'un os ou de la cinquième pièce osseuse qui correspond au cinquième et au sixième espace intercostal. — Au plur., *quintisternaux*.

QUINTISTERNAUX, subst. et adj. mas. plur. Voy. QUINTISTERNAL.

***QUINTUPLE**, adj. des deux genres (*kueintuple*) (du lat. *quintuplex*), cinq fois autant : *vingt est quintuple de quatre*.—On dit subst. au mas. : *rendre le quintuple*.

QUINTUPLÉ, E, part. pass. de *quintupler*.

QUINTUPLER, v. act. (*kueintuplé*), répéter cinq fois; multiplier cinq fois.—*se* QUINTUPLER, v. pron.

QUINUA ou **QUINOA**, subst. mas. (*kinu-a*, *kino-a*), t. de bot., plante annuelle de la famille des arroches ; on la trouve au Pérou.

QUINZAIN, adj. mas. (*kieinzein*), au jeu de paume : *les joueurs sont quinzain*, ont chacun *quinze*.

QUINZAIN-D'OR, subst. mas. (*kieinzeindor*), nom d'une ancienne monnaie d'or qui valait *quinze* livres.

QUINZAINE, subst. fém. (*kieinzène*), *quinze* unités. Absolument et sans régime, *quinze* jours : *renvoyer à quinzaine*.—*La quinzaine de Pâques*, les *quinze* jours qui s'écoulent du dimanche des Rameaux au dimanche de la Quasimodo.

***QUINZE**, adj. de nombre indéclinable et des deux genres (*kieinze*) (en lat. *quindecim*), trois fois cinq, dix et cinq : *quinze jours*, etc.—*Quinzième : Louis Quinze*.—On dit subst. : *le quinze du mois*; *il est au quinze de sa maladie*. — Au jeu de paume, donner *quinze*, donner l'avantage de *quinze* à chaque jeu de la partie. — Fig. et fam. : *avoir quinze sur la partie*, avoir quelque avantage dans une affaire qu'on traite, etc.—Fam.: *celui-là en vaut quinze*, cela est *quinze* fois plaisant.—*Les Quinze-Vingts*, hôpital fondé par saint Louis pour *quinze-vingts* ou trois cents aveugles. — *Un quinze-vingts*, un homme de cet hôpital.

QUINZE-ÉPINES, subst. mas. (*kieinzépine*), t. d'hist. nat., espèce de poisson de la division des thoraciques, le gastré.

QUINZIÈME, adj. des deux genres (*kieinzième*) (du lat. *quindecimus*), nom de nombre ordinal.— On dit aussi, subst. mas. seulement : *le quinzième d'un tel mois*. — *Il a un quinzième dans cette affaire*, une *quinzième* portion.— Subst. fém. seulement, t. de mus., intervalle qui est le même

que la double octave.—Subst. des deux genres, personne, chose qui occupe le *quinzième* rang.

QUINZIÈMEMENT, adv. (*kieinziémeman*), en *quinzième* lieu.

QUIO, subst. mas. (*ki-o*), t. de bot., le piment à fruits longs.

QUIOCCOS, subst. propre mas. (*ki-okekoce*), nom d'une idole des habitants de la Virginie.

QUIOQUIO ou **THIOTHIO**, subst. mas. (*ki-o-ki-o, ti-otı-o*); on donne ce nom à une sorte de beurre qu'on retire de l'amande contenue dans le fruit de l'avoira ou aouara de Guinée, espèce de palmier.

QUIOSSAGE, subst. mas. (*ki-oçaje*), action de passer les cuirs par la *quiosse*.

QUIOSSE, subst. fém. (*ki-oce*) (du lat. *cotis*, gén. de *cos*, pierre à aiguiser), sorte de pierre à aiguiser avec laquelle on *quiosse* le cuir.

QUIOSSÉ, E, part. pass. de *quiosser*.

QUIOSSER, v. act. (*ki-océ*), frotter les cuirs et les peaux à force de bras, sur le chevalet, avec la *quiosse*, pour faire sortir toute la chaux et les ordures qui peuvent être restées du côté de la fleur, c'est-à-dire du côté où était le poil ou la laine.—*se* QUIOSSER, v. pron.

QUIOULETTE, subst. fém. (*ki-oulète*), t. de pêche, manche de filet qui termine la *pantane* ou *paradiere*.

QUIPOCAMAÏS, subst. mas. (*kipokama-ice*), t. de relat., le dépositaire des lois, ou gardien du livre auguste chez les Incas.

QUIPOS, subst. mas. (*kipô*) (du mot péruvien *quipu*, nouer ou nœud), t. de relat., cordes que les Péruviens nouaient et tressaient de manière à rappeler une longue suite d'événements avec autant de précision et de clarté que nos livres.

QUIPROQUO, subst. mas. (*kiprokô*) (emprunté du lat. *qui pro quo*, le nominatif *qui*, au lieu de l'ablatif *quo*), méprise; c'est proprement la méprise d'une personne qui a donné, pris, fait ou dit une chose pour une autre: *il a fait un quiproquo, un étrange quiproquo*. Il est fam.—On appelait autrefois *quiproquo d'apothicaire* ou *de médecin*, la méprise d'un apothicaire ou d'un médecin qui délivrait à une personne un remède préparé pour une autre, ou qui, dans la composition d'un médicament, employait une drogue pour une autre.—Au plur., *des quiproquo*, sans *s* : *les quiproquo sont quelquefois dangereux*.

QUI QUE CE SOIT, loc. indéf. (*kikeceçoé*), *quiconque*, sans négation; avec une négation, *personne*.

QUIQUERON, subst. mas. (*kikeron*), vidangeur, gadouard. Inusité.

QUIQUI, subst. mas. (*kiki*), t. d'hist. nat., sorte d'animal du genre des martres.

QUIRIME, subst. mas. (*kuirime*), pierre à laquelle on prêtait des vertus merveilleuses; celle, par exemple, de faire dire à un homme ce qu'il a dans l'esprit.

***QUIRINAL**, subst. propre mas. (*kuirinal*), petit mont dans l'enceinte de Rome, pris de Romulus *Quirinus*, qui y avait un temple.

QUIRINALES, subst. fém. plur. (*kuirinale*), t. d'antiq., fêtes célébrées à Rome, en l'honneur de Romulus *Quirinus*.

***QUIRINUS**, subst. propre mas. (*kuirinuce*), myth., dieu des anciens Sabins. — Surnom de Jupiter et de Mars.

QUIRIS ou **QUIRITA**, subst. propre fém. (*kuirice, kuirita*), myth., nom sous lequel les dames romaines invoquaient Junon.

***QUIRITES**, subst. propre mas. plur. (*kuirite*), surnom des Romains.

QUIRIVEL, subst. mas. (*kirivèle*), t. de bot., sorte d'arbrisseau de Ceylan.

QUIRIZAO, subst. mas. (*ku-iriza-o*), t. d'hist. nat., le hocco noir de la Jamaïque.

QUIRLANDO, subst. mas. (*kirlando*), t. de relat., instrument dont les nègres se servent; sorte de basse. Peu connu.

QUIRRITÉ, part. pass. de *quirriter*.

QUIRRITER, v. neut. (*kirerité*) (en lat. *quirritare*, fait ou dérivé du grec χοῖρος, porc), crier ou grogner comme les porcs. (*Boiste*.) Inusité.

QUIS ou **QUISSE**, subst. mas. (*kice*), sorte de pyrite dont on tire du soufre et du vitriol. On l'a nommé aussi : *pierre vitriolique*.

QUISANGO, subst. propre mas. (*kizanguô*), nom d'une idole qu'adorent les Jagos, peuples d'Afrique.

QUISCALE, subst. mas. (*kicekale*), t. d'hist. nat., oiseau du genre mainate.

***QUISGUALE**, subst. fém. (*kuicegouale*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux de l'ordre des silvains. — T. de bot., plante de l'Inde, de la famille des thymélées.

QUISQUILIE, subst. fém. (*kuicekuili*), t. de bot., nom de l'arbrisseau qui porte la graine de l'écarlate.

QUISSAC, subst. propre mas. (*kuiçak*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. du Vigan, dép. du Gard.

***QUITO**, subst. propre mas. (*kitô*), ville de Colombie, chef-lieu de la prov. de Pichincha.

QUITTANCE, subst. fém. (*kitance*), acte par lequel le créancier confesse avoir reçu, et reconnaît que son débiteur est *quitte* envers lui.

QUITTANCÉ, E, part. pass. de *quittancer*.

QUITTANCER, v. act. (*kitancé*), donner *quittance* au dos, en marge d'une obligation, d'un acte, d'un billet, etc.—*se* QUITTANCER, v. pron.

QUITTE, adj. des deux genres (*kite*) (du latin *quietus*, tranquille), qui a fait ce qu'il devait faire; qui a payé; qui est exempt et libéré : *je vous devais deux cents francs, je vous les paie, je suis quitte avec vous; le créancier, en recevant son dû, tient le débiteur quitte*.—Dans les contrats de vente, le vendeur déclare ordinairement *l'héritage franc et quitte de toutes dettes et hypothèques*.— *Quitte* signifie aussi, qui est délivré, débarrassé de quelque chose : *me voilà quitte de cette démarche, de cette visite*. — On dit ironiquement de quelqu'un dont les services sont à charge ou suspects : *je l'en tiens quitte*, je l'en dispense. — *Quitte* se prend adverbialement dans la phrase suivante : *jouer à quitte ou double; jouons quitte ou double*, ou absolument, *quitte ou double*.—Fig. : *jouer à quitte ou double*, risquer, hasarder tout pour se tirer d'une mauvaise affaire.—*Quitte* s'emploie absolument dans le style familier : *quitte à être grondé*, il ne m'en arrivera que d'être grondé. — *Quitte à quitte*, loc. adv. — On dit, dans le jeu, dans les affaires, dans les comptes que l'on se rend les uns aux autres, qu'*on est quitte à quitte*, pour dire qu'on ne se doit plus rien de part ni d'autre : *nous voilà quitte à quitte*.—Fam. : *faisons quitte à quitte*, ou absolument, *quitte à quitte*, et quelquefois proverbialement : *quitte à quitte et bons amis*.—Lorsqu'on a reçu quelque déplaisir de quelqu'un, et qu'on lui a rendu la pareille, on dit : *nous voilà quitte à quitte*.

QUITTÉ, E, part. pass. de *quitter*.

se **QUITTELER**, v. pers. (*cekitelé*), s'arrêter. (*Boiste*.) Entièrement hors d'usage.

QUITTEMENT, adv. (*kiteman*), t. de pratique: *franchement et quittement*, exempt de toute dette, de toute hypothèque.

QUITTER, v. act. (*kité*) (du lat. *quietare*, *quietum facere*, rendre ou laisser tranquille), se séparer de quelqu'un ou se retirer de quelque lieu : *quitter le grand chemin*, s'en écarter, s'en détourner : *j'ai quitté un tel à vingt pas d'ici*.— *Quitter sa femme*, s'en séparer pour n'avoir plus de communication avec elle. — Se dépouiller, se défaire de... : *quitter ses habits, son épée*, etc. — Fig., renoncer à... : *quitter la robe, une charge*, etc.; *quitter ses mauvaises habitudes, le vin, le jeu*, etc. — Lâcher, laisser aller. En ce sens, on dit *faire quitter prise*. — Fig. : *le moindre obstacle lui fait quitter prise*, abandonner son dessein. — Se désister, abandonner : *quitter une entreprise*. —On dit d'un homme qui suit obstinément ce qu'il a commencé, qui n'y renonce jamais : *c'est un homme qui ne quitte pas aisément, qui ne quitte jamais*. — *Quitter la partie*, convenir que celui contre qui on joue a gagné : *qui quitte la partie la perd*, celui qui *quitte* le jeu avant que la partie soit achevée perd; et proverbialement, *qui quitte la partie la perd*, quand on cesse de suivre une affaire et de s'y appliquer, on ne réussit jamais.—On dit que *les choses nous quittent*, pour dire qu'elles s'éloignent de nous, qu'elles nous échappent : *les plaisirs me quittent; ce souvenir ne me quitte jamais*. — On dit d'un arbre qu'*il quitte ses feuilles*, pour dire qu'il se dépouille de ses feuilles; et de quelques fruits, qu'*ils quittent le noyau*, pour dire que le noyau s'en détache facilement. — *se* QUITTER, v. pron.

QUITUS, subst. mas. (*kuituce*), arrêté ou jugement d'un compte définitif, par lequel, après correction ou réprimande, le comptable est réputé quitte : *il a le quitus de son compte*.

QUI-VA-LÀ? QUI-VIVE? sorte d'exclamation (*kivalâ, kivive*), cris de la sentinelle lorsqu'elle entend du bruit. —Fig. et fam. : *être sur le qui-vive*, être très-attentif à ce qui se passe.—*Il est toujours sur le qui-vive*, inquiet et craintif.

QUIVÉRASI, subst. mas. (*kivérazi*), t. de relat., jeûne solennel que les Indiens pratiquent au mois de février.

QUI-VIVE, subst. mas. Voy. QUI-VA-LÀ.

QUIVISIE, subst. fém. (*kivizi*), t. de bot., genre de plantes de la famille des azédarachs.

QUOAILLÉ, part. pass. de *quoailler*.

QUOAILLER, v. neut. (*ko-â-ié*); se dit du cheval qui remue toujours la *queue*.

QUOCOLOS, subst. mas. (*kokolôce*), t. d'hist. nat., sorte de lave vitreuse.

***QUODLIBÉTAIRE** ou **QUODLIBÉTIQUE**, subst. fém. (*kodelibétère, tike*), vieux t. de scholast., thèse sur toutes les parties d'une science.

QUOGELO, subst. mas. (*kojelô*), t. d'hist. nat., sorte de lézard d'Afrique.

QUOI, pron. relatif qui, quelquefois, est aussi absolu (*koé*) (du lat. *quid*). Il ne se dit que des choses et se rapporte toujours à un nom sous-entendu : *quoi de plus satisfaisant pour des parents que des enfants vertueux?* c'est-à-dire : *quelle chose est plus satisfaisante*, etc. En ce sens, il est sujet et régit la préposition *de*. — Comme pronom relatif, *quoi* tient lieu du pronom *lequel, laquelle*.—Précédé d'une préposition, il est des deux nombres et des deux genres; quelquefois il est régime direct, presque toujours régime indirect, et jamais sujet : *à quoi sert le mérite sans protection et sans bonheur? la chose à quoi l'avare songe le moins, c'est à secourir les pauvres*. — Le pronom *quoi* a une signification déterminée : *les maladies de l'âme sont les plus dangereuses; nous devrions travailler à les guérir, et c'est à quoi nous ne pensons guère; voilà de quoi je voulois vous parler; il n'y a rien sur quoi on ait plus écrit*. — *De quoi* a un usage étendu, et on s'en sert pour signifier moyen, faculté, matière, enfin tout ce qui est nécessaire ou convenable pour la chose dont il s'agit. Dans ce sens, on l'emploie sans aucune relation, quand on dit : *donnez-moi de quoi écrire; il y a de quoi être content; nous avons de quoi nous amuser*. — On dit : *cet homme a de quoi*, pour dire : c'est un homme riche. — Lorsque le pronom *quoi* se trouve suivi de *que*, il ne signifie plus quelle chose, mais quelque chose que; et en ce sens, *quoi* et *que* doivent être séparés : *quoi que vous disiez, l'homme juste et constant dans ses principes vit en paix avec lui-même*, c'est-à-dire, quelque chose que vous disiez, etc. — On dit substantivement : *je ne sais quoi, un je ne sais quoi*, pour signifier une chose que l'on sent, mais qu'on ne saurait définir : *je trouve je ne sais quoi d'aimable et d'attrayant dans cette sagesse qui me désole*. (J.-J. Rouss.); *il y a dans tous les arts un je ne sais quoi qu'il est bien difficile d'attraper*. (Volt.) : *il y a je ne sais quoi de noble dans cette honnête simplicité; et, moins il est superbe, plus il devient vénérable*. (Fléch.) — En t. de pal., on dit : *quoi faisant, en quoi faisant*, pour dire, en faisant laquelle chose : *l'arrêt l'a condamné à payer et à vider ses mains; quoi faisant, il en sera valablement déchargé*. — *Quoi* est aussi quelquefois particule admirative, et sert à marquer l'étonnement, l'indignation, etc. : *quoi! vous avez fait telle chose! quoi donc! vous m'osez résister en face!* On y ajoute quelquefois l'interjection *hé* : *hé quoi, vous n'êtes pas encore parti*.

QUOIQUE, conj. (*koéke*). *Quoique* régit le subjonctif et signifie encore que, bien que : *quoiqu'il soit pauvre, il est honnête homme*.

QUOI QUE CE SOIT, loc. indéf. (*koékeceçoé*); sans négation, elle signifie, *quelque chose que*; et, avec une négation, *rien*.

QUOLIBET, subst. mas. (*kolibé*) (du lat. *quod libet*, ce qu'il vous plaira, d'où l'on avait fait dans la théologie scholastique l'adjectif *quodlibétique*, par lequel on désignait des questions sur toute sorte de sujets, tellement vides de sens et de raison, qu'on a retenu le mot *quolibet*, pour signifier quelque chose de sot et de ridicule), mauvais jeu de mots, mauvaise pointe. — Au plur., des *quolibets*.

QUOLIBETIER, subst. mas. (*kolibetié*), diseur de *quolibets*. Inusité.

QUOLIBÉTIQUE, adj. des deux genres (*kolibétike*), fécond en *quolibets*. Inusité.

QUOLIBÉTISTE, subst. mas. (*kolibétiste*), qui aime les *quolibets*, qui aime à en faire.

QUOQUARD, subst. mas. (*kokar*), glorieux sans sujet. Hors d'usage.

QUOQUELU, subst. mas. (*kokelu*), avide de gloire. Vieux et même hors d'usage.

QUOQUIUM, subst. propre mas. (*kokui-ome*), divinité japonaise.

QUOTE, adj. fém. (*kote*) (en lat. *quota*, combien). Cet adject. ne s'emploie guère qu'avec le mot *part*, et ils forment ensemble un substantif composé. Voy. QUOTE-PART.

QUOTE-PART, subst. fém. (*kotepar*) (du latin *quotus*, *a*, *um*, combien? quoi? *quota pars*, quelle part? la part que chacun doit payer ou recevoir dans la répartition d'une somme. — Au plur. des *quote-parts*.

*QUOTIDIEN, adj. mas., au fém. QUOTIDIENNE (*quotidiein*, *diène*) (en latin *quotidianus*), journalier, de chaque jour. — *Fièvre quotidienne*, dont les accès reviennent tous les jours. — QUOTIDIEN, JOURNALIER, DIURNE. (*Syn.*) *Quotidien* diffère de *journalier* en ce que le premier revient chaque jour sans en occuper toute la durée. Ce qui est *journalier* se répète comme les jours et varie de même; il peut en occuper ou ne pas en occuper toute la durée. Ce qui est *diurne* revient chaque jour et en occupe toute la durée. — prov. : *c'est son pain quotidien*, c'est une chose qui lui est ordinaire.

QUOTIDIENNE, adj. fém. Voyez QUOTIDIEN.

QUOTIDIENNEMENT, adv. (*kotidièneman*), chaque jour.

QUOTIDIENNETÉ, subst. fém. (*kotidièneté*), reproduction journalière d'un acte, d'une habitude, d'un usage. — Ce mot, qui est fort en usage, manque dans l'*Académie*.

QUOTIENT, subst. mas. (*koci-an*) (du latin *quoties*), t. d'arith., le résultat de la division et le nombre qui marque combien de fois le diviseur est contenu dans le nombre divisé : *le quotient de douze, divisé par trois, est quatre.*

*QUOTITÉ, subst. fém. (*kotité*) (du latin *quoties*), somme fixe à laquelle monte chaque *quote-part* : *payer sa quotité*. — *Impôt de quotité*, celui qui détermine positivement ce que chacun doit payer. — *La quotité du cens*, la somme à laquelle monte le cens. — *Légataire d'une quotité*, d'une partie, comme d'un tiers, d'un quart, etc.

QUOTTEMENT, subst. mas. (*koteman*), t. d'horlog., action de *quotter* la dent d'engrenage. — Effet de cette action. Peu en usage.

QUOTTÉ, part. pass. de *quotter*.

QUOTTER, v. neut. (*koteté*), t. d'horlog., se dit de la dent qui porte sur l'engrenage. Peu en usage.

QUOUE, subst. fém. (*kou*), queue. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

QUOUIYA, subst. mas. (*kou-i-a*), t. d'hist. nat., espèce d'agouti d'Amérique.

*R, subst. mas. (*re*, et non plus *ère*, qui ne rend nullement le son naturel de cette lettre), la dix-huitième lettre et la quatorzième consonne de l'alphabet français. — C'était autrefois une lettre numérale valant quatre-vingts, et surmontée d'un trait horizontal, quatre-vingt mille. Le *ρ* des Grecs valait cent.—Dans le commerce, *r* s'emploie comme abréviation avec plusieurs significations différentes. R, reçu; R°, recto. — C'était le caractère dont on distinguait la monnaie fabriquée à Villeneuve-lès-Avignon; et la marque de celle d'Orléans. — Dans les ordonnances de médecin, *r* signifie *recipe*, prenez. — R barré ainsi : ℟, est aussi l'abréviation du mot *répons*.—Le son propre de cette lettre est *re*, comme dans *ragoût, règle, rivage*, *Rome, rude, rouge*.—R, au commencement ou au milieu d'un mot, se prononce toujours sans variation de son dans le discours soutenu, comme dans *notre, votre*; mais, dans la conversation, il est très-adouci, comme dans les mots précédents, et dans *mercredi*, que l'on prononçait autrefois abusivement *mékredi*.—R final sonne, 1° dans les monosyllabes *fer, mer, cher, mur, or, sieur*; 2° dans la terminaison *er*, immédiatement précédée de *f, m*, ou *v*; comme dans *enfer, mer, hiver*; 4° dans *magister, cancer, cuiller, belvéder, frater*, et dans les noms propres *Jupiter, Esther, Munster, le Niger, Alger*; voir ce dernier mot; 4° dans les mots en *ir, plaisir, loisir, repentir*. Mais r ne sonne pas à la fin des noms polysyllabes en *ier*, que l'on prononce *iè*, comme *officier, sommeiller, teinturier*, etc. Il en est de même des adjectifs polysyllabes en *er*, comme *entier, altier, particulier, singulier*, etc.—R est muet à la fin des noms polysyllabes en *er*, comme *danger, berger*. Il est aussi muet dans la conversation, à la fin des infinitifs en *er*, à moins qu'ils ne soient suivis d'une voyelle ou d'un *h* muet : *elle veut danser*, dites comme s'il y avait *elle veut dancé*; *aimer à courir, émèrakourir*. A la fin des infinitifs des autres conjugaisons, *r* se fait toujours entendre : *finir, recevoir*; prononcez *finire, recevoare*. Lorsque la lettre *r* est redoublée, on n'en prononce ordinairement qu'une, comme dans *perruque, carrosse, marron, barre*; seulement ces deux *rr* rendent la voyelle précédente plus longue; et si c'est la voyelle *e*, on la prononce plus ouverte, comme dans *guerre, tonnerre*. Exceptions : les deux *rr* se prononcent dans *errata, errer, erroné, abhorrer, arrhes*; dans la plupart des mots qui commencent par *ir*, comme *irrégulier, irrévocable, irréfragable, irruption*, etc.; dans les futurs et les conditionnels des verbes *mourir, courir, acquérir, je mourrai, je mourrais; je courrai, je courrais; j'acquerrai, j'acquerrais*. —*Rh* n'a point d'autre articulation que celle du *r* simple : *rhéteur, rhume, rhythme*, etc.

RAB, subst. mas. (*rabe*), tympanon hébreu.

RABAB, subst. mas. (*rababe*), instrument arabe en forme de tortue, à manche et à trois cordes de crin. On en joue avec un archet.

RABÂCHAGE, subst. mas. (*rabâchaje*), défaut du discours de celui qui *rabâche* : *être sujet au rabâchage; tout ce qu'il dit n'est que du rabâchage*. Il est fam.

RABÂCHÉ, E, part. pass. de *rabâcher*.

RABÂCHER, v. act. et neut. (*rabâché*), revenir souvent et inutilement sur ce qu'on a dit : *il rabâche toujours; rabâcher cinquante fois la même chose*. Il est fam. — *se* RABÂCHER, v. pron.

RABÂCHERIE, subst. fém. (*rabâcheri*), répétition fatigante, inutile : *ce ne sont que des rabâcheries continuelles*. (J.-J. Rousseau).

RABÂCHEUR, subst. mas., RABÂCHEUSE, subst. fém. (*rabâcheur, cheuze*), celui ou celle qui *rabâche*.

RABÂCHEUSE, subst. fém. Voyez RABÂCHEUR.

RABAIS, subst. mas. (*rabè*), diminution que le vendeur accorde à l'acheteur sur le prix convenu : *vendre des marchandises au rabais*. — Diminution de valeur, de prix : *il y a du rabais*.—*Rabais des monnaies*, diminution sur la valeur des monnaies; le gouvernement a seul le droit de l'imposer. — Mode d'adjudication publique dans les travaux à exécuter pour le compte du gouvernement : *entreprise, adjudication au rabais*. — *Donner* ou *mettre un ouvrage au rabais*, faire publier qu'on le donnera à celui qui l'entreprendra au meilleur marché.—Fig. : *met*-

tre quelqu'un trop au rabais, en parler trop désavantageusement.

RABAISSÉ, E, part. pass. de *rabaisser*.

RABAISSEMENT, subst. mas. (*rabèceman*), action de *rabaisser*; diminution : *le rabaissement des monnaies, des tailles.*

RABAISSER, v. act. (*rabècé*), mettre plus *bas* : *rabaisser un tableau, une corniche.* — *Rabaisser sa voix*, parler plus *bas*. — Diminuer : *rabaisser le taux des denrées, les tailles, les monnaies.* — *Rabaisser une marchandise*, la déprécier. — En t. de man. : *rabaisser les hanches du cheval*, asseoir un cheval. — *Rabaisser son vol*, en parlant d'un oiseau, voler plus bas que la hauteur à laquelle il s'était d'abord élevé. —Prov. et fig. : *rabaisser son vol*, retrancher de sa dépense, vivre dans un moindre éclat; modérer ses prétentions.—*Rabaisser l'orgueil, le caquet de quelqu'un*, réprimer son orgueil, sa vanité, son aplomb. — *se* RABAISSER, v. pron., s'abaisser, s'humilier.

RABAN, subst. mas. (*raban*), t. de pêche, corde qu'on attache par une extrémité à la tête d'un filet dormant, et par l'autre à une pierre qu'on enfouit dans le sable. — T. de marine, bout de cordages de différentes espèces, propre à amarrer certaines choses : *raban de ferlages, de pointures*, etc.

RABANÉ, E, part. pass. de *rabaner*.

RABANER, v. act. (*rabané*), t. de mar., passer ou placer des *rabans* sur les lisières des voiles des vaisseaux lorsqu'on se dispose à les enverguer. — *se* RABANER, v. pron.

RABANTÉ, E, part. pass. de *rabanter*.

RABANTER, v. act. (*rabanté*), enverguer.— *se* RABANTER, v. pron.

RABASTÉ, E, part. pass. de *rabaster*.

RABASTER, v. act. (*rabacelé*), faire un tapage épouvantable. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage. — *se* RABASTER, v. pron.

***RABAT**, subst. mas. (*raba*) (rac. *rabattre*), ornement de toile que les hommes de certaines professions, et particulièrement les ecclésiastiques, portent autour du cou, et qui *se rabat*, des deux côtés,sur la poitrine. Il se compose de deux morceaux d'étoffe noire bordée de blanc, ou de deux morceaux d'étoffe blanche et plissée : *petit rabat, grand rabat.* — Au jeu de quilles, coup que le joueur joue de l'endroit où la boule s'est arrêtée : *jouer de rabat.*—Au jeu de paume, bout du toit qui sert à rejeter la balle : *tenir le rabat.* — En t. de chasse, action de *rabattre* le gibier.

Rabat, 3ᵉ pers. sing. prés. indic. du v. irrég. RABATTRE.

RABAT-EAU, et non pas **RABATEAU**, subst. mas. (*rabatô*), t. de rémouleur, morceau de semelle ou de vieux chapeau appliqué contre une meule au-dessus de l'auge pleine d'eau, afin d'arrêter l'eau qui la suivrait dans son mouvement circulaire, et qui serait portée au visage de celui qui est couché sur la planche.

RABASTENS, subst. propre mas. (*rabaceteince*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Tarbes, dép. des Hautes-Pyrénées. — Autre, chef-lieu de canton, arrond. de Gaillac, dép. du Tarn.

RABAT-JOIE, subst. mas. (*rabajoa*), ce qui trouble la *joie*; homme triste, ennemi de la *joie*. — On le dit plus souvent des personnes que de la chose.—Au plur., des *rabat-joie*.

DU VERBE IRRÉGULIER **RABATTRE** :

Rabats, 2ᵉ pers. sing. impér.
Rabats, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. indic.
Rabats, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prés. indic.

RABATTAGE, subst. mas. (*rabataje*), t. de comm., tare, déduction, diminution. — En t. de peignage de laine, action de décharger la barre de laine des nœuds qu'elle peut avoir.

DU VERBE IRRÉGULIER **RABATTRE** :

Rabattaient, 3ᵉ pers. plur. imparf. indic.
Rabattais, 1ʳᵉ pers. sing. imparf. indic.
Rabattais, 2ᵉ pers. sing. imparf. indic.
Rabattait, 3ᵉ pers. sing. imparf. indic.
Rabattant, part. prés.
Rabatte, précédé de *que je*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. subj.
Rabatte, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3ᵉ pers. sing. prés. subj.

***RABATTEMENT**, subst. mas. (*rabateman*), t. de jurispr. anc., diminution sur le prix de vente de certaines propriétés.

DU VERBE IRRÉGULIER **RABATTRE** :

Rabattent, précédé de *ils* ou *elles*, 3ᵉ pers. plur. prés. indic.
Rabattent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3ᵉ pers. plur. prés. subj.
Rabattes, 2ᵉ pers. sing. prés. subj.
Rabattez, 2ᵉ pers. plur. impér.
Rabattez, précédé de *vous*, 2ᵉ pers. plur. prés. indic.
Rabattiez, précédé de *vous*, 2ᵉ pers. plur. imparf. indic.
Rabattiez, précédé de *que vous*, 2ᵉ pers. plur. prés. subj.
Rabattîmes, 1ʳᵉ pers. plur. prét. déf.
Rabattions, précédé de *nous*, 1ʳᵉ pers. plur. imparf. indic.
Rabattions, précédé de *que nous*, 1ʳᵉ pers. plur. prés. du subj.
Rabattirent, 3ᵉ pers. plur. prét. déf.
Rabattis, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. prét. déf.
Rabattis, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prét. déf.
Rabattisse, 1ʳᵉ pers. sing. imparf. subj.
Rabattissent, 3ᵉ pers. plur. imparf. subj.
Rabattisses, 2ᵉ pers. sing. imparf. subj.
Rabattissiez, 2ᵉ pers. plur. imparf. subj.
Rabattissions, 1ʳᵉ pers. plur. imparf. subj.
Rabattit, précédé de *il* ou *elle*, 3ᵉ pers. sing. prét. déf.
Rabattît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3ᵉ pers. sing. imparf. subj.
Rabattîtes, 2ᵉ pers. plur. prét. déf.

RABATTOIR, subst. mas. (*rabatoare*), t. de couvreur, outil de fer propre à *rabattre* les bords d'une pièce de cuivre, de fer-blanc, etc., etc.

DU VERBE IRRÉGULIER **RABATTRE** :

Rabattons, 1ʳᵉ pers. plur. impér.
Rabattons, précédé de *nous*, 1ʳᵉ pers. plur. prés. indic.
Rabattra, 3ᵉ pers. sing. fut. indic.
Rabattrai, 1ʳᵉ pers. sing. fut. indic.
Rabattraient, 3ᵉ pers. plur. prés. cond.
Rabattrais, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. cond.
Rabattrais, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prés. cond.
Rabattrait, 3ᵉ pers. sing. prés. cond.
Rabattras, 2ᵉ pers. sing. fut. indic.

***RABATTRE**, v. act. (*rabatre*), rabaisser, faire descendre : *le vent rabat la fumée.* — Diminuer du prix : *je n'en rabattrai pas un sou*; et fig. : *il ne veut rien rabattre de ses prétentions.* — *En rabattre beaucoup*, ne plus être aussi fier, aussi vaniteux; et encore, estimer moins une personne qu'on ne l'estimait auparavant.—*Rabattre les plis d'une couture*, les aplatir.—Fig., rabaisser : *rabattre l'orgueil, la fierté de quelqu'un.*—*Rabattre de l'estime qu'on avait pour quelqu'un*, ne plus en penser autant de bien qu'on en pensait.—Fam. : *il a bien rabattu son caquet.* — *Rabattre un coup*, t. d'escrime, le détourner, le rompre en le parant. — Fig. : *rabattre les coups*, adoucir, apaiser des gens aigris les uns contre les autres. — En t. de palais, *rabattre un défaut*, révoquer le *défaut* prononcé contre l'une des parties qui n'aurait pas comparu. — En t. de man., *rabattre les courbettes*, forcer un cheval de poser à terre, l'empêcher de faire des courbettes. — *Rabattre le gibier*, battre la campagne pour le réunir dans l'endroit où sont les chasseurs. — *Rabattre les avoines*, en t. d'agriculture, faire passer un rouleau sur les avoines.—*Rabattre les sillons*, les aplanir. — *Rabattre un arbre*, le diminuer de tout ce qu'il a d'exubérant; on dit dans le même sens : *rabattre une branche.* — Neut., quitter un chemin et se détourner tout d'un coup par un autre : *quand vous serez en tel lieu, vous rabattrez par tel endroit*, etc. — *se* RABATTRE, v. pron., il a à peu près le même sens que le v. act. et le v. neut. : *les perdrix se sont rabattues dans le blé*, s'y sont remises. —*L'armée se rabattit sur cette place*, quitta la route qu'elle tenait et parut devant cette place. —Changer tout-à-coup de propos : *il se rabattit sur la politique.*

DU VERBE IRRÉGULIER **RABATTRE** :

Rabattrez, 2ᵉ pers. plur. fut. indic.
Rabattriez, 2ᵉ pers. plur. prés. cond.
Rabattrions, 1ʳᵉ pers. plur. prés. cond.
Rabattrons, 1ʳᵉ pers. plur. fut. indic.
Rabattront, 3ᵉ pers. plur. fut. indic.

RABATTU, E, part. pass. de *rabattre*, et adj., rabaissé, etc.—*Épée rabattue*, qui n'a ni pointe, ni tranchant. — *Dames rabattues*, sorte de jeu qu'on joue sur le tablier du trictrac avec des dés et des dames. — Prov. : *tout compté, tout rabattu*, tout bien examiné.

RABATTUE, subst. fém. (*rabatu*), t. de mar., endroit où les lisses d'accastillage des gaillards et de la dunette sont coupées, et qui marque les hauteurs des lissages et vibords au-dessus des tillacs, des gaillards, etc.

RABBANI, subst. mas. (*rabani*), nom de docteurs juifs ou musulmans qui passent pour dévots et savants.

RABBANISTE. Voy. RABBINISTE, dit l'*Académie*. Nous regardons *rabbaniste* comme un *barbarisme*; car puisqu'on ne dit que *rabbin*, on ne doit pas dire *rabbaniste*, mais *rabbiniste*.

RABBANITE, subst. mas. (*rabanite*), nom de sectaires juifs.

RABBIN, subst. mas. (*rabein*) (mot hébreu qui signifie *maître*), docteur de la loi judaïque. — *Grand rabbin*, le chef d'une synagogue. — Fig. et en plaisantant : *un vieux rabbin*, un vieux savant. — On dit *rabbi* au vocatif, et quand il est suivi sans article du nom d'un docteur : *Rabbi Maimonides; que dites-vous, Rabbi, de telle interprétation?*

RABBINAGE, subst. mas. (*rabinaje*), étude des livres des *rabbins*.

***RABBINIQUE**, adj. des deux genres (*rabinike*), qui est particulier aux *rabbins* : *interprétation rabbinique.*

RABBINISME, subst. mas. (*rabiniceme*), doctrine des *rabbins*.

RABBINISTE, subst. mas. et fém. (*rabinicete*) qui étudie, qui suit la doctrine des *rabbins*. —Voy. l'observation que nous avons faite au mot *rabbaniste*.

RABBOTH, subst. mas. (*rabebote*), commentaire allégorique sur les cinq livres de Moïse.

***RABDOCHLOÉ**, subst. fém. (*rabedoklo-é*), t. de bot., genre de plantes qui se rapproche de celui des *cretelles*.

***RABDOÏDE**, adj. (*rabedo-ide*) (du grec ῥαβδος, baguette, et εἶδος, forme, ressemblance), qui ressemble à une verge ou baguette. Se dit en anatomie de la seconde suture du crâne, qu'on appelle aussi *suture sagittale*.

***RABDOLOGIE**, subst. fém. (*rabedoloji*) (du grec ῥαβδος, baguette, et λογος, discours), espèce d'arithmétique dans laquelle on fait des calculs à l'aide de certaines baguettes sur lesquelles on écrit des nombres.

RABDOLOGIQUE, adj. des deux genres (*rabedolojike*), qui concerne la *rabdologie*.

***RABDOMANCE**, ou **RABDOMANCIE**, subst. fém. (*rabedomance, manci*) (du grec ῥαβδος, baguette, et μαντεια, divination), prétendue divination par des lignes tracées avec une baguette.

RABDOMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. **RABDOMANCIENNE** (*rabedomanciein, ciène*), qui exerce la *rabdomancie*; qui concerne la *rabdomancie*.

RABDOMANCIENNE, subst. et adj. fém. Voy. RABDOMANCIEN.

***RABDOPHORE**, subst. mas. (*rabedofore*) (du grec ῥαβδος, baguette, et φερω, je porte), t. d'antiq., officier chargé de maintenir le bon ordre dans les jeux publics, chez les Grecs. Il portait une baguette pour marque distinctive.

RABDOPHORIE, subst. fém. (*rabedofori*), charge du *rabdophore*.—Durée de cette charge.

RABDOUALEPSIE, subst. fém. (*rabedou-alèpeci*), fête annuelle qu'on célébrait dans l'île de Cos.

RABELAISIEN, subst. et adj. mas., au fém. **RABELAISIENNE** (*rabelèziein, ziène*), qui est partisan de la philosophie de *Rabelais*, de sa doctrine, de sa manière : *un rabelaisien.* — Qui est dans le goût, d'après la manière de *Rabelais*: *style rabelaisien.*

RABELAISIENNE, subst. et adj. fém. Voy. RABELAISIEN.

RABÊTI, E, part. pass. de *rabêtir*.

RABÊTIR, v. act. (*rabêtir*), rendre *bête* et stupide. Il est populaire. — Neut., devenir bête : *il rabêtit tous les jours.* — *se* RABÊTIR, v. pron.

RABETTE, subst. fém. (*rabète*), huile de navette.—Il se dit quelquefois pour la navette elle-même.

RABIE, subst. mas. (*rabi*), nom de deux mois arabes qui répondent à nos mois de novembre et décembre.

RABIAU, subst. mas. (*rabi-ô*), t. de mar., ce qui reste de vin, de bière ou d'eau-de-vie dans le bidon après que le partage en a été fait aux hommes de l'équipage.

RABIAUTÉ, part. pass. de *rabiauter*.

RABIAUTER, v. neut. (*rabi-ôté*) (du latin *rebibere*, boire de nouveau, ou *rebitare*, revenir à une chose qu'on a quittée), boire le *rabiau*.

RABIÉIQUE, adj. des deux genres (*rabi-é-ike*). Voy. RABIQUE.

*RABINE, subst. fém. (*rabine*), sorte de poire.

RABIOLE, subst. fém. (*rabi-ole*), sorte de rave.

RABIQUE, adj. des deux genres (*rabike*) (du latin *rabies*, rage), qui tient de la rage; qui en est la cause ou l'effet.

RÂBLE, subst. mas. (*râble*) (du latin *rapum*, qui a signifié *la queue*), partie du lièvre ou du lapin qui s'étend depuis les côtes jusqu'aux cuisses. — En chimie, barre de fer en crochet pour remuer les substances que l'on calcine. — Les plombiers appellent *râble*, un outil de bois proportionné à la largeur du moule, dont ils se servent pour faire couler et étendre le plomb sur les moules, et donner à la table de plomb la même épaisseur dans toute sa longueur. — Les boulangers appellent *râble* un outil qui sert à remuer les tisons dans le four. C'est ce qu'on nomme ordinairement *fourgon*.—Les pâtissiers, verriers et plusieurs autres artisans, donnent aussi le nom de *râble* à un outil dont ils se servent pour remuer facilement les tisons et la braise. — Les chaufourniers appellent *râble*, une espèce de râteau de fer sans dents, qui sert à retirer la braise ou la cendre des fours à chaux. — *Râble*, en termes de glacerie, se dit de divers instruments, tels que le *râble à fritte*, le *râble des tiseurs*, etc. — Les facteurs d'orgues appellent *râble*, une boîte sans fond dans laquelle on coule les tables de plomb et d'étain, pour en fabriquer des tuyaux d'orgue.— Fam. : *avoir le râble épais*, être fort et robuste. — Au plur., pièces de charpente.

RABLÉ, E, part. pass. de *râbler*, et adj., passé au *râble* : *plâtre râblé*, nettoyé du charbon qui s'y trouvait mêlé.

RÂBLER, v. act. (*râblé*), dans les manufactures de glaces, attiser le feu, l'arranger avec le *râble*. — Nettoyer le plâtre, lui ôter le charbon. — *se* RÂBLER, v. pron.

RÂBLOT, subst. mas. (*râblô*), outil semblable au *râble*, mais plus petit, dont les boulangers se servent pour remuer les tisons dans le four.

RÂBLU, E, adj. (*râblu*), qui est bien fourni de *râble*, en parlant d'un lièvre, etc. L'*Académie* prétend qu'on dit aussi *râblé, e*; nous ne le pensons pas. — On dit en plaisantant : *c'est un gros garçon bien râblu*, fort, vigoureux.

RÂBLURE, subst. fém. (*râblure*), t. de marine, entaille sur la quille d'un vaisseau.

RABOBELINÉ, E, part. pass. de *rabobeliner*.

RABOBELINER, v. act. (*rabobeliné*), plâtrer, rapetasser. Fig. et fam. — *se* RABOBELINER, v. pron. Peu usité.

RABOLANE, subst. fém. (*rabolane*), t. d'hist. nat., perdrix blanche, gélinotte blanche, poule de neige.

RABONNI, E, part. pass. de *rabonnir*.

RABONNIR, v. act. (*rabonir*), rendre meilleur : *les bonnes caves rabonnissent le vin*. — Il est aussi neut. : *ce vin rabonnit*.—*se* RABONNIR, v. pron.

RABORDÉ, E, part. pass. de *raborder*.

RABORDER, v. act. (*rabordé*), t. de marine : *raborder un vaisseau*, aller de nouveau *à l'abordage* après avoir été repoussé, ou l'avoir manqué faute de manœuvre. — *se* RABORDER, v. pron.

*RABOT, subst. mas. (*rabô*), outil de menuisier pour aplanir et polir le bois. — Outil de maçon pour remuer et détremper la chaux. — Espèce de pierre de liais propre à paver, etc. — Fig. et fam. : *passer le rabot sur un ouvrage*, le perfectionner. — Les serruriers ont aussi un *rabot* qui sert à planer le fer et à y pousser des filets et des moulures. — Les arquebusiers appellent *rabot à baguette*, un rabot long et plat, dont la face de dessous est faite en moulure creuse, et sert pour polir et tourner en rond les baguettes de fusil ; *rabot à canon*, un rabot long d'un pied, plat et épais de deux pouces, dont la face de dessous est arrondie, et sert à former la moulure de dessus le bois de fusil pour y placer le canon du fusil; *rabot plat*, un outil fait comme la demi-varlope des menuisiers, qui sert pour diminuer d'épaisseur les bois de fusil avant de les sculpter. — On appelle *rasoir à rabot*, une espèce de rasoir propre à apprendre à se raser soi-même sans se couper. — Les fondeurs de caractères d'imprimerie appellent *rabot*, un fer tranchant qui fait partie du coupoir, et qui sert à enlever les parties des caractères qu'on veut couper, et à les égaliser.—Les ciriers appellent *rabot*, une sorte de râteau fait avec un chanteau de futaille fixé à un long manche. — En termes de glacerie, on appelle ainsi une planche emmanchée à un fer très-long, qui lui-même est joint à un autre manche de bois. Ce *rabot* sert à nettoyer le pavé du fourneau de fusion.— En termes de marbriers, c'est un morceau de bois dur avec lequel ils frottent le marbre. — En termes de miroitiers, un diamant monté sur un manche, qui sert à équarrir les glaces. — Dans les fabriques de poudre à canon, on appelle *rabot*, un râteau à dents qui sert à étendre la poudre sur un drap au sortir du grainoir. — Les terrassiers et jardiniers appellent *rabot* une planchette attachée à un long manche, et qui sert à étendre également le sable dans les allées.

RABOTÉ, E, part. pass. de *raboter*.

RABOTER, v. act. (*raboté*), rendre uni et poli avec le *rabot*. — Fig. et fam. : *raboter un ouvrage*, y réformer, y retrancher. — *se* RABOTER, v. pron.

RABOTEUR, subst. mas. (*raboteur*), celui qui *rabotte*.

RABOTEUSE, adj. fém. Voy. RABOTEUX. — Subst. fém., t. d'hist. nat., nom spécifique d'une espèce de tortue.

RABOTEUX, subst. mas. (*raboteu*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des cottes.

RABOTEUX, adj. mas., au fém. RABOTEUSE (*raboteu, teuze*), proprement, en parlant du bois, noueux, inégal, qui a besoin d'être uni avec le *rabot* : *ces planches sont raboteuses*.—Il se dit par extension de tout ce qui n'est point uni, qui est inégal, qui n'est point poli, particulièrement des chemins : *pays raboteux*. — Fig., grossier, mal poli, en parlant du style, des ouvrages, soit en vers, soit en prose : *style, vers raboteux*.

RABOTIER, subst. mas. (*rabotié*), table cannelée de sillons, dans lesquels les monnayeurs arrangent ou disposent leurs carreaux l'un contre l'autre.

RABOUGRI, E, part. pass. de *rabougrir* et adj.: *arbre rabougri*, qui n'est pas parvenu à sa perfection ni à sa juste grandeur.—Fig. et fam. : *petit homme rabougri, petite femme toute rabougrie*, de petite taille, ou de mauvaise mine.

RABOUGRIR, v. neut. (*rabouguerir*) : *les gelées font rabougrir le jeune bois*, l'empêchent de profiter.—*se* RABOUGRIR, v. pron., devenir *rabougri*.

RABOUILLÈRE, subst. fém. (*rabou-ière*), trou dans lequel les lapins font leurs petits.

RABOUQUIN, subst. mas. (*raboukiein*), instrument de musique des Hottentots, espèce de guitare à trois cordes.

RABOUTI, E, part. pass. de *raboutir*.

RABOUTIR, v. act. (*raboutir*), mettre bout à bout quelques morceaux d'étoffe : *raboutir des morceaux de drap*.—*se* RABOUTIR, v. pron.

RABROUÉ, E, part. pass. de *rabrouer*.

RABROUER, v. act. (*rabrou-é*), rebuter avec rudesse, avec mépris; c'est, proprement, rejeter, comme insolites, des propositions qu'il est impossible de ne pas désapprouver : *rabrouer tout le monde*, se fâcher contre tout le monde. — *se* RABROUER, v. pron.

RABROUEUR, subst. mas., RABROUEUSE, subst. fém. (*rabrou-eur, euze*), celui, celle qui réprimande avec rudesse, avec mépris.

RABROUEUSE, subst. fém. Voy. RABROUEUR.

RABUTINADE, subst. fém. (*rabutinade*), trait d'esprit de *Rabutin*. (Boiste.) Hors d'usage.

RABUTINAGE, subst. mas. (*rabutinaje*), famille des *Rabutins*. (Boiste.) Inusité.

RAC., abréviation du mot *racine*.

RACA, subst. mas. (*raka*), t. d'indignation, employé dans la Bible pour signifier, fou, imbécile, etc.

RACAGES, subst. fém. plur. (*rakaje*), t. de mar., boules de bois enfilées qu'on met sur les mâts pour faciliter le mouvement des vergues. —Au sing., collier dont on entoure le mât.

RACAHOUT, subst. mas. (*raka-ou*) (mot emprunté de l'arabe), certaine préparation de fécule, composé nourrissant et analeptique.

RACAILLE, subst. fém. (*raka-ie*) (diminutif de *race, mauvaise race, mauvaise engeance*), la lie du peuple; il est plus fort et plus méprisant que *canaille*. — Chose de rebut : *tout le reste n'est que de la racaille*.

RACAMBEAU, subst. mas. (*rakanbô*), t. de mar., anneau de fer qui fixe au mât la vergue d'une chaloupe.

RACANETTE, subst. fém. (*rakanète*), t. de chasse; on donne ce nom aux sarcelles.

RACASSE, subst. fém. (*rakace*), t. d'hist. nat., espèce de poisson.

RACATES, subst. mas. plur. (*rakate*), anciens peuples qui habitaient entre le Danube et la Moravie.

*RACAVIER, subst. mas. (*rakavié*), t. de bot., espèce d'arbrisseau de la Guyane, dont les fruits ressemblent à des glands.

RACCOISÉ, E, part. pass. de *raccoiser*.

RACCOISER, v. act. (*rakoèzé*), rendre calme. (*Boiste*.)—*se* RACCOISER, v. pron. Inusité.

RACCOMMODAGE, subst. mas. (*rakomodaje*), travail ou salaire de celui qui *raccommode*. — Chose *raccommodée*.

RACCOMMODÉ, E, part. pass. de *raccommoder*.

RACCOMMODEMENT, subst. mas. (*rakomodeman*), réconciliation, renouvellement d'amitié : *travailler à un raccommodement*.

RACCOMMODER, v. act. (*rakomodé*), refaire, remettre en bon état : *raccommoder une montre*.—Rajuster : *raccommodez votre coiffure*.— Réformer, corriger : *il y a beaucoup à raccommoder à cette harangue*, peu usité dans cette acception; mais on dit bien : *raccommoder une affaire*. — Réparer : *chercher à raccommoder une sottise*.—Mettre d'accord des personnes qui se sont brouillées.—*se* RACCOMMODER, v. pron.— Se réconcilier, se remettre bien avec quelqu'un.

RACCOMMODEUR, subst. mas., RACCOMMODEUSE, subst. fém. (*rakomodeur, deuze*), celui, celle qui *raccommode*.

RACCOMMODEUSE, subst. fém. Voy. RACCOMMODEUR.

*RACCORD, subst. mas. (*rakore*), t. d'arts, *accord*, liaison qu'on établit entre deux choses contiguës : *faire des raccords*, fondre ensemble deux inégalités.—On le dit aussi en parlant des ouvrages d'esprit.

RACCORDÉ, E, part. pass. de *raccorder*.

*RACCORDEMENT, subst. mas. (*rakordeman*), t. d'architecture, réunion de deux corps, de deux superficies à un même niveau, d'un ouvrage vieux à un neuf. — On s'est servi de ce mot avant l'emploi de *raccord*. Voy. ce mot.

RACCORDER, v. act. (*rakordé*), en archit., faire un *raccordement*, un *raccord*.—En peinture, retoucher un tableau pour mettre l'*accord* convenable contre les tons, les couleurs, etc. — Il se dit même des ouvrages d'esprit : *après de nombreuses coupures, il faut raccorder l'ensemble*. — En musique, *accorder* de nouveau un instrument.— Fig. : *raccommoder* deux personnes brouillées. *Raccommoder* est plus usité. —*se* RACCORDER, v. pron.

RACCOUPLÉ, E, part. pass. de *raccoupler*.

RACCOUPLEMENT, subst. mas. (*rakoupleman*), action de *raccoupler*.— Ce mot manque dans l'*Académie*.

RACCOUPLER, v. act. (*rakouplé*), remettre ensemble ce qui avait été *accouplé*. — *se* RACCOUPLER, v. pron. Ce mot manque dans l'*Académie*.

RACCOURCI, subst. mas. (*rakourci*), abrégé de ce qui est ailleurs en grand.—En peint., effet de la perspective, par lequel les objets vus de face paraissent plus courts qu'ils ne sont en effet : *ce peintre entend bien les raccourcis*.—*En raccourci*, loc. adv., en petit : *il peint en raccourci*. — En abrégé : *raconter un fait en raccourci*.

RACCOURCI, E, part. pass. de *raccourcir* et adj. — Se dit dans le blason, des pièces honorables qui ne touchent point les bords de l'écu. — *A bras raccourcis*, de toute sa force.

*RACCOURCIR, v. act. (*rakourcir*), *accourcir*, rendre plus *court* : *raccourcir une corde*.—*Raccourcir ses pas*, aller moins vite ; en dansant, étendre peu les pas.—En t. de man. : *raccourcir un cheval*, ralentir son allure, et le ramener, pour ainsi dire, sous le cavalier.—*Raccourcir des étriers*, en relever les étrivières.—Au fig., abréger; faire moins durer; diminuer.— *Raccourcir le bras*, le plier en-dedans, le retirer. — Neut., devenir plus *court* : *les jours raccourcissent*. — *se* RACCOURCIR, v. pron., devenir plus *court* : *cette toile s'est raccourcie au blanchissage*.—Se replier sur soi-même, en parlant d'un cheval, d'un combattant.

RACCOURCISSEMENT, subst. mas. (*rakourcisseman*), action de *raccourcir*. — Effet de cette action.

RACCOURIR, v. neut. (*rakourir*), revenir en *courant*. (*Boiste*.) Vieux, mais encore en usage.

RACCOURS, subst. mas. (*rakour*), *raccourcissement* d'une étoffe mal fabriquée. Presque inusité.

RACCOURU, part. pass. de *raccourir*.

RACCOUTRÉ, E, part. pass. de *raccoutrer*.

RACCOUTREMENT, subst. mas. (*rakoutreman*), action de *raccoutrer*, ou effet de cette action. Vieux.

RACCOUTRER, v. act. (*rakoutré*), raccommoder; recoudre : *donner un vieil habit à raccoutrer*. Vieux. — *se* RACCOUTRER, v. pron.

RACCOUTREUR, subst. mas., **RACCOUTREUSE**, subst. fém. (*rakoutreur, treuze*), celui, celle qui *raccoutre*. Vieux et presque hors d'usage.

RACCOUTREUSE, subst. fém. Voy. RACCOUTREUR.

RACCOUTUMÉ, E, part. pass. de *se raccoutumer*.

se **RACCOUTUMER**, v. pron. (*cerakoutumé*), reprendre une habitude : *il se raccoutume à notre société*.

RACCROC, subst. mas. (*rakrô*), t. de jeu, coup inattendu, où il y a plus de bonheur que d'adresse. On dit souvent aussi : *coup de raccroc*. — *Par raccroc*, sans le vouloir, par hasard.

RACCROCHÉ, E, part. pass. de *raccrocher*.

RACCROCHER, v. act. (*rakroché*), *accrocher* de nouveau : *raccrochez donc ce tableau*. — Arrêter les passants, en parlant des femmes de mauvaise vie.—*se* RACCROCHER, v. pron., regagner les avantages perdus; s'aider d'une chose pour se sauver d'un pas difficile, d'un inconvénient, etc.—*Se raccrocher aux branches*, se sauver d'un pas périlleux.—*Se raccrocher au service*, y rentrer.

***RACCROCHEUSE**, subst. fém. (*rakrocheuze*), fille publique, qui arrête les passants, qui les *raccroche*.

RACE, subst. fém. (*race*), lignée, tous ceux qui viennent d'une même famille : *être d'une bonne race*. Poët. : *la race future; les races futures; les races à venir*, la postérité.—Par injure et par mépris : *race maudite; méchante race*. On le dit aussi des enfants : *c'est une méchante race*, une *race*, une lignée. — *La race mortelle*, les hommes en général. — *Race de vipères*, expression tirée de l'Écriture, et qu'on applique aux gens maudits de Dieu, et par extension à de mauvaises gens. — RACE, LIGNÉE, FAMILLE, MAISON. (*Syn.*) *Race*, dit *Roubaud*, a trait particulièrement à une souche commune : *lignée*, à la filiation, à la descendance commune; *famille*, à une extraction commune; *maison*, à un berceau, à des titres communs. La *race* rappelle son auteur, son fondateur; la *lignée*, les enfants, les descendants; la *famille*, les chefs et les membres; la *maison*, l'origine et les ancêtres.— Par extension, on le dit des animaux domestiques : *cheval, chien de bonne race*; et en parlant des chevaux seulement : *cheval de race*.—Prov. : *les bons chiens chassent de race*, les enfants tiennent des mœurs et des inclinations de leurs pères. — *Chasser de race*, se dit des hommes en bonne ou en mauvaise part; mais il ne se prend qu'en mauvaise part quand on parle des femmes.

RACENFORT, subst. mas. (*raçanfor*), oriflamme des anciens Danois.

RACÉ, part. pass. de *racer*.

RACER, v. neut. (*racé*), t. d'oiseleur, produire un petit semblable à soi. Tout-à-fait hors d'usage.

RACHALANDAGE, subst. mas. (*rachalandaje*), action de ramener les *chalands* à sa boutique.— Effet de cette action.

RACHALANDÉ, E, part. pass. de *rachalander*.

RACHALANDER, v. act. (*rachalandé*) : *rachalander une boutique*, y faire revenir les *chalands*. — *se* RACHALANDER, v. pron.

***RACHAT**, subst. mas. (*racha*), recouvrement d'une chose qu'on a vendue, en payant le prix qu'elle a coûté; nouvel *achat*.— Délivrance en payant quelque rançon : *le rachat des captifs*. — *Jésus-Christ a versé son sang pour le rachat du genre humain*.— En t. de vieille féod., somme du revenu d'un fief pendant une année; c'était le droit de *relief*. — *Rachat de marchandises*, somme payée pour obtenir la remise de marchandises capturées.—*Rachat d'une rente, d'une pension*, paiement d'une certaine somme pour l'amortissement ou l'extinction d'une rente, d'une pension.

***RACHE**, subst. fém. (*rache*), t. de salines, mesure qui contient quarante livres de sel. — On appelle *rache de goudron*, la lie du mauvais goudron.—Trait fait à la pointe du compas sur une pièce de bois. — Nom qu'on donne, dans quelques pays méridionaux, à une maladie commune aux enfants.—Maladie noueuse des arbres.

RACHÉ, E, part. pass. de *racher*.

RACHER, v. act. (*raché*), t. de brodeurs, assurer et finir une broderie tracée par de petits points disposés symétriquement. — T. de charpentiers, faire un trait avec la pointe du compas sur une pièce de bois. — *se* RACHER, v. pron. Peu connu.

RACHETABLE, adj. des deux genres (*rachetable*), qui se peut, qu'on a le droit de *racheter* : *marchandise rachetable*.

RACHETÉ, E, part. pass. de *racheter*.

RACHETER, v. act. (*racheté*), *acheter* ce qu'on a vendu : *je lui ai racheté le cheval que je lui avais vendu*. — *Acheter* une chose en la place d'une autre de la même espèce : *il avait vendu ses chevaux, il en a racheté d'autres*.—*Racheter une rente*, se décharger d'une rente au moyen d'une somme une fois payée. — Dédommager, compenser, *il rachette ses défauts par ses agréments*. — En archit., retrouver, regagner, joindre. — En maçonnerie, corriger un biais, etc., par une figure régulière. — Payer une somme pour s'exempter ou exempter un autre de quelque obligation pénible, etc. — Délivrer à prix d'argent un captif, un prisonnier, un forçat, etc. : *racheter les captifs*. — *Jésus-Christ a racheté le genre humain*. — *Vouloir racheter une chose de son sang*, vouloir qu'il pût se faire, au prix du sang, que ce qui est arrivé ne le fût pas. — *Je voudrais l'avoir rachetée de beaucoup*, que nous lisons dans l'*Académie*, en parlant *d'une chose dont on regrette la perte*, est peu correct; on dirait très-bien : *je voudrais pour beaucoup l'avoir rachetée*; mais *je voudrais l'avoir rachetée de beaucoup*, ne saurait se dire. — *Racheter ses péchés par l'aumône*, en obtenir la rémission par ce moyen. — *se* RACHETER, v. pron.

RACHEUSE, subst. et adj. fém. Voy. RACHEUX.

RACHEUX, subst. et adj. mas., au fém. **RACHEUSE** (*racheu, cheuze*), se dit d'un bois noueux, filandreux. — Enfant dont la tête est couverte de pustules noueuses et purulentes.

RACHEVÉ, E, part. pass. de *rachever*.

RACHÈVEMENT, subst. mas. (*rachèveman*), t. de chand., dernière couche donnée aux chandelles communes que l'on trempe dans le suif fondu. — Action d'*achever* une chose commencée.

RACHEVER, v. act. (*rachevé*), t. de chand., donner la dernière couche aux chandelles. — Finir une chose commencée. — *se* RACHEVER, v. pron.

RACHEVEUR, subst. mas., **RACHEVEUSE**, subst. fém. (*racheveur, veuze*), ouvrier, ouvrière qui termine des ouvrages dans les ateliers de fonderie et autres.

RACHEVEUSE, subst. fém. Voy. RACHEVEUR.

RACHIALGIE, subst. fém. (*rachi-aleji*) (du grec ῥαχις, épine du dos, et αλγος, douleur), t. de médec., douleur vertébrale.—Espèce de colique plus connue sous le nom de *colique des peintres*.

RACHIALGIQUE, adj. des deux genres (*rachialejike*), qui est relatif, qui a rapport à la *rachialgie*.

RACHIALGITE, subst. fém. (*rachi-alejite*) (du grec ῥαχις, l'épine du dos), t. de médec., inflammation de la moelle épinière.

RACHIDIEN, adj. mas., au fém. **RACHIDIENNE** (*rachidiein, diène*), t. de médec., qui concerne le *rachis* : *canal rachidien, artères rachidiennes*, etc. — *Boiste*, qui dit au mot *rachidien* : du *rachis*, ne donne pas le mot *rachis*. *Raymond*, lui, dit que *rachidien* est ce qui concerne le *rachitis*, et *Laveaux* ne donne pas *rachidien*.

RACHIDIENNE, adj. fém. Voy. RACHIDIEN.

RACHIS, subst. mas. (*rachice*) (en grec ῥαχις, épine du dos), t. d'anat.; on a donné ce nom à la colonne vertébrale. Il est formé par les vingt-quatre vertèbres placées les unes au-dessus des autres, et divisé en régions cervicale, dorsale et lombaire.—Extrémité du chaume des graminées, qui supporte les fleurs, et qui se manifeste en zigzag dans beaucoup d'espèces, comme, par exemple, dans le froment.

RACHISAGRE, subst. mas. (*rachizaguere*) (du grec ῥαχις, l'épine du dos, et αγρα, prise), t. de médec., maladie, douleur rhumatismale qui attaque l'épine dorsale.

RACHITIQUE, subst. et adj. des deux genres (*rachitike*), affecté de *rachitis* : *enfant rachitique; c'est un, une rachitique*.

RACHITIS, subst. mas. (*rachitice*) (du grec ῥαχις, épine du dos), courbure de l'épine du dos et de la plupart des os longs. On dit tout aussi souvent *rachitisme*.

RACHITISME, subst. mas. (*rachiticeme*), t. de médec. Voy. RACHITIS. — Maladie du blé dans laquelle la tige devient basse et nouée.

RACHITOME, subst. mas. (*rachitome*) (du grec ῥαχις, rachis, et τομη, fait de τεμνω, je coupe), t. de chir., sorte de couteau dont on se sert pour couper le *rachis*.

RACHOSIS, subst. mas. (*rakôzice*) (dérivé du grec ῥαχοω, je fends), t. de médec., relâchement de la peau du scrotum ou des bourses.

RACINAGE, subst. mas. (*racinaje*), décoction d'écorce, de feuilles de noyer, de coques de noix, propre pour la teinture.

RACINAL, subst. mas. (*racinal*), t. de charpenterie, grosse pièce de bois qui sert au soutien et à l'affermissement des autres. — Au plur., *racinaux*.

RACINAUX, subst. mas. plur. Voy. RACINAL.

RACINE, subst. fém. (*racine*) (du lat. *radicula*, diminutif de *radix*), partie rameuse et chevelue par laquelle les arbres et les plantes tiennent à la terre et en tirent la plus grande partie de leur nourriture : *racine des arbres, des plantes*. — Plus particulièrement, on le dit de certaines plantes dans lesquelles ce qu'il y a de bon à manger est ce qui tient en terre, comme les raves, les carottes, etc. : *vivre de racines*. — En t. de jurisp., on appelle *fruits pendants par les racines*, des fruits qui n'ont été ni coupés ni cueillis. — On le dit aussi spécialement de la *racine* de certains arbres dont on fait des meubles : *ce meuble est en racine de buis, d'orme*, etc. — Il se dit encore des ongles, des dents, des cheveux; et par extension, des cancers, polypes, loupes, cors, etc. : *extirper un cor, un cancer jusqu'à la racine*. — Fig., principe : *aller à la racine*, ou *couper la racine du mal*, ou *couper racine au mal*. — En grammaire, mot dont un autre est formé, soit par dérivation ou par composition, soit dans la même langue ou dans une autre : *mal*, en français, est la racine de *malheur, malheureux, malheureusement*, etc. — On appelle *Jardin des racines grecques*, un recueil des étymologies qui servent à former les mots grecs.—En t. d'astron., époque ou instant d'où on commence à compter les mouvements des planètes. — En t. d'arithm. *la racine* est un nombre qui, multiplié par lui-même, produit un autre nombre dont il est la *racine*. Si ce produit est un carré, la *racine* s'appelle carrée. Si c'est un nombre cube, la *racine* s'appelle cubique : 3 est racine carrée de 9, et *racine* cubique de 27. — Terme d'algèbre, *racine d'une équation*, valeur de la quantité inconnue de l'équation. La *racine* est *vraie*, si cette valeur est positive; *fausse*, si elle est négative; *imaginaire*, si c'est la *racine* carrée d'une quantité négative.—Prov. : *prendre racine dans un endroit*, y demeurer trop long-temps. —*Racine d'émeraude*, t. d'hist. nat., sorte d'émeraude verdâtre demi-transparente.—*Racine d'Arménie*, *racine* dont on se sert au Mogol pour teindre les toiles en rouge.—*Racine de Colombo*, *racine* jaune des Indes qu'on appelle aussi *columbé*. — *Racine de disette*. Voy. BETTERAVE.— *Racine de peste*, *racine* du tussilage, qu'on croyait bonne contre la peste.—*Racine de Saint-Charles*, *racine* très-estimée contre l'épilepsie. — *Racine de Sainte-Hélène*, nom qu'on donne au souchet. — *Racine d'or*, *racine* amère d'une espèce de thalcitrum.—*Racine salivaire*, nom qu'on donne à certaines *racines* de camomille, parce qu'elles sont propres à exciter la salivation. — *Racine à odeur de rose*, t. de bot., plante qui croît sur les rochers aux lieux ombragés. — *Racine vierge*, plante vivace qui croît dans les bois; on la croit utile pour combattre l'hydropisie.

RACINÉ, E, part. pass. de *raciner*.

RACINEAUX, subst. mas. plur. (*racinô*), petits pieux qu'on enfonce en terre auprès des *racines* des plantes.

***RACINER**, v. neut. (*raciné*), pousser des *racines*.—A l'actif, teindre avec des *racines*, avec un *racinage*.—*se* RACINER, v. pron.

RACINIEN, adj. mas., au fém. **RACINIENNE**, (*racinien, niène*), du poëte *Racine* : *style racinien, élégance racinienne*.

RACINIENNE, adj. fém. Voy. RACINIEN.

RACK, subst. mas. (*rake*), t. de bot., grand arbre des pays chauds.—Liqueur alcoholique des îles dont les Anglais font un excellent punch; on l'appelle *tafia* en Amérique. Voy. ARACK. Tel est du moins le renvoi de l'*Académie*; mais on dit plus souvent *rack* que *arack*.

RÂCLE, subst. fém. (*râkle*), t. de mar., sorte d'instrument de fer tranchant dont on se sert pour gratter les vaisseaux, afin de les tenir pro-

pres. — Les briquetiers appellent *râcle* un petit outil de bois avec lequel le mouleur de tuiles aplanit la planche de terre. — T. de bot., genre de plantes de la famille des graminées.

RÂCLE-FOURNEAU, subst. mas. (*râklefournô*), on appelle ainsi, dans le Lyonnais, les ramoneurs.—Au plur., des *râcle-fourneaux*.

RÂCLE-BOYAU, subst. mas. (*râkleboè-iô*), mauvais joueur de violon. Fam. — Au plur., des *râcle-boyau*.

RÂCLÉ, E, part. pass. de *râcler*.

*RÂCLÉE, adj. fém. (*râklé*) : *nageoire râclée*, garnie d'épines. — Subst. fém., décharge de coups : *donner ou recevoir une râclée*. Pop.

RÂCLER, v. act. (nous ne savons pas pourquoi l'*Académie* écrit *racler* sans accent circonflexe, lorsque tout le monde prononce *râcler*) (*râklé*) (du latin *radiculare*, dim. de *radere*), emporter un peu de la superficie d'une chose : *râcler des peaux, du parchemin, de l'ivoire*, etc., *râcler des allées*.—En t. de mesureur, passer la râcloire sur la mesure de grain.—Prov., on dit d'un breuvage médicinal, d'un vin trop fort, qu'*il râcle les boyaux*; et d'un méchant joueur de violon *qu'il râcle le boyau*.—*Râcler un air*, le mal jouer.—*se* RÂCLER, v. pron.

*RÂCLERIE, subst. fém. (*râkleri*), action de *râcler*.

RÂCLEUR, subst. mas. (*râkleur*), mauvais joueur de violon.

RÂCLOIR, subst. mas. (*raklo*ar), instrument avec lequel on *râcle*.

RÂCLOIRE, subst. fém. (*râkloare*), planchette ou rouleau qui sert à *râcler* le dessus d'une mesure de grains. — Dans l'horlogerie, lame tranchante des deux côtés, portée par un manche.

RÂCLURE, subst. fém. (*râklure*), petites parties qu'on enlève en *râclant*.

RACOLAGE, subst. mas. (*rakolaje*), métier de *racoleur*.

RACOLÉ, E, part. pass. de *racoler*.

RACOLER, v. act. (*rakolé*), engager, soit de gré, soit par finesse, des hommes pour le service militaire.— Fig. : *racoler des partisans, des admirateurs*.—*se* RACOLER, v. pron.

RACOLEUR, subst. mas., RACOLEUSE, subst. fém. (*rakoleur, leuze*), celui, celle qui fait métier de *racoler*.

RACOLEUSE, subst. fém. Voy. RACOLEUR.

RACONTÉ, E, part. pass. de *raconter*.

RACONTER, v. act. (*rakonté*), conter, narrer une chose, soit vraie, soit fausse : *il raconte ses voyages, ses combats*. Voy. NARRER. — En *raconter, raconter* beaucoup.—*se* RACONTER, v. pron.

RACONTEUR, subst. mas., RACONTEUSE, subst. fém. (*rakonteur, teuze*), celui, celle qui a la manie de *raconter* : *un ennuyeux raconteur*.

RACONTEUSE, subst. fém. Voyez RACONTEUR.

RACOPILON, subst. mas. (*rakopilon*), t. de bot., genre de plantes de la famille des mousses.

RACORNI, E, part. pass. de *racornir*. — Au fig. : *avoir l'air racorni*, l'air de ne pouvoir s'étendre, se développer.

RACORNIR, v. act. (*rakornir*), faire qu'une chose se retire et prenne la consistance de la *corne*.—Rendre dur et coriace : *le feu racornit le cuir*. —*se* RACORNIR, v. pron., se retirer, se replier, se durcir.

RACORNISSEMENT, subst. mas. (*rakornicement*), état de ce qui est *racorni* : *le racornissement du cuir*.

RACQUIT, subst. mas. (*raki*), action de *se racquitter*, de regagner ce qu'on a perdu.

se RACQUITTER, v. pron. (*cerakité*), t. de jeu, regagner ce qu'on avait perdu. Voy. ACQUITTER.—Act.: *j'ai pris son jeu et je l'ai racquitté*; et fig. : *une seconde affaire l'a racquitté* (dédommagé) *de ce qu'il avait perdu à la première*.

RACSCHE, subst. propre mas. (*rakche*), myth., cheval terrible qui servait de monture à une des divinités des Persans.

RACTAS, subst. mas. (*raktâce*), t. de relat., c'est, chez les Perses, ce que nous nommons douanier, en France.

RADARISTE, subst. mas. (*radaricete*), t. de relat., sectateur turc; membre d'une secte turque. Peu connu.

RADE, subst. fém. (*rade*) (suivant quelques-uns, de l'allemand *rand*, rivage, bord. Suivant d'autres, de *radis*, qui, disent-ils, est un ancien terme gaulois, lequel a également signifié *rade*.), espace de mer à quelque distance de la côte, où les grands vaisseaux peuvent jeter l'ancre et demeurer à l'abri de certains vents, quand ils ne veulent point entrer dans le port : *nous voici dans une bonne rade*. — *Rade foraine*, mal fermée, et où les bâtiments sont peu en sûreté. — *Être en grande rade*, être dans la *rade* la plus éloignée du port. — *Mettre en rade*, sortir du port.

*RADEAU, subst. mas. (*radô*) (du lat. *rate*, ablatif de *ratis*, dont la signification est la même), assemblage de plusieurs pièces de bois liées ensemble, et qui forment une espèce de plancher sur l'eau.— Train de bois à brûler qui descend à flot sur les rivières.

RADÉ, E, part. pass. de *rader*.

*RADER, v. act. (*radé*), t. de mar., mettre en *rade* : *rader un vaisseau*. — Passer la *radoire* par-dessus la mesure de sel. — *se* RADER, v. pron.

*RADERIE, subst. fém. (*raderi*), frais que l'on paie en Perse pour l'entretien et la solde de ceux qui gardent les chemins.

RADEUR, subst. mas. (*radeur*), mesureur de sel. Peu usité.

*RADIAIRES, subst. mas. pl. (*radi-ère*) (du lat. *radius*, rayon, à cause des épines dont leur peau est hérissée), t. d'hist. nat., famille de zoophytes.

*RADIAL, E, adj. (*radi-al*) (du lat. *radius*, rayon), où il y a des rayons.—*Couronne radiale*, *os radial* ou *du rayon*, t. d'anat., l'un des deux os de l'articulation du coude. Voyez RADIUS. — *Courbes radiales*, t. de géom., courbes dont les ordonnées vont toutes se terminer en un point, et sont comme autant de rayons partant d'un même centre. —Au plur., *radiaux*.

RADIALE OU RADIÉE, adj. fém. (*radi-ale, dié*), *couronne radiale*, nom que l'on donnait à une couronne réservée pour les princes que la reconnaissance des peuples mettait au rang des dieux.

RADIAMÈTRE. Voy. RADIOMÈTRE.

RADIAMÉTRIQUE. Voy. RADIOMÉTRIQUE.

RADIANT, E, adj. (*radi-an, ante*), t. d'optiq., qui envoie des rayons de lumière à l'œil. — RADIANT, RADIEUX. (*Syn.*) Le sens de ces deux mots, considérés comme termes de physique, diffère en ce que *radiant* se dit des corps qui ne tirent pas la lumière d'eux-mêmes. Une glace, un miroir est un corps *radiant*. Le soleil, une chandelle, sont des corps *radieux*. Voyez RADIEUX.

RADIATION, subst. fém. (*radi-âcion*) (du lat. *radiatio*, dans le même sens que *radiare*, rayonner), t. de phys., émission des rayons qui partent d'un corps lumineux comme centre : *les radiations du soleil*.—Action de *rayer*.—Rature ordonnée par autorité de justice (dans cette acception, du lat. *radere*, rayer, effacer) : *sa radiation a été prononcée*, on l'a *rayé* sur les contrôles.

RADIATULE, subst. fém. (*radi-atule*), t. d'hist. nat., sorte de polypier fossile.

RADIAUX, adj. mas. plur. Voy. RADIAL.

*RADICAL, E, adj. (*radikal*) (du lat. *radix*, *radicis*, racine), t. de bot., qui appartient à la *racine*, qui part de la *racine*.—Qui est comme la *racine*, la base, le principe de quelque chose : *humide radical*, humeur regardée comme le principe de la vie dans le corps humain.—En algèbre, *signe radical*, qu'on met devant les quantités dont on veut extraire la *racine*. — *Quantité radicale*, celle qui est affectée de ce signe.—En grammaire, *lettres radicales*, celles qui sont dans le mot primitif et se conservent dans les dérivés.—*Vice radical*, naturel à quelqu'un ou enraciné par une longue habitude. — *Nullité radicale*, qui vicie un acte de manière qu'il n'est plus valide. — Au plur., *radicaux*.

RADICAL, subst. mas. (*radikal*), nom générique donné par les chimistes modernes aux bases acidifiables des acides. — Au plur., nom donné aux membres de l'opposition en Angleterre. —Au plur., *radicaux*.

RADICALEMENT, adv. (*radikaleman*) : *guérir radicalement une maladie*, la guérir jusque dans ses principes.

RADICALISME, subst. mas. (*radikaliceme*), système des *radicaux* anglais.

RADICANT, E, adj. (*radikan, kante*) (du lat. *radicans*, part. prés. de *radicari*, prendre racine), qui jette des *racines*; qui leur appartient : *tige radicante*, qui pousse des *racines* latérales.

RADICATION, subst. fém. (*radikâcion*) (du lat. *radicari*, prendre racine), action par laquelle les plantes poussent des *racines*.

RADICAUX, subst. et adj. mas. plur. Voyez RADICAL, subst. et adj.

RADICIVORE, adj. des deux genres (*radicivore*) (du lat. *radix*, *radicis*, racine, et *vorare*, manger); se dit de certains animaux qui ne vivent que de *racines*.

RADICULE, subst. fém. (*radikule*) (en latin *radicula*), petite racine. — Partie de l'embryon qui constitue le rudiment de la racine.

RADIÉ, E, part. pass. de *radier*, et adj., t. de bot. : *fleur radiée*, dont les fleurons occupent le centre, et les demi-fleurons la circonférence en forme de *rayons*, comme dans le tournesol. — T. de blas. et de menuisier : *couronne radiée*, qui a beaucoup de *rayons*. — Subst. fém., t. de bot., famille de plantes.

RADIER, v. act. (*radi-é*) (du lat. *radiare*, rayonner), rayer : *radier une inscription hypothécaire*. — *se* RADIER, v. pron.

*RADIER, subst. mas. (*radi-é*), t. de mar., deux madriers qui joignent la proue à la poupe. — Parc de pilotis rempli de maçonnerie, pour élever et rendre solide une plate-forme. — Plancher garni de madriers et de planches, pour y établir un moulin, etc. — Ouverture et espace entre les piles d'un pont. — Grille propre à porter les planchers sur lesquels on commence dans l'eau les fondations des écluses, des bâtardeaux.

RADIEUSE, adj. fém. Voy. RADIEUX.

*RADIEUX, adj. mas., au fém. RADIEUSE (*radi-eu, euze*), rayonnant, brillant, qui répand des rayons. — *Point radieux*, d'où partent des rayons de lumière. — On dit fam., d'un homme qui a un air de bonne santé et de contentement, qu'*il est radieux*.—RADIEUX, RAYONNANT. (*Syn.*) L'effusion abondante de la lumière rend le corps *radieux*; et l'émission de plusieurs traits de lumière le rend *rayonnant*. Vous distinguez les rayons du corps *rayonnant*; dans le corps *radieux*, ils sont tous confondus. — Le soleil est *radieux* à son midi; à son coucher, il est encore *rayonnant*. L'aurore *rayonnante* commence à jeter ses feux; l'aurore *radieuse* est dans tout son éclat. — L'objet *rayonnant* n'a pas besoin d'être serein; mais l'objet *radieux* doit l'être; et cette sérénité, signe de la satisfaction et de la joie, est précisément ce qui éclate dans l'air, dans le visage, sur le front *radieux*. — Le soleil est *radieux* avec un ciel pur; à travers des nuées transparentes, il n'est que *rayonnant*. A proprement parler, les rayons émanent du corps *radieux*, et ils environnent un corps *rayonnant*. —En optique, le point *radieux* jette de son sein une infinité de rayons; le crystal frappé d'une vive lumière est tout *rayonnant*. — Une femme couverte de diamants est *rayonnante*; mais elle n'en est pas plus *radieuse*. Une paysanne parée de sa seule joie, d'une joie pure, est *radieuse* sans être *rayonnante*. — Nous disons fam., d'un homme qui a un air de bonne santé, de contentement, de jubilation, qu'il est *radieux*; nous disons de quelqu'un qui vient de remporter un avantage honorable, un grand prix, une victoire, qu'il est tout *rayonnant* de gloire. Le premier est plein de satisfaction et de joie; les hommages, les honneurs environnent le second. — *Radieux* marque la propriété, la qualité de la chose; *rayonnant*, une circonstance de la chose, le fait présent. — Un corps lumineux par lui-même est plus ou moins *radieux*; et, quand il répand sa lumière, il est plus ou moins *rayonnant*. Voy. RADIANT.

RADINE, subst. fém. (*radine*), t. de bot., racine napacée des Indes.

RADIO-CARPIEN, subst. et adj. mas., au fém. RADIO-CARPIENNE (*radi-okarpiein, piène*), t. d'anat., qui a rapport au *radius* et au *carpe*.

RADIO-CARPIENNE, subst. et adj. fém. Voy. RADIO-CARPIEN.

RADIO-CUBITAL, E, subst. et adj. (*radi okubital*), t. d'anat., qui a rapport au *radius* et au *cubitus*.

RADIOLE, subst. fém. (*radi-ole*), t. de bot., espèce de plantes du genre des lins. — Petite olive longue.

*RADIOLITE, subst. fém. (*radi-olite*), t. d'hist. nat., testacés fossiles; astracites. — Baguette d'oursins fossiles.

RADIOMÈTRE, subst. mas. (*radi-omètre*) (du lat. *radius*, rayon, et du grec μέτρον, mesure : *mesure des rayons*), instrument propre à observer sur mer les hauteurs des astres. On l'appelle aussi *rayon astronomique* et *arbalète*.

RADIOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*radi-ométrike*), qui est relatif au *radiomètre*.

RADIO-MUSCULAIRE, adj. des deux genres (*radi-omucekulère*), t. d'anat., se dit des rameaux que l'artère *radiale* fournit aux muscles, dans la première portion de son trajet ; ainsi que les filets *nerveux* que le nerf *radial* distribue à ses muscles.

RADIO-PALMAIRE, subst. et adj. des deux genres (*radi-opalemère*), t. d'anat. ; se dit de l'artère superficielle externe de la paume de la main.

RADIO-PHALANGETTIEN *du pouce*, subst. et adj. mas. (*radi-ofalanjètetieindupouce*), t. d'anat., le muscle long fléchisseur du *pouce*.

RADIO-SUS-PALMAIRE, subst. et adj. des deux genres (*radi-oçucepalemère*), t. d'anat. On a donné ce nom à la portion de l'artère radiale qui, de la partie inférieure du *radius*, se porte en bas, en dehors et en arrière, vers l'extrémité supérieure de l'intervalle qui sépare les deux premiers os métacarpiens.

RADIS, subst. mas. (*radi*) (du lat. *radix*, racine), espèce de *raifort*, que plusieurs appellent aussi *petite rave, rave des Parisiens*.—T. d'hist. nat., sorte de coquillage univalve.

RADIUS, subst. mas. (*radi-uce*) (mot purement latin, lequel est dérivé du grec ῥαβδος, baguette), t. d'anat., l'un des os de l'avant-bras.

RADIXQUIMBAYA, subst. fém. (*radikcekieinbaïa*), t. de bot., racine qui naît parmi les arbres en Amérique.

RADJEPOUTE, subst. mas. plur. (*radjepoute*), peuple de l'Inde, presque anéanti aujourd'hui.

RADOIRE, subst. fém. (*radoare*), instrument avec lequel les mesureurs de sel rasent les mesures.

RADOTAGE, subst. mas. (*radotaje*), discours sans suite et dénué de sens. Il est fam.

RADOTER, v. neut. (*radoté*) (de l'anglais *to dote*, qui a à peu près la même signification), tenir des discours sans suite et dénués de sens, par un affaiblissement d'esprit causé par l'âge.

RADOTERIE, subst. fém. (d'après notre système orthographique, on devrait écrire **RADOTTERIE**) (*radoteri*), extravagance qu'on dit en *radotant*. Il est fam.

RADOTEUR, subst. mas., **RADOTEUSE**, subst. fém. (*radoteur, teuze*), celui, celle qui *radotte*. Quelques-uns disent au mas. *radoteux*. Ce dernier mot est un barbarisme.

RADOTEUSE, subst. fém. Voy. RADOTEUR.

RADOUB, subst. mas. (*radoube*), t. de mar., travail qu'on fait pour réparer le dommage ou l'avarie d'un navire.— On dit même *radoub* en parlant de la réparation à faire aux voiles : *notre bâtiment a besoin d'un radoub complet*.

RADOUBÉ, E, part. pass. de *radouber*.

**RADOUBER*, v. act. (*radoubé*), donner le *radoub* à un navire ; faire des réparations à un bâtiment de mer, ou même à ses voiles. — Fig., réparer un désastre, revenir à la santé. Dans ce sens, on ne l'emploie guère qu'au pronominal.— *se* RADOUBER, v. pron.

RADOUBEUR, subst. mas. (*radoubeur*), qui donne le *radoub* à un vaisseau.

RADOUCI, E, part. pass. de *radoucir*.

RADOUCIR, v. act. (*radoucir*), rendre *plus doux*.—Il se dit principalement du froid : *la pluie a radouci le temps*. — Au fig., apaiser : *radoucir quelqu'un, lui radoucir l'esprit*.—*se* RADOUCIR, v. pron.; il se dit dans les deux sens de l'actif : *le temps s'est fort radouci ; il n'est plus si fort en colère, il commence à se radoucir*.

RADOUCISSEMENT, subst. mas. (*radouciceman*), diminution de la violence du froid ou du chaud par rapport à l'air : *un radoucissement est survenu dans la saison*. — Diminution dans le mal : *la fièvre a subi un heureux radoucissement ; ses affaires sont en train de radoucissement*. *Adoucissement* est plus en usage.

RADRESSE, subst. fém. (*radrèce*), petit chemin de traverse. (*Boiste*.) Inusité.

RADSUME, subst. mas. (*radeçume*), t. de bot., sorte de dolic qui croît au Japon. Peu connu.

RADULAIRE, subst. mas. (*radulère*), t. d'hist. nat., sorte de corps marin qu'on dit très-voisin des astroïtes.

RADULIER, subst. mas. (*radulié*), t. de bot., espèce d'arbre qui croît dans les Indes.

RADZYGÉ ou **RADZYGIN**, subst. mas. (*radezijé, jein*), t. de médec., variété de la siphilis, en Norwège.

RAF, subst. mas. (*rafe*), t. de mar., forte marée.

RAFAIL ou **RAFRAID**, subst. mas. (*rafa-ie, frè*), selon les musulmans, ange qui gouverne le septième ciel.

RAFALE, subst. fém. (*rafale*) (de l'italien *refolo*), t. de mar., augmentation subite du vent, qui souffle avec force pendant quelques minutes, en sorte qu'avant et après la *rafale* le vent est modéré : *nous avons subi de bien fortes rafales*.

**RAFALÉ*, E, subst. et adj. mas. (*rafalé*), t. pop. et trivial, mais non sans énergie, qui s'applique à un individu dont l'extérieur annonce la misère la plus complète : *il est un peu rafalé*, il est misérable, ou bien il en a l'air.

RAFFAISSÉ, E, part. pass. de *se raffaisser*.

se **RAFFAISSER**, v. pron. (*cerafècé*), *s'affaisser* de nouveau : *le plancher se raffaisse*.

RAFFE, subst. fém. (*rafe*), t. de bot., plante bonne contre la morsure des serpents. — T. de pêche, verveux à plusieurs entrées. — T. d'oiseleur, filet contre-maillé pour prendre les petits oiseaux.—Nom que les vinaigriers donnent à une grappe de raisin dont on a ôté la graine. — Voy. RAFLE.

RAFFES, subst. fém. plur. (*rafe*), rognures des peaux préparées chez les tanneurs et les mégissiers. On en fait de la colle.

RAFFERMI, E, part. pass. de *raffermir*.

RAFFERMIR, v. act. (*raférernir*), rendre plus *ferme*, au propre et au fig.— Remettre dans un meilleur état : *l'opiat a la propriété de raffermir les gencives ; son discours produisit le plus grand effet ; il raffermit le courage abattu de nos soldats*. — *se* RAFFERMIR, v. pron., devenir plus *ferme* : *les chairs commencent à se raffermir*.

RAFFERMISSEMENT, subst. mas. (*raféremiceman*), *affermissement* qui remet une chose dans l'état de *fermeté*, de sûreté où elle était : *le raffermissement de la santé, de l'autorité*.

RAFFETIÉ, E, part. pass. de *raffetier*.

RAFFETIER, v. act. (*rafetié*), maquignonner, raccommoder. (*Boiste*.)—*se* RAFFETIER, v. pron.

RAFFILÉ, E, part. pass. de *raffiler*.

RAFFILER, v. act. (*rafilé*), t. de gantier, rogner la peau, donner aux doigts des gants la forme convenable.—*se* RAFFILER, v. pron.

RAFFINAGE, subst. mas. (*rafinaje*), l'action de *raffiner* le sucre. — La manière de *raffiner* particulière à quelque endroit.— Opération de métallurgie : *raffinage de cuivre; pains de raffinage*.

RAFFINÉ, E, part. pass. de *raffiner*, et adj. Au fig. : 1° subtil, fin, délicat ; 2° adroit, fin, rusé, qui est entendu en quelque chose. Dans cette acception, il s'employait aussi comme subst.; il est peu usité aujourd'hui.—On appelait autrefois *raffiné d'honneur*, ou simplement *raffiné*, un homme excessivement délicat sur le point d'honneur, et qui se battait pour le moindre sujet. Cette signification, introduite sous le règne d'Henri IV, fut conservée jusqu'au-delà de 1660.

RAFFINEMENT, subst. mas. (*rafineman*); il ne se dit guère qu'au figuré; trop grande subtilité : *raffinement de politique, de spiritualité ; c'est un trop grand raffinement*.—Excès de recherches dans les actions, dans les habitudes, dans la mise : *raffinement de cruauté, de sensualité, de luxe*.

**RAFFINER*, v. act. (*rafiné*), rendre plus *fin*, plus pur : *raffiner le sucre, le salpêtre*. — Dans les verreries, réchauffer le four avec force, lorsque le verre se gâte pendant le travail. — Neut. et fig., faire des recherches, des découvertes nouvelles : *il a bien raffiné sur cette science*.— Subtiliser : *raffiner sur la langue, sur le point d'honneur, etc*.—*se* RAFFINER, v. pron., devenir plus fin : *le sucre se raffine*, et fig. : *le monde se raffine tous les jours*.

RAFFINERIE, subst. fém. (*rafineri*), lieu où on *raffine* le sucre : *exploiter une raffinerie*.

RAFFINEUR, subst. mas., **RAFFINEUSE**, subst. fém. (*rafineur, neuze*), celui, celle qui *raffine* : *raffineur de sucre, de salpêtre*.—(L'*Académie* ne donne pas le fém. de ce mot; la veuve d'un *raffineur* peut cependant très-bien continuer la profession de son mari défunt ; et c'est alors *une raffineuse*.

RAFFINEUSE, subst. fém. Voy. RAFFINEUR.

RAFFINODE, subst. fém. (*rafinode*), nom qu'on donne dans certains endroits à du sucre fin et très-blanc, au-dessus de la première qualité.

RAFFOLÉ, part. pass. de *raffoler*.

RAFFOLER, v. neut. (*rafolé*), se passionner *follement* pour quelqu'un ou pour quelque chose ; *raffoler de quelqu'un, de quelque chose*. (Ne confondez pas *raffoler* avec *raffolir*.)

RAFFOLI, part. pass. de *raffolir*.

RAFFOLIR, v. neut. (*rafolir*), devenir fou : *vous le ferez raffolir*. Voy. RAFFOLER.

RAFFUTAGE, subst. mas. (*rafutaje*), façon entière que l'on donne à un chapeau, à des outils.

RAFFUTÉ, E, part. pass. de *raffuter*.

RAFFUTER, v. act. (*rafuté*), t. de chapelier, raccommoder un chapeau dans son entier. Quand on ne lui donne que le lustre, on dit : *rebouiser*.—*se* RAFFUTER, v. pron.

RAFIAU, subst. mas. (*rafi-ô*), t. de mar., petite embarcation à rames, connue et usitée particulièrement sur la Méditerranée.

RÂFLE*, (l'*Académie* a tort, selon nous, d'écrire **RAFLE sans accent circonflexe, parce que tout le monde prononce *â* long dans ce mot. Elle aurait pu écrire *raffle*, mais elle ne le fait pas.), subst. fém. (*râfle*), grappe de raisin qui n'a plus de grains. Quelques-uns disent : *râpe*. —Au jeu de dés, coup où les trois dés marquent le même point : *râfle d'as, râfle de six*.—Prov. et fig. : *faire râfle*, enlever tout, ne rien laisser.

RÂFLÉ, E, part. pass. de *râfler*.

RÂFLER*, v. act. (l'*Académie* écrit à tort **RAFLER. Voy. notre observation au mot RÂFLE.), (*râflé*) (suivant *Le Duchat*, du lat. barbare *rapulare*, fait de *rapare*, pour *rapere*, prendre, enlever), prendre, ravir. Fam.— *se* RÂFLER, v. pron.

RÂFLEUX, subst. mas. (*râfleu*), t. de raffinerie : *sucre râfleux*, raboteux.

RAFLOUÉ, E, part. pass. de *raflouer*.

RAFLOUER, v. act. (*raflou-é*), t. de mar., remettre à flot un bâtiment quelconque.—*se* RAFLOUER, v. pron.

RAFNIE, subst. fém. (*rafeni*), t. de bot., genre de plantes de la famille des crotulaires.

RAFRAÎCHI, E, part. pass. de *rafraîchir*.

**RAFRAÎCHIR*, v. act. (*rafrèchir*), rendre *frais* : *rafraîchir le vin, l'eau*.— Réparer, remettre en meilleur état : *rafraîchir un tableau, une tapisserie*.—En parlant de certaines choses, rogner : *rafraîchir les cheveux, le bord d'un chapeau*, etc. — Renouveler : *rafraîchir une place d'hommes et de munitions ; rafraîchir à quelqu'un la mémoire d'une chose*.—*Rafraîchir le sang*, le rendre plus calme par des remèdes, etc.— Fig. et fam. : *cette bonne nouvelle m'a bien rafraîchi le sang*, m'a fait grand plaisir, a bien calmé mes inquiétudes. — *Rafraîchir des troupes*, rétablir leurs forces épuisées en les mettant dans de bons quartiers.—*Rafraîchir une couleur, un vernis*, leur rendre leur premier éclat, etc., au moyen d'une eau de lessive, faite avec de la potasse et des cendres gravelées.—T. d'imprimerie : *rafraîchir le tympan*, placer sur le tympan, lorsqu'il s'est humecté dans le cours de l'impression, ou que celle-ci a été interrompue, trois ou quatre feuilles de papier gris qu'on tire, pour absorber l'eau trop abondante dont il est abreuvé.—Neut., devenir *frais* : *le vent rafraîchit*. — *se* RAFRAÎCHIR, v. pron., devenir plus *frais* : *le temps, l'air se rafraîchit*.—User d'un régime, faire des remèdes propres à *rafraîchir*.—Boire un coup, faire collation.

RAFRAÎCHISSANT, E, adj. (*rafrèchiçan, çante*), qui a la vertu de *rafraîchir*, qui calme l'agitation des humeurs.— Il est aussi substant. mas., *il me faut user de rafraîchissants*.

RAFRAÎCHISSEMENT, subst. mas. (*rafrèchiceman*), ce qui *rafraîchit*. — Effet de ce qui *rafraîchit* : *le trop de rafraîchissement est nuisible*. — Fig., recouvrement des forces par le repos et les bons traitements : *l'armée avait besoin de rafraîchissement*. — *Quartier de rafraîchissement*, lieu où l'on envoie les troupes fatiguées pour se *rafraîchir*.—En t. de marine, toute sorte d'aliments *frais*, par opposition à ceux qui sont secs et salés.—Au plur., liqueurs, fruits, etc., dont on régale quelqu'un à son passage.— Munitions dont on *rafraîchit* une place, une armée, un vaisseau.

RAFRAÎCHISSEUR, subst. mas. (*rafrèchiceur*), grand vaisseau de bois qu'on remplit d'eau pour *rafraîchir* le serpentin de l'alambic à distiller l'eau-de-vie. — Grand vase en cuivre dont se servent les raffineurs.

**RAFRAÎCHISSOIR*, subst. mas. (*rafrèchiçoar*) t. de raffinerie, vaisseau dans lequel on met *rafraîchir* les sirops qu'on a travaillés au sucre blanc.

RAGADIOLE, subst. fém. (*raguadi-ole*), t. de bot., genre de plantes de la famille des chicoracées.

RAGADIOLOÏDE, subst. fém. (*raguadi-olo-ide*), t. de bot., genre de plantes.

RAGAILLARDI, **E**, part. pass. de *ragaillardir*.

RAGAILLARDIR, v. act. (*ragua-iardir*), redonner de la gaieté, rendre *gaillard*. Il est fam. — *se* RAGAILLARDIR, v. pron.

RAGAS, subst. mas. plur. (*raguâce*), systèmes de modes musicaux que les Indous croient être des génies.

RAGASSE, subst. fém. Voy. RAJACE.

RAGATS, subst. mas. plur. (*ragua*), pierres dures dans la chaux; recuits.

***RAGE**, subst. fém. (*raje*) (du latin *rabies*, dont les Italiens ont fait *rabbia*), délire furieux, accompagné d'horreur pour l'eau et pour toute boisson : *le chien et le loup sont sujets à la rage.* — En t. de science, on se sert du mot *hydrophobie.* — *Rage blanche*, la *rage* ordinaire ; c'est proprement celle du chien enragé qui écume en mordant, et donne la *rage.* — *Rage mue*, celle dans laquelle l'animal écume, mais ne mord point. — Fig., violent et furieux transport de dépit, de colère. — Cruauté excessive : *exercer sa rage contre quelqu'un.* — Douleur violente et insupportable : *le mal de dents est une rage.* Ce mot ne s'emploie aujourd'hui qu'au singulier, quoique Boileau ait dit (*Ode sur la prise de Namur*) :

Déployez toutes vos *rages....*

— Fig. : *il a la rage des estampes*, les estampes sont sa grande passion. On dit de même : *il a la rage de parler, d'écrire, de faire des vers, de jouer ou du jeu.* Il est fam. — Prov. et fig. : *quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage*, lorsqu'on veut perdre quelqu'un, on dit pis que pendre de lui. — *Aimer quelqu'un jusqu'à la rage*, excessivement. — *Faire rage*, causer beaucoup de désordre. — *Dire rage de quelqu'un*, expression peu usitée que nous lisons dans l'*Académie*, et à laquelle elle fait signifier : en dire tout le mal possible.

RAGIBOURAIL, subst. propre mas. (*rajibourai-ie*), nom particulier d'un ange du premier ordre dans la théogonie madécasse.

RAGINIS, subst fém. plur. (*rajinice*), nymphes indiennes qui président à la musique.

RAGNAROKUR, subst. propre mas. (*ragniarokure*), le crépuscule des dieux, d'après les Scandinaves.

RAGONNÉ, part. pass. de *ragonner*.

RAGONNER, v. neut. (*raguoné*), murmurer sourdement, gronder entre les dents. (*Boiste*, qui le dit pop. et très-usité.)

RAGOT, subst. mas. (*raguô*), en t. de charretier, crampon de fer attaché au timon. — En t. de man., cheval ramassé, qui a le cou court : *c'est là un bon ragot.* — En t. de chasse, sanglier de deux ans. — En t. de bot., grosse rave noire. — Au plur., *faire des ragots*, des bavardages insignifiants, des médisances.—L'*Académie* ne fait pas mention de cette acception, qui au fond n'est guère usitée.

RAGOT, **E**, adj. et subst. (*raguô*, *guote*), court, petit : *c'est un ragot, une ragotte.* — *Cheval ragot*, qui a les jambes courtes, la taille renforcée et large du côté de la croupe.—*Ragote*, au fém., est l'orthographe de l'*Académie*, on devrait écrire *ragotte.*

RAGOTÉ, part. pass. de *ragoter*.

RAGOTER, v. neut. (*raguoté*), faire des *ragots.* — Murmurer auprès de quelqu'un : *il ragotte toujours.* Il est populaire et il vieillit; il manque dans l'*Académie.*

RAGOTIN, subst. mas. (*raguotein*) (du nom d'un personnage comique de Scarron), homme contrefait, ridicule, qui prête à rire; enfant rabougri, grotesque, de mauvaise mine. (*Boiste.*) Burlesque ; mais très-connu.

RAGOU et **GUÉDON**, subst. mas. (*raguou*, *guiédon*), t. d'astron., la tête du dragon, composée de deux étoiles. Peu en usage.

***RAGOUDE**, subst. mas. (*raguoude*), nom vulgaire de l'agaric.

RAGOUISTE, subst. mas. (*ragouicete*), qui fait de bons *ragoûts.* (*Boiste.*) Inusité. Voy. RAGOUTISTE.

RAGOUMINIER, subst. mas. (*raguouminié*), t. de bot., espèce de cerisier nain à feuilles de saule.

RAGOUT, subst. mas. (*raguou*), mets apprêté pour irriter le *goût*, pour exciter l'appétit : *les ragoûts usent le palais.* — Fig., ce qui excite le désir. Peu usité dans cette acception figurée ; on ne dirait pas bien, quoique l'*Académie* cite cet exemple : *il y a un ragoût dans la nouveauté!* — Les peintres disent dans cette dernière acception : *il y a du ragoût de couleur dans ce tableau*, il y a un agrément qui pique, qui réveille l'attention, et plaît à la vue.

RAGOÛTANT, **E**, adj. (*raguoutan*, *tante*), qui donne de l'appétit, qui *ragoûte.* — Fig. et fam., qui flatte, qui intéresse : *parure, physionomie ragoûtante.* — *Cela est peu ragoûtant*, est désagréable, au propre comme au figuré.—En peinture : *pinceau, crayon ragoûtant*, qui a de l'agrément, une sorte de mollesse qui plaît.

RAGOÛTÉ, **E**, part. pass. de *ragoûter*.

RAGOÛTER, v. act. (*raguouté*), redonner du *goût;* remettre en appétit : *ragoûter un malade.* — Fig. et fam., exciter le désir. — *se* RAGOÛTER, v. pron.

RAGOÛTISTE, subst. mas. (*raguouticete*), qui fait, qui apprête de bons *ragoûts.* Peu usité.

RAGRAFÉ, **E**, part. pass. de *ragrafer*.

RAGRAFER, v. act. (*raguerafé*), *agrafer* de nouveau. — *se* RAGRAFER, v. pron.

RAGRANDI, **E**, part. pass. de *ragrandir*.

RAGRANDIR, v. act. (*raguerandir*), *agrandir* de nouveau.—Rendre *plus grand* qu'auparavant. — *se* RAGRANDIR, v. pron.

RAGRÉÉ, **E**, part. pass. de *ragréer*.

RAGRÉER, v. act. (*raguéré-é*), mettre la dernière main à une construction : *ragréer une maison.*—Couper avec la serpette la superficie de la partie des branches des arbres qui a été sciée : *ragréer une branche d'arbre.*—Repasser le marteau et le fer sur les parements d'un mur pour les rendre plus unis : *ragréer une maison.* — *Ragréer un ouvrage de menuiserie, de serrurerie*, y mettre la dernière main. — Rajuster, réparer : *ce meuble se disloquait, il a fallu le ragréer.*—En peinture, mettre une couleur d'accord avec une autre. — Suppléer à ce qui manque : *on a ragréé un morceau d'étoffe à cette robe.* — En t. de marine, *se ragréer*, se réparer, se pourvoir de ce qui manque. — *se* RAGRÉER, v. pron.

RAGRÉMENT, subst. mas. (*raguereman*), action de *ragréer* ou effet de cette action : *il y a dix ans qu'on n'a fait le ragrément du château.*

RAGUÉ, **E**, part. pass. de *se raguer*, et adj.: *un câble ragué*, altéré, écorché, et coupé en partie.

se* **RAGUER, v. pron. (*ceraguié*), s'écorcher, en parlant des cordes.

RAGUET, subst. mas. (*raguiè*), t. d'hist. nat., petite morue verte.

RAGUETTE, subst. fém. (*raguiète*), t. de bot., espèce d'oseille.

***RAGUSE**, subst. propre mas. (*raguze*), ville de la Dalmatie, province appartenant aujourd'hui à l'Autriche.

RAHA, subst. mas. (*ra-a*), t. de bot., espèce d'arbre de Madagascar, nommé aussi faux muscadier.

RAÏA. Voy. RAJAH, qui se dit plus souvent.

RAIDE. Voy. ROIDE.

RAIDEUR. Voy. ROIDEUR.

RAIDILLON. Voy. ROIDILLON.

RAIDI, **E**. Voy. ROIDI, E.

RAIDIR. Voy. ROIDIR.

RAIE, subst. fém. (*rè*) (suivant *Wachter*, de l'allemand *reihe*, qui a la même signification. Suivant *Ménage*, de *radia*, employé en ce sens dans la basse latinité, et fait de *radius*, baguette), trait tiré de long avec une plume, un crayon, etc.: *tirez ici une raie.*—Ligne plus longue que large qui se trouve naturellement sur certaines matières ou qu'on fait sur des étoffes : *avoir une raie noire sur le dos.*—Entre deux sillons : *la raie d'un champ.*—Il se dit d'une séparation des cheveux qu'on renvoie de chaque côté de la tête, au moyen du peigne : *sa raie est bien, n'est pas marquée.* — Genre de poisson plat et cartilagineux.—*Raie bouclée*, variété de la *raie* ordinaire, à peau hérissée de piquants. — *Raie de turbot*, nom qu'on donne à une grosse *raie.*

RAIETON, subst. mas. (*rèton*), petite *raie* bouclée.

RAIFORT, subst. mas. (*rèfor*) (du lat. *raphanus*, fait du grec ῥάφανος), rave sauvage et très-piquante.

RAIGUISER pour **AIGUISER**, v. act., est un barbarisme.

RAIIS, subst. m. plur. (*rè-ice*), t. d'hist. nat., sous-genre de poissons établi aux dépens de celui des salmones.

***RAIL**, subst. mas. (*ra-ie*) (mot anglais), ornière, soit en creux, soit en relief, qui forme la voie d'un chemin de fer. — Au plur., des *rails.*

RAILÉ, **E**, adj. (*rèlé*), t. de vèn.; il se dit des chiens lorsqu'ils sont tous de la même taille.

RAILLARD, subst. mas. (*râ-iar*), plaisant, railleur. Peu usité.

RAILLE, subst. fém. (*râ-ie*), t. de salines. Instrument qui sert à remuer les braises du fourneau. C'est une longue perche au bout de laquelle est un morceau de planche en usage parmi les sauniers. On l'appelle *râble* et *rabot* dans d'autres arts.

RAILLÉ, **E**, part. pass. de *railler*.

RAILLER, v. act. et neut. (*râ-ié*) (suivant *Ménage*, du lat. barbare *ridiculare*, fait de *ridiculum*, raillerie, plaisanterie), plaisanter quelqu'un ; le tourner en ridicule : *railler ses meilleurs amis ; il raille tout le monde.*—Au neut., badiner, ne pas parler sérieusement. — *se* RAILLER, v. pron., se rire de quelque chose ou de quelque personne. — S'en moquer ; ne pas s'en soucier

RAILLERIE, subst. fém. (*râ-ieri*), plaisanterie, action de *railler.* Voy. MOQUERIE. — *Cela passe la raillerie* : 1° ce que l'on dit est trop fort, trop piquant ; 2° la chose dont il s'agit est sérieuse et considérable.—*Cette raillerie passe le jeu*, elle est trop forte.—*Il entend la raillerie, il entend bien la raillerie*, il ne s'offense pas quand on le *raille.* — *C'est un homme qui n'entend pas raillerie*, qui ne pardonne pas les plus légers manquements. — *Il n'entend pas raillerie sur cet article*, il ne veut pas qu'on badine sur cet article.—*La raillerie en est-elle?* est-il permis de *railler ?* — *Raillerie à part*, sans *raillerie*, sérieusement ; tout de bon.

RAILLEUR, subst. et adj. mas., au fém. **RAILLEUSE** (*râ-ieur*, *ieuze*), celui, celle qui aime la *raillerie*, qui se plaît à *railler* : *vous êtes un railleur.*— Prov.: *souvent les railleurs sont raillés*, on se moque souvent de ceux qui se moquent des autres.—Adj., porté à la *raillerie* : *un esprit railleur ; un discours railleur*, plein de *raillerie.* — *Paroles railleuses*, dites pour *railler.*

RAILLEUSE, subst. et adj. fém. Voy. RAILLEUR.

RAIL-ROUTE, subst. mas. (*ra-ieroute*), route faite avec des *rails.*—Au plur., des *rails-routes.*

RAILURE, subst. fém. (*rèlure*), petite partie évidée de l'aiguille, aux deux côtés du trou, et dans sa direction. On dit aussi *rainure*, qui est presque seul usité.

RAIMÉ, **E**, part. pass. de *raimer*.

RAIMER, v. act. (*rèmé*), *aimer* de nouveau. — *se* RAIMER, v. pron. Peu usité.

***RAIN**, subst. mas. (*rein*) (du lat. *ramus*), ce mot devrait s'écrire *raim*, pour deux raisons : l'une, à cause de son étymologie *ramus ;* l'autre, pour éviter qu'on ne le confonde avec *rein* dont la prononciation est absolument la même : *rain de bois* ou *de forêt*, lisière d'un bois ou d'une forêt.

RAINCEAU, subst. mas. (*reinçô*). Voy. RINCEAU, qui seul se dit. C'est l'*Académie* qui nous donne cette double orthographe.

RAINE, **RAINETTE**, subst. fém. (*rène*, *nète*) (du lat. *rana*, grenouille), t. d'hist. nat., espèce de grenouille dite *la verte.*

RAINÉ, **E**, part. pass. de *rainer*, et adj., entaillé, marqué de *rainures* : *planche rainée.*

RAINEAU, subst. mas. (*rènô*), pièces de charpente qui tiennent en liaison des pilotis dans une digue ou dans les fondations d'un édifice.

RAINER, v. act. (*rèné*), t. de menuisier, faire une *rainure*, une entaille en long dans une pièce de bois. — *se* RAINER, v. pron.

RAINETTE, subst. fém. (*rènète*), dans la fonte des caractères d'impr., petit couteau tranchant par la partie pliée, pour créner sur le composteur des parties de lettres qui excèdent le corps. —En hist. nat. Voy. RAINE.—Sorte de pomme très-estimée, ainsi nommée de petites taches rouges ou grises dont elle est marquetée comme la *raine.* (Nous ne savons pourquoi tout le monde écrit *reinette*, l'étymologie étant *rana*, grenouille. Nous ajouterons, cependant, que l'*Académie* préfère *reinette* à *rainette.* On pourrait peut-être dire que *reinette* vient de *reine*, mais la pomme en question n'est point la *reine* des pommes ; il y en a des espèces meilleures et plus belles ; et c'est seulement à cause de sa couleur qui ressemble à celle de la *raine* (gre-

nouille) qu'on lui a donné le nom de *rainette*. On devrait donc, selon nous, préférer cette dernière orthographe.)

RAINOIRE, subst. fém. (*rênoare*), espèce de rabot avec lequel on fait des feuillures dans le bois.

RAINURE, subst. fém. (*rênure*), entaillure en long dans un morceau de bois pour y assembler une autre pièce ou pour servir à une coulisse : *faire une rainure*.—T. d'anat., cavité légère, mais prononcée, d'un os.

***RAIPONCE**, subst. fém. (*réponce*) (du lat. *rapuntium*, fait de *rapum*, rave), t. de bot., plante Lisannuelle dont on mange la racine : *une salade de raiponces*.

RAIRE ou **RÉER**, v. neut. (*rère, ré-é*), t. de vên., crier. Il se dit du cerf en rut.

RAIRE, v. act. (*rère*), raser, couper le poil de fort près.—Tirer à la filière et rouler après. Peu usité dans les deux acceptions, que, du reste, l'*Académie* ne donne pas.

RAIS, subst. mas. (*ré*) (du lat. *radius*, rayon), morceau de bois rond et plané qui est attaché au moyeu et aux jantes des roues de carrosses, de charrettes, etc. : *cette roue a un rais rompu*. — Au plur. : *les rais de la lune*, ses rayons, sa lumière. Peu usité, même en poésie, dans cette acception. — En t. de blas., *rais* se dit des pointes qui ressemblent à des rayons : *étoile à cinq*, *six et huit rais*

RAIS, E, part. pass. de *raire*, et adj., rasé.—Presque inusité.—Subst. au mas. et prov. : *il ne se soucie ni des rais ni des tondus*, il ne se soucie de personne.

RAIS-DE-CŒUR, subst. mas. (*rèdekieur*), t. de sculpt., ornements de fleurons et de feuilles d'eau, en forme de *cœurs* évidés, qui se taillent sur quelques moulures.—Au plur., des *rais-de-cœur*.

***RAISIN**, subst. mas. (*rèzein*) (du lat. *racemus*), fruit de la vigne, qui vient en grappe et qui est bon à manger et propre à faire du vin. — *Raisin d'Arcq*, *raisin* sec qu'on tire d'Espagne. — *Raisin de Corinthe*, variété de *raisin* à petits grains, qu'on fait sécher pour le livrer au commerce; il s'emploie pour la pâtisserie et la cuisine.—Il y en a une espèce qui n'a point de pépins et qu'on cultive dans nos jardins.—*Raisins picardins, raisins secs* de Provence, d'une espèce plus petite.— On nomme, en t. de bot. : *raisin d'Afrique*, ou *barbarou*, une sorte de *raisin* dont les grains inégaux sont en cœur et forment de groses grappes; *raisin d'Amérique*, une plante vivace originaire de Virginie, qu'on cultive dans les jardins; *raisin des bois*, l'airelle; *raisin de loup*, la morelle noire; *raisin de mer*, un arbrisseau qui se trouve en Espagne et dans le Languedoc; *raisin d'ours*, la busserolle, arbrisseau qui croît aussi dans les Pyrénées; *raisin de renard*, la parisette. — En hist. nat., *raisin impérial*, espèce de varec; *raisin de mer*, insecte marin; *raisin de sèches*, œufs de *sèches*, parce qu'ils forment ordinairement des grappes; *raisin des tropiques*, espèce de varec qui se trouve en pleine mer. — On appelle encore *raisin* une sorte de papier : *du grand-raisin*.—Prov. et fig.: *moitié figue et moitié raisin*, 1° moitié de gré et moitié de force; 2° en partie bien et en partie mal. — Le *raisin* est le symbole de la joie, de l'abondance et de la fertilité.

RAISINÉ et non pas **RAISINET**, subst. mas. (*rèziné*), confiture de *raisins* et de poires.

RAISINIER, subst. mas. (*rèzinié*), t. de bot., genre de polygonées.—*Raisinier-de-coudre*, sorte d'arbre de Saint-Domingue.

***RAISON**, subst. fém. (*rèzon*) (du lat. *ratio*), faculté que possède l'âme de poser des principes et de tirer des conséquences : *la raison distingue l'homme de la brute*.—Le bon sens, le droit usage de la raison : *sa conduite, ses discours sont pleins de raison*. C'est proprement la faculté naturelle, intellectuelle par laquelle l'homme peut diriger les opérations de son âme et de son esprit : *la raison distingue donc l'homme de toutes les autres espèces d'animaux*. — La faculté de diriger les opérations de l'âme, considérée relativement à ses divers degrés d'accroissement ou de déclin, de force ou de faiblesse : *la raison ne vient aux enfants que par degrés*. —Discours, raisonnement pour appuyer, pour justifier, pour défendre quelqu'un ou quelque chose : *je vous avoue que j'ai été fort ébranlé de toutes ces raisons que le roi mon maître m'a déduites fort au long*. — On dit fam. : *point tant de raisons*, cessez de vous excuser par de vaines *raisons*. — Ce qui résulte de toutes les opérations de l'âme bien réglées, ou qualité de l'âme qui la rend sage et modérée, qui la retient dans les bornes de la règle, et l'éloigne de toute sorte d'extravagance. En ce sens, *la raison* est l'opposé de *la folie* : *telle chose est mal aux yeux de l'avarice, qui ne l'est pas aux yeux de la raison*. — Mesure de réflexion que nous avons pour les choses qui sont hors du cercle de nos habitudes : *il faut que la raison examine avant que la volonté agisse*. — En métaphysique, on appelle *être de raison*, ce qui est impossible, ce qui implique contradiction : *un cercle carré est un être de raison*.—Il se dit aussi de ce qui n'est point réel, de ce qui n'existe que dans l'imagination : *une montagne d'or, un palais de diamant, sont des êtres de raison*.—*Raison*, se dit en général des lumières que produisent les principes incontestables de vérité et de justice qui peuvent seuls donner aux pensées et aux actions des hommes une direction juste, sage et légitime : *la raison fait des progrès chez un peuple*, lorsque ces principes s'y propagent et s'y développent de plus en plus; elle rétrograde lorsqu'ils sont de jour en jour moins connus, moins appréciés, moins goûtés : *j'ai vu fuir le règne de la raison et du goût*.—Une vérité qui renferme des idées qui n'ont pu être l'objet de quelques opérations de l'âme, parce qu'elles n'ont pu entrer par les sens ni être tirées des sensations, *est au-dessus de la raison*. *Une vérité* qui ne renferme que des idées sur lesquelles notre esprit peut opérer, *est selon la raison*. Enfin, *une proposition*, qui en contredit une qui résulte des opérations de l'âme bien conduite, *est contre la raison*. (*Condill.*)— On appelle *raison publique*, les principes de justice et d'équité publiquement reconnus par la majorité ou la saine partie du peuple : *la liberté que se figuraient les Grecs était une liberté soumise à la loi, c'est-à-dire à la raison même, reconnue par tout le peuple*. (Bossuet.)—On appelle *raison d'état*, *raison de famille*, des considérations d'intérêt par lesquelles on fait, dans un état, dans une famille, des choses qui ne sont pas conformes à la justice : *autrefois on forçait, par raison de famille, une fille à se faire religieuse; ce prince s'est emparé de cette province par raison d'état*. — *Raison* se dit aussi en général pour justice, équité, droit, devoir : *se rendre à la raison*; *se mettre à la raison*; *réduire quelqu'un à la raison*, le ranger, l'amener à la *raison*.—*Perdre la raison*, tomber en démence. — *Mariage de raison*, dans lequel les convenances sont scrupuleusement observées. —*Avoir raison*, être fondé dans ce qu'on avance, dans ce qu'on dit, dans ce qu'on fait : *il y a des gens contre qui il n'est pas même permis d'avoir raison*. — *Entendre raison, commencer à entendre raison*, acquiescer à ce qui est juste et *raisonnable*, ou commencer à faire quelque proposition juste et *raisonnable*.—On dit prov.: *comme de raison*, pour dire, comme il est juste qu'on fasse; et l'on dit aussi prov. et dans le même sens : *selon Dieu et raison*. — En style de pratique : *pour valoir ce que de raison*; *pour être ordonné ce que de raison*, pour valoir ou pour être ordonné selon la justice et l'équité.—L'art de *raisonner* : *la raison, ou plutôt l'art de raisonner, a eu son enfance, ainsi que les autres arts*. — On appelle *évidence de fait*, celle qui est fondée sur les faits; et *évidence de raison*, celle qu'on se procure par le *raisonnement* : *c'est une évidence de fait, qu'il y a sur la terre des révolutions diurnes et annuelles; et c'est une évidence de raison que ces révolutions peuvent être produites par le mouvement de la terre, par celui du soleil ou par tous les deux*. (Condillac.) —Ce qui résulte de la juste application de l'art de *raisonner* : *il y a beaucoup de bon sens et de raison dans cet ouvrage*.—On dit prov. et fig., d'un *raisonnement*, d'un discours, d'un ouvrage d'esprit, où l'on a mal observé les règles de l'art, qu'*il n'a ni rime ni raison*.—Sujet, cause, motif. Dans tous les sens que nous venons d'exposer, le mot *raison* n'a point de pluriel; il en a un dans celui-ci : *quelle raison vous a porté à en agir ainsi?* — *A plus forte raison*, avec d'autant plus de sujet, par un motif d'autant plus fort : *si l'on est obligé de secourir les étrangers, à plus forte raison doit-on secourir ses parents*.—*Pour raison à moi connue*, pour un sujet, pour un motif que je ne veux pas faire connaître.—*Pour raison à vous connue*, pour un motif, pour un sujet, que vous connaissez bien, et que je n'ai pas besoin de vous dire. —Fig. et fam. : *conter ses raisons à quelqu'un*, l'entretenir de ses affaires, de ses intérêts, du sujet qu'on a eu d'en user comme on a fait.—Satisfaction : *demander raison d'une injure; vouloir en avoir raison*. — Compte : *j'ai à vous demander raison de votre conduite, qui me paraît équivoque*.— *Rendre raison d'une chose*, c'est en expliquer les causes, les motifs.— T. d'arithmétique et de géométrie, on appelle ainsi le résultat de la comparaison que l'on fait entre deux grandeurs homogènes, soit en déterminant l'excès de l'une sur l'autre, ou combien de fois l'une contient l'autre ou y est contenue.—Les choses homogènes ainsi comparées s'appellent les *termes de la raison* ou du *rapport*. La chose que l'on compare se nomme l'*antécédent*, et celle à laquelle on la compare, le *conséquent*. Il y a deux manières de comparer les grandeurs entre elles; on trouve par la première de combien elles diffèrent entre elles, c'est-à-dire de combien d'unités l'antécédent est plus grand que le conséquent. Cette différence s'appelle *raison arithmétique de deux nombres*. Ainsi, en comparant 5 et 7, on trouve que *leur raison arithmétique est* 2.— On trouve, en employant la seconde méthode de comparer, combien de fois l'antécédent contient le conséquent, ou est contenu dans le conséquent, c'est-à-dire quelle partie de la plus grande est égale à la plus petite. Cette raison s'appelle, pour l'ordinaire, *raison géométrique*, ou simplement *raison*. — *Raison rationnelle*, *raison* de nombre à nombre; *irrationnelle*, celle qu'on ne peut exprimer par aucun nombre rationnel; *multiple*, celle de plus grande inégalité entre deux termes dont le plus petit est une partie aliquote du plus grand; *inverse*, celle des deux termes, dont l'un augmente lorsque l'autre diminue, et dans la même proportion. — On dit que deux choses *sont en raison inverse des deux autres*, lorsque la première est à la seconde comme la quatrième est à la troisième. — T. de commerce; on appelle *livre de raison*, un gros registre sur lequel on forme tous les comptes en débit et en crédit, dont on trouve les sujets, c'est-à-dire les articles, sur le livre journal. On l'appelle *livre de raison*, parce qu'il sert à un marchand à se rendre *raison* à soi-même et à ses associés de l'état de son commerce. — *Raison* signifie aussi la part d'un associé dans le fonds d'une société : *sa raison est d'un quart, d'un sixième*, etc.—On appelle *la raison d'une société de commerce*, les noms des associés rangés et énoncés de la manière que la société signe les lettres missives, les billets et lettres de change. Ainsi on dit : *la raison de la société sera, Jacques Laffitte et compagnie*. — En t. de charpentiers, *mettre des pièces de bois en leur raison*, c'est quand on dispose les pièces qui doivent servir à un bâtiment, mettre chaque pièce à sa place. — *Parler raison*, façon de parler dans laquelle *raison* est employé adverbialement, et qui a divers usages; car tantôt elle signifie se mettre à la *raison*, comme : *ce que vous dites là est parler raison*; tantôt elle signifie, parler sagement, *raisonnablement*, comme : *c'est un homme qui parle toujours raison; il faut, autant qu'on peut, parler raison aux enfants*.— *A raison*, façon de parler adverbiale, à proportion, sur le pied : *on paya cet ouvrier à raison de l'ouvrage qu'il avait fait; vous m'en tiendrez compte à raison du profit que vous en tirerez; je vous paierai cette étoffe à raison de dix francs l'aune*. — On dit dans le même sens, *en raison de* : *il doit être payé en raison du temps qu'il y a mis*.—Vu, en considération de : *en raison des circonstances*.— *A telle fin que de raison*, façon de parler adverbiale, dont on se sert en style d'affaires, pour exprimer qu'on fait une chose dans la pensée qu'elle pourra être utile, sans dire précisément à quoi : *il fit faire un procès-verbal de l'état des lieux, à telle fin que de raison*. — On se sert aussi de la même phrase dans le style familier, pour signifier à tout évènement : *nous ne savons pas si nous trouverons à manger où nous allons; il sera bon de porter quelques provisions, à telle fin que de raison*. — Fam. : *comme de raison, autant que de raison, plus que de raison*, comme autant, plus qu'il n'est convenable. — *Avoir de la raison*, être *raisonnable*.— *Avoir raison*, n'avoir pas tort. —Fam. : *faire raison à...*, répondre aux santés qu'on nous porte à table.

RAISONIE, subst. fém. (*rèzoni*), t. de bot., sorte de plante qui croît en Afrique.

RAISONNABLE, adj. des deux genres (*rèzonable*), qui est doué de la *raison*, qui a la faculté de *raisonner* : *l'homme est l'être raisonnable par excellence*. — Qui se gouverne selon la *raison* et l'équité : *il est enfin devenu raison-*

nable. — Qui est conforme à la *raison* : *son langage est raisonnable*. — Résigné : *je l'ai trouvé ce soir, dans sa profonde affliction, plus raisonnable que ce matin*. — Convenable, suffisant : *on paie pour lui une pension raisonnable*. — Au-dessus du médiocre : *jouir d'un revenu raisonnable*.—*Parler comme une personne raisonnable*, en parlant d'un enfant, c'est faire entendre qu'il a une intelligence et une *raison* au-dessus de son âge.

RAISONNABLEMENT, adv. (*rèzonableman*), conformément à la *raison* : *parler raisonnablement*. — Convenablement, passablement : *il a de la fortune raisonnablement*.—On dit en plaisantant : *il est raisonnablement bête; elle est raisonnablement laide*, fort bête, fort laide.

RAISONNÉ, E, part. pass. de *raisonner*, et adj. (*rèzoné*), appuyé de *raisons* et de preuves : *projet raisonné : enquête raisonnée et motivée*. — Qui rend *raison* des règles : *arithmétique, grammaire raisonnée*. — *Analyse raisonnée*, accompagnée de toutes les explications, de toutes les réflexions du détail le plus ample.

***RAISONNEMENT**, subst. mas. (*rèzoneman*), faculté ou action de *raisonner* : *avoir le raisonnement bon*, *raisonner* juste et sainement. — Arguments, *raisons*, dont on se sert dans une question, dans une affaire, fam. : *faire des raisonnements à perte de vue*, vagues et non concluants. — *Point tant de raisonnements*, ne répliquez pas, vous en avez assez dit.

***RAISONNER**, v. neut. (*rèzoné*) (du lat. *ratiocinari*), se servir de sa *raison* pour connaître, pour juger : *raisonner en homme de sens*. — Apporter, alléguer des *raisons* pour s'excuser, etc. : *il faut obéir sans raisonner*. — Chercher et alléguer des *raisons* : *raisonner sur une affaire*. — *Ne raisonnez pas*, fam., taisez-vous; vous avez tort, et cela nous suffit. — *Raisonner comme ma pantoufle*, trivialement, *raisonner* de travers, manquer complètement de bon sens.— V. act., se rendre compte de ce qu'on fait : *cet homme raisonne bien ce qu'il fait*. — Appliquer le *raisonnement* à une chose : *cet acteur est intelligent, il raisonne bien ses rôles*. — En t. de mar., montrer ses passeports et rendre compte de sa route : *on fait raisonner les bâtiments à leur entrée dans chaque port*.— SE RAISONNER, v. pron., se rendre à soi-même compte de ce qu'on fait.

RAISONNEUR, subst. et adj. mas., au fém. **RAISONNEUSE** (*rèzoneur, neuze*), celui, celle qui réplique trop à ceux qu'il ou qu'elle devrait écouter; qui a toujours pour s'excuser des *raisons* bonnes ou mauvaises, etc. : *c'est un raisonneur perpétuel*. — Celui, celle qui fatigue par trop de *raisonnements* : *faire le raisonneur, la raisonneuse*, répliquer, alléguer des *raisons* bonnes ou mauvaises, et le plus souvent mauvaises. — Nous lisons encore un autre emploi de ce subst. dans l'*Académie*; elle dit qu'on se sert toujours du mot *raisonneur* pour désigner *certains personnages de comédie, dont le langage est ordinairement celui de la morale et du raisonnement*; nous ne connaissons point de *raisonneurs* au théâtre, et bien certainement un acteur qui, devant cent personnes, se dirait *engagé pour jouer les raisonneurs* (exemple de l'*Académie*), ne serait compris d'aucune. — Adjectif : *valet raisonneur*.

RAISONNEUSE, subst. et adj. fém. Voy. RAISONNEUR.

RAISS, subst. mas. (*rèce*), patron de navire ou capitaine de vaisseau en Égypte.

RAIS, RÈS, ou **REIS**, subst. mas. (*rèce*), la plus petite monnaie de compte en Portugal.

RAIZ-PLETA, subst. fém. (*rèzepleta*), t. de bot., sorte de plante exotique de la famille des rubiacées.

RAJA, subst. mas. Voy. RAJAH.

RAJACE, subst. fém. (*rajace*), t. d'hist. nat., sorte de pierre très-blanche, très-nette et d'un beau grain, dont les anciens se servaient pour faire des figures; on dit aussi *rajasse*, et *ragasse*.

RAJAH (l'*Académie* écrit aussi *raja*, et encore *raïa*; trois espèces d'orthographe pour un même mot.), subst. mas. (*raja*), nom qu'on donne dans l'Indoustan à certains princes souverains, vassaux de l'empereur du Mogol.

RAJAMBÉ, E, part. pass. de *rajamber*.

RAJAMBER, v. act. (*rajanbé*), *enjamber* une seconde fois. — *se* RAJAMBER, v. pron. Inus.

RAJANE, subst. fém. (*rajane*), t. de bot., genre de plantes de la famille des smilacées.

RAJASSE, subst. fém. Voy. RAJACE.

RAJEUNI, E, part. pass. de *rajeunir*.

RAJEUNIR, v. act. (*rajeunir*), faire redevenir *jeune*, redonner l'air et la vigueur de la *jeunesse*. *Médée, selon la fable, rajeunit Eson; cette perruque le rajeunit*.—Peindre, noircir les cheveux lorsqu'ils sont blancs. On le dit de la barbe dans le même sens : *ici l'on rajeunit*, se lit souvent sur les enseignes de barbiers. — Renouveler les arbres en en coupant quelques branches : *on rajeunit un arbre en le taillant*. — Neut. : redevenir *jeune*; reprendre l'air, la vigueur de la *jeunesse* : *au printemps tout rajeunit*.—*se* RAJEUNIR, v. pron. — Se faire plus jeune qu'on ne l'est en effet. — Se donner l'air *jeune*.

RAJEUNISSANT, E, adj. (*rajeuniçan, çante*), qui *rajeunit* : *époque rajeunissante; souvenir rajeunissant*.

RAJEUNISSEMENT, subst. mas. (*rajeunicеman*), action de *rajeunir* : *c'est un rajeunissement artificiel*.

RAJOLIN, subst. mas. (*rajolein*), nom qu'on donne, en Bourgogne, à une sorte de raisin noir.

RAJUSTÉ, E, part. pass. de *rajuster*.

RAJUSTEMENT, subst. mas. (*rajuceteman*), action de *rajuster*; effet de cette action.

RAJUSTER, v. act. (*rajuceté*), raccommoder, *ajuster* de nouveau, remettre en bon état : *rajuster une montre, une serrure*, etc.; et fig. : *la prudence rajuste bien des choses*. — On ne dirait plus aujourd'hui, même avec l'*Académie*, en parlant d'un mécontentement qu'on apaise, d'une brouillerie qu'on fait cesser, *ils ont eu une querelle; cela est difficile à rajuster*. *Rajuster* ne se comprendrait plus guère dans cette acception.—*se* RAJUSTER, v. pron., remettre en état son *ajustement*, son habillement qui était en désordre : *rajustez-vous à la hâte*.

RAK, subst. mas. Voy. ARACK.

RAKI, subst. mas. (*raki*), boisson hongroise, espèce de cidre distillé, fait avec des poires et des prunes.

RÂLANTE, adj. fém. (*râlante*), t. de médec. : *respiration râlante*, accompagnée de *râle*.

RÂLÉ, part. pass. de *râler*.

RÂLE, subst. mas. (*râle*) (mot formé par onomatopée, du cri de cet oiseau.), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux échassiers, de la famille des pressirostres. —*Râle d'eau*, tacheté de blanc. — Action de *râler*, bruit qu'on fait en *râlant*. En ce dernier sens, on dit aussi *râlement*.

RÂLEMENT, subst. mas. (*râleman*), action de *râler* : *ce moribond a le râlement*.—Râle. Voy. ce mot.

RALENTI, E, part. pass. de *ralentir*.

RALENTIR, v. act. (*ralantir*), rendre plus *lent*: *ralentir sa course, le mouvement*; et fig. : *l'âge ralentira cette vivacité*.—*se* RALENTIR, v. pron., devenir plus *lent*, au propre et au fig. : *les mouvements se ralentissent*.

RALENTISSEMENT, subst. mas. (*ralanticeman*), diminution de mouvement, d'activité. Au propre et au figuré : *le ralentissement du mouvement d'une pendule; le ralentissement du zèle*.

RÂLER, v. neut. (*râlé*) (mot formé par onomatopée), rendre en respirant un son enroué, causé par la difficulté de la respiration. Il se dit proprement des agonisants : *il est très-mal, il commence à râler*.

RALINGUE, subst. fem. (*raleingue*), t. de mar., cordage; cordes cousues autour des voiles pour en renforcer les bords. — *Tenir en ralingue, mettre en ralingue*, c'est tenir un vaisseau ou le disposer de manière que le vent ne donne point dans les voiles; c'est aussi coudre autour d'une voile la corde appelée *ralingue*.

RALINGUÉ, E, part. pass. de *ralinguer*.

RALINGUER, v. act. (*raleinguié*), t. de mar., coudre les *ralingues* aux voiles. — V. neut., t. de mar., gouverner, en tenant le vent, de manière que les voiles ne soient ni vent dessus, ni vent dedans.—L'*Académie* nous donne ici pour exemple : *mettre une voile à ralinguer*; nous ferons observer que cette locution n'est point en usage; on ne dit point : *mettre une voile à ralinguer*, mais : *mettre une voile en ralingue*. —*se* RALINGUER, v. pron.

RALITÉ, E, part. pass. de *se raliter*.

se **RALITER**, v. pron. (*ceralité*), retomber malade; se remettre au *lit*.

RALLÉ, part. pass. de *raller*.

RALLER, v. neut. (*râlé*), t. de chasse, crier. —Il se dit des cerfs, surtout quand ils sont en rut. Voilà trois mots que nous trouvons dans les *dictionnaires* pour exprimer la même chose, savoir : *raire* ou *réer*, et *raller*. *Raller* serait peut-être le seul bon, mais il faudrait écrire *râler*. Ne connaissant pas les raisons qui ont fait varier ainsi les lexicographes, nous n'osons trancher la question; cependant, nous avons le verbe *braire*, qui sert à rendre le cri de l'âne; et tout le monde est d'accord sur l'emploi et la signification de ce verbe. Ne devrait-on pas, eu égard à la forme de *raire*, se ranger du côté de cette orthographe? Nous soumettons cette question à nos lecteurs.

RALLIEMENT, subst. mas. (*raliman*), action de *rallier* ou de se *rallier*.—C'est proprement l'action des troupes qui, après avoir été rompues ou dispersées, se rassemblent : *le ralliement des troupes*. — *Mot de ralliement*, le mot que le général donne aux troupes pour se *rallier*, en cas de déroute ou de séparation.—*Point de ralliement*, endroit marqué aux troupes pour se *rallier*. — On appelle *mot, signe de ralliement*, le mot ou le signe caractéristique auquel chaque secte se reconnaît, ou par lequel on la désigne; et *point de ralliement*, le lieu où les personnes d'une même société, d'un même parti se rassemblent. — Il se dit aussi d'une opinion sur laquelle s'accordent des sectes, des personnes divisées sur d'autres points.

RALLIE, E, part. pass. de *rallier*.

RALLIER, v. act. (*rali-é*), rassembler des troupes ou des soldats que l'ennemi a mis en désordre, et les remettre en état de combattre de nouveau : *ils se rallièrent derrière l'infanterie*. — *Rallier un vaisseau dans le vent*, t. de mar., l'approcher en serrant le plus près, et gagner plus au vent que lui. — *Rallier la terre*, en approcher. — *se* RALLIER, v. pron.

RALLONGE, subst. fém. (*ralonje*), portion ajoutée à quelque chose que ce soit : *mettre une rallonge à une table*.

RALLONGÉ, E, part. pass. de *rallonger*.

RALLONGEMENT, subst. mas. (*ralonjeman*), action de *rallonger*. — Augmentation en longueur.

RALLONGER, v. act. (*ralonjé*), *allonger* : *rallonger des étrivières*.—Rendre plus long en ajustant quelque chose. On ne le dit plus guère que des étoffes : *rallonger une pièce de drap*. — *Rallonger une table*, y mettre des *rallonges* ou une autre table à la suite de celle qui s'y trouvait déjà. — *se* RALLONGER, v. pron.

RALLUMÉ, E, part. pass. de *rallumer*.

RALLUMER, v. act. (*ralumé*); *allumer* de nouveau, au propre et au fig. : *rallumer les bougies, la colère*, etc. : *le feu, qu'on croyait éteint, s'est rallumé; la guerre se rallume avec une nouvelle force dans toute l'Europe*. — *se* RALLUMER, v. pron.

RAM, subst. propre mas. (*rame*), chez les Indiens, c'est le nom du premier enfant qui naquit après la destruction du second âge.

RAMA, subst. propre mas. (*rama*), chez les Indiens, dieu du premier rang, qui s'est incarné.

RAMADAN, subst. mas. (L'*Académie* dit aussi *ramazan*. *Ramadan* est, selon nous, beaucoup plus usité.) (*ramadan*), chez les Turcs, carême qui dure un mois et pendant lequel on ne mange point avant le coucher du soleil.

RAMADOUÉ, E, part. pass. de *ramadouer*.

RAMADOUER, v. act. (*ramadou-é*) (rac. *amadouer*), radoucir quelqu'un en le caressant. — *se* RAMADOUER, v. pron. — Ce mot manque dans l'*Académie*. Il est vrai qu'on dit aussi *amadouer*, mais *ramadouer* n'est pas moins usité qu'*amadouer*.

RAMADOUX, subst. mas. (*ramadou*), t. d'hist. nat., espèce de rat qu'on trouve dans les grandes Indes.

***RAMAGE**, subst. mas. (*ramaje*) (du lat. barbare *ramagium*, fait, dans la basse latinité, de *ramus*, rameau, branche d'arbre, à cause des rameaux sur lesquels chantent les oiseaux. *Ménage*.), le chant naturel des oiseaux.—Fig., babil des enfants : *quel ramage* !—Rameau, branchage, et plus ordinairement représentation de branches d'arbre, de fleurs, etc., sur une étoffe : *velours, damas à ramages, à grands ramages*, etc. — Dans les manufactures de draps, action de *ramer* les draps.

RAMAGÉ, part. pass. de *ramager*.

RAMAGER, v. neut. (*ramajé*), chanter, en parlant des oiseaux. Fort peu usité.

RAMAIGRI, E, part. pass. de *ramaigrir*.

RAMAIGRIR, v. act. (*ramèguerir*), rendre

maigre de nouveau : *le travail l'a ramaigri.* — Neut., redevenir *maigre : ramaigrir tous les jours.* — *se* RAMAIGRIR, v. pron.

RAMAIGRISSEMENT, subst. mas. (*ramèguericeman*), action de *ramaigrir.* — Effet de cette action — État de celui qui est *ramaigri : depuis cet événement, il est tombé dans un ramaigrissement total.*—Ce mot, des plus usités, manque dans l'*Académie.*

RAMAILLAGE, subst. mas. (*ramâ-iaje*), t. de chamoiseur, action de *ramailler.*

RAMAILLÉ, E, part. pass. de *ramailler.*

RAMAILLER, v. act. (*ramâ-ié*), donner aux peaux de bouc, de chèvre et de chevreau, la façon nécessaire pour les passer en chamois. —*se* RAMAILLER, v. pron.

RAMAIRE, adj. des deux genres (*ramère*) (du lat. *ramus*, rameau), t. de bot., attaché ou appartenant aux *rameaux.*

RAMALES, subst. fém. plur. (*ramale*), t. d'antiq., fêtes que les Romains célébraient en l'honneur d'Ariane et de Bacchus.

RAMALINE, subst. fém. (*ramaline*), t. de bot., espèce de plante de la famille des lichens.

RAMANDER, v. act. Voy. RAMENDER, qui seul se dit.

RAMANDOTS, subst. mas. plur. (*ramandô*), paquets de poudre qu'on a liés en pelottes.

RAMARRE, subst. mas. (*ramare*), t. d'hist. nat., animal d'Afrique, ressemblant à notre lézard, mais qui est plus gros et d'un vert plus frappant.

RAMART, subst. mas. (*ramare*), t. d'hist. nat., sorte de gros hareng.

RAMAS, subst. mas. (*ramâ*), assemblage de diverses choses de peu de valeur, ou de peu d'importance. Pour les choses considérables, on dit *amas : un ramas de bouquins; ce livre n'est qu'un ramas de vieilleries rebattues et usées.*— Il se dit des personnes : *un ramas de vagabonds.*

RAMASSE, subst. fém. (*ramâce*), chaise à porteurs, traîneau pour descendre des montagnes où il y a de la neige : *descendre une montagne dans une ramasse.*

RAMASSÉ, E, part. pass. de *ramasser*, et adj.—On dit : *ce ne sont pas des troupes réglées, ce sont des gens ramassés.*—On dit, d'un homme trapu, qu'*il est ramassé*, pour dire qu'il est vigoureux, qu'il a beaucoup de force. —En t. de bot. : *feuilles ramassées, rameaux ramassés, poils ramassés*, etc., feuilles, rameaux, poils, etc., qui sont très-rapprochés les uns des autres.—On dit aussi : *ramassés en faisceau, en tête, par paquets*, etc.

*RAMASSER, v. act. (*ramâcé*), faire un assemblage, un *ramas* de plusieurs choses : *il a ramassé tout ce qui lui était dû en plusieurs endroits, et il a fait une grosse somme; il a ramassé tous les passages des anciens sur cette matière.*—*Ramasser des troupes, ramasser toutes ses forces*, les recueillir, les réunir, pour quelque effort extraordinaire. — *Ramasser*, signifie aussi, prendre ce qui est à terre : *ramasser ses gants, son chapeau, des papiers, un livre.*—Prov. et pop. : *cela ne vaut pas le ramasser*, cela ne mérite que l'on y songe. L'*Académie* cite ce prov., et elle ajoute que, dans cette phrase, *ramasser* est pris subst. Notre avis est que vouloir donner ici au v. *ramasser* force de subst., c'est donner au langage beaucoup trop de latitude. Nous ajouterons d'ailleurs que cette locution est plus que surannée; on dirait tout au plus aujourd'hui : *cela ne vaut pas la peine qu'on le ramasse.* Il faut donc rejeter bien loin l'emploi de l'infinitif de ce verbe comme substantif. — *Ramasser une personne*, relever une personne qui est à terre. — *Ramasser*, signifie aussi mettre en prison : *ramasser les vagabonds.* — *Ramasser les cartes*, les rassembler. — L'*Académie* veut encore que *ramasser* signifie pop. et bassement : *maltraiter de coups et de paroles*; nous ne le pensons pas, et nous croyons que l'on comprendrait peu cet exemple qu'elle cite : *s'il le trouve sous la main, il le ramassera d'une étrange sorte.* — Traîner dans une *ramasse : on le ramassa pendant deux heures; quand il fut sur la montagne, il se fit ramasser.* — En t. d'émailleurs, *ramasser l'émail*, le prendre encore chaud et liquide, dans la cuiller où il a été fondu avec le verre, pour en tirer du canon, c'est-à-dire des bâtons ou filets de grosseurs différentes, dont on se sert pour travailler les ouvrages à la lampe.—*se* RAMASSER, v. pron., se rassembler : *ils s'étaient ramassés en grand nombre dans la place publique.*—Il signifie aussi : se replier : *la chenille se ramasse en elle-même quand on la touche.*

RAMASSEUR, subst. mas. (*ramâceur*), celui qui conduit une *ramasse.* — Dans le style plaisant ou critique : celui qui fait des *ramas.*

RAMASSIS, subst. mas. (*ramâci*), menues branches qui ne peuvent servir qu'à faire des bourrées. — Assemblage de choses *ramassées* sans choix.

RAMASSOIR, subst. mas. (*ramâçoar*), outil pour marbrer le papier.

RAMASSOIRE, subst. fém. (*ramâçoare*), planchette pour nettoyer l'eau sur laquelle nagent les couleurs.

*RAMAYANA, subst. mas. (*rama-iana*), poëme héroïque de l'Inde.

RAMAZAN, subst. mas. Voy. RAMADAN.

RAMBADE, subst. fém. (*ranbade*), t. de mar., plate-forme pour combattre.—Garde-fou autour des fronteaux des gaillards et des dunettes.

RAMBERGE, subst. fém. (*ranbèreje*), vaisseau long, autrefois en usage chez les Anglais.

RAMBERT (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinranbère*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Belley, dép. de l'Ain.

RAMBERT-SUR-LOIRE (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinranbèreçurloare*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Montbrison, dép. de la Loire.

RAMBERVILLIERS, subst. propre mas. (*ranbèrvilié*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Epinal, dép. des Vosges.

*RAMBOUILLET, subst. propre mas. (*ranbou-ié*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de Seine-et-Oise.

*RAMBOUR, subst. mas. (*ranboure*), sorte de grosse pomme qui se mange en été.

RAMBOURRAGE; on doit écrire REMBOURRAGE. Voy. ce mot.

RAMBOURRER, v. act. Voy. REMBOURRER, qui est la seule bonne orthographe.

*RAME, subst. fém. (*rame*) (en lat. *remus*, rame), aviron dont on se sert pour faire voguer un bateau, une chaloupe, une galère, etc. —On appelle sur les galères, *marinier de rame*, ceux qui se louent pour servir sur les galères pendant un certain temps, et qu'on appelle autrement *bonnes voglies.* — Fig. : *être à la rame, tirer à la rame*, travailler beaucoup, être dans un emploi très-pénible.—Petit branchage que le jardinier plante pour *ramer* les pois. (Du lat. *ramus*, rameau, branche d'arbre.)— Vingt mains de papier mises ensemble : *mettre un livre à la rame*, c'est, faute de débit, vendre à la beurrière ou à l'épicier les feuilles dont il est composé.—Les rubaniers et autres ouvriers appellent *rames*, de longues ficelles de moyenne grosseur attachées aux arcades des bâtons de retour, et qui font hausser les lices.—Les faïenciers nomment *rame*, un outil de bois d'environ trois pieds de long, avec lequel ils remuent la terre dans les baquets. — T. de meunier : *farine de rame*, ou simplement *rame*, la farine mêlée avec le son, avant le blutage.

RAMÉ, E, part. pass. de *ramer*, et adj.—En t. de blason, du bois de cerf, lorsqu'il est d'un autre émail que l'animal.—*Balles ramées*, deux balles de plomb jointes ensemble par un fil d'archal tortillé.—*Boulets ramés*, composés de deux demi-globes de fer joints par une barre.— *Pois ramés*, qui ont poussé sur des *rames.*

RAMÉADE, subst. fém. (*ramé-ade*), poste sur une galère pour quinze combattants.

RAMÉAL, E, (*ramé-ale*), t. de bot., se dit de la feuille ou du fruit porté sur un *rameau.* — Au plur. mas., *rameaux.*

*RAMEAU, subst. mas. (*ramô*) (du lat. *ramus*, qui a la même signification), t. de bot., division de la tige ou des branches d'un arbre. — Plus communément, petite branche d'arbre.— On dit fig. : *le rameau d'olivier*, pour dire, le *rameau* de la paix : *présenter le rameau d'olivier*, c'est offrir la paix.—Les chrétiens appellent *dimanche des Rameaux, jour des Rameaux*, le dimanche d'avant Pâques, à cause des *rameaux* qu'on porte ce jour-là à la procession, en mémoire de l'entrée de Jésus-Christ dans Jérusalem.—Il se dit fig., 1° des veines, des artères et des nerfs; 2° des mines qui ont différentes branches; 3° en généalogie, des différentes parties d'une même branche d'une famille.—Fig.: *cette secte a bien des rameaux*, des subdivisions.— En astron., petite constellation boréale, entre la lyre et la tête du serpentaire.—*Rameau d'or*, *rameau* que la sibylle de Cumes fit prendre à Énée pour lui ouvrir la route des Enfers.

*RAMÉE, subst. fém. (*ramé*), assemblage de *rameaux*, de branches entrelacées naturellement ou à dessein. — Branches coupées avec leurs feuilles vertes.

RAMELPOT, subst. mas. (*ramèlepô*), tambour des Hottentots fait d'un tronc d'arbre évidé, couvert d'une peau de mouton tannée.

RAMENDABLE, adj. des deux genres (*ramandable*), t. de doreur sur bois et de quelques autres ouvriers; qui peut se *ramender*; qui est susceptible d'être *ramendé.*

RAMENDAGE, subst. mas. (*ramandaje*), t. de doreur sur bois, action de *ramender.*

RAMENDÉ, E, part. pass. de *ramender.*

*RAMENDER, v. act. (*ramandé*), baisser, diminuer de prix : *on a ramendé le pain.* Il est pop. et bien vieilli.—En t. de doreur, appliquer de petits morceaux de feuilles d'or dans les endroits où il en manque. — En t. de pêche, radouber, rétablir un filet. — Neut., baisser, diminuer de prix, en parlant surtout des vivres, des denrées : *le vin est bien ramendé.* Il est de peu d'usage.—*se* RAMENDER, v. pron.

RAMENÉ, E, part. pass. de *ramener.*

RAMENER, v. act. (*ramené*), *amener* une seconde fois. — Remettre une personne dans le lieu d'où elle était partie. — Faire revenir avec soi : *il ramena les troupes au combat.* — Amener, en parlant des choses qu'on amène chez soi à son retour d'un voyage : *j'ai vendu mon cheval à la foire et j'en ai ramené un autre.* — Fig., faire revenir : *ramener quelqu'un à la raison, à son devoir.*—A la longue paume, rechasser un coup de volée : *il a bien ramené ce coup-là.*—*Ramener un cheval*, lui faire baisser le nez. — Fig. : *ramener des affaires de bien loin*, rétablir des affaires qui paraissaient désespérées. — *Ramener une vieille mode*, la remettre en vogue. — *se* RAMENER, v. pron. — En t. de man., *ce cheval se ramène bien*, porte bien sa tête.

RAMÈNERET, subst. mas. et adj. (*ramèneré*), t. de charpent., trait fait avec le cordeau.

RAMENTEVOIR, v. act. (*ramantevoar*), rappeler, faire souvenir, se souvenir : *ramentevoir une chose à quelqu'un.* — *se* RAMENTEVOIR, v. pron. Vieux et hors d'usage.

RAMEQUIN, subst. mas. (*ramekiein*) (du latin *ramus*, rameau, parce qu'autrefois on se servait de rameaux en guise de gril. *Le Duchat.*), espèce de pâtisserie faite avec du fromage : *on servit des ramequins à l'entremets.* — Appareil de rognons hachés avec du persil, de l'ail et un jaune d'œuf, qu'on étend sur du pain, et qu'on fait rôtir sur le gril.

*RAMER, v. act. (*ramé*), soutenir des pois ou autres plantes avec de petites *rames* (de petits *rameaux*) qu'on plante en terre.—Tirer et étendre fortement les draps sur la *rame.* Voy. ce mot.—On dit aussi *arramer.*— Prov. : *s'entendre à une chose comme à ramer des choux*, n'y rien entendre.—Neut : tirer à la *rame* : *ne pas savoir ramer.*—Fig. et fam., prendre bien de la peine : *il aura bien à ramer pour parvenir.* —*se* RAMER, v. pron.

RAMEREAU, subst. mas. (*ramerô*), jeune *ramier.*

RAMERUPT, subst. propre mas. (*ramerupete*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Arcis-sur-Aube, dép. de l'Aube.

RAMESCHNÉ, subst. propre mas. (*ramèceкené*), bon génie chez les Parsis.

*RAMETTE, subst. fém. (*ramète*), t. d'imprim., châssis ordinairement de fer et sans barre au milieu, propre à contenir un placard, une affiche, etc. Voyez CHÂSSIS.

*RAMEUR, subst. mas. (*rameur*), celui qui *rame*, qui tire à la *rame* : *un rang de rameurs.* — T. d'hist. nat., au plur., tribu d'insectes de l'ordre des hémiptères.—Oiseaux de haut vol ou de leurre.

RAMEUSE, adj. fém. Voy. RAMEUX.

RAMEUTÉ, E, part. pass. de *rameuter.*

RAMEUTER, v. act. (*rameuté*), t. de vén., arrêter les chiens qui tiennent la tête, pour attendre ceux qui suivent de loin. — *se* RAMEUTER, v. pron. — Autrefois, on disait *ramenter*, au propre comme au figuré.

RAMEUX, adj. mas., au fém. RAMEUSE (*rameu, meuze*) (du latin *ramosus*, fait de *ramus*, rameau, branche), t. de bot., qui se divise en branches : *une plante rameuse, un bois rameux.*

***RAMIER**, subst. mas. (*ramié*), t. d'hist. nat., oiseau gallinacé, de la famille des péristères ou pigeons. — Pigeon sauvage. — Adj. mas. : *pigeon ramier*.

RAMIFICATION, subst. fém. (*ramifikâcion*) (formé de *ramifier, se ramifier*), t. de bot., disposition des branches ou *rameaux*, considérés en eux-mêmes, et relativement les uns aux autres. — En anat., division, distribution des artères et des nerfs. — Il se dit par extension des filons des mines. — Fig. : ce qui se rattache à une affaire, à un complot : *l'autorité a découvert les ramifications du complot*. — Fig., subdivisions nombreuses d'une science qu'on analyse, qu'on classifie. — Subdivisions, rapports d'union, d'intimité qui existent dans une secte.

RAMIFIÉ, E, part. pass. de *ramifier*.

se **RAMIFIER**, v. pron. (*ramifié*), se partager, se diviser en plusieurs branches, en plusieurs *rameaux*. — Il se dit fig. des sciences, des sectes, etc. : *cette science se ramifie à mesure que l'on cherche à l'approfondir*.

RAMILLE, subst. fém. (*rami-ie*), t. de bot., division de *rameaux*. — Au plur., menus bois qu'on met en petits fagots ou bourrées. — Nous devons avertir que l'*Académie* n'emploie ce mot qu'au plur.

RAMINAGROBIS, subst. mas. Voy. ROMINAGROBIS.

RAMINGUE, adj. des deux genres (*rameingue*), t. de man. : *cheval ramingue*, qui résiste à l'éperon, et qui refuse de se porter en avant.

***RAMIPARE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*ramipare*), t. d'hist. nat.; on a donné ce nom à une classe de zoophytes qui vivent sur des *rameaux*.

RAMIRET, subst. mas. (*ramirè*), t. d'hist. nat., ordre et genre de pigeons de la grosseur des bisets.

RAMISOL, subst. mas. (*ramiçole*), t. de bot., arbrisseau qui croît au Malabar.

***RAMISTE**, adj. fém. (*ramicete*); on appelle le *j* et le *v*, *lettres ramistes*, parce qu'elles ont été inventées en 1559 par *Ramus*.

RAMNES, subst. mas. plur. Voyez RHAMNES.

RAMNÉSIENS, subst. mas. plur. (*ramenézieín*), t. d'antiq., l'une des trois centuries de chevaliers créées par Romulus. Voy. RAMNUSIENS.

RAMNUSIENS, subst. mas. plur. (*ramenuzieín*), t. d'antiq., nom de l'une des trois premières tribus romaines.

RAMOINDRI, E, part. pass. de *ramoindrir*.

RAMOINDRIR, v. act. (*ramoeindrir*), rendre *moindre*. — *se* RAMOINDRIR, v. pron.

RAMOIR, subst. mas. (*ramoar*), t. de coffretier, outil pour tailler et polir le bois.

RAMOITI, E, part. pass. de *ramoitir*. Voy. RAMOITIR.

RAMOITIR, v. act. (*ramoètir*), rendre *moite* : *le brouillard ramoitit le linge*. — *se* RAMOITIR, v. pron.

RAMOLADE ne se dit pas pour **REMOULADE**.

RAMOLLI, E, part. pass. de *ramollir*.

RAMOLLIR, v. act. (*ramolir*), rendre plus *mou*, plus souple, moins dur. — Fig., rendre efféminé, moins vigoureux : *ramollir le courage, être ramolli par les plaisirs*. Dans cette acception, on dit mieux *amollir*. — En t. de fauconn., *ramollir un oiseau*, redresser son pennage avec une éponge trempée. — *se* RAMOLLIR, v. pron. — Fig. : *il s'est ramolli*, il n'est plus aussi fâché qu'auparavant.

RAMOLLISSANT, E, adj. (*ramoliçan, çante*), t. de médec., qui *ramollit*, qui résout les duretés contre nature : *la guimauve est ramollissante*. — Subst. mas. : *un ramollissant*, un remède *ramollissant*.

***RAMON**, subst. mas. (*ramon*), balai. Vieux, et même hors d'usage.

RAMONAGE, subst. mas. (*ramonaje*), action de *ramoner* : *payer le ramonage de ses cheminées*.

RAMONCHAMP, subst. propre mas. (*ramonchan*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Remiremont, dép. des Vosges.

RAMONDE, subst. fém. (*ramonde*), t. de bot., la molène à tige nue, espèce de plante.

***RAMONDIE**, subst. fém. (*ramondi*), t. de bot., genre de plantes de la famille des fougères.

RAMONÉ, E, part. pass. de *ramoner*.

RAMONER, v. act. (*ramone*) (de *ramon*, vieux mot français qui signifiait un balai, fait de *rameaux*, pour nettoyer les cours, les rues, etc.), nettoyer le tuyau d'une cheminée; en ôter la suie. — *se* RAMONER, v. pron.

RAMONETTE, subst. fém. (*ramonète*), t. de bot., la roquette, plante.

RAMONEUR, subst. mas. (*ramoneur*), celui qui *ramone* des cheminées.

RAMONTCHI, subst. mas. (*ramontechi*), t. de bot., sorte de prunier, que les Français nomment prunier à Madagascar.

RAM-OULAN, subst. mas. (*ramoulan*), t. de bot., plante des Moluques, ou le litchi des Moluques.

***RAMPANT, E**, adj. (*ranpan, pante*), qui rampe : *animal, insecte rampant; plante rampante*. — Fig. : *style rampant*, bas et plat. — *Ame rampante*, basse, vile et méprisable : *les courtisans sont des gens rampants, et par cela même indignes de pitié quand ils tombent par hasard dans la misère*. — En t. d'archit., on emploie cet adjectif en parlant d'une surface inclinée : *arc rampant; voûte rampante*. — On dit même, subst. au mas. : *le rampant d'un mur de voûte*. — En t. de blason, *lion rampant*, représenté rampant.

***RAMPE**, subst. fém. (*ranpe*), la suite des marches d'un escalier, depuis un palier jusqu'à l'autre : *la rampe de cet escalier est trop haute*. — Balustrade de fer, de pierre ou de bois le long de l'escalier : *prenez bien la rampe*. — Plan incliné par lequel on monte et l'on descend sans degrés : *les voitures arrivent dans la cour par une douce rampe*. Peu usité dans cette acception. — Rangée de quinquets sur l'avant-scène d'un théâtre : *la rampe fatigue beaucoup l'acteur*.

RAMPÉ, part. pass. de *ramper*.

RAMPEMENT, subst. mas. (*ranpeman*), action de *ramper* : *le rampement de la couleuvre*.

RAMPER, v. neut. (*ranpé*), (du latin *repere*, dérivé par transposition du grec ερπειν, dont la signification est la même), se traîner sur le ventre comme font les vers, les serpents, etc. : *le serpent rampe*. — Par extension et similitude, on le dit des plantes qui s'étendent sur terre ou s'attachent aux arbres, comme le lierre, la vigne, etc. : *le lierre rampe contre les murailles*. — Fig. : 1° être dans un état abject et humiliant; 2° s'abaisser excessivement devant les grands : *il est assez vil pour ramper lâchement*. — En parlant de discours et de style, ne dire, n'écrire rien que de commun : *tel auteur rampe*; il manque de style, de goût, ou d'imagination.

***RAMPHASTOS**, subst. mas. (*ranfacetô*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne quelquefois au toucan.

***RAMPHE**, subst. fém. (*ranfe*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

***RAMPHOCÉLUS**, subst. mas. (*ranfocéluce*), t. d'hist. nat., nom générique donné à deux oiseaux rangés, jusque-là, parmi les tangaras.

***RAMPHOCÈNE**, subst. mas. (*ranfocène*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux de l'ordre des silvains.

RAMPIN, adj. mas. (*ranpein*), t. de manège : *cheval rampin*, cheval bouleté des pieds de derrière, et qui ne marche par conséquent que sur la pince. — On dit aussi *pinçard*, suivant l'*Académie*.

RAMPONEAU, subst. mas. (*ranponô*), t. de cout., sorte de couteau dont la lame a quinze à dix-huit lignes de largeur. — Jouet d'enfant.

RAMPONÉ, part. pass. de *ramponer*.

RAMPONER, v. neut. (*ranponé*), (de *Ramponeau*, marchand de vin à la Courtille, en 1760), s'enivrer, boire à outrance. — *se* RAMPONER, v. pron. Inusité.

RAMPONNÉ, E, part. pass. de *ramponner*.

RAMPONNER, v. act. (*ranponé*), se moquer de quelqu'un. — *se* RAMPONNER, v. pron. Vieux et presque hors d'usage.

RAMPONNES, subst. fém. plur. (*ranponne*), railleries. Vieux, et même hors d'usage.

RAMPONNEUR, subst. et adj. mas., au fém. **RAMPONNEUSE** (*ranponeur, neuze*), fâcheux. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

RAMTRUT, subst. mas. (*rantru*), pagode indienne où l'on adorait une idole ayant la forme d'un singe.

RAMULE, subst. mas. (*ramule*), petite branche, petit *rameau*; *ramille*.

RAMURE, subst. fém. (*ramure*) (du lat. *ramus*, rameau, branche), le bois d'un cerf, d'un daim. — Toutes les branches d'un arbre collectivement prises.

RAMUSCULE, subst. mas. (*ramucekule*), petit *rameau*.

RANA, subst. propre fém. (*rana*), déesse de la mer, chez les Scandinaves.

RANAIL, subst. propre mas. (*rana-ie*), nom d'un ange du premier ordre, chez les Madécasses.

RANATHYTES, subst. mas. plur. (*ranatite*) (du lat. *rana*, grenouille, et du grec θυτης, prêtre), secte juive qui rendait un culte aux grenouilles.

RANATRE, subst. mas. (*ranâtre*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hémiptères.

RANCANCA, subst. mas. (*rankanka*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux de l'ordre des accipitres, famille des vautourins.

RANCE, adj. des deux genres (*rance*) (du lat. *rancidus*), qui commence à se corrompre et qui a contracté une mauvaise odeur : *du lard rance, des confitures rances*. — Subst. mas., odeur, goût *rance* : *ce lard sent le rance*.

RANCE, subst. fém. (*rance*), t. de mar., pièce de bois qu'on place sur les côtés d'un vieux bâtiment pour le consolider. (*Laveaux.*)

RANCÉ, E, part. pass. de *rancer*.

RANCER, v. act. (*rancé*), t. de mar., consolider, fortifier un bâtiment en y appliquant des *rances*. — *se* RANCER, v. pron. (*Laveaux.*)

RANCETTE, subst. fém. (*rancète*), tôle commune pour faire des tuyaux de poêle. Voy. RANGETTE.

RANCHE, subst. fém. (*ranche*), cheville d'un *rancher*.

RANCHER, subst. mas. (*ranché*), sorte d'échelle formée par une pièce de bois garnie de chevilles qui servent d'échelons.

RANCHERIE, subst. fém. (*rancheri*), village d'Indiens libres, dans l'Amérique septentrionale.

RANCHIER, subst. mas. (*ranchié*), t. de blas., fer d'une faux.

RANCI, E, part. pass. de *rancir*.

RANCIDITÉ, subst. fém. (*rancidité*) (du latin *rancor*), qualité de ce qui est *rance*; *rancissure*; l'*Académie* semble même préférer ce dernier mot. — RANCIDITÉ, RANCISSURE. (*Syn.*) Ces termes désignent la corruption des graisses, des huiles, etc., qui ont contracté, soit en vieillissant, soit par la chaleur, un goût fort et âcre, une odeur puante ou désagréable, et ordinairement une couleur jaune, ainsi que cela arrive au lard, à la viande, aux confitures. La *rancidité* est la qualité du corps rance; la *rancissure* est l'effet éprouvé par le corps ranci. La *rancidité* gît dans les principes qui vicient le corps; la *rancissure* est dans les parties qui sont viciées. Il faudrait combattre la *rancidité* comme on combat la putridité, cause du mal; il faut ôter la *rancissure* comme on ôte la pourriture, produit du mal.

RANCIO, adj. mas. (*ranci-ô*), mot pris de l'espagnol, vin d'Espagne qui, de rouge qu'il était, est devenu jaunâtre en vieillissant. — On dit aussi subst. au mas. : *du rancio*.

RANCIR, v. neut. (*rancir*), devenir *rance* : *cette viande commence à rancir*. — *se* RANCIR, v. pron.

RANCISSURE, subst. fém. (*rancicure*), état d'un corps *ranci*; qualité de ce qui est *rance*. Voy. RANCIDITÉ.

RANCŒUR, subst. mas. (*rankieur*), haine, rancune; ressentiment; dépit mêlé de tendresse. (*Boiste.*) Vieux.

RANCON, subst. mas. (*rankon*), ancienne arme française, dont le fer plat se terminait en pointe, et était garni à sa base de deux crochets recourbés, qui lui donnaient la figure d'une fleur de lis. Hors d'usage.

RANÇON, subst. fém. (*rançon*), prix que l'on donne pour la délivrance d'un captif ou d'un prisonnier de guerre : *payer rançon* ou *sa rançon, la rançon de...* — Par extension, somme excessive : *mais, c'est la rançon d'un roi*. — *Rançon* se dit aussi d'une composition en argent, moyennant laquelle un vaisseau de guerre ou un vaisseau corsaire relâche un vaisseau marchand qu'il a pris. Et, en parlant des compositions qu'un armateur a exigées des vaisseaux marchands, on dit qu'*à son retour dans le port, il a amené tant de rançons*.

RANÇONNÉ, E, part. pass. de *rançonner*.

RANÇONNEMENT, subst. mas. (*rançoneman*), action de *rançonner*, d'exiger plus qu'on ne devrait. — Exaction.

RANÇONNER, v. act. (*rançoné*), exiger ce qui

n'est pas dû : *dans cet hôtel on rançonne tout le monde.* — Mettre à *rançon*, se dit d'un vaisseau de guerre ou d'un corsaire qui relâche un bâtiment qu'il a pris, moyennant une certaine somme : *il a rançonné tant de navires.* — *se* RANÇONNER, v. pron.

RANÇONNEUR, subst. mas., RANÇONNEUSE, subst. fém. (*rançoneur, neuze*), celui, celle qui fait payer, qui exige plus qu'il ne faut : *l'hôtelier est rançonneur.*

RANÇONNEUSE, subst. fém. Voy. RANÇONNEUR.

RANCUNE, subst. fém. (*rankune*) (du lat. *rancor*), haine invétérée ; souvenir d'une offense. — *Rancune à part*, *rancune tenante* ou *tenant*, se dit de deux personnes qui, n'étant pas bien ensemble, ont cependant un intérêt commun de se réunir, du moins passagèrement. Nous sommes étonnés de voir tolérer dans l'*Académie* : *rancune tenant* ; c'est un vrai solécisme ; on ne doit dire que *rancune tenante*. — On dit par plaisanterie : *sans rancune*, oublions ce qui s'est passé

RANCUNEUX, subst. et adj. mas., au fém. RANCUNEUSE (*rankuneu, neuze.*) Voy. RANCUNIER ; et surtout notre remarque sur les deux mots.

RANCUNIER, subst. et adj. mas., au fém. RANCUNIÈRE (*rankunié, nière*), qui a de la *rancune*, qui garde sa *rancune* : *c'est un esprit rancunier, c'est une rancunière.*—*Rancuneux, rancuneuse, rancuneur*, ne sont pas français, disent MM. *Noël* et *Chapsal* ; sans nous donner en aucune façon les raisons motivées de leur condamnation. Cependant il n'y a pas plus de motif de se servir de *rancunier* et *rancunière*, que de *rancuneux, rancuneuse* et même *rancuneur*. Ils auraient dû donner pour raison que trois mots deviennent inutiles pour exprimer la même chose, et qu'il ne fallait en choisir qu'un, comme ils l'ont fait. Maintenant copions une note de *Girault-Duvivier*, relative à ces mots : « *rancuneux, rancuneuse*, est un barbarisme. *Boiste*, ajoute-t-il, qui a dit au mot *haineux* que cet adj. s'entend d'un homme *rancuneux*, *c'est-à-dire naturellement porté à la haine*, est d'autant plus à reprendre en cela, qu'à la lettre *r*, il n'indique que le mot *rancunier*.» Notre avis à nous serait qu'on admît *rancunier*, *rancunière*, pour le subst., et *rancuneux, rancuneuse*, pour l'adjectif. Il est certain que les puristes ne rejettent *rancuneux* que parce qu'il ne se trouve pas dans le *Dictionnaire de l'Académie* ; eh bien! nous soutiendrons en présence d'eux-mêmes, qu'il n'en est pas un seul qui n'ait dit mille fois : *c'est un homme rancuneux, une femme rancuneuse*, au lieu de : *c'est un homme rancunier, une femme rancunière* ; c'est qu'en effet *rancuneux* et *rancuneuse* sont dans la bouche de tout le monde ; et, avouons-le même, presque seuls en usage dans la conversation. Nous soumettons notre observation en toute confiance aux gens de bonne foi.

RANCUNIÈRE, subst. et adj. fém. Voy. RANCUNIER.

RANCURÉ, part. pass. de *rancurer*.

RANCURER, v. neut. (*rankuré*), se plaindre. (*Boiste.*) Vieux.

RANDANS, subst. propre mas. (*randan*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Riom, dép. du Puy-de-Dôme.

RANDIES, subst. fém. plur. (*randi*), t. de bot., genre de plantes de la famille des rubiacées.

RANDON, subst. mas. (*randon*), sentier couvert dans un bois. (*Boiste.*) Peu connu.

RANDONNÉE, subst. fém. (*randoné*), t. de chasse, circuit qu'une bête lancée fait autour du même lieu avant de l'abandonner.—Fam. et par extension, *faire une grande randonnée*, marcher long-temps sans s'arrêter.

*RANG, subst. mas. (*ran* devant une consonne, et devant une voyelle *rank*) (de l'allemand *ring*, qui a la même signification. *Ménage*. Le mot allemand *ring* signifie proprement *anneau, cercle*), en général, ordre, disposition de plusieurs choses ou de plusieurs personnes sur la même ligne : *un rang d'hommes, d'arbres, de colonnes*, etc. ; *plusieurs rangs de soldats ; combattre aux premiers rangs*, etc.—En particulier l'ordre de la séance ou de la marche, soit dans la même compagnie, soit en divers corps : *rang d'ancienneté, régler les rangs.*—T. d'imprim., espèce d'échafaudage fait avec des planches fixées sur des tréteaux mobiles, et sur lequel les compositeurs placent les casses ou boîtes à compartiments qui contiennent les caractères : *un rang de trois casses ; un rang à dos d'âne*, etc. —Dignité, degré d'honneur. — Place qu'une chose ou une personne tient dans l'estimation des hommes : *tenir le premier rang entre les poètes, les orateurs*, etc. ; *donner le premier rang au diamant entre les pierres précieuses.*—*Être, se mettre, paraître sur les rangs*, en t. de tournois, etc., se présenter au combat.—Fig. se mettre ou être parmi les prétendants à une charge, à un poste, etc.—*Mettre au rang de...* au nombre de, parmi... — *Parler à son rang*, selon son rang. — *Vaisseaux du premier rang*, les plus forts vaisseaux ; vaisseaux à trois ponts. —Triv. et prov. : *en rang d'ognon* : *se mettre en rang d'ognon*, se ranger côte à côte, les uns près des autres. (Nous lisons OIGNON dans le *Dictionnaire de l'Académie*. Voy. notre observation sur cette orthographe au mot OGNON.) L'*Académie* ajoute que cette locution signifie aussi : prendre place dans une réunion à laquelle on n'est pas invité ; dans une assemblée à laquelle on n'a pas le droit d'assister. Nous doutons fort, pour notre compte, que cette dernière acception soit en crédit. Quant à ce que pense l'*Académie*, et quelques-uns avec elle, que cette façon de parler s'emploie par allusion à un maître des cérémonies de France, qui se nommait d'*Oignon*, il est encore permis d'en douter, malgré son affirmation.

RANGE, subst. fém. (*ranje*), *rang* de pavés égaux.

RANGÉ, E, part. pass. et adj. : *bataille rangée*, bataille entre deux armées *rangées* en ordre, et en face l'une de l'autre.—*Homme rangé*, qui a de l'ordre dans ses affaires ; qui vit d'une manière régulière. Voy. RÉGLÉ.

RANGÉE, subst. fém. (*ranjé*), ordre, *rang* et suite de plusieurs choses rangées les unes après les autres. — En archit., côté d'un ouvrage qui va en droite ligne, sans être coupé par des angles.

RANGER, v. act. (*ranjé*), mettre dans un certain ordre, dans un certain *rang* : *ranger des livres, des papiers, des troupes ; ranger une chambre*, etc.—Mettre au nombre, au *rang de...* : *ranger parmi les auteurs, parmi les livres classiques.*—Mettre de côté, pour rendre le passage plus libre : *rangez cette table, cette chaise, cet enfant.*—En t. de mar., passer près : *ranger la côte*, naviguer terre à terre ; *ranger à quai*, s'accoster du quai pour s'y amarrer et y décharger ; *ranger un vaisseau*, en passer fort près ; *le ranger à honneur*, le *ranger* à portée de la voix.—*Ranger une ville sous ses lois*, la soumettre.—Nous trouvons dans l'*Académie* : *ranger quelqu'un*, pris dans un sens absolu, il est vrai ; mais dit-on bien réellement : *rangez votre fils, s'il fait le méchant ; je saurai bien le ranger*, pour signifier le soumettre. On dirait peut-être : *ranger quelqu'un à la raison* ; mais on ne dit plus : *ranger quelqu'un.*—*se* RANGER, v. pron., se serrer, s'écarter pour faire place ou pour laisser passer. — *Se ranger autour du feu, d'une table*, s'y arranger pour se chauffer, pour manger, pour jouer.—*Se ranger sous les drapeaux, sous l'obéissance d'un prince*, embrasser son parti, se soumettre à sa domination. —*Se ranger du côté, du parti de quelqu'un*, embrasser son parti, son opinion. — *Se ranger à l'avis de quelqu'un*, déclarer qu'on est de son avis.—*Se ranger* signifie, dans un sens absolu, adopter une manière de vivre plus régulière : *ce jeune homme a été libertin, mais aujourd'hui il se range.*—En t. de mar. : *le vent se range au nord, au sud*, etc., commencer à souffler du côté du nord, du sud.

RANGIER et non pas RANJER, subst. mas. (*ranjié*), t. de blas., le renne, animal à quatre pieds, qui porte un bois comme le daim.

RANGÉS, subst. mas. plur. (*ranjé*), t. de blas., se dit des animaux posés sur une ligne horizontale.

RANGÈTE, subst. fém. (*ranjète*), t. d'imprim., action de *ranger*. Ce mot est tout-à-fait hors d'usage depuis long-temps.

RANGETTE, subst. fém. (*ranjète*), tôle à tuyaux de poêle.—T. de grosses forges, fer d'environ trente lignes de largeur sur douze d'épaisseur, coupé en morceaux pesant à peu près huit livres.

RANGIFÈRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*ranjifère*), t. d'hist. nat., famille d'animaux quadrupèdes qui comprend les rennes et d'autres grands animaux du Nord.

RANGOURIR, v. neut. (*ranguourir*), languir. (*Boiste.*) Vieux et tout-à-fait hors d'usage, s'il a même été usité.

RANGUILLON, subst. mas. (*rangui-ion*), t. d'imprim., petite pointe de fer qui fait partie et qui est l'objet principal de la *pointure* ; c'est, dans la feuille qu'on tire du premier côté, un trou qui sert ensuite, quand on tire l'autre côté, à fixer la feuille de manière que les pages se trouvent imprimées exactement l'une sur l'autre. Voy. POINTURE. On dit plus souvent aujourd'hui *ardillon*. — Petit crochet qui fait partie de l'hameçon.

RANICEPS, subst. mas. (*ranicèpece*), t. d'hist. nat., sous-genre de poissons établi parmi les gades, les blennoïdes.

RANIKAIL, subst. propre mas. (*ranika-ie*), nom d'un ange du premier ordre, chez les Madécasses.

RANIMÉ, E, part. pass. de *ranimer*.

RANIMER, v. act. (*ranimé*), rendre, redonner la vie ; animer de nouveau : *Dieu seul peut ranimer les morts.*—Redonner de la vigueur, du mouvement à ce qui paraît n'en plus avoir : *ranimer une main paralysée.*—*Ranimer l'ardeur d'un feu presque éteint*, l'exciter en soufflant, ou en lui donnant un courant d'air.—Réveiller les esprits assoupis ; redonner du courage : *il est abattu par la tristesse, tâchons de le ranimer.*—Réveiller, renouveler, exciter de nouveau : *ranimer le courage, l'ardeur, la colère, la fureur, l'amour*, etc.—*se* RANIMER, v. pron. : *le feu se ranime*, il se rallume.

*RANINE, subst. fém. (*ranine*), t. d'hist. nat., genre de crustacés qui ressemble à la grenouille.

RANINE, adj. fém. (*ranine*) (du lat. *rana* ; grenouille, parce qu'on a cru que l'assemblage de ces deux veines représentait une espèce de *grenouille*), t. d'anat., se dit de deux artères et de deux veines situées sous la langue.

RANNI, E, part. pass. de *rannir*.

RANNIR, v. act. (*ranir*), t. de pot., vernisser l'étain. — *se* RANNIR, v. pron. Tout-à-fait inusité.

RANQUER, orthographe de *Boiste*. Voy. RAUQUER.

RANULAIRE, adj. des deux genres (*ranulère*). Voy. RANINE, qui semble être le même mot.

RANULE, subst. fém. (*ranule*), t. de médec., tumeur œdémateuse sous la langue.—Grenouillette.

RANZ, subst. mas. (*rance*), t. de mus., air que les bouviers suisses jouent sur la cornemuse. On ne se sert guère du mot *ranz* seul ; mais on dit *ranz des vaches*, parce que c'est l'air que les bouviers jouent en gardant leur bétail dans les montagnes.

RAON-L'ÉTAPE, subst. propre mas. (*ranlétape*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Dié, dép. des Vosges.

RAPACE, adj. des deux genres (*rapace*) (du lat. *rapax*, dérivé du grec ἁρπαξ, dont la signification est la même), avide, ardent à la proie : *le vautour est rapace.*—Fig., qui est enclin à la rapine : *un homme rapace*. On dit aussi subst. : *c'est un rapace, une rapace.* — En métallurgie, on appelle *rapaces*, les substances qui non-seulement se dissipent elles-mêmes par l'action du feu, mais encore qui contribuent à enlever les autres : *les mines d'arsenic sont rapaces.*— —*Oiseaux rapaces*, et subst. mas. : *les rapaces*, oiseaux de proie dont le bec supérieur, plus long que l'inférieur, est crochu et courbé en dessous.

RAPACÉ, E, adj. (*rapacé*) (du lat. *rapa*, rave, dérivé du grec ῥαπυς ou ῥαφυς, rave, racine), t. de bot., qui tient de la *rave*.

RAPACITÉ, subst. fém. (*rapacité*) (du lat. *rapacitas*), avidité de l'animal qui se jette sur sa proie ; inclination à prendre et à ravir.

RAPAISÉ, E, part. pass. de *rapaiser*.

RAPAISER, v. act. (*rapézé*), calmer, adoucir de nouveau quelqu'un.—*se* RAPAISER, v. pron.

RAPANE, subst. fém. (*rapane*), t. de bot., espèce d'arbrisseau qui croît dans les forêts de la Guyane.

RAPARIÉ, E, part. pass. de *raparier*.

RAPARIER, v. act. (*raparié*), réunir.—*se* RAPARIER, v. pron., se réunir.

RAPARIEMENT, subst. mas. (*rapariman*), action de *raparier*.

RAPAT, subst. mas. (*rapa*), t. de bot., espèce d'arbrisseau d'Amboine dont on ne connaît pas le fruit.

RAPATELLE, subst. fém. (*rapatèle*), toile de crin pour faire des tamis, etc., ainsi nommé

parce qu'elle produirait l'effet d'une râpe sur la peau.

RAPATRIAGE, subst. mas. (*rapatriaje*) (l'*Académie* dit aussi *rapatriement*, et elle l'écrit comme nous ; notre avis est que *rapatriement* est plus conforme aux règles ; mais nous nous permettrons encore une réflexion au sujet de l'orthographe *académique* : nous demanderons pourquoi elle ne tolère pas en outre, ainsi qu'elle le fait d'ordinaire, *rapatriment?* Nous nous trouvons forcés d'aller plus loin, et de dire que l'*Académie* donne *ingénument* sans accent circonflexe; et pour rentrer dans la discussion première, qu'elle écrit *dénouement*, en tolérant qu'on écrive aussi *dénoûment;* il en est de même de *enjouement*, qu'elle écrit aussi *enjoûment*, etc., etc.), réconciliation : *le rapatriage est fait*, *et bien fait*. Fam.

RAPATRIÉ, E, part. pass. de *rapatrier*.

RAPATRIEMENT, subst. mas. Voy. RAPATRIAGE, qui est le même mot.

RAPATRIER, v. act. (*rapatri-é*) (rac. *patrie*), réconcilier, raccommoder des personnes brouillées. Il est fam.—*se* RAPATRIER, v. pron. : *ils se sont rapatriés*.

***RÂPE**, subst. fém. (*râpe*), ustensile de ménage en métal, percé de plusieurs trous, pour mettre en poudre du sucre, de la muscade, du tabac, etc. : *une râpe de fer-blanc; une râpe à tabac*. —Espèce de lime à l'usage des sculpteurs, des menuisiers, plombiers, etc. — Grappe de raisin dont tous les grains sont ôtés. Voy. RÂFLE ; c'est aussi le renvoi de l'*Académie*.—La *râpe* est proprement, en bot., un réceptacle commun aux graminées, aux fleurs en épi et aux fleurs en grappe. On dit *la râpe d'un épi de seigle, de froment*, etc. — Au plur., crevasses ou fentes au pli du genou d'un cheval, comme des malandres, etc.

RÂPÉ, subst. mas. (*râpé*), grappes de raisin qu'on met dans un tonneau de vin pour le raccommoder, quand il se gâte.—Vin ainsi raccommodé. — *Râpé de copeaux*, certaine quantité de copeaux qu'on met dans un tonneau pour éclaircir le vin.

RÂPÉ, E, part. pass. de *râper*.—*Habit râpé*, usé, dont on ne voit plus que la corde.—En parlant d'un pauvre diable : *comme il est râpé! comme il a l'air râpé!* comme il est dans la misère ! qu'il a l'air misérable !

***RAPEN**, subst. mas. (*rapène*), monnaie de cuivre à Lucerne, en Suisse. (A peu près un centime et demi de France.)

RÂPER, v. act. (*râpé*) (de l'allemand *raspeln*, qui a la même signification), mettre en poudre avec la *râpe* : *râper du sucre, du tabac*, etc.— User la surface d'un corps dur avec une *lime* qu'on appelle aussi *râpe*.—*se* RÂPER, v. pron.

RAPETASSÉ, E, part. pass. de *rapetasser*.

RAPETASSER, v. act. (*rapetacé*) (suivant quelques-uns, du grec ῥάπτειν, coudre), raccommoder grossièrement de vieilles hardes; y mettre de vieilles pièces.—*se* RAPETASSER, v. pron.

***RAPETASSEUR**, subst. mas., **RAPETASSEUSE**, subst. fém. (*rapetaceur, ceuze*), celui, celle qui *rapetasse*.—Savetier. Peu en usage.

RAPETASSEUSE, subst. fém. Voy. RAPETASSEUR.

RAPETISSÉ, E, part. pass. de *rapetisser*.

RAPETISSER, v. act. (*rapeticé*), rendre, ou faire paraître plus *petit*. — Neut., devenir plus *petit*. — *se* RAPETISSER, v. pron. : *la toile neuve se rapetisse à l'eau*. — Au fig. : *peu de gens se rapetissent par modestie*.

RAPETTE, subst. fém. (*rapète*), t. de bot., plante annuelle qui croît dans les champs, et qu'on nomme aussi *porte-feuille*.

RAPHAÉLESQUE, adj. des deux genres (*rafa-éléceke*), gracieux, élégant, angélique, idéal; du genre du célèbre peintre italien *Raphaël*. (*Boiste*.)

RAPHANÉDON, subst. mas. (*rafanédon*) (du grec ῥαφανηδόν, en forme de rave ou de racine, formé de ῥαφανίς, rave, et εἶδος, forme), t. de chir., fracture transversale d'un os long.

RAPHANIE, subst. fém. (*rafani*) (du grec ῥαφανίς, rave), convulsion violente avec contraction et douleur atroce causée par la rave sauvage, et adoucie par l'huile.

RAPHANIS, subst. mas. (*rafanice*), t. de bot., genre de plantes qui se rapproche de celui des cochléarias.

RAPHANISTE, subst. mas. (*rafanicete*), t. d'hist. nat., genre de coquilles de la division des univalves.

RAPHANISTIDE, subst. fém. (*rafanicetide*), t. de bot., espèce d'iris.

RAPHANISTRE, subst. mas. (*rafanicetre*), t. de bot., genre de plantes de la famille des crucifères.

RAPHANITE, subst. mas. (*rafanite*), t. de bot., espèce de glaïeul.

RAPHE, subst. mas. (*rafe*), t. d'hist. nat., poisson du genre cyprin. — Subst. fém., t. de bot., partie du prostype ou cordon ombilical dans les plantes.

***RAPHÉ**, subst. mas. (*rafé*) (du grec ῥαφή, couture), en anat., il se dit de certaines lignes saillantes qui ressemblent à une couture. Tel est principalement le *raphé* qui divise le scrotum en deux parties latérales, et s'étend depuis l'anus jusqu'à l'origine de la verge.— On a appelé aussi *raphé* les deux lignes latérales qui s'étendent de la partie antérieure à la partie postérieure de la surface du corps calleux du cerveau. Peu en usage.

RAPHIDES, sub. m. pl. (*rafide*), t. d'hist. nat., se dit des petits crystaux aiguillés qu'on aperçoit à l'aide du microscope, dans le tissu lâche de certaines plantes herbacées, lesquels crystaux sont le produit de l'oxalate de chaux qui existe dans ces plantes.

RAPHIDIE, subst. fém. (*rafidi*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des névroptères.

RAPHIS, subst. mas. (*rafice*), t. de bot., genre de palmiers originaires du Japon.—Genre de plantes de la famille des graminées.

***RAPIDE**, adj. des deux genres (*rapide*) (du lat. *rapidus*, fait dans le même sens de *rapere*, ravir), qui va extrêmement vite : *mouvement rapide*. — Qui se meut avec vitesse : *le cours rapide d'un fleuve, le vol rapide des oiseaux*. — Fig. : *conquêtes rapides*, faites avec une grande célérité.—*Style rapide*, qui entraîne les lecteurs, les auditeurs, par la chaleur des idées vives et spontanées. — *Narration rapide*, qui va droit à son but, sans circonlocutions, sans périphrases. — *Éloquence rapide*, qui a du mouvement, de la chaleur, qui enlève l'auditoire.— L'*Académie* ajoute que *rapide* s'emploie encore comme subst. mas. en t. de mar.; nous doutons fort que tout le monde comprenne de prime-abord qu'un *rapide* signifie, *un courant rapide*.

RAPIDEMENT, adv. (*rapidemant*), d'une manière *rapide ;* avec *rapidité*.

RAPIDITÉ, subst. fém. (*rapidité*), célérité, vitesse : *rapidité du mouvement, du vol d'un oiseau*, etc. Voy. VÉLOCITÉ.—Fig. : *la rapidité des conquêtes, du style*. — Qualité du style *rapide*.

RAPIDOLITHE, subst. fém. (*rapidolite*), t. de minér., sorte de pierre en baguette. On écrit aussi RHABDOLITHE.

RAPIÉCÉ, E, part. pass. de *rapiécer*.

RAPIÈCEMENT, subst. mas. (*rapi-èceman*), action de *rapiécer ;* son effet.

RAPIÉCER, v. act. (*rapi-écé*), mettre des *pièces*, raccommoder : *rapiécer un habit*. — *se* RAPIÉCER, v. pron. — RAPIÉCER, RAPIÈCETER, RAPETASSER. (*Syn.*) *Rapiécer*, c'est mettre des *pièces* ou remettre une *pièce*, sans modification. *Rapièceter*, c'est remettre sans cesse de nouvelles *pièces*, ou mettre beaucoup de petites *pièces*. *Rapetasser*, c'est mettre grossièrement de grosses *pièces* et les entasser.

RAPIÈCETAGE, subst. mas. (*rapi-ècetaje*), action de *rapièceter*.—Hardes *rapiècetées*.

RAPIÈCETÉ, E, part. pass. de *rapièceter*.

RAPIÈCETER, v. act. (*rapi-ècelé*), mettre *pièces sur pièces* : *rapièceter des meubles*. — *se* RAPIÈCETER, v. pron. Voy. RAPIÉCER.

RAPIÈRE, subst. fém. (*râpière*) (de l'allemand *rappier*, épée, ou plutôt fleuret), vieille et longue épée. — Il se dit quelquefois simplement et par mépris d'une épée, mais avec l'intention de se moquer de celui qui la porte : *traîneur de rapière*. — S'il nous fallait ajouter foi à l'étymologie que nous donnons, et qu'on peut contester, nous devrions écrire *rapière* avec un accent circonflexe.

RAPIÉREUR, subst. mas. (*râpiéreur*), porte-*rapière*. Vieux et même hors d'usage.

RAPILLO, subst. mas. (*rapilelô*), à Naples, petites scories lancées du Vésuve avec les sables et les cendres.— En France, on dit : *scorie de cratère*.

***RAPIN**, subst. mas. (*rapein*), t. d'atelier, jeune élève dans les arts, et particulièrement élève peintre.

RAPINE, subst. fém. (*rapine*) (en lat. *rapina*), au propre, en parlant des animaux, action de *ravir* par la violence : *animal né pour la rapine*. — Ce qui est *ravi* de la sorte : *oiseau qui vit de rapine*.— Par similitude, en parlant des hommes, pillage, volerie, concussion : *il s'est enrichi à force de rapines*. Trévoux dit aussi *rapinerie ;* mais ce terme n'a pas eu de succès.

RAPINÉ, E, part. pass. de *rapiner*.

RAPINER, v. act. (*rapiné*) (du lat. *rapere*), voler avec adresse, avec finesse, en abusant de l'emploi dont on est chargé : *il trouve toujours le moyen de rapiner quelque chose*.—Neut. : *rapiner sur tout*.—*se* RAPINER, v. pron.

RAPINERIE, subst. fém. (*rapineri*). Inusité. Voy. RAPINE.

RAPINEUR, subst. mas., **RAPINEUSE**, subst. fém. (*rapineur, neuze*) (du lat. *rapinator*), fripon, friponne. — Nous ne trouvons pas ce mot dans l'*Académie ;* il est cependant fort en usage.

RAPINEUSE, subst. fém. Voy. RAPINEUR.

RAPINIE, subst. fém. (*rapini*), t. de bot., sorte de plante de la Cochinchine.

RAPIQUÉ, part. pass. de *rapiquer*.

RAPIQUER, v. neut. (*rapikié*), t. de mar., venir au vent pour dépasser un vaisseau. Peu usité.

RAPONCE, subst. mas. (*raponce*), t. de bot., plante appelée *lobélie* par *Linnée*. Peu en usage.

RAPONCULE, subst. mas. (*raponkule*), t. de bot., genre de plantes de la famille des campanulacées.

RAPONTICOÏDE, subst. fém. (*rapontiko-ide*), t. de bot., genre de plantes de la famille des cinarocéphales.

RAPPAREILLÉ, E, part. pass. de *rappareiller*.

RAPPAREILLEMENT, subst. mas. (*raparè-ieman*), action de *rappareiller*, de rajuster.

RAPPAREILLER, v. act. (*raparè-ié*), remettre en son *pareil*, ou avec son *pareil* : *j'ai trouvé à rappareiller mes chevaux*.—*se* RAPPAREILLER, v. pron.

RAPPARIÉ, E, part. pass. de *rapparier*

RAPPARIEMENT, subst. mas. (*rapariman*), action de *rapparier*.— Effet de cette action. — Ce mot, très-utile, manque dans l'*Académie*.

RAPPARIER, v. act. (*raparié*), *apparier* de nouveau.—Retrouver de nouveau la *paire* d'une chose : *rapparier des gants ; rapparier un attelage de bœufs*.—*se* RAPPARIER, v. pron.

RAPPE, subst. fém. Voy. RAPEN.

***RAPPEL**, subst. mas. (*rapèle*), action par laquelle on *rappelle* : *rappel d'un ambassadeur*. —Il se dit surtout de ceux qui ont été disgraciés ou exilés : *obtenir des lettres de rappel*.—*Rappel de ban*, anciennement, *rappel* d'un banni. — Dans les assemblées publiques, on entend par *rappel à l'ordre*, l'action de faire rentrer dans les limites de l'ordre, de la dignité et des bienséances, l'orateur qui s'en est écarté. — *Rappel au règlement*, la réclamation contre une violation du règlement dont on ne doit jamais s'écarter.— En t. de droit, disposition d'un testateur par laquelle il *appelle* à sa succession ceux qui en étaient nécessairement exclus. — *La Bruyère* l'a employé, mais à tort, pour *appel*, recours au juge supérieur. Voy. APPEL. — Cependant, on dit très-bien, en t. de droit : *rappel à succession*, lorsqu'il est question d'une présentation qui *appelle* à succession des parents que l'on en croyait exclus.—En t. militaire, manière de battre le tambour pour faire revenir les soldats au drapeau.—En t. de compte, somme oubliée ou somme redue et sur laquelle on revient; portion d'appointements qu'on réclame, après avoir été tenue en suspens.—En peinture, effet de la lumière, lorsque, des figures principales, elle se porte, comme par réflexion, sur les objets accessoires : *il y a dans les tableaux du Tintoret, de Rubens, de beaux rappels de lumière*.

RAPPELANT, adj. (*rapelan*): vif, profond : *souvenir rappelant*. (Boiste.) Peu usité.

RAPPELÉ, E, part. pass. de *rappeler*.

RAPPELER, v. act. (*rapelé*), *appeler* de nouveau : *je l'ai appelé et rappelé cent fois*. — Plus ordinairement, faire revenir, en *l'appelant*, une personne qui s'en va : *je suis revenu, il m'a rappelé*.—Faire revenir quelqu'un d'un lieu où on l'avait envoyé pour y exercer quelque fonction : *rappeler un ambassadeur*.—*Rappeler quelqu'un à la vie*, l'empêcher de mourir; et plus souvent, faire revenir les sens d'une personne qui n'était qu'évanouie ou malade.—*Dieu l'a rappelé à*

lui, il est mort; le Créateur l'a fait rentrer dans son sein tout-puissant.—*Ce vin généreux rappelle son buveur*, il engage à le boire, à cause de sa supériorité. —*Rappeler à l'ordre*, faire rentrer dans l'ordre, dans les bienséances.—*Rappeler un parent à sa succession*, le mentionner, après l'avoir exclu, comme devant avoir part à sa succession.—Faire revenir ceux qui sont disgraciés ou exilés : *le roi l'a rappelé*. — Se représenter les idées des choses passées : *rappeler le souvenir de...; rappeler dans sa mémoire*, et au pron. : *se rappeler dans sa mémoire*, ou simplement, *se rappeler ce qu'on a fait, ce qu'on a dit*, et non pas, *se rappeler de ce qu'on a fait, de ce qu'on a dit*.—Ne dites pas non plus : *je m'en rappelle*; mais, *je me le rappelle*.— *Rappeler la mémoire de quelqu'un, le souvenir de quelque chose*, faire ressouvenir de quelqu'un, de quelque chose. — *Il cherche à se rappeler*, il tâche de se ressouvenir.—En t. de droit, *appeler* à sa succession. Voy. RAPPEL. — En t. de guerre, battre le tambour d'une certaine manière pour faire revenir le soldat au drapeau, ou pour faire honneur à quelqu'un. En ce sens, il s'emploie ordinairement comme neut.—Fig. : *rappeler un homme à son devoir*, le faire rentrer dans son devoir. —*Rappeler ses sens, ses esprits*, les reprendre. —En t. de peinture, *rappeler la lumière*, la faire rejaillir comme par échos des figures principales sur les objets accessoires. Voy. RAPPEL.—SE RAPPELER, v. pron., se ressouvenir.

RAPPLIQUÉ, E, part. pass. de *rappliquer*.

RAPPLIQUER, v. act. (*raplikié*), *appliquer* de nouveau.—SE RAPPLIQUER, v. pron.

RAPPOINTIS, subst. mas. (*rapoeinti*), bout de vieux fer, en forme de gros clous ou chevillettes, servant à retenir et gripper les plâtres dans les revêtissements de charpente et les corniches en plâtre.—Ouvrage léger de serrurerie.

RAPPONÉ, E, adj. (*raponé*), moqué. (*Boiste.*) Vieux et même tout-à-fait hors d'usage.

*RAPPORT, subst. mas. (*rapor*), action de *rapporter* et de remettre une chose au lieu d'où on l'avait portée ailleurs : *le rapport des marchandises que ces gens n'ont pas vendues à la foire leur a coûté beaucoup*. — En t. de jurisprudence, il se dit d'une action légale par laquelle celui qui a reçu une somme, un bien, est obligé de les *rapporter* à l'hérédité pour faire compte au partage : *on a ordonné le rapport de cette somme ; il avait reçu cent mille francs, il a été obligé au rapport*. — Revenu, produit : *terre, champ*, etc., *d'un grand rapport ; être* ou *n'être pas encore en rapport*. On dit qu'*une vigne n'est pas encore en rapport*, pour dire qu'elle est encore trop jeune pour porter du fruit; qu'*elle n'est pas encore en plein rapport*, pour dire qu'elle ne produit pas encore tout ce qu'elle doit produire : *des arbres qui sont en plein rapport*. —Par extension : *cette entreprise de commerce n'est pas encore en plein rapport*. — On dit proverbialement, en parlant des choses dont l'apparence brillante ne répond pas à la réalité, que *c'est belle montre et peu de rapport*. — Récit, témoignage : *faire un rapport*, rendre compte de...—Action de rapporter un article sur le journal ou sur le grand-livre.—Récit de ce que l'on a vu ou entendu : *fidèle rapport ; voilà le rapport de ce que j'ai vu*.—Relation faite par indiscrétion ou par malignité de ce qu'on a vu ou entendu : *faire des rapports, de faux rapports*.—T. d'administr. et de jurispr., exposé que fait un juge, un commissaire ou un commis, d'une affaire ou d'un procès par écrit qu'on lui a donné à voir et à examiner. Un *rapport* doit exposer toutes les parties d'une affaire, en distinguer les différentes preuves et en marquer le fort et le faible. — On appelle *rapport d'un délibéré*, l'exposition qu'un juge fait aux autres des faits et moyens d'une chose sur laquelle on a ordonné un délibéré sur les pièces; *rapport d'enquête*, la remise de la minute d'un procès-verbal d'enquête qui est faite au greffe ; *rapport d'experts*, le procès-verbal dans lequel des experts font la relation de ce qu'ils ont vu et observé, et où ils donnent leur avis ; *rapport de maître écrivain*, un *rapport* ou procès-verbal qui se fait par un maître écrivain nommé par justice, à l'effet de vérifier quelque écriture ou signature.—On appelle *rapport en médecine* ou *en chirurgie*, des actes authentiques et publics que les médecins et les chirurgiens titrés sont obligés de faire en justice quand ils en sont requis par le magistrat, pour certifier, sur leur conscience, de l'état de ceux qu'ils visitent, soit sains, malades, blessés, ou décédés, afin que les juges ou ceux qui ont droit d'y prendre part, en étant bien informés, fassent ou ordonnent ce qui est convenable pour le bien public et celui des particuliers.—Procès-verbal : *le rapport d'un garde-champêtre*. Il se dit aussi du compte qu'on rend à quelqu'un de quelque chose dont on est chargé: *je ne manquerai pas d'en faire rapport à la compagnie*.—En t. de vén., on dit *faire rapport, faire son rapport*, pour dire rendre compte de la quête qu'on a faite et du lieu où est la bête qu'on a détournée ; *le lieutenant de la vènerie n'a pas encore fait son rapport; dès que le valet de limier eut fait son rapport*.—En t. de bot., se dit d'une espèce de conformité qu'on aperçoit entre les plantes d'une même famille. — En t. de chimie, il se dit d'une tendance ou disposition à s'unir qu'on observe dans les corps chimiques, par exemple, entre les acides et les alcalis ; *on a construit une table des rapports*. — En t. de math., on appelle *rapport*, le résultat de la comparaison de deux quantités, l'une avec l'autre, relativement à leur grandeur. On dit plus communément *raison*, surtout lorsque ce mot est joint à un adjectif, comme *raison directe, raison inverse, raison doublée*, etc. Voy. RAISON. — En t. de musique, on appelle *rapport*, la relation de deux sons ; et on se sert, pour le déterminer, des mots *seconde, tierce, quinte*. Ainsi, le *rapport d'ut à sol* s'indique par le mot *quinte*, en disant *sol* est la quinte d'*ut*. — En t. de gramm., on dit qu'*un rapport est vicieux*, quand un mot se rapporte à un autre mot auquel il ne devrait point se rapporter : *il y a un rapport vicieux dans cette phrase : de quoi les juges n'étant pas d'avis, on dépêcha au roi pour savoir le sien ; d'avis* étant indéfini, *le sien* ne devrait pas s'y rapporter. — *Rapport*, en termes de commerce de mer, signifie une déclaration que le maître d'un vaisseau marchand doit faire à l'amirauté vingt-quatre heures après son arrivée dans le port, par laquelle il énonce le lieu d'où il est parti, le temps de son départ, en quoi consiste le chargement de son navire, etc.—Convenance, conformité, analogie : *le rapport des caractères entre eux; il y a des rapports de convenance, de disconvenance, de similitude, de différence*.—Liaison et relation que certaines choses ou les personnes ont entre elles : *rapports de commerce, d'intérêt ; mettre une personne en rapport avec une autre*, lui donner les moyens de conférer avec une autre.—Relation des choses à une fin, à un but : *faire une chose par rapport à telle autre*. — Au plur., sortes de vapeurs qui partent de l'estomac : *cette viande me donne des rapports*.— *Terres de rapport*, qui ont été *rapportées*.—*Pièces de rapport, ouvrage de rapport*, composé de plusieurs pièces unies ensemble avec art. — AVOIR RAPPORT À OU AVEC. (*Syn.*) Une chose *a rapport à* une autre, quand l'une conduit à l'autre, ou parce qu'elle en dépend, ou parce qu'elle en vient, ou parce qu'elle en fait souvenir, ou pour quelque autre raison; ainsi, les sujets ont *rapport* aux princes, les effets aux causes, les copies aux originaux.— Une chose *a rapport avec* une autre chose quand elle lui est proportionnée, conforme, semblable; une copie, en peinture, a *rapport avec* l'original, si elle lui ressemble ; mais, quoiqu'elle soit imparfaite, elle ne laisse pas d'*avoir rapport à* l'original. (*Bouhours.*)— *Par rapport à*, loc. prép., quant à... : *par rapport à mon fils, je le trouverai*. — *La terre est petite par rapport au soleil*, par comparaison au soleil. Peu usité dans cette acception.—*Je l'ai fait par rapport à vous*, pour l'amour de vous, dans la vue de vous obliger.

RAPPORTABLE, adj. des deux genres (*rapportable*), qui peut ou doit être *rapporté* à la succession : *somme rapportable*. — On dit aussi : *des terres rapportables*.

RAPPORTÉ, E, part. pass. de *rapporter* et adj. — *Ouvrage de pièces rapportées*, de pièces de *rapport*.

*RAPPORTER, v. act. (*raporté*), *apporter* une chose du lieu où elle a été *portée* à celui où elle était auparavant : *rapporter des marchandises; rapporter des choses enlevées*. — *Apporter* au retour d'un voyage : *il a rapporté d'Italie des antiques, des tableaux*. — Remettre à la masse ce qu'on a reçu en trop : *rapporter à la masse*. — Faire le récit, l'exposé d'une affaire au nom d'une commission : *rapporter leur avis*. — Raconter, faire le récit de ce qu'on a vu ou entendu : *il a rapporté fidèlement tout ce qu'il a vu*. — Redire par malice ou par légèreté ce qu'on a entendu dire : faire des *rapports*. —Citer, alléguer : *il a rapporté des passages qui avaient bien trait à la situation*. — Diriger : *il faut tout rapporter à une bonne fin*.—Attribuer, référer : *rapporter un évènement à un tel temps, un effet à une telle cause*. — Produire : *cette terre, cette charge, cet emploi rapporte tant par an*. — Au palais, exposer l'état d'un procès par écrit : *rapporter un procès*. En ce sens, il s'emploie aussi comme neutre : *ce juge rapporte bien*. — Ajouter une chose à une autre : *rapporter une bordure à un rideau*. — Dans l'arpentage, tracer sur le papier, au moyen du *rapporteur*, les mesures prises sur le terrein. — En t. de teneur de livres, rédiger d'après le brouillard un article sur le journal et le porter ensuite sur le grand-livre.—En t. de législation et d'administration, annuler, révoquer : *rapporter une loi, un arrêté*. — *Rapporter des terres en un endroit*, aller les prendre dans un lieu afin de les *porter* dans un autre. — Fig. : *il a rapporté beaucoup de gloire de cette journée*, il a acquis beaucoup de gloire; *il n'en a rapporté que de la honte*, il n'en a retiré que, etc. : *cet emploi ne rapporte ni profit, ni honneur*, il n'est ni lucratif, ni honorable. — *Ce chien de chasse rapporte bien*, apporte le gibier qu'on a tué. Dans cette phrase, *rapporter* est neutre. On se sert aussi de cette locution en parlant de toute espèce de chien qu'on a dressé à *rapporter* ce qu'on lui jette. — SE RAPPORTER, v. pron., convenir, avoir du *rapport* et de la ressemblance : *leurs humeurs se rapportent en tout; la déposition de ce témoin ne se rapporte pas avec celle du précédent*. — En t. de grammaire, avoir relation à... *on ne doit point séparer le qui relatif du subjonctif auquel il se rapporte*. — En parlant des personnes, renvoyer à... : *je m'en rapporte à ma dernière lettre*.—*Se rapporter* ou *s'en rapporter à...* : prendre quelqu'un pour arbitre, pour témoin de quelque chose dont il s'agit. — *S'en rapporter à ce qui en est*, faire entendre qu'on est persuadé de ce qu'on dit, parce qu'on ne veut pas ouvrir de contestation.

*RAPPORTEUR, subst. mas., RAPPORTEUSE, subst. fém. (*raporteur, teuze*), celui, celle qui fait des *rapports* ou faux ou indiscrets. Les écoliers se servent surtout de ce terme, lequel, dans leur esprit, a le même sens que celui de *capon*.— Juge qui fait le *rapport* d'un procès.—Officier qui exerce les fonctions de juge d'instruction, d'accusateur public, dans les conseils de guerre ou de discipline.—Membre d'une commission chargé de rendre compte de son travail : *rapporteur d'une commission*. — Instrument de géométrie pour lever des plans, et au moyen duquel on *rapporte* sur le papier les angles pris sur le terrein avec le graphomètre ou l'équerre d'arpenteur.— *Grand rapporteur au sceau*, autrefois grand-conseiller qui présentait certaines requêtes au sceau.

RAPPORTEUSE, subst. fém. Voy. RAPPORTEUR.

RAPPRENDRE, v. act. (*raprandre*), *apprendre* de nouveau. Il se conjugue sur *prendre* : *rapprendre tout ce qu'on avait oublié*. — SE RAPPRENDRE, v. pron.

RAPPRIS, E, part. pass. de *rapprendre*.

RAPPRIVOISÉ, E, part. pass. de *rapprivoiser*.

RAPPRIVOISER, v. act. (*raprivoèzé*), rendre *privé* un animal qui a été effarouché, et qui était déjà *apprivoisé*. — SE RAPPRIVOISER, v. pron.

RAPPROCHÉ, E, part. pass. de *rapprocher*.

*RAPPROCHEMENT, subst. mas. (*raprocheman*), action de *rapprocher*. — Effet de cette action : *le rapprochement des lèvres d'une plaie qui se cicatrise*. — Au fig., action de placer des objets intellectuels dans une sorte de voisinage et de reflet qui les éclaire l'un par l'autre : *le rapprochement des circonstances éclaircit beaucoup cette affaire*.—Réconciliation, raccommodement de personnes brouillées : *travailler au rapprochement de deux familles*.

*RAPPROCHER, v. act. (*raproché*), *approcher* de nouveau *ou* de plus près : *rapprochez donc la lumière*. — *Ses lunettes rapprochent les objets*, ou absolument, *rapprochent*, les font paraître plus proches. — Fig., réconcilier, disposer un accommodement : *on travaille à les rapprocher*. — *L'amour rapproche les distances*, quand on s'aime réellement, on ne consulte guère les conditions de position ou de fortune.— *L'intérêt divise les hommes, le besoin les rapproche*, le besoin les force à revenir à la confiance et à l'union. — T. de vènerie, *rapprocher un cerf*, faire aller les chiens doucement, pour tenir la voie d'une bête qui a passé deux ou trois heures auparavant. — SE RAPPROCHER, v. pron., *s'ap-*

procher de nouveau de quelque personne ou de quelque lieu : *il s'est rapproché de notre voisinage.—Ils se sont rapprochés,* réconciliés.—Fig., devenir moins difficile sur quelque chose que l'on contestait.

*RAPSODE, subst. mas. (*rapeçode*) (du grec ῥαψωδός, formé de ῥαπτω, je couds, et ᾠδή, chant), chantre des poëmes d'*Homère*, qui parcourait les villes de la Grèce.

RAPSODÉ, E, part. pass. de *rapsoder.*

RAPSODER, v. act. (*rapeçodé*), raccommoder mal et sans soin. (*Ménage*) — *se* RAPSODER, v. pron. Presque inusité.

*RAPSODEUR, subst. mas. (*rapeçodeur*), qui *rapsode.* (Boiste.) Presque inutile, puisqu'on dit *un rapsode.*

*RAPSODIE, subst. fém. (*rapeçodi*) (du grec ῥαψωδία), t. d'antiq., morceaux détachés des poésies d'Homère que l'on faisait chanter aux *rapsodis.*— Aujourd'hui, ramas insignifiant de vers ou de prose.

RAPSODISTE, subst. des deux genres (*rapeçodicete*), qui ne fait que des *rapsodies.*

*RAPSODOMANCIE, subst. fém. (*rapeçodomanci*) (du grec ῥαψωδία, rapsodie, et μαντεία, divination), divination qui se faisait en prenant pour une prédiction de ce qu'on voulait savoir les vers d'un poëte, d'*Homère* surtout et de *Virgile*, sur lesquels le sort faisait tomber.

RAPSODOMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. RAPSODOMANCIENNE (*rapeçodomanciein, ciène*), qui concerne la *rapsodomancie.*—Celui, celle qui devinait par la *rapsodomancie.*

RAPSODOMANCIENNE, subst. et adj. fém. Voy. RAPSODOMANCIEN.

RAPT, subst. mas. (*rapete*) (du lat. *raptus*, fait de *rapere*, enlever), enlèvement d'une fille, d'une femme ou d'un fils de famille à marier, fait par celui qui n'a pas d'autorité légitime. — *Rapt de violence*, celui qui se fait par force. — *Rapt de séduction*, celui dans lequel l'on n'a usé que de subornation.

RÂPURE, subst. fém. (*râpure*), ce qu'on enlève d'un corps quelconque, soit avec la *râpe*, soit en grattant.

RAPUROIR, subst. mas. (*rapuroar*), t. de salpêtrier, vase de cuivre où l'on met le salpêtre de la première cuite.

RAPUTIER, subst. mas. (*raputié*), t. de bot., sorte d'arbrisseau de la Guyane, qui se rapproche des galipées.

RAQUE, subst. mas. (*rake*), t. de mar., boule de bois percée qu'on enfile dans un cordage et qui sert à former les *racages* autour d'un mât, pour faciliter le mouvement des vergues.

*RAQUET, subst. mas. (*rakié*), t. de pêche, rebut de la pêche des morues.

*RAQUETIER (l'*Académie* écrit à tort, du moins d'après nos principes, RAQUETTIER), subst. mas. (*raketié*), celui qui fait et vend des balles et des *raquettes.*

RAQUETON, subst. mas. (*raketon*), sorte de large *raquette*. Presque inusité.

*RAQUETTE, subst. fém. (*rakiète*) (par corruption, du lat. *reticulum*, employé par les anciens dans la même signification, et qui est un diminutif de *rete*, rets, réseau. *Caseneuve*, etc.), instrument dont on se sert pour jouer à la paume, au volant, etc.—*Monter une raquette*, la garnir de cordes. — On ne se sert guère du proverbe suivant que nous lisons dans l'*Académie* : *grand casseur de raquettes*, pour désigner *un homme fort et vigoureux.* Notre avis est que *grand casseur de raquettes* a fort bien pu se dire autrefois, mais dans la signification de *fier-à-bras*, de *fanfaron.* — Machine qu'on attache à ses pieds pour marcher plus commodément sur la neige.— T. de bot., sorte de plante qu'on appelle plus souvent *opuntia.*—Espèce de scie dont les scieurs de long se servent pour refendre les pièces cintrées. —Les oiseleurs appellent *raquette*, un piége à détente avec lequel ils prennent les oiseaux par les pattes.

RAR., abréviation du mot *rarement.*

RARE, adj. des deux genres (*râre*) (en latin *rarus*), qui arrive peu souvent ; qui ne se trouve pas ordinairement ; difficile à avoir, parce qu'il y en a peu : *c'est une chose rare.* — Excellent, précieux, singulier, extraordinaire : *une médaille rare.* — *Un homme rare*, qui a un mérite extraordinaire. On le dit aussi par plaisanterie dans le sens de bizarre.—*Devenir rare*, fréquenter moins souvent une maison, une société. — En t. de phys., il se dit de ce qui, n'ayant que peu de matière, occupe une grande étendue : *l'air est un milieu plus rare que l'eau.* Il est opposé à *dense.* — Clair-semé : *avoir la barbe rare.* — En médec. : *pouls rare*, dont les battements se font de loin à loin ; son opposé est *fréquent.*

RARÉFACTIF, adj. mas., au fém. RARÉFACTIVE (*râréfaktif, tive*), qui a la propriété de *raréfier.*

RARÉFACTION, subst. fém. (*râréfakci-on*), action de *raréfier*, ou effet de cette action. — Dilatation.

RARÉFACTIVE, adj. fém. Voy. RARÉFACTIF.

RARÉFIANT, E, adj. (*râréfian, fiante*), qui *raréfie*, qui dilate.

RARÉFIÉ, E, part. pass. de *raréfier.*

RARÉFIER, v. act. (*râréfié*) (du lat. *rarus*, rare, et *facere*, faire, *faire plus rare*), t. de phys., dilater, augmenter le volume : *la chaleur raréfie l'air.* C'est proprement, en parlant d'un corps qui a la même quantité de matière, paraître sous une plus grande étendue, et occuper un plus grand espace.—*se* RARÉFIER, v. pron.: *le gaz se raréfie.*

RAREMENT, adv. (*râreman*) (du lat. *rarò*), peu souvent, peu fréquemment : *cela se rencontre rarement ; il vient rarement nous voir.*

RARESCENCE, subst. fém. (*râréceçance*), t. de médec., qualité de ce qui est *raréfié : la rarescence du sang*, son peu de volume.

RARESCIBILITÉ, subst. fém. (*râréceçibilité*), épuration de l'eau.

RARESCIBLE, adj. des deux genres (*râréçible*), qui peut se *raréfier*, qui est susceptible de se dilater.

RARETÉ, subst. fém. (*râreté*) (du lat. *raritas*), disette : *cette étoffe est chère à cause de sa rareté.*—Singularité : *c'est une rareté que de vous voir.*—On dit fam. : *pour la rareté du fait*, pour la singularité de la chose. — En phys., qualité d'un corps *rare* ou *raréfié* ; il est opposé à *densité.*—Au plur., curiosités, choses *rares* : *voilà des raretés.*

RARIFEUILLÉ, E, adj. (*rârifeu-ié*), t. de bot., qui a peu de *feuilles.*

RARISSIME, adj. des deux genres (*raricime*), très-*rare*, qu'on trouve et qui arrive fort peu.

RARITÉ, subst. fém. (*rârité*) (du lat. *raritas*), t. de phys., propriété qu'ont certains corps, et surtout les fluides élastiques, d'être composés de molécules très-distantes les unes des autres, en sorte qu'ils contiennent peu de matière sous un grand volume. Ce mot est plus latin que français. Voy. RARETÉ.

RARRIVÉ, E, part. pass. de *rarriver.*

RARRIVÉE, subst. fém. (*rarivé*), t. de mar., action d'*arriver* une seconde fois.

RARRIVER, v. neut. (*rarivé*), t. de mar., *arriver* une seconde fois.

*RAS, E, adj. (*râ, râze*), qui a le poil coupé jusqu'à la peau, *rasé : avoir le menton ras, la tête, la barbe rase.*—En parlant des animaux et des étoffes, qui a le poil fort court : *chien à poil ras.*—*Drap ras de poil*, qui a le poil parfaitement tondu.—*Velours ras*, dont le poil n'a point été coupé.—*Rase campagne*, sans hauteurs, ni bois, ni ravins, etc. — *Table rase*, lame de cuivre, pierre ou planche unie sur laquelle il n'y a rien de gravé. — Fig., qui n'a encore reçu aucune instruction qui ait fait impression sur lui : *son esprit est une table rase.* — *Faire table rase*, au propre, enlever tout ce qui se trouve dans un lieu, sur une *table*; et au fig., rejeter les opinions douteuses, pour les adopter plus tard, après mûr examen. — *Boisseau ras, mesure rase*, plein de grain, mais qui n'excède pas la hauteur de la mesure. Il est opposé à *boisseau comble, mesure comble.*—En t. de mar., *bâtiment ras*, qui n'est pas ponté. — *Au ras de..., à ras de...*, loc. adv. et prép., qui signifient jusqu'au bord, presque au niveau de... : *verser à ras de bord*, verser tout plein un verre. —*Au ras de l'eau*, au niveau de l'eau.

*RAS, subst. mas. (*râ*), étoffe dont le poil ne paraît point : *du ras de St-Lo.* — En t. de mar., plate-forme flottante, sur laquelle travaillent les ouvriers de marine, quand ils radoubent la carène d'un bâtiment : *faire, construire un ras.*

RASADE, subst. fém. (*râzade*), verre *ras*, tout plein de vin ou de quelque autre liqueur : *boire de fréquentes rasades.*

RAS-DE-MARÉE, subst. mas. (*râdemaré*), mouvement de très-forte ondulation des eaux de la mer, sans que le vent paraisse y prendre aucune part dans le lieu où le phénomène se fait sentir: *le ras-de-marée de la mer des Antilles est très-remarquable.* On dit aussi *rat-de-marée.* Furetière pense que le nom de *ras-de-marée* vient du flamand *rasch*, qui signifie *vite* ; de façon que par *ras-de-marée*, on entendrait seulement une grande vitesse de la *marée* ; ce qui peut s'appliquer aux *ras-de-marée* de la Manche, mais nullement aux *ras-de-marée* des Antilles et des grandes mers. On trouve d'ailleurs, dans son dictionnaire, dans celui de *Trévoux* et dans ceux de marine et de l'Encyclopédie, *ras* et *rat-de-marée.* Le mot *rat* est employé souvent pour désigner un *caprice*, une *bizarrerie.* Ainsi, l'on dit qu'une machine a un *rat*, pour exprimer qu'une cause inconnue et qui semble tenir du caprice nuit à son mouvement. Le nom de *ras* ou *rat-de-marée* nous paraîtrait donc avoir été donné au phénomène des Antilles, parce qu'on ne pouvait l'expliquer et qu'on le regardait comme un caprice ou une bizarrerie de la mer.— Au plur., *des ras-de-marée.*

RASANT, E, adj. (*râzan, zante*), qui *rase.* — En t. de fortification, *flanc rasant, ligne rasante*, endroit de la courtine ou du flanc, d'où les coups que l'on tire *rasent* la face du bastion opposé, et vont le long de cette face.—*Feu rasant*, qu'on tire dans cette direction. — *Vue rasante*, vue qui s'étend à proximité sur un pays uni et varié.

RASAR, subst. mas. (*râzar*), sorte de mauvais raisin. Peu connu.

RASCASSE, subst. fém. (*racekâce*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des scorpènes.

*RASCATION, subst. fém. (*racekâcion*), t. de médec., râlement causé par le sang qui gêne la respiration. Peu usité.

RASE, subst. fém. (*râze*), poix et brai pour calfater.

RASÉ, E, part. pass. de *raser.*

RASEMENT, subst. mas. (*râzeman*), action de *raser* et de démolir, en parlant d'un édifice, d'une place de guerre. On ne dirait pas *rasement*, en parlant de l'action de se faire, ou de faire faire sa barbe.

*RASER, v. act. (*râzé*) (du lat. *rasum*, supin de *radere*, qui a la même signification), tondre, couper le poil tout près de la peau. Il se dit particulièrement de la barbe, surtout quand il est sans régime. On dit au pron. : *se raser*, non seulement pour *se raser soi-même*, mais encore pour *se faire raser* : *il se rase rarement ; quand vous lez-vous vous raser ?* quand voulez-vous que je vous *rase* ? — Prov. et fig. : *un barbier rase l'autre*, des gens d'une même profession, d'une même opinion, se soutiennent réciproquement. — En parlant d'un édifice, démolir, abattre jusqu'au niveau de la terre.—*Abattre rez pied, rez terre*, que nous lisons pour l'explication de ce mot dans l'*Académie*, est une locution non-seulement surannée, mais mise tout-à-fait de côté. Nous en reparlerons au mot *rez.* — *Raser un vaisseau*, lui ôter ce qu'il a d'œuvres mortes sur ses hauts. — Fig. : passer tout auprès, avec rapidité : *une balle lui rasa le visage.* — *Raser la côte*, naviguer tout auprès.—Neut. : *ce cheval rase, commence à raser*, ne marquer presque plus : il n'a plus les coins creux ; ses dents deviennent *rases* et unies. — Act., *ce cheval rase le lapin*, ses pieds touchent de trop près la terre. — En t. de chasse ; *le gibier rase*, ou, au pron., *se rase*, il se tapit contre terre pour se cacher.— *se* RASER, v. pron., se faire la barbe.

RASETTE, subst. fém. (*râzète*), petite étoffe sans poil. — En t. d'organiste, fil de fer qui sert à accorder les jeux d'anche.—Ce mot manque dans l'*Académie.*

RASIBUS, sorte d'adv. (*râzibuce*) (mot latin), tout près, tout contre ; *il lui coupa la queue rasibus.* Pop. — L'*Académie* fait de ce mot une préposition, peut-être a-t-elle raison ; mais dans ce cas, nous ne pensons pas qu'on puisse dire avec elle : *le coup lui passa rasibus du nez*, il faut dire : *au rasibus du nez* ; et alors cette locution sera réellement prépositive.

*RASIÈRE, subst. fém. (*râzière*), mesure de grains usitée en Flandre.

RASOIR, subst. mas. (*râzoar*), instrument qui a le tranchant très-fin, dont on se sert pour *raser* et faire le poil. — *Pierre à rasoir*, sur laquelle on peut repasser les *rasoirs* ; *cuir à rasoir* a le même sens.— Prov. : *couper comme un rasoir*, couper fort bien.—En général, tout ce qui coupe bien : *ce couteau vaut un bon rasoir.* — Prov. : *il pleut des rasoirs, des hallebardes*, il pleut d'une telle force, et avec une telle abondance, qu'il est impossible de mettre les pieds dehors.—*Quand il pleuvrait des rasoirs*, quelque

mauvais temps qu'il fasse.—T. d'hist. nat., sorte de poisson de la Méditerranée.

RASPAILLON, subst. mas. *(racepâ-ion)*, t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des spares.

RASPATION, subst. fém. *(racepâcion)*, t. de chimie, action de *râper*. — Son effet. Peu usité.

RASPATOIR, subst. mas. *(racepatoar)*, t. de chir., instrument de chirurgie qui sert à râcler un os. On l'appelle aussi *rugine*. Peu usité.

RASSADE, subst. fém. *(râçade)*, espèce de verre ou d'émail dont on fait de petits grains, pour des bracelets, des colliers, etc. : *un collier de rassades*.

RASSANGUE, subst. fém. *(raceçangue)*, t. d'hist. nat., oie de Madagascar; c'est l'oie bronzée.

RASSASIANT, E, adj. *(raçazian, ziante)*, qui *rassasie* : *cette viande est rassasiante rien qu'à la voir*.

RASSASIÉ, E, part. pass. de *rassasier*.

RASSASIEMENT, subst. mas. *(raçaziman)*, état d'une personne *rassasiée* : *le rassasiement de certains mets ne provient que du dégoût*. — On dit fig. : *le rassasiement des plaisirs*.

RASSASIER, v. act. *(raçazié)* (du vieux mot lat. *readsatiare*, formé de la particule itérative *re*, et du verbe *satiare*, fait de *satis*, assez, suffisamment), apaiser la faim, satisfaire l'appétit.— Fig., dans les choses morales, accorder tout ce que l'on désire : *rassasier de plaisir, de gloire*, etc. ; *on le rassasia d'argent*.—*Rassasier quelqu'un de dégoûts*, l'en abreuver. — SE RASSASIER, v. pron., contenter son appétit. — Fig., remplir ses désirs.

RASSE, subst. fém. *(râce)*, t. de forges, panier ou van qui sert de mesure pour le charbon qu'on doit jeter dans le fourneau.

RASSÉE, subst. fém. *(racé)*, t. de forges, contenu d'une *rasse*; quantité de charbon contenue dans la *rasse*.

RASSEMBLÉ, E, part. pass. de *rassembler*.

RASSEMBLEMENT, subst. mas. *(raçanbleman)*, action de *rassembler* ce qui est épars : *faites le rassemblement de toutes les pièces*.—Grand concours d'hommes : *un rassemblement de peuple*.

RASSEMBLER, v. act. *(raçanblé)*, mettre *ensemble*, faire amas de... : *rassembler des matériaux pour un ouvrage, rassembler des troupes*, etc.—Réunir : *le miroir ardent rassemble les rayons du soleil*. — En t. de menuiserie, etc., *assembler* de nouveau des pièces qui ont été démontées : *rassembler une charpente, une boiserie*. — En t. de manége, *rassembler un cheval, mettre ensemble un cheval*, tenir le cheval dans la main et dans les jarrets, de façon que ses mouvements soient plus vifs et moins allongés. — SE RASSEMBLER, v. pron., se réunir, s'amasser.

RASSEOIR, v. act. *(raçoar)* (il se conjugue comme *asseoir*). Remettre, attacher ce qui s'est détaché : *rasseoir une pierre, un fer au pied d'un cheval*. — Neut., s'épurer en se reposant : *il faut laisser rasseoir ce vin*, etc.—On dit au fig. : *laissez rasseoir son esprit* ; et act. : *donnez-lui le temps de rasseoir son esprit* ou *ses esprits*.— SE RASSEOIR, v. pron.

RASSÉRÉNÉ, E, part. pass. de *rasséréner*.

RASSÉRENNEMENT, subst. mas. *(racecérèneman)*, action de rendre ou de devenir *serein*.

RASSÉRÉNER, v. act. *(racecéréné)*, rendre *serein*.—Fig. : *cette nouvelle lui a rasséréné le visage*. — SE RASSÉRÉNER, v. pron., devenir *serein*.

RASSIÉGÉ, E, part. pass. de *rassiéger*.

RASSIÉGER, v. act. *(raciéjé)*, *assiéger* de nouveau.—SE RASSIÉGER, v. pron.

RASSIS, E, part. pass. de *rasseoir*, et adj.— *Pain rassis*, qui n'est plus tendre.—*Esprit rassis*, posé, réfléchi. — *De sang rassis*, ou *sens rassis*, loc. adv., sans être ému, sans être troublé.

RASSIS, subst. mas. *(raci)*, fer de cheval qu'on *rassied*, qu'on rattache avec des clous neufs.

RASSORTI, E, part. passé de *rassortir*.

RASSORTIMENT, subst. mas. *(raçortiman)*, action de *rassortir*.—Ce mot manque dans l'*Académie*.

RASSORTIR, v. act. *(raçortir)*, *assortir* de nouveau. — SE RASSORTIR, v. pron.— Ce mot manque dans l'*Académie*.

RASSOTÉ, E, adj., et part. pass. de *rassoter* *(raçoté)*, infatué, entêté de... ; *elle est rassotée de son fils*. Fam. et pop.

RASSOTER, v. act. *(raçoté)*, faire devenir *sot* : infatuer, entêter : *on l'a rassoté de cette fille, il veut l'épouser*.—SE RASSOTER, v. pron. Presque inusité.

RASSURANT, E, adj. *(raçuran, rante)*, qui rend la confiance ; *voilà une nouvelle rassurante*.

RASSURÉ, E, part. pass. de *rassurer*.

***RASSURER**, v. act. *(raçuré)*, en parlant des choses, affermir, rendre ferme et *sûr* : *il faut rassurer cette muraille*.—En parlant des personnes, redonner de l'*assurance*, rendre la confiance, etc. — Raffermir : *rassurer un homme dans la foi*, etc. — SE RASSURER, v. pron., reprendre l'*assurance*, se remettre de quelque trouble, etc.—*Attendons que le temps se rassure*, se remette au beau.—RASSURER, ASSURER. (*Syn.*) Vous *assurez* celui qui n'est pas ferme ou résolu, qui n'a pas assez de force et de confiance, qui n'est pas dans un état de sécurité ; vous *rassurez* celui qui est abandonné à la crainte ou à la terreur, qui est tout-à-fait hors de l'assiette naturelle, qui ne peut être ramené et tranquillisé qu'avec beaucoup de soins, de secours, de reconfort. Le premier n'a pas, dans l'état où il est, toute l'énergie dont il a besoin; le second a perdu, dans la crise où il se trouve, celle dont il éprouve la nécessité : la différence est du plus ou du moins.—Je suis debout, assez ferme pour ne pas tomber, si on ne me pousse violemment ; je crains l'impulsion, je me roidis, je me mets en défense, je m'*assure*. J'ai reçu le choc, je m'ébranle, mon corps chancelle, mes mains cherchent un soutien ou un appui, je redouble d'efforts, je me *rassure*. La même différence a lieu au figuré.

RASTA, subst. fém. *(raceta)*, t. d'antiq., mesure itinéraire usitée chez les anciens Germains.

RASTELLITE, subst. fém. *(racetèlite)*, nom que quelques auteurs ont donné aux huîtres plissées.

RASULE, subst. fém. *(râzule)*, t. de bot., genre de mousse appelée aussi *gymnostome*.

RASURE, subst. fém. *(râzure)*, coupe du poil, des cheveux avec un *rasoir*. Presque inusité.

***RAT**, subst. mas., **RATE**, subst. fém. *(ra, rate)* (de l'allemand *ratze*), genre de mammifères rongeurs, à queue *rase* et écailleuse.— *De la mort-aux-rats*, composition pour faire mourir les *rats*.—Fig. et prov. : *payer en chats et en rats*, en bagatelles, en mauvais effets. — *Nid à rats*, logement mal tenu, malpropre. — *Donner des rats*, marquer avec de la craie blanche les habits des passants. — *A bon chat, bon rat*, bien attaqué, bien défendu.—*Gueux comme un rat, gueux comme un rat d'église*, extrêmement gueux.—*Il pue comme un rat mort*, il sent extrêmement mauvais. — Fig. et fam. : *avoir des rats, avoir des rats dans la tête*, avoir des caprices, des bizarreries, des fantaisies. — *Votre fusil a pris un rat*, l'amorce n'a point pris. — *Cet homme a pris un rat*, a manqué son dessein, son coup.—*Ils sont ici comme rats en paille*, fort à leur aise.—*Rat-de-cave*, bougie pour descendre à la cave ou pour aller et venir. Le peuple appelle aussi *rats-de-cave*, les commis douaniers qui visitent le vin dans les caves.—T. d'hist. nat.; *rat des Alpes*, marmotte; *rat blanc*, lérot; *rat d'eau*, rat qui nage et qui se retire dans des trous au bord des rivières; *rat d'Egypte*, l'ichneumon; *rat marin*, fausse dénomination appliquée aux œufs de raies, que l'on a pris pour une production marine particulière, et que l'on a même regardés comme une espèce d'animal ; *rat de mer*, genre d'uranoscopes; *rat musqué*, animal amphibie, sorte de castor ; *rat palmiste*, animal du genre de l'écureuil ; *rat pennadé*, chauve-souris; *rat sauterelle*, mulot; *rat-volant*, quadrupède du genre polatouche. C'est aussi un chéiroptère.—*Rat de mer*, t. de mar. Voy. RAS-DE-MARÉE.

RATA, subst. mas. *(rata)*, terme populaire et trivial pour dire : le ragoût, le dîner, ce qui se mange ; *faire apprêter le rata*. Presque inusité au plur.

RATAFIA, subst. mas. *(ratafi-a)* (mot indien), liqueur faite avec de l'eau-de-vie, des fruits, du sucre, etc.

RATALIE, subst. fém. *(ratali)*, t. de bot., genre de plantes peu connu. — T. d'hist. nat., espèce de coquille.

RATATINÉ, E, part. pass. de *ratatiner*, et adj., rapetissé, raccourci par l'âge ou par une maladie : *vieillard ratatiné*. — Fam. : *pomme ratatinée*, (peu en usage), flétrie, ridée.

SE **RATATINER**, v. pron. *(ceratatiné)*, se raccourcir, se resserrer : *le parchemin se ratatine au feu*. (Allusion aux rats qui, lorsqu'ils sont pris, se ramassent et rentrent, pour ainsi dire, dans eux-mêmes. (*Ménage*.)

RATATOUILLE, subst. fém. *(ratatou-ie)*. Pop. mauvais ragoût : *ce traiteur ne donne que de la ratatouille*.

RATAPLAN, subst. mas. *(rataplan)*, mot factice, onomatopée inventée pour imiter le bruit du tambour.

RAT-DE-CAVE, subst. mas. *(radekave)*. Voy. RAT. — Au plur., des *rats-de-cave*.

RATE, subst. fém. *(rate)*, la femelle du *rat*. (*La Fontaine*).—T. d'anat., viscère mou et spongieux, situé dans l'hypochondre gauche, entre l'estomac et les fausses côtes. — Prov. et fig. : *épanouir la rate*, divertir et faire rire.— *S'épanouir la rate*, rire beaucoup, se réjouir. Fam.

RATÉ, E, part. pass. de *rater*, et adj.—*Cannes ratées*, dans les îles de l'Amérique, cannes à sucre qui ont été entamées par les *rats*.

***RÂTEAU**, subst. mas. *(râtô)* (du latin *rastellum*, dimin. de *ratrum*, qui a la même signification), nom de plusieurs outils d'agriculture et de jardinage. — Instrument avec lequel on ramassait l'argent sur les tapis des maisons de jeux publiques.

RATEL, subst. mas. *(ratèle)*, t. d'hist. nat., espèce de mammifère carnassier d'Afrique, qui appartient au genre glouton.

RÂTELÉ, E, part. pass. de *râteler*.

RÂTELÉE, subst. fém. *(râtelé)*, ce qu'on peut ramasser en un coup de *râteau*. — *Dire sa râtelée*, dire tout ce qu'on sait, tout ce qu'on pense, est une expression surannée que nous lisons dans l'*Académie*, et qui ne se comprendrait plus aujourd'hui.

RÂTELER, v. act. *(râtelé)*, ôter avec le *râteau*, amasser avec le *râteau*. — SE RÂTELER, v. pron.

RÂTELET, subst. mas. *(râtelè)*, peigne de canne.

RÂTELEUR, subst. mas., **RÂTELEUSE**, subst. fém. *(râteleur, leuze)*, qui *râtelle* du foin, des avoines.

RÂTELEUSE, subst. et adj. fém. Voy. RÂTELEUR et RÂTELEUX.

RÂTELEUX, adj. mas., au fém. **RÂTELEUSE** *(râteleu, leuze)*, qui est sujet au mal de *rate*. Vieux mot.

***RÂTELIER**, subst. mas. *(râtelié)* (en latin *rastellum*), deux pièces de bois attachées dans une écurie au-dessus de la mangeoire, et traversées par plusieurs petits barreaux en forme d'échelle couchée, où l'on met le foin, etc. — Pièces de bois attachées droites contre la muraille et garnies de plusieurs chevilles, où l'on pose des fusils, des hallebardes, etc. — Fig. et prov. : *mettre les armes au râtelier*, ne plus porter les armes, ne plus faire la guerre. — Fig. et fam., les deux rangées de dents : *elle a un beau râtelier*. Dans cette acception on devrait dire *dentier*. — Prov. et fig. : 1° *manger à plus d'un râtelier*, tirer du profit de plusieurs emplois différents; 2° *mettre le râtelier bien haut à quelqu'un*, lui rendre une chose fort difficile.

RATER, v. neut. *(raté)*, il se dit d'une arme à feu qui manque à tirer, qui prend un *rat* : *son fusil rata*. — Fig. et prov., manquer son coup, ne pas réussir : *cet homme a raté*. — On dit act., dans la première acception : *il a raté son ennemi* ; et dans la seconde : *il a raté son emploi*, etc

RATE-ROUSSE, subst. fém. *(raterouce)*, t. d'hist. nat., nom que l'on donne aux animaux de l'espèce de la souris, qui se tiennent ordinairement dans les champs.

***RATEPENADE**, subst. fém. *(ratepenade)* (du latin *râsus*, à poil ras, et *penna*, plume), chauve-souris. (*Boiste*.) Vieux.

RATHEIM, subst. propre mas. *(ratème)*, ville de Prusse où les Français ont remporté une victoire sur les Autrichiens.

***RATIER**, adj. mas., au fém. **RATIÈRE** *(ratié, tière)*, bizarre, capricieux, qui a des *rats* dans la tête. Il est pop.

RATIÈRE, adj. fém. Voy. RATIER. — Subst fém., machine à prendre les *rats*. — Métier de rubanier pour faire la ganse.

RATIFICATIF, adj. mas., au fém. **RATIFICATIVE** *(ratifikatif, tive)*, qui ratifie : *acte ratificatif*.

RATIFICATION, subst. fém. *(ratifikâcion)*,

action de *ratifier*. — Acte authentique dans lequel la *ratification* est contenue

RATIFICATIVE, adj. fém. Voy. RATIFICATIF.

RATIFIÉ, E, part. pass. de *ratifier*.

RATIFIER, v. act. (*ratifié*) (du latin *ratus*, assuré, constant, invariable, et *facere*, faire), approuver, confirmer ce qui a été fait ou promis : *ratifier une promesse, un contrat.* — *se* RATIFIER, v. pron.

RATILLON, subst. mas. (*rati-ion*), petit *rat*.— petite *raie* bouclée. On dit aussi *railleton* et *rayon*.

RATINAGE, subst. mas. (*ratinaje*), action de *ratiner*.

RATINE, subst. fém. (*ratine*), étoffe de laine croisée : *de la ratine de Hollande.*

RATINÉ, E, part. pass. de *ratiner*.

RATINER, v. act. (*ratiné*), t. de draperie, passer un drap à la frise pour le rendre semblable à la *ratine*.—*se* RATINER, v. pron.

RATIOCINATION, subst. fém. (*raci-ocinâcion*) (en latin *ratiocinatio*), action par laquelle on acquiert la faculté de raisonner.

RATIOCINÉ, part. pass. de *ratiociner*.

RATIOCINER, v. neut. (*raci-ociné*) (du latin *ratiocinari*), t. de logique, user de son raisonnement. (*Trévoux.*)

RATION, subst. fém. (*râcion*) (du latin *ratio*, dans le sens de règle, mesure, proportion), portion de pain, de vivres, de fourrage, qui se distribue à chaque soldat, cavalier ou matelot.

*RATIONAL, subst. mas. (*râci-onal*) (du latin *rationale*), morceau d'étoffe carré que le grand-prêtre des Juifs portait sur la poitrine.

*RATIONALISME, subst. mas. (*râci-onaliceme*), métaphysique qui ne considère les objets que par abstraction, ou en tant qu'ils sont possibles. (*Kant.*)

RATIONALITÉ, subst. fém. (*râci-onalité*), qualité de ce qui est *rationnel*; faculté distinctive de l'homme. (*Boiste.*)

RATIONNEL, adj. mas., au fém. RATIONNELLE (*râci-onèle*) (du latin *ratio*), conforme à la *raison*; logique. — En astronomie, *horizon rationnel* ou *vrai*, grand cercle qui est censé diviser le monde en deux parties égales. — *Nombre entier, rationnel*, t. d'arith., celui dont l'unité est une partie aliquote.—*Nombre mixte rationnel*, composé d'un entier et d'une fraction, ou d'une unité et d'un nombre rompu. — *Quantité rationnelle*, commensurable avec son unité. — *Racine rationnelle*, quantité commensurable qui est la racine d'un plus grand nombre. — *Rapport rationnel*, celui dont les termes sont des quantités *rationnelles*, ou des quantités qui sont entre elles comme nombre à nombre.

RATIONNELLE, adj. fém. Voy. RATIONNEL.

RATIS, subst. fém. (*ratice*), fougère. — Subst. mas., graisse des boyaux des animaux, et particulièrement des boyaux de bœuf.

*RATISBONNE, subst. propre mas. (*raticebone*), ville de Bavière ; où les Français ont plus d'une fois battu les Autrichiens. Napoléon y fut blessé en 1809.

RATISÉ, E, part. pass. de *ratiser*.

RATISER, v. act. (*ratizé*), raccommoder le feu. (*Boiste.*) Voy. RATTISER.

RATISSAGE, subst. mas. (*ratiçaje*), t. de jardinage, action de *ratisser*; travail de celui qui *ratisse*.

RATISSÉ, E, part. pass. de *ratisser*.

RATISSE-MOULE, subst. mas. (*raticemoule*), planche pour ramasser le sable du *moule*, dans les fonderies. —Au plur., des *ratisse-moules*.

RATISSER, v. act. (*raticé*), ôter, emporter en râclant la superficie de quelque chose ou l'ordure qui est attachée dessus : *ratisser des peaux, du parchemin, des navets, les allées d'un jardin.* —*Je t'en ratisse !* loc. fam. et pop. qui signifie ; je me moque de toi.—*se* RATISSER, v. pron.

*RATISSETTE, subst. fém. (*raticète*), instrument en bois avec lequel on nettoie des outils.

RATISSOIR, subst. mas. (*ratiçoar*), t. d'org., fil de laiton pour nettoyer les soupapes de l'orgue.

RATISSOIRE, subst. fém. (*ratiçoare*), instrument de fer avec lequel on *ratisse* les allées d'un jardin, des degrés, une cour, etc.

RATISSURE, subst. fém. (*ratiçure*), ce qu'on ôte en *ratissant*. Il se dit communément au plur. : *jeter les ratissures.*

*RATIVORE, subst. mas. (*rativore*), t. d'hist. nat., boa, qui dévore les *rats*.

*RATON, subst. mas. (*raton*), petit *rat*.—Sorte de petit quadrupède du Nouveau-Monde.—Fam. et par caresse, petit enfant.—Pièce de pâtisserie faite avec du fromage mou.

RATONCULE, subst. fém. (*ratonkule*), t. de bot., petite plante herbacée, qu'on appelle vulgairement *queue de souris*.

RATONÉ, part. pass. de *ratoner*.

RATONER, v. neut. (*ratoné*), grogner, grommeler bas comme les *rats*. (*Boiste.*) Hors d'usage.

RATOPOLIS, subst. propre fém. (*ratopôlice*) (du mot français *rat*, et du grec πολις, ville), mot créé par *La Fontaine*, pour désigner la capitale des *rats*.

> Ratopolis était bloquée,
> On les avait contraints de partir sans argent, etc.
> (*Le Rat qui s'est retiré du monde.*)

RATTACHÉ, E, part. pass. de *rattacher*.

RATTACHER, v. act. (*rataché*), *attacher* de nouveau : *il faudrait rattacher ce cheval.*—Fig. : *se rattacher à l'étude*, s'y appliquer de nouveau. —*Rattacher une question à une autre.*—*se* RATTACHER, v. pron. : *se rattacher à quelqu'un.*

RATTAR, subst. mas. (*ratar*), t. de relat., en Perse, commis des douanes.—Garde qui veille à la sûreté des voyageurs.

RATTEINDRE, v. act. (*rateindre*) ; *atteindre* de nouveau quelqu'un qui a gagné les devants.— Rattraper. — *se* RATTEINDRE, v. pron.

RATTEINT, E, part. pass. de *ratteindre*.

RATTEL, subst. mas. (*ratèle*), t. d'hist. nat., sorte de blaireau d'Afrique.

RATTENDRI, E, part. pass. de *rattendrir*.

RATTENDRIR, v. act. (*ratandrir*), *attendrir* de nouveau, faire redevenir *tendre*. — *se* RATTENDRIR, v. pron.

RATTISÉ, E, part. pass. de *rattiser*.

RATTISER, v. act. (*ratizé*), ranimer le feu en rapprochant les *tisons*.

RATTRAPÉ, E, part. pass. de *rattraper*.

RATTRAPER, v. act. (*ratrapé*), atteindre quelqu'un en marchant.—Recouvrer ce qu'on avait perdu.—*Attraper* de nouveau à un piége, etc. — On dit fam. en ce dernier sens : *on ne m'y rattrapera plus*, ou : *bien fin qui m'y rattrapera.*— *se* RATTRAPER, v. pron.

RATULE, subst. fém. (*ratule*), t. d'hist. nat., genre établi parmi les polypes ciliés, aux dépens des trichodes.

*RATURE, subst. fém. (*rature*) (du lat. *ratura*, fait de *radere*, rayer, effacer), effaçure faite en passant des traits de plume sur ce qu'on a écrit.

RATURÉ, E, part. pass. de *raturer*.

*RATURER, v. act. (*raturé*), effacer ce qui est écrit en passant quelques traits de plume pardessus.—*se* RATURER, v. pron.

RATUREUR, subst. mas., RATUREUSE, subst. fém. (*ratureur, reuze*), celui, celle qui enlève la première peau du parchemin.

RATUREUSE, subst. fém. Voy. RATUREUR.

RAUCITÉ, subst. fém. (*rôcité*) (en lat. *raucitas*), rudesse, âpreté de voix.

RAUCOURT, subst. mas. Voy. ROUCOU.

RAUQUE, adj. des deux genres (*rôke*) (du latin *raucus*), rude et comme enroué, en parlant du son et de la voix : *voix rauque.*

RAUQUÉ, part. pass. de *rauquer*.

RAUQUER, v. neut. (*rôkié*) (du lat. *raucus*, rauque), crier, en parlant du tigre, et non pas *ranquer*, qui n'est pas français.

RAVAGE, subst. mas. (*ravaje*) (suivant *Ménage*, du lat. barbare *rapagium*, fait de *rapax, acis*, ravisseur, ravissant, d'où cet étymologiste dérive le verbe non moins barbare *rapagiare*, ravager), dommage et dégât fait avec violence et rapidité, tels que ceux que causent les gens de guerre, les bêtes féroces, les orages, les maladies.—Fig., désordre causé par les passions. — *Ravage du temps*, les marques de la vieillesse. —Fam. : *faire du ravage*, ou sans article : *faire ravage dans une maison*, y faire beaucoup de bruit, de fracas, de désordre.

RAVAGÉ, E, part. pass. de *ravager*.

*RAVAGER, v. act. (*ravajé*), faire du *ravage*. Il ne se dit guère qu'au propre : *on a ravagé toutes nos provinces.*—*se* RAVAGER, v. pron. — RAVAGER, DÉSOLER, DÉVASTER, SACCAGER. (*Syn.*) L'idée rigoureuse de *ravager* est d'enlever, renverser, entraîner les productions et les biens, par une action violente, subite, impétueuse ; celle de *désoler* est de dissiper, chasser, exterminer, détruire la population, jusqu'à faire d'une contrée une solitude, ou à la réduire en un sol nu, par des attentats ou par des influences malignes, funestes et mortelles ; celle de *dévaster* est de tout moissonner, renverser, écraser, détruire, dans une étendue plus ou moins vaste de pays, de manière à n'y laisser qu'un désert sans habitants et sans traces de culture, avec une fureur sans frein, sans arrêt et sans bornes ; celle de *saccager* est de livrer au carnage, remplir de meurtres, inonder de sang une ville, des lieux peuplés, avec une férocité armée d'instruments de mort, de désolation, de destruction. — Les torrents, les flammes, les tempêtes, *ravageront* les campagnes. La guerre, la peste, la famine, *désoleront* un pays. Tous ces moyens terribles *dévasteront* un empire. Des soldats effrénés, des vainqueurs féroces *saccageront* une ville prise d'assaut.—Des brigands qui ne cherchent que le butin *ravagent* ; des pirates, qui veulent aussi une proie ou des esclaves, *désolent* ; des barbares, qui se plaisent à détruire, *dévastent* ; des vainqueurs effrénés, qui n'ambitionnent que de signaler leur vengeance, *saccagent*. — Rien ne résiste au *ravage*, il est rapide et terrible ; rien n'arrête la *désolation*, elle est cruelle et impitoyable ; la *dévastation* n'épargne rien, elle est féroce et insatiable ; le *saccagement* ne respecte rien, il est aveugle et sourd.—Le *ravage* répand l'alarme et la terreur ; la *désolation*, le deuil et le désespoir ; la *dévastation*, l'épouvante et l'horreur ; le *saccagement*, la consternation et l'horreur du jour.

RAVAGEUR, subst. mas., RAVAGEUSE, subst. fém. (*ravajeur, jeuze*), celui, celle qui *ravage* : *ce fut peu après le déluge que parurent ces ravageurs de provinces, que l'on a nommés conquérants.* (Bossuet.)—*L'Académie* ne donne pas le fém. de ce mot.

RAVAGEUSE, subst. fém. Voy. RAVAGEUR.

RAVALE, subst. fém. (*ravale*), machine, caisse pour niveler le terrein sur lequel on la promène.

RAVALEMENT, subst. mas. (*ravaleman*), crépi ou enduit par dehors à un mur.—Dans les pilastres et corps de maçonnerie et de menuiserie, petit renfoncement simple et bordé d'une baguette ou d'un talon.—*Piano à ravalement*, qui a plus de touches que les clavecins ordinaires.— Fig., abaissement : *tomber dans le ravalement.* Il est vieux.

RAVALÉ, E, part. pass. de *ravaler*.

*RAVALER, v. act. (*ravalé*), *avaler*, retirer en dedans de la gorge ou du gosier : *ravaler sa salive.*—Fig. et fam., retenir ce qu'on était sur le point de dire. — En maçonnerie, crépir un mur de haut en bas.—Rendre le cuir plus mince. —Rendre un arbre plus court et plus bas en le taillant.—Remettre plus bas : *ravaler des bas, la genouillère d'une botte, un capuchon sur les épaules.*—Fig., avilir, réprimer. Voy. ABAISSER. (Du mot *aval*, par en bas, en bas, en descendant. Voy. AVAL.)—Neut., décroître : *la rivière était fort grosse ; elle ravale tous les jours.* — Baisser, diminuer de prix, au propre et au figuré. Dans toutes ses acceptions, il est bas et peu usité.—*se* RAVALER, v. pron., se rabaisser, s'humilier.—S'avilir.

RAVAUDAGE, subst. mas. (*ravôdaje*), raccommodage de méchantes hardes, fait à l'aiguille. Voy. RAVAUDER.

RAVAUDÉ, E, part. pass. de *ravauder*.

RAVAUDER, v. act. (*ravôdé*) (du lat. barbare *readvalidare*, formé de la particule itérative *re*, et de *validare*, forgé de *validus*, solide, fort, en bon état), raccommoder avec l'aiguille de méchantes hardes.—Fig. et fam., 1° maltraiter de paroles ; 2° importuner par des discours hors de propos : *il ravaude toujours* ; 3° tracasser dans une maison, s'occuper à ranger des hardes, des meubles, etc. Dans cette dernière acception il est neutre.—*se* RAVAUDER, v. pron.

RAVAUDERIE, subst. fém. (*ravôderi*), discours de niaiseries, de bagatelles. Fam.

RAVAUDEUR, subst. mas., RAVAUDEUSE, subst. fém. (*ravôdeur, deuze*), celui ou celle qui raccommode des bas, de mauvais habits, etc. En ce sens il est surtout usité au fém.—Fig. et fam., importun, importune, qui ne dit que des balivernes, etc.

RAVAUDEUSE, subst. fém. Voy. RAVAUDEUR.

RAVAUX, subst. mas. plur. (*ravô*), t. de chasse, grandes perches garnies de branches pour abattre les oiseaux.

*RAVE, subst fém. (*rave*) du lat. *rapa* ou *rapum*, fait, dans la même signification, du grec

ῥαφυς ou ῥαπυς), plante annuelle très-connue, de la famille des crucifères.—Sorte de gros navet rond et long.—T. de bot. : *rave de juif*, variété du raifort cultivé ; *rave de genêt*, la grande orobranche ; *rave des Parisiens*, c'est le raifort; *rave de poisson*. Voyez RÉSURE ; *rave de terre*, ou *pain de pourceau*, le cyclame d'Europe ; *rave sauvage*, la raiponce.

*RAVELIN, subst. mas. *(ravelein)*, ouvrage de fortification extérieure, composé de deux faces qui font un angle saillant, et qui sert ordinairement à couvrir une courtine, un pont.

RAVENALA, subst. mas. *(ravenala)*, t. de bot., arbre fort singulier qui croît à Madagascar.

RAVENDIATS, subst. mas. plur. *(ravandiâ)*, secte d'impies ou d'hérétiques, chez les musulmans.

RAVENELLE, subst. fém. *(ravenèle)*, t. de bot., sorte de fleur, giroflier jaune.

RAVENNATE, subst. et adj. propre des deux genres *(ravènenate)*, celui, celle qui est né à *Ravenne*, ville d'Italie, ou qui l'habite.

*RAVENNE, subst. propre mas. *(ravène)*, ville forte des états de l'Église; on y voit le tombeau du Dante.

RAVERDOIR, subst. mas. *(ravèredoar)*, cuvette ovale de brasseur.

RAVESTAN, subst. mas. *(ravècetan)*, panier dont on se sert dans les verreries pour déposer les ustensiles de verre au sortir du four à cuire, jusqu'à ce qu'on les empaille dans les paniers où on les met pour les transporter.

RAVESTI, E, part. pass. de *ravestir*.

RAVESTIR, v. act. *(ravècetir)*, t. de coutume, se donner mutuellement. — *se* RAVESTIR, v. pron. Vieux et hors d'usage.

RAVESTISSEMENT, subst. mas. *(ravèceticeman)* donation mutuelle. Hors d'usage.

RAVET, subst. mas. (*ravè*), t. d'hist. nat., hanneton des Antilles naturalisé en France.

RAVI, E, part. pass. de *ravir*, et adj., transporté : *être ravi de joie, d'admiration, d'étonnement*.— Content, charmé : *je suis ravi que vous ayez gagné votre procès*.

RAVIER, subst. mas. *(ravié)*, t. de bot., sorte d'agaric d'Italie, qui a l'odeur et la saveur du raifort.—Sorte de petit plat d'une forme particulière, en faïence ou en porcelaine, qui sert à mettre des *raves* ou tout autre hors-d'œuvre.

RAVIÈRE, subst. fém. *(ravière)*, terre semée de *raves*.

RAVIGOTÉ, E, part. pass. de *ravigoter*.

RAVIGOTER, v. act. *(raviguoté)*, t. pop., remettre en force un homme, un animal qui semblait faible.—*se* RAVIGOTER, v. pron.

RAVIGOTTE (et non pas RAVIGOTE par un seul *t*), subst. fém. *(raviguote)*, sauce verte à l'échalotte, etc.

RAVIGOURÉ, E, part. pass. de *ravigourer*.

RAVIGOURER *(se)* ou REVIGOURER, v. pron. *(cera, cereviguouré)*, reprendre *vigueur*. *(Boiste.)* Inusité.

RAVILI, E, part. pass. de *ravilir*.

RAVILIR, v. act. *(ravilir)*, rendre *vil* et méprisable.— *se* RAVILIR, v. pron.

RAVILISSEMENT, subst. mas. *(raviliceman)*, action de rendre *vil* et méprisable, son effet.

RAVIN, subst. mas. *(ravein)*, fossé, chemin creux,cavé par la chute des eaux. Voy. RAVINE.

RAVINE, subst. fém. *(ravine)* (du lat. barbare *lavina* ou *labina*, employé avec la même signification dans la basse latinité, et fait de *labi*, tomber; parce que la *ravine* est l'effet de la chute des eaux), débordement d'eau de pluie. —Le lieu que le débordement a cavé.

RAVIOLES, ou RAVIOLI, subst. mas. plur. *(ravi-ole, vi-oli)*, mets italien composé d'œufs, de fromage et d'herbes hachées. *(Boiste.)*

RAVIR, v. act. *(ravir)* (du lat. *rapere*), enlever par force.—On dit fig. : *ravir l'honneur à une fille*; *à un général la gloire d'une action*.— Au fig. : charmer, exciter l'admiration, la joie, etc. Voy. ENCHANTER. — *A ravir*, loc. adv., admirablement bien : *il chante à ravir*. Il est fam. —*se* RAVIR, v. pron.

RAVISÉ, E, part. pass. de *raviser*.

se RAVISER, v. pron. *(ceravizé)*, changer d'*avis*, de dessein, de pensée.

RAVISSANT, E, adj. (*raviçan*, *çante*), qui *ravit*, qui prend, qui emporte. — Dans le blason, se dit du loup rampant. — Au fig., qui plait extrêmement : *c'est une personne ravissante*.

RAVISSEMENT, subst. mas. *(raviceman)*, enlèvement. Il ne se dit que dans ces phrases : *le ravissement d'Hélène, de Proserpine*. — Fig., état de l'esprit transporté de joie, d'admiration : *éprouver un ravissement de joie*.—*Ravissement de saint Paul*, l'état de saint Paul transporté jusqu'au troisième ciel.

RAVISSEUR, subst. mas., RAVISSEUSE, subst. fém. (*raviceur, ceuze*), celui qui *ravit*, qui enlève avec violence. Il se dit surtout de celui qui enlève une femme, une fille.—Qui *ravit* le bien d'autrui ; en ce dernier sens on se sert du fém. *ravisseuse*. — Au plur., t. d'hist. nat., famille d'insectes de l'ordre des hémiptères, famille des hydrocorises.

RAVISSEUSE, subst. fém. Voy. RAVISSEUR.

RAVITAILLÉ, E, part. pass. de *ravitailler*.

RAVITAILLEMENT, subst. mas. *(ravitâ-ieman)*, action de *ravitailler*.

RAVITAILLER, v. act. *(ravitâ-ié)* (mot formé de *victuaille*. Voy. ce mot.), remettre des vivres et des munitions dans une place.— *se* RAVITAILLER, v. pron.

RAVIVÉ, E, part. pass. de *raviver*.

RAVIVER, v. act. *(ravivé)*, rendre plus *vif*. On le dit du feu, des esprits, d'un tableau, des couleurs, de la dorure, d'une plaie. — Fig., faire revivre : *raviver d'anciennes calomnies*. — *se* RAVIVER, v. pron.

RAVOIR, v. act. *(ravoar)*, avoir de nouveau, recouvrer. — Retirer des mains de quelqu'un : *il plaide pour ravoir son bien*. (Ce verbe n'est bien usité qu'à l'infinitif.)—*se* RAVOIR, v. pron. reprendre ses forces. Fam.

RAVOIR, subst. mas. *(ravoar)*, t. de pêche, parc de filets sur la grève; filets en travers du courant.

RAVOIRÉ, E, part. pass. de *ravoirer*.

RAVOIRER, v. act. *(ravoaré)*, t. de cout. ou de féod., saisir un fief.—*se* RAVOIRER, v. pron. *(Boiste.)* Hors d'usage.

RAVONAILLES, subst. fém. plur. *(ravonâ-ie)*, t. de bot., plantes crucifères, voisines de la *rave*, et qui se cultivent pour nourrir les bestiaux.

RAVOYÉ, E, part. pass. de *ravoyer*.

RAVOYER, v. act. *(ravoè-ié)*, remettre dans le bon chemin. —*se* RAVOYER, v. pron. *(Boiste.)* Hors d'usage.

RAY, subst. mas. *(rè)*, t. de pêche, engin ou filet en forme d'entonnoir et à mailles fort étroites. — Au plur., dans le peignage des laines, portion de laine du poids de trente à quarante livres.

RAYAS, subst. mas. plur. *(ra-iâ)*, tous les sujets de l'empire turc, chrétiens ou juifs, qui paient la capitation.

RAYAUX, subst. mas. plur. *(rè-iô)*, moules où l'on jetait l'or et l'argent dans les monnaies, pour en faire des lingots propres à être taillés en carreaux. On ne s'en sert plus maintenant.

RAYÉ, subst. mas. *(rè-ié)*, t. d'hist. nat., lézard. — Poisson du genre du quatre-dents, du chétodon. — Serpent.

RAYÉ, E, part. pass. de *rayer*, et adj., qui a des *raies* : *étoffe rayée*. — *Arquebuse rayée*, dont le canon a de petites *rayures* en dedans.

RAYÉE, subst. fém. (*rè-ié*), t. d'hist. nat., poisson du genre du persègue.

RAYEMENT, subst. mas. *(rèman)*, action de *rayer*. — Effet de cette action.

RAYER, v. act. *(rè-ié)*, faire des *raies* sur quelque chose : *rayer une arquebuse, un fusil*. — Effacer par des *ratures*. —Voy. RATURE. — *Rayer une chose de ses tablettes*, cesser de compter dessus. — *se* RAYER, v. pron.

RAYMET, subst. mas. *(rèmè)*, t. de bot., nom d'une des variétés de l'olivier.

RAYMONDIS, subst. mas. *(rèmondi)*, pièce de monnaie d'argent qui avait cours autrefois en Provence.

RAYON, subst. mas. *(rè-ion)* (du lat. *radius*, qui signifiait ordinairement une baguette ou verge dont les géomètres se servaient pour tracer ou mesurer ; fait du grec ῥαϐδος, baguette), en optique, suite de globules de lumière, à la file les uns des autres, qui, suivant *Newton*, partent d'un corps lumineux ou éclairé, ou qui, selon *Descartes*, sont mis en mouvement par ce corps. On le dit surtout du soleil : *le soleil darde ses rayons*.—Fig., lueur : *il y a dans l'homme un rayon de la Divinité*. — En anat., un des os de l'avant-bras, situé à côté et le long de l'os du coude, ainsi nommé de sa ressemblance avec un *rayon* de roue. — Rais qui vont, en forme de *rayon*, du moyeu de la roue jusqu'aux jantes.— Sillon qu'on trace en labourant.— Fosse où l'on couche du plant de vigne. — Tablettes de bibliothèque. — Chez les marchands, séparations qui sont dans une armoire pour les différentes espèces de marchandises. — Dans les poissons, petits cylindres qui contiennent les membranes, qu'on appelle *nageoires*. — En géométrie, demi-diamètre d'un cercle. Le *rayon* s'appelle en trigonométrie, *sinus total*.— *Rayon visuel*, ligne droite suivant laquelle l'œil se dirige sur un objet quelconque, en visant au travers des pinnules d'une alidade. — Alignement horizontal que détermine un niveau, ou la ligne de mire qui touche la surface de la liqueur colorée contenue dans les trois fioles.—T. de bot., *rayons médullaires*, dans les plantes ligneuses, prolongements d'un tissu cellulaire plus serré, qui s'étendent en tout sens, de la moelle à l'écorce, au travers du corps ligneux. — *Rayon de miel*, morceau de gâteau de cire, divisé par petites cellules, dans lesquelles les abeilles mettent leur miel en réserve.

RAYONNANT, E, adj. *(rè-ionan, nante)*, qui *rayonne* : *soleil rayonnant*. Voy. RADIEUX.— Dans le blason, se dit des astres qui ont entre leurs rais de petites lignes en *rayons*, pour les rendre plus lumineux.—Au fig., brillant, éclatant : *rayonnant de joie, de gloire*.

RAYONNANTE, subst. fém. *(rè-ionante)*, t. d'hist. nat., nom donné au strahlstein, c'est-à-dire à l'amphibole translucide vert plus ou moins foncé : *rayonnante grenue, rayonnante vitreuse*.

*RAYONNÉ, E, part. pass. de *rayonner*, et adj., disposé en forme de rayons : *trousseaux rayonnés*, qui unissent entre eux les os du carpe.

RAYONNEMENT, subst. mas. *(rè-ioneman)*, action de *rayonner*. Il est peu usité.—Mouvement des esprits animaux qui se répandent du cerveau dans toutes les autres parties du corps

RAYONNER, v. neut. *(rè-ioné)*, répandre, jeter des *rayons*. — Fig., briller : *rayonner de gloire, de joie*, etc. — Se répandre du cerveau dans le corps.

RAYS, subst. mas. plur. *(rè)*, portion de laine dans le peignage, du poids de trente à quarante livres. Voy. RAY.

RAYURE, subst. fém. *(rè-iure)*, *raie* en forme de vis dans le canon d'une arme à feu. — Manière dont une étoffe est *rayée*, *la rayure de cette étoffe est fort agréable*.—En t. de charpentier, assemblage de pièces de bois qui se fait dans un comble, au droit des croupes ou des noues.

*RAZ, subst. mas. *(râ)*, petite étoffe commune et drapée, autre que le *ras*.

RAZE, subst. fém. *(raze)*, mesure de grains dont on se sert en Bretagne; espèce de large boisseau.

RAZETTE, subst. fém. *(razète)*, t. de potier, ratissoire de fer.

RE ou RÉ, particule qui sert à la composition de plusieurs mots, et qui est ordinairement réduplicative : *regagner, refaire, réimprimer*, etc.

*RÉ, subst. mas. *(ré)*, t. de musique, note qui marque le second ton de la gamme.

*RÉACTEUR, adj. et subst. mas. *(ré-akteur)*, qui cause, opère la *réaction*.

RÉACTIF, adj. mas., au fém. RÉACTIVE *(ré-aktif, tive)*, t. de chim., qui *réagit*.—Il est employé plus souvent comme subst. mas., et signifie une substance dont on se sert pour reconnaître dans un composé les divers corps qui le constituent : *employer des réactifs*.

*RÉACTION, subst. fém. *(ré-akcion)*, en phys., action de *réagir*, résistance du corps frappé à l'action du corps qui le frappe : *la réaction est toujours égale à l'action*. — Vengeance d'un parti qui fut opprimé et qui abuse de sa victoire.

*RÉACTIONNAIRE, adj. *(ré-akcionère)*, *force, pouvoir, mouvement réactionnaire*, qui *réagit*, qui renverse ce qui le comprimait.

RÉACTIVE, adj. fém. Voy. RÉACTIF.

RÉADMETTRE, v. act. *(ré-ademètre)*, *admettre* de nouveau.—*se* RÉADMETTRE, v. pron.

RÉADMIS, E, part. pass. de *réadmettre*.

RÉADMISSION, subst. fém. *(ré-ademicion)*, action d'*admettre* de nouveau.

RÉADOPTÉ, E, part. pass. de *réadopter*.

RÉADOPTER, v. act. *(ré-adopeté)*, *adopter* de nouveau.—*se* RÉADOPTER, v. pron.

RÉADOPTION, subst. fém. (*ré-adopecion*), action d'*adopter* une seconde fois.

RÉAGGRAVE, subst. mas. (*ré-aguerave*), t. de droit canonique, dernier monitoire qu'on publie après trois monitions et après l'*aggrave*.

RÉAGGRAVÉ, E, part. pass. de *réaggraver*.

RÉAGGRAVER, v. act. (*ré-aguereravé*), déclarer que quelqu'un a encouru les censures portées par un *réaggrave* : *on a réaggravé les auteurs de ce vol.*—*se* RÉAGGRAVER, v. pron.

RÉAGI, part. pass. de *réagir*.

RÉAGIR, v. neut. (*ré-ajir*), en physique, *agir* sur un corps dont on a éprouvé l'action; et proprement, résister à l'action du corps frappant, en parlant du corps frappé.—Abuser de sa force par réciprocité.

RÉAJOURNÉ, E, part. pass. de *réajourner*.

RÉAJOURNEMENT, subst. mas. (*ré-ajournemman*), t. de prat., nouvel *ajournement*.

RÉAJOURNER, v. act. (*ré-ajourné*), t. de pratique, *ajourner* de nouveau. — *se* RÉAJOURNER, v. pron.

*__RÉAL__, subst. mas. (*ré-ale*), monnaie d'argent, en Espagne. — Le *réal* ou *piécette* vaut 1 franc 8 centimes, le *demi-réal*, 54 centimes, et la *piécette de veillon*, 27 centimes de France. — Au plur. mas., *réaux*.

RÉAL, E, adj. (*ré-ale*) : *galère réale*, la principale des galères de France. On dit aussi, *pavillon*, *patron*, *médecin réal*, etc., pavillon, patron, médecin de cette galère. (Corruption de *royal*.) —On dit, subst. au fém., *la réale*, pour dire *la galère réale*.—Au plur. mas., *réaux*.

RÉALGAR, subst. mas. (*ré-aleguare*), t. de chimie, chaux ou oxyde d'arsenic sulfuré rouge.

RÉALGÉRA, subst. mas. (*ré-alejéra*), t. de bot., sorte de plante des Canaries, du genre des morelles.

RÉALISABLE, adj. des deux genres (*ré-alizable*), qui peut se *réaliser* : *projet réalisable*.—Ce mot manque dans l'*Académie*.

*__RÉALISATION__, subst. fém. (*ré-alizâcion*), action de *réaliser*.

RÉALISÉ, E, part. pass. de *réaliser*.

RÉALISER, v. act. (*ré-alizé*), rendre *réel* et effectif. — RÉALISER, EFFECTUER, EXÉCUTER. (*Syn.*) *Réaliser*, c'est accomplir ce que des apparences ont donné lieu d'espérer ; *effectuer*, c'est accomplir ce que des promesses formelles ont donné droit d'attendre ; *exécuter*, c'est accomplir une chose conformément au plan que l'on s'en est formé auparavant. — En t. de pratique, *réaliser des offres*, les faire à deniers découverts. — *se* RÉALISER, v. pron.

*__RÉALISME__, subst. mas. (*ré-aliceme*), système qui consiste à ne considérer les objets que comme *réellement* existants. (*Kant.*) — Matérialisme.

*__RÉALISTE__, subst. mas. (*ré-alicete*), secte de philosophes qui regardaient les êtres abstraits comme *réels*, par opposition aux *nominaux*. Voy. ce mot.

RÉALITÉ, subst. fém. (*ré-alité*), existence *réelle* et effective : *la réalité d'un paiement*. — Il se dit par opposition à fiction : *ce n'est pas une fiction, c'est une réalité*. — Au plur., choses *réelles*. — *En réalité*, loc. adv., *réellement*, effectivement.

RÉALITO ou mieux **RÉALILLO**, subst. mas. (*réalitô*, *ré-alilelo*), (mot emprunté de l'espagnol, où il est un diminutif de *réal*, monnaie d'argent d'Espagne dont il y a deux espèces : le *réalillo columnario*, qui ne se fabrique qu'aux Indes, qui est le quart de la piécette et vaut six sous trois deniers tournois ; il est nommé ainsi de deux colonnes dont il porte l'empreinte ; et le *réalillo ordinario*, qui ne se fabrique qu'en Europe, et qui a cours pour un *réal* de Plata, environ vingt-quatre centimes de notre monnaie.

RÉALMONT, subst. propre mas. (*ré-alemon*), petite ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Albi, dép. du Tarn.

RÉAPPARITION, subst. fém. (*ré-aparicion*), action de *reparaître*, *d'apparaître* de nouveau : *la réapparition* d'une fièvre ; en t. d'astron., *la réapparition d'une comète*.

RÉAPPEL, subst. mas. (*ré-apèle*), appel renouvelé.

RÉAPPELANT, E, adj. (*ré-apelan*, *lante*), qui *réappelle*.

RÉAPPELÉ, E, part. pass. de *réappeler*.

RÉAPPELER, v. act. (*ré-apelé*), *appeler* une seconde fois. — *se* RÉAPPELER, v. pron.

RÉAPPOSÉ, part. pass. de *réapposer*.

RÉAPPOSER, v. act. (*ré-apôzé*), *apposer* de nouveau. — *se* RÉAPPOSER, v. pron.

RÉAPPOSITION, subst. fém. (*ré-apôzicion*), action de *réapposer* : *réapposition des scellés*, *d'une affiche*, etc.

RÉAPPRÉCIATION, subst. fém. (*ré-apréci-acion*), nouvelle *appréciation* d'une chose.

RÉAPPRÉCIÉ, E, part. pass. de *réapprécier*.

RÉAPPRÉCIER, v. act. (*ré-aprécié*), *apprécier* de nouveau une chose. — *se* RÉAPPRÉCIER, v. pron.

RÉARMÉ, E, part. pass. de *réarmer*.

RÉARMER, v. act. (*ré-armé*), *armer* de nouveau. — *se* RÉARMER, v. pron.

RÉARPENTAGE, subst. mas. (*ré-arpantaje*), nouvel *arpentage*.

RÉARPENTÉ, E, part. pass. de *réarpenter*.

RÉARPENTER, v. act. (*ré-arpanté*), *arpenter* de nouveau. —*se* RÉARPENTER, v. pron.

RÉASSEMBLAGE, subst. mas. (*ré-açanblaje*), second *assemblage*.

RÉASSEMBLÉ, E, part. pass. de *réassembler*.

RÉASSEMBLER, v. act. (*ré-açanblé*), *assembler* de nouveau. — *se* RÉASSEMBLER, v. pron.

RÉASSERVI, E, part. pass. de *réasservir*.

RÉASSERVIR, v. act. (*ré-acèrevir*), *asservir* de nouveau : *il faut étouffer des générations pour asservir un peuple qui a joui de la vraie liberté*. — *se* RÉASSERVIR, v. pron.

RÉASSERVISSEMENT, subst. mas. (*ré-acèreviceman*), action de *réasservir* ; effet de cette action.

RÉASSIGNATION, subst. fém. (*ré-acigniâcion*), nouvelle *assignation*. — *Assignation* sur un autre fonds.

RÉASSIGNÉ, E, part. pass. de *réassigner*.

RÉASSIGNER, v. act. (*ré-acignié*), *assigner* de nouveau. — *Assigner* sur un autre fonds. — *se* RÉASSIGNER, v. pron.

RÉASSURANCE, subst. fém. (*ré-açurance*), action de faire *réassurer* par un autre les objets qu'on a déjà fait *assurer*.

RÉASSURÉ, E, part. pass. de *réassurer*.

RÉASSURER, v. act. (*ré-açuré*), *assurer* de nouveau. — *se* RÉASSURER, v. pron.

RÉATTELAGE, subst. mas. (*ré-atelaje*), nouvel *attelage*, action de *réatteler*.

RÉATTELÉ, E, part. pass. de *réatteler*.

RÉATTELER, v. act. (*ré-atelé*), *atteler* de nouveau.—*se* RÉATTELER, v. pron.

RÉATTIRÉ, E, part. pass. de *réattirer*.

RÉATTIRER, v. act. (*ré-atiré*), t. de phys., *attirer* de nouveau un corps, par l'action du fluide électrique.—*se* RÉATTIRER, v. pron.

RÉATTRACTION, subst. fém. (*ré-atrakcion*), t. de phys., action d'un corps qui en attire un autre, après l'avoir attiré et repoussé.

in **REATU**, loc. adv. (*ineré-âtu*) (mot proprement latin, ablatif de *reatus*, condition d'un accusé, fait de *reus*, coupable) : *être in reatu*, être accusé et prévenu d'un crime.

RÉAUMURE, subst. fém. (*ré-ômure*), t. de bot., genre de plantes de la famille des ficoïdes.

RÉAUX, subst. et adj. mas. plur. Voy. RÉAL, subst. et adj.

RÉAVIGNÉ, E, part. pass. de *réavigner*.

RÉAVIGNER, v. act. (*ré-avignié*), provigner, tailler une *vigne*. — *se* RÉAVIGNER, v. pron. (*Boiste*.) Vieux et inusité.

RÉAVIS, subst. mas. (*ré-avi*), second *avis*, autre *avis* donné après un premier. Peu usité.

REBÂILLÉ, part. pass. de *rebâiller*.

REBÂILLEMENT, subst. mas. (*rebâ-ieman*), action de *bâiller* de nouveau.

REBÂILLER, v. neut. (*rebâ-ié*), *bâiller* de nouveau.

REBAIS, subst. propre mas. (*rebè*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Coulommiers, dép. de Seine-et-Marne.

REBAISÉ, E, part. pass. de *rebaiser*.

REBAISER, v. act. (*rebèzé*), *baiser* de nouveau. —En t. de monnaie, rajuster les carreaux pour les rendre à leur juste poids. — *se* REBAISER, v. pron.

REBAISSÉ, E, part. pass. de *rebaisser*.

REBAISSER, v. act. (*rebècé*), *baisser* de nouveau.—*se* REBAISSER, v. pron.

REBANDÉ, E, part. pass. de *rebander*.

REBANDER, v. act. (*rebandé*), *bander* de nouveau.—En t. de mar., remettre à un autre bord, retourner à un autre côté. — *se* REBANDER, v. pron.

REBAPTISANT, E, subst. (*rebatizan*, *zante*), hérétiques des premiers siècles qui *rebaptisaient* ceux qui avaient déjà été *baptisés*.

REBAPTISATION, subst. fém. (*rebatizâcion*), action de *rebaptiser*.

REBAPTISÉ, E, part. pass. de *rebaptiser*.

REBAPTISER, v. act. (*rebatizé*), *baptiser* de nouveau.—*se* REBAPTISER, v. pron.

RÉBARBATIF, adj. mas., au fém. **RÉBARBATIVE** (*rébarbatif*, *tive*), rude, peu civil. Il est fam.

RÉBARBATIVE, adj. fém. Voy. RÉBARBATIF.

RÉBARBATIVEMENT, adv. (*rébarbativeman*), d'une manière rude, *rébarbative*.

REBARBE, subst. fém. (*rebarbe*), petite inégalité que le burin ou la pointe du graveur laisse sur les bords de la taille, en coupant le cuivre.

REBARDÉ, E, part. pass. de *rebarder*.

REBARDEMENT, subst. mas. (*rebardeman*), t. de jard., action de *rebarder*.— Effet de cette action.

*__REBARDER__, v. act. (*rebardé*), t. de jardinier : *rebarder une planche*, en retirer un peu de terre autour de sa longueur et de sa largeur.—*se* REBARDER, v. pron.

REBAT, subst. mas. (*reba*), action de *rebattre* les tonneaux.—En t. de faucon. : *lâcher de rebat*, lâcher l'autour après sa première secousse.

REBÂTÉ, E, part. pass. de *rebâter*.

REBÂTER, v. act. (*rebâté*), remettre le *bât* sur le dos d'un âne, d'un mulet. — Leur faire faire des *bâts* neufs.—*se* REBÂTER, v. pron.

REBÂTI, E, part. pass. de *rebâtir*.

REBÂTIR, v. act. (*rebâtir*), *bâtir* de nouveau. —*se* REBÂTIR, v. pron.

REBATOIR, subst. mas. (*rebatoar*), outil d'ardoisier.

REBATTEMENT, subst. mas. (*rebateman*), t. de blas., figure de fantaisie.

*__REBATTRE__, v. act. (*rebatre*), *battre* de nouveau et en réitérant : *on l'a battu et rebattu*. Il est peu usité.—*Rebattre*, refaire *un matelas*.— Au fig., répéter inutilement et d'une manière ennuyeuse : *il rebat sans cesse les mêmes choses* ; et neutralement : *il ne fait que rebattre*. — *se* REBATTRE, v. pron.

REBATTRET, subst. mas. (*rebatrè*), t. d'ardoisier, outil pour tailler l'ardoise.

REBATTU, E, part. pass. de *rebattre* et adj., qui a été répété bien souvent : *des histoires rebattues*.—*Avoir les oreilles rebattues d'une chose*, être las d'en entendre parler.

REBAUDI, E, part. pass. de *rebaudir*, et adj., gai.

REBAUDIR, v. act. (*rebôdir*), en t. de chasse, caresser les chiens.—On dit neut. que *les chiens rebaudissent*, lorsqu'ils ont la queue droite, et qu'ils sentent quelque chose d'extraordinaire. Voy. BAUDIR.

REBEC, subst. propre mas. (*rebèke*), ville du royaume lombardo-vénitien, où Bayard fut tué, en 1524.

*__REBEC__, subst. mas. (*rebèke*), sorte de violon à trois cordes. Presque hors d'usage.

REBELLE, subst. et adj. des deux genres (*rebèle*) (du latin *rebellis*), celui, celle qui refuse d'obéir à son souverain, à son supérieur. — Il est aussi adj. : *un homme rebelle*, *un camp rebelle*, *une femme rebelle*.—En t. de métallurgie : *substances rebelles*, celles qui ne se fondent pas aisément.—En médec. : *fièvre*, *humeur*, *maladie rebelle* (qui ne cède pas) *aux remèdes*. — REBELLE, INSURGENT. (*Syn.*) L'*insurgent* fait une action légitime et légale ; le *rebelle*, une action perverse et criminelle. Le premier use de son droit ou de sa liberté pour s'opposer à une résolution, ou s'élever contre une entreprise ; le second abuse de sa liberté et de ses moyens pour s'opposer à l'exécution des lois, et s'élever contre l'autorité légitime. Il ne faudra que des réclamations authentiques et fermes qui arrêtent les desseins contraires, pour être appelé *insurgent* ; il faut des voies de fait violentes qui arrêtent le cours de la justice, pour être déclaré *rebelle*. Si l'*insurgent* s'arme, c'est contre l'oppression et pour la défense de la patrie ; le *rebelle* s'arme pour ses propres desseins, et contre la république elle-même : celui-là résiste contre la puissance ennemie ; celui-ci va même attaquer la puissance tutélaire.—Le peuple romain

si souvent soulevé contre le sénat, était *insurgent* aux yeux des uns, et *rebelle* aux yeux des autres; mais ses succès décidèrent toujours la question en sa faveur.

se REBELLER, v. pron. (*cerebèlelé*) (du lat. *rebellare*), se révolter contre...

RÉBELLION, subst. fém. (*rébèlion*) (du latin *rebellio*), révolte, soulèvement. — On dit fig. : *la rébellion des sens contre la raison*.—REBELLION, RÉVOLTE. (*Syn.*) *Rébellion* marque la désobéissance et le soulèvement; *révolte*, la défection et la perfidie. Le *rebelle* s'élève contre l'autorité qui le presse; le *révolté* s'est tourné contre la société à laquelle il était voué. La *rébellion* a un motif apparent, la contrainte exercée par l'autorité; il n'y a point de motif apparent dans la *révolte*, elle est l'effet d'une inconstance effrénée. L'objet du *rebelle* est de se soustraire ou d'échapper à la puissance; l'objet du *révolté* est de renverser et détruire la puissance et les lois qu'il a reconnues. La *rébellion* fait résistance; la *révolte* fait une révolution. La *rébellion* secoue le joug; la *révolte* le brise. — *Rébellion* marque l'action des personnes; *révolte* marque l'état des choses. Un acte de résistance ferme fait *rébellion*; une *rebellion* ouverte et soutenue par des actes éclatants et multipliés de violence fait *révolte*. La *rébellion* est la levée de boucliers; la *révolte* est la guerre déclarée : la *rébellion* passe à la *révolte*. Ce que la *rébellion* commence, la *révolte* le consomme. Il faut étouffer la *rébellion* à sa naissance, pour qu'elle ne dégénère pas en *révolte*. — La *rébellion* est quelquefois soutenue comme la *révolte*; on persiste, on persévère dans sa *rébellion*, par une résistance inflexible, par une résolution ferme, par un attachement opiniâtre à ses desseins; mais les actes hostiles, les attentats, les désordres publics se succèdent, se multiplient, s'étendent sans cesse dans la *révolte*, qui constitue un état de guerre. — La *révolte* a toujours quelque chose de grand, de violent, de terrible et de funeste; tandis que la *rébellion* n'est quelquefois qu'une désobéissance, une opposition, une résistance, sans de grands troubles et de grands dangers.

REBÉNI, E, part. pass. de *rebénir*.

REBÉNIR, v. act. (*rebénir*), *bénir* de nouveau.

REBECQUÉ, E, part. pass. de *rebecquer*.

se REBECQUER, et non *rebéquer*, v. pron. (*cerebèkié*) (rac. *bec*), répondre avec fierté à son supérieur. Il est familier.

REBERCÉ, E, part. pass. de *rebercer*.

REBERCER, v. act. (*rebèrecé*), *bercer* de nouveau, remettre au *berceau*, au prop. et au fig. : *se rebercer dans des songes de gloire*, etc. — *se* REBERCER, v. pron.

REBIFFÉ, E, part. pass. de *rebiffer*.

REBIFFER, v. act. (*rebifé*), élever, dresser; relever, redresser; regimber. — *se* REBIFFER, v. pron., se regimber.

REBINÉ, E, part. pass. de *rebiner*.

REBINER, v. neut. (*rebiné*), *biner* de nouveau. Voy. BINER. — *se* REBINER, v. pron. Presque inusité.

REBLANCHI, E, part. pass. de *reblanchir*.

REBLANCHIR, v. act. (*reblanchir*), *blanchir* de nouveau. — *se* REBLANCHIR, v. pron.

REBLANDI, E, part. pass. de *reblandir*.

REBLANDIR, v. act. (*reblandir*), t. de féod., réclamer contre une saisie; en demander les causes. — *se* REBLANDIR, v. pron. Vieux, et même hors d'usage.

REBLANDISSEMENT, subst. mas. (*reblandiceman*), réclamation d'un vassal contre une saisie ou un séquestre. Vieux, et même hors d'usage.

RÈBLE, ou RIÈBLE, subst. mas. (*rèble*, *rièble*), t. de bot., gratteron, sorte de plante.

REBOIRE, v. act. (*reboare*), *boire* de nouveau. — *Reboire son eau*, se dit, en t. de brasseur, du grain qu'on fait humecter dans le germoir. — *se* REBOIRE, v. pron.

REBONDI, E, adj., arrondi par embonpoint : *des joues rebondies. Comme cette femme est rebondie!* Il est fam.

REBONDIR, v. neut. (*rebondir*), faire un ou plusieurs *bonds* : *le ballon a rebondi trois fois*.

REBONDISSANT, E, adj. (*rebondiçan, çante*), qui *rebondit*.

REBONDISSEMENT, subst. mas. (*rebondiceman*), action, mouvement d'un corps qui *rebondit*.

REBORD, subst. mas. (*rebor*), *bord* élevé et ajouté : *le rebord d'une table*. — *Bord* replié : *le rebord d'un manteau*. — *Bord* en saillie : *le rebord d'une cheminée*.

REBORDÉ, E, part. pass. de *reborder*.

REBORDER, v. act. (*rebordé*), *border* une seconde fois, mettre un nouveau *bord* : *reborder une étoffe, une robe*. — *se* REBORDER, v. pron.

REBOTTÉ, E, part. pass. de *rebotter*.

REBOTTER, v. act. (*reboté*), *botter* de nouveau. — *se* REBOTTER, v. pron.

REBOUCHAGE, subst. mas. (*rebouchaje*), t. de vitrier-peintre, action de *reboucher* les crevasses et les trous des murs, ou de toute espèce de boiseries, avant de les peindre.

REBOUCHÉ, E, part. pass. de *reboucher*.

REBOUCHEMENT, subst. mas. (*reboucheman*), action par laquelle une chose se *rebouche*.

REBOUCHER, v. act. (*rebouché*), *boucher* de nouveau quelque chose : *reboucher un trou*. — *se* REBOUCHER, v. pron., se remplir de soi-même, en parlant d'un trou, etc. — Fig., se fausser : *l'épée se reboucha contre sa cuirasse*.

REBOUILLI, part. pass. de *rebouillir*.

REBOUILLIR, v. neut. (*rebouie-ir*), *bouillir* de nouveau : *faire rebouillir un potage*.

REBOUISAGE, subst. mas. (*rebouizaje*), action de *rebouiser* un chapeau.

REBOUISÉ, E, part. pass. de *rebouiser*.

REBOUISER, v. act. (*rebouizé*), t. de chapelier, nettoyer, lustrer à l'eau simple : *rebouiser un chapeau*. — Fig. et fam., filouter. — Deniaiser. — Réprimander. — *se* REBOUISER, v. pron. Presque hors d'usage.

REBOURGEONNÉ, E, part. pass. de *rebourgeonner*, et adj.

REBOURGEONNER, v. neut. (*rebourjoné*), pousser de nouveaux jets, de nouveaux *bourgeons*.

REBOURCI, E, adj. (*rebourci*), recourbé. Vieux et même inusité.

REBOURS, subst. mas. (*rebour*) (du lat. barbare *reburrus*, velu, parce que les étoffes de laine sont plus velues, étant tournées au *rebours*, et surtout à l'envers. *Reburrus* a été fait de *burrus*, roux, pris du grec πυῤῥος, qui a la même signification, et d'où dérive *burra* en lat., grosse étoffe velue. *Caseneuve*.), le contre-poil. *Prendre le rebours d'une étoffe pour la nettoyer*. — Fig. et fam., le contre-pied, le contraire de.... : *il faut prendre le rebours de ce qu'il dit*. — *Le rebours d'une voiture*, le côté opposé au fond, et où l'on tourne le dos aux chevaux. — *A rebours, au rebours*, loc. adv., à contre-poil. — Fig. : *à rebours*, à contre-pied, à contre-sens, tout au contraire de ce qu'il faut.

*REBOURS, E, adj. (*rebour, bource*), revêche, peu traitable. Il est fam. au mas., et presque hors d'usage au fém. — T. de draperie : *fils rebours*, fils tors l'un sur l'autre en sens contraire.

REBOURSOIR, subst. mas. (*rebourçoar*). Inusité. Voy. REBROUSSOIR.

REBOUSSE, subst. fém. (*rebouce*), outil de fer pour repousser les chevilles. Peu en usage.

REBOUTÉ, E, part. pass. de *rebouter*.

REBOUTEMENT, subst. mas. (*rebouteman*), action d'introduire par le bout les dents d'une carde dans le cuir où elles doivent être placées. — Effets de cette action. Peu en usage.

REBOUTER, v. act. (*rebouté*), introduire ou passer par le bout les dents d'une carde dans le cuir. — Remettre les os cassés. Pop. — *se* REBOUTER, v. pron. Peu en usage.

REBOUTEUR, subst. mas. (*rebouteur*), celui qui remet les os cassés, les luxations. Pop. — L'*Académie* renvoie à *renoueur*.

REBOUTONNÉ, E, part. pass. de *reboutonner*.

REBOUTONNER, v. act. (*reboutoné*), *boutonner* une seconde fois : *reboutonner sa veste*. — *se* REBOUTONNER, v. pron.

*REBRAS, subst. mas. (*rebrâ*), t. de ganterie, partie du gant qui recouvre le *bras*. — Autrefois, rebord, replis d'un habit : *le rebras d'un manteau*.

REBRASÉ, E, part. pass. de *rebraser*.

REBRASEMENT, subst. mas. (*rebrâzeman*), action de *rebraser* des pièces de fer. — Effet de cette action.

REBRASER, v. act. (*rebrâzé*), t. d'armurier, *braser* de nouveau deux morceaux de fer qui avaient été mal joints. — *se* REBRASER, v. pron. Peu en usage.

REBRASSÉ, E, part. pass. de *rebrasser*, et adj. — T. de blas., bordé : *les bonnets des princes étaient rebrassés d'hermine*.

REBRASSER, v. act. (*rebrâcé*), retrousser : *rebrasser les manches de sa chemise*. Il est vieux. — *se* REBRASSER, v. pron., rehausser et retrousser ses manches. Il est vieux.

REBRÉCHÉ, E, part. pass. de *rebrécher*.

REBRÉCHER, v. act. (*rebréché*), reprendre, attraper de nouveau. — *se* REBRÉCHER, v. pron. Presque hors d'usage.

REBRIDÉ, E, part. pass. de *rebrider*.

REBRIDER, v. act. (*rebridé*), *brider* de nouveau : *rebrider un cheval*. — *se* REBRIDER, v. pron.

REBROCHÉ, E, part. pass. de *rebrocher*.

REBROCHER, v. act. (*rebroché*), *brocher* de nouveau : *rebrocher un volume mal broché*. — *se* REBROCHER, v. pron.

REBRODÉ, E, part. pass. de *rebroder*.

REBRODER, v. act. (*rebrodé*), *broder* sur ce qui est déjà *brodé* : *rebroder du point d'Angleterre*. — Refaire une *broderie* : *rebrodez-moi ce col, il est trop mal fait*. — *se* REBRODER, v. pron.

REBROUILLÉ, E, part. pass. de *rebrouiller*.

*REBROUILLER, v. act. (*rebrou-ié*), *brouiller* de nouveau. — *se* REBROUILLER, v. pron. : *ils ont fini par se rebrouiller*, ils s'étaient réunis amis, ils sont redevenus ennemis.

REBROIEMENT, subst. mas. (*rebroêman*), action de *rebroyer*. — Effet de cette action.

REBROUILLONNÉ, E, part. pass. de *rebrouillonner*.

REBROUILLONNEMENT, subst. mas. (*rebrouiôneman*), action de *brouillonner* de nouveau. — Son effet. Hors d'usage.

REBROUILLONNER, v. act. (*rebrou-ioné*), *brouillonner* de nouveau. — *se* REBROUILLONNER, v. pron. Hors d'usage.

REBROUSSE, subst. fém. (*rebrouce*), instrument qui sert à *rebrousser* le poil du drap.

REBROUSSÉ, E, part. pass. de *rebrousser*.

à REBROUSSE-POIL, loc. adv. (*arebroucepoèle*), à contre-poil : *brosser un drap à rebrousse-poil*. — Fig. et fam., *prendre une affaire à rebrousse-poil*, à contre-sens.

*REBROUSSEMENT, subst. mas. (*rebrouceman*), en géom., inflexion d'une courbe qui retourne en arrière, en devenant convexe, de concave qu'elle était : *point de rebroussement*, point où se fait cette inflexion.

*REBROUSSER, v. act. (*rebroucé*) (du mot *rebours*, contre-poil. On disait autrefois *rebourser* comme on le voit dans *Fauchet*, etc.), relever dans un sens contraire, en parlant des cheveux ou du poil : *rebrousser la moustache*. — Fig. : retourner subitement en arrière : *rebrousser chemin*. En ce sens il est souvent employé comme neutre : *cette nouvelle le fit rebrousser*. — *Les rivières rebrousseront* (remonteront) *contre leur source avant que...* — *se* REBROUSSER, v. pron.

REBROUSSETTE, subst. fém. (*rebroucète*), t. de manuf., peigne avec lequel on relève dans un drap les poils qui n'ont pas été travaillés à la frise, à cause d'un pli accidentel; défaut qu'on appelle *queue de rat*.

REBROUSSOIR, subst. mas. (*rebrouçoar*), outil pour relever à *rebours* le poil du drap. Voy. REBROUSSE.

REBROYÉ, E, part. pass. de *rebroyer*.

REBROYER, v. act. (*rebroê-ié*), *broyer* de nouveau. — *se* REBROYER, v. pron. — Ce mot manque dans l'*Académie*.

REBRUNI, E, part. pass. de *rebrunir*.

REBRUNIR, v. act. (*rebrunir*), *brunir* une seconde fois. — *se* REBRUNIR, v. pron.

REBUE, E, part. pass. de *reboire*.

REBUFFADE, subst. fém. (*rebufade*) (de la particule itérative *re*, et du vieux mot français *buffe*, soufflet. *Ménage*, *Borel*, etc.), mauvais accueil, refus accompagné de paroles dures et d'actions de mépris. — Fam. : *souffrir des rebuffades*.

RÉBUS, subst. mas. (*rébuce*) (ce mot est purement latin. On a dit d'abord : écrire *in rebus*; *rebus* est l'abl. plur. de *res*, mot lat. qui signifie : chose; parce qu'on représentait les *choses* par images ou peintures, et c'est encore là le caractère du *rebus* proprement dit), jeu d'esprit qui consiste à expliquer quelque chose par des mots et des figures pris en un autre sens que celui qui leur est naturel : *faire des rebus*. — Par extension, mauvais jeux de mots, mauvaises plaisanteries, calembourgs : *il est très-difficile de réussir parfaitement dans le rebus*. — L'*Académie*, qui a tranché, sans la raisonner, la question des mots de langue étrangère et celle de l'étymologie, conserve encore aujourd'hui la locution plus que surannée : *écriture en rebus*, qui est celle dans laquelle on exprime par des figures les choses qu'on veut dire; et elle ajoute que dans cette locution on prononce *in, ine*, et qu'on

écrit *rebus* sans accent. Quant à l'accent sur l'*e*, qu'elle voudrait qu'on mît sur ce mot, à l'exception de l'emploi de *rebus* dans la locution citée, nous avons posé nos principes, et notre règle est bien motivée, dans notre *Grammaire générale*: nous ne mettons l'accent aigu dans aucun des cas de l'emploi de ce mot; nous demanderons seulement ici à l'*Académie*, pourquoi elle nous donne deux poids et deux mesures pour un seul et même mot; c'est, selon nous, venir consacrer le grand principe d'après lequel nous avons décrété que les mots étrangers ne doivent point prendre l'orthographe française. Nous conclurons enfin en avertissant nos lecteurs qu'on ne dit plus nulle part : *une écriture in rebus*, ni : *écrire in rebus*; mais bien : *une écriture en rebus; écrire en rebus*.

REBUT, subst. mas. (*rebu*), action par laquelle on *rebute* : *essuyer des rebuts*.—Ce qui a été *rebuté* : *ce marchand n'a que du rebut; marchandise, chose de rebut*.—*Mettre une lettre au rebut*, la mettre à l'écart, en attendant qu'on vienne la réclamer. — Fig. : *c'est le rebut du genre humain*, c'est un homme vil et méprisable.

REBUTANT, E, adj. (*rebutan, tante*), qui *rebute*, qui décourage, qui dégoûte : *c'est un travail rebutant*. — Choquant, déplaisant ; *cet homme a un air rebutant*.

REBUTE, subst. fém. (*rebute*), petit instrument de musique, trompe, guimbarde. Hors d'usage.

***REBUTÉ, E**, part. pass. de *rebuter*.

***REBUTER**, v. act. (*rebuté*), rejeter avec dureté, avec rudesse : *rebuter quelqu'un*.—Refuser : *rebuter de la monnaie comme n'étant pas de bon aloi*. — Décourager, dégoûter : *trop de travail rebute, ou l'a rebuté*.—Choquer, déplaire : *sa mine rebute tout le monde*. — SE REBUTER, v. pron., se dégoûter, perdre courage : *il ne faut jamais se rebuter quand on a la conscience de ce qu'on fait*.

***RÉCABITE**, ou **RÉCHABITE**, subst. mas. (*rékabite*), sorte de prophète; sectaires juifs, abstèmes.

RECACHÉ, E, part. pass. de *recacher*.

RECACHER, v. act. (*rekaché*), *cacher* une seconde fois.—SE RECACHER, v. pron.—Ce mot manque dans l'*Académie*.

RECACHETÉ, E, part. pass. de *recacheter*.

RECACHETER, v. act. (*rekacheté*), *cacheter* une seconde fois après avoir décacheté : *recacheter une lettre*. — SE RECACHETER, v. pron.

***RÉCALCITRANT, E**, subst. et adj. (*rékalecitran, trante*), qui résiste avec opiniâtreté, obstiné : *il y a des récalcitrants, cette femme est récalcitrante*.—Part. de *récalcitrer*. Voy. ce mot.

RÉCALCITRER, v. neut. (*rékalecitré*) (du latin *recalcitrare*, formé de la particule itérative *re*, et de *calcitrare*, ruer, regimber, dérivé de *calx, calcis*, talon, pied), résister avec humeur et opiniâtreté. Il n'a guère d'usage qu'au participe : *il est récalcitrant à tout ce qu'on lui dit ; il a l'humeur récalcitrante*.

RECALÉ, E, part. pass. de *recaler*.

RECALER, v. act. (*rekalé*), *caler* de nouveau, unir et polir le bois avec la varlope, après qu'il a été ébauché et dégrossi. — SE RECALER, v. pron. Pop., revenir à sa première position ; *il était bien bas percé, il se recale*.

RECALOIR, subst. mas. (*rekaloar*), outil de menuisier à unir et polir le bois.—Outil pour *recaler*. Peu en usage.

RECAMÉ, E, part. pass. de *recamer*.

RECAMER, v. act. (*rekamé*) (de l'espagnol *recamar*, broder en relief, en ronde bosse), enrichir un brocard d'or ou d'argent d'une nouvelle broderie. — SE RECAMER, v. pron.

RÉCAMPIR, v. act., barbarisme. Voy. RÉCHAMPIR.

RÉCAPITULATEUR, subst. mas., **RÉCAPITULATRICE**, subst. fém. (*rékapitulateur, trice*), celui qui *récapitule*, qui fait une *récapitulation*. Peu usité.

***RÉCAPITULATION**, subst. fém. (*rékapitulacion*), répétition sommaire de ce qui a été dit ou écrit : *faire la récapitulation d'un compte*.

RÉCAPITULATRICE, subst. fém. Voy. RÉCAPITULATEUR.

RÉCAPITULÉ, E, part. pass. de *récapituler*.

RÉCAPITULER, v. act. (*rékapitulé*) (du latin *recapitulare*, formé de la particule *re* et de *capitulum*, chapitre, reprendre par chapitres), résumer, redire sommairement ce qu'on a déjà dit: *récapituler les principaux points*.—SE RÉCAPITULER, v. pron.

RECARDÉ, E, part. pass. de *recarder*.

RECARDER, v. act. (*rekardé*), *carder* de nouveau. — SE RECARDER, v. pron.

RECARRELÉ, E, part. pass. de *recarreler*.

RECARRELER, v. act. (*rekârelé*), *carreler* de nouveau. — SE RECARRELER, v. pron.—Ce mot manque dans l'*Académie*.

RECASSÉ, E, part. pass. de *recasser*.

***RECASSER**, v. act. (*rekâcé*), *casser* de nouveau. — T. d'agriculture, donner le premier labour à une terre après qu'elle a porté du blé. — SE RECASSER, v. pron.

RECASSIS, subst. mas. (*rekâci*), terre qu'on a *recassée*, après que le blé en a été moissonné.

REC-BOCK, subst. mas. (*rékeboke*), t. d'hist. nat., animal ruminant du cap de Bonne-Espérance.

RECÉDÉ, E, part. pass. de *recéder*.

RECÉDER, v. act. (*recédé*), *céder* à quelqu'un ce qu'il avait déjà *cédé*.—*Céder* une chose achetée : *recédez-moi vos marchandises*. — SE RECÉDER, v. pron.

RECEL, subst. mas. (*recèle*). Ce mot, très-usité en jurispr., manque dans l'*Académie*. Voy. RECELLEMENT.

RECELÉ, E, part. pass. de *receler*. — On dit aussi subst., au mas. : *un recelé*, un *recellement* d'effets.

RECELÉE, subst. fém. (*recelé*), cachette. (*Boiste*.) Vieux.

***RECELLEMENT** (et non pas, avec l'*Académie*, **RECÈLEMENT**; elle-même ayant reconnu le principe de doubler *l*, *n* et *t* dans les mots où ces lettres sont suivies d'une voyelle muette : *j'appelle, nous appelons*, écrit-elle avec nous), subst. mas. (*recèleman*), action par laquelle on *recèle*.

RECELER (et non pas **RECÉLER**, ce verbe étant formé de *celer*. Nous ne savons pourquoi l'*Académie* écrit *celer* et *recéler?*), v. act. (*recelé*) (de la particule itérative *re* et du verbe *celer*, en latin *celare*), garder et cacher le vol de quelqu'un : *receler des objets volés*. — Donner retraite chez soi aux coupables : *receler un coupable*.— *Receler un corps mort*, ne pas faire la déclaration de la mort de quelqu'un, pour en tirer avantage ou pour cacher un crime. — Détourner, cacher les effets d'une succession. — Fig., renfermer : *la terre recelle en ses entrailles une infinité de trésors*. — En t. de vènerie, et neut. : *un cerf recelle*, reste deux ou trois jours dans son enceinte sans en sortir. — SE RECELER, v. pron.

RECELEUR, subst. mas., **RECELEUSE**, subst. fém. (et non pas **RECÉLEUR, RECÉLEUSE**, orthographe de l'*Académie*, qui écrit cependant *celer*) (*recèleur, leuze*), celui, celle qui *recelle* une chose volée.

RECELEUSE, subst. fém. Voy. RECELEUR.

RÉCEMMENT, adv. (*réçaman*) (du lat. *recens*), nouvellement, depuis peu ; *il est récemment arrivé*.

RÉCENSE, subst. fém. (*réçance*), second contrôle fait sur les métaux précieux. Presque inusité.

RECENSÉ, E, part. pass. de *recenser*.

RECENSEMENT, subst. mas. (*reçanceman*) (du latin *recensio*), dénombrement d'effets, de suffrages, d'individus : *on fait tous les ans le recensement de la population*.—Nouvelle vérification de marchandises : *le recensement des papiers*, etc.

RECENSER, v. act. (*reçancé*) (du latin *recensere*, formé de la particule itérative *re* et de *censere*), faire l'état, le dénombrement de... ; faire un *recensement*. — Vérifier, examiner des comptes, des marchandises. — SE RECENSER, v. pron.

***RECENSION**, subst. fém. (*reçancion*), produit d'un *recensement*. Presque inusité. Voy. RECENSEMENT.

RÉCENT, E, adj. (*réçan, çante*) (en latin *recens*), nouveau, nouvellement fait ou arrivé : *c'est un évènement tout récent*. — *Avoir la mémoire récente d'une chose*, s'en ressouvenir comme d'une chose nouvellement arrivée : *la mémoire en est toute récente*, le fait ou les choses viennent d'avoir lieu, d'arriver.

RECEPAGE, subst. mas. (*recepaje*), action de *receper*, ou effet de cette action.

RECEPÉ, E, part. pass. de *receper*.

RECEPÉE, subst. fém. (*recepé*), la partie d'un bois qu'on a *recepée*. Fort peu en usage.

RECEPER, v. act. (*recepé*), tailler une vigne jusqu'au pied en coupant tous les sarments : *on recèpe les vignes*. — Couper entièrement la tête des arbres pour les greffer ou leur faire pousser de nouvelles branches. — Couper la tête d'un pieu, d'un pilot, pour le mettre de niveau avec les autres.

RECEPISSE (et non pas **RÉCÉPISSÉ**, le mot étant purement latin), subst. mas. (*récépicecé*) (du verbe latin *recipere*, recevoir, qui fait au parfait de l'infinitif *recepisse*, avoir reçu), écrit par lequel on reconnaît avoir reçu des papiers, des pièces, etc. : *donnez-moi un recepisse*. — Au plur., des *recepisse*, et non pas, avec l'*Académie*, des *récépissés*; cependant, si l'on admet qu'il faut écrire *récépissé* au sing. avec des accents aigus, il faudrait écrire au plur., des *récépissés*.

RÉCEPTACLE, subst. mas. (*récèpetakle*) (en lat. *receptaculum*), lieu où se rassemblent plusieurs choses ou personnes. Il se prend en mauvaise part : *c'est le réceptacle de toutes les immondices, des gueux, des filous, des voleurs*.— En archit., bassin destiné à recevoir les eaux.— En bot., la partie sur laquelle repose immédiatement le fruit : *le réceptacle des semences s'appelle le plus souvent placenta*.

RÉCEPTIBILITÉ, subst. fém. (*récèpetibilité*), faculté de notre sensibilité de recevoir des impressions. Presque inusité.

RÉCEPTIF, adj. mas., au fém. **RÉCEPTIVE** (*récèpetif, tive*), t. de médec. ; se dit des organes qui sont susceptibles de recevoir par le sens l'impression des objets. Peu en usage.

***RÉCEPTION**, subst. fém. (*récèpecion*) (du lat. *receptio*), action par laquelle on *reçoit* des lettres, des papiers, des ballots, etc. : *accuser la réception d'un paquet*. On dit même, sans l'article : *accuser réception d'une chose*.—En t. de palais, *réception de caution*, acte d'après lequel on est admis comme *caution*. — Accueil, manière de *recevoir* les personnes : *faire une bonne, une mauvaise réception à quelqu'un*. — Action par laquelle on est *reçu* dans une charge, etc. — Cérémonie par laquelle on installe quelqu'un dans une charge, etc. — Action de *recevoir* solennellement beaucoup de monde à la fois : *il y a eu réception chez la reine*.

RÉCEPTIVE, adj. fém. Voy. RÉCEPTIF.

***RÉCEPTIVITÉ**, subst. fém. (*récèpetivité*), faculté de recevoir une impression. Presque inusité.

RECERCLÉ, E, part. pass. de *recercler*, et adj. — Se dit, en t. de blas., 1° des croix ancrées dont les huit pointes circulaires ont chacune deux circonvolutions en forme de *cerceaux*; 2° des queues de cochons et de lévriers.

RECERCLER, v. act. (*recèrklé*), mettre de nouveaux *cercles* : *recercler un tonneau*. — SE RECERCLER, v. pron.

***RECETTE**, subst. fém. (*recète*) (du lat. *recepta*, sous-entendu *formula*; formule reçue du médecin), ce qui est *reçu* en argent ou autrement : *la dépense, la mise excède la recette*.— Action de recouvrer ce qui est dû : *faire la recette des impositions*. — *Forcer en recette* est une vieille locution qu'on n'emploie plus guère et qui signifiait, augmenter, à la charge des comptables, les *recettes* qu'ils accusaient. — Lieu et bureau où l'on *reçoit* les deniers.—Composition de certaines drogues pour guérir un mal. — Écrit qui enseigne cette composition : *donnez-moi la recette de ce remède*. — On appelle aussi *recette*, un moyen, souvent secret, un certain procédé, dont on se sert pour faire telle ou telle chose : *recette pour faire des confitures*. — Méthode pour se conduire en affaires, dans le monde : *indiquez-moi donc votre recette*.

RECEVABLE, adj. des deux genres (*recevable*), qui peut être admis, qui doit être *reçu*.— Au palais, *être déclaré non recevable en sa demande*, être débouté de sa demande.

***RECEVEUR**, subst. mas., **RECEVEUSE**, subst. fém. (*receveur, veuze*), celui, celle qui est chargé d'une *recette*, soit en deniers, soit en denrées : *receveur des contributions*, etc.

RECEVEUSE, subst. fém. Voy. RECEVEUR.

***RECEVOIR**, v. act. (*recevoar*) (du latin *recipere*, formé de la particule *re*, et de *capere*, prendre), accepter, prendre ce qui est donné, présenté ou offert sans qu'il soit dû : *recevoir des présents, un don ou quelque chose en don*; et neut., *aimer à recevoir* : *il vaut mieux donner que recevoir*. Nous *recevons*, dit *Girard*, ce qu'on nous donne ou ce qu'on nous envoie ; nous *acceptons* ce qu'on nous offre. On *reçoit* des graces, on *accepte* des services. *Recevoir* exclut simplement le refus ; *accepter* semble marquer un consentement, ou une approbation

plus expresse. — Être payé de ce qui est dû : *recevoir de l'argent, une rente, un paiement, en remboursement.* — Il se dit de ce qu'on nous envoie et qui nous est remis entre les mains : *recevoir des lettres, un paquet, une requête.* — Commencer d'avoir, de ressentir : *recevoir des graces, des bienfaits ; recevoir un coup, une blessure*, du *chagrin* ou du *plaisir.* — Il se dit des graces de Dieu : *recevoir la foi, le don de la persévérance.* — En parlant des personnes, accueillir : *recevoir bien ou mal ; on alla le recevoir au bas de l'escalier.* — Installer dans une charge, dans une dignité : *recevoir quelqu'un chevalier.* — En parlant des choses, accepter, agréer : *recevoir les offres, les propositions, les excuses.* — Donner retraite : *recevoir un proscrit.* — Admettre : *recevoir dans un corps, dans un régiment ; recevoir de nouvelles lois*, etc. Voy. ADMETTRE. — *Recevoir le bâton de maréchal*, être promu à la dignité de maréchal de France. — Être susceptible de : *la cire reçoit toutes les figures*, etc. ; *ce passage peut recevoir divers sens, diverses interprétations.* — Se soumettre : *recevoir avec respect un bon avis.* — *Recevoir les ordres de quelqu'un*, être soumis à sa volonté. — *Aller recevoir les ordres de quelqu'un*, aller savoir de lui ce qu'on peut ou ce qu'on doit faire pour son service ou pour lui être agréable. — *Le malade a reçu tous ses sacrements*, on lui a administré les sacrements de la pénitence, de l'eucharistie et de l'extrême-onction. — *Il m'a jeté une pomme, je l'ai reçue dans la main*, je l'ai retenue. — *Les ennemis ont été reçus à grands coups de canon*, on a fait sur eux un très-grand feu. —*Recevoir une chose en brave, en homme de cœur*, savoir bien soutenir un malheur ; riposter comme le doit faire tout homme de cœur. — *Recevoir quelqu'un comme un chien dans un jeu de quilles*, lui faire un très-mauvais accueil.— Absol., *recevoir*, ouvrir son salon à ses amis et connaissances. — *Recevoir visite*, ou mieux, *recevoir la visite de quelqu'un*, être visité par quelqu'un. — *Recevoir des visites*, avoir beaucoup de visiteurs. — *Fin de non recevoir* en t. de palais, exception préalable qui consiste à soutenir que la partie adverse n'est pas *recevable* dans sa demande.— *se* RECEVOIR, v. pron.

RECEVOIR, subst. mas. (*recevoar*), dans les salpêtrières, vase dans lequel on met de l'eau de la cuite au sortir des chaudières.

RECEY-SUR-OURCE, subst. propre mas. (*recèçurource*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Chatillon-sur-Seine, dép. de la Côte-d'Or.

***RECEZ**, subst. mas. (*recé*) (du lat. *recessus imperii*, fait de *recedere*, se retirer ; parce que c'est au moment de la séparation des membres de la diète que se rédigeait *le recez*), cahier des délibérations d'une diète de l'empire. Vieux.

***RÉCHABITE**, subst. mas. Voy. RÉCABITE.

RÉCHAFAUDER, v. neut. (*réchafôdé*), faire de nouveaux *échafauds*.

RECHAITÉ, E, part. pass. de *rechaiter*.

RECHAITER, v. act. (*rechèté*), cacher, recéler, t. d'anc. cout. Ce mot, qu'on lit dans une vieille traduction des *Institutes*, est inus. auj.

RÉCHAMPI, E, part. pass. de *réchampir*.

RÉCHAMPIR, v. act. (*réchanpir*), t. de peinture, peindre d'une couleur le fond ou le *champ* qui se trouve d'un côté d'un ornement, d'une moulure, tandis que le fond, qui est de l'autre côté, est peint d'une autre couleur. — Donner plusieurs couches de couleur sur l'endroit où la couleur a empiété. — *se* RÉCHAMPIR, v. pron.

RÉCHAMPIS, ou **RÉCHAMPISSAGE**, subst. mas. (*réchanpi, piçaje*), action de *réchampir*. — Ouvrage *réchampi*.

RECHANGE, subst. mas. (*rechanje*), en t. de banque, droit d'un nouveau *change* qu'on fait payer par celui qui tire une lettre de *change*, lorsqu'elle a été protestée. — *Armes, cordages de rechange*, qu'on a en réserve pour s'en servir au besoin. — *Corps de rechange*, pièce qu'on *change* dans quelques instruments à vent, tels que cors, clarinettes, etc., pour en hausser ou baisser le ton.

RECHANGÉ, E, part. pass. de *rechanger*.

RECHANGER, v. act. (*rechanjé*), *changer* une fois, plusieurs fois : il change et rechange d'avis à tout moment ; il *n'a pas une chemise, un habit à rechanger.*—*se* RECHANGER, v. pron.—Ce mot manque dans l'*Académie*.

RECHANTÉ, E, part. pass. de *rechanter*.

RECHANTER, v. act. (*rechanté*), répéter la même chanson ; *chanter* de nouveau. — Fig. et fam. : répéter la même chose par manière d'avis ou d'instruction.—*se* RECHANTER, v. pron.—Ce mot manque dans l'*Académie*.

RÉCHAPPÉ, E, part. pass. de *réchapper* : *une marchandise réchappée ;* on dit aussi subst., *un réchappé des galères*.

RÉCHAPPER, v. neut. (*réchapé*), se tirer d'une maladie. — Sortir de prison. — Se tirer d'un péril. En ce dernier sens on dit mieux *échapper d'un danger*, etc. Voy. ÉCHAPPER.

RECHARGÉ, E, part. pass. de *recharger*.

RECHARGE, subst. fém. (*recharje*), il ne s'emploie guère qu'adv. : *venir à la recharge, en recharge.* Le premier se dit des personnes : *il est revenu à la recharge* ou *il est venu à la charge*, il a fait de nouvelles instances, etc. Le second se dit des choses : *cette nouvelle affaire survient en recharge de la première*, vient fortifier les impressions que celle-ci avait déjà faites, etc.

RECHARGEMENT, subst. mas. (*recharjeman*), action de *recharger* : *faire un rechargement de marchandises*.

***RECHARGER**, v. act. (*recharjé*), imposer de nouveau quelque *charge*, quelque fardeau. — *Charger* de nouveau une arme à feu.—Faire une nouvelle *charge* ou attaque : *recharger les ennemis.*—Donner un ordre encore plus pressant : *je vous charge et recharge de...*—*Recharger un essieu*, grossir les bras d'un essieu usé et affaibli par le frottement. — *se* RECHARGER, v. pron.

RECHASSÉ, E, part. pass. de *rechasser*.

RECHASSER, v. act. (*rechacé*), *chasser* de nouveau, repousser d'un lieu en un autre. — Faire entrer dans les forêts les bêtes qui en sont sorties.—*se* RECHASSER, v. pron.

RECHASSEUR, subst. mas. (*rechaceur*), celui qui est chargé de faire rentrer dans les forêts les bêtes qui en sont sorties. Presque hors d'usage.

***RÉCHAUD**, subst. mas. (*réchô*), instrument dans lequel on met du feu pour faire cuire, *réchauffer* ou tenir *chaud* quelque chose.

RÉCHAUF, subst. mas. (*réchôfe*), t. de jardin., fumier *chaud* autour d'une couche.

***RÉCHAUFFAGE**, subst. mas. (*réchôfaje*), vieux t. de litt., plagiat donné pour du neuf.

RÉCHAUFFÉ, E, part. pass. de *réchauffer*, et adj. — Fig. et fam. : *chose réchauffée*, celle qui a été faite plusieurs fois.

RECHAUFFÉ, E, part. pass. de *rechauffer*.

RÉCHAUFFÉ, subst. mas. (*réchôfé*), se dit au propre et au fig. : *ce dîné n'est pas du réchauffé ; cet ouvrage n'est qu'un réchauffé ; du réchauffé.* Fam.

RECHAUFFEMENT, subst. mas. (*rechôfeman*), action de *chauffer* de nouveau.

RÉCHAUFFEMENT, subst. mas. (*réchôfeman*), fumier neuf dont on se sert pour faire pousser des plantes malgré le froid de l'hiver.

***RECHAUFFER**, v. act. (*rechôfé*), *chauffer* une seconde fois : *il faut faire rechauffer ce fer.*

***RÉCHAUFFER**, v. act. (*réchôfé*), *chauffer* ce qui était refroidi : *réchauffer un potage.*—Prov. : *réchauffer un serpent dans son sein*, n'avoir près de soi que des ingrats ; en avoir un seul. —*Réchauffer une couche*, en t. de jardin., y mettre du fumier neuf.—Fig., exciter de nouveau, ranimer.—*se* RÉCHAUFFER, v. pron.., *s'échauffer*, après s'être refroidi : *le temps se réchauffe.* — Fig., se ranimer : *son zèle s'est réchauffé.*

RÉCHAUFFOIR, subst. mas. (*réchôfoar*), fourneau qui sert à *échauffer* les plats qu'on apporte d'une cuisine éloignée.

RECHAUSSÉ, E, part. pass. de *rechausser*.

RECHAUSSEMENT, subst. mas. (*rechôceman*), action de *rechausser* un arbre. — Effet de cette action. Peu en usage.

***RECHAUSSER**, v. act. (*rechôcé*), *chausser* de nouveau : *cet enfant se chausse et se rechausse sans cesse.*—En parlant des arbres, remettre de la terre ou du fumier au pied. — Rabattre une pièce de métal pour la rendre moins volumineuse. —*Rechausser un mur*, le fortifier par des pierres nouvelles. — *se* RECHAUSSER, v. pron., *se chausser* de nouveau, après s'être *déchaussé*.

RECHAUSSOIR, subst. mas. (*rechôçoar*), instrument d'art pour *rechausser* le métal.

RÊCHE, adj. des deux genres (*rêche*), rude : *esprit, humeur, personne, ton rêche.*

RECHERCHABLE, adj. des deux genres (*rechèrechable*), digne d'être *recherché.* (*J.-J. Rousseau*.)

RECHERCHE, subst. fém. (*rechèreche*), action de *rechercher* : perquisition : *recherche exacte, la recherche de la vérité.* Il se dit plus au figuré qu'au propre. — Chose curieusement *recherchée : ce livre est plein de recherches.* — Examen, perquisition de la vie et des actions de quelqu'un : *faire la recherche de la vie de quelqu'un ; la recherche des financiers*, etc. — Poursuite que l'on fait pour avoir une fille en mariage : *faire la recherche d'une veuve, d'une fille riche.*—Soin avec lequel un artiste finit son ouvrage : *il y a de la recherche dans tout ce qu'il fait.* — Action de remettre des tuiles, des ardoises ou pavés neufs aux endroits où il en manque. — En t. d'eaux et forêts, action de s'assurer des arbres qui manquent pour les remplacer.

RECHERCHÉ, E, part. pass. de *rechercher*, et adj., en peinture et en sculpture : *figure bien recherchée*, bien travaillée, bien finie.—Par extension, en parlant des ouvrages d'esprit : *il y a dans ce livre des choses bien recherchées, des passages bien recherchés*, des questions affectées, maniérées.—*C'est un homme recherché*, dont le commerce est agréable, et de bonne société.—*Parure recherchée*, riche et souvent trop affectée.

***RECHERCHER**, v. act. (*rechèreché*), *chercher* de nouveau.—*Chercher* avec soin.— Tâcher d'avoir, d'obtenir : *rechercher la faveur, l'amitié de...*—Tâcher de gagner une personne.—Faire enquête de la vie et des actions de... : *on recherche la vie ; ne faites pas cela, vous seriez recherché.*—En parlant des ouvrages de peinture, gravure, sculpture, en réparer avec soin les moindres défauts ; polir, perfectionner : *rechercher une figure de stuc, de bronze.*—*Recherchez mieux votre trait*, rendez-le plus fin, plus pur. Un peu vieilli dans ces deux dernières acceptions. —En t. de man., *rechercher un cheval*, l'animer. —*se* RECHERCHER, v. pron.

***RECHERCHEUR**, subst. mas. (*rechèrecheur*), chez les briquetiers, ouvrier qui voiture au fourneau tout ce qui entre dans la construction. Peu usité.

RECHICOURT-LE-CHÂTEAU, subst. propre mas. (*rechikourlechâtô*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Sarrebourg, dép. de la Meurthe.

RECHIGNÉ, E, adj. (*rechignié*), qui *rechigne*, qui gronde, qui est de mauvaise humeur.

RECHIGNEMENT, subst. mas. (*rechignieman*), action de *rechigner*.

RECHIGNER, v. neut. (*rechignié*) (suivant *Huet*, du bas-breton *rech*, chagrin. Suivant *Borel*, de la particule latine *re*, et de *canis*, chien, faire comme un chien qui se fâche. Autrefois, ajoute cet étymologiste, on écrivait *réchiner*), gronder, être de mauvaise humeur.—RECHIGNER, REFROGNER. (*Syn.*) *Rechigner*, marquer de la répugnance, du dégoût, du mécontentement, par un air rude et des grimaces repoussantes. *Refrogner* ou *renfrogner*, contracter ou plisser son front de manière à marquer de la rêverie, de l'humeur, de la tristesse. — Le *rechignement* et le *refrognement* marquent de la mauvaise humeur ; mais le *rechignement* est fait pour la témoigner, et le *refrognement* la décèle en la concentrant. Lorsqu'on fait une chose à contre-cœur, on *rechigne* pour manifester sa répugnance ; lors même qu'on veut cacher la peine qu'on éprouve, on se *refrogne*.

RECHIN, E, (*rechein, chine*), chagrin, mélancolique. (*Boiste*.) Inusité.

RECHINSÉ, E, part. pass. de *rechinser*.

RECHINSER, v. act. (*recheincé*), t. de manuf. : *rechinser la laine*, la laver dans l'eau claire pour la bien dégraisser. Presque hors d'usage.—*se* RECHINSER, v. pron.

RECHOIR, v. neut. (*rechoar*), *choir* de nouveau, retomber.—Fig., retomber dans une même maladie, dans une même faute. Il est vieux au propre et au figuré.

RECHU, E, part. pass. de *rechoir*.

RECHUTE, subst. fém. (*rechute*), nouvelle *chute*. Il ne se dit guère qu'au fig., en parlant des fautes ou d'une maladie dans laquelle on retombe : *les rechutes sont dangereuses*.

RÉCIDIVE, subst. fém. (*récidive*), rechute dans une faute. — Action de commettre de nouveau un délit, un crime : *la récidive est une circonstance aggravante.* — *Prendre garde à la récidive, être condamné pour vol par récidive.* — RECHUTE, RÉCIDIVE. (*Syn.*) L'idée de *tomber* est essentielle et rigoureuse dans la *rechute*, et non dans la *récidive*. On dit se relever d'une chute ; après qu'on s'en est relevé, on retombe par la *rechute*. Mais on dit, se mettre dans un mauvais cas ; et, après qu'on s'en est retiré, on s'y remet après la *récidive*, l'opiniâtreté ou l'im-

prudence. — C'est parce qu'on n'est pas assez ferme ou assez constant qu'on fait une *rechute;* c'est parce qu'on ne veut pas se corriger ou s'observer, qu'on passe à la *récidive.* Guéri ou rétabli jusqu'à un certain point dans son premier état, on *retombe;* puni ou pardonné vainement, on *récidive,* on recommence. Il y a donc, en général, plus de malice dans la *récidive* que dans la *rechute,* et plus de malheur dans la *rechute* que dans la *récidive.* — *Rechute* est un terme de médecine et de morale : un malade ou un pécheur fait une *rechute; recidive* est un terme de jurisprudence et de lois pénales : un coupable, un délinquant fait une *récidive.* La *rechute* est une maladie funeste ou du corps ou de l'âme; la *récidive* est un délit ou une faute punissable selon la loi. La *rechute* est plus dangereuse que la première maladie; la *récidive* est plus sévèrement punie que le délit. Leur synonymie consiste donc à désigner le retour dans la même faute ou dans le même mal.

RÉCIDIVÉ, part. pass. de *récidiver.*

RÉCIDIVER, v. neut. (*récidivé*) (du latin *recidere,* retomber, formé de la particule *re,* et de *cadere,* tomber), retomber dans la même faute. — Commettre de nouveau un délit, un crime : *il a récidivé.*

RECIEF, subst. mas. (*reciêfe*), à Amsterdam, *recepisse* que le pilote d'un vaisseau marchand donne des marchandises qu'il reçoit à bord.

RECIF, subst. mas. (L'*Académie* dit aussi RESCIF et RESSIF ; il nous semble que pour un seul mot trois orthographes sont inutiles. Ajoutons que *ressif,* et même *récif,* sont contraires à l'étymologie, qui demande *rescif.* Et, en effet, d'où vient ce mot ? De *rescindere,* briser, ou de *rescire,* savoir, être averti. Dans le premier cas, *rescif* peut très-bien signifier : chaîne de rochers qui se trouvent à fleur d'eau et contre lesquels un navire peut se briser; et dans le second, *rescif* pourrait signifier : chaîne de rochers à fleur d'eau, que l'on doit connaître ou découvrir pour ne pas venir s'y briser. Résumons-nous : *ressif* doit être banni de la langue, et *rescif* préféré à *récif,* quoiqu'on ne puisse pas dire positivement que ce dernier soit un *barbarisme*, l'accent aigu indiquant assez qu'il y a suppression de lettre dans l'orthographe de *récif.* Voyez RESCIF.)

RÉCILLE, subst. mas. Voy. RÉSILLE.

RÉCINIES, subst. fém. plur. (*récini*), t. d'antiq., fêtes que l'on célébrait à Rome, tous les ans, en mémoire de l'expulsion des Tarquins. (*Boiste.*) Ce lexicographe a tort peut-être de qualifier ce mot d'*absurde;* certainement, il n'est pas très-usité, mais il en vaut un autre. On pourrait même tirer un sens assez curieux de l'étymologie de ce mot, qui vient du latin *recinere,* chanter de nouveau; et, par extension, *chanter la palinodie. Récinies,* pris dans cette acception, ne serait donc déjà pas si *absurde!*

RECIPE, subst. mas. (*récipé*) (Même observation pour ce mot que celle que nous avons faite au mot RECEPISSE.) (mot purement latin qui signifie *prenez*), sorte de caractère de médecine qu'on met à la tête d'une ordonnance. — L'ordonnance elle-même : *il est enjoint aux pharmaciens de garder le recipe des médecins.* — Toutes sortes de *recettes* de remèdes : *donnez-moi, indiquez-moi votre recipe.* — Au plur., des *recipe*, (ce mot étant tout latin) et non pas des *récipés.*

RÉCIPIANGLE, subst. mas. (*récipi-anguele*) (du latin *recipere,* prendre, et *angulus*, angle), instrument de mathématiques qui sert à mesurer les angles saillants et rentrants des corps.

RÉCIPIENDAIRE, subst. mas. et fém. (*récipi-andère*) (du latin *recipiendus*, devant être reçu, fait du verbe *recipere*, recevoir), celui, celle qui se présente pour être reçu solennellement dans une compagnie, etc. — L'*Académie* ne dit pas que ce mot peut s'employer aussi comme fém.

RÉCIPIENT, subst. mas. (*récipi-an*) (du latin *recipiens*, part. prés. de *recipere*, recevoir), vase dont les chimistes se servent pour *recevoir* les substances produites par la distillation. — Cloche de verre qui sert dans la machine pneumatique à renfermer les corps que l'on veut mettre dans le vide : *pomper l'air du récipient.*

RÉCIPR., abréviation du mot *réciproque* et *réciproquement.*

***RÉCIPROCATION**, subst. fém. (*réciprokâcion*), action par laquelle on reçoit le *réciproque*, la pareille. Il n'est pas du bon style. — T. de phys., *réciprocation du pendule* : mouvement qu'on a cru observer dans la direction du fil à plomb à différentes heures du jour, et qu'on attribue au déplacement continuel du centre de gravité de la terre.

RÉCIPROCITÉ, subst. fém. (*réciprocité*), état et caractère de ce qui est *réciproque* : *une réciprocité de sentiments.*

***RÉCIPROQUE**, adj. des deux genres (*réciproke*) (du latin *reciprocus,* employé dans la même acception, et qui signifie proprement, qui va et vient; qui retourne d'où il est venu), mutuel. Voy. ce mot. — On dit subst. au mas. : *je vous rendrai le réciproque*, la pareille. Quelques-uns disent à tort *la réciproque.* — *Verbe réciproque*, t. de gramm. qui exprime l'action de plusieurs sujets qui agissent les uns sur les autres : *ils se blessèrent mutuellement.* Quelquefois le sens *réciproque* est suffisamment indiqué par le pronom personnel et par les autres circonstances; mais, pour le déterminer clairement, il est souvent nécessaire d'ajouter les mots *l'un l'autre*, ou l'un des deux adverbes *réciproquement, mutuellement*, ou de mettre la particule *entre* à la tête du verbe. Ainsi il faut dire : *ces deux hommes s'aident réciproquement* ou *mutuellement. Ils s'aident l'un l'autre. Ils se donnent des secours mutuels, des secours réciproques. Ils s'entr'aident.* — En logique, *deux propositions sont réciproques,* quand le sujet de la première peut devenir l'attribut de la seconde, et *réciproquement.* Ces deux propositions, *l'homme est un animal raisonnable, l'animal raisonnable est un homme,* sont *réciproques.* — En mathématiques, *raison réciproque* signifie la même chose que *raison inverse.* Voy. INVERSE.

RÉCIPROQUÉ, E, part. pass. de *réciproquer.*

RÉCIPROQUEMENT, adv. (*réciprokeman*), mutuellement, d'une manière *réciproque* : *s'avertir réciproquement.*

RÉCIPROQUER, act. et n (*réciprokié*) (du latin *reciprocare*), rendre la pareille. Il n'est ni du bon style, ni d'un grand usage.

RECIRÉ, E, part. pass. de *recirer.*

RECIRER, v. act. (*reciré*), repasser de la cire sur une chose déjà *cirée.* — *se* RECIRER, v. pron. Ce mot manque dans l'*Académie.*

RECISE, subst. fém. (*recize*), t. de bot., benoîte; sorte de plante.

RÉCIT, subst. mas. (*réci*); espèce de narration d'une chose qui s'est passée : *un long récit; un récit historique.* — *Faire un grand récit* ou *de grands récits de quelqu'un*, en parler fort avantageusement. — En t. d'art dramatique ou de littérature, on appelle *récit de l'apologue*, l'exposé d'une action allégorique attribuée ordinairement à des animaux; *récit historique*, l'exposé fidèle d'un fait, dans le style le plus naturel et le plus uni; *récit oratoire*, la partie de l'oraison qui vient ordinairement après la division ou l'exorde, et qui contient le germe à demi éclos des preuves qu'on a dessein d'employer; *récit poétique*, l'exposé de fictions fait en langage artificiel, c'est-à-dire avec tout l'appareil de l'art et de la séduction; *récit dramatique*, un récit qui termine ordinairement nos tragédies, et qui est la description d'un évènement funeste, destiné à mettre le comble aux passions tragiques, c'est-à-dire, à porter à leur plus haut point la terreur et la pitié; *récit épique*, l'exposition d'une action héroïque, intéressante, merveilleuse. — En musique, ce qui est chanté par une voix seule : *récit de haute-contre.* Il s'applique aussi aux instruments : *récit de violon,* etc. — On appelle aussi *récit*, la partie qui, dans une symphonie, exécute le sujet principal.

RÉCITANT, E, adj. (*récitan, tante*), t. de musique. On dit quelquefois *partie récitante,* pour: *partie concertante.* Voy. CONCERTANT.

RÉCITATEUR, subst. mas. (*récitateur*), celui qui *récite* ce qu'il a appris par cœur.

***RÉCITATIF**, subst. mas. (*récitatif*), sorte de chant qui n'est point rigoureusement assujéti à la mesure, et qui doit être plutôt débité que chanté : *il y a un beau récitatif dans cet opera.* — On appelle *récitatif accompagné,* celui auquel, outre la basse continue, on ajoute un accompagnement de violons; *récitatif mesuré,* un récitatif qui se change tout d'un coup en chant, et prend de la mesure et de la mélodie; *récitatif obligé,* celui qui, entremêlé de ritournelles et de traits de symphonie, oblige, pour ainsi dire, le récitant et l'orchestre l'un envers l'autre, en sorte qu'ils doivent être attentifs et s'entendre mutuellement.

RÉCITATION, subst. fém. (*récitâcion*) (du latin *recitatio*), action de *réciter*, de prononcer par cœur. La *récitation* proprement dite est une *déclamation simple,* qui n'est point accompagnée des mouvements du corps, et qui donne aux choses récitées plus de force ou de grace qu'elles n'en auraient à la seule lecture. — On se sert peu en musique du mot *récitation.* — Action de citer une seconde fois le passage d'un auteur d'un ouvrage, etc.

RÉCITÉ, E, part. pass. de *réciter.*

RÉCITER, v. act. (*récité*) (du latin *recitare*), prononcer quelque discours qu'on sait par cœur : *réciter une leçon, des vers, un sermon;* et neut. : *cet acteur récite bien.* — Raconter, faire un *récit : réciter,* ou mieux, *narrer une histoire.* — En mus., exécuter un *récit;* jouer ou chanter seul. — *se* RÉCITER, v. pron.

RÉCITEUR, subst. mas. (*réciteur*), faiseur de *récits.* Iron. et pop. Il est presque inusité.

RÉCLAMANT, E, subst. mas. et fém. (*réklaman, mante*), t. de jurispr., celui, celle qui *réclame.* — Ce mot manque dans l'*Académie.*

***RÉCLAMATEUR**, subst. mas. (*réklamateur*), dans les amirautés, celui qui *réclame* un bâtiment ou des marchandises comme n'étant pas de bonne prise.

RÉCLAMATION, subst. fém. (*réklamâcion*) (en lat. *reclamatio*), action 1° de *réclamer* contre une injustice, etc.; 2° de *réclamer,* de revendiquer : *être en réclamation*, avoir *réclamé* et en attendre les résultats. — *Réclamation d'état*, faite en justice pour faire statuer sur une *réclamation* extraordinaire.

***RÉCLAME**, subst. mas. (*réklâme*), vieux t. de faucon., cri ou signe pour faire revenir l'oiseau au leurre ou sur le poing.

RÉCLAME, subst. fém. (*réklâme*), mot ou demi-mot mis au-dessous de la dernière ligne d'une feuille d'impression pour marquer le commencement de la suivante. On ne se sert plus de la réclame sur les imprimés, mais il en est toujours question du correcteur au compositeur, sur la copie et sur les feuilles avant le tirage. — *Vérifier la réclame,* s'assurer que le texte se suit bien du bas d'une feuille à la tête de la suivante. — On le dit aussi des mots qui, dans une pièce de théâtre, terminent chaque couplet et avertissent l'interlocuteur que c'est à lui à parler. — En t. de journaliste, annonce en quelques lignes d'un ouvrage de littérature. Cette définition est exacte, mais elle est du bon vieux temps. On appelle aujourd'hui *réclame,* dans un journal, les quelques mots de bienveillance, gratuits ou même payés, que les gérants de journaux consentent à insérer dans leurs feuilles en faveur de l'ouvrage pour lequel on a déjà fait l'annonce : *il a eu une chaude réclame pour son livre; son succès n'en reste pas moins douteux.* — Dans le plain-chant, la partie du répons que l'on reprend après le verset.

RÉCLAMÉ, E, part. pass. de *réclamer.*

RÉCLAMER, v. act. (*réklamé*) (du lat. *reclamare,* composé de *re,* particule itérative, et de *clamare,* crier, appeler, invoquer), implorer : *réclamer le secours, l'autorité, la protection, le témoignage de...* — Revendiquer : *réclamer son domestique, son cheval, des meubles loués, des pierreries prêtées.* — On *réclame,* dit Roubaud, à quelque titre que ce soit; on *réclame* l'indulgence, l'amitié, la bienfaisance et les secours, de même que la justice et ses propres droits. On *revendique*, à titre de propriété, en *réclamant* la justice et la force. Dans un cas litigieux, on *réclame* ce qu'on *revendiquerait* avec un droit certain et reconnu. — En faucon., appeler un oiseau pour le faire revenir au leurre, etc. : *réclamer un oiseau.* — S'élever contre : *réclamer contre l'oppression est un droit qu'on tient de la nature.* — Revenir contre quelque acte : *réclamer contre ses vœux.* Dans ces deux dernières acceptions, *réclamer* est neutre. — *se* RÉCLAMER, v. pron. : *se réclamer de quelqu'un*, déclarer qu'on lui appartient par quelque endroit, qu'on en est particulièrement connu, etc.

RÉCLAMEUR, subst. mas. (*réklameur*), nom d'un merle qu'on rencontre dans l'intérieur de l'Afrique.

RÉCLAMPÉ, E, part. pass. de *réclamper.*

RÉCLAMPER, v. act. (*réklanpé*) (de la particule réduplicative *re*, et du grec κλαμβός, mutilé), t. de mar., raccommoder un mât rompu, une vergue brisée. — *se* RÉCLAMPER, v. pron.

RECLARE, subst. mas. (*reklare*), t. de pêche, filet fait en nappe simple, à mailles serrées, lesté et flotté. Peu connu.

RECLIN, subst. mas. *(reklein)*, nom qu'on donne dans quelques endrois à une espèce d'appeau ou de chanterelle dont on se sert pour attirer les cailles.

RÉCLINAISON, subst. fém. *(réklinèzon)*, t. de gnomon., nombre de degrés dont le plan d'un cadran est *incliné* ou s'éloigne d'un plan exactement vertical, c'est-à-dire du zénith : *la réclinaison est le complément de l'inclinaison.* — Ce mot manque dans l'*Académie*.

RÉCLINANT, adj. mas. *(réklinan)* (du lat. *reclinans*, part. prés. de *reclinare*), t. de gnomon. : *cadran réclinant*, cadran dont le plan s'éloigne de la ligne verticale ou du zénith. — Ce mot manque dans l'*Académie*.

RÉCLINÉ, E, adj. *(rékliné)* (du latin *reclinatus*); se dit, en bot., d'une feuille qui se recourbe, et dont l'extrémité supérieure devient plus basse que le point d'insertion.—Ce mot manque dans l'*Académie*.

RÉCLINER, v. neut. *(rékliné)* (du lat. *reclinare*, pencher en arrière, formé de *re*, pour *retrò*, en arrière, et de *clinare*, pencher, en grec κλίνειν), t. de gnomon., pencher, s'éloigner de la perpendiculaire, en parlant des cadrans. — Ce mot manque dans l'*Académie*.

RECLOUÉ, E, part. pass. de *reclouer*.

RECLOUER, v. act. *(reklou-é)*, *clouer* une seconde fois. — *se* RECLOUER, v. pron.

RECLURE, v. act. *(reklure)* (du latin *recludere*, employé par *Justinien* dans le sens de *renfermer*, et qui, dans *Virgile* et les meilleurs auteurs latins, signifie au contraire *ouvrir*. *Recludere*, dans la première acception, est formé de la part. rédupl. *re*, et de *claudere*, fermer; *fermer doublement*), usité seulement à l'infinitif et aux temps composés. Renfermer dans une clôture étroite et rigoureuse, pour que l'on n'ait aucune communication avec les hommes.

*__RECLUS, E__, part. pass. de *reclure*, et adj., renfermé. — *Il est reclus dans sa maison*, il ne sort point et ne voit personne.—Subst., celui ou celle qui garde une grande retraite, ou qui s'est engagé à une retraite perpétuelle.

RECLUSAGE, subst. mas. *(rekluzaje)*, prison. (*Boiste*.) Vieux.

RECLUSERIE, subst. fém. *(rekluzeri)*, cellule d'un *reclus*, d'une *recluse*. Vieux.

RECLUSION (l'*Académie* ajoute que quelques-uns écrivent et prononcent *réclusion*, et cela est vrai. Vingt éditions du Code pénal portent *réclusion*, et plusieurs dictionnaires ont adopté cette orthographe, quoique ce mot vienne de *reclure*, et qu'on dise *reclus* sans accent), subs. fém. *(reklusion)*, demeure, cellule d'un *reclus*.—Action de *reclure*.—Détention dans une maison de force, de travail : *on a ordonné la reclusion de...*

RECLUSIONNAIRE, adj. des deux genres *(rekluzi-onère)*, se dit de ceux qui ont encouru la peine de la *reclusion*.—*Raymond* se trompe encore ici en disant qu'un *reclusionnaire* est celui qui mérite la *reclusion*.

RECOCHÉ, E, part. pass. de *recocher*.

RECOCHER, v. act. *(rekoché)* : *recocher la pâte*, la rabattre du plat de la main. Peu usité.

RECOGNÉ, E, part. pass. de *recogner*.

RECOGNER, v. act. *(rekognié)*, *cogner* de nouveau.—Repousser fortement un ennemi. Pop. et peu en usage dans cette dernière acception. —*se* RECOGNER, v. pron.

RÉCOGNITIF, adj. mas., au fém. **RÉCOGNITIVE** *(rékoguenitif, tive)*, qui contient la confirmation d'un titre; qui ratifie un acte : *acte récognitif*.

*__RÉCOGNITION__, subst. fém. *(rékoguenicion)* (du lat. *recognitio*, fait de *recognoscere*, passer en revue, reconnaître), t. de didactique, examen de quelque chose.

RÉCOGNITIVE, adj. fém. Voy. RÉCOGNITIF.

RECOIFFÉ, E, part. pass. de *recoiffer*.

RECOIFFER, v. act. *(rekoèfé)*, *coiffer* de nouveau.—*se* RECOIFFER, v. pron.

RECOIN, et non pas **RACOIN**, subst. mas. *(rekouein)*, petit *coin*, *coin* plus caché ou moins en vue. — Fig. : *les recoins du cœur*, ses replis, ce qu'il y a de plus caché dans le cœur. *Replis* est plus noble.

RECOITÉ, E, part. pass. de *recoiter*.

RECOITER, v. act. *(rekoèté)*, cacher, couvrir. —*se* RECOITER, v. pron. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

RÉCOLÉ, E, part. pass. de *récoler*.

RÉCOLLEMENT, et non pas, avec l'*Académie*, **RÉCOLEMENT**, ni **RECOLLEMENT**, sans accent), subst. mas. *(rékoleman)*, lecture qu'on fait à un témoin de sa déposition, pour savoir de lui s'il y persiste, s'il n'a rien à y ajouter ou à en retrancher.—Visite ou procès-verbal des officiers des eaux-et-forêts, pour vérifier si une coupe de bois a été faite conformément aux ordonnances. Voy. RÉCOLER. — *Faire le recollement d'un inventaire*, en vérifier les effets, les papiers.

RÉCOLER, v. act. *(rékolé)* (du lat. *recolere*, repasser dans son esprit, rappeler à sa mémoire, examiner, considérer, et qui signifie proprement *cultiver une seconde fois*, de la particule itérative *re*, et de *colere*, cultiver), lire aux témoins leurs dépositions pour savoir s'ils y persistent. — *Récoler un inventaire*, en vérifier les effets, les papiers.—*se* RÉCOLER, v. pron.

RÉCOLLECTEUR, subst. et adj. mas. *(rékolelèkteur)*, qui *recueille* des lois, des faits, etc.

*__RÉCOLLECTION__, subst. fém. *(rékolelèkcion)*, *recueillement* d'esprit; style de dévotion.

RECOLLÉ, E, part. pass. de *recoller*.

RECOLLER, v. act. *(rekolé)*, *coller* une seconde fois.—*se* RECOLLER, v. pron.

RÉCOLLET, subst. mas. *(rékolè)*, t. d'hist. nat., le jaseur, sorte d'oiseau.

RÉCOLLET, subst. mas. *(rékolè)*, religieux réformé de l'ordre de Saint-François.

RÉCOLLETTE, subst. fém. *(rékolète)*, ordre de religieuses qui suivaient la règle de Saint-François.

RÉCOLLIGÉ, E, part. pass. de *récolliger*.

se **RÉCOLLIGER**, v. pron. *(cerékolelijé)*, t. de dévot. ascét., se recueillir en soi-même. Vieilli et peu usité.

RÉCOLTANT, E, adj. *(rékoletan, tante)*, celui, celle qui *récolte*. Peu usité.

*__RÉCOLTE__, subst. fém. *(rékolete)* (du lat. *recollecta*, sous-entendu *messis* ou *poma*, etc., moisson, fruits recueillis), dépouille des biens de la terre, les fruits qu'on recueille : *la récolte a été bonne.*—Action de recueillir dans le temps de la *récolte*.

RÉCOLTÉ, E, part. pass. de *récolter*.

RÉCOLTER, v. act. *(rékoleté)* (en latin *recolligere*, recueillir), faire la récolte de...—*se* RÉCOLTER, v. pron.—RÉCOLTER, RECUEILLIR. (*Syn.*) *Récolter* désigne une manière particulière de *recueillir*, c'est *recueillir*, suivant les procédés de l'économie rurale, toute une sorte de grains et d'autres productions cultivées qui sont sur pied, dans la saison de leur maturité, pour les serrer ou les arranger de manière à les conserver. — On *récolte* des grains, des fruits; on *recueille* des raretés, des suffrages, des nouvelles, des débris, etc. Le décimateur *recueille* et ne *récolte* pas. Celui qui glane après la moisson ne *récolte* pas, mais il *recueille* ou ramasse des épis. On *récolte* à proprement parler ce qui se coupe, comme les grains, les foins, les raisins; on *recueille* ce qui s'arrache, comme les fruits, les légumes, les racines, etc. On ne *récolte*, entre les productions de la terre, que celles de la culture; on ne fait proprement que *recueillir* les autres. On *récolte* du blé; on *recueille* du sel. L'un *récolte* des grains, l'autre *récolte* des vins; celui-ci *recueille* des laines, celui-là *recueille* des soies.—Vous direz qu'un pays *recueille* du blé, des vins, des fourrages, pour marquer la nature de ses productions; vous direz qu'on y a *récolté* cette année peu de fourrages, beaucoup de vin, assez de blé, pour marquer la quantité de sa *récolte*.

RECOMMANDABLE, adj. des deux genres *(rekomandable)*, louable, estimable, digne de *recommandation*.

RECOMMANDARESSE, subst. fém. *(rekomandarèce)*; on nommait ainsi autrefois, à Paris, des femmes qui tenaient des bureaux où l'on procurait des nourrices pour les enfants. On dit aussi *recommanderesse*, qui est plus selon l'analogie de notre langue.

RECOMMANDATAIRE, subst. mas. *(rekomandatère)*, créancier d'un débiteur emprisonné et *recommandé*.

*__RECOMMANDATION__, subst. fém. *(rekomandacion)*, action de *recommander* : *il a eu de fortes recommandations auprès de ses juges.* — En style de pratique, opposition qu'on fait à la sortie d'un prisonnier arrêté à la requête de quelqu'un.—Estime, considération : *avoir en recommandation, en grande recommandation.*

RECOMMANDATOIRE, adj. des deux genres *(rekomandatoare)*, qui contient une *recommandation*. Peu usité.

RECOMMANDÉ, E, part. pass. de *recommander*.

*__RECOMMANDER__, v. act. *(rekomandé)* (de la particule *re*, et du verbe *commandare*), charger de faire, en ordonnant : *j'ai ordonné à mes gens de vous obéir.*—Exhorter : *on lui a recommandé d'être sage.*—*Recommander le secret*, ordonner ou prier de le garder. — Prier d'être favorable à..., de prendre soin de : *je vous recommande telle personne.* — Rendre *recommandable* : *son mérite le recommande.*—Rechanger un prisonnier par un nouvel écrou : *il allait sortir, deux nouveaux créanciers sont venus le recommander.* —L'*Académie* donne encore le mot *recommander* dans le sens de *retenir*. Il n'a plus cette acception aujourd'hui; ainsi, même en parlant des avis que les orfèvres et les bijoutiers sont exposés à recevoir de la part de la police, pour qu'ils aient à faire main basse sur des objets volés qui pourraient leur être présentés, on ne comprendrait guère aujourd'hui l'exemple suivant de l'*Académie* : *cet orfèvre a retenu ces flambeaux d'argent, parce qu'ils lui avaient été recommandés.* On dirait plutôt aujourd'hui, tout simplement, qu'*il les a gardés, parce qu'il avait reçu l'avis de les retenir.* — *Recommander quelqu'un aux prières des fidèles*, exhorter à prier Dieu pour lui.—*Il a été recommandé au prône*, se dit aussi dans le même sens; et fig., cela signifie qu'on a dit beaucoup de choses contre quelqu'un, devant qui de droit.—*Recommander son âme à Dieu*, réclamer son secours, sa pitié. — *se* RECOMMANDER, v. pron., prier d'avoir soin, d'avoir pitié, de se souvenir, etc.—*Se recommander à quelqu'un*, implorer son aide, sa protection. — *Se recommander de soi-même*, avoir assez de mérite, être assez honorablement connu pour n'avoir pas besoin de *recommandation*.—Pop. : *se recommander à tous les saints et saintes du paradis*, implorer la protection de tout le monde.

RECOMMANDERESSE, subst. fém. Voy. RECOMMANDARESSE que donne l'*Académie*.

RECOMMENCÉ, E, part. pass. de *recommencer*.

RECOMMENCEMENT, subst. mas. *(rekomanceman)*, action de *recommencer*.

RECOMMENCER, v. act. et neut. *(rekomancé)*, *commencer* de nouveau : *recommencer la guerre*; et absolument : *la pluie recommence.* —En t. de man. : *recommencer un cheval*, c'est le remettre aux premières leçons : *il y a des chevaux qui oublient ce qu'on leur a appris, et qu'il faut recommencer.*—*Recommencer un élève*; *cet enfant avait été mal montré, il a fallu le recommencer*, c'est-à-dire, il avait eu de mauvais principes, il a fallu le remettre aux premières leçons.—On dit, dans le style familier et dans le sens neutre : *recommencer de plus belle, recommencer sur de nouveaux frais*, pour dire, *commencer* de nouveau, avec plus de zèle que la première fois, *commencer* de nouveau après s'être reposé, après avoir pris de nouvelles forces.—On dit aussi : *c'est toujours à recommencer*, en parlant d'un ouvrage où il y a toujours quelque chose à refaire; ou d'une chose qu'on répèterait inutilement, pour dire, c'est comme s'il n'y avait rien de fait ou de dit.— *Allons! il va recommencer*, il va nous redire ce qu'il nous a déjà répété dix fois.—*se* RECOMMENCER, v. pron.

RECOMMENCEUR, subst. et adj. mas., au fém. **RECOMMENCEUSE** *(rekomanceur, ceuze)*, qui *recommence*; qui répète toujours la même chose.

RECOMMENCEUSE, subst. et adj. fém. Voy. RECOMMENCEUR.

*__RÉCOMPENSE__, subst. fém. *(rékonpance)*, prix, salaire. Voy. PRIX : *il a obtenu la récompense de ses bons offices.* — Compensation, dédommagement : *pour récompense, il touche une pension.*—Châtiment, punition : *il obtiendra un jour avec usure la récompense de tous ses crimes.* Selon nous, *récompense* ne devrait pas s'employer en mauvaise part; c'est la force de l'étymologie seule qui autorise cet usage. — *En récompense*, loc. adv., en revanche, en retour.

RÉCOMPENSÉ, E, part. pass. de *récompenser*.

RÉCOMPENSER, v. act. *(rékonpancé)* (de la particule latine *re*, et de *compensare*, compenser, récompenser), reconnaître une bonne action, un service rendu, par des distinctions, de l'argent, des bienfaits, etc. — Compenser, dédommager.—Châtier, punir. — *Récompenser le temps perdu*, réparer la perte du temps. — *se* RÉCOMPENSER, v. pron., se dédommager.

RECOMPOSÉ, E, part. pass. de *recomposer*, et adj.; se dit, en bot., des feuilles deux fois *composées*.

RECOMPOSER, v. act. (*rekonpôzé*), *composer* de nouveau.—Refaire : *recomposer une feuille d'impression*.—En t. de chimie, réunir les parties d'un corps qui avaient été séparées par quelque opération.—*se* RECOMPOSER, v. pron.

RECOMPOSITION, subst. fém. (*rekonpôzicion*), action de *recomposer* un corps, ou l'effet qui résulte de cette action.

RECOMPTÉ, E, part. pass. de *recompter*.

RECOMPTER, v. act. (*rekonté*), *compter* de nouveau; *compter* une seconde fois : *l'argent se recompte très-bien*.—*se* RECOMPTER, v. pron.

RÉCONCILIABLE, adj. des deux genres (*rékonciliable*), qui peut être *réconcilié*. Il ne s'emploie guère qu'avec la négative : *ces deux personnes, ces deux familles ne sont pas réconciliables*.

RÉCONCILIATEUR, subst. et adj. mas., au fém. RÉCONCILIATRICE (*rékonciliateur, trice*), celui, celle qui *réconcilie*, qui remet en bonne intelligence des personnes brouillées.— Qui sert à remettre la bonne intelligence : *une lettre réconciliatrice*.

*RÉCONCILIATION, subst. fém. (*rékonciliâcion*) (en lat. *reconciliatio*), accommodement de deux personnes qui étaient mal ensemble.—Acte solennel par lequel un hérétique est réuni à l'Eglise.—Cérémonie qui a lieu pour rebénir une église *profanée*.

RÉCONCILIATRICE, subst. et adj. fém. Voyez RÉCONCILIATEUR.

RÉCONCILIÉ, E, part. pass. de *réconcilier*.

RÉCONCILIER, v. act. (*rékoncilié*) (du latin *reconciliare*, formé de la particule *re*, et de *conciliare*, concilier), remettre en bonne intelligence des personnes brouillées l'une avec l'autre. — *Réconcilier un hérétique avec l'Église*, lui donner l'absolution après qu'il a abjuré. — *Réconcilier une église*, la rebénir quand elle a été profanée. — *se* RÉCONCILIER, v. pron., se mettre bien avec quelqu'un. — *Se réconcilier avec soi-même*, avec sa conscience. — Se confesser des péchés oubliés dans la confession. *Se réconcilier avec Dieu*, demander pardon de ses péchés; approcher du sacrement de pénitence.

RÉCONDUCTION, subst. fém. (*rékondukcion*) (de la particule latine *re*, et de *conductio*, louage, fermo) : *tacite réconduction*, jouissance d'une ferme, d'une maison après le bail expiré, au même prix et aux mêmes conditions du précédent bail.

RECONDUIRE, v. act. (*rekonduire*). Il se conjugue comme *conduire*. Accompagner par civilité jusqu'à la porte, etc., quelqu'un dont on a reçu visite. *Reconduire* se dit en parlant d'une visite, et *conduire* dans les autres occasions : *reconduire quelqu'un jusqu'à sa voiture*.—Ramener une personne au lieu d'où elle était partie : *reconduire une dame chez elle*. — Faire sortir quelqu'un de chez soi en le maltraitant : *reconduire quelqu'un à coups de canne*. — *se* RECONDUIRE, v. pron.

RECONDUIT, E, part. pass. de *reconduire*.

RECONDUITE, subst. fém. (*rekonduite*), action de *reconduire* quelqu'un. Il s'emploie surtout ironiquement : *la reconduite qu'on lui fit ne fut pas agréable*.

RECONFESSÉ, E, part. pass. de *reconfesser*.

RECONFESSER, v. act. (*rekonfécé*), *confesser* une seconde fois. —*se* RECONFESSER, v. pron.

RECONFIRMÉ, E, part. pass. de *reconfirmer*.

RECONFIRMER, v. act. (*rekonfirmé*), *confirmer*, assurer de nouveau. — *se* RECONFIRMER, v. pron.

RÉCONFORT, subst. mas. (*rékonfor*), consolation; secours contre l'affliction. Il vieillit.

RÉCONFORTATION, subst. fém. (*rékonfortâcion*), action de *réconforter*.

RÉCONFORTÉ, E, part. pass. de *réconforter*.

RÉCONFORTER, v. act. (*rékonforté*) (de la particule latine *re*, et du verbe *confortare*, conforter, animer), consoler. Il vieillit.—Fortifier, rendre des forces : *ce doigt de vin l'a un peu réconforté*. — *se* RÉCONFORTER, v. pron.

*RECONFRONTATION, subst. fém. (*rekonfrontâci-on*), action de *reconfronter*, seconde *confrontation*.

RECONFRONTÉ, E, part. pass. de *reconfronter*.

RECONFRONTER, v. act. (*rekonfronté*), *confronter* de nouveau : *on a reconfronté les témoins avec les accusés*. — *se* RECONFRONTER, v. pron.

RECONNAISSABLE, adj. des deux genres (*rekonèçable*), qu'on peut *reconnaître*; facile à *reconnaître*.

*RECONNAISSANCE, subst. fém. (*rekonèçance*), action par laquelle, en se remettant l'idée de quelque personne ou de quelque chose, on la *reconnaît* pour ce qu'elle est. —*Reconnaissance d'enfant*, acte par lequel des parents *reconnaissent* une personne pour leur enfant naturel. — *Reconnaissance d'officier*, action de le *reconnaître*. — Moment où les personnages dramatiques se *reconnaissent*. — Ressentiment des bienfaits qu'on a reçus; gratitude : *comptez sur ma reconnaissance*. —Récompense qu'on donne pour *reconnaître* un bon office, un service. — Aveu, confession d'une faute : *heureusement pour lui qu'il a eu une prompte reconnaissance de sa faute*. — Examen détaillé : *faire la reconnaissance des lieux*. — A la guerre, *aller faire une reconnaissance*, aller examiner la position des lieux, la nature du terrein, la disposition des ennemis. — En t. de diplomatie, action de reconnaître comme légitime un gouvernement étranger : *la reconnaissance de l'Angleterre*. — Acte par lequel on *reconnaît* avoir reçu quelque chose, être obligé à quelque devoir, etc. : *reconnaissance du Mont-de-Piété*. — RECONNAISSANCE, GRATITUDE. (*Syn.*) La *reconnaissance* est le souvenir, l'aveu d'un service, d'un bienfait reçu; la *gratitude* est le sentiment, le retour inspiré par un bienfait, par un service. La *reconnaissance* garde la mémoire des choses, la *gratitude* la garde dans le cœur. Publier un bienfait est un acte de *reconnaissance*; chérir son bienfaiteur est l'acte propre de la *gratitude*. — La *reconnaissance* est le commencement de la *gratitude*; la *gratitude* est le complément de la *reconnaissance*. — La *reconnaissance* rend ce qu'elle doit, elle s'acquitte; la *gratitude* ne compte pas ce qu'elle rend, elle doit toujours. La *reconnaissance* est la soumission à un devoir, on le remplit; la *gratitude* est l'amour de ce devoir, on n'en a jamais assez fait. — La *reconnaissance* est due au bienfait; la *gratitude* l'est à la bienfaisance. Service pour service, c'est la *reconnaissance*; sentiment pour sentiment, c'est la *gratitude*. — Je ne dois que la *reconnaissance* pour un service intéressé; le service a toujours son prix, on me le rend, je paie et je suis quitte; la *gratitude* est pour le don vraiment gratuit; la grace pure n'est point à prix, mais, pour le cœur qui me donne, j'ai un cœur à donner.

RECONNAISSANT, E, adj. (*rekonèçan, çante*), qui a de la *gratitude*, de la *reconnaissance*.

RECONNAÎTRE, v. act. (*rekonètre*) (du latin *recognoscere*, formé, dans la même signification, de la particule itérative *re* et de *cognoscere*, connaître.) Il se conjugue comme *connaître*. Se remettre dans l'esprit l'idée d'une chose, d'une personne quand on vient à la revoir : *depuis si long-temps, je l'ai à peine reconnu*.—Distinguer à quelques signes : *je l'ai reconnu au portrait que vous m'en aviez fait*.—*On le reconnaît à sa manière d'agir*, selon qu'il agit bien ou mal.—Découvrir : *on a reconnu son innocence*.—Observer : *reconnaître les dispositions de...*; *reconnaître une place, les ennemis, reconnaître le terrein*, au propre et au figuré. On dit, dans le même sens, en t. de mar. : *reconnaître une terre, un navire*, etc. — Admettre une chose comme incontestable : *reconnaître les vérités de l'Evangile*. — *Reconnaître sa signature*, avancer qu'on a réellement écrit l'acte qui porte cette signature.—*Reconnaître un gouvernement*, le considérer d'une manière expresse ou tacite comme légitimement établi.—*Faire reconnaître un officier*, le proclamer officier en présence de la troupe qu'il doit commander. — Avouer : *il a reconnu sa faute*; *reconnaître son seing, une écriture, sa promesse*. — Avouer pour : *il l'a reconnu pour son parent*.—Avoir de la gratitude : *reconnaître les bienfaits qu'on a reçus*. — *Ne plus reconnaître*, oublier, négliger quelqu'un, quelque chose. — Récompenser : *reconnaître les services*. —*se* RECONNAÎTRE, v. pron., s'avouer : *il se reconnaît coupable*. — Rentrer en soi-même, se repentir. — Reprendre ses sens : *quand il vint à se reconnaître, il fut surpris*. — Faire réflexion à ce qu'on doit faire : *donnez-lui le loisir de se reconnaître*. — *Se reconnaître en quelque endroit*, se remettre l'idée d'un lieu, d'un pays.—*Se faire reconnaître*, donner les indications nécessaires pour ne plus passer comme suspect. — *Se reconnaître dans une personne, dans un fils*, y retrouver son image, son caractère ou ses mœurs.—*Ne plus se reconnaître à une chose*, avoir l'esprit troublé par des embarras ou des difficultés qu'on n'avait pas prévus.

RECONNU, E, part. pass. de *reconnaître*, et adj.—Avoué pour : *liens reconnus nécessaires par toutes les nations*.—Récompensé : *services reconnus*.

RECONQUÉRIR, v. act. (*rekonkiérir*). Il se conjugue comme *conquérir*. *Conquérir* de nouveau. On dit surtout au part. pass. : *pays reconquis*.—Au fig. : *reconquérir l'estime publique*, recouvrer cette estime. — *se* RECONQUÉRIR, v. pron.

RECONQUÊTE, subst. fém. (*rekonkiète*), action de *conquérir* une seconde fois.—La chose *reconquise*.—Presque inusité.

*RECONQUIS, E, part. pass. de *reconquérir*.

RECONSTITUTION, subst. fém. (*rekoncetitucion*), substitution d'une rente à une autre. — *Constitution* de rente à prix d'argent, lors de laquelle l'emprunteur emploie la somme à lui prêtée au remboursement d'une autre rente qu'il devait, au moyen de quoi le prêteur nouveau est subrogé aux hypothèques et privilèges de l'ancien.

RECONSTRUCTION, subst. fém. (*rekoncetrukcion*), action de *reconstruire*, effet de cette action.

RECONSTRUIRE, v. act. (*rekoncetruire*) (il se conjugue comme *construire*), réédifier, *construire* de nouveau.—*se* RECONSTRUIRE, v. pron.

RECONSTRUIT, E, part. pass. de *reconstruire*.

RECONSULTÉ, E, part. pass. de *reconsulter*.

RECONSULTER, v. act. (*rekonçulté*), *consulter* de nouveau.—*se* RECONSULTER, v. pron.

RECONTÉ, E, part. pass. de *reconter*.

RECONTER, v. act. (*rekonté*), *conter* de nouveau un fait, une histoire. — *se* RECONTER, v. pron.

RECONTINUÉ, E, part. pass. de *recontinuer*.

RECONTINUATION, subst. fém. (*rekontinuâcion*), action de *recontinuer*.—Son effet.

RECONTINUER, v. act. (*rekontinué*), *continuer* une chose qui avait été interrompue. — *se* RECONTINUER, v. pron.

RECONTRACTÉ, E, part. pass. de *recontracter*.

RECONTRACTER, v. act. (*rekontrakté*), *contracter* de nouveau.—*se* RECONTRACTER, v. pron.

RECONVENU, E, part. pass. de *reconvenir*.

RECONVENIR, v. neut. (*rekonvenir*), t. de palais, demander en justice à celui qui demandait.

RECONVENTION, subst. fém. (*rekonvancion*) (du lat. *reconventio*, employé par les auteurs de droit avec la même acception, et qui signifie proprement *convention mutuelle*; de la particule réduplic. *re*, et de *conventio*, convention), t. de palais, action, demande que l'on forme contre celui qui en a lui-même déjà formé une le premier, et devant le même juge.

RECONVENTIONNEL, adj. mas., au fém. RECONVENTIONNELLE (*rekonvancionèle*), qui est de la nature d'une *reconvention* : *action, demande reconventionnelle*.—T. de palais, action, demande opposée à l'action judiciaire principale, qui tend à faire tomber la première.

RECONVENTIONNELLE, adj. fém. Voy. RECONVENTIONNEL.

RECONVENTIONNELLEMENT, adv. (*rekonvancionèleman*), d'une manière *reconventionnelle*.

RECONVOCATION, subst. fém. (*rekonvokâcion*), action de *convoquer* une seconde fois. — Son effet.

RECONVOQUÉ, E, part. pass. de *reconvoquer*.

RECONVOQUER, v. act. (*rekonvokié*), *convoquer* de nouveau, rassembler une seconde fois. — *se* RECONVOQUER, v. pron.

RECOPIÉ, E, part. pass. de *recopier*.

RECOPIER, v. act. (*rekopié*), transcrire de nouveau, *copier* une seconde fois. — *se* RECOPIER, v. pron.

RECOQUÉ, E, part. pass. de *recoquer* et adj.; se dit de la ponte d'une perdrix qui a lieu une seconde fois, lorsque la première n'a pas réussi.

RECOQUER, v. act. (*rekokié*), se dit de l'accouplement du mâle et de la femelle une seconde fois, en parlant des perdrix. — *se* RECOQUER, v. pron.

RECOQUILLÉ, E, part. pass. de *recoquiller*.

RECOQUILLEMENT, subst. mas. (*rekoki-leman*), état de ce qui est *recoquillé*.

RECOQUILLER, v. act. (*rekoki-ié*), retrousser en forme de *coquille* : *recoquiller les feuilles d'un livre.* — *se* RECOQUILLER, v. pron., se tourner en façon de *coquille*, en parlant des feuillets d'un livre, et quelquefois d'un chapeau. — Se friser, se mettre par boucles.—Prov. : *il n'y a point de si petit ver qui ne se recoquille*, tout homme a le droit de se défendre ou se défend, quand on vient l'attaquer.

*RECORD, subst. mas. (*rekor*), t. de palais, attestation. Presque hors d'usage.

RECORDATION, subst. fém. (*rekordâcion*), souvenir. (*Boiste.*)

RECORDÉ, E, part. pass. du v. *recorder*, et adj.—T. de palais : *exploit recordé*, où l'huissier doit être assisté de deux témoins.

*RECORDER, v. act. (*rekordé*) (en lat. *recordari*, formé de *rem cordi dare*, remettre quelque chose dans son esprit), répéter, se souvenir, se rappeler quelque chose : *recorder son rôle.* Fam. Peu en usage. — Faire signer un exploit par des témoins. En ce sens il s'emploie plus ordinairement au part. : *exploits recordés.* — *se* RECORDER, v. pron., se rappeler ce qu'on a à faire ou à dire. — *Se recorder avec quelqu'un*, se concerter avec lui.

*RECORDEUR, subst. mas. (*rekordeur*), témoin oculaire. Inusité.

*RÉCORPORATIF, adj. mas., au fém. RÉCORPORATIVE (*rékorporatif, tive*), t. de médec., synonyme de *métasyncritique*. Peu en usage.

RECORRIGÉ, E, part. pass. de *recorriger*.

RECORRIGER, v. act. (*rekorijé*), *corriger* de nouveau : *corriger et recorriger sans cesse.* — *se* RECORRIGER, v. pron.

RECORS, subst. mas. (*rekor*), celui qu'un huissier mène avec lui pour servir de témoin dans les exploits d'exécution, et pour lui prêter main-forte en cas de besoin. Voy. RECORDER, dans sa seconde acception.

RECORVELÉ, E, adj. (*rekorvelé*), recourbé. (*Boiste.*) Entièrement inusité.

RECOUCHÉ, E, part. pass. de *recoucher*.

RECOUCHER, v. act. (*rekouché*), remettre au lit, *coucher* de nouveau.—*Recoucher son ennemi à terre*, le terrasser une seconde fois. — *se* RECOUCHER, v. pron., se remettre au lit peu de temps après l'avoir quitté.

RECOUDRE, v. act. (*rekoudre*). Il se conjugue comme *coudre*. *Coudre* ce qui est décousu ou déchiré. — *se* RECOUDRE, v. pron.

RECOULÉ, E, part. pass. de *recouler*.

RECOULEMENT, subst. mas. (*rekouleman*), action de *recouler*, de passer les cartes en revue.

*RECOULER, v. act. (*rekoulé*), *couler* de nouveau. — En t. de cartier, passer en revue les cartes, en les faisant *couler* contre le jour. — *se* RECOULER, v. pron.

RECOULEUSE, subst. fém. (*rekouleuze*), nom que les tonneliers donnent, en Champagne, à certaines bouteilles dont le vin a fui à travers les bouchons.

*RECOUPAGE, subst. mas. (*rekoupaje*), dans les manufactures de glaces, action de croiser les traces du polissoir sur la surface d'une glace. —Ce mot manque dans l'*Académie*.

RECOUPE, subst. fém. (*rekoupe*), ce qui s'emporte des pierres en les taillant, et dont on se sert quelquefois pour garnir et pour affermir les allées des jardins. — Ce qui sort du son lorsqu'on le repasse. — Seconde coupe de trèfle, de foin, etc., pour les bestiaux.

RECOUPÉ, E, part. pass. de *recouper*, et adj. —T. de blason : *écu recoupé*, écu mi-coupé, et *recoupé* un peu plus bas.

RECOUPEMENT, subst. mas. (*rekoupeman*), t. d'archit., retraites faites à chaque assise de pierre pour donner plus d'empattement et de solidité à un bâtiment.

RECOUPER, v. act. (*rekoupé*), *couper* de nouveau : *il faut recouper cet habit.* — *Recouper* ou *retailler un four*, t. de manufactures de glaces, en emporter les bavures avec une gouge. — *se* RECOUPER, v. pron.

RECOUPETTE, subst. fém. (*rekoupète*), troisième farine qu'on tire du son de la *recoupe* même.

RECOURBÉ, E, part. pass. de *recourber*, adj., courbé, plié d'une manière courbe.—Se dit, en bot., des feuilles et des rameaux qui, étant dans une direction droite, s'en éloignent en se courbant en arc.

RECOURBER, v. act. (*rekourbe*), *courber* en rond par le bout : *recourber un morceau de fer.*—*se* RECOURBER, v. pron.

RECOURIR, v. neut. (*rekourir*) (en lat. *recurrere*). Il se conjugue comme *courir*. *Courir* de nouveau : *j'ai couru et recouru.*—Demander du secours, s'adresser à quelqu'un pour en obtenir quelque chose : *recourir à Dieu, au médecin, au confesseur.*—En parlant des choses, y avoir *recours* : *recourir à la clemence, à la bonté, à la miséricorde de...; recourir à un manuscrit, etc.*—En t. de palais, *recourir en cassation*, se pourvoir en cassation.

RECOURRE, v. act. (*rekoure*), reprendre, retirer un prisonnier d'entre les mains de ceux qui l'emmenaient ; une chose d'entre les mains de ceux qui l'emportaient. Il est vieux et n'a jamais été usité qu'à l'infinitif. Le participe était, suivant les uns, *recous, recousse;* suivant les autres, *recouru, e;* ce qui est certain, c'est qu'il n'est plus en usage.

*RECOURS, subst. mas. (*rekour*), action par laquelle on recherche de l'assistance, du secours : *avoir recours à...* recourir. — Refuge : *Dieu seul est mon recours.*—T. de jurispr., droit de reprise, action en dédommagement contre quelqu'un : *sauf son recours sur un tel.* — *Recours en cassation*, le pourvoi en cassation. — *Recours en grace*, demande par laquelle on cherche à obtenir remise ou commutation d'une peine à laquelle on a été condamné.

RECOURU, E, part. pass. de *recourir*.— Ce part. manque dans l'*Académie*, et cependant elle donne pour exemple, au mot *recourir* : *j'ai couru et recouru.*

RECOUSSE, subst. fém. (*rekouce*), délivrance, reprise d'une personne ou d'une chose enlevée par force. Presque hors d'usage.—On disait anciennement, par exclamation, et c'était un cri de guerre et de haro : *à la rescousse!* et sans aucun doute *recousse* et *rescousse* ne font qu'un même mot.

RECOUSU, E, part. pass. de *recoudre*, et adj., *cousu* de nouveau.

RECOUVERT, E, part. pass. de *recouvrir*, et adj. — En t. de menuiserie, *panneaux recouverts*, plus épais que les pièces d'assemblage. —*Pans à bois recouverts*, t. de charp., ceux dont les bois sont lattés et enduits de plâtre par dessus.—Il ne faut pas confondre *recouvert* avec *recouvré* : *elle a recouvert la marmite*, elle l'a *couverte* de nouveau ; *il a recouvré ses biens*, il les a retrouvés.

RECOUVRABLE, adj. des deux genres (*rekouvrable*), qui peut se *recouvrer* : *denier, impôt recouvrable.*

RECOUVRANCE, subst. fém. (*rekouvrance*), action de *recouvrer*, *recouvrement*. Vieux mot qui ne se dit plus que dans la locution *Notre-Dame-de-Recouvrance*, Notre-Dame-de-Bon-Secours.

RECOUVRÉ, E, part. pass. de *recouvrer*. — L'*Académie* ajoute ce prov. : *pour un perdu, deux recouvrés.* Il est possible que ce prov. ait été en vogue anciennement, mais on ne dit plus aujourd'hui que : *un perdu, deux retrouvés;* et l'on joue sur les deux mots *perdre* et *retrouver*.

*RECOUVREMENT, subst. mas. (*rekouvreman*), action de *recouvrer* ce qui était perdu. — Rétablissement de la santé. — Recette des deniers à prendre sur les particuliers : *faire ses recouvrements.*—Sorte de rebord qui *recouvre* : *montre à recouvrement.*—En t. d'archit., ce qui sert à *couvrir* : *un recouvrement en ardoises.*

RECOUVRER, v. act. (*rekouvré*) (du lat. *recuperare*), retrouver ; rentrer en possession de... ; acquérir de nouveau ce qu'on avait perdu : *recouvrer son bien, sa santé, ses forces.*—Faire la levée, la perception des deniers imposés.—En t. de marine, tirer une manœuvre dans le bâtiment. — Dites : *il a recouvré la vue*, et non pas *recouvert*. Voy. ce dernier part. pass. Ne confondez pas *recouvrer* et *recouvrir*.— *se* RECOUVRER, v. pron.

RECOUVRIR, v. act. (*rekouvrir*). Il se conjugue comme *couvrir*. *Couvrir* de nouveau ce qui est *découvert* : *recouvrir une maison que l'ouragan a dévastée.*—Cacher sous des apparences louables : *recouvrir une mauvaise action de beaux prétextes.* — *se* RECOUVRIR, v. pron. : *le temps commence à se recouvrir*, à se charger de nouveau de nuages.

à **RECOY**, loc. adv. (*arkoé*), d'une manière douce, tranquille, paisible : *il vit à recoy à la campagne ; cette maison est à recoy*, on n'y entend point de bruit. (*Furetière.*) Vieux et même hors d'usage.

RECRACHÉ, E, part. pass. de *recracher*.

RECRACHER, v. act. (*rekrache*), *cracher* de nouveau.—Rejeter ce qu'on a pris dans la bouche.—*se* RECRACHER, v. pron.

RÉCRÉANCE, subst. fém. (*rékré-ance*) (du lat. barbare *recredentia*, qui signifiait une remise en possession, et formé dans la basse latinité de la particule itérative *re*, et de *credere*, confier, mettre en dépôt, etc.), t. de droit., jouissance provisionnelle des fruits d'un bénéfice en litige, en attendant le jugement du fond.— *Lettres de récréance*, qu'un prince envoie à son ambassadeur pour les présenter au prince auprès duquel il le rappelle ; ou lettres que ce prince donne à l'ambassadeur qui quitte sa cour, afin qu'à son retour il les rende au prince qui le rappelle.

RÉCRÉANCÉ, E, part. pass. de *récréancer*.

*RÉCRÉANCER, v. act. (*rékré-ancé*), t. de prat., assurer la *récréance*. *se* RÉCRÉANCER, v. pron. (*Boiste.*) Presque inusité.

RÉCRÉANDIE, subst. fém. (*rékré-andi*), récréation. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

RÉCRÉATIF, adj. mas., au fém. RÉCRÉATIVE (*rékré-atif, tive*), qui *récrée*, qui divertit, qui donne du plaisir : *voilà une lecture fort récréative.*

RECRÉATION, subst. fém. (*rekré-âcion*), action de redonner une existence, de reformer un corps.—Subst. propre fém., nom d'une île qui fut découverte, en 1722, à 30 lieues d'O-Taïti.

RÉCRÉATION, subst. fém. (*rékré-âcion*), action de se *récréer* ; passe-temps, divertissement pour se délasser de quelque travail : *la récréation bien entendue redonne de nouvelles forces pour le travail.* — Temps du repos, ou d'un travail moins sérieux que celui qui occupait auparavant : *c'est une véritable récréation.*—Le lieu même où l'on passe le temps : *viens avec moi à la récréation; les élèves sont maintenant à la récréation.*

RÉCRÉATIVE, adj. fém. Voy. RÉCRÉATIF.

*RÉCRÉDENTIAIRE, subst. mas. et fém. (*rékrédancière*), celui, celle qui a obtenu la jouissance provisionnelle d'un bénéfice litigieux. Peu usité. Voy. RÉCRÉANCE.

RECRÉÉ, E, part. pass. de *recréer*.

RÉCRÉÉ, E, part. pass. de *récréer*.

RECRÉER, v. act. (*rekré-é*) (du lat. *recreare*) ; *créer* de nouveau : *on a recréé cette charge qui avait dans le temps été supprimée.*—Remettre sur pied; donner une nouvelle existence.

RÉCRÉER, v. act. (*rékré-é*), divertir, *réjouir*, *ranimer* : *il faut à la jeunesse des jeux qui récréent l'esprit; ce tableau récrée l'esprit et la vue; ce vin est généreux, il récrée bien l'esprit.*—*se* RÉCRÉER, v. pron.

RÉCRÉMENT, subst. mas. (*rékréman*) (du lat. *recrementum*), qui, dans son acception propre, signifie les ordures qui sortent du blé qu'on nettoie, et qui est fait de *cernere*, bluter, sasser, cribler, etc.)—T. de médec., humeurs qui se séparent de la masse du sang, comme la salive, la bile, etc.

RÉCRÉMENTEUSE, et **RÉCRÉMENTIELLE**, adj. fém. Voy. RÉCRÉMENTEUX, RÉCRÉMENTIEL. L'*Académie* dit *recrémentitiel* ; et beaucoup de médecins le préfèrent.

RECRÉMENTEUR, subst. mas. (*rékrémanteur*) t. de médec. Voy. RÉCRÉMENT, qui est le même mot.

RÉCRÉMENTEUX, adj. mas., au fém. RÉCRÉMENTEUSE (*rékrémanteu, teuze*), t. de médec., se dit de certaines humeurs du corps, comme la salive, la bile, etc. Voy. RÉCRÉMENT.

RÉCRÉMENTIEL, adj. mas., au fém. RÉCRÉMENTIELLE, et **RÉCRÉMENTITIEL**, adj. mas., au fém. RÉCRÉMENTITIELLE. Voyez RÉCRÉMENTEUX, et RÉCRÉMENT.

RÉCRÉMENTO-EXCRÉMENTITIEL, adj. mas., au fém. RÉCRÉMENTO - EXCRÉMENTITIELLE (*rékrémantô-èkcekrémanticièle*), t. de médec. ; se dit d'une humeur qui est en partie absorbée et en partie rejetée au dehors.

RÉCRÉMENTO - EXCRÉMENTITIELLE, adj. fém. Voy. RÉCRÉMENTO-EXCRÉMENTITIEL.

RECRÉPI, E, part. pass. de *recrépir*.

RECRÉPIMENT, subst. mas. (*rekrépiman*), action de *recrépir*.

RECRÉPIR, v. act. (*rekrépir*), *crépir* de nouveau : *recrépir un vieux mur.* — *Recrépir son visage*, mettre beaucoup de fard.—*Recrépir un conte, une histoire*, les raconter en les accommodant à sa guise. — *Recrépir un livre, un ouvrage littéraire*, lui laisser le fond, mais le reproduire sous une forme nouvelle.—SE RECRÉPIR, v. pron. — Dans le style plaisant, *cette vieille se recrépit le visage*, met du rouge.

RECREUSÉ, E, part. pass. de *recreuser*.

RECREUSER, v. act. (*rekreuzé*), *creuser* de nouveau ou plus avant. — SE RECREUSER, v. pron. —Ce mot manque dans l'*Académie*.

RECRIBLÉ, E, part. pass. de *recribler*.

RECRIBLER, v. act. (*rekriblé*), *cribler* plusieurs fois.—SE RECRIBLER, v. pron. — Ce mot manque dans l'*Académie;* ce n'est peut-être pas un grand malheur.

se **RÉCRIER**, v. pron. (*cerékri-é*), faire un *cri*, une exclamation sur quelque chose qui surprend ou qui choque : *on se récria aux plus beaux endroits de ce discours ; tout le monde s'est récrié contre cette audacieuse assertion.*— En vieux t. de vén., on disait : *les chiens se récrient*, lorsqu'ils redoublaient de voix.

RECRIÉ, E, part. pass. de *recrier*.

RÉCRIÉ, E, part. pass. de *se récrier*.

RECRIER, v. act. (*rekri-é*), *crier* de nouveau, *crier* une seconde fois. — Ce mot manque dans l'*Académie*.

RÉCRIMINATION, subst. fém. (*rékriminâcion*) action de *récriminer*.

RÉCRIMINATOIRE, adj. des deux genres (*rékriminatoare*), t. de palais, qui tend à *récriminer : plainte récriminatoire*.

RÉCRIMINÉ, E, part. pass. de *récriminer*.

RÉCRIMINER, v. neut. (*rékriminé*) (du lat. *re*, pour *rursus*, et *criminari*, accuser), répondre à des accusations par d'autres accusations.— SE RÉCRIMINER, v. pron.

RÉCRIRE, v. act. (*rékrire*), *écrire* de nouveau : *je lui ai récrit, il n'a pas plus répondu à la seconde lettre qu'à la première.*— Ecrire plusieurs fois une même chose : *à force d'écrire et de récrire la même chose, il finira par l'apprendre.* — Répondre à une lettre : *je lui ai récrit*. En ce dernier sens, il n'est plus du bel usage. — En t. de littérature : *récrire un passage d'un livre*, le changer en le recomposant, et en le rédigeant mieux sous le rapport de la pensée, ou du style. — SE RÉCRIRE, v. pron.

RÉCRIT, E, part. pass. de *récrire*.

RECROIRE, v. act. (*rekroare*), t. de coutume ; se dégager, se délasser. — Recommencer à avoir de la foi pour une chose à laquelle on avait cessé de *croire*. — SE RECROIRE, v. pron. Hors d'usage.

RECROISETTÉ, E, adj. (*rekroèzété*), t. de blas.; se dit des *croix* dont chaque branche est terminée par d'autres *croix*.

RECROÎTRE, v. neut. (*rekroètre*) (il se conjugue comme *croître*), *croître* de nouveau : *les feuilles recroissent dans tout le bois.*

RECROQUEVILLÉ, E, part. pass. de *se recroqueviller*.

se **RECROQUEVILLER**, v. pron. (*rekrokevi-ié*); il se dit des feuilles des plantes et des arbres trop desséchées par le soleil; du parchemin qui se replie quand on l'approche trop près du feu : *le carton, le parchemin, le papier se recroquevillent à la chaleur.*

RECROTTÉ, E, part. pass. de *recrotter*.

RECROTTER, v. act. (*rekroté*), *crotter* de nouveau.

RÉCROUÉ, E, part. pass. de *récrouer*.

RÉCROUER, v. act. (*rékrou-é*), *écrouer* de nouveau. (*Boiste*.)—SE RÉCROUER, v. pron.

RÉCROUI, E, part. pass. de *récrouir*, et adj.

RÉCROUIR, v. neut. (*rékrou-ir*), se dit du lin, du chanvre, etc., qui trempe et se pourrit dans l'eau, avant d'être employé. — C'est aussi un terme dont les bijoutiers, etc., font usage en parlant du fer ou des autres métaux qu'ils ont fait recuire d'une certaine manière. — SE RÉCROUIR, v. pron.

RECROYANCE, subst. fém.(*rekroè-iance*), t. d'anc. cout., élargissement provisoire d'un détenu accusé de délit, moyennant bail de caution suffisante.

RECRU, E, adj. (*rekru*), las, fatigué, harassé. Il est presque hors d'usage, ou du moins il commence à vieillir. Toutefois les exemples suivants se trouvent dans l'*Acad.* : *il est si recru qu'il n'en peut plus ; un cheval las et recru ; voilà une jument si recrue qu'elle ne peut plus marcher.*

RECRU, subst. mas. (*rekru*), bois qui a *crû* après avoir été coupé.

RECRÛ, E, part. pass. de *recroître*.

RECRU, E, part. pass. de *recroire*.

*RECRUDESCENCE, subst. fém. (*rekrudèceçance*), t. de médec., augmentation dans l'intensité d'une maladie, après une amélioration quelconque.—Ce mot manque dans l'*Académie*.

*RECRUE, subst. fém. (*rekru*), levée de soldats pour fortifier les troupes qui sont sur pied : *faire des recrues;* action de lever des hommes, de les *recruter : la recrue presse*. Voy. RECRUTER.—Fig. et fam. : gens qui surviennent dans une compagnie : *il nous arrive une forte recrue.*

RECRUTÉ, E, part. pass. de *recruter*.

RECRUTEMENT, subst. mas. (*rekruteman*), action de *recruter*. — Levée d'hommes forcée ou volontaire, pour augmenter un corps d'armée ou pour le tenir au complet.

RECRUTER, v. act. (*rekruté*) (suivant *Le Duchat*, de *recroître*, parce qu'en *recrutant* une armée, on la fait *recroître* au moyen des hommes par lesquels on remplace ceux dont elle est *décrue* par quelque défaite, etc.), faire des *recrues : recruter tout un régiment.*— Fig., chercher des associés, des partisans. — SE RECRUTER, v. pron. : *ce régiment s'est recruté en Italie*, y a fait ses *recrues*.—Fig. : *sa compagnie s'est recrutée de deux nouveaux associés.*

RECRUTEUR, subst. mas., **RECRUTEUSE**, subst. fém. (*rekruteur, teuze*), celui qui fait les *recrues*. — Adj. : *capitaine recruteur*. On dit aussi *capitaine de recrutement*.

RECRUTEUSE, subst. fém. Voy. RECRUTEUR.

RECTA, adv. tiré du lat. (*rèkta*), en droiture, directement, ponctuellement : *il est venu recta à l'heure indiquée*. Fam.

*RECTALE, adj. des deux genres (*rèktale*), t. d'anat. : *veine rectale*, veine hémorrhoïdale, interne.

RECTANGLE, adj. des deux genres (*rèktanguele*) (du lat. *rectus*, droit, et *angulus*, angle), t. de géom., qui a un *angle* droit : *triangle rectangle*.—Qui a tous les *angles* droits : *parallélogramme rectangle*.—Subst. mas. : *un rectangle*, un parallélogramme *rectangle*. On l'appelle aussi *carré long* ou *oblong*.

RECTANGULAIRE, adj. des deux genres (*rèktangulère*), *figure rectangulaire*, qui a des *angles* droits. Voy. RECTANGLE.

*RECTEUR, subst. mas. (*rèkteur*) (du lat. *rector*, fait de *regere*, gouverner, administrer), autrefois, en France, titre du chef d'une université ; d'un curé en Bretagne, etc.; d'un supérieur de collège dans quelques communautés, etc. — Aujourd'hui, chef d'une des académies qui font partie de l'Université française.—Adj. mas. : *esprit recteur*, t. de chimie anc., la partie aromatique d'une plante : *esprit recteur de lavande.*

*RECTIFICATEUR, subst. mas. (*rèktifikateur*), t. de distill., appareil pour *rectifier* des liqueurs déjà distillées, pour les distiller une seconde fois.

RECTIFICATIF, adj. mas., au fém. **RECTIFICATIVE** (*rèktifikatif, tive*), qui *rectifie : acte, compte, contrat rectificatif.*

RECTIFICATIVE, adj. fém. Voy. RECTIFICATIF.

RECTIFICATION, subst. fém. (*rèktifikâcion*), action de *rectifier : la rectification d'un compte.* —Opération par laquelle on rend plus pures les liqueurs ; seconde distillation : *la rectification de l'esprit-de-vin.* — En géom. : *rectification d'une courbe*, opération par laquelle on trouve une ligne droite égale à une courbe.

RECTIFIÉ, E, part. pass. de *rectifier*.

RECTIFIER, v. act. (*rèktifié*) (du lat. *rectus*, droit, et *facere*, faire), redresser ; remettre dans l'ordre et en bon état : *rectifier un discours, une procédure, ses intentions, sa conduite.*—En chim., distiller une seconde fois : *rectifier une liqueur.* —En géom., *rectifier une courbe*, trouver une ligne droite qui l'égale en longueur. — SE RECTIFIER, v. pron. : *tout se rectifie par la réflexion ou l'expérience.*

RECTIFORME, adj. des deux genres (*rèktiforme*) (du lat. *rectus*, droit, et *forma*, forme), qui a une *forme* droite.

*RECTILIGNE, adj. des deux genres (*rèktilignie*) (du lat. *rectus*, droit, et *linea*, ligne), t. de géom., se dit des figures terminées par des *lignes* droites : *des triangles rectilignes.*

RECTITE, subst. fém. (*rèktite*), t. de médec., inflammation de l'intestin *rectum*. Peu connu ou du moins peu en usage.

RECTITUDE, subst. fém. (*rèktitude*) (en latin *rectitudo*, de *rectus*, droit), en géom., qualité, état d'une ligne droite.—Fig., équité, justice, droiture.—RECTITUDE, DROITURE. (*Syn.*) La *rectitude* est une qualité intellectuelle, et se dit proprement de l'esprit ; la *droiture* est une qualité morale qui se dit proprement du cœur : la *rectitude* est d'un bon esprit, et la *droiture* est d'un cœur honnête. La *droiture* montre le but et la voie ; la *rectitude* conduit au but en suivant constamment la voie. La *rectitude* applique jusqu'à la fin ce que la *droiture* enseigne ; l'une dirige, l'autre exécute. Il ne suffit pas de la *droiture*, il faut la *rectitude;* car il ne suffit pas d'indiquer la règle, il faut que l'action ou la conduite s'y conforme parfaitement. La *droiture* est donc plutôt dans l'intention, dans le dessein, dans le conseil ; la *rectitude* est dans l'action, dans la conduite, dans l'application constante de la règle.

RECTIUSCULE, adj. des deux genres (*rèkti-ucekule*), t. de bot., presque droit.

RECTO, subst. mas. (*rèktô*) (du lat. *recto*, datif de *rectus*, droit, en sous-entendant *folio*, feuillet; *au feuillet droit*), la première page d'un feuillet, qui, lorsqu'on ouvre un livre, se trouve à droite ; le côté opposé se nomme *verso* pour *folio verso*, au feuillet tourné.—Au plur., des *recto*.

RECTOGRADE, adj. des deux genres (*rèktoguerade*), qui marche sur une ligne droite.

RECTORAL, E, adj. (*rèktorale*), de *recteur ;* qui appartient au *recteur : autorité rectorale.* —Au plur. mas., *rectoraux*.

RECTORAT, subst. mas. (*rèktora*), charge, office, dignité de *recteur : avoir l'espérance d'arriver au rectorat.*—Temps durant lequel on est *recteur : dans l'espace de son rectorat.*

RECTORAUX, adj. mas. plur. (*rèktorô*). Voy. RECTORAL.

*RECTORERIE, subst. fém. (*rèktoreri*), dans certaines provinces de France, cure, direction d'une paroisse. Vieux et peu usité.

RECTORIÉ, E, part. pass. de *rectorier*.

RECTORIER, v. act. (*rèktorié*), autrefois, payer au *recteur* de l'Université de Paris certains droits, le droit du parchemin. — SE RECTORIER, v. pron. Entièrement hors d'usage.

RECTO-URÉTHRAL, E, (*rèktô-urétrale*), t. de médec. et d'anat., qui appartient au *rectum* et à l'*urèthre*.— Subst. mas. : *le recto-uréthral.*— Au plur. mas., *recto-uréthraux*.

RECTO-VAGINAL, E, adj. (*rèktôvajinal*), t. de médec. et d'anat., qui tient, qui a rapport au *rectum* et au *vagin*. — Subst., le *recto-vaginal.* —Au plur. mas., *recto-vaginaux*.

RECTO-VÉSICAL, E, adj. (*rèktôvézikale*), t. de médec. et d'anat., qui concerne le *rectum* et la *vessie*. — Il y a une manière de faire l'opération de la taille qu'on appelle : *méthode recto-vésicale.*— Subst. mas., le *recto-vésical.* — Au plur. mas., *recto-vésicaux*.

RECTRICES, subst. fém. plur. (*rèktrice*), longues plumes de la queue qui servent à diriger le vol des oiseaux.

RECTUM, subst. mas. (*rèktome*) (mot tout lat. qui signifie *droit*), t. d'anat., le dernier des trois gros intestins, qui, vu de front, paraît descendre tout droit, et qui aboutit à l'anus.

REÇU, subst. mas. (*reçu*), quittance sous seing privé, par laquelle on reconnaît avoir *reçu : donnez-moi un reçu de ce que je vous remets.*

REÇU, E, part. pass. de *recevoir*.—*Etre reçu chez quelqu'un*, admis dans sa société. — On appelle *usages reçus*, les usages établis, admis, consacrés.

RECUEIL, subst. mas. (*rekieu-ie*) (du verbe *recueillir*), amas, réunion de divers actes, écrits, etc. : *recueil de poésies, de pièces d'éloquence, de musique, d'estampes*, etc. — RECUEIL, COLLECTION. (*Syn.*) *Recueil* signifie rigoureusement l'amas des choses recueillies ; *collection* exprime proprement l'action de rassembler plusieurs choses. C'est par la *collection* que vous formez le *recueil*, comme par le travail vous faites l'ouvrage. *Recueil* ne marque pas l'action de recueillir ; l'usage emploie le mot *collection*, pour désigner les choses rassemblées. *Recueil* exprime l'idée redoublée de recueillir ou de réunir ensemble ; *collection* n'exprime que l'idée simple de cueillir et mettre ensemble. Ainsi le *recueil* n'est pas une simple *collection*. Les choses que la *collection* met ensemble, le *recueil*

les unit, les lie, les resserre plus étroitement. La *collection* forme un amas, un assemblage; le *recueil* forme un corps ou un tout. Il y a du moins plus de liaison, de dépendance et de rapport entre les parties d'un *recueil* qu'entre celles d'une *collection*. — D'un *recueil* de pensées vous faites un livre; avec une *collection* de livres vous composez une bibliothèque. Ce *recueil* est un ouvrage particulier; cette *collection* n'est qu'un assemblage de choses. — On dit, un *recueil de poésies, d'anecdotes, de chansons*; une *collection de plantes, de coquilles, de médailles*. — On appelle plutôt *recueil* une petite *collection*; et *collection* un grand *recueil*. On donne un *recueil* de pièces fugitives, de pensées choisies; on donne la *collection* des conciles, des historiens, de tous les ouvrages d'un auteur fécond, de divers auteurs qui ont travaillé dans le même genre. — Vous faites un *recueil* de choses d'élite que vous croyez dignes d'être conservées; vous faites une *collection* de tout ce qui se présente sur un sujet traité par divers auteurs, ou sur divers sujets traités par le même. Le *recueil* doit être choisi; la *collection* doit être complète. Il faut du goût, des lumières, de la critique, pour faire un bon *recueil*; il faut du savoir, de la patience, des bibliothèques, pour faire de belles *collections*.

RECUEILLEMENT, subst. mas. (*rekieu-ieman*), action de l'esprit qui se *recueille* lui-même. — État d'une personne qui se *recueille* : *le recueillement des sens; penser dans un profond recueillement*.

RECUEILLEUR, subst. mas. (*rekieu-ieur*), auteur de *recueils*. (Boiste.) Inusité.

RECUEILLI, E, part. pass. de *recueillir*.

*RECUEILLIR, v. act. (*rekieu-ie-ir*) (en latin *recolligere*). Il se conjugue comme *cueillir*. Faire la dépouille des fruits d'une terre : *on recueillera beaucoup de blé*. — Fig. : *recueillir du fruit de quelque chose*, en tirer de l'utilité, du profit. — Recevoir par héritage : *recueillir une succession*. — Ramasser plusieurs choses dispersées : *recueillir des débris d'un naufrage*, etc. — Compiler, réunir en un corps des choses éparses çà et là dans les livres : *recueillir tout ce qu'il y a de bon dans un ouvrage*. — Recevoir ce qui tombe, ce qui dégoutte : *recueillir de la gomme*. — Prendre, rassembler : *recueillir les voix, les suffrages*. — *Recueillir ses esprits, se recueillir*, rappeler son attention pour s'appliquer à quelque considération. — *Recueillir ses forces*, les rassembler pour les porter sur un seul point. — Recevoir humainement, charitablement chez soi les passants, les pèlerins, etc. : *recueillir chez soi ceux qui ont faim et froid*. — Inférer, tirer quelque induction de..: *je n'ai recueilli que cela de notre entretien*. — En archit., raccorder, dans une reprise par sous-œuvre, les parties construites à neuf d'un mur de face, etc., avec ce qui reste de vieux mur au-dessus. — SE RECUEILLIR, v. pron., *recueillir ses esprits*. — En t. de dévotion, se livrer à la méditation religieuse.

RECUEILLOIR, subst. mas. (*rekieu-ioar*), t. de cordier, morceau de bois pour tortiller la ficelle. Peu connu.

*RECUIRE, v. act. (*rekuire*). Il se conjugue comme *cuire*. *Cuire* une seconde fois : *recuire de la poterie mal cuite*. — Remettre au feu : *recuire de l'acier*. — SE RECUIRE, v. pron.

*RECUISSON, subst. fém. (*rekuiçon*), t. de manuf. de glaces, action de chauffer quelque temps au plus grand feu possible. — Refroidissement gradué et insensible des glaces. — Ce mot manque dans l'*Académie*.

*RECUIT, E, part. pass. de *recuire*, et adj. : *cette viande est cuite et recuite*, extrêmement *cuite*. — On dit en médec. : *des humeurs, des matières recuites, de la bile recuite*, trop cuite. — Subst. mas., opération de *recuire* quelque ouvrage : *le fer forgé se convertit en acier par un recuit*. Voy. RECUITE, subst. fém.

*RECUITE, subst. fém. (*rekuite*), action par laquelle on remet au feu les métaux. — La qualité qu'acquiert la pièce *recuite* par l'action de la *recuite*. — Au plur., parties caséeuses et butyreuses qu'on dégage du petit-lait, par le moyen de l'ébullition et d'un acide, après qu'on a retiré le premier fromage.

RECUITEUR, subst. mas. (*rekuiteur*), dans la fabrication des monnaies, ouvrier qui, pendant son apprentissage, est chargé de *recuire* les flans et les lames.

RECUL, subst. mas. (*rekule*), action de *reculer*; c'est proprement le mouvement en arrière que fait le canon lorsqu'on le décharge. — T. d'horlogerie; *échappement à recul*, celui qui fait *reculer* la roue de rencontre.

RECULADE, subst. fém. (*rekulade*), action d'une ou de plusieurs voitures qui *reculent*. — Il se dit au propre et au figuré de ceux qui, s'étant trop avancés, sont obligés de faire des pas en arrière : *c'est une honteuse reculade*. Fam. — Fig. et fam., ce qui éloigne la conclusion d'une affaire.

RECULÉ, E, part. pass. de *reculer*, et adj., éloigné, lointain : *il loge dans un quartier fort reculé*. — Fig. : *être bien reculé*, fort en arrière en connaissances, en civilisation.

RECULÉE, subst. fém. (*rekulé*) : *feu de reculée*, qui oblige à *se reculer*. Fam. et peu en usage.

*RECULEMENT, subst. mas. (*rekuleman*), action de *reculer*. — Partie du harnais d'un cheval de charrette ou de carrosse qui sert à le soutenir quand il *recule*.

RECULER, v. act. (*rekulé*) (de la particule *re*, pour *retrò*, en arrière, et *culus*, cul, derrière), pousser ou retirer en arrière : *reculez-vous un peu; reculez la table*. — Fig., éloigner, retarder : *cet événement a reculé le jugement de son procès*. — *Reculer une muraille, un fossé*, les porter, les refaire plus loin. — Fig. : *reculer les frontières, les bornes d'un état*, les étendre, les porter plus loin. *Racine* a dit (*Bajazet*) ;

J'ai *recule* vos pleurs autant que je l'ai pu.

Si c'est une ellipse, observe *La Harpe*, pour dire *j'ai reculé le moment de faire couler vos pleurs*, elle est trop forte. Si c'est une métaphore, elle est fausse; on ne peut ni avancer, ni reculer des pleurs. — Neut., aller en arrière; *reculer d'un pas*. — *Ne reculer jamais*, se montrer toujours brave, ou toujours généreux. — Il se dit fig., soit des affaires : *votre procès recule au lieu d'avancer*; soit des personnes : *il est trop avancé pour reculer*, pour se dédire, pour abandonner son entreprise. — Au fig., différer, éviter de faire quelque chose qu'on exige ou qu'on désire de nous ; *il ne recule à rien*, ou mieux, *devant rien*, il fait en matière de travail tout ce qu'on veut; il dépense autant qu'on le désire; il n'a peur de rien. — Prov. : *reculer pour mieux sauter*, céder, temporiser pour mieux prendre ses avantages. — SE RECULER, v. pron. — RECULER, RETROGRADER. (*Syn.*) *Reculer*, suppose uniquement une direction contraire à la direction ordinaire et naturelle de la marche; au lieu que *rétrograder* suppose qu'après avoir avancé, on fait un mouvement contraire. — Le canon, au moment de son explosion, *recule* et ne *rétrograde* pas. Des troupes qui, s'avançant vers une ville, ont rencontré une forte armée ennemie qui leur en rend l'approche impossible, sont obligées de *rétrograder*.

RECULER, subst. mas. (*rekulé*), sorte de lime d'horloger. (*Boiste*.) Inusité.

à RECULONS, loc. adv. (*a rekulon*), en *reculant*, en allant en arrière. — Fig. : *travailler à reculons*, faire de la besogne qui n'avance à rien. — Fig. et fam., en empirant : *les affaires vont à reculons*.

RÉCUPÉRABLE, adj. des deux genres (*rékupérable*), que l'on peut *récupérer*.

RÉCUPÉRATEUR, subst. mas. (*rékupérateur*), qui embellit, qui orne, qui recouvre quelque chose. (*Boiste*.) Hors d'usage. — T. d'antiq., nom donné à certains juges, chez les Romains, qui connaissaient par commission des causes dans lesquelles il s'agissait du *recouvrement* et de la restitution des deniers et des effets des particuliers.

RÉCUPÉRATION, subst. fém. (*rékupérâcion*) (du lat. *recuperatio*), ancien t. d'astronomie, recouvrement de la lumière que fait un astre après avoir été éclipsé. — Ce mot manque dans l'*Académie*; quelques personnes s'en servent pour *recouvrement*.

RÉCUPÉRÉ, E, part. pass. de *récupérer*.

RÉCUPÉRER, v. act. (*rékupéré*) (en lat. *recuperare*), remettre en sa possession. — Recouvrer: *on doit être bien content, lorsque dans une affaire mal lancée, on récupère ses avances*. — SE RÉCUPÉRER, v. pron., se dédommager de quelque perte. Fam. : *il s'est récupéré de toutes ses pertes*. On dit même absol. : *se récupérer*.

RÉCURAGE, subst. mas. (*rékuraje*), action de *récurer*. — Chambre où l'on *récure* les feuilles de fer à blanchir.

RÉCURÉ, E, part. pass. de *récurer*.

RÉCURER, v. act. (*rékuré*) (de la particule itérative *re*, et de *curare*, soigner), nettoyer les métaux avec du grès, ou tout autre mordant. — Donner un troisième labour à une vigne.

RÉCURRENCE, subst. fém. (*rékurerance*), t. didact., qualité, caractère de ce qui est *récurrent*, c'est-à-dire qui revient en arrière, après avoir marché en avant.

*RÉCURRENT, E, adj. (*rékureran, rante*) (du lat. *recurrens*, formé de *re*, pour *retro*, en arrière, et *currere*, courir; *qui court en arrière*), en anat. : *nerf récurrent*, celui qui jette plusieurs petits rameaux dans les muscles du larynx. — En poésie : *vers récurrents*, ceux qui se lisent à rebours. — Ce mot manque dans l'*Académie*.

RÉCUSABLE, adj. des deux genres (*rékuzable*), qui de droit peut être *récusé* : *juré récusable*. — Par extension, à qui, à quoi l'on ne peut ajouter foi : *témoignage récusable*.

RÉCUSATION, subst. fém. (*rékuzâcion*), action par laquelle on *récuse* : *il y a des cas de récusation forcée*.

RÉCUSÉ, E, part. pass. de *récuser*.

RÉCUSER, v. act. (*rékuzé*) (du lat. *recusare*, qui signifie *refuser de recevoir, ne pas vouloir accepter, alléguer des raisons de refus*), refuser de se soumettre à être jugé par un juge, par des raisons qu'on allègue. On dit aussi : *récuser des témoins*. — Il se dit pareillement en parlant de toutes les personnes dont on prétend que le témoignage est suspect en quelque chose : *je récuse cet homme, il est trop partial*. — *Récuser l'autorité de quelqu'un*, ne pas l'accepter, la rejeter. — SE RÉCUSER, v. pron.

RÉCUSSENCE, subst. fém. (*rékuceçance*) (en lat. *recussus*), secousse, agitation. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

RÉDACTEUR, subst. mas., RÉDACTRICE, subst. fém. (*rédakteur, trice*), celui, celle qui *rédige*. — Il est aussi adj. : *le gérant rédacteur*. — L'*Académie* n'a pas accordé de fém. à ce mot; nous avons cependant des *rédactrices de journaux*, surtout pour les modes et la littérature.

*RÉDACTION, subst. fém. (*rédakcion*), action par laquelle on *rédige*; effet de cette action : *la rédaction des journaux est en général confiée à d'habiles mains*. — *Sa rédaction est bonne*, il écrit bien, son style est bon.

RÉDACTRICE, subst. fém. Voy. RÉDACTEUR.

REDAN, subst. mas. (*redan*), t. d'archit. militaire, pièce de fortification à angles saillants et rentrants, dont les faces se flanquent réciproquement. — En t. d'ardoisiers, bancs de pierre posés les uns sur les autres, et qui forment comme les marches d'un escalier. Voy. REDENT.

REDANSÉ, E, part. pass. de *redanser*.

REDANSER, v. act. et neut. (*redancé*), *danser* de nouveau : *il s'est mis à redanser; redanser un pas*. — SE REDANSER, v. pron. — Ce mot manque dans l'*Académie*.

RÉDARGÜÉ, E, part. pass. de *rédargüer*.

RÉDARGÜER (l'*Académie* écrit RÉDARGUER; on ne prononce cependant pas *redargüté*, puisque d'après elle-même on doit faire sentir l'*u*), v. act. (*rédargu-é*) (en lat. *redarguere*), blâmer, réprimander, reprendre. — SE RÉDARGÜER, v. pron. Mot plus latin que français et bien vieilli.

RÉDARGUTION, subst. fém. (*rédargucion*), réplique dans une contestation. — Réponse à une lettre. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

REDDE, subst. fém. (*rèdede*), t. d'anc. jurispr., élargissement des prisonniers détenus pour cause légère, et remise de la peine; sorte d'amnistie accordée à l'occasion d'un événement heureux.

REDDITION, subst. fém. (*rèdedicion*) (en latin *redditio*), action de *rendre* à l'ennemi une place assiégée. — *Reddition de compte*, action de *rendre* un compte, de le présenter pour être vérifié et accepté. Il se dit ordinairement de l'examen de la conduite d'un tuteur touchant l'administration qu'il a eue des biens de son pupille.

REDDITIONNAIRE, subst. et adj. des deux genres (*rèdedicionère*), chargé, obligé de rendre compte. Peu usité.

REDÉBATTRE, v. act. (*redébatre*). Il se conjugue sur *battre*. *Débattre* de nouveau. — SE REDÉBATTRE, v. pron.

REDÉBATTU, E, part. pass. de *redébattre*.

REDÉCLARÉ, E, part. pass. de *redéclarer*.

REDÉCLARER, v. act. (*redéklaré*), *déclarer* de nouveau. — SE REDÉCLARER, v. pron.

REDÉDIÉ, E, part. pass. de *redédier*.

REDÉDIER, v. act. (*redédié*), *dédier* de nouveau. — SE REDÉDIER, v. pron.

REDÉFAIRE, v. act. (*redéfère*), *défaire* de nouveau. — SE REDÉFAIRE, v. pron.

REDÉFAIT, E, part. pass. de *redéfaire*.

REDÉJEUNER, v. neut. (*redéjeuné*), *déjeuner* de nouveau

REDÉLIBÉRÉ, E, part. pass. de *redélibérer*.

REDÉLIBÉRER, v. act. (*redélibéré*), remettre une chose en *délibération*.—*se* REDÉLIBÉRER, v. pron.

REDÉLIVRÉ, E, part. pass. de *redélivrer*.

REDÉLIVRER, v. act. (*redélivré*), *délivrer* de nouveau.—*se* REDÉLIVRER, v. pron.

REDEMANDÉ, E, part. pass. de *redemander*.

REDEMANDER, v. act. (*redemandé*), *demander* de nouveau; vouloir reprendre ce qu'on a donné ou prêté.—*se* REDEMANDER, v. pron.

REDEMEURÉ, part. pass. de *redemeurer*.

REDEMEURER, v. neut. (*redemeuré*), *demeurer* de nouveau.

REDÉMOLI, E, part. pass. de *redémolir*.

REDÉMOLIR, v. act. (*redémolir*), *démolir* de nouveau.—*se* REDÉMOLIR, v. pron.

***RÉDEMPTEUR**, subst. mas. (*rédanpeteur*) (en lat. *redemptor*), celui qui rachette. Il se dit particulièrement de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

RÉDEMPTION, subst. fém. (*rédanpecion*) (en lat. *redemptio*), rachat du genre humain par Jésus-Christ. On dit aussi : *la rédemption des captifs*.

REDEMPTORES, subst. mas. plur. (*rédeinpetorèce*) (mot latin), t. d'antiq., fermiers de la république romaine. Voy. PUBLICAIN.—Nom qu'on donnait aussi aux entrepreneurs avec lesquels on traitait pour la construction ou la réparation des ouvrages publics. C'est un terme d'antiquité dont on a rarement occasion de se servir.

***RÉDEMPTORISTE**, subst. mas. (*rédanpetoricete*), relig. nommé aussi *liguoriste*. V. au *Compl.*

REDENT, subst. mas. (*redan*), entaille dans certaines pièces d'un vaisseau. Voy. REDAN. L'*Académie* en effet ne nous donne que ce mot. Nous ferons observer que *redan* n'a nullement la forme orthographique d'un mot français; nous préfèrerions *redent*, à cause surtout de l'analogie de la définition du mot avec le mot lui-même.

REDÉPÊCHÉ, E, part. pass. de *redépêcher*.

REDÉPÊCHER, v. act. (*redépêché*), renvoyer exprès et en diligence : *redépêcher un courrier*.—*Dépêcher* de nouveau. — *se* REDÉPÊCHER, v. pron.

REDESCENDRE, v. act. et neut. (*redèçandre*), *descendre* de nouveau. Comme actif, il prend pour auxiliaire *avoir* : *j'ai redescendu le bois*; comme neut., il prend *être* : *je suis redescendu à six heures*.—*se* REDESCENDRE, v. pron.

REDESCENDU, E, part. pass. de *redescendre*.

REDESSINÉ, E, part. pass. de *redessiner*.

REDESSINER, v. act. (*redèciné*), *dessiner* de nouveau, une seconde fois.—*se* REDESSINER, v. pron.

REDEVABLE, subst. et adj. des deux genres (*redevable*), qui est reliquataire et débiteur, après un compte rendu : *se trouver encore redevable de telle somme*.—Fig., qui a quelque obligation à quelqu'un : *il lui est redevable de la vie, de sa fortune*.—Subst. : *je suis votre redevable*.

REDÉVALÉ, E, part. pass. de *redévaler*.

REDÉVALER, v. neut. (*redévalé*), *dévaler* encore plus; redescendre encore, ou une seconde fois. (*Boiste*.) Peu usité.

REDEVANCE, subst. fém. (*redevance*), dette ou rente ou autre charge que l'on doit annuellement : *redevance en blé*, *redevance en argent*.

REDEVANCIER, subst. mas., **REDEVANCIÈRE**, subst. fém. (*redevancié, cière*), celui, celle qui est obligé à des *redevances*.

REDEVANCIÈRE, subst. fém. Voy. REDEVANCIER.

REDEVENIR, v. neut. (*redevenir*). Il se conjugue comme *devenir*. *Devenir* de nouveau, recommencer à être ce qu'on était auparavant.

REDEVENU, E, part. pass. de *redevenir*.

REDÉVIDÉ, E, part. pass. de *redévider*.

REDÉVIDER, v. act. (*redévidé*), *dévider* de nouveau.—*se* REDÉVIDER, v. pron.

REDEVOIR, v. act. (*redevoar*) (du lat. *re*, pour *retrò*, en arrière, et *debere*, devoir). Il se conjugue comme *devoir*. Être en reste, *devoir* après un compte fait : *il lui redoit tant*.—*se* REDEVOIR, v. pron.

RÉDHIBITION, subst. fém. (*rédibicion*) (en lat. *redhibitio*), action qui est attribuée à l'acheteur d'une chose mobilière défectueuse pour faire casser la vente.

RÉDHIBITOIRE, adj. des deux genres (*rédibitoare*) (du lat. *redhibitorius*), *cas rédhibitoire*, cas dans lequel la *rédhibition* a lieu : *vice rédhibitoire*.

REDICTÉ, E, part. pass. de *redicter*.

REDICTER, v. act. (*redikté*), *dicter* de nouveau, une seconde fois.—*se* REDICTER, v. pron.

RÉDIGÉ, E, part. pass. de *rédiger*.

RÉDIGER, v. act. (*rédijé*) (en lat. *redigere*, réduire), mettre en ordre et par écrit ce qui a été délibéré, résolu ou prononcé dans un discours : *rédiger une décision*; *rédiger un mémoire*.—Réduire en peu de paroles un discours trop ou fort étendu : *rédiger en une page ce qui a été dit en dix*. — Réunir, vérifier, mettre en ordre les diverses parties d'un journal : *il rédige parfaitement sa feuille*.—*se* RÉDIGER, v. pron.

***RÉDIMÉ**, E, part. pass. de *rédimer*.

se **RÉDIMER**, v. pron. (*cerédimé*) (en latin *redimere*), se racheter, se délivrer. Il se dit principalement en parlant des poursuites judiciaires et des vexations qu'on fait à quelqu'un. — *se rédimer des poursuites*.

RÉDIMIBILITÉ, subst. fém. (*rédimibilité*), t. de prat., qualité de ce qui est rachetable. (*Boiste*.) Presque inusité.

REDIMICULUM, subst. mas. (*rédimikulome*), (mot lat.), t. d'antiq., ceinture à plusieurs tours que portaient les dames romaines. Hors d'usage.

REDINGOTE, subst. fém. (*redeinguote*) (de l'anglais *riding-coat*, formé dans le même sens de *to ride*, aller à cheval, et *coat*, habit), mot qui primitivement désignait une espèce de casaque plus ample et plus longue que l'habit ordinaire, et dont on ne se servait que dans le temps de pluie, de gelée, etc., ou pour monter à cheval.—Aujourd'hui, vêtement qui a presque remplacé l'habit, et qui se porte surtout à la ville; il est plus long que l'habit et entoure le corps en couvrant une partie des jambes; tandis que l'habit ne ceint que le buste.—Robe de femme, ouverte sur le devant dans toute sa hauteur.

REDIRE, v. act. (*redire*). (Il se conjugue comme *dire*.) Répéter, *dire* de nouveau : *il peut lui redire cent fois la même chose*.—*Redire* ce qu'un autre a *dit* : *les perroquets redisent tout ce qu'on leur apprend*. — Révéler ce qu'on nous *dit* en confidence : *on ne doit jamais redire ce qu'on nous a révélé en secret*.— Blâmer, censurer : *il n'y a rien à redire à cet homme-là, à cet ouvrage* ou *dans cet ouvrage*. — *se* REDIRE, v. pron.

REDISEUR, subst. mas., **REDISEUSE**, subst. fém. (*redizeur, zeuze*), qui *redit*, qui répète ce qu'il a *dit* ou oui *dire*. Style fam.

REDISEUSE. subst. fém. Voy. REDISEUR.

REDISSOUDRE, v. act. (*rediçoudre*), *dissoudre* de nouveau.—*se* REDISSOUDRE, v. pron.

REDISSOUS, **REDISSOUTE**, part. pass. de *redissoudre*.

REDISTRIBUÉ, E, part. pass. de *redistribuer*.

REDISTRIBUER, v. act. (*redicetribu-é*), *distribuer* de nouveau.—*se* REDISTRIBUER, v. pron.

REDISTRIBUTION, subst. fém. (*redicetribucion*), nouvelle *distribution* : *la distribution d'un procès*.

REDIT, E, part. pass. de *redire*.

REDITE, subst. fém. (*redite*), répétition fréquente d'une chose qu'on a *dite* : *tomber dans des redites ennuyeuses*.

REDIVISÉ, E, part. pass. de *rediviser*.

REDIVISER, v. act. (*redivizé*), *diviser* de nouveau, une deuxième fois. — *se* REDIVISER, v. pron.

REDIVIVE, adj. des deux genres (*redivive*) (du lat. *redire*, revenir, *vivus*, vivant), qui renaît. Inusité.

REDOMPTÉ, E, part. pass. de *redompter*.

REDOMPTER, v. act. (*redonté*), *dompter* de nouveau. Voy. les remarques du mot DOMPTER. —*se* REDOMPTER, v. pron.

***REDON**, subst. propre mas. (*redon*), ville de France, chef-lieu d'arrond. et de canton, dép. d'Ille-et-Vilaine.

RÉDONDANCE, subst. fém. (*rédondance*); on lit dans le dictionnaire de l'*Académie* que, dans ce mot et dans ses dérivés, bien des personnes écrivent et prononcent *re* (en latin *redundantia*, de *redundare*, déborder); abondance de paroles superflues dans un discours. Il nous semble qu'on doit toujours prononcer *rédonder*, parce que ce mot n'est que la traduction littérale d'un mot, et que la syllabe *re* n'est pas ici duplicative.

RÉDONDANT, E, adj. (*rédondan, dante*) (en lat. *redundans*), superflu, qui est de trop dans un discours. — T. de géom. : *hyperboles rédondantes*, courbes du troisième ordre qui ont trois asymptotes droites.

RÉDONDÉ, E, part. pass. de *rédonder*.

RÉDONDER, v. neut. (*rédondé*) (en lat. *redundare*, déborder, être trop plein, fait de *re*, pour *retro*, en arrière, et *undare*, inonder), être superflu, surabonder dans le discours : *cette épithète rédonde*, est de trop; on dirait mieux : *cette épithète est une rédondance*.— *Ce livre rédonde de passages connus*, il y en a trop.

RÉDONDILLE, subst. fém. (*rédondi-ie*), pièce de vers à refrains qui ramènent les mêmes rimes à la fin de toutes les stances; espèce de virelai. Hors d'usage.

REDONNÉ, E, part. pass. de *redonner*.

***REDONNER**, v. act. (*redoné*), *donner* une seconde fois la même chose : *on me l'avait pris, on me l'a redonné*. — Rendre ; *sa présence redonne le courage aux troupes*.—Par exagération: *ce remède m'a redonné la vie*. — Neut., revenir à la charge, en parlant d'un corps de troupes.—Fam. : *la pluie redonne de plus belle*, redouble, augmente.—*se* REDONNER, v. pron., se livrer, s'abandonner de nouveau à... ; *se redonner aux affaires*. Il ne s'emploie guère dans le style relevé.

REDORÉ, E, part. pass. de *redorer* et adj.

REDORER, v. act. (*redoré*), *dorer* une seconde fois ce qui est *doré* : *il faudrait faire redorer ces flambeaux*.—Poét., éclairer de nouveau, en parlant du soleil : *le soleil commence à redorer nos montagnes*. — *se* REDORER, v. pron.

REDORMI, part. pass. de *redormir*.

REDORMIR, v. neut. (*redormir*), *dormir* de nouveau. — Ce mot manque dans l'*Académie*.

REDORTE, subst. fém. (*redorte*), t. de blas., branche d'arbre retortillée en anneaux les uns dans les autres.

REDOS, subst. mas. (*redô*), t. d'imp., première page d'un feuillet. Tout-à-fait inusité. On dit aujourd'hui *recto*.

REDOTATION, subst. fém. (*redotâcion*), nouvelle *dot*. Vieux t. de prat. hors d'usage.

REDOTÉ, E, part. pass. de *redoter*.

REDOTER, v. act. (*redoté*), *doter* de nouveau. —*se* REDOTER, v. pron.

***REDOUBLÉ**, E, part. pass. de *redoubler*, et adj. — En t. milit., *pas redoublé*, qui est une fois plus vite que le *pas* ordinaire. — En poésie : *rimes redoublées*, rimes semblables qui se suivent. — T. de mus. : *intervalle redoublé*, tout intervalle simple porté à son octave.

***REDOUBLEMENT**, subst. mas. (*redoubleman*), accroissement, augmentation : *redoublement de chagrin, d'ennui*; *redoublement de fièvre*. — En t. de gramm. grecque, répétition de la consonne initiale d'un radical devant l'augment, dans le parfait des verbes : : *l'augment et le redoublement*.

***REDOUBLER**, v. act. (*redoublé*) (du lat. *reduplicare*, fait de la particule itérative *re*, et *duplex*, double), réitérer avec quelque sorte d'augmentation : *redoubler ses prières, ses instances, ses efforts*, etc. — Augmenter, accroître : *cette nouvelle a redoublé son affliction*. — Remettre une *doublure* : *redoubler une robe*.—Neut., augmenter ; *le froid a redoublé*; *redoubler de soins*. —Pop. : *voulez-vous redoubler?* voulez-vous que nous recommencions à boire?— Fam. : *redoubler de jambes*, marcher plus vite.—*se* REDOUBLER, v. pron.

REDOUL, subst. mas. (*redoule*), herbe aux tanneurs, arbrisseau du midi de la France.—Genre de plantes à tiges quadrangulaires. — Espèce de sumac qui fournit un tan beaucoup plus fort que celui de l'écorce du chêne vert.

REDOUNAN, subst. mas. (*redounan*), t. de bot., variété cultivée de l'olivier.

REDOUTABLE, adj. des deux genres (*redoutable*), qui est fort à craindre, à *redouter*.

REDOUTE, subst. fém. (*redoute*) (de l'italien *ridotto*, réduit), pièce de fortification détachée ; *enlever une redoute*. — A Venise, lieu public où l'on s'assemble pour jouer aux jeux de hasard, et surtout au pharaon. On n'y entre que masqué.—Dans quelques endroits, bal public ; son local : *allons au bal de la Redoute*.

REDOUTÉ, E, part. pass. de *redouter*.

REDOUTÉE, subst. fém. (*redouté*), t. de bot., genre de plantes de la famille des malvacées

REDOUTER, v. act. (*redouté*), craindre fort ; *redouter quelqu'un*. Voy. CRAINDRE.—*se* REDOUTER, v. pron.

RÈDRE, subst. mas. (*rèdre*), t. de pêche, sorte de grand filet qui sert à prendre du hareng.

REDRESSE, subst. fém. (*redrèce*), t. de mar., câble ou grelin qui sert à *redresser* les vaisseaux en carène.

REDRESSÉ, E, part. pass. de *redresser*, et adj.—En bot., il se dit des rameaux et des feuilles qui forment une courbure en naissant, et se redressent ensuite.

REDRESSEMENT, subst. mas. (*redrèceman*), action de *redresser* ou effet de cette action : *redressement d'un plancher*. — Fig. : *le redressement d'un tort*, la réparation d'un tort.

REDRESSER, v. act. (*redrècé*), rendre *droit* : *redresser une planche, un bâton*. — *Redressez-vous donc*, tenez-vous *droit*.—Remettre dans le *droit* chemin. Peu en usage au propre : on ne dirait plus aujourd'hui : *j'ai rencontré sur ma route un paysan qui m'a redressé*. L'*Académie* donne cependant encore cet exemple ; mais on dit quelquefois au fig.: *il allait se perdre, de bons avis l'ont redressé*.—Châtier, reprendre vivement : *on l'a redressé* ; peu en usage encore dans ce sens. —Quant à l'acception de *tromper, attraper*, que l'*Académie* nous donne encore avec cet exemple: *un fripon l'a redressé au jeu*, cet emploi est tout-à-fait hors d'usage. — *Redresser le jugement*, rendre l'esprit plus juste.—*Redresser les griefs*, réparer les injustices. — *Redresser les torts*, dans les anciens romans de chevalerie, secourir les opprimés.—*Dresser* de nouveau : *redresser une statue*, la relever, l'ériger de nouveau. — *Redresser les peaux*, t. de mégiss., les étendre sur une table ou les placer sur le palisson, ou les étirer pour la dernière fois.—SE REDRESSER, v. pron., se relever quand on est baissé. —Se tenir *droit*.—Fam. : *cette demoiselle commence à se redresser*, à avoir plus de soin de son ajustement qu'à l'ordinaire.—Se corriger.

REDRESSEUR, subst. mas. ; **REDRESSEUSE** subst. fém. (*redrèceur, ceuze*), qui cherche à attraper les autres. Presque inusité.—*Redresseur de torts*, chevalier errant. Voy. REDRESSER.

REDRESSEUSE, subst. fém. Voy. REDRESSEUR.

REDRESSOIR, subst. mas. (*redrèçoar*), instrument pour *redresser* la vaisselle d'étain bossuée.

REDRUGÉ, E, part. pass. de *redruger*.

REDRUGER, v. act. (*redrujé*), ôter les drageons, c'est-à-dire, les pousses surabondantes des bois ; et principalement enlever les nouveaux bourgeons que pousse la vigne, après qu'elle a été arrêtée.

REDÛ, E, part. pass. de *redevoir*, subst. mas., ce qui reste *dû* après un compte fait : *le redû monte à tant*. Presque inusité, mais utile.

RÉDUCTIBLE, adj. des deux genres (*réduktible*), qui peut être *réduit*.

RÉDUCTIF, adj. mas., au fém. **RÉDUCTIVE** (*réduktif, tive*), qui *réduit* : *la chimie a des sels réductifs*.

***RÉDUCTION**, subst. fém. (*rédukcion*), action de *réduire* une ville, un pays à l'obéissance. — Action de diminuer ou de se *réduire* : *réduction de fortune, de traitement*. — *Réduction d'une rente*, diminution de la rente à un denier plus bas.—Opération au moyen de laquelle on trouve les rapports que les nombres, les poids, les monnaies, ont ou peuvent avoir entre eux : *réduction des fractions en entiers ; réduction des poids étrangers ; réduction de francs en centimes*. — En t. de mar., on appelle *quartier de réduction*, un instrument qui sert à résoudre les problèmes du pilotage. — *Réduction à l'impossible, à l'absurde*, anciens t. de logique peu en usage aujourd'hui ; c'était proprement l'argument par lequel on démontre une proposition, en faisant voir que le contraire serait impossible ou absurde.—État fâcheux de celui qui est dans l'indigence, surtout après avoir joui d'une meilleure fortune : *il a subi bien des réductions*. — En t. de jurispr., *la réduction d'un legs*, la diminution que la loi autorise. — En t. d'arts, l'action de *réduire* un plan, un dessin à de plus petites proportions.—En chimie, opération par laquelle on fait reprendre sa forme à un métal qui l'avait perdue.—En chir., opération par laquelle on *réduit*, on remet les os en leur place. — En mus., ou plutôt dans le plain-chant, suite de notes descendant diatoniquement.—Transposition d'un ton où il se rencontrait des bémols et des dièses, en un autre où il ne s'en trouve plus. — T. de géom. : *échelle de réduction* ou *d'arpenteur*, morceau de bois large et mince sur lequel sont marquées différentes lignes ou échelles de parties égales, servant à transformer les longueurs mesurées en parties plus petites.

RÉDUCTIVE, adj fém. Voy. RÉDUCTIF.

***RÉDUIRE**, v. act. (*réduire*) (du lat. *reducere*, qui signifie proprement *ramener*, reconduire, formé de la particule itérative *re*, et de *ducere*, conduire), obliger, nécessiter, contraindre. — Soumettre, subjuguer : *réduire sous ses lois, sous son obéissance*. — Dompter un cheval, etc. —Résoudre une chose en une autre : *réduire le blé en farine*.—*Réduire une ville en poudre*, la détruire entièrement.—Fig. : *réduire un ouvrage en poudre*, le réfuter victorieusement.—Évaluer, les unes par rapport aux autres, les espèces de monnaie, les différentes mesures, etc. : *réduire les livres en sous, les espèces de France en espèces d'Allemagne*, etc. — Transporter un tableau, un dessin, une estampe, etc., de leur proportion dans une autre proportion plus forte ou plus faible. Il est plus usité dans ce dernier sens. — T. de chir. : *réduire une luxation*, remettre des os fracturés. — En t. de chim., séparer l'oxyde d'un métal.—T. de géom. : *réduire une figure*, la changer en une autre semblable, mais plus petite. — Changer d'un état en un autre : *réduire un royaume en république*. — Restreindre, borner : *à quoi réduisez-vous vos demandes? tout se réduit à dire que*... — Diminuer : *réduire sa dépense, son train*. — *Réduire l'acier*, le ramener à la condition du simple fer. — *Réduire son avis*, le donner en peu de mots. — Prov. : *réduire quelqu'un au petit pied*, le rendre pauvre et misérable. — *Réduire quelqu'un au silence*, le forcer à se taire. — SE RÉDUIRE, v. pron., se borner, se renfermer dans de certaines bornes. — Se consumer et venir à une certaine quantité.— Se ranger à son devoir.

RÉDUIT, subst. mas. (*rédui*), de l'italien *ridotto*, lieu où l'on se retire), misérable galetas. —Sorte de petit retranchement qu'on se fait dans un appartement. — En t. de fortification, petite demi-lune ménagée dans une grande.

RÉDUIT, E, part. pass. de *réduire*, et adj., diminué par l'évaporation.—Soumis.—*Le voilà bien réduit*, sa fortune est bien diminuée. — *Carte réduite*, où les degrés de latitude augmentent ou diminuent en raison de leur distance du pôle.

***RÉDUPLICATIF**, adj. mas., au fém. **RÉDUPLICATIVE** (*réduplikatif, tive*), t. de gramm., qui sert à *redoubler*, à marquer le *redoublement* ou la réitération. — Il est aussi subst. mas. : *redemander est le réduplicatif de demander*.

***RÉDUPLICATION**, subst. fém. (*réduplikàcion*) t. de grammaire, répétition d'une syllabe ou d'une lettre

RÉDUPLICATIVE, adj. fém. Voy. RÉDUPLICATIF.

RÉDUVE, subst. fém. (*réduve*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, famille des géocorises.

RÉÉDIFICATION, subst. fém. (*ré-édifikàcion*), action de rebâtir, reconstruction.

RÉÉDIFIÉ, part. pass. de *réédifier*.

RÉÉDIFIER, v. act. (*ré-édifié*) (du lat. *reædificare*, formé, dans la même signification, de la particule itérative *re*, et du verbe *ædificare*, bâtir), rebâtir, reconstruire. —SE RÉÉDIFIER, v. pron.

RÉÉDITEUR, subst. mas. (*ré-éditeur*), qui donne, qui fait imprimer une seconde *édition*. (*Boiste*.) Inusité.

RÉÉDITION, subst. fém. (*ré-édicion*), seconde *édition*. — Ce mot manque dans l'*Académie*.

RÉEL, adj. mas., au fém. **RÉELLE** (*ré-èle*) (du lat. *realis*, dérivé de *res*, chose), qui est vraiment et *réellement*. — En parlant des personnes, c'est un *homme réel et effectif*, il tient fidèlement ce qu'il a promis. — En t. de droit, *actions réelles*, celles qui s'exercent sur les biens. — *Saisies réelles*, celles qu'on fait par justice, d'un fonds, d'une maison ou d'autres immeubles.—*Offres réelles*, celles qui se font à deniers découverts. — *Taille réelle*, celle qui s'imposait sur les héritages et non sur les personnes. — T. d'algèbre : *quantités réelles*, quantités qui ne contiennent point de racines, paires de quantités négatives : elles sont opposées aux *quantités imaginaires*. — Subst. mas.: *distinguer le réel du chimérique*.

RÉÉLECTION, subst. fém. (*ré-élèkcion*), action de *réélire*.

RÉÉLIGIBLE, adj. des deux genres (*ré-élijible*) qui peut être *réélu*.

RÉÉLIRE, v. act. (*ré-élire*) Il se conjugue comme *élire*), *élire* de nouveau.—SE RÉÉLIRE, v. pron.

RÉELLE, adj. fém. Voy. RÉEL.

RÉELLEMENT, adv. (*ré-èleman*) (en lat. *realiter*), effectivement, véritablement : *on le lui a réellement dit*. — *Saisir réellement*, saisir un immeuble pour le faire vendre par autorité de justice.

RÉÉLU, E, part. pass. de *réélire*.

RÉEMBRÉ, E, part. pass. de *réembrer*.

RÉEMBRER, v. act. (*ré-anbré*), racheter.— SE RÉEMBRER, v. pron. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

RÉENGENDRÉ, E, part. pass. de *réengendrer*.

RÉENGENDRER, v. act. (*ré-anjandré*), *engendrer* de nouveau. — SE RÉENGENDRER, v. pron.

RÉER, v. neut. Voy. RAIRE.

RÉEXAMINÉ, E, part. pass. de *réexaminer*.

RÉEXAMINER, v. act. (*ré-èguezaminé*), *examiner* de nouveau.—SE RÉEXAMINER, v. pron.

RÉEXPORTATION, subst. fém. (*ré-èkceportâcion*), t. de commerce, action d'*exporter*.

RÉEXPORTÉ, E, part. pass. de *réexporter*.

RÉEXPORTER, v. act. (*ré-èkceporté*), t. de commerce. *exporter* ce qui a été importé. — SE RÉEXPORTER, v. pron.

RÉEXPOSÉ, part. pass. de *réexposer*.

RÉEXPOSER, v. act. (*ré-èkcepôzé*), *exposer* de nouveau.—SE RÉEXPOSER, v. pron.

RÉEXPOSITION, subst. fém. (*ré-èkcepôzicion*), nouvelle *exposition* d'une chose.

REFÂCHÉ, E, part. pass. de *refâcher*.

REFÂCHER, v. act. (*refâché*), *fâcher* de nouveau.—SE REFÂCHER, v. pron.

REFAÇONNÉ, E, part. pass. de *refaçonner*.

REFAÇONNER, v. act. (*refaçoné*), *façonner* une seconde fois.—SE REFAÇONNER, v. pron.

RÉFACTION, subst. fém. (*réfakcion*), t. de commerce, remise de l'excédant de poids des marchandises qui ont été mouillées.—Diminution sur le prix des marchandises vendues, lorsqu'elles ne se trouvent pas de la qualité convenue, ou que les pièces n'ont pas la longueur et la largeur stipulée dans la vente. Peu en usage.

REFAILLI, E, part. pass. de *refaillir*.

REFAILLIR, v. neut. (*refa-ie-ir*), manquer de nouveau, *faillir* une seconde fois.

***REFAIRE**, v. act. (*refère*), *faire une seconde fois* ce qu'on a déjà fait.—Réparer, raccommoder ce qui est ruiné ou gâté : *refaire une muraille, un habit*; et neut., *il y a toujours à refaire à cette montre, à cette machine*.— *Refaire de la viande*, la faire revenir sur la braise ou dans l'eau bouillante. — Tromper, duper. Pop. —Au jeu, redonner des cartes.—Recommencer : *si c'était à refaire, je le ferais encore*.—Remettre en vigueur, en bon état : *le bon air refait bien un malade*. — SE REFAIRE, v. pron., commencer à reprendre ses forces, à se mieux porter, à se remettre dans un meilleur état.

REFAISABLE, adj. des deux genres (*refézable*), qui est susceptible d'être *refait* plusieurs fois.

REFAISAGE, subst. mas. (*refézaje*), t. de tanneur, action de mettre les peaux dans une cuve où on a doublé le tan.

***REFAIT, E**, part. pass. de *refaire*, et adj. — *Cheval refait*, ruiné, qu'on a trop engraissé. — *Bois refait*, bois bien équarri, et dressé sur toutes les faces.

REFAIT, subst. mas. (*refè*), t. de jeu, coup ou partie à *refaire*, à recommencer : *c'est un refait*. — Le nouveau bois du cerf : *le cerf a du refait*.

REFAUCHÉ, E, part. pass. de *refaucher*.

REFAUCHER, v. act. (*refôché*), *faucher* une seconde fois. — SE REFAUCHER, v. pron.

RÉFECTION, subst. fém. (*réfèkcion*) (en lat. *refectio*), repas ; *prendre sa réfection*. Il ne se dit guère que dans les communautés religieuses. —Réparation, rétablissement d'un édifice. Vieux dans la dernière acception.

RÉFECTIONNÉ, part. pass. de *réfectionner*.

RÉFECTIONNER, v. neut. (*réfèkcioné*), manger. — SE RÉFECTIONNER, v. pron. Peu usité.

RÉFECTOIRE, subst. mas. (*réfèktoare*) (du lat. *reficere*, restaurer, fortifier), lieu d'un couvent ou d'un pensionnat où l'on s'assemble pour le repas.

RÉFECTORAL, E, adj. (*réfèktorale*), qui concerne un *réfectoire* : *administration réfectorale*.

RÉFECTORIER, subst. mas., **RÉFECTORIÈRE** subst. fém. (*réfèktorié, rière*), celui, celle qui, dans une communauté religieuse, avait soin du *réfectoire*.

RÉFECTORIÈRE, subst fém. Voy. RÉFECTORIER.

RÉFECTURE, subst. fém. (*réfèkture*), droit de prendre dans une forêt le bois nécessaire pour réparer un édifice. Vieux.

REFEND, subst. mas. (*refan*); il se dit des murs qui font des séparations dans la longueur d'un bâtiment, qui les *refendent* en quelque sorte.—Pierres de taille qui font les encognures des gros murs : *mur à refends*. — *Bois de refend*, bois qui ont été sciés de long, par opposition aux *bois de brin*.

REFENDOIR, subst. mas. (*refandoar*), outil pour espacer également les dents d'une carde.

*__REFENDRE__, v. act. (*refandre*), *fendre* du bois en long. — *Fendre* de nouveau. — *se* REFENDRE, v. pron.

REFENDRET, subst. mas. (*refandrè*), t. d'ardoisier, coin de fer.

REFENDU, E, part. pass. de *refendre*.

RÉFÉRÉ, subst. mas. (*référé*), rapport que fait un juge sur quelque incident d'un procès entamé ou à entamer qui demande à être promptement décidé.—Le recours même auprès de ce juge.

RÉFÉRÉ, E, part. pass. de *référer*.

*__RÉFÉRENDAIRE__, subst. mas. (*référandère*) (en lat. *referendarius*, fait de *referre*, rapporter), officier de la chancellerie qui faisait le rapport des lettres de justice, de rescision et autres. —Aujourd'hui, rapporteur à la cour des comptes. — En Pologne, officier qui est au-dessous du *grand-référendaire*, du chancelier et du garde-des-sceaux. Pendant la première race de nos rois, le *grand-référendaire* était ce qu'ont été depuis le chancelier et le garde-des-sceaux.— En style d'anc. prat., *tiers-référendaire*, celui qui est appelé en tiers pour la taxe des dépens.—A Rome, *référendaire de l'une et de l'autre signature*, prélats qui rapportaient les causes soit de justice, soit de grace.

RÉFÉRER, v. act. (*référé*), rapporter : *référer ses actions à Dieu ; à quoi référez-vous cet article ?—Référer le choix à quelqu'un*, lui donner le choix. Il vieillit. — En t. de pratique, *référer le serment à quelqu'un*, se rapporter au serment de quelqu'un qui voulait s'en rapporter au nôtre. — Neut., t. de palais, faire rapport : *il faut en référer au tribunal ; il en sera référé*. — *se* RÉFÉRER, v. pron., s'en rapporter : *je m'en réfère à vous*.

REFERMÉ, E, part. pass. de *refermer*.

REFERMER, v. act. (*referemé*), *fermer* de nouveau. — Reprendre et unir de telle sorte la chair qu'il n'y ait plus d'ouverture. — *se* REFERMER, v. pron.

REFERRÉ, E, part. pass. de *referrer*.

REFERRER, v. act. (*referé*), *ferrer* de nouveau. — *se* REFERRER, v. pron.

REFÊTÉ, E, part. pass. de *refêter*.

REFÊTER, v. act. (*refêté*), *fêter* de nouveau. — *se* REFÊTER, v. pron.

REFEUILLÉ, E, part. pass. de *refeuiller*.

REFEUILLER, v. act. (*refeu-ié*), t. de menuiserie, faire deux *feuillures* en recouvrement, soit pour recevoir les volets d'une croisée, soit pour loger un dormant. — *se* REFEUILLER, v. pron.

REFEUILLETÉ, E, part. pass. de *refeuilleter*.

REFEUILLETER, v. act. (*refeu-ieté*), *feuilleter* de nouveau. — *se* REFEUILLETER, v. pron.

REFEUILLURE, subst. fém. (*refeu-iure*), t. de menuis., action de faire deux *feuillures* en recouvrement.

REFIAT, subst. mas. (*refia*), nom d'une espèce de raisin qui croît dans les Pyrénées.

REFICHÉ, E, part. pass. de *reficher*.

REFICHER, v. act. (*refiché*), *ficher* de nouveau.—Remaçonner les joints d'une vieille muraille. — *se* REFICHER, v. pron.

REFIGÉ, E, part. pass. de *se refiger*.

se **REFIGER**, v. pron., se *figer* de nouveau.

REFIN, subst. mas. (*refein*), laine très-fine.

REFIXÉ, E, part. pass. de *refixer*.

REFIXER, v. act. (*refikcé*), *fixer* une seconde fois.—*se* REFIXER, v. pron.

RÉFL., abréviation du mot *réfléchi*.

REFLAMBÉ, E, part. pass. de *reflamber*.

REFLAMBER, v. act. (*reflanbé*), *flamber* de nouveau.—*se* REFLAMBER, v. pron. Peu usité.

REFLATTÉ, E, part. pass. de *reflatter*.

REFLATTER, v. act. (*reflaté*), *flatter* de nouveau.—*se* REFLATTER, v. pron. Presque inusité.

*__RÉFLÉCHI__, E, part. pass. de *réfléchir*, et adj., en parlant des choses, qui est fait avec *réflexion*. —En parlant des personnes, qui *réfléchit*, qui a l'habitude de *réfléchir*. Dans cette seconde acception, il se dit pour *réfléchissant*. En gramm., *verbe réfléchi*, qui exprime l'action d'un sujet qui agit sur lui-même. — En bot., *rameaux réfléchis*, qui pendent perpendiculairement.—*Feuilles réfléchies*, qui se renversent sur la tige, sans aucune courbure.

RÉFLÉCHIR, v. act. (*réfléchir*) (du lat. *reflectere*, formé de la particule *re*, pour *retrò*, en arrière, et de *flectere*, fléchir, courber), repousser, renvoyer, en parlant d'un corps frappé par un autre : *réfléchir la lumière ; l'écho réfléchit la voix*. — Rejaillir, être renvoyé : *la lumière qui réfléchit de la muraille sur cet objet*. — Neut., penser mûrement et plus d'une fois à une chose.—*se* RÉFLÉCHIR, v. pron.

RÉFLÉCHISSANT, E, adj. (*réfléchiçan, çante*), qui est cause d'une *réflexion ;* qui fait rejaillir un corps.—Qui *réfléchit*, qui fait des *réflexions*.

RÉFLÉCHISSEMENT, subst. mas. (*réfléchicement*), action par laquelle un rayon de lumière ou un autre corps se *réfléchit*.—Rejaillissement.

RÉFLECTEUR, subst. mas. (*réflèkteur*), qui *réfléchit* la lumière. — Il est aussi adj. : *un miroir réflecteur*.

RÉFLECTIVE, adj. fém. (*réflèktive*) ; il se dit de la conception qui résulte de la *réflexion : résolution réflective*.

REFLET, subst. mas. (*reflè*), t. de peint., *réflexion* de la lumière ou de la couleur d'un corps sur un autre : *les reflets de ce tableau sont bien entendus*. On dit aussi : *les reflets de l'eau*.

REFLÉTÉ, E, part. pass. de *refléter*.

REFLÉTER, v. act. (*réflété*), t. de peint., *réfléchir*, renvoyer la lumière et la couleur sur l'objet et le corps voisins. — *se* REFLÉTER, v. pron.

REFLEURET, subst. mas. (*refleurè*), seconde laine d'Espagne.

REFLEURI, E, part. pass. de *refleurir*.

REFLEURIR, v. neut. (*refleurir*), *fleurir* de nouveau; reprendre de l'éclat, au propre et au fig. : *les orangers refleurissent en automne ; les lettres, les beaux-arts commencent à refleurir*. Voy. FLEURIR, dont *refleurir* suit les variations pour l'imparf. indic. et le part. prés., lorsqu'ils sont employés au figuré.

RÉFLEXE, adj. des deux genres (*réflèkce*), qui se fait par la *réflexion : vision réflexe*.

RÉFLEXIBILITÉ, subst. fém. (*réflèkcibilité*), propriété d'un corps susceptible de *réflexion*.

RÉFLEXIBLE, adj. des deux genres (*réflèkcible*), t. d'optique et de physique, qui est propre à être *réfléchi*.

*__RÉFLEXIF__, adj. mas., au fém. **RÉFLEXIVE** (*réflèkcif, cive*), qui *réfléchit*.

*__RÉFLEXION__, subst. fém. (*réflèkcion*) (en lat. *reflexio*), en mécan., retour ou mouvement rétrograde d'un mobile, occasioné par la résistance d'un corps qui l'empêche de suivre sa première direction.— En catoptrique, retour d'un rayon de lumière de la surface polie d'un miroir, etc., d'où il est repoussé : *la réflexion des rayons*.—Action de l'esprit qui *réfléchit*, méditation. — Pensées qui résultent de cette action de l'esprit : *c'est un homme de mûre réflexion*. — *Réflexion de la lune*, t. d'astron., troisième inégalité de la lune, qu'on appelle plus communément *variation*. Voy. ce mot.

RÉFLEXIVE, adj. fém. Voy. RÉFLEXIF.

REFLUÉ, part. pass. de *refluer*.

REFLUER, v. neut. (*reflu-é*) (du lat. *refluere*, formé de *re*, pour *retrò*, en arrière, et de *fluere*, couler), en parlant des eaux, retourner vers le lieu d'où elles ont coulé. — On le dit en médec., des humeurs : *la bile a reflué dans le sang*.

REFLUX, subst. mas. (*reflu*) (du lat. *refluxus*), mouvement de la mer qui se retire après le *flux*. —Vicissitudes des choses humaines : *la fortune a son flux et reflux*.

REFOCILLÉ, E, part. pass. de *refociller*.

REFOCILLER, v. act. (*refoci-ié*) (du lat. *focus*, foyer), réchauffer. — *se* REFOCILLER, v. pron. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

REFOILLI, part. pass. de *refoillir*.

REFOILLIR, v. neut. (*refoai-ir*), pousser des feuilles nouvelles, se couvrir d'un nouveau feuillage. Vieux et inusité.

REFONDÉ, E, part. pass. de *refonder*.

REFONDER, v. act. (*refondé*), t. d'anc. prat., *refonder les dépens de contumace*, rembourser les frais d'un défaut, faute de comparoir, afin d'y être reçu opposant.—*se* REFONDER, v. pron.

*__REFONDRE__, v. act. (*refondre*), mettre à la *fonte* une seconde fois : *refondre un canon, une cloche*.— Fig.: *refondre* (refaire) *un poème*, et fam. : *il faudrait refondre cet homme pour le corriger*.—*se* REFONDRE, v. pron.—Fig. et fam. : *on ne peut pas se refondre*.

REFONDU, E, part. pass. de *refondre*.

REFONTE, subst. fém. (*refonte*), action de *refondre*.—Changement qu'on fait aux monnaies en les remettant à la *fonte* pour en faire de nouvelles espèces.

REFORGÉ, E, part. pass. de *reforger*.

REFORGEMENT, subst. mas. (*reforjeman*), action de *forger* une seconde fois, de remettre à la *forge* une pièce mal *forgée*. — Effet de cette action. (*Raymond*.)

REFORGER, v. act. (*reforjé*), *forger* une seconde fois. — *se* REFORGER, v. pron.

RÉFORMABLE, adj. des deux genres (*réformable*), qui peut ou qui doit être *réformé*.

*__RÉFORMATEUR__, subst. mas., **RÉFORMATRICE**, subst. fém. (*réformateur, trice*), celui, celle qui *réforme*, qui corrige les abus, qui établit l'ordre, la discipline. — Chef de la religion *réformée*. — Censeur : *s'ériger en réformateur*.

*__RÉFORMATION__, subst. fém. (*réformâcion*) (en lat. *reformatio*), action de *réformer*, de corriger : *la réformation des abus, des désordres*.— *Réformation des monnaies*, changement de leurs empreintes sans faire de refonte. — *Réformation grégorienne*, correction faite dans le calendrier en 1582, par le pape *Grégoire XIII*.

RÉFORMATRICE, subst. fém. Voy. RÉFORMATEUR.

*__RÉFORME__, subst. fém. (*réforme*), rétablissement dans l'ordre, dans l'ancienne *forme*. — Retranchement des abus qui se sont introduits. — En parlant d'un ordre religieux, rétablissement de l'ancienne discipline.—Régularité des mœurs, surtout après avoir vécu dans une grande dissipation : *il s'est mis dans la réforme; il vit dans une grande réforme*. — En parlant de gens de guerre, licenciement ou réduction à un moindre nombre. — *Congé de réformé*, celui qui est donné à des hommes qui ne sont plus propres au service.—*La réforme*, changement que les protestants ont fait au seizième siècle dans le culte et dans les dogmes de l'Église. — *Il a fait une grande réforme dans sa maison*, il a diminué sa table, son train, renvoyé une partie de ses domestiques, etc. — Réduction des employés d'une administration, ou des agents d'un gouvernement.—RÉFORMATION, RÉFORME. (*Syn*.) La *réformation* est l'action de réformer; la *réforme* en est l'effet. — Dans le temps de la *réformation*, on travaille à mettre en règle, et l'on cherche les moyens de remédier aux abus; dans le temps de la *réforme*, on est réglé, et les abus sont corrigés. Il arrive quelquefois que la *réforme* dure moins que le temps qu'on a mis à la *réformation*.

REFORMÉ, E, part. pass. de *reformer*.

RÉFORMÉ, subst. mas. (*réformé*), religieux qui suit la *réforme* établie dans son ordre.— *Les réformés*, les protestants.

RÉFORMÉ, E, part. pass. de *réformer* et adj. — *Officier réformé*, qui, ayant été renvoyé après une *réforme*, touche la demi-paie, ou qui a une commission à la suite de quelque régiment. — *La religion réformée*, le protestantisme.

RÉFORMER, v. act. (*réformé*) (du latin *reformare*), rétablir dans l'ancienne *forme* ou donner une *forme* nouvelle et meilleure. — Retrancher ce qui est nuisible ou superflu : *réformer les abus, le luxe*. — *Réformer les troupes*, les réduire à un moindre nombre. — *Réformer les monnaies*, en changer l'empreinte sans les refondre. — *se* RÉFORMER, v. pron., changer en bien, en mieux.

REFORMER, v. act. (*reformé*), *former* de nouveau. — *se* REFORMER, v. pron., se réunir en corps, en parlant des troupes dispersées.

*__RÉFORMISTE__, subst. mas. (*réformicete*), partisan de la *réforme* du parlement, et par suite de tous les abus politiques, en Angleterre.

REFORTIFIÉ, E, part. pass. de *refortifier*.

REFORTIFIER, v. act. (*refortifié*), *fortifier* de nouveau. — *se* REFORTIFIER, v. pron.

REFOUETTÉ, E, part. pass. de *refouetter*.

REFOUETTER, v. act. (*refouèté*), *fouetter* de nouveau. — *se* REFOUETTER, v. pron.

REFOUILLÉ, E, part. pass. de *refouiller*.

*__REFOUILLEMENT__, subst. mas. (*refou-ieman*), évidement que l'on pratique dans une pierre en conservant ses quatre côtés, comme une auge, une pierre d'évier, etc. — Action de *refouiller*. — Son effet.

REFOUILLER, v. act. (*refou-ié*), *fouiller* une seconde fois. — *se* REFOUILLER, v. pron.

REFOUI, E, part. pass. de *refouir*.

REFOUIR, v. act. (*refouir*), *fouir* de nouveau: *refouir une fosse*. — *se* REFOUIR, v. pron.

REFOULÉ, E, part. pass. de *refouler*.

REFOULEMENT, subst. mas. (*refouleman*), action de *refouler*. — *Refoulement de la fumée*, action de la fumée qui redescend étant pressée et comme *refoulée* par quelque obstacle qui s'oppose à son passage.

REFOULER, v. act. (*refoulé*), *fouler* de nouveau : *refouler une étoffe*. — En t. d'artillerie, bourrer une pièce de canon avec le *refouloir*.— En t. de marine, *refouler la marée*, aller contre le cours de la marée; et neutralement : *la marée refoule*, elle descend. — *se* REFOULER, v. pron.

REFOULOIR, subst. mas. (*refouloar*), bâton garni à l'une de ses extrémités d'un gros bouton aplati qui sert à *refouler*, à bourrer les pièces de canon.

REFOURBI, E, part. pass. de *refourbir*.

REFOURBIR, v. act. (*refourbir*), *fourbir* de nouveau. — *se* REFOURBIR, v. pron.

REFOURNI, E, part. pass. de *refournir*.

REFOURNIR, v. act. (*refournir*), *fournir* de nouveau. — *se* REFOURNIR, v. pron.

RÉFRACTAIRE, adj. des deux genres (*réfraktère*) (en lat. *refractarius*), rebelle, désobéissant aux ordres d'un supérieur. — En t. de chimie, qui ne se fond que très-difficilement. — Subst. mas., conscrit qui ne se rend pas sous les drapeaux. — Nom donné indistinctement à tous les prêtres fonctionnaires publics qui avaient refusé ou négligé de prêter le serment relatif à la constitution civile du clergé, serment que la loi n'exigeait que de ceux-là seuls qui voulaient continuer à exercer ces mêmes fonctions publiques. On les a depuis appelés avec plus de justesse *prêtres insermentés*.

RÉFRACTÉ, E, part. pass. de *réfracter* et adj.: *rayon réfracté*, qui a souffert une ou plusieurs *réfractions*.

RÉFRACTER, v. act. (*réfrakté*) (du lat. *refringere*, briser, rompre), t. de physique, produire la *réfraction* : *le prisme réfracte diversement les différents rayons*.—*se* RÉFRACTER, v. pron.

RÉFRACTIF, adj. mas., au fém. **RÉFRACTIVE** (*réfraktif, tive*), t. de dioptrique, qui cause la *réfraction* : *pouvoir réfractif*.

RÉFRACTION, subst. fém. (*réfrakcion*) (en lat. *refractio*), changement de direction qu'éprouve un mobile, lorsqu'il tombe obliquement d'un milieu dans un autre plus ou moins dense que le premier. La *réfraction* de la lumière se fait en sens contraire de celle des autres corps. — *Réfraction astronomique* ou *réfraction des astres*, changement de direction qu'éprouvent les rayons lumineux en passant dans notre atmosphère, et qui fait paraître les astres plus élevés au-dessus de l'horizon qu'ils ne le sont en effet. — *Table de réfraction*. Voy. *tables anaclastiques*, au mot ANACLASTIQUE.

RÉFRACTIVE, adj. fém. (*réfraktive*). Voy. RÉFRACTIF.

***RÉFRACTOIRE**, subst. fém. (*réfraktoare*), t. de géom., sorte de courbe.

REFRAIN, subst. mas. (*refrein*) (suivant *Ménage*, de l'espagnol *refran*, proverbe que *Guyet* dérive du latin *referre*, rapporter, parce que les proverbes se rapportent en quelque façon à toutes les circonstances), un ou plusieurs mots en vers qui se répètent à chaque couplet d'une chanson, d'une ballade, d'un rondeau, etc. Par extension, chose qu'une personne ramène sans cesse dans le discours : *c'est toujours le même refrain*. — En t. de marine, le retour des vagues qui viennent se briser contre les rochers.

REFRANCHI, E, part. pass. de *refranchir* et adj.

REFRANCHIR, v. act. (*refranchir*), *franchir* de nouveau, une seconde fois.—*se* REFRANCHIR, v. pron., t. de marine; il se dit de la diminution d'eau que les vagues de la mer avaient fait entrer dans un bâtiment : *le vaisseau se refranchit*.

REFRANGÉ, E, part. pass. de *refranger*.

REFRANGER, v. act. (*refranjé*), *franger* de nouveau.— T. de phys., renvoyer par réflexion. — *se* REFRANGER, v. pron.

RÉFRANGIBILITÉ, subst. fém. (*réfranjibilité*), t. de phys., propriété des rayons de la lumière, en tant qu'ils sont *réfrangibles*.

RÉFRANGIBLE, adj. des deux genres (*réfranjible*), t. de phys., susceptible de réfraction.

REFRAPPÉ, E, part. pass. de *refrapper*.

REFRAPPER, v. act. (*refrapé*), *frapper* de nouveau. On *refrappe* les monnaies quand elles ne sont pas bien venues d'abord. — *se* REFRAPPER, v. pron.

REFRAYÉ, E, part. pass. de *refrayer*.

REFRAYER, v. act. (*refrè-ié*), rendre avec le doigt la vaisselle de terre plus unie.—*se* REFRAYER, v. pron.

REFRÉNÉ, E, part. pass. de *refréner*.

REFRÉNER, v. act. (*refréné*) (du lat. *refrenare*, fait de *frenum*, frein), réprimer, tenir en bride : *refréner ses passions*.—*se* REFRÉNER, v. pron.

RÉFRIGÉRANT, E, adj. (*réfrigéran, rante*) (du lat. *refrigerans*, part. prés. de *refrigerare*, rafraîchir, dérivé de *frigus*, froid), qui rafraîchit.—Subst. mas. : *un réfrigérant*.—T. de chimie, vaisseau dans lequel on met la partie supérieure de l'alambic pour la rafraîchir.

RÉFRIGÉRATIF, adj. mas., au fém. **RÉFRIGÉRATIVE** (*réfrijératif, tive*), qui rafraîchit. — Il s'emploie aussi substantivement pour les deux genres.

RÉFRIGÉRATION, subst. fém. (*réfrijéràcion*) (en lat. *refrigeratio*, fait de *refrigerare*, refroidir), t. de médec., action de rafraîchir, de refroidir.

RÉFRIGÉRATIVE, subst. et adj. fém. Voy. RÉFRIGÉRATIF.

RÉFRIGÉRATOIRE, adj. des deux genres (*réfrijératoare*), *réfrigératif*. (*Boiste*.)

RÉFRINGENT, E, adj. (*réfreinjan, jante*) (en lat. *refringens*, part. prés. de *refringere*, briser, rompre), t. de physique, qui cause une réfraction.

REFRIRE, v. act. (*refrire*). Il se conjugue comme *frire*. *Frire* de nouveau. — *se* REFRIRE, v. pron.

REFRISÉ, E, part. pass. de *refriser*.

REFRISER, v. act. (*refrizé*), *friser* de nouveau.—*se* REFRISER, v. pron.

REFRIT, E, part. pass. de *refrire*.

REFROGNÉ, E, ou **RENFROGNÉ, E**, part. pass. de *refrogner*, et adj., qui se *refrogne* : *air et visage refrognés*.

REFROGNEMENT ou **RENFROGNEMENT** (l'*Académie* donne les deux), subst. mas. (*refrogniéman*), action de se *refrogner*, effet de cette action.

se **REFROGNER** ou *se* **RENFROGNER** (l'*Académie* donne les deux), v. pron. (*refrognié, ranfrognié*), se faire des plis au *front* en signe de chagrin, de mécontentement.

REFROID, subst. mas. (*refroè*), t. de corroyeur, *mettre des cuirs au refroid*, les étendre sur des perches au sortir de l'étuve.

REFROIDI, E, part. pass. de *refroidir*, et adj., qui est devenu *froid*.

REFROIDIR, v. act. (*refroèdir*), rendre *froid*, *la pluie a refroidi l'air*. — Fig., ralentir : *les difficultés, les obstacles l'ont refroidi*. — Neut., devenir *froid* : *cela refroidira trop*.—*se* REFROIDIR, v. pron., devenir *froid*.

REFROIDISSEMENT, subst. mas. (*refroèdiceman*), diminution de chaleur, *froid* subit.—Fig., diminution d'amitié, d'amour, de zèle.—Maladie du cheval.

REFROISSIS, subst. mas. (*refroèci*), récolte sur les jachères. (*Boiste*.) Peu connu.

REFROTTÉ, E, part. pass. de *refrotter*.

REFROTTER, v. act. (*refroté*), frotter, battre de nouveau.—*se* REFROTTER, v. pron.

***REFUGE**, subst. mas. (*refuje*) (du lat. *refugium*, fait de *refugere*. Voy. *se* RÉFUGIER.—Asyle, lieu où l'on met en sûreté. Voy. ASYLE.—Il se dit au fig. des personnes : *vous êtes mon refuge; Dieu est mon seul refuge*.—Fig. et fam., excuse, prétexte qu'on prend pour s'excuser.

***RÉFUGIÉ, E**, part. pass. de *réfugier*, et adj., qui s'est *réfugié* dans un autre pays que le sien. —On dit subst. : *c'est un réfugié, un pauvre réfugié*.— *Les réfugiés*, les calvinistes sortis de France, lors de la révocation de l'édit de Nantes.

se **RÉFUGIER**, v. pron. (*ceréfujié*) (du lat. *refugere*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement s'enfuir, reculer, formé de *re*, pour *retrò*, en arrière, et de *fugere*, fuir), se retirer en lieu de sûreté.

REFUI, subst. mas. (*refui*), t. de chasse, abri, asyle. (*Boiste*.) Inusité.

REFUI, part. pass. de *refuir*.

REFUIR, v. neut. (*refuir*) (du lat. *refugere*), t. de vén.; il se dit du gibier qui, dans sa fuite, ruse et revient sur ses pas, pour dérouter les piqueurs.

REFUITE, subst. fém. (*refuite*), t. de vén., l'endroit où une bête a coutume de passer lorsqu'on la chasse. —Ruse d'un cerf qu'on chasse. Voy. REFUIR.—Fig., retardements affectés d'un homme qui ne veut pas conclure une affaire.— En t. de menuiserie, le trop de profondeur d'une mortaise, etc.

RÉFULGENT, E, adj. (*réfulejan, jante*), brillant. (*Boiste*.)

***REFUS**, subst. mas. (*refu*), action de *refuser* : *s'exposer à un refus*.—La chose *refusée* : *je ne veux point le refus d'un autre*.—*Une chose n'est pas au refus de quelqu'un*, on ne la lui offre pas.—*Avoir* ou *faire une chose au refus d'un autre*, l'avoir ou la faire après qu'un autre a refusé de l'avoir ou de la faire.—Fam. : *cela n'est pas de refus*, j'accepte volontiers vos offres.— *Un cerf de refus*, de trois ans.

REFUSABLE, adj. des deux genres (*refuzable*), qui peut se *refuser*. (Boiste.)

REFUSÉ, E, part. pass. de *refuser*.

REFUSER, v. act. (*refuzé*) (du lat. *refutare*), ne pas accorder ce qu'on nous demande : *refuser une grace*; et neut. : *refuser de faire, d'aller*, etc.—Ne pas recevoir ce qu'on nous offre. — Prov. : *qui refuse muse*, on se repent d'avoir *refusé* quelque chose. — En t. de mar., *le vent refuse*, il est contraire. — *se* REFUSER, v. pron.: *se refuser quelque chose*, s'en priver; *cet avare se refuse le nécessaire; son parent ne se refuse rien*. — *Se refuser aux plaisirs, à la joie*, les fuir. — *On ne peut se refuser à l'évidence de ses preuves, à la force de ses raisons*, on ne peut y résister.

***REFUSEUR**, subst. mas., **REFUSEUSE**, subst. fém. (*refuzeur, zeuze*), celui, celle qui *refuse*.

RÉFUSION, subst. fém. (*réfuzion*) (du lat. *refusio*, fait de *refundere*), t. de prat., remboursement des frais préjudiciaires, des dépens, des défauts et contumaces. Voy. REFONDER.

RÉFUTABLE, adj. des deux genres (*réfutable*), qui peut être *réfuté* : *toute proposition est bien ou mal réfutable*.

RÉFUTATION, subst. fém. (*réfutàcion*) (en lat. *refutatio*), discours par lequel on *réfute*. — En t. de rhét., la partie du discours qui répond aux objections de la partie adverse, qui détruit les preuves qu'elle a alléguées.

RÉFUTÉ, E, part. pass. de *réfuter*.

RÉFUTER, v. act. (*réfuté*) (en lat. *refutare*), détruire par des raisons solides ce qu'un autre a avancé : *réfuter un argument, une question*. — *se* RÉFUTER, v. pron.

RÉG., abréviation du mot *régime*.

RÉGA, subst. mas. (*régua*), petit roi dépendant d'un autre roi, dans les Gaules.

REGAGNÉ, E, part. pass. de *regagner*.

REGAGNER, v. act. (*regagnié*), *gagner* ce qu'on avait perdu : *regagner son argent, ce qu'on a perdu au jeu*.—En t. de guerre, reprendre sur l'ennemi les ouvrages, le terrein qu'on avait perdu.— *Regagner le dessus*, reprendre le dessus.—*Regagner l'avantage*, recouvrer l'avantage qu'on avait perdu.—*Regagner le camp, le logis*, y retourner.—*Regagner le chemin*, reprendre le chemin qu'on avait quitté.—*Regagner l'amitié, les bonnes graces de quelqu'un*, se rétablir dans son amitié, ses bonnes graces. — *Regagner quelqu'un*, se remettre bien avec lui, le remettre dans nos intérêts, dans notre parti. — *Regagner le dessus du vent, regagner le vent*, t. de mar., reprendre l'avantage du vent. — Fig., rétablir ses affaires, sa fortune, son crédit.—*se* REGAGNER, v. pron

REGAILLARDI, E, part. pass. de *regaillardir*.

REGAILLARDIR, v. act. (*regua-iardir*), mettre en bonne humeur. (*Molière*.)—*se* REGAILLARDIR, v. pron.

***REGAIN**, subst. mas. (*reguein*) (suivant *Sylvius, Nicot*, etc., de la particule itérative *re*, et du subst. *gain*; *second gain*), second foin; herbe qui revient dans les prés après qu'ils ont été fauchés.—Fig. : *un regain de jeunesse*.

REGAIRES, subst. fém. plur. (*reguière*), juridiction temporelle des évêques en Bretagne. (*Boiste*.) Vieux.

***RÉGAL**, subst. mas. (*régual*) (de l'espagnol *regalo*, qui a la même signification. (*Ménage*.) Suivant d'autres, du lat. *regalis*, sous-entendu *cœna*; *cœna regalis*, festin royal, somptueux, magnifique), festin, grand repas qu'on donne à quelqu'un. — La demi-tasse et le petit verre d'eau-de-vie, pris dans un lieu public.—Fig. et

fam. : *c'est un régal pour moi de vous voir*, c'est un grand plaisir.—Au plur., des *régals*.

*RÉGALADE, subst. fém. (*régualade*), action de *régaler*.—*Boire à la régalade*, la tête renversée et en versant la boisson dans la bouche.

RÉGALANT, E, subst. et adj. (*régualan, lante*), qui *régale*, réjouit, amuse : *cela n'est pas régalant*.

*RÉGALE, subst. mas. et fém. (*réguale*), subst. mas., un des jeux les plus considérables de l'orgue, qu'on appelle aussi *voix humaine*.— Subst. fém., droit qu'avait le roi de conférer certains bénéfices pendant la vacance d'un siége épiscopal ; de percevoir le revenu des évêchés et archevêchés pendant le siége vacant, jusqu'à ce que le nommé eût prêté serment de fidélité, et que ce serment fût enregistré à la chambre des comptes.—On disait qu'un *bénéfice vaquait en régale*, pendant la vacance de l'évêché ou de l'abbaye dont il dépendait. — Adj. fém. : *eau régale*, liqueur composée d'esprit de nitre et d'esprit de sel, dont les chimistes se servent pour dissoudre l'or.

RÉGALÉ, E, part. pass. de *régaler*.

RÉGALEC, subst. mas. (*régualèke*), t. d'hist. nat., genre de poisson de la division des apodes.

RÉGALEMENT, subst. mas. (*régualeman*), répartition d'une taxe faite avec *égalité* ou avec proportion sur plusieurs contribuables.— En t. d'archit., travail pour mettre un terrein de niveau, pour le rendre uni et *égal*.

*RÉGALER, v. act. (*régualé*) (de l'espagnol *regalar*), faire ou donner un *régal* à... : *il régale bien ses amis*. Voy. RÉGAL. — Réjouir, divertir : *il nous régale d'un joli concert*. — Pop. et par ironie : *on le régala de vingt coups de bâton*. —Répartir avec *égalité* ou proportion une somme imposée. — En archit., mettre un terrein de niveau, le rendre *égal* et uni dans toute sa surface. — SE RÉGALER, v. pron., manger des choses qui plaisent ; faire un repas. — *Se régaler de...*, se donner une chose dont on avait envie.

*REGALEUR, subst. mas. (*régualeur*), celui qui étend la terre avec une pelle à mesure qu'on la décharge, ou qui la foule avec des battes, pour en rendre la surface *égale* et unie.

*RÉGALIEN, adj. mas. (*régualiein*) (du latin *regalus*, royal), qui a rapport à la souveraineté : *droit régalien*. Il n'est en usage que dans cette phrase.

RÉGALIS, subst. mas. plur. (*réguali*), t. de vén., place où le chevreuil a gratté.

RÉGALISTE, subst. mas. (*régualicete*), celui qui était pourvu par la loi d'un bénéfice vacant en *régale*.

RÉGALTE, subst. mas. (*régualete*), nom que les anciens chimistes donnaient aux sels formés avec l'eau *régale*, et que la nouvelle chimie appelle aujourd'hui *nitro-muriate*.

*REGARD, subst. mas. (*reguar*), action par laquelle on *regarde*. Voy. ŒILLADE. — Manière dont on se *regarde* habituellement : *regard effaré*. —Attention de l'esprit : *s'attirer tous les regards*. —Endroit pratiqué pour visiter un aquéduc, un couduit, pour voir s'il n'y a rien à refaire aux tuyaux, etc.—Au plur., et en t. de peint., deux portraits ou tableaux à peu près de même grandeur, et dont les figures paraissent se *regarder* l'une l'autre.—*En regard*, loc. adv., vis-à-vis.—*Au regard*, autre loc. adv. que nous donne encore l'*Académie*, n'est plus en usage.

REGARDANT, subst. mas. (*reguardan*), celui qui *regarde*, spectateur. Il ne se dit qu'au plur. : *voilà bien des regardants*. Fam. et presque hors d'usage.

*REGARDANT, E, adj. (*reguardan, dante*), qui *regarde* de trop près, trop exact, trop ménager. Fam. : *il est par trop regardant*.

REGARDÉ, E, part. pass. de *regarder*.

*REGARDER, v. act. (*reguardé*) (de l'italien *riguardare*, formé de la particule *re*, qui, dans la composition, a souvent un sens augmentatif, et du verbe *guardare*, garder, *regarder*, prendre garde ; dérivé de l'allemand *warten*, garder, observer), jeter la vue sur quelque chose : *regarder le ciel, quelqu'un en face* ; et neut. : *regarder au cadran quelle heure il est* ; *regarder dans ses papiers*, etc.— Considérer, prendre garde : *il faut regarder le mérite de la personne*. En ce sens, on dit aussi neut. : *regardez à ce que vous allez dire* ; *il n'y regarde pas de si près*.— En parlant des choses, être vis-à vis, à l'opposite : *cette maison regarde l'orient*.—Concerner : *cela me regarde, cette affaire ne vous regarde pas*.—*Regarder comme*, estimer tel : *on le regarde comme un de nos meilleurs écrivains*. — Fig. : *regarder quelqu'un de haut en bas, de travers, de côté, de mauvais œil*, le *regarder* avec mépris, avec dédain, lui témoigner du mépris. —*Regarder favorablement, de bon œil*, lui témoigner de la bienveillance.—*Regarder en pitié*, avec des sentiments de compassion ou avec mépris. — *Sa succession, sa charge me regarde*, doit me revenir. — REGARDER, CONCERNER, TOUCHER. (*Syn.*) Quoique nous ne prenions qu'une légère part à la chose, nous pouvons dire qu'elle nous *regarde* ; mais il en faut prendre davantage pour dire qu'elle nous *concerne* ; et lorsqu'elle nous est plus sensible et personnelle, nous dirons qu'elle nous *touche*.—On se sert plus communément du mot de *regarder*, lorsqu'il est question de choses sur lesquelles on a des prétentions ou des démêlés d'intérêt ; on emploie avec plus de grace celui de *concerner*, lorsqu'il s'agit de choses commises au soin et à la conduite ; et celui de *toucher* se trouve mieux placé dans les affaires de cœur, d'honneur, de fortune. — Beaucoup de gens s'inquiètent mal à propos de ce qui ne les *regarde* pas, se mêlent de ce qui ne les *concerne* point, et négligent ce qui les *touche* de près.—SE REGARDER, v. pron., s'examiner dans un miroir.— *Se regarder comme...*, s'imaginer ressembler à...

REGARDURE, subst. fém. (*reguardure*), aspect. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

REGARNI, E, part. pass. de *regarnir*.

REGARNIR, v. act. (*reguarnir*), *garnir* de nouveau : *regarnir des bas*.—*Regarnir une étoffe de laine*, en tirer une seconde fois le poil avec un chardon.—SE REGARNIR, v. pron.

*RÉGATES, subst. fém. plur. (*réguate*), courses de barques en forme de carrousel, à Venise.

REGAYÉ, E, part. pass. de *regayer*.

REGAYER, v. act. (*reguiè-ié*), passer du chanvre par le *regayoir*. — SE REGAYER, v. pron.

REGAYOIR, subst. mas. (*regui-è-ioar*), espèce de séran, qui sert à passer le chanvre, pour le purger de ses ordures.

REGAYURE, subst. fém. (*reguiè-iure*), ce qui reste dans le *regayoir* quand on *regaie* le chanvre.

REGEB, subst. mas. (*rejèbe*), myth. pers., septième mois du calendrier des Persans.

REGEL, subst. mas. (*rejèle*), nouvelle *gelée*.

REGELÉ, E, part. pass. de *regeler*.

REGELER, v. act. et neut. (*rejelé*), *geler* de nouveau.—SE REGELER, v. pron.

RÉGEMENT, subst. mas. (*réjeman*), régime. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

*RÉGENCE, subst. fém. (*réjance*) (du lat. *regere*, gouverner.), dignité qui donne pouvoir et autorité de gouverner un état pendant la minorité, la maladie ou l'absence du roi, etc.—Temps que la *régence* dure. — Dans quelques états de l'Europe, personnes qui en composent le gouvernement : *la régence de Suède*.—Conseil préposé au gouvernement de certaines villes : *la régence d'Amsterdam*.— Temps pendant lequel un homme enseigne publiquement dans un collége. Voy. RÉGENT.

RÉGÉNÉRATEUR, subst. et adj. mas., au fém. RÉGÉNÉRATRICE (*réjénérateur, trice*), celui, celle qui *régénère*.

*RÉGÉNÉRATION, subst. fém. (*réjénérâcion*) (en lat. *regeneratio*), reproduction : *la régénération des chairs* ; en chimie, *la régénération des métaux*.— Fig., et en parlant du baptême, renaissance : *le sacrement de la régénération*.

RÉGÉNÉRATRICE, subst. et adj. fém. Voyez RÉGÉNÉRATEUR.

RÉGÉNÉRÉ, E, part. pass. de *régénérer*.

RÉGÉNÉRER, v. act. (*réjénéré*) (du lat. *regenerare*, fait de la particule itérative *re*, et de *generare*, engendrer), faire renaître en Jésus-Christ, en parlant du baptême. — Réformer, améliorer.—SE RÉGÉNÉRER, v. pron., se reproduire : *les chairs se régénèrent*.

*RÉGENT, subst. mas. (*réjan*) (en lat. *regens*, part. prés. de *regere*, régir, gouverner), anciennement, celui qui professait dans un collége. On disait plus ordinairement *régent* de ceux qui enseignaient dans les basses classes, et *professeur* de ceux qui enseignaient la rhétorique et la philosophie, etc.—Aujourd'hui, l'on appelle *régent de la banque de France*, chacun de ceux qui composent son conseil général. —On a dit aussi adj. : *docteur régent en médecine*, etc. Voy. le mot qui suit.

RÉGENT, E, subst. et adj. (*réjan, jante*), subst., celui, celle qui *régit*, qui gouverne un royaume, etc., pendant la minorité, la maladie ou l'absence du roi. — Adj. ; *la reine régente*.

RÉGENTÉ, E, part. pass. de *régenter*.

RÉGENTER, v. neut. et act. (*réjanté*), anciennement, professer, enseigner publiquement dans un collége. Ce sens est presque hors d'usage. Voyez RÉGENT. — Fig., aimer à dominer, à faire prévaloir son avis : *il veut régenter partout*.—Act., il a les deux sens du neutre : *régenter la sixième, la troisième* ; *cet homme régente tous ses confrères*, les gouverne comme des écoliers. — SE RÉGENTER, v. pron.

REGERMÉ, E, part. pass. de *regermer*.

REGERMER, v. neut. (*rejèremé*), *germer* de nouveau.

*REGGIO, subst. propre mas. (*rètji-o*), ville d'Italie, chef-lieu du district et du duché de même nom. Patrie de l'Arioste. — Prise par les Français, 1702 ; par le prince Eugène, 1703 ; par le roi de Sardaigne, 1742 ; par les Autrichiens, 1831.

REGHAT, subst. mas. (*regua*), t. de bot., nom arabe d'une épiaire, sorte de plante du genre des orties.

REGIBBEUR, subst. mas. (*rejibebeur*), celui qui *regimbe*. (*Boiste*.) Vieux, et tout-à-fait hors d'usage.

RÉGICIDE, subst. mas. (*réjicide*) (du lat. *rex, regis*, roi, et *cædere*, tuer), meurtre d'un roi. —Celui qui le tue. Dans ce dernier sens il peut être adj. des deux genres : *doctrine régicide*.

RÉGI, E, part. pass. de *régir*.

RÉGIE, subst. fém. (*réji*) (du lat. *regere*, régir, gérer, administrer), administration de biens, etc., à la charge d'en rendre compte : *mettre une succession en régie*.—Administration chargée de la perception des impôts indirects ; ses bureaux ; ses agents : *la régie des tabacs* ; *la régie de l'enregistrement et des domaines, la régie des contributions indirectes*, etc. — On dit également : *mettre des travaux publics en régie*, c'est-à-dire les faire exécuter au compte de l'état, et sous la surveillance d'un de ses agents. — La *régie intéressée* est celle en vertu de laquelle un propriétaire confie à quelqu'un la perception de ses revenus, sous la condition qu'il lui en reviendra chaque année une somme fixe, et que le *régisseur* partagera avec lui l'excédant de cette somme, dans une proportion convenue. Ce mode de perception est employé par l'administration et par les villes, pour la recette de certains impôts et des taxes d'octroi. — RÉGIE, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONDUITE, GOUVERNEMENT. (*Syn.*) La *régie* a trait uniquement aux biens temporels confiés aux soins de quelqu'un, pour les faire valoir au profit d'un autre à qui ils appartiennent, et desquels on doit rendre compte de clerc à maître. La *direction* est pour certaines affaires où il y a distribution, soit de finances, soit d'occupations, et auxquelles on est commis pour y maintenir l'ordre convenable. L'*administration* a des objets d'une plus grande conséquence, tels que la justice ou les finances d'un état ; elle suppose une prééminence d'emploi qui donne du pouvoir, du crédit, et une sorte de liberté dans le département dont on est chargé. La *conduite* désigne quelque sagesse et quelque habileté à l'égard des choses, et une subordination à l'égard des personnes. Le *gouvernement* résulte de l'autorité et de la dépendance. Il indique une supériorité de place sur des inférieurs, et a un rapport particulier à la politique.

REGIMBEMENT, subst. mas. (*rejeinbeman*.) action de *regimber*.

REGIMBER, v. neut. (*rejeinbé*) (suivant *Ménage*, de la particule itérative *re*, et de l'italien *gamba*, jambe ; *remuer fréquemment les jambes*), en parlant des bêtes de monture, ruer des pieds de derrière quand on les touche de l'éperon ou du fouet. — Fig. et fam., résister, refuser d'obéir : *il regimbe* ; et prov. : *il regimbe contre l'éperon*. — SE REGIMBER, v. pron.

*RÉGIME, subst. mas. (*réjime*) (en lat. *regimen*, de *regere*, régir), règle qu'on observe dans la manière de vivre, par rapport à la santé : *suivre un bon, un mauvais régime*.—Au palais, administration.—*Régime dotal*, celui sous l'empire duquel la femme conserve la propriété de ses biens de toute sorte, qui deviennent dès-lors inaliénables. Toutefois, le mari, chef naturel de la société conjugale, a droit à la jouissance de tout ou partie des biens de la femme, pour l'aider à supporter les charges du mariage. Ce *régime* diffère de celui de la communauté, en ce qu'il n'y a entre les époux aucune association, soit légale, soit conventionnelle.—Dans quelques maisons religieuses, gouvernement, supériorité :

régime annuel, *triennal*, *perpétuel*. — En t. de gram., mot qui restreint et détermine la signification d'un autre mot en complétant le sens; c'est le *régime indirect*.—On entend par *régime direct*, celui qui ne complète la signification d'un mot qu'à l'aide de certaines prépositions intermédiaires. Voy. la *grammaire*. — Il se dit aussi des rameaux de palmier, de figuier, etc., qui sont chargés de fruits : *un regime de dattes*, *de figues*.

*RÉGIMENT, subst. mas. (*réjiman*) (du latin barbare *regimentum*, qui dérive de *regimen*, gouvernement, administration), corps de gens de guerre, composé de plusieurs compagnies.—Fig. et fam., grande multitude : *il est assailli journellement par un régiment de créanciers*.

RÉGIMENTAIRE, adj. des deux genres (*réjimantère*), du *régiment* : *école régimentaire*, établie dans un *régiment*.

RÉGINE, subst. fém. (*réjine*), t. d'hist. nat., genre de serpents du troisième ordre.

RÉGINGLETTE, subst. fém. (*réjeinguelète*), t. d'oiselier, piége pour attraper des oiseaux.

REGINGOT, subst. mas. (*rejeinguô*), t. de menuisier, sorte de rainure que l'on pratique sous l'appui et le jet d'eau d'une croisée pour empêcher l'eau de la pluie de pénétrer dans un appartement. Voy. LARMIER.

*RÉGION, subst. fém. (*réjion*) (en lat. *regio*), grande étendue, soit sur la terre, soit dans l'air, soit dans le ciel. Il se dit plus ordinairement dans le premier sens, pour une grande étendue de pays : *toutes les régions de la terre*, *les régions de l'Asie*, etc. — En anat., certaine portion du corps humain : *la région du foie*, *de la rate*; *région ombilicale*, *épigastrique*, etc.

È REGIONE (*é réji-oné*), expression empruntée du latin : vis-à-vis. Se dit, dans l'imprimerie, d'un ouvrage en deux ou plusieurs colonnes correspondantes.

RÉGIPEAU, subst. mas. (*réjipô*), dans un train de bois, perche qu'on lie aux branches de rive, et qui unit ensemble deux coupons.

RÉGIR, v. act. (*réjir*) (en lat. *regere*), gouverner : *régir un état*, *un diocèse*. En ce sens il n'est que du style soutenu. — Au palais, administrer. — En grammaire, exiger un certain *régime*, gouverner un certain cas, un certain mode : *ce verbe régit l'accusatif*. — SE RÉGIR, v. pron.

RÉGISSEUR, subst. mas., RÉGISSEUSE, subst. fém. (*réjiceur*, *ceuze*), celui, celle qui *régit* par commission et à la charge de rendre compte.

RÉGISSEUSE, subst. fém. Voy. RÉGISSEUR.

REGISTRAIRE, subst. mas. (*rejicetrère*), gardien des *registres*. Hors d'usage.

REGISTRATA, subst. mas. (*réjicetrata*) (mot tout latin), t. de palais, extrait d'un arrêt d'enregistrement. Vieux.

REGISTRATEUR, subst. mas. (*rejicetrateur*), officier de la chancellerie romaine qui *enregistrait* les bulles et les suppliques. Vieux.

REGISTRATION, subst. fém. (*rejicetrâcion*), droit de *registre*. — Action d'écrire sur un *registre*.

*REGISTRE, et non plus REGÎTRE, subst. mas. (*rejicetre*) (en lat. *registrum*), livre dans lequel on écrit les actes et les affaires de chaque jour pour y avoir recours : *registres des baptêmes*, *des mariages*; *registre mortuaire*; *tenir registre*. — On dit : *charger un registre*, écrire sur le *registre*; *décharger un registre*, donner une décharge et l'écrire sur le *registre*. — T. d'organ., règle de bois qu'on tire ou pousse pour ouvrir ou fermer les jeux de l'orgue. — T. d'impr., rencontre des lignes et des pages placées et rangées également les unes sur les autres.—*Faire son registre*, prendre les mesures nécessaires pour que les pages imprimées en papier blanc tombent exactement sur celles qui leur répondent dans la retiration. —En chimie, plaque de fer mobile avec laquelle on bouche ou l'on débouche les fourneaux, suivant le degré de chaleur qu'on veut donner. — Prov. : *tenir registre de tout*, remarquer, retenir tout ce qu'on entend. — *Cet homme est sur mes registres*, je me souviendrai du déplaisir qu'il m'a fait. On dit plus ordinairement *sur mes tablettes*.

REGISTRÉ, E, part. pass. de *registrer*, et non plus *regîtré*.

REGISTRER, v. act., et non plus REGÎTRER (*rejicetré*) (du lat. *registrare*), insérer dans le *registre*; on dit même *enregistrer*. — SE REGISTRER, v. pron.

REGÎTRE, vieille orthographe hors d'usage, que donne encore l'*Académie* pour REGISTRE.

REGÎTRER, même observation pour ce mot que pour le mot précédent. On ne dit plus que *registrer*.

RÉGLAGE, subst. mas. (*réguelaje*), action de *régler* le papier de musique et autres.

*RÈGLE, subst. fém. (*réguele*) (du lat. *regula*, fait de *regere*, régir), instrument long, droit et plat, de bois ou de métal, qui sert à tirer des lignes droites. — Fig., principe, maxime, foi, enseignement : *règle de foi*, *de conduite*, *de morale*. — Bon ordre : *on vit sans règle*, *où il n'y a point de règle dans cette maison*.—Exemple, modèle. — Loi particulière, règlement : *procéder dans les règles*, *selon les règles*; *les règles de la politesse*. — Préceptes, principes, méthodes des arts et des sciences. Il s'emploie ordinairement au plur. : *l'étude*, *la connaissance des règles*, etc. — Instituts, statuts d'un ordre religieux : *la règle de saint François*, *de saint Benoît*, etc. — En arithm., opération que l'on fait sur des nombres donnés pour en trouver ou la somme, ou la différence, ou le produit, ou le quotient : *les quatre règles*, l'addition, la soustraction, la multiplication et la division : *règle de trois*, *règle de proportion*. — T. de médec., au plur., purgations menstruelles des femmes. — RÈGLE, MODÈLE. (*Syn.*) La *règle* prescrit ce qu'il faut faire; le *modèle* le montre tout fait. On doit suivre l'une, et imiter l'autre. — La *règle* parle à l'esprit, elle l'éclaire, elle lui fait connaître ce qui doit se faire; mais elle est froide et sans force. Le *modèle* échauffe l'âme, la met en mouvement, fait disparaître toutes les difficultés, anéantit tous les prétextes. — RÈGLE, RÈGLEMENT. (*Syn.*) La *règle* regarde proprement les choses qu'on doit faire; et le *règlement*, la manière dont on les doit faire. Il entre dans l'idée de l'une quelque chose qui tient plus du droit naturel; et dans l'idée de l'autre, quelque chose qui tient plus du droit positif. — L'équité et l'humanité doivent être les deux grandes *règles* de la conduite des hommes; elles sont même en droit de déroger à tous les *règlements* particuliers. On se soumet à la *règle*; on se conforme au *règlement*. Voy. ORDRE.

*RÉGLÉ, E, part. pass. de *régler*, et adj. : *mouvement réglé*, *montre bien réglée*, etc. Voy. RÉGLER.—Sur quoi on a tiré des lignes : *papier réglé*.—Prov. : *homme réglé comme un papier de musique*, qui observe avec ponctualité une certaine manière de vivre.—Décidé, déterminé : *il est réglé que...* — Jugé, arrêté, conclu : *cela est réglé*.—Assujéti à une *règle* quelconque, uniforme ou variable, bonne ou mauvaise. En ce sens, il diffère de *régulier*, qui signifie conforme à une *règle*, uniforme et louable : *une vie réglée n'est pas toujours une vie régulière*. — En parlant des personnes, sage, rangé. — *Femme qui est réglée*, qui a ses menstrues *régulièrement*.— *Fièvre réglée*, dont les accès sont *réguliers*. — *Troupes réglées*, entretenues sur pied, pour les distinguer des milices. — RÉGLÉ, RANGÉ. (*Syn.*) On est *réglé* par ses mœurs et par sa conduite; on est *rangé* dans ses affaires et dans ses occupations. L'homme *réglé* ménage sa réputation et sa personne; il a de la modération, et il ne fait point d'excès. L'homme *rangé* ménage son temps et son bien; il a de l'ordre et ne fait point de dissipation.—A l'égard de la dépense à laquelle on applique ces deux épithètes, elle est *réglée* par les bornes qu'on y met, et *rangée* par la manière dont on la fait. Il faut la *régler* sur ses moyens, et la *ranger* selon le goût de la société où l'on vit, de façon néanmoins que les commodités domestiques ne souffrent point de l'envie de briller. — RÉGLÉ, RÉGULIER. (*Syn.*) Le mouvement de la lune est *réglé*, puisqu'il est soumis à des retours périodiques égaux; mais il n'est pas *régulier*, parce qu'il n'est pas uniforme dans la même période.—En parlant de la vie, de la conduite, des mœurs, *réglé* dit autre chose que *régulier*. Une vie *réglée* peut s'entendre au physique et au moral : au physique, c'est une vie assujétie à une règle suggérée par des vues de santé ou d'économie; au moral, c'est une vie extérieurement conforme aux *règles* de morale que le monde même exige; mais une vie *régulière* est une vie conforme aux principes de la morale et aux maximes de la religion. C'est à peu près la même chose en parlant de la conduite et des mœurs.— On dit d'une femme qu'elle est *réglée*, dans un sens purement physique, pour dire que le retour périodique des menstrues est exact. C'est pourquoi dans le sens moral, on dit qu'elle est *régulière*, pour dire qu'elle garde toutes les bienséances qu'exige la vertu.—Hors de la morale, ce qui est *réglé* était originairement libre, et n'est soumis à une *règle* que par un choix libre ou par convention; c'est ainsi qu'il faut l'entendre d'une dispute *réglée*, d'un ordinaire *réglé*, d'un commerce *réglé*, d'un temps *réglé*, etc.; ou bien il s'agit d'une *règle* établie par le fait, et dont il est difficile ou impossible de rendre raison, comme quand on parle d'une fièvre *réglée*. Mais tout ce qui est *régulier* doit tendre à la *règle*, et tend au vicieux dès qu'il s'y soustrait; tels sont un bâtiment, un discours, un poème, une construction, une procédure, etc.

RÉGLÉE, subst. fém. (*réguelé*), t. de cartonniers, pile de cartons équarris.

*RÈGLEMENT, subst. mas. (*régueleman*), ordonnance, statut qui doit servir de *règle*, qui prescrit ce que l'on doit faire : *règlement de police*. — *Plaider en règlement de juges*, plaider afin de faire décider à quel tribunal une affaire doit être portée.

RÉGLÉMENT, adv. (*réguéleman*), avec *règle*, d'une manière *réglée*.—RÉGLÉMENT, RÉGULIÈREMENT. (*Syn.*) Quand on ne veut marquer que la persévérance à faire toujours de la même manière, ces deux adverbes sont synonymes, et se prennent indifféremment l'un pour l'autre : ainsi, l'on peut dire d'un homme de cabinet, qu'il étudie *réglément* ou *régulièrement* huit heures par jour, que tous les jours il se lève *réglément* ou *régulièrement* à cinq heures, etc. Mais il y a des circonstances où l'on ne doit pas prendre l'un pour l'autre. *Réglément* veut dire alors, d'une manière égale, que l'on peut regarder comme *règle*, et qui semble soumise à une *règle*; *régulièrement* veut dire, d'une manière conforme à une *règle* réelle, ou aux *règles* en général. —*Réglément* indique de la précision, et suppose de la sagesse et de l'ordre; *régulièrement* désigne de l'attention, et suppose toujours de la soumission et de l'obéissance. — Vivre *réglément* est un moyen assuré de ménager tout-à-fait sa bourse et sa santé; vivre *régulièrement* est le moyen efficace d'assurer son bonheur

*RÉGLEMENTAIRE, subst. et adj. des deux genres (*réguelemantère*), qui appartient au *règlement*; qui concerne le *règlement* : *lois réglementaires*; et en mauvaise part : *administration*, *régime réglementaire*, qui multiplie les *règlements* à l'excès. — Subst. : *un réglementaire*.

RÉGLEMENTER, v. neut. (*réguelemanté*), faire des *règlements*, organiser : *aimer à réglementer*.—SE RÉGLEMENTER, v. pron.

RÉGLER, v. act. (*réguelé*) (du lat. *regulare*), tirer des lignes sur du papier pour servir de *règle* ou d'ornement.—Conduire, diriger suivant la *règle* : *régler sa vie*, *ses actions*, *ses mœurs*, *ses désirs*; *régler sa maison*, etc.—Déterminer : *régler les séances*, *l'ordre*, *la marche*, etc. — *Régler ses affaires*, les mettre dans un bon ordre.—*Régler sa dépense*, *sa table*, y mettre un certain ordre, quelquefois la diminuer.—*Régler une affaire*, *un différend*, les terminer.—*Régler le mémoire d'un ouvrier*, en mettre les articles à leur juste valeur. — *Régler une pendule*, *une montre*, la mettre en état d'aller juste et bien.— T. d'imp., *régler le coup*, marquer avec de la craie, sur le tympan, l'endroit où doit poser la platine, afin de donner à propos le coup de barreau.—SE RÉGLER, v. pron., devenir *réglé*, régulier.—*Se régler sur quelqu'un*, le prendre pour modèle.—*Se régler sur quelque chose*, se conformer à ce qui a été décidé ou pratiqué.

*RÉGLET, subst. mas. (*réguelè*), t. d'imprim., espèce de lame en fonte d'une longueur déterminée, qui sert à faire la division des chapitres, etc. On l'appelle plus ordinairement *filet*. — La ligne marquée par cette *règle* dans l'imprimé. Peu usité.—En archit., bandelette.

*RÉGLETTE, subst. fém. (*réguelète*), petite *règle* de bois dont on se sert dans l'imprimerie pour former les garnitures.

RÉGLEUR, subst. mas., RÉGLEUSE, subst. fém. (*régueleur*, *leuze*), ouvrier ou ouvrière qui *règle* le papier.

RÉGLEUSE, subst. fém. Voy. RÉGLEUR.

RÉGLISSE, subst. fém. (*réguelice*) (en latin *glycyrrhiza*, fait du grec γλυκυρριζα, formé de ριζα, racine, et de γλυκυς, doux, racine douce), plante vivace, originaire des pays chauds, à fleur papilionacée, dont la racine est connue par la douceur de son mucilage. — Morceau de cette plante ou plutôt de sa racine. — *Jus de réglisse*,

sucre noir préparé avec le suc de la *réglisse*.— *Réglisse de montagne*, t. de bot., le trèfle des Alpes, dont les racines sont sucrées. — *Réglisse sauvage*, nom donné à l'astragale commun.

RÉGLISSIER, subst. mas. Voy. ASTRAGALE.

*RÉGLOIR, subst. mas. (*régueloar*), outil pour *régler* le papier. — Instrument de bois ou d'os à l'usage des cordonniers.

*RÉGLURE, subst. fém. (*réguelure*), ouvrage de *régleur*.

REGMALARD, subst. propre mas. (*réguemalare*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mortagne, dép. de l'Orne.

RÉGNANT, E, adj. (*régnian, gniante*), qui *règne: duc, prince régnant*.—Fig., qui domine : *le goût régnant*. — *Maladie régnante*, qui existe en ce moment.

*RÈGNE, subst. mas. (*règnie*) (du lat. *regnum*), gouvernement, administration d'un royaume. — Il se dit du roi, et non pas du royaume : *sous le règne de Louis XIV*, etc. — Couronne suspendue sur le maître-autel d'une église; la tiare du pape. — Fig., pouvoir, empire : *le règne de la grace; le règne du péché*.—En t. d'hist. nat., *le règne animal, végétal, minéral*, les animaux, les végétaux, les minéraux. Dans la même division de l'hist. nat., il n'y a que deux sections générales, *le règne organique* et *le règne inorganique*.— Fig.: *être en règne*, être en vogue.— Fam. : *du règne de...*, du temps de, en parlant d'un particulier.

RÉGNÉ, part. pass. de *régner*.

RÉGNER, v. neut. (*régnié*) (en lat. *regnare*), régir, gouverner un état.—Fig., dominer : *le sage règne sur ses passions; l'ambition règne dans son âme*. — En parlant des choses, être en vogue : *cette mode a régné long-temps*. On dit aussi *le vent qui règne, la maladie qui règne*, qui dure depuis long-temps. — *L'hyperbole, l'antithèse, règnent dans ce discours*, elles y sont fréquentes. — En t. d'archit., s'étendre le long de.. : *cette corniche, ce balcon règnent tout le long de la façade*.

RÉGNICOLE, subst. et adj. des deux genres (*réguenikole*) (du lat. *regnicola*, formé de *regnum*, royaume, et de *colere*, habiter), habitant naturel d'un royaume, et par extension d'un état souverain quelconque.— Étranger qui jouit par concession des mêmes priviléges que les *régnicoles : les Suisses sont réputés régnicoles*.

REGNIES, subst. fém. plur. (*régni*), sorte de toile qu'on fabrique dans le Beaujolais.

REGONFLÉ, E, part. pass. de *regonfler*.

REGONFLEMENT, subst. mas. (*reguonfleman*), élévation des eaux dont le cours est arrêté par quelque obstacle.

REGONFLER, v. neut. (*reguonflé*), s'enlever et se soulever, en parlant des eaux dont quelque obstacle arrête le cours. — Act., *gonfler* une seconde fois. Voy. GONFLER. — *se* REGONFLER, v. pron.

REGORGÉ, E, part. pass. de *regorger*.

REGORGEMENT, subst. mas. (*reguorjeman*), action de *regorger*, de ce qui *regorge*: *regorgement de la rivière, de la bile, des humeurs*.

REGORGER, v. neut. (*reguorjé*) (du mot *gorge*, proprement *sortir de la gorge*), s'épancher hors de ses bornes, déborder. Il ne se dit que des eaux, du sang, des humeurs.—Fig., avoir en grande abondance : *il regorge de biens*, et fam. : *il regorge de santé*; il a trop de santé.— Fig. et fam. : *faire regorger*, obliger de rendre : *on lui fera regorger l'argent qu'il a volé*. Dans cette phrase, il est actif.

REGOULÉ, E, part. pass. de *regouler*.

REGOULER, v. act. (*reguoulé*), t. pop., rabrouer quelqu'un, lui dire des paroles piquantes. — *se* REGOULER, v. pron. Vieux et peu en usage.

REGOURMÉ, E, part. pass. de *regourmer*.

REGOURMER, v. act. (*reguourmé*), donner une seconde fois des coups de poing. — *se* REGOURMER, v. pron.

REGOÛTÉ, E, part. pass. de *regoûter*.

REGOÛTER, v. act. (*reguoûté*), *goûter* de nouveau. — *se* REGOÛTER, v. pron.

REGRACIÉ, E, part. pass. de *regracier*.

REGRACIER, v. act. (*reguéracié*), *gracier* de nouveau. — *se* REGRACIER, v. pron.

REGRADILLÉ, E, part. pass. de *regradiller*.

REGRADILLER, v. act. (*regueradi-ié*), friser les cheveux avec un fer chaud.—*se* REGRADILLER, v. pron. Presque inusité.

REGRAT, subst. mas. (*reguera*), marchandise de peu de valeur qu'on achette pour la revendre. — Vente de sel à petite mesure. — Lieu où il se vend ainsi.

REGRATTÉ, E, part. pass. de *regratter*.

REGRATTER, v. act. (*regueraté*), *gratter* de nouveau. — Nettoyer un vieux bâtiment avec des ripes et autres outils. — Retoucher une planche avec le burin.—Neut., vendre du sel à petites mesures. — Fig. et fam. : *c'est un homme qui regratte sur tout*, qui fait dans un compte des réductions sur les plus petits objets.—*se* REGRATTER, v. pron.

REGRATTERIE, subst. fém. (*regueraterl*), marchandise de *regrat*.

REGRATTIER, subst. mas., REGRATTIÈRE, subst. fém. (*regueratié, tière*), celui, celle qui vend du sel à petite mesure. — Par extension, petit marchand qui vend de la seconde main. — Fig. et fam., personne qui, dans un compte considérable, fait des réductions sur les plus petits objets.—Écrivassier, compilateur.

REGRATTIÈRE, subst. fém. Voy. REGRATTIER.

REGREFFÉ, E, part. pass. de *regreffer*.

*REGREFFER, v. act. (*regueréfé*), *greffer*, enter de nouveau. — *se* REGREFFER, v. pron.

REGRÉLAGE, subst. mas. (*reguerélaje*), seconde opération pour blanchir la cire. Voy. REGRÉLER.

REGRÉLÉ, E, part. pass. de *regréler*.

REGRÉLER, v. act. (*reguerélé*), t. de cirier, faire, après la seconde fonte, passer de nouveau la cire dans la *gréloire*, pour la blanchir. — *se* REGRÉLER, v. pron.

RÉGRÉ, E, part. pass. de *régrer*.

RÉGRER, v. act. (*réguéré*), récréer. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage. — *se* RÉGRER, v. pron.

REGRÈS, subst. mas. (*reguerè*) (du lat. *regressus*, qui signifie proprement retour, action de retourner, de revenir, formé de *re*, pour *retrò*, en arrière, et de *gressus*, pas, marche), action qu'on a pour rentrer dans un bénéfice résigné ou permuté. Autrefois, la faculté qui appartenait au propriétaire d'un office de révoquer la cession qu'il en avait faite ; cette révocation avait pour effet de conserver le titulaire dans tous ses droits, et pouvait avoir lieu jusqu'au moment de l'installation du cessionnaire. Le *regrès* n'est plus admis par nos lois, et à moins d'une clause formelle de *réméré*, les ventes d'offices de notaires, d'avoués ou de greffiers par exemple, ne seraient pas plus susceptibles que toute autre vente d'être révoquées par la seule volonté d'une des parties. Le consentement réciproque serait indispensable.

RÉGRESSION, subst. fém. (*réguerècion*) (en lat. *regressio*), figure de rhétorique qui fait revenir les mots sur eux-mêmes avec un sens différent : *nous ne vivons pas pour boire et pour manger, mais nous buvons et nous mangeons pour vivre*.

REGRET, subst. mas. (*reguerè*) (du lat. *regressus*, retour en arrière, parce que le *regret* reporte les pensées et les sentiments sur le passé. *Le Duchat*.), déplaisir d'avoir perdu ce qu'on possédait, ou d'avoir manqué ce qu'on aurait pu acquérir : *avoir du regret, des regrets*. — Il se dit par extension d'un déplaisir léger : *j'ai regret que vous n'ayez pas vu cette pièce*.—Repentir : *avoir regret de ses péchés*. — Au plur., plaintes, doléances.—*A regret*, loc. adv., avec répugnance.

REGRETTABLE, adj. des deux genres (*reguerètable*), digne d'être *regretté*.

REGRETTABLEMENT, adv. (*reguerètableman*), d'une manière *regrettable*. (Boiste.)

REGRETTÉ, E, part. pass. de *regretter*.

REGRETTER, v. act. (*reguerèté*), avoir du *regret*, être fâché, affligé d'une perte qu'on a faite ; d'avoir manqué ce qu'on pouvait acquérir; de n'avoir pas fait quelque chose, etc. — *se* REGRETTER, v. pron.

RÉGRIGNÉ, E, part. pass. de *régrigner*.

se RÉGRIGNER, v. pron. (*réguerignié*), se retirer, se crisper. Vieux.

REGROS, subst. mas. (*reguerô*), grosse écorce pour le tan.

REGROSSI, E, part. pass. de *regrossir*.

REGROSSIR, v. act. (*reguerocir*), t. de gravure, élargir des tailles et des hachures, soit avec le burin, soit avec l'échoppe.—*se* REGROSSIR, v. pron.

REGUINDÉ, E, part. pass. de *reguinder*.

REGUINDER, v. act. (*reguieindé*), *guinder* une seconde fois. — En t. de fauconn., *l'oiseau se reguinde*, fait une nouvelle pointe au-dessus des nues.—*se* REGUINDER, v. pron.

RÉGUL., abréviation de *régulier*.

RÉGULARISATION, subst. fém. (*régularizâcion*), action de *régulariser*.—Son effet.

RÉGULARISÉ, E, part. pass. de *régulariser*.

RÉGULARISER, v. act. (*régularizé*), rendre *régulier*, donner de la *régularité* à...— *se* RÉGULARISER, v. pron.

RÉGULARITÉ, subst. fém. (*régularité*), en général, conformité aux *règles*. — En physique, ordre invariable de la nature.—En morale, observation exacte des devoirs et des bienséances. —En matière de religion, observation des *règles*, des préceptes, des commandements de Dieu et de l'Église.—Dans les arts, observation des *règles* qui leur sont propres. — En parlant des ordres religieux, exacte observation des *règles* de chaque ordre.—Il se dit aussi de l'état religieux par opposition à l'état séculier.—*La régularité des traits du visage*, leur juste proportion. —En géom. : *la régularité d'une figure*, l'égalité de ses côtés et de ses angles.

*RÉGULATEUR, subst. mas. (*régulateur*), en t. d'horlogerie, le balancier ou le spiral dans les montres, la verge et la lentille dans les pendules. — En t. de plombier, armure du laminoir qui *règle* et dirige la pression des tables qu'on lamine.—Celui qui *règle*, qui dirige. En ce sens, on dit au fém. *régulatrice*.

RÉGULATEUR, adj. mas., au fém. RÉGULATRICE (*régulateur, trice*), qui *règle*, qui *régit* : *pouvoir régulateur, force régulatrice*.

RÉGULATION, subst. fém. (*régulâcion*), action de ce qui *règle*. Inusité.

RÉGULATRICE, adj. fém. Voy. RÉGULATEUR.

*RÉGULE, subst. mas. (*régule*), dans l'anc. chim., la partie métallique pure d'un demi-métal : *régule d'arsenic, d'antimoine*, etc. (T. des alchimistes, qui, croyant toujours trouver de l'or dans les culots métalliques qu'ils retiraient de leurs fontes, les appelaient *régules*, en latin *regulus*, petit roi, comme contenant ce *roi* des métaux.)

*RÉGULIER, adj. mas., au fém. RÉGULIÈRE (*régulié, lière*) (du lat. *regularis*, fait de *regula*, règle), conforme aux *règles*, à l'ordre de la nature, aux lois de la religion et de la morale, aux préceptes des arts, etc. Voy. RÉGLÉ.— Exact, ponctuel : *il est régulier dans les moindres choses*.—*Bâtiment régulier, place régulière*, où règne une certaine *régularité*, une certaine symétrie. — *Traits réguliers*, traits du visage qui sont dans une juste proportion entre eux.—En mathématiques : *figure régulière*, dont tous les côtés et tous les angles sont égaux entre eux. — *Corps réguliers*, les cinq polyèdres qui ont pour surface des polygones réguliers, égaux entre eux, et dont tous les angles solides sont égaux.—En chron. : *nombres réguliers*, ou substantivement : *les réguliers*, nombres qui, ajoutés aux concurrents, servaient à trouver quel jour de la semaine tombait le premier mois.— En grammaire, *verbes réguliers*, ceux qui suivent, dans la formation de leurs temps, les *règles* générales des conjugaisons.—*Clergé régulier*, composé des ordres religieux. — *Bénéfice régulier*, qui ne peut être tenu que par un religieux. — *Observance régulière*, pratiquée par le religieux. — Subst. mas. : *bénéfice possédé par un régulier*, par un religieux.

RÉGULIÈRE, adj. fém. Voy. RÉGULIER.

RÉGULIÈREMENT, adv. (*régulièreman*), selon les *règles*; avec *régularité*.

RÉGULINE, adj. fém. (*réguline*), t. de chim. : *partie réguline*, la partie purement métallique d'un demi-métal. Voy. RÉGULE.

RÉGULO, subst. mas. (*régulô*), t. de relat., titre qu'on donne au fils de l'empereur de la Chine.

RÉGULUS, subst. mas. (*réguluce*), t. d'astron., étoile qui fait partie de la constellation du lion.

*RÉGURGITATION, subst. fém. (*régurjitâcion*), t. de médec., action d'avaler de nouveau les aliments après les avoir dégorgés et broyés une seconde fois, mode de digestion propre aux animaux ruminants.

RÉHAB, subst. mas. (*ré-abe*), instrument persan qui a quelque ressemblance avec le violon.

RÉHABILITATION, subst. fém. (*ré-abilitâcion*), action de *réhabiliter* : *lettres de réhabilitation*.

RÉHABILITÉ, E, part. pass. de *réhabiliter*.

RÉHABILITER, v. act. (*ré-abilité*) (de la particule latine itérative *re*, et de l'adj. *habilis*, habile, propre à... : *rendre de nouveau habile à...*), rétablir, remettre en état, dans le premier état.—*Réhabiliter un mariage*, réparer le vice d'un mariage par une nouvelle célébration. — *se* RÉHABILITER, v. pron.

RÉHABITUÉ, E, part. pass. de *réhabituer*.

RÉHABITUER, v. act. (*ré-abitu-é*), *habituer* de nouveau.—*se* RÉHABITUER, v. pron.

REHACHÉ, E, part. pass. de *rehacher*.

REHACHER, v. act. (*re-aché*), *hacher* de nouveau.—*se* REHACHER, v. pron.

REHANTÉ, E, part. pass. de *rehanter*.

REHANTER, v. act. (*re-anté*), *hanter* de nouveau.—*se* REHANTER, v. pron.

REHASARDÉ, E, part. pass. de *rehasarder*.

REHASARDER, v. act. (*re-azardé*), *hasarder* de nouveau.—*se* REHASARDER, v. pron.

REHAUSSÉ, E, part. pass. de *rehausser*.

REHAUSSEMENT, subst. mas. (*re-ôceman*), action par laquelle on rend plus *haut* : *le rehaussement d'un mur.* — *Le rehaussement des monnaies*, l'augmentation de leur valeur numéraire.—*Le rehaussement des tailles*, l'augmentation de l'imposition des tailles.

REHAUSSER, v. act. (*re-ôcé*), *hausser* davantage, relever : *rehausser une tapisserie, un plancher, une muraille.* — Fig. : *rehausser le courage, le prix d'une marchandise.* — Faire paraître davantage : *les ombres dans un tableau rehaussent l'éclat des couleurs; rehausser le mérite d'une action.* — En peint., frapper, sur des parties lumineuses, des touches plus lumineuses encore. — *Rehausser d'or*, peindre en couleur d'or sur une toile, soit à l'huile, soit en détrempe, des morceaux de sculpture, des bas-reliefs, etc. On dit à peu près dans le même sens : *une broderie, un habit, etc., rehaussé d'or ou d'argent.* — *se* REHAUSSER, v. pron.

*__REHAUTS__, subst. mas. plur (*re-ô*), t. de peint., endroits les plus éclairés d'un tableau, où sont les couleurs les plus vives.

REHEURTÉ, E, part. pass. de *reheurter*.

REHEURTER, v. act. (*re-eurté*), *heurter* de nouveau.—*se* REHEURTER, v. pron.

*__REICHSTADT__, subst. propre mas. (*rèkechetate*) ville de Bohême, illustrée par le titre de duc qu'elle donna au fils de Napoléon.

REICHY, subst. mas. (*rèchi*), t. de relat., nom de sectaires de Cachemire qui adorent un seul Dieu, et ne demandent rien à personne.

REICHSTALE, subst. fém. (*rèkecetale*), monnaie qui a cours en Allemagne, en Hongrie, en Pologne, en Suisse, etc. On dit aussi à peu près dans le même sens, *reichsthaler*. Ce dernier mot signifie en allemand *écu d'empire*, formé de *reich*, empire, et *thaler*, écu. Voyez RIXDALE.

REILLÈRE, subst. fém. (*ré-ière*), conduit qui amène l'eau sur la roue d'un moulin.

REILLANNE, subst. propre fem. (*rè-iane*), petite ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Forcalquier, dép. des Basses-Alpes.

REIMARIE, subst. fém. (*rèmari*), t. de bot., genre de plantes de la famille des graminées.

RÉIMPORTÉ, E, part. pass. du v. *réimporter*.

RÉIMPORTER, v. act. (*ré-einporté*), *importer* de nouveau.—*se* RÉIMPORTER, v. pron.

RÉIMPOSÉ, E, part. pass. de *réimposer*.

RÉIMPOSER, v. act. (*ré-einpozé*), faire une nouvelle *imposition* pour achever le paiement d'une taxe qui n'a pu être entièrement acquittée.—En t. d'imprim., signifie, *imposer* une seconde fois, soit parce que les pages de la feuille ou de la forme étaient mal placées, soit pour changer les bois des garnitures, afin d'obtenir des marges plus grandes ou plus régulières. *Il faut réimposer cette feuille, dont les pages sont transposées. Réimposez votre feuille pour tirer le grand papier.*—*se* RÉIMPOSER, v. pron.

RÉIMPOSITION, subst. fém. (*ré-einpôzicion*), action de *réimposer*, *imposition* nouvelle.

RÉIMPRESSION, subst. fém. (*ré-einprècion*), nouvelle *impression* d'un ouvrage.

RÉIMPRIMÉ, E, part. pass. de *réimprimer*.

RÉIMPRIMER, v. act. (*ré-einprimé*), *imprimer* de nouveau.—*se* RÉIMPRIMER, v. pron.

*__REIMS__, subst. propre mas. (*reince*), ville de France, ch.-lieu d'arr., dép. de la Marne. Son archevêque avait le privilége exclusif de sacrer les rois de France.

REIN, subst. mas. (*rein*) (du lat. *renes*), rognon, viscère de l'animal où se fait la séparation de l'urine pour s'écouler de là dans la vessie. Il se dit proprement de l'homme.—Le bord d'un bois. — Au plur., le bas de l'épine du dos et la région voisine. — L'épine du dos relativement à la force, à la souplesse : *il a les reins forts ou faibles, les reins souples, les reins rompus.*—En style de l'Ecriture sainte, l'intérieur de l'homme, sa pensée : *Dieu est le scrutateur des cœurs et des reins.*—En archit. : *les reins d'une voûte*, la partie vide ou pleine qui est entre la moitié de l'extrados d'un arc et le prolongement du pied droit, jusqu'au sommet de la voûte. —Fig. et fam. : *avoir les reins forts*, être riche et puissant, en état de soutenir les frais d'une entreprise; être en état de réussir dans une affaire, dans un ouvrage. — *Il a eu* ou *on lui a donné un tour de reins*, on lui a rendu un mauvais office qui lui nuira beaucoup. — *Poursuivre l'épée dans les reins*, de fort près.

REINAIRE, adj. des deux genres (*rènère*), t. de bot., qui ressemble à un *rein*.

REINAL. Inusité. Voy. RÉNAL.

*__REINE__, subst. fém. (*rène*) (en lat. *regina*), femme de roi.—Celle qui de son chef gouverne un royaume. — On dit fig. : *Rome, la reine des cités* ; et en style poétique : *la rose est la reine des fleurs.*—*Reine du bal*, celle à qui on donne le bal.—*Reine de la fève*, celle qui avait la fève dans sa part du gâteau.

REINE-CLAUDE, subst. fém. (*rèneklôde*, et non pas *rène guelôde*), sorte de prune verte ou violette d'un goût exquis.—Au plur., des *reine-claude sans s;* et non pas des *reines-claudes*, avec un *s*, ainsi qu'écrivent presque toutes les *grammaires*. Ces sortes de prunes ne sont pas du tout des *reines*, mais un bel et bon fruit qu'affectionnait la *reine Claude*.

REINE-DES-BOIS, subst. fém. (*rènedéboa*), t. de bot., nom qu'on donne à la dianelle, sorte de plante.

REINE-DES-CARPES, subst. fém. (*rènedékarpe*), t. d'hist. nat., poisson différent de la carpe ordinaire par quelques rangées de grandes écailles et par la nudité du reste du corps.

REINE-DES-PRÉS, subst. fém. (*rènedépré*), sorte de plante vivace de la famille des rosacées.

REINE-DES-SERPENTS, subst. fém. (*rènedécèrepan*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne au boa géant ou boa devin.

REINE-MARGUERITE, subst. fém. (*rènemarguerite*), t. de bot., espèce d'aster de la Chine, que l'on cultive dans les jardins.

REINE-D'OR, subst. fém. (*rènedor*), nom d'une monnaie qui fut frappée sous Blanche de Castille, reine de France, et mère de saint Louis.

REINETTE, subst. fém. Voy. RAINETTE.

RÉINCORPORÉ, E, part. pass. de *réincorporer*.

RÉINCORPORER, v. act. (*ré-einkorporé*), *incorporer* de nouveau.—*se* RÉINCORPORER, v. pron.

RÉINCRUDÉ, part. pass. de *réincruder*.

RÉINCRUDER, v. act. (*ré-einkrudé*), t. de phil. hermétique, faire redevenir *cru*. — *se* RÉINCRUDER, v. pron. (*Boiste.*) Inusité.

RÉINFECTÉ, E, part. pass. de *réinfecter*.

RÉINFECTER, v. act. (*ré-einfèkté*), infecter de nouveau. — *se* RÉINFECTER, v. pron.

RÉINSTALLATION, subst. fém. (*ré-eincetalâcion*), action d'*installer* de nouveau.

RÉINSTALLÉ, E, part. pass. de *réinstaller*.

RÉINSTALLER, v. act. (*ré-eincetalé*), *installer* de nouveau. — *se* RÉINSTALLER, v. pron.

REINTÉ, E, adj. (*reinté*), *chien reinté*, qui a les *reins* larges et élevés en arcs.

RÉINTÉGRANDE, subst. fém. (*ré-eintéguerande*), t. de droit, rétablissement dans la puissance d'un bien dont on avait été dépossédé.

RÉINTÉGRATION, subst. fém. (*ré-eintéguerâcion*), t. de jurisp., action de *réintégrer*.

RÉINTÉGRÉ, E, part. pass. de *réintégrer*, et adj., rétabli.

RÉINTÉGRER, v. act. (*ré-eintégueré*) (de la particule latine itérative *re*, et du verbe *integrare*, rétablir, réparer, dérivé d'*integer*, entier ; *remettre en son entier*), rétablir quelqu'un dans la possession d'une chose dont il avait été dépouillé. — *Faire réintégrer des meubles*, les faire remettre dans les lieux d'où ils avaient été enlevés. — *Réintégrer dans les prisons*, remettre en prison. — *se* RÉINTÉGRER, v. pron.

RÉINTERROGATION, subst. fém. (*ré-eintérogudcion*), action de *réinterroger*.

RÉINTERROGÉ, E, part. pass. de *réinterroger*.

RÉINTERROGER, v. act. (*ré-eintèrojé*), *interroger* de nouveau. — *se* RÉINTERROGER, v. pron.

RÉINVITÉ, E, part. pass. de *réinviter*.

RÉINVITER, v. act. (*ré-einvité*), *inviter* de nouveau. — *se* RÉINVITER, v. pron.

REIP., abréviation du mot latin *reipublicæ*, gén. de *respublica*, la république.

*__REIS__, subst. mas. (*rèce*) monnaie de compte au Brésil, valant 6 dixièmes de centime.

REIS-EFFENDI, subst. mas. (*rèce-èfeindi*), t. de relat., chancelier de l'empire turc.

REISPOUTE, subst. mas. (*rècepoute*), cipaye. Voy. ce mot.

REISSOLE, subst. fém. Barbarisme. Voy. RISSOLE.

RÉITÉRATIF, adj. mas., au fém. RÉITÉRATIVE (*ré-itératif, tive*), *réitéré*, qui *réitère*.

*__RÉITÉRATION__, subst. fém. (*ré-itérâcion*), action de *réitérer*.

RÉITÉRATIVE, adj. fém. Voy. RÉITÉRATIF.

RÉITÉRATIVEMENT, adv. (*ré-itérativeman*), pour *réitérer*, d'une manière *réitérative*.

RÉITÉRÉ, E, part. pass. de *réitérer*.

RÉITÉRER, v. act. (*ré-itéré*) (du lat. *reiterare*), faire de nouveau ce qu'on a déjà fait : *réitérer une médecine.* — *se* RÉITÉRER, v. pron.

REÎTRE, subst. mas. (*rètre*) (de l'allemand *reuter* ou *reiter*, cavalier), dans le seizième siècle, cavalier allemand. — Espèce de capote, ainsi nommée, parce que, dans l'origine, elle était particulièrement à l'usage des *reîtres* ou cavaliers allemands.—Aujourd'hui, prov.: *vieux reître*, homme qui a vu beaucoup de pays, qui s'est mêlé de beaucoup d'affaires, etc.

REIVAS, subst. mas. (*révâce*), myth., arbre d'où sont nés les auteurs du genre humain, selon les Perses.

REJAILLI, part. pass. de *rejaillir*.

REJAILLIR, v. neut. (*reja-ie-ir*), en parlant des choses liquides, sortir avec impétuosité, *jaillir* : *son sang rejaillit jusqu'au pied du lit.* — En parlant des corps solides, être repoussé et réfléchi : *la balle a rejailli jusqu'ici.* — Il se dit aussi de la lumière : *la lumière qui rejaillit du soleil.* — Fig., retomber sur : *la gloire et la honte des enfants rejaillissent sur leurs pères.*

REJAILLISSEMENT, subst. mas. (*reja-ie-iceman*), mouvement de ce qui *rejaillit*.

REJAUNI, E, part. pass. de *rejaunir*.

REJAUNIR, v. act. (*rejônir*), rendre jaune de nouveau. — *se* REJAUNIR, v. pron.

REJECTION, subst. fém. (*rejékcion*), action de *rejeter*. — Son effet. (*Boiste.*)

*__REJET__, subst. mas. (*rejé*), action d'exclure, de *rejeter*.—Nouveau jet, nouvelle pousse d'une plante, d'un arbre. — En t. de pratique, *faire le rejet, ordonner le rejet d'une pièce*, la *rejeter* d'un procès. — Renvoi qu'on fait d'un article de quelque compte à un autre endroit de ce compte. —T. de finances, réimposition.

REJETABLE, adj. des deux genres (*rejetable*), qui doit être *rejeté* : *proposition, preuve, pièce rejetable.*

REJETEAU, subst. mas. (*rejetô*), t. d'archit., espèce de moulure, en forme de bord.

REJETÉ, E, part. pass. de *rejeter*.

REJETER, v. act. (*rejeté*), *jeter* une seconde fois. — Repousser : *rejeter une balle avec vigueur.* — *Jeter* une chose dans l'endroit d'où on l'avait tirée. — Jeter dehors : *ce que la mer rejette sur le rivage.*—En parlant des arbres, repousser après avoir été coupé : *cet arbre a rejeté de nouvelles branches* ; et neutralement : *il rejette par le pied.* — Dans un compte, renvoyer à un autre article, etc. : *il faut rejeter cette somme sur le compte de l'année prochaine.* — Fig. : rebuter, n'agréer pas, ne vouloir pas accepter ou recevoir : *rejeter des offres, des propositions*, etc. — Ne pas admettre : *rejeter un projet de loi, un amendement.*—Fig.: *rejeter une imposition, une taxe sur une ville*, etc., réimposer cette ville pour compléter le paiement d'une taxe, etc. Voy. REJET. — *Rejeter la faute sur un autre*, l'accuser pour se disculper soi-même. — *se* REJETER, v. pron

REJETON, subst. mas. (*rejeton*), nouveau *jet* que pousse un arbre par le pied ou par le tronc. —Il se dit aussi en parlant des plantes. — Fig., et dans le style soutenu, descendant : *illustres rejetons.*—Dans les manufactures de tabac, celui qui est fabriqué avec les feuilles que la plante pousse après avoir été coupée une première fois.

REJETONNÉ, E, part. pass. de *rejetonner*.

REJETONNER, v. act. (*rejetoné*), arracher les *rejetons*, les feuilles du tabac, etc. — Neut., pousser des *rejetons*. — *se* REJETONNER, v. pron. Peu en usage.

REJOINDRE, v. act. (*rejoeindre*) (de la particule latine itérative *re*, et du verbe *jungere*, joindre : *joindre de nouveau*) (il se conjugue comme *joindre*), réunir des parties qui avaient été

séparées : *rejoindre les deux lèvres d'une plaie.* —Ratteindre, retrouver des personnes dont on s'était séparé. — SE REJOINDRE, v. pron., se rassembler, se *joindre* de nouveau.

REJOINT, E, part. pass. de *rejoindre.*

REJOINTOIEMENT, subst. mas. (*rejoeintoèman*), action de remplir et de refaire les *joints* des maçonneries en mauvais état.—Effet de cette action.

REJOINTOYÉ, E, part. pass. de *rejointoyer.*

REJOINTOYER, v. act. (*rejoeintoè-ié*), t. d'archit., remplir et ragréer les *joints* empierrés d'un bâtiment.—SE REJOINTOYER, v. pron.

REJOUÉ, E, part. pass. de *rejouer.*

REJOUER, v. act. (*rejoué*), *jouer* de nouveau : *nous rejouons la même partie.*—Neut. : *il s'est mis à rejouer.*—SE REJOUER, v. pron. : *le boston était tombé en désuétude, mais depuis quelque temps il se rejoue beaucoup.*

RÉJOUI, E, part. pass. de *réjouir*, et adj., gai.—On dit subst. et fam. : *un gros réjoui, une grosse réjouie*, une personne de bonne humeur.

RÉJOUIR, v. act. (*réjouir*), donner de la *joie* : *cette nouvelle réjouit tout le monde.*—Donner du plaisir : *couleur qui réjouit la vue.*—Donner du divertissement : *que ferons-nous pour réjouir la compagnie ?* En ce sens on dit fam. : *réjouir la compagnie aux dépens de quelqu'un*, se moquer de quelqu'un pour divertir les autres.—SE RÉJOUIR, v. pron., se divertir.—Se féliciter : *je me réjouis avec vous de votre heureux rétablissement.*— *Se réjouir aux dépens de quelqu'un*, s'en moquer.

RÉJOUISSANCE, subst. fém. (*réjouiçance*), démonstration de *joie* : *réjouissance publique ; on a fait de grandes réjouissances à cette occasion.*—Au jeu du lansquenet, carte que celui qui donne tire après la sienne, et sur laquelle les coupeurs et autres peuvent mettre de l'argent. —Dans les boucheries, certaine portion de basse viande que l'acheteur est obligé de prendre avec la bonne et au même prix.

RÉJOUISSANT, E, adj. (*réjouiçan, çante*), qui *réjouit.*

REJOÛTÉ, part. pass. de *rejoûter.*

REJOÛTER, v. neut. (*rejouté*) *joûter* de nouveau. Peu en usage.

REJOUVENU, E, part. pass. de *rejouvenir.*

REJOUVENIR, v. neut. (*rejouvenir*), redevenir enfant. (*Boiste.*) Vieux et même entièrement hors d'usage.

REKIET, sub. mas. (*rekiète*), t. de relat., salut religieux des Turcs, en se tournant vers l'orient.

RELÂCHANT, E, adj. (*relâchan, chante*), qui *relâche*, amollit : subst. au mas., *un relâchant ;* un remède qui *relâche.*

*RELÂCHE, subst. mas. (*relâche*) (du lat. *relaxatio*), interruption, discontinuation de quelque travail, de quelque étude, de quelque exercice. —Repos, intermission dans quelque état douloureux.—Subst. fém., t. de mar., action de *relâcher* : *nous fîmes une relâche de quinze jours au Brésil.*—Lieu propre pour y *relâcher* : *ce port est une bonne relâche.*—RELÂCHE, RELÂCHEMENT. (*Syn.*) Le *relâche* est une cessation de travail : on en prend quand on est las : il sert à réparer les forces. Le *relâchement* est une cessation d'austérité ou de zèle : on y tombe quand la ferveur diminue ; il peut mener à un dérèglement ou à une inattention coupable.—L'homme infatigable travaille sans *relâche ;* l'homme exact remplit son devoir sans *relâchement.*—*Relâche* se prend toujours en bonne part ; c'est la discontinuation de quelque exercice public, soit pour le corps, soit pour l'esprit. *Relâchement*, employé seul, se prend souvent en mauvaise part ; c'est la diminution de l'activité dans le travail, ou dans quelque exercice, ou dans la régularité dans ce qui concerne les mœurs ou la piété. — Il est nécessaire que, par intervalles, l'esprit et le corps prennent du *relâche ;* il sert à ranimer les forces. En fait de mœurs et de discipline, le moindre *relâchement* est dangereux ; il fait mieux sentir le poids de la règle, et ne manque guère de la rendre odieuse. Le *relâche* est un soulagement qui prépare à de nouveaux travaux ; le *relâchement* dans ce qui concerne la piété, la discipline ou les mœurs, est une infraction qui en amène d'autres et conduit au désordre ; mais, par rapport au travail, le *relâchement* ne tire pas toujours à si grande conséquence ; et l'on peut se le permettre quelquefois jusqu'à un certain point, quand on n'a pas le loisir de se donner entièrement *relâche.*

RELÂCHÉ, E, part. pass. de *relâcher*, et adj., qui n'est plus si fort tendu. — En matière de religion et de morale, qui est dans le *relâchement* ou qui annonce le *relâchement* : *homme relâché, morale, discipline relâchée.*—Qui n'est plus si ferme dans son dessein, dans son entreprise.

RELÂCHEMENT, subst. mas. (*relâcheman*) (en lat. *relaxatio*), diminution de tension : *relâchement des nerfs, des cordes d'un instrument.* — Disposition du temps à s'adoucir. — Fig. : ralentissement d'ardeur dans le travail, dans les exercices de piété, ou de régularité dans la conduite, dans les mœurs. — Délassement : *après une grande contention d'esprit, il faut un peu de relâchement.*

RELÂCHER, v. act. (*relâché*) (en lat. *relaxare*), faire qu'une chose soit moins tendue.—Remettre un prisonnier en liberté.—Céder de ses droits : *je lui ai relâché la moitié de la dette.*— Neut., en t. de marine, discontinuer sa route et se retirer à l'abri pour céder à la tempête, ou pour se radouber, ou pour renouveler ses provisions, etc.—Diminuer de sa première ardeur, de sa première ferveur.—SE RELÂCHER, v. pron., n'être plus si ferme, si constant dans ce qu'on avait projeté, entrepris. — N'avoir plus tant de régularité, tant de courage, tant de vigueur. — Céder de ses prétentions, etc. — En parlant du mal, n'être plus si violent, si douloureux. — *Se relâcher l'esprit*, se reposer, se délasser l'esprit.

*RELAI, subst. mas. (*relè*), t. de sauniers, la deuxième eau des salines.

RELAIS, subst. mas. (*relè*) (du latin *relictus*, part. pass. de *relinquere*, laisser ; *canes, equi relicti*, chiens, chevaux laissés, mis en certains lieux pour s'en servir au besoin), en t. de chasse, chiens de chasse qu'on tient en certains lieux dans la refuite des bêtes qu'on court, pour les lâcher quand la bête passe.—*Donner le relais*, lâcher les chiens placés en *relais.*—Chevaux qu'on poste en quelque endroit pour s'en servir à la place de ceux qu'on quitte.—Lieu où l'on met les *relais* : *au second relais.* — En t. de fortification, chemin de trois pieds de large au pied du rempart, entre le rempart et le fossé. — Fig. et fam. : *être de relais*, être de loisir, n'être pas employé. — *Meubles de relais*, en sus de ceux qui servent ordinairement. — En t. de manufacture de tapisseries, les ouvertures que l'ouvrier laisse dans une tapisserie, en changeant de figure et de couleur.

RELAISSÉ, part. pass. de *relaisser* et adj. mas. (*relècé*), t. de chasse : *lièvre relaissé*, que la lassitude contraint de s'arrêter.

RELAISSER, v. neut. (*relècé*), t. de chasse, se coucher, en parlant du lièvre, lorsqu'il est accablé de lassitude.

RELAN, subst. mas. (*relan*), action de *relancer.* (Saint-Simon.) Inusité.

RELANCÉ, E, part. pass. de *relancer.*

*RELANCER, v. act. (*relancé*), en t. de chasse, *lancer* de nouveau : *on relança le cerf jusqu'à trois fois.*—Repousser : *relancer l'ennemi dans son fort.* — Fig. et fam. : *relancer quelqu'un*, aller trouver quelqu'un où il est pour l'engager à quelque chose. — Par extension de métaphore, répondre à quelqu'un d'un ton fier et haut, marquer qu'on reçoit très-mal les choses qu'il dit. — SE RELANCER, v. pron.

RELANQUIS, E, part. pass. de *relanquir.*

RELANQUIR, v. act. (*rélankir*) (du lat. *relinquere*), délaisser. — SE RELANQUIR, v. pron. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

RELAPS, E, subst. et adj. (*relapece*) (du latin *relapsus*, part. pass. de *relabi*, retomber, formé de *re*, itératif, et *labi*, tomber), qui est retombé dans l'hérésie après l'avoir abjurée : *une femme relapse ; c'est un relaps.*

RÉLARGI, E, part. pass. de *rélargir*, et adj.

RÉLARGIR, v. act. (*rélarjir*), *élargir* de nouveau. — *Élargir* ce qui est trop étroit.—SE RÉLARGIR, v. pron., devenir trop *large.*

RÉLARGISSEMENT, subst. mas. (*rélarjiceman*), action d'*élargir* de nouveau.

RELAT., abréviation du mot *relatif, relative* ou *relation.*

RELATÉ, E, part. pass. de *relater.*

RELATER, v. act. (*relaté*) (du latin *relatum*, supin de *referre*, rapporter, raconter), raconter, mentionner. — SE RELATER, v. pron.

RELATEUR, subst. mas., RELATRICE, subst. fém. (*relateur, trice*), celui, celle qui *relate*, raconte.—Auteur de *relations.* Peu usité mais utile.

*RELATIF, adj. mas., au fém. RELATIVE (*relatif, tive*) (en latin *relativus*), qui a quelque *relation*, quelque rapport à... — Subst. mas., t. de gramm., mot qui a rapport à un autre. Voyez PRONOM.

*RELATION, subst. fém. (*relâcion*) (en lat. *relatio*), rapport d'une chose à une autre.—Commerce, liaison, correspondance. — Récit, narration.

RELATIONNAIRE, subst. mas. (*relacionère*), faiseur de *relations.* Voy. RELATEUR. (*Boiste.*)

RELATIVE, adj. fém. Voy. RELATIF.

RELATIVEMENT, adv. (*relativeman*), par rapport..., d'une manière *relative.*

RELATIVITÉ, subst. fém. (*relativité*), t. de logique, qualité qui paraît résider dans l'objet. Peu usité.

RELATRICE, subst. fém. Voy. RELATEUR.

RELATTÉ, E, part. pass. de *relatter*, et adj.

RELATTER, v. act. (*relaté*), garnir un comble de *lattes* neuves, après en avoir levé la tuile ou l'ardoise, et avoir détruit le vieux *lattis.* — SE RELATTER, v. pron.

RELAVÉ, E, part. pass. de *relaver*, et adj.

*RELAVER, v. act. (*relavé*), *laver* de nouveau. — SE RELAVER, v. pron.

RÉLAXATION, subst. fém. (*rélakçâcion*) (du latin *relaxatio*), en t. de médec., relâchement : *rélaxation des nerfs.* — En t. de droit-canon, diminution ou entière rémission de peines canoniques. — On dit aussi au palais : *rélaxation* (élargissement) *d'un prisonnier.*

RÉLAXE, subst. fém. (*rélakce*), renvoi par un tribunal des conclusions prises contre soi.

RÉLAXÉ, E, part. pass. de *rélaxer*, et adj. Il ne se dit qu'en chirurgie : *nerf rélaxé*, qui n'a pas sa tension, sa situation ordinaire.

RÉLAXER, v. act. (*rélakcé*) (du lat. *relaxare*, relâcher, détendre, parce qu'on relâche les liens d'un prisonnier, en le mettant en liberté), t. de prat., remettre en liberté un prisonnier.— SE RÉLAXER, v. pron.

RELAYÉ, E, part. pass. de *relayer.*

*RELAYER, v. act. (*relè-ié*) (rac. *relais*), occuper des ouvriers les uns après les autres, en sorte qu'ils travaillent et se reposent alternativement. — Neut., prendre des *relais*, des chevaux frais : *nous relayâmes en tel endroit.* — SE RELAYER, v. pron.

RELBUN, subst. mas. (*rèlebeun*), t. de bot., sorte de plante du Chili, de la famille des rubiacées.

RÊLÉ, E, part. pass. de *se rêler.*

RELÉCHÉ, E, part. pass. de *relécher.*

RELÉCHER, v. act. (*reléché*), t. pop., *lécher* de nouveau, souvent.—SE RELÉCHER, v. pron.

RELECTURE, subst. fém. (*relèkture*), seconde *lecture.* Inusité.

RELÉGATION, subst. fém. (*relégudcion*) (en lat. *relegatio*), t. de jurispr., exil, bannissement dans un certain lieu.

RELÉGUÉ, E, part. pass. de *reléguer.*

RELÉGUER, v. act. (*relégué*) (en lat. *relegare*), exiler dans un lieu déterminé. — On dit fig. et au passif : *l'innocence bannie des villes est reléguée au village*, etc.—SE RELÉGUER, v. pron., se retirer : *il s'est relégué à la campagne.*

RELENT, subst. mas. (*relan*), mauvais goût que contracte une viande, etc., renfermée dans un lieu humide.

se RÊLER, v. pers. (*cerêlé*), se fendre en vis, de haut en bas, en parlant du suif. — Se fendre à la tête, en parlant d'un pain de sucre.

RELEVAILLES, subst. fém. plur. (*relevâ-ie*), cérémonie qui se fait à l'église la première fois qu'une femme y vient en *relevant* de couches.

RELEVAISON, subst. fém. (*relevèzon*), ancien droit féodal. Hors d'usage.

RELEVÉ, subst. mas. (*relevé*), l'ouvrage que fait un maréchal en *levant* un fer et en le rattachant.—*Relevé d'une bête fauve*, en t. de chasse, le temps où elle sort de son gîte pour aller repaître.—*Relevé de compte*, extrait des articles d'un compte qui regarde le même objet.—*Relevé de potage*, mets qui, dans le service de table, suit immédiatement le potage.

RELEVÉ, E, part. pass. de *relever*, et adj., qui s'est *levé* de terre après une chute. — Haut. — Fig. : *mine relevée*, noble et haute.—*Sentiments relevés*, nobles.—*Pensée relevée*, noble et sublime.—*Matière relevée*, qui n'est pas à la portée du commun des hommes.—On dit d'une femme qu'*elle est relevée*, lorsqu'elle est sortie après ses couches.—RELEVÉ, SUBLIME. (*Syn.*) On ne prend ici ces deux mots que dans le sens où ils s'appliquent au discours. Alors il semble que *relevé* a plus de rapport à la science et à la nature des choses qu'on traite ; et que *sublime* en a davantage à l'esprit et à la manière dont on traite les

choses.— L'*Entendement humain* de *Locke* est un ouvrage très-*relevé* : on trouve du *sublime* dans les narrations de *La Fontaine*. — Un discours *relevé* est quelquefois guindé, et fait sentir la peine qu'il a coûtée à l'auteur ; mais un discours *sublime*, quoique travaillé avec beaucoup d'art, paraît toujours naturel. Des mots recherchés, connus seulement des doctes, joints à des raisonnements profonds et métaphysiques, forment le style *relevé*. Des expressions également justes et brillantes, jointes à des pensées vraies, finement et noblement tournées, font le style *sublime*.—Tous les différents ouvrages de l'esprit ne peuvent pas être *relevés*; mais ils peuvent être *sublimes* : il est cependant plus rare d'en trouver de *sublimes* que de *relevés*.

RELEVÉE, subst. fém. (*relevé*), après midi : *à telle heure de relevée*, à telle heure après midi.

RELÈVE-GRAVURE, subst. mas. (*relèvegueravure*), couteau de cordonnier.—Au plur., des *relève-gravure*.

RELÈVEMENT, subst. mas. (*relèveman*), action de *relever*.—Énumération exacte : *le relèvement de la dépense*. — T. de mar. : *relèvement du pont*, la quantité dont un pont de vaisseau est plus haut vers ses extrémités qu'au milieu.

RELÈVE-MOUSTACHE, subst. mas. (*relèvemoucetache*), pince d'émailleur.—Au plur., des *relève-moustache*.

RELÈVE-QUARTIER, subst. mas. (*relèvekartié*), chausse-pieds très-court pour les escarpins.—Au plur., des *relève-quartier*.

***RELEVER**, v. act. (*relevé*), *lever* de terre ce qui était tombé. — Remettre debout : *relever une chaise, une statue, une colonne renversée*. —Rétablir ce qui était tombé en ruine : *relever des murailles, des fortifications*; et fig. : *relever une maison, une famille, sa fortune*. — On dit aussi au fig. : *relever le courage, les espérances*, les ranimer, les faire revivre. — Hausser : *relever un terrein, un plancher trop bas*. — Au fig., faire valoir, donner plus d'éclat, etc. : *la parure relève la bonne mine*, etc. Les peintres disent, à peu près dans le même sens : *relever les jours, les lumières d'un tableau*, rendre les parties lumineuses encore plus brillantes.—*Un dessin relevé de blanc*. —En t. de cuisiniers, donner à un mets une pointe agréable au goût et propre à réveiller l'appétit. — *Le vinaigre, le jus de citron*, etc., *relèvent une sauce*, la rendent plus piquante. — Garnir les dessins d'une broderie d'une matière qui leur donne du relief. — Dans la maçonnerie, tailler les bords du parement d'une pierre pour le dresser.—Critiquer : *relever ce que quelqu'un a dit*.—En t. de guerre, mettre un nouveau corps de troupes, ou même un seul soldat, à la place d'un autre : *relever la garde, relever une sentinelle*, etc. — Au palais, remettre en pouvoir de faire quelque chose, nonobstant tout ce qu'on aurait fait au contraire : *relever un mineur des actes passés en minorité*. —*Il s'est fait relever de ses vœux*, il a fait déclarer ses vœux nuls.—*Relever un appel*, prendre des lettres pour poursuivre un appel.—En t. de mar., *relever un vaisseau*, le remettre à flot.—*Relever l'ancre*, la changer de place, la mettre dans une autre situation.—Au jeu : *relever les mains qu'on a faites*, ramasser les cartes qui ont été jouées et les mettre devant soi.—*Relever les fautes d'un auteur*, les remarquer, les faire connaître.—Fig. et prov. : *relever quelqu'un de sentinelle*, le réprimander, et lui faire voir qu'il s'est mal conduit.— En t. de vén., *relever un défaut*, retrouver la voie qu'on avait perdue.—Neut., en t. de droit, ressortir, dépendre de...—*Relever d'une maladie*, commencer à se porter mieux : *il est bien malade, il n'en relèvera pas*. — *Relever de couches*, ou absolument *relever*, commencer à sortir depuis les couches.—SE RELEVER, v. pron., *se lever* de terre après être tombé. — Sortir de nouveau du lit.—Fig., se remettre de quelque perte, se rétablir après quelque disgrace, etc.

***RELEVEUR**, subst. et adj. mas. (*releveur*), t. d'anat., qui *relève*. Nom donné et appliqué à différents muscles.

RELIAGE, subst. mas. (*reli-aje*), action de *relier* des tonneaux.

RELICHER ou mieux **RELÉCHER**. Voy. ce mot.

RELIÉ, E, part. pass. de *relier*, et adj., *livre bien ou mal relié*.

***RELIEF**, subst. mas. (*relièfe*) (de l'italien *rilevo*, qui a la même signification), ouvrage de sculpture plus ou moins *relevé* en bosse : *haut-relief, demi-relief, bas-relief*. — On le dit dans le même sens, des ouvrages en broderie. — Fig., éclat qui *relève* : *ces couleurs se donnent mutuellement du relief*. — Ordre qu'obtient un officier qui a été absent pour une cause légitime, afin de toucher ses appointements échus durant son absence. — Droit payé par le vassal au seigneur à certaines mutations. — *Lettres de relief*, lettres de réhabilitation de noblesse. — *Relief d'appel*, lettres du sceau pour *relever* un appel Cette anc. forme n'existe plur.—Au plur., restes des viandes qu'on a servies. Il est vieux et ne se dit plus qu'en plaisantant en ce sens.

RELIEN, subst. mas. (*reliein*), poudre grossièrement écrasée sans être tamisée.

***RELIER**, v. act. (*relié*), *lier* de nouveau : *relier une gerbe*, etc. — Coudre ensemble les feuillets d'un livre et y mettre une couverture: *relier en maroquin, en veau*. — Mettre des cercles à un tonneau, etc. — SE RELIER, v. pron.

RELIEUR, subst. mas., **RELIEUSE**, subst. fém. (*relieur, euze*), celui, celle dont le métier est de *relier* des livres. — L'*Académie* ne donne pas le fém. de ce mot.

RELIEUSE, subst. fém. Voy. RELIEUR.

RELIGIEUSE, subst. et adj. fém. Voyez RELIGIEUX.

RELIGIEUSEMENT, adv. (*relijieuzeman*), d'une manière *religieuse*. — Exactement; ponctuellement.

***RELIGIEUX**, adj. et subst. mas., au fém. RELIGIEUSE (*relijieu, euze*) (du lat. *religiosus*), en parlant des choses, qui a rapport à la *religion*. — En parlant des personnes, qui a de la *religion*. — Exact, fidèle : *religieux observateur des lois*. — Subst., celui, celle qui s'est engagé dans quelque ordre par la profession *religieuse*. —Subst. fém., t. d'hist. nat., sorte d'hirondelle.

***RELIGION**, subst. fém. (*relijion*) (en lat. *religio*, dérivé du verbe *ligare*, lier ; parce que la religion est un lien qui attache la créature au créateur), culte rendu à la Divinité. — Piété, dévotion. — État ou ordre religieux. — Pris absolument, l'ordre de Malte : *les galères de la religion*. — *Religion réformée*, la croyance des calvinistes. — *Mettre une fille en religion*, la faire religieuse. — *Il a trente ans de religion*, il y a trente ans qu'il est religieux. — *Se faire une religion d'une chose*, s'en faire une obligation indispensable. — *Violer la religion du serment*, manquer à son serment. — *Surprendre la religion des juges*, etc., les tromper par de faux exposés. — RELIGION, DÉVOTION, PIÉTÉ. (*Syn.*) Le mot de *religion* n'est pas pris ici dans un sens objectif, qui signifie le culte que nous devons à la Divinité, et le tribut de dépendance que nous lui rendons ; mais dans un sens formel, qui marque une qualité de l'âme et une disposition de cœur à l'égard de Dieu. Ce n'est que dans ce seul sens qu'il est synonyme avec les deux autres; et cette disposition fait simplement qu'on ne manque point à ce qu'on doit à l'Être suprême. La *piété* fait qu'on s'en acquitte avec plus de respect et plus de zèle. La *dévotion* ajoute un extérieur plus composé. — C'est assez pour une personne du monde d'avoir de la *religion*; la *piété* convient aux personnes qui se piquent de vertu; et la *dévotion* est le partage des gens entièrement retirés. — La *religion* est plus dans le cœur qu'elle ne paraît au dehors; la *piété* est dans le cœur et paraît au dehors; la *dévotion* paraît quelquefois au dehors sans être dans le cœur. — Où il n'y a point de probité, il n'y a point de *religion*. Qui manque de respect pour les temples, manque de *piété*. Point de *dévotion* sans attachement au culte des autels.

RELIGIONNAIRE, subst. des deux genres (*relijionère*), celui, celle qui suit la *religion réformée*.

RELIGIONNÉ, E, part. pass. de *religionner*.

RELIGIONNER, v. act. (*relijioné*), soumettre à la *religion*.—SE RELIGIONNER, v. pron. (*Boiste*.) Inusité.

RELIGIOSITÉ, subst. fém. (*reliji-ozité*), sentiment, notion de la nécessité d'une *religion* quelconque. (*Boiste*.)

RELIMÉ, E, part. pass. de *relimer*.

RELIMER, v. act. (*relimé*), *limer* de nouveau. — Fig., retoucher, polir. — SE RELIMER, v. pron.

RELINGUÉ, E, part. pass. de *relinguer*.

RELINGUER, v. act. (*releinguié*), t. de mar., présenter les *relingues* au vent.—SE RELINGUER, v. pron. On dit aussi *ralinguer*.

RELINGUES, subst. fém. plur. (*releingue*), t. de mar., cordages au moyen desquels on borde les voiles. On dit aussi *ralingue*.

RELIQUAIRE, subst. mas. (*relikière*), boîte ou coffre dans lequel on enchâsse des *reliques*.

RELIQUAT, subst. mas. (*relika*) (du latin *reliquiæ*, reste, restant), t. de pratique et de négoce, reste de compte. — Suite d'une maladie mal guérie. Il se dit principalement des maladies secrètes. — Au plur., les restes d'un dîné, etc.

RELIQUATAIRE, subst. et adj. des deux genres (*relikatère*) (en lat. *reliquator*), celui ou celle qui est débiteur ou débitrice d'un *reliquat* de compte, qui doit encore quelque reste de compte.

RELIQUE, subst. fém. (*relike*) (en lat. *reliquiæ*, reste, restant), ce qui *reste* d'un saint après sa mort, soit le corps entier, soit une partie du corps, soit même simplement quelque chose qui lui a appartenu.—Ce qui nous reste des instruments de la passion du Sauveur et des martyrs. — Au plur. et dans le style sublime, les restes de quelque chose de grand : *les tristes reliques de sa fortune*. Il vieillit. — Prov. : *garder une chose comme une relique, vouloir en faire une relique, des reliques*, la garder curieusement, soigneusement. — Prov. et fam. : *on n'a pas grande foi à ses reliques; on ne prendra pas de ses reliques*, se dit de quelqu'un en qui l'on a fort peu de confiance.

RELIQUÉ, E, part. pass. de *reliquer*.

RELIQUER, v. act. (*relikié*), retarder.—SE RELIQUER, v. pron. (*Boiste*.) Inusité.

RELIRE, v. act. (*relire*). Il se conjugue comme *lire*. *Lire* de nouveau.—SE RELIRE, v. pron.

RELIURE, subst. fém. (*reliure*), manière et façon dont un livre est *relié*.—L'ouvrage d'un relieur.

RELOCATION, subst. fém. (*relokâcion*), t. de jurispr., en général, l'acte par lequel on *reloue* une chose à quelqu'un. — Il se dit plus ordinairement en matière de contrats pignoratifs mêlés de vente, dont la *relocation* ou reconduction est le principal caractère.

RELODS, subst. mas. plur. (*rélô*), droits pour la vente d'un héritage.

RELOGÉ, E, part. pass. de *reloger*.

***RELOGER**, v. act. et neut. (*relojé*), *loger* de nouveau quelqu'un.—*Loger* où l'on avait déjà *logé*.—SE RELOGER, v. pron.

RELOUAGE, subst. mas. (*relouaje*), temps pendant lequel le poisson fraie.

RELOUÉ, E, part. pass. de *relouer*.

RELOUER, v. act. (*relou-é*) (du lat. *relocare*), *louer* de nouveau. — *Louer* à quelqu'un ce qu'on *loue* d'un autre : *relouer une maison*. On dit plus souvent et mieux *sous-louer*. — SE RELOUER, v. pron.

RELU, E, part. pass. de *relire*.

RELUCTÉ, part. pass. de *relucter*.

RELUCTER, v. neut. (*relukté*) (en lat. *reluctari*), résister, se débattre, s'opposer avec force. Presque hors d'usage.

RELUI, part. pass. de *reluire*.

RELUIRE, v. neut. (*reluire*). Il se conjugue comme *luire*. *Luire* par la réflexion : *les diamants reluisent*. — Fig., briller, paraître avec éclat : *la vertu reluit davantage dans l'adversité*. — Prov. et fig. : *tout ce qui reluit n'est pas or*, les apparences sont trompeuses; ce qui a le plus d'éclat n'est pas toujours le plus solide.

RELUISANT, E, adj. (*reluizan, zante*), qui brille, qui *luit* beaucoup.

RELUQUÉ, E, part. pass. de *reluquer*.

RELUQUER, v. act. (*relukié*), regarder d'une manière affectée, du coin de l'œil. Il est fam. *reluquer une femme, un héritage*.—SE RELUQUER, v. pron.

RELUQUEUR, subst. mas., **RELUQUEUSE**, subst. fém. (*relukieur, kieuze*), qui *reluque*.

RELUQUEUSE, subst. fém. Voy. RELUQUEUR.

RELUSTRÉ, E, part. pass. de *relustrer*.

RELUSTRER, v. act. (*relucetré*), redonner du *lustre*; *lustrer* de nouveau. — SE RELUSTRER, v. pron.

RELUTE, subst. fém. Barbarisme de *Boiste*. Voy. RELECTURE.

REM (AD), locution adverbiale latine adoptée en français, dans le langage familier, pour dire qu'une réponse est parfaitement convenable à la question : *il a répondu ad rem*. — On dit aussi *répondre ad hoc*.

REMÂCHÉ, E, part. pass. de *remâcher*.

REMÂCHER, v. act. (*remâché*), *mâcher* de nouveau.—Fig. et fam., repasser plusieurs fois dans son esprit.—SE REMÂCHER, v. pron.

REMAÇONNÉ, E, part. pass. de *remaçonner.*

REMAÇONNER, v. act. (*remaçoné*), réparer par le moyen d'un *maçon.*—*se* REMAÇONNER, v. pron.

REMAILLAGE, subst. mas. (*remâ-iaje*), t. de chamoiseurs, enlèvement de l'épiderme.

REMAILLÉ, E, part. pass. de *remailler.*

REMAILLER, v. act. (*remâ-ié*), enlever l'épiderme des peaux. — *se* REMAILLER, v. pron.

RÉMAILLÉ, E, part. pass. de *rémailler.*

RÉMAILLER, v. act. (*rémâ-ié*), *émailler* de nouveau.—*se* RÉMAILLER, v. pron.

REMANDÉ, E, part. pass. de *remander.*

REMANDER, v. act. (*remandé*), *mander* de nouveau; envoyer dire une autre fois. — Faire revenir.—*se* REMANDER, v. pron.

REMANDURE, subst. fém. (*remandure*), seize cuites consécutives du sel.

REMANANTS, subst. mas. plur. (*remanan*), t. d'eaux et forêts, copeaux et branchages qui restent des arbres coupés et façonnés pour l'exploitation.

REMANGÉ, E, part. pass. de *remanger.*

REMANGER, v. act. (*remanjé*), *manger* de nouveau.—*se* REMANGER, v. pron.

REMANIÉ, E, part. pass. de *remanier.*

REMANIEMENT ou **REMANÎMENT**, subst. mas. (*remaniman*), action de *remanier*. — Effet de cette action. — Dans l'imprimerie, changement de pages composées d'un petit format en un grand, ou d'un grand en un petit.—Travail du compositeur, qui consiste, d'après les changements que l'auteur a faits sur une épreuve, à retoucher plusieurs lignes d'une page, d'une forme, etc. — Travail de l'imprimeur lorsqu'il remue par huit ou dix feuilles le papier trempé pour être imprimé, afin qu'il soit humide partout également. —T. d'archit. : *remaniement à bout*, ouvrage du couvreur sur un toit qu'il recouvre entièrement, soit avec les mêmes matériaux, soit avec des matériaux neufs. On dit aussi *le remanié.*

REMANIER, v. act. (*remani-é*), *manier* de nouveau.—Refaire, raccommoder, en parlant de certains ouvrages : *remanier un pavé, une toiture.*— On le dit dans le même sens des ouvrages d'esprit. —En t. d'imprim., *remanier de la composition*, c'est, lorsqu'on est obligé d'ajouter ou de retrancher des mots ou des lignes entières à une page, arranger les autres mots ou les autres lignes, de manière à ce que tout se suive dans l'ordre convenable : *remanier une feuille, un alinea.*—*Remanier* signifie aussi, changer des pages composées de petit format en grand, ou de grand en petit. —*Remanier le papier*, c'est, dix ou douze heures après qu'il a été trempé, le remuer de huit en huit feuilles plus ou moins, suivant la force du papier, en le renversant en tout sens, afin qu'il se trouve humide partout également. — *se* REMANIER, v. pron.

REMANOIR, v. neut. (*remanoar*) (du lat. *remanere*), rester. (*Boiste.*)

REMARCHANDÉ, E, part. pass. de *remarchander.*

REMARCHANDER, v. act. (*remarchandé*), *marchander* de nouveau.—*se* REMARCHANDER, v. pr.

REMARCHÉ, part. pass. de *remarcher.*

REMARCHER, v. neut. (*remarché*), *marcher* de nouveau : *sa maladie lui avait ôté l'usage des jambes; il commence à remarcher.* — Aller dans un lieu où l'on est envoyé, après avoir déjà fait plusieurs *marches.*

REMARIAGE, subst. mas.(*remari-aje*), action de *se remarier*; second *mariage*. (Boiste.)

REMARIÉ, E, part. pass. de *remarier.*

*__REMARIER__, v. act. (*remari-é*), refaire un *mariage*; *marier* de nouveau. — *se* REMARIER, v. pron., passer à un second *mariage*, à de secondes noces.

REMARQUABLE, adj. des deux genres (*remarkable*), qui se fait *remarquer*, qui est digne d'être *remarqué.*

REMARQUABLEMENT, adv. (*remarkableman*), d'une manière *remarquable.*

REMARQUE, subst. fém. (*remarke*), action de *remarquer*; note, observation.

REMARQUÉ, E, part. pass. de *remarquer.*

REMARQUER, v. act. (*remarkié*), *marquer* une seconde fois. — Faire attention à...; observer. — *se* REMARQUER, v. pron. — REMARQUER, OBSERVER. (*Syn.*) On *remarque* les choses par attention, pour s'en ressouvenir; on les *observe* par examen, pour en juger. Le voyageur *remarque* ce qui le frappe le plus; l'espion *observe* les démarches qu'il croit de conséquence. Le général doit *remarquer* ceux qui se distinguent dans ses troupes, et *observer* les mouvements de l'ennemi. On peut *observer* pour *remarquer*; mais l'usage ne permet pas de retourner la phrase. Ceux qui *observent* la conduite des autres pour en *remarquer* les fautes, le font ordinairement pour avoir le plaisir de censurer, plutôt que pour apprendre à rectifier leur propre conduite.—Lorsqu'on parle de soi, on *s'observe* et l'on se fait *remarquer.*

REMARQUEUR, subst. mas., **REMARQUEUSE**, subst. fém. (*remarkieur, kieuse*), celui qui, à la chasse, *remarque* les perdrix.— Par mépris, faiseur de *remarques*. Presque inusité dans les deux sens.

REMARQUEUSE, subst. fém. Voy. REMARQUEUR.

REMASQUÉ, E, part. pass. de *remasquer.*

REMASQUER, v. act. (*remacekié*), remettre un *masque.*—*se* REMASQUER, v. pron.

REMASTICAGE, subst. mas. (*remacetikaje*), action de *remastiquer.*—Ses effets.—Ce qui est *remastiqué.*

REMASTIQUÉ, E, part. pass. de *remastiquer.*

REMASTIQUER, v. act. (*remacetikié*), garnir de nouveau de *mastic.*—*se* REMASTIQUER, v. pron.

REMBALLAGE, subst. mas. (*ranbalaje*), action de *remballer.*

REMBALLÉ, E, part. pass. de *remballer.*

REMBALLER, v. act. (*ranbalé*), *emballer* de nouveau.—*se* REMBALLER, v. pron.

REMBARQUÉ, E, part. pass. de *rembarquer.*

REMBARQUEMENT, subst. mas. (*ranbarkeman*), action de *rembarquer*, de *se rembarquer.*

REMBARQUER, v. act. (*ranbarkié*), *embarquer* de nouveau. — *se* REMBARQUER, v. pron., *s'embarquer* de nouveau.—Se remettre de nouveau sur mer. — Fig., et fam. : *se rembarquer dans une affaire*, s'y engager de nouveau.

REMBARRÉ, E, part. pass. de *rembarrer.*

REMBARRER, v. act. (*ranbâré*), repousser vigoureusement, et comme en opposant une *barre*, une *barrière*. Il est peu usité au propre. — Fig. et fam. : *rembarrer quelqu'un*, rejeter avec fermeté, avec indignation les discours qu'il tient, les propositions qu'il fait.—*se* REMBARRER, v. pron.

REMBHA, subst. propre mas. (*ranba*), myth. ind., déesse des plaisirs chez les Indiens, la même que la Vénus des Grecs.

REMBLAI, subst. mas. (*ranblè*), action de *remblayer*; travail de terres rapportées et battues, soit pour faire une levée, soit pour aplanir un terrein.

REMBLAVÉ, E, part. pass. de *remblaver.*

REMBLAVER, v. act. (*ranblavé*), ressemer du blé en terre.—*se* REMBLAVER, v. pron.

REMBLAVURE, subst. fém. (*ranblavure*), terre deux fois ensemencée de blé.

REMBLAYÉ, E. part. pass. de *remblayer.*

REMBLAYER, v. act. (*ranblè-ié*), apporter des terres pour combler un creux : *remblayer un fossé*. C'est le contraire de *déblayer*. — *se* REMBLAYER, v. pron.

REMBOÎTÉ, E, part. pass. de *remboîter.*

REMBOÎTEMENT, subst. mas. (*ranboèteman*), action de *remboîter*; effet de cette action.

REMBOÎTER, v. act. (*ranboèté*), remettre en sa place ce qui était *désemboîté* : *remboîter un os, des pièces de menuiserie, etc.*—*se* REMBOÎTER, v. pron.

REMBOUGÉ, E, part. pass. de *rembouger.*

REMBOUGER, v. act. (*ranboujé*), remettre de la liqueur dans un vase. — *se* REMBOUGER, v. pron. Presque inusité.

REMBOURRAGE, subst. mas. (*ranbouraje*), apprêt donné aux laines teintes.

REMBOURRÉ, E, part. pass. de *rembourrer*, et adj.

REMBOURREMENT, subst. mas. (*ranboureman*), action de *rembourrer*; effet de cette action.

REMBOURRER, v. act. (*ranbouré*), garnir de *bourre*, de laine, de crin, etc.—Fig. et pop. : *il a bien rembourré son pourpoint*, il a extrêmement mangé.— Fig. et fam. : *rembourrer quelqu'un*, le rembarrer, le repousser : *il a été un peu rembourré*, on lui a parlé avec rudesse.— *se* REMBOURRER, v. pron.

REMBOURROIR, subst. mas. (*ranbouroar*), outil pour enfoncer la *bourre.*

REMBOURRURE, subst. fém. (*ranbourure*), t. de sellier, *bourre* ou crin que l'on met dans les panneaux des selles.

REMBOURSABLE, adj. des deux genres (*ranbourçable*), qui doit être *remboursé.*

REMBOURSÉ, E, part. pass. de *rembourser.*

REMBOURSEMENT, subst. mas. (*ranbourceman*), action de *rembourser*. — Paiement que l'on fait pour rendre une somme que l'on doit; *faire* ou *recevoir un remboursement.*

REMBOURSER, v. act. (*ranbourcé*), rendre à quelqu'un l'argent qu'il a *déboursé* : *rembourser une somme, une obligation; rembourser quelqu'un de ses frais*, etc.—*Rembourser une rente*, la racheter, en payer le principal et les arrérages. —Fig. et fam. : *rembourser un soufflet, un coup d'épée*, les recevoir. — *se* REMBOURSER, v. pron.

REMBRASÉ, E, part. pass. de *rembraser.*

REMBRASER, v. act. (*ranbrâzé*), *embraser* de nouveau. — *se* REMBRASER, v. pron.

REMBRASSÉ, E, part. pass. de *rembrasser.*

REMBRASSER, v. act. (*ranbracé*), *embrasser* de nouveau. — *se* REMBRASSER, v. pron.

REMBROCHÉ, E, part. pass. de *rembrocher.*

REMBROCHER, v. act. (*ranbroché*), *embrocher* mieux ou de nouveau. — *se* REMBROCHER, v. pron.

REMBRUNI, E, part. pass. de *rembrunir* et adj. — Fig. et fam. : *air rembruni*, sombre et triste.

REMBRUNIR, v. act. (*ranbrunir*), rendre *brun* ou plus *brun*. — Fig. : *rembrunir l'imagination*, attrister, etc. — *se* REMBRUNIR, v. pron.

REMBRUNISSEMENT, subst. mas. (*ranbruniceman*), état ou qualité de ce qui est *rembruni.*

REMBÛCHÉ, E, part. pass. de *rembûcher.*

REMBÛCHEMENT, subst. mas. (*ranbucheman*), t. de vén., rentrée d'un cerf dans son fort. — *Faux rembûchement*, ruse d'un cerf qui entre dans un fort et revient tout court pour se *rembûcher* ailleurs.

se **REMBÛCHER**, v. pron. (*ceranbuché*), t. de vén. : *la bête s'est rembûchée*, est rentrée dans le bois. Voy. S'EMBÛCHER.

*__REMÈDE__, subst. mas. (*remède*) (en latin *remedium*), en général, tout ce qui sert à guérir, à conserver la santé, ou qu'on emploie à ce dessein.—Plus particulièrement, un lavement.— Fig., ce qui sert à guérir les maux de l'âme.— Ce qui sert à prévenir ou à faire cesser quelque malheur. — *Remède de droit*, toutes les manières de se pourvoir contre des actes par lesquels on est lésé. — En t. de monnaie, quantité de grains d'alliage que les monnayeurs peuvent employer dans la fabrication des espèces d'or et d'argent au-delà de ce que la loi a réglé : *remède de loi.* — Quantité de grains de poids dont les monnayeurs peuvent faire les espèces plus légères que la loi ne l'a prescrit : *remède de poids.* — REMÈDE, MÉDICAMENT. (*Syn.*) Le *remède* est ce qui guérit, ce qui rend la santé, ce qui remet en bon état; le *médicament*, ce qui est préparé et administré, ce qui est employé comme *remède*, ce qui est pris ou appliqué pour guérir. Le *remède* guérit le mal; le *médicament* est un traitement fait au malade. C'est comme *remède* que le *médicament* guérit. Contre un mal sans *remède*, on emploie encore des *médicaments*. — Tout ce qui contribue à guérir est *remède*; toute matière, toute mixtion préparée pour servir de *remède* est *médicament*. La diète, l'exercice, l'eau, la saignée, etc., sont des *remèdes* et non des *médicaments*. Tous les *médicaments* sont des espèces de *remèdes* ou employés comme tels. Voy. CLYSTÈRE.

REMÉDIABLE, adj. des deux genres (*remédiable*), se dit des choses auxquelles on peut appliquer des *remèdes*. Ce mot manque dans l'*Académie.*

REMÉDIÉ, part. pass. de *remédier.*

REMÉDIER, v. neut. (*remédi-é*), apporter *remède*, au propre et au figuré.

REMEIL, subst. mas. (*remè-ie*), t. de chasse, courant d'eau, mare où se retirent les bécasses. Peu connu.

REMÊLÉ, E, part. pass. de *remêler.*

REMÊLER, v. act. (*remêlé*), *mêler* de nouveau. *remêler des cartes.* — *se* REMÊLER, v. pron.

REMEMBRANCE, subst. fém. (*remanbrance*), souvenir. Vieux. Nous sommes étonnés de le lire encore dans l'*Académie*, qui toutefois ne le donne que comme un mot vieilli.

REMEMBRÉ, E, part. pass. de *remembrer.*

se **REMEMBRER**, v. pers. (*ceremanbré*), se ressouvenir. Vieux et même inusité.

REMÉMORATIF, adj. mas., au fém. **REMÉMORATIVE** (*remémoratif, tive*), qui fait ressouvenir.

REMÉMORATION, subst. fém. (*remémoracion*), action de se rappeler.

REMÉMORATIVE, adj. fém. Voy. REMÉMORATIF.

REMÉMORÉ, E, part. pass. de *remémorer*.

REMÉMORER, v. act. (*rememoré*) (du latin *rememorare*, formé de la particule itérative *re*, et de *memoria*, mémoire; *rappeler à la mémoire*.) faire ressouvenir. — *se* REMÉMORER, v. pron., se rappeler, remettre en sa mémoire. Il est vieux.

REMENANT, subst. mas. (*remenan*), le reste. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

REMENÉ, E, part. pass. de *remener*.

REMENÉE, subst. fem. (*remene*) (de l'italien *remenato*, dont la signification est la même), t. d'archit., arrière-voussure ou petite voûte audessus des portes et des fenêtres.

REMENER, v. act. (*remené*), *mener*, conduire une personne, un animal, au lieu où il était auparavant. — Revoiturer des choses dans le lieu où elles étaient auparavant. — *se* REMENER, v. pron.

REMERCIÉ, E, part. pass. de *remercier*.

REMERCIER, v. act. (*remèrecié*) (rac., *merci*), rendre grace.—S'excuser de recevoir, d'accepter ce qu'on nous offre.—Renvoyer, destituer.—*se* REMERCIER, v. pron.

REMERCIEMENT ou **REMERCÎMENT** (l'*Académie* donne les deux), subst. mas. (*remèrecimau*), action de graces, paroles pour *remercier*.

RÉMÉRÉ, subst. mas. (*rémere*), (contraction de la particule itérative latine *re*, et d'*emere*, acheter; acheter de nouveau), t. de palais, faculté de rentrer dans un héritage qu'on vend, en remboursant le prix et les frais légitimes. — *Faculté de remeré*, la faculté de pouvoir racheter dans un délai fixé une chose vendue. — *Action de reméré*, celle qui tend à exercer le droit de *réméré*. —*Vente à reméré*, faite sous la condition de pouvoir racheter dans un délai convenu. — *Pacte de réméré*, conventions écrites d'après lesquelles on peut racheter.—*En vertu de reméré*, en exerçant la faculté, son droit de rachat.

RÉMÉRÉ, E, part. pass. de *réméré*.

RÉMÉRER, v. act. (*réméré*), t. de coutume, racheter. — *se* RÉMÉRER, v. pron. (*Boiste.*) Presque inusité.

REMESURAGE, subst. mas. (*remezuraje*), second *mesurage*.—Action de *mesurer* une seconde fois. Peu usité.

REMESURÉ, E, part. pass. de *remesurer*.

REMESURER, v. act. (*remezuré*), *mesurer* de nouveau.— *se* REMESURER, v. pron. — Ce mot manque dans l'*Académie*.

***REMETTAGE**, subst. mas. (*remètaje*), action de *remettre*.

***REMETTRE**, v. act. (*remètre*) (en lat. *remittere*). Il se conjugue comme *mettre*. *Mettre* une chose au même endroit où elle était auparavant : *remettez ce livre à sa place*. — *Mettre* de nouveau : *remettre une armée sur pied*. — Rétablir dans le premier état : *on l'a remis dans tous ses biens*.— Raccommoder ce qui est démis : *on lui a remis le bras*.—Rétablir la santé : *l'usage du lait l'a entièrement remis*. — Faire revenir du trouble, de la frayeur où l'on était.—Rendre une chose à celui à qui elle appartient ou à qui elle est adressée : *remettre entre les mains, en mains propres*. Voy. RENDRE. — Différer, renvoyer à un autre temps : *remettons à demain la partie*. —Faire grâce.— *De mille écus qu'il devait, on lui en a remis cinq cents*.—Pardonner : *remettre les péchés, une offense*.—*Mettre* en dépôt, confier : *je lui ai remis tout l'argent que j'avais*, etc. —Confier au soin, à la prudence de quelqu'un : *il lui a remis la conduite de cette affaire, tous ses intérêts*, etc. *Remettre une affaire au jugement, à la décision de...*—Reconnaître : *me reconnaissez-vous ? oui, je vous remets*. —Fig. : *remettre bien ensemble*, raccommoder, réconcilier des personnes qui étaient brouillées.—*Remettre un bénéfice, une charge*, s'en dessaisir entre les mains de celui à qui il appartient d'y pourvoir.—*Remettre un criminel entre les mains de la justice*, le livrer aux juges.—En t. de banque; *remettre une somme d'argent; remettre des fonds*, compter de l'argent, donner des fonds à quelqu'un. — *Remettre des lettres de change*, envoyer à un correspondant des lettres de change, soit pour qu'il en fasse le retour, soit parce qu'on lui en doit la valeur. — Dans la fabrication des étoffes de soie, passer les fils d'une chaîne dans les lices.—*se* REMETTRE, v. pron., se replacer, se placer comme on était : *se remettre à table*, etc. — S'appliquer de nouveau à... : *se remettre à écrire*. —Se rétablir après avoir été malade : *il a eu bien de la peine à se remettre*.—Revenir du trouble, de la frayeur : *remettez-vous*, calmezvous.—Se délasser : *il ne s'est pas encore remis de ses fatigues*.—Se rapporter : *se remettre d'une chose à quelqu'un*, et plus communement, *s'en remettre à quelqu'un*, s'en rapporter à lui, à ce qu'il dira, à ce qu'il fera.—*Se remettre entre les mains de quelqu'un*, avoir recours à lui en telle sorte qu'on se mette à sa disposition. — *Se remettre entre les mains de la Providence*, se résigner à tout ce qu'elle ordonnera.— *Se remettre de quelque chose*, s'en rappeler le souvenir. — En t. de chasse, *une perdrix se remet*, lorsqu'après avoir fait son vol, elle s'abat.

REMEUBLÉ, E, part. pass. de *remeubler*, et adj.

REMEUBLER, v. act. (*remeublé*), regarnir un appartement dont on avait ôté les *meubles*, le *meubler* de nouveau. —*se* REMEUBLER, v. pron.

RÉMIGES, subst. fém. plur. (*rémije*) (du lat. *remigium*), plumes fortes de l'aile des oiseaux.

RÉMINISCENCE, subst. fém. (*réminiceçance*) (en lat. *reminiscentia*), ressouvenir faible et léger, renouvellement d'une idée presque effacée : *j'ai quelque reminiscence de ce que vous dites*. — Idée, expression prise dans quelque ouvrage : *son livre est plein de réminiscences*, de choses qu'on a déjà lues partout.—RÉMINISCENCE, RESSOUVENIR, MÉMOIRE. (*Syn.*) La *réminiscence* est le plus léger et le plus faible des *souvenirs*, ou plutôt c'est un *ressouvenir* si faible et si léger, qu'en nous rappelant une chose, nous ne nous rappelons pas, ou nous ne nous rappelons qu'à peine en avoir eu peut-être quelque idee. Le *ressouvenir* est le *souvenir* renouvelé d'une chose plus ou moins éloignée, du moins de notre esprit, oubliée autant de fois que rappelée, et difficile soit à retrouver, soit à reconnaître. Le *souvenir* est l'idée d'une chose qui, plutôt détournée de notre attention qu'absente de notre esprit, nous redevient présente par la *mémoire* et rappelle notre attention. La *mémoire* est un acte quelconque de cette faculté qui nous rappelle nos idées. Voy. MÉMOIRE.

***RÉMIPÈDE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*rémipède*) (du latin *remipes*, à qui les pieds servent de rames, formé de *remus*, rame, et de *pes*, pied), famille d'insectes coléoptères, aquatiques, qu'on nomme aussi *nectopodes*.

REMIRE, subst. fém. (*remire*), t. de bot., espèce de plantes à racine rampante, de la famille des graminées.

REMIREMONT, subst. propre mas. (*remiremon*), ville de France, chef-lieu d'arrond. et de canton, dép. des Vosges.

***REMIS**, E, part. pass. de *remettre*, et adj., replacé en son lieu.—Renvoyé, différé : *la partie est remise*.—Rétabli d'une maladie.— Déféré au jugement de...—Pardonné.—On le disait autrefois pour calme, tranquille.

***REMISE**, subst. fém. (*remize*), lieu pratiqué dans une maison pour y *mettre* une voiture à couvert.— Taillis près d'une campagne qui sert de retraite aux lièvres, aux perdrix.—Délai, retardement : *user de remise*. — En t. de comm. et de banque, argent qu'un négociant fait *remettre* à son correspondant : *faire des remises de place en place*. — Plus proprement, lettre de change ou autre effet qu'on *remet* à quelqu'un. Si celui qui *remet* la lettre en est lui-même le tireur, il fait *remise* de sa traite; s'il *remet* une lettre de change qui lui a été cédée, il n'est plus le tireur; il ne peut être que l'endosseur de sa *remise*.—Grace qu'on fait à un débiteur, en lui *remettant* une partie de ce qu'il doit.—Somme qu'on abandonne à celui qui est chargé d'une recette, d'un recouvrement. — Sorte d'amende qu'on *met* au panier, à certains jeux de cartes, quand on ne fait pas les levées qu'on a demandées.—*Voiture de remise*, qui se loue par jour ou par mois. Quelques-uns disent absolument et au mas. : *un remise*.—Au plur., t. de fabriq., lices de devant du métier, qui saisissent les fils de chaîne.

REMISÉ, E, part. pass. de *remiser*, et adj.

REMISER, v. act. (*remizé*), mettre sous la *remise*. — *se* REMISER, v. pron.

REMISSE, adj. des deux genres (*remice*), t. de musique; s'est dit des sons qui ont peu de force. Vieux et même hors d'usage.

RÉMISSIBLE, adj. des deux genres (*rémicecible*) (du lat. *remissibilis*, fait de *remittere*, remettre, pardonner), pardonnable, qui mérite grace, pardon : *sa faute est rémissible*.

RÉMISSION, subst. fém. (*rémicecion*) (en lat. *remissio*), pardon : *obtenir de Dieu la rémission de ses péchés*.—Grace accordée à un criminel : *lettres de rémission*. Voy. ABSOLUTION. — Par extension, en parlant des particuliers, indulgence : *n'attendez point de rémission de lui*.— *C'est un homme sans rémission*, implacable et qui ne pardonne point, ou qui exige à la rigueur ce qui lui est dû. — En medec., et en parlant de la fièvre, diminution, relâchement.— RÉMISSION, ABOLITION, ABSOLUTION, PARDON, GRACE. (*Syn.*) La *rémission* produit l'effet de décharger le coupable de la peine qu'il avait encourue; l'*abolition* produit l'effet de soustraire le coupable à la justice, et de le faire jouir des droits de l'innocence; l'*absolution* produit l'effet de rétablir le pénitent dans son innocence, et dans la jouissance de toute sa liberté et de tous ses droits; le *pardon* produit l'effet d'ôter la division entre l'offenseur et l'offensé, ou de ramener l'inférieur dans les bras du supérieur; la *grace* produit l'effet de remettre le coupable en grace. — La *rémission* des péchés fait que le pecheur n'en rendra plus compte; l'*absolution* des péchés fait que le pécheur est délié dans le ciel comme sur la terre; le *pardon* des péchés fait qu'il n'en sera point tiré de vengeance; la *grace* fait que le pécheur rentre en grace auprès de Dieu. Voy. PARDON, ABSOLUTION.

RÉMISSIONNAIRE, subst. des deux genres (*rémicecionère*), celui, celle qui a obtenu des *lettres de rémission*. — On l'a dit aussi de celui qui en était porteur.

RÉMISSORIAL, E, adj. (*rémiceçoriale*) (du lat. *remittere*, renvoyer) : *lettre rémissoriale*, qui renvoie devant un juge. —Au plur. mas., *rémissoriaux*.

RÉMISSORIAUX, adj. mas. plur. Voy. RÉMISSORIAL.

***RÉMITARSE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*rémitarce*) (du lat. *remus*, rame, et du grec *ταρσος*, tarse, pris ici pour *jambe* ou *patte*), t. d'hist. nat., subdivision de la première section des insectes hémiptères.

RÉMITTENT, E, adj. (*rémitetan, tante*), t. de médec., qui présente des *rémissions*.

RÉMIZ, subst. mas. (*rémize*), t. d'hist. nat., sorte de mésange.

REMMAILLÉ, E, part. pass. de *remmailler*.

REMMAILLEMENT, subst. mas. (*ranmâ-iemau*), action de *remmailler*.

REMMAILLAGE, subst. mas. (*ranma-iaje*), action de *remmailler*.

REMMAILLER, v. act. (*ranmâ-ié*), *emmailler* de nouveau. — *se* REMMAILLER, v. pron.

REMMAILLOTÉ, E, part. pass. de *remmailloter*.

REMMAILLOTER, v. act. (*ranmâ-ioté*), remettre un enfant dans son *maillot*. — *se* REMMAILLOTER, v. pron.

REMMANCHÉ, E, part. pass. de *remmancher*.

REMMANCHER, v. act. (*ranmanché*), remettre un nouveau *manche* à quelque outil. — *se* REMMANCHER, v. pron.

REMMENÉ, part. pass. de *remmener*.

REMMENER, v. act. (*ranmené*), *emmener* ce qu'on avait *amené*. — *se* REMMENER, v. pron.

REMODELÉ, E, part. pass. de *remodeler*.

REMODELER, v. act. (*remodelé*), *modeler* de nouveau. — *se* REMODELER, v. pron. Peu usité.

RÉMOLADE ou **RÉMOULADE**, subst. fém. (*rémolade*), remède pour les foulures des chevaux. —Sorte de sauce piquante. En ce sens, l'*Académie* et *Trévoux* écrivent *rémoulade*, qui seul se dit en effet.

REMOLARD, subst. mas. (*remolar*) (du lat. *remus*, rame), officier qui avait la charge des rames d'une galère.

RÉMOLE, subst. fém. (*rémole*), tournant d'eau dangereux. L'*Académie* renvoie ici à *remous*.

RÉMOLLIATIF, adj. mas., au fém. RÉMOLLIATIVE (*rémoli-atif, tive*), qui adoucit, qui *amollit*.

RÉMOLLIATIVE, adj. fém. Voy. RÉMOLLIATIF.

RÉMOLLIENT, E, adj. (*rémoli-an, ante*), t. de médec., qui adoucit et résout les humeurs. On dit mieux *émollient*.

RÉMOLLITIF, adj. mas., au fém. RÉMOLLITIVE (*rémolitif, tive*), t. de médec. : *remède, topique rémollitif*, qui a la vertu *émolliente*. Peu usité.

RÉMOLLITIVE, adj. fém. Voy. RÉMOLLITIF.

***RÉMONDAGE**, subst. mas. (*rémondaje*), t. de fabrique d'étoffes de soie, travail qui consiste à couper les bouts de soie qui sont aux chaînes, à mesure de la fabrication.

RÉMONDÉ, E, part. pass. de *rémonder*.

***RÉMONDER**, v. act. (*rémondé*), t. de fabrique d'étoffes de soie, nettoyer une chaîne tendue, en ôter les petites bourres et inégalités qui nuiraient à la perfection du tissu. On dit aussi *éplucher*.—*se* RÉMONDER, v. pron.

REMONTADOIRE, subst. mas. *(remontadoare)*, sorte d'ustensile de papetiers, fait en forme d'écuelle.

*****REMONTAGE**, subst. mas. *(remontaje)*, t. de bottier, action de *remonter* des bottes, de les raccommoder en y mettant des semelles et des avant-pieds neufs.—L'effet de cette action : *un bon remontage.*

REMONTANT, subst. mas. *(remontan)*, extrémité de la bande d'un baudrier.

REMONTANT, E, adj. *(remontan, tante)*, qui *remonte*, qui *monte* une seconde fois. Peu usité.

REMONTE, subst. fém. *(remonte)*, chevaux que l'on donne à des cavaliers pour les *remonter*.—L'action d'acheter ces chevaux : *aller en remonte.* —Saillie de l'étalon sur la jument après la première : *cette jument a deux, trois remontes.*

REMONTÉ, E, part. pass. de *remonter*, et adj. —*Goutte remontée*, qui est *remontée*, qui quitte les extrémités et s'arrête en dedans.

*****REMONTER**, v. neut. *(remonté)*, *monter* une seconde fois : *je remonterai dans l'instant.*—Retourner d'où l'on est descendu : *la rivière remontera vers sa source avant que...*—On dit fig., qu'*une maison remonte jusqu'à un tel homme, à un tel siècle.*—Fig. : *pour entendre cette vérité, il faut remonter plus haut*, il faut reprendre les choses de plus loin. — *Il remonte au déluge*, il reprend les choses de trop loin.—*Remonter à la source d'un démêlé*, le considérer dans son principe.—T. d'anc. jurispr., *les propres ne remontent point*, les ascendants ne succèdent point.—*La goutte remonte*, s'arrête dans l'intérieur du corps. —V. act., *monter* de nouveau : *remonter l'escalier.*—Reporter, remettre en haut ce qu'on avait descendu. — Fig. : *remonter la tête de quelqu'un*, le rappeler à la raison.— Donner de nouveaux chevaux : *remonter un cavalier, une compagnie de cavalerie.* — Raccommoder certaines choses en y mettant quelque chose de neuf. —*Monter*, assembler de nouveau un ouvrage de menuiserie qui a été *démonté.* — *Remonter une rivière*, la côtoyer en *remontant* vers sa source; naviguer contre le cours de la rivière.—*Remonter un laboureur*, l'équiper de nouveau. — *Remonter une ferme*, y remettre ce qui est nécessaire pour la faire valoir.—*Remonter une montre, une pendule, un tournebroche, etc.*, en retendre le ressort. — *Remonter un fusil*, y mettre un bois neuf. — *Remonter un luth, une guitare*, les garnir de cordes neuves.—*Remonter l'oiseau*, t. de fauconn., le lâcher du haut d'un coteau. — L'engraisser.—*se* REMONTER, v. pron.

REMONTOIR, subst. mas. *(remontoar)*, terme d'horlogerie ; en général, tout assemblage de roues ou de pièces servant à *remonter* une pendule ou une montre.—Plus particulièrement, l'assemblage des pièces par lesquelles, dans certaines pendules, la sonnerie *remonte* le mouvement.

*****REMONTRANCE**, subst. fém. *(remontrance)*, discours par lequel on *remontre*, on représente les inconvénients d'une chose : *remontrance honnête, judicieuse, respectueuse.* — Avertissement donné par un supérieur à son inférieur pour l'obliger à se corriger : *remontrance paternelle ; sévère remontrance.*—Anciennement et au plur., discours adressés aux rois par divers parlements, et dans lesquels ils exposaient les inconvénients, les griefs d'un édit.

REMONTRANT, subst. mas. *(remontran)*, nom donné en Hollande aux arminiens, à cause des *remontrances* qu'ils firent, en 1610, contre le synode de Dordrecht, par lequel ils furent condamnés.

REMONTRÉ, E, part. pass. de *remontrer*.

*****REMONTRER**, v. act. *(remontré)*, *montrer*, représenter à quelqu'un les inconvénients d'une chose qu'il a faite ou qu'il est sur le point de faire. — Donner à quelqu'un des avertissements relatifs à son devoir, à une faute commise par lui, etc. Voy. REPRÉSENTER. — En t. de vènerie, donner connaissance de la bête qui est passée.—Prov. : *c'est Gros-Jean qui remontre à son curé*, c'est un homme ignorant qui veut donner des leçons à un habile homme.— *se* REMONTRER, v. pron., se *montrer*, se présenter une seconde fois : *ne vous remontrez jamais devant moi.* —Au fig., *Boileau* a dit, en parlant des règles du sonnet, qu'Apollon

> Défendit qu'un vers faible y pût jamais entrer,
> Ou qu'un mot déjà mis osât s'y *remontrer*.
> BOILEAU, *Art poétique.*

REMONTURE, subst. fém. *(remonture)*, épaulette d'un vêtement de femme.

RÉMORA, subst. mas. *(rémora)* (du lat. *remora*, employé dans les mêmes significations, et qui vient de *remorari*, retarder, retenir, dérivé de *mora*, retardement, délai), obstacle, retardement. Inusité en ce sens.—Petit poisson auquel les anciens attribuaient la force d'arrêter les vaisseaux. Quelques-uns disent *rémore*, et avec cette terminaison il est fém.; telle est du moins la décision de *l'Académie*.

RÉMORATRI, subst. mas. *(rémoratri)*, t. de bot., sorte de plante dont les racines résistent au choc de la charrue.

REMORDRE, v. act. *(remordre)*, *mordre* de nouveau. — Neut. : *mordre*, attaquer de nouveau : *ce dogue n'a pas voulu remordre.*—Fig.: *ne plus vouloir remordre à une chose*, être rebuté, ne plus vouloir se livrer à un travail, continuer une entreprise. — *se* REMORDRE, v. pron.

REMORDS, subst. mas. *(remor)* (du lat. *remordere*, bourreler, causer des remords), reproche violent et senti que fait la conscience : *les premières fautes donnent des remords, les dernières les font perdre.*

REMORDU, E, part. pass. de *remordre*.

RÉMORE, subst. fém. *(rémore)*, t. d'hist. nat., petit poisson auquel on attribuait la propriété de faciliter la délivrance des femmes en couches. Voy. RÉMORA.

*****REMORQUE**, subst. fém. *(remorke)*, action de *remorquer* : *conduire un bateau à la remorque.*—*Se mettre à la remorque*, se faire *remorquer*.— En t. de mar., on appelle *câble de remorque*, le câble qui attache un bâtiment à celui qui le *remorque*.—Fig. : *je l'ai toujours à ma remorque*, se dit de quelqu'un qui suit toutes nos démarches, qui ne nous quitte pas.

REMORQUÉ, E, part. pass. de *remorquer*.

REMORQUER, v. act. *(remorkié)* (du lat. *remulcare*, fait dans la même signification du grec ρυμουλκειν, formé de ρυμα, corde, et de ελκω, je tire), tirer après soi.— En parlant d'un bâtiment ou même d'un gros bateau, c'est le tirer par le moyen de cordes attachées à un ou plusieurs bâtiments.—*se* REMORQUER, v. pron.

*****REMORQUEUR**, subst. et adj. mas. *(remorkieur)*, qui *remorque* : *bateau remorqueur*, ou *remorqueur*, bateau qui en *remorque* un autre.

REMORS ou **MORS-DU-DIABLE**, subst. mas. *(remor)*, t. de bot., sorte de plante ainsi nommée, parce que sa racine est comme *mordue* et rongée tout autour. C'est une espèce de *scabieuse*.

RÉMOTION, subst. fém. *(rémocion)*, t. de médec., éloignement de la cause d'une maladie. Peu usité.

à **REMOTIS**, expression latine *(a rémôtice)*, à l'écart : *il a mis son habit à remotis.* Fam. et fort peu usité.

REMOUCHÉ, E, part. pass. de *remoucher*.

REMOUCHER, v. act. *(remouché)*, *moucher* de nouveau.—*se* REMOUCHER, v. pron.

REMOUDRE, v. act. *(remoudre)*. Il se conjugue comme *moudre*. *Moudre* de nouveau. — *se* REMOUDRE, v. pron.

RÉMOUDRE, v. act. *(rémoudre)*, *émoudre* de nouveau.—*se* RÉMOUDRE, v. pron.

REMOUILLÉ, E, part. pass. de *remouiller*.

REMOUILLER, v. act. *(remou-ié)*, *mouiller* de nouveau.—En t. de mar., laisser retomber l'ancre aussitôt qu'elle est levée : *à peine notre ancre fut-elle levée, que nous fûmes obligés de remouiller.*—*se* REMOUILLER, v. pron.

REMOUILLURE, subst. fém. *(remou-iure)*, nom que les boulangers donnent au renouvellement des levains.

RÉMOULADE, subst. fém. *(rémoulade)* (rac., *moudre*), sauce piquante dans laquelle il entre de la moutarde. Voy. RÉMOLADE.

REMOULAGE, subst. mas. *(remoulaje)*, son qu'on tire du gruau.

REMOULAT, subst. mas. *(remoula)*, celui qui a soin des rames d'une galère et qui les tient en état.

RÉMOULEUR, subst. mas. *(rémouleur)*, celui qui repasse les couteaux, les ciseaux, etc. Voy. GAGNE-PETIT.

REMOULINS, subst. propre mas. *(remoulein)*, bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Uzès, dép. du Gard.

REMOULU, E, part. pass. de *remoudre*.

RÉMOULU, E, part. pass. de *rémoudre*.

REMOURIR, v. neut. *(remourir)*, *mourir* après une résurrection. Mot inventé par *Voltaire*.

REMOUS, subst. mas. *(remou)*, t. de mar., tournoiement d'eau occasioné par la rencontre des filets d'eau qui, venant à s'échapper des deux bords du vaisseau, pour remplir le vide qu'il laisse derrière lui lorsqu'il cingle avec vitesse, s'entre-choquent et tourbillonnent les uns sur les autres.—Contre-courant ou tournoiement occasioné par une cause quelconque dans l'eau d'une rivière.

REMP., abréviation du mot *rempublicam*, accusatif latin de *respublica*, *la république*.

REMPAILLAGE, subst. mas. *(ranpâ-iaje)*, ouvrage de *rempailleur des chaises*.

REMPAILLÉ, E, part. pass. de *rempailler*.

REMPAILLER, v. act. *(ranpâ-ié)*, regarnir de *paille*.—*se* REMPAILLER, v. pron.

REMPAILLEUR, subst. mas., **REMPAILLEUSE**, subst. fém. *(ranpâ-ieur, ieuze)*, celui, celle qui fait le métier de *rempailler*.

REMPAILLEUSE, subst. fém. Voy. REMPAILLEUR.

REMPAQUÉ, E, part. pass. de *rempaquer*.

REMPAQUEMENT, subst. mas. *(ranpakeman)*, action de *rempaquer*.

REMPAQUER, v. act. *(ranpakié)*, arranger des harengs par lits.—*se* REMPAQUER, v. pron.

REMPAQUETÉ, E, part. pass. de *rempaqueter*.

REMPAQUETER, v. act. *(ranpaketé)*, *empaqueter* de nouveau.—*se* REMPAQUETER, v. pron.

REMPARÉ, E, part. pass. de *remparer*.

REMPAREMENT, subst. mas. *(ranpareman)*, t. de guerre, *rempart*, terrasse.

REMPARER, v. act. *(ranparé)*, fortifier une place de *remparts*.—*se* REMPARER, v. pron., se fortifier par un *rempart* ou par quelque autre défense : *les ennemis se sont bien remparés.*—Fig. : *il s'est remparé de l'autorité de...; se remparer contre le froid*, etc.

REMPART, subst. mas. *(ranpar)* (de l'espagnol *amparo*, protection, défense), levée de terre qui environne et défend une place. Voy. BOULEVART. — Fig., ce qui sert de défense : *il lui fit un rempart de son corps.* — *Coureuse de rempart*, femme qui se prostitue à tout venant.

REMPHAM, subst. propre mas. *(ranfame)*, myth., l'Hercule, ou, selon d'autres, la Vénus des Syriens, ou encore le Remmon des Moabites.

*****REMPLAÇANT, E**, subst. *(ranplaçan, çante)*, celui, celle qui *remplace*.

REMPLACÉ, E, part. pass. de *remplacer*.

REMPLACEMENT, subst. mas. *(ranplaceman)*, action de *remplacer*.—Substitution d'un *remplaçant*, ou conscrit qu'il *remplace*.—Emploi utile des deniers qui proviennent d'un domaine vendu, d'une rente rachetée, et qu'on est obligé de *placer* ailleurs.

REMPLACER, v. act. *(ranplacé)*, faire un emploi utile des deniers provenant d'une vente, etc.—Mettre quelque chose en la *place* de ce qu'on a perdu.—Remplir la *place* de... : *il sera difficile de remplacer un sujet de ce mérite.* — Tenir lieu de... : *j'ai perdu beaucoup d'amis, mais vous les remplacez tous auprès de moi.* — Faire un *remplacement*. — *se* REMPLACER, v. pron., se succéder.

REMPLAGE, subst. mas. *(ranplajé)*, action de *remplir* une pièce de vin qui n'est pas tout-à-fait pleine.—Vin dont on l'a *remplie*. — *Remplage de muraille*, blocage ou petites pierres dont on *remplit* une muraille. — En t. de commerce de bois, dédommagement pour le vide qui s'est trouvé dans les coupes. — *Pièces de remplage*, pièces de charpente qui entrent dans la composition des combles.

REMPLI, subst. mas. *(ranpli)*, *pli* qu'on fait à du linge, à une étoffe, pour les étrécir ou les raccourcir.

REMPLI, E, part. pass. de *remplir*, et adj., empli, plein, comblé. Voy. PLEIN. — Il se dit, dans le blason, d'une pièce de l'écu dont le milieu dans toute sa longueur est d'un autre émail que la pièce.

REMPLIÉ, E, part. pass. de *remplier*, et adj.

REMPLIER, v. act. *(ranpli-é)*, faire un *rempli*.—*se* REMPLIER, v. pron.

REMPLIR, v. act. *(ranplir)*, *emplir* de nouveau.—Quelquefois simplement, *emplir* : *remplir sa cave de vin, ses greniers de blé*, etc. — Dans les dentelles et les points, faire le fond des fleurs et des ornements qui n'étaient que tracés. —Refaire le point de la dentelle qui est rompu. —Dans la broderie, travailler en points.—Composer : *remplir un corps, une société de bons ou de mauvais sujets.*—Occuper : *remplir une place, un poste. Remplir* dit plus qu'*occuper* : *beaucoup de places sont occupées sans être remplies.* — S'acquitter de...., accomplir : *remplir son devoir, ses obligations.* — Satisfaire : *remplir l'at-*

tente, les espérances de...—Employer : *il remplit bien son temps.* — Compléter un nombre fixe —*Remplir une quittance*, écrire ce qui manquait à l'endroit laissé en blanc.—*Remplir quelqu'un de ses frais*, le rembourser. — *Remplir des bouts-rimés*, faire des vers sur des rimes données.—*Remplir une idée*, répondre pleinement à l'idée qu'on s'est formée d'une chose.—*Remplir son sort, sa destinée*, se dit d'un homme dont les actions et la vie ont répondu à l'idée qu'on avait de lui. — *Ces vers, ces périodes remplissent bien l'oreille*, la frappent agréablement.—Fig. : *remplir toute la terre du bruit de son nom; remplir tout le monde d'admiration*, etc.—Fig. : *être rempli de soi-même*, s'estimer beaucoup.—*se* REMPLIR, v. pron., devenir *plein*. —Se gorger.

***REMPLISSAGE**, subst. mas. (*ranpliçaje*), action de *remplir*.—En matière de vin et de maçonnerie, la même chose que *remplage*.—Ouvrage que fait une ouvrière en *remplissant* du point, de la dentelle. — En t. de mus., parties autres que le dessus et la basse.—Par extension parties d'un discours, scènes d'une pièce de théâtre qui ne sont pas nécessaires au plan, qui ne servent qu'à allonger, etc.

REMPLISSEUSE, subst. fém. (*ranpliceuze*), ouvrière qui raccommode du point, des dentelles.—Celle qui ne fait que *remplir*.

REMPLOI, subst. mas. (*ranploè*), remplacement, nouvel *emploi* de deniers.

REMPLOYÉ, E, part. pass. de *remployer*.

REMPLOYER, v. act. (*ranploè-ié*), employer de nouveau.—*se* REMPLOYER, v. pron.

REMPLUMÉ, E, part. pass. de *remplumer*.

REMPLUMER, v. act. (*ranplumé*), regarnir de *plumes*.—*se* REMPLUMER, v. pron., reprendre de nouvelles *plumes*, en parlant des oiseaux.—Fig. et fam., rétablir ses affaires; reprendre de l'embonpoint. — Au jeu, regagner ce qu'on avait perdu.

REMPOCHÉ, E, part. pass. de *rempocher*.

REMPOCHER, v. act. (*ranpoché*), remettre dans la *poche*.—*se* REMPOCHER, v. pron.

REMPOISONNÉ, E, part. pass. de *rempoisonner*.

REMPOISONNEMENT, subst. mas. (*ranpoèzoneman*), second *empoisonnement*.

REMPOISONNER, v. act. (*ranpoèzoné*), *empoisonner* de nouveau. —*se* REMPOISONNER, v. pron.

REMPOISSONNÉ, E, part. pass. de *rempoissonner*.

REMPOISSONNEMENT, subst. mas. (*ranpoèçoneman*), *poisson* qu'on met dans un étang après la pêche pour le repeupler.

REMPOISSONNER, v. act. (*ranpoèçoné*), repeupler de *poissons* un étang, un vivier. — *se* REMPOISSONNER, v. pron.

REMPONANT, subst. mas. (*ranponan*), rapporteur d'une chose. (*Boiste.*) Vieux et hors d'usage.

REMPORT, subst. mas. (*ranpor*), t. d'anc. jur. dette prise sur les meubles ou sur d'autres effets mobiliers.

REMPORTÉ, E, part. pass. de *remporter*.

REMPORTER, v. act. (*ranporté*), reprendre et *rapporter* de quelque lieu ce qu'on y avait *apporté*. — Simplement, *emporter : on le remporta fort blessé*.—Gagner, obtenir : *remporter un grand avantage, la victoire, le prix*, etc.—*se* REMPORTER, v. pron.

***REMPORTEUR**, subst. mas. (*ranporteur*), celui qui *remporte*. (Boiste.) Inusité.

REMPOTAGE, subst. mas. (*rampotaje*), t. de jard., action de *rempoter*.

REMPOTÉ, E, part. pass. de *rempoter*.

REMPOTER, v. act. (*ranpoté*), remettre en *pot*; changer de *pot* une plante, etc. — *se* REMPOTER, v. pron.

REMPRISONNÉ, E, part. pass. de *remprisonner*.

REMPRISONNEMENT, subst. mas. (*ranprizoneman*), remise en prison de celui qui avait été mis en liberté.

REMPRISONNER, v. act. (*ranprizoné*), remettre en *prison*.—*se* REMPRISONNER, v. pron.

REMPRUNTÉ, E, part. pass. de *remprunter*.

REMPRUNTER, v. act. (*ranpreunté*), *emprunter* de nouveau.—*se* REMPRUNTER, v. pron.

REMUABLE, adj. des deux genres (*remu-able*), que l'on peut *émouvoir*.

***REMUAGE**, subst. mas. (*remu-aje*), action de *remuer*. Il ne se dit qu'en parlant du blé et du vin; on dit plutôt *remûment*.

REMUANT, E, adj. (*remu-an, ante*) : *enfant vif et remuant*, qui se *remue* à tout moment, qui est sans cesse en mouvement.—Fig. : *esprit remuant*, inquiet et brouillon, propre à exciter des troubles.

REMUÉ, E, part. pass. de *remuer*.

REMUE-MÉNAGE, subst. mas. (*remuménaje*) dérangement des meubles et d'autres choses qu'on transporte d'un lieu à un autre.—Fig. et fam., trouble, désordre dans les familles, dans une ville, dans un état. — Au plur., des *remue-ménage*.

REMUEMENT ou **REMÛMENT**, (l'*Académie* donne les deux), subst. mas. (*remuman*), action de ce qui *remue : remuement des humeurs*. — Plus ordinairement, au figuré, mouvement, trouble, brouillerie dans un état, etc. —*Remuement des terres*, transport de beaucoup de terres d'un lieu à un autre.

***REMUER**, v. act. (*remu-é*) (du latin *removere*, ôter d'un lieu, déranger), mouvoir, changer une chose de place, agiter, etc. — Fig., émouvoir : *cet orateur remue l'âme, le cœur.* — *Remuer la terre*, la transporter d'un lieu à un autre. — *Remuer la terre*, en t. de fortification, fouir et porter de la terre pour faire des retranchements, etc. — Fig. et fam. : *remuer ciel et terre*, employer toute sorte de moyens.— Fig. : *remuer une affaire*, poursuivre une affaire interrompue. — Fig. : *ne remuez pas la cendre des morts*, ne recherchez pas leurs actions pour les blâmer. — *Remuer un enfant*, le nettoyer, le changer de langes. (Dans cette acception, du lat. *remutare*, formé de *re*, itératif, et de *mutare*, changer.) — Prov. : *ne remuer ni pied, ni patte*, demeurer immobile ou comme immobile. — Neut., faire quelque mouvement, changer soi-même de place. — Fig., tenter d'agir : *si vous remuez, vous êtes perdu*. — Par extension, exciter des troubles dans un état, etc. — *se* REMUER, v. pron., se mouvoir. — Fig., se donner du mouvement pour réussir. — *L'argent se remue*, roule fort dans le commerce; il se fait beaucoup de paiements, etc.

REMUEUR, subst. mas., **REMUEUSE**, subst. fém. (*remu-eur, euse*), celui, celle qui *remue*.—Au mas., celui qui *remue* le blé.—Au fém., celle qui *remue* un enfant, qui est chargée de le changer, de le nettoyer. Hors d'usage dans ce dernier sens.

REMUEUSE, subst. fém. Voy. REMUEUR.

REMUGLE, subst. mas. (*remuguele*), odeur qu'exhale ce qui a été long-temps enfermé, ou dans un mauvais air. *Boiste* propose *remucle*, qu'il fait de *mucor*, moisissure. Les deux mots sont sans usage.

RÉMUNÉRATEUR, subst. et adj. mas., au fém. **RÉMUNÉRATRICE** (*rémunérateur, trice*) (en lat. *remunerator*), celui, celle qui *récompense*.

RÉMUNÉRATIF, adj. mas., au fém. **RÉMUNÉRATIVE** (*rémunératif, tive*), qui récompense.

RÉMUNÉRATION, subst. fém. (*rénumérâcion*) (en latin *remuneratio*), récompense.

RÉMUNÉRATIVE, adj. fém. Voy. RÉMUNÉRATIF.

RÉMUNÉRATOIRE, adj. des deux genres (*rémunératoare*), qui tient de la récompense.

RÉMUNÉRATRICE, subst. et adj. fém. Voyez RÉMUNÉRATEUR.

RÉMUNÉRÉ, E, part. pass. de *rémunérer*.

RÉMUNÉRER, v. act. (*rémunéré*) (en latin *remunerari*), récompenser. — *se* RÉMUNÉRER, v. pron.

RÉMURIES, subst. fém. plur. (*rémuri*), t. d'antiq., fêtes instituées à Rome, en l'honneur de *Rémus*, par Romulus, son frère, dans le dessein d'apaiser ses mânes.

REMUSAT, subst. propre mas. (*remuza*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Nyons, dép. de la Drôme.

REMUSELÉ, E, part. pass. de *remuseler*.

REMUSELER, v. act. (*remuzelé*), remettre la muselière, la bride, le licou. — *se* REMUSELER, v. pron.

REMUSSÉ, E, part. pass. de *remusser*.

REMUSSER ou **REMUCIER**, v. act. (*remucé, cié*), cacher, recacher. — *se* REMUSSER, v. pron. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

REMY (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinremi*) ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Arles, dép. des Bouches-du-Rhône, patrie de *Nostradamus*.

REMY (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinremi*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Thiers, dép. du Puy-de-Dôme.

REMY-EN-BOUZEMONT (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinremi-anbouzemon*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Vitry-le-Français, dép. de la Marne.

RENÂCLÉ, part. pass. de *renâcler*.

RENÂCLER, v. neut. (*renâklé*), faire certain bruit en retirant vite son haleine par le nez, quand on est en colère. — Fig. et fam., hésiter, refuser de faire. Voy. RENIFLER.

RENAGÉ, part. pass. de *renager*.

RENAGER, v. neut. (*renajé*), *nager* de nouveau.

***RENAISSANCE**, subst. fém. (*renèçance*), nouvelle *naissance*, renouvellement. Il ne se dit qu'au figuré : *la renaissance des hommes dans le baptême; la renaissance des lettres, des beaux-arts*.—RENAISSANCE, RÉGÉNÉRATION.(*Syn.*) *Renaissance* ne s'emploie qu'au figuré, et se dit du renouvellement d'une chose, comme si, après avoir cessé, elle naissait une seconde fois. *Régénération* s'emploie au propre et au figuré : au propre, il se dit dans les traités de chirurgie, pour la reproduction de la substance perdue; au figuré, c'est un terme consacré à la religion, où il marque une nouvelle vie.

RENAISSANT, E, adj. (*renèçan, çance*), qui *renaît*.

RENAÎTRE, v. neut. (*renètre*). Il se conjugue comme *naître*. *Naître* de nouveau. Il ne se dit au propre que du phénix, qui, selon les poètes, *renaît* de ses cendres. — Fig. : *les pères semblent renaître dans leurs enfants; au printemps tout renaît dans la nature.* — *Renaître à la vie, au bonheur*, recouvrer la santé; redevenir heureux. *Renaître* (être régénéré en Jésus-Christ), *par le baptême, la grace*.

RÉNAL, E, adj. (*rénale*) (du lat. *renalis*, fait de *renes*, les reins), t. d'anat., qui est voisin des reins : *les glandes rénales*. — Au plur. mas., *rénaux*.

RENANTHÈRE, subst. mas. (*renantère*), t. de bot., sorte de plante parasite de la famille des orchidées.

***RENARD**, subst. mas. (*renar*) (suivant *Huet*, de *Renald*, nom propre, dont nous avons fait *Renaud*, et qui a été donné au *renard*, comme celui de *Martin* à l'âne, de *Bertrand* au singe, etc. Suivant *Wachter*, de l'allemand *rein*, fin, rusé), bête puante, maligne et rusée, qui vit de rapine. C'est un mammifère du genre du chien. — Fig. et fam., homme fin et rusé.—En astron., constellation boréale.—En maçonnerie, 1° petit moellon pendant au bout des lignes qui servent à marquer l'épaisseur des murs ; 2° mur orbe, décoré, seulement pour la symétrie, des mêmes pièces, membres, ornements d'architecture que le mur opposé. — Dans un bassin ou réservoir, petits pertuis par où l'eau se perd, et qu'on a de la peine à découvrir.—Le vomissement d'un homme ivre ; *faire un renard*. Pop.— Fig. *faire la guerre* ou *agir en renard*, finement, avec ruse.—Prov. : *coudre la peau du renard avec celle du lion*. Voy. COUDRE.— *Se confesser au renard*, découvrir son secret à quelqu'un qui a intérêt d'empêcher l'affaire. — *Le renard prêche aux poules*, se dit lorsqu'un imposteur signalé déniaise un lourdaud. — *Prendre martre pour renard*, se tromper, prendre une chose pour une autre. — *Queue-de-renard*, t. de bot., plante qui vient dans les lieux humides.—*Renard marin*, t. d'hist. nat., sorte de gros poisson de l'ordre des cétacés. — Amas de racines qui se forment dans les tuyaux des fontaines. — Mythologie, Alcmène, ayant promis d'épouser celui qui tuerait un *renard* qui désolait les environs de Thèbes, Amphitryon entreprit de le faire, et, pour y réussir, il emprunta de Céphale un chien nommé Lélaps, qui n'avait jamais manqué sa proie. Ce chien poursuivant le *renard*, Jupiter les pétrifia l'un et l'autre. On les apporta à Thèbes en cet état, où ils furent présentés à Alcmène, qui tint parole à Amphitryon, et l'épousa.

RENARDE, subst. fém. (*renarde*), la femelle du *renard*.

RENARDÉ, E, part. pass. de *renarder* et adj., éventé : *de l'ambre renardé*. Peu en usage.

RENARDEAU, subst. mas. (*renardô*), petit *renard*.

***RENARDER**, v. neut. (*renardé*), employer les ruses, les tours, les subtilités du renard. Activem., éventer : *voilà de l'ambre renardé*.—*se* RENARDER, v. pron.

RENARDERIE, subst. fém. (*renarderi*), astuce, finesse. Peu en usage.

RENARDIER, subst. mas. (*renardié*), qui prend, qui tue des *renards*. Peu en usage.

RENARDIÈRE, subst. fém. *(renardière)*, tanière de *renards*.

RENARDISÉ, part. pass. de *renardiser*.

RENARDISER, v. neut. *(renardizé)*, employer les ruses du *renard*. (Boiste.) Presque inusité.

RÉNAUX, adj. mas. plur. Voy. RENAL.

RENCAISSAGE, subst. mas. *(rankièçaje)*, action de *rencaisser*.

RENCAISSÉ, E, part. pass. de *rencaisser*.

RENCAISSEMENT, subst. mas. *(rankièceman)*, action de remettre dans une *caisse*. L'*Académie* ne donne que *rencaissage*.

RENCAISSER, v. act. *(rankièçé)*, remettre dans une *caisse*. — *se* RENCAISSER, v. pron.

RENCEINT, subst. mas., **RENCEINTE**, subst. fém. *(rancein, ceinte)*, t. de vèn., retour en cercle.

RENCHAÎNÉ, E, part. pass. de *renchaîner*.

RENCHAÎNEMENT, subst. mas. *(ranchèneman)*, action de *renchaîner*. — Effet de cette action.

RENCHAÎNER, v. act. *(ranchéné)*, remettre à la *chaîne*. — *se* RENCHAÎNER, v. pron.

RENCHEN, subst. propre mas. *(ranchène)*, ville du grand-duché de Bade, théâtre d'une bataille où le général Moreau défit les Autrichiens en 1796.

RENCHÉRI, E, part. pass. de *renchérir* et adj., qui est devenu plus *cher*. — Au fig., qui fait le précieux, qui s'estime plus qu'il ne doit. —Prov. et subst. : *il fait le renchéri, elle fait la renchérie*, le ou la difficile.

RENCHÉRIR, v. act. *(ranchérir)*, faire devenir plus *cher* et à plus haut prix. — Neut. : devenir plus *cher*, augmenter de prix. — Fig. : surpasser, faire ou dire plus qu'un autre : *renchérir sur quelqu'un*. — *se* RENCHÉRIR, v. pron.

RENCHÉRISSEMENT, subst. mas. *(ranchériceman)*, augmentation de prix.

RENCHIER, subst. mas. *(ranchié)*, t. de blas., meuble de l'écu qui représente un cerf de la plus haute taille. — Espèce de cerf à cornes plates.

RENCLOÎTRÉ, E, part. pass. de *rencloîtrer*.

RENCLOÎTRER, v. act. *(rankloètré)*, remettre dans le *cloître*. (Voltaire.) — *se* RENCLOÎTRER, v. pron.

RENCLOUÉ, E, part. pass. de *renclouer*.

RENCLOUER, v. act. *(ranklou-é)*, enclouer de nouveau. — *se* RENCLOUER, v. pron.

RENCOGNÉ, E, part. pass. de *rencogner*.

RENCOGNEMENT, subst. mas. *(rankognieman)*, action de *rencogner*. — Son effet. Fam.

RENCOGNER, v. act. *(rankognié)*, pousser, serrer dans un coin. — *se* RENCOGNER, v. pron.

***RENCONTRE**, subst. fém. *(rankontre)*, aventure par laquelle on trouve fortuitement une personne ou une chose : *heureuse rencontre, une rencontre de...* — Conjonction des corps qui se fait par nature ou par artifice : *la rencontre des atômes, des planètes, des astres; roue de rencontre dans une horloge*, etc. — En t. de grammaire : *la rencontre des voyelles*. — Trait d'esprit, bon mot : *il a d'heureuses rencontres*. —Choc de deux corps de troupes lorsqu'il se fait par le hasard. — Combat singulier qui n'est pas prémédité : *ce n'est pas un duel, c'est une rencontre*.—Occasion ; conjoncture. — Il paraît que ce mot était autrefois du genre mas. : *dans ce rencontre, la Garonne*, etc. (Voyage de *Chapelle* et *Bachaumont*.) — *Marchandise de rencontre*, qu'on trouve à acheter par hasard. — *Aller* ou *venir à la rencontre de quelqu'un*, au-devant de lui. — Subst. mas., t. de blas., il se dit d'un animal qui se présente de front : *il porte de sable au rencontre de bélier d'or*. — Se dit, en t. de teneur de livres, 1° du folio du grand-livre qu'on met en marge du journal, à côté d'un article, et qui indique les pages du grand-livre où se trouvent les comptes du débiteur et du créditeur portés sur le journal; 2° du folio du compte du débiteur placé au compte du créditeur, ou du folio du compte du créditeur qu'on place de même à celui du débiteur.

RENCONTRÉ, E, part. pass. de *rencontrer*, et adj. — *Phrases, expressions, termes rencontrés*. Voy. TROUVER.

RENCONTRER, v. act. *(rankontré)* (du latin *contrà*, contre; *se trouver contre*), trouver une personne ou une chose, soit qu'on la cherche, soit qu'on ne la cherche pas. Voy. TROUVER. — V. neut., dire un bon mot et qui soit à propos: *rencontrer bien, rencontrer heureusement; voilà qui est bien rencontré*. On dit aussi *rencontrer bien*, pour, réussir dans ses conjectures, deviner. — En t. de chasse, commencer à trouver la piste du gibier : *ce chien rencontre*. — *se* RENCONTRER, v. pron., se trouver quelque part avec quelqu'un. — Fig. : avoir les mêmes pensées qu'un autre sur un même sujet.—RENCONTRER, TROUVER. *(Syn.)* Vous *rencontrez* une chose dans votre chemin, chemin faisant, et vous la trouvez à sa place, où elle est. — La personne que vous allez voir chez elle, vous ne l'y *rencontrez* pas, vous l'y *trouvez* ; vous la *rencontreriez* dans les rues. Vous allez à la promenade dans l'espérance d'y *rencontrer* votre ami ; vous indiquez à celui qui cherche quelqu'un le lieu où il le *trouvera*. Un torrent entraîne tout ce qu'il *rencontre* sur son passage; des voleurs emportent tout ce qu'ils *trouvent* dans une maison. — Le moyen de *rencontrer*, c'est d'aller au-devant; le moyen de *trouver*, c'est de chercher. Mais vous *trouvez* aussi ce que vous ne cherchiez pas ; vous *rencontrez* aussi ce que vous cherchiez. — Les gens qu'on *rencontre* partout, on ne les *trouve* nulle part.

RENCORSÉ, E, part. pass. de *rencorser*.

RENCORSER, v. act. *(rankorcé)*, mettre un *corsage* neuf à une robe. — *se* RENCORSER, v. pron. Peu usité.

RENCOURAGÉ, E, part. pass. de *rencourager*.

RENCOURAGEMENT, subst. mas. *(rankourajeman)*, action de *rencourager*. — Son effet.

RENCOURAGER, v. act. *(rankourajé)*, *encourager* de nouveau. — *se* RENCOURAGER, v. pron.

***RENDAGE**, subst. mas. *(randaje)*, chez les chaufourniers, le produit journalier que *rend* un four toujours allumé.

RENDANT, E, subst. *(randan, dante)*, celui, celle qui *rend* un compte.

RENDEMENT, subst. mas. *(randeman)*, t. de raffinerie, produit de l'opération du raffinage : *le rendement du sucre*.

RENDETTÉ, E, part. pass. de *rendetter*.

RENDETTER, v. act. *(randèté)*, *endetter* de nouveau. — *se* RENDETTER, v. pron.

RENDEUR, subst. mas., au fém. **RENDEUSE** *(randeur, deuze)*, qui *rend*.

RENDEUSE, subst. fém. Voy. RENDEUR.

RENDEZ-VOUS, subst. mas. *(randévou)*, assignation que deux ou plusieurs personnes se donnent pour *se rendre*, se trouver à certaine heure en un lieu dont elles conviennent. — Lieu où l'on doit *se rendre*. — Au plur., des *rendez-vous*.

RENDONNÉE, subst. fém. *(randoné)*, t. de vèn. Voy. RANDONNÉE.

RENDORMI, E, part. pass. de *rendormir*.

RENDORMIR, v. act. *(randormir)* (il se conjugue comme *dormir*), faire *dormir* de nouveau. — *se* RENDORMIR, v. pron.

RENDORMISSEMENT, subst. mas. *(randormiceman)*, action de se *rendormir*. Presque inusité.

RENDOUBLÉ, E, part. pass. de *rendoubler*.

RENDOUBLEMENT, subst. mas. *(randoubleman)*, action de *rendoubler*. — Son effet.

RENDOUBLER, v. act. *(randoublé)*, mettre en *double* le bord d'une étoffe, la remplir pour la raccourcir, etc. — *se* RENDOUBLER, v. pron.

***RENDRE**, v. act. *(randre)* (en lat. *reddere*), remettre ; restituer : avec cette différence qu'à proprement parler, nous *rendons* ce qu'on nous avait prêté ou donné; nous *remettons* ce que nous avions en gage ou en dépôt ; nous *restituons* ce que nous avons pris ou volé. *Girard*.— Remettre un paquet, une lettre à son adresse, etc. — En parlant des marchandises, les faire porter, voiturer dans l'endroit dont on est convenu. En ce sens, il régit aussi les personnes: *dans deux heures je me rendrai en tel endroit*. — Jeter par les conduits naturels : *rendre du sang par la bouche*. — S'acquitter de certains devoirs : *rendre gloire, grace à Dieu; rendre honneur, hommage, obéissance, réponse, compte à....; rendre ses devoirs, ses respects à quelqu'un*. — Dans le sens moral, faire aux autres ce qu'ils nous ont fait, soit en bien, soit en mal : *rendre la pareille*. — Faire recouvrer : *rendre la santé, la vue, les forces, la liberté*. — Faire devenir : *rendre agréable, odieux, nécessaire*, etc. En ce sens il ne se joint qu'à un adjectif et jamais à un participe, et c'est peut-être à tort que *Racine* a dit (*la Thébaïde*) :

. . . . . Pour les *rendre* assurés.

— Produire, rapporter : *cet arpent a rendu cent gerbes; cette orange, cette viande rend beaucoup de jus*, il en sort beaucoup de jus. — On dit dans un sens approchant : *cette fleur rend une odeur agréable ; cet instrument rend un son harmonieux*.—Livrer : *rendre une place, rendre les armes*. — Traduire : *rendre un passage mot à mot*.—Répéter : *écho qui rend fidèlement les sons*. — Exprimer, représenter : *quelle langue pourrait rendre ce spectacle! cette glace rend bien les objets*. — *Rendre visite à...*, aller visiter. — *Rendre sa visite à...*, ou absolument : *rendre les visites*, aller visiter celui ou ceux qui nous ont visités les premiers.— *Rendre la justice*, l'administrer. — *Rendre justice à...*, reconnaître le mérite de quelqu'un.—*Rendre de bons* ou *de mauvais offices à quelqu'un*, le servir ou le desservir par ses paroles, par ses actions. — *Rendre l'esprit, l'âme, les derniers soupirs*, mourir, expirer.— *Rendre raison*, expliquer pourquoi, etc. : *rendez-moi raison de cet usage*. — *Rendre témoignage*, témoigner.— *Rendre à quelqu'un sa parole*, le dégager de sa promesse. — Neut., aboutir : *ce chemin rend à un tel village*. — *se* RENDRE, v. pron., il a le sens du neutre : *les fleuves se rendent à la mer*. — Se transporter, aller : *je me rendis à ma chambre, dans cette ville*, etc. On dit en ce sens : *se rendre à son devoir, à sa charge*, au lieu où ils nous demandent. — Céder : *je me rends à vos raisons*. — S'avouer vaincu. — Devenir : *se rendre agréable*, etc. — N'en pouvoir plus : *je ne puis plus marcher, je me rends*.

***RENDU, E**, part. pass. de *rendre*, et adj. : *le vin de Bourgogne coûte tant rendu* (transporté) *à Paris*.—*Cheval qui est rendu*, las, fatigué, outré. — *Nous voilà rendus*, arrivés. — Subst. mas., soldat d'une armée ennemie qui se *rend* à l'autre. Il se dit ordinairement au plur. : *on a su par les rendus que ..* —Fam. : *c'est un rendu*, se dit d'un tour qu'on joue à quelqu'un et qui vaut bien celui qu'il nous avait fait auparavant.

RENDUIRE, v. act. *(randuire)*. Il se conjugue comme *enduire*. *Enduire* de nouveau.— *se* RENDUIRE, v. pron.

RENDUIT, E, part. pass. de *renduire*.

RENDURCI, E, part. pass. de *rendurcir*.

RENDURCIR, v. act. *(randurcir)*, rendre plus *dur* ce qui l'était déjà : *la trempe rendurcit le fer*.—*se* RENDURCIR, v. pron.

RENDURCISSEMENT, subst. mas. *(randurciceman)*, action de *rendurcir*, effet de se *rendurcir*.

***RÊNE**, subst. fém. *(rène)* (par contraction du lat. *retinaculum*, employé par *Virgile* dans la même signification, et dérivé de *retinere*, retenir, arrêter. Les Italiens en ont fait *redina* dans le même sens), courroie de la bride d'un cheval. Il se dit au propre plus au pluriel qu'au singulier, et au figuré, toujours au plur.—Fig., style soutenu, gouvernement, administration : *les rênes de l'état*, etc.

RENÉALMIE, subst. fém. *(rené-alemi)*, t. de bot., sorte de plante de Surinam, de la famille des balisiers.

***RENÉGAT, E**, subst. *(renégua, guate)* (de l'espagnol *renegado* ou *renegador*, fait dans le même sens du latin *negare* ou *pernegare*, nier, désavouer pleinement), celui, celle qui a *renié* la religion chrétienne.

RENÉGATION, subst. fém. *(renéguâcion)*, renonciation à une chose. (*Boiste*.) Inus.

RENEIGÉ, part. pass. de *reneiger*.

RENEIGER, v. neut. *(renèjé)*, *neiger* de nouveau.

***RÉNETTE**, subst. fém. *(rénète)*, instrument pour couper l'ongle du cheval par sillons.—Outil de bourrelier pour faire des trous sur le cuir.—Instrument de fer qui sert aux coffretiers à tracer des raies bien droites sur des bandes de cuir.

RÉNETTÉ, E, part. pass. de *rénetter*.

RÉNETTER (orthographe de l'*Académie*; mieux **RÉNETER**), v. act. *(rénèté)*, couper le sabot d'un cheval par sillons et y pratiquer des raies avec la *rénette*.—*se* RÉNETTER, v. pron.

RENETTOIEMENT, subst. mas. *(renètoèman)*, action de *renettoyer*.—Son effet.

RENETTOYÉ, E, part. pass. de *renettoyer*.

RENETTOYER, v. act. *(renètoé-ié)*, *nettoyer* de nouveau.—*se* RENETTOYER, v. pron.

RENFAÎTAGE, subst. mas. *(ranfètaje)*. Voyez RENFAÎTEMENT.

RENFAÎTÉ, E, part. pass. de *renfaîter*.

RENFAÎTEMENT, subst. mas. *(ranfèteman)*, nouvel *enfaîtement*.—Action de *renfaîter* un toit.

RENFAÎTER, v. act. *(ranfèté)*, raccommoder le *faîte* d'une maison.—*se* RENFAÎTER, v. pron.

RENFERMÉ, subst. mas. *(ranfèremé)*, ce qui a été *renfermé*.—*Sentir le renfermé*, sentir mauvais, avoir un goût de moisi.

RENFERMÉ, E, part. pass. de *renfermer*.

RENFERMER, v. act. *(ranferemé)*, *enfermer* une seconde fois. — Resserrer plus étroitement.

—Comprendre, contenir. — Fig., restreindre, réduire dans certaines bornes. — Fig. : *se renfermer dans soi-même*, se recueillir. — *se* RENFERMER, v. pron., se tenir *enfermé*.

RENFILÉ, E, part. pass. de *renfiler*.

RENFILER, v. act. (*ranfilé*), *enfiler* de nouveau.—*se* RENFILER, v. pron.

RENFLAMMÉ, E, part. pass. de *renflammer*.

RENFLAMMER, v. act. (*ranflâmé*), *enflammer* de nouveau.—*se* RENFLAMMER, v. pron.

*RENFLÉ, E, part. pass. de *renfler*.

RENFLEMENT, subst. mas. (*ranfleman*), augmentation de volume. — Augmentation insensible du diamètre du fût d'une colonne depuis sa base jusqu'au tiers de sa hauteur, après quoi il va toujours en diminuant.

RENFLER, v. neut. (*ranflé*), *enfler* de nouveau.—Augmenter de volume, grossir en cuisant. Il se dit des pois, des haricots. — *se* RENFLER, v. pron.

RENFONCÉ, E, part. pass. de *renfoncer*.

RENFONCEMENT, subst. mas. (*ranfonceman*), en t. de perspective, profondeur; ce qui fait paraître une chose enfoncée et éloignée. — En t. d'archit., parement au-dedans du nu d'un mur.

RENFONCER, v. act. (*ranfoncé*, *enfoncer* de nouveau.—Mettre un *fond* à un tonneau.—Repousser vers le *fond*.—*se* RENFONCER, v. pron.

RENFORCÉ, E, part. pass. de *renforcer*, et adj. : *étoffe renforcée*, plus forte qu'à l'ordinaire. —*Bidet renforcé*, double bidet. —Fig. et fam. : *bourgeois renforcé*, bourgeois riche qui veut faire l'homme de qualité, etc.

RENFORCEMENT, subst. mas. (*ranforceman*), action de *renforcer* ou effet de cette action. Il ne se dit que des choses matérielles.

RENFORCER, v. act. (*ranforcé*), rendre plus *fort*.—Dans la musique, passer graduellement du doux au *fort*, ou du *fort* au *très-fort*. C'est le *rinforzando* des Italiens. — *se* RENFORCER, v. pron., reprendre *ses forces*, se fortifier.

RENFORMÉ, E, part. pass. de *renformer*.

RENFORMER, v. act. (*ranformé*), en t. de gantier, élargir les gants sur le *renformoir*, pour leur donner une meilleure *forme*. — *se* RENFORMER, v. pron.

RENFORMI, E, part. pass. de *renformir*.

RENFORMIR, v. act. (*ranformir*), réparer un vieux mur en remettant des pierres où il en manque, et en y faisant un enduit ou *crépi*; lui rendre sa première forme.—*se* RENFORMIR, v. pron.

RENFORMIS, subst. mas. (*ranformi*), t. de maçonn., crépi épais.

RENFORMOIR, subst. mas. (*ranformoar*), instrument de bois en forme de pyramide, sur lequel les gantiers élargissent les gants.

*RENFORT, subst. mas. (*ranfor*), augmentation de *force*. Il se dit surtout des troupes : *on a envoyé à l'armée un renfort considérable*.—Dans les pièces de canon, partie composée ordinairement de trois grosseurs ou circonférences.

se RENFROGNER, v. pron. Voy. *se* REFROGNER.

RENGAGÉ, E, part. pass. de *rengager*.

RENGAGEMENT, subst. mas. (*ranguajeman*), action de *se rengager*.

RENGAGER, v. act. (*ranguajé*), *engager* de nouveau. Il se dit, comme *engager*, tant au propre qu'au fig.—*se* RENGAGER, v. pron.

*RENGAÎNE, subst. fém. (*ranguiène*), t. pop., action de repousser. Vieux et hors d'usage.

RENGAINÉ, E, part. pass. de *rengainer*.

RENGAINER, v. act. (*ranguiéné*), remettre dans le fourreau, dans la *gaine* : *rengainer une épée*. —Fam. et fig. : *rengainer un compliment*, supprimer ce qu'on avait envie de dire. (Expression créée par *Molière*, dans *le Mariage forcé*, où *Alcidas*, venant offrir à *Sganarelle* le choix de deux épées, et lui faire, dit-il, un *petit compliment*, c'est-à-dire lui proposer civilement de se couper la gorge ensemble; *Sganarelle*, après avoir trouvé le compliment fort mal tourné, finit par s'écrier : *eh! monsieur*, *rengainez votre compliment, je vous prie*.) — *se* RENGAÎNER, v. pron.

RENGENDRÉ, E, part. pass. de *rengendrer*.

RENGENDRER, v. act. (*ranjandré*), *engendrer* de nouveau.—*se* RENGENDRER, v. pron.

RENGJO, subst. mas. (*ranguejo*), t. de bot., sorte d'arbrisseau qui croît au Japon; il est du genre lilas.

RENGORGÉ, E, part. pass. de *se rengorger*.

RENGORGEMENT, subst. mas. (*ranguorjeman*), action de *se regorger*.

se RENGORGER, v. pron. (*ceranguorjé*), avancer la *gorge* et retirer la tête un peu en arrière. Il ne se dit en ce sens que des femmes — Affecter un air de beauté et de fierté.—Fig., faire l'important.

RENGORGEUR, subst. mas. (*ranguorjeur*), t. d'anat., muscle du cou.

RENGOUFFRÉ, E, part. pass. de *se rengouffrer*.

se RENGOUFFRER, v. pron. (*ceranguoufré*), rentrer dans le *gouffre*.

RENGRAINÉ, E, part. pass. de *rengrainer*.

RENGRAINEMENT, subst. mas. (*ranguerèneman*), action de *rengrainer*, de séparer le son du gruau.

RENGRAINER, v. act. (*ranguerèné*), moudre le gruau pour en séparer le son.—*se* RENGRAINER, v. pron.

RENGRAISSÉ, E, part. pass. de *rengraisser*.

RENGRAISSER, v. act. (*ranguerècé*), faire redevenir *gras*.—Neut., redevenir *gras*.—*se* RENGRAISSER, v. pron.—Fig., rétablir ses affaires.

RENGRÉGÉ, E, part. pass. de *rengréger*.

RENGRÉGEMENT, subst. mas.(*rangueréjeman*), augmentation, accroissement du mal.

RENGRÉGER, v. act. (*ranguieréjé*), augmenter le mal, le rendre plus grave, plus grief.—*se* RENGREGER, v. pron.

RENGRÉNÉ, E, part. pass. de *rengréner*.

RENGRENEMENT, subst. mas. (*ranguerèneman*), t. de monnaie, action de *rengréner*.

RENGRÉNER, v. act. (*ranguerené*), remettre du *grain* dans la trémie d'un moulin.—En t. de monnaie, remettre sous le balancier les monnaies, les médailles qui n'ont pas bien reçu l'empreinte. —Il se dit dans le même sens de tout ce qui a reçu une empreinte, et qui rentre juste dans le creux de la matrice. — *se* RENGRÉNER, v. pron.

RENGUI, subst. mas. (*rangui*), monnaie de plomb qui a cours dans le royaume de Siam.

RENHARDI, E, part. pass. de *renhardir*.

RENHARDIR, v. act. (*ran-ardir*), rendre plus *hardi*. — *se* RENHARDIR, v. pron.

RENIABLE, adj. des deux genres (*reni-able*), usité seulement dans cette phrase proverbiale : *tout vilain cas est reniable*, on nie presque toujours ses fautes, ses crimes.

RENIÉ, E, part. pass. de *renier*, avec la signification active; qui a *renié* : *moine, chrétien renié*, apostat.

RENIEMENT ou RENÎMENT (l'*Académie* donne les deux), subst. mas. (*reniman*), action de *renier* : *le reniement de saint Pierre*.

RENIER, v. act. (*reni-é*) (du lat. *renegare*), déclarer, contre la vérité, qu'on ne connaît point une personne, une chose. — Désavouer : *renier sa patrie*, *ses parents*. — Renoncer à... : *renier sa religion, sa foi*. — *Renier Dieu*, blasphémer. Voy. RENONCER.— *se* RENIER, v. pron.

RENIEUR, subst. mas., RENIEUSE, subst. fém. (*reni-eur*, *nieuze*), qui *renie*, qui blasphème.

RENIEUSE, subst. fém. Voy. RENIEUR.

RENIFLARD, subst. mas. (*reniflar*), robinet fixé au réfrigérant d'une machine à vapeur, et par lequel sort l'air qu'elle renferme avant de la mettre en mouvement.

RENIFLÉ, E, part. pass. de *renifler*.

RENIFLEMENT, subst. mas. (*renifleman*), action de *renifler*.

RENIFLER, v. neut. (*reniflé*), retirer en respirant l'humeur qui remplit les narines. — *Ce cheval renifle sur l'avoine*, répugne à en manger.—Fig. et fam. : *notre ami renifle là-dessus*, marque de la répugnance. —*se* RENIFLER, v. pron.

RENIFLERIE, subst. fém. (*renifleri*), *reniflement*.

RENIFLEUR, subst. mas., RENIFLEUSE, subst. fém. (*renifleur*, *fleuze*), celui, celle qui *renifle*.

RENIFLEUSE, subst. fém. Voy. RENIFLEUR.

RÉNIFORME, adj. des deux genres (*réniforme*) (du lat. *ren*, *renis*, rein, et *forma*, forme), t. de bot., qui est en forme de *rein*; il se dit des feuilles arrondies qui ont un sinus à leur base.

RENILLE, subst. fém. (*reni-ie*), t. d'hist. nat., genre de zoophytes établi pour placer le pennatule *réniforme*.

RENIQUEUR, subst. mas. (*renikieur*), fouleur de draps, d'étoffes, avec ses pieds.

RÉNITENCE, subst. fém. (*rénitance*) (du lat. *reniti*, faire effort contre), t. de phil., se dit de la force des corps solides qui résistent à d'autres corps. — T. de méd., dureté.

*RÉNITENT, E, adj. (*renitan*, *tante*), qui résiste; réfractaire.

RENIVELÉ, E, part. pass. de *reniveler*.

RENIVELER, v. neut. (*renivelé*), examiner si l'on a bien *nivelé*; *niveler* de nouveau.—*se* RENIVELER, v. pron.

RENIVELLEMENT, subst. mas. (*renivèleman*), action de *reniveler*, de *niveler* une seconde fois. —Son effet.

RENIXIGRADE, adj. des deux genres (*renikciguerade*), t. de chir.; se dit d'une espèce de bandage dont on suppose que l'action peut être graduée à volonté.

RENMAILLÉ, E, part. pass. de *renmailler*.

RENMAILLER, v. act. (*ranmâ-ié*). Voy. REMMAILLER, qui seul se dit.

RENNE, subst. mas. (*rène*) (de l'allemand *rennen*, courir), mammifère ruminant, du genre des cerfs. Plusieurs écrivent *rhenne*.

*RENNES, subst. propre mas. (*rène*), ville de France, capitale de la ci-devant province de Bretagne, aujourd'hui chef-lieu du dép. d'Ille-et-Vilaine.

RENOIRCI, E, part. pass. de *renoircir*.

RENOIRCIR, v. act. (*renoarcir*), *noircir* de nouveau.— *se* RENOIRCIR, v. pron.

RENOM, subst. mas. (*renon*) (de la particule augmentative *re*, et de *nom*, dérivé du grec *ονομα*, qui a le même sens), réputation : *bon* ou *mauvais renom*. Quand *renom* est sans adj., il se prend ordinairement en bonne part. Voyez NOM.

RENOMMÉ, E, part. pass. de *renommer*, et adj., célèbre, illustre; qui a du *renom*, qui a de la réputation.

RENOMMÉE, subst. fém. (*renomé*) (de nos anciens tournois où mille cris perçants faisaient retentir à plusieurs reprises le *nom* du vainqueur, qui par là se trouvait *renommé*, c'est-à-dire *nommé plusieurs fois*. (Sainte-Palaye.), réputation, célébrité. Il est plus noble que *renom*. Voy. NOM.—Le bruit public.—Chez les poètes, la *renommée* est un personnage allégorique : *la renommée publie ses victoires*. — Subst. propre fem., mythologie, messagère de Jupiter. On dit qu'elle allait nuit et jour, qu'elle se plaçait sur les plus hauts lieux pour publier toutes sortes de nouvelles, et qu'elle ne pouvait se taire. Les poètes la représentent sous la figure d'un monstre ailé d'une taille gigantesque et horrible, ayant autant d'yeux, d'oreilles, de bouches et de langues, que de plumes sur tout son corps.

RENOMMER, v. act. (*renomé*), donner du *renom*. Il ne s'emploie qu'avec le verbe *faire* : *ses grandes actions l'ont fait renommer par toute la terre*. — *se* RENOMMER, v. pron.—*Se renommer de quelqu'un*, se servir du *nom* de quelqu'un auprès d'un autre.

RENONCE, subst. fém. (*renonce*), t. de jeu de cartes, on s'en sert pour exprimer qu'on n'a pas d'une certaine couleur.

RENONCÉ, E, part. pass. de *renoncer*.

*RENONCEMENT, subst. mas. (*renonceman*), action de *renoncer* : *renoncer aux plaisirs*, *aux honneurs*.

RENONCER, v. neut. (*renoncé*), se désister, se déporter de quelque chose : *renoncer à une succession*, *à une entreprise*, etc.—Abandonner la possession, la prétention, le désir, l'affection de... : *renoncer aux dignités*, *au monde*, *aux plaisirs*, etc.—Au jeu, manquer de quelque couleur.—Mettre une carte d'une autre couleur que celle que l'on joue, quoiqu'on ait de cette dernière.—Act., renier, désavouer : *s'il fait cela*, *je le renonce*, etc.—RENONCER, RENIER, ABJURER. (*Syn.*) On *renonce* à des maximes, à des usage, qu'on ne veut plus suivre, ou à des prétention, dont on se désiste. On *renie* le maître qu'on sert, ou la religion qu'on avait embrassée. On *abjure* l'erreur dans laquelle on s'était engagé, et dont on faisait profession publique. — Philippe V a *renoncé* à la couronne de France; saint Pierre a *renié* Jésus-Christ; Henri IV a fait *abjuration* du calvinisme.—*Abjurer* se dit toujours en bonne part; c'est l'amour de la vérité et l'aversion du faux, ou du moins de ce que nous regardons comme tel, qui nous engage à faire *abjuration*. *Renier* s'emploie toujours en mauvaise part; un libertinage outré, ou un intérêt criminel, fait les renégats. *Renoncer* est d'usage de l'une et de l'autre façon, tantôt en bien, tantôt en mal. Le choix du bon nous fait quelquefois *renoncer* à nos anciennes habitudes, pour en prendre de meilleures; mais il arrive encore plus souvent que le caprice et le goût dépravé nous font *renoncer* à ce qui est bon, pour nous livrer à ce qui est mauvais.

RENONCIATAIRE, subst. des deux genres (*renonci-atère*), celui, celle en faveur de qui l'on *renonce*.

RENONCIATEUR, subst. mas., **RENONCIATRICE**, subst. fém. (*renonci-ateur, trice*), celui, celle qui *renonce*.

RENONCIATION, subst. fém. (*renonci-âcion*), acte par lequel on renonce à...—RENONCIATION, RENONCEMENT. (*Syn.*) *Renonciation* est un terme d'affaires et de jurisprudence; c'est l'abandon volontaire des droits que l'on avait ou que l'on prétendait avoir sur quelque chose. *Renoncement* est un terme de spiritualité et de morale chrétienne; c'est le détachement des choses de ce monde et de l'amour-propre. — La *renonciation* est un acte extérieur, qui ne suppose pas toujours le détachement intérieur. Le *renoncement*, au contraire, est une disposition intérieure qui n'exige pas l'abandon extérieur des choses dont on se détache. — La profession religieuse exige dans l'intérieur un *renoncement* entier de soi-même et de toutes les choses de ce monde, et emporte, par le fait, la *renonciation* à tous les droits de propriété que l'on pouvait avoir avant la prononciation des vœux.

RENONCIATRICE, subst. fém. Voy. RENONCIATEUR.

RENONCULACÉE, subst. et adj. fém. (*renonkulacé*), t. de bot., dans la méthode naturelle de *Jussieu*, famille de plantes ainsi nommée de la *renoncule*, une des principales de celles qui y sont comprises.

RENONCULE, subst. fém. (*renonkule*) (du lat. *ranunculus*, fait de *rana*, grenouille; parce que cette plante croît ordinairement dans les lieux marécageux), t. de bot., plante à fleur rosacée, vivace, qui croît dans les prés, et qui est excessivement âcre. — T. d'hist. nat., espèce de coquille.

RENONCULIER, subst. mas. (*renonkulié*), t. de bot., le merisier à fleurs doubles.—T. d'hist. nat., animal des *renoncules*.

RENOPÉ, E, part. pass. de *renoper*.

RENOPER, v. act. (*renopé*), nettoyer le drap, enlever les ordures qui s'y trouvent. — *se* RENOPER, v. pron. Presque inusité.

RENOUÉE, subst. fém. (*renou-é*), t. de bot., plante annuelle, à fleur à étamines, qui croît presque partout, et dont les tiges sont *noueuses*.

RENOUÉ, E, part. pass. de *renouer*.

RENOUEMENT ou **RENOUMENT** (l'*Académie* donne les deux), subst. mas. (*renouman*), renouvellement; il ne s'emploie qu'au fig. : *renouement d'amitié*.

RENOUER, v. act. (*renou-é*), *nouer* une seconde fois une chose qui s'est dénouée.— Simplement, *nouer* : *ses cheveux étaient renoués de rubans, de fleurs*. — Au fig., renouveler : *renouer un traité*. — Fig. : *renouer amitié*, ou absolument et neut. : *renouer*, se réconcilier. — *Renouer une partie*, refaire une partie rompue. — *Renouer la conversation*, reprendre une conversation interrompue. — *se* RENOUER, v. pron., être repris, recommencé, en parlant de négociations.

RENOUEUR, subst. mas., **RENOUEUSE**, subst. fém. (*renou-eur, euze*) (rac. *renouer*), celui, celle dont la profession est de remettre les membres disloqués.

RENOUEUSE, subst. fém. Voy. RENOUEUR.

RENOUVEAU, subst. mas. (*renouvô*), le printemps, la saison *nouvelle*. Fam., et peu usité.

RENOUVELÉ, E, part. pass. de *renouveler*.

RENOUVELABLE, adj. des deux genres (*renouvelable*), susceptible d'être *renouvelé*.

RENOUVELER, v. act. (*renouvelé*), rendre *nouveau*, en substituant une chose à la place d'une autre de même espèce : *renouveler une vigne, un troupeau*. — Remettre en vigueur, publier de *nouveau* : *renouveler les anciennes ordonnances*.—Faire revivre, faire reparaître : *renouveler un usage, une mode*. — Recommencer de *nouveau* : *renouveler un procès, une querelle, ses prières*, etc.; et sans article : *renouveler amitié, connaissance avec...* — Faire sentir de *nouveau* : *renouveler le mal, la douleur*. — *Le retour du printemps renouvelle toute la nature*, lui donne une face nouvelle. — *Renouveler un traité, un bail, une alliance*, les faire de *nouveau* avec les mêmes personnes et à peu près aux mêmes conditions.—*Renouveler le souvenir d'une chose*, en rappeler le souvenir. — *Renouveler son attention*, avoir une nouvelle, une plus grande attention. — *Cela est renouvelé des Grecs*, ce que vous donnez pour *nouveau* était connu anciennement. — *se* RENOUVELER, v. pron.

RENOUVELLEMENT, subst. mas. (*renouvèleman*), action de *renouveler* un bail, un billet, etc. — Rétablissement d'une chose dans un *nouvel* état ou dans un meilleur : *le renouvellement de l'année, de la saison, des traités*, etc. — Réitération : *renouvellement d'offres, d'assurances de services*.

RÉNOVATEUR, subst. mas., **RÉNOVATRICE**, subst. fém. (*rénovateur, trice*) (en lat. *renovator*), t. de féodalité, celui qui faisait de nouveaux papiers terriers. — Celui, celle qui renouvelle ce qui avait été détruit, changé.

***RÉNOVATION**, subst. fém. (*rénovâcion*) (du lat. *renovatio*), renouvellement : *rénovation des vœux*. Il ne se dit guère que dans cette phrase. — En chimie, réduction d'un corps minéral, d'un état imparfait où il était, dans un état parfait.

RÉNOVATRICE, subst. fém. Voy. RÉNOVATEUR.

RENOYÉ, E, part. pass. de *renoyer*.

RENOYER, v. act. (*renoè-ié*), *noyer* de nouveau. — *se* RENOYER, v. pron.

RENSEIGNÉ, E, part. pass. de *renseigner*.

***RENSEIGNEMENT**, subst. mas. (*rancègnieman*), indice qui sert à faire connaître une chose.

RENSEIGNER, v. act. (*rancègnié*), *enseigner* de nouveau, avec un nouveau soin. — *se* RENSEIGNER, v. pron.

RENSEMENCÉ, E, part. pass. de *rensemencer*.

RENSEMENCEMENT, subst. mas. (*rancemanceman*), *ensemencement* nouveau.

RENSEMENCER, v. act. (*rancemancé*), *ensemencer* de nouveau.—*se* RENSEMENCER, v. pron.

RENTAMÉ, E, part. pass. de *rentamer*.

RENTAMER, v. act. (*rantamé*), *entamer* de nouveau. — Au fig., reprendre un discours qui avait été interrompu. — *se* RENTAMER, v. pron.

RENTASSÉ, E, part. pass. de *rentasser*, et adj., trapu, engoncé : *c'est un petit homme rentassé*.

RENTASSEMENT, subst. mas. (*rantâceman*), action de *rentasser*.

RENTASSER, v. act. (*rantâcé*), *entasser* de nouveau, presser.—*se* RENTASSER, v. pron.

***RENTE**, subst. fém. (*rante*) (du lat. *redditus*, fait de *reddere*, rendre), en général, revenu annuel : *il vit de ses rentes; il a dix mille livres de rente*. *La rente* est proprement ce qu'on vous *rend*, ce qu'on vous paie annuellement, comme prix ou intérêt d'un fonds ou d'un capital aliéné ou cédé. Le *revenu* est ce qui *revient*, ce qui est annuellement reproduit à votre profit, comme fruit de votre propriété et de vos avances productives. — La *rente* constituée par l'État : *la rente est à trois, à cinq*.—En particulier, 1° ce qui est dû tous les ans à cause d'un fonds aliéné : *rente en grains, en vin*, etc.; 2° ce qui est dû annuellement pour une somme d'argent placée à constitution, etc.

RENTÉ, E, part. pass. de *renter*, et adj., qui a des *rentes* : *communauté bien rentée*. — Qui a du bien : *il est bien renté*, il est riche.

RENTER, v. act. (*ranté*), assigner des *rentes*, un certain revenu à...—*se* RENTER, v. pron.

RENTERRÉ, E, part. pass. de *renterrer*.

RENTERREMENT, subst. mas. (*rantèreman*), action d'*enterrer* une seconde fois. — Son effet.

RENTERRER, v. act. (*rantéré*), remettre en *terre*.—*se* RENTERRER, v. pron.

RENTEUX, subst. mas., **RENTEUSE**, subst. fém. (*ranteu, teuze*), celui, celle qui est chargé de payer une redevance annuelle. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

RENTEUSE, subst. fém. Voy. RENTEUX.

***RENTIER**, subst. mas., **RENTIÈRE**, subst. fém. (*rantié, tière*), celui, celle qui a des *rentes*, qui vit de son *revenu*. — On le disait aussi de celui qui devait des *rentes seigneuriales*.

RENTIÈRE, subst. fém. Voy. RENTIER.

RENTOILAGE, subst. mas. (*rantoèlaje*), nouvel *entoilage* mis à une dentelle, etc.

RENTOILÉ, E, part. pass. de *rentoiler*.

RENTOILER, v. act. (*rantoèlé*), regarnir de *toile* : *rentoiler une toilette, des manchettes*. — Regarnir une dentelle d'un *entoilage* ou d'une mousseline qui en tienne lieu. — En peinture, coller un vieux tableau sur une *toile* neuve.—*se* RENTOILER, v. pron.

RENTON, subst. mas. (*ranton*), jointure de deux pièces de bois.

RENTONNÉ, E, part. pass. de *rentonner*.

RENTONNEMENT, subst. mas. (*rantoneman*), action de *rentonner*, de remettre dans un *tonneau* une liqueur qu'on en a tirée, ou qu'on a tirée d'un autre *tonneau*.

RENTONNER, v. act. (*rantoné*), remettre dans un *tonneau*; *entonner* de nouveau.—*se* RENTONNER, v. pron.

RENTORTILLÉ, E, part. pass. de *rentortiller*.

RENTORTILLEMENT, subst. mas. (*rantorti-ieman*), *entortillement* nouveau.

RENTORTILLER, v. act. (*rantorti-ié*), *entortiller* de nouveau. — *se* RENTORTILLER, v. pron.

RENTRAÎNÉ, E, part. pass. de *rentraîner*.

RENTRAÎNEMENT, subst. mas. (*rantrêneman*), *entraînement* nouveau.

RENTRAÎNER, v. act. (*rantrêné*), *entraîner* de nouveau.—*se* RENTRAÎNER, v. pron.

RENTRAIRE, v. act. (*rantrère*) (de la particule itérative *re*, de la préposition *in*, dans, et du verbe *trahere*, tirer; *retirer, faire rentrer dans*, parce que les deux morceaux rentrent en quelque sorte l'un dans l'autre. (Il se conjugue comme *traire*. Coudre, rejoindre deux morceaux de drap, en sorte que la couture ne paraisse pas : *ce tailleur sait bien rentraire*. Il ne s'emploie qu'au présent, au futur de l'indicatif, et dans les temps composés.—*se* RENTRAIRE, v. pron.

RENTRAIT, E, part. pass. de *rentraire*.

RENTRAITURE, subst. fém. (*rantrèture*), couture de ce qui est *rentrait*.

***RENTRANT**, E, subst. et adj. (*rantran, trante*) qui *rentre*, qui s'enfonce en dedans : *un angle rentrant*, celui dont l'ouverture est en dehors. Il est opposé à *angle saillant*.—Subst., joueur qui prend la place d'un autre.

RENTRAYEUR, subst. mas., **RENTRAYEUSE**, subst. fém. (*rantrè-ieur, ieuze*), celui, celle qui sait *rentraire*.—Dans les manufactures de draps, on nomme *rentrayeur*, l'ouvrier chargé de *rentraire*.

RENTRAYEUSE, subst. fém. Voyez RENTRAYEUR.

RENTRÉ, E, part. pass. de *rentrer*.

***RENTRÉE**, subst. fém. (*rantré*), action de *rentrer*, de recommencer ses fonctions, ses travaux : *rentrée des tribunaux; rentrée des classes*. — En t. de chasse, retour des animaux dans le bois au point du jour.— En musique, retour du sujet dans une fugue, etc. — Arrivée de fonds attendue.—A certains jeux, les cartes qu'on prend au talon, à la place de celles qu'on a écartées.—Au plur., dans l'imprimerie en couleur, les différentes planches préparées pour l'impression.

***RENTRER**, v. neut. (*rantré*). Il prend l'auxiliaire *être*. *Rentrer* de nouveau.— Employé absolument, *rentrer* dans la maison : *il n'est rentré qu'à minuit*. Arriver, revenir : *ce revenu a peine à rentrer*, arrive difficilement. *Cette avance rentrera peu à peu*, c'est de l'argent qui reviendra. — En t. de graveur, repasser le burin dans les tailles déjà faites. — T. de jeu, jouer de nouveau à la place d'un perdant. — T. de comm., être perçu en parlant d'argent.—T. de médec., l'*humeur est rentrée*, a cessé de se porter en dehors.—Act. : *rentrer quelque chose*, *entrer* dans l'intérieur ce qui était en dehors.— Fig. : *rentrer dans les bonnes graces*, obtenir de nouveau les bonnes graces, l'amitié de...— *Rentrer dans son devoir*, se remettre dans son devoir.—*Rentrer dans son bon sens*, revenir en son bon sens. — *Rentrer en soi-même*, faire réflexion sur soi-même. — *Rentrer en charge, dans le service*, etc., reprendre une charge, le service après l'avoir quitté. — *se* RENTRER, v. pron.

RENTRURE, subst. fém. (*rantrure*), dans les manufactures de toiles peintes, endroit où les parties d'un dessin doivent se rencontrer.

RÉNURE, *barbarisme*. Voy. RAINURE.

RENURIE, subst. fém. (*renuri*), t. de bot., espèce de plante qui croît dans certaines provinces de la Pologne.

RENVAHI, E, part. pass. de *renvahir*.

RENVAHISSEMENT, subst. mas. (*ranvâ-iceman*), nouvel *envahissement*.

RENVAHIR, v. act. (*ranva-ir*), *envahir* de nouveau.—*se* RENVAHIR, v. pron.

RENVELOPPÉ, E, part. pass. de *renvelopper*.

RENVELOPPEMENT, subst. mas. (*ranvelopeman*), action de *renvelopper*. — Effet de cette action.

RENVELOPPER, v. act. (*ranvelopé*), *envelopper* de nouveau. — *se* RENVELOPPER, v. pron.

RENVENIMÉ, E, part. pass. de *renvenimer*

RENVENIMER, v. act. (*ranvenimé*), *envenimer* de nouveau : *la plaie se guérissait, mais il y a appliqué un emplâtre qui l'a renvenimée*.—*se* RENVENIMER, v. pron., *s'envenimer* toujours davantage.

RENVERDIE, subst. fém. (*ranvèrdi*), vers pour célébrer le retour du printemps. (*Boiste*. Vieux et même hors d'usage.

RENVERGÉ, E, part. pass. de *renverger*.

RENVERGER, v. act. (*ranvèrejé*), t. de vannier, border l'ouvrage. — *se* RENVERGER, v. pron.

RENVERGEURE, subst. fém. (*ranvèrejure*), t. de vannier, ce qui forme le bord des ouvrages de vannerie.

RENVERS, subst. mas. (*ranvère*), t. de couvreur, manière de faire les cercles en ardoise.

à la **RENVERSE**, loc. adv. (*alaranverece*), sur le dos, le visage en haut. Voy. RENVERSER.

***RENVERSÉ, E**, part. pass. de *renverser*, et adj., qui est à la *renverse*. — Fig., mis en désordre, détruit, ruiné, etc.—Qui est contre l'ordre, l'usage.—Se dit en mus., des intervalles, par opposition à *direct* : *la sixte est renversée de la tierce*. — Des accords, par opposition à *fondamental*. — En bot., *feuille renversée*, dont la surface inférieure est tournée vers le ciel. *Corolle renversée*, dont la lèvre supérieure regarde la terre.—Fig. et fam. : *la marmite est renversée dans cette maison*, il n'y a plus d'ordinaire. — Prov. : *c'est le monde renversé*, c'est une chose contre l'ordre.—*Avoir la figure renversée*, avoir le visage pâle, défait et hagard.

***RENVERSEMENT**, subst. mas. (*renvèreceman*), action de *renverser*, ou état de ce qui est *renversé*.—Au fig., désordre, bouleversement, ruine, destruction.—Dérangement : *le renversement de ma bibliothèque, de mes papiers*. — *Renversement de la tête*, désordre des idées.— *Renversement de l'esprit*, folie entière.— En t. de mar., transport de la charge d'un vaisseau dans un autre. — En t. d'arithm., *le renversement d'une fraction*, la transposition du dénominateur à la place du numérateur, et *vice versa*. — En t. de mus., accord où l'on met le dessus à la place de la basse.

***RENVERSER**, v. act. (*ranvèrecé*) (du lat. *re*, pour *retrò*, en arrière, et *vertere*, tourner, retourner), jeter par terre; faire tomber de manière que la situation ne soit plus comme elle doit être.— Mettre à la *renverse*, jeter, coucher sur le dos. — En mus., changer l'ordre des intervalles d'un accord, et lui faire subir un *renversement*. — Transposer, *renverser* une fraction. Voyez RENVERSEMENT. — Fig. : 1° mettre en déroute : *renverser un bataillon, un escadron*; 2° détruire : *la mort renversera ses grands desseins*; troubler l'ordre, mettre sens dessus dessous : *il a renversé tous mes papiers, tous mes livres*; 4° mettre le désordre dans...—Fig. : *renverser l'esprit*, inspirer de mauvais principes.—En t. de mar., *renverser la charge d'un vaisseau*, la transporter dans un autre.—*se* RENVERSER, v. pron., se confondre, se mêler.—En t. de guerre, rompre ses rangs. —Mettre son corps à la *renverse*.

***RENVERSEUR**, subst. mas. (*ranvèreceur*), celui qui *renverse*. *Colletet* a dit des faiseurs d'anagrammes, qu'ils étaient des *renverseurs de noms*. Peu usité, et seulement dans le style familier.

RENVI, subst. mas. (*ranvi*), à certains jeux, ce qu'on met par-dessus la vade.

RENVIDÉ, E, part. pass. de *renvider*.

RENVIDER, v. act. (*ranvidé*), t. de filature, tourner le fil sur la broche en le rapprochant du rouet.— *se* RENVIDER, v. pron.

RENVIÉ, part. pass. de *renvier*.

RENVIER, v. neut. (*ranvié*), au jeu de brelan, mettre par-dessus la vade.

RENVOI, subst. mas. (*ranvoè*), *envoi* d'une chose déjà *envoyée* à la même personne ou au même lieu. — Action de faire retourner : *chevaux, voiture de renvoi*; quelques-uns disent *de retour*; *renvoi* vaut mieux. — Congé donné à un domestique, etc.—Réflexion, rejaillissement d'un corps *renvoyé* par un autre. — Dans un livre, marque ou avertissement qui *renvoie* à un autre endroit du même livre. — Signe au-dessus d'une portée de musique, qui indique qu'il faut retourner de la seconde partie d'un air, etc., à la première.—Dans un acte, marque qui *renvoie* à une addition qui est à la marge ou au bas de la page.— En t. de palais, jugement par lequel les parties sont *renvoyées* devant les juges qui doivent connaître de leur différend.

RENVOYÉ, E, part. pass. de *renvoyer*.

RENVOYER, v. act. (*ranvoè-ié*). Il se conjugue comme *envoyer*. *Envoyer* de nouveau.—Refuser : *on lui avait envoyé un présent, il l'a renvoyé*.— Faire reporter chez quelqu'un ce qu'il avait perdu ou prêté, ou laissé par oubli.—En parlant des personnes, faire retourner : *renvoyer une escorte*. On dit, dans le même sens : *renvoyer des chevaux*, etc.—Donner son congé à... : *renvoyer un domestique*. — Adresser à quelqu'un pour avoir des éclaircissements. — Remettre à un autre temps : *il m'a renvoyé à Noël, à Pâques*. — En parlant de certaines choses, repousser, répercuter : *renvoyer la balle; la lune renvoie la lumière du soleil; l'écho renvoie les sons*, etc. — Au palais, ordonner qu'une partie se pourvoira devant un autre juge.— *se* RENVOYER, v. pron., s'*envoyer* de nouveau l'un à l'autre.

RENWEZ, subst. propre mas. (*ranvèze*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mézières, dép. des Ardennes.

RÉOCCUPÉ, E, part. pass. de *réoccuper*.

RÉOCCUPER, v. act. (*ré-okupé*), *occuper* de nouveau.—*se* RÉOCCUPER, v. pron.

RÉOLE (LA), subst. propre fém. (*laré-ole*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de la Gironde.

RÉOPHAGE, subst. mas. et adj. des deux genres (*ré-ofaje*), t. d'hist. nat., genre de coquilles d'une demi-ligne, de la classe des univalves, qu'on trouve dans la mer Adriatique.

RÉOPINÉ, E, part. pass. de *réopiner*.

RÉOPINER, v. neut. (*ré-opiné*), *opiner* de nouveau.

RÉORDINATION, subst. fém. (*ré-ordinâcion*), action de conférer les ordres sacrés une seconde fois.

***RÉORDONNANT**, subst. mas. (*ré-ordonan*), qui *réordonne*.

RÉORDONNÉ, E, part. pass. de *réordonner*.

RÉORDONNER, v. act. (*ré-ordoné*), *ordonner* une seconde fois.—Conférer de nouveau les ordres sacrés à celui dont une première ordination a été nulle.—*se* RÉORDONNER, v. pron.

RÉORGANISATION, subst. fém. (*ré-orguanizâcion*), action d'*organiser* de nouveau; ses effets.

RÉORGANISÉ, E, part. pass. de *réorganiser*.

RÉORGANISER, v. act. (*ré-orguanizé*), *organiser* de nouveau. Mot nouveau. — *se* RÉORGANISER, v. pron.

RÉOUVERTURE, subst. fém. (*ré-ouvèreture*), action de *rouvrir*; nouvelle *ouverture*.

RÉOXYDATION, subst. fém. (*ré-okcidâcion*), t. de chim., seconde réduction à l'état d'*oxyde*.

RÉOXYDÉ, E, part. pass. de *réoxyder*.

RÉOXYDER, v. act. (*ré-okcidé*), t. de chim., réduire une seconde fois à l'état d'*oxyde*. — *se* RÉOXYDER, v. pron.

REP., abréviation du mot *republicâ*, ablatif latin de *respublica*, la *république*.

REPAIRE, subst. mas. (*repère*) (suivant *Le Duchat*, du lat. barbare *repatria*; parce que, dit-il, c'est comme la patrie de ces animaux), lieu où se retirent certaines bêtes féroces ou malfaisantes.—Fig., retraite de voleurs, de brigands, etc. —En t. de chasse, fiente des loups, des lièvres et de quelques animaux sauvages; ainsi nommée, dit *Ménage*, parce qu'on la trouve dans les lieux où ces animaux *repairent*.—Il ne faut pas confondre *repère*, t. d'arts et mét., avec *repaire*.

REPAIRÉ, part. pass. de *repairer*.

REPAIRER, v. neut. (*repèré*), t. de chasse, être couché, être à l'abri. Vieux et même hors d'usage.

RÉPAISSI, E, part. pass. de *répaissir*.

RÉPAISSIR, v. act. (*répècir*), rendre ou devenir plus *épais*.—*se* RÉPAISSIR, v. pron.

RÉPAISSISSEMENT, subst. mas. (*répèciceman*), action de *répaissir*.— État de ce qui est devenu plus *épais*.

***REPAÎTRE**, v. neut. (*repètre*) (de la particule intensive *re*, et du verbe *paître*). Il se conjugue comme *paître*. Manger, prendre sa réfection : *il a fait dix lieues sans repaître; les chevaux n'ont point repu d'aujourd'hui*. — Act., nourrir. Il ne se dit qu'au fig. : *repaître quelqu'un* ou *repaître son esprit de chimères, de fumée, de vaines espérances*.—*se* REPAÎTRE, v. pron., se nourrir de...; et fig. : *homme cruel, qui se repaît de sang et de carnage; se repaître de vaines espérances*.

REPAMÉ, E, part. pass. de *repamer*.

REPÂMÉ, E, part. pass. de *se repâmer*.

REPAMER, v. act. (*repamé*), battre les toiles dans une eau courante.—*se* REPAMER, v. pron.

se **REPÂMER**, v. neut. (*cerépâmé*), se *pâmer* de nouveau; perdre une seconde fois ses esprits.

RÉPANDRE, v. act. (*répandre*) (de la particule lat. extensive et augmentative *re*, et de *pandere*), verser; avec cette différence qu'on *verse* une liqueur en l'épanchant à dessein dans un vase, et qu'on la *répand* en la laissant tomber sans le vouloir : *je vous ai versé du vin, prenez garde de le répandre*. On dit cependant également : *répandre* ou *verser des larmes, son sang*.—Distribuer, départir : *répandre de l'argent, des grâces, des bienfaits*. — Dispenser, étendre au loin : *le soleil répand sa lumière; ces fleurs répandent une odeur agréable*. — Fig. : *répandre le venin de l'erreur*, etc.—*se* RÉPANDRE, v. pron.; se disperser, se propager, s'étendre au loin : *cette nouvelle s'est répandue partout*. — *Se répandre en longs discours, en invectives*, faire de longs discours, dire beaucoup d'injures.

RÉPANDU, E, part. pass. de *répandre*, et adj. : *homme fort répandu dans le monde*, ou simplement *fort répandu*, qui voit beaucoup de monde.

RÉPARABLE, adj. des deux genres (*réparable*), qu'on peut *réparer*.

***RÉPARAGE**, subst. mas. (*réparaje*), seconde tonte de drap.

REPARAÎTRE, v. neut (*reparètre*). Il se conjugue comme *paraître*. *Paraître*, se montrer de nouveau : *le soleil reparaît après l'orage*.

RÉPARATEUR, subst. et adj. mas., au fém. **RÉPARATRICE** (*réparateur, trice*) (en latin *reparator*), qui *répare* : *Jésus-Christ est le réparateur du genre humain*. — Fam. et iron., *réparateur des torts*, celui qui se mêle de faire réparer des injures ou de corriger des abus qui ne le regardent pas. — Adj. : *sommeil réparateur*.

***RÉPARATION**, subst. fém. (*réparâcion*), ouvrage qu'on fait ou qu'il faut faire pour *réparer*. Il s'emploie souvent au pluriel : *grosses* ou *menues réparations; réparations locatives*, etc. — Fig., satisfaction exigée ou donnée.—Expiation; peine expiatoire. — RÉPARATION, RESTAURATION, RÉTABLISSEMENT. (*Syn.*) Par le *rétablissement*, les choses sont mises sur pied et en état; par la *restauration*, elles sont mises comme à neuf et dans leur intégrité; par la *réparation*, elles sont mises comme elles étaient, dans les parties qui avaient souffert de l'altération. Voy. RACCOMMODER.

RÉPARATOIRE, adj. des deux genres (*réparatoare*) : *droit réparatoire*, propre à *réparer*, qui a rapport aux *réparations*.

RÉPARATRICE, subst. et adj. fém. Voy. RÉPARATEUR.

REPARE, subst. fém. (*repare*), rigole, marque pour reconnaître un endroit. (*Boiste*.) Voyez REPÈRE.

RÉPARÉ, E, part. pass. de *réparer*.

REPARÉ, E, part. pass. de *reparer*.

RÉPARÉE, subst. fém. (*réparé*), t. de bot., nom qu'on donne à la bette poirée.

RÉPARER, v. act. (*réparé*) (en lat. *reparare*), remettre en son premier état ce qui a reçu quelque dommage. Voy. RÉTABLIR. — Polir, nettoyer certaines choses. — Dans la peint., raccommoder un tableau gâté, soit en le rentoilant, soit en le décrassant, etc. — Fig., effacer : *réparer ses fautes, ses torts*. — Faire des satisfactions : *réparer une offense, une injure; réparer l'honneur, la réputation, le dommage*, etc. — Rétablir : *réparer ses forces*. — Fig., *réparer ses pertes*, se dédommager de ses pertes.—*Réparer le temps perdu, la perte du temps*, profiter mieux du temps qu'on ne l'a fait par le passé.— *Réparer une médaille*, la retoucher pour faire paraître nettes et lisibles des lettres effacées. — *Réparer une figure en plâtre*, la retoucher au sortir du moule, après en avoir assemblé les parties de manière à en faire disparaître les défauts. — *Réparer une étoffe de laine*, y faire venir le poil par le moyen du chardon. — *se* RÉPARER, v. pron.

REPARER, v. act. (*reparé*), *parer* de nouveau, orner, décorer une seconde fois. — *se* REPARER, v. pron.

RÉPAREUR, subst. mas. (*répareur*), celui qui *répare*. — T. de métier, celui qui a soin des formes, des moules.

RÉPARITION, subst. fém. (*réparicion*), t. d'astronomie, opposé à *occultation*, vue d'un astre lorsque après une éclipse il commence à reparaître.—L'*Académie* renvoie à *réapparition*.

REPARLÉ, E, part. pass. de *reparler* : *la langue latine sera peut-être reparlée un jour*.

REPARLER, v. neut. (*reparlé*), parler de nouveau.—Il peut aussi s'employer act. : *depuis que j'avais quitté l'Italie, j'en avais oublié la langue, mais je commence à la reparler*.— *se* REPARLER, v. pron. —*Se reparler avec quelqu'un*, renouer connaissance, redevenir amis.

REPARON, subst. mas. (*reparon*), t. de manuf., seconde qualité du lin peigné; la première se nomme brin.

REPART, subst. mas. (*repar*), repartie. (*Boiste*.)

REPARTAGE, subst. mas. (*repartaje*), second partage.

REPARTAGÉ, E, part. pass. de *repartager.*

REPARTAGER, v. act. (*repartajé*), *partager* de nouveau. — *se* REPARTAGER, v. pron.

REPARTI, E, part. pass. de *repartir.*

RÉPARTI, E, part. pass. de *répartir.*

REPARTIE, subst. fém. (*reparti*), réponse, réplique. Voy. RÉPONSE.

RÉPARTIEMENT, subst. mas. (*répartiman*), manière de *répartir* les impôts.

***REPARTIR,** v. neut. (*repartir*). Il se conjugue comme *partir. Partir* de nouveau.—Retourner: *il est reparti pour l'Amérique.* — Répliquer : *il ne lui a reparti que par des injures.* En ce sens on dit aussi act.: *repartir des impertinences,* etc.

RÉPARTIR, v. act. (*répartir*) (de la particule latine extensive *re,* et de *partiri,* partager), diviser en plusieurs *parts;* partager, distribuer.—*se* RÉPARTIR, v. pron.

RÉPARTITEUR, subst. et adj. mas. (*réparti-teur*), qui fait une *répartition.*—Adj. : *commissaire répartiteur.*

RÉPARTITION, subst. fém. (*réparticion*) (du latin *partitio*), division, partage, distribution.

REPARTON, subst. mas. (*reparton*), globe d'ardoise divisé suivant les dimensions convenables.

REPARU, partic. pass. de *reparaître.*

***REPAS,** subst. mas. (*repâ*) (de la particule latine intensive *re,* et de *pastus,* nourriture, fait de *pascere,* nourrir, repaître), réfection, nourriture qu'on prend à des heures réglées. On le dit surtout du dîné et du soupé. — *Repas prié,* qui se donne à un certain nombre de personnes invitées. — *Repas funéraire,* chez les anciens, cérémonie religieuse qui se faisait chez les parents du mort ou sur son tombeau, pour honorer sa mémoire.

***REPASSAGE,** subst. mas. (*repâçaje*), action de *repasser,* de remoudre. Cardage fait avec les repassettes.

REPASSE, subst. fém. (*repâce*), t. de meunier, grosse farine qui contient du son.—Seconde distillation.

***REPASSÉ, E,** part. pass. de *repasser.*

***REPASSER,** v. neut. (*repâcé*), *passer* une autre ou plusieurs fois : *il ne fait que passer et repasser devant cette maison.*—V. act., *passer,* traverser de nouveau : *l'armée repassa les monts, la rivière.*— *Repasser des étoffes par la teinture,* les remettre dans la teinture. — *Repasser des cuirs,* leur donner un nouvel apprêt. — *Repasser des couteaux, des rasoirs, des ciseaux,* etc., *sur la meule, sur la pierre,* les aiguiser. — *Repasser du linge, des rubans,* etc., les rendre plus unis, plus propres, au moyen d'un fer chaud que l'on *passe* dessus. — *Repasser un vieux chapeau,* le remettre à la teinture et lui donner un nouvel apprêt. — *Repasser la lime sur...* polir de nouveau. Il se dit au propre, du fer, et au figuré, des ouvrages d'esprit.—*Repasser dans son esprit, dans sa mémoire,* se remettre, se rappeler. — *Repasser un sermon, un discours,* le répéter après l'avoir appris, afin d'être plus sûr de sa mémoire. — *Repasser quelqu'un,* le critiquer, le battre. —*se* REPASSER, v. pron.

REPASSERESSE, subst. fém. Voy. REPASSETTE.

REPASSETTE, subst. fém.(*repâcète*), carde très-fine qui donne la dernière préparation à la laine avant la filature.

***REPASSEUR,** subst. mas., **REPASSEUSE,** subst. fém. (*repâceur, ceuze*), t. d'épinglier, ouvrier qui *repasse* sur la meule la pointe des épingles.

REPASSEUSE, subst. fém. (*repâceuze*), ouvrière qui *repasse* le linge après qu'il a été blanchi. — Cylindre dont on se sert pour le repassage.

REPAUMÉ, E, part. pass. de *repaumer.*

REPAUMER, v. act. (*repômé*), retondre le drap. —Battre, layer un drap dans l'eau. — *se* REPAUMER, v. pron.

REPAVÉ, E, part. pass. de *repaver.*

REPAVEMENT, subst. mas. (*repaveman*), nouveau *pavement.*

REPAVER, v. act. (*repavé*), *paver* de nouveau. —*se* REPAVER, v. pron.

REPAYEMENT, REPAIEMENT ou **REPAÎMENT,** subst. mas. (*repêman*), second *paiement* d'une même redevance.

REPAYÉ, E, part. pass. de *repayer.*

REPAYER, v. act. (*repé-ié*), *payer* de nouveau. —*se* REPAYER, v. pron.

REPÊCHÉ, E, part. pass. de *repêcher.*

REPÊCHER, v. act. (*repêché*), retirer de l'eau ce qui y était tombé.—*se* REPÊCHER, v. pron.

REPEIGNÉ, E, part. pass. de *repeigner.*

REPEIGNER, v. act. (*repègnié*), *peigner* de nouveau.—*se* REPEIGNER, v. pron.

REPEINDRE, v. act. (*repeindre*). Il se conjugue comme *peindre. Peindre* de nouveau : *il a fait repeindre sa galerie.* — Appliquer de nouvelles couleurs sur les endroits défectueux d'un tableau que l'on veut réparer. — *se* REPEINDRE, v. pron.

REPEINT, subst. mas. (*repein*), endroit d'un tableau qui a été *repeint,* sur lequel on a appliqué de nouvelles couleurs : *ce tableau est d'un grand maître, mais il y a beaucoup de repeints.* —

REPEINT, E, part. pass. de *repeindre.*

REPELÉ, E, part. pass. de *repeler.*

REPELER, v. act. (*repelé*), en t. de mégisserie, *peler* une seconde fois. — *se* REPELER, v. pron.

REPELOTÉ, E, part. pass. de *repeloter.*

REPELOTER, v. act. (*repeloté*), remettre en *pelotte.*—*se* REPELOTER, v. pron.

REPENDRE, v. act. (*repandre*), *pendre* de nouveau ce qui était tombé ou détaché.—*se* REPENDRE, v. pron.

REPENDU, E, part. pass. de *rependre.*

REPENELLE, subst. fém. (*repenèle*), t. d'oiseleur, espèce de piége à ressort dont on se sert pour prendre des oisillons.

REPENSÉ, E, part. pass. de *repenser.*

REPENSER, v. neut. (*repancé*), *penser* de nouveau ; méditer avec plus d'attention : *il repense que...* Peu usité.

REPENTAILLES, subst. fém. plur. (*repantâ-ie*), *repentir,* pénitence. (*Boiste.*) Vieux.

REPENTANCE, subst. fém. (*repantance*), *repentir,* regret. Il n'est guère d'usage que dans le langage de la piété.

REPENTANT, E, adj. (*repantan, tante*), qui se *repent* : *il est repentant de ses fautes.*

REPENTI, E, part. pass. de *repentir,* et adj. Il a la signification active; qui est *repentant,* qui se *repent* : *bien confessé, bien repenti.* — Subst. fém. plur., congrégation de femmes : *les Filles repenties,* ou simplement : *les Repenties.*

REPENTIN, subst. mas. (*repantein*), pénitent. (*Boiste.*) Vieux et burlesque.

REPENTIR, subst. mas. (*repantir*), regret d'avoir fait ou de n'avoir pas fait quelque chose. — En t. de peint., trace d'une première idée qu'on a voulu corriger.

se **REPENTIR,** v. pron. (*cerepantir*) (par corruption, du latin *pœnitere,* fait, dans la même signification, de *pœna,* peine), avoir un véritable regret, une véritable douleur d'avoir commis une faute, etc.

REPÉPION, subst. mas. (*repépion*), poinçon d'épinglier.

REPERCÉ, E, part. pass. de *repercer.*

REPERCER, v. act. (*repèrecé*), *percer* de nouveau.—*se* REPERCER, v. pron.

REPERCEUSE, subst. fém. (*repèreceuze*), t. de bijoutier, ouvrière qui *reperce* les ouvrages qui doivent être à jour.

RÉPERCUSSIF, adj. mas., au fém. **RÉPERCUSSIVE** (*répèrekucecif, cive*), t. de médec., qui *répercute,* qui fait rentrer les humeurs en dedans : *topique répercussif.*—Subst. mas. : *les répercussifs sont dangereux.*

***RÉPERCUSSION,** subst. fém. (*répèrekucecion*) (du lat. *repercussio*), en médec., *répercussion des humeurs,* action par laquelle les humeurs, étant en mouvement pour sortir, sont repoussées au-dedans. — En physique, *répercussion* (réflexion) *de la lumière, du son.* — Répétition fréquente des mêmes sons.

RÉPERCUSSIVE, adj. fém. Voy. RÉPERCUSSIF.

RÉPERCUTÉ, E, part. pass. de *répercuter.*

RÉPERCUTER, v. act. (*répèrekuté*) (du latin *repercutere,* formé de *re,* pour *retrò,* en arrière, et *percutere,* frapper), en parlant des humeurs, les faire rentrer en dedans. — En parlant de la lumière, de la chaleur, du son, les réfléchir. — *se* RÉPERCUTER, v. pron.

REPERDRE, v. act. (*repèredre*), *perdre* de nouveau.—*Perdre* ce qu'on avait gagné.—*se* REPERDRE, v. pron.

REPERDU, E, part. pass. de *reperdre.*

***REPÈRE,** subst. mas. (*repère*), t. commun à beaucoup d'arts et métiers, trait ou marque que l'on fait à différentes pièces d'assemblage pour les reconnaître. Telles sont les marques du tuyau d'une lunette. — Marque sur un mur pour tirer un alignement.

REPÉRÉ, E, part. pass. de *repérer.*

REPÉRER, v. act. (*repéré*), marquer, former des *repères* ; mettre dans les *repères.* — *se* REPÉRER, v. pron.

***RÉPERTOIRE,** subst. mas. (*répèretoare*) (en latin *repertorium,* fait de *reperire,* trouver, retrouver), table, recueil où les choses sont rangées dans un certain ordre qui fait qu'on les retrouve aisément. — Liste des pièces restées au théâtre. — Liste des pièces qui doivent être jouées chaque semaine : *cette pièce est sur le répertoire.*—Fig. et fam., personne qui se souvient de beaucoup de choses et qui est toujours prête à en instruire les autres.

REPESÉ, E, part. pass. de *repeser.*

REPESER, v. act. (*repezé*), *peser* de nouveau, —*se* REPESER, v. pron.

RÉPÉTAILLÉ, E, part. pass. de *répétailler.*

RÉPÉTAILLER, v. act. (*répétâ-ié*), *répéter* la même chose jusqu'à l'ennui. — *se* RÉPÉTAILLER, v. pron.

RÉPÉTÉ, E, part. pass. de *répéter.*

RÉPÉTER, v. act. (*répété*) (du latin *repetere,* employé dans la même signification, et qui signifie redemander, de *re,* particule itérative, et *petere,* demander), redire, dire une seconde fois ou plusieurs fois ce qu'on a déjà dit. — Repasser, en parlant d'un sermon, d'un rôle. —Expliquer plus amplement à des écoliers ce que le professeur a dit en classe : *il répète plusieurs écoliers;* et neut. : *sa profession est de répéter.* — Redemander : *répéter un prisonnier; le bien qu'on nous a pris.* — *Répéter une expérience,* la faire de nouveau, la recommencer. — Représenter, doubler : *ces glaces répètent les objets.* — En t. de mar., *répéter les signaux,* faire les mêmes signaux que le commandant, afin que les vaisseaux les plus éloignés puissent les voir et les entendre. — *Répéter des témoins,* entendre en déposition des témoins qui sont venus à révélation sur la publication d'un monitoire. — *Répéter des frais,* en réclamer le remboursement. — *se* RÉPÉTER, v. pron., redire ce qu'on a déjà dit. —Tomber dans des *redites.*

RÉPÉTITEUR, subst. mas. (*répétiteur*), maître qui va en ville *répéter* des écoliers. — Au plur., *répétiteurs,* t. de mar., dans les armées navales, escadres, vaisseaux et frégates chargés de *répéter* les signaux. — Adj. : *cercle répétiteur,* instrument qui sert à mesurer les angles avec une grande précision.

***RÉPÉTITION,** subst. fém. (*répéticion*) (en lat. *repetitio*), redite. — Leçons qu'on fait à des écoliers en leur expliquant plus amplement celles qu'ils ont reçues en classe. — Figure de grammaire et de rhétorique qui consiste à *répéter* certains mots avec grace dans une période. — Essai qui se fait en particulier d'une pièce qu'on doit jouer en public. On dit aussi, dans le même sens: *répétition d'un ballet,* etc. — Au palais, action par laquelle on *répète* quelque chose sur quelqu'un. — *Montre, pendule à répétition,* montre ou pendule qui sonne l'heure qu'il est.

REPÉTRI, E, part. pass. de *repétrir.*

REPÉTRIR, v. act. (*repétrir*), *pétrir* de nouveau. — *se* REPÉTRIR, v. pron.

REPEUPLÉ, E, part. pass. de *repeupler.*

REPEUPLEMENT, subst. mas. (*repeupleman*), action de *repeupler* un pays, un étang. — En bot., action de semer du gland ou de planter de nouveaux plants dans les lieux où les bois ont été exploités.

***REPEUPLER,** v. act. (*repeuplé*), *peupler* de nouveau un pays qui avait été dépeuplé. — *Repeupler un étang, une terre,* etc., y remettre du poisson, du gibier. — *se* REPEUPLER, v. pron.

REPHAIMS, subst. mas. plur. (*refein*), anciens géants. (*Boiste.*) Hors d'usage.

REPIC, subst. mas. (*repik*), coup au jeu de piquet qui arrive lorsque, avant de jouer aucune carte, un des joueurs compte jusqu'à trente, sans que l'autre ait pu rien compter; alors il compte quatre-vingt-dix : *il a fait un beau repic.*—Fig. et fam. : *faire quelqu'un repic,* remporter sur lui un avantage considérable.

REPILÉ, E, part. pass. de *repiler.*

REPILER, v. act. (*repilé*), *piler* de nouveau.—*se* REPILER, v. pron.

REPIQUÉ, E, part. pass. de *repiquer.*

***REPIQUER,** v. act. (*repikié*), *piquer* une seconde fois. — *se* REPIQUER, v. pron.

RÉPIT, subst. mas. (*répi*) (suivant *Ménage,* du latin *respectus,* égard, considération. Suivant *Du Cange,* de *respirare,* respirer; parce que le débiteur *respire* lorsqu'on lui accorde un *répit*), t. de palais, délai, surséance, temps qu'on accorde pour payer, pour régler ses affaires. — *Lettres de répit,* lettres du sceau qui accordent aux débiteurs de bonne foi un délai pour payer ce qu'ils doivent.

RÉPITÉ, E, adj. (*répeté*), sauvé. (*Boiste.*)

REPLACÉ, E, part. pass. de *replacer.*

REPLACEMENT, subst. mas. (*replaceman*), second *placement*, nouvelle mise en *place* de ce qu'on avait *déplacé* ou de ce qui n'avait pas été *placé* convenablement.

REPLACER, v. act. (*replacé*), remettre une chose dans la place d'où on l'avait ôtée. — *se* REPLACER, v. pron.

REPLAIDÉ, E, part. pass. de *replaider.*

REPLAIDER, v. act. et neut. (*replèdé*), *plaider* de nouveau. — *se* REPLAIDER, v. pron.

REPLAIN, subst. mas. (*replein*), partie aplatie et cultivée sur une montagne.

REPLANCHÉIÉ, E, part. pass. de *replanchéier.*

REPLANCHÉIER, v. act. (*replanché-ié*), *planchéier* de nouveau. — *se* REPLANCHÉIER, v. pron.

REPLANI, E, part. pass. de *replanir.*

REPLANIR, v. act. (*replanir*), finir au rabot, au racloir. — *se* REPLANIR, v. pron.

REPLANISSEMENT, subst. mas. (*replanicemàn*), action de *replanir*, de *repolir.* — Effet de cette action.

REPLANTATION, subst. fém. (*replantâcion*), action de *replanter.*

REPLANTÉ, E, part. pass. de *replanter.*

REPLANTER, v. act. (*replanté*), *planter* de nouveau. — *se* REPLANTER, v. pron.

REPLÂTRAGE, subst. mas. (*replâtraje*), réparation mauvaise et superficielle faite avec du *plâtre.*—Fig. et fam., mauvais moyen qu'on emploie pour couvrir une faute, une sottise.

REPLÂTRÉ, E, part. pass. de *replâtrer.*

REPLÂTRER, v. act. (*replâtré*), renduire en plâtre. — Fig. et fam., chercher à couvrir, à réparer une faute, une sottise.—*se* REPLÂTRER, v. pron.

REPLÂTREUR, subst. mas. (*replâtreur*), homme qui trouve une excuse à tout; qui voile les vices, les torts, etc. Fam. (*Boiste.*)

REPLÉ, adj. mas. (*replé*), t. de bot.; se dit d'un péricarpe qui a les valves réunies par autant de filets.

REPLÉNI, E, adj. (*repléni*), *replet.* (Boiste.) Vieux et même hors d'usage.

REPLET, adj. mas., au fém. **REPLÈTE** (*replè, plète*) (du lat. *repletus*), gros, gras, qui a beaucoup d'embonpoint. Il ne se dit point des animaux.

REPLÈTE, adj. fém. Voy. REPLET.

RÉPLÉTION, subst. fém. (*réplécion*) (du lat. *repletio*), plénitude, trop grande abondance d'humeurs.—On le disait, en matière bénéficiale, de l'état gradué ou d'un indultaire, dont le droit avait été rempli par un bénéfice.

REPLEURÉ, E, part. pass. de *repleurer.*

REPLEURER, v. act. et neut. (*repleuré*), *pleurer* de nouveau. — *se* REPLEURER, v. pron.

REPLEUVOIR, v. neut. (*repleuvoar*), *pleuvoir* de nouveau.

REPLI, subst. mas. (*repli*), *pli* rendoublé. — *Pli* qu'on faisait au bas des lettres-patentes et sur le revers duquel on écrivait. — Au plur., manière dont les reptiles se meuvent : *serpent qui se traîne à longs replis.* — Fig., ce qu'il y a de plus caché dans l'âme : *les plis et les replis du cœur humain.*

REPLIÉ, E, part. pass. de *replier.*

REPLIEMENT, subst. mas. (*repliman*), état de ce qui est *replié.* — action de *replier.*

REPLIER, v. act. (*repli-é*), *plier* de nouveau une chose qui avait été dépliée. — *se* REPLIER, v. pron., faire plusieurs *plis* et *replis* en parlant d'un serpent. — En parlant d'un corps de troupes, faire certains mouvements pour se rapprocher en bon ordre d'un autre corps. — Fig. et fam., prendre de nouveaux biais pour faire réussir un projet.—Abandonner certaines preuves pour recourir à d'autres. — *Se replier sur soi-même*, se recueillir.

RÉPLIQUE, subst. fém. (*réplike*) (du lat. *replicatio*, qui signifie proprement *repli autour*, dérivé de *replicare*, déplier, développer; parce que la réplique a pour objet de développer une réponse), au palais, réponse à ce qui a déjà été répondu. — Réponse à ce qui a été écrit. — En t. de musique, répétition des octaves, doublement, triplement, etc., d'un intervalle. — Au théâtre, les mots par lesquels finit le couplet d'un acteur, et qui annoncent à celui qui est en scène avec lui que c'est à son tour à prendre la parole.

RÉPLIQUÉ, E, part. pass. de *répliquer.*

RÉPLIQUER, v. act. (*réplikié*) (du lat. *replicare*), faire une *réplique* : *voilà ce que j'ai à répliquer.* — On dit aussi neut. : *il a répliqué fortement.* — *se* RÉPLIQUER, v. pron.

REPLISSÉ, E, part. pass. de *replisser.*

REPLISSER, v. act. (*replicé*), *plisser* de nouveau. — *se* REPLISSER, v. pron.

REPLONGÉ, E, part. pass. de *replonger.*

REPLONGER, v. act. (*replonjé*), *plonger* de nouveau, au propre et au fig.—Il s'emploie aussi neut. — *se* REPLONGER, v. pron.

REPOLI, E, part. pass. de *repolir.*

REPOLIR, v. act. (*repolir*), *polir* de nouveau. — *se* REPOLIR, v. pron.

REPLU, part. pass. du v. *repleuvoir.*

REPOLISSAGE, subst. mas. (*repoliçaje*), action de polir de nouveau une pièce d'orfèvrerie.

REPOLON, subst. mas. (*repolon*), t. de man., volte en cinq temps.

REPOMPÉ, E, part. pass. de *repomper.*

REPOMPER, v. act. (*reponpé*), *pomper* de nouveau. — *se* REPOMPER, v. pron.

RÉPONDANT, E, subst. (*répondan, dante*), qui subit un examen, qui soutient une thèse, etc. — Celui qui *répond* à la messe. — Caution, qui *répond* pour un autre.

REPONDRE, v. act. (*repondre*), *pondre* de nouveau.—*se* REPONDRE, v. pron.—Ce mot manque dans l'*Académie.*

***RÉPONDRE**, v. act. (*répondre*) (en lat. *respondere*), répartir à quelqu'un sur ce qu'il a dit ou demandé : *il ne m'a répondu que deux mots.* — *Répondre la messe*, prononcer à haute voix les paroles de la messe, en *réponse* à celles du prêtre.—On dit au palais : *répondre une requête, un placet*, pour *répondre à une requête*, etc. — Neut., il a le sens de l'actif : *répondre à propos, sur-le-champ, pertinemment, précisément*, etc. —Répliquer : *je ne veux point d'un valet qui répond.*—Répéter : *l'écho répond.*— Écrire à quelqu'un de qui l'on a reçu une lettre. — Parler à ceux qui appellent ou qui frappent à la porte.— Réfuter : *répondre à un plaidoyer, à un mémoire, à une objection.* — Soutenir des thèses : *ce récipiendaire a bien répondu.*—Avoir rapport, proportion, conformité : *l'aile droite de ce bâtiment ne répond point à l'autre aile.* — Avoir communication : *il s'est blessé au coude, et la douleur lui répond au poignet.*—Aboutir : *ces allées répondent à une étoile.*—Faire réciproquement de son côté ce qu'on doit : *répondre aux politesses, aux amitiés qu'on nous fait ; répondre aux espérances, à l'attente publique*, etc. En ce sens, il se dit des choses mêmes : *tout répond à nos vœux, à nos désirs.* — Être caution d'une chose ou pour quelqu'un.—Assurer : *je vous en réponds.*—*se* RÉPONDRE, v. pron., *répondre* à soi-même ; *répondre* l'un à l'autre. — Être en symétrie, en conformité.

REPONDU, E, part. pass. de *repondre.*

RÉPONDU, E, part. pass. de *répondre*, et adj. Il ne se dit qu'au palais : *placet répondu; requête répondue.*

RÉPONS, subst. mas. (*répon*) (du lat. *responsorium*), espèce d'antienne qui, dans l'Église romaine, se chante ordinairement après les leçons ou après les chapitres, et qui finit par une reprise appelée *réclame.*—En t. d'impr., signe qui l'indique et qui consiste dans cette figure ℟.

***RÉPONSE**, subst. fém. (*réponce*) (en lat. *responsum*), ce qu'on *répond*; réplique, repartie. —Réfutation.—Lettre qu'on écrit pour *répondre* à une autre lettre. — RÉPONSE, RÉPLIQUE, REPARTIE. (*Syn.*) La *réponse* se fait à une demande ou une question ; la *réplique* se fait à une *réponse* ou à une remontrance; la *repartie* se fait à une raillerie ou à un discours offensant. Les scholastiques enseignent à proposer de mauvaises difficultés, et à y donner encore plus de mauvaises *réponses.* Il est plus grand d'écouter une sage remontrance et d'en profiter, que d'y *répliquer.*—On ne se défend jamais mieux contre des paroles piquantes, que par des *reparties* fines et honnêtes.—Le mot de *réponse* a, dans sa signification, plus d'étendue que les deux autres : on *répond* aux questions des personnes qui s'informent; aux demandes de celles qui attendent des graces ou des services; aux interrogations des maîtres et des juges; aux arguments de ceux qui nous exercent dans les écoles; aux lettres qu'on nous écrit, et aux difficultés qu'on nous propose touchant la conduite, les affaires et les sentiments. Le mot de *réplique* a un sens plus restreint : il suppose une dispute commencée à l'occasion de diverses opinions qu'on suit ou des différents sentiments dans lesquels on est, ou des parts et des intérêts opposés qu'on a embrassés. Le mot de *repartie* a une énergie propre et particulière pour faire naître l'idée d'une apostrophe personnelle contre laquelle on se défend, soit sur le même ton, en apostrophant aussi de son côté, soit sur un ton plus honnête, en émoussant seulement les traits qu'on nous lance. — La *réponse* doit être claire et juste; il faut que ce soit le bon sens et la raison qui la dictent. La *réplique* doit être forte et convaincante; il faut que la vérité y paraisse ornée et fortifiée de toutes ses preuves. La *repartie* doit être vive et prompte; il faut que le sel de l'esprit y domine et la fasse briller.

REPONTE, subst. fém. (*reponte*), nouvelle *ponte.* — Ce mot manque dans l'*Académie.*

REPOPULARISÉ, E, part. pass. de *repopulariser.*

REPOPULARISER, v. act. (*repopularizé*), rendre de nouveau *populaire.* —*se* REPOPULARISER, v. pron.

***REPORT**, subst. mas. (*repore*), t. de commerce et de comptabilité, action de *reporter* la somme, le total d'un compte établi dans une page, à la page qui doit suivre.—Cette somme, ce total même *reporté.* Dans ce cas, on met en bas de la page remplie, avant la somme, ces mots : *d'une part ;* et au haut de la page suivante : *d'autre part.*

REPORTAGE, subst. mas. (*reportaje*), redevance de la moitié de la dîme.

REPORTÉ, E, part. pass. de *reporter.*

REPORTER, v. act. (*reporté*) *porter* une chose où elle était avant de l'avoir *apportée* : *on le reporta chez lui malade.* — Transporter, placer dans un autre lieu : *reporter une note à la fin du volume ; reporter un total au haut de la page suivante.* — *se* REPORTER, v. pron. : *se reporter dans un endroit*, s'y transporter de nouveau.—Plus ordinairement, se transporter en esprit : *il faut se reporter au temps où...*

***REPOS**, subst. mas. (*repô*) (du lat. *pausa*), cessation ou privation de mouvement : *la matière est indifférente au mouvement et au repos.* —Cessation de travail : *se donner* ou *prendre du repos.* — Tranquillité, exemption de peine d'esprit : *soyez en repos de ce côté-là; le repos public.*—*Le repos éternel*, l'éternité, le ciel.—*Troubler le repos des morts*, violer leur sépulture, ou attaquer leur mémoire.—*Le champ du repos*, un cimetière. — Sommeil : *prendre son repos; lit de repos*, lit sur lequel on peut se *reposer* pendant le jour.—En parlant d'armes à feu, l'état où elles sont lorsque le chien n'est ni abattu ni bandé : *mettre un fusil au repos.*—En poésie, césure. Dans les vers français, c'est le milieu des vers de douze syllabes, et la quatrième syllabe des vers de dix, quand cette syllabe est masculine, etc.—Dans la lecture et dans la déclamation, pause qu'on doit faire.—En musique, la terminaison de la phrase, sur laquelle le chant se *repose.*—En t. de peinture, ce qui fait que la vue se *repose*, comme sont les ombres, etc. — En t. d'archit., palier d'escalier. — Nous lisons dans l'*Académie* que *repos* se dit quelquefois, en général, d'un lieu propre à *se reposer;* et elle donne pour exemple : *on a distribué dans ce jardin différents repos ;* il est plus que probable que cela s'est dit, il y a fort longtemps; mais cette expression est tombée en désuétude.

REPOSÉ, E, part. pass. de *reposer*, et adj. : *à tête reposée*, loc. adv., avec examen et attention.

REPOSÉE, subst. fém. (*repôzé*), t. de chasse, lieu où une bête se *repose;* on l'appelle aussi *lit* ou *chambre.*

REPOSER, v. act. (*repôzé*) (du lat. barbare *repausare*, réduplicatif de *pausare*, cesser, s'arrêter, lequel est formé de *pausa*, pause, interruption dans une action. Ces mots latins sont dérivés du grec παυσις, pause, qui a pour racine παυομαι, je cesse, je me repose. C'est de la même source que viennent le *riposare* des Italiens, et le *reposar* des Espagnols), mettre dans une situation tranquille : *reposer sa jambe sur un tabouret, sa tête sur un oreiller.*—*Ce remède repose les humeurs*, les calme, les tranquillise.—Neut., dormir : *il n'a pas reposé de toute la nuit.* — *N'avoir pas où reposer sa tête*, être dans la misère, sans logement. — Être dans un état de *repos* : *il ne dort pas, il repose.* — Être placé : *c'est dans ce lieu que le Saint-Sacrement repose, que reposent les reliques de ce saint, que le corps de ce héros repose ;* et fig. : *c'est en vous seul que mon espoir repose.*—En parlant des liqueurs, se rasseoir : *on laisse reposer du vin trouble.*— *Reposer sa vue sur un objet*, y attacher les yeux. — *Cela repose la vue*, se dit lors-

que des parties d'objets bien concordants ne forcent pas autant l'attention de l'esprit ou l'activité des yeux. — *Le sommeil repose le teint*, pour signifier qu'*il le rend frais*, expression du langage familier, mais qui est très-usitée. On dit, dans le même sens : *le sommeil repose le corps*. Dans ces deux cas, le verbe *reposer* est actif. —*Laisser reposer une terre*, ne pas l'ensemencer.—*Laisser reposer un ouvrage*, le garder sans le montrer, sans le relire, afin de le revoir ensuite à loisir.—SE REPOSER, v. pron., prendre du *repos*.—Se rasseoir, se dit des liqueurs troubles ; et fig., des passions.—Se confier à...—Confier la garde, le soin, l'exécution : *je me repose sur lui pour cette affaire*.— *Se reposer sur ses lauriers*, rester inactif après un succès. — Etre en jachère, en parlant d'une terre.

*REPOSOIR, subst. mas. (*repôzoar*), autel qu'on élève dans les lieux où doit passer la procession de la Fête-Dieu, pour y faire *reposer* le Saint-Sacrement.

REPOSSÉDÉ, E, part. pass. de *reposséder*.

REPOSSÉDER, v. act. (*repocédé*), *posséder* encore une fois, de nouveau.— SE REPOSSÉDER, v. pron.

REPOSTAILLE, subst. fém. (*repocetâ-ie*), réponse. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

RÉPOSTEMENT, adv. (*répoceteman*) (du latin *repostus*, écarté), en cachette. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

RÉPOTIE, subst. fém. (*répôci*) (en lat. *repotia*, nom. plur. de *repotium*), t. d'antiq., repas du lendemain des noces. (*Boiste*.) Entièrement hors d'usage.

REPOUS, subst. mas. (*repou*), t. de maçonn., mortier fait avec de la chaux et de la brique, ou de la vieille maçonnerie pulvérisée.

RÉPOUSÉ, E, part. pass. de *répouser*.

RÉPOUSER, v. act. (*répouzé*), *épouser* une seconde fois. — SE RÉPOUSER, v. pron.

REPOUSSABLE, adj. des deux genres (*repouçable*), qui doit être *repoussé*.

REPOUSSANT, E, adj. (*repouçan*), qui *repousse*, qui inspire de l'aversion, du dégoût : *laideur repoussante*.

REPOUSSÉ, sm., relief en bosse obtenu à l'aide du marteau ou *repoussoir*. — Part. passé de *repousser*.

REPOUSSEMENT, subst. mas. (*repouceman*), action de *repousser*.

REPOUSSER, v. act. (*repoucé*), rejeter, renvoyer : *repousser la balle*.— *Pousser* et faire reculer : *repousser les ennemis*. — On dit à peu près dans le même sens : *repousser la force par la force*, etc. — Réfuter une objection, etc. — Fig. : *repousser une injure*, s'en venger. — *Repousser la calomnie*, la refuter hautement.—*Repousser la raillerie*, faire taire le railleur.— *Repousser une tentation*, la rejeter.—V. neut. : *ce ressort repousse*, ou *ne repousse pas assez*, a trop ou trop peu de force. — *Votre fusil repousse trop*, donne rudement contre l'épaule, quand on le tire. — *Pousser* de nouveau, en parlant des plantes, des cheveux.— Avoir une figure qui *repousse*, qui ne prévient pas en faveur de l'individu.—T. d'imp., imprimer à la main une lettre ou un signe qui manque dans une feuille tirée. —SE REPOUSSER, v. pron.

*REPOUSSOIR, subst. mas. (*repouçoar*), instrument qui sert à *repousser*.— Au plur. et en t. de peint., effets vigoureux de couleurs ou très-ombrés, qu'on place sur le devant d'un tableau pour faire paraître les autres objets plus éloignés.

REPOUSTAGE, subst. mas. (*repoucetaje*), action de *repouster*.

REPOUSTÉ, E, part. pass. de *repouster*.

RÉPOUSSETÉ, E, part. pass. de *répousseter*.

REPOUSTER, v. act. (*repouceté*), ballotter la poudre pour en ôter les pelotons.—SE REPOUSTER, v. pron

RÉPOUSSETER, v. act. (*répouceté*), *épousseter* de nouveau. — SE RÉPOUSSETER, v. pron.

REPRÉCIPITÉ, E, part. pass. de *reprécipiter*.

REPRÉCIPITER, v. act. (*reprécipité*), *précipiter* de nouveau. — SE REPRÉCIPITER, v. pron.

RÉPRÉHENSIBLE, adj. des deux genres (*répréancible*) (du lat. *reprehensibilis*), qui mérite *répréhension*.

RÉPRÉHENSIF, adj. mas., au fém. RÉPRÉHENSIVE (*répré-ancif, cive*), qui *réprimande*. (Boiste.)

RÉPRÉHENSION, subst. fém. (*répré-ancion*) (du latin *reprehensio*), réprimande, blâme.

RÉPRÉHENSIVE, adj. fém. Voy. RÉPRÉHENSIF.

*REPRENDRE, v. act. (*reprandre*) (du latin *prehendere*). Il se conjugue comme *prendre*. *Prendre* de nouveau : *reprendre une place ; reprendre un domestique à son service ; il a repris sa place*, etc.— Saisir de nouveau : *reprendre un prisonnier qui s'était sauvé*.— Continuer ce qui avait été interrompu : *reprendre le discours*. — Rétablir, ranimer : *reprendre ses forces; reprendre courage*. Réprimander, blâmer. Voy. CORRIGER. —*Reprendre ses esprits*, revenir d'un état de trouble ou de faiblesse.—*Reprendre haleine*, se reposer.—*Reprendre un mur sous œuvre*, en rétablir les fondements. — *Reprendre une toile, un bas, une étoffe*, etc., les raccommoder, les rejoindre.—Au palais : *reprendre une instance*, continuer avec une nouvelle partie un procès commencé avec une autre, et qui avait été interrompu par mort, etc.—*Il a été repris de justice*, il a été puni ou réprimandé par la justice.—Neut., attaquer, saisir de nouveau, en parlant de la fièvre : *la fièvre lui a repris*. — En parlant des arbres transplantés, *prendre* de nouveau racine : *ce poirier, ce pommier a bien repris*.—Critiquer, trouver à redire : *il trouve à reprendre aux meilleurs ouvrages, dans les auteurs les plus estimés*.—SE REPRENDRE, v. pron. —Se refermer, se rejoindre, en parlant des chairs qui ont été coupées, etc. : *la plaie se reprend, les chairs se reprennent*. —Se corriger soi-même après avoir mal dit.

REPRENEUR, subst. mas., REPRENEUSE, subst. fém. (*repreneur, neuze*), celui, celle qui trouve à redire à tout. Fam.

REPRENEUSE, subst. fém. Voy. REPRENEUR.

*REPRÉSAILLE, subst. fém. (*reprèzâ-ie*) (de l'italien *ripresaglia*, fait dans le même sens de *ripresa*, reprise, répétition), prise, butin qu'on fait sur des ennemis, et même quelquefois sur des étrangers avec qui l'on n'est pas en guerre, pour s'indemniser de ce qu'ils ont pris sur nous, du dommage qu'ils nous ont causé.—Vengeance qu'on tire des ennemis qui ont violé le droit de la guerre, en agissant de la même manière. Son plus grand usage est au plur.—Fig. : *user de représailles*, repousser une injure, une raillerie par une autre.

REPRÉSAILLÉ, part. pass. de *représailler*.

REPRÉSAILLER, v. neut. (*reprézâ-ié*), user de *représailles* envers les prisonniers.

*REPRÉSENTANT, E, subst. (*reprézantan, tante*), qui représente quelqu'un, qui tient sa place, qui a reçu de lui les pouvoirs pour agir en son nom. — En t. de jurispr., qui est appelé à une succession, du chef d'une personne prédécédée dont il exerce les droits. — Qui a le droit des héritiers pour vente, échange, etc. —Député.

*REPRÉSENTATIF, adj. mas.; au fém. REPRÉSENTATIVE (*reprézantatif, tive*), qui *représente* : *figure représentative*.—*Caractère représentatif*, celui des ambassadeurs. — *Gouvernement représentatif*, dans lequel l'autorité souveraine est exercée au nom du peuple par des *représentants* ou délégués qui font les lois.

REPRÉSENTATION, subst. fém. (*reprézantâcion*) (du lat. *repræsentatio*), exhibition, exposition devant les yeux : *représentation des titres en original*. — Remplacement de la nation par ses députés investis de ses pouvoirs : *la représentation nationale a été garantie aux Français par la Charte de Louis XVIII*. — Le corps des représentants.—Fig., image d'une chose *représentée*, soit par la peinture, la gravure, la sculpture, soit par le discours. — Action par laquelle les comédiens *représentent* des pièces de théâtre. —Remontrance respectueuse. — En jurisprudence, droit à une succession, du chef d'une personne prédécédée et qu'on *représente*. — Forme de cercueil sur laquelle on étend un drap mortuaire.—*Homme d'une belle représentation*, grand, bien fait, qui a bonne mine.

REPRÉSENTATIVE, adj. fém. Voy. REPRÉSENTATIF.

REPRÉSENTÉ, E, part. pass. de *représenter*.

REPRÉSENTER, v. act. (*reprézanté*) (du latin *repræsentare*, fait de *præsens*, présent, être présent), exposer devant les yeux : *représenter un contrat en original ; se faire représenter les registres*.—Rappeler l'idée de...—Se figurer.— Être le type, la figure de...—Exprimer, figurer par le pinceau, le ciseau ou le burin.—Par extension, exprimer par le récit, par le discours. — Jouer en public une pièce de théâtre : *les comédiens ont représenté Andromaque ; celui qui représentait Pyrrhus*, etc. — Tenir la place de quelqu'un, agir en son nom, en exercer les droits, etc. — Remontrer : *je lui ai représenté son devoir*. — En parlant d'un homme en place : 1° paraître en public avec dignité; 2° faire bien les honneurs de sa place, par une grande dépense, etc.—En parlant d'un simple particulier, avoir un grand train, ou faire une grande dépense.— SE REPRÉSENTER, v. pron., se remettre en la *présence* de quelqu'un. — Se figurer, se mettre dans l'esprit, dans l'idée.—En parlant de théâtre, etc., se jouer. — REPRÉSENTER, REMONTRER. (*Syn.*) *Représenter*, exposer, mettre sous les yeux de quelqu'un, avec douceur ou modestie, des motifs ou des raisons pour l'engager à changer d'opinion, de dessein, de conduite. *Remontrer*, exposer, retracer aux yeux de quelqu'un, avec plus ou moins de force, ses devoirs et ses obligations, pour le détourner ou le ramener d'une faute, d'une erreur, de ses écarts. Vous me *représentez* ce que je semble oublier ; vous me *remontrez* ce que je dois respecter. La *représentation* porte instruction, avis, conseil ; la *remontrance* porte instruction, avertissement, censure ou répréhension honnête. C'est surtout à m'éclairer que votre *représentation* tend; c'est proprement à me corriger que tend votre *remontrance*. La *remontrance* suppose un tort, une action mauvaise, un acte répréhensible : la *représentation* n'exige absolument qu'un danger, un inconvénient, un mal à craindre. — On *représente* également à ses inférieurs, à ses égaux, à ses supérieurs ; on *remontre* surtout à ses inférieurs, à ses égaux aussi, et même à ses supérieurs, mais avec les égards et les respects d'une humble supplication. — Si l'on ne *représente* souvent aux hommes leurs devoirs, on sera souvent obligé de leur *remontrer* leurs fautes. Ecoutons, encourageons les *représentations*; c'est le moyen d'éviter, de prévenir les *remontrances*.

RÉPRESSIF, adj. mas., au fém. RÉPRESSIVE (*réprècecif, cive*), qui *réprime*.

RÉPRESSION, subst. fém. (*réprèceccion*), action de *réprimer*.

RÉPRESSIVE, adj. fém. Voy. RÉPRESSIF.

REPRÊTÉ, E, part. pass. de *reprêter*.

REPRÊTER, v. act. (*reprété*), *prêter* de nouveau.—SE REPRÊTER, v. pron.

REPRIÉ, E, part. pass. de *reprier*.

REPRIER, v. act. (*repri-é*), *prier* une seconde fois, ou *prier* à son tour pour ceux par qui l'on a été *prié*.—SE REPRIER, v. pron.

RÉPRIMABLE, adj. des deux genres (*réprimable*), qui doit ou qui peut être *réprimé*.

RÉPRIMANDABLE, adj. des deux genres (*réprimandable*), qui doit ou qui peut être *réprimandé*. Ce mot ne se trouve nulle part.

*RÉPRIMANDE, subst. fém. (*réprimande*), répréhension, correction, reproche fait avec autorité.

RÉPRIMANDÉ, E, part. pass. de *réprimander*.

RÉPRIMANDER, v. act. (*réprimandé*), reprendre quelqu'un avec autorité, lui reprocher sa faute.—SE RÉPRIMANDER, v. pron.

RÉPRIMANT, E, adj. (*répriman, mante*), qui *réprime* : *force réprimante*.

RÉPRIMÉ, E, part. pass. de *réprimer*.

RÉPRIMER, v. act. (*réprimé*) (du lat. *reprimere*), empêcher que quelque chose qui tend au désordre ne prenne cours; arrêter les progrès, contenir.—SE RÉPRIMER, v. pron.

REPRIS, E, part. pass. de *reprendre*. — *Vous y voilà repris*, vous retombez dans la même faute. —*Homme repris de justice*, qui a déjà subi des condamnations. — On dit quelquefois subst. et surtout au mas. : *un repris de justice*.

*REPRISE, subst. fém. (*reprize*), action de *reprendre*, de continuer une chose interrompue : *cet ouvrage a été fait à plusieurs reprises; la reprise d'un procès*. — Ce qu'un comptable a droit de reprendre sur la recette. — Retouche d'un tableau.—A certains jeux, partie : *une reprise d'hombre*.—Seconde partie d'un air, d'une chanson. — Réparation d'un mur repris sous œuvre. — Raccommodage d'une dentelle, d'une étoffe. — Au palais, ce que les veuves, les enfants doivent avant toute chose *reprendre* sur une succession. — Remise d'une pièce au théâtre. — Vaisseau qui a été *repris* par la nation sur laquelle il avait été *pris*. — Sorte de plante détersive. — Au plur., gruaux et sons, qui restent après la première farine. — *L'Académie* dit encore qu'on entend par *reprise*, en t. de manége, *la leçon donnée au cavalier ou au cheval, et après laquelle ils se reposent*; elle dit également qu'on entend encore par ce mot : *un nombre de cavaliers qui travaillent en même temps et ensemble*. — C'est aussi, dans le cours d'une conduite, l'eau qui sort d'un regard pour prendre une autre di-

rection. On dit que l'eau va par *reprise* lorsque, élevée par la machine, elle se rend dans un puisard d'où une autre pompe l'élève encore plus haut. — *en sous-œuvre*, partie inférieure d'un mur.

REPRISÉ, E, part. pass. de *repriser*.

REPRISER, v. act. (*reprizé*), faire une seconde *prisée*. —Faire une *reprise*.—Ce mot des plus usités, manque dans l'*Académie*. — *se* REPRISER, v. pron.

RÉPROBATEUR, adj. mas., au fém. RÉPROBATRICE (*réprobateur, trice*), qui annonce, qui exprime la *réprobation* : *voix réprobatrice, ton réprobateur*.

RÉPROBATION, subst. fém. (*réprobácion*) (en lat. *reprobatio*), action de réprouver, de rejeter. Il ne se dit guère qu'en parlant de ceux qui ont été *réprouvés* de Dieu. — Blâme, vindicte publique : *attirer sur soi la réprobation générale*.

REPROCHABLE, adj. des deux genres (*reprochable*), digne de *reproche*, d'être *reproché* : *action reprochable*. — Au palais, en parlant de témoins : *ce témoin, ce témoignage est reprochable*, suspect, qui peut être récusé.

*REPROCHE, subst. mas. (*reproche*), ce qu'on objecte à une personne, ce qu'on lui remet devant les yeux pour lui faire honte. Voy. REPROCHER. — Au plur., raisons qu'on produit pour récuser des témoins. — *Sans reproche*, sans prétendre faire des reproches : *sans reproche, je lui ai rendu service*. — *Homme, vie sans reproche*, à qui l'on ne peut rien *reprocher*.

REPROCHÉ, E, part. pass. de *reprocher*.

REPROCHER, v. act. (*reproché*) (corruption du lat. *reprobare*, improuver, désapprouver, selon *Le Duchat*, qui observe qu'on disait anciennement *reprover*), objecter à quelqu'un une chose qu'on croit devoir lui faire honte : *il lui a reproché ses défauts, ses fautes*.— *Reprocher un bienfait, un plaisir à quelqu'un*, les lui rappeler, comme l'accusant de les avoir oubliés. Fam. : *reprocher les morceaux à quelqu'un*, lui faire sentir qu'il mange trop et en paraître fâché. — En t. de palais : *reprocher des témoins*, montrer qu'on ne doit pas ajouter foi à leur témoignage. — Se refuser : *l'avare se reproche tout*. — *se* REPROCHER, v. pron., se faire des *reproches*, se repentir d'avoir fait ou dit telle chose.

REPROCHEUR, subst. mas., REPROCHEUSE, subst. fém. (*reprocheur, cheuze*), qui *reproche*.

REPROCHEUSE, subst. fém. Voy. REPROCHEUR.

REPRODUCTEUR, subst. et adj. mas., au fém. REPRODUCTRICE (*reprodukteur, duktrice*), qui *reproduit* : *les organes reproducteurs ; la science reproductrice*.

REPRODUCTIBILITÉ, subst. fém. (*reproduktibilité*), t. de physique, faculté d'être *reproduit*.

REPRODUCTIBLE, adj. des deux genres (*reproduktible*), susceptible d'être *reproduit*.

*REPRODUCTIF, adj. mas., au fém. REPRODUCTIVE (*reproduktif, tive*), qui *reproduit*.

*REPRODUCTION, subst. fém. (*reprodukcion*), action par laquelle une chose est *produite* de nouveau : *la reproduction des animaux vivants*.

REPRODUCTIVE, adj. fém. Voy. REPRODUCTIF.

REPRODUIRE, v. act. (*reproduire*), *produire* de nouveau. — Présenter, montrer de nouveau. — *se* REPRODUIRE, v. pron.

REPRODUIT, E, part. pass. de *reproduire*.

REPROMETTRE, v. act. (*reprométre*). Il se conjugue comme *promettre*. *Promettre* de nouveau. — *se* REPROMETTRE, v. pron.

REPROMIS, E, part. pass. de *repromettre*.

RÉPROMISSION, subst. fém. (*répromicion*), t. d'Écriture sainte, les choses *promises* par Dieu à son peuple.

RÉPROUVABLE, adj. des deux genres (*réprouvable*), digne d'être *réprouvé*. (Boiste.)

RÉPROUVÉ, E, subst. et adj. (*réprouvé*) (du lat. *reprobatus*), celui qui n'est pas élu ; damné. — Fam. : *avoir un visage de réprouvé*, quelque chose de funeste dans la physionomie. — On dit dans le même style, d'un méchant homme, que c'est *un réprouvé, qu'il vit en réprouvé*.—Adj. : *sens réprouvé*, erreur dans laquelle on s'obstine.

REPROUVÉ, E, part. pass. de *reprouver*.

RÉPROUVÉ, E, part. pass. de *réprouver*.

REPROUVER, v. act. (*reprouvé*), *prouver* de nouveau. — *se* REPROUVER, v. pron.

RÉPROUVER, v. act. (*réprouvé*) (en lat. *reprobare*), condamner aux peines éternelles. — Rejeter, désavouer, condamner : *doctrine que la foi, que la raison réprouve*. Voy. DÉSAPPROUVER. — *se* RÉPROUVER, v. pron.

REPS, subst. mas. (*rèpece*), sorte d'étoffe de soie très-unie.

REPTATION, subst. fém. (*rèpetácion*) (en lat. *reptatio*), marche des *reptiles* ; action de ramper. Peu usité ; on se sert plus souvent du mot *rampement*.

REPTILE, subst. mas. (*rèptile*) (du lat. *repetilis*, fait de *repere*, ramper), animal qui rampe, qui se traîne sur le ventre, comme les vers et les serpents. — Par extension, animal qui a les pieds si courts, qu'il semble se traîner plutôt que marcher. — Adj. des deux genres : *animal, insecte reptile*.

REPU, part. pass. de *repaître*.

RÉPUBLICAIN, E, subst. et adj. (*républikiein, kiène*), qui appartient à la *république* : *gouvernement républicain*.—Subst., celui, celle qui est partisan de cette forme de gouvernement : *c'est un zélé républicain, une vraie républicaine*.

RÉPUBLICANISÉ, E, part. pass. de *républicaniser*.

RÉPUBLICANISER, v. act. (*républikanizé*), donner les opinions, le régime de la *république*. — *se* RÉPUBLICANISER, v. pron.

RÉPUBLICANISME, subst. mas. (*républikaniceme*), qualité, opinion du *républicain*.

RÉPUBLICOLE, subst. des deux genres (*républikole*) (du lat. *republicâ*, ablat. de *respublica*, fait de *res publica*, et *colere*, habiter), qui habite le territoire d'une *république*. Nouveau.

*RÉPUBLIQUE, subst. fém. (*républike*) (du lat. *respublica*, formé de *res*, chose, et *publica*, publique), tout état libre gouverné par plusieurs, ou plutôt tout état où l'on n'est soumis qu'aux lois, quelle que soit la forme du gouvernement : *la république romaine, la république d'Athènes*. — Toute sorte de gouvernement : *le mépris des lois est la peste des républiques*.— Fig. : *la république des lettres*, gens de lettres considérés, en général, comme s'ils faisaient un corps. — On dit fam. : *c'est une petite république*, d'une maison, d'une famille nombreuse.

REPUCE, subst. fém. (*repuce*), collet pour prendre de petits oiseaux.

RÉPUDIATION, subst. fém. (*répudi-âcion*) (en latin *repudiatio*), action de *répudier*.

RÉPUDIÉ, E, part. pass. de *répudier*.

RÉPUDIER, v. act. (*répudi-é*) (en latin *repudiare*), renvoyer sa femme, lui déclarer qu'on fait divorce avec elle. — En t. de droit, *répudier une succession*, y renoncer.—*se* RÉPUDIER, v. pron.

RÉPUGNANCE, subst. fém. (*répugniance*) (en latin *repugnantia*), sorte d'aversion pour une chose qui est à faire. — Opposition à ce qu'on voudrait qu'on fît.

RÉPUGNANT, E, adj. (*répugnian, gniante*) (du lat. *repugnans*), qui est contraire, opposé à...

RÉPUGNÉ, part. pass. de *répugner*.

RÉPUGNER, v. neut. (*répugnié*) (du lat. *repugnare*, dérivé de *pugnare*, combattre), être en quelque façon contraire à..., ne s'accorder pas avec... : *cette proposition répugne à la première*, ou absolument : *cela répugne*, cela se contredit.—Avoir de la *répugnance* : *cela me répugne, je répugne à cette démarche*, etc.

RÉPULLULÉ, part. pass. de *répulluler*.

RÉPULLULER, v. neut. (*répululé*) (du latin *repullulare*), renaître en quantité. — *se* RÉPULLULER, v. pron.

RÉPULSIF, adj. mas., au fém. RÉPULSIVE (*répulecif, cive*), t. de physique, qui *repousse* : *vertu répulsive*.

RÉPULSION, subst. fém. (*répulecion*) (du latin *repulsio*), t. de physique, action de ce qui *repousse*.—État de ce qui est *repoussé* : *répulsion de l'aimant*.

RÉPULSIVE, adj. fém. Voy. RÉPULSIF.

RÉPUPIAIRE, subst. mas. (*répupière*), vieillard amoureux qui extravague. (*Boiste.*) Vieux et absolument hors d'usage.

RÉPURGATIF, adj. mas., au fém. RÉPURGATIVE (*répurguatif, tive*), qui *repurge*. —Subst. mas. : *un répurgatif*.

RÉPURGATION, subst. fém. (*repurguâcion*), nouvelle *purgation*.

RÉPURGATIVE, adj. fém. Voy. RÉPURGATIF.

REPURGÉ, E, part. pass. de *repurger*.

REPURGER, v. act. (*repurjé*), *purger* de nouveau. — *se* REPURGER, v. pron.

RÉPUTATION, subst. fém. (*réputâcion*) (de *réputer*. Voy. ce mot), renom, estime, opinion publique : *être en bonne* ou *en mauvaise réputation, en réputation d'homme savant, de bel esprit*. — Employé sans épithète, il se prend toujours en bonne part : *être en réputation, avoir de la réputation ; hasarder sa réputation*. — RÉPUTATION, CÉLÉBRITÉ, RENOMMÉE, CONSIDÉRATION. (*Syn.*) Le désir d'occuper une place dans l'opinion des hommes a donné naissance à la *réputation*, à la *célébrité*, à la *renommée*, ressorts puissants de la société, qui partent du même principe, mais dont les moyens et les effets ne sont pas totalement les mêmes —Plusieurs moyens servent également à la *réputation* et à la *renommée*, et ne diffèrent que par les degrés ; d'autres sont exclusivement propres à l'une ou à l'autre. Une *réputation* honnête est à la portée du commun des hommes ; on l'obtient par les vertus sociales et la pratique constante de ses devoirs. L'esprit, les talents, le génie, procurent la *célébrité* ; c'est le premier pas vers la *renommée*, qui n'en diffère que par plus d'étendue. Deux sortes d'hommes sont faits pour la *renommée* : les premiers, qui se rendent illustres par eux-mêmes, y ont droit ; les autres, qui sont les princes, y sont assujétis ; ils ne peuvent échapper à la *renommée*. La *considération* est différente de la *célébrité* ; la *renommée* même ne la donne pas toujours, et l'on peut en avoir sans imposer par un grand éclat. La *considération* est un sentiment d'estime mêlé d'une sorte de respect personnel qu'un homme inspire en sa faveur ; on en peut jouir également parmi ses inférieurs, ses égaux et ses supérieurs en rang et en naissance. On l'observe par la réunion du mérite, de la décence, du respect pour soi-même ; par le pouvoir connu d'obliger et de nuire, et par l'usage éclairé qu'on fait du premier en s'abstenant de l'autre. *Réputation* se dit des personnes et des choses, à la différence de *renommée*, qui ne s'applique qu'aux personnes. Voyez CONSIDÉRATION.

RÉPUTÉ, E, part. pass. de *réputer*, et adj., censé, regardé comme...

REPUTER, v. act. (*réputé*) (du lat. *reputare*, considérer, formé de la particule augmentative *re*, et de *putare*, penser, considérer, juger), estimer, croire, regarder comme.. : *il est réputé fort riche*.—*se* RÉPUTER, v. pron.

REQUART, subst. mas. (*rekar*), c'est le quart du quatrième denier de l'estimation d'une vente. — T. de jurispr., donation, aliénation d'un héritage. Vieux et inusité.

REQUÉRABLE, adj. des deux genres (*rekiérable*), qui peut être *requis*, demandé.

REQUÉRANT, E, subst. et adj. (*rekiéran, rante*), qui *requiert*, qui demande. — Subst., en t. de palais : *le requérant, la requérante*.

REQUÉRIR, v. act. (*rekiérir*) (en lat. *requirere*). Il se conjugue comme *acquérir*. Prier de quelque chose : *c'est lui qui m'en a requis*.— Au palais, demander quelque chose en justice. — Dans une acception plus moderne, demander avec autorité ; sommer au nom du gouvernement, etc. : *on a requis tant d'hommes pour cette expédition*.—Envoyer *quérir* une seconde fois. En ce sens, il n'est usité qu'à l'infinitif. — Fam. : *cela requiert* (demande, exige) *célérité, diligence*.—*se* REQUÉRIR, v. pron.

*REQUÊTE, subst. fém. (*rekiète*) (en lat. *requisitio*), demande par écrit présentée aux tribunaux, etc.—Fam., demande verbale ou de vive voix, et quelquefois simple prière. — *Maître des requêtes*, magistrat qui rapporte les *requêtes* des parties, qui prépare le travail du conseil-d'état.— En t. de vén., nouvelle *quête*, nouvelle chasse qu'on fait d'un cerf, etc., quand on est en défaut.

REQUÊTÉ, subst. mas. (*rekiété*), t. de chasse ; air de chasse pour rappeler les chiens.

REQUÊTÉ, E, part. pass. de *requêter*.

REQUÊTER, v. act. (*rekiété*), t. de chasse, *quêter* de nouveau.—*se* REQUÊTER, v. pron.

*REQUEURTE, subst. fém. (*rekieurte*), t. de bot., arbrisseau du Pérou qui forme un genre dans la tétrandrie tétragynie.

REQUIEM, subst. mas. (*rékui-ème*) (mot latin, accusatif de *requies*, repos, par lequel commence la prière pour les morts : *requiem æternam dona eis, Domine*, etc.), prière pour les morts, chant mortuaire : *messe de requiem ; chanter un requiem*. — Au plur., des *requiem*.

REQUIN ou CHIEN-DE-MER, subst. mas. (*rekiein*), t. d'hist. nat., poisson cartilagineux, de l'ordre des trématopnées et de la famille des squales.

REQUINQUÉ, E, part. pass. de *requinquer* et adj.

REQUINQUEE, subst. fém. (*rekieinkié*), vieille qui se pare. Vieux et familier.

se **REQUINQUER**, v. pron. (*cerekieinkié*), se parer plus qu'il ne convient : *c'est une vieille qui se requinque.* Fam.

REQUINQUETTE, subst. fém. (*rekieinkiète*), t. de pêche, nom des deux tours du milieu de la bourdigue.

REQUINT, subst. mas. (*rekiein*), t. de féod., le *quint* du cinquième denier du prix ou de l'estimation de la vente, donation ou autre aliénation d'un héritage.

RÉQUIPÉ, E, part. pass. de *réquiper*.

RÉQUIPER, v. act. (*rekipé*), équiper de nouveau. —*se* RÉQUIPER, v. pron.

REQUIS, E, part. pass. de *requérir* et adj. (*reki, kize*) (du latin *requisitus*), demandé, etc. — Convenable, nécessaire : *âge requis, qualités requises.*

REQUISE, subst. fém. (*rekize*) : *une chose sera de requise*, rare, on en aura besoin. — On dit aussi et plus souvent, dans la même acception : *être de requête.*

**RÉQUISITION*, subst. fém. (*rékizicion*) (en latin *requisitio*), action de *requérir*, soit les choses, soit les personnes. — *Denrées, marchandises mises en réquisition*, *requises* par l'autorité publique au prix du maximum. — Demande faite par autorité publique qui met une chose à la disposition de l'état.—En 1790, levée d'hommes et de chevaux. — *Jeunes gens de la réquisition*, *requis* pour servir à l'armée.

RÉQUISITIONNAIRE, subst. mas. (*rékizicionère*), jeune Français sujet à la *réquisition*, soumis par son âge, etc., aux lois de la *réquisition* militaire.

RÉQUISITOIRE, subst. mas. (*rékizitoare*), acte de *réquisition* qui se fait par écrit, surtout par les procureurs-généraux dans les cours royales, ou par les procureurs du roi dans les tribunaux inférieurs.

RÉQUISITORIAL, E, adj. (*rékizitori-al*), qui se fait par *réquisitoire*.

RÉQUISTA, subst. propre mas. (*réku-iceta*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Rodez, dép. de l'Aveyron.

RERE, barbarisme. Voy. RAIRE.

RESACRÉ, E, part. pass. de *resacrer*.

RESACRER, v. act. (*reçakré*), *sacrer* de nouveau. —*se* RESACRER, v. pron.

RESAIGNÉ, E, part. pass. de *resaigner*.

RESAIGNER, v. act. (*recègnié*), tirer du sang une seconde fois.—Neut., répandre de nouveau son sang. — *se* RESAIGNER, v. pron.

RESALUÉ, E, part. pass. de *resaluer*.

RESALUER, v. act. (*reçalu-é*), rendre le salut ou saluer plusieurs fois. — *se* RESALUER, v. pron.

RESARCELÉ, E, adj. (*reçarcelé*), t. de blason; il se dit des croix qui en renferment une autre.

RESARCI, E, part. pass. de *resarcir*.

RESARCIR, v. act. (*reçarcir*) (*de re*, de nouveau, et *sarcire*, réparer), raccommoder une étoffe en refaisant le tissu avec l'aiguille. — *se* RESARCIR, v. pron. (*Boiste.*) Vieux et presque hors d'usage, quoique très-utile.

RESARCISSURE, subst. fém. (*reçarciçure*), reprise, couture, raccommodage. Hors d'usage.

RESAUCÉ, E, part pass. de *resaucer*.

**RESAUCER*, v. act. (*reçôcé*), *saucer* une seconde fois. — *se* RESAUCER, v. pron.

RESCAMPI, E, part. pass. de *rescampir*.

RESCAMPIR, v. act. (*rècekanpir*), t. de doreur, blanchir avec la céruse. Voy. RÉCHAMPIR.

RESCELLÉ, E, part. pass. de *resceller*.

RESCELLEMENT, subst. mas. (*recèleman*), action de *resceller*. — Son effet : *ce rescellement n'est pas bon.*

RESCELLER, v. act. (*recèlé*), *sceller* de nouveau. — *se* RESCELLER, v. pron.

RESCIF, subst. mas. (*récife*) (voyez au mot RÉCIF notre observation sur la double étymologie présumable de ce mot), chaîne de rochers à fleur d'eau : *cette plage est pleine de rescifs.*— *Ressif* est un barbarisme. Voy. RÉCIF.

RESCINDANT, subst. mas. (*rèceceindan*) (en latin *rescendens*), t. de palais, qui casse un acte.

RESCINDÉ, E, part. pass. de *rescinder*.

RESCINDER, v. act. (*rèceceindé*), t. de palais, casser, annuler un acte. — *se* RESCINDER, v. pron.

**RESCISION*, subst. fém. (*rèceciziou*) (en lat. *rescisio*), action par laquelle un acte est cassé : *lettres de rescision.*

**RESCISOIRE*, subst. mas. (*rècecizoare*), l'objet pour lequel on s'est pourvu par lettres et qui reste à juger quand l'acte, etc., a été *rescindé* ou annulé.

**RESCOUSSE*, subst. fém. (*rècekouce*), résistance, délivrance d'un prisonnier. Vieux.

RESCOUSSÉ, E, part. pass. de *rescousser*.

RESCOUSSER, v. act. (*rècekoucé*), secourir.— *se* RESCOUSSER, v. pron. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

**RESCRIPTION*, subst. fém. (*rècekripecion*), billet d'état substitué, en 1795, à ceux nommés assignats, et dont l'hypothèque était également établie sur les domaines nationaux.

**RESCRIT*, subst. mas. (*rècekri*) (du latin *rescriptum*, fait de *rescribere*, récrire, répondre à une lettre, à une demande, etc.), réponse des anciens empereurs sur des questions de gouvernement, de droit, etc.—Réponse des papes sur quelque question de théologie, pour servir de décision ou de loi. Ce *rescrit* s'appelle aussi *bulle* ou *monitoire.*

**RÉSEAU*, subst. mas. (*rézô*) (en latin *rete, retis*), petits *rets*. — Plus ordinairement, sorte de tissu léger, à mailles ouvertes, plus ou moins fines, en fil, en soie, en or ou en argent.— Fond de la dentelle dite *valenciennes*, etc.— En bot., tissu formé par des fibres entrelacées.—En anat., entrelacement de vaisseaux sanguins. — Dans le blason, ornement divisé par des lignes diagonales.—En géodésie, *réseau trigonométrique*, chaîne de triangles.—T. de bot. : *réseau blanc*, nom donné à la vénus tigrine de *Linnée*. Voy. VÉNUS, coquille.

RESECTE, subst. fém. (*recèkte*), t. de géom., portion de l'axe d'une courbe entre son sommet et une tangente.

RESECTION, subst. fém. (*recèkcion*), t. de chir.; se dit de certaines opérations dans lesquelles on retranche avec la scie, soit les extrémités cariées des os longs, soit les bouts non consolidés des fractures, lorsqu'il s'est formé des articulations anormales.

RÉSÉDA, subst. mas. (*rézéda*), t. de bot., plante annuelle, à fleur anomale. — *Réséda jaunissant*, plante appelée vulgairement *herbe à jaunir.*—T. d'hist. nat., *réséda marin*, espèce de polypier qui croît dans la mer.

RÉSÉDACÉE, subst. et adj. fém. (*rézédacé*), t. de bot., famille de plantes établie pour placer les *résédas.*

RESELLER, v. act. Voy. RESSELLER.

RESEMELER, v. act. Voy. RESSEMELER.

RESEMER, v. act. Voy. RESSEMER.

RESEQUÉ, E, part. pass. de *resequer*.

RESEQUER, v. act. (*recèkié*), t. de chir., faire une resection. — Expulser, rayer. Vieux.

RESERCELÉ, E, adj. (*recèrcelé*), t. de blason. Voy. RESARCELÉ.

RÉSERVATION, subst. fém. (*rézèrevâcion*), action par laquelle on *réserve*. Il ne se dit guère qu'au palais et en t. de droit canonique, des bénéfices dont le pape se *réserve* la nomination dans les pays d'obédience, et des droits qu'on s'est *réservés* dans un acte.

**RÉSERVE*, subst. fém. (*rézèreve*), action de *réserver* : *dans ce contrat, il a fait plusieurs réserves.* — Choses *réservées* : *les réserves de ce domaine montent plus haut que ce qui est affermé.*—En t. de guerre, troupes que le général *réserve* un jour de bataille pour les faire combattre quand il le jugera à propos. On dit aujourd'hui plus communément: *corps de réserve.*—En t. de marine, certain nombre de vaisseaux destinés à secourir ceux qui en ont besoin. — Discrétion, circonspection, retenue.—*Réserves coutumières*, t. de jurispr., les biens dont les coutumes défendent de disposer par testament. — *N'avoir point de réserve* ou *aucune réserve pour quelqu'un*, avoir en lui une confiance aveugle.—*Se tenir sur la réserve*, être *réservé*, sur ses gardes. — *A la réserve de...*, loc. adv., à l'exception.— *Sans réserve*, loc. adv., sans exception.—*En réserve*, loc. adv., à part, à quartier.

RÉSERVÉ, E, part. pass. de *réserver*, et adj., mis en *réserve*.—Retenu, sage, circonspect. En ce sens, on dit aussi subst. : *il fait le réservé, elle fait la réservée.* — *Cas réservé*, celui dont il n'y a que l'évêque ou le pape qui puissent absoudre.

RÉSERVER, v. act. (*rézèrevé*) (du lat. *reservare*, fait de *servare*, garder), conserver, retenir quelque chose d'un total. — Garder pour un autre temps, pour un autre usage : *réserver de l'argent pour des besoins imprévus.* — *se* RÉSERVER, v. pron., se retenir ou se conserver quelque chose. —Attendre à dire ou à faire quelque chose. — *Se réserver la réplique*, au palais, déclarer qu'on veut répliquer

**RÉSERVOIR*, subst. mas. (*rézèrevoar*), lieu où l'on amasse et où l'on conserve de l'eau. — En anat., *le réservoir de la bile*, la vésicule du fiel. —*Réservoir de Pecquet*, *réservoir* dans lequel le chyle est conduit par les veines lactées (ainsi nommé de *Pecquet*, médecin de Dieppe, par qui il a été découvert, et qui en donna la première description en 1651).

RÉSEUIL, subst. mas. (*rézeu-ie*), t. de pêche, sorte de filet dont on se sert en quelques endroits. Peu connu.

**RÉSIDANT, E*, adj. (*rézidan, dante*), qui *réside*.—L'*Académie* écrit aussi *résident*.

RÉSIDÉ, part. pass. de *résider*.

RÉSIDENCE, subst. fém. (*rézidance*) (du latin *residere*, résider), demeure habituelle et fixe en quelque lieu, à la différence de *demeure*, qui est l'endroit où on loge actuellement, et de *domicile*, qui est la demeure légale. (*Roubaud.*) — Séjour actuel et continuel d'un officier dans le lieu de sa charge. — Emploi d'un *résident* auprès d'un prince, etc.—En t. de chimie, dépôt au fond d'un vase.

RÉSIDENT, E, subst. (*rézidan, dante*), qui est envoyé pour *résider* auprès d'un gouvernement étranger, qui est moins qu'un ambassadeur et plus qu'un envoyé. La femme du *résident* s'appelle *madame la résidente.*

RÉSIDER, v. neut. (*rézidé*) (du latin *residere*, qui signifie proprement s'asseoir, être assis, fait de *sedere*, lequel dérive de *sedes*, siège), faire sa demeure en quelque endroit. — Sans régime, il se dit d'un évêque, d'un curé qui *réside* dans le lieu de son bénéfice, ou d'un fonctionnaire.—Fig.: *toute l'autorité réside en sa personne*, il a toute l'autorité.—*Voilà où réside la question*, la question consiste en ce point.

RÉSIDU, subst. mas. (*rézidu*) (en lat. *residuum*), t. de comm., le restant : *résidu du compte.* —En chim., ce qui reste d'une substance qui a passé par quelque opération. L'*Académie* ajoute qu'on dit le *résidu* en t. d'arithm. On dit aussi vulgairement, le *reste* : *le reste de cette division est huit.*

RESIFFLÉ, E, part. pass. de *resiffler*.

RESIFFLER, v. act. (*recifle*), *siffler* de nouveau. —*se* RESIFFLER, v. pron.

RÉSIGAL, subst. mas. Voy. RÉALGAR.

RÉSIGNANT, E, subst. (*rézignian, gniante*), celui, celle qui *résigne* un office, un bénéfice à un autre.

RÉSIGNATAIRE, subst. des deux genres (*rézigniatère*), celui à qui l'on a *résigné*.—On dit aussi adj. des deux genres : *héritier résignataire.*

RÉSIGNATION, subst. fém. (*rézigniâcion*), démission d'un bénéfice, d'un office, d'une charge en faveur d'un autre. — Abandon en faveur de quelqu'un.—Abandonnement à la volonté de Dieu. — Soumission à son malheur.

RESIGNÉ, E, part. pass. de *resigner*.

RÉSIGNÉ, E, part. pass. de *résigner*.

RESIGNER, v. act. (*recignié*), *signer* de nouveau.—*se* RESIGNER, v. pron.

RÉSIGNER, v. act. (*rézignié*) (du lat. *resignare*), se démettre d'un office, d'un bénéfice en faveur de quelqu'un. — *Résigner son âme à Dieu*, remettre son âme entre les mains de Dieu. — *se* RÉSIGNER, v. pron.— *Se résigner à la volonté de Dieu*, s'abandonner, se soumettre à la volonté divine.

RÉSILIATION, subst. fém. (*rézili-âcion*), résolution d'un acte : *la résiliation d'un bail, d'un contrat.*

RÉSILIÉ, E, part. pass. de *résilier*.

RÉSILIEMENT ou **RÉSILÎMENT**, subst. mas. (*réziliman*), cassation d'un acte.—L'*Académie* ne semble pas approuver la forme de ces deux mots, car elle renvoie à *résiliation*; et l'usage en effet, du moins au palais, paraît déclaré pour le dernier mot.

RÉSILIER, v. act. (*réziliè*) (du lat. *resilire*, se dédire, se rétracter), casser, annuler un acte. —Neut., t. de prat., revenir contre un contrat, une promesse. Vieux.—*se* RÉSILIER, v. pron.

RÉSILI, E, part. pass. de *résilir*.

RÉSILIR, v. neut. (*rézilir*), revenir sur un contrat; ne plus vouloir remplir une promesse. — (Nous ne citons ce terme d'ancienne pratique, qui n'est plus en usage aujourd'hui, que parce qu'il se trouve encore dans des dictionnaires modernes.)

RÉSILLE, subst. fém. (*rézi-ie*), espèce de filet fort long dont les Espagnols se servent comme de coiffure.

**RÉSINE*, subst. fém. (*rézine*) (en lat. *resina*, fait, dans le même sens, du grec ῥητίνη, qui vient de ῥέω, je coule), matière inflammable, grasse et onctueuse, qui coule de certains arbres,

tels que le pin, le sapin, le lentisque, etc. — —*Résine élastique*, improprement, *gomme élastique*, *résine* singulière, en ce qu'elle n'est point dissoluble dans l'esprit de vin, qu'elle est expansible comme le cuir, et qu'elle est douée d'une très-grande élasticité. On la nomme aussi *caoutchouc ; résine animée*, celle qui vient d'Orient, et qui ressemble à la myrrhe ; *résine copal*, substance dure, luisante, de couleur citrine, qui se retire du ganitre copallifère, et qui entrait dans les parfums que les Américains brûlaient sur les autels ; *résine copal fossile*, substance *résineuse* insoluble dans la potasse, qui répand au feu une odeur aromatique, et qui brûle à la simple flamme d'une bougie ; *résine de cèdre*, substance friable, transparente, inflammable, d'une couleur jaunâtre, d'une odeur aromatique, produite par le cèdre ; *résine de cône*, sorte de thérébentine qui découle naturellement et sans incision ; *résine de Tyr*, celle qui découle du pin ; *résine de vernis*, la sandaraque ; *résine élémi*, celle qui se vend dans les boutiques ; il y en a de deux sortes : l'une vient d'Egypte, et l'autre d'Amérique ; *résine liquide de la Nouvelle-Espagne*, nom qu'on donne quelquefois au baume de copahu ou à l'ambre liquide.

RÉSINEUSE, adj. fém. Voy. RÉSINEUX.

RÉSINEUX, adj. mas., au fém. RÉSINEUSE (*rézineu, neuze*), qui produit la *résine* : *arbre résineux*.—Qui a quelque qualité de la *résine* : *goût résineux*.—*Fluide électrique résineux*. Voy. ÉLECTRICITÉ.

RÉSINGLE ou **RÉSINGUE**, subst. fém. (*rézinguele*), t. d'horlogerie, outil pour redresser les boîtes bossuées.

RÉSINIER, subst. mas. (*rézinié*), t. de bot., le gomart, arbre à *résine*, qui croît en Amérique.—Nom qu'on donne, dans les landes de Bordeaux, à ceux qui tirent le suc *résineux* des pins.

RÉSINIFÈRE, adj. des deux genres (*rézinifère*) (du lat. *resina*, résine, et *ferre*, porter), t. de bot. ; se dit des plantes qui produisent de la *résine*.

RÉSINIFIÉ, E, part. pass. de *résinifier*.

se **RÉSINIFIER**, v. pers. (*cerésinifié*), se former en *résine*. Peu en usage.

RÉSINIFORME, adj. des deux genres (*réziniforme*) (du lat. *resina*, résine, et *forma*, forme), en *forme* de *résine*, qui ressemble à la *résine*.

RÉSINO-EXTRACTIF, adj. mas., au fém. RÉSINO-EXTRACTIVE (*rézinô-ékcetraktif, tive*), qui est de la nature de la *résine* et de l'*extractif*.

RÉSINO-EXTRACTIVE, adj. fém. Voy. RÉSINO-EXTRACTIF.

RÉSINO-GOMMEUSE, adj. fém. Voy. RÉSINO-GOMMEUX.

RÉSINO-GOMMEUX, adj. mas., au fém. RÉSINO-GOMMEUSE (*rezinôguomeu, meuze*), qui tient de la nature de la *résine* et de la *gomme*.

RÉSIPISCENCE, subst. fém. (*rézipiceçance*) (en lat. *resipicentia*), reconnaissance de sa faute avec amendement : *venir à résipiscence*.

RÉSISTABILITÉ, subst. fém. (*rézicetabilité*), propriété de *résister*, inhérente et particulière aux corps vivants.—Ce mot de *Raymond*, proscrit par l'usage, peut être rangé parmi les barbarismes.

*__RÉSISTANCE__, subst. fém. (*rézicetance*) (du lat. *résistentia*, fait de *resistere*.) Voy. RÉSISTER. Qualité par laquelle un corps, une chose *résiste* et ne saurait être pénétrée que difficilement. —*Pièce de résistance*, où il y a beaucoup à manger.—*Chose de résistance*, qui dure long-temps.—En mécanique, force ou puissance qui agit contre une autre, de manière à en détruire ou diminuer l'effet.—Défense que font les hommes, les animaux contre ceux qui les attaquent.—Opposition aux desseins, aux volontés, aux sentiments d'un autre.

RÉSISTÉ, part. pass. de *résister*.

RÉSISTER, v. neut. (*rézicelé*) (du lat. *resistere*, formé dans le même sens de la particule intensive *re*, et de *sistere*, arrêter, retenir), ne céder pas au choc, à l'impression.—Faire effort contre... : *résister aux ennemis*.—S'opposer..., tenir ferme contre... : *résister à quelqu'un*, *résister à l'adversité*.—Supporter facilement la peine, le travail : *il résiste à toutes les fatigues*. — En parlant de quelque incommodité, comme fumée mauvaise odeur, etc., on dit qu'*on ne peut plus y résister*, l'endurer.

RÉSISTIBILITÉ, subst. fém. (*rézicetibilité*). Voyez RÉSISTABILITÉ. Ni l'un ni l'autre n'est usité. — Voyez aussi l'observation que nous avons faite sur ce dernier mot.

RÉSISTIBLE, adj. des deux genres (*rézicetible*), auquel on peut *résister*.

*__RESIXIÈME__, ou **RESIXIÈMEMENT**, subst. mas. (*récizième, meman*), *sixième* du droit de lods et ventes. (*Boiste*.) — Le premier de ces mots est un *barbarisme*. L'autre n'est plus en usage.

RESLÉ, ou **RÊLÉ**, adj. (*rêlé* : *pain de sucre reslé*, rompu, taché. (*Boiste*.) Peu en usage.

RÉSOLU, E, part. pass. de *résoudre*, dans le sens de déterminer, décidé, arrêté.— Il est adj., en parlant des personnes, et il signifie, déterminé, hardi. En ce sens, on dit subst. et fam. : *il fait le résolu*.

RÉSOLUBLE, adj. des deux genres (*rézoluble*), qui peut être *résolu* : *ce problème est résoluble*.

RÉSOLÛMENT, adv., et mieux **RÉSOLUEMENT**, (*rézoluman*), avec une *résolution* fixe et déterminée. — Hardiment, avec courage, intrépidité : *il marcha résoluement à la mort*.

DU VERBE IRRÉGULIER RÉSOUDRE :

Résolûmes, 1re pers. plur. prét. déf.
Résolurent, 3e pers. plur. prét. déf.
Résolus, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.
Résolus, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Résolusse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Résolussent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Résolusses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Résolussiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Résolussions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Résolut, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Résolût, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Résolûtes, 2e pers. plur. prét. déf.

RÉSOLUTIF, adj. mas., au fém. RÉSOLUTIVE (*rézolutif, tive*), t. de pharmacie, qui peut *résoudre* une humeur peccante : *onguent résolutif*. —On dit aussi subst. au mas. : *un résolutif*.

*__RÉSOLUTION__, subst. fém. (*rézolucion*) (en lat. *resolutio*), décision d'une question, d'une difficulté. Voy. DÉCISION. — En phys., cessation totale de consistance.— Dessein que l'on forme. —Fermeté, courage : *il est homme ou c'est un homme de résolution*.—En chim., réduction d'un corps en ses premiers principes. — Au palais, *résolution* (cassation) *d'un bail*, *d'un contrat*. — En médec. : *résolution d'une tumeur, d'un cancer*, action par laquelle ils se *résolvent*. — En mathém., l'exposé et le développement des procédés qu'on emploie pour obtenir ce qu'on demande dans un problème. On dit plus ordinairement *solution*.— Pendant la révolution, proposition adoptée par le conseil des cinq-cents.

RÉSOLUTIVE, adj. fém. Voy. RÉSOLUTIF.

RÉSOLUTOIRE, adj. des deux genres (*rézolutoare*), qui emporte la *résolution* d'un acte, d'un contrat.—On dit aussi subst. au mas. : *un résolutoire*.

DU VERBE IRRÉGULIER RÉSOUDRE :

Résolvaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Résolvais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Résolvais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Résolvait, 3e pers. plur. imparf. indic.
Résolvant, part. prés.

RÉSOLVANT, E, adj. (*rézolevan, vante*) (du lat. *résolvens*, part. act. de *resolvere*, résoudre), qui *résout* : *je l'ai trouvé résolvant un problème*. — Subst. mas., ce qui *résout* : *c'est un résolvant*.

DU VERBE IRRÉGULIER RÉSOUDRE :

Résolve, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.
Résolve, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.
Résolvent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Résolvent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.
Résolve, 3e pers. sing. prés. subj.
Résolvez, 2e pers. plur. impér.
Résolvez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.
Résolviez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.
Résolviez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Résolvions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Résolvions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. subj.
Résolvons, 1re pers. plur. impér.
Résolvons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.

*__RÉSONNANCE__, subst. fém. (*rézonance*) (en lat. *resonantia*) ; se dit, en musique, de l'intensité, du prolongement ou de la réflexion du son.—On devrait écrire *résonance*, eu égard à l'étym.

RÉSONNANT, E, adj. (*rézonan, nante*), qui *résonne*, qui retentit, qui renvoie le *son*.

RÉSONNÉ, part. pass. de *résonner*.

RÉSONNEMENT, subst. mas. (*rézoneman*), action de *résonner*. — Retentissement. Voyez RÉSONNER.

RÉSONNER, v. neut. (*rézoné*) (du lat. *resonare*, formé de *re*, pour *retrò*, en arrière, et de *sonare*, rendre un son), retentir, renvoyer le *son* : *cette voûte résonne bien* ; *tout résonnait du bruit des instruments*, et figurément : *tout résonnait du bruit de ses louanges*.—Rendre un grand *son*, beaucoup de *son* : *sa voix résonnait comme un tonnerre*.

RÉSORDEMENT, subst. mas. (*rézordeman*) résurrection. (*Boiste*.) Vieux ; il s'est dit en parlant de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ.

RÉSORPTION, subst. fém. (*rézorpecion*), t. de chim. et de chir., action d'*absorber* une seconde fois.

DU VERBE IRRÉGULIER RÉSOUDRE.

Résoudra, 3e pers. sing. fut. indic.
Résoudrai, 1re pers. sing. fut. indic.
Résoudraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Résoudrais, précédé de *je*, 1re pers. sing prés. cond.
Résoudrais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés cond.
Résoudrait, 3e pers. sing. prés. cond.
Résoudras, 2e pers. sing. fut. indic.

RÉSOUDRE, v. act. (*rézoudre*) (du latin *resolvere*) (il fait au part. pass. *résolu*, dans le sens de déterminé, décidé, et *résous*, dans le sens de réduit, changé en autre chose ; *résolvant* ; *je résous, nous résolvons, vous résolvez, ils résolvent, je résolus, je résoudrai* ; le reste est formé de ces temps-là), en parlant des personnes, faire prendre une *résolution*, déterminer... — En parlant des choses, déterminer, décider, arrêter : *on a résolu la paix, la guerre*.—Décider une difficulté, une question.—Réduire, changer en..... : *le feu résout le bois en cendre, en fumée*. —Au palais, casser, annuler un bail, etc. — En t. de médec., amollir, dissiper une tumeur, etc.—En t. de mathém., donner la solution d'un problème.—Neut., déterminer de faire : *il a résolu de partir demain*. —*se* RÉSOUDRE, v. pron., se déterminer à.... : *à quoi vous résolvez-vous ?* Voltaire a dit dans un sens absolu :

Qui ne peut se *résoudre*, aux conseils s'abandonne.
(*Mérope*.)

Se résoudre ne s'emploie qu'avec un complément : *se résoudre à quelque chose*.— Être dissous, réduit, changé en...—S'amollir.

DU VERBE IRRÉGULIER RÉSOUDRE :

Résoudrez, 2e pers. plur. fut. indic.
Résoudriez, 2e pers. plur. prés. cond.
Résoudrions, 1re pers. plur. prés. cond.
Résoudrons, 1re pers. plur. fut. indic.
Résoudront, 3e pers. plur. fut. indic.
Résous, 2e pers. sing. impér.
Résous, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.
Résous, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.

RÉSOUS, part. pass. de *résoudre*, dans le sens de réduire, changer en.... : *brouillard résous en pluie*. Il ne se dit point au fém. — L'*Académie* donne ainsi à un même verbe un double participe, et elle donne pour exemple : *brouillard résous en pluie*. Nous préférerions *résolu*.

Résout, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prés. indic. du v. irrégulier RÉSOUDRE.

RESPECT, subst. mas. (*récepèk* ; le *t* ne se fait jamais sentir) (du latin *respectus*, fait de *respicere*, regarder, avoir égard à...), vénération, déférence, etc., qu'on a à cause de l'excellence d'une chose, ou de la qualité, du caractère d'une personne.—*Respect humain*, égard qu'on a pour les jugements des hommes. —*Cette place tient les ennemis en respect*, empêche leurs courses. — *Tenir quelqu'un en respect*, lui imposer. —*Au respect*, loc. adv., à proportion, à l'égard d'une autre chose. Il est vieux. — RESPECT, ÉGARDS, CONSIDÉRATION, DÉFÉRENCE. (*Syn*.) Ces mots désignent, en général, l'attention et la retenue dont on doit user dans les procédés à l'égard de quelqu'un. — On a du *respect* pour l'autorité, des *égards* pour la faiblesse, de la *considération* pour la supériorité, de la *déférence* pour un avis. — On doit du *respect* à soi-même, des *égards* à ses

égaux, de la *considération* à ses supérieurs, de la *déférence* à ses amis. Le malheur mérite du *respect*; le repentir, des *égards*; les grandes places, de la *considération*; les prières, de la *déférence*. —On dit : j'ai du *respect*, des *égards*, de la *déférence* pour cette personne : et on dit passivement, cette personne a beaucoup de *considération* pour moi.

RESPECTABLE, adj. des deux genres (*récepèktable*), digne de *respect*, qui mérite du *respect*, qu'on doit *respecter*.

RESPECTABLEMENT, adv. (*récepèktableman*), d'une manière *respectable*, de façon à se faire *respecter*.—Ce mot manque dans l'*Académie*.

RESPECTÉ, E, part. pass. de *respecter*.

RESPECTER, v. act. (*récepèkté*), honorer, révérer, porter *respect*.—Fig., épargner, ménager : *le temps a respecté ces monuments*.—*se* RESPECTER, v. pron., garder avec soin la décence et la bienséance convenables à son sexe, à son état, à son âge.—*Se faire respecter*, se rendre *respectable*.

RESPECTIF, adj. mas., au fém. **RESPECTIVE** (*récepèktif, tive*), réciproque, relatif, qui a rapport, qui concerne de part et d'autre : *droits respectifs; demandes, prétentions respectives*.

RESPECTIVE, adj. fém. Voy. RESPECTIF.

RESPECTIVEMENT, adv. (*récepèktiveman*), d'une manière *respective*.

RESPECTUEUSE, adj. fém. Voy. RESPECTUEUX.

RESPECTUEUSEMENT, adv. (*récepèktu-euzeman*), d'une manière *respectueuse*.

***RESPECTUEUX**, adj. mas., au fém. **RESPECTUEUSE** (*récepèktu-eu, euze*), plein de *respect*, soumis avec *respect*.—En parlant des choses, qui marque du *respect* : *terme respectueux*.

RESPIRABILITÉ, subst. fém. (*récepirabilité*), qualité de ce qui est *respirable*, d'un gaz qui peut servir à la *respiration*. Peu en usage.

RESPIRABLE, adj. des deux genres (*récepirable*), qu'on peut *respirer* : *cet air est respirable*.

RESPIRANT, E, adj. (*récepiran, rante*), qui *respire*.

***RESPIRATEUR**, subst. et adj. mas. (*récepirateur*), t. d'anat., nom donné aux organes qui servent à la *respiration*. Peu en usage.

RESPIRATION, subst. fém. (*récepirâcion*) (du lat. *respiratio*), action de *respirer* : *avoir la respiration libre*, etc.

RESPIRATOIRE, adj. des deux genres (*récepiratoare*), propre à la *respiration* : *organe respiratoire*.

RESPIRÉ, E, part. pass. de *respirer*.

RESPIRER, v. neut. (*récepiré*) (du lat. *respirare*), attirer l'air dans sa poitrine et le pousser dehors par le mouvement des poumons : *tout ce qui respire*, tout ce qui vit.—Fig., prendre quelque relâche après de grandes peines, après un travail fatigant : *laissez-moi respirer un moment; il n'a pas le loisir de respirer*.—Act., il se dit au propre dans le sens du neut. : *respirer un bon air, un air corrompu*, etc.—*Respirer l'air natal*, être dans son pays. — Fig., 1° marquer, témoigner : *tout respire ici la piété, la joie*; 2° désirer ardemment : *il ne respire que la guerre, la vengeance*, etc.—SOUPIRER, RESPIRER. (*Syn.*) *Soupirer après* est beaucoup plus d'usage ; avec ces différences cependant, 1° que *respirer* annonce un désir plus ardent et plus touchant ; 2° que *respirer après* n'exprime proprement que le désir d'un bien qu'on voudrait posséder, tandis que *soupirer après* exprime fréquemment le regret d'un bien qu'on a eu le malheur de perdre. (*Roubaud*.) — *se* RESPIRER, v. pron.

RESPLENDIR, v. neut. (*réceplandir*) (du latin *resplendere*), briller avec grand éclat. Il n'est que du style soutenu.

RESPLENDISSANT, E, adj. (*réceplandiçan, çante*), qui *resplendit*, qui est éclatant.

RESPLENDISSEMENT, subst. mas. (*réceplandiceman*), grand éclat formé par le rejaillissement de la lumière.

***RESPONSABILITÉ**, subst. fém. (*réceponçabilité*), obligation légale de *répondre* de ses actions, d'être garant de quelque chose : *la responsabilité des ministres, des magistrats*.

RESPONSABLE, adj. des deux genres (*réceponçable*), qui doit *répondre* et être garant de...

RESPONSIF, adj. mas., au fém. **RESPONSIVE** (*réceponcif, cive*), t. de palais, qui contient une *réponse*; *mémoire responsif*. Peu usité.

RESPONSIVE, adj. fém. Voy. RESPONSIF.

RESPONSION, subst. fém. (*réceponcion*), pension ou charge que les chevaliers d'un ordre militaire ou leurs commanderies payaient à l'ordre. Hors d'usage.

RESSAC, subst. mas. (*rèçak*), t. de mar., retour de la lame du côté du large, lorsqu'elle a frappé contre quelques rochers.

RESSAIGNER, v. act. Voyez RESAIGNER.

RESSAIGUE, subst. fém. (*recègue*), t. de pêche, grande tressure de tramail, fort en usage dans la Méditerranée. Peu en usage.

RESSAIGUÉ, E, part. pass. de *ressaiguer*.

RESSAIGUER, v. act. *rècèguié*), t. de pêche, jeter des pierres dans le filet pour y faire entrer le poisson.—*se* RESSAIGUER, v. pron. Peu connu.

RESSAISI, E, part. pass. de *ressaisir*.

RESSAISIR, v. act. (*recèzir*), *saisir* de nouveau.—*se* RESSAISIR, v. pron.—*Se ressaisir de...*, se remettre en possession de quelque chose.

RESSASSÉ, E, part. pass. de *ressasser*.

RESSASSER, v. act. (*reçacé*), *sasser* de nouveau de la farine qui n'a pas été bien blutée.—Fig., discuter, examiner de nouveau : *ressasser une affaire, la conduite de quelqu'un*. — Fig. et fam. : 1° *ressasser un ouvrage*, l'examiner dans un esprit de critique pour en découvrir jusqu'aux moindres défauts ; 2° *ressasser les gens d'affaires*, faire des recherches contre eux. — *se* RESSASSER, v. pron.

RESSASSEUR, subst. mas., **RESSASSEUSE**, subst. fém. (*reçaceur, ceuze*), qui *ressasse*.

RESSASSEUSE, subst. fém. Voy. RESSASSEUR.

***RESSAUT**, subst. mas. (*reçô*), t. d'archit., avance ou saillie d'une corniche ou d'une autre partie qui sort de la ligne directe.

RESSAUTÉ, E, part. pass. de *ressauter*.

RESSAUTER, v. act. (*reçôté*), *sauter* de nouveau ou plusieurs fois.—*se* RESSAUTER, v. pron.

RESSÉANT, E, adj. (*rècecé-an, ante*), qui réside dans un lieu. (*Boiste*.) Hors d'usage.

RESSÉANTISE, subst. fém. (*rècecé-antize*), domicile, résidence. (*Boiste*.) Hors d'usage.

RESSÉCHÉ, E, part. pass. de *ressécher*.

RESSÉCHER, v. act. (*recéché*), *sécher* de nouveau.—*se* RESSÉCHER, v. pron.

RESSÈGUE, subst. fém. Voy. RESSAIGUE.

RESSÉGUER, v. act. Voy. RESSAIGUER.

RESSEL, subst. mas. (*rècecèle*), *sel* qui reste dans les navires après qu'on a fait leur déchargement.

RESSELLÉ, E, part. pass. de *resseller*.

RESSELLEMENT, subst. mas. (*recèleman*), action de *resseller* des chevaux.—Son effet.

RESSELLÉ, E, part. pass. de *resseller*.

RESSELLER, v. act. (*recèlé*), remettre la *selle* à un cheval.—*se* RESSELLER, v. pron.

RESSEMBLANCE, subst. fém. (*reçanblance*), rapport, conformité entre des personnes, entre des choses.—*Le fils est la vraie ressemblance du père, c'est sa ressemblance*, il y a beaucoup de *ressemblance* entre eux. — RESSEMBLANCE, CONFORMITÉ. (*Syn.*) *Ressemblance* se dit des objets intellectuels et des sujets corporels ; au lieu que *conformité* ne s'applique qu'aux objets intellectuels, et même plus souvent aux puissances qu'aux actes. Il semble qu'il ne faille que la présence d'une seule et même qualité dans deux sujets, pour faire de la *ressemblance* ; au lieu qu'il faut la présence de plusieurs qualités pour faire la *conformité*. Ainsi *ressemblance* peut s'employer presque partout où l'on peut se servir de *conformité*, mais il n'en est pas de même de celui-ci.—Plus il y a de *ressemblance* entre deux objets, plus ils approchent de la *conformité*. Ainsi la *conformité* est une *ressemblance* parfaite. — La *ressemblance* est donc susceptible de plus et de moins ; et ce mot peut, en conséquence, servir de complément à tous ceux qui expriment la quantité : peu ou beaucoup de *ressemblance*, assez ou trop de *ressemblance*, plus ou moins ou autant de *ressemblance*. Mais la *conformité* étant une *ressemblance* parfaite, ce mot se construit moins souvent de la même manière. Si l'on veut marquer qu'il manque peu de traits, ou qu'il ne manque aucun trait à la plénitude de la *conformité*, on l'indique plutôt par quelque adjectif d'une signification ampliative : une grande ou très-grande *conformité*, une parfaite ou une entière *conformité*.

RESSEMBLANT, E, adj. (*reçanblan, blante*), qui est conforme et semblable. — Qui *ressemble*. — Part. prés. de *ressembler*. — RESSEMBLANT, SEMBLABLE. (*Syn.*) *Ressemblant* indique le fait, il marque qu'un objet ressemble à un autre ; *semblable* indique la propriété qu'à l'objet de pouvoir être comparé à un autre. Deux objets *ressemblants* ont la même apparence, la même forme, la même figure, les mêmes rapports sensibles ; deux objets *semblables* sont seulement propres à être comparés, digne d'être assimilés, faits pour aller ensemble ou de pair, à cause des rapports communs qu'ils ont également. Un portrait est en lui-même *ressemblant* ; et, quand vous comparez deux choses ensemble, vous les trouvez *semblables*.— *Ressemblant* dit plus que *semblable*. Le premier s'applique à des objets qui semblent faits sur le même modèle, jetés dans le même moule, formés sur le même dessein, copiés l'un sur l'autre ; le second indique seulement certaines apparences, quelques traits marqués, divers rapports sensibles. Un portrait est *ressemblant*, qui rend bien la figure ; deux jumeaux sont *ressemblants*, dont on reconnaît l'un quand on connaît l'autre ; deux étoffes sont *ressemblantes*, que l'on prendrait l'une pour l'autre. Mais un homme, quoique *semblable* à un autre, ne lui est pas toujours *ressemblant*. Achille n'est pas *ressemblant* à un lion, quoiqu'on dise qu'il lui est *semblable*. Nos *semblables* non-seulement ne nous sont pas *ressemblants*, mais il y a de très-grandes différences entre eux et nous.—*Ressemblant* indique plutôt une *ressemblance* physique, de figure, de forme, d'ordonnance, d'ensemble qui frappe les yeux de la même manière : *semblable* sert également à désigner des rapports métaphysiques, moraux, géométriques, l'espèce, le nombre, la qualité, la valeur, la propriété uniforme ou commune de tout genre. Une somme n'est pas *ressemblante* à une autre, elle lui est *semblable* ; deux raisonnements sont *semblables*, sans qu'on puisse les appeler *ressemblants*.

RESSEMBLÉ, part. pass. de *ressembler*.

RESSEMBLER, v. neut. (*reçanblé*), avoir de la *ressemblance*.—*se* RESSEMBLER, v. pron., être *ressemblant*. On dit d'un musicien, d'un peintre, etc., qu'*il se ressemble*, qu'il se copie lui-même, qu'il ne met pas assez de variété dans ses ouvrages. — Prov. : *les jours se suivent et ne se ressemblent pas*, il y a du bien et du mal dans la vie. — *Se ressembler comme deux gouttes d'eau*, parfaitement.— *Qui se ressemble s'assemble*, les mêmes caractères se recherchent.—*Cela ne ressemble à rien* ; cela est mauvais, ou ne dit rien à l'esprit.—*Cela ressemble à tout*, est commun.

RESSEMELAGE, subst. mas. (*recemelaje*), action de *ressemeler*.—Le résultat de cette action : *un ressemelage de bottes*.

RESSEMELÉ, E, part. pass. de *ressemeler*.

RESSEMELER, v. act. (*recemelé*), mettre de nouvelles *semelles* à une vieille chaussure. — *se* RESSEMELER, v. pron.

RESSEMÉ, E, part. pass. de *ressemer*.

RESSEMER, v. act. (*recemé*), *semer* de nouveau.—*se* RESSEMER, v. pron.

RESSENTI, E, part. pass. de *ressentir*; et adj., en t. d'archit., de peinture et de sculpture, *des membres, des muscles, des nerfs bien* ou *trop ressentis*, bien ou trop marqués.

RESSENTIMENT, subst. mas. (*reçantiman*), faible renouvellement d'un mal, d'une douleur : *ressentiment de fièvre, de goutte*, etc. — Souvenir des injures et désir de vengeance : *son ressentiment a éclaté*.

RESSENTIR, v. act. (*reçantir*), *sentir*; avec cette différence que *ressentir* a un sens plus fort : *ressentir vivement la perte d'un ami, une injure, les obligations qu'on a*, etc.—*se* RESSENTIR, v. pron., *sentir* quelque reste d'un mal qu'on a eu.—Avoir part à quelque chose de bien ou de mal : *les voisins se sont ressentis de cet incendie; mes amis se ressentiront de ma fortune*.—*Se ressentir d'une injure*, avoir le désir de s'en venger : *je me ressens du tour qu'il m'a fait, il s'en repentira*.—*Il se ressent de la mauvaise éducation qu'il a reçue*, sa mauvaise conduite est un suite de sa mauvaise éducation.

RESSÉPAGE, subst. mas. (Mot forgé.) Voyez RECEPAGE, qui seul se dit.

RESSÉPER, v. act. (Mot forgé.) Voyez RECEPER, qui seul se dit.

RESSERRANT, E, adj. (*recèran, rante*), t. de médec., *qui resserre* : *médicaments, remèdes resserrants*.—Part. prés. de *resserrer*.

RESSERRÉ, E, part. pass., et adj. Voy. RESSERRER.—En t. de médec., qui n'a pas le ventre libre; constipé.

RESSERREMENT, subst. mas. (*recèreman*), action par laquelle une chose est *resserrée*.—*Resserrement de cœur*, certaine tristesse qui accable le cœur et le ferme à la joie.—*Le resserrement d'argent*, le défaut de cours de l'argent.

RESSERRER, v. act. (*recèré*), *serrer* davantage : *serrer un cordon, une jarretière*; fig., *resserrer les nœuds, les liens d'amitié*, etc. — Au fig., abréger : *resserrer la matière, son sujet, un*

discours. — Renfermer : *resserrez ces papiers, cette vaisselle,* etc. — Rendre le ventre moins libre : *certains fruits resserrent le ventre,* ou absolument, *resserrent.* — Rendre moins ouvert : *le froid resserre les pores.* — *Resserrer un prisonnier,* l'enfermer dans un lieu où il ait moins de communication au dehors, le garder plus exactement. — *Resserrer une place,* l'entourer de manière que rien ne puisse y entrer ni sortir. — En musique, *resserrer l'harmonie,* en rapprocher les parties les unes des autres dans les moindres intervalles possibles. — *se* RESSERRER, v. pron., devenir moins étendu, en parlant d'un terrein, d'un pays. — Fam., retrancher de sa dépense. — *Le ventre se resserre,* devient moins libre.

RESSIF, *barbarisme.* Voy. RÉCIF.

RESSINÉ, part. pass. de *ressiner.*

RESSINER, v. neut. *(réciné),* faire collation. (*Boiste.*) Entièrement hors d'usage.

RESSONS, subst. propre mas. (*rèçon*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Compiègne, dép. de l'Oise.

*RESSORT, subst. mas. *(reçor)* (du lat. *resurgere,* se relever, se rétablir, se remettre en son premier état, formé de *re,* itératif, et de *surgere,* se lever), propriété naturelle qu'ont certains corps de se rétablir en l'état d'où on les a tirés par quelque effort : *le ressort de l'air.* — *Faire ressort,* se remettre au premier état en cessant d'être contraint. — Morceau de métal fait et posé de façon qu'il se remet dans sa première situation quand il cesse d'être contraint : *le ressort d'un fusil, d'une montre,* etc. — On dit fig. en t. de peinture : *cette composition a du ressort,* elle a de l'action ; *elle manque de ressort,* elle est froide et sans vie. — Fig., moyen dont on se sert pour faire réussir un dessein, etc. : *faire jouer tous ses ressorts,* employer tout son pouvoir, tous les moyens que l'on a. — Étendue de juridiction. — Droit de connaître des causes d'appel. — Fig. et fam. : *ne se remuer que par ressort,* avoir des mouvements étudiés et composés. — *N'agir que par ressort,* n'agir que par l'impulsion d'autrui. — *Cela n'est pas de mon ressort,* il ne m'appartient pas d'en juger. — *Cette question est du ressort de la théologie,* c'est à la théologie à en traiter, à en décider. — *Juger en dernier ressort,* souverainement et sans appel. On ne dit pas : *juger en premier ressort,* mais *en première instance.*

RESSORTANT, E (*reçortan, tante*), adj., qui *ressort.* Peu, ou même point usité. — Voy. RESSORTISSANT.

RESSORTI, E, part. pass. de *ressortir.*

RESSORTIR, v. act. et neut. (*reçortir*). On conjugue : *je ressortis, tu ressortis, il ressortit, nous ressortissons, vous ressortissez, ils ressortissent ; je ressortissais,* etc.). Être du *ressort,* de la dépendance d'une juridiction : *ce canton ressortit à tel tribunal.* — Neut., *sortir* de nouveau ; *sortir* après être rentré : *je ressors dans l'instant.* On conjugue : *je ressors, tu ressors, il ressort, nous ressortons, vous ressortez, ils ressortent. Je ressortais,* etc.

RESSORTISSANT, E, adjectif (*reçortiçan, çante*), qui *ressortit* à un tribunal, ou à une cour. Voy. RESSORTANT, qui n'est pas le même adjectif.

RESSOUDÉ, E, part. pass. de *ressouder.*

RESSOUDER, v. act. *(reçoudé),* remettre de la *soudure* aux endroits où il en manque. — *se* RESSOUDER, v. pron.

RESSOUDURE, subst. fém. (*reçoudure*), seconde *soudure.*

RESSOURCE, subst. fém. (*reçource*), ce à quoi on a *recours* pour se tirer de quelque affaire, pour vaincre quelque difficulté ; expédient : avec cette différence, que l'*expédient* est un moyen de se tirer d'embarras ou de lever une difficulté, et que la *ressource* est un moyen de se relever d'une chute ou de sortir d'une grande détresse : la *ressource* suppose un mal à réparer ; l'*expédient* ne suppose qu'un obstacle à vaincre. (*Roubaud.*) — *Homme de ressource, plein de ressources, qui a des ressources dans l'esprit,* fertile en expédients. — Fam. : *faire ressource,* raccommoder, rétablir ses affaires.

RESSOUVENANCE, subst. fém. (*reçouvenance*), souvenir. Ce mot a vieilli.

RESSOUVENIR, subst. mas. (*reçouvenir*), sentiment, mémoire qu'on a d'une chose.

se RESSOUVENIR, v. pron. (*cereçouvenir*). Il se conjugue comme *venir.* Se rappeler, *se souvenir* : avec cette différence que *se ressouvenir* est plus propre quand on parle de choses éloignées, et *se souvenir,* quand il s'agit de choses arrivées depuis peu. — Songer, considérer, faire réflexion. — Il est aussi impersonnel : *il m'en ressouvient ; vous en ressouvient-il ?*

RESSOUVENU, E, part. pass de *se ressouvenir.*

*RESSUAGE, subst. mas. (*rèçeçu-aje*), état, action d'un corps qui *ressue.* — Opération pour séparer l'argent contenu dans le cuivre : *fourneau de ressuage,* fourneau destiné à cette opération.

RESSUÉ, part. pass. de *ressuer.*

*RESSUER, v. neut. *(rèçeçué),* rendre l'humidité intérieure : *les murs neufs ressuent pendant quelque temps ; on fait ressuer des marrons bouillis.* — *Faire ressuer le chocolat,* le faire ramollir sans eau, sur un feu doux.

*RESSUI, subst. mas. (*rèçeçui*), t. de vén., endroit où les bêtes fauves et le gibier se retirent pour se laisser *sécher* après la pluie ou la rosée du matin.

RESSUSCITÉ, E, part. pass. de *ressusciter.*

*RESSUSCITER, v. act. (*rèceçucité*) (du latin *resuscitare,* formé de la particule itérative *re,* et de *suscitare,* animer, susciter), ramener de la mort à la vie. — Par extension et par exagération, en parlant d'un remède, guérir promptement d'une maladie qui paraissait désespérée ; en parlant d'une bonne nouvelle, tirer quelqu'un du chagrin mortel où il était. — Fig., renouveler, faire revivre : *ressusciter un vieux procès, un ancien usage,* etc. — Neut., retourner de la mort à la vie. — Par extension, revenir d'une maladie très-dangereuse. — *se* RESSUSCITER, v. pron.

*RESSUYÉ, E, part. pass. de *ressuyer.*

*RESSUYER, v. act. (*rèceçui-ié*), sécher, *essuyer* de nouveau. — *se* RESSUYER, v. pron.

RESTAGNATION, subst. fém. (*rècetaguenâcion*), t. de médec., débordement. Ce mot est inusité.

RESTANT, E, adj. (*rècetan, tante*), qui *reste* : *le nombre restant, la somme restante ; c'est le seul héritier restant.* — Subst. mas., ce qui *reste* d'une grande somme, d'une plus grande quantité.

RESTAUR, subst. mas. (*rècetôre*), t. de commerce maritime, recours que les assureurs ont les uns contre les autres, suivant la date de leurs assurances, ou contre le maître du vaisseau, si l'avarie provient de son fait.

RESTAURAGE, subst. mas. (*rècetôraje*), action de raccommoder à l'aiguille les trous d'une toile. Peu usité.

RESTAURANT, E, subst. (*rècetôran*), subst. mas., aliment ou remède qui a la vertu de *restaurer,* de réparer les forces. — Consommé fort succulent. — Établissement de *restaurateur.* — Adj., qui *restaure.* On n'emploie guère *restaurante* au fém. comme adj., et encore moins comme subst. : cependant, il ne faudrait pas hésiter à s'en servir dans ces deux cas, s'il en était besoin. Nous ajouterons un commentaire à cette dissertation ; et nous demanderons à l'*Académie* pourquoi elle ne nous force pas à conserver uniquement *restaurant, e,* pour l'adj., et *restaurateur, restauratrice,* pour le subst. ? Voilà des réformes qu'elle aurait dû imposer ; il est certain qu'on dit très-bien : *allons dîner chez un tel ; c'est un bon restaurateur ;* et : *allons dîner au restaurant.* On emploie bien peu le fém. *restaurante* comme subst. ; et l'on s'en sert élégamment comme adj. fém. ; ainsi l'on dit : *une potion restaurante ;* mais presque jamais : *je vais chez la restaurante ;* peut-être que la forme adjective du mot en a ravalé l'usage. On dit au contraire : *je vais dîner chez la restauratrice qui demeure à côté,* lorsque c'est une femme qui tient l'établissement. Qu'il serait donc facile de simplifier la langue, et de la débarrasser de tous ces mots, qui ne font que l'encombrer de difficultés ! Mais l'autorité seule peut, et devrait vouloir ; ce n'est pas à nous qu'il appartient de lui rien imposer.

*RESTAURATEUR, subst. mas., RESTAURATRICE, subst. fém. (*rècetôrateur, trice*) (du lat. *restaurator*), qui *restaure,* qui rétablit, répare : *restaurateur d'une ville ruinée, des lois, du commerce,* etc. — Sorte de traiteur qui donne à manger à toutes les heures du jour et par plats détachés. Voy. RESTAURANT.

RESTAURATIF, adj. mas., au fém. RESTAURATIVE, (*rècetôratif, tive*), qui *restaure.*

*RESTAURATION, subst. fém. (*rècetôrâcion*) (du lat. *restauratio*), action de *restaurer* ; rétablissement, réparation. — Rétablissement de la dynastie des Bourbons sur le trône de France, en 1814.

RESTAURATIVE, adj. fém. Voy. RESTAURATIF.

RESTAURATRICE, subst. fém. Voy. RESTAURATEUR.

RESTAURÉ, E, part. pass. de *restaurer.*

RESTAURER, v. act. (*rècetôré*) (du latin *restaurare*), réparer, rétablir : *ce remède est bon pour restaurer l'estomac, les forces, la santé ; il m'a tout restauré.* Voy. RÉTABLIR. — Fig., dans le style soutenu : *restaurer l'état, les arts, le commerce, la discipline.* — En t. de sculpture, de peinture et d'architecture : *restaurer une statue, un bas-relief, un tableau, une colonne.* — *se* RESTAURER, v. pron., être *restauré.*

*RESTE, subst. mas. (*rècete*), tout ce qui demeure et qui *reste* de quelque chose. — Ce que quelqu'un a abandonné ou refusé : *il n'a eu que mon reste* ou *mes restes.* — En math., différence qu'on trouve entre deux grandeurs, après avoir ôté la plus petite de la plus grande. — *Les restes d'un héros,* ses cendres. Style soutenu ou poétique. — *Le reste des hommes,* les autres hommes : *la politique ne se conduit pas comme le reste des hommes.* — Prov. et fig. : *jouer de son reste,* hasarder ce qu'on a de *reste,* employer ses dernières ressources. — *Le reste de nos écus,* la personne que nous attendions. — *On l'a mal reçu, il n'a pas demandé son reste,* il s'est retiré promptement sans dire mot. — Fam. : *être en reste,* devoir encore à quelqu'un. — *Il a encore un reste de pudeur,* quelque pudeur. — *Et le reste,* c'est l'explication de la loc. lat. *et cœtera.* — *De reste,* loc. adv., plus qu'il ne faut : *il a du crédit, de l'argent de reste.* — *Au reste, du reste,* loc. adv., au surplus, d'ailleurs, cependant.

RESTÉ, E, part. pass. de *rester.*

RESTER, v. neut. (*rèceté*) (du lat. *restare,* formé de *re,* pour, *retrò,* en arrière, et *stare,* être debout, demeurer, s'arrêter) (il prend l'auxiliaire *être*), être de *reste* : *c'est là tout ce qui reste de son bien, tout ce qui lui reste ;* et impersonnellement, *il ne lui reste que l'espérance, il me reste mille pages à transcrire,* etc. — Demeurer après que les autres sont partis : *il est resté tout seul à la maison ; il resta deux bataillons pour garder le défilé.* — Demeurer dans un lieu au-delà du temps qu'on s'était proposé : *il resta trois mois de plus à Paris.* — Demeurer dans un état de contrainte : *son bras est resté paralytique.* — Quelques-uns le disent pour demeurer, loger : *il reste à telle rue.* — *Rester sur le champ de bataille,* être tué sur le champ de bataille.

RESTIACÉE, subst. fém. (*rècetiacé*), t. de bot., nom nouveau donné par quelques naturalistes à une famille de plantes monocotylédones.

RESTIAIRE, subst. mas. (*rècetière*), t. de bot., grand arbrisseau grimpant de la Cochinchine.

RESTIO, subst. mas. (*rècetio*), t. de bot., genre de plantes vivaces de la famille des joncs.

RESTIOLE, subst. fém. (*rècetiole*), t. de bot., genre de plantes du Cap, de la famille des joncs.

RESTIPULATION, subst. fém. (*rècetipulâcion*), *stipulation* réciproque. Presque inusité.

RESTIPULÉ, E, part. pass. de *restipuler.*

RESTIPULER, v. act. *rècetipulé*), *stipuler* réciproquement l'un pour l'autre. — *se* RESTIPULER, v. pron. Presque inusité.

RESTITUABLE, adj. des deux genres (*rècetitu-able*), qui peut être *restitué,* remis en son premier état. Il ne se dit guère qu'au palais.

RESTITUÉ, E, part. pass., et adj. Voy. RESTITUER. — *Médailles restituées,* médailles soit consulaires, soit impériales, sur lesquelles, outre la légende et le type qu'elles ont eus dans leur première fabrication, on voit le nom de l'empereur qui les a fait fabriquer une seconde fois, suivi du mot abrégé REST.

RESTITUER, v. act. (*rècetitu-é*) (du latin *restituere,* formé de *re,* itératif, et de *statuere,* rétablir, etc.), rendre ce qui avait été pris ou possédé indûment, injustement. Voy. RENDRE. — Réparer : *restituer l'honneur de...* — Rétablir : *restituer un texte, un passage, un endroit d'un auteur.* — Au palais, remettre quelqu'un dans l'état où il était auparavant : *restituer en son entier, se faire restituer contre une obligation, contre sa promesse.* — *se* RESTITUER, v. pron.

*RESTITUTEUR, subst. mas. (*rècetituteur*), celui qui *restitue,* qui rétablit un texte, un passage d'un auteur. — Celui qui renouvelle d'anciennes opinions. Presque inusité.

***RESTITUTION**, subst. fém. (*récetitucion*), action de *restituer* ce qu'on a pris ou possédé injustement.—Action de *restituer*, de rétablir un texte, un passage, etc. — *L'Académie* ajoute qu'on dit en t. d'archit. : *la restitution d'un édifice, d'un monument*, pour, la représentation d'un édifice d'un monument entièrement détruit. Nous doutons que cette acception soit aujourd'hui en usage, même parmi les architectes. —En astron., retour d'une planète à son apside. On dit plus communément : *révolution anomalistique*.— La période censée ramener tous les événements dans le même ordre. C'est la *grande année* des anciens astronomes. — *Médailles de restitution*, celles dont les types représentent des monuments restaurés. — Nom que donnent les antiquaires aux médailles elles-mêmes *restituées*. —En t. de phys., *mouvement de restitution*, action par laquelle un corps élastique se rétablit dans son premier état.

RESTORNE, subst. mas. (*récetorne*), t. de comm., c'est la même chose que *contre-position*, erreur dans la tenue des livres de commerce. Vieux et même hors d'usage.

RESTORNÉ, E, part. pass. de *restorner*.

RESTORNER, v. act. (*récetorné*), t. de commerce, transporter un article de compte. — *se* RESTORNER, v. pron. (*Boiste*.) Hors d'usage.

RESTREINDRE, v. act. (*récetreindre*) (du latin *restringere*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement *lier, serrer étroitement*, formé de la particule intensive *re* et de *stringere*, lier, serrer), resserrer : *médicament, eau qui restreint*. Il est peu usité au propre. — Fig., diminuer, réduire, limiter : *restreindre une proposition, une prétention, un droit*. — *se* RESTREINDRE, v. pron., se borner à..., se renfermer dans : *se restreindre à des propositions raisonnables*.

RESTREINT, E, part. pass. de *restreindre*.

RESTREINTE, subst. fém. (*récetreinte*), effet de la *restriction*.

RESTRAINTIF, adj. mas., au fém. **RESTRAINTIVE** (*recetreintif, tive*), t. de médec., qui resserre le ventre. Vieux et suranné.

RESTRAINTIVE, adj. fém. Voyez RESTRAINTIF.

RESTRICTIF, adj. mas., au fém. **RESTRICTIVE** (*récetriktif, tive*), qui *restreint*, qui limite.

RESTRICTION, subst. fém. (*récetrikcion*) (du latin *restrictio*), condition qui *restreint*, modification. — *Restriction mentale*. Voy. MENTAL.

RESTRICTIVE, adj. fém. Voy. RESTRICTIF.

RESTRINGENT, E, adj. (*récetreinjan, jante*), t. de médec., qui a la vertu de *restreindre* et de resserrer le ventre. On dit aussi subst. au mas. : *un restringent*.

RÉSULTANT, E, adj. (*rézuletan, tante*), qui *résulte* : *cas résultant du procès*.—*Force résultante*. Voy. FORCE.

RÉSULTANTE, subst. fém. (*rézuletante*), en statique, direction qui *résulte* de plusieurs forces agissant dans des directions différentes.

RÉSULTAT, subst. mas. (*rézuleta*), ce qui *résulte*. Il ne se dit guère que d'une délibération, d'une assemblée, d'une conférence, d'un calcul : *le résultat d'une consultation ; obtenir des résultats avantageux*.

RÉSULTÉ, E, part. pass. de *résulter*.

RÉSULTER, v. neut. (*rézuleté*), s'ensuivre : *il en résultera de grands évènements; les faits qui résultent des informations*, etc.—Il prend l'auxiliaire *avoir* : *il a résulté de là que...* et l'auxiliaire être : *de nos troubles sont résultées de mauvaises lois*. Il ne s'emploie guère qu'à l'infinitif, au part pass. et aux troisièmes personnes de tous les temps.

RÉSUMÉ, subst. mas. (*rézumé*), précis d'un discours, abrégé : *faire le résumé d'un discours*. —*Au résumé, en résumé*, loc. adv., en *résumant*, en récapitulant.

RÉSUMÉ, E, part. pass. de *résumer*.

RÉSUMER, v. act. (*rézumé*) (du lat. *resumere*, fait de *re*, itératif, et de *sumere*, prendre), reprendre en peu de paroles ce qu'on a dit plus au long; en tirer un résultat : *je finis en me résumant, etc.... résumer les avis*.— *se* RÉSUMER, v. pron.

RÉSUMPTE, subst. fém. (*rézonpete*) (du latin *resumpta*, fait de *resumere*, résumer, parce que cette thèse avait pour objet tout ce qui concerne l'Écriture Sainte, dont elle était comme un *résumé*), acte que soutenait à Paris un nouveau docteur en théologie, pour avoir suffrage aux assemblées de la faculté et jouir des droits de docteur. Vieux.

RÉSUMPTÉ, adj. mas. (*rézonpeté*), *docteur résumpté*, qui a soutenu sa *résumpte*. Vieux.

RÉSUMPTIF, adj. mas. (*rézonpetif*), t. d'anc. pharm., médicament pour restaurer un corps faible.

RÉSUMPTION, subst. fém. (*rézonpecion*), action de *résumer*, récapitulation. Peu en usage.

RÉSUPINATION, subst. fém. (*rézupinâcion*), t. de bot., état d'une fleur dont la corolle ou le pétale supérieur devient inférieur.

RÉSUPINÉ, E, adj. (*rézupiné*), qui est en état de *résupination*.

RÉSURE, subst. fém. (*rézure*); les pêcheurs appellent ainsi une espèce de caviar, c'est-à-dire, une préparation d'œufs de poissons que l'on fait dans le Nord et qui sert à amorcer les sardines et les maquereaux, ou plutôt à les faire rester plus long-temps sur nos côtes. — Nom qu'on donne, en Bretagne, à des filets pour prendre des sardines. On dit aussi : *roque, rave, rabe, rête, rève*, etc., selon les lieux.

***RÉSURRECTION**, subst. fém. (*rézurèkcion*) (du latin *resurrectio*, fait de *resurgere*. Voy. RESSUSCITER), retour de la mort à la vie. — Par extension, guérison surprenante et inopinée : *c'est une véritable résurrection*. — Tableau ou estampe qui représente la résurrection de Jésus-Christ.

RÉSURRECTEUR, adj. et subst. mas., au fém. **RÉSURRECTRICE** (*rézurèkteur, trice*), qui rend la vie : *remède résurrecteur*. (Boiste.)

RÉSURRECTIF, adj. mas.; au fém. **RÉSURRECTIVE** (*rézurèktif, tive*), qui *ressuscite*, qui fait *ressusciter*. (Boiste.)

RÉSURRECTIVE, adj. fém. Voy. RÉSURRECTIF.

RÉSURRECTIONNEL, adj. mas., au fém. (**RÉSURRECTIONNELLE** (*rézurèkcionèle*), qui est propre à *ressusciter*, qui est appelé à l'état de *résurrection*. (Boiste.) Presque inusité.

RÉSURRECTIONNELLE, adj. fém. Voy. RÉSURRECTIONNEL.

RÉSURRECTIONNISTE, subst. des deux genres (*rézurèkcionicete*), nom par lequel on désigne, en Angleterre, ceux qui font métier de vendre des cadavres pour les disséquer. (*Boiste*.)

RÉSURRECTRICE, adj. fém. Voy. RÉSURRECTEUR.

RÉSURREXI, subst. mas. (*rézurerèkci*) (mot tout latin), *résurrection*. (Boiste.) Vieux.

RETABLE, subst. mas. (*retable*), ornement d'architecture qui forme la décoration d'un autel.

RÉTABLI, E, part. pass. de *rétablir*.

RÉTABLIR, v. act. (*rétablir*) (du lat. *restibilire*, formé dans le même sens de la particule *re*, et de *stabilire*, établir. Voy. ce mot), remettre au premier état, en bon ou en meilleur état : *rétablir sa santé ; ce remède l'a bien rétabli ; rétablir un édifice, le commerce, la discipline militaire*, etc. — Remettre en possession de quelques biens, honneurs, dignités. — *Rétablir un texte, un passage*, le restituer. — *se* RÉTABLIR, v. pron. — RÉTABLIR, RESTAURER, RÉPARER. (*Syn.*) *Rétablir* signifie proprement, mettre de nouveau sur pied, remettre une chose en état, en bon état, dans son premier état; *restaurer*, remettre à neuf, restituer une chose dans son intégrité, dans sa force, dans son éclat; *réparer*, raccommoder, redonner à une chose sa forme, sa première apparence, son ancien aspect.—Le travail de *rétablir* est relativement plus grand que celui de *restaurer*; et le travail de *restaurer*, plus grand que celui de *réparer*. On *rétablit* ce qui est ruiné, renversé, détruit; on *restaure* ce qui est dégradé, défiguré, déchu; on *répare* ce qui est gâté, détérioré, endommagé.—On *rétablit* un édifice ruiné, des fortifications détruites, un article oublié dans un compte; on *restaure* un bâtiment qui dépérit, de vieux tableaux, une statue mutilée; on *répare* une maison négligée, une brèche faite à un mur, les ouvrages de l'art qu'on repolit. — Par le *rétablissement*, les choses sont remises sur pied et en état; par la *restauration*, elles sont remises comme à neuf et dans leur intégrité; par la *réparation*, elles sont mises comme elles étaient dans les parties qui avaient souffert de l'altération.—On dit, *rétablir, restaurer, réparer* ses forces.—On *rétablit* ses forces qu'on avait perdues, en les recouvrant avec le temps; on *restaure* ses forces qui étaient affaiblies, en les ranimant par un moyen efficace; on *répare* ses forces diminuées, en les reprenant petit à petit. —Au figuré, on *rétablit* une loi qui avait été abolie; un usage qui avait été abandonné ou interrompu, un droit qui avait été supprimé; un citoyen qui avait été dépouillé de son état; en un mot, ce qui avait perdu son existence, son influence, son action. On *restaure* une province épuisée, un commerce languissant, les lettres tombées en décadence, les mœurs déchues de leur pureté, tout ce qui, susceptible de variations, a beaucoup perdu de sa force, de sa vigueur, de son activité, de son éclat. On *répare* ses fautes, les torts qu'on a faits, les dommages qu'on a causés, les préjudices qu'on a portés, tout ce qui a donné atteinte à l'état naturel des choses, à leur perfection, à l'ordre établi.

RÉTABLISSEMENT, subst. mas. (*rétabliceman*) action de *rétablir*. — État d'une personne *rétablie*.

***RETAILLE**, subst. fém. (*retâ-ie*), partie, morceau qu'on *taille*, qu'on retranche d'une chose en la façonnant.

RETAILLÉ, E, part. pass. de *retailler*.

RETAILLEMENT, subst. mas. (*retâ-ieman*), action par laquelle on *taille* une seconde fois.

RETAILLER, v. act. (*retâ-ié*), *tailler* de nouveau.—*se* RETAILLER, v. pron.

RETALÉ, E, part. pass. de *retaler*.

RÉTALÉ, E, part. pass. de *rétaler*.

RETALER, v. act. (*retalé*), chez les chamoiseurs, réparer et assouplir une peau avec un couteau qui ne coupe pas.—Chez les fourreurs, ôter la malpropreté d'une peau en frottant fortement la laine avec un couteau à écharner, pour la nettoyer.—*se* RETALER, v. pron.

RÉTALER, v. act. (*rétalé*), recommencer à *étaler*; refaire un *étalage*. — *se* RÉTALER, v. pron.

RETAPÉ, E, part. pass. de *retaper*.

RETAPER, v. act. (*retapé*), retrousser les bords d'un chapeau contre la forme. — Remettre un chapeau à neuf.—*Retaper les cheveux*, les peigner et les faire renfler. — *se* RETAPER, v. pron.

***RETARD**, subst. mas. (*retar*; *d* ne se prononce jamais), délai, *retardement* : *mon débiteur est en retard*.—Action de *retarder* : *le retard d'une pendule*.

RETARDATAIRE, subst. et adj. des deux genres (*retardatère*), qui est en *retard* : *un retardataire; conscrit retardataire*.

RETARDATEUR, adj. mas. (*retardateur*). Voy. RETARDATRICE.

RETARDATIF, adj. mas., au fém. **RETARDATIVE** (*retardatif, tive*), en *retard*, lent.

RETARDATION, subst. fém. (*retardâcion*) (du lat. *retardatio*), t. de prat., délai, *retardement*. —En phys., ralentissement d'un corps, produit par une cause ou force *retardatrice*. Ce mot est peu usité.

RETARDATIVE, adj. fém. Voy. RETARDATIF.

RETARDATRICE, adj. fém. (*retardatrice*) : *force retardatrice*, qui *retarde* le mouvement d'un corps, telle que la pesanteur dans un corps jeté de bas en haut, etc.—Pourquoi ne dirait-on pas aussi au mas. : *mouvement retardateur ?*

RETARDÉ, E, part. pass. de *retarder*

RETARDEMENT, subst. mas. (*retardeman*), délai, remise, *retard*; action de *retarder*, effet de cette action.

RETARDER, v. act. (*retardé*) (du lat. *retardare*, fait de *tardus*, lent, tardif), différer : *retarder le jugement d'un procès, un paiement que l'on doit faire*, etc.—Empêcher d'aller, d'avancer : *on a retardé le courrier, l'horloge*.—Faire qu'une chose soit différée : *cet accident retarda son mariage, son départ*. —Aller, venir plus lentement ou plus *tard* : *l'horloge retarde; la lune, la marée, la fièvre retarde*.—*se* RETARDER, v. pron.

RETÂTÉ, E, part. pass. de *retâter*.

RETÂTEMENT, subst. mas. (*retâteman*), action de *tâter* de nouveau, au propre et au fig.

RETÂTER, v. act. (*retâté*), *tâter* de nouveau —Manier plusieurs fois.—Goûter de nouveau.— *se* RETÂTER, v. pron.

RETAXÉ, E, part. pass. de *retaxer*.

RETAXER, v. act. (*retakcé*), *taxer* de nouveau.—*se* RETAXER, v. pron.

RETEINDRE, v. act. (*reteindre*), remettre en couleur, *teindre* de nouveau.—*se* RETEINDRE, v. pron.

RÉTEINDRE, v. act. (*réteindre*), *éteindre* de nouveau.—*se* RÉTEINDRE, v. pron.

RETEINT, E, part. pass. de *reteindre*, et adj. : *étoffe reteinte*.

RÉTEINT, E, part. pass. de *réteindre*.

RETENABLE, adj. des deux genres (*retenable*, susceptible d'être *retenu*.

RÉTENDEUR, subst. mas. (*rétandeur*), ouvrier qui *étend* et dresse les étoffes au sortir du foulon ou de la teinturerie.

RÉTENDOIR, subst. mas. (*rétandoar*), outil de fer plat, à l'usage des facteurs d'orgues.

RETENDRE, v. act. (*retandre*), *tendre* de nouveau.—*se* RETENDRE, v. pron.

RÉTENDRE, v. act. (*rétandre*), *étendre* de nouveau.—*se* RÉTENDRE, v. pron.

RETENDU, E, part. pass. de *retendre*.

RÉTENDU, E, part. pass. de *rétendre*.

RETENIR, v. act. (*retenir*) (du lat. *retinere*, formé de la particule itérative *re*, ou de *retrò*, en arrière, et de *tenere*, tenir; *tenir encore une fois*, *garder par devers soi*, etc.). Il se conjugue comme *tenir*. Ravoir, *tenir* encore une fois : *je voudrais bien retenir l'argent que je lui ai prêté*; fam. : *je voudrais bien retenir ce que j'ai dit*, ne l'avoir pas dit.—Garder par devers soi ce qui est à un autre. Voy. GARDER.—Conserver ce qu'on a, ne point s'en défaire. Dans ce sens, on dit en t. de droit : *donner et retenir ne vaut*.—Simplement, conserver : *retenir l'accent de son pays*, *ses vieilles habitudes*.—Réserver : *en affermant cette terre, il s'est retenu les bois et les vignes*.—En parlant des juges : *retenir une cause*, s'en réserver la connaissance. — S'assurer par précaution de...: *retenir une place*, *un carrosse*, *une place à la comédie*.—Faire séjourner ou demeurer, ne pas laisser aller : *on m'a retenu plus long-temps que je ne voulais*; *retenir prisonnier* ou *en prison*, *retenir son haleine*, etc. Voy. ARRÊTER.—Empêcher : *il serait tombé*, *il allait tuer cet homme*, *si je ne l'eusse retenu*.— Réprimer, modérer : *retenir sa colère*; *je ne sais ce qui me retient que je ne...*—Mettre ou garder dans sa mémoire : *retenir sa leçon*; *retenez bien ce que je vous dis*.—*Retenir un chiffre*, en arith., le réserver pour le joindre aux chiffres de la colonne suivante. Ainsi on dit : *douze et treize font vingt-cinq*, *je pose cinq et je retiens deux*. — Neut., en parlant des chevaux de carrosse ou de charroi, empêcher le carrosse ou la charrette d'aller trop vite à une descente : *ce cheval a les reins forts*, *il retient bien*.—En parlant de la génération des bêtes, concevoir : *cette jument a retenu*. —*se* RETENIR, v. pron., il a le premier sens du neutre : *ce cheval se retient fort bien*.—S'empêcher de faire ou de dire quelque chose.

RETENTÉ, E, part. pass. de *retenter*.

RETENTER, v. act. (*retanté*), faire une seconde *tentative*.—*se* RETENTER, v. pron.

RETENTI, part. pass. de *retentir*.

RETENTIF, adj. mas., au fém. RETENTIVE (*retentif*, *tive*), t. d'anat., qui *retient*.

***RÉTENTION**, subst. fém. (*rétancion*), au palais, réserve, reservation : *clause de rétention sur des biens cédés* ou *vendus*; *rétention des fruits d'une pension*, etc.—En médec. ; *rétention d'urine* ou simplement *rétention*, maladie par laquelle l'urine est *retenue*.—T. de palais : *rétention d'une cause*, l'action de retenir une cause, de la part des juges, pour la connaître.

***RÉTENTIONNAIRE**, subst. des deux genres (*rétancionère*), t. de palais, qui *retient*, qui a entre les mains ce qui appartient aux autres.

RETENTIR, v. neut. (*retantir*) (du lat. *retinnire* ou *retinnitare*, formé de la particule intensive *re*, et de *tinnire* ou *tinnitare*, rendre un son aigu comme celui des métaux qu'on fait sonner), rendre, renvoyer un son éclatant; résonner.— Fig. : *toute l'Europe retentit de ses louanges*, on le loue dans toute l'Europe.

RETENTISSANT, E, adj. (*retantiçan*, *çante*), qui *retentit*.

***RETENTISSEMENT**, subst. mas. (*retanticeman*), bruit, son rendu, renvoyé avec éclat.

RETENTIVE, adj. fém. Voy. RETENTIF.

RETENTUM, subst. mas. (*réteintome*) (emprunté du lat., où il signifie *chose retenue*, de *retentus*, part. pass. de *retinere*, retenir), t. de prat., article que les juges n'expriment pas dans une sentence, mais qui ne laisse pas d'en faire partie et d'avoir son exécution. — Ce qu'on *retient*, qu'on réserve en soi-même par duplicité, lorsqu'on traite d'affaires avec quelqu'un.—Au plur., des *retentum*.

RETENU, E, part. pass. de *retenir*, et adj., destiné et arrêté pour quelque emploi.— Posé, sage, modéré, circonspect. — RETENU, MODESTE. (*Syn.*) L'avantage de ces deux qualités se borne au sujet qui les possède ; elles contribuent à sa perfection ; et ne sont pour les autres qu'un objet de spéculation qui mérite leur applaudissement, mais qui nuit quelquefois à leur satisfaction.—On est *retenu* dans ses paroles et dans ses actions ; le trop de liberté qu'on s'y donne est le défaut contraire ; quand il est poussé à l'excès, et qu'on n'a nulle *retenue*, il devient impudence. On est *modeste* dans ses désirs, dans ses airs, dans ses postures, et dans son habillement ; ce qui fait trois genres de *modestie*, par rapport au cœur, à l'esprit et au corps ; les vices opposés ne sont pas tous exprimés par le mot d'*immodestie*, qui ne désigne que celui qui regarde le corps, provenant de l'indécence des postures et des habits. La vanité est, par l'essor et la hauteur des airs qu'on se donne mal à propos, le vice opposé au genre de *modestie* qui concerne l'esprit. Celui qui est contraire à la *modestie* du cœur est une ambition démesurée qui fait désirer au-delà de ce qui convient, et de ce qu'on peut obtenir.—La *retenue* est bonne partout, mais elle est absolument nécessaire en public et avec les grands ; quelque liberté qu'ils semblent accorder, on est dupe si on s'y livre trop ; car ils se réservent toujours un certain droit de respect dont ils imputent le manquement comme un crime irrémissible. La *modestie* est un ornement pour les personnes qui peuvent prétendre aux plus hauts rangs, pour celles qui ont un mérite connu et distingué, et pour celles à qui leur mérite permet tout sans conséquence ; mais elle est pour toutes les autres personnes une vertu indispensable et d'état, sans laquelle elles ne sauraient paraître décemment, ni éviter le ridicule.

***RETENUE**, subst. fém. (*retenu*), modération, discrétion, modestie : *sa retenue a été admirable*.—Ce qu'on *retient* sur une rente, sur des appointements : *cette pension, il la touche sans aucune retenue*.—*Brevet de retenue*, qui assurait au titulaire d'une charge non héréditaire ou à ses héritiers, une certaine somme payable par celui qui posséderait la charge après lui.—En t. de collége, *être en retenue*, ne pouvoir sortir, ou être privé de récréation ou de promenade comme châtiment de quelque faute ou de quelque manquement.

RÉTÉPORE, subst. fém. (*rétépore*) (du latin *rete*, rets, réseau, et *porus*, pore), t. d'hist. nat., production de polypes marins mince, poreuse ou marquée de petits points comme un ouvrage à réseau. C'est une espèce de lithophyte.

RÉTÉPORITE, subst. fém. (*rétéporite*), t. d'hist. nat., *rétépore* fossile; production polypeuse qui ressemble à un réseau. Voy. RÉTIPORE.

RETERSAGE, subst. mas. (*retèreçaje*), action de *reterser*.

RETERSÉ, E, part. pass. de *reterser*.

RETERSER, v. act. (*retèrecé*), t. d'agric., donner un second labour à la vigne.—*se* RETERSER, v. pron.

***RETHEL**, subst. propre mas. (*retèle*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrondissement, département des Ardennes.

RÉTIAIRE, subst. mas. (*récière*) (du latin *rete*, filet, dont on a formé *retarii*), nom de gladiateurs qui combattaient armés d'un trident et d'un filet.

RÉTICENCE, subst. fém. (*réticance*) (du latin *reticentia*, fait de *reticere*, celer, taire), figure de rhétorique par laquelle l'orateur interrompt brusquement une phrase commencée, comme entraîné par quelque passion ou arrêté par quelque réflexion subite, de manière cependant à faire entendre ce qu'il ne dit pas.— Suppression volontaire d'une chose qu'on devrait dire ou mentionner dans un acte.

***RÉTICULAIRE**, adj. des deux genres (*rétikulère*) (du lat. *rete*, filet, réseau), qui ressemble à un réseau : *tissu réticulaire*.—Subst. fém., t. de bot., genre de champignons.

***RÉTICULE**, subst. mas. (*réticule*) (du lat. *reticulum*, réseau, à cause de la disposition de ses fils), t. d'astron., instrument composé de plusieurs fils, qui se place au foyer d'une lunette, pour mesurer le diamètre des astres ou pour observer les différences de leurs passages. —Constellation australe. On l'appelle aussi *réticule rhomboïde*.

***RÉTICULÉ**, E, adj. (*rétikulé*) (du lat. *reticulatus*, fait de *reticulum*, réseau), t. de bot., marqué de nervures en forme de réseau.

***RÉTICULITÈLE**, subst. fém. (*rétikulitèle*), t. d'hist. nat., tribu d'aranéides qui ne comprend que le genre scytode.

RETIERS, subst. propre mas. (*retié*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Vitré, dép. d'Ille-et-Vilaine.

RÉTIF, adj. mas., au fém. RÉTIVE (*rétif*, *tive*), (du latin barbare *restivus*, fait de *restare*, rester, s'arrêter), en parlant des chevaux, ânes, etc., qui recule au lieu d'avancer. — Fig., en parlant des hommes, qui résiste et ne veut pas faire ce qu'on désire de lui.—Subst. : *faire le rétif*, *la rétive*. Le fém. est moins fréquemment employé que le mas. —RÉTIF, REBOURS, REVÊCHE, RÉCALCITRANT. (*Syn.*) Le *rétif* refuse d'obéir ou de céder, même à l'aiguillon, il se roidit et se cabre; le *rebours*, hérissé contre vous, ne donne aucune prise; le *revêche* vous rebute et vous repousse : si vous le pressez, il se révolte ou se soulève; le *récalcitrant* se débat et se défend.—Le *rétif* est fantasque, indocile, têtu; le *rebours* est farouche, morose, intraitable; le *revêche* est aigre, difficile, entier; le *récalcitrant* est volontaire, colère, indisciplinable.—L'enfant gâté, accoutumé à faire sa volonté, est *rétif*, l'homme bourru, accoutumé à se livrer à son humeur sans contrariété, sera *rebours*; une personne haute, accoutumée à l'empire et aux déférences, pourra bien être *revêche*; un jeune homme ardent, accoutumé à l'indiscipline et à l'impunité, se trouvera *récalcitrant*.—Il faudra lasser le *rétif*, heurter le *rebours*, mâter le *revêche*, dompter le *récalcitrant*.—*Rétif* est du bon style; *rebours* est peu usité, et seulement dans la conversation familière; *revêche* n'est point déplacé dans le style modéré; *récalcitrant* n'est bon que dans le discours familier et plaisant.

RETIERS ou **RETIERCEMENT**, subst. mas. (*retié*, *retièrecemant*), t. de vieille cout., tiers du troisième denier dans les lods et ventes.

RÉTIFORME, adj. des deux genres (*rétiforme*) (du lat. *rete*, rets, et *forma*, forme), t. d'anat., qui a la forme d'un rets.

RÉTINACULE, subst. fém. (*rétinakule*), t. de bot., glande qui se trouve à la base du pédicule de certaines plantes.

RETINACULUM, subst. mas. (*rétinakulome*) (mot latin qui signifie, *ce qui peut retenir*), t. de chir., instrument dont on se servait dans les opérations de la hernie et de la castration, pour empêcher les intestins de sortir du ventre.

RÉTINAIRE, subst. fém. (*rétinère*), t. de bot., genre de plantes qui diffère peu de celui des gouanes.

RÉTINASPHALTE, subst. mas. (*rétinacefalte*), substance bitumino-résineuse, très-inflammable, et cependant d'une odeur agréable.

RÉTINE, subst. fém. (*rétine*) (du latin *ratina*, fait de *rete*, rets, réseau, lacis), t. d'anat., sorte de *lacis*, formé dans le fond de l'œil par les filets du nerf optique, et sur lequel se peint l'image des objets.

***RÉTINITE**, subst. fém. (*rétinite*), minéral dont la silice est la base.

RÉTINOÏDE, subst. mas. (*rétino-ide*), t. de pharm., emplâtre, onguent résineux, avec excipient composé.

RÉTINOL, subst. mas. (*rétinole*), *rétine*. Hors d'usage.

RÉTINOLÉ, subst. mas. (*rétinolé*), t. de pharm., substance résineuse unie à d'autres médicaments. Peu usité.

RÉTINOPHYLLE, subst. mas. (*rétinofile*), t. de bot., espèce d'arbre d'Amérique dont le bois est blanc.

RÉTIPÈDE, subst. mas. (*rétipède*) (de *rete*, *retis*, filet, et *pes*, *pedis*, pied), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux qui ont les tarses couverts d'écailles en réseaux.

RÉTIPORE, subst. fém. (*rétipore*), t. de bot., sorte de plante pierreuse qui imite un réseau. Voy. RÉTÉPORE.

RETIRADE, subst. fém. (*retirade*), t. de fortification, retranchement fait derrière un ouvrage, et dans lequel les assiégés se retirent quand les assiégeants ont emporté l'ouvrage.

RETIRATION, subst. fém. (*retirâcion*), t. d'imprim., action d'imprimer le côté d'une feuille opposé à celui par lequel on avait commencé.— La forme même qui doit servir à cette opération : *une presse tirera en blanc et une autre prendra la retiration*.

RETIRÉ, E, part. pass. de *retirer* et adj. : *lieux retirés*, solitaires, peu fréquentés.—*Homme retiré*, *qui mène une vie retirée*, qui vit dans une grande retraite.—*Il est retiré*, il vit de ses rentes, hors du commerce des affaires.

RETIREMENT, subst. mas. (*retireman*), t. de chirurgie, contraction, raccourcissement : *retirement de nerfs*.

RETIRER, v. act. (*retiré*), *tirer* une seconde fois : *retirer une loterie qui a été mal tirée*. — Faire une seconde décharge d'armes à feu.—En t. d'imprim., imprimer une feuille en *retiration*,

c'est à dire du côté opposé à celui qui a été imprimé en papier blanc. — *Tirer* à soi une chose qu'on avait poussée dehors : *retirer son haleine*, etc. — *Tirer* une chose d'un lieu où elle avait été mise. — *Tirer en arrière*, écarter, reculer, éloigner. On dit à peu près, dans ce sens : *il fit retirer* (sortir) *tous les spectateurs*.—Reprendre ce qui était en gage, en dépôt.—Rentrer en possession de ce qui était aliéné. — Percevoir, recueillir : *il retire tant de sa charge, de cette maison*.—Fig. : *retirer de la gloire, de la honte, du mépris*, etc.— *Retirer sa parole*, se dégager de la parole qu'on avait donnée. — Fig. et prov. : *retirer son épingle du jeu*, se dégager d'une affaire dangereuse.—*Retirer son compliment*, rétracter ce qu'on a dit ou fait. — SE RETIRER, v. pron., sortir d'un lieu, s'en éloigner. — Embrasser le parti de la retraite. — Se reculer. — Rentrer chez soi. — En parlant des gens de guerre, faire retraite. — En parlant des choses, se raccourcir : *le parchemin se retire au feu ; les nerfs se retirent*.—Rentrer dans son lit, en parlant d'une rivière débordée.—*Se retirer du service, du désordre, du jeu*, etc., les quitter.—*Se retirer à... dans, sur*, etc., aller en quelque lieu, s'y établir, y fixer sa demeure : *il s'est retiré à la campagne, dans ses terres, en province*, etc. — *Se retirer dans, sur, sous*, etc., se réfugier : *les voleurs se retirent dans les bois*. — *Se retirer par-devant un juge*, etc., s'adresser à lui pour avoir justice.

RETIRONS, subst. mas. plur. (*retiron*), peignage des laines; ce qui reste dans le peigne après le premier peignage de la laine.

RETIROTE, subst. fém. (*retirate*), retraite forcée d'une armée; ironique. (*Boiste*.)

RETIRURE, subst. fém. (*retirure*), t. de fondeurs, creux qui se forme dans une pièce coulée.

***RETITÈLE**, subst. fém. (*retitèle*), t. d'hist. nat., genre d'arachnides dont les espèces fabriquent des toiles à réseaux formés par des fils peu serrés et tendus en tous sens irrégulièrement.

RÉTIVE, adj. fém. Voy. RÉTIF.

RÉTOIR, subst. mas. (*rétoar*), t. de vétér., médicament qui agit sur la peau en la rongeant. — On l'appelle aussi *feu mort*.

RETOISÉ, E, part. pass. de *retoiser*.

RETOISER, v. act. (*retoèzé*), remesurer avec la toise. — SE RETOISER, v. pron.

RETOLLI, E, part. pass. de *retollir*.

RETOLLIR, v. act. (*retolelir*) (du lat. *tollere*, enlever,et de la particule *re*, qui marque redoublement), reprendre ; enlever de nouveau. (*Boiste*.) Vieux et même entièrement hors d'usage.

RETOMBÉ, E, part. pass. de *retomber*.

RETOMBÉE, subst. fém. (*retonbé*), en archit., chaque assise de pierre qu'on établit sur le coussinet d'une voûte ou d'une arcade, et qui par sa pose peut subsister sans cintre.

RETOMBER, v. neut. (*retonbé*) (il prend *être* pour auxiliaire), *tomber* une seconde fois ou plusieurs fois : *il s'était relevé, il est retombé*.— Fig. : *il retombe toujours dans les mêmes fautes*. — Au fig., être attaqué de nouveau d'une maladie dont on croyait être guéri : *s'il retombe, il en mourra*. — *Tomber*, en parlant des choses qui avaient été élevées : *les vapeurs retombent souvent en pluie*. — Fig. : *la perte, le blâme*, etc., *retombera sur lui*, il en sera chargé, il en portera la peine.

***RETONDEUR**, subst. mas., **RETONDEUSE**, subst. fém. (*retondeur, deuze*), celui, celle qui *retond*.

RETONDEUSE, subst. fém. Voy. RETONDEUR.

RETONDRE, v. act. (*retondre*), *tondre* de nouveau.—En t. d'archit. : retrancher des choses, des ornements inutiles, ou de mauvais goût. —SE RETONDRE, v. pron.

RETONDU, E, part. pass. de *retondre*.

RETORDAGE, subst. mas. (*retordaje*), dans certaines manufactures, action de *retordre*.

RETORDEMENT, subst. mas. (*retordeman*), action de *retordre* la soie.

RETORDEUR, subst. mas., **RETORDEUSE**, subst. fém. (*retordeur, deuze*), qui *retord* des fils avec des moulins à bras.

RETORDEUSE, subst. fém. Voy. RETORDEUR.

RETORDOIR, subst. mas. (*retordoar*), moulin à *retordre*.

RETORDRE, v. act. (*retordre*), *tordre* de nouveau.—*Tordre* des fils ou des ficelles ensemble. —Prov. : *donner du fil à retordre à quelqu'un*, lui causer de la peine, lui susciter de l'embarras. —SE RETORDRE, v. pron.

RETORDU, E, part. pass. de *retordre*.

RÉTORQUÉ, E, part. pass. de *rétorquer*.

RÉTORQUER, v. act. (*rétorkié*) (en lat. *retorquere*), tourner contre son adversaire les arguments, les preuves dont il s'est servi.—SE RÉTORQUER, v. pron.

RETORS, E, part. pass. de *retordre*, et adj., (*retor, torce*) (du lat. *retortus*, part. pass. de *retorquere*), qui a été *tordu* : *fils retors*.—Au fig., rusé et artificieux : *c'est un homme retors*. — Subst. : *c'est un retors*. On ne le dit guère au fém.

RÉTORSIF, adj. mas., au fém. **RÉTORSIVE** (*rétorcif, cive*), fait en *rétorquant*. (*Boiste*.) Inusité.

***RÉTORSION**, subst. fém. (*rétorcion*), t. de dialectique, action de *rétorquer* contre son adversaire les raisons, les preuves dont il s'est servi.

RÉTORSIVE, adj. fém. Voy. RÉTORSIF.

RETORSOIR, subst. mas. (*retorçoar*), t. de cord., instrument dont les cordiers se servent pour faire de la ficelle.

RETORTE, subst. fém. (*retorte*), vaisseau de chim., qui a un bec recourbé pour se joindre au récipient.

RETORTUM, subst. mas.(*rétortome*), t. de bot., espèce d'acacia à tire-bouchon ; arbrisseau à gousse en spirale.

RETOUCHE, subst. fém. (*retouche*), endroits *retouchés* ou qu'on *retouche* d'un tableau, d'une gravure.—Soin que se donne un peintre, en travaillant à ses ouvrages, ou en corrigeant ceux de ses élèves.

RETOUCHÉ, E, part. pass. de *retoucher*, et adj.; en peinture : *tableau retouché*, raccommodé. — En gravure : *épreuve retouchée*, épreuve d'une planche non terminée, et qu'au moyen du crayon ou du lavis, on a conduite à l'effet que doit produire la planche finie.—*Planche retouchée*, planche usée dont on a réveillé les travaux.

RETOUCHER, v. neut. et act. (*retouché*), *toucher* de nouveau : *ne retouchez pas à cela*. —Revoir, corriger, perfectionner : *retoucher un ouvrage, un tableau*, ou bien *à un tableau, à un ouvrage*.—SE RETOUCHER, v. pron.

RETOUPÉ, E, part. pass. de *retouper*.

RETOUPER, v. act. (*retoupé*), t. de potier de terre, refaire un ouvrage qui a été manqué. — SE RETOUPER, v. pron.

***RETOUR**, subst. mas. (*retour*), action de *retourner*, de revenir : *être de retour* ; et fig. : *le retour du printemps, d'un accès de fièvre*.—Arrivée au lieu d'où l'on est parti : *au retour de la campagne, de la chasse*.—Changement, vicissitude : *la fortune a ses retours ; sans espérance de retour, sans retour*.—En t. de comm. et de banque, marchandises qu'on reçoit de l'étranger, en *retour* de celles qu'on y avait envoyées. — Renvoi de fonds que fait un correspondant à qui l'on a envoyé des remises à recevoir.—Traite que fait le porteur d'une lettre protestée, sur le tireur ou sur quelqu'un des endosseurs. On appelle *compte de retour*, l'état des frais qu'il occasionne.—Reconnaissance effective d'un bienfait; espèce d'équivalent de ce qu'on a reçu : *l'amitié demande du retour*.—Ce qu'on ajoute à la chose qu'on troque pour rendre le troc égal : *quel retour me donnerez-vous* ou *que me donnerez-vous de retour ?* — *Retour de chasse*, repas qu'on fait après la chasse, avant l'heure ordinaire du souper.—En t. de mar., *retour de marée*, jusant ou flot qui doit revenir, et que l'on attend.—*Retour de courant*, changement du cours de l'eau qui est détournée par une pointe ou par le confluent d'une autre rivière.— *Retour d'une manœuvre*, courant qui passe dans une poulie à portée de la main, afin qu'on puisse travailler dessus avec aisance. — En jurispr., *retour de partage*, ce qu'on ajoute au lot d'un des cohéritiers, pour suppléer à ce qui lui appartient de droit.—*Retour conventionnel*, reversion sur le donateur lui-même en cas de prédécès du donataire.—*Douaire sans retour*, préfix et stipulé comme appartenant à la femme, en toute propriété.—En t. d'archit., angle en saillie dans une construction : *aile en retour*.—*Retour d'equerre,retour* à angle droit.—*Etre sur le retour*, commencer à vieillir, à décliner, à perdre de sa vigueur, de son éclat.—*Le retour d'une âme à Dieu*, sa conversion.—*Faire un retour vers Dieu*, se convertir.—*Faire un retour sur soi-même*, réfléchir sérieusement sur sa conduite. —Fig. : *avoir de fâcheux retours*, être bizarre, capricieux.—*Il n'y a point de retour avec lui*, il est vindicatif, on ne peut se réconcilier avec lui. —*De retour*, arriver d'un voyage. — *Etre de retour*, revenu. — Au plur., *tours* contraires ou presque contraires, *tours* multipliés : *les tours et les retours d'une rivière, d'un labyrinthe*.

RETOURNE, subst. fém. (*retourne*), t. de jeu de cartes, la carte qu'on *retourne*.

RETOURNÉ, E, part. pass. de *retourner*.

RETOURNEMENT, subst. mas. (*retourneman*), t. d'astron. et de math., opération par laquelle on vérifie un quart de cercle ou un secteur, en observant une étoile près du zénith, le limbe *tourné* vers l'orient et vers l'occident alternativement.

***RETOURNER**, v. act. (*retourné*), *tourner* d'un autre sens : *retourner un habit*. — *Tourner* une carte de manière qu'on en voie les points ou la figure. — *Retourner la terre*, labourer tout de nouveau pour semer une plante. — *Retourner quelqu'un*, lui faire changer d'avis. — Fig. et fam. : *tourner et retourner un homme de tous sens*, prendre différents biais, lui tenir différents discours pour le faire parler, etc.— Neut., aller une autre fois au lieu où l'on est déjà allé. — Recommencer à faire les mêmes choses : *retourner au travail, au combat*, etc.—On dit au jeu : *qu'est-ce qui retourne ? il retourne cœur, pique*, etc., la carte qu'on a *retournée*, après avoir distribué aux joueurs toutes celles qu'ils doivent avoir, est de cœur, pique, etc.—Fig. : *retourner en arrière*, abandonner une entreprise.—*Retourner à Dieu*, se convertir.—*Retourner à son vomissement* (phrase consacrée), retomber dans son péché. — SE RETOURNER, v. pron., regarder derrière soi. — Se *tourner* dans un autre sens : *se retourner dans son lit*. — Fig., prendre d'autres biais, d'autres mesures. — *S'en retourner*, s'en aller.

RETOURNURE, subst. fém. (*retournure*), t. de chand., seconde prolongée des mèches dans le suif.

RETRACÉ, E, part. pass. de *retracer*.

RETRACER, v. act. (*retracé*), *tracer* de nouveau, peu usité au propre. — Fig., décrire les choses passées, en renouveler la mémoire. — SE RETRACER, v. pron.

RÉTRACTABLE, adj. des deux genres (*rétraktable*), que l'on peut *rétracter*.

***RÉTRACTATION**, subst. fém. (*rétraktâcion*) (en lat. *retractatio*), action de se *rétracter*.—Les *rétractations de saint Augustin*, livre où il a revu et corrigé plusieurs endroits de ses ouvrages.

RÉTRACTÉ, E, part. pass. de *rétracter*.

RÉTRACTER, v. act. (*rétrakté*) (en latin *retractare*, qui signifie proprement *retoucher, remanier*, de la particule itérative *re*, et de *tractare*, manier, toucher), déclarer qu'on n'a plus l'opinion qu'on avait avancée, y renoncer : *rétracter une erreur, une proposition*.—SE RÉTRACTER, v. pron., se dédire de ce qu'on a dit ; et plus proprement, détruire ce qu'on avait avancé.

RÉTRACTILE, adj. des deux genres (*rétraktile*), qui s'allonge, se retire : *membrane rétractile*.

RÉTRACTILITÉ, subst. fém. (*rétraktilité*), faculté des membranes, des tentacules, des corps *rétractiles*.

***RÉTRACTION**, subst. fém. (*rétrakcion*) (en latin *retractio*), t. de médec., raccourcissement, contraction d'une partie.

RETRAINDRE, v. act. (*retreindre*), t. d'orfèvre; battre un lingot d'argent sur l'enclume ; faire rentrer le métal sur lui-même.—SE RETRAINDRE, v. pron.

RETRAINT, E, part. pass. de *retraindre*.

RETRAIRE, v. act. (*retrère*) (du lat. *retrahere*). Il se conjugue comme *traire*. T. de droit, retirer, par droit de parenté ou de seigneurie, un héritage qui a été vendu.—SE RETRAIRE, v. pron.

***RETRAIT**, subst. mas. (*retrè*), action de *retirer* : *le retrait des ordonnances, d'un projet de loi*. — T. de droit, action par laquelle on *retire* un héritage aliéné : *retrait féodal*, droit qu'avait un seigneur, en vertu de son *fief*, de retirer un héritage vendu par son vassal. On distingue aussi le *retrait de lignage*, le *retrait ecclésiastique*, etc.—Diminution de volume de la terre, du mortier, etc. : *la terre glaise a un douzième de retrait*. — On disait anciennement *retrait* pour *lieux, cabinet d'aisances*.

RETRAIT, E, part. pass. de *retraire*, et adj. il se dit des blés qui mûrissent sans se remplir : *blé retrait, avoine retraite*.

***RETRAITE**, subst. fém. (*retrète*), action de se *retirer*.—Signe donné pour avertir de se *retirer* : *la cloche a sonné, le tambour a battu la retraite*. —Marche que font des troupes pour se *retirer* : *faire une belle retraite; battre en retraite*. — Etat de celui qui s'est *retiré* du monde, des affaires ; *songer à la retraite, vivre dans une grande retraite*.—Lieu où l'on se retire : *douce*.

paisible, agréable retraite. — Lieu de *retraite* : *donner retraite; il n'a point de retraite.*—Exercices spirituels pendant quelques jours : *être en retraite.* — En archit., diminution d'épaisseur d'un mur qui se fait d'étage en étage, soit par le parement extérieur, soit par le parement intérieur, sur les assises de pierres dures qui forment son empattement. — En t. de banque, de commerce, lettre de change qu'un banquier, etc., tire sur un autre banquier qui en avait précédemment tiré une sur lui, et au moyen de laquelle il se rembourse non seulement de ce qu'il a déboursé, mais encore de sa provision, du courtage, des ports de lettres, etc. — Pointe de clou restée dans l'ongle du cheval. — Longe de cuir restée à la bride du cheval de devant, et liée à un cordeau, dont le charretier se sert pour mener le cheval. — Au plur., en t. de marine, cordes qui servent à retrousser le hunier.—Pension, place tranquille, récompense que l'on accorde à quelqu'un qui se retire d'un emploi, d'un service.

RETRAITÉ, E, part. pass. de *retraiter*, adj. et subst. mas. : *un retraité; un officier retraité.*

*__RETRAITER__, v. act. (*retrété*), accorder une pension ou une place de *retraite* à quelqu'un.—*se* RETRAITER, v. pron.—Ce mot manque dans l'*Académie*.

RETRANCHÉ, E, part. pass. de *retrancher*.

*RETRANCHEMENT, subst. mas. (*retrancheman*), suppression, diminution de quelque chose. — Espace séparé d'un plus grand; réduit qu'on pratique dans une chambre, etc.—Travaux, ouvrages qu'on fait à la guerre pour se mettre à couvert des attaques des ennemis.— Fig.: *forcer quelqu'un dans ses derniers retranchements*, détruire ses dernières, ses plus fortes raisons.

*__RETRANCHER__, v. act. (*retranché*) (de *trancher*, couper), séparer une partie du tout, ôter quelque chose d'un tout.—*Les médecins lui ont retranché* (interdit) *le vin.* — *Retrancher de la communion des fidèles*, excommunier. — Diminuer : *retrancher sa dépense, son train.* — T. de grammaire, suppression de certains mots. —Oter entièrement, supprimer : *retrancher les abus.* — Fortifier un camp, en faisant des lignes ou devant ou à l'entour. — *se* RETRANCHER, v. pron., se fortifier de quelque retranchement contre l'ennemi.—Diminuer sa dépense : *il vaut mieux se retrancher que s'endetter.*—*Se retrancher à...*, se restreindre à..., se réduire à...; *il s'est retranché à deux ou trois amis.*

RETRAVAILLÉ, E, part. pass. de *retravailler*.

RETRAVAILLER, v. act. (*retrava-ié*), *travailler* de nouveau; se remettre au *travail*. — Il s'emploie aussi neut.—*se* RETRAVAILLER, v. pron.

RETRAYANT, E, subst. et adj. (*retrè-ian, iante*), t. de droit, celui, celle qui exerce l'action de *retrait*.

RÊTRE, subst. mas. Voy. REÎTRE, seul bon.

RÉTRÉCI, E, part. pass. de *rétrécir*, et adj. : *esprit rétréci*, borné.

RÉTRÉCIR, v. act. (*rétrécir*), rendre plus *étroit*, moins large : *rétrécir un chemin, un vêtement.*—Fig. : *la servitude rétrécit l'esprit*, etc. — T. de manége : *rétrécir un cheval*, le faire travailler sur un chemin plus étroit que d'habitude.—Neut., devenir plus étroit : *cette étoffe a rétréci.* — *se* RÉTRÉCIR, v. pron., devenir plus *étroit*.

RÉTRÉCISSEMENT, subst. mas. (*rétréciceman*), action par laquelle une chose est *rétrécie*. *Le rétrécissement d'une pièce de drap.*—Fig. : *le rétrécissement de l'esprit, des idées.*

RÉTRÉCISSEUSE, subst. fém. (*rétréciceuze*), celle qui *rétrécit* quelque ouvrage. Presque inusité.

RÉTREINDRE, v. act. (*rétreindre*). Il se conjugue comme *étreindre*. T. de chaudronnier, élever une pièce de cuivre amboutée, et la modeler en quelque sorte au marteau. — *se* RÉTREINDRE, v. pron.

RÉTREINT, E, part. pass. de *rétreindre*.

RÉTREINTE, subst. fém. (*rétreinte*), t. de fondeur et d'orfèvre, action de *rétreindre*, d'élever ou de resserrer.

RETREMPE, subst. fém. (*retranpe*), la *retrempe d'un ministère*.

RETREMPÉ, E, part. pass de *retremper*.

RETREMPER, v. act. (*retranpé*), *tremper* de nouveau. — Fig. : *retremper le ministère*, etc., en ranimer l'activité et l'énergie. — *se* RETREMPER, v. pron.

RETRESSÉ, E, part. pass. de *retresser*.

RETRESSER, v. act. (*retrécé*), *tresser* de nouveau. — *se* RETRESSER, v. pron.

RÉTRIBUÉ, E, part. pass. de *rétribuer*, adj. et subst., qui reçoit des *rétributions*.

RÉTRIBUER, v. act. (*rétribué*), donner un salaire, une récompense, pour un service rendu, pour un ouvrage fait. (Comment concevoir que *Boiste*, qui donne *rétribué*, adj., et *rétribution*, ait omis *rétribuer?* Il est vrai qu'il n'est pas le seul : *Laveaux* et *Gattel*, qui ont mis *rétribution*, ne font pas non plus mention de *rétribuer*. Quant à *Raymond*, nous ne sommes nullement étonnés de ne pas trouver ce mot chez lui; il a copié, et ordinairement fort mal copié, tous ses devanciers; il n'a pas su faire autre chose. Peut-être ignore-t-il même que *Furetière*, le vieux *Furetière*, qui a fort bien inséré *rétribuer*, existait avant lui! Voyez RÉTRIBUTION.) — *se* RÉTRIBUER, v. pron.

RÉTRIBUTION, subst. fém. (*rétribucion*) (du latin *retributio*), salaire, récompense. En ce sens il n'est guère usité qu'en vers. — Honoraire des ecclésiastiques pour leur droit de présence aux offices, etc.

RETRIÉ, subst. mas. (*retri-é*), *gros retrié*, t. de papetier, 3e lot du triage du papier.

RÉTRILLÉ, E, part. pass. de *rétriller*.

RÉTRILLER, v. act. (*rétri-ié*), *étriller* de nouveau. — *se* RÉTRILLER, v. pron.

RÉTROACTIF, adj. mas., au fém. RÉTROACTIVE (*rétro-aktif, tive*), qui agit sur le passé. Il ne se dit guère qu'avec le mot *effet* : *effet rétroactif*, qui *rétroagit*.

RÉTROACTION, subst. fém. (*rétro-akcion*), effet de ce qui est *rétroactif*.

RÉTROACTIVE, adj. fém. Voy. RÉTROACTIF.

RÉTROACTIVITÉ, subst. fém. (*rétro-aktivité*), qualité de ce qui est *rétroactif*.—Voilà, certes, un mot des plus modernes, un mot excellent que nous ne lisons que dans l'*Académie*; cela nous fait concevoir de bonnes espérances pour l'avenir trop éloigné peut-être de son *Dictionnaire*; et nous ne nous ressouvenons qu'avec peine, après avoir lu chez elle *rétroactivité*, de n'y avoir pas rencontré le mot *activer*, mot français, né du progrès, nous en convenons; mais qui est fort usité maintenant.

RÉTROAGIR, v. neut. (*rétro-ajir*) (du latin *retroagere*, formé de *retrò*, en arrière, et *agere*, agir), avoir un effet *rétroactif*.

RÉTROCÉDÉ, E, part. pass. de *rétrocéder*.

RÉTROCÉDER, v. act. (*rétrocédé*) (en latin *retrocedere*), t. de pratique, rendre, remettre à quelqu'un le droit, etc., qu'il avait cédé auparavant.—En t. de commerce, *céder* une lettre de change ou un billet à ordre à un négociant qui l'avait lui-même déjà *cédé* à la même personne. — *se* RÉTROCÉDER, v. pron.

RÉTROCESSION, subst. fém. (*rétrocècecion*), t. de pratique, acte par lequel on *rétrocède*.

RÉTROCESSIONNAIRE, subst. des deux genres (*rétrocèceciconère*), t. de droit, celui ou celle à qui on fait une *rétrocession*.

RÉTROFLÉCHI, E, adj. (*rétrofléchi*) (du latin *retrò*, en arrière, et *flexus*, courbé), *réfléchi* en arrière; mieux, *rétroflexe*. (*Boiste*.)

RÉTROFRACTÉ, E, adj. Voy. RÉFRACTÉ.

RÉTROGRADATION, subst. fém. (*rétrogueradâcion*) (en latin *retrogradatio*), action de *rétrograder*. — En astronomie, mouvement apparent des planètes, par lequel elles semblent aller contre l'ordre des signes.

*__RÉTROGRADE__, adj. des deux genres (*rétroguerade*) (du latin *retrogradus*), qui va en arrière : *le mouvement des écrevisses est rétrograde.* —Que l'on compte à rebours : *ordre rétrograde*, comme 4, 3, 2, 1. — En astron. : *mouvement rétrograde*, mouvement par lequel les planètes paraissent aller contre l'ordre des signes célestes. — *Vers rétrograde*, dans lequel on trouve les mêmes mots en le lisant à rebours, comme :

Roma tibi subitò motibus ibit amor.

RÉTROGRADÉ, E, part. pass. de *rétrograder*.

RÉTROGRADER, v. neut. (*rétrogueradé*) (du latin *retrò*, en arrière, et *gradi*, marcher), t. d'astronomie, retourner en arrière : *Mercure commence à rétrograder*. On le dit au fig. des personnes : *au lieu d'avancer, il rétrograde*.

RÉTROGRADISTE, subst. des deux genres (*rétrogueradicete*), partisan d'un système de *rétrogradation*, de retour à l'ancien régime. Hors d'usage, ce mot n'ayant pas fait fortune.

*__RÉTROGRESSIF__, adj. mas., au fém. RÉTROGRESSIVE (*rétroguerècecif, cive*), *rétrograde*. (Boiste.)

*__RÉTROGRESSION__, subst. fém. (*rétroguerèce-cion*), action de *rétrograder*. Peu en usage; mais utile.

RÉTROGRESSIVE, adj. fém. Voy. RÉTROGRESSIF.

RÉTRO-PÉRITONÉAL, E, adj. (*rétropéritonéale*), t. de médec.; se dit de certaines tumeurs qui se développent dans le tissu cellulaire situé derrière le *péritoine*.

RÉTROPULSION, subst. fém. (*rétropulecion*), rétroversion. Voy. ce mot.

RETROUANGE, subst. fém. (*retrou-anjé*), ballade à rimes. (*Boiste*.) Vieux.

*__RÉTROSTATION__, subst. fém. (*rétrocetâcion*) (du latin *retrò*, en arrière, et *stare*, se tenir), t. de chir. dent., croissance des dents en dedans.

RETROUSSE, subst. fém. (*retrouce*), seconde serre qu'on donne au pressoir, pour faire sortir des raisins entassés le vin qu'ils contiennent.

RETROUSSÉ, E, part. pass. de *retrousser*, et adj. — Replié, relevé. — *Avoir le bras retroussé jusqu'au coude*, nu jusqu'au coude. — *Nez retroussé*, nez dont le bout est un peu relevé. — *Flancs retroussés*, flancs creux, en parlant d'un cheval.

RETROUSSÉE, subst. fém. (*retroucé*), t. de bot., famille de plantes qui se rapprochent des agarics.

RETROUSSEMENT, subst. mas. (*retrouceman*), action de *retrousser*.

RETROUSSER, v. act. (*retroucé*), *trousser* de nouveau; replier, relever en haut ce qu'on avait *détroussé* : *retrousser sa robe; retroussez-vous.* —On dit aussi : *retrousser ses cheveux.*— *se* RETROUSSER, v. pron.

RETROUSSIS, subst. mas. (*retrouci*), partie du bord d'un chapeau, d'un habit, des feuilles, etc., qui est *retroussée*.—T. de bottier, revers de bottes qui se rabattent : *des bottes à retroussis*.

RETROUVÉ, E, part. pass. de *retrouver*.

RETROUVER, v. act. (*retrouvé*), *trouver* une seconde fois.—*Trouver* ce qu'on avait perdu. — Aller chez quelqu'un : *j'irai vous retrouver*.— *se* RETROUVER, v. pron., revenir dans un endroit.— Se reconnaître soi-même.

RÉTROVERSION, subst. fém. (*rétrovèrecion*), t. de médec., rétraction : *rétroversion de la matrice*.

RETRUDÉ, E, part. pass. de *retruder*.

RETRUDER, v. act. (*retrudé*) (du lat. *retrudere*, repousser), remettre en prison.—*se* RETRUDER, v. pron. (*Boiste*.) Inusité.

*__RETS__, subst. mas. (*ré*) (du lat. *rete, retis*), filet pour prendre des oiseaux, des poissons, etc. —Fig. : *prendre quelqu'un dans les rets*, le faire tomber dans les piéges qu'on lui avait tendus. —*Rets* ou *ret*, deux longs morceaux de bois qui servent à diriger la charrue.— *Rets des Philippines*, t. d'hist. nat., sorte d'éponge.

RÉTUDIÉ, E, part. pass. de *rétudier*.

RÉTUDIER, v. act. (*rétudié*), *étudier* de nouveau.—*se* RÉTUDIER, v. pron.

RETUÉ, E, part. pass. de *retuer*.

RETUER, v. act. (*retué*), *tuer* de nouveau, continuer de *tuer*.—*se* RETUER, v. pron.

RÉTUS, E, adj. (*rétu, tuze*), t. de bot., très-obtus, avec sinus ou dépression plus ou moins sensible.

RÉTUVÉ, E, part. pass. de *rétuver*.

RÉTUVER, v. act. (*rétuvé*), *étuver* de nouveau. —*se* RÉTUVER, v. pron.

RETZIE, subst. fém. (*rètezi*), t. de bot., espèce de plante frutescente qui croît au cap de Bonne-Espérance.

RETZ-MARIN, subst. mas. (*rèmarein*), t. d'hist. nat., coquillage.

*__REUMAMÈTRE__, subst. mas. (*reumamètre*) (du grec ῥευμα, courant, et μετρον, mesure), instrument qui sert à mesurer la rapidité d'un courant.

REUMAMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*reumamétrike*), qui concerne le *reumamètre*.

REUN, ou **RUM**, subst. mas. (*reun*), t. de mar., espace pratiqué dans la cale d'un bâtiment.

RÉUNI, E, part. pass. de *réunir*.

*__RÉUNION__, subst. fém. (*ré-union*), action de *réunir* et l'effet de cette action : *la réunion des parties.*—Action de rassembler ce qui est épars : *la réunion des rayons du soleil.*—Assemblée de personnes : *nous formons entre nous des réunions fort agréables.*—Fig., réconciliation : *réunion des cœurs, des esprits.* — Action de *réunir* des choses démembrées : *la réunion de la Bourgogne à la Normandie.*

RÉUNIR, v. act. (*ré-unir*) (de la particule itérative *re*, et *unire*, unir), rassembler, *unir*, joindre ce qui était épars, désuni, séparé.—Fig. : *réunir les esprits, les partis*, les ramener à un même sentiment, etc.—*se* RÉUNIR, v. pron., se rassem-

bler, se rejoindre.—Fig., se réconcilier, embrasser la même opinion, le même parti.

*RÉUSSI, part. pass. de *réussir*.

*RÉUSSIR, v. neut. (*ré-ucir*) (de la particule intensive *re*, et de *succedere*, avoir une issue, un succès; *avoir tout l. succès attendu*), avoir un heureux succès; il se dit des personnes et des choses.—Venir bien, en parlant d'un arbre, etc.

*RÉUSSITE, subst. fém. (*ré-ucite*), bon succès, en parlant des choses seulement: *la réussite d'une affaire*. Voy. RÉUSSIR.—Quelquefois simplement, succès: *il faut en attendre la réussite*. — RÉUSSITE, SUCCÈS, ISSUE. (*Syn.*) La *réussite* est le *succès* final et une *issue* prospère. Il y a divers *succès*, divers évènements *successifs* jusqu'à la *réussite*, qui est le dernier évènement et le *succès* décisif. Il y a de bonnes et de mauvaises *issues*, comme de bons et de mauvais *succès*; mais la *réussite* est heureuse, c'est un *succès* réel, le vrai *succès*. — *Issue* ne désigne en aucune manière la nature du dénouement; *réussite* la désigne par lui-même, et tant qu'une modification forcée et contraire à l'esprit de la chose n'en altère pas l'idée propre. *Succès*, dans un sens absolu, désigne aussi quelquefois bonne *issue*, mais précairement et non par sa propre vertu, comme le fait la *réussite*.—L'*issue* est la fin propre de la chose: l'entreprise a une *issue*, mais la personne n'en a pas. Le *succès* est ou le moyen, ou la fin des personnes et de leurs actions. Les personnes, leurs efforts, leurs entreprises ont également du *succès*, des *succès*, un bon ou un mauvais *succès*. La *réussite* est la fin des choses et le but des personnes. L'objet de la personne est la *réussite* de l'affaire.—L'*issue* est le terme relatif et opposé à l'entrée ou au commencement. Le *succès* roule sur les oppositions et les résistances à vaincre jusqu'à la fin, et un *succès* est contraire à un autre. La *réussite* est un résultat de travail, elle est naturellement opposée à la disgrace d'échouer. Il ne faut pas s'engager dans une affaire sans en prévoir l'*issue*; il n'y a proprement point de *succès* là où il n'y a point d'obstacle à surmonter; on travaille de toutes ses forces pour la *réussite* et à la *réussite*. L'homme borné ne voit d'*issue* à rien, il craint la fin, il n'entreprend point; le pusillanime voit toujours devant lui des montagnes ou des abîmes, il désespère du *succès*, il recule; le présomptueux ne veut pas voir à ses pieds, il ne doutait pas de la *réussite*, il a échoué. —*Réussite* est un terme simple et modeste: il se dit à l'égard des affaires, des entreprises, des évènements et des *succès* communs, ordinaires. *Succès* s'applique à toutes sortes d'objets et de choses. *Issue*, au figuré, sied bien dans le style noble; mais il ne désigne que le *succès* bon ou mauvais, et il s'emploie à l'égard des affaires difficiles, compliquées, embarrassées, périlleuses, dont il est au moins très-malaisé de sortir, de se tirer. La vie est mille fois plus douce et plus heureuse par des *réussites* ordinaires, que par des *succès* brillants. Si vous prenez la vogue pour le *succès*, les plus grands *succès* sont réservés aujourd'hui pour les plus petites choses. À force de chercher des *succès*, on se jette dans de grands embarras, trop heureux à la fin de trouver quelque *issue* pour en sortir.—La prudence domestique ne cherche que la *réussite*, et s'y tient; les armes procurent des *succès* glorieux, et l'on s'en enivre; dans un labyrinthe d'affaires on ne trouve point d'*issue*, et on s'y perd.

REVALIDATION, subst. fém. (*revalidâcion*), *validation* nouvelle, action de rendre à un acte la *validité*; ses effets.

REVALIDÉ, E, part. pass. de *revalider*.

REVALIDER, v. act. (*revalidé*), rendre la *validité*.—*se* REVALIDER, v. pron.

REVALOIR, v. act. (*revaloar*) (rac. *valoir*). Il se conjugue comme *valoir*. Rendre la pareille, soit en bien, soit en mal, mais plus communément en mal: *je le lui revaudrai, je le lui ai revalu*.—*se* REVALOIR, v. pron.

REVALU, partic. pass. de *revaloir*.

REVANCHE, subst. fém. (*revanche*), action par laquelle on se *revanche* du mal qu'on a reçu. — Fam., il se dit en bonne part: *vous m'avez rendu ce bon office, je tâcherai d'en avoir ma revanche*.—Au jeu, seconde partie que joue le perdant pour se racquitter de ce qu'il a perdu.— *En revanche*, loc. adv., en récompense; pour rendre la pareille...

REVANCHÉ, E, part. pass. de *revancher*.

REVANCHER, v. act. (*revanché*) (de la particule itérative *re*, et de *vindicare*, venger), défendre quelqu'un qui est attaqué. — *se* REVANCHER, v. pron., se défendre lorsqu'on est attaqué. — Rendre la pareille, soit en bien, soit en mal. Dans ce dernier sens il est presque inusité.

REVANCHEUR, subst. mas. (*revancheur*), qui revanche: *il a trouvé en vous un bon revancheur*. (*Boiste*.) Inusité. Peut-être devrait-il être en usage, et même le fém. *revancheuse*.

REVARI, subst. mas. Voy. VARI.

RÊVASSÉ, part. pass. de *rêvasser*.

RÊVASSER, v. neut. (*rêvacé*) (rac. *rêve*), avoir des *rêveries* fréquentes et diverses pendant un sommeil interrompu. Fam.—Parler vaguement de certaines choses.

RÊVASSERIE, subst. fém. (*rêvaceri*), *rêve* sans suite, pendant un sommeil agité.—Fig., chimères qui passent par la tête.

RÊVASSEUR, subst. mas., RÊVASSEUSE, subst. fém. (*rêvaceur, ceuze*), celui celle qui *rêvasse*. —L'*Académie* refuse un fém. à ce mot.

RÊVASSEUSE, subst. fém. Voy. RÊVASSEUR.

*RÊVE, subst. mas. (*rêve*) (du grec ρεμβη), songe qu'on fait en dormant. Dans un sens plus étendu, idée creuse, imagination folle à laquelle on se laisse aller dans l'état de veille, chimère, etc. — *Faire un beau rêve*, jouir d'un bonheur chimérique. — RÊVE, RÊVERIE. (*Syn.*) La *rêverie* est un genre de *rêve*; et ce genre est celui des *rêves* qui obsèdent l'esprit, et qui n'en sont que plus dépourvus de raison. Les *rêves* extravagants et continuels du délire sont des *rêveries*. — Le *rêve* est d'un homme *rêvant*; la *rêverie* est d'un *rêveur*.—La *rêverie* est le résultat ou la suite du *rêve*. Le *rêve* est l'imagination qu'on a; la *rêverie* est le *rêve* dont on se repaît.—Le *rêve* vous fait voir un objet comme présent; la *rêverie* vous ferait croire qu'il est réel. — Un bon esprit fait quelquefois des *rêves* comme un autre; mais, au rebours d'un esprit faible, il ne les prend que pour des *rêveries*. On est distrait par des *rêves*; à force de *rêveries*, on devient fou.—Il faut bien des *rêves* avant de découvrir une vérité; combien de *rêveries* on vous débite avant de dire une chose sensée! — RÊVE, SONGE. (*Syn.*) Les *rêves* plus vagues, plus étranges, plus incohérents, plus désordonnés, n'ont aucune apparence de raison, et ne laissent guère de trace, parce qu'ils n'ont guère de suite; les *songes*, plus frappés, plus sentis, plus liés, plus séduisants, semblent avoir une apparence de raison et laissent dans le cerveau des traces plus profondes. Avec le sommeil, le *rêve* passe; le *songe* reste après le sommeil. Vous direz un mot de vos *rêves*, trop décousus et trop extravagants pour être retenus; vous raconterez vos *songes*, assez présents et assez remarquables pour être rapportés. Il semble que le *songe* soit plutôt d'un esprit préoccupé, et le *rêve* d'une imagination exaltée. Le *songe* est donc plus spécieux, plus imposant que le *rêve*. Aussi le *songe* formera-t-il le nœud d'une tragédie, et le *rêve* fournit à peine à la comédie un incident: il est bizarre et extravagant.—Dans un sens figuré, nous disons, d'une chose ridicule et invraisemblable, que c'est un *rêve*, une fable, une chimère; nous disons, d'une chose fugitive, vaine, illusoire, d'une chose qui n'a ni solidité, ni durée, quoique réelle, que c'est un *songe*. Souvent nos projets sont des *rêves*, et la vie est un *songe*.

RÊVÉ, E, part. pass. de *rêver*.

REVÊCHE, adj. des deux genres (*revêche*) (du grec ρηχωδης, âpre, raboteux), rude, âpre au goût: *poire, vin revêche*. — Au fig., rude, peu traitable, *esprit revêche*.

REVÊCHE, subst. fém. (*revêche*), étoffe de laine frisée, qui se fabriquait autrefois.

REVÉCU, part. pass. de *revivre*.

*RÉVEIL, subst. mas. (*rêvè-ie*), cessation de sommeil, moment où l'on cesse de dormir, où on commence à *veiller*. Voy. RÉVEILLE-MATIN.

RÉVEILLÉ, E, part. pass. de *réveiller*.

RÉVEILLÉE, subst. fém. (*rêvè-ié*), t. de manuf. de glaces, travail d'un jour, au fourneau, sans interruption.

*RÉVEILLE-MATIN, subst. mas. (*rêvè-iematein*), sorte d'horloge faite pour *réveiller* à une certaine heure. On dit aussi dans ce sens *réveil*. — Fig. et fam.: *fâcheux, agréable réveille-matin*, bonne ou mauvaise nouvelle qu'on apprend en s'éveillant. — Au plur., des *reveille-matin*.

RÉVEILLER, v. act. (*rêvè-ié*), tirer du sommeil. Voy. ÉVEILLER. — Tirer d'un assoupissement, d'une léthargie. — Fig., renouveler, ranimer, exciter de nouveau. — Prov.: *il ne faut pas réveiller le chat qui dort*, il ne faut pas renouveler une méchante affaire, une querelle assoupie.—*se* RÉVEILLER, v. pron., cesser de dormir. — Fig., se ranimer.

*RÉVEILLEUR, subst. mas., RÉVEILLEUSE, subst. fém. (*rêvè-ieur, ieuze*), celui, celle qui prend soin de *réveiller* les autres.

RÉVEILLEUSE, subst. fém. Voy. RÉVEILLEUR.

RÉVEILLON, subst. mas. (*rêvè-ion*), repas qu'on fait au milieu de la nuit, après avoir veillé. — En peinture, moyen qu'on emploie pour appeler le regard et le ramener dans l'endroit du tableau où l'intérêt de l'artiste demande qu'il se fixe davantage: *réveillon de lumières, de couleurs, de touche*.

*REVEL, subst. propre mas. (*revèle*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Villefranche-de-Lauraguais, dép. de la Haute-Garonne.

RÉVÉLATEUR, subst. et adj. mas., RÉVÉLATRICE, subst. fém. (*révélateur, trice*), qui *révèle*; qui fait une *révélation*.

RÉVÉLATION, subst. fém. (*révélâcion*), action de *révéler*: *révélation d'un secret*; *venir à révélation*.—Inspiration par laquelle Dieu fait connaître ses mystères, sa volonté, etc. — Chose *révélée*: *les révélations de saint Jean*.

RÉVÉLATRICE, subst. fém. Voy. RÉVÉLATEUR.

RÉVÉLÉ, E, part. pass. de *révéler* et adj., découvert par *révélation*: *la religion révélée*.

RÉVÈLEMENT, subst. mas. (*révèleman*), action de *révéler*. (Boiste.) Inusité; ce serait au moins *révellement* qu'il faudrait écrire. Voy. RÉVÉLATION.

RÉVÉLER, v. act. (*révélé*) (du latin *revelare*, dévoiler, découvrir), découvrir, déclarer ce qui était inconnu et secret: *Dieu a révélé ses vérités à son Église; révéler le secret de l'état, le secret de son ami*, et, en parlant des personnes: *révéler ses complices, l'auteur d'une conjuration*.— *se* RÉVÉLER, v. pron.

REVENANT, subst. mas. (*revenan*), esprit que le peuple croit revenir de l'autre monde. On ne dit guère au fém.: *une revenante*.

REVENANT, E, adj. (*revenan, nante*), qui plaît, qui revient: *air revenant; physionomie revenante*. On dit plus souvent *avenant, e*.

REVENANT-BON, subst. mas. (*revenanbon*), les deniers qui restent entre les mains d'un comptable: *de dix mille livres, j'en ai employé six, c'est quatre de revenant-bon*. — Profit, émolument: *le revenant-bon de cette affaire est considérable*. — Fig. et par extension, toute sorte de profits et d'avantages qui viennent par une espèce de hasard. — Au plur., des *revenants-bons*. Peu usité au plur.

*REVENDAGE, subst. mas. (*revandaje*), meubles à vendre au profit d'un créancier.

REVENDEUR, subst. mas., REVENDEUSE, subst. fém. (*revandeur, deuze*), celui, celle qui *revend* des marchandises.—*Revendeuse à la toilette*, celle qui porte dans les maisons des hardes, des bijoux qu'elle est chargée de vendre

REVENDEUSE, subst. fém. Voy. REVENDEUR.

REVENDICATION, subst. fém. (*revandikâcion*), t. de pratique, action de *revendiquer*, de redemander et de réclamer ce qui nous appartient.

REVENDIQUÉ, E, part. pass. de *revendiquer*.

REVENDIQUER, v. act. (*revandikié*) (en latin *revindicare*), réclamer et redemander une chose qui nous a été prise, ou qui a été égarée, ou qui nous appartient. Voy. RÉCLAMER. — *se* REVENDIQUER, v. pron.

REVENDRE, v. art. (*revandre*), *vendre* de nouveau. — Vendre ce qu'on avait acheté. — Fig. et fam.: *avoir d'une chose à revendre*, en avoir en abondance. — *Il vous en revendrait*, il est plus fin que vous. — *se* REVENDRE, v. pron.

REVENDU, E, part. pass. de *revendre*.

*REVENIR, v. neut. (*revenir*). Il se conjugue comme *venir*. *Venir* de nouveau, une autre fois: *il est revenu vous chercher*. — Il se dit par extension du soleil, de la fièvre, des bois qui ont été coupés, des ongles, des cheveux, du temps, de la beauté, etc. — Retourner au lieu d'où l'on était parti. Il diffère de *retourner* en ce que *revenir* se dit du lieu où est celui qui parle, et *retourner*, du lieu où il n'est pas: *je reviendrai ici, je retournerai là*.—En parlant des aliments, causer des rapports, des vapeurs qui en portent le goût, l'odeur. — Recommencer à dire, à faire: *revenir sur une matière; j'en reviens toujours là*. — Se rétablir: *revenir en santé, en son bon sens*. — *Revenir à soi*, ou simplement *revenir*, reprendre ses esprits après un évanouissement. — Abandonner une opinion pour se ranger à l'avis d'un autre: *je reviens à l'avis de*.

On dit, dans un sens approchant : *revenir de ses erreurs, des égarements de sa jeunesse*, etc. — En parlant des choses, procurer du profit : *il ne m'en revient rien*. — Coûter : *cette étoffe me revient à tant l'aune*. — Plaire : *son humeur me revient*. — Etre rapporté : *il me revient* (j'apprends, on m'informe) *de toute part que...*; *cela me revient de tout côté*. — *Revenir à la charge*, en parlant de gens de guerre, revenir au combat après avoir été repoussé.—Fig., réitérer ses raisons, ses instances, ses reproches. —*Revenir à son sujet*, et prov., *à ses moutons*, reprendre son sujet après une digression. Voy. MOUTON.—*Ce nom ne me revient pas*, je ne m'en ressouviens pas à présent ; *il me reviendra*, je me le rappellerai.—Fig. et fam. : *revenir sur l'eau*, se trouver dans son premier état de fortune, de crédit, etc. — *Ne pas revenir de...*, être surpris, étonné : *je n'en reviens pas*. - *Revenir à soi*, prendre de meilleurs sentiments. *Faire revenir de la viande*, lui faire légèrement subir l'activité du feu.— Au palais, *revenir sur quelqu'un*, exercer contre lui une action en garantie.—*Revenir contre...*, se pourvoir contre une sentence, etc.—*s'en* REVENIR, v. pron.

*REVENOIR, subst. mas. (*revenoar*), outil pour donner différents recuits, ou faire prendre la couleur bleue à l'acier. Peu connu.

REVENTE, subst. fém. (*revante*), seconde *vente* : *chose de revente*.

REVENTÉ, E, part. pass. de *reventer*.

REVENTER, v. act. (*revanté*), t. de mar., remettre le *vent* dans les voiles qui étaient en ralingue.—*se* REVENTER, v. pron.

REVENTIER, subst. mas. (*revantié*), commis qui vend le sel à petite mesure.

REVENTONS, subst. mas. plur. (*revanton*), t. de cout., droit pour l'achat d'un héritage à cens.

*REVENU, subst. mas. (*revenu*), rente, profit annuel, qui *revient* de quelque chose. Voyez RENTE. — *Revenus casuels*, profits qui ne sont pas compris dans les *revenus* ordinaires.—*Revenus de l'état*, ce que l'état retire des impositions et contributions. — En vènerie, bois qui renaît à la tête du cerf, du daim et du chevreuil.

REVENU, E, part. pass. de *revenir*, et adj., *retourné*, etc.—*Cerf revenu de tête*, dont la tête nouvelle (le bois) est toute *revenue*.

*REVENUE, subst. fem. (*revenu*), se dit du jeune bois qui *revient* sur une coupe de taillis.

RÊVER, v. neut. et act. (*rêvé*) (du grec ρεμβειν, avoir l'esprit égaré), faire quelque *rêve* en dormant ; *il est sujet à rêver toutes les nuits*; *rêver des combats, des naufrages*, etc.; *j'ai rêvé cette nuit telle chose*.—Fig. : *vous avez rêvé cela*, ce que vous dites n'est pas croyable.— Etre dans le délire de la fièvre. — Dire des choses extravagantes, déraisonnables. — Etre distrait, laisser errer son imagination sur des idées vaines et vagues. — Penser, méditer profondément sur quelque chose : *j'ai rêvé long-temps sur cette affaire, à cette affaire*.

RÉVERBÉRANT, E, adj. (*révèrebéran, rante*), qui *réverbère*.

*RÉVERBÉRATION, subst. fém. (*révèrcbérâcion*), réfléchissement, réflexion, répercussion de la lumière ou de la chaleur.

RÉVERBÈRE, subst. mas. (*révèrebère*), lanterne des rues.—Miroir de métal qu'on adapte à une lampe, à un flambeau pour en augmenter la lumière. — Dans la fonte des cloches, la partie du four faite en voûte surbaissée, où le métal est mis en fusion. — *Feu de réverbère*, feu qui n'ayant point d'issue par en haut, fait replier la flamme sur les matières exposées à son action.— *Chasse au réverbère*, que l'on fait la nuit aux flambeaux.

RÉVERBÉRÉ, E, part. pass. de *réverbérer*.

RÉVERBÉRER, v. act. (*révèrebéré*) (en latin *reverberare*), réfléchir, repousser, renvoyer la chaleur, la lumière, etc. — *se* RÉVERBÉRER, v. pron.

REVERCHÉ, E, part. pass. de *revercher*.

REVERCHER, v. act. (*revèreché*), t. de potier d'étain, boucher les trous ou réparer les soufflures, etc., qui viennent aux pièces jetées dans le moule.

REVERDI, E, part. pass. de *reverdir*.

REVERDIE, subst. fém. (*revèredi*), t. de marine, le rapport de la mer après les mortes eaux. Il se dit principalement des grandes marées des équinoxes : *il faudra attendre la reverdie*, le temps où la marée rapportera.

REVERDIR, v. act. (*revèredir*), peindre en *vert* une autre fois : *il faut reverdir ces volets*. Peu en usage comme actif.—V. neut., redevenir *vert*.—Fig., recommencer à paraître : *ces dartres, ces gales commencent à reverdir*. — *Ce vieillard reverdit*, il semble rajeunir. — Prov. : *planter là quelqu'un pour reverdir*, le laisser en quelque endroit sans venir le reprendre, comme on l'avait promis.—*se* REVERDIR, v. pron.

REVERDISSEMENT, subst. mas. (*revèredicemen*), action de *reverdir*.

REVERDOIR, subst. mas. (*revèredoar*), cuvette de brasseur.

RÉVÉRÉ, E, part. pass. de *révérer*.

RÉVÉREMMENT, adv. (*réveraman*), d'une manière respectueuse; avec *révérence*.

*RÉVÉRENCE, subst. fém. (*révérance*) (en lat. *reverentia*), respect, vénération. — Hommage rendu anciennement aux souverains. — Titre d'honneur qu'on donne aux religieux qui sont prêtres : *votre révérence*.—Mouvement du corps qu'on fait pour saluer : *faire la révérence*. — *Tirer sa révérence*, s'en aller.

RÉVÉRENCIELLE, adj. fém. (*réveranciéle*), t. de palais : *crainte révérencielle*, sentiment mêlé de crainte et de respect que les enfants doivent avoir pour leur père et leur mère.

RÉVÉRENCIEUSE, adj. Voy. RÉVÉRENCIEUX.

RÉVÉRENCIEUSEMENT, adv. (*révérancieuzeman*), avec respect.

RÉVÉRENCIEUX, adj. mas., au fém. RÉVÉRENCIEUSE (*réverancieu, cieuze*), qui affecte de faire quantité de *révérences*. Fam.

RÉVÉREND, E, adj. (*révéran, rande*), digne d'être *révéré*, honoré : *le révérend père, la révérende mère*.—Subst. : *mon révérend*, *la révérende*.

RÉVÉRENDISSIME, adj. des deux genres (*révérandicecime*), titre qu'on donne aux prélats et aux généraux d'ordre.

RÉVÉRENTIA, subst. propre fém. (*révéreinci-a*), myth., divinité romaine, fille de l'Honneur et de la Majesté.

RÉVÉRER, v. act. (*révéré*) (du lat. *revereri*, formé de *re*, augmentatif, et de *vereri*, craindre avec respect), honorer, avoir du respect pour quelqu'un ou pour quelque chose.—*se* RÉVÉRER, v. pron.

*RÊVERIE, subst. fém. (*rêveri*), pensée où se laisse aller l'imagination : *il se plaît dans ses rêveries*. — Imaginations extravagantes : *les rêveries des astrologues*.—Délire causé par la maladie : *il entre, il tombe en rêverie*.

REVERNI, E, part. pass. de *revernir*.

REVERNIR, v. act. (*reverenir*), *vernir* de nouveau.—*se* REVERNIR, v. pron.

REVERQUIER, subst. mas. (*revèrekié*) (de l'allemand *verkehren*, renverser), sorte de jeu de trictrac. On dit aussi *revertier*.

*REVERS, subst. mas. (*revère*) (du lat. *reversus*), coup d'arrière-main : *il lui abattit la tête d'un revers ; d'un coup de revers*.—Dans les monnaies et les médailles, le côté opposé à celui où est l'empreinte de l'état, du prince, du particulier au nom ou en mémoire de qui elles sont frappées. — Seconde page d'un feuillet. — Disgrace, accident fâcheux, renversement de fortune.—*Revers de fortune; il a éprouvé de grands revers*.—La partie des manches qu'on retrousse. —Portion des devants d'un habit, qui se replie de part et d'autre sur la poitrine et sur l'estomac. — Partie en cuir renversée sur les bottes.—*Revers de pavé*, un des côtés du pavé, depuis le ruisseau du milieu jusqu'aux maisons. — *Le revers de la tranchée*, le côté qui est tourné vers la campagne : *cet ouvrage est battu à revers*, par derrière.—*Prendre à revers* ou *de revers*, en flanc et en dos.—Fig.: *le revers de la médaille*, mauvais côté d'une chose ; mauvaises qualités d'une personne dont on a montré le bon côté, etc.

REVERSAL, E, adj. (L'*Académie* écrit à tort RÉVERSAL.) (*revèreçale*) (du latin *reverti*, retourner) ; se dit d'un acte d'assurance donné à l'appui d'un engagement précédent. — *Diplôme reversal*, qui se rapporte à un autre diplôme.—*Lettres reversales*, ou subst. fém. : *les reversales*, en Allemagne, lettres que les princes accordent à leurs états provinciaux, touchant la conservation des priviléges du pays ou le maintien du culte qui y est établi.—Celles qui énoncent réciprocité de droits, etc.—Au plur. mas., *reversaux*.

REVERSAUX, adj. mas. plur. Voy. REVERSAL.

*REVERSEAU, subst. mas. (*revèreçô*), pièce de bois pour empêcher l'eau d'entrer dans la feuillure du châssis d'une porte-croisée. Quand elle est sur l'appui d'une fenêtre, on la nomme pièce d'appui.

REVERSÉ, E, part. pass. de *reverser*.

REVERSEMENT, subst. mas. (*revèreceman*), t. de mar., transport de cargaison d'un bâtiment dans un autre.

*REVERSER, v. act. (*revèrecé*), *verser* une liqueur dans un vase duquel on l'avait tirée. — *Verser* de nouveau. — En t. de mar., faire le reversement de la cargaison d'un bâtiment dans un autre. — *se* REVERSER, v. pron.

REVERSI et plus souvent REVERSIS, subst. mas. (*revèreci*) (du lat. *reversus*, pour *retroversus*, sous-entendu *ludus*, parce qu'il se joue en sens *inverse* de tous les autres jeux de cartes), sorte de jeu où celui qui fait le moins de points et le moins de mains gagne la partie : *faire le reversis*, faire toutes les mains.

*REVERSIBILITÉ, subst. fém. (*revèrecibilité*), qualité de ce qui est *reversible* à la couronne, etc.

REVERSIBLE, adj. des deux genres (*revèrecible*) (du lat. *reverti*, retourner), t. de jurisprudence, qui doit retourner au propriétaire, qui en a disposé.

*REVERSION, subst. fém. (*revèrecion*) (du lat. *reversio*, retour), t. de jurisprudence féodale, retour, réunion d'un fief mouvant au fief dominant dont il avait été détaché.—Droit de retour.

REVERTIER, subst. mas. (*revèretié*). Voy. REVERQUIER.

REVESTIAIRE, subst. mas. (*revècetière*), lieu où les prêtres se *revêtent*. Inusité.

*REVÊTEMENT, subst. mas. (*revêteman*), action de *revêtir* un fossé, un bastion, etc.—Mur que le fossé a du côté de la place, soit qu'il soutienne la fausse braie ou le rempart. — *Revêtement des terres*, appui de maçonnerie qu'on donne à des terres pour les empêcher de s'ébouler.

*REVÊTIR, v. act. (*revêtir*) (en lat. *vestire*, qui, précédé de la particule itérative *re*, signifie proprement *redonner les habits à quelqu'un*, et *se revêtir*, reprendre les habits qu'on avait quittés). Il se conjugue comme *vêtir*. Habiller, donner des habits : *revêtir les pauvres*. — Mettre des habits de dignité, de cérémonie.—Couvrir, remparer de pierres, de briques : *revêtir un fossé, un bastion, une terrasse*, etc.— On dit *se revêtir d'un habit*, et *revêtir un habit*.— *Revêtir un caractère*, faire connaître la qualité, l'autorité qu'on possédait sans la montrer. — *Revêtir un personnage*, le représenter. — *Être revêtu d'une belle charge, du pouvoir d'un autre*, etc., avoir une belle charge, le pouvoir d'un autre.—Fig. : *être revêtu de belles qualités*, être orné de, etc. —*se* REVÊTIR, v. pron.

*REVÊTISSEMENT, subst. mas. (*revêticeman*), action de *revêtir*.

REVÊTU, E, part. pass. de *revêtir*. — *Gueux revêtu*, homme de rien qui est devenu riche.

REVÊTURE, subst. fém. (*revêture*), investiture.

RÊVEUR, subst. et adj. mas., au fém. RÊVEUSE (*rêveur, veuze*), qui *rêve*, qui s'entretient de ses imaginations. Voy. PENSEUR.—Qui dit des choses extravagantes et hors du sens commun.

RÊVEUSE, subst. et adj. fém. Voy. RÊVEUR.

REVIDAGE, subst. mas. (*revidaje*), action de *revider*.

REVIDÉ, E, part. pass. de *revider*.

*REVIDER, v. act. (*revidé*), t. de lapidaire, agrandir un trou commencé avec la vrille. — *se* REVIDER, v. pron.

REVIGNY-AUX-VACHES, subst. propre mas. (*revigni-ôvache*), bourg de France, chef-lieu de cant., arrond. de Bar-le-Duc, dép. de la Meuse.

REVIQUÉ, E, part. pass. de *reviquer*, et adj.

REVIQUER, v. act. (*revikié*), t. de manuf., passer à la foule, ou simplement à la rivière, de étoffes déjà teintes, afin de les dégorger. — *se* REVIQUER, v. pron.

REVIQUEUR, subst. mas. (*revikieur*), t. de manuf., celui qui *revique*, ouvrier chargé de *reviquer* les draps dans les manufactures et les fouleries.

REVIRADE, subst. fém. (*revirade*), t. de jeu de trictrac, action d'employer une dame casée.

REVIRÉ, part. pass. de *revirer*.

*REVIREMENT, subst. mas. (*revireman*), en t. de marine, action de *revirer* un vaisseau.—En t. de banque, *revirement des parties*. Voy. REVIRER.

REVIRER, v. neut. (*reviré*), en t. de marine, *revirer de bord*, ou simplement *revirer*, tourner un vaisseau par le jeu du gouvernail. — Fig. et fam. : *cet homme a reviré de bord*, a changé de parti.—Au jeu de trictrac, *revirer*, faire la *revirade*, rompre une case pour en faire une plus avancée.

RÉVISÉ, E, part. pass. de *réviser*.

RÉVISER, v. act. (*révizé*) (du latin *revisere*, formé de *re*, itératif, et de *visere*, visiter, voir), revoir, examiner de nouveau. — *se* RÉVISER, v. pron.

*RÉVISEUR, subst. mas., RÉVISEUSE, subst. fém. (*révizeur, zeuze*), celui, celle qui *révise* quelque acte, quelque ouvrage, etc.

RÉVISEUSE, subst. fém. Voy. RÉVISEUR.

RÉVISION, subst. fém. (*révizion*) (en lat. *revisio*), action par laquelle on *revoit*, on examine de nouveau : *révision de compte*, *la révision d'un procès criminel*. — En t. d'arquebusier, nouvel examen des canons dont on a déjà fait l'épreuve.—*Assemblée de révision*. La constitution de 1791 avait établi des *assemblées de révision de décrets constitutionnels*, qui ne pouvaient avoir lieu que de huit ans en huit ans, et la première fois qu'après douze ans. Celle de 1795 établissait également pour le même objet des *assemblées de révision*, dont la proposition, émanée du conseil des anciens, et ratifiée par celui des cinq-cents, devait, dans un espace de neuf années, avoir été faite à trois époques éloignées l'une de l'autre de trois années au moins. —*Conseil de révision*, tribunal militaire chargé du soin de *réviser* les jugements rendus par les tribunaux militaires.—T. d'impr., épreuve que l'imprimeur, après avoir fait sa mise en train, donne au prote pour qu'il vérifie si les corrections indiquées sur la tierce ont été bien exécutées.

REVISITÉ, E, part. pass. de *revisiter*.

REVISITER, v. act. (*revizité*), *visiter* de nouveau.—*se* REVISITER, v. pron.

REVIVIFICATION, subst. fém. (*revivifikâcion*), t. de chim., opération par laquelle on *revivifie*, on fait reparaître sous sa forme naturelle un métal qui était masqué sous une forme différente.

REVIVIFIÉ, E, part. pass. de *revivifier*.

REVIVIFIER, v. act. (*revivifié*), *vivifier* de nouveau; rendre le sentiment à une partie qui l'avait perdu, y établir la circulation, etc.— On dit fig. : *le pécheur est revivifié par la grace*. — En chim. : *revivifier le mercure*, le séparer des minéraux avec lesquels il avait été mêlé, et le remettre en son état naturel. — *se* REVIVIFIER, v. pron.

REVIVRE, v. neut. (*revivre*). Il se conjugue comme *vivre*. Retourner de la mort à la *vie*. — *Vivre* de nouveau en quelque sorte : *les pères revivent dans leurs enfants*. — Fig. : *revivre à la grace*, de l'état de péché passer à l'état de grace. — Faire *revivre*, rétablir : *on a fait revivre cette charge*. — Remettre en crédit : *faire revivre une hérésie, une opinion*. — Faire valoir de nouveau : *faire revivre de vieilles dettes*.—Faire reparaître : *la noix de galle fait revivre les vieilles écritures*. — Donner un nouvel éclat : *le vernis fait revivre les couleurs*. —Rallumer : *faire revivre l'amour, la haine*.

RÉVOCABILITÉ, subst. fém. (*révokabilité*), état de ce qui est *révocable*. (Boiste.)

RÉVOCABLE, adj. des deux genres (*révokable*), sujet à *révocation*.

RÉVOCATIF, adj. mas., au fém. RÉVOCATIVE (*révokatif, tive*), qui *révoque* : *acte révocatif*, *sentence révocative*.

RÉVOCATION, subst. fém. (*révokâcion*), action de *révoquer*.—Acte par lequel on *révoque*.

RÉVOCATIVE, adj. fém. Voy. RÉVOCATIF.

RÉVOCATOIRE, adj. des deux genres (*révokatoare*), qui *révoque*.

REVOICI et REVOILÀ, prép. réduplicatives (*revoèci, revoèlà*), *voici* et *voilà* pour la seconde fois.

REVOIR, v. act. (*revoar*). Il se conjugue comme *voir*. *Voir* de nouveau.—Corriger, retoucher: *revoir un ouvrage*. — Examiner de nouveau : *revoir un procès*; et neut. : *il examine les choses avec soin; après lui, il n'y a pas à revoir*. —*se* REVOIR, v. pron.

REVOIR, subst. mas. (*revoar*) : *adieu jusqu'au revoir*, ou simplement *au revoir* ! Fam.

REVOIS, E, adj. (*revoè, voèze*), qui a été convaincu de quelque crime. Vieux et inusité.

REVOLÉ, E, part. pass. de *revoler*.

REVOLER, v. neut. (*revolé*), *voler* de nouveau vers... Il se dit surtout au fig.—Act., *voler*, dérober de nouveau.—*se* REVOLER, v. pron.

REVOLIN, subst. mas. (*revolein*), t. de mar., action du vent qui se réfléchit d'une voile sur une autre qui est trop proche, de sorte que celle qui reçoit le choc bat et se dévente.

RÉVOLTANT, E, adj. (*révoltan, tante*), qui choque à l'excès; *abus révoltant*.—Qui indigne : *procédé révoltant*; *prétention révoltante*.

RÉVOLTE, subst. fém. (*révolete*), rébellion, soulèvement contre l'autorité légitime. Voyez INSURRECTION.—On dit fig. : *la révolte des sens contre la raison, de la chair contre l'esprit*.

RÉVOLTÉ, E, subst. (*révoleté*), celui, celle qui se *révolte*.

RÉVOLTÉ, E, part. pass. de *révolter*, et adj., qui est en état de *révolte*.

RÉVOLTER, v. act. (*révoleté*) (de l'italien *rivoltarsi*, fait du latin *revolvere*, lequel, en ce sens, se compose de *re*, pour *retrò*, en arrière, et de *volvere*, tourner; *se tourner en arrière* ou *contre*), porter à la *révolte* : *révolter les enfants contre leur père, les inférieurs contre les supérieurs*.—Choquer, indigner : *son procédé me révolte*.—*se* RÉVOLTER, v. pron., se soulever contre une autorité légitime.

RÉVOLU, E, adj. (*révolu*) (du lat. *revolutus*, roulé), achevé, fini : *l'an révolu*.

RÉVOLUTÉ, E, adj. (*révoluté*) (du lat. *revolutus*), t. de bot., roulé, replié en dehors.

*RÉVOLUTIF, adj. mas., au fém. RÉVOLUTIVE (*révolutif, tive*), qui opère une *révolution*.

*RÉVOLUTION, subst. fém. (*révolucion*) (en lat. *revolutio*), retour d'une planète, d'un astre au même point d'où il était parti.—En géom., mouvement d'une figure plane qui tourne autour d'un axe immobile.—On le dit aussi du temps : *la révolution des saisons, des siècles*. — *Révolution d'humeurs*, mouvement extraordinaire dans les humeurs, qui altère la santé.—Fig., changement qui arrive dans les affaires publiques, dans les choses du monde. Il se dit surtout d'un changement subit et violent dans le gouvernement d'un peuple. Quand on emploie simplement le mot *révolution*, on entend par ce mot la *révolution* la plus mémorable par rapport au pays dont il est question. *La révolution française a eu de grandes époques*, 1789, 1804, 1814, 1830.

RÉVOLUTIONNAIRE, subst. des deux genres (*révoluci-onère*), qui est ami des *révolutions*.

RÉVOLUTIONNAIRE, adj. des deux genres (*révoluci-onère*), qui est conforme aux principes de la *révolution*; qui est propre à en accélérer les progrès, etc. : *mesures révolutionnaires*.

RÉVOLUTIONNAIREMENT, adv. (*révolucionèreman*), d'une manière *révolutionnaire*.

RÉVOLUTIONNÉ, E, part. pass. de *révolutionner*.

RÉVOLUTIONNER, v. act. (*révolucioné*), mettre en état de *révolution*; introduire les principes *révolutionnaires* dans... : *révolutionner un état*. — *Révolutionner l'esprit, les sens*, y causer du trouble.—*se* RÉVOLUTIONNER, v. pron.—Ce mot manque dans l'*Académie*; elle n'omet cependant pas *révolutionnaire*.

RÉVOLUTIONNISTE, adj. des deux genres (*révolucionicete*) (anglais), partisan d'une *révolution*. (*Boiste*.) Presque inusité.

RÉVOLUTIVE, adj. fém. Voy. RÉVOLUTIF.

RÉVOLVÉ, E, ou RÉVOLVIÉ, E, part. pass. de *révolver* et de *révolvier*.

RÉVOLVER, ou RÉVOLVIER, v. act. (*révolevé, vi-é*), repasser un fait dans sa mémoire; se rappeler quelque chose.— *se* RÉVOLVER, *se* RÉVOLVIER, v. pron. (*Boiste*.) Vieux.

REVOMI, E, part. pass. de *revomir*.

REVOMIR, v. act. (*revomir*), *vomir* tout de suite ce qu'on vient d'avaler.—*Vomir* une seconde fois. — *se* REVOMIR, v. pron.

RÉVOQUÉ, E, part. pass. de *révoquer*.

RÉVOQUER, v. act. (*révokié*) (en lat. *revocare*), en parlant des personnes, rappeler, ôter les pouvoirs qu'on avait donnés : *révoquer un ambassadeur, un procureur*, etc.—En parlant des choses, déclarer de nulle valeur à l'avenir : *révoquer un ordre, une procuration, un testament*, etc.—*Révoquer en doute une chose*, ne pas la croire.—*se* RÉVOQUER, v. pron.

REVOULOIR, v. act. (*revouloar*), *vouloir* de nouveau.

REVOULU, E, part. pass. de *revouloir*.

REVOYAGÉ, part. pass. de *revoyager*.

REVOYAGER, v. neut. (*revoè-iajé*), faire un nouveau *voyage*, se remettre en route.

REVU, E, part. pass. de *revoir*, et adj., qui a été *vu* de nouveau. — Qui a été retouché, corrigé.

REVUE, subst. fém. (*revu*), recherche, inspection exacte, examen d'une chose en détail.—On dit fig. : *faire la revue de ses actions, de sa vie passée*.—Examen des troupes qu'on met en bataille, et qu'on fait défiler, pour voir si elles sont complètes et si elles sont en bon ordre.— Fig. : *passer en revue*, examiner pour critiquer. — *Être gens de revue*, avoir souvent l'occasion de se trouver ensemble. Fam. — Titre de certains ouvrages périodiques : *la Revue de Paris*.

RÉVULSIF, adj. mas., au fém. RÉVULSIVE (*révulecif, cive*), t. de médec., qui détourne les humeurs vers les parties opposées.—Subst. mas. : *un révulsif*.

RÉVULSION, subst. fém. (*révulecion*) (en latin *revulsio*), t. de médec., retour des humeurs du corps humain, lorsque le cours vient à en être changé.

RÉVULSIVE, adj. fém. Voy. RÉVULSIF.

REY, subst. mas. (*rè*), t. de pêche, nom qu'on donne à Toulon au capitaine de la madrague.

REYNOUTRIE, subst. fém. (*rènoutri*), t. de bot., genre de plantes qui nous vient du Japon.

REZ, prép. (*rè*) (du latin *rasum*, fait de *rasus*, ras, part. pass. de *radere*, raser), tout contre, joignant. Il ne s'emploie plus guère que dans la composition de certains mots : *un rez-de-chaussée*.

REZ-DE-CHAUSSÉE, subst. mas. (*rèdechôcé*), lieu situé au niveau du sol.—Au plur., des *rez-de-chaussée*.

REZ-MUR, subst. mas. (*rémur*), t. d'archit., parement d'un *mur* dans œuvre.

REZ-TERRE, subst. mas. (*rétère*), superficie de niveau avec les *terres* de la campagne ou le sol naturel.

RH, prononcez *re*. Voy. à la lettre R.

RHABDOÏDE, adj. des deux genres (*rabedoide*) (du grec ῥαβδος, verge, et ειδος, forme), qui ressemble à une verge : *suture rhabdoïde*. Voy. RABDOÏDE.

RHABDOLOGIE, subst. fém. (*rabedoloji*) (du grec ῥαβδος, verge, et λογος, calcul), calcul à l'aide de baguettes. Voy. RABDOLOGIE.

RHABDOLOGIQUE, adj. des deux genres (*rabedolojike*), qui a rapport, qui appartient à la *rhabdologie*.

RHABDOMANCIE, subst. fém. (*rabedomanci*) (du grec ῥαβδος, baguette, et μαντεια, divination), divination par la baguette; elle se faisait en jetant plusieurs petites baguettes dans un vase, d'où ensuite on les retirait; et l'on prétend que, par la vertu de certaines paroles magiques, ces baguettes se trouvaient dans une disposition qui faisait connaître ce qu'on voulait savoir. On dit quelquefois *rhabdomance*, et l'on écrit aussi *rabdomancie, rabdomance*.

RHABDOMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. RHABDOMANCIENNE (*rabedomancieín, ciène*), qui a rapport à la *rhabdomancie* : *opération, cérémonie rhabdomancienne*. — Subst., celui, celle qui pratiquait la rhabdomancie.

RHABDOMANCIENNE, subst. et adj. fém. Voy. RHABDOMANCIEN.

RHABDONALAPSIES, subst. fém. plur. (*rabedonalapeci*), fêtes qui se célébraient chaque année dans l'île de Cos.

RHABDOPHORE, subst. mas. (*rabedofore*) (du grec ῥαβδος, baguette, et φερω, je porte), officier porteur d'une baguette. Voyez RABDOPHORE et RABDOPHORIE.

RHABILLAGE, subst. mas. (*rabi-iaje*), travail de celui qui *rhabille*, qui raccommode quelque chose de rompu. — Il se dit fig. d'un ouvrage qu'on corrige, etc. : *ce n'est là qu'un rhabillage*.

RHABILLÉ, E, part. pass. de *rhabiller*.

*RHABILLEMENT, subst. mas. (*rabi-ieman*), action de raccommoder un semoir ou autre instrument d'agriculture détraqué.

*RHABILLER, v. act. (*rabi-ié*), *habiller* de nouveau.—Fournir de nouveaux habits.—Fig. et fam., raccommoder, rectifier ce qu'il y a eu de défectueux dans une affaire, tâcher de justifier, de diminuer une faute.—*se* RHABILLER, v. pron., reprendre ses *habits*, se remettre en *habits* neufs.

RHABILLEUR, subst. mas., RHABILLEUSE, subst. fém. (*rabi-ieur, ieuze*), qui *rhabille*, qui raccommode. Voy. RENOUEUR, tel est du moins le renvoi de l'*Académie*. — Qui tâche de justifier. (*Boiste*.) Complètement inusité dans cette dernière acception.

RHACHIALGIE, subst. fém. Voy. RACHIALGIE.

RHACHIALGIQUE, adj. des deux genres. Voy. RACHIALGIQUE.

RHACHIS, et ses composés. Voy. RACHIS.

RHACINOM, subst. mas. (*racinon*), t. d'hist. nat., espèce de poisson marin qu'on rencontre rarement.

RHACHOME, subst. mas. (*rakome*), t. de bot., espèce d'arbre du genre des mygindes.

RHACOSE ou **RHACOSIS**, subst. fém. (*rakôze, rakôzice*), du grec ρακος, lambeau), nom que les anciens donnaient au relâchement du scrotum. Voy RACHOSIS, qui est la véritable orthographe.

RHADAMANTHE, subst. propre mas. (*radamante*), myth., roi de Lycie, fils de Jupiter et d'Europe. Il rendit la justice avec tant de sévérité et d'impartialité, qu'après sa mort, il fut nommé juge des enfers, avec Eaque et Minos.

RHÆAS, subst. mas. (*ré-âce*), t. de bot., sorte de pavot.

RHAGADE, subst. fém. (*raguade*) (du grec ραγας, génitif ραγαδος, rupture, fait de ρηγνυω, je romps), t. de médec., fente aux lèvres. — Ulcère malin à l'anus.

RHAGADIOLE, subst. fém. (*raguadi-ole*), t. de bot., plante chicoracée qui guérit les *rhagades*.

*RHAGADIOLOÏDE, adj. des deux genres (*raguadi-olo-ide*), t. de bot., se dit des plantes qui ressemblent à la rhagadiole.

RHAGIE, subst. fém. (*raji*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

RHAGION, subst. mas. (*raji-on*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

RHAGIUM, subst. mas. (*raji-ome*), t. d'hist. nat., genre d'insectes. Voy. LEPTURE.

RHAGODIE, subst. fém. (*raguodi*), t. de bot., sorte d'arbrisseau qui croît à la Nouvelle-Hollande.

RHAGOÏDE, subst. fém. (*raguo-ide*) (du grec ραξ, génitif ραγος, grain de raisin, et ειδος, forme, ressemblance), s'est dit, en anatom. d'une membrane de l'œil qu'on nomme autrement *uvée*, à cause de sa ressemblance avec un grain de raisin (en latin *uva*), dont on a ôté la petite queue.

RHAGOSTIS, subst. mas. (*raguocetice*), t. de bot., genre de plantes qui se rapproche de celui des corispermes.

RHAHAAN, subst. mas. (*ra-a-an*), nom de prêtres birmans.

RHAMINDIQUE, ou **MÉCHOACAN**, subst. mas. (*rameindike, méko-akan*), racine des Indes très-estimée.

RHAMNÉE, subst. fém. (*ramené*), t. de bot., ronce épineuse de la famille des *rhamnoïdes*.

RHAMNES, ou **RHAMNÈSES**, subst. mas. plur. (*ramene, ramenèze*), t. d'hist. anc., nom des habitants de Rome qui faisaient partie d'une des trois tribus primitives de cette ville. La centurie des premiers chevaliers conserva ce nom. On les nommait aussi *rhamnusiens*.

RHAMNOÏDE, subst. fém. (*rameno-ide*) (du grec ραμνος, aubépine, et ειδος, forme, ressemblance), t. de bot., genre d'arbrisseau qui ressemble à l'aubépine. — Au plur., nom d'une famille de plantes.

RHAMNUS, subst. propre mas. (*ramenuce*), ancienne ville de l'Attique. — T. de bot., sorte de plante des anciens.

RHAMNUSIE, subst. propre fém. (*ramenuzi*), myth., déesse de l'indignation et de la vengeance; c'est la Fortune, ou plutôt Némésis, parce qu'elle était particulièrement révérée à *Rhamnus*, bourg de l'Attique.

*RHAMNUSIEN, subst. mas. et adj., au fém. RHAMNUSIENNE (*ramenuzein, ziène*), celui, celle qui était de *Rhamnus*, ville d'Attique.

RHAMPHASTOS, subst. mas. (*ranfacetoce*), nom que les modernes donnent au toucan.

RHAMPHE, subst. mas. (*ranfe*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de la famille des charançonites.

RHANTÉRIE, subst. fém. (*rantéri*), t. de bot., sorte de plante corymbifère qui croît dans la Barbarie.

RHANIS, subst. propre fém. (*ranice*), myth., nymphe, une des compagnes de Diane.

*RHAPONTIC, subst. mas. (*rapontike*) (du grec ρα, rhubarbe, et ποντικος, du Pont), t. de bot., rhubarbe des moines, qui se trouvait principalement dans le Pont.

RHAPONTIQUE, subst. fém. (*rapontike*), t. de bot., genre de plantes de la famille des cinarocéphales.

RHAPOSTYLE, subst. mas. (*rapocetile*), t. de bot., sorte d'arbrisseau exotique qui croît en Amérique.

RHAPSODE, subst. mas. Voy. RAPSODE.

RHAPSODIE, subst. fém. Voy. RAPSODIE.

RHAPSODISTE, subst. mas. Voy. RAPSODISTE.

RHAPSODOMANCE, subst. mas. Voy. RAPSODOMANCIE.

RHAPSODOMANCIE, subst. fém. Voy. RAPSODOMANCIE.

RHAPSODOMANCIEN, subst. mas. Voy. RAPSODOMANCIEN.

RHARIA, subst. propre fém. (*raria*), myth. Cérès fut ainsi surnommée, parce que ce fut dans un champ de *Rharus*, père de Céléus, qu'elle montra à celui-ci la manière de semer et de recueillir le blé.

RHASUTE, subst. mas. (*razute*), t. de bot., l'aristoloche d'Alep.

RHAX, subst. mas. (*rakce*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de la famille des arachnides.

RHÉA, subst. fém. (*ré-a*), t. d'hist. nat., autruche de Magellan, qu'on nomme aussi *nandu*.

*RHÉA ou RHÉE, subst. propre fém. (*ré-a, ré*), myth., divinité célèbre chez les Grecs et les Romains, fille du Ciel et de la Terre, femme de Saturne, sœur des Titans, et mère de Jupiter. Voy. CYBÈLE. — Une des femmes d'Apollon se nommait aussi *Rhée*; il en eut un fils nommé Anius, qui fut roi de Délos.

RHEMBASME, subst. mas. (*ranbaceme*) (du grec ρεμβαζω, j'erre), t. de médec., noctambulisme.

*RHÉNANE, adj. fém. (*rénane*), du Rhin : *confédération, province rhénane*.

RHENEN, subst. propre mas. (*rènène*), ville de Hollande, dans la province d'Utrecht, sur la rive gauche du Rhin. Prise par les Français, en 1672.

RHÉNOMÈTRE, subst. mas. (*rénomètre*), mesure de la hauteur des eaux du Rhin. (*Boiste*.)

RHÉON, subst. mas. (*ré-on*), nom que les anciens donnaient à la rhubarbe.

RHÉSUS, subst. propre mas. (*rézuce*), myth., roi de Thrace. Il porta du secours à Priam; mais la première nuit de son arrivée, un Troyen traître, nommé Dolon, facilita à Ulysse et à Diomède le moyen de le tuer et d'emmener ses chevaux, desquels dépendait une partie des destinées de Troie. — T. d'hist. nat., espèce de singe.

RHÉT., abrév. du mot *rhétorique*.

RHÉTEUR, subst. mas. (*réteur*) (en latin *rhetor*, dérivé du grec ρεω, je parle), chez les Romains, celui qui faisait profession d'enseigner l'éloquence, et qui en a laissé des préceptes; aujourd'hui, orateur dont toute l'éloquence consiste dans une pratique sèche de l'art. — Homme qui fait le pédant et le beau parleur.

*RHÉTORICATION, subst. fém. (*rétorikâcion*), imitation du *rhéteur*. (*Boiste*.) Inusité.

RHÉTORICIEN, subst. et adj. mas. (*rétoricien*), celui qui fait la *rhétorique*. Il ne se dit plus en ce sens. — Élève de *rhétorique*. Pourquoi ne dirait-on pas au fém., *rhétoricienne?* Presque toutes les jeunes filles bien élevées font leur *rhétorique française*.

RHÉTORICIENNE, subst. et adj. fém. Voyez RHETORICIEN.

RHÉTORIQUE, subst. fém. (*rétorike*) (du grec ρητορικη, sous-entendu τεχνη, art, dérivé de ρεω, je parle), l'art de bien dire : *il enseigne la rhétorique*. — Classe où l'on enseigne la *rhétorique* : *aller, être en rhétorique*. — Traité de *rhétorique* : *la rhétorique d'Aristote*. — *Rhétorique française*, celle qui n'est écrite qu'en français, qu'on ne fait qu'en français. — *Figure de rhétorique*, façon de parler qu'on emploie pour donner ou de la force ou de la grace au discours. — Fam. : *employer, épuiser toute sa rhétorique*, toute son éloquence. — *Vous y perdrez votre rhétorique*, vous ne le persuaderez point.

*RHEXIE, subst. fém. (*rèkci*), t. de bot., plante polypétale de la famille des mélastomées.

RHEXIS, subst. fém. (*rèkcice*) (du grec ρηξις, rupture, dérivé de ρησσω, je romps), t. de médec., rupture d'une veine.

RHICNOSE, subst. fém. (*riknôze*) (du grec ρικνος, rugueux), t. de médec., corrugation de la peau avec exténuation.

*RHIN, subst. propre mas. (*rein*), fleuve d'Europe, dont la source principale part du mont Saint-Gothard dans le canton des Grisons (Suisse), et se jette dans la mer du Nord.

RHIN (BAS-), subst. propre mas. (*bârein*), dép. de France, dont le chef-lieu est Strasbourg. Voy. RHIN au *Complément*.

*RHIN (HAUT-), subst. propre mas. (*ôrein*), dép. de France, dont le chef-lieu est Colmar.

RHINA, subst. fém. (*rina*), t. d'hist. nat., genre de poissons de la division des cartilagineux.

RHINAIRE, adj. des deux genres (*rinère*), t. de médec., qui a rapport au nez.

RHINALGIE, subs. fém. (*rinalji*) (du grec ριν, et αλγος, douleur), t. de médec., douleur qui a son siége au nez.

RHINALGIQUE, adj. des deux genres (*rinaljike*), t. de médec., qui a rapport à la *rhinalgie*.

*RHINANTHACÉE, subst. fém. (*rinantacé*) (du grec ριν, nez, et de ανθος, fleur), t. de bot., genre de plantes nommées aussi *pédonculaires*.

RHINANTHOÏDES, subst. fém. pl. (*rinanto-ide*) (du grec ριν, nez, ανθος, fleur, et ειδος, forme), t. de bot., famille de plantes qui ont paru avoir quelque ressemblance avec le nez d'un homme.

RHINANTHUS, subst. mas. (*rinantuce*) (du grec ριν, nez, et ανθος, fleur; *fleur en forme de nez*), t. de bot., genre de plantes qu'on nomme aussi *cocrête*.

RHINAPTÈRE ou **PARASITE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*rinapetère, parazite*) (du grec ριν, nez, α privatif, et πτερον, aile), t. d'hist. nat., genre d'insectes, comme les poux, les puces, les tiques, etc., qui n'ont ni mâchoires ni ailes.

RHINCOLITHE, subst. fém. (*reinkolite*) (du grec ριν, nez, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., pointe d'oursin fossile, trouvée parmi les glossopètres.

RHINCOPS, subst. mas. (*reinkopece*) (du grec ριν, nez, et οψ, œil), t. d'hist. nat. V. RHYNCOPA.

RHINDACE, subst. fém. (*reindace*), t. d'hist. nat., le promerops orangé.

RHINE, subst. fém. (*rine*), t. d'hist. nat., insecte coléoptère. — Poissons à nez court, qui se rapproche des rhinobates.

RHINENCÉPHALE, subst. mas. (*rinancéfale*) (du grec ριν, nez, εν, dans, et κεφαλη, tête), t. d'hist. nat., nom qu'on donne aux monstres qui ont une trompe.

RHINENCHYSE, subst. fém. (*rinanchize*) (du grec ριν, nez, et εγχυω, j'injecte), t. de pharm., infusion pour être injectée dans le nez.

RHINENCHYTE, subst. fém. (*rinanchite*) (même étym. que celle du mot précédent), seringue pour le nez.

RHINÉOLITHE, subst. fém. (*riné-olite*). (*Boiste*.) Voyez RHINCOLITHE. Il paraîtrait qu'on s'est servi des deux mots.

RHINGIE, subst. fém. (*reinji*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères syrphies.

RHINGRAVE, subst. mas. (*reinguerave*) (de l'allemand *Rhein*, Rhin, et *graf*, comte), comte du Rhin. — Autrefois, juge, gouverneur des villes situées le long du Rhin. Titre que portaient certaines familles de comtes dont les domaines étaient sur les bords du Rhin, dans le cercle du haut Rhin. Ils avaient droit de séance dans les diètes de l'Empire, et portaient aussi le titre de maréchaux héréditaires du Palatinat.

RHINGRAVE, subst. fém. (*reinguerave*), autrefois, espèce de culotte ou haut-de-chausses fort ample. Hors d'usage.

RHINION, subst. mas. (*rinion*), t. de pharm., sorte de collyre propre à guérir les durillons qui se forment dans le nez.

RHINITE, subst. fém. (*rinite*), t. de médec., inflammation du nez.

RHINOBATE, subst. fém. (*rinobate*), t. d'hist. nat., nom spécifique d'une raie. — Sous-genre de poissons marins.

*RHINOCÉRES, sub. m. pl. (*rinocère*), t. d'hist. nat., famille d'insectes; c'est la même que celle des rostricornes. — Subst. propre fém., mot fabriqué par *La Fontaine* pour désigner la ville capitale des *rhinocéros*,

Éléphantide a guerre avecque *Rhinocère*.

Liv. XII, fab. XXI.

RHINOCÉROS, subst. mas. (*rinocéroce*) (du grec ριν, nez, gén. ρινος, et κερας, corne), grand quadrupède qui a une corne sur le nez, ce qui l'a fait nommer aussi *porte-corne*. C'est un mammifère pachyderme, moins élevé sur jambes que l'éléphant, mais presque aussi pesant. On en connaît deux espèces : l'une en Afrique, qui a deux cornes, dont celle de derrière est plus courte; l'autre d'Asie, qui n'a qu'une seule corne : toutes deux sont sauvages. — *Nez de rhinocéros*, nez gros et éminent. — Sorte d'oiseau des Indes, le même que le *calao*. Voyez ce mot. — Sorte d'insecte qui a une corne sur la tête.

RHINOCNESME, subst. mas. (*rinoknèceme*) (du grec ριν, nez, et κνησμα, démangeaison), t. de médec., prurit au nez; démangeaison dans les parties nasales.

RHINOCOLUSTÈS, subst. propre mas. (*rinokolucetèce*) (du grec ῥιν, gén. ῥινος, nez, et κολουω, je coupe), myth., surnom donné à Hercule, parce qu'il fit couper le nez aux hérauts des Orchoméniens, qui osèrent, en sa présence, demander un tribut aux Thébains.

RHINOCURE, subst. fém. (*rinokure*), t. d'hist. nat., genre de coquilles qui se trouve dans la mer Adriatique.

RHINOLOPHE, subst. mas. (*rinolofe*) (du grec ῥιν, gén. ῥινος, et λοφος, crête, aigrette), t. d'hist. nat., genre de chauve-souris.

RHINOMACER, subst. mas. (*rinomacé*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

RHINOPHONIE, subst. fém. (*rinofoni*) (du grec ῥιν, ῥινος, nez, et φωνη, son), t. de médec., résonnance de la voix dans les fosses nasales.

RHINOPLASTIE, subst. fém. (*rinoplaceti*) (du grec ῥιν, ῥινος, nez, et πλαστεια, fait de πλασσω, je forme), t. de chir., art de refaire des nez. — Traité sur cet art.

RHINOPOME, subst. mas. (*rinopome*), t. d'hist. nat., genre d'animaux carnassiers de la famille des chéiroptères.

RHINOPTE, adj. des deux genres (*rinopete*), t. de médec., qui est atteint d'une *rhinoptie*.

RHINOPTIE, subst. fém. (*rinopeci*) (du grec ῥιν, nez, et οπτομαι, voir), t. de médec., difformité qui permet à la lumière de s'introduire en partie par le nez, pour arriver à l'œil par un canal contre nature, ouvrage de la maladie.

RHINORRHAGIE, subst. fém. (*rinoraji*) (du grec ῥιν, nez, et ῥεω, je coule), t. de médecine, écoulement de sang par le nez.

RHINORRHAGIQUE, adj. des deux genres (*rinorajike*), qui concerne, qui regarde la *rhinorrhagie*.

RHINORRHÉE, subst. fém. (*rinoré*) (Voyez RHINORRHAGIE pour l'étym.), t. de médec., écoulement muqueux ou sanguin qui a lieu par le nez.

RHINORRHÉIQUE, adj. des deux genres (*rinoré-ike*), qui a rapport, qui appartient à la *rhinorrhée*.

RHINOSE, subst. fém. (*rinôze*) (du grec ῥικνος, rugueux), t. de médec., corrugation de la peau causée par l'exténuation du corps.

RHINOSIME, subst. mas. (*rinôzime*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

RHINOSTEGNOSE, subst. fém. (*rinocéteguenôze*) (du grec ῥιν, ῥινος, nez, et στεγνωσις, fait de στεγνοω, je resserre), t. de médec., obstruction, engorgement des fosses nasales.

RHINOSTOME, subst. mas. (*rinocetome*), t. d'hist. nat., genre de serpent à bouche terminée par un prolongement en forme de bec.

RHINTONIQUES, subst. et adj. fém. plur. (*reintonike*), t. de litt. antiq.; on donnait ce nom, chez les anciens, à des pièces de théâtre qui étaient des espèces d'atellanes inventées par un certain *Rhinton*, de Tarente.

RHIPHÉES, subst. propre fém. plur. (*rifé*), montagnes de la Scythie.—Adj. : *les monts Rhiphées*.

RHIPICÈRE, subst. mas. (*ripicère*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

RHIPIDODENDRON, subst. mas. (*ripidodeindron*), t. de bot., genre de plantes qui contient l'aloès plissé et le dichotome.

***RHIPIPTÈRE**, subst. mas. (*ripipetère*), t. d'hist. nat., ordre d'insectes.

RHIPSALE, subst. fém. (*ripeçale*), t. de bot., espèce de plante qui se rapproche beaucoup des cactiers.

RHISAGRE, subst. mas. (*rizaguere*) (du grec ῥιζαγρα, formé de ῥιζα, racine, et αγρα, prise, capture), t. de chir. dentiste, instrument pour extraire les racines ou chicots des dents

RHIZE, subst. fém. (*rize*), t. de bot., sorte de plante qui ne produit point de fleurs.

RHIZÉLITHE, subst. fém. (*rizélite*) (du grec ῥιζα, racine, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., racine pétrifiée.—Racine empreinte dans le marbre. On dit aussi *rhizolithe*.

RHIZIN, subst. mas. (*rizein*), t. de bot., nouveau genre de plantes de la famille des champignons.

RHIZOBOLE, subst. mas. (*rizobole*), t. de bot., genre de plantes.

***RHIZOCARPE**, subst. mas. (*rizokarpe*), t. de bot., espèce de plantes du genre des lichens.

RHIZOCTONE, subst. mas. (*rizoktone*), t. de bot., genre de plantes de la famille des champignons.

RHIZOLITHE, subst. fém. (*rizolite*). Voy. RHIZÉLITHE.

***RHIZOMORPHE**, subst. mas. (*rizomorfe*) (du grec ῥιζα, racine, et μορφη, forme), t. de bot., genre de plantes cryptogames de la famille des champignons.

***RHIZOPHAGE**, adj. des deux genres (*rizofaje*) (du grec ῥιζα, racine, et φαγειν, manger), qui mange des racines, qui vit de racines.

***RHIZOPHORE**, subst. mas. (*rizofore*) (du grec ῥιζα, racine, et φερω, je porte), t. de bot., le manglier; sorte de plante de la famille des caprifoliacées.

RHIZOPHYSE, subst. fém. (*rizofize*), t. d'hist. nat., sorte de ver marin qui vit dans la Méditerranée.

RHIZORE, subst. mas. (*rizore*), t. d'hist. nat., genre de coquilles qui se rapproche de celui des bulles.

***RHIZOSPERMES**, sub. fém. pl. (*rizocepèreme*), t. de bot., famille de plantes aussi appelées *marsiléacées* et *pilulariacées*.

RHIZOSTOME, subst. mas. (*rizocetome*) (du grec ῥιζα, racine, et στομα, bouche), t. d'hist. nat., espèce de zoophytes qui ont un très-grand nombre de bouches, par lesquelles ils pompent leurs aliments.

RHIZOTOME, subst. mas. (*rizotome*) (du grec ῥιζα, racine, et τεμνω, je coupe), celui qui ramassait et préparait des racines médicinales. Vieux et même hors d'usage.

***RHO**, subst. mas. (*rô*), dix-septième lettre de l'alphabet grec. (ρ, Ρ.)

RHODES, subst. fém. (*rode*) (du grec ῥοδον), bois dont il y a plusieurs espèces; il est de couleur de feuille-morte, mêlé de jaune et d'un rouge violet. On l'appelle aussi *bois de rose*.

***RHODES**, subst. propre fém. (*rode*), grande et ancienne ville de la Turquie d'Asie, capitale de l'île du même nom, dans la Méditerranée; célèbre par le fameux colosse de bronze qui, dit-on, défendait l'entrée du port, et par le culte qu'on y rendait à Minerve et aux dieux Telchines. Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem en avaient fait leur principale forteresse.

***RHODEZ** ou **RODEZ**, subst. propre mas. (*rodèze*), ville de France, chef-lieu du dép. de l'Aveyron.

RHODIA, subst. fém. (*rodia*), t. de bot., espèce de plante dont les racines exhalent une odeur de rose.

RHODIE, subst. propre fém. (*rodi*), myth., l'une des nymphes océanitides.

RHODIEN, subst. et adj. mas., au fém. RHODIENNE (*rodiein*, *diène*), originaire de *Rhodes*, qui habite *Rhodes*.—Qui a rapport à *Rhodes*.—*Droit rhodien*, t. de jurispr. ancienne, code des lois de l'île de *Rhodes*, sur les naufrages et les autres évènements fortuits de la navigation.

RHODIENNE, subst. et adj. fém. Voyez RHODIEN.

RHODIOLE, subst. fém. (*rodiole*), t. de bot., genre de plantes vivaces et herbacées; sorte d'orpin.

RHODIOLITHE, subst. fém. (*rodiolite*), t. d'hist. nat., *rhodiole* ou partie de *rhodiole* pétrifiée.

***RHODIOT**, E, subst. et adj. (*rodiô, diote*), de *Rhodes*. (Boiste.)

RHODITE, subst. fém. (*rodite*), t. d'hist. nat., pierre précieuse de couleur rose; madrépore.—Pierre qui imite la rose. — Subst. mas., grand astroïte fossile.

RHODITIS, subst. fém. (*roditice*), t. d'hist. nat., pierre gemme de la couleur de la rose. V. RHODITE, qui est le même mot.

***RHODIUM**, subst. mas. (*rodiome*), métal uni au platine.

RHODODENDRON, subst. mas. (*rododeindron*) (du grec ῥοδον, rose, et δενδρον, arbre), t. de bot., laurier-rose.

RHODOLÈNE, subst. fém. (*rodolène*), t. de bot., genre de plantes de la famille des chélénacées; elles croissent à Madagascar.

RHODOMEL, subst. mas. (*rodomèl*) (du grec ῥοδον, rose, et μελι, miel), miel rosat.

RHODORACÉES, subst. fém. plur. (*rodoracé*), t. de bot., famille de plantes ainsi appelées de l'une d'entre elles, dont le nom *rhodora* est formé du gr. ῥοδον, rose, et du lat. *odor*, odeur.

RHODORE, subst. mas. (*rodore*), t. de bot., sorte d'arbrisseau originaire du Canada.

RHŒAS, subst. mas. (*ré-âce*), t. de médec., maladie qui consiste dans une atrophie ou dans l'absence complète de la caroncule lacrymale.

RHOGMÉ, subst. fém. (*roguemé*) (du grec ῥωγμη, fente, fêlure), t. de chir., espèce de fracture du crâne, consistant en une fente superficielle, étroite et longue.

RHOÏTE, subst. mas. (*ro-ite*), t. de médec. et de pharm., espèce de rob dont le suc de grenade forme la base.

RHOMBA, subst. mas. (*ronba*), espèce de baume que l'on tire de Madagascar.

RHOMBE, subst. mas. (*ronbe*) (du grec ῥομϐος), t. de géom., losange. Voy. ce mot.—*Rhombe solide*, deux cônes égaux et droits, joints ensemble par leurs bases. — En t. d'archéol., instrument des magiciens grecs. C'était une espèce de toupie de bois ou de métal, entourée de bandelettes, que ces sorciers faisaient tourner; ils prétendaient que son mouvement avait la vertu de donner à une personne toutes les passions qu'ils voulaient lui inspirer. — T. d'hist. nat., sorte de poisson. — Coquillage univalve.

RHOMBIFÈRE, adj. des deux genres (*ronbifère*), qui porte un *rhombe*.

RHOMBILLE, subst. mas. (*ronbi-ie*), t. d'hist. nat., crustacé fossile.

RHOMBISCUS, subst. mas. (*ronbicekuce*), t. d'hist. nat., dent *rhomboïdale* ou irrégulière de poisson pétrifiée.

RHOMBITE, subst. fém. (*ronbite*), t. d'hist. nat., empreinte de turbot pétrifié.—Famille de coquilles coniques.

RHOMBOÏDAL, subst. mas. (*ronbo-idal*), t. d'hist. nat., poisson de mer de l'Amérique septentrionale.—Au plur., *rhomboïdaux*.

RHOMBOÏDAL, E, adj. (*ronbo-idal*), qui a la figure du *rhombe* ou *rhomboïde*. — Au plur., mas., *rhomboïdaux*.

RHOMBOÏDALE, subst. fém. (*ronbo-idale*), t. d'hist. nat., couleuvre qu'on trouve dans les Indes.

RHOMBOÏDE, subst. et adj. mas. (*ronbo-ide*) (du grec ῥομϐος, rhombe, et ειδος, forme), figure de géom., qui a deux angles aigus et deux obtus, et quatre côtés, dont il n'y a que ceux qui sont parallèles qui soient égaux. On l'appelle aussi *parallélogramme oblique*.— En anat., le *muscle rhomboïde* est celui qui fait mouvoir l'épaule en arrière.

RHOMBUS, subst. mas. (*ronbuce*), instrument des magiciens grecs. Voy. RHOMBE.

RHOMPHAL, subst. mas. (*ronfale*), t. de bot., sorte de plantes du genre des gouets.

RHOMPHÉE, subst. fém. (*ronfé*), t. d'antiquité, espèce d'épée dont les Thraces se servaient. — T. de bot., plante qui croît aux Indes.

***RHÔNE**, subst. propre mas. (*rône*), fleuve de France, qui descend des glaciers du mont Furca, dans les Alpes, et se jette dans la Méditerranée au golfe de Lyon. — Nom d'un dép. de France, dont le chef-lieu est Lyon.

RHOPALIQUE, adj. des deux genres (*ropalike*) (du grec ῥοπαλον, massue), t. de littér. anc., espèce de vers grec ou latin, dont tous les mots ont chacun une syllabe de plus que le mot précédent; de sorte qu'écrits les uns sous les autres, le vers a la forme d'une tête de massue.

RHORIE, subst. fém. (*rori*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des gortères.

***RHUBARBE**, subst. fém. (*rubarbe*) (du latin *rhabarbarum*, formé du grec ῥα, qui, chez les médecins grecs, désigne une racine, et de βαρϐαρος, étranger, *racine étrangère*), t. de bot., plante vivace originaire de la Chine et de la Moscovie, qui se cultive aisément dans nos jardins, et dont la racine, d'un grand usage en médecine, est stomachique, tonique et purgative.— Prov. : *passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le séné*; faites-moi des concessions, je vous en ferai.

RHUM, subst. mas. (*rome*), eau-de-vie de canne à sucre. — L'*Académie* ajoute que quelques personnes écrivent *rum*; nous avertissons que cette dernière orthographe doit être réputée comme un barbarisme.—Chevaux qui tirent un bateau.

RHUMAPYRE, subst. fém. (*rumapire*) (du grec ῥευμα, fluxion, et πυρ, feu), t. de médec., nom donné à la fièvre *rhumatismale*

RHUMATALGIE, subst. fém. (*rumataleji*) (du grec ῥευμα, fluxion, et αλγος, douleur), t. de médec., douleur *rhumatismale*.

RHUMATALGIQUE, adj. des deux genres (*rumatalejike*), qui est relatif, qui appartient à la *rhumatalgie*.

***RHUMATIQUE**, adj. des deux genres (*rumatike*), de ou du *rhume*. Peu usité.

RHUMATISANT, E, adj. (*rumatizan, zante*), t. de médec., qui est affecté d'un *rhumatisme*. — Il est aussi substantif mas. : *un rhumatisant.*

RHUMATISMAL, E, adj. (*rumaticemal*), qui tient du *rhumatisme* : *douleurs rhumatismales.* —Au plur. mas., *rhumatismaux.*

RHUMATISMAUX, adj. mas. plur. Voy. RHUMATISMAL.

RHUMATISME, subst. mas. (*rumaticeme*) (du grec ῥευμα, fluxion, dérivé de ῥεω, je me répands, parce que les rhumatismes se répandent par tout le corps), t. de médec., douleurs dans les muscles, les membranes, accompagnée de difficulté dans les mouvements volontaires.

RHUMATOÏDE, adj. des deux genres (*rumatoïde*), t. de médec., compliqué de *rhumatisme*, qui provient du *rhumatisme.*

RHUMATOPYRE, subst. mas. (*rumatopire*), t. de médec., syn. de *rhumapyre*. Voyez ce mot.

RHUMB, subst. mas. Voy. RUMB.

RHUME, subst. mas. (*rume*) (du grec ῥευμα, fluxion), inflammation catarrhale des bronches et du poumon, caractérisée par la toux et l'expectoration : *rhume de poitrine.* — *Rhume de cerveau.* Voy. CORYZA.

RHUMMERIE, subst. fém. (*romeri*), atelier où l'on fait fermenter la mélasse.

RHUNES, subst. mas. plur. (*rune*). Voy. RUNES.

RHUS, subst. mas. (*rhce*), t. de bot., arbrisseau ; sumac.

RHYAS, subst. fém. (*ri-âce*) (du grec ῥυω, je coule), écoulement des yeux.

RHYNCHÉE, subst. fém. (*reinché*), t. d'hist. nat., division d'oiseaux de la famille des longirostres.

RHYNCHÈNE, subst. mas. (*reinchène*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères charançonites.

RHYNCHITE, subst. fém. (*reinchite*), t. d'hist. nat., sous-genre d'insectes établi dans le genre attelabe.

RHYNCHOBDELLE, subst. fém. (*reinkobedèle*), t. d'hist. nat., genre de poissons établi parmi les macrognathes.

RHYNCHOLITHE, subst. fém. (*reinkolite*), t. d'hist. nat. Voy. RHINCOLITHE.

RHYNCHONELLE, subst. fém. (*reinkonèle*), t. d'hist. nat., genre de coquilles fossiles séparées des térébratules.

RHYNCHOPHORE, subst. mas. (*reinkofore*) (du grec ῥυγχος, bec, et φερω, je porte), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères, que l'on nomme *porte-bec.*

RHYNCHOSE, subst. fém. (*reinkôze*), t. de bot., sorte de plante vivace qui croît en Chine.

***RHYNCHOSPORE**, sub. mas. (*reinkocepore*), t. de bot., genre de plantes qui rentre dans celui appelé *chætospore.*

RHYNCHOSTÈNE, subst. mas. (*reinkocetène*) (du grec ῥυγχος, bec, et στενος, étroit), t. d'hist. nat., nom donné aux oiseaux dont le bec est étroit.

RHYNCHOTHÈQUE, subst. mas. (*reinkotèke*), t. de bot., arbrisseau qui croît au Pérou.

RHYNCOPRION, subst. mas. (*reinkopri-on*), t. d'hist. nat., nom générique que l'on a donné aux arachnides qui composent le genre argus.

RHYNCOPS, subst. mas. (*reinkopece*) (du grec ῥυγχος, bec), t. d'hist. nat., nom d'un oiseau plus connu sous celui de *bec-en-ciseaux.*

***RHYNGOTE**, subst. mas. (*reinguote*), t. d'hist. nat., ordre d'insectes qui correspond à celui des hémiptères.

RHYPHE, subst. mas. (*rife*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

RHYPODE, subst. mas. (*ripode*), t. de pharm., sorte d'emplâtre.

RHYPOGRAPHE, subst. mas. (*ripoguerafe*) (du grec ῥυπος, chose basse, et γραφω, je peins), peintre de choses communes, de petits sujets. Aujourd'hui on dit : *peintre de caricatures.*

RHYPOGRAPHIE, subst. fém. (*ripoguerafi*) (même étymologie que celle du mot précédent), description, peinture de bagatelles, de pochades.

RHYPOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*ripoguerafike*), qui regarde, qui concerne la *rhypographie.*

RHYPTIQUE, subst. et adj. des deux genres (*ripetike*) (du grec ῥυπτικος, fait de ῥυπτω, je décrasse, je nettoie), t. de médec., synonyme de *détersif.* Voy. ce mot.

RHYSOPHYLLE, subst. fém. (*rizofile*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des jongermannes.

RHYTHELMINTHE, subst. mas. (*ritèlemeinte*), t. d'hist. nat., genre de vers intestins. — T. de bot., sorte d'arbrisseau.

***RHYTHME**, subst. mas. (*riteme*) (du grec ῥυθμος), nombre, cadence, mesure : *le rhythme des vers, de la musique.*

***RHYTHMIQUE**, adj. des deux genres (*ritemike*), qui appartient au *rhythme.*

RHYTHMOPÉE, subst. fém. (*ritemopé*) (du grec ῥυθμος, rhythme, et ποιεω, je fais), partie de la déclamation théâtrale des anciens, qui avait pour objet la fixation des *rhythmes.*

RHYTON, subst. mas. (*riton*), t. d'antiq., vase à boire en forme de corne qu'on rencontre souvent sur les monuments anciens.

RHYZOSPERMUM, subst. mas. (*rizocepèremome*), t. de bot., genre de plantes qui est le même que *la notelée.*

DU VERBE IRRÉGULIER **RIRE** :

Ri, part. pass.
Riaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Riais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Riais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Riait, 3e pers. sing. imparf. indic.
Riant, part. prés.

RIADHIAT, subst. mas. (*ri-adia*), t. de relat., exercice fort pratiqué chez les musulmans des Indes, par les fanatiques.

RIAILLE, subst. propre mas. (*ri-â-ie*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Ancenis, dép. de la Loire-Inférieure.

RIAILLERIE, subst. fém. (*ri-â-ieri*), ris vif et fréquent ; ris bachique. Pop. et peu usité.

RIANE, subst. fém. (*ri-ane*), t. de bot., espèce d'arbrisseau de la Guyane, de la famille des vinettiers. Il a été appelé *patrisie.*

RIANT, E, adj. (*ri-an, ante*) (en lat. *ridens*, part. act. de *ridere*, rire), qui marque de la gaîté, de la joie : *air, visage riant.*—Agréable à la vue : *jardin riant, maison riante.*

RIAULE, subst. fém. (*riô-le*), outil de mineur.

RIBADOQUIN, subst. mas. (*ribadokiein*), ancienne pièce de canon que l'on tirait avec un poids égal de poudre et de boulet.

RIBAMBELLE, subst. fém. (*ribanbèle*), kyrielle, longue suite : *ribambelle d'enfants* ; il ne se dit que fam., et en mauvaise part.

***RIBAUD, E**, adj. et subst. (*ribô, bôde*) (suivant *Le Duchat*, du lat. barbare *ripalis*, fait de *ripa*, rivage ; parce que, dit-il, les impudiques dans leur conduite font sans cesse de faux pas, comme ceux qui marchent sur le rivage glissant des rivières), t. bas et malhonnête. Luxurieux, impudique.—Autrefois, portefaix qui chargeait ou déchargeait les marchandises embarquées ou débarquées à la grève, sur le rivage de la Seine. —Au plur., sous *Philippe-Auguste*, soldats d'élite rangés sous des capitaines à la suite du roi pour sa garde. Le premier de ces capitaines, selon *Pasquier*, s'appelait *roi*, chef, commandant des *ribauds* ; dénomination qui fut ensuite tellement avilie, que vers la fin du quinzième siècle on la donna à l'exécuteur de la haute-justice, ou du moins à l'exécuteur des sentences rendues par le prévôt des maréchaux.

RIBAUDAILLE, subst. fém. (*ribôdâ-ie*), t. injurieux dont on se servait autrefois pour désigner un soldat lâche et poltron.

RIBAUDÉQUER, RIBAUDÉQUIER, RIBAUDEQUIN ou **RIBADOQUIN**, subst. mas. (On voit assez, d'après les quatre orthographes de ce mot, qu'il s'est corrompu et même perdu. Nous n'en faisons mention dans notre *Dictionnaire* que parce que nous le trouvons dans *Boiste*, que *Raymond* a tout simplement copié.) (*ribodèkié, ribôdekiein, ribadokiein*), nom d'une ancienne pièce d'artillerie.—Arc de 15 pieds de long, qui se plaçait sur les murs des forteresses ; espèce de grande arbalète que quinze hommes mettaient en mouvement.

RIBAUDERIE, subst. fém. (*ribôderi*), action de *ribaud.* — Divertissement licencieux. T. de mépris et de blâme, mais non grossier comme *ribaud.* Peu usité.

RIBAUDURE, subst. fém. (*ribôdure*), faux pli ou bourrelet qui se forme aux draps que l'on foule.

RIBE, subst. fém. (*ribe*), machine à broyer le lin.—Au plur., groseilles rouges. (*Boiste.*)

RIBEAUVILLE, subst. propre mas. (*ribôvile*), ville de France, chef-lieu de canton, arrondissement de Colmar, département du Haut-Rhin.

RIBECOURT, subst. propre mas. (*ribekour*), village de France, chef-lieu de canton, arrondissement de Compiègne, département de l'Oise.

RIBELIER, subst. mas. (*ribelié*), t. de bot., espèce de poudre de Ceylan.

RIBEMONT, subst. propre mas. (*ribemon*), ville de France, chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Quentin, département de l'Aisne.

RIBERAC, subst. propre mas. (*riberak*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrondissement, département de la Dordogne.

RIBERENC, subst. mas. (*riberanke*), nom d'un raisin noir qui croît dans le département du Cher.

RIBES, subst. fém. plur. Voy. RIBE.

RIBESIÉES, subst. f. pl. Voyez RIBESOÏDE.

RIBÉSIOÏDE, subst. f. pl. (*ribezio-ide*), t. de bot., nom que donnent les botanistes à la famille qui a pour type le groseiller. — On dit aussi *ribésiées.*

RIBETTE, subst. fém. (*ribète*), t. de bot. ; on a donné ce nom au groseillier rouge.

RIBIERS, subst. propre mas. (*ribié*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Gap, département des Hautes-Alpes.

RIBLAGE, subst. mas. (*riblaje*), opération qui a pour objet de monter les meules neuves d'un moulin, et de les faire frotter l'une contre l'autre pour en user les plus grandes aspérités.

RIBLÉ, E, part. pass. de *ribler.*

***RIBLER**, v. act. (*riblé*), voler de nuit.—SE RIBLER, v. pron. (*Boiste.*) Vieux et hors d'usage.

RIBLETTE, subst. fém. (*riblète*) (du lat. *ripuleta*, dimin. de *ripula*, lequel est lui-même un dimin. de *ripa*, côte), tranche de viande mince qu'on fait rôtir sur le gril, et qu'on assaisonne de sel et de poivre.—Omelette au lard.

RIBLEUR, subst. mas., **RIBLEUSE**, subst. fém. (*ribleur, bleuze*) (du lat. *ripula*, bord, ruelle), filou, voleur ; coureur de nuit, libertin. Vieux et populaire.

RIBLEUSE, subst. fém. Voy. RIBLEUR.

RIBLONS, subst. mas. plur. (*riblon*), petits morceaux de fer à refondre, hors de service.

RIBON-RIBAINE, loc. adv. (*ribon, bène*), à tout prix, coûte que coûte. (*Boiste.*) Vieux t. pop., sans aucun doute ; mais qui est aujourd'hui entièrement hors d'usage.

RIBORD, subst. mas. (*ribor*), t. de marine, le bordage d'un vaisseau qui est le plus proche de la quille.

RIBORDAGE, subst. mas. (*ribordaje*), t. de mar., dommage qu'éprouvent les vaisseaux marchands en s'*abordant.*— Indemnité pour la perte occasionée par le *ribordage.*

RIBOT, subst. mas. (*ribô*), pilon pour battre le beurre.

RIBOTE. Voy. RIBOTTE.

RIBOTÉ, part. pass. de *riboter.*

RIBOTER, v. neut. (*riboté*), boire, manger et se divertir à la façon du peuple.

RIBOTEUR, subst. mas., **RIBOTEUSE**, subst. fém. (*riboteur, teuze*), qui aime à faire *ribotte.*

RIBOTEUSE, subst. fém. Voy. RIBOTEUR.

RIBOTTE et non pas **RIBOTE**, subst. fém. (*ribote*), l'action de boire et de manger avec excès. — Réjouissance populaire.

RICANÉ, part. pass. de *ricaner.*

RICANEMENT, subst. mas. (*rikaneman*), *rire* moqueur.—Action de *ricaner.*

RICANER, v. neut. (*rikané*) (suiv. *Vergy*, contraction des deux mots latins *ridere* et *cachinnari* ; *ridere cum cachinno*, rire aux éclats), rire à demi, le plus souvent pour se moquer et quelquefois par sottise.

RICANERIE, subst. fém. (On devrait écrire RICANNERIE.) (*rikaneri*), *ris* malin, moqueur et souvent injurieux.

RICANEUR, subst. et adj. mas., **RICANEUSE**, au fém. (*rikaneur, neuze*), qui *ricane.*

RICANEUSE, subst. fém. Voy. RICANEUR.

RIC-A-RIC, loc. adv. et fam. (*rikarike*) (suivant *Ménage*, corruption du lat. *rigidè* ; à la rigueur), à la rigueur, sans faire de grace : *compter ric-à-ric.* Il est fam.

RICATI, subst. mas. (*rikati*), t. de géom., équation différentielle du premier ordre.

RICCIE, subst. fém. (*rikci*), t. de bot., genre de plantes cryptogames de la famille des hépatiques.

RICEYS, subst. propre mas. (*ricé*), ville de

France, chef-lieu de canton, arrond. de Bar-sur-Seine, dép. de l'Aube.

RICH, subst. mas. (*rik*), t. d'hist. nat., espèce de loup cervier, dont la fourrure est très-fine.

RICHARD, E, subst. (Nous ne savons pas pourquoi l'*Académie* refuse un fém. à ce mot.) (*richar, charde*; au mas. le *d* ne se prononce jamais), homme, femme très-*riche*, qui a beaucoup de bien : *c'est un richard, un gros richard*. Il est fam. — T. d'hist. nat., subst. mas., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères. On les nomme aussi *buprestes*.

RICHARDIE, subst. fém. (*richardi*), t. de bot., sorte de plante du Mexique, de la famille des rubiacées.

***RICHE**, subst. et adj. des deux genres (*riche*) (du l'all. *reich*, employé, selon *Wachter*, dans la même acception, et qui signifie proprement *empire, royaume, état*. Suivant *Ménage*, du gaulois *rich* ou *rix*, fort, puissant), qui a beaucoup de bien ; qui possède de grands biens : *homme fort riche, extrêmement riche* ; et prov. : *riche comme Crésus* ou *comme un Crésus* ; *riche comme un juif*, *comme un puits* ; *riche à millions*.— On dit fig. : *riche en mérite, en vertu* ; *riche des biens de l'esprit*.—En parlant des choses, abondant, fertile : *riche moisson; mine fort riche*; *pays riche en blé, en vin*, etc.—Bien travaillé, chargé d'ornement : *un riche ajustement*. — Fam. : *faire un riche mariage*, épouser une femme fort *riche*. — *C'est un riche parti*, se dit d'un jeune homme, d'une jeune demoiselle à marier très-riche.—*Riche taille*, taille au-dessus de la médiocre et bien proportionnée.—*Des meubles, des étoffes riches*, de grand prix, magnifiques.—*Une langue riche*, abondante en mots et en tours. — *Etre riche en ridicules*, en avoir beaucoup. — *Des rimes riches*, qui vont au-delà de l'exactitude exigée.— Subst. mas. : *on doit rendre également justice au riche et au pauvre*.—*Un riche malaisé*, qui a beaucoup de dettes.—*Le mauvais riche*, celui de l'Évangile. — *Un mauvais riche*, celui qui refuse de faire du bien aux pauvres.

RICHE-DÉPOUILLE, subst. fém. (*richedépou-ie*), t. de bot., variété d'oranger qui ne diffère de la bigarade que par la quantité de fleurs qu'elle produit.

RICHÉE, subst. fém. (*riché*), t. de bot., plante vivace de la famille des cinarocéphales, qui croît dans la terre de Van Diémen.—Autre, de la famille des épacrides, qui croît dans la Nouvelle-Hollande.

RICHÉIE, subst. fém. (*riché-i*), t. de bot., arbrisseau de Madagascar, qui forme un genre dans la polyandrie monogynie.

RICHELIEU, subst. propre mas. (*richelieu*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Chinon, dép. d'Indre-et-Loire.

RICHEMENT, adv. (*richeman*), magnifiquement : *richement vêtu, meublé*. — *Rimer richement*, n'employer ordinairement que des rimes riches.—*Marier une fille richement*, la marier à un homme fort riche.—*Pourvoir richement ses enfants*, leur donner des établissements considérables. —En style plaisant, *femme richement laide*, extrêmement laide.

RICHEOME, mieux **RICHOME**, subst. mas. (*richome*), t. de féod., nom que l'on donnait à une classe d'anciens seigneurs. Hors d'usage.

RICHE-PRIEUR, subst. mas. (*richepri-eur*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne au pinson dans quelques pays.

RICHERIE, subst. fém. (*richeri*), t. de bot., espèce d'arbre qui forme un genre dans la polygamie monœcie.

***RICHESSE**, subst. fém. (*richèce*), abondance de biens : *c'est l'agriculture et le commerce qui font la richesse des états*. — Prov. : *contentement passe richesse*, mieux vaut être pauvre et content que riche et malheureux. — Éclat, magnificence : *la richesse d'une étoffe, d'un habit*. — Au pluriel, biens, possessions, revenus : *posséder de grandes richesses*. — *Richesse d'une mine*, l'abondance du métal. — *Richesse des rimes*, leur exactitude poussée au-delà des règles prescrites. — *Richesse d'une langue*, son abondance en mots et en tours.—Subst. propre fém., myth., divinité poétique, fille du Travail et de l'Épargne. On la représente sous la figure d'une femme superbement habillée, toute couverte de pierreries, tenant en sa main une corne d'abondance.

RICHISSIME, adj. des deux genres (*richicime*), fort riche. — RICHISSIME, TRÈS-RICHE, (*Syn.*) Quand nous disons *richissime, grandissime*, etc., nous voulons dire plus que *très-riche, très-grand*, ou le dire avec plus d'énergie. Vous dites avec plus ou moins de simplicité, qu'un homme est *très-riche*; en disant qu'il est *richissime*, vous appuyez avec plus ou moins de force. Une *grandissime* fortune vous paraît plus que *très-grande*, elle vous paraît infiniment grande.

RICHYS, subst. mas. plur. (*rikice*), nom que les Indiens donnent, en la personnifiant, à la constellation que nous appelons la *grande ourse*, à 4,400,000 lieues au-delà de Saturne.

RICIN, subst. mas. (*ricein*), t. d'hist. nat., genre d'insectes.—T. de bot., genre de plantes dicotylédones de la famille des euphorbiacées.— *Huile de ricin*, huile fournie par les graines de la plante du même nom.

RICINELLE, subst. fém. (*ricinèle*), t. de bot., genre de plantes de la famille des tithymaloïdes.

RICINAIRE, adj. mas. (*ricinère*), myth., surnom de Jupiter, couvert du voile nommé *ricinium*.

RICINIER, subst. mas. (*ricinié*). Voy. RICIN.

RICINIUM, subst. mas. (*ricini-ome*), t. d'antiq., espèce de voile dont on couvrait la statue de Jupiter.

RICINOCARPE, ou **RICINOCARPOS**, subst. mas. (*ricinokarpe, karpoce*), t. de bot., genre de plantes dispersées parmi les genres acalyphe, tragie et hydrocotyle.

***RICINOÏDE**, subst. mas. (*ricino-ide*), t. de bot., noix des Barbades. Violent purgatif et vomitif.

RICINUS, subst. mas. (*ricinuce*), t. de bot., plante des anciens.—En hist. nat., dent de poisson fossile, faite en forme de cosse de haricot.

RICKET, subst. mas. (*rikiète*), t. de médec., affecté du rachitisme. Inusité. (*Boiste*.)

RICOCHÉ, part. pass. de *ricocher*.

RICOCHER, v. neut. (*rikoché*), faire des *ricochets*.

RICOCHET, subst. mas. (*rikochè*), bond que fait une pierre plate, jetée obliquement sur la surface de l'eau.—Vieux nom d'un petit oiseau qui répète continuellement son ramage.—On dit prov. : *c'est la chanson du ricochet*, c'est toujours la même chanson, le même discours. — *Batterie à ricochet*, t. d'artill., batterie qui joue de manière que les boulets, après être tombés, roulent, se relèvent et font des bonds ou des *ricochets*, comme une pierre plate sur la surface de l'eau. On dit dans le même sens : *charger, tirer à ricochet*. —Fig. : *par ricochet*, par circuits, non pas directement et de la première main : *cette nouvelle nous est venue par ricochet*. — Prov. : *avoir de quoi faire des ricochets*, avoir plus de revenu qu'il n'en faut pour vivre suivant sa condition; avoir de quoi contenter ses fantaisies.

RICOCHON, subst. mas. (*rikochon*), apprenti monnayeur.

RICOTIE, subst. fém (*rikoci*), t. de bot., espèce de plante annuelle de la famille des crucifères.

RICTUS, subst. mas. (*riktuce*) (mot latin), large ouverture de la bouche : *Voltaire avait un rictus horrible*. (Boiste.)

RIDAINS, ou **RIDEAUX**, subst. mas. plur. (*ridein, dô*), t. de pêche, élévations en forme de *ride* dans le fond de la mer. — On dit aussi *ridelles*, au fém.

RIDE, subst. fém. (*ride*) (du grec ρυτις, ρυτιδος, qui a la même signification), au propre, les plis qui se font sur le front, sur le visage et sur les mains, et qui sont l'effet ordinaire de l'âge.—Par extension, il se dit de l'eau, lorsque sa surface cesse d'être unie. — En t. de mar., cordage qui sert à en roidir un autre plus gros.

RIDÉ, E, part. pass. de *rider*, et adj. — En t. de bot., voy. RUGUEUX.

***RIDEAU**, subst. mas. (*ridô*) (de *ride*, à cause des plis en forme de *rides* que font les rideaux), morceau d'étoffe ou de toile auquel sont attachés des anneaux qui coulent sur une tringle, et qu'on tire pour cacher, couvrir, entourer, conserver quelque chose.—Toile de théâtre qu'on lève et qu'on baisse à volonté.—Fig., 1° tout ce qui empêche une chose d'être vue; 2° petite élévation de terre derrière laquelle on peut se cacher.—Fig. : *tirer le rideau sur une chose*, n'en plus parler, ne plus s'en occuper l'esprit. — *Se tenir derrière le rideau*, ne pas se laisser apercevoir dans une affaire que l'on conduit.—*Tirez le rideau, la farce est jouée*, tout est fini.

***RIDÉES**, subst. fém. plur. (*ridé*), fientes et fumées des vieux cerfs.

RIDELLE, subst. fém. (*ridèle*), chacun des deux côtés d'une charrette, fait en forme de râtelier. — Au plur., voy. RIDAINS.

RIDENNE, subst. fém. (*ridène*). Voy. CHIPEAU.

***RIDER**, v. act. (*ridé*), faire, causer des *rides* : *le chagrin ride le front*; *l'âge, les maladies l'ont tout ridé*. — Par extension, et surtout en poésie, il se dit de l'eau : *les vents rident la face, la surface de l'eau*.— Faire roidir une corde, une couture, etc.—En t. de mar., accourcir une voile avec des *ris*.—SE RIDER, v. pron., se faire des *rides*, prendre des *rides*.

RIDICULE, adj. des deux genres (*ridikule*) (du lat. *ridiculus*, fait de *ridere*, rire), qui est digne de *risée* : *manière, discours, conduite ridicule*.—Subst., homme *ridicule*. On dit aussi au fém., *c'est une petite ridicule*.—Ce qu'il y a de *ridicule* dans une personne, dans une chose : *il saisit le ridicule de chaque chose; donner un ridicule à quelqu'un*.—*Tomber dans le ridicule, dans un grand ridicule*, devenir *ridicule*.—*Se donner un ridicule*, se rendre *ridicule* par ses manières, sa conduite.—*Tourner* ou *traduire en ridicule*, *ridiculiser*, se moquer de... — Sac à ouvrage de femme. On a dit d'abord *réticule*, c'est-à-dire formé de *rets*.—RIDICULE, RISIBLE. (*Syn.*) *Ridicule*, qui doit exciter la *risée*, qui l'excite. *Risible*, qui est propre à exciter le *rire*, qui l'excite. La *risée* est un *rire* éclatant, long, méprisant, moqueur. On rit de ce qui est *risible*; on se *rit* de ce qui est *ridicule*. *Risible* se prend en bonne et en mauvaise part; *ridicule* ne se prend qu'en mauvaise part. Il y a des choses qui font *rire*, parce qu'elles sont déplacées, désordonnées, immodérées; et celles-là sont *risibles* et *ridicules*. Il y a des choses qui doivent faire *rire*, pour remplir leur destination, leur objet ou leur fin ; celles-là sont *risibles* et non *ridicules*.—Un objet est *ridicule* par un contraste frappant entre la manière dont il est et celle dont il doit être, selon le modèle donné, la règle, les bienséances, les convenances. Un objet est *risible* par quelque chose de plaisant et de piquant, qui vous cause une surprise et une joie assez vives pour se manifester par des signes extérieurs et indélibérés.—Un travers d'esprit vous rendrait *ridicule*; ce travers est au moins un commencement de folie. Une singularité comique vous rendra *risible*; cette singularité peut être fort raisonnable.—Un homme sage, c'est souvent celui que les fous à la mode trouvent fort *ridicule*. Un discours sensé, ce sera très-souvent celui que les sots trouveront fort *risible*. — *Risible*, pris en mauvaise part, dit beaucoup moins que *ridicule*. La chose *risible* peut faire *rire*; la chose *ridicule* fait *rire*.

RIDICULEMENT, adv. (*ridikuleman*), d'une manière *ridicule*.

RIDICULISÉ, E, part. pass. de *ridiculiser*.

RIDICULISER, v. act. (*ridikulizé*), rendre *ridicule*, tourner en *ridicule*. — SE RIDICULISER, v. pron., se rendre *ridicule*.

RIDICULISSIME, adj. des deux genres (*ridikulicecime*), très-*ridicule*.

RIDICULITÉ, subst. fém. (*ridikulité*), qualité de ce qui est *ridicule* : *la ridiculité de ce propos, de ce procédé est sensible*.—Action ou parole *ridicule* : *c'est une ridiculité*. Fam.

DU VERBE IRRÉGULIER RIRE :

Rie, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.

Rie, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.

RIÈBLE, subst. mas. (*ri-èble*), t. de bot., nom vulgaire du gaillet accrochant. Voy. GRATERON.

RIEDLÉE, subst. fém. (*ri-èdelé*), t. de bot., espèce de plante vivace de la famille des hermaniées.

***RIEN**, subst. mas. (*riein*) (du lat. *rem*, accusatif de *res*, chose. *Non habeo rem*, je n'ai rien; *non agit rem*, il ne fait rien; et de là vient qu'en français *rien* se construit ordinairement avec une négation. Nos anciens auteurs disaient *rien* dans le sens de *chose* : *ils n'ayderoient de nuls riens*. Froissart. *Craignaut Dieu en tout son pouvoir sur tout rien*. Joinville), nulle chose, néant : *Dieu a créé le monde de rien* ; *dans l'ordre de la nature, rien ne se fait de rien*. — Par exagération, peu de chose : *il a eu cette maison pour rien*. — Quelque chose : *y a-t-il rien de si beau que... qui vous reproche rien?* —Au plur., bagatelles, chose de peu d'importance : *ces difficultés sont des riens* ; *diseur de*

riens, etc. — *Ne rien faire*, demeurer entièrement oisif. *Boileau* a dit (*Satire* II) :

. . . . Passer
La nuit à bien dormir et le jour à *rien* faire.

Par la suppression de la particule négative *ne*, au jugement de l'Académie française, *rien faire* devenait une espèce d'occupation, et le contraste était plus marqué. Racine (*les Plaideurs*) a redoublé au contraire la négation, en disant :

On ne veut *pas rien* faire ici qui vous déplaise.

Pas est ici de trop, et c'est une faute.—Fam. : *il ne sait rien de rien, rien du tout.*—*On ne fait rien pour rien*, il entre toujours quelque vue d'intérêt personnel dans ce qu'on fait. — *Cette viande s'est réduite à rien*, a fort diminué. — *Cette affaire s'est réduite à rien*, n'a eu aucun succès. — *Il ne m'est de rien*, je n'y prends aucun intérêt. — *Cette affaire ne tient à rien, rien* n'empêche qu'elle ne se fasse.—*Il ne tint à rien qu'il ne se tuât*, peu s'en fallut qu'il ne se tuât. —*Il n'y a rien que nous l'avons vu*, il y a peu de temps.—*Il ne pense à rien moins qu'à vous supplanter*, il n'y pense pas du tout, il n'y a rien à quoi il pense moins.—*Il ne pense à rien de moins qu'à vous supplanter*, il pense à vous supplanter; ses pensées ne sont pas au-dessus de ce dessein.— *Comme si de rien n'était*, loc. fort en usage, et qui signifie : comme si la chose dont il est question n'était pas arrivée. — *En moins de rien*, loc. adv., promptement, en peu de temps.

RIENCURTIE, subst. fém. (*rieinkurci*), t. de bot., genre de plantes de la famille des synanthérées.

RIÉNISTE, subst. des deux genres (*riénicete*), partisan du néant après la mort.

DU VERBE IRRÉGULIER **RIRE** :

Rient, précédé de *ils ou elles*, 3e pers. plur. prés. indic.

Rient, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.

Ries, 2e pers. sing. prés. subj.

RIÈREFIEF, subst. mas. (*rièrefièfe*), t. de féod., arrière-fief. Vieux et inusité.

RIESLING, subst. mas. (*rièceleingue*), nom d'un raisin blanc qui croît dans le dép. du Bas-Rhin.

***RIETI**, subst. propre mas. (*riéti*), ville des états de l'Église, où les Napolitains furent battus par les Français en 1798.

RIEULE, subst. fém. (*ri-eule*), règle. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

RIEULÉ, E, adj. (*rieulé*), régulier. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

***RIEUR**, subst. et adj. mas., au fém. **RIEUSE** (*rieur, euze*), celui, celle qui *rit* : *faites taire ces rieurs, ces rieuses.* — Qui aime à *rire* : *c'est un grand rieur, une grande rieuse.*—Railleur, moqueur : *cette jeune fille est rieuse ; il y a rieur et rieur.*—*Avoir les rieurs de son côté*, l'approbation du plus grand nombre de ceux qui ont le plus de crédit et d'autorité.

RIEUSE, subst. fém. Voy. RIEUR.

RIEUX, subst. mas. plur. (*rieu*), t. de pêche, filets du genre des folles, appelés autrement *cibaudières*. Il y a aussi des *demi-rieux*.

RIEUX, subst. propre mas. (*rieu*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Muret, dép. de la Haute-Garonne.

RIEZ, subst. propre mas. (*rié*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Digne, dép. des Basses-Alpes.

DU VERBE IRRÉGULIER **RIRE** :

Riez, 2e pers. plur. impér.

Riez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.

RIFFÉ, E, part. pass. de *riffer*.

RIFFER, v. act. (*rifé*), arracher. — *se* RIFFER, v. pron. (*Boiste.*) Vieux.

RIFET, subst. mas. (*rifè*), t. d'hist. nat., sorte de petite coquille du genre des toupies.

RIFLARD, subst. mas. (*riflar*), gros rabot pour dégrossir le bois.—Ciseau dentelé pour travailler en pierre.—Grand parapluie de forme ancienne.

RIFLEAU, subst. mas. (*riflô*), t. d'ardoisier, veine de matières étrangères dans un banc d'ardoise.

RIFLE ou **RIFLEMAN**, sm. (*raïfele-mane*) (de l'angl. *rifle*, carabine), t. de relat., chasseur à pied ou tirailleur de l'armée anglaise.

RIFLÉ, E, part. pass. de *rifler*, et adj. : *pierre riflée*, qui a passé au *riflard*.

***RIFLER**, v. act. (*riflé*), en t. de coutelier, limer au moyen du *rifloir* dans des ciselures et cannelures courbes.—En t. de doreur, adoucir au *rifloir* une pièce qu'on veut blanchir.—*se* RIFLER, v. pron.

RIFLOIR, subst. mas. (*rifloar*), lime un peu recourbée par le bout.

***RIGA**, subst. propre fém. (*rigua*), ville forte de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de Livonie.

RIGAUDON. Voy. RIGODON, tel est du moins le renvoi de *l'Académie*.

RIGAUX ou **RIGAUDS**, subst. mas. plur. (*rigô*), t. de géol., espèces de noyaux formés dans les pierres à chaux mal calcinées.

RIGIDE, adj. des deux genres (*rijide*) (du latin *rigidus*), sévère extrêmement et quelquefois trop exact : *censeur rigide ; morale rigide ; observateur rigide des lois.*—*Calviniste, cartésien rigide*, scrupuleusement attaché à toutes les opinions de *Calvin*, de *Descartes*. — Des écrivains distingués ont employé ce mot dans le sens de *dur, roide, hérissé* : *une plaine rigide de glaces dures et compactes.* (M. de Lacépède, *Poétique de la musique.*) C'est un latinisme.

RIGIDEMENT, adv. (*rijideman*), d'une manière *rigide* et austère.

RIGIDITÉ, subst. fém. (*rijidité*) (en lat. *rigiditas*), sévérité, manière d'agir *rigide* et austère. —En t. de médec., constriction, roideur.

RIGNAC, subst. propre mas. (*rigniak*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Rodez, dép. de l'Aveyron.

RIGODON, subst. mas. (*riguodon*), sorte de danse, dont l'air se bat à deux temps, d'un mouvement gai, et se divise ordinairement en deux reprises, ainsi nommée de son inventeur *Rigaud*. Plusieurs écrivent *rigaudon*, qui est plus conforme à cette étymologie. — *Pas de rigodon*, pas qui se fait à la première place sans avancer ni reculer, ni aller de côté, quoique les jambes fassent plusieurs mouvements différents.

***RIGOLE**, subst. fém. (*riguole*) (du lat. *rivulus*, petit ruisseau, dimin. de *rivus*, dont *Ménage* a fait, dans le même sens, le mot barbare *rivola*), petite tranchée creusée dans la terre ou dans des pierres de taille, pour faire couler les eaux.—Petite tranchée qu'on fait pour planter des bordures ou des palissades.

RIGOLAGE, subst. mas. (*riguolaje*), raillerie, plaisanterie. (*Boiste.*) Inusité.

RIGOLÉ, E, part. pass. de *rigoler*.

RIGOLER, v. act. (*riguolé*), t. de jard., faire des *rigoles*. — SE RIGOLER, v. pron., s'amuser, se réjouir; bien boire et bien manger. Fam. et pop.

RIGOR, subst. mas. (*riguor*), mot lat. adopté en pathologie pour signifier *frisson*.

RIGORISME, subst. mas. (*riguoriceme*), morale trop *rigoureuse* et trop sévère.

RIGORISTE, subst. et adj. des deux genres (*riguoricete*), qui pousse trop loin la *rigueur*, la sévérité dans la morale ou dans certains principes : *c'est un rigoriste en matière de religion.* —Adj. : *personne, secte rigoriste.*

RIGOTEAUX, subst. mas. plur. (*riguotô*), tuiles fendues en travers.

RIGOUREUSE, adj. fém. Voy. RIGOUREUX.

RIGOUREUSE, subst. fém. Voyez STAGE. (*Boiste.*)

RIGOUREUSEMENT, adv. (*riguoureuzeman*), avec *rigueur*, d'une manière dure et sévère. — *Cela est rigoureusement vrai*, cela est incontestable.

***RIGOUREUX**, adj. mas., au fém. **RIGOUREUSE** (*riguoureu, reuze*), qui a beaucoup de *rigueur* et de sévérité : *juge, magistrat, créancier rigoureux*, qui ne pardonne rien ou qui ne relâche rien de ses droits. — *Sentence rigoureuse*, extrêmement sévère.—*Hiver rigoureux, saison rigoureuse*, hiver rude, âpre; saison rude, fâcheuse, insupportable.— *Diète rigoureuse*, abstinence entière. — *Démonstration rigoureuse*, sans réplique.

***RIGUEUR**, subst. fém. (*riguieur*) (du lat. *rigor*, qui a les mêmes significations, et qui est dérivé du grec ῥίγος, froid excessif, etc.), âpreté du froid, de l'hiver, de la saison.—Sévérité, dureté, austérité : *traiter avec rigueur; la rigueur de la règle*, etc.; fig. : *la rigueur du sort ; les rigueurs d'une belle, de sa maîtresse.* Voy. SÉVÉRITÉ. — Grande exactitude, sévérité dans la justice : *juger suivant la rigueur des lois.*—*Loi de rigueur*, la loi de Moïse. — *Juges de rigueur*, de justice réglée, juges subalternes. — *Jouer de rigueur*, suivant toutes les règles. — *Une chose de rigueur*, indispensable. — *A la rigueur*, loc. adv. : 1° trop à la lettre, sans modification : *expliquer une loi à la rigueur*; 2° absolument parlant : *à la rigueur, cela peut être ainsi.*—*En rigueur, à toute rigueur*, avec une extrême exactitude et sévérité.

DU VERBE IRRÉGULIER **RIRE** :

Riiez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.

Riiez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.

Riions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.

Riions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.

RIKOUR, subst. mas. (*rikour*), singe sans barbe, dont parlent quelques voyageurs, mais sans désigner son espèce.

RILEK, subst. mas. (*rilèke*), espèce de vielle russe.

RIMA, subst. mas. (*rima*), t. de bot., arbre à pain. (*Boiste.*)

RIMAILLE, subst. fém. (*rimâ-ie*), mauvais vers; mauvaise poésie.

RIMAILLÉ, part. pass. de *rimailler*.

RIMAILLER, v. neut. (*rimâ-ié*) (rac. *rime*), faire de mauvais vers. On dit aussi *rimasser*. —Act., mettre quelque chose en vers, mais avec négligence, sans soin : *attendez, je vais vous rimailler cela.*—*se* RIMAILLER, v. pron.

RIMAILLEUR, subst. mas., **RIMAILLEUSE**, subst. fém. (*rimâ-ieur, ieuze*), qui *rimaille*; méchant poëte.

RIMAILLEUSE, subst. fém. Voyez RIMAILLEUR.

RIMASSÉ, part. pass. de *rimasser*.

RIMASSER, v. neut. (*rimacé*) (rac. *rime*), faire de mauvais vers. — *se* RIMASSER, v. pron.

RIMBERGE, subst. fém. (*reinbèrejé*), l'un des noms vulgaires de la mercuriale de France.

RIMBOT, subst. mas. (*reinbô*), t. de bot., espèce d'arbuste de la famille des liliacées.

***RIME**, subst. fém. (*rime*) (du grec ῥυθμός, cadence, accord). On écrivait autrefois *ryme*.— Uniformité de son dans la terminaison de deux mots, surtout en poésie : *rime masculine*, comme *tenir, venir, malheureux, généreux*, etc. ; *rime féminine*, terminée par un *e* muet, comme *flatterie, raillerie; touche, bouche.*—*Rimes croisées*, rimes masculines et féminines qui sont mêlées et entrelacées les unes avec les autres. — *Rimes plates*, celles qui ne sont pas croisées.

RIMÉ, E, part. pass. de *rimer*. — *Bout-rimé*. Voy. ce mot.

***RIMER**, v. neut. (*rimé*), se terminer par le même son : *ce mot ne rime pas avec celui-là ; ces deux mots riment bien.* Voy. RIME.— Fig., et dans le style badin, s'accorder : *ces deux choses ne riment pas ensemble*, elles n'ont aucun rapport entre elles.— Employer des *rimes* bonnes ou mauvaises : *il rime bien. il rime mal.*— Faire des vers : *il emploie tout son temps à rimer.* On le dit par mépris. — Fig. et fam. : *cela ne rime à rien*, ne signifie rien.—Act., faire *rimer* : *on ne peut faire rimer ami avec ennui.* — Plus ordinairement, mettre en vers : *rimer un conte.*—*se* RIMER, v. pron.

Rîmes, 1re pers. plur. prét. déf. du v. irrégulier *rire*.

RIMEUR, subst. mas. (*rimeur*), sans épithète, mauvais poëte.—Avec une épithète, il peut être pris dans un sens favorable; *c'est un excellent rimeur*, il emploie des *rimes* très-riches, etc.

RIMEUSE, adj. fém. Voy. RIMEUX.

RIMEUX, adj. mas., au fém. **RIMEUSE** (*rimeu, meuze*) (du latin *rima*, fente), crevassé, fendillé, ridé sans ordre ; il se dit des surfaces molles, non résistantes. (*Boiste.*)

RIMOYÉ, E, part. pass. de *rimoyer*.

RIMOYER, v. act. (*rimoè-ié*), *rimailler*. — *se* RIMOYER, v. pron. (*Boiste.*) Vieux.

RIMMON, subst. propre mas. (*rimenon*), myth., idole de Damas, en Syrie, supposée la déesse des amours.

RIMULE, subst. fém. (*rimule*), petite fente ou fissure que l'on aperçoit dans certaines coquilles.

RINCÉ, E, part. pass. de *rincer*.

RINCEAU, subst. mas. (*reinçô*), t. d'archit., feuillage qui sert d'ornement. — En t. de blas., branches chargées de feuilles.

RINCÉE, subst. fém. (*reincé*), correction, coups. Pop. (Ce mot manque dans l'*Académie*.)

RINCER, v. act. (*reincé*) (de l'allemand *reinigen*, purifier, nettoyer), nettoyer en lavant et en frottant. Il ne se dit que des verres, tasses, cruches et autres vases semblables, et de la bouche qu'on lave : *rincer sa bouche*, ou mieux, *se rincer la bouche*. — On dit pop. au part., qu'*un homme a été bien rincé*, qu'il a été bien mouillé. Quelques-uns le disent même de celui qui a essuyé une verte réprimande. — SE RINCER, v. pron.

RINÇOIR, subst. mas. (*reinçoar*), t. de papeteries, grand vase dont on se sert pour *rincer*.

RINCONTRE, subst. mas. (*reinkontre*), contrôleur des galères du pape. (*Boiste*.) Peu connu.

*__RINÇURE__, subst. fém. (*reinçure*), l'eau avec laquelle on a *rincé* un verre, une bouteille, etc.

RINDA, subst. propre fém. (*reinda*), myth., déesse des Scandinaves, dont Odin eut le dieu Vali.

RINFAX et **SKYNFAX**, subst. propre mas. (*reinfakce, cekieinfakce*), myth., nom des chevaux du Jour et de la Nuit.

*__RINGARD__, subst. mas. (*reinguare*), barre de fer pour manier de grosses pièces à forger.

RINGEAU ou **RINGEOT**, subst. mas. (*reinjô*), t. de mar., pièce de bois, extrémité de la quille d'un vaisseau, où commence l'étrave. On dit aussi *brion*.

RINGRAVE, subst. mas. et fém. Voyez RHINGRAVE.

RINORE, subst. mas. (*rinore*), t. de bot., espèce de petit arbre qui croît dans l'île de Cayenne.

RINSTRUIRE, v. act. (*reincetruire*), *instruire* de nouveau. — SE RINSTRUIRE, v. pron. Peu en usage.

RINSTRUIT, E, part. pass. de *rinstruire*.

RIOBUS, subst. mas. (*ri-obuce*), nom qu'on donne, au Japon, à une secte de sintoïstes mitigés. Voyez SINTOÏSTE.

*__RIO-DE-JANEIRO__, subst. propre mas. (*ri-ode-janéro*), ville capitale du Brésil, dans l'Amérique méridionale.

RIOL, subst. propre mas. (*ri-ole*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Vesoul, dép. de la Haute-Saône.

RIOLANISTE, subst. mas. (*ri-olanicete*), t. d'anat., muscle fléchisseur de la cuisse.

RIOLE, subst. fém. (*ri-ole*), partie de plaisir, divertissement, fête : *être en riole*, se divertir. Fam. et pop.

*__RIOLÉ, E__, adj. (*ri-olé*), rayé, marqueté. (*Boiste*.)

RIOLER, v. neut. (*ri-olé*), s'amuser, se divertir. Hors d'usage.

RIOM, subst. propre mas. (*ri-ome*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. du Puy-de-Dôme.

RIOM-LES-MONTAGNES, subst. propre mas. (*ri-omelèmontagnie*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mauriac, dép. du Cantal.

DU VERBE IRRÉGULIER **RIRE** :

Rions, 1re pers. plur. impér.
Rions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.

RIORTE, subst. fém. (*ri-orte*), t. de bot., l'un des noms français que l'on donne à la viorne, plante.

RIOTÉ, part. pass. de *rioter*.

RIOTER, v. neut. (*ri-oté*), *rire* à demi. Pop.

RIOTEUR, subst. mas., **RIOTEUSE**, subst. fém. (*ri-oteur, teuze*), celui, celle qui ne fait que *rioter*. Pop.

RIOTEUSE, subst. fém. Voy. RIOTEUR.

RIPAILLE, subst. fém. (*ripâ-ie*) : *faire ripaille*, faire grande chère ; faire la débauche à table. Il est pop. (De *Ripaille*, bourg de Savoie, dans le Chablais, sur le bord du lac de Genève, où *Amédée* de Savoie, qui fut depuis le pape ou plutôt l'antipape *Félix V*, se retira pour y mener, dit-on, une vie délicieuse.)

RIPAILLEUR, subst. mas., **RIPAILLEUSE**, subst. fém. (*ripâ-ieur, ieuze*), celui, celle qui fait *ripaille*. Pop. — Homme glouton, malpropre. — Ce mot a vieilli.

RIPAILLEUSE, subst. fém. Voy. RIPAILLEUR.

RIPARIENS, subst. mas. plur. (*ripari-ein*), t. d'antiq., soldats romains qui gardaient les côtes et les frontières.

RIPAROGRAPHE, subst. mas. Voy. RHYPOGRAPHE.

RIPE, subst. fém. (*ripe*), outil de maçon ou de sculpteur, acéré et denté, pour gratter une muraille ou une figure.

RIPÉ, E, part. pass. de *riper* et adj.

RIPER, v. act. (*ripé*), ratisser ou gratter avec la *ripe*. — Neut., t. de mar., glisser. — SE RIPER, v. pron.

RIPHÉE, subst. propre mas. (*rifé*), myth., nom par lequel Virgile désigne le vent Eurus.

RIPIPHORE, subst. mas. (*ripifore*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

RIPOGONE, subst. mas. (*ripoguone*), t. de bot., genre de plantes de la famille des asparagoïdes.

RIPOGRAPHE, subst. mas. ; **RIPOGRAPHIE**, subst. fém. Voy. RHYPOGRAPHE, RHYPOGRAPHIE.

RIPOIRE, subst. mas. (*ripoare*), t. de mar., bout de corde composé de chanvre et de crin.

RIPOPÉE, subst. fém. (*ripopé*) (de la particule latine réduplicative *re*, par corruption *ri*, et de *vapatum*, sous-entendu *vinum*, fait de *vappa*, vin poussé, éventé. *Le Duchat*.), mélange que font les cabaretiers de différents restes de vins. Il est populaire. — Par extension, mélange de différentes liqueurs, de diverses sauces. — Fig. et fam., discours mêlé de différentes choses qui ne font qu'un méchant composé.

*__RIPOSTE__, subst. fém. (*ripocete*), réponse vive, faite sur-le-champ ; repartie prompte pour repousser quelque raillerie. — En t. d'escrime, botte portée en parant. — En t. de manége, action du cheval qui rue quand il sent l'éperon.

RIPOSTÉ, E, part. pass. de *riposter*.

RIPOSTER, v. neut. (*ripoceté*), répondre, repartir vivement : *il riposta fort à propos*. On dit aussi activement : *riposter quelque chose de désagréable*. — Fam. et par extension, repousser une injure : *riposter à un démenti par un soufflet ; il lui riposta d'un coup d'épée au travers du corps*. — En t. d'escrime, parer et porter la botte du même mouvement. — SE RIPOSTER, v. pron.

*__RIPUAIRE__, adj. des deux genres (*ripu-ère*) (de *ripuarii*, nom donné à ces peuples dans le moyen-âge, et fait de *ripa*, rive, rivage, bord) : *les lois ripuaires*, les lois des peuples qui habitaient les bords du Rhin et de la Meuse. — On a dit aussi subst. au mas. : les *ripuaires*.

RIQUE-RAC, adv. (*rikerak*), *ric-à-ric*. Inusité.

RIQUERAQUE, subst. fém. (*rikerake*), nom d'une ancienne chanson de table. Hors d'usage.

DU VERBE IRRÉGULIER **RIRE** :

Rira, 3e pers. sing. fut. indic.
Rirai, 1re pers. sing. fut. indic.
Riraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Rirais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Rirais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Rirait, 3e pers. sing. prés. cond.
Riras, 2e pers. sing. fut. indic.

*__RIRE__, v. neut. (*rire*) (contraction du latin *ridere*), faire certain mouvement de la bouche, causé par l'impression qu'excite en nous quelque chose de plaisant. — Fig., plaire aux yeux, être agréable : *tout rit dans cette maison de campagne ; cela rit à l'imagination*. — Fam., se divertir, se réjouir : *c'est un bon garçon qui aime à rire*. — Railler, badiner, ne parler pas tout de bon, n'agir pas sérieusement. — Ne point se soucier, se moquer de... : *il rit de toutes les remontrances qu'on lui fait ; rire de quelqu'un*, s'en moquer. — *Il n'y a pas le mot pour rire dans cet ouvrage*, il n'y a rien de plaisant, quoiqu'il soit pour réjouir. — Fam. : *pincer sans rire*, se moquer de quelqu'un sans faire semblant d'en avoir le dessein. — Prov. et fig. : *ne rire que du bout des dents*, ne pas *rire* de bon cœur. — Prov. : *rire aux anges*, 1° être tellement transporté de joie qu'on en paraisse comme extasié ; 2° *rire* seul, niaisement et sans sujet connu. — *Rire sous cape, rire dans sa barbe*, être bien aise de quelque chose et n'en rien témoigner. — Fig. : *la fortune lui rit, tout lui rit, tout rit à ses désirs*, il est heureux, tout lui réussit. — *Tel qui rit vendredi, samedi pleurera*, souvent la tristesse succède à la joie. — *Rira bien qui rira le dernier*, celui qui l'emportera aura seul le droit de *rire* de l'autre. — *Vous voulez rire*, c'est une plaisanterie que vous faites. — SE RIRE, v. pron., se moquer de...

RIRE, subst. mas. (*rire*), action de *rire*. Contre l'ordinaire des infinitifs-substantifs, il s'emploie au pluriel, et s'unit à des adjectifs : *des rires innocents, des rires forcés*.

DU VERBE IRRÉGULIER **RIRE** :

Rirent, 3e pers. plur. prét. déf.
Rirez, 2e pers. plur. fut. indic.

RI-RI-CAT, subst. mas. (*ririka*), t. de bot., sorte d'arbrisseau qui croît dans les marais de la Cochinchine.

Ririez, 2e pers. plur. prés. cond.
Ririons, 1re pers. plur. prés. cond.
Rirons, 1re pers. plur. fut. indic.
Riront, 3e pers. plur. fut. indic.
Ris, 2e pers. sing. impér.
Ris, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf. ou prés. indic.
Ris, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf. ou prés. indic.

*__RIS__, subst. mas. (*ri*, et devant une voyelle *rize*) (du lat. *risus*.) Voy. RIRE, subst. — *Ris* ou *rire sardonique* ou *sardonien*, espèce de *ris* convulsif, causé par une contraction dans les muscles du visage. (Du lat. *sardonicus* ou *sardonius*, fait de *sardoa*, sous-entendu *herba*, plante vénéneuse de Sardaigne, douce au goût, et qui cause cette espèce de *rire*.) — Fig. : *avoir un ris sardonique*, *rire* à contre-cœur et par grimace. — *Ris*, au plur., dans le style poét. seulement : *les amours, les ris et les jeux ; les graces et les ris la suivent partout*.

RIS, subst. mas. (*ri*, et devant une voyelle *rize*) (suivant *Ménage*, de *ride*, parce que les *ris* de veau sont *ridés*), glandule sous la gorge du veau, qui est un manger délicat. On dit aussi : *ris-de-veau*. — En t. de mar., et au plur., bande de toile à œillets garnis de garcettes, qui traversent les huniers d'un bord à l'autre. Les *ris* servent à appetisser les voiles, lorsqu'il vente grand frais. — *Prendre un ris, des ris*, raccourcir la voile au moyen des *ris*.

RISADE, subst. fém. (*rizade*), t. de mar., action d'assembler les voiles.

RISAGAL, subst. mas. Voy. RÉALGAR.

RISAGON, subst. mas. (*rizaguon*), racine jaunâtre de l'Inde.

RISAVE, subst. fém. (*rizave*), t. de bot., nom qu'on donne, en certains endroits, à la zizanie des marais.

RISBAN, subst. mas. (*riceban*), t. de fortific., terre-plein garni de canons pour la défense d'un fort.

RISBERME, subst. fém. (*ricebèreme*), espace réservé au pied de la jetée d'un port pour préserver les fondations des affouillements des eaux. — Fortification de grillages et de fascines.

RISDALE, subst. fém. Voy. RIXDALE, seul bon.

RIS-DE-VEAU, subst. mas. (*ridevô*). Voy. RIS. — Au plur., des *ris-de-veau*.

RIS-DU-CANADA, subst. mas. (*ridukanada*), nom de la graine produite par une variété de zizanie.

RIS-DU-PÉROU, subst. mas. (*ridupérou*), graine d'une espèce d'ansérine que l'on mange au Pérou.

*__RISÉE__, subst. fém. (*rizé*) (du lat. *risus* ou *risio*), grand éclat de *rire* de plusieurs personnes : *il s'éleva de grandes risées dans l'assemblée*. — Moquerie : *s'exposer à la risée ; être l'objet de la risée*. — Objet dont on se *rit*, dont on se moque : *il est la risée de toute la ville*.

RISIBILITÉ, subst. fém. (*rizibilité*), faculté de *rire*. Fort peu usité, quoique nous le lisions dans l'*Académie*.

RISIBLE, adj. des deux genres (*rizible*), en style didactique, qui a la faculté de *rire* : *l'homme est un animal risible*. — En parlant des choses, qui est propre à faire *rire*. — En parlant des choses et des personnes, qui est digne de moquerie. — On dit quelquefois subst. au mas. : *le risible de la chose, c'est que*, etc.

RISIBLEMENT, adv. (*rizibleman*), d'une manière *risible*. — Ce mot manque dans l'*Académie* et dans *Boiste*.

RISIGALLUM, subst. mas. (*ririgualelome*), le mercure sulfuré rouge.

RISORIUS, subst. et adj. mas. (*rizori-uce*) (mot tout latin), t. d'anat. : il se dit du muscle canin, qui se contracte quand on *rit*.

RISQUABLE, adj. des deux genres (*ricekable*), où il y a du *risque* ; périlleux, hasardeux. — Qu'on peut *risquer*, hasarder. Dans l'une et l'autre acception, il est peu usité.

*__RISQUE__, subst. mas. (*riceke*), péril, hasard, danger. — Prov. : *entreprendre à ses risques, périls et fortune*, courir le hasard de tout ce qui peut en arriver. — *A tout risque*, à tout hasard. L'*Académie* voulait anciennement qu'on dît *à toute risque*, et elle ajoutait que dans cette phrase *risque* est fém. C'était une de ses excep-

tions qui, n'étant fondées sur rien, ne sauraient être admises. Aussi n'en fait-elle pas mention dans sa dernière édition.

RISQUÉ, E, part. pass. de *risquer*.

*RISQUER, v. act. (*ricekié*), hasarder, mettre en danger : *risquer sa vie, son honneur, son argent;* et neutralement, *il risque de beaucoup perdre*. Voy. HASARDER. — *Risquer le tout pour le tout*, s'exposer à tout perdre ou à tout gagner. —*Risquer le paquet*, tenter la fortune; essayer de demander ce qu'on est presque sûr de ne pas obtenir.—*se* RISQUER, v. pron.

RISSEAU, RISSAUT, ou RESSEAU, subst. mas. Voyez RESSAUT.

RISSÉ, E, part. pass. de *risser*.

DU VERBE IRRÉGULIER RIRE :

Risse, précédé de *que je*, 1re pers. sing. imparf. subj.

Rissent, 3e pers. plur. imparf. subj.

RISSER, v. act. (*ricé*), t. de mar. Voy. AR-RISSER qui s'emploie plus souvent.

DU VERBE IRRÉGULIER RIRE :

Risses, 2e pers. sing. imparf. subj.

Rissiez, 2e pers. plur. imparf. subj.

Rissions, 1re pers. plur. imparf. subj.

RISSIR, v. neut. (*ricecir*), se retirer de quelque lieu. Vieux et même hors d'usage.

RISSOA, subst. mas. (*riceçoa*), t. d'hist. nat., genre de coquilles univalves, qu'on trouve dans le golfe de Gênes. Il y a aussi des *rissoas* fossiles.

RISSOLE, subst. fém. (*riçole*), sorte de pâtisserie faite de pâte et de viande hachée frite dans du saindoux ou du beurre.

RISSOLÉ, subst. mas. (*riçolé*), viande qui est *rissolée : du rissolé*.

RISSOLÉ, E, part. pass. de *rissoler* et adj. — Prov. : *visage rissolé*, fort hâlé.

RISSOLER, v. act. (*riçolé*), frire ou rôtir de telle sorte, que ce qu'on frit ou rôtit tire sur le *roux*. — *se* RISSOLER, v. pron.

RISSOLETTES, subst. fém. plur. (*riçolète*), petites rôties de pain, garnies d'une farce de viande, qu'on a panées ensuite et qu'on passe au four ou sous un couvercle de tourtière pour leur faire prendre couleur.

RISSON, subst. mas. (*riçon*), t. de mar., ancre à quatre bras.

RISTE-PERLE, subst. fém. (*ricetepèrele*), t. de bot., nom qu'on a donné à la dauphinelle des bois.

RISTÉ, E, part. pass. de *rister*.

RISTER, v. act. (*ricelé*), presser.—*se* RISTER, v. pron. Vieux et même inusité.

RISTORNE, subst. fém. Voy. RISTOURNE, que ne paraît cependant pas préférer l'*Académie*.

RISTOURNE, subst. fém. (*ricetourne*), t. de comm., action de reporter un article, une somme, d'un compte à un autre.

RISTOURNÉ, E, part. pass. de *ristourner*.

*RISTOURNER, v. act. (*ricetourné*), t. de comm., contre-passer; reporter un article, une somme d'un compte à un autre. — *se* RISTOURNER, v. pron. (*Boiste*.) Vieux.

RISUS, subst. propre mas. (*rizuce*) (mot tout latin), myth., dieu des *ris* et de la gaieté, honoré chez les anciens Lacédémoniens, et auquel Lycurgue avait élevé une statue.

*RIT ou RITE, (l'*Académie* donne les deux), subst. mas. (*rite*, dans les deux cas) (du lat. *ritus*), ordre prescrit des cérémonies qui se pratiquent dans une religion, et surtout dans la religion chrétienne. — Au plur., on dit toujours des *rites*, et jamais des *rits*.

DU VERBE IRRÉGULIER RIRE :

Rit, 3e pers. sing. prés. indic.

Rit, 3e pers. sing. prét. déf.

Rît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.

Rîtes, 2e pers. plur. prét. déf.

RITBOK, subst. mas. (*riteboke*), t. d'hist. nat., espèce de bouc, de la classe des ruminants, et du genre des antilopes; il se tient dans les marais d'Afrique.

RITER, v. neut. (*rité*), t. de constructeur, glisser. (*Boiste*.) Inusité.

RITOURNELLE, subst. fém. (*ritournèle*) (de l'italien *ritornello*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement petit retour, de *ritorno*, retour), phrase musicale qui précède un chant et qui quelquefois le suit. — Retour fréquent des mêmes idées.

RITRO, ou RUTRO, subst. mas. (*ritrô*), t. de bot., plante des anciens qu'on rapporte à une espèce d'échinope.

RITTÈRE, subst. fém. (*ritetère*), t. de bot., genre de plantes qui diffère peu de celui des possires.

RITUALISME, subst. mas. (*ritu-aliceme*), description, traité, système des *rites* de l'Église.

RITUALISTE, subst. mas. (*ritu-alicete*), celui qui a traité des divers *rites* de l'Église.

*RITUEL, subst. mas. (*ritu-èl*), livre contenant les *rites*, les cérémonies, les prières, les instructions qui concernent l'administration des sacrements et les autres fonctions curiales.

RIV., abréviation du mot *rivière*.

*RIVAGE, subst. mas. (*rivaje*) (du lat. *ripa*), les bords de la mer. — Poétiquement, le bord des rivières; pour celles-ci on dit *rive*, dans le discours ordinaire. — Oiseaux de *rivage*. Voyez ÉCHASSIERS.

RIVAL, E, subst. et adj. (*rivale*) (du lat. *rivalis*); au propre, concurrent, concurrente en amour.—Par extension, celui, celle qui aspire à la même chose qu'un autre : *ils sont rivaux de gloire; Carthage était la rivale de Rome*.— Il se dit fig., des choses : *l'honneur et l'amour, deux puissants rivaux, se disputent son cœur*. —Adj.: *deux peuples rivaux, deux nations rivales*.—Au plur. mas., *rivaux*.

RIVALISÉ, E, part. pass. de *rivaliser*.

RIVALISER, v. act. et neut. (*rivalizé*), être le *rival* de... : *dans cet ouvrage, l'art rivalise la nature* ou *rivalise avec la nature*.—L'*Académie* ne fait de ce verbe qu'un v. neut.—*se* RIVALISER, v. pron.

RIVALITÉ, subst. fém. (*rivalité*) (en lat. *rivalitas*), concurrence entre deux personnes qui poursuivent le même objet. Voy. ÉMULATION.

RIVAUX, adj. mas. plur. Voy. RIVAL.

*RIVE, subst. fém. (*rive*) (en lat. *ripa*), le bord d'une rivière, d'un ruisseau. — Dans les fabriques d'étoffes de soie, le bord de la chaîne. — Prov.: *on ne voit ni fond ni rive dans cette affaire*, elle est embrouillée.

RIVÉ, E, part. pass. de *river*.

*RIVE-DE-GIER, subst. propre mas. (*riveaejière*), chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Étienne, dép. de la Loire.

*RIVER, v. act. (*rivé*), rabattre la pointe d'un clou et l'aplatir de manière qu'il forme comme une nouvelle tête.—Prov. et fig.: *river le clou à quelqu'un*, lui répondre fortement, et de sorte qu'il n'ait rien à répliquer.—*se* RIVER, v. pron.

*RIVERAGE, subst. mas. (*riveraje*), ancien droit seigneurial, imposé sur les différentes *rives* des propriétés où se trouvaient des rivières, des étangs, etc.

RIVERAIN, E, subst. et adj. (*riverein, rène*) (du lat. *riparius*), qui habite le long d'une rivière : *les riverains de la Seine; mes propriétés sont riveraines de la Loire*. — Qui possède un héritage le long d'une forêt. — T. de bot., qui croît sur le bord d'une rivière : *plante riveraine*.

RIVES, subst. propre mas. (*rive*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Marcellin, dép. de l'Isère.

RIVESALTES, subst. propre mas. (*rivezalte*) (en lat. *ripa alta*, rive élevée), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Perpignan, dép. des Pyrénées-Orientales, renommée pour son vin muscat.—Ce vin lui-même : *donnez-moi un verre de rivesaltes*.

RIVET, subst. mas. (*rivé*), pointe *rivée* du clou broché dans le pied du cheval.—En général, clou *rivé* ou petit morceau de fer rond dont on *rive* les deux extrémités pour arrêter une pièce avec une autre.

RIVETIER, subst. mas. (*rivetié*), outil de cordonnier.

*RIVIÈRE, subst. fém. (*rivière*) (suivant *Du Cange*, du lat. barbare *riparia*, fait de *ripa*, rive, rivage; selon d'autres, du mot non moins barbare *rivaria*, fait de *rivus*, ruisseau, dont il serait un augmentatif), assemblage d'eau qui coule dans un lit d'une étendue considérable, mais moindre que le lit du fleuve. Voy. FLEUVE. —On appelle *rivière de diamants*, un collier richement enchâssé de diamants. — *Oiseaux de rivière*, les canards sauvages, etc. — Prov. et fig.: *porter de l'eau à la rivière*, porter en quelque lieu des choses qui s'y trouvent en abondance. —Prov.: *les petits ruisseaux font les grandes rivières*, en amassant peu à peu, on devient riche.

RIVIÉREUX, subst. et adj. mas. (*riviéreu*), t. de vieille faucònn., se dit d'un faucon qui est propre à voler sur les *rivières*.

RIVINE, subst. fém. (*rivine*), t. de bot., sorte de plante de la famille des chénopodées.

*RIVOIR, subst. mas. (*rivoar*), chez les boisseliers, outil tranchant d'acier trempé, pour couper et *river* les pointes et clous.

RIVOIS, subst. mas. (*rivoa*), marteau pour *river*.

*RIVOLI, subst propre mas. (*rivoli*), ville du royaume Lombard-Vénitien. Bonaparte y remporta une victoire mémorable sur les Autrichiens, en 1797.

*RIVULAIRE, adj. des deux genres (*rivulère*), t. de bot., qui croît dans les *ruisseaux*.

*RIVURE, subst. fém. (*rivure*), broche de fer qui entre dans les charnières des fiches pour en joindre les deux ailes.

*RIXDALE, subst. fém. (*rikcedale*), monnaie d'argent d'Allemagne de 2 fr. 80 cent.

RIXE, subst. fém. (*rikce*) (du lat. *rixa*, dérivé de *ringi*, rechigner, froncer le nez en signe de dépit, etc.), querelle accompagnée d'injures, de menaces et quelquefois de coups. Usité surtout au palais.—Débat, querelle

RIXÉ, E, part. pass. de *rixer*.

RIXER, v. act. (*rikcé*), quereller.—*se* RIXER, v. pron.

RIX-MARC, subst. mas. (*rikcemarc*), monnaie allemande valant 1 fr. 12 cent.

RIX-ORT, subst. mas. (*rikçor*), monnaie allemande valant 1 fr. 38 cent. de France.— Il y a en Danemarck une monnaie de billon qui s'appelle *rix-ort*.

*RIZ, subst. mas. (*ri*) (du lat. *oryza*, fait, dans la même signification, du grec ὄρυζα), plante graminée des pays chauds; elle produit une graine nutritive, qui porte le nom de la plante.—*Faire du riz*, en faire cuire

RIZE, subst. mas. (*rize*), monnaie de compte dans les états du grand-seigneur. Le *rise* est de quinze cents ducats.

RIZIÈRE, subst. fém. (*rizière*), terre semée de *riz*.

RIZOA, subst. mas. (*rizo-a*), t. de bot., espèce de plantes ou genre de plantes des îles de Chiloé.

*ROANE, subst. propre mas. (*ro-ane*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de la Loire.

*ROABLE, subst. mas. (*ro-able*), sorte d'instrument qui sert à tirer la braise du four. — T. de forges, espèce de ratissoire recourbée par le bout qui sert à attiser le feu.

ROATEUR, subst. mas. (*ro-ateur*), qui intercède pour quelqu'un. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

*ROB ou ROBRE, subst. mas. (*robe; robre*), suc dépuré de fruits cuits en consistance de miel. — T. du jeu de whist, qui signifie partie double.

ROBA, subst. fém. (*roba*), t. de relat.; il se dit, dans le Levant, de toutes sortes de marchandises.

*ROBE, subst. fém. (*robe*) (du lat. barbare *raupa* ou *rauba*, qui a la même signification, et qui paraît avoir été fait de l'allemand *raub*, employé, selon *Wachter*, dans la même acception, et qui signifie proprement *vol, proie, dépouille*), sorte de vêtement long, différent, suivant les personnes qui le portent. — Autrefois, profession des gens de judicature. — Avec le pronom possessif, état des ecclésiastiques séculiers ou réguliers : *un homme de sa robe devrait être plus circonspect*.—Enveloppe de certains légumes.—*Robe de chambre*, *robe* que les hommes portent dans la chambre.—*Robe de laine*, quantité de laine qu'on lève de dessus un mouton, en le tondant avec des forces, à commencer par les quatre pieds et remontant jusqu'à la tête.—*Chevaux de même robe*, de même poil.—*Ce chien, ce chat a une belle robe*, un beau poil. — Au plur., grandes feuilles de tabac qui servent d'enveloppe.

ROBÉ, E, part. pass. de *rober*, et adj.: *garance robée*, à laquelle on a laissé son écorce.

ROBELAGE, subst. mas. (*robelaje*), action de *rober*.

ROBER, v. act. (*robé*), t. de chapelier, enlever le poil d'un chapeau avec la peau de chien de mer.—*Rober la garance*, enlever l'épiderme qui recouvre les racines.—*se* ROBER, v. pron.

ROBERIE, subst. fém. (*roberi*), dans les couvents, salle où on serre les *robes* des religieuses.

ROBERT, subst. mas. (*robère*), mari qui se laisse mener par sa femme. Hors d'usage.

ROBERT, sorte d'adj. (*robère*), qui ne s'emploie qu'avec le mot *sauce* : *sauce robert*, sauce faite avec du vinaigre, de l'ognon, etc. Inventée sans doute par un nommé *Robert*.

ROBERTIE, subst. fém. (*robèreci*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des sérioles ; ellébore d'hiver.

ROBERTIN, subst. mas. (*robèretein*), thèse de bachelier. On l'a appelée aussi *robertine*. Vieux.

ROBERT-LE-DIABLE, subst. mas. (*robèrledi-able*), t. d'hist. nat., sorte de papillon.

ROBERVAL (BALANCE DE), subst. mas. (*balan-cederobèrevale*), espèce de levier où des poids égaux sont en équilibre, quoique paraissant placés au bout de leviers inégaux.

ROBERVALIENNES, adj. fém. plur. (*robère-valiène*), t. de géom., lignes courbes servant à transformer les figures. Elles contiennent des espaces infinis en longueur, et néanmoins égaux à d'autres espaces fermés de tous côtés.

ROBET, subst. mas. (*robè*), t. d'hist. nat., sorte de coquille du genre des pétoncles.

*__ROBETTE__, subst. fém. (*robète*), petite *robe* de laine. Peu usité.

*__ROBIÈRE__, subst. fém. (*robière*), armoire où l'on met les *robes*. (Boiste.) Inusité.

ROBIGALES ou **ROBIGALIES**, subst. fém. plur. (*robiguale, guali*), myth., fêtes célébrées à Rome, en l'honneur de la déesse *Robigo*.

ROBIGO ou **RUBIGO**, subst. propre fém. (*robiguô, rubiguô*), myth., déesse qu'on invoquait pour détourner la rouille des blés.—D'autres en font un dieu qu'ils appellent *Robigus* ou *Rubigus*.

ROBILLARD, subst. mas. (*robi-iar*), sorte de tabac.

ROBILLARÉS, subst. mas. plur. (*robi-iaré*), réjouissances. (*Boiste.*) Vieux et même inusité.

*__ROBIN__, subst. mas. (*robein*), t. de mépris, homme de *robe*, de palais.—*C'est un plaisant robin*, c'est un homme dont on fait peu de cas. Hors d'usage.

*__ROBINE__, subst. fém. (*robine*), t. de jard., nom d'une variété de poire.—T. d'hist. nat., espèce de coquille.

ROBINERIE, subst. fém. (*robineri*), raillerie, plaisanterie.

*__ROBINET__, subst. mas. (*robinè*), pièce de tuyau de fontaine qui sert à donner de l'eau ou à la retenir, suivant qu'on en tourne la clef à droite ou à gauche.—Clef du *robinet* : *tourner le robinet*.

ROBINIE, subst. fém. (*robini*), t. de bot., sorte d'arbuste de la famille des légumineuses.

ROBINIER, subst. mas. (*robinié*), t. de bot., sorte de plante de la famille des légumineuses. Il y en a quinze espèces, dont nos jardiniers connaissent celles qu'ils désignent par le nom de *faux acacia* ; *le robinier amer*, qui croît en Chine ; *le robinier-chanvre*, aux Indes ; ses fibres corticales servent à faire des cordes et des filets de pêche.

ROBINOCRATIQUE, adj. des deux genres (*robinokratike*) : *orgueil robinocratique*, des hommes de *robe*, des magistrats. (*Boiste.*) Inusité.

ROBLOT, subst. mas. (*roblô*), t. de pêche ; on donne ce nom aux petits des scombres maquereaux, et aux palis qui servent à les prendre.

ROBORANT, E, adj. Voy. CORROBORANT.

ROBORATIF, adj. mas., au fém. **ROBORATIVE** (*roboratif, tive*) (du lat. *roborare*, fortifier), t. de médec., qui fortifie : *un remède roboratif*.

ROBORATIVE, adj. fém. Voy. ROBORATIF.

ROBRE, subst. mas. (*robre*). Voy. ROUVRE et ROB.

ROBULE, subst. mas. (*robule*), t. d'hist. nat., genre de coquilles de la classe des univalves, large d'une ligne.

ROBUR, subst. propre mas. (*robure*), myth., dieu de la force, fils de Pallas et du Styx.

ROBUS, subst. mas. (*robu*), t. d'agric., nom qu'on donne, en quelques lieux, à une espèce de froment.

ROBUSTAIRES, subst. mas. plur. (*robuce-tère*), t. d'antiq., ouvriers qui travaillaient dans les bois de chêne.

ROBUSTE, adj. des deux genres (*robucete*) (en lat. *robustus*, fait de *robur*, force), fort, vigoureux. Voy. VIGOUREUX. — Fig. : *avoir une foi robuste*, avoir beaucoup de foi ; avoir beaucoup de crédulité.

ROBUSTEMENT, adv. (*robuceteman*), d'une manière *robuste*.

ROBUSTICITÉ, subst. fém. (*robuceticité*), état de l'être *robuste*.

*__ROC__, subst. mas. (*rok*) (du grec ρωξ, qui signifie fente et rocher escarpé, dérivé de ρησσω, je romps, comme le latin *rupes* vient de *rumpo*, parce que le *roc* ou le *rocher* est proprement une masse rompue et escarpée. *Morin.*), masse de pierre très-dure qui a sa racine en terre. — ROC, ROCHE, ROCHER. (*Syn.*) Le *roc* est une masse de pierre très-dure, enracinée dans la terre, et ordinairement élevée au-dessus de sa surface. Ce mot simple est le genre à l'égard de la *roche* et du *rocher*. La *roche* est un *roc* isolé, d'une grosseur et d'une grandeur considérables ; comme aussi un bloc ou un fragment détaché du *rocher*. Le *rocher* est un *roc* très-élevé, très-haut, très-escarpé, scabreux, roide, hérissé de pointes et terminé en pointe. On monte sur une *roche*, on grimpe sur un *rocher*. La *roche* est quelquefois plate, le *rocher* est pointu. On bâtit une ville sur une *roche*, une forteresse sur un *rocher*. — *Roc* désigne la nature de la pierre, la qualité de la matière dont il est formé : cette pierre est très-dure, il est difficile de tailler dans le *roc* vif. Aussi le *roc* est-il ferme et inébranlable ; on est ferme comme un *roc*. *Roche* exprime souvent de grandes masses de pierres de différentes qualités, ou même de matières très-différentes. Il y a des *roches* molles, comme des *roches* dures. Les *roches* sont aussi regardées comme des sources, des réservoirs, des mines, des laboratoires dans lesquels la nature forme différentes sortes de productions utiles et curieuses. *Eau de roche*, *crystal de roche*, etc. L'idée de force est particulièrement dominante dans le *rocher*. On se brise contre un *rocher*. Le *rocher* est inébranlable ; un cœur de *rocher* est insensible. Le *rocher* se prend aussi pour un asyle, une défense, un rempart. On s'y retire, on s'y retranche, on s'y fortifie.—*Roc* est rarement employé au pluriel ; il perdrait alors son isolement, et les *rochers* prendraient sa place. On dit, toucher au *roc*, lorsqu'on fouille ; mais c'est une expression particulière qui annonce la présence d'un corps dur, parce que la dureté est son essence.— *Rocher* est en quelque sorte le pluriel de *roc* : ce sont des masses entassées, immenses, ardues, dont l'œil ne saisit pas l'ensemble : elles présentent de grands tableaux. Nous disons, les *rochers* des Pyrénées et des Alpes. *Roc* ne peindrait pas l'élévation, l'immensité ; il ne désignerait qu'une portion isolée. On dit, un banc de *roche*, un banc de *rocher*, pour exprimer la continuité, l'étendue des écueils ; mais on ne dit pas, un banc de *roc*. S'il est isolé, il a son expression particulière, c'est un *rescif*.— On s'adosse au *rocher*, au *roc* ; mais, dans ce cas, on cherche moins à désigner ces masses, que la position que l'on prend pour bâtir ou s'établir.

*__ROCAILLE__, subst. fém. (*rokâ-ie*) (c'est un diminutif de *roc*), cailloux ou coquillages qui servent à orner une grotte.— Petits grains dont le vitrier se sert pour mettre les vitres en couleur.

ROCAILLEUR, subst. mas. (*rokâ-ieur*), celui qui travaille en *rocaille*.

ROCAILLEUSE, adj. fém. Voy. ROCAILLEUX.

ROCAILLEUX, adj. mas., au fém. **ROCAILLEUSE** (*rokâ-ieu, ieuze*) : *chemin rocailleux*, plein de cailloux.— Fig. : *style rocailleux*, dur.

ROCAMBOLE, subst. fém. (*rokanbole*) (suivant *Le Duchat*, de l'allemand *rockenbollen*), sorte d'ail qu'on appelle aussi *échalotte d'Espagne*.—Fig. et fam., ce qu'il y a de plus piquant, en quelque genre que ce soit.

ROCAME, subst. fém. (*rokame*), t. de bot., genre de plantes qui se rapproche de celui des trianthèmes.

*__ROCANTIN__, subst. mas. (*rokantein*), chanson composée de plusieurs vieilles chansons.—Vieillard. Pop.

ROCAR, subst. mas. (*rokar*), t. d'hist. nat., sorte de merle qui se tient sur les rochers.

ROCCELLA, subst. mas. (*rokcèlela*), t. de bot., genre de plantes de la famille des groseilliers.

ROCCELLE, subst. fém. (*rokcèle*), t. de bot., genre de plantes qui se rapproche de celui des lichens.

ROCFORT, subst. mas. (*rokfor*). Voy. ROQUEFORT.

*__ROCHE__, subst. fém. (*roche*,) roc isolé. Voy. ROC. — *Roche cornéenne*, pierre de corne des anciens minéralogistes.—*Roche vive*, celle qui a ses racines fort profondes, qui n'est point mêlée de terre, etc.—*Cœur de roche*, difficile à émouvoir. — Fig. et prov. : *il y a quelque anguille sous roche*, il y a quelque chose de caché dans cette affaire.—On dit prov. : *vieille roche*, se dit des mœurs antiques : *homme, ami de la vieille roche*.

ROCHE-BERNARD (LA), subst. propre fém. (*larochebèrenar*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Vannes, dép. du Morbihan.

ROCHE-CANILLAC (LA), subst. propre fém. (*larochekani-iak*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Tulle, dép. de la Corrèze.

*__ROCHECHOUART__, s. propre mas. (*rochechoar*), ville de France, chef-lieu d'arrond., dép. de la Haute-Vienne.

ROCHE-DERRIENS (LA), subst. propre fém. (*larochedèrian*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Lannion, dép. des Côtes-du-Nord.

*__ROCHEFORT__, subst. propre mas. (*rochefor*), ville forte maritime de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de la Charente-Inférieure.

ROCHEFORT, subst. propre mas. (*rochefor*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Dôle, dép. du Jura.

ROCHEFORT, subst. propre mas. (*rochefor*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Clermont-Ferrand, dép. du Puy-de-Dôme.

ROCHEFORT-EN-TERRE, subst. propre mas. (*rocheforantère*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Vannes, dép. du Morbihan.

ROCHEFOUCAULD (LA), subst. propre mas. (*larochefoukô*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Angoulême, dép. de la Charente.

*__ROCHELLE__ (LA), subst. propre fém. (*larochèle*), ville forte et port de France, chef-lieu du dép. de la Charente-Inférieure.

ROCHELAIS, E, subst. et adj. mas. et fém. (*rochelè, lèze*), de *la Rochelle*.

ROCHEMAURE, subst. propre mas. (*rochemôre*), bourg de France, arrond. de Tournon, dép. de l'Ardèche.

*__ROCHER__, subst. mas. (*roché*), roc. Voy. ROC. — Fig. : *parler aux rochers*, à des gens insensibles. — *Cœur de rocher*, dur, insensible.

ROCHES, sub. fém. pl. (*roche*), t. de briquetiers, tuiles qui, exposées à un feu violent, se vitrifient, se déforment et se collent les unes aux autres.

ROCHE-SERVIÈRE, subst. propre fém. (*roche cèrevière*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bourbon-Vendée, dép. de la Vendée.

*__ROCHET__, subst. mas. (*rochè*) (du latin barbare *rocus*, *rocchus* ou *rochus*, tunique de dessus, à manches, fendue par le haut, appelée par les Grecs modernes *rouchos*, parce que le rochet est ouvert par devant comme cette tunique), espèce de surplis de toile fine et à manches fort étroites. — Grosse bobine sur laquelle on dévide de la soie.

ROCHETIN, subst. mas. (*rochetain*), ancien chanoine de Saint-Jean-de-Latran.

*__ROCHETTE__, subst. fém. (*rochète*), espèce de soude qui vient du Levant.

ROCHEUSE, adj. fém. Voy. ROCHEUX.

*__ROCHEUX__, adj. mas., au fém. **ROCHEUSE** (*rocheu, cheuze*), couvert de *rochers* : *île, côte rocheuse*. Mot nouveau, employé surtout dans les relations de voyages.

ROCHIER, subst. mas. (*rochié*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des squales.—Faucon qui, dit-on, fait son nid dans les *rochers*.

ROCHOIR, subst. mas. (*rochoar*), petite boîte où les ouvriers en métal mettent le *borax* nécessaire pour faire couler et pour appliquer leur soudure.

ROCK, subst. mas. Voy. ROUCK.

ROCINELLE, subst. fém. (*rocinèle*), t. d'hist. nat., genre de crustacés de la famille des cymothoadées.

ROC-NOIR, subst. mas., ou **ROCHE-NOIRE**, subst. fém. (*roknoar*, *rochenoare*), t. d'hist. nat., nom par lequel on désigne quelquefois les basaltes, les trapps et les *roches* de serpentine.

*__ROCOCO__, subst. mas. (*rokoko*), genre vieilli, mauvais goût dans les arts. Il est aussi adj.

ROC-TORDU, subst. mas. (*roktordu*), t. d'hist. nat. ; on donne ce nom à certaines *roches* fissiles et schisteuses qui présentent dans leurs replis des nœuds contournés, comme on pourrait les obtenir en pliant et contournant des corps mous feuilletés.

*__ROCROI__, subst. propre mas. (*rokroè*), ville forte de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. des Ardennes.

RÔDAGE, subst. mas. (*rôdaje*), action de *rôder*.

RODATION, subst. fém. (*rodâcion*), t. de médec. ; on a donné ce nom au raccourcissement des poils. Peu usité.

*__RODE__, subst. fém. (*rode*), t. de mar. ; dans une galère, on nomme *rode de proue*, *rode de*

poupe, ce qui s'appelle l'étambord et l'étrave dans un vaisseau.—T. d'hist. nat., genre de poissons de l'ordre des thoraciques.

RÔDÉ, part pass. de *rôder*.

RODENTES, subst. m. pl. (*rodante*), t. d'hist. nat., famille de mammifères de l'ordre des rongeurs.

***RÔDER**, v. neut. (*rôdé*) (du latin *rotare*, rouler, faire rouler, dérivé de *rota*, roue), courir, errer çà et là, tourner tout autour. Il se dit plutôt en mauvaise part qu'en bonne.—Act., tourner dans un calibre double la noix de la platine d'une arme à feu.—*se* RÔDER, v. pron.

RODET, subst. mas. (*rodè*), roue d'un moulin à eau.

RÔDEUR, subst. mas., **RÔDEUSE**, subst. fém. (*rôdeur, deuze*), qui *rôde*, qui court çà et là.

RÔDEUSE, subst. fém. Voy. RÔDEUR.

***RODIGAST**, subst. propre mas. (*rodiguacete*), myth., divinité des anciens Germains.

***RODOIR**, subst. mas. (*rodoar*), outil qui sert à *rôder*.—Cuve de tanneur, à laquelle on donne aussi le nom de *coudret*.

RODOLPHINES, adj. fém. plur. (*rodolfine*), t. d'astron., se dit des tables du mouvement des planètes que *Képler* a dédiées à l'empereur *Rodolphe*.

RODOME, subst. fém. (*rodome*), bouteille d'eau-de-vie. (*Boiste*.) Inusité. Voy. ROGOMME.

RODOMONT, subst. mas. (*rodomon*) (de l'italien *rodomonte*, nom d'un des personnages de l'*Arioste*), fanfaron, faux brave.

RODOMONTADE, subst. fém. (*rodomontade*), (rac. *rodomont*) fanfaronnade; fausse bravoure.

RODRIGUÈS, ou **RODRIGUÈZE**, subst. fém. (*rodriguièce, guièze*), t. de bot., genre de plantes de la famille des orchidées.

ROELLANE, subst. fém. (*ro-èlelane*), t. de bot., genre de plantes qui rentre dans celui des érytroxylons.

***ROELLE**, subst. fém. (*ro-èle*), t. de bot., genre de plantes de la famille des campanulacées.

ROÉMALS, subst. mas. plur. (*ro-émalce*), mouchoirs de coton qui se fabriquent dans les Indes orientales.

ROÉMÉRIA, subst. fém. (*ro-éméria*), t. de bot., genre de plantes de la famille des amarantoïdes.

***ROÉMÉRIE**, subst. fém. (*ro-éméri*), t. de bot., nouveau genre de plante dont la famille est encore indéterminée.

ROÉTAGE, subst. mas. (*ro-étaje*), t. de ponts et chaussées, mesure cube de l'écorcement des pierres, déblais, etc.

***ROGALIES**, subst. fém. plur. (*roguali*), t. d'antiq., jours pendant lesquels on faisait des aumônes publiques; jours de paie.

***ROGATEURS**, subst. mas. plur. (*roguateur*), t. d'antiquité, officiers qui recevaient les tablettes des suffrages.

***ROGATIONS**, subst. fém. plur. (*roguâcion*) (du latin *rogationes*, plur. de *rogatio*, prière), prières publiques, accompagnées de processions, que l'Église fait pour les biens de la terre pendant les trois jours qui précèdent l'Ascension.

***ROGATOIRE**, adj. des deux genres (*roguatoare*) (du latin *rogare*, prier): *commission rogatoire*, commission d'un juge à un autre juge son égal, pour faire une enquête ou un *interrogatoire*.

ROGATON, subst. mas. (*roguâton*) (du latin *rogatum*, supplique, de *rogare*, prier, demander), papier ou écrit de nulle importance.—Au plur., mets communs ou réchauffés.—Restes de viandes ramassées. — Il se dit fig. des ouvrages d'esprit.

ROGER-BON-TEMPS, subst. mas. (*rojébontan*) (d'un homme qui s'appelait *Roger*, et qui prenait le *temps* comme il venait), homme sans souci, qui ne cherche qu'à se divertir—Au plur., des *Roger-bon-temps*.

***ROGNE**, subst. fém. (*rognie*) (du bas-breton *roug*, gale. *Trévoux*. Suivant *Ménage*, du latin *rubigine*, ablatif de *rubigo*, qui signifie proprement rouille et nielle), gale invétérée. — La mousse qui vient sur le bois, et qui le gâte.

ROGNÉ, E, part. pass. de *rogner*.

ROGNE-CUL, subst. mas. (*rognieku*). Voyez ROGNOIR.—Au plur., des *rogne-cul*. Presque inus.

ROGNEMENT, subst. mas. (*rognieman*), t. de relieur, action de *rogner* un livre.—Effet de cette action.

ROGNE-PIED, subst. mas. (*rogniepié*), outil avec lequel un maréchal coupe la corne du cheval.—Au plur., des *rogne-pied*, sans *s*.

***ROGNER**, v. act. (*rognié*) (suivant *Ménage*, du lat. *rodere*, ronger), retrancher quelque chose des extrémités: *rogner un manteau*, *les bords d'un chapeau*, etc. — Fig. et fam.: *rogner les ongles à quelqu'un*, lui ôter une partie de ce qui lui appartient.—Nous lisons dans *Boiste* que *rogner* signifie, *retrancher des profits*. Nous n'en doutons nullement; cependant on ne dirait pas *retrancher quelqu'un*, mais *retrancher quelque chose à quelqu'un*; ce qui se trouve mieux rendu par la seconde définition du même lexicographe: *retrancher à quelqu'un quelque chose qui lui appartienne*. — *se* ROGNER, v. pron.: *se rogner les ongles*, et non pas *rogner ses ongles*.

***ROGNEUR**, subst. mas., **ROGNEUSE**, subst. fém. (*rognieur, gnieuze*), t. de métiers, qui *rogne*.

ROGNEUSE, subst. fém. Voy. ROGNEUR. Adj. fém. Voy. ROGNEUX.

ROGNEUX, adj. mas., au fém. **ROGNEUSE** (*rognieu, gnieuze*), qui a la *rogne*.

***ROGNOIR**, subst. mas. (*rognioar*), chez les chandeliers, platine de cuivre sur laquelle on met le cul des chandelles à baguettes. On l'appelle aussi *rogne-cul*.

***ROGNON**, subst. mas. (*rognion*) (du lat. barbare *renio*, forgé de *renis*, génitif de *ren*, rein. *Ménage*.), rein d'un animal. Il ne se dit que des animaux dont les reins sont bons à manger: *rognon de veau*, *de bœuf*, *de mouton*.—Testicule de certains animaux: *aimer les rognons de coq*.—T. de minér.; on appelle *mine en rognons*, celle qu'on trouve par masses détachées, c'est-à-dire dont on n'aperçoit ni les filons ni les couches.

ROGNON-DE-COQ, subst. mas. (*rogniondekok*), nom d'une sorte de prune et d'une sorte de raisin.—Au plur., des *rognons-de-coqs*.

ROGLIANO, ou **CAP CORSE**, subst. propre mas. (*roliano, kapekorce*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bastia, dép. de la Corse.

ROGNONNÉ, part. pass. de *rognonner*.

ROGNONNER, v. neut. (*rognioné*), gronder, murmurer entre ses dents. Pop.

***ROGNURE**, subst. fém. (*rogniure*), ce qu'on a ôté et *rogné* de quelque chose. — Au plur., restes: *manger des rognures de pain-à-chanter*.

ROGOMME, subst. mas. (*roguôme*), t. pop., liqueur forte, et en particulier, eau-de-vie. — *Voix de rogomme*, enrouée par l'abus des liqueurs.

***ROGUE**, adj. des 2 genres (*rogue*) (du bas-breton *roc*, qui signifie la même chose), fier, arrogant: *des airs rogues; mine, humeur rogue*. Style fam. et critique.—ROGUE, ARROGANT, FIER, DÉDAIGNEUX. (*Syn.*) Vous reconnaissez l'homme *rogue* à sa hauteur, à sa roideur, à sa morgue; l'*arrogant*, à sa morgue, à ses manières hautaines, à ses prétentions hardies; le *fier*, à sa hauteur, à sa confiance dans ses forces, au cas qu'il fait de lui; le *dédaigneux*, à sa hauteur, à son affectation de dignité, au grand mépris qu'il témoigne pour les autres. — Le *rogue* affecte dans son air la supériorité; l'*arrogant* affecte dans ses manières et ses entreprises la domination; le *fier* affecte dans ses habitudes une orgueilleuse indépendance; le *dédaigneux* affecte dans toute sa personne une opinion injurieuse des autres.—Le *rogue* laisse tomber sur vous ses regards; l'*arrogant* lance sur vous des regards impérieux; le *fier* ne daigne pas tourner vers vous ses regards; le *dédaigneux* promène tout autour de lui ses regards insolents. — Une mine *rogue* fait rire; des airs *arrogants* font hausser les épaules; une contenance *fière* fait fuir tout le monde; un air *dédaigneux* fait pitié.

***ROHAN**, subst. propre mas. (*ro-an*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Ploërmel, dép. du Morbihan.

ROHLENDER, subst. mas. (*rôlandère*), nom d'un raisin blanc qui croît dans le dép. du Bas-Rhin. Peu connu.

ROHMERIE, subst. fém. (*rômeri*), t. de bot., genre de plantes.

ROHR, subst. propre mas. (*rore*), bourg du royaume de Bavière, où les Autrichiens furent battus en 1807.

ROHRIE, subst. fém. (*rôri*), t. de bot., genre de plantes. Peu connu.

***ROI**, subst. mas. (*roè*) (du lat. *rex*, *regis*, fait de *regere*, régir, gouverner), celui qui dans un royaume exerce la puissance souveraine. — On appelle *roi très-chrétien*, le roi des Français; *roi catholique*, le roi d'Espagne; *roi très-fidèle*, le roi de Portugal.—Chef de certaines compagnies. — La principale pièce du jeu des échecs. — La première figure d'un jeu de cartes. — *Le roi des rois*, Dieu.—*Roi des Romains*, titre de celui qui était désigné par les électeurs d'Allemagne pour succéder à l'empire.—*Roi d'armes*, autrefois, en France, officier fort considérable dans les armées et dans les cérémonies. Il commandait aux hérauts, présidait à leur chapitre et avait juridiction sur les armoiries.—*Le roi des animaux*, le lion.—*Le roi des oiseaux*, l'aigle.— *Roi des sacrifices*, t. d'antiq.; dans la république romaine, c'était un citoyen à qui on donnait ce titre pour offrir des sacrifices qui ne pouvaient être faits que par un *roi*; on donnait aussi ce titre, à Athènes, au second magistrat ou archonte. — *Du temps du roi Guillemot*, dans le bon vieux temps. —*Le feu roi*, le prédécesseur mort d'un *roi* actuel.—*Servir le roi*, faire partie de la troupe.— *Noble comme le roi*, comme il n'est pas possible de l'être davantage.—Prov.: *qui n'aura de beaux chevaux, si ce n'est le roi?* La richesse et la puissance donnent la jouissance de tout ce qu'il y a de plus beau, de plus magnifique. — *Marcher, être sur le pavé du roi*, marcher, se trouver dans la rue.—*Manger le pain du roi*, servir dans la troupe. *Manger le pain du roi* a même signifié anciennement, ainsi que *manger dans la maison du roi*, être en prison. Depuis l'abolition des lettres de cachet, ces locutions n'ont plus d'emploi.—Pop.: *aller où le roi va à pied*, *où le roi ne saurait aller qu'en personne*, aller à la garde-robe. — *En France, le roi ne meurt point*, à la mort du *roi*, son héritier prend la couronne, sans interruption ni *interim*.— *De par le roi*, loc. de palais, qui signifie de la part, au nom du *roi*. — *Vive le roi!* exclamation pour la prospérité et la vie du *roi*.—*Maison du roi*, tout son domestique, et même les grands officiers qui sont attachés par honneur à sa personne.—*La bouche du roi*, les gens dont l'office est de préparer le manger du *roi*. — *Commissaire du roi*, celui qui a une commission royale, auprès des théâtres royaux, par exemple.—*Procureur du roi*, fonctionnaire qui défend la justice au nom du *roi* et de la loi auprès des tribunaux. On dit aussi: *avocat du roi*.—On disait anciennement: *lieutenant de roi de telle place*, et c'était en désignant celui qui en avait le commandement en l'absence du gouverneur. Cette locution est plus que surannée; l'*Académie* devrait nous en avertir. — *Main du roi*, l'un des attributs de la puissance; on dit plus souvent: *main de justice*.—*L'ordre du roi*, avant la révolution de 1830, l'ordre de Saint-Michel; *les ordres du roi*, les ordres réunis du Saint-Esprit et de Saint-Michel.— *Côté du roi*, au théâtre, le côté où se trouve sa loge. — *Coin du roi*, celui qui sert à marquer la monnaie. — *Poids de roi*, le poids des grosses marchandises; le lieu même où on les pèse. — *Deniers du roi*, les produits des contributions et impositions. — *Coffres du roi*, ses finances, sa liste civile. — *Pied de roi*, mesure de douze pouces de longueur. —En t. biblique, on appelle *livres des Rois*, les quatre livres qui contiennent dans l'ancien Testament l'histoire des Hébreux, depuis Samuel jusqu'à la captivité de Babylone.— *Le jour des Rois*, l'Épiphanie, jour dans lequel on tire le gâteau des *rois*.— *Faire les rois*, manger splendidement et en famille à l'occasion de la fête des *Rois*.— *Roi de la fève*, celui à qui la fève qu'on insère et qu'on cache dans le gâteau des *rois* échoit en partage.— *Chandelle des rois*, grosse chandelle armée de rubans, etc., et que dans certaines provinces on brûle le jour des *Rois*.— Fig.: *le roi de la fête*, *le roi du bal*, celui en l'honneur de qui une fête, un bal a été donné; celui qui y a brillé le plus. — Anciennement on appelait *roi de la basoche*, parmi les clercs du palais, celui qui était leur président en juridiction. — *Le roi de l'oiseau*, celui qui tirait le mieux, et qui avait abattu l'oiseau au tir de l'arbalète.—*Le roi des pèlerins*, celui qui apercevait le premier le clocher du lieu où l'on se rendait en pèlerinage. — Fig.: *vivre en roi*, vivre comme vit un *roi*, magnifiquement. — *Un manger, un morceau de roi*, tout ce qu'il y a de plus beau et de plus cher.—*Plaisir de roi*, tout ce qu'il y a de plus vif, de plus réel en fait de plaisir. — *La cour du roi Pétaud*, maison sans subordination, dans laquelle tout le monde veut commander. — *C'est un roi de cartes*; *c'est qu'un roi de cartes*, *un roi de théâtre*, *un roi de carreau*, c'est un *roi*, ou même un particulier

faible et pusillanime, qui n'a ni pouvoir ni caractère.—*Jouer au roi dépouillé*, ruiner quelqu'un. — *Dans le royaume des aveugles, les borgnes sont rois*, on brille un peu quand il ne se rencontre personne qui puisse briller plus que vous.

ROIDE ou **RAIDE**, adj. des deux genres (*rède*, dans la conversation, et *roède*, dans le discours soutenu) (du lat. *rigidus*, fait de *rigere*, être *roide*), qui est fort tendu et qu'on a de la peine à plier : *être roide de froid*, *avoir le bras roide*, *les jambes roides*.— Fig., en parlant des personnes, inflexible, opiniâtre : *homme, esprit roide*. On dit prov. : *roide comme une barre de fer*. — En parlant d'une montagne, difficile à monter. — *Tomber, être tué roide mort*, d'un seul coup.—ROIDE, RIGIDE, RIGOUREUX. (*Syn.*) Une personne *roide* ne plie pas; elle résiste sans faiblir, elle est d'une sévérité inflexible. Une personne *rigide* ne se prête pas, elle ne sait point mollir, elle est d'une sévérité intraitable. Une personne *rigoureuse* ne se relâche pas, elle est d'une sévérité impitoyable.— On a le caractère, l'esprit *roide*; on a des principes, des mœurs *rigides*; on a la conduite *rigoureuse*, l'empire *rigoureux*.—Une censure *roide* choque les esprits; une vertu *rigide* les étonne; une justice *rigoureuse* les effraie.—Une discipline trop *roide* contient ou n'obtient rien; une morale trop *rigide* effarouche ou désespère; des lois trop *rigoureuses* soulèvent ou abrutissent. Voy. ROIDEUR.

ROIDE ou **RAIDE**, adv. (*rède* ou *roède*) vite : *la flèche va fort roide ; on a mené cette affaire, les ennemis bien roide*, fort vivement.

ROIDEUR ou **RAIDEUR**, subst. fém. (*rèdeur*, dans la conversation, et dans le discours soutenu *roèdeur*) (du lat. *rigor*, fait dans la même signification, du grec ῥῖγος), qualité de ce qui est *roide* : *la roideur du bras*, etc. — Impétuosité de mouvement : *balle poussée avec roideur*. — Fig., inflexible fermeté ou sévérité : *avoir de la roideur dans l'esprit, dans l'humeur*. — *Roideur d'une montagne, d'un escalier*, la difficulté à monter, à descendre. — ROIDEUR, RIGIDITÉ, RIGUEUR. (*Syn.*) La *roideur* est une sorte de défaut qui fait qu'on n'a ni jointure, ni liant, ni ménagements, ni égards qu'on ne sait ni rien céder, ni revenir sur ses pas; qu'on choque, qu'on heurte, qu'on éloigne les autres. La *rigidité* est une vertu ou une rectitude d'âme, qui, invariablement attachée aux règles les plus sévères, ne nous paraît quelquefois un défaut qu'à raison de notre faiblesse, de nos imperfections, de notre impuissance, qu'elle condamne sans adoucissement et sans retour à subir toute la dureté de la loi la plus dure. La *rigueur* est une *roideur* de jugement et de volonté, qui fait qu'on pousse le droit ou le pouvoir aussi loin qu'il peut aller; qu'on prend toujours dans la loi, sans aucun égard, le sens le plus strict et les peines les plus rudes; qu'on ne donne aucun accès à la pitié, à la clémence, à l'indulgence dans l'exercice de la justice. — L'indiscipline oblige à la *roideur*; le relâchement, à la *rigidité*; le débordement, à la *rigueur*.

ROIDI, E, part. pass. de *roidir*.

ROIDILLON ou **RAIDILLON**, subst. mas. (*rédi-ion*), pente *roide* à monter dans un chemin.

ROIDIR ou **RAIDIR**, v. act. (*rédir*, dans la conversation ; dans le style soutenu, *roèdir*), rendre *roide*.—Neut., devenir *roide*.—*se* ROIDIR ou *se* RAIDIR, v. pron., devenir *roide*.—En parlant des personnes, résister, tenir ferme, ne vouloir pas se relâcher : *se roidir contre l'adversité, contre l'injustice*.

ROINES, subst. fém. plur. (*roène*), dans les métiers de basse-lice, fortes pièces de bois qui forment les deux côtés du châssis et qui portent les combles.

ROIOC ou **ROYOC**, subst. mas. (*roè-iok*), t. de bot., fausse rhubarbe, espèce de morinde.

ROISEL, subst. propre mas. (*roèzèle*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Péronne, dép. de la Somme.

ROITELET, subst. mas. (*roètelè*), oiseau très-petit et qui est toujours en mouvement.—Style fam. et méprisant, petit *roi*.

ROIE, subst. fém. (*roé*), vieux t. de jeu, presque hors d'usage; il signifiait : raie, ligne, trait dont on se sert pour marquer les parties; il était surtout en usage au piquet à écrire que l'on joue encore en un nombre déterminé de *rois* et non de *rois*, comme on le dit communément et à tort.

ROKAI, subst. mas. (*rokié*), caractère d'écriture courante que les Arabes et les Turcs emploient dans leurs comptes, livres, rapports, lettres, etc.

ROKE, subst. mas. (*roke*), t. d'hist. nat., l'écureuil macroure.

ROKEJÈKE ou **ROKEJÈQUE**, subst. fém. (*rokejèke*), t. de bot., genre de plantes de la famille des portulacées.

ROLANDRE, subst. fém. (*rolandre*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des échinopes.

*__RÔLE__, subst. mas. (*rôle*) (du bas latin *rotulus* ou *rotulum*, rouleau, fait de *rotare*, rouler; parce que autrefois on roulait ces *rôles* comme toutes les expéditions de justice, lesquelles étaient écrites sur des parchemins ou papiers cousus ou collés ensemble), état ou liste des causes qui doivent se plaider. — En parlant de taxes ou droits à recouvrer, état de ce que doit payer chaque contribuable suivant la répartition qui a été faite.—Liste, catalogue : *faire, dresser un rôle*.—Ce que doit réciter un acteur dans une pièce de théâtre : *apprendre, savoir son rôle*.—Personnage représenté par l'acteur ou l'actrice : *le rôle de Pyrrhus, d'Andromaque*. Voy. PERSONNAGE. En ce sens, on dit fig. et fam. que *le monde est une comédie où chacun joue son rôle*. — En t. de pratique, deux pages d'écriture : *cette copie est payée tant le rôle*.— *Rôles de tabac*, pelottes où les boudins de tabac sont roulés plusieurs fois sur eux-mêmes. — *A tour de rôle*, chacun à son tour.

RÔLÉ, part. pass. de *rôler*.

RÔLER, v. neut. (*rôlé*), faire des *rôles* d'écriture. Presque hors d'usage.

RÔLET, subst. mas. (*rôlè*), petit *rôle*. Il n'est d'usage qu'au figuré et dans ces deux locutions prov. : *jouer bien son rôlet*, son personnage; *être au bout de son rôlet*, ne savoir plus que dire, que faire.

ROLETTE, subst. fém. (*rolète*), sorte de toile de lin qui se fabriquait en Flandre et dans les Pays-Bas.

RÔLEUR, subst. mas. (*rôleur*), ouvrier qui forme les *rôles* de tabac, ou qui roule le tabac sur lui-même.

ROLLE, subst. fém. (*role*), t. de forges, sorte de fourgon dont les chaufourniers se servent comme d'un râble.—Sorte d'étoffe de laine qui ressemble au molleton. — T. d'hist. nat., genre d'oiseaux de la famille des *rolliers*.

ROLLIER, subst. mas. (*rôlié*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux passereaux de la famille des plénirostres, qui ne diffèrent des geais que parce que leurs narines sont à découvert.

ROLOWAI, subst. mas. (*rolouè*), t. d'hist. nat., espèce de mammifère de la famille des singes.

ROM, subst. mas. (*rome*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne au carrelet, poisson du genre pleuronecte.

ROMA, subst. propre fém. (*roma*), myth., Troyenne, venue en Italie avec Enée, et qui épousa Latinus. Elle en eut deux enfants, Rémus et Romulus, qui bâtirent une ville qu'ils appelèrent *Rome*, du nom de leur mère. On raconte autrement la naissance de Rémus et de Romulus. Voy. ROMULUS.

*__ROMAIN, E__, subst. et adj. (*romein, mène*) (du lat. *romanus*), qui est de *Rome* : *les Romains, le peuple romain ; bréviaire, rituel, calendrier, rit romain*.—*Eglise romaine*, l'Eglise catholique. —*Beauté romaine*, femme qui a de grands traits, un air, un port majestueux.—*C'est un Romain, un vrai Romain*, se dit d'un homme d'une grande probité. — *C'est le dernier des Romains*, la vertu de cet homme n'est plus du temps. — *Chiffre romain*, composé de lettres numérales. — *Laitue romaine*, espèce de laitue longue qu'on fait blanchir en la liant. — *Gros-romain, petit-romain*, noms de caractères d'imprimerie. Le premier est entre le petit-parangon et le gros-texte, le second entre la philosophie et la gaillarde. Dans chaque corps de caractère, on distingue encore le *romain*, dont les traits sont perpendiculaires, et l'*italique*, dont les traits sont inclinés. — Subst. mas., en t. de coulisses, claqueur. — *Droit romain* (V. DROIT).

ROMAIN-DE-COLBOSCQ, subst. propre mas. (*romeindekoleboceke*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. du Havre, dép. de la Seine-Inférieure.

ROMAINE, subst. fém. (*romène*), femme de Rome.—Laitue *romaine*.—Instrument pour peser avec un seul poids. — Sorte de petit papier in-folio.—En t. de cirier, les cerceaux qui servent à suspendre les mèches au-dessus de la poêle où est la cire fondue.

ROMAINEMENT, adv. (*romèneman*), à la *romaine*. (Boiste.) Vieux.

*__ROMAÏQUE__, subst. mas. (*roma-ike*), langage actuel des Grecs.—Grec vulg. du moyen âge.

ROMALLES, subst. mas. plur. (*romale*), mouchoirs des Indes, de soie et de coton mêlés.

ROMAINVILLE, subst. propre mas. (*romeinvile*), village de France, aux environs de Paris, connu pour ses promenades.

*__ROMAN__, subst. mas. (*roman*) (de la langue *romane* ; parce que c'est en cette langue que nos premiers *romans* furent écrits), récit fictif de diverses aventures merveilleuses ou vraisemblables de la vie humaine, et qui traite ordinairement de galanterie, d'amour. Voy. CONTE.—Langue *romane*.—*Roman historique*, dont les principaux faits appartiennent à l'histoire.—*Aventure de roman*, qui paraît surprenante. — *Héros de roman*, celui qui affecte d'agir et de parler comme les héros de *roman*.—Prov.: *prendre le roman par la queue*, parler d'abord de mariage.

ROMAN, E, adj. (*roman, mane*), se dit d'un ancien idiome français composé de lat. et de celtique, et en usage sous les deux premières races : *langage roman; langue romane*.—On a dit aussi subst. au mas. : *ouvrage écrit en roman*, pour : *en langue romane*.

ROMANCE, subst. fém. (*romance*) (emprunté de l'espagnol), vieille historiette écrite en vers simples, faciles, naturels, et destinés à être chantés.—Par extension, chanson tendre qui exprime les malheurs ou les plaintes de l'amour. — Dans la musique instrumentale, morceau de chant court, naïf et gracieux.—*Romance* est aussi adj. fém. : *la langue romance*; on dirait mieux : *la langue romane*.

ROMANCIE, subst. fém. (*romanci*), art de faire des *romans*. Inusité.

*__ROMANCIER__, subst. mas., **ROMANCIÈRE**, subst. fém. (*romancié, cière*), auteur des anciens *romans*, et par moquerie, auteur des *romans* modernes.—On donnait le même nom aux poètes du dixième siècle.

ROMANCIÈRE, subst. fém. Voy. ROMANCIER.

ROMANCINE, subst. fém. (*romancine*), petite *romance*.

ROMANÉE, subst. propre fém. (*romané*), village de France, en Bourgogne, dép. de la Côte-d'Or, et célèbre par les vins qu'on y récolte.

ROMANESQUE, subst. et adj. des deux genres (*romanèceke*), qui tient du *roman*; fabuleux. —Subst. mas. : *le romanesque*, le genre *romanesque*.

ROMANESQUEMENT, adv. (*romanècekeman*), d'une manière *romanesque*.

ROMANIER, subst. mas. (*romanié*), t. milit., celui qui pèse la viande avec la *romaine*.

ROMANIN, subst. mas. (*romanein*), ancienne monnaie de France, qui avait cours à Avignon.

*__ROMANISÉ, E__, part. pass. de *romaniser*.

ROMANISER, v. neut. (*romanizé*), faire des *romans*.—Act., donner à une histoire la tournure, l'air d'un *roman*.—*se* ROMANISER, v. pron. presque inusité.

ROMANISTE, subst. des deux genres (*romanicete*), faiseur, faiseuse de *romans*. Presque inusité; on ne se sert que de *romancier, romancière*.

ROMANO, subst. propre mas. (*romanô*), bourg des états sardes, où les Autrichiens furent défaits par Napoléon en 1800.

*__ROMANS__, subst. propre mas. (*roman*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Valence, dép. de la Drôme.

*__ROMANTIQUE__, adj. et subst. des deux genres (*romantike*) (mot tiré de l'anglais *romantick*, romanesque, et qui ne se dit guère que des lieux, des paysages, etc.), qui sent le *roman*; qui appelle à l'imagination les descriptions des poèmes et des *romans* : *site, aspect romantique*. Il diffère dans notre langue de *romanesque*, qui signifie proprement ce qui appartient en effet au roman : *un sujet romanesque n'est pas toujours traité d'une manière romantique*. — En littérature, on dit depuis quelque temps : *genre, style romantique*; et même subst. au mas. : *le romantique*. En ce sens il est opposé à *classique*.

*__ROMANTISME__, subst. mas. (*romanticeme*), le genre *romantique* opposé au *classique*.

ROMARIN, subst. mas. (*romarein*), t. de bot. arbrisseau de nos départements méridionaux.

ROMATIÈRE, subst. fém. (*romatière*), t. de pêche, pêche aux turbots, qui se fait avec une entremaillade, en Provence.

ROMBAILLET, subst. mas. (*ronba-iè*), t. de mar., petite pièce de bordage d'une galère ajoutée à une des rombalières.

ROMBALIÈRE, subst. fém. (*ronbalière*), t. de mar., planches de bordage qui font le revêtement du plancher d'une galère.

ROMBE, subst. fém. (*ronbe*), t. d'hist. nat., sorte de coquillage.

*__ROME__, subst. propre fém. (*rome*), ville d'Italie, capitale des États de l'Église, métropole du culte catholique, résidence du pape. Autrefois cette ville était la plus puissante du monde. Elle fut révérée dans tout l'empire romain sous le nom de la déesse *Roma*, à qui on bâtit des temples où on lui rendait les plus grands honneurs. On la nommait Rome éternelle, la Reine des villes, la Déesse des nations, la Souveraine de l'univers, etc. On la représentait avec les mêmes attributs que Minerve, considérée comme déesse de la guerre. Voy. ROMA, ROMULUS.

ROMÉCA, subst. fém. (*roméka*), danse fort usitée dans la Turquie d'Europe. V. aussi ROMAÏKA.

ROMÉES, subst. fém. plur. (*romé*), t. d'antiq., fêtes à *Rome*, en mémoire de sa fondation.

*__ROMÉLIE__, subst. prop. fém. (*roméli*), l'une des cinq grandes divisions de la Turquie d'Europe.

*__ROMÉLIOTE__, subst. propre et adj. des deux genres (*roméli-ote*), celui, celle qui est de la *Romélie*. — Qui appartient, qui a rapport à la *Romélie*.

ROMES, subst. fém. plur. (*rome*), les deux principales pièces du métier de basse-lice.

ROMESCOT, subst. mas. (*romèceko*), *écot de Rome*, en Angleterre, le denier de saint Pierre.

ROMESTEC, subst. mas. (*romècetèke*), sorte de jeu de cartes. — Nom d'une espèce de liqueur qu'on sert, en Angleterre, à la fin d'un repas.

ROMILIE ou **ROMILIENNE**, adj. fém. (*romili, liène*), t. d'antiq.: il se dit d'une loi romaine qui défendait à d'autres qu'aux sénateurs et magistrats de se mêler des sacrifices.

ROMILIENNE, adj. fém. (*romiliène*), t. d'antiq., nom d'une tribu de la campagne de *Rome*.

ROMILLY-SUR-SEINE, subst. propre mas. (*romie-içurcène*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Nogent-sur-Seine, dép. de l'Aube.

*__ROMINAGROBIS__, subst. mas. (*rominaguerôbice*) (suivant *Borel*, c'est une corruption du lat. *domine grobis*. Ce dernier mot, dit-il, signifiait autrefois *seigneur*. Selon d'autres, *raminagrobis*, composé de *Raoul*, nom d'homme, d'*hermine*, et de *grobis*, signifie proprement *un chat qui fait le gros monsieur sous sa robe d'hermine*.), gros chat, chat qui fait le gros dos. Voyez au mot DOS.

*__ROMIPÈTES__, subst. mas. plur. (*romipète*) (du latin *Roma*, Rome, et *petere*, aller ; *qui vont à Rome*), t. d'antiq., sectateurs qui, par vœu, faisaient des pèlerinages à *Rome*.

*__ROMORANTIN__, subst. propre mas. (*romorantein*), chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de Loir-et-Cher.

ROMPEMENT, subst. mas. (*ronpeman*), fig. : *rompement de tête*, fatigue que cause un grand bruit, un discours importun, une forte application, etc.

*__ROMPRE__, v. act. (*ronpre*) (en lat. *rumpere*). Il se conjugue sur *rendre*. Mettre une chose en pièces en la brisant et la cassant. Voy. CASSER. — Faire souffrir à un criminel le supplice de la roue. — Arrêter, détourner le mouvement droit d'une chose : *rompre le vent*, *le fil* ou *le cours de l'eau*. — En t. de guerre, enfoncer, mettre en désordre : *rompre un bataillon*, *un escadron*. — Fig., détruire, faire cesser, *rompre l'amitié*, *l'alliance*, *un traité*, *un marché*. — On dit dans le même sens ou dans un sens approchant : *rompre un mariage*, *un voyage*. — Fig., manquer à.... : *rompre son serment*, *sa règle*, *son jeûne*, etc. — Fig., dresser, styler, exercer : *rompre un homme aux affaires*, *le rompre aux écritures*. — *Rompre son ban*, sortir des lieux où l'on était relégué. — Fig. : *rompre ses chaînes*, *ses liens*, se mettre en liberté; et plus fig. encore, s'affranchir du joug des passions. — *Rompre le cou à quelqu'un*, lui faire perdre sa fortune. — Fig. : *rompre le pain de la parole aux fidèles*, prêcher la parole de Dieu. — T. de peinture : *rompre les couleurs*, les mélanger, en les prenant sur la palette, de manière qu'elles offrent sur le tableau les teintes de la nature. — T. de fondeur en caractères : *rompre le jet*, séparer du corps d'une lettre nouvellement fondue la portion de matière qui a rempli cette espèce de petit entonnoir qui, du dedans du moule, porte la fonte jusque sur la matrice du caractère. — *Rompre une lance*, dans les joutes et les tournois, briser une lance en courant ou en combattant contre quelqu'un. — Fig. : *rompre une lance pour quelqu'un*, prendre son parti dans une conversation. — *Rompre l'eau à un cheval*, l'obliger à boire à différentes reprises. — Prov. et fig. : *rompre la glace*, faire les premiers pas dans une affaire, surmonter les premières difficultés. — Fig. : *rompre la tête à quelqu'un*, faire trop de bruit, importuner par des discours inutiles, etc. — *Rompre les chemins, les passages*, etc., les gâter, les rendre impraticables. — Fig. : *rompre le fil de son discours*, en quitter la suite et entamer une autre matière. — *Rompre les chiens*, 1° les empêcher de continuer la chasse; 2° prov. et fig., empêcher de continuer un discours qui pourrait avoir quelque mauvaise suite. — Fig. : *rompre les desseins, les mesures de quelqu'un*, empêcher qu'il ne réussisse. — Fig. : *rompre la volonté*, *l'humeur d'un enfant*, l'accoutumer à n'avoir point de volonté. — V. neut., *se rompre*, se briser pour être trop chargé, trop faible, etc. : *cet arbre rompt sous ses fruits*; *cette poutre rompra*; *son épée rompit à la poignée*. — Cesser d'être ami, d'avoir des liaisons : *ils ont rompu ensemble*, ou simplement : *ils ont rompu*. — En t. de commerce de vins, se dit du vin qui, laissé à l'air, change de couleur. — *Rompre en visière à quelqu'un*, lui dire en face quelque chose de fâcheux, de désobligeant. — Prov. et fig. : *il vaut mieux plier que rompre*, il vaut mieux céder que de se perdre. — *A tout rompre*, loc. adv., tout au plus, au pis aller : *à tout rompre*, *cette maison ne rend pas mille écus de rente*. Il est fam. — SE ROMPRE, v. pron., se briser, se casser, se mettre en pièces.

ROMPT-PIERRE, subst. mas. (*ronpière*), t. de bot., sorte de plante qui croît sur la pierre. Voy. SAXIFRAGE.

ROMPTURE, subst. fém. (*ronpeture*), banqueroute. (*Raymond*.) Vieux.

*__ROMPU__, E, part. pass. de *rompre*, et adj., cassé, brisé. — Lassé de quelque exercice violent. — Exercé dans quelque chose. — *Nombre rompu*, fraction. — *Bataillons rompus*, enfoncés, mis en désordre. — *Bâtons rompus*, certaines pièces de compartiment dans des vitres, etc.; sorte de tapisserie où l'on représente plusieurs bâtons rompus et entremêlés les uns dans les autres. — *A bâtons rompus*, loc. adv., avec de fréquentes interruptions, à diverses reprises.

ROMPURE, subst. fém. (*ronpure*), t. de fondeur en caractères, l'endroit où le jet a été séparé de la lettre.

ROMULA, subst. propre fém. (*romula*), myth., nom donné par quelques historiens au figuier sous lequel furent trouvés *Romulus* et Rémus. Voy. RUMINAL.

ROMULÉE, subst. fém. (*romulé*), t. de bot., genre de plantes établi sur celui des ixies.

ROMULIDES, subst. mas. plur. (*romulide*), nom qu'on donne aux Romains, comme descendant de *Romulus*.

ROMULUS, subst. propre mas. (*romuluce*), myth., fils de Mars et de Rhéa-Sylvia. Ayant été exposé aussitôt après sa naissance avec son frère Rémus, ils furent tous deux allaités par une louve. Lorsqu'ils furent grands, Romulus se défit de son frère, et s'empara de tout le pays qui environne le mont Aventin, où il fonda la ville de Rome. Il rassembla quelques aventuriers, et se rendit bientôt formidable. Comme il manquait de femmes pour ses sujets, et que ses voisins ne voulaient point lui en donner, il annonça des jeux auxquels il invita les Sabins et les Sabines, qui s'y trouvèrent en grand nombre avec d'autres peuples voisins. Lorsqu'on fut assemblé, Romulus donna un signal, et aussitôt ses soldats enlevèrent toutes les filles qui assistaient à ces jeux. Voy. HERSILIE.

*__RONCE__, subst. fém. (*ronce*) (du lat. *runcare*, arracher les mauvaises herbes, les ronces, d'où les Italiens ont fait également *ronca*. Du Cange, Saumaise, etc.), t. de bot., arbrisseau rampant, à tiges armées d'aiguillons crochus. — Au plur., et au fig., difficultés, choses qui embarrassent : *je ne trouve partout que ronces et épines*.

RONCERAIE, subst. fém. (*roncerè*), endroit rempli de *ronces*.

RONCIN, subst. mas. (*roncein*), rosse, mauvais cheval. Vieux.

RONCINELLE, subst. fém. (*roncinèle*), t. de bot., genre de plantes que *Linnée* a réuni à celui des *ronces*.

RONCINIÈRE, subst. fém. (*roncinière*), écurie de rosses, de mauvais chevaux, de *roncins*. Vieux.

*__ROND__, E, adj. (*ron*, *ronde*) (en lat. *rotundus*), qui est de telle figure, que toutes les lignes tirées du centre à la circonférence soient égales. — Fig. et fam., en parlant des personnes, franc, sincère, qui agit sans façon et sans détour : *il est rond et franc*; *c'est un homme tout rond*. — *Compte rond*, sans fraction. — Fig., 1° *période ronde*, bien cadencée. On dit mieux *période arrondie*; 2° *voix ronde*, pleine, égale et unie. — *Écriture ronde*, celle dans laquelle les pleins sont au premier degré d'obliquité sur la ligne perpendiculaire. — T. d'imprimerie, *lettres rondes*, les caractères romains qui approchent de la forme *ronde*. — Fam. : *être bien rond*, avoir le ventre bien plein, avoir bien mangé et bien bu. — *Chevaliers de la table ronde*, chevaliers, au nombre de douze, qui étaient compagnons d'Artus, fameux roi des anciens Bretons.

ROND, subst. mas. (*ron*), figure circulaire, cercle. — Mouvement de l'eau qui se forme en *rond*. — *Rond-d'eau*, sorte de bassin. — *En rond*, loc. adv., circulairement, en forme de cercle.

RONDACHE, subst. fém. (*rondache*), bouclier *rond* et fort. — T. de bot. : *feuille en rondache*, feuille peltée.

ROND-D'EAU, subst. mas. (*rondô*). Voy. ROND. — Au plur., des *ronds-d'eau*.

*__RONDE__, subst. fém. (*ronde*), visite qui se fait la nuit autour d'une place de guerre, ou dedans, ou dans un camp, etc. — La troupe qui fait la *ronde*. — Sorte d'écriture. — Note de musique, la plus longue de toutes les notes; elle se marque ainsi (○). — Sorte de danse en *rond*. — Air, chanson propre à cette danse. — Fig. : *faire la ronde*, tourner autour d'un jardin, d'une maison, etc., pour observer, pour épier, etc. — *Faire sa ronde*, boire à la santé de tous les convives l'un après l'autre. — *A la ronde*, loc. adv., à l'entour. — *Boire à la ronde*, boire tour à tour, les uns après les autres.

*__RONDEAU__, subst. mas. (*rondô*), petit poème particulier aux Français, composé de treize vers sur deux rimes, avec un repos au cinquième vers et au huitième, et dont le premier mot ou les premiers mots se *répètent* après le huitième vers ou après le dernier, sans faire partie des vers eux-mêmes. — Pièce de musique dont le premier couplet se *répète* après chacun des autres couplets. — Pelle de boulanger de forme *ronde*, et qui sert pour les plus grands pains.

*__RONDELET__, adj. mas., au fém. RONDELETTE (*rondelè*, *delète*), qui a un peu trop d'embonpoint. Fam.

RONDELETTE, adj. fém. Voy. RONDELET.

*__RONDELETTE__, subst. fém. (*rondelète*), toile à voile qui se fabrique en quelques endroits de la Bretagne. — Espèce de bourre de soie.

RONDELÉTIES, sub. fém. pl. (*rondeléci*), t. de bot., famille de plantes qui croissent dans l'Amérique méridionale.

RONDELIER, subst. mas. (*rondelié*), t. de bot., genre de plantes de la famille des rubiacées.

RONDELIN, subst. mas. (*rondelein*), homme gros et court. Fam. et peu usité.

*__RONDELLE__, subst. fém. (*rondèle*), petit bouclier *rond*, autrefois en usage. — Pièce de métal forgée en rond, et plate.

RONDELLIER, subst. mas. (*rondèlié*), autrefois, soldat armé d'une *rondelle*.

RONDE-MAJOR, subst. fém. (*rondemajor*), les rondes que fait le *major*. — Au plur., des *rondes-major*; des *rondes* faites par le *major*.

RONDEMENT, adv. (*rondeman*), uniment; également : *ce cocher mène rondement*. — Fig. : sans façon, sans artifices : *il va rondement en besogne*.

RONDETTE, subst. fém. (*rondète*), nom qu'on donne à une espèce de lierre terrestre. — Au plur., toiles à voiles.

RONDEUR, subst. fém. (*rondeur*), qualité de ce qui est *rond*, forme *ronde* : *la rondeur d'une boule*. — Au fig. : *avoir de la rondeur*, de l'aisance, de la facilité, du laisser-aller, du bon entrain : *cet acteur a de la rondeur*. — *Ce style a de la rondeur*, les périodes en sont correctes et bien remplies. — Au fig., RONDEUR, ROTONDITÉ. (*Syn.*) *Rondeur* exprime l'idée abstraite d'une figure ronde; la *rotondité* est la *rondeur* propre à tel ou tel corps, la figure de ce corps rond. Tandis que *rondeur* ne désigne que la figure, *rotondité* sert encore à désigner la grosseur, l'ampleur, la capacité de tel corps rond. Une

roue et une boule sont rondes, mais elles diffèrent dans leur *rondeur*. La roue est plate, la boule est ronde en tous sens; et c'est ce qui sera fort bien distingué par le mot *rotondité*. — On dit, la *rondeur* et la *rotondité* de la terre : la *rondeur*, pour désigner sa figure; la *rotondité*, pour désigner sa capacité, ou l'espace renfermé dans sa *rondeur* en différents sens.

RONDI, E, part. pass. de *rondir*.

RONDIER, subst. mas. (*rondié*), t. de bot., genre de plantes de la famille des palmiers.

RONDIES, subst. fém. plur. (*rondi*), t. de plomb, cylindres dont les plombiers se servent pour *arrondir* les tables de plomb propres à faire des tuyaux. On dit aussi *rondin*.

RONDIN, subst. mas. (*rondein*), morceau de bois *rond* et propre à *brûler*.—Cylindre de bois sur lequel les plombiers arrondissent les tables de plomb dont ils veulent faire des tuyaux.—Gros bâton.

RONDINÉ, E, part. pass. de *rondiner*.

RONDINER, v. act. (*rondiné*), battre avec un *rondin*.—*se* RONDINER, v. pron.

RONDIR, v. act. (*rondir*), tailler l'ardoise et lui donner la forme et les dimensions convenables.—*se* RONDIR, v. pron.

RONDIRE, mieux **RONDINE**, subst. fém. (*rondire, dine*), t. d'hist. nat., espèce de poisson.

RONDON, subst. mas. (*rondon*), t. de faucon., *cet oiseau fond en rondon*, avec impétuosité.

ROND-POINT, subst. mas. (*ronpoein*), partie circulaire au centre d'un grand espace : *rond-point des Champs-Élysées*.—*Le rond-point d'une église*, l'extrémité opposée au grand portail.—Au plur., des *ronds-points*.

RONFLANT, E, part. prés. de *ronfler*, et adj., qui *ronfle*. — Sonore, bruyant. — Fig. : *style ronflant, mots ronflants*, et plus fig., *promesses ronflantes*, spécieuses, sonores mais vaines.— Subst. mas., en parlant du style : *c'est du ronflant*.

RONFLÉ, part. pass. de *ronfler*.

***RONFLEMENT**, subst. mas. (*ronfleman*), bruit qu'on fait en *ronflant*.

RONFLER, v. neut. (*ronflé*) (du latin barbare *ronculare*, dimin. de *roncare*, pour *ronchare*, fait de *ronchus*, qui vient du grec ῥογχος, ronflement, lequel est dérivé de ῥεγχειν, ronfler. *Morin*, d'après *Ménage*), faire un certain bruit de la gorge et des narines en respirant pendant le sommeil. — Fig. et fam. : *les violons ou d'autres instruments ronflent*, jouent avec grand bruit.— *Le canon ronfle*, on tire force coups de canon.

RONFLEUR, subst. mas., **RONFLEUSE**, subst. fém. (*ronfleur, fleuze*), celui ou celle qui *ronfle* en dormant : *c'est un ronfleur insupportable*.

RONFLEUSE, subst. fém. Voy. RONFLEUR.

RONGE, subst. mas. (*ronje*), vieux t. de vén. : *le cerf fait le ronge*, il rumine. On dit dans le même sens, et mieux : *le cerf ronge*.

RONGÉ, E, part. pass. de *ronger* et adj. — En t. de bot., se dit des feuilles qui présentent, sur les bords, des sinus de grandeur et de forme différentes.

RONGEMENT, subst. mas. (*ronjeman*), action et effet de ce qui *ronge*.

RONGER, v. act. (*ronjé*) (suivant *Ménage*, du lat. *rodere*, qui signifie la même chose, et que *M. Morin* conjecture venir par aphérèse du grec τρωγειν, dont la signification est également la même), couper avec les dents à plusieurs et fréquentes reprises.— Fig., agiter, tourmenter, en parlant des soucis, des remords.—Fig. et fam. : *ronger quelqu'un*, lui faire consumer son bien. —Fig. : *se ronger le cœur*, s'inquiéter, se chagriner avec excès.— *Ce cheval ronge son frein*, le mâche.—Fig. : *ronger son frein*, retenir son dépit sans le faire paraître.—Prov. : *donner un os à ronger à quelqu'un*, lui donner un emploi qui puisse le faire vivre, ou lui susciter une affaire embarrassante.—*se* RONGER, v. pron.

RONGEUR, adj. mas., au fém. **RONGEUSE** (*ronjeur, jeuze*), qui *ronge* : *plaie rongeuse*.—Fig. : *le ver rongeur*, le remords qui tourmente le coupable; *les soucis rongeurs*.

RONGEUR, subst. et adj. mas. (*ronjeur*), t. d'hist. nat., famille de mammifères caractérisés en général par deux dents incisives tranchantes, sur le devant de chaque mâchoire. C'est à cette famille qu'appartiennent les lièvres, les castors, les écureuils, etc.

RONGEUSE, adj. fém. Voy. RONGEUR.

RONGNONNÉ, E, part. pass. de *rongnonner*.

RONGNONNER, v. neut. (*rongnioné*) (en latin *raucare*), gronder en frouant entre ses dents comme les tigres. Voy. ROGNONNER, qui seul se dit.

RONSARDISÉ, E, part. pass. de *ronsardiser*.

RONSARDISER, v. neut. (*ronçardizé*), parler grec et latin en français; imiter le style de *Ronsard*.

ROOSI, subst. propre mas. (*ro ozi*), chef de secte, au Japon, qu'on a considéré comme une divinité.

ROPALIQUE, adj. des deux genres (*ropalike*): *vers ropalique*, dont les mots vont toujours en augmentant. Voy. RHOPALIQUE.

ROPALOCÈRE, subst. mas. (*ropalocère*), t. d'hist. nat., famille d'insectes globulicornes de l'ordre des lépidoptères.

ROPAN, subst. mas. (*ropan*), t. d'hist. nat., espèce de coquille du genre des pholades.

ROPHITE, subst. mas. (*rofite*), t. d'hist. nat., genre d'insectes aptères de l'ordre des hyménoptères.

ROPOGRAPHE, subst. et adj. mas. (*ropoguerafe*) (du grec ῥωπος, jouet, et γραφειν, écrire, peindre), peintre de petits sujets, d'animaux, de fleurs, etc. —Ceux qui taillaient les ifs, les buis, dans les jardins, et leur donnaient des figures d'hommes et d'animaux. On dit aussi *rhypographe*.

ROPOGRAPHIE, subst. fém. (*ropoguerafi*), autrefois, l'art du *ropographe*. Voy. RHYPOGRAPHIE.

ROPOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*ropoguerafike*), qui regarde, qui concerne la *ropographie*.

ROPOURIER, subst. mas. (*ropourié*), t. de bot., sorte d'arbrisseau qui croît à la Guyane, où l'on s'en sert pour faire des lattes.

ROQUAMBOLE, subst. fém. Voy. ROCAMBOLE.

ROQUE, subst. fém. Voy. RÉSURE.

ROQUE-BRUSSANE, subst. propre mas. (*rokebruçane*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Brignolles, dép. du Var.

ROQUEBROU (LA), subst. propre fém. (*larokebrou*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Aurillac, dép. du Cantal.

ROQUEFORT, subst. propre mas. (*rokefor*), village de France, canton et arrond. de Sainte-Affrique.—Subst. mas., fromage très-estimé dont il se fait un commerce considérable.

ROQUEFORT, subst. propre mas. (*rokefor*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mont-de-Marsan, dép. des Landes.

ROQUEFORT-DE-SAULT, subst. propre mas. (*rokefordeçô*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Limoux, dép. de l'Aude.

ROQUELAURE, subst. mas. (*rokelôre*), sorte de manteau ou de redingote à boutonnières du haut en bas, dont l'usage fut introduit par le duc de *Roquelaure*, sous Louis XIV.

ROQUEMAURE, subst. propre mas. (*rokemôre*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Uzès, dép. du Gard.

ROQUÉ, E, part. pass. de *roquer*.

ROQUENTIN, subst. mas. (*rokantein*), vieux mot qui se dit par dénigrement d'un vieillard qui se donne des airs : *c'est un vieux roquentin*.

ROQUER, v. neut. (*rokié*), t. de jeu d'échecs, approcher le *roc* ou la tour auprès du roi, et passer le roi de l'autre côté.

***ROQUET**, subst. mas. (*rokiè*), autrefois, espèce de manteau. — Aujourd'hui, petit chien qui a les oreilles droites et le poil court. — Fig. et fam. : *c'est un roquet qui aboie*, se dit d'un petit homme méprisable qui nous injurie.

ROQUE-TIMBAUT, subst. propre mas. (*roketeinbô*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Agen, dép. de Lot-et-Garonne.

ROQUETIN, subst. mas. (*roketein*), petite bobine au milieu de laquelle est une moulure à deux bords, pour recevoir ce qu'on veut y dévider.— *Roquetin de lames*, t. de tireur d'or, petite bobine sur laquelle s'enroule le trait d'or ou d'argent écaché.

***ROQUETTE**, subst. fém. (*rokiète*), t. de bot., plante annuelle de la famille des crucifères.

ROQUEVAIRE, subst. propre mas. (*rokevère*), bourg de France, chef lieu de canton, arrond. de Marseille, dép. des Bouches-du-Rhône.

ROQUILLE, subst. fém. (*roki-ie*), se dit d'une petite mesure de vin contenant le huitième du litre. — Au plur., sorte de confiture d'écorce d'orange.

RORAGE, subst. mas. (*roraje*), rouissage. (*Boiste*.) Inusité.

RORARIEN, subst. mas. (*rorariein*), t. d'antiq., nom d'archers armés à la légère, qui commençaient ordinairement le combat par une grêle de flèches. On dit mieux *roraire*.

RORBACH, subst. propre mas. (*rorbak*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Sarreguemines, dép. de la Moselle.

RORBAS, subst. propre mas. (*rorbâce*), village de Suisse, où les Russes furent défaits par les Français, en 1799.

ROREL, subst. mas. (*rorèle*), t. de bot., genre de plantes de la famille des rosacées; le rossolis.

RORELLE, subst. fém. (*rorèle*), t. de bot. V. ROREL.

RORIDULA, subst. fém. (*roridula*), t. de bot., sorte de sous-arbrisseau qui croît en Égypte.

RORIDULE, subst. fém. (*roridule*), t. de bot., sorte d'arbrisseau à glu qui croît particulièrement au Cap. C'est probablement la même que la *roridula*.

RORIFÈRE, adj. des deux genres (*rorifère*) (en latin *rorifer*, qui *porte la rosée*), t. d'anat., épithète donnée par quelques auteurs aux vaisseaux lactés et lymphatiques.

RORIPA, subst. mas. (*roripa*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des sisymbres.

RORQUAL, subst. mas. (*rorkal*), espèce de baleine qui se trouve dans les mers du sud.

ROS, ou **ROT**, subst. mas. (*rô*), peigne de bois ou de *roseau*, qui reçoit entre ses dents les fils de chaîne des toiles ou étoffes quelconques, lors de leur fabrication.

ROSACE, subst. fém. (*rôzace*), ornement d'architecture, en forme de *rose*.

***ROSACÉE**, adj. et subst. fém. (*rôzacé*) (du latin *rosaceus*, fait de *rosa*, rose), t. de bot., se dit des fleurs simples, régulières, composées de plusieurs pétales, disposées en *rose*. *Les rosacées* forment la sixième classe de la méthode de *Tournefort*, les arbres ou arbustes à fleurs *rosacées* en composent la vingt-unième.

***ROSACIQUE**, adj. des deux genres (*rôzacike*), t. de chim.; se dit d'un acide que l'on extrait des *roses* par une opération chimique. Voyez ROSAT.

***ROSAGE**, subst. mas., **ROSAGINE**, subst. fém. (*rôzaje, rôzajine*), t. de bot., sorte de plante. Voy. OLÉANDRE.

***ROSAIRE**, subst. mas. (*rôzaire*) (de l'italien ou de l'espagnol *rosario*, qui signifie proprement *un chapeau de roses, une guirlande de roses*, et, par extension, *un chapelet*, à cause de sa ressemblance avec un chapeau de roses. *Ménage*.), chapelet composé de quinze dizaines.

ROSALIE, subst. fém. (*rôzali*), t. d'hist. nat., bel insecte capricorne, lamie alpine, le plus beau des coléoptères indigènes.—T. d'anc. mus., répétition d'un passage à la quinte plus bas ou plus haut. — Au plur., t. d'antiq., cérémonies religieuses qui consistaient à jeter des *roses* sur le tombeau d'une personne chère, etc.

ROSA-MALLAS, subst. mas. (*rôzamalelâce*), t. de bot., sorte d'arbre qui produit l'encens dont les juifs se servent.

ROSANS, subst. propre mas. (*rôzan*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Gap, dép. des Hautes-Alpes.

ROSAT, adj. des deux genres (*rôza*), où il entre des *roses*; qui a quelque chose de l'odeur des *roses* : *vinaigre rosat*.

ROSÂTRE, adj. des deux genres (*rôzâtre*), teinté de *rose*. Peu usité.

ROSAY, subst. propre mas. (*rôzè*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Coulommiers, dép. de Seine-et-Marne.

ROSBIF, subst. mas. (*rocebife*) (corruption de l'anglais *roast-beef*, qui a la même signification), bœuf rôti. — Par extension, la partie de derrière d'un agneau, d'un mouton, d'un chevreuil, qu'on sert rôtie : *un rosbif d'agneau*.

ROSC-HAZAMA, subst. mas. (*rocekazama*), fête que les juifs célèbrent au renouvellement de leur année.

ROSCOÉ, subst. mas. (*roceko-é*), t. de bot., genre de plantes de la famille des scitaminées.

ROSCONNES, subst. fém. plur. (*rocekone*), toiles blanches de lin qui se fabriquent en Bretagne.

***ROSE**, subst. fém. (*rôze*) (du latin *rosa*, que *Varron* dérive du grec ῥοδον, dont la signification est la même), nom d'une fleur odoriférante qui croît sur un arbrisseau épineux.—*Rose de Jéricho*, qui croît dans l'Arabie déserte, de la famille des cruciformes. — *Rose trémière*, espèce de mauve.— Fenêtre ronde garnie de vitres.— Poisson de rivière, plus petit et moins large que

la *rosière*.—La *molette* de l'éperon.— *Rose d'or*, rose artificielle avec des feuilles d'or, que le pape bénit et qu'il envoie en certaines occasions, à des princes ou des princesses.—*Rose des vents*, morceau de corne ou de carton coupé circulairement, divisé en trente-deux parties, pour représenter les trente-deux aires ou rumbs de vent, et dont la circonférence est divisée en trois cent soixante degrés : c'est une partie de la boussole.—*Roses de souliers, roses de jarretières*, rubans qu'on portait autrefois sur les souliers; touffes de rubans qui étaient attachées aux jarretières.—*Eau-rose*, eau qu'on tire des *roses* par l'alambic. —*Teint de lis et de roses*, blanc et vermeil.—Prov. et fig. : *il n'est point de roses sans épines*, il n'est point de plaisir sans peine, point de joie sans quelque mélange de chagrin. — *Découvrir le pot aux roses*, le secret de quelque galanterie, de quelque friponnerie. Il est fam.— *C'est la plus belle rose de son chapeau*, ce qui lui est le plus honorable, le plus avantageux. — *Diamant en rose* ou *à rosette*, taillé en facettes par dessus et dont le dessous est plat.—Au plur., petites étoffes de soie, laine et fil, dont le dessin représente de petites *roses*.

*ROSE, subst. mas. et adj. des deux genres (*rôze*), couleur de *rose*, nuance de la couleur rouge.— Prov. : *voir tout couleur de rose*, voir, prendre tout en beau.—Adj., qui est de la couleur de la *rose* : *étoffe, ruban rose*.

ROSÉ, E, part. pass. de *roser* et adj. : *vin rosé*, d'une couleur rouge et vermeille.—*Beaumarchais*, dans le *Barbier de Séville*, a dit au fém. : *bouche rosée*, vermeille.

*ROSEAU, subst. mas. (*rôzô*) (de l'ancien allemand *raus*), plante vivace qui croît dans les lieux humides.—Au plur., t. de sculpture, ornements en forme de bâtons ou de cannes.—Prov. : 1° *être comme un roseau; plier à tout vent comme un roseau*, n'avoir point de résolution, de fermeté dans le caractère, etc.; 2° *s'appuyer sur un roseau*, mettre sa confiance en quelqu'un qui n'a pas la force ou l'autorité de nous soutenir.

ROSE-CROIX, subst. mas. (*rôzekroê*), nom d'une secte d'empiriques, qui prétendaient posséder la pierre philosophale, rendre les hommes immortels, etc.; ainsi nommés de *Christian Rosenkreuz*, gentilhomme allemand, leur fondateur vers la fin du quatorzième siècle. — Grade supérieur dans la franc-maçonnerie.— Au plur., des *rose-croix*.

*ROSÉE, subst. fém. (*rôzé*) (du latin *ros, roris*, que quelques-uns dérivent du grec *δροσος*, dont la signification est la même), vapeur aqueuse qui s'élève le matin et retombe en gouttes très-déliées; le soir on l'appelle *serein*.— Humeur qui se montre sur la sole du cheval, quand le pied a été paré à une certaine profondeur. — Espace compris entre les broches du peigne.—*Rosée céleste*, nom que les anciens donnaient à la manne, dont ils ignoraient l'origine.—Fig. et fam.: *tendre comme rosée*, extrêmement tendre.

ROSELÉ, E, adj. (*rôzelé*) : *feuilles roselées*, en *rosette*.

ROSELET, subst. mas. (*rôzelè*), hermine à poil jaunâtre.—Martre.

ROSELIÈRE, subst. fém. (*rôzelière*), terrein qui produit des *roseaux*.

ROSELLE, subst. fém. (*rôzèle*), t. d'hist. nat., sorte de grive rouge, dans quelques endroits.

ROSENIE, subst. fém. (*rôzeni*), t. de bot., espèce d'arbuste rameux de la famille des corymbifères.

ROSE-NOBLE, subst. fém. (*rôzenoble*), ancienne monnaie d'or d'Angleterre, valant 24 fr. 70 cent. de France.

ROSE-NOIRE, subst. fém. (*rôzenoare*), t. de bot., variété de figue.

ROSÉOLE, subst. fém. (*rôzé-ole*), t. de médec., rougeole légère.

ROSE-QUEUE, subst. fém. (*rôzekieu*), t. d'hist. nat., espèce de reptile saurien du genre agame, d'une couleur grise, avec la queue rose.— Sorte de petit oiseau à queue rose qu'on trouve dans le midi de la France.

ROSER, v. act. (*rôzé*), donner un œil cramoisi au rouge.—*se* ROSER, v. pron.

ROSERAIE, subst. fém. (*rôzeré*), lieu planté de *rosiers*.

ROSEREAUX, subst. mas. plur. (*rôzerô*), t. de comm., sorte de fourrures qui nous viennent de la Russie.

ROSETIER, subst. mas. (*rôzetié*), ouvrier qui fait des *ros* ou peignes.

ROSE-TRÉMIÈRE, subst. fém. (*rôzetrémière*), Voyez ROSE.—Au plur. des *roses-trémières*.

*ROSETTE, subst. fém. (*rôzète*), ruban noué en forme de *rose*.—Petits ornements faits en forme de *roses*, qu'on emploie dans la broderie, dans la sculpture, etc.—Dans les globes et sphères, petit cercle divisé en vingt-quatre heures, qui est fixé sur le méridien.—Dans les montres, petit cadran numéroté, dont l'aiguille fait avancer ou retarder par degré le mouvement de la montre.—Espèce de linge ouvré.—Sorte d'encre *rouge*. — Cuivre *rouge*, pur et dégagé de toute substance étrangère. — Craie teinte en *rouge* qui sert à peindre.—*Diamant à rosette*. Voy. *diamant en rose*, au mot ROSE.

*ROSETTE, subst. propre fém. (*rôzète*), ville de la Basse-Égypte, capitale de la prov. du même nom. Prise par les Français, en 1798.

ROSETTIER, subst. mas. (*rôzètié*), espèce de poinçon en forme d'emporte-pièce, avec quoi les couteliers font de petites *rosettes* de cuivre.

ROSHEIM, subst. propre mas. (*rozème*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Schelestadt, dép. du Bas-Rhin.

ROSI, E, part. pass. de *rosir*.

ROSIER, subst. mas. (*rôzié*), arbrisseau épineux, qui s'élève en buisson, et qui porte la *rose*. On distingue parmi ses nombreuses espèces : les *rosiers de tous les mois*, la *rose à cent feuilles*, celle de *Hollande*, le *petit rosier nain* de Bourgogne appelé *pompon*, les *roses jaunes*, la *rose blanche*, celle de *Provins*, celle de *Bengale*, etc., etc.— *Rosier du Japon*, arbrisseau du Japon et de la Chine, toujours vert, et qui a beaucoup de rapports avec l'arbrisseau à thé.

ROSIÈRE, subst. fém. (*rôzière*), poisson de rivière qui, pour la forme du corps, ressemble à la *brème*. — Jeune fille que l'on couronne d'un chapeau de *roses* en récompense de sa vertu, etc.

ROSIÈRE-EN-SANTERRE, subst. propre fém. (*rozièrançantère*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Montdidier, dép. de la Somme.

ROSIFORME, adj. des deux genres (*rôziforme*) (du lat. *rosa*, rose, et *forma*, forme), en forme de *roses*, qui a l'apparence d'une *rose*. Peu usité.

ROSINAIRE, subst. fém. (*rôzinère*), t. de bot., genre de plantes de la famille des graminées.

ROSINE, subst. fém. (*rôzine*), pièce d'or de Toscane, valant 21 fr. 54 cent. Il y a des demi-rosines de 10 fr. 77 cent.

ROSIR, v. act. (*rôzire*), rendre *rose*.—Neut., devenir *rose*. — *se* ROSIR, v. pron. (*Boiste*.) Presque inusité.

ROSMARE, subst. mas. (*rocemare*), t. d'hist. nat., genre de mammifères qui a pour type le morse ou éléphant de mer.

ROSMARIENS, subst. mas. plur. (*rocemariein*), t. d'hist. nat., famille d'animaux amphibies qui renferme le morse et le dugong.

ROSNY, subst. mas. (*rôni*), arbre communal que Sully, ministre d'Henri IV, avait donné ordre de planter dans chaque village, et qui a gardé son nom.

ROSNY-SUR-SEINE, subst. propre mas. (*rôniçurecène*), village de France, canton et arrond. de Mantes; château et parc magnifiques.

ROSOIR, subst. mas. (*rôzoar*), outil de facteur de clavecins pour percer dans les tables de clavecins, d'épinettes, etc., les trous où l'on met la *rose*.

ROSOLIO, subst. mas. (*rôzolio*) (mot italien), sorte de liqueur douce dont le principe est extrait des *roses*.

ROSON, subst. mas. (*rôzon*). Voy. ROSACE.

ROSORE, subst. mas. (*rôzore*), t. d'hist. nat., nom sous lequel on a désigné l'ordre des mammifères rongeurs.

ROSOYANT, E, adj. (*rôzoè-ian, iante*), qui tombe en *rosée*. (Boiste.)

ROSPORDEN, subst. propre mas. (*roceporděne*), petite ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Quimper, dép. du Finistère.

*ROSSANE, subst. fém. (*roçane*), t. de jard., variété de pêche. Voy. PAVIE.

ROSSANIE, subst. fém. (*roçani*), t. de médec., synonyme de scarlatine et de rougeole.

*ROSSBACH, subst. propre mas. (*rocebake*), village de Prusse, célèbre par la victoire du grand Frédéric en 1757.

*ROSSE, subst. fém. (*roce*) (de l'allemand *ross*, cheval), cheval sans force, sans vigueur : *vieille rosse, méchante rosse*. — Prov. : *il n'est si bon cheval qui ne devienne rosse*, tout dépérit par l'âge ou par le temps.

ROSSÉ, E, part. pass. de *rosser*.

ROSSÉE, subst. fém. (*rocé*), coups. Pop.

ROSSER, v. act. (*rocé*) (de *rosse*, mauvais cheval qu'il faut frapper sans cesse pour le faire marcher), battre bien quelqu'un. Pop.—*Rosser quelqu'un*, le traiter de *rosse*. — *se* ROSSER, v. pron., se battre.

ROSSICLER ou ROSICLER, subst. mas. (*rocikière* ou *rozikière*) (de l'espagnol *rosicler*, incarnat, formé de *roso*, rouge, et de *claro*, clair; *rouge clair*), mine d'argent du Pérou qui doit être le même que notre argent rouge.

*ROSSIGNOL, subst. mas. (*rocigniole*) (du lat. *lusciniola*, diminutif de *luscinius*, que *Plaute* a employé par métaplasme pour *luscinia*, nom que les Romains donnaient à cet oiseau, et lequel est formé de *lux, lucis*, lumière, jour, ou de *lucus, luci*, bois, et de *canere*, chanter, *qui canit sub lucem* ou *in lucis*, qui chante au point du jour ou dans les bois.), oiseau de passage qui tient le premier rang entre les oiseaux chanteurs. — Instrument de serrurier pour ouvrir toute sorte de serrures. — En t. d'imprim., espèce de foulure au poignet qui survient à ceux qui commencent à travailler à la presse. — Personne qui a une belle voix. — *Chanter comme un rossignol, avoir une voix, un gosier de rossignol, avoir des rossignols dans la gorge*, avoir la voix douce et les cadences agréables. —Iron. et pop.: *rossignol d'Arcadie*, un âne.

ROSSIGNOLÉ, part. pass. de *rossignoler*.

*ROSSIGNOLEMENT, subst. mas. (*rocecigniolеman*), chant du *rossignol*. Peu usité.

ROSSIGNOLER, v. neut. (*rocigniolé*), imiter le chant du *rossignol*.—Chanter agréablement. Peu en usage.

ROSSIGNOLET, subst. mas. (*rocecigniolè*), petit *rossignol*.

ROSSIGNOLETTE, subst. fém. (*rocecigniolète*), nom qu'on a donné à la femelle du *rossignol*.

ROSSIGNOLS, subst. mas. plur. (*rocecigniole*), t. de carriers, arcs-boutants des fourches qui soutiennent la grande roue d'une carrière.

ROSSINANTE, subst. fém. (*rocinante*) (de l'espagnol *rocinante*, nom du cheval de *Don Quichotte*, formé, suivant l'étymologie qu'en donne *Cervantes* lui-même, de *rocin*, rosse, haridelle, et d'*anté*, avant, auparavant; *qui n'était qu'une rosse avant de devenir la monture d'un illustre chevalier*), mauvais cheval, *rosse*. Il est fam.

ROSSINIEN, adj. mas., au fém. ROSSINIENNE (*rociniein, niène*), qui appartient au genre du célèbre compositeur *Rossini*; qui rappelle sa manière; qui dépend de son école.

ROSSINIENNE, adj. fém. Voy. ROSSINIEN.

ROSSINISME, subst. mas. (*rociniceme*), adhésion au genre de *Rossini*; doctrine musicale de ses admirateurs.

ROSSINISTE, subst. des deux genres. (*rocecinicete*), partisan, admirateur de *Rossini*.

ROSSO-ANTICO, subst. mas. (*roceço-qntikô*), beau marbre que les anciens tiraient d'Égypte.

ROSSOLIS, subst. mas. (*roceçoli*) (contraction de l'ital. *rosso liquore*, liqueur rouge. On écrivait autrefois *rossoli*, sans *s* à la fin. Du latin *ros solis*, rosée du soleil, parce que de certains poils fistuleux dont cette plante est garnie, il sort continuellement comme des gouttes de rosée même au soleil le plus ardent. *Vergy*.), sorte de liqueur douce et agréable. —En bot., plante annuelle à fleur rosacée, qui croît dans les lieux humides.

ROSTACISME, subst. mas. Voy. ROTACISME.

*ROSTANE, subst. fém. (*rocetane*), manière d'apprêter les lapins.

ROSTEIN, subst. mas. (*rocetein*), grosse bobine ou rochet évidé dans sa longueur, et qui porte la grosse soie dont on fait la lisière de l'étoffe.

ROSTELLAIRE, subst. fém. (*rocetèlelère*), t. d'hist. nat., genre de mollusques fusiformes.— Testacé de la classe des univalves.

*ROSTELLE, subst. fém. (*rocetèle*), t. de bot., éminence à la partie supérieure des stigmates dans les fleurs des orchidées.

ROSTÉ, E, part. pass. de *roster*.

*ROSTER, v. act. (*roceté*), t. de mar., surlier. *se* ROSTER, v. pron. (*Boiste*.)

ROSTRAGO, subst. mas., ou PLECTORITE, subst. fém. (*rocetraguô, plektorite*), nom que l'on donne aux dents de poissons pétrifiées.

*ROSTRALE, adj. fém. (*rocetrale*) (en latin *rostralis*, fait de *rostrum*, bec, éperon de navi-

re), t. d'hist. anc., *couronne rostrale*, ornée de proues de navire. Elle était décernée à celui qui, dans une bataille navale, avait le premier accroché un vaisseau ennemi, ou était sauté dedans.—Nous nous étonnons de ne rencontrer dans aucun *Dictionnaire* le mas. sing. *rostral* et le mas. plur. *rostraux* de cet adj. Il est vrai qu'on ne s'en est guère servi qu'avec les mots *colonne* et *couronne*, qui sont tous deux du fém.; mais par rapport aux *rostres*, t. d'architecture et de sculpture signifiant *des ornements ayant la forme de becs ou d'éperons de navires antiques*, ne pourrait-on pas dire : *des ornements rostraux?* Nous soumettrons aux savants l'importance de notre observation, n'osant pas nous permettre de trancher ici la question.

*ROSTRE, subst. mas. (*rocetre*), t. d'hist. nat., bec, partie d'une coquille univalve qui forme un bec allongé.—Au plur., t. d'hist. ancienne, lieu célèbre à Rome dans la place publique. C'était une espèce d'échafaud en forme de base de colonne, d'où l'on haranguait le peuple, et qui était orné de becs ou d'éperons de navires qui avaient été pris par les Romains sur les Antiates.—T. d'architecture et de sculpture, ornements en forme d'éperons de navires antiques.

ROSTRENEN, subst. propre mas. (*rocetrenène*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Guingamp, dép. des Côtes-du-Nord.

*RÔT, subst. mas. (*rô*), viande rôtie à la broche. On dit aussi, et mieux, *rôti*.—RÔT, RÔTI. (*Syn.*) Le *rôt* est proprement le service des mets *rôtis*. Le *rôti* est la viande *rôtie*. Les viandes de boucherie, la volaille, le gibier, etc., cuits à la broche, sont du *rôti* : les différents plats de cette espèce composent le *rôt*; les grosses pièces, le gros *rôt*, et les petites, le menu *rôt*. On sert le *rôt*, et vous mangez du *rôti*. Le *rôt* est servi après les entrées; le *rôti* est autrement préparé que le bouilli. Il y a un *rôt* en maigre comme en gras; mais la viande *rôtie* est seule du *rôti*.

ROT, subst. mas. (*ro*) (en lat. *ructus*), sortie impétueuse des vents de l'estomac par la bouche. Voy. ROS.

ROTACÉ, E, adj. (*rotacé*), t. de bot., étalé en rond, sans tube, sur un même plan.

ROTACISME, subst. mas. (*rotaciceme*) (en grec ρωτακισμος, fait de ρωτακιζω, je répète la lettre *r*), grasseyement de la lettre *r*.

ROTAGE, subst. mas. (*rotaje*), garniture de points de soie, d'or ou d'argent, qui embrasse un bouton dans toute sa hauteur. — Redevance en général. Vieux. (*Boiste*.)

ROTALE, subst. fém. (*rotale*), t. de bot., sorte de plante annuelle de la famille des caryophyllées.

ROTALITHE, subst. fém. (*rotalite*), espèce de coquille fossile; hélicite rayonnée.

ROTANG, subst. mas. (*rotan*), t. de bot., famille de palmiers.

ROTATEUR, subst. et adj. mas. (*rotateur*) (en lat. *rotator*, qui fait tourner ou mouvoir en rond, formé de *rotare*, rouler, qui vient de *rota*, roue), t. d'anat., qui se dit des muscles obliques de l'œil. Voy. ROTIFÈRE.

ROTATION, subst. fém. (*rotâcion*) (du lat. *rotatio*, fait de *rotare*, tourner), mouvement circulaire d'un corps qui tourne sur lui-même. — Mouvement en rond des muscles de l'œil, appelés *rotateurs*.

*ROTE, subst. fém. (*rote*) (de l'italien et du latin *rota*, roue; soit parce que ces auditeurs servaient tour à tour, soit parce que toutes les affaires étaient successivement portées devant eux, et *roulaient* en quelque sorte), juridiction de la cour de Rome, composée de douze membres appelés *auditeurs de rote*.

ROTÉ, E, part. pass. de *roter*.

*ROTER, v. neut. (*roté*) (en lat. *ructare*, fait du grec ροχθειν, faire du bruit), faire des *rots*.

ROTEUR, subst. mas., ROTEUSE, subst. fém. (*roteur, teuze*), qui *rote*.

ROTEUSE, subst. fém. Voy. ROTEUR.

ROTH, subst. propre mas. (*rote*), myth., divinité adorée autrefois dans la partie des Gaules appelée depuis Normandie. On en fait dériver *Rouen*, fait de *Rothomagum*, temple de *Roth*.

ROTHE, subst. fém. (*rote*), t. de bot., sorte de plante à tige anguleuse, de la famille des corymbifères.

ROTHMANNIE, subst. fém. (*rotemani*), t. de bot., genre de plantes monogynes de la famille des rubiacées.

ROTHOFFITE, subst. mas. (*rotofite*), t. d'hist. nat., variété de grenat qu'on trouve en Suède.

RÔTI, subst. mas. (*rôti*), *rôt*, viande *rôtie* : *on va manger le rôti*. Voy. RÔT.

RÔTI, E, part. pass. de *rôtir*.

*RÔTIE, subst. fém. (*rôti*), morceau de pain séché devant le feu sur le gril, qu'on trempe ensuite dans du vin ou autre liqueur.

ROTIER, subst. mas. (*rotié*), ouvrier qui fait des *ros* ou peignes pour les métiers. Voyez ROSETTIER et ROS.

*ROTIFÈRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*rotifère*) (du lat. *rota*, roue, et *fero*, je porte, qui porte une roue), t. d'hist. nat., espèce de zoophytes qui se trouvent dans les eaux croupissantes. Ils ont des poils disposés en cercle qu'ils font mouvoir comme les rayons d'une *roue*.

*ROTIN, subst. mas. (*rotein*), t. de bot., roseau qui croît sur les côtes du détroit de Malaca. On dit aussi, mais moins souvent, *rotang*.

RÔTIR, v. act. (*rôtir*) (de l'allemand *rôsten*, qui signifie proprement *faire cuire sur un gril*; *faire griller*, de *rost*, gril. Nous écrivions autrefois *rostir*), faire cuire de la viande à la broche : *rôtir une perdrix, un chapon*.—On le dit de l'effet que cause la trop grande ardeur du soleil : *le soleil a rôti tous les bourgeons des vignes*.—*Faire rôtir*, faire griller : *faire rôtir de la viande, du poisson, du pain sur le gril*. — Faire cuire à la braise : *faire rôtir des marrons*. —Neut., se cuire à la broche : *on a mis des poulets rôtir*.— Se brûler, s'échauffer trop au soleil.—*se* RÔTIR, v. pron., il a les mêmes sens que le neutre.

ROTIS, subst. mas. (*roti*), nouveau labour. Peu usité.

ROTISSÉ, E, part. pass. de *rotisser*.

ROTISSER, v. act. (*roticecé*), défricher. — *se* ROTISSER, v. pron. Peu en usage.

RÔTISSERIE, subst. fém. (*rôticeri*), lieu où l'on débite de la viande *rôtie* ou prête à *rôtir*.

RÔTISSEUR, subst. mas., au fém. RÔTISSEUSE (*rôticeur, ceuze*), celui, celle qui fait *rôtir* de la viande et qui la vend ainsi en détail.—*Rôtisseur en blanc*, *rôtisseur* qui vend et fournit les viandes prêtes à *rôtir*, mais qui ne les vend point toutes *rôties*.

RÔTISSEUSE, subst. fém. Voy. RÔTISSEUR.

RÔTISSOIRE, subst. fém. (*rôtiçoare*), ustensile de tôle ou de plaques de fer battu pour faire *rôtir*.

ROTTJE, subst. mas. (*roteje*), t. d'hist. nat., nom que les Hollandais ont donné au pétrel, hirondelle de mer.

*ROTL, subst. mas. (*rotele*), poids des États barbaresques. Il y en a de plusieurs sortes. Il équivaut généralement à 16 onces ou un demi-kilogr.

*ROTONDE, subst. fém. (*rotonde*) (du lat. *rotundus*, rond, le temple de Vesta à Rome, de forme ronde, était appelé *rotundia*), bâtiment rond par dedans et par dehors.—Sorte de collet *arrondi*.

ROTONDITÉ, subst. fém. (*rotondité*) (du lat. *rotunditas*), rondeur, grosseur, ne se dit que fam. et qu'en parlant de la taille. Voy. RONDEUR.

ROTOQUAGE, subst. mas. (*rotokaje*), rétablissement de la marque des futaies coupées.

ROTOQUÉ, E, part. pass. de *rotoquer*.

ROTOQUER, v. act. (*rotokié*), faire le *rotoquaje* : *rotoquer une futaie*. — *se* ROTOQUER, v. pron. Peu en usage.

ROTRUHENGE, subst. mas. (*rotru-anje*), refrain de chanson. (*Boiste*.) Vieux.

ROTTACISME, subst. mas. Voy. ROTACISME.

*ROTTBOEL, subst. mas. (*rotebo-èl*), t. de bot., genre de plantes de la famille des graminées.

*ROTTERDAM, subst. propre mas. (*rotèredame*), ville commerçante du royaume de Hollande, patrie d'*Érasme*.

ROTTLÈRE, subst. fém. (*rotelère*), t. de bot., genre de plantes qui croissent dans les Indes. Il y en a une espèce dont les fruits pulvérisés servent à faire de la teinture.

*ROTULE, subst. fém. (*rotule*) (du lat. *rotula*, diminutif de *rota*, roue, petite roue, parce que cet os ressemble à une petite roue), t. d'anat., petit os rond et plat, situé à la partie antérieure de l'articulation du genou.

ROTULIEN, adj. mas., au fém. ROTULIENNE (*rotuliein, liène*), t. d'anat., qui tient, qui appartient à la *rotule*.

ROTULIENNE, adj. fém. Voy. ROTULIEN.

*ROTURE, subst. fém. (*roture*) (du lat. *ruptura*, action de *rompre*, employé par les auteurs de la basse latinité dans le sens de *culture de la terre*. On dit encore aujourd'hui, dans quelques endroits, *rompre la terre*, pour *la défricher, la mettre en culture*. Anciennement, l'état de laboureur, de cultivateur, était proprement celui de *roturier*. Ménage cite beaucoup d'autorités à l'appui de son opinion sur ce point.), état d'une personne ou d'un héritage qui n'est pas noble.—Il se prend aussi pour les *roturiers*.

ROTURÉ, E, adj. (*roturé*), devenu *roturier*. (Boiste.) Vieux et même hors d'usage.

*ROTURIER, subst. mas., ROTURIÈRE, subst. fém. (*roturié, rière*), celui, celle qui n'est pas noble, qui est plébéien.— Voy. ROTURE.— On dit aussi adj. : *une famille, une mine roturière*.

ROTURIÈRE, subst. et adj. fém. Voy. ROTURIER.

ROTURIÈREMENT, adv. (*roturièreman*), venu en *roture*; d'une manière *roturière*.

ROUABLE, subst. mas. (*rou-able*), ratissoire Voy. ROABLE. Peu connu.

*ROUAGE, subst. mas. (*rou-aje*), t. de mécan. machine composée de plusieurs *roues* destinées à produire par leur combinaison un effet quelconque. — Toutes les *roues* d'une machine — *Bois de rouage*, celui qu'on emploie à faire les *roues* des voitures.

ROUAN, subst. et adj. mas. (*rou-an*): *cheval rouan*, dont le poil est mêlé de blanc, de gris et de bai.— *Rouan vineux*, bai mélangé, lorsqu'au lieu de poils bais, le mélange est formé de poils alezans.

*ROUANNE, subst. fém. (*rou-ane*), outil pour marquer les bois. C'est une espèce de compas. —Instrument pour marquer les tonneaux dans les caves.

ROUANNÉ, E, part. pass. de *rouanner*.

ROUANNER, v. act. (*rou-ané*), marquer avec la *rouanne*. — *Rouanner une pompe*, t. de mar., agrandir le trou de la pompe ou le rendre égal lorsqu'il est chambré.—*se* ROUANNER, v. pron.

ROUANNETTE, subst. fém. (*rou-anète*), la même chose que *rouanne*, surtout dans la première acception.

ROUANT, adj. mas. (*rou-an*), t. de blas.; il se dit du paon lorsqu'il étend sa queue en *roue*.

ROUBAIX, subst. propre mas. (*roubé*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Lille, dép. du Nord.

ROUBB, subst. mas. (*roube*), t. de relat., monnaie d'argent turque, valant 10 paras, 50 cent. de France.

ROUBBIÉ, subst. mas. (*roubebié*), t. de relat., monnaie d'argent turque, qui a cours pour une piastre, 3 fr. 32 cent.

ROUBINE, subst. fém. (*roubine*), t. de pêche, canal qui communique des étangs salés à la mer.

*ROUBLE, subst. mas. (*rouble*), monnaie d'argent en Russie, valant à peu près 3 fr. 45 c.

*ROUBSCHISTE, subst. fém. (*roubechite*), t. d'hist. nat., magnésie carbonatée silicifère, qui se tire d'une province de la Moravie.

ROUCK ou ROCK, subst. mas. (*rouk* ou *rok*), oiseau d'une force et d'une grandeur prodigieuse cité souvent dans les contes arabes. On a pensé que c'était le *condor*.

ROUCHE, subst. fém. (*rouche*), carcasse d'un vaisseau sur le chantier. — T. de bot., espèce de plante.

ROUCHEROLLE, subst. fém. Voyez ROUSSEROLE.

ROUCHI, subst. mas. (*rouchi*), nom du patois d'une grande partie du Nord de la France. et en particulier du Hainaut.

ROUCOU, subst. mas. (*roukou*), préparation des semences du *roucouyer*, dont on retire par la trituration une fécule rouge, employée dans la teinture. *pâte de roucou*. — Suivant l'*Académie*, on entend quelquefois par *roucou* le *roucouyer* qui le produit.

ROUCOUÉ, E, part. pass. de *roucouer*.

ROUCOUER, v. act. (*roukou-é*), peindre en rouge avec le *roucou*. Il s'emploie plus souvent comme verbe pron. : *les sauvages aiment à se roucouer*.—*se* ROUCOUER, v. pron.

ROUCOULÉ, E, part. pass. de *roucouler*.

ROUCOULEMENT, subst. mas. (*roukouleman*), bruit fait en *roucoulant*.

ROUCOULER, v. neut. (*roukoulé*) (onomatopée); il se dit du bruit que fait le pigeon avec son gosier. —Faire l'amour auprès d'une femme.— Act., chanter en *roucoulant* : *roucouler la romance*.—*se* ROUCOULER, v. pron.

ROUCOUYER, subst. mas. (*roukou-ié*), arbre

cultivé dans toutes les îles de l'Amérique, à gousses renfermant des semences, dont on retire par trituration la pâte du *roucou*.

ROUDOU ou ROUDOUL. Voy. REDOUL.

*ROUDRA, subst. propre fém. (*roudra*), divinité indienne, le Feu.

*ROUE, subst. fém. (*rou*) (en lat. *rota*), machine simple consistant en une pièce de bois, etc., ronde et plate, qui tourne autour d'un essieu ou axe : *roue de charrette, de carrosse ; roue d'une horloge, d'une poulie.*—Supplice qui consistait à attacher le criminel sur une *roue* posée sur un poteau, après lui avoir rompu les bras, les jambes et les reins.—*Être sur la roue*, fig., souffrir de grandes douleurs.—*Roue de fortune*, dans le tirage des loteries, tambour en forme de *roue*, où l'on enferme les billets pour les tirer au sort.—Fig. et fam. : *la roue de la fortune*, les révolutions et les vicissitudes des choses humaines.—T. de mar., *roue de câble*, câble plié en rond.—Fig. et fam. : *être au haut de la roue*, au plus haut point de prospérité.—*Pousser à la roue*, aider à faire réussir quelqu'un dans une affaire.—*Le paon fait la roue*, déploie sa queue en rond.—*Faire la roue*, en parlant des enfants et des faiseurs de tours, c'est culbuter sur les mains, la tête en bas et les pieds en l'air. — *Cinquième roue à un carrosse*, chose complètement inutile. — Roue astronomique, instrument propre à observer les éclipses de lune. — *Roue à vapeur*, appareil qui remplit le même but que les machines à vapeur.

ROUÉ, E, part. pass. de *rouer*, et adj. — Fam. : *être roué de fatigue*, ou simplement *être roué*, être tellement fatigué qu'on a peine à se remuer.

*ROUÉ, E, subst. (*roué*), criminel qui a été *roué*. — Scélérat qui mérite la *roue*. En ce dernier sens et dans le jargon à la mode, il se dit d'un homme du grand monde, etc., sans principes et sans mœurs, qui n'est arrêté par aucun scrupule, etc. — Au fém., femme de débauche ; femme plus habile qu'il ne convient de l'être. — Au fém. plur., t. de vén., têtes du cerf, lorsqu'elles sont serrées et peu ouvertes. — Il se prend aussi adj. : *têtes rouées*.

*ROUELLE, subst. fém. (*rouèle*) (du latin *rota*, roue, dont on a forgé le diminutif *rotella*, petite roue), tranche coupée en rond : *rouelle de citron, de veau*.

*ROUEN, subst. propre mas. (*rouan*), ville de France, capitale de l'ancienne province de Normandie, aujourd'hui chef-lieu du dép. de la Seine-Inférieure. Patrie du grand Corneille.

ROUENNAIS, E, subst. et adj. (*rouanè, nèze*), de *Rouen*.

ROUENNERIE, subst. fém. (*rouaneri*), t. de comm., toiles et autres marchandises qu'on tire de *Rouen* et des environs.

ROUER, v. act. (*roué*) (du latin *rotare*, faire tourner sur une *roue*), punir du supplice de la *roue*.—Fig. et fam. : *rouer de coups* ou *de coups de bâton*, battre excessivement. — Par exagération, *se faire rouer*, s'exposer à être écrasé par les *roues* des voitures. — En t. de marine, *rouer un câble*, le plier en rond, en cercle. — *se* ROUER, v. pron.

ROUERGAT, subst. mas. (*rouèregua*), t. de bot., espèce de plante de la famille des champignons.

*ROUERGUE, subst. propre mas. (*rouèregue*), ancienne province de France.

ROUERIE, subst. fém. (*rou-ri*), action de *roué*, dans la dernière acception de ce mot : *c'est une rouerie, une vraie rouerie*.

*ROUET, subst. mas. (*roué*), machine à *roue* qui sert à filer. — *Roue* qui tourne et qui est au bout de l'arbre du moulin. — Petite *roue* de fer de certaines armes à feu. — Cercle de bois au fond d'un puits, et sur lequel s'élève la maçonnerie.

ROUETTE, subst. fém. (*rouète*), longue et menue branche de bois pliant qu'on fait tremper pour la rendre plus flexible et plus souple.

ROUFIA, subst. mas. (*roufia*), t. de bot., espèce d'arbre du genre des palmiers, qui croît à Madagascar.

ROUGA, ou FOUTIR, subst. mas. (*rougua*, *foutir*), t. d'antiq., espèce de galette sans levain qu'on faisait en Égypte.

ROUGÉ, subst. propre mas. (*roujé*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Châteaubriant, dép. de la Loire-Inférieure.

*ROUGE, adj. des deux genres (*rouje*) (du lat. *rubeus*, qui a la même signification), qui est d'une couleur semblable à celle du feu, du sang, etc. — Qui a un certain *rouge* vif et naturel, vermeil.—*Fer rouge*, *boulet rouge*, devenu rouge au feu. — *Tirer sur quelqu'un à boulets rouges*, l'accabler de reproches, ou en médire en son absence. — *Méchant comme un âne rouge*, fort méchant. — Prov. :

> *Rouge* le soir, blanc au matin,
> C'est la journée du pèlerin;

ce sont les signes du beau temps. — Subst. mas., couleur *rouge*. — Lorsque la honte ou la colère fait monter le sang à la face, on dit que *le rouge monte au visage*. — On dit aussi *se fâcher tout rouge ;* dans cette phrase, *rouge* est adv. — Espèce de fard à l'usage des femmes. — Sorte d'oiseau de rivière. — Sorte de poisson. — Modifié par un autre adj., *rouge* est invariable parce qu'il devient alors subst. : *des draps rouge foncé*, comme si l'on disait d'un *rouge foncé*. — *Rouge à polir*, terre ocreuse *rouge ;* sorte de tripoli mis en poudre. — *Rouge d'Andrinople*, rouge végétal qui sert à teindre certaines étoffes. — *Rouge d'Angleterre*. Voy. COLCOTAR.—*Rouge de montagne*, t. d'hist. nat., variété de fer hyperoxydé, *rouge* terreux et argilo-calcaire. — *Rouge de Portugal*, *rouge* végétal dont on se sert pour la teinture. — *Rouge de Prusse*, oxyde *rouge* de fer, obtenu par la calcination de l'ocre jaune ou du fer hydraté terreux. — *Rouge d'Espagne*, oxyde argileux de fer, d'un *rouge* peu foncé. — *Rouge du polisseur*, dans les glaceries, dépôt que l'eau des polissoirs laisse dans les caisses où est la potée.

ROUGE-AILE, subst. mas. (*roujèle*), nom qu'on donne, en certains endroits, à la grive mauvis.

ROUGEÂTRE, adj. des deux genres (*roujâtre*), qui tire sur le *rouge*.

ROUGEAUD, E, subst. et adj. (*roujô, jôde*), qui a les joues *rouges* et le visage haut en couleur. Il est fam.

ROUGE-BORD, subst. mas. (*roujebor*), rasade : *boire un rouge-bord*, un verre plein de vin jusqu'au bord.—Au plur., des *rouges-bords*.

ROUGE-BOURSE, subst. mas. (*roujebource*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne quelquefois au *rouge-gorge*. — Au plur., des *rouge-bourse*.

ROUGE-GORGE, subst. mas. (*roujeguorje*), t. d'hist. nat., petit oiseau qui a la *gorge rouge*. — Au plur., des *rouge-gorge*, et non pas des *rouges-gorges ;* car ce ne sont pas des *gorges rouges*, mais des oiseaux qui ont *la gorge rouge*.

ROUGE-HERBE, subst. fém. (*roujèrebe*), t. de bot., nom que l'on donne quelquefois au sarrasin.

ROUGE-INDIEN, subst. mas. (*roujeindiein*), t. d'hist. nat., variété de fer hyperoxydé terreux, qu'on emploie pour la peinture.

ROUGELLE, subst. fém. Voy. ROUGETTE.

ROUGEMONT, subst. propre mas. (*roujemon*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Baume-les-Dames, dép. du Doubs.

ROUGE-NOIR, subst. mas. (*roujenoar*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau *noir* et *rouge*, de la famille des gros-becs.

*ROUGEOLE, subst. fém. (*roujole*), maladie qui couvre de petites pustules *rouges* ceux qui en sont attaqués.

ROUGEON, subst. mas. (*roujon*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des spares.

*ROUGEOTTE, subst. fém. (*roujote*), t. d'hist. nat., sorte de ver marin qui sert de nourriture aux morues.

ROUGE-QUEUE, subst. mas. (*roujekieu*), t. d'hist. nat., oiseau de passage, du genre du rossignol. — Au plur., des *rouge-queue*, et non pas des *rouges-queues ;* car il ne s'agit pas de *queues rouges*, mais d'oiseaux qui ont la *queue rouge*.

*ROUGET, subst. mas. (*roujè*), t. d'hist. nat., sorte de poisson de mer, qui a la tête et les nageoires *rouges*.

ROUGET-BARBET, subst. mas. (*roujèbarbè*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des trigles. Voy. TRIGLES.

ROUGE-TROGNE, subst. fém. (*roujetrognie*), visage, *rouge-trogne* d'un ivrogne.— Au plur., des *rouge-trogne*, et non pas des *rouges-trognes ;* car il n'est pas question de *trognes rouges*, mais d'hommes qui ont la *trogne rouge*.

*ROUGETTE, subst. fém. (*roujete*), t. d'hist. nat., sorte de chauve-souris monstrueuse.

ROUGEUR, subst. fém. (*roujeur*), qualité de ce qui est *rouge ;* couleur *rouge*. — *Rouge* qui vient tout à-coup au visage de certaines personnes.—Tache *rouge* qui vient au visage. Il ne prend de plur. qu'en ce dernier sens.

ROUGI, E, part. pass. de *rougir* et adj. — *De l'eau rougie*, où il n'y a que fort peu de vin.

*ROUGIR, v. act. (*roujir*), rendre *rouge*. — *Ne faire que rougir son eau*, la mélanger d'un peu de vin *rouge*.—*Rougir ses mains de sang*, assassiner ; exercer des proscriptions. — Neut. : devenir *rouge* : *les cerises commencent à rougir*. — Devenir *rouge* de honte, de pudeur, de colère.—Fig., avoir honte, confusion, quoiqu'on ne *rougisse* pas.—*Faire rougir quelqu'un*, lui donner de la honte, de la confusion.—*se* ROUGIR, v. pron.

ROUGISSURE, subst. fém. (*roujiçure*), couleur de cuivre *rouge*.

ROUGO, subst. mas. (*rouguô*), t. de bot., nom d'un arbre qui croît à Madagascar, et qu'on appelle aussi *sirungane*.

ROUGUES, ou RAVES, subst. m. pl. (*rougue*, *rave*), t. de relat., nom qu'on donne, en certains endroits d'Islande, à des mets préparés avec de œufs de morue.

ROUHAMON, subst. mas. (*rou-amon*), t. d bot., espèce d'arbrisseau de la famille des apocynées.

ROUI, E, part. pass. de *rouir* et adj. — Qui a un mauvais goût.—Subst. mas. : *cette viande sent le roui*, a un mauvais goût qui vient de la malpropreté du vase où elle a été cuite.

ROUILLAC, subst. propre mas. (*rou-iak*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Angoulême, dép. de la Charente.

*ROUILLE, subst. fém. (*rou-ie*) (du latin barbare *ruvigdla*, diminutif de *rubigo*), espèce de crasse rougeâtre, qui se forme sur le fer exposé à l'air. C'est ce que les chimistes modernes appellent *carbonate de fer*. Ils nomment *oxyde de cuivre*, la *rouille* de cuivre. — En bot., maladie qui attaque les tiges et les feuilles de plusieurs plantes. Elle se manifeste par une poussière jaune répandue sur les feuilles.—Fig., ignorance grossière : *la rouille des vieux préjugés empêche les bons de produire*.

ROUILLÉ, E, part. pass. de *rouiller*, et adj., devenu inhabile faute de pratique.—T. de bot., se dit d'une plante attaquée de la *rouille : de l'avoine rouillée*.

ROUILLER, v. act. (*rou-ié*), faire venir de la *rouille*.—*se* ROUILLER, v. pron., amasser, contracter de la *rouille*.— Fig., perdre sa vivacité, son talent : *l'oisiveté rouille l'esprit ; l'esprit se rouille dans l'oisiveté*.

ROUILLEUSE, adj. fém. Voy. ROUILLEUX.

ROUILLEUX, adj. mas., au fém. ROUILLEUSE (*rou-ieu, ieuze*), couleur de *rouille : feuille rouilleuse*.

ROUILLURE, subst. fém. (*rou-iure*), effet de la *rouille*.

ROUIR, v. act. (*rouir*) (du vieux mot français *ru*, ruisseau, pour lequel on a dit *rou*), mettre le chanvre dans l'eau et l'y laisser quelques jours, afin de le rendre plus propre à être brisé.—Neut. : *faire rouir le chanvre ; le chanvre ne rouit pas bien dans l'eau courante*.—*se* ROUIR, v. pron.

ROUISSAGE, subst. mas. (*rouiçaje*), action de *rouir*.

ROUISSOIR, ou ROUITOIR, subst. mas. Voy. ROUTOIR.

ROUJAN, subst. propre mas. (*roujan*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Béziers, dép. de l'Hérault.

ROUJOT, subst. mas. (*roujô*), t. d'hist. nat., espèce d'écureuil peu connu, qui se trouve aux Indes orientales ; il a le dessous du corps rouge et le dessus jaunâtre.

ROUKOM, subst. mas. (*roukome*), t. de bot., espèce de plante du genre des arbousiers.

*ROULADE, subst. fém. (*roulade*) (rac. *rouler*), action de *rouler* de haut en bas. Il est fam. — En musique, trait de plusieurs notes sur une même syllabe, assez prolongé et assez rapide pour rappeler l'idée d'un *roulement*.

*ROULAGE, subst. mas. (*roulaje*), facilité de *rouler*. — Action de *rouler* des tonneaux sur les ports des villes commerçantes.—Transport des marchandises par *roulier : le commerce du roulage*. — Lieu où est situé le *roulage*.

ROULAISON, subst. fém. (*roulèzon*), t. de raffin., travail pour faire le sucre.—Cuisson des cannes à sucre.

ROULANS-L'ÉGLISE, subst. mas. (*roulanléguelize*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Baume-les-Dames, département du Doubs.

ROULANT, E, adj. (*roulan, lante*), qui *roule*.

— *Carrosse bien roulant*, bien entretenu. — *Chemin roulant*, commode pour le charroi.— *Chaise roulante*, voiture à deux roues traînée par un cheval de campagne.—En t. d'imprimerie, on nomme *presse roulante*, une presse qui est en activité : *il y a dix presses roulantes dans cet établissement*, c'est-à-dire qui sont occupées.—En t. de chir., *vaisseau roulant*, *veine roulante*, qui change de place en mettant le doigt dessus.—Fig. : *un feu roulant de saillies*, beaucoup de saillies, d'épigrammes, etc.

*ROULÉ, E, part. pass. de *rouler*, et adj.—Se dit en bot., des parties des végétaux *roulées* à leur sommet.

*ROULEAU, subst. mas. (*roulô*), paquet de ce qui est *roulé* : *rouleau de papier, de ruban, de tabac*. — Gros bâton rond servant à divers usages : *rouleau de pâtissier, de corroyeur, de lingère*. — Dans l'imprimerie, 1° morceau de bois rond, garni d'une étoffe de laine à plusieurs doubles, dont on se sert pour les épreuves qu'on ne peut faire sous presse; 2° cylindre en bois, disposé en forme de fuseau avec une manivelle, sur lequel se *roulent* et se *déroulent* en sens opposés deux cordes, qui servent à faire avancer et reculer alternativement le train qui porte la forme ; 3° espèce de gélatine composée de colle-forte et de mélasse, rendue solide et disposée en forme de cylindre plus ou moins long, selon le format, qui se meut autour d'un axe horizontal, et au moyen duquel on étend l'encre sur les formes. Cette dernière invention a remplacé presque universellement les balles dont on se servait autrefois. Les imprimeurs en taille-douce et en lithographie se servent aussi d'un *rouleau* à peu près semblable.—*Corde à rouleau*, la corde qui sert à faire avancer et reculer le train d'une presse d'imprimerie. — T. d'hist. nat., nom donné à certaines coquilles. — Genre de reptiles.—Orvet des Indes. — Fiole longue qui contient du sirop, etc. : *un rouleau d'orgeat*.— *Être au bout de son rouleau*, fig., avoir tout épuisé, moyens ou argent.—Tabac en feuilles, cordé au moulin, et *roulé* à plusieurs rangs autour d'un bâton— Au plur., pièces de bois rondes, sur lesquelles on fait *rouler* des fardeaux.— Pierres en forme de cylindre, dont les jardiniers se servent pour aplanir les allées.

ROULÉE, subst. fém. (*roulé*), nappe de filets. —Pop., râclée de coups de poing, de pied, etc. — Ce mot manque dans l'Académie.

*ROULEMENT, subst. mas. (*rouleman*), mouvement de ce qui *roule*.—En musique, la même chose que *roulade*. — Batterie militaire de tambour, qui équivaut au rappel. Le *ban* se termine aussi par un *roulement*, qui en est comme la clôture.—*Roulement d'yeux*, mouvement par lequel on les tourne de côté et d'autre.

*ROULER, v. act. (*roulé*) (du lat. barbare *rotulare*, fait de *rotula*, diminutif de *rota*, roue. *Ménage*. Suivant *Wachter*, de l'allemand *rollen*, dont la signification est la même), faire avancer en faisant tourner : *rouler un tonneau*. — Plier en rouleau : *rouler un tableau*, *une pièce d'étoffe*, *un papier*. — *Rouler carrosse*, avoir un carrosse à soi. — Fig. : *rouler de grands desseins dans sa tête*, méditer de grands desseins. — Fig. et fam., *rouler sa vie*, passer sa vie : *il roule doucement sa vie ; il roule sa vie comme il peut*.—Neut., avancer en tournant.—Suivi de la prép. *sur*, être l'objet, le sujet de.... : *la conversation*, *le discours*, *le livre roule sur cette matière ; tout roule là-dessus*. — Servir alternativement : *il roule avec un tel*.—*Ces régiments roulent entre eux*, ils ont le même rang et se priment alternativement. — En t. de mar., être agité par les vagues, et pencher tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Voy. ROULIS. — En t. d'imprimerie, *rouler* et *dérouler*, désignent le mouvement de va et vient que l'imprimeur communique au train de la presse en tournant et détournant la manivelle adaptée au *rouleau*. Voy. ROULEAU. On dit aussi act.: *rouler et dérouler la forme* ; et neut., en parlant à l'imprimeur, quand la tierce est corrigée et la mise en train faite : *vous pouvez rouler*. — Fig. et fam., trouver moyen de subsister : *sans biens, il roule toujours; c'est lui qui fait rouler toute la famille*. — Errer sans s'arrêter en aucun lieu : *il y a long-temps qu'il roule par le monde*.—*Faire rouler la presse*, faire imprimer quelque ouvrage. — Fam. : *cet homme roule sur l'or et sur l'argent*, il est très-riche.— *L'argent roule dans cette maison*, il y est en abondance. — *Cette affaire roule sur vous*, est abandonnée à vos soins. — Fig. : *mille pensées différentes lui roulent dans l'esprit*, lui passent et repassent dans l'esprit, sans qu'il s'arrête à aucune. — SE ROULER, v. pron. : *se rouler sur l'herbe*, *sur un lit*.

ROULET, subst. mas. (*roulé*), fuseau de bois dur pour *fouler*.

*ROULETTE, subst. fém. (*roulète*), sorte de petite *roue*.—Petite boule de bois, de fer, de cuivre, qu'on attache aux pieds d'un fauteuil ou d'un lit pour les faire *rouler*. — Machine *roulante* où les petits enfants se tiennent debout, sans pouvoir tomber. — Petite chaise à deux *roues*, dans laquelle on se fait tirer par un homme.—Chez les relieurs, instrument de fer en forme de petite *roue*, pour pousser des filets ou faire le bord des livres. — Jeu de hasard, aujourd'hui aboli en France.—En géom., courbe appelée autrement *cycloïde*. — Fig. : *cela va comme sur des roulettes*, cela marche facilement et sans obstacle.

*ROULEUR, subst. mas. (*rouleur*), charançon de la vigne.—En t. de mar., bâtiment qui *roule* plus que les autres.

ROULEUSE, adj. fém. Voy. ROULEUX.—Subst. fém., chenille qui *roule* des feuilles dans lesquelles elle subit sa métamorphose.

ROULEUX, adj. mas., au fém. ROULEUSE (*rouleu, leuze*), t. de mar. : *petit vaisseau rouleux*, sujet au *roulis*.

ROULIER, subst. mas. (*roulié*, et non pas *rou-ïé*), charretier public, qui voiture par charroi des marchandises, des ballots, etc. — En parlant de la femme d'un *roulier*, il ne faudrait pas hésiter à dire *roulière* au fém.

ROULIER, adj. mas., au fém. ROULIÈRE (*roulié, lière*), se dit d'une route qui n'est en quelque sorte pratiquée que par les *rouliers*.

ROULIÈRE, subst. fém. (*roulière*), blouse de *roulier*. Voy. ce mot.

ROULIS, subst. mas. (*rouli*) (rac. *rouler*), agitation d'un vaisseau qui penche beaucoup d'un côté, puis aussitôt de l'autre. Le *roulis* est le mouvement de *rotation* du vaisseau autour de l'axe longitudinal, et le *tangage* est son mouvement de *rotation* autour de l'axe latitudinal.

*ROULOIR, subst. mas. (*rouloar*) (rac. *rouler*), t. de cirier, outil qui sert à *rouler* les bougies et les cierges sur une table. — Sorte de cylindre ou de calandre pour effacer les plis des étoffes.

ROULON, subst. mas. (*roulon*), bâton d'un échelon ; balustre, ridelle.

ROULOUL, subst. mas. (*rouloule*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux gallinacés de la famille des nudipèdes.

ROULURE, subst. fém. (*roulure*), t. de bot., maladie des arbres caractérisée par un vide ou une séparation qui s'établit entre les couches ligneuses.

ROUMANET, subst. mas. (*roumané*), t. de bot., nom d'une espèce de plante du genre des agarics.

ROUMARE, subst. mas. (*roumare*), t. d'hist. nat., sorte de poisson de mer.

ROUN, subst. mas. (*roune*), nom qu'on donne au turbot sur quelques côtes de la Méditerranée.

ROUNOIR, subst. mas. (*rounoare*), t. d'hist. nat., écureuil que l'on trouve à la baie d'Hudson.

ROUPALE, subst. fém. (*roupale*), t. de bot., genre de plantes de la famille des protéoïdes.

ROUP, subst. mas. Voy. ROUBLE.

ROUPEAU, subst. mas. (*roupô*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau du genre des hérons.

*ROUPIE, subst. fém. (*roupi*) (suivant *Le Duchat*, du lat. *rubia*, fém. de l'adj. *rubius*, dit pour *rubeus*, rouge ; parce que les *roupies* rendent le bout du nez rouge), petite goutte d'eau qui vient du cerveau, descend et pend au bout du nez. — Monnaie des Indes d'or et d'argent. La roupie d'argent vaut communément 2 fr. 40 cent.

ROUPIÈRE, subst. fém. (*roupière*), t. de bot., sorte d'épine.

ROUPIEUSE, subst. et adj. fém. Voy. ROUPIEUX.

ROUPIEUX, subst. et adj. mas., au fém. ROUPIEUSE (*roupieu, pieuze*), qui a souvent la *roupie* au nez : *vieillard roupieux, nez roupieux*.— Malade, triste : *pigeon roupieux*. Fam.

ROUPILLE, subst. fém. (*roupi-ie*), petit casque de cavalier. Vieux et peu usité.

ROUPILLÉ, part. pass. de *roupiller*.

ROUPILLER, v. neut. (*roupi-ié*) (rac. *roupie*), sommeiller à demi. — Avoir la *roupie* au nez. Fam.

ROUPILLEUR, subst. mas., ROUPILLEUSE, subst. fém. (*roupi-ieur, pi-ieuze*), celui, celle qui *roupille* toujours.

ROUPILLEUSE, subst. et adj. fém. Voy. ROUPILLEUR.

ROUPT, E, adj. (*roupete*) (du lat. *ruptus*), rompu. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

ROUQUET, subst. mas. (*roukiè*), t. de vén., mâle du lièvre.

ROURE-DES-CORROYEURS, subst. mas. (*rouredékoroè-ieur*), nom que les corroyeurs donnent au sumac. Voy. ROUVRE.

ROURELLE, subst. fém. (*rourèle*), t. de bot., arbre de la Guyane, de la famille des térébinthacées.

ROUSRET, subst. mas. (*rouceré*), t. de pêche, à Calais, folle ou bouteux qui sert à prendre des chevrettes.

ROUSSABLE, subst. mas. (*rouçable*), t. de pêche, endroit préparé pour faire saurer les harengs. Presque inusité ; ce mot est d'ailleurs mal fait.

ROUSSAILLE, subst. fém. (*rouceçâ-ie*), t. de pêche, se dit des petits poissons blancs bons seulement à servir d'appât.

ROUSSALKYS, subst. fém. plur. (*rouçalekice*), myth., nymphes que les Slavons regardaient comme les déesses des eaux et des bois.

ROUSSARD, subst. mas. (*rouçar*), t. de géol., banc de grès roussâtre qui accompagne les formations crayeuses.

ROUSSARDE, subst. fém. (*rouçarde*), t. d'hist nat., espèce de cyprin nilotique.

ROUSSÂTRE, adj. des deux genres (*rouçâtre*), qui tire sur le *roux*.

ROUSSE, adj. fém. Voy. ROUX.

ROUSSEAU, subst. et adj. mas. (*rouçô*), celui qui a le poil *roux* ou *rougeâtre* : *il est rousseau; avoir le poil rousseau*, tirant sur le *roux*.— T. d'hist. nat., nom vulgaire du motteux ou rouge-queue, espèce d'oiseau. — Nom vulgaire d'une grande espèce de crabe.—T. de bot., sorte d'arbrisseau grimpant de la famille des campanulacées.

ROUSSELET, subst. mas. (*roucelé*), poire à peau *roussâtre*.—T. d'hist. nat., nom d'un petit oiseau qui ressemble au rouge-queue.—*Rousselet marron*, t. de bot., agaric des bois des environs de Paris. — *Rousselet noir*, autre sorte d'agaric qui se trouve aussi aux environs de Paris, dans les vergers.

ROUSSELINE, subst. fém. (*rouceline*), t. de jardinier, variété de poire.

ROUSSEROLE, subst. fém. (*roucerole*), t. d'hist. nat., oiseau du genre de la grive.

*ROUSSET, subst. mas. (*roucé*), t. d'hist. nat., didelphe à queue courte. — T. de pêche, filet de pêche du genre des folles.

ROUSSETTE, subst. fém. (*roucète*), t. d'hist. nat., espèce de chien de mer.—Genre de chauves-souris. — Fauvette des bois, ainsi nommée parce que la plus grande partie de son plumage est *roux*. — *Roussette d'Anjou*, t. de jard., espèce de poire.

ROUSSEUR, subst. fém. (*rouceur*), qualité de ce qui est *roux* : *la rousseur du poil*.—Tache *rousse* au visage ou aux mains : *avoir des rousseurs, des taches de rousseur*.

ROUSSI, subst. mas. (*rouci*), cuir teint en rouge qui vient de Russie, et qui a une odeur forte. — Certaine odeur d'étoffe qui brûle ou qui vient d'être brûlée.

ROUSSI, E, part. pass. de *roussir*, et adj.

ROUSSIER, subst. mas. (*roucié*), mine de fer, terreuse, sablonneuse, limoneuse.

ROUSSILLÉ, E, part. pass. de *roussiller*.

ROUSSILLER, v. act. (*rouci-ié*), brûler légèrement ; rendre *roux*. — SE ROUSSILLER, v. pron.

*ROUSSILLON, subst. propre mas. (*rouci-ion*), ancienne province de France, comprise aujourd'hui dans le dép. des Pyrénées-Orientales.

ROUSSILLON, subst. propre mas. (*rouci-ion*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Vienne, dép. de l'Isère.

ROUSSIN, subst. mas. (*roucein*) (de l'allemand *ross*, cheval), cheval épais et entier, propre au voyage et à la guerre.—*Roussin d'Arcadie*, âne.

ROUSSIR, v. act. (*roucir*), rendre *roux*. — Neut., devenir *roux*.—*Faire roussir du beurre*, le faire fondre jusqu'à ce qu'il devienne *roux*. — SE ROUSSIR, v. pron.

ROUSTÉ, E, part. pass. de *rouster*.

ROUSTER, v. act. (*roucetė*), t. de mar., faire des *roustures* : *rouster une pièce de bois*. — SE ROUSTER, v. pron.

ROUSTURE, subst. fém. (*rouceture*), t. de mar., liûre faite pour tenir une pièce de bois contre une autre.

ROÛT, ou **RAOUT**, subst. mas. (*route*) (mot anglais), assemblée nombreuse, multitude réunie pour le plaisir, pour la danse, la musique, le jeu, etc.; c'est ce qu'on nomme *cercle* à Paris, mode empruntée à l'Angleterre.

ROUTAILLÉ, E, part. pass. de *routailler*.

ROUTAILLER, v. act. (*routa-ié*) (rac. *route*), t. de vén., suivre une bête avec le limier.

***ROUTE**, subst. fém. (*route*) (du latin *rota*, roue), grand chemin qui mène en un lieu. — Endroit par où l'on doit aller. Il se dit par rapport aux commodités ou aux incommodités qu'on trouve sur une route : *la route d'un tel lieu à tel autre est très-bonne, très-mauvaise, dangereuse, peu sûre.* — Chemin et logement qu'on marque aux gens de guerre qu'on fait marcher par étape. — Expédition qui marque les logements des troupes et le chemin qu'elles doivent tenir. — Sur mer, le cours du vaisseau : *faire route vers...; faire fausse route*, s'écarter de son droit chemin.—*Chef de route*, vaisseau marchand qui commande les bâtiments qui marchent de conserve avec lui. — Grande allée percée exprès dans une forêt.— Par analogie, espace que parcourent les astres, les eaux, etc. : *la route du soleil.* — Au fig., conduite qu'on tient, moyen qu'on prend : *la route des dignités, de la gloire; la route de la vertu; prendre la bonne route pour parvenir; suivre la route* (l'exemple) *des anciens.* — *A vau de route*, vieille loc. adv., qui signifie : précipitamment et en désordre. — ROUTE, VOIE, CHEMIN. (*Syn.*) Le mot *route* enferme dans son idée quelque chose d'ordinaire et de fréquenté; c'est pourquoi l'on dit : la *route* de Lyon, la *route* d'Allemagne. *Voie* marque une conduite certaine vers le lieu dont il est question. Ainsi l'on dit que les souffrances sont la *voie* du ciel. *Chemin* signifie précisément le terrein qu'on suit et dans lequel on marche; et en ce sens on dit que les *chemins* coupés sont quelquefois les plus courts, mais que le grand *chemin* est toujours le plus sûr.— Les *routes* diffèrent proprement entre elles par la diversité des places et des pays par où l'on veut passer. On va de Paris à Lyon par la *route* de Bourgogne, ou par la *route* du Nivernais. La différence qu'il y a entre les *voies* semble venir de la diversité des manières dont on peut voyager. On va à Rome par la *voie* de l'eau, ou par la *voie* de terre. Les *chemins* paraissent différer entre eux par la diversité de leur situation et de leurs contours. On suit le *chemin* pavé, ou le *chemin* des terres. Si vous allez à Auxerre par la *voie* de terre, votre *route* ne sera pas longue, et vous aurez un beau *chemin*. — On dit d'une *route*, qu'elle est belle ou ennuyeuse, à raison des agréments qu'elle présente aux voyageurs; d'une *voie*, qu'elle est commode ou incommode, à raison des avantages qu'elle leur offre; et d'un *chemin*, qu'il est bon ou mauvais, à raison du plus ou du moins de facilité dont il est pour la marche. — Dans le sens figuré, la bonne *route* conduit sûrement au but; la bonne *voie* y mène avec honneur; le bon *chemin* y mène facilement. — On se sert aussi des mots de *route* et de *chemin* pour désigner la marche. Mais il y a alors cette différence, que le premier, ne regardant que la marche en elle-même, s'emploie dans un sens absolu et général, sans admettre aucune idée de mesure ou de quantité : ainsi l'on dit simplement, être en *route*, faire *route*; au lieu que le second, ayant non-seulement rapport à la marche, mais encore à l'arrivée qui en est le but, s'emploie dans un sens relatif à une idée de quantité marquée par un terme exprès, ou indiquée par la valeur de ce qui lui est joint : de sorte qu'on dit, faire peu ou beaucoup de *chemin*, avancer *chemin*. Quant au mot *voie*, il n'est en aucune façon d'usage pour désigner la marche; il l'est en revanche pour désigner la voiture ou la façon dont on fait cette marche. Ainsi l'on dit d'un voyageur, qu'il va par la *voie* de la poste, par la *voie* du coche, par la *voie* du messager; mais cette idée est tout-à-fait étrangère aux deux autres, et tire par conséquent celui-ci hors du rang de leurs synonymes à cet égard.

ROUTÉ, E, part. pass. de *router*.

ROUTER, v. act. (*routé*), habituer quelqu'un à une chose, l'y exercer. Il n'est guère usité qu'au participe.—SE ROUTER, v. pron., il s'emploie dans cette phrase : *les cartes se routent*, pour dire, on a beau les mêler, les mêmes suites de cartes reviennent souvent.

***ROUTIER**, subst. mas. (*routié*; (rac. *route*), livre qui enseigne les *routes* de mer, les caps, les mouillages, etc. — En Hollande, conducteur d'une voiture publique. — Fig. et fam., homme qui a beaucoup d'expérience et de pratique. Il ne se dit qu'avec *vieux* : *c'est un vieux routier.*

ROUTIER, adj. mas., au fém. **ROUTIÈRE** (*routié, tière*), qui marque la *route* : *plan routier, carte routière.*

ROUTIÈRE, adj. fém. Voy. ROUTIER.

ROUTINE, subst. fém. (*routine*) (de *route*, dont *routine* est un diminutif. *Huet.*), capacité, faculté acquise plutôt par l'habitude et l'expérience que par l'étude, etc. : *faire une chose par routine*, uniquement par habitude et sans y réfléchir.

ROUTINÉ, E, part. pass. de *routiner*, et adj., habitué à faire une chose.

ROUTINEMENT, adv. (*routineman*), par *routine*. (*Boiste.*) Presque inusité.

ROUTINER, v. act. (*routiné*) (rac. *route*), faire, apprendre par *routine*. Il se dit des personnes : *routiner quelqu'un à coudre*, etc. Son plus grand usage est au participe : *il est routiné à ce travail*, il y est habitué.—L'*Académie* disait (avant-dernière édition) *router*, dans le même sens, qu'on ne comprendrait plus aujourd'hui. — *se* ROUTINER, v. pron., se former, s'habituer à... par des actes réitérés.

***ROUTINIER**, subst. et adj. mas., au fém. **ROUTINIÈRE** (*routinié, nière*), qui n'agit que par *routine* : *c'est un routinier, un esprit routinier.*

ROUTINIÈRE, subst. fém. Voy. ROUTINIER.

ROUTOIR, subst. mas. (*routoar*), fosse pleine d'eau, dans laquelle on fait rouir le chanvre.

ROUTOT, subst. propre mas. (*routô*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Pont-Audemer, dép. de l'Eure.

ROUVERIN, adj. mas. (*rouverein*) : *du fer rouverin*, rempli de gerçures, difficile à forger et cassant.

ROUVERT, E, part. pass. de *rouvrir*.

ROUVERDIN, subst. mas. (*rouvèredein*), t. d'hist. nat., tangara vert du Pérou.

ROUVET, subst. mas. (*rouvè*), t. de bot., genre de plantes de la famille des éléagnoïdes.

ROUVIEUX, ou mieux **ROUX-VIEUX**, subst. et adj. mas. (*rouvieu*), t. de vétér., espèce de gale qui vient au crin du cheval.—Adj. : *votre cheval est rouvieux*. On le dit aussi des animaux qui ont du poil : *ce chien est rouvieux.*

ROUVRE ou **ROBRE**, subst. mas. (*rouvre, robre*) (du latin *robur*, chêne), chêne gros et tortu, moins haut que le chêne ordinaire.

ROUVRIR, v. act. (*rouvrir*), *ouvrir* de nouveau.—*Rouvrir la plaie de quelqu'un*, renouveler son chagrin.—SE ROUVRIR, v. pron., *s'ouvrir* après avoir été fermé.

***ROUX**, adj. mas., au fém. **ROUSSE** (*rou, rouce*) (en lat. *russus*), qui est de couleur entre le jaune et le rouge : *il est roux; il a le poil roux, la barbe rousse.*—*Vents roux*, en t. de jardinier, les vents d'avril froids et secs qui nuisent aux arbres fruitiers, et de là sans doute le nom de *lune rousse* donné à la lune d'avril.

ROUX, subst. mas. (*rou*), la couleur *rousse* : *il est d'un roux ardent.* — Sauce faite avec du beurre ou de la graisse qu'on a fait *roussir*. — *Roux de Vincennes*, t. de bot., sorte d'agaric qui croît en automne dans le bois de Vincennes. —*Roux glaireux*, agaric dont la surface est glaireuse, et qui croît autour de Paris. — *Roux plat en feuillage très-large*, bolet qui croît sur le chêne, et qu'on trouve abondamment dans les forêts du nord de la France.—*Roux plat en toit*, espèce de bolet que l'on a placé parmi les agarics amadous.

ROUX-VIEUX, subst. et adj. mas. Voy. ROUVIEUX.

***ROXBURGE**, subst. fém. (*rokceburje*), t. de bot., sorte de plante qui tient le milieu entre les liliacées et les asclépiadées, et qui croît dans l'Inde.

ROY., abréviation du mot *royaume*.

ROYAL, subst. mas. (*roè-iale*), monnaie d'or frappée sous Philippe-le-Bel, et qui fut nommée ainsi, parce qu'il y était représenté en habits *royaux*. — Au plur., *royaux*. — On fabriqua aussi des *royaux* sous les règnes suivants jusqu'à celui de Charles VII. Le *royal* simple valait 6 livres; le double en valait 12.

***ROYAL, E**, adj. (*roè-iale*) (du lat. *regalis*, fait de *rex, regis*, roi), qui compose la famille du *roi*. — Qui appartient au *roi*; qui regarde le *roi*; qui convient au *roi* : *château royal*; *marine royale; vaisseau royal; c'est une abbaye de fondation royale.*—Grand, magnifique, etc.—*Maison royale*, tous les princes et princesses du sang royal.—*Famille royale*, enfants et petits-enfants du roi régnant, en ligne masculine; les enfants et petits-enfants d'un roi défunt, nés avant sa mort.—*Prince royal*, l'héritier présomptif de la couronne. — *Altesse royale*, titre qui se donne aux princes et aux princesses d'une famille royale : *son altesse royale le duc d'Orléans; son altesse royale la sœur du roi.* — *Almanach royal, impérial*, l'almanach de la cour, qui contient les noms de la famille régnante, des dignitaires de l'Etat, etc. — *Banquet royal*, banquet que le roi donnait, et où tous les grands officiers remplissaient les fonctions de leurs charges.—On appelait autrefois *armée royale* une armée nombreuse qui marchait avec un train d'artillerie. — *Bastion royal*, grand bastion. — *Chemin royal*, qui mène à une grande ville. — *Chant royal*, ancienne espèce de poésie française; air et chant pour le roi. — *Royal* signifiait aussi, juste, généreux, libéral, honnête; et c'est à peu près dans ce sens que, dans le style familier, on disait d'un homme : *c'est un royal homme*; et d'une femme, *c'est une royale femme*; on se sert maintenant dans ces phrases de l'adj. *loyal*. — *Lettres royales*, émanées de l'autorité *royale*. —Par une bizarrerie des plus ridicules, on disait autrefois : *lettres, ordonnances royaux*. Voy. ces expressions aux mots LETTRE et ORDONNANCE. — *Cour royale*, appelée aussi *cour d'appel*, *cour impériale*, tribunal supérieur devant lequel sont portés les appels des jugements des tribunaux de son ressort. V. COUR. Au plur. mas., *royaux*.

ROYALE, subst. fém. (*roè-iale*), sorte de toile légère et blanchie, qui s'emploie en doublures. — Drap fin et léger en demi-largeur. — Variété de prune, de poire, de pêche et de laitue.—Nom donné à une belle rose de jardin.—On nommait *royale*, en France, une moustache qu'on portait il y a deux siècles; on l'a aussi appelée *impériale* et *mouche*. — En termes de fondeurs de petit plomb, on appelle *grosse royale* une espèce de plomb d'un degré plus gros que la bâtarde, et de deux degrés plus gros que la *petite royale*, qui est l'espèce de plomb la plus petite que l'on fasse de cette manière.

ROYALEMENT, adv. (*roè-ialeman*), d'une manière superbe, magnifique et *royale*.

ROYALISME, subst. mas. (*roè-ialiceme*), parti du *roi*. — Amour pour un *roi* ou pour le parti d'un *roi*; esprit monarchique.

ROYALISTE, subst. et adj. des deux genres (*roè-ialicete*), partisan de la *royauté* ou d'un *roi*.

***ROYAN**, subst. mas. (*roè-ian*), nom donné, en quelques endroits, à la sardine.

***ROYAUME**, subst. mas. (*roè-iôme*), état gouverné par un *roi*. — Fig., domaine, empire.— *Royaume de Dieu*, se prend, dans l'Ecriture sainte, pour le souverain empire de Dieu sur les créatures.— *Royaume des cieux* est une expression commune dans le Nouveau-Testament, pour signifier *le royaume de Jésus-Christ*, c'est-à-dire la vocation des peuples à la foi, et la prédication de l'Evangile. Il se dit aussi de l'état des bienheureux après cette vie : *heureux sont les pauvres d'esprit, car le royaume des cieux leur appartient; les pécheurs impénitents n'entreront point dans le royaume des cieux.*—Prov. et fig., *au royaume des aveugles les borgnes sont rois*. Voy. AVEUGLE.

***ROYAUTÉ**, subst. fém. (*roè-iôté*), dignité d'un *roi*.—*Payer sa royauté*, en parlant d'un *roi de la fève*, régaler ceux qui lui ont fait honneur.

ROYAUX, adj. mas. plur. Voy. ROYAL.

ROYBON, subst. propre mas. (*roèbon*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Marcellin, dép. de l'Isère.

ROYE, subst. propre fém. (*roè*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Montdidier, dép. de la Somme.

ROYEN, subst. mas. (*roè-iein*), t. de bot., genre de plantes de la famille des ébénacées.

ROYER, subst. mas. (*roè-ié*), faiseur de *roues*. Inusité.—Adj., voisin, contigu.

ROYES, subst. fém. plur. (*roè*), t. de pêche, pièces de filets qui, jointes les unes aux autres, forment une tessure de manets pour le hareng et le maquereau. On s'en sert surtout à Calais.

ROYÈRE, subst. propre fém. (*roè-ière*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bourganeuf, dép. de la Creuse.

ROYOC, subst. mas. (*roè-iok*), t. de bot.,

plante exotique dont la racine fournit une teinture jaune.

ROZANE, subst. fém. (*rozane*), t. de jard., variété de pêche.

ROZOY-EN-BRIE, subst. propre mas. (*rozoé-anbri*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Coulommiers, dép. de Seine-et-Marne.

R. P., abréviation de *révérend père*.

RU, subst. mas. (*ru*) (du grec ρυαξ, fait de ρεω, je coule. Les Latins disaient dans le même sens, *rivus*, qui paraît avoir la même origine grecque, et dont *ru* pourrait bien n'être qu'une corruption.), canal d'un petit ruisseau.

***RUADE**, subst. fém. (*ru-ade*), action d'un cheval, âne ou mulet qui *rue*.—Fig. et fam., brutalité inattendue d'une personne grossière et violente.

RUANA, subst. propre fém. (*ru-ana*), myth., divinité romaine que les moissonneurs invoquaient.

***RUB**, **subst. mas. (*rube*), poids usité dans le Piémont pour la soierie, et équivalant, environ, à 12 kil. de France.**

RUBACE, ou **RUBACELLE**, subst. fém. (*rubace, cèle*), *rubis* d'une couleur claire.

***RUBAN**, subst. mas. (*ruban*) (suivant *Ménage*, du lat. *rubeus*, rouge, parce que, dit-il, les plus beaux *rubans* sont couleur de feu), tissu de soie, de fil, de laine, etc., qui est plat et mince, et qui n'a guère ordinairement que trois ou quatre doigts de large. — Ornement d'archit. en forme de *ruban*. — Ce qui a la forme d'un *ruban*. — *Rubans vocaux*, nom que quelques anatomistes ont donné aux cordes vocales.—*Ruban de mer*, t. d'hist. nat., genre de poissons osseux, thoraciques, de la famille des pétalosomes. — *Ruban de Nassau*, espèce de coquille du genre sabot.—*Ruban d'eau*, t. de bot., plante qui croît dans les ruisseaux.

***RUBANÉ**, **E**, part. pass. de *rubaner*, et adj., t. de bot.; il se dit de la réunion de plusieurs tiges en une, qui forme le *ruban*.

RUBANÉE, subst. fém. (*rubané*), t. d'hist. nat., espèce de couleuvre dont le corps est marqué de bandelettes.

RUBANER, v. act. (*rubané*), garnir de *rubans* le dedans du couvercle d'une malle, etc.—En t. de cirier, partager la cire en petites bandelettes, en la faisant passer par un grêloir, au sortir de la cuve.—*se* RUBANER, v. pron.

RUBANERIE (on devrait écrire **RUBANNERIE**), subst. fém. (*rubaneri*), commerce, marchandise de *rubans*.

***RUBANIER**, subst. mas., **RUBANIÈRE**, subst. fém. (*rubanié, nière*), ouvrier, ouvrière qui fait et vend toute sorte de *rubans*.

RUBANIÈRE, subst. fém. Voy. RUBANIER.

RUBANTÉ, **E**, adj. (*rubanté*), garni de *rubans*. Fam.

RUBARBE, **fausse orthographe. Voy. RHUBARBE.**

RUBASSE, subst. fém. (*rubace*), t. d'hist. nat., nom donné à plusieurs sortes de quartz. Voy. RUBACE.

RUBÉA, subst. fém. Voy. RUBIA.

RUBÈBE, subst. fém. (*rubèbe*), espèce de violon. Voy. REBEC.

RUBECTE, adj. des deux genres (*rubèkte*), fort, vigoureux. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

RUBÉFACTION, subst. fém. (*rubéfakcion*), t. de médec., inflammation légère de la surface cutanée.—Rougeur sur la peau.

RUBÉFIANT, **E**, adj. (*rubéfian, fiante*) (du latin *rubefaciens*), t. de médec., qui *rubéfie*. —Subst. mas. : *un rubéfiant*, un topique qui excite une rougeur sur la peau.

RUBÉFIÉ, **E**, part. pass. de *rubéfier*, et adj. : *un visage rubéfié*.

RUBÉFIER, v. act. (*rubéfié*) (du lat. *rubefacere*, rougir, rendre rouge, formé de *rubeus*, rouge, et *facere*, faire), rendre *rouge*; il se dit, en t. de médec., des topiques qui excitent une rougeur sur la peau.—*se* RUBÉFIER, v. pron.

RUBELINE, subst. fém. Voy. ROUGE-GORGE.

***RUBELLE**, subst. fém. (*rubèle*), t. d'agric., sorte de vigne dont les feuilles sont *rouges* et le raisin noir.

RUBELLION, subst. mas. (*rubèlion*), t. d'hist. nat., sorte de poisson rouge. — Nom d'un insecte rouge du genre scarabé.

RUBELLITE, subst. fém. (*rubèlite*), t. d'hist. nat., nom qu'on a donné à la tourmaline rouge de Sibérie.

RUBÉOLE, subst. fém. (*rubé-ole*) (en lat. *rubeola*), t. de bot., plante qui croît sur les montagnes et dans les lieux exposés au soleil : elle est détersive, dessiccative et résolutive.

RUBÉOLIQUE, adj. des deux genres (*rubé-olike*), t. de médec., qui est rougeâtre; se dit des taches que la rougeole occasionne sur la peau.

RUBÉTRA, subst. mas. (*rubétra*), t. d'hist nat., sorte d'oiseau peu connu.

RUBETTE, subst. fém. (*rubète*), poison tiré du suc d'une espèce de grenouille venimeuse. —Cette grenouille elle-même.

RUBIA, subst. fém. (*rubi-a*), t. de bot.; on pense généralement que c'est le nom ancien de ce que nous appelons garance.—La même plante que la *rubéole*.

***RUBIACÉ**, **E**, adj. (*rubi-acé*) (du latin *rubia*, la garance, qui est de couleur rouge), de couleur rouge.—Subst. fém., t. de bot., famille de plantes qui fournissent pour la plupart une teinture rougeâtre, telles que la garance et le caille-lait.

RUBICAN, adj. mas. (*rubikan*) (du lat. *rubeus*, rouge, ou tirant sur le rouge, roux, et *canus*, blanc), *cheval rubican*, celui qui, étant noir, bai ou alezan, a sur les flancs des poils blancs ou gris, semés çà et là.— Subst. mas. : *le rubican n'est point une sorte de poil, mais un accident*.

RUBICELLE, subst. fém. (*rubicèle*). Voy. RUBACE; c'est le même mot que *rubacelle*.

RUBICOND, **E**, adj. (*rubikon, konde*) (en lat. *rubicundus*), rouge, en parlant du visage : *visage rubicond, face rubiconde*. Style familier et plaisant.

***RUBIFICATION**, subst. fém. (*rubifikâcion*), action de rendre rouge; effet de cette action. —Syn. de *rubéfaction*.

RUBIGALES, subst. fém. plur. Voy. ROBIGALES.

RUBIGINEUSE, adj. fém. Voy. RUBIGINEUX.

***RUBIGINEUX**, adj. mas., au fém. **RUBIGINEUSE** (*rubijineu, neuze*), rouillé, sujet à la rouille.

RUBIN, subst. mas. (*rubein*), t. d'hist. nat., gobe-mouches huppé d'Amérique.

***RUBINE**, subst. fém. (*rubine*), mine d'argent rouge. — *Rubine d'antimoine*, t. de chim., sulfure d'antimoine oxydé demi-vitreux blanc. — *Rubine d'arsenic*, arsenic sulfuré rouge, crystallisé, et ressemblant au *rubis*.—*Rubine de soufre*, soufre rouge, ou arsenic sulfuré.

***RUBIS**, subst. mas. (*rubi*) (du lat. *rubius*, pour *rubeus*, rouge, à cause de sa couleur. *Ménage*.), sorte de pierre précieuse transparente d'un rouge plus ou moins vif.—Dans l'ancienne chimie, sorte de préparation rouge : *rubis de soufre*.—*Rubis d'arsenic*, arsenic sulfuré rouge ou réalgar. — *Rubis balais*. Voyez SPINELLE.— On appelle *rubis blanc*, une variété blanche du corindon vitreux, qu'on nomme aussi saphir blanc; *rubis de Bohême*, le grenat d'un beau rouge de feu ou pyrope qu'on trouve en Bohême; et le quartz hyalin rose laiteux, lorsqu'il est d'une couleur foncée; *rubis du Brésil*, la topaze du Brésil, de couleur rouge, soit que cette couleur lui soit naturelle, soit qu'elle lui ait été communiquée en la chauffant; *rubis cabochon*, un véritable *rubis* légèrement poli ou décroûté; *rubis de Hongrie*, une variété de grenat rouge, violacé, qu'on tire des monts Krapacks; *rubis oriental* ou *rubis d'Orient*, le corindon vitreux, rose ou cramoisi; *rubis occidental* ou *rubis d'Occident*, le quartz hyalin rose ou rouge. On appelle *rubis de Sibérie*, les belles tourmalines rouges de Sibérie, qu'on confond aisément avec le *rubis spinelle*. Le spinelle a la réfraction simple, et la tourmaline l'a double. Les tourmalines rouges de Sibérie ont d'abord été connues sous les noms de *rubis* et de spinelle de Sibérie. —On nomme *rubis topaze*, le corindon vitreux qui est à la fois jaune et rouge; et *rubis saphir*, celui qui est bleu et rouge.—Fig. et pop., boutons et élevures rouges qui viennent au visage, sur le nez. Presque hors d'usage en ce sens, comme expression trop poétique pour appartenir au peuple.—Fam. : *payer rubis sur l'ongle*, exactement et avec la dernière rigueur. — Prov. : *faire rubis sur l'ongle*, vider son verre à une petite goutte près que l'on verse sur l'ongle sans qu'elle s'épanche. — T. d'hist. nat., espèce de colibri.

RUBORD, subst. mas. (*rubore*), premier rang de bordage d'un bateau foncet, qui se joint à la sole ou semelle. On dit aussi *rebord*.

RUBRICAIRE, subst mas. (*rubrikière*), qui sait bien les *rubriques*.—Fam., qui est attaché aux *rubriques*; qui tient aux formalités. — Livre de *rubriques*.

RUBRIQUE, subst. fém. (*rubrike*) (du lat. *rubrica*, fait dans la même signification de *ruber*, rouge), espèce de terre et de craie rouge.— Au plur., titres qui sont dans les livres de droit.— Règles contenues dans le bréviaire et le missel, sur la manière dont il faut dire ou faire l'office divin.—Indication fausse du lieu de la publication d'un livre.—T. d'impr., encre rouge, parce qu'autrefois les titres de livres ou de chapitres s'imprimaient en rouge.—T. de journaliste, lieu d'où vient une nouvelle.— Fig. et fam., ruse, détour, adresse, finesse : *il sait toutes les vieilles rubriques*.

RUBRIQUÉ, part. pass. de *rubriquer*.

RUBRIQUER, v. neut. (*rubrikié*), savoir faire des nouvelles. (*Boiste*.) Presque inusité.

RUCK ou **ROUCK**, subst. mas. Voy. ROUCK.

***RUCHE**, subst. fém. (*ruche*) (selon *Du Cange*, du lat. barbare *rusca*), panier en forme de cloche, où l'on met des abeilles.—*Châtrer une ruche*, enlever avec un couteau de fer la cire et le miel d'une *ruche*.—Le panier et les abeilles qui sont dedans.—Fig. : *fâcher une ruche*, s'attirer une foule de petits ennemis.—En t. d'anat., cavité auprès du conduit de l'oreille.—Ornement de collerette, de bonnet de femme.

RUCHÉ, **E**, part. pass. de *rucher*, et adj. : *bonnet ruché, collerette ruchée*, bonnet, collerette ornés d'une *ruche*.

RUCHÉE, subst. fém. (*ruché*), contenu de la *ruche*.—Le produit d'un essaim d'abeilles. (*Boiste*.) Inusité.

RUCHER, subst. mas. (*ruché*), lieu où il y a beaucoup de *ruches*.—Le lieu où ceux qui élèvent des abeilles placent les *ruches*.

RUCHER, v. act. (*ruché*), t. de lingère, monter une *ruche*; garnir d'une *ruche* un bonnet, etc.—*se* RUCHER, v. pron.

RUDÂNIER, adj. et subst. mas., au fém. **RUDÂNIÈRE** (*rudânié, nière*) (de *rude* et *ânier*), pop., qui parle *rudement*. Presque inusité, quoique nous trouvions ces deux mots dans l'*Académie*.

RUDBECK, subst. fém. (*rudebèke*), t. de bot., genre de plantes de la famille des corymbifères.

***RUDE**, adj. des deux genres (*rude*) (du lat. *rudis*, brut, raboteux, qui n'est pas poli), âpre au toucher : *peau rude*. — Âpre au goût : *ce vin est rude*. — Difficile, pénible : *travail, métier bien rude*.—Qui fatigue : *voiture rude, cheval qui a le galop rude*. — Qui choque les yeux ou les oreilles : *avoir le visage, l'air, le regard rude, les yeux, les manières rudes; la voix, la prononciation rude, le style rude*. — Violent, impétueux : *rude choc, secousse, tempête*, etc. — Fig. et fam. : *rude joueur*, homme à qui il ne fait pas bon se jouer.—Redoutable : *un rude adversaire*. — Difficile à supporter : *temps, saison, froid rude*. — Fig. : *les temps sont rudes*, on a beaucoup à souffrir, on a peine à vivre. —En parlant des personnes, fâcheux : *humeur, esprit rude; il est rude aux pauvres gens*. — Austère, sévère : *la règle de ces religieux est très-rude*. — On dit d'un peintre qui n'a pas un pinceau gracieux, qu'*il a le pinceau rude*. — — D'un barbier qui ne rase pas légèrement, ou d'un cavalier qui mène durement son cheval, qu'*il a la main rude, la main bien rude*.

RUDE, subst. fém. (*rude*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce de couleuvre qui est couverte d'aspérités.

RUDEMENT, adv. (*rudeman*), avec *rudesse*, d'une manière *rude*. — Prov. et fig. : *aller rudement en besogne*, travailler vigoureusement et sans relâche. — Fam. : *manger, boire rudement*, beaucoup.

RUDENTÉ, **E**, adj. et part. pass. de *rudenter* (*rudanté*) (du lat. *rudens, dentis*, câble), t. d'archit. qui se dit des colonnes dont les cannelures sont remplies par le bas jusqu'au tiers d'une espèce de bâton ou plutôt de câble.

RUDENTER, v. act. (*rudanté*), t. d'archit., tailler dans des cannelures de colonnes des ornements en forme de bâtons ou de câbles. — *se* RUDENTER, v. pron.

RUDENTURE, subst. fém. (*rudanture*) (de *rudens*, cordage), t. d'archit., câble ou bâton qui remplit le bas des cannelures de colonnes.

RUDÉRAL, **E**, adj. (*rudérale*) (du lat. *rudera, um*, décombres, démolitions) : *plantes rudérales*, qui croissent dans les masures, sur les décombres. — Au plur. mas., *rudéraux*.

RUDÉRATION, subst. fém. (*rudérâcion*) en lat. *ruderatio*); t. d'archit., maçonnerie grossière faite avec des plâtras. Peu usité.

RUDÉRAUX, adj. mas. plur. Voy. RUDÉRAL.

RUDESSE, subst. fém. (*rudèce*), qualité de ce qui est *rude* : *rudesse du poil, de la barbe, de la peau ; rudesse de la voix, du style*, etc. — On dit également dans le moral : *la rudesse de l'esprit, des manières ; traiter quelqu'un avec rudesse*, etc. — Au plur., actions, paroles dont la *rudesse* est le principe.

RUDGÉE, subst. fém. (*rudejé*), t. de bot., genre de plantes de la famille des rubiacées.

RUDIAIRE, subst. mas. (*rudière*) (du lat. *rudis*, baguette non polie), t. d'antiq., gladiateur qui, ayant donné des preuves multipliées de son courage, de sa force, de son adresse, recevait une épée ou baguette d'honneur, et redevenait citoyen.

RUDI, E, part. pass. de *rudir*.

RUDIMENT, subst. mas. (*rudiman*) (du latin *rudimenta, torum*, fait de *rudis*, brut, neuf, ignorant), principes d'une science ou d'un art quelconque. — Livre contenant les principes de la langue latine. — Au plur., les principes des sciences, des arts. On dit plutôt *éléments*. — Premiers linéaments des organes.—Fig. et fam.: *il est encore au rudiment*, il est encore novice dans sa profession.

RUDIOLA, subst. mas. (*rudi-ola*), t. de bot., espèce de petit lin.

RUDOIEMENT, subst. mas. (*rudoèman*), action de *rudoyer*. (Boiste.)

RUDOLPHE, subst. mas. (*rudolefe*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des crythrynes.

RUDOLPHINES, adj. fém. plur. Voy. RODOLPHINES.

RUDOYÉ, E, part. pass. de *rudoyer*.

RUDOYER, v. act. (*rudoè-ié*), traiter *rudement* en paroles. Il est fam. — Mener *rudement* de l'éperon, de la houssine : *rudoyer un cheval*. — SE RUDOYER, v. pron.

***RUE**, subst. fém. (*ru*) (du latin barbare *ruga*, employé dans la même acception, ou du grec ῥυμη, qui signifie également la même chose, et que *Lancelot* dérive de ῥεω ou ῥυω, je coule, parce que c'est par les rues que s'écoulent les eaux des pluies et des fontaines), chemin dans les bourgs, villes et villages, qui est bordé de maisons de part et d'autre.—Fam. : *il a pignon sur rue*, une maison à lui ou des biens en évidence. — *Etre fou à courir les rues*, extrêmement fou. — *Cette histoire court les rues*, est sue de tout le monde. — On dit encore d'une chose très-commune : *les rues en sont pavées*. — T. de bot., sorte de plante amère de la famille des rosacées.

RUÉE, subst. fém. (*rué*), amas de litière sèche, de chaume, de bruyère, etc., qu'on fait pourrir dans une basse-cour, dans un chemin, dans une rue, afin de les mêler ensuite avec du fumier.

RUÉ, E, part. pass. de *ruer*.

RUE, subst. propre fém. (*ru*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Abbeville, dép. de la Somme.

RUEIL, subst. propre mas. (*rué-ie*), village de France, canton de Marly-le-Roi, arrond. de Versailles. Beau château. L'église renferme le tombeau de l'impératrice Joséphine.

RUELLE, subst. fém. (*ru-èle*), petite *rue*. — Espace laissé entre un des côtés du lit et de la muraille. — La partie du lit qui est du côté de la muraille. — Fig. : *il passe sa vie dans les ruelles. il va de ruelle en ruelle*, il est souvent chez les dames, il se plaît dans leur entretien. On appelait autrefois *ruelles*, les alcôves, et en général les lieux parés, où les dames, soit au lit, soit debout, recevaient leurs visites familières.

RUELLÉ, E, part. pass. de *rueller*.

RUELLÉE, subst. fém. (*ru-èlé*), t. de couvreur, bordure ou solin de plâtre ou de mortier que l'on forme au bout d'un comble isolé.

RUELLER, v. act. (*ru-èlé*) (rac. *ruelle*) : *rueller la vigne*, enlever avec la pioche la terre du milieu d'une perchée de vigne, et la relever de côté et d'autre contre les ceps, de manière à former dans le milieu une rigole, une espèce de *ruelle*. — SE RUELLER, v. pron.

RUELLETTE, subst. fém. (*ru-èlète*), petite *ruelle*. Inusité.

***RUER**, v. act. (*ru-é*) (du lat. *ruere*, entraîner avec force, avec impétuosité, formé du grec ῥυμη, force, impétuosité, violence, lequel vient par métaphore de ῥεειν ou ῥυειν, couler, en parlant des rivières, des torrents, et qui, dans *Homère*, est appliqué également aux dards, aux pierres et même aux paroles prononcées avec rapidité. *Caseneuve*.), jeter avec impétuosité : *ruer des pierres*. — *Ruer de grands coups à tort et à travers*, frapper de grands coups de tout côté dans une foule. — Neut., jeter les pieds de derrière en l'air avec force, en parlant des chevaux, des ânes et des mulets. — SE RUER, v. pron., se jeter sur quelqu'un ou sur quelque chose.

RUEUR, subst. et adj. mas., au fém. RUEUSE, (*ru-eur, ru-euze*), qui *rue*.

RUEUSE, subst. fém. Voy. RUEUR.

RUFALBIN, subst. mas. (*rufalebein*), t. d'hist. nat., espèce de coucou du Sénégal.

RUFFEC, subst. propre mas. (*rufèke*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de la Charente.

RUFFIA, subst. fém. (*rufi-a*), t. de bot., genre de palmier.

RUFIAN, subst. mas. (*rufian*), paillard, adonné aux femmes. (L'*Académie* écrit *rufien*.) Hors d'usage.

RUFIANISME, subst. mas. (*rufianiceme*), paillardise. Hors d'usage.

RUFULIENS, subst. mas. plur. (*rufuli-ein*), t. d'hist. anc., tribuns ou capitaines de soldats romains qui étaient nommés par les consuls.

RUGI, part. pass. de *rugir*.

RUGIÉWITH, subst. propre mas. (*ruji-évite*), myth., nom d'une divinité qu'adoraient les Vandales.

RUGINE, subst. fém. (*rujine*) (du lat. *runcina*, qui signifie proprement, un rabot), instrument de chirurgien-dentiste, grattoir ou ratissoire. — En général, instrument pour râcler les os.

RUGINÉ, E, part. pass. de *ruginer*.

RUGINER, v. act. (*rujiné*), ôter avec une *rugine* la carie d'une dent, etc. — SE RUGINER, v. pron.

RUGIR, v. neut. (*rujir*) (du lat. *rugire*), se dit du cri naturel du lion.—Au fig., montrer beaucoup de colère, d'emportement, faire un grand bruit : *rugir comme un lion*.

RUGISSANT, E, adj. (*rujiçan, çante*), qui *rugit*.

RUGISSEMENT, subst. mas. (*rujiceman*) (en lat. *rugitus*), cri du lion.— Fig., cris de fureur.

RUGLES, subst. propre mas. (*ruguele*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Evreux, dép. de l'Eure.

RUGOSITÉ, subst. fém. (*ruguôzité*) (du latin *rugositas*, fait de *ruga*, ride), espèce de *rides* qu'on voit sur une surface raboteuse.

RUGUEUSE, adj. fém. Voy. RUGUEUX.

RUGUEUX, adj. mas., au fém. RUGUEUSE (*ruguieu, guieuze*) (du lat. *rugosus*, plein de rides); se dit, en bot., d'une feuille dont les nervures, en se ramifiant, forment des *rides* sur la surface.—Les botanistes disent aussi : *feuille ridée*.

RUGUSCIENS, subst. propre mas. plur. (*ruguceciein*), anciens peuples de l'Helvétie, voisins du Rhin.

RUILE, subst. fém. (*ruile*), règle. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

RUILÉ, E, part. pass. de RUILER.

RUILÉE, subst. fém. (*ruilé*), enduit de mortier ou de plâtre mis sur des tuiles ou ardoises, pour les raccorder avec des murs ou des jouées de lucarnes.

RUILER, v. act. (*ruilé*), faire des repères pour dresser des plans et des surfaces.—Remplir une tranchée avec du plâtre que l'on façonne d'un mur à l'autre. — SE RUILER, v. pron.

RUINE, subst. fém. (*ruine*) (du lat. *ruina*, fait de *ruere*, crouler, s'écrouler), dépérissement, destruction d'un bâtiment. — Fig., perte de biens : *cette affaire a causé sa ruine*. — Ce qui est la cause de la *ruine* : *il est la ruine de sa famille ; cette aventure a été la ruine de sa réputation*. —Au plur., débris d'un bâtiment abattu, d'une ville détruite.—*Battre en ruine*, battre une place à coups de canon. — Fig., attaquer un homme dans une dispute, de manière à ne lui laisser aucun moyen de se défendre.—Fig. : *s'élever sur les ruines de...*, faire sa fortune sur les *ruines* d'autrui.

RUINÉ, E, part. pass. de *ruiner*.

***RUINER**, v. act. (*ruiné*) (du lat. *ruere*, qui a la même signification), abattre, démolir, détruire. — Ravager les biens de la terre, en parlant de la tempête, etc. — Fig., causer la perte du bien, de la fortune, de l'honneur, du crédit, etc.— Se dit des chevaux et des incommodités que certaines choses leur causent : *le pavé ruine les pieds des chevaux ; la chasse a ruiné ce cheval; cheval ruiné, qui a les jambes ruinées*. — SE RUINER, v. pron.

RUINES, subst. propre mas. (*ruine*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de St.-Flour, dép. du Cantal.

RUINEUSE, adj. fém. Voy. RUINEUX.

RUINEUX, adj. mas., au fém. RUINEUSE (*ruineu, neuze*), qui menace *ruine*. — Fig., qui cause quelque grande perte, quelque dommage considérable.

RUINIFORME, adj. des deux genres (*ruiniforme*), qui représente des *ruines*. (Boiste.) Inusité.

RUINURE, subst. fém. (*ruinure*), entaille faite avec la cognée aux côtés des poteaux ou des solives, pour retenir les panneaux de maçonnerie dans un pan de bois ou de cloison.

RUISCHS, subst. mas. plur. (*ruiceke*), t. de bot., genre de plantes.

***RUISSEAU**, subst. mas. (*ruiçô*) (du lat. *rivicellus* pour *rivulus*, dimin. de *rivus*, qui signifie la même chose. *Ménage*.), courant d'eau : *le doux murmure d'un ruisseau*. — Canal par où passe le courant d'eau : *le ruisseau est à sec*.— Eau qui coule au milieu des rues. En ce sens on dit fig. et prov., qu'*une chose est traînée, traîne dans le ruisseau*, qu'elle est triviale, qu'elle ne mérite pas d'être dite ; qu'*une nouvelle est ramassée dans le ruisseau*, qu'elle a été prise dans les rues. — Endroit par où l'eau coule dans les rues : *on n'a pas donné assez de pente au ruisseau*. — Fig., ce qui coule en abondance : *des ruisseaux de vin, de sang, de larmes*.

RUISSELANT, E, adj. (*ruicelan, lante*), qui *ruisselle* : *des eaux ruisselantes*.

RUISSELÉ, part. pass. de *ruisseler*.

RUISSELER, v. neut. (*ruicelé*), couler en manière de *ruisseau* : *l'eau ruisselle par divers endroits; le sang ruisselait de ses plaies*.

RUISSELET, subst. mas. (*ruicelé*), petit *ruisseau*. (Boiste.) Vieux.

RUISTE, subst. mas. (*ruicete*), rude. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

RUIZ, subst. mas. (*ruize*), t. de bot., genre de plantes de la famille des malvacées.— Nom d'un arbre qui croît au Pérou.

RULINGIE, subst. fém. (*ruleinji*), t. de bot., genre de plantes qu'on nomme aussi *talin*.

RUM, subst. mas. Voy. RHUM, qui est la seule orthographe ; l'*Académie* les donne toutes deux.

RUMANZOFFITE, subst. fém. (*rumanzofite*), t. d'hist. nat., variété d'idiocrase, découverte en Finlande.

RUMB, subst. mas. (*ronbe*) (du grec ῥυμος, timon), t. de mar., aire de vent, une des trente-deux parties de la boussole, de l'horizon desquelles part un des trente-deux vents : *rumb de vent*. — *Ligne de rumb*, courbe que décrit un vaisseau en faisant toujours un même angle avec le méridien. —*Rumbograve*, sm. ius. de marine.

RUMÉE, subst. fém. (*rumé*), t. de bot., arbre de Saint-Domingue, de la famille des nerpruns.

RUMEN, subst. mas. (*rumène*), t. d'anat., le haut des ventricules ou premier estomac des animaux qui *ruminent*.

RUMEUR, subst. fém. (*rumeur*) (en lat. *rumor*), bruit tendant à émotion, à querelle : *toute la ville était en rumeur*.—Bruit qui s'élève tout-à-coup, à la suite d'un accident, d'un évènement imprévu : *la rumeur publique l'accusait de ce meurtre*.

RUMFORD, subst. fém. (*ronfor*), soupe de légumes, pour les pauvres : *soupe à la rumford*. —*Cheminée à la rumford*, dont le centre et le foyer sont construits de manière à rayonner dans la chambre le plus de calorique possible.

RUMIA, subst. fém. (*rumi-a*), t. de bot., genre de plantes de la famille des ombellifères.

RUMILIA, subst. propre fém. (*rumili-a*), myth., déesse des Grecs et des Romains, qui présidait à la nourriture des petits enfants.

RUMILIES, subst. fém. plur. (*rumili*), myth., fêtes grecques et romaines en l'honneur de *Rumilia*.

***RUMILLY**, subst. propre. mas. (*rumi-i*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Rocroi, dép. des Ardennes.

***RUMINAL**, adj. mas. (*ruminal*) : *figuier ruminal*, de Rémus et Romulus, sous lequel la louve les allaita.—Au plur., *ruminaux*. Presque inusité au plur.

RUMINANT, E, adj. (*ruminan, nante*), qui *rumine*. — Subst. mas. plur., ordre de mammifères qui n'ont que deux doigts à chaque pied, et jamais de dents incisives à la mâchoire supérieure. Ils jouissent de la faculté de faire revenir

feurs aliments à la bouche après les avoir avalés une première fois.

RUMINATION, subst. fém. (*ruminâcion*), action de *ruminer*.

RUMINÉ, E, part. pass. de *ruminer*, et adj.— T. de botanique. Il ne se dit pas pour *runciné*. Voyez ce dernier mot.

RUMINER, v. act. et neut. (*ruminé*) (du lat. *ruminare*), remâcher ce qu'on a mangé, en parlant des bœufs, etc. Voy. RUMINANT. — Fig., penser et repenser à... : *il y a long-temps qu'il ruminait ce dessein; après avoir bien ruminé, il prit son parti.* — *se* RUMINER, v. pron. : *une affaire se rumine.*

RUMINUS, subst. propre mas. (*ruminuce*), myth., surnom donné à Jupiter comme père nourricier de l'univers.

RUMMEH, subst. mas. (*rumemé*), t. de bot., sorte de roseau avec lequel les Arabes font le bois de leurs lances.

RUMPFORT, subst. mas. Voy. RUMFORT.

RUMPHE, subst. mas. (*ronfe*), t. de bot., grand arbre de l'Inde, de la famille des térébinthacées.

RUNCAIRE, subst. mas. (*ronkère*), nom d'hérétiques qui se réunissaient dans les bois, les broussailles, et soutenaient que tous les actes de la partie inférieure du corps étaient innocents.

RUNCINA, subst. propre fém. (*roncina*), myth., déesse des Romains, qu'ils invoquaient au commencement de la moisson.

RUNCINÉ, E, adj. (*ronciné*), t. de bot., crochu en arrière : *feuille runcinée*, celle qui a le sommet des lobes pointu, et recourbé du côté de la base, comme dans la chicorée sauvage.

RUNCINIENS, adj. et subst. mas. plur. (*roncinien*), t. d'antiq., jeux ou fêtes que les Romains célébraient en l'honneur de la déesse *Runcina* : *les jeux runciniens.*

RUNCINIES, subst. fém. plur. (*roncini*), la même chose que *runciniens* : *les runcinies.*

RUNDSTYKE, subst. mas. (*rondecetike*), sorte de monnaie de cuivre qui a cours en Suède.

***RUNES** ou **RHUNES**, subst. fém. plur. (*rune*), caractères stéganographiques employés dans le Nord, avant l'invention des lettres grecques, et dont l'usage s'est perdu vers le 15e siècle. Voy. ci-après *lettres runiques*, au mot RUNIQUE.

RUNG, subst. mas. (*rongue*), graine noire de l'Inde, qui est bonne à manger cuite ou crue.

***RUNIQUE**, adj. des deux genres (*runike*) (de *rune* ou *runor*, qui, dans l'ancienne langue gothique, signifie *couper, tailler*, parce que ces caractères se gravaient sur des rochers, sur des pierres, etc. *Mallet*.): *lettres* ou *caractères runiques*, caractères hiéroglyphiques dont parle *Odin*, premier législateur des Scandinaves, dans les livres qui lui sont attribués, et où il leur suppose de grandes vertus.—On dit aussi des *caractères runes*, ou subst. au fém.: *des runes.*—*Bâtons runiques*, court almanach tracé sur des espèces de tablettes ou sur des bâtons aplanis, contenant le cours du soleil, etc.—*Poésies runiques*, poésies conservées dans l'Edda, et dont le style est aussi figuré que celui des Orientaux.

RUNOGRAPHE, subst. mas. (*runoguerafe*), celui qui écrivait en lettres ou caractères *runiques*.—Auteur, savant qui travaille à la recherche des caractères *runiques*.

RUNOGRAPHIE, subst. fém. (*runoguerafi*), art de l'écriture *runique*.—Traité sur les caractères *runiques*.

RUNOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*runoguerafike*), qui appartient, qui a rapport à la *runographie*.

***RUPELLAIRE**, subst. fém. (*rupèlelère*), t. d'hist. nat., genre de coquilles de la classe des bivalves.

RUPESTRAL, E, adj. (*rupècetrale*) (du lat. *rupes, is*, roche, rocher), qui croît sur les rochers.—Au plur. mas., *rupestraux*.

RUPESTRAUX, adj. mas. plur. Voy. RUPESTRAL.

RUPIA, subst. fém. (*rupi-a*), t. de médec., inflammation bulleuse de la peau, suivie d'ulcération atonique.

***RUPICOLE**, subst. mas. (*rupikole*) (du latin *rupes, rupis*, rocher, et *colere*, habiter), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux de l'ordre des silvains. — Genre de coquilles qui se tiennent ordinairement sur les rochers.

RUPINIE, subst. fém. (*rupini*), t. de bot., genre de plantes cryptogames voisin de celui des hépatiques.

RUPPIE, subst. fém. (*rupepi*), t. de bot., sorte de plantes à tiges filiformes, de la famille des naïades.

RUPTILE, adj. des deux genres (*rupetile*), t. de bot., qui s'ouvre par une *rupture* spontanée, et non par une *rupture* déterminée.

RUPTION, subst. fém. (*rupecion*), solution de continuité; interruption.

RUPTOIRE, subst. mas. (*rupetoare*) (en latin *ruptorium*), t. de médec., cautère potentiel pour remédier aux morsures des bêtes venimeuses. — Adj. des deux genres : *médicament ruptoire.*

RUPTURE, subst. fém. (*rupeture*), action par laquelle une chose est *rompue* : *la rupture d'une porte, d'un coffre*, etc.; *rupture d'une veine, d'une artère.* — Endroit d'une étoffe où elle est déchirée. — Cassation d'un acte public ou particulier. — Hernie, descente de boyau.— Fig., division entre des personnes unies autrefois par traité, par amitié, etc. — En t. de peinture, le mélange des teintes.

***RURAL, E**, adj. (*rurale*) (du lat. *ruralis*, fait de *rus, ruris*, la campagne), qui est situé à la campagne. Il ne se dit que des fonds de terre.— Qui concerne les champs. — *Doyen rural*, curé commis par l'évêque pour avoir l'inspection sur les curés d'un certain district.—Au plur. mas., *ruraux*.

RURAUX, adj. plur. mas. Voy. RURAL.

RURINA, subst. propre fém. (*rurina*) (de *rus, ruris*, les champs, la campagne), myth., déesse qui présidait aux campagnes.

RURINIES, subst. fém. plur. (*rurini*), myth., fêtes qu'on célébrait en l'honneur de la déesse *Rurina*.

RUROGRAPHE, subst. mas. (*ruroguerafe*) (du lat. *rus, ruris*, les champs, et du grec γραφειν, écrire), celui qui écrit sur les champs, la campagne, la culture, etc. Voy. AGRONOME, qui est plus usité aujourd'hui.

RUROGRAPHIE, subst. fém. (*ruroguerafi*), description, étude de ce qui concerne les champs. Voy. RUROGRAPHE.

RUROGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*ruroguerafike*), qui est relatif, qui a rapport à la *rurographie*.

RUSAMALE, subst. fém. (*ruzamale*), t. de bot., genre de plantes de la famille des conifères.

***RUSE**, subst. fém. (*ruze*) (du latin *usus*, pratique, expérience, *Nicot. Ménage* y joint la particule intensive et augmentative *re; reusus*, expérience consommée), finesse, moyen dont on se sert pour tromper. Voy. FINESSE. — Détour du lièvre, du cerf, du renard, quand on les chasse. — *Ruses innocentes*, certaines petites finesses dont on use à bon dessein. — *Contre-ruse, ruse* opposée à une autre *ruse*.

RUSÉ, E, part. pass. de *ruser*, et adj., qui a de la *ruse*, qui est plein de *ruses.*—*Un rusé compère*, est un homme encore plus fin qu'adroit et habile.— On dit aussi substantivement ; *un petit rusé, une fine rusée.*

RUSER, v. neut. (*ruzé*), user de *ruses*. — En parlant des cerfs, des renards, etc., prendre toutes sortes de détours pour se dérober aux chiens.

RUSEUR, subst. et adj. mas., au fém. **RUSEUSE** (*ruzeur, zeuze*), qui emploie la *ruse*.

RUSEUSE, subst. et adj. fém. Voy. RUSEUR.

RUSME, subst. mas. (*ruceme*), t. de minér., minéral du Levant qui contient du sulfate d'arsenic, et qui ressemble au mâchefer.

***RUSOR**, subst. propre mas. (*ruzore*), divinité romaine qui présidait aux champs.

***RUSPONE**, subst. mas. (*rucepone*), monnaie de Florence qui vaut vingt-quatre livres du pays.

***RUSSE**, adj. et subst. (*ruce*), qui est de *Russie* : *les Russes, la langue russe.* On disait autrefois *les Russiens, la langue russienne.*

RUSSEL, subst. mas. (*rucecèle*), t. de bot., arbrisseau grimpant de Cuba, de la famille des rhinantoïdes.

RUSSEY (LE), subst. propre mas. (*leruçé*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Montbéliard, dép. du Doubs.

***RUSSIE**, subst. propre fém. (*ruci*), grand empire qui s'étend sur l'Europe, l'Asie et l'Amérique. Il a soixante-un millions cinq cent mille habitants, qui sont répandus sur une superficie de un million dix-sept mille lieues carrées. La capitale est Saint-Pétersbourg.

RUSSIEN, subst. et adj. mas, au fém. **RUSSIENNE** (*rucie*in, *ciène*), mot usité autrefois, mais remplacé aujourd'hui par *Russe*. Voyez ce mot.

RUSSIENNE, subst. et adj. fém. Voy. RUSSIEN.

RUSSIOTE, subst. mas. (*ruciote*), langue *russe*. Inusité.

RUSSULE, subst. fém. (*ruçule*), t. de bot., groupe de champignons roussâtres assez généralement malfaisants.

RUST, E, adj. (*rucete*), t. de blas.; il se dit d'une losange percée en rond. — Il est aussi subst. mas. Voy. CHAPERON.

***RUSTAUD, E**, subst. et adj. (*rucetô, tôde*) (en lat. *rusticus*, fait de *rus*, campagne), grossier, paysan : *avoir l'air rustaud ; c'est un rustaud.*

RUSTAUDEMENT, adv. (*rucetôdeman*), en *rustaud*, d'une manière grossière, impolie. Fam.

RUSTAUDERIE, subst. fém. (*rucetôderi*), grossièreté, rudesse, action de *rustaud*. Fam.

RUSTICITÉ, subst. fém. (*ruceticité*) (du latin *rusticitas*), grossièreté, rudesse, en parlant des personnes : *rusticité dans les manières, dans le langage.*

RUSTINE, subst. fém. (*rucetine*), pierre maçonnée au fond d'un fourneau de forge.

***RUSTIQUE**, adj. des deux genres (*rucetike*) (du latin *rusticus*), champêtre : *vie, air, danse rustique.* — Inculte, sans art ; *promenades rustiques et solitaires.* En ce sens, on dit aussi subst. : *il y a dans ce pays un certain rustique qui plait; le rustique*, la représentation naïve d'un paysage.—Grossier, rude, peu poli. Voy. IMPOLI. — En t. d'archit. : *ouvrage rustique*, composé de pierres brutes ou taillées à l'imitation des pierres brutes. — *Ordre rustique*, le plus simple et le plus dénué d'ornement.— Subst. au mas. : *le rustique*, le genre rustique. — *Dieux rustiques*, myth., dieux de la campagne, et qui présidaient à l'agriculture. On les distinguait en grands et petits dieux.

RUSTIQUÉ, E, part. pass. de *rustiquer*.

RUSTIQUEMENT, adv. (*rucetikeman*), d'une manière *rustique*.

***RUSTIQUER**, v. act. (*rucetikié*), t. d'archit., crépir une muraille en façon d'ordre *rustique.* — *se* RUSTIQUER, v. pron.

***RUSTRE**, adj. des deux genres (*rucetre*), fort *rustique*, très-grossier : *il a l'air rustre, la mine rustre.*—Il est aussi subst.: *c'est un vrai rustre, un gros rustre.*

RUT, subst. mas. (*rute*) (du latin *rugitus*, à cause des cris des cerfs lorsqu'ils sont en *rut*, Ménage. *Rugitus* est proprement le rugissement ou cri du lion.), le temps où les bêtes fauves et quelques autres sont en chaleur. — État d'un animal en ardeur amoureuse. — Par extension, on dit d'un homme qui a des passions brutales et emportées : *il est toujours en rut.*

RUTABAGA, subst. mas. (*rutabagua*), t. de bot., variété de rave originaire de Suède.

***RUTACÉE**, subst. et adj. fém. (*rutacé*) (en lat. *ruta*), t. de bot., famille de plantes, ainsi nommée de la plante appelée *rue*.

RUTÈLE, subst. fém. (*rutèle*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, tribu des scarabés.

RUTIDÉ, subst. mas. (*rutidé*), t. de bot., arbuste de la Sierra-Leone, famille des rubiacées.

RUTILANT, E, adj. (*rutilan, lante*) (en latin *rutilans*, part. act. de *rutilare*, avoir l'éclat de l'or, briller comme l'or), t. de chimie; se dit de l'acide nitreux fumant, et de ses vapeurs, à cause de leur couleur rouge.

RUTOIR. Voy. ROUTOIR.

RUTREM, subst. propre mas. (*rutrème*), myth., l'un des dieux que révèrent certains peuples indiens.

***RUTULES**, subst. propre mas. plur. (*rutule*), nom d'un ancien peuple du Latium.

RUYSCHE, subst. fém. (*ruiche*), t. de bot., genre de plantes qui croissent à la Guyane et à la Martinique.

RUYSCHIENNE, adj. fém. (*ruichi-ène*), t. d'anat., nom donné à la choroïde : *membrane ruyschienne.*

RYANIE, subst. fém. (*ri-ani*), t. de bot., bel arbre de l'île de la Trinité. Il forme seul un genre dans la famille des liliacées ; on l'appelait aussi *patrisie*.

RYDER, subst. mas. (*ridère*), monnaie d'or de Hollande, qui vaut 31 francs 65 centimes.

***RYE**, subst. fém. (*ri*), t. de géographie qui signifiait, dans son origine, le rivage de la mer.

RYES ou **RIES**, subst. propre mas. (*ri*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bayeux, dép. du Calvados.

RYGGIE, subst. fém. (*rigueji*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.— Tribu des guépiaires.

RYKSDALE, subst. fém. Voy. RIXDALE.

RYPTIQUE ou mieux **RHYPTIQUE**, adj. des deux genres (*ripetike*) (du grec ῥυπτω, je nettoie), t. de médec., détersif propre à nettoyer; se dit des médicaments qui détergent et entraînent les humeurs visqueuses et corrompues.

RYTEH, subst. mas. (*ritè*), nom qu'on donne en Egypte à une espèce de fruit dont la décoction sert à laver les laines précieuses.

RYTHME, fausse orthographe de l'*Académie*. Voy. RHYTHME.

RYTINE, subst. mas. (*ritine*), t. d'hist. nat., sorte de cétacé.

RYTYPHLÉE, subst. fém. (*ritiflé*), t. de bot., genre de plantes de la famille des algues.

RYZOPHAGE, subst. mas. et adj. des deux genres (*zizofaje*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

*S, subst. mas. (prononcez *ce* et non pas *èce*, qui ne rend pas le son naturel de cette lettre), dix-neuvième lettre de l'alphabet et la quinzième des consonnes.—C'était anciennement un caractère numéral qui signifiait *sept*.—Ce qui a la forme du S.—*S*, employé seul et par abréviation dans le commerce, signifie *son : S*/*C* veut dire *son compte*.— Dans les livres de marine ou de géographie, S. signifie *sud ;* S.-O., *sud-ouest ;* S.-S.-O., *sud-sud-ouest;* O.-S.-O., *ouest-sud-ouest;* S.-E., *sud-est;* S.-S.-E., *sud-sud-est ;* E.-S.-E., *est-sud-est*.—*S* est le caractère dont on distinguait la monnaie fabriquée à Reims.—*S, SS*, après un caractère qui marque la quantité, signifie, dans les ordonnances de médecins, *semis*, moitié. — On prononce le S avec un sifflement dur, quand il est au commencement du mot, comme dans *savant, sermon, sinon, soleil, supérieur*, etc.; quand il est au milieu d'un mot, précédé ou suivi d'une autre consonne, comme dans *absolu, conserver, conseil*, etc., *bastonnade, espace, disque, offusqué*, etc.; et quand il est redoublé au milieu d'un mot, comme dans *passer, essai, missel, bossu, mousse*, etc. — Cette lettre doit toujours sonner à la fin de quelques mots qui nous viennent du latin, tels que ceux-ci : *as, anus, aloès, chorus, oremus, bibus, gratis, sinus, iris, vis, lapis, laps*, etc. Voir la prononciation de chaque mot à son rang alphabétique. — On prononce S quand il est seul entre deux voyelles, comme *z : rasé, hésiter, misanthrope, rose, exclusion ;* et quand, à la fin d'un mot, il faut le faire entendre à cause de la voyelle qui commence le mot suivant, comme dans *mes opérations, vous y penserez, de bons avis*. — S se retranche abusivement en poésie : *je di* pour *je dis; je vai* pour *je vais*. Aucun poëte moderne, à quelque école qu'il appartienne, classique ou romantique, ne se permettrait une aussi ridicule licence. — Dans les mots *parasol, présupposer, monosyllabe*, et quelques autres, la lettre S a le sifflement fort, quoique placée entre deux voyelles ; et dans les mots *transiger, transaction, transition, transitoire*, elle a le sifflement doux du *z*, quoique précédée d'une consonne.—*S* marque la sinuosité de la foudre. On dit de même d'un homme qui étant ivre va de côté et d'autre, qu'*il fait des S*.

S', abréviation de *se*, ou de *si*, dans les mots *s'il, s'ils*.

SA, adj. possessif fém. (*ça*), au mas. *son*. Voy. ce mot. *Sa femme, sa mère*.

SAALES, subst. propre mas. (*ça-ale*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Dié, dép. des Vosges.

SAAR-UNION, subst. propre mas. (*ça-arunion*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saverne, dép. du Bas-Rhin.

SABADILLA, subst. fém. (*çabadilela*), t. de bot., sorte de plante du genre des varaires. On la cultive en Chine.

SABADIUS, ou **SABASIUS**, subst. propre mas. (*çabadi-uce, zi-uce*), myth., un des dieux des anciens Thraces.

SABAH, subst. mas. (*çaba*), t. de relat., point du jour chez les Turcs : *l'heure du sabah*.

SABAHA, subst. mas. (*çaba-a*), nom que porte le chef de la religion dans l'île de Madagascar.

SABAILLON, subst. mas. (*çabà-ion*), boisson en usage en Italie; elle est composée de vin blanc et de sucre.

SABAÏSME, subst. mas. Voy. SABÉISME.

SABAL, ou **SABEL**, subst. mas. (*çabale, çabèle*), t. de bot., sorte de plante de la famille des palmiers.

SABANPUTE, subst. mas. (*çabanpute*), t. de bot., sorte de poivre blanc plus petite que les autres espèces, qui croît dans les îles de la Sonde.

***SABAOTH**, subst. propre mas. (*çaba-ote*), dieu des gnostiques, des premiers siècles de l'Eglise. Ils le représentaient sous la figure d'un âne.— Chez les anciens Hébreux, dieu des armées.

SABASIES, subst. fém. plur. (*çabazi*), myth., fêtes anciennes qu'on célébrait en l'honneur de *Sabasius*.

SABASIUS ou **SABADIUS**, subst. propre mas. (*çabazi-uce, di-uce*), myth., surnom de Bacchus, en l'honneur de qui on avait institué des fêtes nommées *sabasies*, qu'on célébrait par des danses, des courses, et avec des transports de fureur. Quelques-uns croient que *Sabasius* fut un fils de Jupiter et de Proserpine, plus ancien que Bacchus. C'était aussi un surnom de Jupiter, du Soleil et de Neptune.

SABATELLE, subst. fém. (*çabatèle*), t. de bot., espèce de plante de la famille des champignons, bonne à manger, et qu'on trouve dans le Languedoc. On dit aussi *sabatelo*.

SABATH, subst. mas. (*çaba*), onzième mois du calendrier hébreu, qui correspond à novembre du calendrier grégorien.

SABATTE, subst. fém. (*çabate*), t. de mar., semelle d'ancre ou sole. Voy. ces deux mots.

SABAYE, subst. fém. (*çabé*), t. de mar., cordage qui sert à amarrer à terre un bateau.

SABBA, subst. propre fém. (*çabeba*), myth., devineresse qu'on a mise au nombre des sibylles. On croit que c'était celle de Cumes.

*SABBAT, subst. mas. (*çaba*), chez les juifs, le dernier jour de la semaine. — Prétendue assemblée nocturne de sorciers, qui cessait le matin sitôt que le coq chantait.—Fig. et fam., bruit, tumulte : *cet ivrogne fait un terrible sabbat ; faire le sabbat, faire un horrible sabbat.*—Fam., criailleries, reproches : *cet individu nous a fait un sabbat épouvantable.*

*SABBATAIRE, subst. et adj. des deux genres (*çabatère*), qui suit, qui observe les jours de *sabbat*.—Subst. mas., sectaire juif.

SABBATIE, subst. fém. (*çabati*), t. de bot., espèce de plante qui croît dans l'Amérique septentrionale.

SABBATINE, subst. fém. (*çabatine*) (en lat. *sabbatum*), thèse de philosophie sur une partie de la logique et de la morale, qui se soutenait le samedi chez les écoliers de philosophie, au milieu de la première année de leur cours.—Repas du samedi soir, qui consiste dans les communautés à servir le restant des mets de la semaine.

*SABBATIQUE, adj. des deux genres (*çabatike*) (en lat. *sabbaticus*, fait de *sabbatum*, sabbat), *année sabbatique*, chaque septième année chez les juifs, pendant laquelle ils étaient obligés de donner la liberté à leurs esclaves et de laisser reposer la terre.

SABBATISÉ, part. pass. de *sabbatiser*.

SABBATISER, v. neut. (*çabatizé*), faire le *sabbat* ; célébrer, observer le jour du *sabbat*. Peu usité.

SABBATISME, subst. mas. (*çabaticeme*), manière d'observer le jour du *sabbat*; observation du *sabbat*.

SABDAREFFA, subst. fém. (*çabedarèfefa*), t. de bot., sorte de plante d'Amérique du genre des ketmies.

SABE, subst. mas. (*çabe*), mois du calendrier des anciens Syriens, qui correspond à février du calendrier grégorien.

SABECH, subst. mas. (*çabèk*), oiseau de proie, autour d'une des cinq espèces principales.

*SABÉEN, subst. et adj. mas., au fém. SABÉENNE (*çabé-ein, ène*), qui professe le *sabéisme*, qui appartient au *sabéisme*.

SABÉISME, SABAÏSME ou SABISME, subst. mas. (*çabé-iceme, ba-iceme, biceme*) (mot hébreu qui signifie ordre, milice), culte des anciens Perses, etc., qui avait pour objet l'adoration du feu, du soleil, des astres. — Prières et sacrifices que faisaient à quelques planètes les anciens habitants de la Libye. C'était la religion des anciens mages, et c'est aujourd'hui celle des Guèbres.

SABEL, subst. mas. (*çabèle*), t. de bot., sorte de palmier dont on a formé un genre particulier.

SABELLAIRE, subst. mas. (*çabèlelère*), t. d'hist. nat., genre de vers marins de la famille des annélides.

SABELLE, subst. fém. (*çabèle*), t. d'hist. nat., genre de vers marins dont la coquille contient un animal voisin des néréides ; on le nomme aussi *chrysodon*.—Subst. mas. plur., t. d'antiq., colonie de Sabins, qui furent envoyés dans le pays des Samnites.

*SABELLIANISME, subst. mas. (*çabèleli-aniceme*) (de *Sabellius*, son auteur), système de croyance en un seul dieu, qui se révèle sous trois noms.

SABERDACHE ou SABRETACHE, subst. fém. (*çabèredache, çabretache*) (de l'allemand *sabel*, épée recourbée, et *tasche*, poche), poche suspendue au ceinturon du sabre des hussards. — Espèce de grand baudrier.

SABICE, subst. fém. (*çabice*), t. de bot., genre de plantes de la famille des rubiacées.

SABIM, subst. propre mas. (*çabime*), l'une des divinités ou idoles des anciens Arabes. On la nomme aussi *Sabis*.

SABINE, subst. fém., ou SAVINIER, s. m. (*çabine, çavinié*), t. de bot., arbuste toujours vert, d'une odeur forte et pénétrante, à fleurs amentacées, mâles et femelles, sur des pieds différents.—On en distingue deux espèces.

*SABIN, subst. et adj. mas., au fém. SABINE (*çabein, bine*), ancien peuple d'Italie. Les *Sabins* ayant été invités à des jeux que Romulus célébrait, leurs filles furent enlevées par les Romains. Voy. ROMULUS, SABUS.—Nom que l'on donne en Turquie à des astrologues et à des naturalistes qui sont persuadés, à cause de la grande influence du soleil et de la lune sur les choses d'ici-bas, qu'il y a une divinité dans ces deux luminaires du monde.

SABINITE, subst. fém. (*çabinite*), t. d'hist. nat., sorte de pierre qui offre l'empreinte des feuilles de la *sabine*.

*SABIS, subst. mas. (*çabice*), nom d'une secte arabe.—Idole des Arabes.

SABISME. Voy. SABÉISME.

*SABLE, subst. mas. (*çâble*) (en lat. *sabulum*), sorte de terre légère, menue, formée de petits grains de gravier.—*Sable vitreux*, t. de manufact. de glaces, *sable* qui contient un grand nombre de petits crystaux qui le rendent remarquable par leur brillant. — Gravier qui s'engendre dans les reins et qui forme la gravelle. — Horloge de verre composée de deux fioles, où le *sable*, tombant de l'une dans l'autre, mesure un certain espace de temps.—En t. de fondeur, composition faite avec du *sable* ou autre poussière où l'on jette en moule des monnaies, des médailles, etc. —En t. de blason, le noir dans la gravure ; le *sable* se marque par des traits croisés. — En chim. : *distiller au bain de sable*, entourer de *sable* le vase qui contient la substance à distiller. — Fig. : *bâtir sur le sable*, fonder des projets, des entreprises sur quelque chose de peu solide. — On dit aussi fig. de quelqu'un que le sommeil gagne : *qu'il a du sable dans les yeux*.

*SABLÉ, E, part. pass. de *sabler*, et adj. — Jeté en *sable*.—*Fontaine sablée*, vaisseau dans lequel on fait filtrer l'eau à travers le *sable* pour l'épurer.

*SABLÉ, subst. propre mas. (*çâblé*), village de France, arrond. de la Flèche, chef-lieu de canton, dép. de la Sarthe.

*SABLER, v. act. (*çâblé*), couvrir de *sable*. — Fam. : *sabler un verre de vin*, l'avaler tout d'un trait.—En t. de coutelier : *sabler l'acier*, jeter du *sable* sur l'acier pendant qu'il est dans le feu. — Fig., t. de relieur : *sabler l'ouvrage*, battre mal, coudre grossièrement les livres.—SE SABLER, v. pron.

SABLES-D'OLONNE (LES), subst. propre mas. plur. (*lèçâbledolone*), ville maritime de France, chef-lieu d'arrond. et de canton, dép. de la Vendée.

SABLEUR, subst. mas. (*çâbleur*), ouvrier qui fait les moules en *sable*. — Il se dit aussi d'un bon buveur.

SABLEUSE, adj. fém. Voy. SABLEUX.

SABLEUX, adj. mas., au fém. SABLEUSE (*çâbleu, bleuze*) : *farine sableuse*, où il y a du *sable* mêlé. On dit aussi : *un fond sableux*, en parlant d'un terrein dont l'intérieur est de *sable*. —Dans certaines étoffes, un fond *sableux* est celui dont le tissu présente des points comme de petits grains de *sable*.

*SABLIER, subst. mas. (*çâbli-é*), sorte d'horloge. On dit aussi, mais plus rarement, *sable*. Voy. ce mot. —Vase qui contient du *sable* que l'on met sur l'écriture.—Celui qui vend du *sable*.—T. de bot., petit arbre des contrées chaudes de l'Amérique.

SABLIÈRE, subst. fém. (*çâbli-ère*), lieu d'où l'on tire le *sable*.—Longue pièce de bois entaillée d'espace en espace pour y mettre des soliveaux.

SABLINE, subst. fém. (*çâbline*), t. de bot., plante qui croît dans les *sables*, de la famille des caryophyllées.

SABLON, subst. mas. (*çâblon*), *sable* fort délié.—T. d'hist. nat., sorte de coquille du genre des sabots.

SABLONNÉ, E, part. pass. de *sablonner*.

SABLONNER, v. act. (*çâbloné*), nettoyer, écurer avec du *sablon*. — SE SABLONNER, v. pron.

SABLONNETTE, subst. fém. (*çâblonète*), dans les manufactures de glaces, appartement bien propre et bien pavé, au-dessus du four à fritte, pour y déposer le *sable* lavé.

SABLONNEUSE, adj. fém. Voy. SABLONNEUX.

SABLONNEUX, adj. mas., au fém. SABLONNEUSE (*çâbloneu, neuze*), où il y a beaucoup de *sable*.

SABLONNIER, subst. mas. (*çâblonié*), celui qui vend du *sablon*.

SABLONNIÈRE, subst. fém. (*çâblonière*), lieu abondant en *sablon*, d'où l'on tire du *sablon*.—Marchande de *sablon*.—T. de fondeurs, grand coffre de bois à quatre pieds, dans lequel ils conservent le *sable* dont ils font leurs moules.

SABLURE, subst. fém. (*çâblure*), t. de mar., partie de l'agrès d'un vaisseau. — Empreinte de *sable*.

*SABORD, subst. mas. (*çabor*), t. de mar., embrasure faite dans le côté d'un vaisseau pour y placer le canon en batterie.—*Faux sabord*, figure qui imite un vrai *sabord*.

SABORDER, v. neut. (*çaborder*) t. de mar., pratiquer de grands trous dans la cale d'un bâtiment pour le faire couler à fond.

*SABOT, subst. mas. (*çabô*) (suivant *Ménage*, du latin barbare *saputus*, diminutif de *sapus*, qu'on a dit par métaplasme pour *sapa*, lame de bois, d'où vient également le mot *savate*), chaussure de bois d'une seule pièce. — Au plur., pantoufles ou mules auxquelles on ajoute des quartiers. — Corne du pied du cheval, etc., ainsi nommée de sa dureté, semblable à celle d'un *sabot*.—Jouet d'enfant qu'on fait pirouetter avec un fouet. *fouetter, faire tourner un sabot ; le sabot dort*, il tourne si vite qu'il paraît immobile. — Prov. et pop. : *dormir comme un sabot*, profondément.—Au plur., ornements de cuivre qu'on met au bas des pieds de bureaux, des commodes, etc.—Demi-baignoire faite en forme de *sabot*.—Outil de cordier pour câbler les cordages.—T. de passementier, espèce de navette.—Morceau de bois dans lequel le maçon emboîte un calibre, qui sert à le diriger le long de la règle pour pousser des moulures. — Armature de fer qui garnit les pilotis par le bout, pour qu'ils s'enfoncent dans le sol plus aisément. —Petite niche placée dans une cage et disposée pour faire nicher les oiseaux. — Sorte de cage grossière qui sert à transporter, dans un long voyage, les perroquets, etc.—Outil à fût dont le menuisier se sert pour faire des moulures.—Ornement en vélin, recouvert de cannetille, découpé par le bas en demi-cercle, et s'écartant par le haut en forme de deux oreillettes de cœur. — Petite manche de taffetas ou de gaze, couverte de garnitures en blondes ou dentelles à plusieurs rangs.— Moule de chandelier. — En t. d'imprim., boîte ou vieux *sabot*, dont les compositeurs se servent pour mettre les vieux caractères bons à fondre. —T. de bot., genre de plantes de la famille des orchidées. — T. d'hist. nat., genre de testacés de la classe des univalves, dont l'écaille est très-dure. — Fig. : *il est venu à Paris en sabots*, il était fort pauvre, et il est devenu riche. — *Il a du foin dans ses sabots*, il est riche.—*Elle a cassé son sabot*, se dit d'une fille qui a perdu ou compromis son honneur.

SABOTÉ, E, part. pass. de *saboter*.

*SABOTER, v. neut. (*çaboté*), faire du bruit en marchant avec des *sabots*. — *Jouer au sabot*, faire aller un *sabot*. Peu usité dans ces deux acceptions. — Act., fouler les draps avec des *sabots*.

SABOTEUR, subst. mas. (*çaboteur*), qui *sabote*, qui fait des *sabots*.

SABOTIER, subst. mas. (*çabotié*), ouvrier qui fait des *sabots*.— Celui qui porte des *sabots*. — Animal qui existe dans la coquille que l'on nomme *sabot*.

*SABOTIÈRE, subst. fém. (*çabotière*), sorte de danse qu'on exécute avec des *sabots*.—Marchande de *sabots*.

SABOULÉ, E, part. pass. de *sabouler*.

*SABOULER, v. act. (*çaboulé*), tourmenter, tirailler, renverser, bousculer quelqu'un de côté et d'autre plusieurs fois. Pop., réprimander : *sabouler quelqu'un*.— SE SABOULER, v. pron.

SABRADE, subst. fém. (*çâbrade*), action de *sabrer*. (Boiste.)

*SABRE, subst. mas. (*çâbre*) (de l'allemand *sabel* ou *sœbel*, tiré du hongrois ou slavon *sabla*, coutelas), espèce de coutelas recourbé qui ne tranche que d'un côté. — *Feuilles en sabre*, t. de bot. Voy. ACINACIFORME. — T. d'hist. nat., sorte de poisson que l'on trouve dans la Méditerranée, qui constitue seul un genre voisin des gymnètres.

SABRÉ, E, part. pass. de *sabrer*.

***SABRENAS**, subst. mas. (*çabrenâ*), t. pop., artisan qui travaille malproprement, grossièrement. Peu usité.

SABRENASSÉ, E, part. pass. de *sabrenasser*.

SABRENASSER, v. act. (*çabrenacé*). Voy. SABRENAUDER.

SABRENAUDÉ, E, part. pass. de *sabrenauder*, et adj., mal fait : *ouvrage sabrenaudé*, grossièrement fait.

SABRENAUDER, v. act. (*çabrenôdé*), travailler mal un ouvrage. Pop. et peu usité.

SABRER, v. act. (*çâbré*), frapper à coups de *sabre*.—Fig. et fam. : *sabrer une affaire*, la juger précipitamment sans se donner la peine de l'examiner.—*se* SABRER, v. pron.

SABRETACHE, subst. fém. Voy. SABERDACHE.

SABRES, subst. propre mas. plur. (*çabre*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mont-de-Marsan, dép. des Landes.

SABREUR, subst. mas., au fém. **SABREUSE** (*çâbreur, breuze*), qui aime à *sabrer*.—Fig., qui agit trop précipitamment.

SABREUSE, subst. fém. Voy. SABREUR.

SABRIÉ, E, part. pass. de *sabrier*.

SABRIER, v. act. (*çabrié*), récompenser.—*se* SABRIER, v. pron. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

SABULEUSE, adj. fém. Voy. SABULEUX.

SABULEUX, adj. mas., au fém. **SABULEUSE** (*çâbuleu, leuze*) (en lat. *sabulosus*, dérivé de *sabulum*, sable), qui roule du *sable* : *ruisseau sabuleux*; *rivière sabuleuse*.—*Urine sabuleuse*, chargée de gravier, et qui indique la pierre. — SABULEUX, SABLONNEUX. (*Syn*.) *Sabuleux* diffère de *sablonneux*, en ce que ce dernier ne se dit que du sol, et indique que sa superficie est de la nature du *sable*, du *sablon*, tandis que le premier désigne un liquide quelconque qui coule chargé de *sable*, de gravier.

SABURON, subst. mas. (*çaburon*), t. d'hist. nat., espèce de coquille du genre des casques.

SABURRAL, E, adj. (*çaburerale*), t. de médec., qui appartient à la *saburre*, qui est causé par la *saburre*.—Au plur. mas., *saburraux*.

SABURRE, subst. fém. (*çabure*) (en latin *saburra*), t. de mar., gravier pour lester.— T. de médec., embarras, ordures dans les premières voies.

SABURRÉ, E, part. pass. de *saburrer*.

SABURRER, v. act. (*çaburéré*), t. de mar., lester.—*se* SABURRER, v. pron. (*Boiste*.) Peu en usage.

SABUS, subst. propre mas. (*çabuce*), myth., nom d'un ancien roi d'Italie, qui, ayant appris à ses sujets à planter et cultiver la vigne, fut mis par eux au rang des dieux.—Dieu des *Sabins*. C'est le même que *Sabinus*.

***SAC**, subst. mas. (*çak*) (du lat. *saccus*, pris du grec σακκος), poche faite d'une pièce de toile, etc., cousue par le bas et par les côtés, n'ayant que le haut ouvert. — On dit *sac à blé*, *sac à charbon*, *sac à avoine*, pour dire, *sac à* mettre du blé, du charbon, de l'avoine. Et on dit *sac de blé*, *de charbon*, *d'avoine*, *de plâtre*, *de farine*, *de noix*, *de pommes*, etc., pour dire, *sac* plein de blé, de charbon, d'avoine, de plâtre, de farine, de noix, de pommes, etc. Dans le même sens, on dit : *un sac d'argent*, *un sac d'écus*, *un sac de sous*, *un sac de mille francs*.— On dit également : *sac à poudre*, pour un *sac* à mettre de la poudre, un *sac* plein de poudre. Les artificiers appellent *sac à poudre*, l'enveloppe de papier qui contient la chasse des pots à feu ou à aigrette.—*Sac à noir*, petite chambre bien calfeutrée où l'on brûle la poix-résine dont on veut faire le noir de fumée. — *Sac à ouvrage*, espèce de grande bourse, diversement ornée, dont les femmes se servent pour renfermer l'ouvrage dont elles s'occupent, ou qu'elles portent au bras en guise de parure, et dans lequel elles mettent leur mouchoir, leur bourse, etc. Le dernier se nomme aussi simplement *sac*. — *Sac de nuit*, *sac* où l'on met des hardes de nuit, et que l'on prend avec soi en voyage. — En t. d'art militaire, on appelle *sac à terre*, un *sac* de moyenne grandeur qu'on remplit de terre, et dont les soldats bordent une tranchée ou les parapets des ouvrages; et *sac à laine*, un *sac* qui ne diffère du *sac à terre* que parce qu'il est plus grand et qu'il est rempli de laine. On s'en sert pour les batteries et les logements, dans les endroits où il y a peu de terre.—*Sac de soldat*, le havresac dans lequel chaque fantassin renferme tous les objets à son usage. — T. de comm., certaine mesure dont on se sert pour mesurer les grains, graines, légumes, etc. : *acheter dix sacs de farine*. — *Sac d'église*, *sac* dans lequel les personnes dévotes mettent leurs livres de prières, leur chapelet, etc.—*Sac de papier*, papier roulé en forme de *sac*, ou dont le bas et les côtés sont collés, et dans lequel on peut mettre des bonbons, des épiceries, etc. — *Sac à papier!* sorte de jurement plaisant et familier.— Les vignerons appellent *sac*, une certaine quantité de marc qui reste après le pressurage, et qui est ordinairement la quantité de pressurage que porte un pressoir : *couper un sac*, *lever un sac*.—On appelle *sac de procès*, et absolument *sac*, un *sac* où l'on met les pièces d'un procès : *mettre le sac au greffe*; *porter le sac au greffe*, *chez le rapporteur*.—*Garde-sacs*, greffier garde-*sacs*, celui qui est chargé de garder les *sacs* d'un procès : *donner communication de son sac*, communiquer les pièces du procès qui sont dans le *sac*. — Pillage entier d'une ville par l'ennemi qui la prend : *le sac de Troie*, *de Rome*. — En t. de pêche, on appelle *sac*, un filet en manche qui fait le fond de certains filets. — En t. d'anat., on appelle *sac lacrymal*, une petite cavité, en partie osseuse et en partie membraneuse, placée en-dedans et au côté interne de l'orbite de l'œil, dans un enfoncement formé par l'os unguis et l'apophyse montante du maxillaire. C'est le réservoir des larmes qui y sont apportées par les conduits lacrymaux, et qu'il verse dans le canal nasal.—Habit de pénitent, d'affliction et d'humiliation : *se couvrir de sac et de cendres*; *porter le sac et le cilice*. — *Sac*, se dit aussi des grandes robes dont se couvraient les pénitents dans leurs cérémonies et dans leurs processions : *tous les pénitents étaient revêtus de sacs noirs*.—En t. de chir., dépôt d'humeur, de matière qui se forme en quelque partie du corps : *il s'est formé un sac à côté de sa plaie*.— On appelle *cul-de-sac*, une petite rue qui n'a point d'issue : *il demeure dans un cul-de-sac*; et fig., une place dans laquelle on n'a aucun avancement à espérer : *cette place est un cul-de-sac*.—*Être enfourné dans un cul-de-sac*, être engagé dans une mauvaise affaire.— Prov. et fam.: *prendre d'un sac deux moutures*, prendre deux fois la récompense, le droit qu'il n'est permis de prendre qu'une fois. — *Prendre son sac et ses quilles*, prendre ses hardes et s'en aller. — *Il a été pris la main dans le sac*, il a été pris sur le fait. — On dit d'un scélérat, d'un filou, d'un homme capable de toutes sortes de crimes, que *c'est un homme de sac et de corde*.—On appelle *sac à vin*, un ivrogne.—On dit d'un habit trop large, trop long, mal taillé, que *c'est un sac*, qu'*il ressemble à un sac*, qu'*on est dedans comme dans un sac*.—Fam.: *affaire qui est dans le sac*, qui est en bon train, qui réussira probablement. —Fig. et fam.: *avoir la tête dans un sac*, ignorer ce qui se passe.— On dit, en parlant d'un homme qui sollicite quelque grace, qui entreprend quelque affaire, qu'*une chose est la meilleure pièce de son sac*, pour dire, que c'est la chose la plus avantageuse pour lui, celle qui doit le plus concourir à lui procurer le succès qu'il désire. — *Voir le fond du sac*, c'est pénétrer dans ce qu'une affaire a de plus secret, de plus caché.—*Juger sur l'étiquette du sac*, c'est juger une affaire qui ne présente aucune difficulté; ou bien prononcer sur une question difficile, sur les premières apparences, et sans se donner la peine d'en prendre une connaissance approfondie. — *Mettre quelqu'un au sac*, le convaincre, le mettre hors d'état de répondre.—Prov. : *autant pèche celui qui tient le sac que celui qui met dedans*, le receleur est aussi coupable que le voleur. —*Il ne saurait sortir d'un sac que ce qui y est*, le méchant ne peut faire que de méchantes actions.—*Remplir son sac*, manger beaucoup, ou même simplement : manger. — *Vider son sac*, se purger, et fig. dire tout ce qu'on a sur la conscience contre quelqu'un.

SACAH, subst. mas. (*çaka*), t. de relat., aumône prescrite par la loi de Mahomet.

SAC-A-RÉSEAU, subst. mas. (*çakarézô*), t. de pêche, sorte de panier dans lequel les plongeurs mettent les huîtres qui donnent des perles.

SACARAS, subst. mas. plur. (*çakarâ*), myth., anges du sixième ordre, chez les Madécasses.

SACARD, subst. mas. (*çakar*), celui qui ensevelit les individus morts de la peste. Peu usité.

SACAS, subst. mas. plur. (*çakâ*), t. de relat., en Turquie, porteurs d'eau qui servent à l'armée.

SACCADE, subst. fém. (*çakade*) (du lat. *succussus*, secousse. *Ménage*.), prompte et rude secousse qu'on donne à un cheval en lui tirant la bride.—Fig., secousse violente qu'on donne à quelqu'un en le tirant. — Par extension de métaphore, rude réprimande.—Inégalité dans l'humeur, dans le style. — T. de mar.; il se dit du mouvement d'un navire qui n'est pas soutenu dans le roulis par la force du vent dans les voiles.—Il se dit, en t. de maître d'écriture, des inégalités de traits, en général, des accidents causés par une plume qui n'est pas bien réglée dans ses mouvements.—*Aller*, *marcher par saccades*, brusquement, sans aucune régularité.

SACCADÉ, E, part. pass. de *saccader*, et adj.: *mesure saccadée*, *vers saccadés*, qui vont par *saccades*.

SACCADER, v. act. (*çakadé*), donner des *saccades* à un cheval.—*se* SACCADER, v. pron.

SACCAGE, subst. mas. (*çakaje*), bouleversement, confusion : *le saccage d'un jardin*. Amas confus : *on a fait un vrai saccage de son mobilier*. Pop. Voy. SACQUAGE.

SACCAGÉ, E, part. pass. de *saccager*.

SACCAGEMENT, subst. mas. (*çakajeman*), *sac*, pillage d'une ville, etc.

SACCAGER, v. act. (*çakajé*), mettre à *sac*, au pillage.—Fam. et par exagération, bouleverser, mettre tout en désordre.—*se* SACCAGER, v. pron.

SACCAGEUR, subst. mas., **SACCAGEUSE**, subst. fém. (*çakajeur, jeuze*), qui *saccage*. (Voltaire.)

SACCAGEUSE, subst. fém. Voy. SACCAGEUR.

SACCATIER, subst. mas. Voy. SACQUATIER.

SACCELION, subst. mas. (*çakcelion*), t. de bot., espèce d'arbre qui croît dans les montagnes du Pérou.

SACCELLATION, subst. fém. (*çakcélelâcion*), t. de chir., application, sur un membre malade, de sachets qu'on a remplis de matières chaudes.

SACCHARATE, subst. mas. (*çakekarate*) (de *saccharum*, sucre), t. de chim., combinaison du sucre avec une base salifiable.

SACCHAREUSE, adj. fém. Voy. SACCHAREUX.

SACCHAREUX, adj. mas., au fém. **SACCHAREUSE** (*çakekareu, reuze*) (du lat. *saccharum*, fait de σακχαρ, sucre), de la nature du sucre, qui a l'aspect du sucre, qui en contient les principes.

SACCHARIFÈRE, adj. des deux genres (*çakekarifère*), qui donne du sucre : *plante saccharifère*.

SACCHARIFICATION, subst. fém. (*çakekarifikâcion*) (du lat. *saccharum*, sucre, et *facere*, faire, ou *fieri*, devenir), t. de chim.; se dit du principe essentiel d'une substance qui devient sucrée par la fermentation.

SACCHARIFIÉ, E, part. pass. de *saccharifier*.

SACCHARIFIER, v. act. (*çakekarifié*), rendre sucré : *la chaleur saccharifie le raisin*.—*se* SACCHARIFIER, v. pron., devenir sucré : *cette substance se saccharifie par la fermentation*.

***SACCHARIN**, adj. mas. (*çakekarein*) (du lat. *saccharum*, sucre) : *acide saccharin*, acide tiré du sucre.

SACCHARITE, subst. mas. (*çakekarite*), espèce de vin fait avec du sucre et de la cannelle.—Hypocras.

SACCHAROÏDE, adj. des deux genres (*çakekaroïde*) (du grec σακχαρ, sucre, et ειδος, ressemblance), qui ressemble à du sucre.

***SACCHAROL**, subst. mas. (*çakekarole*), nom que quelques chimistes et médecins donnent au sucre.

***SACCHAROLÉ**, subst. mas. (*çakekarolé*), t. de pharm., poudre médicamenteuse à base de sucre.

SACCHARUM, subst. mas. (*çakekarome*); les botanistes donnent ce nom au genre de graminées qui comprend les cannes à sucre.

SACCHARURE, subst. fém. (*çakekarure*), t. de parm., sucre rendu médicamenteux par son mélange avec des substances dissoutes dans l'alcool.

SACCHLACTATE, subst. mas. Voyez SACCHOLACTE.

SACCHLACTIQUE, adj. des deux genres. Voy. SACCHOLACTIQUE.

SACCHOLACTE, subst. mas. (*çakekolakte*), t. de chim., sel formé par la combinaison de l'acide *saccholactique* avec une base. On dit aujourd'hui *mucate*.

SACCHOLACTIQUE, adj. des deux genres (*çakekolaktike*) (du lat. *saccharum*, sucre, et *lac*, lait), t. de chim. : *acide saccholactique*, acide tiré du sucre de lait. Aujourd'hui, *mucique*.

SACCIFORME, adj. des deux genres (*çakecïforme*) (du lat. *saccus*, sac, et *forma*, forme), t. de médec., qui a la forme d'un *sac* : *anévrysme sacciforme*.

SACCILAIRE, subst. mas. (*çakecilère*), sorcier qui paraissait se servir de magie et de maléfices, pour s'approprier l'argent d'autrui.

SACCOGOMMITE, subst. fém. (*çakekoguomite*), t. de chim., matière sucrée contenue dans la racine de réglisse.

SACCOMUSE, subst. fém. (*çakekomuze*), sorte de cornemuse faite en forme de *sac*. Vieux.

*__SACCOPHORE__, subst. mas. (*çakekofore*) (du grec σακκος, sac, et φερω, je porte), t. de bot., genre de plante voisin de celui du buxbaum. — Nom de sectaires chrétiens qui se couvraient d'un sac en signe de pénitence.

SACCOLAIRE, subst. mas. (*çakekolère*), escamoteur, sorcier. Voy. SACCILAIRE.

SACCOPTÉRIX, subst. mas. (*çakekopetérikce*), t. d'hist. nat., genre de mammifères de la famille des chauves-souris.

SACCULINE, subst. fém. (*çakekuline*), t. de bot., genre de polypier, que l'on nomme aussi *tibiane*.

SACCULUS, subst. mas. (*çakekuluce*), t. d'hist. nat.; on a donné ce nom à une térébratule fossile.

SACÉENNES ou **SACÉES**, subst. fém. plur. (*çacé-ène, çacé*), myth., fêtes persanes et indiennes en l'honneur d'Anaïtis. Elles ressemblaient beaucoup aux saturnales. — Adj. : *les fêtes sacées* ou *sacéennes*.

SACÉES, subst. fém. plur. Voy. SACÉENNES.

SACELLAIRE, subst. mas. (*çacèlclère*) (du lat. *sacellus*, diminutif de *saccus*, sac), en Grèce, officier chargé du soin de la bourse de l'empereur. —Officier de l'Église grecque à Constantinople.

SACELLUM, subst. mas. (*çacèlelome*), t. d'antiq., petite chapelle romaine, fermée de murailles et sans toit.

SACÈNE, subst. fém. (*çacène*), t. d'antiq., espèce de hache ou de couperet dont on se servait dans les sacrifices.

SACERDOCE, subst. mas. (*çacèredoce*) (en lat. *sacerdotium*, fait de *sacer*, sacré), caractère des prêtres de l'ancienne loi et de ceux de la nouvelle. —Prêtrise, état de prêtre.—Dignité *sacerdotale*. — Ministère de ceux qui immolaient des victimes à Dieu, dans l'Ancien Testament.—Corps ecclésiastique : *les querelles du sacerdoce et de l'empire*.

SACERDOCRATE, subst. mas. (*çacèredokrate*), partisan de la *sacerdocratie*; membre d'un gouvernement *sacerdocratique*. Inusité.

SACERDOCRATIE, subst. fém. (*çacèredokraci*), gouvernement du *sacerdoce*, ou des prêtres d'un pays. Inusité.

SACERDOCRATIQUE, adj. des deux genres (*çacèredokratike*), qui concerne la *sacerdocratie*. Inusité.

SACERDOCRATIQUEMENT, adv. (*çacèredokratikeman*), d'une manière *sacerdocratique*. Inusité.

SACERDOCRATISÉ, E, part. pass. de *sacerdocratiser*.

SACERDOCRATISER, v. act. (*çacèredokratizé*), professer la *sacerdocratie*. — *se* SACERDOCRATISER, v. pron. Inusité.

SACERDOTAGE, subst. mas. (*çacèredotaje*), intrigues, commérages, influence des prêtres Inusité.

*__SACERDOTAL, E__, adj. (*çacèredotal*), qui appartient au *sacerdoce* ou qui en vient. — Au plur. mas., *sacerdotaux*.

SACERDOTAUX, adj. mas. plur. Voy. SACERDOTAL.—Chez les anciens, cet adj. s'appliquait aux jeux que les prêtres donnaient au peuple dans les provinces.

*__SACERDOTE__, subst. mas. (*cacèredote*, prêtre hébreu. (*Boiste.*) Inusité.

SACES, subst. propre mas. plur (*çace*), ancien peuple qui avait désolé souvent la Perse par ses incursions; les mêmes que les Scythes des Grecs.

DU VERBE IRRÉGULIER SAVOIR :

Sachant, part. prés.
Sache, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.
Sache, 2e pers. sing. impér.
Sache, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.

SACHÉ, E, part. pass. de *sacher*.

SACHÉE, subst. fém. (*çaché*), plein un sac : *une bonne sachée de pois*.

SACHELET, subst. mas. (*çachelè*), petit *sac*. Vieux.

SACHEM, subst. mas. (*çachème*), vieillard expérimenté auquel les Indiens du nord de l'Amérique vont demander des conseils.

DU VERBE IRRÉGULIER SAVOIR :

Sachent, 3e pers. plur. prés. subj.
Saches, 2e pers. sing. prés. subj.

SACHER, v. act. (*çaché*), mettre en *sac*. Mieux, *ensacher*. — *se* SACHER, v. pron.

SACHET, subst. mas. (*çachè*), petit *sac*. — Petit coussin dans lequel on met des senteurs pour parfumer quelque chose.—Remède topique que l'on applique sur quelque membre douloureux. —T. d'artillerie, *sac* de serge servant à conserver la charge des bouches à feu, en campagne.

*__SACHET, ÈTE__, subst. (*çachè, chète*), religieux pénitent. (*Boiste.*)

DU VERBE IRRÉGULIER SAVOIR :

Sachez, 2e pers. plur. impér.
Sachiez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. subj.
Sachions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.
Sachons, 1re pers. plur. impér.

SACKI, ou **SACQUI**, subst. mas. Voy. SAKKI.

SACMENTÉ, E, part. pass. de *sacmenter*.

SACMENTER, v. act. (*çakmanté*), saccager, massacrer. (*Boiste.*) — *se* SACMENTER, v. pron. Entièrement inusité.

SACOCHE, subst. fém. (*çakoche*), deux petits *sacs* ou bourses de cuir joints ensemble et fendus par le milieu, qu'on porte à l'arçon de la selle. — Grand sac de toile dont les garçons de caisse se servent pour aller en recette. — Ce qu'il contient.

SACODIOS, subst. mas. (*çakodiôce*), t. d'hist. nat., sorte de pierre précieuse de couleur hyacinthe.

SACOLÈVE, subst. fém. (*çakolève*), nom qu'on donne, dans l'Archipel, à une barque pontée.

SACOME, subst. mas. (*çakome*) (de l'italien *sacoma*), t. d'archit., profil exact de tout membre ou moulure d'architecture. — La moulure même en saillie.

SACOPÈNE, subst. mas. (*çakopène*), t. de bot., sorte de plante qui a l'odeur et le suc du pin.

SACOPÉ, E, part. pass. de *sacoper*.

SACOPER, v. act. (*çakopé*), envelopper, enfermer quelque part sans le vouloir. (*Boiste.*) — *se* SACOPER, v. pron. Entièrement inusité.

SACQUAGE, subst. mas. (*çakaje*), droit ancien sur les *sacs* de sel, de grains, etc., portés au marché.

SACQUATIER, subst. mas. (*sakatié*), dans les forges, voiturier de charbon en *sacs*.—Commis chargé de lever les droits sur les *sacs* de grains, de sel, etc., que l'on portait dans les marchés.

SACQUIER, subst. mas. (*çakié*), t. de mar., officier subalterne des ports qui fait charger et décharger les *sacs* de sel, etc.

SACRAIRE, subst. mas. (*çakrère*), espèce de chapelle de famille, chez les anciens, qui était consacrée à une divinité particulière.

SACRAMANTON, subst. mas. (*çakramanton*), t. de bot., sorte d'herbe potagère qui croît en Amérique.

*__SACRAMENTAIRE__, subst. mas. (*çakramantère*), nom de certains hérétiques qui ont publié des erreurs touchant le *sacrement* de l'eucharistie. — Nom d'un livre d'église qui renferme les cérémonies de la liturgie et de l'administration des *sacrements*.

*__SACRAMENTAL, E__; **SACRAMENTEL, TELLE**, adj. (*çakramantal, tèle*), qui appartient à un *sacrement* : *absolution sacramentelle* ou *sacramentale*. — Au plur. mas., *sacramentaux*. — Fam. : *des mots sacramentaux*, des mots essentiels pour la conclusion d'une affaire, d'un traité.

SACRAMENTALEMENT, **SACRAMENTELLEMENT**, adv. (*çakramantaleman, tèleman*), d'une manière *sacramentale* ou *sacramentelle* : *le corps de Jésus-Christ est réellement et sacramentalement dans l'eucharistie*.

SACRAMENTAUX, adj. mas. plur. Voy. SACRAMENTAL.

SACRAMENTUM, subst. mas. (*çakrameintome*), (mot tout latin), t. de jurispr. ancienne, nom que les Romains donnaient à une somme d'argent que dans les affaires litigieuses on déposait pour caution.

SACRANIENS, subst. propre mas. plur. (*çakraniein*), ancien peuple du Latium, qui descendait des Pélages.

SACRARIUM, subst. mas. (*çakrâri-ome*) (mot tout latin), t. d'antiq., lieu, chez les anciens, où l'on déposait les choses sacrées.

*__SACRE__, subst. mas. (*çakre*), action par laquelle on *sacre* un roi, un évêque.—La cérémonie elle-même.—Dans quelques endroits, la procession solennelle qui se fait le jour de la Fête-Dieu. — Sorte de faucon (ainsi nommé, suivant Bochart, de l'arabe *ssaqr*, qu'on prononce *ssaqron*, oiseau de proie en général, et en particulier, sorte d'épervier). — Autrefois, pièce de canon qui portait un boulet de 5 livres.

*__SACRÉ, E__, part. pass. de *sacrer*, et adj., qui a reçu l'onction sainte.—Saint, qui mérite une vénération particulière, qui concerne la religion : *les lieux, les vases sacrés*.— *Les livres sacrés*, l'Ancien et le Nouveau Testament. — *Les lettres sacrées*, l'étude et la connaissance des choses de la religion.— *L'histoire sacrée*, celle du peuple de Dieu.— Il se dit par opposition à *profane*. En ce sens, on dit subst. au mas. : *mêler le sacré et le profane*.—Respectable, inviolable : *un dépôt, un secret sont des choses sacrées*.—Quelquefois, par antiphrase, détestable, digne d'exécration : *sacré vilain*, détestable avare. Cette épithète est non-seulement injurieuse, mais encore blasphématoire. — On appelait à peu près dans la même acception, en médecine, *feu sacré*, une espèce d'érysipèle; *mal sacré*, l'épilepsie. — Fig. : *avoir le feu sacré*, avoir du génie. — T. d'anat., on se sert de ce mot quand il est question de ce qui a rapport à l'*os sacrum*.— *Ordres sacrés*, la prêtrise, le diaconat et le sous-diaconat, par opposition aux ordres mineurs. — *Le sacré collège*, le collège des cardinaux.—*Sacré* se dit de quelque chose que l'on met à part, en réserve, pour n'y toucher que dans certaines occasions : *voilà mes épargnes, c'est une chose sacrée, je n'y toucherai pas de si tôt*.— *Sacré* se dit aussi des personnes : *la personne du roi est inviolable et sacrée*. — On donne à l'empereur d'Autriche le titre de *sacrée majesté* en lui parlant.

*__SACREMENT__, subst. mas. (*çakreman*) (du latin *sacramentum*, employé avec la même signification dans les livres saints, et qui signifie proprement *serment*), signe visible d'une grace invisible, institué de Dieu pour la sanctification des hommes.—Particulièrement, les sept sacrements de la loi nouvelle instituée par *Jésus-Christ*. — *S'approcher des sacrements*, se confesser et communier. — *Fréquenter les sacrements*, se confesser et communier souvent.—*Le saint-sacrement de l'autel; le saint-sacrement*, l'eucharistie. — Fam. : *il n'aime pas le sacrement*, il n'a pas de goût pour le mariage. — En général, signe d'une chose sainte ou sacrée. — Selon les protestants, les *sacrements* ne sont que de simples cérémonies instituées de Dieu pour confirmer ses promesses de la grace, pour soutenir notre foi, et pour nous exciter à la piété.

SACRER, v. act. (*çakré*) (du latin *sacrare*, de *sacer*, saint, *sacré*), conférer un caractère de sainteté par le moyen de certaines cérémonies de religion : *sacrer un roi, un évêque*.—Neut., jurer, blasphémer.—*se* SACRER, v. pron.

SACRET, subst. mas. (*çakrè*), t. de fauconn., le mâle du *sacre*. — Nom d'une ancienne pièce de canon.

SACRIFIABLE, adj. des deux genres (*çakrifiable*), qui doit être immolé en *sacrifice*. — Qui doit être *sacrifié* : *tout, excepté la religion et la vertu, est sacrifiable à la patrie*.

*__SACRIFICATEUR__, subst. mas., **SACRIFICATRICE**, subst. fém. (*çakrifikateur, trice*), celui, celle qui *sacrifie*, qui offre un *sacrifice*. Il ne se dit guère qu'en parlant des juifs et des païens.

SACRIFICATOIRE, adj. des deux genres (*çakrifikatoare*), du *sacrifice*.

SACRIFICATRICE, subst. fém. Voy. SACRIFICATEUR.

SACRIFICATURE, subst. fém. (*çakrifikature*), dignité du *sacrificateur*, et le droit de *sacrifice* en parlant des juifs et des gentils.

*__SACRIFICE__, subst. mas. (*çakrifice*) (en latin *sacrificium*), action par laquelle on offre quelque chose à la Divinité avec certaines cérémonies, pour rendre hommage à sa souveraineté. On offrait aussi des *sacrifices* aux dieux des païens. —On dit : *le sacrifice de la messe, le saint sacrifice*, et en ce sens il s'emploie toujours au singulier.—Fig., et par exagération, renoncement à quelque chose de considérable pour l'amour de quelqu'un : *je vous fais un sacrifice de ma volonté, de mes intérêts; je vous fais le sacrifice de mon ressentiment*, etc. — Prov., *obéissance vaut mieux que sacrifice*, rien ne plaît tant que la soumission.

SACRIFIÉ, E, part. pass. de *sacrifier*.

SACRIFIER, v. act. (*çakrifié*) (du lat. *sacrifica-*

re, formé de *sacrum*, accusatif de *sacer*, sacré, et de *facere*, faire), offrir en *sacrifice*, immoler : *sacrifier des victimes, un agneau*, etc.— Neutral.: *sacrifier à Dieu, aux idoles*.—Fig., se priver de quelque chose pour l'amour de quelqu'un, y renoncer en sa considération : *il a sacrifié ses intérêts à son ami*.—Acquérir ou conserver une chose par la perte d'une autre : *sacrifier sa fortune à son honneur, à son devoir; sacrifier* (faire céder) *tout à ses intérêts*.—On dit absolument *sacrifier quelqu'un*, le rendre victime de quelque vue ou de quelque intérêt soit privé soit politique.—Employer : *sacrifier son temps, son loisir à un ouvrage, à une affaire*. — *Il n'a pas sacrifié aux Grâces*, il fait tout gauchement, de mauvais air, il est dépourvu d'agréments, etc. Style fam. et badin.—SE SACRIFIER, v. pron., se dévouer entièrement, etc. : *se sacrifier pour quelqu'un*....., faire ou souffrir tout pour son service.—SACRIFIER, IMMOLER.(*Syn.*) Dans le sens religieux, on *sacrifie* toutes sortes d'objets; on n'*immole* que des victimes, des êtres animés. L'objet *sacrifié* est voué à la Divinité ; l'objet *immolé* est détruit à l'honneur de la Divinité. Le *sacrifice* a généralement pour but d'honorer; l'*immolation* a pour objet particulier d'apaiser. Les persécuteurs du christianisme naissant obligeaient les chrétiens à *sacrifier* aux faux dieux, non en leur faisant *immoler* des animaux, mais seulement en exigeant d'eux un acte de culte, comme de brûler de l'encens, de goûter des viandes consacrées. — Dans le sens profane, ces deux mots conservent cette différence. Vous *sacrifiez* tous les genres d'objets ou de choses auxquels vous renoncez volontairement, dont vous vous dépouillez, que vous abandonnez pour quelque autre intérêt ou pour l'intérêt d'un autre ; vous *immolez* pour votre satisfaction ou pour la satisfaction d'autrui des objets animés ou des êtres personnifiés, que vous traitez comme des victimes, que vous dépouillez de ce qu'ils ont de plus précieux, que vous vouez à la mort, à l'anathème, etc. — L'idée de *sacrifier* est plus vague et plus étendue; celle d'*immoler* plus forte et plus restreinte. Aristide se *sacrifie* pour sa patrie en la servant, même contre lui, tout ingrate qu'elle est. Codrus s'immole pour elle en achetant la victoire sur les ennemis par une mort obscure et ignoble. Celui qui ne sait rien *sacrifier* ne sait pas conserver ; celui qui n'est pas prêt à *s'immoler* ne peut rien de grand. — Le poids du *sacrifice* tombe quelquefois tout entier sur celui qui le fait; mais l'action d'*immoler* pèse toujours sur la victime qu'on *immole*. Quand vous *sacrifiez* vos droits, vos prétentions, votre fortune, vous seul en souffrez; si vous *immolez* votre ennemi à votre vengeance, le mal est pour votre victime. — *Sacrifier* n'exprime qu'un renoncement de votre part, *immoler* exprime la destruction ou la dégradation de l'objet.

SACRILÈGE, subst. mas. (*çakrilèje*) (du latin *sacrilegium*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement *vol, larcin des choses sacrées*, formé de *sacra*, choses sacrées, et de *legere*, voler, dérober), profanation des choses saintes.—Celui qui commet un *sacrilège*.— Adj. des deux genres, souillé d'un *sacrilège : homme, pensée, action, main, bouche sacrilège*.— Oubli du respect que l'on doit à quelqu'un : *c'est un sacrilège que d'insulter le malheur*. — Fig. et fam.: *ce serait un sacrilège que de retoucher à ce tableau*, ou *d'abattre ce bel arbre*. — Myth., figure allégorique sous les traits d'un homme furieux, les cheveux hérissés, qui foule aux pieds l'encensoir et les vases sacrés. Près de lui est un porc qui foule aux pieds des roses.

SACRILÈGEMENT, adv. (*cakrilèjeman*), d'une manière *sacrilège*.

SACRIPANT, subst. mas. (*çakripan*), faux brave; mauvais sujet : *c'est un vrai sacripant*.

SACRISTAIN, subst. mas. (*çakricetein*), celui qui a soin de la *sacristie* d'une église. — Ecclésiastique pourvu d'un bénéfice avec le titre de *sacristain*.—Pourquoi au lieu du fém. *sacristine*, qui est irrég., ne dirait-on pas *sacristaine?*

SACRISTAIRE, subst. mas. (*çakricetère*), trésorerie d'une église, d'une *sacristie*. — Office de *sacristain*.

*SACRISTE, subst. mas. (*çakricete*), dans certains monastères, nom qu'on donnait à un ecclésiastique pourvu d'un bénéfice avec le titre de *sacriste*.

*SACRISTIE, subst. fém. (*çakricetí*), lieu destiné pour serrer les vases *sacrés*, les ornements d'église, et où les prêtres et ceux qui servent à l'autel vont s'habiller pour le service divin. — Ce qui est contenu dans la *sacristie*. — Le personnel d'une *sacristie*.

SACRISTINE, subst. fém. (*çakricetine*), celle qui, dans une communauté de filles, a soin de la *sacristie*. Voy. SACRISTAIN.

SACRO (*çakro*), t. d'anatomie qui se joint à d'autres mots pour faire signifier qu'ils ont rapport à l'os *sacrum* : *sacro-coccygien; sacro-épineux*, etc. Voy. ces mots.

SACRO-COCCYGIEN, subst. et adj. mas. (*çakro-kokcijiein*) (du latin *sacrum*, l'os sacrum, et du grec κόκκυξ, le coccyx), t. d'anat. ; se dit d'un muscle qui appartient à l'os *sacrum* et au *coccyx*.—Il est aussi subst. : *le sacro-coccygien*.

SACRO-COXALGIE, subst. fém. (*çakro-kokçalji*), t. de médec., inflammation chronique des symphyses *sacro*-iliaques.

SACRO-ÉPINEUX, subst. et adj. mas. (*çakro-épineu*), t. d'anat. ; il se dit des ligaments qui s'étendent des *épines*, postérieure, supérieure et inférieure, aux parties latérales et postérieures du *sacrum* : *ligament sacro-épineux*. — Il est aussi subst. : *le sacro-épineux*.

SACRO-FÉMORAL, subt. et adj. mas. (*çakro-fémoral*), t. d'anat. ; il se dit du muscle grand fessier, dont une portion des fibres s'étend du *sacrum* au grand trochanter. — Il est aussi subst.; *le sacro-fémoral*.

SACRO-ILIAQUE, subst. et adj. mas. (*çakro-ili-ake*), t. d'anat., se dit de l'articulation de chaque face latérale du *sacrum*, avec l'os *iliaque* qui lui correspond.—Il est aussi subst. : *le sacro-iliaque*.

SACRO-ILIO-TROCHANTÉRIEN, subst. et adj. mas. (*çakro-ili-o-trochantèriein*), t. d'anat.; se dit du muscle pyramidal de la cuisse. — Il est aussi subst. : *le sacro-ilio-trochantérien*.

SACRO-ISCHIATIQUE, subst. et adj. mas. (*çakro-iceki-atike*), t. d'anat., il se dit d'un ligament qui s'attache à l'os *sacrum* et à l'*ischion*. —Il est aussi subst. : *le sacro-ischiatique*.

SACRO-LOMBAIRE, subst. et adj. mas. (*çakrolonbère*), t. d'anat., qui a rapport à l'os *sacrum* et aux *lombes*.—Se dit d'un muscle placé entre l'épine du dos et la partie postérieure de la région lombaire, jusqu'à l'os sacrum.—Subst.: *le sacro-lombaire*.

SACRO-VERTÉBRAL, adj. mas. (*çakro-vèretébrale*), t. d'anat., se dit d'un vaisseau ligamenteux qui suit la colonne vertébrale.

SACRO-SAINT, E, adj. (*çakrocein, ceinte*), *très-saint*.

SACRO-SCIATIQUE, subst. et adj. mas. (*çakro-ci-atike*), t. d'anat., se dit des ligaments de l'apophyse du scrotum.—Subst.: *le sacro-sciatique antérieur*.

SACRUM, OS SACRUM, subst. mas. (*çakrome*), t. d'anat., la dernière des vertèbres, l'os qui termine l'épine du dos. (Ainsi nommé, suivant quelques-uns, parce que les anciens l'offraient en sacrifice aux dieux. *Sacrum* s'employait, en effet, pour désigner tout ce qui était consacré aux dieux.)

SADACAH, subst. mas. (*çadaka*), t. de relat., aumône volontaire, en Turquie.

SADAH, ou SÉDEH, subst. mas. (*çada, cédé*), myth., nom que l'on donne, chez les Persans, à la seizième nuit du mois bayaman, laquelle est solennisée par des feux que l'on allume dans les villes et les campagnes.

SADAROUBAY, subst. propre fém. (*çadaroubé*), myth., première femme créée par Brahma pour propager le genre humain.

SADE, adj. des deux genres (*çade*), suave. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

SADÉ, subst. mas. (*çadé*), se dit, chez les Parses, de chacun des ouvrages qui composent le *Védidah-Sadé*. Il se dit aussi de tout livre zend non traduit en pehlvi. On app. *Sadder* le livre sacré des Guèbres.

SADINET, adj. mas., au fém. SADINETTE (*çadiné, nète*), diminutif de *sade*. (Boiste.) Vieux et même hors d'usage.

SADINETTE, subst. fém. (*çadinète*), fille gentille, propre, blanche. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

SADISME, subst. mas. (*çadiceme*) (du nom de son auteur *de Sade*), aberration épouvantable de la débauche ; système monstrueux et anti-social qui révolte la nature. (*Boiste*.)

SADOT, subst. mas. (*çado*), t. d'hist. nat., espèce de coquille du genre des pourpres.

SADOUR, subst. mas. (*çadour*), t. de pêche, espèce de filet en tramail ou à trois rangs de mailles.

SADRE, subst. mas. (*çadre*), t. de relat., officier persan.

SADRÉE, subst. fém. (*çadéré*), t. de bot., sarriette.

*SADUCÉENS, subst. mas. plur. (*çaducé-ein*), anciens hérétiques juifs, qui niaient la résurrection des corps, la Providence, l'immortalité de l'âme, etc.

SADUCÉISME, subst. mas. (*çaducé-iceme*), doctrine des *saducéens*.

SAENS (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinçaan*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Neufchâtel-en-Bray, dép. de la Seine-Inférieure.

SAETTE, subst. fém. Voy. SAGETTE.

*SAFRAN, subst. mas. (*çafran*), plante vivace, dont le pistil fournit une couleur jaune pour la teinture.—Dans l'ancienne chimie, préparation brune, jaune ou rouge, faite avec du fer. — *Safran de mars; safran* de métaux. — T. de mar., *safran de l'étrave*, pièce de bois qui sert à faire venir le vaisseau au vent, lorsque, par défaut de construction, il y vient difficilement; *safran du gouvernail*, la pièce le plus en dehors du gouvernail, ou planche qui est à l'extrémité du gouvernail d'un bateau foncet.— *Être jaune comme du safran*, avoir une espèce de jaunisse.

SAFRANDE, subst. fém. (*çafrande*), couleur de *safran*. Presque inusité.

SAFRANÉ, E, part. pass. de *safraner*, et adj., où il y a du *safran*. — Jaune comme du *safran : teint, visage safrané*. Fam.

SAFRANER, v. act. (*çafrané*), apprêter ou jaunir avec du *safran*. — SE SAFRANER, v. pron.

SAFRANIER, subst. mas., SAFRANIÈRE, subst. fém. (*çafranié, nière*); se dit d'une personne misérable, ruinée. Pop. et vieux.

SAFRANIÈRE, subst. fém. (*çafranière*), lieu planté de *safran*. — Partie d'un bâtiment où l'on serre le *safran*. Voy. SAFRANIER.

*SAFRE, subst. mas. (*çafre*), minéral bleuâtre avec lequel on fait le bleu d'émail et le bleu d'empois. — Subst. fém., en t. de blason, aiglette de mer.

SAFRE, adj. des deux genres (*çafre*), goulu, glouton, surtout en parlant des enfants. Il est pop.

SAFREMENT, adv. (*çafreman*), avec pétulance, goulument. Il est pop.

SAGA, subst. propre fém. (*çagua*), myth., principale déesse des anciens peuples du nord ; tradition hist. et myth. de ces peuples, recueillie par les scaldes.

SAGACE, adj. des deux genres (*çaguace*) (du latin *sagax, sagacis*), doué d'une pénétration d'esprit propre aux affaires et aux sciences.

SAGACITÉ, subst. fém. (*çaguacité*) (en latin *sagacitas*), pénétration et discernement d'un esprit qui recherche et découvre ce qu'il y a de plus caché dans les choses. — SAGACITÉ, PERSPICACITÉ. (*Syn.*) La *sagacité* est rigoureusement la finesse, l'excellence d'un discernement si subtil, si clairvoyant, si sûr, qu'il distingue sans peine, démêle et voit nettement ce qu'il y a de plus confus et de plus obscur. La *perspicacité* est, à la rigueur, la pénétration, la profondeur d'un esprit si subtil, si perçant, si rapide, qu'il découvre tout d'un coup, approfondit à l'instant, et acquiert la connaissance la plus parfaite de ce qu'il y a de plus caché et de plus impénétrable. — Le grand discernement fait la *sagacité*; la grande pénétration, la *perspicacité*. — La *sagacité* est pénétrante, parce qu'elle est clairvoyante; la *perspicacité* est clairvoyante, parce qu'elle est pénétrante. La *sagacité* discerne si bien les objets, qu'elle ne permet plus de les confondre l'un avec l'autre ; la *perspicacité* manifeste si bien les objets, qu'elle n'y laisse plus rien à découvrir. La *sagacité* voit de loin, et sa connaissance est distincte ; la *perspicacité* voit à fond, et sa connaissance est plénière. La *sagacité* voit bien la chose, malgré tous les obstacles ; la *perspicacité* voit parfaitement dans la chose, malgré sa résistance. La *sagacité* conjecture, devine, prévoit ; la *perspicacité* tire au clair, démontre, met en évidence. La *sagacité* agit proprement sur les choses obscures et embrouillées ; la *perspicacité*, sur les choses difficiles ou rebelles par elles-mêmes. Il faut surtout de la *sagacité* dans les affaires, et de la *perspicacité* dans les sciences. La prudence veut de la *sagacité* ; l'instruction veut de la *perspicacité*. La *perspicacité* est tout intelligence ; la *sagacité* sera quelquefois un goût ou tact très-fin. — Avec de la *sagacité*, on démêle le fil d'une affaire, d'une

intrigue embrouillée; avec de la *perspicacité*, on perce à travers les obstacles. Voy. FINESSE.

SAGAIE, subst. fém. (*çaguié*), dard ou javelot des nègres. V. ZAGAIE.

SAGAMITE, subst. fém. (*çaguamite*), pâte faite avec du blé d'Inde, dont se nourrissent les Canadiens.

SAGAN, subst. mas. (*çaguan*), vicaire ou lieutenant du souverain pontife chez les anciens Hébreux.

SAGANE, subst. fém. (*çaguane*), espèce de gomme. —Vieille sorcière. Inus.

SAGAPÉNUM, subst. mas. (*çaguapénome*), gomme-résine de Perse.

SAGARIDE, subst. fém. (*çaguaride*), autrefois, hache d'armes que portaient les Amazones.

SAGATEMER, subst. mas. (*çaguatemère*), sorte de fruit dont les Virginiens retirent une huile douce.

SAGATIS, subst. m. pl. (*çaguati*), espèce d'étoffe lustrée.

SAGDA, subst. fém. (*çagueda*), t. d'anc. min., espèce de pierre d'un vert de poireau, qui attire le bois comme l'aimant attire le fer. — Sorte de zoophyte coralligène.

***SAGE**, adj. des deux genres (*çaje*) (du latin *sagire*, qui signifie proprement avoir de la sagacité, du discernement), prudent, circonspect, judicieux, qui a l'habitude d'agir et de parler à propos, en suivant les lumières de la raison : *il est très-sage; les adversités l'ont rendu sage; il est plus heureux que sage.* — *C'est un homme sage*, c'est un homme qui se conduit *sagement* dans ses affaires. — Modéré, retenu, qui est maître de ses passions, réglé dans ses mœurs : *il ne s'est point emporté, il a été sage dans cette occasion; il est devenu sage à ses dépens.* — Posé, qui n'est pas turbulent : *cet enfant est bien sage.*—Modeste, chaste, pudique : *cette fille, cette femme a toujours été sage.* — Se dit des actions, des paroles, etc. : *une confiance universelle a été le fruit de ses sages combinaisons; un air sage; un esprit sage; une réponse sage; un style sage.*— T. de peint. : *cette composition est sage*, il y règne une noble simplicité, sans affectation ni ornements recherchés.—*Sage* est quelquefois opposé à *fou, extravagant : un homme n'est-il pas fou, qui croit être sage en ne s'amusant de rien?*—*Se montrer le plus sage*, le plus raisonnable. — *Être sage comme une fille, comme une image*, se montrer fort doux, être fort tranquille. — Se dit des animaux : *un cheval est sage*, est doux et n'a pas trop d'ardeur.—*Ce chien est sage*, est obéissant, il ne s'emporte point à la chasse.—On dit, par manière de correction ou d'avertissement, à une personne qui a commis quelque faute : *soyez sage ; soyez donc plus sage à l'avenir.* — Fig. : *une balance est sage*, ne se meut que du côté où se trouve le plus fort.

SAGE, subst. mas. (*çaje*), nom qu'on donne à ceux qui se sont distingués pour leur morale ou leur vertu : *les sept sages de la Grèce; le sage est maître de ses passions; le sage ne s'enorgueillit point dans la prospérité; le sage des stoïciens.*—Salomon est appelé *le Sage*, pour marquer qu'il a mérité le nom de *sage* par excellence : *le Sage dit dans ses Proverbes*, etc. Voy. SAGES.

SAGEDIE, subst. fém. (*çajedi*), t. de bot., genre de plantes de la famille des lichens.

SAGE-FEMME, subst. fém. (*sajefame*), celle dont le métier, la profession, est d'accoucher les *femmes.*—Au plur., des *sages-femmes.*

SAGEMENT, adv. (*çajeman*), d'une manière *sage*, prudente.

SAGÈNE, subst. fém. (*çajène*), mesure de longueur, égale à la toise, dont on se sert en Russie. —T. de pêche, sorte de filet pour prendre du poisson.

SAGÉNITE, subst. fém. (*çajénite*), t. de métall., substance métallique qu'on nomme titane oxydé réticulaire.

SAGE-ROTHEM, subst. mas. (*çajerotème*), t. de bot., sorte d'euphorbe dont le suc sert à empoisonner les armes dans le royaume de Sennar.

SAGES, subst. mas. plur. (*çaje*), nom qu'on donne dans certains états d'Italie, notamment à Venise, à des magistrats chargés d'examiner les affaires et de les porter au sénat.

SAGESSE, subst. fém. (*çajèce*) (du lat. *sagire*. Voy. SAGE.), circonspection, prudence, modération. — En parlant des femmes et des filles, modestie, pudeur, chasteté; des enfants, docilité, bonne conduite : *cet enfant a de la sagesse.*—*Prix de sagesse*, celui qu'on donne à l'élève le plus docile et le plus vertueux.—La philosophie : *l'étude de la sagesse.*—*La Sagesse éternelle*, le Verbe ou la seconde personne de la Trinité.—*La Sagesse incarnée*, le Verbe en tant qu'il s'est revêtu de notre humanité.—*Sagesse divine*, figure caractérisée par le soleil qui lui sert de diadème, ou peinte dans le ciel assise sur un trône. — *Sagesse évangélique*, représentée dans les églises sous les traits d'une vierge ailée, regardant le ciel.—Attribut du livre de Salomon qu'on appelle la *Sagesse : le livre de la Sagesse.*—Myth., figure allégorique, sous les traits de Minerve avec un rameau d'olivier à la main, emblème de la paix intérieure et extérieure. Représentée encore sous les traits d'une femme presque nue, un soleil sur la poitrine qui reçoit un rayon du ciel, vers lequel elle tend les bras.— SAGESSE, PRUDENCE. (*Syn.*) La *sagesse* a pour objet la vérité; la *prudence*, le bonheur. La *sagesse* s'occupe des choses; la *prudence*, de nos intérêts. La *sagesse* médite pour découvrir : la *prudence* travaille sur l'homme pour le régler. La *sagesse* est la raison perfectionnée par la science; la *prudence* est la droite raison appliquée à la conduite de la vie. La *sagesse* vous donnera l'instruction bien ordonnée; la *prudence*, le grand art de vivre. La *sagesse* est proprement en théorie; la *prudence* est essentiellement en pratique. — La *sagesse* n'est une vertu proprement dite, qu'autant qu'elle influe sur les mœurs; la *prudence*, uniquement attachée aux mœurs, est non-seulement une vertu, mais la première des vertus, la source et la règle de toutes les autres, en un mot l'habitude de la vertu. La *sagesse* morale, distinguée de la *prudence*, montre les voies générales et le but; la *prudence* mène au but par des routes souvent inconnues à la *sagesse*. La *sagesse* propose ce qui est juste; la *prudence* détermine le choix des moyens. La *sagesse*, éclairée par la science, dicte des préceptes certains; la *prudence*, aidée de l'expérience, donne des règles approuvées par la raison. La *sagesse* voit bien, et en grand; la *prudence* voit jusque dans les plus petits détails, et prevoit : l'une pense bien; l'autre agit bien.—SAGESSE, VERTU. (*Syn.*) La *sagesse* suppose dans l'esprit des lumières naturelles ou acquises; son objet est de diriger l'homme par les meilleures voies. La *vertu* suppose dans le cœur, par tempérament ou par réflexion, du penchant pour le bien moral, et de l'éloignement pour le mal; son objet est de soumettre les passions aux lois. — La *sagesse* est comme un fanal qui montre la meilleure voie dès qu'on lui propose un but; mais par elle-même elle n'en a point, et les méchants ont leur *sagesse* comme les bons. La *vertu* a un but marqué par les lois, et elle y tend invariablement, par quelque voie qu'elle soit forcée d'y aller. — La *sagesse* consiste à se rendre attentif à ses véritables et solides intérêts, à les démêler d'avec ce qui n'en a que l'apparence, à choisir bien, et à se soutenir dans des choix éclairés. La *vertu* va plus loin; elle a à cœur le bien de la société; elle lui sacrifie dans le besoin ses propres avantages; elle sent la beauté et le prix de ce sacrifice, et par là ne balance point de le faire quand il le faut.

SAGETTE ou **FLÈCHE-D'EAU**, subst. fém. (*çajète*) (du lat. *sagitta*), t. de bot., sorte de plante aquatique. —Autrefois on donnait ce nom à une *flèche* :

> En disant ces mots, il se jette
> Sur l'arc qui se détend, et fait de la *sagette*
> Un nouveau mort.
>
> LA FONTAINE, *Fables.*

On a même dit *saette;* mais ce dernier mot semble être un barbarisme.

SAGINE, subst. fém. (*çajine*), t. de bot., genre de plantes monogynes de la famille des caryophyllées.

SAGITTA, subst. fém. (*çajiteta*), t. d'astron., constellation composée de cinq étoiles.

***SAGITTAIRE**, subst. mas. (*çajitetère*) (en lat. *sagittarius*, fait de *sagitta*, flèche), t. d'astron., archer; l'un des douze signes du zodiaque, composé de soixante-cinq étoiles, suivant le *Catalogue britannique.*—T. d'hist. nat., sorte d'oiseau de proie.—Subst. fém. *Sagittaire aquatique*, t. de bot., plante aquatique, rangée par *Tournefort* parmi les renoncules.

***SAGITTAL**, E, adj. (*çajitetale*) (du lat. *sagitta*, flèche); se dit, en anatomie, d'une des sutures du crâne, qui est droite comme une flèche, et qu'on nomme aussi *rabdoïde*, et du sinus longitudinal supérieur, qu'on nomme aussi *sinus sagittal.*

***SAGITTARIA**, subst. fém. (*çajitetari-a*), t. de bot., sorte de plante aquatique. Voy. SAGETTE et SAGITTAIRE.

SAGITTÉ, E, adj. (*çajiteté*) (du lat. *sagitta*, flèche), t. de bot. : *feuille sagittée* ou *en fer de flèche*, feuille triangulaire échancrée à sa base.

***SAGITTIFÈRE**, adj. des deux genres (*çajitetifère*) du lat. *sagitta*, flèche, et *fero*, je porte), qui porte des flèches : *guerrier sagittifère.* Vieux.

***SAGITTULE**, subst. fém. (*çajitetule*), t. d'hist. nat., genre de ver intestinal.

SAGOCHLAMYDE, subst. fém. (*çaguoklamide*), espèce de vêtement qui tenait de la *chlamyde* des anciens Grecs, et de la *casaque* romaine.

SAGOIN, subst. mas. Barbarisme; c'est SAGOUIN qu'il faut dire et écrire. Voy. ce mot.

SAGON, subst. mas. (*çaguon*), t. d'hist. nat., petit singe. Voy. SAGOUIN, qui seul se dit.

SAGONTE, subst. propre mas. (*çaguonte*), ville de la Tarraconaise, près de la mer. Annibal s'en rendit maître l'an 219 av. J.-C. — Aujourd'hui *Murviedro*, à une journée de Valence.

SAGONTIN, subst. propre et adj. mas., au fém. **SAGONTINE** (*çaguontein, tine*), habitant de *Sagonte*, né à *Sagonte*, qui appartient, qui a rapport à la ville de *Sagonte.*

SAGONTINE, subst. propre et adj. fém. Voy. SAGONTIN.

SAGOU, subst. mas. (*çaguou*), espèce de pâte végétale, alimenteuse, faite en petits grains, qu'on nous apporte des îles Moluques.

SAGOUETTE, subst. fém. (*çaguou ète*), t. de bot., espèce de palmier de la division des monoïques.

SAGOUIN, subst. mas. (*çagouein*), t. d'hist. nat., sorte de petit singe. — Fig. et fam., personne malpropre. En ce sens, on peut dire aussi au féminin : *c'est une sagouine.*

SAGOUINE, subst. fém. (*çagouine*) Voy. SAGOUIN.

***SAGOUTIER**, subst. mas. (*çaguoutié*), t. de bot., arbre qui produit le *sagou.* — Genre de plantes monoïques de la famille des palmiers.

SAGRE, subst. mas. (*çaguere*), t. d'hist. nat., genre d'insectes tétramères et ailés, de l'ordre des coléoptères.—Nom d'une espèce de squale.

SAGRIDE, subst. fém. (*çagueride*), t. d'hist. nat., insecte coléoptère de la famille des cupodes; on en a fait une tribu particulière.

SAGUES, subst. propre mas. plur. (*çague*), nom que les Perses donnaient aux anciens Scythes, qui furent chassés de la Cappadoce.

SAGUETTÉ, E, part. pass. de *saguetter.*

SAGUETTER, v. act. (*çaguiété*), battre avec des *sachets* pleins de sable; empoisonner avec de petits *sachets* dont on touche le visage. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage. — *se* SAGUETTER, v. pron.

SAGUM, subst. mas. (*çaguome*) (mot pris du lat.), ancien vêtement militaire, à l'usage des Romains, des Gaulois, etc., qui couvrait les cuisses et soutenait l'épée. Voy. SAIE.

SAGURUS, subst. mas. (*çaguruce*), t. de bot., genre de plantes de la famille des palmiers.

SAHABIS, ou **SAHABAS**, subst. mas. plur. (*ça-abi, ça-abâ*), les disciples ou compagnons de Mahomet.

***SAHARA**, subst. propre mas. (*ça-ara*), vaste contrée de l'Afrique centrale; qui a onze cents lieues de longueur de l'E. à l'O., et environ trois cents du S. au N.

SAHLITE, subst. fém. (*çalite*), t. d'hist. nat., substance minérale, nommée d'abord *mélacolithe*, puis réunie au pyroxène.

S. A. I., abréviation de *son altesse impériale.*

SAI, subst. mas. (*ça-i*), t. d'hist. nat., sapajou qui se sert de sa queue comme de la main.

SAÏD, subst. mas. (*ça-ide*), sorte de papier d'Egypte nom arabe de la Haute-Egypte.

SAIE, subst. fém. (*cè*) (du lat. *sagum*, fait du grec σαγος, qui a la même signification), étoffe ou serge de laine. V. SAYE.—Sorte de petite brosse forte dont l'orfèvre se sert pour nettoyer ses ouvrages.—Sorte de vêtement militaire antique, attaché à la ceinture et couvrant les cuisses. Voy. SAGUM.

SAÏÉTÉ, E, ou **SAYETÉ**, E, part. pass. de *saïéter.*

SAÏÉTER, ou **SAYETER**, v. act. (*ça-ieté*), nettoyer une pièce d'orfèvrerie avec la *saie.*—*se* SAÏÉTER, v. pron.

SAÏÉTEUR, subst. mas. (*ça-iéteur*), faiseur de *saies*. Voy. SAYETTEUR.

***SAIETTE**, subst. fém. (*ça-iète*), petite étoffe de laine que l'on appelait aussi *revêche.* Voyez SAYETTE.

SAIFF, subst. mas. (*ça-if*), t. d'hist. nat., nom qu'en certains endroits on donne au cyprin vaudoise.

*SAIGA, subst. mas. (*cégua*), t. d'hist. nat., espèce de quadrupède ruminant du genre des antilopes.

SAIGNANT, E, adj. (*cégnian*, *gniante*), qui dégoutte de *sang* : *nez saignant; bouche toute saignante.— Cette viande est encore toute saignante,* n'est pas assez rôtie.—Prov., en ce sens, on dit *bœuf saignant, mouton bêlant*, pour signifier que le bœuf et le mouton rôtis ne doivent se manger que peu cuits.— Fig. : *plaie encore toute saignante,* injure encore récente, douleur, affliction encore toute nouvelle.

SAIGNÉ, E, part. pass. de *saigner*.

*SAIGNÉE, subst. fém. (*cégnié*), ouverture de la veine pour tirer du *sang*.—*Sang* qu'on tire par l'ouverture de la veine.—Endroit de l'avant-bras où l'on ouvre ordinairement la veine. — Fig., style simple, petit fossé ou rigole pour tirer de l'eau de quelque endroit.—T. de mines : *saignée de saucisson*, coupure que l'on fait au saucisson pour mettre le feu à la mine.

SAIGNEMENT, subst. mas. (*cégnieman*), épanchement de *sang*, principalement par le nez.

*SAIGNER, v. act. (*cégnié*), tirer du *sang* à quelqu'un en lui ouvrant la veine.—Faire écouler par des rigoles les eaux d'un fossé, d'un marais.—Détourner le cours d'une partie des eaux d'une rivière : *saigner un fossé*.—Fig., tirer de l'argent de.., par taxe ou par contribution. — Neut., on le dit dans le premier sens : *ce chirurgien saigne bien.*—Jeter du *sang* ou naturellement, ou par une blessure : *saigner à la tête, au nez.*—*Saigner la viande*, la purger du sang grossier.—Tuer, égorger : *saigner un porc.* —Fam. et fig. : *saigner comme un bœuf*, comme *saignerait* un bœuf.—Fig. : *la plaie saigne encore*, se dit d'une offense, d'un malheur dont on conserve encore ou dont on conservera longtemps le souvenir. — *Le cœur me saigne quand je le vois souffrir*, je suis sensiblement touché quand, etc. — *Saigner du nez*, perdre du *sang* par le nez; et fig., manquer de résolution, de courage dans l'exécution.—SE SAIGNER, v. pron., s'ouvrir soi-même la veine.— Fig. et fam. : *se saigner*, donner de l'argent jusqu'à se mettre à l'étroit : *il s'est saigné pour sa fille*, etc.

SAIGNETTE, subst. mas. (*cégniète*) : *sel de saignette*, sel polychreste, tartrate de soude, cathartique et désobstruant. Vieux.

SAIGNEUR, subst. mas. (*cégnieur*), médecin qui ordonne souvent la *saignée*. — Chirurgien qui la fait. Fam.—On ne dit guère au fém. *saigneuse*, nous ne voyons cependant pas de raison qui empêche de se servir de ce fém.

SAIGNEUSE, subst. et adj. fém. Voy. SAIGNEUR et SAIGNEUX.

SAIGNEUX, adj. mas., au fém. SAIGNEUSE (*cégnieu*, *gnieuze*), sanglant, taché de *sang*.— *Bout saigneux*, cou d'un veau ou d'un mouton, tel qu'on le vend à la boucherie.

SAIGNOTÉ, E, part. pass. de *saignoter*.

SAIGNOTER, v. act. (*cégniote*) (dimin. de *saigner*), *saigner* un peu. (*Boiste.*) Peu usité.

SAIHOBI, subst. mas. (*çé-obi*), t. d'hist. nat., espèce de bel oiseau bleu du Paraguay, qui se trouve sur la rivière de la Plata.

SAILLAGOUSE, subst. propre fém. (*ça-iaguouze*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Prades, dép. des Pyrénées-Orientales.

SAILLANT, E, adj. (*ça-ian*, *iante*), qui avance, qui sort en dehors : *les parties saillantes d'un bâtiment.*—T. de fortif. : *angle saillant*, dont le sommet est du côté de la campagne, et l'ouverture du côté de la place : il est opposé à *angle rentrant.*—Fig. : *ce livre est bien écrit, mais il n'a rien de saillant*, rien de vif, ni de brillant. —T. de blas., se dit du chevreuil, de la licorne, du bouc, de la chèvre, qui paraissent debout ou rampants.—Part. prés. de *sailler*, t. de marine, et de *saillir*, t. d'hydraulique.

SAILLANS, subst. propre mas. (*ça-ian*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Die, dép. de la Drôme.

SAILLÉ, E, part. pass. de *sailler*.

SAILLER, v. act. (*ça-ié*), t. de mar., tirer ou pousser avec force et vitesse pour hisser une manœuvre, etc. : *sailler de l'avant*, pousser de l'avant; *sailler de l'arrière*, pousser vers l'arrière.—SE SAILLER, v. pron. (*Raymond.*) Presque inusité.

SAILLI, E, part. pass. de *saillir*.

SAILLIE, subst. fém. (*ça-ie-i*), sortie qui se fait avec impétuosité, mais avec interruption : *jet d'eau qui ne vient que par saillies.*—Fig., emportement, boutade : *dans sa colère, il a de fâcheuses saillies.*—Trait d'esprit brillant et surprenant : *vive, heureuse saillie.* — En archit., avance d'une pièce hors du corps du bâtiment. — Eminence, bosse qui se montrent à la surface de certains objets : cet *os a une saillie qu'il faudra couper.*

SAILLIR, v. act. (*ça-ie-ir*) (du lat. *salire*). Il se conjugue comme *finir* : *je saillis*, etc.; *saillissant.* Couvrir la femelle, en parlant du taureau, du cheval, etc.—SE SAILLIR, v. pron. —V. neut., sortir avec impétuosité et par secousses, en parlant des eaux, des liqueurs. En ce sens, sa conjugaison est la même que celle de l'actif : *il saillit de ce rocher une source d'eau vive; le sang saillissait avec impétuosité.*—S'avancer en dehors. Dans cette acception, on dit : *saillant; il saille; il a sailli; il saillira*, etc. Il n'a que les troisièmes personnes : *ce balcon saille trop; cette corniche ne saillait pas assez.*

SAÏMIRI, subst. mas. (*ça-imiri*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce de petit singe de la famille des sapajous.

*SAIN, E, adj. (*cein*, *cène*) (en lat. *sanus*), qui n'est pas sujet à être malade : *corps bien sain.*—Qui se porte bien : *sain et gaillard.* —Il se dit des parties du corps : *on lui a trouvé les parties nobles fort saines.*— On dit aussi des fruits, des plantes et autres choses inanimées, qu'*ils sont sains*, qu'*elles sont saines.*—Fig.: *jugement sain*, droit et sûr; *esprit sain*, bon et judicieux; *la saine raison*, la droite raison; *opinion saine*, vraie et raisonnable; *saine doctrine*, doctrine orthodoxe.—Salubre, qui sert à la santé : *air sain; l'exercice est sain.* — *Revenir sain et sauf*, réchapper de quelque péril. — *Ces marchandises sont arrivées saines et sauves*, sans avoir éprouvé d'avarie. — T. de mar., *côte saine*, côte nette de tous dangers, dont on peut approcher sans craindre de mauvais fonds ni d'écueils sous l'eau; *une île saine*, qui n'est pas bordée de brisants ni de rochers sous l'eau; *rocher sain*, qui est tout seul, autour duquel on peut mouiller et dont on peut approcher de fort près; *port sain*, dont l'entrée est facile et sûre. —SAIN, SALUBRE, SALUTAIRE. (*Syn.*) Ces trois mots ne peuvent être considérés comme synonymes, qu'autant qu'on les applique aux choses qui intéressent la santé, à moins que, par figure, on ne les transporte à d'autres objets considérés sous un point de vue analogue; mais *salubre* ne se dit que dans le sens propre.—Les choses *saines* ne nuisent point, les choses *salubres* font du bien; les choses *salutaires* sauvent de quelque danger, de quelque mal, de quelque dommage. Il est de l'intérêt du gouvernement que les lieux destinés à l'éducation publique soient dans une situation *saine*; que les aliments de la jeunesse soient plutôt *salubres* que délicats; et qu'on n'épargne rien pour administrer aux enfants, dans leurs maladies, les remèdes les plus *salutaires.*

SAINBOIS, subst. mas (*ceinboa*), t. de bot., le garou, arbre dont l'écorce sert à faire des vésicatoires. — Cette écorce.

SAINDOUX, subst. mas. (*ceindou*), graisse de porc fondue qu'on emploie dans la cuisine.

SAINEMENT, adv. (*cèneman*), d'une manière *saine*. — Fig., judicieusement : *juger sainement d'une chose; cela est sainement* (sagement) *jugé.*

SAINETÉ, subst. fém. (*cèneté* (en lat. *sanitas*) qualité de ce qui est *sain.* — Fig. : *la saineté du jugement*, etc.

SAINETTE, subst. fém. (*cènète*) (diminutif de *saine*), t. de pêche, petit filet en forme de nappe.

SAINFOIN, subst. mas. (*ceinfoein*) (du lat. *sanum fœnum*, foin salubre), t. de bot., plante qui fournit un excellent fourrage, et dont les espèces sont assez multipliées.

SAINS, subst. propre mas. (*cein*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Vervins, dép. de l'Aisne.— Autre village de France chef-lieu de canton, arrond. d'Amiens, dép. de la Somme.

*SAINT, E, adj. (*cein*, *ceinte*) (du lat. *sanctus*, fait de *sancire*, rendre respectable, consacrer par une loi, par un sacrifice), qui a la perfection essentielle, infinie. En ce sens il ne se dit que de Dieu. Les chrétiens disent : *la sainte Trinité, le Saint-Esprit.* — Ils le disent aussi des créatures qu'ils regardent comme les plus parfaites, et qui participent, quoique très-imparfaitement, à la *sainteté* de Dieu : *la sainte Vierge, les saints anges, les saints patriarches, les saints apôtres, les saints docteurs, les saints pères, saint Pierre, saint Paul sainte Madeleine*, etc. — Et encore des hommes qui vivent selon la loi de l'Évangile : *un saint homme, un saint personnage, une âme sainte.*—Les catholiques nomment le sacrement de l'eucharistie *le saint-sacrement, le très-saint-sacrement, le saint-sacrement de l'autel, le très-saint-sacrement de l'autel.* — Ils appellent le pape *saint père, notre saint père le pape*, et en lui parlant ou en lui écrivant : *très-saint père.* On dit du siége de Rome : *le saint-siége; pendant la vacance du saint-siége; les décisions du saint-siége.* — Les fanatiques et les malheureux qui gémissent sous la tyrannie sacerdotale appellent *saint-office* le tribunal de l'inquisition : *il a été jugé par le saint-office.* — Les chrétiens appellent la Palestine *la terre sainte*, et *lieux saints*, les lieux où se sont opérés les principaux mystères de la rédemption. — Ils nomment aussi *terre sainte* une terre qui a été bénite pour enterrer les fidèles. — *Le saint-sépulcre*, le sépulcre dans lequel fut déposé Jésus-Christ après sa mort. — La *semaine sainte* est celle qui précède le jour de Pâques, et l'épithète de *saint* se donne à tous les jours de cette semaine : *le lundi saint, le mardi saint*, etc. — *Semaine sainte* se dit aussi d'un livre qui contient l'office de la quinzaine de Pâques.—On appelle, chez les catholiques, *l'année sainte*, l'année du grand jubilé, qui est la dernière année de chaque siècle, et même l'année de chaque jubilé, qui arrive de vingt-cinq en vingt-cinq ans. — *Le saint-empire*, l'ancien empire d'Allemagne. — En parlant des choses, conforme à la loi de Dieu : *une sainte action; mener une vie fort sainte.* — Consacré à Dieu; qui sert à quelque usage sacré : *un lieu saint, les saints mystères.* — *Sainte famille*, la famille de Jésus-Christ; le tableau qui la représente. — *Saint* se dit par extension d'une chose très-respectable : *en serait-il de même si je violais les saints engagements qui nous unirent?* — *La sainte-barbe*, le lieu dans un vaisseau où est la poudre, etc.—En t. d'imprim., on appelle *saint-augustin*, un caractère qui est entre le gros-texte et le cicéro. — Prov. et fig. : *employer toutes les herbes de la Saint-Jean pour réussir*, faire tout ce qui est possible.—*Saint, e*, est aussi subst. : *c'est un grand saint, une grande sainte.* —*La communion des saints*, la société des fidèles. — Les chrétiens ont particulièrement affecté ce nom aux chrétiens qui sont morts, et que l'on a reconnus devoir jouir de la gloire éternelle. Les Grecs l'ont donné aux martyrs, à leurs patriarches, à leurs évêques morts dans la confession de l'Église catholique, et aux personnes qui avaient vécu et qui étaient mortes *saintement.* Dans l'Église latine, ce nom a été donné autrefois aux martyrs, et à tous ceux dont la *sainteté* était notoire. Depuis le douzième siècle, on l'a réservé à ceux qui ont été canonisés par les papes après les informations et les cérémonies accoutumées : *les catholiques adressent aux saints des vœux et des prières pour obtenir leur intercession auprès de Dieu.* — Chez les Juifs, on appelait le *saint des saints* la partie la plus intérieure et la plus sacrée du temple, où était l'arche d'alliance, et où personne n'entrait jamais, sinon le grand-prêtre, une fois l'année, au jour de l'expiation solennelle : *l'arche que l'homme de Dieu avait construite fut posée dans le saint des saints.* — On dit : *la Saint-Jean, la Saint-Martin*, etc., pour dire le jour où l'on célèbre la fête de saint Jean, de saint Martin, etc. — On dit aussi : *l'église Saint-Jean, l'église Saint-Martin*, etc., pour dire l'église consacrée à Dieu, sous l'invocation de *saint* Jean, de *saint* Martin, etc. — Fam. : *c'est un pauvre saint*, un homme qui n'a ni mérite, ni crédit. — *Le saint du jour*, personne à la mode ou en crédit, depuis peu de temps. — Prov. et fig., *il ne sait à quel saint se vouer*, il n'a plus de ressource, il ne sait plus à qui avoir recours. — *Il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints*, à un homme puissant qu'à ses subalternes. — *A chaque saint sa chandelle*, il faut se rendre favorables ceux dont on a besoin. — *Comme on connaît les saints, on les honore*, se rendre les gens propices, ou faire ce qu'ils pensent, comme ils veulent. — *Découvrir saint Pierre pour couvrir saint Paul*, remédier à un inconvénient par un autre. — *Prêcher pour son saint*, louer, vanter ceux qui nous plaisent ou qu'on a intérêt à louer, à vanter.—*Être dans la prison de saint Crépin*, avoir une chaussure trop étroite.—*Saint Roch et son chien*, deux personnes qui sont toujours ensemble, qui ont les

mêmes goûts, les mêmes habitudes. On appelle vulgairement, *mal St.-Jean, mal de saint,* le haut mal, le mal caduc, ou l'épilepsie.

SAINT-AUBINET, subst. mas. (*ceintôbinè*), t. de mar., pont de cordes que l'on fait sur les vaisseaux.

SAINT-AUGUSTIN, subst. mas. (*ceintôgucetein*), t. d'imprimerie, caractère dont le corps correspond à un petit-texte et à une nonpareille.—Sans plur.

SAINTE-BARBE, subst. fém. (*ceinte-barbe*). Voy. SAINT.—Au plur., des *saintes-barbes.*

SAINTEMENT, adv. (*ceinteman*), d'une manière *sainte.*

SAINTE-NITOUCHE, subst. fém. (*ceintenitouche*). Voy. NITOUCHE.

SAINTERON, subst. mas. (*ceinteron*), petit *saint,* qui vit comme un *saint.* Fam. et peu usité.

***SAINTES**, subst. propre fém. (*ceinte*), ville de France, chef-lieu d'arrond. et de canton, dép. de la Charente-Inférieure.

***SAINTETÉ**, subst. fém. (*ceinteté*), qualité de ce qui est *saint.*—Titre du pape.—Myth., *sainteté*, figure allégorique, représentée sous les traits d'une belle femme, vêtue d'une draperie violette, et d'un manteau de toile d'argent; elle s'élève sur ses pieds, étend les bras, et regarde le ciel dans une espèce d'extase.

SAINT-GERMAIN, subst. mas. (*ceinjèremein*), sorte de poire.—Au plur., des *saint-germain,* comme s'il y avait : des poires de *saint-germain.*

SAINT-ÉTIENNE, subst. mas. (*ceintétiène*), t. d'agric., nom d'une variété de froment connue à *Saint-Étienne.*

***SAINTONGE**, subst. propre fém. (*ceintonje*), ancienne province de France, comprise aujourd'hui dans le département de la Charente-Inférieure.

SAINTONGEOIS, E, subst. et adj. (*ceintonjoa, joaze*), qui est de la *Saintonge.*—Qui appartient à la *Saintonge.*

SAINT-PIERRE, subst. mas. (*ceinpière*), t. d'hist. nat., nom vulgaire du zée forgeron.

SAINTRE, subst. mas. (*ceintre*), t. de féod., ancien droit qui se prélevait sur les pâturages ou la pâture.

***SAINT-SIMONIEN**, subst. mas., au fém. **SAINT-SIMONIENNE** (*ceincimonieïn, niène*), qui suit et pratique la doctrine de *St.-Simon*, dont la base est l'égalité. — Adj., qui a rapport à *St.-Simon.*

***SAINT-SIMONISME**, subst. mas. (*ceincimoniceme*), doctrine de *Saint-Simon.*

SAINT-SIMONISTE, subst. des deux genres (*ceincimonicete*), partisan du *saint-simonisme.*

SAINTURIER, subst. mas. (*ceinturié*), qui expose les reliques des *saints.* (Boiste.) Inusité.

SAÏQUE, subst. fém. (*ça-ike*), sorte de vaisseau de charge dont on se sert dans le Levant et surtout sur les côtes d'Égypte.

SAÏR, subst. propre mas. (*ça-ir*), enfer des musulmans.

***SAÏS**, et **SAÏTÈS**, adj. mas. (*ça-ice, ça-itèce*), myth., surnom de Minerve adorée à *Saïs*, ville d'Égypte.

DU VERBE IRRÉGULIER SAVOIR :

Sais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.
Sais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.

SAISI, E, subst. (*cèzi*), le débiteur, la débitrice dont on a *saisi* un héritage. — *Tiers saisi,* celui entre les mains duquel on a fait une *saisie.*

SAISI, E, part. pass. de *saisir* et adj. (*cèzi*), dont on s'est emparé.—Arrêté, séquestré : *biens saisis.* — Muni, nanti : *saisi de...* — Frappé subitement, pénétré d'une sensation vive. — Surpris par un grand feu : *une volaille saisie est à moitié cuite.* — Comprimé, affligé, attristé : *j'en ai le cœur tout saisi, l'âme toute saisie.*

***SAISIE**, subst. fém. (*cèzi*), arrêt qu'on fait par ordre de justice sur les biens d'une personne : *opérer une saisie.* — *Saisie-arrêt*, dite *opposition*, est un acte par lequel un créancier arrête entre les mains d'un tiers les sommes ou effets appartenant à son débiteur, pour faire ordonner que les deniers ou prix des effets lui seront remis en déduction de la créance. Elle a pour objet d'empêcher que le *tiers-saisi* ne se dessaisisse de sa chose ou de la chose qu'il doit, au préjudice du *saisissant,* qui lui-même ne peut en disposer au préjudice d'autres créanciers qui arrêteraient à leur tour. — *Saisie-brandon*, c'est une voie d'exécution forcée, par laquelle un créancier *saisit* les fruits pendants par racine, appartenant à son débiteur, pour les faire vendre, et, sur le prix en provenant, être payé de ce qui lui est dû. On l'appelle *saisie-brandon* par suite de l'usage où l'on était en quelques pays de placer sur le champ des faisceaux de paille appelés *brandons,* suspendus à des pieux fichés en terre. Le Code de procédure n'a pas maintenu l'usage de ces signes, mais il a conservé l'expression qu'ils avaient amenée, en indiquant qu'elle est synonyme de *saisie de fruits pendants par racine.* — *Saisie-conservatoire*, celle qu'un créancier fait pratiquer, en vertu de l'autorisation du président du tribunal de commerce, quoique la réclamation qu'il élève contre son débiteur ne soit point encore sanctionnée par une décision judiciaire. — *Saisie pour contravention,* celle qui a lieu en matière de douanes, de contributions indirectes. Elle a lieu encore dans plusieurs cas. — *Saisie en matière de contributions directes,* celle qui est exercée à la requête d'un percepteur, sur les biens des redevables. Elle a pour objet de faire vendre les biens saisis, ou de mettre les deniers qui appartiennent au contribuable sous la main de l'autorité publique pour que le percepteur soit payé de ce qui lui est dû d'après son rôle. — *Saisie-exécution,* celle qu'exerce le créancier, porteur d'un titre exécutoire, pour parvenir à faire vendre les meubles corporels de son débiteur, et être payé, sur le prix en provenant, de ce qui lui est dû. — *Saisie des fruits pendants par racine.* Voy. SAISIE-BRANDON. — *Saisie-gagerie*, celle qui est faite par un propriétaire sur les meubles, effets et fruits appartenant à son locataire ou fermier. Cette *saisie* est appelée *gagerie* parce que les choses ne pouvant plus être déplacées ni enlevées, deviennent un gage réel et assuré de la créance du *saisissant.* — *Saisie-immobilière,* qui est pour les immeubles ce que la *saisie-exécution* est pour les meubles. Le but de l'une et de l'autre est de mettre les biens du débiteur entre les mains de la justice, pour les faire vendre et payer les créanciers sur le prix. De nombreuses formalités sont prescrites pour arriver à l'expropriation forcée d'un immeuble et à la distribution du prix entre les créanciers. —*Saisie mobilière,* on donne ce nom plus particulièrement à la *saisie-exécution.* Sont comprises également sous cette expression générique, la *saisie-arrêt,* la *saisie-brandon,* la *saisie-gagerie,* la *saisie-revendication* et la *saisie pour contributions directes.* Voy. ces mots. — *Saisie réelle,* on nommait ainsi anciennement la *saisie immobilière* — *Saisie des rentes constituées sur particuliers,* voie d'exécution forcée par laquelle le créancier met sous la main de la justice la rente appartenant à son débiteur pour la faire vendre, et, sur le prix en provenant, être payé de ce qui lui est dû. — *Saisie-revendication*, réclamation d'un effet mobilier sur lequel on prétend avoir le droit de propriété, ou celui d'un gage privilégié.

SAISIN, subst. mas. (*cèzein*), drap de Languedoc qu'on envoie dans le Levant.

SAISINE, subst. fém. (*cézine*), vieux t. de prat. et de féod., prise de possession d'un fonds, d'un héritage, en vertu d'un acte qui en était donné par le seigneur dont l'héritage relevait.—L'acte même par lequel le seigneur mettait en possession. — *Droit de saisine*, celui qui était dû au seigneur, pour la prise de possession d'un héritage qui relevait de lui. — Aujourd'hui, possession actuelle d'un héritage en laquelle l'acheteur met le vendeur.—T. de mar., petite corde qui sert à en saisir une autre.—On appelle *saisine de beaupré*, ou *livre*, plusieurs tours de corde qui tiennent l'aiguille de l'éperon avec le mât de beaupré.

***SAISIR**, v. act. (*cézir*) (du lat. barbare *sacire,* employé avec la même signification dans la basse latinité), prendre tout d'un coup et avec effort : *saisir quelqu'un au collet, par le bras.* — Fig., comprendre aisément : *il saisit tout d'un coup ce qu'on lui dit, ce qu'on veut lui apprendre.* — Attaquer, en parlant des maux du corps ou de l'âme : *le froid, la colique, le désespoir l'a saisi.—Saisir le moment, l'occasion favorable*, en profiter. — Au palais, arrêter juridiquement les biens d'un débiteur pour sûreté de paiement. — T. de jurispr., arrêter, retenir quelque chose comme marchandises, meubles ou bestiaux, soit par autorité de justice, soit en vertu des ordres du gouvernement : *on a saisi à la barrière des marchandises de contrebande.* — *Le mort saisit le vif,* à l'instant de la mort de quelqu'un, son héritier entre en possession de ses biens.—*se* SAISIR, v. pron., prendre subitement : *il se saisit de son épée.* — *Se saisir de quelqu'un*, l'arrêter. — On dit : *être saisi de joie*, *d'étonnement.* Buffon a dit : *effrayé de leurs rugissements, saisi du silence même de ces profondes solitudes*, pour, *frappé, étonné.*

SAISISSABILITÉ, subst. fém. (*cèziçabilité*), t. de prat., qualité de ce qui est *saisissable.* (*Boiste.*) Inusité.

SAISISSABLE, adj. des deux genres (*cèziçable*), t. de palais, qui peut être *saisi* : *des meubles saisissables.*

SAISISSANT, E, adj. et part. prés. de *saisir* (*céziçan, çante*), qui *saisit* : *froid saisissant,* qui surprend tout d'un coup.—Au palais, et subst. : *le saisissant, la saisissante,* celui, celle à la requête de qui on a fait une *saisie.*

***SAISISSEMENT**, subst. mas. (*cèziceman*), impression subite et violente que cause le froid, un grand déplaisir, etc.

***SAISON**, subst. fém. (*cèzon*) (du lat. *statio,* position, situation. *Ménage.* Suivant *Le Duchat,* de *sectio*, section, division.), l'une des quatre parties de l'année, divisée relativement à la position de la terre par rapport au soleil; chaque *saison* contient trois mois.—Temps dans lequel on a l'habitude de semer, de recueillir, etc.—Fig.: le temps propre à chaque chose : *cette chose est de saison*, il est temps ou convenable de la faire. — *Ce que vous dites est hors de saison*, n'est pas à propos. — *La belle saison*, le printemps et l'été, qui sont ordinairement beaux. — *La mauvaise saison*, l'hiver. — *Nouvelle saison*, le printemps. — *L'arrière-saison*, l'automne. — *La saison est bien avancée*, les fruits de la *saison* sont plus avancés, plus mûrs qu'ils ne le sont ordinairement en pareil temps. — *La saison des perdreaux, des cailles*, etc., temps où il y a une grande quantité de ces oiseaux, et où ils sont bons à manger. — Temps propre pour faire quelque chose : *en temps et saison; faire ses provisions dans la saison.* — Par extension, *saison* se dit des âges de la vie : *la première saison de la vie*, la jeunesse : *la dernière saison de la vie,* la vieillesse. — Subst. fém. plur., myth., figures allégoriques représentées chez les Grecs par des femmes; mais elles sont plus ordinairement symbolisées par des enfants ailés qui ont des attributs particuliers à chaque *saison.* Le Printemps est couronné de fleurs; l'Été, couronné d'épis de blé; l'Automne porte un panier de fruits sur la tête et des grappes de raisin à la main; l'Hiver, bien vêtu et la tête couverte, est auprès d'un arbre dépouillé de verdure; il tient d'une main des fruits secs et de l'autre des oiseaux aquatiques.

Sait, 3e pers. prés. indic. du verbe irrég. SAVOIR.

SAISSAC, subst. propre mas. (*cèceçak*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Carcassonne, dép. de l'Aude.

SAJOU, subst. mas. (*çajou*), t. d'hist. nat., espèce de sapajou dont la face est couleur de chair.

SAKÉA, subst. fém., ou **SAKÉES**, subst. fém. plur. (*çakié-a, çakié*), fêtes instituées et célébrées en Cappadoce, en mémoire de l'expulsion des Scythes.

SAKEM, subst. mas (*çakième*), t. d'hist. nat., nom d'une coquille du genre des pourpres.

SAKGAME, subst. fém. (*çakguame*), titre de celle qui exerce la souveraine puissance chez les Hurons.

SAKGAMIE, subst. fém. (*çakguami*), gouvernement, pouvoir de la *sakgame.* — Temps de son autorité. — La circonscription des états soumis au pouvoir de la *sakgame.*

SAKHAR, subst propre mas. (*çakar*), génie infernal qui, selon le Talmud, s'empara du trône de Salomon.

SAKHRAT, subst. propre mas. (*çakra*), mosquée que les Musulmans bâtirent sur les ruines du temple de Salomon. — Pierre qu'ils supposent placée au centre de la terre, et à laquelle ils attribuent des propriétés merveilleuses.

SAKI, subst. mas. (*çaki*), t. d'hist. nat., espèce de singe.

SAKIAH, subst. propre mas. (*çaki-a*), myth., divinité des Adites, tribu arabe.

SAKKI, subst. mas. (*çaki*), sorte de boisson pareille ou analogue à la bière, que l'on fait avec du riz, au Japon.

SAKOO, subst. mas. (*çako-o*), t. de bot., nom d'un arbre qui croît dans les forêts de Madagascar.

SAKUTI, subst. propre mas. *(çakuti)*, myth., divinité à laquelle les Japonais attribuent le pouvoir de guérir les maladies.

SAL, subst. mas. (*çale*), insensé, imbécille. Vieux et même entièrement hors d'usage.

SALA, subst. mas. (*çala*), prière que les Turcs récitent le vendredi à neuf heures du matin.

SALABRE, subst. mas. *(çalabre)*, t. de pêche, espèce de truble à manche pour prendre le poisson dans les trous des bourdigues.—T. de mar., *salabre de fond*, dans certains ports, espèce de drague soutenue par des cordes sur le fond de la mer.

SALACE, adj. des deux genres (*çalace*), qui est naturellement *salé*. — Fig., fin, délicat, rusé. Peu usité.

***SALACIA**, subst. propre fém. *(çalacia)*, myth., déesse de l'eau et femme de Neptune. On croit que c'est la même qu'Amphitrite.

SALACIE, subst. fém. *(çalaci)*, t. de bot., production de l'ordre des polypiers. — Arbrisseau qui croît en Chine.

SALACISME, subst. mas. *(çalaciceme)*, t. de médec., désir immodéré des plaisirs vénériens. Inusité.

***SALACITÉ**, subst. fém. (*çalacité*), grande propension aux plaisirs de l'amour : Syn. du mot précédent.

SALACZAC, subst. mas. *(çalakzake)*, t. d'hist. nat., sorte de petit oiseau qu'on trouve aux îles Philippines. — Sorte de martin-pêcheur.

***SALADE**, subst. fém. *(çalade)* (du lat. *sal, salis*, sel), mélange de certaines herbes assaisonnées avec de l'huile, du vinaigre et du *sel* : *retourner, fatiguer la salade*. — Ces mêmes herbes avant qu'elles soient assaisonnées : *cueillir, éplucher une salade*. — On dit aussi *salade d'anchois, de câpres, de viandes froides*.—*Salade d'oranges*, oranges coupées et assaisonnées avec du sucre et de la liqueur. — Pain et vin qu'on donne aux chevaux à qui l'on veut faire faire une longue traite. — Fam. : *donner une salade à quelqu'un*, le tancer, lui faire une réprimande, une correction.—En t. de bot., *salade* ou *laitue de chouette*, véronique bécabunga ; *salade de chanoine*, la valériane ; *salade de grenouille*, la renoncule des marais ; *salade des matelots*, plante du Sénégal dont les feuilles ont le goût du pourpier, et que les colons français de ce pays mangent en *salade* ; *salade de porc*, la porcelle à longues racines ; *salade de taupe*, le pissenlit.

SALADE, subst. fém. *(çalade)*, sorte de casque antique. Telle est, du moins, la définition qu'en donne l'*Academie*.

***SALADIER**, subst. mas. *(çaladié)*, plat ou jatte où l'on met la *salade*. — Sorte de panier d'osier ou en fil de fer pour secouer la *salade*.

SALADIN, subst. mas. *(çaladein)*, ancienne cotte d'armes que les chrétiens portaient lors de la conquête de la Palestine, à l'instar des Turcs commandés par *Saladin*.

SALADINE, subst. et adj. fém. *(çaladine)* : *dîme saladine*, imposée pour la guerre contre *Saladin* et les Maures.

SALAGE, subst. mas. *(çalaje)*, l'action de *saler* et la quantité de *sel* qu'on y emploie.—Droit qui se percevait à Nantes sur chaque bateau de *sel*.

SALAGRAMAN, subst. mas. *(çalagueraman)*, t. d'hist. nat., coquille pétrifiée du genre des cornes d'Ammon ; amulettes des Indous.

SALAIRE, subst. mas. *(çalère)*, paiement pour travail ou pour service : *toute peine mérite salaire*. — Au fig. : récompense ou châtiment. — *Salaire* est peu usité au pluriel.

SALAISON, subst. fém. *(çalèzon)*, action de *saler*; saison dans laquelle on a coutume de *saler*. —Plus ordinairement, viande *salée*, poisson *salé* : *l'usage des salaisons donne le scorbut*.

SALAM, subst. mas. *(çalame)*, t. d'hist. nat., pierre précieuse, rubis oriental qui se rapproche du corindon. — Sorte de salutation turque nommée aussi *salem*.

SALAMALEC, subst. mas. *(çalamalèk)* (tiré de l'arabe *salam à leika*, que la paix soit sur toi ou avec toi) : *faire un grand salamalec*, une révérence profonde. Fam.

***SALAMANDRE**, subst. fém. *(çalamandre)* (du latin *salamandra*), t. d'hist. nat., genre de reptiles batraciens. Une sorte de liqueur laiteuse contenue sous la peau de ces animaux, et qui, en s'échappant par une infinité de trous, semble pour quelques instants les défendre contre les atteintes du feu, a fait croire faussement qu'ils pouvaient vivre dans cet élément, mais aujourd'hui on sait qu'ils y périssent comme les autres. Il y a la *salamandre terrestre* et la *salamandre aquatique*. On lui donne aussi le nom de *sourd*. —Au plur. mas., chez les cabalistes, les prétendus esprits du feu. — *Salamandre pierreuse*, t. d'hist. nat., nom ancien de l'amiante flexible, qui est incombustible.

SALAMANIE, subst. fém. *(çalamani)*, flûte turque faite de roseau, avec un anneau de plomb par le haut ou tout entière dans un seul morceau de bois, ouverte par le haut, sans anche.

SALAMBIENNES, subst. et adj. fém. plur. *(çalanbiène)*, myth., fêtes que l'on célébrait autrefois en l'honneur de Vénus-Salambo.

SALAMBO, subst. propre fém. *(çalanbo)*, myth., nom sous lequel les Syriens adoraient Vénus, dont ils célébraient les fêtes avec de grandes marques de deuil.

***SALAMANQUE**, subst. propre fém. *(çalamanke)*, ville d'Espagne, chef-lieu de la province du même nom, célèbre par son université, qui, depuis long-temps, est la gloire de l'Espagne.

***SALAMINIENNES**, subst. et adj. fém. plur. *(çalaminiène)*, fêtes qu'on célébrait autrefois en l'honneur de Jupiter-*Salaminus*.

***SALAMINUS**, adj. mas. *(çalaminuce)* (mot tout latin), myth., surnom de Jupiter, pris du culte qu'on lui rendait à *Salamine*.

SALAMSTEIN, subst. mas. *(çalamecetein)*, t. d'hist. nat., sorte de pierre précieuse que quelques-uns nomment aussi *salam*.

SALANGANE, subst. fém. *(çalanguane)*, t. d'hist. nat., nom que certains naturalistes donnent à une espèce d'hirondelle de mer.

SALANT, adj. mas. *(çalan)*, qui *sale* : *marais, puits salant*, d'où l'on tire le *sel*.

SALANX, subst. mas. *çalankce)*, t. d'hist. nat., sous-genre de poisson établi parmi les ésoces.

SALAR, subst. mas. *(çalar)*, t. de bot., nom que quelques botanistes donnent au cône tulipe.

SALARIAS, subst. mas. *(çalarià)*, t. d'hist. nat., sous-genre de blennies ; sorte de poisson de la mer des Indes.

SALARIÉ, E, adj. et subst. *(çalarié)*, qui reçoit un *salaire* pour son travail.—Subst., homme *salarié* : *les salariés de l'Etat*.

SALARIÉ, E, part. pass. de *salarier*.

SALARIEMENT, subst. mas. *(çalariman)*, action de *salarier*. (Boiste.) Inusité, mais utile.

SALARIER, v. act. (*çalarié*), donner un *salaire à*... ; récompenser.—*se* SALARIER, v. pron.

SALASSIENS, subst. propre mas. plur. (*çalacien)*, anciens peuples qui habitaient la Gaule Transpadane.

SALASSIES ou **SALASSIENNES**, subst. fém. plur. *(çalaci, ciène)*, fêtes célébrées par les anciens *Salassiens*.

SALAUD, E, subst. et adj. *(çalô, lôde)* (diminutif de *sale*); *sale* et malpropre : *un salaud*, expression pop., qui se dit d'un enfant malpropre et *sale*.—Fig., il se dit pour ordurier : *faire des contes un peu salauds*.—On ne se sert du fém. que fort rarement.

SALAVAT, subst. mas. *(çalava)*, myth., profession de foi prescrite aux Turcs par le Coran.

SALAXIS, subst. mas. *(çalakci)*, t. de bot., genre de plantes de la famille des bicornes, découvertes à l'île Bourbon.

SALBANDE, subst. fém. *(çalebande)*, t. de minér. ou de géol., éponte.—Pierre qu'on rencontre entre le filon et la roche dure.

SALEBRIS, subst. propre mas. *(çalebri)*, bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Romorantin, dép. de Loir-et-Cher.

SALDE, subst. fém. *(çalede)*, t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, famille des géocorises.

SALDORIJA, subst. fém. *(çaledorija)*, t. de bot., espèce de sarriette, qui croît dans les provinces méridionales d'Espagne.—Dans les environs de Valence, elle se nomme *herbe aux olives*, parce qu'on en assaisonne les olives qu'on destine à être mangées.

SALE, adj. des deux genres *(çale)* (de l'allemand *sal*, ordure, saleté. *Wachter*.), malpropre. Il se dit des personnes et des choses.—Fig., déshonnête, obscène : *tenir des propos sales*. — T. de mar., *vaisseau sale*, se dit lorsqu'il est chargé de coquillages, de mousses d'herbes qui s'attachent au fond extérieur. — *Cette côte est sale*, a beaucoup de roches ou d'écueils cachés sous la mer. — *Un gris sale*, terne, et qui n'a pas l'œil du gris ordinaire.— T. de peinture : *teintes, couleurs sales*, teintes qui ne sont point nettes, couleurs brouillées.—*Un sale intérêt*, un intérêt sordide. — Prov. : *son cas est sale*, il a commis une action qui mérite l'animadversion de la justice. — *C'est une affaire sale*, une affaire presque déshonorante. — Vil, bas, honteux : *il fait là un sale métier*. — Subst. : *vous êtes un sale*.

***SALÉ**, subst. mas. *(çalé)*, chair *salée*. —*Petit salé*, chair d'un jeune cochon nouvellement *salée*.

SALÉ, E, part. pass. de *saler*, et adj. : *eaux, sources salées*, dont on tire le *sel*.—Fig. : *raillerie, épigramme salée*, où il y a du *sel*, ingénieuse et piquante.—Autrefois, poét. : *les campagnes salées*, *la plaine salée*, la mer.—Fig. et pop., très-cher : *c'est salé*, c'est bien cher.

SALÈGRE, subst. mas. *(çalèguere)*, pâte salée composée de millet, de chènevis et d'alpiste, pour rendre l'appétit aux serins. — T. d'hist. nat., dans certains pays, matière pierreuse pénétrée de soude muriatée que l'on met dans les étables pour que les moutons la lèchent, et dans les colombiers pour y fixer les pigeons.

***SALEM**, subst. mas. *(çalème)*. Voy. SALAM.

SALEMAH, subst. propre mas. *(çalema)*, myth., idole qu'une tribu arabe implorait pour recouvrer la santé.

SALEMENT, adv. *(çaleman)*, d'une manière *sale*, malproprement.

SALEMPOULIS, subst. mas. *(çalanpouli)*, sorte de toile qu'on fabrique sur la côte de Coromandel.

SALEP, subst. mas. *(çalèpe)*, bulbe d'une espèce d'orchis, que les Orientaux ont l'art de préparer et de dessécher. — *Salep des Indes occidentales*, fécule retirée du galang à feuilles de balisier.

***SALER**, v. act. *(çalé)*, assaisonner avec du *sel* : *saler le pot au feu*. — Mettre une certaine quantité de *sel* sur les viandes, etc., pour les conserver long-temps : *saler des harengs*. — Fig. et pop., vendre trop cher. — Fam., frapper, pincer, piquer.—*se* SALER, v. pron.

SALERAN, subst. mas. Voy. SALLERANT.

SALERNES, subst. propre fém. *(çalèrene)*, village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Draguignan, dép. du Var.

SALERON, subst. mas. *(çaleron)*, la partie supérieure d'une *salière*, celle où l'on met le *sel*.

SALERS, subst. propre mas. (*çalère*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mauriac, dép. du Cantal.

SALÉSIENNES, subst. fém. plur. *(çalézièné)*, nom qu'on a donné à des religieuses de l'ordre des visitandines.

SALETÉ, subst. fém. *(çaleté)*, qualité de ce qui est *sale*, malpropre.—Chose *sale*.—Fig., obscénité, parole obscène.

***SALEUR**, subst. mas., **SALEUSE**, subst. fém. *(çaleur, leuze)*, celui, celle qui *sale* : *saleur de morue*, *de harengs*.

SALEUSE, subst. fém. Voy. SALEUR.

SALGANÉES, subst. fém. plur. *(çalguané)*, myth., fêtes qu'on célébrait, en Béotie, en l'honneur d'Apollon *Salganeus*.

SALGANEUS, subst. propre mas. (*çalguanéuce*), myth., surnom d'Apollon adoré à *Salganéum*, en Béotie.

SALHIEH, subst. propre mas. (*çalié*), ville forte de la Basse-Egypte, à 25 lieues du Caire. Les Arabes et les mameluks y furent défaits par Bonaparte en 1798, et le général Kléber la prit en 1800.

SALI, E, part. pass. de *salir* et adj. : *un habit sali*.

SALIANÉ, subst. mas. *(çali-ané)*, t. de relat., certaine taxe que l'on impose pendant la guerre en Turquie.

***SALICAIRE**, subst. fém. *(çalikière)* (du lat. *salix*, *salicis*, saule), t. de bot., plante vivace à fleur rosacée, qui croît dans les lieux humides, et parmi les saules. On la nomme aussi *lisymachie rouge*.

SALICETTO, subst. propre mas. (*çalicèteto*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Gaudens, dép. de la Haute-Garonne. — Village de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Orthez, dép. des Basses-Pyrénées.

SALICIANAT, subst. mas. (*çalici-ana*), nom d'une espèce d'orgue qui a huit pieds de long.

SALICINE, subst. fém. *(çalicine)*, principe alcaloïde tiré de l'écorce de saule, que l'on emploie comme fébrifuge.

*SALICINÉE, subst. fém. (*çaliciné*), t. de bot., famille de plantes qu'on a établie aux dépens des amentacées.

SALICITE, subst. fém. (*çalicite*) (du lat. *salix, salicis*, saule), pierre figurée imitant la feuille du saule.

SALICOQUE, subst. fém. (*çalikoke*), t. d'hist. nat., espèce de crevettes du genre des palémons et de la famille des macroures, ordre des décapodes.

SALICOR, subst. mas. (*çalikor*), la meilleure espèce de soude herbacée du Languedoc. On dit aussi *salicorne*.

SALICORNE, subst. fém. (*çalikorne*), t. de bot., genre de plantes de la famille des chénopodées. Ses feuilles brûlées et réduites en cendres entrent dans la composition du verre et du savon. — Espèce d'arbrisseau qu'on nomme aussi *salicornin*.

SALICOT, subst. mas. (*çalikô*), chiste marin. Voy. SALICOQUE.

SALIE, subst. fém. (*çali*), t. d'hist. nat., genre d'insectes fouisseurs de l'ordre des hyménoptères.

*SALIEN, subst. mas. (*çaliein*) (de *saliens*, part. act. de *salire*, sauter, parce que ces prêtres sautaient toujours dans leurs cérémonies), t. d'antiq., prêtre de Mars chez les Romains. — Adj. mas. plur. : *poëmes saliens*, poëmes en l'honneur de Mars.—Au fém., *vierges saliennes*, celles qui servaient le pontife à l'autel avec les *saliens*.

SALIÈRE, subst. fém. (*çalière*), pièce de vaisselle pour mettre le *sel* qu'on sert sur table. — Ustensile de ménage où l'on met le *sel*, et qu'on pend à la cheminée pour le tenir sèchement. — Outil de lapidaire en forme de *salière* pour tenir la coquille sur laquelle on veut monter le diamant en soudure. — Au plur., creux qui paraissent au-dessous des yeux des chevaux quand ils sont vieux. — Creux que les femmes ont quelquefois au haut de la poitrine. — Prov. : *il ouvre des yeux grands comme des salières*, il ouvre les yeux plus qu'à l'ordinaire.

SALIETTE, subst. fém. (*caliète*), t. de bot., la conyse émoussée, à feuilles en coin.

SALIFIABLE, adj. des deux genres (*çalifiable*), qui peut être facilement converti en *sel*.

SALIFICATION, subst. fém. (*çalifikâcion*), formation du *sel*.

SALIFIÉ, E, part. pass. de *salifier*.

SALIFIER, v. act. (*çalifié*), t. de chim., convertir certaines substances en *sels*, en les soumettant à une combinaison avec certains acides. — SE SALIFIER, v. pron.

SALIGARIA, subst. mas. (*çaliguari-a*), t. d'hist. nat., sorte de petit oiseau dont le pennage est brun, jaune, roux et blanc.

SALIGAUD, E, subst. et adj. (*çaliguô, guôde*), personne sale, malpropre.—Pop., *c'est un saligaud, c'est une saligaude*.

SALIGNAC, subst. propre mas. (*çaligniak*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Sarlat, dép. de la Dordogne.

SALIGNON, subst. mas. (*çalignion*), pain de *sel*, fait d'eau de fontaine salée en la faisant évaporer sur le feu.

SALIGOT, subst. mas. (*çaliguo*), t. de bot., tribule terrestre et aquatique.

SALIGRES, subst. mas. plur. (*çaliguere*), pierres *sales* qui se trouvent dans les mines de sel gemme.

SALIM, subst. propre mas. (*çalime*), nom d'une tribu païenne qui existait dans l'ancienne Arabie.

*SALIN, subst. mas. (*çalein*), potasse mêlée à d'autres *sels*.—Poisson du genre spare.—Baquet où l'on met du *sel* pour le vendre publiquement. —Alcali fixe végétal : il signifie quelquefois la même chose que *saline*.—T. de pêche, sorte de filet qu'on nomme aussi *folle*.

SALIN, E, adj. (*çalein, line*), qui contient des parties de *sel*.

SALINAGE, subst. mas. (*çalinaje*), dans les *salines*, le temps employé à faire réduire l'eau *salée*.

SALINATEUR, subst. mas. (*çalinateur*), nom qu'on donne, dans les *salines*, à celui qui fait le *sel*.

*SALINE, subst. fém. (*çaline*), *salaison* ; chair *salée*, poisson *salé*; *marchand de saline*. — Le commerce qui s'en fait. — Lieu où se fabrique le *sel* : *les salines de Lorraine*, *de Franche-Comté*. — Rocher ou mine d'où l'on tire le *sel*. — Commerce qui se fait des *sels*.

SALINIER, subst. mas. (*çalinié*), dans les glaceries, celui qui est chargé d'extraire l'alcali fixe des soudes.

SALINS, subst. mas. plur. (*çalein*), t. de pêche, sorte de pêcherie formée par une enceinte de filets.

SALINS, subst. propre mas. (*çalein*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Besançon, dép. du Jura. Elle fut incendiée presque entièrement en 1825.

*SALIQUE, adj. des deux genres (*çalike*), *loi salique*, établie depuis l'origine de la monarchie, celle qui exclut les femmes de la couronne de France. Edouard, roi d'Angleterre, appelait Philippe de Valois, roi de France, *l'auteur de la loi salique*, parce que ce prince était monté sur le trône en vertu de cette loi, qu'Edouard voulait interpréter en sa faveur, parce qu'il avait mis le premier un impôt sur le *sel*, en établissant la gabelle. (*Anquetil*, Hist. de France.)—*Terres saliques*, terres qui furent distribuées aux guerriers francs après la conquête de la Gaule.

SALIR, v. act. (*çalir*), rendre *sale*. — *Salir l'imagination*, y faire naître des idées obscènes. —*Salir la réputation de quelqu'un*, y porter atteinte.—SE SALIR, v. pron., devenir *sale*.—Perdre son éclat, sa fraîcheur, en parlant des couleurs.—S'avilir, se déshonorer par quelque chose de honteux, d'ignominieux : *cet homme ne s'est pas absolument déshonoré, mais il s'est bien sali*.

SALISATEURS, subst. mas. plur. (*çalizateur*), anciens devins qui tiraient leurs prédictions du mouvement du premier membre de leur corps qui venait à se mouvoir.

SALISATION, subst. fém. (*çalizâcion*), espèce de divination usitée chez les anciens. Voyez SALISATEURS.

*SALISBURY, subst. mas. (*çaliceburi*), t. de bot., sorte d'arbre du Japon qui produit une amande bonne à manger quand on la fait cuire sur des charbons.

SALISSANT, E, adj. (*çaliçan, çante*), qui *salit*: *le noir est salissant quand il est neuf*.—Qui se *salit* aisément : *le blanc est salissant*.—*Salissant* est aussi part. prés. de *salir*.

SALISSON, subst. fém. (*çaliçon*), t. pop., petite fille malpropre. Peu usité.

SALISSURE, subst. fém. (*çaliçure*), ordure qui demeure sur une chose *salie*. Peu en usage.

SALISUBSULES, subst. mas. plur. (*çaliçubeçule*), t. d'antiq., nom donné à ceux qui dansaient et chantaient au son de la flûte pendant les sacrifices que l'on offrait à Hercule. — Danseurs qui figuraient dans les jeux sacrés.

SALIVAIRE, adj. des deux genres (*çalivère*), et quelquefois SALIVAL, E, adj. (*çalivale*), qui est destiné pour la *salive*, qui regarde la *salive* : *glandes salivaires, conduits salivaires*. *Salivaire* est le plus usité.

SALIVANT, E, adj. (*çalivan, vante*), qui fait *saliver*, qui provoque ou facilite la *salivation*. — Part. prés. de *saliver*.

SALIVATION, subst. fém. (*çalivâcion*), écoulement de la *salive*, provoqué par quelque remède.

SALIVE, subst. fém. (*çalive*) (du lat. *saliva*, fait de *sal*, sel, parce qu'elle a un goût *salé*), humeur aqueuse plus ou moins visqueuse, qui coule dans la bouche et qui est sécrétée par les glandes *salivaires*.

SALIVÉ, part. pass. de *saliver*.

SALIVER, v. neut. (*çalivé*), rendre beaucoup de *salive*.

SALKEN, subst. mas. (*çalekène*), t. de bot., sorte d'arbre de la famille des légumineuses, voisin du Pongam. Il croît dans le Malabar.

SALLE (LA), subst. propre fém. (*laçale*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. du Vigan, dép. du Gard.

*SALLE, subst. fém. (*çale*) (de l'allemand *saal*, qui a la même signification. *Ménage*.), principale pièce d'un appartement, ordinairement plus grande que les autres, où l'on reçoit les visites, etc.— *Salle à manger*, où l'on prend ses repas.—Chez les maîtres de danse, lieu où ils donnent publiquement leurs leçons.—On appelle *salle d'armes* le lieu où l'on montre publiquement à faire des armes; et *prévôt de salle*, celui qui montre aux écoliers sous le maître.—Grand lieu couvert, destiné ou pour l'usage ou pour le plaisir du public : *la salle du Palais, de l'Opera*. — Dans les hôpitaux, grande galerie où sont les lits des malades. — Lieu planté d'arbres qui forment une espèce de *salle* dans un jardin.—*Salle d'audience*, celle où les princes, ministres, etc., donnent leurs audiences. — *Salle du commun*, lieu où les domestiques mangent chez les grands seigneurs. — *Salle des noces ou des festins*, celle que les traiteurs réservent pour des noces ou de grands repas. — Lieu public ou particulier dans lequel on a placé un billard : *salle de billard*. — Chez le roi, *salle des gardes*, lieu où se tenaient les gardes-du-corps : *l'ambassadeur a été reçu à l'entrée de la salle des gardes*. — *Un garde est de salle*, est de garde à la *salle*.

SALLERANT, subst. mas. (*çaleran*), t. de papet., inspecteur qui préside aux travaux de la *salle*.

SALLES, subst. propre mas. (*çale*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Castelnaudary, dép. de l'Aude.

SALLES-CURAN, subst. propre mas. (*çalekuran*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Milhau, dép. de l'Aveyron.

SALLETTE, subst. fém. (*çalète*), petit pot, petite *salle*. Presque inusité.

SALMARINE, subst. fém. (*çalemarine*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des saumones.

*SALME, subst. fém. (*çaleme*), mesure sicilienne qui équivaut à deux setiers quatre boisseaux de France.

SALMÉE, subst. fém. (*çalemé*), t. de bot., genre de plantes de la famille des bidentées.

SALMÉRA, subst. fém. (*çalemera*), t. de bot., espèce de plante que l'on croit venir d'Afrique.

SALMERIN, subst. mas. Voy. SALMARINE.

SALMI, *barbarisme*. Voy. SALMIS.

SALMIAC, subst. mas. (*çalemi-ak*), t. de chim., sorte de muriate d'ammoniaque, l'hydrochlorate d'ammoniaque.

SALMIE, subst. fém. (*çalemi*), t. de bot., genre de plantes de la famille des liliacées.

SALMIGONDIS, subst. mas. (*çalemiguondi*) (contraction des deux mots latins *salmaga condita*; les anciens appelaient *salgama*, *arum*, toute sorte de légumes, de fruits, etc., que l'on mettait dans un pot avec du *sel*, etc., pour les conserver), ragoût de plusieurs sortes de viandes réchauffées. — Discours, ouvrage composé de choses sans rapport entre elles.—*Salmigondis* équivaut à *pot-pourri*.

SALMIS, subst. mas. (*çalemi*), ragoût de certaines pièces de gibier déjà cuites à la broche : *salmis de perdrix, salmis d'alouettes, salmis de bécasses*.

*SALMONE, subst. mas. (*çalemone*) (du lat. *salmo, salmonis*), genre de poissons osseux, holobranches, abdominaux. C'est proprement le poisson que nous nommons *saumon*.

SALOIR, subst. mas. (*çaloar*), tout vase dans lequel on *sale* quelque chose, ou dans lequel on conserve le *sel* ou des viandes et du poisson en *salaison*.

*SALON, subst. mas. (*çalon*), pièce dans un appartement plus vaste que les autres, ordinairement cintrée et enrichie d'ornements.—Petite *salle*. — On dit les *salons* au plur., pour signifier les réunions du beau monde : *on ne se conduit pas ainsi dans les salons*.—La galerie du Louvre, à Paris, au moment de l'exposition des ouvrages des artistes vivants : *le salon est fort riche en tableaux cette année*. — Cette exposition même : *le salon de telle époque*.

SALON, subst. propre mas. (*çalon*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Aix, dép. des Bouches-du-Rhône. Tombeau de Nostradamus.

SALOP, subst. mas. Voy. SALEP.

SALOPE, adj. fém. (l'*Académie* prétend que cet adj. a les deux genres.) (*çalope*), *sale*, malpropre : *cette fille est bien salope*.— On dit fam. et subst. au fém. : *une salope*, une femme de mauvaise vie. — *Marie-salope*, petit bâtiment léger destiné à transporter la vase et les sables qu'on retire des ports.

SALOPEMENT, adv. (*çalopeman*), d'une manière *salope* : *il mange salopement*.

SALOPERIE, subst. fém. (*çaloperi*), chose vilaine et malpropre. — Fam., discours ordurier : *dire des saloperies*.

SALOPÈTE, subst. fém. (*çalopète*), espèce de tablier de toile qui s'adapte sur la poitrine des enfants, au-dessous du menton, et qui leur enveloppe tout le buste, afin qu'ils ne *salissent* point leurs habits.

SALORGE, subst. mas. (*çalorje*), amas de *sel*.

*SALPE, ou SAUPE, subst. fém. (*çalepe, çôpe*), t. d'hist. nat., sorte de poisson de mer, à nageoires épineuses.

*SALPÊTRE, subst. mas. (*çalepêtre*), du lat. *sal petræ*, sel de pierre), sorte de *sel* qui se tire des platras de vieilles murailles, des étables, des écuries, etc. C'est le nitrate de potasse des chimistes modernes.— Fam. : *cet homme est tout pétri de salpêtre, c'est du salpêtre*, il est extrêmement vif.

SALPÊTRÉ, E, adj. et part. pass. de *salpêtrer* (*çalepêtré*), couvert de *salpêtre*.

SALPÊTRER, v. act. (*çalepêtré*), mêler du *salpêtre* dans une terre.—Revêtir une terrasse, une cave, d'une ou plusieurs couches de terre *salpêtreuse*, afin de la rendre imperméable à l'eau. —*se* SALPÊTRER, v. pron., se former en *salpêtre*, ou devenir *salpêtre*.

SALPÊTRERIE, subst. fém. (*çalepêtreri*), lieu, atelier où se fait le *salpêtre*. — Art, manière, action de faire le *salpêtre*.

SALPÊTREUSE, adj. fém. Voy. SALPÊTREUX.

SALPÊTREUX, adj. mas., au fém. SALPÊTREUSE (*çalepêtreu, treuze*), où le *salpêtre* se forme.

SALPÊTRIER, subst. mas. (*çalepêtri-é*), qui travaille à faire du *salpêtre*.

SALPÊTRIÈRE, subst. fém. (*çalepêtri-ère*), lieu où l'on fait le *salpêtre*; on dit mieux *salpêtrerie*. — Subst. propre fém., hôpital de femmes à Paris.

SALPIANTHE, subst. mas. (*çalepi-ante*), t. de bot., arbrisseau grimpant du Mexique, de la famille des nyctaginées.

SALPICON, subst. mas. (*çalepikon*) (corruption des mots *sel* et *piquant*), sorte de ragoût composé de concombres, de jambon, de truffes, de ris de veau, de *sel*, de poivre et de vinaigre, dont on se sert pour assaisonner de grandes pièces de bœuf, etc., en faisant un trou à la viande et y mettant ce ragoût à la place de la viande qu'on en retire.

SALPIGLOSSE, subst. fém. (*çalepiguelôce*), t. de bot., espèce de plante herbacée qui croît au Pérou et au Mexique.

SALPINGE, subst. mas. (*çalepeinje*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

SALPINGO-MALLÉEN, subst. et adj. mas. (*çalepeinguomalelé-ein*), t. d'anat., se dit du muscle qui tient à la trompe d'Eustache et au marteau. —Il est aussi subst. : *le salpingo-malléen*.

SALPINGO-PHARYNGIEN, subst. et adj. mas. (*çalepeinguofareinjiein*), t. d'anat.; se dit du muscle qui tient au pharynx et à la trompe d'Eustache.— Il est aussi subst. : *le salpingo-pharyngien*.

SALPINGO-STAPHYLIN, subst. et adj. mas. (*çalepeinguoçetafilein*), t. d'anat. ; se dit du muscle qui tient à la luette et à la trompe d'Eustache.— Il est aussi subst. : *le salpingo-staphylin*.

SALPLICAT, subst. mas. (*çaleplika*), vernis du Japon, mêlé d'or en poudre, ou d'une matière de couleur rouge.

SALPYGE, subst. fém. (*çalepije*), t. d'hist. nat., sorte de fourmi vénéneuse. — Serpent qui vit dans les fondrières.

SALSE, subst. fém. (*çalece*), petit volcan qui vomit de l'air inflammable ou gaz hydrogène, des pierres et du limon.

SALSEPAREILLE, subst. fém. (*çalecepa-ré-ie*), t. de bot., racine de la famille des smilacées, qui vient du Pérou, employée avec succès contre les maladies vénériennes.

SALSIFIS, subst. mas. (*çalecifi*), t. de bot., sorte de plante de la famille des chicoracées, dont la racine est bonne à manger.

SALSUGINEUSE, adj. fém. Voy. SALSUGINEUX.

*SALSUGINEUX, adj. mas., au fém. SALSUGINEUSE (*çaleçujineu, neuze*) (du lat. *salsugo*), t. de médec., qui a rapport à une liqueur salée, à la saumure.

*SALTA ou SANTA, subst. fém. (*çaleta, çanta*), nom qu'on donne, à Batavia, à la valeur de vingt caches.

SALTAIRE, subst. mas., et mieux SALTUAIRE (*çaletère*) (de *saltus*, bois), t. d'antiq., officier, chez les Romains, chargé du soin des maisons de campagne, des bois, des terres, fruits, etc.— Commandant des frontières, chez les anciens Lombards. — Adj. des deux genres, qui saute, passe d'un rang, d'un degré à un autre. Presque hors d'usage en ce sens.

SALTATEUR, subst. mas. (*çaletateur*), espèce de mime chez les Romains.

SALTATION, subst. fém. (*çaletâcion*) (en lat. *saltatio*), art fort en vogue chez les Romains, qui consistait dans l'imitation de tous les gestes et de tous les mouvements que les hommes peuvent faire.—Exercice du saut, de la danse.

*SALTIGRADE, subst. fém. et adj. des deux genres (*çaletiguerade*), t. d'hist. nat., tribu d'arachnides.

SALTIMBANQUE, subst. mas. (*çaleteinbanke*) (de l'italien *saltimbanca* ou *saltimbanco*, formé, dans la même signification, de *saltare in banco*, sauter sur un banc ; *monter sur des tréteaux*), bateleur, charlatan qui vend des drogues sur des tréteaux.—Fig. et fam., orateur qui débite avec des gestes outrés.—Celui qui fait le bouffon dans une compagnie.

SALTIQUE, subst. mas. (*çaletike*), t. d'hist. nat., genre d'arachnides de la famille des aranéides, tribu des *saltigrades*.

SALUADE, subst. fém. (*çalu-ade*), action de *saluer* en faisant la révérence. Vieux.

SALUBRE, adj. des deux genres (*çalubre*) (du lat. *saluber* ou *salubris*), sain, qui contribue à la santé, soit en prévenant la maladie, soit en la guérissant. — Dans l'Université, la faculté de médecine s'intitulait anciennement : *la très-salubre faculté*.

SALUBRITÉ, subst. fém. (*çalubrité*) (en lat. *salubritas*), qualité de ce qui est *salubre*. — Soins que prend une administration spéciale de la santé publique : *le conseil de salubrité*.

SALUÉ, E, part. pass. de *saluer*.

*SALUER, v. act. (*çalué*) (en lat. *salutare*), donner quelque marque de civilité, de respect et de déférence, en s'abordant ou en quelques autres occasions : *depuis long-temps il ne me salue plus* ; et neut. : *il salue de bonne* ou *de mauvaise grace*. — Fam. : *nous nous saluons, mais nous ne nous parlons pas*, nous sommes froidement ensemble. — Faire ses compliments par lettres : *saluez-le de ma part*. — *Aller saluer quelqu'un*, aller lui rendre ses devoirs. — Proclamer : *Vespasien fut salué empereur par toute l'armée*. — *Saluer de l'épée*, en baissant l'épée.—*La mer salue la terre*, les vaisseaux qui mouillent devant une forteresse doivent la *saluer* en tirant le canon. On dit, dans le même sens : *saluer un vaisseau, un fort*.— *Saluer de la voix, saluer de la mousqueterie*, tirer deux ou trois salves d'artillerie, à l'occasion d'une fête, ou d'une cérémonie, avant le *salut* du canon.—*se* SALUER, v. pron.

SALURE, subst. fém. (*çalure*), qualité que le sel communique à diverses substances ; la *salure de la mer, d'une viande*, etc.

*SALUT, subst. mas. (*çalu*) (du latin *salus, lutis*), conservation dans le bien ou préservation du mal. — Félicité éternelle : *le salut des âmes ; il faut songer à son salut*. — Action de *saluer* : *rendre, refuser le salut*. En ce sens, *salut* est l'équivalent du *salve* ou *vale* des Latins, et le signe du souhait : *portez-vous bien*, renfermé dans l'étymologie latine de *salut* (*salus*, santé.)—*Saluts de mer*, coups de canon que tire un vaisseau pour rendre honneur à un autre vaisseau, à une flotte, à une place, ou pour reconnaître la supériorité : *les ordonnances de marine règlent les saluts de mer*.—Salut s'emploie dans les lettres patentes du roi, dans les bulles des papes, etc., envers ceux auxquels on les adresse : *à tous ceux qui ces présentes verront, salut*. *Pie* VI, *à tous les fidèles, salut et bénédiction*.—Aujourd'hui, s'emploie dans les formules de civilité dont on se sert pour finir les lettres : *salut et amitié; salut et respect ; salut et considération*, etc. — Prières solennelles qu'on fait à certaines heures et en certains jours dans les églises. — Prov. : *à bon entendeur, salut*, se dit quand on veut faire entendre quelque chose à quelqu'un, en ne s'expliquant qu'à demi. Voy. SALUTATION.

SALUTADORES, subst. mas. (*çalutadorèce*), espèce de charlatans.

*SALUTAIRE, adj. des deux genres (*çalutère*) (du latin *salutaris*, fait de *salus*, santé), utile, avantageux pour la conservation de la vie, de la santé, de l'honneur, pour le *salut* de l'âme. Voyez SAIN.

SALUTAIREMENT, adv. (*çalutèreman*), utilement, avantageusement pour la conservation de la vie, des biens ; d'une manière *salutaire*.

SALUTATION, subst. fém. (*çalutâcion*) (en lat. *salutatio*), action de *saluer*.—Salut : *recevez mes très-humbles salutations*. Il est fam.—*La salutation angélique*, l'*ave Maria*.—SALUT, SALUTATION, RÉVÉRENCE. *Syn.* Le *salut* est une démonstration extérieure de civilité, d'amitié, de respect, faite aux personnes qu'on rencontre qu'on visite. La *salutation* est le *salut* particulier tel qu'on le fait dans telle occasion, surtout avec des marques très-apparentes de respect ou d'empressement. La *révérence* est un salut de respect et d'honneur par lequel on incline le corps, ou on ploie les genoux, pour rendre, par cet abaissement, un hommage particulier aux personnes.—Il y a le *salut* de protection, dont on se moque quelquefois par des *salutations* affectées. Il y a des *salutations* empressées et répétées, avec lesquelles on semble dire de loin beaucoup de choses aux personnes auxquelles on n'est pas à portée de parler. Il y a l'homme aux *révérences*, qui semble manquer de respect, à force de respects.

*SALUT-D'OR, subst. mas. (*çaludor*), monnaie d'or qui avait cours, en 1421, sous Charles VI.

SALVADORE, subst. fém. (*çalevadore*), t. de bot., genre de plantes de la famille des chénopodées.

SALVAGE, subst. mas. (*çalevaje*) (du latin *salvare*, sauver) : *droit de salvage*, droit qui se perçoit sur ce qu'on a sauvé d'un vaisseau naufragé. On dit plus souvent aujourd'hui : *droit de sauvetage*.

SALVAGNAC, subst. propre mas. (*çalevagniak*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Gaillac, dép. du Tarn.

SALVATELLE, subst. fém. (*çalevatèle*) (du lat. *servare*, sauver), t. d'anat., veine sur le dos de la main, entre le doigt auriculaire et le doigt du milieu.

SALVA-NOS, et non pas SALVANOS sans trait de division, subst. mas. (*çalevanoce*) (mot composé des deux mots latins *salva* et *nos*, sauve-nous), t. de mar., espèce de bouée, dite de *sauvetage*, que l'on jette aux hommes qui tombent à la mer.

SALVATIONS, subst. fém. plur. (*çalevâcion*), t. de pratique, écritures qui se font en justice pour appuyer les contredits.

SALVE, subst. fém. (*çaleve*) (du latin *salve*, signe du salut chez les Romains, et qui signifie proprement, en bonne santé), décharge d'un grand nombre de canons ou de mousquets, soit pour *saluer* quelqu'un, soit dans les occasions de réjouissance.—Décharge qu'on fait dans l'exercice ou dans le combat. Le canon *tire en salve*, quand plusieurs pièces de canon tirent en même temps. Sur les vaisseaux, on dit *bordée*. — *Salve d'applaudissements*, applaudissements de tout un public dans une assemblée. —Sorte de soucoupe de forme ovale.

SALVE, subst. mas. (*çalevé*) (mot tout lat. qui signifie ; salut), prière à la sainte Vierge qu'on chantait autrefois au moment de l'exécution des criminels.—On dit aussi d'une affaire désespérée qu'*il faut chanter le salve*.

SALVELINE, subst. fém. (*çaleveline*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des salmones.

SALVETAT-D'ANGLES (LA), subst. propre fém. (*laçalevetadanguele*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Thomières, dép. de l'Hérault.

SALVETAT-PEYRALES, subst. propre mas. (*çalveta-pèrale*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Rodez, dép. de l'Aveyron.

SALVIA, subst. fém. (*çalevi-a*), t. de bot., nom latin adopté par les botanistes pour désigner les sauges.

SALVIAC, subst. propre mas. (*çalevi-ak*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Gourdon, dép. du Lot.

SALVIATI, subst. mas. (*çalevi-ati*), t. de jard., espèce de poire.

SALVIENS, subst. propre mas. plur. (*çalevieïn*), anciens peuples qui habitaient une partie du territoire d'Aix, en Provence.

SALVIE, subst. fém. (*çalevi*), t. de bot., espèce de petite plante herbacée de la famille des fougères.

SALVINNER, subst. mas. (*çaleviné*), t. d'agric., sorte de raisin qui croît dans le département du Bas-Rhin.

SALYENS, subst. propre mas. plur. (*çali ein*), anciens peuples de la Gaule narbonnaise.

*SALZBOURG, subst. propre mas. (*çalecebour*), ville de la Haute-Autriche, chef-lieu du cercle du même nom. Elle fut prise par les Français en 1800.

SAMABED, subst. mas. (*çamabède*), l'un des quatre volumes que les Indiens regardent comme sacrés.

SAMALIE, subst. fém. (*çamali*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux de l'ordre des silvains, famille des manucodiates.

SAMANDURE, subst. mas. (*çamandure*), t. de

bot., genre de plantes appelé aussi *héritière*.

SAMANÉEN, subst. mas. (*çamané-ein*), prêtre du Kamschatka.—Secte de philosophes indiens.

*__SAMANIDES__, subst. mas. plur. (*çamanide*), nom d'une ancienne race de sultans.

SAMARA, subst. mas. (*çamara*), sorte de vêtement funèbre que l'on faisait prendre aux accusés que l'inquisition condamnait au feu.

SAMARATHS, subst. mas. plur. (*çamara*), la deuxième des quatre principales sectes chez les Banians.

*__SAMARCANDE__, subst. propre fém. (*çamarkande*), ville de la Tartarie indépendante, dans la Boukharie. Tombeau de Tamerlan.

*__SAMARE__, subst. fém. (*çamare*), t. de bot., espèce de capsule coriace, membraneuse, comprimée, munie d'ailes sur ses côtés, ou terminée par une languette.

*__SAMARITAIN, E__, adj. et subst. (*çamaritein, tène*), de *Samarie*. — *Caractères samaritains*, vieux caractères hébraïques avec lesquels les *Samaritains* écrivaient autrefois le Pentateuque.

SAMARMAR, subst. mas. (*çamarmar*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux de l'ordre des silvains.

SAMBAC, subst. mas. (*çanbak*), t. de bot., jasmin d'Arabie, le nyctanthe *sambac* de *Linnée*.

SAMBIA-PONGO, subst. propre mas. (*çanbia-ponguo*), roi ou souverain des habitants de Loango, que ses sujets regardent comme un dieu.

SAMBIQUIN, subst. mas. (*çambikiein*), sorte de bâtiment turc en usage dans les Dardanelles.

SAMBLEU, sorte d'exclamation (*çanbleu*), jurement de paysan.

SAMBOUC, subst. mas. (*çanbouk*), bois odoriférant que les marchands d'Europe portent en Guinée pour en faire présent aux rois de ce pays.

SAMBOYER, subst. mas. (*çanboè-ié*), sorte de bois aromatique qui croît aux Indes.

SAMBUQUE, subst. fém. (*çanbuke*), instrument à quatre cordes. — Sorte d'échelle énorme qui servait autrefois à escalader les murailles et à attaquer par mer des villes maritimes.

SAMBUCE-LYNCÉE, subst. fém. (*çanbuce-leincé*), instrument à cordes. Hors d'usage.

SAME, subst. mas. (*çame*), t. d'hist. nat., nom donné à un mugil ou muge, sorte de poisson.

SAMEDI, subst. mas. (*çamedi*) (contraction et corruption des deux mots latins *saturni dies*, parce que ce jour était chez les Romains dédié à Saturne), le dernier jour de la semaine. — *Le samedi saint*, celui qui précède le jour de Pâques.

SAMEQUIN, subst. mas. (*çamekiein*), espèce de vaisseau turc destiné à naviguer terre à terre.

SAMER, subst. propre mas. (*çamère*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Boulogne-sur-Mer, dép. du Pas-de-Calais.

SAMERA, subst. fém. (*çamera*), t. de bot., semence et graine de l'orme.

SAMERARIE, subst. fém. (*çamerari*), t. de bot., genre de plantes établi pour placer le pastel d'Arménie.

SAMESTRE, subst. mas. (*çamècetre*), corail rouge que l'on envoie d'Europe à Smyrne et dans tout l'Orient.

SAMHAIL, subst. propre mas. (*çamâ-ie*), myth., nom de l'ange qui gouverne le sixième ciel.

SAMIEL, ou **SAMIETH**, subst. mas. (*çamièle, miète*), nom qu'on donne à un vent mortifère d'Afrique.

*__SAMIEN__, adj. mas. (*çamiein*), myth., épithète donnée à Neptune, qu'on adorait à *Samos*.

*__SAMIEN__, subst. et adj. mas., au fém. SAMIENNE (*çamiein, miène*), celui, celle qui est de *Samos*, ou qui habite *Samos*.—Qui a rapport à *Samos*.

SAMIENNE, adj. fém. (*çamiène*), se dit d'une terre blanche de *Samos*, qui est bonne contre les vomissements.—Myth., surnom de Junon adorée à *Samos*.

SAMIENNE, subst. et adj. fém. Voy. SAMIEN.

SAMIER, subst. mas. (*çami-é*), t. d'hist. nat., espèce de coquille du Sénégal, du genre des rochers.

SAMIS ou **SAMIT**, subst. mas. (*çami*), étoffe à lame d'or et d'argent qui se fabriquait à Venise.

SAMMONOCODON, subst. propre mas. (*çamemonokodon*), myth., premier principe, dieu créateur des anciens Siamois.

SAMMONO-RUTHAM, subst. propre mas. (*çamemonorutan*), myth. indienne, le dieu des Péguans.

*__SAMNITES__, ou **SAMNIENS**, subst. propre mas. plur. (*çamenite, niein*), nom d'anciens peuples d'Italie qui furent vaincus par les Romains.

*__SAMOGITIENS__, subst. propre mas. plur. (*çamoji-ti-in*), peuples de la *Samogitie*, nouvelle province de Russie.

SAMOÏÈDES, subst. mas. plur. (*çamoè-iède*), peuples qui habitent la Russie d'Asie et la Russie d'Europe, près de la mer Glaciale.

SAMOLE, subst. mas. (*çamole*), t. de bot., sorte de plante à tige herbacée, annuelle.

SAMOLI, subst. mas. (*çamoli*), t. de bot., mouron d'eau, plante antiscorbutique.

*__SAMOLOÏDE__, subst. fém. (*çamolo-ide*), t. de bot., sorte de véronique dont la fleur s'emploie en guise de thé.

SAMOLUS, subst. mas. (*çamoluce*), t. de bot., plante à laquelle les anciens Gaulois attribuaient superstitieusement de grandes vertus.

SAMOREUX, subst. mas. (*çamoreu*), t. de mar., bâtiment plat qui n'a qu'un mât très-long, formé de deux pièces et tenu par des cordages à l'arrière et aux côtés; on s'en sert pour naviguer sur le Rhin et sur les canaux de la Hollande.

SAMORIN, subst. mas. (*çamorein*), t. de relat., titre ou dignité d'un prince en Asie.

*__SAMOSTHANIENS__, subst. mas. plur. (*çamocetaniein*), sectaires chrétiens qui niaient que le Fils et le Saint-Esprit fussent des substances réelles. On les appelle aussi *samosteens* et *samosaténiens*.

SAMOTHÉIS, subst. mas. plur. (*çamoté-ice*), classe de druides.

SAMOUR, subst. mas. (*çamour*), t. d'hist. nat., la martre zibeline dans quelques endroits.

SAMPA, subst. mas. (*çanpa*), t. de bot., espèce de palmier de la Guyane, qui croît dans l'eau, et dont le tronc creux dans l'intérieur fournit pour la conduite des eaux des tuyaux qui se conservent très-bien dans les terreins humides.

SAMPCÉANS, ou **SCHAMCÉENS** subst. mas. plur. (*çanpecé-an, chancé-ein*), sectaires orientaux.

SAMPITE, subst. mas. (*çanpite*), sorte d'arme dont se servent les habitants des îles Bornéo, tantôt comme d'un arc pour tirer des flèches empoisonnées, tantôt comme d'une baïonnette qu'ils mettent au bout de leurs fusils.

SAMPOGNE, subst. fém. (*çanpognie*), sourdeline d'Italie, espèce de musette en usage dans les villages d'Italie.

SAMPSYQUE, subst. mas. (*çanpecike*), t. de bot., espèce de plante du genre des marjolaines.

SAMSAI, subst. propre fém. (*çamecé*), nom d'une divinité qu'on révère dans le royaume de Siam.

SAMSCRIT, E, ou **SANSCRIT, E**, adj. (*çancekri, krite*), se dit de l'ancienne langue des Indous, habitants de l'Indoustan, qui est devenue aujourd'hui la langue de leur religion, et qui n'est entendue que par les brames ou brachmanes les plus instruits. — Subst. mas. : *le samscrit*, la langue *samscrite*.

SAM-SON, subst. mas. (*çameçon*), liqueur alcoolique extraite du riz et du sorgaso, en Chine.

SAMSOUDJI, subst. mas. (*çameçoudeji*), t. de relat., à Constantinople, gardien des grues.

SAMYDE, subst. fém. (*çamide*), t. de bot., sorte de plantes à feuilles alternes.

SAMYDÉE, subst. fém. (*çamidé*), t. de bot., famille de plantes où l'on a placé la *samyde*.

SANAS, subst. mas. (*çanâ*), sorte de toile de coton qu'on fabrique dans les Indes.

SANATES, subst. propre mas. plur. (*çanate*) (du lat. *sanus*, sain), anciens peuples voisins de Rome.

SAN-BENITO, subst. mas. (*çanbénitô*) (de l'espagnol *saco*, sac, *benito*, béni), vêtement mortuaire, de toile jaune, qu'on met aux condamnés de l'inquisition en Espagne et en Portugal.

SANCHEZ, subst. fém. (*çanchèze*), t. de bot., espèce de plante herbacée du Mexique.

SANBLEU, interj. (*çanbleu*). Voy. SAMBLEU.

SANCHITE, ou **QUAKITE**, subst. fém. (*çanchite, kouakite*), t. de bot., genre de plante voisin des bladies.

SANCIR, v. neut. (*çancir*), t. de mar. : *le vaisseau a sanci sous les amarres*, a coulé bas étant à l'ancre.

SANCRAT, subst. mas. (*çankra*), religieux du premier degré, à Siam, dans la hiérarchie monastique.

SANCRATIE, subst fém. (*çankraci*), fonction, emploi du *sancrat*. — Temps, durée de ces fonctions. — Habitation, logement, du *sancrat*.

SANCTIFIANT, E, adj. (*çanktifian, fiante*), qui *sanctifie*.

SANCTIFICATEUR, subst. mas., **SANCTIFICATRICE**, subst. fém. (*çanktifikateur, trice*) (en lat. *sanctificator*), qui travaille à *sanctifier* : *l'esprit sanctificateur de nos âmes*.—Ce mot manque dans l'*Académie*.

SANCTIFICATION, subst. fém. (*çanktifikâcion*) (en lat. *sanctificatio*), l'action ou plutôt l'effet de la grace qui *sanctifie* : *la sanctification des fêtes*, leur célébration suivant la loi de l'Église.

SANCTIFICATRICE, subst. fém. Voy. SANCTIFICATEUR.

SANCTIFIÉ, E, part. pass. de *sanctifier*.

SANCTIFIER, v. act. (*çanktifié*) (en lat. *sanctificare*), rendre *saint* : *la grace nous sanctifie*. — Célébrer, fêter suivant la loi et le précepte de l'Église : *sanctifier le jour du dimanche*. — Dans l'*Oraison dominicale* : *que votre nom soit sanctifié*, signifie que votre nom soit loué, soit honoré dignement. — SE SANCTIFIER, v. pron.

SANCTIMONIALE, subst. fém. (*çanktimoni-ale*), religieuse. (*Boiste*.) Inusité.

SANCTIMONIE, subst. fém. (*çanktimonie*), sainteté. (*Boiste*.) Inusité.

SANCTION, subst. fém. (*çankcion*) (en latin *sanctio*, fait de *sancire*, ordonner), constitution, ordonnance sur les matières ecclésiastiques. Il ne se dit guère qu'avec *pragmatique*.— Force, autorité donnée à une loi, à un règlement : *la sanction consiste surtout dans les peines dont on menace les infracteurs de la loi*.—Confirmation donnée par une des autorités légales à un acte émané d'une autre autorité, laquelle convertit cet acte en loi et le rend obligatoire. — Par extension, se dit du public et de l'usage : *ce mot n'a pas encore reçu la sanction du public*.

SANCTIONNÉ, E, part. pass. de SANCTIONNER.

SANCTIONNER, v. act. (*çankcioné*), donner la *sanction à*..., confirmer. — SE SANCTIONNER, v. pron.

*__SANCTUAIRE__, subst. mas. (*çanktu-ère*) (en lat. *sanctuarium*), chez les juifs, le lieu le plus saint du temple où reposait l'arche. — Chez les chrétiens, l'endroit de l'église où est le maître-autel. — Lieu spécialement consacré aux arts, aux sciences, aux plaisirs, etc. — Fig., l'Église, le sacerdoce. — Par anal., en parlant des rois : *il ne faut pas pénétrer dans ce sanctuaire*, pénétrer dans le secret des princes. — En parlant d'un tribunal, on dit : *c'est le sanctuaire de la justice*.—*Peser une chose au poids du sanctuaire*, l'examiner avec tout le soin possible ; l'apprécier en conscience.

SANCUS, subst. propre mas. (*çankuce*), myth., le même que *Medius Fidius*, dieu des anciens Sabins.

SANDAL, mieux **SANTAL**, subst. mas. (*çandal tal*.) Voy. ce mot.

*__SANDALAIRE__, subst. mas. (*çandalère*), lieu public où l'on vendait des *sandales*, à Rome. — Adj. mas., myth., surnom d'Apollon.

*__SANDALE__, subst. fém. (*çandale*) (du grec σανδάλιον, en lat. *sandalium*, sorte de chaussure de femme chez les anciens), chaussure qui ne couvre qu'en partie le dessus du pied.—Semelle de bois, mobile sur le devant au moyen d'une charnière, et fixe vers le talon, avec laquelle on fait aller le soufflet d'un petit jeu d'orgue en même temps qu'on en joue. — Sorte de bâtiment du Levant qui sert d'allège pour les gros navires. —T. d'hist. nat., sorte de coquille du genre des carinaires. — T. de bot., espèce de blé français.

SANDALES, subst. fém. pl. (*çandale*), t. d'hist. nat., famille d'insectes coléoptères.

SANDALIDE, subst. fém. (*çandalide*), t. de bot., espèce de plante de la famille des palmiers.

SANDALIE, subst. fém. (*çandali*), t. de jard., nom d'une espèce de pêche.

SANDALIER, subst. mas. (*çandalié*), celui qui fait et qui vend des *sandales*. — T. d'hist. nat., animal qui habite la coquille appelée *sandale*.— T. de jard., nom du pêcher qui produit la *sandalie*.

SANDALIN, subst. mas. Voy. SANTALIN.

SANDALINE, subst. fém. (*çandaline*), petite étoffe qui se fabrique à Venise. Voy. SANTALINE.

SANDALIOLITHE, subst. fém. (*çandali-olite*), t. d'hist. nat., sorte de madrepore fossile infundibuliforme.

SANDALIS, subst. fém. Voy. SANDALIDE.

SANDALOTHÈQUE, subst. fém. (*çandalotèke*), lieu, chez les anciens Romains, où l'on serrait les *sandales*.

SANDAPILE, subst. fém. (*çandapile*), t. d'antiq., cercueil de bois, civière couverte pour les enterrements des esclaves et des pauvres.

SANDARACÉ, E, adj. (*çandaracé*), qui a rapport à la *sandaraque*. — Couleur de *sandaraque*.

*SANDARAQUE, subst. fém. (*çandarake*) (du grec σανδαραχη), suc résineux, d'une odeur pénétrante et suave, qui découle par incision du grand genévrier.—Substance qui tient le milieu entre le miel et la cire ; c'est la nourriture des abeilles lorsqu'elles travaillent. Réduite en poudre, on s'en sert pour frotter le papier qu'on a gratté, parce qu'alors il ne boit pas l'encre. — T. de chim., l'orpiment rouge. — Espèce de joubarbe.

SANDARÈSE, subst. fém. (*çandarèze*), t. d'hist. nat., pierre précieuse couleur de feu et semée de taches d'or.

SANDAROUS, subst. mas. (*çandarou*), espèce de résine transparente et d'un beau jaune.

SANDASTRE, subst. mas. (*çandacetre*), t. d'hist. nat., espèce de pierre précieuse tachetée de jaune.

SANDAT, subst. mas. (*çanda*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des perches. Voy. SANDRE.

*SANDEMANIEN, subst. mas. (*çandémanien*), nom d'une secte des Etats-Unis, fondée au 18e siècle par Robert Sandeman.

SANDERLING, subst. mas. (*çandèreleingue*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers.

SANCERGUES, subst. propre mas. (*çancèregue*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Sancerre, dép. du Cher.

SANCERRE, subst. propre mas. (*çancère*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. du Cher.

SANCOINS, subst. propre mas. (*çankoein*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Amant-Mont-Rond, dép. du Cher.

SANDERZ, subst. mas. (*çandèreze*), t. d'hist. nat., roche sableuse, qui contient certaines sortes de minerais disséminés.

SANDGIAK, subst. mas. Voy. SANGIAC.

SANDGIAKAT, subst. mas. Voy. SANGIACAT.

SANDGIN, subst. mas. Voy. SANGIN.

SANDI, subst. mas. (*çandi*), nom d'une confrérie chez les habitants de la côte de Malaguette.

SANDINAVÉ, subst. mas. (*çandinavé*), cérémonie que les brachmes font chaque jour pour leurs dieux.

SANDIS, interj. (*çan-dice*) (contraction de *sang Dieu*), jurement gascon usité dans les anciennes comédies.

SANDIX ou **SANDYX**, subst. fém. (*çandikce*) (du grec σανδιξ), céruse calcinée.—Subst. mas., espèce de minium.

SANDRE, subst. mas. (*çandre*), t. d'hist. nat., sous-genre de poissons établi parmi les centropomes. Voy. SANDAT.

SANDSTEIN, subst. mas. (*çandecetein*), variété de succin qui sert en Prusse à faire l'huile de succin.

SANDYX. Voyez SANDIX.

SANE, adj. des deux genres (*çane*) (du lat. *sanus*), sain, guéri. (*Boiste.*) Inusité.

SANÉ, E, part. pass. de *saner*.

SANER, v. act. (*çané*) (du lat. *sanare*, fait de *sanus*, sain), guérir. (*Boiste.*)—SE SANER, v. pron. Vieux et même inusité.

SANE-KADSURA, subst. mas. (*çanekadeçura*), t. de bot., arbrisseau du Japon, dont les feuilles en décoction fournissent un mucilage propre au collage du papier.

SANES, barbarisme. Voy. SONNEZ.

SAN-FIORENZO, subst. propre mas. (*çanfi-o-reinzo*), chef-lieu de canton, arrond. de Bastia, départem. de Corse, appelé plutôt Saint-Florent.

***SANG**, subst. mas. (*çan*; devant les voyelles *çank*) (du latin *sanguis*), liqueur rouge qui coule dans les veines et dans les artères de l'homme et de l'animal : *la circulation du sang*.—On dit, en t. de médec., que *des remèdes purifient le sang*, qu'*ils rafraîchissent le sang*, pour dire qu'ils contribuent au bon état de la santé.—Liqueur qui en tient lieu dans certains animaux.—Par extension, qualité du tempérament : *sang bouillant, tranquille*, etc. — *Baptême de sang*, le martyre souffert sans avoir reçu le baptême. —*Se battre au premier sang*, jusqu'à ce que l'un des deux combattants soit blessé. — *Mettre un pays à feu et à sang*, le ravager, y commettre toutes sortes de cruautés. — *Mettre quelqu'un en sang*, le blesser de manière à ce qu'il soit tout couvert de sang. — Meurtre, carnage : *rien ne peut l'apaiser, il est altéré de sang*. — *C'est un buveur de sang, c'est un homme de sang*, il ne respire que le carnage, le meurtre.—*S'engraisser du sang du peuple, sucer le sang du peuple*, s'enrichir aux dépens du peuple, opprimer, piller le peuple.—*Il y a eu beaucoup de sang répandu*, on s'est battu avec un grand acharnement. — *Faire couler le sang*, être tyran; susciter des proscriptions; avoir été la cause d'une guerre.—*Épargner le sang*, la vie des hommes.—Absol. : *le sang a coulé*, il y a eu des personnes blessées dans telle bagarre.—*Inonder un pays de sang*, y exciter les plus sanglants désastres. — *Se faire la guerre à feu et à sang*, se nuire par toutes sortes de voies.—*Fouetter jusqu'au sang*, jusqu'à ce que le *sang* sorte.—*Le sang de tel individu crie vengeance*, il faut que sa mort soit vengée. — *Payer une chose de son sang*, être mis à mort pour avoir fait ou dit telle chose.—*Laver une injure dans le sang*, se venger par la mort de celui qui nous a insultés. — *Être capable de signer une chose de son sang*, avancer qu'on donnerait sa vie pour assurer la véracité d'une chose. — *Cela fait bouillir, cela allume, cela glace le sang*, se dit de ce qui cause de l'impatience, de l'irritation, de l'effroi.—*Le sang lui bout dans les veines, lui monte à la tête*, il est ardent et colère; il est près de se fâcher. — On dit, par affection pour une chose ou une personne, *qu'on répandrait son sang, qu'on donnerait de son sang, jusqu'à la dernière goutte de son sang*, **pour cette personne** ou *cette chose*.—En parlant de ce qui arrive d'agréable, on dit : *cela rafraîchit le sang* ; et de ce qui survient de fâcheux : *cela fait faire du mauvais sang*.—On dit, pour assurer la vérité d'une chose, qu'*on la signerait de son sang*.—En t. de l'Écriture sainte, *chair* et *sang* se disent de la nature corrompue ; et c'est dans cette acception que Jésus-Christ dit à saint Pierre : *Ce n'est point la chair et le sang qui vous l'ont révélé*.—Dans la même acception : *les affections de la chair et du sang*, les sentiments naturels. — *Des pigeons, des lièvres au sang*, cuits dans leur *sang*.—Descendance, lignée : *le sang des Condés*.—*Les princes du sang*, les princes qui sont de la maison royale. — Origine, extraction : *si les droits du sang avaient été consultés*.—*Droit du sang*, le droit que la naissance donne.—*La force du sang*, les sentiments secrets qu'on croit que la nature donne quelquefois pour une personne de même *sang*, quoiqu'on ne la connaisse pas. — *Les vertus des pères ne passent pas toujours avec le sang dans leurs enfants*, les enfants n'ont pas toujours les bonnes qualités de leurs pères. — Prov. : *bon sang ne peut mentir*, on reconnaît toujours d'où l'on sort, de quelle famille on est issu. — *Cela est dans le sang*, cette mauvaise qualité vient de famille, ou est dans son tempérament.—On appelle *animaux à sang blanc*, les mollusques, les insectes et les animaux des ordres inférieurs, dont le sang est blanc, pour les distinguer des animaux dits *à sang rouge*, les mammifères, les oiseaux, les reptiles et les poissons. —En parlant des enfants relativement aux pères, on dit fig. : *c'est mon sang, votre sang* ; c'est mon fils, votre fils. *Voltaire* a dit (*Mort de César*) :

Et toi, vengeur des lois, toi, mon *sang*, toi, Brutus.

On ne dit point *mon sang* nominativement, en parlant de ses aïeux ; on ne le dit qu'en parlant de sa postérité.—Race, en parlant des chevaux : *un cheval pur sang*.—Prov. : *suer sang et eau*, faire de grands efforts, souffrir beaucoup. — *Le sang est beau dans ce pays*, les habitants y sont beaux et bien faits. — *C'est un beau sang*, tout le monde est beau dans cette famille.— Prov. : *avoir du sang aux ongles*, avoir du courage et savoir se défendre. — *Avoir le sang chaud*, être prompt et colère. — *Ne pas avoir de sang dans les veines*, n'avoir ni énergie ni courage.

SANG ou **JOUR-DE-SANG**, subst. mas. (*çan, jourdeçan*); on appelait ainsi certaines fêtes de Cybèle et de Bellone, dans lesquelles leurs prêtres, transportés de fureur, se couvraient de sang en se faisant des incisions par tout le corps.

SANGA, subst. mas. (*çangua*), t. de bot., sorte d'arbre d'Amboine. — Pèlerinage que les Sintos font dans la province d'Isje, au Japon.

SANGAK, subst. mas. (*çanguake*), t. de relat., celui qui conduit la caravane d'Égypte, tous les ans, pour porter au grand-seigneur le tribut des oiseaux de proie.

SANGAPITE, subst. fém. (*çanguapite*), sorte de liqueur rougeâtre.

SANGAY, subst. propre mas. (*çanguè*), volcan des Andes, dans la Colombie : il a deux mille six cent quatre-vingt-sept toises d'élévation; ses explosions se font entendre à plusieurs lieues de distance.

SANGBLEU, interj. (*çanbleu*). Voy. SAMBLEU, seule orthographe reçue, laquelle cependant n'est pas la meilleure.

SANG-DE-DRAGON, subst. mas. (*çandedraguon*), t. de bot., sorte de plante du genre des patiences, qui coule comme la résine, comme du *sang*.—Au plur., des *sangs-de-dragon*.

SANG-DES-MARAIS, subst. mas. (*çandèmarè*), t. de bot., espèce d'agaric.

SANG-FROID, subst. mas. (*çanfroè*), présence d'esprit, tranquillité d'esprit dans des circonstances fâcheuses ou périlleuses.—Il ne s'emploie pas au pluriel.—*De sang-froid*, loc. adv., sans emportement, posément, sans chaleur.

SANGIAC, subst. mas. (*çanji-ak*), t. de relat., gouverneur turc.—Etendard.

SANGIACAT, subst. mas. (*çanji-aka*), fonction, dignité du *sangiac* en Turquie.—Durée de cette fonction.—La demeure du *sangiac*.

SANGIN, subst. mas. (*çanjein*), t. de relat., sorte de soldats d'élite, en Turquie, chargés de garder les bagages.

SANGLADE, subst. fém. (*çanguelade*), grand coup de fouet, de *sangle*.

SANGLANT, E, adj. (*çanguelan, lante*), *ensanglanté*, taché de *sang*, souillé de *sang*. — *Mort sanglante*, mort violente accompagnée d'effusion de *sang*.—On dit d'une viande qui est rouge parce qu'elle n'est pas assez cuite, qu'*elle est toute sanglante*.—Les catholiques appellent *sacrifice non sanglant*, le sacrifice de la messe. — *Combat sanglant*, où il y a eu beaucoup de *sang* répandu.—Fig. : *injure, satire sanglante ; reproche sanglant*, outrageux, offensant, etc. — Fig. : *la plaie est encore toute sanglante*, la douleur, l'affliction est toute récente.

SANGLARCAN, subst. mas. (*çanguelarkan*), drogue médicinale dont les Chinois se servent pour arrêter le *sang*.

***SANGLE**, subst. fém. (*çanguele*) (du lat. *cingulum*, fait de *cingere*, ceindre), bande plate et large, faite de cuir, de tissu de chanvre, etc., qui sert à ceindre, à serrer, et à divers autres usages : *on se serre le corps avec une sangle lorsqu'on veut courir la poste plus commodément* ; *les sangles d'un bois de lit, d'une selle de cheval ; sangles de porteur d'eau*. — Chez les orfèvres, bande de cuir ou de petite corde nattée, avec un anneau de fer pour recevoir le crochet des tenailles.—Chez les passementiers, se dit des bandes de corde qui soutiennent les épaules de l'ouvrier, assis sur le siège, qui appuie sur les marches du métier pour travailler le tissu. — T. de mar., se dit des entrelacements de menues cordes à deux fils, placés en différents endroits du vaisseau pour empêcher que les manœuvres se coupent. — T. de pêche, pièce d'appelet de moyenne grandeur, destinée à prendre des soles.

SANGLÉ, E, part. pass. de *sangler* et adj.— Dans le blason, se dit des animaux qui ont au milieu du corps une espèce de ceinture d'un autre émail.—Serré avec une *sangle* : *ce cheval est bien mal sanglé*. — *Fond sanglé*, cadre de bois garni de *sangles* dans le milieu pour soutenir les matelas d'un lit.

***SANGLER**, v. act. (*çanguelé*), ceindre, serrer avec des *sangles*. — Attacher la *sangle* sur un bois de chaise, etc. — On dit pop. : *sangler* (appliquer, donner) *un coup de poing, un coup de fouet, un soufflet*, etc.—Fig., *avoir été sanglé*, avoir essuyé de mauvais traitements. — SE SANGLER, v. pron.: *cette femme se sangle trop*, elle se serre trop dans son corsage.

SANGLES-BLANCS, subst. mas. plur. (*çanguelеblan*), t. de fabrique, fils de Hollande propres à faire les picots de dentelles. — *Sangles-bleus*, fils qu'on teint en bleu, à Troyes, et qui servent à faire les liteaux du linge de table.

SANGLIER, subst. mas. (*çangueli-é*) (suivant *Caseneuve*, du latin *singularis*, seul, solitaire, parce que cet animal vit seul, excepté les deux

premières années), porc sauvage. — Poisson de mer dont le museau ressemble à celui du cochon.

SANGLONS, subst. mas. plur. (*çanguelon*), fausses côtes qui fortifient les bateaux; fourcats.

SANGLOT, subst. mas. (*çanguelô*) (du latin *singultus*), soupir redoublé, poussé avec une voix entrecoupée, ne se dit guère qu'au plur. Le *sanglot* diffère du *soupir*, avec lequel il est si souvent entremêlé dans la douleur, en ce que le soupir est volontaire et se fait lentement. — T. de médec., contraction spasmodique du diaphragme, accompagnée de bruit, de larmes, d'oppression, et qui exprime une douleur profonde. — Petite courroie.

SANGLOTÉ, part. pass. de *sangloter*.

SANGLOTER, v. neut. (*çangueloté*), pousser des *sanglots*.

*__SANGSUE__, subst. fém. (*çançu*) (en lat. *sanguisuga*), animal aquatique, qui *suce le sang* des parties du corps auxquelles on l'applique.—Fig., exacteur avide et injuste : *de telles gens sont les sangsues du peuple.* — Se dit aussi de ceux qui, dans leur profession, exigent plus qu'il ne leur revient légitimement : *cet avoué est une sangsue pour ses clients.*—V. HIRUDINÉES, au C.

SANGUENITE, subst. fém. (*çanguenite*), nom que l'on donne, en certains endroits, à l'absinthe maritime.

SANGSUEL, adj. mas., au fém. **SANGSUELLE** (*çançuèle*), t. de médec., qui concerne les *sangsues*. Peu en usage.

SANGSUELLE, adj. fém. Voy. SANGSUEL.

SANGUIFICATIF, adj. mas., au fém. **SANGUIFICATIVE** (*çangu-ifikatif, tive*), qui convertit en *sang*, qui forme le *sang*.

SANGUIFICATION, subst. fém. (*çangu-ifikâcion*), t. de médec., transformation du chyle en *sang*.

SANGUIFICATIVE, adj. fém. Voy. SANGUIFICATIF.

SANGUIFIÉ, E, part. pass. de *sanguifier*.

SANGUIFIER, v. act. (*çangu-ifié*), t. de médec., former en *sang*, convertir en *sang*. — *SE* SANGUIFIER, v. pron., se changer, se transformer en *sang*.

SANGUIFIQUE, adj. des deux genres (*çangu-ifike*), t. de médec., qui se forme en *sang*, qui est de nature à se tourner en *sang*.

SANGUIN, subst. mas. (*çanguiein*), myth.; l'une des quatre complexions; figure allégorique, sous les traits d'un jeune homme aux cheveux blonds, au visage plein, à l'air riant, au teint clair et vermeil.

SANGUIN, E, adj. (*çanguiein, guine*), qui abonde en *sang*, en qui le *sang* domine : *tempérament sanguin.*—Qui est de couleur de *sang* : *rouge sanguin, jaspe sanguin*, marqueté de rouge.

*__SANGUINAIRE__, adj. des deux genres (*çanguinère*), cruel, inhumain, qui aime à répandre du *sang*.—Par analogie, il se dit d'une secte, d'une doctrine : *dogmes sanguinaires, loi sanguinaire.*

SANGUINAIRE, subst. fém. (*çanguinère*), t. de bot., genre de plantes de la famille des papavéracées.

SANGUINE, subst. fém. (*çanguine*), espèce d'ocre de fer précipitée dans une terre argileuse. La *sanguine* dont on fait les crayons est artificielle. — Pierre précieuse de couleur de *sang*. — Nom d'une pierre brune qui sert aux arquebusiers à brunir les canons de fusils de chasse. — Nom d'une espèce de poire d'Italie qui est couleur de *sang*.—Adj. fém. Voy. SANGUIN.

SANGUINELLE, subst. fém. (*çanguinèle*), t. de bot., cornouiller *sanguin*.

SANGUINOLAIRE, subst. mas. (*çanguinolère*), t. d'hist. nat., sorte de mollusque acéphale de l'ordre des bivalves.

SANGUINOLE, subst. fém. (*çanguinole*), t. de jard., espèce de pêche qui se distingue par de belles couleurs rouges. C'est aussi le nom d'une espèce de poire.

*__SANGUINOLENT__, subst. mas. (*çanguinolan*), t. d'hist. nat., espèce de poisson de mer, rouge, du genre des spares.

SANGUINOLENT, E, adj. (*çanguinolan, lante*), teint de *sang* : *crachats sanguinolents.*

SANGUISORBE, subst. fém. (*çangu-içorbe*), t. de bot., genre de pimprenelles.

*__SANGUISUGE__, subst. mas. et adj. des deux genres (*çangu-içuje*) (du lat. *sanguisuga*, qui signifie proprement *sangsue*, formé de *sanguis*, sang, et de *sugere*, sucer), t. d'hist. nat., famille d'insectes hémiptères qui se nourrissent du *sang* des animaux, tels que les punaises.

*__SANHÉDRIN__, subst. mas. (*çanédrein*) (mot purement hébreu, qui est une corruption du grec *συνέδριον*, conseil, assemblée), principal tribunal chez les juifs où se décidaient les affaires de l'état et de la religion.

SANHON, subst. mas. (*çanon*), t. de bot., espèce de plante de la Cochinchine, du genre des amomes.

*__SANI__, subst. propre mas. (*çani*), myth., Saturne, la plus malfaisante de toutes les planètes, selon la mythologie.

SANIASSIS, subst. mas. plur. (*çaniaceci*), secte de religieux indiens, qui sont l'objet d'une grande vénération.

*__SANICLE__, subst. fém. (*çanikle*), t. de bot., plante dont la racine est purgative.

SANIDIN, subst. mas. (*çanidein*), t. d'hist. nat., sorte de feld-spath, à tissu plus vitreux que le spath ordinaire.

SANIDODE, subst. fém. (*çanidode*) (du grec *σανίς*, planche, et *εἶδος*, forme), t. de médec., étroitesse de l'estomac ou de la poitrine.

SANIE, subst. fém. (*çani*) (du latin *sanies*), t. de médec., pus séreux qui sort des ulcères.

SANIEUSE, adj. fém. Voy. SANIEUX.

SANIEUX, adj. mas., au fém. **SANIEUSE** (*çani-eu, ni-euze*), t. de médec., chargé de *sanie* : *cancer sanieux.*

SANITAIRE, adj. des deux genres (*çanitère*) (du latin *sanitas*, santé), qui a rapport à la santé : *lois sanitaires; police sanitaire.* — *Cordon sanitaire*, ligne de barrage formée par des troupes dont la consigne est d'empêcher toute communication avec les personnes ou les marchandises qui sont en dehors de cette ligne.

SANITÉ, subst. fém. (*çanité*), qualité d'une chose pure, état de ce qui est *sain*.

SANKIVA, subst. mas. (*çankiva*), t. de bot., sorte de plante du Japon; on croit que c'est la salsepareille.

SANNEQUIN, subst. mas. Voy. SAMEQUIN.

SANNES ou **SANNE**, voy. SONNEZ.

SANNIONITE, subst. fém. (*çanionite*), genre de coquilles chambrées.

SAN-PAU, subst. propre mas. (*çanpô*), myth., petite idole de terre cuite ou d'autre matière que les Kalmouks et les Mongols vont chercher au Thibet, et qu'ils portent suspendue au cou.

SANS, prép. exclusive (*çan*, et devant une voyelle *çanze*) (du latin *sine*) : *sans argent, sans honneur*, et non pas *sans point d'argent; sans point d'honneur*, ce qui est un solécisme grossier.—*Sans que*, sorte de conjonction : *sans qu'on m'en parle; sans que cela paraisse.* — Marque la négation, la restriction, l'absence, etc. — *Sans* entre encore dans plusieurs manières de parler adverbiales : *sans doute; sans faute; sans réserve; sans façon; sans cesse; sans délai, sans miséricorde; sans souci*, etc. Voy. la *Grammaire*.

SANSAL, subst. mas. (*çançale*), t. de relat., nom qu'on donne, en Turquie, à certains agents du grand-visir.

SANSAPORAN, subst. mas. (*çançaporan*), myth., fête ou cérémonie annuelle que célèbrent les habitants du royaume d'Aracan, en l'honneur d'une idole qu'on promène dans un charriot, suivi de quatre-vingt-dix prêtres vêtus de satin jaune.

SANS-CŒUR, subst. mas. et fém. (*çankieur*), qui n'a pas de *cœur*, de sentiment d'honneur, de pudeur, fainéant. Pop. — Au plur., des *sans-cœur*.

*__SANSCRIT__. Voy. SAMSCRIT.

SANS-CULOTTE, subst. mas. (*çankulote*), nom donné d'abord à la classe la plus indigente du peuple, et dont on a voulu faire ensuite un titre honorable qu'affectionnaient surtout les terroristes. — Républicain extrême de la lie du peuple; celui qui en vante et en admire les doctrines. — Au plur., des *sans-culotte*.

SANS-CULOTTERIE, subst. fém. (*çankuloteri*), classe des *sans-culotte*.

SANS-CULOTTIDES, subst. fém. plur. (*çankulotide*), nom des cinq jours complémentaires ajoutés aux douze mois formant l'année républicaine, en France.

SANS-CULOTTISME, subst. mas. (*çankuloticeme*), règne, système des *sans-culotte*.

SANS-DENTS, et non pas **SANS-DENT**, subst. fém. (*çandan*), vieille femme qui n'a plus de *dents*, qui les a perdues par son grand âge : *une vieille sans-dents.*

SANSEVIÈRE, subst. fém. (*çancevière*), t. de bot., genre de plantes que l'on croit faire partie des aloès.

SANS-FLEUR, subst. fém. (*çanfleur*), sorte de pomme, pomme-figue.—Subst. mas., pommier qui la produit.—Au plur., des *sans-fleurs*.

SANSONNET, subst. mas. (*çançonè*), oiseau qui apprend facilement à parler. Voy. ÉTOURNEAU. — T. d'hist. nat., poisson de mer, espèce de petit maquereau.

SANS-PEAU, subst. fém. (*çanpô*), t. de jard. poire d'été.—Subst. mas., poirier qui la porte.—Au plur., des *sans-peau*.

SANS-PRENDRE, subst. mas. (*çanprandre*), coup du jeu de l'hombre, etc., où l'on joue sans écarter.—Au plur., des *sans-prendre*.

*__SANS-SOUCI__, subst. propre mas. (*çançouci*), château royal de Prusse, célèbre par les souvenirs qu'y a laissés le grand Frédéric, qui y est mort en 1786.

SANS-TACHE, subst. mas. (*çantache*), t. d'hist. nat., nom d'un serpent tout blanc.—Poisson du genre des saumones.—Au plur., des *sans-tache*.

SANTA, subst. fém. (*çanta*), monnaie de compte de l'île de Java, valant cinq centimes de France.

SANTAL, subst. mas. (*çantal*), bois des Indes. On en indique trois espèces : le *santal* blanc, le rouge et le citrin. Dans tout l'Orient, on s'en sert en le brûlant, comme parfum. En Europe, il est employé à faire de petits meubles, coffrets, etc. L'Académie semble préférer *sandal*.

SANTAL-FAUX, subst. mas. (*çantalfô*), t. de bot., plante à grappes, des Indes.

SANTALIN, subst. mas. (*çantalein*), t. de bot., grand arbre qui croît aux Indes.

SANTALINE, subst. fém. (*çantaline*), petite étoffe qu'on fabrique à Venise. — Matière colorante du *santal* rouge.

*__SANTANDER__, subst. propre mas. (*çantandère*) ville et port d'Espagne, chef-lieu de province, prise par les Français en 1808.

SANTE, subst. fém. (*çante*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des vulpins.

SANTÉ, subst. fém. (*çanté*) (du lat. *sanitas*), état de celui qui est sain, qui se porte bien : *être en santé, en bonne, en parfaite santé.* Plusieurs disent en mal : *avoir une mauvaise santé*, il vaut mieux dire : *ne se porter pas bien, ou n'avoir pas une bonne santé, n'avoir pas de santé.*—Exercice permanent, libre et facile de toutes les fonctions de l'économie animale : *bonne santé, santé délicate.*—Fam. : *une santé imperturbable*, celle que rien n'altère. — Prov., dans le même sens, on dit : *une santé de crocheteur.*—*Air de santé, figure de santé*, l'air sain, l'apparence d'une bonne *santé*. — On dit aussi : *l'éclat de la santé, une santé brillante*, un visage resplendissant de *santé*.—On appelle, *officiers de santé, service de santé*, les médecins, chirurgiens et pharmaciens attachés aux hôpitaux militaires. — On appelle aussi, *officiers de santé*, des médecins et des chirurgiens qui, sans avoir le diplôme de docteur, ont le droit d'exercer librement la médecine. — *Maison de santé*, maison où l'on porte les pestiférés et ceux qui viennent des lieux soupçonnés de peste; et plus particulièrement, maison où l'on reçoit les malades pour les guérir.— —*Billet de santé*, attestation que les officiers ou magistrats des lieux donnent en temps de peste, pour certifier qu'un voyageur ne vient pas d'un lieu suspect.—On nomme aussi, *billet de santé*, l'attestation que donne le médecin ou le chirurgien-major d'un hôpital militaire, au malade qui a entièrement recouvré la *santé*.—*Chocolat de santé*, bon pour la *santé*, pour l'estomac. — *Canot* ou *bateau de santé*, bateau qui porte un médecin, pour visiter l'équipage d'un vaisseau avant qu'il n'entre dans le port. — Fig., bonne disposition, tranquillité, calme intellectuel : *la santé de l'esprit, la santé de l'âme.*—*A la santé, à votre santé*, expr. adv., salutation qu'on se fait en buvant. — On dit aussi : *boire à la santé de quelqu'un*, et non pas *boire la santé de quelqu'un*; mais on dit bien : *porter la santé de quelqu'un; nous avons bu tant de santés.*—Subst. propre fém., myth., divinité païenne, la même que *Salus*. Elle avait plusieurs temples à Rome. On l'adorait aussi sous le nom d'Hygiée ou d'Hygie, qu'on représentait couronnée d'herbes médicinales, et tenant un serpent dans sa main droite. Voyez SALUS.

*__SANTIAGO__ ou vulgairement **SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE**, subst. propre mas. (*çanti-*

aguo), ville d'Espagne, capitale de la Galice, prise par les Français en 1809.

SANTIER, subst. mas. *(cantié)*, valet de ville. Vieux et même hors d'usage.

SANTOK, subst. mas. *(çantok)*, t. de relat., gouverneur d'une ville ou d'une province chinoise.

SANTOLINE, subst. fém. *(çantoline)*, t. de bot., plante vivace, stomachique et vermifuge.

*SANTON, subst. mas. *(çanton)*, sorte de moine turc, mahométan.

SANTONA, subst. propre mas. *(çantona)*, ville et port d'Espagne, dans le royaume de Burgos, prise par les Français en 1809 et 1823.

SANTOR, subst. mas. *(çantor)*, t. de bot., sorte d'arbre des Philippines, dont les habitants mangent le fruit.

SANVE, subst. fém. *(çanve)*, t. de bot., plante, espèce de moutarde.

SANVITALIE, subst. fém. *(çanvitali)*, t. de bot., sorte de plante d'Amérique, de la famille des corymbifères.

SAO, subst. propre fém. *(ça-o)*, myth., une des Néréides.

*SAÔNE, subst. propre fém. *(çône)*, rivière de France, qui prend sa source dans le dép. des Vosges, se jette dans le Rhone, un peu au-dessous de Lyon, et donne son nom à deux dép., celui de la *Haute-Saône* et celui de *Saône-et-Loire*.

SAÔNE (HAUTE-), subst. propre fém. *(ôteçône)*, dép. de France, qui tire son nom de sa position vers la source de la *Saône*, qui le parcourt. Le chef-lieu est Vesoul.

SAÔNE-ET-LOIRE, subst. propre fém. *(çône-loare)*, dép. de France, qui tire son nom de la *Saône* et de la *Loire*, qui le traversent. Le chef-lieu est Mâcon.

SAORRE, sub. fém. *(ça-ore)*, t. de mar., lest.

SAOT-CHAON ou SAOT-CHAOU, subst. mas. *(ça-otécha-on, cha-ou)*, espèce de thé qui croît en Chine.

SAOTÈS, adj. mas. *(ça-otèce)*, myth., surnom donné à Bacchus et à Jupiter. Il sign. *Sauveur*.

SAOUARI, subst. mas. *(ça-ou-ari)*, t. de bot., espèce d'arbre de la Guyane, dont le fruit est gros comme un œuf.

SAOUL, SAOULER. Voy. SOÛL, SOÛLER.

SAP, subst. mas. *(çape)*, t. de mar., s'est dit pour *sapin*.

SAPA, subst. mas. *(çapa)*, moût, suc de raisins cuits; raisiné.

SAPAJOU, subst. mas. *(çapajou)*, t. d'hist. nat., petit singe à queue prenante, à museau court et à tête plate. — Fig. en parlant d'un homme petit et laid, on dit : *c'est un vrai sapajou*, un vrai singe.

SAPAN, subst. mas. *(çapan)*, t. de bot. Voy. SAPPAN. —T. d'hist. nat., espèce de quadrupède rongeur de l'ordre des polatouches.

SAPANTIN, subst. mas. *(çapantein)*, espèce de barque légère, à rames, en usage sur la Gironde.

*SAPE, subst. fém. *(çape)*, action de *saper*.— L'ouvrage fait en *sapant*.

SAPÉ, E, part. pass. de *saper*.

SAPÉENS, subst. propre mas. plur. *(çapé-ein)*, anciens peuples qui habitaient un côté du Pont-Euxin.

SAPER, v. act. *(çapé)*, fouir dans les fondements d'un édifice, d'un bastion, etc., pour le démolir.—Fig., en parlant de morale et de politique, détruire, renverser : *saper les fondements de...*—*se* SAPER, v. pron.

SAPERDA, subst. mas. *(çapèreda)*, t. d'hist. nat., sorte de poisson de mer de l'ordre des thoraciques.

SAPERDE, subst. mas. *(çapèrede)*, t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

SAPEUR, subst. mas. *(çapeur)*, celui qui est employé au travail de la *sape*. —Soldat des troupes du génie, spécialement employé aux travaux de siége des places fortes. — *Sapeurs-pompiers*, compagnie de gens organisés et payés pour porter des secours dans les incendies.—On donne aussi le nom de *sapeurs* aux soldats d'infanterie armés d'une hache, et qui portent devant la ceinture un tablier de peau, et marchent en tête d'un régiment : *il y a, à Paris, des sapeurs dans chaque légion de la garde nationale*.

SAPHÈNE, subst. fém. *(çafène)* (du grec σαφηνης), t. d'anat., veine qu'on ouvre, quand on saigne au pied. Elle s'étend depuis les glandules de l'aine jusqu'au-dessus du pied.

SAPHI, subst. mas. *(çafi)*, amulette que les nègres mahométans portent sur eux.

*SAPHIQUE, subst. mas. et adj. des deux genres *(çafike)* ; il se dit, dans la poésie grecque et latine, d'un vers de onze syllabes formant cinq pieds, dont on croit que *Sapho* fut l'inventrice : *cette strophe est du saphique , en vers saphiques*.

*SAPHIR, subst. mas. *(çafir)*(du grec σαπφειρος, dérivé, ainsi que le latin *sapphirus*, qui en a été pris, de l'hébreu ou du chaldéen *sappir*, qui a la même signification), pierre précieuse, ordinairement de couleur bleue. Les anciens employaient ce mot pour désigner des pierres bleues et pourpres. Les modernes le donnent à des gemmes de couleur bleue et transparentes qui appartiennent à diverses espèces; mais *le vrai saphir*, celui qui est nommé particulièrement *saphir d'Orient*, est une variété de l'espèce corindon, dont la couleur est bleu de ciel plus ou moins foncé.— On appelle *saphir astérie*, le corindon vitreux, de couleur bleue; *saphir blanc*, le *saphir oriental*; *saphir du Brésil*, la topaze bleu-verdâtre du Brésil, et la tourmaline bleue du Brésil; *saphir électrique*, une variété bleue de la topaze et de la tourmaline; *saphir émeraude* ou *saphir topaze*, des variétés vertes, bleu-verdâtre, jaunes, etc., du corindon vitreux : *saphir faux*, le quartz hyalin bleu et cordiérite et le disthène bleu transparent; *saphir femelle*, le corindon vitreux d'un beau bleu d'azur, et *saphir mâle*, la variété d'un bleu indigo; *saphir fluss*, la chaux sulfatée bleue et le quartz hyalin bleu; *saphir œil de chat*, le corindon vitreux chatoyant; *saphir rubis*, *saphir topaze*, *rubis topaze*, etc., des variétés de corindon vitreux, miparti bleu et rouge, bleu et jaune, rouge et jaune, etc.—On appelait autrefois *saphir occidental*, le cordiérite ou *saphir* d'eau. — *Saphir* se dit encore des boutons rouges de la couperose.

SAPHIRIN, subst. mas. *(çafirein)*, t. d'hist. nat., sorte de production volcanique que l'on nomme aussi *haüyne*.

SAPHIRINE, subst. fém. *(çafirine)*, variété de chalcédoine d'un bleu de *saphir*, sur laquelle on grave, et que l'on emploie à des objets d'ornement.

*SAPHO, subst. propre fém. *(çafô)*, myth., Lesbienne célèbre par son génie poétique, sa beauté, et pour sa passion pour *Phaon*.

SAPIDE, adj. des deux genres *(çapide)*, qui a du goût, de la saveur; l'opposé d'*insipide*. Peu usité.

SAPIDITÉ, subst. fém. *(çapidité)*, goût, saveur propre aux substances alimentaires; le contraire d'*insipidité*. Peu usité.

*SAPIENCE, subst. fém. *(çapi-ance)* (en latin *sapientia*, sagesse), vieux.—*Le pays de sapience*, la Normandie.

*SAPIENTIAUX, adj. mas. plur. *(çapi-einci-ô)*; se dit de quelques livres de l'Écriture sainte : *les Proverbes, les Psaumes, la Sagesse*, sont des livres *sapientiaux*.

*SAPIN, subst. mas. *(çapein)*, très-grand arbre de nos forêts, à bois blanc, résineux.—Prov. : *il sent le sapin*, il paraît devoir mourir bientôt; allusion aux bières faites de bois de *sapin*.—Pop. et fam., voiture, fiacre : *prendre un sapin pour monter à la barrière*.

*SAPINDACÉE, subst. fém. *(çapeindacé)*, t. de bot., famille de plantes qui renferme les *sapins*.

SAPINDUS, subst. mas. *(çapeinduce)*, nom latin donné par quelques botanistes au genre des savonniers ou bois à savonnette.

SAPINE, subst. fém. *(çapine)*, t. d'archit., solive de bois de *sapin*. — Grand bateau de transport fait de bois de *sapin*.

*SAPINETTE, subst. fém. *(çapinète)* (de *sapin*, parce que ce bois entre pour beaucoup dans la construction des vaisseaux), petite coquille qu'on trouve sous un vaisseau qui a été longtemps en mer.

SAPINIÈRE, subst. fém. *(çapinière)*, lieu planté de *sapins*.—Nom qu'on donne à un bateau fait en *sapin*.

SAPINOS, subst. mas. *(çapinô)*, t. d'hist. nat., sorte de pierre précieuse qui tient de l'améthyste.

SAPI-OUTAN, subst. mas. *(çapi-outan)*, vache des bois qui se trouve dans l'île des Larrons de la mer du Sud.

SAPOCOU, subst. mas. *(çapokou)*, monnaie de compte de Java, valant vingt-cinq centimes de France environ, et contenant 1,000 caches.

SAPONACÉ, E, adj. *(çaponacé)* (du lat. *sapo, saponis*, savon), t. de médec., qui est de la nature du savon.

SAPONACÉE, subst. fém. *(çaponacé)*, t. de bot., famille de plantes polypétales, à étamines.

*SAPONAIRE, subst. fém. *(çaponère)* (du latin *sapo, saponis*, savon), t. de bot., plante vivace dont le mucilage contient un vrai *savon* végétal. On la nomme aussi *savonnaire* et *savonnière*.

SAPONDOMAD, subst. propre mas. *(çapondomade)*, myth., génie que les Persans croient être le protecteur de la terre.

SAPONÉ, subst. mas. *(çaponé)*, t. de pharm., savon chargé de principes médicamenteux.

*SAPONIFICATION, subst. fém. *(çaponifikâcion)*, t. de chimie, art, ou plutôt action de *saponifier*.

SAPONIFIÉ, part. pass. de *saponifier*.

SAPONIFIER, v. act. *(çaponifié)* (du lat. *sapo*, savon, et *facere*, faire), t. de chim., transformer en savon.—*se* SAPONIFIER, v. pron.

SAPONINE, subst. fém. *(çaponine)*, t. de chim., substance d'un brun clair contenue dans la *saponaire*.

SAPONURE, subst. fém. *(çaponure)*, t. de pharm.; pâte formée de savon en poudre et de résine liquide.

SAPORATION, subst. fém. *(çaporâcion)*, action de goûter. Peu usité.

SAPORIFIQUE, adj. des deux genres *(çaporifike)* (en lat. *saporificus*), t. de médec., qui produit la saveur.

SAPO-TARTAREUX, subst. mas. *(çapotartareu)*, t. de chimie, substance formée d'huile essentielle et d'huile de tartre.

SAPOTE ou SAPOTILLE, subst. fém. *(çapote, poti-ie)*, fruit du *sapotier* ou *sapotillier*.

*SAPOTÉE, subst. fém. *(çapoté)*, t. de bot., famille de plantes, la même que les *sapotilliers*.

SAPOTIER, subst. mas. *(çapotié)*. Voy. SAPOTILLIER.

SAPOTILLIER, subst. mas. *(çapotilié)*, grand arbre de Saint-Domingue. Son fruit est un aliment agréable et rafraîchissant.

SAPPADILLE, subst. fém. *(çapadi-ie)*, t. de bot., espèce d'arbre originaire d'Amérique.

SAPPAL, subst. mas. *(çapale)*, t. de bot., sorte d'arbre des Indes, dont l'écorce est odoriférante.

SAPPAN, subst. mas. *(çapan)*, t. de bot., nom qu'on donne, aux Indes orientales, à une espèce de brésillet.

SAPPARE, subst. mas. *(çapare)*, t. d'hist. nat., schorl bleu, ou disthène.

SAPPARITE, subst. mas. *(çaparite)*, t. d'hist. nat., sorte de minéral des Indes d'un bleu d'azur pâle.

SAPPIE, subst. fém. *(çapi)*, t. de bot., espèce de pin qui produit de la poix. — T. d'hist. nat., sorte de petite coquille.

*SAPROPHAGE, subst. mas. *(çaprofaje)* (du grec σαπρος, putride, et φαγω, je mange), t. d'hist. nat., insecte pentamère de l'ordre des coléoptères.

SAPROPYRE, subst. fém. *(çapropire)* (du grec σαπρος, putride, et πυρ, feu), t. de médec., la fièvre putride, ou synochus des Grecs.

SAPYGE, subst. fém. *(çapije)*, t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

SAPYGITES, subst m. pl. *(çapijite)*, t. d'hist. nat., tribu d'insectes de la famille des fouisseurs.

SAQUEBUTE, subst. fém. *(çakebute)* , ancien instrument de musique, remis en usage sous le nom de *trombone*. Voy. ce mot.

SAQUÉ, E, part. pass. de *saquer*.

SAQUER, v. act. *(çakié)*, t. de mar., mouvoir, pousser avec effort.—*se* SAQUER, v. pron. Hors d'usage.

SAQUES, subst. propre mas. plur. *(çake)*, anciens peuples de la Scythie. V. SACES.

S. A. R., abrev. de *son altesse royale*.

SARABAÏTE, subst. mas. *(çaraba-ite)*, sorte de moines vagabonds en Orient.

SARABANDE, subst. fém. *(çarabande)* (de l'espagnol *zarabanda*), sorte de danse grave, venue d'Espagne, et qui se dansait avec des castagnettes. —Air qui lui est propre. Il est à trois temps.

SARAFE, subst. mas. *(çaraffe)*, t. de relat., en Arménie, nom qu'on donne aux banquiers.

*SARAGOSSE, subst. propre fém. *(çaraguoce)*, ville d'Espagne capitale du royaume d'Aragon, et chef-lieu de la province de *Saragosse*. Elle soutint un siége héroïque contre les Français, en 1808 et 1809.

SARAÏS, subst. mas. *(çara-ice)*, au Mogol, espèce d'entrepôt pour les marchands.

SARANE, subst. fém. *(çarane)*, t. de bot., es-

pèce de fleur de lis, au Kamschatka, dont l'ognon se mange. — Genre de plantes de la famille des liliacees.

*SARAGOUSTI, subst. mas. (*çaragouceti*), sorte de mastic dont les Indiens se servent pour couvrir les coutures des embarcations.

SARAPHANE, subst. fém. (*çarafane*), vêtement gracieux et pittoresque des paysannes russes.

SARAPOUS, subst. mas. plur. (*çarapou*) (du grec σαραπους); on a donné ce nom aux hommes qui ont les pieds trop larges, ou dont les doigts du pied sont trop écartés les uns des autres.

SARAQUE, subst. mas. (*çarake*), t. de bot., espèce d'arbre qui croît aux Indes.

SARASCOUTA, subst. mas. (*çaracekouta*), caste d'Indiens.

SARASINOIS, subst. mas. (*çarazinoa*), sorte de tapis dont on se sert en Turquie.

SARASSOUADI, subst. propre fém. (*çaraçouadi*), myth., la femme de Brahma, déesse des sciences et de l'harmonie.

*SARBACANE, subst. fém. (*çarbakane*) (de l'espagnol *cerbatana*), long tuyau de verre ou de bois, etc., percé dans toute sa longueur, dont on se sert pour lancer certaines choses ou pour conduire la voix.—Fig. : *parler par sarbacane*, par des personnes interposées. Cette locution est plus que surannée.

*SARBOTIÈRE, subst. fém. (*çarbotière*), vase en fer-blanc ou en étain, dont se servent les limonadiers pour faire les glaces.

SARCANDA, subst. mas. (*çarkanda*), t. de bot.; on a donné ce nom vulgairement au santal rouge.

SARCANTHÈME, subst. mas. (*çarkantème*), t. de bot., sorte de plante, la conyse corne de cerf.

SARCASME, subst. mas. (*çarkaceme*) (du grec σαρκασμος, dérivé de σαρκαζειν), raillerie amère et insultante.

SARCASTIQUE, adj. des deux genres (*çarkacetike*), du *sarcasme* : *ton sarcastique*.

SARCELLE, subst. fém. (*çarcèle*), oiseau aquatique, qui ressemble au canard, mais qui est plus petit. Voy. CERCELLE.

SARCEUSE, adj. fém. Voy. SARCEUX.

SARCEUX, adj. mas., au fém. SARCEUSE (*çarceu, ceuze*), t. de médec ; se dit d'un tissu élastique à contractilité croissante.

SARCHE, subst. fém. (*çarche*), t. de boiss., cercle haut et large auquel on attache une peau percée ou une étoffe pour faire un tamis, etc.

SARCINULE, subst. fém. (*çarcinule*), t. de bot., genre de polypiers de la famille des lamellifères.

SARCITE, subst. fém. (*çarcite*) (du grec σαρξ, σαρκος, chair), pierre figurée qui imite la chair du bœuf.

SARCLAGE, subst. mas. (*çarklaje*), action de *sarcler*; résultat de cette action : *faire le sarclage d'un jardin*.

SARCLÉ, É, part. pass. de *sarcler*.

SARCLER, v. act. (*çarklé*) (du lat. *sarculare*), arracher les mauvaises herbes.—*se* SARCLER, v. pron.

SARCLEUR, subst. mas., SARCLEUSE, subst. fém. (*çarkleur, kleuze*), celui, celle qui *sarcle*.— L'*Académie* a tort de refuser un fém. à ce mot.

SARCLEUSE, subst. fém. Voy. SARCLEUR.

SARCLOIR, subst. mas. (*çarkloar*), instrument pour *sarcler*.

SARCLURE, subst. fém. (*çarklure*), ce qu'on arrache en *sarclant*.

*SARCOCARPE, subst. mas. (*çarkokarpe*), t. de bot., partie du fruit ; quand elle est très-charnue, on dit *chair*.— Au plur., ordre de champignons qui comprend plusieurs espèces.

SARCOCÈLE, subst. mas. (*çarkocèle*) (du grec σαρκος, génitif de σαρξ, chair, et κηλη, tumeur), t. de chir., tumeur charnue sur les testicules et sur les vaisseaux spermatiques, ou sur la membrane interne du scrotum.

SARCOCHILE, subst. fém. (*çarkochile*) t. de bot., sorte de plantes exotiques de la famille des orchidées.

SARCOCOLLE, subst. fém. (*çarkokole*) (du lat. *sarcocola*, fait du grec σαρξ, chair, et κολλα, colle), sorte de gomme-résine, ainsi appelée parce que les anciens lui attribuaient la vertu de consolider les plaies. On la nomme aussi *colle-chair*.

SARCOCOLLIER, subst. mas. (*çarkokolié*), t. de bot., genre de plantes d'Éthiopie, qui produisent la *sarcocolle*.

SARCOCOLLINE, subst. fém. (*çarkokoline*), t. de chim., principe extrait du *sarcocollier*, et qui donne la *sarcocolle*.

SARCODACTYLIS, subst. fém. (*çarkodaktilice*), baie charnue, rouge, d'une plante inconnue.

SARCODE, subst. mas. (*çarkode*), t. de bot., arbrisseau grimpant de la famille des légumineuses.

SARCODERME, subst. mas. (*çarkodèreme*), t. de bot., nom donné au parenchyme de la graine.

SARCODIDYME, subst. mas. (*çarkodidime*) (du grec σαρκος, gén. de σαρξ, chair, et διδυμος, testicule), t. de médec., squirrhe du testicule. —Syn. de *sarcocèle*. Voy. ce mot.

SARCOGÈNE, adj. des deux genres (*çarkojène*) (du grec σαρκος, génitif de σαρξ, chair, et du lat. *genus*, *generis*, nature, genre), t. de médec.; se dit de la matière nutritive du tissu *sarceux*.

SARCO-ÉPIPLOCÈLE, subst. fém. (*çarko-épiplocèle*), t. de chir., hernie complète, causée par la chute de l'*épiploon* dans le scrotum, accompagnée d'excroissance charnue.

SARCO-ÉPIPLOMPHALE, subst. mas. (*çarko-épiplonfale*), t. de chir., hernie complète produite par l'issue de l'*épiploon* au nombril, avec excroissance charnue.

SARCOGRAPHE, subst. mas. (*çarkoguerafe*), celui qui s'occupe à décrire les membres, les parties charnues.

SARCOGRAPHIE, subst. fém. (*çarkoguerafi*) (du grec σαρξ, σαρκος, chair, et γραφω, je décris), description des membres. — Ouvrage, traité sur les parties charnues.

SARCOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*çarkoguerafike*), qui concerne la *sarcographie*.

SARCO-HYDROCÈLE, subst. fém. (*çarko-idrocèle*), t. de chir., *sarcocèle* accompagné d'*hydrocèle*.

*SARCOLINE, subst. fém. (*çarkoline*), t. de bot., genre de plantes de la famille des chlénacées.

SARCOLITHE, subst. fém. (*çarkolite*) (du grec σαρκος, gén. de σαρξ, chair, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., substance vitreuse d'un rouge de chair découverte au Vésuve.

SARCOLOBE, subst. mas. (*çarcolobe*), t. de bot., genre de plantes de la famille des apocynées.

SARCOLOGIE, subst. fém. (*çarkoloji*) (du grec σαρκος, génitif de σαρξ, chair, et λογος, discours), traité sur les chairs et les parties molles du corps humain.

SARCOLOGIQUE, adj. des deux genres (*çarkolojike*), qui est relatif, qui appartient à la *sarcologie*.

SARCOLOGUE, subst. mas. (*çarkologue*), celui qui écrit sur la *sarcologie*.

SARCOMATEUSE, adj. fém. Voy. SARCOMATEUX.

SARCOMATEUX, adj. mas., au fém. SARCOMATEUSE (*çarkomateu, teuze*), du *sarcome*; de sa nature.

SARCOME, subst. mas. (*çarkome*) (du grec σαρκωμα, fait de σαρξ, chair), t. de chir., tumeur indolente qui se forme en diverses parties du corps. On dit aussi *sarcose*. Elle survient quelquefois au bas des narines, aux parties naturelles de la femme, au fondement, etc.

SARCOMPHALE, subst. mas. (*çarkonfale*) (du grec σαρκος, gén. de σαρξ, chair, et ομφαλος, nombril), t. de chir., excroissance de chair au nombril.

SARCOMPHALUS, subst. mas. (*çarkonfaluce*), t. de bot., genre de plantes de la famille des nerpruns. C'est un arbre très-élevé, à la Jamaïque, et qui est très-estimé pour la charpente.

SARCOPHAGE, subst. mas. (*çarkofaje*) (du grec σαρκος, gén. de σαρξ, chair, et φαγω, je mange), tombeau dans lequel les anciens mettaient les corps qu'ils ne voulaient pas brûler.— Aujourd'hui, cercueil ou sa représentation dans les grandes cérémonies funèbres.

SARCOPHAGE, adj. des deux genres (*çarkofaje*) (même étym. que celle du mot précédent), qui mange de la chair.—En t. de médec. : *remèdes sarcophages*; ou subst. : *un sarcophage*.

SARCOPHYLLE, subst. mas. (*çarkofile*), t. de bot., genre de plantes de la famille des légumineuses.

SARCOPTE, subst. mas. (*çarkopete*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des aptères, les mites de la gale. Voy. SARCOPTES.

SARCOPTÈRE, subst. mas. (*çarkopetère*), t. d'hist. nat., genre de mollusques de la famille des acères.

SARCOPTES, subst. mas. plur. (*çarkopte*) (du grec σαρξ, σαρκος, chair, et κοπτειν, couper), t. d'antiq., titre du second livre d'*Apicius*, qui traitait de la manière de couper les viandes.

*SARCORAMPHE, subst. mas. (*çarkoranfe*) (du grec σαρκος, gén. de σαρξ, chair, et ραμφη, couteau, glaive ; *qui dépèce la chair comme un couteau*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux rapaces qui ont à peu près les mêmes caractères que le vautour.

SARCOSTEMME, subst. mas. (*çarkocetème*), t. de bot., genre de plantes qui se rapprochent des osiers.

SARCOSE, subst. fém. (*çarkôze*), t. de chir., synonyme de *sarcome*. — Maladie des bestiaux, qui les fait enfler et souffler après avoir bu.

*SARCOSTOMES, subst. mas. pl. (*çarkocetome*) (du grec σαρξ, gén. σαρκος, chair, et στομα, bouche), t. d'hist. nat., famille extrêmement nombreuse d'insectes diptères, qui ont la bouche charnue et se nourrissent des liquides qu'ils trouvent à la surface du corps.

SARCOSTOSE, subst. fém. (*çarkocetôze*), t. de chir., nom qu'on donne quelquefois à l'*ostéo-sarcose*.

SARCOTIQUE, adj. des deux genres (*çarkotike*) (du grec σαρκοω, je rends charnu), t. de médec., qui accélère la régénération des chairs.— Subst. mas. : *un sarcotique*. Voy. INCARNATIF.

SARDACHATE, subst. fém. (*çardakate*), t. d'hist. nat., pierre précieuse, espèce d'agate.

*SARDAIGNE, subst. propre fém. (*çardègnie*), royaume d'Europe.

SARDANAPALE, subst. propre mas. (*çardanapale*), roi adonné aux plaisirs. Du nom d'un prince mède renommé par ses voluptes : *c'est un vrai Sardanapale*.

SARDAR, subst. mas. (*çardar*), gouverneur et général d'armée chez les anciens Persans. — Chef de troupes. — Prince persan, gouverneur d'une province de Perse.

SARDE, subst. fém. (*çarde*), t. d'hist. nat., sorte de cornaline jaune, brune ou olivâtre. — Espèce de poisson du genre des clupés.

*SARDE, subst. et adj. des deux genres (*çarde*), habitant de la *Sardaigne*. — Qui concerne la *Sardaigne*.

SARDE-AGATE, subst. fém. (*çardaguate*) (en latin *sardachates*), pierre précieuse qui, par ses couleurs, tient de la cornaline et de l'agate.

SARDINAL, subst. mas. (*çardinal*), t. de pêche, espèce de filet pour prendre des *sardines*.

SARDINE, subst. fém. (*çardine*), sorte de petit poisson de mer, ainsi nommé, parce qu'on en pêche beaucoup sur les côtes de *Sardaigne*, et qui ressemble beaucoup au hareng.

SARDINIERE, subst. fém. (*çardinière*), filet à pêcher des *sardines*.

SARDINIEN, adj. mas., au fém. SARDINIENNE (*çardiniein, niène*), des *sardinies* : *les jeux sardiniens*.

SARDINIES, subst. fém. plur. (*çardini*), myth., fêtes qu'on célébrait à *Sardes*, en l'honneur de Proserpine et d'autres divinités.

SARDIS, subst. mas. (*çardi*), sorte d'étoffe de laine grossière qu'on fabrique en Bourgogne.

SARDOA, subst. fém. (*çardo-a*), t. de bot., sorte de plante vénéneuse qui croît en *Sardaigne*; elle est douce au goût, mais elle fait faire des grimaces et des contorsions à ceux qui en ont mangé, comme s'ils riaient. De là cette locution proverbiale : *rire sardonien*. Voy. ce mot.

SARDOINE, subst. fém. (*çardoène*), espèce de pierre précieuse, demi-transparente (ainsi nommée du grec Σαρδιος, la ville de Sardes dans la Lycie, et ονυξ, ongle; parce qu'elle fut dans l'origine trouvée à Sardes, et que sa couleur approche de celle de l'ongle).

SARDON, subst. mas. (*çardon*), lisière de fil ou de ficelle qu'on emploie pour fortifier les filets déliés.

SARDONIEN, adj. mas., au fém. SARDONIENNE, ou SARDONIQUE, adj. des deux genres (*çardoniein, niène*, ou *nike*), *rire sardonien*, ris forcé, convulsif. Voy. au mot RIRE.

SARDONIENNE, adj. fém. Voy. SARDONIEN.

SARDONIQUE, adj. des deux genres (*çardonike*). Voy. SARDONIEN.

*SARDONYX, subst. fém. (*çardonikce*), t. d'hist. nat., sorte d'agate à plusieurs lits de *sardoine* et d'agate onyx.

SARE, subst. mas. (*çare*), espace de trois mille six cents ans, dans la chronologie des anciens Chaldéens.—Mois babylonien, période de trente jours.

SARFAR, subst. mas. (*çarfar*), selon les Turcs, le vent froid et glacial de la mort.

SARGA, subst. fém. (*çargua*), t. de bot.,

espèce de lentille de mer dont le fruit est vésiculaire.

SARGASSE, subst. fém. (*çarguace*), t. de bot., sorte de plante aquatique, du genre des varecs.

SARGE, subst. mas. (*çarje*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des muges.

SARGET, subst. mas. (*çarjè*). Voy. SPARE.

SARGIE, subst. fém. (*çarji*), t. d'hist. nat., genre d'insectes diptères, de la famille des notacanthes.

SARGON, subst. mas. (*çarguon*), t. d'hist. nat., petit canard de la famille des plongeons.

SARGUE, ou **SARGE**, subst. mas. (*çargue*, *çarje*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des spares.

***SARI**, subst. mas. (*çari*), t. d'hist. nat., très-petite coquille du genre des sabots. — T. de bot., sorte d'arbrisseau qui croît sur les bords du Nil.

SARIAFING, subst. propre mas. (*çari-afeingue*), myth., l'une des divinités adorées dans l'île de Formose.

SARIBUS, subst. mas. (*çaribuce*), t. de bot., sorte de palmiers; il y a le grand et le petit *saribus*.

SARICOVIENNE, subst. fém. (*çarikoviène*), t. d'hist. nat., loutre de mer, loutre du Brésil.

SARIGUE, subst. mas. (*çarigue*), t. d'hist. nat., espèce de mammifère pédimane, à queue prenante, et à poche sous le ventre, qu'on nomme aussi *didelphe*. Voy. ce mot.

SARI-HABRAMA, subst. propre mas. (*çari-abrama*), nom d'une divinité indienne.

SARILLE, subst. fém. (*çari-ie*), sciure de bois d'orme avec du storax.

SARION, subst. mas. (*çari-on*), natte pour emballage.

SARIONE, subst. mas. (*çari-one*), t. de pêche, jeune saumon.

SARISSE, subst. fém. (*çarice*) (en grec σαρισσα), t. d'antiq., longue lance des Macédoniens. — T. de bot., espèce de plante; on croit que c'est l'hydrophylax.

SARISSOPHORE, subst. mas. (*çariceçofore*) (du grec σαρισσα, et φερω), t. d'antiq., soldat macédonien qui combattait armé d'une *sarisse*.

SARKIS, subst. mas. (*çarki*), nom d'une espèce de rouge dans lequel il n'entre aucun acide, qui embellit la peau, et la conserve.

SARLAT, subst. propre mas. (*çarla*), ville de France, chef-lieu d'arrond. et de canton, dép. de la Dordogne.

SARMANE, subst. mas. (*çarmane*), ordre de prêtres ou de philosophes indiens.

SARMATE, subst. et adj. des deux genres (*çarmate*), qui habitait la *Sarmatie*; qui concerne la *Sarmatie*.

***SARMATIE**, subst. fém. (*çarmaci*), ancienne contrée d'Europe et d'Asie.

SARMENIUS-LAPIS, subst. mas. (*çarméni-ucelâpice*) (mots latins), t. d'antiq., sorte de pierre à laquelle les anciens attribuaient la vertu de prévenir les avortements.

***SARMENT**, subst. mas. (*çarman*), bois que pousse la vigne.

***SARMENTACÉE**, subst. fém. (*çarmantacé*) (du lat. *sarmentum*, sarment, bois de la vigne), t. de bot., dans la méthode de *Jussieu*, famille de plantes ou plutôt d'arbrisseaux grimpants qu'il appelle aussi *vinifères*, comme la vigne.

SARMENTÉ, E, part. pass. de *sarmenter*.

SARMENTER, v. act. (*çarmanté*), ramasser les *sarments* après la taille des vignes. (*Raymond*.) Tout-à-fait inusité.

SARMENTEUSE, adj. fém. Voy. SARMENTEUX.

SARMENTEUX, adj. mas., au fém. **SARMENTEUSE** (*çarmanteu*, *teuze*); se dit, en bot., des plantes qui poussent de chaque nœud des *sarments* ou rameaux.

SARMIENTE, subst. fém. (*çarmi-ante*), t. de bot., espèce de plante parasite grimpante des montagnes du Pérou.

SARONIDE, subst. mas. (*çaronide*) (du grec σαρωνις, g. ιδος, fait dans la même signification de σαρωνιδαι, chênes creux de vétusté; parce que les *saronides* ou *druides* habitaient dans le creux des vieux chênes), chez les anciens Gaulois, classe de prêtres ou de druides, qui étaient aussi appelés bardes.

SARONIES, subst. fém. (*çaroni*), fêtes qu'on célébrait, à Trézène, en l'honneur de Diane.

SAROPODE, subst. mas. (*çaropode*), t. d'hist. nat., genre d'insectes hyménoptères.

***SAROS**, subst. mas. (*çaroce*), t. d'astron., période nommée aussi *période chaldaïque*, environ dix-huit ans onze jours.

SAROTHRE, subst. fém. (*çarotre*), t. de bot., sorte de plante annuelle de la famille des gentianées.

SAROUBÉ, subst. mas. (*çaroubé*), t. d'hist. nat., espèce de reptile de Madagascar.

***SARPÉDON**, subst. propre mas. (*çarpédon*), myth., roi de Lycie, fils de Jupiter et de Laodamie, fille de Bellérophon. Il se distingua au siége de Troie, où il porta du secours à Priam, et fut tué par Patrocle. Les Troyens, après avoir brûlé son corps par l'ordre de Jupiter, en gardèrent précieusement la cendre. — Il y a eu un autre *Sarpédon*, roi de Thrace, et un autre encore, fils de Neptune.

SARPÉDONIEN, adj. mas. (*çarpédoniein*), myth., surnom d'Apollon, pris du promontoire de *Sarpédon*, en Cilicie.

SARPÉDONIENNE, adj. fém. (*çarpédoniène*), myth., surnom de Diane.

SARPÉ, E, part. pass. de *sarper*.

SARPER, v. act. (*çarpé*), t. de mar., lever le grappin ou l'ancre. — *se* SARPER, v. pron. Peu usité.

SARRACÈNE, subst. fém. (*çaracène*), t. de bot., genre de plantes vivaces de l'Amérique septentrionale.

***SARRACÉNIQUE**, adj. des deux genres (*çaracénike*), t. de pharm.; se dit d'un certain remède narcotique qui fut introduit par les *Sarrasins*.

SARRANE, subst. fém. (*çarane*), sorte de flûte des anciens.

***SARRASIN**, subst. propre mas., au fém. **SARRASINE** (*çarazein*, *zine*), nom d'un ancien peuple qui descendit de l'Arabie dans l'Europe, et qui y fit de grands ravages.

SARRASIN, subst. mas. (*çarazein*), sorte de blé originaire d'Afrique, ainsi nommée des *Sarrasins*.—Il est aussi adj. mas. : *le blé sarrasin*.

SARRASINE, subst. fém. (*çarazine*), t. de fortification, espèce de grille ou treillis, à grosses pointes de bois ou de fer, entre le pont-levis et la porte d'une ville, et qui se lève et s'abat au besoin.—Subst. propre, femme d'un *Sarrasin*.

SARRASINOIS, subst. mas. (*çarazinoa*), vieux mot hors d'usage qui signifiait tapissier.

SARRASTES, subst. mas. pl. (*çaraste*), anciens habitants de la Campanie, en Italie.

SARRAU, subst. mas. (*çarô*), souquenille que portent les paysans, les rouliers, les soldats.

SARREALBE, subst. propre mas. (*çaralbe*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Sarreguemines, dép. de la Moselle.

SARREBOURG, subst. propre mas. (*çarebour*), ville de France, chef-lieu d'arrond. et de canton, dép. de la Meurthe.

SARREGUEMINES, subst. propre mas. (*çareguemine*), ville de France, chef-lieu d'arrond. et de canton, dép. de la Moselle.

SARRETTE ou **SERRETTE**, subst. fém. (*çarète*, *cèrète*), t. de bot., genre de plantes de la famille des cinarocéphales.

***SARRIASTES**, subst. propre mas. plur. (*çari-acete*), peuples de l'ancienne Campanie.

SARRE-UNION, subst. propre fém. (*çarunion*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saverne, dép. du Bas-Rhin.

SARRIETTE, subst. fém. (*çari-ète*), t. de bot., plante annuelle à fleur labiée, originaire d'Italie et de Provence, d'une odeur aromatique et pénétrante. La *sarriette vraie* et celle de Crète sont des arbustes.

SARRITOR, subst. propre mas. (*çareritor*), myth., l'un des dieux de l'agriculture, chez les Romains.

SARROLA, subst. propre mas. (*çarola*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Ajaccio, dép. de la Corse.

SARROT, subst. masc. (*çarô*), ancien nom du rochet, pièce du vêtement ecclésiastique.

SARROTIRUM, subst. mas. (*çarerotirome*), t. d'hist. nat., les hispes, genre d'insectes coléoptères.

***SARROTRIUS**, subst. mas. (*çarerotri-uce*), t. d'hist. nat., genre d'insectes orthocères.

SARROUBE, subst. mas. (*çaroube*), t. d'hist. nat., lézard de Madagascar.

SART, subst. mas. (*çare*), t. d'hist. nat., nom du goémon ou varec, que l'on trouve sur quelques côtes de France.

SARTÈNE, subst. propre mas. (*çartène*), ville de France, chef-lieu d'arrond. et de canton, dép. de la Corse.

***SARTHE**, subst. propre fém. (*çarte*), rivière de France, qui prend sa source dans le dép. de l'Orne et donne son nom à un département.

SARTHE, subst. propre fém. (*çarte*), dép. de France, qui tire son nom de la rivière de *Sarthe*. Le chef-lieu est le Mans.

SARTIE, subst. fém. (*çarti*), t. de mar., manœuvre qui tient lieu de haubans sur les galères.

SARTILLY, subst. propre mas. (*çarti-ie-i*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Avranches, dép. de la Manche.

SARTIS, subst. fém. plur. (*çarti*), t. de mar., cordes d'ajuste qui servent à haler les filets de pêche.

SARVE, subst. fém. (*çarve*), nom qu'on a donné, en quelques endroits, à une espèce de cyprin.

SARZEAU, subst. propre mas. (*çarzô*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Vannes, dép. du Morbihan.

S. A. S., abréviation de *son altesse sérénissime*.

SAS, subst. mas. (*çâ*) (du lat. *seta*, gros poil des animaux, soie, crin, dont on a fait *setatium*, qui a la même signification), tissu de crin attaché à un cercle, et qui sert à passer de la farine, etc. — *Du plâtre au sas*, passé au *sas* ou au tamis, avant que d'être employé. — Bassin pratiqué dans la longueur d'un canal ou d'une rivière, bordé de murs, de quais, et fermé à ses extrémités par une écluse, pour y conserver l'eau d'une chute, etc. (De l'italien *sass*, fait du lat. *saxum*, pierre, à cause des constructions qu'on y fait.)—Prov.: *ces choses ont été passées au gros sas*, examinées avec peu de soin.—*Faire tourner le sas*, prétendre découvrir l'auteur d'un larcin en faisant une espèce de sortilége avec le *sas*.

SASA, subst. mas. (*çaza*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux de l'ordre des silvains.

SASIN, subst. mas. (*çazein*), t. d'hist. nat., petit oiseau de la famille des oiseaux-mouches.

SASSA, subst. mas. (*caceça*), t. de bot., sorte d'acacia de Nubie, qui fournit une gomme presque semblable à la gomme arabique.

SASSAFRAS, subst. mas. (*çaçafra*), t. de bot., espèce de laurier d'Amérique.

SASSANIDES, sub. prop. m. pl. (*çaceçanide*), t. d'hist. anc., descendants de *Sassan*, aïeul d'Artaxercès.

SASSATA, subst. mas. (*çaceçata*), nom qu'on donne à l'indigo qui est retiré de la troisième pousse.

***SASSE**, subst. fém. (*çace*), t. de mar., sorte de pelle creuse dont on se sert pour retirer l'eau d'un navire.

SASSÉ, E, part. pass. de *sasser*.

SASSEBÉ, subst. mas. (*çacebé*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce de perroquet.

SASSENAGE, subst. mas. (*çacenaje*). Bourg du Dauphiné, dép. de l'Isère, renommé pour ses fromages. — Petite pierre de la grosseur et de la forme d'une lentille, propre à faire sortir des yeux les ordures qui ont pu s'y introduire.

SASSENAGE, subst. propre mas. (*çacenaje*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Grenoble, dép. de l'Isère.

SASSER, v. act. (*çâcé*), passer au *sas*.—Fig., *sasser et ressasser*, examiner, rechercher, éplucher : *ce procès*, *cette question ont été sassés et ressassés*. — *se* SASSER, v. pron.

SASSET, subst. mas. (*çâcè*), petit *sas*.—Sorte de petit crible, de petit bassin.

SASSIE, subst. fém. (*çaci*), t. de bot., plante du Chili.

SASSOIRE, subst. fém. (*çâçoare*), pièce du train de devant d'un carrosse, qui soutient la flèche, et sert à faire braquer le carrosse. — T. de mar., quart de rond.

SASSOLIN, subst. mas. (*çaçolein*), espèce de sel qu'on tire de la source chaude de *Sasso*, près de Sienne.

SASTAWE, subst. mas. (*çacetave*), t. de relat., marché, établissement public en Russie.

SATA, subst. mas. (*çata*), ancienne mesure de farine qui équivalait à deux boisseaux et demi.

SATAJO, subst. mas. (*çatajo*), t. de bot., sorte de plante parasite qui croît à Madagascar.

SATAL, subst. mas. (*çatale*), t. d'hist. nat., espèce de coquille qui se rapproche du spondyle garderon.

***SATAN**, subst. mas. (*çatan*) (mot originairement hébreu, chaldéen et syriaque, qui signifie proprement adversaire, ennemi), nom donné au démon dans l'Écriture : *renoncer à Satan*, *à ses pompes*. — *Le royaume de Satan*, l'enfer,

et par exagération, le monde. — *Avoir, posséder l'orgueil de Satan*, être d'un orgueil extrême.— T. d'hist. nat., nom d'un singe d'Amérique qui appartient au genre saki.

SATANE, E, adj. (*çatané*), de *Satan*.—Pop. : *satané drôle*, drôle qui tient de *Satan*.

SATANIQUE, adj. des deux genres (*çatanike*), de *Satan*; diabolique, mais en ajoutant plus de force à ce dernier mot : *esprit satanique, méchanceté satanique*.

SATELLITE, subst. mas. (*çatèlelite*) (en latin *satelles, litis*), homme armé et qui est aux gages d'un autre pour être ministre de ses violences. — En astronomie, petite planète qui tourne autour d'une plus grande : *la lune est le satellite de la terre*. — Adj. des deux genres, t. d'anat. : *veines satellites*, qui avoisinent les artères.

SATIALOGAM, subst. propre mas. (*çati-aloguame*), myth., le paradis de Brahma.

SATIBANA, subst. propre fém. (*çatibana*), myth., nom d'une déesse, en Chine.

SATIÉTÉ, subst. fém. (*çaci-été*) (en lat. *satietas*), réplétion d'aliments, qui va jusqu'au dégoût.—On dit également, au fig. : *la satiété des plaisirs, des honneurs*, etc.

SATILLIEU, subst. propre mas. (*çatilieu*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Tournon, dép. de l'Ardèche.

SATIN, subst. mas. (*çatein*) (du lat. *seta*, soie. *Ménage*.), étoffe de soie, dans laquelle la trame ne paraît point à l'endroit, ce qui lui donne le brillant et l'éclat qui lui sont propres.—*Peau douce comme un satin*, douce et unie.

SATINADE, subst. fém. (*çatinade*), étoffe très-mince qui imite le *satin*.

SATINAGE, subst. mas. (*çatinaje*), action de *satiner*; résultat de cette action.

SATINAIRE, subst. mas. (*çatinère*), celui qui fabrique le *satin*. Peu usité; c'est *satinier* qu'on devrait dire.

SATINE, subst. fém. (*çatine*), t. de bot.; on donne quelquefois ce nom à la lunaire, sorte de plante.

***SATINÉ**, E, part. pass. de *satiner*, et adj., fait à la manière du *satin*.—Qui tire sur le *satin*. — Lustré comme du *satin*. — *Peau satinée*, douce comme le *satin*. — *Papier satiné*, qui a été mis entre des cartons pour l'adoucir et en abattre les aspérités au moyen d'une presse.— T. de fleuriste, *tulipe satinée*, d'un blanc de *satin*.

SATINER, v. act. (*çatiné*), donner à une étoffe, à un ruban, l'œil du *satin*. — En librairie, donner au papier d'impression la douceur du *satin*, en passant chaque feuille dans des cartons que l'on serre fortement entre des plateaux, sous une presse à vis : *satiner un ouvrage*. — Neut., t. de fleuriste : *telle tulipe satine*, approche du satin.—SE SATINER, v. pron.

SATINIER, subst. mas. (*çatinié*). Voy. SATINAIRE.

SATIN-PÂLE, subst. mas. (*çateinpâle*), t. de bot., espèce de plante qui croît aux environs de Paris. C'est un agaric dont le chapeau est mamelonné au centre, et comme *satiné* en dessus.

SATIRE, subst. fém. (*çatire*) (du lat. *satyra*, fait de *satyri*, en grec σατυροι, les *satyres*, compagnons de Bacchus, qui attaquaient, par des railleries et des paroles piquantes, tous ceux qu'ils rencontraient), en général, peinture du vice et du ridicule en discours ou en actions, en vers ou en prose. — Plus particulièrement, 1° poème moral qui a pour but de censurer les vices, de tourner les sottises en ridicule, etc.; 2° tout discours piquant, médisant contre les personnes. — Fig. : *sa conduite est la satire de la vôtre*, la régularité de sa conduite fait remarquer davantage l'irrégularité de la vôtre. *Trévoux* écrit ce mot et ses dérivés avec un *y*.

SATIRIQUE, adj. des deux genres (*çatirike*), qui appartient à la *satire* : *ouvrage satirique*.— Enclin, porté à la médisance : *homme, esprit satirique*. — Qui écrit des *satires* : *auteur satirique*. En ce dernier sens, on dit subst., mais rarement : *c'est un satirique*.

SATIRIQUEMENT, adv. (*çatirikeman*), d'une manière *satirique*.

SATIRISÉ, E, part. pass. de *satiriser*.

SATIRISER, v. act. (*çatirizé*), railler, critiquer d'une manière piquante et *satirique*. — SE SATIRISER, v. pron.

SATIRISTE, subst. mas. et fém. (*çatiricete*), auteur de *satires*. Mauvais plaisant.

SATISFACTION, subst. fém. (*çaticefakcion*) (en lat. *satisfactio*), plaisir, joie, contentement.—Action par laquelle on *satisfait* quelqu'un en réparant l'offense qu'on lui a faite. — En t. dogmatique, ce qu'il faut faire pour réparer les péchés qu'on a commis : *la satisfaction fait partie du sacrement de pénitence*. — SATISFACTION, CONTENTEMENT. (*Syn.*) Le *contentement* tient plus au cœur; c'est un sentiment agréable. La *satisfaction* tient plus aux passions; elle regarde les désirs. La *satisfaction* suppose nécessairement le désir; le *contentement* n'exprime que le plaisir de posséder. Vous êtes *satisfait* d'obtenir ce que vous souhaitiez, ce que vous poursuiviez; vous êtes *content* d'avoir ce que vous avez, soit que la chose ait rempli, soit qu'elle ait prévenu vos désirs et vos recherches.—Votre *satisfaction* est d'obtenir ou d'avoir obtenu; votre *contentement* est de jouir, et de jouir en paix.—La *satisfaction* mène au *contentement*, mais il faut que l'objet le procure. Vous êtes *satisfait* quand on vous donne ce que vous vouliez; vous êtes *content* quand l'objet vous donne le plaisir que vous vous promettiez.—Le *contentement* ajoute à la *satisfaction* des désirs une *satisfaction* douce de la possession. Voy. CONTENTEMENT.

***SATISFACTOIRE**, adj. des deux genres (*çaticefaktoare*) (en lat. *satisfactorius*), t. dogmatique, qui est propre à réparer, à expier les fautes commises.

SATISFAIRE, v. act. (*çaticefère*) (en latin *satisfacere*, en faire assez). Il se conjugue comme *faire*. Contenter, donner sujet de contentement à... *il est malaisé de satisfaire tout le monde; satisfaire sa passion, sa colère, sa curiosité*, etc. — *Satisfaire des créanciers, des ouvriers*, les payer.—*Cela satisfait l'esprit, les sens, le goût, l'oreille*, etc., plaît à l'esprit, etc. — *Satisfaire l'attente de quelqu'un*, la remplir. — *Satisfaire un besoin*, faire ce qu'un besoin exige.—Neut.: *satisfaire à...* faire ce qu'on doit à l'égard de quelque chose : *satisfaire à son devoir, au précepte, à un paiement*, etc.— SE SATISFAIRE, v. pron., contenter son désir — *Se satisfaire soi-même*, tirer soi-même raison d'une offense, d'une injure; et encore, voir de ses propres yeux avant de s'avouer convaincu.

SATISFAISANT, E, adj. (*çaticefèzan, zante*), qui contente, qui *satisfait*.

SATISFAIT, E, part. pass. de *satisfaire*, et adj., content. — SATISFAIT, CONTENT. (*Syn.*) On est *satisfait* quand on a obtenu ce que l'on souhaitait; on est *content* lorsqu'on ne souhaite plus.— Il arrive souvent qu'après être *satisfait* on n'en est pas plus *content*. — La possession doit toujours nous rendre *satisfaits*; mais il n'y a que le goût de ce que nous possédons qui puisse nous rendre *contents*. Voy. CONTENT.

SATIVET, subst. mas. (*çativé*), t. de bot., espèce de laitue.

SATON, subst. mas. (*çaton*), t. d'antiq., mesure des Hébreux, qui était la dixième partie de l'éphah.

SATOR, subst. propre mas. et adj. (*çâtor*), myth., un des dieux des laboureurs. On l'invoquait dans le temps des semailles.—Jupiter était aussi appelé *sator hominum et deorum*, c'est-à-dire, *père des dieux et des hommes*.

***SATRAPE**, subst. mas. (*çatrape*) (du grec σατραπης, d'où l'on a fait en latin *satrapes*), gouverneur de province chez les anciens Perses. —Fig., grand seigneur riche et voluptueux.

***SATRAPIE**, subst. fém. (*çatrapi*), gouvernement de *satrape*; le bâtiment où il réside.

SATRES, subst. propre mas. plur. (*çatre*), peuples de l'ancienne Thrace.

SATRICANIENS, subst. propre mas. plur. (*çatrikaniein*), nom des anciens peuples qui habitaient le Latium.

SATRON, subst. mas. (*çatron*), petit poisson qui sert d'appât.

SATTEAU, subst. mas. (*çatetô*), barque ou grosse chaloupe dont on se sert pour la pêche du corail.

SATURABLE, adj. des deux genres (*çaturable*), t. de chim., se dit de ce qui peut s'imbiber, se dissoudre ou se mélanger avec une autre matière. — Ce mot manque dans l'*Académie*.

***SATURATION**, subst. fém. (*çaturâcion*), t. de chim., état d'un liquide qui est *saturé*. — Union complète de deux matières sans que l'une domine sur l'autre.—Chez les tanneurs, état d'une peau imbibée d'eau.

SATURÉ, E, part. pass. de *saturer*. — *Eau de chaux saturée*, eau dans laquelle on a mis assez de chaux pour que cette eau n'en puisse pas dissoudre davantage. — Fig. : *le monde est saturé de plaisirs*, il n'en veut plus prendre.

***SATURER**, v. act. (*çaturé*) (en latin *saturare*), t. de chimie, mettre dans une liqueur une substance qui s'y dissolve en assez grande quantité pour qu'il ne s'y dissolve plus rien.—*Saturer un acide avec un alcali*, mettre dans l'acide autant d'alcali qu'il peut en dissoudre.—SE SATURER, v. pron.

SATURIER, subst. mas. (*çaturié*), t. de bot., espèce d'arbrisseau qui croît à l'île Bourbon.

***SATURNALES**, subst. fém. plur. (*çaturnale*), fêtes en l'honneur de *Saturne*, qui se célébraient à Rome, au mois de décembre. Il était défendu de traiter d'aucune affaire pendant ces fêtes, et d'exercer aucun art excepté celui de la cuisine. Toutes les distinctions de rang cessaient alors; les esclaves même pouvaient impunément dire à leurs maîtres tout ce qu'ils voulaient, et railler leurs défauts en leur présence. — Par extension, fêtes bruyantes et licencieuses : *voilà de vraies saturnales*.

***SATURNE**, subst. mas. (*çaturne*), l'une des planètes les plus éloignées de la terre, et qui prend son nom d'une des divinités du paganisme : *la planète de Saturne; les satellites de Saturne; le ciel de Saturne*.—Nom que les chimistes donnent au plomb.—*Sel de saturne*, combinaison d'acide de vinaigre avec le plomb, quand cette matière est solide. — *Extrait de saturne*, cette même combinaison quand elle a la consistance de sirop. — *Vinaigre de saturne*, cette même combinaison lorsqu'elle est liquide. — Subst. propre mas., myth., fils de Cœlus, autrement appelé le Temps. Ne voulant plus souffrir d'autres héritiers que lui et Titan, son frère, il porta à son père un coup de faulx; et le sang qui coula dans la mer, s'étant mêlé avec l'écume, donna la naissance à Vénus. L'envie qu'il eut de régner lui fit accepter la couronne de Titan, son frère aîné, à condition qu'il n'élèverait point d'enfants mâles, et qu'il les dévorerait aussitôt après leur naissance. Cependant Rhée trouva moyen de soustraire à sa cruauté Jupiter, Neptune et Pluton. Voyez JUPITER. Titan ayant su que son frère, malgré son serment, avait des enfants mâles, arma contre lui et le fit prisonnier. Jupiter étant devenu grand délivra son père et le rétablit sur le trône Mais bientôt après *Saturne* lui tendit des piéges, craignant qu'il ne le détrônât un jour, ce que Jupiter fit en effet pour se venger. *Saturne* se sauva en Italie, où Janus, roi de cette contrée, le reçut humainement. Ce fut là qu'il enseigna l'agriculture aux hommes; et le temps de son règne fut si heureux qu'on l'appela l'âge d'or. S'étant attaché à Phylire, il se métamorphosa en cheval pour éviter les reproches de Rhée, sa femme, qui le surprit avec cette nymphe, de laquelle il eut Chiron. On le représente sous la figure d'un vieillard tenant une faulx, pour marquer qu'il préside au temps, qui détruit tout, ou à l'agriculture; auprès de lui est un serpent qui se mord la queue, pour montrer le cercle perpétuel et la révolution des temps : quelquefois aussi on lui donne un sablier ou aviron, pour exprimer la rapidité de cette même révolution.

SATURNIA, subst. propre fém. (*çaturni-a*), myth., surnom de Junon, fille de *Saturne*.

***SATURNIEN**, adj. mas., au fém. SATURNIENNE (*çaturni-ein, ni-ène*), qui concerne *Saturne*. — Par exagération, et fig., sombre, taciturne, mélancolique, par opposition à *jovial*. Hors d'usage aujourd'hui en ce sens. — Se disait autrefois d'un vers irrégulier ou qui a une syllabe de plus qu'à l'ordinaire.

SATURNIENNE, adj. fém. Voy. SATURNIEN.

SATURNILABE, subst. mas. (*çaturnilabe*), t. d'astron., instrument dont on se sert pour trouver les configurations ou les positions respectives des satellites de *Saturne*.

SATURNIN, E, adj. Voy. SATURNIEN. — Subst. mas., serpent des Indes, cendré, et pâle.

SATURNINE, subst. fém. (*çaturnine*), t. d'hist. nat., espèce de couleuvre.

SATURNITE, subst. fém. (*çaturnite*), plomb sulfuré épigène. — Pierre de *saturne*.

SATYR., abréviation du mot *satyrique*.

***SATYRE**, subst. mas. (*çatire*) (du lat. *satyrus*, pris du grec σατυρος), myth., demi-dieu moitié homme, moitié bouc, qui habitait les bois.

— Fig. et fam., on appelle *vieux satyre*, un vieillard adonné aux femmes. — Papillon de jour. — Au fém., poëmes mordants, chez les Grecs, dont les *satyres* étaient les principaux personnages. Ne confondez pas *satyre* avec *satire*.

SATYRIASIS, subst. mas., **SATYRIASE**, subst. fém. (*çatiri-azice, ri-âze*) (des *satyres*, qui, selon la fable étaient fort lubriques), t. de médec., exaltation des organes génitaux ; fureur vénérienne.

SATYRIASME, subst. mas. (*çatiri-aceme*), mal de reins provenant de lubricité.

SATYRION, subst. mas. (*çatiri-on*), t. de bot., plante de la famille des orchidées.

SATYRIQUE, adj. des deux genres (*çatirike*), de *satyre*, qui appartient aux *satyres*. — *Danses satyriques*, lubriques comme celles des *satyres*. — *Jeux satyriques*, farces qu'on jouait à Rome avant les grandes pièces.

SAUCANELLE, subst. fém. (*çôkanèle*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne aux jeunes spares dorades.

SAUCE, subst. fém. (*çôce*) (du lat. *salsa*, sous-entendu *condimenta*, assaisonnements salés) assaisonnement liquide où il entre du *sel* et d'autres ingrédients pour y donner du goût. — *Sauce courte*, pas assez abondante. — *Cette sauce n'est pas faite, pas assez faite*, n'est pas assez liée, n'a pas assez bouilli.—Fig., *faire la sauce à quelqu'un*, le réprimander. —On appelle *sauce verte* une *sauce* faite avec du blé vert, avec du jus d'herbes crues. — *Sauce douce*, une *sauce* faite avec du sucre et du vinaigre ou du vin. — *Sauce à Robert* ou *sauce-Robert*, une *sauce* faite avec de la moutarde, de l'ognon et du vinaigre ; et *sauce à pauvre homme*, une *sauce* froide, faite avec de l'eau, du sel et de la ciboule. — On dit prov. : *Il n'est sauce que d'appétit*, pour dire que, quand on a faim, on trouve bon tout ce qu'on mange.—On dit prov. et fig. : *la sauce vaut mieux que le poisson*, pour dire que l'accessoire vaut mieux que le principal, que les accompagnements valent mieux que la chose même ; et aussi, à peu près dans le même sens, que *la sauce fait manger le poisson*. — *Mettre une chose à toutes les sauces* ou *à toute sauce*, la répéter de cent façons différentes. — On dit prov. et fig., d'un homme qu'on ne sait à quoi employer, qui n'est propre à rien, qu'*on ne sait à quelle sauce le mettre*. — On appelle *sauce du tabac*, de l'eau salée dans laquelle on a mis quelques autres ingrédients, et dont on se sert pour la préparation du tabac.

SAUCÉ, E, part. pass. de *saucer* et adj. : *médailles saucées*, médailles battues sur le seul cuivre et argentées ensuite.

SAUCER, v. act. (*çôcé*), tremper dans la *sauce*. — Fig. et pop. : *Il a été saucé dans la boue, dans le ruisseau*, etc., il est tombé dans la boue, on l'a traîné dans le ruisseau. — *Il a été bien saucé*, inondé d'eau. — Fig. : *on l'a saucé*, on l'a grondé, réprimandé fortement.—*se* SAUCER, v. pron.

*__SAUCIER__, subst. mas. (*çôcié*), t. de mar., taquet ou massif de bois creusé pour recevoir le bout de la mèche d'un cabestan qui tourne dedans.

SAUCIÈRE, subst. fém. (*çôcière*), petit vase creux dans lequel on met des *sauces* sur la table.

SAUCISSE, subst. fém. (*çôcice*), boyau de porc ou d'autre animal rempli de viande crue, hachée et assaisonnée. — Longue charge de poudre mise en rouleau dans de la toile, à laquelle on attache une fusée, et qui sert d'amorce pour faire jouer une mine.

SAUCISSIER, subst. mas., **SAUCISSIÈRE**, subst. fém. (*çocicié, cière*), celui, celle qui fait, qui vend des *saucisses*. Peu en usage.

SAUCISSEUR, subst. mas. (*çôciceur*), charcutier. Vieux et même hors d'usage.

SAUCISSIÈRE, subst. fém. Voyez SAUCISSIER.

SAUCISSON, subst. mas. (*çôciçon*), sorte de *saucisse* fort grosse et de très-haut goût. — Traînée de poudre renfermée dans un tuyau de toile, etc., cousu et goudronné, qui communique d'une chambre de mine jusqu'à l'ouverture de la galerie. — Grand fagot de branches d'arbres pour former des retranchements et des batteries, pour réparer des brèches, etc. — Espèce de grosse fusée.

SAUERKRAUT, subst. mas., mot allemand qui signifie *choucroûte*.

SAUF, adj. mas., au fém. **SAUVE** (*çôfe, çôve*) (du latin *salvus*), qui n'est point endommagé, qui est hors de péril. Il se dit ordinairement avec *sain* : *il en est revenu sain et sauf*. — *Les assiégés sont sortis vies et bagues sauves*. Voy. BAGUE.

SAUF, prép. (*çôfe*; et devant une voyelle *çôve*), sans blesser, sans donner atteinte : *sauf votre honneur; sauf votre respect, je vous dirai que...*— Sans préjudice : *sauf son recours contre..., sauf à recommencer*.—Hormis, excepté : *il lui a cédé tout son bien, sauf une terre*, etc.—En t. de comm.: *sauf erreur de calcul*, sans préjudice du droit de revenir à compter, s'il y a erreur dans le calcul. — *Sauf* s'emploie avec *à* et un infinitif : *sauf à changer, à déduire, à revenir sur notre première décision*.

SAUF-CONDUIT, subst. mas. (*çôfekondui*), sorte de passe-port donné par l'autorité publique. — Par extension, écrit que des créanciers donnent à leur débiteur pour la sûreté de sa personne pendant un certain temps.— Privilége accordé à un ennemi en temps de guerre, par lequel il lui est permis d'aller et de venir en toute sûreté.— Au plur., des *saufs-conduits*.

SAUGE, subst. fém. (*çôje*), t. de bot., plante de la famille des labiées.

SAUGRENÉE, subst. fém. (*çôguerené*), t. d'art culinaire, assaisonnement de pois avec du beurre, herbes fines, eau et sel.

SAUGRENU, E, adj. (*çôguerenu*), impertinent, absurde, ridicule : *raisonnement saugrenu ; réponse saugrenue*. Il est fam.

SAUGUE, subst. fém. (*çôgue*), bateau de pêcheur qui est généralement en usage dans la Provence.

SAUGUES, subst. propre mas. (*çôgue*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. du Puy, dép. de la Haute-Loire.

SAUGUZÉES, subst. fém. plur. (*çôguzé*), sorte de toiles de coton qu'on fabrique dans les Indes.

SAUJON, subst. propre mas. (*çôjon*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saintes, dép. de la Charente-Inférieure.

SAULAIE, subst. fém. (*çôlé*), champ planté de *saules*.

SAULAR, subst. mas. (*çôlar*), t. d'hist. nat., espèce de pie-grièche qu'on trouve au Bengale.

SAULE, subst. mas. (*çôle*) (du lat. *salix, icis*), arbre qui croît dans les lieux humides, et dont les espèces sont très-nombreuses. On disait anciennement *saulx*. — *Saule pleureur*, *saule* dont les branches sont très-longues et si flexibles qu'elles penchent vers la terre.

SAULET, subst. mas. (*çôlè*), t. d'hist. nat., espèce de petit moineau friquet qui fréquente les *saules*.

SAULCE (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinçôje*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Nevers, dép. de la Nièvre.

SAULIEU, subst. propre mas. (*çôlieu*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Semur, dép. de la Côte-d'Or.

SAULINS, subst. propre mas. (*çôlein*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Semur, dép. de la Côte-d'Or.

*__SAULT__, subst. propre mas. (*çô*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Carpentras, dép. de Vaucluse.

SAULX, subst. propre mas. (*çô*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Lure, dép. de la Haute-Saône.

SAULXURES, subst. propre mas. (*çôkeçure*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Remiremont, dép. des Vosges.

SAUMÂTRE, adj. des deux genres (*çômâtre*), un peu *salé*. Il ne se dit que dans ces phrases : *eau saumâtre*, pour dire de l'eau qui a un goût approchant de celui de l'eau de mer; *goût saumâtre*, saveur qui ressemble au goût de l'eau de mer.

SAUMÉE, subst. fém. (*çômé*), sorte de mesure de terre d'environ un arpent.

SAUMÉRIO, subst. mas. (*çôméri-ô*), t. de bot., espèce d'arbre du Pérou ; son écorce est odoriférante.— Sorte de coton qu'on tire de Quito, au Pérou.

SAUMIER, subst. mas. (*çômié*), sorte de grappin ou harpon dont on se sert dans la Dordogne pour prendre les gros *saumons*.

SAUMIÈRE, subst. fém. (*çômière*), t. de mar., trou percé dans la voûte d'un bâtiment, par lequel on passe la tête du gouvernail.

SAUMOIREAU, subst. mas. (*çômoèrô*), t. d'agric., espèce de raisin noir qui croît aux environs de Paris.

*__SAUMON__, subst. mas. (*çômon*) (en lat. *salmo*), t. d'hist. nat., genre de poissons qui, de l'Océan où ils vivent en société, remontent les rivières, et dont la chair est rouge. — Masse de plomb ou d'étain, telle qu'elle est sortie de la fonte.—Chez les ciriers, vase oblong dont ils se servent pour faire fondre la cire des bougies.

SAUMONÉ, E, adj. (*çômoné*), *truite saumonnée*, dont la chair est rouge comme celle du *saumon*.

SAUMONEAU, subst. mas. (*çômonô*), petit *saumon*.

SAUMONELLE, subst. fém. (*çômonèle*), t. de pêche, sur certains ports, se dit des petits poissons qui servent d'appât.

*__SAUMUR__, subst. propre mas. (*çômure*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de Maine-et-Loire. Célèbre par sa belle école de cavalerie.

SAUMURAGE, subst. mas. (*çômurage*), action de mettre dans la *saumure*.

SAUMURE, subst. fém. (*çômure*), liqueur qui se forme du *sel* fondu et du suc de la chose *salée* : *une saumure d'anchois*. — *Saumure de la terre*, eau marine ou *salée* qui coule dans les souterrains.

SAUMURÉ, E, adj. (*çômuré*), salé : *sang saumuré*. (Voltaire.)

SAUNAGE, subst. mas. (*çônaje*), débit, trafic de *sel*. — *Faux saunage*, trafic de *sel* en fraude des droits.

SAUNER, v. neut. (*çôné*), faire du sel.

SAUNERIE, subst. fém. (*çôneri*), magasin de *sel*.— Le lieu où se trouve tout ce qu'il faut pour fabriquer le *sel*.

SAUNERON, subst. mas. (*çôneron*), nom qu'on donne, dans les salines, à un mal qui vient aux pieds des *sauniers*.

SAUNIER, subst. mas. (*çônié*), celui qui fait et vend le *sel*. — *Se faire payer comme un saunier*, avec rigueur. — *Faux saunier*, celui qui débite du sel en fraude. — En t. de pêche, celui qui ramasse et emploie le *sel* pour la préparation des harengs.

SAUNIÈRE, subst. fém. (*çônière*), vase dans lequel on conserve le sel.

SAUPE, subst. fém. (*çôpe*), t. d'hist. nat., sorte de poisson du genre des spares.

SAUPIQUET, subst. mas. (*çôpikiè*) (des deux mots *sel* et *piquer*), sorte de *sauce* qui *pique*, qui excite l'appétit : *un saupiquet de bœuf*.

SAUPOUDRÉ, E, part. pass. de *saupoudrer*.

SAUPOUDRER, v. act. (*çôpoudré*), poudrer de *sel*. — Par extension, poudrer d'autre matière, comme farine, poivre, etc. —En t. de jardiniers, couvrir légèrement de fumier sec des chicorées, des laitues.—Fig., donner une légère apparence : *cet écrit est saupoudré* d'érudition. — *se* SAUPOUDRER, v. pron.

SAUQUÈNE, subst. fém. (*çôkiène*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne, en quelques endroits, au spare dorade.

SAUR, adj. mas. (*çôre*): *hareng saur*, hareng fumé et salé. On dit aussi *hareng sauret*. *Saur* est une contraction de *saure*. Voy. ce mot.—Nous devons dire que l'*Académie* semble préférer *saure*. Pourquoi ne pas former un adj. régulier de ce mot et dire *saur* pour le mas., et *saure* pour le fém.? L'occasion d'employer le fém. de ce mot ne peut-elle donc se rencontrer?

Saura, 3e pers. sing. fut. indic. du verbe irrég. SAVOIR.

SAURAGE, subst. mas. (*çôraje*), t. de faucon., première penne d'un oiseau avant qu'il ait mué.

DU VERBE IRRÉGULIER SAVOIR :

Saurai, 1re pers. sing. fut. indic.
Sauraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Saurais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Saurais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Saurait, 3e pers. sing. prés. cond.

SAURAJE, subst. mas. (*çôraje*), t. de bot., arbre de la famille des liliacées, qui croît en Amérique.

Sauras, 2e pers. sing. fut. indic. du verbe irrégulier SAVOIR.

SAURE, adj. des deux genres (*çôre*) (de *saur*, qui, en vieille langue gothique, signifie couleur rousse et enfumée): *cheval saure*, de couleur jaune qui tire sur le brun.— *Hareng saure*. Voyez SAUR. — Prov. : *elle est maigre comme un hareng saure*, elle est très-maigre. — T. de fauconn. : *oiseau saure*, oiseau qui, pendant sa première année, porte encore son premier pennage, qui est roux. — T. de mar., c'est sur les galères la même chose que *lest* sur les vaisseaux. — T. d'hist. nat., sous-genre de poissons introduit parmi les salmones.

SAURÉ, E, part. pass. de *saurer*.

SAURER, v. act. (*çôré*), faire sécher à la fumée. — *se* SAURER, v. pron.

SAURET, adj. mas. (*çôrè*) : *hareng sauret*. Voy. SAUR et SAURE.

Saurez, 2e pers. plur. fut. indic. du verbe irrégulier SAVOIR.

SAURIEN, subst. et adj. mas. (*çôriein*) (du grec σαυρος, lézard), t. d'hist. nat., ordre de reptiles qui ont le corps écailleux et allongé, des pattes munies d'ongles, une queue souvent fort longue, et des mâchoires garnies de dents enchâssées, tels que les lézards.

Sauriez, 2e pers. plur. prés. cond. du verbe irrégulier SAVOIR.

SAURIN, subst. et adj. mas. (*çôrein*), *hareng saurin*, laité et nouveau.

SAURION, subst. mas. (*çôrion*), t. de bot., espèce de moutarde.

Saurions, 1re pers. plur. prés. cond. du verbe irrégulier SAVOIR.

*__SAURISSAGE__, subst. mas. (*çôriçaje*), action de *saurer* les harengs.

*__SAURISSERIE__, subst. fém. (*çôriceri*), en t. de pêche, endroit où l'on fume et *saure* les harengs.

*__SAURISSEUR__, subst. mas. (*çôriceur*), celui qui *saure* les harengs.

SAURITE, subst. fém. (*çôrite*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce de couleuvre.

SAURITIS, subst. fém. (*çôritice*), t. d'hist. nat., l'anagallis des anciens. — Pierre précieuse qu'on trouve dans le ventre d'une espèce de lézard vert.

SAURIX, subst. mas. (*çôrikce*), myth., sorte d'oiseau de nuit qui était consacré à Saturne.

SAUROCTONE, subst. propre mas. (*çôroktone*) (du grec σαυρος, lézard, et κτεινω, je tue), myth., surnom d'Apollon qui tue un lézard.

DU VERBE IRRÉGULIER SAVOIR :

Saurons, 1re pers. plur. fut. indic.
Sauront, 3e pers. plur. fut. indic.

SAURURÉE, subst. fém. (*çôruré*), t. de bot., nouvelle famille de plantes monocotylédones de *Jussieu*.

SAURUS, subst. propre mas. (*çôruce*), myth., brigand qui ravageait une partie de l'Élide, et qui fut tué par Hercule.

SAUSARAI, subst. mas. (*çôzarè*), t. d'hist. nat., sorte d'oiseaux palmipèdes, les canards, les sarcelles, etc. Mot de *Laveaux*, qui ne l'a point mis à son rang alphabétique; et *Raymond* qui l'a copié ne s'en est pas même aperçu.

SAUSSAIE, subst. fém. (*çôcè*), lieu planté de *saules*; quelques-uns disent *saulaie*, ce qui est plus conforme à l'analogie. Voy. ce mot.

SAUSSE, subst. fém. (*çôce*), liqueur chaude qui a la propriété de rehausser la couleur de l'or.

SAUSSURÉE, subst. fém. (*çôçuré*), t. de bot., genre de plantes dans lequel était compriso la *saussurée* amère, qui constitue aujourd'hui le genre théodorée.

SAUSSURIE, subst. fém. (*çôçuri*), t. de bot., genre de plantes qui est voisin du genre chataire.

SAUSSURITE, subst. fém. (*çôçurite*), t. d'hist. nat., nom donné au jade tenace.

SAUTAGE, subst. mas. (*çôtaje*), action de ceux qui foulent (qui sautent sur) le hareng à mesure qu'on l'encaque.

*__SAUT__, subst. mas. (*çô*) (en lat. *saltus*), action de *sauter*; mouvement par lequel on *saute*, on s'enlève de terre : *grand saut, petit saut*; *ce cheval ne va que par sauts et par bonds*. — Chute : *tomber d'un quatrième étage, c'est un terrible saut*. — Chute d'eau qui se rencontre dans le courant d'une rivière, le *saut du Niagara*. — En ce sens, on appelle *saut de moulin*, la chute d'eau qui fait aller un moulin. — Fig., se dit d'un homme qui parle avec une vivacité déréglée, sans garder aucun ordre, aucune mesure, aucune liaison dans ses discours : *il ne va que par sauts et par bonds*. — Fig. : *un homme a fait un grand saut*, est allé s'établir dans un endroit fort éloigné de celui où il était. — Il se dit d'un homme qui, d'un petit ou médiocre emploi, parvient tout d'un coup à quelque dignité : *cet homme a fait un grand saut*; et d'un homme qui a été élevé à une haute dignité sans passer par les degrés inférieurs : *de simple soldat, il est devenu capitaine d'un saut, d'un plein saut*. — *Ne faire qu'un saut d'un endroit à un autre*, se rendre en un lieu et en revenir avec la plus grande promptitude. — Fig. : *un homme a fait le saut*, s'est enfin déterminé à prendre un parti, une résolution qui présentait des difficultés ou du danger. — *Faire faire le saut à quelqu'un*, lui faire perdre son emploi, le ruiner. — *Saut de mouton*, se dit de certains *sauts* capricieux d'un cheval qui veut se dérober à l'écuyer, et qui ressemblent à la manière de *sauter* du mouton. — *Sauts de carpe*, certains *sauts* que les baladins exécutent à plat ventre, en s'élevant horizontalement. — *Saut périlleux*, *saut* que font les danseurs de corde quand le corps fait un tour entier dans l'air.—*Sauts de Trivelin*, *sauts* bouffons à la manière des baladins. — Fam. : *saut de Breton*, le *saut*, la chute d'un homme qu'on fait tomber par un certain tour de lutte. — *Saut*, t. de mus., passage d'un ton à un autre par degrés disjoints.— *Saut régulier*, celui qui se fait sur un intervalle consonnant; et *saut irrégulier*, celui qui se fait sur un intervalle dissonnant. — *Saut de l'étalon*, moment où il couvre la jument.—Le *saut* était un combat agonistique chez les anciens, qui consistait à *sauter* par dessus un espace plus ou moins large. — *De plein saut, tout d'un saut*, loc. adv., et fig., tout de suite, sans façon.

SAUTANT, E, adj. (*çôtan, tante*), t. de blas. qui se dit d'une chèvre ou d'un bouc représenté dans l'attitude des lions rampants.

SAUT-DE-LEUCADE, subst. propre mas. (*çôdeleukade*), myth. *Leucade* est une île de la mer Ionienne, en face de l'isthme qui sépare l'Achaïe du Péloponèse. Un promontoire formé de rochers très-escarpés, et qui avance beaucoup sur la mer, termine cette île du côté du midi, et de la cime la plus élevée de ces rochers on se jetait, dit-on, dans la mer, pour se guérir de la passion de l'amour. C'est de là que la célèbre Sapho se précipita pour éteindre l'amour que Phaon lui avait inspiré.

SAUT-DE-LOUP, subst. mas. (*çôdelou*), fossé fait au bout d'une allée, pour en défendre l'entrée sans ôter la vue.— Au plur., des *sauts-de-loup*.

SAUTE, subst. fém. (*çôte*), t. de mar.; on appelle *saute de vent*, un changement subit de vent qui se fait tout d'un coup de plusieurs points.

*__SAUTÉ, E__, part. pass. de *sauter*, et adj. — Subst. mas., ragoût qui se lie dans la casserolle, en le faisant *sauter* par un mouvement de la main: *un sauté de chevreuil*.

SAUTÉE, subst. fém. (*çôté*), t. de mar., changement subit du vent qui *saute* d'un point à l'autre.

SAUTELÉ, participe pass. de *sauteler*.

SAUTELANT, E, adj. (*çôtelan, lante*), qui *sautelle*.

SAUTELER, v. neut. (*çôtelé*), aller en *sautant* tant soit peu. Vieux et presque hors d'usage.

*__SAUTELLE__, subst. fém. (*çôtèle*), t. d'agric., sarment qu'on transplante avec sa racine.

*__SAUTER__, v. act. (*çôté*) (du lat. *salire*), franchir : *sauter un fossé, les murailles, la barrière, les degrés*, etc.—Fig. et fam., omettre : *il a sauté deux lignes, deux feuillets*.—Neut., s'élever de terre avec effort, ou s'élancer d'un lieu à un autre : *sauter par-dessus une muraille, sauter à pieds joints, sauter de joie*, etc. (Du lat. *saltare*, saillir.) T. de haras, *cet étalon a sauté tant de juments*.—Fig. et fam., parvenir d'une place inférieure à une place supérieure, sans passer par celle du milieu.—Fig.: *sauter de branche en branche, d'une matière à une autre*, passer brusquement et sans liaison d'un sujet à un autre.— En t. de mar., *le vent a sauté* (a passé) *subitement du nord à l'est*. — Fig., *sauter au collet, à la gorge, au. yeux de quelqu'un*, le prendre au collet, à la gorge, vouloir lui arracher les yeux.—*La chose saute aux yeux*, est évidente, on la voit d'abord.—*Sauter aux nues*, s'impatienter ou se mettre en colère. — *Faire sauter un bastion*, le renverser par une mine.—*Faire sauter son vaisseau*, mettre le feu aux poudres de son vaisseau.—*Faire sauter la cervelle à quelqu'un*, lui casser la tête d'un coup de pistolet.— *Faire sauter la tête*, la trancher.—Fam.: *on lui a fait sauter sa terre, sa charge, etc.*, on l'a obligé à la vendre, à s'en défaire.—*Faire sauter un mauvais lieu, un brelan*, etc., chasser du quartier ceux qui le tiennent. — *Faire sauter la coupe*, en t. de jeux, tricher. — *Faire sauter la banque*, gagner tout l'argent dont elle se compose. —Au jeu de billard; *faire sauter une bille*, la faire sortir de la table du billard.—Prov.: *reculer pour mieux sauter*, prendre quelques détours pour parvenir plus vite à ses fins.—*Faire sauter le bâton à quelqu'un*, l'obliger à faire ce qu'il ne voulait pas faire.—*se* SAUTER, v. pron.

SAUTEREAU, subst. mas. (*çôterô*), petite pièce de bois, garnie d'une plume dans une languette, qui, en *sautant* par le mouvement de la touche, fait sonner la corde d'un clavecin, d'une épinette.—Pièce d'artillerie qui n'est pas renforcée sur la culasse.

*__SAUTERELLE__, subst. fém. (*çôterèle*), sorte d'insecte qui ne s'avance qu'en *sautant*. — Instrument de mathématique qui sert à tracer et à former des angles, etc. — Instrument dont se servent les tailleurs de pierre et les charpentiers. Il se compose de deux pièces de bois mobiles assemblées par un bout comme la tête d'un compas, et propres à prendre l'ouverture de toutes sortes d'angles rectilignes.

SAUTEROLLE, subst. fém. (*çôterole*), t. d'oisel., espèce de reginglette; piége pour les petits oiseaux.

*__SAUTEUR__, subst. mas., **SAUTEUSE**, subst. fém. (*çôteur, teuze*), celui, celle qui fait des *sauts*, qui aime à *sauter*.—On dit fig. et par ironie, d'un homme qui se vante de faire plus qu'il ne peut, que *c'est un habile sauteur*.—Cheval de manège qui fait des *sauts* avec ordre. — T. d'hist. nat., coléoptère herbivore nommé aussi *altise*.—Nom qu'on donne à plusieurs poissons, tels que le spare *sauteur*, le cyprin gonobinche. — Groupe d'animaux rongeurs à longs pieds, qui correspond au genre des gerboises.

SAUTEUR-À-LA-POITRINE, subst. mas. (*çôteuralapoètrine*), t. d'hist. nat., espèce de gecko à tête plate, de Madagascar, qui saute à la poitrine de ceux qui l'approchent, et qui s'y attache avec tant de force qu'on ne peut l'en arracher qu'avec un instrument tranchant.

SAUTEUR-DE-MER, subst. mas. (*çôteurdemère*), t. d'hist. nat., espèce de langouste de l'ordre des crustacés.

SAUTEUR-DES-ROCHERS, subst. mas. (*çôteurderoché*), t. d'hist. nat., espèce d'antilope qui grimpe et court très-agilement sur les rochers.

SAUTEUSE, subst. fém. (*çôteuze*). Voy. SAUTEUR.—T. d'hist. nat., poisson de mer du genre du persègue. — Sorte de walse. — Adj. fém. : *chenille sauteuse*; fausse chenille de l'orme.

SAUTILLANT, E, adj. (*çôti-ian, tante*), qui sautille : *enfant, animal sautillant*. — Fig. : *esprit sautillant*.

SAUTILLEMENT, subst. mas. (*çoti-ieman*), action de *sautiller*.

SAUTILLÉ, part. pass. de *sautiller*.

SAUTILLER, v. neut. (*çôti-ié*), marcher en faisant de petits *sauts*. — Fig. et fam. : changer brusquement de matière dans ses discours, dans ses écrits : *il ne fait que sautiller*.

SAUTOIR, subst. mas. (*çôtoar*), pièce d'armoiries qui ressemble à une croix de *Saint-André*. Il figure, dit *Du Cange*, l'étrier pour monter et *sauter* sur le cheval. — Petit fichu qui se croise sur la poitrine.—En parlant des ordres de chevalerie, on dit que *tel ordre se porte en sautoir*, c'est-à-dire, en forme de collier tombant en pointe sur la poitrine, et soutenant la marque de l'ordre : *l'ordre de la Toison-d'Or se porte en sautoir*. — Espèce de chiquet qui sert à retirer l'étoile d'une répétition.

SAUTRIAUX, subst. mas. plur. (*çôtri-ô*), petits bâtons qui servent pour attacher les lames des basse-liciers.

SAUVAGAGE, subst. mas. (*çôvaguaje*), toile blanche de coton qui vient particulièrement de Surate.

SAUVAGE, subst. mas. (*çôvaje*), action de sauver des marchandises naufragées ou de recouvrer celles qu'on avait jetées. — Paiement ou part. qu'on donne à ceux qui sauvent des marchandises. Voy. aussi SAUVETAGE.

SAUVAGE, subst. et adj. des deux genres (*çôvaje*) (du lat. *silvaticus*, pour lequel on a dit *salvaticus*, et qui dérive de *silva*, bois, forêt), subst.; homme ou femme qui vit ordinairement dans les bois, sans lois, sans habitation fixe, etc.—Adj., il a le même sens que le subst. : *les peuples sauvages.* — Qui aime à vivre seul, qui évite la fréquentation du monde : *il est fort sauvage ; humeur, air, regard sauvage; manières sauvages.* —Féroce, farouche : *animaux sauvages et carnassiers.* Voy. FAROUCHE.—Qui n'est pas apprivoisé : *canard, oie, chat sauvage.*—Désert, inculte : *pays sauvage.*—En parlant des plantes et des fruits, qui vient naturellement, sans qu'on prenne soin de sa culture : *olivier, figuier, pommier sauvage; laitue, chicorée sauvage; ces fruits ont un goût sauvage*, âpre et désagréable. —Fig., en grammaire, qui a quelque chose de rude, d'extraordinaire, qui choque l'usage : *phrase, construction sauvage.* — *Feu sauvage*, sorte de gale qui vient au visage des enfants.

SAUVAGEON, subst. mas. (*çôvajon*), jeune arbre venu de pépin et sans culture.—Arbre qui n'a point été greffé.

***SAUVAGERIE**, subst. fém. (*çôvajeri*), dégoût, éloignement de la société.

SAUVAGÈSE, subst. fém. (*çôvajèze*), t. de bot., genre de plantes monogynes, de la famille des violettes.

SAUVAGES-NIVELEURS, subst. mas. plur. (*çôvajeniveleur*), t. de bot., famille de champignons placés parmi les agarics de *Linnée*.

SAUVAGESSE, subst. fém. (*çôvajèce*), femme *sauvage.*—Peu usité.

SAUVAGETÉ, subst. fém. (*çôvajeté*), qualité de ce qui est *sauvage.*—État *sauvage.* Vieux et inusité.

SAUVAGIN, E, subst. et adj. (*çôvajein, jine*); se dit d'un certain goût, d'une certaine odeur qu'ont quelques oiseaux de mer, d'étang, de marais. — On dit plus souvent au substantif : *cela sent le sauvagin, la sauvagine.*

SAUVAGINE, subst. fém. (*çôvajine*), oiseau qui a un goût *sauvagin* : *il y a beaucoup de sauvagines dans ce pays.*—Pelleterie commune et non apprêtée, provenant des animaux *sauvages* qui se trouvent en France.

SAUVE, adj. fém. Voy. SAUF.

SAUVE, subst. propre mas. (*çôve*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. du Vigan, dép. du Gard.

SAUVÉ, E, part. pass. de *sauver*.

***SAUVEGARDE**, subst. fém. (*çôveguarde*), protection accordée par celui qui en a droit : *être ou mettre en la protection et sauvegarde de...* —Garde ou soldat qu'un général envoie dans un endroit pour le garantir d'insulte, de pillage. — Ce qui sert de garantie, de défense. —T. de mar., espèce de cordage qui passe au travers de la mèche du gouvernail, à fleur d'eau, pour le sauver au cas qu'il soit démonté. —T. d'hist. nat., sous-genre de reptiles établi dans la famille des sauriens.—Au plur., des *sauvegardes*.

SAUVEGARDÉ, E, part. pass. de *sauvegarder*.

SAUVEGARDER, v. act. (*çôveguardé*), protéger, défendre, mettre sous sa protection. — *se* SAUVEGARDER, v. pron. Peu en usage.

SAUVEMENT, subst. mas. (*çôveman*), t. de marine, action de *sauver*, de retirer de la mer les marchandises perdues par un naufrage. On dit aussi *sauvetage.*—T. de mus., action de *sauver* une dissonance. — Droit ancien que les seigneurs levaient pour l'entretien des murs d'une ville ou d'un château où leurs vassaux étaient censés trouver leur sûreté contre l'attaque des soldats ennemis.

SAUVE QUI PEUT, sorte d'interj. Voy. au mot SAUVER.

SAUVER, v. act. (*çôvé*) (du latin *salvare*), garantir, tirer du péril.—Procurer le salut éternel. —Excuser, justifier : *ne pouvant sauver sa conduite, j'excusais ses intentions.* — Garder, observer : *sauver les dehors, les apparences.* — Épargner : *son éducation lui sauve bien des ridicules.*—Préserver de...—*Sauve qui peut*, sorte d'interjection, de cri au moment d'une déroute, d'un péril. — T. de musique : *sauver une dissonance*, la résoudre selon les règles, sur une consonnance de l'accord suivant.—Prov. et fig.: *vouloir sauver la chèvre et le chou*, vouloir ménager en même temps des intérêts opposés.— Éviter, parer ; *il faut tâcher de sauver le coup.*— *Sauver les dehors*, les apparences.—*se* SAUVER, v. pron., fuir, s'échapper.—Se tirer de quelque péril. — Se retirer en un lieu comme dans un asyle.—Ne rien perdre, se dédommager.— Parvenir au salut éternel, faire son salut. — Fig., s'excuser : *quand cette femme n'a pas autant d'esprit qu'à l'ordinaire, elle se sauve sur les vapeurs.*

SAUVE-RABAN, subst. mas. (*çôveraban*), t. de mar., anneau de corde pour empêcher que les *rabans* ne soient coupés par les écoutes des hunes.

SAUVETAGE, subst. mas. (*çôvetaje*), t. de mar., recouvrement d'effets ou de vaisseaux naufragés, ou jetés sur le bord de la mer, après un naufrage.—État hors de péril.

SAUVETÉ, subst. fém. (*çôveté*), assurance, état d'une personne ou d'une chose mise hors de péril. Vieux.

SAUVETERRE, subst. fém. (*çôvetère*), t. d'hist. nat., espèce de marbre à taches jaunes et blanches sur un fond noir, qui se tire de *Sauveterre*, près des Pyrénées.

SAUVETERRE, subst. propre mas. (*çôvetère*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Rodez, dép. de l'Aveyron.—Village de France, chef-lieu de canton, arrond. de la Réole, dép. de la Gironde. — Village de France, chef-lieu de canton, arrondissement d'Orthez, dép. des Basses-Pyrénées.

SAUVETERRE-EN-PUISAYE, subst. propre mas. (*çôvetèranpuizé*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Auxerre, dép. de l'Yonne.

SAUVETERRE-LE-VICOMTE ou **SUR-DOUVE** (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinçôvetèrelevikonte, çuredouve*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Valogne, dép. de la Manche.

SAUVETERRE-LENDELIN, subst. propre mas. (*çôvetèrelandelein*), village de France, arrond. de Coutances, dép. de la Manche.

***SAUVEUR**, subst. mas. (*çôveur*), celui qui *sauve* : *Jésus-Christ est le sauveur du monde.*— Il s'emploie aussi adj. : *un Dieu sauveur.* — En t. de marine, celui qui travaille à *sauver* les effets naufragés.—T. de médec.; se dit d'un médecin, d'un remède.

SAUVE-VIE ou **RUE-DES-MURAILLES**, subst. fém. (*çôvevi, rudèmurâ-ie*), t. de bot., sorte de plante du genre des doradilles.

SAUVIGNON, subst. mas. (*çôvignion*), t. d'agric., sorte de raisin blanc qui croît dans le dép. du Cher.

SAUXILLANGES, subst. propre mas. (*çôkcilelanje*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Issoire, dép. du Puy-de-Dôme.

SAUZE-VAULLAIS, subst. propre mas. (*çôzevôlé*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Melle, dép. des Deux-Sèvres.

SAVACOU, subst. mas. (*çavakou*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau d'Amérique, de la famille des échassiers.

SAVAGUIN, subst. mas. (*çavaguiein*), t. d'agric., raisin blanc qui croît dans le Jura; il produit un vin très-spiritueux.

DU VERBE IRRÉGULIER **SAVOIR** :

Savaient, 3e pers. plur. imparf. indic.

Savais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.

Savais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.

Savait, 3e pers. sing. imparf. indic.

SAVAMMENT, adv. (*çavaman*), d'une manière *savante* : *il écrit, il parle savamment de toutes choses.* — Comme un homme instruit et bien informé : *j'en parle savamment.*

***SAVANE**, subst. fém. (*çavane*) (emprunté de l'espagnol *savana*), se dit des plaines incultes, en Amérique, où paissent les animaux.

***SAVANT, E**, adj. et subst. (*çavan, vante*), qui sait beaucoup, qui a beaucoup de *science* et d'érudition : *c'est un homme fort savant*; subst. : *c'est un savant; elle fait la savante.* Voy. ÉRUDIT et HABILE.—Qui est bien instruit, bien informé : *j'en parle comme savant.*—En parlant des livres, qui est rempli d'érudition. — *Cette fille est trop savante*, elle sait des choses qu'elle devrait ignorer.—*Il est savant* (habile) *en l'art de feindre.*

SAVANTASSE, subst. mas. (*çavantace*), t. de mépris, celui qui affecte de paraître *savant*, mais qui n'a qu'un savoir confus.

SAVANTISSIME, subst. mas. (*çavanticime*), très-*savant*.

SAVART, subst. mas. (*çavare*), terrein non cultivé, friche. Vieux et presque hors d'usage.

SAVASTINE, subst. fém. (*çavaceline*), t. de bot., genre de plantes établi dans la famille des graminées.

***SAVATE**, subst. fém. (*çavate*) (du latin barbare *sapata*, dimin. de *sapa*, lame, parce que les souliers étant plats ressemblent à une lame; l'espagnol *zapato*, soulier, a la même origine. *Ménage.*), vieux soulier fort usé. — Messager qui va à pied d'une ville à une autre porter les lettres dans les lieux écartés. — *Traîner la savate*, être dans l'indigence. — Fig. : maladroit de son métier : *c'est une vraie savate.*

SAVATERIE, subst. fém. (*çavateri*), lieu où l'on vend des *savates*, de vieux souliers.

SAVENAY, subst. propre mas. (*çavené*), ville de France, chef-lieu d'arrond. et de canton, dép. de la Loire-Inférieure.

SAVENEAU, SAVONEAU, SAVONCEAU, subst. mas., **SAVENELLE**, subst. fém. (*çavenô, çavonô, çavonçô, çavenèle*), t. de pêche, filet monté sur deux bâtons. Voy. CAUDRETTE.

Savent, 3e pers. plur. prés. indic. du v. irrég. SAVOIR.

SAVERDUN, subst. propre mas. (*çavèredeun*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Pamiers, dép. de l'Ariége.

***SAVERNE**, subst. propre fém. (*çavèrene*), ville de France, chef-lieu d'arrond. et de canton, dép. du Bas-Rhin.

SAVETÉ, E, part. pass. de *saveter*.

SAVETER, v. act. (*çaveté*), gâter un ouvrage en le faisant ou en le raccommodant malproprement. Il est pop.—*se* SAVETER, v. pron.

SAVETERIE, subst. fém. (*çaveteri*), de vieux souliers.—État de *savetier*.

SAVETIER, subst. mas. (*çavetié*), ouvrier dont le métier est de raccommoder de vieux souliers. —Fig. : *c'est un savetier, ce n'est qu'un savetier*, c'est un mauvais ouvrier.

SAVETTE, subst. fém. (*çavète*), nom qu'on donne dans le Vivarais et ses environs à un mal qui affecte les mâchoires.

SAVEUR, subst. fém. (*çaveur*) (du latin *sapor*), qualité par laquelle un aliment, etc., affecte le goût : il ne se dit guère qu'en bien : *bonne, agréable saveur.*—Fig.; *il n'y a dans cet ouvrage, dans cette pièce, ni goût, ni saveur*; rien d'agréable, de piquant.

DU VERBE IRRÉGULIER **SAVOIR** :

Savez, 2e pers. plur. prés. indic.

Saviez, 2e pers. plur. imparf. indic.

Savions, 1re pers. plur. imparf. indic.

***SAVIE**, subst. fém. (*çavi*), t. de bot., espèce d'arbuste de la famille des tithymaloïdes.

SAVIGNAC-LES-ÉGLISES, subst. propre mas. (*çavigniaklézéguelize*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Périgueux, dép. de la Dordogne.

SAVIGNY, subst. propre mas. (*çavigni*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Vendôme, dép. de Loir-et-Cher.

SAVIN (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinçavein*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Blaye, dép. de la Gironde. —Ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Montmorillon, dép. de la Vienne.

SAVINES, subst. propre mas. (*çavine*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Embrun, dép. des Hautes-Alpes.

SAVINIEN (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinçavinien*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Jean-d'Angély, dép. de la Charente-Inférieure.

SAVINIER, subst. mas. Voy. SABINE.

SAVINTE, subst. mas. (*çaveinte*), nom d'une sorte de fruit qu'on recueille aux Indes orientales.

***SAVOIR**, v. act. (*çavoar*) (du lat. *sapere*, employé dans la même acception, et qui signifie, proprement, sentir, avoir le sentiment du goût. Caseneuve, Ménage, etc.), *sachant*, *su*; *je sais*, etc.; *nous savons*, etc.; *je sus, je saurai; sache, sachez; que je sache.* — Connaître : *il sait le chemin, son devoir.* — Être savant dans quelque science : *il sait la grammaire, les mathématiques*, etc. — Avoir dans la mémoire : *savoir sa leçon, son rôle*, etc. — Avoir le pouvoir, l'adresse, le moyen de... Il a les verbes pour régime : *je saurai bien le réduire; il n'a su en venir à bout.* On dit au conditionnel *je ne saurais* pour *je ne puis*; mais seulement en parlant des êtres intelligents : on ne dira pas : *cela ne saurait se faire*, mais *cela ne peut se faire.*—Apprendre, être informé : *je savais cette nouvelle*, et neut.: *je veux bien que vous sachiez*, ou *il faut savoir*, ou *vous saurez que...* — *Je ne sais quoi*, sorte

de subst. mas., qui signifie grace naturelle, charme invincible qu'on ne peut définir. — *Je ne sache* (je ne connais) *personne de plus agréable*. — *Faire savoir*, instruire, informer. Dans les proclamations, on dit : *faire à savoir*, et en style de chancellerie : *faisons savoir*.—Neut., avoir l'esprit orné et rempli de bonnes connaissances : *cet homme-là sait; c'est un homme qui sait*.—*Savoir gré, savoir bon gré, savoir mauvais gré*, être satisfait, être mécontent de la conduite d'une personne, de ses procédés. — —SE SAVOIR, v. pron.

SAVOIR, *à* SAVOIR (*çavoar*), conjonctions qui servent à spécifier ou simplement à marquer les choses dont il s'agit. — *C'est à savoir*, loc. conjonctive, qui exprime un doute.

SAVOIR, subst. mas. (*çavoar*), érudition, science.—Connaissance acquise par l'étude, par l'expérience.

SAVOIR-FAIRE, subst. mas. (*çavoarfère*), habileté, industrie pour faire réussir ce qu'on entreprend. Voy. INDUSTRIE.— Sans plur.

SAVOIR-VIVRE, subst. mas. (*çavoarvivre*), connaissance des usages du monde et des égards qu'on se doit mutuellement en société. — Sans plur.

SAVOISIEN, subst. et adj. mas., au fém. SAVOISIENNE (*çavoèzìein, ziène*), qui est de la *Savoie*, qui concerne la *Savoie*. Il diffère de *Savoyard*, qui ne se dit guère que des gens venus de ce pays.

SAVOISIENNE, subst. et adj. fém. Voy. SAVOISIEN.

*SAVON, subst. mas. (*çavon*) (du lat. *sapo, saponis*), composition faite avec de l'huile ou une autre matière grasse, et un sel alcali, qui sert à nettoyer, à dégraisser, blanchir le linge, etc. — Fig., forte réprimande : *donner un savon à quelqu'un*. Pop.

SAVONAIRE, subst. fém. Voy. SAPONAIRE.

SAVONATE, subst. mas. (*çavonate*), combinaison des huiles volatiles avec différentes bases.

SAVON-DE-MONTAGNE, subst. mas. (*çavondemontagnie*), matière argileuse intermédiaire entre la lithomarge et la terre à foulon.

SAVON-DES-VERRERIES, subst. mas. (*çavondèvèreri*), t. de chim.; se dit quelquefois de l'oxyde de manganèse qu'on mêle dans la matière du verre, pour faire disparaître les couleurs susceptibles d'en altérer la transparence.

SAVON-NATUREL, subst. mas. (*çavonnaturèle*), t. d'hist. nat., argile d'une finesse extrême qui se trouve dans la manganèse oxydée. Elle se délaie aisément dans l'eau, et mousse jusqu'à un certain point. C'est ce qui lui a fait donner dans le pays, près de la ville de Mâcon, le nom de *savon*.

*SAVONE, subst. propre mas. (*çavone*), ville des états sardes, capitale de la province du même nom. Elle fut prise par les Français en 1809. Le pape Pie VII y fut relégué en 1810, et il ne sortit de captivité qu'en 1814, époque où la puissance de Napoléon finit.

SAVONEAU, SAVONCEAU. Voy. SAVENEAU.

SAVONNAGE, subst. mas. (*çavonaje*), action de *savonner*.—L'eau et le *savon* dont on trempe le linge qu'on veut *savonner*.

SAVONNÉ, E, part. pass. de *savonner*.

SAVONNER, v. act. (*çavoné*), nettoyer, blanchir avec du *savon*. — Fig. et fam., faire une verte réprimande.—SE SAVONNER, v. pron.

SAVONNERIE, subst. fém. (*çavoneri*), lieu où l'on fabrique le *savon*. — Manufacture établie à Paris sous Louis XIII, et renommée pour ses beaux tapis. Elle est réunie aux Gobelins depuis 1825.

*SAVONNETTE, subst. fém. (*çavonète*), boule de *savon* préparé dont on se sert pour rendre la barbe plus tendre au rasoir.—T. de bot., sorte d'arbrisseau épineux qui croît dans l'île de Madagascar.

SAVONNETTE-DE-MER, subst. fém. (*çavonètedemèr*), t. de bot., assemblage de petites vessies de la grosseur d'un pois, rondes, formant des boules pourvues d'un pédicule que l'on trouve à la surface de la mer Atlantique, et dont les matelots se servent pour se laver les mains. — Se dit aussi de certaines masses rondes d'œufs de poissons, de coquillages, que la mer rejette sur ses bords, dans les endroits écartés, et qui moussent comme du *savon*.

*SAVONNEUR, subst. mas. (*çavoneur*), t. de cart., assemblage de morceaux de chapeaux, cousus les uns sur les autres de l'épaisseur de deux pouces et de la largeur d'une feuille, dont le lisseur se sert pour frotter la carte au chauffoir, et ensuite faire couler dessus la pierre de la lissoire.

SAVONNEUSE, adj. fém. Voy. SAVONNEUX.

SAVONNEUX, adj. mas., au fém. SAVONNEUSE (*çavoneu, neuze*), qui tient à la qualité du *savon*.

SAVONNIER, subst. mas. (*çavonié*), t. de bot., arbre de médiocre grandeur, dont le fruit a quelques-unes des propriétés du *savon*. Il forme un genre dans la famille des saponacées. — On appelle aussi *savonnier* celui qui fait le *savon*.

SAVONNIÈRE, subst. fém. Voy. SAPONAIRE.

SAVONNOIR, subst. mas. (*çavonoar*), sorte de feutre avec lequel les cartiers savonnent les cartons. Voy. SAVONNEUR.

Savons, 1re pers. plur. prés. indic. du v. irr. SAVOIR.

SAVONULE, subst. fém. (*çavonule*), t. de chim., combinaison des huiles volatiles avec différentes bases. Voy. SAVONATE. — *Savonule de potasse*, combinaison de l'huile volatile avec la potasse.

SAVORÉE, subst. fém. Voy. SARRIETTE.

SAVOURÉ, E, part. pass. de *savourer*.

SAVOUREMENT, subst. mas. (*çavoureman*), action de *savourer*. Il est peu usité; il serait utile.

SAVOURER, v. act. (*çavouré*), juger, par l'organe du goût, de la *saveur* des corps; goûter avec attention et avec plaisir : *savourez ce vin*. — Fig. : *savourer les honneurs, les plaisirs, la flatterie*, en jouir avec délices.— SE SAVOURER, v. pron.

SAVOURET, subst. mas. (*çavourè*), gros os de trumeau de bœuf qu'on met au pot, surtout parmi les gens peu aisés, pour donner du goût, de la saveur au bouillon.

SAVOUREUSE, adj. fém. Voy. SAVOUREUX.

SAVOUREUSEMENT, adv. (*çavoureuzeman*), en *savourant*.

SAVOUREUX, adj. mas., au fém. SAVOUREUSE (*çavoureu, reuze*), qui a beaucoup de saveur, un très-bon goût, suave, délicieux. — SAVOUREUX, SUCCULENT. (*Syn.*) *Savoureux*, qui a beaucoup de saveur, un très-bon goût. *Succulent*, qui est plein de suc et très-nourrissant. Le premier exprime la propriété du corps relative au sens du goût ; le second, la nature de l'aliment et sa propriété nutritive. Un mets *succulent* est *savoureux*; mais il y a beaucoup de mets *savoureux* qui ne sont nullement *succulents*. — Un bon rôti sera tout à la fois *succulent* et *savoureux*; les champignons sont *savoureux* sans être *succulents*. — *Insipide* est le contraire de *savoureux*; ce qui est *sec*, ou plutôt *desséché*, est opposé à ce qui est *succulent*.

*SAVOYARD, E, adj. et subst. (*çavoè-iar, iardé*), qui concerne la *Savoie*, qui a rapport à la *Savoie*. — Il est aussi subst., celui, celle qui est originaire de *Savoie*.—Par mépris, homme sale, grossier et brutal.

SAVRE, ou SAVREAU, subst. mas. (*çavre, çavrò*), t. de pêche, espèce de filet semblable au bouteux.

SAXANE, adj. mas. (*çakçane*), myth., surnom d'Hercule.

SAXATILE, adj. des deux genres (*çakçatile*) (du lat. *saxatilis*, fait de *saxum*, pierre), qui croît, qui se trouve parmi les pierres : *plante saxatile*. —Nom d'un poisson de mer qui est une espèce de goujon, et qui se tient ordinairement dans les pierres et sous les rochers.

*SAXE, subst. propre fém. (*çakce*), royaume de la confédération germanique, dont la capitale est Dresde.— *Saxe*, dont la capitale est Magdebourg. — *Saxe-Altembourg*, dont la capitale est Altembourg. — *Saxe-Cobourg-Gotha*, capitale Cobourg.—*Saxe-Meiningen*, capitale Meiningen. —*Saxe-Veimar*, capitale Veimar.

SAXIBONZE, subst. mas. (*çakcibonze*), espèce de *bonze* du Japon qui garde les maisons de campagne des grands.

SAXICAVE, subst. mas. (*çakcikave*), t. d'hist. nat., genre de coquillage qu'on trouve aux environs de la Rochelle.

*SAXICOLE, subst. et adj. des deux genres (*çakcikole*) (du lat. *saxus*, caillou, pierre, rocher, et *colere, colo*, j'habite), qui habite les rochers. —T. d'hist. nat., petit poisson que l'on nomme aussi *saxatile*.

*SAXIFRAGE, subst. fém. (*çakcifraje*), t. de bot., plante propre à dissoudre la pierre de la vessie.

SAXIFRAGE, adj. des deux genres (*çakcifraje*) (du lat. *saxum*, pierre, et *frangere*, briser), qui brise la pierre des reins. Voy. LITHONTRIPTIQUE.

*SAXIFRAGÉE, subst. fém. (*çakcifrajé*), t. de bot., famille de plantes.

SAXIGÈNE, adj. des deux genres (*çakcijène*) (du lat. *saxum*, gén. *saxi*, caillou, et *genus*, genre, nature, ou du grec γείνομαι, je produis), qui est de la nature des cailloux ; qui ne produit que des cailloux.—Subst. mas. et adj. des deux genres, t. d'hist. nat., nom que quelques naturalistes ont donné aux animaux qui construisent les lithophytes ou polypiers pierreux, parce que, dans les mers du Sud où ils sont très-communs, ils forment par leur accumulation même des rochers souvent très-dangereux pour les vaisseaux. Voy. LITHOGÈNE.

SAXIN, subst. mas. (*çakcein*), t. d'hist. nat., petit animal rongeur du genre des campagnols, en Sibérie.

SAXINELLE, subst. fém. (*çakcinèle*), t. de bot., petite plante qui pousse dans les pierres et les rochers.

SAXITÉ, subst. fém. (*çakcité*), nature pierreuse. Peu usité.

*SAXON, E, adj. et subst. (*çakçon, çone*), de *Saxe*; qui appartient à la *Saxe*.

SAYA, subst. fém. (*çè-ia*), nom d'une étoffe de soie qu'on fabrique en Chine.

*SAYE, subst. fém. (*çè*), sorte de serge ; étoffe croisée qui ressemble à la serge, et que l'on fabrique à Caen en Normandie, et aux environs.

SAYETTE, subst. fém. (*çè-iète*), petite étoffe de laine.

SAYETTERIE, subst. fém. (*çè-ièteri*), manufacture d'étoffe de laine, ou de laine et de soie, établie à Amiens.—Étoffes qui sortent de cette fabrique.

SAYETTEUR, subst. mas. (*çè-ièteur*), nom générique des fabricants d'Amiens. Voy. SAYETTERIE.

SAYNÈTE, subst. fém. (*cénète*), en Espagne, petite pièce de théâtre, tenant de la farce.

SAYON, subst. mas. (*cé-ion*). Voy. SAIE.

SAYRÉ, E, part. pass. de *sayrer*.

SAYRER, v. act. (*céré*), irriter. — SE SAYRER, v. pron. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

SAZE, subst. mas. (*çâze*), nom de docteurs ou prêtres d'un ordre inférieur, dans le royaume de Camboge.

SBIRE, subst. mas. (*cebire*) (de l'italien *sbirro*), en divers pays, et surtout à Rome, archer, gendarme, sergent.

SC, au commencement d'un mot, conserve le son de *s* propre, celui de *ce*.

SCABELLES ou SCABILLES, subst. fém. plur. (*cekabèle, bi-ie*), chez les anciens, espèce de sandales de bois avec lesquelles on battait la mesure.

SCABELLON, subst. mas. (*cekabèlelon*) (du latin *scabellum*, marche-pied), piédestal sur lequel on met des bustes, des girandoles, etc.

SCABIE, subst. fém. (*cekabi*), t. de médec., sorte d'affection cutanée.

SCABIEUSE, subst. fém. (*cekabi-euze*) (du lat. *scabiosa*), t. de bot. plante vivace, amère, à fleur composée, flosculeuse, qui croît dans les prés, etc. Parmi ces différentes espèces, on distingue celle des bois, nommée aussi *mors du diable*.

SCABIEUSE, adj. fém. Voy. SCABIEUX.

SCABIEUX, adj. mas., au fém. SCABIEUSE (*cekabi-eu, bi-euze*) (du latin *scabiosus*, fait de *scabies*, gale), qui ressemble à la gale : *éruptions scabieuses*.

*SCABIN, subst. mas. (*cekabein*), espèce de client d'un noble aux assemblées nationales françaises. Vieux. (*Boiste*.)

SCABRE, adj. des deux genres (*cekâbre*) (du latin *scaber*, âpre au toucher); se dit en bot. des parties d'un végétal parsemées de tubercules, qui en rendent la surface rude au toucher.

SCABREUSE, adj. fém. Voy. SCABREUX.

SCABREUX, adj. mas., au fém. SCABREUSE (*cekâbreu, breuze*) (du latin *scabrosus*), rude, raboteux : *chemin scabreux*. — Fig., dangereux, difficile : *sujet scabreux, matière scabreuse, emploi scabreux*. Il est plus usité au figuré qu'au propre.

SCACAIRE, subst. mas. (*cekakière*), tribunal des anciens.

SCADICALLI, subst. mas. (*cekadikaleli*), t. de bot., arbrisseau du Malabar qu'on croit être l'euphorbier des anciens.

SCAER, subst. propre mas. (*ceka-ère*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Quimperlé, dép. du Finistère.

*SCALA, subst. fém. (*cekala*), t. d'hist. nat. rampe du limaçon.

SCALAIRE, subst. fém. (*cekalère*), t. d'hist. nat., genre de coquilles testacées de la classe des univalves.

SCALATA, subst. fém. (*cekalata*), t. d'hist.

nat., espèce de coquille voisine du genre des sabots.

SCALATIER, subst. mas. (*cekalatié*), t. d'hist. nat., animal de la coquille appelée *scalaire*.

***SCALDE**, subst. mas. (*cekalde*), nom de ministres de la religion, chez les Celtes. On peut les regarder comme les bardes des Scandinaves.

SCALÈGRE, subst. fém. (*cekalèguere*), pierre qu'on trouve dans le sel gemme.

SCALÈNE, adj. des deux genres (*cekalène*) (du grec σκαληνος, oblique, inégal), en géom., *triangle scalène*, dont les trois côtés sont inégaux.— En anat., on nomme *muscles scalènes*, deux muscles qui servent au mouvement du cou.

SCALIE, subst. fém. (*cekali*), t. de bot., genre de plantes vivaces qui croissent dans la Nouvelle-Hollande.

SCALME, subst. mas. (*cekaleme*) (du grec σκαλμος, qui signifie proprement le trou par où passe la rame, fait de σκαλλω, je creuse), t. de mar., endroit de la côte d'un navire, sur lequel on appuie les rames pour le mouvoir. — On dit aussi *échome* et *tolet*.

SCALMILLE, subst. fém. (*cekalemi-ie*), t. d'archit., espèce de piédestal qui ressemble à un escabeau. — Tringle attachée avec des queues d'aronde dans la catapulte.

SCALOPE, subst. mas. (*cekalope*), t. d'hist. nat., espèce de rat sauvage d'Amérique.—Mammifère carnassier de la famille des insectivores.

SCALPEL, subst. mas. (*cekalepèle*) (du lat. *scalpellum* ou *scalpellus*), instrument de chirurgie pour disséquer. — T. d'hist. nat., sorte de glossopètre, dent d'animal marin pétrifiée.

SCALPELLE, subst. fém. (*cekalepèle*), t. d'hist. nat., genre de poissons établi dans la classe des cirrhipèdes.

SCALPÉ, E, part. pass. de *scalper*.

SCALPER, v. act. (*cekalepé*), enlever la peau de la tête avec la chevelure, opération que les sauvages du nord de l'Amérique pratiquent sur les ennemis qu'ils ont tués. — *se* SCALPER, v. pron.

SCALVINE, subst. fém. (*cekalevine*), nom qu'on donne à une espèce de gourde ou de calebasse.

***SCAMANDRE**, subst. propre mas. (*cekamandre*), myth., fils de Jupiter et de Doris. Il fut métamorphosé en fleuve pour être immortel, et il promenait ses eaux autour de Troie. Jupiter, pour lui marquer son amitié, lui accorda le droit de donner une fête à toutes les jeunes filles lorsqu'elles se marieraient. Elles allaient toutes en conséquence, la veille de leurs noces, se baigner dans le fleuve : *Scamandre* aussitôt sortait d'entre ses roseaux, les prenait par la main, et les conduisait dans son palais.

SCAMASAXE, subst. mas. (*cekamaçakce*), sorte de poignard qui était en usage chez les anciens.

SCAMATE, subst. mas. (*cekamate*), t. d'antiq., lieu où s'exerçaient les athlètes.

SCAMITE, ou **SCAMILTE**, subst. fém. (*cekamite, milte*), sorte de toile de coton qui se fabrique dans les îles de l'Archipel.

SCAMMA, subst. fém. (*cekamema*), t. d'antiq., nom latin qu'on donnait au stade où combattaient les athlètes.

SCAMMONÉE, subst. fém. (*cekamemoné*) (du lat. *scammonea* ou *scammonia*, pris du grec σκαμμωνια, lequel vient de σκαμμα, creux, fosse, dérivé de σκαπτειν, creuser, parce qu'on creuse la racine de cette plante pour en tirer le suc), t. de bot., plante vivace, dont le suc donne un purgatif. Elle fait partie des liserons.

SCAMMONITE, subst. fém. (*cekamemonite*), vin préparé avec le suc qu'on tire de la *scammonée*.

SCANDALE, subst. mas. (*cekandale*) (du lat. *scandalum*, pris du grec σκανδαλον, qui signifie proprement *piége*, *pierre d'achoppement*; racine, σκαζω, je boite), occasion de chute, de péché : *pierre de scandale*, c'est une expression consacrée, qui tire son origine d'une pierre élevée sous le grand portail du Capitole de l'ancienne Rome, sur laquelle allaient s'asseoir à nu ceux qui, ayant fait banqueroute, abandonnaient leurs biens à leurs créanciers. On appelait cette pierre *pierre de scandale*, parce que ceux qui s'y asséyaient pour cause de banqueroute étaient diffamés.—Parole, action qui porte au péché. — Indignation qu'on a des mauvais discours, des mauvaises actions : *il avança cette proposition, au grand scandale de ceux qui l'écoutaient.* — Eclat que fait une chose honteuse à quelqu'un : *cette affaire est d'un grand scandale.*—Nous lisons encore dans la dernière édition de l'*Académie* une vieille locution que nous ne devrions plus, ce nous semble, y rencontrer. En effet, personne ne comprendrait aujourd'hui qu'*un amené sans scandale*, en t. d'ancienne procédure criminelle, signifie : *un ordre du juge pour amener quelqu'un devant lui, sans éclat.*

SCANDALEUSE, adj. fém. Voy. SCANDALEUX.

SCANDALEUSEMENT, adv. (*cekandaleuzeman*), d'une manière *scandaleuse*.

SCANDALEUX, adj. mas., au fém. **SCANDALEUSE** (*cekandaleu, leuze*), qui porte *scandale*, qui cause du *scandale*.

SCANDALISÉ, E, part. pass. de *scandaliser*.

SCANDALISER, v. act. (*cekandalizé*), donner du *scandale* : *sa conduite a scandalisé tout le monde.* — *se* SCANDALISER, v. pron., prendre du *scandale* : *il se scandalise de tout*, s'offenser, voir, entendre avec indignation.

SCANDÉ, E, part. pass. de *scander*.

SCANDEBEC, subst. mas. (*cekandebèke*), t. d'hist. nat., espèce d'huître voisine de l'huître des rochers.

SCANDER, v. act. (*cekandé*) (du lat. *scandere*, employé par *Claudien* dans le même sens, et qui, dans son acception primitive, signifie *grimper, gravir*), prononcer un vers de manière à en marquer les pieds, tant en faisant sentir la quantité précise des vers métriques, qu'en indiquant par de petites pauses la fin de chaque pied, soit dans les vers métriques, soit dans les vers rimés.— Dans les langues modernes, c'est proprement mesurer les vers par le nombre de leurs syllabes. — *se* SCANDER, v. pron.

***SCANDINAVES**, subst. mas. plur. (*cekandinave*), ancien peuple qui se répandit dans la Suède, la Norwége et le Danemarck.

SCANIENS, subst. propre mas. plur. (*cekaniein*), peuple de la *Scanie*, province de Suède.

SCANDIX, subst. fém. (*cekandikce*) (du grec σκανδιξ), t. de bot., herbe amère et stomachique. — Plante de la famille des ombellifères.

SCANSORIPÈDE, subst. mas. et adj. des deux genres (*cekançoripède*), t. d'hist. nat., se dit des oiseaux qui ont les pieds propres à grimper. — Famille d'oiseaux grimpeurs.

***SCAPE**, subst. mas. (*cekape*), t. de mar., tige de l'ancre ; on la nomme aussi *stangue*.

SCAPHA, subst. mas. (*cekafa*) (du lat. *scapha*, fait du grec σκαφη, barque, vase oblong), t. d'anat.; nom de deux os, l'un du carpe et l'autre du tarse, dont la forme a quelque rapport avec celle d'une barque.—La circonférence extérieure de l'oreille, opposée à l'hélice ou au bord.—Sorte de bandage dont parle *Galien*.

SCAPHANDRE, subst. mas. (*cekafandre*) (du grec σκαφη, bateau, et ανδρος, gén. de ανερ, homme, *bateau de l'homme*), sorte d'habillement complet de liége, au moyen duquel un homme peut sans nager se tenir en équilibre au-dessus de l'eau.—Attirail de vessies remplies d'air qui soutiennent un homme sur l'eau. — T. d'hist. nat., genre de coquilles de l'ordre des bivalves.

SCAPHE, subst. mas. (*cekafe*), t. de bot., sorte de plante.—Subst. fém., petite barque.

SCAPHÉ, subst. mas. (*cekafé*), t. d'astron., gnomon qui servait aux anciens pour les observations solaires.

SCAPHÉPHORE, subst. mas. (*cekaféfore*), t. d'antiq., étranger qui résidait à Athènes, et qui était obligé, aux fêtes panathénées, de porter en procession de petits bateaux.

SCAPHIDIE, subst. fém. (*cekafidi*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères, dont le corps est fait comme un bateau.

SCAPHISME, subst. mas. (*cekaficeme*), supplice qui était en usage chez les Perses. Le patient était mis à la renverse dans une auge échancrée de façon que les pieds, les mains et la tête passaient dehors, et étaient recouverts par une autre auge aussi échancrée qu'on clouait sur la première.

SCAPHITE, subst. fém. (*cekafite*), t. d'hist. nat., genre de coquilles voisines des ammonites et des spirules.

SCAPHOÏDE, subst. mas. et adj. des deux genres (*cekafo-ide*) (du grec σκαφη, barque, et ειδος, ressemblance), qui a la forme d'une barque.—Il se dit, en anatomie, de deux os, l'un du pied et l'autre du carpe. Voy. SCAPHA.— T. d'hist. nat., subst., sorte de buffonite ou dent de poisson pétrifiée qui a la forme d'un bateau.

SCAPHOÏDO-ASTRAGALIEN, subst. et adj. mas., au fém. **SCAPHOÏDO-ASTRAGALIENNE** (*cekafo-ido-acetragualiein, liène*), t. d'anat.; se dit de l'os *scaphoïde* uni à l'os *astragale*.

SCAPHOÏDO-ASTRAGALIENNE, subst. et adj. fém. Voy. SCAPHOÏDO-ASTRAGALIEN.

SCAPHOÏDO-CUBOÏDIEN, subst. et adj. mas., au fém. **SCAPHOÏDO-CUBOÏDIENNE** (*cekafo-ido-kubo-idiein, diène*), t. d'anat.; se dit de l'articulation de l'os *scaphoïde* avec l'os *cuboïde*.

SCAPHOÏDO-CUBOÏDIENNE, subst. et adj. fém. Voy. SCAPHOÏDO-CUBOÏDIEN.

SCAPHOÏDO-SUS-PHALANGIEN, subst. et adj. mas., au fém. **SCAPHOÏDO-SUS-PHALANGIENNE** (*cekafo-idoçucefalanjiein, jiène*), t. d'anat.; se dit du muscle court-abducteur du pouce.

SCAPHOÏDO-SUS-PHALANGIENNE, subst. et adj. fém. Voy. SCAPHOÏDO-SUS-PHALANGIEN.

SCAPIFORME, adj. des deux genres (*cekapiforme*) (du lat. *scapus*, pris du grec σκαπος, tige, rameau, et de *forma*, forme), t. de bot., se dit des tiges en forme de hampe, qui n'ont point de feuilles, et qui portent une fleur.

***SCAPIN**, subst. mas. (*cekapein*), t. d'anc. comédie, employé au fig., intrigant.

SCAPOLITHE, subst. fém. (*cekapolite*) (du grec σκαπος, tige, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., pierre en forme de tige.

SCAPULAIRE, subst. mas. (*cekapulère*) (du lat. *scapularium*, fait de *scapulæ*, *arum*, épaules), pièce d'étoffe qui descend depuis les épaules jusqu'en bas, tant par derrière que par-devant, et qui fait partie de l'habit de divers religieux. —Deux petits morceaux d'étoffe bénite, joints par un ruban pour pouvoir les porter sur le corps.—En chir., bandage large, fendu dans le milieu pour y passer la tête, qui pose sur les deux épaules et dont les deux bouts pendent, l'un par-devant et l'autre par-derrière. — Adj. des deux genres, t. d'anat., qui appartient aux épaules : *les artères scapulaires*.

SCAPULALGIE, subst. fém. (*cekapulaleji*) (du lat. *scapulæ*, épaules, et du grec αλγος, douleur), t. de médec., inflammation qui affecte les omoplates.

SCAPULALGIQUE, adj. des deux genres (*cekapulalejike*), qui est relatif, qui appartient à la *scapulalgie*.

SCAPULO-CORACO-RADIAL, subst. et adj. mas. (*cekapulokorakoradial*), t. d'anat., muscle *scapulo-radial*.

SCAPULO-HUMÉRAL, subst. et adj. mas. (*cekapulo-uméral*), t. d'anat., le grand muscle rond de l'épaule.

SCAPULO-HUMÉRO-OLÉCRÂNIEN, subst. et adj. mas. (*cekapulo-uméro-olékrâniein*), t. d'anat., le muscle triceps brachial vers l'*olécrâne*.

SCAPULO-HYOÏDIEN, subst. et adj. mas. (*cekapulo-i-o-idiein*), t. d'anat., le muscle omoplate-*hyoïdien* vers l'os *hyoïde*.

SCAPULO-RADIAL, subst. et adj. mas. (*cekapuloradi-al*), t. d'anat., le muscle biceps du bras vers l'extrémité supérieure du *radius*.

SCAPULUM, subst. mas. (*cekapulome*), t. d'anat., os de l'épaule sur lequel appuie l'os du bras, et qu'on nomme aussi *omoplate*.

SCARABE, subst. mas. (*cekarabe*), t. d'hist. nat., genre de coquilles brunes à taches blanches pointillées ; univalves.

SCARABÉ, et non pas **SCARABÉE**, subst. mas. (*cekarabé*) (du grec σκαραβος, escarbot, un des insectes de cette famille), t. d'hist. nat., nom générique des insectes à ailes membraneuses, renfermées dans des étuis écailleux. — C'est aussi le nom qu'on donne aux empreintes de pierres gravées venant d'Italie, et de forme ovale.—*Scarabé sacré*, t. de myth., escarbot qui était l'objet d'un culte chez les anciens Egyptiens.

***SCARAMOUCHE**, subt. mas. (*cekaramouche*), un des acteurs de la comédie italienne. — Rôle qui depuis est devenu celui d'un bouffon.

SCARBILLAT, adj. mas. (*cekarbi-ia*), vif, alerte, à son aise. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

***SCARBOROUGH**, subst. mas. (*cekarborou*), ville d'Angleterre, dans le comté d'York.

SCARCINE, subst. fém. (*cekarcine*), t. d'hist. nat., genre de poissons apodes de la division des osseux.

SCARDASSES, subst. fém. plur. (*cekardace*), nom qu'on donne à de grosses cardes, dans quelques manufactures.

***SCARE**, subst. mas. (*cekare*) (du grec σκαρος,

fait de σκαιρω, je sautille), t. d'hist. nat., genre de poissons thoraciques.

SCARIEUSE, adj. fém. Voy. SCARIEUX.

SCARIEUX, adj. mas., au fém. SCARIEUSE (*cekari-eu, euze*), t. de bot., membraneux, aride, sec et sonore sous les doigts; ordinairement transparent.

SCARIFICATEUR, subst. mas. (*cekarifikateur*) instrument de chirurgie dont on se servait autrefois pour faire en même temps plusieurs *scarifications*.

SCARIFICATION, subst. fém. (*cekarifikâcion*) (du latin *scarificatio*), incisions faites sur la peau. On les nomme mouchetures, lorsqu'elles ne sont que superficielles.

SCARIFIÉ, E, part. pass. de *scarifier*. —*Ventouses scarifiées*, celles qu'on applique sur l'endroit de la peau où l'on a fait des *scarifications*.

SCARIFIER, v. act. (*cekarifié*) (en latin *scarificare*), t. de chir., découper, déchiqueter; faire des incisions sur la peau. — SE SCARIFIER, v. pron.

SCARIOLE, subst. fém. (*cekari-ole*), t. de bot., l'escarole ou chicorée *escarole*. Voy. ce dernier mot.

SCARITE, subst. fém. (*cekarite*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

SCARLATE, subst. mas. (*cekarlate*), t. d'hist. nat., espèce de tangara qu'on trouve au Mexique et au Pérou.

SCARLATINE, adj. fém. (*cekarlatine*), t. de médec. : *fièvre scarlatine*, fièvre continue, accompagnée de taches rouges comme de l'*écarlate*.—Il est aussi substantif fém., *la scarlatine*.

SCAROLE, subst. fém. (*cekarole*.) Voy. ESCAROLE.

SCATOPHAGE, subst. mas. (*cekatofaje*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

SCATOPSE, subst. mas. (*cekatopece*) (du grec σκωρ, gén. σκατος, excrément, et οψον, provision), t. d'hist. nat., insecte lépidoptère dont la larve vit dans les excréments.

SCAURE, subst. mas. (*cekôre*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

SCAVISSON, subst. mas. (*cekaviceçon*), écorce d'un jaune roussâtre, qui est une espèce de cannelle mate que l'on enlève du laurier cassie.

SCAZON, et non pas SCASON, orthogr. contraire à l'étymologie, subst. mas. (*cekazon*) (du latin *scazon, ontis*, fait du grec σκαζω, je boite), t. de poésie latine, espèce de vers qui ne diffère de l'ïambe qu'en ce que le cinquième pied est un ïambe et le sixième un spondée. On le nomme aussi *ïambe boiteux*.

*SCEAU ou SCEL, subst. mas., (*çô, cèle*) (du lat. *sigillum*), grand cachet qui sert à faire des empreintes sur des expéditions pour les rendre authentiques. C'est une lame de métal qui a une face plate, ordinairement de figure ronde ou ovale, dans laquelle sont gravées en creux la figure, les armoiries, la devise d'un roi, d'un état, d'un corps, d'une communauté, etc., et dont on fait des empreintes avec de la cire sur des lettres en papier et en parchemin, pour les rendre authentiques : *grand sceau; petit sceau; le sceau du roi*. —En t. de chancellerie, on dit *scel*.— — L'empreinte même faite sur la cire par le *sceau* : *le sceau n'est pas bien, n'est pas assez marqué*. —*Le roi lui a donné les sceaux*, l'a fait garde des *sceaux*; et, dans la même acception du mot *sceau* : *un chancelier a rendu les sceaux*, on lui a ôté les *sceaux*. —*Officiers du sceau*, ceux qui ont quelques fonctions particulières qui concernent le *sceau*. — *Il y aura sceau tel jour*, on scellera ce jour-là. — *S'opposer au sceau*, ne pas vouloir que des lettres soient *scellées*. — En Hollande, papier portant le *sceau* de l'état, sur lequel se passaient les actes entre marchands.— Fig. : *mettre le sceau à une chose*, la consommer. — *Le sceau de la confession*, secret inviolable que doit garder le confesseur : *confier une chose sous le sceau de la confession*. — *Le sceau du génie, de la perfection*, ce qui caractérise le génie, le perfectionnement en quelque chose. — *Sceau réprobateur*, note d'infamie qui fait qu'un homme est repoussé par ses semblables. — *Être marqué du sceau de la colère divine*, être maudit. — En t. de bot., *sceau de Salomon*, sorte de plante agreste et vivace; espèce de muguet.— *Sceau de Notre-Dame*, le taminier commun.

SCEAUX, subst. propre mas. (*çô*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de la Seine.

SCÉCACHUL, subst. mas. (*cékachule*), t. de bot., espèce de plante d'Arabie. — Espèce de panais.

SCÉLARE, subst. fém. (*célare*), t. de bot., espèce de plante qui vient en Arabie.

SCÉLAN, subst. mas. (*célan*), poisson pour appât.

SCEL, subst. mas. (*cèle*). Il n'est usité qu'en t. de chancell. Voy. SCEAU.

*SCÉLERAT, E, adj. et subst. (*célèra, rate*) (du latin *sceleratus*, fait de *scelus*, crime), méchant, pervers. — On dit subst. : *c'est un scélérat, un vrai, un franc scélérat*. — Il se dit des choses, abominable, atroce, exécrable et détestable : *conduite scélérate, pensée scélérate*.

SCÉLÉRATESSE, subst. fém. (*céléralèce*), méchanceté noire; *il y a de la scélératesse dans ce procédé*. — Action de *scélérat* : *c'est une scélératesse horrible*.

SCÉLÉRATISME, subst. mas. (*célératiceme*), système de *scélératesse*.

SCÉLÉTYRBE, subst. mas. (*célétirbe*), t. de médec., impotence des jambes, qui, pouvant encore exécuter quelques mouvements, sont inhabiles à la locomotion.

SCÉLION, subst. mas. (*céli-on*), t. d'hist. nat., genre d'insectes hyménoptères.

SCÉLITHE, et non pas avec *Boiste*, SCÉLITE, qui est un barbarisme, subst. fém. (*célite*) (du grec σκελος, jambe, et λιθος, pierre), pierre figurée qui représente la jambe humaine.

SCELLAGE, subst. mas. (*cèlaje*), action de *sceller* les petites glaces.

SCELLÉ, subst. mas. (*cèlé*), *sceau* qu'on appose à des serrures, à un cabinet, etc., par autorité de justice : *mettre* ou *apposer le scellé, lever le scellé*, et non pas *les scellés*; un seul *sceau* ne peut se poser, il est vrai, dans plusieurs endroits; mais ce n'est toujours que l'apposition du *scellé*.—*Bris de scellé*, délit que l'on commet en brisant illégalement le *scellé*.

SCELLÉ, E, part. pass. de *sceller*.

SCELLEMENT, subst. mas. (*cèleman*), t. de maçon., action de *sceller*.

SCELLER, v. act. (*cèlé*) (du lat. *sigillare*), appliquer le *sceau* à une lettre de chancellerie.— Fig., affermir, cimenter, etc. : *sceller un traité de paix par une alliance*.—Attacher une pièce de bois ou de fer dans une muraille, avec du plâtre ou du plomb. — *Sceller un vase, une bouteille*, les fermer, les boucher avec une espèce de mastic. — T. de chim., *sceller hermétiquement*, fermer le col d'un vaisseau de verre, en le faisant fondre de manière que les bords s'unissent tellement l'un contre l'autre, qu'il n'y puisse rien entrer, et qu'il n'en puisse rien sortir. — Fig., confirmer. — SE SCELLER, v. pron.

SCELLEUR, subst. mas. (*cèleur*), officier du sceau, qui *scelle*. — Les maçons appellent *scelleur*, celui qui *scelle* un gond, etc. En ce sens il est du style familier.

SCELLIÈRES, subst. propre mas. (*cèlière*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Lons-le-Saulnier, dép. du Jura.

SCÉLOTYRBE, subst. fém. (*célotirbe*) (du grec σκελος, jambe, et τυρβη, trouble), t. de médec., danse de St.-Guy; sorte de maladie qui force à remuer les jambes et les bras.

*SCÈNE, subst. fém. (*cène*) (du latin *scena*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement *une ramée de branches d'arbre, dont on se servait pour se mettre à l'ombre*, pris du grec σκηνη, lequel vient de σκια, ombre), partie du théâtre où les acteurs représentent devant le public : *on applaudit cet acteur dès qu'il paraît sur la scène*. — Tout ce qui sert au théâtre : *la décoration de la scène*. — Il se prend dans un sens plus particulier pour les décorations du théâtre. C'est dans ce sens qu'on dit : *la scène change*, en parlant d'un changement de décorations.— Lieu où s'est passée l'action qu'on représente ou qu'on a représentée sur le théâtre : *la scène se passe à Rome*. — Chaque partie d'un acte du poème dramatique, où l'entretien des acteurs n'est interrompu ni par l'arrivée d'un nouvel acteur, ni par la retraite des acteurs qui sont sur le théâtre : *l'entrée* ou *la sortie d'un acteur fait une nouvelle scène*, ou *fait un changement de scène; acte premier, scène troisième*. — Il se prend ou se dit pour : art dramatique : *Euripide, Eschyle et Sophocle seront toujours placés au rang de ceux qui ont illustré la scène*. — *Ensanglanter la scène*, mettre sous les yeux des spectateurs la mort violente d'un des personnages de la pièce.—*Mettre un personnage sur la scène*, le représenter dans un ouvrage dramatique. — *Être toujours en scène*, ne jamais s'oublier en jouant son rôle; et fig., avoir des manières composées et apprêtées. — *Mettre une pièce de théâtre en scène*, c'est régler la manière dont les acteurs doivent entrer et sortir, les différentes places qu'ils doivent occuper pendant les *scènes*, et tous les accessoires propres à favoriser le jeu des acteurs et à concourir à l'illusion.— Assemblage d'objets étalés à la vue : *ce paysage offre une scène superbe, une scène tout-à-fait agreste*. — Fig., *faire une scène à quelqu'un*, l'attaquer violemment de paroles en face de plusieurs personnes : *pendant que nous étions à table, il entra un homme qui insulta un convive, ce qui occasionna une scène très-désagréable*. — *Il ne faut point donner de scène au public*, il ne faut point faire parler de soi mal à propos. — Fig., on dit d'un homme qui est surpris par quelque action ou quelque suite de propos extraordinaires : *il a donné une scène, une étrange scène*. Il ne se dit guère qu'en mauvaise part. — Dans le même sens, en parlant de quelque événement particulier, on dit : *la scène s'est passée en tel endroit*. — *Scène*, se dit, par analogie, de toute action qui se passe entre plusieurs personnes, et qui offre quelque chose de vif, d'animé, d'intéressant, d'extraordinaire, etc. : *il faut épargner à son cœur sensible les détails de cette scène attendrissante*. — Il se dit aussi par analogie de certains lieux où se passent des événements frappants, intéressants, etc. : *cette partie de l'Allemagne devenait une scène sanglante dans ce vaste théâtre de la guerre qui se formait du Tibre au Danube*. — Fig. : *paraître sur la scène*, être dans un poste qui attire les yeux du monde. — *Ouvrir la scène*, commencer. —*Avant-scène*, partie antérieure du théâtre, et la plus proche des spectateurs. — *Avant-scène*, dans une pièce dramatique, ce qui est raconté dans l'exposition de cette pièce comme s'étant passé avant l'action.

*SCÉNIQUE, adj. des deux genres (*cénike*), qui a rapport à la *scène*, au théâtre : *les jeux scéniques*.

SCÉNITE, subst. mas. et fém. (*cénite*) (du grec σκηνη, pavillon), qui habite sous des tentes, comme les Arabes, les Tartares.

SCÉNOGRAPHE, subst. mas. (*cénoguerafe*), t. de math., celui qui se livre à la *scénographie*.

SCÉNOGRAPHIE, subst. fém. (*cénoguerafi*) (du grec σκηνη, scène, et γραφη, description; parce qu'on représente ainsi les *scènes* ou décorations de théâtre), t. de math., représentation sur un plan d'un corps en perspective, avec toutes ses dimensions, et tel qu'il paraît à l'œil. — Perspective. — Art de peindre des *scènes*, des décorations.

SCÉNOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*cénoguerafike*), qui a rapport à la *scénographie*.

SCÉNOGRAPHIQUEMENT, adv. (*cénoguerafikeman*), d'une manière *scénographique*.

SCÉNOPÉGIE, subst. fém. (*cénopéji*) (du grec σκηνη, tente, et πηγνυω, je fixe, j'établis), chez les juifs, la *fête des tabernacles*.

SCÉNOPINE, subst. fém. (*cénopine*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

SCÉPASTRE, subst. mas. (*cépacetre*), sorte de bandage fait pour couvrir la tête et dont parle *Galien*.

*SCEPTICISME, subst. mas. (*cèpeticiceme*, doctrine des *sceptiques*.

*SCEPTIQUE, subst. et adj. des deux genres (*cèpetike*) (du grec σκεπτικος, contemplateur, fait de σκεπτομαι, contempler), qui doute de tout. Il s'est dit d'une secte de philosophes appelés aussi pyrrhoniens et de leur doctrine : *la philosophie sceptique; les sceptiques ne niaient ni n'affirmaient rien*.

SCEPTRATE, subst. mas. (*cèpetrate*), nom d'une ancienne monnaie d'or. — C'était un philippe d'or.

*SCEPTRE, subst. mas. (*cèpetre*) (du latin *sceptrum*, pris du grec σκηπτρον, qui signifie proprement *bâton*, dérivé de σκηπτω, je m'appuie; parce que le *sceptre* n'était dans l'origine qu'un bâton sur lequel s'appuyaient les rois et les généraux), bâton de commandement, qui est une marque de la royauté.—Fig. : autorité suprême, royauté, empire.—*Depuis le sceptre jusqu'à la houlette*, depuis les rois jusqu'aux bergers.—Myth., attribut de Jupiter et de Neptune, dieu des eaux, lequel attribut est un trident.

*SCÉTIQUE, adj. des deux genres (*cétike*), t. de médec., se dit de certaines maladies qui ne tiennent pas à la constitution de l'individu.

SCÉTIE, voy. SCITIE.

SCÉVOPHYLAX, subst. mas. (*cévofilakce*) (du grec σκευος, vase, et φυλαξ, gardien), un des grands-officiers de l'église de Constantinople, chargé de présenter au patriarche les vases sacrés, les livres, les habits, etc., pour officier.

SCEY-SUR-SAÔNE, subst. propre mas. (*cèçurçône*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Vesoul, dép. de la Haute-Saône.

SCHABRAQUE, subst. fém. (*chabrake*) (mot emprunté de l'allemand), partie du harnachement d'un cheval de hussard.—C'est une pièce d'étoffe qui couvre le dos du cheval.

SCHACA, subst. propre fém. (*chaka*), myth., déesse des anciens Babyloniens.

SCHACAL, subst. mas. (*chakale*). Voy. CHACAL.

SCHACÈTE, subst. fém. (*chacète*), t. de bot., espèce de plante.

SCHACHS, ou SCHACK, subst. mas. (*chake*), t. d'hist. nat., sorte de pie-grièche qu'on ne trouve qu'en Chine.

SCHADLINES, subst. propre mas. plur. (*chadeline*), peuple de Perse.

SCHADON, subst. mas. (*chadon*), t. d'hist. nat., sorte d'insectes hyménoptères.

SCHAFF, subst. mas. (*chafe*), t. de verr., se dit des étages formés pour mettre les manchons de verre.

SCHAH, subst. mas. (*châ*), titre du souverain de Perse.

SCHAKO, subst. mas. (*chakô*), chapeau de militaire, en feutre.

SCHALL, subst. mas. (*châle*), longue pièce d'étoffe de soie ou de laine, dont les habitants de l'Egypte s'entourent la tête. Le *schall* est adopté depuis long-temps par les dames françaises, qui le portent sur les épaules. — Au plur., des *schalls*. On écrit aussi *châle*.

SCHAKAT, subst. mas. (*chaka*), bonnet de hussard en feutre rouge.

SCHAMANISME, subst. mas. (*chamaniceme*), sorte de religion que suivent les Kalmoucks, etc.

SCHAMANISTE, subst. mas. (*chamanicete*), partisan du *schamanisme*; celui qui l'a adopté.

SCHAMLACAH, subst. mas. (*chamelaka*), prière mystérieuse chez les mahométans, que l'on récite avec des prestiges et des enchantements par le moyen d'une certaine cendre ou poudre préparée.

SCHAMMAN, subst. mas. (*chaman*), prêtre, sorcier, jongleur, chez les Tartares.

SCHAMMATHA, subst. fém. (*chamemata*), chez les Juifs, excommunication au-dessus de la majeure.

SCHAPSKA, sub. mas. (*chapceka*), shako quadrangulaire des lanciers et de la garde nationale à cheval de Paris.

SCHAR, subst. mas. (*char*), mot hollandais qui désigne toutes sortes de petits poissons secs.

SCHARMUT, subst. mas. (*charmu*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des silures.

SCHARVŒKAS, subst. mas. plur. (*charvékace*), secte de brahmines, véritables épicuriens, avec des mœurs très-réglées.

SCHASSERY, subst. mas. (*chaceri*), sorte de poire.

SCHASTÈRE, subst. mas. (*chacetère*), nom d'un outil de maréchal.

SCHAW, subst. mas. (*chôve*), t. de bot., espèce d'arbuste qui croît en Egypte, près des sources salées.

SCHÉ, subst. mas. (*ché*), t. de bot., absinthe odoriférante qui sert de parfum et de remède dans le Darfour.

SCHÉDULE, subst. fém. (*chédule*), petit billet. Le même que *cédule*. Vieux.

SCHEDIASME, subst. mas. (*chédiaceme*), se disait autrefois d'un poème fait à la hâte.

*SCHÉELING, subst. mas. (*ché-éleingue*), le tungstène, sorte de métal très-dur; il est infusible.

SCHEFFIELDE, subst. fém. (*chèfefi-lde*), t. de bot., genre de plantes de la famille des primulacées.

SCHEFFLÈRE, subst. fém. (*chèfeflère*), t. de bot., genre de plantes de la famille des araliacées.

SCHÉA, subst. fém. (*ché-a*), t. de bot., l'armoise de Judée, dont les grains sont vermifuges.

SCHEIK, subst. mas. (*chèke*), Voy. CHEIK.

SCHEIKHULISLAM, subst. mas. (*chè-icekulicelame*), le chef de la loi; titre que porte, en Turquie, le muphti.

SCHÉIKISTOME, subst. mas. (*ché-ikicetome*), nom qu'on donne au doyen du clergé des Persans.

SCHÉITANS, subst. mas. plur. (*ché-itan*), images vénérées par les peuples idolâtres de la Sibérie.

SCHÉKINAH, subst. fém. (*chékina*), la nue qui résidait sur le propitiatoire, et qui, chez les anciens Israélites, était la marque la plus sensible de la présence divine.

SCHÉLAMMÈRE, subst. fém. (*chélamemère*), t. de bot., genre de plantes de la famille des mélanthacées.

SCHEILAN, subst. mas. (*chèlan*), t. d'hist. nat., poisson de mer du genre du silure.

SCHÉLAR, ou SCHÉLOR, subst. mas. (*chélar, lor*), ce qui tombe au fond de la chaudière du saunier.

SCHELLING, subst. mas. Voy. SCHILLING.

SCHELOT, subst. mas. (*chélo*), t. de chimie, combinaison de sulfate de chaux et de sulfate de soude.

SCHELEM, subst. mas. (*chelème*), reversi, vole, coup qui consiste à faire toutes les levées dans certains jeux de cartes.

SCHELESTADT, subst. propre mas. (*chèlèceta*), ville forte de France, chef-lieu d'arrond. et de canton, dép. du Bas-Rhin.

SCHÉMATISÉ, E, part. pass. de *schématiser*.

SCHÉMATISER, v. act. *cekiématisé*), ne considérer les choses que comme des *schêmes* ou des abstractions. — *se* SCHEMATISER, v. pron. — Usité dans la philosophie de Kant.

*SCHÉMATISME, subst. mas. (*cekiématiceme*), t. de rhét., manière figurée d'écrire, de parler et de faire des gestes.—T. de géom.; on a donné aussi ce nom aux planches des figures de mathématiques.

SCHÉMATOPÉE, subst. fém. (*cekiématopé*), t. d'antiq., l'art de composer les gestes.

*SCHÈME, ou SCHÉMA, subst. mas. (*cekième, cekiéma*) (du grec σχημα, figure), objet qui, selon *Kant*, existe dans l'entendement, indépendamment de la matière. — En géom., vieux mot qui signifie la même chose que figure ou plan. — En astron., représentation des planètes, chacune en son lieu, pour un instant donné.

SCHEM-PARITI, subst. mas. (*chêmeparili*), t. de bot., belle espèce de ketmie qui croît sur les côtes du Malabar.

SCHÉNANTHE, subst. mas. (*cekiénante*) (du grec σχοινος, jonc, et ανθος, fleur), t. de bot., nom spécifique d'une espèce de bambou qui est très-aromatique, et qu'on emploie dans la thériaque et autres préparations officinales.

SCHÈNE, subst. mas. (*cekiène*) (du grec σχοινος), mesure itinéraire chez les anciens et surtout en Egypte, qui valait environ soixante stades. On écrit aussi *schœne*. — Corde sur laquelle les anciens schénobates dansaient.

SCHÉNISME, subst. mas. (*cekiéniceme*), chez les anciens, sorte de mesure de terre.—Torture qu'on faisait éprouver au patient, en étendant son corps sur des cordes.

SCHÉNOBATE, subst. mas. (*cekiénobate*) (du grec σχοινος, corde, jonc, et βαινω, je marche), danseur de corde.

SCHÉNOBATIE, subst. fém. (*cekiénobaci*), art du *schénobate*; art, action de voltiger sur la corde.

SCHÉNOBATIQUE, adj. des deux genres (*cekiénobatike*), qui concerne les *schénobates*.—Subst. fém., l'art de danser sur la corde.

SCHÉNODORE, subst. mas. (*cekiénodore*), t. de bot., genre de plantes de la famille des graminées.

SCHERBASTI, subst. mas. (*chèrebaceti*), sorte de belle soie que l'on tire des pays orientaux.

SCHÉRIF, subst. mas. (*cherife*) (pris de l'arabe *scharif*, ou *schérif*), noble, élevé par sa naissance ou sa dignité), titre des descendants de *Mahomet*.

SCHERLIÉVO, subst. mas. (*chèreli-évo*), t. de médec., nom donné à une espèce de siphilis observée récemment.

SCHÈSE, subst. fém. (*kièze*), fig. de rhét., par laquelle on marque l'affection, la passion.

SCHET, subst. mas. (*chè*), t. d'hist. nat., belle moucherolle à longue queue, de Madagascar.

SCHÉ-TOULOU, subst. mas. (*chétoulou*), espèce de beurre végétal que les nègres retirent d'un arbre qui croît sur la côte de Guinée.

SCHETZI, subst. mas. (*chètezi*), espèce de mets usité en Russie, composé de diverses viandes.

SCHEUCHZÉRIE, subst. fém. (*cheukzéri*), t. de bot., sorte de plante des marais des Alpes.— Genre de plante de la famille des alismoïdes.

SCHEVAL, subst. mas. (*cekieval*), l'un des mois du calendrier turc, qui répond à notre mois de mai.

*SCHIAIS, SCHIAITES, ou SCHIITES, subst. mas. plur. (*cekié, kiète, ki-ite*), secte de musulmans persans.

SCHIDAKÉDON, subst. mas. (*cekidakédon*), t. de chir., fracture faite selon la longueur d'un os.

SCHIECH, subst. mas. (*cekiek*), t. de bot., sorte de plante d'Arabie, dont on se sert comme d'amadou.

SCHIEFERTON, subst. mas. (*cekiéfèreton*), t. d'hist. nat., sorte d'argile schisteuse qui se trouve dans les houillères.

SCHIGRE, subst. mas. (*chiguere*), nom d'un fromage des Vosges et de Suisse.

SCHILBÉ, subst. mas. (*chilebé*), t. d'hist. nat., sous-genre de poissons établi aux dépens des silures.

SCHILDE, subst. mas. (*chilede*), t. d'hist. nat., poisson du genre du silure, qu'on trouve dans la Méditerranée.

SCHILLING, SCHELLING ou SHILLING, subst. mas. (*chelin*) (en anglais *shilling*), monnaie d'argent d'Angleterre représentant la vingtième partie de la *livre sterling* (Voy. STERLING), et qui se divise en douze *pences* ou deniers sterling. Le *shilling* évalué en argent de France, vaut suivant le cours du change, de un franc vingt-huit centimes à un franc douze centimes, un franc vingt centimes.—Monnaie des Etats-Unis d'Amérique, qui est la vingtième partie de la livre pound. Sa valeur, comparée à l'argent de France, varie selon les diverses provinces où elle a cours, de soixante-cinq centimes à un franc douze centimes. — Il y a encore sous le nom de *schilling*, de *skilling* et d'*escalin*, en Suède, en Danemark, en Allemagne, etc., diverses monnaies, presque toutes de billon, dont la valeur diffère selon les lieux.

SCHIN, subst. mas. (*chine*), t. de bot., espèce d'arbre de la famille des térébinthacées.

SCHINAU, subst. mas. (*chinô*), t. de bot., espèce de plante dont on fait du savon.

SCHINDYLÈSE, subst. fém. (*cheindilèze*), t. d'anat., nom donné à une sorte d'articulation synarthrodiale.

SCHIPPUND, subst. mas. (*chipeponde*), poids d'Allemagne. V. SCHIFFPFUND au *Compl.*

SCHIRL, ou CHIRL, subst. mas. (*chirle*), mine peu riche en étain, et chargée de fer et d'arsenic.

SCHIRMECK, subst. propre mas. (*chirmèke*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Dié, dép. des Vosges.

SCHISANDRE, subst. mas. (*chizandre*), t. de bot., espece d'arbuste grimpant, qui forme un genre dans la famille des ménispermes.

SCHISÉE, subst. fém. (*chizé*), t. de bot., genre de plantes cryptogames de la famille des fougères.

SCHISMATIQUE, subst. et adj. des deux genres (*chicematike*), qui est dans le *schisme*.— Subst.: *un schismatique*.

SCHISMATISÉ, E, part. pass. de *schismatiser*.

SCHISMATISER, v. act. (*chicematizé*), rendre *schismatique*. — *se* SCHISMATISER, v. pron. (*Boiste*.) Peu usité.

*SCHISMATOPTÉRIDE, subst. fém. des deux genres (*chicematopetéride*), famille de plantes établie aux dépens des fougères.

*SCHISME, subst. mas. (*chiceme*) (du grec σχισμα, division, fait de σχιζειν, diviser), séparation de communion d'une certaine religion; *le schisme des Grecs*, *le schisme des Arméniens*. Chez les mahométans et dans l'opinion des Turcs, *le schisme d'Ali* ou *des Persans*. — *Le grand schisme d'Occident*, division dans l'Église catholique au quatorzième et au quinzième siècle, lorsqu'il y avait à la fois plusieurs papes qui se prétendaient légitimes. Ce *schisme* finit au concile de Constance.—T. de pharm., graine noire de la grosseur d'un pois, qui vient d'Egypte et

qui est purgative. — T. de bot., nom qu'on a donné à la fétuque calicine.

SCHISTE, subst. mas. (*chicete*) (du grec σχιζειν, diviser), pierre qui se sépare par feuilles, comme l'ardoise.— Nom générique de toutes les pierres qui se divisent en lames très-minces.—Argile desséchée, mêlée de bitume et de mica. — *Schiste primitif*, roche argileuse feuilletée. — *Schiste argileux de Brochant, schiste secondaire*, argile schisteuse des lithologistes modernes. — *Schiste à polir*, argile schisteuse propre à polir.

SCHISTEUSE, adj. fém. Voy. SCHISTEUX.

SCHISTEUX, adj. mas., au fém. SCHISTEUSE (*chiceteu, teuze*), feuilletée : *roche schisteuse*. Voy. SCHISTE.

SCHISTIDION, subst. mas. (*chicetidion*), t. de bot., genre de plantes de la famille des mousses.

SCHISTOÏDÉ, E, adj. (*chiceto-idé*), formé de *schiste*; qui est devenu *schisteux*; qui a l'apparence *schisteuse*.

SCHISTOSTAGE, subst. mas. (*chicetocetaje*), t. de bot., genre de plantes de la famille des mousses.

SCHISTURE, subst. fém. (*chiceture*), t. d'hist. nat., genre de vers de la classe des intestins.

SCHIZANTHE, subst. fém. (*chizante*), t. de bot., plante herbacée de la famille des rhinantoïdes, indigène du Chili.

SCHIZOLÈNE, subst. mas. (*chizolène*), t. de bot., genre de plantes de la famille des chlénacées.

SCHIZOPODES, subst. mas. pl. (*cekizopode*), t. d'hist. nat., tribu de crustacés de l'ordre des décapodes.

SCHKURRIE, subst. fém. (*cekureri*), t. de bot., espèce de plante, le *pectis pinnata* des anciens.

SCHLAGUE, subst. fém. (*chelague*) (mot emprunté de l'allemand), punition militaire chez les Allemands.

SCHLECHTENDALE, subst. fém. (*chelèktandale*), t. de bot., plante du Pérou, de la famille des corymbifères.

SCHLEICHÈRE, subst. mas. (*cheklèchère*), t. de bot., nom d'un arbre de Ceylan, très-voisin des knépiers.

SCHLICH, subst. mas. (*chelik*), minerai écrasé, lavé et préparé pour être mis dans le fourneau de fusion.

SCHLINGEN, subst. propre mas. (*ceklinejène*), bourg du grand-duché de Bade, où les Français remportèrent, en 1796, une victoire mémorable sur les Autrichiens.

SCHLIZER, subst. mas. (*ceklizère*), sorte de raisin gris, qui croît dans le dép. du Haut-Rhin.

SCHLOSSER, subst. mas. (*ceklocecère*), t. d'hist. nat., espèce de poisson qu'on trouve dans les mers du Nord.

SCHLOT, subst. mas. (*ceklote*), t. de bot., stalactite gypseuse.—Matière précipitée au fond de la chaudière du saunier.

SCHLOTHEIMIE, subst. fém. (*ceklotémi*), t. de bot., genre de plantes de la famille des mousses.

SCHMALZIE, subst. fém. (*chmalzi*), t. de bot., genre de plantes aromatiques qu'on nomme aussi *turpinie*.

SCHMIEDELIE, subst. fém. (*chemideli*), t. de bot., sorte d'arbrisseau des Indes orientales.

*__SCHNAPAN__, subst. mas. (*chenapan*) (de l'all. *schnapphan*), vaurien, mauvais sujet, paysan, voleur, en Angleterre. On écrit aussi *chenapan*, en francisant le mot.

SCHNICK, subst. mas. (*chenik*), eau-de-vie de grains, genièvre. T. soldatesque.

SCHŒFFÈRE, subst. fém. (*chéfère*), t. de bot., nom de deux arbustes de la Jamaïque.

SCHŒGRAGHA, subst. mas. (*chégueragua*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce d'oiseau d'Égypte.

SCHŒ-MADOU, subst. propre mas. (*chémadou*), myth., dieu adoré dans le principal temple de Pégu.

SCHŒNANTHE, subst. mas. Voy. SCHÉNANTHE.

SCHŒNBRUNN, subst. propre mas. (*chènebroune*), village d'Autriche, remarquable par le palais impérial qui sert l'hiver de résidence à la cour. En 1805 et 1809, Napoléon y établit son quartier-général.

SCHŒNE, subst. mas. Voy. SCHÈNE.

SCHŒNION, subst. mas. (*cekiéni-on*), t. d'antiq., nom qu'on donnait, chez les Grecs, à un air de flûte doux et qui inspirait la mollesse.

SCHŒNISME, subst. mas. Voy. SCHÉNISME.

SCHŒNOBATE, subst. mas. Voy. SCHÉNOBATE.

SCHŒNOBATIE, subst. fém. Voy. SCHÉNOBATIE.

SCHŒNODE, subst. mas. (*cekiénode*), t. de bot., sorte de plante vivace de la famille des joncoïdes.

SCHŒNOPRASON, subst. mas. (*cekiénoprazon*), t. de bot., genre de plantes qui se rapproche des aulx de *Linnée*.

SCHŒNOS, subst. mas. (*cekiénoce*), t. de bot., sorte de jonc odorant.

SCHŒPFIE, subst. fém. (*chèpefi*), t. de bot., arbuste d'Amérique de la famille des caprifoliacées.

SCHOÏCIEN, subst. et adj. mas. (*ceko-icièin*); se dit de certains vers qui peuvent se lire en commençant par la droite ou par la gauche, et qui des deux façons donnent les mêmes mots.

> Signa te signat, temere me tangis, et angis.
> Roma tibi subito motibus ibit amor.

Voy. RÉTROGRADE.

SCHOKARI, subst. mas. (*cekokari*), t. d'hist. nat., nom spécifique d'une espèce de couleuvre.

SCHOLAIRE, et non pas SCOLAIRE, adj. des deux genres (*cekolère*) (du latin *scholaris*), d'école : *année scholaire*.

SCHOLARITÉ, et non pas SCOLARITÉ, subst. fém. (*cekolarité*) (du latin *scholaris*, écolier, fait de *schola*, école) : *droit de scholarité*, droit qu'avaient les écoliers de l'Université de Paris d'en réclamer les priviléges. Ce mot, et tous ceux dérivés de *schola*, doivent s'écrire avec un *h*, par la raison étymologique.

SCHOLARQUE, et non pas SCOLARQUE, subst. mas. (*cekolarke*) (du latin *schola*, école, et du grec αρχη, pouvoir), censeur. (*J.-J. Rousseau*.)

SCHOLASTIQUE, et non pas SCOLASTIQUE, adj. des deux genres (*cekolacetike*) (du latin *scholasticus*), qui est de l'école, qui appartient à l'école : *théologie scholastique*, par opposition à *théologie morale*, ou *positive*, ou *dogmatique*. —Subst. mas., celui qui a traité de la théologie *scholastique*. — Subst. fém. : *la scholastique*, la théologie *scholastique*.

SCHOLASTIQUEMENT, et non pas SCOLASTIQUEMENT, adv. (*cekolacetikeman*) (dérivé du latin *schola*, école), d'une manière *scholastique*.

SCHOLIASTE, et non pas SCOLIASTE, subst. mas. (*cekoli-acete*) (du grec σχολιαστης), celui qui a commenté un auteur grec.

*__SCHOLIE__, et non pas SCOLIE, subst. fém. (*cekoli*) (du grec σχολιον, fait de σχολη, étude), note de grammaire ou de critique, pour servir à l'intelligence des auteurs classiques, et surtout des auteurs grecs.—Chanson à boire chez les anciens Grecs.—Subst. mas., t. de géom., remarque qui a rapport à une proposition précédente. —T. d'hist. nat., genre d'insectes hyménoptères.

SCHOLLÈRE, subst. fém. (*cekolelère*), t. de bot., genre de plantes qui se rapproche de celui des airelles.

SCHONER, subst. mas. (*chonère*), petit bâtiment à deux mâts, servant de bateau-pilote, sur le Gange.

SCHOOUCIAHS, subst. mas. plur. (*cho-ouci-a*), nom d'une secte de musulmans qui prêchent la tolérance.

*__SCHORL__, subst. mas. (*cekorle*), t. de minéralogie, substance pierreuse et quelquefois métallique, à cassure lamelleuse et vitreuse, qui se crystallise ordinairement. Il y en a d'opaques et de transparents.

SCHORLACÉ, E, adj. (*cekorlacé*), qui tient du *schorl*.

SCHORLIFORME, adj. des deux genres (*cekorliforme*), qui tient du *schorl*; qui est en forme de *schorl*.

SCHOTE, subst. mas. (*chote*), t. de bot., arbre du Sénégal qui faisait partie des gaïacs, et qui aujourd'hui forme un genre.

SCHOUKIE, subst. fém. (*chouki*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des raies.

SCHOUT, subst. mas. (*choute*), espèce de juge de paix ou de police en Hollande.

SCHRADÈRE, subst. fém. (*cekradère*), t. de bot., genre de plantes de la famille des onagres.

SCHRANKE, subst. fém. (*cekranke*), t. de bot., genre de plantes qui diffère peu de celui des goupis.

SCHRANKIE, subst. fém. (*cekranki*), t. de bot., espèce de plante voisine des camelines et des kakiles.

SCHRÉBÈRE, subst. mas. (*cekrébère*), t. de bot., espèce d'arbres de la famille des mangles.

SCHUBERTIE, subst. fém. (*chubèreti*), t. de bot., genre de plantes qui se rapproche de celui des cyprès.

SCHULTZIA, subst. fém. (*chultezi-a*), t. de bot., plante d'Amérique voisine de l'obolaria.

SCHUSCH, subst. mas. (*chuceke*), t. de bot., plante d'Afrique dont le fruit a une saveur amère et brûlante.

SCHUSTRÉE, subst. mas. (*chucetré*), nom donné à un officier de police dans l'Indoustan.

SCHUTZER, subst. mas. (*chutezère*), t. d'hist. nat., espèce de poisson qu'on trouve dans les mers d'Allemagne.

SCHWALBÉE, subst. fém. (*chouatbé*), t. de bot., espèce de plante vivace qui croît en Amérique.

SCHWENKIE, subst. fém. (*chouanki*), t. de bot., plante d'Amérique de la famille des personnées.

SCHYTE, subst. mas. (*chite*), t. d'hist. nat., nom donné à une sorte de vipère.

SCIACCARELLO, subst. mas. (*chiakarèlelo*), sorte de raisin qui croît en Corse, et qui donne d'excellent vin de liqueur.

SCIACRIDES, subst. fém. plur. (*ci-akride*), matines juives, ou les quatre premières heures qui suivent le lever du soleil, que les juifs modernes donnent à la prière avant de se livrer au travail.

SCIADÉE, subst. mas. (*ci-adé*), t. d'hist. nat., poisson noirâtre qu'on trouve dans les mers d'Afrique.

SCIADÉPHORE, subst. fém. (*ci-adéfore*), t. d'antiq., nom de femmes étrangères qui demeuraient à Athènes et qui étaient obligées, à la fête des Panathénées, de porter des parasols pour garantir les Athéniennes du soleil ou de la pluie.

SCIAGE, subst. mas. (*ci-aje*), action de *scier*. — Travail, ouvrage du *scieur*.—*Bois de sciage*, celui qui est débité avec la *scie*, comme les planches, les solives, etc. — Autrefois on appelait *sciage* un droit de mesurage sur les marchandises et denrées qui se vendaient dans quelques seigneuries.

SCIAGRAPHE, subst. mas. (*ci-aguerafe*), celui qui s'occupe de *sciagraphie*.

*__SCIAGRAPHIE__, subst. fém. (*ci-aguerafi*) (du grec σκιαγραφεω, fait de σκια, ombre, et γραφω, je décris. Dans la seconde acception, ce mot signifie littéralement, *description avec les ombres*), en astron., l'art de trouver l'heure du jour ou de la nuit par l'ombre du soleil ou de la lune. — En archit., la représentation de l'intérieur ou la coupe d'un bâtiment.

SCIAGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*ci-aguerafike*), qui a rapport, qui est relatif à la *sciagraphie*.

SCIAMACHIE, subst. fém. (*ci-amachi*) (du grec σκια, ombre, et μαχομαι, je combats), chez les anciens, espèce d'exercice qui consistait à agiter les bras et les jambes, comme quelqu'un qui se bat avec son ombre.

SCIAMANCIE, subst. fém. (*ci-amanci*) (du grec σκια, ombre, et μαντεια, divination), chez les anciens, divination qui consistait à évoquer les ombres des morts pour connaître l'avenir. Voy. PSYCHOMANCIE.

SCIAMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. SCIAMANCIENNE (*ci-amancièin, ciène*), celui, celle qui exerce la *sciamancie*.—Qui concerne la *sciamancie*.

SCIAMAS, subst. mas. (*ci-amâ*), nom de celui qui, chez les juifs, était chargé du soin de la synagogue.

*__SCIAPODE__, subst. mas. (*ci-apode*), monstre. Subst. propre mas. plur., habitants fabuleux de l'Afrique.

SCIARE, subst. mas. (*ci-are*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

SCIASSE, subst. fém. (*ci-ace*), cordage garni d'estropes servant aux cordiers pour élonger les fils de caret.

SCIATÈRE, subst. mas. (*ci-atère*), style ou aiguille qui, par son ombre, marque la méridienne.

SCIATÉRIQUE, adj. des deux genres (*ci-atérike*) (du grec σκια, ombre, et τηρειν, observer; *cadran sur lequel on observe l'ombre*); *cadran sciatérique*, qui montre l'heure par le moyen de l'ombre du style.—Subst. fém., art, science de disposer une aiguille pour marquer l'heure par son ombre.—Subst. mas., le cadran même qui marque l'heure par l'ombre du style.

SCIATIQUE, subst. fém. (*ci-atike*) (du grec ισχιον, la hanche, l'os de la cuisse), t. de médec., goutte qui s'attache principalement aux hanches et à l'emboîture des cuisses. — On dit aussi adj. pour les deux genres : *goutte sciatique*.

SCIATIS, adj. fém. (*ci-atice*), myth., surnom donné à Diane, qui avait un temple à *Scias*.

*__SCIE__, subst. fém. (*ci*) (du lat. *sicare*, couper, dont on a fait dans la basse latinité le subst. *sica*.

Ménage.), lame mince de fer longue et étroite, dentelée d'un côté, et destinée à *scier* le bois et la pierre tendre : elle n'a pas ordinairement de dents lorsqu'il s'agit de *scier* la pierre dure ou le marbre : *ce bois est si dur, que la scie a bien de la peine à y entrer.* — *Scie de marbrier*, celle dont la feuille est fort large et assez forte pour scier du marbre, et qui n'a point de dents. —*Trait de scie*, marque que l'on fait sur l'endroit du bois ou de la pierre qu'on veut scier. — *Trait de scie*, se dit aussi de l'aller et le venir de la *scie*, et de ce que la *scie* emporte du bois ou de la pierre qu'on *scie*.—Chaque coupe faite dans un morceau de bois, ou de pierre. — *Scie à revider*, *scie* dont la feuille est fort étroite, et qui peut aisément se contourner.—*Scie à contourner*, celle dont les tabletiers se servent pour contourner les feuilles de bois qu'ils veulent scier. Elle est montée comme la *scie à revider*. —*Scie à pieux*, châssis de fer qui porte une *scie* horizontale, qu'on élève ou qu'on baisse dans la construction des ponts. — On appelle encore *scie*, le fil de fer avec lequel le potier de terre détache son ouvrage de dessus la girelle.—T. de chir., sorte d'instrument qui sert à amputer les membres, etc. — Chez les anciens, ordre de bataille qui consistait à faire dépasser le front de bataille à des manipules séparés par des troupes alignées. — Partie de la mâchoire de certains insectes. — Nom d'une espèce de poisson dont la tête se prolonge en une espèce de saillie fort longue, aplatie, et garnie d'épines ou de dents sur les côtés. Les *scies* se trouvent dans toutes les mers.—Fig. et pop.: peine, contradiction : *c'est une scie d'avoir une telle affaire sur les bras.* On dit même : *cette femme, cet homme est pour moi une vraie scie*, il m'importune, il m'ennuie.

SCIEMMENT, adv. (*ci-aman*) (du lat. *scienter*), le sachant bien; avec connaissance de cause.

*__SCIENCE__, subst. fém. (*ci-ance*) (du lat. *scientia*), en général, la connaissance qu'on a de quelque chose : *cela passe ma science.* — Connaissance fondée en principes : *acquérir de la science, s'adonner aux sciences.*—Par extension, la connaissance dont on est bien instruit : *la science du monde, du gouvernement.*—*Science infuse*, qui vient de Dieu par inspiration : *croire avoir la science infuse*, se croire savant sans avoir étudié. — *Science de la guerre*, celle de l'art militaire, de l'artillerie, du génie, etc.

SCIENCÉ, E, adj. (*ci-ancé*), savant. Pop.

SCIÈNE, subst. fém. (*ci-ène*), poisson de la division des thoraciques.

*__SCIENTIFIQUE__, adj. des deux genres (*ci-antifike*), qui concerne les sciences abstraites et sublimes.

SCIENTIFIQUEMENT, adv. (*ci-antifikeman*), d'une manière *scientifique*.

SCIÉ, E, part. pass. de *scier*.

*__SCIER__, v. act. (*cié*) (du lat. *secare*, couper), couper avec une *scie* soit à dents, soit sans dents : *scier du bois, de la pierre, du marbre*, etc. —T. d'agric., couper du blé, de l'avoine avec la faucille : *c'est le temps de scier les blés ; dans la saison qu'on scie les blés.*—T. de mar., ramer à rebours, revenir sur son sillage.—*Mettre à scier* ou *à culer*, mettre le vent sur les voiles, de manière à faire reculer le vaisseau. — *Scier sur le fer*, se dit d'une galère qui rame à rebours, lorsqu'elle est chargée d'un vent traversier, dans une rade où elle est à l'ancre.—On dit, fig. et pop., *scier le dos* : *vous me sciez le dos*, vous me fatiguez, vous m'importunez. — *se* SCIER, v. pron.

SCIERIE, subst. fém. (*ciri*), machine pour mouvoir des *scies*; atelier où l'on *scie* le marbre.

SCIEUR, subst. mas., **SCIEUSE**, subst. fém. *scieur, cieuze*), ouvrier dont le métier est de *scier*: *scieur de bois, de pierre, de marbre.* — *Scieurs de long*, ceux qui *scient* le bois en long. — On dit aussi : *scieur de blés*, et c'est dans ce sens que le fém. de ce mot trouve surtout son emploi.

SCIEUSE, subst. fém. Voy. SCIEUR.

*__SCILLE__ ou **SQUILLE**, subst. fém. (*cile, cekile*) (du grec σκιλλα), t. de bot., plante bulbeuse, qui croît en Espagne. Le genre des *scilles* tient le milieu entre les lis et les ognons : on en connaît beaucoup d'espèces. — En t. de tonnelier, vaisseau de bois sans fond par le haut, de la grosseur d'une feuillette.

SCILLITE, subst. fém. (*cilelite*), petite *scille*.

SCILLITINE, subst. fém. (*cillelitine*), t. de chim., principe amer, visqueux, contenu dans la *scille*.

SCILLITIQUE, adj. des deux genres (*cilelitike*) : *vin, vinaigre scillitique*, composé avec de la *scille*, pour les hydropiques.

SCILLOTTE, subst. fém. (*cilelote*), vase pour puiser de l'eau, dans les salines.

SCINCOÏDIENS, subst. m. pl. (*ceinko-idiein*), t. d'hist. nat., famille de reptiles de l'ordre des sauriens.

SCINDALEURE ou **SCINDALURE**, subst. mas. (*ceindaleure, lure*), t. de bot., sorte de plante de la famille des champignons.

SCINDAPSE, subst. mas. (*ceindapece*), instrument de musique des anciens, à quatre cordes, et qui ressemblait à une lyre. — T. de bot., espèce de plante.

SCINDÉ, E, part. pass. de *scinder*.

SCINDER, v. act. (*ceindé*), t. de palais, couper, partager, diviser : *scinder un héritage.* — *se* SCINDER, v. pron.

SCINQUE, subst. mas. (*ceinke*) (du latin *scincus*, fait du grec σκιγγος, ou σκιγκος, crocodile terrestre), t. d'hist. nat., genre de reptiles sauriens. — Petit animal qui a du rapport avec le lézard et le crocodile par la figure.

SCINTHARISME, subst. mas. (*ceintariceme*) (du grec σκινθαριζω, je donne des chiquenaudes), chez les anciens, jeu de chiquenaudes sur le nez.

SCINTILLANT, E, adj. (*ceintilelan, lante*) (du latin *scintillans*), qui étincelle.—L'auteur du *Barbier de Séville* a dit au fig. : *quelque chose de beau, de brillant, de scintillant.* — *Il a une figure scintillante*, fraîche, colorée ; *cet enfant a un esprit scintillant*, plein de vivacité, de saillies.

SCINTILLATION, subst. fém. (*ceintilelâcion*) (dérivé du latin *scintilla*, étincelle), t. d'astron., étincellement. Il se dit particulièrement du mouvement de lumière et d'agitation qu'on aperçoit dans les étoiles de la première grandeur.

SCINTILLE, subst. fém. (*ceinti-ie*), petite étincelle. Plus latin que français.

SCINTILLÉ, E, part. pass. de *scintiller*.

SCINTILLER, v. neut. (*ceintilelé*) (du latin *scintillare*), étinceler, au propre et au fig. Voy. SCINTILLANT.

SCIOGRAPHE, subst. mas. Voy. SCIAGRAPHE.

SCIOGRAPHIE, subst. fém. Voy. SCIAGRAPHIE.

SCIOLDRE, subst. mas. (*ci-oledre*), nom que les Danois donnaient à leurs poëtes : c'étaient leurs bardes.

SCIOMACHIE, subst. fém. Voy. SCIAMACHIE.

SCIOMANCIE, subst. fém., **SCIOMANCIEN**, subst. et adj. Voy. SCIAMANCIE, SCIAMANCIEN.

SCION, subst. mas. (*ci-on*), petit rejeton tendre et flexible d'un arbre, d'un arbrisseau.

SCIONNEUSE, adj. fém. Voy. SCIONNEUX.

SCIONNEUX, adj. mas., au fém. **SCIONNEUSE** (*ci-oneu, neuze*), plein de *scions*.

*__SCIOPODE__, s. pr. m. (*ci-opode*), nom de peuples fabuleux de l'Éthiopie. V. SCIAPODE au *Compl.*

SCIOPTÉRIQUE, adj. des deux genres. Voy. SCIOTÉRIQUE.

*__SCIOPTIQUE__, adj. des deux genres (*ci-opetike*) (du grec σκια, ombre, et οπτομαι, je vois ; *qui fait voir dans l'ombre*) ; se dit, en optique, d'une sphère ou d'un globe de bois, avec un trou circulaire garni d'une lentille. On s'en sert dans les expériences de la chambre obscure.

SCIOTE, subst. fém. (*ci-oté*), petite *scie* d'ébéniste, etc.

SCIOTÉRIQUE, adj. des deux genres (*ci-otérike*) (du grec σκια, ombre, et τηρεω, j'observe), t. d'astron., cadran horizontal garni d'un télescope pour observer le temps vrai, et régler les horloges.

SCIPOULE, subst. fém. (*cipoule*), t. de bot., espèce de *scille*.

SCIRE, subst. mas. (*cire*), t. d'hist. nat., genre d'arachnides qu'on nomme aussi bdelles.

SCIRAS, subst. propre fém. (*cirâce*), myth., surnom de Minerve.

SCIRIES, subst. fém. plur. (*ciri*) (du grec σκιρος, ombrage), myth., fêtes qu'on célébrait à Athènes en l'honneur de Minerve-*Sciras*. Pendant qu'elles duraient, on faisait de petites cabanes de feuillage ; et dans les jeux qui en faisaient partie, les jeunes gens tenaient à la main des ceps de vigne chargés de raisins.

SCIRITES, subst. mas. plur. (*cirite*), corps de réserve des Lacédémoniens, servant de garde au roi.

*__SCIRON__, subst. mas. (*ciron*), vent furieux qu'on invoquait pour être préservé de ses ravages.

SCIROPHORIES, subst. fém. plur. Voyez SCIRIES.

SCIROPHORION, subst. mas. (*cirofori-on*), dernier mois de l'année athénienne, qui répondait à notre mois de mai et au commencement de juin.

SCIRPE, subst. mas. (*cirpe*), t. de bot., plante de la classe des graminées.

SCIRPÉAIRE, subst. fém. (*cirpé-ère*), t. d'hist. nat., genre qu'on a établi pour placer la pennatule admirable.

SCIRPÉE, subst. fém. (*cirpé*), t. de bot., famille de plantes établi parmi les cypéracées.

SCIRPOÏDE, subst. fém. (*cirpo-ide*), t. de bot., groupe de *scirpes* à fleurs réunies en petites têtes rondes.

SCIRRHOSE, subst. fém. (*cireróze*), t. de path., excroissance livide produite par la violence et par la prolongation d'une inflammation intense.

SCIRTE, subst. mas. (*cirte*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

SCISSILE, adj. des deux genres (*cicecile*) (du latin *scissilis*), qui peut être fendu, séparé en lames ou planches.

SCISSION, subst. fém. (*cicecion*) (du latin *scissio*, division), séparation, division dans un état, etc. — Partage des voix dans une compagnie. — Fam., brouillerie entre deux amis.

SCISSIONNAIRE, subst. et adj. des deux genres (*cicecionère*), qui fait *scission*.

*__SCISSURE__, subst. fém. (*ciceçure*), fente, déchirure.

SCITAMINÉE, subst. fém. (*citaminé*), t. de bot., famille de plantes; basilier.

SCITIE, subst. fém. (*citi*), petit navire du Levant gréé en voiles latines.

SCIURE, subst. fém. (*ciure*), ce qui tombe du bois quand on le *scie*.—Se dit aussi de la poudre que forme le perforateur du lithotriteur, en brisant la pierre qui est dans la vessie.

*__SCIURIEN__, subst. mas. (*ciuriein*), t. d'hist. nat., famille de petits animaux rongeurs, les écureuils, etc.

SCIZANTHE, subst. fém. (*cizante*), t. de bot., espèce de plante du Chili.

SCLARÉE, subst. fém. (*ceklaré*), t. de bot., espèce de plante de la famille des lichens ou des sauges.

SCLÉRANTHE, subst. mas. (*ceklérante*), t. de bot., on a donné ce nom au fruit des plantes nyctaginées.

SCLÉRANTHÉES, sub. f. pl. (*cekléranté*), t. de bot., famille de plantes voisines des paronychiées.

SCLÉRAPHTHITE, subst. fém. (*ceklérafetite*), espèce de bougie.

SCLÉRÈME, subst. mas. (*cekléréme*) (du grec σκληρος, dur), t. de médec., endurcissement du tissu cellulaire chez les nouveau-nés.

SCLÉREUSE, adj. fém. Voy. SCLÉREUX.

SCLÉREUX, adj. mas., au fém. **SCLÉREUSE** (*cekléreu, reuze*); se dit des tissus fibreux, cartilagineux et osseux qui sont les plus durs de l'organisme.

SCLÉRIAS ou **SCLÉRIASIS**, subst. fém. (*cekléri-âce, âzice*) (du grec σκληρος, dur), t. de chir., induration du bord des paupières.

SCLÉRIE, subst. fém. (*ckléri*), t. de bot., genre de plante de la famille des cypéracées.

SCLERNAX, subst. mas. (*ceklérenakce*), t. de bot., genre de plantes voisin des pexispermes.

SCLÉROBASE, subst. fém. (*cekléroboze*), t. de bot., plante de l'Inde, de la famille des synanthérées.

SCLÉROCARPE, subst. mas. (*ceklérokarpe*), t. de bot., plante d'Afrique, de la famille des corymbifères.

SCLÉROCHLOÉ, subst. fém. (*cekléroklo-é*), t. de bot., genre de plantes de la famille des graminées.

SCLÉRODERME, subst. mas. (*ceklérodèreme*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères. — Genre de poissons appelés aussi *plectognates*.

SCLÉROGÈNE, subst. fém. (*ceklérojène*) (du grec σκληρος, dur, et γεινομαι, je produis), t. de médec., matière nutritive du tissu *scléreux*. — Gélatine, albumine.

SCLÉROLÈNE, subst. fém. (*ceklérolène*), t. de bot., plante de la famille des chénopodées.

SCLÉROLÈPE, subst. fém. (*ceklérolèpe*), t. de bot., espèce de plante verticillée.

SCLÉROME ou **SCLÉROMIE**, subst. fém. Voy. SCLÉRIAS, qui signifie la même chose.

SCLÉRO-MUQUEUSE, adj. fém. Voy. SCLÉRO-MUQUEUX.

SCLÉRO-MUQUEUX, adj. mas., au fém. SCLÉRO-MUQUEUSE (*cekléromukieu, kieuze*), t. de médec., se dit du tissu cellulaire membraneux.

SCLÉROPHTHALMIE, subst. fém. (*cekllérofetalmi*, (du grec σκληρος, dur, et οφθαλμος, œil), t. de médec., ophthalmie avec douleur, rougeur, dureté et difficulté de mouvements dans le globe de l'œil.

SCLÉROPHTHALMIQUE, adj. des deux genres (*ceklérofetalmike*), qui concerne la *sclerophthalmie*.

SCLÉROSARCEUSE, adj. fém. Voy. SCLÉROSARCEUX.

SCLÉROSARCEUX, adj. mas., au fém. SCLÉROSARCEUSE (*ckléroçarceu, ceuze*), t. de médec.; se dit d'un tissu fibreux élastique.

SCLÉROSARCOME, subst. mas. (*ckléroçarkome*) (du grec σκληρος, dur, et σαρκος, gén. de σαρξ, chair), t. de médec., tumeur dure et charnue sur les gencives.

SCLÉROPS, subst. mas. (*ceklléropece*), t. d'hist. nat., espèce de crocodile qui se trouve dans les mers des Indes.

*__SCLÉROSTOME__, subst. mas. (*ceklérocetome*) (du grec σκληρος, dur, et στομα, bouche), t. d'hist. nat., famille d'insectes diptères, caractérisée par un suçoir corné, saillant et en forme de trompe.

SCLÉROTE, subst. fém. (*ceklérote*), t. de bot., espèce de plantes de la famille des champignons.

SCLÉROTHAMNE, subst. mas. (*ceklérotamene*), t. de bot., espèce d'arbrisseau qui croît à la Nouvelle-Hollande.

SCLÉROTIQUE ou **SCLÉROTIDE**, subst. fém. (*ceklérotike, tide*) (du grec σκληροω, j'endurcis, dérivé de σκληρος, dur), t. d'anat., membrane dure qui enveloppe l'œil.—On dit aussi adj. pour les deux genres : *la membrane sclérotique*.—*Un remède sclérotique*, propre à durcir les chairs.

SCLÉROTITE, subst. fém. (*ceklérotite*), t. de médec., enflure, inflammation de la *sclérotique*.

SCLÉROXYLON, subst. mas. (*ceklérokcilon*), t. de bot., genre de plantes de la famille des campanulacées.

SCLÉRYSME, subst. mas. (*cekléricemé*), t. de chir., squirrhe du foie sans engorgement.

SCLIRE, subst. fém. (*ceklire*), t. de chir., la rétine de l'œil.

SCOBIFORME, adj. des deux genres (*cekobiforme*) (du latin *scobs, scobis*, qui signifie proprement *limaille*, et de *forma*, forme), qui ressemble à la sciure de bois, en parlant des graines.

SCOBINE, subst. fém. (*cekobine*), sorte de lime ou de râpe dont se servent plusieurs artisans.

SCOLAIRE, adj. des deux genres. Voy. SCHOLAIRE.

SCOLARQUE, subst. mas. Voy. SCHOLARQUE.

SCOLARITÉ, subst. fém. Voy. SCHOLARITÉ.

SCOLASTIQUE, adj. des deux genres. Voy. SCHOLASTIQUE.

SCOLASTIQUEMENT, adv. Voy. SCHOLASTIQUEMENT.

SCOLÉCIE, subst. fém. (*cekoléci*), t. d'hist. nat., espèce de vermisseau.

SCOLEX, subst. mas. (*cekolékce*), t. d'hist. nat., genre de vers aplatis de la division des intestinaux.

SCOLIASTE, subst. mas. Voy. SCHOLIASTE.

SCOLIE, subst. fém. Voy. SCHOLIE.

*__SCOLIE__, subst. fém. (*cekoli*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

SCOLIÈTE, subst. fém. (*cekoli-ète*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

SCOLIOSE, subst. fém. (*cekoli-ôze*), t. de médec., rachitisme. Peu usité.

SCOLOPAX, adj. des deux genres (*cekolopakce*) (du grec σκολοπαξ, bécasse), se dit des oiseaux qui ont le bec long et effilé, comme la bécasse. — Genre de poisson de mer.

SCOLOPENDRE, subst. fém. (*cekolopandre*) (du grec σκολοπενδρα), t. d'hist. nat., petit insecte à plusieurs pieds. C'est un aptère, de la famille des myriapodes. — *Scolopendre de mer*, nom donné par quelques naturalistes aux néréides, qui ont des rapports avec les insectes nommés *scolopendres*. — T. de bot., espèce de plante médicinale du genre des doradilles.

*__SCOLOPENDROÏDE__, subst. fém. (*cekolopandroïde*), t. d'hist. nat., nom d'une étoile de mer.

SCOLOPIE, subst. fém. (*cekolopi*), t. de bot., genre de plantes de la famille des orangers.

SCOLOPOMACHÉRION, subst. mas. (*cekolopomachérion*), t. de chir., scalpel des anciens, qui ressemblait au bec d'une bécasse.

SCOLOPSIS, subst. mas. (*cekolopecice*), t. d'hist. nat., genre de poissons qui se rapproche de celui des lutjans.

SCOLOSANTHE, subst. mas. (*cekolozante*), t. de bot., sorte d'arbrisseau épineux des Antilles.

SCOLYME, subst. mas. (*cekolime*), t. de bot., genre de plantes de la famille des chicoracées.

SCOLYMOCÉPHALE, subst. mas. (*cekolimocéfale*), t. de bot., genre de plantes qui rentre dans celui des leucadendres.

SCOLYTAIRE, subst. mas. (*cekolitère*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes de l'ordre des coléoptères.

SCOLYTE, subst. mas. (*cekolite*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

SCOMBELÉE, subst. fém. (*cekonbelé*), t. de bot., espèce de plante exotique.

SCOMBÉRIDES, subst. m. pl. (*cekonbéro-ide*), t. d'hist. nat., famille de poissons.

SCOMBEROLE, subst. fém. (*cekonberole*), t. d'hist. nat., sorte de coquilles de la classe des univalves.

SCOMBÉROMORE, subst. mas. (*cekonbéromore*), t. d'hist. nat., genre de poissons de la division des thoraciques.

SCOMBRE, subst. mas. (*cekonbre*) (du grec σκομβρος), t. d'hist. nat., genre de poissons thoraciques.

SCOMBRÉSOCE, subst. mas. (*cekonbrézôce*), t. d'hist. nat., genre de poissons de la division des abdominaux.

SCOPAIRE, subst. mas. (*cekopère*), t. de bot., genre de plantes de la famille des scrofulaires.

SCOPAMÈNE, subst. propre mas. (*cekopamène*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Sartène, dép. de la Corse.

SCOPÈLE, subst. fém. (*cekopèle*), t. d'hist. nat., sous-genre de poissons établi parmi les salmones.

SCOPÉLISÉ, E, part. pass. de *scopéliser*.

SCOPÉLISER, v. act. (*cekopélizé*), (du grec σκοπελος, pierre), rendre un champ infertile en le couvrant de pierres enchantées. — SE SCOPÉLISER, v. pron. Inusité.

SCOPÉLISME, subst. mas. (*cekopéliceme*) (du grec σκοπελος, pierre), espèce de charme pratiqué surtout en Arabie, qui consiste à jeter dans un champ du gravier ou des pierres enchantées pour l'empêcher de produire.

SCOPETIN, subst. mas. (*cekopetein*), cavalier armé d'une *escopette*.

SCOPETTE, subst. fém. Voy. ESCOPETTE.

SCOPEUME, subst. mas. (*cekopeume*), nom qu'on donnait anciennement à une sorte de danse.

SCOPOLIA, subst. fém. (*cekopoli-a*), t. de bot., nom donné à plusieurs espèces de plantes.

SCOPOLIE, subst. fém. (*cekopoli*), t. de bot., arbre de Java, de la famille des jusquiames.

SCOPULA LITTORALIS (mots latins) (*cekopulalitetoralice*), t. d'hist. nat., dents de raies fossiles, très-aplaties.

SCORANZE, subst. mas. (*cekoranze*), t. d'hist. nat., petit poisson qu'on prend en quantité dans le lac de Scutari.

SCORBUT, subst. mas. (*cekorbu*) (mot hollandais, pris des Danois, qui appellent cette maladie *crobuth*, ventre rompu, *Ménage*. G. Fabricius, dans ses *Antiquités de Misnie*, prétend que le *scorbut* en est originaire ; qu'il s'y manifesta dès l'an 1486, et que les mariniers saxons l'appelèrent *scharbock*, qui, dans leur langue, signifie inflammation, parce que c'est ordinairement par là qu'il commençait à se déclarer), maladie contagieuse qui se manifeste par le relâchement, le gonflement, la lividité et le saignement des gencives, la chute des dents. Les matelots sont exposés à ces inconvénients dans de longs voyages.

SCORBUTIQUE, subst. et adj. des deux genres (*cekorbutike*), celui ou celle qui a le *scorbut*. — Il est aussi substantif : *un scorbutique*.

SCORDASSES, subst. fém. plur. (*cekordace*), nom qu'on donne, à Carcassonne, à de grandes cardes qui servent pour les draps de couleurs mélangées. On dit aussi *scardasses*.

SCORDISQUES, subst. propre mas. plur. (*cekordiceke*), anciens peuples barbares qui habitaient la Pannonie.

SCORDITE, subst. fém. (*cekordite*), t. de bot., sorte de plante du genre des chamédrys.

SCORDIUM, subst. mas. (*cekordi-ome*) (du grec σκορδιον), t. de bot., espèce de germandrée aquatique : *scordium vrai*. Voy. GERMANDRÉE.

SCORIE, subst. fém. (*cekori*) (du latin *scoria*, pris du grec σκωρια, qui vient de σκωρ, ordure), substance terreuse ou pierreuse vitrifiée, qui nage sur la surface des métaux fondus. — *Scories volcaniques*, certains produits des volcans.

SCORIFICATION, subst. fém. (*cekorifikâcion*), action de réduire en *scories*. — Dépouillement d'un métal dont les parties métalliques étrangères et destructibles s'en vont au feu ou au marteau.

SCORIFICATOIRE, subst. mas. (*cekorifikatoare*), têt ou écuelle à *scorifier*, dont on se sert dans la coupelle en grand.

SCORIFIÉ, E, part. pass. de *scorifier*.

SCORIFIER, v. act. (*cekorifié*), réduire en *scories*.—SE SCORIFIER, v. pron.

SCORODITE, subst. fém. (*cekorodite*), sorte de minéral de couleur vert-poireau foncé.

SCORODOPRASON, subst. mas. (*cekorodoprazon*), t. de bot., sorte de plante d'Italie, dont l'odeur tient de l'ail et du poireau.

SCORPÈNE, subst. fém. (*cekorpène*), t. d'hist. nat., genre de poissons thoraciques.

*__SCORPIOÏDE__, subst. fém. (*cekorpi-o-ide*) (du grec σκορπιος, scorpion, et ειδος, forme), t. de bot., petite plante herbacée.

SCORPIOJELLE, subst. fém. (*cekorpi-ojèle*) (du grec σκορπιος, scorpion, et ελαιον, huile), huile de *scorpion*.

*__SCORPION__, subst. mas. (*cekorpion*) (du grec σκορπιος), t. d'hist. nat., genre d'insectes aptères, de la famille des acères, qui ont une longue queue terminée par un aiguillon avec lequel ils blessent les petits animaux.—Espèce de coquilles du genre des trombes.—*Scorpion de mer*, sorte de poisson du genre de la *scorpène*.—Monceau de pierres entassées pour servir de bornes. —Espèce de fouet composé de plusieurs cordes garnies d'un fer tranchant ou de morceaux de plomb.—Manière d'ajuster les cheveux en forme de queue de *scorpion*. — L'un des douze signes du zodiaque, composé de trente-cinq étoiles dans le *Catalogue britannique*. — Chez les anciens, espèce de petite catapulte ou d'arbalète qu'on portait à la main, et avec laquelle on lançait des dards.

*__SCORPIONE__, subst. fém. (*cekorpione*), t. de bot., genre de plantes qui a de grands rapports avec celui des myosotes.

SCORPITE, subst. fém. (*cekorpite*), t. d'hist. nat., sorte de pierre précieuse qui offre la forme de la queue du *scorpion*.

*__SCORPIURE__, subst. fém. (*cekorpiure*), t. de bot., genre de plantes établi parmi les varecs de *Linnée*.

SCORRIDOR, subst. mas. (*cekoridor*), sorte de petit bâtiment dont on se sert sur les côtes d'Italie, à un seul mât et une grande voile.

SCORSONÈRE, subst. fém. (*cekorçonère*) (de l'italien *scorza nera*, écorce noire), plante vivace et potagère, de la famille des chicoracées, dont la racine sert d'aliment. On la nomme aussi *salsifis d'Espagne*.

SCORTIME, subst. mas. (*cekortime*), t. d'hist. nat., genre de coquilles de la division des univalves.

SCOTE, subst. fém. (*cekote*), purification de hardes.

*__SCOTIE__, subst. fém. (*cekoti*) (du grec σκοτος, obscurité, ténèbres, à cause de l'ombre qu'elle reçoit dans son creux), en archit., moulure ronde et creuse, qui se place entre les tores de la base d'une colonne. — On la nomme aussi *nacelle*, membre creux trochite. — Myth., surnom sous lequel Hécate avait un temple sur les bords du lac Achéruse, en Égypte. En ce sens, il se prend aussi adj.: au fém., *Hécate Scotie*.

SCOTIOS, subst. propre mas. (*cekotiôce*) (en grec σκοτιος, le ténébreux, fait de σκοτος, ténèbres), myth., nom sous lequel Jupiter avait un temple près de Sparte.

*__SCOTISME__, subst. mas. (*cekoticeme*) (de *J. Scott*), secte qui admet les formalités ou qualités métaphysiquement. On écrit aussi *scottisme*.

*__SCOTISTE__, subst. mas. (*cekoticete*), partisan de *Scott*. On écrit également *scottiste*.

*__SCOTITES__, subst. mas. plur. (*cekotite*), nom de quelques anciens sectaires qui suivaient le culte de Jupiter-*Scotios*.

SCOTODINE ou **SCOTODINIE**, subst. fém. (*cekotodine, dini*) (du grec σκοτοδινια, formé de σκοτος, obscurité, et de δινος, vertige), t. de médec., vertige, avec obscurcissement de la vue.

SCOTOMIE, subst. fém. (*cekotomi*), t. de mé-

dec., maladie des yeux, vertiges avec obscurcissements.

SCOTTIE, subst. fém. (*cekoteti*), t. de bot., espèce d'arbuste de la Nouvelle-Hollande, de la famille des légumineuses.

SCOUE, subst. fém. (*cekou*), t. de mar., extrémité d'une varangue courbée pour s'enter avec le genou.

SCOUFFIN, subst. mas. (*cekoufein*), sac de jonc pour mettre la pâte des olives.

SCOULÉRIE, subst. fém. (*cekouléri*), t. de bot., genre de plantes aquatiques de la famille des mousses.

SCOURGEON, subst. mas. Voy. ESCOURGEON.

SCOURSON, subst. mas. Voy. COURSON.

SCRAMASAXE, subst. fém. (*cekràmaçakce*), arme ancienne qui était moins longue que l'épée.

SCRAPTIE, subst. fém. (*cekrapeci*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

*SCRIBE, subst. mas. (*cekribe*) (en lat. *scriba*, fait de *scribere*, écrire), chez les Juifs, docteur qui interprétait la loi. On se sert particulièrement du mot *scribe* dans l'Ecriture sainte. —*Les scribes du roi*, ses secrétaires.—*Les scribes du peuple*, officiers qui rédigeaient les actes civils et particuliers, et qui en tenaient les registres.—*Les scribes de la loi*, ceux qui, par état, faisaient leur étude de la loi, et qui étaient chargés, dans les synagogues, de l'expliquer au peuple. Ils étaient, en quelque façon, plus respectés que les sacrificateurs.—Ecrivain, greffier, secrétaire, praticien. — Ce mot avait la même signification chez les anciens Romains, dans sa primitive acception.—Parmi nous, homme qui gagne sa vie à copier, à écrire.

SCRIBÉE, subst. fém. (*cekribé*), t. de bot., sorte de plantes de la famille des baccifères.

SCRIBÉ, E, part. pass. de *scriber*.

SCRIBER, v. act. (*cekribé*), t. de manuf., faire un premier cardage à la laine. — *se* SCRIBER, v. pron. Peu connu.

SCRIBLITE, subst. fém. (*cekriblite*), sorte de pâtisserie chez les anciens; petit gâteau.

SCRIBOMANE, adj. des deux genres (*cekribomane*), celui, celle qui a la *manie* d'écrire.

SCRIBOMANIE, subst. fém. (*cekribomani*) (du lat. *scribere*, écrire, et *mania*, manie), *manie* ou fureur d'écrire.

SCRIPTEUR, subst. mas. (*cekripeteur*), t. de chancellerie romaine, officier qui écrit les bulles.

SCROBE ou SCROBICULE, subst. mas. (*cekrobe, bikule*), t. d'anat., fossette du cœur.—T. d'antiq., fosse pour les libations, en l'honneur du dieu des enfers.—Les sacrifices.

SCROBICULEUSE, adj. fém. Voy. SCROBICULEUX.

SCROBICULEUX, adj. mas., au fém. SCROBICULEUSE (*cekrobikuleu, leuze*) (du lat. *scrobiculus*), t. de bot., dont la surface est parsemée de trous concaves, creusés dans la substance même du corps.

SCROFULAIRE, subst. fém. (*cekrofulère*), t. de bot., plante à fleur personnée, bonne contre les *scrofules* et les hémorrhoïdes; son odeur est désagréable. —Famille de plantes dont la graine est attachée à un placenta pyramidal, au centre de la capsule.

SCROFULES, subst. fém. plur. (*cekrofule*) (du lat. *scrofa*, truie, animal sujet à cette affection), t. de médec., genre de maladies qui affectent les glandes lymphatiques; écrouelles.

SCROFULEUSE, subst. et adj. fém. Voyez SCROFULEUX.

SCROFULEUX, subst. et adj. mas., au fém. SCROFULEUSE (*cekrofuleu, leuze*), qui cause les écrouelles: *sang scrofuleux, humeur scrofuleuse*.—Subst.: *c'est un scrofuleux, c'est une scrofuleuse*.

SCROTAL, E, adj. (*cekrotale*), t. d'anat., qui concerne le *scrotum*; se dit du tissu qui forme le *scrotum*.

SCROTIFORME, adj. des deux genres (*cekrotiforme*), fait en *forme* de sac, et se composant de deux tubercules très-rapprochés.

SCROTOCÈLE, subst. fém. (*cekrotocèle*) (du lat. *scrotum*, scrotum, et du grec κηλη, tumeur), t. de chir., hernie qui descend jusque dans le *scrotum*.

SCROTUM ou SCROTON, subst. mas. (*cekrôtome, ton*) (en lat. *scrotum*), t. d'anat., membrane commune qui contient les testicules, que l'on nomme vulgairement les bourses.

SCRUPULE, subst. mas. (*cekrupule*) (du lat. *scrupulus*, employé dans les mêmes acceptions, et qui signifie proprement: une petite pierre), peine, inquiétude qui trouble la conscience. —Grande exactitude ou en matière de mœurs, ou en matière d'ouvrages d'esprit, etc.: *cette action peut être bonne, mais je me ferais scrupule de la faire.* — Difficultés qui restent encore dans l'esprit après l'éclaircissement d'une question, d'une affaire: *vous n'avez pas encore instruit votre avocat, il lui reste quelques scrupules dans l'esprit.*—Sorte de répugnance qu'on sent à faire quelque chose: *je voudrais bien m'intéresser dans son entreprise, mais j'éprouve quelque scrupule.*—*Faire un scrupule à quelqu'un de quelque chose*, lui inspirer du *scrupule*.—T. d'antiq., espace de cent pieds en carré. — Petit poids de vingt-quatre grains.—En astron., fort petite partie de la minute. (Dans les deux dernières acceptions, du lat. *scrupulum*.)

SCRUPULEUSE, adj. fém. Voy. SCRUPULEUX.

SCRUPULEUSEMENT, adv. (*cekrupuleuzeman*), avec *scrupule*.

SCRUPULEUX, adj. mas., au fém. SCRUPULEUSE (*cekrupuleu, leuze*), qui a des *scrupules*, qui est tourmenté par des *scrupules*.—Fig.: *exactitude scrupuleuse, recherche scrupuleuse*, très-grande exactitude, recherche.—Minutieux, qui craint d'outrepasser les bornes prescrites. — Il est souvent employé comme substantif: *faire le scrupuleux*, l'homme délicat.

SCRUTATEUR, subst. mas., SCRUTATRICE, subst. fém. (*cekrutateur, trice*) (du lat. *scrutator*), qui sonde les cœurs: *Dieu est le scrutateur des cœurs.* — Celui qui est appelé à la vérification d'un scrutin.— Il est aussi adj.: *regard scrutateur, analyse scrutatrice.*—Qui visite, qui fouille partout, qui cherche en fouillant.—Par analogie, qui examine la conduite d'une personne et cherche à connaître ses plus secrètes pensées.

SCRUTATRICE, adj. fém. Voy. SCRUTATEUR.

SCRUTÉ, E, part. pass. de *scruter*.

SCRUTER, v. act. (*cekruté*), sonder, examiner à fond, chercher à pénétrer dans les choses cachées: *scruter la nature, la pensée, la conscience.*—Fouiller, fouiller partout.—*se* SCRUTER, v. pron.

SCRUTIN, subst. mas. (*cekrutein*) (en lat. *scrutarium*, fait de *scrutari*, scruter, examiner), élection ou admission par suffrages secrets, ou manière dont les assemblées politiques ou autres donnent leurs suffrages, soit par petits billets pliés ou par de petites boules qu'on nomme *ballottes*, que l'on jette dans une boîte, ou que l'on met, selon l'usage de certaines sociétés, dans un chapeau.—Action de recueillir les voix. Il y a plusieurs formes de scrutins. On nomme *scrutin individuel*, celui que chaque membre de l'assemblée fait pour un seul sujet à élire, en n'inscrivant qu'un seul nom; *scrutin de liste*, celui que l'on fait en inscrivant plusieurs noms à la fois; *scrutin de liste double*, celui par lequel on désigne les sujets à élire en formant un nombre double pour les places à remplir: *au premier tour de scrutin on obtint la pluralité relative des suffrages; mais il faut quelquefois trois tours de scrutin pour obtenir la pluralité absolue.* — Le billet même sur lequel sont inscrits les noms: *avez-vous donné votre scrutin?* Peu usité dans ce dernier sens.

SCUBAC, subst. mas. (*cekubak*), liqueur sucrée et safranée, assez commune en France.

SCULPT., abréviation du mot *sculpture*.

SCULPONÉE, subst. fém. (*cekuleponé*), chez les anciens, espèce de ceste garni de plomb.—On donnait aussi ce nom à des souliers grossiers, à des sabots.

SCULPTABLE, adj. des deux genres (*cekulepetable* et non pas *cekuletable*), qui peut être *sculpté*.

SCULPTÉ, E, part. pass. de *sculpter*, et adj., orné de *sculptures*.

SCULPTER, v. act. (*cekulepeté* et non pas *cekuleté*) (du lat. *sculpere*), tailler au ciseau quelque figure en marbre, en pierre, bois, etc. — *se* SCULPTER, v. pron.

SCULPTEUR, subst. mas. (*cekulepeteur* et non pas *cekuleteur*) (en latin *sculptor*), celui qui travaille en *sculpture*.—Qui en fait profession.

SCULPTURE, subst. fém. (*cekulepeture* et non pas *cekuleture*), art de *sculpter*. — Ouvrage du *sculpteur*.

SCURRILE, adj. des deux genres (*cekurile*), qui est bas, dont l'expression est basse, indécente. Inusité Voy. SCURRILITÉ.

SCURRILEMENT, adv. (*cekurileman*), bassement, indécemment, d'une manière inconvenante. Inusité. Voy. SCURRILITÉ.

SCURRILITÉ, subst. fém. (*cekurilité*) (en lat. *scurrilitas*, fait de *scurra*, bouffon), bouffonnerie, plaisanterie basse. Plus latin que français.

SCURRULE, subst. mas. (*cekurule*)(du lat. *scurra*, bouffon), petit bouffon. Inusité.

SCUTAGE, subst. mas. (*cekutaje*), ancien impôt que les Anglais percevaient sur les marchandises maritimes.

SCUTE, subst. fém. (*cekute*), t. de mar., sorte de petite barque ou canot pour le service d'un gros vaisseau.

SCUTELLE, subst. fém. (*cekutèle*), t. d'hist. nat., genre de mollusques.—T. de bot., sorte de cupule ou conceptacle dans les lichens.

SCUTELLÈRE, subst. fém. (*cekutèlelère*) t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hémiptères.

SCUTELLITE, subst. fém. (*cekutèlelite*), t. d'hist. nat., patelle fossile qui se réunit au genre des pavois.

*SCUTIFORME, adj. des deux genres (*cekutiforme*) (du lat. *scutum*, bouclier, et *forma*, forme, parce qu'il ressemble à un bouclier carré), t. d'anat.; se dit du premier cartilage du larynx, appelé vulgairement la *pomme d'Adam*.

*SCUTIGÈRE, subst. mas. (*cekutijère*), t. d'hist. nat., genre d'insectes myriapodes.

SCUTULE, subst. fém. (*cekutule*), t. de bot., genre de plantes myrtoïdes.

SCUTUM, subst. mas. (*cekutome*), t. d'antiq., bouclier des soldats romains.

SCYDMÈNE, subst. mas. (*cidmène*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

SCYDMÉNIDES, subst. mas. pl. (*cidménide*), t. d'hist. nat., famille d'insectes coléoptères.

SCYLIORHIN, subst. mas. (*cili-orein*), t. d'hist. nat., sous-genre de poissons établi aux dépens du genre des squales.

*SCYLLA, subst. mas. (*cilela*), t. de géog., gouffre opposé à celui de Charybde.— T. d'hist. nat., nom d'une espèce de poisson.—Subst. propre fém., myth., fille de Phorcus, que les Grecs nomment Phorcys, laquelle ayant de l'inclination pour Glaucus, dieu marin, pria l'enchanteresse Circé de le rendre sensible; mais celle-ci n'en fit rien; car elle-même était éprise de Glaucus, et elle empoisonna la fontaine où *Scylla* se baignait; de sorte que, quand cette nymphe y entra, elle fut transformée en un monstre effroyable, dont la partie inférieure ressemblait à un chien. Elle eut tant d'horreur d'elle-même qu'elle se précipita dans un gouffre de la mer de Sicile. Le bruit des flots qui, dans cet endroit, vont se briser contre des rochers, a donné l'idée aux poètes de feindre que c'étaient les aboiements de ce monstre. Voyez CHARYBDE.— Il est bon d'observer que *Virgile* et *Ovide* confondent les deux *Scylla*, en attribuant à la fille de Nisus ce qui ne convient qu'à celle de Phorcus.

SCYLLARE, subst. mas. (*cilelare*), t. d'hist. nat., genre de crustacés de l'ordre des décapodes.

SCYLLÉE, subst. fém. (*cilelé*), t. d'hist. nat., genre de mollusques à corps gélatineux, à anus latéral.

SCYPHIPHORE, subst. mas. (*cififore*), t. de bot., genre de plantes de la famille des algues.

SCYPHOFILIX, subst. mas. (*cifofilikce*), t. de bot., sorte de plante de Madagascar, de la famille des fougères.

*SCYRIADES, subst. fém. plur. (*ciri-ade*), nom qu'on donnait aux femmes de l'île de *Scyros*.

SCYRON, subst. mas. Voy. SCIRON.

SCYTALE, subst. fém. (*citale*) (du grec σκυταλη, employé dans la même acception, et qui signifie proprement *fouet de cuir*), chiffre dont les Lacédémoniens se servaient pour écrire secrètement. C'était une bande de parchemin, sur laquelle étaient tracés des lettres et des mots, dont on ne pouvait entendre le sens qu'en appliquant cette bande autour d'un rouleau.—Livre rouge des anciens où l'on inscrivait le nom des criminels.—En hist. nat., genre de serpents qui ont des crochets à venin.

SCYTALIDES, subst. fém. plur. (*citalide*), nom que quelques auteurs ont donné aux phalanges des doigts.

*SCYTHE, subst. et adj. des deux genres (*cite*), de *Scythie*.

*SCYTHIQUE, adj. des deux genres (*citike*), des *Scythes*.

SCYTHISME, subst. mas. (*citiceme*), religion des *Scythes*.

SCYTHODE, subst. fém. (*citode*), t. d'hist. nat., genre d'arachnides de l'ordre des pulmonaires.

SCYTHROPS, subst. mas. (*citropece*), t. d'hist. naturelle, genre d'oiseaux de l'ordre des silvains.

SCYTHONÈME, subst. fém. (*citonème*), t. d'hist. nat., genre de plantes de la famille des algues, espèce de conferve.

SCYVIAS, subst. mas. plur. (*civi-â*), sorte de sectaires brames dans les Grandes-Indes.

S. E., abréviation de *sud-est*.

SE, pron. de la troisième personne (*ce*). *Se* est régime direct : *se rétracter, se perdre*, c'est-à-dire rétracter soi, perdre soi.—Il est aussi régime indirect : *se faire une loi, se prescrire un devoir*, c'est-à-dire faire une loi à soi, prescrire un devoir à soi.—Le pronom *se* précède toujours le verbe dont il est le régime direct ou indirect; mais ce serait une faute de le mettre avant le premier verbe employé à un temps composé, comme de dire : *il s'aurait pu procurer ce plaisir*, au lieu de : *il aurait pu se procurer ce plaisir*. — Ce serait également une faute de mettre le pronom *se* avant un verbe suivi de deux infinitifs joints par les conjonctions *et, ni, ou*, si ce pronom n'avait aucun rapport au second infinitif. Par exemple, on ne doit pas dire; *elle ne se peut décider, ni consentir à...*; mais : *elle ne peut se décider, ni consentir à...*

SÉAFORTHIE, subst. fém. (*cé-aforti*), t. de bot., espèce de plante de la Nouvelle-Hollande, de la famille des palmiers.

SÉAH, subst. mas. (*cé-a*), t. d'antiq., mesure qui était en usage chez les Hébreux.

SÉANCE, subst. fém. (*cé-ance*) (du latin *sessio*, fait de *sedere*, être assis, siéger), le droit qu'on a d'avoir place dans une assemblée, ou de *s'asseoir*, de prendre place dans une compagnie réglée : *prendre, tenir séance*; mais on ne doit pas dire : *sa charge lui donne séance au conseil d'état*, il faut prendre un autre tour et dire : *sa charge lui donne le droit de siéger au conseil d'État*. — Temps pendant lequel on reste à une assemblée : *la séance a duré quatre heures ; la séance s'est prolongée jusqu'au soir*.—On ne dit plus : *prendre séance dans une assemblée* ou *compagnie*, pour s'y placer dans l'endroit ordinaire qu'on avait adopté primitivement ; ni également : *prendre séance*, en parlant d'une personne que l'on invite à assister aux délibérations d'une société dont les travaux peuvent l'intéresser. — *La séance a été rompue*, ou mieux *interrompue* pendant qu'elle se tenait, un évènement a obligé l'assemblée de se séparer et d'interrompre son travail.— En parlant de toute assemblée, on dit : *elle tient séance*; *c'est là qu'elle tient ses séances*, c'est là qu'elle s'assemble et qu'elle délibère.—*Lever la séance*, se dit d'une assemblée qui se sépare après avoir délibéré. C'est au président qu'il appartient de lever la *séance* ; ce qui se fait par ces mots qu'il prononce à haute voix : *la séance est levée*.— T. de palais, on appelait anciennement : *séance des prisonniers*, ou tout simplement *séance*, l'audience que le parlement donnait autrefois, avant chacune des quatre grandes fêtes, et qui avait pour objet la liberté de certains prisonniers pour dettes, ou la police des prisons.—On dit quelquefois, lorsqu'on est resté long-temps à table ou au jeu : *nous avons fait une longue séance; six heures à table! voilà une fameuse séance*.—Temps pendant lequel un dessinateur, un peintre travaille d'après une personne pour faire son portrait: *ce peintre fait un portrait en trois séances*.— Fig. et fam., temps passé à une même chose, etc.—*Elle ne se presse pas de lever la séance*, se dit d'une personne dont les visites sont trop longues.

SÉANT, E, part. prés. du verbe *seoir*, et adj. (*cé-an, ante*), qui tient *séance*, qui réside : *du temps que le pape était séant à Avignon ; la cour séant à...* Il est suranné dans ces deux acceptions. — Adj., décent, qui sied bien, qui est convenable ; *cette parure est peu séante à son âge*. — Subst. mas., posture d'un homme *assis* dans son lit : *il se mit sur son séant*.

SÉATER, subst. propre mas. (*cé-atère*), myth., dieu auquel les anciens Saxons rendaient hommage.

SÉATÉRIES, subst. fém. plur. (*cé-atéri*), myth., fêtes et cérémonies que les Saxons célébraient autrefois en l'honneur de *Séater*.

SEAU, subst. mas. (*çô*) (du latin *situlus* ou *situla*, dont la signification est la même), vaisseau propre à tirer, à puiser, à porter de l'eau : *tirer de l'eau avec un seau*. — Ce que contient un *seau* : *un seau d'eau*. — Il se dit de toute espèce d'ustensile, de quelque matière qu'il soit, et propre à contenir de l'eau : *mettre rafraîchir de l'eau dans un seau d'argent, dans un seau de porcelaine*.—*Seaux de ville*, seaux d'osier garnis de cuir en dedans, dont on se sert pour porter de l'eau dans les incendies.—Fam. et hyperb. : *il pleut à seaux*, il pleut très-fort.—Dans quelques coutumes, il se dit d'une mesure déterminée : *le seau tient ordinairement douze pintes*.

SEAUGEOIRE, subst. fém. (*çôjoare*), ustensile pour mettre le sel dans un panier.

SEAUNERON, barbarisme. Voyez SAUNERON.

SÉBACÉ, E, adj. (*cébacé*) (du latin *sebaceus*, fait de *sebum*, suif), de la nature du suif. —*Glandes sébacées*, t. d'anat., petites vésicules qui sécrètent une humeur grasse déposée à la surface du corps, qu'elle lubréfie.

SÉBACIDE, subst. mas. (*cébacide*), t. de chim., nom donné nouvellement à un acide qu'on tire du suif ou de la graisse.

SÉBACINE, subst. fém. (*cébacine*), t. de chim., matière *sébacée*.

SÉBACIQUE, adj. des deux genres (*cébacike*), t. de chim. : *acide sébacique*, retiré de la graisse.

SÉBASTIONIQUE, subst. mas. (*cébaceti-onike*), t. d'antiq., celui qui avait vaincu aux jeux augustaux.

*__SÉBASTIEN__ (SAINT-), subst. propre mas. (*ceincébacetiein*), ville forte d'Espagne; elle fut souvent dévastée par les guerres et les siéges qu'elle a soutenus, entre autres, en 1714 et 1808 ; et la défense que les Français y firent en 1813 est une des plus glorieuses et des plus belles de l'histoire militaire.

SÉBATE, subst. mas. (*cébate*), t. de chimie mod., sel formé par la combinaison de l'acide *sébacique* avec une base.

SÉBÉE, subst. fém. (*cébé*), t. de bot., sorte de plante exotique qui croît dans la Nouvelle-Hollande.

SÉBESTE, subst. mas. (*cébècete*), fruit d'Égypte, semblable à une petite prune noirâtre.

SÉBESTÉNIER, subst. mas. (*cébèceténié*), t. de bot., famille de plantes.

SÉBESTIER, subst. mas. (*cébèceté*), t. de bot., arbre qui porte le *sébeste*.

SÉBIFÈRE, adj. des deux genres (*cébifère*) (du latin *sebum*, suif, et *ferre*, porter), t. de bot. : *plante sébifère*, qui donne un suif. — Subst. mas., grand arbre de la Chine qui fournit une huile épaisse et blanche.

SÉBIFORME, adj. des deux genres (*cébiforme*) (du latin *sebum*, suif, et *forma*, forme), qui a la même *forme*, la même apparence que le suif.

SÉBILE, subst. fém. (*cébile*), sorte d'écuelle de bois à l'usage de plusieurs métiers.

SÉBIO, subst. mas. (*cébi-o*), t. d'hist. nat., sorte de grosse baleine que l'on pêche quelquefois au Japon.

SÉBUÉEN ou **SÉBUCÉEN**, subst. mas. (*cébu-é-ein, cé-ein*), secte de samaritains, ou docteurs juifs, qui changeaient les temps marqués par la loi pour les principales fêtes de l'année.

SÉBURAËN, subst. mas. (*cébura-ein*), docteurs juifs qui ont paru depuis la publication du Talmud.

SÉBUSÉEN ou **SÉBUSIAN**, subst. mas. (*cébuzé-ein, zi-an*), ancien peuple qui habitait la Gaule Lyonnaise, le même que les *Ségusiens*. V. ce mot.

*__SEC__, adj. mas., au fém. **SÈCHE** (*cèk, cèche*) (en latin *siccus*), qui n'a point ou peu d'humidité.—Qu'on a fait sécher ; *fruits, raisins secs* ; *confitures sèches*.—Qui n'est pas moite, mouillé : *avoir la peau sèche ; ce linge n'est pas sec ; les rues sont sèches*. — Qui n'est pas gras ni onctueux.—Maigre, décharné.—En parlant des personnes, de ce qui y a rapport ; dur, qui n'est point affable, gracieux : *cet homme est sec*.—En parlant des auteurs et de leurs ouvrage, *style sec*, dépourvu d'ornements. — *Matière sèche*, qui ne fournit pas.—*Drap sec*, qui est trop dur.—*Voir, regarder des pauvres d'un œil sec*, sans s'attendrir.—*Il a une toux sèche*, il tousse sans cracher. —*Ce vin est sec*, n'a point de liqueur. — *Argent sec*, argent comptant. — *Manger son pain sec, du pain sec*, ne manger rien avec son pain. — Subst. mas., une des quatre premières qualités, suivant les anciens philosophes : *le sec et l'humide, le chaud et le froid*.—Fourrage *sec* : *les chevaux sont au sec*.— Fig. : *employer le vert et le sec*, toutes sortes de moyens pour réussir.—Adv., sèchement : *répondre, parler sec*.—*A sec*, loc. adv., *la citerne est à sec*, il n'y a plus d'eau.—Fig. : *le poète est à sec*, il ne sait plus que dire. — Fam. : *ce joueur est à sec*, il n'a plus d'argent. — *Mettre à sec*, épuiser : *ses profusions mirent ses coffres à sec*. —*Tout sec*, loc. adv., uniquement : *il a tout sec vingt mille francs*.—Toute sèche au fém. ne se dit pas; ainsi l'on ne doit pas dire : *cette robe m'a coûté toute sèche quarante écus*; le goût condamne cette locution.

SÉCABLE, adj. des deux genres (*cékable*) (du lat. *secabilis*, fait de *secare*, couper), t. didactique, qui peut être coupé.

SÉCAMONE, subst. fém. (*cékamone*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des périploques.

SÉCANT, E, adj. (*cékan, kante*), t. de géom., qui coupe : *plan sécant*, celui qui en coupe un autre ou une surface quelconque.— *Surface sécante*, surface qui en rencontre une autre.

SÉCANTE, subst. fém. (*cékante*) (en lat. *secans*), t. de géom., en général toute ligne qui en coupe une autre, qui la divise en deux parties.—Dans une acception plus particulière et très-usitée en trigonométrie, ligne droite tirée du centre du cercle, et qui coupe la circonférence pour aller jusqu'à la tangente.

SÉCATEUR, subst. mas. (*cekateur*), instrument dont se servent les jardiniers pour tailler les arbustes.

SÉCATION, subst. fém. (*cékâcion*), t. de méd. et de chir., action de couper, de trancher, de fendre ou diviser en deux.

SECCATOURE, ou **SECCATURE**, subst. fém (*cékekatoure, ture*) (de l'italien *seccatura*, des sèchement, ou peut-être de *segatura*, l'action de scier), ennui, importunité, sentiment produit par l'obstination d'un fâcheux. Peu usité.

SÉCESPITE, subst. fém. (*cécècepite*), t. d'antiq., sorte de couteau dont les sacrificateurs se servaient pour égorger les victimes.

SÉCHAGE, subst. mas. (*céchaje*), action de faire *sécher*.— Ses effets.

SÉCHANAGA, subst. propre mas. (*céchanagua*), myth., le roi des serpents, le Pluton des Indous.

SÉCHARIE, subst. fém. (*céchari*), dans les salines, femme qui range les pains de sel pour les faire *sécher*.

SÈCHE, adj. fém. Voy. SEC.

SÈCHE ou **SEICHE**, subst. fém. (*cèche*) (en lat. *sepia*), t. d'hist. nat., genre de mollusques qui distillent autour d'eux une liqueur noire pour se dérober à leurs ennemis.—*Sèche fossile*, os de *sèche* fossile. — *Sèche terrine*, l'un des noms vulgaires de l'engoulevent, sorte d'oiseau.—Genre de vers mollusques nus. — *Sèche officinale*, espèce particulière de ces vers mollusques dont le corps est uni des deux côtés, et d'une seule couleur brune ou jaunâtre.— En t. de mar., banc sur lequel un vaisseau peut rester *à sec* lorsqu'il y échoue. — Mouvement de flux et de reflux qu'éprouve le lac de Genève en certaines occasions. — Myth., chez les anciens Égyptiens, hiéroglyphe de l'homme qui, courant à sa perte, trouve son salut.

SÉCHÉ, E, part. pass. de *sécher*.

*__SÉCHÉE__, subst. fém. (*céché*), espèce de filet semblable aux cibaudières. —*Séchée d'eau*, potée d'eau que l'on répand sur les glaces et que l'on *sèche* avec le polissoir.

SÈCHEMENT, adv. (*cècheman*), en lieu *sec*.— Fig., d'une manière *sèche*, rebutante, rude, incivile.

SÉCHER, v. act. (*céché*) (du lat. *siccare*), rendre *sec* : *le soleil, le vent a séché les chemins*.— Mettre à *sec* : *la chaleur a séché les ruisseaux*. —Fig. : *sécher ses larmes*, cesser de pleurer.— *Sécher les larmes*, consoler.—Neut., devenir *sec*. —*Sécher sur pied*, se dit au propre des arbres, et fig., d'une personne qui se consume d'ennui, de tristesse.—*Sécher d'ennui*, se consumer d'ennui. — SE SÉCHER, v. pron.

SÈCHERESSE, subst. fém. (*cècherèce*) (du lat. *siccitas*), état, qualité de ce qui est *sec*, au propre et au fig.—Défaut de grace, d'ornement dans le style.—*Sécheresse de cœur*, défaut de sentiments; *sécheresse d'esprit*, disette d'idées.—En matière de piété, état d'une âme qui ne se sent point de consolation dans les exercices de la dévotion.

SÈCHERIE, subst. fém. (*cècheri*), lieu aéré où l'on étend les draps, les toiles, etc., pour les faire *sécher*.

SÈCHERON, subst. mas. (*cècheron*), pré en terre *sèche*, et qui n'est arrosée que par les pluies.

SÉCESSION, subst. fém. (*cécècecion*) (en lat. *secessio*), action de se retirer à part.—T. d'hist. anc., retraite du peuple romain sur le mont Sacré.

SÉCHION, subst. mas. (*céchion*), t. de bot., genre de plantes établi pour les séparer des sycios.

SÉCHOIR, subst. mas. (*céchoar*), lieu où l'on fait *sécher*.

SECHOT, subst. mas. (*cécho*), t. d'hist. nat., espèce de petit poisson qui, dit-on, ressemble au goujon.

SÉCIVUM ou **SÉVIUM**, subst. mas. (*cécivome*, *céviome*), t. d'antiq., sorte de gâteau que l'on coupait, dans les sacrifices.

SECLIN, subst. propre mas. (*ceklein*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Lille, dép. du Nord.

*__SECOND, E__, adj. et subst. ordinal (*cekon, konde*, quoique généralement, mais par abus, on prononce *ceguon, ceguonde*; voyez la lettre C.) (en lat. *secundus*, fait de *sequi*, suivre; *qui suit le premier*), nom de nombre ordinal, qui marque le rang qui suit immédiatement le premier.— Deuxième; il a cette différence, que le *deuxième* fait songer nécessairement au *troisième*, qu'il éveille l'idée d'une série, et que *le second* éveille l'idée d'ordre sans celle de série. On dira donc d'un ouvrage qui n'a que deux tomes : *voici le second tome*, et non pas le *deuxième*; et de celui qui en a plus de deux : *voici le deuxième tome*, ou, si l'on veut, *voici le second tome*. On dit par la même raison : je demeure au *second*, parce qu'on ne veut pas faire l'énumération des étages de la maison; on veut seulement indiquer qu'on demeure au-dessus du premier. (*Girault-Duvivier*.) —*Eau seconde*, en t. de chimie, sorte d'eau-forte qui a déjà servi à la dissolution de quelques métaux.—On disait autrefois en poésie, *beauté sans seconde*, sans pareille, sans égale; *à nulle autre seconde*, qui tient le premier rang.—Subst. mas., celui qui tient le *second* rang.—Celui qui sert de second, qui soutient un autre dans un duel. — Homme qui sert sous un autre : *il n'est qu'en second*; *capitaine en second*, celui qui doit commander au défaut du capitaine en pied.—*Signer en second*, se dit du collègue d'un notaire qui appose sa signature à un contrat, à un acte. — Fig., celui qui aide à quelqu'un dans une affaire, dans un emploi : *vous avez un bon second*.—Joueur qui ne prime point à la paume.— *Second* étage : *habiter un second*. Voy. SECONDE.

*__SECONDAIRE__, adj. des deux genres (*cekondère*; abusivement, *ceguondère*), accessoire, qui ne vient qu'en *second*.—T. d'astron.: *cercles secondaires*, tous ceux qui coupent à angles droits un des six grands cercles de la sphère — *Planètes secondaires*, qui tournent autour des planètes principales.— Nom qu'on donnait dans plusieurs églises à un vicaire.

SECONDAIREMENT, adv. (*cekondèreman*), d'une manière *secondaire*; accessoirement.

SECONDANIEN, subst. mas. (*cekondaniein*), chez les anciens Romains, soldats de la *seconde* légion.— Les écoliers de *seconde*, dans un collège. Peu usité.—Nom d'anciens habitants de la principauté d'Orange.

SECONDE, subst. fém. (*cekonde*; abusivement *ceguonde*), soixantième partie d'une minute. — Classe d'un collège, celle qui précède la rhétorique. — En t. de distillateur, eau-de-vie faible qu'il faut repasser à la distillation.—Dans l'escrime, *parer en seconde*, détourner du vrai tranchant de son épée celle de l'ennemi, sur un coup qu'il porte dehors et sous les armes.—En musique, intervalle dissonant d'un degré diatonique : *seconde majeure, mineure, diminuée*.— Dans l'imprimerie, épreuve d'une feuille déjà corrigée en première : *lire en seconde*, *corriger la seconde*. — Seconde qualité de laines d'Espagne, appelée aussi *laine ségovienne*, refleuret.

SECONDIGNY-EN-GATINE, subst. propre mas. (*cekondigni-anguatine*), bourg de France, chef-lieu de canton, dép. des Deux-Sèvres, arrond. de Parthenay.

SECONDÉ, E, part. pass. de *seconder*.

SECONDEMENT, adv. (*cekondeman*; abusivement *ceguondeman*), en *second* lieu.

SECONDER, v. act. (*cekondé*; abusivement *ceguondé*) (en latin *secundare*, fait de *secundus*, dans le sens de favorable, avantageux), aider, servir, favoriser. — Servir de *second* dans une partie.—*se* SECONDER, v. pron.

SECOND-FIN, subst. mas. (*cekonfein*), sorte de papier qu'on fabrique en Auvergne et en Limousin.

SECONDICIER, subst. mas. (*cekondicié*), le *second* en dignité dans une église. Vieux.

*__SECONDINES__, subst. fém. plur. (*cekondine*: abusivement *ceguondine*) (du latin *secundinæ*, *arum*, fait de *secundus*, second; parce que ces parties sortent les dernières dans l'accouchement), t. d'anat., le placenta et les membranes qui enveloppent le fœtus dans le ventre de la mère; l'arrière-faix.

SECOUÉ, E, part. pass. de *secouer*.

SECOUEMENT, (*l'Académie* semble à tort préférer SECOÛMENT), subst. mas. (*cekoûman*), action de *secouer*.

SECOUER, v. act. (*cekou-é*) (du latin *succutere*, ou, suivant Ménage, *excutere*), remuer, ébranler : *secouer un arbre*.—Agiter pour faire tomber quelque ordure, pour nettoyer : *secouer un manteau*.—Fig. et fam. : *la maladie l'a bien secoué*, bien tourmenté. — Prov. : *secouer les oreilles*, marquer du mépris ou de la répugnance, ne pas tenir compte de quelque chose, ne pas y être sensible. — *Secouer le joug*, s'affranchir de la domination, se mettre en liberté. — *Secouer le joug des passions*, dompter ses passions. — *se* SECOUER, v. pron., s'agiter, se remuer, pour faire tomber quelque chose qui incommode. — On dit familièrement à quelqu'un, *il faut vous secouer, l'exercice vous est nécessaire*.

SECOUEUR, subst. mas., **SECOUEUSE**, subst. fém. (*cekou-eur, kou-euze*), t. de mét., ouvrier qui *secoue*.—T. de forges, outil pour rompre les moules.

SECOUEUSE, subst. fém. Voyez SECOUEUR.

SECOÛMENT, subst. mas. (*cekouman*), action de *secouer*. Voy. SECOUEMENT.

SECOURABLE, adj. des deux genres (*cekourable*), qui *secourt* volontiers : *il est fort secourable aux pauvres*.—Qui peut être *secouru* : *cette place n'est plus secourable*.

*__SECOURIR__, v. act. (*cekourir*) (du latin *succurrere*, fait de la prép. *sub*, et de *currere*, proprement, courir au-devant de quelqu'un, et, par extension, courir à son secours, le relever, le soutenir, le défendre, etc.). Il se conjugue comme *courir*. Aider, donner du secours, assister dans le besoin.—*se* SECOURIR, v. pron.—SECOURIR, AIDER, ASSISTER. (*Syn.*) *Secourir* suppose un danger imminent; c'est la célérité, le courage qui caractérisent cette action. L'œil, l'esprit et la main agissent; c'est à la mort, au péril, à la douleur, c'est au malheur qu'on vous arrache. *Aider* suppose un partage de forces et de moyens. On *aide* le faible; ce n'est pas la main protectrice du secours, c'est la force agissante qui allège. *Assister* suppose la présence du besoin; ce n'est pas la main active du secours, ce n'est pas le partage de vos maux, c'est la main bienfaisante qu'on vous tend. — On *secourt* dans le danger, on vous en arrache; on *aide* à la faiblesse, on partage les maux et les travaux; on *assiste* dans le besoin, on soulage.

*__SECOURISTE__, subst. des deux genres (*cekouricete*), celui qui porte *secours*; celui qui est préposé pour donner des *secours* aux noyés, etc. — Il est aussi adj. des deux genres : *compagnie secouriste*. Presque inusité; il pourrait être utile.

*__SECOURS__, subst. mas. (*cekour*) (du lat. *succurrere*, venir au-devant, secourir), aide, assistance dans le besoin, dans un danger imminent : *secours humain*; *secours d'argent, d'hommes, de vivres; dans ce danger pressant, on l'entendit crier au secours* ; *venez à mon secours*, ou simplement : *à mon secours, au secours!*—*Mourir sans les secours de la religion*, sans avoir reçu le viatique ou les dernières prières des agonisants.—*Secours* se dit des troupes qu'on emploie pour soutenir une armée, pour défendre une place : *le secours de six mille hommes que le général lui envoya décida de la victoire*.—Anciennement on appelait *secours* une église érigée pour desservir une paroisse, à cause du grand nombre des paroissiens, ou de la distance des lieux, ou de la difficulté des chemins : *cette église n'est pas une paroisse, ce n'est qu'un secours*. On ne la nomme plus *secours* aujourd'hui, mais *succursale*.—Au plur., choses qui servent à *secourir*.

SECOURU, E, part. pass. de *secourir*.

SECOUS, OUSSE, adj. (*cekou, ouce*), agité, ébranlé. Vieux et hors d'usage.

SECOUSSE, subst. fém. (*cekouce*) (en lat. *succussus*), agitation, ébranlement de ce qui est *secoué* : *les secousses d'un tremblement de terre*. —Fig. : *la colique, la fièvre lui a donné une rude secousse*.— Explosion que l'air fait en entrant dans un tuyau d'orgue. — Fig., on entend par *secousses*, en matière politique, les agitations, opinions exagérées qui causent des révoltes dans un état, dans un pays où il y a beaucoup de mécontents.— Fig., il se dit encore dans le même sens des violentes attaques qu'une personne reçoit dans sa santé par une maladie, ou dans sa fortune par des pertes et des malheurs.

SECQUE, subst. fém. (*cèke*), t. de mar., terre basse.

SECRET, subst. mas. (*cekrè*, et non pas *ceguerè*) (du lat. *secretum*, fait de *secretus*, part. pass. de *secernere*, séparer, mettre à part), ce qui doit être tenu caché, ce qu'il ne faut dire à personne.—Ce qui n'est su que de peu de personnes.—Dans les sciences et les arts, moyen connu de peu de personnes pour faire certaines choses, pour produire certains effets.—En mécanique, ressort caché.—Cachette pratiquée dans un coffre-fort, etc. — Fig., moyen, invention, adresse pour venir à bout de quelque chose, pour y réussir.—Silence, retraite.—Ombre, obscurité.— Dans la prison, lieu séparé où on laisse le prisonnier sans autre communication que le geôlier.—En t. d'artillerie, la lumière d'un canon.—Dans un brûlot, endroit où doit se mettre le feu. — *Secret de l'orgue*, caisse dans laquelle est reçu le vent du soufflet pour le distribuer par les soupapes.

*__SECRET, SECRÈTE__, adj. (*cekrè, krète*, et non pas *ceguerè, ceguerète*) (en lat. *secretus*, caché), qui n'est connu que de peu de personnes. — En parlant des personnes, qui sait se taire et garder un *secret*.—*En secret*, loc. adv., secrètement. — En confidence.—En cachette.—*Escalier secret*, escalier dérobé. Dans le même sens, on dit : *degré secret; porte secrète*.—Se dit d'un homme qui sollicite contre un autre, soit dans un procès, soit dans une autre affaire où il ne veut pas paraître : *c'est sa partie secrète*; et dans le même sens : *c'est son ennemi secret*.

SECRÉTAGE, subst. mas. (*cekrétaje*), préparation des poils pour le feutre.—Temps employé à cette opération.

*__SECRÉTAIRE__, subst. mas. (*cekrétère*, et non pas *ceguerétère*) (du lat. *secretarius*, fait de *secretum*, secret; *à secretis*, celui qui, écrivant sous la dictée d'un autre, est confident de ses secrets), celui dont l'emploi est de faire des lettres, des dépêches, pour un autre auquel il est attaché: *il m'a fait écrire par son secrétaire* ; *il donne trois mille francs d'appointements à son secrétaire*.—Dans les maisons du roi, des princes, celui qui écrit, qui envoie les ordres que le roi, les princes donnent : *secrétaire des commandements; secrétaire du cabinet du roi; secrétaire d'un ambassadeur*.—Auprès du pape, *secrétaire des brefs*. — *Secrétaire d'état*, ministre qui reçoit les ordres du roi, et qui expédie les actes émanés de son autorité.—*Secrétaire-général de la préfecture*, celui qui rédige et envoie les actes qui concernent l'état civil dans une préfecture.—Autrefois on appelait *secrétaires du roi*, les officiers qui dressaient les lettres qui s'expédiaient en chancellerie ; *secrétaire du roi au grand sceau, au petit sceau*.—Celui qui rédige par écrit les actes, les délibérations de quelque assemblée notable : *secrétaire de la chambre des pairs; secrétaire de la chambre des députés* ; *le secrétaire du concile* ; *le secrétaire d'une académie, d'une compagnie* ; *le secrétaire perpétuel de l'Académie française*. — On a aussi appelé par politesse, *secrétaires*, les clercs des magistrats.— Bureau sur lequel l'on écrit et dans lequel on renferme des papiers : *j'ai laissé ce papier dans mon secrétaire*.— Nom d'un oiseau. —Jeu de société.

SECRÉTAIRERIE, subst. fém. (*cekrétèreri*, et non pas *ceguerétèreri*), lieu où les *secrétaires* d'un ambassadeur, etc., font et délivrent leurs expéditions et où ils en gardent les minutes.

SECRÉTARIAT, subst. mas. (*cekrétari-a*, et non pas *ceguerétari-a*), emploi, fonction de *secrétaire*.—Durée du temps où l'on exerce cet emploi : *pendant son secrétariat*. — Lieu où le *secrétaire* expédie ce qui est de sa charge, de son emploi : *le secrétariat est au second, à la droite du bâtiment*. — Lieu où sont déposés les actes conservés par le *secrétaire* de quelque administration publique, comme mairie, préfecture, etc.

SECRÈTE, subst. fém. (*cekrète*, et non pas *ceguerète*) (en lat. *secreta*), oraison qui se dit à la messe après l'offertoire, ainsi nommée parce que le prêtre la dit tout bas.

SÉCRÉTÉ, E, part. pass. de *sécréter*.

SECRÈTEMENT, adv. (*cekrèteman*, et non pas *ceguerèteman*), en *secret*, d'une manière *secrète*. — Sans être aperçu : *il se glissa secrètement dans la chambre*. — SECRÈTEMENT, EN SECRET. (*Syn.*) Ce que vous faites *secrètement*, vous le faites à l'insu de tout le monde, de manière que votre action soit absolument ignorée; ce que vous faites *en secret*, vous le faites en particulier, en sorte que la chose se passe sans témoins. —Vous faites *en secret* beaucoup d'actions naturelles et légitimes, que la bienséance ne permet pas de faire devant tout le

monde; mais vous ne le faites pas *secrètement*, car vous ne vous en cachez pas, et tout le monde peut savoir ce que vous faites. — Dans votre cabinet, vous traitez *en secret* d'une affaire; mais vous n'en traitez pas *secrètement*, si l'affaire n'est pas un secret. Vous trameriez *secrètement* un complot; vous faites *en secret* une confidence.—Au milieu d'un cercle, vous parlez à une personne en particulier et tout bas : vous ne lui parlez pas *secrètement*, car on voit que vous lui parlez; vous lui parlez *en secret* ou à part, car on n'entend pas ce que vous lui dites. —L'orgueil se glisse *secrètement* ou imperceptiblement dans le cœur; on s'applaudit *en secret* ou en soi-même de ses succès. Vous ne feriez pas *publiquement* ce que vous faites *secrètement*, puisque votre intention est de vous cacher; vous feriez *en public* beaucoup de choses que vous faites *en secret*, sans aucun intérêt à vous cacher.

SÉCRÉTER, v. act. (*cékrété*), t. de chapellerie, préparer le poil pour le feutrage.— T. de méd., faire la *sécrétion*.— *se* SÉCRÉTER, v. pron.

SÉCRETEUR, subst. mas. Voy. SÉCRÉTOIRE.

SÉCRÉTION, subst. fém. (*cékrécion*) (en latin *secretio*, fait de *secernere*, séparer), t. de médec., filtration et séparation qui se fait des humeurs alimentaires, etc. — Au plur., matières qui sortent du corps.

SÉCRÉTOIRE, adj. des deux genres (*cékrétoaré*) (du latin *secernere*, séparer), t. de médec. : *vaisseaux sécrétoires*, qui séparent quelque humeur de la masse du sang.

SECTAIRE, subst. mas. et fém. (*cèktère*), qui est attaché à quelque *secte* d'hérétiques.

SECTATEUR, subst. mas., **SECTATRICE**, subst. fém. (*cèktateur, trice*) (du latin *sectator*, fait de *sectari*, suivre, accompagner), celui, celle qui soutient les sentiments de quelque philosophe, qui les défend, etc.

SECTATRICE, subst. fém. Voy. SECTATEUR.

SECTE, subst. fém. (*cèkte*) (du lat. *secta*, fait ou de *sectus*, part. de *secare*, couper, retrancher, ou de *sequi*, suivre), t. collectif qui se dit de plusieurs personnes qui suivent les mêmes opinions, qui font profession d'une même doctrine. — En matière de religion, opinion hérétique ou erronée.— *Faire secte à part*, ou simplement, *faire secte* : se distinguer des autres par des opinions singulières.

*SECTEUR, subst. mas. (*cèkteur*) (du latin *sector*, fait de *secare*, couper), t. de géom., partie d'un cercle comprise entre deux rayons, et l'arc que comprennent ces rayons. — Nom donné par les Anglais au compas de proportion. — En astron., instrument qui sert à mesurer la distance d'un astre au zénith, ainsi que le quart de cercle, mais qui a moins de degrés et un rayon plus long.—Au plur., nom qu'on donnait, chez les anciens Romains, à ceux qui, dans les ventes publiques, mettaient l'enchère et achetaient différents objets.

*SECTILE, adj. des deux genres (*cèktile*) (du lat. *sectilis*, fait de *secare*, couper, scier): *ognons sectiles*, plantés par quartiers.

*SECTION, subst. fém. (*cèkcion*) (du lat. *sectio*), division ou subdivision d'un ouvrage : *chapitre* 1, *article* 2, *section* 4. —En géom., endroit où des lignes, des plans, etc., s'entrecoupent.—*Point de section*, la ligne ou la surface formée par la rencontre de deux lignes ou de deux surfaces, ou d'une ligne et d'une surface, ou d'une surface et d'un solide, etc.—Arrondissement dans une ville dont les habitants forment une espèce de communauté particulière. Voy. TRIBUNAL. — *Sections coniques*. Voy. CONIQUE. — Moitié d'un peloton. — Partage de butin qu'on fait aux soldats.

SÉCULAIRE, adj. des deux genres (*cékulère*) (du lat. *secularis*, fait de *seculum*, siècle), qui se fait de *siècle en siècle*, de cent ans en cent ans. —*Jeux séculaires*, célébrés dans l'ancienne Rome tous les cent dix ans pour la conservation de l'empire. Vingt-sept jeunes garçons et autant de jeunes filles, ayant tous leur père et leur mère vivants, y chantaient dans le temple d'Apollon un poëme *séculaire*. — *Année séculaire*, qui termine un siècle. — Qui est âgé d'un *siècle* : *un chêne séculaire*.— *Variations séculaires*, dont les périodes embrassent plusieurs siècles.

SÉCULARISATION, subst. fém. (*cékularizâcion*), action de *séculariser* un bénéfice régulier, une communauté régulière.

SÉCULARISÉ, E, part. pass. de *séculariser*.

SÉCULARISER, v. act. (*cékularizé*), faire passer de l'état religieux à celui d'ecclésiastique *séculier*. — Tirer un bénéfice de la règle de quelque ordre particulier de religieux. — *se* SÉCULARISER, v. pron.

SÉCULARITÉ, subst. fém. (*cékularité*), état d'une personne qui vit dans le monde (dans le *siècle*), sans avoir fait des vœux. — Juridiction *séculaire* d'une église pour le temporel qui en dépend.

SÉCULIER, adj. mas., au fém. **SÉCULIÈRE** (*cékulié, lière*) (du latin *secularis*, employé dans le même sens par les écrivains ecclésiastiques), qui vit dans le *siècle*, qui n'est ni ecclésiastique, ni religieux : *état séculier*. — Qui sent l'esprit du siècle, mondain.—*Ecclésiastique séculier*, qui n'est pas religieux. — *Juridiction séculière*, la justice temporelle. — *Bras séculier*, la puissance de cette justice temporelle. — Subst. mas., laïque.

SÉCULIÈRE, adj. fém. Voy. SÉCULIER.

SÉCULIÈREMENT, adv. (*cékulièreman*), d'une manière *séculière* et mondaine.

SÉCURICLAVE, subst. mas. (*cékuriklave*) (du latin *securus*, sûr, assuré, et *clavis*, clef), nom d'une marmite *autoclave* perfectionnée récemment.

SÉCURIDACA, subst. mas. (*cékuridaka*), t. de bot., genre de plantes légumineuses des Antilles.

SÉCURINÉGA, subst. mas. (*cékurinégua*), t. de bot., genre de plantes monadelphes de la famille des légumineuses.

*SÉCURITÉ, subst. fém. (*cékurité*) (en latin *securitas*, fait de *securus*, sûr, assuré), assurance, tranquillité d'esprit dans un temps où il peut y avoir quelque chose à craindre.

SÉCUTEUR, subst. mas. (*cékuteur*), t. d'antiq., nom que portaient les gladiateurs armés d'une épée, qui se battaient contre les rétiaires. On disait aussi *inséculeurs*. — On donnait encore ce nom à des gladiateurs qui prenaient la place de ceux qui étaient tués dans le combat, ou qui combattaient le vainqueur : ce dangereux honneur était tiré au sort.

SEDAN, subst. propre mas. (*cedan*), ville forte de France, chef-lieu d'arrond. et de canton, dép. des Ardennes. Patrie de *Turenne*.

SEDAN, subst. mas. (*cedan*), beau drap français qui se fabrique à *Sedan*.

SEDANOIS, subst. et adj. mas., au fém. **SEDANOISE** (*cedanoa, noaze*), celui, celle qui est de *Sedan*. — Qui a rapport à *Sedan*.

SEDANOISE, subst. fém. (*cedanoaze*), sorte de caractère d'imprim., que quelques-uns nomment *parisienne*. C'est le plus petit de tous ceux qu'on emploie, après la perle. On croit que le premier essai en a été fait à *Sedan*.

SÉDATIF, adj. mas., au fém. **SÉDATIVE** (*cédatif, tive*), t. de médec., qui calme les douleurs. —Il est aussi subst. mas.: *un bon sédatif*.

SÉDEH, SÉDAH, SEDOUK, subst. mas. (*cédé, céda, cedouk*), fêtes persanes.

SÉDÉMATEUSE, adj. fém. Voy. SÉDÉMATEUX.

SÉDÉMATEUX, adj. mas., au fém. **SÉDÉMATEUSE** (*cédémateu, teuze*), t. de médec. : il se dit des dépôts ou sédiments qui se trouvent au fond des urines, et qui indiquent le genre des maladies : *dépôts sédémateux; urine sédémateuse*.

SÉDENTAIRE, adj. des deux genres (*cédantère*) (du latin *sedentarius*, fait de *sedere*, être assis, dérivé de *sedes*, siège), qui demeure ordinairement assis, qui se tient presque toujours chez lui. — Fixe, attaché en un lieu. — *Vie, emploi sédentaire*, qui se passe, qui s'exerce en un même lieu.—*Troupes sédentaires*, celles qui ne changent point de garnison, qui ne se mettent point en campagne. — Subst. mas., t. d'hist. nat., genre d'araignées qui se tiennent immobiles sur leurs toiles.

SÉDENTAIREMENT, adv. (*cédantèreman*), d'une manière *sédentaire*.

SÉDENTARITÉ, subst. fém. (*cédantarité*), état d'une personne *sédentaire*.

SEDER-BANDES, subst. fém. plur. (*cedèrebande*), en ébénisterie, plates-bandes qui accompagnent les pièces d'un compartiment de marqueterie. (*Boiste*.)

SÉDERON, subst. propre mas. (*cèderon*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Nyons, dép. de la Drôme.

SÉDIMENT, subst. mas. (*cédiman*) (en latin *sedimentum*), ce qu'il y a de plus grossier dans une liqueur; ce qui se précipite au fond du vaisseau. — En médec., la partie la plus grossière des humeurs.—*Sol de sédiment*, t. de géol., couches de terre formées par les matières que la mer a laissées en se retirant de certaines parties du globe.

SÉDIOLE, subst. fém. (*cédi-ole*), petite voiture italienne à une seule place.

SÉDITIEUSE, adj. fém. Voy. SÉDITIEUX.

SÉDITIEUSEMENT, adv. (*cédici-euzeman*), d'une manière *séditieuse*.

SÉDITIEUX, subst. et adj. mas., au fém. **SÉDITIEUSE** (*cédici-eu, ci-euze*), qui est du nombre de ceux qui ont part à la *sédition* : *citoyen séditieux*, et subst., *les séditieux*. — Qui est enclin à la *sédition* : *esprit séditieux*.—Qui tend à la *sédition* : *discours, écrit séditieux*. — SÉDITIEUX, TUMULTUEUX, TURBULENT. (*Syn.*) L'action *séditieuse* attaque l'autorité légitime, et trouble la paix intérieure de l'état, de la société. L'action *turbulente* bannit le repos, le calme, la tranquillité, et bouleverse l'ordre, le cours, l'état naturel des choses. L'action *tumultueuse* produit les effets d'une violente et bruyante fermentation, et trouble les esprits, la police, votre sécurité. — Des citoyens puissants et populaires pourront être *séditieux*; une cour sera *turbulente*; une populace est *tumultueuse*. — Il y a des propos *séditieux*, qu'il faut laisser tomber. Il y a une gaieté *turbulente*, qu'il faut laisser aux enfants. Il y a une joie *tumultueuse*, qu'il faut laisser au peuple.

SÉDITION, subst. fém. (*cédici-on*) (du latin *seditio*, formé de *se*, marquant séparation, et d'*itio*, action d'aller), révolte, soulèvement contre la puissance légitime. Voyez INSURRECTION.

SÉDITIONNÉ, E, part. pass. de *séditionner*.

SÉDITIONNER, v. act. (*cédici-oné*), mettre en *sédition*. — *se* SÉDITIONNER, v. pron. (*Boiste*.) Peu usité, quant au pronominal.

*SEDLITZ, subst. mas. (*cedelitce*) : *sel de Sedlitz*, purgatif, sulfate de magnésie.

SÉDOR, subst. mas. (*cédor*), t. de pêche, filet, on tramail dérivant, dont un bout est dans le bateau, et l'autre, qui répond à une bourse, flotte au gré du vent.

SEDOUK, subst. mas. Voy. SÉDEH.

SEDRAS, subst. mas. (*cedrâce*), myth., espèce de lotus du paradis, dont les musulmans prétendent qu'étaient faites les tables de la loi qui furent données à Moïse.

SÈDRE, subst. mas. (*cèdre*), docteur de la loi de Mahomet, chez les Persans sectateurs d'Ali.

SÉDRÉTIÉ, subst. fém. (*cédrécî*), fonction, charge, emploi du *sèdre*, chez les Persans. — Juridiction du *sèdre*.

SÉDUCTEUR, subst. et adj. mas., au fém. **SÉDUCTRICE** (*cédukteur, trice*) (du latin *seductor*), celui, celle qui *séduit*.— Corrupteur : *séducteur de jeunes gens ; séductrice de femmes, de filles*, etc. — Adj. : *discours, ton séducteur*. — *L'esprit séducteur*, le diable.

SÉDUCTION, subst. fém. (*cédukcion*) (en latin *seductio*), action par laquelle on *séduit* : *la séduction de la jeunesse; séduction de témoins*.— Tromperie artificieuse pour abuser quelqu'un et le faire consentir à quelque marché contraire à son honneur ou à ses intérêts. — En parlant d'un écrivain, on dit : *il y a de la séduction dans son style, dans son esprit*. — Fam., en parlant des attraits, des charmes et de la beauté : *cette femme par ses regards entraîne à la séduction*.

SÉDUCTRICE, subst. fém. Voy. SÉDUCTEUR.

SÉDUIRE, v. act. (*céduire*) (du latin *seducere*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement *mener à l'écart, détourner du vrai chemin*, formé de *se*, qui marque séparation, et de *ducere*, mener, conduire), tromper, principalement dans les choses qui concernent la religion, les mœurs, le devoir. — Faire tomber en faute, corrompre, débaucher : *séduire des témoins, des domestiques; cette fille s'est laissé séduire*. — Toucher, plaire, persuader : *son ton, sa manière de lire, séduisent*. — En bonne ou mauvaise part, charmer, attirer, intéresser, complaire. — *se* SÉDUIRE, v. pron. — SÉDUIRE, SUBORNER, CORROMPRE. (*Syn.*) Conduire ou induire quelqu'un au mal, en lui imposant et en l'abusant par des moyens spécieux, c'est le *séduire*. Engager quelqu'un à une mauvaise action, en l'y intéressant et le gagnant par des manœuvres sourdes, c'est le *suborner*. Inspirer à quelqu'un le goût du vice, en l'infectant de mauvais sentiments, de mauvais principes de quelque manière que ce soit, c'est le *corrompre*. — On *séduit* l'innocence, la droiture la bonne foi la jeunesse,

le sexe, les gens simples, qui ne sont point en garde contre l'artifice, et qu'il est facile de prévenir, de tromper, de mener; et on les abuse par des apparences, par des dehors attrayants, par des illusions, des prestiges, des impostures. On *suborne* les lâches, les faibles, des gens sans vertu, des hommes pervertis, des femmes, des témoins, des domestiques, des juges, des gens prévenus de quelque passion, ou disposés à des faiblesses; et on les gagne ou on les capte par des flatteries, par des promesses, par des menaces, mais surtout par l'intérêt. On *corrompt* ce qui est pur, sain, bon, vertueux, mais corruptible, accessible au vice ou capable de changer en mal; et on y parvient par tous les moyens possibles, par la subornation, par la séduction, par toutes sortes de pratiques, d'actions, d'influences, enfin par la force de la contagion. — Celui qui est *séduit* ne songeait pas à l'être : il est la dupe et la victime du séducteur; celui qui est *suborné* a bien voulu l'être : il est le complice ou l'instrument du suborneur; celui qui est *corrompu*, était exposé à l'être : il est la proie ou la conquête du corrupteur. Le premier est tombé dans un piége; le second a cédé à la tentation : le dernier a succombé dans le danger.

SÉDUISANT, E, adj. (*céduizan, zante*), qui est propre à *séduire*, à toucher, à persuader; attrayant, engageant, flatteur, insinuant.

SÉDUIT, E, part. pass. de *séduire*, et adj., qui a été ou qui est trompé.

SÉDUM, subst. mas. (*cédome*), t. de bot., la joubarbe des toits des anciens.—Genre de plantes grasses.

SÉDUNIEN, subst. mas. (*cédunein*), nom d'anciens peuples qui habitaient la Gaule Narbonnaise.

SÉDUSIEN, subst. mas. (*céduzlein*), nom d'anciens peuples d'Allemagne.

SEEK, subst. mas. (*cé-èk*), membre d'une secte indienne qui croit à un seul Dieu.

SÉÉLONG, subst. mas. (*cé-élon*), dénomination de la plus petite monnaie de cuivre qui a cours en Pologne.

SÉER, v. neut. (*cé-é*), s'asseoir. Vieux. Le part. prés. *séant*, *séante* est seul usité.

SÉEZ, subst. propre mas. (*cé-èze*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Alençon, dép. de l'Orne.

SEFER, subst. mas. (*cefère*), deuxième mois de l'année arabe ; il correspond à notre mois de septembre.

SEFER-FORA, subst. mas. (*ceférefora*), l'un des livres sacrés des juifs, qui se conserve au Caire.

SÉGALAUNIEN, subst. propre mas. (*cégualônie in*), anciens peuples qui habitaient une partie de la Gaule Viennoise.

***SÉGESTRIE**, subst. fém. (*céjècetri*), t. d'hist. nat., genre d'arachnides, tribu des tapissières.

SÉGÉTAL, E, adj. (*céjétal*) (du lat. *seges*, *segetis*, toute sorte de blés sur pied, moisson), qui croît parmi les plantes cultivées pour la moisson.—Au plur. mas., *ségétaux*.

SÉGÉTAUX, adj. mas. plur. Voy. SÉGÉTAL.

SÉGÉTELLA, subst. fém. (*céjétèléla*), t. de bot., nom qu'on a donné à l'alsine *ségétale*.

SÉGÉTIE, subst. propre fém. (*céjéci*), myth., divinité champêtre qui présidait aux moissons.

SÉGÉTIÈRE, subst. fém. (*céjécière*), t. de pêche, filet en tramail, pour pêcher dans les grands fonds.

SÉGÉTINIENS, subst. propre mas. plur. (*céjétiniein*), habitants de *Ségeste*, ancienne ville de Sicile.

SÉGEVEUSE, subst. fém. (*céjeveuze*), sorte de laine d'Espagne. On dit mieux ségovienne.

SÉGIADAH ou **SÉGIADEH**, subst. mas. (*céji-ada, dé*), petit tapis ou natte de jonc que les musulmans portent partout avec eux pour s'agenouiller et faire les prières ordonnées par leur loi.

SÉGIÉNOU, subst. mas. (*céji-énou*), myth., l'une des fêtes solennelles du royaume de Pégu.

SEGJIN, subst. mas. (*cèguejein*), la septième partie de l'enfer des mahométans.

***SEGMENT**, subst. mas. (*cègueman*) (du latin *segmentum*, fait de *secare*, couper), t. de géométrie, portion de cercle comprise entre un arc et sa corde.— *Segment d'une sphère*, portion d'une sphère terminée par une portion de sa surface, et par un plan qui la coupe hors du centre. On dit aussi *section de sphère*.

SEGMOÏDAL, adj. Voy. SIGMOÏDAL, seul usité.

SÉGONTIAQUES, subst. propre mas. plur. (*céguonciake*), anciens peuples qui habitaient la Grande-Bretagne.

SEGONZAC, subst. propre mas. (*céguonzak*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Cognac, dép. de la Charente.

***SÉGOVIE**, subst. propre fém. (*céguovi*), ville d'Espagne. — Subst. fém., laine d'Espagne qui vient de *Ségovie*, et dont on distingue trois qualités, sous les noms de *prime*, *seconde* et *tierce*.

SÉGOVIEN, subst. propre mas. et adj., au fém. **SÉGOVIENNE** (*céguoviein, viène*), habitant de *Ségovie*.—Qui a rapport à la ville de *Ségovie*.

SÉGRAIRIE, subst. fém. (*cégueréri*), bois possédé en commun. Vieux et même hors d'usage.

SÉGRAIS, subst. mas. (*céguerè*), bois séparé des grands bois, et qu'on exploite à part. Vieux.

SÉGRAYER, subst. mas. (*céguerè-ié*), celui qui possède en commun la propriété d'un bois. Vieux.

SÉGRAYEUR, subst. mas. (*céguerè-ieur*), t. des eaux-et-forêts, celui qui a droit à une *ségrairie*.

SÉGRÉAGE, subst. mas. Voy. SÉGRÉYAGE.

SÉGRÉ, subst. propre mas. (*cégueré*), petite ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de Maine-et-Loire.

SÉGRÉGATION, subst. fém. (*céguerégudcion*), action par laquelle on met à part. — Séparation.

SÉGRÉGATIVEMENT, adv. (*céguerégative-man*), séparément, l'un après l'autre.

SÉGRÉGÉ, E, part. pass. de *ségréger*.

SÉGRÉGER, v. act. (*cégueréjé*) (de la particule *se*, qui marque séparation, et *grex*, troupeau), séparer, mettre à part. — *se* SÉGRÉGER, v. pron.—T. didact. peu usité.

***SÉGRÉYAGE**, subst. mas. (*céguerè-iaje*), t. de féod., droit que les anciens seigneurs se faisaient payer sur les bois que leurs vassaux vendaient.

SÉGRÉYER, subst. mas. Voy. SÉGRAYER.

SÉGUÉDILLE, subst. fém. (*céguédi-ie*) (de l'espagnol *seguidilla*), sorte de chanson espagnole.—Air de cette chanson ; danse sur cet air.

SÉGUÈIRE, subst. fém. (*céguière*), t. de bot., sorte d'arbre épineux d'Amérique.

SÉGUINE, subst. fém. (*céguine*), t. de bot., gouet de la Martinique, qui passe pour un puissant anti-siphilitique.

SÉGUSIENS, subst. propre mas. plur. (*céguziein*), anciens peuples de la Gaule celtique, aujourd'hui les Lyonnais.

SÉHEILAN, subst. mas. (*cé-élan*), t. d'hist. nat., nom d'un poisson du genre des silures.

SÉHÉLAN, subst. propre mas. (*cé-élan*), myth., monarque, roi du Génistan, royaume des fées.

SÉHIME, subst. mas. (*cé-ime*), t. de bot., genre de plantes de la famille des graminées.

SEÏBA, subst. mas. (*cé-iba*), t. de bot., sorte d'arbre d'Afrique, de la famille des malvacées.

***SEICHE**, subst. fém. Voy. SÈCHE.

SEICHES, subst. propre mas. (*cèche*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Baugé, dép. de Maine-et-Loire. — Bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Marmande, dép. de Lot-et-Garonne.

SÉIDE, subst. mas. (*cé-ide*), assassin fanatique, par allusion au personnage de *Séide* dans *Mahomet*. (Voltaire.)

SÉIDISME, subst. mas. (*cé-idiceme*), fanatisme des *séides*. (Boiste.)

SEIDRE, subst. mas. (*cèdre*). Voy. SÈDRE.

SEIDUR, subst. mas. (*cèdur*), la plus ancienne et la plus terrible magie chez les Irlandais.

SEÏA, SÉJA ou **SÉYA**, subst. propre fém. (*cé-ia*), myth., déesse qu'on invoquait pour les champs ensemencés. On l'appelait *Segetia* ou *Segesta*, quand les blés étaient levés.— Il y en a qui croient que *Seïa* est un surnom de la Fortune, dite aussi *Seïana*.

SEIGS, subst. mas. plur. (*cègue*), nom qu'on donne, en Turquie, aux prédicateurs de mosquées.

SEIGLE, subst. mas. (*cèguele*) (du lat. *secale*, fait dans le même sens de *secare*, couper), plante graminée annuelle, qui tient le premier rang entre les blés après le froment. — Sorte de blé plus menu, plus long, plus brun que le froment. —Le *seigle* avec sa paille : *une gerbe de seigle ; couper* ou *faire le seigle ; battre les seigles*.

SEIGNETTE, subst. fém. (*cègniète*), t. de pharm. et de chim., tartrate de potasse et de soude : *sel de seignette*.

SEIGNELAY, subst. propre mas. (*cègnielè*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Auxerre, dép. de l'Yonne.

***SEIGNEUR**, subst. mas. (*cègnieur*) (du latin *senior*, plus vieux, plus ancien), dans le pays où règne la féodalité, celui qui est maître et possesseur d'une terre. — Celui de qui relève une terre, un fief qu'on possède. — En t. de religion, Dieu est appelé absolument le *Seigneur* ; Jésus-Christ est appelé *Notre-Seigneur*. — Titre d'honneur qui se donne à quelques personnes distinguées par leur dignité ou par leur rang.— *Le Grand-Seigneur*, l'empereur des Turcs. — En Angleterre : *la chambre des seigneurs*, la chambre haute. — *Vivre en seigneur*, *en grand seigneur*, magnifiquement. — *Vêtu*, *logé comme un seigneur*, bien vêtu, bien logé.—*Faire le seigneur*, *le petit seigneur*, prendre, affecter les airs, les manières d'un *seigneur*.— Prov. : *tandis que le vassal dort*, *le seigneur veille* ; le *seigneur* profite des fruits d'un fief mouvant de lui, tandis que le vassal néglige de lui rendre foi et hommage.— Prov. : *à tout seigneur*, *tout honneur*, il faut rendre des honneurs à ceux qui les méritent.—On appelle *seigneur temporel*, celui qui a la justice temporelle d'un lieu, et *seigneur spirituel*, celui qui a la puissance publique, ecclésiastique dans un district, comme un abbé, un évêque, etc.

SEIGNEURI, part. pass. de *seigneurir*.

SEIGNEURIAGE, subst. mas. (*cègnieuriaje*), droit que lève le prince pour la fabrication de la monnaie.

SEIGNEURIAL, E, adj. (*cègnieuriale*), qui est du *seigneur* : *titre seigneurial*.—Qui appartient au *seigneur* : *maison seigneuriale*. — Qui donne des droits de *seigneur* : *terre seigneuriale*. — Au plur. mas., *seigneuriaux*.

SEIGNEURIALEMENT, adv. (*cègnieurialeman*), en *seigneur*.

SEIGNEURIAUX, adj. mas. plur. Voy. SEIGNEURIAL.

SEIGNEURIE, subst. fém. (*cègnieuri*), droits, puissance, autorité du *seigneur*. — Terre *seigneuriale*.—Domaine, territoire d'un petit état. — Dans l'ancienne république de Venise, l'assemblée de ceux qui avaient la principale part au gouvernement : *le doge accompagné de toute la seigneurie*. — *Seigneurie* est aussi un terme d'honneur et de civilité pris de l'italien, dont les ministres et les secrétaires d'état se sont servis long-temps en France, en parlant ou en écrivant aux nonces du pape ; et ils y joignaient celui d'*illustrissime*. Du reste, on ne se sert du terme de *seigneurie* tout seul que par plaisanterie, et avec des gens avec qui on est très-familier : *je baise les mains à votre seigneurie ; serviteur à votre seigneurie*.

SEIGNEURIÉ, E, part. pass. de *seigneurier*.

SEIGNEURIER, v. act. et neut. (*cègnieurié*), commander. *Marot*. — *se* SEIGNEURIER, v. pron.

SEIGNEURIR, v. neut. (*cègnieurir*), dominer. (*Boiste*.) Inusité. Ce lexicographe a de plus le tort de faire de ce mot un v. act.

SEILHAC, subst. propre mas. (*cè-iake*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Tulle, dép. de la Corrèze.

***SEILLE**, subst. fém. (*cè-ie*), anciennement vase, seau de bois.

SEILLEAU, subst. mas. (*cè-iô*), petit vaisseau de bois qui sert pour la vendange.

SEILLON, subst. mas. (*cè-ion*), mesure d'arpentage usitée en Bretagne ; elle vaut six raies. Voy. RAIE.

SEILLURE, subst. fém. (*cè-iure*), t. de mar., sillage.

SEIMANS, subst. mas. plur. (*cèman*), soldats turcs postés dans les bois pour la sûreté des voyageurs.

SEIME, subst. fém. (*cème*), fente ou division de l'ongle du cheval à sa naissance, c'est-à-dire, dès la couronne. Elle peut continuer jusqu'à la pince.—L'espèce de *seime* qui partage le sabot par le milieu s'appelle *soie* ou *pied-de-bœuf*.— La *seime* qui affecte un des quartiers conserve le nom de *seime* ; quelques-uns la nomment *seime-quarte*.

***SEIN**, subst. mas. (*cein*) (du lat. *sinus*, employé dans toutes ses acceptions), en général, la partie qui est depuis le bas du cou jusqu'au creux de l'estomac. — En particulier, les mamelles des femmes : *le sein droit*, *le sein gauche* ; *elle a mal au sein*.—L'endroit où les femmes conçoivent et où elles portent leur fruit : *le fruit qu'elle porte dans son sein*.—Fig., l'esprit ou le cœur de l'homme : *déposer ses secrets dans le sein d'un ami* ; *cette fâcheuse nouvelle lui a plongé le poignard dans le sein*, l'a extrêmement affligé.—Autrefois, golfe : *le sein Persique*. — Fig. : *le sein d'Abraham*, le lieu de repos où étaient les élus avant la venue du Sauveur. —

Le sein de la gloire, le séjour des bienheureux. —*Le sein de l'Église*, la communion de l'Église catholique.—*Porter la guerre dans le sein d'un état*, dans l'intérieur, au milieu.

SEINCHE, subst. fém. (*ceinche*), sorte de pêche qui se fait dans la Méditerranée, avec de grands filets.

SEINCOS, subst. mas. (*ceinkô*), t. d'hist. nat., espèce de gros poisson du genre des crocodiles.

SEINE, subst. fém. (*cène*) (du lat. *sagena*, fait, dans la même signification, du grec σαγηνη, mot lacédémonien. *Ménage.*), espèce de filet qui se traîne sur les grèves.

***SEINE**, subst. propre fém. (*cène*), fleuve de France, qui prend sa source dans le dép. de la Côte-d'Or, et se jette dans la Manche, au Havre, après avoir donné son nom à plusieurs départements.

SEINE, subst. propre fém. (*cène*), département de France, dont le chef-lieu est Paris, traversé par la *Seine*.

SEINE-ET-MARNE, subst. propre fém. (*cènemarne*), dép. de France, traversé par la *Seine* et la *Marne*; chef-lieu, Melun.

SEINE-ET-OISE, subst. propre fém. (*cèneoèze*), dép. de France, traversé par la *Seine* et l'*Oise*; chef-lieu, Versailles.

SEINE-INFÉRIEURE, subst. propre fém. (*cèneinférieur*), dép. de France, dans lequel la *Seine* a son embouchure, près du Hâvre; son chef-lieu est Rouen.

SEINE-L'ABBAYE (SAINT-), subst. propre mas. (*ceincènelabé-i*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Dijon, dép. de la Côte-d'Or.

SEINETTE, subst. fém. (*cènète*), petit filet en nappe qui se traîne sur les grèves.

SEING, subst. mas. (*ccin*) (du lat. *signum*, signe, marque; parce que, dit *Du Cange*, on apposait anciennement le signe de la croix au bas des actes avec les signatures, comme un symbole du serment qu'on faisait d'en observer le contenu), le nom de quelqu'un, qu'il met au bas d'une lettre, d'une promesse, d'un contrat, etc., pour le certifier et le confirmer. On dit, dans le même sens, *signature*. — *Seing privé*, signature qui n'a point été faite en présence d'un officier public.—*Blanc-seing* ou *blanc-signe*, papier signé pour être rempli à la discrétion de celui à qui on le confie.—*Seing manuel*, *seing* que quelqu'un a écrit de sa main. — SEING, SIGNATURE. (*Syn.*) Le mot *seing* indique plutôt un écrit simple, ordinaire, privé; et celui de *signature*, un acte public, authentique, revêtu de formalités.—Des billets, des promesses, des engagements réciproques entre des particuliers, sans intervention d'une personne publique, se font sous *seing privé*; mais on dit ordinairement *signature*, lorsqu'il s'agit d'un contrat par-devant notaire, d'une ordonnance, etc.

SEIRON, subst. mas. (*cèron*), t. de bot., espèce de pois.

***SEISACTHÉIES**, subst. fém. plur. (*cèzakté-i*), t. d'antiq., sacrifices institués par Solon, chez les Athéniens.

SEIVIAS, subst. mas. plur. (*cèvi-â*), secte de bramines dévoués au culte d'Iswara.

SEIZAIN, subst. mas. (*cèzein*), drap à chaîne de *seize* cents fils.

SEIZAINE, subst. fém. (*cèzène*), grosse ficelle dont se servent les emballeurs.—Paquet de *seize* cerceaux, de *seize* choses en général. Peu usité.

SEIZE, adj. numéral des deux genres (*cèze*) (du latin *sexdecim*, *sex* et *decem*), nombre contenant dix et six. — *Faire preuve de seize quartiers*, dans les chapitres d'Allemagne, prouver sa noblesse tant du côté des pères que du côté des mères, en remontant jusqu'à la quatrième génération. — On dit subst. au mas.: *le seize du mois*, pour le *seizième* jour du mois.—*Un seize*, la *seizième* partie d'une aune. — *Format in-seize*, ou absolument *un in-seize*, livre dont chaque feuille forme trente-deux pages ou *seize* feuillets.—*Les seize*, faction fameuse dans l'histoire de France, qui se forma à Paris en 1579, pendant les troubles de la Ligue: ainsi nommée des *seize* quartiers de Paris, à la tête desquels furent mis d'abord *seize* des plus factieux de leur corps.

SEIZIÈME, adj. des deux genres. (*cèzi-ème*), qui suit immédiatement le quinzième.—Subst.: *un seizième*, la *seizième* partie d'une chose.

SEIZIÈMEMENT, adv. (*cèzi-èmeman*), en *seizième* lieu.

SÉJAHS, subst. mas. plur. (*céjâ*), espèce de moines grecs.

SÉJÉ, subst. mas. (*céjé*), t. de bot., espèce de palmier qui croît sur les bords de l'Orénoque.

***SÉJOUR**, subst. mas. (*céjour*), temps pendant lequel on demeure en un même lieu: *il a fait un long séjour en ce pays-là.* Voy. SÉJOURNER. —Lieu considéré par rapport à la demeure qu'on y peut faire: *beau*, *agréable séjour*; *séjour délicieux.* — *Le séjour des dieux*, l'Olympe, le ciel. — Poét. *Le noir séjour*, l'enfer; *l'humide séjour*, la mer.

SÉJOURNÉ, E, adj. (*séjourné*), reposé, qui a pris du repos. Vieux et même hors d'usage.

SÉJOURNER, v. neut. (*céjourné*) (suivant *Ménage*, du lat. *subdiurnare*, formé, dans la basse latinité, de *sub*, sous, et de *diurnare*, vivre long-temps; *vivre long-temps sous le même ciel*, ou *sous le même toit*), demeurer, faire son *séjour*: *il a séjourné long-temps à Paris.* On l'emploie souvent sans régime. — Par extension, stagner dans un lieu, se dit d'une eau qui est ou a été stagnante dans un lieu.—Demeurer quelque temps dans un vase, en parlant d'un liquide.

SÉJUGE, subst. mas. (*céjuje*), char attelé de six chevaux de front.

SEKIKA, subst. mas. (*cekika*), t. de bot., genre de plantes de la Chine, de la famille des saxifragées.

***SEL**, subst. mas. (*cèle*) (du lat. *sal*, *salis*), substance dure, sèche, friable, qui se dissout dans l'eau, et qui picote l'organe du goût. — En chimie, on distingue un grand nombre de sels: *sel acide*, *sel alcali*, *sel essentiel*, *sel fixe*, *sel volatil*, etc.—Dans l'usage ordinaire, le *sel* qui reste après l'évaporation des eaux de la mer, ou qu'on trouve dans certaines terres, et qui sert à assaisonner les viandes, etc. — Ce qu'on croit qui rend la terre fertile.—*Sel de gabelle*, celui qui était débité par les fermiers-généraux ou leurs préposés.—*Sel ammoniac de Born*, muriate d'ammoniaque des chimistes modernes.—*Sel d'Epsom*, *sel de Sedlitz*, *sel d'Angleterre*, sulfate de magnésie.—*Sel d'oseille*, oxolate acidule de potasse. —*Sel de saturne*, acétate de plomb.—*Sel de nitre*, nitrate de potasse.—*Sel de Glauber*, sulfate de potasse.— *Impôt sur le sel.* L'origine de cet impôt paraît remonter à Ancus-Martius, quatrième roi de Rome, qui, par l'entremise des censeurs M. Livius et C. Claudius, s'empara de toutes les salines particulières, et obligea le peuple à acheter le *sel* de *ses* fermiers; opération qui, selon *Tite-Live* et *Denys d'Halicarnasse*, fit donner à ces magistrats le nom de *salinatores.* — *Manger quelque chose à la croque au sel*, sans aucun autre assaisonnement que le *sel.*—*Sel attique*, Voy. ATTIQUE. — Fig.: *il n'y a point de sel dans cet ouvrage*, il est fade, languissant. — Symbole de l'amitié, parce que le *sel* empêche la corruption et la destruction. — *Sel essentiel des plantes*, substance extraite des plantes en les faisant macérer dans l'eau, et en faisant évaporer les sucs qui les tiennent en dissolution.

SEL (LE), subst. propre mas. (*lecèle*), village de France, chef-lieu de canton, arrond., de Redon, dép. d'Ille-et-Vilaine.

SÉLACIEN, subst. mas. (*célaciein*), t. d'hist. nat., famille de poissons semblables aux sélaques.

SÉLAGE, subst. fém. (*célaje*), t. de bot., genre de plantes de la famille des pyrénacées. — Plante que les druides cueillaient avec certaines pratiques superstitieuses.

SÉLAGINE, subst. fém. (*célajine*), t. de bot., nom d'une espèce de plante du genre des lycopodes.

SÉLAGINELLE, subst. fém. (*célajinèle*), t. de bot., la même que la *sélagine.*

SÉLAGO, subst. mas. (*célaguô*), t. de bot., plante des anciens; notre bruyère commune.

SELAM ou **SÉLAN**, subst. mas. (*célame*), bouquet ou arrangement de fleurs, dont on se sert en Turquie et dans l'Orient pour faire connaître sa passion à l'objet aimé, lorsqu'on est gêné par des surveillants. — En Amérique, se dit de certains postes disposés le long des côtes, où les Espagnols mettent des Indiens en sentinelle.

SÉLAMANÈS, adj. mas. (*célamanèce*), myth., surnom de Jupiter.

SÉLANDRE, subst. mas. (*célandre*), t. d'hist. nat., sorte d'insecte du genre *sélandrie.*

SÉLANDRIE, subst. fém. (*célandri*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

SÉLAQUES, subst. mas. plur. (*célake*), t. d'hist. nat., genre de poissons de l'ordre des cartilagineux.

SÉLASIE, subst. fém. (*célazi*), myth., surnom de Diane, considérée comme la lune.

SÉLASPHORE, subst. fém. (*célacefore*), myth., surnom de Diane, adorée chez les Phlyens.

SÉLECTION, subst. fém. (*célèkcion*), choix, triage avec examen. — Action de tirer ou de choisir.

SÉLÈNE, subst. mas. (*célène*), t. d'hist. nat., genre de poissons de la division des thoraciques. — Au plur., gâteaux en façon de demi-lune, et que les anciens offraient dans les sacrifices à la lune.

SÉLÉNIACUM, subst. mas. (*céléni-akome*), sorte d'amulette employée autrefois contre l'épilepsie.

SÉLÉNIAQUE, adj. des deux genres (*céléni-ake*), lunatique. Inusité.

SÉLÉNIATE, subst. mas. (*céléni-ate*), t. de chim., genre de sels formés d'acide *sélénique* et d'une base.

***SÉLÉNIDE**, subst. mas. (*célénide*), t. de chim., combinaison du *sélénium* avec des corps moins électro-négatifs que lui, des corps sinples.

SÉLÉNIFIQUE, adj. des deux genres (*célénifike*), t. de chim., qui produit la *sélénite.*

SÉLÉNIQUE, adj. des deux genres (*célénike*), de la lune, qui concerne la lune.—Qui concerne les mouvements de la lune. — Il se dit encore d'un acide de *sélénium.*

SÉLÉNISEL, subst. mas. (*célénisèle*), t. de chim., *sel* dont la base est combinée avec du *sélénide.*

SÉLÉNITE, subst. fém. (*célénite*) (du grec σεληνη, la lune, parce que ses lames brillantes réfléchissent facilement l'image de la lune), sel formé par l'union d'une terre calcaire et de l'acide sélénieux. C'est la chaux *sulfatée* ou *sulfate de chaux* des chimistes modernes. — Nom que les marbriers donnent à un marbre transparent.—Chez les anciens, sorte de gomme sur laquelle était peinte une image de la lune qui croissait ou décroissait selon les phases de cette planète. — Sorte de pierre précieuse qui portait la figure de la lune.

SÉLÉNITEUSE, adj. fém. Voy. SÉLÉNITEUX.

SÉLÉNITEUX, adj. mas., au fém. **SÉLÉNITEUSE** (*céléniteu*, *teuze*), qui a rapport à la *sélénite.* — *Eau séléniteuse*, qui contient du sel *sélénite.*

SÉLÉNITIDES, subst. fém. plur. (*célénitide*), myth., femmes d'Asie qui pondaient des œufs d'où naissaient des géants.

SÉLÉNITION, subst. fém. (*céléniti-on*), t. de bot., plante des anciens, voisine des lierres.

SÉLÉNIUM, subst. mas. (*céléni-ome*), métal acidifiable qui se rapproche du soufre, mais surtout du tellure.

SÉLÉNIURE, subst. mas. (*céléni-ure*), t. de chim., principe du *sélénium* extrait par une opération chimique, avec une base métallique, ou combinaison du *sélénium* avec les métaux électro-positifs, dans laquelle les rapports sont les mêmes que dans les bases.

SÉLÉNOGRAPHE, subst. mas. (*célénoguerafe*), qui fait de la *sélénographie.*

SÉLÉNOGRAPHIE, subst. fém. (*célénoguerafi*) (du grec σεληνη, la lune, et γραφω, je décris), description de la lune et des taches ou points remarquables qu'on y distingue.

SÉLÉNOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*célénoguerafike*), qui a rapport à la *sélénographie.*

SÉLÉNOPS, subst. mas. (*célénopece*), t. d'hist. nat., genre d'arachnides de l'ordre des pulmonaires.

SÉLÉNOSTATE, subst. mas. (*célénocetate*) (du grec σεληνη, la lune, et στατικος, qui a la propriété d'arrêter), t. d'astron., instrument pour faire des observations sur la lune.

***SÉLEUCIDES**, subst. fém. plur. (*céleucide*), ère qui commence à l'an de Rome 442, douze ans après la mort d'Alexandre, et 511 ans pleins avant l'ère vulgaire. C'est l'époque des premières conquêtes de *Séleucus Nicanor*, dans cette partie de l'Orient qui forma depuis le vaste empire de Syrie.

***SÉLEUCIENS**, subst. propre mas. plur. (*céleuciein*), anciens peuples de la *Séleucie.*

SÉLICTAR, subst. mas. (*céliktar*), t. de relat., sabre du sultan, qui est porté par l'aga dans les cérémonies.

SÉLICTAR-AGA, subst. mas. (*céliktar-agua*), t. de relat., officier turc qui porte le sabre impérial sur l'épaule, dans les cérémonies.

SÉLIN, subst. mas. (*célein*), t. de bot., genre de plantes digynes de la famille des ombellifères.

*SELINON, subst. mas. (*célinon*), t. de bot., genre de plantes ombellifères.

*SÉLINUSCE, subst. fém. (*célinuce*), t. d'hist. nat. ou de médec., terre médicinale, résolutive et astringente.

*SELJOUCIDES, subst. mas. plur. (*cèlejoucide*), descendants de *Seljouk*, l'une des plus anciennes dynasties d'Orient.

SELLA, subst. fém. (*cèlela*), t. d'antiq., chaise de distinction chez les anciens Romains.

*SELLE, subst. fém. (*cèle*) (du lat. *sella*, qui a diverses significations), autrefois, siège ou chaise de bois. En ce sens, il ne se dit plus que dans cette phrase prov. : *demeurer entre deux selles, le cul en terre;* n'obtenir aucune des deux choses auxquelles on prétendait, ou ne réussir dans aucun des deux moyens qu'on avait employés.—Sorte de siège qu'on met sur le dos d'un cheval, etc., pour la commodité de celui qui monte dessus : *avoir le cul sur la selle*, être à cheval.—*Etre bien en selle*, être bien à cheval. —Evacuation qu'on fait en une fois en allant à la garde-robe, ou chaise percée.—En sculpture, espèce de chevalet pour supporter les modèles, les figures, etc.—*Selle à tous chevaux*, qui peut servir à toute sorte de chevaux.— Remède qu'on applique à toute sorte de maladies. — *Cheval de selle*, propre à être monté. — *La première selle de l'écurie*, le meilleur bidet de l'écurie.—*Selle à tailler*, outil de bois à l'usage des tonneliers. —T. d'hist. nat., sorte de mollusque.

SELLÉ, E, part. pass. de *seller*.

SELLÉE, subst. fém. (*cèlé*), t. de briquetier, rangée de piles de carreaux sur la *selle*.

SELLER, v. act. (*cèlé*), mettre la *selle* sur le dos d'un cheval, d'une mule. — SE SELLER, v. pron.—En t. d'agric., se serrer, s'endurcir.

SELLERIE, subst. fém. (*cèleri*), lieu où l'on serre les *selles* et les harnais des chevaux.—Art, travail du *sellier*.

SELLES-SUR-CHER, subst. propre mas. (*cèlecurchère*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Romorantin, dép. de Loir-et-Cher.

*SELLETTE, subst. fém. (*cèlète*) (de *selle*, dont *sellette* est un diminutif), petit siège de bois fort bas, sur lequel on oblige un accusé de s'asseoir pour être interrogé par le juge : *il fut bien mortifié quand il se vit sur la sellette*.—Fig. et fam., on dit d'un homme à qui on fait plusieurs questions pour l'obliger à déclarer quelque chose qu'il voulait tenir secret : *on l'a tenu long-temps sur la sellette*. — Partie de la charrue sur laquelle pose le bout de la haie : c'est un morceau de bois carré, long d'un pied et large de quatre doigts, percé presque aux extrémités de deux trous dans lesquels il y a deux chevilles de bois qui le tiennent attaché directement au-dessus de l'essieu de la charrue.—Sorte de boîte où le décrotteur met sa cire et ses brosses. — Morceau de planche qui forme le fond des crochets du crocheteur ou commissionnaire. — Morceau de planche soutenu par quatre bâtons, sur lequel le gagne-petit ou remouleur pose son seau. —Pièce de bois qui, accolant l'arbre d'un engin, sert avec deux liens à en porter le fauconneau. — Chez les charrons, pièce de bois qui reçoit l'essieu des petites roues d'une voiture.—Etabli qui sert au vannier à tourner ses paniers.—Petit siège de plombier qui s'accroche à des nœuds de corde qui le soutiennent, pour travailler à la pose ou à la restauration des conduits par où s'écoulent les eaux des pluies sur les clochers ou sur d'autres grands édifices. — Petite tablette semblable qui sert aux ferblantiers et à ceux qui travaillent aux toitures d'ardoises, pour se soutenir en dehors des bâtiments.—T. d'agric., pièce de bois placée pour accoler ou soutenir un arbre qui a de la disposition à se courber ou à se pencher.—T. de mar., petit siège à l'usage des calfats.—Chez les bourreliers, espèce de petite *selle* pour un cheval limonier.

SELLIER, subst. mas. (*cèli-é*), qui fait des *selles*, des harnachements de carrosses.

SELLIÈRE, subst. fém. (*cèli-ère*), femme du *sellier*. — T. de bot., plante vivace de la famille des campanulacées.

SELLIS, subst. mas. (*cèlelice*), myth., prêtres qui, dans le principe, rendaient les oracles à Dodone.

SELLISTERNES, subst. mas. plur. (*cèlelicetèrene*), t. d'antiq., festins que l'on donnait aux déesses.

SELON, prép. (*celon*) (du lat. *secundùm*, comme si l'on disait *second*, qu'on trouve en effet dans nos anciens écrivains pour *selon*, qui paraît en être une corruption. *Ménage, Le Duchat.*) suivant, eu égard, conformément à, à proportion de... — *L'Évangile selon saint Jean*, écrit par saint Jean.—Fam. : *c'est selon*, cela dépend de bien des choses incertaines.—SELON, SUIVANT. (*Syn.*) *Selon* revient aux mots ou aux différentes manières de parler, ainsi que, comme, à ce que, conformément à ce que, etc. *Suivant* signifie, en suivant, pour suivre, si l'on suit; il exprime l'action de parler ou d'agir après ou d'après une suite, une conséquence. — On dit, *selon* l'hébreu, *selon* la Vulgate, *selon* les Septante, *selon* le texte samaritain, lorsqu'il s'agit de citer un de ces textes; s'il était question de suivre l'un ou l'autre de ces textes, *suivant* serait bien dit. — On dit, *selon* saint Thomas, *selon* Scot, pour citer les auteurs et les autorités; et, *suivant* la doctrine de Scot, parce qu'en effet on dit, *suivre* la doctrine. — On dit, *selon* vous, pour dire, à votre avis; on dirait mieux, *suivant* vous, s'il s'agissait de suivre les conséquences de votre avis. — On dit, l'Evangile *selon* saint Matthieu, et non *suivant* saint Matthieu. L'Evangile *selon* saint Matthieu et proprement l'Evangile tel que l'a écrit, tel que l'a laissé saint Matthieu. Vous ne dites pas, l'Evangile *suivant* saint Matthieu, car il ne s'agit pas de suivre l'Evangile, ou saint Matthieu. Si vous ecriviez l'Evangile, vous pourriez dire que vous l'écrivez *suivant* l'Evangile de saint Matthieu, ou en le *suivant*. — On dit prov., *selon le drap*, *la robe*, pour exprimer que les dépenses ou les entreprises doivent être réglées, mesurées sur les facultés, sur les moyens. On ne dit pas, *suivant le drap, la robe;* parce que les entreprises et les dépenses ne se considèrent pas comme les suites et les conséquences des moyens et des facultés.— *Selon* exprime quelque chose de plus fort, de plus déterminé, de plus positif, de plus absolu que *suivant;* aussi désigne-t-il mieux une autorité, une règle à laquelle il faut obéir, se conformer; tandis que *suivant* laisse plus de liberté et d'incertitude. Le chrétien qui se conduit *selon* les maximes de l'Évangile y obéit; le chrétien qui se conduit *suivant* ces maximes les suit. J'agis *selon* vos ordres quand je les exécute; j'agis *suivant* vos ordres quand je les suis.

SELOMMES, subst. propre mas. (*celome*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Vendôme, dép. de Loir-et-Cher.

SELONGEY, subst. propre mas. (*celonjè*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Dijon, dép. de la Côte-d'Or.

SELOT, subst. mas. (*celô*), t. d'hist. nat., espèce de coquille du genre des nérites.

SELVE, subst. fém. (*cèleve*) (en lat. *silva*), bois, forêt. (*Boiste.*) Vieux.

SELTZ, subst. propre mas. (*cèlece*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Wessembourg, dép. du Bas-Rhin; elle possède une source d'eaux minérales gazeuses d'un usage très-répandu.

SÉMACK, subst. mas. (*cémake*), t. d'astron., le bouvier.

SÉMACHIDES, subst. mas. plur. (*cémachide*), myth., les fils de *Sémachus*, dont les filles, pour avoir donné l'hospitalité à Bacchus, valurent à leurs descendants le privilège d'être choisis pour prêtres de ce dieu.

S. EM., abréviation de *son éminence*.

*SEMAILLE, subst. fém. (*cemâ-ie*), action, temps de *semer*.—Grains semés. —Saison pendant laquelle on ensemence.

*SEMAINE, subst. fém. (*cemène*) (du lat. barbare *septimana*, fait de *septem*, sept, et de *mana*, matinée, matin; *suite de sept matins*), suite de sept jours à commencer par le dimanche. —On le dit quelquefois d'un espace de sept jours à compter de quelque jour de la *semaine* que ce soit : *j'ai été une semaine à la campagne, trois semaines en route*.—Travail qu'un homme peut faire dans une *semaine* : *cet ouvrage est la semaine de quatre hommes*. — Paiement de ce travail : *il mange en un jour toute sa semaine*. — La petite somme qu'on donne à un enfant pour les plaisirs de la *semaine*.—Dans les chapitres ou communautés : *être de semaine*, être chargé d'officier ou de quelque autre fonction pendant la *semaine*. — *La semaine des trois jeudis*, celle qui n'arrive jamais. — *Prêter à la petite semaine*, prêter de l'argent pour un terme très-court et en tirer un intérêt exorbitant.—*La semaine sainte*, la dernière *semaine* de carême. — *Une Semaine sainte*, livre qui contient l'office de cette *semaine* et de la suivante.

SEMAINIER, subst. mas., SEMAINIÈRE, subst. fém. (*cemènié, nière*), celui, celle qui est de *semaine*, qui est chargé d'un emploi, d'une fonction durant une *semaine*. — Pâté très-garni qui peut durer une *semaine*.

SÉMALE, ou SÉMAQUE, subst. fém. (*cémale, make*), t. de mar., embarcation à fond plat, dont on se sert pour charger les grands vaisseaux.

SEMALÉEN, subst. mas. (*cémalé-ein*), myth., surnom de Jupiter, qui envoie des présages.

SÉMANTRON, subst. mas. (*cémantron*), sorte d'instrument que, chez les Grecs de l'Archipel, on frappe pour appeler le peuple à la prière.— Claquette des facteurs de la poste.

SÉMAPHORE, subst. mas. (*cémafore*) (du grec σημα, signe, et φερω, je porte), espèce de télégraphe.

SÉMAPHORIQUE, adj. des deux genres (*cémaforike*), qui a rapport à un *sémaphore*.

SEMASGLE, subst. propre mas. (*cemasguele*) myth., nom d'une divinité qu'on adorait dans le gr.-duché de Kiew.

SEMARILLARE, subst. mas. (*cemari-iar*), t de bot., genre de plantes qui se rapproche de celui des paulites.

SEMBELLE, subst. fém. (*çanbèle*), ancienne pièce de monnaie qui valait la moitié de l'as romain.

SEMBLABLE, adj. des deux genres (*çanblable*) (du lat. *similis*), pareil, qui est de la même nature, de même qualité. *Boileau* a dit dans l'*Art poétique*, chant III :

> Ce n'est point un portrait, une image *semblable*,

pour *une image ressemblante*. En ce sens il est peu usité.—En géom., il se dit des figures, etc., entre lesquelles il y a similitude. — *Triangles semblables*, ceux dont les angles sont égaux chacun à chacun.—*Figures semblables*, celles qui ont respectivement leurs angles égaux et leurs côtés correspondants proportionnels.—*Sections coniques semblables*, celles dans l'une desquelles les ordonnées à un diamètre sont proportionnelles aux ordonnées correspondantes à un diamètre *semblable* dans l'autre, etc. — *Polyèdres semblables*, composés d'un même nombre de pyramides *semblables* et semblablement disposées. — T. d'algèbre : *quantités semblables*, celles qui contiennent les mêmes lettres, et précisément le même nombre de lettres. — Subst. mas. : *il n'a pas son semblable; nous devons aimer nos semblables*.

SEMBLABLEMENT, adv. (*çanblableman*), aussi; pareillement. Il est vieux.—On dit encore en géométrie : *semblablement placé*, placé d'une manière *semblable*, correspondante.

SEMBLABLETÉ, subst. fém. (*çanblableté*), similitude. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

SEMBLANCE, subst. fém. (*çanblance*), ressemblance.— Semblant, mine, façon. Peu usité.

SEMBLANT, subst. mas. (*çanblan*), apparence. Il ne se prend qu'en mauvaise part, et l'on dit dans le même sens, *beau semblant* et *faux semblant*. Voy. SEMBLER.—*Faire semblant*, feindre : *il fait semblant de dormir: faites semblant que vous le savez*. — *Ne faire semblant de rien*, avoir attention à ne rien dire, à ne rien faire qui puisse donner à connaître ce que l'on pense.

SEMBLÉ, part. pass. de *sembler*.

SEMBLER, v. neut. (*çanblé*) (du lat. *simulare*, feindre, contrefaire, imiter, fait de *similis*, semblable, et que, dans la basse latinité, on a dit pour *sembler*, *ressembler*, qui en ont été formés. *Ménage, Caseneuve.*), paraître avoir une certaine qualité : *ces étoffes me semblent belles; vous me semblez tout triste, tout mélancolique. Paraître* est plus usité et plus sûr, principalement aux temps composés et avec le régime de l'infinitif. —Unipers. : *il me semble, il vous semble que...*, je crois, vous croyez que... — *La vigne est, ce me semble, peu avancée*, à ce qu'il me paraît.— *Vous partirez demain, si bon vous semble*, si cela vous plaît, vous est agréable. — *Ce me semble* veut dire, selon moi, à mon avis.—SEMBLER, PARAÎTRE. (*Syn.*) *Sembler* signifie *paraître* d'une belle manière. Une chose *paraît* dès qu'elle se montre, mais un objet *semble* beau lorsqu'il *paraît* l'être. *Paraître* n'est synonyme de *sembler* que quand il marque l'apparence d'être tel.—Un objet *semble* et *paraît* beau, bon, agréable. Il *semble* tel par des traits ou des formes, par les apparences, les dehors de l'agrément, de la bonté, de la beauté. La chose vous *semble* telle par la comparaison que vous en faites avec le modèle, le type, l'idée que vous avez du bon, du beau, de l'agréable : elle vous *paraît* telle à l'aspect, selon

qu'elle vous affecte, par le genre d'impression qu'elle fait sur vous.—Ce qui vous *semble* bon *ressemble* à ce qui est bon ; ce qui vous *paraît* bon a l'air de l'être. La *ressemblance* a rapport à la différence ; l'*apparence* à la réalité.—Ce qui vous *semble* pourrait bien n'être pas tel que vous le croyez ; ce qui vous *paraît* pourrait bien ne pas être en effet ce que vous croyez. — Un ouvrage vous *semble* bien fait, lorsqu'après quelque examen vous le trouvez conforme aux règles de l'art; il vous *paraissait* bien fait, lorsque vous n'y aviez encore jeté qu'un coup-d'œil. Vous jugiez de l'ouvrage qui vous *paraissait* tel, sur les apparences, et superficiellement ; vous en jugez ensuite, pour qu'il vous *semble* tel, par des traits de comparaison et avec quelque réflexion. —Si l'objet qui vous *semble* tel ne l'est pas, vous l'avez mal vu, vous l'avez mal jugé, vous vous êtes trompé. Si l'objet qui vous *paraissait* tel ne l'est pas, vous ne l'aviez pas assez considéré, vous ne l'aviez point approfondi ; les apparences vous ont trompé. — Nous disons qu'un homme veut *paraître* et non *sembler* juste, bienfaisant, généreux, parce qu'il ne tient qu'à lui de se revêtir des apparences de la vertu, et qu'il ne dépend pas de lui que les autres croient à ces apparences.—On dit impersonnellement : *il paraît, il me paraît; il semble, il me semble*. La différence est toujours la même. *Il me paraît* ne désigne que les impressions faites par les apparences ou les simples conjectures tirées de ces dehors spécieux ; *il me semble* annonce plus de persuasion, et des jugements fondés sur quelques motifs, qui ont au moins une apparence de raison.

SEMBLIDE, subst. mas. (*çanblide*), t. d'hist. nat., genre d'insectes névroptères.

SEMBLIS, subst. mas. (*çanbli*), t. d'hist. nat., genre d'insectes névroptères, tribu des *semblides*.

SEMBRADON, subst. mas. (*çanbradon*), t. d'agric., la herse, le semoir et la charrue réunis.

SÈME, subst. fém. Voy. SEIME.

SEMÉ, E, part. pass. de *semer*, et adj., bien rempli : *ce chemin est semé de fleurs*.—En t. de blason, se dit d'un écu, d'une pièce honorable, chargé de fleurs, etc.—En t. de chasse, un cerf mal *semé*, qui a plus d'andouillers d'un côté que d'un autre.

***SEMÉE**, subst. fém. (*cemé*), t. de féod., nom d'un ancien droit seigneurial levé sur les *semailles*.

SÉMÉIOLOGIE ou **SÉMÉIOTIQUE**, subst. fém. (*cémé-i-oloji*) (du grec σημειον, signe, et λογος, discours), partie de la médecine qui traite des signes et des indices de maladie ou de santé.

SÉMÉIOLOGIQUE, adj. des deux genres (*cémé-i-olojike*), qui concerne la *séméiologie*.

SÈMELINE, subst. fém. (*cèmeline*) (du latin *semen lini*, semence de lin), t. d'hist. nat., sorte de petit crystal observé dans certaines productions volcaniques ; il ressemble à une graine de lin.

***SEMELLE**, subst. fém. (*cemèle*) (du latin *sappa*, dans la signification de *lamina* lame de bois, etc., dont on a fait, dans la basse latinité, le diminutif *sapella*. Ménage.), pièce de cuir qui fait le dessous du soulier, de la botte, etc. — Le dessous du pied d'un bas.—Morceau de toile, etc., dont on garnit le pied d'un bas de laine, de soie, etc. : *mettre des semelles à des bas*.—Mesure de la longueur du pied : *il saute douze, quinze semelles*. — Pièce de bois soutenue d'une potence, qui aide à supporter des poutres quand le mur n'est pas assez fort, etc. — On donne le même nom à diverses choses qui ont la forme d'une *semelle* de soulier ou de bas.—En t. de boucher, le second morceau du cimier ou de la cuisse du bœuf. — En t. de monnayeur, *poids de semelle*, le poids réel d'essai de métaux d'or ou d'argent. — Au plur., planches du fond d'un bateau.—Prov. : *battre la semelle*, voyager à pied. En t. d'écolier, frapper son pied contre celui d'un autre pour s'échauffer. — T. de mar., assemblage de planches mises l'une contre l'autre, dont on se sert pour aller à la bouline. — Plancher ou sol d'une mine à charbon.

***SEMENCE**, subst. fém. (*cemance*) (du lat. *semen*, contraction de *sepimen*, fait de *serere*, semer), grain que l'on *sème*. — Par extension, tout ce que l'on *sème*, grains, graines, noyaux, pépins, etc., toute partie enfin qui renferme le principe d'une nouvelle plante de la même espèce que celle dont elle est une production. — Matière dont les animaux sont engendrés.—Fig., cause éloignée qui produit tôt ou tard son effet: *semence de procès, de guerre, de discorde*, etc. —Espèce de petits clous dont la tête est faite avec beaucoup de soin.—*Semences de perles*, très-petites perles dont ordinairement quatre ou cinq ne pèsent qu'un grain.

***SEMENCINE**, subst. fém. (*cemancine*), t. de bot., fleur d'une armoise vermifuge.

SEMEN-CONTRA, subst. mas. (*cémènekontra*), mot tout latin employé dans la pharmaceutique, pour désigner les semences de la santoline.

SÉMÉNOUSKIS, subst. mas. plur. (*cémènoucki*), nom d'un régiment de gardes russes sous Pierre Ier.

SÉMENTÉRION, subst. mas. Voy. SÉMANTRON.

***SEMENTINES**, subst. fém. plur. (*cemantine*), fêtes qu'on célébrait à Rome, pour obtenir de bonnes *semailles*.—Adj.: *les fêtes sementines*.

***SEMER**, v. act. (*cemé*) (du lat. *seminare*), épandre du grain ou de la graine sur une terre préparée, pour les faire produire et multiplier : *semer du blé, du gland; semer un champ, une terre*.—Fig., répandre : *semer la discorde, des erreurs, de faux bruits, des libelles*.—*Semer en terre ingrate*, instruire des personnes qui n'en profitent pas ; faire du bien à des ingrats. — *Semer l'argent*, en répandre.— *Semer de l'argent*, en distribuer pour gagner, corrompre.— *Il faut semer pour recueillir*, on ne doit pas espérer de récompense avant le travail.—*Semer des piéges sur les pas de quelqu'un*, lui tendre des embûches.—*Semer des fleurs sur la tombe de quelqu'un*, louer, honorer sa mémoire. — Prov. : *semer des perles devant des pourceaux*, parler des choses sacrées devant des profanes, ou dire devant des sots et des ignorants des choses au-dessus de leur intelligence. — SE SEMER, v. pron. —SEMER, ENSEMENCER. (*Syn.*) *Semer* a rapport au grain ; c'est le blé qu'on *sème* dans le champ. *Ensemencer* a rapport à la terre ; c'est le champ qu'on *ensemence* de blé. Le premier de ces mots a une signification plus étendue et plus vaste ; on s'en sert à l'égard de toutes sortes de grains ou de graines, et dans toutes sortes de terreins. Le second a un sens plus particulier et plus restreint ; on ne s'en sert qu'à l'égard des grandes pièces de terre préparées par le labourage. Ainsi, l'on *sème* dans ses terres et dans ses jardins ; mais on n'*ensemence* que ses terres, et non ses jardins. — On dit, dans le sens figuré, *semer* de l'argent, *semer* la parole. *Ensemencer* n'est jamais employé que dans le sens propre et littéral. L'âge viril ne produit point des fruits de science et de sagesse, si les principes n'en ont été *semés* dans le temps de la jeunesse. C'est en *semant* de l'argent à propos qu'on peut plus aisément venir à bout de ses projets. En vain l'on ensemence son champ, si le ciel n'y répand ses fécondes influences.

SEMESTRAL, E, adj. (*cemècetral*), par *semestre*, du *semestre*.—Au plur. mas., *semestraux*.

SEMESTRAUX, adj. mas. plur. Voy. SEMESTRAL.

***SEMESTRE**, subst. mas. (*cemècetre*) (du lat. *semestrium*), espace de six mois : *le semestre de janvier, de juillet*.—Le temps pendant lequel les officiers de guerre ont la permission de s'absenter de leur régiment : *il a reçu son semestre*, la permission de s'absenter, etc.

SEMESTRE, adj. des deux genres (*cemècetre*) (du lat. *semestris*, formé de *sex*, six, et de *mensis*, mois), qui dure six mois. Il se dit et des compagnies qui servaient par demi-années, et des officiers qui ne servaient que six mois dans une compagnie.

SEMESTRIEL, adj. mas., au fém. **SEMESTRIELLE** (*cemècetri-èle*), de *semestre* : *rente* ou *pension semestrielle*.

SEMESTRIELLE, adj. fém. Voy. SEMESTRIEL.

SEMESTRIER, subst. mas. (*cemècetri-é*), officier, soldat en *semestre* ; qui ne sert que six mois.

SEMEUR, subst. mas., **SEMEUSE**, subst. fém. (*cemeur, meuze*), celui, celle qui *sème* le grain.— Dans les fabriques d'armes, celui qui est chargé de vérifier les canons.—Fig. : *semeur de discorde*, qui se plaît à brouiller. — *Semeur de faux bruits*, qui répand des bruits désavantageux.

SEMEUSE, subst. fém. Voy. SEMEUR.

SEMI (*cemi*), mot emprunté du latin, et qui signifie *demi*. Il ne s'emploie qu'avec certains mots tels que : *semi-ton*, en musique ; *semi-double*, t. de liturgie et de bot.; *semi-preuve*, t. de jurispr., etc.

SEMI-ACERBE, adj. des deux genres (*cemi-acèrebe*), un peu acide, qui est à moitié sûr.

SEMI-AGRESTE, adj. des deux genres (*cemi-aguerècete*), demi-rustique, à moitié campagnard.

SEMI-BARBARE, adj. des deux genres (*cemibarbare*), à demi *barbare*. Peu usité.

***SEMI-BRÈVE**, subst. fém. (*cemibrève*), t. de musique, moitié d'une *brève*.

SEMICA, subst. fém. (*cemika*), imposition des mains que l'on faisait, chez les anciens Juifs, sur le candidat qui était reçu au nombre des docteurs.

SEMICINCTION, subst. fém. Voy. SEMISINCTION.

SEMI-CIRCULAIRE, adj. (*cemicirkulère*), en *demi-cercle*.

SEMI-CYLINDRIQUE, adj. des deux genres (*cemicileindrike*), *cylindrique* d'un seul côté.

SEMI-CUBIQUE, adj. (*cemikubike*), t. de géom.; *parabole semi-cubique*, courbe du second genre, dans laquelle les cubes des ordonnées sont comme les carrés des abscisses. On la nomme aussi *seconde parabole cubique*. — Au plur., *semi-cubiques*.

SEMI-CUBITAL, E, adj. (*cemikubitale*), haut d'une demi-coudée.

SEMI-DIGITAL, E, adj. (*cemidigitale*), qui n'a qu'un demi-doigt de long.

SEMI-DOCTE, adj. des deux genres (*cemidokte*), demi-savant.

SEMI-DIAPASON, **SEMI-DIAPENTE**, **SEMI-DIATESSARON**, subst. mas. (*cemidi-apazon, pante, tèceçaron*), termes de l'ancienne musique.

SEMI-DOUBLE, adj. des deux genres (*cemidouble*), t. de bot.; se dit des fleurs dont les pétales se sont multipliés, mais non pas au point qu'on puisse les nommer *doubles*. — T. de liturgie ; *fête semi-double*. Voy. au mot DOUBLE. — Au plur., *semi-doubles*.

SEMIFER, subst. propre mas. (*cemifère*), myth., se dit du centaure Chiron, moitié homme et moitié cheval.

SEMI-FLOSCULEUSE, adj. fém. Voy. SEMI-FLOSCULEUX.

SEMI-FLOSCULEUSE, subst. fém. (*cemiflocekuleuze*), t. de bot., genre de plantes réunies dans un calice commun. — Adj. fém. Voyez SEMI-FLOSCULEUX.

SEMI-FLOSCULEUX, adj. mas., au fém. **SEMI-FLOSCULEUSE** (*cemiflocekuleu, leuze*), t. de bot.; se dit des fleurs appelées aussi *demi-fleurons*.

SEMI-FORME, adj. des deux genres (*cemiforme*), à moitié *forme* : *embryon semi-forme*.

SEMILION, subst. mas. (*cemili-on*), sorte de raisin blanc qui croît aux environs de Bergerac, en Périgord.

SÉMILLANT, E, adj. (*cémi-ian, iante*), remuant, éveillé, fort vif. Fam.

SEMI-LUNAIRE, adj. des deux genres (*cemilunère*), en demi-lune.

SEMI-MÉTOPE, subst. fém. (*cemimétope*), t. d'archit., demi-*métope* ou quart de *métope*.

SEMI-MINIME, subst. fém. (*ceminimime*), note de mus. anc., qui valait la demie de la *minime*. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *noire*.

***SÉMINAIRE**, subst. mas. (*céminère*) (en lat. *seminarium*, qui signifie proprement *pépinière*, fait de *seminare*, semer, lequel est dérivé de *semen*, semence), lieu destiné pour élever, instruire et former des ecclésiastiques.—Tous les ecclésiastiques qui y demeurent. — Temps qu'on doit passer au *séminaire* : *il a fini son séminaire*.

***SÉMINAL, E**, adj. (*céminal*), t. d'anat., qui a rapport à la *semence* : *les vésicules séminales*.— Au plur. mas., *séminaux*.

SÉMINARISTE, subst. mas. (*céminaricete*), celui qui est élevé dans un *séminaire*.

SÉMINATION, subst. fém. (*céminâcion*) (du lat. *seminatio*), t. de bot., dispersion des semences des plantes, telle que la nature l'opère dans toutes les parties qui les composent.

SÉMINAUX, adj. mas. plur. Voy. SÉMINAL.

SÉMINIAL, subst. et adj. mas. (*cémini-ale*), fleur de farine ; qui en est composé. Inus.

***SÉMINIFÈRE**, adj. des deux genres (*céminifère*), t. d'anat. : *vaisseau séminifère*, de la semence. Voy. SPERMATIQUE.

***SÉMINISTES**, subst. mas. plur. (*céminicete*), secte d'anciens hérétiques; leurs partisans.

SEMIOGRAPHE, subst. des deux genres (*cemiguerafe*), écrivain qui écrit en chiffres aussi vite que la parole.—Adj. des deux genres (formé du latin *semi*, à demi, et du grec γραφειν, écrire; *écrire* à demi, à moitié) : *écrivain semiographe*.

SEMIOGRAPHIE, subst. fém. (*cemi-oguerafi*), l'art, la science d'écrire aussi vite que la parole. —Ouvrage sur cette science.—Description de ses principes, de ses éléments.

SÉMIOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*cémi-oguerafike*), qui a rapport, qui est relatif à la *sémiographie*.

SÉMIOTIQUE, subst. fém. Voy. SÉMÉIOLOGIE.

SEMI-PÉLAGIANISME, subst. mas. (*cemipélaji-aniceme*), secte mitigée de *Pélage*; doctrine du moine Cassien.

SEMI-PÉLAGIEN, subst. et adj. mas., au fém. SEMI-PÉLAGIENNE (*cemipélajiein*, *jiène*), qui concerne la doctrine mitigée de l'hérétique *Pélage*.—Qui est de cette secte.

SEMI-PITE, subst. fém. (*cemipite*), ancienne monnaie, la plus petite dont on se soit servi en France, la huitième partie d'un denier.

SEMI-PRÉBENDE, subst. fém. (*cemiprébande*) bénéfice dont le revenu était inférieur à celui d'un canonicat. Hors d'usage.

SEMI-PRÉBENDIER, subst. mas. (*cemiprébandié*), qui a la *semi-prébende*. Hors d'usage.

SEMI-PREUVE, subst. fém. (*cemipreuve*), *preuve* imparfaite, qui n'est pas entière.

SEMI-QUADRAT, E, ou **SEMI-QUARTILE**, adj. mas. (*cemikouadra*), t. d'astron., aspect de deux planètes distantes de la huitième partie du zodiaque; *semi-quintile*, distantes de la dixième partie; *semi-sextile*, de la douzième partie.

SEMI-QUINAIRE, adj. des deux genres (*cemikinère*), se dit de la césure d'un vers hexamètre après deux pieds. On dit mieux *demi-quinaire*.

SEMI-QUINTILE, adj. des deux genres. Voy. SEMI-QUADRAT.

SÉMI-RÉAS, subst. propre mas. (*cémiré-âce*), myth., l'un des anges qui furent séduits par la beauté des femmes, selon les rabbins.

SEMIS, subst. mas. (*cemi*), endroit où l'on *sème* des graines d'arbres. — Plants de différents arbrisseaux, fleurs, plantes provenant de graines qui ont été semées.

SEMI-SEXTILE, adj. des deux genres (*cemicèkcetile*). Voyez SEMI-QUADRAT.

SEMISINCTION, subst. fém. (*cemiceinkcion*), t. d'antiq., espèce de tablier que mettaient les ouvriers, tel à peu près que celui que mettent aujourd'hui les nôtres, plus ou moins long, plus ou moins gros, selon la nature des ouvrages.

SEMISSIS, subst. mas. (*cemicice*), la moitié de l'as de la livre romaine.

***SÉMIRAMIS**, subst. propre fém. (*cémiramice*), myth., femme de Ninus, roi des Assyriens, fameuse par son ambition, par son courage et par ses débauches. On croyait qu'après sa mort, elle avait été changée en colombe, et on lui rendait des honneurs divins.

SEMITE, subst. fém. (*cemite*), sorte de toile de coton qui se fabrique dans l'Archipel.

SEMI-TÉRET, adj. mas. (*cemitéré*), semi-cylindrique sans inégalité. Inusité.

***SÉMITIQUE**, adj. des deux genres (*cémitike*); se dit des langues qui sont propres aux descendants de *Sem*, et qui sont nommées plus ordinairement *orientales*.

SEMI-TON, subst. mas. (*cemiton*), la moitié d'un ton. Voy. DEMI-TON.

SEMI-TONIQUE, adj. (*cemitonike*), t. de musique : *échelle semi-tonique*, l'échelle chromatique, composée en entier de *semi-tons*.

SEMI-TOPOGRAPHIE, subst. fém. (*cemitopoguerafi*), gravure qui n'offre que quelques détails d'un pays. Peu en usage.

SEMNÉE, subst. fém. (*cèmené*), monastère. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

SEMNES, subst. plur. des deux genres (*cèmene*), secte de gymnosophistes des deux sexes. — Myth., subst. fém. plur., nom donné aux Furies.

SEMNIFÈRE, adj. des deux genres (*cèmenifère*), t. de physiol.; se dit d'un vaisseau qui fait partie des testicules et qui contient le sperme. On dit mieux *séminifère*, et même aujourd'hui plus souvent, *spermatique*.

SEMNIOS, subst. mas. (*cèmeni-óce*), t. de bot., plante dont les anciens se servaient pour le corps et pour l'esprit.

***SEMNOTHÉES**, subst. mas. plur. (*cèmenoté*), druides gaulois qui tenaient à honneur d'être consacrés au service de Dieu.

SEMOIR, subst. mas. (*cemoar*), espèce de sac que le *semeur* s'attache au cou, et où est le *grain* qu'il sème. — Instrument pour *semer*. — *Semoir cylindrique*, machine avec laquelle on laboure, on sème et on couvre tout à la fois.

SEMON, subst. propre mas. (*cemon*), myth., dieu qu'on croit le même que *Flatus* et que *Sanous*. — On donnait aussi ce nom à Mercure et à plusieurs autres. Voy. SEMONES.

***SEMONCE**, subst. fém. (*cemonce*) (du latin *submonitio*, fait de *submonere*, avertir secrètement, à demi-mot, *Ménage*.), invitation faite dans les formes pour quelque cérémonie. — Avertissement fait par quelqu'un qui a autorité. — Réprimande.

SEMONCÉ, E, part. pass. de *semoncer*.

SEMONCER, v. act. (*cemoncé*), faire une *semonce*; donner un avertissement. — En t. de mar., *semoncer* un bâtiment, c'est l'obliger à mettre sa couleur, et même souffrir qu'on le visite. — SE SEMONCER, v. pron.

SEMONCEUR, subst. mas. (*cemonceur*), celui qui fait une *semonce*, une remontrance. — Celui qui était chargé de porter des billets d'invitation. Vieux.

SEMONDRE, v. act. (*cemondre*), inviter, convier à quelque cérémonie : *semondre à des obsèques*.—SE SEMONDRE, v. pron. Hors d'usage.

SEMONDU, E, part. pass. de *semondre*.

SEMONES, subst. mas. plur. (*cemone*), myth., dieux inférieurs que l'on distinguait des dieux célestes. Ils tenaient une espèce de milieu entre les dieux et les hommes, et étaient regardés comme des génies tutélaires.

SEMONNÉ, E, part. pass. de *semonner*.

SEMONNER, v. act. (*cemoné*), appeler, prier, inviter.—SE SEMONNER, v. pron. (*Boiste*.) Inus.

SEMONNEUR, subst. mas. (*cemoneur*), celui dont la fonction était de porter des billets de convocation. Vieux et même hors d'usage.

SEMOTTE, subst. fém. (*cemote*), *motte* nouvelle, pousse nouvelle des choux étêtés.

SEMOULE, subst. fém. (*cemoule*, et non pas *cemou-ie*) (du latin *sumula*, employé par *Juvénal* pour *simila*, fleur de farine de froment), pâte faite avec la farine la plus fine réduite en petits grains. Elle ne diffère du vermicelle que par sa forme; on s'en sert pour faire des potages.

SEMPECTE, subst. mas. (*ceinpèkte*), religieux depuis cinquante ans. (*Boiste*.)

SEMPER-VIRENS, subst. mas. (*ceinpèrevireince*) (mots lat. qui signifient *toujours verdoyant*), espèce de chèvre-feuille qui a toujours des feuilles et des fleurs, qui est toujours verdoyant, été comme hiver.

SEMPITERNE, subst. fém. (*ceinpitèrene*), t. de manuf., étoffe de laine croisée, d'origine anglaise.

***SEMPITERNEL**, adj. mas., au fém. SEMPITERNELLE (*ceinpitèrenèle*) (en latin *sempiternus*), qui dure toujours. Vieux. — On dit encore, subst. et fam. : *une vieille sempiternelle* une femme très-vieille.

SEMPITERNELLE, adj. fém. Voy. SEMPITERNEL.

SEMPITERNELLE, ou **SEMPITERNILLE**, subst. fém. (*ceinpitèrenele*, *ni-ie*), serge moins fine que la *sempiterne*.

SEMPITERNELLEMENT, adv. (*ceinpitèrenèleman*), à jamais, toujours, éternellement.

SEMPITERNEUSE, adj. fém. Voy. SEMPITERNEUX.

SEMPITERNEUX, adj. mas., au fém. SEMPITERNEUSE (*ceinpitèreneu*, *neuze*), qui vit longtemps. Inusité.

SEMPITERNITÉ, subst. fém. (*ceinpitèrenité*), durée sans bornes de la vie. Peu usité.

***SEMPLE**, subst. mas. (*çanple*), dans les fabriques de soieries, etc., partie de tout métier à la tire. C'est un composé de ficelles destinées à faire lever telle ou telle portion de la chaîne.

SEMUR, subst. propre mas. (*cemure*), ville de France, chef-lieu d'arrond. et de canton, dép. de la Côte-d'Or.

SEMUR-EN-BRIONNAIS, subst. propre mas. (*cemuranbri-oné*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Charolles, dép. de Saône-et-Loire.

SÉMURIUM, subst. propre mas. (*cémuri-ome*), t. d'antiq., lieu voisin de Rome, où Apollon avait un temple.

SÉNACIE, subst. fém. (*cénaci*), t. de bot., genre de plantes de la pentandrie monogynie.

***SÉNAGE**, subst. mas. (*cénaje*), droit qu'on percevait autrefois sur le poisson.

SÉNAILLÈRE, subst. fém. Voy. SENET.

***SÉNAIRE**, adj. des deux genres (*cenère*), t. de bot., se dit d'un nombre de feuilles disposées six par six.

SENANUS, subst. pr. mas. (*cenanuce*), myth., divinité gauloise dont le nom se trouve sur une pierre déposée au musée de Paris.

SENANIS, subst. mas. plur. (*cenani*), philosophes gaulois.

SENAPE, subst. mas. (*cenape*), t. de bot., sorte d'arbrisseau grimpant de Cayenne.

SENAPON ou **SINAPON**, subst. mas. (*cenapon*, *cinapon*), t. de bot., arbre de la Guyane dont la racine enivre le poisson.

***SÉNAT**, subst. mas. (*céna*) (du lat. *senatus*, fait de *senex*, vieillard), assemblée considérable dans laquelle réside la principale autorité en certains états : *le sénat de l'ancienne Rome*. On disait, dans le même sens : *le sénat de Venise*, *de Gênes*, etc. — En France, sous le régime impérial, premier corps de l'état, composé de membres nommés à vie. On l'appelait *sénat-conservateur*, parce que c'était à lui qu'était confié, par les constitutions de l'empire, le soin de veiller au maintien des lois.—Dans quelques autres pays, cour souveraine de justice.

***SÉNATEUR**, subst. mas., **SÉNATRICE**, subst. fém. (*cénateur*, *trice*) (en lat. *senator*), membre d'un *sénat*. — *Pas de sénateur*, pas grave.

***SÉNATORERIE**, subst. fém. (*cénatoreri*), en France, sous le régime impérial, district plus ou moins étendu dans lequel un *sénateur*, nommé à cet effet par l'empereur, jouissait, sur des biens qui y étaient situés, des revenus affectés à sa dignité, avec une prééminence d'honneur sur les autorités locales. — Résidence du *sénateur*.

SÉNATORIAL, E, adj. (*cénatori-al*), qui appartient au *sénateur* ou à sa dignité.—Au plur. mas., *sénatoriaux*.

SÉNATORIAUX, adj. mas. plur. Voy. SÉNATORIAL.

SÉNATORIEN, adj. mas., au fém. SÉNATORIENNE (*cénatori-ein*, *ri-ène*), qui est de famille de *sénateur*.

SÉNATORIENNE, adj. fém. Voy. SÉNATORIEN.

SÉNATRICE, subst. fém., (*cénatrice*), femme d'un *sénateur*. Voy. ce mot.

SÉNATULE, subst. mas. (*cénatule*), petit *sénat*.

SÉNATUS-CONSULTE, subst. mas. (*cénatuceconçulete*) (du latin *senatus-consultum*, formé de *senatûs*, génit. de *senatus*, sénat, et de *consultum*, ordonnance, délibération), décision, décret de l'ancien *sénat* de Rome, et en France, sous le régime impérial, du *sénat-conservateur*. — Au plur., des *sénatus consultes*.

SÉNATUS-CONSULTE-VELLÉIEN, subst. mas. (*cénatuceconçuletevèlélé-iein*),décret du *sénat* de Rome qui annulait les obligations que les femmes avaient contractéespourautrui, et refusait à leurs créanciers toute action personnelle.

SENAU, subst. mas. (*cenô*), t. de mar., petit bâtiment de mer pour le commerce.

SENÉ, E, part. pass. de *sener*.

SÉNÉ, subst. mas. (*céné*), t. de bot., plante à fleur rosacée, dont les valves, connues par leur vertu purgative, sont nommées *follicules de séné*.—*Séné des prés*, nom donné, en quelques endroits, à la gratiole. — *Séné bâtard* ou *sauvage*, arbrisseau dont les vertus sont analogues à celles du véritable *séné*. On l'appelle aussi *émérus*.— *Séné des Provençaux*. Voy TURBITH BLANC.

SÉNEBIÈRE, subst. fém. (*cénebi-ère*), t. de bot., genre de plantes de la famille des crucifères.

***SÉNÉCHAL**, subst. mas. (*cénéchal*) (du latin barbare *seniscalcus*, formé, dans le moyen-âge, du latin *senior*, le plus vieux, le plus ancien, le chef, et de *scalcus*, pris de l'allemand *schalk*, serviteur ; *seniscalcus præfectus servorum*, le premier, le chef des serviteurs du prince, *Wachter*, etc.), officier qui, dans certains ressorts, était chef de la justice, et qui était aussi chef de la noblesse lorsqu'elle était convoquée pour l'arrière-ban. — Officier de robe longue qui, en certains endroits, était chef d'une justice subalterne. — On le disait également du principal officier de justice dans quelques seigneuries. — Au plur., des *sénéchaux*.

SÉNÉCHALE, subst. fém. (*cénéchale*), femme du *senéchal*.

SÉNÉCHAUSSÉE, subst. fém. (*cénéchôcé*), juridiction du *sénéchal*, étendue du ressort du *sénéchal*.

SÉNÉCHAUX, subst. mas. plur. Voy. SÉNÉCHAL.

SÉNÉCILLE, subst. fém. (*cénéci-ie*), t. de bot., espèce de plante cinéraire de la Sibérie.

SÉNÉCIOÏDE, subst. fém. (*cénéci-o-ide*), t. de bot., plante annuelle des Indes, qui ressemble au *séneçon*.

SÉNEÇON, subst. mas. (*cèneçon*) (en lat. *senecio*), t. de bot., plante annuelle à fleur composée, flosculeuse.

SÉNÉES, subst. fém. plur. (*céné*), t. de bot.,

division de plantes qu'on a proposée dans le genre des casses.

*SÉNÉGAL, subst. mas. (*cénéguale*), t. de bot., plante d'Afrique du genre des polygalées.—Subst. propre mas., fleuve et contrée d'Afrique.

SÉNÉGALI, subst. mas. (*cénéguali*), t. d'hist. nat., sorte de petit oiseau du *Sénégal*, du genre des fringilles.

SÉNEGRÉ, subst. mas. (*cênegueré*). Voy. FENU-GREC.

SÉNÉKA, subst. fém. (*cenéka*), t. de bot., espèce de plante de Virginie.

SENELLE, subst. fém. Voy. CENELLE. *L'Académie*, qui fait ce renvoi comme nous, n'a cependant pas inséré CENELLE.

SENER, v. act. (*cené*), châtrer.—*se* SENER, v. pron. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

SÈNES, subst. fem. plur. (*cène*), nom de druidesses et particulièrement de vierges de l'île de Sain.

SÉNESTRE, adj. des deux genres (*cénècetre*) (en lat. *sinistra*), en t. de blason, gauche.

SÉNESTRÉ, E, adj. (*cénècetre*), se dit, en t. de blason, des pièces qui en ont d'autres à leur gauche.

SÉNESTROCHÈRE, subst. mas. (*cénècetrochère*), t. de blason; se dit du bras gauche représenté dans un écu. — L'opposé de *dextrochère*.

SENET, subst. mas. (*cené*), senaillère; plancher d'étable. Peu connu.

SÉNEVÉ, subst. mas. (*cênevé*) (du latin *sinapi*, en grec σιναπι ou σινηπι), sorte de petite graine dont on fait la moutarde.

SENEZ, subst. propre mas. (*cenèze*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Castellane, dép. des Basses-Alpes.

SENGHET, subst. mas. (*çanguié*), nom que certains peuples de l'Indoustan donnent aux lieux où ils font leurs prières et leurs actes de dévotion.

SÉNIEUR, subst. mas. (*céni-eur*) (en lat. *senior*), le plus ancien dans certaines communautés. Corruption sans doute du mot *senior*.

SÉNIL, E, adj. (L'*Académie* écrit *sénile* pour les deux genres) (*cénile*), qui est dû à un vieillard; de la vieillesse.

SÉNILIS, subst. propre fém. (*cénilice*), myth., fortune des vieillards, figure allégorique représentée avec une grande barbe.

SÉNILITÉ, subst. fém. (*célinité*), vieillesse, débilité. Nouveau.

*SÉNILUSIENNE, adj. fém. (*céniluzi-ène*); se dit d'une espèce de terre qui est astringente et résolutive.

SÉNIUS, subst. propre mas. (*céni-uce*), myth., dieu qui, chez les anciens Romains, présidait à la vieillesse.

SENJIAK-SCHÉRIFI, subst. mas. (*çanji-akchérifi*), t. de relat., nom de l'étendard de Mahomet, chez les Turcs.

SENNE, subst. fém. (*cène*). Voy. SEINE.

SENNETTE, subst. fém. (*cênète*). Voyez SEINETTE.

SENRÉE, subst. fém. (*çanré*), t. de bot., espèce de plante d'Arabie, de la famille des malvacées.

SENRI, subst. fém. (*çanri*), t. de médec., colique qui affecte communément les Japonais, qu'ils guérissent par le moyen de l'acupuncture.

*SENLIS, subst. propre mas. (*çanlice*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de l'Oise.

SENNECEY-LE-GRAND, subst. propre mas. (*cénecèlegueran*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Châlons-sur-Saône, dép. de Saône-et-Loire.

SENONCHES, subst. propre mas. (*cenonche*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Dreux, dép. d'Eure-et-Loir.

SENONES, subst. propre mas. (*cenone*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Dié, dép. des Vosges.

*SENS, subst. mas. (*çance*) (en lat. *sensus*), faculté de *sentir* : *les cinq sens de nature*; *avoir l'usage de tous ses sens*; *cela tombe sous les sens*, est sensible. — Faculté de comprendre : *homme de bon sens*, *de grand sens*, ou *de peu de sens*, *de petit sens*. — Opinion, sentiment : *vous ne donnez pas dans mon sens*, *selon mon sens*, *à mon sens*; *abonder en son sens*.—Côté d'un corps : *cela a tant de pieds en tous sens*; *couper un jambon du bon sens*. — Signification d'un mot, d'un discours. — *Donner tout à ses sens*, s'abandonner aux plaisirs sensuels.—*Mortifier ses sens*, se priver des plaisirs des *sens*. — Fig.: *mettre*, *appliquer tous ses sens à quelque chose*; et fam. : *y mettre tous ses cinq sens de nature*, y employer tous ses soins, toute son industrie.—*De sens rassis*. Voy. RASSIS. — *Sens commun*, faculté par laquelle nous jugeons raisonnablement des choses : *cet homme n'a pas le sens commun*. — *Sens déterminé*, signification fixe, action énoncée. — *Sens actif*, principe de l'action énoncée. — *Sens passif*, terme de l'impression produite.—*Sens relatif*, qui a rapport à un autre *sens*.—*Sens collectif*, qui énonce la totalité.—*Sens distributif*, qui fait envisager chaque individu en particulier.—*Sens littéral*, celui que les mots excitent dans l'esprit.—*Sens moral*, interprétation selon laquelle on tire quelque instruction pour les mœurs. — *Sens allégorique*, se dit d'une histoire, d'une pensée qui est l'image d'une autre pensée.—*Le bon sens*, la droite raison.—*Homme de sens*, qui a de la profondeur dans les connaissances et beaucoup d'exactitude dans le jugement.—*Homme de bon sens*, qui a assez de jugement et d'intelligence pour se tirer à son avantage des affaires ordinaires de la société.—Prov.: *grosse tête*, *peu de sens*.—*Cette chose est sens devant derrière*, on ne reconnaît plus ce qui doit être derrière ni ce qui doit être devant. — *A contre-sens*, loc. adv., d'un *sens* contraire au bon. — *Sens dessus dessous*, loc. adv. : *tout est ici sens dessus dessous*, tout est bouleversé, renversé. Se dit également des affaires et des personnes.

*SENS, subst. propre mas. (*çance*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de l'Yonne.

SENSATION, subst. fém. (*çançâcion*) (en latin *sensatio*), impression que l'âme reçoit des objets par les *sens*. Voy. SENTIMENT.—Fig.: *faire sensation*, se dit de ce qui produit une impression marquée, soit momentanée, soit durable, dans le public, dans une assemblée.

SENSÉ, E, adj. (*çancé*) (du lat. *sensatus*), sage, judicieux, prudent, qui est fait conformément à la raison, au bon *sens* : *réponse bien sensée*.

SENSÉMENT, adv. (*çancéman*), avec jugement, sagement, prudemment, d'une manière judicieuse.

SENSIBILISATION, subst. fém. (*çancibilizâcion*) : *sensibilisation de la pensée*, application de l'idée, de la conception à un objet sensible. (*Kant.*)

SENSIBILITÉ, subst. fém. (*çancibilité*), qualité par laquelle on est *sensible* : *il est d'une grande sensibilité à toutes les impressions de l'air, aux reproches, aux avertissements*; *avoir une grande sensibilité pour la gloire, sur le point d'honneur*, etc.—Ressentiment de quelque bienfait reçu, de quelque injure, etc.—*Sensibilité de cœur*, ou simplement *sensibilité*, compassion. Voy. BONTÉ. — Tendresse de cœur, penchant à l'amour. Voy. TENDRESSE.—Disposition à se chagriner d'après une réprimande.—Sorte de délicatesse d'esprit et de jugement propre aux poètes. — T. de phys., faculté de mouvement : *la sensibilité d'une balance, d'un thermomètre*, etc.

SENSIBLE, adj. des deux genres (*çancible*) (en lat. *sensibilis*), en parlant des personnes et des animaux, qui a du sentiment, qui reçoit aisément l'impression que font les objets.—Fig., qui est aisément et vivement touché : *sensible à l'amitié, aux injures comme aux bienfaits*. — Humain, compatissant, tendre.— En parlant des choses, qui tombe sous les sens, qui se fait *sentir*.— Qui se fait apercevoir : *mouvement*, *effet sensible*.— *Endroit sensible*, partie la plus délicate.— Dans le moral, chose dont on est le plus vivement touché.—En musique : *note sensible*, la septième majeure du ton, ainsi appelée parce qu'elle fait pressentir la tonique. —SENSIBLE, TENDRE. (*Syn.*) Un cœur est *sensible* par une disposition naturelle à s'affecter de tout ce qui intéresse l'humanité, et à s'y intéresser; un cœur est *tendre* par une qualité particulière qui lui inspire les sentiments les plus affectueux de la nature, et leur imprime ce qu'ils ont de plus touchant.—La *sensibilité*, d'abord passive, attend l'occasion de se développer, il faut l'exciter; la *tendresse*, active par elle-même, cherche les occasions de se développer, elle nous excite. On s'attache un cœur *sensible*; un cœur *tendre* s'attache lui-même. — La *sensibilité* dispose à la *tendresse*; la *tendresse* exalte la *sensibilité*. Un cœur *sensible* aimera; un cœur *tendre* aime; il aime l'humanité. — L'homme *sensible* a surtout le cœur ouvert à la pitié, à la clémence, à la miséricorde, à la reconnaissance, à tous les sentiments qui nous portent à vouloir du bien aux autres et à leur en faire. L'homme *tendre* a surtout dans le cœur le germe des affections les plus actives, les plus vives, les plus généreuses, l'amour, l'amitié, la bienfaisance, toutes les passions qui nous font exister pour les autres et dans les autres.

SENSIBLEMENT, adv. (*çancibleman*), d'une manière *sensible* et perceptible : *on voit croître sensiblement la rivière*.—D'une manière *sensible* et qui affecte le cœur : *il est sensiblement affecté de cette perte*, vivement et profondément.

SENSIBLERIE, subst. fém. (*çancibleri*), affectation, exagération de *sensibilité*.

SENSILE, subst. fém. (*çancile*), nom qu'on donne, en certains ports de mer, à une galère ordinaire.

*SENSITIF, adj. mas., au fém. SENSITIVE (*çancitif, tive*), qui a le pouvoir de *sentir* : *faculté sensitive*, qui appartient aux *sens*, aux *sensations*.

SENSITIVE, subst. et adj. fém. — Adj., voyez SENSITIF.—Subst. fém., sorte de plante qui, dès qu'on la touche, replie ses feuilles.

SENSORIUM, subst. mas. (*ceinçori-ome*), t. didactique emprunté du latin, partie du cerveau qui passe pour être le siége de l'âme, où elle reçoit les impressions des objets sensibles, qui lui sont apportées par les nerfs de chaque organe des *sens*. Suivant *Descartes*, cette partie est la glande pinéale.

*SENSUALISME, subst. mas. (*çançu-aliceme*), système de ceux qui, dédaignant la métaphysique, la pensée, ne reconnaissent que les *sens* et leur empire.

*SENSUALISTE, subst. mas. (*çançu-alicete*), partisan du *sensualisme*. — Celui qui adopte la doctrine de ceux qui se font une loi de suivre les plaisirs des sens.

SENSUALITÉ, subst. fém. (*çançu-alité*), attachement aux plaisirs des *sens*.

SENSUEL, adj. et subst. mas., au fém. SENSUELLE (*çançu-èle*), qui est trop attaché au plaisir des *sens*.—Subst., personne *sensuelle*. — Voluptueux, qui flatte les *sens* : *mener une vie sensuelle*; *avoir une religion toute sensuelle*.— Qui prouve de l'attachement, de l'habitude aux plaisirs des sens : *appétits sensuels*.

SENSUELLE, adj. fém. Voy. SENSUEL.

SENSUELLEMENT, adv. (*çançu-eleman*), d'une manière *sensuelle*.

SENTA, subst. propre fém. (*ceinta*), myth., fille de Picus; épousa Faunus, son frère, ce qui la fit surnommer elle-même Fauna. Les Romains en firent une divinité qu'ils appelaient la bonne déesse. Voy. FAUNA.

SENTE, subst. fém. (*çante*). Voy. SENTIER.

SENTELET, subst. mas. (*çantelé*), petit *sentier*. (Boiste.) Vieux.

*SENTENCE, subst. fém. (*çantance*) (en latin *sententia*), maxime, pensée courte et qui renferme un grand sens.—Jugement, décision des juges sur quelque affaire dont ils ont le pouvoir de connaître. — Jugement de Dieu contre les pécheurs et les réprouvés.—Pensée morale, vraie ou louable. — *Son discours est plein de sentences*.—Prov., en parlant d'un homme qui affecte de parler gravement : *c'est un homme qui ne parle que par sentences*.—On dit prov., de son juge, *brève sentence*.—On appelait autrefois *sentences*, tous les jugements de la rote.

SENTENCIÉ, E, part. pass. de *sentencier*.

SENTENCIER, v. act. (*çantancié*), condamner par une *sentence* à une peine afflictive. Il ne se dit qu'en matière criminelle, et ordinairement au participe : *un homme sentencié*, ou aux temps qui en sont formés : *il a été sentencié*.—*se* SENTENCIER, v. pron. Presque hors d'usage.

SENTENCIEUSE, adj. fém. Voyez SENTENCIEUX.

SENTENCIEUSEMENT, adv. (*çantancieuseman*), d'une manière *sentencieuse*.

SENTENCIEUX, adj. mas., au fém. SENTENCIEUSE (*çantancieu, cieuze*), qui contient des *sentences*, des *maximes*. — Il se dit aussi des personnes : *cet homme est sentencieux*.

SENTÈNE, subst. fém. (*çantène*), l'endroit par où l'on commence à dévider un écheveau. *L'Académie* renvoie de ce mot à *centaine*.

SENTEUR, subst. fém. (*çanteur*), odeur. Voy. ce mot. *Eaux de senteur*, *poudre*, *gants*, *sachets de senteur*. — On dit absolument au pluriel : *aimer*, *craindre les senteurs*; *porter sur soi des senteurs*. *Odeurs* s'emploie mieux en ce sens.

*SENTI, E, part. pass. de *sentir*, et adj. : *des malheurs sentis*, des chagrins vifs et profonds.

SENTIA, subst. propre fém. (*ceinci-a*), myth., déesse tutélaire de l'enfance. Elle lui inspirait des sentiments estimables.

SENTIENS, subst. propre mas. plur. (*çantiein*), anciens habitants du territoire de Digne, en Provence.

SENTIER, subst. mas. (*çantié*) (du lat. *semita*, forme, suivant *Varron*, de *semi iter*, demi-chemin, et dont on a fait dans la basse latinité *semitarium*. Ménage.), chemin étroit au travers des champs, des bois. On disait autrefois *sente*, subst. fém. — Petit chemin entre les planches d'un jardin.—On dit également au fig. : *suivre les sentiers de la vertu; marcher dans le sentier épineux de la gloire*.

SENTIMENT, subst. mas. (*çantiman*), faculté de *sentir*. — Impression que les objets font sur l'âme; sensation, perception.—Opinion, pensée. -En parlant des chiens, leur odorat : *les chiens de chasse ont le sentiment très-fin, très-subtil*.—*Avoir des sentiments*, avoir de l'honneur, de la générosité, etc. — *Etre capable* ou *se piquer de sentiments*, avoir l'âme sensible, délicate; se piquer de sensibilité, de délicatesse d'âme.—*Pousser de beaux sentiments*, affecter de dire des choses recherchées en matière d'amour.— Connaissance de ce qui se passe dans notre âme : *dans cet ouvrage il y a beaucoup de sentiment*.— SENTIMENT, AVIS, OPINION. (*Syn.*) Le *sentiment* est une croyance dont l'esprit est profondément pénétré, la persuasion l'inspire et le maintient. L'*avis* est un jugement sur ce qu'il convient de faire; la prudence le suggère et le dicte. L'*opinion* est une pensée ou une connaissance douteuse qu'on adopte comme par provision; la vraisemblance nous la fait agréer et soutenir jusqu'à de nouvelles lumières.—Le *sentiment* n'est pas en lui-même certain, mais chacun regarde son *sentiment* comme certain; on y croit fermement. L'*avis* n'est pas toujours sage, mais celui qui le donne de bonne foi le croit tel; c'est ce qu'il trouve de plus convenable et de plus praticable. L'*opinion* n'est jamais que probable, mais on s'y attache insensiblement et il faut bien souvent se déterminer par des raisons plausibles.—SENTIMENT, SENSATION, PERCEPTION. (*Syn.*) Le *sentiment* va au cœur; la *sensation* s'arrête aux sens; la *perception* s'adresse à l'esprit. — La vie la plus agréable est sans doute celle qui roule sur des *sentiments* vifs, des *sensations* gracieuses et des *perceptions* claires; c'est aimer, goûter et connaître.—Le *sentiment* étend son ressort jusqu'aux mœurs; il fait que nous sommes également touchés de l'honneur et de la vertu comme des autres avantages. La *sensation* ne va pas au-delà du physique ; elle fait uniquement sentir ce que le mouvement des choses matérielles peut occasioner de plaisir ou de douleur par la mécanique des organes. La *perception* renferme dans son district les sciences, et tout ce dont l'âme peut se former une image, mais ses impressions sont plus tranquilles que celles du *sentiment* et de la *sensation*, quoique plus promptes.—Un homme d'esprit et de courage reçoit les honneurs ou souffre les injures avec des *sentiments* bien différents de ceux d'une bête ou d'un poltron. Quand on ne connaît point d'autre félicité que celle de la vie présente, on ne travaille qu'à se procurer des *sensations* gracieuses. Nous ne jugeons de la composition ou de la simplicité des objets que par le nombre des *perceptions* qu'ils produisent en nous.

SENTIMENTAL, E, adj. (*çantimantale*), qui a le *sentiment* pour principe ou pour objet; où il entre beaucoup de *sentiment*. C'est un néologisme fort usité. *Ton, air sentimental; expression sentimentale*.—Subst. mas. : *voilà du sentimental*; et iron. : *c'est un sentimental*.—On ne se sert guère du plur. mas., *sentimentaux*.

SENTIMENTALISME, subst. mas. (*çantimantaliceme*, affectation du genre *sentimental*. — Le *sentimental*, le genre *sentimental*

***SENTIMENTALITÉ**, subst. mas. (*çantimantalité*), caractère de l'être *sentimental*.

SENTINATEUR, subst. mas. (*çantinateur*), t. de mar., qui a soin de la *sentine*, fond de cale d'un vaisseau

SENTINE, subst. fém. (*çantine*) (du lat. *sentina*, fait, suivant *Vossius*, de *sentire*, sentir, à cause de la mauvaise odeur qu'elle exhale), t. de mar., la partie la plus basse du navire, dans laquelle s'écoulent toutes les ordures : *vider la sentine*.—Bateau dont on se sert sur la Loire pour voiturer le sel. — Fig. : *cette ville est la sentine de tous les vices*, la retraite de toutes sortes de gens.

***SENTINELLE**, subst. fém. (*çantinèle*) (du lat. barbare *sentinella*, fait, selon *Vossius*, dans la basse latinité, du verbe *sentire*, dans le sens d'entendre le son, le bruit; parce que la fonction des *sentinelles* est de prêter une oreille attentive au moindre bruit), fantassin qui monte la garde et fait le guet à un poste où il est placé. Plusieurs font ce mot masculin, surtout en vers :

> Parmi tous nos dangers *sentinelle* assidu.
> VOLTAIRE.
> L'oreille est du lion le plus sûr *sentinelle*.
> DE FONTANES.
> . . . . Et prudent *sentinelle*.
> DELILLE.

Généralement on fait ce mot fém.—La fonction de la *sentinelle* : *être en sentinelle ; faire sentinelle*. — *Sentinelle perdue*, soldat placé dans un poste dangereux.—Prov. : *mettre quelqu'un en sentinelle*, le mettre quelque part pour observer ce qui s'y passe. — *Relever quelqu'un de sentinelle*, le gourmander fort, lui reprocher vivement une faute.

SENTINUS, subst. propre mas. (*ceintinuce*), myth., dieu des *sentiments* et des *sens*.

***SENTIR**, v. act. (*çantir*) (du lat. *sentire*), ressentir quelque impression par le moyen des sens: *sentir du froid, du plaisir, de la douleur*. — Flairer : *sentir une rose*. — Répandre une certaine odeur : *cette pommade sent le jasmin ; ce rôti sent le brûlé*, etc.—Avoir un certain goût, une certaine saveur : *cette eau sent la terre ; ce vin sent le fût, le tonneau, la lie*, etc. — Ressentir : *il ne sent point d'incommodités* ; et au fig. : *il est vif à sentir les injures et facile à les pardonner*. — Fig., goûter. — Connaître, remarquer.—Apercevoir, juger.—Marquer, désigner.—Ressembler à...., avoir l'air de.... : *toutes ces manières sentent le pédant*. — *Faire sentir*; inculquer : *il fallait faire sentir cela davantage*. —Fig. : *cet homme, cet ouvrage sent le terroir*; il a les défauts qu'on attribue aux gens du pays, aux ouvrages du pays de l'auteur. — Fig. et fam. : *cette action sent le gibet, le bâton* ; celui qui l'a commise court risque d'être pendu, bâtonné. — *Cet homme sent le sapin*. Voyez SAPIN. — Prov. : *la caque sent toujours le hareng*. Voyez CAQUE. — Neut., répandre une odeur bonne ou mauvaise : *cela sent trop fort, désagréablement*, etc. — On l'emploie souvent comme unipersonnel : *il sent bon, il sent mauvais ; il sent le brûlé, etc.* — Fam. : *sentir de loin*, prévoir de loin. — Eprouver : *je lui ferai sentir le poids de ma colère*. — SE SENTIR, v. pron., connaître, *sentir* en quel état on est. — Fig., connaître ses ressources, ses talents, etc.: *il se sentait bien quand il a entrepris cette affaire*.—Participer à un bien ou à un mal commun à plusieurs. — *Se sentir de quelque mal, de quelque bien*, en avoir quelque reste : *il a fait une chute, il s'en sent encore*.—*Il ne se sent pas de joie*, il est si pénétré de joie qu'elle lui ôte tout autre sentiment. — *Se faire sentir*, se faire connaître.

SENTIS, subst. mas. (*çanti*), t. de bot., buisson épineux, espèce d'arbrisseau sauvage.

SÉO-ASSON, subst. mas. (*cé-o-aceçon*), t. d'hist. nat., espèce de cerf qui habite certaines contrées de l'Amérique.

SEOIR, v. neut. (*çoar*) (du lat. *sedere*, employé dans les deux acceptions), être assis : en ce sens, il n'est plus en usage que dans ses participes *séant* et *sis*. — Etre convenable. Il ne s'emploie qu'au gérondif *séant*, et aux troisièmes personnes, *il sied, ils siéent; il seait, ils seaient; il siéra, ils siéront; il siérait, ils siéraient; qu'il siée, qu'ils siéent*. Il n'a point de temps composés : *cette couleur vous séant si bien, n'en portez point d'autres; cet habit vous sied bien*. — SE SEOIR, v. pron. *s'asseoir*. Il est vieux.— Il est aussi unipersonnel, ironiq. : *il vous sied bien de reformer les autres; il sied mal à un homme en place d'être léger dans ses discours*.

SEP, subst. mas. (*cepe*), t. d'agric., barre de fer dont la pointe s'enfonce dans la douille du soc d'une charrue.—T. de mar., *sep de drisse*, grosse pièce de bois carrée, posée debout sur le premier pont, d'où elle s'élève au-dessus du troisième.

SÉPALE, subst. fém. (*cépale*), t. de bot., découpure des corolles monopétales. — Division du calice des plantes de la famille des composées. — Partie glanduleuse d'une rose, qui se trouve près du calice.

SÉPARABLE, adj. des deux genres (*céparable*), qui peut être *séparé*, désuni, divisé, partagé.

SÉPARAGE, subst. mas. (*céparaje*), t. de métiers, éparation, tirage.

SÉPARATIF, adj. mas., au fém. **SÉPARATIVE** (*céparatif, tive*), t. didac., qui fait *séparation*; qui la cause, l'occasionne.

***SÉPARATION**, subst. fém. (*céparâcion*), action de *separer* ou de *se separer*.—Choc qui *sépare* : *il faut ôter cette séparation*.—En archit., cloison qui sépare une chambre d'avec une autre.—Haie, arbre qui sépare deux terreins.— En chim., action de *séparer* des métaux mêlés ensemble.—Fam. : *faire séparation*, se brouiller. — Fig. : *cet intérêt est un mur de séparation dans la famille*.—*Séparation* de corps entre mari et femme. — *Séparation* de biens. — *Séparation* judiciaire. — *Séparation* de patrimoine.

SÉPARATIVE, adj. fém. Voy. SÉPARATIF.

SÉPARATOIRE, subst. mas. (*céparatoare*), vaisseau chimique, inventé pour *séparer* les liqueurs.—Instrument de chirurgie pour *séparer* le péricrâne.

SÉPARÉ, E, part. pass. de *séparer*.

SÉPARÉMENT, adv. (*céparéman*), à part l'un de l'autre.

SÉPARER, v. act. (*céparé*) (du latin *separare*), désunir les parties d'un tout. — Distinguer, ranger : *séparer le bon grain du mauvais ; séparer des choses qu'on a mises pêle-mêle*. — Faire que deux personnes, deux animaux, deux objets ne soient plus ensemble. — Diviser : *séparer une cour en deux par un mur ; séparer les biens*. — Former une séparation : *les Pyrénées séparent la France de l'Espagne*. — T. de vén.: *séparer les quêtes*, distribuer aux valets de limiers différents cantons pour détourner le cerf. — T. de man. : *séparer les rênes*, en tenir une de chaque main. — S'éloigner : *il se sépara de ses élèves, et à son retour il les retrouva tous bien assidus*. — SE SÉPARER, v. pron., se diviser en plusieurs parties. — S'éloigner, se détacher les uns des autres. — Se quitter. — Rompre la communauté de mariage ou de biens.

SÉPÉ, subst. mas. (*cépé*), t. d'armurier, morceau de fer, qui sert à assujétir le canon de fusil dans la coulisse.

SÈPE, ou **CÈPE**, subst. mas. (*cèpe*), t. de bot., petite espèce de bolet, ou petit *sèpe* agate. — *Sèpe à bras*, bolet à plusieurs pédicules; *sèpe soufré*, bolet jaune des environs de Paris; *sèpe à verrue*, bolet à chapeau roux sale, des environs de Paris. — Au plur., famille de champignons.

SÉPEAU, ou **CÉPEAU**, subst. mas. (*cépô*), tronc de bois sur lequel on frappe les monnaies.

***SÉPÈDE**, subst. mas. (*cepède*), t. d'hist. nat., division d'insectes à six pieds, de l'ordre des diptères.

SÉPÉDON, subst. mas. (*cépédon*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

SÉPÉDONION, subst. mas. (*cepédonion*), t. de bot., genre de plantes de la famille des champignons.

SÉPÉE, ou **CÉPÉE**, subst. fém. (*cépé*), t. de bot., touffe de plusieurs tiges de bois qui sortent d'une même souche.

SEPES, ou **CEPES**, subst. mas. plur. (*cèpe*), t. de bot., famille de bolets.

SÉPHARITES, subst. mas. plur. (*céfarite*), sectaires mahométans qui donnent à Dieu la forme humaine.

SÉPHEN, subst. mas. (*céfène*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des raies.

SÉPHIRS, ou mieux **SÉPHIROTHS**, subst. mas. plur. (*céfir, céfirote*) (de l'hébreu *séphiroth*, splendeur), t. de cabale, signes abstraits tirés des lettres, des nombres, des douze phalanges des quatre doigts, et qui expriment une série d'idées mystiques, fondamentales.

SÉPIA, subst. fém. (*cépi-a*) (mot latin qui signifie *sèche*, et encre à écrire), liqueur noire contenue dans une bourse membraneuse de la *sèche*, et qu'on emploie en peinture. On croit que l'encre de Chine est faite avec une humeur semblable. (ACÉPIA, que quelques-uns emploient pour *sépia*, pourrait bien n'être qu'un *barbarisme*, si l'on s'en rapporte à l'étym. que nous donnons ici.)

SÉPIACÉES, sub. fém. pl. (*cépi-acé*), t d'hist. nat., famille de mollusques établie aux dépens des sèches de *Linnée*.

SÉPIDIE, subst. fém. (*cépidi*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

SÉPIOLE, subst. fém. (*cépi-ole*), t. d'hist. nat., espèce de sèche.

SÉPITHE, subst. fém. (*cépite*), t. d'hist. nat., nom d'un fossile qui ressemble à l'os de la sèche.

SÉPOULE, subst. fém. (*cépoule*), t. de fabriq., sorte de bobine faite de roseau.

SEPS, subst. mas. (*cèpece*), t. d'hist. nat., genre de reptiles de la famille des lézards.

SEPSIS, subst. fém. (*cèpecice*), denomination que l'on applique, en médecine, à la putridité.

*****SEPT**, adj. num. des deux genres (devant les voyelles ou à la fin de la phrase, *cète*; devant un mot qui commence par une consonne, *cè*) (du latin *septem*, fait du grec επτα), nom de nombre indéclinable, qui exprime un et six, ou trois et quatre, ou deux et cinq. — Il se met aussi pour septième, au mas. : *le sept du mois, Charles sept.* — Subst. mas. : *un sept de chiffre, un sept de cœur*, etc. — Myth., chez les anciens, *sept* était regardé comme sacré, à cause des *sept* planètes.

SEPTAIN, subst. mas. (*cèpetein*), t. de cord., corde à sept torons, à trois brins chacun.

*****SEPTAINE**, subst. fém. (*cèpetène*), t. de coutume, espace de *sept* jours.

SEPTANE, adj. fem. (*cèpetane*), t. de médec., fièvre dont les accès se reproduisent de *sept* en *sept* jours. — Subst. : *la septane*.

*****SEPTANTE**, adj. numéral des deux genres (*cèpetante*) (du latin *septuaginta*), soixante-dix. — Subst. mas. : *la version des Septante*, version grecque de l'Ancien Testament, faite par soixante-dix interprètes.

SEPTANTIÈME, subst. et adj. de nombre des deux genres (*cèpetantième*), soixante-dixième. Vieux.

SEPTAS, subst. mas. (*cèpetâce*), t. de bot., plante vivace du cap de Bonne-Espérance. — Plante de la famille des succulentes, voisine des thunbergies.

*****SEPTEMBRE**, subst. mas. (*cèpetanbre*) (du latin *september*, fait de *septem*, sept), l'un des douze mois de l'année. Il était le *septième* quand l'année commençait au mois de mars; il est le neuvième depuis qu'elle commence au mois de janvier.

*****SEPTEMBRISADE**, subst. fém. (*cèpetanbrizade*), massacre qui eut lieu à Paris principalement dans les prisons de la Force et de l'Abbaye, en septembre 1792.

SEPTEMBRISÉ, E, part. pass. de *septembriser*.

SEPTEMBRISER, v. act. (*cèpetanbrizé*), massacrer. Voy. SEPTEMBRISADE.

SEPTEMBRISEUR, subst. mas. (*cèpetanbrizeur*), nom donné 1° à ceux qui firent à Paris les massacres des 1er et 2 *septembre* 1792; 2° à ceux qu'on soupçonna de les avoir approuvés. Ces derniers furent nommés proprement *septembristes*.

SEPTEMBRISTE, subst. mas. (*cèpetanbricete*), nom donné à ceux qui étaient soupçonnés d'approuver les massacres de *septembre* 1792.

*****SEPTEMVIR**, subst. mas. (*cèpetèmevir*), magistrat romain. — *Septemvir épulon*. Voy. ÉPULONS.

*****SEPTEMVIRAL, E**, adj. (*cèptèmevirale*), qui concerne les *septemvirs*, le *septemvirat*.

*****SEPTEMVIRAT**, subst. mas. (*cèpetèmevira*), dignité de *septemvir*. — Temps que durait cette fonction, cette charge.

SEPTÉNAIRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*cèpeténère*) (du lat. *septenarius*), qui est au nombre de *sept*. — Celui qui a professé pendant *sept* ans dans une université. — Espace de *sept* ans de la vie de l'homme : *les hommes changent*, dit-on, *de tempérament à chaque septénaire.* — Adj., il se dit du nombre *sept*.

SEPTENNAL, E, adj. (*cèpetènenale*) (du lat. *septem*, en grec επτα, sept, et d'*annus*, en grec ενος, année), qui arrive tous les *sept ans*. — Au plur. mas., *septennaux*.

SEPTENNALEMENT, adv. (*cèptènenaleman*), d'une manière *septennale*. Peu en usage.

SEPTENNALITÉ, subst. fém. (*cèpetènenalité*), qualité de ce qui dure *sept ans*; système *septennal*. — Droit de siéger *sept ans*, que s'était arrogé la chambre des députés français de 1825.

SEPTENNAUX, adj. mas. plur. Voy. SEPTENNAL.

SEPTENT., abréviation du mot *septentrion*.

SEPTENTRION, subst. mas. (*cèpetantri-on*) (du lat. *septentrio*, formé de *septem*, sept, et de *triones*, nom donné par les Romains aux étoiles qui composent tant la grande que la petite Ourse; parce qu'ils regardaient l'une et l'autre de ces constellations comme *sept* bœufs attelés à une charrue. *Triones*, contraction de *teriones*, fait de *terere*, broyer, piler, signifie proprement des bœufs de labour), nord, pôle arctique, celui qui dans nos climats est élevé sur l'horizon. — On dit qu'un pays est au *septentrion* d'un autre, lorsqu'il est plus proche du nord : *la Hollande est au septentrion de la France.* — Sobriquet que les anciens donnaient à des danseurs ou mimes. — Myth., le *septentrion* est représenté sous les traits d'un Lapon entouré de neige et de frimas.

*****SEPTENTRIONAL, E**, adj. (*cèpetantri-onale*), du Nord, boréal, hyperboréen, qui est du côté du *septentrion*. — Au plur. mas., *septentrionaux*. — Subst. mas. : *les Septentrionaux*, les peuples du Nord.

SEPTENTRIONAUX, adj. et subst. mas. plur. Voy. SEPTENTRIONAL. — Ceux qui habitent le Nord; les peuples du Nord.

SEPTÉRÉE, subst. fém. (*cèpeteré*), nom d'une mesure de terre de *sept* palmes.

*****SEPTÉRIS**, subst. fém. (*cèpetérice*), myth., fête que les Delphiens célébraient avec pompe, tous les *sept* ans, en l'honneur d'Apollon, vainqueur du serpent Python.

*****SEPTES**, subst. mas. plur. (*cèpete*), nom d'un édifice, à Rome, qui servait pour les grandes assemblées.

SEPTICIDE, adj. des deux genres (*cèpeticide*) (du lat. *septum*, cloison, et de *cædere*, couper), t. de bot. qui se dit du péricarpe qui s'ouvre par des sutures correspondantes aux cloisons.

SEPTICOLOR, subst. mas. (*cèpetikolor*), t. d'hist. nat., tangara du Brésil, bel oiseau dont le plumage a *sept* nuances.

SEPTIDI, subst. mas. (*cèpetidi*), septième jour de la décade dans le calendrier républicain français.

SEPTIÈME, subst. et adj. des deux genres (*cètième*) (du lat. *septimus*), nombre ordinal, qui suit immédiatement le sixième : *cette femme enceinte est dans son septième mois.* — Subst. fém., la *septième* partie d'un tout. — Au jeu de piquet, suite de *sept* cartes d'une même couleur. — En mus., intervalle dissonant, et qui est formé de dix degrés diatoniques.

SEPTIÈMEMENT, adv. (*cèti-èmeman*), en *septième* lieu.

SEPTIER, subst. mas. Voy. SETIER.

SEPTIFÈRE, adj. des deux genres (*cèpetifère*) (du lat. *septum*, cloison, et de *ferre*, porter), qui porte une cloison. — Il se dit des valves, des columelles des plantes.

SEPTIFORME, adj. des deux genres (*cèpetiforme*) (du lat. *septum*, cloison, et de *forma*, forme), t. de bot., qui a la *forme* d'une cloison.

SEPTIMANE, subst. mas. (*cèpetimane*), t. d'antiq., soldat qui faisait partie de la *septième* légion.

*****SEPTIMANIEN**, subst. mas. Voy. SEPTUMANIEN.

SEPTIMÈTRE, subst. mas. (*cèpetimètre*), espace de *sept mètres*.

SEPTIMONTIAL, E, adj. (*cèpetimonci-ale*) (du lat. *septem*, sept, et *mons, montis*, montagne), myth., sacrifices que les Romains célébraient chaque année sur les *sept* collines qui entourent la ville de Rome. — Au plur. mas., *septimontiaux*.

SEPTIMONTIE, subst. fém. (*cèpetimonci*), myth., fête qui fut instituée à Rome, lorsqu'une *septième* colline fut comprise dans l'enceinte de cette ville, d'où elle fut surnommée *Septicollis*.

SEPTIQUE, adj. des deux genres (*cèpetike*) (en grec σηπτικος, putréfiant), t. de médec., se dit des corrosifs et des médicaments qui favorisent la putréfaction.

SEPTINSULAIRE, adj. des deux genres (*cèpeteinçulère*), des *sept* îles; *gouvernement septinsulaire*, celui des îles Ioniennes.

*****SEPTIZONE**, subst. mas. (*cèpetizone*), t. d'archit. ant., édifice environné de sept rangs de colonnes.

SEPT-ŒIL, subst. mas. (*cèteu-ie*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des anguilles de mer. — Le lamprillon.

SEPTON, subst. mas. (*cèpeton*), t. de chim., nom que quelques chimistes étrangers donnent à l'azote; ce mot rappelle sa propriété principale, celle de déterminer les premiers phénomènes de la putréfaction.

SEPTUAGÉNAIRE, adj. des deux genres (*cèpetu-ajénère*) (du lat. *septuagenarius*, fait par contraction de *septuaginta*, soixante et dix, et d'*annus*, année), âgé de soixante et dix ans. — On dit aussi subst. : *c'est un, une septuagénaire.*

SEPTUAGÉSIME, subst. fém. (*cèpetu-ajézime*) (du lat. *septuagesima*, sous-entendu *dies*, le soixante-dixième jour avant Pâques), le dimanche qui est quinze jours avant le dimanche gras, et *soixante et dix* jours avant Pâques.

SEPTULE, subst. mas. (*cèpetule*), t. de bot., proéminence que l'on remarque dans les anthères des fleurs des orchidées.

*****SEPTUM**, subst. mas. (*cèpetome*), t. d'anat., cloison membraneuse, séparation charnue entre deux cavités.

*****SEPTUMANIEN**, subst. mas. (*cèpetumaniein*), nom d'anciens peuples qui habitaient la Gaule Narbonnaise.

SEPTUNCIAL, E, adj. (*cèpetonci-ale*), qui est de *sept onces*. — Au plur. mas., *septunciaux*.

SEPTUNX, subst. mas. (*cèpetonkce*), t. d'antiq., *sept onces*. — Le *septième* de l'as romain.

SEPTUPLE, subst. mas. et adj. des deux genres (*cèpetuple*) (du lat. *septulus*), *sept* fois autant : *il a du bien au septuple de ce qu'il en avait.* — Subst. mas. : *le septuple*.

SEPTUPLÉ, E, part. pass. de *septupler*.

SEPTUPLER, v. act. (*cèpetuplé*), répéter *sept* fois. — *se* SEPTUPLER, v. pron.

*****SÉPULCRAL, E**, adj. (*cépulekral*), qui concerne le *sépulcre*. — *Voix sépulcrale*, qui semble sortir du tombeau. — *Inscription sépulcrale, vase sépulcral, cérémonies sépulcrales; chapelle sépulcrale*, destinée à contenir des tombeaux. — *Statue sépulcrale*, statue destinée à orner un tombeau. — Au plur. mas., *sepulcraux*.

SÉPULCRAUX, adj. mas. plur. Voyez SÉPULCRAL.

*****SÉPULCRE**, subst. mas. (*cépulekre*) (du latin *sepulcrum*, fait de *sepelire*, ensevelir, enterrer, lequel dérive de *sepes*, haie, parce qu'on enterrait autrefois dans des champs entourés de haies), tombeau, lieu destiné pour y mettre un corps mort. Il ne se dit que dans le discours soutenu ou en parlant des tombeaux des anciens : *sépulcre souterrein; sépulcres de l'Egypte; le sépulcre de notre seigneur Jésus-Christ, nommé le St-Sépulcre.*

SÉPULTURE, subst. fém. (*cépuleture*) (du lat. *sepultura*, fait de *sepelire*), lieu où l'on enterre un corps mort. — L'inhumation même. — *Le droit de sépulture*, droit qu'on avait d'être enterré en quelque endroit d'une église. — *Il a été privé des honneurs de la sépulture*, on n'a pas fait, à son inhumation, les cérémonies ordinaires. — *Il a été privé de la sépulture ecclésiastique*, il n'a pas été enterré en terre sainte. — *Les droits de sépulture*, ce qui est dû au curé ou à l'église pour l'inhumation d'un mort.

*****SÉQUANIENS**, subst. mas. plur. (*cékouaniein*), nom qu'on donnait autrefois aux habitants de la Franche-Comté.

SÉQUANIQUE, adj. des deux genres (*cékouanike*) (de son nom lat. *Sequana*), de la *Seine*.

*****SÉQUELLE**, subst. fém. (*cékièle*) (du lat. *sequela*, fait de *sequi*, suivre), nombre de gens qui se suivent, qui sont attachés à un même parti. Il se dit fam. et par mépris. — Collect., se dit d'une quantité de questions entrecoupées et ridicules : *il m'a fait une séquelle de questions.* Il ne s'emploie que dans un sens dérisoire et de mépris.

SÉQUENCE, subst. fém. (*cékance*) (du lat. *sequentia*, fait de *sequi*, suivre, et qui signifie proprement conséquence), suite de plusieurs cartes de même couleur. Il en faut au moins trois pour faire une *séquence*. — *Avoir flux et séquence*, arrangement particulier que chaque cartier donne à ses jeux de cartes. — On le disait autrefois, en t. d'église, des proses qui se chantent après le graduel.

SÉQUESTRATION, subst. fém. (*cékiècetrâcion*) (en lat. *sequestratio*), action de *séquestrer*. — Effets de cette action.

*****SÉQUESTRE**, subst. mas. (*cékiècetre*) (du lat. *sequestrum*), état d'une chose litigieuse remise en main tierce par ordre de justice ou par convention des parties, jusqu'à ce qu'il soit jugé à qui elle appartiendra. — T. d'antiq.; on donnait ce nom à des émissaires qui dans les élections avaient charge de gagner les suffrages, et chez lesquels on mettait en dépôt les sommes promises. — Il se dit des personnes : *cette fille a été mise en séquestre dans une telle maison.* — Celui entre les mains de qui les choses sont mises en *séquestre*. — La chose *séquestrée*. (Dans cette acception, du lat. *sequester*.)

SÉQUESTRÉ, E, part. pass. de *séquestrer*, et adj., mis en *séquestre*. — Fig., séparé, détourné.

SÉQUESTRER, v. act. (*cékiècetré*) (du lat. *sequestrare*), mettre en *séquestre*. — Fig., écarter, séparer des personnes d'avec quelques autres. — Détourner une chose, la mettre à part. — *se sé-*

QUESTRER, v. pron., se mettre à part, se retirer du commerce du monde.

SÉQUEURI, E, part. pass. de *séqueurir*.

SÉQUEURIR, v. act. (*cékieurir*) (du lat. *succurrere*), secourir. — *se* SÉQUEURIR, v. pron. (*Boiste.*) Vieux et même tout-à-fait hors d'usage.

*SEQUIN, subst. mas. (*cekiein*), sorte de monnaie d'or qui a cours en Italie et dans le Levant. Sa valeur, en Italie, varie, selon les lieux, de onze à douze francs. — En Turquie, le *sequin foundoncli*, qu'on nomme autrement *sultanin*, est de 156 paras (10 fr. 65 c. de France); le *sequin zéramabouck* vaut 83 paras (6 fr. 75 c. de France).

SÉRA, subst. propre fém. (*céra*), myth., chez les anciens, l'une des divinités qui présidaient aux semailles.

DU VERBE AUXILIAIRE ÊTRE :

Sera, 3ᵉ pers. sing. fut. indic.
Serai, 1ʳᵉ pers. sing. fut. indic.
Seraient, 3ᵉ pers. plur. prés. cond.

SÉRAABÉ, E, part. pass. de *séraaber*.

SÉRAABER, v. act. (*céra-abé*), c'est battre la terre à pipe à petits tas, dans la troisième cuve. —*se* SÉRAABER, v. pron. Presque inusité.

SÉRAABES, subst. fém. plur. (*céra-abe*), pipes molles cassées.—Rognures de pipes encore molles. Presque inusité.

SÉRAIL, subst. mas (*céra-ie*) (du persan *cerai* ou *sarai*, palais), palais de l'empereur des Turcs. — Ses femmes et ses concubines : *le grand-seigneur a marché sans son sérail*.—On le dit par extension des maisons des grands du pays, et surtout de la partie de ces maisons où sont renfermées leurs femmes. Dans ce dernier emploi, le mot propre véritable est *harem*.— Abusivement, maison où quelqu'un tient des femmes de plaisir : *cette maison est un vrai sérail; il en fait son sérail*.— Au plur., des *sérails*.

DU VERBE AUXILIAIRE ÊTRE :

Serais, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. cond.
Serais, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prés. cond.
Serait, 3ᵉ pers. sing. prés. cond.

SÉRAKIS, subst. mas. plur. (*céraki*), sectaires mahométans.

SÉRAN, subst. mas. (*céran*), outil propre à préparer le chanvre et le lin ; ce sont des espèces de grandes cardes armées de dents de gros fil de fer. On écrit aussi *sérans*.

SÉRANCÉ, E, part. pass. de *sérancer*.

SÉRANCER, v. act. (*cérancé*), passer le chanvre, le lin ou le crin par l'instrument appelé *séran*.—*se* SÉRANCER, v. pron. Peu en usage.

SÉRANCEUR, subst. mas. (*céranceur*), celui qui prépare le chanvre, le lin avec le *séran*.

SÉRANCOLIN, subst. mas. (*cérankolein*) (du nom de l'endroit d'où on le tire), sorte de marbre des Pyrénées, tacheté de rouge.

SÉRAPÉON, subst. mas. (*cérapé-on*), nom donné aux temples que les Egyptiens avaient consacrés à *Sérapis*.

SÉRAPHE, subst. mas. (*cérafe*), t. d'hist. nat., genre de coquilles cylindriques, de la classe des univalves.

*SÉRAPHIN, subst. mas. (*cérafin*) (de l'hébreu *saraphim*, anges lumineux, éclatants comme des flammes. C'est le pluriel de *saraph*, qui signifie proprement un *serpent de feu*, dérivé du verbe *sarapha*, brûler), esprit céleste, qui est du premier rang des sept chœurs des anges.

SÉRAPHIQUE, adj. des deux genres (*cérafike*), qui appartient aux *séraphins* : *un zèle séraphique*.—*L'ordre séraphique*, l'ordre de Saint-François d'Assise. — Dans les écoles, on donne le nom de *docteur séraphique* à saint Bonaventure, à cause de sa ferveur et de sa piété.

SÉRAPHIS, subst. mas. (*cérafice*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce de serpent qui vit dans le Nil.

SÉRAPHISÉ, E, part. pass. de *séraphiser*.

SÉRAPHISER, v. act. (*cérafizé*), consacrer ; sanctifier ; élever au ciel ; mettre au rang des bienheureux.—*se* SÉRAPHISER, v. pron. (*Boiste.*) Inusité.

SÉRAPIAS, subst. mas. (*cérapi-âce*), t. de bot., espèce de petite plante de la famille des orchidées.

SÉRAPIS, subst. propre mas. (*cérapice*), myth., divinité égyptienne qu'on représentait sous une figure humaine, portant un boisseau sur la tête, ou une règle à la main. Chez les Grecs, *Sérapis* était le même que Pluton.

Seras, 2ᵉ pers. sing. fut. indic. du verbe auxiliaire ÊTRE.

*SÉRASQUIER, subst. mas. (*céracekié*), général turc.

SÉRASSE ou SARASSE, subst. fém. (*cérace, çarace*), toile de coton des Indes.

SÉRAT, subst. mas. (*céra*), t. de relat., nom qu'on donne aux agents de change à Larisse, en Turquie.

SERBATONE, subst. mas. (*cérebatone*), t. de bot., espèce de plante de la Caroline, de la famille des euphorbes.

SERBIENS, subst. propre mas. plur. (*cérebiein*), anciens peuples qui habitaient près des Palus-Méotides. On dit aussi *Serbes*.

SERBOCAL, subst. mas. (*cerebokale*), chez les tireurs d'or, cylindre de verre sur lequel on passe le fil d'or pour le rendre égal.

SERCHE, subst. fém. (*cèreche*). Voy. SARCHE.

SERCOT ou SECOT, subst. mas. (*cèreko, ceko*), nom qu'on donnait autrefois à une espèce de chemisette.

SERDAH-COULIS, subst. mas. plur. (*cèredakouli*), t. de relat., troupe de soldats turcs qui sert ordinairement sur les frontières.

SER-DAM, subst. mas. (*cèredame*), sorte de milice turque.

SERDEAU, subst. mas. (*cèredô*), office où l'on portait les plats qu'on relevait de devant le roi.— Tous les gens du *serdeau*.—Officier qui recevait les plats qu'on desservait de la table du roi. — Endroit où se vendait la desserte de la table du roi.

SEREIN, subst. mas. (*cerein*) (du lat. *serotinus*, du soir, sous-entendu *aer*, air ; *air du soir*; *serein* n'est qu'une corruption de *soierin*), vapeur froide et maligne qui tombe au coucher du soleil.

*SEREIN, E, adj. (*cerein, rène*) (du lat. *serenus*, fait dans la signification du grec ξηρος, sec), beau, clair, doux et calme : *temps, air serein ; nuit claire et sereine*. —Fig. : *il a le visage, le front serein*; il porte sur son visage, sur son front des marques de tranquillité d'esprit. — Fig. et poét. : *jours sereins*, jours heureux. — Par extension, se dit d'un pays qui n'est pas troublé par les orages.—Fig., se dit de la situation politique d'un gouvernement. — Se dit de l'esprit quelquefois : *il a l'esprit tranquille et serein*.—*Goutte sereine*, privation soudaine de la vue, causée par l'obstruction du nerf optique.

SÉRÉNADE, subst. fém. (*cérénade*) (du latin *serotina*, sous-entendu *musica*, musique du soir, de *sero*, soir), concert de voix ou d'instruments qu'on donne le *soir*, la nuit, dans la rue, sous des fenêtres.—Pièce de musique destinée à entrer dans ces concerts.

SÉRÉNADÉ, E, part. pass. de *sérénader*.

SÉRÉNADER, v. act. (*cérénadé*), donner des *sérénades*. — *se* SÉRÉNADER, v. pron. (*Boiste.*)

SÉRÉNAGE, subst. mas. (*cérénaje*), t. de médec., action d'exposer à l'air des effets qu'on soupçonne imprégnés de miasmes contagieux.

SERENDIB, subst. propre fém. (*cerandibe*), myth., nom d'une île où les Orientaux placent le paradis terrestre.

SÉRÉNÉ, E, part. pass. de *séréner*.

SÉRÉNER, v. act. (*cérénê*), apaiser, rendre calme, tranquille. — *se* SÉRÉNER, v. pron.

SÉRÉNISSIME, adj. des deux genres (*cérénicime*) (du latin *serenissimus*, superl. de *serenus*, serein), titre d'honneur qu'on donne à quelques princes : *votre altesse sérénissime*.

SÉRÉNITÉ, subst. fém. (*cérénité*), état de ce qui est *serein* : *la sérénité de l'air, du temps, du ciel*; et fig. : *la sérénité du visage, la sérénité de l'esprit*.—Titre d'honneur qu'on donnait au doge de Venise, à des princes d'Allemagne : *votre sérénité, votre sérénité électorale*. Ce titre a été pris autrefois par les rois de France de la première et de la seconde race, et même par les évêques. — Fig. : *rien ne trouble la sérénité de ses jours*, le bonheur de sa vie.

SÉRÈQUE, subst. mas. (*cérèke*), t. de bot., espèce de petite plante de la famille des genêts, qui croît aux Canaries.

SERÈRES, subst. propre mas. plur. (*cerère*), nom d'un peuple d'Afrique, dont les mœurs sont douces et paisibles.

SÉREUSINE, subst. fém. (*céreuzine*), t. de chimie, principe immédiat des huiles volatiles, de roses, d'anis, etc.

SÉREUSE, adj. fém. Voy. SÉREUX.

SÉREUX, adj. mas., au fém. SÉREUSE (*céreu, reuze*) (du lat. *serum*), t. de médec., aqueux : *humeur séreuse*, *la partie séreuse du sang*.— Trop chargé de sérosité : *sang séreux ; crachats séreux*. Voy. SÉROSITÉ.

SÉRÉVASI, subst. mas. (*cérévazi*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce de gros-bec qu'on rencontre en Amérique.

Serez, 2ᵉ pers. plur. fut. indic. du v. auxiliaire ÊTRE.

*SERF, subst. et adj. mas., au fém. SERVE (*cèrefe, cèreve*) (du lat. *servus*), qui n'est pas libre, qui est dépendant d'un maître : *en Pologne, les paysans sont serfs, sont de condition serve*. Il ne se dit que dans l'histoire moderne; en parlant des anciens, on doit toujours dire *esclave*.

SERFOUETTE, subst. fém. (*cèrefouète*), outil de jardinier qui sert à remuer la terre autour des plantes.

SERFOUETTÉ, E, part. pass. de *serfouetter*.

SERFOUETTER, v. act. (*cèrefouèté*), *serfouir*, remuer le terrein avec la *serfouette*. Voy. SERFOUIR.— *se* SERFOUETTER, v. pron.

SERFOUI, E, part. pass. de *serfouir*.

SERFOUIR, v. act. (*cèrefouir*) (*Ménage* veut qu'on écrive *cerfouir*, du latin *circum fodere*, creuser, fouir autour), remuer la terre autour des plantes avec la *serfouette*. Quelques-uns disent *serfouetter*. — *se* SERFOUIR, v. pron.

SERFOUISSAGE, subst. mas. (*cèrefouiçaje*), action de *serfouir*.

SERGE, subst. fém. (*cèreje*), sorte d'étoffe croisée, fabriquée à quatre marches, ordinairement en laine, et quelquefois en soie : *grosse serge*, *serge fine, serge à deux envers*.

*SERGENT, subst. mas. (*cèrejan*) (suivant *Ménage*, de *serviente*, ablatif de *serviens*, participe de *servire*, servir; parce que le *sergent* était le ministre et comme le serviteur), autrefois officier de justice dont la fonction était de délivrer les assignations ; on l'appelle aujourd'hui *huissier*. C'est de cette première acception qu'a été fait par extension le mot *sergent*, sous-officier. Le nom de *sergent* est fort ancien ; non-seulement il fut porté par les premiers chevaliers ou hommes d'armes de la garde, mais il l'était encore par quelques gentilshommes qui se rendaient aux armées sans suite. En 768, on créa des *sergents d'armes*, qui étaient des cavaliers chargés de la garde du roi; il y eut ensuite des *sergents de pied* ou soldats des communes, qui prirent ce nom. En 1515 on créa la charge de *sergent-major général de l'infanterie*, dont les fonctions étaient de régler les gardes, les convois, les partis et les détachements. A la même époque, on nomma des *sergents de bataille*, qui recevaient les ordres du *sergent*-major général de l'infanterie. Enfin, vers 1525, on créa dans les régiments des *sergents-majors*, qui étaient des officiers remplissant les mêmes fonctions que les majors actuels.—Aujourd'hui un *sergent* est un sous-officier d'une compagnie d'infanterie, qui commande sous l'autorité du lieutenant ou du sous-lieutenant attaché à la section. — Les *sergents-majors* sont des sous-officiers d'infanterie chargés de tous les détails du service, de la discipline et de la comptabilité, sous les ordres des officiers de la compagnie dont ils font partie; ils ont la supériorité sur tous les autres sous-officiers.—*Sergent de ville*, agent de police chargé de maintenir l'ordre dans les lieux publics. —On nomme *sergent*, un outil de menuisier qui sert à tenir et joindre les planches que l'on veut coller ou cheviller ensemble. —En t. d'hist. nat., nom d'un insecte de la grosseur d'un hanneton, et dont le dessus du corps est d'une couleur de cuivre bronzé. Il est de la famille des scarabées. On en trouve beaucoup dans les vignes des parties méridionales de la France.

SERGENTÉ, E, part. pass. de *sergenter*.

*SERGENTER, v. act. (*cèrejanté*), envoyer un *sergent* à quelqu'un pour le faire payer. Hors d'usage dans cette acception. — Fig. et fam., presser, importuner pour obtenir quelque chose. Presque inusité. — *se* SERGENTER, v. pron.

*SERGENTERIE, subst. fém. (*cèrejanteri*), office de *sergent*. Peu usité.

*SERGER, ou SERGIER, subst. mas. (*cèrejé, jié*), ouvrier qui fait et vend de la *serge*.

SERGERIE, subst. fém. (*cèrejeri*), fabrique, commerce de *serges*. — Ateliers des ouvriers en *serge*.—L'art de fabriquer les *serges*. — Bureau du marchand de *serges*.—On dit aussi SERGETTERIE.

SERGESTE, subst. mas. (*cèrejècete*), t. d'hist. nat., genre de crustacés de l'ordre des décapodes.

*SERGETTE, subst. fém. (*cèrejète*), petite *serge*. — Espèce de droguet croisé et drapé.

SERGETTERIE, subst. fém. (*cèrejèteri*). Voy. SERGERIE.

SERGIE, subst. fém. (*cèreji*), t. d'hist. anc., espèce d'olive.

SERGIENNE, adj. fém. (*cèrejiène*), se disait de l'une des tribus de l'ancienne Rome.

SERGILE, subst. mas. (*cèrejile*), t. de bot., espèce de plante, le caléa à balai, de *Linnée*.

SERGINES, subst. propre fém. (*cèrejine*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Sens, dép. de l'Yonne.

SERGOUIER, subst. mas. (*cèreguou-ié*), myth., nom d'un rocher de Sibérie, que les Iakoutes adorent comme une divinité.

SÉRIA, subst. mas. (*céri-a*), chez les anciens, long vase de terre où l'on mettait du vin, de l'huile, etc.

*SÉRIAL, E, adj. (*céri-ale*); se dit de tout ce qui se tient à une *série*, à un enchaînement de choses qui se suivent. — Au plur., *sériaux*.

SÉRIALE, subst. fém. (*céri-ale*), t. d'hist. nat., espèce de polypier qui fait partie du genre sérialaire.

SÉRIALAIRE, subst. mas. (*céri-alère*), t. d'hist. nat., genre de polypier établi aux dépens des sertulaires.

SÉRIATOPORE, subst. mas. (*céri-atopôre*), t. d'hist. nat., genre de polypiers établi aux dépens des madrépores.

SÉRIATOPORITHE, subst. fém. (*céri-atoporite*), t. d'hist. nat., sorte de polype fossile.

SÉRICAIRE, subst. et adj. des deux genres (*cérikière*), ouvrier, ouvrière en soie. Il n'a pas été adopté.

SÉRICOMYE, subst. fém. (*cérikomi*), t. d'hist. nat., genre d'insectes diptères.

SÉRICOSTOME, subst. mas. (*cérikocetome*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des névroptères.

SÉRIDIE, subst. fém. (*céridi*), t. de bot., genre de plantes de la famille des cinarocéphales.

*SÉRIE, subst. fém. (*céri*) (du latin *series*, suite, dérivé de *serere*, nouer, enchaîner, etc.), t. de math., suite de grandeurs qui croissent ou décroissent, suivant une certaine loi.—Division d'objets classés. — On dit une *série de propositions mathématiques*, une *série de questions*, une *série d'idées*.— Suite, continuité, enchaînement, ordre des choses qui se suivent. — T. de mus. : *série harmonique*, suite de sons harmoniques qu'on observe dans la résonnance des corps sonores. —*Série*, dans les raffineries à sucre, file de pots à sucre.

SÉRIEUSE, adj. fém. Voy. SÉRIEUX.

SÉRIEUSEMENT, adv. (*céri-euzeman*), d'une manière grave et *sérieuse*. — Froidement : *il m'a reçu sérieusement*. — Sans plaisanterie. — Tout de bon, avec ardeur.

SÉRIEUX, adj. mas., au fém. SÉRIEUSE (*céri-eû*, *euze*) (du latin *serius*), qui n'est pas gai, enjoué : *air, maintien, discours sérieux*. — Solide, important : *affaire*, *proposition*, *matière sérieuse*. — En parlant d'un combat, *affaire sérieuse*, considérable, hasardeuse.—*Maladie sérieuse*, grave, dangereuse. — Sincère, vrai : *le jeu devient sérieux*, il est prêt à se disputer. — *Pièce plus sérieuse*, plus grave,par opposition à plus gaie.—En t. de pratique, *un contrat sérieux*, vrai, non simulé. On dit de même *une dette sérieuse*. — Subst. mas., gravité dans l'air, dans les manières. — En parlant des acteurs, rôle *sérieux* : *il joue bien dans le sérieux*; *il n'est pas bon pour le sérieux*.—*Prendre son sérieux*, ne badiner plus; se fâcher presque. — *Prendre une chose dans le sérieux*, la prendre comme vraie, quoiqu'elle n'ait été dite qu'en plaisantant. — *Prendre une chose au sérieux*, se formaliser d'une chose qui n'a été dite qu'en badinant.

DU VERBE AUXILIAIRE ÊTRE :

Seriez, 2e pers. plur. prés. cond.
Serions, 1re pers. plur. prés. cond.

SÉRILLES, subst. mas plur. (*céri-ie*), t. de mar., nom qu'on donne, en quelques endroits, à des cordages, etc.

SERIMNER, subst. propre mas. (*cerimenère*), myth., nom d'un sanglier sur lequel les anciens Scandinaves racontaient diverses fables.

SERIN, E, subst. (*cerein, rine*) (suivant *Belon*, *Nicot*, etc., de *sirène*, en grec σειρην, à cause de la mélodie de son chant), petit oiseau dont le chant est fort agréable : *serin commun*, *serin des Canaries*. C'est un oiseau passereau, de la famille des conirostres et du genre des fringilles.— Le peuple appelle, *un serin*, *une serine*, des personnes qui se laissent leurrer et tromper. — *Serine*, sorte de vigne qui se trouve dans les meilleurs crûs des terreins de l'Isère.

SERINÉ, E, part. pass. de *seriner*.

*SERINER, v. act. (*ceriné*), instruire avec la *serinette*.—Jouer un air sur la *serinette*.—*se* SERINER, v. pron.

SERINETTE, subst. fém. (*cerinète*), espèce de très-petit orgue à cylindre, avec lequel on apprend aux *serins* à chanter.—Fig. et fém., on dit d'une voix faible que ce n'est qu'une *serinette*.

*SERINGAPATAM, subst. propre mas. (*cereinguapatame*), ville de l'Indoustan, où l'on admire le tombeau de Tippo-Saïb, qui y perdit la vie dans un siége mémorable qu'il soutint inutilement contre les Anglais, en 1799.

SERINGAT, mieux SYRINGA, subst. mas. (*cereingua*) (du grec συριγξ, flûte; parce que son bois, vidé de sa moelle, est creux comme le corps d'une flûte), t. de bot., arbrisseau cultivé, composé de quatre pétales blancs, dont l'odeur approche de celle de la fleur d'oranger. — Quelques-uns donnent également le nom de *syringa* au lilas.

SERINGUE, subst. fém. (*cereingue*) (du grec συριγξ, flûte, et qui signifie également tout autre corps cylindrique creux), sorte de petite pompe qui sert à attirer et à repousser l'air ou les liqueurs. On s'en sert à donner des lavements et à d'autres usages. — Pop., personne sotte et niaise.

SERINGUÉ, E, part. pass. de *seringuer*.

SERINGUER, v. act. (*cereinguié*), pousser une liqueur avec une *seringue*.—*Seringuer une plaie*, y jeter avec une *seringue* quelque liqueur pour la nettoyer.—T. de mar. : *seringuer un vaisseau*, l'enfiler à coups de canon de l'arrière à l'avant. —*se* SERINGUER, v. pron.

SÉRIOLE, subst. fém. (*céri-ole*), t. d'hist. nat., espèce de grand poisson de la Méditerranée, qui forme un sous-genre parmi les scombres. —T. de bot., genre de plantes polygames de la famille des chicoracees.

SÉRIOSITÉ, subst. fém. (*céri-ôzité*), air *sérieux*. (Boiste.)

SÉRIPHE, subst. mas., ou SÉRIPHIE, subst. fém. (*cérife*, *rifi*), t. de bot., sorte d'absinthe marine.

SÉRIS, subst. mas. (*céri*), t. de bot., nom que les anciens donnaient à des plantes qui paraissent être nos chicorées et leurs variétés.

SÉRISSE, subst. mas. (*cérice*), t. de bot., espèce d'arbrisseau du Japon, de la famille des rubiacées.

SERJANT, subst. mas. (*cèrejan*), esclave, valet.

SERKIS, subst. mas. (*cèreki*), t. de bot., sorte de plante dont les sultanes se servent pour conserver leur beauté.

SERMANIS, ou SERMANIENS, subst. propre mas. plur. (*cèremani, niein*), peuples fabuleux dont parlent les romans orientaux.

*SERMENT, subst. mas. (*cèreman*) (du lat. *sacramentum*, qui a la même signification. Nous disions autrefois *sacrement*. Menage.), affirmation d'une chose, en prenant à témoin ou Dieu, ou ce qu'on regarde comme saint, comme divin.—Jurement : *serment horrible, exécrable*. —*Serment de fidélité*, protestation qu'on fait de s'acquitter fidèlement de l'emploi qu'on va exercer.—*Serment de joueur*, *d'amant*, *d'ivrogne*, sur lequel il ne faut pas compter. — SERMENT, JUREMENT, JURON. (*Syn.*) Le *serment* se fait proprement pour confirmer la sincérité d'une promesse; le *jurement*, pour confirmer la vérité d'un témoignage; le *juron* n'est qu'un style dont le peuple se sert pour donner au discours un air assuré et prévenir la défiance.— *Serment* est plus usité pour exprimer l'action de jurer en public, et d'une manière solennelle. *Jurement* exprime quelquefois de l'emportement entre particuliers. *Juron* tient de l'habitude dans la façon de parler. — Le *serment* du prince ne l'engage point contre les lois, ni contre les intérêts de son état. Les fréquents *jurements* ne rendent pas le menteur plus digne d'être cru. Les *jurons* sont presque toujours du bas style, ou du style très-familier; il y a peu d'occasions sérieuses où ils puissent être placés avec grace. — SERMENT, VOEU. (*Syn.*) Ce sont deux actes religieux qui supposent également une promesse faite sous les yeux de Dieu, et avec invocation de son saint nom. Dans ce sens, tout *serment* se rapporte principalement et directement à quelque homme auquel on le fait. C'est à l'homme qu'on s'engage par là; on prend seulement Dieu à témoin de ce à quoi l'on s'engage, et l'on se soumet aux effets de sa vengeance si l'on vient à violer la promesse qu'on a faite; supposé que l'engagement par lui-même n'ait rien qui le rendit illicite ou nul, s'il eût été contracté sans l'interposition du *serment*. Le *vœu* est un engagement que l'on prend directement envers Dieu; et un engagement volontaire, par lequel on s'impose à soi-même, de son pur mouvement, la nécessité de faire certaines choses, auxquelles sans cela on n'aurait pas été tenu, au moins précisément et déterminément : car, si l'on y était indispensablement obligé, il n'est pas besoin de s'y engager; le *vœu* ne fait alors que rendre l'obligation plus forte, et la violation du devoir plus criminelle; comme le manque de foi accompagné de parjure en devient plus odieux et plus digne de punition, même de la part des hommes. Les Israélites étaient fort religieux à observer leurs *vœux* et leurs *serments*. Pour les *vœux*, l'exemple de Jephté n'est que trop fort; pour les *serments*, Josué garde la promesse qu'il avait faite aux Gabaonites, quoiqu'elle fût fondée sur une tromperie manifeste.

SERMENTAIRE, subst. fém. (*cèremantère*), t. de bot., la livèche, sorte de plante.

SERMENTÉ, E, adj. (*cèremanté*), qui a prêté le *serment* requis : *prêtre sermenté*. Nous ne comprenons pas pourquoi l'*Académie* fait de ce mot le part. du verbe *sermenter*, lequel verbe n'a jamais été usité. Voy. ASSERMENTÉ.

SERMOLOGE, subst. mas. (*cèremoloje*), livre de *sermons*. Presque inusité.

SERMON, subst. mas. (*cèremon*) (du lat. *sermo*, discours), discours chrétien fait pour être prononcé en chaire. Voy. PRÉDICATION. — Fam., remontrance ennuyeuse et importune.

SERMONNAIRE, adj. des deux genres (*cèremonère*), qui convient aux *sermons* : *le genre sermonnaire*.—Subst. mas., auteur, recueil de *sermons*.

SERMONNÉ, E, part. pass. de *sermonner*.

SERMONNER, v. act. (*cèremoné*), faire d'ennuyeuses remontrances, des *sermons*, dans le sens familier.—*se* SERMONNER, v. pron.

SERMONNETTE ou SERMONETTE, subst. fém. (*cèremonète*), t. de bot., sorte de plantes de la famille des anémones.

SERMONNEUR, subst. mas., SERMONNEUSE, subst. fém. (*cèremoneur, neuze*), celui, celle qui *sermonne*, ou qui aime à *sermonner*.

SERMONNEUSE, subst. fém. Voy. SERMONNEUR.

SERNIN (SAINT-), subst. propre mas. (*ceincèrenein*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Sainte-Affrique, dép. de l'Aveyron.

SÉRO-DERMEUSE, adj. fém. Voy. SÉRO-DERMEUX.

SÉRO-DERMEUX, adj. mas., au fém. SÉRO-DERMEUSE (*cérodèremeu, meuze*), t. d'anat., qui tient à la fois du tissu *séreux* et du tissu *dermeux*.

DU VERBE AUXILIAIRE ÊTRE :

Serons, 1re pers. plur. fut. indic.
Seront, 3e pers. plur. fut. indic.

SÉROPILE, subst. mas. (*céropile*) (du lat. *sericus*, de soie, et *pileus*, bonnet), chapeau en feutre de soie. (*Boiste.*)

SÉROSITÉ, subst. fém. (*cérôzité*) (du lat. *serum*, lait clair, petit lait, partie *séreuse* du lait, etc.), la portion la plus aqueuse, la plus claire et la plus transparente de la masse du sang et du lait.

*SÉROTINE, subst. fém. (*cérotine*), t. d'hist. nat., espèce de chauve-souris.

SERPANT ou SERPOT, subst. mas. (*cèrepan*, *pô*), trousseau d'une fille que l'on marie. (*Boiste.*) Vieux et même tout-à-fait hors d'usage.

*SERPE, subst. fém. (*cèrepe*) (du lat. *sarpere*, tailler la vigne, dont on a fait, dans la basse latinité, *sarpa*), outil qui sert à couper des branches et de petits arbrisseaux.

SERPÉ, E, part. pass. de *serper*.

SERPÉGÉ, E, part. pass. de *serpéger*.

SERPÉGER, v. act. (*cèrepéjé*), t. de man., conduire un cheval en tournant —*se* SERPÉGER, v. pron. (*Boiste.*)

*SERPENT, subst. mas. (*cèrepan*) (du lat. *serpens*, fait de *serpere*, ramper), reptile. C'est le nom générique des vipères, couleuvres, aspics, etc.— Fig., personne ingrate, perfide, etc.—En astron., constellation boréale.—Instrument de musique à

vent, qui a la forme d'un *serpent*. — Celui qui joue de cet instrument.—Prov.: *c'est une langue de serpent, un vrai serpent*, c'est un médisant. —Prov. et fig.: *c'est un serpent que j'ai réchauffé dans mon sein*, c'est un ingrat qui s'est servi de mes bienfaits pour me faire du mal. — Fig.: *le serpent est caché sous les fleurs*, le danger est caché sous une belle apparence. — Le démon sous la forme d'un *serpent*. — *Œil de serpent*, petites pierres dont on fait des bagues.—*Serpent à grace*, t. d'hist. nat., *serpent* de Cayenne, dont les écailles sont faites et disposées comme celles de la raie.—*Serpent ailé*, le dragon volant. —*Serpent à tête de chien*, *serpent* de la Martinique, dont la tête ressemble à celle d'un chien.— *Serpent d'eau*, nom qu'on donne quelquefois à la couleuvre à collier, et à d'autres qui vivent dans l'eau.—*Serpent fétiche*, c'est la couleuvre daboie, à laquelle certains nègres rendent un culte religieux. Voy. DABOIE. — *Serpent géant*, espèce de *serpent* boa qui atteint quelquefois jusqu'à quarante et cinquante pieds de long. — *Serpent à sonnette*, genre ayant à la queue une suite d'anneaux qui font du bruit. — Myth. Voy. PYTHON, MÉDUSE, ARISTÉE, ACHÉLOÜS, etc.

*SERPENTAIRE, subst. mas. (*cèrepantère*), t. d'astron., constellation australe de soixante-quatorze étoiles.—Myth. Les poëtes ont feint que c'était le *serpent* ou dragon du jardin des Hespérides, tué par Hercule, et que Junon plaça parmi les astres.

SERPENTAIRE, subst. fém. (*cèrepantère*), t. de bot., c'est le gouet des anciens.— Nom donné à plusieurs autres plantes.

SERPENTE, subst. fém. (*cèrepante*), papier mince et fort transparent, qui porte une figure de *serpent*.—Adj. des deux genres : *papier serpente*.

SERPENTÉ, part. pass. de *serpenter*.

*SERPENTEAU, subst. mas. (*cèrepantô*), petit *serpent* nouvellement éclos.—Sorte de fusée volante qui va en *serpentant* dans l'air.—Cercle de fer muni de petites grenades chargées et de pointes aiguës qu'on jette sur une brèche.—T. de mar., nom d'un certain cordage sur un bâtiment de guerre.

*SERPENTEMENT, subst. mas. (*cèrepantemen*), t. de géom., partie d'une courbe qui va en *serpentant*.

*SERPENTER, v. neut. (*cèrepanté*), avoir un cours tortueux comme les mouvements d'un *serpent*, en parlant d'un ruisseau, d'une rivière. — On dit aussi d'un chemin, qu'*il va en serpentant*.

SERPENTICOLE, adj. des deux genres (*cèrepantikole*), idolâtre, adorateur des *serpents*. — Subst. : *un serpenticole*.

SERPENTIFÈRE, adj. des deux genres (*cèrepantifère*), qui produit ou engendre des *serpents*.

SERPENTIFORME, adj. des deux genres (*cèrepantiforme*), qui est en *forme* de *serpent*.

SERPENTIGÈNE, adj. des deux genres (*cèrepantijène*), qui est engendré d'un *serpent*.

SERPENTIGÈRE, adj. des deux genres (*cèrepantijère*), qui porte un *serpent*. — Myth. : *divinités serpentigères*, qui ont un *serpent* pour attribut.

*SERPENTIN, subst. mas. (*cèrepantein*), pièce de la platine d'un mousquet à laquelle on attachait la mèche. — En t. de chimie, tuyau d'étain ou de cuivre étamé qui va en *serpentant* depuis le chapiteau d'un alambic jusqu'au bas. — Ancienne pièce de canon, qui portait un boulet de vingt-quatre livres. — Adj. mas. : *marbre serpentin*, marbre très-dur, dont la couleur est d'un vert brun, mêlé de quelques taches carrées et rondes, et de quelques veines jaunes.

SERPENTIN, subst. mas. (*cèrepantein*), t. de bot., famille de champignons qui ont le pédicule contourné en différents sens.

SERPENTINE, subst. fém. (*cèrepantine*), sorte de pierre fine, tachetée comme la peau d'un *serpent*. — Ancienne pièce de canon sur laquelle était représenté un *serpent*.—En bot., sorte de plante qui rampe sous les autres plantes. — Espèce de tortue dont la tête a quelque ressemblance avec celle d'un *serpent*. — Adj. fém. : *cheval à la langue serpentine*, qui remue sans cesse la langue. — En t. de peinture, *lignes serpentines*, sinueuses et ondoyantes.

SERPENTINEUSE, adj. fem. Voy. SERPENTINEUX.

*SERPENTINEUX, adj. mas., au fem. SERPENTINEUSE (*cèrepantineu, neuze*), qui *serpente*, qui va en *serpentant* : *roche serpentineuse*.

SERPENTS, subst. mas. plur. (*cèrepan*), t. d'hist. nat., ordre de reptiles de la classe des ophidiens.

SERPENTS (ILE DES), subst. propre mas. (*iledècèrepan*), île de la mer Noire, qui possède, dit-on, le tombeau d'Achille.

SERPER, v. neut. (*cèrepé*), lever l'ancre d'une galère ou d'un bâtiment de bas-bord.

SERPÉRASTRES, subst. mas. plur. (*cèrepéracetre*), t. d'antiq., bandes, liens, ou éclisses, qu'on attachait aux genoux des enfants qui commençaient à marcher, pour leur tenir les jambes droites. — Nom qu'on donnait autrefois à des officiers qui composaient la maison d'un gouverneur, et qui avaient charge de surveillance sur leurs inférieurs.

SERPETTE, subst. fém. (*cèrepète*), petite *serpe* qui sert à tailler la vigne, à émonder les arbres, etc., à couper les raisins en vendange. — Outil dont se sert le bourrelier. — Attribut du dieu Sylvain.

SERPICULE, subst. fém. (*cèrepikule*), t. de bot., genre de plantes monoïques de la famille des épilobiennes.

SERPIENS, subst. propre mas. plur. (*cèrepiein*), anciens peuples voisins des Palus-Méotides.

SERPIGINE, subst. fém. (*cèrepijine*), t. de médec., rudesse de la peau avec fièvre et pustules.

SERPIGINEUSE, adj. fém. Voy. SERPIGINEUX.

SERPIGINEUX, adj. mas., au fém. SERPIGINEUSE (*cèrepijineu, neuze*), t. de médec., qui *serpente* : *ulcère serpigineux*.

SERPILLÉ, part. pass. de *serpiller*.

SERPILLER, v. neut. (*cèrepi-ié*), t. de jard., couper, tondre des palissades trop épaisses.

SERPILLIÈRE, subst. fém. (*cèrepilière*), toile grosse et claire qui sert aux emballages. — Grosse toile que les marchands mettent aux auvents de leurs boutiques, pour se garantir du soleil. — Tablier de garçon épicier.—Sorte d'insecte qui ronge la racine des plantes dans les jardins.

SERPOIS, subst. mas. (*cèrepoa*), sorte de trépan à sonder.

SERPOLET, subst. mas. (*cèrepolè*) (du latin *serpylium*, fait du grec ἑρπυλλον, lequel est dérivé de ἑρπειν, ramper, en latin *serpere*), t. de chir., plante vivace, qui a les mêmes caractères et les mêmes vertus que le thym.

SERPULE, subst. fém. (*cèrepule*), t. d'hist. nat., genre de vers marins dont le corps est cylindrique.

SERPULÉE, subst. fém. (*cèrepulé*), t. d'hist. nat., famille de vers marins de la classe des annélides.

SERRAGE, subst. mas. (*cèraje*), t. de mar., le placement des *serres*.

SERRAN, subst. mas. (*cèran*), t. d'hist. nat., genre de poissons établi parmi les holocentres. Voy. SÉRAN.

SERRANOS, subst. mas. plur. (*cèranôce*), nom par lequel on désigne, en Espagne, les habitants des montagnes.

SERRARIE, subst. fém. Voy. SERRURIE.

SERRA-DI-SCOPAMÈNE, subst. propre mas. (*cèreradicekopamène*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Sartène, dép. de la Corse.

SERRASALME, subst. mas. (*cèrerazalme*), t. d'hist. nat., genre de poissons de la famille des salmones.

SERRATE, subst. fém. (*cèrate*), ancienne pièce de monnaie qui portait la figure d'une scie.

SERRATILE, adj. mas. (*cèratile*); il se dit, en médec., d'un pouls dûr et distendu inégalement.

SERRATULE, subst. fém. (*cèratule*), t. de bot., nom donné à la sarriette des teinturiers.

SERRE, subst. propre mas. (*cère*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Gap, dép. des Hautes-Alpes.

*SERRE, subst. fém. (*cère*), lieu couvert, où pendant l'hiver on *serre* les arbres et les plantes qu'on veut mettre à couvert de la gelée. — *Serre chaude*, dans laquelle on fait du feu pour lui donner la température qui convient aux plantes des pays méridionaux.—Pied des oiseaux de proie : *les serres d'un aigle, d'un milan*. — Action de *serrer*, de presser les raisins et autres fruits qu'on met au pressoir. Comme on les *serre* à diverses reprises, on dit la *première*, la *seconde serre*.— En t. de mar., on nomme *serres*, les ceintures d'un bâtiment par lesquelles les couples sont croisés intérieurement. — Dans les hôtels de monnaies, espèce de petit cadre qui s'enchâsse dans les moules où l'on jette en lames les matières d'or et d'argent. — Sorte de presse à l'usage des metteurs en œuvre, etc., pour *serrer* et presser l'un contre l'autre divers objets.—Fam. : *cet homme a la serre bonne*, la main très-forte. On le dit aussi, mais dans un autre sens, d'un avare, d'un larron, d'un concussionnaire.

SERRÉ, E, part. pass. de *serrer*, et adj., mis en réserve pour être conservé et gardé.—Lié.— Pressé.—Approché, mis les uns auprès des autres.—Menu : *écriture bien serrée*.—Bien battu et bien croisé : *étoffe serrée*.—Avare : *homme serré*. — *Style serré*, style concis, précis : avec cette différence qu'on est *concis* en employant le moins de mots qu'il est possible ; on est *précis*, en employant le mot *propre*; on est *serré*, en retranchant les propositions intermédiaires, les mots et phrases synonymes. — *Avoir le cœur serré*, saisi de douleur.—Au jeu de trictrac, *un jeu serré*, qui n'est point assez étendu.

SERRÉ, adv. (*cèré*), bien fort : *il a gelé bien serré*.—*Mentir bien serré*, impunément.—*Jouer serré*, ne jouer qu'à beau jeu et ne pas hasarder volontiers.

SERRÉ, SERRULÉ, E, adj. (*cèré, cèrulé*) (du lat. *serra*, scie, et *serrula*, petite scie), t. de bot., dentelé en forme de scie; se dit des feuilles.

SERRE-BAUQUIÈRE, subst. mas. (*cèrebôkière*), t. de mar., longue pièce qui supporte les baux. — Au plur., des *serre-bauquières*.

SERRE-BOSSE, subst. mas. (*cèreboce*), t. de mar., corde qui saisit la *bosse* de l'ancre. — Au plur., des *serre-bosse*.

SERRE-CISEAUX, subst. mas. (*cèrecizô*), outil pour contenir les anneaux des *ciseaux*. — Au plur., des *serre-ciseaux*.

SERRE-COU, subst. mas. (*cèrekou*), t. d'art vétér., collier garni d'une pelotte, à l'aide duquel on comprime la veine jugulaire d'un cheval. — Au plur., des *serre-cou*.

SERRÉE, subst. fém. (*cèré*), outil de saunier.

SERRE-FEU, subst. mas. (*cèrefeu*), t. d'orfèv., morceau de fer qui sert à retenir le charbon autour du creuset. — Au plur., des *serre-feu*.

SERRE-FILE, subst. mas. (*cèrefile*), soldat qui est le dernier de sa *file*. — Sous-officiers placés derrière la *file*.—Adj. : *vaisseau serre-file*. —Au plur., des *serre-file*.

SERRE-FINE, subst. fém. (*cèrefine*), t. d'hist. nat., nom de la mésange, en plusieurs endroits.

SERRE-GOUTTIÈRE, subst. mas. (*cèreguoutière*), t. de mar., pièce de bois qui lie le vaisseau dont elle fait le tour. — Au plur., des *serre-gouttière*.

SERREMENT, subst. mas. (*cèreman*), l'action de *serrer*.—*Serrement de cœur*, état dans lequel se trouve le *cœur* quand il est *serré* de douleur.

SERRÉMENT, adv. (*cèréman*), d'une manière *serrée*, trop économe.

SERRE-NŒUD, subst. mas. (*cèreneu*), t. de chir., instrument à l'aide duquel on *serre* la ligature dans les cavités au fond desquelles on est obligé d'en faire. — Au plur., des *serre-nœud*.

SERRE-PAPIERS, subst. mas. (*cèrepapié*), arrière-cabinet où l'on *serre* des *papiers*.—Tablette divisée en compartiments où l'on arrange des *papiers*.—Au plur., des *serre-papiers*.

SERRE-POINTS, subst. mas. (*cèrepoein*), outil de bourrelier pour *serrer* des *points*.—Au plur., des *serre-points*.

*SERRER, v. act. (*cèré*) (dans ces deux acceptions, du lat. *serere*, approcher, mettre auprès, dérivé du grec εἴρειν, joindre, attacher), étreindre, presser. — Joindre, mettre près à près : *serrer l'écriture, les lignes*; *serrer les dents*; *se serrer les uns contre les autres*. — Mettre à couvert, enfermer : *serrer les foins, les blés*. (En ce dernier sens, de *serare*, employé par *Columelle* dans la même acception, et d'où vient également *sera*, serrure.) — Fig. : *serrer les pouces à quelqu'un*, l'obliger à force de tourments ou de menaces à avouer la vérité.—Fig. et fam. : *serrer le bouton à quelqu'un*, le presser vivement sur quelque chose. — Fig. : *serrer les nœuds de l'amitié*, rendre l'amitié plus étroite. — *Serrez vos rangs, vos files*, joignez-vous près à près.—En t. de mar., *serrer les voiles*, les ferler.— *Serrer de la voile*, en diminuer, en amenant ou carguant quelques-unes de celles qui sont en dehors. — *Serrer le vent*, tenir le plus près, autant qu'il est possible. — *Serrer la file*, faire approcher les vaisseaux les uns des autres, à distance convenable, lorsqu'ils sont en ligne. —*Serrer quelqu'un de près*, le poursuivre vivement.—*Serrer son style*, retrancher ce qu'il y a

de superflu dans les mots ou dans les pensées. — *se* SERRER, v. pron., t. de man.; se dit d'un cheval qui se rétrécit, et ne s'étend pas assez à une main ou à une autre, qui ne prend pas assez de terrein.

SERRE-ROSE, subst. fém. (*cèrerôze*), t. de mar., cordage pour arrêter les ancres. — Au plur., des *serre-rose*.

SERRETÉ, E, adj. (*cèreté*), t. de bot., denté en scie : *ces feuilles sont serretées*.

SERRE-TÊTE, subst. mas. (*cèretète*), coiffure de nuit en toile avec des cordons. — Au plur., des *serre-tête*.

SERRETTE, subst. fém. (*cèrète*). Voy. SARRETTE. — T. d'hist. nat., sorte de dent de poisson pétrifiée ou fossile, qui a les côtes crénelées ou doubles comme une scie.

***SERRICAUDE**, subst. mas. (*cèrikode*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

***SERRICORNES**, subst. mas. pl. (*cèrikorne*), t. d'hist. nat., famille d'insectes coléoptères.

SERRIÈRE, subst. fém. (*cèrière*), dans les fonderies de canons, pièce de fer qui sert à boucher le trou du fourneau où se trouve le métal en fusion.

SERRIROSTRES, subst. masculin plur. (*cèreriroccetre*) (du latin *serra*, scie, et *rostrum*, bec), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux palmipèdes, dont le bec, très-mou, et recouvert souvent d'une simple membrane, a les bords crénelés en forme de scie.—Ce mot est aussi adj. des 2 genr.

***SERRON**, subst. mas. (*cèron*), boîte dans laquelle on *serre* les drogues qu'on apporte des pays étrangers.

SERROPALPE, subst. mas. (*cèropalpe*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

SERRULÉ, E, adj., t. de bot. Voy. SERRETÉ.

***SERRURE**, subst. fém. (*cèrure*) (du lat. *sera*, fait de *serare*, fermer. Voy. SERRER.)—Ouvrage de serrurerie qu'on attache à une porte, à un coffre, etc., et qui sert à les fermer et à les ouvrir par le moyen d'une clef : *serrure à double tour, serrure à secret*. — On appelle *serrure à bosse*, celle qui sert pour les portes de caves; *à clanches*, qu'on met aux portes des grandes maisons. — *Serrure à deux fermetures*, qui se ferme par deux endroits dans le bord du palastre.

SERRURERIE, subst. fém. (*cèrureri*), l'art de forger le fer et d'en fabriquer toutes sortes d'ouvrages.— Le travail du *serrurier*. — Atelier, bâtiment où se fait le travail de *serrurerie*.

SERRURIE, subst. fém. (*cèruri*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des protées.

***SERRURIER**, subst. mas., **SERRURIÈRE**, subst. fém. (*cèrurié, rière*), celui, celle qui fait ou vend des *serrures* et autres ouvrages en fer.

SERRURIÈRE, subst. fém. (*cèrurière*). Voy. SERRURIER.

SERSALISIE, subst. fém. (*cèreçalizi*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des argans.

SERSIFIS, subst. mas. (*cèrecifi*). Voy. SALSIFIS.

SERTE, subst. fém. (*cèrte*), chez les orfèvres et les metteurs en œuvre, se dit de l'enchâssement des pierres, diamants, etc., dans les pièces où on les retient par le moyen d'une sertissure. — T. d'hist. nat., espèce de poisson du genre cyprin.

SERTI, E, part. pass. de *sertir*, et adj., enchâssé.

SERTIR, v. act. (*cèretir*) (du latin *serere*, approcher, unir, enchaîner, dont le supin est *sertum*), monter une pierre précieuse, l'enchâsser, la serrer dans son chaton. — *se* SERTIR, v. pron.

SERTISSURE, subst. fém. (*cèretiçure*), partie du chaton qui entoure la pierre et qui la retient.

SERTULAIRE, subst. fém. (*cèretulère*), t. d'hist. nat., genre de polypiers.

SERTULARIÉE, subst. fém. (*cèretularié*), t. d'hist. nat., ordre de polypiers phytoïdes, qui renferme les *sertulaires* et plusieurs autres genres analogues.

SERTULE, subst. fém. (*cèretule*), t. de bot., assemblage de pédicules uniflores.

SERUM (et non pas **SÉRUM**), subst. mas. (*cèrome*) (mot purement latin, qui signifie *lait clair, petit lait, partie séreuse du lait*), liqueur aqueuse dans le corps humain, qui rend le chyle et le sang plus fluides.

***SERVAGE**, subst. mas. (*cèrevaje*), état de celui qui est *serf* ou esclave. — En poésie, attachement d'un amant pour sa maîtresse : *amoureux servage*. Il n'est plus d'usage en prose, et il vieillit en poésie.

SERVAL, subst. mas. (*cèreval*), t. d'hist. nat. quadrupède du genre du lynx.

SERVAN (SAINT-), subst. propre mas. (*ceincèrevan*), ville maritime de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Malo, dép. d'Ille-et-Vilaine.

***SERVANT**, subst. et adj. mas. (*cèrevan*); on appelait *gentilhomme servant*, celui qui *servait* à table chez le roi. — *Frère servant* ou *servant d'armes*, membre de l'ordre de Malte, non assujéti aux preuves, d'un rang inferieur aux chevaliers. — *Fief servant*, celui qui relevait d'un autre fief appelé *fief dominant*. — Subst. Voyez SERVEUR.

***SERVANTE**, subst. fém. (*cèrevante*), fille ou femme qui *sert* de domestique, surtout dans les auberges : *servante de cabaret*. — Les femmes disent par civilité : *je suis votre servante, votre très-humble servante*. — Elles disent aussi fam. et iron. : *je suis votre servante*, je ne suis pas de votre avis, je ne puis faire ce que vous désirez. — Espèce de petite table auprès de la grande, sur laquelle on place des assiettes, des bouteilles, etc., pour suppléer au *service* des domestiques. — Chez les imprimeurs, petite planche sur laquelle repose la frisquette, pendant que l'ouvrier étend sur le tympan la feuille qu'il va imprimer.

SERVANTINE, subst. fém. (*cèrevantine*), variété de figues.—Espèce de poire.

SERRIÈRES, subst. propre mas. (*cèrière*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Tournon, dép. de l'Ardèche.

SERVE, subst. et adj. fém. Voy. SERF.

SERVERETTE, subst. propre fém. (*cèreverète*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Marvejols, dép. de la Lozère.

SERVEUR ou **SERVANT**, subst. mas. (*cèreveur, van*), pop., celui qui *sert* la messe.— Au jeu de paume, celui qui lance la balle le premier dans la partie.

SERVI, E, part. pass. de *servir*.

SERVIABLE, adj. des deux genres (*cèreviable*), officieux, obligeant. — SERVIABLE, OFFICIEUX, OBLIGEANT. (*Syn.*) L'homme *serviable* est prompt et empressé à vous servir dans l'occasion, comme un serviteur l'est à l'égard de son maître. L'homme *officieux* est affectueux et zélé, comme un client à l'égard de son patron. L'homme *obligeant* est aise et flatté de vous servir dans le besoin; il va au-devant de l'occasion pour obliger. —L'homme *serviable* se fait un plaisir d'être utile tout ce qu'il peut par lui-même, il le fait; mais il est circonspect. L'homme *officieux* se fait un plaisir de concourir à vos desseins, mais il peut être intéressé ; c'est moins quelquefois par caractère que par habitude et par combinaison. L'homme *obligeant* ne considère que le plaisir de vous rendre heureux.—Il est très-commode, surtout pour une personne paresseuse et indolente, d'avoir à ses ordres, dans la société, des gens *serviables*; ils plaisent, ils préviennent en leur faveur. Il est fort utile, surtout pour une personne ou inexpérimentée, ou très-occupée, d'avoir à sa disposition, dans les embarras, des gens *officieux*; ils attirent, ils gagnent la confiance. Il est très-heureux, surtout pour l'homme timide et fier, d'avoir pour recours, dans la nécessité, une personne *obligeante*; elle engage, elle captive par ses manières comme par ses actions. — C'est faire plaisir à l'homme *serviable*, que de le mettre à portée de vous faire plaisir à vous-même. C'est entrer dans les vues de l'homme *officieux*, que de réclamer ses bons offices avec confiance. C'est bien mériter de l'homme vraiment *obligeant*, que de le trouver, par préférence, digne de vous obliger.

SERVIABLEMENT, adv. (*cèrevi-ableman*), obligeamment. Peu usité.

SERVIAN, subst. propre mas. (*cèrevi-an*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Béziers, dép. de l'Hérault.

***SERVICE**, subst. mas. (*cèrevice*) (du latin *servitus*), état, fonction d'un domestique.—Usage qu'on tire de certains animaux ou de certaines choses : *ce cheval, cette étoffe est d'un bon service*. En ce sens, on dit fam. : *les jambes, l'estomac refusent le service*, ne font plus leurs fonctions qu'avec peine.—Assistance, bon office: *offrir ses services, rendre des services*. Voyez BIENFAIT.—Temps qu'on a servi dans un emploi : *il a trente ans de service*. — Absolument, le *service* que les gens de guerre rendent à l'état dans les armées : *il est dans le service, il a quitté le service*.—Célébration des offices divins. —Messe haute ou prières publiques qui se disent pour un mort.—Nombre de plats qu'on met à la fois sur une table, et qu'on ôte de même : *repas à trois, à quatre services*.— Tous les plats et assiettes qu'il faut pour *servir* une table : *service de porcelaine*. — Le linge de table : *service damassé*.—Au jeu de paume, côté où est celui à qui l'on sert la balle : *il est du côté du service*.— Action et manière de *servir* la balle : *voilà un méchant service*. — Prov.: *service des grands n'est pas héritage*, on est souvent mal récompensé de *servir* les grands.

SERVIDOU, subst. mas. (*cèrevidou*), chaudière de savonnerie.

***SERVIENS**, subst. propre mas. plur. (*cèreviein*), peuples de la *Servie*, province de Hongrie

SERVIÈRES, subst. propre mas. (*cèrevi-ère*) bourg de France, chef-lieu de canton, arrond de Tulle, dép. de la Corrèze.

SERVIETTE, subst. fém. (*cèrevi-ète*) (suivant *Ménage*, du lat. *servire*, servir, à cause de l'usage qu'on en fait ; ou plutôt de *servare*, sauver, conserver, parce que la *serviette* empêche qu'on ne gâte son habit), linge dont on se sert quand on mange, ou à d'autres usages.

***SERVILE**, adj. des deux genres (*cèrevile*) (du lat. *servilis*), qui appartient à l'état d'esclave : *emploi, condition servile*.—Fig., bas, rampant : *esprit, âme servile ; complaisance, flatterie basse et servile*.— *Traducteur, traduction servile*, qui s'attache trop à la lettre, aux termes de son original.—En t. de théol., on dit : *crainte servile*, par opposition à *crainte filiale*.—*Œuvre servile*, ouvrage que l'on fait pour en retirer un prix.

SERVILEMENT, adv. (*cèrevileman*), d'une manière *servile*.

SERVILISME, subst. mas. (*cèreviliceme*), esprit, système de *servilité* ; propension à obéir en esclave.

SERVILISTE, subst. mas. (*cèrevilicete*), partisan du *servilisme*, qui érige en doctrine l'esclavage.

SERVILITÉ, subst. fém. (*cèrevilité*), esprit de *servitude*, bassesse d'âme; exactitude *servile* : *cette traduction a trop de servilité*.

SERVION, subst. mas. (*cèrevion*), sorte d'outil à manche dont les sauniers se servent pour retirer le sel.

SERVIOTE, subst. fém. (*cèrevi-ote*), t. de mar., pièce de sapin qui sert à former l'éperon d'un navire et à le tenir en état.

***SERVIR**, v. act. (*cèrevir*) (en lat. *servire*), (conjug. : *je sers, tu sers, il sert; nous servons, vous servez, ils servent. Je servais, j'ai servi; je servis, je servirai*, etc., *servant*.) Etre à un maître comme son domestique : *personne ne peut servir deux maîtres à la fois*, ou, selon l'Ecriture : *nul ne peut servir deux maîtres*. —Aider quelqu'un dans les détails de la vie domestique, exécuter ou prévenir ses ordres dans tous ses détails : *cette jeune fille passe sa vie à servir sa mère qui est infirme*.— On dit en t. de liturgie, que *le diacre et le sous-diacre servent le prêtre à l'autel*, pour dire qu'ils y font les fonctions de diacre et de sous-diacre ; qu'un *enfant sert la messe*, qu'il *sert* un prêtre qui dit la messe.—*Servir*, se dit des artisans, des commissionnaires, des hommes de peine, relativement aux personnes auxquelles ils fournissent régulièrement les choses de leur état, ou rendent les services de leur profession : *il n'y a qu'un an que ce perruquier me sert*.—*Servir*, neutralement, être dans l'état de domesticité: *après avoir été riche, il est réduit à servir*. — Absolument : *il est las de servir, il ne peut plus servir*, il s'ennuie au service, il est hors d'état de rester au service.—*Servir à la chambre, à la cuisine*, faire le service de la chambre, de la cuisine.—*Servir son maître à table*, lui donner à boire, lui donner des assiettes, etc.; et simplement, *servir à table*.—*Servir sur table*, et absolument, *servir*, mettre des viandes sur table. — En parlant des mets : *servir une table*, la couvrir de mets ; *servir des viandes sur la table, servir un plat*. — On dit absolument qu'*on a servi*, pour dire que tout est *servi* pour le commencement d'un repas, de manière qu'on peut se mettre à table ; et, dans le même sens : *vous êtes servis*. — On dit, figurément et familièrement, d'un homme malin ou plaisant qui a fait un tour à quelqu'un, qu'*il lui a servi un plat de son métier*.—*Servir* signifie aussi donner à quelqu'un d'un mets ou d'une boisson, pour qu'il en mange ou qu'il en boive : *servir du potage, servir du bouilli, de la poularde ; servir à boire*.— *Servir* signifie encore, distribuer aux convives les mets qu'ils désirent : *c'est la mal-*

tresse de la maison qui sert.—Servir à dîner, à déjeuner, servir de quoi dîner, déjeuner. — *Servir quelqu'un à plats couverts,* lui rendre en secret de mauvais offices. — En t. de guerre, *servir une batterie,* faire les manœuvres et les évolutions nécessaires pour tirer le canon, les mortiers, etc.—En parlant de l'artillerie : *elle a été bien servie,* on a tiré le canon avec beaucoup d'adresse et de diligence; et au contraire, *l'artillerie a été mal servie,* les choses nécessaires pour la bien *servir* ont manqué, ou les artilleurs n'ont pas bien fait leur devoir. — Rendre de bons offices à quelqu'un, l'aider, l'assister : *il l'a bien servi dans cette affaire.—Servir Dieu,* rendre à Dieu le culte qui lui est dû, et s'acquitter de tous les devoirs de religion.—*Servir l'Église, servir le roi, servir l'état,* faire quelque chose d'avantageux pour le roi, pour l'Eglise, pour l'état.—Particulièrement : *servir le roi,* être dans quelque emploi de guerre, de magistrature, de finance, etc., pour le service du roi : *servir le roi dans ses armées, dans les ambassades, dans la marine.*—En ce sens, il se met absolument, et seulement pour le service militaire: *il y a quinze ans qu'il sert.—Servir les pauvres,* leur rendre les mêmes services qu'un domestique rend à son maître.—Anciennement, on entendait par la locution : *servir une dame,* lui rendre des soins assidus, être son amant. Nous nous étonnons de trouver encore dans l'*Académie* cette expression, qui est plus que surannée.—*Servir une pompe,* la faire jouer.—*Servir une rente,* en payer le revenu. — *Servir une redevance,* l'acquitter.—*Servir les passions de quelqu'un,* l'aider à trouver les moyens de les satisfaire.—*Sa mémoire l'a mal servi,* il a manqué de mémoire.—Au jeu de paume, *servir la balle,* ou absolument *servir,* jeter la balle sur le toit à celui contre qui on joue; et, *servir sur deux toits,* jeter la balle de manière qu'elle aille sur les deux toits avant que de tomber à terre. — Fig. : *servir quelqu'un sur les deux toits,* lui fournir l'occasion de faire avec facilité ce qu'il désire; et, par extension, lui rendre de grands services.—*Servir,* au jeu de ballon et au jeu de volant, c'est jeter le ballon, le volant, à celui contre qui l'on joue.—A certains jeux de dés, etc., *servir* signifie mettre les dés dans le cornet de celui qui doit jouer : *c'est à vous à servir.—Servir de...* est aussi neutre, et signifie, tenir la place, faire l'office de... : *servir d'écuyer à une dame, il m'a servi de père.* — *Servir à...,* être utile, propre, bon à quelque chose : *cette machine sert à beaucoup de choses.* — On dit *qu'une chose ne sert à rien,* pour dire qu'elle n'est d'aucun usage : *à quoi cela sert-il ?*—On dit quelquefois : *que sert-il,* pour, à quoi *sert-il ?—Servir* se dit encore pour indiquer l'usage, la destination, l'emploi des choses : *un bateau qui sert à passer la rivière.* — Être d'usage : *ce cheval ne peut plus guère servir.—Faire servir une chose,* l'employer, la rendre susceptible de service, d'usage : *faire servir un meuble, un habit,* etc.—Prov. : *cela sert comme un cautère sur une jambe de bois, comme une cinquième roue à un carrosse,* etc., cela est tout-à-fait inutile.—*Il sert de jouet,* il est en butte à toutes les railleries.—*Servir de plastron,* être obligé de tout endurer, de répondre à tout venant, de supporter toutes les railleries et tous les sarcasmes.—Fig., *servir de couverture, servir* de prétexte. — SE SERVIR, v. pron., se rendre des services à soi-même : *je ne veux point de domestique, j'aime mieux me servir moi-même.*—En parlant de gens qui sont à table, prendre d'un mets, mettre quelque chose d'un mets sur son assiette.—Se prévaloir de quelque chose.—S'aider de quelque chose ou de quelqu'un : *il se sert toujours chez le même marchand.*—Employer : *se servir de compas, de la règle.*—Tirer profit, tourner à son avantage : *il sut se servir, pour ses intérêts, des ennemis de sa maison, et même de ses concurrents.—Se faire servir,* exiger ou attendre qu'on nous serve.

SERVIS, subst. mas. plur. (*cèrevi*), t. de féod., nom qu'on donnait à d'anciennes rentes seigneuriales.

***SERVITE**, subst. mas. (*cèrevite*), nom d'anciens religieux qui se tenaient dans les pays orientaux.

***SERVITEUR**, subst. mas. (*cèreviteur*) (du lat. *servus*. Saint Augustin a dit *servitor*), domestique. En ce sens il ne se dit absolument qu'en style de pratique et dans les traductions de l'Écriture sainte. Dans le discours ordinaire, on y joint une épithète : *bon, fidèle, vieux serviteur.* — *C'est un grand serviteur de Dieu,* c'est un homme de grande piété. — Le pape se qualifie du titre de *serviteur des serviteurs de Dieu.—Il est bon serviteur du roi,* il est zélé et fidèle dans ce qui regarde le *service* du roi.—En t. de civilité, fort attaché à..., disposé à rendre *service* : *j'étais fort serviteur de votre famille.—Votre serviteur, votre très-humble serviteur,* formules de compliments.— Fam. : *je suis votre serviteur,* je ne suis pas de votre avis, je ne saurais faire ce que vous me proposez.—Fam.: *serviteur à...,* il n'est plus question de... : *serviteur à la promenade.* — On dit pop. à un enfant : *faites serviteur,* pour, *saluez.*

SERVITUDE, subst. fém. (*cèrevitude*) (du lat. *servitus*), esclavage ; état de celui qui est *serf*, qui est esclave : *subir le joug de la servitude.*— Contrainte, assujétissement : *son emploi est brillant, mais il est accablé de servitudes.* — En t. de droit, assujétissement imposé sur un fonds, sur une maison ; obligation de souffrir le passage, une vue, etc : *la maison est belle, mais elle est grevée de servitudes.—Servitude réelle,* celle qui concerne les immeubles ; *servitude personnelle,* celle qui regarde les personnes. — SERVITUDE, ESCLAVAGE. (*Syn.*) L'*esclavage* se présente sous un aspect plus sévère, plus dur, plus effrayant, plus despotique que la servitude. On traite plutôt de l'*esclavage* politique et civil; ce genre de tyrannie fait des *esclaves*, et non des *serfs*. La *servitude* impose un joug; l'*esclavage* un joug de fer. Si la *servitude* opprime la liberté, l'*esclavage* la détruit. Dans la *servitude*, on n'est pas à soi; dans l'*esclavage*, on est tout à autrui. La *servitude* vous ravale au-dessous de la condition humaine; l'*esclavage*, jusqu'à la condition des animaux domestiques. La *servitude* abat; l'*esclavage* abrutit. L'*esclavage* est la plus dure des *servitudes*. La *servitude* impose des devoirs, des obligations; une fois remplis, vous êtes libres, l'*esclavage* vous prive de la propriété de votre existence. La *servitude* n'exclut pas la liberté politique ni l'entière liberté, l'*esclavage* produit seul cet effet.

SERVIVI, subst. mas. (*cèrevivi*)(mot latin qui signifie : *j'ai servi*), certificat de *service*. Hors d'usage.

SES, adj. poss. plur. des deux genres. (*cè*; et devant une voyelle ou un *h* muet,*cèze*.) Il ajoute au subst. une idée de possession. Voy. SON.

SÉSACH, subst. propre mas. (*cézak*), myth., déesse du repos, qu'on adorait à Babylone.

SÉSAME, subst. mas. (*cezame*) (du grec σησαμη), t. de bot., plante exotique dont on fait en Égypte de l'huile bonne à brûler. — Blé d'Inde ou de Turquie.

SÉSAMIE, subst. fém. (*cézami*), chez les anciens, gâteau qu'on faisait avec du blé de Turquie.

SÉSAMOÏDE, adj. mas. (*cézamo-ide*) (du grec σησαμη, sésame, et ειδος, forme, ressemblance), t. d'anat.; il se dit de certains petits os gros comme la graine de *sésame*, qui se rencontrent dans quelques articulations, et qui paraissent destinés à favoriser le glissement des tendons : *os sésamoïdes.* — Subst. mas., genre de plantes que *Linnée* a réuni au genre du réséda.

SESBAN, subst. mas. (*cèceban*), t. de bot., genre de plantes voisin des nélithes et des coronilles.

SESBOT, subst. mas. (*cècebô*), t. de bot., arbre d'Amérique dont les racines infusées font une boisson vineuse.

SESCUPLE, adj. des deux genres (*cècekuple*), qui est d'une fois et demie autant ; qui contient une fois et demie autant.

***SESCUPLICAIRE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*cècekuplikière*), t. d'antiq., soldat qui recevait double paie et demie.

SÉSÉLI, subst. mas. (*cézéli*) (en grec σεσελι), plante vivace et ombellifère.

SÈSERIN, subst. mas. (*cèzerein*), t. d'hist. nat., espèce de petit poisson qu'on trouve dans la Méditerranée.

SÉSIE, subst. fém. (*cézi*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères.

SESLÈRE, subst. fém. (*cècelère*), t. de bot., genre de plantes digynées de la famille des graminées.

***SESQUIALTÈRE**, adj. des deux genres (*cècekui-aletère*) (du lat. *sesquialter*, formé de *sesqui*, contraction de *semisque*, une fois et demie, et de *alter*, autre), t. de math. : *raison sesquialtère,* raison de deux termes dont l'un contient l'autre une fois et demie.

SESQUIDOUBLE, adj. des deux genres (*cècekuidouble*), t. d'arithm. et de géom. : *raison sesqui-double,* dont le plus grand terme contient le plus petit deux fois et demie.

SESQUIQUADRAT, adj. mas. (*cècekuikouadra*), t. d'astron.; il se dit de l'aspect des planètes éloignées l'une de l'autre de quatre signes et demi, ou de cent trente-cinq degrés.

***SESQUITIERCE**, adj. des deux genres (*cècekuitièrece*), t. d'arithm. et de géom. : *raison sesquitierce,* raison de la plus grande inégalité entre deux quantités dont l'une contient l'autre une fois et un *tiers*.

SESSE, subst. fém. (*cèce*), bande de toile qui entoure le turban des Orientaux. — Sorte de pelle avec laquelle on ôte l'eau des petits bateaux.

SESSÉE, subst. fém. (*cècecé*), t. de bot., genre de plantes de la famille des corymbifères.

SESSIES, subst. fém. plur. (*cèceci*), myth., déesses qu'on invoquait quand on ensemençait les terres.

SESSILE, adj. des deux genres (*cècecile*) (en lat. *sessilis*), se dit en bot. des fleurs et des feuilles qui reposent immédiatement sur la tige ou sur les rameaux.—*Laitues sessiles,* laitues qui ne s'élèvent pas.

SESSILIFLORE, adj. des deux genres (*cèceciliflore*), t. de bot., à fleurs *sessiles*.

***SESSILIOCLES**, subst. mas. plur. (*cèceciliokle*), t. d'hist. nat., crustacés dont les yeux sont *sessiles*, au contraire des *pédiocles*, dont les yeux sont portés sur un pédicule.

SESSION, subst. fém. (*cècion*) (en lat. *sessio*, fait de *sedere*, être assis, siéger), temps pendant lequel un corps délibérant est assemblé. — Séance d'un concile, etc. — L'article qui renferme les décisions publiées dans la séance d'un concile.— Le temps qui s'écoule en France, depuis l'ouverture d'une assemblée des chambres législatives jusqu'à leur clôture ; et en Angleterre, depuis la convocation du parlement jusqu'à sa prorogation.

SESSUENS, subst. propre mas. plur. (*cèccuein*), anciens peuples de la Gaule celtique.

***SESTERCE**, subst. mas. (*cècetèrece*) (du lat. *sestertius*, contraction de *semi stertius*, sous-entendu *as*; deux as et demi), monnaie d'argent chez les Romains, qui faisait originairement le quart d'un denier, et qui valait deux as et demi. —C'est ce qu'on nomme *petit sesterce*, pour le distinguer du *grand sesterce*, qui n'était pas une monnaie réelle, mais idéale; comme le *talent* chez les anciens Grecs, la *livre sterling* des Anglais, la *livre tournois* en France. — Le *grand sesterce* valait mille *petits sesterces*.

SESTERAGE, subst. mas. (*cècetèraje*), t. de féod., droit seigneurial levé sur le produit des terres à blé, et sur chaque setier de grain. Hors d'usage.

SESTERTIAIRE, subst. mas. (*cècetèrecière*), t. d'antiq., celui qui, chez les Romains, distribuait des *sesterces* dans les réjouissances publiques.

SÉSUVE, subst. mas. (*cézuve*), t. de bot., espèce de plante des Antilles, de la famille des ficoïdes.

***SÉTA**, subst. mas. (*céta*) (mot tout latin), poil long et rude du cochon, du sanglier. — Pinceau de sanglier.

SÉTACÉ, E, adj. (*cétacé*), t. de bot.; se dit des parties de plantes qui sont menues, roides et anguleuses comme les soies d'un sanglier.

SÉTAIRE, subst. fém. (*cétère*), t. de bot., genre de plantes voisin des panis et des orthopogons.

SÉTANIE, subst. fém. (*cétani*), t. de bot., sorte de plante du genre des néfliers. — Espèce d'ognon.

SÉTEUSE, adj. fém. Voy. SÉTEUX.

SÉTEUX, adj. mas., au fém. SÉTEUSE (*céteu, teuze*), t. de bot. ; *réceptacle séteux*, garni de filaments secs et *sétacés*. Voy. SÉTACÉ.

SETFARI, subst. mas. (*cètefari*), t. de relat., sorte de voile que les femmes, en certains lieux d'Afrique, mettent devant leur figure.

***SÉTHIENS**, ou **SÉTHITES**, subst. mas. plur., (*cétiein, tite*), hérétiques qui adoraient *Seth*.

***SÉTICORNES**, subst. m pl. et adj. des deux genres (*cétikorne*) (du lat. *seta*, poil, et *cornu*, corne), t. d'hist. nat., famille d'insectes lépidoptères, qui ont les antennes en forme de poil.

***SÉTICAUDES**, subst. m. pl. et adj. des deux genres (*cétikôde*) (du latin *seta*, poil, et *cauda*, queue), t. d'hist. nat., famille d'insectes à ventre terminé par des soies.

*__SETIER__, subst. mas. (*cetié*) (en lat. *sextarius*), mesure de grains ou de liqueurs, différente selon les lieux. Chez les anciens Romains, le *setier* était la sixième partie du *conge*, et contenait deux hémines ou demi-*setiers*. — *Demi-setier*, la moitié d'une chopine.—*Setier de terre*, portion de terre labourable où l'on peut semer un *setier* de blé ; et dans certains cantons, mesure de terre qui se rapproche plus ou moins d'un arpent.

__SETIFÈRE__, adj. des 2 g. (*cétifère*), séteux. — Qui porte des soies. — Qui produit de la soie.

__SETINE__, subst. fém. (*cètine*), étendue de prés. Vieux et même hors d'usage.

__SÉTIPODE__, subst. mas. (*cétipode*), t. d'hist. nat., genre de vers qu'on nomme aussi annélide. — Adj., qui a les pieds en forme de soies.

*__SÉTON__, subst. mas. (*céton*) (du lat. *seta*, soie), petit cordon de plusieurs fils de soie ou de coton qu'on passe à travers les chairs en diverses opérations de chirurgie.—L'exutoire même que l'on entretient au moyen du *séton*.

__SEUF__, subst. mas. (*ceufe*), t. de mar., sorte de petit bâtiment dont on se sert sur les côtes de Flandre.

*__SEUIL__, subst. mas. (*ceu-ie*) (du lat. *solium*, que *Varron* dit avoir été fait, dans la même signification, de *solum*, sol, pavé. *Ménage*.), pièce de bois ou de pierre qui est au bas de l'ouverture d'une porte et qui la traverse. — T. d'archit. hydraul. : *seuil d'écluse*, pièce de bois qui, étant posée de travers entre deux poteaux au fond de l'eau, sert à appuyer par le bas la porte ou les aiguilles d'une écluse ou d'un pertuis. — *Seuil de pont-levis*, grosse pièce de bois avec feuillure, arrêtée au bord de la contre-escarpe d'un fossé pour recevoir le battement d'un pont-levis quand on le baisse.

__SEUILLET__, subst. mas. (*ceu-ié*), t. de mar., bout de cordage mis dans les sabords d'un bâtiment, qui sert à en couvrir la partie inférieure.

*__SEUL, E__, adj. (*ceule*) (du latin *solus*, fait du grec *ολος*, tout entier, parce que, tant qu'une chose reste entière, elle est unique dans son genre), qui est sans compagnie : *je l'ai trouvé seul*.—On dit : *un seul homme*, lorsqu'il n'y a qu'un homme, et *un homme seul*, lorsque cet homme n'est pas accompagné. — Unique : *c'est le seul qui vive de la sorte*. — *Le seul* veut le verbe qui suit au subj. : *le seul parti que l'on puisse prendre*. Voy. UNIQUE.—Simple : *la seule pensée de cette action est criminelle*.—*Être seul au monde*, n'avoir ni parents, ni amis. — *Vivre seul dans le monde*, ne pas fréquenter la société ; n'avoir pas d'affections.—Prov. : *cela va tout seul*, est facile à faire. — *Voix seule*, ou mieux *solo*, en t. de mus., le récitant dont la voix ne se mêle point à d'autres voix. — Subst. et au mas., on appelle *gouvernement d'un seul*, le pouvoir monarchique et absolu.

__SEULEMENT__, adv. (*ceuleman*) (du lat. *solum*, *solummodò*), rien de plus, pas davantage : *dites-lui seulement un mot*. — Du moins : *laissez-moi seulement reposer un demi-quart d'heure*. — Même : *il n'a pas été seulement malade*. — *Le courrier est seulement arrivé d'aujourd'hui*, n'est arrivé que d'aujourd'hui.—*Non-seulement*, *mais encore* : *non-seulement il est le consolateur des infortunés, mais encore le bienfaiteur des pauvres*. Voy. NON.

__SEULET__, adj. mas., au fém. __SEULETTE__ (*ceulé, lète*), c'est un diminutif de *seul*, usité seulement dans le style pastoral : *je n'irai plus au bois seulette*.

__SEULETTE__, adj. fém. Voy. SEULET.

__SEURRE__, subst. propre mas. (*ceure*), petite ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Beaune, dép. de la Côte-d'Or.

__SÉVARANTON__, subst. mas. (*cévaranton*), t. de bot., espèce de plante de l'Inde, du genre des bignonées.

__SÉVATES__, subst. propre mas. plur. (*cévate*), anciens peuples qui habitaient une partie de la Haute-Autriche.

__SÈVE__, subst. fém. (*cève*) (du latin *sapa*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement du *vin cuit jusqu'à l'évaporation des deux tiers*), l'humeur qui se répand par tout l'arbre, ou par toute la plante, et qui lui fait porter du nouveau bois, des fleurs et des fruits. —*Arbre en sève*, dont la *sève* fermente. — Au fig., vigueur, force de la jeunesse : *ce jeune homme est dans toute sa sève*.—En parlant des ouvrages d'esprit, verve : *il a de la sève dans son style*.

__SEVEL-CORONDE__, S. fém. (*cevèlekoronde*), t. de bot., sorte de cannelle mucilagineuse qu'on tire de Ceylan.

__SEVER (SAINT-)__, subst. propre mas. (*ceincevère*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. des Landes.— Bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Vire, dép. du Calvados.

__SÉVERAC-LE-CHÂTEAU__, subst. propre mas. (*céveraklechâtô*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Milhau, dép. de l'Aveyron.

__SÉVÈRE (SAINT-)__, subst. propre mas. (*ceincevère*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de La Châtre, dép. de l'Indre.

__SÉVÈRE__, adj. des deux genres (*cévère*) (en lat. *severus*), rigide, qui exige une extrême régularité et qui pardonne peu ou point : *père, juge, censeur sévère*. Voy. AUSTÈRE.—En parlant des choses, rigide, rigoureux : *vertu, loi, punition, ton sévère*.—En parlant d'une figure qui a plus de régularité que d'attraits, on dit que *c'est une beauté sévère, un caractère de beauté sévère*.—Cruel, barbare : *un sévère destin*.—En t. de littér.: *style sévère*, dont on a banni une élégance recherchée.—Dans les arts : *ornements sévères*, d'un caractère noble et régulier.—Subst. mas., ce qui est dans le genre *sévère* : *passer du grave au doux, du plaisant au sévère*.

__SÉVÈRE__, subst. mas. (*cevère*), t. d'hist nat., espèce de vipère d'un brun roussâtre.

__SÉVÈREMENT__, adv. (*cevèreman*) (en lat. *severè*), avec *sévérité*.—*Traiter quelqu'un sévèrement*, agir avec peu d'indulgence, ne pas le ménager.

__SÉVÉRIANE__, subst. fém. (*céveri-ane*), t. de jard., sorte de poire.

__SÉVÉRIENS__, subst. mas. plur. (*céveri-ein*), anciens sectaires qui regardaient la loi de Moïse comme maudite.

__SÉVÉRITÉ__, subst. fém. (*cévérité*) (en lat. *severitas*), rigidité, rigueur, qualité de ce qui est *sévère* : *la trop grande sévérité est quelquefois une cruauté*.—Austérité, régularité : *la sévérité de son caractère impose à tout le monde*. — SÉVÉRITÉ, RIGUEUR. (*Syn.*) La *sévérité* se trouve principalement dans la manière de penser et de juger ; elle condamne facilement et n'excuse pas. La *rigueur* se trouve particulièrement dans la manière de punir ; elle n'adoucit pas la peine, et ne pardonne rien. Les faux dévots n'ont de *sévérité* que pour autrui ; prêts à tout blâmer, ils ne cessent de s'applaudir eux-mêmes. La *rigueur* ne peut être bonne que dans les occasions où l'exemple serait de conséquence ; partout ailleurs on doit avoir un peu d'égard à la faiblesse humaine.—L'usage a consacré les mots *rigueur* et *sévérité* à certaines choses particulières : on dit, la *sévérité* des mœurs, la *rigueur* de la saison. La *sévérité* des femmes est un ajustement et un fard qu'elles ajoutent à leur beauté ; dans ce sens, le mot de *rigueurs*, au plur., répond à celui de *sévérité*.

__SÉVÉRONDE__, subst. fém. (*céveronde*), saillie d'un toit sur la rue. (*Raymond*.) Aujourd'hui l'on dit *subgronde*.

__SÉVEUSE__, adj. fém. Voy. SÉVEUX.

*__SÉVEUX__, adj. mas., au fém. __SÉVEUSE__ (*céveu, veuze*), qui sert à la circulation de la *sève* : *canal séveux*.

__SÉVI__, part. pass. de *sévir*.

__SÉVICES__, subst. mas. plur. (*cévice*) (en latin *sævitiæ*), t. de palais, mauvais traitements qui vont jusqu'aux coups, d'un mari envers sa femme, d'un père ou d'une mère envers ses enfants, d'un maître envers ses apprentis ou ses domestiques : *dans la séparation de corps, on exige qu'il soit fait preuve de sévices*.

__SÉVILLANE__, subst. fém. (*cévilelane*), piastre qui a cours à *Séville*, en Espagne.

*__SÉVILLE__, subst. propre fém. (*cévile*), ville d'Espagne, chef-lieu d'intendance, et de l'Andalousie, sur le Guadalquivir.

*__SÉVIR__, subst. mas. (*cévir*) (du lat. *sex*, six, et *vir*, homme), t. d'antiq., le commandant de chacune des six décuries des chevaliers romains. — Membre d'un collège composé de six magistrats.

__SÉVIR__, v. neut. (*cévir*) (du lat. *sævire*), agir avec rigueur. Il se dit des mauvais traitements exercés par le supérieur à l'égard de l'inférieur. Voyez SÉVICES. — Punir sévèrement : *les juges ne sauraient trop sévir contre les voleurs*.

__SÉVIRAL, E__, adj. (*cévirale*), qui concerne le *sévirat*.—Au plur. mas. *séviraux*

__SÉVIRAT__, subst. mas. (*cévira*), t. d'antiq., dignité de celui qui commandait l'une des six décuries chez les anciens Romains.

__SÉVOLE__, subst. fém. (*cévole*), t. de bot., genre de plantes monogynes, de la famille des campanulacées.

__SEVRAGE__, subst. mas. (*cevraje*), action de *sevrer*.—Temps nécessaire pour habituer un enfant à ne plus téter.—Etablissement où l'on met les enfants pour être *sevrés* : *maison de sevrage*.

__SEVRÉ, E__, part. pass. de *sevrer*.

__SEVRER__, v. act. (*cevré*) (du lat. *separare*, séparer ; *séparer un enfant de sa nourrice*. *Sevrer*, en vieux langage, signifiait séparer), ôter à un enfant sa nourrice, afin qu'il ne tette plus.—On le dit aussi, 1° des animaux : *sevrer un veau, un chien*, etc. ; 2° de quelques plantes : *sevrer une marcotte*.—Fig., priver, frustrer : *on l'a sevré des avantages de sa place*.—*se* SEVRER, v. pron., se retrancher quelque chose, s'abstenir de... : *se sevrer de plaisirs*.

__SÈVRES__, subst. propre mas. (*cèvre*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Versailles, dép. de Seine-et-Oise, qui possède une manufacture célèbre de porcelaines.

*__SÈVRES (DEUX-)__, subst. propre mas. (*deucèvre*), dép. de France, traversé par deux rivières de ce nom. Chef-lieu, Niort.

__SEVREUSE__, subst. fém (*cevreuze*), celle qui est chargée du soin de *sevrer* un enfant.

__SEXAGÉNAIRE__, subst. et adj. des deux genres (*cèguezajénère*), qui a *soixante* ans. — Subst. : *un sexagénaire*.

__SEXAGÈNE__, subst. mas. Voy. SEXTANT.

__SEXAGÉSIMAL, E__, adj. (*cèguezajézimale*), t. de mathém., qui a *soixante* pour dénominateur. — Au plur. mas., *sexagésimaux*.

__SEXAGÉSIMAUX__, adj. mas. plur. Voy. SEXAGÉSIMAL.

__SEXAGÉSIME__, subst. fém. (*cèguezajézime*), dimanche avant le dimanche gras.

__SEXANGLE__, subst. mas. et adj. des deux genres (*cèguezanguele*), qui a *six angles*. On dit plus souvent *hexagone*.

__SEXANGULAIRE__, adj. des deux genres (*cèguezangulère*), qui a *six angles*. — Subst. mas., t. d'hist. nat., poisson du genre du cheval marin.

__SEXANGULÉ, E__, adj. (*cèguezangulé*), qui est formé de *six angles*. — T. de bot., se dit de certaines parties des plantes qui ont *six angles*. On dit aussi *sexangle*.

__SEXCÉNAIRE__, adj. des deux genres (*cèkcénère*), qui est au nombre de *six cents*.

__SEXCENTÉSIME__, adj. des deux genres (*cèkçantézime*), t. d'arith. ; se dit d'un nombre qui compose *six cents*, d'une partie qui se divise en *six cents*. — Subst. : *un sexcentésime*.

__SEXDENTÉ, E__, adj. (*cèkcedanté*), t. d'hist. nat., qui a *six dents*.

__SEXDIGITAIRE__, adj. des deux genres (*cèkcedijitère*) (du lat. *sex*, six, et *digitus*, doigt), qui a *six doigts*, qui est né avec *six doigts*. — Subst. : *un, une sexdigitaire*.

__SEXDIGITAL, E__, adj. (*cèkcedijital*) (même étym. que celle du mot précéd.); se dit d'un pied ou d'une main qui a *six doigts*.—Au plur. mas., *sexdigitaux*.

__SEXDIGITAUX__, adj. mas. plur. Voy. SEXDIGITAL.

__SEXE__, subst. mas. (*cèkce*), différence physique et constitutive du mâle et de la femelle : *le sexe masculin et le sexe féminin ; la différence des sexes*.—On distingue les hommes en deux classes qu'on appelle : *les deux sexes*.— C'est dans ce sens qu'on dit : *cette femme a un courage au-dessus de son sexe ; cet homme dans sa conduite déshonore son sexe*. — *Le beau sexe*, ou simplement *le sexe*, les femmes : *il aime le sexe*. — On se sert aussi du mot *sexe* en parlant des plantes : *plusieurs plantes réunissent les deux sexes*.

__SEXENNAL, E__, adj. des deux genres (*cèkcènenale*), qui revient, qui se fait, qui arrive tous les *six ans*. — Au plur. mas., *sexennaux*.

__SEXENNALITÉ__, subst. fém. (*cèkcènenalité*), qualité de ce qui est *sexennal*.

__SEXENNAUX__, adj. mas. plur. Voy. SEXENNAL.

__SEXTAIRE__, ou __SEXTIER__, subst. mas. (*cèkcetère, tié*), mesure romaine, qui correspond à notre chopine de Paris. — Poids de *seize* onces et demie d'eau.

__SEXTANE__, adj. fém. (*cèkcetane*), t. de médec., qui revient tous les *six* jours : *fièvre sextane*.

SEXTANIENS, subst. propre mas. plur. (*cèkcetanein*), ancien peuple d'Arles, en Provence.

SEXTANT, subst. mas. (*cèkcetan*) (du lat. *sextans*, sixième partie d'un tout; formé de *sextus*, sixième), en géom., sixième partie d'un cercle, arc de soixante degrés. — En astron., instrument qui contient la *sixième* partie d'un cercle ou soixante degrés. — Constellation méridionale.

SEXTANTAIRE, adj. des deux genres (*cèkcetantère*), t. d'antiq., de deux onces, qui pèse deux onces.

SEXTANTAL, E, adj. (*cèkcetantale*), t. d'antiq., de deux onces, du poids de deux onces. — Qui a deux pouces de dimension. — *As sextantal*, l'as réduit de douze onces à deux, pendant la première guerre punique, à cause des besoins de la république. — Au plur. mas., *sextantaux*.

SEXTARIUS, subst. mas. (*cèkcetari-uce*), mesure romaine pour les liquides. Voy. QUINCUNX.

*__SEXTE__, subst. fém. (*cèkcete*) (en lat. *sexta*, sous-entendu *hora*, sixième heure), une des heures canoniales dans l'Église. — *Les petites heures*, prime, tierce, sexte et none. — Subst. mas., la collection des décrétales faites par Boniface VIII.

SEXTELAGE, subst. mas. (*cèkcetelaje*), t. de féod., certain droit que les seigneurs prélevaient sur ce qui se vendait dans les marchés. Hors d'usage.

SEXTIDI, subst. mas. (*cèkcetidi*), sixième jour de la décade, dans le calendrier républicain français.

SEXTIE, subst. fém. (*cèkceti*), loi romaine qui réglait certaines cérémonies religieuses.

SEXTIER, subst. mas. Voy. SEXTAIRE.

SEXTIL, E, adj. (*cèkcetile*) (du lat. *sextilis*, fait de *sextus*, sixième), t. d'astron.: *aspect sextil*, aspect de deux planètes éloignées entre elles de soixante degrés, c'est-à-dire de la *sixième* partie du zodiaque. — *Année sextile*, de trois cent soixante-six jours, dans laquelle par conséquent il y avait un *sixième* jour complémentaire. C'est l'année grégorienne bissextile.

*__SEXTULE__, subst. fém. (*cèkcetule*) (du latin *sextula*, fait, dans la même signification, de *sextus*, sixième), t. de pharmacie, la *sixième* partie d'une once, ou quatre scrupules. — T. d'antiq., *sixième* partie de l'once romaine. — Mesure d'intervalle de quatre cents pieds romains.

*__SEXTUMVIR__, subst. mas. (*cèkcetomevir*), l'un des prêtres romains attachés au culte d'Auguste déifié. Ils n'étaient que six dans les provinces: c'est de là qu'ils avaient tiré leur nom; mais à Rome il y en avait jusqu'à vingt-cinq: *sextumvir augustal*.

SEXTUMVIRAT, subst. mas. (*cèkcetomevira*), charge, dignité, fonction des *sextumvirs*. — Durée de ces fonctions.

SEXTUPLE, adj. des deux genres (*cèkcetuple*), six fois autant: *douze est sextuple de deux*. — En musique, on a appelé improprement *mesure sextuple*, la mesure à deux temps composée de six notes égales, dont trois pour chaque temps. — Subst. mas.: *le sextuple de deux est douze*.

SEXTUPLÉ, E, part. pass. de *sextupler*.

SEXTUPLER, v. act. (*cèkcetuplé*), répéter six fois. — Rendre six fois plus grand. — SE SEXTUPLER, v. pron.

SEXUEL, adj. mas., au fém. **SEXUELLE** (*cèkçu-èle*) (du latin *sexus*, sexe), qui caractérise le sexe: *parties sexuelles*; *qualités sexuelles*. — Qui tient au *sexe*: *affection sexuelle*. — En bot., *système sexuel*, système de *Linnée*, fondé sur les organes de la génération mâles ou femelles dans les plantes.

SEXUELLE, adj. fém. Voy. SEXUEL.

SEY, subst. mas. (*cé*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des gades.

SEYÉ, E, part. pass. de *seyer*.

SEYER, v. act. (*cè-ié*), couper les blés. — SE SEYER, v. pron. Fort peu en usage.

SEYEUR, subst. mas., **SEYEUSE**, subst. fém. (*cè-ieur, ieuze*), qui coupe, qui *scie* les blés. Peu en usage.

SEYEUSE, subst. fém. Voy. SEYEUR.

SEYMERIE, subst. fém. (*cèmeri*), t. de bot., genre de plantes qui se rapproche beaucoup de celui des gérardes.

SEYMOUNE, subst. mas. (*cèmoune*), vent du désert, impétueux, brûlant. — Mieux *simoun*.

SEYNE, subst. propre mas. (*cène*),, ville forte de France, chef-lieu de canton, arrond. de Digne, dép. des Basses-Alpes.

SEYSSEL, subst. propre mas. (*cèccèle*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Belley, dép. de l'Ain. Mine d'asphalte.

SEYTA, subst. fem. (*cèta*), myth., idole fameuse adorée par les Lapons.

SÉZANNE, subst. propre mas. (*cézane*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Épernay, dép. de la Marne.

SFUMATO, subst. mas. et plus souvent adv. (*cefumato*) (mot italien qui signifie *enfumé*), t. de peint.; il se dit d'une manière de peindre extrêmement moelleuse, qui, de près, laisse quelque incertitude sur la terminaison du contour, sur le détail des formes, etc., mais qui ne laisse aucune indécision lorsqu'on se place à une distance convenable; *peindre sfumato; ce peintre entend bien le sfumato*.

*__SGRAFFITO__, subst. mas. (*cegueraffito*) (mot italien qui signifie *égratigné*), t. de peint.; il se dit d'une ancienne manière de peindre; *peindre à sgraffito*. — *L'Académie* a francisé ce mot; elle écrit *sgraffite*.

S. H., abréviation de *sa Hautesse*.

S. G., abréviation de *sa Grandeur* ou *sa Grace*.

SHAKO, subst. mas. (*chako*), coiffure à l'usage de l'armée.

SHALANG, subst. mas. (*chalan*), t. de bot.; espèce de thé qui croît en Chine et en Afrique.

SHALL, subst. mas.; mauvaise orthographe de ce mot. Voy. SCHALL.

SHAMANÉES, subst. mas. plur. (*chamané*), classe de solitaires indiens.

SHACATH, subst. fém. (*chakate*), t. d'astron., nom d'une étoile et d'une constellation

SHASTA, **SHASTAH** ou **SASTAH**, subst. mas. (*chaceta, çaceta*), livre sacré des Indiens; commentaire sur le Védam.

SHAVIE, subst. fém. (*chavi*), t. de bot., genre de plantes de la famille des corymbifères.

SHECTÉENS, subst. mas. plur. (*chèkté-ein*), sectaires indiens qui rejettent l'autorité du Védam.

SHELING, orthographe vicieuse de ce mot. Voy. SCHELLING.

SHÉRARDE, subst. fém. (*chérarde*), t. de bot., plante monogyne, de la famille des rubiacées.

SHÉRIF, subst. mas. (*chérife*), officier de justice. — Commissaire de police en Angleterre.

SHEVET, ou **SHEVAN**, subst. mas. (*chevè, chevan*), onzième mois de l'année sacrée des Hébreux.

SHINAC, subst. mas. (*chinak*), t. d'art vétér., sorte de maladie particulière aux vaches d'Irlande.

SHIRE, subst. propre mas. (*chire*), mot anglais qui signifie comté: *Kentshire*, comté de *Kent*.

SHIVA, subst. propre mas. (*chiva*), idole fort accréditée chez les Indiens. — L'une des personnes de la trinité indienne.

SHOEN, subst. mas. (*cho-ène*), prêtre égyptien.

SHORÉE, subst. mas. (*choré*), t. de bot., genre de plante qui produit le camphre.

SHOURIEN, subst. mas. (*chouriein*), planète du soleil, qui préside au dimanche. — Demi-dieu des Indiens.

SI, conj. cond. (*ci*) (en lat. *si*), en cas que, à moins que: *j'irai vous voir, s'il fait beau temps; il viendra à bout de cette affaire, si rien ne s'y oppose*. — On peut se servir de *si*, au premier et au second membre d'une période; mais souvent on change le *si* du second membre en *que*: *si nous sommes jamais heureux, et que la fortune se lasse de nous persécuter, nous travaillerons à assurer le sort de ce qui nous est cher*. — Pourvu que: *je vous récompenserai bien, si je suis content de vous*. — Quelque: *si petit qu'il soit*. — Particule affirmative, et s'opposant à *non*: *je gage que si, je gage que non*. Fam. — On dit aussi fam., dans le même sens: *oh que si! Vous ne ferez donc pas cela? oh quesi!* — *Que si*, s'emploie souvent pour *si*: *que si vous venez me dire*, pour: *si vous venez me dire*. — Quelquefois particule dubitative: *dites-moi si vous irez à Paris; je ne sais si cela est vrai; je ne sais si vous achèverez*. — Fam., néanmoins: *il a beau s'en aller, si faudra-t-il qu'il revienne*. — *Si* devant le pronom *il* perd *i*, mais il ne le perd devant aucun autre mot, par quelque voyelle que ce mot commence, quand même ce serait par un *i*: *il viendra s'il peut; si elle vient; si Isocrate avait vécu*. En ce dernier sens il signifie: supposé que. — *Si*, précédé de la conjonction *et*, s'emploie dans la conversation, pour dire, cependant, avec cela, néanmoins; et alors il ne perd jamais sa voyelle, pas même devant le pronom: *il est brave et vaillant, et si il est doux et facile; il est très-savant, et si il est modeste, je souffre plus que vous, et si je ne me plains pas*. Cet emploi de *si* est permis aussi en poésie, mais dans le style marotique ou familier. — *Si*, adv., tellement, à tel point. En ce sens, il est ordinairement suivi de *que*: *il a couru si vite, qu'il en a été malade; les gens riches ne sont pas toujours si heureux qu'on le pense*. — Il se prend aussi absolument: *n'avez-vous pas été effrayé d'une mort si proche et si inévitable?* — Dans un sens comparatif, aussi, autant, et alors il s'emploie avec la négation: *il n'est pas si riche que vous; il ne fait pas de si beaux vers*. — Combien; *vous savez si je vous aime*. — Fam.: *si tant est que...*, *s'il* est vrai que: *si tant est que la chose soit comme vous le dites, il faudra que...* — *Si fait*, façon de parler adverbiale et familière, et contre le bel usage, dont on se sert pour assurer le contraire de ce qu'un autre dit ou a dit: *je crois qu'il n'a pas été là? si fait, il y a été: si fait vraiment*. — *Si ferai, si ferai-je*, autres façons d'affirmer qui ont vieilli. Nous sommes étonnés de les lire encore dans l'*Académie*, qui se contente d'annoncer qu'on dit plus ordinairement: *je le ferai*. — *Si bien que*, adv., tellement que, de sorte que: *les choses étaient désespérées, si bien qu'il fallut renoncer à toute l'entreprise*. — Prov.: *avec un si on mettrait Paris dans une bouteille*, avec de telles suppositions on rendrait tout possible. — *Si* s'emploie quelquefois substantivement au mas., comme dans ces phrases: *il a toujours un si ou un mais; il ne donne jamais de louange qui ne soit suivie d'un si*, pour dire qu'à la fin il y a toujours quelque chose qui rabat de ce que l'on a dit, ou qui le détruit.

*__SI__, subst. mas. (*ci*), la septième note de musique. — Nom qu'on donne en Normandie à la graisse appelée *suint*.

SIADES, subst. propre fém. plur. (*ci-ade*), nom de sept îles dans la Manche, qui avoisinent les côtes de France.

SIAGONAGRE, subst. fém. (*ci-agonaguere*) (du grec σιαγων, mâchoire, et αγρα, prise), t. de médec., goutte aux mâchoires.

SIAGONE, subst. fém. (*ci-aguone*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères carnassiers.

SIAGONIE, subst. fém. (*ci-aguoni*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères, famille des brachélytres.

SIAGONITE, subst. mas. (*ci-aguonite*) (du grec σιαγων, mâchoire), t. d'anat., nom des muscles de la mâchoire. — Adj. des deux genres: *les muscles siagonites*.

SIAGONOTES, subst. m. pl. (*ci-aguonote*) (du grec σιαγων, mâchoire, et νοτιος, humide), t. d'hist. nat., famille de poissons de la division des osseux abdominaux.

SIAKA, subst. fém. (*ci-aka*), religion particulière au Japon.

SIAKO, subst. mas. (*ci-ako*), souverain pontife de la religion du *siaka* ou budsdoïsme, au Japon.

SIALAGOGUE, adj. des deux genres (*ci-alaguogue*) (du grec σιαλον, salive, et αγω, je chasse), t. de médec., qui excite l'évacuation de la salive. — Subst. mas.: *un sialagogue*.

SIALIS, subst. mas. (*ci-alice*), t. d'hist. nat., genre d'insectes névroptères, famille des planipennes.

SIALISME, subst. mas. (*ci-aliceme*) (du grec σιαλον, salive), t. de médec., salivation. Voyez PTYALISME.

SIALITE, subst. fém. (*ci-alite*), t. de bot., genre de plantes polygynes de la famille des magnoliers.

SIALOGUE, adj. des deux genres (*ci-alogue*), qui crache, qui a l'habitude de cracher en parlant. Peu usité.

SIALOLOGIE, subst. fém. (*ci-aloloji*) (du grec σιαλον, salive, et λογος, discours), t. de médec., traité de la salive.

SIALOLOGIQUE, adj. des deux genres (*ci-alolojike*), qui est relatif, qui a rapport à la *sialologie*.

SIALOME, subst. mas. (*ci-alome*), t. de blas., rondeur de l'écu.

*__SIAM__, subst. mas. (*ci-ame*), sorte de jeu de quilles. — Subst. propre mas., nom d'un royaume d'Asie, dans les Indes.

*__SIAMOIS__, E, subst. fém. et adj. (*ci-amoè*,

moëze), qui est de *Siam*. — Qui concerne le royaume de *Siam*.

SIAMOISE, subst. et adj. fém. Voy. SIAMOIS.— Subst., sorte d'étoffe de coton, imitée de celles qui se fabriquent à *Siam*.

SIB, subst. propre mas. (*cibe*), un des anciens dieux des brachmanes.

SIBA ou **SIVA**, subst. propre fém. (*ciba, civa*), myth., déesse des Slavons varaignes.

SIBADILLE, subst. fém. (*cibadi-le*), t. de bot., sorte de plante.

SIBAN ou **SIVAN**, subst. mas. (*ciban, civan*), neuvième mois de l'année civile des Hébreux, et le troisième de leur année sacrée.

SIBARE, subst. mas. (*cibare*), t. de médec., inflammation gangréneuse du cerveau.

SIBARITE, **SIBARISME**, subst. Voy. SYBARITE, SYBARISME, seuls conformes à l'étymologie.

SIBBALDIE, subst. fém. (*cibebaledi*), t. de bot., genre de plantes pentagynes de la famille des rosacées.

SIBBENS ou **SIWIN**, subst. mas. (*ciban, civan*), t. de médec., maladie contagieuse des montagnes de l'Écosse; variété de la siphilis.

*__SIBÉRIE__, subst. propre fém. (*cibéri*), province de la Russie, dont le climat est très-rigoureux.

*__SIBÉRIENS__, subst. propre mas. (*cibériein*), peuples qui habitent la Russie asiatique et la Tartarie russienne.

SIBÉRITE, subst. fém. (*cibérite*), t. d'hist. nat., la tourmaline apyre rouge de Sibérie.

SIBILLE, subst. fém. Voy. SÉBILLE.

SIBILATION, subst. fém. (*cibilâcion*) (du lat. *sibilare*, siffler), action de siffler, sifflement.

SIBILLOT, subst. mas. (*cibilelo*), qui contrefait les esprits, qui fait rire, qui parle du ventre.

SIBON, subst. mas. (*cibon*), t. d'hist. nat., nom spécifique donné à une couleuvre.

SIBTHORPE, subst. mas. (*cibetorpe*), t. de bot., genre de plantes de la famille des rhinanthoïdes.

SIBYLLE, subst. fém. (*cibile*) (du grec σιϐυλλα, formé, selon quelques-uns, de σιος, pour θεος, dieu, et ϐουλη, conseil), prophétesse; *conseil divin* chez les anciens : *la sibylle de Cumes*.— Fig. et fam. : *vieille sibylle*, fille ou femme âgée, qui fait parade d'esprit et de science. — Myth., femmes ou filles qui prédisaient l'avenir. Une des plus renommées a été celle de Cumes; elle faisait sa demeure ordinaire dans un antre auprès de cette ville, et était fille de Glaucus. On dit qu'Apollon, lui ayant témoigné sa tendresse, ne put la rendre sensible qu'à condition de la faire vivre autant d'années qu'elle pourrait tenir de grains de sable dans sa main. Elle devint si décrépite, qu'il ne lui resta plus que la voix pour rendre des oracles : on l'appelait *Déiphobé*, ou *Démo*, ou *Démophile*, ou *Hiérophile*, ou *Amalthée*. Il y a plusieurs autres *sibylles*. La plus ancienne a été celle de Delphes, que quelques-uns appellent aussi *Daphné*.

*__SIBYLLIN__, adj. mas. (*cibilelein*), de la *sibylle* : *livres sibyllins*; *les vers*, *les oracles sibyllins*, contenaient les prétendues prédictions des *sibylles*. Ces livres avaient une grande autorité chez les Romains, qui ne faisaient rien sans les consulter. Ils furent brûlés avec le Capitole, l'an 670 de Rome.

SIBYLLISÉ, E, part. pass. de *sibylliser*.

SIBYLLISER, v. act. (*cibilizé*), rendre des oracles à la manière des *sibylles*.—*se* SIBYLLISER, v. pron. (Boiste.) Inusité.

*__SIBYLLISME__, subst. mas. (*cibiliceme*), croyance aux livres *sibyllins*. — Raisonnement, opinion sur les *sibylles* ou les livres *sibyllins*. (Boiste.) Inusité.

SIBYLLISTE, subst. mas. (*cibilelicete*), qui a étudié les livres *sibyllins*; partisan du *sibyllisme*. (Boiste.) Inusité.

SICA, subst. mas. (*cika*) (mot latin), nom que les Romains donnaient à une espèce de poignard.

SICACITÉ, subst. fém. (*cikacité*), sécheresse d'un marais, d'un étang. (*Boiste*.) Inusité. On dit *siccité*.

*__SICAIRE__, subst. mas. (*cikière*) (du lat. *sica*, poignard), assassin.—Juif à Jérusalem —Coupe-jarret.

*__SICAMBRES__, subst. propre mas. plur. (*cikanbre*), anciens peuples qui habitaient le territoire de la Westphalie.

SICAMOR, subst. mas. (*cikamor*), t. de blas., berceau. — Cerceau lié comme celui d'un tonneau.

SICCATIF, subst. mas. (*cikekatif*) (du lat. *siccativus*, fait de *siccare*, sécher), t. de peinture, huile grasse qu'on joint à certaines couleurs pour qu'elles *sèchent* plus facilement.

SICCATIF, adj. et subst. mas.; **SICCATIVE**, subst. fém. (*cikekatif, tive*), qui a la propriété de faire sécher : *huile siccative*.

SICCATIVE, adj. fém. Voy. SICCATIF.

SICCHASIE, subst. fém. (*cikekazi*), t. de médec., dégoût pénible pour les aliments.

SICCITÉ, subst. fém. (*cikcité*) (en lat. *siccitas*, fait de *siccus*, sec), qualité de ce qui est *sec*.

*__SICÉLIDES__, subst. propre fém. plur. (*cicélide*), myth., nom que *Virgile* donne aux Muses.

SICHÉMITES, subst. propre mas. plur. (*cichémite*), nom qu'on donne aux fils, aux descendants de *Sichem*.

*__SICILE__, subst. propre fém. (*cicile*), grande île de la Méditerranée, dont la capitale est Palerme; elle fait partie du royaume de Naples.

SICILIEN, subst. et adj. mas., au fém. **SICILIENNE** (*cicilieïn, liène*), qui est de *Sicile*.—Qui a rapport à la *Sicile*, qui concerne la *Sicile*.

SICILIENNE, subst. et adj. fém. Voy. SICILIEN.—Subst. fém., espèce de danse.—Son air.

*__SICILIQUE__, subst. mas. (*cicilike*) (en lat. *sicilicum*), poids de droguiste qui pèse un sextuple et deux scrupules.

SICINNIS, subst. fém. (*cicinenice*), sorte de danse des anciens.—Son air.

SICINNISTE, subst. mas. (*cicinenicete*), celui qui dansait la *sicinnis*. — Baladin exercé à cette danse.

SICKI, subst. mas. (*ciki*), t. de bot., nom de plusieurs arbres d'Amboine, peu connus des botanistes.

SICKINGIE, subst. fém. (*cikieinji*), t. de bot., sorte d'arbre d'Amérique.

SICKION, subst. mas. (*cikion*), t. de teint., liqueur qui sort du coton quand on le tord.

*__SICLE__, subst. mas. (*cikle*) (du lat. *siclus*), monnaie des Juifs, d'argent pur. Le *sicle d'argent* valait environ trente-deux sous sept deniers (1 fr., 67 cent.); le *sicle d'or*, environ onze livres douze sous (11 fr. 60 c.) de France; et le *sicle poids*, environ quatre vingt-dix grains de notre poids de marc.

SICOMORE, subst. mas. Voy. SYCOMORE.

SICOPHANTE, subst. mas. Voy. SYCOPHANTE.

SICRIN, subst. mas. (*cikrein*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau d'Afrique du genre des choquarts.

SICUÉDON, subst. mas. Voy. RAPHANÉDON.

SICYONIE, subst. fém. (*cici-oni*), t. d'hist. nat., genre de crustacés.

SICYONIENNE, adj. fém. (*cici-oniène*), myth., surnom donné à Pallas qui avait un temple à *Sicyone*, en mémoire de la victoire que remporta Epopéus sur les Thébains.

*__SICYONIENS__, subst. mas. plur. (*cici-oniein*), peuples de *Sicyone*, le plus ancien royaume de la Grèce.

SICYOS, subst. mas. (*cici-ô*), t. de bot., genre de plantes monoïques de la famille des cucurbitacées.

SIDÉRAL, E, adj. (*cidérale*) (du lat. *sideralis*, et *sidereus*, fait de *sidus, sideris*, astre), qui concerne les astres et les étoiles. Quelques-uns disent aussi *sidéréal, ale*. — *Année sidérale*, le temps de la révolution de la terre, d'un point de son orbite jusqu'à son retour au même point. Elle est plus longue de vingt minutes que l'*année tropique* ou retour des saisons, à cause de la précession des équinoxes. — *Révolution sidérale*, temps employé par les planètes à faire leur révolution autour du soleil. — *Observations sidérales*, observations superstitieuses des astres que les Arabes introduisirent dans la médecine. —*Difficultés sidérales*, difficultés qui se rencontrent dans la science des astres.—Au plur. mas., *sidéraux*.

SIDÉRATION, subst. fém. (*cidérâcion*) (du lat. *sideratio*, fait de *sidus*, *sideris*, astre), t. de médec., apoplexie et paralysie subite, comme si l'on était frappé tout-à-coup de quelque maligne influence d'un astre.—Maladie des arbres causée par une mauvaise influence.

SIDÉRAUX, adj. mas. plur. Voy. SIDÉRAL.

SIDÉRÉ, E, adj. (*cidéré*), céleste. Poét.

SIDÉRÉAL, E, adj. Voy. SIDÉRAL.

SIDÉRITE, subst. fém. (*cidérite*), t. d'hist. nat., substance métallique que l'on trouve combinée avec certaines espèces de fer. — Sorte de quartz.—Nom qu'on avait particulièrement donné à l'aimant, mais qu'on a ensuite employé pour désigner le fer hydraté, terreux, limoneux des marais, etc.—Sorte de diamant. Voy. CRAPAUDINE.

*__SIDÉRITÈS__, subst. propre fém. (*cidéritèce*), myth., pierre qu'Apollon donna à Hélénus, et à laquelle Orphée attribue le don de la parole.

SIDÉRITIQUE, adj. des deux genres (*cidéritike*), qui a rapport à la *sidérithe*.

SIDÉRITIS, subst. fém. et non pas mas., comme le fait *l'Académie* (*ciderilice*), t. de bot., nom que les anciens ont donné à plusieurs plantes qui possédaient la vertu d'étancher le sang des plaies causées par les armes, et d'opérer leur cicatrisation sans causer d'inflammation. Chez les modernes, ce nom a été appliqué à des plantes de divers genres.—Sorte de pierre globuleuse.

SIDÉRODENDRE, subst. mas. (*cidérodandre*), t. de bot., espèce d'arbre d'Amérique de la famille des rubiacées.

SIDÉROGRAPHE, subst. mas. (*cidéroguerafe*), graveur, celui qui s'occupe de *sidérographie*.

SIDÉROGRAPHIE, subst. fém. (*cidéroguerafi*) (du grec σιδηρος, fer, et γραφειν, graver), art de graver.—Traité, ouvrage sur cet art.

SIDÉROGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*cidéroguerafike*), qui a rapport, qui est relatif à la *sidérographie*.

SIDÉROLITHE, subst. fém. (*cidérolite*) (du grec σιδηρος, fer, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., polypier à rayons libres et en étoiles.

*__SIDÉROMANCIE__, subst. fém. (*cidéromanci*) (du grec σιδηρος, fer, et μαντεια, divination), divination par les étincelles d'un fer rouge.

SIDÉROMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. **SIDÉROMANCIENNE** (*cidéromancieïn, ciène*), celui, celle qui exerce la *sidéromancie*. — Qui concerne la *sidéromancie*.

SIDÉROMANCIENNE, subst. et adj. fém. Voy. SIDÉROMANCIEN.

SIDÉROTECHNIE, subst. fém. (*cidérotèkni*) (du grec σιδηρος, fer, et τεχνη, art), art d'extraire le fer du minerai.

SIDÉROTECHNIQUE, adj. des deux genres (*cidérotèknike*), qui tient, qui a rapport à l'art de travailler le fer.

SIDÉROTITE, subst. mas. (*cidérotite*), t. de métallurgie, substance métallique qui est un phosphate de fer.

SIDÉROXYLON, subst. mas. (*cidérokcilon*), t. de bot., arbre, bois de fer, du genre des *sidérodendres*.

SIDJAN, subst. mas. (*cidejan*), t. d'hist. nat., genre de poissons qui vient dans la mer Rouge.

SIDON, subst. propre fém. (*cidon*), ancienne ville de Phénicie.

*__SIDONIENS__, subst. propre mas. plur. (*cidonien*), habitants de *Sidon*.

SIDRACH, subst. mas. (*cidrak*), arbrisseau merveilleux que Mahomet a placé dans son paradis.

SIDRE, subst. propre mas. (*cidre*), golfe de la Méditerranée, au N. de Tripoli, et à l'E. de Bareâb. On lui donne aussi le nom de *Syrte*.

SIÈCLE, subst. mas. (*ciékle*) (en lat. *sæclum*, contraction de *sæculum*), espace de cent ans.—Il se dit des quatre différents âges du monde, *le siècle d'or*, *d'argent*, *d'airain*, *de fer*. Le *siècle d'or* désigne l'innocence d'Adam et d'Ève dans le Paradis terrestre, où ils trouvaient sans peine et sans travail tout ce qui leur était nécessaire. Le second, *le siècle d'argent* marque le fruit de leur péché, qui est le travail et les douleurs. Le troisième, *le siècle d'airain*, marque le temps de la corruption des hommes, jusqu'au déluge. Le quatrième, *le siècle de fer*, marque le temps des guerres que les hommes se firent les uns aux autres, et les suites de leur division. — Les anciens avaient aussi leurs quatre *siècles*, qu'ils nommaient *l'âge d'or*, *l'âge d'argent*, *l'âge d'airain*, *l'âge de fer*, et auxquels les poëtes donnent aussi le nom de *siècle*. — Espace de temps indéterminé : *aux siècles passés*; *il fait honneur à son siècle*; *les mœurs de notre siècle*. — Temps célèbre par le règne de quelque prince, par les ouvrages de quelque grand homme, etc. : *le siècle d'Alexandre*, *le siècle d'Homère*, *de la belle latinité*, etc.—Il se dit par rapport aux bonnes ou aux mauvaises qualités des hommes qui vivent ou qui ont vécu dans le temps dont on parle : *siècle poli*, *éclairé*; *les siècles d'ignorance*. — Par exagération, temps considérable : *il y a un siècle qu'on ne vous a vu*.—Fam. : *le siècle futur*, la vie future.—*Les siècles futurs*, la postérité.—

Absolument : *le siècle*, l'état des gens du monde, en tant qu'il est opposé à l'état religieux ; ou de la vie mondaine, par opposition à la vie chrétienne : *les maximes du siècle*.— *Les siècles les plus éloignés, les plus reculés*, les temps qui ont précédé de beaucoup le nôtre ou qui viendront long-temps après.

SIÉCLÉ, part. pass. de *siécler*.

SIÉCLER, v. neut. (*ciéklé*) ; s'est dit des vieillards qui veulent plaire quoiqu'ils n'en aient plus l'âge. — Plaire à son *siècle* par ses talents. — Vivre un *siècle*. (Boiste.) Absolument inusité.

il **SIED**, v. unipers. (*ilecié*), 3e pers. de *seoir* du verbe unipersonnel latin *decet*, employé dans la même signification), il convient, il est propre à.., il est honnête, etc.

SIEF, subst. mas. (*ciéfe*), t. de pharm., mot arabe qui signifie collyre.

SIEG, subst. mas. (*ci-ègue*), t. d'hist. nat., espèce de saumon.

SIEGAKI, subst. mas. (*ci-èguaki*), myth., cérémonie religieuse qui se pratique dans tout le Japon pour le repos des âmes des trépassés.

***SIÉGE**, et non pas **SIÈGE**, subst. mas. (*ciéje*) (du lat. *sedes*, en grec ἕδος), meuble fait pour s'asseoir : *siége pliant; donner des siéges; siéges de paille, de jonc, de cannes, de tapisserie ;* dont le fond est garni de paille, de jonc, etc. — Banc de pierre ou de marbre, ou élévation de gazon qu'on pratique dans les jardins. — Endroit où le cocher s'assied sur le devant d'un carrosse. — Partie de la selle sur laquelle est assis le cavalier. — En médec., la partie du corps humain sur laquelle on s'assied, et particulièrement le fondement, l'anus; dans ce sens on dit : *prendre des bains de siége;* mettre la partie postérieure dans un vase d'eau tiède. — Dans les tribunaux, place où le juge s'assied. — Salle où se rend la justice. — Corps des juges. — Leur juridiction : *siége royal; c'est un siége présidial.* — Evêché et sa juridiction : *siége pontifical, patriarchal, épiscopal*, etc. — On appelle le *siége* de Rome, *le siége apostolique, le saint-siége : les décisions du saint-siége.* — Ville capitale d'un état. — On dit dans un sens approchant : *le siége de l'idolâtrie, des sciences, des beaux-arts.* — Fig. : *le cerveau est le siége de la pensée; le siége du mal est dans les foies.* — Etablissement d'une armée autour d'une place pour l'attaquer, la prendre : *mettre le siége devant une place; lever le siége.* — Dans ce dernier sens, on dit, en jouant sur le mot : *lever le siége*, s'en aller, se retirer d'une compagnie. — *État de siége*, état d'une ville, d'une place de guerre, mise sous l'autorité des chefs militaires : *la révolte politique se punit par l'état de siége.* Pendant tout le temps qu'il dure, l'action des lois ordinaires demeure suspendue,et la place est mise sous le régime militaire. — *Siége d'aisance*, la devanture et la lunette des aisances. — *Siége*, chez les potiers, simple planche sur laquelle l'ouvrier est assis en travaillant.

SIÉGÉ, part. pass. de *siéger*.

SIÉGER, v. neut. (*ciéjé*), occuper, tenir quelque *siége*. Il ne se dit guère qu'en parlant des juges et des évêques. — Résider d'habitude : *allez dans cette maison, c'est là qu'il siége tous les matins.* —Fig. : *ce n'est pas là que siége le mal*, ce n'est pas là qu'est le mal. — *Ce n'est pas là que siége la question*, ce n'est pas en cela que consiste la question.

SIEN, adj. possessif et relatif mas., de la 3e personne, au fém. **SIENNE** (*ciein, ciène*) (en lat. *suus, sua*) : *mes intérêts sont les siens.* — Subst. mas. : il ne demande que le *sien*. —Prov. : *chacun le sien n'est pas trop.*—*Mettre du sien dans quelque affaire*, contribuer de son argent, de son travail, etc.—Subst. mas. plur., *les siens*, les parents, les héritiers, les descendants.—Ceux qui sont du parti de quelqu'un ; ceux qu'il favorise, ceux qui lui appartiennent, ceux qu'il commande : *c'est un bon parent, il a soin des siens ; ce général fut abandonné par les siens.*—*Dieu connaît et protége les siens*, ceux qui se consacrent à lui, ceux qui se dévouent pour lui. — Fam. : *faire des siennes*, faire des folies, des tours, soit de jeunesse, soit de friponnerie.

SIÉNITE, subst. fém. (*ci-énite*), t. d'hist. nat., roche primitive de feld-spath.

SIENNE, adj. possessif et relatif fém. Voy. SIEN.

***SIENNE**, subst. propre fém. (*ciène*), ville de Toscane.

SIENNOIS, E, adj. et subst. (*ciénoa, noaze*), de *Sienne*.

SIERCK, subst. propre mas. (*ci-èrke*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Thionville, dép. de la Moselle.

SIESME, subst. fém. (*ciècme*), méridienne, sommeil à l'heure de midi. Inusité. Voy. SIESTE.

SIESTE, subst. fém. (*ciècete*) (de l'espagnol *siestear*, dormir après dîné, que *Ménage* dérive du latin *sexta*, sous-entendu *hora*, la sixième heure du jour, ou midi), méridienne.

SIEULLE, subst. fém. (*cieule*), t. de jard., espèce de poire.

SIEUR, subst. mas. (*cieur*), diminutif de *monsieur ;* titre qui se donnait dans les lettres missives, etc., par un supérieur à un inférieur. — Seigneur : *un tel, sieur d'un tel lieu.* Voy. SEIGNEUR. — Quelquefois le mot *sieur* se prend en mauvaise part et par mépris : *vous direz au sieur un tel; est venu chez moi le sieur tel.*

SIEVERSIE, subst. fém. (*civèrci*), t. de bot., genre de plantes du Kamtschatka, de la famille des caryophyllées.

SIB, subst. propre fém. (*cibe*), chez les anciens Scandinaves, nom d'une sibylle qui descendait de leur dieu Odin, à la deuxième génération.

SIFFLABLE, adj. des deux genres (*ciflable*), que l'on peut ou doit *siffler : pièce, auteur sifflable.*

***SIFFLANT, E**, adj. (*ciflan, flante*), t. de gramm., qui *siffle : j, ch, s, z, sont des lettres sifflantes.*— T. de médec., se dit de la poitrine dont la respiration fait entendre un son particulier, connu sous le nom de *sifflement : une poitrine sifflante.*

SIFFLASSON, subst. mas. (*ciflaçon*), t. d'hist. nat., espèce de bécasseau qu'on rencontre auprès du lac de Genève.

SIFFLÉ, E, part. pass. de *siffler*.

SIFFLEMENT, subst. mas. (*cifleman*), bruit qu'on fait en *sifflant*. — Bruit que quelques animaux font en *sifflant : on entend le sifflement d'un serpent; le sifflement des oies.* — Bruit aigu du vent, d'une flèche, etc. — Certain bruit que font en respirant les animaux malades du poumon.

***SIFFLER**, v. neut. (*ciflé*) (du lat. *sibilare*, dont la signification est la même, et pour lequel on a dit *sifilare*), former un son aigu en serrant les lèvres en rond et poussant son haleine : *siffler pour avertir quelqu'un.*—*Certains peuples sifflent en parlant*, font entendre grand nombre de lettres *sifflantes* dans leur prononciation. — Fig. : *il n'a qu'à siffler pour être obéi*, il est obéi sitôt qu'il fait connaître sa volonté. — Il se dit par extension du cri de certains animaux, comme les serpents, etc., et du vent d'une flèche, d'une balle de mousquet, etc. — Se dit du bruit que font ceux qui n'ont pas la respiration libre. — V. act., chanter un air en *sifflant : siffler toutes sortes d'air; siffler une gavotte.* — Apprendre à un oiseau à *siffler* des airs : *siffler un serin, une linotte.*—*Siffler un chien*, c'est l'appeler.—Fam.: *siffler la linotte*, boire plus que de raison, faire la débauche. — Fig. : *siffler quelqu'un*, instruire quelqu'un de ce qu'il aura à dire ou à faire en certaines occasions. — Désapprouver avec dérision : *on a sifflé la pièce; cet auteur a été sifflé.* — SE SIFFLER, v. pron.

SIFFLERIE, subst. fém. (*cifleri*), léger *sifflement* que l'on fait entendre lorsque quelque chose déplaît dans la conversation. — Il se prend souvent en mauvaise part : *je me mets au-dessus de vos siffleries.*

***SIFFLET**, subst. mas. (*ciflè*), petit instrument à vent qui sert à *siffler*.—Fam., le conduit de la respiration : *on lui a bien coupé le sifflet.*—Trou qu'un maréchal ignorant fait au-dessus de l'anus d'un cheval poussif, dans l'intention de lui procurer une respiration plus facile. — Fig., se dit d'une improbation ou d'une censure accompagnée de huées, de cris et de mépris : *les spectateurs ont fait entendre des sifflets tout le long de la pièce.*—*On les rassemblerait d'un coup de sifflet*, il est facile de les réunir. — Prov. et fam. : *s'il n'a pas d'autres sifflets, ses chiens sont perdus*, s'il n'a pas d'autre moyen pour faire réussir cette affaire, il y perdra son temps et sa peine.—Fig. et fam. : *couper le sifflet à quelqu'un*, le mettre hors d'état de répondre.

SIFFLEUR, subst. et adj. mas., **SIFFLEUSE**, subst. fém. (*cifleur, fleuze*), qui *siffle : mettez les siffleurs à la porte ; à la porte les siffleurs !*— Adj. : *oiseaux siffleurs.*—*Cheval siffleur*, qui fait entendre un *sifflement* en respirant. Il ne se dit guère au fém. — En hist. nat., espèce de singe domestique. — Sorte de marmotte du Canada.— Espèce d'oiseau du genre des troupiales. — On donne le nom de *siffleur* à une espèce de canard, et au bouvreuil.

SIFFLEUSE, subst. et adj. fém. Voyez SIFFLEUR.

SIFILET, subst. mas. (*cifilè*), t. d'hist. nat., oiseau de paradis.—Genre d'oiseaux silvains de la famille des manucodiates.

SIFON ou **SIFONE**, subst. mas. (*cifon, fone*), t. d'hist. nat., sorte de spare fossile qu'on trouve à Monte-Bolca.

SIGALÉON ou **SIGALION**, subst. propre mas. (*ciguale-on, li-on*), myth., dieu du silence, chez les anciens Grecs.

SIGALFE, subst. mas. (*ciguale fe*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

SIGARAS, subst. mas. (*ciguarâ*), t. d'hist. nat, sorte d'insecte qui rend un son pareil à celui d'une cigale.

***SIGARET**, subst. mas. (*ciguarè*), t. d'hist. nat., genre de mollusques.

***SIGARETIER**, subst. mas. (*ciguaretié*), t. d'hist. nat., animal du genre des *sigarets*.

SIGÉAMI, subst. propre mas. (*cijé-ami*), chez les Birmans, esprit qui préside aux éléments.

SIGÉE, subst. propre mas. (*cijé*), fameux promontoire de la mer Egée, où l'on éleva le tombeau d'Achille.

***SIGESBECK**, subst. mas. (*cijècebèk*), t. de bot., genre de plantes de la famille des corymbifères.

SIGILLAIRE, subst. fém. (*cijilelère*) (du latin *sigillum*, sceau), empreinte d'un cachet.

SIGILLAIRES ou **SIGILLARIES**, subst. fém. plur. (*cijilelère, lari*), myth., fêtes romaines qu'on célébrait après les saturnales, et pendant lesquelles on se faisait réciproquement des présents de petites figures de cire ou d'argile, et d'autres semblables colifichets. Cela donnait lieu à une foire où l'on exposait en vente toutes sortes de choses. *Aulu-Gelle* parle d'un exemplaire du second livre de l'*Énéide*, qui, dans une de ces foires, fut vendu vingt pièces d'or.

***SIGILLATEUR**, subst. mas. (*cijilelateur*) (du lat. *sigillum*, sceau), t. d'hist. anc., prêtre qui marquait les victimes.

***SIGILLATION**, subst. fém. (*cijilelâcion*), t. d'antiq., action du prêtre qui marquait les victimes.

***SIGILLÉ, E**, adj. (*cijilelé*) (en lat. *sigillatus*, fait de *sigillum*, sceau) : *terre sigillée*, sorte de terre glaise de l'Archipel, qui est ordinairement marquée d'un sceau.

SIGILLES, subst. fém. plur. (*cijile*), t. d'antiq., statuettes placées dans des niches, et qu'on adorait lorsqu'elles avaient été consacrées.

SIGILLINE, subst. fém. (*cijileline*), t. d'hist. nat., genre de mollusques de la famille des téthyes.

SIGILLUM, subst. mas. (*cijilelome*), t. de bot., nom de plusieurs plantes dont les racines portent une espèce de sceau.

SIGISBÉE, subst. mas. (*cijicebé*) (mot italien signifiant : *ami de la maison*), galant assidu, tenant d'une dame. Vieux.

SIGISBÉISME, subst. mas. (*cijicebé-iceme*), usage, habitude des *sigisbées*. Peu usité.

SIGLES, subst. fém. plur. (*ciguele*) (du grec σιγλαι, chiffre, note abrégée), lettre unique, isolée ou singulière, destinée à exprimer un mot, ou du moins une syllabe, sans le concours des autres éléments, telles que les lettres initiales N. P. *nobilis* ou *nobilissimus puer*, etc. Cette manière d'écrire a été en usage chez les Hébreux, chez les Grecs qui l'avaient prise des Phéniciens, chez les Romains avant les notes de *Tiron*, etc.

***SIGMA**, subst. mas. (*ciguema*) (en grec σιγμα), dix-huitième lettre de l'alphabet grec : σ, ς, Σ.

SIGMATE, subst. mas. (*ciguemate*), t. d'antiq., sorte de lit sur lequel les anciens prenaient leurs repas.

SIGMATISME, subst. mas. (*ciguematiceme*), multiplicité des lettres sifflantes; exemples : *ciel! si ceci se sait; ses soins sont sans succès.*

SIGMOÏDE, adj. des deux genres (*ciguemoïde*) (du grec σιγμα, et ειδος, forme, ressemblance), t. d'anat., qui a la forme de la lettre *sigma* des Grecs : *les cartilages sigmoïdes.*—On dit aussi : *sigmoïdal*.

SIGMOÏDAL, E, adj. (*ciguemo-idale*). Voyez SIGMOÏDE.—Au plur. mas., *sigmoïdaux*.

SIGNAGE, subst. mas. (*cigniaje*), t. de vitrier, dessin d'un compartiment de vitres, tracé sur une table avec de la pierre noire, ou sur le verre même avec du blanc, pour former des panneaux.

*SIGNAL, subst. mas. (*cigniale*) (du lat. *signum*, signe), *signe* que l'on donne pour servir d'avertissement : *donner un signal ; il donne le signal du ralliement et du départ.*—Fig.: *donner le signal*, donner l'exemple.—On dit, en parlant d'un homme qui tient des propos séditieux, qu'*il donne le signal de la révolte.*—Ce qui annonce, ce qui provoque une chose : *les émeutes sont souvent le signal d'une révolution.* — Au plur., des *signaux.*

SIGNALÉ, E, part. pass. de *signaler*, et adj., remarquable, insigne : *il m'a rendu un service signalé.*—SIGNALÉ, INSIGNE. (*Syn.*) *Signalé* marque l'éclat, le bruit, l'effet que produit la chose. *Insigne* n'exprime que la qualité, le mérite, le prix de la chose. Ce qui frappe est *signalé*, ce qui excelle est *insigne*. Un *insigne* fripon, un très-grand fripon, n'est un fripon *signalé* qu'autant qu'il a donné des preuves éclatantes de friponnerie. On sent combien un bonheur est *insigne*, on voit combien il est *signalé*. Le bonheur *insigne* est une grande faveur inespérée de la fortune ; et un bonheur *signalé* porte les traits les plus forts et les plus manifestes de cette extrême faveur. Une grace *insigne* n'est *signalée* qu'autant que tout le prix en est manifeste. — Une vertu obscure peut être *insigne*, mais elle n'est pas *signalée.*—On dit, un *insigne* fripon, un *insigne* coquin ; on ne dira guère, un *insigne* héros, un *insigne* orateur ; mais l'orateur et le héros sont *signalés* comme le coquin et le fripon, parce qu'un coquin et un fripon peuvent l'être sans être connus, et que vous ne pouvez savoir et dire que quelqu'un est un héros ou un orateur *insigne*, qu'autant qu'il s'est *signalé* par ses actions ou par ses discours ; et dès lors vous direz plutôt *signalé* qu'*insigne*. — Une chose *signalée* est plus ou moins distinguée ; une chose *insigne* l'est toujours à un très-haut degré. — Ces deux mots désignent toujours des choses *très-remarquables* ou *très-distinguées* par leur éclat ou par leur excellence. Ils disent plus que ces deux derniers. Ils diffèrent essentiellement de *célèbre*, *fameux*, *renommé*, qui ne marquent que la réputation des choses ou le bruit qu'elles font. Ils ne valent pas *illustre*, qui ne se prend qu'en bonne part, et qui répand un grand lustre sur les choses.

SIGNALEMENT, subst. mas. (*cignialeman*), description que l'on fait de la figure, de tout l'extérieur de quelqu'un pour le reconnaître : *prendre un signalement.*

SIGNALER, v. act. (*cignialé*), faire par écrit la description de la figure d'un soldat qu'on enrôle, ou de toute autre personne, afin de pouvoir les reconnaître.—Attirer l'attention sur quelqu'un ou sur quelque chose : *il est signalé à l'autorité depuis long-temps.*—*Signaler quelqu'un à la police*, le dénoncer comme suspect. — Rendre remarquable : *signaler son courage.* — En t. de mar., donner avis par des *signaux* qu'on aperçoit un vaisseau, une flotte, etc.—SE SIGNALER, v. pron., se rendre remarquable par quelque belle action. Il se prend quelquefois en mauvaise part ; mais alors on marque la qualité des actions : *il s'est signalé par ses friponneries.*

SIGNALÉTIQUE, adj. des deux genres (*cignialétike*), qui contient les *signalements*. Peu usité.

SIGNAMENT, adv. (*cigniaman*), notamment. (*Boiste.*) Inusité.

*SIGNANDAIRE, subst. des deux genres (*cigniandère*), il se dit d'un témoin capable de *signer*. (Boiste.) Tout-à-fait inusité ; c'est même un barbarisme, puisqu'on ne dit que *signataire*.

SIGNATAIRE, subst. des deux genres (*cigniatère*), celui, celle qui *signe*, qui a *signé* un contrat, une pétition, etc.

SIGNATURE, subst. fém. (*cigniature*), le *seing* et le paraphe d'une personne.— *Signature* se dit plus particulièrement du nom de quelqu'un écrit de sa main au bas d'une lettre, d'un billet, etc.— Action de *signer* : *ce ministre emploie tous les jours une demi-heure à la signature.*—Dans les bureaux et dans les administrations : *une lettre, une ordonnance sont à la signature*, sont remis à celui qui doit les *signer*. — *Signature en cour de Rome*, acte par lequel le pape accorde un bénéfice ou quelque autre grace. — On appelle aussi à Rome : *signature de justice, signature de grace*, deux tribunaux où l'on décide différentes affaires : *préfet de la signature de justice ; on a tenu aujourd'hui la signature de grace ; référendaire de l'une ou l'autre signature.* — Liaison mystérieuse entre les hommes et les astres.— Rapport des propriétés des plantes avec la nature des maladies.—En t. d'imprim., les lettres ou chiffres que l'on met au bas de chaque feuille imprimée.

SIGNAUX, subst. mas. plur. Voy. SIGNAL.

*SIGNE, subst. mas. (*cignie*) (du lat. *signum*), indice, marque de... : *depuis long-temps il n'a donné aucun signe de vie*, il a négligé d'écrire. — Démonstration extérieure qui fait connaître ce que l'on pense ou ce que l'on veut : *se parler par signes ; faire signe de la tête, des yeux, de la main.* — Ce qui sert à représenter une chose : *les mots sont les signes de nos idées.*—Dans le langage de l'Écriture, miracle ou phénomène.—Marques ou taches naturelles qu'on a sur la peau : *il a trois signes sur l'épaule droite.* — En astron., constellation qui forme la douzième partie de l'écliptique ou du zodiaque : *les douze signes du zodiaque.*— *Signes ascendants*, ceux qui indiquent l'hiver et le printemps ; et *signes descendants*, ceux qui indiquent l'été et l'automne. Les *signes* du printemps et de l'été sont aussi *septentrionaux*, et ceux de l'automne et de l'hiver *méridionaux*. — Les astrologues connaissent des *signes* chauds et froids, masculins et féminins, féconds et stériles, etc. ; *les signes de la main sont des signes sur lesquels les astrologues tirent des présages heureux ou malheureux.* — En t. de médec., se dit de tout phénomène apparent, de tout symptôme qui fait connaître les effets les plus cachés aux sens. — *Signes diagnostiques*, ceux qui font connaître l'état actuel du malade ; *commémoratifs*, qui se rapportent au passé, comme les *diagnostiques* au présent ; *pronostiques*, ceux qui font prévoir ce qui arrivera de bon ou de mauvais ; *caractéristiques*, ceux qui sont inséparables de la maladie ; *communs*, ceux qui se rencontrent dans plusieurs maladies.—En algèbre, chacun des caractères + et — (plus et moins) qu'on met au devant des quantités algébriques. — *Signe radical*, le *signe* $\sqrt{}$ qu'on met au devant d'une quantité radicale. —*Signes semblables*, le même *signe* + ou — mis devant deux quantités.— *Signe de croix*, représentation qu'on fait d'une croix en se touchant légèrement avec la main le milieu du front, le bas de l'estomac, l'épaule gauche et puis la droite. —SIGNE, SIGNAL. (*Syn.*) Le *signe* fait connaître, il est quelquefois naturel ; le *signal* avertit, il est toujours arbitraire. — Les mouvements qui paraissent sur le visage sont ordinairement les *signes* de ce qui se passe dans le cœur. Le coup de cloche est le *signal* qui appelle le chanoine à l'église.—On s'explique par *signes* avec les muets ou les sourds ; et l'on convient d'un *signal*, pour se faire entendre des gens éloignés.

SIGNÉ, E, part. pass. de *signer*.

SIGNER, v. act. (*cignié*) (du lat. *signare*, fait de *signum*, signe, empreinte, marque, et employé avec la même acception par les écrivains de la basse latinité), mettre son *seing*, sa *signature* : *signer un contrat, une lettre* ; et neut. : *il a déclaré ne savoir signer ; signer à un contrat*, y mettre sa *signature*, comme témoin ou par honneur.—*Signer son nom*, mettre sa *signature*, *signer*.—On dit fig. : *les martyrs ont signé leur confession de leur sang* ; et fam., pour assurer la sincérité d'une promesse, etc. : *je suis prêt à vous le signer de mon sang.*—Marquer : *signer l'or, l'argent, le verre.* — *Signer des vœux, des promesses* ; chez les anciens, c'était attacher avec de la cire au pied de la divinité le parchemin sur lequel on avait écrit son vœu, sa promesse.—SE SIGNER, v. pron. : *tout écrit autographe se signe.* — Faire le *signe* de la croix.

SIGNET, subst. mas. (*cignié*, abusivement *ciné*) (de *signum*, signe, marque), petit ruban qu'on met dans les livres pour servir de marque et aider à tourner le feuillet : *signet d'un missel.* — Les aiguilletiers nomment aussi *signet*, une touffe de plusieurs petits rubans montés sur une pelotte, et garnis à l'autre bout de ferrets, pour empêcher la soie de se défiler. —En bot., *sceau-de-Salomon.*

SIGNETTE, subst. fém. (*cigniète*), ne se dit pas pour *signette*. Voy. ce mot.

SIGNIE, subst. propre fém. (*cigni*), myth., femme de Loke ou du démon, selon les anciens peuples du Nord.

SIGNIFÈRE, subst. mas. (*cignifère*) (du latin *signum*, signe, enseigne, et de *ferre*, porter), t. d'antiq., celui qui portait l'image de l'empereur dans les légions romaines ; porte-étendard. — Adj. des deux genres : *soldat signifère.*— Il se dit aussi du zodiaque, dans lequel sont placés les douze *signes*.

SIGNIFIANCE, subst. fém. (*cignifiance*), témoignage. (*Boiste.*) Hors d'usage.

SIGNIFIANT, E, adj. (*cignifian, fiante*), qui *signifie*, exprime beaucoup.—*Les sacrements sont des signes signifiants de la grace de Dieu*, la *signifient.*— *Cela est très-signifiant*, cela veut dire beaucoup ; *cette phrase n'est pas assez signifiante*, n'exprime pas assez ce qu'on veut dire.—*Plaisanterie peu signifiante*, insipide et de mauvais goût.

SIGNIFICATEUR, subst. mas. (*cignifikateur*), t. d'astrol., point de l'écliptique servant d'indice aux astrologues pour prédire l'avenir. — Adj. mas. : *le point significateur.*

*SIGNIFICATIF, adj. mas., au fém. SIGNIFICATIVE (*cignifikatif, tive*), qui *signifie*, qui exprime bien la pensée, qui contient un grand sens : *il faut toujours se servir de mots bien significatifs.* — *Geste significatif*, qui exprime au-dehors la pensée de celui qui le fait.

SIGNIFICATION, subst. fém. (*cignifikâcion*) (en lat. *significatio*), ce que *signifie* une chose : *donnez-moi la signification de ces hiéroglyphes, de ces symboles.* — Le sens d'un mot : *ce mot a plusieurs significations ; signification active, signification passive.* — En t. de palais, notification, connaissance que l'on donne d'une sentence, d'un acte par voie de justice ; copie qu'on en fait donner par un sergent.

SIGNIFICATIVE, adj. fém. Voy. SIGNIFICATIF.

SIGNIFICATIVEMENT, adv. (*cignifikativeman*), d'une manière *significative*. — Ce mot manque dans l'*Academie*.

SIGNIFIÉ, E, part. pass. de *signifier*.

SIGNIFIER, v. act. (*cignifié*) (en latin *significare*), être le *signe* de.... marquer, dénoter quelque chose : *que signifie ce discours ? il tend à prouver que....*—En grammaire, marquer ce qu'on entend par un mot : *ce mot signifie telle chose.* — En parlant des personnes, déclarer, faire connaître : *je vous ai signifié mes intentions.* — Notifier par procédure de justice, par huissier : *signifier un acte, une sentence.* — *Ce que vous dites ne signifie rien*, ne va point au fait, au sujet que nous traitons, à l'affaire dont il est question. — *Les offres que vous faites ne signifient rien*, sont inutiles, n'aboutissent à rien. — SE SIGNIFIER, v. pron.

SIGNOC, ou SIGUENOC, subst. mas. (*cignioke, ciguenoke*), t. d'hist. nat., espèce d'écrevisse de mer.

SIGNOLLE, subst. fém. (*cigniole*), sorte de dévidoir dont on se sert dans quelques fabriques.

SIGUETTE, subst. fém. (*ciguiète*), t. de maréchalerie, sorte d'embouchure : *un mors à la siguette.* C'était un caveçon formé d'un demi-cercle de fer creux et voûté, avec des dents comme celles d'une scie.

SIKHS, subst. mas. plur. (*cik*), caste indienne.

SIKOU, subst. mas. (*cikiou*), bain dans lequel on place le coton teint de garance, pour en aviver la couleur.

SIJEAN, subst. propre mas. (*cijan*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Narbonne, dép. de l'Aude.

*SIL, subst. mas. (*cile*), t. d'hist. nat., terre minérale dont les anciens faisaient des couleurs rouges et jaunes. — Espèce d'ocre plus belle que l'ocre commune.

SILACÉ, E, adj. (*cilacé*), qui a rapport au *sil*, à l'ocre, qui lui ressemble : *terre silacée.*

*SILENCE, subst. mas. (*cilance*) (en latin *silentium*), état d'une personne qui se tait, qui s'abstient de parler : *garder, observer le silence.* En chancellerie et en matière criminelle : *le roi impose silence à ses procureurs généraux*, leur défend de poursuivre davantage quelque affaire criminelle pour laquelle il accorde des lettres d'abolition. — On dit quelquefois par forme d'interjection : *silence ! du silence. faites faire silence.*—*Imposer silence à la médisance, au mensonge*, etc., faire que la médisance, le mensonge, etc., soit forcé de se taire — *Le silence de la loi*, se dit en parlant d'un cas non prévu par le Code.—Fig., cessation du bruit : *le silence de la nuit, des bois, des vents*, etc. ; on dit de même : *le silence des passions*, l'amortissement des passions.—On dit en peinture, qu'*il y a dans un tableau un grand silence, un beau silence*, lorsque par la sagesse de sa composition et par l'effet qu'il produit, il met l'âme du spectateur dans un état de calme dont on se plaît à jouir. — Cessation d'un commerce de lettres : *je ne sais à quoi attribuer votre silence.*—*Passer une chose sous silence*, n'en point parler. — *Faire quelque chose dans le silence*, avec mystère, sans que personne même puisse s'en douter.

— En musique, signe qui correspond en durée aux diverses valeurs des notes, et qui cependant ne marque que des pauses ou silences. — Subst. propre mas., myth., divinité allégorique. On la représentait sous la figure d'un homme tenant un doigt sur sa bouche, ou sous la figure d'une femme qu'on appelait *Muta* chez les Latins, c'est-à-dire, *Muette*. Voy. HARPOCRATE.

SILENCIAIRE, subst. mas. (*cilancière*), t. d'antiq.; esclave préposé pour faire faire *silence* aux autres esclaves à Rome. — Officier grec chargé de maintenir l'ordre et la tranquillité. C'était aussi le nom du secrétaire de l'empereur d'Allemagne. — Nom d'une secte ancienne qui ne parlait presque pas : *les silenciaires*. — Il s'est dit aussi de quelques religieux qui gardent le plus grand *silence* : *on peut appeler silenciaires les trappistes*.

SILENCIEUSE, adj. fém. Voy. SILENCIEUX.

SILENCIEUSEMENT, adv. (*cilancieuzeman*), en *silence*. — Ce mot, des plus usités, manque dans l'*Académie*.

SILENCIEUX, adj. mas., au fém. **SILENCIEUSE** (*cilancieu, ci-euze*), (du latin *silentiosus*), qui ne parle point ou qui parle peu; taciturne : *les hommes graves sont silencieux*. — On dit fig. en poésie : *les bois silencieux*, etc. — SILENCIEUX, TACITURNE. (*Syn.*) Le *silencieux* garde le *silence*; le *taciturne* garde un *silence* opiniâtre. Le premier ne parle pas quand il pourrait parler; le second ne parle pas, même quand il devrait parler. Le *silencieux* n'aime point à discourir; le *taciturne* y répugne. — On est *silencieux* et *taciturne* par caractère et par humeur, ou par accident et par occasion. L'homme naturellement *silencieux* l'est par timidité ou par modestie, par prudence, par paresse, par stupidité. L'homme naturellement *taciturne* l'est par un tempérament mélancolique, par une humeur farouche, ou du moins difficile, par une manière d'exister malheureuse, ou du moins pénible. — La préoccupation, la réflexion, la méditation vous rendent actuellement *silencieux*; la peine, le chagrin, la souffrance, vous rendront *taciturne*. Le *silencieux* a l'air *sérieux*; le *taciturne* a l'air morne. — Le *silencieux* est maître de ses paroles; le *taciturne* n'est pas maître de ses rêveries.

*__SILÈNE__, subst. mas. (*cilène*) (du latin *silenus*, fait du grec σιλλαινειν, jouer avec impudence), animal quadrupède qui a les oreilles courtes et rondes comme celles des singes; c'est le *paresseux* de Ceylan. — Sorte de papillon diurne. — Au plur., on donnait ce nom, chez les anciens, aux satyres, quand ils étaient vieux. — Génies familiers, tels que celui dont *Socrate* se vantait d'être toujours accompagné. — Subst. propre mas., myth., c'était un vieux satyre qui avait été le nourricier de Bacchus, qu'il aima toujours beaucoup, et qu'il suivit partout, monté sur un âne, dans la conquête des Indes. A son retour, il s'établit dans les campagnes d'Arcadie, où il se faisait fort aimer des jeunes bergers et des jeunes bergères. Il ne passait pas un jour sans s'enivrer; mais il avait le vin agréable.

*__SILÉNÉE__, subs. fém. (*cilénė*), t. de bot., plante caryophyllée.

SILER, subst. mas. (*cilère*), t. de bot., nom donné à plusieurs espèces de plantes. — Espèce d'osier.

*__SILÉSIE__, subst. propre fém. (*cilézi*), province des États prussiens, en Allemagne.

SILÉSIE, subst. mas. (*cilézi*), drap léger qu'on fabrique en *Silésie*, contrée d'Allemagne.

SILÉSIEN, adj. mas., au fém. **SILÉSIENNE** (*cilézіein, ziène*), de *Silésie*.

SILÉSIENNE, adj. fém. Voy. SILÉSIEN.

SILEX, subst. mas. (*cilèkce*) (mot tout lat.), pierre qui fait feu avec le briquet; caillou.

SILHOUETTE, subst. fém. (*cilou-ète*) : *portrait à la silhouette*, profil tracé autour de l'ombre du visage.

SILICAIRE, subst. mas. (*cilikière*), t. d'hist. nat., genre de testacés de la famille des vermisseaux.

SILICATE, subst. mas. (*cilikate*), t. de chim., composé formé par la *silice* et les corps dits alcalis : *le verre est un silicate de soude*.

SILICE, subst. fém. (*cilice*), l'une des huit terres primitives, principe des corps; terre quartzeuze, vitrifiable.

SILICÉE, adj. fém. (*cilicé*) : *terre silicée*, la *silice*.

*__SILICERNE__, subst. mas. (*cilicèrene*), distribution de viande crue au peuple romain, après les funérailles d'un homme riche.

SILICEUSE, adj. fém. Voy. SILICEUX.

SILICEUX, adj. mas., au fém. **SILICEUSE** (*ciliceu, ceuze*), qui contient de la *silice*.

SILICIE, subst. fém. (*cilici*), t. de bot., genre de plante voisin du *fenu-grec*.

SILICIFÈRE, adj. des deux genres (*cilicifère*), qui porte ou qui produit de la *silice* : *terrein cilicifère*.

SILICIFIÉ, E, adj. (*cilicifié*), qui est devenu *silice*; en forme de *silice* : *terre silicifiée*.

*__SILICIQUE__, adj. des deux genres (*cilicike*), t. de chim., acide qu'on retire de la *silice*. Voy. SILICATE.

SILICIUM, subst. mas. (*ciliciome*), t. de chim., métal qui, combiné avec l'oxygène, forme la *silice*. — Corps simple, non métallique, mais placé dans l'état actuel de la science entre les corps simples non métalliques et les métaux.

SILICIURE, subst. fém. (*cilici-ure*), t. de chim., combinaison de la *silice* avec les métaux électro-négatifs.

SILICULE, subst. fém. (*cilikule*), t. de bot., *silique* d'une largeur égale à sa longueur. — Poisson du genre du baliste.

SILICULEUSE, adj. fém. Voy. SILICULEUX.

SILICULEUX, adj. mas., au fém. **SILICULEUSE** (*cilikuleu, leuze*) : *plante siliculeuse*, dont le fruit est une *silicule*. — Subst. fém., *une siliculeuse*.

SILIGINOSITÉ, subst. fém. (*cilijinôzité*) (du lat. *siligo*, fleur de farine), qualité de la farine de pur froment. (*Boiste*.)

*__SILIQUAIRE__, subst. mas. (*cilikière*), t. de bot., genre de plantes monogynes d'Arabie.

SILIQUASTRE, subst. mas. (*cilikouacetre*), t. d'hist. nat., dent d'un poisson pétrifiée. — T. de bot., arbre de Judée. — Nom de plusieurs sortes de piments.

*__SILIQUE__, subst. fém. (*cilike*), t. de bot., péricarpe composé de deux valves réunies par une suture longitudinale, entre lesquelles se trouve ordinairement une cloison membraneuse. — On nomme gousse, la *silique* des plantes légumineuses.

SILIQUEUSE, adj. fém. Voy. SILIQUEUX.

SILIQUEUX, adj. mas., au fém. **SILIQUEUSE** (*cilikieu, kieuze*), t. de bot., se dit des plantes dont le fruit est une *silique* allongée. — Subst. fém. : *une siliqueuse*.

SILLAGE, subst. mas. (*ci-iaje*) (du lat. *sulcatio*, action de sillonner), t. de mar., trace que fait le vaisseau en naviguant. — *Faire bon sillage*, naviguer heureusement. — *Faire grand sillage*, naviguer avec rapidité. — On dit qu'*un vaisseau double le sillage d'un autre*, quand il va une fois plus vite. — *Mesurer le sillage d'un vaisseau*, mesurer la vitesse de sa marche. — Dans les mines de charbon, prolongement d'une veine en superficie, ou profondeur. — T. d'anat., prolongement d'une veine.

SILLAGO, subst. mas. (*cilelaguô*), t. d'hist. nat., genre de poissons qui a beaucoup de rapport avec celui des gobies.

SILLE, subst. mas. (*cile*) (du grec σιλλος, raillerie piquante), poème mordant en usage chez les Grecs. Les *silles* étaient des espèces de parodies satiriques. — S. f., grande table de saline, en plan incliné, sur laquelle on dépose les sels en grains au sortir de la poêle, dans l'ouvroir.

SILLÉ, E, adj. (*ci-ié*), se dit d'un cheval qui a des poils blancs sur les sourcils : *cheval sillé*. — Part. pass. de *siller*.

SILLÉE, subst. fém. (*ci-ié*), t. de mar., trace. Peu en usage.

SILLER, v. neut. (*ci-ié*), t. de mar.; il se dit d'un bâtiment qui fend les flots en avançant sur sa route. — V. act., t. de vieille faucon., coudre les paupières d'un oiseau de proie afin qu'il ne se débatte point.

SILLÉ-LE-GUILLAUME, subst. propre mas. (*ci-iélegui-iôme*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. du Mans, dép. de la Sarthe.

SILLET, subst. mas. (*ci-iè*), morceau d'ivoire en haut du manche d'un instrument de musique, et sur lequel portent les cordes.

SILLIEN, adj. mas., au fém. **SILLIENNE** (*cilelіein, liène*), vers satirique en manière de *sille*.

SILLIENNE, adj. fém. Voy. SILLIEN.

SILLOGRAPHE, subst. mas. (*cileloguerafe*), chez les anciens, poète satirique.

SILLOGRAPHIE, subst. fém. (*cilelogucrafi*) (du grec σιλλος, raillerie, et γραφειν, écrire), art de faire des *silles* ou des railleries. — Traité sur cet art. Voy. SILLE.

SILLOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*cileloguerafike*), qui a rapport à la *sillographie*.

SILLOMÈTRE, subst. mas. (*ci-iomètre*) (du français *sillon*, trace de la charrue, pris ici pour *sillage*, et du grec μετρον, mesure), instrument propre à mesurer le *sillage* d'un bâtiment.

SILLOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*ci-iométrike*), qui est relatif au *sillomètre*.

*__SILLON__, subst. mas. (*ci-ion*) (du lat. *sulcus*), longue trace que fait le soc de la charrue dans la terre qu'on laboure : *tracer un sillon*. — Fig. : *faire son sillon*, faire ce qu'on est tenu de faire; faire sa besogne. — Prov. et fig. : *c'est un bœuf qui fait bien son sillon*, il n'est pas d'un grand génie, mais c'est un homme laborieux et plein de courage. — Fig., en poésie, trait, trace : *un sillon de lumière*. — Campagnes, champs : *les guerres civiles ont pendant trop long-temps abreuvé nos sillons*. — Traces que certaines choses laissent en passant : *les sillons que l'âge a creusés*. — En t. d'hist. nat., raies, ou stries profondes. — T. d'anat., anfractuosité qui s'observe sur la surface du cerveau et du cervelet. — Au plur., rides qui se trouvent souvent au palais des chevaux. — Lignes creusées en gouttières dans certains plants.

SILLONNÉ, subst. mas. (*ci-ioné*), t. d'hist. nat., petit lézard qui a le dos comme marqué de *sillons*.

SILLONNÉ, E, part. pass. de *sillonner*. — Se dit en bot., des feuilles et des tiges marquées de cannelures, ou de petites excavations longitudinales. — En anat., couverts de *sillons* : *os sillonnés, organes sillonnés*.

SILLONNER, v. act. (*ci-ioné*), faire des *sillons*. — Fig. et poét., rider : *les ans ont sillonné son front; son visage est sillonné de rides*. — On dit aussi dans le même style : *sillonner les mers, la plaine liquide*, etc. — SE SILLONNER, v. pron.

SILO, subst. mas. (*cilô*), fosse en terre; souterrein pour conserver les plantes.

SILOUETTE, que nous donne l'*Académie* pour **SILHOUETTE**, est une orthographe vicieuse.

SILOXÈRE, subst. mas. (*cilokcère*), t. de bot., plante des Indes, voisine des sphérantes.

*__SILPHE__, subst. mas., au fém. **SILPHIDE** (*cilefe, cilefide*) (du grec σιλφη, sorte d'insecte qui ne vieillit jamais), sorte de génies de l'air. On ne doit donc pas écrire *sylphe* ni *sylphide*.

*__SILPHIDE__, subst. fém. Voy. SILPHE.

SILPHIDÉES, sub. fém. pl. (*cilefidé*), t. d'his. nat., famille d'insectes coléoptères.

SILPHIENS, subst. propre mas. plur. (*cilefilein*), nom d'anciens peuples de la Libye.

SILPHION, subst. mas. (*cilefion*), t. de bot., plantes polygames de la famille des corymbifères.

SILPHIRIE, subst. propre fém. (*cilefiri*), pays des *silphes*.

SILPHIUM, subst. mas. (*cilefi-ome*), t. de pharm., substance médicamenteuse des anciens, qu'on croit être l'opium ou l'assa-fœtida.

SILURE, subst. mas. (*cilure*) (du lat. *silurus*, pris du grec σιλουρος), t. d'hist. nat., genre de poissons osseux, holobranches et abdominaux. — Subst. propre mas., nom d'un ancien peuple qui habitait l'Angleterre.

SILUROÏDES, subst. mas. pl. et adj. des 2 genres (*ciluro-ide*), t. d'hist. nat., famille de poissons voisine des oplophores.

SILUS, subst. mas. (*ciluce*), t. d'hist. nat., coquille du genre des volutes.

SILVAIN, subst. propre mas. C'est contre l'étymologie que l'*Académie* écrit *sylvain*. (*cilvein*) (du lat. *silvanus*, fait de *silva*, forêt), myth., dieu champêtre qui présidait aux forêts. — Terme générique qui comprenait les faunes, les satyres, les silènes, etc. — T. d'hist. nat., ordre d'oiseaux. On dit aussi adj. : *oiseaux silvains*. — Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

*__SILVANE__, subst. mas. (*cilevane*), t. de min., sorte de métal qui a la couleur de l'étain.

SILVANDRE, subst. mas. (*cilevandre*), t. d'hist. nat., papillon de la famille des diurnes.

SILVATIQUE, adj. des deux genres (*cilevatike*), t. de bot., qui croît dans les forêts.

SILVE, subst. fém. (*cileve*) (du lat. *silva*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement forêt, bois), t. d'antiq., spectacle qui consistait en une chasse simulée dans le cirque. — Pièce de poésie composée dans un moment de fougue et sans méditation : *les Silves de Stace*. — Recueil de pièces détachées, et qui n'ont aucun rapport entre elles.

SILVESTRE, adj. des deux genres (*cilevèctre*) (en lat. *silvestris*), champêtre, des bois.— T. de bot., qui vient sans culture.

SILVICULTURE, subst. fém. (*cileviculeture*), science qui a rapport à la culture et à l'entretien des bois et des forêts.

SILVICOLES, sub. m. pl. (*cilevikole*), t. d'hist. nat., famille d'insectes qui vivent dans les forêts.—Adj. des deux genres ; il se dit de plusieurs peuples sauvages.

SILVIE, subst. fém. (*cilevi*), t. de bot., plante silvestre du genre des anémones.

SILYBE, subst. mas. (*cilibe*), t. de bot., genre de plantes dans lequel se trouve le chardon-marie.

SIMABE, subst. mas. (*cimabe*), t. de bot., arbrisseau de la Guyane, famille des térébinthacées.

SIMAGRÉE, subst. fém. (*cimagueré*), (suivant *Ménage*, du latin *simia*, singe ; *grimace de singe*. Suivant *Trévoux*, de *simulacrum*, simulacre, figure, apparence ; *mines contrefaites*, faux-semblant : *faire la simagrée de vouloir* ou *de ne vouloir pas telle chose*.—Au plur., petites grimaces, mines et façons affectées. On dit quelquefois au singulier : *tout cela n'est que simagrée*, etc.

SIMAISE, subst. fém. Voy. CYMAISE, qui seul est bon.

SIMARONA, subst. fém. (*cimarona*), t. de bot., nom donné à une sorte de vanille.

SIMAROUBA, subst. mas. (*cimarouba*), écorce de la racine d'un arbre de la Guyane qui porte le même nom ; elle est employée avec succès dans le flux dyssentérique. — *Simarouba faux*, écorce de la malpighie à larges feuilles, employée en médecine.

SIMAROUBÉE, subst. fém. (*cimaroubé*), t. de bot., famille de plantes.

SIMARRE, subst. fém. (*cimare*) de l'italien *zimarra*, fait, dans la même signification, de l'espagnol *zamarra*, sorte de pelisse à l'usage des bergers, lequel avait été emprunté des Arabes, qui l'avaient pris eux-mêmes aux Persans. *Trévoux*. Suivant *Huet*, tous ces termes tirent leur origine d'un mot hébreu qui signifie *habit*, *robe*), sorte de robe longue et traînante que les femmes de grands seigneurs portaient autrefois. — Espèce de soutane de cérémonie que les présidents de parlements ou de chambres portent dans les grandes occasions : *le chancelier seul porte aujourd'hui la simarre*.

***SIMBLEAU**, subst. mas. (*ceinblô*), t. de charpentier, cordeau servant à tracer de grands cercles.

SIMBLOT, subst. mas. (*ceinblô*), assemblage de petites ficelles au côté droit d'un métier, sur lequel on fait des étoffes à figures.

SIMBULÈTE, subst. fém. (*ceinbulète*), t. de bot., plante monogyne d'Arabie, de la famille des bilabiées.

SIMÉNIENS, subst. propre mas. plur. (*cimé-ni-ein*), anciens peuples d'Angleterre, les mêmes que les Icéniens.

SIMERI, subst. mas. (*cimeri*), t. d'hist. nat., coquille du genre des mantelets.

SIMILAGO, subst. mas. (*cimilaguo*), fleur de farine de froment.

***SIMILAIRE**, adj. des deux genres (*cimilère*) (du latin *similaris*), fait de *similis*, semblable), homogène, de même nature. — T. d'arithm. : *nombre similaire*, la même chose que nombre proportionnel. — T. d'optique : *lumière similaire*, selon *Newton*, celle dont les rayons sont également réfrangibles. Il l'appelle aussi *lumière simple* ou *homogène*.—En t. de gramm., il se dit de certaines parties d'une phrase qui sont de même nature ou homogènes : *la vertu combat le vice; la générosité est opposée à l'avarice*.—T. d'anat.; les anciens regardaient comme *parties similaires* ou *homogènes*, les os, les cartilages, les ligaments, les tendons, les nerfs, les artères, etc.

SIMILARITÉ, subst. fém. (*cimilarité*), qualité de ce qui est *similaire*.

SIMILITUDE, subst. fém. (*cimilitude*) (du latin *similitudo*), ressemblance, rapport entre deux choses : *il y a similitude entre ces deux objets*. —Fig. de rhétorique, comparaison.— En math., relations qu'ont entre elles deux choses semblables : *la similitude du triangle*, etc. — SIMILITUDE, COMPARAISON. (*Syn.*) La *similitude* n'exige, selon la valeur du mot, que de la ressemblance entre les objets ; la *comparaison* établit, par la même raison, une sorte de parité entre eux. Il ne faut à la *similitude* que des apparences semblables qu'elle rapproche ; il faudrait à la *comparaison* rigoureuse des qualités presque égales qu'elle balancerait. La *similitude*, purement pittoresque, se borne à l'exposition des traits communs aux choses ; la *comparaison*, plus philosophique, considère le plus ou le moins, ou les degrés de la chose mise à côté d'une autre. La *similitude* ne fait qu'éclairer un objet par la lumière tirée d'un autre objet connu ; la *comparaison* le fera mieux apprécier, par son affinité avec un objet d'un mérite reconnu. — On *assimile* plutôt des objets étrangers l'un à l'autre, on *compare* plutôt des objets du même genre ou de la même qualité. — Vous *assimilerez*, sous certains rapports, un homme à un animal ; vous *comparerez* un héros à un autre, selon le degré de leur valeur et le mérite de leurs exploits. Si je dis qu'*Achille est semblable à un lion*, c'est une *similitude* ; je désigne seulement l'espèce de courage et de furie qu'il fait éclater : si je dis qu'*il est tel qu'un lion*, c'est une *comparaison* ; car je lui attribue les mêmes qualités, et au même degré, qu'à un lion. La *similitude* vous dira qu'une chose est blanche comme une autre ; la *comparaison* vous dira qu'elle est aussi blanche que l'autre. Enfin, la *similitude* n'est une *comparaison* rigoureuse, qu'autant qu'elle peut se convertir en métaphore par une hardiesse de style. Si je dis seulement qu'*Achille ressemble à un lion*, je suis loin d'oser dire que *c'est un lion* ; et j'oserais le dire, si je le trouvais tel qu'un lion. — On dit indistinctement *similitude* ou *comparaison*, mais plutôt *comparaison* que *similitude*. La *similitude* est bien une espèce de *comparaison* ; mais elle n'est ni aussi naturelle, ni aussi rigoureuse que la parfaite *comparaison* doit l'être.

SIMILOR, subst. mas. (*cimilor*) (du latin *similis*, semblable, et du français *or*, *semblable à l'or*), mélange de cuivre et de zinc qui ressemble à l'or par le brillant.

SIMILLE, subst. fém. (*cimi-ie*), espèce de froment. (*Boiste*.) Peu usité.

SIMOÏS, subst. propre mas. (*cimo-ice*), myth., fleuve de Phrygie, aux environs de Troie. Il s'opposa avec Scamandre, autre fleuve, par un débordement, à la descente des Grecs qui venaient assiéger cette ville ; auj., *Mendéré-Sou*.

SIMOÏSUS, subst. propre mas. (*cimo-izuce*), myth., jeune Troyen, ainsi nommé parce qu'il était né sur les bords du *Simoïs*. Il fut tué par Ajax, fils de Télamon.

SIMONIAQUE, subst. et adj. des deux genres (*cimoni-ake*), adj., où il y a de la *simonie*. — Subst., qui commet une *simonie*.

SIMONIE, subst. fém. (*cimoni*) (du lat. *simonia*, fait du nom de *Simon le Magicien*, qui, du temps des apôtres, voulut acheter, à prix d'argent, le don de conférer le Saint-Esprit), convention illicite par laquelle on donne ou l'on reçoit une récompense temporelle pour quelque chose de saint et de spirituel, ou crime qu'on commet quand on trafique des choses saintes.

SIMONIEN, adj. mas. (*cimoniein*). Voy. SAINT-SIMONIEN.

SIMONISME, et **SIMONISTE**, subst. mas. Voy. SAINT-SIMONISME, SAINT-SIMONISTE.

SIMON (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinci-mon*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Quentin, dép. de l'Aisne.

SIMOUN, subst. mas. (*simoune*), vent brûlant qui souffle dans l'intérieur de l'Afrique.

SIMOUSSES, subst. fém. plur. (*cimouce*), nom que les selliers donnent à des ornements en laine qui s'attachent à la bride des mulets, etc.

SIMPHYSE, subst. fém. Voy. SYMPHYSE.

***SIMPLE**, adj. des deux genres (*ceinple*) (du lat. *simplex*, formé de *sine*, sans, et de *plica*, dérivé du grec πλεκω, je plie, j'entrelace ; *sans pli*, etc.), qui n'est point composé : *Dieu est un être simple*. — On dit en grammaire, *nom*, *verbe simple*, par opposition à *nom* ou *verbe composé*. *Saison* est un nom *simple*, *arrière-saison* est un nom composé. — Seul, unique : *il n'a qu'une simple couverture sur lui*. — En parlant d'une chose qui est facile à comprendre, on dit qu'*il ne faut pour cela que le simple sens commun*. — *Simple* est quelquefois opposé à *extraordinaire* : *un moyen simple est préférable à un moyen extraordinaire*. — Qui n'est pas difficile, qui n'est pas compliqué : *méthode, procédé simple*.— Se dit de ce qui renferme peu de parties distinctes, et de ce qui exige peu de soins, peu de peine, peu de travail, de dépense.—On dit : *un bâtiment simple*, par opposition à *un bâtiment double*, qui renferme deux rangs de chambres adossés l'un à l'autre. — *Un simple ajustement du matin, un simple coup de peigne*, par opposition à une grande coiffure, à une parure complète. — En liturgie : *fête simple, office simple*, par opposition *à fête ou office double*.— *Simple vigile*, vigile sans jeûne.—*Simple tonsure*, la tonsure cléricale lorsqu'elle n'est pas jointe aux ordres ecclésiastiques. — Sans grade, sans dignité.—*Bénéfice à simple tonsure*, ou *bénéfice simple*, bénéfice qui n'a pas charge d'âmes, qui ne demande point résidence, et qui peut être possédé par un clerc n'ayant que la tonsure. — *Simple clerc*, celui qui n'a que la tonsure cléricale, ou les quatre mineurs. — *Simple prêtre*, qui n'a point de bénéfice. — *Simple religieux*, qui n'a point de charge dans sa communauté.—*Simple gentilhomme*, qui n'est point titré. —*Simple soldat*, *simple cavalier*, homme qui n'est encore que dans les rangs de soldat ou de cavalier.—*Simple particulier*, homme qui n'exerce aucune fonction publique. — *Donation pure et simple*, qui est sans condition. On dit, dans le même sens : *résignation pure et simple*. — *Le sujet d'une pièce de théâtre est simple*, lorsque l'action y est peu chargée d'incidents et d'épisodes. — On dit : *c'est le sujet d'une simple comédie*, par opposition à la tragédie, qui demande plus de grandeur et de dignité.— Qui est sans ornement : *je ne veux ni galons ni broderies à mon habit*, *je ne veux qu'un habit tout simple; son discours est simple et sans ornement*. — Qui est sans recherche : *une mise simple et décente*. — *Être simple dans ses habits, dans ses mœurs*, éviter le luxe ; se conduire comme tout le monde doit le faire. — *C'est tout simple*, cela est naturel, cela va sans dire.— En parlant des personnes : 1° qui est sans déguisement, sans malice : *simple comme un enfant* ; 2° niais, crédule : *je ne suis pas si simple que de me fier à lui*. —En arithm., *multiplication, division simple*, où il n'entre pas de grandeurs de différente espèce. — En algèbre, *équation simple*, où la quantité inconnue n'a qu'une dimension.—T. de pharm. : *médicaments simples*, qui ne contiennent qu'une seule substance, ou qui n'ont encore subi aucune préparation pharmaceutique. — T. de bot., qui ne se ramifie point, ou n'est pas formé de diverses pièces distinctes. — *Calice simple*, qui n'a point extérieurement un second ou un troisième calice. — *Tige simple*, sans ramifications. —*Fleur simple*, dont la corolle n'a que les pétales qu'elle doit naturellement avoir. — Subst. mas., homme sans malice et ignorant. En ce sens il ne se dit guère qu'au pluriel : *Dieu aime les humbles et les simples*. — *Parier le double contre le simple*, ou plus souvent et sans article : *parier double contre simple*, parier deux contre un.—T. de mus.: le chant *simple* d'un air en variations : *on ne chante guère le double d'un air qu'on n'ait chanté le simple*.—T. de rhét., le *simple* (l'un des trois genres d'éloquence que l'on a distingués, le *simple*, le *sublime* et le *tempéré*), le *simple*, désigne une manière de s'exprimer pure, facile, sans ornement, où l'art ne paraît point.—Nom général des herbes et des plantes médicinales. Il est surtout usité au pluriel : *cueillir des simples*.(Du lat. *simplicia, cium*, employé par *Pline* dans cette signification.)

SIMPLE, subst. mas., t. de pharm. et de bot. Voy. l'article précédent.

SIMPLEGADE, subst. mas. (*ceinpleguade*), t. d'hist. nat., coquille de la classe des univalves.

SIMPLEMENT, adv. (*ceinpleman*) (du lat. *simpliciter*), seulement : *il faut simplement s'entendre*. — *Être mis simplement*, sans ornement, sans parure.—Bonnement, de bonne foi, sans finesse : *agir simplement et sans ruse*.— *Purement et simplement*, uniquement, sans condition.

SIMPLESSE, subst. fém. (*ceinplèce*), *simplicité*. Il est vieux et ne se dit plus que dans cette phrase familière : *il ne demande qu'amour et simplesse*; il est ingénu, il ne demande qu'à vivre en paix. Voy. SIMPLICITÉ.

***SIMPLICICORNE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*ceinplicikorne*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes diptères.

SIMPLICISSIME, adj. des deux genres (*ceinplicicecime*), très-simple.

SIMPLICITÉ, subst. fém. (*ceinplicité*) (du lat. *simplicitas*), qualité de ce qui est *simple*, de ce qui n'est pas composé : *la simplicité des esprits*. En ce sens il n'est usité que dans le didactique. — Qualité de ce qui est *simple*, sans ornement, sans affectation, etc.—En parlant des personnes, candeur, ingénuité : *la simplicité respire dans tous ses discours*.—Niaiserie, trop grande facilit

à croire : *il a la simplicité d'un enfant*, etc. — Naïveté, bêtise. Il ne prend de pluriel qu'en ce dernier sens : *il ne dit que des simplicités*. — SIMPLICITÉ, SIMPLESSE. (*Syn.*) *Simplicité* a toutes les acceptions de son adjectif *simple*. *Simplesse* n'a qu'un sens. Il y a la *simplicité* des éléments, la *simplicité* des choses, la *simplicité* des personnes, la *simplicité* des mœurs et des manières, la *simplicité* du discours et du sujet, la *simplicité* des habits et des meubles, la *simplicité* de l'esprit et celle du cœur, etc. La *simplesse* est propre à l'homme et à l'âme. — La *simplicité*, dans le sens moral, est la vérité d'un caractère naturel, innocent et droit,qui ne connaît ni le déguisement, ni le raffinement, ni la malice; la *simplesse* est l'ingénuité d'un caractère bon, doux et facile,qui ne connaît ni la dissimulation, ni la finesse, ni, pour ainsi dire, le mal. La *simplicité*, toute franche, montre le caractère à découvert; la *simplesse*, toute cordiale, s'y abandonne sans réserve. Avec la *simplicité*, on parle du cœur; avec la *simplesse*, on parle de toute l'abondance du cœur. Autant la *simplicité* est naturelle, autant la *simplesse* est naïve. La *simplicité* tient à une innocence pure; la *simplesse*, à une bonhomie charmante. La *simplicité* obéit à des mouvements irréfléchis; la *simplesse* est inspirée par des sentiments innés. La *simplicité* n'a point de fard: la candeur est le fard de la *simplesse*. En un mot, la *simplesse* est la *simplicité* de la colombe.—SIMPLICITÉ, MODESTIE. (*Syn.*) La *simplicité* consiste à montrer ce que l'on est, la *modestie* à le cacher. La *simplicité* tient plus au caractère, la *modestie* à la réflexion. La *simplicité* plaît sans y penser, la *modestie* cherche à plaire. La *simplicité* n'est jamais fausse, la *modestie* peut l'être. Une vanité connue déplaît moins quand elle se montre avec *simplicité*, que quand elle cherche à se couvrir du voile de la *modestie*.

SIMPLIFICATION, subst. fém. (*ceinplifikâcion*), action de *simplifier*; son effet.

SIMPLIFIÉ, E, part. pass. de *simplifier*.

SIMPLIFIER, v. act. (*ceinplifié*), rendre *simple*, moins composé : *simplifier un raisonnement*.—*Simplifier un bénéfice*, faire d'un bénéfice qui demande résidence, un bénéfice *simple*. —*se* SIMPLIFIER, v. pron., devenir *simple*.

***SIMPLON**, subst. propre mas. (*ceinplon*), montagne des Alpes, où les Français ont percé une route remarquable.

SIMPULATRICES, subst. fém. plur. (*ceinpulatrice*), vieilles femmes qui purifiaient les personnes qui les consultaient sur leurs songes, au moyen de libations pour lesquelles elles se servaient du *simpulon* ou *simpuvion* (de *simpulatrix*, qui a la même signification).

SIMPULONS, subst. mas. plur. (*ceinpulon*), t. d'antiq., nom qu'on donnait aux amis de l'époux, qui le suivaient, dans le festin des noces, partout où il allait.

SIMPUVION, subst. mas. (*ceinpuvion*), t. d'antiq., vase sacré pour les libations et les sacrifices.

SIMSIE, subst. fém. (*cimeci*), t. de bot., plantes monogynes de la famille des protées.

SIMSULIE, subst. fém. (*cimeçuli*), t. de bot., genre de plantes.

SIMULACRE, que l'on devrait écrire **SIMULACHRE**, subst. mas. (*cimulakre*) (du lat. *simulachrum*, fait de *simulare*, feindre, imiter), représentation d'une fausse divinité : *adorer des simulacres*. — Spectre, fantôme. En ce sens, il s'emploie ordinairement avec l'épithète *vain* : *de vains simulacres*.—Vaine représentation de... : *les rois faibles ne sont souvent que des simulacres de rois*.—*Faire le simulacre d'un combat de terre, d'une bataille navale*, faire exécuter ces exercices, comme on le fait dans les petites guerres, pour en *simuler* les évolutions.—SIMULACRE, FANTÔME, SPECTRE. (*Syn.*) Le *simulacre* n'a qu'un caractère vague, et il se dit de tous les objets vains, vides ou faux, et des choses comme des personnes. Le *fantôme* est caractérisé par des formes ou des traits bizarres, étranges, et qui ne sont point dans la nature; il se dit particulièrement des objets qui paraissent vivants. Le *spectre* a cela de caractéristique, qu'il représente des objets défigurés, et faits pour inspirer de l'horreur ou de l'effroi par leurs traits et par tout ce qui les accompagne. Il se dit proprement de ces objets qui semblent évoqués, suscités, envoyés par une puissance supérieure pour avertir, menacer, tourmenter les hommes. Le *simulacre* nous abuse, le *fantôme* nous obsède, le *spectre* nous poursuit. Les vapeurs ou les nuages élevés dans le cerveau y forment toutes sortes de *simulacres*, et ces *simulacres* font illusion. L'imagination forte et exaltée crée des *fantômes*, et ces *fantômes* l'aveuglent. La peur fait des *spectres*, et les *spectres* font peur. Les rêves nous représentent toutes sortes de *simulacres*. Les visionnaires sont sujets à voir des *fantômes* dans la veille comme dans le sommeil. L'histoire rapporte beaucoup d'apparitions de *spectres* vus par des hommes qui n'étaient point faibles d'esprit, mais qui néanmoins ont pu ne pas bien voir.

SIMULATION, subst. fém. (*cimulâcion*) (du lat. *simulatio*), t. de prat., déguisement frauduleux. —Feinte : *ce traité n'est qu'une simulation*. Peu usité.

SIMULÉ, E, part. pass. de *simuler*, et adj., déguisé, feint : *paix, dévotion simulée*.—En t. de comm., *compte simulé*, modèle de facture de quelques marchandises achetées par un commissionnaire, pour le compte de quelqu'un.

SIMULER, v. act. (*cimulé*) (en lat. *simulare*), t. de prat., faire paraître comme réelle une chose qui ne l'est point; feindre : *simuler une vente, une donation*.—*Simuler* signifie aussi contrefaire, imiter : *il sait bien simuler les écritures*; *simuler une bataille*.—*se* SIMULER, v. pron.

SIMULIE, subst. fém. (*cimuli*), t. d'hist. nat., insecte de l'ordre des diptères.

SIMULTANÉ, E, adj. (*cimuletané*) (du lat. *simul*, ensemble, dont on a fait, dans le langage de l'école, *simultaneus*), se dit de deux actions qui se font dans un même instant : *mouvement, effort simultané*. C'est une faute, selon nous, d'écrire *simultanée* au mas., malgré la tolérance de *l'Académie*.

SIMULTANÉITÉ, subst. fém. (*cimuletanéité*), t. didactique, existence de plusieurs choses dans le même instant : *la simultanéité de deux mouvements*.

SIMULTANÉMENT, adv. (*cimuletanéman*), en même temps, au même instant.

SIN, subst. mas. (*cein*), 12e lettre de l'alphabet arabe, et 15e de l'alphabet turc.

SIN, subst. mas. (*cein*), t. de bot., arbre du Japon.

SINA, subst. fém. (*cina*), soie de la Chine.

***SINAÏ**, subst. propre mas. (*cina-i*), montagne d'Arabie, célèbre dans l'Ancien Testament.

SINAÏTE, subst. fém. (*cina-ite*), t. d'hist. nat., sorte de roche qui constitue le mont *Sinaï*, en Arabie.

SINAÏTE, adj. des deux genres (*cina-ite*), du mont *Sinaï*; qui vient de *Sinaï*.— Subst., celui, celle qui est née au mont *Sinaï*, ou qui habite sur le mont *Sinaï*.

SINAPI, subst. mas. (*cinapi*), t. de bot., plante qui donne la moutarde.

SINAPISÉ, E, part. pass. de *sinapiser* et adj. : *un bain de pieds sinapisé*, dans lequel on a répandu de la farine de graine de moutarde.

SINAPISER, v. act. (*cinapizé*), appliquer des *sinapismes*. — *se* SINAPISER, v. pron.

***SINAPISME**, subst. mas. (*cinapiceme*) (du grec σιναπι, senevé ou moutarde), t. de médec., médicament tonique dont la graine de moutarde fait la base.

SINAPISTRUM, subst. mas. (*cinapicetrome*), t. de bot., genre de plantes voisin des mozambis de *Linnée*.

SINBONDA, subst. fém. (*ceinbonda*), sorte de racine dont les habitants de Loango, en Afrique, font une liqueur au moyen de laquelle ils éprouvent les personnes accusées de quelque crime.

SINCÈRE, adj. des deux genres (*ceincère*) (du latin *sincerus*, formé de *sine cerâ*, sans cire, qu'on a dit d'abord du miel pur, et ensuite, par extension, de tout ce qui est franc, sans art, etc.), franc, sans artifice, sans déguisement : *il est sincère dans ses discours et dans ses actions*.—*Les actes sincères des martyrs*, les actes authentiques de leurs passions. — T. de littér : *le texte de cet ouvrage est sincère*, est véritable, et non altéré. — Subst. mas. : *le sincère et le véridique*. — SINCÈRE, VÉRIDIQUE. (*Syn.*) Le *sincère* n'a point de voile, point de réticence; le *véridique*, point de fiction : celui-ci ne dit rien que de vrai; le premier dit toute la vérité.

SINCÈREMENT, adv. (*ceincèreman*), avec *sincérité* et franchise.

***SINCÉRITÉ**, subst. fém. (*ceincérité*) (en latin *sinceritas*), franchise, candeur.—SINCÉRITÉ, FRANCHISE, NAÏVETÉ, INGÉNUITÉ. (*Syn.*) La *sincérité* est une *franchise* habituelle et réfléchie; la *franchise* qui tient au naturel est plus prompte, elle laisse échapper son secret; et si c'est par étourderie, elle devient *naïveté*, et *ingénuité* lorsque ses aveux peuvent compromettre.

SINCIALO, subst. mas. (*ceinci-alo*), t. d'hist. nat., espèce de perroquet de Saint-Domingue.

SINCIPITAL, E, adj. (*ceincipitale*), t. d'anat., qui a rapport au *sinciput* : *l'artère sincipitale*. — Au plur. mas., *sincipitaux*.

SINCIPITAUX, adj. mas. plur. Voy. SINCIPITAL.

SINCIPUT, subst. mas. (*ceincipu*) (du latin *sinciput*, formé par contraction de *semicaput*, moitié de la tête), t. d'anat., la partie supérieure de la tête, qu'on appelle aussi *le sommet*.

SINDIENS, subst. propre mas. plur. (*ceindi-ein*), ancien peuple qui habitait une partie de la Scythie européenne.

SINDO, subst. mas. (*ceindô*), l'un des livres de *Confucius*.

SINDOC, subst. mas. (*ceindoke*), t. de bot., espèce d'arbre qui croît dans les îles de la Sonde.

SINDON, subst. mas. (*ceindon*) (du latin *sindon, donis*, fait, dans la même signification, du grec σινδων), en t. de chir., plumasseau de charpie pour le trépan. — Le linceul dans lequel *Jésus-Christ* fut enseveli.

SINÉCURE, subst. fém. (*cinékure*) (du latin *sine curâ*, sans peine, sans soins, sans fonction), charge salariée dont on ne remplit pas les fonctions. — Titre d'une place dont les fonctions sont imaginaires.

SINÉCURISTE, subst. mas. (*cinékuricete*), qui a une charge salariée et n'en remplit pas les fonctions.— Inusité, mais utile.

SINGA, subst. fém. (*ceingua*), myth., c'est le nom sous lequel les Phéniciens adoraient Pallas, dont Cadmus enleva le simulacre, qu'il plaça dans la ville de Thèbes.

SINGANE, subst. fém. (*ceinguane*), t. de bot., arbrisseau grimpant de la famille des guttiers.

***SINGE**, subst. mas. (*ceinje*) (du latin *simia*, et par corruption *simja*, en changeant *i* en *j*. *Ménage.*), celui de tous les animaux qui, à l'extérieur, ressemble le plus à l'homme. Dans la nouvelle classification de la zoologie, les *singes* forment, parmi les mammifères, une des deux grandes sections de l'ordre des quadrumanes. — On dit prov. : *malin comme un singe*.— On dit d'un homme laid : *il ressemble à un singe*; et d'un homme vif, agile : *il est adroit comme un singe*. — Fig. : personne qui contrefait quelqu'un : *un tel contrefait les gestes et les actions de tous ceux qu'il voit, c'est un vrai singe*. — Celui qui imite avec trop d'affectation le style d'un autre : *il est le singe de cet écrivain, son style est le même*. — En archit., machine composée d'un treuil qui tourne sur deux chevalets faits en croix de Saint-André, propre à élever des fardeaux, à tirer les terres de la fouille d'un puits, etc. — T. de mar., machine composée d'un treuil qui tourne au milieu de deux montants, dont on se sert pour transporter les marchandises qui sont dans les bateaux, sur des vaisseaux. — T. de charp., c'est aussi une machine à peu près semblable, qui sert à enlever des pièces de bois. — Prov. : *payer en monnaie de singe*, en gambades, en bouffonneries (de ce que, d'après une ordonnance de saint Louis, le marchand de *singes* entrant à Paris était quitte du péage en faisant sauter un *singe* devant le péager). — Voy. le mot suivant.

SINGE ou **PANTOGRAPHE**, subst. mas. (*ceinje, pantoguerafe*), instrument qui sert à copier, réduire et amplifier mécaniquement des plans et des dessins, sans aucune connaissance du dessin.

SINGÉ, E, part. pass. de *singer*.

SINGER, v. act. (*ceinjé*), contrefaire, imiter à la manière des *singes*. Il est employé seulement dans le style satirique : *singer les petits maîtres*; *singer la noblesse*, en affecter les manières. — *se* SINGER, v. pron.

SINGERESSE, adj. fém. (*ceinjerèce*), qui tient d'une imitation affectée : *manières singeresses*. —Subst. fém. Voy. SINGEUR.

***SINGERIE**, subst. fém. (*ceinjeri*), grimaces, gestes, tours de *singe*. — Fig., actions, postures plaisantes et badines. — Imitation servile

SINGEUR, subst. mas., **SINGERESSE**, subst. fém. (*ceinjeur, jerèce*), imitateur, imitatrice. (*Montaigne.*) Peu usité.

SINGHILLO, subst. mas. (*ceinguilo*), prêtre des Jagas, peuples de l'intérieur de l'Afrique.

SINGLÉ, E, part. pass. de *singler*.

SINGLER, v. act. (*ceinguelé*), t. d'archit., mesurer avec le cordeau le cintre d'une voûte, les marches, la coquille d'un escalier, ou toute autre partie qu'on ne peut mesurer avec le pied ou la toise.—*se* SINGLER, v. pron.

SINGULARISÉ, E, part. pass. de *singulariser*.

SINGULARISER, v. act. (*ceingularizé*), rendre *singulier*, extraordinaire : *il faut avoir une conduite qui nous distingue, mais qui ne nous singularise pas.*—*se* SINGULARISER, v. pron., se faire remarquer ou connaître par quelque chose de *singulier*, de particulier : *il est presque toujours dangereux de se singulariser.*

SINGULARITÉ, subst. fém. (*ceingularité*), ce qui rend une chose *singulière* : *la singularité de cet événement.*—Manière extraordinaire de penser, de parler, d'agir, etc. En ce sens il s'emploie quelquefois au plur. : *ces singularités le rendent ridicule.*

*__SINGULIER__, adj. mas., au fém. **SINGULIÈRE** (*ceingulié, lière*) (du lat. *singularis*), unique, particulier : *cet exemple est singulier; façon singulière.*—Rare, excellent : *il a une piété singulière.* — Extraordinaire : *voilà un fait bien singulier, une aventure bien singulière; sa conduite est tout-à-fait singulière.*—Bizarre, capricieux, affectant de se distinguer : *ce malade est d'une humeur singulière.* — *Combat singulier*, duel, combat d'homme à homme.—En gramm., *nombre singulier*, ou subst. mas. : *le singulier*, nombre qui ne marque qu'une seule personne, qu'une seule chose.—SINGULIER, EXTRAORDINAIRE.(*Syn.*)Le *singulier* ne ressemble pas à ce qu'il est; il est d'un genre particulier. L'*extraordinaire* sort de la sphère à laquelle il appartient; il est particulier dans son genre. Le *singulier* n'est pas de l'ordre commun des choses; il fait, pour ainsi dire, classe à part. L'*extraordinaire* n'est pas dans l'ordre courant des choses, il fait exception à la règle. Il y a quelque chose d'original dans le *singulier*, et quelque chose d'extrême dans l'*extraordinaire*. Des propriétés rares, des qualités exclusives, des traits distincts et uniques, forment le *singulier*; le plus ou le moins, l'excès ou le défaut, la grandeur ou la petitesse en tout sens, au-dessus ou au-dessous d'une mesure établie, caractérisent l'*extraordinaire*. *Singulier* exclut la comparaison ; *extraordinaire* la suppose. — Le *singulier* est une sorte de nouveauté; l'*extraordinaire* est une sorte d'extension de choses.—La boussole a une propriété *singulière*; la vapeur de l'eau bouillante a une force *extraordinaire*. — Tout homme qui a un caractère propre a nécessairement quelque chose de *singulier*; tout homme qui a un caractère énergique et fortement prononcé a quelque chose d'*extraordinaire*. Un homme paraît *singulier*, qui vit seul ; un homme paraît *extraordinaire* dans le monde, qui ne fait pas comme tout le monde.—Ce qui est contraire à l'usage s'appelle *singulier*; ce qui est peu fréquent dans l'usage s'appelle *extraordinaire*.— Nous appelons *singulier*, ce qui ne cadre point avec nos idées, ou ne s'accorde point avec les types ou modèles que nous avons dans l'esprit. Nous appelons *extraordinaire*, ce qui sort d'une certaine sphère, ou n'est pas conforme aux mesures que nous avons dans l'esprit. Si nous n'avons pas quelque idée qui ait de l'analogie avec ce que nous voyons, l'objet nous paraît *singulier*; l'objet nous paraît *extraordinaire*, s'il surpasse l'idée que nous avons des choses. Selon nos lumières et notre sagacité, une chose est pour nous *singulière* ou non; selon notre portée et nos habitudes, une chose est ou n'est pas pour nous *extraordinaire*. Tout objet nouveau est *singulier* pour l'ignorance; toute action tant soit peu généreuse sera *extraordinaire* pour une âme étroite et sèche. Un philosophe est un être *singulier* pour le peuple; les grands sont des êtres *extraordinaires* pour les petits. Il suffit de ne pas suivre la foule dans le chemin battu, pour être *singulier*; il suffit de voir par-dessus la tête du commun des hommes pour paraître *extraordinaire*.— A mesure qu'on s'accoutume à un objet, tout ce qu'il avait de *singulier* disparaît ; à mesure que les choses *extraordinaires* deviennent communes, les choses les plus *extraordinaires* cessent de l'être à nos yeux.

SINGULIÈRE, adj. fém. Voy. SINGULIER.

SINGULIÈREMENT, adv. (*ceingulièreman*), spécialement, principalement : *ses fils, et singulièrement le cadet, ne jouissent pas d'une bonne santé.*—D'une manière affectée, bizarre, *singulière* : *il s'habille singulièrement.*—*Il s'est conduit singulièrement dans telle affaire*, d'une manière qu'on ne saurait s'expliquer, dont on ne peut se rendre compte.

SINGULTUEUSE, adj. fém. Voyez SINGULTUEUX.

SINGULTUEUX, adj. mas., au fém. **SINGULTUEUSE** (*ceingultu-eu, tu-euze*), t. de médec., qui a la respiration entrecoupée de sanglots.

SINISTE, subst. mas. (*cinicete*), grand-prêtre chez les anciens Burgondes, et qui jouissait du plus grand pouvoir et de la plus haute considération.

SINISTRE, adj. des deux genres (*cinicetre*) (du lat. *sinister*, employé dans les mêmes acceptions et qui signifie proprement *gauche; qui est à la gauche, du côté gauche*), qui cause des malheurs, *accident sinistre.*—Qui en présage : *sinistre augure.*—Fig., les astrologues, en parlant des planètes, disent : *l'aspect sinistre des astres.* —En t. de chiromancie, on appelle *ligne sinistre*, une ligne qui présage des malheurs. — Méchant, pernicieux : *desseins sinistres.* — Fam. : *physionomie, regard sinistre*, qui a quelque chose de funeste et qui est de mauvais augure.

*__SINISTRE__, subst. mas. (*cinicetre*), ce que l'on peut craindre dans les affaires, dans les procès.—En t. d'assureurs, suspicion, crainte d'incendie, de naufrage, etc.—L'incendie, le naufrage lui-même; perte, désastre causé par une catastrophe, un événement fortuit.

SINISTREMENT, adv. (*cinicetreman*), d'une manière *sinistre*, défavorable : *c'est un homme qui juge sinistrement de l'état de ses affaires.*

SINKOO, subst. mas. (*ceinko-o*), t. de bot., sorte d'arbre odoriférant du Japon.

SINN, subst. propre fém. (*cine*), vallée de l'île Sainte-Hélène, célèbre et consacrée par le tombeau de *Napoléon*.

SINODE, subst. mas. (*cinode*), t. d'hist. nat., poisson du genre de l'ésoce.

SINODENDRON, subst. mas. (*cinodandron*), t. d'hist. nat., genre de coléoptères, famille des lamellicornes.

SINODON, subst. mas. (*cinodon*), t. d'hist. nat. espèce de poisson.

SINODONTIDE, subst. fém. (*cinodontide*), pierre qu'on trouve dans la tête du *sinodon*.

SINON, adv. et conj. (*cinon*); autrement, sans quoi, faute de quoi. — *Sinon que*, si ce n'est que.

SINON, subst. propre mas. (*cinon*), myth., fils de Sisyphe. Il passa pour le plus fourbe et le plus artificieux de tous les hommes. Lorsque les Grecs firent semblant de lever le siége de Troie, *Sinon* se laissa prendre par les Troyens, à qui il en imposa avec tant d'artifice, que non-seulement ils ne lui firent aucun mal, mais que même ils le reçurent parmi eux, lui laissant autant de liberté qu'au plus fidèle Troyen. Dès que le cheval de bois fut entré dans la ville, ce fut lui qui, pendant la nuit, en alla ouvrir les flancs, dans lesquels les Grecs s'étaient enfermés, et qui livra ainsi Troie aux Grecs.

SINOPE, subst. mas. (*cinope*), t. d'hist. nat., sorte de craie verte ou rouge. Voy. SINOPLE.

*__SINOPE__, subst. propre fém. (*cinope*), myth., fille d'Asoppe, fut aimée d'Apollon, de qui elle eut un fils nommé Syrus. D'autres disent qu'elle demeura toujours vierge.—Ce fut aussi le nom d'une Amazone.

*__SINOPLE__, subst. mas. (*cinople*), en t. de blas., le vert. Dans la gravure, il se marque par des traits qui vont de l'angle droit du chef de l'écu à l'angle gauche de la base. — Sorte de craie verte. — T. d'hist. nat.; on donne ce nom en Hongrie à une mine d'or.

SINOPLIE, subst. fém. (*cinopli*), t. de médec., matière plâtreuse, humeur coagulée dans les articulations des membres des personnes affectées de la goutte.

*__SINTOÏSME__, subst. mas. (*ceinto-iceme*), la religion la plus ancienne du Japon.

SINTOÏSTE, subst. mas. (*ceinto-icete*), nom de sectaires du Japon.

SINUÉ, E, adj. (*cinu-é*) (du lat. *sinuatus*, part. pass. de *sinuare*, courber en arc, etc.); se dit en bot. des feuilles dont les bords sont marqués par des échancrures arrondies et très-ouvertes.

SINUEUSE, adj. fém. Voy. SINUEUX.

SINUEUX, adj. mas., au fém. **SINUEUSE** (*ci-nu-eu, euze*) (du lat. *sinuosus*, fait de *sinus*, pli, repli), qui fait plusieurs plis et replis, qui, dans ses mouvements, ressemble à un S, comme le serpent qui rampe, la rivière qui serpente, la robe qui flotte. — *Ulcère sinueux*, étroit, profond et tortueux.— SINUEUX, TORTUEUX. (*Syn.*) *Sinueux* indique plutôt la marche, le cours des choses; *tortueux*, leur forme, leur coupe. Le cours de la rivière est *sinueux*; la forme de la côte est *tortueuse*. La rivière, en coulant, s'enfonce dans les terres et fait elle-même ses sinuosités; et la côte, enfoncée de toutes parts, devient *tortueuse*. On fait des replis *sinueux*, et on va par des voies *tortueuses*. On dit que les canaux abrègent, avec une grande utilité pour la navigation, le cours *sinueux* des rivières; le son, en frappant des lieux *tortueux*, en devient plus éclatant. — Vous considérez surtout les enfoncements dans la chose *sinueuse*; vous considérez les obliquités dans la chose *tortueuse*. On dit que le Méandre, si doucement *sinueux*, fournit à Dédale le modèle de son *tortueux* labyrinthe.—*Sinueux* n'a point un mauvais sens; *tortueux* se prend surtout en mauvaise part. L'objet *sinueux* est plutôt dans l'ordre naturel ou commun de la chose; l'objet *tortueux* ne devrait pas aller de travers. Aussi ce dernier terme ne s'emploie-t-il au moral que dans un sens de blâme et de censure.

SINUOLÉ, E, adj. (*cinu-olé*), t. de bot. : *feuilles sinuolées*, à bord légèrement *sinueux*.

SINUOSITÉ, subst. fém. (*cinu-ôzité*), qualité d'une chose *sinueuse*. — On dit en chir. : *les sinuosités d'une plaie*, les tours et détours qu'elle fait.

SINUS, subst. mas. (*cinuce*) (du lat. *sinus*), t. de math., ligne droite menée perpendiculairement d'une des extrémités de l'arc au rayon qui passe par l'autre extrémité. — Le *sinus verse* est la partie du rayon comprise entre le *sinus* et l'extrémité de l'arc. — Le *sinus total* est le *sinus* d'un arc ou d'un angle de 90° : *le sinus total est égal au rayon, ou pour mieux dire c'est le rayon lui-même.*—En t. de chir., cavité, espèce de poche, de petit sac qui se fait aux côtés ou au fond d'une plaie, d'un ulcère. — En t. d'anat., parties qui forment une cavité, ou qui se courbent et se recourbent en divers sens. — *Sinus de la veine-porte*, tronc de la veine-porte. — *Sinus laiteux*, la réunion de tous les canaux sécrétoires des glandes que forment les mamelles. — *Sinus frontaux*, deux cavités de l'os frontal, au-dessus du nez et des sourcils. — *Sinus maxillaires*, les cavités des os de la mâchoire. — On nomme encore *sinus* les plis de la membrane : *les sinus de la dure-mère.* — En bot., partie rentrante des bords d'une feuille. La partie saillante se nomme *lobe*. — Chez les anciens Romains, plis de la toge.

*__SIOUX__ (LES), subst. mas. plur. (*lèci-ou*), peuples de l'Amérique septentrionale.

SIPANAOU, subst. mas. (*cipana-ou*), t. de bot., espèce d'arbre de la Guyane, dont le tronc sert à faire des canots.

SIPANE, subst. fém. (*cipane*), t. de bot., genre de plantes rubiacées de Cayenne.

SIPARUNE, subst. fém. (*ciparune*), t. de bot., arbrisseau à rameaux noueux, de Cayenne.

SIPÈDE, subst. fém. (*cipède*), t. d'hist. nat., nom spécifique d'une couleuvre. — Adj. : *couleuvre sipède*.

SIPHALE, subst. mas. (*cifale*), t. d'hist. nat., ver oblong, cylindrique, de la mer de Sicile.

SIPHILIS, subst. fém. (*cifilice*) (et non pas **SYPHILIS**, quoique l'*Académie*, et tout le monde avec elle, semble, à tort, préférer cette seconde orthographe) (mot lat. dérivé, suivant *Castelli*, du grec σιφλος, contraction de σιπαλος, sale, difforme, honteux), t. de médec., maladie vénérienne.

SIPHILITIQUE, adj. des deux genres, et non pas **SYPHILITIQUE** (*cifilitike*), qui tient de la *siphilis*.

SIPHNOS, subst. propre fém. (*cifenoce*), myth., île de la mer Egée, où il y avait des mines d'or et d'argent qu'Apollon détruisit par un déluge, parce que les habitants avaient négligé d'en consacrer la dîme dans son temple.

*__SIPHON__, subst. mas. (*cifon*) (du lat. *sipho*, fait du grec σιφων, tuyau), tuyau recourbé propre à faire passer une liqueur d'un vase dans un autre. — En t. de mar., tourbillon ou

nuage creux, qui descend sur la mer en forme de colonne. On le nomme aussi *typhon* et *trombe*. — *Siphon à double courant d'air*, instrument pour faire le vide dans la vessie, et y injecter les liquides médicamenteux.

SIPHONION, subst. mas. (*cifoni-on*), t. de bot., sorte de plante graminée des Grecs, inconnue aujourd'hui.

SIPHONANTHE, subst. fém. (*cifonante*), t. de bot., plante monogyne de la famille des verbénacées.

***SIPHONIE**, subst. fém. (*cifoni*), t. de bot., plante connue autrefois sous le nom de *hévé*.

***SIPHONOBRANCHE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*cifonobranche*), t. d'hist. nat., mollusques ou testacés à deux tentacules.

***SIPHONOSTOME**, subst. mas. (*cifonocetome*) (du grec σιφων, tuyau, et στομα, bouche), t. d'hist. nat., poisson à museau long.

SIPHORIN, subst. mas. (*ciforein*), t. d'hist. nat., nom d'oiseaux nageurs.

SIPHOSTOME, subst. mas. (*cifocetome*), t. d'hist. nat. Voy. SIPHONOSTOME.

SIPHYTUS, subst. mas. (*cifituce*), t. de bot., plante marine des côtes de Sicile.

SIPONCLE, subst. mas. (*ciponkle*), t. d'hist. nat., ver cylindrique de la famille des radiaires.

SIPPAGE, subst. mas. (*cipepaje*), manière de passer et de tanner les cuirs.

SIQUE, subst. mas. (*cike*), t. d'hist. nat., sorte d'insecte.

SIRAMAHAHITO, subst. mas. (*ciramanito*), t. de bot., arbre aromatique de Madagascar.

SIRE, subst. mas. (*cire*) (suivant *Ménage*, de *seniore*, ablatif de *senior*, plus vieux, plus ancien, d'où nous avons fait *seigneur*; suivant M. *Morin*, du grec κυριος, en grec moderne κυρος, seigneur), autrefois, seigneur : *le sire de Couci*, *de Crequi*, etc. On disait même *le sire Dieu*. — Titre qu'on donne ordinairement aux rois et aux empereurs, en leur parlant ou en leur écrivant. — Fam., homme, personnage : *c'est un terrible sire*; *oui, beau sire!* — *Pauvre sire*, homme sans mérite, sans considération, sans capacité.

SIREDAOU, subst. mas. (*cireda-ou*), grand-prêtre indien du royaume de Pégu.

***SIRÈNE**, subst. fém. (*cirène*) (du grec σειρην, fait, dans la même signification, de σειρα, chaîne, à cause de la force de ses charmes), monstre fabuleux. — Subst. fém. plur., mythologie, filles d'Achéloüs et de Calliope, monstres que tous les peintres et les sculpteurs représentent comme moitié femmes et moitié poissons, mais à tort, car les poëtes et les auteurs les plus recommandables les dépeignent moitié femmes et moitié oiseaux. *Pline* les place parmi les oiseaux fabuleux, et *Ovide* leur donne des visages de filles, avec des plumes et des pieds d'oiseaux. Ces monstres, dit-on, chantaient avec tant de mélodie, qu'ils attiraient les passants, et ensuite les dévoraient. Ulysse se garantit de leurs piéges en bouchant les oreilles à ses compagnons, et en se faisant attacher au mât de son vaisseau. Les *sirènes* étaient trois, qu'il faudrait représenter comme de belles femmes dans la partie supérieure du corps jusqu'à la ceinture, ayant le reste en forme d'oiseaux, avec des plumes. L'une d'elles tiendrait à la main une espèce de tablette, la seconde deux flûtes, et la troisième une lyre. — Fig., femme qui chante bien, ou qui séduit par ses charmes et ses manières insinuantes.

SIRÉNIEN, adj. mas., au fém. **SIRÉNIENNE** (*cirénien, niène*), qui concerne les *sirènes*, qui charme, qui attire comme elles : *voix sirénienne*.

SIRÉNUSSE, subst. mas. (*cirénuce*), myth., promontoire de la Lucanie, qui était le séjour des *sirènes*. Ce fut de là que, désespérées de n'avoir pu enchanter Ulysse, elles se précipitèrent dans la mer, où elles furent changées en rochers.

SIRERIE, subst. fém. (*cireri*) (rac. *sire*), ancien titre de certaines terres : *la sirerie de Pons*.

SIREX, subst. mas. (*cirèkce*), t. d'hist. nat., insecte à doubles ailes, du genre des mouches.

SIRI, subst. mas. (*ciri*), nom qu'on donne au *bétel* à Java.

SIRIASE, subst. fém. (*ciri-aze*), (du latin *siriasis*, pris du grec σειριασις, lequel vient de σειριαω, je brille, je reluis), t. de médec., inflammation du cerveau et de ses membranes, occasionnée par une violente ardeur du soleil.

SIRINGINE, subst. fém. (*cireinjine*), t. de médec., nom que d'anciens médecins donnaient à la rétention d'urine.

SIRIS, subst. fém. (*cirice*), myth., Osiris, divinité égyptienne.

SIRIUS, subst. mas. (*ciri-uce*) (du grec σειριος, fait de σειροω, vulgairement, je dessèche. Quelques-uns dérivent le nom de *Sirius* d'*Osirius*, divinité égyptienne, ou de *Siris*, nom du Nil, dont le débordement paraissait correspondre au lever de cette étoile), étoile de la constellation du grand chien, que nous nommons aussi *canicule*.

SIRK, ou **SOURK**, subst. mas. (*cirke*, *çourke*), t. de relat., espèce d'enclos formé d'un treillis de bambou, qui sert, chez les nègres voisins de la Gambie, à renfermer les cabanes où habitent les femmes d'un particulier.

SIROC, ou **SIROCO**, (l'*Académie* donne les deux), subst. mas. (*ciroke*) (de l'italien *sirocco*), sur la Méditerranée, vent brûlant du sud-est.

SIRODINE, subst. fém. (*cirodine*), t. d'agric., variété de raisin.

SIRONA ou **SIRONIA**, subst. propre fém. (*cirona, ni-a*), myth., ancienne déesse des Germains.

SIROP, subst. mas. (*ciró*) (de l'arabe *ssarouph*, lait chaud, ou plutôt de *scharab*, *charabet*, boisson préparée, dont nous avons fait également *sorbet*. On a dit dans la basse latinité, *sirupus* et *syrupus*), liqueur composée du suc des fruits des herbes ou des fleurs, avec du sucre et du miel, et qu'on fait cuire : *sirop de groseilles*, *sirop de mûres*, *sirop de roses*.—On appelle, *sirop altérant*, un *sirop* qui, agissant doucement, n'opère aucune évacuation sensible; *sirop antiscorbutique*, préparé avec des feuilles de cochléaria, de bécabunga et de cresson de fontaine, de la racine de raifort sauvage, des oranges amères, de la cannelle et du vin blanc; *sirop béchique*, fait avec du sulfure de potasse, du vin et du sucre; *sirop chalybé*, une solution gommée et sucrée de sulfate de fer; *sirop composé*, celui dans lequel il entre plusieurs drogues, et *sirop simple*, celui dans lequel il n'entre que la partie extractive d'une seule drogue.—On appelle *sirop d'absinthe*, celui dans lequel il entre des sommités de petite et grande absinthe, des roses rouges, de la cannelle, du vin blanc, et du suc dépuré de coings; *sirop d'amande*, voy. plus bas *sirop d'orgeat*; *sirop d'antimoine diaphorétique*, une solution sucrée de fleurs argentines d'antimoine dans l'eau; *sirop de cuisinier*, composé de salsepareille, de fleurs de roses pâles, de bourrache et de buglosse, anis, séné et sucre; *sirop de guimauve*, préparé avec les raisins de caisse, les racines de guimauve, chiendent, asperge, réglisse, pimprenelle, plantain, capillaire, etc.; *sirop mastic*, préparé avec une infusion de mastic, de noix muscade et d'alcohol; *sirop de myrte composé*, préparé avec des baies de myrte, des nèfles non mûres, du santal citrin, du fruit de l'épine-vinette, des balaustes, des roses de Provins, etc.; *sirop d'opium*, préparé avec l'extrait gommeux de l'opium, de l'eau et du sucre; *sirop d'orgeat* ou *d'amandes*, fait avec des amandes douces et amères, de l'esprit de citron, et de l'eau de fleurs d'oranger; *sirop de pommes*, composé de séné, de fenouil, de girofle, du suc de pommes de rainette, de bourrache et de buglosse; *sirop de roses*, fait avec des feuilles de séné, de l'agaric, de l'anis, du tartre blanc, du gingembre, et des roses pâles; *sirop de rossolis*, composé de rossolis, de feuilles d'érysimum et de pulmonaire, de cucurma, de réglisse, de raisin de Damas, de safran et de fleurs de tussilage; *sirop des cinq racines apéritives*, préparé avec l'infusion des racines d'ache, du fenouil, du persil, des asperges et du petit houx; *sirop émétique*, du vin blanc que l'on sucre après y avoir fait digérer du verre d'antimoine, *sirop purgatif*, celui qui fait évacuer les humeurs; *sirop résorptif de tortue*, celui qui est fait avec la chair de tortue terrestre, des écrevisses, de l'orge, des dattes, des raisins de Damas, de la réglisse, des jujubes, du nénuphar, des fleurs de violettes, du sucre rosat, de l'huile volatile de fleurs d'oranger, etc. —Dans les raffineries, on nomme *sirop*, la cinquième chaudière dans laquelle le sucre prend de la consistance.

SIROPÉ, E, part. pass. de *siroper*.

SIROPER, v. act. (*ciropé*), mêler de *sirop*.—*se* SIROPER, v. pron. (*Boiste*.) Inusité; ce mot n'est cependant pas mal formé.

SIROTÉ, E, part. pass. de *siroter*.

SIROTER, v. neut. (*ciroté*) (rac. *sirop*), boire à petits coups, long-temps ou souvent, et avec sensualité.—*Ce vieillard aime à siroter*, à boire.

SIRPE, subst. mas. (*cirpe*), t. de bot., plante qui produit le *laser*.

SIRRAH, subst. fém. (*cira*), vigne qui croît en France; il y a la grosse et la petite *sirrah*.

SIRSACAS, subst. mas. (*circaka*), étoffe de coton qui se fabrique dans les Indes orientales.

SIRSUIR, subst. mas. (*circuir*), t. d'hist. nat., oiseau palmipède de la famille des sarcelles.

SIRTALE, subst. fém. (*cirtale*), t. d'hist. nat., nom spécifique d'une espèce de couleuvre.

SIRTES, mieux **SYRTES**, subst. fém. plur. (*cirte*) (du lat. *syrtes*, fait du grec συρτις, dérivé de συρειν, attirer, entraîner), t. de mar., écueils; sables mouvants de la mer Méditerranée sur la côte d'Afrique, appelés aujourd'hui *sèches de Barbarie*, parce que les vaisseaux y sont entraînés par les vagues ou les vents, ou parce que les flots agités y entraînent des sables, etc. — Terres désertes et sablonneuses, où les vents poussent les sables, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

SIRTIQUE, mieux **SYRTIQUE**, adj. des deux genres (*cirtike*), qui concerne les *sirtes*.

SIRTITE, mieux **SYRTITE**, subst. fém. (*cirtite*), t. d'hist. nat., sorte de pierre précieuse. — Production pierreuse qu'on croit être un madrépore.

SIRUPEUSE, adj. mas. Voy. SIRUPEUX.

SIRUPEUX, adj. mas., au fém. **SIRUPEUSE** (*cirupeu, cirupeuze*), de la nature du *sirop*, qui produit du *sirop*.—En t. de pharm., dans quoi l'on a mélangé du *sirop* : *médicaments sirupeux*; *il faut employer des liqueurs sirupeuses*. (Pourquoi ne dirait-on pas *siropeux*, *siropeuse*?)

SIRVENTE ou **SIRVANTE**, subst. mas. (*cirvante*) (suivant *Borel*, du vieux mot provençal *cervel*, cerveau; *ouvrage éclos du cerveau*), poésie ancienne en langue française ou provençale, ordinairement consacrée à la satire et quelquefois à l'amour et à la louange.—Le *sirvente* était une sorte de poésie lyrique connue des Italiens. On a dit d'abord *servantois* ou *sorvantois*. M. de *Roquefort* (Glossaire de la langue romane) ajoute que *Borel* s'est trompé en avançant que ces poésies étaient des satires.

SIS, E, part. pass. du verbe *seoir*, et adj. (*ci, cize*), t. de pratique, situé : *maison sise rue Saint-Jacques*.

SISAIN ou **SIZAIN**, subst. mas. (*cizein*), t. d'hist. nat., chardonneret qui a six pennes à la queue.—Ancienne monnaie valant six sous. Voy. SIXAIN.

SISARAS, subst. mas. (*cizara*), t. de bot., espèce de plante du genre des bruyères.

SISARON, subst. mas. (*cizaron*), t. de bot., plante des anciens qu'on croit être notre chervis.

***SISICHTON**, subst. propre mas. (*cizikton*), myth., surnom de Neptune.

SISOÉ, subst. mas. (*cizo-é*), myth., tresse de cheveux que certains peuples voisins des Hébreux offraient en sacrifice à Saturne, superstition qui fut défendue aux Juifs par Moïse.

SISON, subst. mas. (*cizon*), t. de bot., plante indigène ombellifère, dont les semences sont aromatiques, et qui croît dans les lieux humides et dans les terres marécageuses.

SISSITE, subst. mas. (*cicecite*), t. d'hist. nat., minéral de fer, limoneux, hydraté.

SISSONE, subst. propre fém. (*ciceçone*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Laon, dép. de l'Aisne.

SISSONE (PAS DE), subst. mas. (*pâdeciceçone*), sorte de pas de danse inventé par le comte de *Sissone*. On l'exécute en avant et en arrière.

SISTÉ, E, part. pass. de *sister*.

SISTER, v. act. (*cicetė*) (en lat. *sistere*), vieux t. de pal., assigner en justice, paraître en cause. —*se* SISTER, v. pron. Hors d'usage.

SISTÉRON, subst. propre mas. (*cicetéron*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. des Basses-Alpes.

SISTILE, subst. mas. Voy. SYSTYLE.

SISTOLE, subst. fém. Voy. SYSTOLE.

SISTOTRÈME, subst. mas. (*cicetotrème*), t. de bot., genre de plante de la famille des champignons.

SISTRE, subst. mas. (*cicetre*) (du latin *sistrum*, pris du grec σειστρον, dérivé de σειω, je remue, j'agite), instrument égyptien, fait d'une lame de métal sonore. — Trompette de guerre chez le même peuple. — Aujourd'hui, instrument à cordes qui est une espèce de luth. — T. d'hist. nat., genre de coquilles qui vivent sur les côtes d'Afrique.—T. de bot., sorte de plante siliqueuse, qui préservait des fantômes et des spectres ceux qui la portaient à la main.

SISTREUSE, subst. fém. *(cicetreuze)*, ancienne mesure de liquides, qui équivalait à trois de nos chopines.

SISYMBRE, subst. mas. *(cizeinbre)*, t. de bot., sorte de plante crucifère.

***SISYPHE**, subst. propre mas. *(cizife)*, myth., fils d'Éole, qui, désolant l'Attique par ses brigandages, fut tué par Thésée. Il fut condamné, dans les enfers, à rouler continuellement une grosse pierre ronde, du bas d'une montagne en haut, d'où elle retombait sur-le-champ.

SISYRE, subst. mas. *(cizire)*, t. d'antiq., sorte de vêtement fait de poil de chèvre.

SISYRINCHIE, subst. fém. *(cizireinchi)*, t. de bot., nom d'une plante bulbeuse qui croît en Amérique.

SITANION, subst. mas. *(citani-on)*, nom que les anciens donnaient au froment que l'on semait en mars.

SITARCHIE, subst. fém. *(citarchi)* (du grec σιτος, blé, et αρχη, commandement), t. d'antiq., emploi d'intendant sur les vivres.

SITARCHIQUE, adj. des deux genres *(citarchike)*, qui a rapport, qui est relatif à la *sitarchie*.

SITARCIE, subst. fém. *(citarci)* (du grec σιτος, blé, et αρκεω, je suffis), t. d'antiq., havresac de voyageur, qui contenait la provision de blé pour un mois.

SITARQUE, subst. mas. *(citarke)*, t. d'antiq., celui qui était préposé pour la police des vivres.

SITE, subst. mas. *(cite)* (du lat. *situs*), t. de peinture, situation, aspect : *le site d'un paysage*. Un *site* est beau, riant, sauvage, etc. — On nomme *sites insipides*, ceux dont le choix est trivial ; *extraordinaires*, ceux qui frappent l'imagination par la beauté et la nouveauté de leurs formes.—T. de fortif. : *plan de site*, celui qu'on imagine tangent au terrain, et auquel le plan de défilement doit être parallèle. — T. d'hist. nat., *site aranéeux*, toile d'araignée.

SITELLE, subst. fém. *(citèle)*, urne dans laquelle on jetait les ballottes qui servaient à marquer les suffrages.

SITENNO, subst. propre mas. *(citènenô)*, myth., l'une des divinités des Japonais sintoïstes.

SITHNIDES, subst. fém. plur. *(citenide)*, myth., nymphes d'une fontaine dont l'eau était conduite à Athènes par un magnifique aquéduc. —T. d'hist. nat., genre de papillons diurnes.

SITICINE, subst. mas. *(citicine)*, t. d'antiq., joueur de flûte dans les pompes funèbres.

SITIOLOGIE, subst. fém. *(citi-oloji)*, (du grec σιτιον, aliment, et λογος, traité), partie de la médecine qui traite des aliments.

SITIOLOGIQUE, adj. des deux genres *(citi-olojike)*, qui concerne la *sitiologie*.

SITNIC, subst. mas. *(citenike)*, t. d'hist. nat., sorte de petit animal rongeur de Sibérie, de la famille des rats.

SITO, subst. propre fém. *(citô)*, myth., surnom de Cérès.

SITOCOME, subst. mas. *(citokome)* (du grec σιτος, blé, et κομεω, je prends soin), t. d'antiq., magistrat athénien qui avait les mêmes fonctions que l'édile céréal à Rome.

SITOCOMIE, subst. fém. *(citokomi)*, t. d'antiq., fourniture de blé.

SITODIE, subst. fém. *(citodi)*, disette de blé. Hors d'usage.

SITODION, subst. mas. *(citodi-on)*, t. de bot., genre de plantes voisin des jaquiers.

SITODOSIE, subst. fém. *(citodôzi)*, abondance de blé. Hors d'usage.

SITOLÈGUE, et non pas **SITOLOGUE**, subst. mas. *(citologue)* (du grec σιτος, blé, et λεγω, je cueille), qui recueille ou amasse du blé. Hors d'usage.

SITOMÉTRATEUR, subst. mas. *(citométrateur)*, t. d'antiq., celui qui faisait la distribution de la mesure de blé par mois.

SITOMÈTRE, subst. mas. *(citomètre)* (du grec σιτος, blé, et μετρον, mesure), mesure de quatre boisseaux qu'on donnait aux esclaves par mois. Peu en usage.

SITOMÉTRIQUE, adj. des deux genres *(citométrike)*, qui regarde ou concerne le *sitomètre*. Peu en usage.

SITOPHYLAX, subst. mas. *(citofilakce)* (du grec σιτος, blé, et φυλαξ, gardien), t. d'hist. anc., inspecteur de l'approvisionnement de blé, à Athènes.

SITOPOLE, subst. mas. *(citopole)*, t. d'antiq., marchand de blé.

SITOSTASE, subst. mas. *(citocetâze)*, t. d'antiq., magistrat athénien qui taxait le blé, et veillait à la vente qui s'en faisait.

SITÔT, adv. *(citô)*. Voy. TÔT.

SITÔT QUE, conj. *(citô ke)*, dès que. Voy. TÔT.

SITTELLE, subst. fém. *(citèle)*, t. d'hist. nat., oiseau silvain de la famille des grimpereaux. — On l'appelle aussi *torchepot*.

SITTINE, subst. fém. *(citetine)*, t. d'hist. nat., oiseau silvain qui a du rapport avec les *sittelles*.

SITUATION, subst. fém. *(citu-âcion)* (du lat. *situs*), assiette, position d'une ville, d'une maison : *situation agréable, avantageuse, commerciale, militaire*, etc.—Position, posture, en parlant des animaux ou des hommes : *il est dans une situation fort incommode.*—Fig., disposition, état de l'âme ou des affaires : *ses affaires sont en bonne situation.*—On appelle, en style administratif, *état de situation*, une description statistique du matériel et du personnel.—*La situation de la caisse est dans un état satisfaisant*, rien ne périclite.—En poésie, moment de l'action épique ou dramatique, où de la seule position des personnages résulte pour le spectateur un saisissement de crainte, de pitié, de joie, etc.—On dit que *tel personnage est en situation*, en parlant d'un acteur qui excite l'attention sur la scène et qui produit un vif effet sur les spectateurs.—En algèb. et en géom., position respective des lignes et des surfaces.—SITUATION, ASSIETTE. *(Syn.)* La *situation* embrasse proprement les divers rapports locaux que la chose peut avoir avec les objets qu'elle regarde ou qui la regardent ; l'*assiette* est bornée à la place ou à l'objet sur lequel la chose pose et se repose. Une maison de campagne est dans une jolie *situation*, quand les alentours en sont agréables; une place de guerre est forte d'*assiette*, quand sa base est ferme, escarpée, insurmontable. Une ville est dans une *situation*, et non dans une *assiette* favorable pour le commerce ; un rempart doit avoir assez d'*assiette* ou de pied, et non de *situation*, pour que rien ne s'éboule. — Votre *situation* est l'état où vous êtes actuellement ; votre *assiette* est l'état où vous êtes naturellement. Vous êtes accidentellement dans telle *situation* ; vous êtes naturellement dans telle *assiette*.—On est toujours dans quelque *situation* ; il s'agit d'avoir une *assiette*. Il n'y a de calme, de tranquillité, de constance, de bien-être dans une *situation*, qu'autant que vous y prenez une *assiette* convenable et fixe. Les gens qui ne sont pas à leur place, quelque *situation* qu'ils prennent, ne se trouvent jamais dans leur *assiette*.—La vertu donne à l'âme un grand courage et une grande force dans les *situations* critiques, parce qu'elle la tient dans une *assiette* ferme et inébranlable.— SITUATION, POSITION, DISPOSITION. *(Syn.)* La *situation* est une manière générale d'être en place ; la *position* est une manière particulière d'être dans un sens. La *situation* désigne plutôt l'habitude entière du corps ou de l'objet ; la *position* désigne particulièrement une attitude ou une posture du corps et de l'objet. La *situation* embrasse les divers rapports de la chose, la *position* n'indique qu'un rapport de direction. La *situation*, qui dépend des circonstances, n'a point de règle fixe ; la *position*, qui tend à un but, a sa règle déterminée : elle est juste, exacte, fausse, irrégulière, droite, oblique, etc. La *disposition* marque la *position* combinée de différentes parties ou de divers objets qui doivent concourir au même dessein, et une tendance particulière au but. Vous êtes dans une *situation* quelconque; vous prenez une *position* particulière pour dormir à l'aise ; votre corps est, pour cet effet, dans une bonne *disposition*. — Une armée est dans telle ou telle *situation*, selon les circonstances et selon les rapports sous lesquels vous la considérez ; elle cherche, elle choisit une *position* pour attaquer ou pour n'être point attaquée ; elle est dans la *disposition* de se battre, elle fait pour cela ses *dispositions*.— On est dans une *situation* très-gênée quant à la fortune ; on n'est pas dans une *position* à faire du bien aux autres, malgré la *disposition* où l'on est de leur en faire. —Leur maison est dans une *situation*, eu égard à ce qui l'environne ; elle est dans telle *position*, eu égard à son *exposition* ; elle a une telle *disposition*, eu égard à la distribution des parties qui la composent.— On dit au fig., la *situation*, la *disposition*, plutôt que la *position* des esprits, des affaires, etc. La *situation* ne désigne que l'état actuel des choses où elles sont ; la *disposition* désigne leur tournure et leur tendance, le train qu'elles suivent ou qu'elles veulent prendre. Ce mot sert à exprimer la pente que l'on a, le sentiment où l'on est, l'aptitude dont on est doué, l'impulsion qu'on donne. La *situation* fait qu'on est ainsi; la *disposition* fait qu'on va là, ou qu'on veut cela.—SITUATION, ÉTAT. *(Syn.)* L'*état* est plus ferme, plus durable que la *situation* ; et la *situation* n'embrasse point, comme l'*état*, l'objet entier ou toute sa manière sensible d'être. La *situation* est relative à la base sur laquelle porte l'objet ; l'*état* est relatif à tout ce qui constitue la manière d'être générale de l'objet. La *situation* résulte de la position, de l'assiette, de la manière d'être posé, placé, assis ; l'*état* résulte des qualités, des modifications, des conditions, des dispositions, des circonstances qui déterminent la manière d'être. En métaphysique, *état* marque un assemblage de qualités accidentelles qui se trouvent dans les différents êtres ; et tant que ces modifications ne changent point, le sujet reste dans le même *état*. Ce mot se dit aussi de la constitution présente, des dispositions actuelles, des conditions différentes dans lesquelles les choses ou les personnes peuvent se trouver, au physique, au moral, en tout sens. L'*état* d'innocence, l'*état* de nature, l'*état* de santé. Nous disons l'*état* pour la profession ou la condition des personnes. Un *état* de recette et de dépense contient un compte détaillé article par article. L'*état* de la question est l'exposition ou le développement des rapports à considérer dans le sujet. — Sans argent vous pouvez être dans la *situation* d'un pauvre ; mais vous n'êtes pas dans l'*état* de pauvreté, si vous ne manquez de rien, si vous avez des ressources, si vous ne ressentez pas les peines de cet *état*.—L'âme est dans une *situation* tranquille lorsque rien ne l'agite ; elle est dans un *état* de tranquillité, lorsqu'elle n'a aucune cause, aucun motif d'irritation. L'exemption actuelle de soins forme sa *situation*, dans le premier cas ; les conditions nécessaires pour rester constamment en paix constituent son *état*, dans le second.—En général, il n'y a pas aussi loin d'une *situation* à une autre *situation*, que d'un *état* à un autre *état* ; parce que la *situation* n'est pas stable comme l'*état*, que la *situation* n'embrasse pas autant de rapports ou de liens que l'*état*, et que le passage d'une *situation* à une autre n'est qu'un changement, au lieu que le passage d'un *état* à un autre est une révolution. Une *situation* n'est souvent que différente d'une autre ; mais un genre d'*état* est opposé à un autre, comme l'*état* de maladie à l'*état* de santé, l'*état* de grandeur à l'*état* d'abjection. — La *situation* des affaires est le point où elles en sont, et où elles ne doivent naturellement pas rester ; l'*état* des affaires est la disposition générale, ou l'arrangement dans lequel elles restent ou peuvent rester.

SITUÉ, E, part. pass. de *situer*, et adj. — Placé.

SITUER, v. act. *(citu-é)*, placer, poser en certain endroit, par rapport aux environs ou aux parties du ciel. Ce verbe ne s'emploie guère qu'au prés. de l'infinitif et au part. pass.— *se* SITUER, v. pron. Voy. SITUATION.

SITULE, subst. fém. *(citulé)*, t. d'hist. nat., espèce de couleuvre.— T. d'antiq., vase dans lequel on mettait les bulletins pour tirer au sort les noms dans les assemblées, etc. Voy. SITELLE.

SIUTOS, subst. mas. plur. *(ci-uto)*, secte de docteurs ou philosophes japonais.

***SIVA OU SHIVA**, subst. prop. mas. *(civa)*, l'une des trois personnes de la trinité des Indous.

SIVADIÈRE, subst. fém. *(civadière)*, ancienne mesure de grains provençale. Voy. CIVADIER, qui paraît du reste être la seule bonne orthographe.

SIVAN, subst. mas. *(civan)*, neuvième mois de l'année civile des Hébreux, et le troisième de leur année religieuse. Voy. SIBAN.

SIX, adj. numéral des deux genres (devant une consonne *ci* : *ci bataillons* ; devant une voyelle *cize* : *cizoiseaux, cizhommes* ; à la fin de la phrase *cice* : *ils sont cice*) (du lat. *sex*, fait, dans la même signification, du grec ἑξ), deux fois trois.—Il se dit quelquefois pour *sixième* : *Charles VI*.—Subst. mas. : *le six du mois, un six de chiffre, un six de carreau*, au jeu de cartes.— *Double-six*, au jeu de domino, le dé qui porte deux fois *six* points.

SIXAIN, subst. mas. *(cizein)*, stance de *six* vers.—*Six* jeux de cartes en un paquet.—Chez les layetiers, boîte qui en contient cinq autres de diverses grandeurs.—En mercerie, paquet de

six pièces de rouleaux ou ruban de laine.— Paquet d'épingles composé de *six* milliers. — T. d'art militaire, autrefois, ordre de bataille suivant lequel étaient rangés *six* bataillons sur une ligne. —*Cette femme est dans son six*, pour exprimer qu'elle est dans son *sixième* mois de grossesse. C'est une locution qui ne se comprendrait plus, quoique nous la lisions encore dans l'*Académie*.

SIX-BLANCS, subst. mas. plur. (*ciblan*), petite monnaie dont le terme n'est plus usité que parmi le peuple, et qui valait deux sous deux liards.

SIX-DOIGTS, subst. mas. (*cidoè*), t. de pêche, filet de l'espèce des folles.—Nom que l'on donne en quelques endroits aux folles et aux cibaudières.

SIX-HUIT, subst. fém. (*cice-uite*), t. de mus., mesure composée de *six* croches : *mesure à six-huit*.

SIXIÈME, subst. et adj. des deux genres (*cizième*) (du lat. *sextus*), nombre d'ordre correspondant à *six* : *le sixième jour*, etc. — Subst. mas., la *sixième* partie d'un tout.—Écolier de la classe appelée *sixième*.—Subst. fém., au piquet, suite de *six* cartes d'une même couleur. — Dans les collèges, la *sixième* classe.

SIXIÈMEMENT, adv. (*ciziêmeman*) (du lat. *sextò*), en *sixième* lieu.

SIX-QUATRE, subst. fém. (*cicekatre*), t. de musique, mesure composée de *six* noires ; elle est peu usitée maintenant; on la divise en deux temps de trois noires chacun : *mesure à six-quatre*.

SIX-SEIZE, subst. fém. (*cicecèze*), t. de mus., mesure composée de *six* doubles croches, formant deux temps.

*__SIXTE__, subst. fém. (*cikcete*), t. de mus., intervalle de *six* degrés sur la gamme.

SIZE, subst. fém. (*cize*), instrument de joaillier, pour trouver le poids en perles fines et rondes.

*__SIZAIN__, subst. mas. Hors d'usage. Voy. SIXAIN.

SIZERAIN, subst. mas. (*cizerain*), t. d'hist. nat., oiseau, petite linotte des vignes.

SIZETTE, subst. fém. (*cizète*), jeu de cartes qui peut se jouer à *six* personnes, et dans lequel chaque joueur prend *six* cartes.

SIZUN, subst. propre mas. (*cizeun*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Morlaix, dép. du Finistère.

SKIITES, subst. mas. plur. (*ceki-ite*), musulmans hétérodoxes. V. SCHITES, au *Compl.*

SKINNÈRE, subst. fém. (*cekinenère*), t. de bot., genre de plantes qui rentre dans celui qu'on nomme fuchsie.

SKITALE, subst. mas. (*cekitale*), bâton de commandement, chez les anciens Lacédémoniens.

SKITOPHYLLE, subst. mas. (*cekitofile*), t. de bot., genre de plantes.

SKOUNER, subst. mas. (*cekounère*), t. de mar., petit navire à deux mâts. Voy. SCHONER.

SKULDA, subst. propre fém. (*cekuleda*), myth., l'une des Parques, chez les Scandinaves.

SLABRES, subst. fém. plur. (*celabre*), t. de mar., petites barques qu'employaient autrefois les Hollandais pour la pêche du hareng.

SLANTZA, subst. mas. (*celanteza*), t. de bot., sorte d'arbrisseau du Kamstchatka.

SLATÉ, subst. mas. (*celaté*), nom des nègres libres qui vendent des esclaves.

SLATERIE, subst. fém. (*celateri*), t. de bot., c'est le muguet du Japon.

*__SLAVE__, subst. propre mas. (*celave*), nom d'un ancien peuple qui habitait les confins de l'Allemagne.

SLOOP, subst. mas. (mot anglais qui se prononce *celoupe*), t. de mar., sorte de bâtiment au-dessous de vingt canons, appelé aussi *bateau bermudien* ou *bateau d'Amérique*, fort usité dans les colonies d'Amérique, et surtout parmi les Anglais.—*Sloop de guerre*, grande corvette.

S. M., abréviation de *sa majesté*.

SMAËRTAS, subst. mas. plur. (*cema-èretá*), secte de brahmines.

SMALT, subst. mas. (*cemalete*), t. de chimie, verre provenant de la fusion du cobalt avec le sable et le sel alcali.

SMARAGDIN, E, adj. (*cemaraguedein, dine*) (du grec σμαραγδος, émeraude), qui est de couleur vive ou de couleur d'émeraude.

SMARAGDITE, subst. fém. (*cemaraguedite*) (du grec σμαραγδος, émeraude), substance ainsi nommée par *Saussure*, parce que sa couleur est le plus souvent d'un beau vert d'émeraude. Quelques-uns croient que c'est la *prime d'émeraude*, et d'autres la *diallage*.

*__SMARAGDOPRASE__, subst. fém. (*cemaraguedoprâze*) (du grec σμαραγδος, émeraude, et πρασον, poireau), t. d'hist. nat., pierre précieuse verte, émeraude.

SMARDÉ, E, part. pass. de *smarder*.

SMARDER, v. act. (*cemardé*), dans le Mâconnais, piocher la vigne en mars pour la première fois.—*se* SMARDER, v. pron.

SMARIDE, subst. fém. (*cemaride*), t. d'hist. nat., genre d'arachnides, de la famille des holètres.

SMARIS, subst. mas. (*cemari*), t. d'hist. nat., petit poisson de la mer des Indes.

SMARISE, subst. fém. (*cemarize*), t. d'hist. nat., insecte du genre des tiques.

S. M. B., abréviation de *sa majesté britannique*, le roi d'Angleterre.

S. M. C., abréviation de *sa majesté catholique*, le roi d'Espagne.

SMECTITE, subst. fém. (*cemèktite*) (du grec σμηκτις, dérivé, avec la même signification, de σμηχω, je nettoie), terre grasse plus ou moins compacte, ou espèce de pierre savonneuse, dont les dégraisseurs de laine font usage sous le nom de *soletard*, et plus communément de *terre à foulon*.

SMEGME, subst. mas. (*cemègueme*) (du grec σμηγμα, savon), t. de pharm., médicament purgatif employé dans le traitement de la gale.

SMEGMÉON, subst. mas. (*cemègueme-on*), t. de médec. ; se dit des humeurs des cryptes sébacés.

SMERDIS, subst. mas. (*cemèredi*), t. d'hist. nat., crustacé de l'ordre des stomapodes.

SMÉRINTHE, subst. mas. (*cemèreinte*), t. d'hist. nat., insecte lépidoptère, de la famille des crépusculaires.

SMIDSTIE, subst. fém. (*cemideceti*), t. de bot., petite plante voisine des joncs, ou des luzules.

SMIÉDELIE, subst. fém. (*cemi-èdeli*), t. de bot., genre de plante nommée aussi *ornithrophe*.

S. M. I., abréviation de *sa majesté impériale*.

SMILACÉE, subst. et adj. fém. (*cemilacé*), t. de bot., famille de plantes, ainsi nommées du *smilax* qui y est compris.

*__SMILACINE__, subst. fém. (*cemilacine*), t. de chim., alcali découvert dans la salsepareille.

SMILAX, subst. propre fém. (*cemilakce*), myth., nymphe qui eut tant de douleur de se voir méprisée du jeune Crocus, qu'elle fut changée, aussi bien que lui, en un arbrisseau dont les fleurs sont petites, mais d'une excellente odeur. On conte autrement cette métamorphose. Voy. CROCUS.

SMILAX, subst. mas. (*cemilakce*), (du grec σμιλαξ, employé dans la même signification, et qui, selon la mythologie, avait d'abord été le nom d'une nymphe. Voy. le mot précédent.), t. de bot., plante sarmenteuse, sudorifique, connue sous le nom de *salsepareille*.

SMILLE, subst. fém. (*cemi-ie*), marteau à deux pointes, pour piquer le moellon ou le grès.

SMILLÉ, E, part. pass. de *smiller*.

SMILLER, v. act. (*cemi-ié*), piquer du grès avec le marteau nommé *smille*.—*se* SMILLER, v. pron.

*__SMINTHÉE__, adj. mas. (*cemeinté*), myth., surnom d'Apollon.

SMINTHION, substantif mas. (*cemeinti-on*), myth., nom d'un temple chez les Romains.

SMIRRINGUE, subst. fém. (*cemirereingue*), t. d'hist. nat., sorte de poule d'eau de Pologne.

SMITHIE, subst. fém. (*cemiti*), t. de bot., plante annuelle qui se rapproche des sainfoins.

SMITTEN, subst. mas. (*cemitetène*), t. d'hist. nat., grande espèce de singe d'Amérique.

SMOGLEUR, subst. mas. (*cemogueleur*) (de l'anglais *smogler*), se dit de ceux qui, au mépris des lois, introduisent ou exportent des marchandises sans payer les droits.—Par extension, sorte de petit navire anglais qui sert à la contrebande.

*__SMOLENSK__, subst. propre mas. (*cemoleinceke*), ville de la Russie d'Europe, prise par les Français en 1812.

S. M. T. C., abréviation de *sa majesté très-chrétienne*, le roi de France.

S. M. T. F., abréviation de *sa majesté très-fidèle*, le roi de Portugal.

SMYNTHURE, subst. mas. (*cemeinture*), t. d'hist. nat., genre d'insectes aptères, fam. des podurelles.

SMYRE, subst. mas. (*cemire*), t. d'hist. nat., poisson, le mâle de la lamproie.

*__SMYRNE__, subst. propre. fém. (*cemirene*), ville de la Turquie d'Asie.

SMYRNÉEN, subst. et adj. mas., au fém. **SMYRNÉENNE** (*cemirené-ein, ène*), de *Smyrne*, qui habite *Smyrne*. — Qui a rapport à *Smyrne*.

SMYRIDE, subst. fém. (*cemiride*), t. d'hist. nat., pierre minérale.

SNAGRDEL, subst. mas. (*cenaguero-èle*), t. de bot., plante du genre des aristoloches.

SNETK, subst. mas. (*cenèteke*), t. d'hist. nat., poisson qu'on trouve dans les lacs de Sibérie.

SNOTRA, subst. propre fém. (*cenotra*), myth., déesse sage et savante, des anciens peuples du Nord.

S.-O, abréviation de *sud-ouest*.

SOANES, subst. propre mas. plur. (*ço-ane*), peuple de l'ancienne Taprobane, aujourd'hui l'île de Ceylan.

SOBELLE, subst. fém. (*çobèle*), t. d'hist. nat., zibeline de Russie.

SOBOLE, subst. fém. (*çobole*), t. de bot., bulbe qui se développe dans les fleurs et remplace les fruits.

SOBRALE, subst. fém. (*çobrale*), t. de bot., genre de plantes de la famille des orchidées.

SOBRE, adj. des deux genres (*çobre*), du latin *sobrius*, dérivé du vieux mot latin *bria*, coupe), qui a de la *sobriété* : *il a fait un repas fort sobre*, il a peu bu et peu mangé. — SOBRE, FRUGAL, TEMPÉRANT. (*Syn.*) L'homme *sobre* évite l'excès, content de ce que le besoin exige; le *frugal* évite l'excès dans la qualité et dans la quantité, content de ce que la nature veut et lui offre; le *tempérant* évite également les excès, il garde un juste milieu. — *Sobre* se dit proprement du boire, mais on l'étend au manger. *Frugal* ne se dit que dans le sens rigoureux. *Tempérant* ne se dit guère que des appétits et des plaisirs physiques; mais *tempérance* embrasse toutes les passions et presque toutes les actions, dans l'usage ordinaire du mot. — La simple raison rendra l'homme *sobre*; la philosophie rendra l'homme *frugal*; la vertu le rendra *tempérant*. Le premier conserve sa raison et sa santé, le second trouvera partout l'abondance et des forces; le dernier amasse des vertus et des jours sereins pour la vieillesse.

SOBREMENT, adv. (*çobreman*) (du lat. *sobriè*), avec *sobriété* : *vivre sobrement*, user *sobrement* de toute chose.

SOBRIÉTÉ, subst. fém. (*çobri-été*) (en lat. *sobrietas*), tempérance dans le boire et dans le manger : *la sobriété est la garantie la plus solide de la santé*.—Fig. et par extension, discrétion, retenue, modération : *être sage avec sobriété*.

SOBRIQUET, subst. mas. (*çobrikiè*) (du latin *rubridiculum*, chose un peu ridicule. *Ménage*.), sorte de surnom ou d'épithète burlesque qu'on donne à quelqu'un, le plus souvent pour le tourner en ridicule.

SOC, subst. mas. (*çoke*) (en lat. *soccus*), fer large et pointu qui fait partie de la charrue et qui ouvre la terre.

SOCCAGE, subst. mas. (*çokajè*), temps que le sel met à se former par l'évaporation.

SOCCIA, subst. propre mas. (*çotechia*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Ajaccio, dép. de la Corse.

SOCCOLANT, subst. mas. (*çokolan*), religieux de l'ordre de saint François.

SOCCULAS, subst. mas. plur. (*çokulâ*), sorte de religieux ou de philosophes révérés dans les Indes.

SOCHARIS, subst. propre fém. (*çokârice*), myth., divinité égyptienne qu'on croit être la même qu'Isis.

SOCHOTHBENOTH, subst. propre mas. (*çokotebenote*), myth., dieu des Babyloniens.

SOCIABILITÉ, subst. fém. (*çoci-abilité*), qualité de l'homme *sociable* ; aptitude à vivre en *société*.—Par extension, disposition qui nous porte à faire à nos semblables tout le bien qui peut dépendre de nous.

SOCIABLE, adj. des deux genres (*çoci-able*) (en lat. *sociabilis*), qui est de bonne *société*, qui a des qualités propres au bien de la *société* : *homme, humeur, esprit sociable*.— Qui est fait pour vivre en *société* : *l'homme est un animal sociable*.—SOCIABLE, AIMABLE. (*Syn.*) L'homme *sociable* a les qualités propres au bien de la *société*, la douceur du caractère, l'humanité, la franchise sans rudesse, la complaisance sans flatterie, et surtout le cœur porté à la bienfaisance; en un mot, l'homme *sociable* est le vrai citoyen. L'hom-

me *aimable*, du moins celui à qui on donne aujourd'hui ce titre, est indifférent sur le bien public, ardent à plaire à toutes les *sociétés* où son goût et le hasard le jettent, et prêt à en sacrifier chaque particulier. Il n'aime personne, n'est aimé de qui que ce soit, plaît à tous, et souvent est méprisé et recherché par les mêmes gens.— Les liaisons particulières de l'homme *sociable* sont des liens qui l'attachent de plus en plus à l'état; celles de l'homme *aimable* ne sont que de nouvelles dissipations.—L'homme *sociable* inspire le désir de vivre avec lui; l'homme *aimable* en éloigne ou en doit éloigner tout honnête citoyen.

SOCIABLEMENT, adv. (*çoci-ableman*), d'une manière *sociable*.

*__SOCIAL, E__, adj. (*çoci-ale*) (en lat. *socialis*), qui concerne la *société* : *les vertus sociales*, etc.— En parlant des *sociétés* de commerce; on appelle *raison sociale*, la raison de *société* de telle maison, de telle compagnie.—Dans l'histoire romaine, *la guerre sociale*, la guerre des alliés sous Marius et Sylla.—Au plur. mas., *sociaux*.

SOCIALEMENT, adv. (*çoci-aleman*), dans l'ordre *social*.

SOCIALITÉ, subst. fém. (*çoci-alité*), état achevé de l'homme civilisé.—*Ordre de la socialité*, forme gouvernementale du genre humain.

SOCIAUX, adj. mas. plur. Voy. SOCIAL.

SOCIÉ, E, part. pass. de *socier*.

SOCIER, v. act. (*çoci-é*), joindre, unir, faire alliance : *ne pouvoir socier ensemble*, ne pouvoir s'accorder, vivre ensemble. (*Boiste*.) Vieux.—*se* SOCIER, v. pron. Inusité.

*__SOCIÉTAIRE__, subst. et adj. des deux genres (*çoci-étère*), qui fait partie d'une association pour affaire d'intérêt.—Adj. : *artiste sociétaire de la Comédie Française*.

*__SOCIÉTÉ__, subst. fém. (*çoci-été*) (en lat. *societas*), union des hommes entre eux, formée par la nature ou par les lois : *société naturelle* ou *civile*; *troubler la société*.—Union de plusieurs personnes réunies par quelque intérêt ou pour quelque affaire. — Compagnie de gens qui se réunissent ordinairement pour le jeu ou des parties de plaisir. — Compagnie de savants, de gens de lettres.—*Société littéraire*, qui a pour but la culture des lettres en commun.—*Société savante*, dont le but est de cultiver les sciences. — On le disait aussi de certains religieux : *la société des jésuites*. — T. de comm. : *société en commandite*. Voy. COMMANDITE. — On appelle *société léonine*, une *société* dans laquelle tous les profits sont pour l'un et toutes les charges pour l'autre.—*Société anonyme* ou *momentanée*, dans laquelle les intéressés travaillent chacun de leur côté, sans que le public soit informé de leur association. — *Société en participation*, association de plusieurs marchands qui s'intéressent dans une affaire.—*Société* se dit des habitants d'un pays, d'une ville, relativement à la manière dont ils vivent les uns avec les autres. C'est dans ce sens que l'on dit *qu'il n'y a point de société dans une ville*, pour dire que chacun y vit chez soi, que les habitants ne communiquent point ensemble pour leurs amusements ou leurs plaisirs. —*La haute société*, l'ensemble des personnes d'un pays les plus marquantes par la politesse des mœurs, l'éducation, etc.—*Sociétés populaires*, réunion de citoyens qui s'occupent de questions politiques. Elles ont leur organisation propre, un président, des secrétaires, des conditions d'admission et d'éligibilité, etc. — *Vers, chansons de société*, composés pour être chantés dans des réunions particulières.

SOCIGÈNE, adj. fém. (*çocijène*), myth., surnom de Junon, comme mère de la *société*, et comme présidant à l'union conjugale.

SOCINIANISME, subst. mas. (*çocini-aniceme*); secte des *sociniens*, ou partisans de *Socin*, qui nient la divinité de Jésus-Christ, l'existence du Saint-Esprit, le mystère de l'incarnation, du péché originel et de la grace.

SOCINIEN, subst. et adj. mas., au fém. SOCINIENNE (*çocinien, niène*), partisan de *Socin*. Voy. SOCINIANISME.

SOCINIENNE, subst. et adj. fém. Voy. SOCINIEN.

SOCLE, subst. mas. (*çokle*) (du lat. *soccus*, brodequin), t. d'archit., membre carré plus large que haut, qui sert de base à toutes les décorations d'architecture et d'édifices, aux piédestaux des statues, des vases, etc.

SOCLETIÈRE, subst. fém. (*çoklettère*), filet de fil fin dont on se sert pour pêcher les sardines.

SOCOLETTE, subst. fém. (*çokolète*), jeune fille, élève du conservatoire de musique à Rome.

SOCQUAGE, subst. mas. Voy. SOCCAGE.

SOCQUE, subst. mas. (*çoke*) (rac. *soc*), chaussure de bois ou de cuir, à semelle brisée, que l'on met par-dessus d'autres chaussures pour se garantir de l'humidité et de la boue.—On s'est servi de ce mot anciennement pour *sandales*. — Chez les anciens, chaussure basse des acteurs qui représentaient des personnages comiques, à la différence du *cothurne*, chaussure élevée qui servait dans les rôles tragiques.—Nous entendons continuellement le peuple dire *socle*. Le peuple pourrait bien avoir raison dans cette question. Le *socque* n'a nullement la forme du *soc*, instrument destiné à fendre la terre; tandis que si l'on écrivait *socle*, on comprendrait fort bien que cette chaussure fût appelée ainsi, parce qu'elle sert en effet comme de base, de soutien aux pieds, qu'elle garantit de l'humidité. Nous soumettons en toute confiance notre doute aux savants.

SOCQUEMENT, subst. mas. (*çokeman*), t. de salines, action de retirer les poêles des fourneaux.

SOCQUEUR, subst. mas. (*çokieur*), ouvrier des salines qui procède au *soccage* des sels.

SOCRATÉION, subst. mas. (*çokraté-ion*), t. d'antiq., temple que les Athéniens élevèrent dans leur ville, en signe de repentir d'avoir fait mourir *Socrate*.

*__SOCRATIQUE__, adj. des deux genres (*çokratike*), de *Socrate* : *amour socratique*, amour pur.

SOCRATISÉ, part. pass. de *socratiser*.

SOCRATISER, v. neut. (*çokratizé*), moraliser, raisonner avec sagesse, comme *Socrate*. (Boiste.)

SOCUS, subst. propre mas. (*çokuce*), myth., jeune Troyen dont Homère vante la taille avantageuse et le courage. Il fut tué par Ulysse.—C'était aussi un surnom de Mercure.

*__SODA__, subst. mas. (*çoda*) (de l'arabe *souad*, qu'on prononce *souadon*, et qui, entre autres acceptions, est employé dans le même sens), t. de médec., céphalalgie, douleur de tête. — Selon *Blancard*, ardeur d'estomac. — Suivant quelques autres, sentiment de chaleur et d'érosion dans la gorge. En bot., plante qui produit la *soude*.

SODALES, subst. mas. plur. (*çodale*), t. d'antiq., ministres ou prêtres d'un même collège. — Il se disait particulièrement des prêtres qui étaient chargés de desservir les autels d'un empereur mis au rang des dieux.

SODALISTE, subst. mas. (*çodalicete*), compagnon d'une même confrérie. Hors d'usage.

SODALITÉ, subst. fém. (*çodalité*), confrérie Hors d'usage.

SODALITHE, subst. fém. (*çodalite*), t. de minér., sorte de minéral qui contient beaucoup de *soude*.

SODÉRANIENS, subst. propre mas. plur. (*çodéranien*), ancien peuple qui habitait une partie du Brandebourg.

SODIUM, subst. mas. (*çodi-ome*), t. de chimie, substance métallique qui est la base de la *soude*.

SODOMIE, subst. fém. (*çodomi*) (de la ville de *Sodome*, qui fut brûlée en punition de la *sodomie*), péché contre nature.

*__SODOMITE__, subst. mas. (*çodomite*), homme coupable de *sodomie*.

*__SŒUR__, subst. fém. (*ceur*) (du lat. *soror*), celle née d'un même père et d'une même mère, ou de l'un des deux seulement. — *Sœurs consanguines*, celles qui sont nées du même père seulement. — *Sœurs utérines*, nées de la même mère seulement. — *Sœurs germaines*, celles qui sont nées de même père et de même mère. —*Sœurs jumelles*, nées d'un même accouchement. — *Sœur naturelle* ou *bâtarde*, née du même père ou de la même mère, mais hors du mariage. — *Belle-sœur*, celle qui a épousé notre frère; celle de qui on a épousé le frère ou la *sœur*. —*Sœur de lait*, qui a eu la même nourrice. — On dit fig. : *la poésie et la peinture sont sœurs; toutes les passions sont sœurs*. — Poét. : *les neuf Sœurs*, les neuf Muses.—Titre que les rois de la chrétienté donnent aux reines en leur écrivant : *ma sœur*. — Nom que les religieuses prennent dans les actes publics, et qu'on leur donne en certains couvents dans le discours ordinaire : *sœur de la charité; sœur grise*. — *Sœur écoute*, religieuse qui assiste au parloir. — *Sœurs laies*, ou *sœurs converses*, religieuses qui ne sont point du chœur. — On le donne aussi à des filles qui vivent en communauté sans être religieuses.

SŒURETTE, subst. fém. (*ceurète*), diminutif de *sœur*; petite *sœur*.

SOÈVEMENT, adv. (*çoèveman*), doucement, agréablement. (*Boiste*.) Vieux, et même hors d'usage.

SOFA (on écrit plus souvent SOPHA), subst. mas. (*çofa*) (mot emprunté de la langue turque, mais qui vient originairement de l'arabe *ssoffah*, fait à peu près dans la même signification du verbe *saffa*, disposer, arranger, mettre en ordre), espèce d'estrade fort élevée et couverte d'un tapis. — Sorte de lit de repos.

SOFFITE, subst. mas. (*çofefite*) (de l'italien *soffito*), plafond ou lambris de menuiserie, formé de poutres croisées ou de corniches volantes, avec des compartiments et des renfoncements enrichis de peinture et de sculpture.

*__SOFI__, on écrit plus souvent SOPHI, subst. mas. (*çofi*), roi de Perse.

SOFIS, subst. mas. plur. (*çofi*), ordre particulier de moines musulmans.

SOFTA, subst. mas. (*çofeta*), professeur d'une école publique, à Constantinople.—Nom de derviches turcs, rentés, et dont la fonction est de venir à la fin de chaque prière du jour dire un office des morts auprès du tombeau des sultans qui ont laissé des fonds pour leur entretien.

SOGDIENS ou **SOGDIANIENS**, subst. propre mas. plur. (*çoguedieîn, soguedi-anein*), peuple de la *Sogdiane*, contrée d'Asie.

SOGONOS, subst. mas. plur. (*çoguonô*), docteurs d'une secte qui existe en Guinée sous le nom de *belli*.

SOGREDAME, subst. fém. (*çoguredame*), belle-mère. Vieux et même hors d'usage.

SOHAM, subst. mas. (*ço-ame*), animal fabuleux, dont la tête, dit-on, ressemblait à celle d'un cheval, et le corps à celui d'un dragon.

SOHER, subst. mas. (*ço-ère*), t. d'hist. nat., sorte de grand poisson du Gange, dont la chair est excellente.

*__SOI__ (*çoé*) (du latin *sui*, fait du grec οἱ, à soi), pron. sing. de la 3e personne et des deux genres; il marque le rapport d'une personne ou d'une chose à elle-même. — *Soi*, avec les personnes, ne s'emploie que lorsque son antécédent a un sens vague et indéfini : *chacun pense à soi; on ne doit jamais parler de soi*. Ainsi, c'est à tort que *Boileau* a dit (*Satire* v) :

> Et de tout son bonheur ne devant rien qu'à *soi*,

en parlant de Louis XIV; il devait dire à *lui*. — *Racine* a fait la même faute dans *Phèdre*, en parlant d'Hippolyte :

> Charmant, jeune, traînant tous les cœurs après *soi*;

au lieu de *après lui*; et dans *Andromaque* :

> Mais il se craint, dit-il, *soi-même* plus que tous;

au lieu de *lui-même*. — *Fénélon*, enfin, n'a pas été plus correct, en disant (*Télémaque*, liv. v): *Idoménée revenant à soi*; et (liv. XVIII) : *ce philosophe, comme frappé d'un coup de foudre, ne pouvait se supporter soi-même*. Il fallait *revenant à lui; se supporter lui-même*. — *Soi-même* marque le rapport plus intime de l'être à lui-même. — *Être à soi*, ne dépendre de personne, de rien. — *N'être plus à soi*, cesser d'être son maître; fig., avoir perdu le sens.—*En soi*, dans sa nature. — *Rentrer en soi*, faire de sages réflexions. — *De soi*, de sa nature — *Sur soi*, sur sa personne. — *A part soi*, en son particulier. — *Être* ou *se montrer soi* ou *soi-même*, garder son propre caractère. — Le seul cas où *soi* est appliqué à une personne particulière ou déterminée, c'est lorsqu'en parlant de quelqu'un on dit, dans le style familier, qu'*il a un chez soi* ou qu'*il n'a pas de chez soi*, pour dire qu'il a un logis à lui, ou qu'il n'en a pas. — *Soi-disant*, t. de palais qu'on emploie quand on ne reconnaît pas la qualité que prend quelqu'un : *un tel, soi-disant héritier, docteur*, etc. — *Soi-disant* est toujours invariable : *de soi-disant docteurs*.—SOI, LUI, SOI-MÊME, LUI-MÊME. (*Syn*.) *Lui* se place dans la proposition particulière, lorsqu'il s'agit d'une seule personne; *soi* se met dans la proposition générale, lorsqu'il est question d'un certain genre de personnes. *Lui-même* et *soi-même* n'ajoutent à *lui* et à *soi* qu'une force nouvelle de désignation, d'augmentation, d'affirmation. — Un homme fait mille fautes, parce qu'il ne fait point de réflexions sur *lui*; on fait mille fautes, quand on ne fait point de réflexions sur *soi*. Quelqu'un, en particulier, aime mieux dire du mal de *lui* que de n'en point parler; en général, l'égoïste aimera mieux dire du mal de *soi* que de n'en point parler. Un tel a la faiblesse d'être mécontent de *lui*, tel autre a la sottise d'être trop content de *lui*; être trop mécontent de *soi* est une faiblesse, être trop content de *soi* est une sottise. On a souvent besoin d'un plus petit que *soi*; un prince a grand besoin de beaucoup de gens plus petits que *lui*. C'est un bon moyen pour

s'élever *soi-même* que d'exalter ses pareils ; et un homme adroit s'élève ainsi *lui-même*. *Soi*, et *soi-même*, se disent quelquefois d'une personne particulière et déterminée, comme *lui* et *lui-même* ; tandis que ces derniers termes ne s'appliquent jamais qu'à une personne nommée ou désignée. On dira également, un héros qui tire tout son lustre de *soi-même* ou de *lui-même* ; un homme qui a bonne opinion de *soi-même* ou de *lui-même*. Mais, dans ce cas, ces deux expressions ne sont pas parfaitement semblables. *Soi* désigne, en général, une généralité. On dira donc plutôt *soi* que *lui*, dans la proposition particulière et à l'égard d'une personne déterminée, lorsque la proposition généralisée serait vraie, et qu'on voudra indiquer que ce qui se dit de telle personne convient à toutes les personnes du même ordre, ou qu'il s'agira d'une propriété, d'une qualité commune à un genre de personnes ou de choses qu'on veut faire remarquer. Ainsi, lorsque vous dites qu'*un héros emprunte de lui son lustre*, vous ne désignez que le fait ou la chose propre à ce héros, *à lui* ; si vous dites qu'*un héros emprunte de soi son lustre*, vous indiquez un fait, une chose commune à tous les héros, au genre. Un homme est épris de l'amour de *lui* ou de *lui-même*, c'est-à-dire qu'il s'aime trop ; il est possédé de l'amour de *soi* ou de *soi-même*, c'est-à-dire du défaut, de la passion, du sentiment naturel et commun qu'on appelle *amour de soi*, ou amour-propre. Un homme a bonne opinion de *lui*, c'est le fait ; un autre a bonne opinion de *soi*, c'est une chose fort ordinaire que la bonne opinion de *soi*. — *Soi* est plus propre pour désigner l'essence, la nature et le fond, le caractère, l'action nécessaire, l'efficacité ou la vertu naturelle et commune des choses ; au lieu que *lui*, ordinairement appliqué aux personnes, doit également indiquer des personnes libres, des effets accidentels, des opérations volontaires, ce qui n'est point nécessité par la nature, par le caractère, par les qualités communes de la cause. L'homme fait une chose librement et de *lui-même* ; un agent purement physique produit nécessairement et de *soi-même* un effet.

SOI-DISANT, sorte de prép. (*çoèdizan*). Voy. à l'article SOI.

***SOIE**, subst. fém. (*çoè*) (du latin *seta*, qui signifie proprement poil de certains animaux, et qui s'est dit ensuite, par antiphrase, de la matière produite par le ver à soie), matière propre à filer, produite par une espèce de ver qu'on appelle à cause de cela *ver à soie*. — Fig. : *des jours filés d'or et de soie*, une vie remplie de félicité et de plaisirs. — Poil long ou rude de certains animaux, tels que cochons, sangliers, etc. ; on le dit dans le même sens de quelques chiens. — Partie du fer d'une épée ou d'un couteau qui entre dans la poignée, dans le manche : *la soie de ce sabre est bien faible.* — *Soie crue*, celle que l'on tire de la coque sans feu. — *Soie bouillie*, celle qu'on a fait bouillir dans de l'eau, afin qu'on puisse la filer plus aisément. — *Soie torse* ou *retorse*, celle qui, indépendamment du filage et du dévidage, a de plus passé par le moulin et a été torse. — *Soie plate*, celle qui n'est point torse, mais qui est préparée et teinte pour faire de la tapisserie ou d'autres ouvrages à l'aiguille. — *Soie de bourre*, celle dont on fait la filoselle. — *Soie cuite* ou *décreusée*, celle qui a été assouplie entre deux linges dans de l'eau bouillante. — *Soie en bottes*, celle qui a été pliée en paquets carrés et longs. — *Soie montée*, chez les blondiers, un ou deux brins de soie entortillés au rouet sur une soie. — *Soie en moches*, soie naturelle et sans apprêt. — *Noir de soie*, chez les corroyeurs, second noir qu'on donne aux peaux. — Chez les graveurs sur pierres fines, outil dont l'extrémité a la forme d'une tête de clou tranchante. — T. de vétér. ; voy. SEIME. — En t. d'hist. nat., partie du suçoir des insectes hémiptères. — *Soie de mer*, sorte de laine soyeuse qui est produite par une espèce de moule de mer du genre des jambonneaux. Elle se nomme aussi *laine de pinne marine* et *poil de nacre* : on en fait de belles étoffes à Tarente et à Smyrne. — *Soie minérale*, nom qu'on donne quelquefois à la belle amiante de la Tarentaise, qui, par la blancheur, l'éclat et la flexibilité de ses fibres, ressemble assez bien à de la soie. — En t. de bot., filaments rudes des plantes. — Pédoncules des mousses. — Dans les graminées, prolongement d'une nervure dont la base fait partie de la substance de la paillette. — *Soie végétale*, genre de plante de la famille des apocynées. — *Soie d'orient*, sorte de plante qui produit des gousses où il y a une espèce de *soie*.

Soient, 3ᵉ pers. plur. prés. subj. du verbe auxiliaire ÊTRE.

SOIERIE, subst. fém. (*çoari*), toute sorte de marchandises de *soie*. — Manière de préparer la *soie*. — Fabrique de *soie*. — Bâtiments où l'on prépare la *soie*.

SOIF, subst. fém. (*çoèfe*), besoin, envie de boire. — Fig., désir immodéré : *la soif des richesses, des honneurs*. — Fig. et prov. : *garder une poire pour la soif*, garder quelque argent, quelques provisions, pour s'en servir au besoin. — *On ne saurait faire boire un âne s'il n'a soif*, on ne saurait obliger une personne à faire ce qu'elle n'a pas envie de faire. — On dit de deux personnes qui se marient sans aucun bien : *c'est la faim qui épouse la soif*.

SOIGNANTAGE, subst. mas. (*coègniantaje*), concubinage. (*Boiste*). Vieux, et même hors d'usage.

***SOIGNÉ, E**, part. pass. de *soigner*.

SOIGNER, v. act. (*coègnié*), avoir *soin* : *soigner un malade, des enfants*. — Autrefois, on l'employait neutralement en parlant des choses, et avec le régime indirect dans le sens de veiller à... : *soigner à ses affaires*. — On dit également au fig. : *un écrivain doit soigner son style ; tableau soigné*, etc. — Fam., traiter sévèrement : *je vais le soigner à son retour*. — SE SOIGNER, v. pron., avoir bien *soin* de sa personne.

SOIGNEUSE, adj. fem. Voy. SOIGNEUX.

SOIGNEUSEMENT, adv. (*çoègnieuzeman*), avec *soin*. Voy. SOIGNEUX.

SOIGNEUX, adj. mas., au fém. **SOIGNEUSE** (*çoègnieu, gnieuze*), qui agit avec *soin* ; qui veille attentivement sur... — Fait avec *soin*. — SOIGNEUX, CURIEUX, SOIGNEUSEMENT, CURIEUSEMENT. (*Syn.*) Ces deux espèces de termes ne sont synonymes que dans certains cas ; car *curieux* désigne proprement l'envie de savoir, de découvrir, de posséder ; tandis que *soigneux* désigne la manière de traiter les choses. On dit *curieux* et *soigneux* dans sa parure ; garder *soigneusement* et *curieusement* quelque chose ; conserver *curieusement* et *soigneusement* sa santé. La manière *curieuse* est plus recherchée, plus avide, plus minutieuse, plus difficile que la manière purement *soigneuse*. — L'homme *curieux* de sa parure y met de la recherche, de l'importance, une envie de se faire distinguer ou remarquer ; l'homme *soigneux* de sa parure y met un soin convenable ou qu'on ne saurait blâmer, une attention soutenue, une envie de ne pas s'exposer à la critique ou au blâme. Vous prendrez pour un petit esprit celui qui est *curieux* dans ses ajustements ; vous prendrez pour un homme décent ou propre celui qui est *soigneux* dans son habillement. Des *soins* trop *curieux* annoncent un dessein particulier et une faiblesse d'esprit. — On garde *soigneusement* ce qui est utile ; on garde plutôt *curieusement* ce qui est rare. On est *soigneux* dans les choses qu'on doit faire ; on est *curieux* dans les choses qu'on se plaît à faire. La raison ou l'attachement nous rend *soigneux* ; le goût ou la passion nous rend *curieux*. — Soyez plus *soigneux* de votre honneur, et moins *curieux* de votre réputation. La charité sera *soigneuse* de se cacher ; l'esprit est *curieux* de se montrer. — Le plus heureux naturel a besoin d'être *soigneusement* cultivé. Les inclinations des enfants doivent être *curieusement* observées. Celui qui est *soigneux* de sa santé, la conserve ; celui qui en est *curieux*, la perd.

SOIN, subst. mas. (*çoein*) (suivant *Ménage*, du lat. *senium*, ennui, etc. ; suivant *Le Duchat*, de *somnium*, songe, rêve qui occupe l'esprit), attention, application, exactitude : *je l'ai fait avec soin*. — Inquiétude, peine, soucis. — Charge, dans une affaire, etc. : *j'y ai mis tous mes soins*. — Emploi, fonction : *je lui ai laissé le soin de mes affaires*. — *Avoir soin de quelqu'un*, pourvoir à ses besoins. — Au plur., démarches, diligence. — *Les soins du ménage*, les détails du ménage, l'attention qu'ils demandent. — *Rendre des soins à quelqu'un*, le voir avec assiduité et lui faire sa cour. — *Rendre de petits soins à une dame*, lui rendre de petits services qui lui soient agréables. — *Etre aux petits soins*, avoir des attentions recherchées. — SOIN, SOUCI, SOLLICITUDE. (*Syn.*) Le *soin* est un embarras et un travail de l'esprit, causé par une situation critique dont il s'agit de sortir ou même de se garantir, ou par une situation pénible qu'il faudrait adoucir du moins par sa vigilance, son activité et ses efforts. Le *souci* est une agitation et une inquiétude d'esprit causées par des accidents qui troublent le calme et la sécurité de l'âme, et la jettent dans une triste rêverie. La *sollicitude* est une agitation vive et continuelle, une espèce de tourment habituel de l'esprit causé par des attaches particulières ou par des intérêts particuliers qui nous sollicitent sans cesse, et nous obligent à des *soins* sans cesse renaissants, ou à une vigilance constante et laborieuse. — Toute affaire, tout embarras nous donne du *soin* ; toute crainte, tout désir nous donne du *souci* ; toute charge, toute surveillance nous donne de la *sollicitude*. — Le *soin* pousse à l'action ; les *soins* que vous prenez manifestent ceux que vous éprouvez ; le *souci* vous replie sur vous : un air pensif et sombre le décèle. La *sollicitude* vous tient en éveil et en exercice ; des mouvements et des *soins* fréquents et curieux l'annoncent. — Le *soin* ôte la liberté d'esprit ; il occupe. Le *souci* ôte la tranquillité ; il agite. La *sollicitude* ôte le repos de l'esprit et la liberté des actions ; elle possède, si elle n'absorbe.

SOIR, subst. mas. (*çoar*) (du subst. lat. *serum*, qui signifie la même chose, ou de l'adv. *serò*, au soir), la dernière partie du jour. — La première partie de la nuit. — Poét. : *le soir de la vie*, la vieillesse. — *Bonsoir*, t. de civilité. — *A ce soir*, au revoir, jusqu'à ce *soir*.

SOIRÉE, subst. fém. (*çoaré*), espace de temps depuis le déclin du jour jusqu'à ce qu'on se couche. — Réunion de personnes invitées à des jeux ou divertissements pendant la *soirée*.

DU VERBE IRRÉGULIER ÊTRE :

Sois, précédé de *que je*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. subj.

Sois, précédé de *que tu*, 2ᵉ pers. sing. prés. subj.

Sois, 2ᵉ pers. sing. impér.

SOISSONNAIS, E, adj. (*çoèçonè, nèze*), de *Soissons*.

***SOISSONS**, subst. propre mas. (*çoèçon*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de l'Aisne.

Soit, 3ᵉ pers. sing. prés. subj. du verbe auxiliaire ÊTRE.

SOIT, conjonction alternative (*çoè*, et devant une voyelle *çoète*), *soit l'un, soit l'autre, soit qu'il parte, soit qu'il demeure*. Ces phrases et toutes celles du même genre sont des ellipses : *que ce soit l'un*, ou *que ce soit l'autre*, etc., et *soit* n'y est qu'un temps du verbe *être*. — Adv. : *soit*, je le veux bien, j'en tombe d'accord. — *Soit que*, loc. conj. qui demande le subj. : *soit que vous parliez*. — *Tant soit peu*, loc. adv., si peu que ce *soit* ; fort peu : *il se fâche tant soit peu*. — *Soit*, par une extension assez bizarre, signifie aussi quelquefois, *supposons : soit cinquante mille francs à partager*.

SOIXANTAINE, subst. fém. (*çoèçantène*), environ *soixante* : *une soixantaine de personnes d'années*. — *Avoir la soixantaine* : *soixante* ans.

***SOIXANTE** (*çoèçante*) (du lat. *sexaginta*), adj. numéral des deux genres, nom de nombre indéclinable, composé de six dizaines. On dit *soixante-un, soixante-deux, soixante-dix*, etc. — Subst. mas. et adj. des deux genres : *page soixante ; soixantième ; le produit de soixante*.

SOIXANTÉ, part. pass. de *soixanter*.

SOIXANTER, v. neut. (*çoèçanté*), au piquet, faire un *soixante* ; compter *soixante*.

SOIXANTIÈME, adj. et subst. des deux genres (*çoèçantième*) (du lat. *sexagesimus*), nombre ordinal qui correspond à *soixante*. — *Soixantième* partie d'un tout. — *Soixantième* rang.

SOJA, subst. mas. (*çoja*), sorte de liqueur du Japon, faite avec les semences du dolic.

***SOL**, subst. mas. (*çole*) (du lat. *solum*, qui a la même signification), terrein considéré suivant sa qualité : *sol fertile, pierreux*, etc. — Aire, superficie de la terre sur laquelle on bâtit. — Note de musique, la cinquième de la gamme. — Pièce de monnaie. Voy. SOU, qui est généralement préféré aujourd'hui. — Dans une mine, *sol* ou *muraille*, partie de la roche sur laquelle une mine est appuyée. — *Sol* se dit quelquefois, en t. de blas., du champ de l'écu qui porte les pièces honorables.

SOLA, subst. mas. (*çola*), bois très-léger, de l'Inde, genre inconnu.

SOLACE, subst. mas. (*çolace*) (en lat. *solatium*), soulagement. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

SOLACIÉ, E, part. pass. de *solacier*.

SOLACIER, v. act. (*çolacié*), soulager, consoler. — *se* SOLACIER, v. pron. Vieux, et même hors d'usage, quoique *l'Académie* nous le donne encore.

SOLACIEUSE, adj. fém. Voy. SOLACIEUX.

SOLACIEUX, adj. mas., au fém. **SOLACIEUSE** (*çolacieu, cieuze*), récréatif. (*Boiste*.) Vieux, et même hors d'usage.

SOLAGE, subst. mas. (*çolaje*), terrein ingrat. — Action du soleil. (*Boiste*.) Vieux.

*__SOLAIRE__, adj. des deux genres (*çolère*) (du lat. *solaris*), qui appartient au soleil : *rayons solaires; cadran solaire.* — *Système solaire*, ordre et disposition des différents corps célestes qui font leur révolution autour du soleil. — *Année solaire*, composée de trois cent soixante-cinq jours cinq heures quarante-neuf minutes, par opposition à l'année lunaire, qui n'a que trois cent cinquante-quatre jours. — *Année solaire tropique*, espace de temps dans lequel le soleil revient au même point des équinoxes ou des solstices. —*Année solaire et planétaire*, espace pendant lequel le soleil revient à quelque étoile fixe particulière.—En t. de bot., fleurs qui s'épanouissent et se ferment pendant que le soleil est sur l'horizon. — En chir., *bandage solaire*, bandage pour la saignée de l'artère temporale, ainsi nommé des rayons que les circonvolutions font sur la tête.—*Plexus solaire*, réseau de nerfs qui appartient à la région abdominale.—Subst. mas., t. d'anat., muscle extenseur du pied. — Subst. mas., chez les anciens, lieu exposé au soleil et où l'on mangeait. —Subst. fém., t. d'astron., courbe que décrivent les rayons du soleil, en traversant l'atmosphère. — Subst. propre mas. plur., peuples de la Mésopotamie et des environs, que l'on croit adorer le soleil.

SOLAMIRE, subst. fém. (*çolamire*) (du lat. *sol*, soleil, et *mirari*, regarder; *à travers laquelle on peut regarder le soleil*), t. de boisselier, toile de crin, de soie, etc., dont on garnit les tamis.

SOLANDRE, subst. fém. (*çolandre*), t. de vétérinaire, ulcère qui vient au pli du jarret d'un cheval. — Nom donné à plusieurs espèces de plantes parasites.

SOLANÉE, subst. et adj. fém. (*çolané*), t. de bot., dans la méthode de *Jussieu*, famille de plantes, ainsi nommée du *solanum*, et qui ne comprend que des plantes d'un aspect sombre et d'une odeur désagréable.

SOLANIENS, subst. propre mas. plur. (*çolaniein*), anciens peuples du Limousin, sur les bords de la rivière *Solane*. — Anciens peuples de la Tartarie orientale.

*__SOLANINE__, subst. fém. (*çolanine*), t. de chim., substance extraite du *solanum*.

*__SOLANIQUE__, adj. des deux genres (*çolanike*), t. de chim., qui concerne la *solanine*.

SOLANO, subst. mas. (*çolano*), vent chaud d'Afrique qui se fait sentir quelquefois en Espagne.

SOLANOÏDE, subst. mas. (*çolano-ide*), t. de bot., douce-amère bâtarde.

SOLANUM, subst. mas. (*çolanome*) (du latin *solanum*, qui signifie proprement *morelle*), t. de bot., genre de plantes très-nombreuses, parmi lesquelles on compte la *morelle*, la *pomme d'amour*, etc.

SOLANUS, subst. propre mas. (*çolanuce*), myth., génie qui est un vent d'est.

SOLAT, subst. mas. (*çola*), t. d'hist. nat., sorte de mitre du genre des volutes, ordre des univalves.

SOLBATTU, E, (et non pas **SOLBATU**, orthographe vicieuse), adj. (*çolebatu*) (de *sol* et de *battu*, meurtri), t. de vétér., dont la *sole* est foulée : *cheval solbattu*.

SOLBATTURE (et non pas **SOLBATURE**, orthographe vicieuse), subst. fém. (*çolebature*), t. de vétér., maladie d'un cheval *solbattu*.

SOLDAKS, subst. mas. plur. (*çoledake*), t. de relat., corps de soldats turcs, dont les plumes qui entourent leur turban sont si hautes, qu'elles cachent le sultan à la vue du peuple dans les cérémonies, etc.

SOLDAN, subst. mas. Voy. SOUDAN.

SOLDANELLE, subst. fém. (*çoledanèle*) (en lat. *soledanella*), t. de bot., sorte de plante médicinale, nommée aussi *chou de mer*.—C'est aussi une espèce de *liseron* annuel qui se trouve sur les bords de la mer.

*__SOLDAT__, subst. mas. (*çoleda*), homme de guerre à la *solde* d'un état.—Plus particulièrement, simple *soldat*, à la différence des officiers.—Fantassin, à la différence des cavaliers.—*Soldat* se dit en général de la profession militaire : *la franchise du soldat*.—On dit qu'*un homme est soldat*, pour louer sa bravoure, sa valeur ; qu'*il n'est que soldat, qu'il s'est plutôt conduit en soldat qu'en capitaine*, qu'il n'a que de la bravoure.—*Cet homme parle plutôt en soldat qu'en politique*, il ne montre pas les qualités du courtisan et du politique.—Fig. : *cet homme est soldat*, est brave, vaillant, déterminé.—Fam. et iron., femme grande et effrontée : *cette femme à l'air d'un soldat*.—Quelquefois il s'emploie adj. au mas. : *il a l'air soldat*, il a l'air martial. — *Soldat marin*, militaire qui fait le service sur mer. — *Soldat gardien marin*, celui qui est destiné à la garde des ports de mer.—En hist. nat., espèce d'insecte de l'ordre des orthoptères. — Sorte de crustacé.

SOLDATESQUE, subst. fém. (*çoledatèceke*), les simples *soldats*. Il s'emploie le plus souvent en mauvaise part, et il signifie une troupe de *soldats* indisciplinés. — Adj. des deux genres, qui sent le *soldat* : *ton, manières soldatesques*.

SOLDE, subst. fém. (*çolede*) (du lat. *solidum*, fait dans la même signification de *solvere*, payer), paie des gens de guerre. Voy. PAIE. — Subst. mas., le complément d'un paiement : *pour solde, pour solde de tout compte*. — T. de comm. : *solde d'un compte*, la différence entre le débit et le crédit d'un compte arrêté.

SOLDÉ, E, part. pass. de *solder*.

SOLDER, v. act. (*çoledé*) (du lat. *solvere*), *solder un compte*, en payer le reliquat. — Donner une *solde* à des troupes. — *se* SOLDER, v. pron., être *soldé*.

SOLDURIÉ, E, part. pass. de *soldurier*.

SOLDURIER, v. act. Inusité. Voy. SOUDOYER.

SOLDURIERS, subst. mas. plur. (*çoledurié*), t. d'antiq., soldats gaulois qui se vouaient à la vie ou à la mort du chef qui les conduisait ; s'il périssait, ils périssaient avec lui ou se donnaient la mort aussitôt après la sienne.—Nom qu'on a donné à des espèces de clients, chez les peuples d'Aquitaine, qui, pendant la vie de leur patron, jouissaient des mêmes commodités que lui, et se tuaient après sa mort.

*__SOLE__, subst. fém. (*çole*) (du lat. *solum*, terre, terroir, fonds de terre), certaine étendue de champ sur laquelle on sème successivement des blés, puis de menus grains, et qu'on laisse en jachère la troisième année.—Le dessous du pied d'un cheval, d'un âne, d'un mulet. — Fond du pied de cerf, ou milieu du dessous du pied. — Poisson de mer. (Du lat. *solea*, parce que sa forme plate le fait ressembler à la *sole* du cheval, ou plutôt à la plante du pied.) — T. de maçonn., jetée de plâtre qui sert à former un enduit. — La surface de l'âtre d'un four de boulangerie.—T. de mar., le fond d'un bâtiment qui n'a pas de quille.—Le plafond et le plancher des bouteilles d'un vaisseau. — T. d'hist. nat., nom d'une espèce de coquille du genre des peignes.

SOLÉAIRE, subst. mas. (*colé-ère*), t. d'anat., gros muscle charnu qui a la forme d'une semelle, et qui va du péroné au calcaneum.—Adj. mas.: *le muscle soléaire*.

SOLÉARIA, subst. mas. (*çolé-ari-a*), t. d'hist. nat., genre de fossile.

SOLÉC., abréviation du mot *solécisme*.

SOLÉCISME, subst. mas. (*coléciceme*) (du lat. *solecismus*, fait du grec σολοικισμος, dérivé de σολοικος, habitant de la ville de *Soles*, parce que, dans cette ville, fondée en Phrygie ou en Cilicie, par *Solon*, qui y transplanta une colonie d'Athéniens, la pureté de la langue grecque s'étant altérée avec le temps, fit place aux locutions vicieuses), faute grossière contre la syntaxe : *faire un solécisme*.—Fig. : *un solécisme de conduite*, une faute.—Voy. BARBARISME.

SOLÉE, subst. fém. (*çolé*), t. de bot., genre de plante voisin de la jonidie.

SOLEIL, subst. mas. (*çolè-ie*) (du lat. *sol, solis*), astre lumineux qui éclaire le monde, et qui, par sa présence sur l'horizon, constitue le jour.—Dans l'alchimie et l'ancienne chimie, l'or. —Cercle d'or ou d'argent, garni de rayons, dans lequel est enchâssé un double crystal, destiné à renfermer l'hostie consacrée, et qui est posé sur un pied. Voy. OSTENSOIR.—Fleur jaune qu'on appelle aussi *tournesol* ou *héliotrope*. — Pièce d'artifice qui jette autour d'un centre un feu brillant et en rayons.— *Il fait déjà* ou *encore grand soliel*, il est déjà ou il est encore grand jour. — *Avoir du bien au soleil*, des propriétés en terres ou en maisons.—*Il fait trop de soleil*, le *soleil* est trop ardent. — *Marcher entre deux soleils*, entre le lever et le coucher du *soleil*.—*Cette affaire est claire comme le soleil*, est évidente. — *Coup de soleil*, impression violente et quelquefois mortelle que le *soleil* fait en certaines circonstances sur ceux qui s'y trouvent exposés. — Fig. : *adorer le soleil levant*, faire sa cour à une puissance naissante.—*S'approcher du soleil*, avoir accès auprès du souverain. — Dans le langage de l'Ecriture : *le soleil de justice*, le Sauveur. — Poét. : *j'ai vu cinquante soleils*, j'ai passé cinquante années. — Prov. : *le soleil luit pour tout le monde*, les mêmes moyens de gagner sa vie existent pour tout le monde. — *Soleil de Provence*, t. de bot., nom donné à la patate rose.—*Soleil levant*, t. d'hist. nat., espèce de coquille du genre des solens. — *Soleil marin*, astéries qui ont plus de cinq rayons. — Myth., les païens comptaient cinq *Soleils*; l'un, fils de Jupiter ; le second, fils d'Hypérion ; le troisième, fils de Vulcain, surnommé Opas : le quatrième avait pour mère Acantho ; et le cinquième était le père d'Ééta et de Circé.

SOLEMENT, subst. mas. (*çoleman*), t. d'archit., filet de plâtre au pourtour des dormants de croisées, de portes, etc. Voy. SOLIN.

SOLÉMYE, subst. fém. (*çolémi*), t. d'hist. nat. coquille de la famille des mactres.

SOLEN, subst. mas. (*çolène*) (du grec σωλην, canal, tuyau), t. d'hist. nat., genre de mollusques de la famille des acéphales. — En chir., espèce de boîte ronde pour maintenir un membre fracturé, après la réduction dans sa situation naturelle.

SOLÉNA, subst. fém. (*çoléna*), t. de bot., arbrisseau grimpant des forêts de la Chine.

SOLÉNACÉE, subst. et adj. fém. (*çolénacé*), t. d'hist. nat., famille de coquilles qui renferme les *solens*, etc.

SOLÉNANDRE, subst. fém. (*çolénandre*), t. de bot., genre de plantes voisin des galax de *Linnée*.

SOLÉNARIUM, subst. mas. (*çolénari-ome*), ancien instrument de chirurgie, en forme de canal.

*__SOLÉNIE__, subst. fém. (*çoléni*), t. de bot., plantes cryptogames de la famille des champignons. — Bolets dont la chair se sépare en deux aisément.

SOLÉNIER, subst. mas. (*çolénié*), t. d'hist. nat., animal de la famille des *solénacées*.

SOLÉNITE, subst. fém. (*çolenite*), t. d'hist. nat., *solen* fossile. Il en existe encore de vivants sur nos côtes.

*__SOLENNEL__, adj. mas., au fém. **SOLENNELLE** (*çolanèle*) (du lat. *solemnis*, formé de *solus*, qui, dans la langue des Osques, signifiait *tout, entier*, et d'*annus*, année; qui se fait ou arrive tous les ans, comme les grandes fêtes, etc.), ce qui est accompagné de cérémonies publiques et extraordinaires de religion. — *Vœu solennel*, celui qui est fait en face de l'Église avec les formalités prescrites par les canons. — Célèbre, pompeux, fait avec cérémonie : *audience solennelle, entrée solennelle*. — Fam. : *avoir, prendre le ton solennel*, le ton important et grave.—Authentique, revêtu de toutes les formes requises : *acte, testament, jugement solennel*. En ce sens, l'acte est proprement *solennel* par l'appareil, la publicité ou la notoriété de la chose ; et *authentique*, par les formalités légales, les preuves, l'autorité de la chose. La *solennité* constate l'acte; l'*authenticité* en constate la validité. (*Roubaud*.)—Nous copions ici une excellente dissertation que nous trouvons dans la grammaire de *Girault-Duvivier*, et qu'il a lui-même extraite d'*Urbain Domergue*, page 395 de ses *Solutions grammaticales*. Il y a des personnes qui écrivent *solemnel* par *mn*, à cause de *solemnis* ; d'autres écrivent *solennel*, avec deux *nn*, à cause de *solennis*. En effet, les Latins ont *solemnis* et *solennis*. Le premier, qui vient de *sol omnis*, tout le soleil, signifie ce que l'on fait tous les jours, ce qu'on a coutume de faire. *Pline* a dit : *hoc solemne habeo facere*, je fais cette chose tous les jours, j'ai l'habitude de faire cette chose tous les jours; *Suétone* a employé ce mot dans le même sens. Le second dérive de *sol annuus*, soleil annuel, qui exprime ce qui se fait tous les ans. Cette seconde signification a seule passé dans notre langue, et jour *solennel*, en français signifie proprement jour *anniversaire*, jour qui, dans la révolution annuelle du soleil, répond à celui qu'on veut rendre mémorable. Ainsi, parmi les chrétiens Noël

Pâques, etc., sont des fêtes *solennelles*, des jours distingués tous les ans des jours ordinaires par la cessation du travail et par la pompe des cérémonies de l'Église. Tel est le véritable sens de *solennel, solennité, solenniser*, sens auquel l'usage a donné de l'extension, car *solennel* signifie aussi ce qui est accompagné de cérémonies publiques extraordinaires, ce qui est revêtu de toutes les formes requises, comme cela se pratique dans les fêtes anniversaires. De ces observations, il est aisé de conclure que notre *solennel* et ses dérivés ne venant pas de *solemnis, sol omnis*, mais de *solennis, sol annuus*, on doit adopter le double *n*, et c'est l'orthographe que l'*Académie* a consacrée. Si *solennel* par deux *n*, conforme à l'étymologie, ne l'est pas à la prononciation, *solemnel* par *mn* n'est conforme ni à la prononciation, ni à l'étymologie.

SOLENNELLE, adj. fém. Voy. SOLENNEL.

SOLENNELLEMENT, adv. (*çolanèleman*), d'une manière *solennelle*.

SOLENNISATION, subst. fém. (*çolanizâcion*), action de *solenniser*.

SOLENNISÉ, E, part. pass. de *solenniser*.

SOLENNISER, v. act. (*çolanizé*), célébrer avec *solennité*. — *se* SOLENNISER, v. pron.

SOLENNITÉ, subst. fém. (*çolanité*), célébrité, cérémonies publiques qui rendent une chose *solennelle*. — *Solennité d'un serment*, se dit de celui qui a été prêté devant un tribunal ou devant un officier public. *La solennité d'un testament*, etc. — Au plur., formalités et procédures établies par les lois pour rendre un acte valable et authentique.

SOLÉNOSTOME, subst. mas. (*çolénocetome*), (du grec σωλην, canal, et στομα, bouche), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des fistulaires.

SOLE-PÉTONCLE ou **PETITE SOLE**, subst. fém. (*çolepétoncle, petiteçole*), t. d'hist. nat., spondyle.

SOLESME, subst. propre mas. (*çolèceme*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Cambrai, dép. du Nord.

SOLETARD, subst. mas. (*çoletar*), terre savonneuse dont on se sert en Angleterre pour dégraisser les laines.

SOLETTE, subst. fém. (*çolète*), tringle du métier à faire des bas.

***SOLFATARE**, subst. fém. (*solefatare*), soufrière ; ancien cratère.

SOLFÈGE, et non pas **SOLFÉGE**, subst. mas. (*çoleféje*), t. de musique, assemblage de notes. —Livre élémentaire de musique.—Leçon écrite pour apprendre à *solfier*.

SOLFIÉ, E, part. pass. de *solfier*.

SOLFIER, v. act. (*çolefi-é*) (des deux notes *sol* et *fa*), chanter un air en nommant les notes. —*se* SOLFIER, v. pron.

SOLIDAIRE, adj. des deux genres (*çolidère*), (du latin *solidare*, consolider, affermir, fait de *solidus*, solide) ; il se dit des débiteurs qui sont dans l'obligation de payer en entier une somme, au cas que leurs co-obligés ne paient pas leur portion. Il s'applique et à l'obligation et à la personne qui l'a contractée : *il est solidaire ; obligation solidaire ; avoir une action solidaire contre.....*

SOLIDAIREMENT, adv. (*çolidèreman*), d'une manière *solidaire* ; tous ensemble et un seul pour tous.

SOLIDARITÉ, subst. fém. (*çolidarité*), t. de pratique, qualité qui rend *solidaire*. — Engagement, responsabilité mutuelle, entre plusieurs personnes qui s'obligent l'une pour l'autre : *il y a solidarité entre eux.* — *Solidarité* se dit même de créanciers dont chacun a le droit de réclamer seul la totalité de ce qui leur est dû.

***SOLIDE**, adj. des deux genres (*çolide*) (du latin *solidus*, fait dans la même signification du vieux mot latin *sollus*, pris du grec ολος, tout entier), qui a les trois dimensions, longueur, largeur et profondeur. — En physique, qui n'est pas fluide, dont les parties sont adhérentes, qui a de la consistance : *aimer les aliments solides.* —Qui n'est pas fragile, et qui peut résister au choc des corps et à l'injure du temps. — Fig., qui n'est pas vain, chimérique, frivole ; qui est vrai, réel, effectif : *principe, raison, espérance solide.* En ce sens on dit subst. au mas. : *chercher le solide, aller au solide.* Voy. SOLIDITÉ.— Ce qu'il y a de bon, d'utile : *viser au solide.*— Subst. mas., corps ferme et qui a de la consistance : *creuser jusqu'au solide.*—En t. de math., le corps considéré comme ayant les trois dimensions. — T. de géom., *angle solide*, angle composé de trois angles plans ou davantage, qui se rencontrent dans un point.—*Nombre solide*, celui qui résulte de la multiplication d'un nombre plan par un autre nombre quelconque. — T. d'algèbre, *problème solide*, problème où l'équation monte au troisième degré.

SOLIDEMENT, adv. (*çolideman*), d'une manière *solide.*

***SOLIDICORNE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*çolidikorne*) (du lat. *solidus*, solide, et *cornu*, corne ou antenne), t. d'hist. nat., genre de coléoptères pentamères.

SOLIDIFICATION, subst. fém. (*çolidifikâcion*), faculté, action de se *solidifier*.

SOLIDIFIÉ, E, part. pass. de *solidifier*.

SOLIDIFIER, v. act. (*çolidifié*), t. de chim., rendre *solide*, devenir *solide* : *l'oxygène se solidifie avec les substances oxydables.* — *se* SOLIDIFIER, v. pron.

SOLIDIPÈDE, subst. mas. et adj. des deux genres (*çolidipède*), qui a la corne des pieds d'une seule pièce ; qui n'a pas le pied fourchu.—Subst., *les solidipèdes.*—*Solipède* est plus usité.

SOLIDISME, subst. mas. (*çolidiceme*), t. de médec., doctrine qui rapporte toutes les maladies aux lésions des parties solides de l'économie animale. Peu usité.

SOLIDISTE, subst. mas. (*çolidicete*), partisan du *solidisme*. Peu usité.

SOLIDITÉ, subst. fém. (*çolidité*) (du latin *solidus*), qualité de ce qui est *solide*. — *Mesures de solidité*, celles qui servent à mesurer les *solides.*—En géom., quantité d'espace qu'un corps occupe en longueur, largeur et profondeur. En ce sens, *solidité* est la même chose que *volume.* —*Solidité* a quelquefois, en jurispr., le même sens que *solidarité.* — SOLIDITÉ, SOLIDE. (*Syn.*) *Solidité* a plus de rapport à la durée ; *solide* en a davantage à l'utilité. On donne de la *solidité* à ses ouvrages, et l'on cherche le *solide* dans ses desseins. Il y a dans plusieurs ouvrages de littérature, dans plusieurs bâtiments, plus de grace que de *solidité* : les biens et la santé joints à l'art d'en jouir sont le *solide* de la vie ; les honneurs n'en sont que l'ornement.

SOLIFÈRE, adj. des deux genres (*çolifère*) (du lat. *sol, solis*, soleil, et de *fero*, je porte), *qui porte le soleil*, épithète qu'on donne au zodiaque.—*La plage solifère*, la zône torride.

SOLIFUGE ou **SOLIPUGE**, subst. mas. (*çolifuje, puje*), t. d'hist. nat., insecte qu'on dit être venimeux.

SOLIGÈNE, adj. des deux genres (*çolijène*), qui est engendré par le soleil.

SOLIGNAC-SUR-LOIRE, subst. propre mas. (*çoligniakçurloare*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. du Puy, dép. de la Haute-Loire.

SOLILOQUE, subst. mas. (*çoliloke*) (du latin *soliloquium*, formé de *solus*, seul, et de *loquor*, je parle), discours d'un homme qui parle seul, qui s'entretient avec lui-même. Il ne s'emploie guère que dans cette phrase : *les Soliloques de saint Augustin.* — SOLILOQUE, MONOLOGUE. (*Syn.*) Le *soliloque* est une conversation que l'on fait avec soi comme avec un second. Le *monologue* est une espèce de dialogue dans lequel le personnage joue tout à la fois son rôle et celui d'un confident.— Le besoin de délibérer et de discuter le pour et le contre entraîne le *soliloque*. L'inconvénient de multiplier les *monologues* a fait imaginer les confidents, personnages postiches et ridicules, si l'on ne sait pas d'ailleurs les rendre nécessaires à l'action.

SOLIMANS, subst. mas. plur. (*çoliman*), t. d'hist. anc., monarques préadamites, c'est-à-dire, existant avant Adam ; personnages des romans orientaux.

SOLINS, subst. mas. plur. (*çolein*), t. d'archit., espaces qui sont entre les solives au-dessus des poutres. —Enduits de maçonnerie le long d'un pignon, pour y joindre et retenir les premières tuiles.

SOLINKES, subst. m. pl. (*çoleinke*), caste indienne.

SOLIPÈDE, subst. mas. et adj. des deux genres (*çolipède*) (du lat. *solidipes*, formé de *solidus*, solide, et de *pes*, pied ; *qui a le pied solide, d'une seule pièce*) ; se dit des animaux qui n'ont qu'une corne à chaque pied, tels que le cheval, l'âne, le mulet.

SOLIPSE, subst. mas. (*çolipece*) (du lat. *solus*, seul, et *ipse*, soi-même), qui ne pense qu'à lui-même. (*Boiste.*) Entièrement inusité.

***SOLITAIRE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*çolitère*) (du lat. *solitarius*), qui se plaît dans la *solitude*, qui aime à être *seul* : *humeur solitaire, mener une vie solitaire.*—En parlant des lieux, désert, écarté du bruit, du commerce du monde.— *Ver solitaire*, sorte de ver plat qui s'engendre seul de son espèce dans les intestins. — *Fleur solitaire*, t. de bot., qui reste séparée des autres. —En t. d'archit., *colonne solitaire*, isolée, qui ne fait pas partie d'un ordre.—Subst. mas., celui qui vit dans la *solitude*, dans le désert : *les solitaires de la Thébaïde.*—Sorte de jeu qui se joue avec trente-six chevilles sur une petite table percée de trente-sept trous.—En t. de joaillerie, diamant détaché, monté seul, sans entourage, sans accompagnement d'autres pierres fines. — T. d'hist. nat., oiseau d'Amérique du genre des droutes.—T. d'astron., constellation méridionale introduite entre la balance, le scorpion et l'hydre ; elle est composée de vingt-deux étoiles. —Subst. fém., t. de jardinage, variété de poire. —T. d'hist. nat., mouche des larves.—Papillon du genre des coriales.

SOLITAIREMENT, adv. (*çolitèreman*), d'une manière *solitaire.*

SOLITANE, subst. mas. (*çolitane*), t. d'hist. nat., escargot, limaçon d'Afrique.

SOLITAURILIES, subst. fém. plur. (*çolitôrili*), myth., sacrifices de trois victimes mâles, d'un porc, d'un bélier et d'un taureau. On ne les faisait que de cinq ans en cinq ans.

***SOLITUDE**, subst. fém. (*çolitude*) (du lat. *solitudo*), état d'un homme qui est *seul*, qui est retiré du monde : *il aime, il supporte sans peine la solitude.*—Désert, lieu éloigné du commerce des hommes : *venez me voir dans ma solitude.*

SOLIVA, subst. mas. (*çoliva*), t. de bot., plante de la syngénésie polygamie, à semences ovales.

SOLIVAGE, subst. mas. (*çolivaje*), t. d'archit., supputation du nombre des *solives* que contient une pièce de bois.

SOLIVAIRE, adj. des deux genres (*çolivère*), t. d'archit., qui concerne les *solives*.

SOLIVE, subst. fém. (*çolive*) (du lat. *solum*, sol), pièce de charpente qui porte sur les murs ou sur des poutres, pour soutenir un plancher. —*Solive de brin*, celle qui est de toute la grosseur d'un arbre équarri.—*Solive de sciage*, celle qui est débitée dans un gros arbre.—*Solive de ferme*, celle sur laquelle les arbalétriers d'une ferme viennent s'assembler. — *Solives d'enchevêtrure*, les deux plus fortes *solives* d'un plancher qui portent le chevêtre, et qui sont ordinairement de brin.

SOLIVEAU, subst. mas. (*çolivô*), petite *solive.* —Au fig., homme nul, sans force.

SOLLES, subst. fém. plur. (*çole*), pièces de bois sur lesquelles sont établies les piles du moulin à papier.

SOLLICITABLE, adj. des deux genres (*çolelicitable*), que l'on peut *solliciter* : *grace sollicitable.* (Mirabeau.) Peu en usage, mais utile.

SOLLICITATION, subst. fém. (*çolelicitâcion*) (du lat. *sollicitatio*), action de *solliciter.*—Instigation, instance.—Soins qu'on prend, diligences qu'on fait dans la poursuite d'une affaire.—Plus ordinairement, recommandation qu'on fait à des juges.

SOLLICITÉ, E, part. pass. de *solliciter*.

***SOLLICITER**, v. act. (*çolelicité*) (du lat. *sollicitare*), inciter, exciter à... : *solliciter au mal, à la vengeance.*—Demander fortement et avec instance : *solliciter son paiement, son congé, une grace.*—Poursuivre, en parlant des affaires : *solliciter un procès, son congé, son élargissement.*—Recommander une affaire à ceux qui doivent la juger : *solliciter son rapporteur, ses juges.* En ce sens il est aussi neutre : *mes amis ont sollicité pour moi.*—*Solliciter quelqu'un de son déshonneur*, lui proposer quelque chose de déshonorant. Vieux ; on disait encore autrefois : *solliciter un malade*, le soigner avec *sollicitude.* —*se* SOLLICITER, v. pron.

***SOLLICITEUR**, subst. mas., **SOLLICITEUSE**, subst. fém. (*çoleliciteur, teuze*), celui, celle qui *sollicite* une affaire, un procès pour lui ou pour ses amis : *il est ardent solliciteur, c'est une solliciteuse pressante.*

SOLLICITEUSE, subst. fém. Voy. SOLLICITEUR.

***SOLLICITUDE**, subst. fém. (*çolelicitude*) (du lat. *sollicitudo*), soins, soin inquiet ou affectueux. Saint Paul appelle, *la sollicitude des églises*, le soin qu'il prenait des fidèles dispersés dans les églises différentes.—Dans le langage de l'Écriture, on dit : *les sollicitudes du siècle*, le soin des choses temporelles ; autrefois on disait : *on a soigné ce malade avec une vraie*

sollicitude; cela se dit aussi d'une affaire.—Myth., figure allégorique, suivante de Vénus.

SOLMISATION, subst. fém. (*çolemizâcion*), t. de mus., action de *solmiser*; effet de cette action. Inus.

SOLMISÉ, E, part. pass. de *solmiser*.

SOLMISER, v. act. (*çolemizé*), t. de mus., la même signification que *solfier*. — *se* SOLMISER, v. pron. Inus.

SOLMISSUS, subst. mas. (*çolmiceçuce*), myth., montagne d'Ionie, où se tinrent les Curètes pendant les couches de Latone. Voy. CURÈTES.

*__SOLO__, subst. mas. (*çôlô*) (du latin *solus*, seul), pièce de musique qui se chante à voix *seule* ou qu'un instrument doit jouer *seul*. — Voiture à une *seule* place. Vieux et même hors d'usage dans cette acception. — Au plur., des *solo*.

SOLOTNICK, subst. mas. (*çolotenike*), division du titre de l'or et de l'argent en Russie.

SOLRE-LE-CHÂTEAU, subst. propre mas. (*çolerelechâtô*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Avesnes, dép. du Nord.

SOLSÉQUIE, subst. fém. (*çoleçéki*), t. de bot., plante de la famille des solanées; espèce de tournesol.

SOLSTICE, subst. mas. (*çolecetice*) (du latin *sol*, soleil, et de *stare*, s'arrêter, parce que le soleil près du *solstice* paraît durant quelques jours rester dans le même parallèle), temps auquel le soleil est dans son plus grand éloignement de l'équateur, et décrit les tropiques. — *Solstice d'été*, *solstice d'hiver*. Le premier arrive quand le soleil entre dans le premier degré de l'écrevisse; et le second quand il entre dans le premier degré du capricorne. — On nomme *points des solstices*, les points de l'écliptique vers lesquels le soleil monte ou descend en s'éloignant de l'équateur, mais au-delà desquels il ne va point.

SOLSTICIAL, E, adj. (*çolceticiale*), qui regarde le *solstice*; qui y a rapport. — Au plur. mas., *solsticiaux*.

SOLSTICIAUX, adj. mas. plur. Voy. SOLSTICIAL.

SOLTAS, subst. mas. (*çoletâ*), petite pêche qui se fait au tramail, à Alicante.

SOLUBILITÉ, subst. fém. (*çolubilité*), qualité de ce qui est *soluble* : *solubilité du sel*; *solubilité d'un problème*.

SOLUBLE, adj. des deux genres (*çoluble*) (du latin *solubilis*), qui peut être *résolu* : *ce problème n'est pas soluble*. — Qui peut *se dissoudre* : *les sels sont solubles dans l'eau*. — T. de bot., composé de plusieurs pièces articulées bout à bout, et susceptibles de se détacher spontanément. Voy. SOLUTION.

SOLUTIF, adj. mas., au fém. **SOLUTIVE** (*çolutif, tive*) (du latin *solvere*, lâcher), se dit en médec. des remèdes propres à lâcher le ventre. Voy. LAXATIF, qui est plus en usage.

*__SOLUTION__, subst. fém. (*çolucion*) (en latin *solutio*), dénouement d'une difficulté : *solution d'un argument*, *d'un problème*.—En chir., séparation des parties : *solution de continuité*. — En médec., relâchement du ventre.—Au palais, paiement : *jusqu'à parfaite solution et paiement*. — En chimie, action de se joindre à un liquide. Il diffère de *dissolution*, en ce que par la *solution* les corps ne sont pas décomposés, au lieu qu'ils le sont par la *dissolution* : *un sel est en solution dans l'eau*; *un métal est en dissolution dans l'eau-forte*.

SOLUTIVE, adj. fém. Voy. SOLUTIF.

SOLUTUM, subst. mas. (*çolutome*), mot emprunté du latin et adopté par les chimistes pour exprimer le produit d'une *solution* ou *dissolution* : *un solutum de gaïac dans l'alcohol*. — Au plur., des *solutum*.

SOLVABILITÉ, subst. fém. (*çolevabilité*), état de celui qui est *solvable*, qui a les moyens, la faculté, la possibilité de payer.

SOLVABLE, adj. des deux genres (*çolvable*) (du latin *solvere*, payer), qui a de quoi payer.

SOLYMANS, subst. mas. plur. Voy. SOLIMANS.

SOMACÉTIQUE, subst. fém. (*çomacétike*), t. d'antiq., exercice gymnastique.

SOMACÉTIQUE, adj. des deux genres (*çomacétike*), qui a rapport à la *somacétique*.

SOMÂTRE, *barbarisme*. Voy. SAUMÂTRE.

SOMATOLOGIE, subst. fém. (*çomatoloji*) (du grec σωμα, σωματος, corps, et λογος, discours), traité des parties solides du corps humain.

SOMATOLOGIQUE, adj. des deux genres (*çomatolojike*), qui concerne la *somatologie*.

*__SOMBRE__, adj. des deux genres (*çombre*) (du latin *umbra*, ombre, pour lequel dans la basse latinité on a dit, en ajoutant un *s*, *sumbra*, d'où l'on a fait *sumbrus*. Ménage.), qui est peu éclairé, qui reçoit peu de lumière : *sombre forêt*. — Obscur, ténébreux : *nuit sombre*. Voy. OBSCUR. — Fig., mélancolique, rêveur, taciturne, etc. : *esprit*, *humeur sombre*. — *Il fait sombre*, le temps est *sombre*. — *Il fait sombre dans cet appartement*, il est peu éclairé. — *Une lumière sombre*, faible et qui éclaire mal. — *Couleurs sombres*, moins éclatantes que les autres. — En poésie, *les royaumes ou rivages sombres*, *les sombres bords*, les enfers. — SOMBRE, MORNE. (*Syn.*) *Sombre* a quelque chose de plus noir, de plus triste, de plus austère et de plus horrible que *morne*. *Sombre* est synonyme de *ténébreux*, et non *morne*. Avec une très-forte teinte de noir, une couleur est *sombre*; sans lustre et sans gaieté, une couleur est *morne*. Nous disons les royaumes *sombres*, pour désigner l'enfer des anciens, le lieu le plus obscur, le lieu ténébreux, le lieu des ombres; *morne* serait une épithète trop faible. Le soleil est *morne* quand il est fort pâle et sans éclat; par elle-même, la nuit est *sombre* autant qu'elle est profonde. — Le tyran est *sombre*, il effarouche, il effraie; l'esclave abruti n'est peut-être que *morne*, il afflige, on le plaint. — Le *sombre* Cromwell ne peut exciter, dans les accès de sa gaieté bouffonne, qu'un ris faux, naturellement démenti par des visages *mornes*. — On est *morne* dans le malheur; dans le malheur et dans le crime on est *sombre*. Les passions ardentes et concentrées vous rendent *sombre*; les passions douces et trompées vous rendent *morne*. Voy. OBSCUR.

SOMBRÉ, part. pass. de *sombrer*.

SOMBRER, v. neut. (*çonbré*), t. de marine, être renversé d'un coup de vent : *notre vaisseau a sombré sous voiles*.—T. de vigneron, labourer profondément les vignes à la mi-mai.

SOMMAXTÈRE, subst. mas. (*çomakcetère*), t. de médec. et d'anat., appareil du sens de la peau externe.

SOMMAGE, subst. mas. (*çomaje*), t. de féod., ancien droit seigneurial sur les bêtes de *somme*. Vieux et même hors d'usage.

SOMMAGÉ, E, part. pass. de *sommager*.

SOMMAGER, v. act. (*çomajé*), placer les cercles dits *sommiers* sur une futaille.—*se* SOMMAGER, v. pron.

*__SOMMAIRE__, subst. mas. (*çomemère*) (du lat. *sommarium*), extrait, précis, abrégé. Voy. ABRÉGÉ.—Adj. des deux genres, bref, succinct. — En t. de pratique, *matière sommaire*, affaire, provision qui doit être jugée promptement et avec peu de frais.

SOMMAIREMENT, adv. (*çomemèreman*), succinctement, en abrégé. — D'une manière *sommaire*.

SOMMATION, subst. fém. (*çomemâcion*), action par laquelle on *somme* quelqu'un de faire quelque chose.—*Sommation militaire*, invitation par écrit ou verbale, au commandant d'une place forte, de capituler sous certaines conditions. — Écrit qui contient les paroles ou les menaces de cette *sommation*. — Au palais, acte par écrit, contenant la *sommation* faite en justice.—*Sommation* se dit aussi de l'invitation qu'un commissaire de police fait à trois reprises différentes aux perturbateurs de la tranquillité publique, de se retirer; ces trois *sommations* se font au son du tambour ou de la trompette. — *Sommation respectueuse*, celle qui est faite par un enfant à ses parents pour les contraindre à consentir à son mariage.—En algèbre, opération par laquelle on cherche la *somme* de plusieurs termes dont la loi est donnée.

*__SOMME__, subst. fém. (*çome*) (du lat. *sagma*, *atis*, pris du grec σαγμα, charge d'une bête de somme), charge, fardeau que peut porter un cheval, un mulet, etc. : *somme de blé*, *de vendange*. —*Bête de somme*, celle qui peut porter des fardeaux.—*Poisson de somme*, celui qu'on assomme pour le transporter dans des paniers à dos de mulets, etc.—T. de verrerie : *somme de verres*, panier contenant vingt-quatre plats de verre en boudin, dont se servent les vitriers.— Sorte de vaisseau dont se servent les Chinois et les Siamois pour leur commerce. — Certaine quantité d'argent. — Grandeur qui résulte de plusieurs nombres ajoutés ensemble : *somme totale*, *la somme est de*...—En t. de théol., ouvrage abrégé d'un plus grand : *la Somme de saint Thomas*. — Dans le commerce de mer, dépense qui ne concerne ni le corps ni l'approvisionnement du navire, ni le salaire de l'équipage, mais qui est faite pour l'avantage commun des intéressés, etc. — *Somme d'une équation*, t. d'algèbre, assemblage de tous les termes d'une équation dans un membre, de manière que l'autre membre soit zéro. —Dans le langage ordinaire, on dit : *la somme des maux*, *la somme des malheurs*, pour désigner un excès de maux, un excès de malheurs. — *En somme*, adv., en un mot, enfin. — On dit fam., dans le même sens : *somme toute*.

SOMME, subst. mas. (*çome*) (du lat. *somnus*), *sommeil* : *dormir d'un bon somme*. — *Il a fait la nuit tout d'un somme*, il a dormi toute la nuit sans s'éveiller. Il est fam.—SOMME, SOMMEIL. (*Syn.*) Le *sommeil* exprime proprement l'état de l'animal pendant l'assoupissement naturel de tous ses sens; c'est pourquoi on en fait usage avec tous les mots qui peuvent être relatifs à un état, à une situation. Être enseveli dans le *sommeil*; troubler, rompre, interrompre, respecter le *sommeil* de quelqu'un; un long, un profond *sommeil*, un *sommeil* tranquille, doux, paisible, inquiet, fâcheux. — Le *somme* signifie principalement le temps que dure l'assoupissement naturel, et le présente en quelque sorte comme un acte de la vie humaine; c'est pourquoi l'on s'en sert avec les termes qui se rapportent aux actes, et il ne se dit guère qu'en parlant de l'homme : un bon *somme*, un *somme* léger, le premier *somme*. On dit, faire un *somme*, un petit *somme*; et l'on ne dirait pas de même : faire un *sommeil*.

SOMME, subst. propre fém. (*çome*), rivière de France, qui donne son nom à un département.

SOMME, subst. propre fém. (*çome*), département de France dont le chef-lieu est Amiens.

*__SOMMÉ, E__, part. pass. de *sommer*, et adj. (*çomemé*), en t. de blas., *pièce sommée*, qui en a une autre au-dessus d'elle.—T. de fauconn.: *pennes sommées*, qui ont pris tout leur accroissement.

SOMMEIL, subst. mas. (*çomè-ie*) (du lat. *somnus*), repos causé par l'assoupissement de tous les sens. *Homère* et *Hésiode* en ont fait un dieu, fils de l'Érèbe et de la Nuit, et frère de la Mort. —Envie de dormir. Voy. SOMME.—Fig., engourdissement d'esprit, état d'indolence, d'apathie, d'insensibilité, état de repos : *le sommeil de la raison*.— Poét. : *les pavots du sommeil*. — En bot., état d'une plante dont quelque partie se ferme et se plie, ou bien subit un changement notable et itératif de direction à certaine heure du jour.

SOMMEILLANT, E, adj. (*çomè-ian, iante*), qui *sommeille*.

SOMMEILLER, v. neut. (*çomè-ié*), dormir d'un *sommeil* léger, imparfait. — On dit poét. : *tout sommeille*, *tout dort dans la nature*.—Fig., travailler avec négligence : *quel est l'auteur qui ne sommeille quelquefois?*

SOMMELIER, subst. mas., **SOMMELIÈRE**, subst. fém. (*çomelié, lière*) (du lat. *summa*, somme, compte, ou plutôt de son diminutif *summula*, dont on a fait dans la basse latinité *summularius*, sommelier; parce que cet officier a en compte le linge, etc.), celui, celle qui a en sa charge le linge, la vaisselle, le vin, le pain, etc. —*Sommelier* se dit particulièrement dans la maison d'un roi, d'un prince, ou d'un grand seigneur, de celui qui a soin des vins et des liqueurs.

SOMMELIÈRE, subst. fém. Voy. SOMMELIER.

SOMMELLERIE, subst. fém. (*çomèleri*), charge, fonction de *sommelier*.— Lieu où il garde le linge, la vaisselle, le vin, etc.

SOMMER, v. act. (*çomé*) (du lat. barbare *summare*, qui paraît être une corruption de *submonere*, avertir, etc.), signifier à quelqu'un, dans les formes établies, qu'il ait à faire telle ou telle chose.—*Sommer quelqu'un de la parole*, exiger qu'il la tienne.—*Sommer une place*, *sommer* le gouverneur de la rendre.—En arithm., ajouter, joindre ensemble plusieurs nombres, etc., pour en connaître la *somme* ou le total. Hors d'usage dans cette dernière acception. — *se* SOMMER, v. pron.

Sommes, 1^re^ pers. plur. prés. indic. du verbe auxiliaire ÊTRE.

SOMMET, subst. mas. (*çomè*) (du latin *summitas*), le haut d'une montagne, d'un rocher, d'une tour.—Le haut de la tête.—En bot., partie qui termine un organe, ou celle qui est la plus élevée : *l'anthère forme le sommet de l'étamine*. —En géom., le point le plus élevé d'une figure ou d'un corps : *sommet d'un triangle*, *d'une pyramide*, etc. — *Sommet d'un angle*, le point où viennent se réunir les deux lignes dont cet

angle est formé. — *Sommet d'une courbe*, l'extrémité de l'axe d'une courbe, qui a deux parties égales et semblables, également et semblablement situées par rapport à son axe. — Dans une acception plus étendue, le point où une courbe est coupée par son axe ou son diamètre. — En astronomie, *sommet du ciel*, le point culminant de l'écliptique, opposé au fond du ciel, l'un et l'autre étant dans le méridien. — T. de minér.; se dit d'un crystal lorsqu'il est terminé en forme de coin. — En t. d'anat., *sommet* se dit de la partie la plus élevée de la tête, celle qui est entre le sinciput et l'occiput. — Pointe ou extrémité du haut d'une quille. — Poét. : *la montagne au double sommet*, le Parnasse. — Fig. : *le sommet des grandeurs*, *de la gloire*, le comble des grandeurs, de la gloire. — SOMMET, CIME, COMBLE, FAITE. (*Syn.*) Le *sommet* suppose une grande élévation; la *cime*, la figure particulière du corps pointu; le *comble*, une accumulation de matériaux avec une sorte de courbure; le *faîte*, des degrés ou des rangs différents. — On ne dit pas, le *sommet* d'un banc, d'une table, d'un corps bas; le *sommet* n'appartient donc qu'à ce qui a une certaine hauteur; et par la raison qu'une fleur a une tige élevée, on dit les *sommets* et les *sommités* des fleurs. On ne dit pas, la *cime* d'une tour ou d'un corps aplati à sa surface; la *cime* est propre aux objets menus par le haut. Aussi ne dira-t-on pas au figuré, la *cime* du bonheur, de la fortune, de la gloire, parce qu'il n'y a pas une analogie sensible entre ces deux objets moraux et la figure de ces objets physiques. On ne dit pas le *comble* d'une montagne ou d'un corps naturel, parce qu'on ne peut considérer ces objets comme des amas de matériaux entassés et recouverts de manière à remplir ou à renfermer un vide, quand même ils seraient arrondis par le haut. Mais on dit, au figuré, le *comble* du bonheur, du malheur, de la misère, de l'iniquité, de la gloire; parce que les biens, les maux, les disgraces, les crimes, les grandeurs s'accumulent et s'élèvent jusqu'au période au-delà duquel on ne voit plus rien de possible. On ne dira qu'improprement le *faîte*, des choses qui n'auront pas des degrés, des repos, des étages, des divisions différentes et assez marquées sur lesquelles on peut s'arrêter, et d'où l'on peut monter jusqu'au plus haut degré. On dirait plutôt, le *faîte* d'une montagne qui a des pentes, que d'un rocher qui est escarpé. Mais on dit, au figuré, le *faîte* des honneurs, des grandeurs, de la gloire, parce qu'il y a divers degrés de gloire, de grandeur et d'honneur. — Le *sommet* est opposé à l'extrémité inférieure; la *cime*, au pied ou à la base; le *comble*, au fond; le *faîte*, au rang le plus bas. — Au figuré, le *sommet* est toujours le plus haut point de la chose; le *faîte* est le plus haut rang établi ou connu auquel on parvienne; le *comble* est le plus haut période auquel il paraisse possible d'atteindre. Il n'y a rien au-dessus du *sommet*; il n'y a rien de plus élevé ou d'aussi élevé que le *faîte*; il ne peut rien y avoir au-delà ou au-dessus du *comble*. Arrivé au *sommet*, on s'y arrête; monté sur le *faîte*, on aspire quelquefois à descendre; porté au *comble*, on y est dans un état violent.

SOMMIER, subst. mas. (*çomié*), (du latin *sagmarius*, fait de *sagma*, charge. Voy. SOMME.), cheval de *somme*. — Il y avait anciennement des *sommiers* pour les officiers du roi. — On appelait *sommier* de *chapelle*, l'officier qui avait soin de faire porter à l'église, à la chapelle, le drap de pied du roi, de la reine, etc. — Matelas de crin servant de paillasse. — Coffre dans lequel les soufflets des orgues font entrer le vent, qui de là se distribue dans les divers tuyaux. — Partie évidée d'un manche de violon, etc., dans laquelle sont passées les chevilles. — Corps du fléau d'une balance. — Dans la fabrication de la monnaie, la partie supérieure qui ferme la baie ou ouverture du balancier. — *Sommier* se dit encore de deux fortes pièces de bois entre lesquelles s'exécute tout l'effort du foulage d'une presse d'imprimerie. Il y a *le sommier supérieur*, dans lequel est enchâssée la vis, et *le sommier inférieur*, sur lequel est posé le berceau. *Le sommier supérieur* est élevé par la force de la pression, et *le sommier inférieur* est immobile, et supporte tout le poids: *baisser le sommier*, *relever le sommier*. — Grand coffre de voyage, etc., porté sur des mulets ou des chevaux. — Première pierre de chaque côté d'un arc ou d'une plate-bande. — Dans les fours des tuiliers, banquette de maçonnerie qui s'étend depuis le devant du four jusqu'au fond. — Pièce de bois qui sert de linteau à une porte ou à une croisée. — Pièce de bois à laquelle une cloche est suspendue. — T. d'archit., pièce de bois d'une grosseur moyenne, placée entre la solive et la poutre. — Cerceau double qui se place aux deux extrémités d'une futaille. — Peau de veau qui couvre le métier du parcheminier, et qui soutient la peau pendant qu'on la rature; il y a aussi *le contre-sommier*, qui est une peau de parchemin en cosse, que l'on pose entre le *sommier* et la peau que l'on rature, afin que le fer trouve plus de facilité à mordre. — Dans les finances, gros registre dans lequel les receveurs écrivent les sommes : *voyez si cette somme n'est pas portée au sommier*.

SOMMIÈRE, subst. fém. (*çomière*), corde qui sert à attacher la charge d'une bête de *somme*. — Au plur., étoffe de laine dont le tissu est plus lâche que celui de la serge, et qui se fabrique dans la ville de *Sommières*, en Languedoc.

SOMMIÈRES, subst. propre mas. (*çomière*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Nismes, dép. du Gard.

SOMMITE, subst. fém. (*çomemite*), t. de minér., crystal volcanique, qui provient des laves du mont *Somma*, situé près du Vésuve.

SOMMITÉ, subst. fém. (*çomemité*) (du latin *sommitas*), le *sommet*, la partie la plus élevée de certaines choses. — T. de bot., la pointe, le haut des branches. — En général, il se dit de la partie la plus élevée d'une infinité de choses : *l'ennemi s'est emparé des sommités des montagnes*. — Au plur., *sommités sociales*, personnages distingués par leurs talents, leurs services, leurs fonctions, ou leur naissance.

SOMMONOCODOM, subst. propre mas. (*comemonokodon*), nom de la première divinité des Siamois.

SOMNAMBULE, subst. et adj. des deux genres, (*çomenanbule*) (du latin *somnus*, sommeil, et *ambulare*, marcher), qui se lève, marche, parle et agit la nuit en dormant. — Adj. : *il est somnambule*.

SOMNAMBULISME, subst. mas. (*çomenanbuliceme*), maladie du *somnambule* : *le somnambulisme est une vie intérieure, pendant laquelle l'âme fait mouvoir le corps, sans être distraite par les organes*.

*SOMNIAL, E, adj. (*çomeni-ale*), qui a rapport aux songes. (*Boiste.*) — Au plur. mas., *somniaux*. Peu usité.

SOMNIALIS, adj. mas. (*çomeni-âlice*) (mot tout latin), myth.; on honorait Hercule sous ce nom, quand on croyait avoir reçu de lui des avertissements en songe; et on envoyait les malades dormir dans son temple, pour avoir en songe l'agréable présage du rétablissement de leur santé.

SOMNIATION, subst. fém. (*çomeni-âcion*), t. de médec., rêverie; le somnambulisme cataleptique.

SOMNIAUX, adj. mas. plur. Voy. SOMNIAL.

SOMNIFÈRE, adj. des deux genres (*çomenifère*) (du lat. *somnifer*, formé de *somnus*, sommeil, et de *fero*, je porte, j'apporte), qui provoque le sommeil, qui endort : *le pavot est somnifère*. — Il est aussi subst. mas.: *un somnifère*; *le pavot est un somnifère connu*.

SOMNILOQUE, subst. et adj. des deux genres (*çomeniloke*) (du lat. *somnus*, sommeil, et *loqui*, parler), qui parle en dormant.

SOMNIOSE, subst. mas. (*çomeni-ôze*), t. d'hist. nat., sous-genre de poissons établi parmi les squales.

SOMNO, subst. mas. (*çomenô*) (du lat. *somnus*, sommeil), meuble formant table et armoire.

SOMNOLENCE, subst. fém. (*çomenolance*), maladie soporeuse.

SOMNOLENT, adj. mas., au fém. **SOMNOLENTE** (*çomenolan*, *lante*), qui est porté au *sommeil*; sans activité, sans courage. — Qui a rapport à la *somnolence*.

SOMPANE, subst. mas. (*çonpane*), nom par lequel on désigne le supérieur d'un couvent de talapoins.

SOMPHE, subst. fém. (*çonfe*), t. de bot., courge sauvage, ou courge marine.

SOMPTUAIRE, adj. des deux genres (*çonpetu-ère*) (du lat. *sumptuarius*, fait de *somptus*, dépense): *lois somptuaires*, celles qui réforment le luxe, qui règlent la dépense.

SOMPTUEUSE, adj. fém. Voy. SOMPTUEUX.

SOMPTUEUSEMENT, adv. (*çonpetu-euzeman*), d'une manière *somptueuse*.

SOMPTUEUX, adj. mas., au fém. **SOMPTUEUSE** (*çonpetu-eu*, *euze*) (du lat. *sumptuosus*, fait de *sumptus*, dépense), magnifique, splendide. — En parlant des personnes : *il est somptueux en habits*, *en festins*.

SOMPTUOSITÉ, subst. fém. (*çonpetu-ôzité*) (du lat. *sumptuositas*), grande, magnifique dépense.

SOMPUIS, subst. propre mas. (*çonpui*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Vitry-le-Français, dép. de la Marne.

SON, subst. mas. (*çon*) (du lat. *sonus*), vibration des corps sonores de l'air; ce qui est l'objet de l'ouïe, ce qui la touche et la frappe; bruit, etc. — SON DE VOIX, TON DE VOIX. (*Syn.*) Le *son de voix* est déterminé par la constitution physique de l'organe; il est doux ou rude, agréable ou désagréable, grêle ou vigoureux. Le *ton de voix* est une inflexion déterminée par les affections intérieures que l'on veut peindre; il est, selon l'occurrence, élevé ou bas, impérieux ou soumis, fier ou ironique, grave ou badin, triste ou gai, lamentable ou plaisant. — La partie la plus grossière du blé moulu. (Dans cette acception, du lat. *summus*, le dernier; la partie de la farine qui demeure la dernière dans le crible. *Ménage*.) — *Son gras*, celui dans lequel il reste de la farine. — *Son sec*, *son maigre*, celui qui est séparé de toute la farine. — *Eau de son*, dans laquelle on a mêlé du *son*.

SON, SA, SES, adj. possessif de la troisième personne (*çon*, *ça*, *cé*) (du lat. *suum*, neutre de *suus*, qui a la même signification); ils se mettent toujours devant le subst. Le premier est du genre masculin au singulier : *son père*, *son argent*, *son habit*. Le second est du genre féminin au singulier : *sa sœur*, *sa patrie*, *sa santé*. Le troisième est de tout genre au plur. : *ses biens*, *ses amis*, *ses prétentions*. — Quoique *son* soit de sa nature masculin, il tient lieu de féminin, lorsque le nom qui suit commence par une voyelle ou par *h* sans aspiration, comme *son amitié*, *son habitude*, *son héroïne*. — Les adj. possessifs *son*, *sa*, *ses*, ont rapport à des personnes ou à des choses personnifiées, où ils ont simplement rapport à des choses. S'ils ont rapport à des personnes ou à des choses personnifiées, ils sont employés sans difficulté; mais s'ils ont rapport à des choses, l'usage varie. Les adj. possessifs *son*, *sa*, *ses*, *leur*, *leurs*, ne s'appliquent qu'aux personnes ou bien aux choses que l'on aura, en quelque sorte, personnifiées, si on a eu l'art de les amener et d'y préparer par quelque expression qui ne convienne qu'à des personnes; ainsi, ces adj. possessifs ont lieu dans la plupart des phrases où entre le verbe *avoir*, ou un autre verbe qui marque la possession, quoique la proposition ait pour sujet un nom de chose inanimée. On dira donc très-bien : *chaque fruit a son goût*; *un triangle a ses trois côtés*; *tout corps a ses dimensions*; *tout mot a son acception*; *toute langue a sa syntaxe*, *ses règles*, par la seule raison que, dans ces phrases, il se trouve un verbe qui dénote la possession. Hors ce cas, on doit, en parlant des choses, se servir du pronom *en*, toutes les fois qu'il peut entrer dans la construction de la phrase. Lorsque l'emploi des adj. *son*, *sa*, *ses*, peut former équivoque, on doit également leur substituer le pronom *en*, même en parlant des personnes, par exemple : *depuis que j'ai quitté votre compagnie*, *j'en ai bien regretté les douceurs*. Il en est des adj. possessifs comme de l'article, ils suivent la même loi, quant à leur répétition; ainsi il faut dire : *je connais ses grands et ses petits appartements*, *ses beaux et ses vilains habits*, parce que, dans cette phrase, chaque adjectif marque un sens opposé ou différent. Mais aussi l'on dira : *je ne saurais m'empêcher de parler de ses grandes et mémorables actions*, et non pas *de ses grandes et de ses mémorables actions*, parce que le mot *action* est employé sous un rapport à peu près semblable.

SONAT, subst. mas. (*çona*), peau de mouton passée en mégie. — T. d'hist. nat., sorte de petite coquille oblongue.

*SONATE, subst. fém. (*çonate*) (de l'italien *suonata*, fait, dans le même sens, de *suonare*, jouer d'un instrument), pièce qu'on joue sur un instrument de musique, composée de quatre morceaux, dont les mouvements sont alternativement lents et vifs.

SONCHE, subst. fém. (*çonche*), t. de bot., plante du genre des laiterons.

SONDAGE, subst. mas. (*çondaje*), action de sonder; résultat de cette action.

*SONDE, subst. fém. (*çonde*) (du lat. *funda*,

fait de *fundus*, fond, employé par abus dans cette acception, et qui signifie un tramail, sorte de filet de pêcheur. *Ménage*.), instrument dont le chirurgien se sert pour *sonder*. — Instrument pour discerner les marchandises qui entrent.— Autre instrument pour reconnaître la nature du fond de la mer, etc. — Espèce de tarière qu'on enfonce dans la terre pour reconnaître les différentes couches du terrein.—Aiguille qui sert à ouvrir les flèches de la monture d'un éventail.— Longue aiguille pour *sonder* les viandes, etc.— Petit instrument en tarière qui sert à *sonder* les fromages.—Longue corde avec un crochet dont on se sert pour retirer ce qui est tombé dans un puits.—Sorte de gros plomb attaché à une corde que l'on fait descendre dans les conduits de latrines, lorsqu'ils sont engorgés.—Longue et forte tarière que le mineur enfonce dans les terres pour reconnaître les galeries de l'assiégé.—Petit morceau de bois mince et effilé, avec lequel on *sonde* le beurre, pour sentir au goût, après qu'on l'a retiré de l'intérieur de la tinette, si le fond est aussi frais que l'extérieur.—Petit morceau de bois avec lequel on perce les jambons, et que l'on retire pour sentir si la viande intérieure n'a pas de mauvais goût.—Tringle de fer, armée d'un crochet ou d'un tire-bourre, ou d'un plomb en forme de bouchon ou de piston attaché à une ficelle, dont les plombiers se servent pour enlever, pousser ou précipiter les ordures qui engorgent les tuyaux des toits.—Sorte de tringle garnie d'une espèce de ratissoire en forme de large lame de couteau, dont les poêliers et fumistes se servent pour nettoyer les tuyaux de poêle, de cheminée, etc.—T. de mar. : *être à la sonde*, être dans un lieu où la *sonde* peut trouver le fond de la mer.—*Aller à la sonde*, c'est lorsqu'on est obligé d'aller, sur des mers inconnues ou sur des côtes dangereuses, toujours la *sonde* à la main.—*Venir jusqu'à la sonde*, quitter les bords de la mer pour aller jusqu'à un endroit où l'on peut trouver fond avec la *sonde*. — *Les sondes sont marquées*, c'est lorsque les brasses sont marquées sur les cartes près des côtes.—*Jeter la sonde*, se dit de l'action de *sonder* ou de lancer la *sonde* dans la mer.

SONDÉ, E, part. pass. de *sonder*.

SONDER, v. act. (*çondé*), chercher à connaître la profondeur de l'eau, d'un terrein, par le moyen de la *sonde* : *sonder un port, une rivière pour trouver un passage*.— Mettre la *sonde* dans une plaie, dans le vagin, dans la verge, etc.—*Sonder un melon, un jambon, une tinette de beurre* ; *sonder une poutre, un bâtiment*. — En t. de mer, jeter la *sonde*, etc. — Au fig., tâcher de connaître le goût, l'inclination, la pensée de quelqu'un.—Fig. et fam. : *sonder le gué, le terrein*, tâcher de connaître s'il n'y a point de danger dans une affaire, et de savoir comment il faudra s'y prendre.—*Sonder une pièce de placage*, frapper dessus pour juger, par le son, si elle pose bien partout. — *Sonder un verre*, juger, après la recuisson, de son état par le son qu'il rend, en le frappant légèrement. — *Sonder un baromètre*, le placer sur une table pour s'assurer de quel côté l'aiguille a la propension de tourner soit vers le beau temps, soit vers le temps variable ou pluvieux.

SONDEUR, subst. mas. (*çondeur*), celui qui *sonde*.

SONDOUKLI, subst. mas. (*çondoukli*), t. de relation, pièce de monnaie turque qui équivaut à 9 fr. 47 c. de France.

SONGE, subst. mas. (*çonje*) (du lat. *somnium*, ou, suivant d'autres, du bas-breton *fonch*, pensée), *rêve*, imagination d'une personne qui dort. — Prov. et fig. : *le mal d'autrui n'est que songe*, il fait peu d'impression ou une impression peu durable.—Fig. : *les choses de ce monde ne sont qu'un songe*, elles n'ont aucune solidité.—*La vie n'est qu'un songe, elle passe comme un songe*, elle passe vite.—Fig. : *il fait de beaux songes*, il se repaît de vaines espérances.—Fam., pour exprimer un grand étonnement, on dit : *je croyais voir un songe*, pour dire : je ne pouvais me figurer que cela fût réel.—*En songe*, façon de parler adverbiale dont on se sert en parlant des *songes* qu'on a eus pendant le sommeil : *un ange m'est apparu en songe*. — Subst. propre mas., myth., divinités infernales subordonnées au sommeil. Chaque *Songe* avait une fonction particulière. Ceux qui présidaient aux visions véritables sortaient par une porte de corne, et ceux qui ne formaient que de vaines illusions passaient par une porte d'ivoire. On les représentait avec de grandes ailes de chauves-souris toutes noires.

SONGÉ, E, part. pass. de *songer*.

SONGE-CREUX, subst. mas. (*çonjekreu*), homme rêveur, pensif, mélancolique, qui roule toujours quelque chose dans son esprit. Il est fam. — Au plur., des *songe-creux*, des gens qui *songent creux*, d'une manière *creuse*.

SONGE-MALICE, subst. mas. (*çonjemalice*), personne maligne qui s'applique à faire des niches, de mauvais tours, etc. Il est fam.—Au plur., des *songe-malice*, des gens qui *songent* à la *malice*.

SONGER, v. neut. (*çonjé*) (du lat. *somniare*, et par corruption *sumnjare* en changeant *i* en *j*), faire un *songe* : *j'ai songé que*...On dit aussi activement: *je n'ai songé que fêtes, que combats*.—Penser, considérer : *songez à ce que vous faites*. — On dit aussi dans ce sens : *je songe une chose*, je *songe* à une chose.—*Songer à soi*, prendre garde à soi. — Avoir quelque dessein : *il ne songe point au mariage; il ne songe qu'à son salut*.— Fam. : *cet homme songe toujours à malice, à la malice*, il pense toujours à faire quelque malice, ou il interprète malignement tout ce qu'on dit. —*Il songe creux*, il rêve à des choses chimériques.—SONGER A, PENSER A. (*Syn.*) *Penser* signifie vaguement, avoir une chose dans l'esprit, s'en occuper, y attacher sa pensée, y donner son attention, réfléchir, méditer. *Songer* signifie seulement rouler une idée dans son esprit, y faire quelque attention, se la rappeler, s'en occuper légèrement, l'avoir présente à la mémoire. Vous ne direz point *songer* profondément, mûrement, fortement; vous direz *penser* toutes les fois qu'il s'agira de réflexion, de méditation, d'occupation suivie. Vous *pensez* à la chose que vous avez à cœur; il suffit qu'une chose soit présente à votre esprit pour que vous y *songiez*. Quelqu'un qui vous donne une commission vous recommande d'y *songer*, c'est-à-dire de ne pas l'oublier; si c'est une affaire grave dont vous deviez vous occuper, il vous recommandera d'y *penser*. *Songez à ce que vous faites*, signifie *faites-y attention*; *pensez à ce que vous faites*, signifie *occupez-vous, réfléchissez, délibérez*. A l'homme qu'il suffit d'avertir, vous dites : *songez-y*; à celui que vous voulez corriger, vous dites : *pensez-y bien*. *Songer* est donc préférable lorsqu'il s'agit de choses ou de considérations légères qui ne demandent que de l'attention ou de la mémoire, qui ne font pas des impressions ou ne laissent pas des traces profondes, qui n'ont point de suite ou n'exigent point de tenue. Il faut employer *penser* dans tout autre cas. — Il n'y a qu'à *songer* aux petites choses, il faut *penser* aux grandes. Les gens qui *pensent* beaucoup aux petites ne *songent* guère aux grandes.—On *pense* à son propre mal, on *songe* aux maux d'autrui. Mal d'autrui n'est que *songe*. Voy. SONGE.

SONGEUR, subst. mas., **SONGEUSE**, subst. fém. (*çonjeur, jeuze*), celui ou celle qui est accoutumé à rêver profondément.—Qui est taciturne.

SONGEUSE, subst. fém. Voy. SONGEUR.

SONGEONS, subst. propre mas. (*çonjon*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Beauvais, dép. de l'Oise.

SONI, subst. mas. (*çoni*), t. d'hist. nat., petite coquille du genre des volutes ou des mitres.

SONICA, sorte d'adv. (*çonika*), t. de jeu du pharaon et de la bassette. Il se dit d'une carte qui vient ou en gain ou en perte, le plus tôt qu'elle puisse venir. On dit : *il a gagné sonica*. —On a transporté ce mot dans la conversation pour dire, à point nommé, justement, précisément : *on allait partir sans lui, mais il est arrivé sonica*.—Fam., en espèce, en écus : *il m'a payé sonica; nous ne voulons que du sonica*. Dans ce dernier exemple *sonica* est subst. mas.

SONIKÉES, subst. mas. plur. (*çonikié*), déistes africains qui nient la mission de Mahomet.

SONIPÈDE, subst. mas. et adj. des deux genres (*çonipède*) (du lat. *sonus*, son, et *pes, pedis*, pied), qui fait du bruit en marchant.—Subst. : *un sonipède*. Ce mot manque dans l'*Académie*.

SONIVIE, subst. fém. (*çonivi*), sorte de bruit dont les augures tiraient des présages.

SONNA, subst. mas. (*çona*), livre de tradition religieuse chez les musulmans; c'est un supplément à l'Alcoran, celui des livres qui a le plus d'autorité après lui.

SONNAILLE, subst. fém. (*çonâ-ie*), clochette attachée au cou des bêtes lorsqu'elles paissent ou qu'elles voyagent.

SONNAILLÉ, E, part. pass. de *sonnailler*.

SONNAILLER (on devrait, selon nous, écrire **SONNAILLIER**, pour distinguer le subst. du verbe), subst. mas. (*çonâ-ié*), animal qui porte la *sonnaille*.

SONNAILLER, v. act. et neut. (*çonâ-ié*), *sonner* souvent et sans besoin : *on ne fait que sonnailler dans cette maison*. Fam.—*se* SONNAILLER, v. pron.

SONNANT, E, adj. (*çonan, nante*), qui rend un *son* clair, quand on frappe dessus.—*Montre sonnante*, qui frappe les heures.—*Espèces sonnantes*, monnaie d'or, d'argent, etc.—*A l'heure sonnante*, à l'heure précise. — *Proposition mal sonnante*, qui peut être prise dans un sens peu orthodoxe ; qui est contraire à des principes quelconques.

SONNANT, subst. mas. (*çonante*), t. d'hist. nat., crapaud volant, ou crapaud pluvial.

SONNÉ, E, part. pass. de *sonner*.

***SONNER**, v. neut. et act. (*çoné*), neut., rendre un *son* : *la cloche, l'horloge sonne*. *Sonner de la trompette*, ou absolument *sonner*. — Être annoncé, marquer par quelque *son* : *les vêpres sonnent* ; *voilà midi qui sonne*. On dit *midi est sonné*, et *l'horloge a sonné*, parce que c'est l'horloge qui *sonne*, et que ce sont les heures qui sont *sonnées* par l'horloge.—En t. de gramm.: *il faut, il ne faut pas faire sonner une lettre*, il faut pleinement prononcer une lettre, ou ne pas la faire sentir dans la prononciation. R *du substantif* mer *doit toujours se faire sentir* ; *mais* R *de l'infinitif* aimer *ne doit sonner que devant une voyelle*.—Fig. : *ce mot sonne bien à l'oreille*, le son en est agréable. — Fig. : *ce vers, cette période sonne bien*, a de l'harmonie. —Prov. : *une action sonne bien* ou *sonne mal dans le monde*, est bien ou mal reçue du public. — Agiter une sonnette pour se faire ouvrir une porte, pour appeler, etc. : *on vient de sonner*. — Act., tirer du son, ou faire rendre du son : *sonner les cloches* ; *on entendit sonner le tocsin*. — Indiquer, marquer, annoncer quelque chose par un certain son, par le son des cloches : *sonner vêpres, l'angelus, la grand'messe*.—On dit, en parlant des offices de l'église : *sonner le premier coup, le dernier coup de vêpres, de matines*, ou simplement, *sonner le premier, le dernier*.—On dit absol. : *sonner pour les morts; on a sonné toute la nuit pour un tel*.—Avertir de quelque chose en *sonnant* : *sonner l'assemblée, le dîné*.—*Sonner un domestique*, *sonner* la sonnette pour le faire venir. — Fig. et fam. : *faire sonner bien haut une action*, etc., la vanter beaucoup.—Fig. et prov. : *il est temps de sonner la retraite*, de se retirer du commerce du monde.—Fig. et fam. : *ne sonner mot*, ne dire un mot. — T. de vén. : *sonner le débucher, le laisser-courre, sonner du grêle, du gros ton*, etc. — T. d'art militaire : *sonner la charge, la retraite, le boute-selle; sonner à cheval* la cavalerie, etc.

***SONNERIE**, subst. fém. (*çoneri*), *son* de plusieurs cloches ensemble. — Les ressorts, le timbre et tout ce qui sert à faire *sonner* une montre, une pendule. — Air que *sonnent* les trompettes.

SONNET, subst. mas. (*çoné*), ouvrage de poésie composé de quatorze vers, distribués en deux quatrains et deux tercets. Exemple d'un *sonnet* :

> Des portes du matin l'amante de Cephale
> Ses roses epandait dans le milieu des airs,
> Et jetait sur les cieux nouvellement ouverts
> Ses traits d'or et d'azur qu'en naissant elle etale.
>
> Quand la Nymphe divine, a mon repos fatale,
> Apparut, et brilla de tant d'attraits divers,
> Qu'il semblait qu'elle seule eclairait l'univers,
> Et remplissait de feu la rive orientale.
>
> Le soleil, se hâtant pour la gloire des cieux,
> Vint opposer sa flamme à l'eclat de ses yeux,
> Et prit tous les rayons dont l'Olympe se doré.
>
> L'onde, la terre et l'air s'allument à l'entour.
> Mais auprès de Phillis on le prit pour l'Aurore,
> Et l'on crut que Phillis etait l'astre du jour.
>
> (VOITURE.)

***SONNETTE**, subst. fém. (*çonète*), sorte de petite clochette. — Grelot qu'on attache au cou des chiens et aux pieds des oiseaux de proie. — Machine pour enfoncer des pilotis. — Au plur. et pop., de l'argent : *avoir des sonnettes*.—*Serpent à sonnettes*. Voy. SERPENT. — Se dit en t. d'imprim., des lettres ou des lignes qui, se trouvant dans des pages mal justifiées, s'échappent de la forme lorsqu'on la lève de dessus le marbre, quoiqu'elle ait été suffisamment serrée.

SONNEUR, subst. mas., **SONNEUSE**, subst. fém., (*çoneur, neuze*), celui, celle qui est chargée de *sonner* les cloches, etc. — En langage trivial, on dit d'un homme adonné à la boisson : *il boit comme un sonneur*. — Nom qu'on a donné au coracias huppé, parce que son cri a quelque ressemblance avec celui d'une clochette que l'on attache au cou du bétail.

SONNETTIER, subst. mas. (*çonètié*), fabricant, marchand de *sonnettes*.

SONNEUSE, subst. fém. Voy. SONNEUR.

SONNEZ, subst. mas. (*çoné*) (du lat. *seni, æ*, six en nombre), t. de jeu de trictrac, double six.

SONNITES, subst. mas. plur. (*çonite*), t. d'hist. moderne, observateurs des traditions orales de *Mahomet*. C'est le titre que prennent les Turcs par opposition aux Persans sectateurs d'*Ali*.

SONOMÈTRE, subst. mas. (*çonomètre*) (du lat. *sonus*, son, et du grec μετρον, mesure), instrument propre à *mesurer* et à comparer les *sons*.

SONORE, adj. des deux genres (*çonore*) (du lat. *sonorus*), qui a un *son* agréable, éclatant : *voix sonore, vers sonores*.—Résonnant : *il y a des cordes plus sonores les unes que les autres*. —Qui est favorable à la voix : *cette église est sonore*. — En t. de médec., *respiration sonore*, celle qui fait entendre comme un *son*.

SONOREMENT, adv. (*çonoreman*), d'une manière *sonore*. Peu usité, mais utile.

SONORITÉ, subst. fém. (*çonorité*) (du latin *sonoritas*, qui, dans *Varron*, signifie proprement éclat, brillant, force de son), t. de phys., propriété qu'ont les corps de rendre des sons. — Qualité d'un corps *sonore*.

Sont, 3e pers. plur. prés. indic. du v. aux. ÊTRE.

SONTIATES, subst. propre mas. plur. (*çontiate*), anciens peuples qui habitaient la Guyenne, province de France.

SONTIENS, subst. mas. plur. (*çonti-ein*), anciens peuples du diocèse de Digne, en Provence.

SON-TO, subst. mas. (*çontô*), thé qui vient de la Chine.

SON-TRA, subst. mas. (*çontra*), t. de bot., arbuste du genre des néfliers.

SONZE, subst. mas. (*çonze*), t. de bot., gouet dont les feuilles se font cuire et se mangent.

SOPE, subst. mas. (*çope*), t. d'hist. nat., poisson du genre des cypriens. — T. de relat., nom des bâtons distinctifs que portaient les janissaires du sultan.

SOPEUR, subst. fém. (*çopeur*) (du lat. *sopor*), engourdissement voisin du sommeil : *état de sopeur; dissiper la sopeur*. Vieux.

SOPHA, subst. mas. Voy. SOFA.

*__SOPHI__, subst. mas. Voy. SOFI.

SOPHATIS ou **SOPHATITES**, subst. mas. plur. (*çofati, tite*), sectaires mahométans.

SOPHISMATIQUE, adj. des deux genres (*çoficematike*), qui concerne les *sophismes*. — Qui aime les *sophismes*. Voy. SOPHISTIQUE, qui est plus usité.

SOPHISME, subst. mas. (*çoficeme*) (du grec σοφισμα, fait, dans la même signification, de σοφιζειν, user de fourberie, controuver malicieusement), argument captieux, qui ne conclut pas juste. Voy. PARALOGISME. — Dans son origine, *sophisme* signifiait : chef-d'œuvre de sagesse ou de science.

SOPHISTE, subst. mas. (*çoficete*) (du grec σοφιστης, fait de σοφος, sage, et qui, employé d'abord dans le sens de sage, expert, savant, devint ensuite, par l'abus que les déclamateurs firent des sciences, synonyme de charlatan), chez les anciens, philosophe ou rhéteur. — Aujourd'hui, homme qui fait des *sophismes*, des raisonnements captieux.

SOPHISTÈQUE, subst. mas. (*çoficetèke*), t. de bot., arbrisseau de Madagascar, genre des gomphies

SOPHISTICATION, subst. fém. (*çoficetikâcion*), altération, falsification des drogues.

*__SOPHISTIQUE__, adj. des deux genres (*çoficetike*) (du grec σοφιστικος, d'où les Latins ont fait *sophisticus*), qui est de la nature du *sophisme*; captieux, trompeur : *argument, raisonnement sophistique*.

SOPHISTIQUÉ, **E**, part. pass. de *sophistiquer*.

SOPHISTIQUEMENT, adv. (*çoficetikeman*), d'une manière captieuse, qui ne vise qu'à éblouir.

SOPHISTIQUER, v. act. (*çoficetikié*) (du grec σοφιζειν, user de fourberie, controuver malicieusement), altérer, en parlant des drogues. — Falsifier, frelater des liqueurs. — Neut., au fig., subtiliser avec excès. — *se* SOPHISTIQUER, v. pron.

SOPHISTIQUERIE, subst. fém. (*çoficetikeri*), fausse subtilité dans le discours.

SOPHISTIQUEUR, subst. mas. (*çoficetikieur*), qui vend des drogues altérées.—Fig., qui subtilise à l'excès.

SOPHOMANE, subst. mas. (*çofomane*), atteint de *sophomanie*. (Boiste.) Inusité.

SOPHOMANIE, subst. fém. (*çofomani*) (du grec σοφος, fait de σοφια, sagesse, et μανια, manie), manie, affectation de philosophie. (*Boiste*.) Inus.

SOPHORE, subst. mas. (*çofore*), t. de bot., genre de légumineuses.

SOPHRONIE, subst. fém. (*çofroni*), t. de bot., sorte de plante monogyne qui se change en gazon.

SOPHRONISTE, subst. mas. (*çofronicete*) (du grec σωφρονιστης, correcteur, fait de σωφρονιζειν, corrriger, dérivé de σωφρων, sage), t. d'antiq., nom de magistrats athéniens dont les fonctions étaient les mêmes que celles des censeurs à Rome.

SOPHRONISTÈRES, subst. et adj. fém. plur. (*çofronicetère*), t. d'anat., les deux dernières dents qui poussent vers l'âge de vingt ans. — Subst. : *les sophronistères*. Voy. SOPHRONISTE pour l'étymologie.

SOPHRONISTÉRION, subst. mas. (*çofronicetéri-on*), endroit, à Athènes, où l'on mettait les enfants indociles.

SOPI, subst. mas. (*çopi*), t. d'hist. nat., poisson du genre des spares.

SOPIQUET, subst. mas. (*çopikè*), sorte de mets délicat. (*Boiste*.) Inusité. Voy. SAUPIQUET.

SOPLON, subst. mas. (*çoplon*), t. d'hist. nat., poisson qu'on nomme aussi *grogneur*.

SOPOR, subst. propre mas. (*çôpor*) (en latin *sopor*, profond sommeil). Voy. SOPEUR.—Subst. propre mas., myth., dieu différent du sommeil. On lui donnait pour femme Pasithée, l'une des Graces.

SOPORATIF, adj. mas., au fém. **SOPORATIVE** (*çoporatif, tive*) (du latin *soporare*, endormir, fait de *sopor*, assoupissement), qui endort, qui a la vertu d'endormir. — Fig. et fam., ennuyeux: *discours soporatif*.— Subst. mas. : *le laudanum est un soporatif*.

SOPORATION, subst. fém. (*çoporâcion*), t. de médec., synonyme de *sopeur*, mais plus usité.

SOPORATIVE, adj. fém. Voy. SOPORATIF.

SOPOREUSE, adj. fém. Voy. SOPOREUX.

SOPOREUX, adj. mas., au fém. **SOPOREUSE** (*çoporeu, reuze*), qui cause un assoupissement, un sommeil dangereux.

SOPORIFÈRE ou **SOPORIFIQUE**, adj. des deux genres (*çoporifère, fike*) (du latin *soporifer*, formé de *sopor*, assoupissement, sommeil, et de *fero*, je porte, ou *facio*, je fais), qui fait dormir.

SOPORIFIQUE, adj. Voy. SOPORIFÈRE.

*__SOPRANO__, subst. mas. (*çopranô*), mot italien qui, en musique, désigne la voix que nous nommons *dessus*. Voy. DESSUS. On le dit quelquefois par euphémisme pour *castrat*.— Au plur., des *soprano*.

SOR, adj. mas. (*çore*), t. de vieille faucon.; on appelle *faucons sors*, ceux que l'on prend jeunes et à leur passage; ils sont plus bruns que dans les années suivantes. Le même nom s'applique à d'autres oiseaux. Voy. SAURE, qui semblerait valoir mieux.

*__SORA__, subst. mas. (*çora*), sorte de bière que l'on fabrique au Pérou avec le grain germé du maïs. —T. d'hist. nat., nom d'une espèce de hérisson que l'on trouve à Madagascar. — Nom qu'on a donné au squale milandre. Voy. ESSERA.

SORACTE, subst. propre fém. (*çorakte*), myth., montagne d'Italie, célèbre par le culte qu'on y rendait à Apollon. Ce dieu y avait un temple dont les prêtres marchaient sur des charbons ardents; mais *Varron* dit qu'ils se frottaient avant la plante des pieds avec une drogue qui atténuait l'action du feu.

SORADÉUS, subst. propre mas. (*çoradé-uce*), myth., l'un des dieux que les Indiens adorent. Ce mot répond à celui d'*œnopée*, c'est-à-dire, qui fait le vin.

SORAMIES, subst. fém. plur. (*çorami*), t. de bot., plantes monogynes qui croissent en Guyane.

SORAMITE, subst. mas. (*çoramite*), nom d'anciens sectaires hérétiques qui professaient en Allemagne.

*__SORANIENS__, subst. propre mas. plur. (*çoranieln*), anciens peuples qui habitaient une partie de l'Italie.

SORANUS, subst. propre mas. (*çoranuce*), myth., nom que les Sabins donnaient à Pluton.

SORBE, subst. fém. (*çorbe*), fruit du *sorbier*.

SORBET, subst. mas. (*çorbè*) (du latin *sorbere*, boire), composition faite de citron, de sucre, d'ambre, etc. — Breuvage que l'on fait avec cette composition battue avec de l'eau. — Liqueur glacée.

SORBÉTIÈRE, subst. fém. (*çorbétière*), vase d'étain dans lequel on fait geler les *sorbets* ou compositions destinées à faire des glaces d'office.

SORBIER, subst. mas. (*çorbié*), t. de bot., arbre de nos forêts, à fleur rosacée. Il y en a trois espèces qui sont indigènes d'Europe : *le sorbier domestique, le sorbier des oiseleurs*, et *le sorbier hybride*. — *Le sorbier domestique*, ou *cormier*, est un grand arbre à tige droite, dont la tête forme une pyramide touffue.

SORBI, **E**, part. pass. de *sorbir*.

SORBIR, v. act. (*çorbir*), avaler. Vieux et même inus.

SORBONIQUE, subst. fém. (*çorbonike*), thèse de théologie en *Sorbonne*. Vieux.

SORBONIQUEUR, subst. mas. (*çorbonikieur*), docteur théologien. T. ironique hors d'usage.

SORBONISTE, subst. mas. (*çorbonicete*), docteur de la maison et société de *Sorbonne*.

SORBONNE, subst. fém. (*çorbone*), maison de la faculté de théologie de Paris. — Cette faculté. (Ainsi nommée de *Robert Sorbon*, qui en fut le fondateur, vers le milieu du treizième siècle.) — Etuve. Vieux dans cette dernière acception.

SORCEAUX ou **SORCEUX**, subst. mas. plur. (*çorçô, ceu*), t. d'antiq., secte de prêtres anciens.

SORCELLERIE, subst. fém. (*çorcèleri*), opération de *sorcier*. — Par extension et en plaisantant, ce qui paraît au-dessus des forces de la nature.

SORCIER, subst. mas., **SORCIÈRE**, subst. fém. (*çorcié, cière*) (du latin barbare *sortiarius, a*, fait, dans la basse latinité, avec la même signification, de *sortes*, sortilèges, divinations), celui, celle qui, suivant une opinion superstitieuse, a un pacte avec le diable pour faire le mal, et assiste aux assemblées du sabbat. — Pop. : *vieux sorcier, vieille sorcière*, personne vieille et méchante. — Prov. : *n'être pas grand sorcier*, n'être pas fort habile.

SORCIÈRE, subst. fém. Voyez SORCIER. —T. d'hist. nat., sorte de coquillage. —T. de bot., plante du genre des circées.

SORDIDE, adj. des deux genres (*çordide*) (en latin *sordidus*, fait de *sordes, dium*, ordures, saletés), sale, vilain, en parlant des avares : *gain, intérêt, avarice, épargne sordide* — T. de chir. : *ulcère sordide*, qui rend de la sanie.

SORDIDEMENT, adv. (*çordideman*), d'une manière *sordide*.

SORDIDITÉ, subst. fém. (*çordidité*), mesquinerie, avarice. Voy. SORDIDE.

SORDUN, subst. mas. (*çordeun*), t. de mus., sorte de jeu d'orgue dont le son est sourd.

SORE, subst. fém. (*çore*), t. de bot., réunion de fructification qui a lieu dans certaines fougères.

SORÉDION, subst. mas. (*çorédi-on*). Voy. PROPAGULE.

SORE, subst. propre mas. (*çore*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mont-de-Marsan, dép. des Landes.

SORÉE, subst. fém. (*çoré*), t. d'hist. nat., oiseau d'Europe de la famille des râles.

SORER, v. act. Voy. SAURER, seul usité.

SORET, subst. mas. (*çorè*), filet de pêche, nommé aussi *brégin*. Adj. mas., voyez SAURET, seul usité.

SORGHO, ou **SORGHUM**, subst. mas. (*çorguô, guome*), t. de bot., plante d'Afrique, du genre des houlques.

SORGON, subst. mas. (*çorguon*), myth., paradis des Indiens.

SORI, ou **SORY**, subst. mas. (*çori*), espèce de minéral grossier, poreux, noir, etc.

*__SORICIENS__, subst. m. pl. (*çoricieln*), t. d'hist. nat., famille de petits animaux carnassiers.

SORIE, subst. fém. (*çori*), laine d'Espagne : *la sorie de Ségovie; la sorie commune*. — T. de bot., genre de plantes qu'on a nommé depuis *euclidie*.

SORINDÈSE, subst. mas. (*çoreindèze*), t. de bot., arbrisseau de la famille des térébinthacées.

SORISSAGE, **SORISSEUR**, subst. mas. Voyez SAURISSAGE, SAURISSEUR, seuls usités.

SORITE, subst. mas. (*çorite*) (du grec σωριτης, fait dans le même sens de σωρος, tas, monceau), t. de logique, argument composé d'une suite de propositions entassées les unes sur les autres et cohérentes entre elles.

SORMET, subst. mas. (*çormé*), t. d'hist. nat., coquille du genre des crépidules.

SORMULE, subst. mas. (*çormule*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne quelquefois au surmulet.

SORNAC, subst. propre mas. (*çornak*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Ussel, dép. de la Corrèze.

SORNE, subst. fém. (*çorne*), scorie, écume, crasse qui sort du fer, en le forgeant.

SORNETTE, subst. fém. (*çornète*) (suivant *Le Duchat*, c'est un diminutif de *sorne*, fait du lat. *serotina*, sous-entendu *fabula*, fable ou conte *du soir ; contes que font les bonnes gens à la veillée*), discours frivole. Il s'emploie ordinairement au pluriel.

SOROCÉPHALE, subst. mas. (*çorocéfale*), t. de bot., genre de plantes établi parmi les protées.

SORODÉMONS, subst. mas. plur. Voy. LÉMURES.

SORORAL, E, adj. Voy. SORORIAL.

SORORIAL, E, adj. (*çorori-ale*) (du lat. *soror, sororis*, sœur), t. de jurispr., qui concerne la *sœur*. — Des *sœurs* : *harmonie, influence sororiale*. (De Saint-Pierre.)—Au plur. mas., *sororiaux*.

SORORIAUX, adj. mas. plur. Voy. SORORIAL.

SORORIANT, E, adj. (*çorori-an, ri-ante*) (en lat. *sororians*), t. de médec., qui croît, qui enfle, en parlant du sein des filles.

SORORICIDE, subst. mas. (*çororicide*), qui a tué sa *sœur*. — Ce crime même.

SORROCULO, subst. mas. (*çorokulo*), t. d'hist. nat., espèce de serpent qu'on rencontre au Brésil.

DU VERBE IRRÉGULIER **SORTIR** :

Sors, 2e pers. sing. impér.
Sors, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.
Sors, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.
Sort, 3e pers. sing. prés. indic.

*SORT, subst. mas. (*çor*; *t* ne se prononce jamais, par rapport à la dureté de cette consonne) (en lat. *sors*), dans le sens des païens, la destinée : *son sort est heureux* ou *malheureux*. Voy. DESTIN. — Manière de décider quelque chose par le hasard : *tirer au sort*.—Paroles, caractères, etc., par lesquels quelques-uns croient qu'on peut produire des effets extraordinaires et faire des maléfices : *jeter, mettre un sort sur...., donner un sort à....*—Fig. : *le sort en est jeté*, le parti en est pris.—*Le sort des armes*, le combat, relativement à l'incertitude du succès.—*Sort principal*, t. de palais, la somme principale.—Au plur., genre de divination chez les anciens : c'étaient le plus souvent des espèces de dés sur lesquels étaient gravés quelques caractères ou quelques mots, dont on allait chercher l'explication dans des tables composées exprès : *les sorts de Preneste, les sorts d'Antium*.

SORTABLE, adj. des deux genres (*çortable*), convenable.—Qui convient à l'état et à la position des personnes : *un parti sortable*.

DU VERBE IRRÉGULIER **SORTIR** :

Sortaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Sortais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Sortais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Sortait, 3e pers. sing. imparf. indic.
Sortant, part. prés.

SORTANT, subst. et adj. mas. (*çortan*), qui *sort* : *premier numéro sortant*. — Subst. : *les entrants et les sortants*. En parlant d'une femme, on disait bien, au fém. : *la sortante*. — Adj. : *le député sortant*.

SORTE, subst. fém. (*çorte*) (du lat. *sors, sortis*, employé quelquefois par les Latins dans le sens de condition, et qui se dit non-seulement de la condition des personnes, mais encore de celle des choses), espèce, genre : *quelle sorte de plante est cela? toute sorte* (quelques-uns disent, mais moins bien, *toutes sortes*) *de livres ne sont pas également bons*. — En bien et en mal, soit par estime, soit par mépris : *un homme de sa sorte, un homme de votre sorte*. — État, condition. On dit, en mal : *c'est bien à un homme de votre sorte à vouloir s'égaler à moi*; et en bien : *c'est trop vous abaisser pour un homme de votre sorte*. — Manière, façon : *je l'ai traité de bonne sorte*. — État, condition. — Se dit, dans le commerce des pierreries, des émeraudes qui, à raison de leur grosseur, etc., ne se vendent qu'au poids.— En t. d'imprimeur, la quantité d'une même lettre ou d'un même caractère, qui se trouve dans une fonte ou dans une casse.—Livres que le libraire vend seul, et qu'il a seul droit de vendre. —*De la sorte*, loc. adv., de cette manière-là.—*En quelque sorte*, loc. adv., de telle façon. — *De sorte que*, tellement que, si bien que.—Fam.: *parler de bonne sorte à quelqu'un*, lui faire une réprimande, une correction.

DU VERBE IRRÉGULIER **SORTIR** :

Sorte, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.
Sorte, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.
Sortent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Sortent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.
Sortes, 2e pers. sing. prés. subj.
Sortez, 2e pers. plur. impér.
Sortez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.

SORTI, E, part. pass. de *sortir*.

SORTIE, subst. fém. (*çorti*), action de *sortir*. — On dit par extension : *la sortie des marchandises, de l'argent hors d'un pays; droit d'entrée et de sortie*. — Issue, endroit par où l'on sort. — Ouverture pour l'écoulement des liquides. — Fin d'une assemblée. — Attaque que font les assiégés lorsqu'ils *sortent* pour combattre les assiégeants. — Fig. et fam. : *faire une sortie à quelqu'un*, lui faire une rude réprimande, ou lui dire brusquement quelque chose de très-dur. — Fig. : *faire une sortie contre quelqu'un*, s'emporter contre lui avec violence en son absence. — Dans ces deux circonstances, et dans les deux sens, on dit aussi : *faire une sortie sur quelqu'un*. — *A la sortie du printemps, du sermon*, etc., au moment où l'on *sort* du printemps, du sermon.

DU VERBE IRRÉGULIER **SORTIR** :

Sortiez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.
Sortiez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.

SORTILÈGE, et non pas **SORTILÉGE**, subst. mas. (*çortilège*), maléfice des prétendus sorciers; charme, enchantement.

SORTILÈGUE, subst. mas. (*çortilègue*), celui qui tirait les *sorts*, qui faisait la lecture des tablettes nommées *sorts de Preneste*.

DU VERBE IRRÉGULIER **SORTIR** :

Sortîmes, 1re pers. plur. prét. déf.
Sortions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Sortions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.

*SORTIR, v. neut. (*çortir*) (voy. sa conjug.) passer du dedans au dehors : *sortir de la chambre, de la ville*; et sans régime : *il ne fait que sortir*. — Passer au dehors : *les blés, les herbes sortent de terre; il lui est sorti un bubon*, etc. — *Sortir de la messe, des vêpres, du bal*, etc., sortir du lieu où l'on a ouï la messe, les vêpres; *sortir d'entendre la messe, ou sortir de dîner*, etc. — *Sortir de table*, avoir dîné et quitté la table, —Être issu : *il sort de gens de bien*.—Act., il ne s'emploie que dans un petit nombre de phrases : *sortir un cheval de l'écurie*. — Au jeu de trictrac : *sortir son coin*. — En style fam. : *sortir* (tirer) *quelqu'un d'affaire*. — Dans le style sérieux, et à plus forte raison dans le style noble, on dit *faire sortir* : *faire sortir quelqu'un de prison, de l'indigence*, et non pas *l'en sortir*.— *Votre malade sort, commence à sortir*, se porte assez bien pour ne plus garder la chambre. — Prov. et fig. : *faire sortir quelqu'un hors des gonds*, le mettre tellement en colère qu'il soit comme hors de lui-même. — Fig. : *sortir d'une chose à son honneur*, s'en tirer avantageusement. — *Sortir de son devoir, des bornes de la modestie*, etc., n'y pas demeurer. — *Sortir de cadence, de mesure*, ne danser plus en cadence, en mesure, ne chanter, ne jouer plus de mesure. — Dans un tableau, *une figure sort*, semble être de relief. — Par extension, *faire sortir une pensée*, c'est l'exprimer, la développer : *cette pensée ne sort pas assez*. — *Il sort une agréable odeur de ce parterre*, ce parterre exhale une, etc. — *Le feu lui sort par les yeux*, il a les yeux enflammés de colère. — *Cet ouvrage sort de chez l'ouvrier*, est tout neuf, vient d'être achevé. — *Cet écrit sort d'un bon auteur*, il est fait par un homme qui écrit bien. — *Sortir* se dit par rapport au temps : *sortir de l'hiver, de nourrice*. — A l'état et à la condition où l'on est : *sortir de maladie, de page, de condition*, etc. : *ce jeune homme sort du collège*, vient de terminer ses études. — Aux affaires et aux matières que l'on traite : *sortir d'affaire, de son sujet, de la question*, etc. — *Au sortir de*, expression adv., à l'issue : *je l'ai attendu au sortir du conseil*. — En t. de palais, obtenir, avoir : *il faut que la sentence sortisse son plein et entier effet*. (Du lat. *sortiri*, employé dans la même acception et qui signifie proprement tirer au sort, obtenir par le sort, fait de *sors, sortis*, sort.) En ce sens, il se conjugue comme *finir*; ainsi l'on dit, *il sortit* et non pas il *sort*, au prés. indic.; et *il sortissait*, et non pas *il sortait*, à l'imparf., etc.

DU VERBE IRRÉGULIER **SORTIR** :

Sortira, 3e pers. sing. fut. indic.
Sortirai, 1re pers. sing. fut. indic.
Sortiraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Sortirais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Sortirais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Sortirait, 3e pers. sing. prés. cond.
Sortiras, 2e pers. sing. fut. indic.
Sortirent, 3e pers. plur. prét. déf.
Sortirez, 2e pers. plur. fut. indic.
Sortiriez, 2e pers. plur. prés. cond.
Sortirions, 1re pers. plur. prés. cond.
Sortirons, 1re pers. plur. fut. indic.
Sortiront, 3e pers. plur. fut. indic.
Sortis, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.
Sortis, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Sortisse, 1re pers sing. imparf. subj.
Sortissent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Sortisses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Sortissiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Sortissions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Sortit, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Sortît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Sortîtes, 2e pers. plur. prét. déf.
Sortons, 1re pers. plur. impér.
Sortons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.

SORY, subst. mas. (*çori*), t. d'hist. nat., sorte de pierre vitriolique d'un brun noirâtre, qui vient d'Égypte, et qui paraît être un schiste argileux rempli de pyrites en décomposition, qui ne diffère de la pierre atramentaire que parce qu'il ne contient point de matière végétale astringente, dont l'effet aurait été de convertir en encre le sulfate de fer dont il est pénétré.

SOSE, subst. mas. (*çoze*), espace de soixante ans dans la chronologie des Chaldéens.

SOSIANUS, adj. mas. (*çozia-nuce*), myth., surnom d'Apollon.

SOSIE, subst. fém. (*çozi*), étoffe d'écorce d'arbre, que les Anglais apportent des Indes.— Subst. mas., homme parfaitement ressemblant à un autre. Ce mot est employé dans ce sens, d'après les aventures du personnage qui porte ce nom dans l'*Amphitryon* de Molière.

*SOSIPOLIS, subst. propre mas. (*çozipolice*), myth., surnom de Jupiter.

SOSOVÉ, subst. fém. (*çozové*), t. d'hist nat., perruche d'un vert brillant, et à queue courte.

SOSPES, **SOSPITA**, subst. fém. (*çocepèce, pita*), myth., surnom de Junon, de Diane, de Minerve, etc.

SOSSOS, subst. mas. (*çoceçô*), période des anciens, qui était de soixante jours. Hors d'usage.

SOSTENUTO, adv. (*çoceténouto*), t. de mus., mot italien employé pour indiquer que les sons doivent être nourris, fermes et *soutenus* en même temps que la valeur des notes.

*SOT, adj. mas., au fém. **SOTTE** (*çô, çote*), (suivant *Le Duchat*, du saxon *sot, soothe, soote*, dont la signification est la même, et d'où vient également l'anglais *a sot*), stupide, grossier, sans esprit et sans jugement. Voy. FAT. Il se dit des personnes et des choses qui y ont rapport. —On dit : *de sottes gens*, des gens fades, sans esprit; *un sot livre, un sot discours*. — On dit : *une sotte affaire*, pour dire une affaire fâcheuse, embarrassante. —Prov., on dit : *à sotte demande, sotte réponse*. — Il est aussi subst. : *un sot, une sotte*. — *Un sot en trois lettres*, se dit d'un homme excessivement bête. — On dit fam., par ellipse : *quelque sot le dirait, le ferait, s'y fierait*, etc. — Subst. mas., t. d'hist. nat., sorte de poisson à long bec, du genre des raies.

SOTADIQUE, adj. des deux genres (*çotadike*), se dit d'une espèce de vers ïambique, irrégulier.

SOTARD, subst. mas. (*çotar*), *sot* Vieux et inusité.

SOTER, adj. mas. (*çotère*), (du grec σωτηρ, sauveur), surnom donné à quelques princes : *Démétrius Soter*.

SOTÈRE, subst. mas. (*çotère*), machine nouvelle pour les naufrages.

SOTÉRIA, subst. fém. (*çotéri-a*), myth., nom donné à quelques déesses.

SOTERIAU, subst. mas. (*çoteri-ô*), t. d'hist. nat., poisson de mer fort recherché au douzième siècle.

*__SOTÉRIES__, subst. fém. plur. (*çotéri*) (du grec σωτηρ, sauveur), myth., fêtes d'actions de graces, lorsqu'on était délivré de quelque péril, public ou particulier.

*__SOTHIAQUE ou CANICULAIRE__, adj. des deux genres (*çoti-ake, kanikulère*), t. d'antiq.; se dit d'une période que les anciens Égyptiens comptaient de 1460 ans.

SOTHIS, subst. propre mas. (*çotl*), nom égyptien de la constellation de Sirius.

SOTIATES, subst. propre mas. plur. (*çoci-ate*), peuples gaulois des environs d'Agen.

*__SOTIE__, subst. fém. (*çoti*) (du mot *saut*, parce qu'autrefois les jongleurs et les ménétriers, dont les *sauts* et la danse étaient les principaux exercices, avaient un chef nommé *prince des sauts*, et depuis, par corruption, *prince des sots*), espèce de drame qui, vers la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième, faisait chez nous la satire des mœurs ; il attaquait les États et plus particulièrement l'Église.

SOTION, subst. mas. (*çoti-on*), petit morceau de bois de tamarin avec lequel les femmes du Sénégal se nettoient les dents.

SOT-L'Y-LAISSE, subst. mas. (*çôlilèce*), morceau délicat qui longe le croupion d'une volaille. —Au plur., *des sot-l'y-laisse*.

SOTOFORIN, subst. mas. (*çotoforein*), t. de mar., pièce de bois qui croise et lie les courbâtons d'une galère ou d'un autre petit bâtiment.

SOTTE, adj. fém. Voyez **SOT**.

SOTTEMENT, adv. (*çoteman*), d'une *sotte* manière.

SOTTISE, subst. fém. (*çotize*), qualité de celui qui est *sot*. Voy. **BÊTISE**. — Action ou discours qui est l'effet de la *sottise*. — Paroles et actions obscènes.—Injure : *il m'a dit des sottises*. En ce sens, c'est un mot populaire, quoique *Le Batteux* s'en soit servi dans le style sérieux.

SOTTISIER, subst. mas., **SOTTISIÈRE**, subst. fém. (*çotizié, zière*), celui, celle qui débite des *sottises*. Fam. et peu en usage.—Au mas. seulement, recueil de vers libres, de *sottises*.

SOTTISIÈRE, subst. fém. Voy. **SOTTISIER**.

SOTTO-VOCE, adv. (*çotetôvoteché*), t. de mus., locution italienne qui signifie : à demi voix, à demi-jeu.

*__SOU__, subst. mas. (*çou*) (on écrivait autrefois **SOL**, qu'on prononçait *çole*) (du lat. *soldus*, ou *solidus*, employé dans la même acception, et qui signifie *une pièce de monnaie d'or, qui ne fait pas partie d'une autre*; rac., *sollus*, fait du grec ολος, tout entier), la vingtième partie de la livre de compte, valant douze deniers.—En t. de pratique : *sou tournois*, de douze deniers.—*Sou parisis*, de quinze deniers. — *Sou sterling*. Voy. **SCHILLING**.—Prov. : *il n'a pas le sou*, il est sans argent.—*Il n'a pas pour un sou de bien*, il ne possède aucune chose. — *Il met sou sur sou*, il épargne sur les plus petites choses.— *Paiement au sou la livre*, partage des effets d'un débiteur entre ses créanciers, à proportion de ce qui leur est dû.—*Avoir un sou, deux sous dans une affaire de négoce* ou *de finance, y être pour un sou, pour deux sous*, y avoir un vingtième, un dixième. — On dit d'un homme dénué de tout, *qu'il n'a ni sou, ni maille*, qu'il ne possède pas pour un *sou* de bien.—*Sou à sou*, loc. adv., par très-petites sommes.

SOUBAB, subst. mas. (*çoubabe*), espèce de gouverneur ou plutôt de vice-roi dans l'ancien empire du Mogol.

SOUBABIE, subst. fém. (*çoubabi*), gouvernement, district du *soubab*. — Temps que dure la fonction du *soubab*.—Dignité du *soubab*.— Local qu'il occupe.

SOUBARBADE, subst. fém. (*çoubarbade*), coup de poing sous le menton, par mépris.

SOUBARBE, subst. fém. (On écrit plus souvent et mieux *sous-barbe*.) (*çoubarbe*), la partie du mors du cheval où l'on attache la gourmette.— Traverse d'une écluse.

SOUBARDIERS, subst. mas. plur. (*çoubardié*), dans les carrières, premiers étais qui soutiennent la machine avec laquelle on tire les masses de pierre.

SOUBASSEMENT, subst. mas. (*çoubâceman*), pente qu'on met au *bas* du lit et qui descend jusqu'à terre. — Par extension, peinture qui règne sous la tapisserie tout autour d'un appartement. — En archit., espèce de piédestal continu, qui règne le long d'un édifice et qui lui sert comme de base.

SOUBERME, subst. mas. (*çoubèreme*), t. de mar., torrent d'eaux de pluie et de neige. Presque inusité.

SOUBRESAUT, subst. mas. (*çoubreçô*) (suivant *Nicot*, du lat. *suprà*, sur, et *salire*, sauter), *saut* subit, inopiné et à contre-temps : *ce cheval fait, ce carrosse donne des soubresauts*.—En médec., tressaillement involontaire ou contraction spasmodique des parties musculeuses et tendineuses. —Fig. et fam., traverse, contre-temps : *il a eu un terrible soubresaut dans cette affaire*.

SOUBRETTE, subst. fém. (*çoubrète*), t. de mépris, femme de chambre intrigante. — Dans les comédies : *rôle de soubrette*, de suivante, de femme de chambre.

SOUBREVESTE, subst. fém. (*çoubrevècete*) (du lat. *suprà vestem*, parce que la *soubreveste* se mettait sur l'habit), vêtement sans manches autrefois à l'usage des mousquetaires.

SOUBSANAGE, subst. mas. (*çoubeçanaje*), portion des puînés et des filles. Vieux et même hors d'usage.

SOUBUSE, subst. fem. (*çoubuze*), femelle du *busard*.

*__SOUCHA__, subst. propre fém. (*coucha*), divinité principale des Pueiches, peuplade d'Amérique.

*__SOUCHE__, subst. fém. (*çouche*) (de l'allemand *stock*, tronc, souche. *Ménage*.), la partie de l'arbre qui tient au tronc et aux racines. — Grosse bûche de bois propre à brûler. — On dit fig. et fam. : *cet homme est une souche, une vraie souche*, un sot, un stupide. — Fig., en t. de généalogie, celui d'où sort une génération, une suite de descendants. — Celui qui est reconnu pour le plus ancien dans une généalogie.—*Faire souche*, être le premier d'une suite de descendants. — *Succéder par souche*, par représentation. — *Souche de cheminée*, assemblage de plusieurs tuyaux joints ensemble, et qui s'élèvent au-dessus du comble. — T. d'hydraul., tuyau qui s'élève au-dessus d'un bassin, et d'où sort le jet d'eau. — Chez les ciriers, portion postiche qui figure un grand cierge. — Chez les boulangers et les bouchers, la plus longue des deux pièces de bois où ils marquent par une taille les denrées qu'ils fournissent à crédit ; la petite se nomme *échantillon*. — Celle des deux parties d'une feuille de papier séparée en long et coupée en zig-zag, dont l'une demeure pour la vérification de l'autre : *la souche d'une inscription reste dans les bureaux de la trésorerie*.

SOUCHET, subst. mas. (*çouchè*), t. de maçonnerie, pierre qui se tire au-dessous du dernier banc des carrières. — T. de bot., genre de plantes, à fleur apétale et à étamines.—T. d'hist. nat., oiseau aquatique qui a beaucoup de rapport avec le canard.

SOUCHETAGE, subst. mas. (*çouchetaje*), le compte de la marque des *souches*, des bois de futaie qu'on peut abattre.—Visite des officiers des eaux-et-forêts pour examiner et compter les *souches* abattues.

SOUCHETEUR, subst. mas. (*çoucheteur*), expert nommé pour assister au *souchetage*.

SOUCHEVÉ, E, part. pass. de *souchever*.

SOUCHEVER, v. act. (*çouchevé*), ôter dans une carrière la pierre nommée *souchet*, pour faire tomber le banc de volée.—*se* **SOUCHEVER**, v. pron. Peu usité.

SOUCHEVEUR, subst. mas. (*coucheveur*), ouvrier qui travaille à ôter le *souchet*.

SOUCHIA, subst. fém. (*çouchi-a*), sorte d'étoffe de soie et coton, ou de coton mélangé de fils d'or, que l'on fabrique dans les Indes orientales, et dont il se fait un grand commerce à Surate.

SOUCHON, subst. mas. (*çouchon*), grosse et courte barre de fer. — Dans quelques endroits, grosse *souche*.

*__SOUCI__, subst. mas. (*çouci*) (du lat. *solsequium*, formé de *sol*, *solis*, soleil, et de *sequi*, suivre ; parce que les fleurs de cette plante s'ouvrent quand le soleil se lève, et se ferment lorsqu'il se couche. *Solsequium* se dit aussi, et plus proprement, du *tournesol*), t. de bot., plante bisannuelle, à fleur radiée.—Soin accompagné d'inquiétude. (Du lat. *sollicitum*, pour *sollicitudo*, qui a la même signification. *Ménage*.)— Fam. *un sans-souci*, un homme que rien n'inquiète, que rien n'empêche de se divertir.

*__SOUCIE__, subst. fém. (*çouci*), t. d'hist. nat., espèce de moineau, de la famille des passereaux.

se **SOUCIER**, v. pron. (*ceçoucié*), s'inquiéter, se mettre en peine de... Il s'emploie le plus souvent avec la particule négative.

SOUCIEUSE, adj. fém. Voy. **SOUCIEUX**.

SOUCIEUX, adj. mas., au fém. **SOUCIEUSE** (*coucieu, cieuze*), inquiet, pensif, morne, chagrin. Il ne se dit que de l'air, de la figure.

SOUCIS ou **SOUTIS**, subst. mas. plur. (*couci, çouti*), t. de comm., légères étoffes des Indes en soie, fines, et rayées de diverses couleurs.—T. de passem.: *soutis de hannetons*, petite mèche en soie plate, maintenue par des nœuds, et qui sert d'ornement dans les franges, etc.

SOUCOS, subst. propre mas. (*çoukô*), myth., nom d'un crocodile sacré que les anciens Égyptiens conservaient dans un lac particulier, où ils le nourrissaient de pain, de chair et de vin.

SOUCOUPE, subst. fém. (*çoukoupe*) (contraction de *sous* la *coupe*), espèce d'assiette sur laquelle on sert les verres et les carafes.—Sorte de petite assiette de porcelaine ou de faïence, qui se place sous une tasse.

SOUCOUPE, PEAU DOUCE ou **DE LIÈGE**, subst. fém. (*çoukoupe, pôdouce*), t. de bot., sorte d'agaric des environs de Paris.

SOUCRILLON, subst. mas. (*çoukri-ion*), t. d'agric., sorte d'orge qui ne croît guère qu'en hiver.

SOUCROURETTE, subst. fém. (*çoukrourète*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau d'Amérique, du genre des sarcelles.

SOUDAIN, E, adj. (*çoudein, dène*) (en lat. *subitaneus*), subit, qui vient tout-à-coup ou presque tout-à-coup. — *Soudain*, adv., dans le même instant, aussitôt après ; son plus grand usage est dans la poésie.—**SOUDAIN, SUBIT**. (*Syn.*) *Soudain*, ce qui arrive incontinent, sur-le-champ, à l'instant même, en un instant ; *subit*, ce qui vient après, tout de suite, presque aussitôt, sans délai.—*Soudain* est en soi plus prompt que *subit*. Le premier n'a point de préliminaire, le second semble en supposer. La chose *soudaine* étonne, la chose *subite* surprend. L'événement *soudain* n'a été ni prévu, ni imaginé, ni soupçonné, ni pressenti, il n'a pas même pu l'être. L'événement *subit* a pu l'être absolument, mais il n'a été ni préparé, ni ménagé, ni amené, ni indiqué, du moins suffisamment. On ne pouvait pas s'attendre au premier ; on ne s'attendait pas, du moins si tôt, au second. Ce qui est *soudain* arrive, pour ainsi dire, comme un coup de foudre inattendu au commencement d'un orage. *Soudain* a quelque chose de plus extraordinaire que *subit*.—L'apparition de l'ennemi est *soudaine*, lorsqu'elle trompe votre prévoyance ; elle est *subite*, lorsqu'elle trompe seulement votre attente. Pour l'exécution d'un dessein, vous faites une marche *subite* ; dans un pressant danger, vous prenez une résolution *soudaine*.—Si vous comparez le mouvement de la lumière à celui du son, vous direz que le premier est *soudain*, parce qu'il semble franchir presque en un instant un intervalle immense, et que le dernier est *subit*, parce qu'il s'exécute avec une rapidité singulière. *Soudain* semble n'avoir qu'un instant, *subit* peut avoir une durée.—Une chose est *soudaine* comme l'éclair ; *subite* comme le passage d'un torrent.—L'esprit, après avoir inutilement médité, a quelquefois des traits *subits* de lumière ; le génie, sans avoir fait aucun effort, a quelquefois des illuminations *soudaines*. — *Soudain* est un terme réservé pour la poésie et le style relevé ; il exprime un grand mouvement, et il est fait pour être appliqué à de grands objets. *Subit* est au contraire dans l'ordre commun des choses ; il n'exprime que l'idée simple qui peut se retracer dans tous les styles. Nous voyons tous les jours des accidents, des événements *subits* ; les choses plus rares, plus extraordinaires, plus inopinées, plus frappantes, paraissent plutôt *soudaines*.

SOUDAIN, adv. Voy. **SOUDAIN**, adj.

SOUDAINEMENT, adv. (*çoudèneman*), subitement.

SOUDAINETÉ, subst. fém. (*çoudèneté*), qualité de ce qui est soudain : *la soudaineté de son arrivée*. Peu usité.

*****SOUDAN**, subst. mas. (*çoudan*) (on a dit aussi *soldan*, qui en langue moresque signifie *roi* ou *prince*, et dont a été fait ensuite le mot *sultan*. Trévoux.), autrefois, général des armées du calife, prince mahométan. — Depuis *Saladin*, les sultans d'Égypte jusqu'en 1517.

SOUDARD ou **SOUDART**, subst. mas. (*çoudar*) (corruption du mot *soldat*), homme qui a longtemps servi à la guerre : *c'est un vieux soudard*. Fam.

SOUDE, subst. fém. (*çoude*), t. de bot., plante à fleur apétale, qui habite les pays chauds et les bords de la mer. Il y en a plusieurs espèces. — Sel qu'on retire des cendres de cette plante, qui sert à faire du verre, à composer le savon, etc. C'est l'alcali fixe, minéral, des chimistes, qu'on appelait autrefois *alcali marin*.—*Soude blanche*, cendre de roquette calcinée. — *Soude de Cherbourg* ou *de varec*, celle qu'on tire des varecs des côtes de Normandie. — Plusieurs chimistes appellent particulièrement *soude*, l'oxyde de sodium hydraté, qui n'existe dans la nature qu'à l'état de sel, et qui, pur, n'est d'aucun usage, du moins dans les arts. Ils nomment *soude aérée*, le sous-carbonate de *soude*; *soude caustique*, la *soude* pure; *soude du commerce*, un mélange de sous-carbonate de sulfate; *soude crayeuse*, du carbonate de *soude*; *soude boratée*, le borate de *soude*; *soude muriatée gypsifère*, le muriate de chaux.

SOUDÉ, E, part. pass. de *souder*.

*****SOUDÉE**, subst. fém. (*çoudé*), paiement. (*Boiste*.) Vieux.

SOUDER, v. act. (*çoudé*) (du latin *solidare*, affermir, consolider), joindre et unir par le moyen de la *soudure*. — On *soude* aussi deux morceaux de fer en les faisant rougir et amollir au feu, et puis en les battant ensemble pour les unir et n'en faire qu'une seule pièce. — T. de passementier, unir le bout d'une chaîne presque entièrement travaillée, à une autre chaîne qu'on veut travailler de même. — *se* SOUDER, v. pron.

SOUDIVENT, subst. mas. (*çoudivan*), séducteur. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

SOUDIVISER, ou **SOUS-DIVISER**, v. act. Voy. SUBDIVISER.

SOUDIVISION ou **SOUS-DIVISION**, subst. fém. Voy. SUBDIVISION.

SOUDOIR, subst. mas. (*çoudoar*), outil de cirier pour *souder* ensemble les bras des flambeaux de poing. — Instrument de ferblantier, avec un manche, qui leur sert à *souder* les feuilles de fer-blanc.

SOUDOYÉ, E, part. pass. de *soudoyer*.

SOUDOYER, v. act. (*çoudoè-ié*), payer la solde aux gens de guerre. — SOUDOYER, STIPENDIER. (*Syn.*) *Stipendier*, beaucoup moins usité que *soudoyer*, ne se dit guère que dans le style militaire. *Soudoyer* s'applique fort communément à toute espèce de gens mercenaires que l'on tient à ses gages ou dans ses intérêts à prix d'argent, mais souvent avec un esprit d'improbation. Ainsi, l'on dit *soudoyer* des agents, des espions, des brigands, mais on dit *stipendier* des puissances. — *se* SOUDOYER, v. pron.

SOUDOYERS, subst. mas. plur. (*çoudoè-ié*), corps de cavalerie, sous Philippe-Auguste.

SOUDRE, v. act. (*çoudre*), t. didact. Il n'a guère été employé qu'à l'infinitif. Donner la solution d'une chose : *soudre un problème*. Voy. RÉSOUDRE, qui est seul usité aujourd'hui.

SOUDRE, subst. mas.(*çoudre*), nom d'Indiens formant la 4^{e} caste, dans l'Indoustan. Ils sont laboureurs, artisans, et souvent esclaves ou domestiques.

SOUDRILLE, subst. mas. (*çoudri-ie*), t. de mépris, soldat libertin, fripon. Inusité.

*****SOUDURE**, subst. fém. (*çoudure*), matière alliée qui sert à joindre et unir les parties de quelque ouvrage de métal. Voy. SOUDER. — Travail de celui qui *soude*. — Endroit par où les deux parties de métal sont *soudées*.

SOUE, subst. fém. (*çou*) (du lat. *sus*, porc), toit, étable à porc. (*Boiste*.) Vieux, mais fort usité.

SOUEF, adj. mas., au fém. **SOUEFVE** (*çou-èfe, ève*), suave : *parfum souef*. (Boiste.) Vieux et inusité.

SOUEFVEMENT, adv. (*couèveman*), avec ardeur, avec soif : *embrasser souefvement*. Inusité.

SOUÈVE, adj. fém. Voy. SOUEF.

SOUFFERTE ou **SUFFERTE**, subst. fém. (*çou, çufèrete*), t. de féod., indemnité due aux seigneurs par l'homme libre possesseur d'un fonds servile.

SOUFFERT, E, part. pass. de *souffrir*.

SOUFFLAGE, subst. mas. (*çouflaje*), l'art de *souffler* le verre. — L'action de celui qui le *souffle*. — T. de mar., le bois qu'on ajoute par dehors à un navire pour lui faire mieux porter la voile.

SOUFFLE, subst. mas. (*çoufle*) (du latin *sufflatus*), vent que l'on fait en poussant de l'air par la bouche. — Haleine, respiration, l'air chassé du poumon. C'est dans cette acception qu'on dit d'un homme très-faible : *il n'a qu'un souffle de vie*, ou simplement : *il n'a que le souffle; voilà celui que j'aimerai tant que j'aurai un souffle de vie*. — On dit aussi d'un agonisant : *il n'a que le souffle*. — Médiocre agitation de l'air causée par le vent : *au moindre souffle de vent*.—Poét.: *le souffle impétueux des vents; le souffle léger des zéphyrs*. — Fig. : *il semble, à les entendre, que nos vertus soient si pures ou si faibles, que le moindre souffle de la contagion peut les flétrir ou les détruire*. — Fig., se dit d'une objection, d'un système, d'une intrigue facile à détruire : *on peut renverser ce système, toute cette intrigue, ce discours, d'un souffle*. — T. de médec., on appelle *souffle voilé*, la sensation d'une sorte de voile interposé entre une excavation pulmonaire et l'oreille, et qui serait agité à chaque vibration de la voix, de la toux ou de la respiration, dans certains cas de respiration soufflante.

*****SOUFFLÉ, E**, part. pass. de *souffler* et adj.— *Papier soufflé*, sorte de papier couvert de toute sorte de laines colorées. — *Omelette soufflée*, omelette faite avec du blanc d'œuf, de la crème et du sucre, bien battus ensemble. — *Vaisseau soufflé*, qui a un *soufflage*. — Subst., entremets sucré composé de blanc d'œuf, de crème, etc. : *soufflé au riz*.

SOUFFLEMENT, subst. mas. (*çoufleman*), action de *souffler*.

*****SOUFFLER**, v. act. et neut. (*çouflé*) (du latin *sufflare*), faire du vent en poussant l'air avec la bouche : *souffler dans ses doigts*. — Pousser l'air avec plus ou moins de force, en parlant du vent, d'un soufflet : *le vent de bise souffle rudement; il souffle un vent frais*, etc. — Respirer avec effort: *à la moindre fatigue, il souffle comme un bœuf*. — *Laisser souffler les chevaux*, les faire arrêter pour reprendre haleine. — Fig. et prov. : *il croit qu'il n'y a qu'à souffler et à remuer les doigts*, il croit que cette affaire est très-aisée. — En t. de l'Écriture : *l'esprit souffle où il veut*, Dieu communique ses graces à qui il lui plaît. —Former, en *soufflant* dans un tuyau de fer qu'on a trempé par un bout dans du verre fondu, les différents ouvrages de verrerie. — Fig. : *souffler aux oreilles de quelqu'un*, lui inspirer, vouloir lui persuader de méchantes choses. — Fig. et fam. : *cet homme n'oserait souffler, ne souffle pas*, il n'oserait ouvrir la bouche pour se plaindre. — *Souffler*, chercher la pierre philosophale. — Act. : *souffler le feu*, *souffler* le feu pour l'allumer. — *Souffler la chandelle*, pour l'éteindre. — *Souffler la poussière*, pour l'ôter. — *Souffler l'orgue*, pour donner du vent aux tuyaux, etc. — *Souffler quelqu'un*, lui dire bas les endroits de son discours où la mémoire lui manque. — *Souffler une chose*, l'inspirer à quelqu'un. — Au jeu de dames, *souffler une dame*, l'ôter à celui contre qui l'on joue, parce qu'il a manqué de prendre avec celle-là une autre dame qui était en prise. — Fig. et fam. : *souffler à quelqu'un un emploi*, etc., lui enlever un emploi auquel il s'attendait. — *Souffler un exploit*, faire croire qu'on l'a signifié, quoiqu'il n'en soit rien. — Prov. et fig. : *souffler le chaud et le froid*, louer et blâmer une même chose, parler pour et contre une personne.—En t. de mar., *souffler un vaisseau*, le revêtir par dehors de fortes et nouvelles planches. — T. de vén., *souffler le poil à un lièvre*, se dit d'un chien qui est si près de l'atteindre, qu'il a presque appuyé le museau dessus et qu'il l'a manqué. — *se* SOUFFLER, v. pron.

*****SOUFFLERIE**, subst. fém. (*çoufleri*), les *soufflets* de l'orgue.— Le lieu où ils sont posés. — L'action qu'ils exercent.

SOUFFLET, subst. mas. (*çouflè*), instrument à *souffler*, à faire du vent. — Espèce de petite calèche dont le dessus se replie en forme de *soufflet*. — *Soufflet mécanique*, espèce de fumoir propre à étouffer, dans leurs trous, les rats et les mulots. — *Soufflet à double vent*, ou *à double âme*, celui qui pompe le double d'air des autres, par le moyen d'une planche qu'on y met de plus, et d'un ressort qu'on y ajoute. — *Soufflet apodopnique*, qu'on emploie dans les asphyxies des noyés. — *Soufflet cylindrique*, machine qu'on emploie dans les hauts-fourneaux. —Fam. : *cela ne vaut pas un clou à un soufflet*, cela est de peu d'importance.—Coup du plat ou du revers de la main sur la joue (ainsi nommé, dit *Caseneuve*, parce que d'ordinaire on fait *enfler* les joues aux enfants et aux valets qu'on veut, par plaisanterie, frapper sur cette partie du visage). — Fig. et fam., échec, revers, dommage : *ce plaideur a perdu son procès; cette fille a manqué ce parti; c'est un vilain soufflet qu'on leur a donné*.—Fam. : *donner un soufflet à un auteur*, lui donner un démenti, le contredire. — Prov., *donner un soufflet à Vaugelas*, faire une faute grossière contre la grammaire. — T. d'hist. nat., espèce de poisson cartilagineux.

SOUFFLETADE, subst. fém. (*çoufletade*), *soufflets* déchargés coup sur coup.

SOUFFLETÉ, E, part. pass. de *souffleter*.

SOUFFLETER, v. act. (*çoufleté*), donner des *soufflets* à quelqu'un.—*se* SOUFFLETER, v. pron.

SOUFFLETEUR, subst. mas., au fém. **SOUFFLETEUSE** (*çoufleteur, teuze*), qui *soufflette*.

SOUFFLETEUSE, adj. fém. Voy. SOUFFLETEUR.

*****SOUFFLEUR**, subst. et adj. mas., au fém. **SOUFFLEUSE** (*çoufleur, fleuze*), subst., celui, celle qui *souffle* comme ayant peine à respirer. — Celui qui *souffle* continuellement le feu : *souffleur importun*. — Celui qui *souffle* les orgues : *souffleur d'orgues*. — Celui qui suggère à une personne qui parle en public les endroits où la mémoire lui manque. — Adj.: *cheval souffleur*, qui *souffle* beaucoup en courant. — Subst. mas., nom par lequel on désigne souvent les mammifères cétacés.

SOUFFLEUSE, adj. fém. Voy. SOUFFLEUR.

SOUFFLURE, subst. fém. (*çouflure*), cavité dans l'épaisseur d'un ouvrage de fonte; renflement du métal occasionné par l'air, etc.— Défaut dans le verre et en particulier dans les vitres, où la matière a pris, en fondant, une figure courbe au lieu d'une figure plane.

SOUFFRABLE, adj. des deux genres (*çoufrable*), supportable. Peu usité.

DU VERBE IRRÉGULIER **SOUFFRIR** :

Souffraient, 3^{e} pers. plur. imparf. indic.
Souffrais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Souffrais, précédé de *tu*, 2^{e} pers. sing. imparf. indic.
Souffrait, 3^{e} pers. sing. imparf. indic.

*****SOUFFRANCE**, subst. fém. (*çoufrance*), douleur, peine, état de celui qui *souffre*. — En t. de pratique, tolérance : *cet égout n'est point une servitude, c'est une souffrance de ma part*. — En matière de comptes, délai qu'on accorde aux comptables jusqu'à ce qu'ils aient rapporté leurs pièces justificatives : *nous laissons cet article en souffrance*.— Par extension : *laisser ses affaires en souffrance*, les négliger.

SOUFFRANT, E, adj. (*çoufran, frante*), qui *souffre*. — Patient, endurant. — Fig. et fam. : *être la partie souffrante d'une compagnie*, supporter toute la perte, tout le dommage, ou être seul l'objet de la plaisanterie, etc.—*Église souffrante*, les âmes du purgatoire.

DU VERBE IRRÉGULIER **SOUFFRIR** :

Souffrant, part. prés.
Souffre, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.
Souffre, précédé de *il* ou *elle*, 3^{e} pers. sing. prés. indic.
Souffre, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.
Souffre, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3^{e} pers. sing. prés. subj.
Souffre, 2^{e} pers. sing. impér.

SOUFFRE-DOULEUR, subst. mas. (*çoufre-douleur*), celui qui a toute la peine et toute la fatigue d'une maison : *ce valet est le souffre-douleur de la maison*. — On dit de même : *les chevaux de poste et de louage sont des souffre-douleur*, sans *s* au plur., etc. Il est fam.—On le dit de même d'un meuble sur lequel on pose tout indistinctement. — Au plur., des *souffre-douleur*, des gens qui *souffrent* la *douleur*.

DU VERBE IRRÉGULIER **SOUFFRIR** :

Souffrent, précédé de *ils* ou *elles*, 3^{e} pers. plur. prés. indic.

Souffrent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3ᵉ pers. plur. prés. subj.
Souffres, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prés. indic.
Souffres, précédé de *que tu*, 2ᵉ pers. sing. prés. subj.

SOUFFRETÉ, subst. fém. (*çoufreté*), pénurie, pauvreté. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

SOUFFRETEUSE, subst. et adj. fém. Voyez SOUFFRETEUX.

SOUFFRETEUX, subst. et adj. mas., au fém. SOUFFRETEUSE (*çoufreteu; teuze*), qui *souffre* de la misère, de la pauvreté. — Subst.: *les souffreteux*, les pauvres.

DU VERBE IRRÉGULIER SOUFFRIR :

Souffrez, 2ᵉ pers. plur. impér.
Souffrez, précédé de *vous*, 2ᵉ pers. plur. prés. indic.
Souffriez, précédé de *vous*, 2ᵉ pers. plur. imparf. indic.
Souffriez, précédé de *que vous*, 2ᵉ pers. plur. prés. subj.
Souffrîmes, 1ʳᵉ pers. plur. prét. déf.
Souffrions, précédé de *nous*, 1ʳᵉ pers. plur. imparf. indic.
Souffrions, précédé de *que nous*, 1ʳᵉ pers. plur. prés. subj.

SOUFFRIR, v. act. et neut. (*çoufrir*) (du latin *sufferre*, formé de *sub*, par-dessous, et *ferre*, porter), permettre : *souffrez que je vous dise...* — Admettre, être susceptible de... *Cela ne souffre point de difficulté*. — Endurer : *souffrir le mal, les tourments, les affronts, les injures, la faim, la soif, la pauvreté, le martyre, la mort; souffrir une perte, un dommage*.—Tolérer, n'empêcher pas, quoiqu'on le puisse : *pourquoi souffrez-vous cela? on souffre dans ce pays toutes les religions*.—Fig. et pop. : *souffrir mort et passion*, être très-impatienté : *sa lenteur me fait souffrir mort et passion*. — Fig., *souffrir le martyre*, éprouver de grands maux. — *Souffrir une rude, une furieuse tempête, un coup de vent*, en être agité, battu. — *Souffrir un assaut, un siége*, soutenir un siége, etc. — Supporter : *les provinces souffraient impatiemment le joug; je ne puis souffrir son orgueil, son insolence*. — *Ne pouvoir souffrir une personne*, c'est avoir pour elle une aversion invincible : *cette mère ne peut souffrir sa fille*. — Éprouver une douleur physique ou morale : *plutôt souffrir que mourir*. — *Souffrir du pied, souffrir de la tête*, sentir de la douleur au pied, à la tête. — *Souffrir à toutes les jointures*, sentir de la douleur à toutes les jointures. — Fig. : *sa modestie souffre quand on le loue*. — *Souffrir en son corps et en ses biens*, recevoir du dommage dans son corps, dans ses biens.— On dit, dans le même sens : *souffrir dans sa réputation, dans son commerce*.—On dit qu'*une poutre*, qu'*une muraille souffre*, pour dire qu'elle est trop chargée.—On dit de même que *les vignes*, que *les blés ont souffert*, pour dire qu'ils ont été maltraités par le mauvais temps.—Admettre, recevoir, être susceptible. Il ne se dit que des choses : *cela ne souffre point de retardement, de délai; cette règle souffre des exceptions; ce passage souffre différentes interprétations*. —T. de man.: *souffrir l'éperon*, n'y être pas sensible.— *Souffrir l'étalon*, se dit de la jument lorsqu'elle est en chaleur.—V. neut., pâtir : *l'armée a beaucoup souffert dans sa marche*.— *Souffrir de quelqu'un*, endurer de lui des choses qui déplaisent. — *Souffrir d'une chose*, la voir, l'entendre avec peine, avec chagrin, avec déplaisir : *on veut bien faire des malheureux, mais on souffre d'entendre leurs clameurs*. — *Souffrir de...*, *souffrir* par suite de quelque chose : *le village a beaucoup souffert des ravages de la guerre; j'ai beaucoup à souffrir de son humeur, de ses caprices; les petits souffrent des divisions des grands*. — SOUFFRIR, ENDURER, SUPPORTER. (*Syn.*) *Souffrir* se dit d'une manière absolue; on *souffre* le mal dont on ne se venge point. *Endurer* a rapport au temps; on *endure* le mal dont on diffère à se venger. *Supporter* regarde proprement les défauts personnels; on *supporte* la mauvaise humeur de ses proches. — L'humilité chrétienne fait *souffrir* les mépris sans ressentiment. La politique fait *endurer* le joug qu'on n'est pas en état de secouer. La politesse fait supporter, dans la société, une infinité de choses qui déplaisent. — On *souffre* avec patience; on *endure* avec dissimulation; on *supporte* avec douceur. — *se* SOUFFRIR, v. pron.

DU VERBE IRRÉGULIER SOUFFRIR :

Souffrira, 3ᵉ pers. sing. fut. indic.
Souffrirai, 1ʳᵉ pers. sing. fut. indic.
Souffriraient, 3ᵉ pers. plur. prés. cond.
Souffrirais, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. cond.
Souffrirais, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prés. cond.
Souffrirait, 3ᵉ pers. sing. prés. cond.
Souffriras, 2ᵉ pers. sing. fut. indic.
Souffrirent, 3ᵉ pers. plur. prét. déf.
Souffrirez, 2ᵉ pers. plur. fut. indic
Souffririez, 2ᵉ pers. plur. prés. cond.
Souffririons, 1ʳᵉ pers. plur. prés. cond.
Souffrirons, 1ʳᵉ pers. plur. fut. indic.
Souffriront, 3ᵉ pers. plur. fut. indic.
Souffris, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. prét. déf.
Souffris, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prét. déf.
Souffrisse, 1ʳᵉ pers. sing. imparf. subj.
Souffrissent, 3ᵉ pers. plur. imparf. subj.
Souffrisses, 2ᵉ pers. sing. imparf. subj.
Souffrissiez, 2ᵉ pers. plur. imparf. subj.
Souffrissions, 1ʳᵉ pers. plur. imparf. subj.
Souffrit, précédé de *il* ou *elle*, 3ᵉ pers. sing. prét. déf.
Souffrît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3ᵉ pers. sing. imparf. subj.
Souffrîtes, 2ᵉ pers. plur. prét. déf.
Souffrons, 1ʳᵉ pers. plur. impér.
Souffrons, précédé de *nous*, 1ʳᵉ pers. plur. prés. indic.

SOUFIS, subst. mas. plur. (*çoufi*), sectaires anciens, chez les Persans. Voy. SOFIS.

SOUFRAGE, subst. mas. (*çoufraje*), exposition des laines, des soies, à la vapeur du *soufre*, pour les blanchir.—Action, manière de *soufrer* les allumettes. Ce mot manque dans l'*Académie*.

***SOUFRE**, subst. mas. (*çoufre*) (du lat. *sulfur*), une des substances combustibles élémentaires de la chimie moderne. Elle est la base acidifiable de l'acide sulfurique et du sulfureux.—Minéral qui s'enflamme aisément, et qui en brûlant exhale une odeur forte et piquante.— *Fleur de soufre*, sublimé.—*Foie de soufre*, combinaison du *soufre* avec une substance alcaline.—*Soufre doré d'antimoine*, oxyde d'antimoine hydrogène-sulfuré orangé des chimistes modernes. — *Soufre rouge*, arsenic sulfuré rouge. — *Soufre en masse*, quantité de *soufre* fondu dans des vases de fer et dont on a fait des masses. — *Soufre vif*, le *soufre* naturel.—*Soufre végétal*, poudre de lycopode.—*Soufre hydrogéné*, acide hydrosulfurique.

SOUFRÉ, E, part. pass. de *soufrer*, et adj. : *toile soufrée, vin soufré*.

SOUFRER, v. act. (*çoufré*), enduire, frotter de *soufre* : *soufrer des allumettes*.—*Soufrer de la toile, de la soie*, la passer dans la vapeur du *soufre*.—*Soufrer du vin*, donner l'odeur du *soufre* au tonneau où on le met.—*se* SOUFRER, v. pron.

SOUFRIÈRE, subst. fém. (*çoufri-ère*), lieu d'où l'on tire le *soufre*.—Chez les fabricants d'allumettes, caisse, boîte dans laquelle on met le *soufre*.

SOUFROIR, subst. mas. (*çoufroar*), petite étuve pour y blanchir la laine par la vapeur du *soufre*.

SOUGARDE, subst. fém. (*Trévoux* écrit SOUS-GARDE, et il a raison.) (*çouguarde*), morceau de fer en forme de demi-cercle, au-dessous de la détente d'une arme à feu, pour empêcher qu'elle ne débande par le choc de quelque corps. On le dit aussi d'une épée.

SOUGORGE, subst. fém. (On devrait écrire SOUS-GORGE) (*çouguorge*), morceau de cuir attaché à la tête d'un cheval et qui passe *sous sa gorge*.

***SOUHAIT**, subst. mas. (*çou-è*), vœu, désir, mouvement de la volonté vers un bien qu'on n'a pas.—*Souhaits de bonne année*, les vœux qu'on fait pour la prospérité d'une personne, au renouvellement de l'année.—*A vos souhaits*, façon de saluer une personne qui éternue. Voy. SOUHAITER.—*A souhait*, loc. adv., selon ses désirs, ses vœux.—SOUHAIT, DÉSIR. (*Syn.*) L'un et l'autre désignent une inquiétude qu'on éprouve pour une chose absente, éloignée, à laquelle on attache une idée de plaisir. Les *souhaits* se nourrissent d'imagination, ils doivent être bornés; les *désirs* viennent des passions, ils doivent être modérés. On se repaît de *souhaits*, on s'abandonne à ses *désirs*. Les paresseux s'occupent à faire des *souhaits* chimériques; les courtisans se tourmentent par des *désirs* ambitieux. Les *souhaits* semblent plus vagues, et les *désirs* plus ardents. Quelqu'un disait qu'il connaissait plus les *souhaits* que les *désirs*: distinction délicate, parce que les *souhaits* doivent être l'ouvrage de la raison, et que les *désirs* sont presque toujours une inquiétude aveugle qui naît du tempérament.

SOUHAITABLE, adj. des deux genres (*çou-ètable*), désirable.

SOUHAITÉ, E, part. pass. de *souhaiter*.

SOUHAITER, v. act. (*çou-èté*) (du lat. *suboptare*, formé de *sub*, un peu, et *optare*, désirer), désirer : *souhaiter ardemment; souhaiter la santé, les richesses*.—Vouloir : *je souhaiterais pouvoir vous obliger*. — Dans les formules de civilité : *souhaiter le bonjour à quelqu'un*, le saluer en faisant des vœux pour lui. — Fam. : *je vous en souhaite*, exprime une fausse espérance : *il compte beaucoup sur cette affaire, je lui en souhaite*.—*se* SOUHAITER, v. pron.

SOUHAITEUR, subst. mas., **SOUHAITEUSE**, subst. fém. (*çou-èteur, teuze*), qui *souhaite*. Peu usité.

SOUHAITEUSE, subst. fém. Voy. SOUHAITEUR.

SOUHAITIER, subst. mas. (*çou-ètié*), *souhait*. (Boiste.) Mot mal formé et hors d'usage

SOUI, subst. mas. (*çoui*), t. d'hist. nat., nom d'un petit oiseau. — Sorte de sauce ou de ragoût usité au Japon. V. SOY.

SOUILLAC, subst. propre mas. (*çou-iak*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Gourdon, dép. du Lot.

***SOUILLARD**, subst. mas. (*çou-iar*), pièce de bois assemblée sur des pieux, et que l'on pose au-devant des glacis qui sont entre les piles des ponts. — Petit châssis scellé dans une écurie pour contenir les piliers.

***SOUILLARDE**, subst. fém. (*çou-iarde*), dans le Midi, nom d'un petit cabinet où l'on lave et serre la vaisselle, où se trouve la pierre à laver. —Grand vase pour laver la vaisselle.

SOUILLARDIÈRE, subst. fém. (*çou-iardière*), t. de pêche, rouleau de filets qui sert de lest à d'autres filets.—Lieu où le navire a touché lorsque la mer était basse. On dit aussi *souillardure*.

SOUILLARDURE, subst. fém. (*çou-iardure*). Voy. SOUILLARDIÈRE.

SOUILLE, subst. fém. (*çou-ie*), (du latin *suile*, étable à cochon), lieu bourbeux où se vautre le sanglier.—Enfoncement, espèce de lit que forme un navire échoué dans la vase ou dans le sable.

SOUILLÉ, E, part. pass. de *souiller*.

SOUILLER, v. act. (*çou-ié*) (du latin barbare *souillare*, fait de *suile*, étable à cochon. *Ménage*.), gâter, salir, remplir d'ordures : *il a souillé tout son habit*.— Fig., *souiller ses mains du sang de l'innocent*, faire mourir un innocent, *le péché souille l'âme; je ne souillerai pas ma plume par le récit de tant d'horreurs*.—*Souiller son honneur, sa conscience, sa réputation*, commettre une action indigne, infâme, y participer. — *Souiller le lit nuptial, la couche nuptiale*, commettre un adultère. —V. neut., t. de vén.; se dit d'un cerf, d'un sanglier qui se met sur le ventre dans l'eau et dans la fange : *le cerf souille*.—*se* SOUILLER, v. pron., se gâter, se salir. On dit plus souvent *se salir*.—Fig. : *il s'est souillé par un crime*.

SOUILLON, subst. des deux genres (*çou-ion*) (rac. *souiller*), personne malpropre qui tache ses habits. — Servante employée à laver la vaisselle et à d'autres bas offices. On l'appelle aujourd'hui *laveuse de vaisselle*.

SOUILLONNÉ, E, part. pass. de *souillonner*.

SOUILLONNER, v. act. (*çou-ioné*), salir, chiffonner en maniant : *souillonner une lettre*. (Boiste.) —*se* SOUILLONNER, v. pron. Peu usité.

SOUILLURE, subst. fém. (*çou-iure*) (rac. *souiller*), tache. — Il est d'usage surtout au figuré : *la souillure de l'âme, de l'honneur*.— Chez les juifs, *souillures légales*, impuretés contractées, soit par maladies, soit par certains accidents qui rendaient immonde.

SOUILLY, subst. propre mas. (*çou-ie-i*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Verdun-sur-Meuse, dép. de la Meuse.

SOUI-MANGA, subst. mas. (*çouimangua*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau du Cap, de l'ordre des silvains.

SOÛL, E, adj. (*çou, çoûle*) (peut-être du latin *satur*, fait dans la même signification de *satis* as-

sez. (On écrivait autrefois *saoul*), pleinement repu, rassasié : *il a bien dîné, il est bien soûl; il est si soûl qu'il crève; elle est soûle.*—Plus particulièrement, ivre, plein de vin : *cet homme est toujours soûl.* —Prov., on dit d'un homme qui a trop bu: *il est soûl comme une grive.*—Pop., *il est soûl de perdrix*, ou *d'autres viandes*, il en a tant mangé qu'il en a du dégoût.—Fig. et fam., *être soûl de musique, de vers*, etc., en être rassasié jusqu'au dégoût.— On dit, dans le même sens : *je suis si soûl de cet homme-là, de ses façons, que je ne puis plus le souffrir.* —Subst. mas. : *manger son soûl, tout son soûl*, autant qu'on veut et qu'on peut. — Fig. et fam. : *il a eu de la peine tout son soûl.*

se **SOULACIER**, v. pers. (*çeçoulacié*), se réjouir. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

SOULAGÉ, **E**, part. pass. de *soulager*.

SOULAGEMENT, subst. mas. (*çoulajeman*) (du latin *solatium*), diminution de peine, ou du corps, ou de l'esprit.

*__SOULAGER__, v. act. (*çoulajé*) (de *solatiari*, employé avec cette acception dans la basse latinité, et qui est fait de *solatium*, soulagement), alléger en ôtant une partie du fardeau : *ce mulet est trop chargé, il faut le soulager.*—Dans le même sens : *soulager une poutre, un plancher*, diminuer une partie de la charge que porte une poutre, un plancher. —*Soulager un vaisseau dans une tempête*, jeter à la mer une partie de la grosse charge.— Fig. : adoucir, diminuer le travail, la peine, le mal, la douleur, etc., de quelqu'un : *il faut lui donner quelqu'un pour le soulager dans son travail; cette médecine qu'elle a prise l'a fort soulagée; cette douce pensée me soulage.* — *se* **SOULAGER**, v. pron., se faire aider dans son travail, dans quelque opération.—Se débarrasser de quelque mal, de quelque chose qui incommode. — Raconter ses peines : *il s'est beaucoup soulagé en faisant part à son ami de la perte qu'il venait d'éprouver.*— S'aider les uns les autres, se secourir mutuellement.

SOULAINE, subst. fém. (*çoulène*), t. de mar., partie du vaisseau. (*Boiste.*) Inusité.

SOULAINE, subst. propre mas. (*çoulène*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bar-sur-Aube, dép. de l'Aube.

SOÛLANT, **E**, adj. (*çoulant, lante*), qui *soûle*, qui rassasie. Bas et vieux.

SOULARD, **E**, subst. et adj. (*çoulard, larde*), gourmand, ivrogne. Pop.

SOULAS, subst. mas. (*çoulâ*), *soulagement*, consolation. Vieux et même hors d'usage.

SOULASSÉ, **E**, part. pass. de *soulasser*.

SOULASSER, v. act. (*çoulacé*), divertir. — *se* **SOULASSER**, v. pron. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

SOULAUD, **E**, adj. (*çoulô, lôde*), goinfre, ivrogne, malpropre. Bas et pop. Peu en usage.

SOULCIET, subst. mas. (*çoulecié*), t. d'hist. nat., oiseau du Canada.

SOÛLÉ, **E**, part. pass. de *soûler*.

SOULÉMAS, subst. propre mas. plur. (*çouléma*), peuplades de sauvages de l'Amérique.

SOÛLER, v. act. (*çoulé*) (rac. *soûl*), rassasier avec excès : gorger de nourriture.—Enivrer.—Fig. : *soûler ses yeux de sang et de carnage*, prendre plaisir à voir couler le sang.—*se* **SOÛLER**, v. pron., manger et boire avec excès; se rassasier.—S'enivrer. — *Se soûler de toutes sortes de plaisirs*, prendre avec excès toutes sortes de plaisirs.

SOULÈRE, subst. mas. (*çoulère*), t. d'hist. nat., oiseau.

SOULERET, subst. mas. (*çoulerè*), pièce de l'armure ancienne.

SOULEUR, subst. fém. (*çouleur*), frayeur subite et violente; saisissement. Fam.

SOULEVÉ, **E**, part. pass. de *soulever*.

*__SOULÈVEMENT__, subst. mas. (*coulèveman*), au propre : *soulèvement de cœur*, mal d'estomac causé par le dégoût et l'aversion qu'on a pour quelque chose.—*Soulèvement des flots*, leur agitation. — Fig., émotion, révolte, etc. — Mouvement d'indignation contre une personne, etc.

SOULEVER, v. act. (*çoulevé*) (du lat. *sublevare*, formé dans le même sens de *sub*, un peu, et de *levare*, lever, élever), élever quelque chose de lourd, mais sans beaucoup le hausser : *soulever un fardeau, soulever la tête*, en parlant d'un malade. — Exciter à la révolte : *il a soulevé les peuples, les états*, etc.—*Soulever une question*, la faire naître, la proposer. — Exciter l'indignation : *son insolence souleva tout le monde contre lui.* — Neut. : *le cœur lui soulève*, il a mal au cœur. — *Cela fait soulever le cœur*, donne envie de vomir, ou fig., cause du dégoût : *ses flatteries sont si douces qu'elles font soulever le cœur.* — *se* **SOULEVER**, v. pron., se révolter. — S'aider, faire des efforts pour se hausser le corps. On dit à un malade : *soulevez-vous un peu.* — On dit fig. : *le cœur se soulève d'indignation à cette seule idée.*

SOULGAN, subst. mas. (*çoulegan*), t. d'hist. nat., petit quadrupède rongeur du genre pika. On le trouve en Tartarie.

SOULIK, subst. mas. (*çoulik*), t. d'hist. nat., petite marmotte du Canada. — Joli petit animal de Sibérie.

*__SOULIER__, subst. mas. (*çoulié*) (du lat. *solea*, semelle, sandale), chaussure qui couvre le pied et s'attache par dessus.—*Cet enfant met toujours ses souliers en pantoufles*, abaisse toujours les quartiers sous les talons.—Fig. et fam. : *être sans souliers, n'avoir pas de souliers*, être fort pauvre.—Prov. : *je ne m'en soucie non plus que de mes vieux souliers*, je ne m'en soucie point du tout.—*C'est un faiseur de vieux souliers*, c'est un homme sans emploi, sans ouvrage, un homme oisif, qui va et vient, et se promène sans sujet. — *N'être pas digne de délier les cordons des souliers d'une personne*, lui être fort inférieur en mérite ou en position sociale.—Prov. et fam.: *être dans ses petits souliers*, dans une situation gênante et embarrassante.

SOULIGNÉ, **E**, part. pass. de *souligner*.

SOULIGNEMENT, subst. mas. (*çoulignieman*), action de *souligner*.

SOULIGNER, v. act. (*çoulignié*), tirer une *ligne* sous un mot ou sous plusieurs mots qu'on veut faire remarquer, etc. — *se* **SOULIGNER**, v. pron.

*__SOULIGNEUR__, subst. mas. (*çoulignieur*), critique qui *souligne* ce qu'il approuve ou condamne. (*Boiste.*) Vieux et même inusité.

SOULIGNEUSE, adj. fém. Voy. **SOULIGNEUX**.

*__SOULIGNEUX__, adj. mas., au fém. **SOULIGNEUSE** (*çoulignieu, gnieuze*), t. de bot. : *plante, rameau soulignenx*, moins dur que le bois.

SOULOIR, v. neut. (*çouloar*) (du lat. *solere*), avoir coutume : *il soulait dire.* Vieux et presque inusité.

SOULOUS, subst. mas. (*çoulou*) (de l'arabe *thoulouth*, qu'on prononce *soulouce*, dérivé de *thalath*, trois), espèce d'écriture particulière aux Turcs et aux anciens Arabes, usitée pour les inscriptions, les légendes, les titres de livres, etc. Elle est trois fois plus grande que le *neskhy*. Voy. ce mot.

SOULTE, ou **SOUTE**, subst. fém. (*çoulete, çoute*) (du lat. *solutum*, payé), t. de pratique, paiement supplémentaire pour compenser une différence dans les partages, les échanges ou les comptes de sociétés commerciales.

SOULTZ, ou **SULTZ**, subst. propre mas. (*çouleteze*), petite ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Colmar, dép. du Haut-Rhin.

SOUMARIN, **E**, adj. Voy. **SOUS-MARIN** ou **SUBMARIN**, qui seuls se disent.

SOUMETTRE, v. act. (*çoumètre*) (du lat. *submittere*, formé de *sub*, sous, par-dessous, et de *mittere*, mettre). Il se conjugue comme *mettre*. Réduire sous la puissance et l'autorité : *soumettre à l'obéissance, aux lois, à l'empire de...*; *soumettre* (réduire) *à la raison.*—*Soumettre une question à l'examen*, la considérer en détail, s'assurer de la vérité.—*Soumettre au calcul*, vérifier à l'aide du calcul.—*Soumettre un ouvrage à la censure, à la critique, une affaire au jugement de quelqu'un*, s'engager à déférer au jugement qu'il en portera. —**SOUMETTRE**, **SUBJUGUER**, **ASSUJÉTIR**, **ASSERVIR**. (*Syn.*) *Assujétir* et *soumettre* ôtent l'indépendance; *subjuguer* et *asservir* ôtent la liberté. *Soumis* et *assujéti*, on peut être encore libre; *subjugué* ou *asservi*, on est esclave. On est *soumis* à un prince juste, et *assujéti* à des devoirs légitimes; on est *subjugué* par un ennemi victorieux, et *asservi* par un gouvernement tyrannique. —*Soumettre* est un terme générique qui marque une certaine disposition des choses, mais susceptible de beaucoup de variétés; la *soumission* va depuis la déférence jusqu'à l'*asservissement*. *Assujétir* marque un état habituel ou une habitude d'obéissance, de devoirs, de travaux ou de soins; la *sujétion* désigne une contrainte, ou une assiduité constante qui annonce la multiplication des actes, comme l'adjectif *sujet* désigne une obéissance, une inclination, une habitude soutenue et prouvée par plusieurs actes. *Subjuguer* exprime un empire ou un ascendant plus ou moins absolu, mais sans exiger nécessairement, comme *asservir*, l'oppression ou l'abus : il y a un *joug* doux, un *joug* léger, comme un *joug* pesant, un *joug* de fer. *Asservir* désigne, au contraire, un état violent, une extrême contrainte, la dépendance d'un serf, c'est-à-dire d'un homme enchaîné.—Ainsi *soumettre* exige d'un côté une supériorité, une autorité quelconque; et de l'autre une infériorité, une dépendance vague. On est *soumis* à la force, à la nécessité, à la loi, à la volonté, au jugement d'autrui : on l'est plus ou moins; on l'est nécessairement ou volontairement. *Subjuguer* exige d'une part une force ou un ascendant victorieux, et de l'autre une grande dépendance et une sorte d'impuissance. On *subjugue* des ennemis, des rebelles par la force des armes; des passions, par la force et l'empire de la raison; des esprits faibles, par l'ascendant du génie ou d'un esprit fort. *Assujétir* exige d'un côté une puissance ou un titre, et de l'autre une dépendance ou un dévouement établi : on est *assujéti* par un maître, par des besoins, par les devoirs d'une charge, par une tâche qu'on s'impose soi-même. *Asservir* exige d'un côté une puissance irrésistible ou un pouvoir tyrannique, et de l'autre une extrême dépendance, une dure contrainte : on est *asservi* par des conquérants barbares, par des despotes, par des passions violentes, par des devoirs ou des besoins sans cesse renaissants et pressants, en un mot par l'oppression.—Plus on est petit, plus on est *soumis*; plus on est faible, plus on est *subjugué*; plus on est élevé, plus on est *assujéti*; plus on est lâche, plus on est *asservi*. — *se* **SOUMETTRE**, v. pron., se ranger sous la puissance, sous l'autorité de... : *la province se soumit au vainqueur.* — Consentir à ce qui est ordonné : *on doit se soumettre sans murmurer aux volontés de la Providence.*—S'engager, consentir à subir quelque peine : *cet enfant a fini par se soumettre.*

SOUMIS, **E**, part. pass. de *soumettre*, et adj., dépendant, docile, respectueux, obéissant : *sujet soumis.*— s. *Fille soumise*, fille publique.

SOUMISSION, subst. fém. (*çoumicion*) (du lat. *submissio*, abaissement), déférence respectueuse. —Acte simple d'obéissance : *j'ai été très-content de sa soumission en cette occasion; sa marche imprima partout l'épouvante et la soumission.* —En t. de palais et de finances, obligation, engagement, promesse de payer une certaine somme; déclaration par laquelle on s'engage à faire une chose, moyennant certaines conditions : *il a fait sa soumission pour la fourniture des fourrages*, etc. — Au plur., propositions de se *soumettre*. — Respects qu'un inférieur rend à ceux qui sont au-dessus de lui : *il exige de grandes soumissions.* — Satisfactions, excuses : *son père reçut ses soumissions avec bonté.*

SOUMISSIONNAIRE, subst. des deux genres (*çoumicionère*), celui, celle qui fait sa *soumission* pour quelque paiement; pour l'acquisition d'un bien national, d'une fourniture, la confection de quelque ouvrage.

SOUMISSIONNÉ, **E**, part. pass. de *soumissionner*, et adj. : *domaine soumissionné*, pour l'acquisition duquel il y a eu des *soumissions* faites.

SOUMISSIONNER, v. act. (*çoumicioné*), donner sa déclaration d'après laquelle on s'oblige à payer tant telle acquisition, à faire telle fourniture à tel prix, etc. — *se* **SOUMISSIONNER**, v. pron.

SOUN, subst. mas. (*çoune*), t. de mar., gros vaisseau chinois; vulgairem., *jonque*.

SOUNNA, subst. fém. (*çounena*), livre que l'on nomme aussi *sonna*. V. ce mot.

*__SOUPAPE__, subst. fém. (*çoupape*), sorte de languette qui se lève dans une pompe pour donner passage à l'eau; dans les tuyaux d'orgues, pour donner passage au vent, etc., et qui se referme pour empêcher que l'eau ou le vent ne sorte.

SOUPATOIRE, adj. des deux genres (*çoupatoare*), qui tient lieu de *souper* : *dîné soupatoire.* Fam.

*__SOUPÇON__, subst. mas. (*çoupeçon*) (du lat. *suspicio*), croyance désavantageuse, accompagnée de doute : *le soupçon en retombera sur lui.*—*Un cœur exempt de soupçons*, qui ne *soupçonne* pas. — *Conduite exempte de soupçons*, qui ne peut être *soupçonnée*. — Au palais et en

parlant de délits, on dit *suspicion.* — Simple conjecture. En ce sens, il se dit en bien comme en mal : *j'ai quelque soupçon que c'est lui.* — Apparence légère : *cette femme a un léger soupçon de rouge ; il a un soupçon de fièvre.* — Très-petite quantité : *un soupçon de liqueur.* — SOUPÇON, SUSPICION. (*Syn.*) *Soupçon* est le terme vulgaire : *suspicion* est un terme de palais. Le *soupçon* roule sur toutes sortes d'objets ; la *suspicion* tombe proprement sur les délits. Le *soupçon* entre dans les esprits défiants, et la *suspicion* dans le conseil des juges. Le *soupçon* peut donc être sans fondement ; la *suspicion* doit donc avoir quelque fondement, une raison apparente. Justifiée par des indices, la *suspicion* sera donc un *soupçon* légitime, grave, raisonnable. Le *soupçon* fait qu'on est *soupçonné ;* la *suspicion* suppose qu'on est suspect.

SOUPÇONNABLE, adj. des deux genres (*çoupeçonable*), que l'on peut *soupçonner.* (Mirabeau.)

SOUPÇONNÉ, E, part. pass. de *soupçonner.*

SOUPÇONNER, v. act. (*çoupeçoné*) (du lat. *suspicari*), former une opinion désavantageuse, accompagnée de doute, touchant quelqu'un ou quelque chose : *soupçonner d'une trahison, d'un crime ; soupçonner le mal* — Pressentir, entrevoir : *je ne suis pas certain de cela, mais je le soupçonne.* — Neut., conjecturer : *je soupçonne que cela peut être.*—Se douter : *vous ne soupçonnez pas qui peut avoir cette place,* vous n'en avez pas une idée juste.— *se* SOUPÇONNER, v. pron.

SOUPÇONNEUSE, subst. et adj. fém. Voy. SOUPÇONNEUX.

SOUPÇONNEUX, subst. et adj. mas., au fém. **SOUPÇONNEUSE** (*çoupeçoneu, neuze*), enclin à *soupçonner ;* ombrageux. Voy. ce dernier mot.

***SOUPE**, subst. fém. (*çoupe*) (de l'allemand *supp*, potage, bouillon. *Caseneuve.*), potage ; sorte d'aliment fait de bouillon et de tranches de pain : *soupe grasse, soupe aux choux, aux navets ; faire mitonner de la soupe.* — Fam. : *venez manger ma soupe, j'irai manger la vôtre,* venez dîner chez moi, j'irai dîner chez vous. — — Tranche de pain coupée fort mince : *mettez deux ou trois soupes dans ce bouillon.* — *Tailler la soupe*, couper du pain par tranches pour en faire de la *soupe.* — Prov. : *la soupe fait le soldat*, c'est-à-dire le soldat nourri simplement, mais abondamment, est plus propre aux fatigues de la guerre.—*Cheval, pigeon soupe de lait,* d'un blanc tirant sur l'isabelle. — Prov. et fig. : *il est ivre comme une soupe*, il est ivre au point qu'il a perdu tout sentiment. — *Trempé comme une soupe*, très-mouillé.— *Soupe au vin, soupe à perroquet,* des morceaux de pain trempés dans du vin.— On disait anciennement et prov. : *dès la soupe*, pour dire, dès le commencement du repas.— On appelle *soupe-sept-heures*, un homme qui soupe de bonne heure, et, par extension, un homme qui ne voit personne le soir.—Portion de tabac filé, d'un mètre de longueur, couverte d'une robe.

SOUPÉ, part. pass. de *souper.*

SOUPÉ, ou **SOUPER** (le premier vaut mieux, parce que son orthographe empêche de le confondre avec le verbe *souper*), subst. mas. (*çoupé*), le repas du soir, où l'on mangeait autrefois une *soupe.* — *Après-soupé, après-souper et après-soupée*, le temps qui s'écoule depuis le *soupé* jusqu'à ce qu'on aille se coucher. *Après-soupé* doit être préféré, parce qu'il indique mieux la forme substantive.

SOUPEAU, subst. mas. (*çoupô*), t. d'agric., bois qui sert à tenir le soc de la charrue avec l'oreille, et qui est tout au-dessous.

SOUPENTE, subst. fém. (*çoupante*), assemblage de grosses courroies pour tenir *suspendu* le corps d'un carrosse. — En mécan., pièce de bois qui, retenue à plomb, est *suspendue* pour retenir le treuil et la roue d'une machine. — En archit., espèce d'entre-sol pour loger des domestiques, etc. — Barre de fer qui sert à soutenir le faux manteau d'une cheminée de cuisine.

SOUPER, subst. mas. Voy. SOUPÉ.

SOUPER, v. neut. (*çoupé*), prendre le repas du soir.—*Souper avec* ou *de*... Voy. la dissertation du mot *dîner.*

SOUPESÉ, E, part. pass. de *soupeser.*

SOUPESER, v. act. (*çoupezé*), lever un corps pesant avec la main, et le soutenir pour juger à peu près comme il *pèse.* — *se* SOUPESER, v. pron.

SOUPEUR, subst. mas., **SOUPEUSE**, subst. fém. (*çoupeur, peuze*), qui aime à *souper*, qui a l'habitude de *souper.*

SOUPEUSE, subst. fém. Voy. SOUPEUR.

SOUPIED, subst. mas., orth. vic. Voyez SOUS-PIED.

SOUPIER, subst. mas., **SOUPIÈRE**, subst. fém. (*çoupié, pière*), qui aime la *soupe.* Fam. et pop. —Dans certaines carrières, lit de pierres nommé *souchet* dans d'autres.

SOUPIÈRE, subst. fém. Voy. SOUPIER.—Sorte de vase creux et profond dans lequel on sert la *soupe.*

SOUPIR, subst. mas. (*çoupir*) (du lat. *suspirium*), respiration plus forte et plus longue qu'à l'ordinaire; effet et témoignage d'amour, de tristesse, etc. : *tendres soupirs; jeter des soupirs, pousser de grands soupirs ; la douleur s'exhale par des soupirs.* — En parlant d'une femme ou d'une fille dont quelqu'un est amoureux, on dit : *c'est l'objet de ses soupirs.* — *Le dernier soupir*, le dernier moment de la vie ; *recevoir les derniers soupirs d'un ami*, l'assister jusqu'à la mort. — *Comptez sur moi jusqu'au dernier soupir de ma vie; je leur serai dévoué jusqu'à mon dernier soupir.* — En t. de mus., silence équivalant à une noire, et qui se marque par un trait courbe approchant de la figure d'un 7 de chiffre, mais tourné dans un sens contraire. Le *demi-soupir*, qui vaut une croche, est dans un sens opposé à celui du *soupir ;* et le *quart de soupir*, valant une double croche, est distingué du *demi-soupir* par un double crochet ; le *demi-quart de soupir* a trois crochets, etc.

SOUPIRAIL, subst. mas. (*çoupira-ie*), ouverture en glacis ou talus, pour donner du jour, de l'air à une cave ou à quelque autre lieu souterrein : *faire un soupirail.*—Au plur., des *soupiraux.*

SOUPIRANT, E, subst. (*çoupiran, rante*), amant, amante ; plus souvent au mas., galant, aspirant. (L'*Académie* refuse un fém. à ce mot.)

SOUPIRAUX, subst. mas. plur. Voy. SOUPIRAIL.

SOUPIRÉ, E, part. pass. de *soupirer.*

SOUPIRER, v. neut. (*çoupiré*) (du lat. *suspirare*), pousser, faire des *soupirs : soupirer d'amour, de douleur, de regrets*, etc.—Prov. : *cœur qui soupire n'a pas ce qu'il désire.* — *Soupirer pour une femme*, en être amoureux.—*Il ne soupire que pour les richesses*, se dit d'un avare.— *Soupirer après....*, désirer ardemment : *il y a long-temps que je soupire après cette charge.* — Les poètes l'emploient souvent activement : *soupirer son amour, ses peines.* — *se* SOUPIRER, v. pron.

SOUPIREUR, subst. mas., **SOUPIREUSE**, subst. fém. (*çoupireur, reuze*), qui gémit, qui pousse des *soupirs.* Fam.

SOUPLE, adj. des deux genres (*çouple*) (du lat. *supplex*, fait de *sub*, et de *plicare; qui plicat sub*, qui plie sous), flexible, qui se plie aisément, maniable : *avoir le corps souple, les reins souples ; les jeunes branches des arbres sont souples; les ressorts minces sont souples.* — Agile, leste : *personne souple.*—Soumis, docile, complaisant : *valet souple.* Il se dit des personnes et des choses, au propre et au figuré.—On dit qu'*un homme est souple comme un gant*, pour dire qu'il s'accommode à tout ce qu'on veut. — En t. de path., on appelle *pouls souple*, celui qui offre un certain développement et en même temps de la mollesse.

SOUPLEMENT, adv. (*çoupleman*), avec *souplesse.*

SOUPLESSE, subst. fém. (*çouplèce*), flexibilité de corps ou d'esprit : *souplesse de corps ; le singe a beaucoup de souplesse; un cheval qui a de la souplesse dans les jarrets ; un joueur de gobelets, un escamoteur qui a une grande souplesse de main.*— Disposition à se plier à tout : *il a de la souplesse dans le caractère.* — Fig., docilité, complaisance, soumission, flexibilité d'esprit aux volontés d'autrui : *il a beaucoup de souplesse dans l'esprit.* Voyez SOUPLE.—*Tour de souplesse*, adresse, subtilité ; moyens fins et subtils dont on se sert pour arriver à ses fins : *ce n'est que par des tours de souplesse qu'il est parvenu à...; il a fait mille tours de souplesse pour supplanter cet homme, pour l'empêcher de réussir dans son entreprise.*

SOUPRESSURE, subst. fém. (*çouprèçure*), faux, altération. (*Boiste.*) Vieux et même inusité.

SOUQUÉ, E, part. pass. de *souquer.*

***SOUQUENILLE**, subst. fém. (*çoukeni-ie*) (du lat. barbare *succania*, qui dans le moyen-âge a été employé avec la même signification), surtout fort long, de grosse toile, que certaines gens mettent pour conserver leurs habits lorsqu'ils travaillent.

SOUQUER, v. act. (*çoukié*), t. de mar., serrer un amarrage ; serrer de près, ferme, à demeure. — *se* SOUQUER, v. pron.

SOURBASSIE, subst. fém. (*çourebaceci*), belle soie de Perse.

SOURCE, subst. fém. (*çource*), eau qui commence à *sourdre*, à sortir de terre pour commencer son cours : *trouver une source ; source claire, vive, qui ne tarit jamais ; cette rivière est navigable dès sa source.* — Endroit d'où elle sort : *les sources du Nil.*— En parlant d'un pays abondant et fertile en certaines choses qu'il communique à ses voisins ou aux autres pays, on dit figurément qu'*il en est la source ; la Champagne et la Bourgogne sont les sources des bons vins.* — Fig., principe, cause, origine de... : *la source de tous les biens.*—En parlant d'étude : *il faut connaître les sources, étudier dans les sources*, dans les écrits originaux et primitifs, d'où découle l'instruction des âges suivants ; *les poètes et les orateurs sont de mauvaises sources pour un historien.* — *Tenir une chose de bonne source*, d'une personne sûre. — En théol., on nomme les sacrements : *les sources de la grace.* — Fig., en parlant de ce qu'une personne dit ou écrit d'une manière facile ou naturelle, conformément à son génie, au caractère de son esprit, aux sentiments de son cœur, on dit : *il écrit facilement, cela coule de source.* — T. de mar. : *source de vent*, le point d'où il semble partir.

SOURCIER, subst. mas. (*çourcié*), celui qui prétend avoir des moyens particuliers pour découvrir les *sources.* Presque inusité.

***SOURCIL**, subst. mas. (*çourci; l* ne se prononce jamais) (du lat. *supercilium*, formé, dans le même sens, de *super*, sur, et de *cilium*, cil ; *qui est au-dessus des cils*), poil qui est en forme d'arc au-dessus de l'œil.—En t. d'archit., le haut de la porte qui pose sur les pieds droits. — Fig. : *froncer le sourcil*, se fâcher, montrer qu'on n'est pas content : *dès qu'on lui parle de cette affaire, il fronce le sourcil; il ne laisse jamais entrevoir sur son visage ni les sourcils de la fierté, ni les grimaces de l'hypocrisie.*

SOURCILIER, subst. mas. (*çourcilié*), t. d'anat., muscle du *sourcil.* — Partie extérieure et saillante d'un four à glaces. — T. d'hist. nat., sorte de poisson du genre des blennies.— Nom d'une coquille qui a par-dessus la forme d'un *sourcil* noir.

SOURCILIER, adj. mas., au fém. **SOURCILIÈRE** (*çourcilié, lière*), qui a rapport aux *sourcils : muscle sourcilier.*

SOURCILIÈRE, adj. fém. Voy. SOURCILIER.

SOURCILLÉ, part. pas. de *sourciller.*

SOURCILLER, v. neut. (*çourci-ié*) (rac. *sourcil*), remuer le *sourcil.* Il ne se dit guère qu'avec la négative : *ne pas sourciller; écouter sans sourciller.* — Fig. : *cet homme n'a point sourcillé quand on lui a prononcé son arrêt*, il n'a laissé paraître aucune marque d'altération sur son visage. — Sortir en petites sources : *l'eau sourcille en différents endroits.* (En ce sens, rac. *source.*)

SOURCILLEUSE, adj. fém. Voy. SOURCILLEUX.

SOURCILLEUX, adj. mas., au fém. **SOURCILLEUSE** (*çourci-ieu, ieuze*) (du lat. *superciliosus*), fig. et poét., haut, élevé : *des monts sourcilleux, des roches sourcilleuses.*—Autrefois on le disait des personnes dans le sens de hautain, d'orgueilleux. — *Son front est sourcilleux*, est empreint de sévérité, de tristesse.

***SOURD**, subst. et adj. mas., au fém. **SOURDE** (*çour, çourde*, le *d* ne se fait jamais sentir) (du lat. *surdus*, fait dans la même signification de *sordes*, ordure, comme si l'on avait les oreilles bouchées par quelque ordure), qui n'entend pas, qui n'entend pas bien. — Subst. : *un sourd, une sourde.* — Prov. : *il est sourd comme un pot*, extrêmement *sourd.*—Fig., inflexible : *il est sourd aux prières, aux remontrances, à la voix du sang.* — *Il n'est pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre*, en parlant de quelqu'un qui ne veut pas écouter quelque chose qui lui déplaît. — Prov. : *crier, frapper comme un sourd*, crier à tue-tête, frapper à tour de bras. — *Faire le sourd* ou *la sourde oreille*, ne

vouloir pas écouter ou faire ce qu'on demande. —En parlant de certaines choses, qui ne rend pas un son aussi fort qu'il devrait rendre : *voix sourde, violon sourd, salle de spectacle sourde.*—*Douleur sourde*, qui n'est point aiguë.—*Intrigue sourde*, conduite secrète.—*Bruit sourd*, qui n'est pas éclatant ; et au fig., nouvelle qui se répand *sourdement*, qui n'est encore ni publique ni certaine.—En peinture, qui a peu d'éclat : *couleurs sourdes ; fonds sourds*, dont le ton a quelque chose de doux et de vague. — En t. de joaillier, *pierre sourde*, qui n'a pas tout l'éclat, tout le brillant qu'elle doit avoir.—*Lanterne sourde*, avec laquelle celui qui la porte voit sans être vu.—*Lime sourde*, qui lime sans faire de bruit ; et fig., personne qui parle peu et qui cache quelque malignité de l'âme.—En arithm., *nombre sourd*, qui ne peut être exprimé, parce qu'il n'a point de mesure commune avec l'unité.—Subst. mas. et t. d'hist. nat. Voy. SALAMANDRE.

SOURDAUD, E, subst. (*çourdô, dôde*), celui, celle qui n'entend qu'avec peine, qui est un peu *sourd* ou *sourde*. Il est fam.

SOURDE, subst. et adj. fém. Voy. SOURD. — T. de chasse, nom que quelques chasseurs ont donné à la petite bécassine, parce qu'elle se laisse approcher de très-près, sans entendre le bruit qui se fait autour d'elle.

SOURDELINE, subst. fém. (*çourdeline*), sorte de musette d'Italie.

SOURDEMENT, adv. (*çourdeman*), d'une manière *sourde* et qu'on a peine à entendre.—Secrètement.

SOURDEVAL, subst. propre mas. (*çourdeval*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mortain, dép. de la Manche.

SOURDINE, subst. fém. (*çourdine*), ce qu'on met à certains instruments de musique pour en affaiblir le son.— Dans les montres à répétition, ressort qui empêche le marteau de frapper sur le timbre et de rendre un son clair. — Sorte d'instrument fait tantôt comme un luth, tantôt comme un violon, mais qui n'a ni roses ni ouïes, de manière que le son en est obscur. — *A la sourdine*, loc. adv., secrètement, sans bruit : *négocier une affaire à la sourdine ; l'ennemi a délogé à la sourdine.*

SOURD-MUET, subst. mas., **SOURDE-MUETTE**, subst. fém. (*çourmu-è, çourdemu-ète*), qui est *muet*, parce qu'il est *sourd* de naissance. — Au plur., *des sourds-muets ; des sourdes-muettes.*—*Sourd-muet, sourd et muet*, ne doivent pas être confondus. Un individu *sourd-muet* n'est *muet* que parce qu'il est *sourd*, qu'il n'entend pas. Chez un *sourd et muet*, le *mutisme* est indépendant de la *surdité*, il a les deux infirmités à la fois et distinctes.

SOURDE-MUETTE, adj. fém. Voy. SOURD-MUET.

SOURDIR, v. neut., ne se dit plus. Voy. SOURDRE, lequel lui-même est fort peu usité.

SOURDON, subst. mas. (*çourdon*), t. d'hist. nat., espèce de bucarde.

SOURDRE, v. neut. (*çourdre*) (du lat. *surgere*, naître, jaillir), sortir de terre, d'un rocher, etc., en parlant de l'eau. Il n'est guère en usage qu'à l'infinitif, et à la troisième personne du présent de l'indicatif. — Au fig., sortir : *c'est une affaire de laquelle on a vu sourdre mille calamités.* — Se dit en t. de mar., d'un nuage qui sort de l'horizon et qui s'élève vers le zénith. —*Sourdre bien au vent*, se dit d'un vaisseau lorsqu'il tient bien le vent et qu'il avance à sa route en cinglant à six quarts près du rumb d'où il vient.

SOURI, pass. part. de *sourire*.

SOURICEAU, subst. mas. (*çouriçô*), petit d'une *souris*. Peu en usage.

***SOURICIÈRE**, subst. fém. (*çouricière*), piège tendu à des *souris*.—Nom d'une prison à Paris. —Fig. : *se jeter, tomber dans la souricière*, dans quelque piège tendu, dans quelque embarras.

SOURICIN, E, adj. (*çouricein, cine*), des *souris*.

SOURINELLE, subst. fém. (*çourinèle*), t. de bot., espèce de plante.

***SOURIQUOIS, E**, adj. (*çourikoa, koaze*), qui regarde les *souris* et les rats : *le peuple souriquois, la gent souriquoise.* Il n'est employé que par les fabulistes et dans le style badin.

SOURIRE, v. neut. (*çourire*) du lat. *subridere*). Il se conjugue comme *rire*. *Rire* sans éclater et seulement par un léger mouvement de la bouche et des yeux : *sourire obligeamment, malicieusement ; sourire à quelqu'un*, lui marquer de l'affection, etc.—Dans un sens contraire, se moquer : *sourire dédaigneusement à...* — Fig., présenter un aspect agréable, des idées riantes : *cette affaire lui sourit beaucoup.* — *se* SOURIRE, v. pron., se regarder en *souriant*.

SOURIRE, ou SOURIS, subst. mas. (*çourire, ri*) (du lat. *subrisus*), l'action d'une personne qui *sourit*.—Ris modeste, etc.—Le *souris*, dit *Roubaud*, est proprement un acte, l'effet particulier de *sourire* ou du *sourire* ; le *sourire* est l'action spécifique de *sourire*, la manière habituelle de *sourire*, ou enfin une espèce de *rire*. Le *souris* est une des expressions les plus énergiques du sentiment ; le *sourire* est un des attraits les plus touchants de la figure.

***SOURIS**, subst. fém. (*çouri*) (du lat. *sorex*, pour lequel on a dit *surix*, et qui est fait du grec υραξ, dérivé dans la même signification de υρ, éolique, pour υς), quadrupède de la famille des rongeurs ; genre de petit rat de couleur grise, qui cherche l'habitation de l'homme, avec lequel il vit en parasite. — Au fig., prov., on dit : *la montagne a enfanté une souris*, pour dire que le succès n'a pas répondu à l'attente.—On dit d'un homme qui a peur, qui est embarrassé, *qu'on le ferait cacher dans le trou d'une souris.* — Pour exprimer un grand silence, on dit qu'*on entendrait trotter une souris.* —*Éveillé comme une potée de souris*, fort vif, très-remuant. — *Souris qui n'a qu'un trou est bientôt prise*, quand on n'a qu'une seule ressource, on en manque bientôt tout-à-fait. — Couleur grise de cet animal : *cheval gris de souris* ; ou adj. au mas. : *cheval souris.* — Sorte de coquillage. — Muscle charnu qui tient à l'os du manche d'une éclanche.—Cartilage dans les naseaux du cheval. — Dans la main, l'espace entre le pouce et l'index.

SOURIS-CHAUVE, subst. fém. (*çourichôve*), t. de mar., la ferrure la plus élevée du gouvernail.

SOURIVE, subst. fém. (*çourive*), petit trou qui se forme au bord de l'eau, sous les racines des grosses souches.

SOURK, ou **SOURCK**, subst. mas. Voy. SIRK.

SOURNIA, subst. propre mas. (*çourni-a*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Prades, dép. des Pyrénées-Orientales.

SOURNOIS, E, subst. et adj. (*çournoa, noaze*), pensif, caché, en dessous, qui médite le mal en silence : *un sournois ; une mine sournoise.*

SOURSOMMEAU, subst. mas. (*çourçomemô*), espèce de panier monté sur des pieds et contenant une quantité déterminée de fruits : *un soursommeau de cerises.* Peu usité.

SOUS (*çou*), (du latin *subtùs*, Ménage.) préposition qui marque : 1° la situation d'une chose à l'égard d'une autre qui est au-dessus : *sous le toit, sous un arbre* ; 2° la subordination et la dépendance : *il a cent hommes sous son commandement.* — *Servir sous les drapeaux d'un souverain*, être engagé au service d'un souverain.—*Ces religieux vivent sous la règle de saint Benoît ; il est encore sous l'aile de sa mère.* — Fig. : *cet homme est sous la main d'un autre*, est dans la dépendance d'un autre. Cela se dit aussi pour signifier que celui de qui il dépend peut en disposer à toute sorte d'heures. —On dit à peu près dans le même sens : *être sous la férule de quelqu'un ; cela s'est passé sous mes yeux*, j'en ai été témoin oculaire ; *ce cheval est sous la main du cocher*, en parlant de celui qui est à droite du timon ; 3° le temps : *Horace vivait sous Auguste ; je ferai cette chose sous peu.*—Il signifie aussi moyennant : *sous telle condition.* — *Sous* se joint à une foule de mots pour indiquer ce qui est au-dessous par la qualité ou la position : *sous-aide, sous-gouverneur.* — Il sert à marquer la situation de deux endroits dont l'un est au-dessous de l'autre : *la Ferté-sous-Jouarre.* — Fig. et fam. : *jugement rendu sous la cheminée*, par surprise et sans observer les formes ordinaires. — *Mariage fait sous la cheminée*, fait clandestinement. — *Faire mourir quelqu'un sous le bâton*, à coups de bâton.—*Avoir quelqu'un* ou *quelque chose sous sa main*, auprès de soi. — *Regarder quelqu'un sous le nez*, de près et avec mépris.—*Rire sous cape*, sans qu'on s'en aperçoive. — *Camper sous une ville*, auprès d'une ville amie ou dont on est le maître.—*Etre sous le feu d'un bastion*, être exposé au feu d'un bastion. — *Des soldats sous les armes*, rangés en haie avec leurs armes. — *Sous peine de*, indique qu'on a encouru ou qu'on encourra une peine : *cette chose vous est défendue sous peine de la vie.*—Fig. et fam. : *cette dame est sous les armes*, elle est extrêmement parée.—*Cheval sous poil noir, sous poil gris*, cheval de poil noir, de poil gris.—*Ma vaisselle est sous la clef*, dans un lieu fermé à clef.—*Ses papiers sont sous le scellé*, sont renfermés dans une armoire, dans une chambre où l'on a mis le scellé. —*Sous prétexte de charité, de dévotion*, etc., en se servant du prétexte de la charité, etc.—*Plaider sous le nom de quelqu'un*, se servir de son nom pour plaider.—*Faire une promesse, un acte sous seing privé*, signer sans l'intervention d'un notaire. — *Passer une chose sous silence*, n'en point parler.— *Faire une chose sous main*, secrètement.—*Dire une chose sous le sceau de la confession*, en exigeant un secret inviolable.

SOUS, plur. de *sou* ou de *sol*. Voy. SOU.

SOUS-ACROMIO-CLAVI-HUMÉRAL, subst. et adj. mas. (*çouza-kromioklavi-uméral*), t. d'anat., le muscle qui s'attache au-dessous de l'apophyse *acromion*, à la *clavicule* et à l'*humerus*.

SOUS-ACROMIO-HUMÉRAL, subst. et adj. mas. (*çouzacromi-o-uméral*), t. d'anat., le muscle qui s'étend de l'apophyse *acromion* à l'*humerus*.

SOUS-AFFERMÉ, E, part. pass. de *sous-affermer*.

SOUS-AFFERMER, v. act. (*çouzafèrmé*), donner, prendre à *sous-ferme*.—*se* SOUS-AFFERMER, v. pron.

SOUS-AIDE, subst. mas. (*çouzède*), celui qui *aide* à un autre ; qui est *sous* un *aide* ; qui fait les fonctions d'*aide-major* dans les armées en l'absence de celui-ci. — Il y a aussi des *sous-aides* de cérémonies, de cuisine, de pharmacie, de mouleurs de bois, de maçons, de couvreurs, etc. — Au plur., des *sous-aides*.

SOUS-AILE, subst. fém. (*çouzèle*), bas-côté d'une église, d'un château, d'un palais. — Au plur., des *sous-ailes*.

SOUS-AMENDÉ, E, part. pass. de *sous-amender*.

SOUS-AMENDEMENT, subst. mas. (*çouzamandeman*), modification apportée à un *amendement*. — Au plur., des *sous-amendements*.

SOUS-AMENDER, v. act. (*çouzamandé*), *amender* un *amendement*. — *se* SOUS-AMENDER, v. pron.

SOUS-ARBRISSEAU, subst. mas. (*çouzarbriçô*), plante entre l'*arbrisseau* et l'herbe. — Au plur., des *sous-arbrisseaux*.

SOUS-ATLOÏDIEN, subst. et adj. mas. (*çouzatelo-idiein*), t. d'anat., le nerf de la seconde paire cervicale.

SOUS-AXILLAIRE, adj. des deux genres (*çouzakcilelère*), t. de bot., inséré au dessous d'une partie *axillaire*.

SOUS-AXOÏDIEN, subst. et adj. mas. (*çouzakço-idiein*), t. d'anat., nerf de la troisième paire cervicale.

SOUS-BACHA, subst. mas. (*çoubacha*), t. de relat., officier turc, le premier après le *bacha*. —Au plur., des *sous-bachas*.

SOUS-BAIL, subst. mas. (*çouba-ie*), *bail* que le preneur fait à un autre d'une partie de ce qui lui a été donné à ferme. — Au plur., des *sous-baux*.

SOUS-BANDE, subst. fém. (*çoubande*), t. de chirurgie, *bande* qu'on met la première et sous les autres dans les fractures. — Dans l'artillerie, *bande* de fer appliquée sur l'extrémité des flasques de l'affût d'un canon ou d'un mortier.— Au plur., des *sous-bandes*.

SOUS-BARBE, subst. fém. (*çoubarbe*), coup sous le menton. — Fig., affront ; en ce sens il est vieux et même hors d'usage. — En t. de mar., pied de bois qui soutient l'étrave d'un vaisseau sur le chantier. — Au plur., des *sous-barbes*.

***SOUS-BARQUE**, subst. fém. (*çoubarke*), dernier rang de planches ou bordage d'un bateau foncet.

SOUS-BERME, subst. fém. Voy. SOUBERME.

SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE, subst. mas. (*çoubibli-otékère*), garde d'une *bibliothèque* sous celui qui a le titre de *bibliothécaire*.— Au plur., des *sous-bibliothécaires*.

SOUS-BIEF, subst. mas. (*çoubiéfe*), canal construit pour rejoindre la décharge des eaux.— Au plur., des *sous-biefs*.

SOUS-BRIGADIER, subst. mas. (*çoubriguadié*), autrefois c'était un officier de cavalerie qui com-

mandait sous le *brigadier*. —Au plur., des *sous-brigadiers*.

SOUS-CAMÉRIER, subst. mas. (*çoukamérié*), celui qui fait les fonctions du *camérier*, en son absence.—Au plur., des *sous-camériers*.

SOUS-CAMÉRIÈRE ou **SOUS-CAMÉRISTE**, subst. fém. (*çoukamérière, ricete*), dame de la chambre d'une princesse espagnole, qui est *sous* la *camérière* ou *camériste*.—Au plur., des *sous-camérières* ou *sous-caméristes*.

SOUS-CAP, subst. mas. (*çoukape*), t. de mar., *sous*-chef des escouades de journaliers employés dans les arsenaux.—Au plur., des *sous-cap*, sans *s*; des employés qui se tiennent *sous le cap*.

SOUS-CARBONATE, subst. mas. (*çoukarbonate*), t. de chim., combinaison d'acide *carbonique* avec un excès de base.—On appelle *sous-carbonate d'ammoniaque*, un sel impur obtenu de la distillation de matières animales; *sous-carbonate d'ammoniaque pur*, le muriate d'ammoniaque décomposé par le *carbonate* de chaux; *sous-carbonate de magnésie*, le sulfate de magnésie décomposé par la potasse; *sous-carbonate de potasse*, le sel obtenu par l'évaporation de la lessive des cendres de substances végétales non maritimes; *sous-carbonate de soude*, le sel obtenu par l'évaporation de la lessive des cendres de substances maritimes, ou par la décomposition des sels de soude ou de muriate de soude.—Au plur., des *sous-carbonates*.

SOUS-CASIER, subst. mas. (*çoukâzié*), aide dans une laiterie. — Au plur., des *sous-casiers*. Inusité.

SOUS-CHANTRE, subst. mas. (*çouchantre*), dignité, dans certains chapitres, après le *chantre*. —Au plur., des *sous-chantres*.

SOUS-CHEVRON, subst. mas. (*çouchevron*), t. d'archit., pièce de bois qui, dans la charpente d'un dôme ou d'un comble en dôme cintré, vient s'assembler avec des *chevrons* courbes.—Au plur., des *sous-chevrons*.

SOUS-CLAVIER, adj. mas., au fém. **SOUS-CLAVIÈRE** (*çouklavié, vière*), t. d'anat. : *muscle sous-clavier*, qui est entre la clavicule et la première côte supérieure.—*Artères sous-clavières*, situées sous les clavicules.—On dit aussi subst. au mas. *le sous-clavier*.

SOUS-CLAVIÈRE, adj. fém. Voy. SOUS-CLAVIER.

SOUS-CLERC, subst. mas. (*çouklère*), qui sert *sous* les *clercs*.—Au plur., des *sous-clercs*.

SOUS-COLLET, subst. mas. (*çoukolè*), t. de tonnelier, le dernier des quatre cerceaux qui sont sur le jable d'une futaille. — Au plur., des *sous-collets*.

SOUS-CÔME ou **SOUS-COMITE**, subst. mas. (*çoukôme, komite*), celui qui travaille après le *côme*, le *comite*. — Au plur., des *sous-cômes*, *sous-comites*.

SOUS-COMMIS, subst. mas. (*çoukomi*), celui qui aide un *commis*.—Au plur., des *sous-commis*.

***SOUS-COMMISSAIRE**, subst. mas. (*çoukomicère*), t. de mar., l'un des officiers civils de la marine, qui a rang après le garde-magasin.—Au plur., des *sous-commissaires*.

SOUS-CONTRAIRE, adj. des deux genres (*çoukontrère*), t. de géom., se dit de deux triangles qui ont un angle commun, mais dont les bases ne sont point parallèles.

SOUS-COSTAL, E, adj. (*çoukocetale*), t. d'anat., petits muscles plats situés à la surface interne des *côtes*.—On dit subst. au mas. : *le sous-costal*. —Au plur. mas., des *sous-costaux*.

SOUS-COSTAUX, adj. mas. plur. Voy. SOUS-COSTAL.

SOUS-COUPE, subst. fém. On écrit généralement SOUCOUPE, qui n'est qu'une orthographe corrompue du premier mot.

SOUSCRIPTEUR, subst. mas. (*çoucekripeteur*), celui qui souscrit ou a souscrit pour quelque entreprise, et plus particulièrement pour l'édition d'un livre. Il se dit aussi bien d'une femme que d'un homme.

SOUSCRIPTION, subst. fém. (*çoucekripecion*) (en lat. *subscriptio*), signature mise au-dessous d'un acte pour l'approuver.—*Souscription d'une lettre*, signature de celui qui l'a écrite, accompagnée de certains termes de civilité, comme : *votre tout dévoué..., votre très-humble*, etc.—Soumission par écrit que font des associés de fournir une certaine somme pour l'édition d'un livre ou pour quelque autre entreprise. — Engagement que prennent plusieurs personnes en faveur d'une entreprise. — Le prix même de la *souscription* : *payer sa souscription*. — Reconnaissance que donne le libraire à celui qui a *souscrit*.

SOUSCRIRE, v. act. (*çoucekrire*) (du lat. *subscribere*, formé de *sub*, au-dessous, et de *scribere*, écrire). Il se conjugue comme *écrire*. Mettre son nom au-dessous de quelque écrit, pour l'approuver : *souscrire un contrat, une profession de foi*. — Neut., consentir, approuver : *je souscrirai à tout*.—Sans régime, donner de l'argent d'avance pour l'édition d'un livre, d'une entreprise, etc.—S'engager à fournir une somme convenue pour l'acquisition de telle ou telle chose, qui doit être livrée dans un certain temps donné, et ordinairement désigné : *je souscris à votre livre, parce que je pense que vous ne manquerez pas plus à votre engagement envers moi, que moi je n'y manquerai envers vous*.—*se* SOUSCRIRE, v. pron.

SOUSCRIT, E, part. pass. de *souscrire*.

SOUSCRIVANT, E, subst. (*çoucekrivan, vante*), celui, celle qui *souscrit* un billet, etc.

SOUS-CUTANÉ, E, adj. (*çoukutané*), t. d'anat., qui est *sous la peau*.

SOUS-DÉLÉGUÉ, E, part. pass. de *sous-déléguer*.—Subst., dans quelques sociétés philanthropiques, ce mot équivaut à *vice-président* : *le sous-délégué, la sous-déléguée*.— Au plur., des *sous-délégués*, des *sous-déléguées*. Voy. SUBDÉLÉGUÉ.

SOUS-DÉLÉGUER, v. act. (*çoudéléguié*). Voy. SUBDÉLÉGUER, qu'on emploie plus ordinairement.

* **SOUS-DIACONAT**, subst. mas. (*çoudi-akona*) (en lat. *subdiaconatus*), le troisième des ordres sacrés, qui est au-dessous du *diaconat*.—Au plur., des *sous-diaconats*.

SOUS-DIACONESSE, subst. fém. (*çoudi-akonèce*), celle qui, dans les premiers temps de l'Église chrétienne, exerçait les fonctions de la *diaconesse*, en l'absence de celle-ci. — Au plur., des *sous-diaconesses*.

SOUS-DIACRE, subst. mas. (*çoudi-akre*) (en latin *subdiaconus*), celui qui a reçu le *sous-diaconat*; c'est le troisième des ordres sacrés de l'Église catholique; il prend rang immédiatement après le *diacre*. — Au plur., des *sous-diacres*.

SOUS-DIAPHRAGMATIQUE, adj. des deux genres (*çoudi-afraguematike*), t. d'anat., se dit des artères placées *sous* le *diaphragme*.

SOUS-DIVISER, v. act. Voy. SUBDIVISER.

SOUS-DIVISION, subst. fém. Voy. SUBDIVISION.

SOUS-DOMINANTE, subst. fém. (*çoudominante*), nom donné par *Rameau* à la quatrième corde du ton.—Au plur., des *sous-dominantes*.

***SOUS-DOUBLE**, adj. des deux genres (*çoudouble*), t. de math. : *raison sous-double*, qui est la moitié. — Au plur., *sous-doubles*.

SOUS-DOUBLÉ, E, adj. (*çoudoublé*), t. de math., *raison sous-doublée*, celle de deux grandeurs qui sont entre elles dans le rapport des racines carrées de deux autres quantités. — Au plur., *sous-doublés*, *sous-doublées*.

SOUS-DOUBLIS, subst. mas. (*çoudoubli*), t. de couvr., rang de tuiles posées à plat pour former un égout en mortier.

SOUS-DOYEN, subst. mas. (*çoudoè-iein*), *sous* le *doyen*. — Au plur., des *sous-doyen*, des personnages qui n'arrivent qu'après *le doyen*.

SOUS-DOYENNE, subst. fém. (*çoudoè-iène*), titre de dignité qui existait dans plusieurs chapitres et abbayes de filles, celle qui était après la *doyenne*. — Au plur., des *sous-doyenne*, sans *s*; des personnages qui ne prennent rang qu'après la *doyenne*.

SOUS-DOYENNÉ, subst. mas. (*çoudoè-iêné*), titre, dignité, fonction du *sous-doyen*. — Durée de ces fonctions.—Au plur., des *sous-doyennés*.

SOUS-ENT., abréviation du mot *sous-entendu* ou *sous-entendez*.

SOUS-ENTENDRE, v. act. (*çouzantandre*). Il se conjugue comme *entendre*. Retenir dans l'esprit quelque chose qu'on n'exprime point : *quand j'ai dit cela, j'ai sous-entendu que...*—En t. de gramm., il se dit des mots qu'on n'exprime pas. —*se* SOUS-ENTENDRE, v. pron., se dit d'une chose qu'on n'exprime point, et qui est censée exprimée : *une telle clause se sous-entend toujours*.

SOUS-ENTENDU, E, part. pass. de *sous-entendre*, et adj. : *mot sous-entendu ; clause sous-entendue*. — Subst. mas., ce qu'on *sous-entend* dans la seule vue d'abréger. Dans *dormir toute la nuit*, *pendant* est *sous-entendu* : *vous deviez bien comprendre que cela marchait tout seul, qu'il y avait un sous-entendu*.

SOUS-ENTENTE, subst. fém. (*çouzantante*), ce qu'on *sous-entend* par artifice et par duplicité : *il y a quelque sous-entente là-dedans*.—Au plur., des *sous-ententes*.

SOUS-ÉPINEUSE, subst. et adj. fém. Voy. SOUS ÉPINEUX.

SOUS-ÉPINEUX, subst. et adj. mas., au fém., **SOUS-ÉPINEUSE** (*çouzépineu, neuze*), t. d'anat., se dit d'une fosse ou d'une large excavation de la partie postérieure de l'omoplate, au-dessous de son *épine*. — Se dit aussi d'un muscle qui se porte de la fosse *sous-épineuse* à la partie moyenne de la grosse tubérosité de l'humérus. — Au plur., *sous-épineux*, *sous épineuses*.

***SOUS-ÉTABLI**, subst. mas. (*çouzétabli*), partie en dessous de la table d'un *établi* de menuisier. — Au plur., des *sous-établis*.

SOUS-FAÎTE, subst. mas. (*çoufête*), t. d'archit., pièce de charpente d'un comble. — Au plur., des *sous-faîtes*.

SOUS-FERME, subst. fém. (*çouféreme*), partie d'un bail général que l'on afferme à un autre. — Au plur., des *sous-fermes*.

SOUS-FERMER, v. act. (*çouféremé*). Voyez SOUS-AFFERMER, qui a la même signification et qui est presque seul en usage.

SOUS-FERMIER, subst. mas., **SOUS-FERMIÈRE**, subst. fém. (*çouféremié, mière*), qui tient à *sous-ferme*. — Au plur., des *sous-fermiers*, des *sous-fermières*.

SOUS-FERMIÈRE, subst. fém. Voy. SOUS-FERMIER.

SOUS-FRÉTÉ, E, part. pass. de *sous-fréter*.

SOUS-FRÈTEMENT, subst. mas. (*çoufrèteman*), t. de mar., *sous*-location d'un vaisseau qu'on avait *frété*. — Au plur., des *sous-frètements*.

SOUS-FRÉTER, v. act. (*çoufrété*), t. de mar., *sous*-louer le vaisseau qu'on avait *frété*. — *se* SOUS-FRÉTER, v. pron.

SOUS-GARDE, subst. fém. (*çouguarde*). Voyez SOUGARDE, qui est moins bon. L'*Académie* donne les deux.

SOUS-GORGE, subst. fém. (*çouguorje*). Voy. SOUGORGE, qui est moins bon. L'*Académie* donne les deux.

SOUS-GOUVERNANTE, subst. fém. (*çouguouvèrenante*), *gouvernante* en second.—Au plur., des *sous-gouvernantes*.

SOUS-GOUVERNEUR, subst. mas. (*çouguouvèreneur*), *gouverneur* en second.—Au plur., des *sous-gouverneurs*.

SOUS-HYDROCHLORATE, subst. mas. (*çouzidroklorate*), t. de chim., *hydrochlorate*, avec excès de base.—Au plur., des *sous-hydrochlorates*.

SOUS-HYOÏDIEN, subst. et adj. mas., au fém. **SOUS-HYOÏDIENNE** (*çouzi-o-idiein, diène*), t. d'anat., qui est *au-dessous* de l'*hyoïde*. — Au plur., *sous-hyoïdiens*, *sous-hyoïdiennes*.

SOUS-HYOÏDIENNE, subst. et adj. fém. Voy. SOUS-HYOÏDIEN.

SOUS-GUEULE, subst. fém. (*çouguieule*), t. de sell., bout de courroie placé *sous* la bouche d'un cheval. — Au plur., des *sous-gueule* (*sous la gueule*).

SOUS-INTENDANCE, subst. fém. (*çouzeintandance*), charge de *sous-intendant, intendante*.— Au plur., des *sous-intendances*. Ce mot manque dans l'*Académie*.

SOUS-INTENDANT, E, subst. (*çouzeintandan, dante*), *intendant, intendante*, en second. — Au plur., des *sous-intendants*, *sous-intendantes*. Ces deux mots manquent dans l'*Académie*.

SOUS-INTRODUCTEUR, subst. mas., au fém. **SOUS-INTRODUCTRICE** (*çouzeintroduktcur, trice*), celui, celle qui *introduit* en second. — Au plur., des *sous-introducteurs*, des *sous-introductrices*. Ces deux mots manquent dans l'*Académie*.

SOUS-INTRODUCTION, subst. fém. (*çouzeintrodukcion*), action d'*introduire* en second.—Au plur., des *sous-introductions*. Ce mot manque dans l'*Académie*.

SOUS-INTRODUCTRICE, subst. fém. Voy. SOUS-INTRODUCTEUR.

SOUS-INTRODUIRE, v. act. (*çouzeintroduire*), *introduire* en second. — *se* SOUS-INTRODUIRE, v. pron. Ce mot manque dans l'*Académie*.

***SOUS-INTRODUIT, E**, part. pass. de *sous-introduire*.

SOUS-LIEUTENANCE, subst. fém. (*çoulieutenance*), charge de *sous-lieutenant*. — Au plur., des *sous-lieutenances*. Ce mot manque dans l'*Académie*.

SOUS-LIEUTENANT, subst. mas. (*çoulieutenan*), *lieutenant* en second. — Au plur., des *sous-lieutenants*. Ce mot manque dans l'*Académie*.

SOUS-LIGNER, v. act. (*çoulignié*). — *se* SOUS-LIGNER, v. pron. Voy. SOULIGNER, dont l'ortho-

graphe n'est cependant que la corruption du premier.

SOUS-LINGUAL, E, adj. (*çouleingu-ale*). Voyez SUBLINGUAL.

SOUS-LOCATAIRE, subst. des deux genres (*çoulokatère*), qui *sous-loue*, qui *loue* la portion que lui-même tient déjà du propriétaire. — Au plur., des *sous-locataires*.

SOUS-LOCATION, subst. fém. (*çoulokâcion*), action de *sous-louer*. — *Sous-bail*. — Au plur., des *sous-locations*.

SOUS-LOUÉ, E, part. pass. de *sous-louer*.

SOUS-LOUER, v. act. (*çoulou-é*), *louer* une partie d'une maison dont on est *locataire*. — Prendre à *loyer* du principal *locataire* un appartement ou une partie de maison. — *se* SOUS-LOUER, v. pron.

*SOUS-MAÎTRE, subst. mas., au fém. SOUS-MAÎTRESSE (*çoumètre, trèce*), qui commande à la place du *maître*, de la *maîtresse*.—Au plur., des *sous-maîtres*, des *sous-maîtresses*. Ces deux mots manquent dans l'*Académie*.

SOUS-MAÎTRESSE, subst. fém. Voyez SOUS-MAÎTRE.

SOUS-MANANT, subst. mas. (*çoumanan*), t. de féod., sujet d'un seigneur.—Au plur., des *sous-manants*. (Boiste.) Vieux, et même hors d'usage.

SOUS-MARIN, E, adj. (*çoumarein, rine*), qui est *sous* la mer, au fond de la mer : *volcan sous-marin*. — *Navigation sous-marine*, action de faire naviguer des bâtiments entre deux eaux. — Au plur., *sous-marins*, *sous-marines*.

SOUS-MAXILLAIRE, adj. des deux genres (*çoumakcilelère*), t. d'anat., qui est placé *sous* la mâchoire. — Au plur., *sous-maxillaires*.

SOUS-MAXILLO-CUTANÉ, subst. et adj. mas. (*çoumakcilelokutané*), t. d'anat., le muscle incisif inférieur. — Au plur., *sous-maxillo-cutanés*.

SOUS-MAXILLO-LABIAL, subst. et adj. mas. (*çoumakcilelolabi-ale*), t. d'anat., le muscle triangulaire des lèvres. — Au plur., *sous-maxillo-labials*.

*SOUS-MÉDIANTE, subst. fém. (*çoumédi-ante*), deuxième note du ton. — Au plur., des *sous-médiantes*.

SOUS-MENTAL, E, adj. (*çoumantale*), t. d'anat., qui est *sous* le *menton*.— Au plur. mas., *sous-mentaux*, qui est presque inusité. — On dit aussi *submental, e*.

SOUS-MENTAUX, adj. mas. plur. Voy. SOUS-MENTAL.

SOUS-MENTONNIER, adj. mas., au fém. SOUS-MENTONNIÈRE (*çoumantonié, nière*), t. d'anat., qui est *sous le menton* : *nerf sous-mentonnier*, *artère sous-mentonnière*. — Subst. fém. : *sous-mentonnière*, partie de l'équipement militaire, bride qui sert à attacher le chapeau sous le *menton*. — Partie du harnais d'un cheval, lanière qui passe *sous le menton* du cheval.—Au plur., *sous-mentonniers*, *sous-mentonnières*.

SOUS-MENTONNIÈRE, adj. et subst. fém. Voy. SOUS-MENTONNIER.

SOUS-MÉTACARPO-LATÉRI-PHALANGIEN, subst. et adj. mas. (*çoumétakarpolatérifalanjiein*), t. d'anat., les muscles inter-osseux palmaires ou antérieurs. — Au plur., *sous-métacarpo-latéri-phalangiens*.

SOUS-MÉTATARSO-LATÉRI-PHALANGIEN, subst. et adj. mas. (*çoumétatarçolatérifalanjiein*), t. d'anat., muscles inter-osseux plantaires. — Au plur., *sous-métatarso-latéri-phalangiens*.

SOUS-MULTIPLE, subst. mas. et adj. des deux genres (*çoumuletiple*), t. d'arith., nombre compris un certain nombre de fois exactement dans un plus grand : *cinq est un sous-multiple de vingt*, parce qu'il se trouve exactement quatre fois dans vingt. — Au plur., des *sous-multiples*. — L'*Académie* ne fait de ce mot qu'un adj. des deux genres; et cependant elle nous donne dans l'exemple suivant l'emploi de ce mot comme subst. mas. : *trois est un des sous-multiples de douze*.

SOUS-NORMALE, subst. fém. (*çounormale*), t. de géom., partie de l'axe d'une courbe. Voy. SOUS-PERPENDICULAIRE. — Au plur., des *sous-normales*.

SOUS-OCCIPITAL, E, adj. (*çouzokcipital*), t. d'anat., qui est situé *sous l'occiput* : *les nerfs sous-occipitaux*. — Au plur. mas., *sous-occipitaux*.

SOUS-OCCIPITAUX, adj. mas. plur. Voyez SOUS-OCCIPITAL.

SOUS-OPTICO-SPHÉNO-SCLÉROTICIEN, subst. et adj. mas. (*çouzopetikocefénocekléroticiein*), t. d'anat., le muscle abaisseur de l'œil. — Au plur., *sous-optico-spléno-scléroticiens*.

SOUS-ORBICULAIRE, adj. des deux genres (*çouzorbikulère*); se dit, en bot., des feuilles qui, étant presque rondes, ont cependant un peu plus de largeur que de hauteur.—Au plur., des *sous-orbiculaires*.

SOUS-ORBITAIRE, adj. des deux genres (*çouzorbitère*), t. d'antiq., sous l'*orbite*.—On appelle *artère sous-orbitaire*, une branche de la maxillaire interne; *canal* ou *conduit sous-orbitaire*, celui qui parcourt obliquement l'épaisseur de la paroi intérieure de l'*orbite*; *nerf sous-orbitaire*, une branche du maxillaire supérieur; *veine sous-orbitaire*, celle qui accompagne l'artère. — Au plur., *sous-orbitaires*.

SOUS-ORDRE, subst. mas. (*çouzordre*), t. de pal., distribution d'une somme adjugée à un créancier dans un certain ordre, laquelle somme doit être répartie entre lui et les créanciers opposants. — *Créancier en sous-ordre*, qui a une créance sur le créancier qui fait actuellement une poursuite. — Celui qui est soumis aux ordres d'un autre sous lequel il travaille : *il n'est qu'en sous-ordre dans cette affaire*, que subordonnément. — Au plur., des *sous-ordres*, des gens qui sont *sous les ordres* d'un autre ou des autres.

SOUS-OXYDE, subst. mas. (*çouzokcide*), t. de chim., *oxyde* trop peu oxydé pour se combiner avec d'autres. — Au plur., des *sous-oxydes*.

SOUS-PÉNITENCERIE, subst. fém. (*çoupénitanceri*), dignité de *sous-pénitencier*.—Au plur., des *sous-pénitenceries*. Ce mot manque dans l'*Académie*.

SOUS-PÉNITENCIER, subst. mas. (*çoupénitancié*), aide du *pénitencier*. — Au plur., des *sous-pénitenciers*.—Ce mot manque dans l'*Académie*.

SOUS-PERPENDICULAIRE, subst. fém. (*çoupèrepandikulère*), t. de géom., portion de l'axe d'une courbe interceptée entre l'extrémité de l'ordonnée et le point où la *perpendiculaire* à la tangente, tirée de l'autre extrémité de l'ordonnée, coupe l'axe de la courbe. — Au plur., des *sous-perpendiculaires*.

SOUS-PHOSPHATE, subst. mas. (*çoufocefate*), t. de chim., *phosphate* avec excès de base.—Au plur. des *sous-phosphates*.

SOUS-PIED, subst. mas. (*çoupié*), petite courroie plate qui soutient le pantalon et qui passe *sous le pied* ou *les pieds*. — Au plur., des *sous-pieds*.

SOUS-POPLITÉ, subst. et adj. mas. (*çoupoplité*), t. d'anat. qui se dit en parlant du muscle *poplité*. — Au plur., *sous-poplités*.

SOUS-PRÉCEPTEUR, subst. mas. (*çouprécèpeteur*), celui qui soulage le *précepteur* dans ses fonctions. — Au plur., des *sous-précepteurs*. Ce mot manque dans l'*Académie*; il est vrai de dire qu'il trouve peu d'application ; il y a des *sous-gouverneurs*; mais bien peu de maisons emploient des *sous-précepteurs* pour leurs enfants.

SOUS-PRÉFECTURE, subst. fém. (*çoupréfékture*), partie d'un département qui renferme plusieurs cantons subdivisés en communes, et qu'un magistrat, appelé *sous-préfet*, administre sous les ordres du *préfet* du département. —Au plur., des *sous-préfectures*. — Fonction d'un *sous-préfet*, durée de son administration. — Son logement, son hôtel.

SOUS-PRÉFET, subst. mas. (*çoupréfé*), officier civil qui gouverne, immédiatement sous le *préfet*, un arrondissement communal, dans la division départementale de la France.—Au plur., des *sous-préfets*.

SOUSPRESURE, subst. fém. (*çouprezure*), tromperie, surprise. Vieux et inusité.

SOUS-PRIEUR, E, subst. (*çoupri-eur, eure*), celui, celle qui soulage le *prieur* ou la *prieure* dans ses fonctions.—Au plur., des *sous-prieurs*, *prieures*. Ce mot manque dans l'*Académie*.

SOUS-PROTE, subst. mas. (*çouprote*), t. d'imprimerie, ouvrier qui veille en *sous*-ordre du *prote* à la régularité du service. — Au plur., des *sous-protes*. Ce mot manque dans l'*Académie*.

SOUS-PUBIEN, subst. et adj. mas. (*çoupubiein*), t. d'anat., qui est placé au-dessous du *pubis*. — Se dit d'un ligament très-fort de l'articulation *pubienne*, et d'un trou ovale situé à la partie antérieure de la face fémorale de l'os iliaque, que l'on a improprement appelé *trou obturateur*. — Au plur., des *sous-pubiens*.

SOUS-PUBIO-COCCYGIEN, subst. et adj. mas. (*çoupubi-okokcijiein*), t. d'anat. ; se dit du muscle qui va du *pubis* au *coccyx*. — Au plur., des *sous-pubio-coccygiens*.

SOUS-PUBIO-CRÉTI-TIBIAL, subst. et adj. mas. (*çoupubi-okrétitibi-ale*), t. d'anat.; se dit du muscle droit interne de la cuisse. — Au plur., des *sous-pubi-ocréti-tibiaux*.

SOUS-PUBIO-FÉMORAL, E, adj. (*çoupubi-ofémorale*), t. d'anat., qui a rapport à la partie inférieure du *pubis* et du *fémur*. — Subst. mas., muscle second abducteur de la cuisse.—Au plur., *sous-pubio-fémoraux*.

SOUS-PUBIO-FÉMORAUX, adj. mas. plur. Voy. SOUS-PUBIO-FÉMORAL.

SOUS-PUBIO-PRÉTIBIAL, subst. et adj. mas. (*çoupubi-oprétibi-ale*), t. d'anat.; se dit du muscle grêle interne de la cuisse. — Au plur. mas., *sous-pubio-prétibiaux*.

SOUS-PUBIO-PRÉTIBIAUX, adj. mas. plur. Voy. SOUS-PUBIO-PRÉTIBIAL.

SOUS-PUBIO-TROCHANTÉRIEN, subst. et adj. mas. (*çoupubi-otrokantériein*), t. d'anat.; il se dit des deux muscles obturateurs.—Au plur., *sous-pubio-trochantériens*.

SOUS-RÉFECTORIER, subst. mas., SOUS-RÉFECTORIÈRE, subst. fém. (*çouréfektorié, rière*), second *réfectorier*, seconde *réfectorière* dans un monastère. — Au plur., des *sous-réfectoriers*, des *sous-réfectorières*.

SOUS-RÉFECTORIÈRE, subst. fém. Voy. SOUS-RÉFECTORIER.

SOUS-RENTE, subst. fém. (*çourante*), *rente* qu'on tire d'une chose qu'on a soi-même à *rente*. —Au plur., des *sous-rentes*.

SOUS-RENTIER, subst. mas., SOUS-RENTIÈRE, subst. fém. (*çourantié, tière*), celui qui donne à *rente* ce qu'il tient lui-même à *rente*. — Au plur., des *sous-rentiers*, des *sous-rentières*.

SOUS-ROITELET, subst. mas. (*çouroèteté*), t. de dénigrement par lequel on désigne un *roi* faible, un petit *roi*. — Au plur., des *sous-roitelets*.

SOUS-SACRISTAIN, subst. mas. (*çouçakricetein*), celui qui aide le *sacristain* d'une église.— Au plur., des *sous-sacristains*.

SOUS-SCAPULAIRE, subst. et adj. des deux genres (*çoucekapulère*), t. d'anat., se dit de ce qui est situé sous l'omoplate. — On appelle *artère sous-scapulaire* l'artère *scapulaire* commune, selon *Chaussier*; *sous-scapulaire inférieure*, la même, selon *Sabatier*; *fosse sous-scapulaire*, une excavation de la face antérieure de l'omoplate; *muscle sous-scapulaire*, un muscle pair, aplati, large et triangulaire, qui, de la fosse non épineuse et de la lèvre antérieure du bord spinal de l'omoplate, se porte à la petite tubérosité de l'humérus.—Au plur., des *sous-scapulaires*.

SOUS-SCAPULO-TROCHINIEN, subst. et adj. mas. (*çoucekapulotrochiniein*), t. d'anat., se dit du muscle *sous-scapulaire*. — Au plur., *sous-scapulo-trochiniens*.

SOUS-SECRÉTAIRE, subst. mas. (*çoucekrétère*), qui écrit sous un *secrétaire*; qui le remplace. — Au plur., des *sous-secrétaires*. — Ce mot manque dans l'*Académie*.

SOUS-SECRÉTARIAT, subst. mas. (*çoucekrétaria*), emploi ou fonction de *sous-secrétaire*.— Lieu où sont déposés les actes conservés par le *sous-secrétaire*.—Au plur., des *sous-secrétariats*. —Ce mot manque dans l'*Académie*.

SOUS-SEL, subst. mas. (*çoucèle*), t. de chim., nom donné aux *sels* qui ont un excès de base. —Au plur., des *sous-sels*.

SOUS-SESQUIALTÈRE, adj. des deux genres (*çoucècekuialetère*), t. d'arithm. et de géom.; se dit d'une raison de moindre inégalité entre deux termes dont l'un contient l'autre une fois et demie.—Au plur., *sous-sesquialtères*.

SOUS-SESQUITIERCE, adj. des deux genres (*çoucècekuitièrece*), t. d'arith. et de géom.; se dit de la raison de moindre inégalité entre deux termes dont l'un contient l'autre une fois un tiers. —Au plur., *sous-sesquitierces*.

SOUS-SPINI-SCAPULO-TROCHITÉRIEN, subst. et adj. mas. (*çoucepinicekapulotrochitériein*), t. d'anat., se dit du muscle *sous-épineux*. — Au plur., *sous-spini-scapulo-trochitériens*.

SOUS-SIGNATURE, subst. fém. (*coucigniature*), *signature* placée au-dessous de la première *signature* : *un endossement de billet est une sous-signature*.—Au plur., des *sous-signatures*. Ce mot manque dans l'*Académie*.

SOUSSIGNÉ, E, part. pass. de *soussigner*, et adj.—Subst., *le soussigné*, *la soussignée*.—Au plur., *soussignés*, *soussignées*.

SOUSSIGNER, v. act. (*coucignié*), mettre son nom au bas d'un acte ; *signer* un acte après quelqu'un.—*se* SOUSSIGNER, v. pron. Ce mot manque dans l'*Académie*; et cependant son Dictionnaire

fait mention de ce verbe, mais sans le nomenclaturer, et sans nous en donner la définition.

SOUS-STERNAL, E, adj. (*çoucetèrenale*), t. d'anat., se dit d'une artère placée sous le *sternum*.—Au plur. mas., *sous-sternaux*.

SOUS-STERNAUX, adj. mas. plur. Voy. SOUS-STERNAL.

SOUSTYLAIRE, subst. fém. Voy. SOUS-STYLAIRE.

SOUS-SULFATE, subst. mas. (*çouçulefate*), t. de chim., *sulfate* avec excès de base.—Au plur., des *sous-sulfates*.

SOUS-SURBI-PARTIENTE, adj. fém. (*couçurebiparci-ante*), t. d'arithm. et de géom.; se dit, d'une raison de moindre inégalité entre deux termes dont l'un contient l'autre une fois et deux tiers.—Au plur., *sous-surbi-partientes*.

SOUS-SUR-PARTIENTE, adj. fém. (*couçureparci-ante*), t. d'arithm. et de géom.; se dit de la raison de moindre inégalité entre deux termes dont l'un contient l'autre une fois plus une de ses parties.—Au plur., *sous-sur-partientes*.

SOUS-SURTRI-PARTIENTE, adj. fém. (*çoucuretriparci-ante*), t. d'arithm. et de géom.; se dit de la raison de moindre inégalité entre deux termes, dont l'un contient l'autre une fois et trois quarts.—Au plur., *sous-surtri-partientes*.

SOUS-TANGENTE, subst. fém. (*çoutanjante*), t. de géom., partie de l'axe entre l'ordonnée et la *tangente* correspondante. — Au plur., des *sous-tangentes*.

SOUS-TARTRATE, subst. mas. (*çoutartrate*), t. de chim., *tartrate* avec excès de base. — Au plur., des *sous-tartrates*.

SOUS-TENDANTE, subst. fém. (*çoutandante*), ligne tirée d'un bout de l'arc à l'autre. — Au plur., des *sous-tendantes*.

SOUS-TENDRE, v. neut. (*çoutandre*), *soustendre à une chose; y tendre* après un autre. Presque inusité.

SOUSTONS, subst. propre mas. (*çouceton*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Figeac, dép. du Lot.

SOUSTRACTION, subst. fém. (*çoucetrakcion*), opération d'arithmétique par laquelle on ôte un nombre d'un autre nombre, pour connaître l'excédant ou la différence de celui-ci. Pour faire une soustraction avec facilité, il n'y a qu'à suivre la méthode inverse de celle qui est indiquée à l'article ADDITION.

Exemple :

9 8 7 6 5 4 3 2 1 0

Si je veux soustraire 5 de 9, je compte, à la suite de 9, 5 chiffres, et j'ai pour résultat le reste : 4.—Action de *soustraire*, d'ôter frauduleusement, etc. : *soustraction d'effets, de papiers*.

SOUSTRAIRE, v. act. (*çoucetrère*) (du lat. *subtrahere*, fait de *sub*, sous, et de *trahere*, tirer). Il se conjugue comme *traire*. Il n'a point de prétérit simple, ni par conséquent d'imparfait du subjonctif. Oter par adresse ou par fraude : *soustraire des papiers importants, les effets d'une succession*, etc. — En arithm., ôter un nombre d'un autre.—*Soustraire un malheureux à la fureur de ses ennemis*, le délivrer, le mettre à couvert. — T. de médec., retrancher à un malade quelque chose de sa nourriture ordinaire. — SE SOUSTRAIRE, v. pron., se dérober à... ; se tirer, se délivrer de... : *se soustraire à la puissance paternelle, à la tyrannie.* — *Se soustraire au châtiment*, éviter le châtiment.

SOUSTRAIT, E, part. pass. de *soustraire*.

SOUS-TRAITANT, E, subst. (*çoutrètan, tante*), *sous*-fermier, fermière. — Au plur., des *soustraitants*, des *sous-traitantes*. L'*Académie* ne donne pas de fém. à ce mot. Voy. TRAITANT.

SOUS-TRAITÉ, E, part. pass. de *soustraiter*. — Subst. mas. sous-ferme, *traité* fait sur les bases d'un autre.—Au plur., des *sous-traités*.

SOUS-TRAITER, v. neut. (*çoutrèté*), prendre une *sous-ferme* d'un *traitant* général.—Il se dit aussi de celui qui prend une affaire quelconque à la seconde main : *il a sous-traité de cette fourniture avec un tel.* — SE SOUS-TRAITER, v. pron.

***SOUS-TRIPLE**, adj. des deux genres (*çoutriple*) t. de mathém.: *raison sous-triple*, de deux quantités dont l'une est contenue trois fois dans l'autre.—Au plur., *sous-triples*.

SOUS-TRIPLÉ, E, adj. (*çoutriplé*), en t. d'arith., on nomme *raison sous-triplée*, le rapport des racines cubiques. — Au plur., *soustriplés, sous-triplées*.

SOUS-TROCHANTÉRIEN, subst. et adj. mas., au fém. SOUS-TROCHANTÉRIENNE (*çoutrokantéri-ein, téri-ène*), t. d'anat., qui est au-dessous du *trochanter*. — Au plur., *sous-trochantériens, sous-trochantériennes*.

SOUS-TROCHANTÉRIENNE, subst. et adj. fém. Voy. SOUS-TROCHANTÉRIEN.

SOUS-TROCHANTINIEN, adj. mas., au fém. SOUS-TROCHANTINIENNE (*çoutrokantiniein, niène*), t. d'anat.; se dit de l'artère circonflexe externe de la cuisse et d'un muscle de cette même partie. — Au plur., *sous-trochantiniens, sous-trochantiniennes*.

SOUS-TROCHANTINIENNE, adj. fém. Voy. SOUS-TROCHANTINIEN.

SOUS-STYLAIRE, et non pas avec l'*Académie* SOUSTYLAIRE, orthographe vicieuse, subst. fém. (*çoucetilère*) (du lat. *sub*, sous, et *stylus*, en grec στυλος, style), t. de gnom., ligne droite sur laquelle est élevé perpendiculairement le *style* d'un cadran.—Au plur., des *sous-stylaires*.

SOUS-TYRAN, subst. mas. (*çoutiran*), *tyran* subalterne. Presque inusité. — Au plur., des *sous-tyrans*.

SOUS-VENTRIÈRE, subst. fém. (*çouvantrière*), courroie qui passe *sous* le *ventre* du limonier. —On met aussi des *sous-ventrières* aux chevaux de selle.—Au plur., des *sous-ventrières*.

SOUS-VICAIRE, subst. mas. (*çouvikière*), second *vicaire*.— Au plur., des *sous-vicaires*.

SOUS-VICARIAT, subst. mas. (*çouvikari-a*), titre de *sous-vicaire*.— Durée du *sous-vicariat*. —Au plur., des *sous-vicariats*.

SOUTANE, subst. fém. (*çoutane*) (de l'italien *sottana*, fait de *sotto*, sous, lequel vient du lat. *subtus*), habit long à manches étroites, que l'on porte *sous* une robe ou *sous* un manteau, et que l'on serre avec une ceinture.— L'état ecclésiastique : *il a pris, il a quitté la soutane*.

SOUTANELLE, subst. fém. (*çoutanèle*), petite *soutane* courte et sans manches.

SOU-TCHOU, subst. mas. (*çoutechou*), ornement de perles dont les Chinois se parent.

***SOUTE** (l'*Académie* renvoie à SOULTE, pour le t. de pratique seulement), subst. fém. (*çoute*) (du lat. *subtus*, sous), en t. de mar., le plus bas étage d'un vaisseau où l'on met les poudres et du biscuit. — Petit canot ou esquif destiné au service d'un vaisseau.—*Etre à la soute, se mettre à la soute*, être à couvert, se mettre à couvert. — En t. de pratique, somme que paie un des co-partageants pour rendre égaux les lots du partage.—Le solde d'un compte. (Du lat. *solidum*. Voy. SOLDE.)

SOUTENABLE, adj. des deux genres (*coutenable*), qui se peut *soutenir*, en parlant d'une opinion, etc.—Il se dit d'un poste où des gens de guerre peuvent se défendre. On ne l'emploie ordinairement qu'avec la négative. Cependant on dit : *ce siège est soutenable*, il y a possibilité de se défendre ; *cette position est au moins soutenable*.

***SOUTENANCE**, subst. fém. (*çoutenance*), action de *soutenir*. (Boiste.) Vieux et inusité.

SOUTENANT, subst. mas. (*çoutenan*), celui qui *soutient* une thèse.—Adj., t. de blas., se dit d'un ou de plusieurs animaux qui paraissent *soutenir* quelque chose. — Pièce de l'écu qui en a une autre au-dessus d'elle.

SOUTENEMENT et **SOUTÈNEMENT**, double orthographe de l'*Académie* ; c'est SOUTENNEMENT qu'il faudrait écrire ; subst. mas. (*çoutèneman*), défense d'un compte. — Entretien d'une personne.— T. de maçon., *soutien*, appui.

SOUTENEUR, subst. mas. (*çouteneur*), qui *soutient* un mauvais lieu, une fille publique. — Entreteneur de bas étage.

***SOUTENIR**, v. act. (*çoutenir*) (du lat. *sustinere*, formé de *sub*, sous, dessous, et de *tenere*, tenir). Il se conjugue comme *tenir*. Appuyer, supporter : *colonne, pièce de bois qui soutient la charpente*; et fig. : *soutenir le fardeau, le faix des affaires*.— Aider : *soutenir quelqu'un dans un projet, dans une entreprise; si l'on me soutient, j'espère un grand succès dans cette affaire.* —En parlant d'une personne qui a de la peine à marcher seule, on dit : *lui prêter la main pour la soutenir, de peur qu'elle ne tombe.*— *Soutenir un cheval*, tenir la bride ferme et haute. —Assurer, affirmer. — Défendre une opinion, une doctrine, un procès, etc. ; *il écrit pour soutenir ses principes, sa doctrine.*—Souffrir avec fermeté, sans se plaindre, sans découragement, sans désespoir : *laissez-moi soutenir mes malheurs, et n'ayez point encore la cruauté d'y joindre les vôtres.* Peu en usage dans cette acception ; c'est *supporter* qu'il faut employer. — Résister à..., se défendre contre... : *soutenir le choc, un siège, un assaut, la force du vent*, etc. —Favoriser, appuyer : *il l'a soutenu dans cette affaire contre ses ennemis*, etc.—En parlant des aliments, sustenter : *la bonne nourriture soutient ; on ne peut soutenir son existence que par un bon régime.* — Fig. : *soutenir une famille, une maison*, la faire subsister. — *Soutenir une dépense*, fournir ce qu'il faut pour une dépense. —*Soutenir la conversation*, y fournir. — *Il ne peut soutenir* (souffrir, endurer) *le moindre reproche, la raillerie.*—*Un criminel ne peut soutenir la présence de son juge*, il se trouble à l'aspect de son juge.—*Soutenir sa dignité, son caractère*, vivre, agir, parler conformément à sa dignité, etc.—*Soutenir*, maintenir dans le même état de fermeté, d'énergie, de considération, d'estime : *dans l'Inde, comme ailleurs, chaque nation soutient son caractère; ce sont les beautés de détail qui soutiennent les ouvrages en vers, et qui les font passer à la postérité.* — *Soutenir des thèses*, répondre dans une dispute publique; et, par extension, défendre une proposition qu'on a avancée de vive voix ou par écrit. — *Soutenir*, affirmer, persévérer dans ce qu'on a dit, dans ce qu'on a avoué : *soutenir un mensonge.* — *Soutenir*, éprouver les effets d'une chose sans perdre son goût, son éclat, son mérite : *du vin qui soutient la mer, ou qui ne peut soutenir la mer; il faut un autre mérite pour soutenir le grand jour de l'impression.*—On dit qu'on *ne peut soutenir une idée, une pensée*, pour dire qu'on ne peut s'y arrêter qu'avec dégoût, avec horreur : *je ne puis soutenir cette pensée*, elle me fait frissonner. —T. de mus. : *soutenir la voix*, et neut., *soutenir*, faire durer les sons pendant toute leur valeur, avec le même degré de force.— En t. de mar. : *soutenir au vent*, tenir le vent; se tenir au vent autant qu'on y est, sans tomber sous le vent de la perpendiculaire, et sans gagner au vent. — SE SOUTENIR, v. pron., se tenir ferme sur ses jambes. — Fig., avoir toujours le même crédit, la même autorité, etc. : *malgré les révoltes et les insidieuses propositions, il s'est soutenu contre les révoltés.* — *Cette dame se soutient très-bien*, conserve bien sa santé, sa fraîcheur, etc. —*Cette pièce ne peut se soutenir*, elle n'est pas vue avec plaisir.—Persévérer : *il faut se soutenir par le courage; il se soutient dans les mêmes dispositions.* — Se maintenir : *ce bâtiment se soutient bien.*—Être ferme : *cette étoffe se soutient.*—Fig. : *ce discours se soutient d'un bout à l'autre*, il est égal partout. — S'empêcher réciproquement de tomber; et fig., prendre le parti l'un de l'autre, se prêter mutuelle assistance.

SOUTENU, E, part. pass. de *soutenir*, et adj., appuyé, etc. — Qui ne languit point, qui ne s'affaiblit point : *c'est un malade bien soutenu.* — *Style soutenu*, le style oratoire. — *Discours soutenu*, d'une égale force partout. — Dans une pièce de théâtre : *caractères soutenus*, qui gardent jusqu'au bout les mêmes mœurs. — *Rôle soutenu*, qui garde son aplomb.

SOUTERRAIN, et mieux **SOUTERREIN**, subst. mas. (*çoutèrein*), lieu voûté *sous terre* : *les souterreins de cette ville sont immenses.*—Voies secrètes pour parvenir à quelque fin : *cet homme a un souterrein qu'il faut tâcher de découvrir; il n'emploie que les souterreins de la politique.*

SOUTERRAIN, et mieux **SOUTERREIN, E**, adj. (*çoutèrein, rène*), qui est *sous terre* : *chemin souterrein, vapeurs souterreines.*—Fig., caché, secret : *intrigue, pratique souterreine.* Voyez TERREIN.

SOUTERRAINE (LA), subst. propre fém. (*laçoutèrène*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Guéret, dép. de la Creuse.

SOUTERRAINEMENT, et mieux **SOUTERREINEMENT**, adv. (*çoutèreneman*), comme un *souterrein*, en *souterrein*; intérieurement, dans les terres, dans le fond ou l'intérieur des terres.

SOUTERRÉ, E, adj. (*çouteré*), t. de bot., qui se cache *sous terre* : *fruit souterré.*

SOUTESCELLE, subst. fém. (*çoutèecèle*), t. de bot., plante marine du genre des arroches.

SOUTHWELLIE, subst. fém. (*çoutevèlèli*), t. de bot., genre de plantes.

SOUTIEN, subst. mas. (*çoutiein*), ce qui *soutient*, ce qui supporte, ce qui appuie : *ce pilier est le soutien de toute la voûte, de toute la salle.* — Fig., appui, défense, protection : *il est le soutien de sa famille, de sa religion.* — En t. de palais, on disait anciennement : *fournir les pièces au soutien*, pour, fournir les pièces justificatives. Hors d'usage aujourd'hui dans ce sens.

SOUTILLESSE, subst. fém. (*çouti-ièce*), subtilité. — Subtilité. (*Boiste.*) Hors d'usage.

SOUTIMENT, adv. (*çoutiman*), subtilement. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

SOUTIRAGE, subst. mas. (*çoutiraje*), action de soutirer; ses effets.

SOUTIRÉ, E, part. pass. de *soutirer*.

SOUTIRER, v. act. (*çoutiré*), transvaser une liqueur d'un tonneau dans un autre : *on soutire le vin avant que la vigne soit en fleur.* — Fig., se faire donner par adresse ou par souplesse quelque chose d'un père ou d'un tuteur ; obtenir peu à peu : *il lui soutire de temps en temps quelques pièces de cinq francs.* — *se* SOUTIRER, v. pron.

SOUTIS, subst. mas. plur. (*çouti*). Voy. SOUCIS.

SOUTRAIT, subst. mas. (*çoutrè*), t. de papetier; planche inférieure de la presse. — Endroit de la presse sur lequel les poignées de papier portent.

SOUVENANCE, subst. fém. (*çouvenance*), souvenir, mémoire. Vieux mot.

SOUVENIR, subst. mas. (*çouvenir*), action de la mémoire par laquelle on se *ressouvient*. — Pensée par laquelle on se *ressouvient* de..., ou l'on réfléchit sur... — Ce qui rappelle le *souvenir*. — Faculté même de la mémoire : *je ne saurais effacer cette action de mon souvenir.* — La mémoire elle-même : *je ne puis en perdre le souvenir; ses blessures sont pour lui de glorieux souvenirs de ses exploits.* — Tablettes sur lesquelles on écrit ce qu'on ne veut pas oublier ; sorte de porte-feuille : *j'ai écrit cela sur mon souvenir.* — Sorte d'inscription que l'on met sur un coffret destiné à être offert par galanterie à une dame qu'on affectionne, ou dont on veut conserver les bonnes graces.

se **SOUVENIR**, v. pron. (*ceçouvenir*) (du latin *subvenire, venire sub*, se présenter à l'esprit, à la mémoire). Il se conjugue comme *tenir*. Avoir mémoire de... Voyez *se* RESSOUVENIR. — Garder la mémoire, soit d'un bienfait pour le reconnaître, soit d'une injure pour s'en venger : *je me souviens de votre promesse, je me souviendrai de vos bons procédés, de ses bienfaits.* — Avoir soin : *je me souviendrai de votre affaire, de vos intérêts.* — On dit souvent unipers. : *il me souvient d'avoir lu; vous souvient-il?* etc. — Prov. et iron. : *il n'est pas vieux, mais il se souvient de loin.* — Par forme de menace : *allez, je m'en souviendrai;* et : *il s'en souviendra*, il s'en repentira.—On dit de même : *souvenez-vous-en*, tâchez de ne plus tomber dans la même faute. — *Faire souvenir*, v. neut., rappeler quelque chose en la mémoire, ou rappeler la mémoire de quelque chose.

SOUVENT, adv. de temps (*çouvan*) (du lat. *subindè*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement *ensuite, aussitôt après, bientôt*. C'est de la même source que les Italiens ont fait *sovente*. Ménage.), plusieurs fois en peu de temps, fréquemment. — SOUVENT, FRÉQUEMMENT. (*Syn.*) *Souvent* veut dire, selon l'interprétation commune, beaucoup de fois, maintes fois, *souventes-fois ; fréquemment*, selon l'étymologie, veut dire fort souvent, très-ordinairement, plus que de coutume. Vous allez *souvent* dans un lieu où vous avez coutume d'aller ; vous allez *fréquemment* dans une maison où vous allez avec une grande assiduité. *Souvent* n'indique que la pluralité des actes; *fréquemment* annonce une habitude formée. Vous faites *souvent* ce qu'il n'est pas rare, ce qu'il est ordinaire que vous fassiez ; vous faites *fréquemment* ce que vous êtes le plus accoutumé à faire, ce que vous faites sans cesse. — Celui qui voit *souvent* les ministres visite *fréquemment* les antichambres. Un égoïste parle *souvent* de lui, il en parle même plus *fréquemment* qu'on ne pense ; car, sans se nommer, c'est *souvent* de lui ou relativement à lui qu'il parle. — Ce qui ne revient pas *souvent* est plus ou moins rare: ce qui ne revient pas *fréquemment* peut être néanmoins ordinaire. *Fréquemment* est même particulièrement propre à désigner ce qui se fait ordinairement, mais plus *souvent* qu'à l'ordinaire. Ainsi, dans l'état naturel, le pouls bat *souvent* en une minute; mais si, par accident, les pulsations deviennent plus pressées, plus rapides, plus multipliées, il bat *fréquemment*, il est *fréquent*. — *Fréquemment* indique proprement une action, ce qu'on fait; et *souvent* indique également l'action et l'état, ce qui se fait ou ce qui est. Celui qui ne fait pas *fréquemment* un exercice modéré est *souvent* incommodé, ou il éprouve *souvent* des incommodités. Il y a fort *souvent* du monde dans une maison, et vous y allez vous-même *fréquemment*. On sort *fréquemment* de chez soi; on n'est pas *souvent* chez soi.

SOUVENTE-FOIS et **SOUVENTES-FOIS**, adv. (*çouvantefoè*), souvent. Vieux et même très-vieux.

SOUVENU, E, part. pass. de *se souvenir*.

***SOUVERAIN**, E, subst. et adj. (*çouverein, rène*) (du lat. *suprà*, sur, dessus, d'où les Italiens ont fait *sopra*, ensuite, *sovra*, qui leur a servi pour former *sovrano*. C'est de ce dernier mot que vient le français *souverain*. Ménage.), celui, celle en qui réside la souveraineté, la suprême puissance. — Subst. mas. seulement, monnaie d'or d'Autriche, valant 17 fr. 58 c.; *idem* de Milan, 35 fr. 16 c.; *idem* d'Angleterre, 25 fr. 21 c.— Adj., indépendant, absolu : *pouvoir souverain, peuple souverain, nation souveraine.* — Suprême, qui est au plus haut degré : *l'Etre souverain.* —Excellent, supérieur à tout en son genre : *le souverain bien, la souveraine félicité; remède souverain, qui a une vertu souveraine.* — *Cour souveraine*, sans appel ; *jugement souverain*, en dernier ressort. — *Avoir pour quelqu'un un souverain mépris*, un très-grand mépris.

SOUVERAINEMENT, adv. (*çouverèneman*), excellemment, parfaitement. — Extrêmement : *Dieu est souverainement bon.* — D'une manière *souveraine* et indépendante : *commander souverainement.* — Sans appel. — Il se dit quelquefois en mauvaise part dans le style fam. : *ce livre est souverainement mauvais; cet homme est souverainement méprisable.*

SOUVERAINETÉ, subst. fém. (*çouverèneté*), autorité, puissance *souveraine* : *la souveraineté réside dans le peuple.* — Étendue d'un état *souverain* : *cette souveraineté n'a pas dix lieues.*

SOUVIGNY, subst. propre mas. (*çouvigni*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Moulins, dép. de l'Allier.

SOVASSA, ou **SOVENSA**, subst. mas. (*çovaceça, vança*), sorte de métal dont on fait des étriers au Japon.

SOWERBÉE, subst. fém. (*çouèrebé*), t. de bot., genre de plantes monogynes de la famille des liliacées.

SOY, subst. mas. (*çoé*), sorte de sauce dont l'usage est venu du Japon. (*Académie*, édit. de 1835). Le mot ni la chose ne nous paraissent bien importants.

SOYAC, subst. mas. (*çoé-iak*), sauce anglaise.

SOYALE, subst. fém. (*çoé-iale*), t. de bot., plante de la famille des palmiers.

SOYETEUR, subst. mas. (*soè-ieteur*), ouvrier en *soie*. (*Boiste.*) Inusité.

SOYEUSE, adj. fém. Voy. SOYEUX.

SOYEUX, adj. mas., au fém. SOYEUSE, (*çoé-ieu, ieuze*), fin et doux au toucher comme la *soie* : *du fil soyeux.*—Plein de soie, épais de *soie*, garni de *soie*, en parlant des étoffes : *ce taffetas est bien soyeux ; ce satin est plus soyeux que celui que vous m'avez montré hier.*—Fig., doux et complaisant : *souple et soyeux avec les gens en place.* — En anat., qui a l'aspect de la *soie*, en parlant des poils; qui est couvert de poils doux, mous, serrés, couchés et serrés comme de la *soie*. — En bot., *soyeux*, se dit des feuilles chargées de poils mous, couchés et luisants, qui imitent l'éclat de la *soie*.

SOYEUX ou **GRIS-BLANC**, subst. mas. (*çoé-ieu, gueriblan*), t. de bot., sorte d'agaric.

DU VERBE AUXILIAIRE **ÊTRE** :

Soyez, 2ᵉ pers. plur. impér.

Soyez, précédé de *que vous*, 2ᵉ pers. plur. prés. subj.

SOYON, subst. mas. (*çoé-ion*), t. d'art vétérinaire, maladie particulière au cochon.

Soyons, 1ʳᵉ pers. plur. impér.

Soyons, précédé de *que nous*, 1ʳᵉ pers. plur. prés. subj.

S. P., abréviation de *Saint-Père*, titre du pape.

SPACIEMENT, subst. mas. (*cepaciman*), nom que l'on donnait aux promenades que les Chartreux, etc., faisaient dans leurs enclos ou dans les champs voisins. Hors d'usage.

SPACIEUSE, adj. fém. Voy. SPACIEUX.

SPACIEUSEMENT, adv. (*cepaci-euzeman*), d'une manière *spacieuse* et vaste.

SPACIEUX, adj. mas., au fém. SPACIEUSE, (*spaci-eu, euze*) (du latin *spaciosus*, fait de *spacium*, espace), qui est d'une grande étendue, en parlant du lieu et non du temps : *jardin spacieux, cour spacieuse.*

SPADASSIN, subst. mas. (*cepadacein*) (de l'italien *spadaccino*, fait dans le même sens de *spada*, épée), bretteur, traîneur d'épée.

SPADASSINAGE, subst. mas. (*cepadacinaje*), métier de *spadassin*. — Humeur, caractère du *spadassin*. Hors d'usage.

SPADICE, subst. mas. (*cepadice*). Voy. SPADIX.

***SPADICÉ**, E, adj. (*cepadicé*), t. de bot., qui a des *spadices* ou des rameaux floraux.

SPADILLE, subst. mas. (*cepadi-ie*) (de l'espagnol *espadilla*), as de pique en certains jeux de cartes, et surtout au jeu de l'hombre : *avoir spadille.*

SPADIX, subst. mas. (*cepadikece*) (du latin *spadix*), t. de bot., axe rameux qui porte les fleurs du palmier.—Réceptacle de la fructification, entouré d'une spathe qui lui sert de voile. —Nom que l'on donnait autrefois à une sorte d'instrument de musique.

***SPADON**, subst. mas. (*cepadon*), t. de médec., homme privé des organes génitaux ; eunuque.— T. de bot., arbre qui ne produit rien.

SPAGE, subst. mas. (*cepaje*), t. d'agric., espèce de raisin.

SPAGYRIE ou **SPAGYRIQUE**, subst. fém. et adj. des deux genres (*cepajiri, jirike*), analyse des corps composés; analyse chimérique des métaux ; recherche de la pierre philosophale, de l'art de faire de l'or ; métallurgie.

***SPAGYRISTE**, subst. mas. (*cepajiricete*), celui ou celle qui pratique la *spagirie*.

***SPAHI**, subst. mas. (*cepa-i*), cavalier turc et algérien.

SPAHILAR-AGASI, subst. mas. (*cepa-ilara-guazi*), t. de relat., chef des *spahis*.

SPALANGIE, subst. fém. (*cepalanji*), d'hist. nat., insecte hyménoptère pupivore.

SPALAPHORE, subst. fém. (*cepalafore*), t. de bot., sorte de bigarade.

SPALAX, subst. mas. (*cepalakce*), t. d'hist. nat., animal rongeur de l'espèce des rats.

SPALLANZANIE, subst. fém. (*cepalelanzani*), t. de bot., genre de plantes.

SPALME, subst. mas. (*cepaleme*), mastic incorruptible qui sert à *spalmer*.

SPALMÉ, E, part. pass. de *spalmer*.

SPALMER, v. act. (*cepalemé*), enduire de goudron, de poix, de suif. L'*Académie* ajoute qu'on dit aussi *espalmer*. — *se* SPALMER, v. pron.

SPALT, subst. mas. (*cepalete*), pierre luisante dont les fondeurs se servent pour mettre en fusion les métaux.

SPAMOSEUSE, adj. fém. Voy. SPAMOSEUX.

SPAMOSEUX, adj. mas., au fém. SPAMOSEUSE (*cepamôzeu, zeuze*), qui est sujet à la crampe (*Boiste.*) Inusité. Voy. SPASMOSEUX.

SPANANTHE, subst. mas. (*cepanante*), t. de bot., plantes digynes de la famille des ombellifères.

***SPANDAU**, subst. propre mas. (*çepandô*), ville forte des états prussiens; malgré sa forteresse, qui fait toute son importance, elle fut prise par les Français en 1806.

SPANDEN, subst. propre mas. (*cepandène*), village de Prusse, où les Français remportèrent plusieurs avantages sur les Russes en 1807.

SPANOPOGON, subst. mas. (*cepanopoguon*) (du grec σπανος, rare, et πωγων, barbe), poils rares de la barbe, et sujets à tomber.— Par extension on a nommé ainsi ceux qui ont peu de barbe, et qui la perdent.

SPARACTE, subst. mas. (*ceparakte*), t. d'hist. nat., oiseau silvain de la famille des collurions.

SPARADRAP, subst. mas. (*ceparadra*), sorte de toile trempée dans un emplâtre fondu. On l'appelle aussi *toile Gauthier*, du nom de son inventeur.

SPARADRAPIER, subst. mas. (*ceparadrapié*), celui qui fait, qui prépare le *sparadrap*.

SPARAGME, subst. mas. (*ceparagueme*). Voy. SPASME.

SPARAILLON, subst. mas. (*cepara-ion*), t. d'hist. nat., poisson osseux et thoracique, du genre des spares.

SPARALLIUM, subst. mas. (*ceparaleli-ome*), t. de médec., injection qu'on fait d'un liquide dans le vagin. Peu usité.

SPARASION, subst. mas. (*ceparazion*), t. d'hist. nat., insecte hyménoptère pupivore.

SPARASSE, subst. mas. (*ceparace*), t. d'hist. nat., genre d'arachnides.

SPARAXIDE, subst. fém. (*ceparakcide*), t. de bot., plante qui produit de grandes fleurs.

SPARAXIS, subst. mas. (*ceparakcice*), t. de bot., genre de plantes voisin des tritonies.

SPARE, subst. mas. (*cepare*) (du latin *sparum*, pris du grec σπαρος), t. d'hist. nat., genre de poissons osseux, holobranches et thoraciques.—Nom qu'on donnait anciennement à une espèce de dard qu'on lançait avec l'arbalète.

SPARGANE, subst. fém. (*ceparguane*) (du grec σπαργανον, bande dont on enveloppe un enfant), t. de bot., plante dont les feuilles ont la forme d'une bandelette, et qu'on appelle vulgairement *ruban d'eau*.

SPARGANON, subst. mas. (*ceparguanon*) (en grec σπαργανον), bandage dont on entourait les enfants au maillot.

SPARGANOPHORE, subst. mas. (*ceparguanofore*), t. de bot., genre de plantes voisin des éthulies.

SPARGANOSE, subst. fém. (*ceparguanôze*), t. de chir., distension excessive des mamelles causée par une grande abondance de lait.

SPARGELLE, subst. fém. (*ceparjèle*), t. de bot., nom vulgaire du genêt sagittal.

SPARGÉ, E, part. pass. de *sparger*.

SPARGER, v. act. (*ceparjé*) (en latin, *spargere*), disperser, répandre. — *se* SPARGER, v. pron. Vieux.

SPARGITIDE, adj. des deux genres (*ceparjitide*), sigillé : *terrein spargitide*. Peu en usage.

SPARGOULE, subst. fém. Voy. SPERGULE.

SPARIÉ, E, adj. (*ceparі-é*), t. de mar., jeté sur la côte. Peu en usage. Voy. le mot suivant.

SPARIES, subst. fém. plur. (*cepari*) (du grec σπειρω, je sème), t. de mar., tout ce que la mer rejette sur ses bords.

SPARLING, subst. mas. (*ceparleingue*), t. de bot., plante du Malabar, de la famille des liliacées.

SPARMANNE, subst. mas. (*ceparmane*), t. de bot., arbrisseau qui porte le nom du célèbre botaniste *Sparmann*.

SPARSILE, adj. des deux genres (*ceparcile*) (du latin *sparsilis*, fait de *spargere*, semer, répandre, jeter çà et là), t. d'astron. : *étoiles sparsiles*, qui sont comme éparses au hasard, et ne forment point de constellations ; on les nomme aussi *informes* et *sporades*. — Les trois adjectifs, *sparsiles*, *informes* et *sporades*, sont presque toujours pris substantivement.

SPARTAIRE, subst. mas. (*cepartère*), lieu planté de genêts d'Espagne, où il en croît beaucoup. —Nom qu'on donne à ceux qui fabriquent de la *sparterie*. —T. d'hist. nat., espèce d'oiseau de proie.

***SPARTE**, subst. propre mas. (*ceparte*), second nom que les anciens donnaient à la ville de Lacédémone.

SPARTE, subst. mas. (*ceparte*) (du latin *spartum*, fait du grec σπαρτον ou σπαρτος), t. de bot., plante graminée qui se plaît dans l'eau, et qui croît en Espagne. Les anciens en faisaient des cordages ; on continue d'en faire en Espagne.

***SPARTÉ, E**, adj. (*cepartė*), qui est fait de *sparte*, de genêt, de jonc.

SPARTÉOLES, subst. mas. plur. (*cepartė-ole*), gens préposés pour faire le guet, chez les anciens Romains.—Subst. fém., nom qu'on donnait aussi à des cordes faites de brins de jonc.

SPARTERIE, subst. fém. (*ceparteri*), manufacture de tissus de *sparte*. — Ouvrage fait en tissu de *sparte*. — Bâtiment où l'on fabrique les ouvrages de tissu de *sparte*.

***SPARTIATE**, subst. et adj. des deux genres (*ceparci-ate*), de la ville de *Sparte*.

SPARTINE, subst. fém. (*cepartine*), t. de bot., plantes diadelphes de la famille des légumineuses.

SPARTON, subst. mas. (*ceparcion*), t. de mar., cordage de jonc.

SPARTUM, subst. mas. (*cepartum*), t. de bot. Voy. SPARTE.

SPARTOPOLIE, subst. fém. (*cepartopoli*), t. d'hist. nat., pierre précieuse. — Espèce de masque que portaient, chez les anciens, les acteurs comiques dans leurs rôles.

SPARULE, subst. mas. (*ceparule*), t. d'hist. nat., espèce de poisson qu'on trouve dans la Méditerranée.

SPARUS, subst. mas. (*ceparuce*), t. d'antiq., sorte de dard qui se lançait avec l'arbalète.

SPASMATIQUE, subst. et adj. des deux genres (*cepacematike*), attaqué de *spasme*.

SPASME, subst. mas. (*cepaceme*) (du grec σπασμος, fait dans le même sens de σπαω, je tire, je contracte), t. de médec., sorte de convulsion ou retirement de nerfs.—T. d'hist. nat., nom d'une espèce de chéiroptère.

SPASMODIQUE, subst. et adj. des deux genres (*cepacemodike*), qui a rapport au *spasme* ; qui tient au *spasme* : *mouvement spasmodique*, de convulsion. Voy. SPASME.—*Remède spasmodique*, ou mieux, *anti-spasmodique*, contre les convulsions.—Subst. : *un, une spasmodique*.

SPASMODIQUEMENT, adv. (*cepacemodikeman*) d'une façon *spasmodique*; par *spasme*.

SPASMOLOGIE, subst. fém. (*cepacemoloji*) (du grec σπασμος, spasme, et λογος, discours), traité sur les *spasmes* ou convulsions.

SPASMOLOGIQUE, adj. des deux genres (*cepacemolojike*), qui a rapport à la *spasmologie*.

SPASMOSEUSE, adj. fém. Voy. SPASMOSEUX.

SPASMOSEUX, subst. et adj. mas., au fém. **SPASMOSEUSE** (*cepacemozeu, zeuze*), sujet au *spasme*, à des convulsions nerveuses. Peu usité. Voy. SPASMATIQUE.

SPASTIQUE, adj. des deux genres (*cepacetike*). Voy. SPASMODIQUE.

SPATA, ou **SPATHA**, subst. fém. (*cepata*), t. de bot., gaîne que l'on nomme plus ordinairement *spathe*. Voy. ce mot.

SPATAGNE, ou **SPATAGUE**, subst. fém. (*cepacetagnie, tague*), t. d'hist. nat., espèce de chauve-souris.

***SPATALIE**, subst. fém. (*cepatali*), t. de bot., plante monogyne de la famille des protées.

SPATANGUE, subst. mas. (*cepatangue*), t. d'hist. nat., genre de vers échinodermes.

SPATAPHORE, subst. mas. (*cepatafore*), t. de bot., plante de la famille des bigaradiers.

SPATH, subst. mas. (*cepate*), (mot emprunté de l'allemand), pierre feuilletée qu'on trouve dans les mines.—*Spath adamantin*, le corindon.—*Spath adamantin brun rougeâtre*, le titane oxydé ; et *spath adamantin rouge violet de Bourmon*, le feld-*spath* apyre. — *Spath ammoniacal*, fluate d'ammoniac.—*Spath calcaire*, fluate de chaux.—*Spath pesant*, fluate de baryte.—*L'Académie* termine son article par ces mots : Quelques-uns disent par corruption, *spar*. Au reste, elle cite ce mot sans l'approuver. Le mot *spath* lui-même commence à tomber en désuétude. Les anciens minéralogistes l'avaient adopté pour désigner quelques espèces de minéraux à texture lamellaire et cristalline. On ne l'emploie guère aujourd. que pour désigner le carbonate de chaux laminaire, ou *spath calcaire* ; et la fluorine, ou *spath fluor*. Toutes les autres dénominations appartiennent à l'ancienne minéralogie.

SPATHACÉ, E, adj. (*cepatacé*), t. de bot., enveloppé d'une *spathe*. Voy. ce mot.

SPATHE, subst. fém. (*cepate*) (du grec σπαθη, lame ou pique, parce que cette gaîne se termine en pique), t. de bot., membrane qui recouvre les fleurs du narcisse et de plusieurs liliacées. — Espèce de gaîne membraneuse, qui entoure le spadix dans les fleurs des palmiers.—Espèce de sabre commun aux Germains et aux Gaulois, dont la garde était faite de manière qu'on pouvait s'en servir des deux mains.

SPATHÈLE, subst. fém. (*cepatèle*), t. de bot., plante trigyne de la famille des térébinthacées.

SPATHESTER, subst. mas. (*cepatècetère*), t. de chir., instrument qui servait à ramener le prépuce sur le gland, lorsqu'il était trop court.

SPATHIFIÉ, E, part. pass. de *spathifier*.

SPATHIFIER, v. act. (*cepatifié*), former en *spath*.—*se* SPATHIFIER, v. pron., devenir *spath*. Peu en usage.

***SPATHILLE**, subst. fém. (*cepati-ie*), petite *spathe* qui recouvre les fleurs de certaines plantes.

SPATHION, subst. mas. (*cepation*), t. de bot., genre de plantes.

SPATHIQUE, adj. des deux genres (*cepatike*), Voy. FLUORIQUE, qui est plus usité.

SPATHODÉE, subst. fém. (*cepatodé*), t. de bot., genre de plantes dont le calice est en forme de *spathe*.

***SPATHULAIRE**, subst. mas. (*cepatulère*), t. d'hist. nat., espèce de poisson.

SPATHULE (l'*Académie* écrit *spatule*, orthographe moins conforme à l'étymologie, mais que l'usage paraît avoir consacrée), subst. fém. (*cepatule*) (du latin *spathula*, diminutif de *spatha*, en grec σπαθη, spathule), instr. de pharmacie rond par un bout et plat par l'autre.—T. d'h. nat., genre d'oiseaux échassiers.

SPATHULÉ, E, adj. (*cepatulé*), t. de bot.; se dit des feuilles dont la partie supérieure est arrondie en forme de *spathule*.

SPATILE, subst. fém (*cepatile*), t. de médec., matière fécale liquide.

SPATOLA, subst. mas. (*cepatola*), t. d'hist. nat., fossile de Monte-Bolca ; espèce de silure ascite.

SPATULA, subst. fém. (*cepatula*), t. de bot. Voy. SPATULE.

SPATULAIRE, subst. fém. (*cepatulère*), t. de bot., plante de la famille des champignons.

SPATULE, subst. fém. (*cepatule*), t. de bot., plante nommée aussi *glaïeul puant*.—Subst. mas. plur., t. d'anat., les omoplates. Voy. SPATHULE.

SPÉ, subst. mas. (*cepé*), nom qu'on donne au plus ancien des enfants de chœur de la cathédrale de Paris.

SPEAUTRE, subst. mas. (*cepôtre*), t. d'hist. nat., espèce de méteil. Voy. EPEAUTRE.

SPÉCIA, subst. fém. (*cepéci-a*), t. de comm., solde d'un compte.

SPÉCIAL, E, adj. (*cepéci-ale*) (en lat. *specialis*), particulier ; ce qui se réfère, se reporte à un seul objet. Il est opposé à *général* : *pouvoir spécial*; *cela est exprimé par une clause spéciale*.—Notable, remarquable : *faveur spéciale*.— Au plur. mas., *spéciaux*.

SPÉCIALEMENT, adv. (*cepéci-aleman*) (du lat. *specialiter*), particulièrement, d'une manière *spéciale*, qui désigne, détermine, exprime une chose ou une personne particulière, etc.

SPÉCIALISÉ, E, part. pass. de *spécialiser*.

SPÉCIALISER, v. act. (*cepéci-alizé*), indiquer, désigner *spécialement*.—*se* SPÉCIALISER, v. pron. Ce mot manque dans l'*Académie*.

***SPÉCIALITÉ**, subst. fém. (*cepéci-alité*), qualité de ce qui est *spécial*.—T. de pratique, détermination d'une chose *spéciale*.

SPÉCIAUX, adj. mas. plur. Voy. SPÉCIAL.

SPÉCIEUSE, adj. fém. Voy. SPÉCIEUX.

SPÉCIEUSEMENT, adv. (*cepéci-euzeman*), d'une manière *spécieuse* ou apparente.

SPÉCIEUX, adj. mas., au fém. **SPÉCIEUSE** (*cepéci-eu, euze*) (du lat. *speciosus*, fait de *species*, forme, figure, apparence, beauté), qui a une apparence de vérité et de justice : *prétexte spécieux*, *raisons spécieuses* ; *il ne nous donne que des raisons spécieuses* ; *il a donné à cette affaire un tour fort spécieux*.—Se dit quelquefois par opposition à *solide* : *cela n'est que spécieux*; il n'y a rien de réel.— *Arithmétique spécieuse*, calcul des quantités exprimées par les lettres de l'alphabet, que les premiers algébristes appelaient *species*, espèces; parce que ces lettres, expriment toutes les quantités, en marquent en quelque sorte l'espèce générale. C'est ce que nous nommons aujourd'hui *algèbre*.—Subst. mas., ce qu'il y a d'apparent dans quelque chose : *le spécieux de la chose est que...*

***SPÉCIFICATIF**, adj. mas., au fém. **SPÉCIFICATIVE** (*cepécifikatif, tive*), qui *spécifie* : *terme spécificatif*.

SPÉCIFICATIVE, adj. fém. Voy. SPÉCIFICATIF.

SPÉCIFICATION, subst. fém. (*cepécifikâcion*), expression et détermination des choses particulières en les *spécifiant*.

SPÉCIFICITÉ, subst. fém. (*cepécificité*), t. de médec., état, qualité de ce qui est *spécifique*.

SPÉCIFIÉ, E, part. pass. de *spécifier*.

SPÉCIFIER, v. act. (*cepécifié*) (du lat. *specificare*), particulariser, exprimer en détail ; déterminer en particulier.—*se* SPÉCIFIER, v. pron.

SPÉCIFIQUE, adj. des deux genres (*cepécifike*) (du lat. *specificus*), propre spécialement à... : *différence*, *vertu*, *qualité spécifique*; *remède spécifique*.—T. de bot., qui appartient à l'*espèce*, qui la caractérise.—En phys., *pesanteur spécifique*, celle de deux corps solides ou fluides, qui ont des poids différents sous un même volume ; *chaleurs spécifiques*, quantité de chaleurs qui peuvent produire, dans les corps égaux en masse, des élévations égales de température, en prenant un degré du thermomètre comme terme de comparaison.—Subst. mas., remède *spécifique* : *le quinquina est un grand spécifique contre la fièvre*.

SPÉCIFIQUEMENT, adv. (*cepécifikeman*), d'une manière *spécifique* et particulière.

SPECIMEN (et non pas **SPÉCIMEN**), subst. mas. (*cepécimène*), mot tout latin, qui signifie, marque, indication, exemple, modèle, essai, épreuve, échantillon : *il serait nécessaire de donner un specimen du format et du caractère de l'ouvrage, dans un prospectus*. — Au plur., des *specimen*.

SPÉCIOSITÉ, subst. fém. (*cepéci-ôzité*) (en lat. *speciositas*), beauté.

SPECTACLE, subst. mas. (*cepèktakle*) (du lat. *spectaculum*, fait de *spectare*, regarder), en général, tout objet qui attire les regards : *beau spectacle, triste spectacle.* — En particulier, représentation théâtrale : *la comédie est un spectacle fort agréable ; assister au spectacle.* — Il se prend aussi pour la pompe, la magnificence, l'éclat qui accompagnent une représentation : *il y a beaucoup de spectacle dans cette comédie ; c'est un mélodrame à grand spectacle.*—Grandes cérémonies ou réjouissances publiques : *à la fête du roi, les feux d'artifice, les parades, les revues militaires sont de beaux spectacles pour la curiosité du peuple.* — *Être en spectacle*, exposé à l'attention publique : *un homme qui a un haut emploi est en spectacle à tout le monde.*— *Se donner en spectacle*, s'exposer aux regards et au jugement du public.—*Servir de spectacle*, être exposé à la risée, au mépris du public. — Lieu où se donnent les représentations théâtrales.—En général, tout ce qui forme l'ensemble des pièces théâtrales : *les spectacles ont leur bon côté et leur côté dangereux.*

SPECTATEUR, subst. mas., **SPECTATRICE**, subst. fém. (*cepèktateur, trice*) (du lat. *spectator*), celui, celle qui assiste à un *spectacle* : *les acteurs et les spectateurs.* — Fig., celui, celle qui n'agit point dans une affaire, qui voit seulement ce qui s'y passe : *il fut simple spectateur du combat ; elle a été spectatrice de tout cet événement.*

SPECTATRICE, subst. fém. Voy. SPECTATEUR.

SPECTRE, subst. mas. (*cepèktre*) (du lat. *spectrum*, fait de *specio*, pour *aspicio*, je vois, je regarde), fantôme, figure surprenante qu'on voit ou plutôt qu'on croit voir dans les ténèbres, etc. —Fig. et par exagération, personne extrêmement hâve et maigre.—T. de phys. : *spectre coloré* ou *solaire*, l'image oblongue et colorée du soleil, dont les rayons passent par l'angle d'un prisme dans une chambre obscure. — T. d'hist. nat., tribu d'insectes de l'ordre des orthoptères.— Nom d'une chauve-souris d'Amérique, communément appelée *vampire*.

SPÉCULAIRE, adj. des deux genres (*cepékulère*) (en lat. *specularis*, fait de *speculum*, miroir), qui brille aux yeux : *pierre spéculaire*, sorte de pierre claire et transparente comme le verre.—*Science spéculaire*, art de faire les miroirs. En ce sens, on dit aussi subst. au fém. : *la spéculaire.*—*Fer spéculaire*, fer poli et luisant comme une glace.—Subst. mas. plur., magiciens ou devins qui faisaient voir dans un miroir tout ce qu'on désirait, ou qui se vantaient de le faire.

*__SPÉCULATEUR__, subst. mas., **SPÉCULATRICE**, subst. fém. (*cepékulateur, trice*), celui, celle qui *spécule*, qui observe les astres et les phénomènes célestes.—Celui qui fait des *spéculations* en matière de banque, de finance, de commerce, etc. : *cet homme est un fin spéculateur, il a fait une fortune rapide.*—L'*Académie* ne donne pas de fém. à ce subst.

SPÉCULATIF, adj. mas., au fém. **SPÉCULATIVE** (*cepékulatif, tive*), qui a coutume de *spéculer*, d'observer attentivement : *esprit spéculatif.*—Qui est l'objet de la *spéculation* : *science spéculative.* — Subst. mas., homme qui raisonne profondément sur les matières politiques, etc. : *les spéculatifs s'imaginent que cela n'aboutira à rien.*

SPÉCULATION, subst. fém. (*cepékulâcion*) (du latin *speculatio*), action de *spéculer* : *la spéculation des astres.* On dit plus souvent *observation.* —Il se dit par opposition à *pratique* : *cela n'est bon que dans la spéculation.* — *Spéculation de commerce*, affaires, entreprises, combinaisons commerciales. — Observations faites, écrites par les *spéculateurs* : *il nous a communiqué ses spéculations sur cette matière.*—T. d'hist. nat., nom d'une coquille du genre cône.

SPÉCULATIVE, adj. fém. Voy. SPÉCULATIF.— Subst. fém., théorie, science qui s'arrête à la *spéculation*, au simple raisonnement. (*Trévoux.*)

SPÉCULATIVEMENT, adv. (*cepékulativeman*), d'une manière *spéculative* : *en matière de morale, on aime spéculativement ce qui porte le cachet de la vérité.*

SPÉCULATOIRE, subst. fém. (*cepékulatoare*), science qui a pour objet l'interprétation des éclairs, du tonnerre, des comètes et autres phénomènes semblables. (*Trévoux.*) Vieux.

SPECULATOR, subst. mas. (*cepékulâtor*) (mot tout latin), t. d'antiq., soldat de la garde des empereurs. — Espion. — Bourreau.

SPÉCULATRICE, subst. fém. Voy. SPÉCULATEUR.

SPÉCULÉ, E, part. pass. de *spéculer*.

SPÉCULER, v. act. et neut. (*cepékulé*) (du latin *speculari*), contempler, observer les astres. *Observer* est maintenant seul usité : *il passe la nuit à spéculer.*—Méditer attentivement sur une matière : *ce n'est pas le tout de spéculer, il faut réduire en pratique.* — Faire une opération de commerce par des raisonnements, par des calculs : *il a beaucoup spéculé sur les grains, sur les soies ; il spécule beaucoup sur les fonds publics.* — SE SPÉCULER, v. pron.

SPECULUM, (ce mot, qui est entièrement latin, ne doit pas, ainsi que *specimen* et d'autres de ce genre qui ont conservé leur forme, recevoir un accent aigu sur l'*e*), substantif masculin (*cepékulome*), instrument pour tenir l'œil ouvert, pour dilater le vagin, la matrice, l'anus, pour tenir la bouche ouverte à un malade. On ajoute, aux divers instruments de ce genre, le nom des parties auxquelles ils sont propres ; ainsi, l'on appelle *speculum oculi*, le *speculum* de *l'œil* ; *speculum ani*, le *speculum* de l'*anus*, etc.

SPÉE ou **CÉPÉE**, subst. fém. (*cepé, cépé*), bois d'un an ou deux.

SPEIS, subst. mas. (*cepèce*), substance qui se sépare du bleu de Saxe, dans la fusion.

SPÉLAÏTE, subst. propre mas. (*cepéla ite*) (du grec σπηλαιον, antre), surnom de Mercure et d'Apollon, qu'on adorait dans les grottes sacrées.

SPÉLONQUE, subst. fém. (*cepélonke*) (en latin *spelunca*), grotte, caverne, antre. Vieux, et plus latin que français.

SPENCER, subst. mas. (*cepeincère*) (mot anglais), corsage sans jupe.

SPENDITEUR, subst. mas. (*cepanditeur*), celui qui a eu la peste et ne peut plus la gagner. Peu usité.

SPERCHE, subst. mas. (*cepèreche*), t. d'hist. nat., insecte coléoptère.

SPERGULASTRE, subst. mas. (*cepèregulacetre*), t. de bot., genre de plantes voisin des spergules.

SPERGULE, subst. fém. (*cepèregule*) (en latin *spergula*), t. de bot., plante annuelle, indigène, à fleur rosacée, dont on fait des prairies artificielles, et qui fournit un bon pâturage.

SPERMA-CETI, subst. mas. (*cepèrema-céti*), (mots latins qui signifient *semence de baleine*), blanc de baleine, substance analogue à la cire et à la graisse.

SPERMACOCE, subst. mas. (*cepèremakoce*), t. de bot., plante monogyne.

SPERMACRASIE, subst. fém. (*cepèremakrazi*) (du grec σπερμα, semence, et ακρασια, incontinence), t. de médec., gonorrhée, écoulement de semence.

SPERMA-DICTYON, subst. mas. (*cepèremadikti-on*), t. de bot., arbuste de la famille des rubiacées.

SPERMATIQUE, adj. des deux genres (*cepèrematike*) (du latin *spermaticus*, fait de *sperma*, sperme), qui a rapport au *sperme.*— *Vaisseaux spermatiques*, dans lesquels s'engendre le *sperme.*—*Vers spermatiques*, que l'on découvre dans la semence, à l'aide d'un microscope.

SPERMATOCÈLE, subst. fém. (*cepèrematocèle*) (du grec σπερμα, sperme, semence, et κηλη, tumeur), t. de chir., fausse hernie causée par le gonflement des vaisseaux spermatiques.

SPERMATOLOGIE, subst. fém. (*cepèrematoloji*) (du grec σπερμα, sperme, semence, et λογος, discours), traité ou dissertation sur la semence.

SPERMATOLOGIQUE, adj. des deux genres (*cepèrematolojike*), qui concerne la *spermatologie.*

SPERMATOPÉ, E, adj. (*cepèrematopé*) (du grec σπερμα, semence, et ποιεω, je fais), t. de médec.; se dit des substances que l'on croit propres à augmenter la semence. — Subst. : *des spermatopés.*

SPERMATOPHAGE, adj. des deux genres (*cepèrematofaje*) (du grec σπερμα, semence, et φαγω, je mange), t. d'hist. nat., qui vit de graines.—Subst. mas. : *les spermatophages.*

SPERMATOSE, subst. fém. (*cepèrematôze*) (du grec σπερμα, sperme, gén. σπερματος), t. de médec., production, coction, préparation de la semence dans les vésicules séminales, etc.

SPERMATORRHÉE, subst. fém. (*cepèrematoré*) (du grec σπερμα, sperme, et ρεω, je coule), t. de médec., écoulement involontaire de *sperme*.

SPERMATORRHÉIQUE, adj. des deux genres (*cepèrematoré-ike*), qui a rapport à la *spermatorrhée*.

SPERMATOZÉMIE, subst. fém. Voy. SPERMACRASIE.

SPERMAXYRE, subst. mas. (*cepèremakcire*), t. de bot., arbuste de la famille des tithymaloïdes.

*__SPERME__, subst. mas. (*cepèreme*) (du grec σπερμα, adopté par les Latins, et qui dérive de σπειρω, je sème), semence dont l'animal est engendré. —*Sperme de baleine*, cervelle du cachalot, blanc de baleine. Voy. SPERMA-CETI.

SPERMÉON, subst. mas. (*cepèremé-on*), t. de médec., *sperme*.

SPERMETISÉ, E, participe passé de *spermétiser*.

SPERMÉTISER, v. act. (*cepèremétizé*), injecter de *sperme*. (*Boiste.*) Inusité.

SPERMIODE, subst. fém. (*cepèremi-ode*), *sperme* de grenouille, qui est un puissant réfrigératif.

SPERMIOLE, subst. fém. (*cepèremi-ole*), œufs ou frai des grenouilles.—T. de pharm., espèce de poudre employée contre les hémorrhagies.

SPERMODÉE, subst. fém. (*cepèremodé*), t. de bot., genre de plantes.

*__SPERMODERME__, subst. mas. (*cepèremodèreme*), t. de bot., genre de plantes de la famille des champignons.

SPÉRONATE, subst. fém. (*cepéronate*), espèce de chaloupe à rames usitée en Italie.

SPÉRONELLE, subst. fém. (*cepéronèle*), t. de bot., consoude royale à fleurs doubles.

SPET, subst. mas. (*cepè*), t. d'hist. nat., poisson du genre des ésoces.

SPHACÈLE, subst. mas. (*cefacèle*) (du grec σφακελος), t. de chir., mortification entière de quelque partie du corps, causée par un défaut de circulation dans le sang et les humeurs. — Gangrène d'un membre, d'un organe.

SPHACÉLÉ, E, adj. (*cefacélé*), qui est attaqué de *sphacèle*.

SPHACÉLER, v. neut. (*cefacélé*), t. de médec., se gangréner.

*__SPHACTÉRIE__, subst. fém. (*cefaktéri*), lieu où les Héraclides immolaient leurs victimes, sur les frontières de l'Elide.

SPHAGÉBRANCHE, subst. mas. et adj. des deux genres (*cefajébranche*) (du grec σφαγη, la gorge, et βραγχια, les branchies, les ouïes des poissons), t. d'hist. nat., genre de poissons osseux de l'ordre des ophichthyctes, qui ont une double ouverture de branchies sous la gorge.

SPHAGE, subst. mas. (*cefaje*) (du grec σφαγη, la gorge), t. d'anat., le gosier, la partie antérieure du cou.

SPHAGITIDE, subst. fém. (*cefajitide*), t. d'anat., veine de la gorge.

SPHAIGNE, subst. mas. (*cefègnie*), t. de bot., genre de plantes de la famille des mousses.

SPHASE, subst. fém. (*cefaze*), t. d'hist. nat., genre d'arachnides.

SPHÉCISME, subst. mas. (*cefécíceme*), t. de mus. anc., air de flûte qui imitait le bourdonnement des abeilles.

SPHÉCODE, subst. mas. (*cefékode*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

SPHÉCOTÈRE, subst. mas. (*cefékotère*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux de l'ordre des silvains.

*__SPHÉGIDE__, subst. mas. (*cefèjide*), t. d'hist. nat., insecte hyménoptère.

*__SPHÈNE__, subst. mas. (*cefène*) (du grec σφην, coin, à cause de l'obliquité de ses divisions), nom donné à une sorte de pierre crystallisée ; on l'appelle aussi *titanite*.

SPHÉNI-MAXILLIEN, subst. et adj. mas. (*cefénimakcileliein*), t. d'anat., le muscle ptérygoïdien externe.

SPHÉNISQUE, subst. mas. (*cefèniceke*), t. d'hist. nat., division d'oiseaux plongeurs.

SPHÉNO-BASILAIRE, subst. et adj. mas. (*cefénobazilère*), t. d'anat., l'os occipital.

*__SPHÉNOCARPE__, subst. mas. (*cefénokarpe*), t. de bot., genre de plantes, le même que la lagunculaire.

SPHÉNOCLE, subst. fém. (*cefénokle*), t. de bot., genre de plantes nommée aussi *pougati.*

SPHÉNO-ÉPINEUSE, adj. fém. Voy. SPHÉNO-ÉPINEUX.

SPHÉNO-ÉPINEUX, adj. mas., au fém. **SPHÉNO-ÉPINEUSE** (*cefénô-épineu, neuze*), t. d'anat., qui a rapport à l'épine du *sphénoïde*. — On appelle : *artère spheno-épineuse*, la méningée

moyenne; *trou spléno-épineux*, un trou placé au-devant de l'*épine* du *sphénoïde*, et servant à introduire l'artère meningée moyenne dans le crâne.

SPHÉNOÏDAL, E, adj. (*ceféno-idal*), qui appartient au *sphénoïde*. — On appelle *épine sphénoïdale*, une crête saillante de la face inférieure du *sphénoïde* qui s'articule avec le vomer; *fente sphénoïdale*, une fente placée entre la grande et la petite aile du *sphénoïde*; *sinus sphénoïdaux*, deux cavités creusées dans l'épaisseur du creux du *sphénoïde*, et communiquant avec les fosses nasales.—Au plur., *sphénoïdaux*.

SPHÉNOÏDAUX, adj. mas. plur. Voy. SPHÉNOÏDAL.

SPHÉNOÏDE, subst. mas. et adj. des deux genres (*ceféno-ide*) (du grec σφην, coin, et ειδος, ressemblance, forme), t. d'anat., os de la tête, commun au crâne et à la mâchoire supérieure.

SPHÉNO-MAXILLAIRE, subst. et adj. des deux genres (*cefénômakcilelère*), t. d'anat., qui a rapport aux os *sphénoïde* et *maxillaire*. — On appelle: *fente spléno-maxillaire*, une fente formée par le *sphénoïde*, le *maxillaire* supérieur, le palatin et le malaire, et placée à la partie postérieure de l'angle de réunion des parois inférieure et interne de l'orbite; *fosse spléno-maxillaire*, un enfoncement qui existe à la réunion des fosses *sphéno-maxillaire* et ptérygo-*maxillaire*.

SPHÉNO-MAXILLIEN, subst. et adj. mas. Voy. SPHÉNO-MAXILLIEN.

SPHÉNO-ORBITAIRE, subst. et adj. des deux genres (*ceféno-orbitère*), t. d'anat., la partie antérieure du corps du *sphénoïde*.

SPHÉNO-PALATIN, E, adj. (*cefénôpalatein, tine*), t. d'anat, qui a rapport à l'os *sphénoïde* et au *palais*.—On appelle *artère spheno-palatine*, la terminaison de la maxillaire interne; *ganglion sphéno-palatin*, celui qui est placé en dehors du trou *sphéno-palatin*, dans la concavité ptérygo-maxillaire; *muscle spheno-palatin*, le sphéno-staphylin interne, selon quelques-uns; *nerfs sphéno-palatins*, des nerfs nés de la partie interne du ganglion; ils sont au nombre de cinq ou six; *trou sphéno-palatin*, une couverture arrondie, formée par l'os *sphénoïde* et la portion verticale de l'os du palais.

SPHÉNO-PARIÉTAL, E, adj. (*cefénôpari-étale*), t. d'anat.; se dit particulièrement de la suture qui unit l'extrémité des grandes ailes du *sphénoïde* avec l'angle antérieur et inférieur de l'os *pariétal*.—Au plur. mas., *sphéno-pariétaux*.

SPHÉNO-PARIÉTAUX, adj. mas. plur. Voy. SPHÉNO-PARIÉTAL.

SPHÉNO-PTÉRYGO-PALATIN, subst. et adj. mas. (*cefénôpetériguopalatein*), t. d'anat.; se dit du muscle qui s'attache à l'apophyse *ptérygoïde* du *sphénoïde* et du *palais*.

SPHÉNO-SALPINGO-STAPHYLIN, subst. et adj. mas. (*cefénôçalepeinguocetafilein*), t. d'anat., se dit du muscle qui a rapport à l'os *sphénoïde*, à la trompe d'Eustache et à la luette.

SPHÉNO-TEMPORAL, E, adj. (*cefénôtanporale*), t. d'anat., qui a rapport aux os *sphénoïde* et *temporal*.—On appelle *os spheno-temporal*, la partie postérieure du corps du *sphénoïde*, selon *Béclard*; *suture sphéno-temporale*, celle qui résulte de l'articulation des grandes ailes du *sphénoïde* avec la partie écailleuse du *temporal*.

SPHÉRANTHE, subst. fém. (*ceférante*) (du grec σφαιρα, sphère, globe, et ανθος, fleur), t. de bot., plante dont les fleurs sont ramassées en boule ou en tête arrondie.

***SPHÈRE**, subst. fém. (*cefère*) (du grec σφαιρα, en lat. *sphera*), globe, corps solide contenu sur une seule surface, au milieu duquel est un point appelé *centre*, d'où toutes les lignes tirées à la surface sont égales.—Machine ronde et mobile, composée de divers cercles qui représentent ceux que les astronomes imaginent dans le ciel. On l'appelle ordinairement *sphère armillaire*.— Disposition du ciel, suivant les cercles imaginés par les astronomes; *sphère de Ptolémée, de Copernic*, etc. — Disposition des cercles de la *sphère* par rapport aux différents pays de la terre: *sphère droite*, dans laquelle l'équateur coupe l'horizon à angles droits; *sphère parallèle*, dans laquelle l'équateur est parallèle à l'horizon; *sphère oblique*, dans laquelle l'équateur coupe l'horizon obliquement.—Connaissance des principes d'astronomie qu'on apprend par le moyen d'une *sphère*: *il étudie la sphère*.—Espace dans lequel les astronomes conçoivent qu'une planète fait son cours: *la sphère de Jupiter*, etc.—En phys., *sphère d'activité*, espace dans lequel la vertu d'un agent naturel peut s'étendre, et hors duquel il n'a point d'action.—Fig., étendue de pouvoir, de connaissance, de talent: *cette science est hors de sa sphère; cela n'est pas de votre sphère*.—Fig. et fam.: *sortir de sa sphère*, sortir des bornes de son état, de sa condition.

SPHÉRICITÉ, subst. fém. (*cefériclté*), qualité, état de ce qui est *sphérique*: *la sphéricité d'une planète*.

SPHÉRIDIE, subst. fém. (*ceféridi*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

SPHÉRIDIOTE, subst. mas. (*ceféridi-ote*), t. d'hist. nat., nom d'insectes coléoptères.

***SPHÉRIE**, subst. fém. (*ceféri*), t. de bot., plante cryptogame de la famille des champignons.

SPHÉRIOPHORE, subst. mas. (*ceféri-ofore*), t. de bot., sorte d'indigotier dont les feuilles ressemblent à celles du lin.

SPHÉRIQUE, adj. des deux genres (*ceférike*), qui est en forme de globe ou *sphère*. — *Angle sphérique*, t. de géom., inclinaison mutuelle de deux plans qui coupent une *sphère*. —*Triangle sphérique*, compris entre trois arcs de grands cercles d'une *sphère* qui se coupent l'un l'autre. — *Astronomie sphérique*, partie de l'astronomie qui considère l'univers dans l'état où l'œil l'aperçoit. — *Géométrie sphérique*, doctrine de la *sphère*, et particulièrement des cercles qui sont décrits sur sa surface, avec la méthode de les tracer sur un plan, d'en mesurer les arcs, etc. — *Trigonométrie sphérique*, l'art de résoudre les triangles *sphériques*.

SPHÉRIQUEMENT, adv. (*ceférikeman*), d'une manière *sphérique*.

SPHÉRIQUE, subst. mas. (*ceférike*), livres écrits sur les propriétés de la *sphère*, par *Théodose*.

SPHÉRISTE, subst. mas. (*ceféricete*), chez les anciens, maître de paume.

SPHÉRISTÈRE, subst. mas. (*ceféricetère*) (du grec σφαιριστηριον), t. d'antiq., lieu destiné au jeu de paume ou de ballon.

SPHÉRISTIQUE, subst. fém. et adj. des deux genres (*ceféricetike*) (du grec σφαιριστικη, sous-entendu τεχνη, art; art *sphéristique*, dérivé de σφαιρα, sphère, ballon), t. d'antiq., art de jouer à la paume et au ballon: *l'art sphéristique; la sphéristique était fort connue des anciens*.

SPHÉRITE, subst. mas. (*ceférite*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères: ils se trouvent en Suède. — Chez les anciens, nom qu'on donnait à une espèce de gâteau.

SPHÉROBOLE, subst. mas. (*ceférobole*), t. de bot., plante cryptogame de la famille des champignons.

SPHÉROCARPE, subst. mas. et adj. des deux genres (*cefèrokarpe*) (du grec σφαιρα, sphère, et καρπος, fruit), t. de bot., genre de petits champignons globuleux qui naissent ordinairement plusieurs ensemble sur un arbre mort.

***SPHÉROCÉPHALE**, subst. mas. (*ceférocéfale*), t. de bot., espèce de plante bilabiée.

SPHÉROCÈRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*ceférocère*), t. d'hist. nat., genre d'insectes diptères.

SPHÉROCOQUE, subst. mas. (*ceférokoke*), t. de bot., genre de plantes de la famille des algues.

SPHÉROÏDAL, E, adj. (*ceféro-idale*), qui a la forme d'un *sphéroïde*. — *Diamant sphéroïdal*, diamant de quarante-huit faces bombées. — Au plur. mas. *sphéroïdaux*.

SPHÉROÏDAUX, adj. mas. plur. Voy. SPHÉROÏDAL.

SPHÉROÏDE, subst. mas. (*ceféro-ide*) (du grec σφαιρα, *sphère*, et ειδος, forme, ressemblance), t. de géom., corps qui approche de la figure de la *sphère*, mais qui n'est pas exactement rond et dont un diamètre est plus grand que l'autre. — T. d'hist. nat., nom d'un genre de poissons appelé le *sphéroïde tuberculeux*, parce que son corps est couvert de petits tubercules dans les deux tiers de son étendue.

SPHÉROLOBE, subst. mas. (*ceférolobe*), t. de bot., genre de plantes légumineuses.

SPHEROMACHIE, subst. fém. (*ceféromachi*) (du grec σφαιρομαχια, formé de σφαιρα, sphère, et μαχομαι, je combats), t. d'antiq., exercice de la paume ou du ballon. — Suivant quelques-uns, espèce particulière de jeu avec des balles de plomb. — Traité sur cet exercice.

SPHÉROMACHIQUE, adj. des deux genres (*ceféromachike*), qui a rapport à la *sphéromachie*.

SPHÉROME, subst. mas. (*ceférome*), t. d'hist. nat., genre de crustacés isopodes.

SPHÉROMÈTRE, subst. mas. (*ceféromètre*) (du grec σφαιρα, sphère, et μετρον, mesure, *mesure de la sphéricité*), t. d'optique, instrument pour mesurer la courbure des verres de lunettes.

SPHÉROMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*ceféromelrike*), qui a rapport au *sphéromètre*.

SPHÉRONÉMA, subst. mas. (*ceféronéma*), t. de bot., genre de plantes cryptogames de la famille des champignons.

SPHÉROPHORE, subst. mas. (*cefèrofore*), t. de bot., genre de plantes cryptogames de la famille des algues.

SPHÉRO-SIDÉRITÉ, subst. mas. (*ceférocidérité*), t. d'hist. nat., nom d'une substance qui se trouve dans une lave basaltique et compacte. — Fer hydraté calcifère et concrétionné.

***SPHÉRULE**, subst. fém. (*ceférule*), t. de bot., organe qui renferme les bourgeons séminiformes, dans les plantes hypoxylées.

SPHEX, subst. mas. (*cefèkce*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

SPHINCTER, subst. mas. (*cefeinktère*) (du grec σφιγκτηρ, dérivé dans le même sens de σφιγγω, je lie, je serre), t. d'anat., muscles en forme d'anneau, qui serrent les orifices de la vessie et du fondement. — On appelle: *sphincter externe de l'anus*, un muscle elliptique et aplati qui entoure l'anus, se fixe d'une part au coccyx, et se confond de l'autre avec les bulbo-caverneux et transverse du périnée; *sphincter interne de l'anus*, un assemblage de fibres circulaires qui entourent l'extrémité inférieure du rectum, à la profondeur d'un doigt à peu près; *sphincter du gosier*, le muscle constricteur du pharynx; *sphincter des lèvres*, le muscle orbiculaire des lèvres; *sphincter du vagin*, le muscle constricteur du vagin; ces trois derniers noms ont été donnés seulement par deux ou trois anatomistes; *sphincter faux de la vessie*, les fibres intérieures du muscle releveur de l'anus, parce qu'elles peuvent, en se contractant, resserrer le col de la vessie, au-dessous duquel elles passent.

SPHINCTÉRULE, subst. fém. (*cefeinktérule*), t. d'hist. nat., genre de coquilles de la côte du Malabar.

***SPHINGIDE**, subst. mas. (*cefeinjide*), t. d'hist. nat., insecte de l'ordre des lépidoptères.

SPHINGIDIE, subst. fém. (*cefeinjidi*), t. de bot., plante de la famille des personnées.

SPHINGION, subst. mas. (*cefeinjion*), t. d'hist. nat., quadrupède mammifère de la famille des singes.

***SPHINX**, subst. mas. (*cefeinkce*) (du grec σφιγξ, fait de σφιγγω, je serre, je presse, j'embarrasse, parce que le *sphinx* embarrassait les passants par des énigmes qu'il fallait deviner sous peine d'être dévoré), figure qui a le visage et les mamelles d'une femme, et le reste du corps d'un lion.—En t. d'hist. nat., papillon qui porte les ailes horizontales dans le repos.—Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères. — Nom que Pline donne au babouin proprement dit.—Subst. propre mas., myth., monstre qui avait le visage d'une femme, le reste du corps ressemblant à un chien et à un lion, avec des ailes. Junon, irritée contre les Thébains, parce qu'Alcmène s'était laissé tromper par Jupiter, envoya ce monstre sur le mont Cythéron, où il proposait une énigme, et dévorait ceux qui ne l'expliquaient pas après s'être présentés pour la deviner. Cette énigme consistait à savoir quel était l'animal qui avait quatre pieds le matin, deux à midi et trois le soir. OEdipe, reconnaissant l'homme à ce portrait, découvrit le sens de l'énigme, et le Sphinx se précipita de rage, et se tua. OEdipe épousa ensuite, sans la connaître, Jocaste, sa propre mère, dont la main devait être la récompense de celui qui vaincrait ce monstre. Voy. OEDIPE.

SPHODRE, subst. mas. (*cefodre*), t. d'hist. nat., insecte coléoptère.

SPHRAGIDE, subst. mas. (*cefrajide*), t. d'anc. min., sorte d'argile ocreuse. — Terre sigillée de Lemnos.

SPHRAGITE, subst. fém. (*cefrajide*), t. d'hist. nat., sorte de pierre fine verte, non transparente.

SPHRAGITIDE, subst. fém. et adj. des deux genres (*cefrajitide*), myth., surnom des nymphes du mont Cithéron.

SPHYGMIQUE, adj. des deux genres (*cefiguemike*) (du grec σφυγμος, pouls), t. de médec., se dit de ce qui a rapport au pouls.

SPHYGMOCÉPHALE, subst. mas. (*cefiguemo-cephale*) (du grec σφυγμος, pouls, et κεφαλη, tête), t. de médec., sentiment incommode de pulsations qui ont lieu dans la tête.

SPHYGMOCÉPHALIQUE, adj. des deux genres (*cefiguemocefalike*), qui a rapport au *sphygmo-céphale*.

SPHYRÈNE, subst. mas. (*cefirène*), t. d'hist. nat., le marteau, sorte de poisson.

SPIC, subst. mas. (*cepike*), t. de bot., plante du genre des lavandes, qui fournit l'*huile d'aspic*.

SPICA, subst. mas. (*cepika*) (du lat. *spica*, épi), t. de chir., sorte de bandage qu'on nomme autrement *épi*.

SPICANARD, subst. mas. (*cepikanar*), nard qui vient des Indes.

SPICCATO, subst. mas. (*cepikekâto*) (mot emprunté de l'italien), t. de mus. dont on se sert pour avertir de donner des sons secs et détachés. On dit mieux *staccato*.

***SPICIFÈRE**, subst. mas. (*cepicifère*) (du lat. *spica*, épi, et *fero*, je porte), nom d'une espèce d'oiseau. — Subst. propre fém., myth., surnom de *Cérès*, comme portant une gerbe, des épis.

SPICILÉGE (et non pas **SPICILÈGE**), subst. mas. (*cepicilèje*) (du latin *spicilegium*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement *action de glaner, de recueillir les épis de blé*, etc., formé de *spica*, épi, et de *legere*, cueillir), t. didact., recueil de pièces, d'actes, de monuments, etc.

SPICULATEUR, subst. mas. (*cepikulateur*), t. d'antiq., nom de soldats armés de javelots, qui gardaient un prince. Hors d'usage.

SPIGÈLE, subst. fém. (*çepijèle*), t. de bot., espèce de plante de la famille des gentianes.

SPIGÉLIE, subst. fém. (*cepijéli*), t. de bot. Voy. SPIGÉLIE.

SPILANTHE, subst. mas. (*cepilante*), t. de bot., genre corymbifère.

***SPILITE**, subst. fém. (*cepilite*), t. d'hist. nat., minerai trouvé récemment dans les terres de seconde formation.

SPILOME ou **SPILOSE**, subst. mas. (*cepilome, lôze*), t. de chir., tache de naissance. — T. de bot., plante de la famille des lichens.

SPIN, subst. mas. (*cepein*), t. d'agric., espèce de raisin qui croît aux environs de Cahors.

SPINAL, **E**, adj. (*cepinal*) (du lat. *spinalis*, fait de *spina*, épine), t. d'anat., qui appartient à l'épine : *le nerf spinal*. — Au plur. mas., *spinaux*.

SPINARELLE, subst. fém. (*cepinarèle*), t. d'hist. nat., poisson de mer du genre des gastérostées.

SPINAUX, adj. mas. plur. Voy. SPINAL.

SPINA-VENTOSA, subst. mas. (*cepinâveintozâ*) (c'est plutôt l'expression toute latine, qu'un subst.; elle est formée de *spina*, épine, et de *ventosa*, plein de vent, enflé par le vent, parce qu'il y a dans le *spina-ventosa* enflure des téguments, accompagnée d'une douleur vive et piquante, comme si l'on était percé par une épine), t. de chir., carie interne des os, surtout vers les jointures.

SPINELLANE, subst. mas. (*cepinèlelane*), t. d'hist. nat., substance minérale qui a beaucoup de rapport avec le *spinelle*.

SPINELLE, subst. mas. et adj. des deux genres (*cepinèle*) : *rubis spinelle*, d'un rouge pâle. — Subst. : *un spinelle*.

SPINESCENT, **E**, adj. (*cepinèceçan, çante*), dont le sommet finit en *épine*. Presque inusité.

SPINI-AXOÏDO-OCCIPITAL, adj. mas. et subst. (*cepini-akço-ido-okcipitale*), t. d'anat., se dit d'un muscle qui s'étend de l'apophyse épineuse de *l'axis* à l'*occipital*.

SPINI-AXOÏDO-TRACHILI-ATLOÏDIEN, subst. et adj. mas. (*cepini-akço-idotrakili-atelo-idiein*), t. d'anat., se dit du muscle qui s'étend de l'apophyse épineuse de l'*axis* à l'apophyse épineuse de l'*atlas*, vers le cou.

SPINIFÈRE, adj. des deux genres (*cepinifère*) (du latin *spina*, épine, et *fero*, je porte), épineux.

SPINIGÈRE, adj. des 2 g. (*cepinijère*), t. de bot., même signification que *spinifère*.

SPINITE, subst. fém. (*cepinite*), t. de médec., inflammation de la moelle de l'épine.

SPINO-CRÂNIO-TRAPÉSIEN, subst. et adj mas. (*cepinokrani-otrapézieín*), t. d'anat., se dit du nerf *spinal*.

SPINON, subst. mas. (*cepinon*), nom d'une pierre qu'on trouve dans certaines mines de cobalt.

SPINONCLE, subst. mas. (*cepinonkle*), t. d'hist. nat., genre de mollusques voisin des radiaires.

SPINOSISME, subst. mas. (*cepinôziceme*), système et doctrine de l'athée et matérialiste *Spinosa*.

SPINOSISTE, subst. des deux genres (*cepinôzicete*), partisan du *spinosisme*.

SPINTHÈRE, subst. mas. (*cepeintère*) (du grec σπινθηρ, étincelle), espèce de minéral peu connu, dont les crystaux jettent des reflets si vifs, qu'ils brillent comme des étincelles.

SPINTHÉROMÈTRE, subst. mas. (*cepeintéromètre*) (du grec σπινθηρ, étincelle, et μετρον, mesure), instrument de physique pour mesurer la force des étincelles.

SPINTHÉROMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*cepeintérométrike*), qui a rapport au *spinthéromètre*.

***SPINTHRIENNE**, adj. fém. (*cepeintri-ène*), t. d'antiq.; s'est dit des médailles qui représentent des objets obscènes. Hors d'usage.

SPINTURNIX, subst. mas. (*cepeinturnikce*); les Latins donnaient ce nom à un oiseau de mauvais augure.

***SPIO**, subst. mas. (*cepi-ô*), t. d'hist. nat., genre de mollusque établi parmi les néréides.

SPIONIE, subst. mas. (*cepi-oni*), t. de bot., sorte de vigne sauvage.

SPIPOLETTE, subst. fém. (*cepipolète*), t. d'hist. nat., espèce d'alouette.

SPIRAL, **E**, adj. (*cepirale*), roulé en *spirale*. — Subst. mas. : *le spiral d'une montre*, son ressort *spiral*. — Au plur., *spiraux*.

SPIRALE, subst. fém. (*cepirale*) (du latin *spira*, fait du grec σπειρα, tour, entortillement), sorte de ligne courbe approchant de la circulaire, qui, à mesure qu'elle tourne, s'éloigne toujours davantage de son centre. — Ligne courbe qui monte en rond autour d'un cône, d'un cylindre, etc. — *En spirale*, loc. adv., en forme, en manière de *spirale*.

SPIRALÉ, **E**, adj. (*cepiralé*), qui est en *spirale*.

SPIRALEMENT, adv. (*cepiraleman*), en *spirale*. Presque inusité.

SPIRAN, subst. mas. (*cepiran*), espèce de raisin qui vient dans le dép. du Gard.

SPIRANTHE, subst. mas. (*cepirante*), t. de bot., plante de la famille des aphryses.

SPIRARCHIE, subst. fém. (*cepirarchi*), t. d'anat., fonctions de *spirarque*.

SPIRARCHIQUE, adj. des deux genres (*cepirarchike*), t. d'antiq., qui a rapport au *spirarque* et à la *spirarchie*.

***SPIRARQUE**, subst. mas. (*cepirarke*), t. d'antiq., capitaine de la première compagnie des lanceurs de javelots d'une légion romaine.

SPIRATION, subst. fém. (*cepirâcion*) (du lat. *spiratio*, fait de *spirare*, souffler), t. de théologie qui se dit de la manière dont le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

SPIRAUX, adj. mas. plur. Voy. SPIRAL.

***SPIRE**, subst. fém. (*cepire*) (du lat. *spira*. Voy. SPIRALE.), ligne *spirale*, et plus proprement un seul de ses tours. — En archit., base d'une colonne dont la figure ou le profil va en serpentant.

SPIRÉE ou **SPIRÉA**, subst. fém. (*cepiré* ou *cepiré-a*), t. de bot., arbrisseau du Canada, à fleurs rosacées, composées de cinq pétales, cultivé dans les jardins.

SPIRICELLE, subst. fém. (*cepiricèle*), t. d'hist. nat., coquille fossile des environs de Bordeaux.

***SPIRIFÈRE**, subst. fém. (*cepirifère*), t. d'hist. nat., coquille ronde de la famille des anomies.

SPIRILLE, subst. fém. (*cepiri-ie*), t. de bot., la barbe de chèvre, plante.

***SPIRIQUE**, adj. des deux genres (*cepirike*), t. de géom. : *lignes spiriques*, courbes inventées par *Perseus*, et que l'on formait en coupant par un plan le solide né de la circonvolution d'un cercle autour d'une corde ou d'une tangente, ou d'une ligne extérieure.

***SPIRITUALISATION**, subst. fém. (*cepiritu-alizâcion*) (du lat. *spiritus*, esprit), t. de chimie, réduction des corps compactes en esprit.

SPIRITUALISÉ, **E**, part. pass. de *spiritualiser*.

***SPIRITUALISER**, v. act. (*cepiritu-alizé*) (du lat. *spiritus*, esprit), en chim., réduire les corps mixtes en esprit. — Fig., donner un sens *spirituel* ou allégorique, ou pieux à quelque chose. — Ouvrir l'*esprit* à quelqu'un. Il est peu usité en ce dernier sens. — *se* SPIRITUALISER, v. pron.

SPIRITUALISME, subst. mas. (*cepiritu-aliceme*), système de ceux qui n'admettent rien que de *spirituel*.

SPIRITUALISTE, subst. et adj. des deux genres (*cepiritu-alicete*), partisan du système de la *spiritualité* des êtres, qui ne reconnaît aucun être purement matériel.

SPIRITUALITÉ, subst. fém. (*cepiritu-alité*) (du lat. *spiritualitas*, fait de *spiritus*, esprit), qualité de ce qui est *esprit*, incorporel : *la spiritualité de l'âme*. — Théologie mystique qui regarde la vie intérieure : *traité sur la spiritualité*.

***SPIRITUEL**, adj. mas., au fém. **SPIRITUELLE** (*cepiritu-èle*) (du lat. *spiritualis*), qui est *esprit*, incorporel. — En parlant des personnes, qui a de l'*esprit* : *cet homme est très-spirituel; je ne connais pas de femme plus spirituelle*. — Appliqué aux choses, ingénieux, où il y a de l'*esprit* : *réponse spirituelle*. — Qui montre qu'on a de l'*esprit* : *physionomie spirituelle*. — En peinture, etc., qui indique savamment ce que l'artiste n'a pas exprimé. Se dit de certains coups de pinceau par lesquels un peintre exprime avec *esprit* tous les objets qu'il veut représenter : *ce peintre a une touche spirituelle*. Voy. ESPRIT. — En matière de dévotion, il se dit de ce qui regarde la conduite de l'âme, l'intérieur, la conscience. Il est opposé à *charnel, sensuel, mondain* : *vie spirituelle, livres spirituels, pensées spirituelles, père spirituel*. — *Communion spirituelle*, la part que ceux qui ne communient point prennent à l'action du prêtre quand il communie, en s'unissant à lui en *esprit*. — On dit : *un ecclésiastique est seigneur spirituel et temporel*, lorsqu'avec l'autorité *spirituelle*, il a la seigneurie temporelle. — *Concert spirituel*, qui se donne pendant la semaine sainte, et dans lequel on chante de la musique sacrée. — Allégorique ou moral, par opposition à *littéral* : *le sens spirituel de l'Écriture*. — Subst. mas., ce qui regarde la religion, le salut des âmes, par opposition à *temporel* : *le spirituel d'un bénéfice*.

SPIRITUELLE, adj. fém. Voy. SPIRITUEL.

SPIRITUELLEMENT, adv. (*cepiritu-èleman*) d'une manière *spirituelle*.

SPIRITUEUSE, adj. fém. Voy. SPIRITUEUX.

SPIRITUEUX, adj. mas., au fém. **SPIRITUEUSE** (*cepiritu-eu, euze*), qui a beaucoup d'*esprit*; volatil, subtil, pénétrant. — Subst. mas. : *un spiritueux*.

SPIRITUOSITÉ, subst. fém. (*cepiritu-ôzité*), qualité de ce qui est *spiritueux*. Peu en usage, mais utile.

***SPIRIVALVE**, subst. fém. (*cepirivaleve*), t. d'hist. nat., classe de coquilles univalves.

SPIRLIN, subst. mas. (*cepirelein*), t. d'hist. nat., poisson du genre des cyprins.

SPIROBRANCHE, subst. mas. (*cepirobranche*), t. de bot., serpule gigantesque.

SPIROGLYPHE, subst. mas. (*cepiroguelife*), t. d'hist. nat., genre de vers marins.

SPIROGRAPHE, subst. mas. (*cepiroguerafe*), t. d'hist. nat., espèce de ver marin.

***SPIROÏDE**, adj. mas. (*cepiro-ide*), t. d'anat., tourné en *spirale*.

SPIROLE, subst. fém. (*cepirole*), sorte d'ancienne couleuvrine.

SPIROLINE, subst. fém. (*cepiroline*), t. d'hist. nat., genre de coquilles en *spirale*.

***SPIRORBE**, subst. fém. (*cepirorbe*), t. d'hist. nat., genre de vers marins à tuyau.

SPIROSPERME, subst. mas. (*cepirocepèreme*), t. de bot., arbrisseau de Madagascar.

SPIRULE, subst. fém. (*cepirule*), t. d'hist. nat., mollusque à coquille en *spirale*.

SPIRULIER, subst. mas. (*cepirulié*), t. d'hist. nat., animal de la *spirule*.

SPITHAME, subst. mas. (*cepitame*), mesure de longueur, chez les anciens Grecs : trois palmes, ou la moitié de la coudée.

SPIURE, ou **SPIURRE**, subst. fém. (*cepi-ure*), poussière de houille.

SPIZAÈTE, subst. mas. (*cepiza-ète*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux diurnes.

SPLACHNE, subst. mas. (*ceplakne*), t. de bot., plante cryptogame de la fam. des mousses.

SPLANCHNEURISME, subst. mas. (*ceplankneuriceme*) (du grec σπλαγχνον, viscère, et νευρον, nerf), t. d'anat. et de médec., ampliation excessive d'un viscère.

SPLANCHNIQUE, adj. des deux genres (*ceplanknike*) (du grec σπλαγχνον, viscère), t. d'anat., qui a rapport aux viscères.

SPLANCHNOGRAPHE, subst. mas. (*ceplanknoguerafe*), qui s'adonne à la *splanchnographie*.

SPLANCHNOGRAPHIE, subst. fém. (*çeplanknoguerafi*) (du grec σπλαγχνον, viscère, et γραφω, je décris), description anatomique des viscères.

SPLANCHNOGRAPHIQUE, adj. des deux genres

(*ceplanknoguerafike*), qui concerne la *splanchnographie*.

SPLANCHNOLOGIE, subst. fém. (*ceplanknoloji*) (du grec σπλαγχνον, viscère, et λογος, discours), partie de l'anatomie qui traite des viscères.

SPLANCHNOLOGIQUE, adj. des deux genres (*ceplanknolojike*), qui a rapport à la *splanchnologie*.

SPLANCHNOTOME, subst. mas. (*ceplanknotome*), nom qu'on donnait autrefois à l'instrument avec lequel on disséquait les viscères.

SPLANCHNOTOMIE, subst. fém. (*ceplanknotomi*) (du grec σπλαγχνον, viscère, et τεμνω, je coupe), dissection anatomique des viscères.

SPLANCHNOTOMIQUE, adj. des deux genres (*ceplanknotomike*), qui a rapport à la *splanchnotomie*.

SPLANE, subst. fém. (*ceplane*), t. de bot., sorte de plante cryptogame.

SPLEEN, subst. mas. (*cepline*) (mot anglais qui vient du lat. *splen, splenis*, dérivé du grec σπλην, la rate), sorte de consomption, maladie mentale occasionée par la mélancolie, dont on suppose que la rate est le siége, ainsi que celui de la joie et de la colère.

SPLÉNALGIE, subst. fém. (*ceplénalji*) (du grec σπλην, la rate, et αλγος, douleur), t. de médec., douleur de la rate.

SPLÉNALGIQUE, adj. des deux genres (*ceplénaljike*), qui concerne la *splénalgie*.

SPLENDEUR, subst. fém. (*ceplandeur*) (du lat. *splendor*), grand éclat de lumière : *la splendeur du soleil, des astres*. Style poétique ou oratoire. — Fig. : grand éclat d'honneur et de gloire : *la splendeur de son nom*. — Pompe, magnificence : *vivre avec splendeur*.

SPLENDIDE, adj. des deux genres (*ceplandide*) (du lat. *splendidus*), plein de *splendeur*, magnifique.

SPLENDIDEMENT, adv. (*ceplandideman*) (en lat. *splendidè*), avec *splendeur*, d'une manière éclatante et magnifique.

SPLÉNEMPHRAXIE, subst. fém. (*cepléanfrakcie*) (du grec σπλην, la rate, et εμφρασσω, j'obstrue), t. de médec., nom donné au squirrhe, ou obstruction de la rate.

SPLÉNÉTIQUE, adj. des deux genres (*ceplénétike*) (du grec σπλην, la rate), t. de médec., se dit de ceux qui sont attaqués d'obstructions à la rate, des remèdes propres à cette maladie.

SPLÉNIFICATION, subst. fém. (*ceplénifikâcion*), t. de médec., conversion d'un tissu en un autre offrant l'aspect de la substance de la rate. On dit aussi *splénisation*.

SPLÉNIQUE, adj. des deux genres (*cepléníke*), synonyme de *splénétique*. Voy. ce mot.

SPLÉNITE, ou **SPLÉNITIS**, subst. fém. (*ceplénite, nitice*) (du grec σπλην, la rate), t. de médec., inflammation de la rate.

SPLÉNITIDE, subst. fém. (*ceplénitide*), t. d'anat., rameau supérieur de la veine-porte.

SPLÉNIUS, subst. mas. (*cepléni-uce*), t. d'anat., muscle qui ressemble à la rate.

SPLÉNOCÈLE, subst. fém. (*ceplénocèle*) (du grec σπλην, la rate, et κηλη, tumeur), t. de chir., hernie de la rate.

SPLÉNOGRAPHE, subst. mas. (*ceplénoguerafe*), celui qui étudie la *splénographie*, ou qui en traite.

SPLÉNOGRAPHIE, subst. fém. (*ceplénoguerafi*) (du grec σπλην, la rate, et γραφειν, écrire), description, traité de la rate.

SPLÉNOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*ceplénoguerafike*), qui concerne la *splénographie*.

SPLÉNOLOGIE, subst. fém. (*ceplénoloji*). Voy. SPLÉNOGRAPHIE.

SPLÉNOLOGIQUE, adj. des deux genres (*ceplénolojike*). Voy. SPLÉNOGRAPHIQUE.

SPLÉNONCIE, subst. fém. (*ceplénonci*) (du grec σπλην, la rate, et ογκος, tumeur), t. de médec., engorgement de la rate.

SPLÉNOPARECTAME, subst. fém. (*ceplénoparèktame*), t. de médec., extension, augmentation du volume de la rate.

SPLÉNOTOME, subst. mas. (*ceplénotome*) (du grec σπλην, la rate, et τεμνω, je coupe), instrument propre à la dissection de la rate.

SPLÉNOTOMIE, subst. fém. (*ceplénotomi*) (même étymologie que celle du mot précédent), dissection anatomique de la rate.

SPLÉNOTOMIQUE, adj. des deux genres (*ceplénotomike*), qui concerne la *splénotomie*.

SPODE, subst. fém. (*cepode*) (du grec σποδος, cendre), cendre légère qui s'attache aux fourneaux où l'on a traité du zinc ; c'est un véritable oxyde de zinc.

SPODITE, subst. fém. (*cepodite*), t. d'hist. nat., cendre volcanique qui provient de lames vitreuses à base de feld-spath.

SPODOMANCIE, subst. fém. (*cepodomanci*) (du grec σποδος, cendre, et μαντεια, divination), divination par les cendres.

SPODOMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. **SPODOMANCIENNE** (*cepodomancicin, ciène*), qui concerne la *spodomancie*.—Subst., celui, celle qui la pratiquait.

SPODOMANCIENNE, subst. et adj. fém. Voy. SPODOMANCIEN.

SPODUMÈNE, subst. mas. (*cepodumène*), t. d'hist. nat., substance minérale nommée aussi *triphane*.

SPOLIAIRE, subst. mas. (*cepoli-ère*) (du lat. *spolia*, dépouilles), chez les anciens, chambre dans laquelle on ôtait ses vêtements avant de se mettre au bain.—Lieu où s'habillaient et se déshabillaient les gladiateurs, et où l'on mettait à mort ceux dont les blessures paraissaient incurables.—Lieu où l'on suppliciait les voleurs.

SPOLIATEUR, adj. et subst. mas., au fém. **SPOLIATRICE** (*cepoli-ateur, trice*) (en lat. *spoliator, trix*), qui vole, qui dépouille : *cet homme est un spoliateur; une mesure spoliatrice*.

SPOLIATIF, adj. mas., au fém. **SPOLIATIVE** (*cepoli-atif, tive*), t. de médec., se dit d'une saignée qui a pour but de diminuer la masse du sang. Ce mot manque dans l'*Académie*.

SPOLIATION, subst. fém. (*cepoli-âcion*), t. de palais, action de *spolier*.

SPOLIATRICE, adj. et subst. fém. Voy. SPOLIATEUR.

SPOLIATIVE, adj. fém. Voy. SPOLIATIF.

SPOLIÉ, E, part. pass. de *spolier*.

SPOLIER, v. act. (*cepoli-é*) (en lat. *spoliare*, fait de *spolia*, dépouilles, et qui signifie proprement peau de bête écorchée), t. de palais, déposséder par fraude ou par violence.—*se* SPOLIER, v. pron.

SPOLIES, subst. fém. plur. (*cepoli*), nom qu'on donne quelquefois à des peaux de bêtes écorchées.

***SPONDAÏQUE**, adj. des deux genres (*cepondaike*), dans la poésie grecque ou latine : *vers spondaïque*, vers hexamètre tout composé de *spondées*, ou du moins qui a deux *spondées* à la fin. —Dans la musique des anciens : *mesures, airs spondaïques*, formés de notes longues et égales. —On dit quelquefois subst. au mas. : *un spondaïque*, pour : un vers *spondaïque*.

***SPONDALIES**, mieux **SPONDAULIES**, subst. fém. plur. (*cepondali, dôli*), t. d'antiq., vers composés sur la mesure *spondaïque*, et que l'on chantait dans certaines cérémonies religieuses.

***SPONDAULE**, subst. mas. (*cepondôle*), joueur de flûte, chez les anciens.

***SPONDAULIES**. Voy. SPONDALIES.

SPONDÉE, subst. mas. (*cepondé*) (du grec σπονδειος, fait dans le même sens de σπονδη, libation, sacrifice, parce que le *spondée* se chantait autrefois dans les sacrifices), pied de vers grec ou latin composé de deux syllabes longues.

SPONDILIES, subst. fém. plur. (*cepondili*). Voyez SPONDALIES.

SPONDYLALGIE, subst. fém. (*cepondilalji*) (du grec σπονδυλος, vertèbre, et αλγος, douleur), t. de médec., carie de la colonne vertébrale.

SPONDYLALGIQUE, adj. des deux genres (*cepondilaljike*), qui a rapport à la *spondylalgie*.

***SPONDYLE**, subst. mas. (*cepondile*) (en grec σπονδυλος), t. d'anat., vertèbre.—T. d'hist. nat., coquillage bivalve dont les écailles, à l'endroit de la charnière, s'emboîtent l'une dans l'autre, de la même manière que les vertèbres de l'épine du dos. Les *spondyles* se mangent comme les huîtres. — Chenille qui s'entortille comme un crochet autour des racines des plantes. — Nom d'une espèce de serpent.— T. de bot., sorte de plante. — Au plur., on appelle *spondyles* ou *articles*, les articulations, jointures ou vertèbres fossiles de certains animaux.

SPONDYLITE, subst. fém. (*cepondilite*) (du grec σπονδυλος, vertèbre, t. de médec., inflammation des vertèbres.

SPONDYLOLITHE, subst. fém. (*cepondilolite*) (du grec σπονδυλος, vertèbre, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., vertèbre de poisson fossile ou pétrifié.

SPONDYNOÏTE, subst. fém. (*cepondino-ite*), t. d'hist. nat., nom donné à des pétrifications formées par des coquilles du genre des baculithes.

SPONGIABILITÉ, subst. fém. (*ceponji-abilité*), faculté de devenir *spongieux*.

***SPONGIAIRE**, subst. fém. (*ceponji-ère*), t. d'hist. nat., classe des éponges.

SPONGIÉE, subst. fém. (*ceponji-é*), t. d'hist. nat., ordre de zoophytes qui contient les éponges, les éphydaties, etc.

SPONGIES, subst. fém. plur. (*ceponji*), t. de jard., racines d'asperges entortillées ensemble.

SPONGIEUSE, adj. fém. Voy. SPONGIEUX.

SPONGIEUX, adj. mas., au fém. **SPONGIEUSE** (*ceponjieu, euze*) (du latin *spongiosus*, fait de *spongia*, éponge), qui est de la nature de l'*éponge* : *le poumon est spongieux; la rate est de nature spongieuse*. — T. de bot., mou, compressible : *tige spongieuse*, dont l'axe central est rempli de moelle.

SPONGILLE, subst. fém. (*ceponji-ie*), t. d'hist. nat., éponge d'eau douce.

SPONGIOLE, subst. fém. (*ceponji-ole*), t. de bot., nom donné à des végétaux qui absorbent aisément l'humidité. — Petite boule *spongieuse* qui se forme quelquefois sur les églantiers.

SPONGION, subst. mas. (*ceponji-on*), ancien nom d'un épithème ou d'un malagme que l'on croyait propre à pomper la sérosité dans les hydropisies.

SPONGIOSITÉ, subst. fém. (*ceponji-ôzité*), qualité de ce qui est *spongieux*.

***SPONGITE**, subst. fém. (*ceponjite*) (du latin *spongia*, éponge), pierre qui imite l'*éponge*; elle est de la nature du tuf.

SPONGODIÉE, ou **SPONGODIONNÉE**, subst. fém. (*ceponguodié, di-oné*), t. d'hist. nat., ordre de varecs.

SPONGODION, subst. mas. (*ceponguodi-on*), t. d'hist. nat., genre de varecs.

SPONSALIES, subst. fém. plur. (*ceponçali*), t. d'antiq., fiançailles, chez les Romains.

SPONTANÉ, E, adj. (*cepontané*) (du lat. *spontaneus*, fait de l'adv. *sponte*, du propre mouvement, de plein gré), que l'on fait volontairement : *mouvement spontané, action spontanée*. (L'*Académie* ajoute que plusieurs écrivent *spontanée* au masculin. C'est, selon nous, une irrégularité aussi bizarre qu'inutile. Nous en avons fait bonne justice dans notre *Grammaire*).— En médec., au contraire, on nomme *mouvements spontanés*, ceux qui s'exécutent d'eux-mêmes et sans la participation de l'âme, comme ceux du cœur, du cerveau, des artères. — *Évacuation spontanée*, celle qui a lieu sans avoir rien fait pour l'effectuer ou l'exciter, celle qui n'est pas provoquée par des remèdes. — *Fatigue spontanée*, lassitude qui n'est point l'effet d'une fatigue précédente. — *Maladie spontanée*, qui n'offre pas de causes apparentes.— *Hémorrhagie spontanée*, celle qui arrive par le seul mouvement de la nature. — *Selles spontanées*, celles qui ont lieu sans le secours de lavements ou de suppositoires.

***SPONTANÉITÉ**, subst. fém. (*cepontané-ité*), qualité de ce qui est *spontané*.

SPONTANÉMENT, adv. (*cepontanéman*), d'une manière *spontanée*.

SPONTON, subst. mas. (*ceponton*). Voy. ESPONTON.

SPORADE, adj. des deux genres (*ceporade*) du grec σποραϛ, σποραδος, épars, dispersé, dérivé de σπειρειν, semer, répandre), t. d'astron., *étoiles sporades*, éparses çà et là dans le ciel, hors des constellations. On les nomme aussi *sparsiles*. — En géog., *îles Sporades*, îles éparses dans l'Archipel, par opposition aux *Cyclades*, rangées comme en cercle autour de Délos.

SPORADIQUE, adj. des deux genres (*ceporadike*) (du grec σποραδικος, dispersé, épars), t. de médec. : *maladie sporadique*, qui n'est point particulière à un pays, mais qui attaque diverses personnes en différents temps et en différents lieux : *le choléra est sporadique*.— Ce mot est opposé à *épidémique*.

SPORANGE, ou **SPORANGIDIE**, subst. fém. (*ceporanje, jidi*), t. de bot., capsules qui renferme les corpuscules reproducteurs dans un grand nombre de plantes cryptogames.

SPORE, subst. mas. (*cepore*), t. d'hist. nat., espèce de poisson.—T. de bot., corpuscules reproductifs de l'urne des mousses.

*SPORIDIE, subst. fém. (*ceporidî*) t. de bot., espèce de plante.

SPOROBOLE, subst. fém. (*ceporobole*), t. de bot., genre de plantes graminées.

SPOROCHNUS, subst. mas. (*ceporokenuce*), t. de bot., plante de la famille des algues.

SPOROPHTHALMIE (rien ne justifie la formation de ce mot; il est évidemment une corruption de *psorophthalmie*, seul conforme à l'étymologie), subst. fém. (*ceporofetalmi*) (du grec ψωρα, gale, et οφθαλμος, œil), t. de médec., lèpre des yeux.

SPOROPHTHALMIQUE, adj. des deux genres (*ceporofetalmike*), qui a rapport à la *sporophthalmie*. Voy. ce mot.

SPORTE, subst. fém. (*ceporte*), panier de jonc que les capucins portaient pour faire leurs quêtes.

SPORTELLE, subst. fém. (*ceportèle*), petite corbeille usitée autrefois.

*SPORTULE, subst. fém. (*ceportule*) (du lat. *sportula*, dimin. de *sporta*), chez les Romains, petit présent de monnaie que l'on distribuait au peuple avec du pain et du vin. — Panier ou corbeille dans laquelle les pauvres allaient recevoir ce que les riches leur donnaient.

SPORULES, subst. fém. plur. (*ceporule*) (du grec σπορας, répandu), t. de bot., semences poudreuses, errantes, des cryptogames; graines cinériformes des lycoperdons.

SPORULIFÈRE, adj. des deux genres (*ceporulifère*), t. de bot., qui enveloppe les *sporules*.

SPORULIE, subst. fém. (*ceporuli*), t. d'hist. nat., genre de coquilles établi parmi les nautiles.

S. P. Q. R., abréviation des mots latins *senatus populusque romanus*, le sénat et le peuple romain.

SPRATE, subst. fém. (*ceprate*), espèce de sardine.

SPRINGALIE, subst. fém. (*cepreinguali*), t. de bot., espèce d'arbuste de la Nouvelle-Hollande.

SPRAGISTE, subst. mas. (*ceprajicete*), inspecteur des animaux à manger. (*Boiste*) Inusité.

SPRINGÉLIE, subst. fém. (*cepreinjéli*), t. de bot., sorte d'arbrisseau rameux.

SPROT ou SPRAT, subst. mas. (*ceprô, pra*), t. de pêche, peau d'anguille qui sert d'appât pour les poissons.

SPRUCE-BEER, subst. fém. (*ceprucebir*), bière qui se fabrique en Amérique.

SPUMAIRE, subst. fém. (*cepumère*), t. de bot., plante cryptogame de la famille des champignons.

SPUMEUSE, adj. fém. Voy. SPUMEUX.

SPUMEUX, adj. mas., au fém. SPUMEUSE (*cepumeu, meuze*) (du lat. *spumosus*), rempli, couvert d'écume.

SPUMIGÈNE, adj. des deux genres (*cepumijène*) (du latin *spuma*, écume, et du grec γεινομαι, engendrer), t. d'hist. nat., se dit de ce qui est engendré d'écume.—Myth., surnom de Vénus, qui était, comme on sait, née de l'écume de la mer.

SPUMOSITÉ, subst. fém. (*cepumôzité*) (du latin *spuma*, écume), qualité de ce qui est rempli d'écume, de ce qui est *spumeux*.

SPURCILOQUE, adj. des deux genres (*cepurciloke*), dont la conversation est sale, ordurière. (*Boiste.*) Entièrement inus.

SPURE, subst. fém. (*cepure*), houille menue.

SPUTATEUR, subst. mas. (*ceputateur*), t. d'hist. nat., reptile de la famille des lézards.

SPUTATION, subst. fém. (*ceputâcion*) (du latin *sputare*, cracher), t. de médec., action de cracher; crachement.

SPUTER, subst. mas. (*ceputère*), métal dur et blanc.

SQUADRONISTE, subst. mas. (*cekouadronicete*), cardinal qui, dans les conclaves, n'appartient à aucune faction.

SQUAJOTE, subst. mas. (*cekouajote*), t. d'hist. nat., espèce de héron.

SQUALE, subst. mas. (*cekouale*) (du lat. *squalus*, fait dans le même sens de *squalere*, être sale, crasseux, raboteux), t. d'hist. nat., genre de poissons cartilagineux. C'est dans ce genre, auquel appartiennent les requins ou chiens-de-mer, que se trouvent les plus gros poissons connus.

SQUAMMAIRE, subst. fém. (*cekouamemère*), t. de bot., genre de plantes de la famille des lichens.

*SQUAMME, subst. fém. (*cekouame*) (en latin *squama*), écaille.

SQUAMMÉINE, subst. fém. (*cekouamemé-ine*), t. d'hist. nat., matière, substance qui forme les écailles.

SQUAMMEUSE, adj. fém. Voy. SQUAMMEUX.

SQUAMMEUX, adj. mas., au fém. SQUAMMEUSE (*cekouamemeu, meuze*) (du latin *squama*, écaille), écailleux, semblable à une écaille. — En anat., *sutures squammeuses*, les fausses sutures du crâne. Cet adj. est plus latin que français.

SQUAMMIFÈRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*cekouamemifère*), qui porte des écailles. —T. d'hist. nat., classe de reptiles.

*SQUAMMIPENNE, subst. mas., et adj. des deux genres (*cekouamemipènene*) (du latin *squama*, écaille, et *penna*, plume), t. d'hist. nat., genre de poisson qui a les nageoires garnies d'écailles.

*SQUAMMODERME, subst. mas. et adj. des deux genres (*cekouamemodèreme*), t. d'hist. nat., tribu de poissons.

SQUAMMOLOMBRIC, subst. mas. (*cekouamemolonbrike*), t. d'hist. nat., sorte de ver du genre des lombrics écailleux.

SQUAMMULES, subst. fém. plur. (*cekouamemule*) (du latin *squama*, écaille), en bot., petites écailles placées à l'orifice de la corolle, surtout dans les borraginées.

SQUARREUSE, adj. fém. Voy. SQUARREUX.

*SQUARE, subst. mas. (*cekouare*), t. d'hist. nat., espèce de poisson de mer.

SQUARREUX, adj. mas., au fém. SQUARREUSE (*cekouareu, reuze*) (du grec εσχαρα, croûte noire), t. de bot., garni de parties rapprochées, rudes et recourbées.

SQUATINE, subst. fém. (*cekouatine*), t. d'hist. nat., genre de poissons établi parmi les squales.

SQUATRAQUE, subst. fém. (*cekouatrake*), t. d'hist. nat., poisson du genre des raies.

SQUELETTE, subst. mas. (*cekelète*) (du grec σκελετον, fait dans la même signification de σκελετος, desséché, lequel dérive de σκελλω, je dessèche), ossements d'un corps mort joints encore ensemble; *un squelette d'homme, squelette d'enfant*; *c'est le squelette d'un cheval*; *les ossements de ce squelette sont attachés avec du fil d'archal.* — On appelle *squelette artificiel*, celui dont les pièces sont jointes par des moyens mécaniques; *squelette naturel*, celui dont les os sont encore réunis par leurs propres ligaments. — Fig. et fam., personne maigre et décharnée : *c'est un vrai squelette*; *cette femme est un squelette*, et non pas au fém. *une squelette.*—On dirait même d'un ouvrage d'esprit mal présenté, ou présenté d'une manière sèche et tronquée, que *c'est un squelette*, que *ce n'est plus qu'un squelette.* — T. de mar., toute la membrure du vaisseau, lorsqu'elle est élevée sur sa quille avec l'étambord et l'étrave, et que les lisses sont placées.

SQUELETTOLOGIE, subst. fém.; SQUELETTOLOGIQUE, adj. des deux genres (*cekelètetoloji, jike*). Voy. OSTÉOLOGIE, OSTÉOLOGIQUE.

SQUELETTOPÉE, subst. fém. (*cekelètetopé*), art de préparer, de construire et de former les *squelettes*.

SQUENANCIE, subst. fém. (*cekenanci*), parfum de jonc. (*Boiste.*) Inusité.

SQUENÉE, subst. fém. (*cekené*), petit manteau en usage chez les anciens.—Echarpe de femmes pour l'été.

SQUIFATE, subst. fém. (*cekifate*), ancienne monnaie d'or romaine, qui valait dix francs.

SQUILLE, subst. fém. (*cekile*), t. d'hist. nat., genre de crustacés, de la famille des arthrocéphales, qui ont les yeux mobiles et pédiculés. Voy. SCILLE.

SQUILLIAIRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*cekilelière*), t. d'hist. nat., nom d'une famille de crustacés.

SQUILLITIQUE, subst. mas. et adj. des deux genres (*cekilelitike*). Voy. SCILLITIQUE.

SQUINANCIE, subst. fém. Voy. ESQUINANCIE.

SQUINANTHE, subst. mas. (*cekinante*), t. de bot., sorte de plante aromatique de la famille des joncoïdes.

SQUINE, subst. fém. (*cekine*), t. de bot., espèce de salsepareille. On l'appelle aussi *esquine*.

SQUIRRHE, et non pas SQUIRRE, quoique l'*Académie*, qui rappelle pour ce mot seulement le principe étymologique, permette d'écrire les deux), subst. mas. (*cekire*) (du grec σκιρρος, dérivé dans le même sens de σκιρος, moellon, morceau de marbre, à cause de sa dureté), t. de médec., tumeur dure et non douloureuse, causée par quelque obstruction ou par l'épaississement des liqueurs.

SQUIRRHEUSE, adj. fém. Voy. SQUIRRHEUX.

SQUIRRHEUX, adj. mas., au fém. SQUIRRHEUSE (*cekireu, reuze*), qui est de la nature du *squirrhe*.

SQUIRRHOGASTRIE, subst. fém. (*cekirôguacetri*) (du grec σκιρρος, pierre, et γαστηρ, estomac), t. de médec., dégénération *squirrheuse* de l'estomac.

SQUIRRHOGASTRIQUE, adj. des deux genres (*cekirôguacetrike*), qui est relatif, qui a rapport à la *squirrhogastrie*.

SQUIRRHOSARQUE, subst. mas. (*cekirôzarke*), endurcissement et épaississement du tissu cellulaire.

SQUIRRHOSITÉ, subst. fém. (*cekirôzité*), t. de médec., dureté qui ressemble à un *squirrhe*.

S. S., abréviation de *sa sainteté*, titre du pape.

SS. PP., abréviation de *saints pères*.

SSI, subst. mas. (*ci*), t. de bot., jasmin du cap de Bonne-Espérance.

*ST., abréviation de *saint*.

ST, interj. (*cete*), paix! silence! — Ce mot sert à appeler quelqu'un.

STAAVIE, subst. fém. (*ceta-avi*), t. de bot., genre de plantes.

STABILISME, subst. mas. (*cetabiliceme*), système d'immuabilité des institutions. Peu usité.

STABILISTE, subst. mas. (*cetabilicete*), partisan du *stabilisme*. Peu usité.

STABILITÉ, subst. fém. (*cetabilité*) (du latin *stabilitas*, fait de *stare*, demeurer, s'arrêter), état et condition ferme, stable et durable de quelque chose : *stabilité d'un édifice*; et fig. : *stabilité d'un état, des lois*, etc.—Etat de permanence dans un lieu. On disait en ce sens : *faire vœu, avoir droit de stabilité dans une communauté religieuse.*—En t. de mécanique, la propriété qu'un corps dérangé dans son équilibre a de revenir dans son état : *ce bâtiment a peu de stabilité.*—STABILITÉ, CONSTANCE, FERMETÉ.(*Syn.*) La *stabilité* empêche de varier, et soutient le cœur contre les mouvements de légèreté et de curiosité que la diversité des objets pourrait y produire; elle tient de la préférence, et justifie le choix. La *constance* empêche de changer, et fournit au cœur des ressources contre le dégoût et l'ennui d'un même objet; elle tient de la persévérance, et fait briller l'attachement. La *fermeté* empêche de céder, et donne au cœur des forces contre les attaques qu'on lui porte; elle tient de la résistance, et répand un éclat de victoire.

STABILITEUR, subst. mas. (*cetabiliteur*), qui soutient, qui affermit. Inusité.—Myth., surnom de Jupiter.

STABLAT, subst. mas. (*cetabla*), habitation pratiquée dans les *étables*.

*STABLE, adj. des deux genres (*cetable*) (en lat. *stabilis*, qui est dans un état, dans une situation ferme : *édifice stable*. On dirait mieux *solide* en ce sens.—Au fig., assuré, durable, permanent : *le temps qu'il fait n'est pas stable*; *il n'y a rien de véritablement stable que Dieu.*

STABLÉ, E, part. pass. de *stabler*.

STABLER, v. act. (*cetablé*), compter sur...— Rendre *stable*. — *se* STABLER, v. pron. (*Boiste.*) Entièrement inusité.

STACHIDE ou STACHYS, subst. fém. (*cetakide, kice*) (du grec σταχος, épi de blé), t. de bot., plante annuelle de la famille des labiées.

*STACHYOPTÉRIDE, subst. fém. (*cetaki-opetéride*), t. de bot., famille de plantes.

STACHYTARPHÈTE, subst. fém. (*cetakitarfète*), t. de bot., genre de plantes.

STACK, subst. mas. (*cetake*), t. d'hist. nat., sorte de poisson du genre des pleuronectes.

STACKOUSIE, subst. fém. (*cetakouzi*), t. de bot., genre de plantes térébinthacées.

STACTÉ, subst. mas. (*cetakté*), liqueur qui sort de la myrrhe. Peu connu.

STACTÉ, E, adj. (*cetakté*), qui concerne le *stacté*. Inusité.

*STADE, subst. mas. (*cetade*) (du grec σταδιον), chez les anciens Grecs, carrière dans laquelle ils s'exerçaient à la course, et qui avait cent vingt-cinq pas géométriques de longueur. — Mesure de chemin de la même étendue : *les Grecs mesuraient les chemins par stades*; *huit stades valaient un mille romain.* — T. de médec., cours ou période d'une maladie. — Temps des accès de fièvre intermittente ou rémittente : *stade de froid, de sueur*.

STADIODROME, subst. mas. (*cetadi-odrome*)

(du grec σταδιον, stade, et δρομος, course), t. d'antiq., celui qui courait l'espace d'un *stade*.— Celui qui s'exerçait à la course dans le *stade*.

STADMANE, subst. mas. (*cetademane*), t. de bot., grand arbre qui croît à l'île de France.

STAGE, subst. mas. (*cetaje*) (du lat. barbare *stagium*, fait de *stare*, demeurer, s'arrêter), anciennement, dans certains chapitres, résidence que devait faire chaque nouveau chanoine, afin de pouvoir jouir des honneurs et des revenus attachés à sa prébende. — Temps pendant lequel un jeune avocat est obligé de fréquenter le barreau, avant d'être inscrit : *il a fait son stage*. — Espace de temps pendant lequel les jeunes médecins sont encore obligés de fréquenter les cours de médecine et les hôpitaux avant d'exercer eux-mêmes.

STAGIAIRE, subst. et adj. mas. (*cetaji-ère*): *avocat stagiaire*, qui a fait son *stage* de barreau. — Subst. : *les stagiaires du palais*.

STAGIER, subst. mas. (*cetajié*), chanoine, avocat, médecin qui fait son *stage*.

STAGIRITE, subst. fém. (*cetajirite*), assemblée de chanoines qui avaient fait leur *stage*.

STAGNANT, **E**, adj. (*cetaguenan, nante*) (du lat. *stagnans*, fait de *stagnum*, étang): *eau, humeur stagnante*, qui ne coule pas. — On le dit même du sang qui ne circule pas, et qui s'agglomère dans une partie du corps.

STAGNATION, subst. fém. (*cetaguendcion*) (du lat. *stagnatio*), état des eaux, du sang ou des humeurs qui ne coulent ou ne circulent point : *la stagnation des eaux*. — Fig. : *la stagnation des affaires*, l'état, la situation, le moment où les affaires semblent être comme suspendues, comme arrêtées.

STAGNER, v. neut. (*cetaguené*), être en *stagnation*. Vieux et inusité.

STAIMBOUC, subst. mas. (*ceteinbouk*), t. d'hist. nat., espèce de chamois.

STALACTITE, subst. fém. (*cetalaktite*) (du grec σταλακτος, qui distille, qui tombe goutte à goutte, fait de σταλαζειν, distiller, dégoutter : concrétion pierreuse qui se forme au moyen de l'eau, dans les grottes et les souterreins. C'est de la *chaux carbonatée*.

STALACTITIQUE, adj. des deux genres (*cetalaktitike*), qui est de la nature des *stalactites*.

STALAGMIAS, subst. mas. (*cetalaguemi-âce*), t. de chim. anc., vitriol distillé.

STALAGMITE, subst. fém. (*cetalaguemite*) (du grec σταλαγμος, distillation), espèce de *stalactite* ou d'incrustation en mamelons.

STALLE, subst. fém. (*cetale*), siège de bois qui se hausse et se baisse, et qui est ordinairement placé dans le chœur d'une église. — Siège particulier, numéroté et réservé dans les théâtres. — On a fait ce mot mas.; mais il est aujourd'hui généralement usité au fém. pour l'église comme pour le théâtre. (V. notre *Grammaire*.)

STALTIQUE, adj. des deux genres (*cetaltike*) (du grec στελλω, je comprime), t. de médec., remède qui rend les lèvres des plaies égales. — Il est aussi subst. mas. : *un staltique*.

STAMINAIRE, adj. des deux genres (*cetaminère*), t. de bot., qui est né des *étamines*. Peu en usage.

STAMINAL, **E**, adj. (*cetaminal*) (du lat. *stamen, staminis*, étamine), qui a rapport aux *étamines* — Au plur. mas., *staminaux*.

STAMINAUX, adj. mas. plur. Voy. STAMINAL.

STAMINEUSE, adj. fém. Voy. STAMINEUX.

STAMINEUX, adj. mas., au fém. **STAMINEUSE** (*cetamineu, neuze*) (du lat. *stamineus*, fait de *stamen*, étamine), t. de bot., dont les étamines sont très-longues.

STAMINIFÈRE, adj. des deux genres (*cetaminifère*) (du lat. *stamen*, étamine, et *fero*, je porte), t. de bot., qui porte une ou plusieurs étamines.

STAMINODE, subst. mas. (*cetaminode*), t. de bot., appendice de certaines plantes, extérieur et intérieur.

STAMPE, subst. fém. (*cetanpe*) (de l'italien *stampa*, marque, empreinte), instrument dont on se sert pour marquer les nègres. — Dans les mines de charbon, intervalle d'une veine à d'autre.

STANCE, subst. fém. (*cetance*) (de l'italien *stanza* ou *stanzia*, fait du lat. *stantia*, pour *statio*, dérivé de *stare*, s'arrêter; *action de s'arrêter, repos*); on nomme ainsi un nombre arrêté de vers formant un sens parfait, et mêlés d'une manière particulière qui s'observe dans toute la pièce : *stance de quatre vers, de six vers*, etc., jusqu'à quatorze. — On appelle *stances irrégulières*, des *stances* qui ne sont pas assujéties à des règles déterminées. — Pièce de poésie composée d'un certain nombre de *stances* : *des stances héroïques*. — *Stance* se dit en Orient d'une journée de marche qui est ordinairement de trente mille.

STANGUE, subst. fém. (*cetangue*), t. de blas., se dit de la tige d'une ancre lorsqu'elle est droite.

STANHOPE, subst. fém. (*cetanope*), presse d'imprimerie, en fonte, dont l'Anglais *Stanhope* est l'inventeur.

STANLEYE, subst. fém. (*cetanlé*), t. de bot., plante dont les semences sont oblongues et plates.

*__STANNATE-DE-PLOMB__, subst. mas. (*cetanate*), t. de chim., combinaison de *plomb* et d'*étain*.

*__STANNIQUE__, adj. des deux genres (*cetanike*), t. de chim., se dit d'un oxyde qu'on extrait de l'étain.

STANT, subst. mas. (*cetan*), t. de pêche, baleineau de deux ans.

STAPÉDIEN, subst. et adj. mas., au fém. **STAPÉDIENNE** (*cetapédiein, diène*), t. d'anat., se dit du muscle de l'étrier.

STAPÉDIENNE, subst. et adj. fém. Voy. STAPÉDIEN.

STAPÉLIE, subst. fém. (*cetapéci*), t. de bot., plante de la famille des apocynées.

STAPHISAIGRE, subst. fém. (*cetafizèguere*) (du grec σταφις, raisin, et αγρια, sauvage; parce que ses feuilles sont découpées comme celles de la vigne sauvage), t. de bot., plante annuelle, détersive. On la nomme aussi *herbe-aux-poux*, parce qu'elle les fait mourir.

STAPHYLE, subst. fém. (*cetafile*), nom grec de la luette, fait de σταφυλη, raisin, parce qu'elle pend au palais comme une petite grappe de raisin dont elle a la forme.

STAPHYLÉE, subst. fém. (*cetafilé*), t. de bot., sorte d'arbrisseau.

STAPHYLIER, subst. mas. (*cetafilié*), t. de bot., genre de plantes rhamnoïdes.

STAPHYLIN, subst. mas. (*cetafilein*) (du grec σταφυλη, raisin), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères, qui ont les articles des antennes en forme de grains de raisin.

STAPHYLIN, **E**, adj. (*cetafilein, line*) (du grec σταφυλη, la luette), t. d'anat., qui a rapport à la luette.

STAPHYLINO-PHARYNGIEN, subst. et adj. mas. (*cetafilinofareinjiein*), t. d'anat., se dit des muscles du palais.

STAPHYLITE, subst. fém. (*cetafilite*), t. de médec., inflammation de la *staphyle*, ou luette.

STAPHYLOBOLE, subst. mas. (*cetafilobole*), t. d'antiq., lieu où l'on foulait la vendange.

STAPHYLODENDRON, subst. mas. (*cetafilodeindron*) (du grec σταφυλη, raisin, et δενδρον, arbre, *arbre à raisin*), t. de bot., faux pistachier, à fruit en grappe et à feuilles ressemblant à celles du sureau.

STAPHYLÔME, subst. mas. (*cetafilôme*) (du grec σταφυλη, raisin), t. de médec., tumeur sur la cornée de l'œil, en forme de grain de raisin.—On appelle particulièrement, *staphylôme de la cornée*, une saillie considérable de la cornée transparente, qui, épaissie ou amincie, est ordinairement opaque, d'apparence nacrée, et disposée à la dégénération carcinomateuse ; *staphylôme de la sclérotique*, une saillie irrégulière de quelque point de la surface du globe de l'œil, recouverte de la sclérotique, amincie et devenue assez transparente pour laisser apercevoir la couleur brune ou bleuâtre des tissus : ces deux maladies sont à peu près incurables ; *staphylôme de l'iris*, la procidence ou hernie de cette membrane à travers une perforation de la cornée.

STAPHYLONCIE, subst. fém. (*cetafilonci*) (du grec σταφυλη, la luette, et ογκος, tumeur), t. de médec., tuméfaction de la luette.

STAPHYLORAPHIE, subst. fém. (*cetafilorafi*) (du grec σταφυλη, la luette, et ραφη, couture), t. de chir., suture de la luette divisée.

STAPHYLORAPHIQUE, adj. des deux genres (*cetafilorafike*), qui a rapport à la *staphyloraphie*.

STAPHYLUS, subst. propre mas. (*cetafiluce*), myth., père d'Anius. Selon quelques-uns, il était fils de Thésée et d'Ariane, et selon d'autres, de Bacchus et d'Érigone, que ce dieu trompa sous la figure d'une grappe de raisin (en grec σταφυλη). Il y en a qui disent que *Staphylus* était un berger du roi OEnée, et que ce berger, ayant remarqué qu'une des chèvres qu'il conduisait revenait toujours plus tard et plus gaie que les autres, la suivit un jour, et la trouva dans un endroit écarté, où elle mangeait du raisin, fruit dont l'usage avait été jusque-là inconnu. Ils ajoutent que *Staphylus* en porta à OEnée, qui en fit du vin, et que ce fut du nom de ce roi que les Grecs donnèrent à cette liqueur celui d'οινος. —Il y a eu un autre *Staphylus*, fils de Silène

*__STARIE__, subst. fém. (*cetari*) (du lat. *stare*, demeurer), retard qu'éprouve un vaisseau dans un port.

STARKÉE, subst. fém. (*cetarkié*), t. de bot., plante vivace des Indes orientales.

STARON, subst. mas. (*cetaron*), t. d'hist. nat., coquille du genre des volutes.

STAROSTE, subst. mas. (*cetarocete*), noble polonais qui a une *starostie*.

STAROSTIE, subst. fém. (*cetaroceti*), grand fief royal en Pologne.

STAROVERSIS, subst. mas. plur. (*cetarovèreci*), sectaires russes qui professent l'ancienne croyance romaine.

STARTI, subst. mas. (*cetarti*), nom que les anciens donnaient à ce qu'ils regardaient comme une myrrhe liquide qu'on ne connaît pas aujourd'hui.

STASE, subst. fém. (*cetâze*) (du grec στασις, action de s'arrêter, repos, fait de ισταμαι, s'arrêter), t. de médec., séjour du sang ou des humeurs dans quelque partie du corps où ils ne peuvent plus circuler.

STATANUS, subst. propre mas. (*cetatanuce*), myth., dieu auquel on faisait des vœux quand les enfants commençaient à pouvoir se soutenir sur leurs pieds. Il y avait encore une déesse *Statina* ou *Statana*, qu'on invoquait pour la même raison.

STATELLATES, subst. propre mas. plur. (*cetatèlelate*), anciens peuples de la Ligurie.

STATÈRE, subst. mas. (*cetatère*) (du lat. *stater, eris*), monnaie d'or des Grecs, qui valait 20 drachmes d'argent ou 19 fr. 20 c.; et chez les Romains, 16 fr. 40 c.—Subst. fém., t. d'antiq., balance romaine.

STATHME, subst. mas. (*cetateme*), mesure usitée chez les Perses, qui équivalait à un tiers de degré.

STATHMOS, subst. mas. (*cetatemoce*), t. de relat., maison publique, en Asie, où les voyageurs pouvaient s'arrêter et se reposer.

*__STATHOUDER__, subst. mas. (*cetatoudère*), mot hollandais par lequel on désignait le chef de l'ancienne république de Hollande.

STATHOUDÉRAT, subst. mas. (*cetatoudéra*), dignité de *stathouder*, ses fonctions, leur durée.

STATICE ou **STATICÉE**, subst. fém. (*cetatice, ticé*), t. de bot., sorte de plante.

STATICULE, subst. fém. (*cetatikule*), sorte de danse ancienne.

STATINIES ou **STATANIES**, subst. fém. plur. (*cetatini, tatani*), myth., fêtes en l'honneur de *Statanus* ou de *Statina*.

*__STATION__, subst. fém. (*cetâcion*) (du lat. *statio*, fait de *stare*, s'arrêter), pause, demeure de peu de durée qu'on fait en un lieu : *je vous écrirai à chaque station*. — En t. de physiol., action de se tenir debout. — Plus particulièrement et dans le rit catholique, visite de certaines églises ou chapelles, désignées pour gagner les indulgences : *faire ses stations*.—*Donner une station à un prédicateur*, le nommer pour prêcher dans une église pendant l'avent ou le carême.—En parlant de nivellement, chacun des lieux où l'instrument a été posé et où l'on a fait une opération.—En t. d'hydraulique, *station* se dit, dans un nivellement, de l'endroit où se pose le niveau, de sorte qu'un coup de niveau est compris entre deux *stations*. — On dit, en t. de mar., qu'*un* ou *plusieurs vaisseaux sont en station*, pour dire qu'on leur a assigné une certaine étendue de mer, un certain parage, pour y établir leur croisière pendant un temps fixé. — En t. d'astron., état d'une planète qui ne paraît ni avancer ni reculer dans le zodiaque. — Fam. : *faire une station en quelque lieu*, s'y reposer quelque temps.

*__STATIONNAIRE__, adj. des deux genres (*cetâcionère*) (du latin *stationarius*, fait de *statio*), en t. d'astron. : *planète stationnaire*, qui ne semble ni avancer, ni reculer. — Chez les Romains, *soldats stationnaires*, distribués en différents lieux pour avertir de ce qui se passait. — En médec., *fièvres stationnaires*, continues, et qui règnent plus constamment que les autres. — Au fig., et dans le sens moral, *stationnaire* se dit de tout ce qui semble rester au même point : la

science ne restera jamais stationnaire. — En t. de mar., on appelle subst., au mas. : *un stationnaire*, un petit bâtiment de guerre dont l'équipage est chargé de surveiller les bâtiments qui entrent et qui sortent.

STATIONNAL, E, adj. (L'*Académie* ne donne point de masculin à ce mot, et n'en fait qu'un adj. fém.) (*cetâcionale*) (du lat. *stationalis*), où l'on fait des *stations*: *église stationnale*.—Subst. fém., église où l'on fait des *stations*.

STATIONNÉ, part. pass. de *stationner*.

STATIONNEMENT, subst. mas. (*cetâcionemann*), action de *stationner* : *interdire le stationnement des voitures*.

STATIONNER, v. neut. (*cetâcioné*), faire une ou plusieurs *stations*, s'arrêter à...— Etre *stationnaire*.—*Les voitures ne peuvent stationner ici*, ne peuvent s'y arrêter.

STATIQUE, subst. fém. (*cetatike*) (du grec στατικη, fait de στατικος, qui a la force d'arrêter, lequel dérive de ιστημι, j'arrête, parce que l'effet de l'équilibre est de produire le repos), partie de la mécanique qui a pour objet l'équilibre des corps solides.—Science des poids, du centre de gravité, etc.— Espèce de pilier rond ou à pans, où l'on pend une balance ou romaine, dans un marché, pour peser publiquement les denrées.

STATISTICIEN, subst. mas., STATISTICIENNE, subst. fém. (*cetaticeticiein, ciène*), celui, celle qui s'occupe de *statistique*, qui entend la *statistique*.

*STATISTIQUE, subst. fém. (*cetaticetike*) (du lat. *status*, état, situation), partie de l'économie politique qui considère un état, une contrée sous ses rapports agricoles, industriels, commerciaux, etc., qui en fait connaître en détail et au plus juste la situation, la population, etc., etc. — On dit aussi adj. pour les deux genres : *tableau statistique*.

STATMEISTRE, subst. mas. (*cetatemècetre*), noble allemand, espèce d'adjoint aux municipaux.

STATOR, subst. propre mas. (*cetâtor*) (mot tout latin), myth.; les Romains adoraient Jupiter sous ce nom comme protecteur de la république, et particulièrement pour obtenir de lui qu'on combattit de pied ferme, ou qu'il fit revenir les fuyards au combat.

STATUAIRE, subst. mas. (*cetatuère*), sculpteur qui fait des *statues*.—Subst. fém., l'art de faire des *statues*. — Adj. des deux genres : *marbre statuaire*, propre à faire des *statues*.— *Colonne statuaire*, qui porte une *statue*.

STATUE, subst. fém. (*cetatu*) (du lat. *statua*, fait de *statuere*, dresser, ériger, élever sur un piédestal, lequel est formé de *statum*, supin de *stare*, être debout), figure de métal, de bois, de pierre, qui représente quelque personne connue et distinguée. — *Statue de grandeur naturelle*, *statue équestre; on renversa les statues des faux dieux*. — On appelle *statue colossale*, celle qui excède le double ou le triple de la grandeur naturelle.—*Statue allégorique*, celle qui représente quelque symbole, comme les parties de la terre, les saisons, les âges, les éléments, etc. — *Statue currule*, celle qui représente un homme dans un char. — *Statue persique*, toute figure d'homme qui fait l'office de colonne sous un entablement. —*Statue cariatide*, celle qui représente une femme qui fait également l'office d'une colonne.— *Statue grecque*, en t. d'antiq., *statue* nue et antique, comme les Grecs représentaient leurs dieux, leurs héros, leurs athlètes.—*Statue romaine*, celle qui, selon les savants, sont vêtues, et qui reçoivent différents noms suivant le genre de leurs habillements.— Fig. et fam., personne sans action, sans mouvement : *c'est une statue*. — On dit aussi d'une femme belle, mais sans esprit : *c'est une belle statue*.

STATUÉ, E, part. pass. de *statuer*.

STATUER, v. act. (*cetatu-é*) (du lat. *statuere*), t. de chancellerie et de pratique, ordonner, régler, déclarer : *l'assemblée a déclaré que...; il n'y a rien encore de statué là-dessus*. — *se* STATUER, v. pron.

STATU-QUO, subst. mas. (*cetatukô*), ablatif absolu latin qui signifie *dans le même état*, en parlant des choses.—Au plur., des *statu-quo*. — Quelquefois, mais rarement, on complette cette locution latine en lui rendant la prép. *in*; et l'on dit alors : *in statu quo; laisser les choses in statu quo*, comme on dit : *les laisser dans le statu-quo*. Dans le premier cas, *in statu quo* devient une véritable locution adverbiale.

STATURE, subst. fém. (*cetature*) (du latin *statura*), hauteur de la taille d'une personne; il n'est guère en usage que dans le style relevé; on se sert ordinairement de *taille*.

*STATUT, subst. mas. (*cetatu*) (du lat. *statutum*, fait de *statuere*, statuer), règle établie pour la conduite d'une compagnie, d'un corps. —T. de jurispr., arrêt, ordonnance, règlement, droit particulier, d'après lequel sont régis et gouvernés les personnes et les biens d'une même province. —Au plur., lois faites par le parlement d'Angleterre.

STAURACANTHE, subst. mas. (*cetôrakante*), t. de bot., sorte d'arbrisseau de la famille des légumineuses.

STAURO-BARYTE, subst. fém. (*cetôrobarite*), sorte de pierre de *baryte*, dont les crystaux sont croisés dans le sens de leur longueur.

STAUROLÂTRE, subst. mas. (*cetôrolâtre*) (du grec σταυρος, croix, et λατρευω, j'adore, fait de λατρις, serviteur, adorateur), nom d'anciens hérétiques d'Arménie qui n'adoraient point d'autre image que celle de la croix.

STAUROTIDE, subst. fém. (*cetôrotide*) (du grec σταυρος, croix), t. de minér., pierre formée de deux prismes hexaèdres qui s'entre-coupent en forme de croix.

STAUTONIE, subst. fém. (*cetôtoni*), t. de bot., arbuste de la Chine.

STAXIS, subst. mas. (*cetakcice*), t. de médec., effusion de sang qui a lieu goutte à goutte.

S^te^., abréviation de *sainte*.

STEAM-BOAT, subst. mas. (*cetimebote*) (mot anglais), bateau à vapeur, en Angleterre et dans les ports de la Manche. On dit aussi *steamer*.

STÉARATE, subst. mas. (*cet-arate*), t. de chim., sel formé par la combinaison de l'acide *stéarique* avec une base salifiable.

STÉARATÉ, subst. mas. (*ceté-araté*), t. de pharm., emplâtre métallique.

STÉARATOL, subst. mas. (*ceté-aratole*), t. de chim., nom donné au suif.

STÉARÉON, subst. mas. (*ceté-aré-on*), t. de chim., nom donné à la graisse.

STÉARINE, subst. fém. (*ceté-arine*), t. de chim., substance en masses aiguillées ou étoilées, incolore, insipide, peu odorante, fusible au feu et soluble dans l'acohol à chaud, qui forme la graisse par son union avec l'élaïne.

STÉARIQUE, adj. des deux genres (*ceté-arike*), t. de chim., nom que quelques chimistes donnent à une sorte d'acide produit par la *stéarine*.

STÉATITE, subst. fém. (*ceté-atite*) (du grec στεαρ, génitif στεατος, suif), pierre feuilletée, dissoluble et savonneuse.— T. de médec., intumescence abdominale.—On l'emploie aussi adj., pour les deux genres; et alors *stéatite* signifie argileux, doux au toucher : *pierre stéatite*; nous préférons, dans ce dernier cas, l'adj. *stéatiteux*, *stéatiteuse*.

STÉATITEUSE, adj. fém. Voy. STÉATITEUX.

STÉATITEUX, adj. mas., au fém. STÉATITEUSE (*ceté-atiteu, teuze*), qui tient de la *stéatite*; qui est feuilleté comme l'ardoise.

STÉATOCÈLE, subst. fém. (*ceté-atocèle*) (du grec στεαρ, στεατος, suif, et de κηλη, tumeur), t. de médec., fausse hernie, ou tumeur dans le scrotum, causée par une accumulation de matières qui ressemblent à du suif.

STÉATOMATEUSE, adj. fém. Voyez STÉATOMATEUX.

STÉATOMATEUX, adj. mas., au fém. STÉATOMATEUSE (*ceté-atomateu, teuze*), qui ressemble au *stéatôme*.

STÉATÔME, subst. mas. (*ceté-atôme*) (du grec στεατος, génitif de στεαρ, suif), t. de médec., tumeur enkystée, qui renferme une matière semblable à du suif.

STÉATORMIS, subst. mas. (*ceté-atormi*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux de la famille des nocturnes.

STÉCHAS, subst. mas. (*cetékâce*), t. de bot., plante aromatique.

STÉGANIE, subst. fém. (*cetéguani*), t. de bot., genre de plantes de la famille des fougères.

STÉGANOGRAPHE, subst. mas. (*cetéguanoguerafe*), qui s'adonne à la *stéganographie*.

STÉGANOGRAPHIE, subst. fém. (*cetéguanoguerafi*) (du grec στεγανος, secret, couvert, impénétrable, et γραφω, j'écris), art d'écrire en chiffres, au moyen de signes convenus avec un correspondant et qui ne sont compris que de lui seul.

STÉGANOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*cetéguanoguerafike*), qui appartient à la *stéganographie* : *signes, écriture, caractères stéganographiques*.

STÉGANOGRAPHIQUEMENT, adv. (*cetéguanoguerafikeman*), en caractères *stéganographiques*.

STÉGANOPE, subst. mas. (*cetéguanope*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers.

STÉGANOPODE, subst. et adj. des deux genres (*cetéguanopode*), t. de zool.; qui a le pied plat. — Subst. mas. pl., famille d'oiseaux.

STÉGIE, subst. fém. (*cetéji*), t. de bot., genre de cryptogames de la famille des champignons.

STÉGNOSE, subst. fém. (*cetéguenôze*), t. de médec., constriction, resserrement des pores, des vaisseaux.

STÉGNOTIQUE, subst. mas. et adj. des deux genres (*cetéguenotike*), médicament qui resserre, qui bouche les orifices.

STÉGOPTÈRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*cetéguopetère*), t. d'hist. nat., famille d'insectes de l'ordre des névroptères.

STÉGOSIE, subst. fém. (*cetéguôzi*), t. de bot., genre de plantes graminées.

STÉHÉLINE, subst. fém. (*ceté-éline*), t. de bot., genre de plantes du midi de l'Europe.

STEINBOCK, subst. mas. (*cetcinboke*) (de l'allemand *stein*, pierre, et *bock*, bouc), t. d'hist. nat., espèce de bouc qui vit dans les rochers.

STÉLAGE, subst. mas. (*cetélaje*), droit sur les grains.

STÉLAGIER, subst. mas. (*cetélajié*), fermier du *stélage*.

STÈLE, subst. fém. (*cetèle*) (en grec στηλη, colonne), t. d'archit., colonne hermétique; monolithe qui a ordinairement la forme d'une colonne, d'un obélisque, d'un cippe.

STÉLÉCHITE, subst. fém. (*ceteléchite*) (du grec στελεχος, tronc d'arbre), t. d'hist. nat., concrétion pierreuse; incrustation calcaire autour d'une racine.—Pierre propre à nettoyer les dents.

STÉLÉGRAPHE, subst. mas. (*cetéléguerafe*), celui qui travaille en *stélégraphie*.

STÉLÉGRAPHIE, subst. fém. (*cetéléguerafi*) (du grec στηλη, colonne, et γραφω, j'écris), t. d'antiq., art d'écrire ou de graver des inscriptions sur les colonnes.

STÉLÉGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*cetéléguerafike*), qui concerne la *stélégraphie*.

STÉLÉGRAPHIQUEMENT, adv. (*cetéléguerafikeman*), d'une manière *stélégraphique*.

STEENWOORDE, subst. propre mas. (*cetènevorde*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Hazebrouck, dép. du Nord.

*STELLAIRE, subst. fém. (*cetèlelère*), t. de bot., sorte de plante trigyne.

STELLAIRE, adj. des deux genres (*cetèlelère*) (du lat. *stella*, étoile), qui a rapport aux étoiles : *lumière stellaire*.

STELLÉ, ou STELLIO, subst. propre mas. (*cetèlelé, li-o*), myth.; on croit que c'est le même qu'Abas, qui fut changé en lézard, parce qu'il s'était moqué de Cérès en la voyant boire et manger avec trop d'avidité, lorsqu'elle était chez une vieille pour s'y reposer, en allant chercher sa fille Proserpine.

STELLÈRE, subst. fém. (*cetèlelère*), t. d'hist. nat., le lamantin du Kamtschatka. — T. de bot., genre de plantes de la famille des daphnoïdes.

STELLÉRIDE, subst. fém. et adj. des deux genres (*cetèleléride*), t. d'hist. nat., nom d'une famille de vers radiaires.

*STELLIFÈRE, subst. mas. (*cetèlelifère*), t. d'hist. nat., poisson du genre des bodians.

STELLION, subst. mas. (*cetèlelion*) (du lat. *stellio*, fait de *stella*, étoile), t. d'hist. nat., lézard marqué de petites taches semblables à des *étoiles*, et qui ressemble un peu au crapaud.

STELLIONAT, subst. mas. (*cetèleli-ona*) (du lat. *stellionatus*, fait, dans la même signification, de *stellio*, stellion, parce que les différentes taches dont est marqué ce reptile représentent assez bien les artifices d'un faux vendeur. *Ménage*.), crime de celui, de celle qui vend l'héritage d'autrui, ou qui vend comme quitte de toute hypothèque un bien qui ne l'est pas. — Les anciens Romains appelaient *stellionat*, tout crime qui n'avait pas de nom propre.

STELLIONATAIRE, subst. et adj. des deux genres (*cetèleli-onatère*), celui, celle qui a commis le crime de *stellionat*.

STELLIS, subst. mas. (*cetèlelice*), t. de bot., genre de plantes.

*STELLITHE, subst. fém. (*cetèlelite*) du latin

stella, étoile, et du grec λιθος, pierre), t. d'hist. nat., étoile de mer fossile.

STELLORKIS, subst. mas. (*cetèlelorkice*), t. de bot., genre de plantes.

STEMMACANTHE, subst. fém. (*cetèmema-kante*), t. de bot., genre de plantes de la famille des carduacées.

STEMMATE, subst. mas. (*cetèmemate*) (du lat. *stemma, atis*, couronne, guirlande de fleurs), points saillants, souvent brillants, sur le haut du front de certains insectes, tels que la cigale, la guêpe, etc. — T. d'antiq., images, portraits de ses ancêtres qu'on plaçait dans une salle d'honneur.

STEMMATOSPERME, subst. mas. (*cetèmema-tocpèreme*), t. de bot., genre de plantes graminées.

STÉMODE, subst. fém. (*cetémode*), t. de bot., genre de plantes personnées.

STÉMONE, subst. fém. (*cetémone*), t. de bot., plante grimpante de la Chine : on mange ses racines, qui ressemblent à des navets.

STÉMONITE, subst. fém. (*cetémonite*), t. de bot., plante de la famille des champignons.

STÉNANTHÈRE, subst. mas. (*ceténantère*), t. de bot., arbuste de la famille des épacrides.

STENAY, subst. propre mas. (*cetenè*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Montmédy, dép. de la Meuse.

STENCORE, subst. mas. (*cetankore*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

STÈNE, subst. mas. (*cetène*), t. d'hist. nat., insecte de la famille des brachélytres.

STÉNÉLITRE, subst. mas. (*ceténélitre*), t. d'hist. nat., insecte coléoptère.

STÉNOCARDIE, subst. fém. (*ceténokardi*) (du grec στενος, étroit, et καρδια, cœur), t. de médec., angine de poitrine.

STÉNOCARPE, subst. mas. (*ceténokarpe*), genre de plantes.

STÉNOCHILE, subst. mas. (*ceténochile*), t. de bot., plante à fleurs solitaires.

STÉNOCHORIE, subst. fém. (*ceténokori*) (du grec στενος, étroit, et χωρος, espace), t. de médec., rétrécissement des vaisseaux.

STÉNOCORIASE, subst. fém. (*ceténokori-âze*), t. de médec. vétér., nom d'une maladie des chevaux.

STÉNODERME, subst. mas. et adj. des deux genres (*ceténodèreme*), t. d'hist. nat., genre de mammifères carnassiers.

STÉNOGLOSSE, subst. fém. (*ceténogueloce*), t. de bot., plante parasite du Pérou.

STÉNOGRAPHE, subst. et adj. des deux genres (*ceténoguerafe*), qui se sert de la *sténographie*; qui l'a étudiée; qui la connaît.

STÉNOGRAPHIE, subst. fém. (*ceténoguerafi*) (du grec στενος, étroit, serré, et γραφω, j'écris), écriture serrée, réduite, abrégée.—Art d'écrire par abréviation, etc.

STÉNOGRAPHIÉ, E, part. pass. de *sténographier*.

STÉNOGRAPHIER, v. act. (*ceténoguerafié*), transcrire un discours par le moyen de la *sténographie*. — *se* STÉNOGRAPHIER, v. pron. Ce mot manque dans l'*Académie*.

STÉNOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*ceténoguerafike*), de la *sténographie*.

STÉNOGRAPHIQUEMENT, adv. (*ceténoguera-fikeman*), à la manière des *sténographes*.

STÉNOPYRE, subst. fém. (*ceténopire*) (du grec στενος, étroit, et πυρ, feu), t. de médec., fièvre inflammatoire.

STÉNOSE, subst. fém. (*ceténôze*) (du grec στενος, étroit, serré), t. de médec., coarctation, rétrécissement de certaines ouvertures naturelles.

STÉNOSOME, subst. mas. (*ceténozôme*), t. d'hist. nat., crustacé de l'ordre des décapodes.

***STÉNOSTOME**, subst. mas. (*ceténocetôme*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

STENTÉ, E, adj. (*cetanté*) (de l'italien *stentato*, part. pass. de *stentar*, être mal à son aise se donner de la peine, travailler avec effort), t. de peint., peine, où le travail de l'artiste se fait trop sentir : *tableau*, *ouvrage stenté*. Peu usité.

***STENTOR**, subst. mas. (*cetantor*) : *voix de Stentor*, voix extrêmement forte et sonore, ainsi nommée d'un capitaine grec, cité dans l'*Iliade* pour la force extraordinaire de sa voix; laquelle, dit *Homère*, faisait seule autant de bruit que celle de cinquante hommes qui auraient crié ensemble.

STENTORÉ, E, adj. (*cetantoré*), de *Stentor*. (Voltaire.) Peu en usage.

STÉPHANE, subst. mas. (*cetéfane*), t. d'hist. nat., insecte hyménoptère.

STÉPHANÉPHORE, et ses dérivés. Voy. STÉPHANOPHORE, et ses dérivés.

STÉPHANIE, subst. fém. (*cetéfani*), t. de bot., genre d'arbrisseaux de la famille des capparidées.

STÉPHANIENS, subst. propre mas. plur. (*cetéfanïein*), myth., jeunes hommes nés des cendres des filles d'Arion.

STÉPHANITE, adj. des deux genres (*cetéfanite*), (du grec στεφανη, couronne de fleurs); se dit de certains jeux dont le prix consistait en une couronne de fleurs.

STÉPHANOMÈLE, subst. fém. (*cetéfanomèle*), t. de bot., sorte de plante.

STÉPHANOMIE, subst. fém. (*cetéfanomi*), t. d'hist. nat., animal marin de la famille des radiaires.

STÉPHANOPHORE, subst. mas. (*cetéfanofore*), antiquité (du grec στεφανη, couronne, et φερω, je porte), prêtre qui, dans les cérémonies, portait une couronne de fleurs et quatre-vingt-dix-neuf fleurs d'or.

STÉPHANOPHORIE, subst. fém. (*cetéfanofori*), t. d'antiq., cérémonie pratiquée par le *stéphanophore*.

STÉPHANOPHORIQUE, adj. des deux genres (*cetéfanoforike*), qui concerne la *stéphanophorie*, les *stéphanophores*.

STÉPHANOPOLE, subst. mas. (*cetéfanopole*) (du grec στεφανη, couronne de fleurs, et πωλεω, je vends), t. d'antiq., celui qui fabriquait et vendait des couronnes, etc.

STÉPHYLLE, subst. fém. (*cetéfile*), t. d'hist. nat., mollusque de la classe des céphalés.

STEPPE, subst. mas. (*cetèpe*) (du latin *stipes*, branchage), nom donné aux savanes de Tartarie, de Crimée; déserts couverts de végétaux, de broussailles; déserts salés de l'Asie septentrionale. — L'*Académie* dit que plusieurs géographes font ce mot féminin. Nous serions volontiers de leur avis.

STERCACANTHE, subst. mas. (*cetèrekakante*), t. de bot., plante de la famille des lichens.

STERCHI, subst. mas. (*cetèreki*), t. d'hist. nat., cigogne blanche.

***STERCOBAIRE**, subst. mas. (*cetèrekorère*), t. d'hist. nat., poisson du genre des chétodons. — Genre d'oiseaux nageurs. — Nom d'insectes qui vivent dans la fiente des animaux.

STERCORAL, E, adj. (*cetèrekorale*), t. de médec., qui a rapport aux matières fécales. — Au plur. mas., *stercoraux*. Ce mot manque dans l'*Académie*.

***STERCORANISTE**, subst. mas. (*cetèrekoranicète*), sorte d'hérétiques, qui croient qu'on digère l'hostie consacrée comme on digère un morceau de pain.

STERCORATION, subst. et adj. fém. (*cetère-koràcion*) (du latin *stercus, coris*, excrément), t. de médec., matière fécale.

STERCORAUX, adj. mas. plur. Voy. STERCORAL.

STERCULIACÉES, sub. fém. pl. (*cetèrekuli-acé*), t. de bot., famille de plantes intermédiaires entre les liliacées et les malvacées.

STERCULIER, subst. mas. (*cetèrekulié*), t. de bot., plante qui répand une odeur fétide.

***STERCUTIUS**, subst. propre mas. (*cetèreku-ci-uce*) (du latin *stercus*, excrément), myth., dieu des Romains qui présidait à la garde-robe. — Surnom de Saturne.

STÈRE, subst. mas. (*cetère*) (du grec στερεος, solide), dans le nouveau système métrique, mesure de solidité qui vaut un mètre cube ou vingt-neuf pieds cubes. Elle n'est usitée que pour le bois de chauffage, et répond aux trois huitièmes environ de l'ancienne *corde* de Paris, de cent vingt-huit pieds cubes, et vaut à peu près la *demi-voie*.

STÉRÉOBATE, subst. mas. (*cetéré-obate*), t. d'archit., sorte de soubassement; partie saillante de la base d'une colonne.

STÉRÉOCAULE, subst. mas. (*cetéré-okôle*), t. de bot., plante de la famille des lichens.

STÉRÉOGRAPHE, subst. mas. (*cetéré-oguerafe*), qui pratique la *stéréographie*.

STÉRÉOGRAPHIE, subst. fém. (*cetéré-oguerafi*) (du grec στερεος, solide, et γραφω, je décris), art de représenter les solides sur un plan, suivant la projection perspective.

STÉRÉOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*cetéré-oguerafike*), qui appartient à la *stéréographie* : *description*, *traité stéréographique*. — *Projection stéréographique de la sphère*, celle dans laquelle on suppose que l'œil est placé sur la surface de la sphère. — *Projection stéréographique sur le plan du méridien*, *de l'équateur*, *de l'horizon*, projection de la sphère sur l'un des grands cercles, l'œil étant placé au pôle de ce cercle.

STÉRÉOGRAPHIQUEMENT, adv. (*cetéré-oguerafikeman*), d'une manière *stéréographique*.

STÉRÉOLOGIE, subst. fém. (*cetéré-oloji*) (du grec στερεος, solide, et λογος, discours, traité), t. de médec., traité, étude des solides organiques, l'opposé de l'*hygrologie*. Voy. ce mot.

STÉRÉOMÈTRE, subst. mas. (*cetéré-omètre*) (du grec στερεος, solide, et μετρον, mesure), instrument de géométrie pour représenter des solides sur un plan.

STÉRÉOMÉTRIE, subst. fém. (*cetéré-ométri*) (même étymologie que celle du mot précédent), la science qui traite de la mesure des solides.— Ouvrage, traité fait sur cette science.

***STÉRÉOMÉTRIQUE**, adj. des deux genres (*cetéré-ométrike*), qui concerne la *stéréométrie*.

STÉRÉOSCOPE, subst. mas: (*cetéré-ocecope*) (du gr. στερεος, solide, et σκοπεω, j'observe), instr. d'optique qui fait voir comme en relief les objets dessinés.

STÉRÉOTOMIE, subst. fém. (*cetéré-otomi*) (du grec στερεος, solide, et τεμνω, je coupe), la science de la coupe des solides.

STÉRÉOTOMIQUE, adj. des deux genres (*cetéré-otomike*), qui concerne la *stéréotomie*.

STÉRÉOTYPAGE, subst. mas. (*cetéré-otipaje*), t. d'imprim., action de *stéréotyper*.—L'ouvrage même qui en résulte.

STÉRÉOTYPE, adj. des deux genres (*cetéré-otipe*), de la *stéréotypie*; qui a été *stéréotypé* : *édition stéréotype*.

STÉRÉOTYPÉ, E, part. pass. de *stéréotyper*.

STÉRÉOTYPER, v. act. (*cetéré-otipé*) (du grec στερεος, solide, et du latin *typus*, figure, caractère), imprimer avec des planches, qui, composées d'abord en caractères mobiles, ont été converties ensuite en formes solides, ainsi que l'ont fait les frères *Didot*, *Herhan*, etc. — *se* STÉRÉOTYPER, v. pron.

STÉRÉOTYPEUR, subst. mas. (*cetéré-otipeur*), qui *stéréotype*, qui forme les planches ou qui imprime par le moyen de la *stéréotypie*.

STÉRÉOTYPIE, subst. fém. (*cetéré-otipi*), art de *stéréotyper*.—L'atelier où l'on *stéréotype*.

STÉRÉOXYLON, subst. mas. (*cetéré-okcilon*), t. de bot., genre de plantes du Pérou.

STÉRILE, adj. des deux genres (*cetérile*) (du latin *sterilis*, dérivé du grec στερεω, je prive, je dépouille), qui ne porte point de fruits, quoiqu'il soit de nature à en porter. Il se dit au propre et au figuré : *terre stérile*, *champ stérile*, *arbre stérile*. — *Femme stérile*, qui n'a point d'enfants, après plusieurs années de mariage. — Fig. : *siècle stérile en grands hommes*, qui en a peu produit. — *Esprit*, *auteur*, *poète stérile*, qui ne produit rien de lui-même. — *Sujet stérile*, qui ne fournit pas beaucoup de matière à l'orateur. — *Année stérile*, année dans laquelle la récolte est mauvaise ou nulle. — *Louanges stériles*, qui ne sont accompagnées d'aucune récompense. — *Gloire stérile*, dont on ne retire aucun avantage. — *Pitié stérile*, qui ne profite pas à la personne qui en est l'objet.—*Admiration stérile*, qui ne va pas jusqu'à imiter ce qu'on admire. — *Plante stérile*, qui ne fructifie point ou qui est inapte à la fructification. — *Fleur stérile*, pour laquelle la fécondation ne s'opère point. — STÉRILE, INFERTILE. (*Syn.*) Le mot *stérile* indique un principe de *stérilité*, l'aridité, la sécheresse; *infertile* n'indique proprement que le fait, la rareté ou la disette des productions, sans désigner la cause. *Stérile* est opposé à *fécond*; *infertile* est la négation de *fertile*. Or, *fécond* exprime la faculté de produire, et *fertile* a plus de rapport à l'effet produit. — *Infertile* ne se dit guère au figuré que de l'esprit, ou d'une matière à traiter; *stérile* y est au contraire d'un grand usage. La gloire est *stérile*, quand on n'en retire aucun fruit; un travail est *stérile*, quand il ne rapporte aucun avantage; une admiration *stérile* se dissipe sans effet; des louanges *stériles* sont perdues; un siècle est *stérile* en vertus, en grands hommes.

STÉRILEMENT, adv. (*cetérileman*), d'une manière *stérile*. Peu usité, mais fort bon et très-utile.

STÉRILISÉ, E, part. pass. de *stériliser*.

STÉRILISER, v. act. (*cetérilizé*), rendre *stérile*. — *se* STÉRILISER, v. pron.

STÉRILITÉ, subst. fém. (*cetérilité*) (en latin *sterilitas*, qualité de ce qui est *stérile* : *la stérilité des terres*, *la stérilité des femmes*. — Fig. : *la stérilité d'un auteur*, *la stérilité d'un sujet*, etc. — On dit fig., en parlant d'un temps où il y a peu ou point de nouvelles : *il y a stérilité de nouvelles*; et d'un ouvrage où il

y a peu ou point de pensées : *dans cet ouvrage il n'y a que des stérilités de pensées.*

STÉRIPHE, subst. fém. (*cetérife*), t. de bot., genre de plantes digynes de la famille des lichens.

STÉRIS, subst. mas. (*cetérice*), t. de bot., genre de lychnis.

STERLET, subst. mas. (*cetèrelè*), t. d'hist. nat., petite espèce d'esturgeon qui se pêche dans quelques mers et rivières du Nord.

STERLING, subst. mas. (*cetèrelein*) (de l'anglais *easterling*, oriental ; parce que, de l'orient d'Allemagne où l'on battait monnaie plus fine qu'ailleurs, *Richard Ier*, roi d'Angleterre, fit venir des monnayeurs que le peuple nomma *easterlings*, orientaux, d'où l'on a fait, par corruption, *esterlings*, et ensuite *sterlings*), sorte de monnaie de compte en Angleterre. Ce mot ne s'emploie pas seul ; on dit : *une livre sterling ; elle vaut à peu près vingt-cinq francs de France.*

STERNAL, E, adj. (*cetèrenale*), t. d'anat., qui tient, qui a rapport au *sternum*.—Au plur. mas., *sternaux*.

STERNALGIE, subst. fém. (*cetèrenaleji*) (du grec στερνον, le sternum, et αλγος, douleur), t. de médec., angine de poitrine.

STERNALGIQUE, adj. des deux genres (*cetèrenalejike*), qui a rapport à la *sternalgie*.

STERNARACHE, subst. mas. (*cetèrenarache*), t. d'hist. nat., genre de poissons abdominaux.

STERNAUX, adj. mas. plur. Voy. STERNAL.

STERNBERGIE, subst. fém. (*cetèrenebèreji*), t. de bot., genre de plantes de Hongrie.

STERNE, subst. fém. (*cetèrene*), t. d'hist. nat., hirondelle de mer.

STERNICLE, subst. mas. (*cetèrenikle*), t. d'hist. nat., poisson du genre des salmones.

STERNO-CLAVICULAIRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*cetèrenòklavikulère*), t. d'anat., se dit de l'articulation de la *clavicule* avec le *sternum*.

STERNO-CLÉIDO-MASTOÏDIEN, subst. et adj. mas. (*cetèrenòklé-idòmaceto-idiein*), t. d'anat., se dit du muscle qui a rapport au *sternum*, à la clavicule et à l'os *hyoïde*.

STERNO-COSTAL, subst. et adj. mas. (*cetèrenòkocetale*), t. d'anat., se dit du muscle triangulaire du *sternum*.

STERNO-COSTO-CLAVIO-HUMÉRAL, subst. et adj. mas. (*cetèrenòkocetòklaviò-uméral*), t. d'anat.; se dit d'un muscle qui va du *sternum* à la *costale claviculaire* et à l'*humérus*.

STERNO-HUMÉRAL, subst. et adj. mas. (*cetèrenò-uméral*), t. d'anat., se dit d'un muscle qui va du *sternum* à l'*humérus*.

STERNO-HYOÏDIEN, subst. et adj. mas. (*cetèrenò-i-o-idiein*), t. d'anat., se dit d'un muscle qui s'étend de l'os *hyoïde* au *sternum*.

STERNO-MASTOÏDIEN, subst. et adj. mas. (*cetèrenòmaceto-idiein*), t. d'anat.; le même que le *sterno-cléido-mastoïdien*. Voy ce mot.

*STERNOPTYGE, subst. mas. (*cetèrenopetije*), t. d'hist. nat., ordre de poissons osseux apodes.

STERNOPTYX, subst. mas. (*cetèrenopetikce*), t. d'hist. nat., genre de poissons apodes.

STERNO-PUBIEN, subst. et adj. mas. (*cetèrenòpubiein*), t. d'anat.; se dit du muscle qui va du *sternum* au *pubis*.

STERNORHYNQUE, subst. fém. (*cetèrenoreinke*), t. de bot, genre de plantes.

STERNO-THYROÏDIEN, subst. et adj. mas. (*cetèrenòtiro-idiein*), t. d'anat., se dit d'un muscle qui va du cartilage *thyroïde* à la partie postérieure supérieure du *sternum*.

*STERNOXE, subst. mas. (*cetèrenokce*), t. d'hist. nat., insecte coléoptère.

STERNSCHORLE, subst. mas. (*cetèrenekorle*), t. de bot., grammatite radiée, variété d'amphibole.

STERNUM, subst. mas. (*cetèrenome*) (mot latin, pris du grec στερνον), t. d'anat., partie osseuse qui forme le devant de la poitrine, et à laquelle les côtes aboutissent.

STERNUTATOIRE, adj. des deux genres (*cetèrenutatoare*), qui fait éternuer : *poudre sternutatoire.*—Il est aussi subst. mas. : *le tabac est un sternutatoire.*

*STÉROPE, subst. mas. (*cetérope*), t. d'hist. nat, insecte coléoptère.

STÉROPÉGÉRÈTE, subst. propre mas. (*cetéropéjérète*), myth., surnom de Jupiter comme présidant aux éclairs.

STÉROPHORE, subst. mas. (*cetérofore*), t. de bot., genre de lychen.

STERTEUR, subst. mas. (*cetèreteur*), qui gonfle en dormant. (*Boiste.*) Entièrement inusité.

STERTOREUSE, adj. fém. Voy. STERTOREUX.

STERTOREUX, adj. mas., au fém. STERTOREUSE (*cetèretoreu, reuze*), t. de médec., se dit d'une respiration difficile, accompagnée de râle ou de ronflement.

STÉTHOSCOPE, subst. mas. (*cetétocekope*) (du grec στηθος, poitrine, et σκεπτω, j'observe), t. de médec., instrument en forme de tube qui transmet, à l'oreille du médecin, tous les bruits qui se font entendre dans la poitrine du malade.

STÉTHOSCOPÉ, E, part. pass. de *stéthoscoper*, et adj., t. de médec., qui a subi l'épreuve du *stéthoscope*.

STÉTHOSCOPER, v. act. (*cetétocekopé*), sonder la poitrine au moyen du *stéthoscope*. — SE STÉTHOSCOPER, v. pron. Peu en usage.

STÉTHOSCOPIQUE, adj. des deux genres (*cetétocekopike*), qui concerne le *stéthoscope*.

STÉVENSIE, subst. fém. (*cetévanci*), t. de bot., plante monogyne rubiacée.

STÉVIE, subst. fém. (*cetévi*), t. de bot., plante polygame de la famille des corymbifères.

*STETTIN, subst. propre mas. (*cetètetein*), ville de Prusse, chef-lieu de la province de Poméranie.

STHÉNIE, subst. fém. (*ceténi*) (du grec σθενος, force), t. de médec. et d'anat., force des fibres musculaires.—Exaltation de la vie. — Excès de force, d'action organique.

STHÉNIEN, adj. mas. (*ceténiein*), surnom de Jupiter.—*Jeux sthéniens*, jeux qu'on célébrait à Argos en son honneur.

STHÉNIES, subst. fém. plur. (*ceténi*), t. d'antiq., fêtes athéniennes dans lesquelles les femmes se disaient mutuellement et publiquement des injures.

STHÉNIQUE, adj. des deux genres (*ceténike*), t. de médec., qui provient de la *sthénie*, d'un excès, d'une exaltation de force.

STIBADION, subst. mas. (*cetibadion*), lit d'herbes et de joncs sur lequel les anciens se mettaient à table.

STIBIÉ, E, adj. (*cetibié*) (du lat. *stibium*, antimoine), qui est tiré de l'antimoine : *le tartre stibié*, le tartre émétique.

STICHOMANCIE, subst. fém. (*cetikomanci*) (du grec στιχος, vers, et μαντεια, divination), divination par le moyen de vers écrits sur de petits billets qu'on jetait dans une urne. Le premier qu'on tirait était censé contenir la réponse à ce qu'on voulait savoir.

STICHOMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. STICHOMANCIENNE (*cetikomanciein, ciène*), qui a rapport à la *stichomancie*.—Subst., celui, celle qui l'exerçait.

STICHOMANCIENNE, subst. et adj. fém. Voy. STICHOMANCIEN.

STICHOMÉTRIE, subst. fém. (*cetikométri*) (du grec στιχος, ordre, ligne, vers, et μετρον, mesure), division d'un ouvrage en versets, dont chacun commence un alinea.

STICHOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*cetikométrike*), qui a rapport à la *stichométrie*.

STICHONOMANCIE, subst. fém. (*cetikonomanci*) (du grec στιχος, vers, ligne, ονομα, nom, et μαντεια, divination), divination par des noms écrits sur des fragments d'écorces.

STICHONOMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. STICHONOMANCIENNE (*cetichonomanciein, ciène*), qui a rapport à la *stichonomancie*.—Subst., celui, celle qui l'exerçait.

STICHONOMANCIENNE, subst. et adj. fém. Voy. STICHONOMANCIEN.

STICHORKIS, subst. mas. (*cetikorki*), t. de bot., genre de plantes orchidées.

STICLE, subst. fém. (*cetikle*), t. de bot., plante cryptogame de la famille des algues.

STIGMANTHE, subst. mas. (*cetiguemante*), t. de bot., arbrisseau de la famille des rubiacées.

STIGMAROTE, subst. mas. (*cetiguemarote*), t. de bot., plante de la Cochinchine.

*STIGMATE, subst. mas. (*cetiguemate*) (du lat. *stigma, matis*, pris du grec στιγμα, ματος, dérivé de στιζειν, piquer), marque, empreinte faite avec un fer chaud, etc., sur le corps d'un homme ou d'un animal. On le disait des anciens esclaves.—Aujourd'hui, il n'est guère usité qu'au plur., en parlant des marques des plaies de Jésus-Christ.—Marque d'un fer rouge sur l'épaule d'un voleur : *les stigmates de la justice.* — Fig.: *porter les stigmates de quelque action*, essuyer des reproches humiliants et des insultes méritées.— *C'est pour lui un stigmate vraiment flétrissant*, c'est une note d'infamie.—En bot., partie supérieure ou sommité du pistil : *stigmate simple, bifide*, etc.—Au plur., chez plusieurs insectes, tels que le hanneton, etc., orifices placés ordinairement sur les côtés, par où l'air pénètre dans le corps et qui sont les organes extérieurs de la respiration.

STIGMATIQUE, adj. des deux genres (*cetiguematike*), du *stigmate*. Peu usité, mais utile.

STIGMATISÉ, E, part. pass. de *stigmatiser* et adj., marqué de *stigmates*.

STIGMATISER, v. act. (*cetiguematizé*), marquer une personne au front avec un fer chaud : *on stigmatisait les esclaves fugitifs.* — SE STIGMATISER, v. pron.

STIGMATOGRAPHE, subst. mas. (*cetiguematoguerafe*) (du grec στιγμα, point, et γραφειν, écrire, graver), celui qui écrit avec des points.

STIGMATOGRAPHIE, subst. fém. (*cetiguematoguerafi*), art d'écrire avec des points.

STIGMATOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*cetiguematoguerafike*), qui a rapport à la *stigmatographie*.

STIGMITE, subst. fém. (*cetiguemite*) (du grec στιγμα, point), t. d'hist. nat., pierre remplie de petites taches, de petits points.

STILAGE, subst. mas. (*cetilaje*), ancien droit des seigneurs sur les pains qui se vendaient dans les marchés dépendant de leurs terres.

STILAGIER, subst. mas. (*cetilajié*), fermier du *stilage* ou soumis au *stilage*.

STILBE, subst. mas. (*cetilebe*), t. d'hist. nat., insecte hyménoptère. — T. de bot., genre de plantes dioïques qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

STILBITE, subst. fém. (*cetilebite*) (du grec στιλβος, brillant, fait de στιλβω, je brille), t. d'hist. nat., nom donné par M. *Haüy* à la substance que *Wallerius* avait appelée *lamellaris*, et d'autres naturalistes : *zéolithe lamelleuse* ou *nacrée*.

STILBON, subst. mas. (*cetilebon*), t. de bot., plante de la famille des champignons.

STIL-DE-GRAIN, subst. mas. (*cetiledeguerein*), sorte de couleur jaune pour la peinture.—Au plur., qui est du reste fort peu usité : des *stils-de-grain*.

STILLATION, subst. fém. (*cetileldcion*) (du lat. *stilla*, goutte), filtration de l'eau à travers les terres. — Action d'un liquide tombant goutte à goutte.

STILLATOIRE, adj. des deux genres (*cetilelatoare*), qui tombe goutte à goutte.

STILLINGE, subst. fém. (*cetileleinje*), t. de bot., plantes monadelphes.

STILLIS, subst. fém. (*cetilelice*), t. d'hist. nat., genre de vers marins.

STIMULA, subst. propre fém. (*cetimula*), t. de myth., déesse de la vivacité.

STIMULANT, E, adj. (*cetimulan, lante*) (du latin *stimulans*, part. prés. de *stimulare*, exciter, aiguillonner, fait de *stimulus*, aiguillon), qui a la vertu d'exciter et de réveiller : *remède stimulant, huile stimulante.* — On dit aussi subst. au mas., *un stimulant, des stimulants.* — Fig., ce qui excite, ce qui aiguillonne l'esprit : *l'émulation est un stimulant dont il ne faut se servir qu'avec les plus grandes précautions.*

STIMULATEUR, subst. mas., STIMULATRICE, subst. fém. (*cetimulateur, trice*), qui *stimule*, excite, aiguillonne.

STIMULATION, subst. fém. (*cetimulàcion*), action des *stimulants*.

STIMULATRICE, subst. fém. Voy. STIMULATEUR.

STIMULÉ, E, part. pass. de *stimuler*.

STIMULER, v. act. (*cetimulé*) (en latin *stimulare*), aiguillonner, exciter : *il a de bonnes intentions, mais il faut le stimuler.*—T. de médec. exciter, animer : *ce remède est propre à le bien stimuler.* — SE STIMULER, v. pron., s'animer, s'exciter soi-même à faire quelque chose. — S'exciter, s'aiguillonner les uns les autres, mutuellement : *ces enfants se stimulent entre eux.*

STIMULEUSE, adj. fém. Voy. STIMULEUX.

STIMULEUX, adj. mas., au fém. STIMULEUSE (*cetimuleu, leuze*), garni de pointes dont la piqûre est brûlante.

STIMULUS, subst. mas. (*cetimuluce*) (mot tout latin qui signifie aiguillon), t. de médec., excitant.

STINÈTE, subst. fém. (*cetinète*), t. de bot., espèce de plantes.

*STIPE, subst. fém. (*cetipe*), t. de bot., genre de graminée. — T. d'ant., petite monnaie romaine. — Subst. mas., tige ligneuse des palmiers, des grandes fougères, etc.

STIPELLE, subst. fém. (*cetipèle*), t. de bot., stipule qui naît à la base des folioles, sur les pétioles particulières des feuilles composées.

STIPENDIAIRE, subst. et adj. des deux genres (*cetipandi-aire*) (du latin *stipendiarius*), qui est aux gages, à la solde d'un autre : *des troupes stipendiaires; des stipendiaires.*

STIPENDIÉ, E, part. pass. de *stipendier*, et adj.: *des gens stipendiés.*—On dit même habituellement au mas. : *c'est un des stipendiés du pouvoir*

STIPENDIER, v. act. (*cetipandi-é*) (du latin *stips*, petite monnaie de cuivre chez les Romains, et *pendere*, payer, *stipem pendere*, d'où l'on a fait *stipendium*, solde, paie des gens de guerre, etc.), gager quelqu'un dans de mauvais desseins, et surtout soudoyer des soldats. — *Se* STIPENDIER, v. pron.

STIPIFORME, adj. des deux genres (*cetipiforme*), t. de bot., qui ressemble à un *stipe*.

STIPITÉ, E, adj. (*cetipité*), t. de bot., à base subitement rétrécie.

STIPON, subst. mas. (*cetipon*), t. d'hist. nat., petite coquille du genre des mantelets.

STIPULACÉ, E, adj. (*cetipulacé*), t. de bot., qui ressemble aux *stipules*.—Pourvu de *stipules*.

STIPULAIRE, adj. des deux genres (*cetipulère*), t. de bot., qui a des *stipules*.

STIPULAIRE, subst. fém. (*cetipulère*), t. de bot., genre de plantes vivaces de la famille des rubiacées.

STIPULANT, E, adj. (*cetipulan, lante*), qui *stipule*. — T. de palais : *un tel stipulant pour un tel*, etc.

STIPULATION, subst. fém. (*cetipulâcion*) (du lat. *stipulatio*), terme générique, qui se dit de toutes les clauses, conditions et conventions qui entrent dans un contrat. — T. de bot., tout ce qui concerne les *stipules*.

STIPULE, subst. fém. (*cetipule*) (en lat. *stipula*, paille, chaume), t. de bot., appendice membraneuse, placée vers les points de la tige où les feuilles prennent racine.

STIPULÉ, E, part. pass. de *stipuler* et adj., pourvu de *stipules*.

STIPULER, v. act. (*cetipulé*) (du lat. *stipulari*, fait dans la même signification, de *stipula*, paille; parce que les contractants rompaient une paille), faire une *stipulation*. — Demander, exiger, ou faire promettre à quelqu'un en contractant, l'obliger à telle ou telle chose : *il a stipulé une garantie dans le contrat*. — *se* STIPULER, v. pron.

STIPULEUSE, adj. fém. Voy. STIPULEUX.

STIPULEUX, adj. mas., au fém. **STIPULEUSE** (*cetipuleu, leuze*), t. de bot., garni de *stipules* plus longues que les feuilles, que la plante.

STIPULICIDE, subst. fém. (*cetipulicide*), t. de bot., plante de la famille des caryophyllées.

***STIQUE**, subst. mas. (*cetike*), sorte de raisin doux.

STIRPÉ, E, adj. (*cetirpé*), t. de bot., enraciné, qui a pris racine.

STIVE, subst. fém. (*cetive*), t. de relat., le manche de la charrue en Orient.

STIVAIRE, subst. mas. (*cetivère*), celui qui conduit la charrue, qui tient le manche de la charrue.

STIXIS, subst. mas. (*cetikcice*), t. de bot., arbre du Japon.

STIZE, subst. mas. (*cetize*), t. d'hist. nat., insecte hyménoptère.

STLATAIRE, subst. mas. (*cetelatère*), chef, capitaine d'un *stlate*.

STLATE, subst. mas. (*cetelate*), nom qu'on donne à un bâtiment de course, en Istrie.

STOBÉ, subst. mas. (*cetobé*), t. de bot., genre de plantes.

STOBÉE, subst. fém. (*cetobé*), t. de bot., genre de plantes de la famille des corymbifères. C'est sans aucun doute le même que STOBÉ.

STOC, subst. mas. (*cetoke*), t. de mét., la base de l'enclume.

STOCH-FISCH, subst. mas. (*cetok-fiche*) (mot flamand), morue desséchée à l'air.—Tout poisson salé et séché.

STOCKERZ, subst. mas. (*cetokièrece*), minerai en nids, en rognons, en masses séparées.

STOCKWERK, subst. mas. (*cetokvèreke*), certains massifs de minerais qui n'ont point de direction sensible ou déterminée.

STOÈBE, subst. fém. (*ceto-èbe*), t. de bot., plante arborescente qui croît aux Indes.

STOÉCHOLOGIE, subst. fém. (*ceto-ékoloji*) (du grec στοιχειον, élément, et λογος, discours), description, traité des éléments.

STOÉCHOLOGIQUE, adj. des deux genres (*ceto-ékolojike*), qui a rapport à la *stoéchologie*.

STOFF, subst. mas. (*cetofe*), étoffe de laine ou de coton brochée.

STOÏCHÉIOMANCIE, subst. fém. (*ceto-ikié-i-omanci*) (du grec στοιχειον, ou στοιχεια, principe, éléments, lettres qui composent un mot, une ligne, et μαντεια, divination), divination qui se faisait en ouvrant au hasard *Homère* ou *Virgile*, et en prenant pour l'avis des dieux le premier vers qui se présentait.

STOÏCHÉIOMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. **STOÏCHÉIOMANCIENNE** (*ceto-ikié-i-omancicin, ciène*), qui a rapport à la *stoïchéiomancie*. —Subst., celui, celle qui l'exerçait.

STOÏCHÉIOMANCIENNE, subst. et adj. fém. Voy. STOÏCHÉIOMANCIEN.

STOÏCIEN, subst. mas., **STOÏCIENNE**, subst. fém. (*ceto-i-ciein, ciène*) (du grec στωικος, fait de στοα, galerie, portique, parce que Zénon rassemblait ses disciples sous un portique, pour discourir avec eux sur la philosophie), chez les anciens, philosophe de la secte de Zénon. — Par extension, homme, femme qui montre ou qui affecte une grande fermeté dans les revers, et une espèce d'insensibilité pour les biens et les maux de la vie. — STOÏCIEN, STOÏQUE. (*Syn.*) *Stoïcien* signifie, appartenant à la secte philosophique de Zénon; et *stoïque* veut dire, conforme aux maximes de cette doctrine. *Stoïcien* va proprement à l'esprit et à la doctrine; *stoïque*, à l'humeur et à la conduite. — Des maximes *stoïciennes* sont celles que Zénon ou ses disciples ont enseignées; des maximes *stoïques* sont celles qui persuadent un attachement inviolable à la vertu la plus rigide, et le mépris de toute autre chose, indépendamment des leçons du Portique. — Une vertu *stoïque* est une vertu courageuse et inébranlable; une vertu *stoïcienne* pourrait bien n'être qu'un masque de pure représentation. Panétius, disciple de Zénon, plus attaché à la pratique qu'aux dogmes de sa philosophie, était plus *stoïque* que *stoïcien*.

STOÏCIEN, adj. mas., au fém. **STOÏCIENNE** (*ceto-icien, ène*), qui appartient à la doctrine des *stoïciens*, qui a leur caractère.

STOÏCIENNE, adj. fém. Voy. STOÏCIEN.

STOÏCISME, subst. mas. (*ceto-iciceme*), fermeté, constance dans les revers et les douleurs; austérité de principes et de conduite, propre aux *stoïciens*.

STOÏCITÉ, subst. fém. (*ceto-icité*), vertu, constance inébranlable dans la douleur, l'adversité : *stoïcisme pratique*.

STOÏQUE, adj. des deux genres (*ceto-ike*), qui appartient aux *stoïciens*; qui tient de l'insensibilité et de la fermeté qu'ils affectaient. Voy. STOÏCIEN.

STOÏQUEMENT, adv. (*ceto-ikeman*), d'une manière *stoïque*. — En *stoïcien*, avec la fermeté et le courage d'un *stoïcien*.

STOÏSME, subst. mas. (*ceto-iceme*), qualité de ce qui est *stoïque* : *le stoïsme de son langage, de sa conduite*. Il y a, selon Laveaux, la même différence de *stoïsme* à *stoïcisme*, que de *stoïque* à *stoïcien*.

STOKÉSIE, subst. fém. (*cetokiézi*), t. de bot., plante du genre des carthames.

STOKFICHE. Voy. STOCH-FISCH. Telle est du moins la double orthographe que l'*Académie* nous donne pour un mot assez peu important.

STOLAIRE, subst. mas. (*cetolère*), long vêtement.

STOLE, subst. fém. (*cetole*), habillement ordinaire des dames romaines.

STOLÉPHORE, subst. mas. (*cetoléfore*), t. de bot., genre de plantes établi parmi les athérines de *Linnée*.

STOLIDITÉ, subst. fém. (*cetolidité*), grande stupidité, fatuité. (*Boiste*.) Inusité.

STOLIFÈRE, adj. des deux genres (*cetolifère*), t. d'antiq., qui portait une *stole* ou étole.

STOLISOMANCIE, subst. fém. (*cetolizomanci*) (formé du grec στελλειν, équiper, habiller), t. d'antiq., divination qui se tirait d'après la manière de s'habiller. Auguste se persuada un jour qu'une sédition militaire lui avait été prédite le matin par la faute de celui qui lui avait chaussé le soulier gauche autrement qu'il ne fallait.

STOLISOMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. **STOLISOMANCIENNE** (*cetolizomanciein, ciène*), qui a rapport à la *stolisomancie*. — Subst., celui, celle qui la pratiquait.

STOLISOMANCIENNE, subst. et adj. fém. Voy. STOLISOMANCIEN.

STOCKHOLM, subst. propre mas. (*cetokoleme*), ville capitale de la Suède, sépulture des rois de Suède. Elle a un beau et vaste port, et de nombreux chantiers de construction.

STOLON, subst. mas. (*cetolon*) (du lat. *stolo*, *stolonis*), drageon, rejeton inutile qui pousse au pied d'un arbre.

STOLONIFÈRE, adj. des deux genres (*cetolonifère*) (du lat. *stolo*, *stolonis*, drageon, rejeton, et *fero*, je porte), t. de bot., se dit des tiges qui poussent de leurs racines des drageons ou rejetons quelquefois traçants.

STOMACACE, subst. fém. (*cetomakace*) (du grec στομα, bouche, et κακια, mal, vice), t. de médec., fétidité de la bouche qui annonce le scorbut.

STOMACAL, E, adj. (*cetomakale*) (du lat. *stomachus*, estomac), bon pour l'estomac. — Au plur. mas., *stomacaux*.

STOMACALGIE, subst. fém. (*cetomakaleji*) (du lat. *stomachus*, estomac, et du grec αλγος, douleur), t. de médec., douleur, souffrance de l'estomac.

STOMACALGIQUE, adj. des deux genres (*cetomakalejike*), qui concerne, regarde la *stomacalgie*.

STOMACAUX, adj. mas. plur. Voy. STOMACAL.

STOMACHIQUE, adj. des deux genres (*cetomachike*) (du lat. *stomachicus*, fait de *stomachus*, estomac), qui appartient à l'estomac : *veines stomachiques*. — Qui est bon à l'estomac : *élixir stomachique*.—On dit aussi subst. au mas. : *c'est un bon stomachique*.

STOMALGIE, subst. fém. (*cetomaleji*) (du grec στομα, bouche, et αλγος, douleur), t. de médec., douleur à la bouche.

STOMALGIQUE, adj. des deux genres (*cetomalejike*), qui concerne la *stomalgie*.

***STOMAPODE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*cetomapode*) (du grec στομα, bouche, et πους, gén. ποδος, pied), t. d'hist. nat., ordre de crustacés dont les pieds tiennent aux mâchoires.

***STOMATE**, subst. mas. (*cetomate*), t. d'hist. nat., crustacé univalve.

STOMATIQUE, adj. des deux genres (*cetomatike*) (du grec στομα, στοματος, bouche), se dit en médec., des remèdes pour les maux de bouche et de gorge.

STOMATITE, subst. fém. (*cetomatite*), t. de médec., inflammation de la membrane buccale.

STOMATORRHAGIE, subst. fém. (*cetomatôraji*) (du grec στομα, στοματος, bouche, et ρεω, je coule), t. de médec., hémorrhagie de la bouche.

STOMATORRHAGIQUE, adj. des deux genres (*cetomatôrajike*), qui a rapport à la *stomatorrhagie*.

STOMAX, subst. mas. (*cetomakce*), t. d'hist. nat., espèce de mouche d'automne.

STOMIAS, subst. mas. (*cetomi-âce*), t. d'hist. nat., sous-genre de poissons qui contient l'ésoce boa.

STOMO-GASTRIQUE, adj. des deux genres (*cetomôguacetrike*), t. d'anat., nom qu'on donne à la coronaire *stomachique* du gastrique supérieur.

STOMOMATIQUE, adj. des deux genres (*cetomômatike*) (du grec στομωμα, trempe), se dit de l'acier, d'une écaille d'acier, dont la qualité est astringente.

STOMOMATE, subst. fém. (*cetomômate*), écaille mince et friable qui s'enlève de dessus l'acier rouge lorsqu'on le forge.

STOMORRHAGIE, subst. fém.; **STOMORRHAGIQUE**, adj. des deux genres. Voy. STOMATORRHAGIE et STOMATORRHAGIQUE.

STOMOXE, subst. mas. (*cetomokce*) (du grec στομα, bouche, et οξυς, aigu), t. d'hist. nat., genre d'insectes diptères.

STOQUÉ, E, part. pass. de *stoquer*.

STOQUER, v. act. (*cetokié*), t. de raffinerie, conduire, gouverner le feu. — *se* STOQUER, v. pron.

STOQUEUR, subst. mas. (*cetokieur*), t. de raffinerie, outil pour gouverner le feu.

STOQUEUSE, subst. fém. (*cetokieuze*), t. de raffinerie, pelle ou fourgon d'affineur de sucre.

STORAX, mieux **STYRAX**, subst. mas. (*cetôrakce, cetirakce*) (du grec στυραξ), gomme-résine d'une odeur très-agréable et astringente, employée en pharmacie. — On appelle *storax calamite*, une substance résineuse qui coule par incision et naturellement des branches et du tronc du liquidambar oriental; et *storax liquide*, une résine molle, visqueuse, d'un jaune brun ou rougeâtre, d'une odeur forte et aromatique, d'une autre espèce de liquidambar.

STORE, subst. mas. (*cetore*) (du latin *storea*, natte de jonc, dérivé du grec στορεω, j'étends),

espèce de rideau qui se lève et se baisse sur un ressort, et qu'on met devant une fenêtre, ou à la portière d'un carrosse.

STORÈNE, subst. fém. (*cetorène*), t. d'hist. nat., genre d'arachnides de la famille des fileuses.

STORILLE, subst. fém. (*cetori-ie*), t. d'hist. nat., coquille univalve.

STORYNE, subst. fém. (*cetorine*), t. de chir., instrument dont les anciens se servaient pour tirer du sang du nez.

STOURNE, subst. fém. (*cetourne*), t. d'hist. nat., l'étourneau de la Louisiane, le merle vert d'Angola, etc.

STOURNELLE, subst. fém. (*cetournèle*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux silvains.

STRABISME, subst. mas. (*cetrabiceme*) (du grec στραϐισμός, fait de στραϐός, louche, lequel vient de στρέφω, je tourne), t. de médec., situation dépravée du globe de l'œil qui rend louche.

STRABITE, subst. et adj. des deux genres (*cetrabite*), affecté du *strabisme*; qui louche.

STRABIOT, subst. mas. (*cetrabi-ô*) (du grec στρατιώτης, soldat), soldat grec, au service de la république de Venise.

STRAFFINS, subst. mas. plur. (*cetrafefein*), portions de cercles tournantes qui mettent en mouvement les fuseaux d'une machine à confectionner les étoffes.

STRAGILE, subst. mas. (*cetrajile*), instrument pour se frotter le corps.

STRAGULE, subst. fém. (*cetragule*), t. de bot., enveloppe interne de la fructification dans les plantes graminées. — T. d'antiq., sorte d'habit pour le jour, qui servait de couverture la nuit.

STRAMOINE ou **STRAMONIUM**, subst. mas. (*cetramoène*, *moni-ome*), t. de bot., plante dont le fruit se nomme *pomme épineuse*.

STRAMONIUM. Voy. STRAMOINE.

STRANGALIDE, subst. fém. (*cetranguaIide*), t. de médec.; se dit des petites tumeurs dures qui se forment dans la mamelle quand le lait sécrété ne trouve pas d'issue.

STRANGULATION, subst. fém. (*cetrangulâcion*) (du lat. *strangulatio*, fait de *strangulare*, étrangler, qui lui-même vient du gr. στραγγαλόω, je serre), t. didactique, action d'*étrangler*; *étranglement*.

STRANGULÉ, E, part. pass. de *stranguler*.

STRANGULER, v. act. (*cetrangule*) (voy. STRANGULATION, pour l'étym.), *étrangler*. — *se* STRANGULER, v. pron.—Ce mot manque dans l'*Académie*.

STRANGURIE, subst. fém. (*cetranguri*) (du grec στραγγουρία, formé dans le même sens de στράγξ, goutte, et οὖρον, urine), t. de médec., envie fréquente et involontaire d'uriner, dans aquelle on ne peut rendre l'urine que goutte à goutte et avec douleur.

STRAPAROLE, subst. mas. (*cetraparole*), t. d'hist. nat., genre de coquilles établi dans la famille des sabots.

STRAPASSÉ, E, part. pass. de *strapasser*, et adj., qui a passé au-delà. — T. de peint., fait à la hâte, incorrect: *dessin strapassé; figures strapassées.*

STRAPASSER, v. act. (*cetrapâcé*), maltraiter de coups. Il est vieux et du style familier. — En t. de peint., travailler à la hâte; exagérer, jusqu'à l'incorrection, le mouvement et la forme d'un dessin, des figures. — *se* STRAPASSER, v. pron.

STRAPASSON, subst. mas. (*cetrapâçon*), dessinateur qui fait tout incorrectement et avec exagération. Peu en usage.

STRAPASSONNÉ, E, part. pass. de *strapassonner*.

STRAPASSONNER, v. act. (*cetrapâçoné*), peindre grossièrement: *ce peintre ne fait que strapassonner ses figures.*— *se* STRAPASSONNER, v. pron.

STRAPONTIN, subst. mas. (*cetrapontein*) (suivant quelques-uns, du lat. *stratus*, étendu, et *pons*, pont; un *strapontin*, disent-ils, est en quelque sorte un petit *pont* qu'on dresse quand on veut. *Ménage.*), siége garni que l'on met sur le devant dans les carrosses coupés, ou aux portières dans les grands carrosses. — En t. de mar., hamac ou lit suspendu en l'air.

STRAS, subst. mas. (*cetrâce*), composition qui imite le diamant; elle tire son nom de celui qui en est l'inventeur.

***STRASBOURG**, subst. propre mas. (*cetraceboure*), ville et place forte de France, chef-lieu du dép. du Bas-Rhin.

STRASEM, subst. mas. (*cetrazème*), t. de relat., général en chef des armées turques.

STRASITE, subst. fém. (*cetrazite*), t. d'antiq., pierre fabuleuse à laquelle on attribuait la propriété d'exciter à l'amour et de faciliter les digestions.

STRASSE, subst. fém. (*cetrace*), bourre de soie qu'on appelle aussi *cardasse*. — Papier épais et grossier dont on enveloppe les rames de papier.

STRATAGÉMATIQUE, adj. des deux genres (*cetratajématike*), plein de *stratagèmes*.

STRATAGÈME, subst. mas. (*cetratajème*) (du grec στρατήγημα, fait, dans le même sens, de στρατηγέω, je commande une armée, racine, στρατός, armée, et ἡγέομαι, conduire), ruse de guerre, artifice pour surprendre et tromper l'ennemi. — Fig., finesse, tour d'adresse dans les affaires, ruse, tromperie : *voilà un plaisant stratagème.*

STRATÈGE, subst. mas. (*cetratèje*) (du grec στρατηγός, formé de στρατός, armée, et ἡγέομαι, conduire), général d'armée chez les Athéniens; ils en élisaient dix tous les ans pour commander leurs troupes. L'*Académie*, qui écrit *stratègue*, écrit aussi *stratège*.

STRATÉGIE, subst. fém. (*cetratéji*), art de commander les armées. Voy. STRATÉGE pour l'étymologie.

STRATÉGIQUE, adj. des deux genres (*cetratéjike*), de la *stratégie*; qui a rapport, qui est relatif à la *stratégie*.

STRATÉGISTE, subst. mas. (*cetratéjicete*), celui qui connaît la *stratégie*.

STRATÈGUE, subst. mas. (*cetratègue*). Voy. STRATÈGE, qui semble être le même.

STRATIFICATION, subst. fém. (*cetratifikâcion*) (du lat. *stratum*, lit, et *facio*, je fais), t. de chimie, arrangement de diverses matières qu'on place par couches dans un vase.

STRATIFIÉ, E, part. pass. de *stratifier*.

STRATIFIER, v. act. (*cetratifié*), (voy. STRATIFICATION.), arranger par couches diverses substances. — *se* STRATIFIER, v. pron.

STRATIOME, subst. mas. (*cetraci-ome*), t. d'hist. nat., insecte diptère.

STRATIOMYDE, subst. mas. (*cetraci-omide*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes diptères.

STRATIOTE, subst. mas. (*cetraci-ote*), t. de bot., plante de la famille des hydrocharidées.

***STRATIOTIDE**, subst. fém. (*çetraci-otide*), t. de bot., sorte de millefeuilles.

STRATIOTIQUE, subst. mas. (*cetraci-otike*), nom d'anciens hérétiques.

STRATOCRATIE, subst. fém. (*cetratokraci*) (du grec στρατός, armée, et κράτος, pouvoir), gouvernement militaire. Peu usité, s'il l'a même jamais été.

STRATOCRATIQUE, adj. des deux genres (*cetratokratike*), qui a rapport à la *stratocratie*. Peu usité.

STRATOGRAPHE, subst. mas. (*cetratoguerafe*), qui écrit sur la *stratographie*.—L'*Académie*, qui donne *stratographie*, ne fait pas mention de ce mot.

STRATOGRAPHIE, subst. fém. (*cetratoguerafi*) (du grec στρατός, armée, et γράφω, je décris), description de tout ce qui compose une armée.

STRATOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*cetratoguerafike*), qui a rapport à la *stratographie*.—L'*Académie*, qui donne *stratographie*, ne fait pas mention de cet adj.

STRATONIQUE, subst. mas. (*cetratonike*), t. d'antiq., victorieux. (*Boiste.*) Inusité.

STRATOPÉDARCHIE, subst. fém. (*cetratopédarchi*), t. d'antiq., chez les Lacédémoniens, charges, fonctions du *stratopédarque*. Hors d'usage.

STRATOPÉDARCHIQUE, adj. des deux genres (*cetratopédarchike*), qui est relatif à la *stratopédarchie*. Hors d'usage.

STRATOPÉDARQUE, subst. mas. (*cetratopédarke*) (du grec στρατός, armée, πέδον, sol, et ἀρχός, chef), t. d'antiq., chef de la garde lacédémonienne. — Intendant des vivres. Hors d'usage.

STRAZ, subst. mas. (*cetraze*), cristal blanc sans couleur qui imite le diamant blanc. Voy. STRAS.

STRÈBLE, subst. mas. (*cetrèble*), t. de bot., arbre qui croît en Chine.—Autre de la Cochinchine.

STRÉBLOSE, subst. fém. (*cetréblôze*), t. de médec., entorse, foulure.

STRÉBLOTIQUE ou **STRÉBLOTHRIQUE**, subst. mas. (*cetréblotike*, *trike*), t. de bot., genre de mousses.

STRÉLET, subst. mas. (*cetrélè*), t. d'hist. nat., poisson du genre des accipensères.

STRÉLITZ, subst. mas. plur. (*cetrélitze*) (du russe *strelai*, flèche), corps d'infanterie moscovite cassé par le czar *Pierre*. — T. de bot., genre de plantes de la famille des scitaminées.

STRENIA, subst. propre fém. (*cetrénia*), myth., ancienne déesse des Romains, qui présidait aux étrennes du jour de l'an.

STRENUA, subst. propre fém. (*cetrénu-a*), myth., déesse des anciens Romains qui présidait aux travaux de l'agriculture, et donnait de la vigueur et de l'activité au travail.

STREPHÉDIE, subst. fém. (*cetréfédi*), t. de bot., genre de plantes de la famille des mousses.

STRÉPICÉROS, subst. mas. (*cetrépicérôce*), t. d'hist. nat., ancienne dénomination d'un animal ruminant qu'on a classé parmi les antilopes.

STREPTACHNE, subst. mas. (*cetrepteklukne*), t. de bot., plante du genre des monogynes graminées

STREPTION, subst. mas. (*cetrépecion*), t. de bot., genre de plantes.

STREPTOGYNE, subst. mas. (*cetrépetojine*), t. de bot., plante originaire de l'Amérique septentrionale.

STREPTOTE, subst. mas. (*cetrépetote*), t. de bot., genre de plantes de l'Amérique septentrionale.

STREPTOSTACHYS, subst. mas. (*cetrépetocetachice*), t. de bot., genre de plantes graminées.

STRÉPITE, subst. mas. (*cetrépite*) (du lat. *strepitus*, bruit), éclat, fracas, murmure, craquement. (*Boiste.*) Inusité.

STRETTE, subst. fém. (*cetrète*) (de l'italien *stretto*, pressé), t. de mus., partie d'un morceau de musique où la mesure devient plus serrée, plus vive, principalement dans une fugue.

STRIBORD, subst. mas. (*cetribor*), t. de mar., le côté droit du vaisseau, à l'égard du pilote qui est à la poupe. — Suivant l'*Académie*, on écrit ordinairement et on prononce toujours *tribord*. Que l'on écrive *tribord* pour *stribord*, nous ne le contestons pas, et les deux sont également admis en marine. Mais ce dont nous ne pouvons pas convenir, c'est que *stribord* se prononce comme *tribord*. Nous pouvons même assurer que nous avons entendu plus souvent *stribord* que *tribord*.

STRICAGE, subst. mas. (*cetrikaje*), faible ou dernier lainage.

STRICHIE, subst. fém. (*cetrichi*), t. de bot., plante d'Amérique.

STRICHNOS, subst. mas. (*cetriknôce*), t. de bot., grande liane qui s'élève jusqu'au sommet des plus grands arbres.

STRICT, E, adj. (*cetrikte*) (du lat. *strictus*, part. pass. de *stringere*, serrer), au moral, étroit, resserré : *devoir strict*, *obligation stricte*. Voy. ÉTROIT. — Au fig. et fam. : *personne stricte*, exacte et sévère.

STRICTÉE, subst. propre fém. (*cetrikté*), t. d'astron., chienne d'Actéon; constellation.

STRICTEMENT, adv. (*cetrikteman*), d'une manière *stricte*.

STRICTURE, subst. fém. (*cetrikture*), t. de médec., étranglement, resserrement, rétrécissement.—Paillette, écaille qui sort du fer rouge que l'on forge.

STRIDENT, adj. mas. (*cetridan*) (du lat. *stridere*, faire un bruit aigu), aigu : *bruit*, *cri strident*. Plus poétique que réellement français.

STRIDÉ, part. pass. de *strider*.

STRIDER, v. neut. (*cetridé*) (en lat. *stridere*), crier avec *strideur*, avec grincement, comme le strix et la chauve-souris. — *Strider des dents*, les grincer violemment dans la colère, dans le désespoir.

STRIDEUR, subst. fém. (*cetrideur*) (en latin *stridor*), bruit aigu, cri perçant. Ce mot est plus latin que français.

STRIÉ, E, adj. (*cetri-é*), formé d'un assemblage de corps semblables à des aiguilles. Il se dit particulièrement en archit., des colonnes et pilastres cannelés dans toute leur hauteur.—T. de bot., chargé de petites côtes nombreuses séparées par des interstices.—T. d'hist. nat.; se dit en parlant des cannelures que l'on aperçoit sur certains coquillages et sur l'écaille de plusieurs poissons.—T. de médec., dont la surface présente des *stries*, des cannelures; se dit des crachats, des excréments où l'on remarque des filets de sang. Voy. STRIES.

STRIÉE, subst. fém. (*cetri-é*), t. d'hist. nat., poisson du genre de la persègue.

STRIES, subst. fém. plur. (*cetri*) (en latin *stria*), longs filets semblables à des aiguilles qui, sur certaines coquilles, partent d'un centre

commun.—En archit., le plein qui est entre les cavités des colonnes cannelées.—T. de bot., petites côtes nombreuses, séparées par des interstices sur certaines feuilles, etc.—Petits filaments déliés qu'on aperçoit sur le verre.—Filets saillants sur les crystaux. — T. d'hist. nat., petites cannelures qu'on distingue sur des coquillages, sur des écailles de poissons, etc.—T. de médec. : *stries sanguines*, filets de sang qu'on observe dans les crachats, le pus, les excréments, etc.

STRIGA, subst. mas. (*cetrigua*), t. de bot., sorte de plante de la Chine.

STRIGÉE, subst. fém. (*cetrijé*), t. d'hist. nat., genre de vers.

STRIGILE. Voy. STRIGILLE.

STRIGILIE, subst. fém. (*cetrijili*), t. de bot., genre de plantes voisin des aliboufiers.

*STRIGILLE, subst. fém. (et non pas, avec l'*Académie*, STRIGILE, subst. mas.) (*cetrijile*) (en latin *strigillis*, frottoir, brosse), sorte de brosse dont les anciens se servaient au bain pour se frotter la peau.

STRIGILLIFORME, adj. des deux genres (*cetrijile-liforme*), t. de bot., qui est en forme le *strigille*.

STRILLE, subst. fém. (*cetri-ie*), gros marteau pointu des deux bouts à l'usage des maçons et des tailleurs de pierre.

STRINGOTOME, subst. mas. (*cetreinguotome*), sorte d'ancien instrument de maréchal. Vieux.

STRIQUÉ, E, part. pass. de *striquer*.

STRIQUER, v. act. (*cetrikié*), t. de manuf., finir le drap, donner le dernier trait au drap. — *se* STRIQUER, v. pron.

STRIURES, subst. fém. plur. (*cetri-ure*), cannelures de colonnes. — Rayures de coquillages.—Voy. STRIES, dont *striures* est le synonyme.

STRIX, subst. mas. (*cetrikce*), t. d'hist nat., espèce d'oiseau de nuit ; chat-huant.

STROBE, subst. mas. (*cetrobe*), t. de bot., nom d'un arbre odoriférant qui croît dans les Indes.

STROBILE, subst. mas. (*cetrobile*), t. de bot., assemblage arrondi ou ovoïdal d'écailles coriaces ou ligneuses, imbriquées en tous sens autour d'un axe commun et caché par elle. —Syn. de *cône*. Voy. ce mot.

STROBILIFÈRE, adj. des deux genres (*cetrobilifère*). Voy. CONIFÈRE, dont ce mot est le synonyme.

STROBILIFORME, adj. des deux genres (*cetrobiliforme*). Voy. CONIQUE.

STROECK ou **STROUCK**, subst. mas. (*cetroèke, cetrouke*), t. de mar., petit bâtiment à voiles et à rames, dont on se sert sur le Volga, pour le commerce d'Astracan.

STROHSTEIN, subst. mas. (*cetrocetein*), t. de minéralogie, substance minérale, d'un blanc jaunâtre, analogue à celui de la paille ou de la cire, d'une structure fibreuse, fasciculée et radiée, semblable à celle de la wavellite et de la mésotype fibreuse. Elle a un éclat soyeux, est opaque et tendre.

STROMATE, subst. mas. (*cetromate*) (du grec στρωμα, tapisserie), t. d'hist. nat. Voy. STROMATIE, subst. fém. — Au plur., ouvrages faits de différentes sortes de fils, et qui, employé figurément, comme désignant des mélanges de ses pensées avec celles des autres, a servi de titre à plusieurs anciens ouvrages : *les stromates de Clément d'Alexandrie*.

STROMATÉE, subst. fém. (*cetromaté*), t. d'hist. nat., genre de poissons apodes.

STROMATECHNIE, subst. fém. (*cetromatèkni*) (du grec στρωμα, tapisserie, et τεχνη, art), ouvrage, traité sur la tapisserie. — Art de faire de la tapisserie.

STROMATECHNIQUE, adj. des deux genres (*cetromatèknike*), qui a rapport à la *stromatechnie*.

STROMBE, subst. mas. (*cetronbe*) (en latin *strombus*, en grec στρομβος), t. d'hist. nat., genre de testacés dont les coquilles univalves sont plissées. Voy. CRAPAUD AILÉ.

STROMBEAU, subst. mas. (*cetronbô*), sorte de grosse épingle.

STROMBITE, subst. mas. (*cetronbite*), t. d'hist. nat., coquille univalve.

STROMBOME, subst. mas. (*cetronbome*), t. de bot., genre de plantes de la famille des champignons.

*STROME, subst. et adj. mas. (*cetrome*), t. de bot., expansion de certaines plantes épaisses, fongueuses, et qui se développe comme les lichens crustacés.

STRONGLE, subst. mas. (*cetronguele*) (du grec στρογγυλος, cylindrique), t. d'hist. nat., ver rond et long dans les intestins.

STRONGLION, subst. mas. (*cetrongueli-on*), t. de bot., genre de champignons.

STRONTIANE, subst. fém. (*cetronti-ane*), t. de chim., sorte d'alcali, oxyde de *strontium*, métal assez peu connu jusqu'à présent. Voy. ce mot. On trouve, dans l'état de nature, de la *strontiane* carbonatée et sulfatée.

STRONTIANITE, subst. fém. (*cetronti-anite*), t. de chim., nom donné par *Klaproth*, *Kirvan* et *Brochant*, à la *strontiane* carbonatée, autrement carbonate de *strontiane*.

STRONTITE, subst. fém. (*cetrontite*), t. de chim., nom qu'on donne quelquefois à la *strontiane*.

STRONTIUM, subst. mas. (*cetronti-ome*), t. de chim., métal brillant qui s'oxyde rapidement.— Base de la *strontiane*.

STROPHANTE, subst. mas. (*cetrofante*), t. de bot., genre de plantes de la famille des apocynées.

STROPHE, subst. fém. (*cetrofe*) (du grec στρεφω, je tourne ; soit parce que lorsqu'une *strophe* est finie on recommence la même mesure, soit parce que, chez les anciens, le chœur tournait à droite autour de l'autel, etc., en chantant la *strophe*, et à gauche en chantant l'anti-*strophe*), stance ou couplet d'une ode, d'un hymne. Voy. ANTISTROPHE.

STROPHÉEN, adj. mas. (*cetrofé-ein*), myth., surnom de Mercure.

STROPHIES, subst. fém. plur. (*cetrofi*), myth., fêtes chez les anciens.

STROPHIUS, subst. propre mas. (*cetrofi-uce*), myth., roi de la Phocide, qui sauva Oreste de la cruauté de Clytemnestre. Oreste, élevé avec Pylade, fils de ce prince, lui fut toujours uni par la plus tendre amitié.

STROPHOMÈNE, subst. fém. (*cetrofomène*), t. d'hist nat., nom d'une espèce de coquille à spirale.

STROPHULE, subst. fém. (*cetrofule*), t. de médec., inflammation papuleuse qui se manifeste notamment au visage des petits enfants.

STROSPHOSTOME, subst. mas. (*cetrocefocetome*), t. d'hist. nat., nouveau genre de coquilles fossiles de la famille des hélices.

STRUCHION, subst. mas. (*cetruchi-on*), t. de bot., genre de plantes qui se rapproche de celui des grangelles.

STRUCTEUR, subst. mas. (*cetrukteur*), t. d'antiq., esclave chargé d'ordonner les services dans les repas.

STRUCTURE, subst. fém. (*cetrukture*) (en latin *structura*, fait de *struere*, bâtir, construire), manière dont un édifice est bâti : *ce monument est d'une belle structure*. — On le dit par extension du corps humain et de celui des animaux : *la structure du corps, chez les animaux, est un des plus impénétrables mystères de la nature*. — Fig., ordre, disposition, arrangement des parties d'un discours, d'un poëme, d'un ouvrage quelconque.

*STRUFECTAIRE, subst. mas. (*cetrufèktère*), t. d'antiq., nom qu'on donnait à des hommes préposés pour purifier les arbres foudroyés.

STRUGULE, subst. mas. (*cetrugule*), habit antique ; espèce de courte-pointe.

STRUMAIRE, subst. fém. (*cetrumère*), t. de bot., genre de plantes de la famille des narcisses.

STRUMÉE, subst. fém. (*cetrumé*), t. de bot., plante narcissoïde.

STRUMES, subst. fém. plur. (*cetrume*) (du latin *strumæ*, écrouelles), t. de médec., maladie des glandes lymphatiques.

STRUMEUSE, adj. fém. Voy. STRUMEUX.

STRUMEUX, adj. mas., au fém. **STRUMEUSE** (*cetrumeu, meuze*), t. de médec., scrofuleux, qui a des *strumes*. Voy. ce mot.

STRUMOSITÉ, subst. fém. (*cetrumôzité*), t. de médec., enflure des glandes lymphatiques.

*STRUMPTIE, subst. fém. (*cetronpeci*), t. de bot., sorte de plante d'Amérique.

STRUTHIE, subst. fém. (*cetruti*), t. de bot., nom donné quelquefois à l'herbe à foulon.

STRUTHIOLE, subst. fém. (*cetruti-ole*), t. de bot., genre de plante de la famille des daphnoïdes.

STRUTHIOPHAGE, subst. et adj. des deux genres (*cetruti-ofaje*) (du grec στρουθιον, sauterelle, et φαγω, je mange), qui mange des sauterelles.

STRUTHIOPTÈRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*cetruti-opetère*), t. de bot., genre de plantes voisin des osmondes.

STRUTHOPODE, subst. fém. (*cetrutopode*) (du grec στρουθος, moineau, et πους, g. ποδος, pied), nom qu'on donnait, dans les Indes, selon *Pline*, à certaines femmes qui avaient le pied extrêmement petit.

STRYCHNATE, subst. mas. (*cetriknate*), t. de chim., sel formé par la combinaison de l'acide *strichnique* avec une base salifiable.

STRYCHNÉE, subst. fém. (*cetrikné*), t. de bot., famille de plantes qui a pour type le genre vomique.

STRYCHNINE, subst. fém. (*cetriknine*) (du grec στρυχνος, morelle), t. de chim., alcali, sel végétal ; extrait de la noix vomique ; poison.

STRYCHNIQUE, adj. des deux genres (*cetriknike*), t. de chim.; se dit d'un acide nouvellement découvert dans la noix vomique.

STRYCHNOÏDE, subst. fém. (*cetrikno-ide*), t. de bot., plante dicotylédone.

STRYCHNOMANIE, subst. fém. (*cetriknomani*), t. de médec., empoisonnement, délire occasionné par la belladone.

STRYGE, subst. mas. (*cetrije*), synonyme de *vampire*. Presque inusité.

*STRYMON, subst. propre mas. (*cetrimon*), myth., fleuve qui sépare la Thrace et la Macédoine, sur les bords duquel Orphée pleurait la mort d'Eurydice.

*STUART, subst. mas. (*cetu-ar*), ancien titre, en Angleterre, qui répondait à celui de maire du palais en France.

STUARTE, subst. fém. (*cetu-arte*), t. de bot., genre de plantes malvacées.

STUC, subst. mas. (*cetuk*) (en italien *stucco*), composé de chaux et de marbre blanc bien broyé et sassé.

STUCATEUR, subst. mas. (*cetukateur*), ouvrier qui travaille en *stuc*.

STUDIEUSE, adj. fém. Voy. STUDIEUX.

STUDIEUSEMENT, adv. (*cetudi-euzeman*), avec une application *studieuse*.

STUDIEUX, adj. mas., au fém. **STUDIEUSE** (*cetudi-eu, di-euze*) (en lat. *studiosus*, fait de *studium*, étude), qui aime l'étude : *cet homme est grave et studieux ; c'est une personne très-studieuse*.

STUPÉFACTIF, adj. mas., au fém. **STUPÉFACTIVE** (*cetupéfaktif, tive*) : *remède stupéfactif*, qui endort les parties malades et qui en ôte le sentiment. Voy. STUPÉFIER.

STUPÉFACTION, subst. fém. (*cetupéfakcion*), engourdissement d'une partie du corps.—Au fig., étonnement extraordinaire et extatique.

STUPÉFACTIVE, adj. fém. Voy. STUPÉFACTIF.

STUPÉFAIT, E, adj. (*cetupéfè, fète*), qui est *stupéfié*, surpris, étonné, interdit et immobile. Fam.

STUPÉFIANT, E, adj. (*cetupéfi-an, fi-ante*), qui *stupéfie* : *voilà une chose véritablement stupéfiante*.—Subst. mas. : *un stupéfiant*.

STUPÉFIÉ, E, part. pass. de *stupéfier*.

STUPÉFIER, v. act. (*cetupéfi-é*) (du lat. *stupefacere*, fait de *stupidus*, engourdi, interdit, étonné, et de *facere*, faire ; *stupidum facere*), engourdir : *l'opium stupéfie ; c'est même là sa propriété*.—Fig. et fam., étonner, rendre comme interdit et immobile : *son discours a stupéfié l'assemblée*.—*se* STUPÉFIER, v. pron.

STUPEUR, subst. fém. (*cetupeur*) (en lat. *stupor*), t. de médec., engourdissement en quelque partie du corps.— État d'immobilité dans lequel jette une douleur de l'âme subite et profonde.— Grande surprise.

STUPIDE, subst. et adj. des deux genres (*cetupide*) (en lat. *stupidus*), hébété, d'un esprit lourd et pesant : *esprit, indolence, insensibilité stupide ; c'est un vrai, un franc stupide*.— Qui annonce la *stupidité*. Voy. BÊTE.

STUPIDEMENT, adv. (*cetupideman*), d'une manière *stupide*.

STUPIDITÉ, subst. fém. (*cetupidité*) (en lat. *stupiditas*), bêtise, pesanteur d'esprit.—État d'une personne hébétée, et incapable de raisonnement. —Défaut de mémoire, d'imagination et de jugement.

STUPRE, subst. mas. (*cetupre*), copulation illégitime entre personnes libres. (*Voltaire*.) Inus.

STURMIE, subst. fém. (*ceturmi*), t. de bot., genre de plantes qui contient l'agrotide à épis filiformes.

*STUYVER, subst. mas. (*cetuivère*), vingtième partie du florin de Hollande et de Brabant. — Quarante-huitième partie de la rixdale danoise, etc. — Monnaie de billon de Cologne.

STYGIE, subst. fém. (*cetiji*), t. d'hist. nat., insecte lépidoptère.

STYGIEN, adj. mas. (*cetiji-ein*), myth., surnom de Jupiter.

STYGIENNE, adj. fém. (*cetiji-ène*), t. de chim. : *eau stygienne*, eau forte.

STYGMATE, *barbarisme*. Voy. STIGMATE.

STYGMATISER, v. act., *barbarisme*. Voy. STIGMATISER.

STYGME, subst. mas. (*cetigueme*), t. d'hist. nat., insecte de l'ordre des hyménoptères.

STYGMITE, subst. fém. Voy. STIGMITE.

***STYLAIRE**, subst. fém. (*cetilère*), t. d'hist. nat., sorte de vers aquatiques.

STYLANDRE, subst. mas. (*cetilandre*), t. de bot., genre de plantes.

STYLE, subst. mas. (*cetile*) (en lat. *stylus*, en grec στυλος), sorte de poinçon dont les anciens se servaient pour écrire sur des tableaux de cire. — Manière de composer, d'écrire : *style sublime*, *noble* ou *bas*, *rampant* ; *les tragédies de tous nos auteurs, depuis Racine, sont écrites dans un style froid et barbare* ; *deux choses font toute la beauté du style*, *la netteté et le caractère*. — On dit d'un écrivain, *qu'il n'a point de style*, pour dire qu'il n'a pas une manière d'écrire qui soit à lui. — On appelle, *finesses du style*, un certain arrangement qui approche de la perfection du langage : *cet écrivain possède toutes les finesses du style*, etc. Voy. ÉLOCUTION. — En peint., etc., réunion de toutes les parties qui concourent à la conception, à la composition et à l'exécution d'un ouvrage de l'art : *tableau, statue d'un grand style, d'un beau style*.—Pour ce qui concerne l'exécution, un tableau peut être d'un *style* ferme, ou d'un *style* poli. Le *style ferme* est une touche hardie qui donne de la force et de l'action à l'ouvrage ; *le style poli* finit et termine tout.—On l'applique dans le même sens à la musique.—Manière de compter dans le calendrier avant ou après sa réformation : *vieux style*, toutes les dates selon l'ancien calendrier ou le calendrier de Jules César ; *nouveau style*, toutes les dates suivant le calendrier corrigé par Grégoire XIII. — On dit : *style de l'Écriture*, pour dire, les expressions usitées dans l'Écriture sainte ; *style du palais*, pour dire, les expressions particulières employées au palais ; *style de pratique*, pour dire, les termes dont on ne se sert que dans la pratique. — On appelle aussi, *poésie du style*, une hardiesse, une liberté, une richesse particulière aux pensées, aux mots, aux tours que l'on emploie dans la poésie : *chaque genre de poëmes a quelque chose de particulier dans la poésie de son style*. — Aiguille d'un cadran solaire.—En bot., espèce de pédicule grêle formant une portion du pistil qui repose sur l'ovaire, et qui porte le stigmate. Le *style* est au *pistil* ce que le filet est à l'étamine.

***STYLÉ, E**, part. pass. de *styler*, et adj., versé, expérimenté. Fam.

STYLÉPHORE, subst. mas. et adj. des deux genres (*cetilefore*) (du grec στυλος, style, et φερω, je porte), t. d'hist. nat., genre de poissons osseux, dont la queue est terminée par un long filet.

STYLER, v. act. (*cetilé*) (rac. *style*, manière d'agir, de parler), former, dresser. Il est fam.— *se* STYLER, v. pron.

***STYLET**, subst. mas. (*cetilè*) (du grec στυλος, poinçon à écrire), sorte de petit poignard très-pointu, et dont la lame est ordinairement triangulaire. — En chir., espèce de sonde très-menue, ordinairement de la grosseur d'une aiguille à tricoter.— En t. d'anat., apophyse pointue de l'os du rocher. — T. d'antiq., sorte de poinçon dont se servaient les anciens pour écrire.

STYLIDIE, subst. fém. (*cetilidi*), t. de bot., genre de plantes de la famille des orchidées.

STYLIDIÉE, subst. fém. (*cetilidi-é*), t. de bot., famille de plantes.

STYLINE, subst. fém. (*cetiline*), t. de bot., polypiers pierreux et lamellifères des mers Australes.

***STYLITE**, adj. des deux genres (*cetilite*) (du grec στυλος ou στυλις, colonne), qui est sur une colonne : *saint Siméon stylite*.

STYLOBASION, subst. mas. (*cetilôbâzi-on*), t. de bot., genre d'arbrisseaux de la famille des térébinthacées.

STYLOBATE, subst. mas. (*cetilobate*) (en grec στυλοβατης, formé de στυλος, colonne, et βαινω, je marche, je suis appuyé), t. d'archit., piédestal d'une colonne.— Soubassement de l'avant-corps d'un édifice.

STYLO-CÉRATO-HYOÏDIEN, subst. et adj. mas. (*cetilôcératô-i-o-idiein*), t. d'anat., le muscle qui va de l'apophyse *styloïde* à la corne de l'os *hyoïde*.

STYLO-CÉRATOÏDIEN, subst. et adj. mas. (*cetilôcératô-idiein*), t. d'anat., le muscle *hyoïdien*.

STYLO-CHONDRO-HYOÏDIEN, subst. et adj. mas. (*cetilokondrô-i-o-i-diein*), t. d'anat., portion du muscle *stylo-hyoïdien*.

STYLOCORINE, subst. mas. (*cetilokorine*), t. de bot., espèce d'arbre à feuilles lancéolées.

STYLOGLOSSE, subst. mas. et adj. des deux genres (*cetilogueloce*) (du grec στυλος, style, et γλωσσα, langue), t. d'anat., nom d'un muscle qui appartient à l'apophyse *styloïde* et à la langue.

STYLO-HYAL, subst. mas. (*cetilo-i-ale*), t. d'anat., l'os *hyoïde*.

STYLO-HYOÏDIEN, subst. et adj. mas. (*cetilô-i-o-idiein*), t. d'anat., qui appartient à l'apophyse *styloïde* et à l'*hyoïde* : *ligament stylo-hyoïdien*. — *Nerf stylo-hyoïdien*, second rameau du trifacial. — Il se dit aussi d'un muscle pair, allongé, mince et étroit, qui s'étend de l'apophyse *styloïde* au corps de l'*hyoïde*, et qui s'ouvre dans son milieu pour livrer passage au tendon du digastrique.

STYLOÏDE, adj. des deux genres (*cetilo-ide*) (du grec στυλος, style, et ειδος, forme, ressemblance) ; se dit, en anat., de l'apophyse de l'os des tempes.

STYLO-MASTOÏDIEN, adj. mas., au fém. **STYLO-MASTOÏDIENNE** (*cetilômacetô-idiein*, *diène*), t. d'anat., qui a rapport aux apophyses *styloïde* et *mastoïde*.—*Artère stylo-mastoïdienne*, branche de l'auriculaire postérieure ou de l'occipitale, qui passe dans l'oreille interne ; *trou stylo-mastoïdien*, terminaison de l'aquéduc de Fallope, qui est situé à la base du rocher, et qui donne passage au nerf facial.

STYLO-MASTOÏDIENNE, adj. fém. Voyez STYLO-MASTOÏDIEN.

STYLO-MAXILLAIRE, subst. et adj. mas. (*cetilômakcilelère*), t. d'anat., nom d'un ligament qui s'étend de l'apophyse *styloïde* à l'angle de la *mâchoire*.

STYLOMÈTRE, subst. mas. (*cetilomètre*) (du grec στυλος, colonne, et μετρον, mesure), instrument pour mesurer les colonnes.

STYLOMÉTRIE, subst. fém. (*cetilométri*) (même étymologie que celle du mot précédent), art de mesurer les colonnes.

STYLOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*cetilométrike*), qui a rapport à la *stylométrie*.

STYLO-PHARYNGIEN, subst. mas. et adj. des deux genres (*cetilôfareinjiein*), t. d'anat.; se dit d'un muscle pair, grêle et allongé, qui s'étend de l'apophyse *styloïde* aux parois du *pharynx* et au bord postérieur du cartilage thyroïde.

STYLOPHORE, subst. mas. (*cetilofore*), t. de bot., genre de plantes.

STYLOPS, subst. mas. (*cetilopece*), t. d'hist. nat., genre d'insectes.

STYLOSANTHE, subst. fém. (*cetilozante*), t. de bot., genre de plantes diadelphes.

STYLURE, subst. mas. (*cetilure*), t. de bot., genre de plantes.

STYMATOSE, subst. fém. (*cetimatôze*) (du grec στυμα, érection), t. de médec., hémorrhagie qui a lieu par l'urèthre.

STYMMATE, subst. mas. (*cetimemate*), nom qu'on donnait autrefois aux onguents solides.

***STYMPHALE**, subst. propre mas. (*ceteinfale*), myth., c'était, dans le Péloponèse, un lac d'une puanteur horrible, sur lequel Hercule tua, à coups de flèche, une quantité prodigieuse d'oiseaux sales, qui incommodaient les environs.

STYMPHALIE, subst. propre fém. (*ceteinfali*), myth., surnom de Diane.

STYPANDRE, subst. fém. (*cetipandre*), t. de bot., genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

STYPHÉLIE, subst. fém. (*cetiféli*), t. de bot., genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

STYPTICITÉ, subst. fém. (*cetipeticité*), t. de médec., qualité astringente. Voy. STYPTIQUE.

STYPTIQUE, adj. des deux genres (*cetipetike*) (du grec στυπτικος, fait de στυφειν, resserrer), t. de médec., qui a la vertu d'arrêter le sang et de resserrer.

STYRACITE, subst. propre mas. pris adj. (*cetiracite*), surnom donné à Apollon, tiré du culte qu'on lui rendait sur le *Styracion*, montagne de Crète.

STYRAX, subst. mas. (*cetirakce*). Voy. STORAX ; tel est du moins le renvoi de l'*Académie*.

STYX, subst. propre mas. (*cetikce*), myth., fleuve d'enfer. Il en faisait neuf fois le tour. Lorsque les dieux avaient juré par ses eaux, ils n'osaient plus être parjures ; ou, s'ils révoquaient leur serment, ils étaient privés pendant cent ans de la divinité. C'était aussi le nom d'une divinité infernale qui présidait à ce fleuve. Elle découvrit à Jupiter la conjuration des dieux contre lui ; et ce fut pour la récompenser de ce bon office qu'il voulut que ses eaux fussent respectées par les habitants du ciel, de la terre et des enfers. — Fig., la tombe, la mort.

SU, subst. mas. (*çu*), connaissance de quelque chose : *au vu et au su de....*

SU, E, part. pass. du v. irrég. *savoir*.

***SUADA**, subst. propre fém. (*çu-ada*) (mot latin), myth., déesse qui présidait aux mariages.

SUADÉLA, subst. propre fém. (*çu-adéla*), myth., déesse de la persuasion et de l'éloquence.

SUAGE, subst. mas. (*çu-aje*), t. de mar. : *suage du bois*, humidité qui sort du bois lorsqu'un vaisseau est neuf, qu'il fait chaud et que tout est fermé.— Coût des graisses dont on enduit les vaisseaux.—Action d'enduire de suif ou de graisse un vaisseau. — Humidité d'une bûche, sortant par les deux bouts, lorsque son bois commence à sentir la chaleur du feu.— Outil de chaudronnier dont on se sert pour resserrer et unir parfaitement le cuivre sur les bords d'un chaudron. — Outil de serrurier qui sert à enlever les barres des pênes, et à forger les pièces sous diverses figures.—Nom commun d'un outil à l'usage de divers ouvriers.

SUAGÉ, E, part. pass. de *suager*.

SUAGER, v. act. (*çu-ajé*), t. de chaudronnier, joindre le rebord d'un chaudron avec le fer qui le soutient.—T. de mar., enduire de graisse ou de suif un bâtiment. — *se* SUAGER, v. pron.

SUAIRE, subst. mas. (*çu-ère*) (du lat. *sudarium*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement, mouchoir de poche), linceul dans lequel on ensevelit un mort. — *Saint-suaire*, linge que l'on croit avoir servi à ensevelir Jésus-Christ. — Petite représentation en peinture du *saint-suaire*.

SUANT, E, adj. (*çu-an*, *ante*), qui *sue* : *il a les mains suantes*.— Participe prés. du v. *suer*.

SUASIF, adj. mas., au fém. **SUASIVE** (*çu-azife*, *zive*), persuasif. (*Boiste*.) Inusité.

SUASION, subst. fém. (*çu-azion*), persuasion, avis, exhortation. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

SUASIVE, adj. fém. Voy. SUASIF.

SUASOIRE, adj. des deux genres (*çu-azoare*), persuasif. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

SUAVE, adj. des deux genres (*çu-ave*, et non pas *çuave* : selon nous, *çu-ave* peint mieux l'expression que *çuave*, qui nous semble peu harmonieux à l'oreille) (en lat. *suavis*), doux, d'agréable odeur : *ce mets est d'une douceur suave* ; *cette odeur est suave ; un parfum suave*. — En peinture, *coloris suave*, doux et gracieux ; *composition*, *effet suave*, qui inspire un sentiment doux et agréable. — On dit, d'un tableau, que *la couleur en est suave*, *qu'il a une couleur suave*, *qu'il est d'une couleur suave*, pour dire que la couleur a une certaine sérénité et une douceur qui attachent agréablement la vue sans la frapper trop vivement. — Fig. : charmant, délicieux : *une mélodie suave* :

> J'aurai toujours pour vous, ô *suave* merveille,
> Une dévotion à nulle autre pareille.

SUAVEMENT, adv. (*çu-aveman*), d'une manière *suave*. Peu usité, mais utile.

SUAVITÉ, subst. fém. (*çu-avité*) (en latin *suavitas*), douceur, agrément : *la suavité de cette odeur, de ces parfums*.—On le dit, dans le même sens, des mœurs et des ouvrages de peinture et de musique. — En t. de spiritualité et au plur., douceurs, consolations dans l'oraison mentale.

SUAVITEUSE, adj. fém. Voy. SUAVITEUX.

SUAVITEUX, subst. et adj. mas., au fém. **SUAVITEUSE**, (*çu-aviteu*, *teuze*), qui mène une vie délicieuse, dans les plaisirs et les délices. (*Boiste*.) Inusité.

SUBACTION, subst. fém. (*çubakcion*), t. de médec., diminution d'action : minimum d'activité ; faiblesse.

SUBALAIRE, adj. des deux genres (*çubalère*) (du latin *sub*, sous, et *ala*, aile), qui vient au-dessous de l'aile.

SUBALPIN, E, adj. (*çubalepein*, *pine*), placé au pied des *Alpes* : *province subalpine*.

SUBALTERNE, subst. et adj. des deux genres (*çubaletèrne*) (en lat. *sub*, sous, et *alter*, autre), qui est sous un autre ; subordonné à un autre, inférieur à un autre. — On appelle *officier subalterne* un officier qui est sous les ordres

d'un autre officier, comme un lieutenant sous un capitaine. — Se dit aussi, dans le même sens, des arts, des sciences et des professions qui dépendent de quelque autre art, de quelque autre science, etc. — On dit quelquefois absolument : *les subalternes*, en sous-entendant les mots de juges ou d'officiers, et alors il est substantif : *ce n'est qu'un subalterne.*

SUBALTERNEMENT, adv. (*çubaletèreneman*), en *subalterne.*

SUBALTERNITÉ, subst. fém. (*çubaletèrenité*), état de ce qui est *subalterne.*

SUBARMALE, subst. fém. (*çubarmale*), tunique, casaque grossière usitée autrefois.

SUBAUDITION, subst. fém. (*çubôdicion*), partie d'une expression dont le reste est sous-entendu.

SUBCUTANÉ, E, adj. (*çubekutané*), qui est sous la peau : *graisse subcutanée.*

SUBDÉLÉGATION, subst. fém. (*çubedéléguâcion*), action de *subdéléguer.*—Commission que donne celui qui *subdélègue.*—District assigné au *subdélégué.*

SUBDÉLÉGUÉ, E, subst., et part. pass. de *subdéléguer* (*çubdéléguié*), celui qui est *subdélégué.*— On le disait surtout de ceux que *subdéléguaient* les intendants des provinces.

SUBDÉLÉGUER, v. act. (*çubedéléguié*), commettre avec pouvoir d'agir, de négocier, etc.; se dit d'un officier supérieur qui, ayant autorité du prince, commet quelqu'un pour agir en sa place. —SE SUBDÉLÉGUER, v. pron.

SUBDIALE, subst. mas. (*çubedi-ale*), myth., nom qu'on donnait à des temples découverts dont l'enceinte est environnée de portiques.— Voy. HYPÈTHRE.

SUBDISTIQUE, adj. des deux genres (*çubedicetike*); se dit d'une pierre dont les facettes sont disposées sur le même rang, deux d'entre elles étant surmontées d'une nouvelle facette.

*SUBDIVISÉ, E, part. pass. de *subdiviser.*

SUBDIVISER, v. act. (*çubedivizé*) (en latin *subdividere*), *diviser* en plusieurs parties la partie d'un tout déjà *divisé.*— SE SUBDIVISER, v. pron.

SUBDIVISION, subst. fém. (*çubedivizion*), *division* d'une partie d'un tout déjà *divisé.*—Action de *subdiviser.*

SUBDUPLE, adj. des deux genres (*çubeduple*). Voy. SOUS-DOUBLE.

SUBER, subst. mas. (*çubère*) (mot latin), l'un des matériaux immédiats des végétaux, dont la substance paraît analogue au liége.

SUBÉRATE, subst. mas. (*çubérate*), t. de chim., sel formé par la combinaison de l'acide *subérique* avec une base salifiable.

SUBÉREUSE, adj. fém. Voy. SUBÉREUX.

SUBÉREUX, adj. mas., au fém. SUBÉREUSE (*çubéreu, reuze*), de la nature du liége.

SUBÉRINE, subst. fém. (*çubérine*), t. de chim., tissu cellulaire du liége, regardé comme un principe immédiat des végétaux.

SUBÉRIQUE, adj. des deux genres (*çubérike*) (du lat. *suberis*, gén. de *suber*, liége), t. de chim.: *acide subérique*, acide tiré du liége.

SUBGRONDATION, subst. fém. (*çubegueronddcion*) (du latin *subgrundatio*, qui signifie proprement : entablement), t. d'anat., enfoncement d'une partie du crâne.

SUBGRONDE et non pas **SÉVÉRONDE**, subst. fém. (*çubegueronde*), t. d'archit., saillie du toit pour rejeter l'eau loin du mur.

SUBHASTATION, subst. fém. (*çubacetâcion*) (en lat. *subhastatio*), t. de coutume, vente publique au plus offrant et dernier enchérisseur. —Vente à l'encan. Vieux.

SUBHASTÉ, E, part. pass. de *subhaster.*

SUBHASTER, v. act. (*çubacelé*) (du lat. *subhastare*, fait de *sub*, sous, et *hasta*, pique), t. de cout., vendre à l'encan, à cri public. — SE SUBHASTER, v. pron. Vieux.

SUBIGUS, ou **SUBJUGUS**, subst. propre mas. (*çubiguce, çubejuguce*), myth., l'un des dieux qui présidaient à la consommation du mariage.

SUBI, E, part. pass. de *subir.*

SUBINFLAMMATION, subst. fém. (*çubeinflamâcion*), t. de médec., expression vicieuse que quelques praticiens ont employée pour désigner l'irritation ou l'*inflammation* des vaisseaux blancs ou lymphatiques qui a lieu dans les scrofules, le cancer, les dartres, les affections tuberculeuses, etc.

SUBINTRANTE, adj. fém. (*çubeintrante*) (du lat. *subintrare, intrare sub*, entrer dessous ; *entrer l'un sous l'autre*), t. de médec. : *fièvre subintrante*, dont un accès commence avant la fin du précédent.

SUBIR, v. act. (*çubir*) (en lat. *subire, ire sub*, aller sous...), être assujéti à... : *subir la loi du vainqueur, le joug, la peine à laquelle on est condamné.*—Essuyer, supporter, endurer, souffrir ; *subir son sort, sa destinée ; subir une opération*, etc.; *les bêtes subissent la mort comme nous, mais c'est sans la connaître.*—Se soumettre : *quelque chose que vous ordonniez, je subirai votre jugement.* — *Subir l'examen, la question*, être mis à l'examen, à la question.—*Subir un interrogatoire*, répondre aux questions du juge. — *Subir son jugement*, la peine qu'il prononce. — SE SUBIR, v. pron.

SUBIRRITATION, subst. fém. (*çubireritâcion*), t. de médec., langueur, atonie, faiblesse.

SUBIT, E, adj. (*çubi, bite*) (en lat. *subitus*), prompt, soudain, qui arrive tout-à-coup : *mouvement subit ; mort subite, élévation subite.*

SUBITEMENT, adv. (*çubiteman*) (en lat. *subitò*), soudainement, tout-à-coup : *il est parti si subitement que personne n'a pu lui dire adieu.*

SUBITO, adv. (*çubitô*) (mot tout latin), *subitement*, tout-à-coup : *il est parti subito.*

SUBJ., abréviation du mot *subjonctif.*

SUBJECT., abréviation du mot *subjectif.*

*SUBJECTIF, adj. mas., au fém. **SUBJECTIVE** (*çubejèktif, tive*), qui appartient au *sujet.*— Qui met au-dessous.

SUBJECTION, subst. fém. (*çubejèkcion*) (en lat. *subjectio*, employé avec la même signification, et qui veut dire proprement *action de mettre dessous*, fait de *subjicere, jacere sub*), figure de rhétorique, qui consiste à s'interroger et à se répondre à soi-même.

SUBJECTIVE, adj. fém. Voy. SUBJECTIF.

SUBJECTIVITÉ, subst. fém. (*çubejèktivité*), qualité de ce qui est *subjectif.*

*SUBJONCTIF, subst. mas. (*çubejonktif*) (du lat. *subjunctivus*, sous-entendu *modus*, fait de *subjungere, jungere sub*, joindre dessous), t. de gramm., mode du verbe, ainsi appelé, parce que ce verbe est subordonné à un autre qui lui est joint et en dépend. Il en dépend parce qu'avec lui il forme un sens, et que, sans lui, il n'en formerait pas : *je voudrais qu'il lût*, forme un sens ; *qu'il lût*, seul et détaché, n'en aurait point. *Que je lusse, que j'aimasse, que je fisse*, sont au *subjonctif* des verbes *lire, aimer, faire.* Nous ne pouvons nous empêcher de relever ici une grave erreur dans laquelle MM. *Noël* et *Chapsal* sont tombés à l'article *subjonctif* de leur petite *grammaire universitaire.* Voici ce qu'ils disent, page 149, § 301 (nous copions): « *Exception.* Au lieu de l'imparfait, on emploie le *présent* du subjonctif, quand l'action du verbe au subjonctif a lieu à l'instant de la parole : *il m'a trahi, quoiqu'il* SOIT *mon ami* ; ou a lieu dans tous les temps : *certains philosophes anciens ne savaient pas que la terre* TOURNE *autour du soleil.* » Disons-le tout de suite, il y a erreur de la part des deux grammairiens que nous venons de citer ; ils savent tout aussi bien et mieux que nous que, dans le second exemple : *les philosophes anciens ne savaient pas que la terre* TOURNE *autour du soleil*, il n'y a pas ombre de subjonctif ; TOURNE est au présent de l'indicatif, et l'on s'en assure aisément en décomposant la phrase qui est elliptique : *que* n'est là nullement conj., mais bien employé comme *quoi* ou *quelque chose ; les philosophes anciens ne savaient pas quelque chose, c'est que la terre* TOURNE *autour du soleil.* Il n'y a donc pas de subjonctif dans cette phrase.

SUBJUGAL, E, adj. (*çubejuguale*) (du lat. *subjugalis*, formé de *sub*, sous, et de *jugum*, joug; *qui est sous le joug, sous la dépendance*), t. de plain-chant, subordonné : *un ton subjugal.* — Au plur. mas., *subjugaux.* Peu usité.

SUBJUGATION, subst. fém. (*çubejuguâcion*), action de *subjuguer*, de soumettre.

SUBJUGAUX, adj. mas. plur. Voy. SUBJUGAL.

SUBJUGUÉ, E, part. pass. de *subjuguer.*

SUBJUGUER, v. act. (*çubejuguié*) (du lat. *subjugare*, formé de *sub*, sous, et de *jugum*, joug), proprement, mettre sous le *joug* : *c'est par les talents de l'esprit et non par la force que les hommes subjuguent tous les animaux.*—Réduire en sujétion : *les Romains ont subjugué les Carthaginois ; ils subjuguèrent aussi les Gaules.* — Soumettre par la force des armes. — Fam., prendre le dessus, l'ascendant sur quelqu'un : *cet homme se laisse subjuguer par sa femme ; il ne se vantait pas de mépriser les femmes et de les subjuguer ; ces séduisantes espérances ne subjuguèrent pas tous les esprits.*—SE SUBJUGUER, v. pron.

SUBJUGUS, subst. propre mas. Voy. SUBIGUS.

SUBLAPSAIRE, adj. des deux genres (*çubelapecère*), t. de théol., sectaire.

*SUBLET, subst. mas. (*çubelè*), t. provincial, sifflet d'oiseleur.

SUBLIGARD, subst. mas. (*çubeliguar*), sorte de caleçon.

SUBLIMABLE, adj. des deux genres (*çubelimable*), t. de chim., qui est susceptible de se *sublimer.*

SUBLIMATION, subst. fém. (*çubelimâcion*) (du lat. *sublimare*, porter en haut), sorte d'opération chimique, par laquelle les parties volatiles d'un corps, élevées par la chaleur du feu, s'attachent au haut du vase.

SUBLIMATOIRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*çubelimatoare*) ; se dit d'un vase et de tout ce qui sert à la *sublimation.*

*SUBLIME, adj. des deux genres (*çubelime*) (en lat. *sublimis*), haut, élevé. Il se dit des choses morales ou qui regardent l'esprit : *un mérite sublime, un style sublime ; un génie, un esprit, une âme sublime.* — Boileau et J.-B. Rousseau ont appliqué ce mot aux personnes : le premier, dans l'*Ode sur la prise de Namur* : *rempli de ce dieu sublime* ; et le second, dans l'ode 10 du livre I : *les rois les plus sublimes* ; dans l'*Ode à la Fortune* : *héros sublimes*, etc. Rousseau a dit encore, ode 4, livre IV : *droits sublimes*, pour droits justes, incontestables. — En anat., qui est dessus : *muscles sublimes, ligaments sublimes.* — *Géométrie sublime* ou *transcendante*, géométrie infinitésimale ou des infiniment petits. — *Respiration sublime*, celle qui est accompagnée d'une élévation considérable des côtes et de l'écartement des ailes du nez au moment de l'inspiration. — Se dit aussi en peinture : *tableau sublime, un caractère sublime*, bien frappé, qui ne peut être égalé. — Subst. mas. : *le sublime*, ce qu'il y a de grand, d'excellent dans les sentiments, dans les actions, dans le style : *il y a du sublime dans ces sentiments, dans cette action.* — T. d'anat., le muscle fléchisseur des doigts.

SUBLIMÉ, subst. mas. (*çubelimé*), t. de chim., parties volatiles du mercure, élevées par le moyen du feu dans un matras ou dans une cornue.—*Sublimé doux*, muriate de mercure doux. —*Sublimé corrosif*, muriate oxygéné de mercure.

SUBLIMÉ, E, part. pass. de *sublimer*, et adj., qui a subi la *sublimation.*

SUBLIMEMENT, adv. (*çubelimeman*), d'une manière *sublime.*

SUBLIMER, v. act. (*çubelimé*) (en lat. *sublimare*), t. de chimie, élever par le moyen du feu les parties volatiles d'un corps, de sorte que ces parties s'arrêtent au haut du vase. — SE SUBLIMER, v. pron.

*SUBLIMITÉ, subst. fém. (*çubelimité*) (en lat. *sublimitas*), qualité de ce qui est *sublime* : *sublimité du style ; la sublimité des pensées.*

SUBLINGUAL, E, adj. (*çubeleingu-ale*) (en lat. *sub*, sous, et *lingua*, langue), t. d'anat., qui est *sous la langue* : *artère, glande sublinguale.* — Inusité au plur. mas.

SUBLUNAIRE, adj. des deux genres (*çubelunère*) (du lat. *sub*, sous, *luna*, lune), qui est entre la terre et l'orbite de la *lune* : *région sublunaire ; corps sublunaires.* Il ne se dit guère que parmi les savants.

SUBLUXATION, subst. fém. (*çubelukçâcion*), t. de chir., luxation incomplète de quelque partie du corps.

SUBMARIN, E, (*çubemarein, rine*). Voy. SOUS-MARIN.

SUBMENTAL, E, adj. (*çubemantale*) (du latin *sub*, sous, et *mentum*, le menton), t. d'anat., qui est situé sous le menton : *veine, artère submentale.*— Au plur. mas., *submentaux.*

SUBMENTAUX, adj. mas. plur. Voy. SUBMENTAL.

SUBMERGÉ, E, part. pass. de *submerger*, et adj.—En t. de bot., *feuilles submergées*, qui croissent dans l'eau, sans jamais s'élever à sa surface.

SUBMERGEMENT, subst. mas. (*çubemèrejeman*), submersion.

SUBMERGER, v. act. (*çubemèrejé*) (en lat. *submergere, mergere sub*, plonger), inonder, couvrir d'eau : *le déluge submergea la terre.* — Engloutir dans l'eau : *le vaisseau et tous ceux qui étaient dedans ont été submergés.* — SE SUBMERGER, v. pron.

SUBMERSIBLE, adj. des deux genres (*çubemèrecible*), t. de bot.: *fleur submersible*, qui rentre dans l'eau après la fécondation.

SUBMERSION, subst. fém. (*çubemèrecion*) (du lat. *submersio*), action de *submerger.* — Grande

inondation qui couvre totalement un terrain. — Action de plonger dans un liquide.

SUBMULTIPLE, adj. des deux genres. Voy. SOUS-MULTIPLE, qui seul se dit.

SUBNORMAL, E, adj. Voy. SOUS-NORMAL, qui seul se dit.

SUBODORÉ, E, part. pass. de *subodorer*.

SUBODORER, v. act. (*çubodoré*), sentir de loin, à la trace. — Fig., prévoir, deviner. Peu usité, surtout dans le sens moral. — *se* SUBODORER, v. pron.

SUBORDINATION, subst. fém. (*çubordinâcion*), ordre établi entre les personnes, et qui rend les unes dépendantes des autres. — Il se dit particulièrement de la dépendance des personnes les unes des autres.— Il y a dans l'Église différents ordres de *subordination*, comme celle des diacres aux prêtres, des prêtres aux évêques, etc.—Dans l'état militaire, se dit de l'obéissance et de la soumission que doit l'officier inférieur à son supérieur, et le soldat à ses officiers, pour ce qui concerne le service ou la discipline : *c'est dans la subordination que consiste la discipline*.—Se dit aussi de la dépendance dans laquelle certains arts, certaines sciences sont à l'égard de quelques autres, comme la pharmacie à l'égard de la médecine, etc.

SUBORDINÉMENT, adv. (*çubordinéman*), avec *subordination*. Presque inusité.

SUBORDONNÉ, E, subst. (*çubordoné*), qui est soumis à un supérieur ; qui est sous ses ordres.

SUBORDONNÉ, E, part. pass. de *subordonner*, et adj. : qui est *soumis à*..., dépendant de... : *les classes subordonnées*, tout ce que l'on nomme espèces.

SUBORDONNÉMENT, adv. (*çubordonéman*), en sous-ordre. Peu usité.

SUBORDONNER, v. act. (*çubordoné*), établir un ordre de dépendance de l'inférieur au supérieur : *les prêtres sont subordonnés aux évêques*. — Se dit aussi de plusieurs autres choses : *Dieu a subordonné certaines choses à d'autres ; les lois ont subordonné certaines juridictions à d'autres*. — En t. d'art militaire, établir la subordination dans une troupe nouvelle, ou indisciplinée : *il eut de la peine à établir la subordination dans ce corps*. — *se* SUBORDONNER, v. pron.

SUBORNATEUR, subst. mas., **SUBORNATRICE**, subst. fém. (*çubornateur, trice*), t. de palais, qui *suborne* des témoins.

SUBORNATION, subst. fém. (*çubornâcion*), séduction. Ce mot a le sens passif ; il se dit de celui qui est *suborné* et non pas de celui qui *suborne* : *la subornation d'une fille, des témoins*, etc.

SUBORNATRICE, adj. fém. Voy. SUBORNATEUR.

SUBORNÉ, E, part. pass. de *suborner*.

SUBORNER, v. act. (*çuborné*) (en latin *subornare*), séduire, porter à faire une action contre le devoir : *suborner des enfants de famille, des domestiques, une femme, une fille, des témoins, un juge*. — *se* SUBORNER, v. pron.

SUBORNEUR, subst. et adj. mas., au fém. **SUBORNEUSE** (*çuborneur, neuze*), celui, celle qui *suborne*.—Adj. : *calme suborneur*. Peu usité.

SUBORNEUSE, subst. et adj. fém. Voy. SUBORNEUR.

SUBRÉCARGUE, subst. mas. (*çubrékargue*), mot emprunté de l'espagnol *sobrecarga*, employé dans la même signification, et qui est formé de *sobre*, sur, et de *carga*, charge. — Celui qui vend, dans les comptoirs de la compagnie des Indes, les marchandises qu'elle y a fait porter, et qui en achette d'autres pour le retour des vaisseaux. — Celui qui est chargé par un armateur de veiller sur la cargaison.

SUBRÉCOT, subst. mas. (*çubrékô*), le surplus de l'*écot* ; ce qui reste à payer au-delà de ce qu'on s'était proposé de dépenser. — Fig., demande qui vient par-dessus les autres, et à laquelle on ne s'attendait pas.

SUBREPTICE, adj. des deux genres (*çubrèpetice*) (du latin *subrepticius*, fait de *subripere*, dérober, prendre à la dérobée, emporter furtivement), qui est obtenu par faux supposé : *grace subreptice*, obtenue par surprise, en cachant une chose vraie. — *Lettres subreptices*, obtenues sur un exposé faux.— On le dit, par extension, de plusieurs choses qui se font furtivement et illicitement : *édition subreptice ; tout ce que j'ai pu faire a été de prévenir, par une prompte édition, le mal que m'allait faire une édition subreptice dont j'étais menacé tous les jours*. (Voltaire.)—SUBREPTICE, OBREPTICE. (*Syn.*) Ces deux mots servent l'un et l'autre à caractériser des graces obtenues par surprise, ou de la puissance séculière, ou des magistrats dispensateurs de la justice. — La surprise suppose que ceux de qui on a obtenu la grace n'ont pas eu les lumières nécessaires pour se décider avec équité, et que les personnes qui l'ont sollicitée y ont mis obstacle ; ce qui peut se faire de deux façons. La première est, lorsqu'on avance comme vraie une chose fausse, et alors il y a *subreption* ; la seconde est lorsqu'on supprime, dans son exposé, une vérité qui empêcherait l'effet de la demande, et alors il y a *obreption*. — Un titre *obreptice* peut avoir été obtenu de bonne foi, mais il manque néanmoins de solidité ; il ne donne pas un droit réel, il est sujet à l'animadversion du collateur. Un titre *obreptice* et *subreptice* tout à la fois a les caractères les plus certains de réprobation ; et l'*obreption* même peut justement être soupçonnée d'aussi mauvaise foi que la *subreption*.

SUBREPTICEMENT, adv. (*çubrèpeticeman*), d'une manière *subreptice*.

SUBREPTIF, adj. mas., au fém. **SUBREPTIVE** (*çubrèpetif, tive*). Voy. SUBREPTICE.

SUBREPTION, subst. fém. (*çubrèpecion*) (en latin *subreptio*), surprise faite à un juge, etc., en lui cachant une vérité qu'il lui importe de savoir.—On appelle *moyens d'obreption* et de *subreption*, les moyens par lesquels on prouve que des lettres sont *obreptices* et *subreptices*, pour en attaquer la nullité.

SUBREPTIVE, adj. fém. Voy. SUBREPTIF.

SUBREPTIVEMENT, adv. (*çubrèpetiveman*), d'une manière *subreptive*.

SUBROGATEUR, subst. mas., **SUBROGATRICE**, subst. fém. (*çubroguateur, trice*), acte qui *subroge* un rapporteur à un autre. — Adj., on appelle *mot subrogateur*, un mot qui exprime la *subrogation*.

SUBROGATION, subst. fém. (*çubroguâcion*), action de *subroger*.

SUBROGATIS, subst. mas. (*çuberoguâtice*), t. de palais, ordonnance du chef d'une compagnie par laquelle un rapporteur est *subrogé* à un autre. Mot purement latin, qui signifie : *vous subrogez*.

SUBROGATRICE, adj. fém. Voy. SUBROGATEUR.

SUBROGATUR, subst. mas. (*çubroguâtur*), (mot pris du latin, où il signifie, *il est subrogé*), autrefois, dans le conseil privé, acte qui *subrogeait* un rapporteur à la place d'un autre. — Au plur., des *subrogatur*.

SUBROGÉ, E, part. pass. de *subroger*.

SUBROGER, v. act. (*çubrojé*) (en latin *subrogare*), t. de pratique, substituer, mettre en place de quelqu'un : *on me subroge en sa place, en ses droits, noms et actions*.— *Subroger un rapporteur*, nommer un maître des requêtes en la place d'un autre qui était rapporteur. — *se* SUBROGER, v. pron.

SUBROGÉ-TUTEUR, subst. mas. (*çubrojé-tuteur*), second *tuteur* nommé par les parents et par le juge, pour empêcher le vrai *tuteur* ou la *tutrice* de rien faire contre les intérêts d'un mineur.

SUBSÉCUTIF, adj. mas., au fém. **SUBSÉCUTIVE** (*çubeçékutif, tive*), qui vient après : *arrêt subsécutif*.

SUBSÉCUTIVE, adj. fém. Voy. SUBSÉCUTIF.

SUBSELLE, subst. mas. (*çubecèle*) (du latin *subsellium*, siège), chaire à prêcher. (*Boiste*.)

SUBSÉQUEMMENT, adv. (*çubecékaman*) (en lat. *subsequenter*), t. de prat., ensuite, après : *il a déclaré verbalement qu'il ne voulait pas se prévaloir de cette donation, et subséquemment il y a renoncé en forme*.

SUBSÉQUENT, E, adj. (*çubecékan, kante*) (en lat. *subsequens*), qui suit, qui vient après : *acte subséquent ; un testament subséquent annulle le premier*.

SUBSIDE, subst. mas. (*çubecide*) (en lat. *subsidium*), levée de deniers pour les nécessités de l'état.—Secours d'argent qu'un état, un prince, donne à un autre état, son allié, en conséquence des traités conclus entre eux, ou que des sujets donnent, envoient à leur gouvernement ou à leur souverain : *cet état donne de grands subsides à ses alliés ; on demande tant au clergé, par forme de subside*.—Il y a des dépenses publiques nécessaires, indispensables, et auxquelles, par conséquent, tous les citoyens doivent contribuer ; une pareille contribution, si elle est réglée par la nation même, se nomme *subside* ou don gratuit ; et si elle est imposée par le gouvernement, on la nomme *impôt*.—Au plur., t. d'antiq., nom que l'on donnait, dans les armées romaines, au corps de réserve. Les soldats qui le composaient étaient ainsi nommés, selon quelques historiens, parce qu'ils se tenaient assis par terre derrière les troupes qui combattaient, tout prêts à se lever et à rétablir le combat, si elles venaient à plier ou à éprouver quelque échec

SUBSIDIAIRE, adj. des deux genres (*çubecidi-ère*) (en lat. *subsidiarius*), qui sert à fortifier ce qu'il y a de principal dans une affaire contentieuse : *moyens subsidiaires*.—*Hypothèque, caution subsidiaire*, qui sert à assurer davantage la première.—*Conclusions subsidiaires*, prises et réservées pour le cas où l'on rejetterait les premières.—Par extension : *raison subsidiaire*, celle qui vient à l'appui des précédentes.

SUBSIDIAIREMENT, adv. (*çubecidi-èreman*) d'une manière *subsidiaire*, en second lieu.

SUBSISTANCE, subst. fém. (*çubecicetance*) (en lat. *subsistantia*), nourriture et entretien.—Imposition affectée à la *subsistance* des troupes.—Au plur., vivres, munitions. — Dans l'état militaire : *mettre un soldat en subsistance*, attacher un soldat éloigné de son corps à un dépôt ou à un autre corps, pour y recevoir la *subsistance*. —SUBSISTANCES, DENRÉES, VIVRES. (*Syn.*) Les *subsistances* sont les productions de la terre qui nous font *subsister*, c'est-à-dire qui maintiennent la durée de notre existence, ou qui forment notre *subsistance*, composée de la nourriture et de l'entretien. Les *denrées* sont des productions ou les espèces de *subsistances* qui entrent dans le commerce journalier, et qui se vendent couramment en argent. Les *vivres* sont les espèces de *subsistances* et de *denrées* qui font *vivre*, ou qui alimentent et reproduisent, pour ainsi dire, chaque jour notre vie par la nourriture. — Le premier de ces noms est tiré de l'utilité générale des choses et de leur effet commun ; le second, de la valeur vénale qu'elles ont ; le troisième, de l'effet particulier que certaines choses produisent. —L'économie sociale considère les *subsistances* comme productions propres et nécessaires à la conservation et à la multiplication des hommes, ainsi qu'à la conservation et à la prospérité de la société. L'économie distributive considère particulièrement, dans les *denrées*, leur abondance, leur bonté, leur circulation, leur prix, et leur débit. L'économie domestique considère les *vivres*, eu égard à l'achat, à l'approvisionnement, à la consommation.—Un pays est fertile en *subsistances* ; un marché est pourvu de *denrées* ; une place est approvisionnée de *vivres*. Les *subsistances*, comme les *vivres*, ne prennent qu'en gros : ces mots n'ont point de singulier, ce qui semble en désigner l'abondance, et même la variété. On dit une *denrée*, et avec raison, puisque ce mot n'énonçait originairement que la vente de détail.— Il y a plusieurs espèces de *subsistances*, selon qu'elles servent à nourrir, à vêtir, à chauffer, à éclairer, à conserver. Les *denrées* se divisent, dans le commerce, en menues *denrées*, qui se vendent en petit détail, comme les fruits, les légumes, les racines, les œufs, le laitage ; et en grosses *denrées*, comme les blés, les vins, les foins, etc.—SUBSISTANCE, NOURRITURE, ALIMENTS. (*Syn.*) On fait des provisions pour la *subsistance* ; on apprête à manger pour la *nourriture* ; on choisit entre les mets les *aliments* convenables.—La *subsistance* est commise aux soins du pourvoyeur et du maître d'hôtel. La *nourriture* se prépare à la cuisine. Sur les *aliments*, on consulte le goût ou le médecin, selon l'état de la santé.—Le premier de ces termes a un rapport particulier au besoin ; le second, à la satisfaction de ce besoin ; le troisième, à la manière de le satisfaire. — Dans la conduite des armées, la *subsistance* doit être un des objets du général : les troupes à qui la *nourriture* manque perdent nécessairement leur valeur, et se relâchent aisément sur la discipline : il ne faut pourtant pas que les *aliments* en soient délicats, mais il est nécessaire qu'ils soient bons dans leur espèce, et en quantité suffisante. —SUBSISTANCE, SUBSTANCE. (*Syn.*) Le premier de ces mots veut dire proprement ce qui sert à nourrir, à entretenir, à faire *subsister*, de quelque part qu'on le reçoive. Le second signifie tout le bien qu'on a pour *subsister* étroitement, ce qui est absolument nécessaire pour pouvoir se nourrir et pour pouvoir vivre. — Les moines mendiants trouvaient aisément leur *subsistance*, tandis qu'un grand nombre de pauvres honteux consumaient dans la douleur leur *substance* et leurs jours. Que de gens, dans les états mal gouvernés, qui s'engraissent de la *substance* du

peuple, et qui mangent en un jour la *subsistance* de cent familles! Voy. EXISTENCE.

SUBSISTER, v. neut. (*çubeciceté*) (du lat. *subsistere*, formé, dans ses diverses significations, de *sub*, sous, et de *sistere*, placer, établir), exister, continuer d'être : *il y a trois mille ans que les pyramides d'Égypte subsistent.*—En parlant des lois, des coutumes, demeurer en force et en vigueur : *le texte subsiste toujours.* — Vivre et s'entretenir : *subsister d'aumônes; la priant de lui prêter quelque grain pour subsister.* (La Fontaine.)

SUBSOLANUS, subst. propre mas. (*çubeçolânuce*), myth., l'un des principaux vents ; le même qu'Eurus, le vent d'est.

SUBST., abréviation du mot *substantif* ou *substantivement*.

SUBSTANCE, subst. fém. (*çubecetance*) (du lat. *substantia*, formé de *sub*, sous, dessous, et *stare*, être ; *quod stat sub*, ce qui est *sous* les qualités sensibles), en philosophie, être que l'on conçoit subsister par lui-même, à la différence de l'*accident*, qui subsiste dans un sujet.— Dans le discours ordinaire, toute sorte de matière : *substance pierreuse, aqueuse*, etc. — Ce qu'il y a de plus succulent, de plus nourrissant en quelque chose : *les arbres, les plantes, attirent la substance de la terre.* — Fig., le principal, le fond, l'esprit d'une chose : *telle est la substance de la lettre que je lui ai envoyée.* — Fig., ce qu'il y a de plus solide, de plus précis, de plus particulier dans un discours : *je n'ai pu retenir tout ce qu'il a prononcé, mais je vous en dirai la substance.* — Ce qui est nécessaire pour la subsistance : *s'engraisser de la substance du peuple.* — *En substance*, loc. adv., en abrégé, en gros : *je vous dirai en substance ce que ce traité contient.*

SUBSTANTIEL, adj. mas. au fém. **SUBSTANTIELLE** (*çubecetancièle*), où il y a beaucoup de *substance* : *aliment substantiel.* —Il se dit de ce qu'il y a de plus succulent, de plus nourrissant dans un aliment : *on a tiré de cette viande ce qu'il y avait de substantiel.*—Fig., il se dit, dans un ouvrage d'esprit, de ce qu'il y a de mieux dit, de plus parfait, de plus piquant, ou de plus intéressant, etc. : *on a extrait de ce livre, de ce discours, ce qu'il y avait de substantiel.* — On disait autrefois, en style d'école : *les formes substantielles*, pour désigner une *substance* qui détermine la matière à être une certaine chose : *la nouvelle philosophie n'admet pas de formes substantielles.* — Nous devons faire remarquer à l'égard de ce mot *substantiel*, que l'orthographe n'en est point donnée selon l'étymologie. Certes, il aurait été plus convenable d'écrire *substanciel* (de *substance*), comme on écrit *circonstanciel* (de *circonstance*); mais l'usage a prévalu.

SUBSTANTIELLE, adj. fém. Voy. SUBSTANTIEL.

SUBSTANTIELLEMENT, adv. (*çubecetancièleman*), quant à la *substance*. — T. dogmatique qui ne se dit guère que dans cette phrase de théologie scholastique: *dans le sacrement de l'eucharistie, on reçoit le corps de Notre-Seigneur réellement et substantiellement.*

SUBSTANTIEUSE, adj. fém. Voy. SUBSTANTIEUX.

SUBSTANTIEUX, adj. mas., au fém. **SUBSTANTIEUSE** (*çubecetancieu, cieuze*), substantiel. (Boiste.) Inusité.

SUBSTANTIF, subst. et adj. mas. (*çubcetantife*), nom qui, signifiant une *substance subsistante* par elle-même, soit dans la nature, soit dans l'entendement, n'a pas besoin d'un autre nom pour être entendu : *cheval, oiseau, arbre, blancheur, beauté*, sont des *substantifs* ; ou adj., des *noms substantifs*. Les noms généraux, de même que les noms d'individus, sont compris sous la dénomination générale de *substantifs* : *tout nom qui est le sujet d'une proposition est substantif.* Parmi les grammairiens, le verbe *être* est appelé *verbe substantif* quand il n'est pas auxiliaire, c'est-à-dire quand il ne sert pas à former les temps des autres verbes.

SUBSTANTIFIÉ, E, part. pass. de *substantifier*.

SUBSTANTIFIER, v. act. (*çubecetantifié*), rendre *substantif*. — T. de log., présenter en *substance* des maximes, des idées, etc. : *il y a des philosophes qui ont substantifié les idées de Platon.* — *se* SUBSTANTIFIER, v. pron.

SUBSTANTIFIQUE, adj. des deux genres (*çubecetantifike*), *substantiel*; abondant en *substance*. (Boiste.) Peu usité, mais utile.

SUBSTANTIVEMENT, adv. (*çubecetantiveman*), en manière de *substantif* : *plusieurs adjectifs s'emploient substantivement.*

SUBSTITUÉ, E, part. pass. de *substituer*.

SUBSTITUER, v. act. (*çubecetitu-é*) (du latin *substituere*, employé dans le même sens, et qui signifie proprement *mettre dessous*, formé de *sub*, sous, dessous, et de *statuere*, mettre, poser, établir), mettre une chose ou une personne à la place d'une autre : *son nourrisson étant mort, elle substitua son fils à la place.* — En t. de droit, appeler quelqu'un à une succession après un autre, ou à défaut d'un autre : *il a laissé tous ses biens à son frère, et il lui a substitué son neveu.*—Il se dit de même des biens qu'on laisse par testament pour qu'on en jouisse après le premier héritier : *il a substitué ses terres aux aînés de sa maison.* — *se* SUBSTITUER, v. pron.

SUBSTITUT, subst. mas. (*çubecetitu*) (du lat. *substitutus*, part. pass. de *substituere*), officier de judicature chargé d'aider l'officier principal dans ses fonctions, et quelquefois de le remplacer : *le substitut du procureur du roi.*—Plus généralement, celui qui exerce une charge, qui s'acquitte d'une fonction pour un autre : *cet homme a fait faire sa besogne par un substitut.*

SUBSTITUTION, subst. fém. (*çubecetitucion*), action de *substituer*, de mettre une chose ou une personne à la place d'une autre.—Disposition par laquelle un testateur *substitue* un héritier à un autre qui n'a que l'usufruit et non la propriété du bien délaissé.—T. d'algèb.; opération qui consiste à mettre à la place d'une quantité qui est dans une équation, quelque autre quantité qui lui est égale, quoique exprimée d'une manière différente. — Dans le calcul intégral, on appelle *méthode de substitution*, une méthode qui consiste en général à *substituer* dans une équation différentielle proposée, à la place des variables qui y entrent, d'autres variables égales à des fonctions des premières, et telles qu'après la *substitution*, la proposition devienne d'une forme donnée, et pour laquelle on ait une manière particulière d'intégrer.

SUBSTRUCTION, subst. fém. (*çubecetrukcion*) (du lat. *substructio*, fait de *substruere*, qui a pour racines *sub*, sous, et *struere*, bâtir, construire), construction souterreine; construction d'un édifice sous un autre.

SUBSULTANT, E, adj. (*çubeçultan, tante*), saut, secousse par une impulsion inférieure. Un tremblement de terre est un mouvement *subsultant*. Presque inusité.

***SUBSURDITÉ**, subst. fém. (*çubeçurdité*), t. de médec., *surdité* incomplète.

SUBTANGENTE, adj. fém. (*çubetanjante*). Voy. SOUS-TANGENTE.

SUBTERFUGE, subst. mas. (*çubetèrefuje*) (du lat. *subterfugium*, fait de *subterfugere*, s'enfuir secrètement, s'échapper; racines, *subter*, sous, en dessous, et *fugere*, fuir), échappatoire en matière d'affaires ou de disputes. — Moyen injuste et détourné dont on use pour échapper aux yeux, à la justice et à la correction.

SUBTERRANÉ, E, adj. (*çubetèrerané*), qui est *sous* la surface de la *terre*.

SUBTIL, E, adj. (*çubetile*) (du lat. *subtilis*, dérivé de *tela*, toile), délié, fin, menu : *air, sang subtil; matière subtile.* — Qui s'insinue, qui pénètre promptement : *venin subtil.*—Qui échappe promptement, se soustrait aisément : *c'est un animal bien subtil.* — Fin, rusé : *le chat, le renard, sont des animaux bien subtils.*—Adroit à faire des tours de main : *voleur, escamoteur qui a la main subtile.* — Qui désigne l'adresse : *il fait des tours subtils.*—Fig., adroit, ingénieux: *homme, raisonnement, esprit, argument subtil*; qui échappe à l'intelligence par une extrême finesse : *ce que vous dites est pour moi trop subtil.* —Fig. : *avoir la vue, l'ouïe subtile*, voir et entendre aisément ce que les autres n'entendent qu'avec peine. — On appelle *mal subtil*, une maladie qui affecte les faucons, et pendant laquelle ces oiseaux paraissent toujours affamés.

SUBTILEMENT, adv. (*çubetileman*), d'une manière *subtile* et adroite.

SUBTILISATION, subst. fém. (*çubetilizâcion*), t. de chim., action de *subtiliser* certaines liqueurs par l'action du feu.

SUBTILISÉ, E, part. pass. de *subtiliser*.

SUBTILISER, v. act. (*çubetilizé*), rendre *subtil*, délié, pénétrant : *le vin subtilise les esprits.* —Tromper : *prenez garde qu'il ne vous subtilise.* — V. neut., raffiner, chercher trop de finesse : *il ne faut pas tant subtiliser dans les affaires.* — *se* SUBTILISER, v.

SUBTILITÉ, subst. fém. (*çubetilité*) (du latin *subtilitas*), qualité de ce qui est *subtil* ou de celui qui est *subtil* : *subtilité de l'air, du poison, des sens; subtilité de l'esprit, d'un argument.* — Tour d'adresse, finesse, etc. — Tromperie, ruse, raffinement : *la sagesse humaine s'enveloppe, s'embarrasse de ses propres subtilités.* — SUBTILITÉ D'ESPRIT, DÉLICATESSE. (*Syn.*) La *subtilité d'esprit* annonce la ruse, la chicane; elle s'accorde souvent avec l'extravagance; la *délicatesse* d'esprit, de pensée, ne s'accorde qu'avec le bon sens, la raison, elle exige un goût exquis.

SUBTRIPLE, adj. des deux genres (*çubetriple*). Voy. SOUS-TRIPLE, qui est seul usité.

SUBULAIRE, adj. des deux genres (*çubulère*), t. de bot., genre de plantes de la famille des crucifères.

SUBULARIA, subst. fém. (*çubulari-a*), t. de bot. Voy. SUBULAIRE.

***SUBULÉ, E**, adj. (*çubulé*) (du latin *subula*, alène, fait de *suere*, coudre), t. de bot., qui est en forme d'alène.

***SUBULICORNES**, subst. m. pl. et adj. des deux genres (*çubulikorne*), t. d'hist. nat., famille d'insectes névroptères.

***SUBULIROSTRES**, subst. m. pl. et adj. des deux genres (*çubulirocetre*) (du latin *subula*, alène, et *rostrum*, bec), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux passereaux, qui ont le bec faible et pointu en forme d'alène.

SUBULON, subst. mas. (*çubulon*), daguet ou jeune cerf.

SUBURBICAIRE, adj. des deux genres (*çuburbikière*) (du latin *suburbicarius*, fait de *suburbium*, faubourg) : *provinces suburbicaires*, autrefois les dix provinces renfermées dans l'Italie, avec les îles de Sicile, de Corse et de Sardaigne. — On a dit depuis, par extension : *églises suburbicaires*, renfermées dans le diocèse de Rome; et *évêques suburbicaires*, ceux qui étaient les chefs de ces diocèses.

SUBVENIR, v. neut. (*çubevenir*) (du latin *subvenire*). Il se conjugue comme *venir*, avec la différence qu'il prend l'auxiliaire *avoir*. En parlant des personnes, secourir, soulager : *subvenir aux misérables.* — Plus communément, en parlant des choses, pourvoir : *on ne peut pas subvenir à tout ; on a subvenu à ses besoins.*

SUBVENTION, subst. fém. (*çubevancion*) (du latin *subventio*), secours d'argent pour *subvenir* aux nécessités de l'état ; espèce de subside, impôt de surcroît dans une nécessité pressante : *subvention de guerre.* — Fonds donnés par le gouvernement pour soutenir une entreprise : *l'Opera reçoit une subvention.*

SUBVENTIONNÉ, E, part. pass. de *subventionner*.

SUBVENTIONNER, v. act. (*çubevancioné*), fournir des secours d'argent, de subsistance ; établir des subsides, des impôts de surcroît dans des moments périlleux. — Accorder des secours d'argent: *le gouvernement subventionne certaines feuilles publiques.*— *se* SUBVENTIONNER, v. pron. —Ce mot manque dans l'*Académie*.

***SUBVERSIF**, adj. mas., au fém. **SUBVERSIVE** (*çubevèrecif, cive*), qui renverse, détruit l'ordre établi : *cette mesure est subversive de l'ordre.*— Par analogie, il se dit en parlant d'un raisonnement, d'un discours qui s'écarte des principes reçus, qui renverse la vraie doctrine : *c'est un raisonnement subversif de toute vérité.*

SUBVERSION, subst. fém. (*çubevèrecion*) (du latin *subversio*), renversement : *la subversion d'un état.* — Au fig. : *subversion des lois.* — Anéantissement: *l'esprit de parti cause la subversion de tous les principes.*

SUBVERSIVE, adj. fém. Voy. SUBVERSIF.

SUBVERTI, E, part. pass. de *subvertir*.

SUBVERTIR, v. act. (*çubevèretir*) (du latin *subvertere*, *vertere sub*, tourner dessous; *mettre dessus ce qui était dessous*), renverser. Il ne se dit qu'au figuré, encore est-il peu usité: *subvertir les lois, l'état*, etc. — *se* SUBVERTIR, v. pron.

SUBVENU, E, part. pass. de *subvenir*.

***SUC**, subst. mas. (*çuke*) (du latin *succus*), liqueur qui s'exprime de certaines choses : *le suc des fruits, des plantes*, etc.—Ce qu'il y a de plus succulent dans les viandes.—Il se dit aussi de certains fluides qui se trouvent dans le corps des animaux et de la terre : *les sucs de la terre*, les principes de végétation qu'elle renferme.— On appelle, *suc gastrique*, un fluide sécrété par la membrane muqueuse de l'estomac. — *Suc nourricier*, le sang. — Les médecins appellent, *suc nerveux*, une liqueur que quelques-uns ont cru exister dans les nerfs.—*Suc pancréatique*, une

liqueur qui se sépare dans les glandes du pancréas. — Fig., ce qu'il y a de meilleur, ce qu'il y a de bon, de substantiel dans un livre : *il a bien profité de la lecture de ce livre, il en a tiré, il en a pris tout le suc.* — T. de bot., on appelle, *suc propre*, une liqueur qui réside principalement dans l'écorce, et qui se distingue de la lymphe par sa couleur, sa substance et sa saveur : il est laiteux dans le figuier et les tithymales ; rouge dans la patience ; jaune dans la chélidoine ; gommeux dans le cerisier ; résineux dans le pin, le mélèze, etc. — *Suc de citron*, l'acide citrique des chimistes modernes. — On dit aussi : *suc d'oranges, suc de pommes*, etc.

*SUCCÉDANÉ, E, adj. (*çukecédané*) (du latin *succedaneus*), se dit, en pharm., des ingrédients qu'on substitue à la place de ceux qui ont été prescrits quand ils manquent, lorsqu'ils ont à peu près les mêmes vertus. — Subst. mas. : *un bon succédané*. Voy. le mot suivant.

SUCCÉDANÉES, subst. fém. plur. (*çukecédané*), t. d'antiq., victimes qu'on immolait en remplacement des premières qui n'avaient pas été favorables. — Il se prend aussi adjectivement : *dix victimes succédanées furent immolées.* — Quelques-uns disent à tort : *succidanées.*

SUCCÉDÉ, part. pass. de *succéder.*

SUCCÉDER, v. neut. (*çukecédé*) (du latin *succedere*, employé dans ses différentes acceptions, et qui signifie proprement *entrer sous* ou *dans*, fait de *sub*, sous, et de *cedere*, s'en aller), prendre la place de... : *la nuit succède au jour ; les révolutions s'y sont rapidement succédé.* — Parvenir à la possession de quelque chose après un autre : *succéder à un royaume, succéder à l'empire, succéder à la couronne ; Pompée, que Sylla avait élevé, succéda à une grande partie de sa puissance ; ils se flattaient de le perdre et de succéder à son crédit.* — Recueillir l'hérédité d'une personne par droit de parenté : *les enfants succèdent au père.* — *Être habile à succéder*, être propre à *succéder.* — *Succéder*, venir après ; *quelles tristes réflexions succédèrent à ce premier enchantement !* — Réussir : *tout lui succède à souhait.* Il est peu usité en ce dernier sens. — SE SUCCÉDER, v. pron. : *les jours se succèdent, mais ne se ressemblent pas.*

SUCCENTEUR, subst. mas. (*çukeçanteur*), sous-chantre. (*Boiste.*) Inusité.

SUCCENTURIAUX, subst. et adj. mas. plur. (*çukeçanturiô*), t. d'anat., se dit de deux corps glanduleux qui embrassent l'extrémité des reins.

SUCCENTURIÉ, E, adj. (*çukeçanturié*), t. d'anat., sur-ajouté. Presque inusité.

SUCCENTURIER, subst. mas. (*çukeçanturié*), t. d'anat., muscle voisin de l'os pubis.

SUCCÈS, subst. mas. (*çukecè*) (du latin *successus*), réussite, issue heureuse ou profitable d'une affaire : *un bon* ou *mauvais succès ; cette entreprise a eu tout le succès qu'on désirait.* — Quand il est employé absolument, il se prend toujours en bonne part : *le succès de ses armes ; plaider avec succès.* — Avec les adj. possessifs, et en parlant des personnes, il se met au plur. : *ses succès dans la littérature.* En parlant des choses, il se met au singulier : *le succès de sa tragédie*, etc. — *Succès de circonstance*, dû aux circonstances qui ont fait seules réussir. — *Succès du moment*, *succès* qui ne dure que passagèrement, et qui n'est un *succès* que par rapport à la disposition des esprits du moment. — *Succès d'estime*, réussite très-ordinaire d'un ouvrage assez bon, mais qui n'a rien de saillant ; *succès* que l'auteur acquiert en égard à sa réputation, bien plus qu'au mérite réel de son ouvrage. — *Succès de vogue, succès* dont l'effet est de faire courir tout le monde pour en être témoin. — *Succès fou, succès d'enthousiasme*, en faveur duquel tout le monde est d'accord, tout le monde parle, et qu'on vante au-delà de toute expression. — *Succès de bon aloi*, mérité ; *succès de mauvais aloi*, non mérité.

SUCCESSEUR, subst. mas. (*çukecèceceur*), celui qui *succède* à un autre dans quelque place, charge ou dignité : *les successeurs abolissent souvent les actes de leurs prédécesseurs.* On le dit même d'une femme.

SUCCESSIBILITÉ, subst. fém. (*çukecècecibilité*), t. de jurispr., qualité de ce qui est *successible.* — Droit de *succéder.*

SUCCESSIBLE, adj. des deux genres (*çukecècecible*), t. de jurispr., habile à *succéder.*

SUCCESSIF, adj. mas., au fém. SUCCESSIVE (*çukecècecif, cive*), qui se *succède* sans interruption : *mouvement successif, l'ordre successif des jours et des nuits.* — Il se dit encore de choses qui se suivent de près : *on emporta cette ville d'assaut après des attaques successives.* — *Droits successifs*, droits qu'on a à une *succession.*

*SUCCESSION, subst. fém. (*çukecècecion*) (du latin *successio*), suite de plusieurs personnes dans la même dignité, ou les mêmes titres ou les mêmes fonctions : *il y a eu dans cette place une succession de gens de mérite.* — Cours, suite du temps : *par succession de temps*, par une longue suite de temps. — T. de jurispr., hérédité, biens qu'une personne laisse en mourant : *il lui est échu trois successions en un an.* — Manière dont quelqu'un entre à la place d'un autre, ou recueille ses biens et ses droits avec leurs charges. — T. de droit politique : *succession à la couronne.* — Plus particulièrement, manière dont les biens, droits et charges d'un défunt sont transmis à ses héritiers ou légataires. — Acte qui constate les droits et relate les clauses d'une succession. — On appelle, *succession bénéficiaire*, ou *par bénéfice d'inventaire*, celle que l'héritier n'accepte que sous le bénéfice d'inventaire, c'est-à-dire sous condition de n'être point tenu des dettes au-delà du contenu en l'inventaire ; et *succession ab intestat*, celle qui est déférée par la loi lorsque le défunt est mort *ab intestat*, c'est-à-dire sans avoir disposé de ses biens par testament ou autre disposition à cause de mort. — On dit : *succession directe, succession collatérale*, pour dire, succession qui doit passer aux héritiers descendant en ligne directe ou en ligne collatérale. — T. d'astron. : *succession des signes*, l'ordre dans lequel ils se suivent et selon lequel le soleil y entre *successivement.*

SUCCESSIVE, adj. fém. Voy. SUCCESSIF.

SUCCESSIVEMENT, adv. (*çukecèceciveman*), tour-à-tour, l'un après l'autre.

SUCCESSORAL, E, adj. (*çukecèceçoral*), exercé sur une *succession.* — Au plur. mas., *successoraux.*

SUCCESSORAUX, adj. mas. plur. Voy. SUCCESSORAL.

SUCCESSORIAL, E, adj. (*çukecèceçori-al*), Voy. SUCCESSORAL. — Au plur. mas., *successoriaux.*

SUCCESSORIAUX, adj. mas. plur. Voy. SUCCESSORIAL.

SUCCIDANÉ, E, (*çukecidané*). Voy. SUCCÉDANÉ, E, seul conforme à l'étymologie.

SUCCIN, subst. mas. (*çukecein*), (du latin *succinum*, fait, suivant quelques-uns, de *succus*, parce qu'on croyait que cette substance bitumineuse provenait du *suc* d'un arbre), ambre jaune. — On appelle, *huile de succin*, une substance huileuse que l'on extrait du *succin.* — *Succin noir*, substance bitumineuse, noire et luisante. — *Succin transparent*, crystallisé en octaèdres isolés. — *Succin de Born*, crystal volcanique.

SUCCINATE, subst. mas. (*çukecinate*), t. de chimie, sel formé par la combinaison de l'acide *succinique* avec une base.

SUCCINCT, E, adj. (*çukeceinkete*) (du latin *succinctus*, part. pass. de *succingere*, et qui signifie proprement ceint, troussé, relevé ; racines, *sub*, sous, dessous, et *cingere*, ceindre), court, bref. Il est opposé à *prolixe*, et il se dit proprement du discours, et des personnes par rapport au discours. — Fig. et en plaisantant : *repas succinct*, léger, et où il y a peu à manger.

SUCCINCTEMENT, adv. (*çukeceinteman*), d'une manière *succincte*, en peu de mots : *il conta succinctement ses raisons.* — Fam. : *déjeuner, dîner, souper succinctement*, légèrement.

*SUCCINÉE, subst. fém. (*çukeciné*), t. d'hist. nat., genre de coquillage établi aux dépens des hélices de *Linnée.*

SUCCINIQUE, adj. des deux genres (*çukecinike*), t. de chimie : *acide succinique*, acide tiré du *succin*, connu autrement sous le nom de *sel volatil de succin.*

SUCCINITE, subst. fém. (*çukecinite*), variété d'un jaune de *succin.*

SUCCION, subst. fém. (*çukecion*) (du latin *suctus, ûs*, fait de *suctum*, supin de *sugere*, sucer), action de *sucer* : *il y a des plaies qu'on guérit par la succion.* — En t. de physique, action par laquelle on élève une liqueur à une certaine hauteur.

SUCCISE, subst. fém. (*çukecize*), t. de bot., genre de plantes de la famille des scabieuses.

SUCCOMBÉ, part. pass. de *succomber.*

SUCCOMBER, v. neut. (*çukonbé*) (du latin *succumbere*), être accablé sous un fardeau que l'on porte : *succomber sous le poids, sous le faix* ; et fig. : *succomber sous le poids des affaires, du travail.* — Au fig., se laisser vaincre par... : *succomber à la tentation, à la douleur ; succomber à la fatigue*, être accablé de fatigue. — Avoir du désavantage dans une chose qu'on entreprend contre quelqu'un. — Avoir le dessous, céder, ne pas résister : *il a entrepris une mauvaise affaire ; il succombera.* — Mourir : *il a succombé hier.*

SUCCOTH, subst. mas. (*çukekote*), la fête des tabernacles chez les Juifs.

SUCCOTRIN, adj. mas. (*çukotrein*), t. de pharm. : *aloès succotrin*, variété de la substance extracto-résineuse que l'on connaît, en matière médicale, sous le nom d'*aloès* proprement dit. Ce nom de *succotrin* vient sans doute de celui de l'île *Soccotora*, d'où on l'extrait.

SUCCOVIE, subst. fém. (*çukovî*), t. de bot., genre de plantes.

SUCCUBE, subst. mas. (*çukube*) (du latin *succubare, cubare sub*, être couché dessous), sorte de démon qui, suivant l'opinion populaire, prend la forme d'une femme pour avoir la compagnie charnelle d'un homme. — Cauchemar.

SUCCULEMMENT, adv. (*çukulaman*), d'une manière *succulente.* — Ce mot manque dans l'*Académie.*

SUCCULENT, E, adj. (*çukulan, lante*), qui a beaucoup de *suc*, qui est fort nourrissant. — T. de bot., rempli de *suc* : *fruits succulents*, ceux dont la chair est fondante, ou la pulpe agréable au goût. — Subst. fém. plur., famille de plantes appelées *les succulentes.*

SUCCURSALE, adj. et subst. fém. (*çukurçale*) (du latin *succurrere*), on appelle : *église succursale*, ou : *une succursale*, celle qui sert d'aide à une paroisse. — *Succursale* se dit aussi d'un hôpital qui ressort d'un autre hôpital, et en général de tout établissement subordonné à un autre.

SUCCURSALISTE, subst. mas. (*çukurçalicete*), desservant d'une *succursale.* — Ce mot, que nous ne lisons que dans l'*Académie*, n'est point usité ; on se sert généralement du mot *desservant.*

SUCCUSSION, subst. fém. (*çukucecion*), t. de médec., action de *secouer.* Peu usité.

SUCÉ, subst. mas. (*çucé*), t. d'hist. nat., sorte de canard qu'on trouve à Saint-Domingue.

SUCE-BOEUF, subst. mas. (*çucebeufe*), t. d'hist. nat., oiseau du Sénégal, qui pique les *bœufs.*

SUCÉ, E, part. pass. de *sucer.*

SUCEMENT, subst. mas. (*çuceman*), action de *sucer.*

SUCER, v. act. (*çucé*) (du latin *sugere*), tirer quelque *suc* ou quelque liqueur avec les lèvres. Il se dit de la liqueur qu'on attire, et du corps dont on l'attire : *sucer le lait, le sang ; sucer un os, une plaie.* — Par anal. : *sucer avec le lait*, contracter dès sa plus tendre enfance l'habitude... : *c'est une haine de famille qu'il a sucée avec le lait.* — On dit encore dans le même sens : *le despotisme qu'il avait sucé en naissant.* — Fig. et fam., tirer peu à peu le bien, l'argent d'une personne : *il a des parents qui le sucent.* — Faire fondre : *sucer une dragée.* — SE SUCER, v. pron.

SUCET, subst. mas. (*çucè*), t. d'hist. nat., espèce de petit poisson.

SUCEUR, subst. mas. (*çuceur*), celui qui *suce* les plaies pour les guérir. — T. d'hist. nat., ordre d'insectes aptères.

SUCEUR-DE-MIEL, subst. mas. (*çuceurde-mièle*), nom vulgaire donné aux colibris et aux oiseaux-mouches.

SUÇOIR, subst. mas. (*çuçoar*), organe de l'insecte appelé *suceur*, d'un coquillage, d'une plante, qui sert à *sucer* l'aliment, l'eau, etc.

SUÇON, subst. mas. (*çuçon*), espèce d'élevure qu'on fait à la peau en la *suçant* violemment.

SUÇOTÉ, E, part. pass. de *suçoter.*

SUÇOTER, v. act. (*çuçoté*), *sucer* peu à peu et à diverses reprises. Fam. — SE SUÇOTER, v. pron.

SUCRE, subst. mas. (*çukre*) (du latin *saccharum*, fait du grec σακχαρ, σαχχαρι ou σαχχαρον lequel vient de l'arabe *sakkar*, dérivé du persan *schoukar*, qui lui-même a pour racine le samscrit ou indien *schakar*), suc extrêmement doux, tiré d'une sorte de canne ou de roseau particulier aux pays chauds, qui s'épaissit, se durcit et se blanchit par le moyen du feu. — *Sucre brut*, sucre qui, après avoir été cuit, n'est pas encore raffiné ; *sucre candi*, sucre encore plus raffiné et plus épuré que l'autre. Il est presque réduit en congélation, et ainsi appelé par les Italiens, parce que le peuple a cru qu'il avait été apporté

en Italie de l'île de Candie; *sucre candi blanc* fait avec du *sucre* blanc qu'on cuit avec de l'eau, et qu'on réduit ainsi en forme de congélation; *sucre candi rouge*, fait de la même manière que le candi blanc, mais avec du *sucre* rouge, c'est-à-dire avec la moelle du *sucre* sans qu'elle ait été raffinée; *sucre de betteraves*, le même que le *sucre* de cannes, mais qui est extrait des betteraves; *sucre de cannes*, *sucre* crystallisable, inaltérable à l'air et très-soluble dans l'eau, qu'on trouve dans la canne à *sucre*; *sucre de plomb*, l'acétate de plomb; *sucre de raisin*, *sucre* qui est sous la forme de petits grains réunis en tubercules ou en aiguilles, d'une saveur d'abord fraîche, puis sucrée, qu'on retire du raisin; *sucre de saturne*, l'acétate de plomb, qu'on nomme aussi *sucre de plomb*; *sucre d'écume*, *sucre* tiré des écumes des deux dernières chaudières, c'est-à-dire du sirop et de la batterie; *sucre d'orge*, composition faite avec du *sucre* et de l'eau d'orge, et de laquelle on se sert ordinairement contre le rhume; *sucre noir*, *sucre* brut qui n'a pas un bel œil, et qu'on n'a pas assez essuyé et égoutté quand on l'a cuit; *sucre passé*, celui qui tient le milieu entre le *sucre* brut et le *sucre* terré; *sucre raffiné*, *sucre* fait avec le *sucre* passé qui a reçu un degré de plus de perfection; *sucre rosat*, *sucre* blanc cuit dans de l'eau rose, et réduit en tablettes; *sucre royal*, celui qui se fait avec les plus belles cassonades; *sucre terré* ou *cassonade blanche*, celui qu'on a blanchi par le moyen de la terre dont on couvre le dessus des formes dans lesquelles on le met pour le purger; *sucre tors*, composition faite de *sucre* et de jus de réglisse, qui est en petits bâtons tortillés, et dont on se sert, comme du *sucre* d'orge, contre les rhumes; *sucre vermifuge*, un mélange de deutoxyde de fer noir, de mercure et de *sucre*, triturés ensemble. — On fait aussi une espèce de *sucre* avec le suc tiré par incision de l'érable, de bouleau, etc. — *Confitures à mi-sucre*, confitures où l'on ne met que la moitié du *sucre* qu'on emploie dans les autres. — On appelle *bois de sucre*, la cannelle de la Cochinchine, dont on fait usage de préférence aux autres dans les états de la Chine. — Prov. : *c'est un apothicaire sans sucre*, il manque des choses les plus nécessaires à sa profession. — Fig. et prov. : *cet homme est tout sucre et tout miel*, il est fort doucereux. — *En pain de sucre*, en forme de pain de *sucre*, en forme de cône.

SUCRÉ, E, part. pass. de *sucrer*, et adj., où il y a du *sucre*. — Qui a le goût du *sucre* : *melon sucré*. — Subst., prov. et fam. : *cette dame fait la sucrée*, affecte de paraître modeste, innocente, scrupuleuse. — *Faire son sucre*, faire le patelin, le bon apôtre.

SUCRÉE, subst. fém. (*çukré*), t. de bot., famille de plantes médicinales.

SUCRER, v. act. (*çukré*), mettre du *sucre* sur..., mêler quelque chose avec du *sucre*. — **SE SUCRER**, v. pron.

SUCRERIE, subst. fém. (*çukreri*), lieu où l'on recueille, cuit, prépare et affine le *sucre*. On dit plus souvent *raffinerie*. — Au plur., choses dans lesquelles il entre beaucoup de *sucre*, comme dragées, confitures, gâteaux, etc.

SUCRIER, subst. mas. (*çukri-é*), vase dans lequel on met du *sucre* en poudre ou en morceaux. — Quelquefois on nomme, *sucrier*, l'endroit, le vase ou le tiroir, dans lequel un maître de café serre le *sucre* qu'il a mis en morceaux pour les besoins de la journée. — *Sucrier* se dit aussi de l'ouvrier qui travaille dans les *sucreries*. — Celui qui fait le commerce des *sucres*. Pop. et peu usité. — T. d'hist. nat., genre d'oiseaux de la famille des grimpereaux.

SUCRIN, adj. mas. (*çukrein*), qui a le goût du *sucre* : *melon sucrin*.

SUCRION, subst. mas. (*çukri-on*), t. d'agric., nom qu'on donne à une espèce d'orge qui quitte sa balle, et qui se cultive dans diverses parties de la France.

SUCTION, *barbarisme*. Voy. SUCCION.

SUD, subst. mas. et adj. (*çude*) (mot d'origine purement teutonique, suivant *Wachter*, etc.), le midi, la partie du monde opposée au nord, au septentrion. — Le vent du midi. — On appelle adj. et des deux genres : *pôle sud*, le pôle antarctique; *latitude sud*, latitude de l'équateur à ce pôle. — *Le vent est sud*, vient du *sud*. — *Faire le sud*, t. de mar., faire route vers le *sud*.

SUDAMINA, subst. m. pl. (*çudamina*), t. de médec., pustules peu apparentes, diaphanes, incolores, qui annoncent à l'extérieur la dothinentérie.

*__SUDATOIRE__, adj. des deux genres (*çudatoare*), t. de médec.; se dit d'une fièvre accompagnée de beaucoup de *sueur*.

SUDATORIE, subst. fém. (*çudatori*), étuve pour *suer*. (Boiste.) Inusité.

SUD-EST, subst. et adj. mas. (*çudècete*), plage située au milieu de l'espace qui sépare le *sud* de l'*est* : elle décline de quarante-cinq degrés du *sud* à l'*est*. — Vent qui souffle de cette plage.

SUD-EST-QUART-EST, subst. et adj. mas. (*çudècetekardècete*), plage située au milieu de l'espace qui sépare le *sud-est* de l'*est-sud-est* : elle décline de cinquante-six degrés quinze minutes du *sud* à l'*est*. — Vent qui souffle de cette plage.

SUD-EST-QUART-SUD, subst. et adj. mas. (*çudècetekarçude*), plage située au milieu de l'espace qui sépare le *sud-est* du *sud-sud-est* : elle décline de trente-trois degrés quarante-cinq minutes du *sud* à l'*est*. — Vent qui souffle de cette plage.

SUDIS, subst. mas. (*çudi*), t. d'hist. nat., genre de poissons osseux des mers de Sicile.

SUDORIFÈRE et plus souvent **SUDORIFIQUE**, adj. des deux genres (*çudorifère*, *fike*) (du latin *sudor*, *sudoris*, sueur, et *ferre*, porter, ou *facere*, faire, procurer), qui provoque la sueur. — Il est aussi subst. mas. : *un bon sudorifique*.

SUD-OUEST, subst. et adj. mas. (*çudouècete*), plage située au milieu de l'espace qui sépare le *sud* de l'*ouest* : elle décline de quarante-cinq degrés du *sud* à l'*ouest*. — Vent qui souffle de cette plage.

SUD-OUEST-QUART-OUEST, subst. et adj. mas. (*çudouècetekardouècete*), plage située au milieu de l'espace qui separe le *sud-ouest* de l'*ouest-sud-ouest* : elle décline de cinquante-six degrés quinze minutes du *sud* à l'*ouest*. — Vent qui souffle de cette plage.

SUD-OUEST-QUART-SUD, subst. et adj. mas. (*çudouècetekarçude*), plage située au milieu de l'espace qui sépare le *sud-ouest* du *sud-sud-ouest* : elle décline de trente-trois degrés quarante-cinq minutes du *sud* à l'*ouest*. — Vent qui souffle de cette plage.

SUD-QUART-SUD-EST, subst. et adj. mas. (*çudekarçudècete*), plage située au milieu de l'espace qui sépare le *sud* du *sud-est* : elle décline de onze degrés quinze minutes du *sud* à l'*est*. — Vent qui souffle de cette plage.

SUD-QUART-SUD-OUEST, subst. et adj. mas. (*çudekarçudouècete*), plage située au milieu de l'espace qui sépare le *sud* du *sud-sud-ouest* : elle décline de onze degrés quinze minutes du *sud* à l'*ouest*. — Vent qui souffle de cette région.

SUDRA, subst. fem. (*çudra*), ancien vêtement, robe dont se revêtaient les Guèbres.

SUD-SUD-EST, subst. et adj. mas. (*çudeçudècete*), plage située au milieu de l'espace qui sépare le *sud* du *sud-est* : elle décline de vingt-deux degrés trente minutes du *sud* à l'*est*. — Vent qui souffle de cette plage.

SUD-SUD-OUEST, subst. et adj. mas. (*çudeçudouècete*), plage située au milieu de l'espace qui sépare le *sud* du *sud-ouest* : elle décline de vingt-deux degrés trente minutes du *sud* à l'*ouest*. — Vent qui souffle de cette plage.

SUDZÉLÈTES, subst. mas. plur. (*çudezélétece*), t. d'antiq., secte de juifs.

SUÉ, part. pass. de *suer*.

*__SUÈDE__, subst. propre fém. (*çu-ède*), royaume du nord de l'Europe : capitale, Stockholm.

*__SUÉDOIS, E__, subst. et adj. (*çu-édoa*, *doaze*), de *Suède*. — Qui a rapport à la *Suède*; qui concerne la *Suède* : *comte suédois*, *frégate suédoise*. — Qui est originaire de *Suède* : *un Suédois*, *une Suédoise*.

SUÉE, subst. fém. (*çu-é*), inquiétude subite et mêlée de crainte, qui fait *suer*. Pop. — Grande dépense.

SUER, v. neut. (*çu-é*) (du lat. *sudare*, fait de *sudor*, *sudoris*, sueur), rendre par les pores quelques humeurs : *suer de la tête*, *des pieds*, *des aisselles*. Il se dit plus proprement de la transpiration sensible, et *transpirer*, de l'insensible. — Par extension, on le dit de l'humidité qui paraît sur les murailles : *dans le dégel les murailles suent*. — Fig. et fam. : travailler beaucoup, se donner beaucoup de peine pour venir à bout de quelque chose. — Fig. et fam. : *faire suer*, faire grand'peur à quelqu'un, lui faire de la peine. — *C'est un homme qui fait suer*, dont la conversation est pesante. — Act., usité seulement dans quelques expressions fam. : *suer les grosses gouttes*, *suer à grosses gouttes*. — *Suer de l'encre*, *de l'huile*, se dit quand la *sueur* a quelque chose de noir, de gluant, d'huileux, et par exagération, quand on est dans un grand embarras. — Fig., *suer sang et eau*, se donner beaucoup de peine pour réussir. — En t. de fabrique de tabac : *suer des feuilles de tabac*, les mettre en monceau pour en faire sortir l'humidité. — *Suer une maladie vénérienne*, se faire *suer* pour se guérir d'une maladie vénérienne. — Un homme d'esprit a dit d'un autre homme dont la réputation morale lui paraissait au moins équivoque : *ce malheureux sue le crime*.

SUERCE, subst. fém. (*çu-èrce*), t. de bot., genre de plantes digynes.

*__SUERIE__, subst. fém. (*çuri*), bâtiment où l'on dépose les plantes de tabac, pour les faire *ressuer* et fermenter.

SUETTE, subst. fém. (*çu-ète*), maladie contagieuse qui consiste dans une *sueur* abondante avec fièvre maligne.

SUEUR, subst. fém. (*çu-eur*) (du lat. *sudor*, fait, dans la même signification, du grec ὕδωρ, eau), humeur, sérosité qui sort par les pores quand on *sue*. — Action de *suer*. — Peine qu'on se donne pour réussir à quelque chose : *avoir éprouvé bien des fatigues et bien des sueurs*. En ce sens il s'emploie ordinairement au plur., excepté dans cette expression fam. et adv. : *à la sueur de son corps*, *de son front*, *de son visage*.

SUFFÈTES, subst. mas. plur. (*çufète*), t. d'antiq., nom que portaient à Carthage les premiers magistrats de la république.

SUFFI, part. pass. de *suffire*.

SUFFIRE, v. neut. (*çufire*) (du lat. *sufficere*). Il se conjugue comme *réduire*; part. pass., *suffi*; part. prés., *suffisant*; prét. déf., *je suffis*. Pouvoir fournir et satisfaire aux besoins : *la dépense est trop grande*, *il n'y peut pas suffire*; *ce valet ne saurait suffire à tout*. Il se dit des choses et des personnes : *peu de bien suffit au sage*. — *Il ne peut suffire à toutes les affaires dont il est chargé*, à les traiter, à les terminer. — *Elle suffisait à* (ou *pour*) *me tourmenter*, c'était assez d'elle pour, etc. — Familièrement : *cela suffit*, *cela me suffit*, ou simplement *suffit!* voilà qui est bien, c'est assez, n'en parlons plus. — Prov. : *à chaque jour suffit sa peine*, il ne faut pas se tourmenter inutilement pour l'avenir. — Il s'emploie souvent impersonnellement : *il suffit de tant de blé pour tant d'hommes*; *qu'il vous suffise que je l'ai voulu*; *il suffit de vous dire...*; *vous êtes content*, *il suffit*. — SE SUFFIRE, v. pron. : *se suffire à soi-même*, trouver en soi de quoi satisfaire à toutes ses nécessités, à tous ses besoins.

SUFFISAMMENT, adv. (*çufizaman*) (du lat. *sufficienter*), assez.

SUFFISANCE, subst. fém. (*çufizance*), ce qui suffit : *avoir suffisance de vivres*; *en avoir*, *en prendre sa suffisance*. Il est fam. — On dit prov. : *qui n'a suffisance n'a rien*, quelques biens que possède un homme, s'il ne sait pas s'en contenter, il est aussi malheureux que s'il n'avait rien. Autrefois, en parlant des personnes, capacité, habileté, science. On ne le dit plus qu'en style de chancellerie. — Vanité, présomption : *cet homme a une sotte suffisance*. — *A suffisance*, *en suffisance*, loc. adv., *suffisamment*, assez.

*__SUFFISANT, E__, adj. (*çufizan*, *zante*), qui *suffit* : *cent hommes sont suffisants pour défendre cette place*; *la somme que vous m'avez assignée n'est pas suffisante*. — Les théologiens disent : *la grace suffisante*. — Orgueilleux, présomptueux. En ce dernier sens on dit aussi subst. : *c'est un suffisant*, *une suffisante*; *il fait le suffisant*. — *Suffisant* se prend quelquefois en bonne part, quand il est joint à un autre mot qui en détermine la signification : *il ne faudrait donner les premières charges de l'état qu'à des gens suffisants et capables de les remplir*. — SUFFISANT, IMPORTANT, ARROGANT. (*Syn.*) Le *suffisant* est celui en qui la pratique de certains détails, que l'on honore du nom d'affaires, se trouve jointe à une très-grande médiocrité d'esprit. — Un grain d'esprit, et une once d'affaires plus qu'il n'en entre dans la composition du *suffisant*, font l'important. — Pendant qu'on ne fait que rire de l'*important*, il n'a pas un autre nom; dès qu'on s'en plaint, c'est l'*arrogant*.

SUFFISANTE, subst. fém. (*çufizante*), se disait autrefois d'une pièce de quarante-huit, de dix-huit calibres de longueur. — Voy. SUFFISANT, adj.

SUFFUMINABLE, adj. des deux genres (*çu-*

fluminable), se dit d'un poulet qui est en incubation. Mot aussi stupide qu'il est inutile.

SUFFOCANT, E, adj. (*çufokan, kante*), qui suffoque : *vapeur suffocante*.—T. de médec.; il se dit de la bronchite, avec *suffocation* imminente : *catarrhe suffocant*.

SUFFOCATION, subst. fém. (*çufokâcion*) (du lat. *suffocatio*), étouffement, perte de respiration ou grande difficulté de respirer : *si ce catarrhe lui tombe sur la poitrine, la suffocation est à craindre*. — T. de médec. : *suffocation de la matrice*, ou *hystérite*, difficulté de respirer, causée par des vapeurs dont l'effet est un resserrement de la poitrine et de la gorge, qui empêche une femme de respirer, et l'étrangle comme si elle avait une corde qui lui serrât le cou, ou un morceau qu'elle ne pût avaler.

SUFFOQUÉ, E, part. pass. de *suffoquer*. Il est aussi adjectif, et, dans cette acception, il n'est d'usage qu'en cette phrase : *viandes suffoquées*, chair des bêtes dont on n'a point fait sortir le sang : *par le premier concile de Jérusalem, il était ordonné de s'abstenir des viandes suffoquées*.

SUFFOQUER, v. act. (*çufokié*) (du lat. *suffocare*, formé, dans le même sens, de la prép. *sub*, sous, et *fauce*, ablatif de *faux, faucis*, la gorge, *presser, serrer sous la gorge*), étouffer, faire perdre la respiration. Il se dit ordinairement du manque de respiration qui arrive par quelque cause intérieure : *une esquinancie, un catarrhe l'a suffoqué; la douleur le suffoquait et lui ôtait la parole; de longues toux les suffoquent*. —Il s'emploie aussi quelquefois au neut. Ainsi on dit d'un homme qui étouffe, qu'*il est prêt à suffoquer*; et, par exagération, d'un homme qui a une extrême envie de parler, on dit : *si vous ne le laissez parler, il va suffoquer*.—*Suffoquer de colère*, éprouver une vive colère.—*se* **SUFFOQUER**, v. pron.

SUFFRAGANT, subst. mas. et adj. (*çufraguan*) (en lat. *suffragans*, part. prés. de *suffragari*, pris dans le sens d'aider, seconder, et qui signifie proprement *donner son suffrage*); il se dit, dans la hiérarchie ecclésiastique, d'un évêque, par rapport à son métropolitain : *chaque métropolitain a son suffragant*.—Il se prend aussi subst. : *le métropolitain et le suffragant; en appeler du suffragant au métropolitain*.—Il se dit aussi d'un évêque qui, n'ayant que le titre d'un évêché *in partibus*, remplit néanmoins les fonctions épiscopales dans le diocèse d'un autre évêque.— Nous ne voyons pas pourquoi on ne dirait pas *suffragante* au féminin, si l'on avait besoin de se servir de ce mot, en parlant d'une femme, d'une abbesse, par exemple.

***SUFFRAGE**, subst. mas. (*çufraje*) (du lat. *suffragium*), voix qu'on donne dans les délibérations et en matière d'élection : *donnez-lui votre suffrage*. —Approbation : *il a enlevé tous les suffrages*.— Au plur., prières que l'Église fait à Dieu pour les fidèles.—*Suffrages des saints*, les prières que les saints font à Dieu en faveur de ceux qui les invoquent. — On appelle aussi *suffrages*, certaines prières qui se disent dans l'office à la fin des laudes et des vêpres, en certains jours de l'année, pour la commémoration des saints. — *Menus suffrages*, oraisons de dévotion particulière. Il se prend alors dans un sens ironique.

SUFFRÉNIE, subst. fém. (*çufréni*), t. de bot., petite plante annuelle du genre des salicaires.

SUFFUMIGATION, subst. fém. (*çufumiguâcion*) (en lat. *suffumigatio*, fait de *suffumigare*, lequel est formé de *sub*, sous, dessous, et de *fumigare*, faire de la fumée ou brûler des parfums), combustion de matières odorantes propres à détruire les mauvaises exhalaisons, les miasmes, etc.— Remède qu'on fait entrer dans le corps par le moyen de la fumée ou en parfum. Ce ne sont du reste que des manigances superstitieuses.

SUFFUSION, subst. fém. (*çufuzion*) (du lat. *suffusio*, fait de *suffundere, fundere sub*, verser, épandre par dessous), épanchement du sang et de la bile. Terme vieilli. — *Suffusion de l'œil*, cataracte, taie dans l'humeur aqueuse de l'œil.

SUGAL, subst. mas. (*çugual*), t. d'hist. nat., petite coquille du genre des volutes.

SUGGARE, subst. mas. (*çuguare*), t. d'hist. nat., espèce d'insectes qu'on trouve au cap de Bonne-Espérance.

SUGGÉRÉ, E, part. pass. de *suggérer*.

SUGGÉRER, v. act. (*çuguejéré*) (du lat. *suggerere*), insinuer, inspirer une chose à quelqu'un : *suggérer de bons conseils*. — *Suggérer* se prend quelquefois en mauvaise part, *suggérer un testament*, faire faire un testament par adresse, par artifice ou par insinuation, à l'avantage ou au désavantage de quelqu'un.—*se* **SUGGÉRER**, v. pron.

SUGGESTE, subst. mas. (*çuguejècete*), t. d'antiq., loge ou place des empereurs romains au spectacle.—Tribune aux harangues, chez les anciens.

***SUGGESTION**, subst. fém. (*çuguejècetion*) (en lat. *suggestio*), instigation, persuasion. — **SUGGESTION, INSPIRATION, INSINUATION, INSTIGATION, PERSUASION.** (*Syn.*) La *suggestion* est une manière cachée ou détournée de prévenir et d'occuper l'esprit de quelqu'un d'une idée qu'il n'aurait pas. L'*inspiration* est un moyen insensible et pénétrant de faire naître dans l'esprit de quelqu'un des pensées, ou dans son cœur des sentiments qui semblent y naître comme d'eux-mêmes. L'*insinuation* est une manière subtile et adroite de se glisser dans l'esprit de quelqu'un, et de s'emparer de sa volonté sans qu'il s'en doute. L'*instigation* est un moyen stimulant et pressant d'exciter secrètement quelqu'un à faire ce à quoi il répugne et résiste. La *persuasion* est le moyen puissant et victorieux de faire croire fermement ou adopter pleinement à quelqu'un ce qu'on veut, même malgré des préjugés ou des préventions contraires, et plus par le charme du discours ou de la chose qui intéresse et gagne, que par la force des raisons qui convainquent et subjuguent. La *suggestion* surprend et entraîne l'esprit inattentif ou dominé. L'*inspiration* étonne les esprits, et les fait agir par des lumières et par des mouvements nouveaux et extraordinaires. L'*insinuation* s'ouvre doucement le chemin et se ménage adroitement la confiance des âmes molles et faciles. L'*instigation* sollicite sourdement et fortement, et contraint enfin les esprits faibles et les âmes lâches. La *persuasion* ravit, pour ainsi dire, à force ouverte, mais surtout par la force de l'onction, l'acquiescement de tous les esprits; et surtout elle gagne l'esprit par le cœur. — La *suggestion* est un ressort caché; l'*inspiration*, une influence secrète; l'*insinuation*, un manège fin; l'*instigation*, un aiguillon perçant; la *persuasion* est l'arme de l'éloquence.—On cède, on obéit à la *suggestion*; on est saisi, agité par l'*inspiration*; on se laisse aller à l'*insinuation*; on se défend en vain contre l'*instigation*; on ne résiste point à la *persuasion*.

SUGGI, ou **SUGI**, subst. mas. (*çuji*), t. de bot., sorte de plante du Japon.

SUGILLATION, subst. fém. (*çujilelâcion*) (du latin *suggillatio*), meurtrissure. (*Trévoux.*)—T. de médec., se dit particulièrement de certaines taches rouges qui viennent sur la peau, dans le scorbut, la rougeole, la fièvre maligne, etc.

SUGLACURU, subst. mas. (*çuguelakuru*), t. d'hist. nat., larve d'un insecte qu'on trouve à Cayenne, où on la nomme *ver macaque*.

SUICIDE, subst. mas. (*çuicide*) (du latin *sui*, de soi, et *cædes*, meurtre), action de celui qui se tue lui-même volontairement. — Subst. mas. et fém., celui qui se tue lui-même.

se **SUICIDER**, v. pron. (*ce çuicidé*), se tuer soi-même. (*Boiste.*) Néologisme et barbarisme.

SUIE, subst. fém. (*çui*) (suivant *Wachter*, de l'anglo-saxon *soothe* ou *soote*, dont les Anglais ont fait *soot*, conservé encore aujourd'hui dans leur langue avec la même signification), matière noire et épaisse que laisse la fumée et qui s'attache au tuyau de la cheminée. — Fam. : *noir comme de la suie*, excessivement noir.

***SUIF**, subst. mas. (*çuife*) (du latin *sebum*), graisse de mouton, de bœuf ou de vache dont on fait la chandelle. — On appelle *suif de place*, le suif que les bouchers de Paris vendent en pain; *suif en branche*, la graisse desséchée et propre à faire du *suif*; *suif en jatte* ou *en pain*, du suif qui a été moulé dans une forme de bois; *petit suif*, la graisse qui se fige sur le bouillon où l'on fait cuire les tripes et abattis des animaux. — *Suif minéral*, substance blanche et cassante, classée parmi les huiles bitumineuses; on la trouve en Suède. — T. de bot., *arbre à suif*, arbre de Chine dont le fruit a quelques propriétés du *suif*.—T. de mar. : *donner le suif* à un bâtiment, c'est le *suiver*, l'enduire d'un mélange de *suif*, de soufre et d'autres matières.

SUIFÉ, E, part. pass. de *suifer*.

SUIFER (l'*Académie* écrit **SUIFFER**, et préfère **SUIVER**), v. act. (*çuifé*), enduire de *suif*; mettre du *suif* sur une ouverture, une fente, pour arrêter l'écoulement d'un liquide. — *se* **SUIFER**, v. pron. — L'usage a adopté *suiver*.

SUILLE, subst. mas. (*çui-ie*), t. de bot., genre de plantes.

SUIN, subst. mas. (*çu-ein*), sels neutres séparés du verre. (Boiste.)

SUINEUX, adj. mas.; au fém. **SUINEUSE**, (*çuineu, neuse*), gras de *suint*.—Pourquoi *Boiste* qui a créé ce mot, lequel du reste n'est pas usité, mais qui pourrait être utile, pourquoi, demandons-nous, *Boiste* n'a-t-il pas dit *suinteux, suinteuse*, formant ainsi régulièrement l'adj. du mot *suint?*

SUINT, subst. mas. (*çuein*), humeur épaisse qui *suinte* du corps des animaux.

SUINTÉ, part. pass. de *suinter*.

SUINTEMENT, subst. mas. (*çueinteman*), action de *suinter*.

SUINTER, v. neut. (*çueinté*) (suivant *Ménage*, au moyen de quelques légères transformations, de *sudare*, suer), s'écouler presque insensiblement, en parlant d'une liqueur, d'une humeur : *le vin suinte entre deux douves*. Il se dit aussi du vase d'où la liqueur coule : *ce tonneau suinte*; de la plaie, etc., d'où l'humeur sort : *cette plaie suinte encore*. — Rendre une certaine humidité en parlant d'un corps poreux.

SUIONES, subst. propre mas. plur. (*çui-one*), anciens peuples du Nord. Mieux *Suéon*. V. au *Compl.*

SUIPPES, subst. propre mas. (*çuipe*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Châlons-sur-Marne, dép. de la Marne.

Suis, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic. du verbe auxiliaire **ÊTRE**.

DU VERBE IRRÉGULIER **SUIVRE** :

Suis, 2e pers. sing. impér.

Suis, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.

Suis, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.

***SUISSE**, subst. propre fém. (*çuice*), république fédérative de l'Europe, divisée en vingt-deux cantons.

***SUISSE**, subst. mas. (*çuice*), nom de nation, celui qui est né en *Suisse*.— Idiome de ce pays : *parler le suisse*.—Portier : *le suisse d'un hôtel*, etc. — Fig. et fam., homme brutal, ignorant, qui n'entend raison sur rien : *il y a dans cette maison un portier tirant sur le suisse*. — *Suisse d'église*, gardien d'une église, qui précède le clergé dans les processions. — En hist. nat., sorte de poisson.—Petit quadrupède d'Amérique qui ressemble beaucoup au *mulot*.

SUISSERIE, subst. fém. (*çuiceri*), loge du *suisse*.—Auberge que tient le *suisse* d'un hôtel.

SUISSESSE, subst. fém. (*çuicèce*), femme née en *Suisse*.—Ce mot manque dans l'*Académie*.

Suit, 3e pers. sing. prés. indic. du verbe irrégulier **SUIVRE**.

***SUITE**, subst. fém. (*çuite*), en parlant des personnes, ceux qui *suivent*, qui viennent après quelqu'un : *on laissa passer les premiers, on ferma la porte à toute la suite*. — Ceux qui *suivent*, ceux qui accompagnent quelqu'un par honneur; ceux qui sont autour de lui, devant, après lui, pour lui faire honneur : *un général et sa suite; une grande suite d'officiers supérieurs; il avait une brillante suite*.—*Carrosse de suite*, les carrosses qui sont chez un prince, chez un ambassadeur, pour l'usage de ses employés et de ses domestiques.—*Vin de suite*, vin destiné aux domestiques d'une maison.— Postérité, descendance : *un homme n'a point de suite*, n'a point de famille, n'a point d'enfants.—*Il n'y a point de suite dans sa conduite*, il a beaucoup d'inégalité, de variation dans sa conduite.— *Une chose vient à la suite d'une autre*, elle vient après. —T. de mus.: *suite d'airs*, différents airs publiés séparément.—*Première suite, seconde suite d'airs militaires*, première et seconde partie.—Ce qui *suit* : *voyons la suite*. — Continuation d'un ouvrage : *il faut entendre la suite de son discours, pour bien comprendre ce passage, il faut lire la suite*.—Enchaînement de plusieurs choses arrivées l'une après l'autre : *sa vie est une suite de disgraces; la suite des temps*, la succession des siècles.— Plusieurs choses de même espèce qu'on range par ordre : *suite de médailles, d'estampes*, etc. — Effet d'un événement : *cette affaire a eu d'heureuses ou de fâcheuses suites*. En ce sens, on dit absolument et toujours en mauvaise part. *cela peut avoir des suites*, il peut en arriver des résultats fâcheux.—Ordre, liaison : *il n'y a point de suite dans ce discours; cet homme n'a point de suite dans l'esprit*.—*Les meubles n'ont pas de suite*, il n'y a point d'hypothèque sur les meubles. — *A la suite*, loc. prép., attaché à... : *être à la suite d'un ambassadeur*, l'accompagner, être de son cortége. — *Être à la suite de la cour*, la *suivre* partout où elle va. — *Être à la suite du conseil, d'un tribunal*, suivre le conseil, un tribunal pour quelque affaire qui en ressort ou que l'on a à ce tribunal.— *Être à*

la suite d'une affaire, la solliciter, la poursuivre; être attentif à tout ce qui se passe dans le cours d'une affaire, en observer toutes les chances, tous les accidents, etc.—*Un officier est réformé à la suite d'un régiment, d'une place de guerre*, c'est-à-dire que cet officier doit *suivre* le régiment, ou est attaché à telle place; et on dit absolument : *c'est un officier à la suite.*—*Être à la suite de*, à la poursuite de..., au propre et au fig., se trouver après, dans l'ordre successif.—*Marcher, entrer à la suite de quelqu'un*, marcher, entrer après lui.—*Cette interdiction n'entraîne pas toujours l'erreur à sa suite.*—*De suite*, loc. adv., l'un après l'autre, sans interruption : *il ne sait pas dire deux mots de suite.*—*Tout de suite*, loc. adv., sans discontinuation, promptement, sur-le-champ, sans délai, aussitôt : *il a couru vingt postes tout de suite; il faut que les enfants obéissent tout de suite.*—*Par suite, dans la suite*, loc. adv., dans un temps à venir, dans un temps subséquent : *par suite on en viendra à mon avis; c'est ce que l'on verra par la suite.* — On ne dit plus : *dans les suites*, pour, dans la *suite*.

SUITES, subst. fém. plur. (*çuite*), t. de vén., testicules d'un sanglier. *Luites*, dont *suites* n'est que la corruption, est cependant le vrai mot.

***SUIVABLE**, adj. des deux genres (*çuivable*), fil également filé et qui ne barre point l'étoffe.

DU VERBE IRRÉGULIER **SUIVRE** :

Suivaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Suivais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Suivais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Suivait, 3e pers. sing. imparf. indic.
Suivant, part. prés.

SUIVANT, prép. (*çuivan*), selon, à proportion de. —*Suivant que*, loc. conj., selon que...—SUIVANT, SELON. (*Syn.*) *Suivant* signifie, en suivant, pour suivre, si l'on suit, etc.; il exprime l'action de parler ou d'agir après ou d'après, une suite, une conséquence. *Selon* revient aux mots ou aux différentes manières de parler, ainsi que, comme, à ce que, etc. *Selon* Aristote, c'est-à-dire, à ce que dit, ainsi que le dit *Aristote; selon* votre volonté, ainsi que vous voudrez.—On dit *selon* l'hébreu, *selon* la Vulgate, *selon* les Septante, *selon* le texte samaritain, lorsqu'il s'agit de citer un de ces textes. S'il s'agissait d'en suivre l'un ou l'autre, *suivant* serait bien dit. — On dirait mieux *selon* saint Thomas, *selon* Scot, pour citer les auteurs et les autorités; et *suivant* la doctrine de saint Thomas, *suivant* la doctrine de Scot, parce qu'en effet on dit *suivre la doctrine*, et que c'est dans ce sens qu'on dit *suivre un auteur*. — Il paraît, par quelques exemples familiers, que *selon* exprime quelque chose de plus fort, de plus déterminé, de plus positif, de plus absolu que *suivant*. Aussi désigne-t-il mieux une autorité, une règle à laquelle il faut obéir, se conformer; tandis que *suivant* laisse plus de liberté et d'incertitude. J'agis *selon* vos ordres, lorsque je les exécute; j'agis *suivant* vos ordres, quand je les suis. A proprement parler, je suis un conseil, j'obéis à un ordre.—Je dis plutôt *selon* Bossuet, *selon* Pascal, *selon* l'Académie, lorsque j'adopte les pensées des auteurs, lorsque je m'appuie de leur autorité. Je dirai plutôt *suivant* Ménage, *suivant* Girard, quand je ne prends point de parti, ou que je prends un parti contraire.—Je me détermine *selon* ma volonté, parce que telle est ma volonté. J'opine *suivant* mon avis, parce que mon esprit juge convenable de l'embrasser. — Nous mourrons tous, *selon* la loi de la nature; c'est une nécessité inévitable. Un jeune homme doit survivre à un vieillard, *suivant* le cours ordinaire de la nature.—On dit moralement, *selon* la règle, ou *suivant* les exemples. — Vous vous comportez *selon* votre devoir, il vous oblige; vous vous en détournez *suivant* les exemples d'autrui, ils vous engagent.

SUIVANT, E, subst. et adj. (*çuivan, vante*) qui *suit*, qui est après, qui accompagne. — Subst. Il se dit des individus qui composent une famille : *on l'invita lui et ses suivants.*—*Un homme n'a ni enfants, ni suivants fort proches, n'a ni enfants, ni parents.*— Au fém., femme de chambre qui accompagne une dame; soubrette.

DU VERBE IRRÉGULIER SUIVRE :

Suive, précédé de *que je*, 1re pers. sing prés. subj.
Suive, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers sing. prés. subj.

SUIVÉ, E, part. pass. de *suiver*.

DU VERBE IRRÉGULIER SUIVRE :

Suivent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Suivent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.

SUIVER, v. act. (L'*Académie* ajoute que quelques-uns disent *suiffer*; nous pensons, nous, qu'elle ne devrait permettre que l'un de ces deux mots; mais nous devons déclarer que la généralité s'est déclarée, peut-être à tort, pour *suiver*) (*çuivé*), enduire de *suif* : *suiver un navire.* — *se* SUIVER, v. pron.

DU VERBE IRRÉGULIER SUIVRE :

Suives, 2e pers. sing. prés. subj.
Suivez, 2e pers. plur. impér.
Suivez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.

SUIVI, E, part. pass. de *suivre*, et adj. —Qui attire un grand nombre d'auditeurs, de spectateurs : *professeur, prédicateur, acteur fort suivi; pièce fort suivie.*—Soutenu : *attention suivie.*—Où il y a de l'ordre, de la liaison : *discours, raisonnement bien suivi.*

DU VERBE IRRÉGULIER SUIVRE :

Suiviez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.
Suiviez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Suivîmes, 1re pers. plur. prét. déf.
Suivions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Suivions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.
Suivirent, 3e pers. plur. prét. déf.
Suivis, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.
Suivis, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Suivisse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Suivissent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Suivisses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Suivissiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Suivissions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Suivit, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Suivît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Suivîtes, 2e pers. plur. prét. déf.
Suivons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.
Suivra, 3e pers. sing. fut. indic.
Suivrai, 1re pers. sing. fut. indic.
Suivraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Suivrais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Suivrais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Suivrait, 3e pers. sing. prés. cond.
Suivras, 2e pers. sing. fut. indic.

***SUIVRE**, v. act. (*çuivre*), aller après : *je vous suis.*— *Suivre de l'œil*, examiner attentivement. —Aller après pour attraper : *suivre un loup, un voleur.*—Aller à la suite : *c'était à vous de suivre, au vieillard de monter.*—Accompagner, escorter : *se faire suivre par des gardes.* En ce sens on dit fig. : *l'envie suit la prospérité; l'embarras suit les richesses.* — *Suivre un chemin* ou *son chemin*, aller par un chemin, continuer d'y marcher. En ce sens on dit fig. : *suivre le chemin de la vertu, de la gloire; suivre les traces des héros*, etc. — En t. d'auteur : *faites suivre* ou *suivez*, avertissement donné au compositeur pour qu'il ne fasse pas d'*alinea* et qu'il continue la ligne commencée.—Fig. et fam. : *suivre sa pointe*, continuer son entreprise. — Observer, épier : *on a suivi cet homme suspect.*—Être après, par rapport au temps, au lieu, au rang, à la situation, etc. : *l'été suit le printemps; lisez la page qui suit.*—Se conduire à l'exemple de...; se modeler sur... : *il suit les préceptes de son maître; il suit sa manière de peindre, d'écrire*, etc. — *Suivre une affaire*, s'attacher à une affaire avec persévérance, et ne rien négliger de tout ce qui peut la faire réussir; tâcher de découvrir ce qu'il y a de plus caché dans une affaire, et toutes les circonstances qui peuvent en faire juger. —Absol. : *quand on a commencé, il faut suivre.* —Fig. : *suivre le parti de quelqu'un, suivre sa doctrine, ses principes*, etc., être du parti de quelqu'un, adopter sa doctrine, ses principes, etc. — Se consacrer à... : *suivre le barreau; suivre sa vocation, la profession qu'on a embrassée*, etc. — S'attacher à.... : *suivre le parti des armes.* — *Suivre un prédicateur*, être assidu aux sermons d'un prédicateur.—Fréquenter : *suivre les spectacles, les offices*, etc.— *Suivre une personne qui parle*, être attentif, en sorte qu'on ne perde rien de ce qu'il dit.—*Suivre un cours*, étudier la science qu'on y enseigne. *Suivre un professeur*, assister habituellement à ses leçons publiques. *Suivre une méthode*, la pratiquer. — Se laisser conduire à..., s'abandonner à... : *suivre sa pensée, son imagination, son caprice, sa passion, sa colère, son emportement, son instinct*, etc. — Se conformer à... : *suivre les coutumes d'un pays, les conseils, l'exemple de quelqu'un.*—Prov. : *qui m'aime me suive*, que celui qui a de l'attachement pour moi, vienne avec moi, m'imite, etc. — Résulter : *il suit de là que...* — *se* SUIVRE, v. pron., aller les uns après les autres : *ils se suivaient à fort peu de distance.* — Avoir de la liaison, se succéder : *les pensées de son discours se suivent très-bien; les jours se suivent, mais ne se ressemblent pas.* — SUIVRE LES EXEMPLES, IMITER LES EXEMPLES. (*Syn.*) On *suit les exemples* de celui qu'on prend pour guide, pour règle; on *imite les exemples* de celui qu'on prend pour modèle, pour type. On *suit les exemples* du premier, pour agir avec plus de sécurité et parvenir plus sûrement au but; on *imite les exemples* du second, pour lui ressembler et se distinguer comme lui. C'est surtout la confiance qui fait qu'on *suit*; c'est l'émulation qui fait qu'on *imite*. — Les disciples *suivent les exemples* de leurs maîtres; les petits *imitent* les grands autant qu'ils le peuvent. Mentor propose à Télémaque les *exemples* d'Ulysse à *suivre*, comme des leçons de sagesse. Alexandre tâche d'*imiter les exemples* d'Achille, le héros qu'il a pris pour modèle. — On *suit* de près ou de loin; on *imite* du mieux qu'on peut. Nous *suivons les exemples* qui nous conviennent et qui sont à notre portée; nous *imitons les exemples* qui nous frappent et qui nous élèvent le cœur. Vous *suivez les bons exemples*, ce que vous approuvez; vous *imitez les grands exemples*, ce que vous admirez. Il faut tâcher d'*imiter les beaux exemples*, pour en donner au moins de bons à *suivre*.

DU VERBE IRRÉGULIER SUIVRE :

Suivrez, 2e pers. plur. fut. indic.
Suivriez, 2e pers. plur. prés. cond.
Suivrions, 1re pers. plur. prés. cond.
Suivrons, 1re pers. plur. fut. indic.
Suivront, 3e pers. plur. fut. indic.

SUJET, subst. mas. (*çujé*) (du latin *subjectum*, qui signifie proprement, ce qui est jeté, mis dessous; *quod jactum est sub*), cause, raison, motif : *querelle sans sujet.*—Matière sur laquelle on parle, on écrit : *le sujet de son livre est par trop rebattu.* — *Être plein de son sujet*, l'avoir bien médité, le posséder à fond. Voy. MATIÈRE.— On dit aussi dans les sciences et les arts : *le sujet de la médecine, c'est le corps humain; le sujet de ce tableau est un tel trait d'histoire.*— En anat., cadavre à disséquer.—En mus., l'air sur lequel on fait les parties. — En logique, terme d'une proposition dont on nie ou l'on affirme quelque chose. Ainsi, dans cette proposition : *le soleil est grand, soleil* est le *sujet*, et *grand* est *l'attribut.*—En t. de gramm., le pronom ou le nom qui désigne la personne ou l'objet dont on parle, autrement, le nominatif.—En parlant des personnes, qui est sous la domination de..., qui est soumis à un pouvoir souverain, à l'autorité d'un prince, d'un roi : *il est le sujet d'un tel prince.* —Au fém., *sujette.*—Personne considérée sous le rapport de sa capacité, de ses talents, de sa conduite : *bon sujet, mauvais sujet.* — Personne d'un mérite supérieur. Voy. l'adj. SUJET, SUJETTE. — T. de bot., arbre qui doit recevoir la greffe, ou arbre à greffer. — T. dram., *sujet* est ce que les anciens nommaient *la fable* dans les poëmes dramatiques, et ce que nous nommons encore *l'histoire* ou *le roman*; c'est le fond principal d'une comédie ou d'une tragédie.

***SUJET**, adj. mas., au fém. **SUJETTE** (*çujé, jète*) (du latin *subjectus*, employé dans la même acception, et qui est formé de *sub*, sous, et de *jactus*, part. pass. de *jacere*, jeter; *qui est jeté, mis dessous*), qui est soumis, astreint à... : *sujet aux lois, à la règle; tous les hommes sont sujets à la mort.* — Assujéti à supporter quelques charges, à payer certains droits : *autrefois les paysans étaient sujets à des corvées; cette marchandise est sujette à payer un droit d'entrée.* — *Être sujet à l'heure*, être obligé de faire quelque chose à une certaine heure précise. — On dit prov., dans le même sens, *être sujet au coup de marteau.* — Accoutumé à... :

sujet au vin à s'enivrer ; sujet à la bouche, à l'habitude de la gourmandise. — Exposé à... : sujet a la goutte, à la gravelle ; pays sujet aux inondations, couleurs sujettes à changer.—Cette démarche est sujette à de grands inconvénients, il y a de grands inconvénients à la faire. — Ce passage est sujet à plusieurs interprétations, est susceptible de plusieurs interprétations. — Prov. : cet homme est sujet à caution, il ne faut pas trop se fier à lui.—T. de man. : tenir un cheval sujet, le soutenir quand il se traverse dans les voltes.—Voy. SUJET, subst.

SUJÉTION, subst. fém. (çujécion) (du latin subjectio, qui signifie proprement, action de mettre dessous), dépendance, assujétissement : la sujétion aux lois ; les besoins de la vie sont de grandes sujétions. — Incommodité, servitudes : la maison a de graves sujétions, c'est ce qui m'empêche de la louer. — Assiduité d'un domestique auprès de son maître, d'une femme auprès de son mari, ou d'une garde auprès d'un malade, etc. — Assiduité que demande une charge, un emploi : cet emploi est d'une grande sujétion.

SUJETTE, subst. et adj. fém. Voy. SUJET, subst. et adj.

SUKANA, subst. fém. (çukana), t. de bot., genre de plantes originaires des Indes, qui se cultive dans nos jardins.

SUKOTYRO, subst. mas. (çukotiro), t. d'hist. nat., espèce de quadrupède de la Chine.

SULÈVES, subst. propre fém. plur. (çulève), myth., nom de divinités champêtres. Sulévies.

SULFATE, subst. mas. (çulefate), t. de chim., sel formé par la combinaison de l'acide sulfurique avec différentes bases.

SULFATÉ, E, adj. (çulefaté), t. de chim., de la nature du sulfate, où il entre du sulfate.

SULFIDE, subst. fém. (çulefide), t. de chim., combinaison du soufre avec un autre corps moins électro-négatif que lui.

SULFITE, subst. mas. (çulefite), t. de chim., sel formé par la combinaison de l'acide sulfureux avec une base. — Sulfite de chaux, sel sulfureux à base de terre calcaire.

SULFOLÉIDE, subst. fém. (çulefolé-ide), t. de chim., huile volatile sulfurée ; baume sulfureux.

SULFURE, subst. mas. (çulefure), t. de chim., combinaison de soufre avec différentes bases.

SULFURÉ, E, adj. (çulefuré), t. de chim., qui contient du soufre, où il entre du soufre : gaz hydrogène sulfuré.

SULFUREUSE, adj. fém. Voy. SULFUREUX.

SULFUREUX, adj. mas., au fém. SULFUREUSE (çulefureu, reuze), qui tient de la nature du soufre : matière sulfureuse, exhalaisons sulfureuses. — Acide sulfureux, obtenu par la combustion lente du soufre.

SULFURIQUE, adj. des deux genres (çulefurike) : acide sulfurique, dans la nouvelle chimie, acide obtenu par la combustion rapide du soufre.

SULGRANE, subst. fém. (çuleguerane), t. d'hist. nat., coquille ou ammonite décrite par Sonnerat.

SULIME, subst. mas. (çulime), nom qu'on donne au fard blanc dont les femmes turques se servent pour se faire paraître la peau plus blanche.

SULLA, ou SILLA, subst. mas. (çulela, cilela), t. de bot., espèce de sainfoin originaire de Malte.

SULLY-SUR-LOIRE, subst. propre mas. (çulelisurloare), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Gien, dép. du Loiret.

SULPICE-LES-CHAMPS (SAINT-), subst. propre mas. (ceinçulepicelèchan), village de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Aubusson, dép. de la Creuse.

SULPICE-LES-FEUILLES (SAINT-), subst. propre mas. (ceinçulepicelèfeu-ie), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bellac, dép. de la Haute-Vienne.

SULPICIEN, subst. mas. (çulepicien), ecclésiastique du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, ou d'autres séminaires qui en dépendent.

SULPITIE, adj. fém. (çulepici), t. d'antiq.; se dit d'une loi romaine qui défendait de consacrer un temple ou un autel sans la permission du sénat et des tribuns.

SULTAN, subst. mas. (çuletan), l'empereur des Turcs, le grand-seigneur. On donne le même titre à divers autres princes mahométans, et en particulier aux princes tartares.—Fig., homme despotique et fier : il agit, il parle en sultan. — Petit coussin ou plutôt corbeille remplie de parfums.

*SULTANE, subst. fém. (çuletane), femme du grand-seigneur, etc. En ce sens, ce mot ne se dit proprement que de la mère du sultan régnant, qu'on appelle aussi validé ou sultane validé. Les femmes ou concubines du grand-seigneur se nomment odalisques ou kadeuns. — Princesse fille d'un sultan. — Sorte de vaisseau de guerre des Turcs

SULTANIN, subst. mas. (çuletanein), espèce de monnaie d'or de Turquie.

SULTZ, subst. prop. mas. (çuletze), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Wissembourg, dép. du Bas-Rhin.

SUMAC ou SUMACH, subst. mas. (çumak), t. de bot., arbrisseau à fleurs rosacées, qui fournit un tan pour les cuirs, et surtout pour l'apprêt des maroquins. On en compte au moins cinquante espèces, dont plusieurs sont dioïques, et dont quelques-unes recèlent un suc très-âcre et qui enflamme la peau ; d'autres même sont très-vénéneuses. On distingue surtout le sumac commun, qui est originaire de la Syrie, qu'on nomme roux ou roure des corroyeurs ; et le sumac des jardins, de Virginie ou du Canada, qui se nomme aussi vinaigrier.

Sûmes, 1re pers. plur. prét. déf. du verbe irrégulier SAVOIR.

SUMARA, subst. mas. (çumara), sorte d'instrument à vent usité en Égypte.

*SUMÂTRE, adj. des deux genres (çumâtre). Voy. SAUMÂTRE, qui est plus usité.

SUMAU, subst. mas. (çumô), espèce de chat chinois.

SUMBLÉPHARE, subst. mas. (çonbléfare). Voyez SYMBLEPHAROSE.

SUMÈNE, subst. propre mas. (çumène), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. du Vigan, dép. du Gard.

SUMÈS, subst. propre mas. (çumèce), myth., nom sous lequel les Carthaginois honoraient Mercure.

SUMMANALES, subst. mas. plur. (çomemanale), t. d'antiq., sorte de gâteaux qu'on offrait à Pluton, dans les summanalies.

SUMMANALIES, subst. fém. plur. (çomemanali), myth., fêtes qu'on célébrait en l'honneur de Pluton, surnommé Summane.

SUMMANE, subst. propre mas. (çomemane), myth., surnom de Pluton. Quelques-uns en font un dieu particulier qui présidait aux éclairs et aux tonnerres de nuit. Il était extrêmement redouté, et plus révéré que Jupiter lui-même.

SUMPIT, subst. mas. (çonpi), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des centrisques.

SUMTUM, subst. mas. (çontome), t. de chancellerie, nom qu'on donnait à une seconde copie d'une signature, d'une dispense en cour de Rome.

SUMUQUE, subst. fém. (çumuke), t. d'hist. nat., genre de vers aquatiques.

SUNET, subst. mas. (çuné), t. d'hist. nat., sorte de coquilles du genre des donaces.

SUNIADE ou SUNIAS, subst. propre fém. (çuni-ade, ni-âce), myth., surnom de Minerve, pris du promontoire de Sunium, où elle avait un temple.

SUNIARATE, subst. propre mas. (çuni-arate), myth., surnom de Neptune, qu'on adorait sur le promontoire de Sunium.

SUNIAS, subst. propre fém. (çuni-âce). Voy. SUNIADE.

SUNNET, subst. mas. (çuné), se dit des devoirs qui ne sont pas de droit divin chez les Turcs.

SUNNA ou SONNA, subst. mas. plur. (çunena). Voy. SONNA.

SUNT ou SAÏEL, subst. mas. (çonte, ça-i-èle), t. de bot., sorte d'arbre d'Afrique, qui fournit une grande partie de la gomme que les caravanes portent en Egypte.

SUOVÉTAURILIES, subst. fém. plur. (çu-ové-tôrili) (du lat. sus, porc, ovis, brebis, et taurus, taureau), t. d'antiq., sacrifice qu'on faisait tous les cinq ans, et dans lequel on immolait trois victimes : un porc, un mouton et un taureau.

SUP., abréviation de supin.

SUPÉ, part. pass. de super.

SUPER (çupère), prép. latine qui signifie sur, et qui entre dans quelques mots français où elle marque la situation ou superposition, ou une prééminence : supérieur, ou un excès : superstition. etc.

SUPER, v. neut. (çupé), t. de mar., se boucher ; on dit que la voie d'eau a supé, lorsqu'il y est entré quelque chose qui en a bouché l'ouverture.—Act., tirer en aspirant, en pompant.

SUPERADDITION ou SURADDITION, subst. fém. (çupèradedicion, çuradedicion), action d'ajouter encore à ce qui avait déjà été augmenté.

SUPÉRATION, subst. fém. (çupèrâcion) (du lat. superatio, fait de superare, surpasser), t. d'astron., l'excédant du mouvement d'une planète par rapport à une autre. Peu usité.

SUPERBE, subst. fém. (çupèrebe) (du lat. superbia), orgueil. Il est vieux et ne s'emploie guère qu'en t. de dévotion.— SUPERBE, ORGUEIL. (Syn.) La superbe n'est pas l'orgueil tout pur, comme le superbe n'est pas simplement orgueilleux. L'orgueilleux est plein de soi ; mais le superbe en est tout bouffi. Le superbe est un orgueilleux arrogant, qui, par son air et ses manières, affecte sur les autres une supériorité humiliante.—La superbe est un orgueil superbe ou arrogant, insolent, fastueux, dédaigneux. L'orgueil est une haute opinion de soi-même, qui fait qu'on n'estime que soi ; la superbe est l'ostentation de cet orgueil, qui fait qu'en affectant une très-haute opinion de soi-même, l'on témoigne ouvertement un grand dédain pour les autres. Il y a toujours de la sottise dans l'orgueil, et de l'impertinence dans la superbe. Vous connaissez le démon de l'orgueil ; Milton vous peint le démon de la superbe. — Tout, dit Bossuet, jusqu'à l'humilité, sert de pâture à l'orgueil ; la superbe se repaît de vaine gloire, mais surtout de son propre encens. L'orgueil raffiné se rit souvent des vanités de la superbe. — L'orgueil, quelquefois fin et subtil, se déguise de mille manières ; il se cache jusque sous le manteau du philosophe, mais il perce. La superbe, sans adresse et sans pudeur, a toujours son enseigne déployée ; vous la voyez s'étaler sur la pourpre de la grandeur ou de la richesse ; elle éclate d'elle-même.—L'orgueil se trouve dans toutes les conditions, dans toutes les âmes ; la superbe n'est faite que pour un état brillant, des avantages de la fortune, pour des âmes vaines. Le pauvre sera orgueilleux, mais ne peut être superbe.—L'orgueil inspirera quelquefois de bonnes actions ; la superbe n'en inspirera que d'éclatantes. L'orgueil veut se faire valoir ; la superbe veut se faire voir.—L'orgueil se modifie, il s'ennoblit, et, par des modifications, il devient une bonne qualité ; mais la superbe n'est jamais qu'un vice, parce qu'elle est l'excès d'un vice.

SUPERBE, adj. des deux genres (çupèrebe) (en lat. superbus), orgueilleux, arrogant, etc. : Tarquin le Superbe. — Plein de fierté : cette âme si superbe est enfin dépendante. — Qui s'estime trop, qui présume trop de lui : j'étais jeune et superbe. — Appliqué aux qualités physiques, il exprime la belle apparence, la grandeur : une femme superbe; un superbe cavalier, de haute taille, de bonne mine. — Dans les ouvrages d'esprit, il indique l'élévation des idées, il a prononcé un superbe discours. — En parlant des ouvrages de l'art, il en marque l'ordonnance : l'architecture de cet édifice est superbe. — Dans les ouvrages moins considérables, il indique la richesse de la matière : des bijoux superbes. — En parlant des choses, somptueux, magnifique : festin, habit superbe. On dit aussi en ce sens : homme superbe en habits, en équipages. — On dit subst. au mas. : résister aux superbes. Dans cette acception il dit plus qu'orgueilleux. (Voy. le syn. au mot SUPERBE, fém.)— Subst. mas., t. d'anat., muscle releveur de l'œil.

SUPERBEMENT, adv. (çupèrebeman), d'une manière superbe, orgueilleuse, vieux dans ce sens : l'exemple suivant que nous donne encore l'Académie ne se comprendrait peut-être guère : plus on lui parle avec soumission, plus il parle superbement. — Magnifiquement : être vêtu superbement.

SUPERBENNIA, subst. propre mas. (çupèrebèneni-a), dieu des Indiens.

SUPERCARGUE, subst. mas. (çupèrekargue) Voy. SUBRÉCARGUE, qui seul se dit.

SUPERCATHOLIQUE, adj. des deux genres (çupèrekatolike), catholique au suprême degré. (Boiste.) Presque hors d'usage

SUPERCÉDÉ, part. pass. de supercéder.

SUPERCÉDER, v. neut. (çupèrecédé), surseoir, cesser de parler. (Boiste.) Presque inusité.

SUPERCESSIONS, subst. fém. plur. (çupèrecècecion), arrêts du conseil-d'état, qui concernaient la décharge des comptables. Vieux et presque hors d'usage.

SUPERCHERIE, subst. fém. (çupèrecheri) (suivant Ménage, contraction de supertricheria,

tricherie extrême), tromperie faite avec finesse; *je me fiais à lui, il m'a fait une supercherie.*

SUPÈRE, adj. des deux genres (*çupère*) (du lat. *superus*, qui est en haut), t. de bot.: *ovaire supère*, libre. — *Fleur supère*, dont l'ovaire est infère.

SUPERFÉTATION, subst. fém. (*çupèrefétâcion*) (du lat. *superfœtatio, fœtus, super fœtum*), conception d'un *fœtus*, lorsqu'il y en a déjà un dans le sein de la mère. — Redondance, inutilités : *ce chapitre est une véritable superfétation.*

SUPERFICIAIRE, adj. des deux genres (*çupèreficière*), de la *superficie*; qui regarde, concerne la *superficie*, la surface. Peu usité.

SUPERFICIALITÉ, subst. fém. (*çupèreficialité*), qualité, état de ce qui est *superficiel*. Presque inusité.

SUPERFICIE, subst. fém. (*çupèreficî*) (du lat. *superficies*), en géom., longueur et largeur sans égard à la profondeur ni à l'épaisseur : *la superficie de la terre.*— Dans l'usage ordinaire, surface des corps : *la superficie d'un jardin*, son étendue.— *Enlever la superficie d'un corps*, le dessus. — Fig., légère connaissance de quelque art, de quelque science : *s'arrêter à la superficie.* — En t. de droit, on dit que *la superficie cède au fonds*, pour signifier que la surface du terrein, et en conséquence tout ce qui est bâti ou planté dessus, appartient au propriétaire du fonds.

SUPERFICIEL, adj. mas., au fém. SUPERFICIELLE (*çupèreficièle*), qui n'est qu'à la *superficie* : *les altérations de la nature ne sont que superficielles; sa blessure n'est que superficielle*, elle a effleuré seulement. — Fig. : *connaissance superficielle*, légère, peu approfondie. — *Homme superficiel*, qui ne sait rien à fond.—En médec., il se dit du pouls dont les battements se font sentir comme si l'artère était à peine recouverte par la peau.

SUPERFICIELLE, adj. fém. Voy. SUPERFICIEL.

SUPERFICIELLEMENT, adv. (*çupèreficièleman*), d'une manière *superficielle*; au propre : *ce coup ne l'a touché que superficiellement*; et plus communément, au figuré : *ces matières, ces sujets ne sont traités que superficiellement.*

*SUPERFIN, E, adj. (*çupèrefein, fine*) (des mots lat. *super* et *finis*; *au-dessus de ce qui est fin*), très-fin, d'une qualité supérieure.

SUPERFLU, subst. mas., (*çupèreflu*) (du lat. *superfluum*), ce qu'on a de trop; ce qu'on a de reste et d'inutile : *c'est du superflu; le riche ne donne souvent que son superflu.*—Sans pluriel.

SUPERFLU, E, adj. (*çupèreflu*) (du lat. *superfluus*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement, qui coule par-dessus, qui déborde, de *superfluere, fluere super*, couler par-dessus), qui est de trop, inutile; qui n'est bon à rien pour la nécessité; *regrets superflus; paroles superflues.* — Se dit en mus. de tout intervalle majeur auquel on ajoute un semi-ton : *quinte superflue.*

SUPERFLUITÉ, subst. fém. (*çupèreflu-ité*) (du lat. *superfluitas*), ce qui est *superflu*. — Abondance inutile : *il faut retrancher toutes ces superfluités.*

SUPERIMPRÉGNATION, subst. fém. (*çupèreinprégniâcion*), synonyme de *superfétation*. Voy. ce mot, qui est du reste seul usité.

*SUPERHUMÉRAL, subst. mas. Voy. ÉPHOD.

SUPÉRIEUR, E, subst. et adj. (*supéri-eur*) (du lat. *superior*), celui, celle qui est au-dessus, qui a la direction, l'autorité, le commandement. — Qui dirige un séminaire, un couvent; et adj. : *le père supérieur; la mère supérieure.*

*SUPÉRIEUR, E, adj. (*çupéri-eur*) (du latin *superior*, comparatif de *superus* : d'en haut, qui est en haut), qui est au-dessus, plus élevé; il est opposé à *inférieur*, *la région supérieure de l'air.*— En astron. : *planètes supérieures*, celles qui sont plus rapprochées du soleil que de la terre. — Qui est au-dessus d'un autre en rang, en dignité, en mérite, etc. : *supérieur en science, en doctrine.* — En ce sens il se dit aussi absolument : *les ennemis étaient supérieurs.* — Insigne, transcendant : *courage, génie supérieur.* — Fig. : *être supérieur aux événements*, avoir un courage à l'épreuve des évènements, etc.—*Être supérieur à son emploi*, c'est avoir plus de talents, de connaissances, que n'en exige son emploi.—Il se dit aussi au moral : *esprit d'un ordre supérieur.* — Qui a autorité, pouvoir sur les autres : *officier supérieur.* — *Force supérieure*, force au-dessus de celle d'un autre. — On appelait *conseils supérieurs, cours supérieures*, les tribunaux qui jugent en dernier ressort. — En termes de géographie ancienne, on dit : *Pannonie supérieure, Pannonie inférieure*, etc., ce qui est la même chose que Haute-Pannonie, Basse-Pannonie.—Adj. et subst. plur., myth., les dieux du ciel étaient souvent appelés : *dieux supérieurs, les divinités supérieures.*

SUPÉRIEUREMENT, adv. (*çupéri-eureman*), d'une manière *supérieure*, avec avantage, parfaitement bien : *il écrit, peint, dessine supérieurement.* — Par comparaison, beaucoup mieux : *ces deux auteurs ont écrit sur la même matière, mais l'un supérieurement à l'autre.*

*SUPÉRIORITÉ, subst. fém. (*çupéri-orité*), excellence, au-dessus des autres. — Autorité, prééminence.—Emploi, charge, dignité, direction de *supérieurs* dans un couvent, dans une communauté : *il est parvenu à la supériorité de ce couvent; il aspirait à la supériorité de ce monastère.*—T. de gramm., qualité du superlatif.

SUPERJECTION, subst. fém. Voy. HYPERBOLE.

SUPERL., abréviation du mot *superlatif*.

*SUPERLATIF, subst. mas. (*çupèrelatif*) (du latin *superlativus*, fait de *super*, sur, au-dessus, et *latus*, part. pass. de *ferre*, porter; *porter au plus haut point*), t. de gramm., nom qui augmente la signification d'un mot autant qu'elle peut être augmentée, en prenant devant soi les adverbes *très* ou *fort*, *le plus, la plus*, etc. : *un adjectif superlatif.* — Lorsqu'on exprime la supériorité, cela désigne un *superlatif* relatif; et lorsqu'on exprime le plus haut degré, c'est un *superlatif* absolu : *très-sage* est un *superlatif* absolu, et *le plus sage* est un *superlatif* relatif.— Fam. : *cela est bon* ou *mauvais au superlatif*, extrêmement bon ou extrêmement mauvais.

SUPERLATIF, adj. mas., au fém. SUPERLATIVE (*çupèrelatif, tive*), t. de gramm., qui exprime la supériorité à un très-haut degré, au plus haut degré : *adjectif superlatif.*

SUPERLATIVE, adj. fém. Voy. SUPERLATIF.

SUPERLATIVEMENT, adv. (*çupèrelativeman*), au plus haut degré.

SUPERLIFIQUE, adj. des deux genres (*çupèrelifike*), grave, magnifique, imposant. (*Boiste.*) Burlesque, vieux, et même hors d'usage.

SUPERLIFICOCANTIEUSE, adj. fém. Voy. SUPERLIFICOCANTIEUX. Mot créé par Rabelais.

SUPERLIFICOCANTIEUX, adj. mas., au fém. SUPERLIFICOCANTIEUSE, (*çupèrelifikokancieu, cieuze*), en style vieux et burlesque : excellent, parfait. Absolument inusité.

SUPERLIFICOCANTIEUSEMENT, adv. (*çupèrelifikokancieuzeman*), d'une manière *superlificocantieuse*. Absolument inusité.

SUPERNUMÉRAIRE, adj. des deux genres (*çupèrenumérère*), qui est au-delà d'un nombre déterminé.

SUPERPARTIENT, E, adj. (*çupèreparcian, ante*) (du latin *super*, au-dessus, par-dessus, et *partiens*, part. prés. de *partiri*, partager), se dit en math. de deux nombres ou de deux lignes, lorsque l'un contient l'autre plusieurs fois avec un reste. 7 est superpatient de 3; il le contient 2 fois, et il y a un reste équivalent à un tiers de fois.

SUPERPOSÉ, E, part. pass. de *superposer*.

SUPERPOSER, v. act. (*çupèrepôzé*), *poser* dessus. — *se* SUPERPOSER, v. pron.

*SUPERPOSITION, subst. fém. (*çupèrepôzicion*) (du latin *super*, sur, et *positio*, position), action de *poser* une ligne, une surface, un corps sur un autre.

SUPERPURGATION, subst. fém. (*çupèrepureguâcion*), *purgation* excessive et par trop violente.

SUPERSATURÉ, E, adj. (*çupèreçaturé*), t. de chim., plus que *saturé*.

SUPERSÉDÉ, E, part. pass. de *superséder*.

SUPERSÉDER, v. neut. (*çupèrecédé*), surseoir, différer pour un temps. Vieux et même hors d'usage. On ne se sert plus que de *surseoir*.

SUPERSENSIBLE, adj. des deux genres (*çupèreçancible*), qui échappe aux *sens*, tant l'affection élève au-dessus des *sens*. (*Boiste.*) Inusité.

SUPERSTITIEUSE, adj. fém. Voy. SUPERSTITIEUX.

SUPERSTITIEUSEMENT, adv. (*çupèrecticieuzeman*), d'une manière *superstitieuse*, avec superstition : *il y a des gens qui s'attachent superstitieusement à de certaines pratiques.* — Fig., se dit de toutes les choses où l'on porte l'exactitude à l'excès comme si elles avaient rapport à la religion : *il ne faut pas s'attacher superstitieusement à des choses indifférentes.*

SUPERSTITIEUX, subst. et adj. mas., au fém. SUPERSTITIEUSE (*çupèrecticieu, euze*) (du lat. *superstitiosus*, employé dans la même acception, et qui signifiait originairement celui qui importunait les dieux par des prières, etc., pour que ses enfants lui *survécussent*; celui qui, *survivant* à ses parents, rendait un culte idolâtre à leurs images, de *superstes*, suivant), qui a de la *superstition*. En se sens on dit subst. : *c'est un superstitieux.* — Il se dit aussi des choses où il y a de la *superstition* : *culte superstitieux, cérémonies superstitieuses.* — Il se dit figurément de ceux qui pèchent par excès d'exactitude en quelque matière que ce soit : *il est si exact, si ponctuel en toutes choses, qu'il en est presque superstitieux.*

SUPERSTITION, subst. fém. (*çupèrecticion*) (en latin *superstitio*), fausse idée qu'on a de certaines pratiques de religion, auxquelles on s'attache avec trop de crainte ou de confiance : *les esprits faibles sont enclins à la superstition.* — Vain présage que l'on tire de certains accidents purement fortuits.—Fig., excès d'exactitude, de soin, surtout dans le moral : *pousser le purisme jusqu'à la superstition.*

SUPERSTITIOSITÉ, subst. fém. (*çupèrecticiozité*), étude, amour, contemplation des choses supérieures; degré très-élevé du spiritualisme. Telle est du moins la définition de ce mot que nous ne trouvons que dans *Boiste*, lequel ajoute qu'il est *vieux*, mais qu'on l'a renouvelé, parce qu'étant *tout à fait différent de superstition*, il est par conséquent *très-bon*. Nous ne serons nullement de l'avis de *Boiste* relativement à ce mot, et en voici la raison motivée : nous croyons que le mot *superstitiosité*, eu égard même à sa structure orthographique, exprime beaucoup moins que le mot *superstition*. Pour nous, *superstitiosité* signifierait le contraire de ce que prétend *Boiste*; qui dirait *superstitiosité* dirait *bigotisme*, et même *bigotisme de crainte ou de mauvaise foi*. Le mot n'est d'ailleurs nullement en usage.

*SUPERSTRUCTURE, subst. fém. (*çupèrecetrukture*), addition inutile à un édifice, à un ouvrage. (*Boiste.*) Inusité.

SUPIED, subst. mas. (*çupié*), éperon.—Courroie large dans le milieu, attachée à l'éperon, et qui passe sur le cou-de-pied. On ne doit écrire que *sus-pied*. Les deux mots d'ailleurs ne sont guère en usage; et *supied* est un barbarisme.

SUPILOTE, subst. mas. (*çupilote*), t. d'hist. nat., espèce de corbeau du Mexique.

*SUPIN, subst. mas. (*çupein*) (du latin *supinum*), t. de grammaire, partie de la conjugaison d'un verbe latin, qui sert à en former plusieurs autres.

SUPINATEUR, subst. et adj. mas. (*çupinateur*), t. d'anat., nom de deux muscles qui font tourner en haut la paume de la main. Voy. SUPINATION.

SUPINATION, subst. fém. (*çupinâcion*) (du latin *supinatio*, fait de *supinare*, renverser, coucher à la renverse, mettre à l'envers), t. d'anat. : *mouvement de supination*, par lequel on tourne la paume de la main vers le ciel et le dos vers la terre. — Attitude d'un malade étendu sur le dos.

SUPPÉDITÉ, E, part. pass. de *suppéditer*.

SUPPÉDITER, v. act. (*çupepédité*), fouler aux pieds. — *se* SUPPÉDITER, v. pron. (*Boiste.*) Inusité.

SUPPÉ, E, part. pass. de *supper*.

SUPPER, v. act. (*çupé*), humer.— *se* SUPPER, v. pron. (*Boiste.*) Mot qui a été autrefois pop., mais qui est hors d'usage.

SUPPLANTATEUR, subst. mas., au fém. SUPPLANTATRICE (*çuplantateur, trice*), celui, celle qui *supplante*. Ce mot manque dans l'*Académie*.

SUPPLANTATION, subst. fém. (*çuplantâcion*), action de *supplanter*. Ce mot manque dans l'*Académie*.

SUPPLANTATRICE, subst. fém. Voy. SUPPLANTATEUR.

SUPPLANTÉ, E, part. pass. de *supplanter*.

SUPPLANTER, v. act. (*çuplanté*) (du latin *supplantare*, qui signifie proprement déplanter), ruiner quelqu'un dans l'esprit d'un protecteur, etc., et se mettre à sa place : *supplanter un rival.* — *se* SUPPLANTER, v. pron.

SUPPLÉANT, subst. et adj. (*çuplé-an, ante*), celui, celle qui *supplée*. — Qui est nommé pour en *suppléer* un autre dans quelque fonction. — Adj. : *juge suppléant.*

SUPPLÉÉ, E, part. pass. de *suppléer*.

SUPPLÉER, v. act. (*çuplé-é*) (en lat. *supplere*), ajouter ce qui manque à une somme, etc. fournir ce qu'il faut ue surplus : *ce sac doit être de mille francs, et ce qu'il y aura de moins, je le suppléerai, je suppléerai le reste.* — *Suppléer ce qui manque à un auteur*, remplir les lacunes qui se trouvent dans ses ouvrages. — Il signifie aussi, sous-entendre dans un discours un mot qui n'y est pas exprimé. Dans la phrase : *il est allé à Notre-Dame*, il faut *suppléer l'église de*... Et c'est ce qu'on appelle une *ellipse*.— *Suppléer quelqu'un*, tenir sa place, le représenter, faire ses fonctions : *si vous ne pouvez pas venir, je vous suppléerai.* — *Suppléer les cérémonies du baptême*, faire faire à l'église les cérémonies du baptême, pour un enfant qui n'avait été qu'ondoyé. — *Suppléer* est aussi neutre, et signifie : réparer le manquement, le défaut de quelque chose : *suppléez à mon défaut; l'amitié supplée à bien des choses; la valeur supplée au nombre.* — SUPPLÉER UNE CHOSE, SUPPLÉER A UNE CHOSE. (*Syn.*) *Suppléer une chose*, c'est la fournir pour compléter un tout; remplir, par cette addition, le vide, la lacune, le déficit qui se trouve dans un objet incomplet ou imparfait. Vous *suppléez* ce qui manque pour parfaire une somme de cent louis, en le fournissant. *Suppléer à une chose*, c'est mettre à sa place une autre chose qui en tient lieu ; si votre troupe est inférieure à celle de l'ennemi, la valeur *suppléera au* nombre. Ainsi vous *suppléez* la chose même qui manque; vous *suppléez à* la chose qui manque par un équivalent. Deux objets du même genre, égaux l'un à l'autre, *se suppléent l'un l'autre;* deux objets d'un genre différent, mais d'une valeur égale, *suppléent l'un à l'autre.* A proprement parler, il faut exactement remplir la place de *ce qu'on supplée*, il suffit de produire à peu près le même effet que la chose *à laquelle on supplée.* — Un juge *supplée* un juge, s'il n'est question que du nombre ; mais en fait de capacité et d'intégrité, il y a des juges qu'on remplace, mais qu'on ne *supplée* pas. — L'esprit ne *supplée* pas le cœur ; et il est bien rare qu'il *y supplée.*

SUPPLÉMENT, subst. mas. (*çupléman*) (du latin *supplementum*), ce qu'on donne pour *suppléer ;* ce qu'on donne en *sus* : *supplément de dot, de partage, de finance.*—En t. de théâtre : *prendre un supplément*, échanger un billet de place inférieure contre celui d'une place plus chère, en donnant le surplus du prix. — En parlant d'un livre, d'un journal, ce qu'on y a ajouté pour *suppléer*, pour ajouter à ce qui manquait.—En géom., nombre de degrés qui manque à un arc pour faire le demi-cercle ou 180 degrés.—En t. de gramm., *supplément* se dit des mots que le sens veut qu'on ajoute pour remplir une ellipse. Dans la locution *à la saint Martin*, les mots *fête de*, qui sont sous-entendus, en sont le *supplément.* C'est comme si l'on disait : *à la fête de saint Martin.*

SUPPLÉMENTAIRE, adj. des deux genres (*çuplémantère*), qui sert de *supplément* : *articles supplémentaires.*—En t. de jurispr. : *jurés supplémentaires*, ceux qui sont désignés pour *suppléer* les jurés titulaires, en cas d'absence ou de maladie.

SUPPLÉTIF, adj. mas., au fém. **SUPPLÉTIVE** (*çuplétif, tive*), qui *supplée*, qui complette.

SUPPLÉTIVE, adj. fém. Voy. SUPPLÉTIF.

SUPPLIANT, E, subst. (*çupli-an, ante*), qui prie, qui supplie : *tenir la posture d'un suppliant.* —T. de formule : *le suppliant demande que*... On n'emploie ce terme qu'en s'adressant à quelque haut et puissant seigneur, dont on désire obtenir une grande grace ou faveur. — Il est aussi adj. : *voix suppliante.* — *Suppliant*, part. prés. de *supplier.*

SUPPLICATION, subst. fém. (*çuplikâcion*) (du latin *supplicatio*), humble prière. — Dans l'ancienne Rome, prières publiques ordonnées par le sénat, pour rendre graces aux dieux d'une victoire remportée par un général. — Autrefois, le parlement nommait *supplications*, des remontrances qui étaient adressées de vive voix au roi en certaines occasions.

SUPPLICE, subst. mas. (*çuplice*) (du latin *supplicium*, qui signifie proprement prières publiques, procession générale; et en particulier, la cérémonie religieuse qui précédait l'exécution d'un criminel; de *supplicare*, supplier, prier humblement les dieux), punition corporelle ordonnée par la justice. — Fig., *être au supplice*, dans un cruel embarras, dans une extrême anxiété. — Par extension, douleur vive et longue : *la goutte est un véritable supplice.* — Fig., peine, affliction, inquiétude violente et qui dure quel que temps : *pour bien des gens la vie est un supplice bien cruel.* — *Condamner au dernier supplice*, à la mort. — *Mener au supplice*, mener à un *supplice* suivi de la mort. — *Supplices éternels*, les peines des damnés. — On nomme aussi *supplice*, l'instrument, l'échafaud, l'appareil même du *supplice*.—*Supplice du mort*, *supplice* qui consistait à garrotter face contre face un vivant sur un mort, et à le laisser ainsi jusqu'à ce que la mort s'ensuivît ; après quoi on jetait cette espèce de fascine de chair humaine dans le Tibre.

SUPPLICIÉ, E, subst. (*çuplicié*), personne condamnée au *supplice*, qui a été *suppliciée*.

SUPPLICIÉ, E, part. pass. de *supplicier.*

SUPPLICIER, v. act. (*çuplicié*), faire souffrir le *supplice* de la mort à un criminel. — Au fig., tourmenter quelqu'un.— SE SUPPLICIER, v. pron.

SUPPLIÉ, E, part. pass. de *supplier.*

SUPPLIER, v. act. (*çupli-é*) (du latin *supplicare*, formé de *sub*, sous, et de *plicare*, plier), prier humblement, avec instance et soumission. —SE SUPPLIER, v. pron.

SUPPLIQUE, subst. fém. (*çuplike*), t. de la daterie de Rome et des universités, requête présentée pour demander quelque grace.—*Supplique* se dit aussi d'un placet, d'une requête qu'on présente à un souverain pour demander quelque chose.—Fam. : *ayez égard à ma supplique;* ayez égard à ma prière.

SUPPORT, subst. mas. (*çupor ; t ne se prononce jamais*), ce qui *porte*, ce qui soutient une chose, ce sur quoi elle pose : *ce pilier est le support de toute la voûte.*—Fig., aide, appui, soutien, protection : *il est le support de sa famille.* — Action de tolérer, de souffrir avec patience les défauts des autres, les torts, les injures : *le support mutuel est le lien de la société.* — Au plur., en t. de blason, figures qui soutiennent un écusson. — *Support*, en architecture, se dit d'un poteau ou d'une muraille de brique ajustée entre les deux bouts d'une pièce de bois, pour empêcher que tout son poids ne porte sur les deux extrémités seulement. — Outil dont se servent les arquebusiers. C'est un billot de bois rond, lourd et un peu épais, qui est surmonté par le milieu d'un petit pilier de la grosseur du pouce, et long de six, et est traversé d'un petit morceau de bois plat en forme de croix. Il sert pour soutenir le bout d'un canon de fusil, quand l'autre bout est arrêté dans l'étau. — Les tabletiers appellent *support*, un morceau de bois carré percé de plusieurs trous de distance en distance par une extrémité, et terminé en vis par l'autre. On fixe le *support* sur un établi au moyen d'un écrou, et les trous de la partie carrée servent à recevoir le porte-aiguille ou le foret qu'on tourne dans la pièce, en la faisant jouer avec la main.—Les tourneurs appellent *support*, une partie du tour qui sert à appuyer et soutenir les différents outils tranchants avec lesquels l'ouvrier travaille les pièces qu'il met sur le tour. — En t. de phys., tout corps propre à en soutenir un autre que l'on veut électriser par communication.—En t. de bot., parties extérieures de la plante qui servent à la défendre, à la soutenir, ou à faciliter quelque excrétion.

SUPPORTABLE, adj. des deux genres (*çuportable*), qu'on peut *supporter* : *douleur supportable.*—Qu'on peut tolérer, excuser. En ce sens il se dit presque toujours avec la négative : *cette conduite n'est pas supportable.*

SUPPORTABLEMENT, adv. (*çuportableman*), d'une manière *supportable.*

SUPPORTANT, E, adj. (*çuportan, tante*), t. de blason, qui se dit de la fasce, lorsqu'elle semble *supporter* quelque animal peint au chef de l'écu.

SUPPORTÉ, E, part. pass. de *supporter* et adj. — Se dit dans le blason, des plus hauts quartiers d'un écu divisé en plusieurs quartiers, qui semblent être *supportés* par ceux d'en bas.

SUPPORTER, v. act. (*çuporté*) (du latin *supportare*, formé de *sub*, sous, et de *portare*, porter ; *porter par-dessous*), porter, soutenir. — Souffrir, endurer : *supporter son mal avec patience ; il supporte facilement le chaud, le froid, et toutes les injures de l'air.*—Tolérer avec charité : *supporter les défauts, l'humeur*, etc. — SE SUPPORTER, v. pron.

SUPPOSABLE, adj. des deux genres (*çupôzable*), que l'on peut *supposer.*

SUPPOSÉ, E, part. pass. de *supposer*, et adj. : *nom supposé*, faux nom. — *Enfant supposé*, qui a d'autres parents que ceux qu'on lui attribue. Il s'emploie comme ablatif absolu : *cela supposé.* — Devant les noms, il devient prép., et il est indéclinable : *supposé ces principes.* — *Supposé que*, loc. conj., *posé* le cas que...

SUPPOSER, v. act. (*çupôzé*) (du latin *supponere*, employé dans ses diverses acceptions, et qui signifie proprement poser, mettre sous; *ponere sub*), mettre en avant une chose comme établie, comme reçue, pour en tirer quelque induction : *supposer ce qui est en question ;* et absol. : *je veux bien supposer que cela soit.* — Alléguer comme vrai ce qui est faux : *vous supposez là un fait qui est absolument faux.* — Produire en justice une pièce fausse : *supposer un testament*, etc. — *Supposer un enfant*, vouloir le faire passer pour l'enfant de ceux dont il n'est pas né.—SE SUPPOSER, v. pron., se donner pour exemple.—Se mettre à la place.

*SUPPOSITIF, adj. mas., au fém. SUPPOSITIVE (*çupôzitif, tive*), qui tient de la *supposition.*

***SUPPOSITION**, subst. fém. (*çupôzicion*), proposition que l'on *suppose* comme vraie ou comme possible, afin d'en tirer quelque induction : *c'est la même supposition que vous faites.* — Fausse allégation : *ce que vous dites est une fausse supposition.* — Production d'une pièce fausse : *supposition d'un contrat, d'un testament.*—*Supposition de nom, de personne*, action de mettre un nom, une personne, à la place d'une autre. —*Supposition d'enfant*, action de celui qui veut faire passer un enfant pour celui de gens dont il n'est pas né. — *Supposition de part* (du latin *partûs*), crime de celui qui *suppose* un enfant à une femme qui n'est point accouchée, ou en en substituant un autre à celui dont elle est réellement mère. — SUPPOSITION, HYPOTHÈSE. (*Syn.*) L'*hypothèse* est une *supposition* purement idéale; tandis que la *supposition* se prend pour proposition ou vraie ou avouée. L'*hypothèse* est au moins précaire ; vous ne dites point que la chose soit ou puisse être. La *supposition* est gratuite, vous ne prouvez point que la chose soit ou puisse être. Vous soutenez un système comme *hypothèse*, et non comme une *thèse* ; c'est-à-dire que, sans prétendre que le système soit vrai, vous prétendez qu'en le supposant tel, vous expliquerez fort bien la chose dont il s'agit. Vous faites une *supposition* comme une proposition vraie ou reçue, établie, accordée, de manière que vous ne la mettez pas en thèse pour la prouver, parce que vous la regardez comme constante ou incontestable.—Dans l'*hypothèse* que la terre tourne autour du soleil, vous expliquez divers phénomènes de la nature ; dans la *supposition* que tout est bien, vous regardez les désordres apparents comme les suites nécessaires et convenables d'un ordre caché. Dans l'*hypothèse*, vous n'avancez pas que le soleil tourne ; dans la *supposition*, vous pouvez prétendre qu'en effet tout est bien. Dans le premier cas, on combattra votre *hypothèse* comme insuffisante pour rendre raison des choses, et vous justifierez vos explications : dans le second cas, on niera le *supposé*, et vous aurez à prouver la réalité de votre *supposition.* — L'*hypothèse* se prend souvent pour un assemblage de propositions ou de *suppositions* liées, enchaînées, ordonnées de manière à former un corps ou un système. Les systèmes de Copernic, de Gassendi, de Descartes, s'appellent *hypothèses*, et non *suppositions.*—*Hypothèse* ne s'emploie qu'en matière de sciences, *supposition* entre jusque dans le discours ordinaire ou dans la conversation commune. Vous tâchez d'éclaircir les grands mystères de la nature par des *hypothèses*, et vos idées particulières par des *suppositions* sensibles. —*Hypothèse* n'a qu'un sens philosophique, relatif à l'instruction, à l'intelligence, à l'explication des choses. *Supposition* se prend dans une acception morale et en mauvaise part ; il signifie alors allégation, production fausse, chose feinte ou controuvée pour nuire. Ainsi l'on dit, *supposition* de pièces, d'un testament, de nom, de personne, de part, etc.

SUPPOSITITIENS, subst. mas. plur. (*çupôziticiein*), t. d'antiq., s'est dit de gladiateurs qui, pendant le combat, prenaient la place des vaincus

SUPPOSITIVE, adj. fém. Voy. SUPPOSITIF.

SUPPOSITOIRE, subst. mas. (*çupôzitoare*) (du lat. *suppositorium*, fait, dans la même signification, de *supponere*, mettre sous, dessous), sorte de médicament en forme de cône long et gros comme le petit doigt, que l'on met dans le fondement pour lâcher le ventre.

*SUPPÔT, subst. mas. (*çupô*), fauteur et partisan de quelque mal, de quelque mauvais dessein.

Il ne se dit qu'en mauvaise part : *c'est un des suppôts de cette cabale.* — *C'est un suppôt de Satan*, un méchant homme. — Anciennement, membre d'une université ou d'une corporation reconnue.

*SUPPRESSION, subst. fém. (*çuprècion*) (du latin *suppressio*), action de *supprimer* : *suppression d'office, de charge.* — *La suppression d'un livre, d'un libelle, d'un journal*, se dit de l'action d'empêcher la publication d'un livre, d'un libelle, d'un journal, ou bien, s'il se publie, d'en arrêter le cours. — En terme de palais, *la suppression d'un contrat*, se dit de l'action par laquelle on cèle frauduleusement un contrat; *la suppression d'une circonstance*, de l'action par laquelle, par oubli ou de dessein formé, on passe une circonstance sous silence ; *la suppression d'une loi*, l'abolition de cette loi ; *la suppression de part* (*partûs*), l'action de mettre obstacle à la reconnaissance d'un enfant, ou de cacher méchamment son existence et son état. — *La suppression d'un ordre religieux, d'une charge, d'un impôt*, etc., se dit de l'extinction d'un ordre religieux, d'une charge, d'un impôt, etc. — *La suppression d'un club, d'une société*, etc., se dit de l'action par laquelle on défend la réunion des membres qui forment ce club, cette société, etc.— *Suppression*, retranchement : *il a fait la suppression de la moitié de son discours.*—*Édit de suppression*, se disait anciennement d'un édit par lequel le roi *supprimait* quelque impôt, quelque charge, etc.—T. de médec., défaut d'évacuation de quelque humeur; cessation, interruption d'une sécrétion, d'une excrétion, ou même cessation d'un exanthème. —*Suppression d'urine*, défaut d'évacuation par les urines ; cessation de la fonction urinaire, qu'il ne faut pas confondre avec la *rétention* d'urine. La *suppression* d'urine est proprement une maladie qui empêche l'urine de se séparer du sang et de se filtrer dans les reins, au lieu que la *rétention* d'urine est une maladie produite par l'accumulation d'une substance solide ou liquide dans la cavité des organes. —*Suppression de mois*, ou absolument : *suppression*, la retenue des purgations que les femmes ont tous les mois.

SUPPRESSURE, subst. fém. (*çuprèçure*), dissimulation. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

SUPPRIMÉ, E, part. pass. de *supprimer*.

SUPPRIMER, v. act. (*çuprimé*) (du lat. *supprimere*, qui signifie proprement abaisser en pressant dessus; *premere sub*), empêcher ou faire cesser de paraître : *supprimer un écrit, un libelle; supprimer un acte, une pièce.* — Empêcher de s'assembler, de se réunir : *supprimer un club, une société.*—Taire, passer sous silence : *je supprime bien des circonstances.*—Abolir : *on a supprimé les charges inutiles.* — Retrancher : *supprimer une clause d'un traité.* — SE SUPPRIMER, v. pron.

SUPPURATIF, adj. mas., au fém. SUPPURATIVE (*çupuratif, tive*), qui fait *suppurer*, qui fait venir à *suppuration*. — Il est aussi subst. mas. : *un bon suppuratif.*

SUPPURATION, subst. fém. (*çupurácion*) (du lat. *suppuratio*), écoulement du *pus* qui s'est formé dans une plaie, dans un abcès.

SUPPURATIVE, adj. fém. Voy. SUPPURATIF.

SUPPURER, v. neut. (*çupuré*) (du lat. *suppurare*, formé de *sub*, sous, par-dessous, et *pus, puris*, pus; *rendre le pus qui était par-dessous*), rendre, jeter du *pus* : *sa plaie commence à suppurer.*

SUPPUTATION, subst. fém. (*çupeputácion*) (en lat. *supputatio*), compte, calcul.

SUPPUTÉ, E, part. pass. de *supputer*.

SUPPUTER, v. act. (*çupeputé*) (du lat. *supputare*), compter, calculer.—On dit aussi neut. : *supputez à quoi se monte la dépense.*— SE SUPPUTER, v. pron.

SUPRALAPSAIRE, subst. et adj. des deux genres (*çuprálapecère*), se dit en théol., des partisans de la prédestination et de la doctrine qu'ils professent.

SUPRÉMATIE, subst. fém. (*çuprémaci*), droit attribué aux rois d'Angleterre, depuis Henri VIII, d'être les chefs *suprêmes* de la religion anglicane : *prêter le serment de suprématie*, reconnaître ce pouvoir. — Ce mot s'applique aussi à toute domination qui n'a rien au-dessus d'elle.

SUPRÊME, adj. des deux genres (*çuprême*) du latin *supremus*, contraction de *superrimus*, superlatif de *superus*, d'en haut, qui est en haut, élevé), qui est au-dessus de tout en son genre : *pouvoir, dignité suprême.*—*Être suprême*, l'auteur de la nature, Dieu. — Qui termine tout : *voilà le but suprême où il aspire.* — *Son vœu suprême*, le dernier de ses désirs. — Dans la haute poésie, dernier : *heure suprême.*—On dit d'une belle femme qu'*elle est belle au suprême degré ;* et d'une laide femme, qu'*elle est laide au suprême degré.*—Subst. fém., t. de jard., variété de poire.—Subst. mas., t. de cuisinier, sorte de mets : *suprême de volaille.*—SUPRÊME, SOUVERAIN. (*Syn.*) L'idée de puissance forme l'idée distinctive et caractéristique de *souverain ;* l'idée seule d'élévation, de la plus haute élévation, est indiquée par le mot *suprême*. Dans quelque genre que ce soit, la chose *suprême* est ce qu'il y a de plus élevé; en fait d'autorité, de puissance, d'influence, d'efficacité, ce qui peut tout, ce qu'il y a de pleinement et absolument efficace, est *souverain*. Ainsi l'autorité indépendante et absolue fait le *souverain* et la *souveraineté ;* et sans doute cette autorité est *suprême :* tout est soumis à l'influence de ce qui est *souverain*. — Un remède *souverain* est efficace au *suprême* degré; on ne dit pas un remède *suprême*, parce qu'on considère le remède relativement au mal et à la guérison.—Il faut s'abaisser, s'humilier devant ce qui est *suprême;* il faut céder, obéir à ce qui est *souverain*. — La loi *suprême* est la première de toutes les lois; la loi *souveraine* est la loi de l'obéissance universelle et le vrai *souverain* des états.—Le maître *suprême* aura des maîtres au-dessous de lui ; le *souverain* maître n'a que des ministres. — Rien n'égale la bonté *suprême;* il n'est rien que la *souveraine* bonté ne fasse pour nous.— Le bien *suprême* est le plus grand que vous puissiez obtenir; le *souverain* bien est celui qui remplit du sentiment de tous les vrais biens toute la capacité de votre âme. Dieu est l'être *suprême*, en tant qu'il est l'être par excellence et par essence; il est le *souverain* seigneur de toutes choses, en tant qu'il est tout-puissant et l'auteur de toutes choses. — Il y a un juge *suprême* qui est le modèle, la règle et le juge des juges; il y a une justice *souveraine*, devant laquelle toutes les justices s'anéantiront et tomberont en jugement, pour recevoir sans retour leur récompense avec leur arrêt inévitable.

SUR (*çur*) (du lat. *sursùm*, pour lequel on a dit *susum*, d'où nous avons fait *sus*, et les Espagnols *suso*. Ménage), prép. qui marque, 1° la situation d'une chose à l'égard de celle qui la soutient : *sur le lit, sur la table;* 2° la position d'une chose simplement *au-dessus* d'une autre : *les globes célestes roulent sur nos têtes.* — Joignant, tout proche : *ville qui est sur la Seine, maison qui est sur le grand chemin.* — Vers : *sur la fin du mois.*—Dans : *écrivez cela sur votre livre.* — Vers, contre : *la fortune a soufflé sur elle.*—A l'égard de.., au sujet de..., concernant, pour, quant à...; touchant : *il y a diversité d'opinions sur cette question.*—*Disputer sur la pointe d'une aiguille, sur* une vétille, *sur* une bagatelle. — D'après : *juger sur les apparences, sur l'étiquette.* — *Sur* marque un rapport d'assurance, de confiance : *je l'ai entrepris sur votre parole ; il prête sur gages.*—Du côté, environ : *sur le point du jour.*—*Sur* marque aussi un rapport d'influence, d'autorité, de supériorité, de domination, d'avantage : *sa domination s'étend sur de vastes provinces.*—*Sur* sert encore à marquer l'affirmation : *je vous le jure sur l'honneur, sur ma foi, sur ma conscience*, etc. — *Jurer sur les saints Évangiles*, faire un serment, en mettant ou étendant la main *sur* le livre des saints Évangiles. —*Sur* marque l'état, la disposition : *mettre une affaire sur un bon pied;* l'objet, le sujet : *il est fondé sur un bon raisonnement;* un rapport d'imitation, de conformité : *il marchera sur les traces de ses ancêtres ;* le temps: *il fera beau temps sur le soir.* — Durant, pendant : *sur ces entrefaites.*—*Sur toutes choses*, surtout, principalement, par préférence à toute autre chose : *je vous recommande sur toutes choses de...*—*Sur* s'emploie encore dans différentes façons de parler : *fermer la porte sur soi*, la fermer après être entré ou sorti. — *Se coucher sur une idée, sur un projet*, se coucher la tête remplie d'une idée, d'un projet. — *Revenir sur ses pas*, faire mention du passé, reparler de ce qui était passé et comme oublié.—*Prendre quelqu'un sur le fait*, le surprendre dans le moment même d'une action qu'il veut cacher.—*Le prendre sur un ton bien haut*, se comporter avec fierté, avec hauteur, avec insolence.—*Être, se tenir sur la défensive*, ne faire simplement que se défendre. —*Être sur le qui-vive*, être dans un état d'alarme et de défiance. — *J'ai payé ce velours sur le pied de trente francs*, à raison de trente francs. — *Être sur le pied de bel-esprit*, passer pour bel-esprit.—*Être sur un bon pied dans le monde*, y avoir du crédit, de la considération.—*Demeurer sur son appétit*, cesser de manger, quoiqu'on ait encore appétit. — *Être sur les crochets de quelqu'un*, vivre à ses dépens. — *Prendre quelque chose sur la conscience*, en charger sa conscience, en répondre. —*Prendre sur soi l'évènement d'une affaire*, se charger de l'évènement, de l'issue d'une affaire.—*Un homme prend trop sur soi*, se charge de trop de soins.—*Sur* a encore divers autres sens; on en trouve les différents emplois aux mots respectifs qui forment la composition de chaque phrase : *tirer une lettre de change sur quelqu'un; tirer sur quelqu'un.* Voyez le mot TIRER ; *maison qui donne sur la campagne ; avoir, porter sur soi ; imposition sur le vin*, etc.—Dans la composition, cette proposition marque souvent surabondance ou excès : *surcroissance, surtaxe*, etc.—*Sur et tant moins*, ne se dit plus.—*Sur le tout*, en résumé, en somme.—*Brocher sur le tout*, ajouter à une chose; y mettre le comble : *brochant sur le tout, il vient de faire de nouvelles sottises.*

*SUR, E, adj. (*çure*) (de l'allemand *sauer*), qui a un goût acide, aigrelet : *l'oseille est sure.*

SÛR, E, adj. (*çure*) (contraction du lat. *securus*. On écrivait anciennement *seur*), certain, indubitable : *le fait est sûr.* — Qui doit arriver infailliblement : *rien n'est aussi sûr que la mort ; je gage à coup sûr.* — Qui produit ordinairement son effet : *c'est un remède sûr.* —On dit qu'*un chirurgien a la main sûre*, pour dire qu'il a la main ferme dans les opérations qu'il fait; qu'*un homme a un coup sûr à quelque jeu, à quelque exercice*, pour dire qu'il a un coup presque immanquable; et qu'*il a la mémoire sûre*, pour dire que sa mémoire ne le trompe jamais.—On dit de même, qu'*un homme a le goût sûr; ce cuisinier a le goût sûr;* et fig. d'un homme qui juge bien des ouvrages d'esprit : *je trouve chez lui une chose bien rare, c'est qu'il a un goût sûr.*— On dit d'un cheval, qu'*il a le pied sûr, la jambe sûre*, pour dire qu'il ne bronche jamais.—*Être sûr*, prévoir, savoir, connaître infailliblement : *je suis sûr de ce que je vous dis; je n'en suis pas bien sûr.* — Fig. et fam., être assuré de réussir dans une affaire. On dit aussi dans ce dernier sens : *être sûr de son fait, de son coup.* — *Être sûr d'un homme*, être sûr de sa fidélité. — *Être sûr de sa partie*, en t. de mus., chanter ou jouer sa partie sans faire de faute. — Au jeu, être assuré de gagner. On dit, dans le même sens : *jouer à jeu sûr.*—On dit qu'*une règle est sûre*, pour dire qu'elle ne trompe pas, qu'elle n'égare pas : *la raison n'a d'autre fin que ce qui est bien, les règles sont sûres; l'instinct est un guide sûr.* — *Ami, banquier, valet sûr*, en qui l'on peut se fier. — *Les chemins sont sûrs*, il n'y a rien à craindre des voleurs.—*Ce navire est sûr*, on peut s'y embarquer sans crainte.—*Le port est sûr*, les vaisseaux y sont en *sûreté*. — *Sûr*, dont on peut se servir sans danger : *cette planche est bien sûre, vous pouvez passer dessus sans crainte ; cette échelle est sûre.*—On dit : *le temps n'est pas sûr*, pour dire qu'il y a apparence que le temps deviendra bientôt mauvais.—Qui procure la *sûreté* : *les premiers applaudissements ne sont pas toujours un sûr garant de la bonté d'un ouvrage.*—*Mettre un homme en lieu sûr*, où il n'ait rien à craindre, ou bien, où l'on soit assuré de sa personne. — Subst., *prendre le plus sûr*, le parti le plus sûr. —*A coup sûr*, loc. adv., infailliblement.

*SURA, subst. mas. (*çura*), chapitre du Coran. Il est divisé en 144 suras. On dit mieux *surate*.

SURABONDAMMENT, adv. (*çurabondaman*), plus que suffisamment.

SURABONDANCE, subst. fém. (*çurabondance*), très-grande, excessive *abondance*.

SURABONDANT, E, adj. (*çurabondan, dante*), qui *surabonde* : *vous donnez là une preuve surabondante.*— Subst. mas. : *le surabondant*, le superflu.

SURABONDÉ, part. pass. de *surabonder*.

SURABONDER, v. neut. (*çurabondé*) (du lat. *super abundare*), *abonder* au-delà même de ce qui est nécessaire.

SURACHAT, subst. mas. (*çuracha*), remise faite sur les métaux portés à la Monnaie.

SURACHETÉ, E, part. pass. de *suracheter*.

SURACHETER, v. act. (*çuracheté*), *acheter* une chose plus qu'elle ne vaut.—SE SURACHETER, v. pron.

SURACTION, subst. fém. (*çurakcion*), t. de médec., excès d'*action*, maximum d'activité.

SUR-AIGU, É, (*çurègu*), t. de musique, fort *aigu*.

SURAJOUTÉ, E, part. pass. de *surajouter*.

SURAJOUTER, v. act. (*çurajouté*), *ajouter* en sus de ce qui est *ajouté*. — *se* SURAJOUTER, v. pron.

SURAL, E, adj. (*çurale*), t. d'anat., qui a rapport au gras de la jambe. — Au plur. mas., SURAUX.

SUR-ALLER, v. neut. (*çuralé*), t. de chasse, il se dit d'un chien qui passe sur la voie sans crier.

SUR-ANDOUILLER, subst. mas. (*çurandou-ié*), t. de chasse, *andouiller* plus grand que les autres, qui se trouve à la tête de quelques cerfs.

SURANNATION, subst. fém. (*çuranenâcion*), t. de jurispr., cessation de l'effet d'un acte qui n'a pas été renouvelé en temps et lieu : *cette procuration est attaquée pour cause de surannation*. — On obtenait autrefois des *lettres de surannation*, qui validaient les lettres surannées.

SURANNÉ, E, part. pass. de *suranner*, et adj. (*çuranené*) (de *sur*, qui indique ici excès, d'*année ; qui a plus d'années qu'il ne faut*); vieux, qui n'est plus d'usage : *habit suranné; mode surannée*.—On dit dans le même sens, en parlant des personnes, et dans le style critique et moqueur : *galant suranné, beauté surannée*.

SURANNER, v. neut. (*çuranené*), t. de jurispr., avoir plus d'un *an* de date : *vous avez laissé suranner vos lettres, votre procuration*.

SUR-ARBITRE, subst. mas. (*çurarbitre*), personne dont on convient pour juger d'un différend à l'amiable, quand les deux *arbitres* ne sont pas d'accord. On dit plus souvent *tiers-arbitre*.

SURARD, adj. mas. (*çurar*) : *vinaigre surard*, qui est préparé avec des fleurs de *sureau*.

SUR-ATTRIBUT, subst. mas. (*çuratribu*), addition à l'*attribut*. (Domergue.)

SURBAISSÉ, E, part. pass. de *surbaisser*, et adj., se dit, en archit., de tout arc, ou arche, ou voûte, dont le milieu est plus bas que si la voûte était en plein cintre.

SURBAISSEMENT, subst. mas. (*çurebèceman*), t. d'archit., trait de tout arc, etc., qui est *surbaissé*.

SURBAISSER, v. act. (*çurbècé*), t. d'archit., élever un arc, une voûte au-dessous de la ligne du plein cintre.

SURBAN, subst. mas. (*çurban*), t. de mar., pièce de bois qui sert à l'encadrement des écoutilles.

SUR-BANDE, subst. fém. (*çurbande*), t. de chir., la *bande* qui s'applique par-dessus les compresses.—T. d'armurier, le chemin que le chien d'un fusil peut encore faire en arrière quand il est armé.

SUR-BI-PARTIENTE-TIERCE, adj. fém. (*çurbiparci-antetièrece*), t. d'arith. et de géom., se dit de la raison de plus grande inégalité entre deux termes dont l'un contient l'autre deux fois et un tiers.

SUR-BOUT, subst. mas. (*çurbou*), t. de charpentier, grosse pièce de bois tournant sur un pivot, et recevant plusieurs assemblages de charpente pour former des machines.

SUR-CASE, subst. fém. (*çurkâze*), au trictrac, case remplie de deux ou trois dames.

SUR-CENS, subst. mas. (*çurçance*), t. de féodalité; nouveau cens ou rente seigneuriale dont un héritage est chargé par-dessus le *cens*.

*SURCHARGE, subst. fém., autrefois ce mot était du genre masculin (*çurcharje*), surcroît de *charge*. — Au fig., excessive imposition de deniers : *cet impôt est une surcharge que beaucoup de personnes ne pourront pas supporter*. — Addition faite après coup à un acte, à un écrit quelconque, au-dessus ou entre lignes, ou en changeant des mots, soit pour falsifier une signature, ou pour ajouter quelque chose qu'on avait oublié : *cet acte offre plusieurs surcharges*. Fam.

SURCHARGÉ, E, part. pass. de *surcharger*, et adj., qui porte une double *charge*, qui est trop *chargé*, ou qui a été *chargé* de nouveau : *un vaisseau surchargé navigue mal*.—Fig., *surchargé* se dit d'un acte, d'un écrit où l'on a fait des ratures, corrigé des mots, etc. : *un acte surchargé*. — Il se dit aussi d'un contribuable à qui l'on vient d'augmenter l'impôt annuel : *c'est une province surchargée; elle ne pourra payer que difficilement*. — Fig. : *il est surchargé d'affaires*, il en a trop, plus qu'il n'en peut faire.

SURCHARGER, v. act. (*çurcharjé*), *charger* trop.—*Surcharger une écriture*, y faire une addition, un changement, une *surcharge*. Voy. ce mot.—Fig. : *être surchargé d'affaires*, en avoir trop. — *se* SURCHARGER, v. pron. : *se surcharger l'estomac*, manger avec excès.— Se remplir la tête de trop de pensées, de trop de réflexions : *il se surcharge trop la tête*.

SURCHAUFFÉ, E, part. pass. de *surchauffer*.

SURCHAUFFER, v. act. (*çurchôfé*), dans la serrurerie, etc., donner trop de feu à un morceau de fer sur la forge, et le brûler en partie. —*se* SURCHAUFFER, v. pron.

SURCHAUFFURE, subst. fém. (*çurchôfure*), paille ou défaut dans l'acier pour avoir été trop *chauffé*.

SURCILIER, subst. et adj. mas. (*çurcili-é*), trou externe de la tête sur le front.—Adj., qui concerne les *sourcils*.

SURCILIO-CONCHIEN, subst. et adj. mas. (*çurcili-ôkonchiein*), t. d'anat., se dit d'un muscle qui, du bord supérieur ou postérieur de l'orbite, se porte au cartilage scutiforme, et surtout à la partie antérieure et supérieure de la conque.

SURCOMPOSÉ, E, adj. (*çurkonpôzé*), en gramm., *temps surcomposé*, celui dans lequel on emploie deux fois l'auxiliaire *avoir* : *je suis sorti dès que* j'ai eu *fait*. —T. de bot. : *feuilles surcomposées*, dont les seconds pétioles se divisent en d'autres pétioles auxquels les folioles sont attachées. — Subst. mas., t. de chim., corps qui résulte de la combinaison des corps *composés*.

SUR-COSTAL, E, subst. et adj. (*çurkocetale*), t. d'anat., se dit de chacun des douze faisceaux charnus et triangulaires qui se portent des apophyses transverses des vertèbres dorsales aux bords supérieurs des *côtes* situées au-dessous. — Au plur. mas., *sur-costaux; les surcostaux*.

SURCOSTAUX. Voy. INTERCOSTAL.

SURCOUPÉ, E, part. pass. de *surcouper*.

SURCOUPER, v. neut. (*çurkoupé*), t. de jeux de cartes, *couper* après que quelqu'un a déjà *coupé*. — Ce verbe est aussi actif.

SURCOT, subst. mas., ou **SURCOTTE**, subst. fém. (*çurkô, kote*), t. d'antiq., riche vêtement qu'on mettait par-dessus la *cotte*.

SURCROISSANCE, subst. fém. (*çurkroèçance*), ce qui *croît* au corps par-dessus la nature.

SURCROÎT, subst. mas. (*çurkroé*), augmentation : *surcroît de bonheur, de malheur*. — On dit adv. : *par surcroît*, sans régime; et : *par un surcroît*, ou : *pour surcroît*, avec la prép. *de*.

SURCROÎTRE, v. neut. (*çurkroètre*). Il se conjugue comme *croître*, et ne se dit guère que de la chair qui vient dans les plaies et en plus grande abondance qu'il ne faudrait. — Act., augmenter au-delà des bornes : *surcroître le prix des marchandises*.

SURCULEUSE, adj. fém. Voy. SURCULEUX.

SURCULEUX, adj. mas., au fém. **SURCULEUSE** (*çurkuleu, leuze*), garni de nouvelles branches de rejets. Peu en usage.

SURDÂTRE, adj. des deux genres (*çurdâtre*), un peu *sourd*. Peu en usage.

SUR-DEMANDE, subst. fém. (*çurdemande*), t. de palais, nouvelle *demande*, *demande* excessive, forte *demande*. Peu en usage.

SUR-DEMI-ORBICULAIRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*çurdemi-orbikulère*), t. d'anat., se dit d'un muscle placé à l'orbiculaire des lèvres.

SURDENT, subst. fém. (*çurdan*), *dent* qui vient hors de rang sur une autre ou entre deux autres dents. — On dit d'un cheval qui a des dents plus longues que les autres, qu'*il a des surdents*.

SURDITÉ, subst. fém. (*çurdité*) (en lat. *surditas*), défaut naturel ou accidentel, qui ôte presque entièrement ou même totalement la facilité d'ouïr les sons. — En t. de joaillier, défaut dans les pierres précieuses, qui sont obscures, qui ont des pailles, etc. (*Trévoux*.)

SURDORÉ, E, part. pass. de *surdorer*.

SURDORER, v. act. (*çurdoré*), *dorer* doublement ou solidement, à fond. — *se* SURDORER, v. pron.

SURDOS, subst. mas. (*çurdô*), bande de cuir qui porte *sur* le *dos* d'un cheval de carrosse, et qui sert à soutenir les traits et le reculement.

SUREAU, subst. mas. (*çurô*), t. de bot., arbrisseau à fleurs monopétales.

SURÉCOT, subst. mas. Voy. SUBRÉCOT, qui seul se dit.

SURELLE, subst. fém. (*çurèle*), t. de bot., l'oseille commune. Voy. OSEILLE.

SÛREMENT, adv. (*çureman*), avec *sûreté*. — Certainement.

SURÉMINENT, E, adj. (*çuréminan, nante*), *éminent* au suprême degré.

SURÉMINI, subst. mas. (*çurémini*), t. de relat., celui qui commande en chef les pèlerins qui vont à la Mecque. Il est nommé par le sultan.

SURENCHÈRE, subst. fém. (*çuranchère*), *enchère* qu'on fait sur une autre *enchère* dans les ventes à l'encan.

SURENCHÉRI, E, part. pass. de *surenchérir*.

SURENCHÉRIR, v. neut. (*çuranchérir*), faire une *surenchère*. — *se* SURENCHÉRIR, v. pron.

SURÈNES, subst. propre mas. (*çurène*), village de France, canton de Nanterre, arrond. de Saint-Denis, dép. de la Seine, au pied du mont Valérien. Ses vins sont d'une aigreur passée en proverbe.

Surent, 3e pers. plur. prét. déf. du v. irrég. SAVOIR.

SUR-ÉPAISSEUR, subst. fém. (*çurépèceur*), ce qui est au-dessus de l'*épaisseur* voulue, accoutumée. Peu usité.

SUR-ÉPINEUSE, adj. fém. Voy. SUR-ÉPINEUX.

SUR-ÉPINEUX, adj. mas., au fém. **SUR-ÉPINEUSE** (*çurépineu, neuze*), t. d'anat., qui est situé sur l'*épine*, au-dessus de l'*épine*. —On appelle *fosse sur-épineuse* la fosse placée au-dessus de l'*épine* de l'omoplate, et de forme triangulaire ; *ligament sur-épineux cervical*, le ligament qui va de la septième vertèbre cervicale à la protubérance occipitale externe ; *sur-épineux dorso-lombaire* celui qui est étendu depuis l'apophyse *épineuse* de la septième vertèbre du cou jusqu'à la crête médiane du sacrum. — On appelle subst. *le sur-épineux*, un muscle pair, allongé, épais et triangulaire, qui, de la fosse *sur-épineuse*, va gagner la partie antérieure de la grosse tubérosité de l'humérus, et qui sert à lever le bras.

SURÉROGATION, subst. fém. (*çuréroguâcion*) (du latin *supererogare*, donner plus qu'il ne faut, formé de *super*, sur, et de *erogare*, distribuer, donner); il se dit proprement de ce qui est au-delà des obligations ou du christianisme, ou de la profession religieuse : *œuvres de surérogation*. — Par extension, ce qu'on fait au-delà de ce qu'on a promis.

SURÉROGATOIRE, adj. des deux genres (*çuréroguatoire*), qui est au-delà de ce qu'on doit.

SURET, adj. mas., au fém. **SURETTE**, et non pas **SURÈTE** (*çuré, rète*), diminutif de *sûr* ; qui est un peu acide, aigrelet : *ce fruit est suret, a un petit goût suret; cette pomme est surette*.

SÛRETÉ, subst. fém. (*çureté*), état de ce qui est *sûr* et à l'abri de tout danger : *être en sûreté*, être dans un lieu d'asyle. — *Mettre quelqu'un en lieu de sûreté*, le mettre en prison, s'assurer de sa personne. — Prov. : *la méfiance est mère de la sûreté*.—*On ne peut agir ainsi en sûreté de conscience*, sans blesser la conscience.—Sorte de caution, de garantie pour une affaire : *prenez vos sûretés avant de terminer*. — *Places, villes de sûreté*, villes, places de guerre données ou retenues pour la *sûreté* de l'exécution d'un traité.

SURETTE, adj. fém. Voy. SURET.

SUREXCITATION, subst. fém. (*çurèkcitâcion*), t. de médec., augmentation de l'action vitale dans un tissu.

SUREXCITÉ, E, part. pass. de *surexciter*.

SUREXCITER, v. act. (*çurèkcité*) (du lat *excitare*, éveiller, et *super*, qui marque augmentation), réveiller en sursaut. Inusité dans ce sens qui cependant est le propre. — Au fig., émouvoir, animer : *il faut à tous moments surexciter la paresse, par des réprimandes ou des punitions*.—*Surexciter le courage de quelqu'un*, relever son courage. — *se* SUREXCITER, v. pron., *se surexciter mutuellement*, s'encourager les uns les autres.—Ce mot, des plus usités, ne se trouve dans aucun *dictionnaire*.

SURFACE, subst. fém. (*çurface*) (en lat. *superficies*, formé de *super*, sur, et de *facies*, face), en géom., longueur et largeur sans profondeur. — On appelle *surface courbe* celle sur laquelle on ne peut appliquer une ligne droite dans tous les sens.— *Surface plane* ou *rectiligne*, la même chose qu'un plan. — Dans le discours ordinaire, l'extérieur, le dehors d'un corps; superficie. — T. de mar. : *surface de flottaison d'un vaisseau*, surface horizontale la plus élevée

de la carène, marquée par la ligne d'eau la plus haute, en supposant le vaisseau tranché horizontalement. — SURFACE, SUPERFICIE. (*Syn.*) On dit *surface*, quand on ne veut parler que de ce qui est extérieur et visible, sans aucun égard à ce qui ne paraît point. On dit *superficie*, quand on a dessein de mettre ce qui paraît au dehors en opposition avec ce qui ne paraît pas. — De tous les animaux qui couvrent la *surface* de la terre, il n'y a que l'homme qui soit capable de connaître toutes les propriétés de ce globe; et entre les hommes, la plupart n'en aperçoivent que la *superficie*; il n'y a que l'œil perçant des philosophes qui sache en pénétrer l'intérieur.—Cette distinction passe de même au sens figuré; et de là vient que l'on dit de ces esprits vains qui, pour se faire valoir en parlant de tout, font des excursions légères dans tous les genres de connaissances sans en approfondir aucun, qu'ils ne savent que la *superficie* des choses, qu'ils n'en ont que des notions *superficielles*.

SURFAIRE, v. act. (*çurefère*). Il se conjugue comme *faire*. Demander trop de sa marchandise. Il s'emploie aussi neutralement : *il surfait toujours*.—*se* SURFAIRE, v. pron.

SURFAIT, E, part. pass. de *surfaire*.

SURFAIX, subst. mas. (*çurefè*) (du latin *super* et *fascis*), grosse et large sangle qui se met sur les autres sangles, et qui, passant sous la selle, embrasse le dos et le ventre du cheval.

SURFEUILLE, subst. fém. (*çurefeu-ie*), t. de bot., membrane qui couvre le bourgeon.

SURFLEURI, part. pass. de *surfleurir*.

SURFLEURIR, v. neut. (*çurfleurir*), *fleurir* après avoir donné du fruit.

SURFS, subst. mas. plur. (*çurfe*); les pêcheurs de harengs donnent ce nom à des vers marins dont ces poissons se nourrissent ordinairement. Ces vers sont si abondants qu'ils couvrent quelquefois la surface des eaux.

SURGARDE, subst. mas. (*çurguarde*), second

SURGARDE, subst. mas. (*çurguarde*), nouveau *garde*. Autrefois, capitaine des gardes.

SURGE, subst fém. (*çurje*), laine qui se vend sans être lavée ni dégraissée.

SURGEON, subst. mas. (*çurjon*) (en lat. *surculus*, fait de *surgere*, naître, jaillir), rejeton qui sort du tronc, du pied d'un arbre.—Autrefois et fig., issu, descendant d'une race. — *Surgeon d'eau*, petit jet d'eau qui sort naturellement de terre ou d'une roche. Il est vieux en ce sens.

SURGÈRES, subst. propre mas. (*çurjère*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Rochefort, dép. de la Charente-Inférieure.

SURGIR, verbe neutre (*çurjir*) (en latin *surgere*), arriver, aborder : *surgir au port; surgir à bon port*. — Au fig., sortir de..., s'élever au-dessus de..: *il commence à surgir*. Il n'a guère d'usage qu'à l'infinitif, et il vieillit.

SURGLACÉ, E, part. pass. de *surglacer*.

*__SURGLACER__, v. act. (*çurguelacé*), recouvrir d'une couleur luisante. — *se* SURGLACER, v. pron. (*Boiste*.) Peu usité.

SURHAUSSÉ, E, part. pass. de *surhausser*.

SURHAUSSEMENT, subst. mas. (*çurôceman*), l'action de *surhausser* : *le surhaussement des marchandises*.

SURHAUSSER, v. act. (*çurôcé*), t. d'archit., élever plus haut, élever une voûte au-delà de son plein cintre. — Mettre à plus haut prix ce qui était déjà assez cher : *surhausser la valeur des denrées ordinaires*. — *se* SURHAUSSER, v. pron.

SURHERBE, subst. mas. (*çurèrebe*), t. d'oisel., sorte de filet qu'on ajuste sur l'*herbe* ou sur le blé vert pour prendre des cailles ou d'autres oiseaux. Peu connu.

SURHUMAIN, E, adj. (*çurumein, mène*), qui surpasse les forces de l'homme; qui est au-delà des facultés humaines : *taille surhumaine; efforts surhumains*.

SURHUMÉRALE, adj. fém. (*çuruméraie*), t. d'anat., se dit des artères qui se portent aux muscles de l'omoplate.

SURIANE, subst. fém. (*çuri-ane*), t. de bot., espèce d'arbrisseau d'Amérique.

SURIKATE, subst. mas. (*çurikate*), t. d'hist. nat., genre de mammifères carnassiers.

SURINDICT, subst. mas. (*çureindikte*), surcharge. (*Boiste*.) Inusité.

SURINDICT, E, adj. (*çureindikte*), surchargé. (*Boiste*.) Inusité.

SURINSTITUTION, subst. fém. (*çureincetitution*), *institution* faite ou établie sur une autre. (*Boiste*.) Inusité.

SURINTENDANCE, subst. fém. (*çureintandance*), inspection et direction générale au-dessus des autres. — Charge, emploi, commission de *surintendant*. — Autrefois, demeure du *surintendant* des bâtiments.

*__SURINTENDANT__, subst. mas. (*çureintandan*), celui qui a la *surintendance*, la direction et l'inspection au-dessus des autres.

SURINTENDANTE, subst. fém. (*çureintandante*), femme de *surintendant*. — Dame qui avait la première charge dans la maison de la reine. —Titre de la principale directrice des maisons d'éducation des filles de la Légion-d'Honneur.

SURIRRITATION, subst. fém. (*çurireritâcion*), t. de médec., *irritation* morbide; *irritation* qui paraît sur une autre.

SURIS, subst. mas. plur. (*çuri*), prêtres chez les Hottentots.

SURJALLÉ, E, ou **SURJOUAILLÉ**, E, adj. (*çurjalé, jou-â-ié*), t. de mar., se dit de l'ancre, lorsque le câble a serré le jas sur le fond, et fait tour mort ou un demi-tour dessus.

*__SURJET__, subst. mas. (*çurjè*), espèce de couture qui se fait en tenant les deux étoffes qui doivent être jointes, appliquées l'une sur l'autre, bord à bord, et en les traversant toutes deux à chaque point d'aiguille.

SURJETÉ, E, part. pass. de *surjeter*.

SURJETER, v. act. (*çurjeté*), coudre en *surjet*. — T. de prat., enchérir, hausser le prix. Presque hors d'usage dans cette seconde acception. — *se* SURJETER, v. pron.

SURJURÉ, E, part. pass. de *surjurer*.

SURJURER, v. act. (*çurjuré*), t. de jurispr., opposer le serment de plusieurs à celui d'un criminel.— *se* SURJURER, v. pron. (*Boiste*.) Inus.

SURKERKAN, subst. mas. (*çurkièrekan*), t. d'hist. nat., sorte de petit animal de la famille des rongeurs.

SURLANGUE, subst. fém. (*çurlangue*), t. d'art vétér., charbon qui vient à la langue des bestiaux. (*Boiste*.) Peu usité.

SURLENDEMAIN, subst. mas. (*çurlandemein*), le jour qui suit le *lendemain*.

SURLIÉ, E, part. pass. de *surlier*.

SURLIER, v. act. (*çurli-é*), t. de mar., entourer le bout d'un câble avec du fil à voile, pour l'empêcher de se déficeler ou de se détordre.— *se* SURLIER, v. pron. Peu usité.

SURLIURE, subst. fém. (*çurli-ure*), t. de mar., amarrage fait sur une manœuvre pour l'empêcher de se détordre et de se défaire dans le service.— Action de *surlier*; effets de cette action. Peu usité.

SURLONGE, subst. fém. (*çurlonje*), la partie du bœuf qui reste après qu'on a levé l'épaule et la cuisse, et où l'on prend les aloyaux, etc.

SURLOUÉ, E, part. pass. de *surlouer*.

SURLOUER, v. act. (*çurlou-é*), *louer* au-dessus de sa valeur.—*se* SURLOUER, v. pron. Ce mot manque dans l'*Académie*.

SURMARCHÉ, E, part. pass. de *surmarcher*.

SURMARCHER, v. act. et n. (*çurmarché*), t. de chasse, *la bête surmarche*, revient sur ses aires, repasse par le même lieu, *marche sur* le même terrein.

SURME, subst. mas. (*çurme*), espèce de trompette égyptienne bruyante.

SURMECH, ou **SURMÉ**, subst. mas. (*çurmèke, çurmé*), collyre noir des Persans.

SURMENÉ, E, part. pass. de *surmener*.

SURMENER, v. act. (*çurmené*), excéder de fatigue les bêtes de somme, les chevaux, en les faisant aller, en les *menant*, trop vite et trop longtemps. — *se* SURMENER, v. pron.

SURMESURE, subst. fém. (*çurmezure*), ce qui est au-delà de la *mesure*.

SURMONTABLE, adj. des deux genres (*çurmontable*), qu'on peut *surmonter*.

SURMONTÉ, E, part. pass. de *surmonter*, et adj., en t. de blas., *pièce surmontée*, au-dessus de laquelle il y en a une autre qui la touche immédiatement.

SURMONTER, v. act. (*çurmonté*), *monter* au-dessus : *il allait se noyer, l'eau le surmontait*; et absol. : *quand l'huile est mêlée avec de l'eau, l'huile surmonte*. — Fig., vaincre, dompter : *surmonter ses ennemis, ses passions*.—Surpasser : *surmonter ses concurrents*.—*se* SURMONTER, v. pron., se vaincre soi-même. —Anciennement se surpasser.

SURMOULE, subst. mas. (*çurmoule*), *moule* fait *sur* une figure ou sur un ornement de plâtre coulé. Le *surmoule* est bien moins fidèle que le premier *moule* fait sur le modèle original.

SURMOULÉ, E, part. pass. de *surmouler*.

SURMOULER, v. act. (*çurmoulé*), faire un *surmoule*.—*se* SURMOULER, v. pron.

SURMOÛT, subst. mas. (*çurmou*) (du lat. *super*, au-dessus, au-delà, et de *mustum*, fait de *mustus*, frais, récent, nouveau), vin tiré de la cuve sans être cuvé ni pressé. Voy. MOÛT.

*__SURMULET__, subst. mas. (*çurmulé*), t. d'hist. nat., genre de poissons osseux, olobranches et thoraciques. On le nomme aussi *rouget*.

SURMULOT, subst. mas. (*çurmulô*), t. d'hist. nat., gros *mulot* roux, plus fort que le rat.

*__SURMURIN__, subst. mas. (*çurmurein*), t. d'hist. nat., animal rongeur qui se tient particulièrement sur les toits ou dans les murailles.

SURNAG, subst. fém. (*çurnague*), t. de bot., nom d'une espèce de racine qui croît en Afrique.

SURNAGÉ, part. pass. de *surnager*.

SURNAGEANT, E, adj. (*çurnajan, jante*), t. de chim., s'est dit d'un liquide qui tient en suspension la matière d'un précipité qui surnage.

SURNAGER, v. neut. (*çurnajé*), se soutenir au-dessus d'une liqueur sans enfoncer : *le liège surnage sur l'eau*.—*Surnager* se dit absolument : *lorsqu'on met de l'huile dans l'eau, l'huile surnage*.—Fig., il se dit d'une chose qui subsiste, par opposition à d'autres qui se détruisent, qui s'oublient, qui s'anéantissent : *à la longue, les erreurs disparaissent, et la vérité surnage*.

SURNAÎTRE, v. neut. (*çurnètre*), *naître* par-dessus. Presque inusité.

SURNATUREL, adj. mas., au fém. **SURNATURELLE** (*çurnaturèle*), qui est au-dessus des forces de la *nature* : *don surnaturel, puissance surnaturelle*.—On appelle, *vérités surnaturelles*, les vérités que l'on ne connaît que par la foi.—Extraordinaire, merveilleux : *cet homme a une adresse surnaturelle*.

SURNATURELLE, adj. fém. Voy. SURNATUREL.

SURNATURELLEMENT, adv. (*çurnaturèleman*), d'une manière *surnaturelle*.

SURNÉ, E, part. pass. de *surnaître*.

SURNEIGÉES, subst. fém. plur. (*çurnèjé*) (rac. *neige*), t. de chasse; il se dit des voies des bêtes sur la *neige*.

SURNIE, subst. fém. (*çurni*), t. d'hist. nat., chouette-épervier, à longue queue étagée.

SURNOM, subst. mas. (*çurnon*), *nom* qui vient après le *nom* propre, le *nom* de famille; c'est en quelque sorte une épithète ajoutée au *nom* : *Scipion l'Africain, Charles-le-Téméraire*, etc.

SURNOMMÉ, E, part. pass. de *surnommer*.

SURNOMMER, v. act. (*çurnomé*), donner un *surnom*; ajouter une épithète, ou un *nom* équivalant, au *nom* propre : *Jacques surnommé* (dit) *Balochard; le duc de Guise fut surnommé le Balafré*. — *se* SURNOMMER, v. pron.

SURNOURRI, E, part. pass. de *surnourrir*.

SURNOURRIR, v. act. (*çurnourir*), *nourrir* trop.—*se* SURNOURRIR, v. pron. (*Boiste*.) Inusité.

SURNUMÉRAIRE, subst. et adj. des deux genres (*çurnumérère*) (du latin *surnumerarius*, formé de *super*, sur, au-dessus, et de *numerus*, nombre), qui est au-dessus du nombre déterminé : *employé surnuméraire*. (C'est à tort qu'on fait signifier au mot *surnuméraire* : *qui travaille sans appointements*; ordinairement, il est vrai, *les surnuméraires* ne touchent pas d'appointements, ou du moins ils n'ont pas droit aux appointements; mais l'expression véritable du mot ne signifie pas autre chose que : *ce qui est au-dessus du nombre déterminé*.)—*Avoir une place de surnuméraire*, travailler en attendant qu'on soit admis au nombre des commis en titre.

SURNUMÉRARIAT, subst. mas. (*çurnuméra-ri-a*), en t. d'administration, temps pendant lequel une personne est employée comme *surnuméraire*.

SURON, subst. mas. (*çuron*), peau de bœuf fraîche et sans apprêt, dans laquelle on enveloppe des marchandises en Amérique, et qui est cousue avec des lanières de la même peau. — La marchandise qui y est contenue : *suron de cochenille*.

SUROS, subst. mas. (*çurôce*), t. de médec. vétér., tumeur dure située sur la jambe d'un cheval, et qui dépend de l'os même.

SUROXYDE, subst. mas. (*çurokcide*), t. de chim., *oxyde* trop oxydé pour pouvoir se combiner avec d'autres oxydes.

SUROXYGÉNÉ, E, adj. (*çurokcijéné*), t. de chim., qui contient de l'*oxygène* avec excès.

SUROXYGÉNÈSES, subst. fém. plur. (*çurokcijéneze*), t. de médec., maladies qu'on attribue à une surabondance d'*oxygène*.

SUROXYMURIATE, subst. mas. (*çurokcimuri-ate*), nom que quelques chimistes donnent aux chlorates.

SURPAIE, subst. fém. (*çurpè*), action de *surpayer*.—Gratification en sus de la *paie*; haute-paie. (*Boiste.*)

SURPARTICULIÈRE, adj. fém. (*çurpartikuli-ère*), se disait anciennement, en arithm., d'une proportion dont le plus grand terme ne contient qu'une fois le plus petit. Hors d'usage.

SURPARTIENT, E, adj. (*çurparci-an, ci-ante*) du français *sur*, *au-dessus*, *par-dessus*, et du latin *partiens*, part. prés. de *partiri*, partager), t. de math. : *raison surpartiente*, raison de plus grande inégalité entre deux termes, dont l'un contient l'autre une fois, et en outre, plus d'une de ses parties. Voy. SUPERPARTIENT.

SURPASSÉ, E, part. pass. de *surpasser*.

SURPASSER, v. act. (*çurpacé*) (*passer sur*, *au-dessus*), excéder, être plus élevé. Causer un étonnement qui confond les idées : *cet événement me surpasse*.—Il se dit aussi dans le sens d'*excéder* les forces, l'intelligence : *cette science surpasse mon esprit*; *cela surpasse ma portée*; *cette dépense surpasse mes moyens*. —Au fig., être au-dessus de quelqu'un : *surpasser quelqu'un en science*. — *se* SURPASSER, v. pron. : *il s'est surpassé lui-même*, il a beaucoup mieux fait qu'à son ordinaire.

SURPAYÉ, E, part. pass. de *surpayer*.

SURPAYER, v. act. (*çurpé-ié*), *payer* une chose plus qu'elle ne vaut; acheter trop cher : *vous avez plus que surpayé votre étoffe*. — *Payer* au-delà de ce qui est dû : *maintenant vous voilà surpayé*.—*se* SURPAYER, v. pron.

SURPEAU, subst. fém. (*çurpô*), épiderme, première peau. Peu usité. Voy. ÉPIDERME.

SURPENTE, subst. fém. (*çurpante*), t. de mar., estrope double.

SURPLIS, subst. mas. (*çurpli*) (de *superpellicum*, formé, dans la basse latinité, de *super*, sur, et *pellicum*, peau, fourrure; parce que le *surplis*, ou, comme on écrivait autrefois, *surpelis*, se mettait anciennement sur l'armure qui couvrait la tête. *Ménage*, d'après *Nicot*, etc.), vêtement d'église ordinairement fait de toile ou de lin, à ailes plates et plissées. — *Porter le surplis*, être attaché au chœur d'une église.

SURPLOMB, subst. mas. (*çurplon*), défaut de ce qui n'est pas *à plomb*.

SURPLOMBÉ, E, part. pass. de *surplomber*.

SURPLOMBER, v. neut. (*çurplonbé*), n'être pas *à plomb*.—Act., faire pencher une ligne ou une surface à angle aigu avec l'horizon. — *se* SURPLOMBER, v. pron.

SURPLUÉES, subst. fém. plur. (*çurplu-é*), t. de vén., se dit des voies du gibier sur lesquelles il est tombé de la pluie. On dit mieux *surpluies*.

SURPLUS, subst. mas. (*çurplu*), ce qui reste, l'excédant.—*Au surplus*, loc. adv., au reste.

SURPOIL, subst. mas. (*çurpoèle*), trousseau des enfants que l'on marie. Vieux et même hors d'usage.

SURPOINT, subst. mas. (*çurpoein*), râclures que les corroyeurs tirent de leurs cuirs imbibés de suif, lorsqu'ils leur donnent la dernière préparation.

SURPOSÉ, E, adj. (*çurpôzé*), t. de bot., *graines surposées*, *posées* l'une sur l'autre et en long.

SURPOUSSE, subst. fém. (*çurpouce*), *pousse* qui vient après celle de l'année.

SURPRENANT, E, adj. (*çurprenan, nante*), qui *surprend*, qui étonne.

SURPRENDRE, v. act. (*çurprandre*). Il se conjugue comme *prendre*. *Prendre sur* le fait : *surprendre un voleur qui crochette une porte*.— Prendre à l'imprévu, au dépourvu : *surprendre l'ennemi*; et par extension : *la nuit*, *la pluie nous a surpris*. — Étonner : *cette nouvelle m'a extrêmement surpris*. — Tromper, abuser, induire en erreur : *défiez-vous de cet homme, il ne cherche qu'à vous surprendre*. On dit dans le même sens : *surprendre la religion des juges*.— Obtenir frauduleusement, par artifice, par des voies indues : *il a surpris un privilége*. — *Surprendre des lettres*, les prendre furtivement, les intercepter. — Saisir, attaquer subitement, en parlant d'une maladie, de la mort : *la mort l'a surpris au milieu de ses projets*.—*Surprendre la confiance de quelqu'un*, se l'attirer par artifice. On dit dans le même sens : *surprendre le secret de...* —En parlant des gestes, des oublis qui échappent : *j'ai surpris ses larmes*, *ses soupirs*. — On dit : *se laisser surprendre à... : je me suis surpris à pleurer*.— Se laisser *surprendre* par : *il s'est laissé surprendre par son air de candeur*. —*Surprendre* se dit aussi de la viande, de la pâtisserie qu'un feu trop vif a brûlée avant qu'elle fût cuite : *le feu l'a surprise*. — SURPRENDRE, ÉTONNER. (*Syn.*) La *surprise* naît de la présence subite d'un objet inattendu, inopiné, imprévu; l'*étonnement* naît du coup violent frappé par un objet puissant, extraordinaire, irrésistible. Comme les chose prévues et calculées ne *surprennent* point, elles n'*étonnent* pas, par la raison qu'on y est préparé, et qu'on s'est prémuni contre. Les choses imprévues ne nous *étonnent* pas, quoiqu'elles nous *surprennent*, lorsqu'elles ne sont pas de nature à nous émouvoir fortement. La même chose *surprend*, comme inattendue, tandis qu'elle *étonne*, comme éclatante. Dans le cours ordinaire des choses, il arrive beaucoup de *surprises*; il n'y a de l'*étonnement* que dans le cours des choses extraordinaires. La commotion est plus forte, la secousse est plus vive, l'impression est plus profonde, l'effet est plus grand et plus durable dans l'*étonnement* que dans la *surprise*. Si la *surprise* trouble vos sens et vos idées, l'*étonnement* les renverse. Il y a des *surprises* agréables et légères, mais l'*étonnement* n'a rien que de grand et de fort. Enfin l'*étonnement* est une extrême *surprise*, mêlée de crainte, d'admiration, d'effroi, de ravissement, ou de tel autre sentiment distingué par un caractère de grandeur et de force. — Un bruit ordinaire, mais subit, au milieu d'un grand calme, vous *surprend*; un bruit éclatant, dans les mêmes circonstances et sans cause connue, vous *étonne*. Vous avez vu l'éclair, le bruit de la foudre ne vous *surprend* plus : mais s'il est si violent qu'il abatte toutes les forces de vos organes et de votre esprit, il vous *étonne* encore. — Le singulier vous *surprend*, le merveilleux vous *étonne*. Vous êtes *surpris* de la délicatesse de ce travail; vous êtes *étonné* de la grandeur d'une entreprise. Les ruses tortueuses d'Ulysse vous *surprennent* sans cesse; les exploits éclatants d'Achille vous *étonnent*. On est *surpris* à l'aspect d'une jolie personne qu'on n'attendait pas; on serait *étonné* à l'aspect d'une beauté parfaite dont on n'a pas l'idée. Molière vous *surprend*, Corneille vous *étonne* sans cesse. Un trait d'esprit nous *surprend*; un coup de génie nous *étonne*. — Ce qui trompe notre attente, ce qui dérange nos idées, ce qui n'est point rentré dans nos calculs et nos combinaisons, nous *surprend*. Ce qui surpasse de beaucoup la mesure que nous nous faisons des choses, et qui est fort au-dessus de l'ordre commun, ce qui est tout-à-fait hors de notre portée, de notre intelligence, de notre conception, de nos lumières et de nos forces, nous *étonne*. Nous sommes *surpris* de ce à quoi nous n'avons pas songé; nous sommes *étonnés* de ce que nous ne concevons pas. Si vous avez calculé les possibles, l'événement ne vous *surprendra* pas; dès que vous connaissez les causes, les effets ne vous *étonnent* plus. — SURPRENDRE, TROMPER, LEURRER, DUPER. (*Syn.*) Il semble que *surprendre* marque plus particulièrement quelque chose qui induit l'esprit en erreur; que *tromper* dise nettement quelque chose qui blesse la probité ou la fidélité; que *leurrer* exprime quelque chose qui attaque directement l'attente ou le désir; que *duper* ait proprement pour objet les choses où il est question d'intérêt et de profit. — Il est difficile que la religion du prince ne soit pas *surprise* par l'un ou l'autre des partis, lorsqu'il y en a plusieurs dans ses états. Il y a des gens à qui la vérité est odieuse; il faut nécessairement les *tromper* pour leur plaire. L'art des grands est de *leurrer* les petits par des promesses magnifiques; et l'art des petits est de *duper* les grands dans les choses que ceux-ci commettent à leurs soins. — *se* SURPRENDRE, v. pron.

SURPRIS, E, part. pass. de *surprendre*, et adj., pris à l'imprévu. — Étonné, etc.

***SURPRISE**, subst. fém. (*çurprize*), action par laquelle on *surprend* : *se rendre maître d'une place par surprise*. — Mouvement de l'âme causé par une chose à laquelle on ne s'attendait pas.— Étonnement. Voy. ce mot.—Tromperie, erreur.

SUR-QUADRI-PARTIENTE, adj. fém. (*çurkouadriparci-ante*), t. d'arith. et de géom., se dit de la raison de plus grande inégalité entre deux termes dont l'un contient l'autre une fois et quatre septièmes.

SURQUÉRIR, v. act. (*çurkiérir*), interroger de nouveau et avec discrétion. — *se* SURQUÉRIR, v. pron. (*Boiste.*) Inusité.

SURQUIS, E, part. pass. de *surquérir*.

SURRECTORIUM, subst. mas. (*çurerèktori-ome*), t. de chir., instrument destiné à soutenir le bras quand il est malade.

SURRÉNAL, E, adj. (*çurerénale*) (rac. *sur* et *rein*), t. d'anat., placé au-dessus des *reins*. — Au plur. mas., *surrénaux*.

SURROGAT, subst. mas. (*çurerogua*), dont mets *surrogatoire*. Inusité.

SURROGATION, subst. fém. Voy. SURÉROGATION, qui est seul usité.

SURROGATOIRE, adj. des deux genres. Voy. SURÉROGATOIRE, qui est seul usité.

SURSATURÉ, E, adj. (*çurçaturé*), se dit dans la chimie, d'un sel neutre dans lequel la base salifiable se trouve avec excès.

SURSAUT, subst. mas. (*çurçô*) (contraction et corruption de *soubresaut*. Voy. ce mot.), surprise subite, sensation violente; brusque interruption du sommeil : *s'éveiller en sursaut*, être éveillé subitement par quelque grand bruit, etc.

SURSÉANCE, subst. fém. (*çurcé-ance*), délai, suspension, temps pendant lequel une affaire est *sursise*. — Délai pour prendre la décision. — T. de jurispr., délai qu'on accorde à ceux qui sont obligés de payer une dette ou à ceux qui ont besoin d'un certain temps pour faire quelque chose.—*Lettres de surséance*, anciennement, lettres qu'un débiteur qui demandait du temps pour payer obtenait de la chancellerie; ces lettres faisaient suspendre les poursuites.

SURSEMAINE, subst. fém. (*çurcemène*), c'est la *semaine* d'avant ou d'après. (*Boiste.*) Inusité.

SURSEMÉ, E, part. pass. de *sursemer*.

SURSEMER, v. act. (*çurcemé*), *semer* une nouvelle graine sur une terre déjà *semée*. — *se* SURSEMER, v. pron.

DU VERBE IRRÉGULIER **SURSEOIR** :

Surseoie, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.
Surseoie, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.
Surseoient, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Surseoient, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.

SURSEOIR, v. act. et neut. (*çurçoar*), suspendre, remettre, différer, en parlant des affaires et de procédures : *surseoir une délibération*; et neut., en t. de palais, *surseoir au jugement d'une affaire*.

DU VERBE IRRÉGULIER **SURSEOIR** :

Surseoira, 3e pers. sing. fut. indic.
Surseoirai, 1re pers. sing. fut. indic.
Surseoiraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Surseoirais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Surseoirais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Surseoirait, 3e pers. sing. prés. cond.
Surseoiras, 2e pers. sing. fut. indic.
Surseoirez, 2e pers. plur. fut. indic.
Surseoiriez, 2e pers. plur. prés. cond.
Surseoirions, 1re pers. plur. prés. cond.
Surseoirons, 1re pers. plur. fut. indic.
Surseoiront, 3e pers. plur. fut. indic.
Surseois, 2e pers. sing. impér.
Surseois, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.
Surseois, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.
Surseoit, 3e pers. sing. prés. indic.
Sursîmes, 1re pers. plur. prét. déf.
Sursirent, 3e pers. plur. prét. déf.
Sursis, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.
Sursis, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.

SURSIS, subst. mas. (*çurci*), t. de palais, délai : *il a obtenu un sursis*. Voy. SURSEOIR.

SURSIS, E, part. pass. de *surseoir*, et adj., différé, retardé.

DU VERBE IRRÉGULIER **SURSEOIR** :

Sursisse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Sursissent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Sursisses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Sursissiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Sursissions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Sursit, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Sursît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.

Sursîtes, 2e pers. plur. prét. déf.

SURSOLIDE, subst. et adj. des deux genres (*çurçolide*), t. d'algèbre, quatrième puissance d'une grandeur. Presque hors d'usage, principalement comme subst.

DU VERBE IRRÉGULIER **SURSEOIR** :

Sursoyaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Sursoyais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Sursoyait, 3e pers. sing. imparf. indic.
Sursoyant, part. prés.
Sursoyez, 2e pers. plur. impér.
Sursoyez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.
Sursoyiez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.
Sursoyiez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Sursoyions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Sursoyions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.
Sursoyons, 1re pers. plur. impér.
Sursoyons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.

SUR-STIMULATION, subst. fém. (*çurcetimulâcion*), t. de médec., excès de *stimulation*. Inusité.

SUR-SULFATE, subst. mas. (*çurçulefate*), t. de chim., nom générique des *sulfates* où l'acide se trouve en excès.

SUR-TARTRATE, subst. mas. (*çurtartrate*), t. de chim., nom générique des *tartrates* contenant un excès d'acide.

SURTAUX, subst. mas. (*çurtô*), *taux* qui excède ce qui devrait être imposé. Peu en usage.

SURTAXE, subst. fém. (*çurtakce*), *taxe* trop forte ; *taxe* ajoutée à d'autres.

SURTAXÉ, E, part. pass. de *surtaxer*.

SURTAXER, v. act. (*çurtakcé*), *taxer* trop haut.—*se* SURTAXER, v. pron.

SURTIRÉ, subst. mas. (*çurtiré*), t. de comm., celui *sur lequel* est *tirée* une lettre de change, et qui l'accepte. Aujourd. on dit simplem. *le tiré*.

SURTONDRE, v. act. (*çurtondre*), *surtondre la laine*, en couper les extrémités les moins fines avant de la laver.—*se* SURTONDRE, v. pron.

SURTONDU, E, part. pass. de *surtondre*.

SURTONTE, subst. fém. (*çurtonte*), ce que l'on coupe après la *tonte* ; coupe de ce qui reste sur les cuirs.

SURTOUT, subst. mas. (*çurtou*), sorte de justaucorps fort large, qu'on met *par-dessus tous* les autres habits : *ôter son surtout*. — Pièce de vaisselle d'argent, de cuivre doré, de plaqué, de porcelaine, ou d'autre matière, que l'on place au milieu d'une grande table, et sur laquelle on met des fleurs, des fruits, etc., dans les repas d'apparat. — Espèce de charrette fort légère, faite en forme de grande manne, et qui sert à porter du bagage. — Élévation du parquet que l'on pratique aux angles d'une place fortifiée, pour se mettre à couvert des batteries à ricochet. — En anat., on appelle *surtout ligamenteux de la colonne vertébrale*, les ligaments vertébraux et postérieurs. — Chez les fondeurs de cloches, moule qui recouvre les autres moules du modèle de la cloche, et qui doit soutenir l'action du feu.

SURTOUT, adv. (*çurtou*), avant toute chose ; plus que toute autre chose ; principalement.

SUR-TRI-PARTIENTE-QUARTE, adj. fém. (*çurtriparci-antekarte*), t. d'arith. et de géom. ; se dit de la raison de la plus grande inégalité entre deux termes dont l'un contient l'autre une fois et un quart. Inus.

SURVEILLANCE, subst. fém. (*çurvè-iance*), action de *surveiller*.—Emploi, soins, gestion d'un *surveillant*. — Occupation, fonction du *surveillant* dans une loge de franc-maçonnerie.

SURVEILLANT, E, subst. et adj. (*çurvè-ian, iante*), qui *surveille*, qui prend garde : *il est bien surveillant*.—Subst. : *il faut leur donner un bon surveillant*, *une surveillante attentive*.

SURVEILLE, subst. fém. (*çurvè-ie*), le jour qui précède la *veille*.

SURVEILLÉ, E, part. pass. de *surveiller*.

SURVEILLER, v. act. et neut. (*çurvè-ié*), *veiller*, avoir l'œil *sur* quelqu'un, ou *sur* quelque chose, afin que tout aille bien, que tout se fasse avec soin, avec exactitude : *surveiller quelqu'un*, *surveiller tout ce qui se passe*. Voy. VEILLER.—*se* SURVEILLER, v. pron.

SURVENANCE, subst. fém. (*çurvenance*), t. de palais, arrivée, réclamation qu'on n'avait point prévue : action de *survenir* : *le droit de survenance révoque souvent une donation*.

SURVENANT, E, subst. et adj. (*çurvenan, nante*), qui *survient*. Il ne se dit guère qu'au pluriel, surtout comme subst.

SURVENDRE, v. act. et neut. (*çurvandre*), *vendre* plus cher qu'il ne faut.—*se* SURVENDRE, v. pron.

SURVENDU, E, part. pass. de *survendre*.

SURVENIR, v. act. (*çurvenir*) (du latin *supervenire*). Il se conjugue comme *venir*. Arriver inopinément.—Arriver par surcroît.

SURVENTE, subst. fém. (*çurvante*), *vente* trop chère, excessive, au-dessus du prix de la chose.

SURVENTER, v. neut. (*çurvanté*), t. de mar. ; se dit du *vent* qui augmente encore de force dans un coup de vent.

SURVENU, E, part. pass. de *survenir*, et adj., qui est *venu* inopinément.

SURVÊTEMENT, subst. mas. (*çurvêteman*), *vêtement* mis *sur* un autre. Presque inusité.

SURVÊTIR, v. act. (*çurvêtir*). Il se conjugue comme *vêtir*. Mettre un habillement par-dessus un autre.—*se* SURVÊTIR, v. pron. Peu usité.

SURVÊTU, E, part. pass. de *survêtir*.

SURVIDÉ, E, part. pass. de *survider*.

SURVIDER, v. act. (*çurvidé*) (de *sur*, qui marque excès, et de *vider* : *vider l'excédant*), désemplir un vase, un sac, etc., trop plein.—*se* SURVIDER, v. pron.

SURVIE, subst. fém. (*çurvi*), t. de pal., état de celui qui *survit* à un autre. — *Gains de survie*, avantages en faveur du *survivant*.

SURVIVANCE, subst. fém. (*çurvivance*), succession désignée à quelque charge ou emploi.

SURVIVANCIER, subst. mas., **SURVIVANCIÈRE**, subst. fém. (*çurvivancié, cière*), celui, celle qui a la *survivance* d'une charge, d'un office, etc.

SURVIVANCIÈRE, subst. fém. Voy. SURVIVANCIER.

SURVIVANT, E, subst. et adj. (*çurvivan, vante*), celui, celle qui *survit*.

SURVIVRE, v. neut. (*çurvivre*) (du latin *supervivere*, vivre au-delà). Il se conjugue comme *vivre*. Demeurer en vie après un autre : *il a survécu à tous ses enfants*. On lit dans *Bossuet* (Oraison funèbre de la reine d'Angleterre) : *la Providence a voulu qu'elle survéquît à ses grandeurs*. C'est un barbarisme : il faut *qu'elle survécût* ; car *survivre* se conjugue sur *vivre*, dont il est un composé. On a dit aussi act., en t. de pal., ou fam. : *il a survécu tous ses enfants* : on n'oserait plus se servir aujourd'hui de cette locution. — Fig. : *survivre à son honneur*, *à sa gloire*, etc., vivre encore après la perte de son honneur, de sa gloire, etc. — *se* SURVIVRE, v. pron. : *un père se survit dans ses enfants*. — Fig. : *se survivre à soi-même* ou *survivre à soi-même*, perdre avant sa mort l'usage de ses facultés naturelles, de la mémoire, de l'ouïe, etc. —SURVIVRE A QUELQU'UN, SURVIVRE QUELQU'UN. (*Syn.*) *Survivre*, pousser sa vie plus loin, vivre plus long-temps que... L'usage conforme à la valeur des mots est pour *survivre à quelqu'un*. *Survivre quelqu'un* est proprement une façon de parler de jurisprudence ; mais elle entre quelquefois dans la conversation familière. *Survivre quelqu'un* désigne la *survie* de la personne dont la vie ou l'existence avait des rapports très-particuliers, très-intimes, très-intéressants avec celle de la personne qui meurt la première. Ainsi l'on dit qu'une femme a *survécu* son mari ; qu'un père a *survécu* ses enfants ; que de deux jumeaux qui ont vécu, l'un n'a *survécu* l'autre que de quelques jours. C'est ainsi qu'on parle surtout quand il y a quelque intérêt stipulé entre deux personnes pour le *survivant*.—Selon l'ordre de la nature, les enfants doivent *survivre au père* ; par des événements particuliers, le père *survit* les enfants.

SUS, prép. (*çuce*), sur ; en t. d'ordonnance, *courir sus à quelqu'un*. Voy. SUR. — *En sus*, loc. adv. et préposition, au-delà. — Dans l'usage ordinaire : *la moitié*, *le tiers*, *le quart en sus*, l'addition de la moitié, du tiers, du quart d'une somme. — En t. de finance, *le quart en sus de* 12,000 *est* 4,000 ; 15,000 *et le quart en sus font* 20,000. Ainsi le quart en sus est le tiers de la première somme, qui, ajouté, devient le quart de la somme totale.

SUS, interj. (*çuce*), pour exhorter, pour exciter : *sus, mes amis, marchons sans crainte*. Il est fam.

DU VERBE IRRÉGULIER **SAVOIR** :

Sus, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.
Sus, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.

SUSAIN, subst. mas. (*çuzein*). Voy. SUSIN.

SUS-BANDE, subst. fém. (*çucebande*), t. d'artillerie, forte pièce de fer pliée conformément à la grosseur du tourillon d'une bouche à feu, et le couvrant dans sa partie supérieure. Voy. SUR-BANDE.

SUS-BEC, subst. mas. (*çucebèk*), t. de fauconn., rhume chaud et subtil qui fait mourir beaucoup d'oiseaux.

SUS-CARPIEN, subst. et adj. mas., au fém. **SUS-CARPIENNE**, (*çucekarpiein, piène*), t. d'anat. ; se dit d'une artère ou de la dorsale du *carpe*.

SUS-CARPIENNE, subst. et adj. fém. Voy. SUS-CARPIEN.

SUSCEPTIBILITÉ, subst. fém. (*çucèptibilité*), trop grande sensibilité ; disposition à se choquer trop aisément : *on doit ménager la susceptibilité de tout le monde*.

SUSCEPTIBLE, adj. des deux genres (*çucèptible*) (du lat. *suscipere*, *capere sub*, prendre, recevoir), capable de recevoir certaine qualité, certaine modification : *la matière est susceptible de toute sorte de formes* ; *le sujet est susceptible d'ornement* ; *les esprits faibles sont susceptibles de superstition*. — On dit qu'*une proposition*, qu'*un passage est susceptible de plusieurs sens*, *d'interprétations différentes*, pour dire qu'une proposition peut être entendue dans plusieurs sens différents ; qu'un passage peut être expliqué, peut être interprété de bien des façons différentes. — Qui peut recevoir en soi : *susceptible de haine*, *d'amour*, etc. Voy. CAPABLE. — On dit de quelqu'un qu'*il est susceptible d'une charge*, *d'une grace*, etc., qu'il a les qualités nécessaires pour l'obtenir. — Employé sans régime : qui s'offense facilement, qui se blesse de rien moralement : *cette personne est trop susceptible*.

SUSCEPTION, subst. fém. (*çucèpecion*) (en lat. *susceptio*, fait de *suscipere*, prendre, recevoir), action de prendre les ordres sacrés. Peu usité.— Nom de deux fêtes dans l'Église romaine : *la susception de la sainte croix* ; *la susception de la sainte couronne d'épines*.

SUSCE, subst. mas. (*çuce*), taffetas qui se fabrique au Bengale.

SUS-CHOROÏDIEN, adj. mas., au fém. **SUS-CHOROÏDIENNE** (*çucekoro-idiein, diène*), t. d'anat., qui est placé au-devant de la *choroïde*.

SUS-CHOROÏDIENNE, adj. fém. Voy. SUS-CHOROÏDIEN.

SUSCITATION, subst. fém. (*çucecitâcion*) (en lat. *suscitatio*), suggestion, instigation.

SUSCITÉ, E, part. pass. de *susciter*.

SUSCITER, v. act. (*çucecité*) (du lat. *suscitare*, fait de *susum*, pour *sursum*, sur, par-dessus, et de *citare*, mouvoir, exciter), dans le langage de l'Écriture, faire naître, faire paraître dans un certain temps : *Dieu a suscité des prophètes*. — Plus communément, attirer des ennemis à quelqu'un, lui faire naître des embarras, etc. — *se* SUSCITER, v. pron.

*SUSCRIPTION, subst. fém. (*çuceekripecion*) (du lat. *susum* pour *sursum*, sur, dessus, et *scribere*, écrire), adresse, écrit, qu'on met à une lettre et qui porte le titre, le nom, la qualité, profession et demeure d'une personne.

SUSDIT, E, adj. et subst. (*çucedi, dite*), t. de palais, nommé ci-dessus : *la susdite somme*. — Subst., le *susdit*, la *susdite*. — On l'emploie en poésie dans le style badin.

SUS-DOMINANTE, subst. fém. (*çucedominante*), anc. mus., la note qui est d'un degré *au-dessus* de la *dominante*, la sixième du ton.

SUS-ÉPINEUX, adj. Voy. SUR-ÉPINEUX.

SUS-HÉPATIQUE, adj. des deux genres (*çuzépatike*), t. d'anat., se dit des veines de la surface convexe du foie, qui se rendent dans la veine cave abdominale.

SUS-HYOÏDIEN, adj. mas., au fém. **SUS-HYOÏDIENNE** (*çuzi-o-idiein, diène*), t. d'anat., qui est placé au-dessus de l'*hyoïde*.

SUS-HYOÏDIENNE, adj. fém. Voy. SUS-HYOÏDIEN.

SUSIN, subst. mas. (*çuzein*), t. de mar., pont brisé, ou partie du tillac depuis la dunette jusqu'au grand mât.

SUS-MAXILLAIRE, subst. et adj. mas. (*çucemakcilelère*), t. d'anat. ; se dit de l'os *maxillaire* supérieur.

SUS-MAXILLO-LABIAL, subst. et adj. mas. (*çucemakcilelôlabi-ale*), t. d'anat. ; se dit de certains muscles congénères du nez et de la lèvre, distingués en grand, petit et moyen : *le grand*

sus-maxillo-labial est l'élévateur commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure; *le moyen* est l'élévateur propre de la lèvre supérieure; *le petit* est le canin. — Au plur., *sus-maxillo-labiaux.*

SUS-MAXILLO-NASAL, subst. et adj. mas. (*sucemakcilelônâzal*), t. d'anat.; se dit du muscle transversal ou dilatateur du nez.

SUS-MÉTACARPO-LATÉRI-PHALANGIEN, subst. et adj. mas. (*çucemétakarpôlatérifalanjiein*), t. d'anat.; se dit des muscles inter-osseux dorsaux ou inter-osseux externes de la main.

SUS-MÉTATARSIEN, adj. mas., au fém. **SUS-MÉTATARSIENNE**, (*çucemétatarciein, ciène*), t. d'anat., on a donné ce nom à l'artère du *métatarse*, qui est une des branches de la pédieuse.

SUS-MÉTATARSIENNE, adj. fém. Voy. SUS-MÉTATARSIEN.

SUS-MÉTATARSO-LATÉRI-PHALANGIENS, subst. et adj. mas. plur. (*çucemétatarçôlatérifalanjiein*), t. d'anat.; on a donné ce nom aux muscles inter-osseux supérieurs du pied.

SUS-OPTICO-SPHÉNO-SCLÉROTICIEN, subst. et adj. mas. (*çuzôptikôcefénôceklêroticiein*), t. d'anat., se dit du muscle droit supérieur de l'œil.

SUS-ORBITAIRE, adj. des deux genres (*çuzorbitère*), t. d'anat., qui est situé au-dessus de l'*orbitaire.*

***SUSPECT, E**, adj. (*çucepèkete*) (en latin *suspectus*), qui est soupçonné, de qui on a ou on peut avoir soupçon, en parlant des personnes : *nous avons des juges bien suspects ; cette femme est bien suspecte.* — *Il a dit cela dans un temps suspect*, dans des circonstances où il pouvait être soupçonné de ne pas dire la vérité ; et, dans un sens contraire : *il a dit cela dans un temps non suspect.* — *Lieu suspect, pays suspect*, lieu, pays qu'on soupçonne être infecté de peste; et c'est dans ce sens que l'on dit que *des marchandises viennent d'un lieu suspect de contagion*, ou simplement *d'un lieu suspect.* — Subst., en France à l'époque de 1793, personne *suspectée* de sentiments contraires à la révolution de 1789 : *classe, liste des suspects.*

SUSPECTÉ, E, part. pass. de *suspecter.*

SUSPECTER, v. act. (*çucepèketé*) (du lat. *suspectare*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement, regarder en haut, de *susùm*, pour *sursùm*, sur, en dessus, et *spectare*, regarder), regarder comme *suspect*, soupçonner. — *se* SUSPECTER, v. pron., pouvoir être *suspecté.*

SUSPENDRE, v. act. (*çucepandre*) (du latin *suspendere*, formé de *susùm* pour *sursùm*, sur, en dessus, et de *pendere*, pendre, être pendu), élever un corps en l'air et le soutenir avec un lien, en telle sorte qu'il *pende : on suspend une cage, un lustre.* — Par extension : *la terre est suspendue dans l'espace, les nuages sont suspendus en l'air.* — Fig., surseoir, différer : *suspendre une exécution.* — Interdire à quelqu'un pour un temps les fonctions de sa charge, de son office : *suspendre un prêtre de ses fonctions; suspendre un maire, un administrateur.* — *Suspendre son jugement*, ne rien décider encore, attendre de nouvelles preuves, etc. — *Suspendre son travail, sa marche*, l'interrompre. — *se* SUSPENDRE, v. pron.

***SUSPENDU, E**, part. pass. de *suspendre*, et adj., qui est soulevé en l'air, tenu en l'air. — Fig., différé : *tous mes travaux sont suspendus.* — Interdit pour quelque temps : *ce maire, cet administrateur est suspendu.*

SUSPENS, adj. mas. (*çucepan*) (en lat. *suspensus*), interdit : *un prêtre suspens ; il est suspens de fait et de droit.* Presque hors d'usage.— *En suspens*, loc. adv., en doute et dans l'incertitude : *l'affaire est demeurée en suspens.*

SUSPENSE, subst. fém. (*çucepance*), censure par laquelle un ecclésiastique est déclaré *suspens.* — Etat dans lequel un ecclésiastique est mis par cette censure.

SUSPENSEUR, subst. et adj. mas. (*çucepanceur*), t. d'anat. ; se dit des muscles des testicules.

SUSPENSIF, adj. mas., au fém. **SUSPENSIVE** (*çucepancif, cive*), t. de palais, qui *suspend* et qui empêche d'aller en avant : *le simple appel est quelquefois suspensif.* — En rhét., qui sert à tenir l'esprit en *suspens*, qui empêche de poursuivre : *les chuchotements qu'il aperçut rendirent son raisonnement suspensif, mais il reprit une contenance ferme, tranquille, et continua.* — T. de gramm., on appelle *points suspensifs*, plusieurs points mis à la suite les uns des autres, pour marquer que la phrase est arrêtée, n'est pas développée, tient en *suspens* l'idée ou l'attention, et laisse à deviner la suite : *que ferai-je si....*

SUSPENSION, subst. fém. (*çucepancion*) (en latin *suspensio*), cessation d'opération pendant quelque temps : *suspension de l'exécution d'un jugement; suspension d'armes*, cessation momentanée d'actes d'hostilité. — Interdiction pour un temps.—Fig. de rhét. qui consiste à tenir *en suspens* l'esprit des auditeurs pour leur dire ensuite des choses inattendues : *point de suspension d'une balance* ou *de ses poids*, le point où la balance est arrêtée et *suspendue.* — Celui où les poids sont attachés. — T. de mus., se dit de tout accord sur la basse duquel on soutient un ou plusieurs sons de l'accord précédent, avant que de faire entendre l'accord nouveau. — T. d'horl., se dit en général des pièces ou parties par lesquelles un régulateur est *suspendu : suspension par ressorts*, etc.—En t. de mar., on appelle, *suspension*, une machine qui est telle que, dans toutes les agitations d'un vaisseau, la boussole ou l'horloge marine demeure parfaitement horizontale, sans participer au mouvement que la machine éprouve par les balancements du vaisseau.

SUSPENSIVE, adj. fém. Voy. SUSPENSIF.

SUSPENSOIR et **SUSPENSOIRE** (tels sont du moins les deux mots que donne l'*Académie*, pour exprimer une seule chose. Il y en a au moins un d'inutile ; et nous pensons que *suspensoir* doit être préféré, parce que la terminaison fém. de *suspensoire* est choquante, appliquée à un subst. mas.), subst. mas. (*çucepançoare*), ce qui sert à *suspendre.* — En t. de chir., bandage contre les descentes d'intestins et autres incommodités pareilles.

SUSPENTE, subst. fém. (*çucepante*), t. de mar., cordage capelé sur le mât de misaine.

SUSPICION, subst. fém. (*çucepicion*) (en latin, *suspicio*), t. de palais, soupçon, défiance.

SUSPIRIEUSE, adj. fém. Voy. SUSPIRIEUX.

SUSPIRIEUX, adj. mas., au fém. **SUSPIRIEUSE** (*çucepiri-eu, euze*), t. de médec.; il se dit de la respiration, lorsqu'elle produit le bruit qui constitue le soupir. Presque inusité.

SUS-PUBIEN, adj. mas., au fém. **SUS-PUBIENNE** (*çucepubiein, biène*), t. d'anat., qui est situé au-dessus du *pubis.*

SUS-PUBIENNE, adj. fém. Voy. SUS-PUBIEN.

SUS-PUBIO-FÉMORAL, subst. et adj. mas. (*çucepubi-ofémorale*), t. d'anat.; on a donné ce nom au muscle pectiné, parce qu'il s'étend obliquement de la partie supérieure du *pubis* au *fémur.*

SUS-SCAPULAIRE-INFÉRIEUR, subst. et adj. mas. (*çucekapulèreinférieur*), t. d'anat., nom qu'on a donné au muscle sous-épineux comme situé sous l'omoplate.

SUS-SCAPULAIRE-SUPÉRIEUR, subst. et adj. mas. (*çucekapulèreçupérieure*), t. d'anat., nom qu'on a donné au muscle sur-épineux, parce que, de même que l'inférieur, il est sur l'omoplate, un peu plus haut que ce dernier.

SUS-SCAPULO-TROCHITÉRIEN, subst. et adj. mas. (*çucekapulôtrochitériein*), t. d'anat.; on a appelé : *grand-sus-scapulo-trochitérien*, le muscle sous-épineux ; *petit-sus-scapulo-trochitérien*, le sur-épineux ; *plus-petit-sus-scapulo-trochitérien*, le muscle petit rond, parce que ces trois muscles sont situés sur l'omoplate, et vont se lier à la tubérosité externe de l'humérus.

Susse, 1re pers. sing. imparf. subj. du verbe irrégulier SAVOIR.

SUSSÈIEMENT, subst. mas. (*çucè-ieman*), vice de prononciation qui consiste à donner au *j* le son du *z*, au *ch*, celui du *c*, etc. Ce mot se lit dans les *Mémoires de mademoiselle Clairon*, célèbre actrice tragique, et paraît avoir été fait de l'espagnol *cecco*, qui a à peu près la même signification. Dans l'une et l'autre langue, ce sont des onomatopées.

DU VERBE IRRÉGULIER **SAVOIR** :

Sussent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Susses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Sussiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Sussions, 1re pers. plur. imparf. subj.

SUS-SPINI-SCAPULO-TROCHITÉRIEN, subst. et adj. mas. (*çucepinicekapulôtrochitériein*), t. d'anat., nom donné au muscle sur-épineux.

SUS-TARSIENNE, subst. et adj. fém. (*çucetarciène*), t. d'anat.; se dit de l'artère du *tarse*, qui est une branche de la pédieuse.

***SUSTENTATION**, subst. fém. (*çucetantâcion*) (en latin, *sustentatio*), aliment, nourriture suffisante pour entretenir la vie de l'homme.

SUSTENTÉ, E, part. pass. de *sustenter.*

SUSTENTER, v. act. (*çucetanté*) (en lat. *sustentare*, fréquentatif de *sustinere*, soutenir), entretenir et soutenir la vie de l'homme : *les riches doivent sustenter les pauvres honnêtes.* —Fig. : *la lecture de l'Écriture est plus propre qu'aucune autre à sustenter l'âme.*—*se* SUSTENTER, v. pron.

SUSTENTIFIQUE, adj. des deux genres (*çucetantifike*), qui *sustente*, qui nourrit. (*Boiste.*) Inusité.

SUSTILLO, subst. mas. (*çucetilelô*), t. d'hist. nat., espèce de chenille.

SUS-TONIQUE, subst. fém. (*çucetonike*), t. de musiq., note qui est au-dessus de la *tonique.*

SUSURRATEUR, adj. mas. (*çuzurerateur*), qui fait un petit bruit comme celui d'une personne qui parle à voix basse. Ce mot, ainsi que les deux suivants, mérite d'être conservé dans la langue. — *Larcher* a dit adj. au mas. : *Mercure susurrateur.* (*Mémoire sur Vénus*, page 162.)

SUSURRATION, subst. fém. (*çuzurerâcion*), bruit léger d'une personne qui parle à voix basse. M. de *Chateaubriand* a dit, dans son *Essai sur les Révolutions*, chapitre XXX : *la susurration du vent solitaire.* Voy. SUSURRATEUR.

SUSURRÉ, part. pass de *susurrer.*

SUSURRER, verbe neutre (*çuzureré*) (en latin *susurrare*), faire un petit bruit en parlant à voix basse.—Murmurer.—*se* SUSURRER, v. pron.

SUSYGIUM, subst. mas. (*çuziji-ome*), t. de bot., genre d'arbrisseaux de la Jamaïque.

DU VERBE IRRÉGULIER **SAVOIR** :

Sut, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Sût, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Sûtes, 2e pers. plur. prét. déf.

SUTAR, subst. mas. (*çutar*), t. de pêche, sorte de harpon dont on se sert aux Sables-d'Olonne.

SUTHERLANDE, subst. mas. (*cutérelande*), t. de bot., arbre de l'Inde. — Genre de plantes qui contient le baguenaudier frutescent.

SUTTÉE, subst. fém. (*çuteté*), sacrifice volontaire d'une veuve indienne sur le bûcher de son mari.

SUTURAL, E, adj. (*çuturale*), t. de bot., qui naît, dépend d'une *suture.* — Au plur. mas., *suturaux.*

SUTURAUX, adj. mas. plur. Voy. SUTURAL.

***SUTURE**, subst. fém. (*çuture*) (du lat. *sutura*, couture, fait de *suere*, coudre), jointure des os du crâne qui ressemble à une couture. — Marque ou couture d'une plaie.—Réunion des lèvres d'une plaie, des parties molles quand elles ont été divisées.—Fig. en parlant des ouvrages d'esprit, le soin qu'on a pris pour empêcher qu'une suppression paraisse : *au moyen de sutures habilement faites, on arrive maintenant à la fin de l'ouvrage, sans être choqué des longueurs qu'il renfermait auparavant.* —T. de bot., endroit où les valves de certains fruits se joignent et adhèrent par leurs bords.

SUWALOFF, subst. mas. (*çuvalofe*), sorte d'obusier russe ayant la bouche évasée comme celle des espingoles.

SUZANNE (SAINTE-), subst. propre fém. (*ceinteçuzane*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Laval, dép. de la Mayenne.

SUZAT, adj. mas. (*çuza*), qui est fait de *suzeau* ou *sureau* : *vinaigre suzat.*

SUZE (LA), subst. propre fém. (*laçuze*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. du Mans, dép. de la Sarthe.

SUZEAU, subst. mas. Voy. SUREAU.

SUZERAIN, E, adj. (*çuzerein, rène*) (du lat. *susùm*, pour *sursùm*, sur, au-dessus ; *seigneur au-dessus des autres.* Ménage. Selon *Cujas* et *Pasquier*, de *cæsarianus*, qui relève immédiatement de *César*, c'est-à-dire l'empereur), t. de féodalité : *seigneur suzerain, dame suzeraine*, qui possède un fief dont d'autres fiefs relèvent. —On dit aussi subst. : *le suzerain était anciennement le juge du ressort.*

SUZERAINETÉ, subst. fém. (*çuzerèneté*), qualité de *suzerain.*

SVELTE, adj. des deux genres (*cevèlte*) (de l'italien *svelto*), t. de peinture, sculpture, etc., délié, léger, délicat, élégant. Il s'applique plus ordinairement à la taille, à l'ensemble, qu'à de moindres parties. On dit une *taille svelte*, et non pas *des bras, des jambes sveltes.*—En peinture : *ces figures sont sveltes.* — On dit aussi *qu'une personne est svelte, qu'une colonne est svelte.*

SWARTIE, subst. fém. (*çouarti*), t. de bot., espèce de solandre. — Genre de plantes cryptogames, de la famille des mousses.

SWARTZIE, subst. fém. (*çouartezi*), t. de bot., genre de plantes qui contient les tomates, les possires et les rittères.

SWERTIA, subst. fém. (*çouèreci-a*), t. de bot., ce nom désigne plusieurs genres et plusieurs espèces de plantes.

SYACOU, subst. mas. (*ci-akou*), t. d'hist. nat., espèce de tangara varié qu'on rencontre au Brésil.

SYALITA, subst. fém. (*ci-alita*), t. de bot., plante qui croît à Ceylan et dans la presqu'île de l'Inde.

*__SYBARIS__, subst. propre mas. (*cibarice*), ancienne ville d'Italie, fameuse par la mollesse et les débauches de ses habitants.

SYBARITE, subst. des deux genres (*cibarite*) (du grec συϐαριτης, dérivé de Συϐαρις, ancienne ville d'Italie dont les habitants étaient si voluptueux que leur mollesse a passé en proverbe), personne très-voluptueuse, livrée à la mollesse, et très-sensible au moindre mal.

SYBARISME, ou **SYBARITISME**, subst. mas. (*cibariceme, riticeme*), système, état, mœurs du *sybarite*.

SYCITÈS, subst. propre mas. (*cicitèce*) (du grec συκη, figuier), myth., surnom de Bacchus, qui cultiva le premier la figue.

SYCOMANCIE, subst. fém. (*cikomanci*) (du grec συκη, figuier, et μαντεια, divination), divination qui se faisait par des feuilles de figuier, sur lesquelles on écrivait les questions dont on voulait avoir la réponse.

SYCOMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. **SYCOMANCIENNE** (*cikomanciein, ciène*), qui concerne la *sycomancie*.— Subst., celui, celle qui la pratiquait.

SYCOMANCIENNE, subst. et adj. fém. Voy. SYCOMANCIEN.

*__SYCOMORE__, subst. mas. (*cikomore*) (du grec συκομορεα, formé de συκον, figue, et de μορον, mûre), t. de bot., érable blanc des montagnes, arbre à larges feuilles semblables à celles de la vigne, du figuier et du mûrier.

*__SYCOPHANTE__, subst. mas. (*cikofante*) (du grec συκοφαντης, qui signifie proprement un délateur ou dénonciateur de ceux qui, au mépris de la loi, transportaient des figues hors de l'Attique, dérivé de συκοφαντεω, dont les racines sont συκον, figue, et φαινω, j'indique, je dénonce. Comme ces dénonciations étaient souvent des calomnies, le nom de *sycophante* est demeuré celui d'un calomniateur), fourbe, menteur, imposteur, fripon, délateur, coquin.

SYCOPHANTIN, subst. mas. (*cikofantein*), bouffon; parasite. Inusité.

SYCOSE, subst. fém. (*cikôze*) (en grec συκωσις, fait de συκον, figue), t. de médec., tumeur à l'anus, qui ressemble à une figue.

*__SYÉNITE__, subst. fém. (*ci-énite*), t. d'hist. nat., espèce de roche granitique.

SYKE, subst. mas. (*cike*), t. de bot., arbre d'Égypte qu'on croit être le caroubier.

*__SYLLABAIRE__, subst. mas. (*cilelabère*), livre élémentaire dans lequel les mots sont coupés en *syllabes*, et qui sert à apprendre à lire.

*__SYLLABE__, subst. fém. (*cilelabe*) (en grec συλλαϐη, fait de συλλαμϐανω, comprendre), voyelle ou seule ou jointe à d'autres lettres qui se prononcent toutes par une seule émission de voix. *Roi*, *loi*, sont des mots d'une *syllabe*. — Nom que l'on donne quelquefois, dans la musique des anciens, à la consonnance de la quarte.

SYLLABÉ, E, part. pass. de *syllaber*.

SYLLABER, v. act. (*cilelabé*), assembler des lettres. — *se* SYLLABER, v. pron. Peu en usage, mais utile: pourquoi ne dirait-on pas *syllaber*, comme on dit *épeler?*

*__SYLLABIQUE__, adj. des deux genres (*cilelabike*), qui a rapport aux *syllabes*. — *Unité syllabique*, celle qui dépend principalement de l'unité du coup de voix. — *Le temps* ou *la valeur syllabique* se dit de la proportion de la durée d'une *syllabe*, relativement à celle des autres *syllabes* d'un même discours. — *Augment syllabique*, dans la grammaire grecque, celui qui ajoute une *syllabe* au commencement du verbe.—*Diphthongue syllabique*, celle qui fait entendre en une seule *syllabe* les deux voix consécutives qui forment la *diphthongue*, comme *ui* dans *lui*; à la différence de *qui*, où les deux mêmes voyelles, ne représentant qu'une voix simple, forment une *diphthongue* orthographique. — *Chant syllabique*, dans lequel chaque note répond à une *syllabe*; tel est le *canto fermo* des Italiens.

SYLLABISATION, subst. fém. (*cilelabizâcion*), action de former, de prononcer des *syllabes*.

SYLLABISÉ, E, part. pass. de *syllabiser*.

SYLLABISER, v. act. (*cilelabizé*), ranger, diviser par *syllabes*. — *se* SYLLABISER, v. pron.

SYLLEPSE, subst. fém. (*cilelèpece*) (en grec συλληψις, fait de συλλαμϐανω, je comprends, formé de συν, avec, et λαμϐανω, je prends), figure du discours par laquelle un mot est dans la même phrase pris en deux sens différents, l'un au propre, et l'autre au figuré. — Figure de grammaire par laquelle on conçoit le sens autrement que les mots ne semblent l'exprimer.

SYLLOGISÉ, E, part. pass. de *syllogiser*.

SYLLOGISER, v. act. (*cilelojizé*), t. de logique, augmenter. — *se* SYLLOGISER, v. pron.

SYLLOGISME, subst. mas. (*cilelojiceme*) (du grec συλλογισμος, raisonnement, conclusion, dérivé de συλλογιζομαι, raisonner, conclure par raisonnement; racine συν, avec, et λεγω, je dis), raisonnement renfermé dans trois propositions: la majeure, la mineure, la conséquence.

SYLLOGISTIQUE, adj. des deux genres (*cilelojicetike*), qui appartient au *syllogisme*.

SYLLOGISTIQUÉ, E, part. pass. de *syllogistiquer*.

SYLLOGISTIQUER, v. act. (*cilelojicetikié*), ergoter en *syllogisme*. — Peu usité. — *se* SYLLOGISTIQUER, v. pron.

SYLPHE et **SYLPHIDE**. Voy. SILPHE et SILPHIDE, qui est la seule bonne orthographe.

SYLPHIRIE, mieux **SILPHIRIE**, subst. propre fém. (*çilefiri*), nom que *Gresset* a donné au pays qu'habitent les *silphes* et les *silphides*.

SYLVAIN. Voy. SILVAIN.

SYLVATIQUE. Voy. SILVATIQUE.

SYLVESTRE. Voy. SILVESTRE.

SYLVIE, subst. fém. (*cilevi*), t. de bot., fleur, espèce d'anémone.—Subst. propre fém., myth., reine d'Albe et fille de Numitor. Elle fut enfermée avec les Vestales par Amulius, son oncle, qui ne voulait point de concurrent au trône. Mais un jour, en allant puiser de l'eau dans le Tibre, dont un bras passait alors à travers le jardin des Vestales, elle s'endormit sur le bord, et rêva qu'elle était avec le dieu Mars. Elle fut mère de Rémus et de Romulus.

SYMBAQUES, subst. mas. plur. (*ceinbake*), t. d'antiq., nom qu'on donnait à deux prêtres chargés de purifier Athènes dans les fêtes thargéliennes.

SYMBLÉPHAROSE, subst. fém. (*ceinbléfarôze*), t. de médec., adhérence mutuelle des paupières avec le globe de l'œil.

SYMBOLE, subst. mas. (*ceinbole*) (en grec συμϐολον, fait de συμϐαλλω, je compare, je confère), figure ou image qui sert à désigner quelque chose, soit par l'art du dessin ou de la peinture, soit par le discours, etc.: *le chien est le symbole de la fidélité*. — En t. de théol., formulaire qui contient les principaux articles de la foi: *les trois symboles de la foi sont: le symbole des apôtres, le symbole de Nicée, le symbole attribué à saint Athanase*. Ordinairement, quand on dit absolument *le symbole*, on entend celui des apôtres.— *Le symbole des apôtres* est ainsi nommé, ou parce qu'il est la marque du vrai catholique, ou parce qu'il est le résultat des conférences que les apôtres eurent entre eux sur la foi.—On appelle *symboles sacrés*, les signes extérieurs des sacrements: *Jésus-Christ nous a donné son corps et son sang dans l'Eucharistie sous les symboles du pain et du vin*. — En style d'antiq., *symbole* signifiait *quote-part*, contribution que chacun payait pour une fête, repas à frais communs; c'est ce que nous appelons aujourd'hui la part de chacun, l'écot.—C'était aussi une marque ou cachet que l'on distribuait à chacune des personnes conviées pour une fête ou un repas. On conserve encore de ces marques dans les cabinets des curieux et des amateurs.— Les médaillistes appellent aussi *symboles* ou *types* certaines marques, attributs et figures qui se voient sur les médailles pour caractériser certains hommes ou certaines divinités, les parties du monde, les royaumes, les provinces, etc. Par exemple, la foudre qui accompagne quelquefois la tête d'un empereur marque la souveraine autorité et un pouvoir égal à celui des dieux; le trident est le *symbole* de Neptune; l'aigle est celui de Jupiter; le paon, celui de Junon, etc.

*__SYMBOLIQUE__, adj. des deux genres (*ceinbolike*), qui sert de *symbole*: *figure, image symbolique*.—T. d'archit.: *colonne symbolique*, qui désigne par ses attributs ou une nation ou quelque action mémorable.

*__SYMBOLISATION__, subst. fém. (*ceinbolizâcion*), sympathie. (*Boiste.*) Inusité.

SYMBOLISÉ, part. pass. de *symboliser*.

SYMBOLISER, v. neut. (*ceinbolizé*), avoir du rapport, de la conformité avec... — Représenter, indiquer par des images, des attributs, etc. Fort peu usité.

SYMBOLOGIE, subst. fém. (*ceinboloji*) (du grec συνϐολον, signe, indice, et λογος, discours), t. de médec., partie de la pathologie qui traite des signes ou symptômes des maladies.

SYMBOLOGIQUE, adj. des deux genres et subst. fém. (*ceinbolojike*), traité des signes des maladies.

SYMÈTHE, subst. mas. (*cimète*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des crustacés.

SYMÉTRIE, subst. fém. (*cimétri*) (du grec συμμετρια, formé de συν, avec, et μετρον, mesure), proportion et rapport d'égalité ou de ressemblance que les parties d'un corps naturel ou artificiel ont entre elles et avec le tout, de manière à former un ensemble régulier: *pour la symétrie, il faut mettre deux portes de chaque côté*. — Il se dit de toutes les choses arrangées suivant un certain ordre: *des tableaux, des vases arrangés avec symétrie*.— Proportion d'égalité, de ressemblance; ordonnance, arrangement; régularité, uniformité: *ces colonnes se ressemblent parfaitement en tous points; la symétrie en est heureuse*. — *Symétrie de style*, correspondance des mots et des membres d'une phrase entre eux: *il y a trop de symétrie dans son style*, le soin, la recherche, le travail s'y découvre trop.

SYMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*cimétrike*), qui a de la *symétrie*: *arrangement symétrique; construction symétrique*.—En parlant du style, on dit: *ce sont des phrases symétriques*, ce sont des phrases bien composées, bien ordonnées.—*C'est un discours symétrique*, bien disposé, bien distribué. — En parlant de tableaux, on dit: *des figures, des positions symétriques*.—En bot., ordre, arrangement *symétrique* de plusieurs arbres: *arbres placés d'une manière symétrique*.

SYMÉTRIQUE, subst. fém. (*cimétrike*), petite espèce de couleuvre dont les formes et les couleurs présentent un ordre varié et *symétrique*.

SYMÉTRIQUEMENT, adv. (*cimétrikeman*), avec *symétrie*.

SYMÉTRISÉ, E, part. pass. de *symétriser*.

SYMÉTRISER, v. neut. (*cimétrizé*), faire *symétrie*: *ces deux pavillons symétrisent*. — *se* SYMÉTRISER, v. pron. Peu usité.

*__SYMMACHIE__, subst. propre fém. (*cimemachi*) (du grec συμμαχια, alliance, fait de συμμαχεω, je combats avec), t. de myth., surnom que les habitants de Mantinée donnaient à Vénus.

SYMPATHIE, subst. fém. (*ceinpati*) (en grec συμπαθεια, formé de συν, avec, et παθος, passion), en général, la faculté de partager les passions des autres, quelles qu'elles soient.—Dans une acception plus particulière, convenance, rapport d'humeurs et d'inclination entre deux personnes. — En peinture, mélange heureux, accord des couleurs entre elles.—En t. de phys. et en t. d'anat., correspondance entre certaines parties du corps qui fait qu'un organe ne peut souffrir sans que d'autres soient affectés en même temps. On appelle *sympathie de sensibilité*, celle dans laquelle l'irritation d'une partie détermine dans une autre partie l'exercice de la sensibilité; *sympathie d'irritabilité*, celle dans laquelle l'irritation d'une partie détermine l'exercice de l'irritabilité; *sympathie de tonicité*, celle dans laquelle l'irritation d'un organe détermine ailleurs l'exercice de la tonicité.—*Sympathie*, dans le sens le plus naturel, signifie l'aptitude qu'ont certains corps pour s'unir et s'incorporer, en conséquence d'une certaine ressemblance ou convenance dans leurs figures: c'est l'opposé d'*antipathie*, qui signifie une disposition qui les empêche de se joindre: *c'est par sympathie que le mercure s'unit à l'or et à plusieurs autres métaux*. — Certains charlatans nomment *poudre de sympathie*, une poudre préparée qu'ils disent propre à être appliquée sur le sang sorti d'une blessure, et qu'ils assurent devoir agir sur la personne blessée, quoiqu'elle soit éloignée.

*__SYMPATHIQUE__, adj. des deux genres (*ceinpatike*), qui appartient à la cause ou aux effets de la *sympathie*: *avoir des vertus, des qualités sympathiques*.—*Encre sympathique*, encre sans couleur qui noircit quand on la présente au feu.

SYMPATHISANT, E, adj. (*ceinpatizan, zante*),

qui a de la *sympathie* avec... — Part. prés. de *sympathiser*.

SYMPATHISER, v. neut. (*ceinpatizé*), avoir de la *sympathie*. Il ne se dit que des personnes.

***SYMPATHISTE**, subst. mas. (*ceinpaticete*), partisan de la *sympathie*.

SYMPÉCI-ÉLECTRIQUE, adj. des deux genres (*ceinpéci-élèktrike*), t. de phys.; se dit d'un corps qui est électrisable par lui-même.

SYMPÉTALIQUE, adj. des deux genres (*ceinpétalike*) (du grec συν, qui marque réunion, et πεταλον, pétale, feuille), t. de bot.; se dit des étamines qui réunissent les pétales de manière à donner l'apparence monopétale à une corolle polypétalée.

SYMPHASE, subst. fém. (*ceinfâze*), t. d'astr., émersion de plusieurs astres qui paraissent en même temps.

SYMPHIONÈME, subst. fém. (*ceinfi-onème*), t. de bot., genre de plantes de la famille des protées.

SYMPHODE, subst. mas. (*ceinfode*), t. d'hist. nat., genre de poissons thoraciques.

SYMPHONIASTE, subst. mas. (*ceinfoni-accte*), t. de mus., compositeur de plain-chant. Vieux et même hors d'usage.

***SYMPHONIE**, subst. fém. (*ceinfoni*) (en grec συμφωνια, formé de συν, avec, et φωνη, voix, son), chez les anciens, cette union de voix et de sons qui forme un concert. — Concert d'instruments de musique.—Les instruments eux-mêmes pris collectivement. — Morceau de musique composé pour des instruments concertants : *exécuter, composer une symphonie*. — Aujourd'hui *symphonie* s'entend de toute musique instrumentale, tant des pièces qui ne sont destinées que pour les instruments, comme les sonates et les concerto, que de celles où les instruments se trouvent mêlés avec les voix, comme les opera et plusieurs autres sortes de musique. On distingue la musique vocale en *musique sans symphonie*, qui n'a d'autres accompagnements que la basse continue ; et *musique avec symphonie*, qui a au moins un dessus d'instruments, violons, flûtes ou hautbois.—On dit qu'*une pièce est en grande symphonie*, quand, outre la basse et les dessus, elle a encore deux autres parties instrumentales, savoir ; taille et quinte de violon.

SYMPHONISTE, subst. et adj. des deux genres (*ceinfonicete*), celui qui compose ou exécute des *symphonies*.

SYMPHORÈME, subst. fém. (*ceinforème*), t. de médec., congestion sanguine; accumulation du sang.

SYMPHORICARPE, subst. mas. (*ceinforikarpe*), t. de bot., genre de plantes qui ne renferme qu'une seule espèce.

SYMPHORIEN (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinceinforiein*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bazas, dép. de la Gironde.

SYMPHORIEN-DE-LAY, subst. propre mas. (*ceinforieindelè*), gros bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Roanne, dép. de la Loire.

SYMPHORIEN-D'OZON, subst. propre mas. (*ceinforieindôzon*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Vienne, dép. de l'Isère.

SYMPHORIEN-SUR-COISE, subst. propre mas. (*ceinforieinçurkoèze*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Lyon, dép. du Rhône.

SYMPHYSE, subst. fém. (*ceinfize*) (du grec συν, avec, et φυω, je nais), liaison de deux os du bassin. — *Opération de la symphyse*, celle qui consiste à opérer la séparation des os du pubis dans l'accouchement.

SYMPHYSÉOTOMIE, subst. fém. (*ceinfizéotomi*), t. de chim., opération ou section de la *symphyse*.—Manière de la pratiquer.

SYMPHYSÉOTOMIQUE, adj. des deux genres (*ceinfizé-otomike*), qui a rapport, qui est relatif à la *symphyséotomie*.

SYMPHYSIEN, adj. mas., au fém. SYMPHYSIENNE (*ceinfiziein*, *ziène*), t. d'anat., qui a rapport à la *symphyse*. — *Couteau symphysien*, instrument propre à l'opération de la *symphyse* pubienne.

SYMPHYSIENNE, adj. fém. Voy. SYMPHYSIEN.

SYMPHYTE, subst. fém. (*ceinfite*) (du grec συμφυω, je joins ensemble), t. de bot., plante bonne pour consolider les plaies, nommée plus ordinairement *consoude*. Voy. ce mot.

SYMPHYTOGYNE, adj. des deux genres (*ceinfitojine*) (du grec συμφυτος, uni, et γυνη, femme), t. de bot.; se dit des fleurs qui adhèrent en tout ou en partie à leur calice.

SYMPLÉGADE, subst. fém. (*ceinpléguade*) (du grec συμπληγας, qui se choque avec un autre), embrassement. (*Boiste*.) Inusité.— Subst. propre mas. plur., myth., deux gros rochers de la mer Noire, vers l'embouchure du Bosphore, très-peu séparés l'un de l'autre. Les poètes en ont parlé comme de deux monstres qui se rapprochaient et s'entrechoquaient pour engloutir les vaisseaux qui s'engageaient dans ce passage.

SYMPLOCARPE, subst. mas. (*ceinplokarpe*), t. de bot., genre de plantes d'Amérique.

***SYMPLOQUE**, subst. fém. (*ceinploke*), t. de bot., genre de plantes de la famille des plaqueminiers.

SYMPODE, subst. mas. et adj. des deux genres (*ceinpode*) (du grec συν, avec, et πους, gén. ποδος, pied), t. d'hist. nat., se dit de certains poissons dont les pieds postérieurs sont réunis en forme de nageoires.

***SYMPOSIAQUE**, subst. fém. (*ceinpozi-ake*) (du grec συν, avec, et ποσις, boisson), chanson à boire.

SYMPOSIARQUE, subst. mas. (*ceinpozi-arke*) (du grec συμποσιον, festin, et αρχη, commandement), chez les anciens Grecs, roi d'un repas, qu'on appelait aussi *basileüs*, roi du festin ou de la fête ; on le tirait ordinairement au sort.

SYMPOSIASTE, subst. mas. (*ceinpozi-acete*), lui qui, chez les anciens Grecs, donnait un repas, un banquet.

SYMPOSIE, subst. fém. (*ceinpozi*) (du grec συμποσιον, au plur. συμποσια, formé de συν, avec, et de πινω ou ποω, je bois), festin, banquet chez les Grecs ; mais plus ordinairement, réunion de philosophes dans un repas où se traitaient des questions de philosophie.

SYMPTOMASE, subst. fém. (*ceinpetomâze*), t. de médec., obstruction du conduit par où les esprits visuels sont portés du cerveau à l'œil.

SYMPTOMATIQUE, adj. des deux genres (*ceinpetomatike*), qui appartient au *symptôme*.

SYMPTOMATOLOGIE, subst. fém. (*ceinpetomatoloji*) (du grec συμπτωμα, symptôme, et λογος, discours), partie de la médecine qui traite des *symptômes* des maladies.

SYMPTOMATOLOGIQUE, adj. des deux genres (*ceinpetomatolojike*), qui a rapport à la *symptomatologie*.

SYMPTÔME, subst. mas. (*ceinpetôme*) (en grec συμπτωμα, formé de συν, avec, et πιπτω, je tombe, j'arrive), accident qui arrive dans une maladie, et qui fait juger de sa nature, de ses qualités, de ses suites.—On appelle : *symptômes commémoratifs*, ceux qui rappellent le souvenir des circonstances qui ont précédé ou accompagné l'invasion de la maladie ; *symptômes diagnostiques*, ceux qui caractérisent la maladie et la distinguent de toute autre ; *symptômes pronostiques*, ceux qui annoncent l'événement heureux ou funeste de la maladie. — Il se dit figurément, en parlant des états, des républiques, et il signifie indice, présage, etc. : *la fermentation qui est dans ce royaume est le symptôme d'une révolution*.

SYMPTOSE, subst. fém. (*ceinpetôze*) (en grec συμπτωσις, compression, formé de συν, avec, et πιπτω, je tombe), t. de médec., affaissement et contraction des vaisseaux du corps, après des évacuations, etc., ou par une simple lassitude, etc.

SYNAGÉLASTIQUE, adj. des deux genres (*cinajélacetike*) (du grec συν, avec, et αγελαζω, j'assemble), t. d'hist. nat.; il se dit des poissons qui nagent par bandes.

SYNAGOGUE, subst. fém. (*cinaguogue*) (du grec συναγωγη, congrégation, assemblée), assemblée des Juifs sous l'ancienne loi : *enfant, docteur de la synagogue*. — Lieu où ils s'assemblent encore aujourd'hui pour l'exercice public de leur religion.—Depuis la publication de l'Évangile, *synagogue* se dit par opposition à *église* : *l'église a succédé à la synagogue*. — Ensemble des prières et de l'exercice de la religion judaïque. — On appelle, par dérision, *synagogue*, une société de gens ridicules qui décident à tort et à travers : *ils ont tout réglé dans leur synagogue*. — Prov. : *enterrer la synagogue avec honneur*, se soutenir jusqu'au bout, quoique l'on commence à se dégoûter, finir par quelque chose de remarquable, etc.

SYNAGRE, subst. mas. (*cinaguere*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des spares. — Genre d'insectes hyménoptères.

SYNALÈPHE, subst. fém. (*cinalèfe*) (en grec συναλοιφη, fait de συναλειφειν, oindre, enduire en même temps, confondre), contraction des syllabes, élision des voyelles, etc. Exemple : *quelqu'un* pour *quelque un*.

SYNALLAGMATIQUE, adj. des deux genres (*cinalaguematike*) (en grec συναλλαγμα, échange, commerce, formé de συν, avec, et αλλαττω, je change), t. de droit : *contrat synallagmatique*, par lequel deux personnes contractent des engagements mutuels.

SYNALLAXE, subst. fém. (*cinalakce*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux de l'ordre des silvains. — Subst. propre fém., myth., une des nymphes Ionides.

SYNANCÉE, subst. fém. (*cinancé*), t. d'hist. nat., genre de poissons.

SYNANCHE, subst. fém. (*cinanche*), t. de médec. Voy. ANGINE.

SYNANCIE ou **SYNANCHIE**, subst. fém. (*cinanci*, *chi*) (du grec συν, avec, et αγχειν, suffoquer, étrangler), t. de médec., espèce d'esquinancie.

SYNANDRÉE, subst. fém. (*cinandré*), t. de bot., sorte de plante vivace des bords de l'Ohio.

SYNANTHÉRÉ, E, adj. (*cinantéré*), t. de bot., se dit des plantes dont les *anthères* sont soudées en un seul corps. — Subst. fém. plur., division de plantes qui contient les chicorées, les corymbifères et les cinarocéphales.

SYNANTHÉRIQUE, adj. des deux genres (*cinanterike*) (du grec συν, avec, et ανθηρος, fleuri), se dit, en bot., des étamines dont les anthères sont réunies.

SYNAPHE, subst. fém. (*cinafe*), t. de mus. anc., conjonction de deux tétracordes.

SYNAPHÉE, subst. fém. (*cinafé*), t. de bot., genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

SYNARTHRODIAL, E, adj. (*cinartrodi-ale*), t. de médec., qui a rapport, qui appartient à la *synarthrose*. — Au plur. mas., *synarthrodiaux*.

SYNARTHRODIAUX, adj. mas. plur. Voy. SYNARTHRODIAL.

SYNARTHROESME, subst. mas. (*cinaretroèceme*), t. de rhét., figure qui rassemble plusieurs termes dans une phrase. Peu usité.

SYNARTHROSE, subst. fém. (*cinartrôze*) (du grec συν, avec, ensemble, et αρθρον, articulation), t. de médec., articulation des os sans mouvement, telle que celle des os du carpe et du métacarpe.

SYNATHRISIE, subst. fém. (*cinatrizi*) (du grec συναθροιζω, je mets ensemble), recueil confus, sans ordre ; miscellanées. Hors d'usage.

SYNAULIE, subst. fém. (*cinôli*) (du grec συν, avec, et αυλη, flûte), t. d'antiq., concert de plusieurs joueurs de flûte.

SYNAXAIRE ou **SYNAXARION**, subst. mas. (*cinakcère*, *cinakçarion*), recueil abrégé de la Vie des saints, qu'on lisait dans les églises.

SYNAXE, subst. fém. (*cinakce* (en grec συναξις, rac. συν, avec, et αγω, je conduis), assemblée des anciens chrétiens, pour célébrer la cène.— On donnait autrefois ce nom à la messe.— Célébration des saints mystères. — Union avec Dieu.

SYNBRANCHE, subst. mas. et adj. des deux genres (*ceinbranche*), t. d'hist. nat., genre de poissons apodes.

SYNC., abréviation du mot SYNCOPE.

SYNCARPE, subst. mas. (*ceinkarpe*) (du grec συν, avec, ensemble, et καρπος, fruit), t. de bot., fruit composé de plusieurs petits fruits nés d'une même fleur.

SYNCARPHE, subst. mas. (*ceinkarfe*), t. de bot., genre établi pour placer une plante du cap de Bonne-Espérance.

SYNCELLE, subst. mas. (*ceincèle*) (du grec συν, avec, et κελλα, cellule), compagnon de chambre. — Dans l'ancienne Église grecque, officier qui avait inspection sur la conduite des patriarches, des évêques, des prêtres et des diacres. Hors d'usage.

SYNCHONDROSE, subst. fém. (*ceinkondrôze*), (du grec συν, avec, χονδρος, cartilage), t. d'anat., symphyse cartilagineuse ; union de deux os par un cartilage.

SYNCHONDROTOMIE, subst. fém. (*ceinkondrotomi*), t. d'anat., section d'une symphyse.

SYNCHONDROTOMIQUE, adj. des deux genres (*ceinkondrotomike*), t. de chir., qui a rapport à la *synchondrotomie*.

SYNCHRONE adj. des deux genres (*ceinkrone*) (du grec συν, avec, ensemble, et χρονος, temps),

t. de mécan. et de phys., qui se fait dans le même temps : *vibrations, chutes synchrones ; les oscillations de ces deux pendules sont synchrones*. Il diffère d'*isochrone* et de *tautochrone*, en ce que ces derniers mots expriment proprement ce qui se fait en temps égal, sans se faire précisément dans le même temps. — On appelle *courbe synchrone*, en géométrie, une courbe telle qu'un corps pesant parti du centre, et décrivant successivement certains arcs, arrive en des points donnés de cette courbe dans le même temps, et dans le temps le plus court possible.

SYNCHRONIE, subst. fém. (*ceinkroni*) (même étymologie que celle du mot précédent), art de concilier les âges, de rapprocher les dates, les temps, les époques, etc.

SYNCHRONIQUE, adj. des deux genres (*ceinkronike*), qui se fait en même temps. — *Tables synchroniques*, qui représentent les faits arrivés en même temps en différents lieux.

SYNCHRONISME, subst. mas. (*ceinkroniceme*) (voy. SYNCHRONE pour l'étym.), identité ou égalité des temps dans lesquels deux ou plusieurs choses se font.—Tableau de plusieurs évènements qui se sont passés dans le même temps.

SYNCHRONISTE, adj. et subst. des deux genres (*ceinkronicete*), qui a vécu dans le même temps ; contemporain.

SYNCHRONISTIQUE, adj. des deux genres (*ceinkronicetike*), du *synchronisme*, qui a rapport, qui appartient au *synchronisme*.

SYNCHYSE, subst. fém. (*ceinkize*) (du grec συγχυω, je confonds), t. de rhét., espèce d'hyperbate; transposition de mots, qui trouble l'ordre et l'arrangement d'une période. — T. de médec., désorganisation du globe de l'œil.

SYNCOPAL, E, adj. (*ceinkopale*), de la *syncope*. — Au plur. mas., *syncopaux*.

SYNCOPAUX, adj. mas. plur. Voy. SYNCOPAL.

SYNCOPE, subst. fém. (*ceinkope*) (du grec συγκοπη, retranchement), t. de médec., défaillance, pamoison : *tomber en syncope*. — T. de gramm., retranchement d'une lettre ou d'une syllabe au milieu d'un mot : *gaîté*, pour : *gaieté*. —T. de mus., liaison de la fin d'une mesure avec la mesure suivante, ou dans la même mesure, d'un temps avec un autre temps.

SYNCOPÉ, E, adj. (*ceinkopé*), t. de grammaire : *mot syncopé*, mot du milieu duquel on a retranché une lettre ou une syllabe. On dit : *avant l'oût*, pour *avant l'août*; *fan* et *pan*, pour *faon* et *paon*; *Lan*, pour *Laon*; *Can*, pour *Caen*. — Il se dit aussi, en musique, dans le sens de *syncope*. Voy. ce mot.

SYNCOPÉ, E, part. pass. de *syncoper*.

SYNCOPER, v. act. et neut. (*ceinkopé*), t. de musique, faire une *syncope*. — T. de gramm., retrancher une lettre en écrivant.—*se* SYNCOPER, v. pron.

SYNCRANIEN, adj. mas., au fém. **SYNCRANIENNE** (*ceinkraniein, niène*), t. d'anat., qui tient au *crâne*.

SYNCRÈSE, subst. fém. (*ceinkrèze*) (du grec συν, avec, et χρινω, j'épaissis, je coagule), t. de chim., concrétion ou coagulation, opérée par la réduction spontanée ou violente d'une substance liquide en un corps solide.

SYNCRÉTISME, subst. mas. (*ceinkréticeme*) (du grec συγκρητισμος, qui signifie proprement : réunion de différentes républiques rivales de l'île de *Crète*, contre l'ennemi commun), t. didactique, mélange confus d'opinions, de sectes et communions.

*__SYNCRÉTISTE__, subst. mas. (*ceinkréticete*), nom de philosophes qui veulent réunir les différents systèmes.

SYNCRITIQUE, adj. des deux genres (*ceinkritike*), t. de médec.; se disait autrefois des remèdes astringents.

SYNCRISIE, subst. fém. (*ceinkrizi*), sorte d'antithèse.

*__SYNDACTYLE__, subst. mas. et adj. des deux genres (*ceindaktile*), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux de l'ordre des nageurs.

SYNDÉRÈSE, subst. fém. (*ceindérèze*) (du grec συντηρησις, observation attentive), remords de conscience. Ce mot a vieilli; on s'en sert néanmoins dans le style didactique.

SYNDESMOGRAPHE, adj. des deux genres (*ceindècemoguerafe*), t. d'anat., celui qui décrit les ligaments du corps humain ; auteur d'une *sindesmographie*.

SYNDESMOGRAPHIE, subst. fém. (*ceindècemoguerafi*) (du grec συνδεσμος, lien, ligament, et γραφω, je décris), description des ligaments du corps humain.

SYNDESMOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*ceindècemoguerafike*), qui a rapport à la *syndesmographie*.

SYNDESMOLOGIE, subst. fém. (*ceindècemoloji*) (du grec συνδεσμος, ligament, et λογος, discours), partie de l'anatomie qui traite des ligaments.

SYNDESMOLOGIQUE, adj des deux genres (*ceindècemolojike*), qui a rapport à la *syndesmologie*.

SYNDESMO-PHARYNGIEN, adj. et subst mas., au fém. **SYNDESMO-PHARYNGIENNE**, (*ceindècemôfareinjiein, jiène*), t. d'anat.; se dit d'un faisceau charnu du muscle constricteur supérieur du *pharynx*.

SYNDESMO-PHARYNGIENNE, subst. et adj. fém. Voy. SYNDESMO-PHARYNGIEN.

SYNDESMOSE, subst. fém. (*ceindècemôze*), t. d'anat., jonction, articulation, adhérence de deux ou de plusieurs os au moyen des ligaments.

SYNDESMOTOMIE, subst. fém. (*ceindècemotomi*) (du grec συνδεσμος, ligament, et τομη, incision, dissection, fait de τεμνω, je coupe), t. d'anat., dissection des ligaments.

SYNDESMOTOMIQUE, adj. des deux genres (*ceindècemotomike*), t. d'anat, qui est relatif à la *syndesmotomie*.

*__SYNDIC__, subst. mas. (*ceindik*) (du grec συνδικος, qui signifiait proprement *un avocat chargé de défendre une cause*, formé de συν, avec, ensemble, et de δικη, cause, procès), celui qui est chargé des affaires d'une communauté, d'un corps, etc., dont il est membre.—Créancier, ou agent chargé de veiller aux intérêts de tous les créanciers dans une faillite.—Nom des premiers magistrats de la république de Genève.

SYNDICAL, E, adj. (*ceindikale*), qui a rapport au *syndic* : *les fonctions syndicales*.—Autrefois : *la chambre syndicale des libraires*, où il fallait remplir plusieurs formalités avant d'imprimer un ouvrage : *la chambre syndicale d'un diocèse*, où il était nécessaire de discuter et d'approuver certaines questions qui concernaient le diocèse. — Qui est du ressort d'un *syndic*, qui est en harmonie avec ses fonctions : *recherches syndicales; décision syndicale*.— Au plur. mas., *syndicaux*.

SYNDICAT, subst. mas. (*ceindika*), charge, emploi, commission de *syndic*.—Temps pendant lequel on est ou l'on a été *syndic*.

SYNDICAUX, adj. mas. plur. Voy. SYNDICAL.

SYNDIQUE, subst. mas. (*ceindike*), t. d'antiq., orateur athénien qui était chargé de la défense d'une loi.

SYNDIQUÉ, E, part. pass. de *syndiquer*.

SYNDIQUER, v. act. (*ceindikié*), blâmer, censurer.—*se* SYNDIQUER, v. pron. (*Boiste*.) Inusité.

SYNDRÔME, subst. mas. (*ceindrôme*), t. de médec., ensemble des symptômes caractéristiques d'un état morbide : *syndrôme pléthorique*.

SYNECDOCHE ou **SYNECDOQUE**, subst. fém. (*cinèkdoche, doke*) (en grec συνεχδοχη, formé de συν, avec, et δεχομαι, prendre, recevoir), figure de rhétorique par laquelle on fait entendre le plus en disant le moins, ou le moins en disant le plus. On prend le genre pour l'espèce, et l'espèce pour le genre ; le tout pour la partie, ou la partie pour le tout. Dans ces divers sens, on dit : *cent voiles*, pour : *cent vaisseaux ; les mortels*, pour : *les hommes; l'ennemi*, pour : *les ennemis*.

SYNÉCHIE, subst. fém. (*cinéchi*), t. de médec., concrétion de l'iris.

SYNECPHONÈSE, subst. fém. (*cinèkfonèze*), (du grec συν, avec, et εκφωνεω, je prononce), réunion, jonction de deux syllabes dans la prononciation; suppression, élision d'une syllabe.

SYNÉDRELLE, subst. fém. (*cinédrèle*), t. de bot., genre de plantes annuelles de Saint-Domingue ; la verbésine officinale.

SYNÉDRIN. Voy. SANHÉDRIN, seul usité.

SYNÉPHITE, subst. fém. (*cinéfite*), sorte de pierre précieuse.

SYNÉRÈSE, subst. fém. (*cinérèze*, (du grec συναιρεσις, formé de συν, ensemble, et de αιρεω, je prends), t. de grammaire, réunion de deux syllabes en une dans un même mot : *derant*, pour: *deerant; Orpheus*, pour : *Orphe-us*.

SYNERGIE, subst. fém. (*cinèreji*), t. de médec., concours d'actions organiques dans l'état normal.

SYNERGIQUE, adj. des deux genres (*cinèrejike*), t. de médec., qui dépend de la *synergie*, qui a rapport à la *synergie*.

SYNERGIQUEMENT, adv. (*cinèrejikeman*), par la *synergie*. Presque inusité.

SYNERGISTE, subst. mas. (*cinèrejicete*) (du grec συνεργεω, je seconde), luthérien qui croit que l'homme peut seconder la grâce par la conversion.

SYNÈSE, subst. fém. (*cinèze*), t. de rhét., assemblage régulier de mots.

SYNESTOTE, subst. mas. (*cinècetote*), nom de pénitents qui priaient debout dans l'église, sans participer aux sacrements.

SYNÉVROSE, subst. fém. (*cinévrôze*) (du grec συν, avec, et νευρον, nerf), t. d'anat., symphyse ligamenteuse; union de deux os par le moyen des ligaments.

SYNIZÉZIS, subst. fém. (*cinizézice*), t. de médec., accrétion de la pupille avec la cornée.

SYNGÉNÉSIE, subst. fém. (*ceinjénézi*) (du grec συν, avec, et γεινομαι, naître), t. de bot., classe de plantes dont les fleurs composées ont cinq étamines réunies en forme de cylindre par leurs anthères.

*__SYNGÉNÉSIQUE__, adj. des deux genres (*ceinjénézike*), t. de bot., qui a les étamines réunies par les anthères.

SYNGNATHE, subst. mas. (*ceinguenate*) (du grec συν, avec, et γναθος, mâchoire), t. d'hist. nat., genre de poissons cartilagineux qui ont l'ouverture de la bouche très-petite et sans dents.

SYNGRAPHE, subst. mas. (*ceinguerafe*) (du grec συν, avec, et γραφω, j'écris), acte passé entre le débiteur et le créancier, gardé par l'un et l'autre. Le *syngraphe* différait du *chirographe*, en ce que celui-ci était un acte public, et que le *syngraphe* était un acte privé.

*__SYNISTATE__, subst. mas. (*cinicetate*) (du grec συν, avec, et στυω, je resserre), t. d'hist. nat., ordre d'insectes.

SYNOCHITE, subst. fém. (*cinochite*) (du grec συν, avec, et εχω, je contiens), t. d'hist. nat., pierre précieuse à laquelle les anciens attribuaient des propriétés surnaturelles, comme de ressusciter les morts, et de retenir les ombres évoquées.

SYNODAL, E, adj. (*cinodale*), qui appartient, qui a rapport au *synode* : *assemblée, ordonnance synodale*.—On a appelé subst. au fém. *synodales*, les assemblées *synodales*. — Au plur. mas., *synodaux*.

SYNODALEMENT, adv. (*cinodaleman*), en *synode*.

SYNODATIQUE, adj. des deux genres. (*cinodatike*), qui se fait dans le *synode*.

SYNODAUX, adj. mas. plur. Voy. SYNODAL.

*__SYNODE__, subst. mas. (*cinode*) en grec συνοδος, formé de συν, ensemble, et οδος, voie, chemin), assemblée de théologiens ou autres ecclésiastiques convoqués par ceux qui en ont le droit, pour les affaires de l'Église, d'un diocèse, etc.—Chez les protestants, assemblée de leurs ministres et de leurs anciens, pour ce qui concerne leur religion.—Dans l'astronomie ancienne, conjonction de deux ou de plusieurs étoiles ou planètes dans la même partie du ciel.— T. d'antiq.: *synode d'Apollon*, espèce de confrérie instituée en l'honneur d'Apollon, où l'on recevait des gens de théâtre appelés *scéniques*. des poètes, des musiciens, des joueurs d'instruments.

SYNODENDRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*cinodandre*) (du grec συν, avec, et δενδρον, arbre), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

SYNODIES, subst. fém. plur. (*cinodi*), rentes *synodales*; rentes payées par le curé à son évêque. Vieux.

*__SYNODIQUE__, adj. des deux genres (*cinodike*), qui est émané du *synode*.— *Lettres synodiques*, qui étaient écrites au nom des conciles aux évêques absents. — En astron., *mouvement synodique de la lune*, son mouvement d'une nouvelle lune à l'autre.—*Mois synodique*, temps qui s'écoule entre deux lunes consécutives.

SYNODIQUE, subst. mas. (*cinodike*), recueil des actes d'un *synode* ; registre *synodal*.

SYNODITE, subst. mas. (*cinodite*), président d'un *synode*.— Moine, religieux, cénobite.

SYNODON, subst. mas. (*cinodon*), t. d'hist. nat., genre de poissons osseux.

SYNODONTE, subst. mas. (*cinodonte*), t. d'hist. nat., genre de poissons abdominaux.

SYNODONTITE, subst. fém. (*cinodontite*), t. d'hist. nat., espèce de pierre précieuse qui a la forme d'un *synodon*, ou qui se trouve dans la tête d'un *synodon*.

*__SYNŒCIES__, subst. fém. plur. (*cinéci*), myth., fêtes athéniennes.

SYNOÏQUE, subst. mas. et adj. des deux genres (*cino-ike*), t. d'hist. nat., genre de mollusques du Spitzberg.

SYNONYME, adj. des deux genres (*cinonime*) (du grec συν, avec, et ονομα, en éolique ονυμα, nom), t. de gramm.; se dit des termes d'une langue qui, avec de grands rapports dans leur sens général, offrent, dans leur acception propre, des différences légères, mais réelles : *épée est synonyme de glaive*.—Il est aussi subst. mas. : *peur est le synonyme de crainte ; il n'y a de synonymes parfaits dans aucune langue.*

SYNONYMIE, subst. fém. (*cinonimi*), qualité de deux mots *synonymes*. — Figure de rhétorique qui exprime la même chose par des mots *synonymes*.—En bot., concordance générale des noms donnés aux plantes par différents auteurs.

SYNONYMIQUE, adj. des deux genres (*cinonimike*), qui appartient à la *synonymie* ou aux *synonymes : ces deux mots offrent un sens synonymique.*

SYNONYMIQUEMENT, adv. (*cinonimikeman*), en employant des *synonymes : synonymiquement parlant.*

SYNONYMISTE, subst. mas. (*cinonimicete*), qui s'occupe de *synonymes ;* qui étudie les *synonymes.*

SYNOPLE, subst. fém. (*cinople*), t. de bot., anémone carnée.

SYNOPTIQUE, adj. des deux genres (*cinopetike*) (du grec συν, avec, ensemble, et οπτομαι, je vois), t. didact., qui se voit d'un seul coup-d'œil : *table, méthode synoptique*, qui offre à la fois à l'œil l'ensemble, les principales divisions d'un ouvrage, d'une science, etc.

SYNOQUE, adj. des deux genres (*cinoke*) (du grec συν, avec, et εχω, je tiens), t. de médec.: *fièvre synoque*, fièvre continue sans redoublement.—On dit aussi subst. au fém.: *la synoque.*

SYNORRHIZE, adj. des deux genres (*cinôrize*) (du grec συν, avec, et ριζιον, petite racine, ou de ριζοω, je cimente), t. de bot., se dit de l'embryon quand la radicule est soudée avec le périsperme.

SYNOSIASTES, mieux **SYNOUSIASTES**, sub. mas. plur. (*cinô, cinouzi-acete*) (du grec συν, avec, et ουσια, substance), nom d'hérétiques qui ne reconnaissaient ou n'admettaient qu'une seule substance en Jésus-Christ.

SYNOSTÉOGRAPHE, subst. mas. (*cinocetéoguerafe*), t. d'anat., celui qui décrit les articulations ou les jointures des os. Voy. SYNOSTÉOGRAPHIE.

SYNOSTÉOGRAPHIE, subst. fém. (*cinocetéoguerafi*) (du grec συν, avec, οστεον, os, et γραφω, je décris), t. d'anat., description des articulations des os.

SYNOSTÉOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*cinoceté-oguerafike*), qui a rapport à la *synostéographie.*

SYNOSTÉOLOGIE, subst. fém. (*cinoceté-oloji*) (du grec συν, avec, οστεον, os, et λογος, discours), t. d'anat., traité sur les articulations des os.

SYNOSTÉOLOGIQUE, adj. des deux genres (*cinoceté-olojike*), qui a rapport à la *synostéologie.*

SYNOSTÉOTOMIE, subst. fém. (*cinoceté-otomi*) (du grec συν, avec, οστεον, os, et τομη, fait de τεμνω, je coupe), t. d'anat., dissection des articulations des os.

SYNOSTÉOTOMIQUE, adj. des deux genres (*cinoceté-otomike*), qui a rapport à la *synostéotomie.*

SYNOVIAL, E, adj. (*cinovi-ale*), t. d'anat., qui a rapport à la *synovie*. — *Glandes synoviales*, qui servent à sécréter la *synovie*. — Au plur. mas., *synoviaux.*

SYNOVIALITE, subst. fém. (*cinovi-alite*), inflammation des membranes *synoviales.*

SYNOVIAUX, adj. mas. plur. Voy. SYNOVIAL.

SYNOVIE, subst. fém. (*cinovi*) (du grec συν, ensemble, et ωον, œuf, fait de l'éolique οφον, parce que la *synovie* ressemble en quelque sorte au blanc d'œuf), t. d'anat., liqueur visqueuse et mucilagineuse qui sert à lubrifier les ligaments et les cartilages des jointures.

SYNOVITE, subst. fém. (*cinovite*), synonyme de *synovialite.*

SYNT., abrév. du mot *syntaxe.*

***SYNTAGME**, subst. mas. (*ceintagueme*), ordre, disposition, arrangement. (*Boiste.*)

***SYNTAXE**, subst. fém. (*ceintakce*) (du grec συνταξις, construction, racines συν, avec, et τασσειν, arranger), arrangement, construction des mots et des phrases selon les règles de la grammaire. — Règles de la construction des mots et des phrases. — Livre qui contient ces règles.

SYNTAXIQUE, adj. des deux genres (*ceintakcike*), de la *syntaxe.*

SYNTÉCOPYRE, subst. fém. (*ceintékopire*) (du grec συντηξις, colliquation, et πυρ, feu), t. de médec., fièvre colliquative.

SYNTÉNOSE, subst. fém. (*ceinténôze*) (du grec συν, avec, et τενων, tendon), t. d'anat., articulation dans laquelle deux os sont joints par l'intermédiaire d'un tendon.

SYNTEXIE, subst. fém. (*ceintékci*), t. de médec., colliquation. Voy. ce mot.

SYNTEXIS, subst. fém. (*ceintékcice*) (du grec συν, avec, et τηκω, je fonds), t. de médec., faiblesse, épuisement, abattement des forces.

SYNTHÉLISÉ, E, part. pass. de *synthéliser.*

SYNTHÉLISER, v. act. (*ceintélizé*), t. didact., analyser un tout; porter un coup-d'œil sur toutes les faces. — *se* SYNTHÉLISER, v. pron. (*Raymond*). Absolument inusité.

SYNTHÈME, subst. mas. (*ceintème*), t. d'antiq., enseigne qu'on donnait sur le lieu même à une armée rangée en bataille. — Jeton qu'on donnait aux sentinelles, au lieu du mot d'ordre.—C'était aussi une sorte de jeton qu'on distribuait aux courriers publics pour se faire donner des chevaux.—Billet qui servait de recommandation.—Calumet de certains peuples de l'Amérique septentrionale. Vieux et inusité.

SYNTHÉRISMA, subst. mas. (*ceintéricema*), t. de bot., genre de plantes.

SYNTHÈSE, subst. fém. (*ceintèze*) (en grec συνθεσις, formé de συν, ensemble, et τιθημι, placer, mettre), t. didact., méthode de composition qui va des principes aux conséquences. — En t. de math., 1° méthode par laquelle on prouve une vérité énoncée. Voy. ANALYSE; 2° la géométrie des anciens, par opposition à l'algèbre littérale des modernes.—En pharm., composition de médicaments. — En chir., opération par laquelle on réunit les parties divisées, comme les lèvres d'une plaie, etc. — La *synthèse* est aussi regardée comme un nom générique des opérations chirurgicales qui ont pour but la réunion des parties divisées ou séparées. — On appelle *synthèse de continuité*, celle qui a pour but la réunion des parties de continuité de tissu, comme les plaies; *synthèse de contiguïté*, celle qui a pour but le rapprochement des parties qui ne doivent point adhérer ensemble, la réduction des luxations et des hernies —T. de chim., réunion des éléments d'un corps mixte qui ont été séparés par l'analyse. — T. d'antiq., habit ou espèce de chlamyde que les Romains mettaient dans les repas, afin de ne point salir leurs vêtements ordinaires.—On donnait aussi ce nom autrefois à une réunion de plusieurs vases ou à une pile de vaisselle.

***SYNTHÉTIQUE**, adj. des deux genres (*ceintétike*), qui appartient à la *synthèse.*

SYNTHÉTIQUEMENT, adv. (*ceintétikeman*), d'une manière *synthétique.*

SYNTHÉTISME, subst. mas. (*ceintéticeme*), t. de chir., mot générique qui comprend les quatre opérations nécessaires pour réduire une fracture: l'extension, la coaptation, la remise et le bandage. Voy. SYNTHÈSE.

SYNTHOCRATOR, subst. mas. (*ceintôkrator*), qui a tout pouvoir. Hors d'usage.

***SYNTHRÔNE**, adj. des deux genres (*ceintrône*), assesseur des dieux; honoré de l'apothéose.

SYNTOMIDE, subst. fém. (*ceintomide*), t. d'hist. nat., genre d'insectes lépidoptères.

SYNTOTIQUE, subst. mas. (*ceintotike*), t. de bot., ordre de champignons.

SYNUSIASTE, (*cinuzi-acete*). Voy. SYNOSIASTE.

SYNZYGANTHÈRE, subst. mas. (*ceinziguantère*), t. de bot., sorte d'arbrisseau du Pérou.

SYPARATHE, subst. fém. (*ciparate*), crotte de chèvre. (*Boiste.*) Inusité.

SYPHILIDE, mieux **SIPHILIDE**, subst. fém. (*cifilide*), t. de médec., nom appliqué à plusieurs maladies de la peau, produites par la *siphilis.* Voy. ce mot.

SYPHILIOGRAPHE, mieux **SIPHILIOGRAPHE**, subst. mas. (*cifili-oguerafe*), celui qui s'occupe de la *syphiliographie*, de la description des maladies vénériennes.

SYPHILIOGRAPHIE, mieux **SIPHILIOGRAPHIE**, subst. fém. (*cifili-oguerafi*) (du lat. *siphilis*, et du grec γραφειν, décrire) t. de médec., description des maladies vénériennes.

SYPHILIOGRAPHIQUE, mieux **SIPHILIOGRAPHIQUE**, adj. des deux genres (*cifili-oguerafike*), qui a rapport à la *syphiliographie.*

SYPHILIOLOGIE, subst. fém. (*cifili-oloji*). Voy. SYPHILIOGRAPHIE.

SYPHILIOLOGIQUE, adj. des deux genres. Voy. SYPHILIOGRAPHIQUE.

SYPHILIS, subt. fém. Voy. SIPHILIS.

SYPHILITIQUE, adj. des deux genres. Voy. SIPHILITIQUE.

SYPHILOMANIE, mieux **SIPHILOMANIE**, subst. fém. (*cifilomani*), *manie* qu'ont certains individus de se traiter comme étant encore infectés de la *siphilis*, quoiqu'il n'en soit rien.

SYPHON, subst. mas. Voy. SIPHON, seule orthographe conforme à l'étymologie.

SYPHONOBRANCHE, mieux **SIPHONOBRANCHE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*cifonobranche*), t. d'hist. nat., ordre de mollusques.

SYPHONOSTOME, mieux **SIPHONOSTOME**, subst. fém. (*cifonocetome*), t. d'hist. nat., sorte de poisson.

***SYRA**, subst. propre fém. (*cira*), myth., célèbre divinité des Syriens.

SYRACUSAIN, E, subst. et adj. (*cirakuzein, zène*), qui est de *Syracuse*, qui appartient à *Syracuse.*

***SYRACUSE**, subst. propre fém. (*cirakuze*), ville forte et port de Sicile, patrie d'Archimède, de Théocrite, etc.

SYRIAQUE, subst. mas. et adj. des deux genres (*ciri-ake*), de *Syrie* : *langue syriaque ; le syriaque.*

SYRICON, subst. mas. (*cirikon*), t. de pharm., nom qu'on donnait autrefois à une espèce de collyre.

***SYRIE**, subst. propre fém. (*ciri*), contrée célèbre de l'Asie; elle fut le berceau du commerce, le théâtre des guerres des croisades, et celui de l'invasion française sous *Bonaparte.*

***SYRIEN**, subst. et adj. mas., au fém. **SYRIENNE** (*ciriein, riène*), de *Syrie.*

SYRIENNE, subst. et adj. fém. Voy. SYRIEN.

SYRIGME, subst. mas. (*cirigueme*), t. de médec., bourdonnement d'oreilles.

SYRIGMON, subst. mas. (*ciriguemon*), t. d'antiq., nom d'une ancienne flûte dont les sons étaient fort aigus.

SYRINGA, subst. mas. (*cireingua*), t. de bot., arbrisseau. Voy. SERINGAT.

SYRINGE, subst. fém. (*cireinje*) (du grec συριγξ, flûte), t. d'hist. nat., nom que quelques auteurs ont donné aux bronches.—Myth., sifflet de Pan.

SYRINGITHE, ou **SYRINGITIS**, subst. fém. (*cireinjite, jitice*), t. d'hist. nat., sorte de pierre gemme.

SYRINGOÏDE, adj. des deux genres (*cireinguo-ide*) (du grec συριγξ, roseau, et ειδος, forme), t. d'hist. nat.; se dit d'une pierre qui ressemble à un amas de roseaux pétrifiés.

SYRINGOMYÉGIE, subst. fém. (*cireinguomi-éji*) t. d'anat., cavité centrale dans la moelle épinière.

SYRINGOTOME, subst. mas. (*cireinguotome*), t. de chir., instrument pour la *syringotomie.*

SYRINGOTOMIE, subst. fém. (*cireinguotomi*) (du grec συριγξ, gén. συριγγος, tuyau, flûte, et τεμνω, je coupe), t. de chir., opération de la fistule.

SYRINGOTOMIQUE, adj. des deux genres (*cireinguotomike*), qui concerne la *syringotomie.*

SYRINX, subst. mas. (*cireinkce*), t. d'hist. nat., genre de mollusques.—Subst. propre fém., myth., nymphe d'Arcadie. Elle fut aimée du dieu Pan; poursuivie par lui, elle implora le secours des Naïades, ses sœurs, sur les bords du Ladon : ce fleuve la prit sous sa protection, et la métamorphosa en roseau, dont Pan fit, dit-on, la premièr flûte.

SYRION, subst. mas. (*ciri-on*), pierre qui s'engendre dans la vessie du loup.

SYRITE, subst. fém. (*cirite*), t. d'hist. nat. pierre précieuse.

SYRIUM, subst. mas. (*ciri-ome*), t. d'hist. nat., nom donné à un métal prétendu nouveau, qui n'est autre chose que le sulfure de nickel.

SYRMA, subst. mas. (*cirma*), t. d'antiq., ancien manteau dont se servaient les Romains.

SYRMAÏSME, subst. mas. (*cirma-iceme*), t. de médec., vomissement, déjection modérée.

***SYRMATOPHORE**, subst. mas. (*cirmatofore*) (du grec συρμα, συρματος, robe traînante, et φερω, je porte), t. d'antiq., celui qui portait la queue d'une robe, chez les Grecs.

***SYRME**, subst. mas. (*cirme*), t. d'antiq., prix que l'on remportait dans les fêtes *syrmées.*

SYRMÉES, subst. fém. plur. (*cirmé*), t. d'antiq., jeux établis à Sparte.

SYRO-CILICIENS, subst. propre mas. pl. (*cirôcilici-ien*), nom d'un peuple d'Asie qui habitait les confins de la *Syrie* et de la *Cilicie.*

SYROP, subst. mas., orthographe en double de l'*Académie*. Voy. SIROP, qui seul est universellement en usage.

SYRPHE, subst. mas. (*cirfe*) (en grec συρφος), t. d'hist. nat., genre d'insectes diptères.

SYRPHIES, subst. fém. plur. (*cirfi*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes diptères.

SYRSARCOSE, subst. fém. (*cirçarkôze*). Voy. SYSSARCOSE.

SYRTALE, subst. mas. (*cirtale*), t. d'hist. nat., sorte de serpent.

SYRTES, subst. fém. plur. (*cirte*)(du grec συρειν, attirer), nom de côtes d'Afrique contre lesquelles les vaisseaux sont jetés par les vents et les flots. — *Grande Syrte*, golfe de Barcab, au nord de Tripoli. *Petite Syrte*, golfe de Tabès.

SYRTIS, subst. mas. (*cirtice*), t. d'hist. nat., genre d'insectes hémiptères.

SYRIUS, subst. propre mas. (*ciri-uce*), myth., surnom de Jupiter.

SYRUS, subst. mas. (*ciruce*), t. d'astron., l'un des chiens d'Actéon, constellation.—Subst. propre mas., myth., nom d'un fils d'Apollon et de Sinope, qui donna son nom aux *Syriens*.

SYSCÉNIES, subst. fém. plur. (*cicecéni*), t. d'antiq., repas publics qui se donnaient chez les Lacédémoniens.

SYSSARCOSE, subst. fém. (*ciceçarkôze*) (du grec συν, avec, et σαρξ, chair), t. d'anat., lien des os par le moyen des chairs.

SYSTALTIQUE, adj. des deux genres (*cicetaletike*) (du grec συστελλω, je contracte), t. d'anat., qui a le pouvoir de resserrer, de contracter. Il se dit du mouvement du cœur, des artères, etc.

SYSTÉMATIQUE, adj. des deux genres (*cicetématike*), qui appartient au *système*, réglé par un *système*, d'après un *système : ordre systématique*. —Qui est relatif à un *système : c'est une question systématique, une méthode systématique*. — Qui fait ou se fait des *systèmes : voilà bien un esprit systématique*. — Dépendant d'une supposition problématique, hypothétique : *il faut nous dispenser de certaines idées systématiques*.—Quelquefois il est subst., et l'on dit : *laissons de côté le systématique*, pour dire tout ce qui tient à un *système*, tout ce qui a l'apparence d'un problème, d'une hypothèse. — Subst. plur., il désigne une classe d'écrivains botanistes qui, dans leurs écrits et dans leurs discours, voulaient faire prévaloir leur *système* sur la formation et les qualités des plantes.

SYSTÉMATIQUEMENT, adv. (*cicetématikeman*), d'une manière *systematique*.

SYSTÉMATISATION, subst. fém. (*cicetématizâcion*), qualité d'un *système*. — Formation d'un *système*. — Action de *systématiser*.

SYSTÉMATISÉ, E, part. pass. de *systématiser*.

SYSTÉMATISER, v. act. (*cicetématizé*), réduire en *système*. —Neut., s'y livrer. —*se* SYSTÉMATISER, v. pron.

SYSTÉMATISME, subst. mas. (*cicetématiceme*), méthode par laquelle on rassemble tous les faits d'une science autour d'une opinion vraie ou fausse.

SYSTÉMATOLOGIE, subst. fém. (*cicetématoloji*), discours, histoire des *systèmes*; traité sur les *systèmes*.

SYSTÉMATOLOGIQUE, adj. des deux genres (*cicetématolojike*), qui a rapport à la *systématologie*.

SYSTÈME, subst. mas. (*cicetème*) (du grec συστημα, assemblage, dérivé de συνιστημι, assembler, rac. συν, avec, et ιστημι, placer), assemblage de plusieurs principes vrais ou faux liés ensemble, et des conséquences qu'on en tire pour établir une opinion, pour expliquer quelque effet : *il a imaginé un nouveau système*. — Disposition des différentes parties d'un art ou d'une science dans un état où elles se soutiennent toutes mutuellement, et où les dernières s'expliquent par les premières : *nous ne pouvons faire de vrais systèmes que dans les cas où nous avons assez d'observations pour saisir l'enchaînement des phénomènes*. — On dit, par extension : *système de la politique, des finances, du gouvernement*, etc. — En astron., supposition d'un certain arrangement des différentes parties qui composent l'univers, d'après laquelle les astronomes expliquent tous les phénomènes ou apparences des corps célestes : *système de Ptolémée, de Copernic, de Tycho-Brahé*. — Assemblage de corps : *système planétaire*. — *Système* se prend aussi pour méthode. Ainsi, l'on dit : *le système de Pythagore, d'Aristoxène, de Guido*, etc. — *Système*, dans les sciences physiques, signifie souvent une supposition, purement gratuite, à laquelle on s'efforce de ramener la marche de la nature. — Il signifie aussi la réunion des principes d'après lesquels une chose s'exécute : *un système de conduite; il faut suivre un tout autre système; système de modération*. — En anat., ensemble d'organes composés des mêmes tissus, et destinés à des fonctions analogues : *le système musculaire; le système nerveux*. — On appelle *système bibliographique* un ordre que l'on suit dans la classification des livres ou catalogue de livres rangés par ordre de matières, ou dans la formation et l'arrangement d'une bibliothèque; *système typographique*, un ordre particulier et suivi dans l'arrangement, la séparation et la disposition des différents caractères d'une imprimerie, et le tableau même où cet ordre est indiqué. — En musique, on nomme *système*, l'étendue totale des sons exécutables. On dit que le *système* général de la musique embrasse huit octaves et demie ; que le *système* du violon comprend trois octaves et une sixte.— En t. d'hist. nat., Voy. MÉTHODE. — T. de bot. : *système sexuel*. Voy. au mot SEXUEL.

SYSTÉNIES, subst. fém. plur. Voy. SYSCÉNIES.

SYSTOLE, subst. fém. (*cicetole*) (du grec συστελλω, je contracte), t. d'anat., mouvement naturel du cœur qui se resserre. Le mouvement contraire se nomme *diastole*.—Changement d'une longue en brève. Peu usité.

SYSTROPHE, subst. mas. (*cicetrofe*), t. d'hist nat., genre d'insectes hyménoptères.

SYSTYLE, subst. mas. (*cicetile*) (du grec συν, avec, et στυλος, colonne), t. d'archit., ordonnance architecturale par laquelle l'entrecolonnement est de deux diamètres ou quatre modules.—Adj. des deux genres : *portique systile*.

SYZÉTÈSE, subst. fém. (*cizétèze*) (du grec συν, avec, et ζετεω, je discute), t. de rhét., figure par laquelle on établit une discussion.

SYZYGIE, subst. fém. (*ciziji*) (du grec συζυγια, conjonction, formé de συν, avec, ensemble, et ζευγνυω, je joins), t. d'astron., en général, conjonction et opposition d'une planète avec le soleil. — Plus particulièrement, le temps de la nouvelle ou de la pleine lune : *la lune est dans les syzygies*.

***T**, subst. mas. (prononcez *te*, et non plus *té*, qui ne rend pas le son naturel de cette lettre), vingtième lettre et seizième consonne de l'alphabet français. L'euphonie, qui adoucit toujours le langage, fait que nous changeons souvent le *t* en *ç*. Nous prononçons *ambitieux*, *action*, *partial*; *anbicieu, akcion, parciale*; car lorsque le *t* est suivi d'un *i* et d'une autre voyelle, le son du *t* paraît un peu trop dur. Il faut excepter de cette règle plusieurs mots qui se terminent en *ie*, comme *partie, sortie, rôtie*, etc., et encore *tien, tienne*, *métier, sentier, tiède, bastion*, *mixtion, digestion, combustion*, etc. — En général, *ti* se prononce dur quand il est précédé d'une consonne, comme dans *sentir, partir;* cependant nous avouerons qu'ici il est fort difficile d'établir des règles pour rendre raison de la prononciation de la syllabe *ti*, à laquelle on donne tantôt le son de *ti* et tantôt celui de *ci*. —Nous nous sommes insensiblement accoutumés à écrire et à prononcer un *t* à la fin de certains temps des verbes : *il aima*, mais *aima-t-il constamment? il arriva*, mais *à peine arriva-t-il; il s'éleva*, mais *s'éleva-t-il au-dessus des préjugés? on raisonne*, mais *raisonne-t-on conséquemment?* etc. Ainsi, quand la troisième personne du présent, du prétérit et du futur, se terminant par une voyelle, est suivie d'un article ou de la particule *ou*, qui tient lieu d'article, l'usage veut toujours qu'on place ce *t*. Le *t* se met aussi après l'impératif *va-t'en*. — *T* final se fait souvent sentir, comme dans *fat, chut;* et souvent il est muet, comme dans *état*. L'usage et le guide d'un bon Dictionnaire sont seuls maîtres à cet égard; c'est ainsi que Christ se prononce *kricete*, et Jésus-Christ, *jézukri*. — T final des mots en *ant* et *ent* ne se supprime jamais au plur. Voir notre GRAMMAIRE. —Anciennement, c'était une lettre numérale qui valait cent soixante, et avec un trait horizontal au-dessus, cent soixante mille. — A Rome, lorsque les tribuns approuvaient les ordonnances du sénat, ils y apposaient un T, qui était la marque de leur consentement. — Cette lettre était le caractère dont on distinguait la monnaie fabriquée à Nantes. — T, dans les anciens monuments, était mis pour Titus, Titius, Tullius; *terra*, terre; *tibi*, à toi; *ter*, trois fois; *titulus*, titre, inscription; *terminus*, borne; *triarius*, triaire, soldat; *tribunus*, tribun; *tutor*, tuteur; *tutela*, tutelle, protection. — Les anciens Celtes changeaient souvent le *d* en *t*; c'est ainsi qu'en latin ils disaient *ed* pour *et*. Nous mettons aussi dans la prononciation un *t* à la place d'un *d* final. Le mot que nous écrivons *froid*, nous le prononçons *froêt* lorsqu'il est question de faire sentir la finale : *un froid hiver* se prononce *froêtivère*.—Il n'y a que le bas peuple, qui ignore tout-à-fait sa langue, qui change quelquefois le *b* qui précède le *t* en *p*; il prononce *obtenir*, *opetenir*. C'est un barbarisme de son. —T (on prononce *té*), t. de chir., nom d'un bandage ainsi appelé à cause de sa forme, qui ressemble à celle de cette lettre. — En t. d'artillerie, il se dit d'une figure qui a beaucoup de rapport avec celle d'un *T*, et qui se forme ordinairement par la disposition de l'arrangement des fourneaux, chambres ou logements qui se font sous une pièce de fortifications pour la faire sauter. — On appelle *T* une vis en forme de T qui tient la lame avec le manche d'un couteau, sans clous.—Bâtis de tôle en forme de T, qui termine en dehors les tuyaux d'un poêle pour prévenir l'engouffrement du vent dans leur intérieur. — Tout ce qui a la forme d'un T. — Il signifie dans les tribunaux, *travaux*; dans T. F., etc., *travaux forcés*, etc.—Marque de la dix-neuvième feuille d'un ouvrage imprimé : *feuille* T, *signature* T. — Poinçon d'acier au bout duquel est gravé un T pour frapper ou imprimer cette lettre. —En t. d'archit., *T* marque l'ordre des pierres qui doivent former les colonnes d'un édifice. — Cette lettre était considérée comme le symbole de la vie chez les Egyptiens. — T désignait le troisième jour de la décade dans le calendrier républicain français (*tridi*).—Tau, majuscule des Grecs.

T., abréviation du mot *terme*.

***TA**, adj. poss. fém. (*ta*) : *ta mère*, *ta sœur*. Voyez MON et TON.—L'euphonie, qui adoucit toujours le langage, a changé *ta* en *ton* devant les voyelles : *ton adresse*, et non *ta adresse*; *ton épée, ton industrie, ton ignorance, ton ouverture*. La lettre *h*, lorsqu'elle n'est point aspirée, et qu'elle tient lieu d'une voyelle, exige aussi le changement de *ta* en *ton*.— *Ta*, ainsi que *ton*, donne *tes* au pluriel : *tes peines sont inutiles*.—

On emploie quelquefois le redoublement du mot *ta* pour exprimer un reproche de trop de vitesse : *ta, ta, ta, voilà qui instruit bien mal cette affaire.*

*TABAC, subst. mas. (*taba;* cependant on prononce, mais sans affectation, *tabake,* devant une voyelle) (de *Tabaco* ou *Tabago,* une des îles Antilles, où les Espagnols découvrirent cette plante en 1560, et commencèrent à en faire usage, à l'exemple des naturels du pays, qui l'appellent *petun*), plante d'une odeur forte, d'un goût âcre et nauséabond, originaire d'Amérique, où elle est vivace; annuelle dans nos climats, et très-connue par l'usage de ses feuilles, qu'on fume, qu'on mâche quelquefois, ou qu'on prend en poudre par le nez. — Le *tabac* est un genre de plantes de la famille des solanées. — Désignée d'abord sous le nom de *nicotiane,* du nom de Jean *Nicot,* qui le premier l'importa en France, on la nomma aussi *herbe au grand-prieur.* — La création d'un impôt sur cette plante remonte au 17 novembre 1629. Elle s'emploie quelquefois en médecine, comme vomitif, comme vulnéraire, pour les maladies de la peau; elle sert encore quelquefois dans les secours intérieurs que l'on administre aux noyés et dans plusieurs autres occasions; mais on prend toujours les précautions nécessaires pour en régler les doses dans quelque circonstance que ce soit, particulièrement lorsqu'il est introduit comme remède dans le corps. On donne indifféremment le nom de *tabac* à la plante même ou à sa poudre, ou à ses feuilles, ou à ses fleurs entières et séchées : *tabac d'Espagne, de Saint-Domingue, de Virginie,* etc.—Parmi les différentes espèces de tabac, on distingue particulièrement le *tabac arbrisseau,* qui est originaire du cap de Bonne-Espérance, le *tabac rustique,* et le *tabac paniculé,* qui est originaire du Pérou.—Prov. : *je n'en donnerais pas une prise de tabac,* je n'en fais aucun cas.

TABACHIR, subst. mas. (*tabachir*), matière terreuse qu'on trouve dans une espèce de bambou.

*TABACOS, subst. mas. (*tabakô*), au Mexique, mélange de *tabac*, d'ambre et d'épices, que l'on fume comme le *tabac* seul, et qui fait sur ceux qui l'emploient des effets presque semblables à ceux de l'opium.

TABAGIE, subst. fém. (*tabaji*), lieu destiné pour fumer le *tabac* : *il va tous les jours à la tabagie; il fait de sa maison une tabagie.*—Sorte de petite cassette dans laquelle on serre du *tabac,* des pipes, et tout ce qui est utile à un fumeur.

TABALA, subst. mas. (*tabala*), grand tambour des nègres, qui sert à répandre l'alarme dans un grand danger.

*TABANIEN, subst. mas. (*tabaniein*), t. d'hist. nat., genre d'insectes.

TABAQUEUR, subs. mas. (*tabakieur*), t. d'hist. nat., papillon qui sort d'une chenille du *tabac.*

TABARD, subst. mas. (*tabare*), sorte de vêtement dont se servaient les anciens.

TABARET, subst. mas. (*tabarè*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce d'oiseau du genre des linottes.

*TABARIN, subst. mas. (*tabarein*) (d'un charlatan qui parut en France vers le commencement du XVIIe siècle, et qui prit ce nom d'un petit manteau qu'il portait, appelé *tabart*, de l'italien *tabaro,* manteau que portent encore aujourd'hui sur le théâtre les Arlequins, les Scapins, Crispins, etc. Ce nom, par la suite, est devenu appellatif), farceur qui, étant monté sur des tréteaux, amuse le peuple par ses bouffonneries.—*Il fait le Tabarin,* le bouffon, en parlant d'un homme qui amuse une compagnie. Fam.

TABARINAGE, subst. mas. (*tabarinaje*), action de *tabarin*, bouffonnerie.

TABARINIQUE, adj. des deux genres (*tabarinike*), de *tabarin*, selon le genre de *Tabarin* : *style tabarinique.* Presque inusité.

TABARO, subst. mas. (*tabarô*) (mot italien), manteau à la vénitienne, dont s'affublait *Tabarin.*

TABASKET, subst. mas. (*tabacekiète*), t. de relat., la grande fête, le baïram des musulmans grecs.

TABATIÈRE, subst. fém. (*tabatière*), petite boîte dans laquelle on met du *tabac* en poudre.

TABBEL, subst. mas. (*tabèle*), espèce de grand tambour en usage parmi les Turcs.

TABÉITE, subst. mas. (*tabé-ite*), nom de sectateurs de Mahomet.

*TABELLAIRE, adj. des deux genres (*tabèlelère*), qui concerne les *tablettes.* — Autrefois, subst. au mas., porteur de lettres, postillon, messager.

TABELLION, subst. mas. (*tabèlelion*) (en lat. *tabellio*), anciennement, notaire. Il n'a été usité qu'en style de pratique ou en parlant des notaires de village. — Les *tabellions*, à Rome, étaient des esclaves publics qui recevaient les contrats que faisaient les particuliers.

TABELLIONAGE, subst. mas. (*tabèleli-onaje*), office, fonction, étude de *tabellion.* — *Droit de tabellionage,* droit d'établir un *tabellion* ou notaire dans l'étendue de sa juridiction.

TABELLIONÉ, E, part. pass. de *tabellioner.*

TABELLIONER, v. act. (*tabèleli-oné*), dresser un acte, en donner expédition.—SE TABELLIONER, v. pron. Vieux et même hors d'usage.

*TABERNACLE, subst. mas. (*tabèrenakle*) (du lat. *tabernaculum*), tente, pavillon. Il ne s'emploie, en ce sens, que dans la traduction des textes de l'Écriture.—Tente sous laquelle reposait l'arche d'alliance pendant le séjour des Israélites dans le désert. On l'appela *le tabernacle du Seigneur,* et par excellence, *le tabernacle,* jusqu'à l'époque où le temple fut bâti; cette sorte de temple était aussi désignée sous le nom de *tabernacle de témoignage.* — *Fête des tabernacles,* t. d'antiq., l'une des trois grandes solennités des Hébreux, et qui se célébrait sous des tentes. Voy. SCÉNOPÉGIE. — Dans le nouveau Testament, le ciel est appelé : *les tabernacles éternels.*—Ouvrage d'orfèvrerie, de menuiserie, etc., en forme de petit temple, dans lequel on enferme le saint ciboire.—*Tabernacle de galère,* petit exhaussement vers la poupe, d'où le capitaine donne ses ordres et où est la boussole.

TABERNAIRE, subs. fém. (*tabèrenère*), pièce dont les personnages appartenaient aux basses classes

TABES, subst. mas. (*tabèce*) (en lat. *tabes*), t. de médec., maladie de consomption, langueur qui dessèche, phthisie, atrophie, marasme. — Sanie, sang corrompu ou humeur claire et putride qui découle des ulcères, etc. Peu en usage.

TABIDE, adj. des deux genres (*tabide*) (en lat. *tabidus*, fait de *tabes*), qui est d'une maigreur excessive par phthisie ou par consomption.

TABIFIQUE, adj. des deux genres (*tabifike*) (du lat. *tabificus*), t. de médec., qui fait mourir de langueur et de consomption.

TABIS, subst. mas. (*tabi*), gros taffetas ondé par la calandre.

TABISÉ, E, part. pass. de *tabiser.*

TABISER, v. act. (*tabizé*), rendre une étoffe ondée à la manière du *tabis;* garnir un livre de *tabis.*— SE TABISER v. pron.

TABLATURE, subst. fém. (*tablature*), arrangement de plusieurs lettres ou marques sur des lignes, pour marquer le chant à ceux qui chantent ou qui jouent des instruments : *il entend bien la tablature.* Hors d'usage aujourd'hui dans ce sens. — On nomme aussi *tablature* un tableau qui indique le doigté des instruments à vent. — Prov. : *donner de la tablature à quelqu'un*, lui donner de l'embarras, du fil à retordre. — Etre plus habile que lui, et lui donner de la peine pour nous égaler.

*TABLE, subst. fém. (*table*) (du lat. *tabula*, qui signifie proprement *ais, planche*), en général, meuble ordinairement en bois, fait d'un ou de plusieurs ais, et posé sur un ou plusieurs pieds, qui sert à divers usages : *table à manger, à jouer,* etc. — *Table de nuit,* petite *table,* d'une forme particulière, qui se place à côté du lit, sur laquelle on met les choses dont on peut avoir besoin dans la nuit, et dans l'intérieur de laquelle on dépose le vase de nuit. — En particulier et absolument, *table* à manger : *il est trois heures à table; aimer la table, les plaisirs de la table.* — On appelle dans les grandes maisons, *la première table,* celle des maîtres; *la seconde table,* celle des principaux domestiques; *la table du commun*, celle des valets : *tenir la première, la seconde table*, faire les honneurs de la première, de la seconde *table.* — *Se mettre à table,* s'asseoir auprès de la *table* pour manger. — *Sortir, se lever de table,* interrompre ou finir le repas. — Fig. : *mettre quelqu'un sous la table,* l'enivrer. — *Tenir table*, donner ordinairement à manger. — Rester long-temps à *table.*— *Tenir table ouverte,* recevoir à sa *table* ceux qui se présentent. — *Retrancher, réformer sa table,* faire moins de dépense pour sa *table* qu'on n'avait coutume de faire. — *Donner sa table à quelqu'un,* le faire manger à sa *table.* — *Rompre sa table,* cesser de tenir *table.* — *Courir les tables*, *piquer les tables,* aller manger chez ceux qui tiennent *table.*—*Renoncer à la table*, renoncer aux excès, aux recherches de *la table.*— *Augmenter sa table,* la rendre plus abondante, plus somptueuse.— *Raffiner sur la table,* rechercher les délicatesses dans la nourriture.—*Manger à table d'hôte*, dans une hôtellerie, à un certain prix réglé.—Les catholiques appellent *sainte table,* l'autel. — Fig., la communion : *s'approcher de la sainte table.*— En parlant de certains instruments de musique, la partie supérieure de ces instruments, sur laquelle les cordes sont tendues : *table de piano, table d'harmonie* — Lame ou plaque d'argent, de cuivre ou d'autre métal, ou morceau de pierre ou de marbre plat et uni, sur quoi l'on peut écrire, graver ou peindre : *les tables de la loi* ou *de Moïse; les lois des douze tables,* chez les Romains. — On appelle dans ce sens, *table rase* ou *table d'attente,* une lame, une planche qu'on destine pour graver quelque chose. — On dit figurément de quelqu'un qui n'a reçu encore aucune instruction qui ait fait impression sur lui, et qui, par conséquent, est susceptible de toutes celles qu'on lui voudra donner, que *c'est une table rase où l'on gravera tout ce que l'on voudra.* — On appelle *tables*, en t. d'anat., les deux lames osseuses qui composent le crâne.—Les ferblantiers appellent *table*, une *table* de plomb dont ils se servent pour piquer les grilles de râpes, et pour découper certains ouvrages. — Dans les glaceries, il y a des *tables à couler les glaces.* — Les chandeliers appellent *table à moule*, une *table* percée de divers trous, sur laquelle on dresse les moules destinés à faire de la chandelle moulée. — On appelle *table de billard*, un châssis fait de planches de bois de chêne bien unies et bien jointes ensemble, sur lequel on applique le tapis de drap vert sur lequel on joue au billard. — *Table à moule,* parmi les blanchisseurs de cire, de grands châssis sur lesquels ils mettent leurs planches à moules, pour y dresser les pains de cire blanche. — *Table aux voiles*, de grands bâtis de bois sur lesquels sont étendues les toiles où l'on met blanchir les cires. — *Table de laiton,* du laiton coulé pour former des planches d'une certaine dimension. — *Table de plomb*, du plomb fondu et coulé sur une longue *table* de bois couverte de sable. — En t. d'impr., planche de chêne qui forme le dessous du collier d'une presse et qui porte les crampons. — Chez les savonniers, pain de savon de trois pouces d'épaisseur sur un pied et demi de longueur et quinze pouces de largeur. — Rouleau ou masse de bois plus long que large à l'usage des calandreurs.—T. de miroitier, *table de l'égout, table* un peu inclinée sur le devant par le moyen des coins de bois dont on élève le derrière.—*Former la table d'une enclume,* c'est couvrir la superficie d'une lame d'acier. — *Tablette* enduite de cire, sur laquelle on écrivait autrefois. — *Table égyptienne*, *table* de marbre égyptien, que l'on a trouvée à Rome, en 1709, sur le mont Aventin, et qui était chargée d'hiéroglyphes dont on a vainement cherché l'explication. —*Table isiaque, table* de bronze qui contient des scènes de religion égyptienne. Elle fut achetée en 1525, au sac de Rome, par un serrurier qui la vendit au cardinal *Bembo.* Elle a passé ensuite dans les mains des ducs de Mantoue et des rois de Sardaigne, et fut en l'an VII (1799) transportée de Turin à Paris, et déposée dans la Bibliothèque royale.—*Table* signifie aussi index fait ordinairement par ordre alphabétique pour trouver les mots qui sont dans un livre : *il n'y a point de table à ce livre; cette table est bien faite; cette table est fautive; table des matières; table alphabétique.* — On appelle *table des chapitres,* la *table* où l'on marque la matière qui est traitée dans chaque partie d'un livre. — Feuille sur laquelle les matières d'une science sont réduites méthodiquement et en raccourci, afin qu'on puisse les voir d'un coup-d'œil : *table chronologique; enseigner la grammaire par tables.* — En t. de math., suite de calculs dont on a besoin pour diverses opérations.—T. d'arith., *table pythagorique,* table qui contient tous les produits de la multiplication des nombres simples depuis un jusqu'à neuf. — On appelle *tables loxodromiques,* des *tables* où la différence des longitudes, et la route que l'on a parcourue en suivant un certain rumb, sont marquées de dix en dix minutes de latitude. — *Tables des sinus,* celles qui contiennent par ordre les longueurs des *sinus,* tangentes et sécantes de tous les degrés et minutes d'un quart de cercle. — *Table de réduction, table* qui indique le rapport que différents poids, différentes mesures ont entre eux. — Anciennement on appelait *poids de table*, un poids à l'usage par-

tieulier de certains pays.—On appelle *table des signaux*, la collection et comme le dictionnaire de tous les signaux à employer en mer, pour les communications.—*Tables météorologiques, tables* sur lesquelles on inscrit jour par jour les variations de l'atmosphère. — *Tables astronomiques*, suite des nombres qui indiquent les situations et les mouvements des astres, ou qui servent à les calculer. — Au trictrac, on appelle *tables*, les pièces plates et rondes avec lesquelles on joue à ce jeu. On les nomme plus ordinairement *dames*. — Il y a une sorte de jeu qui se joue dans un trictrac, et qu'on nomme *toutes-tables* : *il joue beaucoup mieux à toutes-tables qu'au trictrac*.—En parlant de pierreries, *diamant en table*, taillé de manière que la surface en est plate. On dit dans le même sens, *table de rubis*, *d'émeraudes*. *Table de bracelets*, plusieurs pierres taillées en *table* et arrangées pour servir à un bracelet.— T. de chevalerie, *table ronde*, autour de laquelle, suivant les anciens romans, s'asseyaient les chevaliers pour éviter toute préséance. *Table de marbre*, connétablie, autrefois le siége du connétable et des maréchaux de France.

TABLÉ, part. pass. de *tabler*.

*TABLEAU, subst. mas. (*tablô*) (du latin *tabula*), ouvrage de peinture sur une *table* de bois ou de cuivre, etc., ou sur la toile. — Fig., représentation naturelle d'une chose, soit de vive voix, soit par écrit : *le tableau des passions ; un tableau historique*. — Tout ce qui frappe les yeux et fait impression : *cette vue est un magnifique tableau*. — Dans un opera, réunion de plusieurs objets formant un tout peint par la musique. — En perspective, surface plane que l'on suppose perpendiculaire à l'horizon.— Dans un vaisseau, façade de l'arrière, comprise entre les allonges et où sont percés les jours ou les fenêtres. — En t. d'archit., partie de l'épaisseur d'une baie de porte ou de fenêtre. —Liste, catalogue des membres d'une société, etc. : *on a rayé son nom du tableau des avocats*. —*Table* peinte en noir pour écrire, tracer des figures dans les classes.—*Tableau civique, tableau* sur lequel étaient inscrits tous les citoyens d'un canton ou d'une section, qui avaient atteint l'âge de vingt-un ans, et qui avaient prêté le serment civique. (*Constitution* de 1791.) — *Tableau magique*, t. d'électricité, carreau de verre monté dans une bordure dont les deux surfaces sont couvertes en partie par une feuille d'étain. Pour établir la communication entre les deux surfaces, une petite bande de feuille d'étain part de la feuille qui couvre la surface inférieure, et vient aboutir sur la bordure extérieure du carreau. Lorsque le *tableau* est électrisé, si l'on met son pouce sur la bande repliée sur la bordure, et un autre doigt sur la feuille d'étain qui couvre la surface extérieure, on éprouve une commotion semblable à celle que produit la décharge de la fiole de Leyde : *la construction du tableau magique est susceptible de beaucoup de variété*. — *Tableau magique de Franklin*, image ou *tableau* appliqué sur le métal dont est garni le carreau électrique, et qui fait ressentir, de la même manière et par les mêmes causes, une vive commotion. — *Tableaux électriques*, bandes de verre un peu épais, sur lesquelles sont collées de petites pièces de métal, rangées de manière à représenter des dessins qui paraissent tracés par des points de lumière très-vifs, lorsqu'on se sert de ces *tableaux* pour tirer des étincelles d'un corps électrisé. —On appelait autrefois, *tableaux votifs*, des *tableaux* que l'on exposait dans un temple, à l'occasion d'un vœu fait dans un danger, et sur lesquels était représenté le malheur auquel on avait été exposé; ce qui répondait aux *ex-voto* des modernes. — Fig. : *c'est une ombre au tableau*, se dit d'un léger défaut qui fait mieux sentir les beautés d'un ouvrage ou les bonnes qualités d'une personne.

TABLÉE, subst. fém. (*tablé*), tous ceux qui sont à une *table*. — Chez les tondeurs de draps, longueur qui s'étend d'un bout de la *table* à l'autre, après avoir été tondue. Ce mot manque dans l'*Academie*.

*TABLER, v. neut. (*tablé*), au jeu de trictrac, disposer les dames selon les règles du jeu. Il est vieux; on dit aujourd'hui *caser*. — Fig. : *vous pouvez tabler là-dessus*, compter là-dessus. Vieux et même presque hors d'usage.

TABLETIER, subs. mas.; TABLETIÈRE, subs. fém. (*tabletié*, *tière*), celui, celle qui fait ou vend des échiquiers, des trictracs et autres ouvrages d'ivoire, d'ébène, etc.

TABLETIÈRE, subst. fém. Voy. TABLETIER.

*TABLETTE, subst. fém. (*tablète*) (du latin *tabula*, planche), planche posée pour mettre quelque chose dessus : *tablettes de bibliothèque*, *d'armoire*. — Pièce plate, qui termine les murs d'appui et autres pièces de maçonnerie. — Petit ais de noyer ou de sapin que l'on place dans de petits coins ou renfoncements de cheminée, pour servir à y déposer de petits objets de ménage dont on a besoin de temps à autre. — Petit ais qui est propre à maintenir la vis d'une presse d'imprimerie, et servant à mettre les petits ustensiles des ouvriers qui y travaillent. — Ais sur lequel les boulangers mettent le pain dans leur boutique. — Espèce de petite *table* sur laquelle le chandelier pose le moule dont il se sert pour la chandelle, etc. — Petit ais soutenu de colonnes, sur lequel on met des bijoux, de petits livres, etc. — Toute espèce de composition de sucre ou de drogue réduite en forme plate : *une tablette de chocolat ; des tablettes purgatives*. — On donne ce nom plus particulièrement à un médicament solide, d'une saveur agréable, préparé à froid avec des poudres, du sucre et du mucilage, et disposé en plaques minces de formes diverses. — On appelle : *tablettes anti-catarrhales de Tronchin*, celles composées de gomme arabique, de kermès minéral, d'anis, d'extrait de réglisse, d'extrait gommeux d'opium et de sucre; *antimoniales de Kunchel*, celles composées d'amandes douces, de cannelle, de petit cardamone, de sulfure d'antimoine et de sucre ; *de bouillon*, un extrait sec de viande, qu'on prépare avec la chair de bœuf et de veau ; *de citron purgatives* celles composées de citron, de fleurs de violette et de buglosse, de diatragacanthe, de scammonée, de turbith végétal, de gingembre, de séné, de rhubarbe, de girofle, de santal citrin, de sucre et de gomme adragante; *vermifuges*, celles composées de calomélas, de résine de jalap, de sucre et de gomme adragante. —T. de fortif., revêtement du parapet au-dessus du cordon.—Au plur., pierres de parements qui soutiennent une petite terrasse ou un chemin un peu élevé, etc. — Feuilles d'ivoire, de parchemin ou de papier préparé, attachées ensemble, sur lesquelles on écrit avec un crayon ou avec un poinçon les choses dont on veut se souvenir.—Prov. et fig. : *rayez cela de vos tablettes*, ne comptez pas là-dessus. — Un supérieur dit à un inférieur : *vous êtes sur mes tablettes*, vous m'avez donné sujet de me plaindre de vous.

TABLETTERIE, subst. fém. (*tablèteri*), métier du *tabletier*. — Les ouvrages du *tabletier*.— Pourquoi l'*Académie*, qui écrit avec juste raison *tabletterie*, n'écrit-elle pas *marquetterie*, *papetterie*, etc. ?

*TABLIER, subst. mas. (*tablié*), échiquier ou damier. En ce sens il est vieux. — Chacune des deux parties du trictrac. — Morceau de cuir, de toile, etc., que divers artisans mettent devant eux.—Morceau d'étoffe de soie, brodée ou non brodée, que portent devant eux les membres d'une loge de franc-maçonnerie, dans leurs jours de fêtes, de banquets ou d'autres cérémonies qui les concernent. Morceau de toile, de serge, de taffetas, etc., que les femmes mettent devant elles.— T. de théâtre, *rôle à tablier*, rôle de grisette, d'artisan dans les pièces de mœurs.— *Prendre le tablier*, en parlant d'une actrice pour les grisettes.— Morceau de toile d'un vert noirâtre, que mettent devant eux les apprentis imprimeurs, les élèves en pharmacie, etc. — Les imprimeurs appellent *droit de tablier*, une espèce de bienvenue que les apprentis paient aux ouvriers.—En t. d'archit., ornement sculpté sur la face d'un piédestal.—Ce qui forme la marche d'un pont en fer d'une marche à l'autre.—Partie d'un pont-levis qui se lève et s'abaisse, au moyen de poulies, pour intercepter ou livrer passage. — *Tablier de timbale*, morceau d'étoffe, enrichi de broderie,qu'on met autour d'une timbale, avec les armes du souverain, etc. — Morceau de cuir attaché sur le devant des cabriolets et autres voitures, pour garantir des éclaboussures. — T. de mar., doublures que l'on met à certaines voiles, pour les garantir contre le frottement. — Autrefois, en Bretagne, et particulièrement à Nantes, bureau pour la recette des droits du roi. On percevait également à la Rochelle, sur les marchandises qui en sortaient par mer, un droit nommé *droit de tablier et prévôté*.

TABLOIN, subst. mas. (*tabloein*) (du latin *tabula*, planche), plate-forme faite de madriers, pour placer une batterie de canons.

TABORITE, subst. mas. (*taborite*), soldat romain qui combattait avec une hache à deux tranchants.

TABORS, subst. mas. (*tabor*), retranchements qu'on faisait autrefois avec les bagages pour arrêter la cavalerie.

TABOURAL, subst. mas. (*tabourale*), sorte d'instrument turc, qui ressemble à un *tambour*.

TABOURÉ, participe pass. de *tabourer*.

TABOURER, v. neut. (*tabouré*), battre du *tambour*. Vieux et même absolument inusité : on ne dit que *tambouriner*.

TABOURET, subst. mas. (*tabouré*) (suivant *Ménage*, de *tambour*, à cause de la ressemblance d'un *tabouret* à un petit tambour), espèce de siége en forme d'escabelle, rembourré et couvert de quelque étoffe ou tapisserie. — *Avoir le tabouret chez le roi* ou *la reine*, c'était avoir droit de s'asseoir en leur présence sur un *tabouret* ou siége pliant. — Siége sur lequel s'asseyent les condamnés à une peine infamante : *on l'a vu sur le tabouret, il est à jamais déshonoré*.—*Tabouret électrique*, planche carrée dont les cornes sont arrondies, portées par quatre petites colonnes de crystal, pour isoler les personnes et les objets qu'on veut électriser.— Espèce de lanterne garnie de fuseaux, adaptée aux machines qui servent à puiser l'eau des carrières. — *Tabouret d'équitation*, espèce de fauteuil ou de siége quelconque, auquel on donne les différents mouvements que l'on fait exécuter à un cheval de manége. — En bot., plante annuelle, dont la silique, en forme de *bourse*, l'a fait nommer aussi *bourse à pasteur*.

*TABOURIN, subst. mas. (*tabourein*), calotte tournante, en tôle, sur une cheminée.

TABROUBA, subst. mas. (*tabrouba*), t. de bot., arbre de Cayenne dont le fruit produit un suc dont les Indiens se noircissent le corps.

*TABULAIRE, subst. fém. (*tabulère*), religieuse qui surveille les autres, et qui leur indique leurs fonctions.

TABUT, subst. mas. (*tabu*), rixe. Inusité.

TABUTÉ, E, part. pass. de *tabuter*.

TABUTER, v. act. (*tabuté*), quereller ; chagriner.— *se* TABUTER, v. pron. — Ce verbe ne semble-t-il pas être le même que *tarabuster*, qui, du reste, seul se dit?

TAC, subst. mas. (*tak*), maladie contagieuse des moutons.

TACAMAQUE, subst. fém. (*takamake*), résine qui découle du calaba.

TACAULT, subst. mas. (*takô*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce de poisson du genre des gades.

*TACCA, subst. mas. (*taka*), t. de bot., sorte de plante des Indes qui se rapproche des léontices.

*TACCO, subst. mas. (*tako*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux silvains.

TACET, subst. mas. (*tacète*) (emprunté du lat. où il signifie : *il se tait*), t. de mus. : *tenir* ou *faire le tacet*, se *taire* pendant que les autres chantent. — Fig. et fam. : *garder le tacet*, ne dire mot.

TACHARD, subst. mas. (*tachar*), t. d'hist. nat., oiseau de proie du genre des buses.

TACHE, subst. fém. (*tache*) (suivant *Huet*, du bas-breton *tache*, souillure), souillure, marque qui salit : *tache de boue, de graisse, d'huile*. — En peint., parties de couleur qui ne sont pas d'accord avec celles qui les avoisinent. — Marque qui paraît à un fruit que le vent a fait tomber à terre, et qui provient du coup qu'il a reçu dans sa chute.—En médec., on appelle *tache du crystallin*, une espèce de cicatrice à l'œil. — Marque naturelle sur la peau : *avoir des taches de rousseur*; sur le poil de certains animaux : *chien blanc qui a des taches noires*. — Au plur., certains endroits obscurs qu'on remarque avec le télescope sur le disque du soleil, etc. En ce sens, *tache* est opposé à *facules*, nom donné par les astronomes aux parties les plus claires. — Défauts dans un ouvrage d'esprit : *il y a des taches dans cet ouvrage*.— Fig. et prov. : *il veut trouver des taches dans le soleil*, des défauts dans les choses les plus parfaites. —Fig., tout ce qui ternit la réputation : *c'est une tache à son honneur*. — Fig. : *il a fait une tache à son habit*, il a fait quelque chose qui ternit sa réputation.—*Tache du péché*, souillure que l'âme contracte par le péché.

*TACHE, subst. fém. (*tâche*) (du lat. *taxare*, taxer, mettre une *taxe*, un impôt; et par extension, imposer une obligation, dont on a fait,

dans la basse latinité, *taxa*; on écrivait autrefois *tasche*), ouvrage qu'on donne à faire dans un certain espace de temps ou à certaines conditions. — *Travailler, être à la tâche,* travailler à un ouvrage dont on doit être payé en gros, sans égard au nombre des journées qu'on y aura employées. — Fig. : *prendre à tâche de faire une chose,* s'attacher à la faire, ne perdre aucune occasion de la faire. — *Prendre quelqu'un à la tâche,* le molester, le contrarier. — *En bloc et en tâche,* sorte de loc. adv., signifiant : en gros et sans discuter sur le détail : *marchander, entreprendre des ouvrages en bloc et à la tâche.* Cette locution est plus que surannée.

*TACHÉ, E, part. pass. de *tacher*.

TACHÉE, subst. fém. (*taché*), t. d'hist. nat., boisson du genre des baudroies. — Nom vulgaire du lutjan de la Méditerranée.

TACHÉOGRAPHIE, subst. fém., et ses dérivés. Voy. TACHYGRAPHIE et ses dérivés.

TACHÉOTYPE, adj. des deux genres (*tachéotipe*) (du grec ταχυς, ταχεως, rapide, et τυπος, signe), t. d'imprim., qui s'est dit d'une sorte de casse avec laquelle on obtient un tiers de plus de composition qu'avec la casse ordinaire. — Il se dit aussi de la méthode par laquelle on s'exerce sur la casse *tachéotype*. C'est *Raymond* qui nous fournit cette dernière définition; on dirait au moins *tachéotypie*, en parlant de cette soi-disant méthode.

TACHER, v. act. (*taché*), souiller, salir, faire une *tache*, au propre et au fig. — *se* TACHER, v. pron.

TÂCHER, v. neut. (*tâché*) (du lat. *satagere*, s'empresser, se donner la peine. *Ménage*, d'après *de Valois*.), s'efforcer de : *je tâcherai de l'achever.* — On dit aussi absolument : *je tâcherai.* — Viser, songer à : *vous tâchez de me nuire.* — *Il n'y tâchait pas,* il l'a fait sans intention.

TÂCHERON, subst. mas. (*tâcheron*), celui qui, dans les forges, travaille à la *tâche*. Peu usité.

*TACHETÉ, E, part. pass. de *tacheter*, et adj., marqueté : *le tigre est tout tacheté; ce fruit est tout tacheté.*—T. de médec., qui est marqué d'un plus ou moins grand nombre de taches. — On appelle *maladie tachetée*, celle qui offre pour caractère principal une multitude de petites *taches* arrondies, brunes ou rouges, répandues sur presque toute l'habitude du corps.

TACHETER, v. act. (*tacheté*), marquer de plusieurs *taches*. — *se* TACHETER, v. pron.

TACHI, subst. mas. (*tachi*), t. de bot., arbrisseau grimpant de la Guyane.

TACHIBOTE, subst. mas. (*tachibote*), t. de bot., arbrisseau de la Guyane.

TACHIGALE, subst. mas. (*tachiguale*), t. de bot., genre de plantes monogynes.

TACHINE, subst. fém. (*tachine*), t. d'hist. nat., genre d'insectes brachélytres.

TACHOMÈTRE, subst. mas. (*takomètre*) (du grec ταχυς ou ταχεως, vite, et μετρον, mesure), instrument pour connaître la vitesse du mouvement d'une machine.

TACHOMÉTRIE, subst. fém. (*takométri*), art de se servir du *tachomètre*.

TACHOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*takométrike*), qui a rapport au *tachomètre*.

*TACHYDROME, subst. mas. (*tachidrome*) (du grec ταχυς, vite, et δρεμω, je cours), t. d'hist. nat., espèce de lézard.

TACHYGRAPHE, subst. mas. (*tachiguerafe*), celui qui connaît et pratique la *tachygraphie*.

TACHYGRAPHIE, subst. fém. (*tachiguerafi*) (du grec ταχυς, vite, prompt, ou de l'adv. ταχεως, vite, et de γραφω, j'écris), art d'écrire par abréviations et aussi vite que l'on parle. Cet art, renouvelé de nos jours, était fort en usage chez les Romains. Voy. STÉNOGRAPHIE

TACHYGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*tachiguerafike*), qui appartient à la *tachygraphie*.

TACHYGRAPHIQUEMENT, adv. (*tachiguerafikeman*), au moyen de la *tachygraphie*.

TACHYMÉNIS, subst. propre mas. (*tachiménice*), myth., surnom de Bacchus, irritable.

TACHYOMÈTRE, subst. mas.; TACHYOMÉTRIE, subst. fem., et TACHIOMÉTRIQUE, adj. des deux genres. Voy. TACHOMÈTRE, TACHOMÉTRIE, TACHOMÉTRIQUE.

TACHYPE, subst. mas. (*tachipe*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

TACHYPHONE, subst. mas. (*tachifone*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux silvains.

TACHYPORE, subst. mas. (*tachipore*), t. d'hist. nat., insecte coléoptère.

*TACHYPÈTE, subst. fém. (*tachipète*), t. d'hist. nat., nom générique de la frégate, oiseau de mer.

TACHYRIS ou TACHURIS, subst. mas. (*tachirice*), nom que quelques peuplades du Paraguay donnent à de petits oiseaux.

TACITA, subst. propre fém. (*tacita*), t. de myth., déesse du silence, inventée par Numa.

TACITE, adj. des deux genres (*tacite*) (du lat. *tacitus*, part. pass. de *tacere*, taire), qui n'est pas dit, qui n'est pas exprimé formellement: *aveu, condition tacite.* — *Tacite réconduction.* Voy. RÉCONDUCTION.

TACITEMENT, adv. (*taciteman*), d'une manière *tacite* : *nous n'avions pas parlé de cela dans notre traité, mais nous l'y comprendrons tacitement.*

*TACITURNE, adj. des deux genres (*taciturne*) (du latin *taciturnus*), qui parle peu; qui est sombre, rêveur : *cet homme est bien taciturne; humeur, delire taciturne.*

TACITURNITÉ, subst. fém. (*taciturnité*), état, humeur, tempérament de celui qui est *taciturne*.

TACOIN, subst. mas. (*takoein*), t. de myth. mahométane, genre ou espèce de fées dont les fonctions correspondent à celles des parques, chez les anciens.

*TACON, subst. mas. (*takon*), t. d'imprim., *taquoir*. Voy. ce mot. — T. d'hist. nat., espèce de saumon.— Sorte d'ulcère contagieux.

*TACONNER, v. act. Voy. TAQUONNER.

TACOT, subst. mas. (*tako*), petit instrument ou outil de cuir qui sert à mettre en mouvement une espèce de navette volante.

TACQUET, subst. mas. (*takiè*), partie saillante en bois ou en fonte, en forme de came, adaptée à un axe.

TACT, subst. mas. (*takte*) (du latin *tactus*), le sens du toucher, faculté par laquelle nous jugeons des qualités palpables des corps, attouchement, sens qui fait connaître ce qui est chaud ou froid, dur ou mou, uni ou raboteux, etc.—Fig. : *avoir le tact fin, sûr,* etc., juger finement, sûrement en matière de goût.—T. de médec.: *tact médical,* manière sûre de percevoir, de juger et de raisonner en médecine. — TACT, TOUCHER, ATTOUCHEMENT. (*Syn.*) Le *tact* est proprement le sens qui reçoit l'impression des objets, comme la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat. Le *toucher* est l'action de ce sens; l'exercice de toucher, de palper, manier, ou le sens actif. L'*attouchement* est l'acte de toucher, de palper, l'application particulière du sens actif ou de l'organe, particulièrement de la main.—Un corps vous *touche*; et le sens du *tact* éprouve une sensation analogue à la qualité palpable du corps froid ou chaud, humide ou sec, dur ou mou. Vous touchez un corps, et par cette action de *toucher* vous cherchez à connaître et à éprouver ses différentes qualités,ou à produire vous-même divers effets sur le corps. Vous touchez à un corps, et par le simple *attouchement* vous éprouvez ou vous produisez vous-même de l'effet.—C'est au *tact* que l'on attribue les qualités distinctives du sens ou de l'organe : on dit la finesse, la grossièreté, la délicatesse du *tact*. C'est au *toucher* que vous reconnaissez la qualité des choses; on dit qu'un corps est doux ou rude au *toucher*. C'est par l'*attouchement* que vous distinguez les circonstances particulières de tel acte relativement à tel objet; on dit que les accusés se purgeaient autrefois d'un crime par l'*attouchement* d'un fer chaud; et que Jésus guérissait les malades par un simple *attouchement*.— Le *tact* est beaucoup plus fin, plus sûr, plus exquis dans les animaux nus, et surtout dans les reptiles, que dans les autres animaux. Il y a dans les corps des qualités qui ne sont sensibles qu'au *toucher*, et c'est par le *toucher* que l'homme parvient à corriger surtout les erreurs de la vue, et même à suppléer à son défaut. Plusieurs aveugles ont distingué les couleurs au *toucher*. L'*attouchement* n'exprime qu'un *toucher* assez léger, un maniement doux, analogue à l'idée de palper, ou simplement l'action douce et légère de *tâter*, et avec l'intention propre à l'être animé. Lorsqu'il s'agit de deux corps insensibles, on dit dogmatiquement *contact*.—Nous disons plutôt *tact* au figuré, pour exprimer un jugement de l'esprit prompt, subtil, juste, qui semble prévenir le raisonnement et la réflexion, et paraît provenir d'un goût, d'un sentiment, d'une sorte d'instinct droit et sûr. Au physique, nous disons plutôt le *toucher*, pour exprimer le *sens*, et nous ne le disons qu'au physique. Nous donnons pour l'ordinaire à l'*attouchement* un sens moral et mauvais, relatif aux plaisirs charnels et à l'impudicité.

TAC-TAC, loc. adv. et subst. mas. (*taktak*), mot dont on se sert par onomatopée pour exprimer un bruit réglé qui se renouvelle à temps égaux : *le tac-tac d'un moulin.*

*TACTÉE, subst. fém. (*takté*), t. de mus., note dont on n'entend que le commencement.

TACTICIEN, subst. mas., au fém. TACTICIENNE (*takticiein, ciène*), celui, celle qui est versé, habile dans la *tactique*.

TACTILE, adj. des deux genres (*taktile*) (du lat. *tactilis*), qui est l'objet du toucher, qui peut se toucher.

*TACTION, subst. fém. (*takci-on*) (du latin *tactio*), action du toucher.

*TACTIQUE, subst. fém. (*taktike*) (du grec τακτος, part. de τασσω, je range, je mets en ordre), art de ranger les troupes en bataille et de faire les évolutions militaires.— Fig., l'art de diriger une intrigue.—Système, moyens d'attaque, de défense dans la conduite. — Subst. mas., nom qu'on donnait autrefois, chez les Perses et chez les Grecs, aux professeurs militaires.

TACTUEL, adj. mas., au fém. TACTUELLE (*taktu-èle*), qui appartient au *tact*.

TACTUELLE, adj. fém. Voy. TACTUEL.

TADINS, subst. mas. plur. (*tadein*), religieux indiens de la secte de Wisthnou.

TADORNE, subst. mas. (*tadorne*), t. d'hist. nat., oiseau du genre des canards.

TAEL, subst. mas. (*ta-èle*), monnaie de compte de la Chine, du Japon, etc., valant sept francs soixante-onze centimes.

TÆDIFÈRE, adj. fém. (*tédifère*) (du latin *tæda*, torche, et *ferre*, porter), myth., surnom de la déesse Lucine et de Cérès, qu'on représente quelquefois un flambeau à la main.

TÆNARIES, subst. fém. plur. (*ténari*), myth., fêtes qu'on célébrait en l'honneur de Neptune.

TÆNARIEN, adj. mas. (*ténarieïn*), myth., surnom de Neptune, pris d'un temple qu'il avait sur le *Ténare*; enfer des anciens.

TÆNARION, subst. propre mas. (*ténarion*), myth., temple consacré à Neptune, construit sur le *Ténare*, et qui servait d'asyle inviolable aux malheureux.

TÆNARITES, subst. mas. plur. (*ténarite*), nom qu'on donnait à ceux qui allaient adorer Neptune dans le *Tænarion*.

TÆNIA, subst. mas. (*téni-a*).Voy. TÉNIA.

TÆNIANOTE, subst. mas. Voy. TÉNIANOTE.

TÆNIOÏDE, subst. mas. Voy. TÉNIOÏDE.

TÆNITIS, subst. mas. (*ténitice*), t. de bot., genre de plantes de la famille des fougères.

TAFALLIE, subst. fém. (*tafaleli*), t. de bot., genre de plantes monadelphes.

TAFELDSPATH, subst. mas. (*tafèledecepate*), t. d'hist. nat., substance minérale d'un gris jaunâtre ou blanc roussâtre.

*TAFFETAS, subst. mas. (*tafetà*) (suivant *Bochart, Le Duchat, Covarruvias*, etc., par onomatopée, de *tif*, *taf*, à cause du bruit que fait cette étoffe. *Le Duchat* ajoute qu'on prononçait autrefois *taffetaf*), étoffe de soie fort mince et tissue comme la toile. — *Taffetas d'Angleterre*, *taffetas* gommé, ou sur lequel on a mis une légère couche de colle de poisson. — Dans les fabriques, on appelle : *taffetas à bandes ombrées et carrelées*, celui dont l'endroit se fait en dessus; *taffetas à la bonne femme*, celui qui est tramé par les deux bouts; *taffetas d'armoisin*, celui qui est très-mince; *taffetas de doubleté*, celui qui est de deux couleurs; *taffetas de gaze*, celui qui est à chaîne et à trame crue; *taffetas de simpleté*, celui qui n'a qu'une seule couleur; *taffetas flambé*, celui dont la chaîne est chinée; *taffetas de Toulouse*, celui dont la trame est de coton; *taffetas de tripleté*, celui qui est de trois couleurs; *gros de Naples*, tramé à huit bouts; *taffetas laise*, celui qui est flambé et à trois quarts de large; *taffetas lustré*, le noir dont la trame est d'organsin; *taffetas mince*, celui qui n'est tramé qu'à un bout; *taffetas moiré*, celui dont la chaîne est chargée d'un grand nombre de fils; *taffetas petit gros de Tours*, dont la chaîne est tramée à trois ou cinq bouts; *taffetas pou de soie*, qui est tramé à douze bouts; *taffetas rayé*, celui qui a des bandes de différentes couleurs. — *Taffetas d'herbes*, espèce de *taffetas* que l'on fabrique dans les Indes avec une sorte de soie ou de fil doux et lustré, que l'on extrait de certaines herbes fraîches du pays.

TAFFETATIER, subst. mas. (*tafetatié*), nom qu'on donnait en certains endroits aux fabricants de *taffetas*. Presque inusité.

TAFIA, subst. mas. (*tafia*), eau-de-vie de sucre.

TAFON, subst. mas. (*tafon*), t. d'hist. nat., espèce de coquille univalve du genre des volutes.

TAFTOLOGIE, subst. fém.; **TAFTOLOGIQUE**, adj. des deux genres. (*tafetoloji, jike*). Voy. TAUTOLOGIE, TAUTOLOGIQUE.

TAGAROT, subst. mas. (*taguaro*), t. d'hist. nat., sorte d'oiseau dont on se sert dans les fauconneries.

***TAGE**, subst. propre mas. (*taje*), fleuve du Portugal, qui se jette dans l'Océan, près de Lisbonne.

TAGÉNIE, subst. fém. (*tajéni*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

TAGET, subst. mas. (*tajé*), t. de bot., genre de plantes de la famille des corymbifères.

***TAGÈTE**, subst. masc. (*tajète*), t. de bot., genre de plantes qui contient les *tagets*.

TAGIÉROT, subst. mas. (*taji-érô*), t. d'hist. nat., sorte de faucon d'Egypte.

TAGUAN ou **TAGNAN**, subst. mas. (*tagu-an, tagnian*), t. d'hist. nat., espèce de grand écureuil volant.

TAGUC, subst. mas. (*taguk*), sorte de poison très-actif fait du suc du camadang laiteux, dont les habitants des Philippines se servent pour empoisonner leurs flèches.

TAÏ, subst. mas. (*ta-i*), dixième mois du calendrier indien, qu'on croit être notre janvier.

TAÏAUT, subst. mas. et sorte d'exclamation (*ta-iô*), cri du chasseur quand il voit le cerf, le daim ou le chevreuil; quand on fait partir le lièvre.

TAIE, subst. fém. (*tė*) (du latin barbare *tega*, employé avec les mêmes acceptions dans la basse latinité, et fait de *tegere*, couvrir), toile qui recouvre et enveloppe un oreiller ou un lit de plumes. — Pellicule blanche qui se forme quelquefois sur l'œil : *avoir une taie dans l'œil*. — T. d'anat., l'enveloppe du fœtus, du foie, et de quelques autres viscères.—T. d'art vétér., mal qui se forme aussi aux yeux des chevaux.

TAÏFALIENS, subst. propre mas. plur. (*ta-ifalicin*), nom de peuples qui habitaient l'ancienne Scythie.

TAILLABILITÉ, subst. fém. (*tâ-iabilité*), état de celui qui est *taillable*. Presque inusité.

TAILLABLE, adj. des deux genres (*tâiable*), sujet à la *taille*. — Il s'est dit des villes et des provinces : *une ville, une province taillable*.—Il se disait encore des terres et des biens sur lesquels on imposait *la taille : les biens nobles et les biens ecclesiastiques n'étaient pas partout taillables*. — Anciennement, on s'en est servi comme subst. : *on prit cette somme sur tous les taillables de la commune*.

***TAILLABLIER**, subst. mas. (*tâ-iabli-é*), tributaire. Vieux et même hors d'usage.

TAILLADE, subst. fém. (*tâ-iade*), t. de chir., coupure dans les chairs. — Fracture du crâne par un instrument tranchant. — Coupure en long faite dans une étoffe, dans un habit.

TAILLADÉ, E, part. pass. de *taillader*.

TAILLADER, v. act. (*tâ-iadé*), faire des *taillades : on lui a tailladé le visage ; taillader un pourpoint*. — SE TAILLADER, v. pron.

TAILLADIN, subst. mas. (*tâ-iadein*), tranche mince de citron ou d'orange. T. de confis.

TAILLAGE, subst. mas. (*tâ-iaje*), taxe, impôt. Vieux.

TAILLANDERIE, subst. fém. (*tâ-iandri*), métier, atelier ou ouvrage du *taillandier*.

TAILLANDIER, subst. mas. (*tâ-iandié*), ouvrier qui fait des outils pour les charpentiers, charrons, tonneliers, laboureurs, etc.; celui qui les vend en boutique. — On appelle, au fém., *taillandière*, la femme d'un *taillandier*.

TAILLANT, subst. mas. (*tâ-ian*), tranchant d'une lame, d'un couteau, d'une épée, d'une hache.

***TAILLE**, subst. fém. (*tâ-ie*), stature du corps : *belle, grande, riche taille ; il est de ma taille*. — En ce sens, il se dit aussi de quelques animaux : *cheval, chien de bonne taille*.—Des statues de marbre, etc., qui ont été dites être de belle *taille*, quand elles sont *taillées* avec proportion et symétrie. (*Caseneuve*.) — Plus particulièrement, conformation du corps depuis les épaules jusqu'à la ceinture : *avoir la taille gâtée, n'avoir point de taille*, être gros et court. — La forme, depuis le dessous des bras jusqu'aux hanches, surtout en parlant des femmes. — T. de manége : *cheval entre deux tailles*, d'une *taille* médiocre. — Tranchant d'une épée. En ce sens il n'est usité que dans cette expression : *frapper d'estoc et de taille*, de la pointe et du tranchant. — Coupe d'un habit, des arbres. — On dit qu'*un habit est galonné sur toutes les tailles*, est galonné sur tous les endroits où il a été *taillé*, sur toutes les coutures.—Coupe des pierres dures.—*Pierres de taille*, propres à être *taillées*. — Manière dont on travaille les pierres précieuses. — Manière dont on coupe une plume à écrire. — Dans la gravure, trait que marque le burin en coupant le cuivre. La *taille* est proprement dans la gravure ce qu'on appelle *hachure* dans le dessin, etc. — *Taille-douce*. Voyez ce mot. — Terme de monnaie, division d'un marc d'or ou d'argent en une certaine quantité de pièces égales. — Opération chirurgicale pour tirer les pierres de la vessie. — Bois qui commence à revenir après avoir été coupé. — Petit bâton fendu en deux parties égales, sur lesquelles le vendeur et l'acheteur font des coches, pour marquer ce que l'un fournit à l'autre; il est surtout en usage parmi les boulangers. — Certaine imposition de deniers qui se levait sur le peuple. (Du latin *talea*, branche d'arbre coupée par les deux bouts pour être plantée ; parce que, dit *Caseneuve*, comme cette branche est retranchée de l'arbre, de même la taille est retranchée du bien des citoyens.) — *Taille personnelle*, celle qui se levait sur chaque individu *taillable* ; et *taille réelle*, celle qui s'imposait et se levait sur les terres et sur les possessions. — T. de jeu de pharaon, de trente-un, etc., chaque fois que le banquier achève de retourner toutes les cartes : *il a gagné la première, mais il a perdu la seconde taille*. — On dit que *les joueurs jouent à la taille*, lorsque s'étant proposé de jouer ensemble plusieurs jours de suite, ils sont convenus, de part et d'autre, qu'au lieu de payer sur-le-champ, on écrira à chaque partie qui aura gagné ou qui aura perdu, pour ne payer que le dernier jour. — T. de mus., le second des quatre principaux degrés dans lesquels on a partagé les voix. C'est la voix la plus naturelle à l'homme, qui se trouve à l'octave en dessous de l'étendue la plus commune des voix de femmes. On l'écrit avec la clef d'*ut*, sur la quatrième ligne. — Musicien qui a une voix de *taille : c'est une bonne, une belle taille*. — *Haute-taille*, *taille* qui approche de la haute-contre. — *Basse-taille*, celle qui approche de la basse.—En t. de sculpt., on appelle *basse-taille*, un bas-relief. — TAILLE, STATURE. (*Syn*.) La *stature* indique la hauteur du corps; la *taille* en exprime proprement la forme, la coupe, la configuration. On est d'une *taille* ou d'une *stature* haute, ou moyenne, ou petite; mais la *taille* est noble ou fine, belle ou difforme, bien ou mal prise, svelte ou lourde, etc.; ce qui ne peut se dire de la *stature*. — Lorsqu'on prend des valets pour la représentation, leur premier mérite est une riche *taille*. — Lorsqu'on prend des soldats pour effrayer l'ennemi par les yeux, leur premier mérite est une haute *stature*. — Nous considérons toujours dans la *stature* toute la hauteur du corps; nous ne considérons quelquefois la *taille* que dans la configuration du buste distingué du reste, qui n'en est que le piédestal et le couronnement. Ainsi nous parlons peu de la *stature* des femmes, mais beaucoup de leur *taille*.

***TAILLÉ, E**, part. pass. de *tailler*, et adj.—*Ouvrage taillé à la serpe*, grossièrement exécuté.—*Besogne toute taillée*, toute préparée. — *Cote mal taillée* se dit d'un compte arrêté en gros, sans égard à ce qui peut appartenir à chacun à la rigueur.—*Homme bien taillé*, qui a une belle *taille*, qui est bien fait.

TAILLE-DE-BOIS, subst. fém. (*tâ-iedeboa*), gravure, hachure faite sur une planche de *bois*.—On appelle aussi, *taille-de-bois*, l'estampe qui est tirée sur une *taille-de-bois*.

TAILLE-DOUCE, subst. fém. (*tâ-iedouce*), *taille* faite au burin seul sur une planche de cuivre. — On le dit aussi de l'estampe tirée sur cette planche.—Au plur., des *tailles-douces*.

TAILLE-DOUCIER, subst. mas. (*tâ-iedoucié*), imprimeur en *taille-douce* ou sur des planches de cuivre gravées. — Au plur., des *taille-douciers*.

TAILLE-MÈCHE, subst. mas. (*tâ-ieméche*), instrument avec lequel les ciriers coupent leurs *mèches*. — Au plur., des *taille-mèches*.

***TAILLE-MER**, subst. mas. (*tâ-iemère*), partie de l'éperon ou gorgère d'un vaisseau; c'est la première partie qui fend l'eau. Sans plur.

TAILLE-PLUME, subst. mas. (*tâ-ieplume*), instrument pour *tailler* les *plumes* en un seul mouvement.—Au plur., des *taille-plumes*.

***TAILLER**, v. act. (*tâ-ié*) (du lat. barbare *taliare*, fait de *talia*, qu'on a dit pour *talea*, branche coupée d'un arbre), couper avec le marteau, le ciseau, ou tel autre instrument, ce qu'il y a de superflu : *tailler une pierre, la vigne, une plume à écrire, un diamant*.—Couper en plusieurs morceaux : *tailler la soupe, du pain par morceaux*. — Couper de l'étoffe, de la toile, pour faire quelque ouvrage, quelque vêtement. — Faire une incision pour tirer la pierre de la vessie. — En t. de monnaie, faire la juste quantité des espèces qui doivent être au marc suivant les lois. — Imposer à la *taille*. — *Tailler en pièces*, battre et défaire entièrement les ennemis.—Fig. et fam. : *tailler des croupières à une troupe de soldats*, les mettre en fuite, les poursuivre. — Prov. : *tailler des croupières à quelqu'un*, lui susciter des affaires, des embarras.—On dit dans le même sens fig. et fam. : *tailler de la besogne à quelqu'un*.—Fig. et fam. : *tailler les morceaux à quelqu'un*, lui limiter ce qu'il doit dépenser; lui prescrire ce qu'il doit faire. — T. de mar. : *tailler un bâtiment*, l'évider, le façonner, de manière qu'il soit bien *taillé* pour la marche. — Dans certains jeux, ramasser, amener, renvoyer avec le râteau les pièces de monnaie jetées sur le tapis après que la boule est tirée.—T. de jard., *tailler en pied de biche*, faire une *taille* en talus.—T. de tonnelier : *tailler en roue*, dresser et unir la surface intérieure d'une douve. — T. de joaillier : *tailler en bague*, faire des filets tout autour d'une pièce avec l'onglet. — Fig. et prov. : *tailler et rogner à son gré*, disposer des choses comme on veut.—*Tailler en plein drap*, avoir abondamment ce qui peut servir à l'exécution d'un dessein.—Neut., tenir les cartes et jouer pour les autres.—T. de mar. : *tailler de l'avant*, marcher et aller en avant. — *Tailler au large*, mettre le sel dans des bateaux pour être transporté ailleurs.—SE TAILLER, v. pron.

TAILLERESSE, subst. fém. (*tâ-ierèce*), vieux t. de monnaie, ouvrière qui réduisait autrefois les pièces au poids de l'ordonnance.

TAILLERIE, subst. fém. (*tâ-ieri*), atelier où l'on *taille*.—Art de *tailler* les étoffes, etc.

TAILLEROLE, subst. fém. (*tâ-ierole*), instrument dont on se sert pour couper le poil du velours.

TAILLET, subst. mas. (*tâ-ié*), outil dont les forgerons se servent pour couper, sous le gros marteau, le fer superflu des mines.

TAILLETTE, subst. fém. (*tâ-iète*), sorte d'ardoise, dont les dimensions varient suivant la grandeur du bloc.

TAILLEUR, subst. mas. (*tâ-ieur*), celui qui *taille* et fait des habits.—Titre de quelques officiers de la monnaie. — Ouvrier qui donne la dernière façon à l'ardoise pour la rendre vendable.—Celui qui *taille* au jeu.—*Tailleur de pierres*, artisan qui *taille* la pierre, et la met en état d'être employée.—On dit aussi *tailleur d'arbres*, *tailleur de diamants*.—*Tailleur de sel*, autrefois à Bordeaux, commis chargé de mesurer et visiter le sel qu'on y portait.

TAILLEUSE, subst. fém. (*tâ-ieuze*), la femme d'un *tailleur*; celle qui fait des habits, etc.

***TAILLE-VENT**, subst. mas. (*tâ-ievan*), t. d'hist. nat., nom donné au goëland, dont le vol est extrêmement rapide.

TAILLIS, subst. mas. (*tâ-ie-i*), bois que l'on *taille*, que l'on coupe de temps en temps.—On dit aussi adj. au mas. : *bois taillis*.—Prov. et fig., *gagner le taillis*, s'enfuir et se mettre en sûreté.

TAILLOIR, subst. mas. (*tâ-ioar*), bois sur lequel on *taille*, on coupe de la viande. — En archit., partie supérieure du chapiteau des colonnes, sur laquelle pose l'architrave.

TAILLON, subst. mas. (*tâ-ion*), impôt qui se levait anciennement comme celui de la *taille*.

TAILLURE, subst. fém. (*tâ-iure*), broderie de rapport; pièces découpées qui s'appliquent sur un fond d'étoffe.

***TAIN**, subst. mas. (*tein*) (du latin *stannum*), lame d'*étain* fort mince qu'on met derrière les glaces des miroirs. — Au plur., pièces de bois sur lesquelles on pose la quille du vaisseau que l'on construit. Voy. CHANTIER, qui a le même sens et qui est plus usité.

***TAIN**, subst. propre mas. (*tein*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Valence, dép. de la Drôme.

TAÏOLLE ou TAYOLLE, subst. fém. *(ta-iole)*, étoffe légère de soie qu'on fabrique en Perse.

TAÏRA ou TAYRA, subst. mas. *(ta-ira)*, t. d'hist. nat., espèce de quadrupèdes carnassiers voisine des martres, et qui appartient au genre glouton.

TAÏGARI, subst. mas. *(ta-iguari)*, t. d'hist. nat., sorte d'huître à perles.

TAIRE, v. act. *(tère)* (du latin *tacere*). Il se conjugue comme *plaire*. Ne dire pas, garder le secret sur quelque chose : *il vous a tu la vérité*. — Neut., usité seulement dans *faire taire*, empêcher de parler, imposer silence. — *Notre canon fit taire celui des ennemis*, le mit hors d'état de continuer à tirer. — Fig. : *faire taire son ressentiment*, le maîtriser ; oublier qu'on a du ressentiment. — *Faire taire les lois*, en arrêter l'exécution. — SE TAIRE, v. pron., garder le silence, s'abstenir de parler : *il y a temps de parler et temps de se taire*. — *Qui se tait, consent*, se dit moins souvent que : *qui ne dit mot, consent;* ces deux locutions ont du reste le même sens. — Ne point faire de bruit. En ce sens, il se dit des animaux, des vents, de la mer, etc. : *selon l'Évangile, les mers et les vents se turent à la voix de Jésus-Christ*. — *Il ne peut se taire de cette aventure*, il en parle sans cesse, il la publie partout. — Être discret : *se taire sur le compte de quelqu'un*, ne point dire ce que l'on sait, ni ce que l'on pense de lui. — TAIRE, CELER, CACHER. (*Syn.*) *Taire* marque le pur silence qu'on garde sur la chose ; *celer*, le secret qu'on en fait; *cacher*, le mystère dans lequel on veut l'ensevelir. — Pour *taire* une chose, il suffit de ne pas la dire, quand il y a occasion d'en parler; pour la *celer*, il faut non-seulement la *taire*, mais encore avoir une intention formelle de ne point la manifester, et une attention particulière à ne pas se *déceler;* pour la *cacher*, on est obligé non-seulement de la *celer*, mais même de la renfermer dans le fond de son cœur et de l'envelopper de manière qu'elle ne puisse être découverte. Il n'y a qu'à retenir sa langue pour *taire* ce qu'il ne faut pas dire ; on a quelquefois besoin de feindre et de dissimuler pour le *celer*, avec des gens qui cherchent à tirer votre secret ; on est souvent réduit au déguisement, à l'artifice, à la tromperie, pour le *cacher* à des gens pénétrants qui vous sondent et vous retournent de mille manières, pour trouver le fond de vos pensées. — Par paresse, par timidité, par caprice, par égard, par raison ou sans raison, vous *taisez* ce que vous pourriez dire ; par prudence, par charité, par justice, par des motifs d'intérêt, par de bonnes raisons, vous le *celez;* par une grande crainte, par un dessein profond, par de puissants intérêts ou de grands motifs, vous le *cachez*. — On *tait* ce qui déplairait à quelqu'un ; on *cèle* ce qui lui nuirait ; on *cache* avec le plus grand soin ce qui le perdrait, s'il n'y a pas obligation de parler. — Il y a une manière de *taire* les choses, qui en dit trop. Il y a une affectation à les *celer*, qui vous *décèle*. Il y a un embarras à les *cacher*, qui les fait découvrir.

TAISSON, subst. mas. *(tèçon)*, t. d'hist. nat., sorte de blaireau. — Poisson du Chili.

TAÏ-TAÏ, subst. mas. *(ta-ïta-ï)*, t. de vén., cri pour rappeler les chiens éloignés.

TAIT-SOU, subst. mas. *(têteçou)*, t. d'hist. nat., espèce d'oiseau du genre des coucous.

TAITULA, subst. mas. *(tètula)*, t. de bot., nom spécifique d'une espèce de stramoine.

TAÏZALIENS, subst. propre mas. plur. *(ta-izaliein)*, peuples anciens du Northumberland.

TAJAM, TAJAR, subst. mas. *(tajame, tajare)*, t. d'hist. nat., pécari, espèce de petit cochon.

TAKIAS, subst. mas. *(takia)*, t. de relat., monastère de dervis, dans lequel ces moines logent avec leurs femmes.

TAKIDROME, subst. mas. *(takidrome)*, t. d'hist. nat., genre de reptiles.

TAL, subst. mas. *(tale)*, instrument des Indiens, composé de deux cymbales, une de cuivre et l'autre d'acier.

TALA, subst. fém. *(tala)*, t. de bot., sorte d'herbe de l'île de Ceylan.

TALADIO, subst. mas. *(taladi-ô)*, t. de bot., plante vivace de Madagascar.

TALAÏDITES, subst. mas. plur. *(tala-idite)*, t. d'antiq., exercices grecs en l'honneur de Jupiter-*Talaïdes*.

*TALAMASQUE, subst. fém. *(talamaceke)*, masque de forme hideuse. Hincmar, dans ses capitulaires, en défend l'usage aux prêtres de son diocèse.

TALANCHE, subst. fém. *(talanche)*, espèce de droguet qui se fabrique en Bourgogne.

TALAO, subst. mas. *(tala-ô)*, t. d'hist. nat., espèce d'oiseau dont le plumage est vert, gris, jaune et blanc.

TALAPAT, subst. mas. *(talapa)*, le parasol que portent les talapoins de Siam.

TALAPIO, subst. mas. *(talapi-ô)*, t. d'hist. nat., espèce d'oiseau du genre des troupiales.

TALAPOIN, subst. mas. *(talapoein)*, prêtre idolâtre du royaume de Siam et de Pégu. — Espèce de singe.

TALAPOUINE, subst. fém. *(talapouine)*, femme siamoise qui a embrassé la vie religieuse.

*TALARO, subst. mas. *(talarô)*, monnaie d'argent de Venise, qui n'a guère cours que dans le Levant. Elle vaut environ cinq francs vingt centimes.

TALART, subst. mas. *(talare)*, châssis de bois de sapin sur lequel on tend les cordes à boyau.

TALASI, subst. mas. *(talazi)*, graine des Indes dont les fakirs se font des colliers pour se distinguer des autres.

TALASSÈNE, subst. mas. *(talacecène)*, t. d'hist. nat., genre de vers qui vivent dans les intestins des animaux.

TALASSIUS, subst. propre mas. *(talacecius)*, myth., dieu de l'innocence et des mœurs, chez les Romains.

TALAUME, subst. mas. *(talôme)*, t. de bot., espèce de magnolier de Saint-Domingue.

TALAVERA, subst. propre fém. *(talavéra)*, ville d'Espagne dans la Nouvelle-Castille.

TALB, subst. mas. *(talebe)*, t. de relat., marchand maure des côtes de Barbarie.

TALBAN, subst. mas. *(taleban)*, t. de relat., corporation turque des barbiers et des maréchaux-ferrants.

TALBE, subst. mas. *(talebe)*, docteur musulman.

TALC, subst. mas. *(taleke)*, sorte de pierre transparente et qui se lève par feuilles. — *Talc de Moscovie*, mica divisé en grandes feuilles minces, qu'on peut employer comme vitraux, et dont on se sert, surtout pour les fenêtres de vaisseaux, en Russie.

TALCITE, subst. mas. *(talecite)*, talc stéatite, qui a subi l'action du feu.

TALED, subst. mas. *(talède)*, voile dont les juifs se couvrent la tête dans leurs synagogues.

TALEMOUSSÉ, E, part. pass. de *talemousser*.

TALEMOUSSER, v. act. *(talemoucé)*, donner un *soufflet*. Voy. TALMOUSE.

*TALENT, subst. mas. *(talan)* (du latin *talentum*, fait du grec τάλαντον), certain poids d'or ou d'argent, différent suivant les divers pays où l'on s'en servait anciennement. Le *talent attique* valait soixante mines, ou cinq mille quatre cents livres tournois, quatre mille huit cent trente-neuf francs cinquante centimes. — Fig., don, disposition, aptitude naturelle pour certaines choses : *il a beaucoup de talent pour la poésie ; ce n'est pas son talent*. Voy. GÉNIE. Voy. aussi QUALITÉ. — Par extension, celui qui excelle dans un genre. — *Avoir le talent de...*, le don naturel, l'adresse de... — *Gens à talent*, ceux qui professent les arts qui demandent du *talent*. — Fig. : *faire valoir son talent*, se servir utilement de son esprit, de son adresse. — Par une métaphore tirée d'une parabole de l'Évangile : *enfouir, enterrer son talent, ses talents*, rendre ses bonnes qualités inutiles par pure paresse. — *Peintre à talent*, celui qui réussit dans plusieurs genres, sans avoir dans aucun des succès éminents. — *Cet homme a beaucoup de talent*, de science, d'érudition. — Au plur., avantages qu'on a reçus de la nature ou qu'on a acquis par l'étude et le travail. On dit particulièrement d'une personne qui peint, qui dessine, qui chante, qui danse, etc. : qu'*elle a des talents*. — Hommes à *talents :* *protéger, favoriser les talents*.

TALER, OU DALER. Voy. THALER.

*TALETON, subst. propre mas. *(taleton)*, t. d'antiq., temple consacré au Soleil, sur le mont Taygète.

TALIGALE, subst. fém. *(taliguale)*, t. de bot., sorte de plante de Cayenne.

TALIGAU, subst. mas. *(taliguô)*, t. de mar.; se dit des sabords d'un bâtiment de guerre diminués de façon à lui donner l'apparence d'une flûte.

TALIGRÈPIS, subst. mas. plur. *(taliguerépi)*, sorte d'ermites indiens.

TALIIR-KARA, subst. mas. *(tali-irkara)*, t. de bot., grand arbre du Malabar.

TALIN, subst. mas. *(talein)*, t. de bot. genre de plantes monogynes.

TALINGUÉ, E, part. pass. de *talinguer*.

TALINGUER, v. act. *(taleinguié)*, t. de mar., attacher le câble à l'organeau de l'ancre. — SE TALINGUER, v. pron.

TALION, subst. mas. *(tali-on)* (du lat. *talio*, fait de *talis*, tel ; *telle offense, telle peine*), punition pareille à l'offense : *la loi du talion voulait que l'on crevât l'œil à celui qui avait crevé l'œil d'un autre avec intention*.

TALISIER, subst. mas. *(talizié)*, t. de bot., espèce d'arbrisseau de la famille des saponacées.

TALISMAN, subst. mas. *(taliceman)* (mot, suivant *Saumaise*, proprement arabe, et dérivé du grec moderne τέλεσμα, pour τέλεσμα, consécration ; parce que les Orientaux regardent les *talismans* comme des préservatifs contre toute espèce de danger. Le mot arabe est *thilsamat*, pluriel de *thilsam*.), figure faite sous certaine constellation, à laquelle les astrologues attribuaient des vertus imaginaires. — Chose qui opère un effet subit, merveilleux.

TALISMANIQUE, adj. des deux genres *(talicemanike)*, qui a rapport au *talisman*.

TALISSONS, subst. mas. plur. *(taliçon)*, nom de prêtres des anciens Prussiens.

TALITRE, subst. mas. *(talitre)*, t. d'hist. nat., genre de crustacé de l'ordre des amphiboles.

TALLANO, subst. propre mas. *(talelanô)*, ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Sartene, dép. de la Corse.

TALLARD, subst. propre mas. *(tâlar)*, bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Gap, dép. des Hautes-Alpes.

TALLARD, subst. mas. *(tâlar)*, t. de mar., sur une galère, espace du coursier à l'apostis.

*TALLARO, subst. mas. *(talârô)*, pièce d'argent qui a cours à Raguse, et qui vaut trois fr. quatre-vingt-dix cent. de notre monnaie.

*TALLE, subst. fém. *(tale)*, branche qu'un arbre pousse à son pied. — Jet qu'on détache du pied des plantes bulbeuses.

TALLER, v. neut. *(talé)*, pousser une ou plusieurs *talles* : *les peupliers commencent à taller*. Peu usité.

TALLEVANE, subst. fém. *(talevane)*, pot de grès dans lequel on apporte à Paris le beurre d'Isigny.

TALLEVAS, subst. mas. *(talevâ)*, t. d'antiq., espèce de bouclier.

TALLIPOT, subst. mas. *(talipô)*, t. de bot., grand arbre de la famille des palmiers.

TALMELIER, subst. mas. *(talemelié)*, boulanger.

TALMOUSE, subst. fém. *(talemouze)*, pièce de pâtisserie faite avec du fromage, des œufs et du beurre, fort en réputation à Saint-Denis, près Paris. — Pop., soufflet, coup de poing.

TALMUD, ou THALMUD, subst. mas. *(talemude)*, livre qui contient la loi orale, la doctrine, la morale et les traditions des juifs.

TALMUDIQUE ou THALMUDIQUE, adj. des deux genres *(talemudike)*, qui appartient au *Talmud*.

TALMUDISTE ou THALMUDISTE, subst. mas. *(talemudicete)*, qui est attaché aux opinions du *Talmud*.

TALNACHE, subst. mas. *(talenache)*, espèce de masque dont on faisait usage chez les anciens.

*TALMONT, subst. propre mas. *(talemon)*, bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. des Sables-d'Olonne, dép. de la Vendée.

TALOCHE, subst. fém. *(taloche)* (du vieux mot français hors d'usage *taler*, et qui signifiait : meurtrir), coup de la main sur la tête. Pop.

*TALON, subst. mas. *(talon)*, la partie postérieure du pied. — *Ce cheval a le talon haut*, il est relevé sur les *talons*; *il a le talon bas*, il est bas de *talon*. — Partie d'un soulier ou d'une botte sur laquelle on pose le derrière du pied : *souliers à talon de bois, de cuir*. — Distance du *talon* du pied du cerf aux os ou ergots, et qui sert à faire connaître son âge. Dans les jeunes cerfs, cette distance est de quatre doigts ; dans les vieux, le *talon* joint presque les os. — Partie charnue de la paume de la main, voisine du poignet. — Partie postérieure du pied des quadrupèdes. — Articulation au bas de la cuisse des oiseaux. — Ce qui a la forme d'un *talon*. — Fer dont est garnie la partie inférieure d'une hallebarde, d'une pique, d'un esponton, etc. — Petite éminence qu'on laisse au bas du godet d'une pipe de terre, qui n'a d'autre usage que de servir, en le frappant, à détacher ce qui s'est attaché aux parois du godet. — Entame, dernier morceau d'un pain. — L'extré-

mité, le reste d'une chose coupée.— On appelle *talon de souche*, une vignette ou des lettres qui doivent être coupées sur un registre à *souche*, lorsqu'on en détache les feuillets. Voy. SOUCHE. — T. de mét., le bout, la base de certaines choses. — T. de man., éperon dont on arme les *talons* d'un cavalier : *ce cheval obéit, répond aux talons*, est sensible à l'éperon et y obéit.—*Serrer les talons*, appuyer deux coups d'éperon à son cheval.—Partie postérieure d'un bas, d'une chaussette. — T. d'archit., espèce de moulure concave par la partie inférieure, et convexe par la supérieure.—Extrémité et derrière d'une crosse de fusil.—T. d'horl., partie de la potence qui soutient la verge du balancier. —Partie la plus épaisse d'une moule ou d'une huître. — Partie épaisse au-dessus de la charnière de toute autre coquille. — Ebauchoir de sculpteur. Voy. ÉBAUCHOIR.—Partie du manche d'un instrument à cordes qui est collée sur le tasseau. — A certains jeux de cartes, ce qui reste de cartes après qu'on a donné à chacun des joueurs le nombre qu'il lui en faut : *il manque une carte au talon.*—T. de serr., extrémité du pène qui est dans la serrure, près du ressort.— T. de jard., place qu'occupait un œilleton d'artichaut avant qu'il fût arraché; la petite feuille échancrée que soutient la feuille des orangers; la partie basse et la plus grosse d'une branche coupée.—T. de mar., bout du gouvernail qui trempe dans l'eau.— En termes de mar., on appelle *talon de rode* le pied de la rode de proue ou de la rode de poupe qui s'enchâsse à la carène.—T. d'escrime : *talon de l'épée*, le tiers du tranchant le plus près de la garde; *d'un couteau*, la partie de la lame qui est fixée au manche par le clou ; *d'une carde*, la partie du côté du manche; *d'une boucle d'oreilles*, la partie inférieure de la brisure, à l'extrémité de laquelle est attachée la bélière.— Fig. et fam. : *cet homme est toujours à mes talons, sur mes talons*, il me suit partout.— *Marcher sur les talons de quelqu'un*, le suivre de-près en quelque chose.— *Cette fille marche sur les talons de sa mère*, elle est déjà grande, et en âge de la remplacer.—*Montrer les talons*, s'enfuir.—*Tournez-moi les talons*, retirez-vous de moi, sortez. — *Avoir l'esprit aux talons*, faire quelque lourde faute par bêtise ou par distraction. — Prov. et pop. : *se donner du talon dans le derrière*, donner de grandes marques de joie, ne vivre que de plaisirs, se moquer de tout ce qui peut arriver.—On a appelé anciennement, fig., *talon rouge*, un homme de la cour qui portait des *talons rouges*, ce qui était autrefois une marque de noblesse.

TALONNÉ, E, part. pass. de *talonner*.

TALONNER, v. act. (*taloné*), poursuivre de près, marcher sur les *talons*. — Fig. : presser, importuner; *il me talonne pour m'obliger à lui payer ce que je lui dois.* Il est familier dans les deux sens.—En t. de mar., se dit d'un vaisseau qui touche le fond avec le *talon* de sa quille, et qui donne des coups en s'élevant et retombant dessus à la lame.—*se* TALONNER, v. pron.

TALONNETTE, subst. fém. (*talonète*), morceau d'un vieux bas, ou d'étoffe, pour renforcer le *talon* d'un bas ou d'une chaussette.

TALONNIER, subst. mas. (*talonié*), ouvrier qui fait des *talons* de bois.—T. de mar., la pièce de bois qui se met sous la varangue d'un bâtiment.

TALONNIÈRE, subst. fém. (*talonière*), morceaux de cuir qui couvrent les sandales des religieux déchaussés. — Le bout extrême du gouvernail. — Au plur., les ailes que les poëtes feignent que *Mercure* portait aux *talons*.

TALOS, subst. pr. mas. (*talôce*), nom que les Crétois donnèrent au soleil.—Neveu de Dédale, que celui-ci fit périr, et qui fut changé en perdrix.

TALPA, subst. mas. (*talepa*), t. de bot., palmier épineux de Ceylan.—T. de chir., tumeur qui se forme à la tête.

TALPACHE, subst. mas. (*talepache*), fantassin hongrois.

TALPIEN, subst. mas. (*talepiein*), t. d'hist. nat., famille d'animaux composée du genre taupe.

TALPINETTE, subst. fém. (*talepinète*), t. d'hist. nat., sorte de musaraigne.

TALPOÏDE, subst. mas. (*talepo-ïde*), t. d'hist. nat., genre d'animaux rongeurs, les rats-taupes.

***TALUS**, subst. mas. (*tâlu*), pente qu'on donne à une muraille ou à une élévation de terre. — Tout ce qui va en penchant.—*Couper une chose en talus*, obliquement, en biseau.—Chez les fondeurs en caractères, entaille qu'on fait aux matrices vis-à-vis l'œil de la lettre, lorsqu'elle est fondue et hors du moule. — Chez les tonneliers, le premier des quatre cerceaux qui sont sur le sable d'une futaille.

TALUTÉ, E, part. pass. de *taluter*.

TALUTER, v. act. (*taluté*), élever en *talus*; donner du pied, de la pente.—*se* TALUTER, v. pron.

TALWEG, subst. mas. (*talouègue*) (de l'allem. *thal*, vallée, et *weg*, chemin), le milieu du cours d'une rivière.—Droit sur les canaux.

TALY, subst. mas. (*tali*), t. de relat., espèce de joyau que, dans les mariages indiens, l'époux suspend au cou de sa femme.

TAMACACA, subst. mas. (*tamakaka*). Voy. MACAQUE.

TAMAGALI, subst. mas. (*tamaguali*), t. de bot., espèce d'arbre du Malabar.

TAMALASSIER, subst. mas. (*tamalacié*), t. de bot., espèce d'arbre d'Amboine.

TAMANA, subst. mas. (*tamana*), t. de bot., arbre des îles Marquises.

TAMANDUA, subst. mas. (*tamandua*), t. d'hist. nat., animal à quatre pieds, de l'Amérique méridionale, qu'on nomme aussi *fourmilier*.

TAMANOIR, subst. mas. (*tamanoar*), t. de bot., nom qu'on a donné au grand fourmilier d'Amérique.

TAMARACA, subst. mas (*tamaraka*), t. d'hist. nat., gros fruit du Brésil, qui ressemble à la calebasse.

TAMARICIN, subst. mas. (*tamaricein*), t. d'hist. nat., rat, espèce de loir.

***TAMARIN**, subst. mas. (*tamarein*), fruit du *tamarinier*. — T. d'hist. nat., petit sagouin d'Amérique.

TAMARINIER, subst. mas. (*tamarinié*), t. de bot., arbre qui croît aux Indes et au Sénégal.

TAMARIS ou **TAMARIX**, subst. mas. (*tamarice, rikce*), t. de bot., espèce de plante dont on emploie en médecine le fruit, le bois, l'écorce. —Genre de plantes indigènes.—L'*Académie* dit encore *tamarise*.—Voilà trois orthographes pour un seul mot.

TAMATIA, subst. mas. (*tamaci-a*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce d'oiseau du Brésil.

***TAMBAC**, subst. mas. (*tanbak*), nom marchand du bois d'aloès.

TAMBOUJOU-DES-MADÉCASSES, subst. mas. (*tanboujoudèmadékace*), t. de bot., petit fruit tuberculeux.

TAMBOUL, subst. mas. (*tanboule*), t. de bot., genre de plantes intermédiaire entre les dorsthènes et les figuiers.

TAMBOULA, subst. mas. (*tanboula*), espèce de gros *tambour* en usage parmi les nègres.

***TAMBOUR**, subst. mas. (*tanbour*) (de l'espagnol *tambor*, emprunté, suivant *Joseph Scaliger*, de l'arabe *altambor*), instrument militaire de forme cylindrique, dont les deux fonds sont formés de deux peaux tendues, sur l'une desquelles on frappe avec deux baguettes.—*Battre du tambour*, tirer des sons du *tambour*, jouer du *tambour*; et *battre le tambour*, donner une annonce, un signal sur le *tambour*.—On dit simplement *battre*, pour battre le *tambour*. — *Le tambour appelle*, le *tambour* bat pour assembler les soldats et leur faire prendre les armes. — On appelle aussi *tambour*, celui dont la fonction est de battre le *tambour*, et qui le porte ordinairement à son côté ; *on envoya un tambour sommer la place.*—*Tambour-major*, celui qui est le chef des *tambours* d'un régiment, d'une légion, et qui leur commande et les dirige dans les batteries des marches, etc. — *Tambour-maître*, *tambour* qui a le grade de caporal. — *Tambour de basque*, sorte de petit *tambour* à un seul fond, autour duquel il y a des plaques de cuivre et des grelots.—*Tambour de Provence* ou *tambourin*, celui qui ne diffère du *tambour* militaire qu'en ce qu'il est plus long.—*Gros tambour* ou *caisse roulante*, *tambour* d'une grande dimension, en usage dans la musique militaire, plus haut et plus gros de moitié que le *tambour* ordinaire, et sur lequel on exécute ordinairement des roulements. — Il y a encore un gros *tambour* ou *grosse caisse*, qui sert puissamment à l'ensemble, à l'action des marches, et à maintenir le pas des troupes d'infanterie. — *Tambour battant*, au son du *tambour*. — Fig. et fam. : *mener quelqu'un tambour battant*, remporter sur lui plusieurs avantages consécutifs. — Prov. : *ce qui vient de la flûte s'en retourne au tambour*, les biens acquis trop facilement, ou par des voies peu honnêtes, se dépensent aussi aisément qu'ils ont été amassés.—*Vouloir prendre les lièvres au son du tambour*, divulguer ce qu'on devrait garder secret. — On dit d'un homme enflé par maladie ou pour avoir trop mangé : *il a le ventre tendu comme un tambour.*—*Tambour* ou *tympan*, ou *la membrane du tambour*, t. d'anat., pellicule mince et tendue qui fait partie de l'organe de l'ouïe. — Dans certains jeux de paume, avance ou saillie de maçonnerie faite en biais, du côté de la grille.—En mécan., machine formée par deux roues parallèles d'égale grandeur, et ayant un même arbre, couverte par des lattes contiguës, clouées à leur circonférence : un ou plusieurs hommes se meuvent dans l'intérieur. — Dans une montre, petite boîte ronde où est renfermé le grand ressort. — Pièce d'une figure ronde qui en renferme d'autres, comme dans les serrures des coffres-forts. — Petit métier à broder, de forme circulaire.—Dans les fabriques de soieries, machine sur laquelle on porte les chaînes pour les plier.—Double tamis, l'un de crin, l'autre de soie, pour passer le sucre en poudre.—Machine de bois ou d'osier, sous laquelle on place un réchaud pour chauffer ou faire sécher le linge.—En archit., extrémité supérieure de la colonne ornée de moulures, de feuilles, de volutes, etc., qui forment ensemble le chapiteau.—Chacune des assises de pierres cylindriques qui composent le fût d'une colonne. —Avance de menuiserie avec une porte au-devant de l'entrée d'une chambre, etc., pour empêcher le vent.

TAMBOURIN, subst. mas. (*tanbourein*), sorte de *tambour* particulier aux Provençaux, moins large et plus long que le *tambour* ordinaire, sur lequel on bat avec une seule baguette, en s'accompagnant avec le galoubet.—Celui qui en joue. — Air vif et gai comme le son du *tambourin*.—T. de fabriq., petite machine sur laquelle on porte les chaînes pour les plier. — T. de lapid. et de joail., perle ronde d'un côté et plate de l'autre, qui ressemble à une timbale, que l'on nomme aussi *tabourin*. Voy. ce mot.— *Tambourin chinois*, instrument dont le corps a trente pouces de longueur sur huit de largeur et cinq d'épaisseur. Il est monté de six cordes d'acier, sur lesquelles on frappe avec une baguette.—On appelle *tambourin de Vaucanson*, un automate qui est placé debout en habit de berger, sur un piédestal; il joue du flageolet en même temps qu'il s'accompagne sur son *tambourin*.

TAMBOURINAGE, subst. mas. (*tanbourinaje*), action de *tambouriner*.—Ses effets.

TAMBOURINÉ, E, part. pass. de *tambouriner*.

***TAMBOURINER**, v. act. (*tanbouriné*), réclamer, proclamer au son du *tambour* un effet perdu: *tambouriner une vente, une montre perdue.* — Neut., battre le *tambour* ou le *tambourin*, surtout en parlant des enfants.—*se* TAMBOURINER, v. pron.

TAMBOURINEUR, subst. mas. (*tanbourineur*), celui qui *tambourine*. — Si l'on avait besoin de se servir du fém. de ce mot, il ne faudrait pas hésiter à dire *tambourineuse*.

TAMIA, subst. mas. (*tami-a*), t. d'hist. nat., genre de quadrupèdes rongeurs.

***TAMIER**, subs. mas. (*tami-é*), t. de bot., genre de plantes de la famille des asparagoïdes.

***TAMINIER**, subst. mas. (*tamini-é*), nom d'un raisin qu'on trouve dans les bois.

TAMINIS, subst. mas. (*tamini*), t. de bot., genre de plantes intermédiaire et smilacées.

***TAMIS**, subst. mas. (*tami*) (du lat. *attaminare*, sasser, *tamiser*, cribler), sas, machine composée d'un dessus de toile de crin et d'un fond de peau de mouton, qui sert à passer des matières pulvérisées ou des liqueurs épaisses. — Fig. et fam. : *il a passé par le tamis*, on l'a examiné sur sa doctrine et sur ses mœurs. — Chez les ciriers, cerceau garni d'un tissu de cordes formant divers carrés, avec lequel on amasse les pains.—Pièce de bois percée, à travers laquelle passent les tuyaux de l'orgue, et qui les tient en état.

TAMISAGE, subst. mas. (*tamizaje*), action de *tamiser*.

***TAMISAILLE**, subst. fém. (*tamizâ-ie*), anc. t. de mar., trou pour passer la barre du gouvernail.

***TAMISE**, subst. propre fém. (*tamize*), grand fleuve d'Angleterre qui se jette dans la Manche, au-dessous de Londres, et à 15 lieues de Douvres.

TAMISE, subst. fém. (*tamize*), petite étoffe rase et sèche, à laquelle on a donné l'apprêt lustré anglais.

TAMISÉ, E, part. pass. de *tamiser*.

TAMISER, v. act. (*tamizé*), passer par le

tamis.—Fig. et fam., examiner la conduite, les mœurs, etc., de quelqu'un. — *se* TAMISER, v. pron.

*TAMISEUR, subst. mas. (*tamizeur*), celui qui, dans une verrerie, prépare et *tamise* ce qui sert à fondre la matière du verre.

TAMONE, subst. fém. (*tamone*), t. de bot., espèce de plante de la Guyane.

TAMOUR, subst. mas. (*tamour*), mois hébreu qui répond à notre mois de juillet.

TAMPANE, subst. fém. (*tanpane*), pignon de la cage d'un moulin.

TAMPE, subst. fém. (*tanpe*), t. de manuf., morceau de bois rond, qui se met entre le frisoir et une pièce de bois de la frise, pour faire appuyer davantage le premier sur l'étoffe.

TAMPÉ, E, part. pass. de *tamper*.

TAMPER, v. act. (*tanpé*), mettre la *tampe* pour rendre plus parfaite l'opération de la frise. —*se* TAMPER, v. pron.

TAMPLON, subst. mas. (*tanplon*), petit peigne dont se servent les tisserands pour augmenter la largeur d'un tissu.

TAMPOA, subst. mas. (*tanpo-a*), t. de bot., sorte d'arbre de la Guyane.

TAMPON, subst. mas. (*tanpon*) (suivant *Trévoux*, du celtique *tampon*, qui signifie pièce ou bouchon), bouchon, morceau de bois servant à boucher un tuyau, un muid, etc.—Il se dit aussi d'un bouchon fait avec du linge ou du papier. — Morceau de linge tortillé pour garnir d'encre une planche. — Feutre dont se servent les imprimeurs en taille-douce pour frotter leurs planches.— Petit morceau de bois dont on ferme le haut de certains jeux d'orgue. — Partie de la flûte à bec et du flageolet, qui bouche une portion de leur ouverture.— T. d'hydraul., cheville de bois ou de cuivre aplati, rivé et soudé au bout d'un tuyau, à deux pieds de la source du jet.— Plaque de fer, de bois ou de cuivre, pour boucher les trous que les coups de canon peuvent avoir faits à un vaisseau dans une bataille.—Pièce de bois qui sert à fermer les écubiers lorsque le vaisseau met à la voile. — Cheville de bois que l'on fiche dans des trous faits à un mur de pierre pour y faire entrer un clou, une patte, etc., ou que l'on met dans les rainures des poteaux d'une cloison, afin de tenir les panneaux de maçonnerie, ou dans les solives d'un plancher pour arrêter les entrevous.—Petite pièce de bois dont les menuisiers se servent pour remplir les trous des nœuds du bois qui en sortent, et pour cacher les clous à tête perdue des lambris et parquets.—Nom que les cloutiers-épingliers donnent à deux avances ou oreilles de fer scellées dans une pierre, et dans lesquelles tourne le fuseau ou l'axe de la meule. — Petite masse de charpie que l'on roule entre ses mains, et que l'on porte au fond d'une plaie pour en absterger le pus, ou pour arrêter le sang qui coule des vaisseaux. — Morceau d'amadou roulé que l'on applique sur une artère percée ou rompue pour en arrêter l'hémorrhagie. — Prov. : *se soucier d'une chose comme de colin-tampon*, ne pas s'en soucier; ne s'en inquiéter nullement. Voy. COLIN-TAMPON.

TAMPONNÉ, E, part. pass. de *tamponner*.

TAMPONNEMENT, subst. mas. (*tanponeman*), action de *tamponner*.—T. de chir., introduction de *tampons* de charpie pour arrêter l'écoulement du sang ou du pus.

*TAMPONNER, v. act. (*tanponé*), boucher avec le *tampon*.—*se* TAMPONNER, v. pron.

TAM-TAM, subst. mas. (*tametame*) (onomatopée. Voy. LOO.—Au plur., des *tam-tams*.

TAN, subst. mas. (*tan*) (en lat. barbare *tannum*), poudre d'écorce de chêne pilée, dont le tanneur se sert pour donner au cuir la couleur et la nourriture nécessaires.

TANACOMBE, subst. mas. (*tanakonbe*), t. d'hist. nat., oiseau de Madagascar.

TANÆCION, subst. mas. (*tanécion*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des calebassiers.

TANAGRA, subst. propre fém. (*tanaguera*), myth., fille d'Eole, qui donna son nom à la ville de *Tanagre*, en Béotie.

*TANAGRÉENS, subst. propre mas. plur. (*tanaguéré-ein*), habitants de la ville de *Tanagre*.

*TANAGRE, subst. mas. (*tanagueré*), t. d'hist. nat., oiseau de la famille des tangaras. — Subst. propre fém., nom d'une ville de Béotie dont les habitants figurèrent dans le siége de Troie.

TANAÏDE, ou TANAÏS, subst. propre fém. (*tana-ide, tana-ice*), myth., surnom de Vénus.

TANAISIE, subst. fém. (*tanézi*), t. de bot., plante vivace, à fleur flosculeuse, d'une odeur forte et d'un goût amer.

TANCÉ, E, part. pass. de *tancer*.

TANCER, v. act. (*tancé*) (du lat. *tangere*, toucher), reprendre, réprimander, gronder, blâmer, menacer : *on l'a tancé vertement*.— *se* TANCER, v. pron.

TANCERESSE, subst. fém. (*tancerèce*), femme qui gronde sans cesse.

*TANCHE, subst. fém. (*tanche*), poisson de lac, d'étang, de rivière, du genre de la carpe.

TANDELIN, subst. mas. (*tandelein*), t. de salines, hotte de bois de sapin, à l'usage des sauniers. — Hotte de vendangeurs, usitée dans le dép. de la Moselle.

TANDIS QUE, conj. et adv. (*tandike* et non pas *tandiceke*), en attendant, pendant que. Voy. QUE.

TANDOUR, subst. mas. (*tandour*), t. de relat., table ronde et carrée, couverte de tapis qui descendent jusqu'à terre, et sous laquelle se met un brasier en cuivre ou en terre cuite, qui est appelé *mangal*. C'est autour de cette table qu'au défaut de cheminée, se placent à Constantinople les Grecs, les Arméniens et même les Musulmans.

TANDROLE, subst. fém. (*tandrole*), t. de verr., sel qui surnage au-dessus de la première fonte du verre.

TANDRON-ROHO, subst. mas. (*tandronro-ô*), espèce de gomme de Madagascar.

TANE, subst. fém. (*tane*), écorce de chêne; synonyme de *tan*.

TANEVOT, subst. mas. (*tanevô*), moulure qui a la forme du quart d'un ovale.

TANFANA, subst. propre fém. (*tanfana*), myth., déesse qui, chez les Germains, présidait à la divination par des baguettes.

TANFANE, subst. propre mas. (*tanfane*), nom d'un temple des Marses, qui fut brûlé par Germanicus, général romain.

TANG, subst. mas. (*tangue*), nom d'une espèce de mousseline qui se fabrique dans les Indes.

TANGAGE, subst. mas. (*tanguaje*), t. de mar., balancement d'un vaisseau de l'avant à l'arrière, et de l'arrière à l'avant alternativement. Voy. ROULIS.

TANGARA, subst. mas. (*tanguara*), t. d'hist. nat., petit passereau du Brésil.

TANGAROU, subst. mas. (*tanguarou*), t. de bot., nom qu'on a donné au *tangara roux* de la Guyane.

TANGAS, subst. mas. (*tanguâ*), monnaie de compte qui a cours à Goa : le bon *tangas* est le quart du pardo ; le mauvais *tangas* en est le cinquième. Le premier vaut cinq francs, et le second un franc.

TANGAVIO, subst. mas. (*tanguavi-ô*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce de *tangara* violet.

TANGENCE, subst. fém. (*tanjance*), t. de géom., synon. de *contact*. — *Point de tangence*, celui où deux lignes, deux surfaces se touchent et ne se coupent pas.

TANGENT, E, adj. (*tanjan, jante*), t. de géom., qui touche une courbe, un ou plusieurs cercles en un seul point. Voy. le mot suivant.

TANGENTE, subst. fém. (*tanjante*) (du latin *tangens*, fait de *tangere*, toucher), t. de géom., ligne droite qui touche une courbe sans la couper, dans quelqu'un de ses points.

TANGÉ, E, part. pass. de *tanger*.

TANGER, v. act. (*tanjé*), voguer le long de la côte.—*se* TANGER, v. pron.

TANGHIN, subst. mas. (*tanguiein*), t. de bot., arbre de Madagascar dont le fruit est un violent poison; il forme un genre dans la famille des apocynées.

TANGIBILITÉ, subst. fém. (*tanjibilité*), t. de didact., forme, effets du *tact*; action, manière de toucher.—Qualité de ce qui est *tangible*.

TANGIBLE, adj. des deux genres (*tanjible*), t. de didact., que l'on peut toucher, palper.

TANG-TANG, subst. mas. (*tanguetangue*), tambour des Nègres.

TANGUÉ, part. pass. de *tanguer*.

TANGUE-DE-MER, subst. mas. (*tanguedemère*), sable marin, mêlé de vase, qu'on enlève pour servir d'engrais.—Autre sable qu'on lave pour en retirer du sel.

TANGUER, v. neut. (*tanguié*), t. de mar., balancer de l'avant à l'arrière et de l'arrière à l'avant, en parlant d'un navire. — Enfoncer trop dans l'eau par son avant : *ce vaisseau tangue sur l'ancre*.

TANGUEUR, subst. et adj. mas. (*tangueur*), t. de mar., bâtiment qui *tangue* beaucoup.—Adj., *vaisseau tangueur*.

TANGUIGUY, subst. mas. (*tanguigui*), t. d'hist. nat., très-bon poisson d'eau douce qui se pêche aux Philippines. On ignore à quel genre il appartient.

TANI, subst. mas. (*tani*), t. de bot., sorte d'arbre de l'Inde, que quelques botanistes croient être celui qui fournit le myrobolan emblic. — Nom de la meilleure des deux espèces de soie crue du Bengale.

TANIBOUCIER, subst. mas. (*tanibroucié*), t. de bot., arbre de la Guyane.

TANIÈRE, subst. fém. (*tanière*) (de *tana*, qui s'est dit dans la basse latinité, et qui se dit encore en italien avec la même signification. *Trévoux*.), cavité dans la terre ou dans le roc, où des bêtes sauvages se retirent. — Fig. : *être toujours dans sa tanière*, sortir rarement.

TANIN, subst. mas. (*tanein*), orthographe de l'*Académie*, qui écrit *tannant*, *tannage*, *tanner*, etc., et qui devrait, par analogie, écrire *tannin*.

TANIPTÈRE, subst. mas. (*tanipetère*), t. d'hist. nat., genre d'insectes diptères.

TANJET, subst. mas. (*tanjé*), sorte de mousseline des Indes.

TANNAGE, subst. mas. (*tanaje*), art d'imprégner de *tannin* les peaux et les cuirs.

TANNANT, E, adj. (*tanan, nante*), qui *tanne*. — Fig., qui ennuie.— Part. prés. du verbe *tanner*.

TANNAY, subst. propre mas. (*tané*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Clamecy, dép. de la Nièvre.

*TANNE, subst. fém. (*tane*), petite tache noire sur le visage, ainsi nommée du *tan* dont elle a à peu près la couleur.

TANNÉ, E, part. pass. de *tanner*, et adj., qui est de couleur à peu près semblable à celle du *tan* ou de la châtaigne : *drap tanné*, *velours tanné*. En ce dernier sens on dit aussi subst. au mas. : *cela tire sur le tanné*.

TANNÉE, subst. fém. (*tané*), *tan* usé et qui sort des fosses. —Travail, opération, mixtion du *tan* sur les peaux.

*TANNER, v. act. (*tané*), préparer les cuirs avec du *tan*.—Familièrement, fatiguer, ennuyer, molester. Dans ce sens on dit *tannant* : *c'est un homme tannant, qui me tanne*.—*se* TANNER, v. pron.

TANNERIE, subst. fém. (*taneri*), lieu où l'on *tanne*.

TANNEUR, subst. mas. (*taneur*), celui qui *tanne*.—On dit *tanneuse*, au fém., en parlant de la femme d'un *tanneur*.

TANNIN, subst. mas. (*tanein*), substance extraite du *tan*, et qui se combine avec le cuir.

TANNINE, subst. fém. (*taniné*), t. de chim., principe immédiat que l'on retire de la substance de l'écorce du chêne.

TANQUEUR, subst. mas. (*tankieur*), t. de mar., portefaix sur les ports.

TANREC, subst. mas. (*tanrek*), t. d'hist. nat., sorte de hérisson.

TANROUGE, subst. mas. (*tanrouje*), t. de bot., genre de plantes de la famille des saxifragées.

TAN-SI, subst. mas. (*tanci*), au Tonquin, lettré ou savant du premier ordre, qui a passé par tous les degrés inférieurs.

TANT, adv. de comparaison ou de quantité (*tan*) (du latin *tantum*), tellement, si fort, en si grand nombre, à tel point.—Il se dit de toute sorte de nombre qu'on n'exprime point : *il y a tant pour vous et tant pour moi; je lui ai donné soixante et tant de francs*.—Il marque une certaine proportion, un certain rapport entre les choses dont on parle : *tant plein que vide; tant bon que mauvais*.—Fam. au jeu : *nous sommes tant à tant*, notre jeu est égal; il n'y a point d'avantage de côté ni d'autre. — Il faut toujours mettre *tant* après le verbe actif ou neutre, qui est sans auxiliaire : *il travaille tant; il pleut tant*. — Lorsque le verbe auxiliaire se joint au verbe actif, *tant* se place entre les deux : *il a tant travaillé, il a tant écrit, il a tant plu*; et jamais on ne se sert de *si* : *il a si plu, il a si travaillé*, seraient des barbarismes.— Cependant avec un verbe actif, il y a des cas où *tant* est remplacé par *si*. Par exemple, quand on a besoin d'exprimer un sentiment particulier avec un verbe passif, comme dans : *je suis si touché, si ému, si effrayé*; on ne peut dire : *je suis tant ému, tant touché, tant effrayé*, parce que ces mots tiennent lieu d'épithètes ; mais quand il s'agit d'une action, d'un fait, il faut employer le mot *tant* : *cette affaire a été tant débattue, les accusations tant renouvelées*,

les juges tant sollicités ; et non pas *si débattus* ; *cette femme est tant belle*, parce que *belle* est une épithète ; mais on peut dire, surtout en poésie : *cette femme autrefois tant aimée*, mieux que *si aimée*. Mais lorsqu'on veut ajouter de qui elle est aimée, il faut dire *si aimée de lui*, parce qu'alors c'est un sentiment particulier que l'on désigne.—*Cet homme tant prôné par vous*, célébré, est un fait ; *cet homme si estimé de vous*, est un sentiment. — Lorsque *tant* signifie *tandis que*, il devient conjonction : *elle sera aimée tant qu'elle sera jolie*, tandis qu'elle sera jolie, ou pendant tout le temps qu'elle sera jolie. — On considère quelquefois *tant* comme une particule d'exclamation : *tant il est difficile de voyager si long-temps! tant vaut l'homme, tant vaut sa terre*, autant vaut l'homme, autant vaut sa terre. —*Tant tenu, tant payé*, il sera payé autant qu'il aura servi ou travaillé. — *Tous tant que nous sommes*, tout ce que nous sommes de gens. — *S'il faisait tant que...., quand il faisait tant que....*, s'il portait jusque-là, quand il se portait jusqu'à faire une telle chose. — *Si je faisais tant que d'aller jusqu'à Vienne, je voudrais..; quand il faisait tant que d'aller se promener, il y restait long-temps*. — *Tant que*, aussi loin que, aussi long-temps que : *tant que la vue peut s'étendre* ; *tant que je vivrai*. — *Tant s'en faut que*, bien loin que : *tant s'en faut qu'il y consente, qu'au contraire il répugne*. — *Tant plus que moins*, à peu près : *il a trois mille francs de rente, tant plus que moins*. Fam.—*Si tant est*, si la chose est, supposé que cela soit. Fam.—*Sur et tant moins*, se dit lorsqu'on paie quelque chose : *il m'a donné cent francs sur et tant moins de ce qu'il me doit*. Voy. SUR.—*Tant mieux*, se dit lorsqu'une chose est avantageuse, et que l'on en est bien aise : *s'il s'en tire, tant mieux pour lui*.—*Tant pis*, se dit lorsqu'une chose est désavantageuse, et qu'on en est fâché : *vous lui avez dit des vérités dures, tant pis pour lui* ; *cela le fera réfléchir*.— *Tant y a que*, signifie à peu près quoi qu'il en soit : *je ne connais pas d'où vient leur querelle, mais tant y a qu'ils se sont battus*. Fam.

*TANTALE, subst. mas. (*tantale*), t. de phys., sorte de petite machine hydraulique, appelée aussi *diabète*. — Nouveau métal. (Du roi de Lydie *Tantale*, condamné à une soif perpétuelle au milieu des eaux ; parce que ce métal ne se laisse dissoudre par aucun acide.) — Subst. propre mas., myth., fils de Jupiter et de la nymphe Plota. Il enleva Ganymède pour se venger de Tros, qui ne l'avait point appelé à la première solennité qu'on fit à Troie. Pour éprouver les dieux qui vinrent un jour chez lui, il leur servit dans un repas les membres de son fils Pélops ; et Jupiter l'en punit en le condamnant à une faim et à une soif perpétuelle. Mercure l'enchaîna, au milieu d'un lac dans les enfers, et plaça auprès de sa bouche une branche chargée de fruits, laquelle se redressait lorsqu'il voulait en manger, et l'eau se retirait lorsqu'il en voulait boire.—Il y eut un autre *Tantale*, à qui Clytemnestre avait été promise en mariage, ou même mariée avant qu'elle épousât Agamemnon.—C'était aussi, selon quelques auteurs, le nom du fils que Thyeste eut d'Europe, femme de son frère Atrée, et dont celui-ci lui fit servir les membres dans un festin.

*TANTALIQUE, adj. des deux genres (*tantalike*), t. de chim. : *acide tantalique*, combinaison du *tantale* avec l'oxygène.

TANTALISÉ, E, part. pass. de *tantaliser*.

TANTALISER, v. act. (*tantalizé*), faire souffrir le supplice de *Tantale*. (Mirabeau.)— *se* TANTALISER, v. pron. Ce mot n'a pas fait fortune.

*TANTALITE, subst. mas. (*tantalite*), t. d'hist. nat., nom des différentes espèces du métal nommé *tantale*.

TANTAMON, subst. mas. (*tantamon*), t. de bot., plante de Madagascar, qui ressemble au nénuphar.

TANTAN, subst. mas. (*tantan*), t. de bot., espèce de plante du genre des ricins.

TANTARELLA, subst. fém. (*tantarèlela*), t. de mus., air qu'on emploie en Italie contre la morsure de la *tarentule*.

*TANTE, subst. fém. (*tante*) (suivant *Ménage* et *Huet*, du lat. *amita*, *tante* paternelle, en y préposant un *t*, *tamita* ; on disait autrefois *ante* au lieu de *tante*), la sœur du père ou de la mère ; la femme de l'oncle.—*Grand'tante*, sœur de l'aïeul ou de l'aïeule. — *Tante à la mode de Bretagne*, cousine germ. du père ou de la mère.

TANTET, subst. mas. (*tanté*), une très-petite quantité ; tant soit peu : *elle est un tantet bizarre*. Fam. et peu usité.

*TANTIÈME, subst. mas. (*tanti-ème*) (du lat. *tantus*, *tant*) : *tantième pour franc*, sorte de taxe ; remise, escompte qu'il est d'usage de lever ou de retenir sur telle ou telle somme. Peu en usage.

TANTINET, subst. mas. (*tantiné*), expression familière que l'on emploie quelquefois pour dire, un peu, très-peu : *un tantinet de pain et de beurre*. — On dit aussi, mais moins souvent, *tantet*.

TANT MIEUX, loc. adv. (*tanmieu*), t. d'approbation. Voy. au mot TANT.

TANTÔT, adv. (*tantô*) (suivant *Sylvius*, du lat. *tàm citò* ; suivant *Ménage*, de l'italien *tosto*, *tantosto*), dans peu de temps : *il viendra tantôt*.— Il y a peu de temps : *il est venu tantôt*.— Fam., il se joint au présent des verbes, et il marque un temps plus indéterminé : *cet ouvrage est tantôt achevé*, sera bientôt achevé. Bien vieilli dans cette acception. — *Tantôt* redoublé devient conjonction disjonctive : *tantôt l'un, tantôt l'autre* ; *il est tantôt gai, tantôt triste*. — Fam., on dit : *à tantôt*, pour dire qu'on se reverra dans la journée, pour parler d'une affaire ou pour autre chose.

TANT PIS, loc. adv. (*tanpi*), t. de désapprobation. Voy. au mot TANT.

TANYGLOSSE, subst. mas. (*tanigueloce*), t. d'hist. nat., genre d'insectes qu'on nomme aussi *pangonie*.

TANYPE, subst. fém. (*tanipe*), t. d'hist. nat., genre d'insectes diptères.

TANYSTOME, subst. mas. (*tanicetome*), t. d'hist. nat., famille d'insectes diptères.

TANZIMAT, s. m. (*tanzimate*), réglementation du *hatti-chérif* ou Charte des Turcs.

TAON, subst. mas. (*tan*). Pourquoi l'*Académie*, qui fait prononcer *paon*, *Laon*, *Caen*, *pan*, *lan*, *kan*, prétend-elle qu'on doit prononcer *ton* le mot écrit *taon* ? Ce qui nous fait condamner cette prononciation, c'est qu'on pourrait confondre ce mot avec ceux de *ton* et de *thon*, qui qui ont une tout autre signification. Ce n'est pas, du reste, que nous soyons partisans le moins du monde de la prononciation des mots *paon* et *Laon* ; mais l'usage universel l'ayant consacrée, il faudrait réduire tous les mots de cette forme orthographique à une règle fixe et générale. (en lat. *tabanus*), grosse mouche à aiguillon qui s'attache aux bœufs, aux vaches, etc.—Genre d'insectes de l'ordre des diptères.—Fig. et fam. : *la première mouche qui le piquera sera un taon*, le moindre malheur qui lui arrivera achèvera de le perdre.

TAONABE, subst. mas. (*ta-onabe*), t. de bot., genre de plantes monogynes.

*TAONIEN, subst. mas. (*ta-oniein*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes tanystomes.

TAON-MARIN, subst. mas. (*tanmarein*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne à un animal qui tourmente les poissons.

TAOS, subst. mas. (*ta-ôce*), t. d'hist. nat., nom d'une sorte de pierre précieuse.

TAOURAI, subst. mas. (*ta-ouré*), t. de bot., casse de l'Inde.

TAOUSCHANS, subst. mas. plur. (*ta-ouchan*), t. de relat., nom par lequel on désigne, en Turquie, certains insulaires.

TAP, subst. mas. (*tape*), t. de mar., pièces de bois qui servent à soutenir les pierriers.

TAPABOR, subst. mas. (*tapabor*) (suivant *Le Duchat*, etc., corruption de *cap à bord*), bonnet de campagne dont les *bords* se rabattent pour garantir des mauvais temps. Cette coiffure a été aussi appelée *buckingham*, parce que la mode en fut apportée en France, sous Louis XIII, par les Anglais à la suite du duc de *Buckingham*. Ce mot est vieux et presque même hors d'usage.

TAPACOU, subst. mas. (*tapakou*), valet d'un talapoin, dans le royaume de Siam.

TAPADA, subst. fém. (*tapada*), t. d'hist. nat., espèce de coquille univalve.

TAPAGE, subst. mas. (*tapaje*), désordre accompagné d'un grand bruit et de criailleries. Il est fam.

TAPAGEUR, subst. mas. ; subst. fém., TAPAGEUSE, (*tapajeur*, *jeuze*), celui, celle qui fait du *tapage*.

TAPAGEUSE, subst. fém. Voy. TAPAGEUR.

TAPAGIMINI, subst. mas. (*tapajimini*), bruit joyeux. (*Boiste*.) Burlesque et inusité.

*TAPARARA, subst. mas. (*taparara*), bruit de joie. (*Boiste*.) Burlesque et même inusité.

TAPAYE, subst. fém. (*tapé*), t. d'hist. nat., espèce de lézard.

TAPE, subst. fém. (*tape*) (de l'espagnol *tapa*, couvercle, fait de *tapar*, boucher, fermer), ce qui bouche le fond d'une cuve à bière. — Ce qui ferme la bouche d'un canon sur mer. — Dans les raffineries, bouchon de linge qui ferme le trou des formes. — Coup de main ouverte. Voyez TAPER.

*TAPÉ, E, part. pass. de *taper*, et adj. : *cheveux tapés*, *frisure tapée*. — Aplati et séché au four, en parlant des fruits : *poires*, *pommes tapées*. — T. de peint. : *tableau tapé*, qui est d'une exécution si facile, qu'il semble que l'artiste n'ait fait pour le produire que *taper* la toile par quelques coups de brosse. — *Mot bien tapé*, vif et piquant. Fam.

TAPEÇON, subst. mas. (*tapeçon*), t. d'hist. nat., espèce de rat.—Sorte de poisson.

*TAPECUL, et non pas TAPECU, orthographe de l'*Académie*, subst. mas. (*tapeku*) (rac., qui *tape le cul*), la partie chargée d'une bascule qui sert à lever et à baisser plus facilement un pont-levis. — Poche que les capucins portaient par derrière, sous leur manteau.—Fam. et par dérision, voiture cahotante et rude. — T. de mar., grande bonnette qui se hisse au bout de la vergue d'artimon.

TAPÉEN, subst. mas. (*tapé-ein*), t. de mar., voile dont on se sert sur les bâtiments marchands, lorsqu'ils ont vent arrière, pour empêcher que la marée et les courants n'emportent le bâtiment et ne le fassent dériver.

TAPEINIE, subst. fém. (*tapèni*), t. de bot., genre de plantes monogynes.

TAPEMENT, subst. mas. (*tapeman*), bruit d'un choc. Peu usité, mais utile.

*TAPER, v. act. (*tapé*), donner des *tapes*, frapper. En ce sens il est pop. : *il l'a bien tapé*. Par onomatopée, du bruit qu'on fait en *tapant*. — *Taper les cheveux*, les battre avec le peigne pour les faire paraître davantage. — *Taper un canon*, le boucher de peur que l'eau n'entre dedans. — Dans les raffineries, *taper une forme*, boucher le trou qui est à la pointe d'une forme de sucre, avec du linge ou de l'étoffe, pour empêcher que le sirop n'en sorte, jusqu'à ce qu'elle soit en état d'être percée avec le poinçon. (Dans cette acception, de l'espagnol *tapar*, boucher, fermer.) — Neut. : *taper du pied*, frapper la terre, le plancher avec le pied. Il est fam. — *se* TAPER, v. pron.

TAPEREAU, subst. mas. (*taperô*), t. d'artificier, espèce de pétard.

TAPETTE, subst. fém. (*tapète*), t. de graveur, morceau de taffetas où l'on renferme du coton sans le fouler, et à l'aide duquel, en *tapant* sur le vernis encore chaud et liquide, on l'étend également sur la surface du cuivre. — Petit ustensile de bois, fait en forme de spatule, dont on se sert pour enfoncer les bouchons dans les bouteilles qu'on vient de tirer ou remplir au tonneau. — Sorte de morceau de bois dont on se sert en guise de martinet dans certaines écoles d'enfants.

TAPETI, subst. mas. (*tapeti*), t. d'hist. nat., variété du lièvre et du lapin.

*TAPHIEN, subst. mas. (*tafiein*), t. d'hist. nat., genre de mammifères carnassiers.

TAPHIENS, subst. propre mas. plur. (*ta-fi-ein*), anciens peuples des îles de la mer d'Ionie.

TAPHRIA, subst. mas. (*tafri-a*), t. de bot., nouveau genre de plantes de la famille des champignons.

TAPHYRIE, subst. fém. (*tafri*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

TAPI, E, part. pass. de *se tapir*.

TAPIA ou TAPIN, subst. mas. (*tapi-a*, *pein*), t. de bot., arbre des Indes. —*Tapin*, tambour. Populaire.

TAPIAI, subst. mas. (*tapi-è*), t. d'hist. nat., espèce de fourmi d'Amérique.

TAPIER, subst. mas. (*tapi-é*), t. de bot., genre de plantes de la famille des capparidées.

TAPIÈRE, subst. fém. (*tapi-ère*), t. de mar., longue pièce de bois placée sur les côtés d'un vaisseau.

TAPINAGE, subst. mas. (*tapinaje*), lieu caché, secret. — Action de se cacher, de se mettre en *tapinois*. (Boiste.) Inusité.

TAPINOIS, ou plus souvent *en* **TAPINOIS**, loc. adv. (*tapinoâ*) (suivant *Ducange*, *Le Duchat*, etc., du latin *talpa*, taupe; *en tapinois*, à la manière des taupes), sourdement, en cachette, avec ruse: *il est venu en tapinois; il ne fait rien qu'en tapinois.*

TAPINOSE, subst. fém. (*tapinôze*) (du grec ταπεινοω, je diminue), t. de rhét., figure qui consiste à rabaisser, par l'expression, une chose grande; exténuation, le contraire de l'*hyperbole*. On dit plus souvent *litote.*

TAPIOCA (l'*Académie* écrit aussi **TAPIOKA**), subst. mas. (*tapi-ôka*), sédiment impalpable que dépose le suc vénéneux extrait de la racine de manioc. On en fait du potage.

TAPION ou **TAPIO**, subst. mas. (*tapi-on*, *tapi-ô*), t. de mar., espace uni sur la mer. — Tache blanche sur les rochers et les mornes.

TAPIR, subst. mas. (*tapir*), t. d'hist. nat., mammifère pachyderme d'Amérique, qui a la taille du bœuf et qui ressemble beaucoup au cochon.

se **TAPIR**, v. pron. (*cetapir*) (voy. **TAPINOIS**, pour l'étym.), se cacher en se tenant dans une posture raccourcie et resserrée; et plus proprement, se cacher derrière quelque chose qui vous couvre, en prenant cette posture.—*se* **TAPIR**, *se* **BLOTTIR**. (*Syn.*) *Se tapir*, c'est proprement se cacher, mais derrière quelque chose qui vous couvre, et en prenant une posture raccourcie et resserrée; *se blottir*, c'est s'accroupir, se ramasser, se rouler sur soi-même. — On *se tapit* derrière un buisson ou dans un coin, pour n'être pas vu: on dit qu'un enfant est tout *blotti* ou couché en rond dans son lit, et il n'a pas eu l'intention de se cacher. Le froid fait tout naturellement qu'on *se blottit*, sans avoir le dessein de *se tapir*. — L'idée principale de *se tapir* est de se cacher, et la manière n'est qu'une idée secondaire; au lieu que cette manière de se ployer en deux ou de se ramasser en un tas est l'idée première de *se blottir*, et que celle de se cacher n'est qu'une idée accessoire. — Le lièvre *se tapit*, se renferme dans son gîte; la perdrix *se blottit*, se pelotonne, pour ainsi dire, devant le chien couchant.

TAPIRIER, subst. mas. (*tapirié*), t. de bot., grand arbre de la Guyane, de la famille des térébinthacées.

TAPIROASSOU, subst. mas. (*tapirô-aceçou*), t. d'hist. nat., sorte d'animal du Brésil, de la forme et de la grosseur d'une vache.

***TAPIS**, subst. mas. (*tapi*) (en latin *tapes*, génitif *tapetis*, fait du grec ταπης ou ταπις), pièce d'étoffe ou de tissu de laine ou de soie, etc., dont on couvre une table, une estrade, etc. — Fig. et fam.: *mettre une affaire sur le tapis*, en parler, en délibérer. — *Être sur le tapis*, être le sujet d'un entretien. — *Tenir quelqu'un sur le tapis*, en faire le sujet de la conversation. — *Amuser le tapis*, entretenir la compagnie de choses vaines et vagues. — En t. de jeu, table à jouer. — Au jeu de cartes, prov. et fam.: *le tapis brûle*, on n'a pas mis au jeu. — Fig.: *tapis vert* ou *de verdure*, endroit gazonné dans un jardin. — T. de man.: *raser le tapis*, se dit d'un cheval qui galope près de terre; qui ne lève pas assez le devant, ou qui a les allures trop froides.

TAPISSÉ, **E**, adj. (*tapicé*), orné de *tapisseries*: *chambre tapissée*. — T. de bot., garni, couvert: *la terre est tapissée de fleurs au printemps.*

TAPISSÉ, **E**, part. pass. de *tapisser.*

TAPISSER, v. act. (*tapicé*), couvrir, orner de *tapisseries* les murailles d'une chambre, etc. — On dit par extension: *tapisser de papier peint*, *d'images*, etc. — Fig., garnir tout autour: *cette vigne tapisse l'intérieur de ce berceau.* — En t. d'anat., il se dit des membranes qui recouvrent l'intérieur des cavités du corps.—*se* **TAPISSER**, v. pron.

***TAPISSERIE**, subst. fém. (*tapiceri*) (de *tapis*), ouvrage fait à l'aiguille sur du canevas avec de la laine, de la soie, etc. — Ouvrage fait au métier, servant à revêtir et à parer les murailles d'une chambre, d'une salle, etc. — Personnes qui ne sont dans un endroit que pour la représentation: *faire tapisserie.* — **TAPISSERIE**, **TENTURE**. (*Syn.*) La *tapisserie* est faite pour couvrir quelque chose, et la *tenture* pour être tendue sur quelque chose. — La *tapisserie* est un genre d'étoffe ou d'ouvrage en canevas, en tissu, destiné à couvrir les murs d'une chambre et à la parer; la *tenture* est un tissu, un objet quelconque, employé à être tendu sur les murs et à produire le même effet. La *tapisserie* est *tenture* en tant qu'elle est placée, étendue sur le mur; la *tenture* est *tapisserie*, en tant qu'elle revêt et pare le mur. — La *tapisserie* est proprement un genre particulier de fabrication ou de manufacture; on dit: les *tapisseries* de Flandre, de Bretagne, d'Aubusson, des Gobelins. La *tenture* désigne vaguement tout ce qui est employé au même usage; on dit: des *tentures de tapisseries*, des *papiers de tentures*, etc. — On dit: une pièce de *tapisserie*, et une *tenture de tapisserie*. La *tenture* renferme toutes les pièces employées à meubler une chambre. Nos aïeux, avec leurs grosses *tapisseries*, meublaient leurs maisons et leurs châteaux pour leur postérité; nos *tentures* brillantes de soie meublent les appartements pour quelques années.

TAPISSIER, subst. mas. (*tapicié*), ouvrier qui travaille en toute sorte de meubles de *tapisserie* et d'étoffe.—Celui qui les vend.

***TAPISSIÈRE**, subst. fém. (*tapicière*), ouvrière qui fait de la *tapisserie* à l'aiguille. — Femme d'un *tapissier*. —Voiture suspendue pour transporter des meubles. — T. d'hist. nat., espèce d'araignée.

TAPITI, subst. mas. (*tapiti*), t. d'hist. nat., animal rongeur de l'Amérique méridionale.

TAPOA-TAFA, subst. mas. (*tapo-atafa*), t. d'hist. nat., quadrupède du genre des dasyures.

TAPOGOME, subst. mas. (*tapoguome*), t. de bot., genre de plantes ligneuses et sarmenteuses de la Guyane, voisin des morindes.

***TAPON**, subst. mas. (*tapon*) (de l'espagnol *tapar*, boucher, fermer), se dit fam. des étoffes, de la soie, du linge, etc., qui se bouchonnent et se mettent tout en un tas. — Plaque légère qui sert à boucher l'âme d'un canon. — Espèce de tambour siamois que l'on frappe avec les poings. — Fam.: *être tout en tapon*, tout en un tas.

TAPOTÉ, **E**, part. pass. de *tapoter.*

TAPOTER, v. act. (*tapoté*) (de *taper*, dont *tapoter* est le fréquentatif), donner de petits coups à plusieurs reprises: *cette femme ne fait que tapoter ses enfants.* Il est fam. — Pop., manier, toucher, en manière d'enfantillage. — *se* **TAPOTER**, v. pron.

TAPSEL, subst. mas. (*tapecèle*), grosse toile de coton du Bengale, qui est ordinairement d'une couleur bleue, et qui sert à faire certains emballages.

TAPSIE, subst. fém. (*tapeci*), nom que quelques botanistes ont donné au turbith bâtard: c'est une plante vivace, de la famille des ombellifères, qui croît dans le midi de la France.

TAPURE, subst. fém. (*tapure*), frisure de cheveux *tapés* avec le peigne. — T. de bot., espèce d'arbrisseau de la Guyane.

***TAQUE**, subst. fém. (*take*), plaque de fonte ou de bois. — Instrument dont on se sert pour jouer au billard.

TAQUÉ, **E**, part. pass. de *taquer.*

TAQUER, v. act. (*také*) (de *tac*, formé par onomatopée, du bruit qu'on fait en taquant, c'est-à-dire en frappant sur le *taquoir* avec le manche du marteau), t. d'impr., promener le *taquoir* sur toutes les pages d'une forme pour abaisser les lettres partout également. — *se* **TAQUER**, v. pron.

TAQUERET, subst. mas. (*takerè*), plaque de fonte établie sur la tympe d'un fourneau de forge.

***TAQUET**, subst. mas. (*takiè*), petit piquet enfoncé dans la terre, pour servir de repère à un alignement, etc. — En t. de mar., crochet. — En t. de menuis., petit morceau de bois taillé pour maintenir l'encoignure d'un meuble.

TAQUIN, **E**, subst. et adj. (*takiein*, *kine*) (suivant *Huet*, corruption de *tasquin*, fait du vieux mot *tasque*, pris de l'italien *tasca*, bourse, poche; *homme qui ne pense qu'à remplir sa bourse*), vilain, avare. Vieux et même hors d'usage en ce sens. — Mutin, opiniâtre: *il a l'humeur taquine.* — Subst.: *c'est un taquin*, *une taquine.*

TAQUINÉ, **E**, part. pass. de *taquiner.*

TAQUINEMENT, adv. (*takineman*), d'une manière *taquine.*

TAQUINER, v. act. (*takiné*), contrarier. — Neut., avoir l'habitude de contrarier et d'impatienter sur de petits objets. — *se* **TAQUINER**, v. pron.

TAQUINERIE, subst. fém. (*takineri*), avarice sordide. — Caractère *taquin*, opiniâtre. Il est fam.

TAQUOIR, subst. mas. (*takoare*), t. d'impr., petite planche de bois tendre dont on se sert pour *taquer.*

***TAQUON**, subst. mas. (*takon*), se dit dans l'imprimerie des morceaux qu'on a découpés dans la frisquette, pour les impressions en rouge et noir, et qu'on recolle ensuite à leur place, pour que les lettres ou les mots destinés à être imprimés en rouge puissent mieux venir.

TAQUONNÉ, **E**, part. pass. de *taquonner.*

***TAQUONNER**, v. act. (*takoné*), mettre les *taquons.* — *se* **TAQUONNER**, v. pron.

TARA, subst. mas. (*tara*), t. de bot., sorte d'arbrisseau du Pérou.

TARABAT, subst. mas. (*taraba*), instrument de bois dont on se servait dans les monastères pour réveiller les religieux.

TARABÉ, subst. mas. (*tarabé*), t. d'hist. nat., perroquet vert du Brésil.

TARABISCOT, subst. mas. (*tarabicekô*), t. de menuiserie, grain d'orge, cavité qui sépare deux moulures; bouvet pour la faire.

TARABITE, subst. mas. (*tarabite*), pont que les Indiens font en liane pour passer les torrents.

TARABUSTÉ, **E**, part. pass. de *tarabuster.*

TARABUSTER, v. act. (*tarabuceté*), importuner par des interruptions, du bruit, des discours à contre-temps. Il est fam. C'est une onomatopée. — Brusquer, traiter rudement. — *se* **TARABUSTER**, v. pron.

TARAGA, subst. fém. Voy. **TARUGA**.

TARAISON, subst. fém. (*tarèzon*), t. de verr., tuile d'argile qui sert à diminuer les ouvertures des ouvreaux, dans les verreries.

TARALE, subst. mas. (*tarale*), t. de bot., espèce de grand arbre de la Guyane.

TARANCHE, subst. fém. (*taranche*), grosse cheville de fer qui sert à tourner la vis d'un pressoir par le moyen des leviers.

TARANDE, ou **TARANGE**, subst. mas. (*tarande*, *taranje*), t. d'hist. nat., renne de Laponie.

TARANI, subst. mas. (*tarani*), t. de bot., sorte de plante aquatique du Malabar.

TARAQUIRA, subst. mas. (*tarakira*), t. d'hist. nat., lézard du Brésil.

TARARE, subst. mas. (*tarare*), machine dont on se sert pour vanner et nettoyer les grains. —Subst. propre mas., ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Villefranche-sur-Saône, dép. du Rhône. —Nom d'une haute montagne, entourée de précipices, qui se trouve sur la grande route entre Roanne et Lyon; ce nom lui vient de la ville qui est au pied.

TARARE! interj. (*tararé*), bon, bon! je m'en moque! je n'en crois rien!

TARASCON, subst. propre mas. (*taracekon*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Arles, dép. des Bouches-du-Rhône.

TARASCON-SUR-ARIÈGE, subst. propre mas. (*taracekonçurari-èje*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Foix, dép. de l'Ariège.

TARASQUE, ou **TÉRASQUE**, subst. mas. (*taraceke*, *téraceke*), nom qu'on donne, à *Tarascon*, à la représentation d'un monstre qui fut, dit-on, étranglé par sainte Marthe, avec sa jarretière, et qu'on porte en procession dans cette ville.

TARASUM, subst. mas. (*tarâzome*), bière que font les Chinois.

TARATOUFLE (*taratoufle*). Voy. **TOPINAMBOUR**.

***TARAUD**, subst. mas. (*tarô*) (augmentatif de *tarière*, fait vraisemblablement du grec τερηδων, petit insecte qui perce le bois, lequel dérive de τερεω, je perce. *Morin.*), pièce d'acier à vis, qui sert à faire les écrous dans lesquels doit entrer une vis.

TARAUDÉ, **E**, part. pass. de *tarauder.*

TARAUDER, v. act. (*tarôdé*), percer une pièce de bois ou de métal en écrou, de manière qu'elle puisse recevoir une vis. — *se* **TARAUDER**, v. pron.

TARAUX, subst. mas. plur. (*tarô*), petits morceaux de bois qui servent à tendre les cordes qui sont autour de la perche des arçonneurs.

TARAVO, subst. propre mas. (*taravô*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Sartène, dép. de la Corse.

TARAXACUM, subst. mas. (*tarakçakome*), t. de bot., nom qu'on a donné à plusieurs plantes de la famille des chicoracées.

TARAXIS, subst. fém. (*tarakcice*) (du grec ταρασσω, je trouble), t. de médec., inflammation

de l'œil par une cause externe, ophthalmie catarrhale.

TARBELLINIENS, subst. propre mas. plur. (*tarbèlelniein*), nom d'anciens peuples de l'Aquitaine, en France, près de *Tarbes*.

*TARBES, subst. propre mas. (*tarbe*), ville de France, chef-lieu du dép. des Hautes-Pyrénées.

TARBO, subst. mas. (*tarbô*), t. de médec., nom donné à l'ulcération formée à la suite de l'éléphantiasis d'Égypte.

TARCHE, subst. fém. (*tarche*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des pleuronectes.

TARCHON, subst. mas. (*tarchon*). Voy. TARCON.

*TARCON, ou TARCHON, subst. mas. (*tarkon*), t. de bot., espèce de plante du genre des estragons.

TARCONANTHE, subst. mas. (*tarkonante*), t. de bot., sorte d'arbrisseau de la famille des corymbifères.

TARD, adv. (*tare*; *d* ne se prononce jamais) (en latin *tardè*), hors d'heure, au-delà du temps prescrit.—Vers la fin de la journée : *nous arriverons tard à Paris*. — Prov. : *vaut mieux tard que jamais*. On dit aussi adj. au mas. : *il est bien tard pour commencer* : et subst. au mas. : *arriver sur le tard*, etc.

TARDÉ, part. pass. de *tarder*.

TARDER, v. neut. (*tardé*) (en latin *tardare*), différer : *il a bien tardé en chemin ; allez et ne tardez pas à revenir*.—Demeurer long-temps : *il me tarde de...* — Vouloir, souhaiter : *il me tarde que...* En ce dernier sens il ne s'emploie qu'unipersonnellement. — TARDER, DIFFÉRER. (*Syn.*) L'idée propre de *tarder* est celle d'être, de demeurer long-temps à venir, à faire ; et l'idée de *différer*, celle de remettre, de renvoyer à un autre temps, à un temps plus éloigné. *Tarder* ne signifie pas seulement *différer* à faire une chose, mais *différer* ensorte que ce qu'il y a à faire ne se fasse pas à temps ou à propos, dans le temps convenable. *Tarder* ne désigne que le fait, sans aucune raison du retard ; *différer* annonce une résolution de la volonté qui détermine le délai. Enfin on *tarde* en ne se pressant pas de faire ou en faisant lentement, sans prendre un certain terme ; on *diffère*, en renvoyant, en rejetant la chose à un autre temps, ou fixe ou indéterminé.—*Ne tardez pas* à cueillir le fruit, s'il est mûr ; s'il n'est pas mûr, *différez*. Il est quelquefois sage de *différer* ; il est toujours imprudent de *tarder*. En tout, il y a le temps ou le moment : *différez* pour l'attendre ; mais ne *tardez* point, car il n'attend pas. — On perd du temps à *tarder*, on en gagne quelquefois à *différer*. — Il n'y a pas à *différer* quand la chose presse ; pendant que vous *tardez*, l'occasion est passée ; les obstacles imprévus qui vous arrêtent font que vous *tardez* sans le vouloir ; des raisons particulières qui vous obligent de changer votre résolution font que vous *différez* par une volonté expresse. On ne dira pas que vous *différez* lorsque quelqu'un vous empêche malgré vous de faire actuellement une chose ; mais vous *tardez*. On *diffère* d'un jour à l'autre, lorsque les choses ne sont pas pressées ; à force d'avoir *tardé*, il n'est plus temps de les faire.—Celui qui se met aussitôt à l'ouvrage ne *diffère* pas ; mais, s'il s'amuse au milieu du travail, il *tarde* à l'achever. On ne *diffère* qu'à entreprendre ; on *tarde* aussi dans l'action même. On *tarde* par lenteur et sans dessein déterminé ; on *diffère* d'un temps à l'autre, jusqu'à un tel temps ou une telle circonstance. Celui qui ne se presse pas assez, *tarde* ; celui qui renvoie du jour au lendemain, *diffère*. On éprouve des *retards* ; on prend des *délais*.

TARDIF, adj. mas., au fém. TARDIVE (*tardif, dive*) (en latin *tardus*), qui vient *tard* : *repentir tardif*.—Lent : *pas, mouvement tardif* ; *le bœuf et la tortue sont des animaux tardifs*. — Qui n'est en sa perfection que bien *tard* : *esprit tardif*. — Qui mûrit, qui ne vient qu'après les autres de même espèce ; *fruits tardifs*.—*Terrain tardif*, où les productions sont lentes à venir. — *Agneau, poulet tardif*, qui naît après les autres.

TARDIFÈRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*tardi-fère*), t. d'hist. nat., très-petit animal ; le même que le *tardigrade*. Voy. ce mot.

TARDIFLORE, adj. des deux genres (*tardiflore*) (du latin *tardè*, longtemps, et *florescere*, fleurir), t. de bot., qui se dit de ce qui *fleurit tard*, à la fin de la saison.

*TARDIGRADE, subst. mas. et adj. des deux genres (*tardiguerade*) (du latin *tardigradus*, qui marche lentement, formé de *tardus*, lent, et *gradus*, pas, marche, allure), t. d'hist. nat., famille de mammifères, qui n'ont point du tout de dents incisives, et dont les doigts sont réunis jusqu'aux ongles.

TARDIPÈDE, adj. des deux genres (*tardipède*) (du latin *tardus*, lent, et *pes, pedis*, pied), qui est lent à marcher.—Subst. propre mas., myth., surnom de Vulcain, parce qu'il était boiteux.

TARDIVE, adj. fém. Voy. TARDIF.

TARDIVEMENT, adv. (*tardiveman*) (en latin *tardè*) avec lenteur, d'une manière *tardive*.

TARDIVETÉ, subst. fém. (*tardivete*) (du latin *tardus*, lent), lenteur à mûrir. — Lenteur de mouvement.

TARD-VENUS, ou **MALANDRINS**, subst. mas. plur. (*tarvenu*), compagnies de soldats qui, sans aucun ordre royal, s'assemblèrent en France, et qui se choisirent un chef. Ces soldats, qui parurent en 1360, n'étaient que de véritables brigands qui désolaient la France, et passèrent ensuite en Italie pour y continuer leurs brigandages. Voy. MALANDRIN.

*TARE, subst. fém. (*tare*) (suivant *Nicot*, du grec φθορα, corruption, dégât ; suivant *Ménage*, de l'arabe *tharahh*, rejeter, rebuter), déchet, diminution, soit pour la quantité, soit pour la qualité.—Il se dit des pots, bouteilles, caisses, emballages, etc., qui contiennent des marchandises et pour le poids présumé desquels on déduit une certaine quantité de livres. — T. d'art vétér., défectuosité qui diminue la valeur commerciale d'un cheval.—Fig. et fam., vice, défaut, défectuosité : *c'est un homme sans tare ; ce bois est bon, il n'a pas de tare*.

*TARÉ, E, part. pass. de *tarer* et adj., vicieux, gâté, corrompu : *une marchandise tarée*. — En parlant des personnes, qui a mauvaise réputation, qui a des vices connus du public : *homme taré, femme tarée*.

TARENNE, subst. fém. (*tarène*), t. de bot., genre de plantes ou d'arbres de la Guyane.

*TARENTE, subst. propre fém. (*tarante*), ville d'Italie.

TARENTELLE, subst. fém. (*tarantèle*), nom d'une sorte de danse. — Air sur lequel on la danse.

*TARENTIN, E, subst. et adj. (*tarantein, tine*), de *Tarente*.

TARENTISME, subst. mas. (*taranticeme*), maladie occasionée par la piqûre de la *tarentule*.

TARENTULE, subst. fém. (*tarantule*), t. d'hist. nat., grosse araignée venimeuse, qui se trouve aux environs de *Tarente*.—Sorte de petit lézard.

TARER, v. act. (*taré*), causer de la *tare*, du déchet : *l'humidité a taré ces fruits*.— Peser un vase avant d'y mettre quelque chose. — Fig. : *tarer la réputation de quelqu'un*, nuire à sa réputation.—SE TARER, v. pron. : *cette poire commence à se tarer*.

TARERONDE, subst. fém. (*tareronde*), t. d'hist. nat., nom d'un poisson de mer plat ; espèce de raie.

TARET, subst. mas. (*tarè*), t. d'hist. nat., genre de mollusques, qui font dans le bois des digues et des vaisseaux des trous profonds semblables à ceux que ferait une *tarière*.

TARETIER, subst. mas. (*taretié*), t. d'hist. nat., animal des *tarets*.

TARFUHIN, subst. mas. (*tarfu-ein*), t. de bot., espèce de palmier des Indes.

*TARGE, subst. fém. (*tarje*), sorte de bouclier dont on se servait autrefois.

TARGET, subst. mas. (*tarjè*), bouclier des montagnards écossais.

TARGETTE, subst. fém. (*tarjète*), plaque de fer ou de cuivre avec un petit verrou qui sert à fermer les portes, les fenêtres. — Morceau de cuir dont les ouvriers éplaigneurs se couvrent pour ne pas s'écorcher en travaillant avec la croix où sont montées les brosses de chardon vif dont ils se servent pour éplaigner les étoffes.

TARGEUR, subst. mas. (*tarjeur*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce de poisson du genre des pleuronectes.

TARGIONE, subst. fém. (*tarji-one*), t. de bot., genre de plantes cryptogames.

TARGOUSIER, subst. mas. (*targuouzié*), t. de bot., genre de plantes.

TARGUÉ, E, part. pass. de *se targuer*.

SE **TARGUER**, v. pron. (*cetarguié*) (du mot *targe* ; parce que ce bouclier servait à se couvrir et à se défendre. *Se targuer* signifiait autrefois, selon *Borel*, se couvrir le corps de ses bras, en mettant les poignets sur les flancs), se prévaloir, tirer avantage de, se glorifier : *il se targue de sa noblesse*.

TARGUM, subst. mas. (*targuome*), nom des gloses et commentaires chaldaïques du texte hébreu de l'ancien Testament.

TARGUMIQUE, adj. des deux genres (*targumike*), qui concerne le *targum*.

TARGUMISTE, subst. mas. (*targumicete*), auteur d'un *targum*.

TARI, subst. mas. (*tari*), liqueur agréable qu'on tire des palmiers et des cocotiers.

TARI, E, part. pass. de *tarir*.

TARIER, subst. mas. (*tarié*), t. d'hist. nat., oiseau, sorte de bec-figue.

*TARIÈRE, subst. fém. (*tarière*) (en lat. *terebra*, fait du grec τερετρον ou τερετριον, son dimin. ; rac. τερειν, percer. On disait même autrefois *térière*), outil de charpentier, etc., qui sert à faire des trous ronds dans une pièce de bois. — Instrument de mineur pour percer les terres. — T. de chir., tire-balle, tire-fond. — T. d'hist. nat., instrument dont sont pourvus quelques insectes, et qui leur sert à faire des incisions dans les végétaux ou dans la peau des animaux.

*TARIF, subst. mas. (*tarif*) (mot arabe, qui signifie, connaissance, notification, et qui dérive d'*arafa*, connaître), rôle qui marque le prix de certaines denrées ou les droits d'entrée, de sortie, de passage que chaque marchandise doit payer. — Sorte de livre qui indique la figure et la valeur des espèces qui ont cours, la taxe des denrées, etc. — Table, évaluation, catalogue. — On appelle *tarif des glaces*, la table qui marque le prix des glaces, proportionnellement à leur grandeur : *cette glace, suivant le tarif, vaut trois cents francs*.

TARIFÉ, E, part. pass. de *tarifer*.

TARIFER, v. act. (*tarifé*) (du mot français *tarif*, et du v. lat. *facere*, faire), appliquer un *tarif* ; fixer des droits, un règlement de compte d'après un *tarif* : *tarifer des marchandises*, déterminer les droits qu'elles doivent payer.—SE TARIFER, v. pron.— *Raymond* ajoute que quelques-uns disent *tarefier* ; nous ne trouvons ce mot que chez lui ; nous doutons qu'il ait jamais existé ailleurs.

TARIFIÉ, E, part. pass. de *tarifier*.

TARIFIER, v. act. (*tarifié*) (du mot français *tarif*, et du v. lat. *fieri*, devenir), réduire à un *tarif*. Moins usité que *tarifer*. Voy. ce mot. — SE TARIFIER, v. pron.

*TARIN, subst. mas. (*tarein*), petit oiseau ainsi nommé, par onomatopée, de son chant.— Monnaie d'Italie.

TARIR, v. act. (*tarir*) (du lat. *arire*, dit par métaplasme pour *arere*, auquel on a préposé un *t*, et qui signifie être à sec, dérivé de *aridus*, sec, aride. *Ménage*.), mettre à sec, épuiser. — Par analogie, arrêter, faire cesser : *le despotisme tarit le commerce*. — Neut., être à sec, s'épuiser : *cette source, ce puits ne tarit jamais*. — Fig. : *ses larmes ne tarissent point* ; *cet homme ne tarit point sur ce sujet*, il en parle sans cesse. On ne le dit guère qu'avec la négative. — SE TARIR, v. pron.

TARIRI, subst. mas. (*tariri*), t. de bot., sorte d'arbre des Indes.

TARISSABLE, adj. des deux genres (*tariçable*), qui peut se *tarir* ou être *tari*. On l'emploie avec *ne pas* : *cette source n'est pas tarissable* ; mais on dit plus souvent : *est tarissable*.

TARISSEMENT, subst. mas. (*tariceman*), desséchement, état de ce qui est *tari*.

TARLATANE, subst. fém. (*tarlatane*), mousseline claire, dont les fils peu fins sont assez tors ; ce qui laisse toujours à ce tissu une apparence de claire-voie.

TARME, subst. mas. (*tarme*), t. d'hist. nat., sorte de petit ver rongeur.

*TARN, subst. propre mas. (*tarne*), rivière de France qui donne son nom à deux départements, et se jette dans la Garonne.

TARN, subst. propre mas. (*tarne*), dép. de France qui tire son nom de la rivière de *Tarn*, qui le traverse. Son chef-lieu est Albi.

TARN-ET-GARONNE, subst. propre mas. (*tarneguârone*), dép. de France qui tire son nom de la rivière de *Tarn* et de la *Garonne*, qui le traversent. Chef-lieu Montauban.

*TARO, subst. mas. (*tarô*), monnaie de cuivre de Malte qui se divise en deux carlins, le carlin en dix grains, le grain en six piccioli. Le *taro* vaut quatre sous ou vingt centimes de France.

TAROT, subst. mas. (*tarô*), ancien nom de l'instrument de musique qu'on nomme aujourd'hui *basson*.— T. de jeu. Voy. TAROTS.

TAROTÉ, E, adj. (*taroté*) : *cartes tarotées*, marquées et imprimées sur le dos de grisaille en compartiments.

TAROTIER, subst. mas. (*tarotié*), cartier ; fabricant de cartes. Vieux.

TAROTI, part. pass. de *tarotir*.

TAROTIR, v. neut. (*tarotir*), se plaindre. (*Boiste.*) Vieux et même inusité.

TAROTS, subst. mas. plur. (*tarô*), cartes *tarotées*. Presque hors d'usage. — On l'a même dit du jeu qu'on jouait avec ces sortes de cartes : *jouer aux tarots* ; ou encore au sing. : *jouer au tarot*.

TAROUPE, subst. fém. (*taroupe*), espace entre les sourcils; poils qui y croissent. Peu usité.

*TARPÉIEN, adj. mas., au fém. TARPÉIENNE (*tarpé-iein, iène*), t. d'hist. anc. : *jeux tarpéiens*, célébrés en l'honneur de Jupiter, surnommé *Tarpéien*, à cause du temple qu'il avait sur le mont *Tarpeien*, qu'on appela depuis *Capitole*.— *Roche Tarpéienne*, sur laquelle le Capitole était bâti, et d'où l'on précipitait certains criminels. Elle tirait son nom de la vestale *Tarpéia*, qui livra le Capitole aux Sabins.

TARPÉIENNE, adj. fém. Voy. TARPÉIEN.

TARQUE, subst. fém. (*tarke*), sorte de bouclier de bois dont les matelots se couvrent le corps dans leurs joûtes, à Marseille, à Toulon, etc.

*TARQUIN, subst. mas. (*tarkiein*), t. de jard., variété de poire.

TARRAGONAIS, E, subst. et adj. (*taraguonè, nèze*), de *Tarragone*.

*TARRAGONE, subst. propre fém. (*taraguone*), ville forte d'Espagne, dans la Catalogne. Les Français s'en emparèrent en 1810.

*TARSE, subst. mas. (*tarce*) (du grec ταρσος, claie), t. d'anat., la partie du pied qu'on appelle communément *coude-pied*. — Petit cartilage placé le long du bord de chaque paupière.—Dans les quadrupèdes et les oiseaux, la jambe.

TARSIEN, adj. mas., au fém. TARSIENNE (*tarciein, ciène*), qui a rapport au *tarse*.

TARSIENNE, adj. fém. Voy. TARSIEN.

TARSIER, subst. mas. (*tarcié*), t. d'hist. nat., espèce de mammifères quadrumanes du genre des makis.

TARSO, subst. mas. (*tarçô*), marbre très-dur de Toscane.

TARSO-MÉTATARSIEN, adj. mas., au fém. TARSO-MÉTATARSIENNE (*tarçômétâtarciein, ciène*), t. d'anat., se dit de ce qui a rapport au *tarse* et au *métatarse*.

TARSO-MÉTATARSIENNE, adj. fém. V. TARSO-MÉTATARSIEN.

TARTAN, subst. mas. (*tartan*), sorte d'étoffe dont s'habillent les habitants du nord de l'Écosse et des îles Hébrides; elle est de laine, à grands carreaux rouges, verts, bruns, nuancés de bleu. — A Paris, on nomme *tartan*, un châle de laine commune, à grands carreaux.

TARTANE, subst. fém. (*tartane*), sorte de barque, de petit bâtiment en usage sur la Méditerranée, et qui porte une voile triangulaire. — En t. de pêche, espèce de filet.

*TARTARE, subst. propre mas. (*tartare*) (en lat. *Tartarus*, en grec Ταρταρος), myth., lieu où les coupables sont tourmentés dans les enfers. — Habitant de la *Tartarie*. On dit aussi *Tatar*. L'*Académie* ajoute qu'on a aussi appelé *tartares*, des valets qui servaient les troupes à cheval de la maison du roi en campagne. — Il est encore adj. des deux genres : *des hordes tartares*.

TARTAREUSE, adj. fém. Voy. TARTAREUX.

TARTAREUX, adj. mas., au fém. TARTAREUSE (*tartareu, reuze*), qui a la qualité du *tartre*. — T. de chim., acide tiré du *tartre*.

*TARTARIE, subst. propre fém. (*tartari*), grande contrée d'Asie.

TARTARIN, subst. mas. (*tartarein*), t. d'hist. nat., espèce de singe nommé aussi *magot*.

TARTARIQUE, adj. des deux genres (*tartarike*), qui a rapport au sel de *tartre*.

TARTARISÉ, E, part. pass. de *tartariser*.

*TARTARISER, v. act. (*tartarizé*), t. de chim., purifier par le moyen du sel de *tartre*. — SE TARTARISER, v. pron.

TARTAS, subst. propre mas. (*tartâce*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Sever, dép. des Landes.

TARTE, subst. fém. (*tarte*) (du lat. *torta*, tourte, gâteau), sorte de pièce de pâtisserie.

TARTELETTE, subst. fém. (*tartelète*), petite *tarte*.

*TARTEVELLE, subst. fém. (*tartevèle*), partie de la trémie d'un moulin.

TARTILLOSE, subst. fém. (*tartili-ôze*), gâteau de blé qui se fait dans les Indes.

TARTINE, subst. fém. (*tartine*), tranche de pain recouverte de quelque aliment facile à étendre avec le couteau.

TARTONÉMIE, subst. fém. (*tartonémi*), t. de bot., espèce de plante du genre des lauréoles.

TARTRATE, subst. mas. (*tartrate*), t. de chim., nom générique de sels formés par la combinaison de l'acide *tartarique* avec différentes bases. — *Tartrate de potasse*, sel crystallisable en prismes rectangulaires, terminés par des sommets dièdres, d'une saveur amère, et un peu déliquescent, qu'on emploie, de préférence à la crème de *tartre*, comme purgatif, parce qu'il est un peu plus soluble. — *Tartrate de potasse et d'antimoine*, sel crystallisable en tétraèdres réguliers ou en octaèdres allongés, incolore, transparent, d'une saveur caustique et nauséabonde, qu'on emploie aussi comme vomitif, et qui est très-vénéneux.— *Tartrate de potasse et de fer*, un sel crystallisable en aiguilles, verdâtre, d'une saveur styptique, et soluble dans l'eau, qui sert comme tonique et emménagogue. —*Tartrate de potasse et de soude*, un sel crystallisable à huit ou dix pans, transparent, d'une saveur amère, et soluble dans l'eau, qui jouit de propriétés purgatives.

TARTRE, subst. mas. (*tartre*) (en lat. *tartarum*), dépôt terreux et salin, produit dans les tonneaux par la fermentation du vin qui s'attache aux douves et y forme une croûte.—Concrétion pierreuse et jaunâtre autour des dents.—T. de chim.; *tartre émétique* ou *stibié*, remède d'antimoine préparé.—*Tartre vitriolé*, sulfate de potasse.— On appelle *tartre ammoniacal*, du *tartre* d'ammoniaque.—*Tartre animal*, les calculs urinaires, selon le docteur *Halse*.—*Tartre brut*, du *tartre* tel qu'il sort des tonneaux.—*Tartre chalybé*, du *tartre* de potasse et de fer.—*Tartre crayeux*, du sous-carbonate de potasse. — *Tartre ferré*, du *tartre* chalybé.—*Tartre martial soluble*, un mélange de *tartrate* de potasse et de fer, d'alcohol et de *tartrate* de potasse.— *Tartre méphitique*, du sous-carbonate de potasse.—*Tartre de potasse*, du *tartrate* de potasse. — *Tartre régénéré*, du *tartrate* de potasse. — *Tartre de soude*, du *tartrate* de potasse et de soude. — *Tartre soluble*, du *tartrate* de potasse, le même que le *tartre* de potasse, ou le *tartre* régénéré.

TARTRIQUE, adj. des deux genres (*tartrike*). Voy. TARTARIQUE, qui est cependant moins usité.

TARTRITE, subst. mas. (*tartrite*), nom donné d'abord à certains sels que l'on nomme aujourd'hui *tartrates*. — On appelle encore quelquefois *tartrite acidule de potasse*, la crème de *tartre* des anciens chimistes.— *Tartrite de potasse antimonié*, du *tartre* stibié émétique.—*Tartrite de soude*, du sel de seignette, ou du sel polychreste de La Rochelle. Voy. ces dernières dénominations au mot TARTRATE.

TARTUFE, subst. mas. (*tartufe*) (nom emprunté de l'italien *tartufo*, truffe. *Molière* ayant vu, dit-on, un béat s'extasier sur de très-belles truffes, et s'écrier avec admiration et volupté *tartufi* ! *tartufi* ! fit de ce mot le nom de son *faux dévot* ou *imposteur*), faux dévot, hypocrite. — *Tartufe de mœurs*, homme vicieux qui affecte des principes de morale sévère. — Nom du principal personnage d'une des meilleures comédies de *Molière*. Ce même nom est depuis devenu appellatif.

TARTUFERIE, subst. fém. (*tartuferi*), action, maintien du *tartufe*. Fam.

TARTUFIER, v. neut. (*tartufié*), faire le *tartufe*, avoir un air, des manières de faux dévot : *il tartufie pour attraper cette femme*. — *Molière* a dit dans un autre sens :

> . . . Et vous serez, ma foi, *tartufiée* ;

vous épouserez *Tartufe*.

TARUGA, subst. fém. (*tarugua*), t. d'hist. nat., espèce de vigogne du Pérou, dans le ventricule de laquelle se trouve, dit-on, le bézoard occidental.

TARVIS, subst. propre mas. (*tarvi*), bourg d'Illyrie, où les Français battirent les Autrichiens, en 1797.

*TAS, subst. mas. (*tâ*) (suivant Nicot, du grec τασσειν, arranger, mettre en ordre ; peut-être par antiphrase, à cause du défaut d'ordre et d'arrangement que fait supposer le mot *tas*), amas, monceau. — En parlant des personnes, multitude. Il ne se dit que par mépris : *un tas de coquins, de fainéants*, etc. — On dit aussi : *un tas de mensonges, un tas de friponneries*. — Petite enclume portative qui sert à beaucoup d'ouvriers.— En t. d'archit., il se dit du bâtiment même qu'on élève.—On dit : *retailler une pierre sur le tas, avant que de l'assurer à demeure*.— On appelle *tas de charge*, une saillie de pierres dans les lits qui, avançant les unes sur les autres, font l'effet d'une voûte.— En quantité. — Fam. : *se mettre tout en un tas*, se dit d'une personne qui se ramasse et se met tout en un peloton.— On dit prov. d'un homme qui se plaint de manquer d'une chose dont on sait qu'il a grande abondance : *il crie famine sur un tas de blé*. — TAS, MONCEAU. (*Syn.*) Il paraît que le mot *tas* marque toujours un amas fait exprès, afin que les choses, n'étant point écartées, occupent moins de place ; et que celui de *monceau* ne désigne quelquefois qu'une portion, détachée par accident, d'une masse ou d'un amas. — On dit un *tas* de pierres, lorsqu'elles sont des matériaux préparés pour faire un bâtiment ; et l'on dit un *monceau* de pierres, lorsqu'elles sont les restes d'un édifice renversé.

TASBH, subst. mas. (*tacebi*), t. de relat., nom qu'on donne, chez les Turcs, à une espèce de chapelet.

TASCHYSURE, sub. mas. (*tacechizure*) (du grec ταχυω, j'ensevelis, et ουρα, queue), t. d'hist. nat., genre de poissons abdominaux.

TASCODUNATES, subst. propre mas. plur. (*tacekodunate*), nom d'anciens peuples de la Gaule narbonnaise.

TASCONIE, subst. fém. (*tacekoni*), sorte de terre grasse, blanche, propre à faire des creusets.

*TASMANIE, subst. fém. (*tacemani*), t. de bot., sorte d'arbre toujours vert, de la famille des magnoliers, à écorce odorante.

TASQUE, subst. mas. (*taceke*), t. de féod., en Provence, ancien droit de champart.

TASSE, subst. fém. (*tâce*) (de l'arabe *thas*, d'où vient également l'espagnol *taza*), sorte de vase dont on se sert pour boire. — Espèce de gobelet de faïence, de porcelaine, etc., dans lequel on prend du thé, du café, du chocolat, etc. —La liqueur contenue dans ce vase : *prendre une tasse de chocolat*. — Prov. et fam. : *boire à la grande tasse*, se noyer, ou risquer de se noyer.

*TASSÉ, E, part. pass. de *tasser*, et adj., t. d'archit., se dit d'un édifice, d'un pont, etc., qui a pris sa charge ou son affaissement.

*TASSEAU, subst. mas. (*tâço*), pièce de bois qui sert à soutenir une tablette. — Petit morceau de bois qui sert à soutenir les pannes d'un comble en charpente. — Outil de fer, fixé dans une enclume, dont on se servait autrefois pour façonner les morceaux de métal destinés à faire des pièces de monnaie.—Les tondeurs appellent *tasseau de maniole*, un outil qui leur sert pour faire aller les forces qu'ils emploient.—Forme sur laquelle les luthiers appliquent et collent les éclisses qui composent le corps d'un luth, d'un violon, etc. On l'appelle aussi *cœur du luth*.

TASSÉE, subst. fém. (*tâcé*), plein une *tasse*. Fam.

TASSEMENT, subst. mas. (*tâceman*), mouvement de ce qui *tasse*, action de *tasser* ; ses effets.

TASSER, v. act. (*tâcé*), mettre des choses en *tas*, afin qu'elles occupent moins de place : *tasser du blé*.—T. de jard., s'élargir, croître, augmenter: *cette giroflée a bien tassé*.—T. d'archit., s'affaisser : *ce mur a beaucoup tassé*.—SE TASSER, v. pron.

TASSETTE, subst. fém. (*tâcète*), les pièces d'une armure qui sont au bas et au défaut de la cuirasse.

TASSIOT, subst. mas. (*tâci-ô*), chez les vanniers, latte mise en croix pour commencer une pièce de vannerie.

TASSOLE, subst. fém. (*taçole*), t. de bot., genre de plantes monogynes.

TATABULA, subst. mas. (*tatabula*), t. d'hist. nat., sorte de poisson de la mer des Indes.

TATAC, subst. mas. (*tatak*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau de la Nouvelle-Espagne.

*TATARES, subst. propre mas., mot que certains géographes emploient pour *Tartares*.

TATARIE, subst. propre fém. employé quelquefois pour *Tartarie*.

TATASSON, subst. mas. (*tataçon*), sorte de bière qu'on fabrique en Chine.

TATAUBA, subst. mas. (*tatôba*), t. de bot., arbre du Brésil, dont le bois est très-dur, et qui produit des fruits d'un goût exquis.

TÂTÉ, E, part. pass. de *tâter*.

TÂTEMENT, subst. mas. (*tâteman*), action de *tâter*.

TÂTE-POULE, subst. mas. (*tâtepoule*), sobriquet qu'on donne à un idiot qui s'amuse aux petits soins du ménage. Il est fam. et même peu usité. — Au plur., des *tâte-poule*.

*TÂTER, v. act. (*tâté*) (du latin *tactum*), supin de *tangere*, toucher, dont on a fait, dans la basse latinité, le fréquentatif *tactare*. *Ménage*.), toucher, manier doucement une chose : *tâtez cette étoffe*. — Essayer, éprouver. En ce sens on dit fig. : *tâter l'ennemi*, *le courage de quelqu'un*; *je l'ai tâté sur cette affaire*. — *Tâter le pouls*, toucher l'artère pour connaître le mouvement du sang. — Fig. et fam. : *tâter le pouls à quelqu'un sur une affaire*, essayer de connaître ses dispositions, ses sentiments. — *Tâter le pavé*, appuyer faiblement en marchant. — Fig. et fam. : *tâter le pavé*, agir avec irrésolution, avec timidité dans une affaire. — *Votre cheval tâte le pavé*, a les pieds douloureux ; *il tâte le terrein*, il ne marche pas franchement. — Neut., goûter : *tâtez de ce vin-là*, *de ce pâté*. — On dit prov. : *il n'en tâtera que d'une dent*, pour dire qu'il n'en aura pas du tout. — Fig., essayer, chercher à connaître : *il veut tâter du métier de soldat*. — SE TÂTER, v. pron., s'examiner, se sonder. — Se sonder mutuellement.

TÂTEUR, subst. et adj. mas.; **TÂTEUSE**, subst. fém. (*tâteur*, *teuze*), celui, celle qui *tâte*; qui est irrésolu.

TÂTEUSE, subst. et adj. fém. Voy. TÂTEUR.

TÂTE-VIN, subst. mas. (*tâtevein*), instrument pour tirer le *vin* par un bondon. — Au plur., des *tâte-vin*.

TATI ou **COUTURIER**, subst. mas. (*tati*, *kouturié*), t. d'hist. nat., petite fauvette de l'Inde.

TATIENS, subst. mas. plur. (*tacieín*), t. d'antiq., nom donné par Romulus à ceux qui composaient une des trois tribus du peuple romain.

TATIGNON, subst. mas. (*tatignion*), petit meuble de brodeur pour recevoir la chandelle et les mouchettes.

TATIGUÉ, sorte d'interj. (*tatiguié*), jurement paysan.

TATILLON, subst. mas.; **TATILLONNE**, subst. fém. (*tâti-ion*, *ione*), celui, celle qui *tâtillonne*. Fam. — L'*Académie* fait du mot *tâtillon* un subst. des deux genres; de sorte qu'on peut dire *une tâtillon*. Toutefois elle ajoute, en terminant son article, qu'on dit aussi au fém. *tâtillonne*.

TÂTILLONNAGE, subst. mas. (*tâti-ionaje*), action de *tatillonner*.

TÂTILLONNÉ, part. pass. de *tâtillonner*.

TÂTILLONNER, v. neut. (*tâti-ioné*) (rac. *tâter*), entrer mal à propos et inutilement dans toute sorte de petits détails. Fam.

TÂTONNÉ, E, part. pass. de *tâtonner*.

TÂTONNEMENT, subst. mas. (*tâtoneman*), action de *tâtonner*. — T. de physique et de mathématique. On appelle *méthode de tâtonnement*, celle par laquelle on cherche à résoudre une question en faisant l'essai de différents moyens, de diverses suppositions.

TÂTONNER, v. neut. (*tâtoné*), marcher dans l'obscurité en *tâtant*. — *Tâter* avec les pieds et les mains pour se conduire plus sûrement. — Fam., procéder avec timidité ou avec incertitude; être irrésolu sur le parti que l'on doit prendre. — SE TÂTONNER, v. pron.

TÂTONNEUR, subst. mas.; **TÂTONNEUSE**, subst. fém. (*tâtoneur*, *neuze*), celui, celle qui *tâtonne*.

TÂTONNEUSE, subst. fém. Voy. TÂTONNEUR.

à **TÂTONS**, loc. adv. (*a tâton*), en *tâtonnant* dans l'obscurité : *on ne voit goutte ici*, *il faut aller à tâtons*. — Fig., avec incertitude : *les philosophes païens cherchaient la vérité à tâtons*. — *Aller à tâtons dans une affaire*, y procéder sans règle sûre, sans principe certain.

TATOU, subst. mas. (*tatou*), t. d'hist. nat., genre de mammifères édentés dont le corps est revêtu d'une sorte de test osseux, divisé par bandes.

TATOUAGE, subst. mas. (*tatou-aje*), action de *tatouer*.

TATOUÉ, E, part. pass. de *tatouer*.

TATOUER, v. act. (*tatou-é*), t. de relat., tracer diverses figures sur le corps au moyen de piqûres profondes, sur lesquelles on passe ensuite une liqueur colorante. — SE TATOUER, v. pron.

TATOUETTE ou **TATUETTE**, subst. fém. (*tatou-ète*, *tu-ète*), t. d'hist. nat., espèce de *tatou* à huit bandes. Voy. TATOU.

TATOULA, subst. mas. (*tatoula*), t. de bot., arbre de l'Inde, dont les semences, que l'on mange, portent à la gaîté.

TATTIE, subst. fém. (*tati*), t. de bot., genre de plantes de la polyandrie.

*TAU, subst. mas. (*tô*), t. de blas., la figure d'un T. — Lettre de l'alphabet grec. — T. d'hist. nat., sorte de bombyx dont les ailes portent la figure d'un T.

TAUBOUR, subst. mas. (*tôbour*), ancien nom de la partie d'un aviron qui s'étend du support à la poignée.

TAUD, E, subst. (*tô*, *tôde*), t. de mar., espèce de tente de nuit, ou de banne employée sur les vaisseaux. Peu usité.

TAUDÉ, E, part. pass. de *tauder*.

TAUDER, v. act. (*tôdé*), couvrir d'une banne, d'une tente. — SE TAUDER, v. pron. Presque inusité.

TAUDION ou **TAUDIS**, subst. mas. (*tôdion*, *di*) (du vieux mot français *se taudir*, qui signifiait *se couvrir*), lieu petit et malpropre. *Taudion* se dit souvent pour *taudis*, mais le premier est pop. On appelait proprement *taudis*, de petites huttes que faisaient les assiégeants pour se couvrir et favoriser leurs approches. — Fam., on dit d'un appartement, d'une chambre, où tout est mal en ordre : *c'est un taudis*.

TAUDIS, subst. mas. Voy. TAUDION.

TAUGOUR, subst. mas. (*tôguour*), petit levier pour tenir un essieu de charrette bandé sur les brancards.

TAULANTIENS, subst. propre mas. plur. (*tôlantiein*), peuples de l'ancienne Illyrie, dans la Macédoine.

TAULÉ, subst. propre mas. (*tôlé*), petite ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Morlaix, dép. du Finistère.

*TAUMALIN, subst. mas. (*tômalein*), matière grasse qu'on trouve dans les crabes, et dont les habitants des Antilles font une sauce.

*TAUPE, subst. fém. (*tôpe*) (du lat. *talpa*), t. d'hist. nat., petit quadrupède, qui a le museau pointu, les yeux fort petits, et qui fouille entre deux terres et y habite : *noir comme une taupe*. — Prov. : *ne voir pas plus clair qu'une taupe*, ne voir pas bien, d'après l'opinion populaire que la *taupe* n'a point d'yeux. — *C'est une vraie taupe*, c'est un méchant sournois. — *Aller comme un preneur de taupes*, doucement et sans faire de bruit. — *Il est allé au royaume des taupes*, il est mort. — T. de chir., tumeur qui se forme à la tête des hommes et de quelques animaux.

*TAUPE-GRILLON, subst. mas. (*tôpegueri-ion*), t. d'hist. nat., genre d'insectes qui habitent sous terre.

TAUPEGYS, subst. mas. plur. (*tôpeji*), t. de relat., canonniers turcs.

TAUPIER, subst. mas. (*tôpié*), preneur de *taupes*. Peu usité.

*TAUPIÈRE, subst. fém. (*tôpière*), piège pour prendre les *taupes*.

TAUPIN, subst. mas. (*tôpein*), t. d'hist. nat., insecte coléoptère ; escarbot-sauterelle. — Au plur., *francs-taupins*, anciennes milices françaises sous Charles VII. — Adj. mas., noirâtre, qui tient de la *taupe*.

TAUPINÉE ou **TAUPINIÈRE**, subst. fém. (*tôpiné*, *nière*), petit monceau de terre que la *taupe* élève en fouillant. — Trou de *taupe*. — Maison basse et sans apparence.

TAURAILLE, subst. fém. (*tôrâ-ie*), nom qu'on donne, en certains endroits, à de jeunes taureaux.

TAURE, subst. fém. (*tôre*) (du chaldéen *tor*, taureau), jeune vache qui n'a point encore porté. Vieux et même hors d'usage.

TAURÉADOR, subst. mas. (*tôré-ador*), dans les combats de *taureaux*, en Espagne, homme à pied, armé d'une épée qu'il porte à la main droite, et tenant de la gauche un lambeau d'étoffe écarlate.

*TAUREAU, subst. mas. (*tôrô*) (en lat. *taurus*, pris du grec ταυρος), le mâle de la vache : *mener une vache au taureau*. C'est un mammifère ruminant. — On dit fam. : *c'est un taureau pour la force*, en parlant d'un homme de mœurs grossières, et qui a beaucoup de force. — *Fort comme un taureau*, très-fort. — On dit de même d'un homme qui a la voix forte : *il a une voix de taureau*, et d'un libertin extrêmement vigoureux : *c'est le taureau banal du canton*. — *Cou de taureau*, cou large et musculeux. — En astron., le second signe du zodiaque.

TAURELLIÈRE, subst. fém. (*taurèlière*), nom qu'on donne, en quelques endroits, à une vache sujette à avorter.

TAURÉEN, adj. mas. (*toré-ein*), myth., surnom de Neptune, auquel on sacrifiait *un taureau*.

TAURET, subst. mas. (*tôrè*), t. d'hist. nat., espèce de hérisson qu'on trouve dans le Nord.

*TAURICEPS, subst. propre mas. (*tôricèpce*), surnom donné à Neptune et à l'Océan.

TAURICIDÉ, E, part. pass. de *tauricider*.

TAURICIDER, v. act. et neut. (*tôricidé*), donner des combats de *taureaux*, tuer un *taureau*. — SE TAURICIDER, v. pron. (*Boiste*.) Inusité.

TAURICORNE, adj. mas. (*tôrikorne*), myth., Voy. TAUROCÉPHALE.

*TAURIENS, subst. propre mas. plur. (*tôri-ein*), anciens peuples de la Chersonèse taurique.

TAURIES, subst. fém. plur. (*tôri*), myth., fêtes en l'honneur de Neptune tauriceps.

TAURIFORME, subst. mas. et adj. des deux genres (*tôriforme*) (du lat. *taurus*, *tauri*, taureau, et *forma*, forme), myth., surnom de Bacchus.

TAURILIEN, adj. mas., au fém. **TAURILIENNE** (*tôrilieín*, *liène*), t. d'antiq.; il se dit des jeux, des cérémonies et des sacrifices institués par Tarquin-le-Superbe, en l'honneur des dieux infernaux, auxquels on sacrifiait un *taureau*, dont on distribuait ensuite la chair au peuple.

TAURILIES, subst. fém. plur. (*tôrili*). Voyez TAURIES.

TAURIONE, subst. fém. (*tôri-one*), myth., surnom de Diane.

*TAURIQUE, subst. et adj. mas. (*tôrike*), t. d'antiq., nom que l'on donnait aux sacrifices que l'on faisait en l'honneur de Diane qui était adorée sur le mont *Tauron*.

TAUROBOLE, subst. mas. (*tôrobole*) (du grec ταυρος, taureau, et βολη, coup), t. d'antiq., sacrifice expiatoire d'un *taureau* en l'honneur de Cybèle. — Autel sur lequel se faisaient ces sacrifices.

TAUROBOLIATE, subst. mas. (*tôroboli-ate*), myth., prêtre qui faisait les *tauroboles*.

TAUROBOLIE, subst. fém. (*tôroboli*), myth., surnom de Diane. — Au plur., fêtes en son honneur.

TAUROBOLISÉ, part. pass. de *taurobiliser*.

TAUROBOLISER, v. neut. (*tôrobolizé*), sacrifier un *taureau* aux dieux. Hors d'usage.

TAUROBOLITIEN, subst. et adj. mas. Voy. TAUROBOLIATE.

TAUROCATHAPSIES, subst. fém. plur. (*tôrokatapeci*) (du grec ταυρος, taureau, et καθαπτομαι, j'attaque), combats de *taureaux*.

TAUROCÉPHALE, subst. mas. (*tôrocéfale*) (du grec ταυρος, taureau, et κεφαλη, tête), myth., surnom de Bacchus, qu'on représentait avec des cornes de *taureau*.

TAUROCHOLIES, subst. fém. plur. (*tôrocholi*), t. d'antiq., combats de *taureaux*, qu'on immolait aux dieux après les avoir mis en fureur.

TAUROCOLLE, subst. fém. (*tôrokole*), *colle* faite avec les nerfs, la peau, les pieds du *taureau*, du bœuf.

TAUROMACHIE, subst. fém. (*tôromachi*), l'art, la science de combattre les *taureaux*.

TAUROMACHIQUE, adj. des deux genres (*tôromachike*), qui a rapport, qui appartient à la *tauromachie*.

TAUROMORPHE, subst. mas. (*tôromorfe*). Voy. TAURIFORME.

TAUROPHAGE, adj. des deux genres (*tôrofaje*) (du grec ταυρος, taureau, et φαγω, je mange), qui mange de la chair de *taureau*. — Myth., surnom de Bacchus.

TAUROPHANE, subst. mas. (*tôrofane*), qui a l'apparence d'un *taureau*. — Subst. propre mas., myth., surnom donné à Bacchus.

TAUROPOLION, subst. mas. (*tôropoli-on*), myth., temple consacré à Diane, dans l'île de Samos.

*TAURUS, subst. propre mas. (*tôruce*), chaîne de montagnes de la Turquie d'Asie. — Myth., Crétois qui voyait secrètement Pasiphaé, femme de Minos, de laquelle il eut un fils. C'est ce qui a donné lieu à la fable du *Minotaure*.

TAUTOCHRONE, adj. des deux genres (*tôtokrone*) (du grec ταυτο, le même, et χρονος, temps), t. de mécan., qui se fait dans le même temps ou plutôt dans des temps égaux.

TAUTOCHRONISME, subst. mas. (*tôtokronicemé*), t. de mécan., propriété par laquelle deux ou plusieurs effets sont produits en temps égaux, *le tautochronisme des vibrations d'un pendule*. — Propriété d'une courbe *tautochrone* : *tautochronisme de la cycloïde*.

TAUTOGRAMME, subst. mas. (*tôtoguerame*) (du grec ταυτο, le même, et γραμμα, lettre).

poëme où l'on n'employait que des mots commençant par la même lettre.

TAUTOLOGIE, subst. fém. (*tôtoloji*) (du grec ταυτο, le même, et λογος, discours), répétition inutile d'une même idée.

TAUTOLOGIQUE, adj. des deux genres (*tôtolojike*), qui a rapport à la *tautologie*. — *Echo tautologique*, qui répète plusieurs fois le même son, la même syllabe ou les mêmes mots.

TAUTOMÉTRIE, subst. fém. (*tôtométri*) (du grec ταυτο, le même, et μετρον, mètre, mesure), en poésie, la répétition servile des mêmes mètres.

TAUTOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*tôtométrike*), qui a rapport à la *tautométrie*.

TAUX, subst. mas. (*tô*) (du lat. *taxare*, taxer), prix établi pour la vente des denrées et des marchandises.— Le denier auquel les intérêts de l'argent sont fixés par l'ordonnance.—La somme à laquelle un homme est *taxé* pour la taille. En ce sens on dit plus souvent et mieux *taxe*. — TAUX, TAXE, TAXATION. (*Syn.*) L'idée commune qui fonde la synonymie de ces trois mots, est celle de la détermination établie de quelque valeur pécuniaire. Le *taux* est cette valeur même ; la *taxe* est le règlement qui la détermine ; les *taxations* sont certains droits fixes attribués à quelques officiers qui ont le maniement des deniers publics.—On ne dit *taux* que quand il s'agit du denier auquel les intérêts de l'argent sont fixés par l'ordonnance, parce que la cupidité ne pense pas tant à l'autorité déterminante qu'à ses propres intérêts.—On dit aussi indifféremment *taux* ou *taxe*, en parlant du prix établi pour la vente des denrées, ou de la somme fixée que doit payer un contribuable ; mais ce n'est que dans le cas où il n'est pas plus nécessaire de faire attention à la valeur déterminée qu'à l'autorité déterminante : car un contribuable qui voudrait représenter qu'il ne peut payer ce qu'on exige de lui, faute de proportion avec ses facultés, devrait dire que son *taux* est trop haut ; et s'il voulait dire que les impositeurs ne l'ont pas traité dans la proportion des autres contribuables, il devrait dire que la *taxe* est trop forte. — On ne dit *taxe*, que s'il s'agit du règlement judiciaire pour fixer certains frais qui ont été faits à la poursuite d'un procès ou d'une imposition en deniers sur des personnes, en certains cas : c'est que l'on a alors plus d'égard à l'autorité de la justice qui constate le droit, ou à celle du prince, qui est plus marquée qu'à l'ordinaire.

TAUVES, subst. propre mas. (*tôve*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Issoire, dép. du Puy-de-Dôme.

*TAVAIOLLE, subst. fém. (*tava-iole*) (de l'italien *tovaglia*, nappe, fait par corruption du latin *toral*, *toralis*, couverture que les Romains mettaient sur les lits qui leur servaient de siége pour manger ; rac., *torus*, lit de table. *Ménage*.), linge garni de dentelles et servant à porter des pains bénits ou à couvrir les enfants qu'on va présenter au baptême.

TAVALLE, subst. fém. (*tavale*), t. de bot., genre de plantes monadelphes.

TAVARAI, subst. mas. (*tavarè*), dans l'Inde, cosse dont les graines moulues servent à la confection des cuves d'indigo préparées pour la teinture.

*TAVEL, subst. propre mas. (*tavèle*), village de France, dans le dép. du Gard, qui produit un vin excellent, qui gagne beaucoup en vieillissant. — Subst. mas., le vin même de *Tavel*.

TAVELÉ, E, part. pass. de *taveler*, et adj., qui a des taches sur la peau. — Marqueté de petits points. On appelle *chandelle tavelée*, celle qui est tachée parce que le suif était trop chaud.

TAVELER, v. act. (*tavelé*), moucheter, tacheter.—*se* TAVELER, v. pron.

TAVELLE, subst. fém. (*tavèle*), sorte de parement fort étroit. —Petite tringle de bois très-plate, qui sert comme de battant pour frapper la trame dans le petit métier.

*TAVELURE, subst. fém. (*tavelure*), bigarrure d'une peau.

*TAVERNAGE, subst. mas. (*tavèrenaje*), amende de cabaret. Vieux et même hors d'usage.

*TAVERNE, subst. fém. (*tavèrene*) (du latin *taberna*, cabaret), cabaret, lieu où l'on vend du vin en détail. Il ne se dit guère que par mépris. —En Angleterre, lieu où l'on donne à manger à prix d'argent.—TAVERNE, CABARET, GUINGUETTE. (*Syn.*) La *taverne* est un lieu où l'on donne à boire et à manger ; la *guinguette*, un lieu où le peuple va boire, manger et danser. *Taverne* présente une idée plus basse que *cabaret* ; *guinguette* emporte celle d'un rendez-vous de plaisir hors de la ville.

TAVERNES, subst. propre mas. (*tavèrene*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Brignolles, dép. du Var.

TAVERNIER, subst. mas. ; TAVERNIÈRE, subst. fém. (*tavèrenié*, *nière*), celui, celle qui tient *taverne*.

TAVERNIÈRE, subst. fém. Voy. TAVERNIER.

TAVERNON, subst. mas. (*tavèrenon*), t. de bot, grand arbre des mornes de Saint-Domingue.

TAVON, subst. mas. (*tavon*), t. d'hist. nat., nom d'un oiseau des Philippines.

TAVOUA, subst. mas. (*tavou-a*), t. d'hist. nat., perroquet de la Guyane.

TAVOULON, subst. mas. (*tavoulon*), t. de bot., plante de Madagascar.

TAVOUTALA, subst. mas. (*tavoutala*), t. de bot., genre de plantes de la famille des orchidées.

TAXANTHÈME, subst. mas. (*takçantème*), t. de bot., plante exotique de la famille des plombaginées.

TAXATEUR, subst. mas. (*takçateur*), au palais, celui qui fait la *taxe* des frais et dépens. — Celui qui *taxe* les lettres et paquets à la poste.

TAXATION, subst. fém. (*takçâcion*), action de *taxer* ; ce qui est dû aux gens de finances, aux trésoriers et aux receveurs sur l'argent qu'ils reçoivent.—Il se dit quelquefois de l'opération de la *taxe*.

TAXE, subst. fém. (*takce*) (en latin *taxatio*), règlement fait par autorité publique, pour le prix des denrées. — Prix établi par ce règlement. — Imposition en deniers sur les personnes en certains cas. — *Taxe de dépens*, règlement fait par autorité de justice de certains frais qui ont été faits à la poursuite d'un procès. Voy. TAUX.

TAXÉ, E, part. pass. de *taxer*.

TAXER, v. act. (*takcé*) (en latin *taxare*, fait du grec ταξειν, fait de τασσειν, régler, fixer, déterminer), régler le prix des denrées.—Faire une imposition, ordinairement en deniers.—On disait, *taxer d'office*, pour dire, régler par autorité supérieure et extraordinaire la *taxe* qu'un taillable devait porter : *les collecteurs l'avaient imposé trop haut ; l'intendant diminua sa taxe, et le taxa d'office*.—Régler des frais de justice.—Accuser : *on le taxe d'avarice*.—*Je ne taxe personne*, je ne fais tomber sur personne nommément le soupçon, l'accusation dont il s'agit. — *se* TAXER, v. pron., se cotiser, s'imposer soi-même.—S'accuser mutuellement.

TAXIARCHAT, subst. mas. (*takci-arka*), t. d'antiq., charge, fonctions du *taxiarque*.—Durée de cette charge.

TAXIARCHIE, subst. fém. (*takci-archi*), t. d'antiq., pouvoir, dignité du *taxiarque*.

TAXIARCHIQUE, adj. des deux genres (*takci-archike*), qui a rapport à la *taxiarchie*.

TAXIARQUE, subst. mas. (*takci-arke*) (du grec ταξις, cohorte, et αρχη, pouvoir), t. d'antiq., officier athénien qui commandait une division de l'infanterie grecque de 128 hommes.

TAXIDERMIE, subst. fém. (*takcidèremi*) (du grec ταξις, arrangement, disposition, dérivé de τασσειν, arranger, disposer, et de δερμα, peau), art de préparer et de monter les peaux des animaux, de manière à conserver leurs formes, leurs couleurs, etc.

TAXIDERMIQUE, adj. des deux genres (*takcidèremike*), qui appartient à la *taxidermie*.

TAXIDERMOLOGIE, subst. fém. (*takcidèremoloji*) (du grec ταξις, arrangement, et λογος, traité), discours, ouvrage sur la manière de préparer les peaux d'animaux.

TAXIDERMOLOGIQUE, adj. des deux genres (*takcidèremolojike*), qui a rapport à la *taxidermologie*.

TAXILACOU, subst. mas. (*takcilakou*), nom de pénitents indiens qui s'enferment et vivent dans des grottes fort petites.

TAXIS, subst. mas. (*takcice*) (mot purement grec qui signifie ordre, arrangement, dérivé de τασσω, j'arrange, je dispose, je place), t. de chir., réduction des parties molles du corps dans leur situation naturelle.

TAXODION, subst. mas. (*takçodion*), t. de bot., genre de plantes de la famille des cyprès.

TAXONOMIE, subst. fém. (*takçonomi*) (du grec ταξις, ordre, arrangement, et ονομα, nom), t. de bot., ordre anatomique des plantes ; manière d'arranger, de classer par genres et familles les végétaux disséqués.

TAXONOMIQUE, adj. des deux genres (*takçonomike*), qui a rapport à la *taxonomie*.

TAYAYA, subst. mas. (*ta-ia-ia*), t. d'hist. nat., oiseau de la Guyane qui ressemble beaucoup à la cigogne.

TAYE, mieux TAIE, subst. fém. (*tè*), t. d'hist. nat., genre de poissons thoraciques.

TAYLORIE, subst. fém. (*tèlori*), t. de bot., sorte de plante de la famille des mousses.

TAYON, subst. mas. (*tè-ion*), t. de forêt, nom d'un baliveau qui a trois âges de coupe, c'est-à-dire soixante ans, si la coupe a lieu tous les vingt ans.

TAYOVE, subst. mas. (*ta-iove*), t. de bot., espèce de chou de Cayenne.

TAYRA, subst. mas. (*ta-ira*). Voy. TAÏRA.

TCHANGRA, subst. mas. (*techanguero*), t. d'hist. nat., animal qui fournit le poil dont on fait le tissu des cachemires.

TCHILOTOU, subst. mas. (*techilotou*), t. de bot., fleur de Madagascar, qui ressemble à la tulipe.

TCHIMONIA, subst. fém. (*techimoni-a*), t. de bot., espèce de plante.

TCHIR, subst. mas. (*techir*), t. d'hist. nat., espèce de saumon de Sibérie.

TCHIREC, subst. mas. (*techirèke*), t. d'hist. nat., petit oiseau de la famille des gobe-mouches.

TCHU-KI, subst. mas. (*techuki*), t. d'hist. nat., espèce de perdrix qu'on trouve en Chine, et qui a, dit-on, la propriété de préserver des fourmis.

TE, pron. de la seconde personne, employé pour : *toi*, *à toi*. Voy. TU.

*TÉ, subst. mas. (*té*), t. de mineur, disposition de plusieurs fourneaux de mine, en forme de *T*, pour faire sauter une fortification.

TÉALIX, subst. mas. (*té-alikce*), caractères dont se servent les juges, les prêtres et les docteurs, en Arabie et en Turquie.

TEBBE, subst. mas. (*tèbe*), t. d'hist. nat., quadrupède de la Nigritie.

TÉBETH, subst. mas. (*tébète*), dixième mois de l'année sacrée des Hébreux, et le quatrième de l'année civile.

TEBET, subst. mas. (*tebè*), t. de relat., sorte de hache que les Turcs portent suspendue à la selle de leurs chevaux.

TECHICHI, subst. mas. (*techichi*), t. d'hist. nat., espèce de quadrupède de la Nouvelle-Espagne.

TECHICTLI, subst. mas. (*techikteli*), t. d'hist. nat., oiseau du Mexique.

TECHICOTOTLI, subst. mas. (*techikototeli*), t. d'hist. nat., sorte de bel oiseau qui habite le Mexique et le Pérou.

*TECHNIQUE, adj. des deux genres (*tèknike*) (du grec τεχνικος, qui appartient à un art quelconque, fait de τεχνη, art), il se dit des mots affectés aux arts : *mots, termes techniques*.—*Vers techniques*, faits pour soulager la mémoire, en y rappelant en peu de mots beaucoup de faits, de principes, etc.

TECHNOLITHE, subst. fém. (*tèknolite*) (du grec τεχνη, art, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., espèce de pierre qui représente des dessins d'objets particuliers aux arts.

TECHNOLOGIE, subst. fém. (*tèknoloji*) (du grec τεχνη, art, et λογος, discours), traité des arts en général.—Science des mots *techniques*, des mots qui appartiennent aux arts.

TECHNOLOGIQUE, adj. des deux genres (*tèknolojike*), qui appartient à la *technologie*.

TECHNOMORPHITE, subst. fém. (*tèknomorfite*), t. d'hist. nat., sorte de pierre qui a la forme de quelque objet d'art.

TECK, subst. mas. (*tèke*), espèce de chêne qui croît dans l'Inde, et qu'on emploie pour la marine.

*TÉCOLITHE, subst. fém. (*tékolite*), t. d'hist. nat., pointe d'oursin fossile.

TÉCOLITHOS, subst. mas. (*tékolitôce*), t. d'hist. nat., pierre dont parle *Pline*, et à laquelle on attribuait la vertu de dissoudre les calculs vésicaux.

TÉCOLOTL, subst. mas. (*tékolotele*), t. d'hist. nat., espèce de hibou d'Amérique.

TÉCON, subst. mas. (*tékon*), t. d'hist. nat., petit saumon qu'on pêche dans la Vienne, en Limousin, et dans le Taurion.

TÉCOME, subst. mas. (*tékome*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des bignonées.

*TECT, subst. mas. (*tèkte*), t. de vènerie,

partie de l'os frontal sur laquelle porte le bois du cerf, du daim, etc.

TECTAIRE, subst. mas. (*tèktère*), t. d'hist. nat., genre de coquilles établi aux dépens des sabots de *Linnée*.

TECTIBRANCHE, subst. mas. et adj. des deux genres (*tèktibranche*) (du latin *tectum*, toit, et du grec βραγχια, branchie), t. de zool., qui a les branchies couvertes.—Famille de mollusques.

***TECTIPENNE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*tèktipène*) (du latin *tectum*, toit, et *penna*, aile), t. d'hist. nat., nom d'une famille d'insectes névroptères, *dont les ailes sont couchées sur le dos en forme de toit*.

TECTOSAGES, subst. pr. plur. (*tektôçage*), peuples qui faisaient partie des Volces, et habitaient dans la 1re Narbonaise.

***TECTRICE**, subst. fém. (*tèktrice*), plume qui couvre l'os de l'aile.

TECTUM-DE-SUIF, subst. mas. (*tèktomede-çuife*), t. de plombier, couche de *suif* sur l'étain qu'on veut fondre.

TE DEUM, subst. mas. (*tédé-ome*) (mots latins), hymne de louange qui commence par ces mots, et qu'on chante à l'église, tant à l'office que dans certaines solennités, pour remercier Dieu d'une victoire, etc. — Cérémonie qui l'accompagne. — Au plur., des *Te Deum*.

TÉDIEUSE, adj. fém. Voy. TÉDIEUX.

TÉDIEUX, adj. mas., au fém. **TÉDIEUSE** (*tédi-eu, di-euze*) (du latin *tœdiosus*), fatigant, ennuyeux, importun. Vieux et inusité.

TÉDORO, subst. mas. (*tédorô*), t. de pêche, espèce de folle dont se servent les pêcheurs de l'embouchure de la Loire.

TÉEDIE, subst. fém. (*tédi*), t. de bot., genre de plantes qui contient la capraire luisante.

TÉEDONDA, subst. fém. (*tedonda*), t. de bot., espèce de bryone qui croît dans les Indes.

TÉESDALIE, subst. fém. (*té-ècedali*), t. de bot., genre de plantes qui contient l'ibéride à tiges nues.

TEF, ou **TEEF**, subst. mas. (*tèfe, té-èfe*), t. de bot., espèce de plantes du genre des paturins.

TEFTAROAR, subst. mas. (*tèfetardar*), t. de relat., trésorier des finances chez les Turcs.

TÉGÉEN, adj. mas. (*téjé-ein*), myth., surnom de Pan, pris du culte qu'on lui rendait à *Tégée*, ville ancienne.

TÉGÉENS, subst. propre mas. plur. (*téjé-ein* habitants de *Tégée*, ville de l'ancienne Grèce.

TÉGUIXIN subst. mas. (*téguikcein*), t. d'hist. nat., nom particulier d'une espèce de lézard.

***TÉGULAIRE**, subst. mas. (*tégulère*), t. de géodésie, sorte de calcaire compacte qu'on trouve dans certaines terres.

TÉGUMENT, subst. mas. (*téguman*) (du latin *tegumentum*, fait de *tegere*, couvrir), t. d'anat., ce qui sert à couvrir. — Enveloppe immédiate d'une graine.

DU VERBE IRRÉGULIER **TEINDRE** :

Teignaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Teignais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Teignais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Teignait, 3e pers. sing. imparf. indic.
Teignant, part. prés.

TEIGNASSE, subst. fém. (*tègniace*), mauvaise perruque. — Coiffe enduite d'onguent pour les teigneux. Pop. L'*Académie* renvoie à *tignasse*; mais ce dernier mot semble n'être que le terme trivial.

***TEIGNE**, subst. fém. (*tègnie*) (du latin *tinea*. On disait autrefois *tigne*, surtout dans la première acception), sorte de gale qui vient à la tête. —Gale qui vient à l'écorce des arbres —Prov. : *cela tient comme teigne*, on ne peut l'enlever aussi facilement qu'on voudrait. — Insecte qui ronge les étoffes, les livres, etc. C'est un lépidoptère de la famille des séticornes. — En t. de vétér., pourriture qui vient à la fourchette du pied d'un cheval.

DU VERBE IRRÉGULIER **TEINDRE** :

Teigne, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.
Teigne, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.
Teignent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Teignent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.

TEIGNER, v. act. (*tègnié*), se disait autrefois pour, *tenir à la main*.

Teignes, précédé de *que tu*, 2e pers. sing. prés. subj. du verbe TEINDRE.

TEIGNERIE, subst. fém. (*tègnieri*), hospice, hôpital ou partie d'un hôpital où on traite les *teigneux*.

TEIGNEUSE, subst. et adj. fém. Voyez TEIGNEUX.

TEIGNEUX, subst. et adj. mas., au fém. **TEIGNEUSE** (*tégnieu, gnieuze*), qui a la *teigne*. — On dit, d'une assemblée peu nombreuse : *il n'y a que trois teigneux et un pelé*. —T. d'imprim., on appelait *balles teigneuses*, des *balles* dont le cuir était gras, et sur lesquelles l'encre ne pouvait pas prendre.

DU VERBE IRRÉGULIER **TEINDRE** :

Teignez, 2e pers. plur. impér.
Teignez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.
Teigniez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.
Teigniez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Teignîmes, 1re pers. plur. prét. déf.
Teignions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Teignions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.
Teignirent, 3e pers. plur. prét. déf.
Teignis, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.
Teignis, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Teignisse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Teignissent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Teignisses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Teignissiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Teignissions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Teignit, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Teignît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Teignîtes, 2e pers. plur. prét. déf.
Teignons, 1re pers. plur. impér.
Teignons, précédé de *nous*, 1re pers. sing. prés. indic.

TEILLAGE, subst. mas. (*tè-iaje*), action de *teiller*, ses effets.

TEIL, subst. propre mas. (*tè-ie*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mortagne, dép. de l'Orne.

TEILLE, subst. fém. (*tè-ie*), écorce déliée d'un brin de chanvre ou de lin qu'on appelle aussi *tille*.

TEILLÉ, E, part. pass. de *teiller*.

TEILLER, v. act. (*tè-ié*) (du grec τιλλειν, arracher, séparer, détacher. Voy. TILLER, qui est plus usité, et plus conforme à l'étymologie.

TEILLEUR, subst. mas.; **TEILLEUSE**, subst. fém. (*tè-ieur, ieuze*), celui, celle qui *teille*.

TEILLEUSE, subst. fém. Voy. TEILLEUR.

TEINCHÉ, E, part. pass. de *teincher*.

TEINCHER, v. act. (*teinché*), toucher. — *se* TEINCHER, v. pron. (*Boiste*.) Vieux et même entièrement hors d'usage.

DU VERBE IRRÉGULIER **TEINDRE** :

Teindra, 3e pers. sing. fut. indic.
Teindrai, 1re pers. sing. fut. indic.
Teindraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Teindrais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Teindrais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Teindrait, 3e pers. sing. prés. cond.
Teindras, 2e pers. sing. fut. indic.

TEINDRE, v. act. (*teindre*) (en lat. *tingere*, dérivé du grec τεγγειν), faire prendre à une étoffe ou à quelque autre chose une couleur différente de celle qu'elle avait : *teindre du fil, de la laine, de la soie, de la toile*, etc., *en bleu, en rouge, en vert*. — On dit qu'*un drap est teint en laine*, pour dire que la laine a été teinte avant que l'on n'ait fait le drap. — Colorer, imprimer une couleur : *la rivière était teinte de sang; les mûres teignent les mains*, etc. — *se* TEINDRE, v. pron., prendre, recevoir une *teinture*.

DU VERBE IRRÉGULIER **TEINDRE** :

Teindrez, 2e pers. plur. fut. indic.
Teindriez, 2e pers. plur. prés. cond.
Teindrions, 1re pers. plur. prés. cond.
Teindrons, 1re pers. plur. fut. indic.
Teindront, 3e pers. plur. fut. indic.
Teins, 2e pers. sing. impér.
Teins, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.
Teins, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.
Teint, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prés. indic.

TEINT, E, part. pass. de *teindre*, et adj. — On dit d'un homme accusé d'avoir commis ou ordonné des meurtres : *il est teint du sang des malheureux; ses mains sont teintes de sang*.

TEINT, subst. mas. (*tein*), manière de *teindre* les étoffes : *le grand teint* ou *le bon teint*, celui qui se fait avec certaines drogues chères qui donnent une couleur vive et solide : *le petit teint*, qui se fait avec des drogues de moindre prix et de moindre effet. — Coloris du visage : *teint brun, teint clair*, etc.

***TEINTE**, subst. fém. (*teinte*), degré de force que les peintres donnent aux couleurs. — Mélange de plusieurs couleurs, pour imiter un objet qu'on veut peindre : *ce portrait est d'une bonne teinte; ce tableau est faible de teinte*. — *Teinte plate, teinte* uniforme. — On appelle *demi-teinte*, une *teinte* extrêmement pâle et diminuée. — On dit fig., en parlant du discours et des ouvrages de l'art : *il y a dans tout ce qu'il dit une teinte d'amour-propre*, l'amour-propre s'y fait apercevoir ; *il y a dans cet écrit, dans cette musique, une teinte de mélancolie douce*, etc.

TEINTÉ, E, part. pass. de *teinter* et adj. : *papier teinté*, sur lequel on a couché une couleur légère pour ôter sa trop grande blancheur, et pouvoir rehausser de blanc certaines parties d'un dessin.

TEINTER, v. act. (*teinté*) (rac. *teinte*), t. de peinture; colorier d'une manière plate, et plus ou moins foncée.—*se* TEINTER, v. pron.

TEINTURE, subst. fém. (*teinture*), liqueur préparée pour *teindre*. — Impression de couleur que cette liqueur laisse sur les étoffes, etc. —*Fausse teinture, teinture* pour laquelle on a employé des drogues défendues par les règlements. — En t. de chim., couleur d'un minéral ou d'un végétal tirée par le moyen d'une liqueur quelconque. — Fig., légère connaissance en quelque science ou en quelque art : *il a une teinture de philosophie*. — Impression que la bonne ou mauvaise éducation laisse dans l'âme : *il a été instruit par des gens de bien, il lui reste quelque teinture de vertu*.

TEINTURERIE, subst. fém. (*teintureri*), art, métier ou atelier de *teinturier*.

TEINTURIEN, adj. mas., au fém. **TEINTURIENNE** (*teinturiein, riène*), t. de bot., qui peut servir à la *teinture*. Presque inusité.

TEINTURIENNE, adj. fém. Voy. TEINTURIEN.

TEINTURIER, subst. mas.; **TEINTURIÈRE**, subst. fém. (*teinturié, rière*), celui, celle qui exerce l'art de *teindre*. — Celui qui retouche ou refait les ouvrages d'un autre : *Voltaire a été réputé teinturier du roi de Prusse*. — Sorte de raisin rouge très-foncé, qu'on appelle aussi *noireau*, etc.

TEINTURIÈRE, subst. fém. Voy. TEINTURIER.

TEÏRA, subst. mas. (*té-ira*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des chétodons.

TÉITÉ, subst. mas. (*té-ité*), t. d'hist. nat., espèce de tangara du Brésil.

TÈKIÉ, subst. mas. (*tèkié*), t. de relat., couvent de derviches chez les Turcs.

TEKLÉ, subst. mas. (*tekelé*), t. de relat., bande d'étoffe qui fait partie du vêtement des Brésiliens.

TEL, adj. mas., au fém. **TELLE** (*tèle*) (en lat. *talis*), pareil, semblable : *vit-on jamais rien de tel ? il n'y a pas dans ce pays de telles coutumes*. — Lorsque *tel* sert à marquer le rapport, la ressemblance de deux choses que l'on compare ensemble, il se construit avec *que* : *il est tel que son père; cette étoffe est telle que vous la désirez*. — Il se construit de même avec *que*, dans plusieurs autres phrases où il tient lieu d'un adjectif qui serait joint à la particule : *si sa mémoire est telle qu'il n'oublie rien; il fait un tel bruit que l'on ne peut rien entendre*. — *Tel est mon malheur que*, etc., je suis si malheureux que, etc. — Prov. : *tel maître, tel valet*, ordinairement les valets suivent l'exemple de leur maître.—*Telle vie, telle fin*, on meurt comme on a vécu. — *Il est tel qu'un lion*, il est comme un lion.—*Tel*, marque spécification : *je mettrai dans ce contrat telles et telles conditions; je parie que c'est un tel*.—*Tel* signifie aussi quelqu'un indéterminément : *tel fait des libéralités qui ne paie pas ses dettes*.—En poésie, *tel* indique une comparaison, et s'emploie pour *ainsi* :

Tel Hercule filant rompait tous ses fuseaux;

pour : *ainsi Hercule*, etc. —*Tel*, s'emploie par rapport à ce qu'on a déjà dit : *tel fut son discours*. — *Tel que*, de peu de valeur, de peu de considération : *voilà des gens tels que, une chambre telle quelle*. Style fam. — Quelques-uns

disent : *tel qu'il soit*, *telle qu'elle soit*, pour : *quel qu'il soit*, *quelle qu'elle soit*; c'est une expression vicieuse. — *Tel que*, sans changement, de la même valeur : *je vous rends votre somme d'argent telle que...* — *De telle sorte*; en *telle sorte que...*, loc. conj., à un tel point que...— TEL, PAREIL, SEMBLABLE. (*Syn.*) *Tel* marque la qualité, la forme, le caractère propre des choses, la rigoureuse exactitude, la parfaite conformité, la comparaison absolue, et jusqu'à l'identité. *Pareil* désigne des choses qui, sans être rigoureusement égales entre elles et les mêmes, ont néanmoins de si grands rapports, qu'elles peuvent être mises en parallèle, être comparées, être regardées comme ne différant guère l'une de l'autre, comme ne paraissant pas le céder l'une à l'autre, comme pouvant se servir réciproquement d'équivalent ou de pendant. *Semblable* n'indique pas une égalité ou une conformité parfaite. Les choses qui ne sont que *semblables* ne soutiennent pas l'examen et le parallèle que les choses *pareilles* comportent, et elles sont loin d'être *telles* ou les mêmes quant à leur nature, à leur caractère, à leur forme et à leurs qualités distinctives. — *Semblable* dit moins que *pareil*, et *pareil* moins que *tel*.—Un objet *tel* qu'un autre ne diffère pas de celui-ci. Un objet *pareil* à un autre ne le cède point à celui-ci. Un objet *semblable* à un autre s'assortit avec celui-ci. *Tel* sert proprement à fixer l'idée de la chose par la comparaison exacte avec un objet connu. *Pareil* sert à estimer dans la balance le prix de la chose, par sa comparaison juste avec un objet apprécié. *Semblable* sert à donner une sorte de représentation de la chose, par comparaison sensible avec un objet familier. — *Tel* est un mot énergique, fort propre à animer les tableaux de la poésie et les mouvements de l'éloquence. *Pareil* est un mot précis, employé dans tous les genres de style pour déterminer la mesure des choses. *Semblable* est un mot vague, suffisant toujours pour donner une idée de la multiplicité des rapports apparents.

TÉLA, subst. mas. (*téla*), médaille d'or du poids d'un ducat d'Allemagne, qu'on frappe, en Perse, au commencement de chaque année et à l'avènement du souverain au trône.

TÉLAMON ou **TÉLAMONE**, subst. mas. (*télamon, mone*) (du grec τλαω, je supporte), t. d'archit., nom donné à ces figures d'hommes qui semblent soutenir des corniches. Voy. CARIATIDE. —T. d'antiq., courroie avec laquelle les Grecs des temps héroïques suspendaient les boucliers à leur cou.—Subst. propre mas., myth., fils d'Eaque, et roi de Salamine. Il épousa Péribée, dont il eut le fameux Ajax. Il monta le premier à l'assaut, lorsque Hercule prit la ville de Troie sous le règne de Laomédon, et il eut Hésione pour sa récompense. Il fut aussi du nombre des Argonautes.

TÉLAMONIDES, ou **TÉLAMONIADES**, subst. propre mas. plur. (*télamonide, ni-ade*), myth., les descendants de *Télamon*.

TÉLANGIECTASIE, subst. fém. (*télanji-éktazi*) (du grec τηλε, loin, αγγειον, vaisseau, et εκτασις, extension), t. de médec., dilatation des vaisseaux qui sont éloignés du cœur.

TÉLANGITE, subst. fém. (*télanjite*), t. de médec., inflammation des vaisseaux sanguins qui sont loin du cœur.

TELCHINES, subst. m. pl. (*tèlechine*), nom des fils du Soleil et de Minerve, qui s'établirent dans l'île de Rhodes, et inventèrent l'art de travailler les métaux.

***TELCHINIE**, subst. propre fém. (*tèlechini*), myth., surnom de Junon et de Minerve.

***TELCHINIEN**, adj. mas. (*tèlechiniein*), myth., surnom d'Apollon parmi les anciens Rhodiens.

TÉLÉARCHIE, subst. fém. (*télé-archi*), t. d'antiq., fonctions, charge, emploi du *téléarque*.

TÉLÉARCHIQUE, adj. des deux genres (*téléarchike*), qui a rapport à la *téléarchie*.

TÉLÉARQUE, subst. mas. (*télé-arke*) (du grec τελος, fonction publique), t. d'antiq., officier de police, à Thèbes.

TÉLÉBOÏTE, subst. fém. (*télébo-ite*), t. d'hist. nat., genre de coquilles de la classe des univalves.

TÉLÉGONE, subst. propre mas. (*téléguone*), myth., fils d'Ulysse et de Circé, qui resta avec sa mère quand Ulysse sortit de l'île de cette enchanteresse. L'oracle avait prononcé qu'Ulysse périrait de la main de son fils; ce qui le détermina, lorsqu'il fut arrivé dans son île, à se démettre de sa couronne en faveur de Télémaque : puis il s'exila sans rien dire, et alla dans un désert en sorte qu'on crut qu'il était mort. *Télégone*, étant devenu grand, obtint de Circé la permission d'aller voir son père; et, lorsqu'il débarquait, Ulysse ramassa dans la campagne quelques gens, à la tête desquels il se mit, pour s'opposer à la descente de celui qu'il croyait être un ennemi qui venait surprendre l'île d'Ithaque. On en vint aux mains, et Ulysse fut tué par *Télégone*, lequel, ayant connu son crime, quitta l'île d'Ithaque, et vint en Italie, où il bâtit la ville de *Tusculum*.— Il y eut un géant de ce nom, grand ami de Tmolus. Ce fut aussi le nom d'une fille de Pharis, qui épousa Alphée.

***TÉLÉGRAPHE**, subst. mas. (*téléguerafe*) (du grec τηλε, de loin, et γραφω, j'écris), instrument au moyen duquel on transmet à de très-grandes distances un ordre, un avis, une nouvelle, etc. C'est un long châssis tournant sur un axe et fixé au haut d'un mât. Deux ailes mouvantes de la longueur de la moitié du châssis sont placées à ses deux extrémités; leurs différentes positions, lorsque le *télégraphe* est en mouvement, servent à indiquer les avis, etc., qu'on veut transmettre. Cette invention, renouvelée en 1793 par MM. *Chappe*, n'est point entièrement récente. Il paraît, d'après *Polybe*, qu'elle existait, à diverses modifications près, il y a environ deux mille ans. En Angleterre, le fils de l'évêque de Bath, en 1557, et l'évêque de Chester, en 1641, l'avaient également retrouvée, du moins à quelques égards; et en France, avant MM. *Chappe*, *Dupuis*, auteur de l'*Origine des Cultes*. — *Télégraphe militaire*, appareil portatif, au moyen duquel le général en chef d'une armée peut transmettre ses ordres avec la plus grande promptitude : il sert aussi à prolonger les *lignes télégraphiques* à demeure, lorsqu'un corps d'armée entre en pays ennemi. — *Télégraphe de nuit*, châssis supportant plusieurs lampes entourées d'un cylindre en fer-blanc poli, lesquelles forment plusieurs séries de figures lumineuses auxquelles on donne un sens littéral.

TÉLÉGRAPHIE, subst. fém. (*téléguerafi*), art de correspondre très-promptement et à de grandes distances. Voy. TÉLÉGRAPHE. — Traité, ouvrage sur cet art. — Lieu, endroit, montagne où le *télégraphe* est placé. — Maison, résidence de celui qui le fait mouvoir. Ce mot manque dans l'*Académie*.

TÉLÉGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*téléguerafike*), qui appartient à la *télégraphie*. — Qui est transmis par le *télégraphe* : *dépêche télégraphique*.

TÉLÉGRAPHIQUEMENT, adv. (*téléguerafikeman*), par le moyen du *télégraphe*.

TÉLÉIE ou **TÉLÉIENNE**, adj. fém. (*télé-i, iène*) (du grec τελειος, parfait), myth., surnom de Junon, en Béotie.

TÉLÉIEN ou **TÉLÉEN**, adj. mas. (*télé-iein, télé-ein*) (même étym. que celle du mot précéd.), myth., surnom de Jupiter, dans les cérémonies du mariage.

TÉLÉIANTHE, adj. des deux genr. (*télé-iante*) (du grec τελειος, accompli, complet, et de ανθος, fleur), t. de bot., se dit de plantes dont les fleurs sont pourvues à la fois d'étamines et de pistil.

TÉLÉMAQUE, subst. propre mas. (*télémake*), myth., fils unique d'Ulysse et de Pénélope. Il n'était encore qu'au berceau lorsque son père partit pour le siège de Troie. Parvenu à l'âge de quinze ans, il alla courir les mers, accompagné de Minerve, sous la figure de Mentor, son gouverneur, pour chercher son père. Pendant ce voyage, il courut plusieurs dangers, et retrouva enfin Ulysse à son retour dans l'île d'Ithaque. Quelque temps après que son père se fut démis de la couronne, il alla voir Circé, à qui il s'était attaché pendant son voyage, et l'épousa, dit-on, mal à propos, dans le temps que Télégone épousait Pénélope et qu'il venait de tuer son père. Voy. TÉLÉGONE.

TÉLÈME, subst. propre mas. (*télème*), myth., fils d'Eurymus, avait prédit à Polyphème qu'Ulysse lui crèverait l'œil unique qu'il avait au milieu du front.

TÉLÉMÈTRE, subst. mas. (*télémètre*) (du grec τηλε, loin, et μετρον, mesure), machine propre à mesurer la distance.

TÉLÉMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*télémétrike*), qui a rapport, qui appartient au *télémètre*.

***TÉLÉOBRANCHE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*télé-obranche*) (du grec τελεος, entier, parfait, et βραγχια, branchies, ouïes de poissons), t. d'hist. nat., ordre de poissons cartilagineux, qui ont des branchies recouvertes par un opercule et une membrane.

TÉLÉOLOGIE, subst. fém. (*télé-oloji*) (du grec τηλε, loin, et λογος, discours), entretien, manière, art, action de converser à de grandes distances.

TÉLÉOLOGIQUE, adj. des deux genres (*télé-olojike*), qui a rapport à la *téléologie*.

TÉLÉOLOGUE, subst. mas. (*télé-ologue*) (du grec τηλε, loin, et λογος, discours), instrument acoustique pour converser à de grandes distances. L'auteur, qui le nommait *cylindre parlant* ou plutôt *tour parlante*, proposait (nivose an XI ou janvier 1798) de faire participer par son moyen, dans les fêtes républicaines, les trois cent mille personnes qui bordaient le Champ-de-Mars, au discours prononcé par le président du directoire. Il paraît que c'était une espèce de *télégraphe*; l'auteur appelait son opération, *dévider son discours autour d'un cylindre*.

***TÉLÉOPODE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*télé-opode*), t. d'hist. nat., tribu d'oiseaux dont les pieds sont propres à la nage.

TÉLÉPHASSA, subst. propre fém. (*téléfaceça*), myth., femme d'Agénor et mère d'Europe et de Cadmus.

TÉLÈPHE, subst. propre mas. (*télèfe*), myth., fils d'Hercule et d'Augé. Ayant été abandonné par sa mère, il fut trouvé sous une biche qui l'allaitait. Teuthras, roi des Mysiens, l'adopta pour son fils; et lorsqu'il fut en âge de porter les armes, il entreprit de l'opposer aux Grecs qui allaient à Troie : mais Achille le blessa, et *Téléphe* ne put être guéri qu'après avoir fait alliance avec ce prince, et avoir mis sur la plaie un onguent fait de la rouille de la lance dont il avait été blessé. — T. de bot., genre de plantes trigynes.

TÉLÉPHIEN, adj. mas. (*téléfiein*) (de *Téléphe*, blessé par Achille. Voy. le mot précédent), t. de médec., qui se disait autrefois d'un ulcère malin, très-difficile à guérir.

TÉLÉPHIOÏDE, subst. fém. (*téléfi-o-ide*), t. de bot., plante portulacée.

TÉLÉPHORE, subst. mas. (*téléfore*) (du grec τηλε, loin, et φερω, je porte), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères, dont quelquefois les larves, *apportées de loin* par un ouragan, tombent de l'air avec la neige.

TÉLESCOPE, subst. mas. (*télécekope*) (du grec τηλε, loin, et σκοπεω, je regarde), en général, tout instrument d'optique et d'astronomie, qui sert à observer les objets éloignés, soit sur la terre, soit dans le ciel.— Plus particulièrement, les *télescopes* à réflexion. — On nomme *lunette d'approche*, ou simplement *lunette*, tout *télescope* à tuyau, qui n'est composé que de verres, l'objectif et l'oculaire, ou les oculaires. — On appelle *télescope de Galilée*, un *télescope* composé de deux verres, dont l'un, qui est convexe, sert d'objectif, et l'autre, qui est concave, sert d'oculaire, logés aux deux extrémités d'un tuyau, et éloignés l'un de l'autre d'une distance telle, que le foyer réel de l'objectif corresponde avec le foyer virtuel de l'oculaire; *télescope astronomique*, un *télescope* composé de deux verres convexes ou plan-convexes, dont l'un sert d'objectif et l'autre d'oculaire, logés aux deux extrémités d'un tuyau, et éloignés l'un de l'autre d'une distance qui égale la somme des distances des foyers de l'objectif et de l'oculaire pris ensemble; *télescope aérien*, une espèce de *télescope* astronomique dont le verre objectif et le verre oculaire ne sont pas placés dans le même tuyau, par la raison que le foyer de l'objectif étant très-distant du verre, cela exigerait un tuyau très-long, et par conséquent très-embarrassant et très-difficile à manier; *télescope terrestre*, un *télescope* composé de quatre verres convexes ou plan-convexes, dont l'un sert d'objectif, et les trois autres d'oculaires : c'est proprement le *télescope astronomique*, auquel on a ajouté deux oculaires, afin de redresser l'image : c'est le même instrument que la lunette d'approche à quatre verres; *télescope catoptrique* ou *catadioptrique*, ou *de réflexion*, un *télescope* composé de deux miroirs souvent combinés avec des verres; *télescope grégorien*, un *télescope* catadioptrique ou de réflexion, composé de deux miroirs concaves, et d'un ou deux verres oculaires convexes ou plan-convexes; *télescope de Cassegrain*, un *télescope* catadioptrique, composé d'un miroir concave, d'un miroir convexe, et d'un ou deux verres oculaires convexes ou plan-convexes; *télescope newtonien*, un *télescope catadioptrique*, composé d'un miroir concave, d'un miroir plan, et d'un verre oculaire convexe. — En astron., constellation méridionale introduite par *La Caille*, entre le scorpion et le sagittaire.—

T. d'hist. nat., nom d'un poisson. — Genre de coquille.

*TÉLESCOPIQUE, adj. des deux genres (*télècekopike*), t. d'astron. : *étoile télescopique*, invisible à la vue simple, et qu'on ne peut découvrir qu'à l'aide d'une *lunette* ou d'un *télescope*.

TÉLÉSIE, subst. fém. (*télézi*) (du grec τελεω, j'achève, je perfectionne, rac. τελος, fin), nom donné par M. *Haüy* au saphir, et qui signifie *corps parfait*. — On appelle *télésie limpide*, le saphir blanc des lapidaires, ou leuco-saphir; *télésie rouge*, le rubis d'Orient des lapidaires; *télésie rouge-aurore*, la vermaille orientale de Buffon; *télésie jaune*, la topaze orientale des lapidaires; *télésie bleue*, le saphir oriental, ou saphir femelle; *télésie indigo*, le saphir mâle; *télésie verte*, l'émeraude orientale; *télésie violette*, l'améthiste orientale; *télésie bleue chatoyante*, le saphir œil de chat.

TÉLÉSIEN, subst. mas. (*téléziein*), nom des anciens habitants de la ville de *Télèse*.

TÉLÉSIN, subst. mas. (*télézein*), t. d'antiq., espèce de talisman fort en usage chez les Perses.

TÉLESTÉRIEN, adj. mas. (*télècetériein*), t. d'antiq., qui s'est dit d'un air composé de notes longues et égales, dont on se servait dans les initiations.

TÉLESTO, subst. mas. (*télècetô*), t. de bot., genre de polypiers coralligènes. — Subst. propre fém., myth., nymphe, fille de l'Océan et de Téthys.

*TÉLÈTE, subst. mas. (*télète*) (du grec τελετη, initiation), nom de jeunes Grecs qui étaient initiés aux mystères secrets.

*TÉLÉTIQUE, adj. des deux genres (*télétike*) (du grec τελετη, initiation), *auteur télétique*, auteur de poésies sur les mystères.

TÉLIAMBE, subst. et adj. mas. (*téli-anbe*), vers qui finit par un *iambe*.

TÉLICASDITE, subst. fém. (*télikacedite*), t. d'hist. nat., sorte de pierre précieuse sur laquelle on voit un dard empreint.

TÉLIFÈRE, adj. des deux genres (*télifère*) (du latin *telum*, trait, et *fero*, je porte), qui porte des dards, des traits. — Myth., surnom de Cupidon.

TÉLIFORME, subst. fém. (*téliforme*) (du latin *telum*, *teli*, trait, et *forma*, forme), t. de bot., espèce de plante. — Adj. des deux genres, qui a la forme d'un trait : *des feuilles téliformes*.

TÉLIN, subst. mas. (*télein*), t. de bot., sorte d'aromate ou de parfum délicieux qui vient d'Orient.

TÉLIPOGON, subst. mas. (*télipoguon*), t. de bot., genre de plantes orchidées.

TÉLIRRHYZE, subst. fém. (*télirize*), t. d'hist. nat., pierre précieuse d'une couleur bleuâtre.

TÉLIS, subst. mas. (*télice*), t. de bot., sorte de plante des anciens, qu'on croit être le fenugrec.

TELLE, adj. fém. Voy. TEL.

TELLEMENT, adv. (*tèleman*), de *telle* sorte; si fort. — *Tellement quellement*, loc. adv., d'une manière *telle quelle*; expression plus que surannée, et qui n'est en usage que parmi le bas peuple des campagnes.

TELLENON OU TONNELLON, subst. m. Ces deux mots ont été quelquefois employés au lieu de TOLLENON, qui est la seule et véritable orthographe.

TELLETTE, subst. fém. (*tèlelète*), t. de papet., toile de crin qui remplit le châssis appelé *kas*.

TELLIÈRE, subst. et adj. fém. (*tèlière*), papier à placets : *du papier tellière*, du papier dit *tellière*.

TELLINDE, subst. fém. (*tèleleinde*), t. d'hist. nat., genre de coquilles bivalves.

*TELLINE, subst. fém. (*tèleline*) (du grec τελλινη, dérivé de τελλειν, croître), t. d'hist. nat., genre de mollusques, de la famille des acéphales.

TELLINIER, subst. mas. (*tèlelinié*), t. d'hist. nat., animal des *tellines*.

TELLINITHE, subst. fém. (*tèlelinite*), t. d'hist. nat., *telline* fossile.

TELLIRÉSIS, subst. mas. (*tèlelirézice*), t. de bot., arbre de l'Inde, dont l'écorce a les mêmes vertus que le quinquina contre les fièvres.

TELLUMON, subst. propre mas. (*tèlelumon*), myth., surnom de Pluton.

TELLURATE, subst. mas. (*tèlelurate*), t. de chim., combinaison de l'acide *tellurique* avec une base salifiable.

TELLURE, subst. mas. (*tèlelure*) (du lat. *tellus*, gén. *telluris*, terre), t. d'hist. nat., substance métallique, découverte en 1782 dans les mines d'or de Transylvanie : *le tellure a été découvert à la fin du dernier siècle*.

TELLURÉ, E, adj. (*tèleluré*), qui contient du *tellure*.

TELLURIDE, subst. mas. (*tèleluride*), t. de chim., combinaison du *tellure* avec des corps moins électro-négatifs que lui.

TELLURIEN, adj. mas., au fém. TELLURIENNE (*tèlelurien*, *riène*), qui procède de la terre.

TELLURIQUE, adj. des deux genres (*tèlelurike*), t. de chim., se dit de l'oxyde de *tellure*, qu'on appelle *acide tellurique*. — Syn. de *telluré*.

TELLURISEL, subst. mas. (*tèleluricèle*), t. de chim., sel dont la base est combinée avec le *telluride*.

TELLURURE, subst. mas. (*tèlelurure*), t. de chim., combinaison du *tellure* avec les métaux électro-positifs.

TELLURUS, subst. propre mas. (*tèleluruce*), myth., dieu de la terre.

TELLUS, subst. propre fém. (*tèleluce*) (du lat. *tellus*, terre), myth., déesse de la terre, sœur et femme de Cœlus. On la représentait sous la figure d'une femme toute couverte de mamelles, et ne faisant avec Cybèle, sa fille, qu'une même divinité.

TÉLOIR, subst. mas. (*téloar*), t. d'épinglier, machine dont on se sert pour frapper la tête des épingles.

TÉLON, subst. mas. (*télon*), sorte d'étoffe grossière; espèce de tiretaine.

TÉLOPÉE, subst. fém. (*télopé*), t. de bot., genre de plantes monogynes.

TÉMASCALE, subst. fém. (*témacekale*), nom d'un petit four dans lequel on fait sécher la cochenille. Mot presque aussi inconnu qu'extraordinaire; il est de l'invention de *Raymond*.

TEMBOUL, subst. mas. Inusité. Voy. BÉTEL.

TELMESSUS, subst. propre mas. (*tèlemèceçuce*), myth., fils d'Apollon, fonda l'antique ville de *Telmesse*, dont les habitants ont été célèbres par leur habileté dans l'art des augures.

TELPHUSSE, subst. propre fém. (*tèlefuce*), myth., nymphe, fille de Ladon, donna son nom à une fontaine dont l'eau était si froide, que Tirésias mourut après en avoir bu.

TÉMÉNITÈS, subst. propre mas. (*téménitèce*), surnom d'Apollon. Voy. TÉMÉNOS.

TÉMÉNI, subst. fém. (*téméni*), t. de relat., espèce de monnaie qui a cours en Barbarie.

*TÉMÉNOS, subst. propre mas. (*téménoce*), nom d'un lieu où Apollon avait un temple, près de Syracuse.

TÉMÉRAIRE, subst. et adj. des deux genres (*témérère*) (en latin *temerarius*), hardi avec imprudence : *entreprise téméraire*. Il se dit des choses et des personnes. — En parlant de ces dernières, il s'emploie aussi substantivement : *il agit comme un téméraire*; *le téméraire se jette dans le péril sans le connaître*. — En parlant des choses, qui annonce de la *témérité* : *c'est une entreprise téméraire*; *vous allez faire un voyage bien téméraire*. — En matière de morale et de théologie, on appelle *proposition téméraire* une proposition trop hardie, de laquelle on pourrait tirer des inductions contraires à la saine doctrine. — *Faire un jugement téméraire*, juger mal de quelqu'un sans être fondé sur de bonnes preuves.

TÉMÉRAIREMENT, adv. (*témérèreman*), inconsidérément, sans beaucoup de réflexion, d'une manière *téméraire*. — Il signifie quelquefois : contre droit et raison. Ainsi les arrêts qui condamnent à une réparation, à une amende honorable, portent quelquefois ces mots : *pour avoir méchamment et témérairement avancé*, *dit*, etc.

TÉMÉRITÉ, subst. fém. (*témérité*) (en latin *temeritas*), hardiesse imprudente et inconsidérée. — Action irréfléchie de celui qui se précipite dans le danger, parce qu'il ne le voit pas ou parce qu'il le craint. — Joint à une épithète *noble*, il se prend quelquefois pour : courage : *une noble témérité*.

TÉMÉSIENS, subst. propre mas. plur. (*téméziein*), anciens habitants de la ville de *Témèse*.

TÉMIN, subst. mas. (*témein*), nom qu'on donne dans le Levant à une ancienne monnaie de France appelée *louis de cinq sous*. — Douzième partie de la piastre de Smyrne.

TÉMINE, subst. fém. (*témine*), monnaie de la Barbarie et de l'Afrique.

TEMNODON, subst. mas. (*tèmenodon*), t. d'hist. nat., genre de poissons des Indes, voisin de celui des chevaliers.

TÉMO, subst. mas. (*témô*), t. de bot., arbre toujours vert du Chili.

TÉMOIGNAGE, subst. mas. (*témoègniajé*) (en latin *testimonium*), rapport d'un ou de plusieurs *témoins* sur un fait, soit de vive voix, soit par écrit : *recevoir le témoignage de quelqu'un*, *donner son témoignage par écrit*. — Action de *témoigner* : *il a rendu témoignage à la vérité*. — Preuve ou marque : *témoignage d'amitié*, etc. — Rapport sur le mérite ou le démérite de quelqu'un : *on a rendu au ministre de bons témoignages de votre capacité, de votre conduite*; *je ne puis rendre un bon témoignage de vous*. — *Le témoignage de la conscience*, le sentiment et la connaissance qu'on a en soi-même de la vérité ou de la fausseté d'une chose, de la bonté ou de la méchanceté d'une action. — *Le témoignage des sens*, ce que les sens nous font connaître. — On dit aussi *le témoignage de soi-même*. — *Ne s'en rapporter qu'au témoignage de ses yeux*, n'ajouter foi qu'aux circonstances dont on a été le témoin.

TÉMOIGNÉ, E, part. pass. de *témoigner*.

TÉMOIGNER, v. act. (*témoègnié*), porter *témoignage*, servir de *témoin*. En ce sens, il ne s'emploie guère qu'absolument : *témoigner en justice contre quelqu'un*. — Marquer, faire connaître : *témoigner du chagrin, de la joie, de l'amitié, du mépris*; et neutral. : *il lui témoigne que*... — SE TÉMOIGNER, v. pron.

*TÉMOIN, subst. mas. (*témoein*) (du latin *testimonium*; employé quelquefois avec la même acception par les anciens auteurs latins, notamment par *Suétone*, et qui signifie plus particulièrement : *témoignage*), celui, celle qui a vu ou entendu quelque fait, et qui peut en faire rapport : *témoin oculaire*, *auriculaire*. — En parlant des choses, marque, monument : *ses blessures sont des témoins de son courage*. — Dans cette acception on dit, pourvu que ce mot se trouve à la tête de la phrase : *ce fut un illustre guerrier, témoin les victoires qu'il a remportées*. Alors *témoin* est indéclinable, et se met toujours au singulier : *témoin telle chose*; *témoin ce qui est arrivé*. — On appelle *témoins nécessaires*, des *témoins* qui ne sont reçus que parce que la chose dont il s'agit n'a pu être connue que d'eux : *un enfant est quelquefois un témoin nécessaire*; *les domestiques sont des témoins nécessaires en certaines occasions*. — On appelle *témoin muet*, une chose qui peut servir d'indice ou d'une sorte de preuve, ordinairement dans une affaire criminelle : *son poignard, trouvé à côté du mort, est un témoin muet contre lui*. — On dit : *prendre quelqu'un à témoin*, pour dire, invoquer son témoignage, le sommer de déclarer ce qu'il a vu. — *Prendre quelqu'un pour témoin*, choisir quelqu'un pour *témoin* dans un duel. — On dit aussi par forme de serment : *Dieu m'est témoin que*.... Dieu sait que... — *Témoin*, morceau d'amadou de même grandeur que celui que le mineur a posé sur l'amorce, et au moyen duquel il peut connaître, quand il s'est retiré hors du rayon d'explosion, le moment où la mine va jouer. — T. de manuf., défaut de la tonte du drap. — Au plur., les relieurs et les libraires nomment *témoins* les bords irréguliers des feuilles de papier qu'on aperçoit en quelque endroit d'un volume, et qui, n'ayant pas été atteints par le couteau à rogner, prouvent que le livre a toute la marge qu'il était possible de lui conserver. — Il se dit des deux bûches que l'on met de chaque côté de la membrure, lorsqu'on corde le bois au chantier. — Petits morceaux de tuile, d'ardoise, etc., qu'on enterre sous les bornes d'un champ, d'un héritage, afin de connaître dans la suite si ces bornes n'ont point été déplacées. — Buttes de terre que les ouvriers laissent à un terrein qu'ils baissent. — Poignées de blé que l'on porte ou fait porter au marché, pour servir d'échantillon de celui qu'on a dans le grenier : *acheter du blé sur témoins*. — On dit fig. et poét. : *arbres, forêts, rochers, témoins de mes soupirs*. — *A témoin*, loc. adv., en témoignage : *je prends Dieu à témoin*, et non pas *à témoins*. — *En témoin de quoi*, terme de pratique : en foi de quoi. — Espion que les évêques avaient dans les paroisses, pour la recherche des hérétiques.

*TEMPE, subst. fém. (*tanpe*) (en latin *tempora*), la partie de la tête qui est depuis l'oreille jusqu'au front. — Nom que les bouchers donnent à un morceau de bois qui tient ouvert le ventre d'un veau, d'un bœuf, ou d'un mouton suspendu.

TEMPÉ, subst. propre mas. (*tanpé*), myth., vallée dans la Thessalie, entre les monts Ossa et Olympe. C'était la plus délicieuse de tout l'univers. Les dieux et les déesses allaient s'y promener et s'y réjouir.—Il y avait dans la Boétie une autre vallée du même nom, qu'Ovide caractérise par le mot *Cycnéia*, à cause de la métamorphose qui s'y fit de Cycnus en cygne.

TEMPÉRAMENT, subst. mas. (*tanpéraman*) (en latin *temperamentum*), complexion; mélange des humeurs dans le corps de l'animal, et plus particulièrement de l'homme. Voy. NATUREL. — Résultat général de la prédominance d'un organe ou d'un système d'organe : *son tempérament est flegmatique ; la bile prédomine dans son tempérament.*—Avec une épithète, il se dit du caractère : *un tempérament vif.*—*Avoir du tempérament*, être fort porté et très-propre à l'amour physique. — Adoucissement, accommodement, expédient en matière d'affaires : *prendre des tempéraments ; proposer des tempéraments pour concilier des intérêts opposés.* — En t. de musique, altération légère qu'on fait aux intervalles pour les rendre moins dissonants.

***TEMPÉRANCE**, subst. fém. (*tanpérance*) (en lat. *temperantia*), vertu qui règle les passions, et surtout les désirs sensuels : *la tempérance est une des quatre vertus cardinales.* — Sobriété : *le travail aiguise son appétit et la tempérance l'empêche d'en abuser.*

TEMPÉRANT, E, adj. (*tanpéran, rante*), qui a la vertu de *tempérance*. Il ne se dit guère que de la sobriété dans le boire et dans le manger : *il est fort tempérant.* — On dit subst. au mas. : *le tempérant évite les excès.* — Se dit de tous les remèdes qui calment une irritation, et en particulier de ceux qui modèrent l'activité de la circulation : *des remèdes tempérants.*—*Poudre tempérante*, qui a la vertu de *tempérer*. En ces deux sens on dit encore substantivement : *un tempérant, des tempérants.*

TEMPÉRANT, part. prés. de *tempérer*.

TEMPÉRATURE, subst. fém. (*tanpérature*) (en latin *temperatura*, ou *temperies*), qualité de l'air selon qu'il est froid ou chaud, sec ou humide : *la température de l'air est douce ; la température de ce climat est humide.* — Degré appréciable de chaleur qui règne dans un lieu, ou dans un corps. —*Température moyenne*, qualité de l'air qui n'est ni chaud ni froid ; son indication sur le thermomètre.

TEMPÉRÉ, E, part. pass. de *tempérer*, et adj. en parlant du climat, de l'air, ni trop chaud, ni trop froid : *climat tempéré, zône tempérée*; zône placée entre la zône torride et une zône glaciale. —En parlant des personnes, modéré, sage, posé. On dit plus souvent modéré : *homme tempéré, esprit tempéré.*—*Style, genre tempéré*, qui tient le milieu entre le sublime et le simple.— Subst. mas. : *le thermomètre marque le tempéré.*

TEMPÉRER, v. act. (*tanpéré*) (en latin *temperare*), modérer, diminuer l'excès de...; *tempérer la chaleur, la force ; tempérer l'ardeur des passions.*—Calmer, soulager : *on tempère une ardeur d'entrailles par des tisanes rafraîchissantes ; tempérer sa bile*, modérer sa colère.—*se* TEMPÉRER, v. pron., s'adoucir.

TEMPESTATIF, adj. mas., au fém. **TEMPESTATIVE** (*tanpècetatif, tive*), tumultueux.

TEMPESTATIVE, adj. fém. Voy. TEMPESTATIF.

***TEMPÊTE**, subst. fém. (*tanpète*) (en latin *tempestas*), violente agitation de l'air, causée par l'impétuosité des vents. Il se dit plus ordinairement des orages qui arrivent sur mer : *notre vaisseau fut battu par la tempête.*—Fig.: trouble, désordre, sédition, etc. : *les mécontents excitent toujours des tempêtes.*—Grand bruit, vacarme : *je ne puis m'accoutumer à la tempête de sa voix.* Il est familier.—Persécution violente qui s'élève contre quelqu'un, pour le perdre, pour l'accabler : *conjurer, détourner la tempête.*

TEMPÊTÉ, part. pass. de *tempêter*.

TEMPÊTER, v. neut. (*tanpêté*), faire bien du bruit, du vacarme.—Fam. : gronder, quereller, faire de grands, de violents reproches à quelqu'un ; on l'emploie avec différents adverbes ; *tempêter pour rien, à propos de rien, tempêter contre quelqu'un*, etc.

TEMPÊTUEUSE, adj. fém. Voy. TEMPÊTUEUX.

TEMPÊTUEUX, adj. mas., au fém. **TEMPÊTUEUSE** (*tanpêtu-eu, tu-euze*), sujet à de fréquentes *tempêtes*. Peu usité.

***TEMPLE**, subst. mas. (*tanple*) (du latin *templum*), édifice consacré aux exercices de religion. Il ne se dit des églises catholiques que dans le style soutenu. — Église des protestants. — Employé absolument, il s'entend du *temple* que *Salomon* bâtit à Jérusalem. — Lieu où demeuraient dans certaines villes les chevaliers du *temple* ou *les templiers.*—Fig. et en style de chaire, on dit : *les fidèles sont les temples vivants du Saint-Esprit.*—*L'univers entier est un temple que Dieu remplit de sa gloire et de sa présence.*—Poét. : *son nom est écrit dans le temple de la gloire, au temple de mémoire*, il est assuré d'une réputation immortelle. — *Temple*, chez les charrons, morceau de bois de trois pieds de long, dont ils se servent pour marquer, quand les rais sont placés dans le moyeu, la distance à laquelle il faut former les mortaises dans la jante. — Au plur., t. de pêche, perches horizontales qui servent à construire les bourdigues.—TEMPLE, ÉGLISE. (*Syn.*) Ces mots signifient, un édifice destiné à l'exercice public de la religion. Mais *temple* est du style pompeux ; *église* du style ordinaire, du moins à l'égard de la religion romaine ; car, à l'égard du paganisme et de la religion protestante, on se sert du mot *temple*, même dans le style ordinaire, au lieu de celui d'*église*. Ainsi l'on dit, le *temple* de Janus, le *temple* de l'Oratoire, l'*église* de Saint-Sulpice. — *Temple* paraît exprimer quelque chose d'auguste, et signifier proprement un édifice consacré à la divinité. *Église* paraît marquer quelque chose de plus commun, et signifier particulièrement un édifice fait pour l'assemblée des fidèles.—L'esprit et le cœur sont les *temples* chéris du vrai Dieu ; c'est là qu'il veut être adoré ; en vain on fréquente les *églises*, il n'écoute que ceux qui lui parlent dans leur intérieur. — Les *temples* du paganisme étaient autrefois des asyles pour les criminels ; et souvent aussi les *églises* des chrétiens ont été un refuge de malfaiteurs.

TEMPLET, subst. mas. (*tanplè*), t. de relieur, tringle mobile.

TEMPLÉTONIE, subst. fém. (*tanplétoni*), t. de bot., genre de plantes.

***TEMPLIER**, subst. mas. (*tanpli-é*), chevalier d'un ancien ordre militaire et religieux, établi à Jérusalem vers 1181, sous le nom de *Chevaliers du Temple*, et aboli par Clément V, sous Philippe-le-Bel, en 1312.—Prov. : *boire comme un templier*, boire beaucoup, avec excès.

TEMPLU, subst. mas. (*tanplu*), t. de tisserand, instrument qui tend l'étoffe sur le métier.

***TEMPORAIRE**, adj. des deux genres (*tanporère*), à *temps*, momentané ; c'est abusivement qu'on l'emploie pour *temporel*.

TEMPORAIREMENT, adv. (*tanporèreman*), pour un *temps*.

TEMPORAL, E, adj. (*tanporale*), qui a rapport aux *tempes*.—Au plur. mas., *temporaux*.

TEMPORALITÉ, subst. fém. (*tanporalité*), juridiction du domaine *temporel* d'un évêché, d'un chapitre, d'une abbaye.

TEMPORAUX, adj. mas. plur. Voyez TEMPORAL.

TEMPOREL, subst. mas. (*tanporèle*), le revenu d'un bénéfice quel qu'il soit ou d'une maison religieuse. — Autorité *temporelle* ou séculière.—La puissance *temporelle* des rois.

TEMPOREL, adj. mas., au fém. **TEMPORELLE** (*tanporèle*), qui passe avec le *temps* ; périssable. Il se dit par opposition à *éternel* et à *spirituel*. — Séculier : *puissance temporelle*.

TEMPORELLE, adj. fém. Voy. TEMPOREL.

TEMPORELLEMENT, adv. (*tanporèleman*), durant un *temps*. Il se dit par opposition à *éternellement*.

TEMPORISATION, subst. fém. (*tanporizâcion*), action de *temporiser*.

TEMPORISEMENT, subst. mas. (*tanporizeman*), retardement avec espoir d'un *temps* plus favorable. (Plus que vieux). On dit mieux *temporisation*.

TEMPORISÉ, part. pass. de *temporiser*.

TEMPORISER, v. neut. (*tanporizé*), retarder, différer dans l'attente d'une occasion, d'un *temps* plus favorable.

TEMPORISEUR, subst. mas.; au fém., **TEMPORISEUSE** (*tanporizeur; zeuze*), celui ou celle qui *temporise*.

TEMPORO-AURICULAIRE, subst. et adj. mas. (*tanporô-ôrikulère*), t. d'anat., se dit du muscle supérieur de l'oreille.

TEMPORO-CONCHINIEN, subst. et adj. mas. (*tanporôkonchiniein*), t. d'anat., c'est le même que le *temporo-auriculaire*.

TEMPORO-MAXILLAIRE, subst. et adj. mas. (*tanporô-makcilelère*), t. d'anat., qui appartient à l'os *temporal* et à la *mâchoire*.

TEMPORO-MAXILLIEN, subst. et adj. mas. (*tanporômakcilein*), t. d'anat., se dit du *temporal*. Peu usité.

***TEMPS**, subst. mas. (*tan*; et devant une voyelle *tanze*) (du lat. *tempus*, *oris*), mesure de la durée des choses : *temps passé, présent, futur* ou *à venir*. Voy. DURÉE.—Terme préfix : *payer dans le temps porté par l'obligation; prévenir, devancer le temps.*— Délai : *demander, donner, prendre du temps.*—Loisir : *je n'ai pas le temps de jouer.*—Conjoncture, occasion : *le temps est favorable ; il n'est pas temps d'y songer*; et prov. : *il y a temps pour tout; chaque chose a son temps.*— On dit : *le temps de faire*, parce que cette expression marque un point défini du *temps*, qui revient à *occasion*; mais on ne peut pas dire *les temps de faire*, parce que les *temps*, au plur., offrent une idée indéfinie.—La saison propre à chaque chose : *le temps des vendanges, de la moisson ; c'est le temps des perdreaux.*—Il se dit des siècles, des âges, par rapport à la chronologie : *du temps du déluge; le temps d'Homère, d'Auguste*, etc.—Il se dit par rapport à l'état où sont les choses pour le gouvernement, les coutumes, les modes : *s'accommoder, céder au temps ; se gouverner selon le temps ou les temps ; c'est le goût du temps.*—Il se dit par rapport aux circonstances générales qui influent sur le bonheur, sur le malheur, sur les mœurs des peuples, etc. : *nous vivons dans un bon temps ; les temps sont bien malheureux ; c'est un temps de désolation.* — Disposition de l'air : *beau, vilain, mauvais temps; être exposé à l'injure du temps.*—Dans la religion catholique, on appelle *quatre-temps*, les trois jours de jeûne ordonnés par l'Eglise dans chacune des quatre saisons de l'année.—Dans la danse, la musique, les exercices militaires, division d'une action en plusieurs moments : *mesure à deux, à trois, à quatre temps ; observer les temps de la danse*, etc.—Dans l'escrime, mouvement que fait l'escrimeur sans tirer.—*Prendre sur le temps*, frapper l'ennemi d'une botte, dans l'instant qu'il s'occupe de quelque mouvement.— En gramm., les différentes inflexions qui marquent dans les verbes le *temps* où se passent les actions dont on parle. — *Temps astronomique*, qui se compte d'un midi à l'autre par la révolution du soleil.—*Temps civil*, le *temps* astronom. accommodé aux usages de la société civile, et divisé en années, mois et jours ue l'on compte d'un minuit à l'autre. — *Temps moyen*, durée divisée en parties parfaitement égales, appelées heures, et telles qu'on en assigne vingt-quatre à chaque jour.—*Temps vrai*, durée mesurée par la révolution diurne apparente du soleil autour de la terre, laquelle n'est pas égale tous les jours de l'année. — *Temps périodique*, *temps* qu'un corps emploie à faire une révolution entière autour d'un point, et plus particulièrement le *temps* qu'emploie une planète à parcourir son orbite entière. — T. de manège; chaque mouvement accompli, de quelque allure que ce soit. Quelquefois, il se prend à la lettre ; d'autres fois, il a une signification plus étendue ; par exemple, quand on dit : *faire un temps de galop*, c'est faire une galopade qui dure peu de *temps*, mais quand on va au pas, au trot ou au galop, et qu'*on arrête un temps*, c'est arrêter presque tout court, et remarcher sur-le-champ. — *Arrêter un demi-temps*, suspendre un instant la vitesse et l'allure du cheval pour la reprendre sans arrêter.—En médec. et en chir., on distingue deux *temps* : celui de *nécessité* et celui d'*élection*.— On appelle, *temps de nécessité*, celui dans lequel on est forcé d'employer tel ou tel médicament, de pratiquer telle ou telle opération; pour empêcher la maladie de s'aggraver, ou pour couper le mal dans sa racine; et *temps d'élection*, celui où l'on se décide d'agir, parce qu'il est plus convenable à la nature de la maladie et à l'état du malade.—T. de vén. : *revoir de bon temps*, reconnaître que la voie de la bête est fraîchement faite de la nuit; si la voie est d'un jour ou de deux, on dit qu'*elle est de vieux temps*.— En t. de mar., on appelle : *gros temps*, un *temps* d'orage ; *temps embrumé*, un *temps* où la mer est couverte de brouillards; *temps affiné*, un *temps* qui n'est plus si sombre, qui commence à s'éclaircir ; *temps à perroquet*, un beau *temps* où le vent souffle médiocrement et porte à route. On le nomme ainsi parce qu'on ne porte la voile à perroquet que dans ce *temps*.— *Avant tous les temps*, avant la création du monde. *A la consommation des temps*, à la fin des siècles. —*Perdre le temps* ou *son temps*, ne rien faire ou faire des choses inutiles.—*Passer bien son temps* · *se donner du bon temps*, se divertir. — *Réparer*

le temps perdu, profiter mieux du *temps* qu'on n'a fait par le passé. — *Passer le temps*, s'occuper à des futilités ; se distraire en attendant un autre moment. — *Tuer le temps*, ne savoir que faire pour se désennuyer. — *Couler le temps*, le laisser écouler, dans l'attente de circonstances plus favorables. — *Chercher à gagner du temps*, à différer. — *Qui a temps a vie*, avec un terme éloigné, on a du loisir et de l'espoir. — *Prendre son temps*, ne se gêner en rien. — *Prendre bien mal son temps*, saisir, ou ne pas saisir l'occasion favorable. — *Prendre le temps de quelqu'un*, attendre les convenances d'une personne. — *Passer mal le temps* ou *son temps*, s'ennuyer beaucoup et souffrir.—*Avoir fait son temps*, sortir d'un emploi dont le *temps* était limité; n'être plus propre aux choses dont on s'est mêlé autrefois avec succès. Dans le second cas, on le dit aussi des choses *cet habit a fait son temps*. — *Cette mode n'aura qu'un temps*, durera peu.—Prov. : *il fait un temps de demoiselle*, il n'y a ni poussière ni soleil.—Fig. et prov. : *prendre le temps comme il vient*, ne s'inquiéter de rien ; s'accommoder à tous les évènements. — Fig. et fam. : *faire la pluie ou le beau temps quelque part*, y être puissant, en grand crédit. Il signifie aussi, dire une chose à quelqu'un et le contraire à un autre pour s'attirer l'approbation des deux parties, ou pour exciter les personnes les unes contre les autres, et tâcher d'en tirer profit.—*A temps*, loc. adv., justement et quand il le fallait ; dans le *temps* prescrit. — *Tout vient à temps à qui sait attendre*, avec de la patience on vient à bout de tout. — *De temps en temps*, loc. adv., de fois à autre. — *Tout d'un temps*, loc. adv., tout de suite. — *Au même temps*, *en même temps*, dans le même instant ou à la même heure, ensemble : *nous arrivâmes en même temps*.—*De tout temps on a estimé les jeunes gens vertueux*. — *En temps et lieu*, dans le *temps* et le lieu convenables.—*Suivant le temps* ou *les temps*, conformément à la circonstance ou aux circonstances. — *Dans le temps*, autrefois, alors, à cette époque.—Myth. *Le Temps*, divinité que l'on confond avec Saturne.

TÉMULENCE, subst. fém. (*témulance*), t. de médec., délire de l'ivresse. (*Boiste*.) Inusité.

TENABLE, adj. des deux genres (*tenable*); il ne s'emploie qu'avec la négative : *cette place*, *ce poste n'est pas tenable*, il ne peut résister, on ne peut le défendre.—Fig. : *cet endroit n'est pas tenable* ou *la place n'est pas tenable*, on ne peut y demeurer commodément ; on y souffre du froid, du chaud, du vent, etc.

***TENACE**, adj. des deux genres (*tenace*) (du latin *tenax*, fait de *tenere*, tenir, retenir), visqueux, qui s'attache, qu'on a peine à détacher, en parlant des humeurs du corps. — Fig. et fam. : 1° avare, qui ne donne qu'avec beaucoup de peine ; 2° opiniâtre. — Fig., entêté, qui tient avec opiniâtreté à son avis, à ses opinions, à ses projets, à ses prétentions, etc. : *cet homme est bien tenace* ; *lorsqu'il a donné son avis, rien ne peut le faire revenir sur une erreur*.—*Avoir la mémoire tenace*, ne point oublier ce qu'on a appris. — En parlant des choses, qui annonce la *ténacité* : *l'obstination tenace des Juifs, des mahométans*. —*Métal tenace*, dont les parties ne se séparent que difficilement. — T. de bot., se dit des plantes ou parties de plantes qui, au moyen de petites pointes hameçonnées ou de petits poils crochus, s'accrochent à ce qui les touche, et ne peuvent être détachées que difficilement : *le calice de la bardane est tenace*.

TENACEMENT, adv. (*tenaceman*), avec *ténacité*, opiniâtreté, et même avarice.

TÉNACITÉ, et non pas **TÉNACITÉ**, subst. fém. (*tenacité*) (du latin *tenacitas*), qualité de ce qui est *tenace*, attachement invariable à une idée, à un projet. — Fig. : 1° avarice ; 2° opiniâtreté.— Fig. et fam. : on dit en parlant d'une personne : *la tenacité de sa mémoire*, pour désigner une mémoire fidèle et sûre, que rien ne peut ébranler.—Beaucoup de personnes écrivent et prononcent, avec l'*Académie*, *ténacité*.

TENACULUM, subst. mas. (*ténakulome*) (mot tout latin), t. de chir., lien dont on se sert dans certaines opérations.

TÉNAGODE, subst. mas. (*ténaguode*), t. d'hist. nat., vermiculaire à tuyau.

Tenaient, 3e pers plur. imparf. indic. du v. irrég. TENIR.

***TENAILLE**, subst. fém. (*tenâ-ie*), instrument de fer avec lequel on *tient*, on saisit, on arrache, etc. : on s'en sert le plus souvent au plur. — Dans les manuf. de glaces, on appelle *tenailles*, un cadre de fer avec lequel on embrasse les cuvettes qui tiennent le verre en fusion, pour le verser sur la table de cuivre. — Les chirurgiens appellent *tenailles incisives*, un instrument dont ils se servent pour couper des esquilles ou cartilages. Ce sont des espèces de pinces dont l'extrémité de chaque branche est un demi-croissant terminé par un tranchant.—En archit., on appelle *tenailles de fer*, ce que les ouvriers appellent aujourd'hui *louve*. — En t. de fortif., on nomme *tenaille*, au sing., un ouvrage construit sur les lignes de défense, tout proche de la courtine. Voy. TENAILLON, qui est peut-être plus usité, et mieux formé.

TENAILLÉ, E, part. pass. de *tenailler*, et adj., se dit d'un ouvrage de fortification composé de saillants et de rentrants à peu près à angles droits.

TENAILLÉE, subst. fém. (*tenâ-ié*), ce qu'on prend avec la *tenaille*.—Chez les épingliers, quantité de tronçons que prend l'empointeur pour les porter sur la meule.

TENAILLER, v. act. (*tenâ-ié*), tourmenter un criminel avec des *tenailles* ardentes.—Se servir de la *tenaille*. — SE TENAILLER, v. pron.— Fig., se torturer, se forger des peines.

TENAILLON, subst. mas. (*tenâ-ion*), pièce de fortification faite d'un bastion détaché avec une double contre-garde.

DU VERBE IRRÉGULIER TENIR :

Tenais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.

Tenais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.

Tenait, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. imparf. indic.

TENANCIER, subst. mas. ; **TENANCIÈRE**, subst. fém. (*tenancié, cière*), t. de droit féodal, celui, celle qui, anciennement, *tenait* des terres en roture et dépendantes d'un fief. — *Franc tenancier*, celui qui avait racheté les droits des terres qu'il *tenait* en roture. — Celui ou celle qui *tient* et possède quelque héritage. — Celui, celle qui *tient* une petite ferme dépendante d'une autre ferme plus considérable.

TENANCIÈRE, subst. fém. Voy. TENANCIER.

TENANT, part. prés. du v. irrég. TENIR.

TENANT, subst. mas. (*tenan*), celui qui, dans un tournoi ou autre exercice de chevalerie, entreprenait de *tenir* contre tout assaillant.—Celui qui défend une opinion contre ceux qui la combattent, qui défend une personne dans la conversation.—Celui qui va souvent dans une maison et y est comme le maître. — *Les tenants et aboutissants d'un héritage*, *d'une affaire*, les héritages adjacents à un héritage, les circonstances et dépendances d'une affaire.—*Tout d'un tenant* ou *tout en un tenant*, loc. adv. et plus que surannée : de suite, d'une même continuité, sans interruption : *il a vingt arpents de vignes tout d'un tenant*.

TENANT, E, adj. (*tenan, nante*), qui *tient*. Il ne se dit que dans ces phrases : *rancune tenante* ; *séance tenante*, avant la fin de la séance, pendant la séance. Autrefois on disait : *les plaids tenants*, ce qui signifiait, à l'audience. — Se dit dans le blason d'une figure humaine, d'un dextrochère, d'une main qui paraît *tenir* quelque pièce ou meuble dans un écu.

***TÉNARE**, subst. propre mas. (*ténare*) (du grec Ταιναρος), mythologie, les enfers. — C'était dans la Laconie le nom d'une partie du promontoire de Malée, par où l'on croyait qu'on pouvait descendre aux enfers par des cavernes profondes et obscures. C'est de là que les poëtes se servent quelquefois du mont *Ténare* pour désigner les enfers. Il y avait un temple de Neptune, surnommé *Tænarium*, qui servait d'asyle inviolable aux malheureux.

TENCE, subst. propre mas. (*tance*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Issengeaux, dép. de la Haute-Loire.

TENDANCE, subst. fém. (*tandance*), effort que fait un objet vers un point quelconque. — Simple direction du mouvement, action de *tendre* vers... — Disposition de l'âme qui la dirige vers un objet : *l'homme a une tendance naturelle au bonheur* ; *l'esprit de l'homme a trop souvent une tendance à l'égoïsme*.

TENDANT, E, adj. (*tandan, dante*), qui *tend*, qui est dirigé à... : *discours tendant à prouver que...* — Il se dit au propre et au fig.

TENDAVE, subst. mas. (*tandave*), nom des moines du Japon.

***TENDELET**, subst. mas. (*tandelé*), t. de mar., pièce d'étoffe tendue à la poupe d'une galère, pour mettre à l'abri du soleil ou de la pluie.

TENDERIE, subst. fém. (*tanderi*), chasse dans laquelle on *tend* des pièges pour attraper des oiseaux ou d'autres animaux.

***TENDEUR**, subst. mas. (*tandeur*), celui qui *tend* quelque chose. — *Tendeur de pièges*, celui qui cherche à surprendre les autres.— Si l'on avait besoin de se servir de ce mot au fém., il ne faudrait pas hésiter à dire *tendeuse*.

TENDINEUSE, adj. fém. Voy. TENDINEUX.

TENDINEUX, adj. mas., au fém. **TENDINEUSE** (*tandineu, neuze*), qui a rapport au *tendon* ou qui est de la nature des *tendons*.

TENDOIRE, subst. fém. (*tandoare*), dans les fabriques d'étoffes, bâton que l'on fait entrer dans le trou de la poitrinière, pour l'empêcher de se dérouler et *tendre* l'étoffe. — Au plur., longues perches pour faire sécher les étoffes de laine.

TENDON, subst. mas. (*tandon*) (du lat. *tendo*, *tendonis*, fait dans la même signification de *tendere*, tendre, parce que son action principale consiste dans la *tension*), extrémité du muscle, cordon de fibre qui se rattache à l'os. — *Tendon d'Achille*, gros *tendon* aplati, situé à la partie postérieure et inférieure de la jambe. — *Tendon failli*, celui qui est par trop faible ; *tendon féru*, celui qui est blessé. — Espèce de cartilage qui entoure une partie du pied du cheval, et qui est situé près de la couronne.

TENDONTAGRE, subst. fém. (*tandontaguere*), t. de médec., goutte dans les *tendons*. Inusité.

TENDRAC, subst. mas. (*tandrake*), t. d'hist. nat., espèce de mammifère carnassier.

***TENDRE**, subst. mas. (*tendre*), *tendresse* : *sentir du tendre pour telle personne*. Presque inusité, quoique l'*Académie* autorise encore l'usage de ce subst.

***TENDRE**, adj. des deux genres (*tandre*) (du lat. *tener*, dérivé du grec τερην, qui a la même signification), qui peut être aisément coupé, divisé : *bois, pierre tendre*.—Qui peut être aisément broyé avec les dents : *viande fort tendre* ; et fam. : *tendre comme rosée*. — Frais, nouvellement cuit, en parlant du pain : *du pain tendre*. — Sensible, délicat : *il est tendre au froid* ; *avoir la peau tendre* ; *écorce tendre*. — Par extension, douillet, très-délicat. Fam. : *avoir la peau tendre*.—*Avoir la vue tendre*, faible. —T. de man. : *un cheval est tendre à l'éperon*, est extrêmement sensible à l'éperon.—*Il a la bouche tendre*, la bouche délicate. — *Il est tendre aux mouches*, extrêmement sensible aux moindres piqûres de mouches, et fig. aux moindres choses. — Fig., premier, jeune, en parlant de l'âge : *dans un âge tendre* ; *dès ses plus tendres années*. — Sensible à la compassion, à l'amitié, et surtout à l'amour : *avoir l'âme*, *le cœur tendre*. — *Avoir la conscience tendre*, être délicat relativement à la conscience.—En t. de mus., *un air tendre*, un air touchant et passionné. — Qui inspire ces sentiments : *discours, vers, paroles tendres* ; *son de voix tendres*, touchant et gracieux.—En peint. : *couleurs tendres*, douces et suaves.—*Pinceau tendre*, très-délicat. — Prov. et fam. : *jeune femme, pain tendre et bois vert, mettent la maison en désert*, ruinent les petits ménages.

***TENDRE**, v. act. (*tandre*) (du lat. *tendere*, dérivé, dans le même sens, du grec τεννειν, en éolique, pour τειvειν), bander : *tendre une corde, un arc*.—Dresser : *tendre un pavillon*, *une tente, un lit, une tapisserie*.—Préparer, disposer: *tendre des filets aux oiseaux*, *une souricière* ; *tendre des toiles pour le sanglier*. — Tapisser : *tendre une chambre, un appartement* ; *les tendre de damas, de velours, de deuil*.—*Tendre un panneau, un piège à quelqu'un*, faire en sorte qu'il tombe en quelque ridicule, l'induire à commettre quelque faute, à faire quelque fausse démarche, etc. — Présenter en avançant : *tendre la main ou son chapeau pour demander l'aumône* ; *tendre les mains au ciel* ; *tendre la main à quelqu'un en signe d'amitié*. — *Tendre le cou*, *tendre le ventre*, avancer trop le cou, avancer trop le ventre. — Fig. : *tendre les bras à quelqu'un*, le secourir dans le besoin. — *Tendre les mains à quelqu'un*, implorer son secours. — *Tendre son esprit sur quelque chose*, apporter beaucoup d'attention à une chose. — Neut., aller, aboutir vers... : *où tend ce chemin ?* *où tendent vos pas ?* — Fig. : se diriger à..., avoir

pour but : *tendre à la perfection; cela ne tend à rien.* — *Cette maladie tend à la mort*, est mortelle. — *Le malade tend à sa fin*, est bien près de sa fin. — *Cet homme tend toujours à ses fins*, a toujours ses intérêts en vue.—*se* TENDRE, v. pron.

TENDRELET, adj. mas., au fém. TENDRELETTE (*tandrelè, lète*), diminutif de *tendre.*

TENDREMENT, adv. (*tandreman*), avec *tendresse.* — En t. de peint., *peindre tendrement*, d'une manière suave et moelleuse. — On le dit en musique dans le même sens que l'italien *amoroso.*

TENDRESSE, subst. fém. (*tandrèce*), sensibilité à l'amitié ou à l'amour : avec cette différence que la *tendresse* a sa source dans le cœur, et la *sensibilité* dans les sens et dans l'imagination. Celle-ci tient plus à la *sensation*, celle-là au *sentiment*. La première est *active*, la seconde est *passive*. On s'attache un cœur *sensible*; un cœur *tendre* s'attache de lui-même. — Amour *tendre* et passionné.—Au plur., caresses, témoignages d'affection : *il m'a fait mille tendresses.*— En t. de peinture, de sculpture, etc., douceur, suavité : *peindre avec tendresse.*

TENDRETÉ, subst. fém. (*tandreté*), qualité de ce qui est *tendre* : *la tendreté de ces perdrix, de ces artichauts, de ces fruits*, etc. Il ne se dit que des viandes, des fruits et des légumes.

TENDREUR, subst. fém. (*tandreur*). *Boiste*, qui attribue ce mot à *Montaigne*, veut qu'il se dise *de la voix.* Nous ne trouvons que cet exemple de l'emploi de ce mot, qui n'est nullement usité.

TENDRIFIÉ, E, part. pass. de *tendrifier.*

TENDRIFIER, v. act. (*tandrifié*), rendre *tendre*, attendrir.—*se* TENDRIFIER, v. pron. (*Boiste.*) Inusité.

TENDRIS, subst. mas. (*tandri*), filet de la vigne. Telle est du moins la définition de *Boiste.* Inusité.

TENDRON, subst. mas. (*tandron*), bourgeon, rejeton *tendre* de quelques arbres ou plantes.— Fig. et fam. : *un jeune tendron*, une jeune fille. — Au plur., *tendrons*, se dit des cartilages qui sont à l'extrémité des os de la poitrine de certains animaux : *tendrons de veau.*—*Des tendrons d'artichauts, de choux, de laitues*, les parties solides auxquelles les feuilles sont attachées.

TENDU, E, part. pass. de *tendre*, et adj., bandé, etc. — Fig., *avoir l'esprit tendu*, fortement appliqué à quelque chose. — *Un style tendu*, un style qui marque l'effort, qui manque d'aisance, de souplesse, de naturel. — En t. de médec., se dit du pouls lorsque l'artère semble roide, comme si elle était tirée par ses deux extrémités : *ce malade a le pouls bien tendu.*

TENDUE, subst. fém. (*tandu*), canton occupé par des piéges pour les oiseaux.

TÉNÈBRES, subst. fém. plur. (*ténèbre*) (du latin *tenebræ*), privation de lumière, obscurité, nuit : *les ténèbres de la nuit.*—Fig., égarement, erreur, aveuglement : *le paganisme couvrit la terre de ténèbres.* — Fig. : *les ténèbres de l'erreur; les ténèbres de l'ignorance; les ténèbres de l'idolâtrie; des œuvres de ténèbres; en voulant s'éclairer de bonne foi sur ces matières, il s'était enfoncé dans les ténèbres de la métaphysique; pourquoi sa philosophie est-elle entourée d'une triple enceinte de ténèbres?* — Office qui se dit dans l'église le mercredi, le jeudi et le vendredi de la semaine sainte : *aller à ténèbres; chanter une leçon de ténèbres.*—TÉNÈBRES, OBSCURITÉ, NUIT. (*Syn.*) Les *ténèbres* semblent signifier quelque chose de réel et d'opposé à la lumière. L'*obscurité* est une privation de clarté. La *nuit* est la cessation du jour, c'est-à-dire le temps où le soleil n'éclaire plus. — On dit, des *ténèbres*, qu'elles sont épaisses; de l'*obscurité*, qu'elle est grande; de la *nuit*, qu'elle est sombre. On marche dans les *ténèbres*, à l'*obscurité*, et pendant la *nuit.*

TÉNÉBREUSE, adj. fém. Voy. TÉNÉBREUX.

TÉNÉBREUSEMENT, adv. (*ténébreuzeman*), dans les *ténèbres*, d'une manière *ténébreuse.*

TÉNÉBREUX, adj. mas., au fém. TÉNÉBREUSE (*ténébreu, breuze*), obscur, plein de *ténèbres.* Voy. OBSCUR. — En t. de poésie, *le sejour ténébreux*, l'enfer. — Fig., *les temps ténébreux de l'histoire*, les temps où elle est obscure, incertaine. — Par extension : *voix ténébreuse*, voix forte et sombre. — *Avoir l'air sombre et ténébreux*, être mélancolique. — *Ténébreux*, s'emploie figurément pour signifier celui qui se plaît dans les *ténèbres*, qui cache des intentions criminelles : *un coquin ténébreux, un conspirateur ténébreux.*

*TÉNÉBRICOLE, S. mas. et adj. des deux genres (*tandrikole*), t. d'hist. nat., genre d'insectes.

TÉNÉBRIONITES, subst. m. pl. (*ténébri-onite*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes coléoptères.

TÉNÉBROSITÉ, subst. fém. (*ténébrôzité*), qualité de ce qui est *ténébreux.*

TÉNÉCHIR, subst. mas. (*ténéchir*), t. de relat., planche ou pierre sur laquelle les Turcs étendent les morts pour les laver avec soin.

TÉNÉDIEN, subst. mas. (*ténédiein*), nom d'anciens habitants de *Ténédos.*

TÉNÉDOS, subst. propre mas. (*ténédôce*), île de la mer Égée, célèbre par le culte qu'on y rendait à Apollon et à Ténès. C'est derrière cette île que les Grecs cachèrent leur flotte, lorsqu'ils firent semblant de lever le siége de Troie, pendant que les Troyens faisaient entrer dans leurs murs le cheval de bois.

TÈNEMENT, ou mieux TENNEMENT, et non pas TÉNEMENT, subst. mas. (*tèneman*), t. de cout., métairie dépendante d'une seigneurie.— Prescription.

TÉNESME, subst. mas. (*ténèceme*) (du grec τενεσμος, tension, dérivé de τεινειν, tendre; parce que dans cette maladie on sent une *tension* continuelle au fondement), t. de médec., épreintes douloureuses qu'on sent au fondement, avec des envies continuelles et presque inutiles d'aller à la selle. — *Ténesme vésical*, envie continuelle d'uriner.

TENETTES, subst. f. pl. (*tenète*) (de *tenere*, tenir), espèce de pincette dont on se sert pour saisir et tirer la pierre de la vessie dans l'opération de la taille. L'*Académie* n'emploie ce mot qu'au plur.; nous nous rangeons de son côté.

*TENEUR, subst. fém. (*teneur*), le contenu de quelque écrit, de quelque acte que ce soit : *la teneur d'une sentence; l'arrêt sera exécuté selon sa forme et teneur.*

*TENEUR, subst. mas. (*teneur*), t. de faucon., se dit d'un troisième oiseau qui attaque le héron en son vol. —*Teneur de livres*, commis qui, chez un négociant, met par écrit ce qui s'y vend et ce qui s'y achette, ce qu'on y paie et ce qu'on y reçoit. En ce sens on dirait bien, au fém., *teneuse.*

DU VERBE IRRÉGULIER TENIR :

Tenez, précédé de *vous*, 2ᵉ pers. plur. prés. indic.

Tenez, 2ᵉ pers. plur. impér.

*TENGA, subst. mas. (*tangua*), t. de bot., cochi, coco, espèce d'arbre d'Amérique.

TÉNIA, subst. mas. (*téni-a*) (mot lat.), t. d'hist. nat., ver plat et long qui s'engendre dans le corps humain; ver solitaire.—Sorte de poisson de mer.

TÉNIANOTE, subst. mas. (*téni-anote*), t. d'hist. nat., espèce de petit poisson long du genre des cipodes.

TÉNIE, subst. fém. (*téni*), t. d'archit., moulure plate, bande ou listel.

DU VERBE IRRÉGULIER TENIR :

Teniez, précédé de *vous*, 2ᵉ pers. plur. imparf. indic.

Teniez, précédé de *que vous*, 2ᵉ pers. plur. prés. subj.

Tenions, précédé de *nous*, 1ʳᵉ pers. plur. imparf. indic.

Tenions, précédé de *que nous*, 1ʳᵉ pers. plur. prés. subj.

TÉNIFUGE, adj. des deux genres (*ténifuje*), t. de médec.; se dit des remèdes propres à détruire le *ténia* — Il est aussi subst. mas.

TENILIO, subst. mas. (*tenili-o*), t. d'hist. nat., coquillages de mer qu'on mange sur les bords de la Méditerranée.

*TÉNIOÏDE, subst. mas. et adj. des deux genres (*téni-o-ide*), t. d'hist. nat., nom d'une famille de vers intestinaux.

*TENIR, v. act. (*tenir*) (du lat. *tenere*, dérivé du grec τεινειν, tendre, à cause de l'état de tension où sont les muscles quand on *tient* quelque chose), avoir à la main ou entre les mains : *tenir une arme, tenir un livre, un bâton, tenir des chevaux par les rênes, tenir un chien en laisse; tenez bien ce que je vous donne, ne le laissez pas tomber.* — On dit, au jeu des dés : *tenir le dé*, pour dire, *tenir* le cornet, avoir la main pour jeter les dés; et fig., on dit qu'*un homme veut toujours tenir le dé dans la conversation*, pour dire qu'il veut s'en rendre le maître, et ne pas laisser parler les autres. — Posséder : *tenir une maison à loyer.* — Supporter : *il y en a plus qu'il n'en peut tenir.* — Contenir, renfermer : *cette futaille tient plus de deux cents litres; cette cave tient quarante pièces de vin.* — Occuper : *un officier tient une place pour le roi; on tient le jeu de quelqu'un, pour quelqu'un; il tient le premier étage; tenir une maison, un appartement*; et sans article : *tenir auberge, cabaret, chambre garnie, pension, boutique, académie de jeu.*— *Tenir* se dit pour exprimer l'ordre des personnes et des choses : *les présidents, dans les compagnies, tiennent le premier rang; on tient son rang, sa place, son poste*; et fam. : *on tient son coin; les livres d'histoire tiennent le premier rang dans sa bibliothèque; vous tenez trop de place.*—Présider dans les fonctions publiques, dans les assemblées : *tenir conseil.* — Mettre et garder en quelque lieu : *tenir de l'argent, des papiers dans un cabinet; on l'a tenu long-temps en prison.* — Maintenir, entretenir : *tenir les choses en état, en bon état; tenir sa maison propre, ses enfants bien vêtus, ses affaires en ordre*, etc.—Exécuter, accomplir, garder : *un homme honnête tient sa promesse; un roi sage tient ses traités.* — Avoir, entretenir : *il tient son fils au collége; ce ministre tient des émissaires, des espions dans les cours étrangères.* — *Tenir*, se dit pour exprimer les maux qui se sont emparés du corps et de l'âme : *la goutte, la fièvre le tient; son accès le tient; sa mauvaise humeur le tient; on voit bien ce qui le tient, c'est la peur; qu'est-ce qui le tient? la mauvaise honte.* — Il se dit encore pour exprimer les effets un peu durables de quelque chose : *le lait tient le teint frais; les fruits fondants tiennent le ventre libre; la fourrure tient chaud; la société tient gai; le régime me tient sain; l'exercice me tient dispos; la solitude me tient laborieux.* — Au fig., contenir, retenir : *il est si remuant, si vif, qu'on ne le peut tenir, tenir en place; rien ne le peut tenir*, c'est-à-dire contenir, réprimer; *vous ne pouvez vous tenir de jouer, de médire.* C'est dans ce sens figuré qu'on dit : *tenir les peuples dans le devoir, les enfants dans le respect, les ennemis en échec, dans la crainte.*—*Tenir quelqu'un le bec dans l'eau*, le *tenir* dans l'attente de quelque chose qu'on lui fait espérer. — *Tenir quelqu'un à court*, ne pas lui laisser la liberté de faire, de dire ce qu'il voudrait. —*Tenir les livres*, faire les fonctions de teneur de livres.— *Un emploi tient en sujétion*, ne laisse guère de loisir, de temps libre.—*Tenir rigueur à quelqu'un*, c'est le traiter avec rigueur, ne lui faire aucune grace. — *Tenir tête à quelqu'un*, lui résister, ne lui point céder. — *Tenir la main à quelque chose*, prendre garde à quelque chose, avoir soin que quelque chose se fasse comme il faut, etc. — *Faire tenir des lettres, des effets, de l'argent, etc., à quelqu'un, dans un endroit*, faire en sorte que des lettres soient rendues, que les effets soient remis; faire toucher de l'argent par quelqu'un ou pour quelqu'un, dans un endroit. — *Tenir lieu d'une chose*, en faire l'office, la remplacer : *vous m'avez jusqu'à présent tenu lieu de père; ce présent tient lieu d'argent.* — Se dit relativement aux devoirs qu'on est obligé de remplir : *vous êtes tenu de vous rendre au conseil; un officier est tenu de marcher avec son régiment.* — T. de mus. : *tenir sa partie*, chanter ou jouer sa partie. — *Tenir sur une note*, l'exécuter selon sa valeur. — Fig. : *elle tient bien sa partie*, elle s'acquitte bien de ce qu'elle doit faire, ou remplit bien ses occupations. — Au jeu de quilles, *tenir pied à boule*, tenir le pied à l'endroit où la boule s'est arrêtée; et fig., suivre assidûment et constamment une affaire, une entreprise, les devoirs de sa charge, de son emploi; s'attacher sans discontinuation à l'étude. —En t. de mar., *tenir*, pris dans sa signification générale, est synonyme de *prendre* et d'*amarrer*; mais il a différentes significations suivant qu'il est joint avec un autre mot : *tenir au vent*, naviguer avec le vent contraire; *tenir la mer*, être et demeurer à la mer; *tenir le balant d'une manœuvre*, amarrer le balant d'une manœuvre, afin qu'elle ne balance pas; *tenir le large*, se servir de tous les vents, qui sont depuis le vent de côté jusqu'au vent d'arrière inclusivement; *tenir le lit du vent*, se servir du vent qui semble contraire à la route; *tenir le vent*, être au plus près du vent; *tenir sous voiles*, avoir toutes les voiles appareillées, et être prêt à faire route; *tenir un bras*, haler un bras et l'amarrer; *tenir une manœuvre*, attacher une manœuvre ou l'amarrer. — Arrêter, fixer, réprimer : *il ne peut tenir sa langue; tenir les esprits en suspens, les affaires en balance.* — Occuper durant quelque temps : *cela m'a tenu deux heures.* — Réputer, estimer, croire : *je tiens l'affaire faite; on le tient ruiné*, etc. — *Tenir de*, être rede-

vable de : *il tient tout de ma libéralité.* — Avoir appris de : *je tiens cette nouvelle d'un tel.* — Avoir apporté en naissant et reçu de ses parents avec le sang : *il a l'air timide, il tient cela de son père;* et neut. : *il tient de son père, de sa mère,* il en a les traits ou les qualités bonnes ou mauvaises. — Fam. : *tenez, voilà votre livre,* recevez ou prenez votre livre; *tenez, ce que vous dites ne me touche pas,* je vous avertis que je ne suis pas touché de..., etc.; *tenez, voilà votre ami qui passe,* voyez, voilà, etc. *Tenez* est dans ces phrases une sorte d'interjection. — Prov. : *tenir le loup par les oreilles,* ne savoir quel parti prendre, parce qu'il y a du danger de tout côté. — *Tenir quelqu'un à la gorge,* la lui serrer; et fig., le réduire à ne pouvoir se défendre. — On dit à peu près dans le même sens : *tenir le pied ou le poignard sur la gorge à quelqu'un.* — Prov. et fig. : *tenir quelqu'un dans sa manche,* en disposer comme on veut. — Fig. : *tenir quelqu'un au filet,* lui faire long-temps espérer quelque chose sans lui rien donner. — Fig. : *tenir quelqu'un par les cordons,* le mener comme un enfant. — Fig. et prov. : *il tient le bon bout par-devant lui,* il est nanti, il a ses sûretés. — *Tenir un enfant sur les fonts de baptême,* en être le parrain ou la marraine. — Fig. : *tenir quelqu'un sur les fonts, sur le tapis,* parler de quelqu'un et en dire presque toujours du mal. — *Tenir une terre par ses mains,* la faire valoir par soi-même. — *Tenir,* suivre : *ils tiennent le chemin de Lyon; quelle route tiendrez-vous?* et en t. de vèn. : *tenir la voie,* la suivre.— Fig. : *tenir le milieu, tenir un juste milieu,* s'éloigner également de deux excès, de deux extrémités. — *Tenir le milieu dans une affaire,* prendre un tempérament, un expédient entre deux extrémités, entre deux choses opposées. — *Tenir une bonne conduite, une mauvaise conduite,* se conduire bien, se conduire mal. — *Tenir le parti de quelqu'un,* suivre le parti de quelqu'un. — *Tenir registre de quelque chose,* l'écrire dans un registre. — Fig. : *cet homme tient registre de tout,* remarque tout exactement et s'en souvient. — *Tenir compte d'une somme à quelqu'un,* la lui passer en compte. — Fig. : *tenir compte de quelque chose à quelqu'un,* lui en avoir obligation, chercher à le reconnaître. — *Ne tenir compte de quelqu'un, de quelque chose,* n'en point faire de cas. — Neut., subsister sans altération : *le marché tient, il faut que le traité tienne.* — Durer, être pendant un certain temps : *cette foire tient pendant tant de jours.* — Résister : *cette place a tenu six mois.*— Demeurer dans un certain état : *la frisure ne tient pas; le temps ne tiendra pas.* — T. de chasse. *les perdrix ne tiennent pas,* n'attendent pas, ou partent de loin.— Au trictrac, pouvoir jouer sans rompre son plein, continuer à jouer sans lever les dames.—*Tenir à,* en parlant des personnes, appartenir : *il tient à cette famille.*—En parlant des choses, être proche, être joint, contigu, attaché, attenant; adhérer : *ce jardin tient à ma maison, la forêt au jardin; le tableau ne tient qu'à un clou; ce miroir tient mal,* il est mal attaché. — De là on a dit, au fig. : *la vie ne tient qu'à un fil, ne tient à rien; sa condamnation a tenu à peu de chose; à quoi tient-il que vous ne sollicitiez cette affaire? il n'y a ni considération, ni crédit qui tienne, il sera condamné; s'il ne tient qu'à donner de l'argent, en voilà; il n'a pas tenu à moi que vous ne fussiez heureux; votre argent ne tient à rien; sa chemise lui tient au dos; cela tient à chaux et à sable; tout cela tient bien ensemble.* — Prov. : *cela tient comme glu, comme poix.*— *Tenir pour,* être partisan de. — *Tenir contre,* résister, au propre et au fig. —*Tenir que,* penser que.— *En tenir,* être dupe, être amoureux, être ivre : *il en tient, le bon homme.* — *N'y pas tenir,* ne pouvoir supporter. — *Tenir bon, tenir ferme,* résister avec courage, ne point se relâcher, ne point se laisser aller aux persuasions d'autrui. — *Cette chose lui tient au cœur,* il l'affectionne extrêmement ou il en a du ressentiment. — SE TENIR, v. pron., être, demeurer en un certain lieu : *tenez-vous là, ne vous tenez pas au vent, au soleil.* — Prov. : *quand on est bien, il faut s'y tenir.* — Être dans un certain état : *se tenir propre, caché, droit,* etc. : *se tenir à genoux.* — On dit *se tenir bien à cheval,* pour dire y être ferme, et de bonne grace. — En parlant d'une assemblée, avoir lieu : *l'assemblée se tint dans un tel endroit.* — *Se tenir à,* s'attacher : *il se tint à une branche;* et fig. : *je me tiens, ou je m'en tiens, à votre décision.*— *Se tenir de,* s'empêcher de... Il ne se dit qu'avec la négative : *il ne peut se tenir de parler.* — *S'en tenir à,* s'arrêter, se borner à. — Unipers., qui ne se dit que dans le sens négatif ou interrogatif : *il ne tiendra qu'à vous d'avoir la paix; à quoi tient-il que vous ne le fassiez?—Qu'à cela ne tienne,* peu importe.— *Il ne tient à rien que...* peu s'en faut que... — Fam. : *je ne sais qui me tient,* qui m'empêche. On sous-entend d'éclater, de battre, etc.

TÉNÉRUS, subst. propre mas. (*ténéruce*), myth., fils d'Apollon et de la nymphe Mélie, reçut de son père le don de prédire l'avenir.

TÉNÈS, ou **TÉNUS**, subst. propre mas. (*ténèce, nuce*), myth., fils de Cycnus. Ayant été enfermé tout jeune dans un coffre, et jeté dans la mer, les flots le portèrent dans une île qu'on appelait Leucophrys, et qui depuis fut nommée Ténédos. Il y fut révéré comme un dieu. Voyez PHILONOMÉE.

TENNIS, subst. mas. (*ténenî*), sorte de jeu de balle dans lequel on se sert de raquettes de bois très-étroites. Peu connu.

***TENON**, subst. mas. (*tenon*), bout d'une pièce de bois qui entre dans une mortaise. — Morceau de fer qui est au-dessus du canon d'une arme à feu.

DU VERBE IRRÉGULIER **TENIR** :

Tenons, 1^re^ pers. plur. impér.

Tenons, précédé de *nous*, 1^re^ pers. plur. prés. indic.

TENOR, et non pas **TÉNOR**, subst. mas. (*ténor*) (rac. française *tenir*, mot imité de l'italien), voix moyenne entre la haute-contre et la basse-taille. C'est la voix que nous appelons aussi *taille.* — Chanteur qui a ce genre de voix.

TENORISTE, et non pas **TÉNORISTE**, subst. mas. (*ténoricete*), chanteur qui a une voix de *tenor.*

TENREC, subst. mas. (*tanrèk*), t. d'hist. nat., genre de mammifères carnassiers.

TENSAS, subst. propre mas. plur. (*tançâ*), peuples du Mississipi.

TENSEUR-DE-L'APONÉVROSE, subst. mas. (*tanceurdelaponévrôze*), t. d'anat., muscle de l'*aponevrose.*

TENSIF, adj. mas., au fém. **TENSIVE** (*tancif, cive*), t. de médec., accompagné de *tension.*

TENSION, subst. fém. (*tancion*) (du lat. *tensio*), état de ce qui est *tendu* : *tension des nerfs; cette fluxion lui cause une grande tension à la peau.* — Fig., grande application d'esprit.

TENSIVE, adj. fém. Voy. TENSIF.

***TENSON**, subst. mas. (*tançon*), autrefois, dispute galante entre deux poètes. Vieux.

***TENTACULAIRE**, subst. mas. (*tantakulère*), t. d'hist. nat., ver intestinal.

TENTACULE, subst. mas. (*tantakule*), t. d'hist. nat., membrane particulière aux poissons du genre des mollusques. — Sorte de bras chez plusieurs animaux aveugles, pour tâter le terrein, les objets environnants, et saisir leur proie.

TENTACULÉ, E, adj. (*tantakulé*), se dit du genre des *tentacules*, des espèces qui ont des *tentacules.*

TENTANT, E, adj. (*tantan, tante*), qui *tente*, qui cause des désirs : *voilà une occasion tentante.*

TENTATEUR, subst. mas.; **TENTATRICE**, subst. fém. (*tantateur, trice*), celui ou celle qui *tente*, qui cherche à séduire.— *Le tentateur,* le démon. —On dit aussi adj. : *l'esprit tentateur.*

TENTATIF, adj. mas., au fém. **TENTATIVE** (*tantatif, tive*), qui *tente*, qui inspire des désirs.—*Tentative,* subst. fém. Voy. ce subst.

TENTATION, subst. fém. (*tantâcion*), mouvement intérieur qui *tente*, qui excite au mal : *résister* ou *succomber, céder à la tentation.* — *Tentation de...*, envie de...: *il avait une grande tentation de partir.*

TENTATIVE, adj. fém. Voy. TENTATIF.

TENTATIVE, subst. fém. (*tantative*) (du latin *tentamen*), effort qu'on fait pour voir si l'on pourra venir à bout de quelque dessein. — La première thèse pour les grades de théologie.— On l'emploie quelquefois adj., et l'on appelle *méthode tentative,* une méthode grossière et imparfaite, que l'on tâche de perfectionner par des essais et des expériences. — T. de jurispr., *tentative de crime* ou *de délit,* acte préparatoire d'un délit qui n'a pas été commis.

TENTATRICE, subst. fém. Voy. TENTATEUR.

***TENTE**, subst. fém. (*tante*) (du latin *tentorium,* fait dans le même sens de *tendere,* tendre, étendre), pavillon dont on se sert à l'armée, à la campagne pour se mettre à couvert. — Petit rouleau de charpie qu'on met dans les plaies, pour empêcher qu'elles ne se referment trop tôt. — Chez les boyaudiers, espèce de long châssis sur lequel on étend les boyaux pour les faire sécher. — *La tente,* en t. de chasse, les filets que l'on tend.

TENTÉ, E, part. pass. de *tenter.*

TENTEMENT, subst. mas. (*tanteman*), t. d'escrime, action de battre deux fois l'épée contre celle de son adversaire.

TENTER, v. act. (*tanté*) (du latin *tentare*), essayer : *j'ai tenté toutes sortes de moyens; tenter une entreprise;* et neut. : *tenter de faire une chose.* — Solliciter au mal. — Dans un sens moins odieux, *donner envie de...; je suis bien tenté de le faire.* — Dans le langage de l'Écriture, éprouver : *Dieu tenta Abraham.* — *Tenter Dieu,* lui demander des miracles, etc., sans nécessité. — Fam. : *tenter fortune,* hasarder quelque chose dans l'espérance du succès. — *Tenter,* signifie aussi donner envie, faire naître le désir, l'envie de faire quelque chose : *quoi! ces viandes ne vous tentent-elles pas?* — Faire des propositions capables de corrompre la fidélité : *on tente un valet pour le détourner du service de son maître; il tenta le geôlier pour s'évader de prison.* — On dit communément qu'*une personne est bien tentée de faire quelque chose,* pour dire qu'elle en a une extrême envie; *je suis bien tenté d'aller à la campagne; ce beau temps me tente.*—T. d'escrime, faire, exécuter le *tentement*, battre deux fois l'épée de son adversaire avec la sienne.—SE TENTER, v. pron.

TENTHRÈDE, subst. fém. (*tantrède*), t. d'hist. nat., genre d'insectes.

***TENTHRÉDINE**, subst. fém. (*tantrédine*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes.

TENTIPELLE, subst. mas. (*tantipèle*), t. de chir., sorte de cosmétique.

TENTOI, subst. mas. (*tantoè*), t. de tapissiers; barre pour tourner et tendre les ensouples qui portent la chaîne des métiers de haute-lice.

TENTURE, subst. fém. (*tanture*), certain nombre de pièces de tapisserie : *tenture de verdure, de velours, de damas,* etc. — La peine de *tendre* la tapisserie ou des lits : *tant pour la tenture.* — Il se dit d'une charmille, ou de tout autre arbrisseau dont les branches et les feuilles couvrent les murs d'un jardin. — Il se dit également des étoffes noires que l'on met devant la maison d'un décédé, ou que l'on dispose dans l'église lorsqu'on va faire son service. — Il se dit de même des étoffes que l'on *tend* au moment où la procession du Saint-Sacrement va passer.

TENTYRIE, subst. fém. (*tantiri*), t. d'hist. nat., genre d'insectes.

TENU, E, part. pass. de *tenir*, et adj. — Entretenu, soigné : *jardin bien* ou *mal tenu.* — Obligé à faire : *je ne suis pas tenu à cela; les locataires sont tenus des menues réparations; à l'impossible nul n'est tenu.* — *Tant tenu, tant payé,* se dit d'une personne ou d'une chose que l'on paie à proportion du temps qu'on s'en est servi.

TÉNU, E, adj. (*ténu*) (du latin *tenuis*), peu compacte, fort délié : *substance ténue.*

TENUE, subst. fém. (*tenu*), temps pendant lequel une assemblée *tient* ou *se tient.*— Assiette ferme : *cet homme n'a point de tenue à cheval.* En ce sens on dit fig. : *le temps n'a point de tenue; cet homme n'a point de tenue,* le temps, cet homme est fort variable. — Manière de se mettre, de s'habiller : *elle a une bonne tenue; sa tenue annonce beaucoup de goût.* — Manière de tenir sa plume en écrivant. — *Tenue de livres,* action de *tenir* les livres. — On dit, en termes militaires : *la tenue d'une troupe, d'un régiment, d'un soldat,* pour, la manière d'être vêtu, entretenu; et l'on dit, par extension, d'un homme qui est propre et soigné dans ses habits, qu'*il a une bonne tenue.* — On dit aussi *la tenue d'un vaisseau,* c'est-à-dire, la façon dont l'ordre, la propreté, le service y sont maintenus.— Au trictrac, action du joueur, qui, ayant gagné un trou et pouvant s'en aller et relever ses dames, ne s'en va pas. — En mus., continuation d'un même son pendant quelques mesures. — En t. de mar. : *fond de bonne* ou *mauvaise tenue,* bon ou mauvais pour l'ancrage, sur lequel l'ancre *tient* ou ne *tient* pas. — En t. de vieille féodalité, *tenue noble,* fief qui relève d'un autre fief. — *Tout d'une tenue,* loc. adv., sans interruption : *il possède cent arpents tout d'une tenue.*

***TÉNUIROSTRE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*ténu-irocetre*) (du latin *tenuis,* faible, et

rostrum, bec), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux passereaux.

TÉNUITÉ, subst. fém. (*ténu-ité*) (du latin *tenuitas*), t. didact., qualité d'une substance ténue et déliée.

*TENURE, subst. fém. (*tenure*), redevance, mouvance d'un fief ou d'un seigneur supérieur.

TÉORBE, subst. mas. Voy. THÉORBE, qui est la seule bonne orthographe. L'*Académie* dit *téorbe* et *tuorbe*.

TÉOULIER, subst. mas. (*té-oulié*), t. de bot., espèce de raisin qui provient du pineau de Bourgogne.

TÉPALI, subst. mas. (*tépali*), t. de bot., espèce d'arbre du Malabar.

TÉPÉZIE, subst. fém. (*tépézi*), t. de bot., genre de plantes qui diffère peu de celui des gonzalées.

TÉPHRAMANCIE, subst. fém. (*téframanci*) (du grec τεφρα, cendre, et μαντεια, divination), t. d'antiq., sorte de divination qui se faisait par les cendres du feu qui avait consumé les chairs des victimes dans les sacrifices.

TÉPHRAMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. TÉPHRAMANCIENNE (*téframancein, ciène*), qui a rapport à la *téphramancie*. — Subst., celui, celle qui la pratiquait.

TÉPHRAMANCIENNE, subst. et adj. fém. Voy. TÉPHRAMANCIEN.

TÉPHRIE, subst. mas. (*téfri*), sorte de marbre gris.

TÉPHRITE, subst. fém. (*téfrite*), t. d'hist. nat., genre d'insectes diptères.

TÉPHROSIE, subst. fém. (*téfrôzi*), t. de bot., genre de plantes de Saint-Domingue.

TÉPHRYTE, subst. fém. (*téfrite*), t. d'hist. nat., pierre précieuse couleur de cendre.

TÉPIDE, adj. des deux genres (*tépide*) (en latin *tepidus*), tiède; un peu chaud; moite.

TÉPIDITÉ, subst. fém. (*tépidité*) (en latin *tepiditas*), tiédeur, état des corps tièdes. Peu usité.

TÉPICOMIE, subst. fém. (*tépikomi*), manière d'écrire de haut en bas, comme les Chinois.

TÉPICOMIQUE, adj. des deux genres (*tépikomike*), qui concerne la *tépicomie*.

TÉRA, subst. fém. (*téra*), petite auge de potier pour mettre de l'eau.

TÉRAMNE, subst. mas. (*téramene*), t. de bot., genre de plantes légumineuses.

TÉRANE, subst. fém. (*terane*), t. de bot., nom donné au champignon spongieux.

TÉRAPÈNE, subst. fém. (*térapène*), t. d'hist. nat., tortue d'Amérique.

TÉRASPIC, subst. mas. (*téracepike*), t. de bot., corruption du mot *thlaspi*. V. ce mot.

*TÉRATOLOGIE, subst. fém. (*tératoloji*) (du grec τερας, τερατος, prodige, et λογος, discours), traité, discours sur les phénomènes, les prodiges, etc.

TÉRATOLOGIQUE, adj. des deux genres (*tératolojike*), qui concerne la *tératologie*.

TÉRATOSCOPE, subst. mas. (*tératocekope*), t. d'antiq., celui qui exerçait la *tératoscopie*.

TÉRATOSCOPIE, subst. fém. (*tératocekopi*) (du grec τερας, gén. τερατος, prodige, et σκοπεω, je considère), t. d'antiq., science d'après laquelle on expliquait les prodiges. — Divination par les prodiges, les spectres, les phénomènes, etc.

TÉRATOSCOPIQUE, adj. des deux genres (*tératocekopike*), qui concerne la *tératoscopie*.

TÉRAT-BOULAN, subst. mas. (*téraboulan*), t. d'hist. nat., merle des Indes.

TERCÉ, E, part. pass. de *tercer*.

TERCER ou TERSER (l'*Académie* donne les deux; le second est le moins bon), v. act. (*tercé*) (du latin *tertiare*), t. de vigneron, donner un troisième labour, une troisième façon aux vignes. —*se* TERCER, v. pron.

TÉRÉBELLE, subst. fém. (*térébèle*), t. d'hist. nat., genre de vers marins.

TERCET, subst. mas. (*tercè*), espèce de couplet poétique composé de *trois* vers.

TÉRÉBENTHINE, subst. fém. (*térébantine*), résine qui coule du tronc du *térébinthe*, après qu'on y a fait quelque incision. On appelle *térébenthine de Bordeaux*, celle qui est fournie par le *pinus maritima*; *térébenthine de Briançon*, celle qui découle du *pinus cembro*, et qui ne diffère pas de celle de Strasbourg, à l'égard de ses propriétés; *térebenthine de Canada*, une résine plus ou moins liquide et très-limpide qui découle de l'*abies balsamea*; *térébenthine commune*, *térébenthine de copahu* ou *du Brésil*, une résine liquide, d'un blanc jaunâtre, d'une odeur forte et désagréable, d'une saveur amère, qui découle du *copaifera officinalis*; *térébenthine cuite*, la térébenthine de Venise solidifiée par l'action du feu, et ramenée à l'état de résine presque pure; *térébenthine de Giléad*, celle produite par l'*amyris gileadensis*; *térébenthine de Hongrie*, celle produite par le *pinus sylvestris*; *térébenthine de Judée*, celle qui découle de l'*amyris opobalsamum*; *térébenthine en pâte*, du galipot fondu et filtré à travers des fagots; *térébenthine de Scio*, celle qui est fournie par le *pistacia terebinthus*; *térébenthine du soleil*, du galipot liquide et purifié sans feu; *térébenthine de Strasbourg*, la résine claire, incolore, que produit l'*abies pectinata*; *térébenthine de Venise*, celle que produit le mélèze, qui est moins consistante que celle de Scio, plus transparente, et d'une odeur plus pénétrante.—Nom d'une plante de la famille des champignons, qui a l'odeur de la *térébenthine*.

TÉRÉBENTHINÉ, E, adj. (*térébantiné*), qui a les qualités, l'odeur de la *térébenthine*.

TÉRÉBINTHACÉE-LIANE, subst. fém. (*térébeintacéli-ane*), t. de bot., espèce d'arbrisseau de la Louisiane.

*TÉRÉBINTHACÉES, sub. et adj. fém. pl. (*térébeintacé*), t. de bot., famille de plantes ou plutôt d'arbres aromatiques résineux, tels que le *térébinthe*.

TÉRÉBINTHADE, subst. fém. (*térébeintade*), t. de bot., genre de plantes *térébinthacées*.

TÉRÉBINTHE, subst. mas. (*térébeinte*) (du grec τερεβινθος), t. de bot., arbre dont on retire naturellement ou par incision la résine nommée *térébenthine*. On l'appelle aussi *pistachier sauvage*.

TÉRÉBINTHIZUSE, subst. fém. (*térébeintizuze*), t. d'hist. nat., pierre précieuse couleur de *térébinthe*.

TÉRÉBRAN, subst. et adj. mas. (*térébran*), t. d'hist. nat., section d'insectes.

TÉRÉBRATION, subst. fém. (*térébrâcion*) (du latin *terebratio*, fait de *terebrare*, percer avec une tarière; racine, *terebra*, tarière), action de percer un arbre pour en tirer la gomme, la résine, etc.

TÉRÉBRATULE, subst. mas. (*térébratule*), t. d'hist. nat., genre de testacés bivalves.

TÉRÉBRATULIER, subst. mas. (*térébratulié*), t. d'hist. nat., animal du genre des *térébratules*. — T. de bot., petit arbre des Indes.

TÉRÉBRATULITHE, subst. fém. (*térébratulite*), t. d'hist. nat., *térébratule* fossile.

*TÉRÉDILES, subst. m. pl. (*térédile*), t. d'hist. nat., famille d'insectes pentamères.

TÉRÉDINE, subst. fém. (*térédine*), t. d'hist. nat., genre de vers marins.

TÉRÉGAM, subst. mas. (*téréguame*), t. de bot., espèce de grand figuier qui croît au Malabar.

TÉRÉMINTHE, subst. mas. (*térémeinte*) (du grec τερεω, je perce, et μινθος, ordure), t. de médec., petit furoncle, bouton enflammé, douloureux.

TÉRÉNIABIN, subst. mas. (*téréni-abein*), sorte de manne qui provient d'une espèce de genêt.

TÉRÉNUBIN, subst. mas. (*térénubein*), nom que les Arabes donnent à la manne qui découle de l'alhagi.

TÉRENTE, subst. mas. (*térante*), t. d'antiq., endroit du Champ-de-Mars, à Rome, où se trouvait un autel dédié aux dieux infernaux : on ne le voyait que pendant les jeux séculaires, et on l'enfouissait quand ils étaient finis.

TÉRENTINS, ou TÉRENTINIENS, subst. et adj. mas. plur. (*térantein, tinien*), t. d'antiq., qui s'est dit des jeux que l'on célébrait, à Rome, tous les cent ans, en l'honneur des dieux infernaux, dans l'endroit du Champ-de-Mars que l'on appelait *Térente*.

TÉRÈS, subst. mas. (*térèce*) (du latin *teres*, rond), lombric, ver du corps humain.

TÉRET, adj. mas., au fém. TÉRETTE, (*térè, rète*) (du latin *teres*, rond), t. de bot. : *aiguillon téret*, solide sans angles. Peu en usage.

*TÉRÉTICAUDES, subst. m. pl. et adj. des deux genres (*térétikôde*), (du latin *teres*, rond, et *cauda*, queue), t. d'hist. nat., famille de reptiles sauriens.

*TÉRÉTIFORMES, subst. m. pl. et adj. des deux genres, (*térétiforme*) (du latin *teres*, rond, et *forma*, forme), t. d'hist. nat., famille d'insectes tétramères.

*TÉRÉTIROSTRES, subst. m. pl. et adj. des deux genres (*térétirocetre*) (du latin *teres, etis*, cylindrique, poli, et *rostrum* bec), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux échassiers qui ont le bec à peu près cylindrique.

TÉRÉTIUSCULE, adj. des deux genres (*térétiucekule*), t. de bot., presque rond. Dimin. de *téret*.

TERGÉMINÉ, E, adj. (*tèrejéminé*), t. de bot., géminé trois fois. Voy. GÉMINÉ.

TERGIPE, subst. mas. (*tèrejipe*), t. d'hist. nat., genre de mollusques.

TERGIVERSATEUR, subst. et adj. mas., au fém. TERGIVERSATRICE (*tèrejiverçateur, trice*), qui *tergiverse*.

TERGIVERSATION, subst. fém. (*tèrejiverçacion*), action de *tergiverser*.

TERGIVERSATRICE, subst. fém. Voy. TERGIVERSATEUR.

TERGIVERSÉ, part. pass. de *tergiverser*.

TERGIVERSER, v. neut. (*tèrejiverecé*) (du lat. *tergiversari*, formé, dans le même sens, de *tergum*, dos, et de *vertere*, tourner; littéralement, *tourner le dos*), chercher des détours, biaiser dans une affaire; user d'un faux-fuyant.

TÉRIN, subst. mas. (*térein*), mulet de serin et de linotte.

TÉRINGALE, subst. fém. (*téreingale*), espèce de mousseline des Indes.

*TERME, subst. mas. (*tèreme*) (du lat. *terminus*, fait du grec τερμα, borne, limite), fin, borne, dans ce qui a rapport au temps et au lieu.—Temps préfix de paiement.—Trois mois de loyer. — Somme due au bout d'un *terme*. — Prov. : *qui a terme, ne doit rien*, on ne peut être contraint de payer avant le *terme* échu; et : *le terme vaut l'argent*, quand on a beaucoup de temps devant soi pour payer, on a tout le temps nécessaire pour satisfaire à ses engagements.—Temps auquel une femme doit accoucher : *elle est à terme*; *elle approche de son terme*; *accoucher avant le terme*.—On le dit, dans le même sens, des femelles de certains animaux domestiques.—On dit fig. : *une affaire est à son terme*, pour dire qu'elle est sur le point de se terminer.—But, fin, moyen, objet qu'on se propose.—Fin, borne des actions et des choses qui ont quelque étendue de temps et de lieu : *le terme d'une course*; *il est arrivé au terme de sa vie*; *chaque chose a son terme*.—Limite, en général : *dans tous les arts*; *il y a un terme par delà lequel on ne peut plus avancer*. — Subst. propre mas., mythologie, dieu protecteur des bornes que l'on met dans les champs, et vengeur des usurpations. Lorsque les dieux voulurent céder la place du Capitole à Jupiter, ils se retirèrent dans les environs par respect; mais le dieu *Terme* demeura à sa place. On le représente sous la forme d'une tuile, ou d'une pierre carrée, ou d'un pieu fiché en terre. Il servait autrefois de borne ou de limite.—Fam. : *être planté dans un endroit comme un terme*, y demeurer long-temps debout et sans agir. — En archit., on appelle *terme angélique*, une figure d'ange à moitié corps, dont la partie inférieure est en forme de gaine; *terme double*, celui qui est composé de deux demi-corps, ou de deux demi-bustes adossés qui sortent d'une même gaine; *terme en buste*, celui qui est sans bras, et qui n'a que la partie supérieure de l'estomac; *terme en console*, celui dont la gaine se termine en enroulement, et dont le corps est avancé pour porter quelque chose; *terme marin*, celui qui, au lieu de gaine, a une double queue de poisson tortillée; *terme rustique*, celui dont la gaine, ornée de bossage, porte la figure de quelque divinité champêtre.—Mot, diction. — *S'exprimer en termes propres*, employer des *termes* convenables à la chose dont il s'agit.—*Voilà en propres termes ce que je lui ai dit*, voilà mot pour mot ce que je lui ai dit.—*Mesurer, peser ses termes*, parler avec circonspection. — *Parler de quelqu'un en bons* ou *en mauvais termes*, en dire du bien ou du mal.—Sujet ou attribut d'une proposition.—On dit : *les deux termes d'une comparaison*, pour signifier les deux choses que l'on compare l'une avec l'autre : *la monnaie est un terme de comparaison pour la valeur des choses de différentes espèces*. (J.-J. Rousseau.) — En géom., *un point est le terme d'une ligne, une ligne est le terme d'une surface, et la surface est le terme d'un solide*.—En algèbre, dans une quantité algébrique, les différentes parties séparées par les signes + et —. — On dit, en physique, que *tout mouvement a deux termes*; *le terme d'où l'on part, et le terme où l'on va*. Les logiciens disent, en parlant du rapport et de la relation que deux choses ont entre elles : *toute relation a deux termes*; *père et fils sont deux termes de relation*.—Façon de parler particulière à quelque art ou science : *termes d'architecture*, *de grammaire de pratique*, etc.— Au plur., état où est une af-

faire ou une personne par rapport à une affaire : *être en termes d'accommodement.*—TEMPS, LIMITES, BORNES.(*Syn.*) Le *terme* est un point ; les *limites* sont une ligne ; les *bornes*, un obstacle.—Le *terme* est où l'on peut aller ; les *limites* sont tout ce qu'on ne doit pas passer ; les *bornes*, ce qui empêche de passer outre.—On approche ou on éloigne le *terme* ; on resserre ou l'on étend les *limites* ; on avance ou l'on recule les *bornes*. — Le *terme* et les *limites* appartiennent à la chose, ils la finissent ; les *bornes* lui sont étrangères ; elles la renferment dans le lieu qu'elle occupe, ou la contiennent dans sa sphère. — Le détroit de Gibraltar fut le *terme* des voyages d'Hercule. On dit, avec plus d'éloquence que de vérité, que les *limites* de l'empire romain étaient celles du monde.—Le Rhin, la mer, les Alpes et les Pyrénées sont les *bornes* naturelles de la France. — Le *terme* de la prospérité arrive souvent dans le moment qu'on projette de ne plus donner de *limites* à son pouvoir, et qu'on ne met plus de *bornes* à son ambition.—Je ne vois de *terme* à nos maux que dans le *terme* de notre vie. Les souhaits n'ont point de *limites* ; l'accomplissement ne fait que leur ouvrir une nouvelle carrière. Nous ne sommes heureux que quand les *bornes* de notre fortune sont celles de notre cupidité.—TERMES PROPRES, PROPRES TERMES. (*Syn.*) Les uns et les autres sont ceux qui conviennent à la circonstance pour laquelle on les emploie. — Les *termes propres* sont ceux que l'usage a consacrés pour rendre précisément les idées que l'on veut exprimer. Les *propres termes* sont ceux mêmes qui ont été employés par la personne que l'on fait parler, ou par l'écrivain que l'on cite.—La justesse dans le langage exige que l'on choisisse scrupuleusement les *termes propres* ; c'est à quoi peut servir l'étude des différences délicates qui distinguent les synonymes. La confiance dans les citations dépend de la fidélité que l'on a à rapporter les *propres termes* des livres ou des actes que l'on allègue. Voy. MOT.

TERMÈS, subst. mas. (*tèremèce*) Voy. TERMITE.

***TERMINAIRE**, adj. des deux genres (*tèreminère*), qui concerne la fin, le *terme*.

TERMINAISON, subst. fém. (*tèreminèzon*), t. de gramm., désinence d'un mot ; les dernières lettres ou syllabes qui *terminent* un mot. — T. de médec., fin d'une maladie.—Fin, issue, *terme*, succès de quelque affaire.

***TERMINAL**, E, adj. (*tèreminale*) (du lat. *terminalis*), t. de bot., qui occupe ou forme le sommet d'une partie, qui la *termine* : *épine, fleur terminale*.—Au plur. mas., *terminaux*.

TERMINALES, subst. fém. plur. (*tèreminale*), myth., fêtes en l'honneur du dieu *Terme*.

TERMINATIF, adj. mas., au fém. **TERMINATIVE** (*tèreminatif, tive*), qui *termine*.

TERMINATIVE, adj. fém. Voyez TERMINATIF.

TERMINAUX, adj. mas. plur. Voyez TERMINAL.

TERMINE, subst. fém. (*tèremine*) (en lat. *terminus*), temps. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

TERMINÉ, E, part. pass. de *terminer*.—En t. de dessin, on appelle *traits, contours terminés*, des traits, des contours bien achevés, bien arrêtés, qui n'ont rien d'indécis.

TERMINER, v. act. (*tèreminé*) (du lat. *terminare*), borner : *cette montagne termine agréablement l'horizon*.—Achever, finir : *il a terminé heureusement sa carrière* ; *il a bientôt terminé son travail*.—Mettre fin à.. : *le chagrin termina bientôt sa vie*.—Résoudre, conclure: *pour terminer, je ne dirai qu'un mot*. — SE TERMINER, v. pron., s'achever, se finir.—En parlant des mots, avoir une certaine *terminaison* ou désinence.

***TERMINOLOGIE**, subst. fém. (*tèreminoloji*) du lat. *terminus*, terme, et du grec λογος, discours), emploi abusif des termes techniques.

TERMINOLOGIQUE, adj. des deux genres (*tèreminolojike*), qui a rapport, qui appartient à la *terminologie*.

TERMINTHE, subst. mas. (*tèremeinte*), t. de médec., tubercule inflammatoire terminé par une pustule noire.

TERMITE, subst. mas (*tèremite*), t. d'hist. nat., genre d'insectes névroptères.

TERMITINES,sub.fém. pl.(*tèremitine*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes névroptères.

***TERNAIRE**, adj. des deux genres (*tèrenère*) (du latin *ternarius*, fait de *ternis*, nombre trois) : *le nombre ternaire*, le nombre de trois.

TERNATÉE, subst. fém. (*tèrenaté*), t. de bot., genre de plantes.

TERNE, adj. des deux genres (*tèrene*), qui n'a pas l'éclat qu'il doit avoir, ou qui en a peu en comparaison d'une autre chose ; qui paraît *terni*: *ces pierreries sont ternes*. — En peint., *coloris terne*, sans éclat.—On dit aussi par analogie : *un style terne*.

TERNE, subst. mas. (*tèrene*) (du latin *ternis*, le nombre de trois), réunion de trois nombres pris ensemble à la loterie, et sortis ensemble de la roue de fortune. — *Terne sec*, trois nombres pris sans jouer l'extrait, ni l'ambe.—Fig. *c'est un terne à la loterie*, c'est un bienfait du hasard. — Au loto, trois numéros gagnant ensemble sur la même ligne horizontale. — Au plur., au jeu de trictrac, deux trois.

***TERNÉ**, E, adj. (*tèrené*), t. de bot., se dit des feuilles dont le pétiole porte trois folioles, comme dans le trèfle.

TERNES, subst. mas. plur. Voy. TERNE.

TERNI, E, part. pass. de *ternir*, et adj., qui a perdu son lustre.—Par analogie, qui a perdu sa fraîcheur : *c'est une beauté ternie*. — Qui a reçu une atteinte flétrissante dans l'opinion : *sa réputation est ternie*.

TERNIER, subst. mas. (*tèrenié*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau de la famille des grimpereaux.

TERNIR, v. act. (*tèrenir*), ôter le lustre, l'éclat, la couleur : *cela ternit les couleurs*. —On dit fig. : *ternir sa réputation, sa gloire, ses vertus, sa mémoire*, etc.—SE TERNIR, v. pron., perdre son lustre, son éclat, sa couleur.

TERNISSURE, subst. fém. (*tèreniçure*), l'action qui *ternit*.—L'état de ce qui est *terne*.

TERNSTROEMIE,subst.fém.(*tèrenecetromi*),t. de bot., genre de plantes monandres.

TERNSTROMIÉES, sub. fém. (*tèrenecetromié*), t. de bot., famille de plantes.

TER-OUEN, subst. mas. (*tèrouan*), espèce de potage économique, de fécule et de gélatine.

TERROULE, subst. fém. (*tèroule*), *terre* légère, noire, indice du charbon de terre.

TERPAN, subst. mas. (*tèrepan*), t. de relat., faulx emmanchée à l'usage des Turcs, à la guerre.

TERPONG, subst. mas. (*tèrepongue*), t. d'hist. nat., poisson à écailles hérissées.

TERPSICHORE, subst. propre fém. (*tèrepecikore*) (du grec τερπω, je me plais, et χορος, danse), myth., l'une de neuf muses, déesse de la musique et de la danse. On la représente sous la figure d'une jeune fille vive et enjouée, couronnée de guirlandes, et tenant une harpe au son de laquelle elle dirige ses pas en cadence.

TERQUE, ou **TERC**, subst. mas. (*tèreke*), espèce de goudron noir, pour marquer les moutons.

TERRACINIENS, subst. propre mas. plur. (*tèreracinien*), habitants de *Terracine*.

***TERRAGE**, subst. mas. (*tèraje*), anciennement, droits qu'avaient certains seigneurs de lever une partie des fruits provenus sur les *terres* qui étaient dans leur censive. — Action de *terrer* le sucre, la vigne, etc.

***TERRAGEAU, TERRAGEUR**, subst. mas. (*tèrajô, jeure*), t. de vieille féod., seigneur qui avait le droit de *terrage*.

TERRAGÉ, E, part. pass. de *terrager*.

***TERRAGER**, v. act. (*tèrajé*), t. de féod., opérer, lever le *terrage*.—En t. de raffin., préparer, exécuter l'opération par laquelle on enlève le sirop du sucre.—SE TERRAGER, v. pron.

TERRAGIER, subst. mas. (*tèrajié*), t. de coutume, sans définition de la part de *Boiste*, qui seul le donne ; il est sans doute question de celui qui était soumis au droit du *terrage*.

TERRAGNOL, subst. mas. (*tèragniole*), t. de man., cheval qui va terre à terre ; lourd.—Chargé d'épaules.

TERRAILLE, subst. fém. (*tèrâ-ie*), sorte de poterie jaunâtre qu'on fabrique à Escrome, près le Pont-Saint-Esprit.

***TERRAIN**, mieux **TERREIN**; nous préférons *terrein* à *terrain*, parce que tout mot français doit, selon nous, être formé sur l'orthographe du mot français déjà existant. Si l'on disait en français *terra*, comme en latin, nous devrions écrire *terrain*, mais nous disons *terre*; orthographions donc *terrein*, subst. mas. (*tèrein*)(rac. *terre*). Espace de *terre* considéré selon ses bonnes ou mauvaises qualités : *son jardin occupe un bon terrein*; par rapport à quelque ouvrage qu'on y fait ou qu'on y pourrait faire : *il a un beau terrein pour bâtir*; par rapport à quelque action qui s'y passe : *se porter sur le terrein*. — *Ménager son terrein*, employer utilement le peu d'espace qu'on a, et fig., se servir avec prudence des moyens qu'on a pour réussir. — Fig.: *disputer le terrein*, tâcher de ne pas laisser prendre de l'avantage sur soi. — *Connaître bien le terrein*, l'humeur, les intérêts des personnes avec qui l'on a à traiter. On dit, à peu près dans le même sens : *reconnaître, sonder le terrein*. — *Gagner du terrein*, avancer peu à peu dans une affaire. — *Être sur son terrein*, parler de ce que l'on sait. — On dit prov. et fig., qu'*un homme est fort quand il est sur son terrein*, pour dire qu'on parle avec plus de confiance de ce que l'on connaît par habitude. — *Terrein* se dit aussi de la terre par rapport à certaines qualités, comme d'être molle, d'être dure, etc. : *prenez garde, le terrein est glissant ; le terrein est mauvais ; le terrein est bon; le terrein est mou, est dur ; ce terrein est inégal*. — En t. de peinture, *terrein* se dit surtout en fait de paysages, d'un espace de terre distingué d'un autre et un peu nu, sur lequel il n'y a ni bois fort élevés, ni montagnes apparentes : *les terreins aident beaucoup à la perspective d'un paysage*.

TERRAL, subst. mas. (*tèrale*), t. de mar., vent de *terre*.

TERRANÉOLE, subst. mas. (*tèrané-ole*), t. d'hist. nat., petit oiseau qui se tient sur la *terre*, et même loge sous *terre*.

TERRAQUÉ, E, adj. (*tèrakié*) (du lat. *terra*, terre, et *aqua*, eau), composé de terre et d'eau. Il n'est guère usité que dans cette phrase : *le globe terraqué*.

***TERRASSE**, subst. fém. (*tèrace*), levée de *terre* dans un jardin, etc., faite de main d'homme, pour le plaisir de la vue et pour la commodité de la promenade. — Ouvrage de maçonnerie en forme de balcon et de galerie ouverte.— Toit d'une maison lorsqu'il est en plate-forme et à découvert.—En peint., le devant des paysages. — *Terrasse de sculpture*, surface du socle sur lequel posent les pieds de la statue.

TERRASSÉ, E, part. pass. de *terrasser* et adj. — En t. de blas., il se dit d'un arbre autour duquel on voit la motte de *terre* où sont les racines; de la pointe de l'écu, lorsqu'elle est occupée par de la *terre* couverte d'herbes.

TERRASSEMENT, subst. mas. (*tèraceman*), ouvrage de *terre*, travail des *terrassiers*.

TERRASSER, v. act. (*tèracé*), mettre un amas de *terre* derrière une muraille pour la fortifier, etc. — Jeter de force par *terre*. — Fig., faire perdre courage, consterner : *cette nouvelle nous a tous terrassés*. — Convaincre par des raisons sans la moindre réplique : *on l'a terrassé à force de raisons*. — SE TERRASSER, v. pron., se fortifier en se couvrant d'ouvrages de *terre*.

TERRASSEUR, subst. mas. (*tèraceur*), en t. de maçons, celui qui travaille à hourder des planchers, des cloisons, etc.

TERRASSEUSE, adj. fém. Voy. TERRASSEUX.

TERRASSEUX, adj. mas., au fém. **TERRASSEUSE** (*tèraceu, ceuze*), qui contient des parties tendres : *marbre terrasseux*.

TERRASSIER, subst. mas., **TERRASSIÈRE**, subst. fém. (*tèracié, cière*), ouvrier qui travaille à des *terrasses*; qui transporte des *terres*.

TERRASSIÈRE, subst.fém. Voy. TERRASSIER.

***TERRE**, subst. fém. (*tère*) (en lat. *terra*), en chim., en minér., etc., substance qui forme la base de toutes les pierres, etc. — On dit, en poésie: *la terre et l'onde*, pour : l'empire de la mer et de la *terre* ; *le ciel et la terre*, pour : la *terre* et l'air. — Fig. : *négliger le ciel pour la terre*, négliger son salut pour s'attacher aux choses mondaines. — *Un homme n'a pas un pouce de terre*, n'a point de biens en fonds de *terre*. — *Un homme est riche en fonds de terre*, il possède beaucoup de *terres*. — Prov.: *qui terre a, guerre a*, qui a du bien est exposé ou sujet à avoir des procès. — *Tant vaut l'homme, tant vaut sa terre*, les *terres*, les charges, les emplois rapportent à proportion de celui qui les possède, et de l'art de les faire valoir.—Le globe *terrestre*, composé de *terre* et d'eau. — Partie de la *terre*, considérée quant à sa nature ou en tant qu'elle peut être cultivée, employée à quelque ouvrage, etc. : *terre grasse, sablonneuse, labourable*, etc., selon les façons qu'elle reçoit : *terre cultivée, unie, fouillée, creusée, fumée, rapportée, ameublie, améliorée, criblée*.—Elle prend les noms des usages où elle est mise : *terre à pot* ou *à potier*, *terre* glaise blanchâtre, compacte, molle, qui se cuit dans des fourneaux, et dont on fait les briques, les tuiles, les pots, la faïence; *terre à foulon*, espèce de glaise onctueuse au toucher qui sert à préparer les draps; *terre si-*

gillée, terre rouge de Lemnos mise en pastilles empreintes d'un cachet arabe : on fait croire que c'est un antidote; *terre d'ombre*, espèce de craie brune qu'on tire du Levant; *terre vernissée, terre* qui, en sortant de la roue du potier, a reçu une couche de plomb calciné : *vaisselle de terre vernissée; terre à pipe; terre à porcelaine; de la poterie de terre.*—Elle prend les noms des pays d'où elle vient : *terre de Lemnos, terre de Cologne*, certaines *terres* que l'on fait venir de ces endroits. — On appelle *terre*, en chimie, ce qui reste de plus *terrestre* d'un corps duquel on a tiré les sels, les esprits, les huiles : *lessiver les terres qui restent après la distillation.* — Pays, contrée : *terres inconnues, inhabitées ; terres australes.* — Étendue d'un pays : *les terres de France, d'Espagne ; être, demeurer, mourir en terre étrangère.* — Domaine, héritage : *être riche en fonds de terre; terre bien plantée*, où il y a de beaux plants; *terre bien bâtie*, où il y a de beaux bâtiments. — Endroit où l'on place un corps mort : *porter un homme en terre.*—*Être enterré en terre sainte*, dans l'église, ou plutôt dans le cimetière de l'église. — *Il sent la terre*, il est près de sa mort. — Les bords de la mer : *côtoyer, raser, ranger la terre ; prendre terre*, aborder; *perdre terre*, s'éloigner, perdre la *terre* de vue. Dans une autre acception, *perdre terre*, c'est, étant debout dans une rivière, ne pouvoir pas toucher le fond avec les pieds. — *Aller terre à terre*, côtoyer le rivage; et fig., ne point s'élever au-dessus de sa condition, de sa capacité.—*Terre*, la partie solide qui est sous les pieds, sur laquelle on marche, soit qu'elle soit ou non composée de *terre*. On dit également, dans un jardin et dans une chambre : *se coucher par terre ; mettez votre pied à terre; mon livre est tombé à terre ; il s'est trouvé mal et est tombé par terre*, c'est-à-dire, étendu tout de son long; *baiser la terre ; jeter quelque chose à terre.* — *Terre* se dit de la partie de la superficie de la *terre* qui est censée sous les yeux: *joncher la terre de fleurs ; la terre était couverte de cadavres; la terre gémissait sous un monceau de morts ; la terre fourmille de petits animaux ; la terre était couverte de neige ; il voit d'un œil triste la terre dévastée; en terre, dans la terre; enfoncer un pieu dans la terre.*—On dit *sous terre*, pour dire, sous la surface de la *terre* : *les animaux qui vivent sous terre ; il y a long-temps qu'il est sous terre*, qu'il est enterré ; *un chemin sous terre.* — Fig. : *travailler sous terre, agir sous terre*, former des intrigues sourdes, cabaler secrètement. — *Les entrailles de la terre*, la profondeur de la *terre.* — Fig., les habitants de la *terre* : *Alexandre voulait soumettre toute la terre.* — Par exagération, un grand nombre de personnes : *toute la terre le sait, en parle.* — Prov. : *bonne terre, mauvais chemins*, ordinairement, dans les bonnes *terres*, les chemins sont mauvais. — Fig. : *battre un homme à terre*, abuser de son avantage contre un homme battu ou hors de défense, ou qui ne se défend plus : *ce serait battre un homme à terre que d'insister davantage.* — Fig. et prov. : *faire perdre terre à quelqu'un*, l'enlever et le renverser.— *Il voudrait être vingt pieds, cent pieds sous terre*, se cacher de honte, ou il voudrait être mort. — *Nous irons tant que terre pourra nous porter*, tant que nous pourrons. — Prov. : *il a peur que terre ne lui manque*, c'est un avare, un homme timide qui craint toujours que l'argent vienne à lui manquer.—*Il a bien remué la terre*, il a fait faire beaucoup de travaux en *terre*.—T. d'art milit. : *on a bien remué la terre à ce siége; ouvrages à terre; sacs à terre.* — En t. de morale chrétienne, les biens et les plaisirs de la vie présente : *aimer la terre, ne songer qu'à la terre.* — *Terre ferme*, le continent. — *Terres neuves, terres* nouvellement découvertes. — En style d'Écriture : *terre de promission*, la *terre* promise. — *La Terre-Sainte*, la Palestine. — *Terre animale des anciens chimistes*, phosphate de chaux des modernes. — *Terre calcaire*, chaux.—*Terre minérale*, acétate de soude. — *Terre magnésienne*, magnésie. — —*Terre siliceuse*, silice.— Fig. et fam. : *donner du nez en terre*, succomber dans une affaire. — *Ce qu'il a dit n'est pas tombé à terre*, on l'a relevé, on y a bien pris garde. — *Mon affaire n'a pas touché terre*, elle a passé tout d'une voix, sans difficulté. — *Cet homme ne laisse pas toucher du pied à terre*, ne laisse pas le temps de se reconnaître, de respirer. — Prov. : *faire de la terre le fossé*, tirer de la chose même les dépenses nécessaires pour l'agrandir ou pour l'entretenir. — *Chasser sur les terres d'autrui*, entreprendre sur ses droits. — *Ville bien avant dans les terres*, bien éloignée de la mer.

TERRÉ, E, part. pass. de *terrer*.

*__TERRE-À-TERRE__, subst. mas. (*tèratère*), t. de man., suite de sauts fort bas que le cheval fait en avant, étant porté de côté, et maniant sur deux pistes.— Au plur., des *terre-à-terre*.

TERREAU, subst. mas. (*tèrô*), fumier pourri et réduit en *terre*. On le nomme aussi, *terre végétale.* — On dit encore *terrot*, mais ce dernier mot signifie plutôt du fumier pourri, ou de la *terre* légère et du sable passé par un crible, mêlés ensemble.

TERREAUTÉ, E, part. pass. de *terreauter*.

TERREAUTER, v. act. (*tèrôté*), répandre du *terreau* dans un jardin, etc.—*se* TERREAUTER, v. pron.

TERRE-CRÊPE, subst. mas. (*tèrekrèpe*), t. de bot., espèce de plante.

TERREIN, subst. mas. Voy. TERRAIN.

TERRE-MÉRITE, subst. fém. (*tèremérite*), nom marchand de la racine du curcuma réduite en poudre.

*__TERRE-NEUVE__, subst. propre fém. (*tèreneuve*), lieu où se fait la plus considérable pêche de morue.

TERRE-NEUVIER, subst. mas. (*tèreneuvié*), celui qui pêche des morues sur le banc de *Terre-Neuve.*—Vaisseau qui sert à cette pêche.

TERRE-NOIX, subst. fém. (*tèrenoa*), t. de bot., plante ombellifère.

TERRE-PLEIN, subst. mas. (*tèreplein*), t. de fortification, surface plate et unie d'un amas de *terre* élevé. — En t. d'archit., terre rapportée entre deux murs de maçonnerie pour servir de terrasse.—Au plur., des *terre-pleins*.

*__TERRER__, v. act. (*tèré*), en agric., garnir de nouvelle *terre.*—*Terrer une vigne*, l'amender par de nouvelles *terres* choisies pour la rendre plus fertile.—*Terrer du sucre*, le blanchir au moyen d'une *terre* grasse, dont on couvre le fond des formes.—*Terrer une étoffe*, l'enduire de *terre* à foulon. — *Terrer un artifice*, en garnir la gorge de *terre* sèche, pilée et pressée. — *Terrer* est aussi quelquefois neut., et alors il a le sens de *se terrer.* — *se* TERRER, v. pron., se cacher sous *terre* : *les renards, les lapins, les blaireaux se terrent.*—En parlant des gens de guerre, se mettre à couvert du feu de l'ennemi par des travaux de *terre*.

*__TERRESTRE__, adj. des deux genres (*tèrèrcetre*) (du latin *terrestris*), qui appartient à la *terre* : *vapeurs, exhalaisons terrestres.*—On appelle *paradis terrestre*, le jardin où Dieu mit Adam et Ève, après les avoir créés; et on dit figurément d'un pays délicieux et abondant, *c'est un paradis terrestre.*—Qui tient de la nature de la *terre.* — Au moral, il se dit par opposition à *spirituel* : *vues, sentiments, pensées terrestres.*

TERRESTRÉITÉS, subst. fém. plur. (*tèrèrcetré-ité*), t. de chim., les parties les plus grossières des substances.

TERRET, subst. mas. (*tèrè*), t. d'agric., raisin qui croît dans le dép. du Cher.

TERRETTE, subst. fém. (*tèrète*), t. de bot., herbe de la Saint-Jean. Voy. LIERRE.

*__TERREUR__, subst. fém. (*tèrereur*) (du latin *terror*), épouvante, grande crainte. — *Remplir tout de la terreur de son nom*, imprimer la terreur partout. — *Terreur panique*, subite et sans sujet. — *Temps de la terreur*, dénomination donnée en France à l'anarchie de 1793, etc. On dit absolument et au fém. *la terreur* : *durant la terreur on se cachait pour échapper à la mort.*—On appelle *terrorisme*, le système, le régime de la *terreur* ; et *terroriste*, l'agent ou partisan de ce régime. — TERREUR, ÉPOUVANTE, EFFROI, FRAYEUR. (*Syn.*) La *terreur* est une violente peur qui, causée par la présence ou l'annonce d'un objet redoutable, abat le courage et jette le corps dans un tremblement universel. L'*épouvante* est une grande peur qui, causée par un objet ou un appareil extraordinaire, donne les signes de l'étonnement et de l'aversion, et, par la grandeur du trouble qui l'accompagne, ne permet pas la délibération. L'*effroi* est une peur extrême qui, causée par un objet horrible, jette dans un état funeste et renverse également les sens et l'esprit. La *frayeur* est un violent accès qui, causé par l'impression subite d'un objet surprenant, fait frissonner le corps et trouble toutes nos pensées. — Le mot *frayeur* n'exprime que la sensation imprimée, ou l'effet produit, sans être jamais appliqué à la cause. On ne dit pas qu'un tyran est la *frayeur* de ses peuples, comme il en est l'*effroi*, l'*épouvante*, la *terreur*. Voy. PEUR, ALARME.

TERREUSE, adj. fém. Voy. TERREUX.

TERREUX, adj. mas., au fém. TERREUSE (*têreu, reuze*), mêlé de *terre* : *sable, métal terreux.* — Sali de *terre*, de poussière : *cet enfant a les mains terreuses.*—*Avoir le visage terreux*, le visage d'un mort.—*Goût terreux, odeur terreuse*, qui a un goût, une odeur de *terre*.

*__TERRIBLE__, adj. des deux genres (*tèrible*), (du latin *terribilis*), qui donne ou qui est propre à donner de la *terreur.*—Fig. et fam., étonnant, extraordinaire. On dit, soit en bien soit en mal : *c'est un terrible homme, c'est un terrible faiseur de vers, c'est un terrible harangueur.*

TERRIBLEMENT, adv. (*tèribleman*), d'une manière à donner de la *terreur.* — Fig. et fam., extrêmement, excessivement.

TERRICOLE, subst. mas. et adj. des deux genres (*tèricole*), celui qui habite la terre ; il se dit particulièrement de certains insectes, par opposition à ceux qui vivent dans les arbres, etc.

TERRIEN, subst. et adj. mas., au fém. TERRIENNE (*tèriein, riène*), qui possède une grande étendue de *terre*, ou plusieurs *terres*.

TERRIENNE, subst. et adj. fém. Voy. TERRIEN.

*__TERRIER__, subst. et adj. mas. (*tèrié*), en t. de féod., registre qui contient le dénombrement et la nature des héritages situés dans la censive d'un seigneur, avec le tribut dont ils sont chargés. En ce sens il est aussi adj. : *un papier terrier.* — — Subst. mas. seulement, trou, cavité dans la *terre* où certains animaux se retirent. — Fig. et fam. : *il s'est retiré dans son terrier*, il ne paraît plus dans le monde. — *Il est allé mourir dans son terrier*, dans sa patrie, etc. — On appelle aussi *terrier*, un chien propre à chasser les lapins et les blaireaux.

TERRIÈRE, subst. fém. (*tèrière*), trou de lapin. Vieux.

TERRIFICATION, subst. fém. (*tèrerifikâcion*), t. de chim., assemblage des parties *terreuses* dans la fermentation.

TERRIFIÉ, E, part. pass. de *terrifier*.

TERRIFIER, v. act. (*tèrerifié*), convertir en *terre.* — Frapper d'épouvante, de terreur. — *se* TERRIFIER, v. pron. Ce mot manque dans l'*Académie*.

TERRIGÈNE, adj. des deux genres (*tèrijène*), myth., né de la *Terre*, comme les Titans.

*__TERRINE__, subst. fém. (*tèrine*), sorte de vase de *terre* qui sert à mettre et à faire cuire diverses choses.—En t. de gastronomie, mets assaisonné dans une *terrine* et que l'on sert froid : *une terrine de foies gras.*

TERRINÉE, subst. fém. (*tèriné*), plein une *terrine*.

TERRIR, v. neut. (*tèrir*), il se dit proprement des tortues qui viennent à *terre* pour pondre leurs œufs; et, en t. de pêche, des poissons qui approchent de la *terre* quand il fait chaud. — En t. de mar., prendre *terre*.

*__TERRITÈLE__, subst. fém. (*tèritèle*), t. d'hist. nat., section d'arachnides fileuses.

TERRITOIRE, subst. mas. (*tèritoare*), l'espace de *terre* qui dépend d'une juridiction, d'un souverain, d'une province, etc. : *cette ville possède un riche territoire.* On dit de même : *le territoire d'une paroisse.* — En parlant d'un évêque : *donner territoire*, autoriser un autre évêque à exercer certaines fonctions épiscopales dans un diocèse qui n'est pas le sien.

*__TERRITORIAL, E__, adj. (*tèreritori-al*), qui concerne, qui comprend le *territoire* : *impôt territorial.* — Au plur. mas., *territoriaux*.

TERRITORIAUX, adj. mas. plur. Voy. TERRITORIAL.

TERROIR, subst. mas. (*têroar*), terre considérée par rapport à l'agriculture : *terroir fertile, gras, aride, ingrat*, etc. — *Sentir le terroir*, en parlant des ouvrages d'esprit ; avoir des défauts qui trahissent les mauvaises habitudes du pays où l'on est né, où l'on a vécu.—*Ce vin sent le terroir, a un goût de terroir*, a un goût désagréable qui vient de la qualité du terroir.—Fig. : *cet homme sent le terroir*, a les défauts des gens de son pays.

TERRORIFIÉ, E, part. pass. de *terrorifier*.

TERRORIFIER, v. act. (*tèrerorifié*) (du latin *terror*, et *fieri*, être fait), agiter par la terreur, en inspirer, employer la terreur pour porter à...—*se* TERRORIFIER, v. pron.

TERRORISÉ, E, part. pass. de *terroriser*.

TERRORISER, v. act. et neut. (*tèrerorizé*),

établir le système de la *terreur*. — *se* TERRORISER, v. pron.

TERRORISME, subst. mas. (*tèreroriceme*). Voy. TERREUR.

TERRORISTE, subst. des deux genres (*tèreroricete*). Voy. TERREUR.

TERROT, subst. mas. (*tèrô*), terre légère et sable passés au tamis et mêlés. — Quand on parle de cette espèce de terre échauffée, engraissée par le mélange du fumier pourri qui sert à faire les couches, on dit *terreau*.

TERRURE, subst. fém. (*tèrure*), t. d'agric., action de *terrer*. — En parlant des tortues, action de *terrir*.

TERS, E, adj. (*tère, tèrece*), frotté. Peu usité.

TERSER, v. act. (*tèrecé*). Voy. TERCER.

***TERSET**, subst. mas., *barbarisme*. Voy. TERCET.

TERSINE, subst. fém. (*tèrecine*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux silvains.

***TERTIAIRE**, adj. des deux genres (*tèrecière*), de la troisième grandeur : *montagne tertiaire*.

TERTIANAIRE, adj. des deux genres (*tèrecianère*), qui revient tous les trois jours.—Subst. fém., t. de bot., nom d'une plante.

TERTOUREIRA, subst. mas. (*tèretourèra*), t. de bot., sorte d'arbrisseau qui croît sur les bords de la Méditerranée.

***TERTRE**, subst. mas. (*tèretre*) (du bas-breton *tertr*, tertre, colline. *Trévoux*.), éminence de terre dans une plaine, colline.—Dans le blas., petite terrasse.

TERTULLIANISME, subst. mas. (*tèretuli-aniceme*), système, principes, doctrine de *Tertullien*.

TERTULLIANISTE, subst. mas. (*tèretuli-aniste*), partisan des opinions, des principes de *Tertullien*.

***TERZANÉ-ÉMINI**, subst. mas. (*tèrezâna-émini*), t. de relat., intendant de la marine en Turquie.

TES, adj. poss. plur. (*tè*). Voy. TON.

TESCARET ou **THESKÉRÉ**, subst. mas. (*tècekaré, kiéré*), t. de relat., certificat de la douane de Smyrne.

TESPÉSIE, subst. fém. (*tècepézi*), t. de bot., arbre de la côte d'Afrique. — Genre de plantes légumineuses voisin des gaîniers.

TESQUES, subst. mas. plur. (*tèceke*), t. d'antiq., lieu où l'on prenait les augures. — Lieux champêtres consacrés à quelques divinités.

TESQUISANA, subst. fém. (*tècekuizana*), t. d'hist. nat., pie du Mexique.

TESSARIE, subst. fém. (*tèceçari*), t. de bot., sorte d'arbrisseau du Pérou.

TESSEAUX, subst. mas. plur. (*tèçô*), t. de mar., pièces de bois enclavées dans les mâts, qui soutiennent les hunes.

TESSELÉ, E, adj. (*tècelé*), qui est disposé en forme de carreaux de damier. Presque inusité.

TESSELLE, subst. fém. (*tècèle*), morceau de marbre carré à quatre pans, qui sert à paver.

***TESSÈRE**, subst. fém. (*tècère*), t. d'antiq., dé à jouer. — Mot du guet à la guerre tracé sur un morceau de bois ou de métal. — Mesure de blé qu'on donnait aux soldats. — Marque qu'on délivrait pour obtenir sa part dans les distributions. — Marque ou contre-marque qu'on délivrait anciennement à l'entrée des théâtres.

***TESSON**, subst. mas. (*tèçon*) (du latin *testa*. Voy. TEST), morceau ou pièce rompue des vases de *terre* ou de grès. On dit aussi *têt*.

TESSURE, subst. fém. (*tèçure*), t. de pêche, réunion d'appelets placés au bout les uns des autres.

TESSY, subst. propre mas. (*tèci*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Lô, dép. de la Manche.

***TEST** ou **TÊT**, subst. mas. (*tè*) (du lat. *testa*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement un vase de terre cuite; etc.; fait de *tosta*, part. pass. fém. de *torrere*, rôtir, brûler, *olla tosta*), t. d'hist. nat., la partie la plus dure qui forme le corps d'une coquille; l'enveloppe des tortues, des tatous. — En bot., la tunique extérieure de la semence, suivant *Gaertner*, qui l'appelle aussi : *enveloppe testacée*.

TEST, subst. mas. (*tè*), en Angleterre, *le serment du test*, par lequel on abjure la doctrine de la transsubstantiation, du sacrifice de la messe et de l'invocation des saints. Ce mot signifie *épreuve*.

TESTACÉ, E, adj. (*tècetacé*), qui est couvert d'un *test*, d'une écaille dure et forte. — Il est aussi subst. mas. : *la tortue est du genre des testacés*.

TESTACÈLE, subst. fém. (*tècetacèle*), t. d'hist. nat., genre de mollusques, qui se trouve entre les limaces et les hélices.

TESTACELIER, subst. mas. (*tècetacelié*), t. d'hist. nat., animal de la *testacèle*.

TESTACITE, subst. fém. (*tècetacite*), t. d'hist. nat., nom donné à certaines coquilles pétrifiées.

TESTADOU ou **TESTADON**, subst. mas. (*tècetadou, don*), t. de pêche, piquet placé à la pointe de la pentière, tout près de celui qu'on nomme *courrier*.

***TESTAMENT**, subst. mas. (*tècetaman*) (du lat. *testamentum*, fait de *testari*, attester), acte authentique par lequel on déclare ses dernières volontés : *le testament de Louis XVI*. — *Testament de mort*, la déclaration libre et volontaire d'un criminel condamné à mort. — *Testament olographe*, écrit daté et signé de la main du testateur. — *Testament par acte public*, reçu par deux notaires, en présence de deux témoins, ou par un notaire en présence de quatre témoins. —*Testament mystique*, remis par le testateur clos et scellé à un notaire, en présence de six témoins.— *Testament ab irato*, fait dans un moment de haine ou de colère.—*Testament militaire*, fait à l'armée, sans les formalités exigées pour la validité des autres *testaments*. — *Testament inofficieux*, dans lequel il n'est fait aucune mention des plus proches héritiers de droit.—*Testament politique*, écrit politique contenant des vues, des projets, qu'on suppose avoir dirigé la conduite des hommes d'état qui les ont faits.— *L'Ancien Testament*, les livres de l'Écriture sainte qui ont précédé la naissance de Jésus-Christ. *Le Nouveau Testament*, ceux qui sont postérieurs à cette époque.—Ces mots signifient aussi : alliance : *l'Ancien Testament n'était que la figure du Nouveau*.

***TESTAMENTAIRE**, adj. des deux genres (*tècetamantère*), qui regarde le *testament* : *disposition testamentaire*. — *Exécuteur testamentaire*, celui qui exécute et accomplit ce qui est prescrit par un *testament*.—*Héritier testamentaire*, celui qui est choisi par le testateur même.

TESTAMENTÉ, part. pass. de *testamenter*.

TESTAMENTER, v. neut. (*tècetamanté*), faire son *testament*. Presque inusité.

TESTATEUR, subst. mas., **TESTATRICE**, subst. fém. (*tècetateur, trice*), celui ou celle qui *teste*, qui fait ou a fait son *testament*.

TESTATRICE, subst. fém. Voy. TESTATEUR.

TESTÉ, part pass. de *tester*.

TESTER, v. neut. (*tèceté*), faire son *testament*. — Mettre de nouvelles dents à un peigne de tisserand, à la place des anciennes qu'un long usage a mises hors d'état de servir.

TESTES, subst. mas. plur. (*tècetèce*), t. d'anat., mot tout latin, qui désigne la paire inférieure des tubercules quadrijumeaux.

TESTI, subst. mas. (*tèceti*), poil de chameau. Voy. TESTIF.

TESTICULAIRE, adj. des deux genres (*tècetikulère*), t. d'anat., qui a rapport aux *testicules*.

TESTICULE, subst. mas. (*tècetikule*) (du latin *testiculus*), t. d'anat., corps blanc et glanduleux où se perfectionne la semence qui est la matière de la génération. — T. d'hist. nat., coquilles des genres natice et casque. — T. de bot. Voyez SATYRION.

TESTICULIER, subst. mas. (*tècetikulié*), t. d'h. nat., animal de la coquille appelée *testicule*.

TESTIF, subst. mas. (*tècetife*), poil de chameau. (*Dict. de l'Académie de* 1835). Inusité.

TESTIFIÉ, E, part. pass. de *testifier*.

TESTIFIER, v. act. (*tècetifié*), témoigner, certifier.— *se* TESTIFIER, v. pron. Inusité.

TESTIMONIAL, E, adj. (*tèccetimoni-ale*) (du lat. *testimonialis*, fait de *testimonium*, témoignage), qui rend témoignage : *lettres, preuves testimoniales*. C'est là presque tout l'emploi de ce mot.— Au plur. mas., *testimoniaux*.

TESTIMONIAUX, adj. mas. plur. Voy. TESTIMONIAL.

***TESTON**, subst. mas. (*tèton*), monnaie d'argent, frappée en France sous Louis XII, sur laquelle était gravée la *tête* du roi.

TESTONNÉ, E, part. pass. de *testonner*.

TESTONNER, v. act. (*tètoné*), peigner les cheveux, les friser, les arranger. — *se* TESTONNER, v. pron. Vieux et même tout-à-fait hors d'usage.

TESTUDO, subst. mas. (*tècetudo*) (mot lat. qui signifie, tortue), t. de médec., tumeur enkystée, en façon d'écaille de tortue.

TÊT, subst. mas (*tè*) (du lat. *testa*. Voy. TEST), morceau d'un pot de terre cassé. — Autrefois, crâne. — En t. de vén., front du cerf ou une partie de son os frontal. — *Têt* ou *têt à vitrifier*, écuelle ou vaisseau dans lequel on fait l'opération de la coupelle en grand. — On appelle vulgairement *têt à cochons*, au lieu de *toit*, l'endroit où l'on resserre ces animaux.

TÉTANIQUE, adj. des deux genres (*tétanike*), t. de médec., qui tient du *tétanos*.

TÉTANOCÈRE, subst. mas. (*tétanocère*), t. d'hist. nat., genre d'insectes diptères.

***TÉTANOS**, subst. mas. (*tétanôce*) (du grec τετανος), dit dans le même sens pour τετανος, tendu, dérivé de ταω, pour τεινω, je tends), t. de médec., sorte de convulsion dans laquelle on ne peut se pencher ni d'un côté ni de l'autre.

TÉTANOTHRE, subst. mas. (*tétanotre*), médicament dont on se servait autrefois pour dérider et unir la peau.

TÉTANURE, subst. fém. (*tétanure*), petite partie de fer.

***TÊTARD**, subst. mas. (*tètar*), en général, le petit des reptiles, dans un état encore imparfait. — Plus particulièrement, le petit des reptiles batraciens, tels que les crapauds, les grenouilles, etc., qui sort de l'œuf, aveugle, sans pattes, avec une queue, et une tête très-grosse Voy. MEUNIER.—On appelle *saules taillés en têtards*, des saules qu'on étête, et dont on émonde les branches inférieures.

TÉTARTOPHYE, subst. fém. (*tétartofi*) (du grec τεταρτος, quatrième, et φυω, je nais), t. de médec., sorte de fièvre rémittente, dont les paroxysmes reviennent de quatre en quatre jours.

TÉTARTOPHIQUE, adj. des deux genres (*tétartofike*), qui a rapport à la *tétartophye*.

TÉTASSES, subst. fém. plur. (*tétace*), t. de mépris, mamelles flasques et pendantes. Pop. et indécent. Voy. TÉTON.

***TÊTE**, subst. fém. (*tète*) (du lat. *testa*, employé par les anciens dans la signification de *crâne*), partie de l'animal qui tient au reste du corps par le cou, et qui est le siége des organes des sens, des yeux, des oreilles, etc. — *Avoir la tête enfoncée dans les épaules*, avoir les épaules un peu trop élevées. — *Avoir des yeux à fleur de tête*, avoir les yeux un peu plus avancés qu'ils ne le sont ordinairement. — *Trancher, couper la tête; la tête d'un lion, d'un mouton, d'une mouche, d'un poisson*, etc. — T. de peint., représentation d'une tête humaine : *voilà une belle tête*.— Fig. : *c'est une tête carrée*, et plus souvent : *c'est une bonne tête, une tête forte*, se dit pour exprimer la justesse et la solidité du jugement. — On dit d'un homme dont l'imagination est réglée, que *c'est une tête sage, une tête rassise;* on dit, au contraire, de celui qui se laisse entraîner par son imagination, par la terreur, que *c'est une tête faible*; d'un extravagant, que *c'est une tête folle;* d'un jeune homme inappliqué, étourdi, que *c'est une tête à l'évent;* et pour désigner en général le manque de jugement, de conduite, la frivolité d'esprit, la légèreté de caractère, on dit : *tête éventée, tête sans cervelle, tête de linotte, de girouette*, etc. — Quelquefois on dit, par antiphrase, d'un homme qui manque de jugement, qui n'a pas de conduite : *c'est une tête*, sans ajouter aucune épithète. — Chef; avec ces différences que, dans le sens littéral, *chef* ne se dit qu'en poésie ou en parlant des reliques des saints; que dans le sens figuré, *tête* convient mieux lorsqu'il est question de place ou d'arrangement, et *chef* lorsqu'il s'agit d'ordre ou de subordination. On dit : *la tête d'un bataillon*, et *le chef d'une entreprise; être à la tête d'une armée*, et *commander en chef*. — Esprit, fantaisie, imagination : *se mettre des chimères en tête, dans la tête*. — Personne : *payer tant par tête*. — Chevelure : *il a une belle tête; tête naissante*, cheveux qui reviennent après avoir été coupés, et qui sont déjà un peu longs. — On se sert souvent du mot *tête*, pour signifier seulement le crâne, la partie de la tête qui comprend le cerveau et le cervelet; et c'est dans cette acception qu'on dit, qu'*un homme s'est cassé la tête, qu'il s'est donné un coup à la tête, qu'il s'est fait un trou à la tête; il fut blessé à la tête*. — On dit qu'*un homme a la tête pelée, qu'il a la tête chauve*, pour dire qu'il n'a point ou presque point de cheveux à la tête. — En vén., bois du cerf : *tête bien née, tête portant trochures*, qui porte trois ou quatre chevilles, andouillers, à la sommité de son bois.— Représentation, imitation d'une tête humaine par un peintre, par un sculpteur. — En parlant des monnaies et des médailles, le côté où est l'effigie. — Le sommet des arbres. — Extrémité d'en

haut de certaines plantes : *tête de pavot*, *de chou*, *d'artichaut*. — Extrémité d'en bas de quelques autres : *tête d'ognon*, *de porreau*. — Dans certains fruits, l'extrémité opposée à la queue : *poire à deux têtes*. — Extrémité ou partie supérieure de diverses autres choses : *tête de clou*, *d'épingle*, *de compas*, etc. — En t. de mar., on appelle *tête de l'ancre*, la partie de l'ancre où la verge est jointe à la croisée. — *La tête du vent*, le temps où le vent commence. — En astron., on appelle *tête d'une comète*, cette lumière plus ou moins vive, et de figure ronde, qui forme le corps de cet astre ; et on lui donne le nom de *tête*, par opposition à la traînée de lumière vague qui l'accompagne ordinairement, et que l'on appelle tantôt *queue de la comète*, lorsque cette lumière s'étend du côté opposé au soleil; tantôt *barbe de la comète*, lorsqu'elle se dirige vers le soleil ; tantôt *chevelure de la comète*, lorsqu'elle environne son corps, qu'on nomme improprement *sa tête*, et qu'on nomme aussi quelquefois *noyau de la comète*. — La partie antérieure, le devant, etc. : *tête d'une armée ; tête d'un pont*, *d'un défilé*, le bout qui est du côté des ennemis. — On dit aussi : *les deux têtes du pont*, lorsque le pont est fortifié des deux côtés. — *Tête de cabestan*, partie de l'axe percée de mortaises destinées à faciliter son mouvement. — *Tête de la tranchée*, l'endroit de la tranchée qui est le plus avancé du côté de la place assiégée. — Commencement d'un livre. — *Têtes de vin*, les meilleurs vins de Bourgogne et de Champagne. — *La tête du blé*, le blé le plus beau, de la meilleure qualité. — On dit fig., qu'*un parti lève la tête*, pour dire qu'il se montre ouvertement et avec audace : *le parti d'Auguste commençait à lever la tête*. — Choses qui ont la forme, la figure d'une *tête*. — *Agir de tête*, *payer de tête*, prendre un parti de sang-froid, avec résolution, dans une affaire difficile. — *Faire un coup de tête*, faire étourdiment et sans réflexion une chose hardie. — *Il a fait un coup de sa tête*, il s'est déterminé de lui-même à une chose sans avoir pris conseil de personne. — *Il ne veut rien faire qu'à sa tête*, qu'à sa volonté. — *Faire des coups de tête*, faire des étourderies. — Pop. : *faire sa tête*, faire l'homme d'importance. — *Avoir la tête pesante*, embarrassée. — Prov. : *il a la tête près du bonnet*, il se fâche aisément. — Fam. : *avoir des affaires, des dettes par-dessus la tête*, avoir beaucoup d'affaires, de dettes. — *Il ne sait où donner de la tête*, que devenir. — Prov. et fig. : *on lui a bien lavé la tête*, on l'a fort réprimandé. — *Il peut aller partout la tête levée*, on ne peut lui faire aucun reproche. — *La tête me fend*, j'ai un très-grand mal de *tête*. — *La tête me tourne*, il me semble que les objets tournent autour de moi. — *La tête lui a tourné*, *il perd la tête*, il se trouble dans le péril, il manque de fermeté; ou il se méconnaît, il abuse de sa fortune. — *Il y va de la tête ; il y va de sa tête ; il a été condamné à perdre la tête ; il lui en coûtera la tête ; il paya sa hardiesse de sa tête*. — Fig. et fam. : *tourner la tête à quelqu'un*, lui inspirer une sorte de folie. — *Crier à pleine tête*, *à tue-tête*, de toute sa force. — *Rompre la tête à quelqu'un d'une chose*, l'en importuner. — *Se rompre, se casser la tête à faire quelque chose*, s'y appliquer avec une grande contention d'esprit. — Prov. et fig. : *cet homme a martel en tête*, est jaloux, ou a dans l'esprit des choses qui l'inquiètent. — On dit, d'un travail long et embrouillé, d'un jeu qui demande beaucoup d'application, que *c'est un casse-tête*. — On dit que *du vin monte à la tête*, *porte à la tête*, *donne dans la tête* ; et l'on dit d'un vin gras et fumeux, que *c'est un casse-tête*. — On dit de deux personnes qui sont toujours du même sentiment, que *ce sont deux têtes dans un bonnet*. — On dit qu'*un homme a cinquante ans*, *soixante ans sur la tête*, pour dire qu'il est âgé de cinquante ans, de soixante ans. — Prov. : *jeter une marchandise à la tête*, l'offrir à vil prix. — *Il ne faut pas se jeter à la tête des gens*, leur offrir trop facilement ses services. — On dit qu'*un homme y va tête baissée*, pour dire qu'il va brusquement et courageusement au combat; qu'*il y donne tête baissée*, pour dire qu'il entreprend avec chaleur, et sans beaucoup d'examen, une affaire qu'on lui propose. — On dit d'un homme qui s'est engagé brusquement et inconsidérément dans une affaire périlleuse, qu'*il s'y est jeté la tête la première*. — *La prise de cette place a coûté bien des têtes*, la vie à beaucoup de monde. — Prov. : *autant de têtes, autant d'opinions*, autant de personnes, autant d'opinions. — *C'est un homme de tête*, *une bonne tête*, c'est un homme qui a beaucoup de jugement, de capacité. — *Avoir la tête chaude* ou *la tête froide*, s'emporter aisément ou conserver son sang-froid. — *Avoir de la tête*, du sens, du jugement, ou être opiniâtre, capricieux. — *Tenir* ou *faire tête à quelqu'un*, lui résister, ne point lui céder. — *Mettre un homme en tête à quelqu'un*, lui opposer quelqu'un capable de lui résister. — *Mettre une rente viagère sur la tête de quelqu'un*, la constituer pour en jouir tant qu'il vivra. — *Tête*, signifie aussi, la première place, la place de directeur : *être à la tête d'une administration ; il est à la tête de la police*. — *Être à la tête des affaires*, en avoir la principale direction. — Personne, individu : *ce monarque tient le premier rang parmi les têtes couronnées*. — En t. de jurispr. : *succéder par tête*, se dit lorsque chacun des copartageants vient de son chef à la succession, et sans la représentation d'aucun autre : *la succession des enfants s'est partagée par tête*. — Se prend pour individu, en parlant des animaux : *payer dix francs par tête de loup*, donner dix francs à chaque homme qui a tué un loup. — En parlant des moutons, on dit : *un troupeau de cent, de deux cents têtes*. — En t. de mar. : *faire tête*, se dit d'un vaisseau dans le moment où il roidit son câble, en évitant dessus lorsqu'on a mouillé. — *Donner une tête*, se jeter dans l'eau la *tête* la première. — *Tomber la tête la première*, et familièrement : *tomber cul par-dessus tête*. — Prov. : *grosse tête, peu de sens*, c'est-à-dire que communément les personnes qui ont la *tête* fort grosse n'ont pas beaucoup d'esprit. — *Tête de fou ne blanchit jamais*, ce qui signifie, ou que les fous ne vivent pas ordinairement longtemps, ou que, se mettant peu en peine de rien, ils sont exempts par là des peines et des soucis qui passent communément pour être cause que les cheveux blanchissent de bonne heure. — *Tête à tête*, loc. adv., seul à seul. Voy. TÊTE-A-TÊTE. — *Tête pour tête*, que l'*Académie* nous donne encore comme signifiant, *l'un devant l'autre*, ne se comprendrait plus aujourd'hui.

TÊTE-A-CLOU, subst. fém. (*tètaklou*), t. de minér., chaux carbonatée dodécaèdre raccourcie, qui imite la *tête* d'un *clou*. — Au plur., des *têtes-à-clous*.

TÊTE-A-LA-ROMAINE, subst. fém. (*tètalaromène*), dessus d'une grosse vis sphérique, percée d'un trou à son milieu pour la tourner. — Au plur., des *têtes-à-la-romaine*.

TÊTE-ARIDE, subst. fém. (*tètaride*), nom vulgaire de l'amarante.

TÊTE-A-PERRUQUE, subst. fém. (*tètapéruke*), morceau de bois auquel on a donné la grosseur et la forme d'une *tête*, pour fabriquer des *perruques*. — Fig., vieillard ignorant qui tient opiniâtrément aux idées de sa jeunesse, aux vieux préjugés, etc. — Au plur., des *têtes-à-perruque*.

TÊTE-A-TÊTE, subst. mas. (*tètatète*), entretien particulier de deux personnes : *ils eurent un long tête-à-tête ; il y a eu deux tête-à-tête aujourd'hui*. — Au plur., des *tête-à-tête*. — Loc. adv., seul à seul ; en particulier.

TÊTÉ, E, part. pass. de *téter*.

TÊTEBLEU ou **TUBLEU**, subst. mas. (*tètebleu*), sorte de jurement.

TÊTE-CORNE, subst. fém. (*tètekorne*), t. de bot., sorte de plante. — Au plur., des *têtes-cornes*.

***TÊTE-D'ANE**, subst. fém. (*tètedâne*), t. d'hist. nat., le chabot, poisson du genre cotte. — Au pl., des *têtes-d'âne*.

TÊTE-D'ARAIGNÉE, subst. fém. (*tètedarègnié*), t. d'hist. nat., coquille du genre mure. — Au plur., des *têtes-d'araignée*.

TÊTE-DE-BÉCASSE, subst. fém. (*tètedebékace*), t. d'hist. nat., le rocher bécasse. — Au plur., des *têtes-de-bécasse*.

TÊTE-DE-BOEUF, subst. fém. (*tètedebeufe*), t. d'hist. nat., coquille du genre des casques. — Au plur., des *têtes-de-bœuf*.

TÊTE-DE-CARPE, subst. fém. (*tètedekarpe*), t. de bot., agaric gris des environs de Paris. — Au plur., des *têtes-de-carpe*.

TÊTE-DE-CHAMPIGNON, subst. fém. (*tètedechanpignion*), le dessous des clous à pointe, des clous rivés, etc. — Au plur., des *têtes-de-champignon*.

TÊTE-DE-CHAT, subst. fém. (*tètedecha*), t. de maçonn., moellon presque rond. — Au plur., des *têtes-de-chat*.

TÊTE-DE-CHIEN, subst. fém (*tètedechiein*), t. d'hist. nat., sorte de boa ; espèce de serpent. — Au plur., des *têtes-de-chien*.

TÊTE-DE-CLOU. Voy. TÊTE-A-CLOU.

TÊTE-DE-COCHON, subst. fém. (*tètedekochon*), t. de bot., la cymbalaire, plante. — Au plur., des *têtes-de-cochon*.

TÊTE-DE-COQ, subst. fem. (*tètedekok*), t. de bot., espèce de sainfoin. — Au plur., des *têtes-de-coq*.

TÊTE-DE-DRAGON, subst. fém. (*tètededraguon*), t. d'hist. nat., testacé. — Nom d'une espèce de porcelaine. — T. de bot., plante de Virginie. — Au plur., des *têtes-de-dragon*.

TÊTE-DE-LIÈVRE, subst. fém. (*tètedeli-èvre*), t. d'hist. nat., poisson du genre des gobies. — Au plur., des *têtes-de-lièvre*.

TÊTE-DE-MAURE, subst. fém. (*tètedemôre*), t. de chim., vase pour la chimie. — Au plur., des *têtes-de-maure*.

TÊTE-DE-MÉDUSE, subst. fém. (*tètedeméduze*), t. de bot., agaric des environs de Paris. — Espèce d'élyme. — Plante du genre clavaire. — Plante du genre des euphorbes. — Genre de champignons. — Au plur., des *têtes-de-méduse*.

TÊTE-DE-MOINEAU, subst. fém. (*tètedemoènô*), t. de bot., la centaurée à feuilles de scabieuse. — Au plur., des *têtes-de-moineau*.

TÊTE-DE-MORT, subst. fém. (*tètedemor*), t. d'hist. nat., singe du genre des sapajous. — Nom de la chimère, ou museau-lisse, sorte de poisson du cap de Bonne-Espérance, — Au plur., des *têtes-de-mort*.

TÊTE-DE-NÈGRE, subst. fém. (*tètedenèguere*), *nègre* destiné à être vendu, âgé de seize à trente ans. — Adj., d'un brun tirant sur le noir. — Au plur., des *têtes-de-nègre*

TÊTE-DE-PALÂTRE, subst. fém. (*tètedepalâtre*), t. de serrur., bout d'une serrure effleurant l'épaisseur d'une porte, et dans lequel est pratiqué le passage du pêne. — Au plur., des *têtes-de-palâtre*.

TÊTE-D'ÉPINGLE, subst. fém. (*tètedépeinguele*), t. de bot., famille de champignons. — Au plur., des *têtes-d'épingle*.

TÊTE-DE-PIVOT, subst. fém. (*tètedepivô*), c'est la partie qui fait saillie dans un *pivot* à équerre. — Au plur., des *têtes-de-pivot*.

TÊTE-DE-POULE, subst. fém. (*tètedepoule*), t. de bot., sorte de sainfoin. — T. d'hist. nat., nom d'une coquille qui ressemble à la *tête* d'une *poule*. — Au plur., des *têtes-de-poule*.

TÊTE-DE-SERPENT, subst. fém. (*tètedecèrepan*), t. d'hist. nat., coquille du genre des strombes. — Autre coquille du genre des porcelaines. — Au plur., des *têtes-de-serpent*.

TÊTE-DE-SOUFRE, subst. fém. (*tètedeçoufre*), t. de bot., agaric des environs de Paris. — Au plur., des *têtes-de-soufre*.

TÊTE-DE-SOURIS, subst. fém. (*tètedeçouri*), t. de bot., l'orpin à six angles. — Au plur., des *têtes-de-souris*.

TÊTE-DU-DRAGON, subst. fém. (*tètedudraguon*), t. d'astron., nœud ascendant de la lune.

TÊTE-FAUVE, subst. fém. (*tètefôve*), t. de bot., agaric des environs de Paris. — Au plur., des *têtes-fauves*.

TÊTÉMA, subst. fém. (*tètéma*), t. d'hist. nat., espèce de grive de Cayenne.

TÊTE-DE-BUCH (LA), subst. propre fém. (*latètedebuke*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bordeaux, dép. de la Gironde.

TÊTE-MORTE, subst. fém. (*tètemorte*), t. de chim., les parties terreuses et insipides d'un corps qui a été soumis à la distillation. On emploie plus communément les mots latins *caput mortuum*. — Au plur., des *têtes-mortes*.

TÊTE-NOIRE, subst. fém. (*tètenoère*), t. d'hist. nat., espèce de couleuvre. — Au plur., des *têtes-noires*.

TÊTE-NUE, subst. fém. (*tètenu*), t. d'hist. nat., l'ésoce et le mugil, espèces de poissons. — Au plur., des *têtes-nues*.

TÊTE-PLATE, subst. fém. (*tèteplate*), t. d'hist. nat., espèce de gecko, reptile saurien. — Nom des clous à ardoise, à latte, etc. — Au plur., des *têtes-plates*.

TÉTER, et non pas, avec l'*Académie* TETER : l'*Académie* dit cependant que l'on prononce et que l'on écrit aussi *téter*. Nous croyons pouvoir assurer que c'est presque tout le monde qui écrit ainsi, comme tout le monde écrit : *tétin*, *tétine*, *téton*, etc.; v. act. (*tété*) (du grec τιτθη ou τιτθος, mamelle), tirer le lait de la mère et s'en nourrir : *téter une femme*, *une vache*, *une chèvre*. — On dit aussi neut. et sans régime : *cet enfant tette bien*. — *se* TÉTER, v. pron.

TÊTE-ROUGE, subst. fém. (*têterouje*), t. de bot., espèce de figuier. — Au plur., des *têtes-rouges*.

TÊTE-ROUSSE, subst. fém. (*têterouce*), t. de bot., agarics pédiculés. — Au plur., des *têtes-rousses*.

TÉTHALASSOMÈNE, subst. mas. (*tétalaceçomène*), t. de médec., vin mêlé avec de l'eau de mer.

TÉTHYE, subst. fém. (*téti*), t. d'hist. nat., genre de polypiers empâtés. — Au plur., famille de mollusques. — Petits coquillages de mer.

TÉTHYS, subst. propre fém. (*tétice*), myth., fille du Ciel et de Vesta, et femme de l'Océan, qui en eut un grand nombre de nymphes, appelées Océanitides ou Océanides, du nom de leur père. On en compte jusqu'à trois mille. Téthys était regardée encore comme la mère, non-seulement des fleuves et des fontaines, mais de la plupart des personnes qui avaient régné ou vécu sur les bords de la mer, entre autres d'Ethra, mère d'Atlas ; de Protée ; de Persa, mère de Circé, etc. Le char de Téthys était une conque d'une admirable forme, plus blanche que l'ivoire, et que traînaient des chevaux marins. — Il ne faut pas confondre cette déesse avec *Thétis*, fille de Nérée et de Doris, et mère d'Achille. Voy. THÉTIS.

***TÊTIÈRE**, subst. fém. (*têtière*), partie de la bride où se met la *tête* d'un cheval. — Petite coiffe de toile que l'on met aux enfants nouveau-nés. — Au plur., t. de mar., il se dit des bords supérieurs d'une voile. — T. d'imprim., bois que l'on place en *tête* des pages, lorsqu'on fait l'imposition d'une feuille.

TÉTIGOMÈTRE, subst. mas. (*tétiguomètre*), t. d'hist. nat., genre d'insectes hyménoptères.

TÉTIN, et non pas **TETIN**, subst. mas. (*tétein*) (du grec τιτθη, mamelle), le bout de la mamelle, soit aux hommes, soit aux femmes.

***TÉTINE**, et non pas **TETINE**, subst. fém. (*tétine*), le pis de la vache ou de la truie, considéré comme bon à manger. — Enfoncement qu'un coup de mousquet, de pistolet, etc., fait sur une cuirasse, lorsqu'il ne la perce pas d'outre en outre. — Instrument dont les chirurgiens se servent pour développer les bouts des seins des nourrices, et tirer le lait des mamelles. C'est une espèce de pompe au moyen de laquelle on aspire avec la bouche. On l'appelle plus communément *pompe à sein*.

TÉTOIR, subst. mas. (*tétoar*), chez les épingliers et dans la machine à frapper les *têtes* d'épingle, l'anche ou la cavité hémisphérique qui enchâsse les *têtes*.

TÉTON, et non pas **TETON**, subst. mas. (*téton*) (en grec τιτθη ou τιτθος), mamelle de la femme. — En parlant des femmes, il a un sens obscène lorsqu'il n'a pas rapport à l'action de *téter*. — Les boulangers disent qu'*un levain fait le téton*, en parlant d'un levain qu'ils veulent conserver, et qui pousse sensiblement par la partie du milieu qu'on a laissée découverte.

TÉTON, subst. mas. (*téton*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne à des oursins fossiles à gros mamelons.

TÉTON-BLANC, subst. mas. (*tétonblan*), t. d'hist. nat., coquille du genre des nérites.

TÉTON-DE-VÉNUS, subst. mas. (*tétondevénuce*), t. de jardin., variété de pêche.

TÉTONNIÈRE, et non pas **TETONNIÈRE**, subst. fém. (*tétonière*), bande pour soutenir les seins. — Femme qui a de gros *tétons*. Pop. et fam.

***TÉTRACÈRE** subst. fém. (*tétracère*), t. de bot., genre de plantes trigynes.

TÉTRACÈRES, subst. m. pl. et adj. des deux genres (*tétracère*) (du grec τετταρα, et par contraction τετρα, quatre, et κερας, corne, antenne), t. d'hist. nat., famille d'insectes qui ont quatre antennes.

***TÉTRACHILE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*tétrachile*), t. d'hist. nat., ordre de mammifères qui ne contient que l'hippopotame.

TÉTRACORDE, subst. mas. (*tétrakorde*) (du grec τετρα, quatre, et χορδη, corde), lyre à quatre *cordes*. — Consonnance de la première et de la quatrième corde, nommée autrement *quarte*.

TÉTRACOME, subst. mas. (*tétrakome*), t. d'antiq., danse militaire consacrée à Hercule.

TÉTRACTIQUE, adj. des deux genres (*tétraktike*) (du grec τετρακτυς, union de quatre), t. d'antiq., arithmétique ancienne qui admettait quatre caractères différents.

TÉTRACTYS, subst. mas. (*tétraktice*), t. d'antiq., nombre mystérieux par lequel juraient les pythagoriciens.

***TÉTRADACTYLE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*tétradaktile*) (du grec τετρα, quatre, et δακτυλος, doigt), t. d'hist. nat., se dit des animaux qui ont quatre doigts à chaque pied.

***TÉTRADÉCAPODE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*tétradékapode*), t. d'hist. nat., classe qui comprend plusieurs genres.

TÉTRADINAME et ses dérivés. Voy. TÉTRADYNAME et ses dérivés.

TÉTRADION, subst. mas. (*tétradi-on*), t. de bot., arbre de la Cochinchine.

***TÉTRADITE**, subst. mas. (*tétradite*), nom de sectaires chrétiens, qui avaient du respect pour le nombre quatre. — Nom que les anciens donnaient aux enfants qui naissaient sous la quatrième lune : ils croyaient que le sort de ces enfants ne pouvait être que malheureux.

TÉTRADRACHME, subst. fém. (*tétradrakme*) (du grec τετρα, quatre, et δραχμη, drachme), monnaie qui valait quatre *drachmes*.

***TÉTRADYNAME**, adj. des deux genres (*tétradiname*), t. de bot., de la *tétradynamie*.

TÉTRADYNAMIE, subst. fém. (*tétradinami*) (du grec τετρα, quatre, et δυναμις, puissance), t. de bot., classe composée des plantes dont les fleurs ont quatre étamines.

TÉTRADYNAMIQUE, adj. des deux genres (*tétradinamike*), qui a rapport à la *tétradynamie*.

TÉTRAÈDRE, subst. mas. (*tétra-èdre*) (du grec τετρα, quatre, et εδρα, siège), corps régulier, formé de quatre triangles égaux et équilatéraux.

TÉTRAÉTÉRIS, subst. fém. (*tétra-étérice*) (du grec τετρα, quatre, et ετος, année), cycle de quatre ans, usité chez les anciens Athéniens.

TÉTRAGNATHE, subst. fém. (*tétraguenate*) (du grec τετρα, quatre, et γναθος, mâchoire), t. d'hist. nat., araignée blanche et rouge fort venimeuse.

TÉTRAGONE, subst. fém. (*tétraguone*), t. de bot., genre de plantes pentagynes.

***TÉTRAGONE**, adj. des deux genres (*tétraguone*) (en grec τετραγωνος, formé de τετρα, quatre, et γωνια, angle), qui a quatre angles et quatre côtés.

TÉTRAGONISME, subst. mas. (*tétraguoniceme*), t. de gnom., la quadrature du cercle, selon quelques auteurs.

***TÉTRAGONOTHÈQUE**, subst. fém. (*tétraguonotèke*), t. de bot., plante vivace de la Caroline.

***TÉTRAGONURE**, subst. mas. (*tétraguonure*), t. d'hist. nat., genre de poissons abdominaux.

TÉTRAGRAMMATIQUE, adj. des deux genres (*tétragueramematike*), composé de quatre lettres.

***TÉTRAGRAMME**, subst. mas. (*tétraguerame*) (du grec τετρα, quatre, et γραμμα, lettre), t. d'antiq., synonyme respectueux pour exprimer, sans le prononcer, le nom de Dieu, qui était *tétragrammatique* en grec, comme il l'est dans la plupart des langues.

TÉTRAGULE, subst. mas. (*tétragule*), t. d'hist. nat., genre de vers intestinaux.

TÉTRAGYNE, adj. des deux genres (*tétrajine*) t. de bot., se dit des végétaux dont les fleurs ont quatre pistils.

TÉTRAGYNIE, subst. fém. (*tétrajini*) (du grec τετρα, quatre, et γυνη, femme, femelle), t. de bot., quatrième ordre des treize premières classes du système sexuel, qui comprend les plantes dont les fleurs ont quatre pistils.

TÉTRAGYNIQUE, adj. des deux genres (*tétrajinike*), qui a rapport à la *tétragynie*.

TÉTRALOGIE, subst. fém. (*tétraloji*) (du grec τετρα, quatre, et λογος, discours), nom qu'on donnait, chez les anciens Grecs, à quatre pièces dramatiques d'un même auteur.

TÉTRALOGIQUE, adj. des deux genres (*tétralojike*), qui a rapport à la *tétralogie*.

TÉTRAMÈRES, subst. m. pl. et adj. des deux genres (*tétramère*), t. d'hist. nat., section d'insectes coléoptères.

TÉTRAMÈTRE, subst. mas. (*tétramètre*) (du grec τετρα, quatre, et μετρον, mesure), vers grec, latin, à quatre pieds.

TÉTRAMNE, subst. mas. (*tétramene*), t. de bot., plante vivace qui ne contient que deux espèces.

TÉTRANDRE, adj. des deux genres (*tétrandre*), t. de bot. qui se dit des végétaux à quatre étamines.

TÉTRANDRIE, subst. fém. (*tétrandri*) (du grec τετρα, quatre, et ανηρ, gén. ανδρος, mari, mâle), t. de bot., quatrième classe du système sexuel, comprenant les plantes dont les fleurs hermaphrodites ont quatre étamines égales en hauteur.

TÉTRANDRIQUE, adj. des deux genres (*tétrandrike*), qui a rapport à la *tétrandrie*.

TÉTRANTHE, subst. fém. (*tétrante*), t. de bot., genre de plantes de la Jamaïque.

TÉTRANTHÈRE, subst. fém. (*tétrantère*), t. de bot., genre de plantes.

***TÉTRAO**, subst. mas. (*tétra-ô*), t. d'hist. nat., sorte de grand oiseau des Grandes-Indes.

***TÉTRAODION**, subst. mas. (*tétra-odion*), t. d'antiq., hymne grec en quatre parties.

TÉTRAODON, subst. mas. (*tétra-odon*), (du grec τετρα, quatre, et οδους, dent), t. d'hist. nat., genre de poissons cartilagineux qui n'ont que quatre dents.

TÉTRAONIX, subst. mas. (*tétra-onikce*), t. d'hist. nat., genre d'insectes hétéromères.

TÉTRAORIE, subst. fém. (*tétra-ori*) (du grec τετρα, quatre, et αιρω, j'emporte), t. d'antiq., course à quatre chevaux. — Quadrige.

TÉTRAPASTE, subst. mas. (*tétrapacete*) (du grec τετρα, quatre, et σπαω, je tire), sorte de machine à quatre poulies pour élever les fardeaux.

TÉTRAPÉTALE, adj. des deux genres (*tétrapétale*) (du grec τετρα, quatre, et πεταλον, feuille, pétale), t. de bot., se dit des fleurs dont la corolle a quatre *pétales*.

TÉTRAPÉTALÉ, E, adj. (*tétrapétalé*), t. de bot., se dit de la corolle formée de quatre *pétales*, comme dans les crucifères.

***TÉTRAPHARMACON**, subst. mas. (*tétrafarmakon*), t. de pharm., nom donné à l'onguent basilicon, parce qu'il est composé de quatre ingrédients.

TÉTRAPHE, subst. fém. (*tétrafe*), t. de bot., lampourde orientale.

TÉTRAPHIDE, subst. fém. et adj. des deux genres (*tétrafide*), t. de bot., genre de plantes de la famille des mousses.

TÉTRAPHOÉ, subst. mas. (*tétrafo-é*), t. de bot., espèce de plante d'Afrique.

TÉTRAPHYLLE, adj. des deux genres (*tétrafile*) (du grec τετρα, quatre, et φυλλον, feuille), t. de bot., composé de quatre folioles.

TÉTRAPILE, subst. mas. (*tétrapile*), t. de bot., genre d'arbuste des Indes.

***TÉTRAPLE**, subst. mas. (*tétraple*) (du grec τετρα, quatre, et απλοω, j'explique), nom d'un ouvrage à quatre colonnes, contenant quatre versions de la *Bible*.

TÉTRAPODE, adj. des deux genres (*tétrapode*) (du grec τετρα, quatre, et πους, ποδος, pied), se dit des animaux qui ont quatre pieds. — Il est aussi subst. — Subst. mas., au plur., t. d'hist. nat., ordre de poissons écailleux.

TÉTRAPODOLITHE, subst. fém. (*tétrapodolite*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne aux pétrifications des quadrupèdes. — Subst. mas., nom d'un poisson fossile.

TÉTRAPODOLOGIE, subst. fém. (*tétrapodoloji*), du grec τετρα, quatre, ποδος, pied, et λογος, discours), partie de l'hist. nat. qui traite des animaux à quatre pieds. — Ouvrage sur cette histoire.

TÉTRAPODOLOGIQUE, adj. des deux genres (*tétrapodolojike*), qui a rapport à la *tétrapodologie*.

TÉTRAPOGON, subst. mas. (*tétrapoguon*), t. de bot., plante vivace de Barbarie.

***TÉTRAPOLE**, subst. fém. (*tétrapole*) (du grec τετρα, quatre, et πολις, ville), t. d'antiq., contrée renfermant quatre villes.

TÉTRAPTÈRE, adj. des deux genres (*tétraptère*) (du grec τετρα pour τετταρα, quatre, et πτερον, aile), t. d'hist. nat., qui a quatre ailes. — Subst. mas. plur., ordre d'insectes à quatre ailes.

TÉTRAPTURE, subst. mas. (*tétrapeture*), t. d'hist. nat., genre de poissons osseux.

***TÉTRARCHAT**, subst. mas. (*tétrarka*), principauté d'un *tétrarque*.

***TÉTRARCHIE**, subst. fém. (*tétrarchi*), quatrième partie d'un état divisé en quatre portions.

TÉTRARCHIQUE, adj. des deux genres (*tétrarchike*), qui est relatif à la *tétrarchie*.

TÉTRARIE, subst. fém. (*tétrari*), t. de bot., genre de plante.

*TÉTRARQUE, subst. mas. (*tétrarke*) (du grec τετραρχης, formé de τεταρτος, quart, et αρχη, commandement), t. d'antiq., prince qui gouvernait la quatrième partie d'un royaume, d'une région, etc.

TÉTRARHYNQUE, subst. mas. (*tétrareinke*) (du grec τετρα, quatre, et ρυγχος, bec), t. d'hist. nat., genre de vers intestinaux.

TÉTRARHÈNE, subst. fém. (*tétrarène*), t. de bot., genre de plantes graminées.

TÉTRARTÉ, subst. mas., orthographe vicieuse. Voy. TÉTRASTE.

TÉTRAS, subst. mas. (*tétrâce*) (en grec τετραξ), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux gallinacés.

TÉTRASPERME, adj. des deux genres (*tétracepèreme*) (du grec τετρα, quatre, et σπερμα, semence), t. de bot., qui renferme quatre semences.

TÉTRASTE, subst. fém. (*tétracete*), nom d'un ancien poids grec, d'environ deux onces.

TÉTRASTIQUE, adj. des deux genres (*tétracetike*), qui est composé de quatre vers.

TÉTRASTROPHE, adj. des deux genres (*tétracetrofe*), qui a quatre *strophes*.

*TÉTRASTYLE, subst. mas. (*tétracetile*) (du grec τετραστυλος, formé de τετρα, quatre, et στυλος, colonne), t. d'archit. anc., édifice, et plus particulièrement temple, à quatre colonnes de front.

TÉTRASYLLABE, subst. mas. (*tétracilelabe*) (du grec τετρα, quatre, et συλλαβη, syllabe), mot composé de quatre *syllabes*.

TÉTRASYLLABIQUE, adj. des deux genres (*tétracilelabike*), qui se rapporte aux mots de quatre *syllabes*.

TÉTRATHÈQUE, subst. fém. (*tétratèke*), t. de bot., genre de plantes monogynes.

TÉTRATOME, subst. mas. (*tétratome*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

TÉTRICITÉ, subst. fém. (*tétricité*), humeur noire et chagrine. Vieux et même hors d'usage.

TÉTRINÉ, part. pass. de *tétriner*.

TÉTRINER, v. neut. (*tétriné*), pousser un cri rauque et aigu comme les canards. Inusité.

TÉTRIQUE, adj. des deux genres (*tétrike*) (en lat. *tetricus*), austère. Vieux et même hors d'usage.

TÉTRIX, subst. mas. (*tétrikce*), t. d'hist. nat., insecte coléoptère.

TÉTROBOLE, subst. fém. (*tétrobole*), ancienne pièce de monnaie grecque.

TÉTRODON, subst. mas. (*tétrodon*), t. d'hist. nat., genre de poissons cartilagineux. Voyez TÉTRAODON.

TÉTRORA, subst. mas. (*tétrora*), t. d'hist. nat., genre de poissons.

TETTE, subst. fém. (*tète*) (du grec τιτθη ou τιτθος, mamelle), le bout de la mamelle des bêtes femelles : *la tette d'une chèvre*.

TETTE-CHÈVRE, subst. mas. (*tètechèvre*), t. d'hist. nat., crapaud volant, oiseau nocturne de la famille des planirostres. — Au plur., des *tette-chèvres*.

TETTIGONE, subst. fém. (*tètetiguone*), t. d'hist. nat., genre d'insectes hémiptères.

TETTIN, subst. mas. (*tètein*), ouverture, bouche du four à potier.

TÊTU, E, adj. (*tétu*) (rac. *tête*), qui a de la *tête*; entêté, opiniâtre, obstiné. Ce mot est aussi substantif : *oh! le têtu*. — Subst. mas., gros marteau qui sert à démolir. — T. d'hist. nat., poisson de mer et de rivière. — TÊTU, ENTÊTÉ, OPINIÂTRE, OBSTINÉ. (*Syn.*) Une humeur capricieuse et volontaire, un caractère entier et décidé, un goût d'indépendance, font le *têtu*. Un petit esprit, une tête vaine, quelque intérêt d'amour-propre ou autre, font l'*entêté*. L'ignorance, la présomption, une mauvaise honte, font l'*opiniâtre*. L'indocilité de l'esprit, l'inflexibilité du caractère, l'impatience de la contradiction, font l'*obstiné*. — Le *têtu* veut ce qu'il veut, vous ne l'empêcherez pas d'en croire et d'en faire à sa tête. L'*entêté* croit ce qu'il croit ; vous ne lui ôterez pas de l'esprit ce qu'il y a mis une fois. L'*opiniâtre* veut avoir raison contre toute raison ; vous le convaincriez de la fausseté de son opinion, qu'il la soutiendrait encore. L'*obstiné* veut, malgré tout ce qu'on lui oppose ; vous ne ferez, par la contradiction, que l'attacher davantage à ce qu'il veut. — Le *têtu* ne se soucie pas de ce que vous dites ; l'*entêté* ne l'écoute seulement pas ; l'*opiniâtre* ne s'y rendra jamais ; l'*obstiné* s'en irrite plutôt que de céder.

TEUCHITE, subst. mas. (*teuchite*) t. de bot., jonc odoriférant d'Afrique.

TEUCRIETTE, subst. fém. (*teukri-ète*), t. de bot., véronique des prés.

TEUTHIS, subst. mas., ou TEUTHIE, subst. fém. (*teuti*), t. d'hist. nat., genre de poissons abdominaux.

TEUTLACO, subst. mas. (*teutelako*), t. d'hist. nat., sorte de reptile de la famille des serpents.

*TEUTON, subst. propre mas. (*teuton*), ensemble de tous les peuples de la Germanie.

*TEUTONIQUE, adj. des deux genres (*teutonike*) (en latin *teutonicus*, fait de *Teutones*, les Teutons, anciens peuples d'Allemagne), t. d'hist. mod., *ordre Teutonique*, ordre de chevalerie militaire et hospitalier, établi vers l'an 1190, en faveur des pauvres Allemands abandonnés dans la Palestine.

TÉVERTIN, subst. mas. (*tévèretein*), t. d'hist. nat., sorte de pierre dure qu'on emploie, en Italie, pour les travaux de maçonnerie.

TEXOCTLI, subst. mas. (*tèkzoktli*), t. de bot., arbre du Mexique.

TEXOTOTOTELI, subst. mas. (*tèkzotototeli*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau du Mexique.

*TEXTE, subst. mas. (*tèkcete*) (du latin *textus*, *ûs*, fait de *textum*, tissu, tissure, lequel dérive de *texere*, faire un tissu), les propres paroles d'un auteur. — Passage de l'Ecriture, cité au commencement d'un sermon et qui en fait le sujet. En ce sens, on dit prov. : *revenir à son texte*, au sujet principal dont il est question. — *Restituer un texte*, rétablir l'ordre, les mots ou la ponctuation dont on suppose qu'un auteur s'est servi. — Fig. et fam. : *rendre mal son texte*, prétendre s'autoriser d'une raison ou d'un exemple qui n'est pas favorable à la cause qu'on soutient. — *Texte*, en termes d'église, signifie, un livre des Evangiles, ordinairement couvert de lames d'argent, et qui, aux grandes messes, est porté par un sous-diacre, qui le donne à baiser à l'archevêque ou à l'évêque qui officie, avant qu'il baise l'autel. — T. de mus., se dit d'un poëme ou des paroles qu'on met en musique. Aujourd'hui, au lieu de *texte*, on dit plus ordinairement *paroles*. — T. d'imprim. : *gros-texte*, caractère qui est entre le gros-romain et le saint-augustin ; *petit-texte*, caractère entre la gaillarde et la mignonne.

TEXTILE, adj. des deux genres (*tèkcetile*) (en latin *textilis*, fait de *texere*, former un tissu), qui peut être tiré en filets propres à faire un tissu.

TEXTILITÉ, subst. fém. (*tèkcetilité*), propriété des corps qui se tissent.

*TEXTUAIRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*tèkcetu-ère*), livre dans lequel il n'y a que le *texte* sans commentaire. — Celui qui sait bien le *texte* des lois.

TEXTUEL, adj. mas., au fém. TEXTUELLE (*tèkcetu-èle*), conforme au *texte*.

TEXTUELLE, adj. fém. Voy. TEXTUEL.

TEXTUELLEMENT, adv. (*tèkcetu-èleman*), sans s'écarter du *texte*.

TEXTURE, subst. fém. (*tèkceture*) (en latin *textura*, dérivé de *texere*, faire un tissu), ce qui fait qu'une chose est tissue ; l'action de *tisser*, la liaison des parties d'un ouvrage. — On dit souvent au fig. : *la texture d'un discours*, *d'une pièce de théâtre*, etc. — En phys., disposition particulière des molécules d'un corps, de ses parties constituantes. — Dans les manufactures de toile, la trame.

TH, *th*, ces deux lettres n'ont pas d'autre articulation en français que celle du *t* simple.

THAÏS, subst. mas. (*ta-ice*), t. d'hist. nat., genre d'insectes lépidoptères.

*THALAME, subst. mas. (*talame*), t. de verreries ; espèce de fiole à long cou. — Subst. propre fém., ville de Laconie, où il y avait un temple et un oracle de Pasiphaé. On allait coucher dans ce temple.

THALAMITE, subst. mas. (*talamite*) (du grec θαλαμος, dernier rang de rames), t. d'antiq., rameur placé au rang le plus bas dans les trirèmes.

THALAMULE, subst. mas. (*talamule*), t. d'hist. nat., genre de coquilles de la division des univalves.

THALASSARCHIE, et non pas THALASSARQUIE, barbarisme de *Boiste*, subst. fém. (*talaçarki*) (du grec θαλασσα, mer, et αρχη, pouvoir), empire de la mer.

THALASSARQUE, subst. mas. (*talaçarke*) (même étym. que celle du mot précéd.), celui qui a l'empire des mers.

THALASSARCHIQUE, adj. des deux genres (*talaçarchike*), qui a rapport à l'empire des mers.

THALASSÈME, subst. mas. (*talacème*) (du grec θαλασσευς, pêcheur), t. d'hist. nat., ver qui a près du cou deux petits crochets piquants.

THALASSIE, subst. fém. (*talaci*), t. de bot., genre de polyandres.

THALASSINE, subst. mas. (*talacine*), t. d'hist. nat., genre de crustacés.

*THALASSINUS, subst. propre mas. (*talacinuce*), myth., dieu des noces, le même qu'Hymen. Quelques-uns croient que ce n'était qu'un cri de joie qu'on répétait souvent dans les mariages.

THALASSIOPHYTE, subst. fém. (*talaci-ofite*), t. de bot., famille de plantes marines.

THALASSIQUE, adj. des deux genres (*talacike*), qui concerne la mer. — T. de géol., se dit d'un terrein qui appartient à la mer.

THALASSOCRATE, subst. mas. (*talaçokrate*) (du grec θαλασσα, mer, et κρατος, commandement), dominateur des mers.

THALASSOCRATIE, subst. fém. (*talaçokraci*), domination sur les mers.

THALASSOCRATIQUE, adj. des deux genres (*talaçokratike*), qui a rapport à la *thalassocratie*.

THALASSOMEL, subst. mas. (*talaçomèle*), sorte de boisson composée de miel et d'écume de mer.

THALASSOMÈTRE, subst. mas. (*talaçomètre*) (du grec θαλασσα, mer, et μετρον, mesure), sonde qui sert à connaître la profondeur de la mer, et la qualité du sol.

THALASSOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*talaçométrike*), qui appartient au *thalassomètre*.

THALER, subst. mas. (*talère*) (mot allemand qui signifie *écu*, comme celui de *reichstaler* signifie *écu d'empire*), monnaie qui vaut un peu moins de quatre francs de France, quand on ne le considère que comme monnaie de compte en Prusse, en Saxe, et généralement en Allemagne; mais le *thaler* est aussi une monnaie effective d'argent, dont la valeur varie suivant les localités, depuis 4 fr. 59 c. jusqu'à 5 fr. 93, et même 6 fr. Le *thaler* courant est celui de 4 fr. 59 c.

THALICTRON, subst. mas. (*taliktron*) (en lat. *thalictrum*, en grec θαλικτρον), t. de bot., plante annuelle de la famille des crucifères.

*THALIDE, subst. fém. (*talide*), t. d'hist. nat., genre de mollusques.

*THALIE, subst. propre fém. (*tali*), myth., l'une des neuf Muses. Elle présidait à la comédie et à la poésie lyrique. On la représente sous la figure d'une jeune fille couronnée de lierre, tenant un masque à la main, et chaussée de brodequins.

THALITE, subst. mas. (*talite*), t. d'hist. nat. schorl vert.

THALLE, subst. fém. (*tale*), t. de bot., membrane colorée qui sert de support à quelques lichens.

THALLOPHORE, subst. mas. (*talofore*) (du grec θαλλος, branche d'olivier, et φερω, je porte), t. d'antiq., nom de vieillards qui portaient des branches d'olivier dans les panathénées.

THALWEG, subst. mas. (*talevègue*), le milieu du courant d'une rivière, d'un fleuve navigable, et en général d'un cours d'eau quelconque.

THAMNE, subst. mas. (*tamene*), t. de bot., nom d'une espèce d'arbre.

THAMNION, subst. mas. (*tameni-on*), t. de bot. genre de plantes cryptogames.

THAMNUS, subst. mas. (*tamenuce*), t. de bot., sorte d'arbrisseau.

THAMYRIS, subst. propre mas. (*tamirice*), myth., petit-fils d'Apollon. Il était si vain, qu'il osa défier les Muses à qui chanterait le mieux, et convint avec elles que, s'il les surpassait, elles le reconnaîtraient pour leur vainqueur ; qu'au contraire, s'il en était vaincu, il s'abandonnerait à leur discrétion. Il perdit : les Muses lui crevèrent les yeux, et lui firent oublier tout ce qu'il savait.

THANATOLOGIE, subst. fém. (*tanatoloji*) (du grec θανατος, mort, et de λογος, discours), théorie de la mort. Inusité.

THANATOLOGIQUE, adj. des deux genres (*tanatolojike*), qui est relatif à la *thanatologie*. Inusité.

THANATOPHILE, subst. mas. (*tanatofile*), t. d'hist. nat., nom d'insectes coléoptères.

THANATUSIES, subst. fém. plur. (*tanatuzi*), t. d'antiq., fêtes des morts, à Athènes.

*THANE, subst. mas. (*tane*), ancien possesseur de fiefs chez les Anglo-Saxons.

THAPRE, subst. mas. (*tapre*), t. de bot., espèce d'arbre dont le bois a la couleur du buis.

THAPSIE, subst. fém. (*tapeci*), t. de bot., plante digyne, de la famille des ombellifères.

THARGÈLE, subst. mas. (*tarjèle*), t. d'antiq., sorte de pot dans lequel on faisait cuire les prémices des fruits.

THARGÉLIES, subst. fém. plur. (*tarjéli*), myth., fêtes en l'honneur de Diane et d'Apollon, à Athènes.

THARGÉLION, subst. mas. (*tarjéli-on*), t. d'antiq., le onzième mois de l'année athénienne.

THARGÉLOS, subst. mas. (*tarjéloce*). Voy. THARGÈLE.

THASPION, subst. mas. (*tacepi-on*), t. de bot., genre de plantes.

THASSA, subst. mas. (*taça*), espèce de poisson des anciens.

*THAU, subst. mas. (*tô*), la dernière lettre de l'alphabet hébreu.

THAULACHE, subst. fém. (*tôlache*), sorte de hallebarde du moyen âge, d'usage encore en 1632.

THAUMATURGE, subst. et adj. des deux genres (*tômaturje*) (du grec θαυμα, gén., θαυματος, merveille, et εργον, ouvrage), qui fait des miracles; surnom donné dans l'Eglise catholique à plusieurs saints célèbres par leurs miracles.

THAUT, TEUTATÈS, ou THEUT, subst. propre mas. (*tô, teutatèce, teute*), myth., différents noms de Mercure, qui était adoré sous le celui de *Teutatès* dans les Gaules, où on lui immolait des victimes humaines. Son culte avait commencé en Egypte, où il avait régné sous le nom d'Athotès ou de Thot. Après sa mort, les Egyptiens le révérèrent comme un dieu, et lui donnèrent le chien pour symbole. Ils le représentaient sous la figure d'un homme avec une tête de chien, qui en Egyptien se nommait anubis. C'est aussi le nom qu'on donna à Thot lui-même, confondant le symbole avec l'objet qu'il représentait.

*THÉ, subst. mas. (*té*), petite feuille d'un arbrisseau qui croît dans la Chine, et dont on fait un grand usage en infusion.—L'arbuste qui produit les feuilles.—Cette infusion elle-même prise en boisson. — Depuis quelques années, espèce de collation dans laquelle on sert du *thé : donner un thé.*

THÉANDRIE, subst. fém. (*té-andri*), t. de dogm., union de l'humanité à la divinité, en parlant de *Jésus-Christ.*

THÉANDRIQUE, adj. des deux genres (*té-andrike*) (du grec θεος, Dieu, et ανηρ, gén. ανδρος, homme), t. dogmatique, divin et humain tout ensemble, en parlant des opérations de *Jésus-Christ.*

THÉANTHROPE, subst. mas. (*té-antrope*) (du grec θεος, Dieu, et ανθρωπος, homme), en théologie, Homme-Dieu, en parlant de *Jésus-Christ.*

THÉANTHROPIE, subst. fém. (*té-antropi*), attribution à Dieu des qualités humaines.

*THÉATIN, subst. mas. (*té-atein*), nom de religieux.

THÉÂTRAL, E, adj. (*té-âtrale*), qui concerne le *théâtre* ou la poésie dramatique. — Qui ne convient qu'au *théâtre : loin des églises de Dieu les pompes théâtrales!* — On entend par *année théâtrale* le temps qui s'écoule depuis la rentrée de Pâques jusqu'à la semaine sainte. — Au plur. mas., *théâtrals.*

THÉÂTRALEMENT, adv. (*té-âtraleman*), d'une manière *théâtrale*. Ce mot, très-usité, manque dans l'*Académie.*

THÉÂTRE, subst. mas. (*té-âtre*) (du grec θεατρον, fait de θεαομαι, je regarde), lieu où l'on représente des tragédies, des comédies, etc. — Profession de comédien : *monter sur le théâtre.* — Règles de la poésie dramatique : *cet auteur n'entend pas le théâtre.* — On dit qu'*un acteur est né pour le théâtre*, pour dire qu'il a des dispositions naturelles pour bien représenter; qu'*il n'est pas encore assez accoutumé au théâtre*, pour dire qu'il n'a pas encore acquis l'habitude pour bien jouer; qu'*il a quitté le théâtre*, pour dire qu'il a renoncé à sa profession. On le dit aussi d'un poète, pour dire qu'il ne veut plus faire de pièces de *théâtre.* — On dit d'un acteur, qu'*il connaît son théâtre*, pour dire qu'il sait le degré de gestes et de voix qui y convient; et qu'*il a l'habitude du théâtre, l'usage, l'expérience du théâtre*, pour dire qu'il connaît son art, et en a la juste pratique.—*Fermer le théâtre*, cesser les représentations pendant quelque temps; et, *ouvrir le théâtre*, recommencer à jouer. — On dit que le premier acteur qui paraît sur le théâtre, *ouvre le théâtre.*—Recueil de pièces de *théâtre : théâtre de Corneille, de Racine, de Molière.* — *Coup de théâtre*, évènement imprévu pour les spectateurs, mais préparé par l'auteur.—*Roi de théâtre*, prince sans autorité.— On dit figurément *théâtre*, en parlant d'une place, d'un emploi où un homme peut développer ses talents, ses qualités, et devenir un spectacle : *cette place est un trop petit théâtre pour lui; il faut le placer sur un plus grand théâtre; il sera là sur son vrai théâtre.*— Estrade ornée pour voir quelque cérémonie.— Fig. : lieu où se passe, où s'est passé un évènement, etc. : *le théâtre de la guerre, de la politique.*—On appelle aussi *théâtre*, les piles de bois que les marchands de bois forment dans leurs magasins.—*Théâtre anatomique*, c'est, dans une école de médecine ou de chirurgie, une salle avec plusieurs siéges en amphithéâtre circulaire, et une table posée sur un pivot au milieu, pour la dissection et la démonstration des cadavres. — Ancienne désignation de l'emplacement destiné sur un vaisseau à recevoir et soigner les blessés. — En t. d'archit. hydraulique, *théâtre d'eau*, disposition d'une ou plusieurs allées d'eau, et ornées de rocailles, de figures, etc., pour former divers changements dans une décoration perspective, et pour y représenter des spectacles.— En termes de décorations de jardins, on appelle *théâtre de jardin*, une espèce de terrasse élevée sur laquelle est une décoration perspective d'allées d'arbres ou de charmille, pour jouer des pastorales. L'amphithéâtre qui lui est opposé a plusieurs degrés de gazon ou de pierre, et l'espace le plus bas entre le théâtre et l'amphithéâtre tient lieu de parterre. — *Théâtre de fleurs*, espèce de *théâtre* de jardin qui consiste dans un mélange agréable de caisses et de pots de fleurs, ou dans l'arrangement que l'on en fait par symétrie, sur des gradins ou des estrades de bois, de pierre, ou de gazon. — On nomme *théâtre*, dans les moulins de poudre à canon, de grands échafauds de bois élevés de terre de quelques pieds, sur lesquels, après que la poudre a été grenée, on l'expose au soleil le plus ardent, pour la sécher entièrement.

*THÉBAÏDE, subst. propre fém. (*téba-ide*), contrée d'Égypte illustrée par les anachorètes.

THÉBAÏQUE, adj. des deux genres (*téba-ike*), qui a rapport à la *Thébaïde.* — Subst. mas., t. d'hist. nat., beau granit d'Egypte.

*THÉBAIN, E, subst. propre et adj. (*tébein, bène*), qui est de *Thèbes*; qui a rapport à la ville de *Thèbes.*

*THÈBES, subst. propre fém. (*tèbe*), ville fameuse de Béotie, en Grèce. Elle fut ainsi appelée de *Thébé*, fille d'Asope, laquelle était reine de cette contrée. On conte qu'Amphion la rebâtit au son de sa lyre. Voy. AMPHION. Ce qui a donné lieu à cette fable, c'est qu'Amphion, roi du pays, persuada par son éloquence aux peuples qui habitaient les campagnes et les rochers des environs, de venir demeurer dans sa ville. Cadmus en a été le premier fondateur.

THÉCADACTYLE, subst. mas. (*tékadaktile*), t. d'hist. nat., sous-genre de geckos.

THÉCHARQUE, subst. mas. (*tékarke*), t. d'antiq., comite de galère.

THÉCOSPONDYLE, subst. mas. (*tékocepondile*), t. d'hist. nat., genre de vers marins.

THÉÉZAN, subst. mas. (*té-ézan*), t. de bot., arbrisseau sarmenteux de la Chine.

THEFFILIN, subst. mas. (*téfefilein*), sorte de vêtement à l'usage des juifs.

THÉGONNEC (SAINT-), subst. propre mas. (*ceintéguonèk*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Morlaix, dép. du Finistère.

THÉIÈRE, subst. fém. (*té-ière*), vase pour infuser le *thé.*

*THÉIFORME, adj. des deux genres (*té-iforme*), en guise de *thé*; qui se prépare comme le *thé : infusion théiforme.*

THÉISME, subst. mas. (*té-iceme*) (du grec θεος, Dieu), doctrine qui admet l'existence d'un Dieu. C'est l'opposé d'*athéisme.*

THÉISTE, subst. des deux genres (*té-icete*) (du grec θεος, Dieu), celui, celle qui reconnaît l'existence d'un Dieu. Le mot qui lui est opposé est *athée.*

THÉLALGIE, subst. fém. (*télaleji*), t. de médec., douleur au mamelon.

THÉLALGIQUE, adj. des deux genres (*télalejike*), qui a rapport à la *thélalgie.*

THÉLAZÉ, subst. mas. (*télazé*), t. d'hist. nat., genre de vers intestinaux.

THÈLE, subst. fém. (*tèle*), t. de bot., genre de plantes monogynes.

THÉLÉOBOLE, subst. fém. (*tèle-obole*), t. de bot., genre de plantes, de la famille des champignons.

THÉLIGONE, subst. mas. (*téliguone*), t. de bot., genre de plantes à tiges cylindriques.

THÉLIMITRE, subst. mas. (*télimitre*), t. de bot., genre de plantes orchidées.

THÉLIPTÈRE, subst. fém. (*télipetère*), t. de bot., la fougère femelle.

THÉLIRE, subst. mas. (*télire*), t. de bot., arbre de Madagascar.

THÉLITE, subst. fém. (*télite*), t. de médec., inflammation du mamelon.

THÉLORRHAGIE, subst. fém (*télòraji*), t. de médec., hémorrhagie du mamelon.

THÉLORRHAGIQUE, adj. des deux genres (*télòrajike*), qui a rapport à la *thélorrhagie.*

THÉLOTRÈME, subst. mas. (*telotrème*), t. de bot., genre de plantes lichénoïdes.

THELPHISSE, subst. mas. (*télefice*), t. d'hist. nat., genre de polypiers.

THELPLUSE, subst. fém. (*tèlepluze*), t. d'hist. nat., genre de crustacés.

THELXIOPE, subst. mas. (*tèlekci-ope*), t. d'hist. nat., genre de crustacés, voisin des crabes.

THÉLYPHONE, subst. fém. (*télifone*), t. d'hist. nat., genre d'arachnides pulmonaires.

THÉLYSIE, subst. fém. (*télizi*), t. de bot., genre de plantes qui contient l'iris scorpioïde.

*THÈME, subst. mas. (*tème*) (du grec θεμα, employé dans ses diverses acceptions, et qui signifie littéralement *position : ce que l'on pose pour fondement d'un discours*, etc., dérivé de τιθημι, je pose, j'établis), dans le style didact., sujet, matière, proposition : *il n'a pas bien pris, bien suivi son thème*, ce qui se dit fig. et fam. de tout homme qui a avancé quelque chose de mal à propos devant certaines gens.—Autrefois, texte ou sujet de sermon, etc.—Ce qu'on donne à un écolier à traduire de sa langue naturelle dans une langue étrangère; la *version* est précisément le contraire. — La composition d'un écolier en *thème : il a bien fait son thème; corriger un thème.*—Autrefois le mot *thème* signifiait parmi les grammairiens la même chose que *radical*; ainsi, par le mot *thème* ils entendaient *le radical primitif* dont un verbe pouvait avoir été tiré.—En t. de grammaire grecque, on désignait par le mot *thème* le *présent* du verbe, parce qu'il servait à former les autres temps.— En t. de mus., air sur lequel on compose des variations.— Prov., *faire à quelqu'un son thème*, lui prescrire ses discours, sa conduite : *faire son thème de deux façons*, dire la même chose de deux manières différentes. — En astrol., *thème* ou *thème céleste*, figure pour tirer un horoscope qui représente l'état du ciel par rapport à un certain point ou à un certain moment. — Subdivision de l'empire grec sous Constantin Porphyrogénète : il y avait dix-sept *thèmes* en Orient et douze en Occident.

THÉMÈDE, subst. fém. (*témède*), t. de bot., genre de plantes monoïques.

THÉMÉONE, subst. mas. (*témé-one*), t. d'hist. nat., genre de coquilles univalves.

THÉMIS, subst. fém. (*témice*), poét. : nom de *la Justice.*—En astron., constellation de la Vierge. —Subst. propre fém., myth., la fille de Cœlus, et déesse de la justice. On la représente ordinairement avec une balance à la main et un bandeau sur les yeux. Ayant refusé d'épouser Jupiter, ce dieu la soumit à sa volonté, et eut d'elle la Loi et la Paix. Jupiter plaça sa balance au nombre des douze signes du Zodiaque. Quelques-uns la représentent tenant une épée à la main. — On a aussi donné le nom de *Themis* à Carmenta, mère d'Évandre.

THÉMISTIADES, subst. propre fém. plur. (*témiceti-ade*), nymphes qui prédisaient l'avenir. Elles étaient ainsi appelées du nom de Carmenta, surnommée *Themis* ou *Thémista*, fameuse devineresse.

*THÉMUDITES, subst. m. pl. (*témudite*), tribu d'Arabes qui suivent la loi de Mahomet.

THÉMURE, subst. fém. (*témure*), l'une des trois divisions de la cabale rabbinique.

THÉNAR, subst. mas. (*ténar*) (mot purement grec et qui signifie proprement : la paume de la main ou la plante du pied), t. d'anat., muscle de la main et du pied qui sert à éloigner le pouce de l'index.

THÉNARDIE, subst. fém. (*ténardi*), t. de bot., genre de plantes monogynes.

THÉNEZAY, subst. propre mas. (*ténezè*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Parthenay, dép. des Deux-Sèvres.

THENON, subst. propre mas. (*tenon*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Périgueux, dép. de la Dordogne.

*THENSES, subst. fém. plur. (*tance*), t. d'antiq., châsses ornées de figures et de bandelettes dorées, dans lesquelles on portait les statues des dieux.

THÉMISTO, subst. propre fém. (*témiceto*), myth., femme d'Athamas. Elle fut si piquée de ce qu'Athamas l'avait répudiée, et qu'il avait épousé Ino, qu'elle résolut de s'en venger en massacrant Léarque et Mélicerte, enfants d'Ino. Mais la nourrice, avertie de ce dessein, donna les habits de ces deux princes aux enfants de *Thémisto*, qui massacra ainsi ses propres fils. Elle se poignarda dès qu'elle eut reconnu son erreur.

*THÉOBROME, subst. mas. (*té-obrôme*), substance alimentaire composée d'un grand nombre d'éléments. Elle est nourrissante, rafraîchissante, analeptique.

THÉOCATAGNOSTE, subst. mas. (*té-okataguenocete*) (du grec θεος, Dieu, κατα, contre, et γνωστικος, savant), nom d'hérétiques qui blâmaient les paroles et les actions de Dieu.

THÉOCRATE, subst. mas. (*té-okrate*), prêtre, souverain temporel. Voy. le mot suivant.

THÉOCRATIE, subst. fém. (*té-okraci*) (du grec θεος, Dieu, et κρατος, pouvoir), gouvernement où les chefs de la nation sont regardés comme les ministres de Dieu, dont l'autorité immédiate se manifeste par des signes visibles.

THÉOCRATIQUE, adj. des deux genres (*té-okratike*), qui appartient à la *théocratie*.

THÉOCRATIQUEMENT, adv. (*té-okratikeman*), d'une manière *théocratique*.

*THÉODAMAS, subst. propre mas. (*té-odamàce*), myth., père d'Hylas. Il fut tué par Hercule, à qui non-seulement il avait refusé l'hospitalité, mais qu'il avait encore osé attaquer. Hercule emmena Hylas, pour qui il eut la plus tendre amitié.

THÉODICÉE, subst. fém. (*té-odicé*) (du grec θεος, Dieu, et δικη, justice), justice de Dieu. — Ouvrage de Leibnitz sur ce sujet.

THÉODOLITE, subst. mas. (*té-odolite*) (du grec θεω pour θεαω, j'observe, je considère, et δολιχος, long), instrument d'arpentage pour prendre les hauteurs et les distances.

THÉODORÉE, subst. fém. (*té-odoré*), t. de bot., genre de plantes.

THÉODOXE, subst. mas. (*té-odokce*), t. d'hist. nat, genre de coquilles univalves.

THÉŒNIES, subst. fém. plur. (*té-éni*) (du grec θεος, Dieu, et οινος, vin), myth., fêtes de Bacchus, que célébraient les Athéniens.

THÉOGAMIES, subst. fém. plur. (*té-oguami*) (du grec θεος, Dieu, et γαμος, mariage), myth., fêtes en l'honneur de Proserpine.

THÉOGONIE, subst. fém. (*té-oguoni*) (en grec θεογονια, formé de θεος, Dieu, et γονος, race), proprement : naissance, génération, généalogie des dieux.—Dans l'acception commune, système religieux imaginé par les païens. — *La théogonie d'Hésiode*, son poëme sur cette matière.

THÉOL., abréviation du mot *théologie*.

THÉOLOGAL, E, adj. (*té-ologuale*), *vertu théologale*, qui a Dieu principalement pour objet, telle que la foi, l'espérance et la charité. Voy. THÉOLOGIE.—Subst. mas., chanoine institué anciennement pour enseigner la théologie.—Au plur. mas., *théologaux*.

THÉOLOGALE, subst. fém. (*té-ologuale*), qualité, dignité, charge d'un *théologal*.

THÉOLOGASTRE, subst. fém. (*té-ologuacetre*) (du grec θεος, Dieu, λεγω, je dis, αστηρικτος, faible), divinité inférieure.—Adj., qui tient faiblement à la divinité. — Subst. mas., *théologien* peu instruit, peu connu. (*Boiste.*) Inusité.

THÉOLOGAUX, adj. et subst. mas. plur. Voy. THÉOLOGAL.

*THÉOLOGIE, subst. fém. (*té-oloji*), en grec θεολογια, fait de θεος, Dieu, et λογος, discours), traité), science qui a Dieu et la religion pour objet : *traité de théologie; professeur de théologie*. —*Faire sa théologie*, suivre un cours de *théologie*. —*Théologie*, recueil des ouvrages théologiques d'un auteur : *la théologie de Bellarmin*. — La doctrine *théologique : selon la théologie la plus reçue*.—Il se dit des opinions particulières plus ou moins reçues de certains écrivains *théologiques : telle était la théologie de saint Chrysostome*.— Dans les colléges, classe dans laquelle on enseigne la *théologie*.—On entend par *théologie naturelle*, ce que la raison nous apprend de l'existence de Dieu.

*THÉOLOGIEN, subst. mas. (*té-olojiein*), celui qui sait ou qui enseigne la *théologie*, qui a écrit sur la *théologie*, professeur de *théologie : grand, docte, subtil théologien*.—Par ext., se dit des étudiants en *théologie*. — Les païens donnaient ce nom à leurs poëtes, parce qu'ils les regardaient comme plus éclairés que le vulgaire sur la nature de la divinité et sur les mystères de leur religion.—Il peut se dire au féminin en parlant d'une femme qui saurait ou qui prétendrait connaître la *théologie : elle veut passer pour théologienne*.

THÉOLOGIENNE, subst. fém. Voy. THÉOLOGIEN.

THÉOLOGIQUE, adj. des deux genres (*té-olojike*), qui concerne la *théologie*.

THÉOLOGIQUEMENT, adv. (*té-olojikeman*), d'une manière *théologique*.

THÉOLOGISÉ, E, part. pass. de *théologiser*.

THÉOLOGISER, v. neut. (*té-olojizé*), parler de *théologie*, faire le *théologien*. (Boiste.) Inusité.

THÉOMACHE, subst. mas. (*té-omache*) (du grec θεος, Dieu, et μαχη, combat), t. de myth. qui s'est dit des géants qui combattaient les dieux.

THÉOMANCIE, subst. fém. (*é-omanci*) (du grec θεος, Dieu, et μαντεια, divination), divination par l'inspiration supposée d'une divinité.

THÉOMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. THÉOMANCIENNE (*té-omanciein, ciène*), qui a rapport à la *théomancie*. — Subst., celui, celle qui la pratiquait.

THÉOMANCIENNE, subst. et adj. fém. Voyez THÉOMANCIEN.

THÉOMAQUE, subst. mas. (*té-omake*). C'est le même mot que *théomache*.

THÉOPASCHITE, subst. mas. (*té-opacekite*) (du grec θεος, Dieu, et πασχω, je souffre), nom de sectaires chrétiens qui croyaient que la divinité avait partagé les souffrances de Jésus-Christ.

THÉOPHAGE, subst. mas. (*té-ofaje*) (du grec θεος, Dieu, et φαγω, je mange), celui qui mange Dieu; nom donné aux catholiq. par les protestants.

*THÉOPHANIE, subst. fém. (*té-ofani*) (du grec θεος, Dieu, et φαινω, j'apparais), apparition, manifestation de la divinité.

THÉOPHILANTHROPE, subst. mas. (*té-ofilantrope*) (du grec θεος, Dieu, φιλος, ami, et ανθρωπος, homme), nom qu'avaient pris en 1796 les sectateurs d'une nouvelle religion, qui n'était proprement que la religion naturelle.

THÉOPHILANTHROPIE, subst. fém. (*té-ofilantropi*), doctrine des *théophilanthropes*.

THÉOPHILANTHROPIQUE, adj. des deux genres (*té-ofilantropike*), qui a rapport à la *théophilanthropie*.

THÉOPHILANTHROPIQUEMENT, adv. (*té-ofilantropikeman*), d'une manière *théophilanthropique*.

THÉOPHILANTHROPISME, subst. mas. (*té-ofilantropiceme*), doctrine, culte des *théophilanthropes*.

THÉOPHILE, subst. et adj. des deux genres (*té-ofile*) (du grec θεος, Dieu, et φιλος, ami), qui aime Dieu.

THÉOPHOBE, subst. mas. (*té-ofobe*) (du grec θεος, Dieu, φοβος, crainte, horreur), ennemi de Dieu.

THÉOPHOBIE, subst. fém. (*té-ofobi*) (même étym. que celle du mot précéd.), haine de Dieu; et par extension, des institutions de Dieu.

*THÉOPTIE, subst. fém. (*té-opeci*) (du grec θεος, Dieu, et οπτομαι, voir), apparition de Dieu. Inusité.

THÉORBE, subst. mas. (*téorbe*), instrument de musique assez semblable au luth, mais plus grand, ayant, outre les cordes qui portent sur le manche, des cordes à vide pour les basses.

THÉORBISTE, subst. mas. (*té-orbicete*), joueur de *théorbe*.—Celui qui donnait des leçons de cet instrument.

*THÉORE, subst. mas. (*té-ore*) (du grec θεωρεω, je contemple), t. d'antiq., citoyen des villes de la Grèce qu'on députait pour des solennités religieuses.

THÉORÈME, subst. mas. (*té-orème*) (en grec θεωρημα, dérivé de θεωρεω, je contemple), parmi les mathématiciens, proposition d'une vérité spéculative qu'on peut démontrer. Il diffère de *problème*, en ce que celui-ci est une proposition de vérité pratique.

THÉORÉTIQUE, adj. des deux genres (*té-orétike*) (en grec θεωρητικος, fait de θεωρεω, je contemple), t. de médec., *médecin théorétique*, qui se conduit d'après l'observation et le raisonnement, par opposition aux médecins *empiriques*.

THÉORÈTRE, subst. mas. (*té-orètre*), t. d'antiquité, présent offert par un jeune homme à sa fiancée.

THÉORICIEN, subst. mas., au fém. THÉORICIENNE (*té-oricicin, ciène*), qui connaît la *théorie*, les principes d'un art, sans le pratiquer. L'*Académie* refuse un fém. à ce mot.

THÉORICIENNE, subst. fém. Voy. THÉORICIEN.

THÉORIDE, subst. mas. (*té-oride*), t. d'antiq., vaisseau qui portait les *théores* à Délos.

*THÉORIE, subst. fém. (*te-ori*) (en grec θεωρια, fait de θεωρεω, je contemple), connaissance qui s'arrête à la simple spéculation sans passer à la pratique. — T. d'art milit., développement des principes de la manœuvre ; *faire la théorie*, l'enseigner. — Leçons de *théorie : il y a théorie chaque matin*. — On appelle *théorie des planètes*, la science qui apprend à connaître leur mouvement, leur distance, leur grandeur, etc. — En t. de phys., on appelle *théorie*, un rapport que le génie du physicien établit entre un fait général ou le moindre nombre de faits généraux possibles, et tous les faits particuliers qui en dépendent : par exemple, les mouvements des corps célestes, l'aplatissement de la terre et les grands phénomènes de la nature se lient à un seul fait constaté d'avance par l'observation, savoir, que la force de la pesanteur agit en raison inverse du carré de la distance. C'est ce qui constitue *la théorie de la gravitation universelle*. En ce sens, *théorie* ne peut être confondu avec *système*. La *théorie* est une production du génie qui voit la nature telle qu'elle est; le *système* est le produit de l'imagination qui la fait agir à son gré.

THÉORIEN, subst. propre et adj. mas. (*té-oriein*), myth., surnom d'Apollon.

*THÉORIQUE, adj. des deux genres (*té-orike*), qui regarde la *théorie*.

THÉORIQUEMENT, adv. (*té-orikeman*), d'une manière *théorique*.

THÉORISÉ, E, part. pass. de *théoriser*.

THÉORISER, v. act. (*té-orizé*), former des *théories*; établir, élever des *théories*.—SE THÉORISER, v. pron. Presque inusité.

*THÉORISTE, subst. mas. (*té-oricete*), auteur d'une *théorie*.

THÉOSOPHE, subst. mas. (*té-ozofe*) (du grec θεος, Dieu, et σοφος, savant, connaisseur), espèce d'illuminés qui, en vertu d'une inspiration surnaturelle et céleste, se prétendent élevés par degrés et au moyen des êtres intermédiaires jusqu'à un commerce intime avec la divinité.

THÉOSOPHIE, subst. fém. (*té-ozofi*), doctrine des *théosophes*.

THÉOSOPHISME, subst. mas. (*té-ozoficeme*), système de ceux qui pensent que nous voyons, nous sentons, nous pensons en Dieu.— Système de *Malebranche*.

THÉOTISME, subst. mas. (*té-oticeme*), doctrine de Catherine *Théot*, illuminée de 1794.

THÉOTISQUE, adj. des deux genres (*té-oticeke*), teutonique, tudesque. Vieux et même hors d'usage.

THÉOXÉNIES, subst. fém. plur. (*té-okcéni*), myth., fêtes et jeux solennels en l'honneur de tous les dieux, chez les Grecs.

THÉOXÉNIEN, subst. propre et adj. mas. (*té-okcéniein*) (du grec θεος, Dieu, et ξενος, hôte), myth., surnom d'Apollon, protecteur de l'hospitalité.

THÈQUES, subst. fém. plur. (*tèke*) (du grec θηκη, gaîne), t. de bot., sachets sphériques ou ovales dans lesquels sont renfermées les sporules des mousses.

THÉRACIEN, subst. mas. (*teracièin*), t. d'antiq., air qu'on chantait pendant les fêtes de Proserpine, au printemps.

THÉRAPEUMANE, subst. mas. (*térapeumane*), médecin qui suit la *thérapeutique*.

*THÉRAPEUTE, subst. mas. (*térapeute*) (du grec θεραπευται, dérivé de θεραπευω, je sers, je prends soin, soit à cause du soin qu'ils prenaient de leurs âmes, soit parce qu'ils servaient Dieu d'une manière particulière), nom de moines juifs qui se livraient à la vie contemplative.

THÉRAPEUTIQUE, adj. des deux genres (*térapeutike*), qui a rapport aux *thérapeutes : la vie thérapeutique*.—Subst. fém., partie de la médecine qui s'occupe à chercher les remèdes propres à guérir les maladies.

THÉRAPEUTISTE, subst. mas. (*térapeuticcte*), celui qui s'applique à la *thérapeutique*.

THÉRAPHOSE, subst. fém. (*téraföze*), t. d'hist. nat., tribu d'aranéides.

THÉRAPIE, subst. fém. (*térapi*), synonyme de *thérapeutique*. Presque inusité.

THÉRARCHIE, subst. fém. (*térarchi*), fonctions du *thérarque*. — Manière de diriger les éléphants.

THÉRARCHIQUE, adj. des deux genres (*térarchike*), qui appartient, qui a rapport à la *thérarchie*.

THÉRARQUE, subst. mas. (*térarke*) (du grec θηρ, bête sauvage, et αρχη, pouvoir), dans la milice des anciens, celui qui commandait deux éléphants.

THÉRATE, subst. fém. (*térate*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

THÉRÈVE, subst. mas. (*térève*), t. d'hist. nat., genre d'insectes diptères.

THÉRIACAL, E, adj. (*téri-akale*), qui a la vertu, les propriétés de la *thériaque*. — Au plur. mas., *thériacaux*.

THÉRIACAUX, adj. mas. plur. Voy. THÉRIACAL.

THÉRIACOLOGIE, subst. fém. (*téri-akoloji*) (du grec θηρ, bête sauvage, et λογος, discours), traité sur les bêtes venimeuses.

THÉRIACOLOGIQUE, adj. des deux genres (*téri-akolojike*), qui a rapport à la *thériacologie*.

*THÉRIAQUE, subst. fém. (*téri-ake*) (du grec θηρ, θηρος, bête venimeuse, et ακεομαι, je guéris), composition médicale en forme d'opiat, dont la base est la chair de vipère, et qui sert d'antidote.

THÉRICLÉES, subst. fém. plur. (*tériklé*), t. d'antiq., vases très-beaux que Verrès fit enlever de la maison de Diodore.

THÉRIDION, subst. mas. (*téridi-on*), t. d'hist. nat., genre d'arachnides fileuses.

THÉRIOME, subst. mas. (*téri-ome*), t. de médec., sorte d'ulcère.

THÉRIONARQUE, subst. fém. (*téri-onarke*), t. d'hist. nat., sorte d'herbe qui engourdit les serpents.

THÉRIOTOMIE, subst. fém. (*téri-otomi*) (du grec θηρ ou θηριον, bête sauvage, et τομη, incision), synonyme de *zootomie*. Inusité.

THÉRIOTOMIQUE, adj. des deux genres (*tériotomike*), qui a rapport à la *thériotomie*. Inus.

THÉRISTRE, subst. mas. (*téricetre*) (du grec θεριζω, je moissonne), grand voile, espèce de chemise des femmes orientales. — Vêtement d'été des anciens.

THÉRITAS, subst. propre mas. (*téritâce*), myth., surnom de Mars.

THERMAIRE, subst. mas. (*tèremère*), t. d'antiq., gardien des bains ou *thermes*, chez les Romains.

THERMAL, E, adj. (*tèremale*) (du grec θερμος, chaud), *eaux thermales*, eaux minérales et chaudes. — Au plur. mas., *thermaux*.

THERMALITÉ, subst. fém. (*tèremalité*), t. de médec., nature, caractère propre et constitutif des eaux *thermales*.

THERMANÉMIQUE, subst. fém. (*tèremanémike*), machine propre à tirer parti du calorique perdu dans les tuyaux de cheminée. Peu usité.

THERMANTIDE, subst. fém. (*tèremantide*) (du grec θερμαντος, qui a été échauffé, dérivé de θερμαινω, j'échauffe), t. d'hist. nat., substance qui a été exposée à la chaleur des feux souterreins.

THERMANTIQUE, subst. mas. adj. et des deux genres (*tèremantike*) (du grec θερμαντικος, qui échauffe), t. de médec., remède qui échauffe, augmente la chaleur naturelle.

THERMAUX, adj. mas. plur. Voy. THERMAL.

THERMAZOTE, subst. mas. (*tèremazote*), t. de chim., gaz *azote*.

*THERMES, subst. mas. plur. (*tèreme*) (du grec θερμος, chaud), en t. d'hist. nat., citernes où se trouvent des bains tièdes ou des eaux naturellement chaudes. — Chez les anciens, bâtiments destinés pour les bains, et qui faisaient originairement partie des gymnases : *les thermes d'Auguste, de Vespasien*.

THERMÉSIE, subst. fém. *tèremézi*), myth., surnom de Cérès.

*THERMIDOR, subst. mas. (*tèremidor*), second mois d'été, et onzième de l'année dans le calendrier républicain français.

THERMIDORIEN, adj. mas., au fém. THERMIDORIENNE (*tèremidorièin, riène*), de *thermidor*. — On a appelé subst. *thermidoriens*, pendant la révolution française, les partisans de la réaction du 9 thermidor (26 juillet 1794), ceux qui y avaient pris part.

THERMIDORIENNE, adj. fém. Voy. THERMIDORIEN.

THERMIEN, subst. propre mas. (*tèremiein*), myth., surnom d'Apollon comme dieu du soleil, de la chaleur.

THERMO-BAROMÈTRE, subst. mas. (*tèremôbaromètre*), sorte d'instrument nouveau qui réunit les indications du *thermomètre* et du *baromètre*.

THERMODOTE, subst. mas. (*tèremodote*), t. d'antiq., celui qui donnait de l'eau chaude dans les bains.

*THERMOGÈNE, adj. des deux genres. Voy. CALORIQUE.

THERMO-LAMPE, subst. mas. (*tèremôlanpe*), espèce de lampe où la fumée décomposée donne de la clarté par sa combustion. — Nouveau moyen d'employer plus utilement les combustibles soit par la chaleur, soit par la lumière. — On nomme *thermo-lampe portatif*, une sorte d'appareil éclairé par le gaz hydrogène.

*THERMOMÈTRE, subst. mas. (*tèremomètre*), (du grec θερμος, chaud, et μετρον, mesure), instrument de *météorologie* destiné à marquer les différents degrés de chaud et de froid, par le moyen de la liqueur qui est renfermée dedans. — *Thermomètre de Réaumur*, dans lequel les deux comparaisons sont le point où s'arrête la liqueur dans la glace fondante, et celui où elle s'élève par la chaleur de l'eau bouillante : l'intervalle compris entre ces deux limites est divisé en quatre-vingts parties égales ou degrés. — *Thermomètre centigrade*, le même que celui de *Réaumur*, avec cette différence que l'espace compris entre l'eau bouillante et la glace fondante est divisé en cent degrés (*centum gradus*).

THERMOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*tèremométrike*), qui donne la mesure de la chaleur. — Qui a rapport au *thermomètre*.

THERMOPHYLAX, subst. mas. (*tèremofilakce*), appareil propre à conserver la chaleur, applicable aux chaudières, alambics, poêles, cheminées, fourneaux, etc.

THERMOPSIS, subst. mas. (*tèremopecice*), t. de bot., espèce de plante de la famille des bilabiées.

THERMOPYLES, subst. propre mas. plur. (*tèremopile*), défilé du mont OEta, dans la Thessalie, célèbre dans l'histoire de la Grèce par la résistance et le dévouement de trois cents Spartiates et de Léonidas qui les commandait. Ils périrent tous plutôt que de mettre bas les armes, et donnèrent le temps, par cet acte d'héroïsme, à leurs compatriotes de se mettre en défense contre l'armée innombrable de Xerxès, dont ils avaient ainsi suspendu la marche.

THERMOSCOPE, subst. mas. (*tèremocekope*) (du grec θερμος, chaud, et σκοπεω, je vois, j'observe), instrument météorologique destiné à faire connaître les changements qui arrivent dans l'air par rapport au froid et au chaud. Il diffère proprement du *thermomètre*, en ce que celui-ci mesure les variations que représente et marque seulement le *thermoscope*. — THERMOSCOPE, THERMOMÈTRE. (*Syn.*) Le mot de *thermoscope* se confond en général avec celui de *thermomètre*. Cependant il y a quelque différence dans la signification littérale de l'un et de l'autre. Le premier signifie un instrument qui marque ou représente aux yeux les changements de chaleur et de froid ; au lieu que le second est un instrument fait pour mesurer ces changements. Le *thermomètre* devrait être un *thermoscope* plus exact et plus parfait que les *thermoscopes* ordinaires. La plupart des physiciens regardent tous les *thermomètres* qui sont en usage comme de simples *thermoscopes*, parce qu'il n'y en a pas un seul qui mesure, à proprement parler, les changements de froid et de chaud, et qu'ils ne font qu'indiquer ces changements.

THERMOXYGÈNE, subst. mas. (*tèremokcijène*), nom que Brugnatelli donne à l'*oxygène* lorsqu'il se combine avec les corps.

THERMUTIS, subst. propre fém. (*tèremutice*), myth., c'est l'Isis irritée des Égyptiens. Elle avait la même fonction que la Némésis grecque, et présidait au châtiment des coupables. On lui donne pour symbole une espèce de serpent très-dangereux, qui porte le même nom.

*THERSITE, subst. mas. (*tèrecite*), homme mal fait, méchant, insolent et lâche.

THERTÉRIES, subst. fém. plur. (*tèretéri*), myth., fêtes générales qu'on célébrait dans l'ancienne Grèce.

THÉSAURISATEUR, subst. et adj. mas., au fém. THÉSAURISATRICE (*tézôrizateur, tézôrizatrice*), celui ou celle qui *thésaurise*, qui amasse. Moins usité que *thésauriseur*, mais d'un style plus élevé.

THÉSAURISATRICE, subst. et adj. fém. Voy. THÉSAURISATEUR.

THÉSAURISÉ, part. pass. de *thésauriser*.

THÉSAURISER, v. neut. (*tézôrizé*) (du grec θησαυριζειν, fait de θησαυρος, trésor), amasser des *trésors*, des richesses.

THÉSAURISEUR, subst. adj. mas., au fém. THÉSAURISEUSE (*tésorizeur, zeuze*), qui *thésaurise*. — Voy. TRÉSAURISATEUR.

THÉSAURISEUSE, subst. et adj. fém. Voyez THÉSAURISEUR.

THÈSE, subst. fém. (*tèze*) (du grec θησις, position, fait de τιθημι, je pose, j'établis), en général, toute sorte de propositions, de questions dans le discours ordinaire : *ce n'est pas là la thèse*. — Plus particulièrement, propositions qu'on soutient publiquement dans les écoles, *thèse de philosophie*, *de droit*, etc. — La dispute des thèses : *assister, argumenter à une thèse*. — Feuille imprimée, qui contient les propositions qu'on doit soutenir ou qu'on a soutenues publiquement : *distribuer, afficher, présenter des thèses*. — Fig. et fam. : *soutenir thèse pour quelqu'un*, prendre son parti, défendre ses intérêts. — Fig. et fam. : *cela change la thèse*, cela fait bien changer d'opinion.

*THÉSÉE, subst. propre mas. (*tézé*), myth., fils d'Égée et d'Éthra, fille de Pitthée. Il donna pendant sa vie des marques d'une valeur extraordinaire, et marcha sur les traces d'Hercule. Il dompta plusieurs monstres, comme le Minotaure, dont il devait être la proie. Voy. MINOTAURE. Il enleva plusieurs femmes, comme Hélène, Ariane, Phèdre et d'autres ; mais il les rendait lorsqu'elles ne consentaient pas à leur enlèvement. Il en abandonna quelques-unes, entre autres Ariane, et descendit aux enfers avec Pirithoüs, pour l'aider à enlever Proserpine. Mais il fut condamné par Pluton à être attaché à une pierre, et y demeura jusqu'à ce qu'Hercule, envoyé par Eurysthée, allât l'en délivrer. Il tenait si fort à cette pierre qu'il y laissa de sa peau. Il dompta les Amazones, et fit prisonnière leur reine Antiope, ou Hippolyte, qu'il épousa, et dont il eut un fils nommé Hippolyte ; mais ayant ajouté foi aux accusations calomnieuses de Phèdre, il abandonna ce fils à la fureur de Neptune. Les Epirotes firent *Thésée* prisonnier, et pendant ce temps Ménesthée, arrière-petit-fils d'Erechthée, s'empara de ses états. Lorsqu'il fut de retour, il chassa l'usurpateur, et s'empara de son royaume, où il établit ses propres enfants. On dit qu'il mourut à Athènes, et que les Athéniens lui dressèrent des autels.

THÉSÉIDE, subst. fém. (*tézé-ide*), manière de couper les cheveux, inventée par *Thésée*. — Poëme sur *Thésée*, composé par Codrus. — Partie de la myth. qui concerne l'histoire et les actions de *Thésée*. — Au m. pl., les Athéniens, du nom de *Thésée*, leur roi.

THÉSÉIES, subst. fém. plur. (*tézé-i*), t. d'antiq., fêtes qui se célébraient à Athènes en l'honneur de *Thésée*.

THÉSIE, subst. fém. (*tézi*), t. de bot., nom d'une plante purgative.

THÉSION, subst. mas. (*tézion*), t. de bot., genre de plantes monogynes.

THESMIE, subst. propre fém. (*tècemi*), myth., surnom de Cérès.

THESMOPHORIES, subst. fém. plur. (*tècemofori*), myth., fêtes qu'on célébrait en l'honneur de Cérès.

THESMOTHÈTE, subst. mas. (*tècemotète*) (du grec θεσμοθετης, législateur, formé de θεσμος, loi, et τιθημι, j'établis), chez les Grecs, magistrats qui étaient gardiens des lois.

*THESPIADES, subst. propre fém. plur. (*tècepiade*), myth. ; les Muses étaient ainsi surnommées, parce qu'on leur rendait de grands honneurs à *Thespie*, ville de Béotie. — Les enfants qu'Hercule eut des filles de *Thespis* furent aussi appelés *Thespiades*, au subst. mas. pl.

THESPIS, subst. propre mas. (*tècepice*), myth., fils d'Érechthée. On le dit père de cinquante filles, qui furent toutes femmes d'Hercule.

THESPÉSIE, subst. fém. (*tècepézi*), t. de bot., genre de plantes.

*THESPIENS, subst. propre mas. plur. (*tècepiein*), habitants de *Thespie*, ville de Béotie.

*THESSALIENS, subst. propre mas. plur. (*tèceçali-ein*), anciens peuples de *Thessalie*, contrée de Macédoine.

*THESSALONICIENS, subst. propre mas. plur.

(*tèceçalonicïein*), habitants de *Thessalonique*, ville de Macédoine.

*THÉTA, subst. mas. (*téta*) (Θ, θ), huitième lettre de l'alphabet grec.

*THÈTES, subst. mas. plur. (*tête*) (du grec θης, gén. θητος, mercenaire), t. d'antiq., dernière classe des citoyens d'Athènes, qui était toute composée d'ouvriers et d'artisans.

THÉTIS, subst. propre fém. (*tétice*), myth., fille de Nérée et de Doris. Elle était si belle que Jupiter voulut l'épouser; mais il ne le fit pas, parce que Prométhée avait prédit qu'elle serait mère d'un fils qui deviendrait un jour plus grand et plus illustre que son père. On la maria avec Pélée, dont cette déesse eut Achille. Jamais noces ne furent plus brillantes que celles-là : tout l'Olympe, les divinités infernales, aquatiques et terrestres s'y trouvèrent, excepté la Discorde, qui n'y fut pas invitée, et qui, pour se venger, alla jeter sur la table une pomme d'or, avec cette inscription : *à la plus belle*. Junon, Pallas et Vénus se la disputèrent, et convinrent de s'en rapporter au jugement de Pâris, qui donna la pomme à Vénus. Lorsque Achille fut contraint d'aller au siége de Troie, *Thétis* alla trouver Vulcain et lui fit faire des armes et un bouclier dont elle fit présent elle-même à son fils : elle le garantit souvent de la mort pendant le siége. — Quand les poëtes mettent dans leurs vers cette *Thétis* pour signifier *la mer*, c'est vraisemblablement parce qu'ils la confondent avec *Téthys*. Voy. TÉTHYS.

THÉTIS, subst. mas. (*tétice*), t. d'hist. nat., genre de mollusques nus.

THÉURGIE, subst. fém. (*té-urji*) (du grec θεος, Dieu, et εργον, ouvrage), espèce de magie par laquelle on croyait opérer des choses merveilleuses. On donnait ce nom à celle qu'on employait pour des fins honnêtes et salutaires, comme on appelait *géotie* ou *magie noire*, celle où l'on ne se proposait que de faire du mal.

THÉURGIQUE, adj. des deux genres (*té-urjike*), qui a rapport à la *théurgie*.

THÉURGIQUEMENT, adv. (*té-urjikeman*), d'une manière *théurgique*.

THÈZE, subst. propre mas. (*tèze*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Pau, dép. des Basses-Pyrénées.

THI, subst. mas. (*ti*), t. de bot., bel arbre du Tonquin; sa feuille est un poison, et son fruit se mange.

THIA, subst. mas. (*ti-a*), t. d'hist. nat., genre de crustacés décapodes.

THIADES, subst. fém. plur. (*ti-ade*), génies fabuleux.

THIASE, subst. mas. (*ti-âze*) (du grec θιασος, chœur de danse), t. d'antiq., danse des bacchantes.

THIAUCOURT, subst. propre mas. (*ti-ôkoure*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Thoul, dép. de la Meurthe.

THIBAUDE, subst. fém. (*tibôde*), tissu grossier fait avec du poil de vache, et dont on se sert pour doubler les tapis de pied. (*Dict. de l'Académie, édition de 1835.*)

THIBAUDIA, subst. mas. (*tibôdi-a*), t. de bot., genre de plantes monogynes.

THIBERVILLE, subst. propre mas. (*tibèrevile*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bernay, dép. de l'Eure.

*THIE, subst. fém. (*ti*) (du grec θηκη, en lat. *theca*, étui), petit étui de fer dans lequel les fileuses mettent le bout de leurs fuseaux.

*THIÉRACHIEN, subst. mas. (*ti-érachiein*), voiturier qui enlève le bois coupé dans les forêts. Hors d'usage.

THIERS, subst. propre mas. (*tière*), ville de France, chef-lieu d'arrond. et de canton, dép. du Puy-de-Dôme.

THILACHION ou THILACHI, subst. mas. (*tilachion, chi*), t. de bot., arbre de la Cochinchine et de l'Afrique.

THILI, subst. mas. (*tili*), t. d'hist. nat., sorte de grive du Chili.

THILOGLOTTE, subst. fém. (*tiloguelote*), t. de bot., genre de plantes diandres.

*THIONVILLE, subst. propre mas. (*tionvile*), ville forte de France, chef-lieu d'arrond. et de canton, dép. de la Moselle.

THIROULE, subst. fém. (*tiroule*), nom que les houilleurs donnent à une terre légère, et qui est l'indice d'une houillère.

THIRSÉE, subst. fém. (*tircé*), t. d'hist. nat., tortue du Nil qui fait la guerre aux jeunes crocodiles, et surtout à leurs œufs.

THIVIERS, subst. propre mas. (*tivié*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Nontron, dép. de la Dordogne.

THIZY, subst. propre mas. (*tizi*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Villefranche-sur-Saône, dép. du Rhône.

THLASE ou THLASME, subst. fém. (*telâze, laceme*) (en grec θλασις ou θλασμα), t. de chir., contusion ou enfoncement des os plats.

THLASPI, subst. mas. (*telacepi*), t. de bot., genre de plantes de la famille des crucifères, dont on distingue plusieurs espèces.

THLASPIDIUM, subst. mas. (*telacepidi-ome*), t. de bot. Voy. THLASPI.

*THLASPIDIOIDE, sub m. (*telacepidi -o-ide*), t. de bot., sorte d'arbrisseau visqueux.

THLIPSIE, subst. fém. (*telipeci*) (du grec θλιω, je comprime), t. de chir., compression ou resserrement des vaisseaux par une cause externe.

THNÉTOPSYCHITES, subst. mas. plur. (*tenétopecichite*) (du grec θνητος, mortel, et ψυχη, âme), nom de sectaires chrétiens qui soutenaient que l'âme mourait avec le corps.

*THOA, subst. mas. (*to-a*), t. de bot., genre de polypiers.—Arbrisseau noueux des forêts cochinchinoises.—Genre de plantes de la famille des orties.—Arbre résineux de Madagascar.

THOISSEY, subst. propre mas. (*toècé*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Trévoux, dép. de l'Ain.

*THOLUS, subst. mas. (*tolucé*) (du grec θολος, voûte), t. de charp., clef de charpente. Inusité.

*THOMÉEN, subst. mas., THOMÉENNE, subst. fém. (*tomé-ein, ène*), chrétien de Saint-*Thomé*, aux Indes.

THOMISE, subst. fém. (*tomize*), t. d'hist. nat., genre d'arachnides.

THOMISME, subst. mas. (*tomiceme*), doctrine de saint *Thomas* sur la prédestination et la grace.

*THOMISTE, subst. mas. (*tomicete*), partisan de la doctrine de saint *Thomas*.

THON, subst. mas. (*ton*) (du grec θυννος, en latin *thunnus* et *tynnus*), t. d'hist. nat., gros poisson qui se pêche sur les côtes de la Méditerranée.

THONAIRE, subst. mas. (*tonère*), filet pour prendre les *thons*.

THONINE, subst. fém. (*tonine*), chair du *thon* coupée et salée.

THOPH ou THOPHOS, subst. mas. (*tofe, tofoce*), espèce de tympanon des Hébreux.

THORA, subst. fém. (*tora*) (du grec φθορα, corruption, mortalité. *Morin*.), t. de bot., plante dont le suc sert à empoisonner les flèches. C'est une espèce d'asphodèle.

THORACENTÈSE, subst. fém. (*toraçantèze*), t. de chir., opération de l'empyème.

*THORACIQUE et non pas THORACHIQUE, fausse orthographe de l'*Académie*, et que cependant elle semble préférer, adj. des deux genres (*toracike*) (du grec θωραξ, gén. θωρακος, poitrine), qui est relatif à la poitrine : *veine thoracique*. —*Canal thoracique*, vaisseau qui porte le chyle dans la veine sous-clavière gauche. — Qui est bon pour la poitrine : *remède thoracique*. — Subst. mas. : *un bon thoracique*.

THORACIQUES, subst. m. pl. et adj. des deux genres (*toracike*), t. d'hist. nat., ordre de poissons osseux.

THORACO-ABDOMINAL, E, adj. (*torakô-abedominale*), t. de médec., se dit de la constitution des individus chez lesquels les organes prédominants sont les viscères de la poitrine et du bas-ventre. — Au plur., *thoraco-abdominaux*.

THORACO-FACIAL, subst. et adj. mas. (*torakôfaci-ale*), t. d'anat., se dit du muscle qui s'étend de la poitrine à la *face*. — Au plur., *thoraco-faciaux*.

THORACO-MAXILLI-FACIAL, adj. mas. (*torakômakcilelifaci-ale*), t. d'anat. qui se dit du muscle peaussier.

THORACODYNIE, subst. fém. (*torakodini*) (du grec θωραξ, θωρακος, poitrine, et οδυνη, douleur), t. de médec., douleur qui se fait sentir à la poitrine.

THORACODYNIQUE, adj. des deux genres (*torakodinike*), t. de médec., qui concerne la *thoracodynie*.

THORACOSCOPIE, subst. fém. (*torakôcekopi*) (du grec θωραξ, θωρακος, poitrine, et σκοπεω, je considère), t. de médec., art d'explorer la poitrine.

THORACOSCOPIQUE, adj. des deux genres (*torakôcekopike*), qui a rapport à la *thoracoscopie*.

THORAX, subst. mas. (*tôrakce*) (en grec θωραξ, fait, dit-on, de θορειν, sauter, à cause du battement continuel du cœur dans la poitrine), t. d'anat., la capacité de la poitrine.

THORE, subst. fém. (*tore*), t. de bot., espèce d'aconit, poison mortel.

THORÉE, subst. fém. (*toré*), t. de bot., genre de plantes de la famille des conferves.

THORINE, subst. fém. (*torine*), t. de chim., oxyde métallique incolore, insipide, inodore et insoluble dans l'eau.

THORINIUM, subst. mas. (*torini-ome*), t. de chim., métal présumé de la *thorine*.

THOT, subst. mas. (*tote*), mois égyptien.

THOTTE, subst. fém. (*tote*), t. de bot., genre de plantes à silique à quatre angles.

THOUARCE-ET-LE-CHAMP, subst. propre mas. (*tou-arcélechan*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Angers, dép. de Maine-et-Loire.

THOUARS, subst. propre mas. (*tou-ar*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres.

THOUARSE, subst. fém. (*tou-arce*), t. de bot., genre de plantes rampantes de Madagascar.

THOUINIE, subst. fém. (*tou-ini*), t. de bot., genre de plantes monogynes de la famille des savonniers.

THOUS, subst. mas. (*tou*), t. d'hist. nat., quadrupède de Surinam, espèce de chien.

*THRACE, subst. propre fém. (*trace*), myth., grande contrée de l'Europe, à laquelle *Thracia*, fille de Mars, donna son nom. D'autres disent que ce fut *Thracée*, fille de Titan.

*THRACES, subst. propre mas. plur. (*trace*), chez les anciens Romains, gladiateurs armés d'un coutelas ou cimeterre, semblable à ceux des peuples de la *Thrace*. Nom des peuples de l'ancienne *Thrace*.

THRACIDIE, subst. fém. (*tracidi*), t. d'antiq., arme des gladiateurs qui étaient armés à la manière des *Thraces*.

THRAN, subst. mas. (*tran*), nom qu'on donne, dans le Nord, à l'huile qu'on retire des poissons. Celle qui découle sans feu de la graisse ou des foies de poissons accumulés dans des tonneaux, se nomme *thran clair;* et celle qui est l'effet de leur ébullition se nomme *thran brun*.

TRANITE, subst. m. (*tranite*), t. d'antiq., rameur athénien, du banc supérieur d'une trirème.

THRASÉAS, ou THRASIUS, subst. propre mas. (*trazé-âce, zi-uce*), myth., célèbre augure; étant allé à la cour de Busiris, tyran d'Egypte, dans un temps de sécheresse, il lui dit qu'on aurait de la pluie s'il faisait immoler les étrangers à Jupiter. Busiris lui ayant demandé de quel pays il était, et ayant appris qu'il était étranger : *Tu seras le premier*, lui dit-il, *qui donneras de l'eau à l'Egypte;* et aussitôt il le fit immoler.

THRASCIAS, subst. mas. (*traz-iâce*), nom que les Latins donnaient au vent de N.-N.-O.

THRASIE, ou THARSIE, subst. fém. (*trazi, tarci*), t. de bot., sorte de plante vivace des bords de l'Orénoque, de la famille des graminées.

THRÉKELDIE, subst. fém. (*trékièledi*), t. de bot., arbuste de la Nouvelle-Hollande.

THRÈNE, subst. mas. (*trène*) (du grec θρηνος, pleurs), cantique lamentable.

THRÉNÉTIQUE, subst. fém. (*trénétike*), flûte des Phrygiens sur laquelle on jouait des *thrènes*.

THRÉNODIE, subst. fém. (*trénodi*) (du grec θρηνος, pleurs, et ωδη, chant), chanson triste et funèbre des anciens, en usage dans les funérailles.

THRIDACE, subst. fém. (*tridace*), t. de pharm., extrait de laitue qu'on obtient par expression à froid.

THRIDACIE, subst. fém. (*tridaci*), t. de bot., espèce de plante, la mandragore femelle.

THRIES, subst. fém. plur. (*tri*) (du grec θριαι, nymphes qui avaient montré cet art), divination qui se faisait en jetant des cailloux dans une urne.

THRINAX, subst. mas. (*trinakce*), t. de bot., genre de plantes monogynes, de la famille des palmiers.

THRINCIE, subst. fém. (*treinci*), t. de bot., genre de plantes.

THRISSE, subst. mas. (*trice*), t. d'hist. nat., genre de poissons.

THRIPS, subst. mas. (*tripece*) (du grec θριψ, ver qui ronge le bois), t. d'hist. nat., insecte hémiptère.

THROMBOSE, subst. fém. (*tronbôze*) (du grec θρομβος, sang caillé), t. de médec., congestion du lait dans les conduits galactophores.

THROMBUS, subst. mas. (*tronbuce*) (même étym. que celle du mot précéd.), t. de chir., tumeur formée par du sang à l'endroit de la saignée.

THROSQUE, subst. mas. (*troceke*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

THRYALE, subst. mas. (*tri-ale*), t. de bot., arbuste du Brésil.

THRYOCÉPHALE, subst. mas. (*tri-océfale*), t. de bot., genre de plantes cypéroïdes.

THRYOTORE, subst. mas. (*tri-otore*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux silvains.

THRYSANTHE, subst. mas. (*trizante*), t. de bot., genre de plantes.

THUCION, subst. mas. (*tucion*), t. de mar., gros timon de navire.

THUEYTS, subst. propre mas. (*tuè*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de l'Argentière, dép. de l'Ardèche.

THUIA ou **THUYA**, l'*Académie* donne les deux, subst. mas. (*tu-i-a*), t. de bot., arbre de la famille des conifères, et qui a de grands rapports avec le cyprès.

THUIR, subst. propre mas. (*tuir*), petite ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Perpignan, dép. des Pyrénées-Orientales.

THUILÉE, subst. fém. (*tuilé*), t. d'hist. nat., tortue d'Amérique.

THUMBERGE, subst. fém. (*tonbèreje*), t. de bot., genre de plantes acanthoïdes.

***THURAIRE**, subst. mas. (*turère*), t. de bot., arbuste noueux et odoriférant qui croît au Chili.

THURIBULAIRE, adj. des deux genres (*turibulère*), qui encense.

THURIBULUM, subst. mas. (*turibulome*), vaisseau dans lequel les anciens Romains brûlaient l'encens qu'ils employaient pour les sacrifices.

***THURIFÉRAIRE**, subst. mas. (*turiférère*) (en lat. *thuriferarius*, formé de *thus*, gén. *thuris*, encens, et de *fero*, je porte), dans les cérémonies de l'Église, clerc dont la fonction est de porter l'encensoir et la navette où est l'encens.

THURIFÈRE, adj. des deux genres (*turifère*), qui produit l'encens.

***THURINGIEN**, subst. propre mas. (*tureinjiein*), nom des peuples qui habitaient la *Thuringe*.

THURON, subst. mas. (*turon*), t. d'hist. nat., espèce de bœuf sauvage qui se tient dans les bois en Amérique ; nom vulgaire de l'aurochs.

THUYA, subst. mas. Voy. THUIA.

THYADES, subst. propre fém. plur. (*ti-ade*) (du grec θυω, j'entre en fureur), myth., surnom qu'on donnait aux bacchantes.

THYASE, subst. fém. (*ti-aze*), t. d'antiq., danse des bacchantes.

THYASSIRE, subst. fém. (*ti-acecire*), t. d'hist. nat., genre de coquilles.

THYELLIES, subst. fém. (*ti-èleli*), myth., fêtes célébrées en l'honneur de Vénus.

THYESTE, subst. propre mas. (*ti-ècete*), myth., fils de Pélops et d'Hippodamie, et frère d'Atrée. Il se rendit coupable d'un inceste avec sa belle-sœur Europe, femme d'Atrée, lequel, pour s'en venger, mit en pièces l'enfant qui en était né, et en fit servir les restes à *Thyeste* dans un festin. On dit que le soleil se cacha pour ne point éclairer une action si barbare.

THYIA, subst. propre fém. (*ti-i-a*), myth., fille de Deucalion, que Jupiter épousa, et dont il eut Macédon.—Il y en eut une autre, si peut-être ce n'est la même, qui fut la première initiée aux mystères de Bacchus, dont elle fut prêtresse. On croit que c'est de son nom que les autres prêtresses de Bacchus furent appelées *thyiades* ou *thyades*.

THYIE, subst. fém. (*ti-i*), myth., fête qu'on célébrait en l'honneur de Bacchus.

THYITE, subst. fém. (*ti-ite*), t. d'hist. nat., nom d'une pierre très-dure dont on fait des mortiers.

THYM, subst. mas. (*tein*) (du grec θυμος, fait de θυω, je parfume), t. de bot., sorte de plante odoriférante.

THYMALE, subst. mas. (*timale*), t. d'hist. nat., insecte pentamère coléoptère.

THYMBRA, subst. mas. (*teinbra*), t. de bot., genre de plantes gymnospermes.

THYMBRÉE, subst. fém. (*teinbré*) (en latin *thymbria*, en grec θυμβρα), t. de bot., plante odoriférante qui ressemble au *thym*.

***THYMÉLÉ**, subst. mas. (*timélé*), t. d'antiq., orchestre des théâtres grecs.

THYMÉLÉE, subst. fém. (*timélé*) (en grec θυμελαια, forme de θυμος, thym, et ελαια, olivier), t. de bot., plante qui tient du *thym* et de l'olivier.

THYMÈLES, subst. mas. plur. (*timèle*), t. d'antiq., chansons qu'on chantait en l'honneur de Bacchus.

***THYMÉLICIENS**, subst. mas. plur. (*timéliciein*), t. d'antiq., nom des musiciens et des joueurs d'instruments dans les *thymèles*.

THYMÉTÈS, subst. propre mas. (*timétèce*), myth., fils de Priam, ou plutôt un de ses sujets, dont on dit que la femme étant accouchée le même jour que Pâris naquit d'Hécube, on tua son fils à la place de Pâris, que Priam avait condamné à périr, pour prévenir les maux dont l'oracle avait prédit qu'il serait cause. On ajoute que, pour s'en venger, *Thymétès* se mit d'intelligence avec les Grecs, et qu'il leur facilita les moyens de se rendre maîtres de Troie.

***THYMIAMATES**, subst. mas. plur. (*timi-amate*), parfums qu'on employait quelquefois pour délivrer ceux qui étaient possédés du démon.

THYMIATECHNIE, subst. fém. (*timi-atèkni*) (du grec θυμιαμα, parfum, et τεχνη, art), art de composer, de fabriquer les parfums, etc. — En médec., l'art de les employer.

THYMIATECHNIQUE, adj. des deux genres (*timi-atèknike*), qui a rapport, qui appartient à la *thymiatechnie*.

THYMIOSE, subst. fém. (*timi-ôze*), t. de médec., sorte de tumeur qui se forme à l'anus et aux parties génitales.

THYMIQUE, adj. des deux genres (*timike*), en anat., qui a rapport au *thymus* : *les artères thymiques*.

THYMITE, subst. fém. (*timite*), t. de médec., inflammation du *thymus*. — Chez les anciens, nom d'une sorte de vin où l'on mettait du *thym*.

THYMOPHYLLE, subst. mas. (*timofile*), t. de bot., sous-arbrisseau de la famille des corymbifères.

THYMUS, subst. mas. (*timuce*) (du grec θυμος, thym), t. de médec., sorte de verrue ou de tubercule charnu, qui ressemble à la fleur du thym. — En anat., petit corps glanduleux, situé à la partie supérieure de la poitrine. C'est ce que dans le veau on nomme *ris*.

THYNNE, subst. fém. (*tine*), t. d'hist. nat., genre d'insectes hyménoptères.

THYNNÉES ou **THYNNIES**, subst. fém. plur. (*tiné, tini*), myth., fêtes à Neptune, dans lesquelles les pêcheurs sacrifiaient des thons.

THYRÉOPHORE, subst. mas. (*tiré-ofore*), t. d'hist. nat., famille d'insectes diptères.

THYRIDE, subst. fém. (*tiride*), t. d'hist. nat., genre d'insectes lépidoptères.

THYRO-ARYTÉNOÏDIEN, subst. et adj. mas., au fém. **THYRO-ARYTÉNOÏDIENNE** (*tirô-ariténô-idiein, diène*), t. d'anat., qui a rapport aux cartilages *thyroïde* et *aryténoïde*.

THYRO-ARYTÉNOÏDIENNE, subst. et adj fém. Voy. TYRO-ARYTÉNOÏDIEN.

THYRO-ARYTÉNOÏDIEN-OBLIQUE, subst. et adj. mas. (*tirô-ariténô-idiein-oblike*), t. d'anat., se dit d'une portion du muscle *aryténoïdien*.

THYROCÈLE, subst. fém. (*tirocèle*) (du grec θυροειδης, le corps thyroïde, et κηλη, tumeur), t. de chir., tumeur du corps *thyroïde*.—Hernie de la membrane muqueuse du larynx, goître.

THYRO-ÉPIGLOTTIQUE, subst. mas. et adj. des deux genres (*tirô-épiguelotetike*), t. d'anat., qui concerne le cartilage *thyroïde* et l'*épiglotte*.

THYRO-HYOÏDIEN, subst. et adj. mas., au fém. **THYRO-HYOÏDIENNE** (*tirô-i-o-idiein, diène*), t. d'anat., qui a rapport au cartilage *thyroïde*, et à l'os *hyoïde*.

THYRO-HYOÏDIENNE, subst. et adj. fém. Voy. THYRO-HYOÏDIEN.

THYROÏDE, adj. des deux genres (*tiro-ide*) (du grec θυρεος, bouclier, et ειδος, forme, parce que les anciens le croyaient ressemblant à un bouclier), se dit en anat. d'un grand cartilage du larynx, qui forme le nœud de la gorge ou la pomme d'Adam.

THYROÏDIEN, adj. mas., au fém. **THYROÏDIENNE** (*tiro-idi-ein, diène*), qui appartient, qui a rapport au cartilage *thyroïde*.

THYROÏDIENNE, adj. fém. Voy. THYROÏDIEN.

THYROÏDITE, subst. fém. (*tiro-idite*), t. de médec., inflammation du corps *thyroïde* ou *thyroïdien*.

THYRONCIE, subst. fém. (*tironci*) (du grec θυροειδης, le corps thyroïde, et ογκος, tumeur), t. de médec., gonflement, tuméfaction du corps *thyroïde*.

THYRO-PALATIN, subst. et adj. mas. (*tirôpalatein*), t. d'anat., se dit d'un petit muscle qui aboutit au palais.

THYRO-PHARYNGIEN, subst. et adj. mas. (*tirôfareinjiein*), t. d'anat., qui tient au *pharynx* et au cartilage *thyroïde*.

THYRO-PHARYNGO-STAPHYLIN, subst. et adj. mas. (*tirôfareinguôcetafilein*), t. d'anat., se dit de deux muscles qui tiennent au cartilage *thyroïde*, au *pharynx* et à la luette.

THYRO-SARCÔME, subst. mas. (*tiroçarkome*), t. de médec., *sarcôme* du corps *thyroïde*.

THYRO-STAPHYLIN, subst. et adj. mas. (*tirôcetafilein*), t. d'anat., qui a rapport au cartilage *thyroïde* et à la luette.—Il se dit aussi du muscle *thyroïde*.

THYRSE, subst. mas. (*tirce*) (en grec θυρσος), baguette ou javelot entouré de pampre, de raisins et de lierre, avec une pomme de pin au bout : *le thyrse est l'attribut de Bacchus*. — En bot., disposition des fleurs formant une pyramide.

THYRSIFÈRE, adj. des deux genres (*tircifère*), t. de bot., qui porte des fleurs en forme de *thyrse*. — Surnom de Bacchus.

THYRSIGÈRE, adj. des deux genres (*tircijère*), synonyme du mot précédent.

THYRSIFLORE, adj. des deux genres (*tirciflore*), t. de bot., dont les fleurs sont façonnées en *thyrse*.

THYRSOÏDE, ou **THYRSIFORME**, adj. des deux genres (*tirço-ide*, *tirciforme*), t. de bot., qui est en forme de *thyrse*.

THYRSOMANE, subst. et adj. des deux genres (*tirçomane*), myth., nom particulier de Bacchus et des bacchantes.

THYRSOPHORE, adj. des deux genres (*tirçofore*). Voyez THYRSIGÈRE.

THYSANE, subst. mas. (*tizane*), t. de bot., grand arbre des Indes.

THYSANOTHE, subst. mas. (*tizanote*), t. de bot., sorte de plante monogyne de la famille des asphodèles.

***THYSANOURE**, subst. mas. (*tizanoure*), t. d'hist. nat., ordre d'insectes de la classe des aptères.

THYSITE, subst. mas. (*tizite*), t. de géol., marbre connu des anciens, dont le fond était panaché de vert.

***TIARE**, subst. fém. (*ti-are*) (en grec τιαρα, dérivé de τιω, j'honore), ornement de tête, autrefois en usage chez les Perses et d'autres peuples de l'Orient. Il servait aux princes et aux sacrificateurs. — Aujourd'hui, bonnet orné de trois couronnes, que le pape porte dans les grandes cérémonies. —*Porter la tiare*, être pape. —*Mettre la tiare sur la tête de quelqu'un*, le faire pape. —Dignité papale : *se montrer digne de la tiare*.

TIARELLE, subst. fém. (*ti-arèle*), t. de bot., genre de plantes digynes.

TIARE-ÉPISCOPALE, subst. fém. (*ti-arépicekopale*), t. d'hist. nat., sorte de coquille du genre des volutes.

TIARE-FLUVIATILE, subst. fém. (*ti-arefluvi-atile*), t. d'hist. nat., sorte de coquille.

TIARE-PAPALE, subst. fém. (*ti-arepapale*), t. d'hist. nat., sorte de coquille du genre des volutes.

TIARIDIUM, subst. mas. (*ti-aridi-ome*), t. de bot., genre de plantes.

TIASSE, ou **TOASSE**, subst. mas. (*ti-ace,to-ace*), t. d'hist. nat., sorte de poisson rond.

TIBERION, subst. mas. (*tibéri-on*), t. d'hist. nat., sorte de marbre veiné de diverses couleurs.

TIBIA, subst. mas. (*tibi-a*) (du lat. *tibia*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement *flûte*; parce que cet os ressemble à une flûte), t. d'anat., l'os antérieur de la jambe.

***TIBIAL, E**, adj. (*tibi-ale*) (du lat. *tibia*, os de la jambe), t. d'anat., *muscle tibial*, qui sert à étendre la jambe. — Au plur. mas., *tibiaux*.

TIBIAUX, adj. mas. plur. Voy. TIBIAL.

TIBIANE, subst. mas. (*tibi-ane*), t. d'hist. nat., genre de polypiers voisin des sertulaires.

TIBIO-CALCANIEN, subst. et adj. mas. (*tibi-ôkalkaniein*), t. d'anat., se dit du muscle qui s'étend du *tibia* au *calcanéum*.

TIBIO-MALLÉOLAIRE, subst. et adj. fém. (*tibi-ômalélé-olère*), t. d'anat., se dit de la veine saphène interne.

TIBIO-PÉRONÉO-CALCANIEN, subst. et adj. mas. (*tibi-ôpéroné-ôkalkaniein*), t. d'anat., se dit du muscle soléaire.

TIBIO-PÉRONÉO-TARSIEN, subst. et adj. mas.

(*tibi-ôpéroné-ôtarciein*), t. d'anat.; se dit du muscle long *péroné* latéral, parce qu'il s'étend de la partie supérieure externe du *péroné* à la partie inférieure du *tarse*, et répond, dans son trajet, à la partie inférieure du *tibia*.

TIBIO-SOUS-PHALANGETTIEN-COMMUN, subst. et adj. mas. (*tibi-ôçoufalanjètetieinkomeun*), t. d'anat.; se dit du muscle long fléchisseur commun des orteils, parce qu'il s'étend de la face postérieure du *tibia* à la troisième phalange des quatre derniers orteils.

TIBIO-SOUS-TARSIEN, subst. et adj. mas. (*tibi-ôçoutarciein*), t. d'anat.; se dit du muscle jambier postérieur.

TIBIO-SUS-TARSIEN, subst. et adj. mas. (*tibi-ôçucetarciein*), t. d'anat.; se dit du muscle jambier antérieur.

TIBIO-TARSIEN, subst. et adj. mas., au fém. **TIBIO-TARSIENNE** (*tibi-ôtarciein*, *ciène*), t. d'anatomie, qui a rapport au *tibia* et au *tarse*.

TIBORON, subst. mas. (*tiboron*), t. d'hist. nat., espèce de gros poisson du genre des requins.

TIBOUCHINA, subst. mas. (*tiboukina*), t. de bot., sorte d'arbrisseau de la Guyane.

*__TIBRE__, subst. propre mas. (*tibre*), fleuve célèbre dans l'antiquité, qui baigne les murs de Rome.

TIBULE, subst. mas. (*tibule*), t. de bot., sorte de pin.

TIBURTUS subst. propre mas. (*tiburtuce*), myth., l'aîné des fils d'Amphiaraüs, vint avec ses frères en Italie, où ils bâtirent une ville qui fut appelée *Tibur*. Il eut dans le temple d'Hercule, que cette ville honorait d'un culte particulier, une chapelle où on lui rendait de grands honneurs.

TIC, subst. mas. (*tik*), maladie ou mauvaise habitude du cheval, ainsi nommée par onomatopée du bruit que l'animal fait alors, en frappant de la tête sur la mangeoire. — Mouvement convulsif de certains oiseaux, de certains chiens. — *Tic rongeur*, qui consiste à mordre et à ronger; *tic en l'air*, celui par lequel un cheval élève la tête et rote.—Par extension, mouvement convulsif auquel quelques personnes sont sujettes: *il a un tic, une espèce de tic*.—Fig., certaine habitude plus ou moins ridicule: *c'est un vilain tic que de ronger ses ongles; il répète souvent le même tic; c'est son tic*.—*Tic de l'ours*, habitude de se dandiner. — TIC, MANIE. (*Syn.*) Le *tic* regarde proprement les habitudes du corps; et la *manie*, les travers de l'esprit. Le *tic* est désagréable, la *manie* est déraisonnable. Le *tic* est une pente qui nous entraîne sans que nous nous en apercevions; la *manie* est un penchant auquel nous nous livrons, sans garder aucune mesure. On voudrait se défaire de son *tic*; on se complaît dans sa *manie*. — *Tic* s'emploie néanmoins quelquefois au figuré; *manie* ne se dit guère au physique que de la maladie de ce nom. Au figuré, le *tic* est une petite *manie*, plus puérile, plus ridicule, plus pitoyable, que digne d'une censure sérieuse et sévère. Vous qualifiez, d'une manière méprisante, de *tic*, ce que vous ne voulez point traiter de *manie*. Le *tic* est plus bête; la *manie* plus folle. Le *tic* n'est qu'une habitude; la *manie* est plus forte de passion; et la passion a naturellement quelque chose de plus fort dans son principe, de plus important dans son objet, de plus considérable dans ses effets. Les petits esprits sont sujets à des *tics*; et les personnes ardentes à des *manies*. — Il y a des gens qui ont le *tic* de mettre la main à tout ce que vous faites, ou leur mot à tout ce que vous dites, et qui ne savent que gâter. Il y a des gens qui ont la *manie* de vouloir tout réformer, tout changer, tout perfectionner, et qui ne feront que bouleverser.

TICAL, subst. mas. (*tikal*), monnaie d'or et d'argent à Siam; le *tical* d'or vaut 25 fr. 15 c.; celui d'argent, 2 fr. 99 c. —Au plur., des *ticals*.

TICHI, subst. mas. (*tichi*), t. de bot., graine de l'Inde.

TICHODROME, subst. mas. (*tikodrôme*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux.

TICHORE, subst. mas. (*tikore*), t. de bot., arbrisseau de la Guyane.

TIC-TAC, subst. mas. (*tiketake*) (onomatopée), bruit du balancier, d'un moulin, etc.— Au plur., des *tic-tac*.

TIRUNA, subst. mas. (*tiruna*), t. d'hist. nat., poisson d'Amérique.

TIÈBLE, subst. fém. (*tièble*), ruche. Hors d'usage.

TIÈDE, adj. des deux genres (*ti-ède*) (en latin *tepidus*), qui est entre le chaud et le froid, *un bain tiède*. — Au fig., lâche, nonchalant; qui s'est ralenti, etc.: *une dévotion tiède, un amour tiède*.

TIÈDEMENT, adv. (*ti-èdeman*), d'une manière *tiède*, avec nonchalance. Il ne se dit qu'au figuré.

TIÉDEUR, subst. fém. (*ti-édeur*) (en lat. *tepor*), qualité qui est entre le chaud et le froid. — Au fig., relâchement, ralentissement, diminution de zèle, de ferveur.

TIÉDI, E, part. pass. de *tiédir*.

TIÉDIR, v. neut. (*ti-édir*), devenir *tiède*: *faire tiédir du vin, de l'eau*. Voy. ATTIÉDIR. — *se* TIÉDIR, v. pron.

TIEN, adj. possessif mas., au fém. **TIENNE** (*tiein, ti-ène*) (en grec τεός, en latin *tuus*), qui t'appartient, qui est à toi, qui te touche. — Subst. mas. plur.: *les tiens*, tes proches, tes alliés, ceux qui t'appartiennent, qui te sont attachés.— Subst., le bien qui t'appartient: *le tien et le mien*.

DU VERBE IRRÉGULIER **TENIR**:

Tiendra, 3^e^ pers. sing. fut. indic.
Tiendrai, 1^re^ pers. sing. fut. indic.
Tiendraient, 3^e^ pers. plur. prés. cond.
Tiendrais, précédé de *je*, 1^re^ pers. sing. prés. cond.
Tiendrais, précédé de *tu*, 2^e^ pers. sing. prés. cond.
Tiendrait, 3^e^ pers. sing. prés. cond.
Tiendras, 2^e^ pers. sing. fut. indic.
Tiendrez, 2^e^ pers. plur. fut. indic.
Tiendriez, 2^e^ pers. plur. prés. cond.
Tiendrions, 1^re^ pers. plur. prés. cond.
Tiendrons, 1^re^ pers. plur. fut. indic.
Tiendront, 3^e^ pers. plur. fut. indic.

TIENNE, adj. fém. Voy. TIEN.

DU VERBE IRRÉGULIER **TENIR**:

Tienne, précédé de *que je*, 1^re^ pers. sing. prés. subj.
Tienne, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3^e^ pers. sing. prés. subj.
Tiennent, précédé de *ils* ou *elles*, 3^e^ pers. plur. prés. subj.
Tiennent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3^e^ pers. plur. prés. subj.
Tiennes, 2^e^ pers. sing. prés. subj.
Tiens, 2^e^ pers. sing. impér.
Tiens, précédé de *je*, 1^re^ pers. sing. prés. indic.
Tiens, précédé de *tu*, 2^e^ pers. sing. prés. indic.

TIENS, subst. mas. (*tiein*), possession actuelle: *un tiens vaut mieux que deux tu l'auras; à mille promesses préfère un tiens*.

Tient, 3^e^ pers. sing. prés. indic. du v. irrég. TENIR.

TIERÇAIRE, ou mieux **TIERCIAIRE**, subst. des deux genres (*tièrecère, cière*), homme, femme du *tiers*-état.

*__TIERCE__, subst. fém. (*tièrece*) (en latin *tertia*, fém. de *tertius*, troisième), en musiq., intervalle composé de sons entre lesquels il n'y en a qu'un selon l'ordre des notes de la gamme: *tierce majeure, tierce mineure*. — Au jeu de piquet, trois cartes de même couleur qui se suivent: *tierce-majeure*, ou à l'*as*.—En t. d'imprim., c'est la dernière épreuve, que le prote doit conférer avec les précédentes épreuves.—Dans l'escrime, coup d'épée qu'on allonge à l'ennemi dehors et sur les armes. Voy. ARMES. — *Parer en tierce*, détourner du vrai tranchant de son épée celle de son ennemi, sur une estocade qu'il porte dehors et sur les armes. —En t. d'église, la seconde des heures canoniales, appelées *petites heures*.—En t. de math. et d'astron., la soixantième partie d'une seconde.—En parlant des laines d'Espagne, celle de la troisième qualité, qui est la moindre de toutes: *tierce ségovie*.

TIERCE, adj. fém. Voy. TIERS.

TIERCÉ, E, part. pass. de *tiercer*, et adj., en t. de blas., divisé en trois parties.

TIERCE-FEUILLE, subst. mas. (*tièrecefeu-ie*), t. de blas., trèfle à queue.

TIERCELET, subst. mas. (*tièrecelè*), nom commun aux mâles de quelques oiseaux de proie, parce qu'ils sont plus petits d'un *tiers* que leurs femelles: *un tiercelet d'épervier*. — Fig., homme qu'on croit être fort au-dessous de ce qu'il prétend être: *un tiercelet de gentilhomme*. Ce mot est plus que suranné dans les deux acceptions.

*__TIERCEMENT__, subst. mas. (*tièreceman*), t. de pratique ancienne, enchère qui augmente du *tiers* le prix de la vente et fait le quart sur le total. — Augmentation d'un tiers dans le prix des places au spectacle. Presque inusité dans cette dernière acception; nous n'en faisons mention que parce que nous la lisons dans l'*Académie*. — *Demi-tiercement*, la moitié du *tiers*.

TIERCE-MAJEURE, subst. fém. (*tièrecemajeure*), t. de jeu de piquet. Voy. au mot TIERCE.— Au plur., des *tierces-majeures*.

TIERCE-OPPOSITION, subst. fém. (*tièrçopôzicion*), t. de jurispr., *opposition* que forme un *tiers* contre un jugement dans lequel il n'a pas été partie. Voy. TIERS.

TIERCER, v. act. et neut. (*tièrecé*), neut., faire un *tiercement*. — Act., faire ou donner le *troisième* labour à la terre ou à la vigne. — Séparer une chose en *trois*. — T. d'archit., réduire au *tiers*. — Au jeu de paume, servir de *tiers*. — *se* TIERCER, v. pron.

TIERCERON, subst. mas. (*tièreceron*), t. d'archit., nervure de voûte gothique.

TIERCES, ou **TIERCHES**, subst. mas. plur. (*tièrce, tièrche*), t. de blas., trois filets qui se mettent toujours de trois en trois.

TIERCEUR, subst. mas. (*tièrceur*), celui qui fait un *tiercement*.—Celui qui *tierce* dans un jeu de paume.

TIERCIAIRE, adj. des deux genres (*tièreciière*), du *tiers-ordre*. Voy. TIERÇAIRE, qui est moins usité.

TIERCIÈRE, subst. fém. (*tièreci-ère*), t. de pêche, filet en manche, dont les mailles ont à peu près six lignes d'ouverture en carré.

TIERCINE, subst. fém. (*tièrecine*), morceau de tuile fendue en longueur, que les couvreurs emploient au battèlement d'une couverture.

TIERÇON, subst. mas. (*tièreçon*), mesure de liquides qui contient le *tiers* d'une mesure entière.

*__TIERS__, adj. mas., au fém. **TIERCE** (*tière, tièrece*) en latin *tertius*), troisième; avec cette différence que l'usage de *tiers* est beaucoup plus borné: *un tiers arbitre; le tiers parti; parler en tierce personne, déposer en main tierce*.— *Fièvre tierce*, qui revient de deux jours l'un; *double tierce*, dont les accès reviennent tous les jours; *double tierce continue*, dont les redoublements reviennent dans les mêmes intervalles.

TIERS, subst. mas. (*tière*), en parlant des choses, la troisième partie: *je vous offre le tiers; le tiers de neuf est trois*. — En parlant des personnes, une troisième personne: *il survint un tiers*. — En t. de jurispr., on appelle *tiers-opposant*, celui qui, n'ayant point été partie dans une contestation jugée, prétend que la sentence ou l'arrêt lui fait tort, et s'oppose à l'exécution; et l'acte qu'il fait signifier à cette fin s'appelle *tierce-opposition*. — On appelle aussi *tiers-saisi*, celui entre les mains duquel on a saisi ce qu'il doit au débiteur *saisi*; et *tiers-détenteur*, celui qui se trouve possesseur d'un immeuble ou droit réel, soit par acquisition ou autrement, sans être néanmoins héritier, ni autrement successeur à titre universel de celui qui avait pris cet immeuble ou droit réel à la charge de quelque rente, ou qui l'avait affecté et hypothéqué au paiement de quelque créance.—*Tiers consolidé*, le capital des rentes sur l'état qui a été réduit au *tiers*.—On appelait autrefois *tiers et danger*, certain droit domanial qui se levait sur le prix de la vente des bois dans certaines provinces, et surtout en Normandie. — Fam.: *le tiers et le quart*, toute sorte de personnes indifféremment et sans choix.

TIERS-ÉTAT, subst. mas. (*tièrezéta*), troisième ordre dans un état; nom qu'on donnait autrefois, en France, aux habitants qui n'étaient compris ni dans le clergé ni dans la noblesse. — Au plur., des *tiers-états*.

TIERS-ORDRE, subst. mas. (*tièrezordre*), association de séculiers et de réguliers, soumise à des règles claustrales.—Au plur., des *tiers-ordres*.

TIERS-POINT, subst. mas. (*tièrepoein*), triangle. — Trois points en forme de triangle. — En archit., courbure des voûtes gothiques, qui est composée de deux arcs de cercle de soixante degrés; point de section qui se trouve au sommet d'un triangle équilatéral.—En t. de perspective, point qu'on prend à discrétion sur la ligne de vue où aboutissent les diagonales qu'on tire pour raccourcir les figures.—En t. d'horlog., lime formée de trois angles.—En t. de mécan., il se dit de ce qui donne le branle à plusieurs machines. Au plur., des *tiers-points*.

TIERS-PORTEUR, subst. mas. (*tièreporteur*), t. de comm., celui qui est endosseur d'un effet commercial après le premier endosseur. — Celui qui vient après tous les endosseurs et qui a son recours sur tous.—Au plur. des *tiers-porteurs*.

TIERS-POTEAU, subst. mas. (*tièrepotô*), pièce

de bois de sciage dont on se sert pour les cloisons légères, et celles qui portent à faux. — Au plur., des *tiers-poteaux*.

TIEULET, subst. mas. (*ti-eulè*), petit fagot. Entièrement hors d'usage.

TIGALIE, subst. fém. (*tiguali*), t. de bot., nom d'une espèce de plante.

TIGARIER, subst. mas. (*tiguarié*), t. de bot., genre de plantes polyandres.

TIGE, subst. fém. (*tije*), partie de l'arbre qui sort de la terre et qui pousse des branches.—Il se dit aussi des plantes : *tige de lis*, *de pavot*. La *tige* se nomme particulièrement *tronc*, dans les arbrisseaux et dans les arbres; *chaume*, dans les graminées; *hampe*, dans plusieurs liliacées ; *pied*, dans les champignons; *caudex*, dans les palmiers. — *Arbre à haute tige*, ou simplement *haute tige*, se dit d'arbres fruitiers dont on laisse la *tige* s'élever; *arbre à basse tige*, ou simplement *basse tige*, de ceux dont on empêche la *tige* de s'élever. — Partie de la botte depuis le pied jusqu'à la genouillère. — Partie de la clef comprise depuis l'anneau jusqu'au bout du panneton.—Le corps d'un clou. — En t. d'archit., on appelle *tige* le pied d'une colonne; et *tige de rinceau*, une espèce de branche qui part d'un culot ou d'un fleuron, et qui porte les feuillages d'un rinceau d'ornement. — En archit. hydraul., *tige* se dit d'une espèce de balustre creux, ordinairement rond, qui sert à porter une ou plusieurs coupes de fontaines jaillissantes, et qui a son profil différent à chaque étage. — *Tige de flambeau*, la partie du flambeau qui prend depuis le pied jusqu'à la bobèche. — *Tige de guéridon*, la partie qui prend depuis le pied jusqu'à la tablette. — Les horlogers appellent *tige*, l'arbre d'une roue ou d'un pignon, lorsqu'il est un peu mince : *la tige de la roue de champ*, *de la roue de rencontre*. — En t. de généalogie, la branche principale, à l'égard des branches cadettes qui en sont sorties.

TIGÉ, E, adj. (*tijé*); il se dit, en t. de blas., des arbres et des plantes dont la *tige* est d'un émail différent.

TIGERON, subst. mas. (*tijeron*), t. d'horlog., petite *tige* fort courte qui, dans l'axe d'une roue ou d'un balancier, s'étend depuis la portée d'un pivot jusqu'au pignon, à la roue, etc.

TIGETTE, subst. fém. (*tijète*), t. d'archit., *tige* cannelée de chapiteau corinthien d'où naissent les volutes.

TIGNASSE, ne se dit que par le bas peuple pour *teignasse*. Subst. fém. (*tigniace*). Mauvaise perruque.

TIGNOLLE, subst. fém. (*tigniole*), petit bateau pour la pêche.

TIGNON, subst. mas. (*tignion*), partie de cheveux qui est derrière la tête des femmes.—Pop., coiffure de femme; *chignon*. Ce dernier mot est même le seul universellement employé.

TIGNONNÉ, E, part. pass. de *tignonner*.

TIGNONNER, v. act. (*tignioné*), mettre en boucles les cheveux du *tignon* ou *chignon*. — *se* TIGNONNER, v. pron. — Se battre en se prenant par le *tignon*. Peu usité, même chez le peuple.

*TIGRE, subst. mas. (pour le fém., voy. TIGRESSE.) (*tiguere*) (en grec τιγρις), bête féroce dont le poil est moucheté, mammifère digitigrade, du genre du chat. — Fig., homme dur et méchant. — *Être jaloux comme un tigre*, jusqu'à la rage. — Insecte moucheté qui ronge les feuilles du poirier. — Adj. mas. : *chevaux tigres*, tavelés et mouchetés à peu près comme des *tigres*. — Dénomination sous laquelle on a désigné plusieurs espèces de chats dont le pelage est moucheté de taches noires ou roses, sur un fond fauve, telles que le jaguar, le léopard, la panthère, etc. — Genre de poissons. Voy. TIGRÉ, subst. mas.—Nom d'une coquille du genre cône. — Nom d'une autre coquille du genre porcelaine. — T. d'astron., *Tigre* ou *fleuve du Tigre*, l'une des constellations de la partie septentrionale du ciel, qui est placée en partie dans la Voie lactée, au-dessous de la Lyre et du Cygne, et au-dessus de l'Aigle et du Dauphin. — L'un des chiens d'Actéon. — Nom d'un fleuve d'Asie, qui a sa source dans la grande Arménie.—Nom d'un fleuve du Péloponèse, appelé aussi *Harpys*.

TIGRÉ, E, part. pass. de *tigrer*, et adj.; moucheté comme un *tigre* : *un chien tigré*.

TIGRÉ, subst. mas. (*tigueré*), t. d'hist. nat., espèce de poisson moucheté.

TIGRE-CHAT, subst. mas. (*tiguerecha*), t. d'hist. nat., quadrupède du genre du *chat*.— Au plur., des *tigres-chats*.

TIGRE-D'EAU, subst. mas. (*tigueredô*), t. d'hist. nat., espèce de *tigre* de la Chine. — Au plur., des *tigres-d'eau*.

TIGRE-FRISÉ, subst. mas. (*tiguerefrizé*), t. d'hist. nat., nom qu'on a donné au guépard. — Au plur., des *tigres-frisés*.

TIGRE-MARIN, subst. mas. (*tigueremarein*), t. d'hist. nat., nom par lequel on désigne quelquefois des phoques.— Au plur., des *tigres-marins*.

TIGRE-PUCE, subst. mas. (*tiguerepuce*), t. d'hist. nat., nom vulgaire d'un insecte gris qui ronge les feuilles de quelques arbres fruitiers.— Au plur., des *tigres-puces*.

TIGRER, v. act. (*tigueré*), moucheter, rayer comme le léopard, le *tigre*.—*se* TIGRER, v. pron., se teindre, se façonner au moyen de mouchetures semblables à celles du *tigre*.

*TIGRESSE, subst. fém. (*tiguerèce*), femelle du *tigre*. — Au fig., femme méchante et cruelle.

TIGRIDIE ou TIGRINE, subst. fém. (*tigueridi, rine*), t. de bot., genre de plantes.

TIGURINIENS, subst. propre mas. plur. (*tigurinieín*), nom d'un ancien peuple qui habitait la ville de Zurich, en Suisse.

TIHOL, subst. mas. (*ti-ole*), t. d'hist. nat., espèce de grue.

TIJÉ, subst. mas. (*tijé*), nom qu'on donne, en certains endroits, au grand manakin.

*TIL, subst. mas. (*tile*), écorce d'arbre inextensible qui sert à faire des mesures, des cordes à puits, etc.

TILBURY, subst. mas. (*tilebùri*) (mot anglais), sorte de cabriolet de luxe, qui est découvert et fort léger.

*TILIACÉES, subst. fém. pl. (*tili-acé*) (du latin *tilia*), t. de bot., dans la méthode naturelle de *Jussieu*, famille de plantes ou plutôt d'arbres, ainsi nommée du tilleul, qui y est compris.

TILIGUERTA, subst. mas. (*tiliguièreta*), t. d'hist. nat., sorte de reptile du genre des lézards.

TILLA, subst. fém. (*tilela*), t. de fond., sorte de brique de terre dont on fait des creusets.

TILLAC, subst. mas. (*ti-iak*) (suivant *Ménage*, du latin *tegula*, pour *tegumentum*, couverture, fait de *tegere*, couvrir ; *couverture* ou *toit supérieur du vaisseau*), t. de mar., le plus haut pont d'un vaisseau. — On appelle *franc-tillac*, le premier pont, et *faux-tillac*, un faux pont. —C'est aussi une espèce de plate-forme en planches qui est au fond de la cale, et où le munitionnaire fait ses bidons.— Le mot *tillac* s'applique même à certains forts bateaux, à de grands coches de rivière : *le tillac du coche est tout encombré*.

TILLAGE, subst. mas. (*ti-iaje*), action de *tiller*. — Le chanvre qu'on a *tillé* dans une journée.

*TILLE, subst. fém. (*ti-ie*), l'écorce des jeunes *tilleuls* dont on fait ordinairement des cordes de puits. — Écorce du chanvre. — Petit *tillac* qui ne s'étend que de la longueur du bateau. — Instrument qui sert de hache et de marteau.—T. d'hist. nat., insecte coléoptère, de la famille des perce-bois.

TILLÉ, E, part. pass. de *tiller*, et adj., détaché, en parlant du chanvre.

TILLÉE, subst. fém. (*ti-ié*), t. de bot., genre de plantes. — T. de mar., couvert ou accastillage qui est à l'arrière d'un vaisseau non ponté.

TILLER, ou TEILLER, l'*Académie* donne les deux, v. act. (*ti-ié, tè-ié*), faire une corde avec l'écorce du tilleul, nommée *tille*, détacher avec la main le chanvre de la chenevotte. — T. de mar., mettre un plancher sur la *tille* ou *tillée*. —*se* TILLER, v. pron.

TILLETTE, subst. fém. (*ti-iète*), ardoise d'échantillon.

TILLEUL, subst. mas. (*ti-ieule*) (en latin *tilia*), grand et bel arbre, à fleurs à cinq pétales, d'une odeur très-suave.

TILLEUR, subst. mas., TILLEUSE, subst. fém. (*ti-ieur, ieuze*), celui, celle qui *tille*.

TILLEUSE, subst. fém. Voy. TILLEUR.

TILLOTTE, subst. fém. (*ti-iote*), petit bateau de pêcheur, d'une forme régulière, qui n'a ni quille, ni gouvernail. — Sorte d'instrument pour broyer le chanvre, lorsqu'on ne le broie pas à la main.

TILLOTTIER, subst. mas. (*ti-iotié*), batelier pêcheur à Bayonne.

TILLY-SUR-SEULE, subst. propre mas. (*ti-ie-çurceule*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Caen, dép. du Calvados.

TILLY, subst. mas. (*ti-ie-i*), t. d'hist. nat., merle cendré d'Amérique.

*TILSIT, subst. propre mas. (*tilecite*), ville des états prussiens, célèbre par l'entrevue de Napoléon avec Alexandre, empereur de Russie.

TIMANTHE, subst. propre mas. (*timante*), peintre fameux, qui, dans un tableau du sacrifice d'Iphigénie, après avoir donné à ses personnages tous les traits de la plus vive douleur, n'en trouvant point d'assez forts pour Agamemnon, lui mit un voile sur le visage.

TIMAR, subst. mas. (*timare*), t. de relat., bénéfice militaire en Turquie. Celui qui en jouit est obligé de s'entretenir, lui et quelques soldats qu'il fournit, à ses frais.

TIMARÈTE, subst. propre fém. (*timarète*), une des trois vieilles qui présidaient à l'oracle de Jupiter de Dodone. Les deux autres étaient *Proménie* et *Nicandre*. Elles furent changées en colombes.

TIMARIOT ou TIMARIOTE, subst. mas. (*timari-ô, ri-ote*), t. de relat., soldat turc qui jouit d'un *timar*.

TIMBALE, subst. fém. (*teinbale*) (selon quelques-uns, du grec ταβαλα, qui, dans *Plutarque* et *Hésychius*, signifie un *tambour* à l'usage des Parthes ; selon d'autres, et spécialement le savant *Huet*, de l'arabe et du persan *thabl*, au plur. *thouboul* et *athbal*, conservé dans l'espagnol *atabal*, dont la signification est la même, d'autres enfin, du grec τυμπανον, tambour, parce que la forme des tambours des anciens était précisément la même que celle de nos timbales), deux espèces de chaudrons d'airain ronds par-dessous et dont les ouvertures sont couvertes de peau de bouc, qu'on fait résonner en les touchant avec des baguettes. En ce sens il ne s'emploie guère qu'au plur.—Tambour à l'usage de la cavalerie. —On appelle aussi *timbale*, le jeu d'orgue imitant le bruit de timbales, et dont les tuyaux sont en bois.—Fig., les soldats disent : *faire bouillir la timbale*, pour dire faire bouillir la marmite, parce qu'en général une marmite a la forme d'une *timbale*.—Sorte de gobelet qui a la forme d'une *timbale*. — Au plur., petites raquettes couvertes de peau des deux côtés, et dont on se sert pour jouer au volant.

TIMBALIER, subst. mas. (*teinbalié*), celui qui bat des *timbales*.

TIMBO, subst. mas. (*teinbô*), t. de bot., espèce de liane du Brésil.

TIMBRAGE, subst. mas. (*teinbraje*), action, manière de *timbrer*.

*TIMBRE, subst. mas. (*teinbre*) (du grec τυμπανον, tambour), cloche immobile, qui n'a point de battant en dedans, et qui est frappée par un marteau : *timbre d'horloge*.— Son que rend le *timbre* : *ce timbre est trop éclatant*. — Fig., en parlant des musiciens et des orateurs : *voilà un beau timbre*; *il a un beau timbre*.— On appelle *timbre d'un tambour*, la double corde à boyau qui traverse la caisse en dessous, et qui sert à la faire résonner.—*Timbre* se dit encore des paroles d'un air connu que l'on met en tête des couplets de vaudeville : *mettre le timbre à des couplets*, c'est écrire, par exemple, que le couplet que l'on donne se chante sur l'air : *ah ! vous dirai-je, maman*. —Marque imprimée au papier ou parchemin, dont on se sert pour les actes judiciaires et pour certaines écritures. — On nomme *timbre à l'extraordinaire*, celui qui est apposé après coup sur les actes qui auraient dû être rédigés sur du papier *timbré*; *timbre sec*, celui qui n'est marqué que par la pression du coin d'après lequel il est gravé.—Droit perçu sur le papier *timbré*.—Marque particulière au bureau de poste de chaque ville.—Bâtiment royal où l'on *timbre* toutes sortes de papiers.—Direction, administration du *timbre*. — Local particulier où l'on vend du papier *timbré*. — *Il y a un timbre dans la maison*, il y a un bureau de *timbre* dans la maison. — En t. de blas., casque au-dessus de l'écu. — Prov., la tête de l'homme : *avoir le timbre fêlé*.

TIMBRÉ, E, part. pass. de *timbrer*, et adj., marqué d'un *timbre* : *papier timbré*. — Au fig., qui est un peu fou : *un cerveau timbré*, *une tête mal timbrée*. On dit de même : *cet homme est un peu timbré*.—En t. de blas., voy. TIMBRE.

TIMBRER, v. act. (*teinbré*), mettre un *timbre* à une armoirie.—Marquer le *timbre* ordonné par la loi sur le papier, sur le parchemin.—Écrire au haut d'un acte la date et le sommaire de ce qu'il contient. — *Timbrer une lettre*, y appliquer le

timbre qui indique le bureau de poste d'où elle vient. — *se* TIMBRER, v. pron.

TIMBREUR, subst. mas. (*teinbreur*), celui qui *timbre*, qui marque avec le *timbre*.

TIMBRE-VIOLET, subst. mas. (*teinbreviolé*), t. de bot., espèce d'agaric des environs de Paris.

TIMÉENS, subst. propre mas. plur. (*timé-ein*), ancien nom des peuples de Sicile.

TIMÉSIUS, subst. propre mas. (*timézi-uce*), héros grec, fut révéré comme un dieu dans la ville d'Abdère, dont il avait jeté les premiers fondements.

TIMEUR, subst. mas. (*timeur*) (du lat. *timor*), crainte, appréhension. (*Boiste*.) Tout-à-fait inusité.

TIMIDE, adj. des deux genres (*timide*) (du lat. *timidus*, fait de *timere*, craindre), craintif; il se dit des personnes, et des choses qui ont rapport aux personnes ou qui sont personnifiées : *homme timide, esprit timide*. — Peu hardi à entreprendre : *il est timide dans les affaires*.

TIMIDEMENT, adv. (*timideman*), avec *timidité*, sans assurance.

TIMIDITÉ, subst. fém. (*timidité*), qualité de celui qui est *timide*; appréhension, retenue dans les affaires, dans son discours; manque de hardiesse, d'assurance.

TIMIER, subst. mas. (*timié*), t. de bot., cormier à grappes.

TIMITI, subst. mas. (*timiti*), t. de bot., espèce de palmier des bords de l'Orénoque.

TIMMIE, subst. fém. (*timemi*), t. de bot., genre de plantes de la famille des mousses.

TIMOLÉONTÉ, subst. propre mas. (*timoléonté*), t. d'antiq., nom qui fut donné au Gymnase à Syracuse, parce qu'il renfermait la dépouille de *Timoléon*.

TIMON, subst. mas. (*timon*) (en latin *temo*, gén. *temonis*, fait de *tenere*, tenir, retenir), pièce d'un carrosse ou d'un chariot à laquelle on attelle les animaux qui le conduisent. — Longue pièce de bois attachée au gouvernail d'un navire : *tenir le timon*, la barre du gouvernail, et souvent le gouvernail même. — Au fig., gouvernement et conduite d'un état, etc. : *prendre le timon des affaires*, prendre en main les affaires du gouvernement.

TIMONIER, subst. mas. (*timonié*), cheval qu'on attache au *timon* d'un carrosse, d'un chariot. — Matelot qui gouverne le *timon* sous les ordres du pilote.

TIMONNER, v. neut. (*timoné*), t. de mar., commander au *timonier* les mouvements qu'il doit faire faire au gouvernail.

TIMONNE ou TIMOINE, subst. mas. (*timone, moène*), t. de bot., arbre d'Amboine.

TIMONNERIE, subst. fém. (*timoneri*), t. de mar., espèce de gaillard-d'arrière.

*TIMOR, subst. propre mas. (*timor*), c'était le dieu de la Crainte. Cette divinité était particulièrement adorée par les Lacédémoniens.

TIMORÉ, E, adj. (*timoré*) (en latin *timoratus*, fait de *timor*, crainte), qui craint Dieu; qui est pénétré de la crainte de l'offenser. Il ne se dit guère qu'en style de dévotion, au fém. : *âme, conscience timorée*; cependant on dirait bien à une personne qui porte très-loin le scrupule : *vous êtes bien timoré*.

TIMORPHITE, subst. fém. (*timorfite*), t. d'hist. nat., pierre figurée en fromage.

*TIMPF ou TIMPHE, subst. mas. (*teinfe*), monnaie de Dantzig.

TIN, subst. mas. (*tein*), t. de mar., toute pièce de bois couchée à terre pour porter la quille et les varangues d'un vaisseau qu'on met en chantier pour le construire. — Toute sorte de billot qui sert de support et qui maintient une pièce de bois pendant qu'on la travaille.

TINAMON, subst. mas. (*tinamon*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux gallinacés.

*TINCHEBRAY, subst. propre mas. (*teinchebré*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Domfront, dép. de l'Orne.

TINCTORIAL, E, adj. (*teinketori-ale*), qui sert à *teindre* : *plante tinctoriale*. — Au plur. mas., *tinctoriaux*.

TINCTORIAUX, adj. mas. plur. Voy. TINCTORIAL.

*TINE, subst. fém. (*tine*) (du latin *tina*, vase à mettre du vin), espèce de tonneau pour transporter de l'eau. — Chez les distillateurs, vase, tonneau pour recevoir l'eau-de-vie.

*TINÉITES, sub. fém. pl (*tiné-ite*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes lépidoptères.

TINET, subst. mas. (*tiné*), instrument de boucher, pour suspendre par les jambes de derrière les bœufs qu'ils ont assommés, vidés, soufflés et écorchés. — Bâton dont on se sert pour transporter les *tines* ou *tinettes* dans les caves.

TINETTE, subst. fém. (*tinète*), petite *tine*; baquet. — Espèce de petit tonneau ayant la forme d'un cône tronqué, cerclé en fer, et fermé hermétiquement par un tampon mobile, servant au transport des matières et des vidanges de fosses d'aisances, de puisards, etc.

TINGI, subst. mas. (*teinji*), t. d'hist. nat., genre d'insectes hémiptères.

TINGUÉ, E, part. pass. *de tinguer*.

TINGUER, v. act. (*tinguié*), t. de jeu, tenir, consentir. — Cautionner. — *se* TINGUER, v. pron. Hors d'usage. L'*Académie*, qui se sert de ce mot à l'article *tôper*, ne le nomenclature pas. Comment se fait-il qu'elle use de l'expression *tôpe et tingue*, en t. de jeu de dés, sans qu'il soit question du v. *tinguer* dans son *Dictionnaire?*

Tînmes, 1re pers. plur. prét. déf., du v. irrég. TENIR.

TINOPORE, subst. mas. (*tinopore*), t. d'hist. nat., genre de coquilles univalves.

DU VERBE IRRÉGULIER TENIR :

Tinrent, 3e pers. plur. prét. déf.

Tins, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.

Tins, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.

Tinsse, 1re pers. sing. imparf. subj.

Tinssent, 3e pers. plur. imparf. subj.

Tinsses, 2e pers. sing. imparf. subj.

Tinssiez, 2e pers. plur. imparf. subj.

Tinssions, 1re pers. plur. imparf. subj.

Tint, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.

Tînt, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.

TINTAMARRE, subst. mas. (*teintamare*) (de *marre*, houe à fosser la vigne, à cause du bruit que font les vignerons en *tintant* sur leur *marre*. Voy. MARRE. *Pasquier, dans ses Recherches*, liv. VIII, chap. 62.), bruit éclatant, accompagné de confusion et de désordre.

TINTAMARRER, v. neut. (*teintamaré*), faire du *tintamarre*. Pop. et presque inusité.

TINTÉ, E, part. pass. de *tinter*.

TINTEAU, subst. mas. (*teintô*), sorte de raisin. Peu connu.

TINTEMENT, subst. mas. (*teinteman*) (en lat. *tinnitus*), bruit, son d'une cloche qui continue pendant quelque temps en diminuant, après que le coup a frappé. — Action de *tinter*; le son même de la cloche qui *tinte* : *le tintement des morts*. — Sensation qu'on éprouve quelquefois sans cause extérieure, comme si l'on entendait le *tintement* d'une cloche : *avoir des tintements d'oreilles*.

TINTENAGUE, subst. fém. (*teintenague*), espèce de cuivre fort estimé, qu'on tire de la Chine.

TINTER, v. act. (*teinté*) (en latin *tinnire*), faire sonner lentement une cloche, en sorte que le battant ne touche que d'un côté : *tinter la grosse cloche*. — Neut. : *la cloche, le sermon tinte*; et absolument : *on tinte à la paroisse*. — Il se dit aussi des oreilles : *les oreilles me tintent*, j'entends un son pareil à celui d'une cloche dans mon oreille. — Prov. : *les oreilles ont dû vous bien tinter*, on a parlé de vous; l'instinct naturel a dû vous en avertir. — Fig. : *le cerveau tinte à quelqu'un*, il a la tête fêlée, la tête mauvaise. — *Faire tinter un verre*, lui faire rendre un son à peu près pareil à celui d'une petite cloche. — *Vous n'avez qu'à tinter, nous sommes à vous*, vous n'avez qu'à donner le moindre signe de votre volonté, nous la suivrons. — T. de mar., appuyer sur des *tins* : *tinter la quille d'un bâtiment*. — *se* TINTER, v. pron.

Tîntes, 2e pers. plur. prét. déf. du v. irrég. TENIR.

*TINTIN, subst. mas. (*teintein*) (onomatopée), bruit d'une sonnette.

TINTÉNIAC, subst. propre mas. (*teinténi-ak*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Malo, dép. d'Ille-et-Vilaine.

TINTINÉ, part. pass. de *tintiner*.

*TINTINER, v. neut. (*teintiné*), faire le bruit d'une sonnette. Presque inusité.

TINTIRIDES, ou TINTRITES, subst. propre mas. plur. (*teintiride, trite*), peuples primitifs de l'Egypte, qui mangeaient leurs prisonniers.

*TINTO, subst. mas. (*teintô*), t. d'antiq., nom qu'on donnait au meilleur vin d'Athènes.

TINTOUIN, subst. mas. (*teintouein*) (en latin *tinnitus*), bourdonnement, bruit dans les oreilles. — Fig., inquiétude qu'on a sur le succès de quelque chose. — *Donner du tintouin à quelqu'un*, le tourmenter, le tracasser, lui donner de fausses espérances.

TINTOUINÉ, part. pass. de *tintouiner*.

TINTOUINER, v. neut. (*teintouiné*), *tinter* aux oreilles. (*Boiste*.) Entièrement inusité.

TION, subst. mas. (*tion*), caillou ou morceau de fer plat, qui sert à ôter la cendre du creuset.

TIORSE, subst. mas. (*ti-orce*), chez les chamoiseurs, petit morceau de bois propre à écharner une peau. Peu connu.

TIORSER, v. act. (*ti-orcé*), t. de chamois., frotter la peau avec le *tiorse*. — *se* TIORSER, v. pron. Peu connu.

TIOUL, subst. mas. (*ti-oule*), t. de fond., cuiller pour écumer le métal fondu.

TIOU-TIOU, subst. mas. (*ti-outi-ou*), t. d'hist. nat., oiseau du lac de Genève.

TIPHÉ, subst. mas. (*tifé*), sorte de riz de Grèce.

TIPHIE, subst. fém. (*tifi*), t. d'hist. nat., genre d'insectes hémiptères.

TIPHION, subst. mas. (*tifi-on*), t. de bot., sorte de plante des anciens.

TIPHLE, subst. mas. (*tifle*), t. d'hist. nat., genre de poissons.

*TIPHYS, subst. propre mas. (*tifice*), fameux pilote qui conduisit le navire Argo, sur lequel étaient les Argonautes, pour aller conquérir la toison d'or.

TIPIAGA, subst. mas. (*tipi-agua*), nom qu'on donne à la fécule de manioc dans nos ports de mer.

*TIPULAIRE, adj. des deux genres (*tipulère*), des *tipules*.

TIPULE, subst. fém. (*tipule*) (en latin *tipula*), t. d'hist. nat., genre d'insectes diptères qui vivent dans des lieux humides.

TIQUE, subst. fém. (*tike*), t. d'hist. nat., genre d'insectes aptères, de la famille des parasites, qui s'attachent principalement aux oreilles des chiens, des bœufs, etc.

TIQUER, v. neut. (*tikié*), avoir un *tic*, appuyer, en parlant des chevaux, desquels seul il se dit, le haut des dents sur la mangeoire.

TIQUET, subst. mas. (*tikiè*), nom que quelques naturalistes donnent aux *tiques*.

TIQUETÉ, E, adj. (*tiketé*), tacheté, marqué de petites taches : *un œillet tiqueté*.

TIQUEUR, subst. et adj. mas., au fém. TIQUEUSE (*tikieur, kieuze*); se dit d'un cheval, d'une jument qui a le *tic*.

TIQUEUSE, subst. et adj. fém. Voy. TIQUEUR.

TIQUILIE, subst. fém. (*tikili*), t. de bot., sorte de plante du Pérou.

*TIR, subst. mas. (*tir*), la ligne suivant laquelle on *tire* une arme à feu. On le dit surtout du canon. — *Cette arme n'a pas le tir juste*, elle diverge de la direction. — Endroit où l'on s'exerce à *tirer* : *le tir de Lepage, à Paris*.

TIRADE, subst. fém. (*tirade*), longue suite de phrases ou de vers sur une même idée. — On dit fam. : *tirade d'injures, de sottises*. — Sur les instruments, liaison d'une note avec plusieurs autres. — *Tout d'une tirade*, tout de suite, sans s'arrêter. Il est fam.

TIRAGE, subst. mas. (*tiraje*), action de *tirer* : *le tirage des pierres que l'on tire de la carrière, d'un bateau par les chevaux qui le tirent; le tirage d'une feuille d'impression, d'une estampe, le tirage des étoffes, d'une loterie*, etc. — Action de lever et de dévider la soie de dessus le cocon. — *Tirage d'une loterie*, action d'en *tirer* les numéros. — On dit, dans le même sens : *le tirage de la milice*; le tirage au sort. — Espace qu'on laisse libre sur le bord des rivières, pour le passage des chevaux qui *tirent* les bateaux. — *Cheval de tirage*, dont on se sert pour tirer les bateaux.

TIRAILLE, subst. fém. (*tirâ-ie*), système de balanciers employé dans les mines, pour transmettre le mouvement.

TIRAILLÉ, E, part. pass. de *tirailler*.

TIRAILLEMENT, subst. mas. (*tirâ-ieman*), action de *tirailler*; effet de cette action; ébranlement, secousse, agitation dans quelque partie du corps : *tiraillement d'estomac, d'entrailles*. — *Tiraillement d'esprit*, perplexité.

TIRAILLER, v. act. (*tirâ-ié*), *tirer* tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, avec quelque sorte d'importunité. — Fig. et fam., importuner, presser : *il s'est bien fait tirailler pour consentir à ce qu'on voulait de lui*. — Neut., *tirer* d'une arme à feu mal et souvent : *ils ne font plus que tirailler*. — Commencer l'attaque par un feu irrégulier, en *tirailleurs*. — *se* TIRAILLER, v. pron.

TIRAILLERIE, subst. fém. (*tirâ-ieri*), action

de *tirailler*.—Se dit à la guerre dans le sens de *tirer* sans ordre et sans but.

*TIRAILLEUR, subst. mas. (*tirâ-ieur*), chasseur ou soldat qui *tire* souvent et irrégulièrement. — Chasseur qui *tire* mal. — Se dit, au plur. et en t. de tactique, d'un corps d'armée dont les soldats combattent isolément en *tirailleurs*.

*TIRANCE, subst. fém. (*tirance*) ; on nomme *pieux de tirance*, ceux qui servent à traîner des cordages sur le fond de la mer.

TIRANITE, subst. fém. (*tiranite*), t. d'hist. nat., genre de coquilles univalves.

*TIRANT, subst. mas. (*tiran*), cordon qui, lorsqu'on le *tire*, sert à ouvrir et à fermer une bourse. —Ruban de fil qu'on attache au-dedans de la tige des bottes, et dont on se sert pour se botter aisément. — Nerf grand et large sur le cou des veaux et des bœufs.—Pièce de bois qui tient en état les deux jambes de force du comble d'une maison. — Dans un violon, une basse, etc., bouton auquel s'attache la queue qui retient les cordes.—En t. de mar., quantité d'eau que *tire* un navire ; hauteur d'eau dont il a besoin pour être à flot.—Au plur., morceaux de cuir ou d'étoffe des deux côtés du soulier, lesquels, au moyen de boucles, de cordons, etc., servent à l'attacher sur le cou-de-pied.—Cordes qui garnissent un tambour, et servent à tendre les peaux.

TIRARIE, subst. fém. (*tirari*), ouvrière qui retire le sel de la chaudière.

*TIRASSE, subst. fém. (*tirace*) (du mot *tiré*, parce que ce filet se ferme en le *tirant*), filet dont on se sert pour prendre des cailles, des alouettes, des perdrix, etc.

TIRASSÉ, E, part. pass. de *tirasser*.

TIRASSER, v. act. et neut. (*tiracé*), chasser ou prendre à la *tirasse* : *tirasser des cailles* ; *il est allé tirasser aux alouettes*. — se TIRASSER, v. pron.

TIRCIS, subst. mas. (*tircice*), t. d'hist. nat., espèce de lépidoptère.

*TIRE, subst. fém. (*tire*), en t. de manuf., longueur de six coupons de batiste attachés l'un à l'autre. — *Voler à tire d'aile*, voler aussi rapidement qu'il est possible. — *Tout d'une tire*, sans discontinuer, tout de suite.

TIRÉ, E, part. pass. de *tirer*, et adj., amené, ôté, etc.—*Visage tiré*, abattu, amaigri ; *en être avec quelqu'un à couteaux tirés*, être des ennemis déclarés. — Subst. mas., on dit : *aller au tiré*, à la chasse au fusil.

TIRE-À-BARRE, subst. mas. (*tirabâre*), t. de tonnelier ; outil pour placer la *barre* qui soutient le fond des futailles. — Au plur., des *tire-à-barres*.

TIRE-BALLE, subst. mas. (*tirebale*), instrument pour *retirer* les *balles* d'une arme à feu, d'une blessure.—Au plur., des *tire-balles*.

TIRE-BONDE, subst. mas. (*tirebonde*), t. de tonn., outil pour *tirer* la *bonde* d'un tonneau.—Au plur., des *tire-bondes*.

TIRE-BORD, subst. mas. (*tirebore*), t. de mar., grand tire-fond pour *retirer* les *bordages* enfoncés.—Au plur., des *tire-bords*.

TIRE-BOTTE, subst. mas. (*tirebote*), tissu de fil ou de soie, dont se servent les tapissiers pour border les étoffes. — Machine qui emboîte le talon de la *botte*, et qui aide à l'ôter. — Crochets de fer qu'on passe dans les *tirants* des *bottes* pour les chausser. — Au plur., des *tire-bottes*.

*TIRE-BOUCHON, subst. mas. (*tirebouchon*), sorte de vis de fer ou d'acier qui tient à un anneau, et dont on se sert pour *tirer* les *bouchons* des bouteilles. — *Cheveux en tire-bouchon*, allongés en spirale dans la forme d'un *tire-bouchon*. — Au plur., des *tire-bouchons*.

TIRE-BOUCLER, subst. mas. (*tireboukle*), outil pour dégauchir les mortaises. — Au plur., des *tire-boucler*. Presque inusité.

*TIRE-BOURRE, subst. mas. (*tireboure*), crochet en forme de vis pour tirer la *bourre* d'une arme à feu. — T. d'hist. nat., espèce de ver marin du genre des serpules. — Au plur., des *tire-bourre*.

TIRE-BOUTON, subst. mas. (*tirebouton*), instrument dont le tailleur se sert pour *tirer* le *bouton* et le mettre dans la *boutonnière*. — Au plur., des *tire-boutons*.

TIRE-CENDRE, subst. mas. (*tireçandre*), t. d'hist. nat., la tourmaline, parce qu'elle *attire* les *cendres*. — Au plur., des *tire-cendres*.

TIRE-CLOU, subst. mas. (*tireklou*), instrument de couvreur. — Au plur., des *tire-clous*.

TIRE-D'AILE, subst. mas. (*tiredèle*), battement d'*aile* prompt et vigoureux que fait un oiseau quand il vole vite. Il ne se dit guère qu'adv. dans *à tire-d'aile*. Voy. au mot TIRE. — Au plur., des *tire-d'ailes*.

TIRE-DENT, subst. mas. (*tiredan*), pince plate pour rechanger un peigne de *dent*. — Au plur., des *tire-dents*.

TIRE-FIENTE, subst. mas. (*tirefiante*), fourche pour le fumier. — Au plur., des *tire-fientes*.

TIRE-FILET, subst. mas. (*tirefilè*), petit outil avec lequel on creuse des *filets* sur les tables des instruments de musique. — Au plur., des *tire-filets*.

TIRE-FOIN, subst. mas. (*tirefoein*), t. de mar., outil pour nettoyer. — Au plur., des *tire-foin*.

TIRE-FOND, subst. mas. (*tirefon*), instrument de tonnelier pour *tirer* et pour faire tenir les *fonds* des tonneaux. — Instrument de chir. pour enlever la pièce d'os sciée par le trépan. — En t. d'hist. nat., nom d'un genre de coquilles. — Au plur., des *tire-fonds*.

*TIRE-LAINE, subst. mas. (*tirelène*), filou qui vole pendant la nuit. — Au plur., des *tire-laine*.

TIRE-LAISSE, subst mas. (*tirelèce*), appât. — Au fig., faux espoir qu'on donne à quelqu'un. Plus que vieilli. — Au plur., des *tire-laisse*.

TIRE-LARIGOT, loc. adv. (*tirelariguô*) ; *boire à tire-larigot*, excessivement. Pop. — L'*Académie* ajoute que quelques-uns prétendent qu'il faudrait écrire *tire-la-rigaud*. Il nous importe fort peu à nous, qui ne sommes qu'historiographes des mots de la langue, de faire accepter l'une ou l'autre de ces deux expressions ; mais nous devons chercher, et c'est ce que l'*Académie* aurait pu faire également ; nous devons chercher à éclairer le lecteur, et tâcher de trancher pour lui la question, toutes les fois que l'occasion s'en présente ; car ce n'est pas pour nous que nous travaillons, mais bien pour celui qui vient nous consulter. Voici donc ce que dit *Trévoux*, le *dictionnaire* qui s'est le plus occupé de l'origine probable ou supposée de ce mot : « *Tire-larigot*, est un terme proverbial. On dit en effet de ceux qui boivent par excès, qu'*ils boivent à tire-larigot*. Ce proverbe peut fort bien venir d'un des jeux de l'orgue qu'on appelle *larigot*, c'est-à-dire, *qui siffle* ; et comme quelques-uns ont dit *siffler*, *boire*, on peut croire qu'ils ont fait allusion à ce jeu qui siffle beaucoup.—*Ménage* en donne une autre étymologie. Il prétend que *larigot* est un vieux mot français qui signifiait *flûte* ; ce qu'il prouve par ces vers de la cinquième églogue de Ronsard :

> Herbes qui boutonnez, vertes âmes sacrées,
> Si sous mon *larigot* reverdir je vous vois, etc.

Se fondant sur cette signification du mot *larigot*, il prétend que *boire à tire-larigot* ne signifie *boire à longs traits* que parce qu'on buvait dans de grands verres façonnés en forme de *flûtes*, et de là vient qu'on disait, et qu'on dit encore parmi le peuple : *flûter*, pour dire : boire extrêmement. Ainsi, ajoute *Ménage*, *à tire-larigot* signifierait : *trahendo vinum quod est in cyatho*. —Il y a d'autres lexicographes qui croient que la véritable étymologie de ce mot est *larynx*, *laryngis*, qui signifie *gosier*, et qu'ainsi, *boire à tire-larigot*, c'est *boire à tire-gosier*.—Les Rouennais prétendent qu'elle vient de *la Rigault*, nom d'une cloche de la grande église, qui lui fut donné par *Rigault, cordelier*, archevêque de Rouen ; et parce que les sonneurs qui la tirent s'échauffent beaucoup, et ont besoin de bien boire, on les a appelés des buveurs à *tire-la-Rigault*. Voy. Dom du Plessis, *Description géogr. et hist. de la Haute-Normandie*, tome II, page 23.—*Borel* le dérive du languedocien *s'arrigoula*, c'est-à-dire, *se saouler*, prendre tout son *saoul* de quelque chose. — Nous sommes étonnés que M. *Charles Nodier*, de l'*Académie* française, n'ait pas mentionné ce mot dans son *Dictionnaire* des *onomatopées* ; il lui appartenait de trancher la question. Quant à nous, si l'on veut notre avis, nous dirons que l'étymologie que nous préférons est celle de *Ménage*, parce que dans celle-ci se trouvent rentrer les deux autres.

TIRE-LIARD, subst mas. (*tire-li-ard*). Homme avare qui fait de petits gains sordides. Pop.

*TIRE-LIGNE, subst. mas. (*tireligne*), instrument pour *tirer* des *lignes* à la règle. — Fig., méchant architecte, qui ne sait que tracer des plans sans invention, sans génie.—Au plur., des *tire-lignes*.

TIRE-LIRE (nous ne comprenons pas le motif qui a décidé l'*Académie* à écrire *tire-ligne* et *tirelire*), subst. fém. (*tirelire*) (corruption de *tire-liard* : les liards qu'on a fait entrer dans une *tire-lire* ne s'en *tirent* qu'un à un), petit ustensile de terre, etc., avec une fente, propre à serrer l'argent. — Cri de l'alouette. — Au plur., des *tire-lires*, des *tire-liards*.

TIRE-LIRÉ, E, part. pass. de *tirelirer*.

TIRE-LIRER, v. neut. (*tireliré*), crier, chanter, en parlant de l'alouette. Peu usité.

TIRE-LISSES, ou CONTRE-LAMES, subst. fém. plur. (*tirelice*, *kontrelame*), tringles de bois dans les métiers à gaze.

TIRELLES, subst. fém. plur. (*tirèle*), dans les métiers de soierie, petites cordes employées au montage des chaînes.

TIRE-MOELLE, subst. mas. (*tiremoèle*), sorte d'instrument creusé en gouttière dans sa longueur, dont on se sert à table pour *tirer* la *moelle* des os. — Au plur., des *tire-moelle*.

TIRE-MONDE, subst. fém. (*tiremonde*), sage-femme. Bas et pop. — Au plur., des *tire-monde*.

TIRE-PIÈCE, subst. mas. (*tirepièce*), écumoire à sucre. — Au plur., des *tire-pièce*. Peu usité.

*TIRE-PIED, subst. mas. (*tirepié*), courroie ou grande lanière de cuir dont les cordonniers se servent pour tenir leur ouvrage plus ferme sur le genou quand ils travaillent. — Au plur., des *tire-pied*.

TIRE-PLOMB, subst. mas. (*tireplon*), rouet pour filer le *plomb* des vitres. — Au plur., des *tire-plomb*.

*TIRE-POIL, subst. mas. (*tirepoèle*), procédé pour blanchir les laines. — Au plur., des *tire-poil*. Inus.

*TIRE-POINT, subst. mas. (*tirepoein*), t. de mar., sorte de ceinture de bois fabriquée dans l'intérieur d'un bâtiment. — Au plur., des *tire-point*.

TIRE-PUS, subst. mas. (*tirepu*), seringue pour retirer les matières putrides. — Au plur., des *tire-pus*.

*TIRER, v. act. (*tiré*) (corruption de *trahere*, dont on a fait dans la basse latinité *tirare*, conservé dans l'italien), amener à soi ou après soi : *tirer en haut*, *en bas* ; *chevaux qui tirent un carrosse*, etc. — Oter : *tirer les bottes*, *les bas à quelqu'un* ; *tirer de l'argent de sa bourse*, *la viande de la broche ou du pot*. — Délivrer, dégager : *tirer un homme de prison* ; *de la captivité*, *d'un danger*, *de la misère*. — Recueillir, percevoir, recevoir : *tirer du profit*, *de l'utilité*, *de l'avantage de*... — Extraire : *tirer le suc des herbes*, *des viandes* ; et fig. : *il a tiré une infinité de belles sentences des anciens*. — Etendre : *tirer du linge*, *une courroie*, etc. — Fig. : *tirer la courroie*, employer beaucoup d'économie pour soutenir une dépense jusqu'à une certaine époque : *ces gens-là n'ont qu'un très-modique revenu*, *il faut qu'ils tirent bien la courroie pour aller jusqu'au bout de l'an*. — On dit aussi absolument : *il y a bien à tirer*, *il faudra bien tirer pour attraper le bout de l'année*. — *Tirer une affaire en longueur*, en arrêter, en ralentir la marche, en éloigner la conclusion. — Tracer : *tirer une ligne sur du papier*, *le plan d'une maison*, etc. — *Tirer l'horoscope à quelqu'un*, lui dire sa bonne aventure. — Faire le portrait : *on l'a tiré au naturel*, *en cire*, *en plâtre*, etc. — Imprimer : *tirer des feuilles*, *des estampes* ; *tirer un ouvrage à mille*, *à dix mille exemplaires*. — Les briquetiers disent, *tirer la terre*, pour dire, enlever la terre propre à la brique, l'étendre et l'exposer aux influences de l'air. — Les ciriers disent, *tirer le cierge*, pour dire, fabriquer à la main en étendant le long de la mèche la cire amollie dans de l'eau chaude. — Chez les tireurs d'or, *tirer l'or*, c'est réduire un lingot en fil extrêmement délié, en le faisant passer à différentes fois dans des filières toujours moins grandes. — En t. d'épingliers et de faiseurs d'aiguillettes pour les bonnetiers, c'est redresser sur un engin le fil de fer qui était roulé en bottes, pour le façonner, et le rendre aussi droit qu'il est possible. — *Tirer l'épingle*, faire passer par la filière le laiton dont on se sert pour fabriquer des épingles, afin de le rendre de la grosseur des numero suivant les échantillons. — Les chapeliers disent : *tirer un chapeau à poil*, c'est-à-dire, en faire sortir le poil en le tirant avec un carrelet. — En t. de confiseurs, *tirer au sec*, confire une chose en la faisant sécher pour la garder. — Dans les fabriques de lainage, *tirer à la perche*, c'est lainer une pièce de drap ou d'étoffe de laine, en tirer le poil avec le chardon. — Décharger des armes à feu, lancer des armes de trait : *tirer un mousquet*, *le canon*, *des bombes*, *des flèches*. — On dit

par extension : *tirer des pétards, des fusées.*— Tirer sur... : *tirer un oiseau, un lièvre.* — Dans ces deux dernières acceptions on dit aussi neut. : *tirer de l'arc, de l'arbalète; tirer en l'air, en blanc; ce fusil tire juste.* — Fig. : *tirer sa poudre aux moineaux,* prendre de la peine inutilement. *Tirer sur quelqu'un,* dire de lui des choses désobligeantes, offensantes.—*Tirer sur quelqu'un à cartouche, à boulets rouges*, en dire les choses les plus outrageantes. — *Tirer sur quelqu'un à bout portant*, lui dire en face des choses très-dures. — On dit : *vous tirez sur vos gens*, pour dire, vous dites du mal de ceux qui sont dans vos intérêts. —*Tirer l'épée*, la sortir du fourreau.— On dit : *tirer l'épée contre quelqu'un*, pour dire, se battre contre quelqu'un ; et, *faire tirer l'épée à quelqu'un*, pour dire, l'obliger à se battre. — On dit : *le vin est tiré, il faut le boire*, pour signifier qu'une affaire est engagée, et qu'il n'y a plus à reculer. —On dit : *tirer la langue pour la montrer au médecin*, et : *tirer la langue pour se moquer de quelqu'un.* Dans ces deux exemples, *tirer la langue* signifie, avancer la langue hors de la bouche. — *Tirer de l'eau*, la prendre au puits. — *Tirer du vin*, le prendre au tonneau.— *Tirer du vin au clair*, pour dire, en *tirer* la partie qui est claire, en la séparant de celle qui est trouble. — Fig., *tirer au clair*, c'est examiner une affaire embrouillée de manière à en rassembler les preuves et les circonstances les plus claires, et à écarter tout ce qui tend à y jeter du louche, de l'obscurité : *tirer une affaire au clair.* — *Tirer du sang*, saigner. — *Tirer une vache*, la traire. — Fig. : *il s'est fait tirer pour cet emploi*, il ne l'a accordé qu'avec peine. — Fig. et fam. : *cette raison est tirée par les cheveux*, est amenée au sujet avec violence. — En t. de mar., *ce navire tire vingt pieds d'eau*, enfonce dans l'eau de vingt pieds. — Prov. : *tirer le diable par la queue*, avoir beaucoup de peine à subsister. — Fig. et fam. : *cette dame est toujours tirée à quatre épingles*, est toujours bien ajustée et d'une manière contrainte. — Prov. et fig. : *tirer son épingle du jeu*, se dégager d'une mauvaise affaire, retirer ce qu'on y avait avancé. — *Tirer les vers du nez à une personne*, tirer d'elle un secret, en la questionnant adroitement. — *Tirer un homme à quatre*, se mettre plusieurs sur lui pour l'amener à quelque endroit : *il s'est fait tirer à quatre pour aller chez vous.*—*Il s'est fait tirer à quatre pour consentir à ce mariage*, il a fallu les instances de plusieurs personnes pour le faire consentir à ce mariage. — Anciennement : *tirer un criminel à quatre*, lui faire subir un supplice qui consistait à l'attacher fortement par les pieds et par les mains à quatre chevaux qui le *tiraient* chacun de leur côté, et qui le démembraient entièrement.—*Tirer une lettre de change*, assigner, au moyen d'une lettre de change, le paiement d'une somme d'argent dans une ville différente de celle qu'on habite. — Prov. : *tirer pied ou aile d'une chose*, en *tirer* quelque profit de manière ou d'autre.—*Tirer une plume de l'aile à quelqu'un*, lui attraper quelque chose. — *Tirer quelque grace de quelqu'un*, en obtenir quelque grace par instance ou par adresse. — *Tirer parti de quelqu'un, de quelque chose*, en *tirer* des services, des avantages. — On dit : *tirer parole, tirer promesse, tirer quelque éclaircissement de quelqu'un*, pour dire, faire en sorte qu'il engage sa parole, sa promesse, qu'il donne l'éclaircissement qu'on souhaite de lui. — On dit qu'*on ne saurait tirer de raison d'un homme*, pour dire, qu'on ne peut obtenir de lui qu'il se porte à faire ce qu'il doit. — *Tirer raison, satisfaction d'une injure, d'une offense*, la faire réparer. — *Tirer vengeance de*, se venger. — *Tirer vanité de*, faire vanité de. — *Tirer avantage d'une chose*, la tourner, l'interpréter à son avantage. — *Tirer son origine, sa source de*, être issu, descendre de. — *Tirer une conséquence*, inférer, conclure.—Fig., *tirer le rideau sur quelque chose*, passer quelque chose sous silence.— *Après lui il faut tirer l'échelle*, signifie qu'il a si bien fait en quelque chose, qu'on ne peut l'égaler. Pop. — *Tirer les marrons du feu avec la patte du chat*, faire faire par un autre quelque chose de dangereux pour en tirer soi-même le profit. — Neut., s'en remettre à la décision du sort : *tirer au sort, à la blanque, à la courte-paille*, etc. En ce sens il s'emploie aussi act. : *tirer quelque chose à la courte-paille.* — Aller, s'acheminer : *l'armée tira sur un tel lieu.* — *Ce malade tire à sa fin*, il approche de la mort. — *Tirer sur*, en parlant d'une couleur, avoir quelque rapport, quelque ressemblance avec... : *cette pierre tire sur le vert.*—Fig., *tirer du bâton* ou *au court bâton avec quelqu'un*, contester avec lui d'égal à égal. — SE TIRER, v. pron., se dégager, se délivrer : *se tirer d'un mauvais pas; se tirer d'inquiétude, d'embarras, d'une affaire fâcheuse.* — *Se tirer de* ou *du pair*, s'élever au-dessus de ses égaux. — Prov. : *se tirer une épine du pied*, se délivrer de quelque chose qui inquiétait.

TIRE-RACINE, subst. mas. (*tireracine*), t. de chir., instrument de dentiste, fendu en pied de biche à son extrémité.— Espèce de poussoir.— Au plur., des *tire-racine.*

*TIRÉSIAS, subst. propre mas. (*tirézi-âce*), myth., Thébain et fameux devin. Ayant un jour vu deux serpents ensemble sur le mont Cithéron, il tua la femelle, et fut sur-le-champ métamorphosé en femme. Sept ans après, il trouva de même deux autres serpents, tua le mâle, et redevint homme aussitôt. Jupiter et Junon, disputant un jour sur les avantages de l'homme et de la femme, prirent pour juge *Tirésias*, qui décida en faveur des hommes; mais il ajouta que les femmes étaient cependant plus sensibles. Jupiter, par reconnaissance, lui donna la faculté de lire dans l'avenir ; mais Junon, mécontente du jugement, l'en punit en le rendant aveugle.

TIRE-SOUS, subst. mas. (*tireçou*), receveur de rentes. — Importun qui vient toujours demander de l'argent. — Au plur., des *tire-sous.* Peu en usage.

*TIRET, subst. mas. (*tirè*), morceau de parchemin tortillé pour attacher des papiers. — Division, trait d'union. Voy. notre *Grammaire.*

TIRETAINE, subst. fém. (*tiretène*), étoffé de laine grise ; drap tissé très-grossièrement.

TIRE-TERRE, subst. mas. (*tiretère*), sorte de pioche à l'usage des carriers. — Au plur., des *tire-terre.*

*TIRE-TÊTE, subst. mas. (*tiretète*), t. de chir., instrument d'accoucheur, pour *tirer* la *tête.* — Au plur., des *tire-tête.*

TIRETOIRE, subst. mas. (*tiretoare*), sorte de levier garni de crochets dont les tonneliers se servent pour monter les cerceaux.

TIRETTE, subst. fém. (*tirète*), morceau de cuir avec lequel le cordonnier remet l'escarpin sur la forme quand il a été retourné. — T. de distill., plaque de fer mobile pour boucher le tuyau d'une cheminée. —T. de vigneron ; partie du sarment longue et courbée.

*TIREUR, subst. mas. (*tireur*), chasseur entretenu pour tuer du gibier.—Chasseur au fusil. —Il se dit aussi de soldats chargés de faire des décharges d'armes à feu.—En t. de banque, celui qui *tire* une lettre de change sur quelqu'un. — *Tireur d'or*, ouvrier qui *tire*, bat et file l'or, l'argent, etc.—*Tireur d'armes*, maître d'escrime. —*Tireur de laine*, autrefois, filou qui volait les manteaux la nuit.

*TIREUSE, subst. fém. (*tireuze*), femme qui *tire* les ficelles du semple dans les manufactures. —*Tireuse de cartes*, diseuse de bonne aventure à l'aide de cartes.

TIRE-VEILLE, subst. fém. (*tirevè-ie*), t. de mar., corde à laquelle on se tient pour monter à l'échelle. — Au plur., des *tire-veille.*

TIRICA, subst. mas. (*tirika*), t. d'hist. nat., espèce de perroquet d'Afrique.

TIRIT, subst. mas. (*tirite*), t. de bot., bel arbre de l'Amérique méridionale.

*TIROIR, subst. mas. (*tiroar*), petite caisse qui est emboîtée dans une table, dans une commode, etc., et qui se *tire* par le moyen d'un bouton, d'un anneau, etc.— Chez les arquebusiers, morceau de fer plat qui, comme les tenons, sert à attacher le canon au fût ; mais qui étant fendu peut se *tirer* à volonté. — *L'Académie* ajoute que *tiroir* se dit fig. et fam., parmi les militaires, *du second rang d'une troupe formée sur trois rangs* ; et elle cite pour exemple : *les hommes de petite taille sont ordinairement placés dans le tiroir.* Il est possible que l'emploi de ce mot existe même dans ce cas ; cependant on nous permettra de dire que nous trouvons si peu d'analogie entre ce qu'on appelle vulgairement *tiroir* et cette manière de placer des hommes, que nous ne mentionnons cet exemple qu'afin d'avoir l'occasion d'avertir que nous regardons cette acception comme très-équivoque et par conséquent très-risquée.—*Pièce à tiroir*, pièce de théâtre dont les scènes sont détachées et n'ont aucune relation entre elles.

TIROLLE, subst. fém. (*tirole*), sorte de filet ou tramail pour le petit poisson.

TIRON, subst. mas. (*tiron*), t. d'antiq. c'était, chez les Romains, ce que nous appelons chez nous *conscrit, jeune recrue.*

*TIRONIEN, adj. mas., au fém. TIRONIENNE (*tironiein, niène*) ; il se dit des lettres d'abréviation, dont *Tiron*, affranchi de *Cicéron*, a été l'inventeur.

TIRONIENNE, adj. fém. Voy. TIRONIEN.

*TIROT, subst. mas. (*tirô*), espèce de petit bateau.

TIRRAPHIS, subst. mas. (*tirafice*), t. de bot., genre de plantes graminées.

TIRSA, subst. mas. (*tirça*), t. de bot, sorte de plante du genre des chiendents.

TIRTOIR, subst. mas. (*tirtoar*), tenaille de tonnelier. Voy. TIRETOIRE.

TIRU, subst. mas. (*tiru*), t. d'hist. nat., genre de poissons abdominaux.

TIRYNTHIUS, subst. propre mas. (*tireinti-ucc*), myth., surnom d'Hercule, parce qu'il était originaire de la ville de *Tirynthe*, dans le Péloponèse. C'est aussi pour la même raison qu'*Ovide* nomme *Tirynthia*, Alcmène, mère d'Hercule.

TIS, ou TISSE, subst. mas. (*ti, tice*), t. de pêche, nappe de filet.

TISAGE, subst. mas. (*tizaje*), action de chauffer le four à glace.

TISANE (orthographe de l'*Académie*; selon nous, on devrait écrire *ptisane*, d'après l'étymologie grecque), subst. fém. (*tizane*) (du grec πτισανη ou πτισσανη, orge mondé, dérivé de πτισσω, je pile, j'écorce), breuvage d'eau où l'on a fait bouillir de l'orge, de la réglisse ou autre ingrédient, soit grain, fleur ou herbe. — *Tisane purgative*, celle dans laquelle on a versé un purgatif ; *tisane rafraîchissante.* — *Tisane de Champagne*, sorte de vin de Champagne moins spiritueux que le vin ordinaire de *Champagne.*

TISANERIE (on devrait écrire *ptisanerie*), subst. fém. (*tizaneri*), lieu d'un hôpital où se font les *tisanes.* Voy. TISANE.

TISARD, subst. mas. (*tizar*), ouverture pour mettre le combustible dans le four.

TISÉ, E, part. pass. de *tiser.*

TISER, v. act. (*tizé*) (rac. *tisard*), entretenir le feu dans un four.—SE TISER, v. pron. Peu usité.

TISEUR, subst. mas. (*tizeur*), ouvrier qui chauffe le four.

*TISIPHONE, subst. propre fém. (*tizifone*), myth., une des trois Furies, couverte d'une robe ensanglantée ; elle est assise, et veille nuit et jour à l'entrée du Tartare. Dès que l'arrêt est prononcé aux criminels, armée d'un fouet vengeur, elle les frappe impitoyablement. De la main gauche, elle leur présente des serpents horribles, comme pour insulter à leurs douleurs, et elle appelle ses sœurs pour la seconder dans ses horribles cruautés. Cette Furie avait, sur le mont Cithéron, un temple environné de cyprès, où OEdipe, aveugle et banni, vint chercher un asyle.

TISON, subst. mas. (*tizon*) (en lat. *titio*, gén. *titionis*), reste d'une bûche, d'un morceau de bois, dont une partie a été brûlée : *tison ardent, tison éteint.* — Pop. : *tison d'enfer*, méchant homme, méchante femme, qui excite au mal par ses discours, par ses exemples. — Fig. : *tison de discorde, tison de la discorde*, se dit d'une personne d'un caractère séditieux et contraire au repos de la société ; et d'une chose qui est une matière continuelle de disputes, un sujet de querelles qui ne s'éteignent point. — *Garder les tisons, être toujours sur les tisons*, être ordinairement au coin du feu. — Fig. et fam. : *cracher sur les tisons*, se dit des vieilles gens qui sont toujours auprès du feu.

TISONNÉ, E, adj. (*tizoné*) : en parlant d'un cheval, on appelle *gris tisonné*, celui dont le poil est parsemé de taches, comme s'il eût été noirci avec un *tison.*

TISONNER, v. neut. (*tizoné*), remuer les *tisons* sans besoin ou par manie.

TISONNEUR, subst. mas., TISONNEUSE, subst. fém. (*tizoneur, neuze*), qui aime à *tisonner.*

TISONNEUSE, subst. fém. Voy. TISONNEUR.

TISONNIER, subst. mas. (*tizonié*), outil de forgeron qui sert à remuer les *tisons.*

*TISRI, subst. mas. (*ticeri*), nom d'un mois de l'ancien calendrier chaldéen. Il répondait à notre mois de septembre.

TISSAGE, subst. mas. (*tiçaje*), action de *tisser*, opération, travail du *tisserand* ou du *tissutier.*

TISSÉ, E, part. pass. de *tisser.*

TISSER, v. act. (*ticé*), faire un *tissu.*—SE TISSER, v. pron.

*TISSERAND, subst. mas. (*ticeran*), ouvrier qui

tisse, qui fait des toiles, des étoffes de laine et de soie. Quand il se dit absolument, il s'entend toujours des *tisserands* en toile. Ceux qui, dans les manufactures de lainage, travaillent l'étoffe sur le métier avec la navette, se nomment aussi *tisseurs* ou *tissiers*. — T. d'hist. nat., espèce de capricorne.—Famille d'oiseaux silvains.

TISSERANDERIE, subst. fém. (*ticeranderi*), profession de ceux qui *tissent* ou qui vendent les ouvrages faits par les *tisserands* : *exercer la tisseranderie*.

TISSERIN, subst. mas. (*ticerein*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux silvains de la famille des *tisserands*.

TISSEUR ou **TISSIER**, subst. mas. (*ticeur, cié*). Voy. TISSERAND.

***TISSU**, subst. mas. (*tiçu*) (en lat. *textum*, fait de *texere*, tisser), entrelacement, liaison de plusieurs choses qui font un corps, comme des fils de chanvre, de soie, de laine, etc., dont on fait des toiles, des étoffes.—Fig., ordre, suite : *le tissu d'un discours*, *un tissu de merveilles*, *de belles actions*.—*Tissu de...*, suite de choses accumulées : *c'est un tissu de calomnies*. — En t. d'anat., il se dit par analogie des substances qui forment les organes des animaux en général, de l'homme en particulier, et qui résultent de l'entrelacement des fibres : *le tissu cellulaire*.— En t. de bot., *tissu réticulaire*, réseau formé de fibres entrelacées, et dont les mailles sont traversées horizontalement par des séries d'utricules.—TISSU, TISSURE, TEXTURE, CONTEXTURE. (*Syn.*) Le *tissu* est l'ouvrage *tissu*, l'étoffe, la toile, le tout formé par l'entrelacement de différents fils, avec plus ou moins de longueur et de largeur. La *tissure* est la qualité donnée au *tissu*, à l'ouvrage, par le travail ou la manière d'unir et de lier les fils ensemble. Le *tissu* comprend la matière et la façon ; la *tissure* ne désigne que la qualité de la fabrication résultante de la main-d'œuvre. Un *tissu* est de soie, de laine, de fil, de cheveux ; la *tissure* en est lâche ou serrée, égale ou inégale, etc. La *tissure* est au *tissu* ce que la peinture est au portrait.—Ces deux mots diffèrent d'abord, dans le sens propre, de *texture* et *contexture*, en ce qu'ils expriment le travail particulier de *tisser*, c'est-à-dire, de faire passer la navette à travers les fils de la chaîne, celui de la trame ; entrelacement que la *texture* et la *contexture*, réduites à l'idée simple de la liaison et de l'union des parties qui forment un tout, avec l'apparence du *tissu*, n'exigent pas. — La *texture* est l'ordonnance ou l'économie résultante de la disposition et de l'arrangement des parties d'un tout. La *contexture* est l'ordonnance et la concordance des rapports que les parties ont les unes avec les autres, et avec le tout. Vous considérez la *texture* ou du tout ou des parties ; vous considérez la *contexture* particulière des parties d'où résultent l'ensemble et sa *texture*.—*Tissu* se dit au figuré pour désigner une suite d'actions, de discours, de choses enchaînées les unes aux autres ; le *tissu* d'un discours, un *tissu* de crimes. *Tissure* est peu usité, même au propre. On dit *texture* pour exprimer la liaison et l'arrangement des différentes parties d'un discours, d'un poëme ; et l'on dit même *contexture*, dans le même sens.

TISSU, **E**, part. pass. de *tisser* et de *tistre*, et adj., composé de fils entrelacés, etc.—On dit poét. : *des jours tissus d'or et de soie*. Voy. SOIE.

TISSURE, subst. fém. (*tiçure*) (en lat. *textura*), liaison de ce qui est *tissu* : *tissure serrée* ou *lâche*. — Fig. : *la tissure d'un discours*, *d'un poëme*, etc., la disposition, l'ordre, l'économie des parties d'un discours, d'un poëme, etc. Voy. TISSU.

TISSUTIER, subst. mas. (*tiçutié*), ouvrier qui fait des passements, des galons, etc.

TISTRE, v. act. (*ticetre*) (en lat. *texere*), faire de la toile, du drap et des étoffes sur un métier. Le participe est *tissu*; ce verbe n'est en usage que dans les temps composés : *il a tissu cette toile*. Voy. TISSER, qui est plus usité, surtout au prés. de l'infinitif, que *tistre*.—Fig. : *il a tissu cette intrigue*, il l'a conduite. — *se* TISTRE, v. pron.

TIT, subst. mas. (*tite*), t. de bot., espèce de plante de l'Inde.

***TITAN**, subst. propre mas. (*titan*), myth., fils de Cœlus et de Vesta. Voy. SATURNE. Ses enfants étaient des géants, qu'on appelait aussi *Titans*, du nom de leur père. Voy. TITÉA. — On donne le nom de *Titan* au Soleil, soit parce qu'on l'a cru fils d'Hypérion, l'un des *Titans*, soit parce qu'on l'a pris pour Hypérion même. Voy. HYPÉRION.

TITANE, subst. mas. (*titane*) t. d'hist. nat., métal d'un rouge jaunâtre.

***TITANIA**, subst. propre fém. (*titani-a*), myth., Pyrrha, petite-fille de Japet, un des *Titans*.— C'est aussi un surnom de Diane, comme Phébus ou le Soleil était surnommé *Titan*. Voy. TITAN. *Titania* est encore Circé, fille du Soleil, aussi bien que Latone, petite-fille de Cœus, un des *Titans*. Personnage de Shakspeare.

TITANIES, subst. fém. plur. (*titani*), myth., fêtes grecques en l'honneur des *Titans*.

TITANITE, subst. mas. (*titanite*), t. d'hist. nat., schorl rouge.

TITANO-CRATOPHYTE, subst. mas. (*titanôkratofite*), t. de bot., écorce formée d'un amas énorme de polypes desséchés.

TITANOCRATOR, subst. propre mas. (*titanôkrâtor*), myth., surnom de Jupiter.

TITANOMACHIE, subst. fém. (*titanomachi*), guerre des *Titans*.

TITANOMACHIQUE, adj. des deux genres (*titanomachike*), qui a rapport à la *titanomachie*.

TITARÈS, subst. mas. (*titarèce*), t. d'hist. nat., bel oiseau des Indes.

TITÉA, subst. propre fém. (*tité-a*), myth., l'une des femmes de Cœlus, laquelle en eut dix-sept enfants, nommés *Titans*, du nom de leur mère. Les mythologues paraissent distinguer ces Titans des fils de Titan, fils de Saturne. On croit que *Titéa* est la même que Tellus.

TITÉIA, subst. propre fém. (*tité-i-a*), myth., nom d'une déesse des anciens Milésiens.

TITHÉDINIES, subst. fém. plur. (*titédini*), myth., fêtes lacédémoniennes, en l'honneur de Diane.

TITHONE, subst. mas. (*titone*), t. de bot., genre de plantes polygames.

TITHYMALE, subst. mas. (*titimale*) (en grec τιθυμαλος), t. de bot., plante à fleur campaniforme, dont la tige contient un suc laiteux et corrosif.

TITHYMALOÏDE, subst. fém. et adj. des deux genres (*titimalô-ide*) (du grec τιθυμαλος, tithymale, et ειδος, forme), t. de bot., plante du genre des *tithymales*.

TITHYUS ou **TITYUS**, subst. propre mas. (*titiuce*), myth., géant prodigieux, fils de Jupiter. Il naquit dans une caverne, où sa mère s'était cachée pour fuir la colère de Junon. Apollon et Diane le tuèrent à coups de flèches, parce qu'il avait manqué de respect à Latone. Il était d'une grandeur si énorme, que, précipité dans le Tartare, il couvrait de son corps l'étendue de neuf arpents ; un vautour lui dévorait le foie, qui se reproduisait continuellement.

TITI, subst. mas. (*titi*), t. de bot., sorte de plante du Malabar.

***TITI**, subst. mas. (*titi*), terme populaire et trivial, dont se servent les gens du peuple pour désigner un jeune ouvrier des faubourgs de Paris.

TITIA, subst. mas. (*titi-a*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux voisin des coucous

TITIE, subst. propre fém. Voy. TITÉIA.

TITIEN, subst. mas. (*ticiein*), t. de bot., nom de deux arbres peu connus.

TITIENS, subst. mas. plur. (*ticiein*), t. d'antiq., collége de prêtres romains.

TITIÉ, part. pass. de *titier*.

TITIER, v. neut. (*titié*) (du grec τιτιζω, employé comme mimologisme par Aristophane), gémir à petits cris, comme les oiseaux dans le nid. (*Boiste*.) Presque inusité.

TITILLANT, **E**, adj. (*titilelan, lante*), qui éprouve un mouvement de *titillation* ; qui chatouille.

TITILLATION, subst. fém. (*titilelâcion*), chatouillement. — Légère agitation qu'on remarque dans certains corps. — Mouvement léger du vin.

TITILLÉ, **E**, part. pass. de *titiller*.

TITILLER, v. neut. et act. (*titilelé*) (en latin *titillare*), chatouiller, faire éprouver un mouvement de *titillation*. — Act.., *ce vin titille le palais*. Fort peu usité comme act.

TITIRE, subst. mas. (*titire*), t. d'hist. nat., genre d'insectes lépidoptères.

TITIRI, ou **TITRI**, subst. mas. (*titiri*, *titri*), t. d'hist. nat., très-petit poisson des Antilles.

***TITIT**, subst. mas. (*titite*), t. d'hist. nat., nom donné à quelques espèces de singes.

TITOULIHUE, subst. mas. (*titouli-u*), t. de bot., sorte d'arbre laiteux de Saint-Domingue.

***TITRE**, subst. mas. (*titre*) (du grec τιλτος, dérivé, selon *Scaliger*, de τιω, j'honore, et dont les Latins ont fait *titulus*), inscription qui est à la tête d'un livre, d'un chapitre, etc., et qui fait connaître la matière qu'on y traite. — En t. d'imprim., on appelle *titres courants*, les lignes en petites capitales qui se mettent en haut de chaque page ; c'est le sujet donné ou traité dans les pages, ou le *titre* même de l'ouvrage. — On nomme *faux titre* le premier *titre*, qui est bien plus en abrégé que le grand *titre*, et que l'on imprime sur le feuillet qui précède celui sur lequel on met le *titre* détaillé de l'ouvrage.— Subdivision dont on se sert dans les codes, dans les recueils de jurisprudence.—Petit trait qu'on met au-dessus d'une ou de plusieurs lettres par abréviation. — Qualité honorable, nom de dignité, etc. : *avoir le titre de notaire*. — Propriété d'un emploi, etc. : *il est professeur en titre*.— Acte authentique qui sert à établir un droit, une qualité : *faire voir ses titres*.—Droit qu'on a de posséder, de demander, de faire : *posséder à titre d'achat*.—Degré de fin des monnaies, de l'or ou de l'argent : *cette vaisselle est à tel titre*.—On le dit par extension, des matières d'or et d'argent non fabriquées.—*Titre clérical*, assignation d'une certaine rente annuelle, faite à celui qui voulait prendre les ordres sacrés. — *Titre nouvel*, t. de pratique, acte par lequel un nouveau possesseur s'oblige à payer la même rente ou redevance que son prédécesseur; nouvel engagement qu'on peut exiger du débiteur, lorsqu'il est près d'acquérir prescription. Les gens de barreau devraient bien dire, *titre nouveau*. — *A titre de*, en qualité de, sous prétexte de : *à titre de grace*, *à titre de dette*, comme une grace, comme une dette. — On dit de même : *à titre de présent*, *à titre de don*, *de prêt*, etc. — *Agir à titre d'office*, agir en qualité de sa charge, en vertu de son emploi, de sa procuration. — *En titre d'office*, façon de parler adverbiale qui se prend presque toujours en mauvaise part : *c'est un fripon, un fourbe*, etc., *en titre d'office*, il est extrêmement fripon, notoirement fourbe.

TITRÉ, **E**, part. pass. de *titrer*, et adj., qui a un *titre*.

TITRE-PLANCHE, subst. mas. (*titreplanche*), *titre* d'un livre gravé en taille-douce.

TITRER, v. act. (*titré*), donner un *titre* d'honneur à une personne, à une terre. — Donner à une personne les prérogatives attachées à certains *titres*. — Il signifie encore, autoriser : *titrer quelqu'un pour faire office de tuteur; vous étendez trop loin vos pouvoirs; on ne vous a pas titré jusque-là*. — *se* TITRER, v. pron.

***TITRIER**, subst. mas. (*titri-é*), conservateur des *titres* dans les anciens monastères. — Par extension, fabricateur de *faux titres*. — On peut regarder ce mot aujourd'hui comme hors d'usage.

TITUBANT, **E**, adj. (*tituban, bante*), chancelant. Vieux et ironique, en parlant d'un homme ivre. Il y a même des personnes qui écrivent à tort *titubans*, mot qui est purement latin.

TITUBATION, subst. fém. (*titubâcion*) (en lat. *titubatio*, fait de *titubare*, chanceler), action de chanceler.— En t. d'astron., la même chose que *trépidation*.

TITUBÉ, part. pass. de *tituber*.

TITUBER, v. neut. (*titubé*), chanceler, en parlant d'un ivrogne. Peu usité.

TITULAIRE, adj. des deux genres (*titulère*), qui a un *titre* sans possession : *le roi de Sardaigne est roi titulaire de Chypre*.—*Patron titulaire*, saint ou sainte sous l'invocation de qui une église est dédiée.—*Écriture titulaire*, caractère tiré de la bâtarde, qui sert à faire des *titres*. — Subst., celui, celle qui est revêtu d'un *titre* de bénéfice, d'une charge, d'un office : *un titulaire*.

TITULISÉ, **E**, part. pass. de *tituliser*.

TITULISER, v. act. (*titulizé*), donner un *titre*. (Boiste.) Inusité.

***TITYRE**, subst. mas. (*titire*) (du grec τιτυρος, tuyau de blé), nom que les poëtes donnent à leurs bergers, parce qu'ils leur supposent un grand loisir et le goût de la flûte. — Au plur., génies de la suite de Bacchus.

TIUM, subst. mas. (*ti-ome*), t. de bot., genre de plantes.

TIVEL, subst. mas. (*tivèle*), t. d'hist. nat., espèce de coquille de la mer d'Afrique.

TIVOUCH, subst. mas. (*tivouk*), t. d'hist. nat., oiseau de Madagascar.

TJERRI, subst. mas. (*tejèri*), indigo de la seconde pousse.

TLAMOTOTLI, subst. mas. (*telamototeli*), t. d'hist. nat., espèce d'écureuil de la Nouvelle-Espagne.

TLANCOTOTLI, subst. mas. (*telankototeli*), t. d'hist. nat., sorte d'oiseau du Mexique.

TLÉPOLÈME ou **TLEPTOLÈME**, subst. propre mas. (*telépolème*, *telèpetolème*), myth., fils d'Hercule, qui, ayant tué son oncle Licymnius, fils de Mars, fut obligé de fuir, et vint s'établir dans l'île de Rhodes. Il alla au siége de Troie, où il fut tué par Sarpédon.

***TMÈSE**, subst. fém. (*temèze*) (en grec τμησις, fait de τμαω, pour τεμνω, je coupe), t. de grammaire, division d'un mot composé, en deux autres.

***TMOLUS**, subst. propre mas. (*temôluce*), myth., montagne de Phrygie, fameuse par son safran, et par le culte qu'on y rendait à Bacchus. C'était aussi le nom du dieu de cette montagne. — Il y eut un géant de ce nom, lequel, accompagné de Télégone, autre géant, massacrait tous les passants; mais Protée, s'étant transformé en spectre, les épouvanta tellement qu'ils ne tuèrent plus personne.

TOAST, subst. mas., **TOASTER**, v. neut. Voy. TOSTE, TOSTER.—Nous ne savons pas pourquoi l'*Académie* écrit *toast*, en permettant d'écrire aussi *toste*. Nous trouvons également extraordinaire son renvoi de *toaster* à *toster*. Si elle préfère *toste* à *toast*, elle doit donner la définition du mot à l'orthographe qu'elle autorise par son choix, et suivre la même marche pour *toaster* et *toster*.

TOASTER, v. act. et neut. Voy. TOSTER.

TOBEL, subst. mas. (*tobèle*), t. de bot., sorte de palmier des Indes.

TOBIRE, subst. mas. (*tobire*), t. de bot., sorte d'arbuste de la Chine.

***TOC**, subst. mas. (*toke*), expression de jeu, au trictrac.

TOCA, subst. mas. (*toka*), t. d'antiq., pierre qui servait de limite à un champ.

TOCAN, subst. mas. (*tokan*), t. d'hist. nat., saumon de moins d'un an.

TOCANE, subst. fém. (*tokane*), vin nouveau fait de la mère-goutte. Il se dit surtout du vin d'Aï, en Champagne, qui se boit dans la nouveauté, et ne peut guère se garder que six mois.

TOCANHOA, subst. mas. (*tokano-a*), noix vomique de Madagascar.

TOCK, subst. mas. (*toke*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau du genre des calaos.

TOCO, subst. mas. (*tokô*), t. d'hist. nat., espèce de toucan.

TOCOCO, subst. mas. (*tokokô*), t. de bot., genre de plantes établi parmi les mélastomes.

TOCOGRAPHIE et ses dérivés. Voy. TOKOGRAPHIE et ses dérivés.

TOCOLIN, subst. mas. (*tokolein*), t. d'hist. nat., le troupiale, oiseau du Mexique.

TOCONY, subst. mas. (*tokoni*), sorte de toile fabriquée dans l'Amérique espagnole.

TOCOT-GUÉBIT, subst. mas. (*tokoteguiébite*), t. de bot., arbre d'Amérique.

TOCOYENNE, subst. fém. (*tokoè-iène*), t. de bot., genre de plantes monogynes.

TOCQUET, subst. mas. (*tokiè*), t. d'hist. nat., genre de reptiles de Siam.

TOCRO, subst. mas. (*tokrô*), t. d'hist. nat., genre d'oiseau de l'ordre des gallinacés.

TOCSIN, subst. mas. (*tokecein*) (de *toquer*, frapper, et de *sing*, vieux mot qui signifiait cloche, fait du latin *signum*, signal), bruit d'une cloche qu'on sonne à coups pressés et redoublés, pour donner l'alarme, avertir du feu, etc. — Chose, écrit qui donne l'éveil, qui excite du trouble. — Fig. : *sonner le tocsin*, répandre l'alarme.—*Sonner le tocsin sur quelqu'un*, exciter le public contre lui.

TODDALIE, subst. fém. (*todedali*), t. de bot., genre de plantes monogynes.

TODDI, subst. mas. (*todedi*), liqueur spiritueuse d'une espèce de palmier.

TODÉE, subst. fém. (*todé*), t. de bot., sorte de plante du cap de Bonne-Espérance.

TODIER, subst. mas. (*todié*), t. d'hist. nat., petit oiseau d'Amérique, remarquable par le brillant de ses couleurs.

TOF, subst. mas. (*tofe*), t. de chir., excroissance osseuse. Voy. TOPHUS.

TOGE, subst. fém. (*tojé*) (en latin *toga*), t. d'antiq., robe longue que portaient les Romains en temps de paix, et qu'ils mettaient par-dessus la tunique.

TOHU-BOHU, subst. mas. (*to-u-bo-u*) (onomatopée), chaos primitif, avant la création. Fig., mélange des éléments, des opinions, confusion : *c'est un vrai tohu-bohu*.

TOI (*toé*), pron. pers. de la seconde personne du singulier. Voy. TU.

TOILAGE, subst. mas. (*toèlaje*), ce qui forme le dessin d'une dentelle.

***TOILE**, subst. fém. (*toèle*) (du latin *tela*), tissu de fil de lin ou de chanvre. —*Toile crue*, qui n'a point encore été mouillée.— *Toile cirée*, toile enduite de cire et de gomme.—On appelle *toile peinte*, une *toile* de coton qui est peinte de diverses couleurs; et plus ordinairement, une *toile* peinte aux Indes, ou à la manière des Indes, avec des couleurs solides et durables. — *Toile de coton*, faite de fil de coton. On dit de même : *toile de soie*, *d'or*, *d'argent*, etc. — *Toile de mai*, toile enduite d'une sorte d'emplâtre agglutinatif. —*Toile imprimée*, *toile* tendue sur un châssis et préparée pour y peindre dessus. On appelle aussi *toile imprimée*, la *toile* peinte par impression. —En t. de fabriques de *toile*, on entend par *toile de compte*, pour les toiles fines en général, le nombre de cent fils déterminé pour chaque compte sur la largeur de quinze seizièmes. Ainsi l'on dit : *une toile de compte en vingt*, pour exprimer, une *toile* qui contient en chaîne deux mille fils. *Une toile de compte en vingt-deux* contient deux mille deux cents fils.—On dit d'une affaire qui recommence toujours et ne finit point, que *c'est la toile de Pénélope*.— *Aller se mettre dans les toiles*, aller se coucher. — Prov. et pop. : *il a trop de caquet, il n'aura pas ma toile*, on ne veut point avoir affaire à de grands parleurs.—Le rideau qui cache le théâtre : *lever, baisser la toile*.—Tente : *l'armée est sous la toile*, est campée, est sous la tente.— Sorte de tissu que font les araignées, et qu'elles tendent pour prendre des mouches. —Au plur., en t. de chasse, sorte de filets pour prendre des sangliers, des biches, des cerfs, des chevreuils, etc.—Certains rideaux d'un jeu de paume.—On dit aussi : *les toiles d'un moulin à vent*. — TOILES, TOILERIES. (*Syn.*) Par *toiles*, on entend dans le langage des arts manufacturiers, tous les tissus unis ou croisés de lin ou de chanvre, destinés à être teints, blanchis ou consommés en écru, depuis le linon et la batiste, jusqu'à la *toile* d'emballage et la *toile* à voile; et par *toileries*, tous les tissus de coton pur et mélangé, ainsi que toutes les étoffes de matières végétales autres que de chanvre ou de lin pur, avec quelques matières qu'elles soient mélangées, depuis la mousseline proprement dite, les étoffes de soie et de coton, connues à Rouen sous le nom de *toile* de soie à carreaux, jusqu'aux siamoises, à toutes les espèces de cotonnades, au velours de coton même.

TOILÉ, subst. mas. (*toèlé*), le fond de la dentelle dont le tissu a quelque ressemblance avec les *toiles*.—On appelle *le toilé d'une dentelle*, ce qui, dans le point à l'aiguille, se nomme le tissu ou point fermé : *plus le toilé d'une dentelle est serré, plus l'ouvrage en est bon*. Ce terme ne s'applique guère qu'aux dentelles de fil.

TOILERIE, subst. fém. (*toèleri*), marchandises de *toile*.—Atelier où l'on fabrique des *toiles*. — Magasin où l'on vend des *toiles*.

***TOILETTE**, subst. fém. (*toèlète*), grand morceau de linge, de taffetas, etc., orné de dentelles, qu'on étend sur une petite table, pour y mettre ce qui sert à l'ajustement des hommes et des femmes.—On le dit surtout des boîtes, des carrés, des flacons, etc., de la *toilette* d'une femme.—La table même chargée de ce qui sert à la parure d'une femme. — On appelle *toilette de campagne*, une table à compartiments, qui contient les boîtes, les flacons, etc., nécessaires à la *toilette*. — *Cabinet de toilette*, petite chambre destinée au service de *toilette*.— On appelle *revendeuse à la toilette*, *marchande à la toilette*, certaines femmes dont l'état est de porter à la toilette des dames des étoffes, des bijoux, etc., pour les vendre.—On dit : *vendre à la toilette*, *revendre à la toilette*.—Prov. : *plier la toilette*, enlever, emporter les meubles d'un homme, d'une femme : *il plia un beau matin la toilette et s'en alla*. Il se dit aussi d'un valet qui vole les hardes de son maître : *ce valet plia la toilette de son maître, et prit la fuite*. —*Toilette* se dit aussi pour les détails de l'ajustement, l'habillement soigné : *faire sa toilette*; *être longtemps à sa toilette*; *n'être occupé que de sa toilette*; *une grande toilette*.—Sorte de grand morceau de *toile* de couleur, dans lequel quelques artisans plient et portent leur ouvrage, ou dont on se sert pour couvrir les étoffes.—*Entretenir une femme à sa toilette*, pendant qu'elle s'habille.—*Propos de toilette*, propos fadement galants, et ridiculement précieux.

TOILIER, subst. mas., **TOILIÈRE**, subst. fém. (*toèlié, lière*), marchand, ouvrier en *toiles*.

TOILIÈRE, subst. fém. Voy. TOILIER.

***TOISE**, subst. fém. (*toèze*) (suivant *Ménage*, du latin barbare *tesa*, fait de *tensus*, tendu, étendu, part. pass. de *tendere*. Suivant *Du Cange*, des mots non moins barbares *toisia* ou *taisia*, employés avec une semblable acception dans la basse latinité, et qui peuvent avoir la même origine), mesure qui contient six pieds, le pied de douze pouces, et le pouce de douze lignes. — *Toise courante*, où l'on ne considère que la longueur.—*Toise carrée*, surface qui a six pieds de longueur et six de largeur, et dont l'aire est de trente-six pieds carrés. — *Toise cube*, corps solide qui a six pieds de grandeur en tous sens, en longueur, en largeur et en profondeur.—Fig. et prov. : *il ne faut pas mesurer les hommes à la toise*, il faut avoir attention au mérite des personnes plutôt qu'à leur taille.—*Mesurer les autres à sa toise* ou *à son aune*, juger des autres par ce qu'on éprouve soi-même.

***TOISÉ**, subst. mas. (*toèzé*), mesurage à la *toise*.—L'art de mesurer les surfaces et les solides, et de réduire les mesures en calcul.

TOISÉ, E, part. pass. de *toiser*, et adj. — Fig. et pop. : *cette affaire est toisée*, est terminée sans espérance de retour. — Fam. : *c'est un homme toisé*, un homme dont la valeur est appréciée.

***TOISER**, v. act. (*toezé*), mesurer avec la *toise* : *toiser un bâtiment*, etc. — *Toiser un soldat*, mesurer sa taille. — Fig. : *toiser quelqu'un*, l'examiner des yeux et avec affectation des pieds à la tête. — *se* TOISER, v. pron.

TOISEUR, subst. mas. (*toèzeur*), celui qui mesure avec la *toise*.

***TOISON**, subst. fém. (*toèzon*) (du lat. *tonsio*, action de tondre; tonte, suivant *Ménage*, qui ajoute, d'après le P. *Labbe*, que *toison* devrait plus proprement se dire de l'action de *tondre* que de la laine *tondue*), la laine qu'on a tondue sur une brebis, sur un mouton.—En t. de tanneur; *plier une peau en toison*, c'est la plier d'abord en deux sur sa longueur, de façon que chaque extrémité soit exactement appliquée sur la pareille; former ensuite tous les autres plis l'un sur l'autre, en commençant par les jambages, pliant ensuite la pointe du ventre vers le dos, puis tête sur queue, queue sur tête, et faisant un dernier pli qui double le tout et en forme un carré d'un ou de deux pieds. Voy. LAINE. — *Toison d'or*, toison du bélier sur lequel, suivant la fable, *Phryxus* et *Hellé* passèrent la mer. — *Ordre de la Toison-d'Or*, ordre institué, en 1420, par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.

TOIT, subst. mas. (*toè*) (en lat. *tectum*, fait de *tegere*, couvrir), couverture d'un bâtiment composé de lattes, de chevrons et de tuiles ou d'ardoises. — Espèce d'auvent. — Petite étable où l'on met des cochons. — Au fig., on dit d'une chambre malpropre : *c'est un toit à cochons*.— Dans les mines, la partie de la roche qui couvre la mine ou le filon. — *Habiter sous le même toit*, dans la même maison. — *Bénéfices sous le même toit*, c'est-à-dire desservis dans la même église.—*Le toit paternel*, la maison paternelle.— *Un humble toit*, une chaumière, une maison de pauvres.— Fig. : *toit hospitalier*, lieu, maison où l'on reçoit l'hospitalité. — *Dire une chose sur les toits*, la répandre, la divulguer. Fam. —*Toit de jeu de paume*, ais en forme de *toit*.

TOIT-CHINOIS, subst. mas. (*toèchinoâ*), t. d'hist. nat., espèce de coquille du genre des patelles.

TOITURE, subst. fém. (*toèture*), confection des *toits*. — Ce qui compose un *toit*.

***TOKAI**, subst. mas. (*tokiè*), vin de Hongrie.

TOKAUN, subst. mas. (*tokône*), t. de bot., espèce de plante dont les Brésiliens font des filets pour pêcher.

TOKOGRAPHIE, subst. fém. (*tokoguerafi*) (du grec τοκος, enfantement, et γραφειν, écrire), description des accouchements; ouvrage sur les accouchements.

TOKOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*tokoguerafike*), qui a rapport à la *tokographie*.

TOKOLOGIE, subst. fém. (*tokoloji*), synonyme de *tokographie*.

TOKOLOGIQUE, adj. des deux genres (*tokolojike*), synonyme de *tokographique*.

TOKOMATIQUE, subst. mas. (*tokomatike*), mannequin mécanique qui sert à donner aux élèves en chirurgie une idée de la profondeur et de la forme de l'utérus, et à les exercer à l'opération des accouchements.

TOKONOMIE, subst. fém. (*tokonomi*) (du grec τοχος, enfantement, et νομος, règle), t. de chir., connaissance, méthode des accouchements.

TOKONOMIQUE, adj. des deux genres (*tokonomike*), t. de chir., qui a rapport, qui est relatif à la *tokonomie*, à l'art des accouchements.

TOKOTECHNIE, subst. fém. (*tokôtèkni*), synonyme de *tokonomie*.

TOKOTECHNIQUE, adj. des deux genres (*tokôtèknike*), synonyme de *tokonomique*.

TOLAI, subst. mas. (*tolè*), t. d'hist. nat., petit animal de l'espèce lièvre, de la famille des rongeurs.

TOLBOOTH, subst. mas. (*toleboute*), t. de relat., prison d'Edimbourg.

TÔLE, subst. fém. (*tôle*) (peut-être du latin *tela*, toile, à cause de son peu d'épaisseur), fer en feuille : *un poêle de tôle ; une cheminée garnie en tôle.* — Les émailleurs appellent *tôle*, une plaque de fer battu, percée de plusieurs petits trous, et dont les bords sont relevés. Elle sert aux émailleurs pour faire chauffer les plaques ou pièces à émailler.

*__TOLÈDE__, subst. propre fém. (*tolède*), ville d'Espagne, ancienne capitale.

TOLÉNO, subst. mas. (*toléno*), sorte de machine de guerre des anciens, qui consistait dans un levier suspendu à une pièce de bois placée verticalement, et plus haute que les murailles d'une ville assiégée ; à l'une des extrémités de ce levier était fixée une caisse pouvant contenir jusqu'à vingt hommes de guerre, qui se trouvaient ainsi transportés, comme par un ressort, jusqu'au niveau des créneaux ou meurtrières.

TOLÉRABLE, adj. des deux genres (*tolérable*) (en latin *tolerabilis*), qui se peut souffrir, qu'on peut supporter ; médiocre.

TOLÉRABLEMENT, adv. (*tolérableman*), d'une manière *tolérable*.

*__TOLÉRANCE__, subst. fém. (*tolérance*) (en latin *tolerantia*), condescendance, indulgence pour ce qu'on ne peut empêcher ou qu'on croit ne devoir pas empêcher : *jouir d'une chose par tolérance.* — En matière de religion, on distingue la *tolérance civile*, qui consiste à *tolérer* l'exercice d'une autre religion que celle qui est établie par la loi ; et la *tolérance théologique*, qui enseigne qu'on peut se sauver dans toutes les religions.—Anciennement, dans les monnaies, *tolérance* se disait pour ce qu'on appelait plus souvent aussi *remède*.—Au plur., limites, en plus ou en moins, dans les proportions ou dimensions d'armes, de projectiles et autres objets.

TOLÉRANT, E, adj. (*toléran, rante*), qui, dans un état où il existe une religion établie par les lois, en *tolère* une autre. — Qui est partisan du *tolérantisme*. Ce mot ne se dit guère qu'en matière de religion. — On le dit d'un caractère indulgent dans le commerce de la vie : *il est fort tolérant.*

TOLÉRANTISME, subst. mas. (*toléranticeme*), caractère ou système de ceux qui croient qu'on doit *tolérer* dans un état toute sorte de religions.

TOLÉRANTISTE, subst. mas. (*toléranticete*), partisan du *tolérantisme*.

TOLÉRÉ, E, part. pass. de *tolérer*.

TOLÉRER, v. act. (*toléré*) (en latin *tolerare*), supporter des abus, ou par prudence ou par faiblesse, souffrir, permettre : *tolérer un abus, les défauts de son prochain ; tolérer quelqu'un.* — TOLÉRER, SOUFFRIR, PERMETTRE. (*Syn.*) On *tolère* les choses, lorsque, les connaissant et ayant le pouvoir en main, on ne les empêche pas. On les *souffre*, lorsqu'on ne s'y oppose pas, faisant semblant de les ignorer, ou ne pouvant les empêcher. On les *permet*, lorsqu'on les autorise par un consentement formel. — *Tolérer* et *souffrir* ne se disent que pour des choses mauvaises ou qu'on croit telles. *Permettre* se dit et pour le bien et pour le mal. — Les magistrats sont quelquefois obligés de *tolérer* certains maux, de peur qu'il n'en arrive de plus grands. Il est quelquefois de la prudence de *souffrir* des abus qu'on ne peut réformer sans danger. Les lois humaines ne peuvent jamais *permettre* ce que la loi divine *défend* ; mais elles défendent quelquefois ce que celle-ci permet. — *se* TOLÉRER, v. pron.

TÔLIÈRE, subst. fém. (*tôlière*), t. de mar., élévation en forme de taquets plats, sur le platbord des bâtiments ou bateaux à rames, où l'on perce des trous pour y placer l'aviron sur son toulet ou entre ses toulets.

TOLLARD, subst. mas. (*tolare*) (formé sans doute de *tollere*, enlever), bourreau. Vieux et même hors d'usage.

TOLLIR, v. act. (*tolelir*), ôter, enlever, emporter. Il est vieux et même hors d'usage.

TOLLE, et non pas **TOLLÉ**, ce mot étant tout latin ; sorte d'interj. (*tolelé*) (c'est l'impératif du verbe *tollere*, ôter), mot latin pris de l'Evangile : *crier tolle sur quelqu'un*, crier, afin d'exciter l'indignation contre quelqu'un.

TOLLENON, subst. mas. (*tolenon*), machine, chez les anciens, qui leur servait à tirer de l'eau d'un puits. C'était une longue perche posée en équilibre, et chargée d'un poids à son extrémité, et d'un seau à l'autre. Voy. TOLÉNO.

TOLLOMI, subst. fém. (*tolelomi*), t. de bot., espèce de plante d'Amérique et des Indes.

TOLMÈRE, subst. mas. (*tolemère*), t. d'hist. nat., sorte de petit insecte de l'ordre des diptères.

TOLPIDE, subst. fém. (*tolepide*), t. de bot., genre de plantes chicoracées.

TOMAISON, subst. fém. (*tomèzon*), action de *tomer* un volume, d'y imprimer son chiffre d'ordre.

TOMAN, subst. mas. (*toman*), somme de compte en Perse. Le *toman* vaut 44 fr. 44 c. de notre monnaie.

TOMATE, subst. fém. (*tomate*) (de l'espagnol *tomata*), plante qui est plutôt une variété de la *pomme d'amour*. Son fruit, de la grosseur d'une petite orange et d'un beau rouge, est employé dans les cuisines : *sauce aux tomates.*

TOMBAC, subst. mas. (*tonbak*), cuivre jaune mêlé de zinc.

TOMBAL, E, adj. (*tonbale*), qui couvre une *tombe*. — Au plur. mas., *tombaux*. Tout-à-fait inusité au sing. comme au plur.

*__TOMBANT, E__, adj. (*tonban, bante*), se dit en bot., de la tige qui, trop faible pour se soutenir, se renverse sur la terre ; du calice qui *tombe* en même temps que les pétales ; des feuilles qui *tombent* en automne. — *Une chevelure tombante*, des cheveux qui ne sont pas attachés.

TOMBAUX, adj. mas. plur. Voy. TOMBAL.

*__TOMBE__, subst. fém. (*tonbe*) (en grec τυμβος), grande table de pierre, de marbre, de cuivre, etc., dont on couvre une sépulture. — Sépulcre. — Poét. : *descendre dans la tombe*, mourir.— Autrefois : *avoir droit de tombe dans une église*, c'était, avoir droit d'y être enterré. Aujourd'hui on dit : *avoir droit de sépulture.*

*__TOMBÉ, E__, part. pass. de *tomber*. — *Auteur tombé*, dont la pièce a été sifflée. — Subst. mas., t. de danse, pas que l'on exécute en s'élevant d'abord sur la pointe des pieds et pliant après le pas.

*__TOMBEAU__, subst. mas. (*tonbô*) (en grec τυμβος), monument élevé à la mémoire d'un mort, dans l'endroit où il est enterré. Voy. TOMBE. — Tout endroit où un homme est enterré. — *Les tombeaux sont sacrés*, il faut respecter le lieu où les morts sont enterrés.—Fig. : *mettre, mener au tombeau*, causer la mort. — *Tirer quelqu'un du tombeau*, lui sauver la vie.—Fig. : *fouiller dans le tombeau de quelqu'un*, rechercher sa vie après sa mort, pour noircir sa mémoire.— Poét. : *l'horreur du tombeau*, la mort. — Fig. : *jusqu'au tombeau*, jusqu'à la mort. — *Descendre au tombeau*, mourir. — Prov. et fam. : *aller à tombeau ouvert*, aller à cheval, en voiture, avec une très-grande vitesse et au péril de sa vie.—En parlant des choses, fin, destruction : *c'est le tombeau du sens commun.*—TOMBE, TOMBEAU, SÉPULCRE, SÉPULTURE. (*Syn.*) La *tombe* et le *tombeau* sont des monuments élevés sur les *sépulcres* et au milieu des *sépultures*. La *tombe* est proprement la table de pierre, de marbre ou de toute autre matière, élevée ou placée au-dessus de la fosse qui a reçu les ossements, qui contient les cendres des morts. Le *tombeau* est une sorte d'édifice ou un ouvrage de l'art érigé à l'honneur des morts, pour conserver et illustrer leur mémoire par l'éloge de leur vie, par des emblèmes, des allégories, etc. La *tombe* est humble, simple, modeste ; toutes sortes de marques d'honneur parent et relèvent le *tombeau*. Nous pleurons sur la *tombe*, et nous admirons le *tombeau* ou sa vanité. La *tombe* est sous nos pieds, le *tombeau* sur nos têtes ; l'une n'est que pour le souvenir, l'autre est pour la gloire. — La *tombe* et le *tombeau* sont donc des monuments élevés dans le dessein de perpétuer la mémoire des morts ; mais le *sépulcre* et la *sépulture* ne sont que des fosses creusées et des souterreins fermés pour en cacher et consumer les restes. — L'ambition de la *tombe* et du *tombeau* est de faire, en quelque sorte, revivre ce que le *sépulcre* et la *sépulture* achèvent de détruire. La vanité du *tombeau* s'évanouit dans l'horreur du *sépulcre*. La *tombe* et le *tombeau* affectent encore la distinction et l'orgueil des noms, des rangs et des fortunes ; mais dans le fond des *sépultures*, mais dans l'abyme du *sépulcre*, tout est confondu, tout est égal, tout n'est rien.—L'idée de la *sépulture* n'est pas aussi noire que celle du *sépulcre*, comme l'idée de la *tombe* n'est pas aussi vaine que celle du *tombeau*. La *sépulture* est proprement le lieu désigné ou consacré pour rendre les derniers devoirs aux morts, avec des cérémonies religieuses. Le *sépulcre* est particulièrement le caveau, la fosse, et en général un lieu quelconque qui reçoit, engloutit, consume les corps, les cendres, les dépouilles des morts, et les rend au néant d'où ils étaient sortis. On est enterré, inhumé dans la *sépulture* ; on est enseveli, anéanti dans le *sépulcre*.—On ne se sert plus guère du mot *sépulcre* qu'au figuré, ou en parlant des *tombeaux* des anciens.

TOMBÉE, subst. fém. (*tonbé*), se dit vulgairement de la chute d'un côté d'une balance, qui annonce que les objets qui sont dans le plateau sont du poids demandé qui se trouve dans l'autre plateau de cette balance : *il manque la tombée.* — Il ne se dit le plus souvent que de la fin du jour, du commencement de la nuit : *à la tombée de la nuit.*

TOMBELIER, subst. mas. (*tonbelié*), charretier qui conduit un *tombereau*.

TOMBELLE, subst. fém. (*tonbèle*), petite *tombe*. Presque inusité.

*__TOMBER__, v. neut. (*tonbé*). (Il prend *être* aux temps composés), être entraîné de haut en bas par son propre poids.—*Tomber aux genoux de quelqu'un*, s'y jeter, ou s'abaisser devant lui aux plus humbles supplications. — Fig. : *un homme ne peut tomber que debout, que sur ses pieds*, quoi qu'il arrive, il redeviendra toujours ce qu'il était, ou ses affaires seront toujours en bon état.—Venir sous la puissance, sous l'autorité, au pouvoir de quelqu'un.—Echoir : *la maison lui est tombée en partage, le sort est tombé sur lui.* — Aboutir : *chemin, rivière qui tombe dans un ou une autre.* — Cesser, discontinuer : *le vent est tombé, la conversation tombe.* On dit de même : *le jour tombe*, il touche à sa fin. — Choir : *les feuilles tombent ; ses cheveux sont tous tombés.* —En t. de mar., *la mer tombe*, ses lames commencent à diminuer ; *un mât tombe, une galère tombe*, quand ils penchent ; *tomber sous le vent*, c'est perdre l'avantage du vent qu'on avait gagné, ou qu'on tâchait de gagner ; *tomber sur un vaisseau*, arriver et fondre sur un vaisseau. —Les imprimeurs disent : *tomber en page*, pour dire, ménager la composition d'un ouvrage, de manière qu'elle se termine convenablement. — Être pendant : *les cheveux lui tombaient sur les épaules.*—Fig., déchoir de réputation, de crédit : *cet ouvrage qui était si en vogue est tombé depuis quelque temps.* — Être affaibli de corps ou d'esprit : *cet homme tombe, il commence à tomber.*—Dégénérer en... *tomber dans l'affectation.*—*Ce peintre tombe quelquefois dans la manière*, devient quelquefois maniéré ; *il tombe toujours dans le même défaut.*—*Une chose tombe à rien*, se réduit à très-peu de chose.—*Une dépense, une peine, tombe en pure perte*, n'est d'aucune utilité, d'aucun avantage. — Passer rapidement d'une position dans une autre pire : *il est tombé dans la misère.* — *Tomber* se dit aussi d'une époque fixe ; coïncider, avoir lieu, *le paiement tombe vers la fin du mois ; sa fête tombe le dimanche.* — Périr, être détruit : *il tomba sous une grêle de traits ; la ville tomba sous les efforts des assiégeants.* — En parlant d'une pièce de théâtre, ne pas réussir. — En style de spiritualité, pécher : *le juste tombe sept fois le jour.* — *Tomber sur...* fondre sur, attaquer avec impétuosité : *il tomba sur l'ennemi avec impétuosité ; tomber sur quelqu'un*, se précipiter sur lui dans l'intention de le frapper. —Fig. : *tomber sur quelqu'un*, dire de lui des choses dures, désobligeantes, soit en sa présence, soit en son absence.—*Tomber sur quelque chose*, la rencontrer par hasard parmi d'autres choses.— *Tomber sur un mets, sur un plat*, en manger beaucoup et avec avidité.—*Elle est bien tombée en lisant ce passage*, parmi plusieurs choses de ce passage, elle a justement rencontré celles

qu'elle voulait lire. — *Une chose est tombée sous la main*, pour dire qu'on l'a trouvée, qu'on l'a rencontrée par hasard parmi plusieurs autres choses.—*Tomber en ruine, tomber de vieillesse*, dépérir, en parlant d'un vieux bâtiment. *Tomber malade*, devenir malade.—*Tomber raide mort*, mourir sur-le-champ. — *Tomber du haut-mal*, avoir le mal caduc. — *Tomber d'inanition*, être près de se trouver mal, faute de nourriture.—*Tomber en chartre*, devenir étique. — *Tomber dans le crime, dans le mépris, dans la disgrace de...*, commettre un crime, être méprisé, encourir la disgrace de... — Fig. : *tomber sur les bras de quelqu'un*, devenir subitement à sa charge.—*Faire tomber les armes des mains*, fléchir, apaiser.—*Faire tomber la plume des mains*, dégoûter d'écrire.—*Tomber d'accord*, avouer, convenir.—*Tomber dans le sens* ou *le sentiment de quelqu'un*, être du même avis que lui.—Donner dans... *il est tombé dans un piége; ils l'ont fait tomber dans leur sens.* — *Cette maison est tombée en quenouille*, il n'y reste que des filles. — Fig. et prov. : *tomber de son haut, des nues*, être fort surpris, étonné.—*Tomber les quatre fers en l'air*, tomber à la renverse.—Fig., être fort surpris, être étonné : *les bras me tombèrent*, je restai immobile d'étonnement. — *Il semble tombé des nues* signifie aussi : il est fort embarrassé de sa contenance, il ne sait à qui il doit s'adresser dans une compagnie. — *Il est tombé des nues*, il n'est ni connu, ni avoué de personne. — En parlant d'un ouvrage d'imagination : *un personnage, un incident, un dénouement tombe des nues*, est mal amené, mal préparé.—Prov. : *quand la poire est mûre, il faut qu'elle tombe;* quand les affaires sont venues à un certain point, il faut qu'elles éclatent ou qu'elles se terminent absolument.—*Ce mot, ce propos n'est pas tombé à terre*, on l'a relevé, on l'a remarqué, on l'a retenu, pour en faire usage en temps et lieu.— Prov. : *tomber de fièvre en chaud mal*, passer d'un état fâcheux dans un plus mauvais.—*Cela tombe sous le sens*, est sensible.—Unipers. : *il tombe de la pluie, de la grêle*, etc. — TOMBER PAR TERRE, TOMBER A TERRE. (*Syn.*) *Tomber par terre*, se dit de ce qui, étant déjà à terre, tombe de sa hauteur ; et *tomber à terre*, de ce qui, étant élevé au-dessus de terre, tombe de haut. Un homme qui passe dans une rue et qui vient à tomber, *tombe par terre*, et non *à terre*, car il y est déjà. Mais un couvreur à qui le pied manque sur un toit, *tombe à terre*, et non *par terre*.—Un arbre *tombe par terre;* les fruits de l'arbre *tombent à terre*.

*TOMBEREAU, subst. mas. (*tonberô*) (du verbe *tomber*, parce que le *tombereau* se renverse, lorsque, pour le décharger plus facilement, on appuie sur la partie de derrière), sorte de charrette dont le fond et les deux côtés sont de grosses planches.—Ce qui y est contenu : *un tombereau de gravois*. — Petite claie qui a la forme d'une trémie, et dont les oiseleurs se servent pour prendre des oiseaux pendant l'hiver, sur la neige.

TOMBERELLE, subst. fém. (*tonberèle*), t. d'oiseleur, sorte de filet qui a quinze pieds de queue, et avec lequel on prend des perdrix.

TOMBIR, v. neut. (*tonbir*), faire du bruit, se fracasser en *tombant*. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

TOME, subst. mas. (*tôme*) (en latin *tomus*, pris du grec τομος, partie d'un tout, morceau retranché ; rac. τεμνω, je coupe, je divise), volume d'un ouvrage imprimé ou manuscrit; avec cette différence qu'un volume peut contenir plusieurs *tomes*, et que ce *tome* ne peut pas faire plusieurs volumes : *faire relier deux tomes en un volume.*—*Faire le second tome de quelqu'un*, l'imiter ou avoir le même sort.

TOMÉ, E, part. pass. de *tomer*.

TOMELLEUSE ou TOMELLINE, adj. fém. (*tomèleleuze, line*) : *matière tomelline*, l'une des parties colorantes du sang.

TOMENTEUSE, adj. fém. Voy. TOMENTEUX.

*TOMENTEUX, adj. mas., au fém. TOMENTEUSE (*tomanteu, teuze*) (du latin *tomentum*, bourre), t. de bot., dont la surface est couverte de poils tellement entrelacés, qu'elle en paraît cotonneuse.

TOMER, v. act. (*tômé*), multiplier les *tomes*. — T. d'imprim., diviser un ouvrage par *tomes*. —SE TOMER, v. pron.

TOMIE, subst. fém. (*tomi*) (du grec τομη, incision, fait de τεμνω, je coupe), action de couper. Ce mot ne s'emploie guère seul, mais il entre dans la composition de quelques mots français, comme *lithotomie, phlébotomie*, etc. — Au plur., t. d'antiq., sacrifices qu'on offrait aux dieux pour la ratification des ligues solennelles.

TOMIQUE, subst. mas. (*tomike*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

TOMME, subst. mas. (*tome*), masse de caillé fermenté.

TOMOGÈRE, subst. mas. (*tomojère*), t. d'hist. nat., genre de coquilles.

TOMON-PUTE, subst. mas. (*tomonpute*), t. de bot., espèce de racine dont on se sert dans les Indes, pour crépir les murs.

TOMORODÉE, subst. fém. (*tomorodé*), t. de relat., nom d'une danse lascive en usage chez les habitants de l'île d'O-Taïti.

TOMOS, subst. propre mas. (*tomoce*) (du grec τεμνω, je coupe en morceaux), myth., ville de Pont, ainsi appelée parce que ce fut là, dit-on, que Médée mit en pièces son frère Absyrte. Cette ville fut depuis célèbre par l'exil d'Ovide.

TOMOTOCIE, subst. fém. (*tomotoci*) (du grec τομη, incision, et τοκος, accouchement), t. de chir., accouchement à l'aide d'incision. — Nom que quelques auteurs donnent à l'opération césarienne.

TOMOTOCIQUE, adj. des deux genres (*tomotocike*), qui a rapport à la *tomotocie*.

*TON, subst. mas. (*ton*) (du lat. *tonus*), certaine inflexion de voix, certain degré d'élévation ou d'abaissement de la voix ou de quelque autre son. — Dans le style, caractère de noblesse, de familiarité, de popularité ; degré d'élévation ou d'abaissement qu'on peut donner à l'élocution, depuis le bas jusqu'au sublime.—Caractère que l'expression reçoit de la pensée, de l'image, du sentiment : *le ton triste de l'élégie*. — Dans la musique, l'intervalle entre deux notes consécutives de la gamme, excepté celui du *mi* au *fa*, et du *si* à l'*ut*, qui ne fait qu'un *demi-ton*. — *Demi-ton* ou *semi-ton*, la moitié d'un *ton*.—*Ton majeur*, celui dans lequel la tierce est composée de deux tons.—*Ton mineur*, celui dans lequel la tierce est composée d'un *ton* et d'un *demi-ton*.— Son, degré d'élévation, etc., déterminé pour chanter ou jouer d'un instrument : *donner le ton : il faudrait baisser le ton des violons.* — En ce sens, on dit fig. : *donner le ton à la conversation*, s'en rendre le maître, obliger les autres à penser et à parler comme nous.—Mode dans lequel une pièce de musique est composée. — Dans le rit catholique, un des modes sur lesquels on chante les psaumes. — En médec., l'état de tension ou de fermeté naturelle de chaque partie du corps humain. (Dans cette acception, du grec τονος, tension, dérivé de τεινω, je tends.) — *Ton de couleur*, en peinture, degré de force, de vigueur, d'intensité du coloris. — Harmonie, accord général des couleurs d'un tableau ou de quelqu'une de ses parties. — La couleur qui domine dans un tableau. — *Ton* s'emploie dans plusieurs expressions particulières ou proverbiales : *être au ton de quelqu'un*, avoir de la conformité dans les idées, dans les expressions, dans les goûts : *se mettre au ton de quelqu'un.* — *La maison est montée sur ce ton-là*, les dépenses y sont réglées ainsi, etc. — *Faire chanter quelqu'un sur un autre ton*, l'obliger à changer de langage, de manières. —*Parler à quelqu'un du bon ton*, d'une manière propre à le persuader. — Fig. : *le prendre sur un ton, un certain ton*, avoir de certaines manières, un certain procédé. — *Changer de ton*, de conduite, de manières. — *Prendre des tons*, des airs. — *Bon ton*, langage, manière des gens bien élevés. — *Être sur un ton badin* ou *sérieux*, parler d'une manière badine ou sérieuse.

TON, adj. poss. mas. (*ton*), qui répond au pronom personnel *tu, toi, te* : *ton Dieu, ton roi, ton ami.* Il se joint aussi avec les substantifs et les adjectifs féminins qui commencent par une voyelle ou par un *h* sans aspiration. Ainsi, l'on dit : *ton épée, ton âme, ton aventure, ton habileté.* — Il fait au fém. *ta* : *ta femme, ta mère, ta hardiesse, ta hallebarde.*—Il fait *tes* au plur. pour le mas. et le fém. : *tes parents, tes amis, tes affaires.*

TONALCHILE, subst. mas. (*tonalechile*), t. de bot., espèce de poivre de Guinée.

TONALITÉ, subst. fém. (*tonalité*), t. de mus., propriété des cordes essentielles du mode. La note sensible et l'accord parfait forment la tonalité.

TONARION, subst. mas. (*tonari-on*), t. de mus., chez les anciens, flûte avec laquelle on donnait le *ton* aux orateurs.

TONCIN, subst. mas. (*toncein*), poids espagnol.

TONDAGE, subst. mas. (*tondaje*), opération de *tondre* les draps.

TONDAILLE, subst. fém. (*tondâ-ie*), la laine qu'on a *tondue* de dessus les moutons.

TONDAISON, subst. fém. (*tondèzon*), action de *tondre*. Voy. TONTE.

*TONDEUR, subst. mas., TONDEUSE, subst. fém. (*tondeur, deuze*), celui qui *tond* : *tondeur de draps, tondeur de moutons*.

TONDEUSE, subst. fém. Voy. TONDEUR. — Sorte de machine nouvellement inventée pour *tondre* les draps.

TONDI, subst. mas. (*tondi*), t. de bot., grand arbre du Malabar.

TONDIE, subst. fém. (*tondi*), t. de bot., genre de plantes.

TONDIN, subst. mas. (*tondein*), t. d'archit., petite baguette au bas des colonnes. — Gros cylindre ou rouleau de bois, à l'usage des plombiers.

*TONDRE, v. act. (*tondre*) (en lat. *tondere*). Il se conjugue comme *rendre*. Couper la laine ou le poil des bêtes : *tondre les brebis, un barbet.*—Par extension, couper ce qui déborde des draps, des feutres, d'une palissade, etc., pour les rendre plus unis, plus ras. — En plaisantant, faire le poil, les cheveux : *il est tout nouvellement tondu.* — *Il est tondu de frais*, il est rasé de frais. Fam. — Fig. : *tondre la brebis de trop près*, mettre des impôts trop forts sur le peuple. — Autrefois : *tondre un homme*, le faire moine. — *Se laisser tondre la laine sur le dos*, supporter patiemment toutes les vexations possibles. — Prov. : *il tondrait un œuf*, il est extrêmement avare. — SE TONDRE, v. pron.

*TONDU, E, part. pass. de *tondre*, et adj., dont on a coupé la laine ou le poil. — Il se dit fam. des personnes : *tondu comme un moine, comme un enfant de chœur.* — On dit dans le même style : *je veux être tondu* ou *que l'on me tonde si je fais cela.* (De l'usage où l'on était autrefois de *tondre* ceux qu'on voulait dégrader.) — Fig. et fam. : *il est tondu*, ruiné, perdu. — Subst. mas., fig. et prov. : *il n'y avait que trois tondus et un pelé*, qu'un petit nombre de gens de peu de considération.—Prov. : *à brebis tondue Dieu mesure le vent*, Dieu ne nous envoie d'afflictions qu'autant que nous pouvons en supporter.

TONÉES, subst. fém. plur. (*toné*), myth., fêtes anciennes qui se célébraient à Argos, en l'honneur de Junon.

TONG, subst. mas. (*tongue*), t. de bot., arbre de la Chine.

TONICITÉ, subst. fém. (*tonicité*), l'une des quatre forces vives des solides du corps humain, ou faculté d'où dépend particulièrement le *ton* général des solides organiques.

TONIE, subst. fém. (*toni*), sorte de petit canot de l'Inde.

TONILIÈRE, subst. fém. (*tonilière*), t. de pêcheur, sorte de râteau, garni d'une poche de filet pour ramasser des coquillages.

TONINE, subst. fém. (*tonine*), t. de bot., petite plante aquatique de la Guyane.

*TONIQUE, adj. des deux genres (*tonike*) (du grec τονος, ton, tension), en t. de médec., *mouvement tonique*, mouvement des muscles qui sont dans une tension, une contraction, une convulsion permanente. — *Remède tonique*, propre à rendre l'action aux muscles, aux fibres relâchées. —En ce sens il est aussi subst. mas., *un tonique*. — En musiq., *note tonique*, note principale ou fondamentale d'un *ton* ou d'un mode. En ce dernier sens il s'emploie plus ordinairement comme subst. fém. : *la tonique d'un mode.*

TONISME, subst. mas. (*toniceme*), t. de médec., nom que quelques auteurs donnent au tétanos.

TONKA, subst. fém. (*tonka*) : *fève de tonka*, fruit brun, espèce d'olive courbe, d'un aromate acidule. Elle se met dans le tabac.

TONKAY, subst. mas. (*tonkié*), espèce de thé.

*TONKIN, subst. mas. (*tonkiein*), t. de bot., arbre grimpant de la Guyane.

TONLIEU, subst. mas. (*tonlieu*), anciennement, droit seigneurial qu'on levait sur les marchandises à la barrière des villes avant leur entrée.

TONNAGE, subst. mas. (*tonage*), droit qui se perçoit en Angleterre sur les vaisseaux marchands, à raison de tant par *tonneau* : *payer le droit de tonnage.*

TONNANT, E, adj. (*tonan, nante*), qui *tonne*. *Jupiter tonnant.*—*L'airain tonnant*, en poésie,

le canon.—Fig. : *une voix tonnante*, forte, éclatante.

TONNAY-BOUTONNE, subst. propre mas. (*tonèboutone*), bourg de France, dép. de la Charente-Inférieure, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Jean-d'Angély.

TONNAY-CHARENTE, subst. propre mas. (*tonècharante*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Rochefort, dép. de la Charente-Inférieure.

*TONNE, subst. fém. (*tone*) (de l'allemand *tonne*), grand vaisseau de bois à deux fonds, en forme de muid. — Son contenu. — On appelle *tonne d'or*, en Hollande, une somme de cent mille florins. — *Cette affaire coûtera des tonnes d'or*, coûtera beaucoup. — *Épouser des tonnes d'or*, faire un riche mariage. — En t. de mar., tonneau qu'on place sur la mer, dans le voisinage des côtes, pour indiquer aux pilotes les points dangereux.—T. d'hist. nat., voy. TONNES.

*TONNEAU, subst. mas. (*tonô*), petite *tonne*.—Mesure de deux, trois ou quatre muids de liquides, plus ou moins grande, suivant la différence des lieux. — Son contenu. — Fig., *c'est un tonneau*, c'est un ivrogne, ou un homme qui boit excessivement.—Grand vaisseau de bois de forme cylindrique, construit de planches et cerclé, destiné à contenir une assez forte quantité de liquide ou même de marchandises.—Chez les argenteurs, *tonneau* se dit d'un baril défoncé, sur lequel on pose la chaudière, afin qu'elle soit plus à portée de l'ouvrier. — Nom d'une variété de poire.— Sorte de jeu, construit à jours ou à ouvertures, avec une tablette par-dessus, et percée de plusieurs trous qui correspondent à différents buts pour gagner tant de points, sur lequel on joue dans les guinguettes, jardins, et chez beaucoup de marchands de vins, etc., avec des palets ronds en cuivre : *allons jouer au tonneau*. — En t. de mar., poids de deux mille livres ou de vingt quintaux : *vaisseau de deux cents, de trois cents tonneaux, du port de six cents tonneaux*, etc.

TONNÉE, adj. fém. (*toné*) : *peau tonnée*, rongée, percée par les insectes.

TONNEINS, subst. propre mas. (*tonein*), ville de France, chef-lieu d'arrond. et de canton, dép. de Lot-et-Garonne.

TONNELAGE, subst. mas. (*tonelaje*), tout ce qui concerne la *tonnellerie*.

TONNELÉ, E, part. pass. de *tonneler*.

TONNELER, v. act. (*tonelé*), prendre du gibier à la *tonnelle*. — Fig. et fam., v. act., faire tomber dans quelque piège.

TONNELET, subst. mas. (*tonelè*) (de *tonneau*, dont par sa forme le *tonnelet* est en quelque sorte un diminutif), sorte de petit *tonneau*, de petit baril. —Partie basse, en forme de petit panier, d'un habit à la romaine.

TONNELEUR, subst. mas. (*toneleur*), chasseur qui prend des perdrix et des cailles à la *tonnelle*.

TONNELIER, subst. mas., TONNELIÈRE, subst. fém. (*tonelié, lière*), artisan qui fait toute sorte de muids, de *tonneaux*, de futailles, etc.

*TONNELLE, subst. fém. (*tonèle*), berceau de treillage couvert de verdure. — Habit à panier, en usage chez les Romains modernes. — T. de chasse, filet pour prendre des perdrix et des cailles. — T. d'archit., construction, voûte en plein cintre.

*TONNELLERIE, subst. fém. (*tonèleri*), profession du *tonnelier*. — Lieu où il travaille.

TONNELLON, subst. mas. (*tonèlelon*), t. de fortification, pont à bascule dont se servaient les anciens pour aller à l'assaut.

TONNER, v. neut. et unipers. (*toné*) (en latin *tonare*, dérivé du grec τονος, son prolongé), faire un grand bruit causé par des exhalaisons enflammées qui sortent de la nue avec effort : *il tonne depuis midi*. Voy. TONNERRE. — Il se dit aussi du canon : *l'artillerie commençait à tonner*. — Fig., parler avec beaucoup de véhémence : *cet orateur a tonné contre le luxe*. — Menacer avec autorité.

*TONNERRE, subst. mas. (*tonère*) (en latin *tonitru*), bruit éclatant et terrible, causé par une détonnation électrique entre deux nuées ou entre une nue et la terre, etc. — La foudre : *le tonnerre est tombé sur la terre*. — Endroit de l'arme à feu où se met la charge. Fig. : *cet homme est un tonnerre, a une voix de tonnerre*, une voix forte et éclatante.—*Coup de tonnerre*, aventure ou nouvelle fâcheuse et imprévue qui accable. — Poét. : *la région du tonnerre*, la région la plus élevée de l'atmosphère.—*Le maître du tonnerre*, Dieu, Jupiter. — *L'oiseau qui porte le tonnerre*, l'aigle, qui était consacré à Jupiter. — TONNERRE, FOUDRE. (*Syn.*) Nous considérons plutôt le *tonnerre* comme un météore de l'air ou un effet naturel. Nous considérons plutôt la *foudre* comme l'instrument d'une puissance terrible, dirigé par l'intelligence vers une fin morale. Le *tonnerre* frappe les corps, mais surtout les corps élevés ; la *foudre* frappe les personnages, mais surtout les personnages les plus élevés. Le *tonnerre* tue, la *foudre* punit. Un coup de *tonnerre* se perd quelquefois dans les airs en un vain bruit; mais le coup de *foudre* porte à son but.

TONNERRE, subst. propre mas. (*tonère*), ville de France, chef-lieu d'arrond. et de canton, dép. de l'Yonne.

TONNES, subst. fém. plur. (*tone*), t. d'hist. nat., genre de coquilles univalves.

TONNE-SPHÉRIQUE ; ou TONNE-PERDRIX, subst. fém. (*tonecefèrike, pèredri*), t. d'hist. nat., coquillage du genre des buccins.

TONNITE, subst. fém. (*tonite*), t. d'hist. nat., *tonne* fossile.

TONON, subst. mas. (*tonon*), t. d'hist. nat., lézard gris d'Amérique.

TONOTECHNIE, subst. fém. (*tonotèkni*) (du grec τονος, ton, et τεχνη, art), art de noter, de piquer les cylindres d'instruments à cylindres, tels que serinettes, orgues, etc. — Traité sur cet art.

TONOTECHNIQUE, adj. des deux genres (*tonotèknike*), qui a rapport à la *tonotechnie*.

TONSELLE, subst. fém. (*toncèle*), t. de bot., genre de plantes d'Afrique.

TONSILLAIRE, adj. des deux genres (*toncilelère*), t. d'anat., qui a rapport aux amygdales ou *tonsilles*.

*TONSILLE, subst. fém. (*toncile*). Voy. AMYGDALE.

TONSILLITE, subst. fém. (*toncilelite*), t. de médec., angine *tonsillaire*.

*TONSURE, subst. fém. (*tonçure*) (du latin *tonsura*, employé dans la même acception par les auteurs ecclésiastiques, et qui signifie proprement *action de tondre*), cérémonie de l'Église, par laquelle celui à qui l'évêque coupe les cheveux entre dans la cléricature. — Couronne que l'on fait aux clercs sur la tête, en leur rasant les cheveux en rond.—*Prendre la tonsure*, entrer dans l'état ecclésiastique.—Autrefois on appelait *bénéfice à simple tonsure*, celui que l'on pouvait posséder n'ayant encore que la *tonsure*.—*Docteur à simple tonsure*, docteur aussi peu savant que peu habile.

TONSURÉ, E, part. pass. de *tonsurer*, et adj., qui a reçu la *tonsure* : *clerc tonsuré*. — Il est aussi subst. mas. : *un tonsuré*.

TONSURER, v. act. (*tonçuré*), donner la *tonsure*. — *se* TONSURER, v. pron.

TONTANE, subst. fém. (*tontane*), t. de bot., genre de plantes monogynes de la famille des rubiacées.

TONTE, subst. fém. (*tonte*), action de *tondre*. — Laine *tondue*. — Temps où l'on a coutume de *tondre*.

*TONTINE, subst. fém. (*tontine*), sorte de rente viagère avec droit d'accroissement pour les survivants. (De *Laurent Tonti*, Napolitain, qui en fut l'inventeur. La première *tontine*, en France, fut établie par un édit du mois de novembre 1653.)

TONTINIER, subst. mas., TONTINIÈRE, subst. fém. (*tontinié, nière*), celui, celle qui a des rentes de *tontines*.

TONTINIÈRE, subst. fém. Voy. TONTINIER.

TONTISSE, adj. des deux genres (*tontice*) (nous avons été surpris que l'*Académie*, qui ne fait de ce mot qu'un adj. fém., donne pour exemple l'emploi du mas., en disant : *papier tontisse*), ce mot se dit de l'espèce de bourre qui tombe des draps lorsqu'on les *tond* : *bourre tontisse, papier tontisse*, papier colorié avec la *tonte* de laines de diverses couleurs. On dit aussi, dans le même sens : *papier en tonture de laine*. L'*Académie* fait encore de ce mot un subst. fém. : *tapisserie de tontisse*.

TONTONG, subst. mas. (*tonton*), tambour des nègres.

TONTURE, subst. fém. (*tonture*), l'action de *tondre*. — Laine coupée par le *tondeur*. — L'herbe que l'on coupe dans un pré.—Se dit en t. de jard., des branches ou plutôt des extrémités des branches et des feuilles qu'on taille aux palissades, aux bordures d'un parterre, etc.—T. de mar., courbure, rondeur des préceintes qui tiennent les côtés du vaisseau et les baux formant le pont.

TONTURÉ, E, part. pass. de *tonturer*.

TONTURER, v. act. (*tonturé*), t. de mar., donner à un navire une *tonture* agréable. — *se* TONTURER, v. pron.

TOPARCHIE, subst. fém. (*toparchi*) (du grec τοπος, lieu, et αρχη, pouvoir), t. d'antiq., gouvernement d'un lieu, d'un canton.

TOPARCHIQUE, adj. des deux genres (*toparchike*), qui a rapport à la *toparchie*.

TOPARQUE, subst. mas. (*toparke*), gouverneur d'un lieu, d'un canton.

TOPAZE, subst. fém. (*topâze*) (du grec τοπαζιος), t. d'hist. nat., pierre précieuse de couleur jaune, transparente et très-dure.

TOPAZOLITHE, subst. fém. (*topâzolite*), t. d'hist. nat., grenat d'un jaune de *topaze*.

TOPDJI, subst. mas. plur. (*topedeji*), t. de relat., soldats turcs correspondant à nos soldats d'artillerie et à nos canonniers.

TÔPE, interj. (*tôpe*) (de l'hébreu *thoud*, bon, agréable, en arabe *thaïd*), t. de jeu de dés, qui signifie, j'y consens.

TÔPER, v. neut. (*tôpé*), au jeu de dés, demeurer d'accord d'aller autant que met en jeu celui contre qui l'on joue.—Fig. et fam., consentir à une proposition, à une offre : *il me proposat une belle affaire, j'ai tôpé dedans*, j'y ai eu confiance. Voy. TÔPE. — On dit absolument : *tôpe*, pour dire, je *tôpe*, ou j'accepte votre offre : *l'un des joueurs ayant dit : masse dix louis ; l'autre a dit, tôpe*. — On dit aussi : *tôpe et tingue*, pour dire, je *tôpe* et je tiens. — *Tôpe et tingue* est encore le nom d'une sorte de jeu de dés.

TOPDJI, subst. mas. (*topedeji*), t. de relat., canonnier turc.

TOPJI-BACHI, subst. mas. (*topejibachi*), t. de relat., grand-maître de l'artillerie en Turquie.

TOPGIS, subst. mas. plur. (*topeji*), t. de relat., ouvriers qui fondent les pièces d'artillerie en Turquie.

TOPHACÉ, E, adj. (*tofacé*), t. de médec., qui tient à la nature du *tophus*.

TOPHACH, subst. mas. (*tofake*), t. d'antiq., mesure de longueur, valant 3 pouces 4 lignes 4/5.

TOPHANA, subst. fém. (*tofana*), poison violent.

TOPHET, subst. mas. (*tofè*), t. d'antiq., autel où les Hébreux passaient leurs enfants par le feu, en l'honneur de Moloch.

TOPHUS, subst. m. (*tofuce*), t. de méd., tumeur pleine de substance crayeuse, gonflement calleux du périoste, ou membrane extérieure des os.

TOPINAMBOUR, subst. mas. (*topinanbour*), t. de bot., plante vivace, originaire du Brésil, à fleur radiée, dont la racine fournit des tubercules qui servent d'aliment. Les jeunes tiges, les feuilles et les fleurs du topinambour sont très-recherchées des bestiaux.

*TOPIQUE, subst. mas. et adj. des deux genres (*topike*) (du grec τοπικος, local, fait de τοπος, lieu), en parlant des remèdes, celui qui n'opère qu'autant qu'il est appliqué sur la partie malade ou sur celle qui y répond : *un topique ; un remède topique*.—*Fièvre topique*, qui se fait sentir constamment et périodiquement dans la même partie.—Subst. mas. plur., certains points généraux, lieux communs auxquels on peut rapporter toutes les preuves dont on se sert dans les matières qu'on traite : *les topiques d'Aristote, de Cicéron*.

TOPOBÉE, subst. fém. (*topobé*), t. de bot., sorte de plante parasite.—Genre de plantes de la famille des mélastomes.

TOPOGRAPHE, subst. mas. (*topoguerafe*), celui qui est versé dans la *topographie*.

TOPOGRAPHIE, subst. fém. (*topoguerafi*) (du grec τοπος, lieu, et γραφω, je décris), description d'un lieu particulier, ou d'une petite étendue de terre, d'une ville, d'un bourg, d'un château, etc., à la différence de la *chorographie*, qui est la description d'une étendue considérable, d'une contrée, d'un département, etc.

TOPOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*topoguerafike*), qui appartient à la *topographie*.

TOPOGRAPHIQUEMENT, adv. (*topoguerafikeman*), d'une manière *topographique*.

TOPORAMA, subst. mas. (*toporama*), panorama des villes, des localités.

TOPOTHÉSIE, subst. fém. (*topotézi*), description, plan d'un lieu, d'un terrein.

TOPOTHÉSIQUE, adj. des deux genres (*topotézike*), qui a rapport à la *topothésie*.

TOPTINE, subst. mas. (*topetine*), espèce de jeu. — Table sur laquelle on le joue. (*Boiste.*) Hors d'usage.

*TOQUAGE, subst. mas. (*tokaje*), t. d'imprim.,

action de remplacer momentanément, ou pour une journée, un ouvrier dans son travail.

*TOQUE, subst. fém. (*toke*) (du gallois ou bas-breton *tocq*, chapeau), sorte de chapeau de feutre couvert de panne ou de velours. — Sorte de plante qu'on nomme aussi *centaurée*. — Poids dont on se sert à la Chine et dans les Indes pour les essais de l'or et de l'argent. La *toque* se divise en cent parties.

TOQUÉ, E, part. pass. de *toquer* et adj.; qui a le cerveau dérangé. Fam.

TOQUER, v. act. (*tokié*) (sorte d'onomatopée fort ancienne dans notre langue, et qui se trouve également dans l'italien *toccare*, dans l'espagnol *tocar*, etc.), vieux mot qui signifiait autrefois, toucher, frapper. On dit encore au fig. : *qui toque l'un toque l'autre*, qui offense l'un offense l'autre.—V. neut., t. d'imprim., remplacer un ouvrier dans son travail, soit pour un jour, soit pour une nuit. Il se dit particulièrement des ouvriers employés aux journaux. — *se* TOQUER, v. pron.

TOQUERIE, subst. fém. (*tokeri*), foyer d'un fourneau de forges.

*TOQUET, subst. mas. (*tokiè*), sorte de bonnet d'enfant.—Espèce de coiffure à l'usage des femmes de la campagne en certains pays. Voy. TOQUE.

TOQUEUX, subst. mas. (*tokieu*), espèce de fourgon pour nettoyer la fournaise.

TORA, subst. fém. (*tora*), t. de bot., sorte d'herbe de l'Inde.

TORADOR, subst. mas. Voy. TAURÉADOR.

TORAILLE, subst. fém. (*tord-ie*), t. d'hist. nat., espèce de corail brut qu'on expédie pour l'Afrique.

TORAL, subst. mas. (*torale*), dans quelques endroits, se dit d'une terre qui sépare deux héritages.

*TORCHE, subst. fém. (*torche*) (du latin *torquere*, tordre, parce que leur forme est quelquefois *torse*, ou qu'on les fait avec du fil *tors*. Caseneuve.), sorte de flambeau qui est fait de cire, appliquée autour d'un long bâton de sapin. — Petit linge dont les peintres se servent pour essuyer (*torcher*) les pinceaux et la palette. — Petit paquet de fil de fer ou de laiton plié en rond en forme de cerceau. — Selle pour un âne.

TORCHÉ, E, part. pass. de *torcher*; on dit d'un homme sale et dégoûtant, qu'*il est bien mal torché*.

TORCHE-CUL, subst. mas. (*torcheku*), papier ou linge avec lequel on s'essuie le derrière. — Fig. et pop., chose fort méprisable.—Au plur., des *torche-cul*.

TORCHE-FER, subst. mas. (*torchefère*), *torchon* pour essuyer les fers, dans les fabriques et les fonderies. — Au plur., des *torche-fer*.

TORCHE-NEZ, subst. mas. (*torchené*), instrument de bois qui sert, au moyen d'une courroie, à serrer le nez d'un cheval. — Au plur., des *torche-nez*.

TORCHE-PINCEAU, subst. mas. (*torchepeinçô*), petit linge dont les peintres se servent pour essuyer les pinceaux et la palette.—Au plur., des *torche-pinceau*.

TORCHE-POT, subst. mas. (*torchepô*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau de la famille des grimpereaux ; la sittelle. Ces oiseaux grimpent sur les troncs des arbres pour y chercher les larves d'insectes dont ils font leur proie ; ils font leurs nids dans des trous. — Au plur., des *torche-pot*.

*TORCHER, v. act. (*torché*) (suivant *Caseneuve*, du latin *torquere*, tordre, parce que les premiers *torchons* ont été des bottes de paille ou de foin tordu, tortillé), essuyer, nettoyer, frotter pour ôter l'ordure, la malpropreté : *torcher un plat, un meuble*. Pop. en ce sens. — Fig. et pop., faire à la hâte, mal travailler : *cet ouvrage est bien mal torché*.—Battre quelqu'un: *il va se faire torcher*. — T. de peint., essuyer, nettoyer des pinceaux ou la palette. — T. de maçon., enduire avec de la terre grasse, ou faire un mur de bauge. — *se* TORCHER, v. pron.

TORCHÈRE, subst. fém. (*torchère*) (du mot *torche*, flambeau), espèce de candélabre fort élevé dans lequel on met un flambeau, une girandole, des bougies, etc.

*TORCHETTE, subst. fém. (*torchète*), nom qu'on donne à l'osier qui est tortillé autour d'une hotte. — Se dit aussi d'un instrument de forges qui sert à rétrécir le diamètre de la tuyère.

TORCHIS, subst. mas. (*torchi*), terre grasse mêlée de paille ou de foin pour faire un mur de bauge.

*TORCHON, subst. mas. (*torchon*), sorte de serviette de grosse toile, dont on se sert pour *torcher* la vaisselle, les meubles, etc. Voy. TORCHER. — Pop., femme malpropre : *c'est un torchon; elle est faite comme un torchon*. — Autrefois, *torche*. — Prov. : *le torchon brûle entre eux*, ou simplement : *le torchon brûle*, il y a entre eux un sujet de discorde.

TORCINÉ, E, part. pass. de *torciner*.

TORCINER, v. act. (*torciné*), t. de verrerie, *tordre* le verre pendant qu'il est chaud. — *se* TORCINER, v. pron.

TORCOL, subst. mas. (*torkole*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux grimpeurs de la famille des cunéirostres.

TORDAGE, subst. mas. (*tordaje*), la façon qu'on donne à la soie en doublant les fils sur le moulin.

TORDE, subst. fém. (*torde*), t. de mar., anneau de cordes qui est adapté au bout des grandes vergues.

TORDEUR, subst. mas., TORDEUSE, subst. fém. (*tordeur, deuze*), celui, celle qui *tord* la laine pour les lainiers.

TORDEUSE, subst. fém. Voy. TORDEUR. — Au plur., chenilles *tordant* les feuilles.

TORDION, subst. mas. (*tordi-on*), danse légère à trois temps.

*TORDOIR, subst. mas. (*tordoar*), machine à *retordre*.

TORDRE, v. act. (*tordre*) (en lat. *torquere*). Il se conjugue sur *rendre*. Tourner en long et de biais en serrant : *tordre du fil, des cordes, du linge*.—*Tordre la bouche*, la tourner de travers. —*Tordre le cou à un poulet*, le faire mourir en lui tournant le cou.—Fig.: *tordre un homme*, le presser, l'obliger à parler. — *Tordre un texte, une proposition*, les détourner de leur sens naturel. — Fam. : *ne faire que tordre et avaler*, manger goulument, avaler presque sans mâcher. — *se* TORDRE, v. pron., se tourner de travers, se contourner : *se tordre les mains, les bras*, les tourner à contre-sens.

TORDU, E, part. pass. de *tordre*.

TORDYLE, subst. mas. (*tordile*), t. de bot., genre de plantes ombellifères.

*TORE, subst. mas. (*tore*) (du lat. *torus*, corde, parce que ces anneaux représentent les cercles ou cordes qu'on mettait anciennement aux troncs d'arbres qui servaient de colonnes, pour les empêcher d'éclater), t. d'archit., qui se dit des gros anneaux des bases des colonnes. — Ornement en rond sur une pièce de canon. — Réceptacle cylindrique de certains fruits.

TORÉA, subst. mas. (*toré-a*), t. d'hist. nat., nom d'un oiseau aquatique.

TORÉADOR, subst. mas. Voy. TAURÉADOR.

TORÉNIE, subst. fém. (*toréni*), t. de bot., genre de plantes angiospermes.

TORÉSIE, subst. fém. (*torézi*), t. de bot., genre de plantes du Pérou.

TOREUMATOGRAPHIE, subst. fém. (*toreumatoguerafi*) (du grec τορευμα, gén. τορευματος, ouvrage sculpté, taillé en rond, et γραφω, je décris), connaissance, description des bas-reliefs antiques. Peu en usage.

TOREUMATOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*toreumatoguerafike*), qui a rapport à la *toreumatographie*. Peu en usage.

TOREUMATOGRAPHIQUEMENT, adv. (*toreumatoguerafikeman*), d'une manière *toreumatographique*. Inusité.

TORILE, subst. fém. (*torile*), t. de bot., espèce de plante noueuse, ombellifère.

*TOREUTIQUE, subst. fém. (*toreutike*), art de graver le bois en relief.

TORIGNY, subst. propre mas. (*torigni*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Lô, dép. de la Manche.

TORLAQUIS, subst. mas. (*torlaki*), t. de relat., ordre de certains religieux parmi les Turcs.

TORMENTILLE, subst. fém. (*tormanti-ie*), t. de bot., sorte de plante dont la racine est vulnéraire et astringente.

TORMINAL, subst. mas. (*torminal*), t. de bot., genre de plante.—Au plur., des *torminaux*.

*TORMINAL, E, ou TORMINEUX, adj. mas., au fém. TORMINEUSE (*torminal, mineu, neuze*), t. de médec., qui cause des tranchées, la dyssenterie. — Au plur. mas., *torminaux*.

TORMINAUX, adj. mas. plur. Voy. TORMINAL.

TORMINEUSE, adj. fém. Voy. TORMINEUX.

*TORON, subst. mas. (*toron*) (en lat. *torus*, dérivé du grec τορευω, je tourne, je travaille autour), l'assemblage de plusieurs cordons ou fils de caret qui composent un cordage. — T. d'archit., gros *tore* sur une surface droite.

TORPÉDO, subst. fém. (*torpédo*), machine infernale maritime pour faire sauter ou détruire les vaisseaux ennemis.

TORPEUR, subst. fém. (*torpeur*) (en lat. *torpor*), engourdissement. — On l'emploie aussi au fig., et il signifie la cessation de sentiment dans la totalité du corps, ou dans un membre.

TORPIDE, adj. des deux genres (*torpide*), de la *torpeur*.

TORPIDIENS, subst. propre mas. plur. (*torpidiein*), anciens peuples de Thrace.

TORPILLE, subst. fém. (*torpi-ie*) (du lat. *torpedo*, employé par *Cicéron* dans le même sens, et qui signifie proprement engourdissement ; rac., *torpere*, engourdir), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des raies, qui a la propriété d'engourdir la main de celui qui le touche, même avec un bâton.

TORQUE, subst. fém. (*torke*), t. de blas., bourrelet rond d'étoffe tortillée, qui se pose sur le heaume, et qui est un des deux principaux émaux du corps des armoiries.—T. d'antiq, sorte de collier que les Romains donnaient, comme une marque distinctive, au soldat soit de cavalerie, soit d'infanterie, qui avait tué son adversaire à la guerre, en combattant corps à corps contre lui.—Subst. fém. plur., chez les épingliers, bottes de fil de laiton, pliées en cercle comme un collier.

TORQUÉ, E, part. pass. de *torquer*.

TORQUER, v. act. (*torkié*) (du lat. *torquere*, tordre, tortiller) : *torquer le tabac*, le corder et le filer pour le mettre en rouleaux.—*se* TORQUER, v. pron.

TORQUET, subst. mas. (*torkiè*), il n'est d'usage que dans cette façon de parler populaire : *donner un* ou *le torquet*, pour signifier, tromper quelqu'un, lui dire une chose contraire à ce que l'on pense, pour lui donner le change.—On dit aussi qu'*un homme a donné dans le torquet*, pour dire, il a donné dans le panneau ou dans le piége qu'on lui avait tendu.

TORQUETON, subst. mas. (*torketon*), t. d'astron., instrument imaginé par les Arabes, et qui représentait le mouvement diurne de l'équateur et de l'écliptique autour des pôles du monde.

TORQUETTE, subst. fém. (*torkiète*) (du latin *torquere*, tordre, entortiller), certaine quantité de marée entortillée dans de la paille. — Fig. et par extension, panier de volaille ou de gibier. —*Torquettes de tabac*, feuilles de tabac roulées, pliées, etc. Voy. TORQUER.

TORQUEUR, subst. mas. (*torkieur*), ouvrier qui *torque* le tabac. Voy. TORQUER.

TORRA, subst. fém. (*tora*), t. de bot., nom d'une espèce d'herbe de l'île de Ceylan.

TORRÉFACT, subst. mas. (*toreréfakete*), t. de médec., se dit d'une substance *torréfiée*.

TORRÉFACTION, subst. fém. (*toreréfakcion*) (en lat. *torrefactio*), action de *torréfier*.

TORRÉFIÉ, E, part. pass. de *torréfier*, et adj., qui a subi la *torréfaction*.

TORRÉFIER, v. act. (*toreréfi-é*) (en lat. *torrefacere, torridum facere*, griller), griller, rôtir, appliquer une chaleur violente à un corps.—*se* TORRÉFIER, v. pron.

TORREINS, subst. mas. plur. (*torerein*), t. d'ardoisier, amas de matières étrangères.

*TORRELAGE, subst. mas. (*torerelaje*), t. de jurispr. anc. et féod., certaine redevance.

*TORRENT, subst. mas. (*toreran*) (en latin *torrens*), courant d'eau impétueux et rapide, qui ne dure que quelque temps.—Il se dit fig., par rapport à l'abondance : *torrent de larmes, de paroles, d'injures*.—Par rapport à l'impétuosité : *le torrent du monde, de la coutume, des passions*.—*Suivre le torrent, céder au torrent*, se dit d'une personne qui triomphe facilement de tous les obstacles.

TORRENTIEL, adj. mas., au fém. TORRENTIELLE (*toreranciéle*), qui est produit par les *torrents*. Peu usité.

TORRENTIELLE, adj. fém. Voy. TORRENTIEL.

TORRENTIEUX, qu'on a donné pour pluriel à l'adj. *torrentiel*, est un grossier barbarisme.

TORRENTUEUSE, adj. fém. Voy. TORRENTUEUX.

TORRENTUEUX, adj. mas., au fém. TORREN-

TUEUSE (*torerantu-eu, euze*), qui a l'impétuosité d'un *torrent*. Peu usité, mais utile.

TORRIDE, adj. fém. (*toreride*) (en lat. *torridus*, fait de *torrere*, brûler, rôtir), brûlant : *zône torride*, portion de la terre qui est entre les deux tropiques. C'est le seul emploi de ce mot, et c'est pour cela probablement que l'*Académie* ne lui donne pas les deux genres; mais ne dirait-on pas bien : *un sol torride?*

*__TORS__, E, adj. (*tor, torce*), qui est *tordu* ou qui en a la figure : *le cou tors, une colonne torse*. On dit pop. : *torte*, au fém., *jambe torte; bouche, gueule torte*.—Fig. : *un cou tors*, un hypocrite.—TORS, TORTU, TORDU, TORTUÉ, TORTILLÉ. (*Syn.*) *Tors* indique simplement la direction d'un corps qui va tournant en long et de biais, mais sans marquer un défaut dans la chose *torse*, quoique absolument cette direction puisse être défectueuse dans quelque objet. Ainsi, ce mot, particulièrement affecté aux arts, sert à qualifier divers ouvrages tournés ou contournés en vis, en spirale. Cette direction est précisément celle qu'il s'agissait de leur donner. Aussi est-elle avantageuse dans le fil *tors* pour sa destination, et agréable dans la colonne *torse*. On dit cependant cou *tors*, jambe *torse* ou *torte*, pour exprimer un défaut; mais c'est le reste d'un ancien usage, qui faisait employer, dans tous les cas, *tors* pour *tordu*. — *Tortu* emporte une idée de défaut ou de censure. Un corps est *tortu*, quand, au lieu d'être droit comme il devrait l'être, il est de travers, contrefait, mal *tourné*. Un homme contrefait ou fait de travers, est *tortu*. On se plaint du chemin *tortu* qui va en zigzag. On rejette le bois *tortu*. — Un corps peut être ou naturellement ou accidentellement *tortu*; mais il n'y a de *tordu* que ce qu'on a *tordu* de force, ou en changeant avec effort sa direction propre ou naturelle. Ce participe passif suppose l'action de *tordre*, et marque l'effet éprouvé sur le sujet. Si le corps *tordu* conserve sa tournure accidentelle, il reste *tordu* ou *contourné*.— Comme le participe *tordu* exprime un rapport à l'action de *tordre* ou à l'évènement de se *tordre*, le participe *tortu* exprime de même un rapport à l'action de *tortuer*, et à l'évènement de se *tortuer*. Ce dernier verbe signifie, *tourner* en divers sens, fausser, courber, rebrousser des corps solides, qui par là se déforment, et qui conservent une direction contraire à leur destination. Vous *tortuez* une aiguille, la pointe d'un compas, d'une épingle, une règle, qui ne sont plus propres alors, ou qui le sont moins pour l'usage qu'on en fait. Il faut redresser le corps *tortué*, pour s'en servir, du moins avec la même utilité ou la même facilité. *Tortu* dit plus que se *tortuer*; et par là, il semble désigner plutôt un accident arrivé sans dessein.—*Tortillé* a également le rapport propre au participe. *Tortiller* signifie *tordre* à plusieurs tours plus ou moins serrés; et il se dit proprement des corps flexibles, faciles à plier. On *tortille* des fils, des cheveux, des brins d'osier, de la filasse, du papier, etc., pour en faire quelque ouvrage, ou pour leur donner une forme particulière. Il y a donc un dessein et un objet particulier indiqué par le mot *tortillé*; et ce mot, comme le mot *tors*, n'emporte pas un défaut; mais au figuré, ce mot signifie *tourner* autour de la chose au lieu d'aller droit, avancer et reculer, aller tantôt dans un sens et tantôt dans un autre; chercher des détours, des échappatoires, des délais.

TORSADE, subst. fém. (*torçade*), étoffe, ruban *tors* en rouleau. — Ornements d'or et d'argent, en forme de petits rouleaux, et qui servent de distinctions sur les épaulettes des militaires.

TORSE, subst. mas. (*torce*), t. de sculpt., figure tronquée qui n'a qu'un corps sans tête, ou sans bras ou sans jambes. — Le buste, le tronc d'une statue entière, et souvent même encore d'une personne vivante. — Se dit aussi d'un outil propre à contourner en vis ou en spirale le fût d'une colonne. — Subst. fém., chez les tourneurs, morceau de bois qui va en serpentant.

*__TORSÉ__, E, part. pass. de *torser*.

TORSER, v. act. (*torcé*), contourner le fût d'une colonne en spirale ou en vis pour la rendre *torse*. — SE TORSER, v. pron.

TORSION, subst. fém. (*torcion*), action de *tordre*; effet produit en *tordant*, en se *tordant*.

TORSOIR, subst. mas. (*torçoar*), bille de chamoiseur qu'on nomme aussi *garot*, et qui sert à *tordre* les peaux.

TORT, subst. mas. (*tor*; *t* final ne se prononce jamais) (en latin *tortum*, par opposition à *rectum*, droit), ce qui est opposé à la justice, à la raison : *il a tort*, *tous les torts du monde*. — *Épouser les torts de quelqu'un*, épouser sa querelle, pour la partager et s'en rendre le défenseur.—Prov. : *la mort a toujours tort*, lorsqu'un homme est mort, ne pouvant plus se défendre, on rejette sur lui les *torts* des autres.—On dit dans le même sens, *les absents ont toujours tort*.—Lésion, dommage, injure.—*Mettre quelqu'un dans son tort*, avoir envers lui des procédés qui mettent dans tout son jour le *tort* qu'il peut avoir. — *A tort*, loc. adv., sans justice, sans raison. — *A tort et à travers*, inconsidérément, sans règle : *frapper, parler à tort et à travers*. — *A tort et à droit*, sans examiner si la chose est juste ou injuste. — *A tort ou à raison*, avec ou sans raison valable. — TORT, PRÉJUDICE, DOMMAGE, DÉTRIMENT. (*Syn.*) Le *tort* blesse le droit de celui à qui on le fait. Le *préjudice* nuit aux intérêts de celui à qui on le porte. Le *dommage* cause une perte à celui qui le souffre. Le *détriment* détériore la chose de celui qui le reçoit.— L'action injuste fait par elle-même le *tort*. L'action nuisible cause, par ses suites, le *préjudice*. L'action offensive porte avec elle le *dommage*. L'action maligne opère le *détriment*. — Un privilège particulier qui prive une foule de citoyens de l'exercice d'un droit, leur fait *tort*. Une nouvelle maison de commerce qui croise les autres, et leur enlève des bénéfices par sa concurrence, leur porte *préjudice*, mais sans attenter au bien d'autrui. De quelque manière que vous opériez la perte, le dépérissement, la diminution d'une chose, vous faites ou vous causez du *dommage*. Une exemption particulière d'impôt, tourne au *détriment* du peuple sur qui l'impôt est rejeté. — L'auteur du *tort* fait son bien ou se satisfait par le mal d'autrui. L'auteur du *préjudice* fait son affaire, d'où il résulte quelque mal pour autrui. L'auteur du *dommage* fait une action qui cause le mal d'autrui. L'auteur du *détriment* fait une chose qui devient un mal pour autrui. — Le *tort* se fait proprement aux personnes; et ce mot, qui est pris figurément, emporte une idée morale. Le *dommage* attaque directement les choses et rejaillit sur les personnes : ainsi l'on fait *tort* à une personne dans ses biens, dans son honneur; et le *dommage* qu'on fait aux biens de quelqu'un, lui fait *tort*. L'idée de *préjudice* est plutôt morale, et celle de *détriment* est proprement physique : tout mauvais effet pour la personne est *préjudice*. Le *détriment* est une altération et une dégradation; c'est un *dommage* opéré par une influence quelconque, lente surtout, sur la chose, et, par relation, sur la personne. — TORT, INJURE. (*Syn.*) Le *tort* regarde particulièrement les biens et la réputation; il ravit ce qui est dû. L'*injure* regarde proprement les qualités personnelles; elle impute des défauts. Le premier nuit, la seconde offense. — Le zèle imprudent d'un ami fait quelquefois plus de *tort* que la colère d'un ennemi. La plus grande *injure* que l'on puisse faire à un honnête homme est de se défier de sa probité.

TORTE, adj. fém. (*torte*) Voy. TORS, E.

TORTELLE, subst. fém. (*tortèle*), t. de bot., sorte de vélar.

TORTICOLIS, subst. mas. (*tortikoli*), mal qui fait qu'on ne peut *tourner le cou* sans douleur : *il a un torticolis*.—Celui qui a le cou de travers, et la tête un peu penchante. — Fig. et fam. : *ne vous fiez pas à ces torticolis*, à ces hypocrites, à ces faux dévots. Presque inusité en ce sens.— Adj. : *demeurer torticolis*, porter le cou de travers.

*__TORTIL__, subst. mas. (*tortile*), t. de blason, diadème dont une tête de Maure est ceinte sur l'écu.

TORTILE, adj. des deux genres (*tortile*), t. de bot., qui se *tort* spontanément.

*__TORTILLAGE__, subst. mas. (*torti-iaje*), paroles confuses, embarrassées : *que nous veut-il avec son tortillage?*

*__TORTILLANT__, E, adj. (*torti-ian, iante*), t. de blas.; il se dit du serpent et de la givre qui entourent quelque chose.

TORTILLE, subst. fém. (*torti-ie*); il se dit de petites allées étroites et tortueuses, qui se trouvent dans un bois, dans un parc, etc. L'*Académie* veut qu'on dise aussi *tortillère*; ce dernier mot est même le plus en usage.

*__TORTILLÉ__, E, part. pass. de *tortiller*, chose qu'on a roulée et *tortillée* : *cierge tortillé*, cierge garni de certains ornements.—C'est aussi un terme de blason

TORTILLEMENT, subst. mas. (*torti-leman*), action de *tortiller*.—Etat d'une chose *tortillée*.— Fig. et fam. : petit détour, petite finesse dans les affaires : *allons, ne faites pas tant de tortillements*.

TORTILLER, v. act. (*torti-ié*), *tordre* à plusieurs tours, en parlant du papier, d'un ruban, de la filasse, etc. — Chez les relieurs, *tordre* les ficelles du dos des livres quand elles ont été mises à la colle. — Chez les ciriers, former des cierges en manière de vis ou de spirale. — *Tortiller une mortaise*, l'ouvrir avec le laceret ou la tarière. — Neut., ne marcher pas droit en une affaire, chercher des détours, etc. Style fig. et fam. : *tortiller des hanches*, marcher avec un balancement trop prolongé des hanches. — SE TORTILLER, v. pron.

TORTILLÈRE, subst. fém. (*torti-ière*), petite allée tortueuse des bois. Voy. TORTILLE.

TORTILLIS, subst. mas. (*torti-ie-i*), espèce de vermoulure faite au ciseau sur le parement des bossages rustiques.

TORTILLON, subst. mas. (*torti-ion*), linge, torchon *tortillé* en rond. — Coiffure de paysanne, etc.—Petite servante prise au village. — Les marchands de vins, épiciers, etc., ont aussi des bourrelets pareils aux *tortillons* pour porter certaines marchandises sur leur tête.—Chez les bahutiers, assemblage de clous blancs qu'ils mettent autour de l'écusson du bahut, et qui sont rangés en forme *tortillée*.

TORTIN, subst. mas. (*tortein*), sorte de tapisserie dans laquelle il entre de la laine *torse*.

TORTIONNAIRE, adj. des deux genres (*torcionère*) (en latin *tortare*, fréquentatif de *torquere*, tordre, tortuer), t. de palais, violent, inique, extorqué : *emprisonnement, saisie tortionnaire*.

TORTIONNÉ, E, part. pass. de *tortionner*.

TORTIONNER, v. act. (*torcioné*), *tordre* un texte, un passage d'un auteur.—SE TORTIONNER, v. pron. Presque inusité.

TORTIS, subst. mas. (*torti*), assemblage de fils de chanvre, de laine, de soie, etc., *tordus* ensemble. — Autrefois, espèce de couronne de fleurs, de guirlande. — T. de blason. Voyez TORTIL.

TORTOIR, subst. mas. (*tortoar*), bâton gros et court dont on se sert, au moyen d'une corde que l'on *tord*, pour serrer la charge mise sur une charrette. On le nomme aussi *garrot*. Voy. TORDOIR.

TORTOR, subst. propre mas. (*tortor*) (en lat. *tortor*, tourmenteur, bourreau), myth., surnom d'Apollon, pris d'un temple qu'il avait à Rome, dans une rue où l'on vendait les fouets dont on se servait pour punir les criminels.

TORTORELLE, subst. fém. (*tortorèle*), ancienne machine de guerre pour les sièges.

TORTRICES, subst. fém. plur. (*tortrice*), t. d'hist. nat., famille de papillons.

TORTU, E, adj. (*tortu*) (en latin *tortus*, part. pass. de *torquere*, tordre); qui n'est pas droit; contrefait, etc. : *cet homme est tout tortu, cet arbre est tortu*. On dit aussi d'un chemin, d'un sentier, qui va en zigzag; *ce chemin, ce sentier est tout tortu*. — On appelle la vigne, *le bois tortu*. — Fig. et fam. : *avoir l'esprit tortu; faire des raisonnements tortus*, raisonner tout de travers.

*__TORTUE__, subst. fém. (*tortu*) (suivant *Ménage*, du latin *tortus*, tortu, sans doute à cause de la marche de cet animal), animal amphibie qui marche fort lentement, et dont tout le corps est couvert d'une écaille dure. On distingue les *tortues marines* qui nagent presque continuellement, et qui ne vont sur la terre que pour y déposer leurs œufs; les *tortues d'eau douce*, qui vivent dans les rivières, les étangs, les marais, qui passent la moitié de leur vie dans l'eau, et l'autre moitié sur terre; on en a fait un genre sous le nom d'*émydes*; les *tortues terrestres*, qui ne vont jamais dans l'eau. Les *tortues* dont la carapace est petite et qui ont des gencives charnues, au lieu de bec corné, ont été nommées *chélides*; et on a donné le nom de *trionyx* à celles qui ont la peau molle, et seulement trois ongles à chaque pied. — Fig. et fam. : *marcher à pas de tortue*, lentement. — Chez les anciens Romains, galerie couverte dont on se servait pour approcher des murs d'une place assiégée.— Espèce d'abri ou de toit que les soldats faisaient en élevant leurs boucliers au-dessus de leurs têtes, et en les serrant les uns contre les autres. — T. de mar., espèce d'embarcation couverte

pour un trajet en mer.—En astron., nom donné à la constellation de la Lyre.

TORTUÉ, E, part. pass. de *tortuer*.

TORTUER, v. act. (*tortu-é*), rendre *tortu* : *tortuer une aiguille*. — se **TORTUER**, v. pron.

TORTUEUSE, adj. fém. Voy. TORTUEUX.

TORTUEUSEMENT, adv. (*tortu-euzeman*), d'une manière *tortueuse*. Il s'emploie au propre et au figuré : *agir, parler, marcher tortueusement*.

TORTUEUX, adj. mas., au fém. **TORTUEUSE** (*tortu-eu, euze*) (en latin *tortuosus*), qui fait plusieurs tours : *chemin tortueux ; les replis tortueux des serpents*, et fig., de la conscience. — Fig. : *une marche, une conduite tortueuse*, sans franchise, remplie de détours. — T. de bot., qui est courbé inégalement : *ces branches sont bien tortueuses*.

TORTULE, subst. fém. (*tortule*), t. de bot., genre de plantes de la famille des scrofulaires. —Autre, de la famille des mousses.

TORTUOSITÉ, subst. fém. (*tortu-ôzité*) (en latin *tortuositas*), état de ce qui est *tortueux*.

TORTURE, subst. fém. (*torture*) (en latin *tortura*), en général, tourments qu'on fait souffrir. —En particulier, les tourments de la question. —Par extens., douleur violente, souffrance extraordinaire. — *Mettre quelqu'un à la torture*, lui causer du trouble, de l'embarras, de l'impatience. — *Être à la torture*, souffrir horriblement, moralement ou physiquement. — Fig., souci rongeur, anxiété, perplexité : *ce qui fit leur bonheur deviendra leur torture*.—*Se donner la torture; mettre son esprit à la torture* ou *donner la torture à son esprit*, se tourmenter, faire de grands efforts, travailler avec une grande contention d'esprit pour, etc.

TORTURÉ, E, part. pass. de *torturer*.

TORTURER, v. act. (*torturé*), faire éprouver la *torture* : *ils l'ont torturé pour lui faire avouer son crime*. Hors d'usage au propre. Il ne s'emploie plus guère qu'au fig. : *torturer une phrase*.—se **TORTURER**, v. pron.

TORULE, subst. fém. (*torule*), t. de bot., genre de plantes.

TORULEUSE, adj. fém. Voy. TORULEUX.

TORULEUX, adj. mas., au fém. **TORULEUSE**, (*toruleu, leuze*), t. de bot., oblong, solide, alternativement renflé et contracté sans altération. Peu usité.

TORY, subst. mas. (*tori*), surnom donné en Angleterre, pendant les troubles qui éclatèrent sous Charles I^er^, à quelques Irlandais qui avaient voulu se révolter contre le Parlement, et qu'on supposait encouragés par le roi. Ce nom paraît dérivé de l'irlandais : *toree (donne-moi)*, employé par les voleurs en Irlande. Appliqué d'abord par dérision, il perdit avec le temps ce qu'il avait d'offensant. Il représente actuellement le parti le plus éloigné des principes démocratiques, opposé aux *whigs*, et qui s'intitule aussi le parti *conservateur*. — Adjectif des deux genres : *ministère, opinion tory*.

TORYMÈNE, subst. fém. (*torimène*), t. de bot., genre de plantes.

TORYSME, subst. mas. (*toriceme*), doctrine, système politique des *torys*.

TORYSTE, subst. des deux genres (*toricete*), partisan des *torys*.

TOSAR, subst. mas. (*tozar*), t. d'hist. nat., sorte de coquille voisine du genre des tellines.

***TOSCAN, E**, adj. (*tocekan, kane*), de *Toscane*. —T. d'archit. : *ordre toscan*, ainsi nommé parce que les premiers temples de cet ordre furent bâtis en *Toscane* par d'anciens peuples de Lydie qui s'y étaient établis. On l'appelle aussi *ordre rustique*.

TOSTABLE, adj. des deux genres (*tocetable*), qui est digne d'être *tosté*.—En Angleterre, on le dit particulièrement d'une femme dont la beauté est remarquable.

TOSTE ou **TOAST**, subst. mas. (*tôcete*) (de l'anglais *toast*, rôti.) Ce mot et cet usage viennent de ce que la maîtresse d'un roi d'Angleterre se baignant, un courtisan, et à son exemple tous les autres, avalèrent, par galanterie, une tasse d'eau de son bain. Le dernier dit : *je retiens la rôtie*, faisant allusion à l'usage du temps de boire avec une rôtie au fond du verre.), proposition de boire à la santé de quelqu'un, à l'accomplissement d'un vœu, au souvenir d'un événement *porter un toste*. Quelques-uns disent au féminin, mais à tort, *une toste*. — Les Anglais disent d'une belle personne que *c'est un des premiers tostes de l'Angleterre* ; et d'une beauté surannée, que *c'est un toste de rebut*. Ils disent aussi qu'*une femme est* ou *n'est pas tostable*. Voy. ce mot.

TOSTE, subst. fém. (*tocete*), banc de chaloupes, sur lequel sont assis les matelots qui rament.

TOSTÉ, E, part. pass. de *toster*.

TOSTER (pourquoi l'*Académie*, qui dit *tosté* et *toast*, ne dit-elle pas *toster* et *toaster*?) v. act. et neut. (*tocelé*), porter dans un repas aux convives la santé d'une personne absente, etc. : *passer la nuit à toster*, c'est un terme pris de l'anglais.—se **TOSTER**, v. pron.

TOSTION, subst. fém. (*tocetion*), t. de chim., il signifie la même chose que *torréfaction*.

TÔT, adv. (*tô*, le *t* ne se prononce ni devant une consonne ni à la fin de la phrase) (de l'italien *tosto*. On écrivait autrefois *tost*. Ménage), vite, incontinent, sans tarder. Voy. VITE. — *Tôt ou tard*, dans un temps proche ou éloigné, mais certain : *il faut mourir tôt ou tard ; tôt ou tard les méchants sont punis ; cela n'a pas été fait assez tôt ; il est arrivé assez tôt pour... ; il s'est déclaré trop tôt ; vous ne sauriez venir trop tôt ; il ne viendra pas si tôt ; votre affaire ne sera pas si tôt finie que la mienne ; je n'arriverai pas si tôt que vous ; il était venu plus tôt que moi ; son procès sera plus tôt jugé que le mien*.—*Bientôt* se dit pour signifier, dans peu de temps, dans peu : *il revient bientôt ; bientôt vous le reverrez ; il reconnut bientôt*. — *Plus tôt*, joint à la particule *que*, est quelquefois adverbe de préférence et de choix ; mais alors on écrit *plutôt*. Voy. ce mot.—*Sitôt que, aussitôt que*, signifient aussi, dès que, du moment que ; et c'est dans cette acception qu'on dit : *sitôt qu'il en eut reçu la nouvelle, il partit ; aussitôt qu'il le vit paraître, il alla au-devant de lui*. — Lorsqu'il y a comparaison, il est mieux d'écrire *aussi tôt* : *sa nouvelle n'est pas arrivée aussi tôt qu'il l'aurait fallu*.

TOTAL, E, adj. (*totale*) (en latin *totus*), entier, complet.—Subst. mas., le tout, la *totalité*. — On dit familièrement : *au total, en total*, pour dire, tout compensé : *au total, c'est une bonne affaire ; en total, c'est un bon ouvrage*.— On dit adverbialement, *somme totale*, pour dire, en comptant tout : *cela coûte, somme totale, vingt six francs*.— Au plur. mas., *totaux*.

TOTALEMENT, adv. (*totaleman*), entièrement.

TOTALISÉ, E, part. pass. de *totaliser*.

TOTALISER, v. act. et neut. (*totalizé*), former un *total*.— se **TOTALISER**, v. pron. Presque inusité ; ce mot pourrait cependant être utile.

TOTALITÉ, subst. fém. (*totalité*), le *total* : *la totalité du bien, de la succession*.

TOTAUX, adj. et subst. mas. plur. Voy. TOTAL.

TOTCAP, subst. mas. (*totekape*) (du lat. *totus*, tout, au dat. plur., *totis*, à tous ou toutes, et *caput, capita*, têtes), nom donné à une perruque inventée en 1819, qui n'est composée d'aucun métal, et qui peut, par sa construction élastique, s'adapter à toutes les têtes. —Il s'est pris aussi adj. : *une perruque totcap*.

TOTES, subst. propre mas. (*tote*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Dieppe, dép. de la Seine-Inférieure.

***TOTIPALME**, subst. mas. (*totipalme*), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux palmipèdes.

TOTOMBO, subst. mas. (*totonbo*), t. d'hist. nat., coquille du genre des buccins.

TOTON, subst. mas. (*toton*) (du lat. *totum*, tout), petit morceau de bois, d'os ou d'ivoire à quatre faces, marquées chacune d'une lettre, au travers duquel passe un petit bâton, et qu'on fait tourner. On gagne ou l'on perd suivant la lettre qu'il présente lorsqu'il est tombé : quand cette lettre est un T, qui signifie *totum*, tout, on gagne tout ce qui est au jeu.

TOTTÉE, subst. fém. (*toté*), t. de bot., sorte d'arbrisseau des Indes.

TOUAGE, subst. mas. (*tou-aje*) t. de mar., action de *touer*. — Effet de cette action.

TOUAILLE, subst. fém. (*tou-â-ie*) (corruption de *toile*), linge sur un rouleau auprès d'un lieu où l'on se lave les mains, et qui sert à les essuyer.

TOUAILLON, subst. mas. (*tou-â-ion*), serviette. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

TOUAN, subst. mas. (*tou-an*), t. d'hist. nat., petit quadrupède d'Amérique.

TOUANSE, ou **TOUANTE**, subst. fém. (*tou-ance, tou-ante*), étoffe de soie, fabriquée en Chine.

TOUC, subst. mas. Voy. TOUG.

TOUCAN, subst. mas. (*toukan*), t. d'hist. nat. genre d'oiseaux grimpeurs, dont le bec énorme, dentelé sur les bords, est dans quelques espèces quatre fois plus long que la tête. — En astron., constellation méridionale.

TOUCHANT, prép. (*touchan*), sur, à l'égard de..., pour ce qui concerne : *touchant ses affaires, ses intérêts*.

TOUCHANT, E, adj. (*touchan, chante*), qui *touche* le cœur, qui émeut les passions. — Sensible : *regarder quelqu'un d'un air touchant et craintif*. — En t. de géom., *point touchant*, le point où une courbe est *touchée* par une ligne droite, ou celui dans lequel deux lignes courbes se *touchent*. — TOUCHANT, PATHÉTIQUE. (*Syn.*) Des réflexions *touchantes* sont énoncées avec simplicité ; le *pathétique* est accompagné d'éloquence, de gestes, de mouvements, d'actions même, qui le font toucher de près au pathos. Un mot peut être *touchant* ; le *pathétique* se compose de plusieurs sentiments qui demandent une expression un peu plus prolongée. On peut être *touchant* par la seule simplicité ; le *pathétique* veut tout le luxe de la douleur. Ce qui est *touchant* peut élever l'âme et se réunir à l'héroïsme ; le *pathétique* l'amollit et ne la dispose qu'à la pitié. Le *touchant* peut résulter du simple exposé d'un sentiment attendrissant, noble ou généreux ; la vue de la douleur produit le *pathétique*. Une chose peut être *touchante* pour une personne chez qui elle réveille certaines émotions ; le *pathétique* produit son effet sur tous ceux qui sont susceptibles d'attendrissement.

TOUCHAUX, subst. mas. plur. (*touchô*), morceaux d'or dont le titre a été fixé, et qui servent à faire l'essai avec la pierre de *touche*.

***TOUCHE**, subst. fém. (*touche*), dans l'orgue, le piano, chacune des petites pièces d'ébène ou d'ivoire qui en composent le clavier, et qu'on *touche* pour faire résonner l'instrument.— Dans le luth, la guitare, et instrum. pareils qu'on pince avec les doigts, le manche est traversé par des filets de métal ou d'ivoire qui marquent les demi-tons.—Epreuve qu'on fait de l'or ou de l'argent par le moyen d'une pierre noirâtre appelée *pierre de touche*.—On dit fig., que *l'adversité est la pierre de touche des vrais amis*, c'est dans l'adversité qu'on les reconnaît. — Action de *toucher*, de décrier : *craindre la touche*, la critique, la réprimande. — Fig., disgrace, revers, maladie : *cet homme a reçu une cruelle touche dans son commerce*. — Action de *toucher*, de frapper. — Manière dont le peintre fait sentir le caractère des objets qu'il représente par certains coups de pinceau dans les ombres et les lumières. En ce sens, on le dit fig. en matière de littérature. — Petit brin de bois qui sert à indiquer les lettres aux enfants. — Dans l'imprim., manière de *toucher* la forme avec les rouleaux. — Espèce de baguette d'os ou d'ivoire dont on se sert aux jonchets. — En Bretagne, certain nombre de cerceaux d'osier. — Troupeau de bœufs gras qui viennent à Paris.

TOUCHÉ, E, part. pass. de *toucher*, et adj. — *Tableau bien touché*, où les coups de pinceau sont donnés avec beaucoup d'entente, de hardiesse, etc. — Aux dames et au trictrac, *dame touchée, dame jouée*, quand on a *touché* une dame, il faut la jouer. —*Jouer au gage touché*. Voy. GAGE.

***TOUCHER**, v. act. (*touché*) (du gothique *tekan*, qui signifie la même chose, et d'où les Italiens ont fait *toccare*, les Espagnols *tocar*, et les Anglais *touch*), mettre la main, le doigt, le pied, etc., sur quelque chose : *ne touchez pas cela ; toucher du pied du bras, du coude, avec son manchon*, etc. — Être joint, contigu : *cela touche la terre ; son champ touche le mien ; ma maison touche la sienne*. — Frapper, battre, chasser avec le fouet, etc. : *toucher des bœufs, un troupeau, des chevaux*, etc. — En parlant d'une somme d'argent, recevoir : *il a touché ses appointements*. — En t. d'imprim., mettre l'encre sur les caractères par le moyen des rouleaux. — En t. de géom., il se dit d'une ligne qui rase une courbe en un seul point sans la couper. — Éprouver l'or avec la pierre de *touche*. — En t. de mar., mouiller, aborder dans une île, etc. — *Toucher le compas*, aimanter l'aiguille de la boussole. — Jouer de certains instruments de musique. Aujourd'hui on dit assez généralement *jouer*.— Exprimer : *cet orateur, ce peintre touche bien les passions*. — Parler incidemment de... : *il a touché ce point-là fort adroitement*. — Fig., émouvoir : *cette nouvelle, cette mort l'a fort touché*. — Concerner, regarder : *cela ne me touche*

pas.—Prov. : *toucher la grosse corde; ne touchons pas cette corde-là.* Voy. CORDE. — *Faire toucher une chose au doigt et à l'œil*, la démontrer clairement, en convaincre par des preuves indubitables. — Neut., il a le premier sens de l'actif : *ne touchez pas à cela.* — Il se dit plus souvent au fig. : *il ne paraît pas y toucher.* — Par exagération, on dit d'une personne qui danse ou qui court légèrement, qu'*elle ne touche pas des pieds à terre; une affaire ne touchera pas à terre*, passera sans difficulté. — Atteindre à... : *il touche au plancher; il y touche de la tête, de la main.* — Être proche de..., en parlant du temps : *nous touchons au terme; ce malade touche à sa fin.* — Prendre, ôter quelque partie d'une chose : *je n'ai point touché à cette somme.* — Apporter quelque changement : *il n'a pas voulu toucher à cet article.* Il ne se dit en ce sens qu'avec la négative. — Sans régime, émouvoir : *toucher est pour l'orateur d'une nécessité indispensable.* — En t. de mar., il se dit d'un vaisseau dont, faute d'eau, la quille *touche* le fond de la mer ou de la rivière, ou lorsque, par quelque accident, il vient à *toucher* un banc de sable, etc. — *Toucher de près à quelqu'un*, être son proche parent ou allié. — SE TOUCHER, v. pron., se *toucher* soi-même, se frapper comme par désespoir, mettre sa main sur son pied, sur son corps, sur sa cuisse, sur une partie souffrante. — Être contigu, se joindre de manière qu'il n'y ait rien entre deux : *ces deux pierres, ces deux maisons se touchent.* — TOUCHER, CONCERNER, REGARDER. (*Syn.*) Quoique nous ne prenions qu'une légère part à la chose, nous pouvons dire qu'elle nous *regarde*; mais il en faut prendre davantage pour dire qu'elle nous *concerne*; et lorsqu'elle nous est plus sensible et personnelle, nous disons qu'elle nous *touche*. On se sert communément du mot *regarder*, lorsqu'il est question de choses sur lesquelles on a des prétentions ou des démêlés d'intérêt. On emploie avec plus de grace *concerner*, lorsqu'il s'agit de choses commises au soin et à la conduite; et le mot *toucher* se trouve mieux placé dans les affaires de cœur, d'honneur et de fortune. — TOUCHER, MANIER. (*Syn.*) On *touche* plus légèrement; on *manie* à pleine main. — On *touche* une colonne, sans savoir si elle est de marbre ou de bois. On *manie* une étoffe, pour connaître si elle a du corps et de la force. — Il y a du danger à *toucher* ce qui est fragile, il n'y en a pas à *manier* ce qui est rude. — TOUCHER, ÉMOUVOIR. (*Syn.*) L'action de *toucher* fait une impression dans l'âme; l'action d'*émouvoir* lui cause une agitation : l'impression produit l'agitation : ce qui vous *touche*, vous *émeut*; si vous êtes *ému*, vous avez été *touché*. L'orateur a pour objet d'*émouvoir*, et il emploie les moyens de *toucher*. Pour *émouvoir* l'âme, il faut la *toucher*; comme il faut *toucher* le corps pour le *mouvoir*. — Ce qui *touche* excite la sensibilité; ce qui *émeut* excite une passion. On est *touché* de pitié, de compassion, de repentir, etc. On cherche à vous *toucher* pour vous attendrir, vous gagner, vous ramener, vous inspirer des sentiments favorables, meilleurs, plus convenables; on vous *émeut*, même sans le chercher, et quelquefois en vous offensant, en vous irritant, en vous révoltant, en vous causant des mouvements fâcheux, défavorables, mauvais. L'action d'*émouvoir* s'étend plus loin que celle de *toucher*; on est *ému* et non pas *touché* de colère.

TOUCHER, mieux **TOUCHÉ**, subst. mas. (*touché*), le tact, le sens par lequel on connaît les qualités palpables des corps. — L'action de *toucher*. — Manière délicate, agréable, brillante, etc.

*__TOUCHEUR__, subst. mas. (*toucheur*), celui qui conduit le cheval employé à faire agir les machines dans une ardoisière. — Conducteur de bœufs, etc.

TOUCHIROA, subst. mas. (*touchiro-a*), t. de bot., genre de plantes légumineuses.

TOUCOI, subst. mas. (*toukoè*) (ce mot est sans doute une corruption des deux mots *tout* et *coi* : *se tenir tout coi*. Quelques-uns écrivent même *tou-coi*), t. de vén., mot ou cri qu'on emploie pour faire taire le limier qui crie dans les voies.

TOUDIS, adv. (*toudi*) (du latin *totus*, tout, et *dies*, jour), toujours. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

TOUE, subst. fém. (*tou*), action de *touer* un vaisseau. On dit aussi *touage*. — Bateau qui sert de bac sur certaines rivières, et particulièrement sur la Loire.

TOUÉ, **E**, part. pass. de *touer*.

TOUÉE, subst. fém. (*tou-é*), action de *touer*, de *se touèr*. — Longueur de câble de cent vingt brasses.

TOUER, v. act. (*tou-é*) (de l'anglais *to tow*, qui a la même signification, qui dérive de l'anglo-saxon *teon*, tirer, attirer), t. de mar., faire avancer un vaisseau, en tirant un câble attaché au rivage. — SE TOUER, v. pron.

*__TOUEUX__, subst. mas. (*tou-eu*), t. de mar., celui qui *toue*.

*__TOUFFE__, subst. fém. (*toufe*) (suivant *Du Cange*, de *tufa*, qui était chez les Romains une espèce d'étendard composé de plusieurs plumes liées ensemble), assemblage d'herbes, d'arbres, de cheveux, etc., qui sont en quantité et près à près. — *Touffe argentine*, t. de bot., belle espèce d'agaric. —*Touffe branchue*, autre espèce d'agaric.—*Touffe savonnière*, l'agaric campanulé de *Linnée*.

TOUFFÉ, **E**, part. pass. de *touffer*.

TOUFFER, v. act. (*toufé*), faire des *touffes*, se former en *touffes*. — SE TOUFFER, v. pron.

TOUFFEUR, subst. fém. (*toufeur*), exhalaison chaude qui saisit quand on entre dans un lieu dont la température est trop élevée. Peu en usage.

TOUFFU, **E**, adj. (*toufu*), qui est en *touffe*, épais, bien garni.

TOUG ou **TOUC**, subst. mas. (*tougue, touk*), espèce d'étendard qu'on porte devant le grand-visir. Voy. TOUGH, au *Compl.*

TOUI, subst. mas. (*tou-i*), t. d'hist. nat., famille de perroquets d'Amérique, les plus petits de tous.

TOUILLE-BŒUF, subst. mas. (*tou-iebeufe*), t. d'hist. nat., espèce de poisson.

TOUILLAUD, subst. fém. (*tou-iô*), enclin au libertinage. — Gaillard, éveillé. (*Boiste.*) Bas et hors d'usage.

TOUILLOIR, subst. mas. (*tou-ioar*), bâton recourbé servant à faire le premier mélange des matières dans les moulins à poudre à pilons.

TOUIT, subst. mas. (*tou-ite*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux silvains.

TOUJOURS, adv. de temps (*toujoure*) (contraction de *tous les jours*), sans cesse, continuellement, ordinairement : *il est toujours gai, il ment toujours.* — Fam., en attendant, cependant : *je vous suis, marchez toujours.*—Le plus souvent. — Au moins : *si je n'ai pas réussi, toujours ai-je fait mon devoir.*—Prov. : *toujours va qui danse*, pour peu qu'on agisse dans une affaire, on ne laisse pas d'avancer. — *Toujours pêche, qui en prend un*, quand on n'a pas tout ce qu'on demande, on doit se consoler pourvu qu'on en ait une petite partie. — Pop. : *toujours*, se dit pour, certainement. — *Pour toujours*, à jamais, à perpétuité. — *Se dire adieu pour toujours*, se quitter pour ne plus se revoir. — TOUJOURS, CONTINUELLEMENT. (*Syn.*) Ce que l'on fait *toujours* se fait en tout temps et en toute occasion; ce qu'on fait *continuellement* se fait sans interruption et sans relâche. Il faut *toujours* préférer son devoir à son plaisir; il est difficile d'être *continuellement* appliqué au travail. Pour plaire en compagnie, il faut y parler *toujours* bien, mais non *continuellement*.

*__TOUL__, subst. propre mas. (*toule*), ville de France, chef-lieu d'arrond. et de canton, dép. de la Meurthe.

TOULET, subst. mas. (*toulè*), t. de mar., cheville qui tient la rame ou l'aviron fixé sur le bord du bateau.

TOULETTE, subst. mas. (*toulète*), t. de pêche, sorte de poulie ou bobine qui fait partie du métier à faire du filet.

TOULETIÈRE, subst. mas. (*touletière*), t. de mar., bois qui supporte la rame.

TOULICHIBA, subst. mas. (*toulichiba*), t. de bot., genre de plantes d'Amérique.

TOULICI, subst. mas. (*toulici*), t. de bot., genre de plantes de la famille des saponacées, qui croissent à la Guyane.

TOULINE, subst. fém. (*touline*), t. de mar., petite aussière dont on se sert pour traîner ou tirer un bâtiment.

TOULIPA, subst. mas. (*toulipa*), t. de bot., grand arbre de l'Inde, dont les fleurs sont très-odoriférantes.

TOULOLA ou **TOULOULA**, subst. mas. (*toulola, loula*), t. de bot., espèce de roseau dont les Caraïbes font leurs flèches.

*__TOULON__, subst. propre mas. (*toulon*), ville maritime de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. du Var. Beau port, etc.

TOULONE, subst. mas. (*toulone*), t. de bot., arbuste de Madagascar.

TOULOU, subst. mas. (*toulou*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux silvains.

TOULOULA, subst. mas. Voy. TOULOLA.

*__TOULOUSAIN__, **E**, adj. et subst. (*toulouzein, zène*), de *Toulouse*.

*__TOULOUSE__, subst. propre mas. (*toulouze*), ville de France, chef-lieu du dép. de la Haute-Garonne.

TOUMANON, subst. mas. (*toumanon*), t. de bot., arbre de l'île d'Otaïti.

TOUPAT-CAODDE, subst. mas. (*toupateka-ode*), t. de bot., arbre de Ceylan.

TOUPE, subst. fém. (*toupe*), paquet de cheveux. Peu usité.

TOUPET, subst. mas. (*toupè*), petite *touffe* : *toupet de cheveux, de barbe, de bois.* — Plus particulièrement et sans régime, *toupet* de cheveux au haut du front. — Crin entre les deux oreilles du cheval. — *Se prendre au toupet*, se prendre aux cheveux.—Fig. et fam., mouvement d'impatience et de colère : *son toupet va lui prendre.* — *Avoir du toupet*, de l'audace, de l'effronterie.

TOUPET-A-POINTE, subst. mas. (*toupèta-poeinte*), t. d'hist. nat., espèce d'insecte.

TOUPET-BLEU, subst. mas. (*toupèbleu*), t. d'hist. nat., oiseau connu sous le nom de verdier de Java.

TOUPIE, subst. fém. (*toupi*) (de *topp*, qui, chez les Belges, a la même signification, et qui dérive de *toppen*, en langue belge, tourner), sorte de jouet de bois en forme de poire, armé au bout d'un fer sur lequel on le fait tourner. — *Toupie d'Allemagne*, *toupie* creuse et percée d'un côté, et qui ronfle en tournant.—Il se dit des femmes de mauvaise vie, comme pour indiquer le dernier degré de prostitution. — T. d'astron., sorte d'instrument inventé en Angleterre, dont on se sert pour observer en mer l'horizon malgré le roulis et le tangage du bâtiment. — En hist. nat., petit coquillage univalve.

TOUPILLER, v. neut. (*toupi-ié*), tournoyer; ne faire qu'aller et venir comme une *toupie*. Presque inusité.

TOUPILLON, subst. mas. (*toupi-ion*), confusion de plusieurs branches d'oranger, chargées de petites feuilles, et qui sont très-près les unes des autres. — Petit toupet : *toupillon de cheveux.*

*__TOUPIN__, subst. mas. (*toupein*), outil de cordier, en cône, pour réunir les fils.

TOUQUE, subst. fém. (*touke*), vaisseau qu'on emploie en France à la pêche du hareng.

*__TOUR__, subst. mas. (*tour*) (du lat. *tornus*, pris du grec τορνος), mouvement en rond : *tour de roue, de broche, de meule.* — Il se dit par extension d'autres mouvements, quoiqu'ils ne soient pas en rond : *un tour de promenade*, ou absolument : *un tour.* — On dit qu'*un homme est allé faire un tour de promenade*, pour dire qu'il est allé se promener; et qu'*il est allé faire un tour*, pour dire qu'il est sorti pour revenir bientôt. On dit, dans le même sens : *il est allé faire un tour en ville, un tour dans son pays.* — On dit prov. qu'*un homme ne fera point une telle chose, n'ira point en un tel lieu qu'il n'ait fait ses quinze tours*, pour dire qu'avant d'y aller il fera, selon sa coutume, mille choses inutiles. — Circuit : *le tour de la ville, du parc.*— *Faire le tour de*, aller autour de... — On dit fam., d'un artisan : *faire son tour de France*, pour dire, parcourir la France en exerçant sa profession. — On dit d'un chirurgien qu'*il fait son tour d'hôpitaux*, pour dire ses études pratiques dans les hôpitaux. — Certaine partie de l'habillement ou parure mise en rond : *tour de cou, de gorge, de bonnet.* — *Tour de cheveux*, faux cheveux bouclés. — Sinuosité, circonvolution : *les tours et détours d'un labyrinthe; cette rivière a beaucoup de tours et détours.* Trait de subtilité, d'adresse, de main : *tour de gibecière, de gobelets, de passe-passe.* — Fig., trait de ruse, de finesse : *jouer un tour* ou *d'un tour à...* — Procédé, manière d'agir : *tour d'habile homme, d'ami* ou *de fripon; vilain tour.* — *Tour de force*, action qui exige une grande force, et au fig., grande difficulté vaincue.—Biais qu'on donne aux choses : *donner un bon* ou *un mauvais tour à une affaire*, la présenter par les beaux ou par les mauvais côtés. — En parlant de poésie, d'éloquence, de style, manière de présenter et d'arranger ses pensées, ses termes : *ces vers sont d'un tour noble, gracieux.* On dit, dans le même sens : *tour d'esprit agréable*, etc.

—Rang successif, alternatif : *chacun à son tour*. — Machine pour façonner en rond le bois, l'ivoire, etc. : *travailler au tour*. — Fig. : *cela est fait au tour*, parfaitement bien fait : *cette femme a les bras faits au tour; cet homme est fait au tour*. — Armoire ronde et *tournante*, posée dans l'épaisseur du mur, qui sert à faire passer ce qu'on reçoit du dehors et ce qu'on y envoie. — *Donner un soufflet à tour de bras*, de toute la force du bras.—Fam. : *il a achevé sa besogne en un tour de main*, en un instant. — *Le tour du visage*, la circonférence du visage. — *Tour de lit*, rideaux qui l'environnent tout autour. — *Le tour du bâton*, profit secret et illicite qu'un homme tire de l'emploi, du poste où il est. — *Tour de reins*, rupture ou foulure de reins causée par quelque effort. — Fig. et fam. : *donner un tour de reins à quelqu'un*, lui nuire, le faire échouer dans son dessein.—*Tour-à-tour*, loc. adv., successivement, l'un après l'autre.—TOUR, TOURNURE. (*Syn.*) *Tour* est un mot vague qui se prend de mille manières; *tournure* est un mot précis qui n'a qu'un sens déterminé. *Un tour d'esprit*, c'est un *tour* d'adresse, un trait de finesse, ou la *tournure*, la manière particulière de penser d'une personne. *Un tour de tête* ou *de main*, c'est ou un mouvement, un geste de la tête, de la main, ou la *tournure*, c'est-à-dire, la conformation, l'habitude particulière de la tête ou de la main. Le *tour* donne la *tournure* ; la chose reçoit la *tournure* donnée par le *tour*, et la *tournure* est la forme qui reste à la chose *tournée* ou changée par un certain *tour*. Les mœurs prennent un certain *tour*, et il en résulte une habitude, une *tournure* particulière. Avec un *tour* d'imagination, on voit les objets comme on veut les voir; avec une certaine *tournure* d'imagination ou telle manière habituelle de voir, on est heureux ou malheureux dans toute sorte de positions, et quoi qu'il arrive. Le *tour*, supposé dans la chose même, ne sera qu'un trait particulier, une forme partielle, la manière d'un objet simple; mais d'un ensemble de traits, des formes de chaque partie, de l'ordonnance générale de la chose, résultera sa *tournure*, la forme distinctive du tout, son habitude propre, permanente. Ainsi, le *tour* du visage n'est proprement que le contour; mais sa *tournure* résulte de ses différents traits et de la coupe de toutes ses parties. Avec des *tours* et des traits différents, chacun a sa *tournure*. Selon la *tournure* d'esprit et de caractère des personnes à qui vous parlez, vous donnez un *tour* ou un autre *tour* aux choses que vous leur dites.—Un homme sans caractère n'a point proprement de *tournure*; il n'a que des *tours* empruntés et changeants. Un écrivain original a sa *tournure* propre et distinctive, sa manière; un vulgaire écrivain n'a que des *tours* communs, l'air d'un copiste. Vous direz plutôt : *un tour de phrase*, et *la tournure du style*. — TOUR, CIRCONFÉRENCE, CIRCUIT. (*Syn.*) Le *tour* est la ligne qu'on décrit, ou l'espace qu'on parcourt en suivant la direction courbe des parties extérieures d'un corps ou d'une étendue, de manière à revenir au point d'où l'on était parti. La *circonférence* est la ligne courbe décrite ou formée par les parties d'un corps ou de l'espace les plus éloignées du centre. Le *circuit* est la ligne ou le terme auquel aboutissent et dans lequel se renferment les parties d'un corps ou d'une étendue, en s'éloignant de la ligne droite et en formant des *tours*, des détours, des retours. — Vous faites le *tour* de votre jardin; des remparts font le *tour* de la ville. Vous ne faites pas la *circonférence* d'un corps, mais le corps a sa *circonférence*; elle est marquée par l'extrémité de ses parties, de ses rayons. Vous ne faites pas le *circuit* de la chose, mais la chose fait un *circuit* dans lequel elle se renferme, ou vous tracez le *circuit* qui doit former en quelque sorte son enceinte.

*TOUR, subst. fém. (*tour*) (en lat. *turris*), bâtiment rond, carré ou à pans, dont on flanquait autrefois les murailles des villes, etc.—Clocher bâti en forme de *tour*.—Au jeu d'échecs, pièce qu'on appelait autrefois *roc*. — Personne d'un embonpoint excessif : *c'est une tour que cet homme*, il est si gros qu'il ressemble à une *tour*. — *Tour de Babel*, lieu plein de confusion, où l'on ne s'entend pas. —On appelle *tour à feu*, un phare placé sur les côtes; *tour bastionnée*, un petit bastion qui contient des souterrains voûtés à l'épreuve de la bombe, dont l'usage est de mettre la garnison et les munitions de la place à couvert des bombes au milieu des sièges; *tour chaperonnée*, celle qui a un petit comble apparent; *tour de dôme*, un mur circulaire ou à pans, qui porte la coupe d'un dôme, qui est percé de vitraux, et orné d'architecture en dedans et en dehors; *tour d'église*, un gros bâtiment presque toujours carré qui fait partie du portail d'une église; *tour isolée*, celle qui est détachée de tout bâtiment, et qui sert de clocher; *tour marine*, une *tour* que l'on bâtit sur le bord de la mer pour y loger quelques soldats, et découvrir les vaisseaux ennemis.—T. d'antiq. : *tour de bois*, *tour* destinée à porter des soldats en sûreté devant les places qu'on voulait assiéger. On les nommait aussi *chats*.—*Tour de moulin à vent*, mur circulaire qui porte le fond, et dont le chapiteau de charpente, couvert de bardeaux, tourne verticalement, pour exposer au vent les volants ou les ailes de moulin.— En t. de maçonnerie, on appelle *tour ronde*, tout parement convexe de mur cylindrique ou conique; *tour creuse*, la partie concave.

TOURACO, subst. mas. (*tourakô*), t. d'hist. nat., genre d'oiseaux silvains.

TOURAILLE, subst. fém. (*tourâ-ie*), bâtiment dans lequel les brasseurs font sécher les grains. —*Charger la touraille*, porter le grain germé sur le plancher de la *touraille* pour le faire sécher.—*Retoucher la touraille*, jeter les grains de la moitié du plancher de la *touraille* sur l'autre moitié.—*Rebrouiller la touraille*, remuer et renverser le grain de dessus le plancher de la *touraille*.

TOURAILLON, subst. mas. (*tourâ-ion*), germe séché du grain.

TOURAINE, subst. propre fém. (*tourène*), ancienne province de France, comprise aujourd'hui dans le dép. d'Indre-et Loire.

TOURANGEAU, subst. et adj. mas., au fém. TOURANGELLE (*touranjô, jèle*), de *Touraine*.

TOURANGELLE, subst. et adj fém. Voy. TOURANGEAU.

TOURANGETTE, subst. fém. (*touranjète*), petite serge des environs d'Orléans.

*TOURBE, subst. fém. (*tourbe*) (de l'allemand *torf*, tourbe), substance végétale formée des débris d'herbes, de feuilles, de racines et de plantes pourries converties en une masse noirâtre, onctueuse et combustible. — Multitude confuse de peuple. (Du lat. *turba*.)

TOURBÉ, E, part. pass. de *tourber*.

TOURBER, v. act. (*tourbé*), ôter, enlever la *tourbe*.—SE TOURBER, v. pron.

TOURBETTE, subst. fém. (*tourbète*), t. de bot., sorte de plantes du genre des mousses.

TOURBEUSE, adj. fém. Voy. TOURBEUX.

TOURBEUX, adj. mas., au fém. TOURBEUSE (*tourbeu, beuze*) : *un marais tourbeux*, propre à faire de la *tourbe*.

*TOURBIER, subst. mas. (*tourbié*), celui qui tire la *tourbe*.—Celui qui la charge sur les voitures.—Le voiturier qui la conduit.—Le propriétaire des terreins qui la produisent.—Il est aussi adjectif.

TOURBIÈRE, subst. fém. (*tourbière*), terrein d'où l'on tire de la *tourbe*.

*TOURBILLON, subst. mas. (*tourbi-ion*) (en lat. *turbo*, gén. *turbinis*), mouvement de l'air subit, rapide, impétueux, et qui se fait en tournant.—*Tourbillon d'eau*, gouffre ou masse d'eau qu'on observe dans quelques mers; il tournoie rapidement en formant une espèce de creux dans le milieu.—En phys., matière mise en mouvement autour d'un centre commun : *tourbillons de Descartes*.—Fig., tout ce qui entraîne les hommes : *le tourbillon du monde*, *des affaires*, *des plaisirs*.—*Être dans le tourbillon*, emporté par les plaisirs, les affaires.—T. d'anat.; on appelle *tourbillons vasculaires* ou *vaisseaux tournoyants*, de petits vaisseaux dont les ramifications se contournent en tous sens à la face externe de la choroïde. — Au plur., embarras causés par des pierres dans les veines d'une mine de charbon fossile.

TOURBILLONNANT, E, adj. (*tourbi-ionan*, *nante*), qui *tourbillonne*.

TOURBILLONNÉ, part. pass. de *tourbillonner*.

TOURBILLONNEMENT, subst. mas. (*tourbi-ioneman*), mouvement en *tourbillons*.

TOURBILLONNER, v. neut. (*tourbi-ioné*), aller en *tournoyant*.

TOURD, subst. mas. (*tour*), t. d'hist. nat., sorte de poisson de mer du genre labre. L'*Académie* veut que *tourd* se dise aussi d'une espèce de *grive*; nous ne croyons pas qu'elle ait raison. Le nom de la *grive* est *tourde* ou *tourdelle*.

TOUR-D'AUVERGNE (LA), subst. propre fém. (*latourdôvèregnie*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Issoire, dép. du Puy-de-Dôme.

TOUR-DE-FRANCE (LA), subst. propre fém. (*latourdefrance*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Perpignan, dép. des Pyrénées-Orientales.

TOURDE, subst. fém. (*tourde*), t. d'hist. nat., famille de grives et de merles.

TOUR-DE-BABEL, subst. fém. (*tourdebâbèle*), t. d'hist. nat., le *pleurotome*.

TOUR-DE-COPENHAGUE, subst. fém. (*tourdekopènague*), t. d'hist. nat., coquille du genre des buccins.

TOURDELLE, subst. fém. (*tourdèle*), t. d'hist. nat., nom particulier d'une grive plus petite que les *tourdes*.

TOURDILLE, adj. des deux genres (*tourdi-ie*) : *cheval d'un gris tourdille*, cheval d'un gris sale, approchant de la couleur d'une grive, nommée en latin *turdus*.

TOUR-DU-PIN (LA), subst. propre fém. (*latourdupein*), ville de France, chef-lieu d'arrondissement du dép. de l'Isère.

TOURÉ, E, part. pass. de *tourer*.

TOURELLE, subst. fém. (*tourèle*), t. d'archit., petite *tour*.—*Tourelle de dôme*, espèce de lanterne ronde sur le massif du plan d'un dôme, pour l'accompagner et pour couvrir un escalier à vis.—Dans un buffet d'orgues, il se dit des parties saillantes, arrondies, composées de plusieurs tuyaux, qui sont comme autant de colonnes dont la tourelle est composée. — Nom qu'on donne à des pièces de bois rondes, jointes ensemble, au milieu desquelles file la corde du passage d'un bac.—Petite *tour* du parloir d'un couvent, d'une pension, ou d'une communauté quelconque.—T. de bot., nom d'une plante bisannuelle, à fleurs cruciformes, qu'on nomme aussi *tourette*, et dont on distingue trois espèces. On cultive la *tourelle* des Alpes dans les jardins.

TOURELLÉ, E, adj. (*tourèlelé*), t. de blas., garni de *tours*.

TOURER, v. act. (*touré*), t. de pâtiss., replier plusieurs fois la pâte sur elle-même, et l'abaisser sur un tour à chaque fois avec le rouleau pour la feuilleter. —SE TOURER, v. pron.

TOURET, subst. mas. (*touré*), petite roue qui reçoit son mouvement d'une plus grande. — Instrument de *tour* à tourner l'ivoire, etc. — Cheville qui est sur la nage d'un bachot, et où l'on met l'anneau de l'aviron lorsqu'on nage. — Il se dit quelquefois du rouet à filer. — Clou tourné en rond, qui a une grosse tête arrêtée dans la partie du bas de la branche de la bride d'un cheval de selle. — Dans la gravure en pierres fines, sorte de petit *tour*, dont l'arbre porte des bouterolles qui, au moyen de la poudre de diamant ou d'émeri, mêlée d'huile, dont elles sont enduites, usent la partie de la pierre qu'on leur présente.—Sorte de grosse bobine dont on se sert pour dévider la soie. — Se dit de trois sortes de petits anneaux, dont deux sont aux gardes d'un peson.—Chez les cordiers, cylindre de bois traversé d'un axe de fer, et terminé à chacun de ses deux bouts par deux tringles ou planches de bois assemblées en sautoir.

TOURETTE, subst. fém. (*tourète*), t. de bot. Voy. TOURELLE.

TOURIE, subst. fém. (*touri*), grande bouteille de grès dans laquelle on met de l'eau-forte, du vitriol, de l'acide muriatique, etc., et qui est garnie de mousse ou de paille, de crainte qu'elle ne se casse. — On nomme *doubles touries*, celles qui contiennent depuis seize pintes jusqu'à quarante.

TOURIÈRE, subst. et adj. fém. (*tourière*), mot usité chez les religieuses : *sœur tourière* ; domestique de dehors qui a soin de faire passer au *tour* toutes les choses qu'on y apporte, et qui fait dans la ville les commissions des religieuses. — *Mère tourière*, la religieuse préposée pour avoir soin du *tour* en dedans.

TOURILLON, subst. mas. (*touri-ion*), morceau de métal rond qui est à chaque côté de la volée du canon. — Gros morceau de fer rond qui sert d'axe à plusieurs machines. — Espèce de pivot sur lequel tournent les flèches des bascules des ponts-levis, des portes cochères.

TOURISTE, subst. des deux genres (*touricete*), voyageur anglais, etc., qui fait un voyage de peu

d'étendue, une promenade instructive et sérieuse.

TOURLOUROU ou **TURLURU**, subst. mas. (*tourlourou, turluru*), t. d'hist. nat, petit crabe terrestre d'Amérique.—Pop. : jeune soldat.

TOURLOURY, subst. mas. (*tourlouri*), t. de bot., palmier de Cayenne.

TOURMALINE, subst. fém. (*tourmaline*), sorte de pierre précieuse, qui a des pôles comme l'aimant, et donne divers signes d'électricité. C'est une espèce de schorl.

TOURMENT, subst. mas. (*tourman*) (en latin *tormentum*), grande, violente douleur corporelle. — Fig., peine d'esprit : *cette affaire m'a donné bien du tourment.*—Poét. : *les tourments amoureux*, les maux que l'amour fait souffrir.

TOURMENTANT, E, adj. (*tourmantan, tante*), qui *tourmente*.

***TOURMENTE**, subst. fém. (*tourmante*), tempête sur la mer; orage au propre et au fig., *tourmente révolutionnaire.*

TOURMENTÉ, E, part. pass. de *tourmenter*.

TOURMENTER, v. act. (*tourmanté*), faire souffrir quelque *tourment* de corps ou quelque peine d'esprit.—Agiter violemment : *le vent tourmentait cruellement le vaisseau.*—Importuner, harceler : *ses créanciers le tourmentent.* — T. de peint. : *tourmenter des couleurs*, c'est les remanier et les frotter après les avoir couchées sur la toile, ce qui en ternit la fraîcheur et l'éclat. — *Attitudes tourmentées*, attitudes qui laissent voir la peine de l'artiste qui les a travaillées à plusieurs reprises. — SE TOURMENTER, v. pron., s'agiter.—S'inquiéter. — En parlant du bois, se déjeter.

TOURMENTEUR, subst. et adj. mas. (*tourmanteur*) : *songe tourmenteur*, qui *tourmente*.—Autrefois, subst., le bourreau. Hors d'usage.

TOURMENTEUSE, adj. fém.—Voy. TOURMENTEUX.

TOURMENTEUX, adj. mas., au fém. **TOURMENTEUSE** (*tourmanteu, teuze*), t. de mar., sujet aux tempêtes : *un passage tourmenteux.*

***TOURMENTIN**, subst. mas. (*tourmantein*), t. de mar., nom du perroquet du mât de beaupré.

***TOURNAGE**, subst. mas. (*tournaje*), t. de mar., taquet à oreilles d'âne, pour *tourner* les manœuvres et les amarrer.

TOURNAILLÉ, E, part. pass. de *tournailler*.

TOURNAILLER, v. neut. (*tournâ-ié*), faire beaucoup de *tours* et *détours* sans s'éloigner d'un point; rôder à l'entour. Fam.

TOURCOING ou **TURCOING**, subst. propre mas. (*tourkoein, turkoein*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Lille, dép. du Nord.

***TOURNAIRE**, adj. des deux genres (*tournère*), qui remplit une fonction à son *tour*.

TOURNAN, subst. propre mas. (*tournan*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Melun, dép. de Seine-et-Marne.

***TOURNANT, E**, adj. (*tournan, nante*), qui *tourne* : *un pont tournant; des rames tournantes.*— Subst. mas., endroit de mer ou de rivière où l'eau *tourne* toujours.—Endroit où la rivière fait un coude.—Coin de rue, de chemin. —Lieu, espace où l'on fait *tourner* une voiture : *il n'y a pas assez de tournant.*— Moyen adroit et détourné pour réussir : *je prendrai un tournant pour arriver jusqu'à lui.* — On dit qu'*un moulin a deux tournants*, pour dire qu'il a deux roues qui font *tourner* deux meules.—Les peintres appellent *tournants*, les parties des objets qui approchent le plus des contours, et que l'on fait ordinairement de couleurs rompues.

TOURNASSÉ, E, part. pass. de *tournasser*.

TOURNASSER, v. act. (*tournacé*), travailler sur le *tour* du potier.—SE TOURNASSER, v. pron. Peu en usage.

TOURNASSIN, subst. mas. (*tournacein*), outil pour *tournasser*.

TOURNASSINE, subst. fém. (*tournacine*), quantité ou masse de terre préparée pour être *tournée*.

***TOURNAY**, subst. propre mas. (*tournè*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Tarbes, dép. des Basses-Pyrénées.

***TOURNE**, subst. fém. (*tourne*), t. de jurispr. anc., augmentation du prix d'une part d'héritage dont les fruits étaient dus.

***TOURNÉ, E**, part. pass. de *tourner*, et adj., se dit, en agric., du fruit, des grains de raisin, lorsqu'ils sont parvenus à maturité. — Altéré, gâté, en parlant du vin, d'un mets, d'une sauce, du lait. — *Sang tourné*, décomposé par l'effet d'une grande frayeur. — Fam. : *homme bien tourné*, bien fait, qui a bon air. — Fig. et fam. : *esprit bien* ou *mal tourné*, qui prend toute chose bien ou toute chose de travers. — *Maison bien* ou *mal tournée*, qui est dans une bonne ou mauvaise exposition.—*Appartement bien* ou *mal tourné*, bien ou mal entendu, bien ou mal disposé.—T. de blas. : *croissant tourné*, dont les pointes ou cornes regardent le dextre de l'écu.

TOURNE-À-GAUCHE, subst. mas. (*tournagôche*), crochet, outil d'artisan pour *tourner* le taraud.—Au plur., des *tourne-à-gauche*.

TOURNEBOULÉ, E, part. pass. de *tournebouler*.

TOURNEBOULER, v. act. (*tourneboulé*), remuer, bouleverser. — SE TOURNEBOULER, v. pron. Inusité.

TOURNEBOUT, subst. mas. (*tournebou*), espèce de flûte à bec courbe.—Instrument à vent, à dix trous : espèce de hautbois.

TOURNE-BRIDE, subst. mas. (*tournebride*), espèce de cabaret auprès d'un château, pour recevoir les domestiques, les chevaux des étrangers.—Au plur., des *tourne-brides*.

TOURNE-BROCHE, subst. mas. (*tournebroche*), machine qui sert à faire *tourner* une *broche* à laquelle il y a de la viande.—Autrefois, le chien qu'on mettait dans une roue pour faire *tourner* la *broche*. — Au plur., des *tourne-broches*.

TOURNÉE, subst. fém. (*tourné*), en général, voyage qu'on fait en plusieurs endroits. — Proprement, courses que des officiers font avec autorité dans leur ressort, dans leur département. — Il se dit par extension, des marchands qui vont en divers lieux pour leurs affaires. — Fam., petite course qu'on fait dans une ville d'une rue à l'autre.—Sorte de pioche.—En t. de pêche, on appelle *grandes tournées*, une enceinte de filets montés sur des pieux qui ont la forme d'un fer à cheval dont l'ouverture est à la côte et le convexe à la mer, le tout sur un terrein en pente, afin que, la marée venant à se retirer tout-à-coup, le poisson qui a monté à la côte puisse être arrêté plus aisément.— *Les premières tournées* sont des parcs ouverts et à crochet, pour le même objet, c'est-à-dire lorsque la marée monte.

TOURNE-FEUILLE, subst. mas. (*tournefeu-ie*), mécanique qui s'adapte à toutes sortes de pupitres, de lutrins, de pianos, etc., pour servir à *tourner* la *feuille* de musique, etc., à mesure que l'on joue d'un instrument, ou que l'on chante.

TOURNE-FEUILLET, subst. mas. (*tournefeu-ié*), très-petite touffe ou pelotte, à laquelle tiennent plusieurs rubans qui, dans un livre, servent, lorsqu'on *tourne* les *feuillets*, à marquer les endroits qu'on veut noter, etc. On l'appelle aussi *signet*.

TOURNE-FIL, subst. mas. (*tournefile*), instrument d'acier pour donner le *fil* aux outils.—Au plur., des *tourne-fil*.

TOURNE-GANTS, subst. mas. (*tourneguan*), bâton en forme de fuseaux pour dresser les *gants*, les retourner. — Au plur., des *tourne-gants*.

TOURNELLE, subst. fém. (*tournèle*), autrefois, petite *tour* : *la rue, le quai des Tournelles.* — Dans une acception moins ancienne, chambre des parlements, composée de juges tirés des autres chambres, et qui servaient *tour-à-tour*. Elle connaissait des matières criminelles.

TOURNE-MAIN (l'*Académie* écrit sans tiret *tournemain*), subst. mas. (*tournemein*), mot vieilli, et hors d'usage aujourd'hui ; on l'a remplacé par cette locution : *tour de main*, dans cette phrase : *en un tour de main.*

TOURNE-PIERRE, subst. mas. (*tournepière*), t. d'hist. nat., genre d'échassiers qui vivent d'insectes.

***TOURNER**, v. act. (*tourné*), mouvoir en rond : *tourner une roue, une broche.*—On dit, dans un sens moins strict : *tourner la tête; tourner les yeux, les regards vers...; se tourner dans son lit.* —Fig., diriger : *tourner son cœur à Dieu* ou *vers Dieu.*—Mettre en un autre sens : *tourner les feuillets d'un livre, d'une carte*, etc.—*Tourner le sang, les sens*, causer tout-à-coup une frayeur extrême, une peur horrible : *cela fait tourner le sang.* (Sévigné.)—Par extension, détourner : *on n'a qu'à tourner le pied, la main.* — Fig. : *tourner ses pensées, ses vues, ses projets vers... ; il tourna ses armes contre la Perse.* (Voltaire.)— *Un cavalier tourne bride*, retourne sur ses pas. —*Tourner la tête à quelqu'un*, l'étourdir, l'importuner ; le faire changer de résolution de bien en mal ; l'égarer, lui troubler la raison, le faire devenir fou.—Interpréter en bien ou en mal : *tourner une chose à son avantage, la tourner en raillerie*, etc. — *Tourner en ridicule*, rendre ridicule. — Façonner au *tour* : *tourner des colonnes, l'or, l'argent, le cuivre*, etc. — En parlant des ouvrages d'esprit, leur donner un certain *tour* : *il tourne bien un vers, une période, un compliment.* — Détacher en *tournant* avec un couteau l'écorce ou la chair d'un fruit, d'un légume. — *Tourner le dos aux ennemis*, ou absolument : *tourner le dos*, s'enfuir. — Fig. : *tourner le dos à quelqu'un*, 1° le laisser là par mépris, par indignation; 2° abandonner ses intérêts.—*La fortune lui a tourné le dos*, lui est devenue contraire.—*Tourner la tête*, se *tourner* pour faire tête aux ennemis. — En t. de guerre : *tourner un poste, tourner une montagne*, c'est les prendre à revers. — En t. de chasse, *tourner un lièvre, tourner des perdrix*, c'est *tourner* autour pour les tirer avec avantage. — En t. de boulanger, *tourner le pain*, c'est, quand la pâte a pris son apprêt, la partager en morceaux qu'on pèse, et la rouler entre les mains pour en former les pains. — Prov. : *tourner la médaille* ou *le feuillet*, voir le contraire après avoir vu le pour. — *Tourner toutes ses pensées vers un objet*, s'y appliquer entièrement. — Fig. : 1° *tourner une personne à son gré*, manier son esprit comme on veut ; 2° *tourner un homme de tous les sens*, lui faire diverses questions pour savoir quel est son dessein, son sentiment.—Fig. et fam. : *tourner casaque*, changer de parti.—Neut., se mouvoir en rond : *la terre tourne autour du soleil.*—En parlant de certains fruits, commencer à mûrir, changer de couleur. — En parlant du vin, du lait, d'une sauce, s'altérer, être changé.—Travailler au *tour*: *il tourne bien.*—Contribuer à..., produire : *cela tourne à sa gloire, à son profit, à sa honte*, etc. —En parlant d'une affaire, avoir bon ou mauvais succès : *nous verrons comment la chose tournera.*—Se mouvoir de quelque côté : *tourner de côté et d'autre; tourner à droite, tourner à gauche; le cocher tournera par cette rue; un cheval qui tourne bien, qui tourne à toute main; après la bataille, l'armée tourna vers l'Allemagne; le vent tourne; la girouette tourne.* — On dit d'un esprit variable et inconstant, qu'*il tourne à tout vent, qu'il tourne comme une girouette.*—On dit fig. et fam., qu'*une personne tourne autour du pot, ne fait que tourner autour du pot*, pour dire qu'elle évite de venir au fait, à la conclusion d'une affaire.— *Tourner du côté de quelqu'un*, se ranger de son parti.— On dit qu'*une personne ne sait plus de quel côté tourner*, pour dire qu'elle ne sait plus que faire, qu'elle est sans ressource. — On dit au propre : *la tête lui tourne*, il a des vertiges; et au fig. : *la tête lui a tourné*, il a perdu l'esprit. —*La tête lui tourne*, se dit aussi d'une personne qui, d'un lieu très-élevé regardant en bas, éprouve des étourdissements. — *Il tourne cœur, carreau*, etc., la carte qu'on découvre à certains jeux, et qui demeure sur le talon, est de la couleur nommée cœur, carreau, etc.—SE TOURNER, v. pron., se mettre dans un sens contraire à celui où l'on était. On *se tourne* pour voir à côté de soi, et on *se retourne* pour voir derrière soi. — Changer : *cet enfant se tourne au bien, au mal.* —On dit : *se tourner vers Dieu*, pour dire, se convertir, ou avoir recours à Dieu.—*Se tourner*, se changer : *une fièvre tierce se tourne en quarte, en continue; tout ce qu'il mange se tourne en bile.* — Fig. : *ne savoir de quel côté se tourner*, être dans un grand embarras.

TOURNES, subst. fém. plur. (*tourne*), t. de coutume, soulte. Voy. TOURNE.—T. d'hist. nat., sorte d'étoiles de mer curieuses.

TOURNESOL, subst. mas. (*tourneçole*), t. de bot., plante à fleur radiée qu'on a prétendu *tourner* et suivre le cours du soleil. — Espèce de teinture bleue dont la graine de *tournesol* est la base.

TOURNETTE, subst. fém. (*tournète*), sorte de dévidoir.—Cage d'un écureuil.

***TOURNEUR**, subst. mas. (*tourneur*), artisan qui fait des ouvrages au *tour*. — Dans certaines fabriques, enfant qui fait tourner le rouet à retordre. — Chez les potiers d'étain, ouvrier qui dirige le crochet pour *tourner* la vaisselle.—Celui qui *tourne* la meule d'un coutelier.—T. d'hist. nat., nom d'un insecte qui marche fréquemment en *tournant*.

TOURNEUSE, subst. fém. (*tourneuze*), celle qui dévide la soie.—La femme d'un *tourneur*.

TOURNE-VENT, subst. mas. (*tournevan*), tuyau qui *tourne* sur une cheminée. — Au plur., des *tourne-vent*.

TOURNE-VIRE, subst. mas. (*tournevire*), t. de mar., cordage que l'on dévide sur l'essieu du cabestan, et qui est garni de nœuds assez proches, auxquels est saisie successivement avec des garcettes une certaine longueur du gros cordage amarré à l'ancre.—Au plur., des *tourne-vire*.

TOURNE-VIS, subst. mas. (*tournevice*), petit instrument de fer avec lequel on serre et l'on desserre les *vis*.—Au plur., des *tourne-vis*.

TOURNILLE, subst. fém. (*tourni-ie*), petit instrument à l'usage des faiseurs de bas au métier, pour relever les mailles tombées.

TOURNIOLE, subst. fém. (*tourni-ole*), t. de chir., espèce de panaris dont la tumeur fait le tour de l'ongle.

***TOURNIQUET**, subst. mas. (*tournikiè*), espèce de moulinet à quatre bras qui *tourne* horizontalement, pour laisser passer un à un les gens de pied.—Petit morceau de bois qui sert à soutenir un châssis quand il est levé.—Instrument de chir. qui sert à comprimer les vaisseaux sanguins.—Bandage pour la suppression des hémorrhagies.—En t. d'hist. nat., petit insecte coléoptère qui *tournoie* continuellement sur la surface des eaux tranquilles.

TOURNIS, subst. mas. (*tourni*), maladie des moutons : ces animaux marchent tête baissée, *tournent* sur eux-mêmes, et meurent dans une sorte de folie, qui est proprement ce qu'on nomme *le tournis*.

TOURNISSES, subst. fém. plur. (*tournice*), poteaux de remplissage.

TOURNOI, subst. mas. (*tournoa*) (ainsi nommé, suivant le P. *Ménestrier*, parce que les courses s'y font en *tournant* et *retournant*), sorte de fête publique et militaire, où l'on s'exerçait à plusieurs genres de combats, soit à cheval, soit à pied.

TOURNOIEMENT ou **TOURNOÎMENT** (l'*Académie* donne les deux), subst. mas. (*tournoèman*), action de ce qui *tournoie* : *le tournoiement de l'eau*. Il ne se dit qu'au propre.—*Tournoiement de tête*, vertige.

TOURNOIRE, subst. fém. (*tournoare*), t. de cartonn., moulin qui contient la pierre ou la pile où est renfermée la matière, l'arbre armé de couteaux qui la divisent, et le brancard qui sert à la faire mouvoir par le moyen d'un cheval.

TOURNOIR, subst. masc. (*tournoar*), bâton rond qui sert à faire tourner la grande roue du potier.

TOURNOIS, adj. des deux genres (*tournoa*), nom d'une monnaie ainsi appelée parce qu'elle se fabriquait à *Tours*. La *livre tournois* était de vingt sous ; la *livre parisis* (fabriquée à Paris) était de vingt-cinq sous.

TOURNOISE, subst. fém. (*tournoaze*), étoffe ou tissu circulaire plan, ou d'autre forme, dont les lisières ou les fonds sont inégaux.

TOURNON, subst. mas. (*tournon*) (rac. *tournons*, impér. de *tourner*) : *être dans la rue de Tournon*, dans l'embarras, ne pouvoir plus avancer ni reculer.

TOURNON, subst. propre mas. (*tournon*), ville de France, chef-lieu d'arrondissement du département de l'Ardèche. — Chef-lieu de canton, arrond. de Villeneuve-d'Agen, dép. de Lot-et-Garonne.

TOURNON-SAINT-MARTIN, subst. propre mas. (*tournonceinmartin*), chef-lieu de canton, arrond. du Blanc, dép. de l'Indre.

TOURNOYANT, E, adj. (*tournoè-ian*), qui *tournoie*. — Part. prés. de *tournoyer*.

TOURNOYER, v. neut. (*tournoè-ié*), *tourner* en faisant plusieurs tours. — Fig. et fam., biaiser, chercher des détours dans une affaire.

***TOURNURE**, subst. fém. (*tournure*), conformation, habitude du corps : *n'avoir point de tournure ; cette femme a une jolie tournure*. — Ordre dans lequel une chose est arrangée ; tour d'esprit qu'on donne aux choses : *voilà une belle tournure de phrase ; il a une tournure d'esprit toute particulière ; la tournure d'une pensée, d'une période*, etc. — Tour : *nous verrons la tournure que prendra cette affaire ; il a une tournure d'esprit agréable*.— Pour les affaires, *tour* est d'un usage plus noble et plus commun. — L'art et l'ouvrage des *tourneurs*.

TOURNUS, subst. propre mas. (*tournuce*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mâcon, dép. de Saône-et-Loire.

TOUROCCO, subst. mas. (*tourokô*), t. d'hist. nat., espèce de tourterelle du Sénégal.

TOURONS, subst. mas. plur. (*touron*), t. de confiseur, sorte de mets composé avec des amandes, des avelines, de l'écorce de citron, et des blancs d'œufs bien fouettés.—Il se dit aussi d'un faisceau de fils que l'on tord pour en faire des câbles ou des cordes.

TOUROULIER, subst. mas. (*touroulié*), t. de bot., grand arbre noueux.

TOUROUVRE, subst. propre mas. (*tourouvre*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mortagne, dép. de l'Orne.

TOURRA, subst. fém. (*tourera*), t. de relat., la griffe ou l'instrument qui marque l'empreinte de la signature du Grand-Turc.

TOURRETIE, subst. fém. (*toureci*), t. de bot., sorte de plante du Pérou.

***TOURS**, subst. propre mas. (*tour*), ville de France, sur la Loire, chef-lieu du dép. d'Indre-et-Loire.

***TOURTE**, subst. fém. (*tourte*) (en latin *tarta*. Martial.), pièce de four composée de diverses choses qu'on fait cuire dans une *tourtière*. — T. de verrerie, pierre d'argile composée qu'on introduit sous le fond des pots pour les relever, lorsque, les sièges étant usés, on juge les creusets trop bas pour la facilité du cueillage.

***TOURTEAU**, subst. mas. (*tourtô*), autrefois, sorte de gâteau.—En t. de blas., pièce d'armoirie ronde, pleine et de couleur. — Disque en bois de gaïac, de cormier ou de chêne vert, en forme de lenticulaire, lequel se place sur les cribles pour grener la poudre à tirer. — T. d'art., pièce d'artifice que l'on met dans un réchaud portatif, destiné à éclairer pendant la nuit le passage d'une rivière ou d'un défilé, ou à brûler les gabions et les fascines du fossé d'une place assiégée. — Plateau cylindrique dans lequel sont encastrés les fuseaux d'une lanterne. — T. d'agric., masse que l'on compose du résidu de certains grains, fruits ou matières dont on a exprimé de l'huile et dont on fait un engrais.

TOURTELÉ, E, adj. (*tourtelé*), t. de blas., se dit des pièces chargées de *tourteaux*.

TOURTELET, subst. mas. (*tourtelè*), t. de pâtiss., feuille de pâté.

TOURTELETTE, subst. fém. (*tourtelète*), vieille corde goudronnée, servant de torche. — T. d'hist. nat., tourterelle d'Afrique.

TOURTEREAU, subst. mas. (*tourterô*), le petit de la *tourterelle* : *élever des tourtereaux*.— Au fig., jeunes amants, jeunes époux qui s'aiment et qui se caressent.

TOURTERELLE, subst. fém. (*tourterèle*) (en latin *turtur*, gén. *turturis*), t. d'hist. nat., oiseau fort connu, de l'ordre des gallinacés. En parlant de cet oiseau comme bon à manger, on a dit aussi : *tourtre ; nous avons mangé des tourtres; on servit des tourtres*. — Sorte de coquille du genre strombe.—*Tourterelle de mer*, nom donné au petit guillemot, oiseau aquatique.

TOURTERRIÈRE, subst. fém. (*tourtèri-ère*) (des deux mots *tour*, à cause de sa forme cylindrique, et *terre*, parce qu'il roule sur la terre), t. de mécan., gros rouleau qui sert dans les ateliers à transporter des fardeaux considérables.

TOURTIA, subst. mas. (*tourcia*), espèce de pouding à pâte calcaire, plus ou moins argileux, contenant des cailloux roulés, et que l'on tire des houillères du nord de la France.

TOURTIÈRE, subst. fém. (*tourtière*), ustensile de cuisine servant à faire cuire des *tourtes*. Se dit fig. d'un appartement extrêmement chaud, où le soleil darde ses rayons.

TOURTILLON, subst. mas. (*tourti-ion*), petit tourteau.

TOURTOIRE, subst. fém. (*tourtoare*), t. de chass., grande houssine avec laquelle on fait des battues dans les buissons.

TOURTOURELLE, subst. fém. (*tourtourèle*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne à une espèce de raie.

TOURTOURO, subst. mas. (*tourtourô*), t. de jard., variété de prune.

TOURTRE, subst. fém. (*tourtre*). Hors d'usage. Voy. TOURTERELLE.

TOUSELLE, subst. fém. (*touzèle*), sorte de grain qui se cultive en plusieurs endroits.

TOUSS ou **TOUZ**, subst. mas. (*touce*, *touze*), poil qui se prend sur la poitrine des chèvres sauvages du Thibet, et dont on fabrique les plus beaux cachemires.

***TOUSSAINT**, subst. propre fém. (*toucein*), la fête de *tous les saints*.—*Toussaint* n'est que la corruption de la loc. : *tous les saints*.

***TOUSSER**, v. neut. (*toucé*), faire l'effort et le bruit que cause la *toux*.—Faire ce bruit exprès : *il tousse pour avertir un de ses amis*.

TOUSSERIE, subst. fém. (*touceri*), action de *tousser*.

TOUSSEUR, subst. mas., **TOUSSEUSE**, subst. fém. (*touceur*, *ceuze*), celui, celle qui *tousse* souvent.

TOUSSEUSE, subst. fém. Voy. TOUSSEUR.

***TOUT**, subst. mas. (*tou*; devant une voyelle *toute*) (du latin *totum*), une chose considérée en son entier : *le tout est plus grand que la partie*. — *Toute* chose, *toute* sorte de choses : *c'est un homme qui se met à tout*. — Fig. : *se faire à tout*, *s'habituer à tout*, s'habituer, se prêter aux usages, aux convenances, etc., suivant les temps, les lieux et les personnes. Fam.—*Tout*, au singulier, quoique collectif, ne prend point le pluriel après lui. Ainsi, c'est à tort que *Racine* a dit (*les Plaideurs*) :

Tout ce qu'il dit sont autant d'impostures.

—*Tout* le monde, *toutes* les personnes : *tout se plaint, tout gémit*. — Ce qu'on aime le plus, ce qu'on a de plus cher.—*Le tout*, le plus important, le principal : *le tout est de bien remplir ses devoirs*. — La totalité : *et le tout pour six sous*. — *Il a fait telles et telles démarches, le tout pour vous obliger*, et cela pour vous obliger. —*Ce n'est pas tout*, il ne suffit pas : *ce n'est pas tout de bien dire, il faut bien faire*.—On appelle, *le tout ensemble*, ce qui résulte de l'assemblage de plusieurs parties qui forment un tout : *il y a de beaux endroits dans cette pièce, mais le tout ensemble n'en vaut rien ; il y a des défauts dans ce tableau, mais le tout ensemble en est agréable*. — On dit : *mettre, risquer le tout pour le tout*, pour dire, hasarder toutes choses, ne rien épargner, ne rien ménager pour venir à bout d'une affaire.—En t. de jeu, on appelle *le tout*, la troisième partie qui se joue après qu'un des deux joueurs a perdu partie et revanche, et où l'on joue autant d'argent que l'on en a joué dans les parties précédentes : *jouer partie, revanche, et tout ; jouer le tout ; perdre, gagner le tout*.—On appelle *le tout du tout*, la partie qui se joue après que la personne a perdu partie, revanche et le *tout*, et dans laquelle on joue autant d'argent que l'on en a joué dans les trois parties précédentes : *perdre, gagner le tout du tout*.—*A-tout*, carte de la couleur dont est la triomphe : *jouer un à-tout ; j'ai deux à-touts*. — On dit adverbialement, *à-tout*, en parlant de la couleur qui l'emporte sur les autres : *jouer à-tout ; faire à-tout*.— On dit au jeu de brelan, *va-tout, faire va-tout, faire un va-tout*, pour dire, hasarder en un seul coup tout l'argent qu'on a devant soi. — *C'est mon tout*, c'est mon ami ; *il y a de la différence du tout au tout*, se dit des choses que l'on veut comparer ensemble, et qui sont très-différentes. —*Tout compté, tout rabattu, tout* bien examiné, *toutes* compensations faites : *tout compté, tout rabattu, il me doit encore cent francs*.—*C'est un bon homme, et puis c'est tout*, il n'y a rien en lui de remarquable que sa bonté. — *A tout prendre*, à considérer *tout* ce qui se compense dans une chose, dans une affaire.

TOUT, E, adj. (*tou, toute*, au plur. on écrit abusivement *tous*; on devrait écrire *touts*) (du latin *totus, a, um*), il se dit de l'universalité d'une chose considérée en son entier : *tout l'univers, tout le monde, toute la terre, tous les hommes*. — Chaque : *tous les jours, à toute heure*.—Encore que, quelque : *tout languissant qu'il est*. En ce sens, il régit toujours l'indicatif, à la différence de *quelque*, qui demande le subjonctif : *tout affligée qu'elle était*, et *quelque affligée qu'elle fût*. —*Tout*, adv., entièrement, tout-à-fait : *il est tout malade ; je suis tout à vous*. On dit dans le même sens et sans distinction de genre ou de nombre : *il est tout autre, ils sont tout autres, elles sont tout autres*. — Lorsqu'il réunit en un seul sujet tous les sujets qui le précèdent, il demande le verbe au singulier, quoique précédé de plusieurs sujets au pluriel : *sans loi, foi, vertu, sacrement, tout n'est rien*.—*Cette dame est tout cœur, tout esprit*, pleine de cœur et d'esprit. — *Elle est tout œil et tout oreille*, elle voit *tout*, elle entend *tout*. Buffon a dit, en parlant du chien : *il est tout zèle, toute ardeur et toute obéissance* ; c'est une faute ; il fallait : *tout ardeur et tout obéissance*.—*Tout*, s'emploie dans plusieurs façons de parler particulières et proverbiales. On dit : *tous les deux jours, tous les trois jours*, etc., pour dire, de deux jours en

deux jours, de trois jours en trois jours; et, *toutes les deux heures, toutes les vingt-quatre heures*, etc., pour dire de deux heures en deux heures, de vingt-quatre heures en vingt-quatre heures, etc. — On dit : *par toute terre, par tout pays*, pour dire, en quelque endroit que ce soit. — *Tout beau!* loc. adv., arrêtez. — *Tout bas*, loc. adv., doucement et sans être presque entendu. — *Tout-à-coup*, loc. adv., incontinent, sur-le-champ, aussitôt.—*Tout-à-fait*, adv., entièrement. *Tout à point*, loc. adv., *tout* à propos. —*Tout au plus*, loc. adv., au plus. — *Tout de bon*, loc. adv., sérieusement, sans raillerie, en vérité.—*Tout de même*, loc. adv., de la même sorte. — *Tout du long*, loc. adv., depuis le commencement jusqu'à la fin.—*Tout ensemble*, loc. adv., au même temps. — *A tout hasard*, en s'exposant à courir le risque de *tout* ce qui peut arriver. — *Courir à toutes jambes, à toute bride*, aller, courir trop vite. — *Du tout*, avec *point* et *rien*, nullement, absolument rien : *il ne parle point du tout; il n'a rien du tout.* — *En tout*, sans rien omettre, *tout* compris : *cela fait en tout cinq mille francs.* — *En tout et partout*, entièrement.—*Après tout*, dans le fond, *tout* bien considéré.—*Tout de suite*, loc. adv., à l'instant même. Voy. SUITE.—*Tout-à-coup*, loc. adv. Voy. COUP.—*Tout doux, tout-à-l'heure*, etc.—*Somme toute*, somme totale, toutes les sommes jointes ensemble; et fig., à *tout* prendre. — *Prendre de toutes mains*, prendre de tous côtés, acquérir par toutes sortes de voies, soit justes, soit injustes. — *C'est tout son portrait, le portrait de son père*, c'est *toute* son image, il ressemble tout-à-fait à son père. — On dit aussi dans le même sens : *c'est tout lui-même*, *tout* le même homme; *toute la même chose*, en parlant d'une chose, ou d'un homme pour ses qualités ou ses actions, qui se ressemblent parfaitement, etc. — TOUT, CHAQUE. (*Syn.*) Ces deux mots désignent également la totalité des individus de l'espèce exprimée par le nom appellatif avant lequel on les place. Mais *tout* suppose uniformité dans le détail, et exclut les exceptions et les différences; *chaque*, au contraire, suppose et indique nécessairement des différences dans le détail. *Tout* homme a des passions, c'est une suite nécessaire de sa nature; *chaque* homme a sa passion dominante, c'est une suite naturelle de la diversité de son tempérament.

TOUT-BEAU, loc. adv. (*toubô*), cri pour arrêter tout court un chien courant. Voy. TOUT, adj.

TOUTE-BONNE, subst. fém. (*toutebone*), t. de bot., l'orvale, sorte de plante labiée. — T. de jard., variété de poire. — Au plur., des *toutes-bonnes*.

TOUTEFOIS, adv. (*toutefoè*), néanmoins, cependant, pourtant. Voy. POURTANT.

TOUTENAGUE, subst. fém. (*toutenague*), t. d'hist. nat., sorte de substance métallique qui se trouve en Chine.

TOUT-ENSEMBLE, subst. mas. (*toutançanble*), t. d'arts et de métiers; la totalité de l'ouvrage.

TOUTE-ÉPICE, subst. fém. (*toutépice*), t. de bot., herbe-aux-épices; sorte de nielle. —Au plur., des *toutes-épices*.

TOUTE-ÉPINE, subst. fém. (*toutépine*), t. de bot., la nielle des champs.—Le myrte-piment ou poivre de la Jamaïque.

TOUTE-PRÉSENCE, subst. fém. (*touteprézance*), qualité ou attribut de Dieu, *présent partout.* — Sans plur.

TOUTE-PUISSANCE, subst. fém. (*toutepuiçance*), *puissance* infinie, pouvoir sans bornes. —Sans plur.

TOUTE-SAINE, subst. fém. (*toutecène*), t. de bot., plante vivace à fleurs rosacées.—Au plur., des *toutes-saines*.

TOUTE-SCIENCE, subst. fém. (*touteciance*), *science* infinie, qui embrasse toute chose.—Sans plur.

TOUTE-TABLE, subst. fém. (*toutetable*), sorte de jeu qu'on joue avec des dés, comme le trictrac, mais plus simple. — Au plur., des *toutes-tables*.

TOUT-PUISSANT, TOUTE-PUISSANTE, adj. (*toupuiçan, toutepuiçante*), qui a un pouvoir sans bornes. — Subst. mas. seulement, Dieu : *le Tout-Puissant*.

TOU-TOU, subst. mas. (*toutou*), t. enfantin, petit chien.

TOUT-OU-RIEN, subst. mas. (*toutourieìn*), t. d'horl., pièce de la quadrature d'une répétition. — Au plur., des *tout-ou-rien*.

TOUVET, subst. propre mas. (*touvè*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Grenoble, dép. de l'Isère.

TOUX, subst. fém. (*tou*; devant une voyelle, *touze*) (en latin *tussis*), maladie qui fait faire des efforts à la poitrine avec bruit, pour pousser dehors une humeur âcre et piquante.

TOUYOU, subst. mas. (*tou-iou*), t. d'hist. nat., espèce de grand oiseau de Cayenne, du genre des autruches.

TOUZE, subst. fém. (*touze*), maîtresse, amante. (*Boiste*.) Vieux et même tout-à-fait hors d'usage.

TOVARIE, subst. fém. (*tovari*), t. de bot., sorte de plante monogyne du Pérou.

TOVOMITE, subst. mas. (*tovomite*), t. de bot., arbre de la Guyane.

TOXÉRITE, subst. fém. (*tokcérite*), t. d'hist. nat., genre de coquilles fossiles.

TOXICATION, subst. fém. (*tokcikâcion*) (du grec τοξικον, poison), t. de médec., propriété qu'une substance a d'empoisonner.—Action, effet du poison.

TOXICODENDRON, subst. mas. (*tokcikôdandron*) (du grec τοξικον, poison, et δενδρον, arbre), t. de bot., arbre de vernis, espèce de sumac, arbre à la gale; son suc laiteux est un poison, guérit les dartres, et donne une teinture noire.

TOXICOGRAPHE, subst. mas. (*tokcikoguerafe*) (du grec τοξικον, poison, et γραφω, j'écris), médecin qui analyse et décrit les poisons.

TOXICOGRAPHIE, subst. fém. (*tokcikoguerafi*), traité sur les poisons, description des poisons.

TOXICOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*tokcikoguerafike*), qui a rapport à la *toxicographie*.

TOXICOLOGIE, subst. fém. (*tokcikoloji*), synonyme de *toxicographie*. Voy. ce mot.

TOXICOLOGIQUE, adj. des deux genres (*tokcikolojike*), qui a rapport à la *toxicologie*.

*__TOXIQUE__, subst. mas. (*tokcike*) (en grec τοξικον, fait de τοξον, arc, carquois; parce que les Grecs croyaient que les barbares empoisonnaient leurs flèches), nom générique de toute sorte de poison. Il n'est usité que parmi les savants.

TOXOPHORE, subst. propre mas. (*tokçofore*) (du grec τοξον, arc, et φερω, je porte), myth., surnom d'Apollon.—T. d'hist. nat., genre d'insectes.

TOXOTRÉMA, subst. fém. (*tokçôtréma*), t. d'hist. nat., genre de coquilles.

TOYÈRE, subst. fém. (*to-ière*), pointe d'une hache, ce qui entre dans le manche.

TOZZIE, subst. fém. (*todezi*), t. de bot., sorte de plante herbacée.

TRABAN, subst. mas. (*traban*), soldat de la garde impériale en Allemagne.

TRABE, subst. fém. (*trabe*) (du latin *trabes*, poutre), météore enflammé en forme de poutre et de cylindre. — En t. de blas., le bâton qui supporte l'enseigne et la bannière, etc.

*__TRABÉE__, subst. fém. (*trabé*) (en lat. *trabea*), robe que les généraux romains portaient dans leur triomphe.

*__TRAC__, subst. mas. (*trake*), allure du cheval, du mulet, etc. — La trace et la piste des bêtes.

TRACAL, subst. mas. (*trakal*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau d'Afrique.

TRACANÉ, E, part. pass. de *tracaner*.

TRACANER, v. act. (*trakané*), dévider le fil, la soie, ou le fil de métal avant de le couvrir.—*se* TRACANER, v. pron.

TRACANOIR, subst. mas. (*trakanoar*), machine à *tracaner*, et à mesurer les fils d'or et d'argent, pour leur donner le poids et la longueur.

TRAÇANT, E, adj. (*traçan, çante*); se dit en bot. d'une racine qui s'étend horizontalement et à peu de profondeur.

TRACAS, subst. mas. (*trakâ*), mouvement accompagné de trouble, d'embarras : *il y a bien du tracas dans cette maison.* Voy. TRACASSER. —On dit fig. et fam. : *le tracas du monde, des affaires*.—En terme de raffineur, on appelle *tracas*, des espaces vides et carrés qui règnent depuis le premier jusqu'au dernier étage d'une raffinerie, en perçant tous les greniers directement au-dessus l'un de l'autre. Les *tracas* forment du haut en bas une espèce de cloison de planches qui sont percées sur les deux côtés, de hauteur d'homme en hauteur d'homme, pour recevoir d'autres planches, d'où les ouvriers se donnent les pains de l'un à l'autre, jusqu'au grenier qu'on leur destine.

TRACASSÉ, E, part. pass. de *tracasser*.

TRACASSER, v. neut. (*trakacé*) (de *trac* ou *trace*, comme qui dirait *aller çà et là*. Nicot), aller, venir, se tourmenter, s'agiter pour peu de chose. —Faire le *tracassier*, être inquiet, brouillon, etc. Il est fam. dans les deux sens.— Act., inquiéter, tourmenter : *cet homme tracasse tout le monde.*—En t. de mar. : *l'agitation des vagues tracasse un bâtiment.* — *se* TRACASSER, v. pron.

TRACASSERIE, subst. fém. (*trakaceri*), chicane, mauvais incident : *il nous fait là de mauvaises tracasseries.*—Discours, rapport propre à brouiller les gens les uns avec les autres : *ils ont eu des tracasseries ensemble.*

TRACASSIER, subst. et adj. mas., au fém. **TRACASSIÈRE** (*trakacié, cière*), celui, celle qui *tracasse*, qui chicane sur des riens, qui fait de mauvaises difficultés, etc.—Un brouillon, un indiscret.

TRACASSIÈRE, adj. et subst. fém. Voy. TRACASSIER.

*__TRACE__, subst. fém. (*trace*) (du latin barbare *tracia*, fait de *tractus*, action de tirer, de traîner, trait. *Ménage*. Suivant *Wachter*, de l'allemand *tretten*, fouler, marcher sur), vestige d'un homme ou d'un animal. — Marque, impression que laisse une voiture, etc. — Fig., impression des objets dans le cerveau. — Ligne qu'on fait sur le terrein pour marquer le dessin d'un parterre.—Premiers traits qu'on fait sur du canevas pour marquer le contour des figures d'un ouvrage de tapisserie. — Fig. : *marcher sur les traces de...., suivre les traces de....*, suivre l'exemple, de...., imiter quelqu'un.

TRACÉ, E, part. pass. de *tracer*, et adj., ombré. Voy. ce mot.—Subst. mas., effet de l'action de *tracer* : *le tracé d'un ouvrage de fortification.*

TRACE-BOUCHE, subst. mas. (*tracebouche*), outil de facteur d'orgues.

TRACELET ou **TRAÇOIR**, subst. mas. (*tracelè, çoar*), outil pour *tracer* des lignes, des divisions.

TRACEMENT, subst. mas. (*traceman*), action par laquelle on *trace* ou l'on dessine.

TRACER, v. act. (*tracé*) (suivant *Caseneuve*, du latin barbare *trassare*, qu'on trouve employé avec la même acception dans la basse latinité, et qui a été formé de *tractare*, tirer, traîner. Suivant *Wachter*, de l'allemand *tretten*. Voy. TRACE), tirer les lignes d'un dessin, d'un plan, sur le papier, sur la toile, sur un terrein, etc. : *tracer un plan, un dessin, un parterre, un canevas, un cadran.* — *Tracer des caractères*, écrire. — *Tracer au simbleau*, tracer avec le simbleau.—*Tracer en cherche*, décrire une section conique par plusieurs points déterminés.—*Tracer en grand*, en maçonnerie, *tracer* sur un mur un arc, une épure, pour quelque construction d'architecture; *tracer par écarrissement*, tracer des pierres par des figures prises sur l'épure; *tracer sur le terrein*, faire de petits sillons, etc.; *tracer à la main*, dans la coupe des pierres, déterminer le contour d'une ligne courbe.—Chez les boutonniers, ébaucher et dégrossir les moules avec un outil moins fin que le paroir. — Chez les charpentiers, menuisiers, charrons, etc., se servir du *traçoir*, ou *traceret*. — T. de jardin., dessiner avec le *traçoir* sur le terrein quelques lignes, suivant le plan qu'on a devant soi. — T. de peint., marquer avec un crayon, une pointe de fer, etc., le dessin de quelque chose. Il ne se dit guère qu'en parlant de l'architecture qui est dans un tableau; et, à l'égard des autres objets, on dit dessiner.—*Tracer la natte*, chez les nattiers en paille, passer alternativement les unes sur les autres les trois branches de paille dont chaque cordon est composé. — *Tracer un chemin*, en prendre l'alignement pour le faire ensuite.—Fig., *tracer le chemin à quelqu'un*, lui donner l'exemple. —*Tracer l'image de quelque chose*, la représenter par le discours.—Neut., *tracer* se dit des arbres dont les racines s'étendent en rampant sur la terre, et ne s'enfoncent presque pas : *le noyer trace beaucoup.*—*se* TRACER, v. pr.

TRACERET, subst. mas. (*tracerè*), outil de fer pointu, qui sert à *tracer*, à marquer, et à piquer le bois.

TRACE-SAUTEREAUX, subst. mas. (*traceçôterô*), outil de facteur de pianos ou de clavecins, pour marquer les entailles où doivent entrer les languettes. —Au plur., des *trace-sautereaux*.

TRACEUR, subst. mas. (*traceur*), celui qui *trace* sur un plan, sur le sol.

TRACEUSE, subst. fém. (*traceuze*), ouvrière qui *trace* un canevas, une broderie, etc., par des points d'aiguille.

*TRACHÉALE, adj. et subst. fém. (*trachè-ale*), t. d'anat. : *veines, artères trachéales*, qui montent le long de la *trachée-artère*.

TRACHÉE ou **TRACHÉE-ARTÈRE**, subst. fém. (*trachè-artère*) (du grec τραχυς, rude, épais, et de αρτηρια, artère), t. d'anat., canal qui porte l'air aux poumons. On dit plus souvent dans cette acception *trachée-artère* que simplement *trachée*. Dans les deux cas qui suivent, on ne dit que *trachée*.—T. d'hist. nat. dans les végétaux et dans les insectes, petits vaisseaux aériens, blancs et argentins, roulés en tire-bourre dans plusieurs de leurs parties.—Dans les coquillages, une ou deux petites ouvertures qu'on voit à leur manteau.

TRACHÉITE, subst. fém. (*trachè-ite*), t. de médec., inflammation ou tuméfaction chaude de la *trachée*-artère.

TRACHÉLAGRE, subst. fém. (*trachèlaguere*) (du grec τραχηλος, cou, et αγρα, prise), t. de médec., douleur goutteuse du cou.

TRACHÈLE, subst. fém. (*trachèle*), t. de bot., genre de plantes monogynes. — Milieu du mât d'un navire.—Entailles qui se trouvent à chaque bout de certaines machines, et qui servent à les tenir en bon état.

TRACHÈLE, subst. mas. (*trachèle*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

TRACHÉLI-ATLOÏDO-BASILAIRE, subst. et adj. mas. (*trachèli-atelò-idòbazilère*), t. d'anat.; se dit du muscle droit latéral de la tête.

TRACHÉLIEN, adj. mas., au fém. **TRACHÉLIENNE** (*trachèliein, liène*), t. d'anat., qui appartient à la partie postérieure du cou.

TRACHÉLIENNE, adj. fém. Voy. TRACHÉLIEN.

TRACHÉLO-ANGULI-SCAPULAIRE, subst. et adj. mas. (*trachèlò-angulicekapulère*), t. d'anat.; se dit du muscle qui s'étend de l'omoplate aux vertèbres *trachéliennes*.

TRACHÉLO-ATLOÏDO-OCCIPITAL, subst. et adj. mas. (*trachèlò-atelò-idò-okcipitale*), t. d'anat. qui se dit du muscle qui s'étend de l'*atlas* à la ligne *occipitale* supérieure.

TRACHÉLO-BASILAIRE, subst. et adj. mas. (*trachèlòbazilère*), t. d'anat., se dit des muscles antérieurs de la tête.

TRACHÉLO-CERVICAL, E, subst. mas. et adj. des deux genres (*trachèlòcèrevikal*), t. d'anat.; se dit de l'artère *cervicale*; c'est celle qui est la plus profonde de la tête. — Au plur., *trachélo-cervicaux*.

TRACHÉLO-CERVICAUX, adj. mas. plur. Voy. TRACHÉLO CERVICAL.

TRACHÉLO-COSTAL, subst. et adj. mas. (*trachèlòkocetal*), t. d'anat. qui se dit des scalènes antérieur et postérieur.

TRACHÉLO-DIAPHRAGMATIQUE, subst. et adj. mas. (*trachèlòdi-afraguematike*), t. d'anat.; se dit du nerf de la quatrième paire cervicale.

TRACHÉLO-DORSAL, subst. et adj. mas. (*trachèlòdorçale*), t. d'anat.; se dit du nerf accessoire de la paire vague.

TRACHÉLO-MASTOÏDIEN, subst. et adj. mas. (*trachèlòmacetò-idiein*), t. d'anat.; se dit du muscle petit complexus.

TRACHÉLO-OCCIPITAL, subst. et adj. mas. (*trachèlò-okcipital*), t. d'anat.; se dit du muscle appelé *grand complexus*.

TRACHÉLOPHYME, subst. mas. (*trachèlofime*) (du grec τραχηλος, le cou, et φυμα, tumeur), t. de médec. et de chir., grosse tumeur; gonflement au cou; goître.

TRACHÉLO-SCAPULAIRE, subst. et adj. mas. (*trachèlòcekapulère*), t. d'anat.; se dit du muscle angulaire de l'omoplate.

TRACHÉLO-SOUS-CUTANÉ, E, adj. (*trachèlòsoukutané*), t. d'anat.; se dit d'une veine et des nerfs du plexus cervical.

TRACHÉLO-SOUS-OCCIPITAL, subst. et adj. mas. (*trachelòçouzokcipital*), t. d'anat.; se dit des muscles droits antérieurs de la tête. — Au plur., *trachélo-sous-occipitaux*.

*TRACHÉOCÈLE, subst. fém. (*trachè-ocèle*) (du grec τραχεια, la trachée, et κηλη, tumeur), t. de chir., tumeur à la *trachée-artère*.

TRACHÉORRHAGIE, subst. fém. (*trachè-òraji*) (du grec τραχεια, la trachée, ρεω, je coule), t. de médec., écoulement de sang par la *trachée*.

TRACHÉORRHAGIQUE, adj. des deux genres (*trachè-òrajike*), qui a rapport à la *trachéorrhagie*.

TRACHÉOTOMIE, subst. fém. (*trachè-otomi*) (du grec τραχεια, la trachée-artère, et τεμνω, je coupe), t. de chir., incision à la *trachée-artère*.

TRACHÉOTOMIQUE, adj. des deux genres (*trachè-otomike*), qui a rapport à la *trachéotomie*.

*TRACHINE, subst. mas. (*trachine*), t. d'hist. nat., poisson de mer de la division des jugulaires.

TRACHINOTE, subst. mas. (*trachinote*), t. d'hist. nat., genre de poissons thoraciques. — *Trachinote faucheur*, sorte de poisson de la division des thoraciques.

TRACHIURE ou **TRACHURE**, subst. mas. (*traki-ure, kure*), t. d'hist. nat., genre de poissons apodes.

TRACHOME, subst. mas. (*trakôme*) (du grec τραχυς, rude), t. de médec., aspérité, rudesse de la partie inférieure des paupières.

TRACHURE, subst. mas. Voy. TRACHIURE.

TRACHUSE, subst. mas. (*trakuze*), t. d'hist. nat., genre d'insectes apiaires.

TRACHYMÈNE, subst. mas. (*trakimène*), t. de bot., genre de plantes digynes.

TRACHYNOTIE, subst. fém. (*trakinoci*), t. de bot., genre de plantes graminées.

TRACHYS, subst. mas. (*trakice*), t. de bot., genre de plantes digynes de la famille des graminées.

TRACHYSCÈLE, subst. mas. (*trakicèle*), t. de bot., sorte de plante du genre des dactyles.

TRACHYTELLE, subst. fém. (*trakitèle*), t. de bot., espèce de plante de la famille des polygonées.

TRAÇOIR, subst. mas. (*traçoar*), poinçon d'acier dont se servent les orfèvres et les graveurs pour *tracer* et dessiner. — Outil dont le jardinier se sert pour *tracer*. — Ce mot, des plus utiles et des plus usités, manque dans l'*Académie*.

TRACTABILITÉ, subst. fém. (*traktabilité*), qualité de ce qui est facile à mettre en œuvre.

TRACTATION, subst. fém. (*traktâcion*) (du lat. *trahere*, ou plutôt de son fréquentatif *tractare*, tirer, traîner), manière de *traiter* une matière. — Action de la *traiter*.

TRACTEUR-MÉTALLIQUE et **TRACTEUR-PNEUMATIQUE**, subst. mas. (*trackteurmétalelike, peneumatike*), instruments, appareil de cuir dont se servent les chirurgiens dans l'opération d'un accouchement laborieux.

TRACTION, subst. fém. (*trakcion*), t. de mécan., action d'une puissance mouvante, par laquelle un corps mobile est *attiré* vers celui qui le *tire* par le moyen d'un fil, d'une corde, etc., à la différence de l'*attraction*, qui est une puissance qui *attire* sans agent visible intermédiaire.

*TRACTOIRE, et plus souvent TRACTRICE, subst. fém. (*traktoare, trice*) (en latin *tractoria*, sous-entendu *curva* ou *linea*, dérivé de *tractare*, tirer, traîner), t. de géom., ligne courbe que l'on conçoit formée par l'extrémité d'un fil qu'on tire par son autre extrémité le long d'une ligne droite. Elle a pour propriété d'avoir sa tangente égale à une ligne constante.

TRADIMENT, subst. mas. (*tradiman*), précepte. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

TRADITEUR, subst. mas. (*traditeur*) (en lat. *traditor*, de *tradere*, livrer), t. d'hist. ecclés. qui s'est dit de celui qui livrait les livres saints aux païens, à l'époque des persécutions.

TRADITION, subst. fém. (*tradicion*) (en lat. *traditio*, fait de *tradere*, donner, livrer); en style de pratique, action de livrer à... : *la tradition de la chose vendue*. — En parlant de religion et d'histoire, voie inspirée par laquelle les dogmes et les faits se transmettent de bouche en bouche, de siècle en siècle : *l'Écriture sainte et la tradition forment la base sacrée de la religion catholique*. — Choses transmises oralement : *ce que je vous avance n'est pas un point de dogme absolu, ce n'est qu'une tradition*. — *Tradition en l'air*, qui n'est fondée sur rien. — *Traditions judaïques*, interprétations des docteurs juifs sur la loi de Moïse, recueillies par les rabbins.—On appelle *traditions mythologiques* les fables transmises à la postérité, et qui lui sont parvenues après s'être chargées, d'âge en âge, de nouvelles fictions par lesquelles les poètes ont cherché, comme à l'envi, à en augmenter le merveilleux; *tradition historique*, celle qui remonte d'âge en âge jusqu'au temps dont elle dépose, et dont on peut suivre la trace sans interruption. — Les faits mêmes de l'histoire : *beaucoup de traits historiques ne sont que des traditions fausses et mensongères*. — *Tradition* se dit en général de tout ce qui se transmet de génération en génération par l'exemple ou la parole : *ceci est de tradition*, on agissait ainsi. — *Tel auteur connaît toutes les traditions du théâtre*, est instruit de la manière dont on jouait, dont on parlait dans telle scène, etc.

TRADITIONNAIRE, subst. mas. (*tradicionère*), juif qui explique l'Ecriture par les *traditions* du Talmud.

TRADITIONNEL, adj. mas., au fém. **TRADITIONNELLE** (*tradicionèle*), qui est de *tradition* : *lois traditionnelles; droits traditionnels*.

TRADITIONNELLE, adj. fém. Voy. TRADITIONNEL.

TRADITIONNELLEMENT, adv. (*tradicionèleman*), selon, d'après la *tradition*.

TRADITIONNISTE, subst. mas. (*tradicionicete*), nom de docteurs juifs attachés à la plus ancienne *tradition*.

TRADITIVE, subst. fém. (*traditive*), chose apprise par cœur, par mémoire, par *tradition*. (*Boiste*.) Ce subst. est tout-à-fait inusité. Nous accepterions plus volontiers l'adjectif.

TRADITIF, adj. mas., au fém. **TRADITIVE** (*traditife, tive*), qui *transmet*. (*Boiste*.) Cet adjectif n'est guère plus usité, quoique plus utile, que le subst. fém.

TRADUCTEUR, subst. mas., **TRADUCTRICE**, subst. fém. (*tradukteur, trice*) (en lat. *traductor*), celui qui *traduit* quelque ouvrage en une langue différente de celle dans laquelle cet ouvrage est écrit. L'*Académie* ne donne pas le fém. *traductrice*.

TRADUCTION, subst. fém. (*tradukcion*) (en lat. *traductio*), action de *traduire*. — Version d'un ouvrage dans une langue différente de celle où il a été écrit. — TRADUCTION, VERSION. (*Syn.*) La *version* est plus littérale, plus attachée aux procédés propres de la langue originale, et plus asservie, dans ses moyens, aux vues de la construction analytique. La *traduction* est plus occupée du fond des pensées, plus attentive à les présenter sous la forme qui peut leur convenir dans la langue nouvelle, et plus assujétie, dans ses expressions, aux tours et aux idiomes de cette langue. — La *version* ne doit être que fidèle et claire; la *traduction* doit avoir de plus de la facilité, de la convenance, de la correction, et le ton propre à la chose, conformément au génie du nouvel idiome.—L'art de la *traduction* suppose nécessairement celui de la *version*; et c'est pour cela que les premiers essais de *traductions* que l'on fait faire aux enfants dans les colléges, du grec ou du latin en français, sont très-bien nommés des *versions*.

TRADUCTRICE, subst. fém. Voy. TRADUCTEUR.

TRADUIRE, v. act. (*traduire*) (du lat. *traducere*, formé de la préposition *trans*, au-delà, et du v. *ducere*, conduire). Il se conjugue comme *réduire*. Faire passer un ouvrage d'une langue en une autre : *traduire l'Énéide de Virgile en vers français*. — *Traduire un auteur*, ses ouvrages. — Expliquer, éclaircir : *traduisez-moi mieux votre pensée*. — Citer en justice : *il est traduit devant la cour d'assises; traduire quelqu'un en justice*. — Tirer une personne d'un tribunal pour la mener devant un autre; transférer une personne d'un lieu en un autre. Peu en usage dans ces deux acceptions; on dirait mieux : *il a été transféré* que *traduit de la Conciergerie, à la Force*. — Au fig. : *traduire quelqu'un en ridicule*, le tourner en ridicule. — SE TRADUIRE, v. pron.

TRADUISIBLE, adj. des deux genres (*traduizible*), qui peut être *traduit* : *ce livre anglais n'est pas traduisible*.

TRADUIT, E, part. pass. de *traduire*, et adj.

TRAFIC, subst. mas. (*trafik*) (suivant *Le Duchat*, c'est une corruption du lat. *transnavica*, dit pour *transnavigatio*; parce que, ajoute-t-il, le trafic, dans l'origine, s'est dit proprement des trajets qu'on fait pour commercer au-delà des mers), commerce, négoce. Voy. NÉGOCE. — Fig., convention, pratique indue qu'on fait sur certaines choses : *faire un trafic honteux de la vérité, de son honneur*, etc.

TRAFIQUANT, E, subst. (*trafikan, kante*), celui, celle qui *trafique*; négociant. L'*Académie* refuse un fém. à ce mot; il y a cependant bien des femmes qui s'adonnent au *trafic*.

TRAFIQUÉ, E, part. pass. de *trafiquer*.

TRAFIQUEMENT, subst. mas. (*trafikeman*), action de *trafiquer*.

TRAFIQUER, v. neut. et act. (*trafikié*), faire du commerce; faire *trafic* : *trafiquer en gros, en*

détail. — Act. : *trafiquer un effet de commerce ;* on dirait mieux aujourd'hui : *négocier*, en ce sens. — Faire abus de... pour se procurer de l'argent : *trafiquer de son honneur ; trafiquer des charmes d'une femme.* — SE TRAFIQUER, v. pron.

TRAFIQUEUR, subst. mas., **TRAFIQUEUSE**, subst. fém. (*trafikieur, kieuze*), qui *trafique*. Ces deux mots manquent dans l'*Académie*.

TRAFIQUEUSE, subst. fém. Voy. TRAFIQUEUR.

TRAFUSOIR, subst. mas. (*trafuzoar*), machine pour séparer les écheveaux de fil ou de soie et les dévider.

TRAGACANTHE, subst. fém. (*traguakante*) (du grec τραγος, bouc, et ακανθα, épine), t. de bot., plante d'où découle la gomme dite *adragant*. Voy. ADRAGANT.

TRAGANON, subst. mas. (*traguanon*), t. de bot., genre de plantes d'Égypte.

TRAGÉDIE, subst. fém. (*trajédi*) (en grec τραγωδια, formé de τραγος, bouc, et ωδη, chant, dérivé de αειδω, je chante; parce que chez les anciens Grecs, dit-on, le prix de ce poème était un bouc), pièce de théâtre en vers représentant une action héroïque, conduite par des personnages du plus haut rang, et qui doit exciter la terreur ou la pitié, ou toutes les deux ensemble, et qui enfin doit se terminer par une horrible catastrophe : *la tragédie a beaucoup perdu en France depuis que nous manquons d'acteurs.* — Par extension, l'art de composer, de jouer des *tragédies ;* le genre *tragique.* — On distingue quelquefois les *tragédies* par le nom des auteurs : *les tragédies de Sophocle, les tragédies de Corneille ;* et d'autres fois par le nom du sujet de chaque pièce. — Fig., évènement funeste : *tout ceci finira par quelque horrible tragédie.*

TRAGÉDIEN, subst. mas., au fém. **TRAGÉDIENNE** (*trajédiein, diène*), acteur, actrice qui joue dans la *tragédie : Talma a été, à juste titre, regardé comme le plus grand des tragédiens ; mademoiselle Rachel est notre première tragédienne.*

TRAGÉDIENNE, subst. fém. Voy. TRAGÉDIEN.

TRAGÉDISTE, subst. mas. (*trajédicete*), auteur de *tragédie*. (Boiste.) Tout-à-fait inusité ; et cependant ce mot manque dans la langue.

TRAGÉMÉLODIE, subst. fém. (*trajémélodi*), sorte de *tragédie* mêlée de *mélodie*. Inusité.

TRAGÉPHORE, subst. propre mas. (*trajéfore*) (du grec τραγος, bouc, et φερω, je porte), myth., surnom de Bacchus, qui portait une peau de bouc.

TRAGÉLAPHE, subst. mas. (*trajélafe*) (du grec τραγος, bouc, et ελαφος, cerf), espèce de cerf auquel les anciens avaient cru trouver quelque ressemblance avec le bouc.

TRAGI-COMÉDIE, subst. fém. (*trajikomédi*), *tragédie* mêlée d'incidents *comiques*, et dont la fin n'est pas ce qu'on peut appeler *tragique ;* c'est-à-dire accompagnée de déplorables catastrophes. — On appelle de même celle qui, sans être mêlée de comique, ne finit par aucun évènement funeste : *le fameux Cid a été donné sous le nom bizarre de tragi-comédie.* — On donne encore ce nom aux pièces de *comédie larmoyante*, dont le fond, pris dans la vie commune et bourgeoise, n'excite pas moins la terreur ou la pitié, quoique le dénouement soit ordinairement heureux. — Au plur., des *tragi-comédies.*

TRAGI-COMIQUE, adj. des deux genres (*trajikomike*), qui appartient à la *tragédie*, qui tient du *tragique* et du *comique*. — Au plur., *tragi-comiques.*

TRAGIE, subst. fém. (*traji*), t. de bot., genre de plantes triandres.

*TRAGIEN, subst. et adj. mas., au fém. **TRAGIENNE** (*trajiein, jiène*), t. d'anat., nom d'un muscle de l'oreille externe qui appartient au *tragus.*

TRAGIENNE, subst. et adj. fém. Voy. TRAGIEN.

TRAGION, subst. mas. (*trajion*), t. de bot., genre de plantes à fruit.

TRAGIQUE, subst. mas. (*trajike*), le genre *tragique : cet acteur est bon dans le tragique.* — Plusieurs écrivains l'ont dit des auteurs de *tragédies : cet auteur est un bon tragique ; les tragiques grecs.* — Ce qui forme l'essence des *tragédies : le tragique embrasse la terreur et la pitié*, etc. — On appelle, *tragique bourgeois*, un genre de poésie dramatique dont l'action n'est pas héroïque, soit par elle-même, soit par le caractère de ceux qui la font. — Fig. et fam. : *il ne faut pas prendre les choses au tragique*, il ne faut pas les regarder du côté le plus triste ou le plus chagrinant. — Ce qui paraît devoir être malheureux ou funeste : *cette contestation tend au tragique.*

TRAGIQUE, adj. des deux genres (*trajike*), qui sent la *tragédie ;* qui concerne la *tragédie.* — Fig., funeste, malheureux : *évènement tragique.*

TRAGIQUEMENT, adv. (*trajikeman*), d'une manière *tragique.*

TRAGUS, subst. mas. (*traguce*) (en lat. *tragus*, en grec τραγος, espèce de froment, au grain duquel ressemble ce bouton), en anat., petit bouton au-dessous de l'extrémité antérieure du pli de l'oreille, qui, avec l'âge, se couvre de poil.

TRAHI, E, part. pass. de *trahir.*

TRAHINE, subst. fém. (*tra-ine*), t. de pêche, nom qu'on donne en certains endroits à la boulièche.

TRAHIR, v. act. (*tra-ir*) (du latin *tradere*, qui signifie proprement donner, livrer entre les mains, formé de la prép. *trans*, au-delà, par-delà, et du verbe *dare*, donner), faire une perfidie à..., user de *trahison* envers... — Plus particulièrement, manquer plus ou moins de fidélité envers sa patrie, son prince, son ami, celui qui avait mis sa confiance en nous : *trahir l'amitié, la tendresse, son ami.* — Manquer à... :

> Ils ne trahissent point l'honneur de tant d'années.
> RACINE.

— Fig., ne pas répondre à l'attente, ne pas seconder : *son épée, en se brisant dans sa main, a trahi son courage.* — Fig., découvrir, faire connaître, déceler, révéler : *cette jeune beauté garde en vain un secret que trahit sa fierté.* — Fig. : *trahir ses sentiments, son devoir*, parler, agir contre ses sentiments, son devoir. — *Trahir le secret de quelqu'un*, le révéler à mauvaise intention. — *Trahir*, signifie figurément, ne pas seconder, faire manquer : *la fortune trahit les efforts des nouveaux aventuriers.* (Rayn.) *Les évènements trahirent ses espérances.* (Idem.) — Il signifie encore fig., découvrir, faire connaître : *il s'en défend comme d'un meurtre, mais ses actions le trahissent ; il voulait être inconnu, mais sa voix l'a trahi ; sa surprise, sa rougeur l'a trahi.* — SE TRAHIR, v. pron., se déceler, se découvrir soi-même, par imprudence ou par indiscrétion. — *Se trahir soi-même*, agir contre ses propres intérêts.

TRAHISON, subst. fém. (*tra-izon*), action de *trahir.* — Fourberie et tromperie qu'on fait à ceux qui se fient en nous. — On appelle *haute trahison*, tout attentat, toute entreprise contre la sûreté de l'état, ou contre la personne du souverain : *on l'a accusé du crime de haute trahison.* — *En trahison*, loc. adv., en traître.

DU VERBE IRRÉGULIER TRAIRE :

Traie, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.
Traie, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.
Traient, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Traient, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.
Traies, 2e pers. sing. prés. subj.

TRAILLE, subst. fém. (*trâ-ie*) (du latin *trahere*, tirer), bac qui sert à passer une grande rivière. On l'appelle aussi *pont volant.* (Acad.) — Suivant quelques-uns, la *traille* est proprement la corde tendue d'un rivage à l'autre, sur laquelle roule une poulie qui tient au bateau par une autre corde ; le *bac* est le bateau lui-même.

TRAILLÉ, E, part. pass. de *trailler.*

TRAILLER, v. act. (*trâ-ié*) (du latin *trahere*, tirer), t. de pêche : *trailler* ou *trailer une ligne*, lui donner de temps en temps une secousse en la *tirant* vivement d'une brasse. — SE TRAILLER, v. pron.

TRAILLET, subst. mas. (*trâ-iè*), sorte de châssis sur lequel on roule la corde du libouret.

TRAILLON, subst. mas. (*trâ-ion*), espèce de petite *traille* dont on se sert pour passer l'eau.

*TRAIN, subst. mas. (*trein*), allure, façon d'aller : *le train de ce cheval est doux ; cet homme va bon train.* — La partie de devant ou de derrière des chevaux, bœufs et autres bêtes de service : *voilà un animal qui a un beau train, un train bien régulier.* — *Il n'a point de train*, il n'a pas une allure réglée. — Par analogie, façon d'aller d'une personne, la vitesse avec laquelle elle avance, soit à pied, soit à cheval, soit en voiture : *nous allions bon train ; le cocher nous menait bon train.* — Suite de chevaux, de valets, etc. : *marcher à grand train ; augmenter, réformer son train.* — Suite de bateaux à la queue les uns des autres. — Bois flotté conduit sur la rivière et arrangé d'une certaine façon. — *Train*, en t. de charron, se dit de toutes les pièces qui composent la partie mobile d'un carrosse ou d'un charriot, et qui supportent ces sortes de voitures. — Dans une machine, la partie qui la fait mouvoir. — Les imprimeurs, en parlant de la presse, distinguent le *train de devant* et le *train de derrière. Le train de devant de la presse* comprend tout ce qui roule sur les bandes, comme la table, le coffre, le marbre, le grand et le petit tympan ; *le train de derrière* reçoit celui de devant avec toutes ses pièces, quand ce dernier fait son passage sous la platine. — On appelle *mise en train*, l'action de tout disposer pour le tirage d'une forme. — En t. d'artil., il se dit des canons, des mortiers, et de toutes les munitions concernant le détail de l'artillerie, qui marchent à la suite des armées ; enfin, de tout l'attirail nécessaire pour le passage de l'artillerie. — *Train d'artillerie* est synonyme de *convoi d'artillerie.* — Corps destiné à conduire l'artillerie dans les sièges et les batailles : *soldat du train.* — Fig., humeur : *je ne suis pas en train de rire.* — Cours et état des choses : *nos affaires prennent un bon train.* — *Mettre une affaire en train*, la commencer, la faire commencer. — *Une affaire va bon train*, s'achemine rapidement à sa fin. — *La raison va bon train*, fait de grands progrès. — Fam., gens de mauvaise vie : *le commissaire a chassé le train de son quartier.* Vieux dans cette acception. — Fig. et fam. : *mener un homme bon* ou *grand train*, ne pas le ménager dans la suite d'une affaire, d'une dispute. — Fam. : *faire du train*, du tapage. — On appelle pop. *boute-en-train*, un homme qui excite les autres à la joie, qui met une compagnie en *train.* — *Être* ou *mettre en train*, en action, en mouvement. — En faucon. : *faire le train à un oiseau*, lui donner un oiseau tout dressé pour l'accoutumer à la chasse. — *Tout d'un train*, loc. adv., tout de suite, au même instant. — TRAIN, ÉQUIPAGE. (*Syn.*) Le *train* regarde la suite ; l'*équipage*, le service. On dit *un grand train* et *un bel équipage.* Il n'appartient qu'aux princes d'avoir des *trains* nombreux et de superbes *équipages.*

*TRAÎNAGE, subst. mas. (*trênaje*), action de *traîner ;* manière de voyager sur des *traîneaux.*

TRAÎNANT, E, adj. (*trênan, nante*), qui *traîne* à terre : *robe, queue traînante.* — On a appelé autrefois *drapeaux traînants*, ceux que l'on portait renversés en signe de deuil dans les pompes funèbres ; et *piques* ou *armes traînantes*, celles qu'on portait renversées, c'est-à-dire le fer ou le bout du canon retourné par en bas. — Fig., en parlant du style, languissant, et qui renferme peu de choses en beaucoup de paroles. — *Voix traînante*, voix faible et lente. — T. de médec., faible, débile, valétudinaire.

TRAÎNARD, subst. et adj. mas. (*trênar*), t. militaire, traîneur. — Homme lent à marcher, à agir. — Pourquoi ne dirait-on pas *traînarde*, au fém.?

*TRAÎNASSE, subst. fém. (*trênace*), t. de bot., plante qui s'étend beaucoup et que l'on nomme aussi *renouée.* — Long filet qu'on *traîne* la nuit dans les champs pour prendre des perdrix.

*TRAÎNE, subst. fém. (*trêne*) : *bateau à la traîne, traîné* par un autre. — *Perdreaux en traîne*, qui ne peuvent pas encore voler.

TRAÎNÉ, E, part. pass. de *traîner.* L'*Acad.*, à l'occasion de ce mot, cite un vieux proverbe qui n'est guère en usage aujourd'hui ; *autant vaut traîné que porté ;* ce qui veut dire qu'il est indifférent de faire telle chose d'une façon ou d'une autre.

*TRAÎNEAU, subst. mas. (*trênô*) (du latin *traha*, fait de *trahere*, tirer, traîner), sorte d'assemblage de bois propre à porter des fardeaux. — Sorte de voiture sans roues pour aller sur la neige ou sur la glace. — Grand filet pour prendre des perdrix ou du poisson.

TRAÎNE-BUISSON, subst. mas. (*trênebuiçon*), t. d'hist. nat., nom donné à la fauvette d'hiver. — Au plur., des *traîne-buisson.*

TRAÎNE-CHARRUE, subst. mas. (*trênecharu*), t. d'hist. nat., le motteux, qu'on voit ordinairement à la suite de la *charrue.* — Au plur., des *traîne-charrue.*

TRAÎNÉE, subst. fém. (*trêné*), petite quantité de certaines choses épanchées en long, comme blé, farine, cendre, plâtre, etc. — Longue

suite de poudre à canon, dont on se sert pour porter le feu à l'amorce : *on fit une longue traînée de poudre pour faire jouer les boîtes.* — La trace qu'on fait avec de la viande ou de la charogne pour attirer des loups au piége. — *Traînée*, femme de mauvaise vie, prostituée. — T. d'anc. mus., suite de notes sur la même syllabe.

TRAÎNELLE, subst. fém. (*trènèle*), sac de toile qu'on *traîne* sur le sable, comme une petite charrue, pour prendre des lançons ou de jeunes brochets.

TRAÎNE-MALHEUR, subst. mas. (*trènemaleur*), qui apporte le *malheur* avec soi.—Au plur., des *traîne-malheur.*

TRAÎNEMENT, subst. mas. (*trèneman*), trace que laisse le boulet sur la paroi inférieure de l'âme du canon.

TRAÎNE-POTENCE, subst. mas. (*trènepotance*), mauvais sujet, qui fera une mauvaise fin. — Gibier de potence. — Homme qui porte malheur à ceux qui s'approchent de lui. — Au plur., des *traîne-potence.*

*TRAÎNER, v. act. (*trèné*) (du latin *trahere*, tirer), en général et au propre, tirer après soi : *des chevaux traînent un carrosse, une charrette, un bateau.—Traîner sa chaîne,* mener sa chaîne après soi; et au fig., mener une vie dure; éprouver des malheurs, et les supporter sans rien dire. — Mener avec soi, se faire suivre par... : *cet homme traîne son ami partout.* — Fig., attirer, être la source, la cause de... : *cette action a traîné après elle une longue suite de malheurs.* —Allonger, différer la conclusion d'une affaire, amuser par de vaines promesses, etc. : *cet homme vous traînera long-temps avant de vous payer*, etc. — *Traîner la jambe*, ne pas marcher ferme. — *Cet oiseau traîne l'aile*, l'aile lui pend. — Fig. : *traîner une vie, une vieillesse languissante*, être accablé de chagrins, de vieillesse et d'infirmités.—Fig. : *cet homme traîne son lien*, tôt ou tard il périra. —*Traîner ses paroles*, parler avec une extrême lenteur.—Neut., pendre jusqu'à terre : *manteau, robe qui traîne.*—Demeurer exposé, au lieu d'être à sa place : *il laisse traîner ses clefs.*—Etre en langueur sans pouvoir se rétablir : *cet homme ne fait plus que traîner.* — N'avancer point : *il y a long-temps que cette affaire traîne.—Discours qui traîne*, froid et languissant. — *Des soldats traînent*, suivent de loin la troupe avec laquelle ils sont en marche. — *Un vaisseau traîne*, va moins vite que la flotte.—En t. d'archit., *traîner en plâtre une corniche* ou *un cadre*, c'est faire une corniche ou un cadre avec le calibre que l'on *traîne* sur deux règles arrêtées, en garnissant de plâtre clair ce cadre ou cette corniche, et les repassant à plusieurs fois, jusqu'à ce que les moulures aient leurs contours parfaits. —En t. de jeu de billard, *traîner*, c'est conduire quelque temps sa bille sur le tapis, sans qu'elle quitte le bout de la queue. — SE TRAÎNER, v. pron., se glisser en rampant. — Marcher avec grande peine : *cet homme a de la peine à se traîner.*— Aller péniblement d'un endroit à un autre, d'une chose à une autre : *nous nous traînions de rochers en rochers; il se traîne de conséquence en conséquence.*—TRAÎNER, ENTRAÎNER. (*Syn.*) *Traîner*, c'est tirer après soi; *entraîner*, c'est *traîner* avec soi. On *traîne* à la suite; on *entraîne* dans son cours. Des chevaux *traînent* un char, et quelquefois le char *entraîne* les chevaux. La guerre *traîne* après elle des maux sans fin, et *entraîne* avec elle des maux sans nombre. Il faut bien *traîner* sa chaîne quand on ne peut pas la porter; il faut bien *entraîner* un insensé quand il ne veut pas qu'on le mène. L'action de *traîner* exige une force qui puisse triompher d'une résistance; celle d'*entraîner* demande une plus grande force pour triompher de toute résistance. Les ruisseaux *traînent* du sable; les torrents *entraînent* tout ce qui se trouve sur leur passage.

TRAÎNE-RAPIÈRE, subst. mas. (*trènerâpière*), bretteur. — Au plur., des *traîne-rapière.*

*TRAÎNERIE, subst. fém. (*trèneri*), lenteur désagréable de la musique.

*TRAÎNEUR, subst. mas. et adj., au fém. TRAÎNEUSE (*trèneur, neuze*), celui, celle qui *traîne.* — Chasseur au *traîneau.* — Soldat qui ne suit pas le gros de la troupe, qui demeure derrière, soit par infirmité ou fatigue, soit pour piller. Dans ce sens, on dit également traînard. Voy. ce mot. — En t. de chasse, chien qui ne suit pas le gros de la meute.— Au billard, joueur qui *traîne* la bille avec la queue. — Conducteur d'un *traîneau* sur les canaux gelés. — Adj. mas. seulement, t. de mar. : *vaisseau traîneur*; qui reste en arrière.

*TRAÎNOIR, subst. mas. (*trènoar*), long bâton adapté à la charrue pour la diriger.

DU VERBE IRRÉGULIER TRAIRE :

Traira, 3e pers. sing. fut. indic.
Trairai, 1re pers. sing. fut. indic.
Trairaient, 3e pers. plur. prés. cond.
Trairais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Trairais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Trairait, 3e pers. sing. prés. cond.
Trairas, 2e pers. sing. fut. indic.

TRAIRE, v. act. (*trère*) (du lat. *trahere*, tirer), *trait; trayant; je trais*, etc.; *nous trayons, vous trayez, ils traient.* Point de passé défini ni d'imparfait du subjonctif; le reste régulier ou formé de ces temps. Prendre le *trayon* de la vache et en faire sortir du lait; ce qui se dit aussi des chèvres et des ânesses.—Au fig., attirer, tirer adroitement à soi : *c'est un homme qui sait bien traire son monde.*

DU VERBE IRRÉGULIER TRAIRE :

Trairez, 2e pers. plur. fut. indic.
Trairiez, 2e pers. plur. prés. cond.
Trairions, 1re pers. plur. prés. cond.
Trairons, 1re pers. plur. fut. indic.
Trairont, 3e pers. plur. fut. indic.
Trais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.
Trais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.
Trais, 2e pers. sing. impér.
Trait, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prés. indic.

*TRAIT, subst. mas. (*trè*) (du lat. *tractus*, fait de *trahere*, tirer), dard, javelot, et plus particulièrement, flèche qui se tire avec l'arc.— On dit fig. : *les traits de l'amour.* En ce sens, on dit, d'un homme qui est devenu amoureux, que *l'amour l'a percé de ses traits*; et des yeux d'une belle personne, que *ses yeux lancent mille traits.* —Fig., ce qui blesse en piquant : *un trait satirique, un trait de médisance, de raillerie; des traits de satire, des traits malins*, etc. — Longe de corde ou de cuir avec laquelle les chevaux tirent.— Longe à laquelle est attaché le limier qu'on mène au bois.—Ce qui emporte l'équilibre de la balance et la fait trébucher : *pour les marchandises d'un grand volume et d'un grand poids, le trait doit être plus fort.* — Les linéaments du visage. — Bon ou mauvais office : *beau* ou *vilain trait.*—Acte, procédé : *trait d'habile homme, de fripon.*—Fait, évènement : *un beau trait d'histoire.* On appelle aussi *trait d'histoire*, un morceau détaché d'une grande histoire. — Beaux endroits d'un ouvrage d'esprit : *il y a de beaux traits dans ce discours.* — On dit qu'*un auteur a du trait*, qu'*il y a du trait dans un ouvrage*, lorsqu'il y a dans les pensées, dans les tours, dans le style quelque chose de vif et d'ingénieux, une certaine originalité piquante, etc.— Rapport : *cette affaire n'a point de trait à l'autre.* —En t. d'église, verset qui se chante à la messe entre le graduel et l'évangile. — Espace que les propriétaires de fonds situés au bord des rivières sont tenus de laisser libre pour le passage des chevaux qui tirent les bateaux.— En t. de pêche, espace qu'on parcourt avec un filet qu'on *traîne.* — *Trait de bateaux*, plusieurs bateaux qu'on attache les uns aux autres pour remonter une rivière.—*Trait de scie*, passage que fait la scie en coupant un morceau de bois : *scier une voie de bois à deux traits*, en scier chaque bûche en trois morceaux. Les scieurs de long appellent *rencontre*, l'endroit où, à deux ou trois pouces près, les deux *traits* de scie se rencontrent, et où la pièce se sépare. — *Cheval de trait*, qui sert au tirage.—*Gens de trait*, ceux qui autrefois tiraient de l'arc, de l'arbalète, qui lançaient le javelot.—*Il partit comme un trait*, fort vite. — Ce qu'on avale d'une liqueur en une gorgée. *Avaler tout d'un trait*, tout d'une haleine. — *Boire à longs traits*, lentement, en savourant ce qu'on boit. — En t. d'archit., on appelle *trait*, une ligne qui marque un repère ou un coup de niveau. On donne aussi ce nom, dans la coupe des pierres, à toute ligne qui forme quelque figure.—*Trait biais*, ligne inclinée sur une autre, ou en diagonale dans une figure; *trait corrompu*, qui est fait à la main, c'est-à-dire sans compas et sans règles, et qui ne forme aucune courbe déterminée ou régulière; *trait carré*, ligne qui, en coupant une autre ligne à angle droit, rend les angles d'équerre. — *Trait*, se dit aussi du dessin et de la coupe des pierres qui sont taillées hors de leurs angles, pour faire des ouvrages biaisés. — Il se dit aussi de la figure d'un bâtiment projeté, tracé sur le papier, dans laquelle, avec l'échelle et le compas, on décrit les différentes pièces d'un appartement, avec les proportions que toutes les parties doivent avoir. — Les jardiniers appellent *trait de buis*, un filet de buis nain, qui forme communément la bordure d'un parterre, et qui renferme les plates-bandes et les carreaux.—En t. de lainage, le *trait* est cette quantité de laine attachée à chaque peigne, laquelle se trouve ordinairement démêlée et couchée de long, après un nombre de voies ou d'allées et venues d'un peigne sur l'autre.—Ligne que décrit la plume, le crayon, ou le pinceau : *écrire d'un trait*, écrire sans interruption. On dit cependant, en peinture, *coup de pinceau*, et non *trait de pinceau*, à moins qu'on ne dise : *j'en ai fait le trait au pinceau* alors c'est dessiner avec le pinceau; ou qu'en parlant d'un objet peint, on ne dise : *la chose est exprimée d'un seul trait.* — On dit : *le trait d'une perspective; ma figure n'est pas avancée, elle n'est qu'au trait; la vie est dans ce dessin, quoiqu'il ne soit qu'au trait.—Copier trait pour trait*, exactement, fidèlement.—*Trait*, se dit aussi d'un dessin d'après un tableau pris sur le tableau même : *prendre le trait d'un tableau.*

TRAIT, E, part. pass. de *traire*, et adj.; il ne se dit que de l'or et de l'argent qui est tiré par une filière, lorsqu'il n'est pas encore sur la soie : *de l'or trait, de l'argent trait.* — En ce sens, il est aussi subst. mas. : *des boutons de trait, une broderie de trait.*

TRAITABLE, adj. des deux genres (*trètable*), doux, avec qui on peut aisément *traiter.* — En parlant des métaux, maniable, ductible, qu'on peut mettre aisément en œuvre.

TRAITAILLÉ, E, part. pass. de *traitailler.*

TRAITAILLER, v. act. (*trètâ-ié*), faire des *traités.*—SE TRAITAILLER, v. pron. (*Boiste*) Inusité.

TRAITANT, subst. mas. (*trètan*), celui qui se chargeait du recouvrement des impositions, à certaines conditions stipulées dans un *traité* fait avec le gouvernement, etc.

*TRAITE, subst. fém. (*trète*), étendue de chemin qu'on fait sans s'arrêter : *aller tout d'une traite d'un lieu à un autre.* — Transport de marchandises ou même d'esclaves, qu'on *tire* d'un endroit pour les porter dans un autre : *on a permis la traite des blés; faire la traite des nègres.* — Lettre de change tirée par un négociant sur un négociant d'une autre ville, à l'ordre d'un tiers. Elle se nomme *traite* par rapport à celui qui la *tire* : elle devient *remise*, par rapport à celui à qui on la *remet.*—*Traite domaniale*, anciennement, droit qui se percevait en Languedoc sur certaines marchandises.—*Traites et remises*, un des comptes généraux du grand-livre, qui a pour objet l'entrée et la sortie des lettres de change et billets que reçoit un négociant. — En t. de monnaie, ce qui fait la diminution de la valeur intrinsèque des espèces. — TRAITE, TRAJET, TROTTE. (*Syn.*) La *traite* est proprement l'étendue de l'espace ou du chemin qu'il y a d'un lieu à un autre, ou entre l'un et l'autre. Le *trajet* est le passage qu'il faut traverser ou franchir pour aller d'un lieu à un autre.—La *traite* vous mène à un lieu; il faut en parcourir la longueur pour arriver au terme. Le *trajet* vous sépare d'un lieu, il faut aller par-delà pour parvenir au terme.—On dit proprement *traite*, en parlant de la terre; et *trajet*, en parlant des eaux. On dit, le *trajet*, et non, la *traite* de Calais à Douvres. Les eaux coupent les chemins, il faut les passer, les traverser, c'est un *trajet*; les chemins de terre sont continus, il faut les suivre, c'est une *traite.*—La *traite* est plus ou moins longue. On dit : *une longue traite, une grande traite, une forte traite.* Le *trajet* peut être fort court; on dit : *le trajet de la rivière, le trajet d'un fossé, le trajet de la rue*, et autre petit passage à traverser.—On dit pop., *trotte*, dans le sens de *traite.* Elle est en petit ce que la *traite* est en grand. La *trotte* regarde particulièrement les gens à pied qui sont obligés de *trotter*, c'est-à-dire de marcher beaucoup à pied.

*TRAITÉ, subst. mas. (*trèté*), ouvrage dans lequel on *traite* de quelque art, de quelque science, de quelque matière particulière : *traité de mathématiques.* — Convention, transaction sur quelque affaire importante, et surtout entre

les souverains ou même entre particuliers: *traité de confédération ; le traité est assez avantageux.* — TRAITÉ, MARCHÉ. (*Syn.*) Le *traité* est un accommodement, une convention sur des affaires d'importance, sur un *marché considérable.* Le *marché* est le prix de la chose qu'on achète avec des conventions, des conditions. Le gouvernement fait des *traités* avec des financiers pour une levée de droits, pour la fourniture des vivres aux troupes, etc. —L'idée propre et dominante du *traité* est celle de fixer les conventions, et d'établir les stipulations respectives des parties. L'idée propre et dominante du *marché* est celle de s'accorder sur le prix des choses, et de faire un échange de valeurs et de services.—On négocie pour faire un *traité*, il y a des intérêts considérables à régler. On marchande pour faire un *marché*, il s'agit d'obtenir un bon prix.

TRAITÉ, E, part. pass. de *traiter*, et adj., disputé, reçu, régalé. — En peint. : *figure bien traitée*, bien faite; *composition bien traitée*, dans laquelle on a bien suivi les convenances du sujet.

*__TRAITEMENT__, subst. mas. (*trêteman*), accueil, réception, manière d'agir avec quelqu'un. — Honneur qu'on rend, dans les cours, à des personnes de distinction.—Repas que le roi faisait donner en certaines occasions aux ambassadeurs ou même aux simples envoyés.—Soins et remèdes qu'on emploie pour *traiter* un malade.— Appointements qu'on donne, avantage qu'on fait: *on a réglé son traitement.* — Au plur. : *mauvais traitements*, violences, voies de fait.

TRAITER, v. act. (*trêté*) (du lat. *tractare*, manier, toucher), discuter, agiter ; *traiter un sujet, une matière.*—Négocier, travailler à un accommodement : *traiter la paix, un mariage, une réconciliation.—Traiter d'une chose*, signifie aussi entrer en négociation, être en négociation, pour la vendre ou pour l'acheter : *traiter d'une terre ; nous avons traité pour cette maison de campagne*, nous avons conclu le marché. —On dit que *deux plaideurs ont traité*, pour dire qu'ils se sont accordés.—Régaler, donner à manger à... : *traiter quelqu'un magnifiquement, splendidement.*—En peint., etc., faire : *ce peintre traite bien la figure, les ciels*, etc.—En user bien ou mal avec quelqu'un.—Reconnaître pour.., qualifier de... : *traiter quelqu'un de prince, d'altesse*, etc.; *traiter de fou, de fripon, d'ignorant.*—Panser, médicamenter : *ce médecin le traite bien.* — *Traiter quelqu'un d'une fièvre*, suivre tous les symptômes de cette fièvre, et donner des soins propres à la guérir. — Fam. : *traiter quelqu'un de haut en bas*, fort mal, et avec beaucoup de mépris. — *Traiter de Turc à More*, avec toute la rigueur possible.— Neut., il a les trois premiers sens de l'actif : *traiter d'une matière, d'un sujet.* Quand on spécifie la matière dont on *traite*, on emploie toujours le neutre : *il a bien traité des plantes, des métaux, de l'astronomie*, et non pas, *les plantes*, etc.—*Traiter avec les ennemis, traiter d'une affaire.* Quand il s'agit de vendre, d'acheter, d'acquérir, de contracter, il est toujours neut.: *traiter d'une charge, d'un domaine, de ses prétentions.—Traiter en viande, en poisson; cet aubergiste traite à tant par tête.* — Offrir des renseignements, des détails sur telle matière, en parlant d'un ouvrage.—*se* TRAITER, v. pron., se médicamenter soi-même. — *Se traiter bien*, faire bonne chère, tenir une bonne table. — *Se traiter bien*, avoir des égards les uns pour les autres, se faire des amitiés, des politesses : *ils se traitent bien lorsqu'ils se rencontrent.*

TRAITEUR, subst. mas. (*trêteur*), celui qui *traite*, qui donne habituellement à manger pour de l'argent, ou qui entreprend de grands repas, etc. — Pourquoi ne dirait-on pas *traiteuse*, en ce sens, au fém., en parlant d'une femme?— Au mas. seulement, nom qu'on donne à ceux qui font la *traite* avec les sauvages dans la Louisiane.

TRAITOIRE, subst. fém. (*trêtoare*), outil de tonnelier pour tirer et allonger les cercles.

TRAÎTRE, subst. mas.; **TRAÎTRESSE**, subst. fém. (*trêtre, trêtrèce*) (en latin *traditor*), celui, celle qui commet une trahison.—Adj., perfide : *cet homme est bien traître*; *âme traîtresse.* Il se dit par extension des animaux qui mordent, qui ruent, qui égratignent lorsqu'on y pense le moins.—On le dit aussi des choses, en parlant des actions de *trahison : un procédé, un tour bien traître ; des faveurs traîtresses.* — En parlant de ce qui est plus dangereux qu'il ne le paraît : *ce vin-là est traître ; liqueur traîtresse.* — Prov. : *traître comme Judas.* — *N'être pas traître à son corps*, ne se refuser aucune commodité. — *En traître*, loc. adv., en trahison : *prendre en traître.*

TRAÎTRESSE, subst. et adj. fém. Voy. TRAÎTRE.

TRAÎTREUSEMENT, adv. (*trêtreuzeman*), en *trahison*, à la manière des *traîtres.*

*__TRAJANE__, adj. fém. (*trajane*), de *Trajan* : *colonne trajane.*

TRAJECTILE, subst. mas. (*trajèktile*), tout ce qui sert à faire un *trajet*, à naviguer. (*Boiste.*)

TRAJECTOIRE, subst. fém. (*trajèktoare*) (du latin *trajicere*, traverser, passer à travers), en géom., courbe qui coupe sous un angle donné une famille de courbes du même genre.

TRAJET, subst. mas. (*trajè*) (du latin *trajectus*, fait de *trajicere*, traverser, lequel est formé de *trans*, au-delà, par-delà, et de *jacere*, jeter), espace à traverser d'un lieu à un autre par eau, et par extension, par terre.—Action de traverser cet espace.— En chir., on appelle *trajet d'une plaie* , l'espèce de conduit que forme sa cavité. —On appelle poétiquement *noir trajet*, la mort, par allusion à la barque de Caron, dans laquelle la fable dit qu'on faisait le *trajet* du Styx. —Fig. et fam., se dit d'une affaire qui éprouve des obstacles — *Le trajet sera difficile*, ne sera pas aisé, par allusion aux obstacles qui dérangent une navigation.

TRALE, subst. mas. (*trale*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau voisin du genre des grives.

TRALLIANE, subst. mas. (*trali-ane*), t. de bot., sorte d'arbrisseau grimpant de la Cochinchine.

TRAMAIL, et non pas **TRÉMAIL**, subst. mas. (*trama-ie*), filet pour prendre du poisson.— En t. de chasse, filet composé de *trois* rangs de *mailles.*—Au plur., des *tramails.*

TRAMAILLADE , subst. fém. (*tramâ-iade*). Peu usité. Voy. TRAMAIL.

TRAMAILLÉ, E, adj. (*tramâ-ié*), fait en *tramail : des filets tramaillés.*

TRAMAILLON, subst. mas. (*tramâ-ion*), petit *tramail.*

TRAMASSEUSE, subst. fém. (*tramaceuze*), ouvrière qui finit les pipes.

TRAME, subst. fém. (*trame*) (du latin *trama*, employé par *Pline* dans la même signification, et formé de *trans*, au-delà, par-delà, et *meare*, couler, aller, se glisser), fil conduit par la navette entre ceux qu'on nomme chaînes. — Fig., complot : *être l'auteur d'une trame ; ourdir une trame.*—Fig. et poét. : *la trame de la vie, des jours*; le cours, la durée de la vie.

TRAMÉ, E, part. pass. de *tramer.*

TRAMÉLOGÉDIE, subst. fém. (*tramélojédi*), tragédie en musique. Tout-à-fait inusité.

TRAMER, v. act. (*tramé*), passer la *trame* entre les fils de la chaîne. — Fig., machiner, faire un complot : *tramer une conspiration.*—*se* TRAMER, v. pron.

TRAMÉSAÏQUE, adj. des deux genres. (*traméza-ike*). Voy. TRAPÉZAÏQUE.

TRAMESÉ, E, part. pass. de *trameser.*

TRAMESER, v. act. (*tramezé*), transmettre.— *se* TRAMESER, v. pron. (*Boiste.*) Tout-à-fait inusité.

TRAMETTRE, v. act. (*tramètre*), envoyer. —*se* TRAMETTRE, v. pron. (*Boiste.*) Tout-à-fait inusité.

TRAMEUR, subst. mas., au fém. **TRAMEUSE** (*trameur, meuze*), ouvrier qui prépare les *trames*, qui les dispose pour être employées.

TRAMEUSE, subst. fém. Voy. TRAMEUR.

TRAMIÈRE, subst. fém. (*tramière*), sorte de serge foulée.

TRAMILLON, subst. mas. *Barbarisme.* Voyez TRAMAILLON.

TRAMIN, subst. propre mas. (*tramein*), bourg du Tyrol où les Français remportèrent une victoire sur les Autrichiens en 1797.

TRAMONTAIN, E, adj. (*tramontein, tène*), audelà des *monts.* Ce mot manque dans l'*Académie.*

TRAMONTANE, subst. fém. (*tramontane*) (de l'italien *tramontana*, formé du latin *trans*, audelà, et de *mons, montis*, mont ; parce que le nord est au-delà des monts (des Alpes), par rapport à Rome et à Florence), il se prend, dans la Méditerranée, pour le vent du nord.—Le côté du nord : *aller vers la tramontane.* — L'étoile du nord ou l'étoile polaire. — Fig. et fam. : *perdre la tramontane*, se troubler, ne savoir plus ce qu'on dit ni ce qu'on fait.—*Trémontade* pour *tramontane* est un barbarisme.

*__TRANCHANT__, subst. mas. (*tranchan*), le fil d'un couteau, d'une épée, d'un rasoir, etc.—Fig.: *ces paroles furent pour lui une épée à deux tranchants*, elles déterminèrent une double solution. —En t. de cout., *mettre à tranchant*, c'est, après avoir blanchi et dégrossi une lame d'acier, faire son *tranchant* sur une meule. — En t. de vén., on appelle *tranchants*, les côtés du pied du sanglier.

TRANCHANT, E, adj. (*tranchan, chante*), qui *tranche* , qui coupe : *épée tranchante.* — Fig., en parlant des choses, décisif, péremptoire : *voilà un argument tranchant.* — Qui décide hardiment : *c'est un homme fort tranchant.* — *Écuyer tranchant* , officier qui coupe les viandes à certaines tables. — *Couleurs tranchantes*, fort vives et sans nuance entre elles.—TRANCHANT, DÉCISIF, PÉREMPTOIRE. (*Syn.*) Ce qui lève les difficultés et aplanit les obstacles est *tranchant* ; ce qui ne laisse plus de doute et entraîne le jugement est *décisif*; ce qui ne souffre plus d'opposition et interdit la réplique est *péremptoire.* Vous regarderez proprement comme *tranchantes*, la loi, l'autorité, la puissance absolue, la force transcendante qui tranche au lieu de résoudre, qui coupe le nœud plutôt que de le délier. Vous regarderez comme *décisives*, les raisons claires, les preuves solides, les applications exactes des règles, la démonstration qui emporte la conviction et dicte en quelque sorte le jugement. Vous regarderez comme *péremptoires*, des moyens, des titres, des exceptions ; le motif qui, quand il ne serait qu'intrinsèque, ou qu'il ne serait pas la raison de la chose, est néanmoins tel qu'il n'y a plus à contester, qu'il faut se rendre. — *Tranchant* et *décisif* se disent des personnes. L'homme *tranchant* ne voit point de difficultés ; l'homme *décisif* n'a point de doute. A la confiance de celui-ci, l'autre ajoute l'arrogance. Le personnage *tranchant* veut imposer ; le personnage *décisif* s'en fait accroire. Celui-là prend un ton et un air d'autorité ; celui-ci a le ton sec et un air de mérite. Il n'y a pas à raisonner avec le premier ; il n'est pas aisé de raisonner avec le second.

*__TRANCHE__, subst. fém. (*tranche*), morceau coupé, *tranché*, en long ou en large dans de certaines choses; on dit : *une tranche de pain, de viande, une tranche de melon.*— En t. de bouchers, *un morceau de tranche* , c'est un morceau de cuisse du bœuf. — Coin ou ciseau dont les ouvriers en fer se servent pour couper le fer quand il est chaud.—En t. de relieur, petite bande d'or pour faire des bords de livres. — Le côté par lequel les feuillets d'un livre ont été coupés : *livre doré, marbré sur tranche.* — T. d'archit.: *tranchant de marbre*, morceau de marbre mince qu'on incruste dans quelque compartiment, ou qui sert de table pour recevoir quelque inscription, etc. — Outil de fer d'éperonnier, en forme de ciseau , logé dans un morceau de bois long et fendu, dans lequel la *tranche* est retenue par deux liens de fer.—Le couteau dont les fondeurs en sable se servent pour tailler et réparer les moules qu'ils forment. — Les ardoisiers nomment, *tranche*, un double crochet emmanché d'un bâton de quatre pieds, dont ils se servent, dans le fond d'une carrière, pour enlever les blocs les uns de dessus les autres.—Dans les forges, on appelle *tranche*, un outil ou coin d'acier, tranchant d'un côté, dont on se sert pour enlever les balives ou excédants de fer ou de moules. Lorsqu'il a un manche, cet outil se nomme *tranche emmanchée.* — T. de monn., circonférence des espèces, autour de laquelle on imprime une légende ou un cordonnet, pour empêcher qu'on ne les rogne.—T. de géom., section qui naît d'un prisme, d'un cylindre, d'une pyramide, d'un cône, etc., coupés par un plan parallèle à la base; portion solide comprise entre deux coupes.

*__TRANCHÉ, E__, part. pass. de *trancher*, et adj. —En t. de blas., *écu tranché*, divisé en deux diagonalement.—*Bois tranché*, celui dont les nœuds vicieux ou les fils sont obliques, et diminuent de sa force.

TRANCHE-ARTÈRE , subst. fém. (*tranchartère*), t. de bot., plante du genre campanule.

*__TRANCHÉE__, subst. fém. (*tranché*), fossé longue pour divers usages. — Les maçons appellent *tranchée de mur* , une entaille en longueur faite dans un mur pour y recevoir une solive. — En t. de guerre , fossé qu'on creuse et que l'on conduit en biaisant d'angle en angle , pour se mettre à couvert du feu, en faisant les approches d'une ville assiégée. — En t. de jardinage, longue ouverture de terre faite pour

planter des arbres, de la charmille, ou pour faire un fossé, une rigole. — En t. d'hydraul., on appelle *tranchée de recherche*, une tranchée faite pour amasser les eaux de divers endroits.—En t. de vén., on nomme *tranchée*, une longue ouverture que l'on creuse pour fouiller, et déterrer les renards et les blaireaux. — Au plur., t. de médec., douleurs d'entrailles qui prennent par intervalles. – Sortes de coliques auxquelles les enfants sont sujets.— On donne aussi le nom de *tranchées*, ou *tranchées utérines*, à des douleurs de matrice qui succèdent à l'accouchement, et qui durent plus ou moins de temps. — Les chevaux ont ce qu'on appelle des *tranchées rouges*, ce sont des *tranchées* fort violentes.

*TRANCHE-FIL, subst. mas. (*tranchefile*), instrument pour former les veloutés des tapis de Turquie.—Au plur., des *tranche-fils*.

*TRANCHE-FILE, subst. fém. (*tranchefile*), t. de relieur de livres, rouleau de papier ou de parchemin, qui est recouvert de soie ou de fil, et qui se met aux deux extrémités du dos du livre, pour tenir les cahiers assemblés et servir d'ornement.—Au plur., des *tranche-files*.

TRANCHE-FILÉ, E, part. pass. de *tranchefiler*.

TRANCHEFILER, v. act. (*tranchefilé*), mettre de la soie sur une *tranchefile*. — *se* TRANCHEFILER, v. pron.

TRANCHE-LARD, subst. mas. (*tranchelar*), couteau qui a la lame fort mince, et dont les cuisiniers se servent pour couper des *tranches* de *lard*. —Au plur., des *tranche-lard*.

TRANCHE-MAÇONNÉ, E, adj. (*tranchemaçoné*), t. de blas., écu dont une division est en maçonnerie, et l'autre en couleur.

TRANCHE-MONTAGNE, subst. mas. (*tranche-montagnie*), fanfaron. Fam.—Au plur., des *tranche-montagne*. Hors d'usage.

TRANCHE-PLUME, subst. mas. (*trancheplume*), outil d'écrivain, sorte de canif.— Au plur., des *tranche-plume*.

TRANCHER, v. act. (*tranché*) (du lat. *transcindere*, couper tout au travers, formé de *trans*, au-delà, et de *scindere*, couper, fendre, diviser), couper, séparer en coupant : *trancher la tête*.— Fig. et poét. : *la Parque a tranché ses jours, le fil de ses jours*, il est mort. — Fig. : *trancher la difficulté, le nœud de la difficulté*, résoudre tout d'un coup une question difficile, ou lever de suite un obstacle, une difficulté. — *Trancher le mot*, donner une parole décisive.—En t. de verrerie, *trancher le verre*, c'est appuyer le verre sur l'extrémité de la canne, à laquelle il s'attache d'autant plus que cette pression est plus forte.— Neut., décider, déclarer hardiment : *il tranche, il décide sur tout*. En ce sens, il se dit toujours au figuré, et ne s'emploie guère tout seul et absolument.—*Trancher dans le vif*, prendre des mesures énergiques, une résolution ferme et violente.—*Trancher court*, terminer en quelques mots.—*Trancher net*, s'expliquer sans ménagements.—En parlant des couleurs, passer d'une couleur vive à une autre différente et non moins vive, sans aucune nuance ni adoucissement : *le cramoisi tranche trop auprès du vert ou sur le vert*, et sans régime, *cela tranche trop*.—Par analogie, *cette description tranche trop dans cet écrit*; est trop différente de ce qui précède et de ce qui suit. — *Trancher du grand seigneur du docteur*, etc., en prendre le ton, les manières. —*se* TRANCHER, v. pron.

TRANCHET, subst. mas. (*tranché*), outil de cordonnier, de savetier, de bourrelier et de serrurier, servant à couper, à *trancher* le cuir et le fer chaud.

*TRANCHEUR, subst. mas. (*trancheur*), celui qui ouvre la morue.— On dit quelquefois : *c'est un trancheur*, ou adj. au mas.: *un homme trancheur*, pour désigner une personne qui parle, qui décide hardiment.

*TRANCHIS subst. mas. (*tranchi*), rang d'ardoises ou de tuiles échancrées.

TRANCHOIR, subst. mas. (*tranchoare*), plateau de bois sur lequel on *tranche*, où l'on coupe la viande. — Planche de bois sur laquelle on coupe du lard lorsqu'on fait des lardons—Pièce de verre que l'on met dans les panneaux de vitres, qui sont en forme de croix de Lorraine.—T. d'archit., table carrée qui fait le couronnement du chapiteau des colonnes, et qui, dans celles de l'ordre corinthien, représente cette espèce de tuile carrée qui couvre la corbeille ou le panier qu'on simule entouré de feuilles.

TRANE, subst. mas. (*trane*), papier le plus grossier qu'on fabrique en Hollande.

TRANGLES, subst. fém. plur. (*tranguele*), t. de blas., fasces retrécies en nombre impair.

TRANLÉ, E, part. pass. de *tranler*.

TRANLER, v. act. (*tranlé*), vieux t. de chasse; quêter un cerf au hasard quand on ne l'a pas détourné.

TRANQUILLE, adj. des deux genres (*trankile*) (en latin *tranquillus*), paisible, calme, sans aucune émotion; il se dit des personnes et des choses : *dormir tranquille; la mer était tranquille*. — Qui n'est point ému : *quand vous serez tranquille on vous parlera*.—Qui est sans inquiétude : *il est tranquille sur les suites de son affaire*. — Exempt de remords : *sa conscience est tranquille*. — Qui ne trouble le repos de personne : *ce sont des gens bien tranquilles*. — TRANQUILLE, CALME, POSÉ, RASSIS. (*Syn.*) On est *tranquille* lorsque l'on n'a pas d'agitation d'esprit; *calme*, lorsque aucune passion ne trouble le cœur; *posé*, lorsque l'on ne se fatigue pas par certains mouvements inutiles ou déréglés; *rassis*, lorsque les esprits ou les sens agités ont repris leur *tranquillité*.

TRANQUILLEMENT, adv. (*trankileman*), en repos; d'une manière *tranquille*.

TRANQUILLISANT, E, adj. (*trankilizan, zante*), qui *tranquillise*.

TRANQUILLISÉ, E, part. pass. de *tranquilliser*.

TRANQUILLISER, v. act. (*trankilizé*), rendre *tranquille*, calme. — *se* TRANQUILLISER, v. pron., se reposer, se tenir dans un état *tranquille*.

*TRANQUILLITÉ, subst. fém. (*trankilité*) (en lat. *tranquillitas*), état de ce qui est *tranquille*; calme, paix, repos, quiétude. — TRANQUILLITÉ, PAIX, CALME. (*Syn.*) Ces mots expriment une situation exempte d'agitation; le mot de *tranquillité* ne regarde précisément que la situation en elle-même et dans le temps présent; celui de *paix* regarde cette situation par rapport aux ennemis qui pourraient y causer de l'altération; celui de *calme* s'emploie comme succédant à une situation agitée, ou comme la précédant. On a la *tranquillité* en soi, la *paix* avec les autres, et le *calme* après l'agitation. La *tranquillité* de caractère tient à une sorte d'indifférence sur certains évènements, qui, nous empêchant de les sentir ou de les apprecier, nous maintient dans un état qui est dans le *calme*. Une âme *calme* se possède assez pour rester immobile au milieu des agitations qui l'environnent. Les gens inquiets n'ont jamais de *tranquillité* dans leur intérieur; les querelleurs ne sont guère en *paix* avec leurs voisins; plus la passion a été orageuse, plus on goûte le *calme*.

TRANS (*trance*, et *tranze* devant une voyelle), prép. qui entre dans la composition de plusieurs mots, à travers, entre, au-delà : *transparent, trans-alpin*.

TRANSACTION, subst. fém. (*tranzakcion*), acte par lequel on *transige* sur un différend, dans un procès, etc. — Il se dit même des conventions particulières : *terminer par une transaction amiable*. — Au plur., nom du recueil contenant les mémoires ou les travaux de certaines académies étrangères : *les Transactions philosophiques de la Société royale de Londres*.

TRANSACTIONNEL, adj. mas., au fem. TRANSACTIONNELLE (*tranzakcionèle*), contenant *transaction*. Ce mot, très-usité, manque dans l'*Académie*.

TRANSACTIONNELLE, adj. fém. Voy. TRANSACTIONNEL.

*TRANSALPIN, E, subst. et adj. (*tranzalpein, pine*), qui est au-delà des *Alpes*.

TRANSANIMATION, subst. fém. (*tranzanimâcion*), passage de l'âme d'un corps dans un autre. Presque inusité. Voy. MÉTEMPSYCHOSE.

TRANSATLANTIQUE, adj. des deux genres (*tranzatelantike*), au-delà de l'*Atlantique*.

TRANSBORDÉ, E, part. pass. de *transborder*.

TRANSBORDEMENT, subst. mas. (*trancebordeman*), t. de mar., action de *transborder*.

TRANSBORDER, v. neut. et act. (*tranceborde*), t. de mar. passer d'un navire sur un autre. — Transporter d'un bâtiment dans un autre des marchandises ou autres choses.— *se* TRANSBORDER, v. pron.

TRANSCENDANCE, subst. fém. (*tranceçandance*), supériorité marquée, éminente, d'une personne, d'une chose sur une autre. Voy. TRANSCENDANT.

*TRANSCENDANT, E, adj. (*trancecandan, dante*) (en lat. *transcendens*, part. prés. de *transcendere*, formé de *trans*, au-delà, et de *ascendere*, monter), élevé, sublime, qui excelle en son genre. Il se dit particulièrement de l'esprit et de certaines choses qui y ont rapport. — En t. de philos. scholastique : *une qualité transcendante* est celle qui convient à toute sorte d'êtres sans exception, comme *un, vrai, beau*. — *Géométrie transcendante*, celle qui emploie l'infini dans ses calculs. — *Équations transcendantes*, qui ne renferment point, comme les équations algébriques, des quantités finies, mais des différentielles ou fluxions de quantités finies, et qui ne peuvent se réduire à une équation algébrique. — *Courbe transcendante*, courbe qu'on ne peut déterminer que par une équation transcendante.

*TRANSCENDANTAL, E, adj. (*tranceçandantale*), t. de logique, qui surpasse, qui l'emporte par dessus un autre. — Au plur. mas., *transcendantaux*.

*TRANSCENDANTALISME, subst. mas. (*tranceçandantaliceme*), système de la philosophie *transcendante*.

TRANSCENDANTAUX, adj. mas. plur. Voy. TRANSCENDANTAL.

TRANSCISION, subst. fém. (*trancecizion*), coupure horizontale, ou en travers.

TRANSCOLATION, subst. fém. (*trancekolâcion*), t. de chim. et de pharm., filtration. Presque inusité.

TRANSCRIPTION, subst. fém. (*trancekripecion*), action par laquelle on *transcrit*; le résultat de cette action.

TRANSCRIRE, v. act. (*trancekrire*) (du latin *transcribere*, formé de *trans*, au-delà, et de *scribere*, écrire; *écrire de nouveau*.) Il se conjugue comme *écrire*. Copier quelque écrit. — TRANSCRIRE, COPIER. (*Syn.*) *Transcrire*, écrire une seconde fois, transporter sur un autre papier, porter d'un livre dans un autre. *Copier*, c'est, à la lettre, multiplier la chose, en tirer un double ou des doubles, former des exemplaires pour multiplier la chose, pour l'avoir en abondance. — Vous *transcrivez* pour mettre au net, en forme, en règle, en état, dans un endroit convenable; vous *copiez* pour multiplier, distribuer, répandre, conserver. — Un marchand *transcrira* chaque jour la feuille de ses ventes et de ses achats sur ses livres de comptes, pour être en règle; avant l'invention de l'imprimerie, il fallait *copier* les ouvrages à la main. — *se* TRANSCRIRE, v. pron.

TRANSCRIT, E, part. pass. de *transcrire*, et adj., copié.

TRANSCURRENTE, adj. fém. (*trancekurerante*), t. de chir., se dit d'une espèce de cautérisation faite au milieu d'une plaie.

TRANSDIABLÉ, E, adj. (*trancediâblé*), tout pénétré du démon. (*Boiste*.) Entièrement inusité.

TRANSE, subst. fém. (*trance*), frayeur, grande appréhension d'un mal qu'on croit prochain. Il ne s'emploie guère qu'au plur.

*TRANSÉLÉMENTATION, subst. fém. (*trancélémantâcion*), transmutation, transformation des éléments. (*Boiste*.) Inusité.

TRANSFÉRABLE, adj. des deux genres (*tranceférable*), qui peut être *transféré*. Ce mot manque dans l'*Académie*.

TRANSFÉRÉ, E, part. pass. de *transférer*.

TRANSFÈREMENT, subst. mas. (*trancefèreman*), action de *transférer*. — Le résultat de cette action.

TRANSFÉRER, v. act. (*tranceféré*) (en latin *transferre*, formé de *trans*, au-delà, et de *ferre*, porter), transporter, faire passer d'un lieu à un autre. Il ne se dit que de certaines choses : *transférer un prisonnier, un corps mort, un corps saint; Constantin transféra le siège de l'empire de Rome à Byzance*.—Céder; passer d'une main dans celle d'un autre : *transférer une obligation, une inscription*. — *Transférer une fête*, la remettre d'un jour à un autre.—*se* TRANSFÉRER, v. pron.

TRANSFERT, subst. mas. (*trancefère*), transport de la propriété d'une rente, etc. — Acte par lequel on déclare opérer un *transport*.

TRANSFIGURATEUR, subst. mas. (*trancefiguarateur*), kaléidoscope. Presque inusité.

*TRANSFIGURATION, subst. fém. (*trancefiguarâcion*) (en latin *transfiguratio*), l'action de se *transfigurer*; changement de figure en une autre : *la transfiguration de Notre-Seigneur*.

TRANSFIGURÉ, E, part. pass. de *transfigurer*.

TRANSFIGURER, v. act. (*trancefiguré*) (en latin *transfigurare*, formé de *trans*, au-delà, et de *figura*, figure; *prendre une figure au-delà de la sienne*), changer d'une *figure* en une autre. — *se* TRANSFIGURER, v. pron., il se dit de Jésus-Christ : *Jésus-Christ se transfigura sur le Thabor*.

TRANSFIL, subst. mas. (*trancefile*), t. de papetier, gros fil de laiton qui est au bord de la forme à papier.

TRANSFILAGE, subst. mas. (*trancefilaje*), t. de mar., action de *transfiler*.

TRANSFILÉ, E, part. pass. de *transfiler*.

TRANSFILER, v. act. (*trancefilé*), t. de mar., faire passer un cordage délié, une ficelle, par les œils de pie pratiqués sur les bords de deux morceaux de toile, pour les lier ensemble.

TRANSFORMATION, subst. fém. (*tranceformâcion*) (en latin *transformatio*), changement en une autre *forme*; métamorphose : *la transformation des insectes*. — En géométrie, réduction d'une figure ou d'un corps en un autre de même surface ou de même solidité.—En algèbre, opération par laquelle on substitue au lieu de l'inconnue une fonction d'une autre inconnue.

TRANSFORMÉ, E, part. pass de *transformer*, et adj.—*Equation transformée*, ou subst. au fém., *la transformée*, t. d'algèbre, équation dans laquelle, à la place de l'inconnue, on substitue une fonction d'une autre inconnue.

TRANSFORMER, v. act. (*tranceformé*) (en latin *transformare*), changer la forme d'une personne ou d'une chose en une autre; métamorphoser. —En algèbre, *transformer une équation*, la changer en une autre, dont la *forme* soit différente.—*se* TRANSFORMER, v. pron.—Fig., se déguiser; prendre plusieurs caractères, selon ses vues et ses intérêts : *se transformer en mille manières*.

TRANSFUGE, subst. mas. (*trancefuje*) (du lat. *transfuga*, fait de *transfugere*, lequel est formé de *trans*, au-delà, et *fugere*, fuir), celui qui abandonne son parti pour suivre celui des ennemis. Voy. DÉSERTEUR.—Par extension, celui qui abandonne un parti pour suivre un parti contraire.

TRANSFUSÉ, E, part. pass. de *transfuser*.

TRANSFUSER, v. act. (*trancefuzé*) du latin *transfusum*, supin de *transfundere*, transvaser, verser d'un vase dans un autre; racines, *trans*, au-delà, par-delà, et *fundere*, verser, répandre), faire passer le sang artériel d'un animal dans les veines d'un autre. — *se* TRANSFUSER, v. pron.

TRANSFUSEUR, subst. mas. (*trancefuzeur*), partisan de la *transfusion* du sang.—Celui qui la fait, qui la pratique.

TRANSFUSION, subst. fém. (*trancefuzion*) (en latin *transfusio*), l'action par laquelle on fait couler une liqueur d'un vaisseau dans un autre. — Opération par laquelle on fait passer le sang du corps d'un animal dans le corps d'un autre.

TRANSGLOUTI, E, part. pass. de *transgloutir*.

TRANSGLOUTIR, v. act. (*trancegueloutir*), avaler, *engloutir*. — *se* TRANSGLOUTIR, v. pron. (*Boiste*.) Inusité.

TRANSGRESSÉ, E, part. pass. de *transgresser*.

TRANSGRESSER, v. act. (*tranceguerècecé*) (en latin *transgredi*; *gredi trans*, passer outre), contrevenir à quelque ordre, à quelque loi, l'enfreindre, l'outrepasser.—Violer les préceptes divins : *ils ont transgressé les lois divines*. — *se* TRANSGRESSER, v. pron.

TRANSGRESSEUR, subst. mas.; **TRANSGRESSEUSE**, subst. fém. (*tranceguerèceceur*, *ceuze*), celui, celle qui *transgresse*. Nous ne savons pas pourquoi l'*Académie* refuse un fém. à ce mot.

TRANSGRESSEUSE, subst. fém. Voy. TRANSGRESSEUR.

TRANSGRESSION, subst. fém. (*tranceguerècecion*) (en latin *transgressio*), action de *transgresser*. — Violation d'une loi, infraction, inobservance : *c'est une transgression manifeste de la loi*.

TRANSHUMANCE, subst. fém. (*tranzumance*), parcours. (*Boiste*.) Absolument inusité.

TRANSHUMÉ, E, part. pass. de *transhumer*.

TRANSHUMER, v. act. (*tranzumé*), (formé du latin *trans*, au-delà, et *humus*, terre), conduire des troupeaux dans un autre parc; changer de pacage. — En t. de bot., transplanter un arbre dans une autre terre.—*se* TRANSHUMER, v. pron.

TRANSI, E, part. pass. de *transir*, et adj., tout gelé : *transi de froid*. — Saisi de crainte, de frayeur. — Fig. et iron. : *amoureux transi*, celui que l'excès de sa passion rend tremblant et interdit auprès de sa maîtresse. — *Faire l'amoureux transi*, affecter une passion timide auprès d'une femme.

TRANSIGER, v. neut. (*tranzijé*) (en latin *transigere*, qui signifie proprement pousser au-delà, à travers; *trans*, au-delà, et *agere*, conduire, pousser : *conduire une affaire au-delà du point où elle était*), passer un acte pour accommoder une affaire : *transiger sur tel ou tel point*. — Se désister de ses prétentions par un accord volontaire : *las de plaider entre eux, ils ne virent rien de mieux que de transiger*. — Fig. : *transiger avec son devoir, avec sa conscience*, faire une chose contraire à la délicatesse, au devoir.

TRANSIGIBLE, adj. des deux genres (*tranzijible*), qui peut être l'objet d'une transaction.

TRANSILLAS, subst. fém. plur. (*tranzilâ*), dentelles qui se fabriquent en Hollande.

TRANSIR, v. act. (*trancir*) (du latin barbare *trinxire*, fait de *strinxi*, prét. de *stringere*, serrer étroitement. Les Latins disaient en effet : *frigore stringere* ou *constringere*, saisir, transir de froid), pénétrer et engourdir de froid : *il fait un vent qui me transit*. — Saisir de peur, rendre tremblant : *la peur l'a transi*. — Neut., avoir grand froid. — Être pénétré de frayeur ou d'affliction.

TRANSISSEMENT, subst. mas. (*tranciceman*), état d'un homme *transi* de froid ou de frayeur.

TRANSIT, subst. mas. (*tranzite*) (mot latin qui signifie : *il passe*), en t. de commerce, le même que *passavant*. — Au plur., des *transit*.

*__TRANSITIF__, adj. mas., au fém. TRANSITIVE (*tranzitif*, *tive*) (en latin *transitivus*, fait de *transire*, passer), t. de gramm. qui se dit des verbes qui marquent une action qui *passe* d'un sujet dans un autre : *tous les verbes actifs sont transitifs*. — On appelle aussi : *conjonctions transitives*, celles qui servent aux *transitions*, comme *au reste*, *du reste*, *or*, *cependant*, etc. — Nous ferons remarquer que l'*Académie*, qui ne fait de *transitif* qu'un adj. mas., donne pour exemple : *or, au reste, cependant, sont des conjonctions transitives*.

TRANSITION, subst. fém. (*tranzicion*) (en latin *transitio*), manière de passer d'un raisonnement à un autre, de lier entre eux les divers morceaux d'un discours; mots, tours de phrase qu'on emploie à cet effet : *voilà une belle transition*. — On appelle *transition artificielle*, celle qui ne naît pas naturellement de l'arrangement des parties du discours. — Fig., passage d'un régime politique, d'un état de choses à un autre : *la transition est souvent par trop forte, et dans ce cas, il y a tout à redouter de l'anarchie*. — *Transition*, t. d'anc. mus., se disait de la manière d'adoucir le saut d'un intervalle disjoint, en insérant des sons diatoniques sur les degrés qui séparent ses deux termes.—On appelle plus particulièrement *transition*, l'action d'insérer une note qui n'est pas dans l'harmonie, entre deux notes à la tierce, et qui sont dans l'harmonie. On dit que *la transition est régulière*, lorsque la note qui n'entre pas dans l'harmonie est sur le temps faible ou levé, et que la note qui est sur le temps fort porte l'harmonie. On dit que *la transition est irrégulière*, lorsque c'est la note qui se trouve dans le temps fort ou frappé de la mesure qui n'entre point dans l'harmonie, mais que c'est celle qui est dans le temps faible.

TRANSITIVE, adj. fém. Voy. TRANSITIF.

TRANSITOIRE, adj. des deux genres (*tranzitoare*) (en latin *transitorius*, fait de *transire*, passer), passager : *les choses d'ici-bas sont transitoires*. — *Transitoire* se dit aussi de l'intervalle d'une chose à une autre : *régime transitoire*.

TRANSLATÉ, E, part. pass. de *translater*.

TRANSLATER, v. act. (*trancelaté*), traduire d'une langue en une autre. — *se* TRANSLATER, v. pron. Vieux.

TRANSLATEUR, subst. mas. (*trancelateur*), traducteur. Vieux.

TRANSLATIF, adj. mas., au fém. TRANSLATIVE (*trancelatif*, *tive*), qui transmet, transfère, transporte : *acte translatif*.

*__TRANSLATION__, subst. fém. (*trancelâcion*) (en latin *translatio*), action de transférer d'un lieu à un autre, d'un jour à un autre. — Par extension, on dit : *la translation d'une fête*, en parlant d'une fête remise d'un jour à un autre. *Célébrer la translation d'un saint*, célébrer le jour auquel les reliques d'un saint ont été transférées d'un lieu à un autre. — Transport. Il ne se dit, comme *transférer*, que de certaines choses.

TRANSLATIVE, adj. fém. Voy. TRANSLATIF.

*__TRANSLUCIDE__, adj. des deux genres (*trancelucide*) (du latin *trans*, au-delà, et *lucidus*, clair, *lucide*), transparent.

TRANSLUCIDITÉ, subst. fém. (*tranceluciditě*), sorte de transparence des minéraux, des pierres, etc.

TRANSLUIRE, v. neut. (*tranceluire*), être *translucide*. (*Boiste*.) Tout-à-fait inusité.

*__TRANSMARIN, E__, adj. (*trancemarein*, *rine*), au-delà de la mer.

TRANSMETTRE, v. act. (*trancemètre*) (du latin *transmittere*, formé de *trans*, au-delà, par-delà, et de *mittere*, envoyer). Il se conjugue comme *mettre*. Céder, faire passer à un autre ce qu'on possède. Il se dit figurément dans les choses morales : *les Grecs et les Latins nous ont transmis les arts et les sciences*. —*Il a transmis son nom*, *sa gloire à la postérité*, il a fait passer son nom, sa gloire jusqu'à la postérité. —*se* TRANSMETTRE, v. pron.

TRANSMIGRATION, subst. fém. (*trancemiguerâcion*) en latin *transmigratio*, formé de *trans*, au-delà, par-delà, et de *migrare*, aller, passer, lequel est une contraction de *meare agro*, sortir d'un champ pour aller dans un autre), passage d'un peuple qui abandonne un pays pour passer dans un autre.—*La transmigration de Babylone*, le transport des Juifs à Babylone et le séjour qu'ils y firent. — *La transmigration des âmes*, dans l'opinion des pythagoriciens, le passage de l'âme d'un corps dans un autre. On dit aussi et plus souvent *métempsychose*.

TRANSMIS, E, part. pass. de *transmettre*.

TRANSMISSIBILITÉ, subst. fém. (*trancemicibilité*), qualité de ce qui est *transmissible*.

TRANSMISSIBLE, adj. des deux genres (*trancemicible*), qui peut être *transmis*.

*__TRANSMISSION__, subst. fém. (*trancemicion*) (en latin *transmissio*, fait de *transmittere*, transmettre), action de *transmettre*; le résultat de cette action. — T. d'opt. qui se dit de la propriété par laquelle un corps transparent laisse passer des rayons de lumière à travers sa substance; et dans ce sens il est opposé à *réflexion*, qui exprime l'action par laquelle un corps renvoie les rayons de lumière qui tombent sur sa surface.—Il se dit aussi dans le même sens que *réfraction*, parce que la plupart des corps, en transmettant les rayons de lumière, leur font subir aussi des réfractions, ou les brisent au point d'incidence, et les obligent de prendre, au-dedans de la substance de l'intérieur des corps, une autre direction que celle qu'ils avaient suivie pour arriver.

TRANSMUABILITÉ, subst. fém. (*trancemu-abilité*), propriété de ce qui est *transmuable*.

TRANSMUABLE, adj. des deux genres (*trancemu-able*), qui peut être *transmué*, changé.

TRANSMUÉ, E, part. pass. de *transmuer*.

TRANSMUER, v. act. (*trancemu-é*) (en latin *transmutare*), changer les métaux moins précieux en métaux d'un plus grand prix. — *se* TRANSMUER, v. pron.

TRANSMUTABILITÉ, subst. fém. (*trancemutabilité*), propriété de ce qui est *transmutable*. Nous devons nous étonner de voir que l'*Académie*, qui admet *transmutabilité*, n'accepte pas *transmutable*.

TRANSMUTABLE, adj. des deux genres (*trancemutable*), qui subit des métamorphoses.

TRANSMUTATIF, adj. mas., au fém. TRANSMUTATIVE (*trancemutatif*, *tive*), qui change. Très-bon, quoique fort peu en usage.

TRANSMUTATION, subst. fém. (*trancemutâcion*) (en latin *transmutatio*), changement d'une chose en une autre. — T. de géom., réduction ou changement d'une figure ou d'un corps en un autre de même aire ou de même solidité, mais d'une forme différente, comme d'un triangle en carré, d'une pyramide en parallélipipède, etc. — En géométrie transcendante, changement d'une courbe en une autre de même genre et de même ordre.

TRANSMUTATIVE, adj. fém. Voy. TRANSMUTATIF.

TRANSNATÉ, E, part. pass. de *transnater*.

TRANSNATER, v. act. (*trancénaté*) (du latin *trans*, au-delà, et *natare*, nager), traverser à la *nage*. (*Boiste.*) Mot tout latin, qui ne saurait être admis, à cause de sa nature; c'est *transnager* qu'il faudrait dire, et ce mot nous paraît presque inutile.

TRANSNOVÉ, E, part. pass. de *transnover*.

TRANSNOVER, v. act. (*trancénové*), porter la mode, la *nouveauté* à l'excès.—*se* TRANSNOVER, v. pron. (*Boiste.*) Ce lexicographe ne donne du reste ce mot qu'en le qualifiant *d'inusité*, et il a bien raison, puisque le vrai mot est *innover*.

*TRANSPADANE, adj. fém. (*trancepadane*) : *république transpadane*, état situé au-delà du Pô.

TRANSPARAÎTRE, v. neut. (*tranceparètre*). Il se conjugue comme *paraître*. *Paraître* au travers. — Ce mot manque dans l'*Académie;* il est pourtant d'une grande utilité.

TRANSPARENCE, subst. fém. (*tranceparance*), qualité de ce qui est *transparent*.

***TRANSPARENT, E**, adj. (*tranceparan, rante*) (du latin *trans*, en-delà, au-delà, et *parere*, paraître ; *qui laisse paraître les objets au-delà*), diaphane; au travers de quoi l'on peut voir les objets.—Au fig. et fam., pur; qui n'a rien de caché : *âme, pensée transparente.* — Subst. mas.; il se dit d'un papier sur lequel sont tracées plusieurs lignes noires, et dont on se sert pour s'accoutumer à écrire droit, en le mettant sous le papier sur lequel on écrit.—Il s'emploie aussi en parlant de certaines décorations fort claires ou même *huilées : une illumination en transparents.*

TRANSPARENTE, subst. fém. (*tranceparante*), variété de pommes.

TRANSPARU, part. pass. de *transparaître*.

TRANSPERCÉ, E, part. pass. de *transpercer*.

TRANSPERCER, v. act. (*trancepèrecé*) (du latin *trans*, en-delà, et du français *percer*), *percer* d'outre en outre, de part en part: *ce duel fut terrible, il fut transpercé au premier coup.* — Fig.: *transpercer le cœur*, le pénétrer de douleur. —*se* TRANSPERCER, v. pron.

TRANSPIRABLE, adj. des deux genres (*trancepirable*), t. de didactique, qui peut sortir par *transpiration*. Peu en usage.

TRANSPIRATION, subst. fém. (*trancepirâcion*), sortie presque imperceptible des humeurs par les pores de la peau. Voy. TRANSPIRER.—La matière elle-même qui sort ainsi par les pores.—Les physiciens distinguent la *transpiration sensible*, que l'on appelle *sueur*, et qui est accidentelle, et la *transpiration insensible*, qui agit plus ou moins à tous les instants. Ils appellent *transpiration pulmonaire*, celle qui se fait par le poumon, et dont la matière s'échappe au moment de l'expiration; et *transpiration cutanée*, celle qui a lieu par l'intermédiaire de la peau. — T. de bot., perte que font les végétaux à travers leur surface.

TRANSPIRÉ, part. pass. de *transpirer*.

TRANSPIRER, v. neut. (*trancepiré*) (du latin *trans*, en-delà, au-delà, et *spirare*, souffler, exhaler), s'exhaler; sortir du corps par les pores, d'une manière presque imperceptible aux yeux: *les humeurs transpirent au travers de la peau.*—Il se dit aussi des corps et de la peau par où les humeurs sortent : *les animaux qui transpirent beaucoup s'en portent mieux.* Voy. SUER. — On l'emploie au fig. comme unipers. : *il transpire quelque chose de votre affaire*, on commence à en pénétrer quelque chose. —*se* TRANSPIRER, v. pron. : *la chair de cochon que l'on mange ne se transpire point.*

TRANSPLANTATION, subst. fém. (*tranceplantâcion*), action de *planter* en un autre endroit. —Prétendue manière de guérir les maladies en les faisant passer d'un sujet à un autre. — Fig., transport d'un lieu en un autre avec embarras : *ce déménagement est une transplantation pénible.*

TRANSPLANTÉ, E, part. pass. de *transplanter*.

TRANSPLANTEMENT, subst. mas. (*tranceplanteman*), *transplantation*; son effet. (*Boiste.*) Presque inusité.

TRANSPLANTER, v. act. (*tranceplanté*) (du lat. *trans*, en-delà, au-delà, et *plantare*, planter; *planter en-delà, dans un autre lieu*), *planter* des arbres, des *plantes* dans un lieu différent de celui où ils étaient auparavant : *transplantation des laitues, etc.*—Transporter, transférer une colonie d'un pays dans un autre.—*se* TRANSPLANTER, v. pron., passer d'une ville, d'une province, dans une autre, pour s'y établir.

TRANSPLANTEUR, subst. mas. (*tranceplanteur*), celui qui *transplante*.

TRANSPLANTOIR, subst. mas. (*tranceplantoar*), t. de jard.; machine pour *transplanter* une *plante* d'un endroit à un autre. Peu usité.

TRANSPONTIN, E, adj. (*tranceponteïn, tine*), qui est d'au-delà des *ponts*.

***TRANSPORT**, subst. mas. (*trancepor*), action par laquelle on *transporte* une chose d'un lieu à un autre.— Action d'un officier public qui va sur le lieu où a pris naissance une contestation, où a été commis un crime : *le transport d'un juge, d'un commissaire, d'un expert sur les lieux.* — T. de jurispr., cession, transmission juridique d'un droit qu'on a sur quelque chose : *faire le transport d'un billet, d'une rente.*—Acte de ce *transport*.—Fig., mouvement violent d'une passion qui nous met ou nous *transporte* en quelque sorte hors de nous-mêmes : *transport de joie, de colère, d'amour*, etc.—Action de *porter* le montant d'une addition du bas d'une page au commencement de la suivante. On dit plus souvent *report*. — En t. de mar., on appelle, *bâtiments de transport*, des bâtiments propres à transporter des troupes, des munitions, etc. — T. de médec., nom que l'on donne vulgairement à une forte affection de la tête ou du cerveau qui arrive dans certaines maladies, caractérisées par une violente douleur de tête, par le délire ou l'assoupissement : *cet homme a le transport au cerveau*, ou tout simplement : *il a le transport.* Voy. DÉLIRE.

TRANSPORTABLE, adj. des deux genres (*tranceportable*), que l'on peut *transporter*.

TRANSPORTANT, E, adj. (*tranceportan, tante*), qui *transporte*, excite une passion, l'admiration, l'enthousiasme.

TRANSPORTATION, subst. fém. (*transportâcion*), t. de jur., déportation aux colonies que devait subir tout mendiant en 3[e] récidive, selon une loi de l'an II, restée sans effet, et qui a été appliquée aux insurgés de juin 1848.

TRANSPORTÉ, E, part. pass. de *transporter*, et adj., être hors de soi par l'effet d'une impression violente.—Fig. : *il est transporté d'amour*, extrêmement amoureux ; *de colère*, mu par un violent accès de colère ; *de joie*, extrêmement joyeux. — Enthousiasmé : *il est transporté par une fureur poétique.* — Transporté polit que.

TRANSPORTER, v. act. (*tranceporté*) (du latin *transportare*, formé de *trans*, au-delà, de l'autre côté, et de *portare*, porter), *porter* d'un lieu à un autre.—*Transporter un mot du propre au figuré*, l'employer dans une signification figurée.—*Transporter un droit à quelqu'un*, le lui céder juridiquement.—Passer : *l'empire a été transporté d'une nation à une autre.*—Fig. : *la joie, la fureur le transportait*, le mettait hors de lui-même.—*se* TRANSPORTER, v. pron., en t. de palais, se rendre sur les lieux, principalement en parlant de ceux qui vont en quelque endroit par autorité de justice, soit séculière, soit ecclésiastique. — Se placer en imagination : *se transporter dans l'avenir.*—Fig., se dit en parlant de certains usages, de certains faits éloignés : *pour bien juger des faits, il faut se transporter chez les peuples, au milieu des circonstances où cela se passait*, c'est-à-dire, il faut considérer le lieu, les circonstances, le temps. — Se laisser emporter à quelque passion : *se transporter d'amour, de jalousie*, etc.— S'échauffer; céder à son enthousiasme.

TRANSPOSABLE, adj. des deux genres (*trancepôzable*), que l'on peut *transposer : chiffre, mot transposable.* Peu usité, mais très-utile.

TRANSPOSÉ, E, part. pass. de *transposer*.

TRANSPOSER, v. act. (*trancepôzé*) (en latin *transponere*, *ponere trans*, poser, mettre au-delà, de l'autre côté), mettre une chose hors de l'ordre dans lequel elle devait être : *transposer des mots, des feuilles d'impression.* — En t. de musique, chanter ou jouer d'un instrument sur un ton différent de celui sur lequel l'air est noté. —En t. de jeu, *transporter* son argent d'une carte sur une autre.— *se* TRANSPOSER, v. pron.

TRANSPOSITEUR, subst. et adj. mas. (*trancepôziteur*), t. de mus., qui opère les *transpositions* d'un ton dans un autre ; *le transpositeur est un instrument mécanique.* — Adj. : *piano transpositeur*, piano qui opère la *transposition*.

TRANSPOSITIF, adj. mas., au fém. **TRANSPOSITIVE** (*trancepôzitif, tive*) ; se dit d'une langue qui donne aux noms et aux adjectifs des terminaisons relatives à l'ordre analytique, et qui acquiert ainsi le droit de leur faire suivre, dans le discours, une marche entièrement indépendante de la succession naturelle des idées.

TRANSPOSITION, subst. fém. (*trancepôzicion*), action de *transposer*. — En t. d'imprim., fouilles *transposées : ce livre est plein de transpositions.* —En algèbre, opération qu'on fait en *transposant*, dans une équation, un terme d'un côté à l'autre.

TRANSPYRÉNÉEN, adj. mas. (*trancepirénéein*), d'au-delà des *Pyrénées*.

TRANSRHÉNANE, adj. fém. (*trancerénane*) (en latin *trans*, au-delà, et *Rhenus*, Rhin), qui est au-delà du *Rhin*.

TRANSSUBSTANTIATEUR, subst. mas. (*tranceçubecetanci-ateur*), celui qui croit à la *transsubstantiation*. (*Boiste.*) Inusité.

TRANSSUBSTANTIATION, subst. fém. (*tranceçubecetanci-âcion*) (en latin *transsubstantiatio*, formé de *trans*, au-delà, de l'autre côté, et de *substantia*, substance), changement d'une *substance* en une autre. Il ne se dit, ainsi que le verbe *transsubstantier*, que dans l'Église catholique, et de Jésus-Christ, en parlant du changement du pain en son corps et du vin en son sang.

TRANSSUBSTANTIÉ, E, part. pass. de *transsubstantier*.

TRANSSUBSTANTIER, v. act. (*tranceçubecetancié*), changer une *substance* en une autre. Voy. TRANSSUBSTANTIATION. —*se* TRANSSUBSTANTIER, v. pron.

TRANSSUDATION, subst. fém. (*tranceçudâcion*), action de *transsuder*.

TRANSSUDER, v. neut. (*trançudé*) (du latin *trans*, au-delà, et *sudare*, suer), transpirer, passer au travers des pores d'un corps par une espèce de *sueur*. — Se dit, en bot., d'un suc qui passe à travers l'écorce d'un arbre.

TRANSVASÉ, E, part. pass. de *transvaser*.

TRANSVASER, v. act. (*trancevâzé*) : *transvaser une liqueur*, la verser d'un *vase* dans un autre.— *se* TRANSVASER, v. pron.

TRANSVASEUR, subst. mas. (*trancevâzeur*), appareil portatif en forme de pompe, pour *transvaser* le vin ou un autre liquide. — Ouvrier qui fait la *transvasion*.

TRANSVASION, subst. fém. (*trancevâzion*), action de *transvaser*.

TRANSVERSAIRE, adj. des deux genres (*trancevèrecère*) (en latin *transversarius*, t. d'anat., qui a rapport aux apophyses *transverses* des vertèbres : *le muscle transversaire épineux du cou* Voy. TRANSVERSE.

TRANSVERSAL, E, adj. (*trancevèreçale*), t. de géom., qui *traverse*, qui coupe obliquement : *ligne transversale*, *section transversale.* — T. d'anat., *artère transversale de la face ; muscle transversal du cou*, etc. Voy. TRANSVERSE. Subst. fém., *transversales*, en t. d'astron., lignes qu'on trace sur le limbe d'un quart de cercle, entre deux circonférences circonscrites, et qui sert à subdiviser les degrés. — Au plur. mas., *transversaux*.

TRANSVERSALEMENT, adv. (*trancevèreçaleman*), obliquement : *cette ligne coupe ce carré transversalement.*

TRANSVERSAUX, adj. mas. plur. Voy. TRANSVERSAL.

***TRANSVERSE**, adj. des deux genres (*trancevèrece*) (en lat. *transversus*), oblique. Il ne se dit guère qu'en anat. : *muscle transverse.* — TRANSVERSE, TRANSVERSAL, TRANSVERSAIRE. (*Syn.*) T. d'anat. Les deux premiers sont employés indifféremment l'un pour l'autre. Le mot *transversaire* signifie plus particulièrement, qui a rapport aux apophyses *transverses* des vertèbres; cependant on l'emploie aussi quelquefois comme synonyme des deux autres. — On appelle *apophyses transverses*, les éminences allongées et dirigées *transversalement*, qui naissent sur les côtés des vertèbres et ne s'articulent point.—*Muscles transversaires.* On a donné le nom de *premier transversaire antérieur du cou*, au droit latéral de la tête; celui de *petits transversaires antérieurs et postérieurs*, aux *intertransversaires* du cou ; celui de *grand transversaire du cou*, au muscle que l'on nomme aussi simplement *transversaire*, et qui s'étend des apophyses *transverses* des cinq ou six dernières vertèbres cervicales aux apophyses *transverses* des troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième vertèbres dorsales. D'autres ont nommé ce muscle, *transversal du cou*. On a réuni sous le nom de *muscle transversaire épineux*, une multitude de petits faisceaux étendus des apophyses *transverses* aux épineuses, depuis le sacrum jusqu'à l'axis. C'est la portion lombo-cervicale du sacro-spinal. *Muscles transverses* ou *transversaux*. On a appelé *transversal du nez*, le dilatateur du nez ; *transverse de l'abdomen*, un muscle qui

occupe la région lombaire; *transverse du périnée*, un faisceau charnu qui naît de la branche de l'ischion et s'unit à celui du côté opposé au bulbo-caverneux et au sphincter superficiel; *transversal des orteils*, l'abducteur *transverse* du gros orteil. On dit *artères transverses* ou *transversales*. On appelle *artère transversale de la face*, une branche que la temporale envoie sur le masséter; *transversale de l'épaule*, la scapulaire supérieure. On nomme aussi *artère transverse du périnée*, une branche qui fournit l'artère du pénis, ou ischion-pénienne.

TRANSVERSO-SPINAL, subst. et adj. mas. (*trancevèreçôcepinale*), t. d'anat.; se dit du muscle *transversaire* épineux.

TRANTRAN, subst. mas. (*trantran*) (ce mot est probablement une corruption de la loc. *en train : être en train.*), le cours de certaines affaires; la manière la plus ordinaire de les conduire : *il sait le trantran du palais.*

TRANTRANÉ, " part. pass. de *trantraner.*

TRANTRANER, v. neut. (*trantrané*), suivre le *trantran*, son *trantran*. (*Boiste.*) Pop. et inus.

TRANSVIDÉ, **E**, part. pass. de *transvider.*

TRANSVIDER, v. act. (*trancevidé*), t. de phys., *vider* un vase en versant son contenu dans un autre. — *se* TRANSVIDER, v. pron.

TRAPAN, subst. mas. (*trapan*), le haut de l'escalier où finit la rampe. Presque inusité.

TRAPÉ, **E**, part. pass. de *traper.*

TRAPÉEN, adj. mas., au fém. **TRAPÉENNE** (*trapé-ein, ène*), qui est analogue au *trapp*. (*Boiste.*)

TRAPÉENNE, adj. fém. Voy. TRAPEEN.

*__TRAPER__, v. act. (*trapé*), t. de jardin., être beau. — *se* TRAPER, v. pron. (*Boiste.*) Inus.

TRAPELLE, mieux **TRAPPELLE**, subst. fém. (*trapèle*), espèce de petite souricière à *trappe.*

TRAPETTE, subst. fém. (*trapète*), baguette entre les lisses.

TRAPÉZAÏQUE, adj. des deux genres (*trapéza-ike*), du *trapèze*, qui est en *trapèze*. Inusité.

*__TRAPÈZE__, subst. mas. (*trapèze*) (en grec τραπεζιον, fait de τραπεζα, table, pour τετραπεζα; rac. τετρα, quatre, et πεζα, pied; *table à quatre pieds*; parce que, chez les Grecs, les tables étaient en forme de *trapèze*), t. de géom., figure rectiligne de quatre côtés inégaux, dont deux sont parallèles. — En anat., il se dit par comparaison d'un os et d'un muscle. L'*Académie* emploie même ce mot comme adj. : *l'os trapèze; le muscle trapèze.*

*__TRAPÉZIEN__, adj. mas., au fém. **TRAPÉZIENNE** (*trapézi-ein, zi-ène*), à surface composée de *trapèzes.*

TRAPÉZIENNE, adj. fém. Voy. TRAPEZIEN.

TRAPÉZIFORME, adj. des deux genres (*trapéziforme*), t. de géom. et d'anat., qui est en *forme* de *trapèze.*

*__TRAPÉZITE__, subst. mas. (*trapézite*), banquier à Athènes, selon *Boiste*. Inusité.

TRAPÉZOÏDAL, **E**, adj. (*trapézo-idal*), qui a la forme du *trapèze.*

TRAPÉZOÏDE, subst. mas. (*trapézo-ide*) (du grec τραπεζιον, trapèze, et ειδος, forme), en géom., figure semblable au *trapèze*, mais qui n'a point de côtés parallèles. — En anat., le second os de la deuxième rangée du carpe. — L'*Académie*, qui n'enregistre point l'adj. *trapézoïdal*, qui, selon nous, serait plus correct, dit adj. : *l'os trapézoïde; le ligament trapézoïde.*

TRAPP, subst. mas. (*trape*), espèce de roche qui se casse par morceaux ou fragments cubiques et rhomboïdaux.— Sorte de basalte antique.

*__TRAPPE__, subst. fém. (*trape*) (du lat. barbare *trappa*, fait, dans la basse latinité, de l'allemand *trapp*, qui, suivant *Ménage*, était employé autrefois dans la même acception, et qui aujourd'hui signifie trace, vestige ou trou. De *trappa* a été formé également le diminutif italien *trappola*, trappe, souricière, etc.), porte couchée sur une ouverture, au niveau du plancher : *ouvrez-moi donc la trappe de la cave.* — Porte ou fenêtre qui se hausse ou se baisse dans une coulisse : *fermez la trappe du colombier.*—Sorte de piège pour prendre certains animaux : *tendre des trappes.*—*La Trappe*, subst. propre fém., abbaye de l'ordre de Cîteaux, célèbre par l'austérité de sa règle, et située près de Mortagne.

TRAPPISTE, subst. mas. et adj. des deux genres (*trapicete*), religieux de l'ordre de *la Trappe.*— Adj., qui a rapport ou qui appartient à la *Trappe.*

TRAPU, **E**, adj. (*trapu*), membru, ramassé, gros et court, en parlant des hommes et des animaux : *un petit homme trapu; un cheval trapu.*

TRAQUE, subst. fém. (*trake*), en t. de chasse, action de *traquer.* — Nom qu'on donnait autrefois, dans la perception des droits de la prévôté de Nantes, au nombre de dix cuirs à poil. — T. de mar., nombre de trois avirons.

TRAQUÉ, **E**, part. pass. de *traquer.*

*__TRAQUENARD__, subst. mas. (*trakenar*) (par corruption, du latin *tricenarius*, qui s'est dit de ceux qui, en marchant, formaient des pas prompts et mal réglés), sorte d'amble ou d'entrepas : *ce cheval va le traquenard.*—Danse fort gaie, qu'on ne connaît plus guère : *danser le traquenard.*— Espèce de piège pour prendre des belettes, des fouines, des chats, etc.

TRAQUER, v. act. (*trakié*), t. de chasse, entourer un bois, y envelopper les bêtes fauves, de manière qu'elles ne puissent se sauver sans être aperçues de quelque chasseur. — On dit, par extension : *traquer des voleurs*, c'est les resserrer dans une enceinte pour les prendre.— *se* TRAQUER, v. pron.

*__TRAQUET__, subst. mas. (*traké*), petite soupape dont le mouvement fait ouvrir la trémie et tomber du grain sous la meule du moulin. On dit plus souvent et mieux en ce sens, *claquet.* —On dit prov., d'une personne qui parle beaucoup, que *c'est le traquet* ou le *claquet d'un moulin*; que *sa langue va comme un traquet de moulin.* — Piège qu'on tend aux renards, aux blaireaux, etc. — Prov. et fig. : *donner dans le traquet*, se laisser tromper par quelque artifice. — T. d'hist. nat., petit oiseau à bec fin.

TRAQUEUR, subst. et adj. mas. (*trakieur*), qui *traque.*

TRASI, subst. mas. (*trazi*), t. de bot., genre de plantes à écailles imbriquées sur trois rangs.

TRASS, subst. mas. (*trace*) : *pierre de trass*, pierre volcanique, qui entre dans le ciment; pierre pour les constructions hydrauliques.

TRASTRAVAT, subst. et adj. mas. (*tracetrava*), cheval qui a des balzanes ou marques blanches aux deux pieds. Peu usité.

TRATTES, subst. fém. plur. (*trate*), pièces de bois que l'on pose au-dessous de la chaise d'un moulin à vent, et qui en portent la cage.

TRAULET, subst. mas. (*trôlé*), instrument de mathématiques; sorte de pointe d'acier insérée dans un manche de bois, pour marquer des points sur un plan, ou piquer un dessin.

*__TRAUMATIQUE__, subst. mas. et adj. des deux genres (*trômatike*) (du grec τραυμα, plaie), en t. de médec., remède pour les plaies; vulnéraire. —Adj., qui a rapport aux plaies.

TRAVADE, subst. fém. (*travade*), t. de mar., vent accompagné de pluie, d'éclairs, de tonnerre, et si inconstant, que souvent il parcourt, dans une heure, les trente-deux points du compas.

*__TRAVAIL__, subst. mas., au plur. **TRAVAUX** (*trava-ie, travô*) (suivant *Le Duchat*, contraction et corruption du latin *trans vigilia*, au-delà ou au travers des veilles; peine qu'on prend, fatigue qu'on se donne en veillant; fatigue qui fait veiller, etc.), en général, la peine qu'on prend, la fatigue qu'on se donne pour faire quelque chose. Il se dit de l'esprit comme du corps. — *Homme de travail*, celui qui gagne sa vie par le *travail* de ses mains, sans avoir aucun métier particulier. — *Un homme de grand travail*, un homme fort laborieux. —Il s'applique également à l'ouvrage qui est le fruit de cette peine : *faire voir son travail à un ami*; à l'ouvrage qui est à faire : *distribuer le travail aux ouvriers.*—Il se dit des remuements de terre que des troupes font, soit pour attaquer, soit pour se défendre; il se dit surtout de la tranchée que font les assiégeants dans l'attaque d'une place : *cet ingénieur conduisait le travail.* — Il se dit plus ordinairement au pluriel, en parlant des ouvrages que l'on fait pour l'attaque et pour la défense des places, ou pour la fortification d'un camp, d'un poste : *des travaux avancés; ruiner les travaux des assiégés.*—Il se dit aussi au pluriel, en parlant de certaines entreprises remarquables : *la mort l'a interrompu au milieu de ses travaux.* — État dans lequel se trouve une femme lorsqu'elle commence à sentir les douleurs de l'enfantement : *elle était en travail d'enfant.* — Rapport d'un ministre d'état ou d'un commis au ministre. Il fait en ce sens *travails* au plur., et non pas *travaux.* — Machine de bois à quatre piliers, entre lesquels on attache les chevaux vicieux pour les ferrer ou les panser. En ce sens, il fait au pluriel *travails*, et dérive de *trabale*, fait de *trabs*, *trabis*, poutre; parce que cette machine est faite de petites poutres attachées ensemble. — L'*Académie* et tous les *Dictionnaires* veulent que dans ces deux derniers sens, mais seulement dans ces deux derniers sens, on écrive *travails* au plur. ; tandis que dans tous les autres cas, on doit dire *travaux.* Nous demanderons à quoi bon de telles exceptions pour un même mot. La nécessité de cette inutile difficulté, où est-elle? Pourquoi ne dirait-on pas aussi bien *les travaux d'un ministre* que l'on dit *les travaux d'Hercule?* Peut-être un jour aurons-nous l'occasion d'éclaircir et de discuter plus longuement cette question. — TRAVAUX, TRAVAIL, LABEUR. (*Syn.*) Le *travail* est une application soigneuse; le *labeur* est un *travail* pénible. Le *travail* occupe nos forces, le *labeur* exige des efforts soutenus. L'homme est né pour le *travail*; le malheureux est condamné au *labeur.* Jouir de son *travail* est la plus douce des jouissances de la vie; travailler sans jouir, c'est un triste *labeur.* Les difficultés obligent au *travail*; les grands obstacles imposent un *labeur.* Le *travail* assidu vient à bout de tout; le *labeur* opiniâtre triomphe de tout. L'habitude du *travail* rend le *labeur* supportable. — Mais il ne faut pas oublier que le mot *labeur* a vieilli dans le style ordinaire, et que les orateurs et les poëtes s'en sont emparés pour l'appliquer aux grands *travaux*, aux grandes entreprises, à tout ce qui demande beaucoup de soin, de courage, de constance, de talent et de peine.

TRAVAILLÉ, **E**, part. pass. de *travailler*, et adj. : *poëme, discours bien travaillé*, fait avec beaucoup de soin.—Fig. : *travaillé d'un mal*, qui en est tourmenté.—*Cheval qui a les jambes travaillées*, fatiguées, ruinées par le *travail.*

*__TRAVAILLER__, v. neut. (*trava-ié*), prendre quelque fatigue de corps ou d'esprit; s'appliquer à faire quelque chose, s'y attacher. Voy. TRAVAIL. —*Travailler à son salut, à sa fortune.*—*Travailler en or, en argent, en cuivre, en bronze*, etc.—*Le poumon travaille*, souffre, est oppressé. — *L'estomac travaille*, ne digère pas bien. — *Du bois, un mur travaille*, se déjette. — *Les liqueurs travaillent*, fermentent. — En peint. : *les couleurs travaillent*, changent de ton avec le temps.—*Travailler*, se dit dans le commerce, des marchands qui font un négoce considérable, et qui sont fort achalandés. On dit, en ce sens, qu'*un négociant travaille beaucoup.* — On dit que l'*argent travaille*, lorsqu'on ne le laisse point oisif dans un coffre-fort, et qu'on en fait un emploi continu qui le multiplie. — Chez les nattiers : *travailler au clou*, attacher à un clou à crochet la tête de chaque cordon de paille nattée. — T. de sculpt. : *travailler avec dureté*, couper le bois d'une manière désagréable. — Chez les chamoiseurs : *travailler de rivière*, ramollir une peau par le moyen de l'eau — T. d'archit. : *il travaille à la pièce*, il fait des pièces pareilles pour un prix égal, comme bases, chapiteaux, balustres, etc., qui ont leur prix. —*Travailler à ses pièces*, faire, à tant la pièce, autant d'ouvrage que l'on peut pour gagner davantage, au contraire du travail de la journée, qui est fixé depuis telle heure jusqu'à telle heure; temps pendant lequel on fait plus ou moins d'ouvrage, et qui est payé à tant par jour. — *Travailler à la tâche*, faire une partie d'ouvrage pour un prix convenu, comme la taille d'une pierre où il y a de l'architecture, de la sculpture, etc. — *Travailler à la toise*, travailler pour un prix convenu par toises; *travailler par épaulées*, reprendre peu à peu et non de suite quelque ouvrage en sous-œuvre, ou fonder dans l'eau; employer beaucoup de temps à construire un bâtiment, parce que les matières ou les moyens ne sont pas en état pour l'exécuter diligemment. —T. de mar. : *la mer travaille*, est fort agitée. —*Un vaisseau travaille*, tangue et roule si fort qu'il ne peut plus faire route.—T. de mus. : *une partie travaille*, quand elle fait beaucoup de notes dans une mesure, tandis que d'autres parties font des tenues. — V. act., façonner : *travailler le fer, le marbre.*— Faire avec application, avec soin : *il a travaillé cette pièce, ce discours pendant long-temps et avec soin.*—Tourmenter, causer de la peine : *cette fièvre le travaille cruellement; ce songe m'a travaillé toute la nuit.* — *Travailler un cheval*, l'exercer, le manier. — Les boulangers disent : *travailler la pâte*, pour dire la manier avec force et promptitude.—*Travailler les glaces*, les mêler ensemble; *travailler la composition des glaces*, mêler avec le dos de la boulette ce qui est pris avec ce qui ne l'est pas. — *se* TRAVAILLER, v. pron., se tourmenter, s'inquiéter.

TRAVAILLEUR, subst. mas.; subst. fém., **TRAVAILLEUSE** (*trava-ieur, ieuse*), celui qui *travaille*

à un ouvrage de corps ou d'esprit.—Subst. mas. seulement, pionnier ou soldat commandé pour remuer les terres ou pour faire quelque autre ouvrage.

TRAVAILLEUSE, subst. fém. Voy. TRAVAILLEUR.

TRAVAILS, subst. mas. plur. Voy. TRAVAIL.

TRAVAT, subst. et adj. mas. (*travá*); se dit d'un cheval qui a des balzanes aux pieds du même côté.

TRAVAISON, subst. fém. (*travèzon*), haut du mur qui porte la charpente.

TRAVATES ou TRAVADES, subst. mas. plur. (*travate, vade*), nom que les marins donnent aux ouragans d'une violence extrême, qui se font sentir assez souvent sur les côtes de la Guinée. Ils s'annoncent par un nuage noir, fort petit, nommé *œil-de-bœuf* ou grains.

TRAVAUX, subst. mas. plur. (*travô*), voy. TRAVAIL. — En t. de jurispr., on appelle *travaux* l'une des peines afflictives et infamantes qui sont établies par les lois dans la France : *les travaux forcés*. C'est, après celle de la mort, la peine la plus grave qu'on puisse subir. C'est la peine qu'on appelait auparavant *les galères*. On distingue les *travaux forcés à temps* et les *travaux forcés à perpétuité*. La peine des *travaux forcés* à temps est prononcée pour cinq ans au moins et vingt ans au plus. La condamnation aux *travaux forcés* est ordinairement accompagnée de celle de *l'exposition*. Les *travaux forcés* à perpétuité emportent avec eux la mort civile. La condamnation à la peine des *travaux forcés* à temps emporte *la dégradation civique* et *l'interdiction légale*.—*Travaux publics*, se dit de tous les *travaux* qui se font par les ordres et au compte du gouvernement. — La peine des *travaux publics* est une peine qui est infligée aux déserteurs à l'intérieur. Sa durée est de trois ans au moins, et ceux qui la subissent sont employés soit à des *travaux militaires*, soit à des *travaux civils*, sans porter ni chaînes, ni fers, si ce n'est par mesure de police ou de discipline.

TRAVÉE, subst. fém. (*travé*) (du lat. *trabs*, gén. *trabis*, poutre), l'espace qui est entre deux poutres, ou entre une poutre et la muraille qui lui est parallèle, ou entre deux murs. — En t. d'archit. hydraul., partie du plancher d'un pont de bois, contenue entre chaque palée ou file de pieux.—En t. de couvreurs, certaine mesure sur laquelle on calcule le prix d'un ouvrage de couverture, etc. — *Travée de comble*, distance d'une ferme à une autre, sur deux ou plusieurs pannes.—*Travée d'impression*, quantité de deux cent seize pieds ou six toises superficielles d'impression de couleur à l'huile ou à la détrempe, à laquelle on réduit les planchers et autres ouvrages de différentes grandeurs, imprimés dans les bâtiments, pour en faire le toisé. — *Travée de balustres*, rang de balustres entre deux colonnes ou piédestaux. — *Travée de grilles*, rang de barreaux entre deux pilastres.

*TRAVERS, subst. mas. (*travère*) (du lat. *transversum*), étendue d'un corps considéré selon sa largeur : *il s'en faut de deux travers de doigt que*.. — Biais, irrégularité d'un jardin, d'un bâtiment, d'une chambre : *il y a bien du travers dans ce parc, dans cette maison*. — Fig., bizarrerie, caprice, irrégularité de l'esprit et de l'humeur : *il est plein de travers; il a pris un travers dans cette affaire*.—*Donner dans le travers*, se livrer à l'inconduite.— *Se donner un travers*, un ridicule. — *A travers le* ou *la*, *au travers de*, loc. prép., par le milieu, au milieu : *recevoir un coup d'épée au travers du corps* ou *à travers le corps*. Le premier est préférable et plus usité. Racine a dit (*Alexandre*) :

> Se font jour *à travers de* deux camps opposés;

c'est une faute; il fallait *au travers de*. La même faute se trouve dans *J.-B. Rousseau* (liv. III, ode 4) :

> *A travers de* ses flots promener des forêts.

— *De travers*, loc. adv., de biais, de côté. — A contre-sens; tout autrement qu'il ne faudrait.— Fig. : *regarder quelqu'un de travers*., d'une manière qui marque de l'aversion. — *Avoir l'esprit de travers*, mal fait, mal tourné. — *Mettre son bonnet de travers*, être de mauvaise humeur. *En travers*, loc. adv., d'un côté à l'autre, suivant la largeur. — En t. de mar., *se mettre au travers*, en panne. — *A tort et à travers*, loc. adv., témérairement, à quelque prix que ce soit. — Prov. : *tout au travers des choux*, inconsidérément, sans aucun égard.—*Par le travers*, t. de mar., à la hauteur de; vis-à-vis : *la flotte était par le travers de tel port*.—A TRAVERS, AU TRAVERS. (*Syn.*) *A travers* marque purement et simplement l'action de passer par un milieu, et d'aller par-delà, ou d'un bout à l'autre; *au travers* marque proprement ou particulièrement l'action et l'effet de pénétrer dans un milieu, et de le percer de part en part ou d'outre en outre. Vous passez *à travers* le milieu qui vous laisse un passage, une ouverture, un jour; vous passez *au travers* d'un milieu dans lequel il faut vous faire un passage, vous faire une ouverture, vous faire jour pour passer. Là vous avez la liberté de passer, rien ne s'y oppose; ici vous trouvez de la résistance, il faut la forcer. On passe une épée *au travers* du corps; on passe *à travers* les champs. Le jour qui passe entre les nuages passe *à travers*; celui qui passe dans le corps d'un nuage passe *au travers*. Le poil de chèvre ou de chameau passe *à travers* et non *au travers* de l'aiguille qui est percée. L'aiguille passe *au travers* de la peau qu'elle perce.

TRAVERSABLE, adj. des deux genres (*travèreçable*), que l'on peut *traverser*. — Ce mot, très-usité, manque dans l'*Académie*.

TRAVERSAGE, subst. mas. (*travèreçaje*), façon donnée au drap en le tondant à l'envers.

TRAVERSAIRE et TRAVERCIER, subst. mas. sont deux *barbarismes* de *Boiste*. Voy. *traversier*, subst. mas., à l'article TRAVERSIER, adj.

TRAVERSAL, E, adj. (*travèreçale*), qui est de *traverse*, d'embranchement. — Au plur. mas., *traversaux*. On dit plus souvent *transversal*.

*TRAVERSANT ou TRAVERSIN, subst. mas. (*travèreçan, cein*), fléau de la balance commune. Le premier semble être plus usité.

TRAVERSAUX, adj. mas. plur. Voy. TRAVERSAL.

*TRAVERSE, subst. fém. (*travèrece*), pièce de bois qu'on met en *travers*.—*Les traverses d'une grille*, les lignes *transversales*. — Tranchée qui se fait dans le fossé sec d'une place assiégée, ou pour le passer ou pour empêcher qu'on ne le passe. — Chemin qui coupe d'un lieu à un autre, par une route différente du chemin ordinaire : *chemin de traverse; rue de traverse*, qui coupe d'une grande rue à une autre. — Fig., revers, disgrace, obstacle, empêchement : *il a eu bien des traverses*. — *A la traverse*, loc. adv., il se dit de ce qui survient inopinément et apporte quelque obstacle.

TRAVERSÉ, E, part. pass. de *traverser*, et adj.—En t. de blas., se dit des pièces enfilées par d'autres pièces. — Mouillé, pénétré d'eau : *il est tout traversé; traversé par la pluie*.— T. de man. : *cheval traversé*, qui a le poitrail et les épaules larges.—T. de maç. : *pierre traversée*, pierre où les traits des bretlures se croisent.

*TRAVERSÉE, subst. fém. (*travèrecé*), trajet par mer d'un endroit à un autre. — Il se dit de tout ce qui n'est pas par mer voyage de long cours : *la traversée de France en Angleterre*.

TRAVERSEMENT, subst. mas. (*travèreceman*), action de *traverser*. *Traversée* remplace ce mot assez ordinairement.

*TRAVERSER, v. act. (*travèrecé*), passer au *travers*, passer entièrement depuis un côté jusqu'à l'autre. — Etre au *travers* de... : *l'allée qui traverse le jardin*. — Percer de part en part : *la pluie a traversé tous ses habits*. — Fig., susciter des obstacles à... : *traverser quelqu'un dans ses desseins*. — T. de mar. : *traverser la lame*, la prendre de bout, en passant de l'une à l'autre; *traverser l'ancre*, la hisser avec la cantonnière crochée sur la croisée; *traverser la misaine*, haler sur l'écoute de misaine pour faire entrer le point de misaine dans le vaisseau, dans le but de le faire abattre lorsqu'il est trop près du vent; *traverser un navire*, lui faire présenter le côté d'un endroit qu'il doit attaquer ou défendre. — Chez les cartiers, séparer les coupeaux en divisant la feuille en quatre parties égales. — Chez les aplaigneurs, *traverser les queues*, c'est, par le moyen des chardons, faire venir la laine aux endroits où une couverture était cousue. — SE TRAVERSER, v. pron., t. de man. : *un cheval se traverse*, lorsque ses hanches et ses épaules ne sont point exactement sur la même ligne qu'il doit décrire; qu'il coupe la piste de *travers* ou jette sa croupe d'un autre côté que sa tête : *ce cheval se traverse des hanches; cet autre se traverse des épaules*.

*TRAVERSIER, adj. mas., au fém. TRAVERSIÈRE (*travèrecié, cière*), qui *traverse* : *barque traversière* qui sert à *traverser* d'un endroit à un autre. — *Vent traversier*, qui souffle droit à l'embouchure d'un port, et qui empêche d'en sortir.—En t. de mus., *flûte traversière*, flûte dont on joue en la mettant de *travers* sur les lèvres.—Subst. mas., t. de mar., petit bâtiment à un seul mât. — *Traversier de chaloupe*, pièce de bois qui lie par l'avant les deux côtés d'une chaloupe.—T. d'astronomie, espèce de pinnule mobile qui court le long de la flèche et de l'arbalète; elle est ainsi nommée, parce qu'elle se met de travers et en croix sur cette flèche. Plus communément, on la nomme *curseur*, et les matelots l'appellent *marteau*.

*TRAVERSIÈRE, adj. fém. Voy. TRAVERSIER.

TRAVERSIN, subst. mas. (*travèrecein*), chevet, oreiller long qui s'étend de toute la largeur du lit, qui le *traverse*. — *Faux traversin*, oreiller qui se met au pied du lit, pour figurer la symétrie. — Broche de bois dont les bouchers se servent pour traverser le ventre des moutons, afin de le tenir entr'ouvert jusqu'au moment où ils voudront le dépecer.— Chez les tonneliers, pièce de longueur, qu'ils emploient à former les fonds des futailles. — Autre pièce de bois étroite qu'ils mettent par-dessus les fonds des futailles pour les renforcer. —Nom que les marchands de bois donnent à des bûches ou rondins arrangés l'un sur l'autre aux extrémités de chaque mise de trains. — Pour les balances, voy. TRAVERSANT. — T. de mar., dans un pont de vaisseau, pièce de bois qui passe d'un banc à l'autre, pour les fortifier et les contrebander. — Pièce de bois qui soutient la sainte-barbe dans le sens de sa largeur, et soutient de même le timon qui se meut sur elle. —*Traversin des bittes*, pièces de bois mises en travers pour entretenir un pilier de bittes avec l'autre; *traversin d'écoutille*, pièce de bois qui traverse l'écoutille par le milieu, afin de la soutenir; *traversin d'élinguets*, pièce de bois endentée sur les bancs d'un vaisseau, derrière le cabestan, dans laquelle on entaille les élinguets; *traversin de herpe*, pièce de bois qui est à l'avant d'une herpe à l'autre, et qui sert à caponner l'ancre; *traversin de taquets*, pièces de bois, de cinq à six pieds de long, dans lesquelles les taquets d'écoute sont emboîtés.

TRAVERSINE, subst. fém. (*travèrecine*), t. de charp., pièce de bois d'un grillage en charpente, posée en *travers*, etc. — *Maîtresses traversines*, celles qui portent sur les seuils.

TRAVERSINÉ, E, part. pass. de *traversiner*.

TRAVERSINER, v. act. (*travereciné*), disposer les bûches d'un train en tête et en queue. —SE TRAVERSINER, v. pron. Presque inusité.

TRAVERTIN, subst. mas. (*travèretein*), t. d'hist. nat., sorte de pierre calcaire.

TRAVESTI, E, part. pass. de *travestir*, et adj.

TRAVESTIR, v. act. (*travècetir*) (du lat. *trans*, au-delà, de l'autre côté, et *vestis*, habit; *prendre un habit différent du sien*), déguiser. Voy. ce mot. Il s'emploie élégamment au figuré.— *Travestir un auteur*, traduire burlesquement un ouvrage sérieux. — *Travestir une pensée*, la représenter sous une forme différente.—SE TRAVESTIR, v. pron., se déguiser, se masquer.—Fig., changer sa manière ordinaire, déguiser son caractère.

TRAVESTISSEMENT, subst. mas (*travècetice-man*), déguisement. Il ne se dit qu'au propre.

TRAVON, subst. mas. (*travon*), pièce de bois de charpente qui traverse la largeur d'un pont de bois, servant de chapeau aux files de pieux, et qui porte les poutrelles des travées.

TRAVOUIL, subst. mas. (*travou-ie*), dévidoir pour mettre le fil en écheveaux. Vieux.

TRAVOUILLÉ, E, part. pass. de *travouiller*.

TRAVOUILLER, v. act. (*travou-ié*), mettre le fil en écheveaux au moyen du *travouil*.—SE TRAVOUILLER, v. pron. Vieux.

TRAVOUILLETTE, subst. fém. (*travou-iète*), petit morceau de bois qui soutient les fusées du *travouil*. Vieux.

TRAVOUL, subst. mas. (*travoule*), t. de pêche, morceau de bois plat, endenté, sur lequel on plie les lignes.

TRAVURE, subst. fém. (*travure*), levée sur le derrière d'un bateau, qui, étant couverte et close, forme des chambres pour les mariniers.

DU VERBE IRRÉGULIER TRAIRE:

Trayaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Trayais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Trayais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Trayait, 3e pers. sing. imparf. indic.
Trayant, part. prés.
Trayez, 2e pers. plur. impér

Trayez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. de indic.

Trayiez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.

Trayiez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.

Trayions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.

Trayions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.

TRAYON, subst. mas. (*trè-ion*), bout du pis d'une vache, d'une chèvre, etc.

DU VERBE IRRÉGULIER **TRAIRE** :

Trayons, 1re pers. plur. impér.

Trayons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.

TRAYE, subst. fém. (*trè-ie*), t. d'hist. nat., espèce de grive.

TRÉ, subst. mas. (*tré*), espèce de trompette siamoise.

TRÉBELLIANIQUE ou **TRÉBELLIENNE**, adj. fém. (*trebéli-anike, li-ène*) : en t. de droit écrit, on appelle *quarte trebellianique*, le quart que l'héritier institué a droit de retenir sur la succession grevée de fidéicommis, en remettant l'hérédité.

***TRÉBIENS**, subst. propre mas. plur. (*trebiein*), myth., se dit des dieux auxquels les Romains avaient élevé un temple sur les bords de la *Trébie*.

TRÉBUCHANT, E, adj. (*trébuchan, chante*), qui *trebuche*.—En parlant des monnaies, qui est de poids.

TRÉBUCHÉ, part. pass. du v. neut. *trébucher*.

TRÉBUCHEMENT, subst. mas. (*trébucheman*), action de *trebucher*.

TRÉBUCHER, v. neut. (*trébuché*) (du lat. barbare *trabuccare* ; comme si l'on disait *in buccam cadere*, tomber dans un creux, dans un trou), en parlant des personnes, faire un faux pas.—Tomber. En ce sens, il est vieux.—Prov.: *qui trebuche et ne tombe point, avance son chemin.*—Fig. et fam., broncher, faire un faux pas dans une affaire.—En parlant de poids, emporter par sa pesanteur le poids qui contre-pèse.—**TRÉBUCHER**, BRONCHER. (*Syn.*) On *trébuche*, lorsqu'on perd l'équilibre et qu'on va tomber ; on *bronche*, lorsqu'on fait un faux pas, qu'on cesse d'aller droit et ferme, pour avoir heurté contre un corps pointu ou éminent.—Celui qui n'a pas le pied ferme est sujet à *trébucher* ; celui qui marche dans un mauvais chemin est sujet à *broncher*. Il ne faut qu'un petit caillou pour vous faire *broncher* ; si vous perdez l'équilibre, vous *trébuchez*. On peut *broncher* et se redresser tout de suite ; si l'on ne tombe pas en *trebuchant*, du moins on chancelle.

TRÉBUCHET, subst. mas. (*trébuché*), sorte de petite balance pour peser l'or et l'argent avec des poids et des grains, ainsi nommée parce qu'elle *trébuche* facilement.—Petite machine en forme de cage pour attraper des oiseaux.—Fig. : *prendre quelqu'un au trebuchet*, l'engager par de belles apparences à faire une chose qui lui est désavantageuse ou qui est contraire à ce qu'il avait résolu.

TREC, subst. mas. (*trèke*), espèce de laque naturelle du Pérou.

TRÉCHANGÉ, E, part. pass. de *tréchanger*.

TRÉCHANGER, v. act. (*tréchanjé*), *changer*, être inconstant. — *se* TRÉCHANGER, v. pron. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

TRÉCHEUR, subst. mas. (*trécheur*), t. de blas., espèce d'orle, qui n'a néanmoins que la moitié de sa largeur. Il y en a de simples, de doubles, quelquefois fleuronnés et contre-fleuronnés, et quelquefois fleurdelisés, comme celui du royaume d'Ecosse.

TRECHRUS, subst. mas. (*trèkruce*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères.

TRÉDAM ! sorte d'exclamation (*trédame*), jurement des paysans, dans l'ancienne comédie.

TREFFORT, subst. propre mas. (*tréfor*), petite ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bourg-en-Bresse, dép. de l'Ain.

TRÉFILÉ, E, part. pass. de *tréfiler*.

TRÉFILER, v. act. (*tréfilé*), faire passer par la *filière* du fer ou du laiton. — *se* TRÉFILER, v. pron.

TRÉFILERIE, subst. fém. (*tréfileri*), machine pour tirer le laiton à la *filière*.

TRÉFILEUR, subst. mas. (*tréfileur*), qui travaille à la *tréfilerie*.

***TRÈFLE**, subst. mas. (*trèfle*) (en lat. *trefolium*, du grec τριφυλλον, qui a trois feuilles, rac. τρεις, trois, et φυλλον, feuille), t. de bot., plante vivace, qui donne un excellent fourrage ; *trèfle d'eau*, sorte de plante qui croît dans les marais et autres lieux aquatiques, et qui ressemble au *trèfle*, en ce que ses feuilles sont aussi trois à trois sur la même queue. — *Trèfle odorant*, ou *bitumineux*, ou *thé des jésuites*, sorte de *trèfle* à tige presque ligneuse, qui croît dans les pays chauds, et dont les feuilles blanchâtres et velues ont, de même que les semences, une forte odeur de bitume.—*Trèfle rouge*, espèce de *trèfle* qui ressemble au houblon.—Une des couleurs noires d'un jeu de cartes, qui a la figure de la feuille du *trèfle*. — Ornement d'archit. qui se taille sur les moulures.

***TRÉFLÉ, E**, part. pass. de *tréfler*, et adj.—T. de blas. ; il se dit des croix dont les extrémités sont terminées en *trèfle*.—*Une mine tréflée*, qui a trois chambres

TRÉFLER, v. act. (*tréflé*), t. de monnaie, mal rengrener, de sorte que l'effigie paraisse double. —*se* TRÉFLER, v. pron.

***TRÉFLIER** subst. mas. (*tréfli-é*), qualité que prenaient autrefois les maîtres-chaînetiers de Paris, à cause des agrafes en forme de *trèfle*, d'où pendaient les chaînes en argent, auxquelles les femmes du peuple attachaient leurs ciseaux. C'était un usage très-fréquent parmi ces femmes, et particulièrement parmi les femmes de la halle et certaines marchandes, etc., d'avoir des ciseaux placés au bout d'une longue chaîne d'argent accrochée à un cordon de ceinture. — Nom qu'on donne, en certains endroits, à une terre, à un champ de *trèfles*, rempli de *trèfles*.

TRÉFONCIER, subst. mas. (*tréfoncié*), propriétaire de bois et forêts sujets à certains droits.

TRÉFONDS, subst. mas. (*tréfon*) (du lat. *terræ fundus*, fonds de terre. *Le Duchat*, d'après *Du Cange*.) t. de cout., propriété du sol, et de ce qui est ou peut être dessous, comme carrière, mine, etc. *Vendre le fonds et le trefonds*.—Fig. et fam. : *savoir le fonds et le tréfonds d'une affaire*, la posséder parfaitement.—L'*Académie* ajoute qu'on écrit aussi *très-fonds*, nous croyons qu'on ne devrait dire et écrire que l'un ou l'autre.

TRÉGUEL ou **TRÈQUEL**, subst. mas. (*tréguièle, kièle*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau du Chili.

TRÉGUIER, subst. propre mas. (*trégnié*), ville maritime de France, chef-lieu de canton, arrond. de Lannion, dép. des Côtes-du-Nord.

TREIGNAC, subst. propre mas. (*trégniak*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Tulle, dép. de la Corrèze.

TREIJEAN, subst. mas. (*tréjan*), sorte de raisin qui croît dans le dép. du Doubs.

TREILLAGE, subst. mas. (*tré-iaje*), assemblage de lattes, de perches ou d'échalas posés et liés l'un sur l'autre par petits carrés pour faire des berceaux, des palissades ou des espaliers dans les jardins.

TREILLAGÉ, E, part. pass. de *treillager*.

TREILLAGER, v. act. (*tré-iajé*), garnir de *treillage*.— *se* TREILLAGER, v. pron. — Ce mot, des plus usités, manque dans l'*Academie*.

TREILLAGEUR, subst. mas. (*tré-iajeur*), qui fait des *treillages*.

TREILLE, subst. fém. (*trè-ie*) (du lat. *trichila*, employé dans la même acception, et qui est, suivant *J. Scaliger* et *Casaubon*, dérivé du grec τριχινος, fait de poils épais ; rac., τριχης, poils, cheveux, à cause de l'épaisseur du feuillage de ces berceaux), berceau ou toit fait de ceps de vigne entrelacés, et soutenus par des perches, par des pièces de bois ou par des barreaux de fer. — *Treillage* contre une muraille, contre un arbre, le long duquel il y a de la vigne, du verjus : *une treille de muscat, de verjus*.—En t. de pêche, filet approchant du carreau.—Poét. : *le jus de la treille*, le vin.

***TREILLIS**, subst. mas. (*trè-ie-i*), barreaux de bois ou de fer qui se croisent, en forme de *treille*. — Toile gommée, lissée et luisante. — Grosse toile dont on fait des sacs, etc.— Châssis divisé en carreaux.—Pièce d'étain à claire-voie que le potier d'étain met en étalage devant sa boutique. —Toute fermeture dormante de fer ou de bronze, à barres maillées et en losange.—T. de blas. Voy. FRETTE.

TREILLISSÉ, E, part. pass. de *treillisser*, et adj., garni de *treillis*.

TREILLISSER, v. act. (*trè-ie-i-cé*), garnir de *treillis* : *treillisser une fenêtre*.—*se* TREILLISSER, v. pron.

***TREIZAIN**, subst. mas. (*trèzein*), sorte de monnaie.—Anciennement, *treize* gerbes de blé sur lesquelles on dîmait.

TREIZAINE, subst. fém. (*trèzène*), nombre de *treize*. Fam. et pop.

***TREIZE**, adj. numéral des deux genres (*trèze*), dix et trois : *le nombre treize*. — *Treize* se dit pour *treizième* : *chapitre treize*.—Subst. mas. : *le treize du mois*.

TREIZIA, subst. mas. (*trèzi-a*), t. de bot., genre de plantes.

TREIZIÈME, adj. et subst. des deux genres (*trèzi-ème*), nombre d'ordre qui vient après le douzième. — Subst. : *il est le treizième* ; *elle est la treizième*.—Subst. mas. seulement : *un treizième*, la partie d'un tout que l'on conçoit divisé en *treize* parties égales.—Subst. fém., t. de musique, intervalle composé d'une octave et d'une sixte, ainsi nommé parce qu'il est formé de *treize* tons ou demi-tons. L'intervalle de *ut* au *la* de la seconde octave forme une *treizième*.

TREIZIÈMEMENT, adv. (*trèzi-èmeman*), en *treizième* lieu.

TRÉJETAGE, subst. mas. (*tréjetaje*), t. de verrerie, action, manière de transvaser le verre fondu.

TRÉLINGAGE, subst. mas. (*tréleinguaje*), t. de mar., bridure particulière très-forte, qui se fait sur les haubans des bas mâts.

TRÉLINGUÉ, E, part. pass. de *trélinguer*.

TRÉLINGUER, v. act. (*treleinguié*), t. de mar., faire un *trélingage*. — *se* TRÉLINGUER, v. pron.

TRELON, subst. propre mas. (*trelon*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Avesne, dép. du Nord.

TRELU, subst. mas. (*trelu*) (ce mot qu'on ne comprendrait plus, mais que nous trouvons encore dans *Boiste* et dans le *Dictionnaire de Trévoux*, vient du vieux mot français *treluire*, qui ne se dit plus et qui signifiait, voir imparfaitement quelque chose par le moyen de quelque petit éclat de lumière ; on entendait par : *avoir le trelu*, avoir la vue trouble.

TRÉLUCHÉ, part. pass. de *trélucher*.

TRÉLUCHER, v. neut. (*tréluché*), t. de mar., changer les voiles de bord.

TRÉMA, adj. et subst. mas. (*tréma*) (du grec τρεμα, trou ; parce que ces points semblent deux petits trous au-dessus d'une lettre), ce sont les voyelles *ë*, *ï*, *ü*, avec deux points dessus : *un ë tréma*, *un ï tréma*, *un ü tréma*.— Subst., et alors il se dit des deux points placés sur l'une de ces voyelles : *on met un tréma sur l'i dans haïr*.

TRÉMADOTE, subst. mas. (*trémadote*), t. d'hist. nat., ordre de vers intestinaux.

TRÉMANDRE, subst. fém. (*trémandre*), t. de bot., genre de plantes.

TRÉMANDRÉE, subst. fém. (*trémandré*), t. de bot., famille de plantes voisine des polygalées.

TRÉMATODÉE, subst. fém. (*trématodé*), t. d'hist. nat., ordre de vers intestinaux.

TRÉMATODON, subst. mas. (*trématodon*), t. de bot., genre de plantes de la famille des mousses.

***TRÉMATOPNÉE**, subst. fém. (*trématopené*) (du grec τρημα, trou, et πνεω, je respire), t. d'hist. nat., famille de poissons cartilagineux.

TREMBLAIE, subst. fém. (*tranblè*), lieu planté de *trembles*.

TREMBLAISON, subst. fém. (*tranblè-zon*), *tremblement*, vacillation, oscillation, secousse. Il est vieux.

***TREMBLANT, E**, adj. (*tranblan, blante*), qui *tremble*.—Saisi d'effroi : *tremblant pour sa fille*. — Subst. mas., un des jeux de l'orgue. — Subst. fém., t. d'hist. nat., nom donné à la gymnote électrique et à la torpille.

TREMBLADE, subst. propre mas. (*tranblade*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Marennes, dép. de la Charente-Inférieure.

TREMBLE, subst. mas. (*tranble*), espèce de peuplier dont les feuilles sont mises en mouvement par le moindre vent.

TREMBLÉ, E, part. pass. de *trembler*, et adj. : *écriture tremblée*, tracée d'une main peu hardie, *tremblante* ; *ces lignes sont tremblées*, ne sont pas droites ; elles se ressentent d'un *tremblement* de la main.— Subst. mas., en t. d'imprim., on appelle un *tremblé*, un filet serpentant qui est gras dans un endroit et maigre dans un autre.

***TREMBLEMENT**, subst. mas. (*tranbleman*), agitation de ce qui *tremble*. — *Tremblement de terre*, les secousses qui ébranlent violemment la terre. — Maladie qui fait *trembler*. — En t. de musique, sorte de cadence précipitée, qui se fait en chantant ou en jouant de quelque instrument : *faites sur cette note un tremblement*. — Fig., grande crainte : *opérer son salut avec crainte et tremblement*.—*Tout le tremblement*, expression

FANAISON, subst. fém. (*fanézon*), le temps de *faner*.

*FANAL, subst. mas. (*fanal*) (en grec φανός, falot, fanal, formé de φαινω, je montre, j'indique), grosse lanterne allumée sur la poupe d'un vaisseau ou ailleurs. — Feux allumés sur de hautes tours, etc., pour indiquer aux vaisseaux leur route pendant la nuit. Dans ce sens on dit plus ordinairement *phare*. Voy. ce mot. — Au fig., dans le style soutenu, ce qui sert de guide, de lumière dans les arts, dans les sciences : *ces premières découvertes furent autant de fanaux qui dirigèrent les savants dans leurs recherches.*

*FANATIQUE, adj. et subst. des deux genres (*fanatike*) (du lat. *fanum*, temple; parce qu'anciennement il y avait dans les temples, et surtout dans celui de *Bellone*, des gens nommés *fanatici*, qui, entrant dans une sorte d'enthousiasme, et comme animés et inspirés par la divinité, faisaient des gestes extraordinaires, et prononçaient des oracles), qui se croit transporté d'une fureur divine et prend ses idées pour des inspirations du ciel. — Qui porte le zèle jusqu'à la fureur et à l'extravagance. — On le dit aussi de ceux qui s'attachent avec un zèle aveugle à quelque opinion, à quelque parti : *il était fanatique de la liberté.* —On le dit par extension, des passions, des doctrines, etc. : *une rage fanatique; des opinions, un zèle, des doctrines fanatiques.* — On l'emploie subst. : *c'est un fanatique dangereux; la persécution ne produit que des fanatiques.*—Myth., au plur., surnom des Galles, prêtres de Cybèle. Chez les Romains, ce mot ne se prenait pas en mauvaise part.

FANATISÉ, E, part. pass. de *fanatiser*.

FANATISER, v. act. (*fanatizé*), rendre *fanatique*.—SE FANATISER, v. pron.

FANATISEUR, subst. mas. (*fanatizeur*), qui *fanatise*, qui communique, souffle, enflamme, allume le *fanatisme*. — Si l'on avait besoin de se servir de ce mot au fém., il ne faudrait pas hésiter à dire *fanatiseuse*.

FANATISME, subst. mas. (*fanaticeme*), erreur du *fanatique*; inspiration imaginaire. — Entêtement ou zèle outré, bizarre, extravagant, soit pour la religion, soit pour une opinion, un parti, une chose quelconque : *fanatisme ardent, aveugle; c'est de la passion, du fanatisme, un vrai fanatisme.* — Secte de *fanatiques* : *on eut bien de la peine à détruire ce fanatisme naissant.*

*FANDANGO, subst. mas. (*fandanguó*) (mot espagnol), sorte de danse espagnole assez lascive.— Au plur., des *fandango*.

FANE, subst. fém. (*fane*) (en lat. *fenum*, foin), se dit, en t. de cultivateur, de l'herbe des plantes bulbeuses : *on ôte la fane du safran après l'hiver.*—Au plur., feuilles sèches tombées de l'arbre qui les a produites. — Feuilles qui tiennent encore aux plantes : *la fane commence à sécher, à jaunir.* — En t. de jardinier-fleuriste, l'enveloppe foliacée de la fleur des anémones et des renoncules.

FANÉ, E, part. pass. de *faner*, et adj., flétri, avec cette différence que ce dernier mot enchérit sur l'autre. Une fleur qui n'est que *fanée* peut quelquefois reprendre son éclat; mais une fleur *flétrie* n'y revient plus.—Par extension : *couleur fanée, teint fané; cette femme est un peu fanée.*

*FANÈGUE ou FANÉGOSE, subst. fém. (*fanègue, néguòze*), t. de comm., mesure de graines du Portugal et de l'Espagne.

FANER, v. act. (*fané*) (en lat. *fenum*, foin), étendre avec une fourche l'herbe d'un pré lorsqu'elle est fauchée. — Flétrir. Voy. FANÉ.—Par extension, altérer l'éclat d'une couleur, du teint. — SE FANER, v. pron.—Fig. : *cette femme commence à se faner; son teint se fane; la beauté se fane.*

FANEUR, subst. mas., FANEUSE, subst. fém. (*faneur, neuze*), celui ou celle qui *fane* le foin.

FANEUSE, subst. fém. Voy. FANEUR.

FANFAN, subst. mas. (*fanfan*), t. familier et de caresse envers un petit enfant. C'est le son de la dernière syllabe du mot *enfant*, qu'on répète par une sorte de mignardise.

FANFARE, subst. fém. (*fanfare*) (suivant *Nicot* et plusieurs autres, c'est une simple onomatopée, formée comme le *tarantara* des trompettes romaines. Selon le *P. Ménestrier*, ce mot vient de *fare*, fête des pêcheurs qui se célébrait anciennement au bruit des trompettes, des tambours, des hautbois, etc.; le peuple disait *fanfaré* pour *ils font fare*), espèce d'air de musique dans lequel dominent ordinairement les cors et les trompettes, et qui, de la grande chasse et de la musique militaire, a passé dans la musique ordinaire.

FANFARÉ, E, part. pass. de *fanfarer*.

FANFARER, v. act. (*fanfaré*), faire des *fanfares*. — *Rabelais* l'emploie dans le sens de *se pavaner*; mais *Rabelais* n'est point une autorité en fait de langage moderne.

FANFARON, subst. et adj. mas. (*fanfaron*) (du mot *fanfare*, parce que, dit *Le Duchat*, les vanteries du *fanfaron* sont autant de *fanfares* que le vent emporte), faux brave, homme vain qui se vante au-delà de la vérité et de la bienséance : *il est timide et fanfaron.* — Il se dit aussi d'un homme vraiment brave, mais qui se vante de sa bravoure, de ses actions outre mesure : *il est brave et fanfaron en même temps; il peut avoir de la bravoure, du mérite, mais il est un peu trop fanfaron.* — On dit *un fanfaron de vertu, un fanfaron de vices*, en parlant de quelqu'un qui fait parade de vertus qu'il n'a pas, ou qui se vante d'être plus corrompu qu'il ne l'est en effet. — Au fig., un style *fanfaron*, un style emphatique, ampoulé.—*Boiste* est le seul qui donne à ce mot un féminin. Nous n'hésitons pas à dire avec lui : *une fanfaronne*.

FANFARONNADE, subst. fém. (*fanfaronade*), rodomontade, vanterie en paroles. Voy. FANFARON.

FANFARONNERIE, subst. fém. (*fanfaroneri*), habitude de faire des *fanfaronnades*.

FANFIOLES, subst. fém. plur. (*fanfiole*), petits ornements de toilette. (*Diderot*.) Hors d'usage.

FANFRELUCHE, subst. fém. (*fanfreluche*) (de l'italien *fanfreluca*, qui, suivant l'*Académie de la Crusca*, signifie proprement ces branches sèches dont les feuilles voltigent au gré des vents, et au figuré, des choses légères et frivoles), t. familier et de mépris, petite chose de rien et qui pare; bagatelle.

FANGE, subst. fém. (*fanje*) (du latin *fimus*, bourbier, pour lequel on a dit *fima* et ensuite *fimia*. Ménage.), boue, bourbe des chemins, surtout de la campagne : *il est tombé dans la fange.* —On dit élégamment au figuré : *la fange du péché, du monde corrompu*, etc. — Il se dit aussi fig. et par mépris d'une condition basse, abjecte : *je l'ai tiré de la fange.* — Il signifie aussi l'état d'avilissement d'une personne qui vit dans la débauche : *il vit, il est plongé, il se traîne dans la fange.*

FANGEUSE, adj. fém. Voy. FANGEUX.

FANGEUX, adj. mas., au fém. FANGEUSE (*fanjeu, jeuze*), plein de *fange*, plein de bourbe.

FANION, subst. mas. (*fanion*) (de l'allemand *fane*, étendard), espèce d'étendard de serge, qu'on porte à la tête des équipages d'une brigade.

FANISSE, subst. et adj. fém. (*fanice*), bourre de basse qualité.

FANNASHIBA, subst. mas.(*fanaziba*), t. de bot., arbre du Japon.

FANNIA, subst. fém. (*fanenia*), t. d'archéol., loi somptuaire chez les Romains, décrétée sous les auspices du consul *Fannius*, laquelle réglait la dépense des grands festins et des repas ordinaires.

FANOIN, subst. mas. (*fanoein*), pièce de monnaie de Pondichéry.

*FANON, subst. mas. (*fanon*) (du latin barbare *fano, fanonis*, fait de l'allemand *fahne*, qui signifie un drap de laine, un linge, un mouchoir, une bande, etc., et enfin un étendard, dérivé, suivant *Wachter*, du latin *pannus*, drap, étoffe), la peau qui pend sous la gorge d'un taureau, d'un bœuf. — Les barbes d'une baleine. — Assemblage de crins qui tombe sur la partie postérieure des boulets du pied d'un cheval, et cache l'ergot. — Anciennement, le manipule que les prêtres et les diacres portent au bras. — Au plur., les deux pendants de la mitre d'un évêque ou d'un archevêque, et aussi les pendants d'une bannière.—En t. de chirurgie, appareil que l'on met à une jambe ou à une cuisse fracturée. Ce sont des espèces d'attelles.

*FANTAISIE, subst. fém. (*fantèzi*) (du grec φαντασια, vision, imagination, fait de φανταζομαι, s'imaginer, lequel vient de φαινω, je parais, je me montre), esprit, pensée, idée : *il a cela dans la fantaisie.*—Humeur : *vivre à sa fantaisie.* Voy. HUMEUR.—Désir, envie : *elle a fantaisie de tout ce qu'elle voit.* On dit dans ce sens : *en passer sa fantaisie*, se satisfaire. — Opinion, sentiment, goût : *chacun parle, vit, agit à sa fantaisie, selon sa fantaisie; cela n'est point à ma fantaisie.* — Caprice, boutade : *fantaisie de peintre, de poëte; tête, figure de fantaisie.*—*Robe, habit de fantaisie*, c'est-à-dire d'un goût nouveau et singulier. — *Objets de fantaisie*, ou simplement *fantaisies*, objets moins utiles que curieux par leur nouveauté ou leur bizarrerie. — Pièce de musique instrumentale, qu'on exécute en la composant, sans préparation. — *Fantaisies musquées*, caprices (*Mme de Sévigné*).

FANTASIA, subs. fém. divertissement équestre et guerrier en usage chez les Arabes.

FANTASIASTE, subst. mas. (*fantaziaceie*), t. d'hist. eccl., nom de sectaires chrétiens qui prétendaient que le corps de Jésus-Christ n'avait été qu'imaginaire et sa mort qu'apparente.

FANTASIÉ, E, part. pass. de *fantasier*.

FANTASIER, v. act. (*fantazié*), irriter, contrarier, chagriner. — SE FANTASIER, v. pron., se figurer. (*De Retz*.) Vieux et inusité.

FANTASMAGORIE, subst. fém. (*fantacemaguori*) (du grec φαντασμα, fantôme, et αγορα, assemblée), art de faire apparaître des spectres par une illusion d'optique.—Le spectacle même : *c'est une belle fantasmagorie; je l'ai conduit à la fantasmagorie.*

FANTASMAGORIQUE, adj. des deux genres (*fantasmaguorike*), qui concerne la *fantasmagorie*.

FANTASMAGORIQUEMENT, adv. (*fantacemaguorikeman*), à la manière de la *fantasmagorie*.

FANTASMASCOPE et **FANTASMATOSCOPE**, subst. mas.(*fantacemacekope, fantacematòcekope*) (du grec φαντασμα, fantôme, et σκοπεω, je vois), t. d'optique, machine qui offre l'aspect d'une porte qui s'ouvre, et d'où sort un *fantôme* qui semble s'agrandir en s'approchant des spectateurs.

*FANTASQUE, adj. des deux genres (*fantaceke*), en parlant des personnes, sujet à des *fantaisies*, à des caprices; bizarre, capricieux, quinteux, bourru; avec ces différences, suivant l'abbé *Girard*, que le mot *fantasque* dit proprement quelque chose de difficile; celui de *bizarre*, quelque chose d'extraordinaire; celui de *capricieux*, quelque chose d'arbitraire; celui de *quinteux*, quelque chose de périodique, et celui de *bourru*, quelque chose de maussade.—En parlant des choses, bizarre, extraordinaire.

FANTASQUEMENT, adv. (*fantacekeman*), d'une manière *fantasque*. Très-peu usité.

FANTASSIN, subst. mas. (*fantacein*) (de l'italien *fantaccino*, diminutif de *fante*, valet de pied, piéton), soldat à pied.

FANTASTIQUE, adj. des deux genres (*fantacetike*), chimérique, imaginaire : *projets, visions fantastiques; être fantastique.*—On le dit aussi de ce qui n'a que l'apparence d'un être corporel, et qui est sans réalité : *un corps fantastique.*

FANTASTIQUEMENT, adv. (*fantacetikeman*), d'une manière *fantastique* ou *fantasque*. Très-peu usité.

FANTINE, subst. fém. (*fantine*), partie du chevalet à tirer la soie de dessus les cocons.

FANTOCCINI, subst. mas. plur. (*fantotechini*) (de l'italien *fantoccino*, poupée de bois, marionnette, diminutif de *fante*, dans le sens d'homme), sorte de jeu théâtral dont les acteurs sont des figures en bois, tenues par des fils d'archal, et qui exécutent des scènes.

FANTÔME, subst. mas. (*fantôme*) (en grec φαντασμα, fait de φαινω, je parais), sorte de spectre qu'on croit voir.—On dit prov. d'un homme maigre, défait, défiguré : *c'est un vrai fantôme, on le prendrait pour un fantôme.*—Vision fausse qu'on a la nuit de quelque chose qui épouvante.—Fig., 1° chimère qu'on se forme dans l'esprit; dans ce sens, *se faire des fantômes de rien*, signifie s'exagérer à l'excès les dangers, les obstacles; 2° ce qui n'a que l'apparence de...... : *un fantôme de roi; un fantôme couronné; Rome n'était plus qu'un fantôme de république.*—On appelait *fantômes* autrefois, dans l'ancienne scholastique, les images produites dans le cerveau par l'impression des objets extérieurs. — T. de chir., statue ou mannequin de bois sur lequel les chirurgiens s'exercent à l'application des bandages ou aux opérations de l'accouchement.

FANTON, subst. mas. (*fanton*), sorte de ferrure destinée à servir de chaîne aux tuyaux de cheminée. — Au plur., tringles de fer qui se vendent en bottes de cinquante à cent livres pesant.

*FANUM, subst. mas. (*fânome*) (mot latin), temple que les païens élevaient aux héros déifiés, aux empereurs, après leur apothéose.

FAON, subst. mas. (*fan*) (peut-être du latin *infans*, enfant, dont on aurait pris seulement la

dernière syllabe. *Ménage.*), le petit d'une biche ou d'un chevreuil. Employé seul, il s'entend toujours d'un *faon de biche.*

FAONNÉ, E, part. pass. de *faonner*.

FAONNER, v. neut. (*fané*), mettre bas, en parlant des biches ou des chevrettes.

FAOU (LE), subst. propre mas. (*lefou*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Châteaulin, dép. du Finistère.

FAOUET (LE), subst. propre mas. (*lefoué*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Pontivy, dép. du Morbihan.

FAQUIN, subst. mas. (*fakein*) (de l'italien *facchino*, qui signifie également crocheteur, portefaix, et que *Covarruvias* dérive du latin *fascis*, faisceau, paquet), t. de mépris, homme de néant, sans mérite, sans honneur, sans cœur.—Anciennement, crocheteur; on le trouve encore employé dans *Rabelais* avec cette acception.—Dans certaines provinces, on le dit mal à propos pour *fat* : *il fait le faquin*.—Figure de bois ou de paille montée sur pivot, contre laquelle un cavalier allait autrefois rompre une lance pour s'exercer; ainsi nommée, dit *Richelet*, de ce qu'on se servait autrefois de quelque gros *faquin*, contre lequel on courait : *rompre au faquin, brider le faquin*.

FAQUINERIE, subst. fém. (*fakineri*), action de *faquin*. Il est familier.—Fatuité.

*FAQUINISME, subst. mas. (*fakiniceme*), caractère, conduite des *faquins*. (Crébillon fils.)

FAQUIR. Voy. FAKIR.

FARAEH, subst. mas. (*fara-é*), t. de bot., plante de la famille des acacias.

FARAFE, subst. fém. (*farafe*), t. d'hist. nat., espèce de mammifère de Madagascar qu'on croit être le chacal.

FARAILLON, subst. mas. (*fara-ion*), petit banc de sable séparé d'un plus grand par un canal.

*FARAIS, subst. mas. (*faré*), filet propre à la pêche du corail.

FARAISON, subst. fém. (*farèzon*), t. de verrerie, la première figure qu'on donne par le souffle à la matière qu'on tire au bout de la canne.

FARAMIER, subst. mas. (*faramié*), t. de bot., arbrisseau de la famille des rubiacées.

*FARANDOLE, subst. fém. (*farandole*), danse particulière aux Provençaux. C'est une espèce de course mesurée, que plusieurs personnes exécutent en se tenant par la main.

FARAS, subst. mas. (*fara*), t. d'hist. nat., mammifère du genre des sarigues.

FARASSE, subst. fém. (*farace*), t. d'hist. nat., hyène de Madagascar.

FARCE, subst. fém. (*farce*) (en lat. *farcire*, remplir, farcir), t. de cuisine, différentes viandes hachées menu et assaisonnées d'épices et de fines herbes qu'on met dans le corps de quelque animal, ou dans quelque autre viande, dans des œufs, etc. — Il se dit aussi d'herbes hachées. — Assaisonnement de viandes hachées avec des herbes, des œufs, etc. — Comédie bouffonne : *la comédie des Fourberies de Scapin, celle de Pourceaugnac, du Médecin malgré lui, sont sans doute des farces, mais ce sont d'excellentes farces.* — Comique bas et grossier : *cet auteur, cet acteur tombe, donne dans la farce.* — On dit par plaisanterie et prov., dans le langage fig. : *tirez le rideau, la farce est jouée*, c'est-à-dire, tout est fini, c'en est fait. — Par extension, ce qui est plaisant et bouffon : *faire une farce, faire des farces.*—Pop. : *faire ses farces*, se divertir d'une manière bouffonne et avec excès.

FARCÉ, E, part. pass. de *farcer*.

FARCER, v. neut. (*farcé*), faire des *farces*.

FARCEUR, subst. mas., au fém. **FARCEUSE** (*farceur, ceuze*), qui ne joue que des *farces*. — Qui charge un rôle comique. — Au fig., qui fait des bouffonneries, qui est dans l'habitude d'en faire ou d'en dire.—L'*Académie* ne donne pas le fém. de ce mot.

FARCEUSE, subst. fém. Voy. FARCEUR.

FARCI, E, part. pass. de *farcir*, et adj.: *œufs farcis; carpe farcie.*—Fig. et fam.: *homme farci de grec et de latin; écrit tout farci d'injures.*

FARCIN, subst. mas. (*farcein*) (par corruption du lat. *farciminum*, qui dans *Végèce* a le même sens), t. de médec. vétérinaire, tumeur avec ulcère qui attaque les chevaux, les mulets.

FARCINEUSE, adj. fém. Voy. FARCINEUX.

FARCINEUX, adj. mas., au fém. **FARCINEUSE** (*farcineu, neuze*) (en lat. *farcinosus*), t. de médec. vétérinaire, qui a le *farcin*.

FARCIR, v. act. (*farcir*) (en lat. *farcire*), remplir de *farce*.—Fig. et fam., remplir : *farcir un livre, un discours, de citations et de passages; farcir la tête d'un enfant de règles inintelligibles.* Il s'emploie toujours en mauvaise part. — SE FARCIR, v. pron. : *se farcir l'estomac de viandes*, s'en remplir avec excès.

FARCISSEUR, subst. mas. (*farciceur*), qui *farcit*. Il est peu usité.

FARCISSURE, subst. fém. (*farciçure*), l'action de *farcir*.

FARD, subst. mas. (*far*, le *d* ne se prononce pas) (suivant *Caseneuve*, de l'allemand *farbe*, couleur), composition artificielle que les dames mettent sur leur visage pour enluminer leur teint. —Fig., 1° faux ornements en matière d'éloquence; 2° feinte, dissimulation.

*FARDAGE, subst. mas. (*fardaje*), t. de marine, lit de fagots mis à fond de cale.

FARDE, subst. fém. (*farde*), t. de comm., balle de café moka. Elle pèse trois cent soixante dix livres.

FARDÉ, E, part. pass. de *farder* et adj. On dit prov. : *temps pommelé et femme fardée ne sont pas de longue durée.*

FARDEAU, subst. mas. (*fardô*) (en grec φορτος, fait de φερω, je porte), faix, charge : *un lourd fardeau; se charger, se décharger d'un fardeau;* et par extension, en parlant d'une femme enceinte : *le précieux fardeau qu'elle portait dans son sein.* — Fig., chose fort incommode, qui inquiète, qui chagrine, etc. : *la vie est maintenant un lourd fardeau pour moi;* et poétiq. : *le fardeau des ans.* — Dans les mines, terres et rochers qui menacent d'ébouler. — Dans les brasseries, eau et farine que contient une cuve à faire de la bière.

FARDELET, subst. mas. (*fardelé*), petit fardeau, admis par *Boiste* sur l'autorité de *Monstrelet*.

FARDELIER, subst. mas. (*fardelié*), porte-faix.

FARDEMENT, subst. mas. (*fardeman*), action de *farder*. (*Boiste*.) Inusité.

FARDER, v. act. (*fardé*), mettre du *fard*. — Fig., déguiser, donner un faux lustre : *farder sa marchandise, son discours, son langage.* — Par extension, dans le sens qui précède, déguiser ce qui peut déplaire : *farder le vice pour le rendre moins odieux.* —V. neut., s'affaisser, se détruire par son propre poids : *ce mur farde, commence à farder.*—T. de mar., une voile bien coupée, bien orientée, *farde bien*, lorsque, recevant le vent, elle a une forme arrondie, régulière et agréable à la vue — SE FARDER, v. pron.

*FARDIER, subst. mas. (*fardié*), sorte de voiture propre à transporter de gros blocs de pierre tout taillés ou sculptés, sans craindre qu'ils soient endommagés.

FARDIN, subst. mas. (*fardein*), petite monnaie des Indes qui vaut un liard de France.

*FARE, subst. fém. (*fare*), sorte de pêche.

FARÈNE, subst. mas. (*farène*), t. d'hist. nat., poisson du genre cyprin.

FARFADÉEN, adj. mas., au fém. **FARFADÉENNE** (*farfadé-ein, ène*), de *farfadet*. Peu en usage.

FARFADÉENNE, adj. fém. Voy. FARFADÉEN.

FARFADET, subst. mas. (*farfadé*) (suivant *Ménage*, du latin barbare *fadus*, employé avec l'acception de ce mot par divers écrivains de la basse latinité), esprit follet. — Fig. et fam., homme frivole.

FARFARA, subst. fém. (*farfara*), t. de bot., sorte de plante que l'on nomme vulgairement *pas-d'âne*.

FARFOUILLÉ, E, part. pass. de *farfouiller*.

FARFOUILLER, v. act. et neut. (*farfou-ié*), *fouiller* en brouillant, en chiffonnant. Il est pop.

FARGEAU (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinfarjô*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Joigny, dép. de l'Yonne.

FARGUES, subst. fém. plur. (*fargue*), t. de marine, planches qu'on élève sur le plat-bord d'un vaisseau pour cacher à l'ennemi ce qui se passe sur le pont.

FARIBOLE, subst. fém. (*faribole*) (suivant *Caseneuve*, du latin barbare *faria*, employé dans le moyen-âge avec la même signification, et fait de *fari*, parler. Suivant *Ménage*, du latin *frivola*, sous-entendu *re*. Mais, suivant l'étymologie la plus naturelle, du latin *fari*, parler, et *obolus*, obole, la plus petite monnaie ancienne, qui, par analogie, exprimait l'idée de bagatelle), chose frivole, peu importante et vaine : *tout cela n'est que fariboles*. Il est familier.

*FARIM, subst. mas. (*farime*), t. de relat., chef de village dans les états des puissances barbaresques.

FARINACÉ, E, adj. (*farinacé*), t. de bot., de la nature de la *farine*, qui en a l'apparence.

*FARINE, subst. fém. (*farine*) (en lat. *farina*, fait de *far*, gén. *farris*, blé), grain moulu, réduit en poudre : *farine de froment; farine blutée; fleur de farine.* — Prov. et fig., *gens de même farine*, gens de même cabale, sujet aux mêmes vices, etc. — On dit prov. et fig. : *d'un sac à charbon il ne saurait sortir de blanche farine*, on ne peut attendre d'un sot que des sottises, d'un homme mal élevé que des grossièretés. — En peinture : *donner dans la farine*, peindre avec des couleurs claires et fades. Voy. FARINEUX.

*FARINÉ, E, part. pass. de *fariner*, et adj.

*FARINER, v. act. (*fariné*), jeter de la *farine* sur du poisson pour le faire frire.—SE FARINER, v. pron.

FARINET, subst. mas. (*fariné*), dé à jouer qui n'a qu'une de ses faces marquée de points.

FARINEUSE, adj. fém. Voy. FARINEUX.

FARINEUX, adj. mas., au fém. **FARINEUSE** (*farineu, neuze*), blanc de *farine* : *habit farineux.* — Qui tient de la nature de la *farine*. En ce sens, il est aussi subst. mas. : *on donne des farineux à un convalescent.*—Il se dit des tumeurs et généralement des choses dont il sort ou que recouvre une espèce de poussière blanche semblable à de la *farine* : *dartre farineuse; peau farineuse; les feuilles de cette plante sont farineuses.* — En peinture : *coloris farineux*, celui dont les teintes sont fades, les carnations trop blanches et les ombres trop grises. — En sculpture, *figure farineuse*, figure de cire qui n'est pas sortie nette du moule. — On le dit aussi de certains fruits qui n'ont plus la quantité d'eau et la finesse de chair qu'ils devraient avoir.

FARINIER, subst. mas. (*farinié*), marchand qui vend de la *farine*.

FARINIÈRE, subst. fém. (*farinière*), l'endroit où l'on serre la *farine*.

FARIO, subst. mas. (*fario*), t. d'hist. nat., sorte de poisson.

FARLOUSE ou **FARLOUSANE**, subst. fém. (*farlouze, louzane*) (suivant *Le Duchat*, du lat. *prati alauda*, alouette de pré, dont *farlouze* est une corruption), t. d'hist. nat., espèce d'alouette qui fait son nid dans les prés.

FAR-NIENTE, subst. mas. (*far-nieinté*) (mots italiens), le rien faire, qui consiste en un doux repos d'esprit et de corps; c'est la jouissance, le calme de soi-même.

*FARO, subst. mas. (*farô*), nom d'une espèce de bière forte qui se fabrique particulièrement à Bruxelles.

FAROS, subst. mas. (*farôce*), t. de jardinier, nom de deux variétés de pommes d'automne.

FAROUCHE, adj. des deux genres (*farouche*) (en lat. *ferox, ferocis*), en parlant des bêtes, sauvage, qui n'est point apprivoisé. Il se dit, par extension, des hommes peu sociables, sauvages; avec cette différence qu'on est *farouche* par caractère, et *sauvage* par défaut de culture. Le *farouche* n'est pas sociable; le *sauvage* ne se plaît pas dans la société.—On dit aussi : *mine farouche; air farouche; œil, regard farouche.* — On dit qu'*une femme a une vertu farouche*, lorsqu'elle refuse d'écouter tout ce qui a rapport à la galanterie.

FARRAGE ou **FARRAGO**, subst. mas. (*fareraje, fareraguô*), t. emprunté du latin; mélange de toutes sortes de grains. — Fig. et fam., mélange confus de choses disparates. Il ne s'emploie guère qu'en parlant des ouvrages d'esprit : *ce livre est un vrai farrago*. Ce sens, donné par l'*Académie*, est peu connu et peu usité.

FARRÉATION, subst. fém. Voy. CONFARRÉATION, qui est le même.

FARS, subst. mas. plur. (*farce*), devoirs de droit divin exercés par les mahométans.

FARSANGE, subst. fém. (*farçanje*), mesure de chemins, en Perse.

FARSANNE, subst. mas. (*farçane*), cavalier, chevalier arabe.

FARSÉTIE, subst. fém. (*farcéci*), t. de bot., sorte de plante.

*FARSISTAN, subst. propre mas. (*farcicetan*), grande province de Perse, qui est divisée en six districts.

FARTEURS, subst. mas. plur. (*farteur*) (du latin *fartor*), chez les anciens Romains : 1° valets chargés d'engraisser la volaille; 2° ceux qui, dans la cuisine, faisaient les boudins, les saucisses, etc.; 3° ceux qui disaient à l'oreille de leurs ma-

tres les noms des citoyens qu'ils rencontraient dans les rues. Ces derniers sont plus connus sous le nom de *nomenclateurs*.

*FARTHING, subst. mas. (*fartinegue*), mot tiré de l'anglais, monnaie de cuivre d'Angleterre qui vaut un quart de denier sterling, ou un quarante-huitième de schelling. Voyez STERLING et SCHELLING.

FAS, subst. propre fém. (*face*), myth., divinité qu'on regardait comme la plus ancienne de toutes. *Prima deûm fas*; c'est la même que Thémis ou la Justice.

*FASCE, subst. fém. (*facece*) (du lat. *fascia*, bande, bandelette), t. de blason, pièce horizontale de l'écu, qui se pose au milieu horizontalement, et sépare le chef de la pointe.

FASCÉ, E, adj. (*facecé*), t. de blason, qui se dit d'un écu divisé en six ou huit parties égales de deux émaux alternés, dans le sens de la *fasce*.

FASCEAUX, subst. mas. plur. (*faceçô*), t. de pêche, savattes garnies de pierres pour caler le sac du chalut.

FASCÉLIS ou FASCÉLINA, subst. propre fém. (*facecélice, facecélina*), myth., surnom de Diane pris du *faisceau* de bois dans lequel Oreste et Iphigénie avaient caché sa statue, lorsqu'ils l'apportèrent de la Chersonèse Taurique.

FASCER, v. act. (*facecé*), t. de blason, garnir de *fasces* un écusson.—*se* FASCER, v. pron.

FASCIATION, subst. fém. (*faceciâcion*), t. de bot., monstruosité végétale.

FASCICULE, subst. mas. (*facecikule*) (du latin *fasciculus*, diminutif de *fascis*, petit faisceau), t. de médec., la quantité d'herbe qu'on peut porter sous le bras. — On appelle ainsi quelquefois les différentes livraisons de certains ouvrages d'hist. nat. ou d'érudition : *il a publié le troisième fascicule de son traité sur les mousses*.

FASCICULÉ, E, adj. (*facecikulé*), t. de bot., se dit des feuilles et des fleurs qui forment un *faisceau*, un paquet.

*FASCIÉ, E, adj. (*facecié*), t. de conchyliologie, qui est marqué de *fascies* ou bandes : *un coquillage fascié*.

FASCIES, subst. fém. plur. (*faceci*)(du lat. *fascia*, bande), bandes ou cercles sur la robe d'une coquille.

FASCINAGE, subst. mas. (*facinaje*), ouvrage fait avec des *fascines*.—Action de faire des *fascines*.

FASCINATION, subst. fém. (*facinâcion*) (en latin *fascinatio*), charme qui empêche qu'on ne voie les choses telles qu'elles sont : *votre engouement pour lui tient de la fascination*.—Au fig.: *cette étrange fascination des esprits dura encore long-temps*.—Il se dit aussi en parlant des animaux qui ont la faculté de *fasciner* : *la fascination que le serpent exerce, dit-on, sur le rossignol*.

FASCINE, subst. fém. (*facine*) (du lat. *fascis*, faisceau, fagot), gros fagot de branchages dont on se sert pour combler des fossés, pour accommoder des chemins, faire des batteries pour le canon, et d'autres ouvrages semblables.

FASCINÉ, E, part. pass. de *fasciner*.

FASCINER, v. act. (*faciné*) (en latin *fascinare*, fait du grec βασκαίνω), ensorceler par une sorte de charme.—Au fig., tenter, éblouir, tromper.— Il exprime aussi la faculté qu'ont certains animaux de paralyser ou de maîtriser les mouvements d'un autre en le regardant fixement : *on croit que le serpent fascine et attire à lui le rossignol*.—*se* FASCINER, v. pron., s'éblouir.

FASCINUS, subst. propre mas. (*facecinuce*), myth., divinité tutélaire de l'enfance. On lui attribuait le pouvoir de garantir des maléfices. Dans les triomphes, on suspendait sa statue au-dessus du char, comme ayant la vertu de préserver le triomphateur des prestiges de l'orgueil. Son culte était confié aux vestales. — *Fascinus* était aussi un surnom de Priape.

FASCIOLAIRE, subst. fém. (*faciolère*), t. d'hist. nat., coquille de la division des univalves.

FASCIOLE, subst. fém. (*faciole*) (du lat. *fasciola*, bandelette, ruban) espèce de ver intestinal, du genre du ténia, au corps aplati, que l'on trouve spécialement dans le foie et les canaux biliaires de divers animaux, et surtout des moutons.

FASCOLOME, subst. mas. (*facekolome*), t. d'hist. nat., sorte de quadrupède.

FASÉOLE, subst. fém. (*fazé-ole*) (en latin *faseolus*), fève de haricot, sorte de légume.

FASHION, subst. fém. (*facheun*) (mot anglais), la mode, les manières du beau monde, dans un sens exagéré.—Le beau monde lui-même.

FASHIONABLE, subst. et adj. des deux genres (*facheunnèble*) (mot anglais), personne esclave de la mode.—*Air fashionable*, prétentieux.

FASIER, v. neut. (*fazié*), t. de mar., se dit de la voile qui ne prend pas le vent.

*FASIN ou FAZIN, subst. mas. (*fazein*), cendres mêlées de terre, de brindilles, avec lesquelles on couvre les fourneaux des grandes forges.

*FASQUIER, subst. mas. (*facekié*), sorte de pêche qui se fait au flambeau.

DU VERBE IRRÉGULIER FAIRE :

Fasse, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.
Fasse, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.
Fassent, 3e pers. plur. prés. subj.
Fasses, 2e pers. sing. prés. subj.
Fassions, 1re pers. plur. prés. subj.
Fassiez, 2e pers. plur. prés. subj.

FASSURE, subst. fém. (*façure*), t. de fabrique d'étoffes de soie, partie de l'étoffe fabriquée entre l'ensuple et le peigne, sur laquelle on range les épouillins, quand on a besoin de s'en servir.

*FASTE, subst. mas. (*facete*) (du lat. *fastus*, qui a signifié primitivement une vaine et ridicule jactance, fait du latin *fari*, lequel est dérivé du grec φάω, je parle, d'où l'on a fait anciennement φαστός, parole), pompe, magnificence : *le faste qui environne la grandeur*; et, en mauvaise part, affectation de paraître avec éclat. Voy., dans ces deux acceptions, LUXE. En ce sens, il ne se dit qu'au singulier.—On l'applique aussi, par extension, à toute autre espèce d'ostentation, d'éclat recherché : *ce faste de vertu ne peut m'en imposer; l'éloquence de cet orateur est grave et sans faste*: — Au plur., calendrier des anciens Romains, qui contenait les jours de travail (*dies fasti*; parce qu'il était permis de plaider, de *fari*, parler), et les jours de fête où l'on n'avait pas cette permission (*dies nefasti*). — *Fastes consulaires*, tables sur lesquelles les noms de tous les consuls étaient rangés dans leur ordre chronologique. —Fig., et dans le style soutenu, registres publics contenant de grandes et mémorables actions : *les fastes sacrés de l'Eglise*, en parlant du martyrologe; *les fastes de la monarchie*; et dans le même sens, *les fastes de l'histoire*.—Au fig. : *inscrire son nom dans les fastes de la gloire*, se rendre célèbre, immortel.

FASTIDIEUSE, adj. fém. Voy. FASTIDIEUX.

FASTIDIEUSEMENT, adv. (*facetidieuzeman*) (en lat. *fastidiosè*), d'une manière *fastidieuse*.

FASTIDIEUX, adj. mas., au fém. FASTIDIEUSE (*facetidieu, dieuze*) (en lat. *fastidiosus*, fait de *fastidium*, dégoût, aversion, répugnance), qui cause du dégoût, de l'ennui : *visite fastidieuse; un écrivain, un ouvrage fastidieux*.

FASTIGIÉ, E, adj. (*facetijié*) (en lat. *fastigiatus*, fait de *fastigium*, sommet), se dit, en bot., des rameaux ou des fleurs qui se terminent à la même hauteur, et dont les sommets forment un plan horizontal.

FASTIGIUM, subst. mas. lat. (*facetijiome*), sorte d'ornement que les Romains plaçaient au faîte des temples.

FASTUEUSE, adj. fém. Voy. FASTUEUX.

FASTUEUSEMENT, adv. (*facetu-euzeman*) (en lat. *fastuosè*), avec *faste*.

FASTUEUX, adj. mas., au fém. FASTUEUSE (*facetu-eu, euze*) (en lat. *fastuosus* ou *fastosus*, fait de *fastus*, faste), qui a du *faste*, qui aime le *faste* : *homme fastueux, équipage fastueux*.

FAT, subst. et adj. mas. (*fate*) (en lat. *fatuus*, fait de *fari*, parler), impertinent, plein de complaisance pour lui-même. — FAT, SOT, IMPERTINENT. (*Syn.*) L'épithète de *fat* attaque plus les manières, et celle de *sot*, l'esprit : le *sot* est celui qui n'a pas même ce qu'il faut d'esprit pour être *fat* ; le *fat* est celui que les *sots* croient un homme d'esprit; l'*impertinent* réunit la *fatuité* et la grossièreté.— Homme à prétentions auprès des femmes, ou dont la parure est extrêmement recherchée : *ce jeune homme est un peu fat*. — Il s'emploie mieux comme substantif dans l'un et l'autre sens. — *Fat* ne s'emploie point au féminin ; c'est un tort, l'expression étant aussi bien applicable à une femme qu'à un homme.

FATAL, E, adj. (*fatal*) (en lat. *fatalis*, fait de *fatum*, destin, destinée), qui porte avec soi une *destinée* inévitable : *le tison fatal de Méléagre, le dard fatal de Céphale; la barque fatale*, la barque dans laquelle les anciens poètes ont supposé que les âmes des morts traversaient l'Achéron pour entrer dans les enfers.—Dans un sens analogue, inévitable, arrêté, fixé d'une manière irrévocable : *décret, arrêt fatal; l'heure fatale a sonné; arrivé au terme fatal, son courage se ranima*.— Il signifie encore funeste, désastreux, qui produit de grands malheurs, qui a des suites malheureuses : *ambition fatale; amour fatal; cet événement porta une atteinte fatale à son crédit*. Dans le comm., en jurispr. et en administr., on appelle *terme fatal* le jour auquel expire un délai accordé.—*Trévoux* et *Féraud* ne lui donnent pas de pluriel masculin ; cependant *Saint-Lambert* a dit :

> Fuyez, volez, instants *fatals* à mes désirs.

Et rien n'empêche de dire : *les excès sont fatals à la santé; ces remèdes ont été fatals au malade*. Mais, comme le remarque l'*Académie*, il est peu usité.— FATAL, FUNESTE. (*Syn.*) Il y a cette différence entre *fatal* et *funeste*, que *fatal* est plus un effet du sort, et *funeste*, plus une suite du crime; et si l'on se sert de ces mots pour marquer quelque chose qui annonce un fâcheux événement ou qui en est l'occasion, *fatal* ne désigne qu'une certaine combinaison dans les causes inconnues, qui empêche que rien ne réussisse, et fait toujours arriver le mal plutôt que le bien; tandis que *funeste* présage des accidents plus grands et plus accablants, soit pour la vie, soit pour l'honneur ou pour le cœur. (*Laveaux*).

FATALEMENT, adv. (*fataleman*) (en lat. *fataliter*), par *fatalité* ; par une *destinée* inévitable, par un malheur extraordinaire.

FATALISÉ, E, part. pass. du verbe inusité *fataliser*, et adj. : *le voilà tout fatalisé !* comme soumis, livré au destin.

FATALISME, subst. mas. (*fataliceme*) (du lat. *fatum*, destin), doctrine de ceux qui attribuent tout au destin.

FATALISTE, subst. des deux genres (*fatalicete*), celui qui attribue tout au destin, à la *fatalité*.

FATALITÉ, subst. fém. (*fatalité*) (en lat. *fatalitas*, fait de *fatum*, destinée), destinée inévitable et malheureuse. — Hasard : *fatalité aveugle*. Ce mot n'a point de pluriel. — Myth. Voy. DESTIN. — On le dit dans une acception moins rigoureuse et par une sorte d'exagération, en parlant d'événements fâcheux amenés par un concours de circonstances qui ne peuvent être prévues ou empêchées : *c'est une étrange fatalité ; il y a de la fatalité dans cet événement*. Dans ce sens, on peut l'employer au pluriel : *par une de ces fatalités qui dérangent tous les calculs, il passa ce jour-là par un chemin qu'il ne prenait jamais*.

*FATHIMITES, sub. mas. pl. (*fatimite*), t. d'hist. mod., descendants de Mahomet par *Fathime*, sa fille.—On l'emploie aussi adjectivement.

FATIDIQUE, adj. des deux genres (*fatidike*) (en latin *fatidicus*, formé dans le même sens, de *fatum*, destin, destinée, et *dicere*, dire, annoncer), t. poétique, qui déclare ce que les destins ont ordonné. —Myth., surnom donné à Apollon.

FATIGABLE, adj. des deux genres (*fatiguable*), qui peut se *fatiguer*. (Boiste.)

FATIGANT, E, adj. (*fatiguan, guante*), qui donne de la *fatigue* : *c'est un travail fatigant; il a fait une journée fatigante*.—Se dit aussi de ce qui demande une attention pénible : *étude, lecture fatigante*. — Ennuyeux, importun : *c'est un homme fatigant, d'une conversation fatigante* —Le part. prés. du v. *fatiguer* s'écrit *fatiguant*.

FATIGUE, subst. fém. (*fatigue*) (en lat. *fatigatio*, fait de *fatigare*, fatiguer), travail pénible et capable de lasser.—Lassitude causée par le travail. Voy. LASSITUDE.—On dit : *la fatigue de la voiture, du cheval, du voyage*, etc. pour : *la fatigue occasionée par la voiture*, etc.—*Il est homme de fatigue*, capable de résister à la *fatigue*.— On dit de même : *un cheval, un habit, un manteau de fatigue*.

FATIGUÉ, E, part. pass. de *fatiguer*, et adj. : *couleurs fatiguées*, qui ont perdu leur fraîcheur. —*Sculptures fatiguées*, qui manquent de netteté et de franchise.— *Manière fatiguée* se dit, dans les arts du dessin, d'un artiste qui met beaucoup de soin dans les choses qui pouvaient produire leur effet avec moins de travail : *la manière de ce peintre, de ce graveur, est fatiguée*.

*FATIGUER, v. act. (*fatiguié*) (en lat. *fatigare*, formé de *fatim*, abondamment, excessivement, et de *agere*, mener, surmener), donner de la *fatigue*, de la peine, lasser. Voy. LASSER.—*Fatiguer un champ, un terrein*, l'épuiser en le forçant à produire une même récolte plus souvent qu'il ne faudrait.—*Fatiguer une salade*, la retourner plusieurs fois avec la cuiller et la fourchette, après qu'elle a été assaisonnée. — En peinture et en sculpture, *fatiguer un ouvrage*, c'est le travailler, le retoucher fréquemment et avec un soin pénible, qui se laisse apercevoir quand l'ouvrage est fait.—*Fatiguer la couleur*, peindre, repeindre, changer les teintes, et les changer encore, sans une intention bien arrêtée, de manière que les tons perdent leur franchise et le coloris sa fraîcheur.—Neutralement, se donner de la *fatigue* : *depuis quelque temps je fatigue beaucoup.* — Dans le style élevé, *fatiguer le Ciel de ses vœux, de ses prières*, etc., signifie, le prier souvent et sans rien obtenir. — *Racine* a dit poétiquement, par extension du sens propre :

Et la rame inutile
Fatigua vainement une mer immobile.

—Au fig., et dans un sens absolu, ennuyer, importuner : *vos discours, vos contes me fatiguent les oreilles ; il fatigue tout le monde du récit de ses aventures.*—*se* FATIGUER, v. pron.

FATISME, subst. mas. (*faticeme*), esprit du *fat*. — Barbarisme de *Raymond*, qui l'attribue faussement à *Boiste*, lequel n'en parle pas.

FATISTE, subst. mas. (*faticete*), poète, farceur. (*Boiste*.) Inusité.

FATRAS, subst. mas. (*fatrâ*) (du lat. *fartus*, part. pass. de *farcire*, remplir, farcir, *farta*, sous-entendu *scripta* ou *verba*), amas confus de choses frivoles et inutiles : *fatras de papiers, d'écritures, de paroles.*

FATRASSÉ, E, part. pass. de *fatrasser*.

FATRASSER, v. neut. (*fatrâcé*), s'occuper à des niaiseries. (*Boiste*.) Inus.

FATRASSERIE, subst. fém. (*fatrâceri*), chose de néant, recueil de *fatras* et d'inutilités; ouvrage d'un homme qui *fatrasse*. (Boiste.) Inusité.

FATRASSEUR, adj. mas., au fém. FATRASSEUSE (*fatrâceur, ceuze*), celui ou celle qui *fatrasse*, qui s'occupe à des niaiseries. (*Boiste*.) Inus.

FATUAIRE, subst. mas. (*fatu-ère*) (du lat. *fatuarii*, dans la même signification, de *fatum*, destinée, destin), t. d'antiquité, enthousiaste qui, se croyant ou se disant inspiré, annonçait les choses futures.

FATUISME, subst. mas. (*fatu-iceme*), esprit et caractère du *fat*. (Voltaire.) Peu usité.

FATUITÉ, subst. fém. (*fatu-ité*), caractère du *fat*.—Impertinence que produit la *fatuité* : *il a dit là une grande fatuité.*

FATUM, subst. mas. (*fatome*), t. emprunté du latin pour signifier destin.

FATUOSITÉ, subst. fém. (*fatu-ozité*). (Boiste.) Inusité. Voy. FATUISME, qui a le même sens.

FAU, subst. mas. (*fô*) (en lat. *fagus*), t. de bot., espèce d'arbre, le même que le hêtre. Voy. ce mot.

FAUBERT, subst. mas. (*fôbère*), t. de mar., espèce de balai formé de fils de caret, dont on se sert pour nettoyer un navire.

FAUBERTÉ, E, part. pass. de *fauberter*.

FAUBERTER, v. act. (*fôbèreté*), t. de mar., nettoyer le vaisseau avec le balai. (*Boiste*.) Hors d'usage.

*FAUBOURG, subst. mas. (*fôbour*; le *g* ne se prononce pas) (par corruption de *forsbourg*, fait des deux mots latins *foris*, dehors, en dehors, et *burgus*, bourg; *bourg bâti en dehors des murailles et de l'enceinte de la ville*), littéralement, les maisons, les bâtiments que l'on trouve avant la ville ; les parties d'une ville qui sont au-delà de ses portes, hors de son enceinte : *la ville est fort petite, mais ses faubourgs sont très-considérables.* —On donne aussi le nom de *faubourgs* à des quartiers d'une ville qui n'étaient autrefois que des *faubourgs*, et qui font actuellement partie de la ville. — On dit prov., d'une grande multitude, d'un grand concours de monde, qu'*on y voit la ville et les faubourgs; il avait rassemblé la ville et les faubourgs.*

FAUCHAGE, subst. mas. (*fôchaje*), le temps qu'on a mis et la peine qu'on a prise à *faucher*.

FAUCHAISON, subst. fém. (*fôchèzon*), temps où l'on *fauche* les prés.

*FAUCHARD, subst. mas. (*fôchar*), petit *faucillon* à long manche.

FAUCHE, subst. fém. (*fôche*), action de *faucher*.

FAUCHÉ, E, part. pass. de *faucher*.

FAUCHÉE, subst. fém. (*fôché*), ce qu'un *faucheur* coupe de foin, etc., en un jour.

*FAUCHER, v. act. (*fôché*), couper avec la *faulx* : *faucher les prés, les foins, l'avoine.*—On dit prov. et fig., que *la mort fauche tout*, c'est-à-dire n'épargne personne, et que *le temps fauche tout*, c'est-à-dire détruit tout.—Neutralement, t. de manège ; boiter, traîner en demi-rond une des jambes de devant. — Il se dit, dans les fabriques de soieries, d'une mauvaise manière de tisser, qui, en avançant beaucoup l'ouvrage, laisse la trame peu serrée, et l'étoffe inégale, molle et lâche. — *se* FAUCHER, v. pron.

FAUCHÈRE, subst. fém. (*fôchère*), espèce de tringle carrée de bois, qu'on met aux mulets de charge pour leur tenir lieu de croupière.

*FAUCHET, subst. mas. (*fôchè*), espèce de râteau qui a des dents de bois, et qui sert à ramasser l'herbe ou les grains *fauchés*.— Sorte de petite *faulx*.

FAUCHEUR, subst. mas., au fém. FAUCHEUSE (*fôcheur, cheuze*), ouvrier qui *fauche*, qui coupe les foins, les avoines, etc. *L'Académie* refuse un fém. à ce mot.

*FAUCHEUR ou FAUCHEUX, subst. mas. (*fôcheur*), araignée qui a le corps petit et de très-longues pattes, lesquelles remuent encore longtemps après qu'on les a séparées du corps.

*FAUCILLE, subst. fém. (*fôci-ie*) (en lat. *falcicula*, diminutif de *falx*, gén. *falcis*, faulx), instrument qui sert à scier le blé, l'herbe, l'avoine, etc. C'est une lame d'acier courbée en demi-cercle, qui a de petites dents, et qui est emmanchée dans une poignée de bois. — Prov. et fig. : *mettre la faucille dans la moisson d'autrui*, entreprendre sur le métier, sur les fonctions d'autrui. — On dit aussi prov. et par ironie : *cela est droit comme une faucille*, en parlant d'une chose qui est tortue quand elle devrait être droite. — T. d'hist. nat., trois insectes de l'ordre des lépidoptères.

*FAUCILLETTE, subst. fém. (*fôci-iète*), t. de bot., genre de la famille des graminées.

FAUCILLON, subst. mas. (*fôci-ion*), instrument en forme de *faucille*, pour couper des broussailles, etc. — En t. de serrurier, moitié de la pleine croix qui se pose sur les rouets d'une serrure.—*Du bois à faucillon*, menu bois taillis aisé à couper avec le *faucillon*.

FAUCOGNEY, subst. propre mas. (*fôkognié*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Lure, dép. de la Haute-Saône.

*FAUCON, subst. mas. (*fôkon*) (en lat. *falco*, fait de *falx*, gén. *falcis*, faulx, à cause de la forme du bec du *faucon*. On devrait peut-être même écrire *faulcon*, eu égard à l'étym.; mais cette orthographe n'est point d'une rigueur aussi indispensable que celle du mot *faulx*, signifiant : instrument à *faucher*; car la seule chose qui nous fait insister sur l'orthographe de ce mot, c'est sa ressemblance, du moins quant à la prononciation, avec l'adj. *faux*, signifiant : qui n'est pas vrai) ; t. d'hist. nat., oiseau rapace, de l'ordre des plumicolles, dont les principaux caractères sont d'avoir la première penne de l'aile plus longue que les autres, et le bec supérieur échancré de chaque côté. C'est un oiseau de proie dont la vue est extrêmement perçante, et qui est un des plus remarquables entre les oiseaux de leurre.

FAUCONN., abréviation du mot *fauconnerie*.

*FAUCONNEAU, subst. mas. (*fôkonô*), petite pièce d'artillerie. — Chez les maçons, pièce de bois en travers sur le haut d'un engin à élever des fardeaux. On l'appelle aussi *étourneau*.

FAUCONNERIE, subst. fém. (*fôkoneri*), art de dresser les *faucons* et autres oiseaux de proie.— Lieu où on les dresse.—Chasse avec ces oiseaux. Elle n'est plus en usage ; à peine si l'on en connaît aujourd'hui la méthode et les règles.

FAUCONNIER, subst. mas. (*fôkonié*), celui qui dresse les *faucons* et autres oiseaux de proie, et qui en a soin. — T. de manége, *monter à cheval en fauconnier*, monter du pied droit, comme faisaient les *fauconniers*, parce qu'ils tenaient l'oiseau sur le poing gauche.

FAUCONNIÈRE, subst. fém. (*fôkonière*), sac ou gibecière à l'usage des *fauconniers*, que l'on mettait à l'arçon de la selle.

FAUDAGE, subst. mas. (*fôdaje*), marque ou fil de soie que les corroyeurs d'étoffes de lainerie mettent aux pièces qu'ils appointent. — Action de les plier; pliage.

FAUDÉ, E, part pass. de *fauder*.

FAUDER, v. act. (*fôdé*) : *fauder une étoffe*, la plier en double dans sa longueur, en sorte que les deux lisières se touchent. — Marquer avec de la soie une étoffe corroyée. — *se* FAUDER, v. pron.

FAUDET, subst. mas. (*fôdè*), grand gril de bois sous la perche à lainer, pour recevoir l'étoffe à mesure qu'elle se laine.

FAUDEUR, subst. mas. (*fôdeur*), nom de l'ouvrier qui est chargé de *fauder* les étoffes.

DU VERBE IRRÉGULIER FALLOIR :

Faudra, 3ᵉ pers. sing. fut. indic.
Faudrait, 3ᵉ pers. sing. prés. cond.

FAUFILÉ, E, part. pass. de *faufiler*.

FAUFILER, v. act. (*fôfilé*), faire une *fausse couture* à longs points, en attendant qu'on en fasse une à demeure. — *Faufiler* est quelquefois synonyme de *bâtir* ; il y a cependant cette différence, que *bâtir* se dit de tout l'ouvrage, et *faufiler* seulement de ses pièces ; ainsi quand toutes les pièces sont *faufilées*, l'ouvrage est *bâti*.—Fig. et fam. : *se faufiler, être faufilé avec quelqu'un*; se lier, être lié d'amitié, d'intérêt, de plaisir, etc. —*se* FAUFILER, v. pron.

FAUFILURE, subst. fém. (*fôfilure*), couture peu solide et à points espacés.

FAULA, subst. propre fém. (*fôla*), myth., une des femmes d'Hercule, dont les Romains firent une divinité.

*FAULDES, subst. fém. plur. (*fôlede*), fossés où l'on fait le charbon.

FAULQUEMONT, subst. propre mas. (*fôkemon*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Metz, dép. de la Moselle.

*FAULX, et non pas FAUX, subst. fém. (*L'Académie*, au mot *faulx*, renvoie pour son explication à *faux*, d'où on doit conclure qu'elle donne la préférence à cette seconde manière d'orthographier le mot. Malgré notre profond respect pour les arrêts de cette haute cour littéraire, nous ne pouvons nous empêcher de regarder cette orthographe comme un barbarisme. En effet, il est impossible, si l'on supprime *l*, de distinguer *faux*, falx, de *faux*, falsus. On dira que le sens détermine la signification : sans doute ; mais pourquoi ne pas orthographier d'après l'étymologie, puisqu'il y a une étymologie? A quoi servirait de recourir à l'origine élémentaire d'un mot, si l'on ne devait en retirer aucun profit ? L'étymologie doit toujours être la règle, la raison de l'orthographe, lorsque deux mots ont la même consonnance sans avoir la même sens, (*fô*) (en lat. *falx*), instrument qui sert à *faucher*, à couper l'herbe des prés, les avoines, etc., et qui consiste en une grande lame d'acier large de trois doigts ou environ, un peu courbée, et emmanchée au bout d'un long bâton. — On dit poétiq. et au fig., *la faulx impitoyable de la mort, du temps*, parce que les poètes représentent le *temps* et la *mort* avec une *faulx* à la main. — Couteau de tanneur. — En astron., phase de la lune ou d'une autre planète, qu'on appelle plus communément *croissant*. —T. d'anat., on appelle *grande faulx du péritoine*, un ligament ou repli du péritoine qui monte de l'ombilic jusqu'au bord antérieur et inférieur du foie ; *faulx du cerveau*, le plus considérable des replis de la dure-mère, dont la forme a quelque ressemblance avec une *faulx* ; *faulx du cervelet*, un repli en forme de *faulx*, qui s'étend depuis la partie moyenne et inférieure de la tente du cervelet jusqu'au grand trou occipital.—En t. de pêche, 1° grand filet en forme de sac, monté sur deux quenouilles, dont on présente l'ouverture au courant de la marée montante et descendante ; 2° instrument composé de trois ou quatre crins ou hameçons, entre lesquels est un petit saumon d'étain, de la forme à peu près d'un hareng.

*FAUNA ou FATUA, subst. propre fém. (*fôna, fatu-a*), myth., la même que Marica, fille de Picus, sœur et femme de Faunus. Elle fut mise au nombre des immortelles, parce qu'elle avait été si fidèle à son mari, que dès qu'il fut mort, elle se tint renfermée le reste de sa vie sans parler à aucun homme. Les dames romaines instituèrent une fête en son honneur, et l'imitaient en faisant une retraite austère pendant ses solennités. On la nommait aussi la Bonne Déesse et Senta.

FAUNALIES, subst. fém. plur. (*fônali*), myth., fêtes que les villageois célébraient deux fois l'année en l'honneur de *Faunus*.

FAUNE, subst. propre mas. (*fône*) (en lat. *Faunus*), dieu champêtre des Romains. Quoique, selon

les poëtes, les *Faunes* ainsi que les Satyres eussent des cornes et des pieds de bouc, les modernes appellent particulièrement *Faunes* ceux que les anciens monuments représentent sans cornes et sans pieds de chèvre, et avec toute la forme humaine, si ce n'est qu'ils ont une queue et les oreilles pointues. — T. d'hist. nat., espèce de papillons. — Subst. fém., histoire naturelle des animaux d'un pays.

FAUNES, subst. mas. plur. (*fône*), myth., divinités champêtres, moitié hommes et moitié chèvres, qui tiraient leur nom de *Faunus*, et qui, comme les Silvains, habitaient les forêts. Les Faunes étaient, chez les Romains, ce qu'étaient les Satyres chez les Grecs.

FAUNIGENA, subst. propre mas. (*fônijéna*), myth., surnom de Latinus, fils de *Faunus*.

FAUNUS, subst. propre mas. (*fônuce*), myth., fils de Picus, un des plus anciens rois du Latium. Il établit un culte public pour Saturne, son aïeul, et mit au nombre des dieux Picus, son père, et Fauna, sa femme, qui était aussi sa sœur. Les Romains l'honorèrent lui-même comme un dieu, qu'ils nommaient aussi *Fatuellus*, comme ils donnaient à sa femme le nom de *Fatua*, qu'ils croyaient la première des déesses Fanes.

FAUPERDRIEU, subst. mas. (*fôpèrdrieu*), t. d'hist. nat., busard des marais, oiseau de proie qui prend des perdrix. — *Boiste* écrit *fau-perdrieu*, et *Laveaux*, *faux-perdrieux* ou *faux-perdrier*. Les deux derniers mots nous semblent préférables, comme plus réguliers.

FAUQUE, subst. mas. (*fôke*), petit chevron.

FAUQUEMBERGUE, subst. propre mas. (*fôkanbèregue*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Omer, dép. du Pas-de-Calais.

FAURRADE, subst. fém. (*fôrade*), t. de pêche, gord, enceinte de filets. Inusité.

FAUSSAIRE, subst. des deux genres (*fôcère*) (en lat. *falsarius*, fait de *falsus*, faux), celui, celle qui fait de *faux* actes ou qui altère les véritables. — L'*Académie* a tort de refuser le genre fém. à ce mot; on dit très-bien : *une faussaire, la faussaire*.

FAUSSE, adj. fém. Voy. FAUX.

FAUSSÉ, E, part. pass. de *fausser*.

FAUSSE-AIGUE-MARINE, subst. fém. (*fôcèguemarine*), variété de chaux fluatée transparente. —Au plur., de *fausses-aigues-marines*.

FAUSSE-AILE-DE-PAPILLON, subst. fém. (*fôcèledepapi-ion*), nom marchand d'un mollusque conique. —Au plur., des *fausses-ailes de papillon*.

FAUSSE-AIRE, subst. fém. (*fôcère*), charge de platras maçonnés grossièrement, qu'on mettait autrefois sur les solives et ais d'entrevous d'un plancher, et sur laquelle on faisait l'*aire* en plâtre pour recevoir le carreau. — Au plur., des *fausses-aires*.

FAUSSE-ALARME, subst. fém. (*fôçalarme*), t. de guerre, alarme prise sans sujet, ou donnée pour inquiéter et fatiguer les ennemis; ou bien donnée dans une ville ou dans un camp pour accoutumer la troupe à être toujours sur ses gardes. — Au plur., de *fausses-alarmes*.

FAUSSE-ALERTE, subst. fém. (*fôçalèrte*), t. de guerre, crainte vaine, frayeur soudaine et sans sujet : *ce n'était qu'une fausse-alerte; nous avons eu cette nuit une fausse-alerte*. — Au plur., de *fausses-alertes*. Voy. FAUSSE-ALARME.

FAUSSE-AMÉTHYSTE, subst. fém. (*fôçaméticete*), spath-fluor cubique, de couleur violette. — Au plur., de *fausses-améthystes*.

FAUSSE-AMURE, subst. fém. (*fôçamure*), t. de mar., manœuvre qui sert à renforcer les amures des basses-voiles.—Au plur., de *fausses-amures*.

FAUSSE-ANGUSTURE, subst. fém. (*fôçanguceture*), nom donné à une écorce antidyssentérique.—Au plur., de *fausses-angustures*.

FAUSSE-ARCADE, subst. fém. (*fôçarkade*), renfoncement cintré. — Au plur., des *fausses-arcades*.

FAUSSE-ATTAQUE, subst. fém. (*fôçatake*), t. d'art militaire, attaque feinte pour dérober à l'ennemi la connaissance de la véritable qu'on se propose de faire, et pour l'obliger à diviser ses forces. — Au plur., des *fausses-attaques*.

FAUSSE-ATTELLE, subst. fém. (*fôçatèle*), pied-droit en arrière-corps, portant une arcade, une plate-bande. — Au plur., des *fausses-attelles*.

FAUSSE-BRAIE, subst. fém. (*fôce-brè*), t. de fortification, chemin couvert autour de l'escarpe sur le bord du fossé du côté de la place. — Dans l'architecture civile, terrasse continue entre le fossé et le pied d'un château. — Au plur., de *fausses-braies*.

FAUSSE-BRANC-URSINE, subst. fém. (*fôcebrankurcine*), t. de bot., sorte de plante. — Au plur., des *fausses-branc-ursines*.

FAUSSE-BRANCHE, subst. fém. (*fôcebranche*), faux bois. — Au plur., des *fausses-branches*.

FAUSSE-CANNELLE, subst. fém. (*fôcekanèle*), t. de bot., écorce d'une espèce de laurier. — Au plur., de *fausses-cannelles*.

FAUSSE-CHÉLIDOINE, subst. fém. (*fôcekélidoane*), t. d'hist. nat., petite calcédoine lenticulaire, ou pierre d'hirondelle.—Au plur., des *fausses-chélidoines*.

FAUSSE-CHEMINÉE, subst. fém. (*fôcecheminé*), tuyau de fer-blanc adapté à la cuisine économique. — Au plur., des *fausses-cheminées*.

FAUSSE-CHRYSOLITHE, subst. fém. (*fôcekrizolite*), t. d'hist. nat., quartz hyalin de couleur jaune verdâtre.—Au plur., des *fausses-chrysolithes*.

FAUSSE-CLEF, subst. fém. (*fôceklé*), *clef* contrefaite. — Au plur., des *fausses-clefs*.

FAUSSE-COLOQUINTE, subst. fém. (*fôcekolokieinte*), t. de bot., espèce de courge.—Au plur., des *fausses-coloquintes*.

FAUSSE-CONCEPTION, subst. fém. (*fôcekoncèpecion*), t. de chir., conception qui donne une môle. — Au plur., des *fausses-conceptions*.

FAUSSE-CÔTE, subst. fém. (*fôcekôte*), t. d'anat., *côte* qui ne se prolonge pas jusqu'au sternum.— Au plur., des *fausses-côtes*.

FAUSSE-COUCHE, subst. fém. (*fôcekouche*), accouchement avant terme. — Au plur., des *fausses-couches*.

FAUSSE-COUPE, subst. fém. (*fôcekoupe*), t. de menuisier, assemblage qui n'est ni à l'équerre ni à l'onglet. — T. d'archit., dans la coupe des pierres, la direction d'un joint de lit, oblique à l'arc du cintre, auquel il devrait être perpendiculaire pour être de bonne coupe.— Au plur., des *fausses-coupes*.

FAUSSE-DUITE, subst. fém. (*fôceduite*), t. de manufacture, défaut de fabrication dans les étoffes, provenant d'un jet de la trame qui ne passe pas régulièrement dans les fils de la chaîne, à cause d'un défaut d'égalité dans les fils des lisses. — Au plur., des *fausses-duites*.

FAUSSE-ÉBÈNE, subst. fém. (*fôcébène*), t. de bot. Voy. FAUX-ÉBÉNIER. — Au plur., des *fausses-ébènes*.

FAUSSE-ÉCORCE-DE-WINTER, subst. fém. (*fôcékorcedeveintère*), t. de bot., écorce fournie par le *prymis punctata*. — Au plur., des *fausses-écorces-de-winter*.

FAUSSE-ÉQUERRE, subst. fém. (*fôcékière*), instrument composé de deux branches mobiles qui s'ouvrent et se ferment, au moyen d'une charnière, comme un compas, servant à former et à mesurer toutes sortes d'angles. — En t. d'architecture, angle que forment les faces contiguës d'un bâtiment, d'une pièce de bois, etc., lorsque cet angle n'est pas droit, lorsqu'il est aigu ou obtus. — Au plur., des *fausses-équerres*.

FAUSSE-ÉTRAVE, subst. fém. (*fôcétrave*), pièce de bois qui sert à renforcer l'étrave d'un vaisseau. — Au plur., des *fausses-étraves*.

FAUSSE-FENÊTRE, subst. fém. (*fôcefenêtre*), *fenêtre* simulée.—Au plur., des *fausses-fenêtres*.

FAUSSE-FLEUR, subst. fém. (*fôcefleur*), t. de bot., fleur qui ne tient à aucun embryon. — Au plur., des *fausses-fleurs*.

FAUSSE-GALÈNE, subst. fém. (*fôcegualène*), substance minérale qui ressemble à la galène. — Au plur., des *fausses-galènes*.

FAUSSE-GOURME, subst. fém. (*fôceguourme*), t. de bot., plante des Indes. — Au plur., des *fausses-gourmes*.

FAUSSE-HAUTE-LICE, subst. fém. (*fôçotelice*), toile sur laquelle on imite au pinceau toutes sortes de tapisseries de haute-lice. — Au plur., des *fausses-hautes-lices*.

FAUSSE-HOTTE, subst. fém. (*fôce-ote*), hotte en maçonnerie qui sert à cacher l'irrégularité d'un tuyau de cheminée dévoyé. — Au plur., des *fausses-hottes*.

FAUSSE-ISCHURIE, subst. fém. (*fôcicekuri*), t. de médec., se disait autrefois des rétentions d'urine. — Au plur., des *fausses-ischuries*.

FAUSSE-IVETTE, subst. fém. (*fôcivète*), t. de bot., nom d'une plante de la famille des germandrées. — Au plur., des *fausses-ivettes*.

***FAUSSE-LAME**, subst. fém. (*fôcelame*), se dit au fig., d'une personne à qui il ne faut pas se fier : *c'est une fausse-lame*. — Au plur., des *fausses-lames*.

FAUSSE-LINOTTE, subst. fém. (*fôcelinote*), t. d'hist. nat., nom d'une variété de fauvette. — Au plur., des *fausses-linottes*.

FAUSSE-LYSIMACHIE, subst. fém. (*fôcelizimaki*), t. de bot., épilobe à fleurs étroites. — Au plur., des *fausses-lysimachies*.

FAUSSE-MALACHITE, subst. fém. (*fôcemalachite*), jaspe vert-clair de Sibérie. — Au plur., des *fausses-malachites*.

FAUSSE-MARCASSITE, subst. fém. (*fôcemarkacite*), perle factice. — Au plur., des *fausses-marcassites*.

FAUSSE-MARCHE, subst. fém. (*fôcemarche*), t. d'art milit., marche simulée. — Au plur., des *fausses-marches*.

FAUSSE-MARGE, subst. fém. (*fôcemarje*), t. de relieur, feuilles qui ne descendent pas assez. — Au plur., des *fausses-marges*.

FAUSSEMENT, adv. (*fôceman*), contre la vérité.

FAUSSE-MONNAIE, subst. fém. (*fôcemonè*), *monnaie* contrefaite. — Au plur., des *fausses-monnaies*.

FAUSSE-MUSIQUE, subst. fém. (*fôcemuzike*), t. d'hist. nat., variété de la volute appelée *musique*. — Au plur., des *fausses-musiques*.

FAUSSE-NIELLE, subst. fém. (*fôcenièle*), t. de bot., *nielle* des blés. — Au plur., des *fausses-nielles*.

FAUSSE-ORANGE, subst. fém. (*fôçoranje*), t. de bot., espèce de courge grosse et jaune foncée comme l'orange.—Au plur., des *fausses-oranges*.

FAUSSE-OREILLE-DE-MIDAS, subst. fém. (*fôçoréiedemidâce*), t. de bot., nom donné au bulime bouche-rose. — Au plur., des *fausses-oreilles-de-Midas*.

FAUSSE-ORONGE, subst. fém. (*fôçoronje*), t. de bot., sorte de champignon très-vénéneux. — Au plur., des *fausses-oronges*.

FAUSSE-PAGE, subst. fém. (*fôcepaje*), t. d'imprim., première page d'un volume, qui précède le frontispice, et dans laquelle le titre de l'ouvrage n'est qu'en abrégé. On l'appelle plus ordinairement *faux-titre*. — Au plur., des *fausses-pages*.

FAUSSE-PIÈCE, subst. fém. (*fôcepièce*), t. de menuiserie et de charpente, second châssis qu'on attache sur le premier avec des crochets. — Au fig. et fam., on dit d'une personne à qui il ne faut pas se fier : *c'est une fausse-pièce*. — T. de mouleur, pièces sur celles qui prennent l'empreinte au moulage. — Au plur., des *fausses-pièces*.

FAUSSE-PLAQUE, subst. fém. (*fôceplake*), t. d'horlogerie, en général plaque posée sur la platine des piliers, et sur laquelle est fixé le cadran. —Plus particulièrement, espèce d'anneau qui entoure la cadrature d'une montre à répétition ou à réveil. — Au plur., des *fausses-plaques*.

FAUSSE-PLEURÉSIE, subst. fém. (*fôcepleurézi*), t. de médec., *pleurésie* qui ne résulte que de l'inflammation des parties voisines de la plèvre. — Au plur., des *fausses-pleurésies*.

FAUSSE-POIRE, subst. fém. (*fôcepoare*), t. de bot., variété de courge.—Au plur., des *fausses-poires*.

FAUSSE-PORTE, subst. fém. (*fôceporte*), *porte* feinte. — Au plur., des *fausses-portes*.

FAUSSE-POSITION, subst. fém. (*fôcepozicion*), t. d'arithm., chiffres mal placés. — En t. d'arithm. et d'alg., on appelle *règle de fausse-position*, une règle qui consiste à calculer, pour la résolution d'une question, des nombres faux, pris à volonté, comme s'ils étaient propres à la résoudre, et à déterminer ensuite, par les différences qui en résultent, les vrais nombres cherchés. — Mauvaise position du corps. — Au plur., des *fausses-positions*.

FAUSSE-QUARTE, subst. fém. (*fôcekarte*), t. de musique, diminution d'un demi-ton dans l'intervalle de deux tons et demi. — Au plur., des *fausses-quartes*.

FAUSSE-QUINTE, subst. fém. (*fôcekieinte*), t. de musique, la quinte diminuée d'un semi-ton. Elle est dissonante; les Grecs l'appelaient *hémidiapente*. L'accord de *fausse-quinte* est le renversement de l'accord dominant dont la note sensible est au grave.—Au plur., des *fausses-quintes*.

FAUSSE-QUILLE, subst. fém. (*fôcekiie*), t. de marine, une ou plusieurs quilles de bois que l'on applique à la quille par son dessous, pour la conserver. — Au pl., des *fausses-quilles*.

***FAUSSER**, v. act. (*fôcé*), faire plier, courber un corps solide, en sorte qu'il ne se redresse point; lui donner une fausse direction. — *Fausser une cuirasse*, l'enfoncer sans la percer tou-

à-fait. — *Fausser une serrure*, en gâter les ressorts par quelque effort. — *Fausser une clef*, la forcer en sorte qu'elle ne puisse plus ouvrir. — Au fig., rendre *faux*, détruire la justesse d'une chose : *fausser la voix; fausser l'esprit, le jugement.* — *Fausser le sens de la loi, d'un texte*, donner une fausse interprétation à la loi, à un texte. — Chanter *faux*. — *Fausser sa foi, sa parole, son serment, sa promesse, etc.*, les violer, y manquer. — Fam., *fausser compagnie*, se dérober d'une compagnie, ou manquer de s'y trouver quand on l'a promis. — SE FAUSSER, v. pron., se dit particulièrement, en t. de guerre, des rangs qui ne forment plus une ligne droite : *redresser les rangs, quand ils viennent à se fausser.*

FAUSSE-RÉGLISSE, subst. fém. (*fôceréguelice*), t. de bot., sorte de plante légumineuse.—Astragale vulnéraire.— Sans plur.

*__FAUSSE-RELATION__, subst. fém. (*fôcereldcion*), t. de musique, intervalle diminué ou superflu.— Au plur., des *fausses-relations.*

FAUSSE-RHUBARBE, subst. fém. (*fôcerubarbe*), t. de bot., le pigamon des prés; le pigamon jaune; le royoc.— Sans plur.

FAUSSE-ROSE-DES-SAULES, subst. fém. (*fôcerôzedèçôle*), t. de bot., assemblage accidentel de feuilles de saule disposées en forme de rose. — Au plur., des *fausses-roses-des-saules.*

FAUSSE-ROUTE, subst. fém. (*fôceroute*), t. de chir., toute *route* qui s'écarte de la *route* naturelle pour arriver dans une cavité quelconque. Ainsi, dans les rétrécissements du canal de l'urèthre, il arrive qu'*on fait de fausses-routes* pour pénétrer avec la sonde dans la vessie, si l'on n'est pas assez habile pour conduire cet instrument.— En t. de marine, *route* différente de celle du lieu où l'on a dessein d'aller, pour dérober la connaissance de son dessein, surtout aux ennemis.—Au fig., *faire fausse-route*, se tromper dans quelque affaire, employer des moyens contraires à la fin qu'on se propose. — Au plur., *des fausses routes.*

FAUSSE-SAUGE-DES-BOIS, subst. fém. (*fôceçôjedèboa*), t. de bot., sorte de germandrée.—Au plur., de *fausses-sauges-des-bois.*

FAUSSE-SCALATA, subst. fém. (*fôceeçkalata*), t. d'hist. nat., coquille univalve.—Au plur., des *fausses-scalatas.*

FAUSSES-CARTES, subst. fém. plur. (*fôcekarte*), t. d'anciens jeux, cartes qui ne sont pas *triomphe.*

FAUSSES-CHENILLES, subst. fém. plur. (*fôcecheni-ie*), larves qui ressemblent à de véritables chenilles.

FAUSSE-SENILLE, subst. fém. (*fôceceni-ie*), t. de bot., espèce de renouée. — Au plur., des *fausses-senilles.*

FAUSSES-ENSEIGNES, subst. fém. plur. (*fôcezancègnie*), marques supposées.

FAUSSES-LANCES, subst. fém. plur. (*fôcelance*), t. de mar., canons de bois bronzé, que l'on met quelquefois sur les vaisseaux marchands pour faire croire qu'ils sont en bon état de défense.

FAUSSES-MANCHES, subst. fém. plur. (*fôcemanche*), manches que les femmes mettent pardessus les autres.—Manches de toile qui ne sont point attachées à la chemise. — Manches qu'on met par-dessus les autres pour les conserver, en les préservant du frottement ou de la malpropreté, lorsque l'on travaille appuyé sur un bureau, un métier, un meuble quelconque.

FAUSSE-SORTIE, subst. fém. (*fôceçorti*), t. de théâtre : *faire une fausse-sortie*, se dit lorsqu'un des personnages qui sont sur la scène feint d'en sortir, ou même en sort un instant pour y rentrer aussitôt.— Au plur., des *fausses-sorties.*

FAUSSES-PLANTES-PARASITES, subst. fém. plur. (*fôceplanteparazite*), t. de bot., plantes qui s'attachent aux arbres.

FAUSSES-TRACHÉES, subst. fém. plur. (*fôcetraché*), t. de bot., se dit des plantes dont les vaisseaux sont coupés par des lignes ou fentes transversales.

FAUSSES-VERTÈBRES, subst. fém. plur. (*fôcevèretèbre*), t. d'anat., pièces qui forment le sacrum et le coccyx par leur assemblage.

*__FAUSSET__, subst. mas. (*fôcè*), petite brochette de bois qu'on met à un tonneau pour boucher le trou qu'on y a fait afin de goûter le liquide qu'il contient.—Dessus aigre, ordinairement forcé, et souvent discordant et *faux* : *chanter en fausset.* —Celui qui fait le *fausset.*—*Voix* ou *ton de fausset*, voix grêle, ton aigu et désagréable.

FAUSSETÉ, subst. fém. (*fôcelé*), (en lat. *falsitas*, fait de *falsus*, faux), qualité d'une chose *fausse*, ce qui la rend *fausse*.—Chose *fausse*. *Fausseté* diffère cependant d'*erreur*, en ce qu'il suppose de la malice, et qu'*erreur* n'en suppose pas. C'est le contraire de la vérité. Ce n'est pas proprement le mensonge, dans lequel il entre toujours du dessein. On dit qu'il y a eu cent mille hommes écrasés dans le tremblement de terre de Lisbonne; ce n'est pas un *mensonge*, c'est une *fausseté*. *Fausseté* dit presque toujours encore plus qu'*erreur*. La *fausseté* tombe sur les faits, l'*erreur*, sur les opinions. C'est une *erreur* de croire que le soleil tourne autour de la terre; c'est une *fausseté* d'avancer que Louis XIV dicta le testament de Charles II. La *fausseté* d'un acte est un crime plus grand que le simple *mensonge*; elle désigne une imposture juridique, un larcin fait avec la plume. — *Un homme a de la fausseté dans l'esprit*, quand il prend presque toujours à gauche; quand, ne considérant pas l'objet entier, il attribue à un côté de l'objet ce qui appartient à l'autre, et que ce vice de jugement est tourné chez lui en habitude : *la fausseté de l'esprit est la première habitude qu'il faut travailler à détruire.* (Condillac.)—*Il y a de la fausseté dans le cœur*, quand on s'est accoutumé à flatter, à se parer de sentiments qu'on n'a pas; cette *fausseté* est pire que la dissimulation, et c'est ce que les Latins appelaient *simulatio* : *il y a beaucoup de faussetés dans les historiens, des erreurs chez les philosophes, des mensonges dans presque tous les écrits polémiques, et encore plus dans les satiriques.* (Voltaire.)—Duplicité, hypocrisie, malignité cachée : *cet homme est plein de fausseté, on ne peut se fier à lui; quelle fausseté dans le regard!*

FAUSSE-TEIGNE, subst. fém. (*fôcetègnie*), t. d'hist. nat., sorte de chenille. — Au plur., des *fausses-teignes.*

FAUSSE-TIARE, subst. fém. (*fôcetiare*), t. d'hist. nat., sorte de coquille. — Au plur., des *fausses-tiares.*

FAUSSE-TINNE-DE-BEURRE, subst. fém. (*fôcetinedebeure*), t. d'hist. nat., mollusque conique.—Au plur., des *fausses-tinnes-de-beurre.*

FAUSSE-TIRE, subst. fém. (*fôcetire*), cloison faite à jour dans le four du potier.

FAUSSISSIME, adj. des deux genres (*fôcicecime*), très-faux.—Inusité selon *Boiste*, et selon *Raymond* entièrement inusité. *Laveaux* s'excuse de l'admettre, sur ce qu'on le trouve dans quelques *dictionnaires*, où on lui fait signifier *très-faux.*

FAUSSURE, subst. fém. (*fôçure*), courbure d'une cloche où commence son plus grand élargissement.

FAUSTITAS, subst. propre fém. et lat. (*fôcetitâce*), myth., divinité romaine qui présidait à la fécondité des troupeaux.

FAUSTULUS, subst. propre mas. et lat. (*fôcetuluce*), myth., intendant des troupeaux d'Amulius, roi d'Albe, mari d'Acca Laurentia, et père nourricier de Rémus et de Romulus.

Faut, 3e pers. sing. prés. indic. du verbe irrégulier FALLOIR.

*__FAUTE__, subst. fém. (*fôte*) (de *faillir*), manquement contre la loi, contre le devoir.—Action ou omission faite mal à propos, soit par ignorance, soit par impéritie ou par négligence. *C'est une faute* de ne pas apporter dans une affaire tout le soin et la diligence qu'on devrait. *C'est une faute* de faire une chose qui ne convenait pas, ou de n'en pas faire une qui était nécessaire, ou de ne la pas faire en temps et lieu. *C'est pareillement une faute* d'ignorer ce qu'on doit savoir.—Manquement contre les règles de quelque art.—Manquement, imperfection en quelque ouvrage. — Coup de jeu de paume où celui qui sert ne touche pas le premier toit.—Manque, disette : *avoir faute de..., ne pas se faire faute de...; s'il arrivait faute de lui*, s'il venait à mourir. — *Faire faute*, manquer, être absent, être regretté : *il n'est pas venu, il nous a fait faute; l'argent qu'on m'a volé m'a fait bien faute.* Toutes ces expressions sont fam. — On dit prov. et fig., *qui fait la faute la boit*, pour : celui qui a fait une *faute* en doit porter la peine; et dans le même sens : *puisque la faute est faite, il faut la boire.*—*Les fautes sont pour les joueurs*, c'est-à-dire, c'est aux joueurs à porter la peine des *fautes* qu'ils font dans le jeu.—*Faute de...*, autrefois *à faute, par faute de...* adv., par manque de... si l'on manque ou qu'on néglige de... — *Sans faute*, adv., immanquablement; sans *faillir*.—FAUTE, DÉFAUT, VICE. (*Syn.*) *Faute* renferme dans son idée un rapport accessoire à l'auteur de la chose. *Défaut* n'exprime que ce qu'il y a de mal dans la chose, sans rapport à l'auteur; il désigne un mal qui consiste dans un écart positif de la règle. *Vice* dit un mal qui naît du fond ou de la disposition naturelle de la chose, et qui en corrompt la bonté. — FAUTE, CRIME, PÉCHÉ, DÉLIT, FORFAIT. (*Syn.*) La *faute* tient de la faiblesse humaine, elle va contre les règles du devoir; le *crime* part de la malice du cœur, il est contre les lois de la nature; *péché* ne se dit que par rapport aux préceptes de la religion; le *délit* part de la désobéissance ou de la rébellion contre l'autorité légitime, il est une transgression de la loi civile; le *forfait* vient de la scélératesse et d'une corruption entière du cœur; il blesse les sentiments d'humanité, viole la foi, et attaque la sûreté publique.

FAUTEAU, subst. mas. (*fôtô*), pièce de bois suspendue et mise en mouvement par la force des hommes, pour enfoncer des portes, abattre des murailles, etc.; machine de guerre employée avant l'invention de la poudre.

FAUTEUIL, subst. mas. (*fôteu-ie*) (corruption de *faudesteuil*, qu'on disait autrefois, fait du lat. barbare *faldistorium*, lequel, suivant *Le Duchat*, a été formé de l'allemand *falte*, pli, et *stulh*, siége; *falte stuhl*, siége pliant; parce que les anciens *fauteuils* n'étaient que des siéges pliants), chaise à bras avec un dossier.—*Fauteuil de porte* ou *trémoussoir*, machine par le moyen de laquelle on fait un exercice utile à la santé, sans sortir de sa chambre. — *Fauteuil académique*, place d'académicien.—Tenir le *fauteuil*, présider une assemblée.

FAUTEUR, subst. mas., au fém. **FAUTRICE** (*fôteur, fôtrice*) (en lat. *fautor*, fait de *favere*, favoriser), qui *favorise*, qui appuie un parti, une opinion, etc.

FAUTIF, adj. mas., au fém. **FAUTIVE** (*fôtif, tive*), sujet à *faillir*, à manquer. — Plein de *fautes* : *livre fautif.*

FAUTIVE, adj. fém. Voy. FAUTIF.

*__FAUTRAGE__, subst. mas. (*fôtraje*), t. d'anc. féod., ancien droit seigneurial sur les pâtures.

FAUTRICE, subst. fém. Voy. FAUTEUR.

FAUVE, adj. des deux genres (*fôve*) (en lat. *fulvus*), qui tire sur le roux. — *Bêtes fauves*, cerfs, daims, biches et chevreuils.— On dit aussi substantivement, au mas. : *il y a du fauve dans cette forêt*, il y a des bêtes *fauves*. On le dit encore de la couleur *fauve.*

FAUVET, subst. mas. (*fôvè*), mâle de la fauvette. (*Boiste.*) Inus.

FAUVETTE, subst. fém. (*fôvète*), petit oiseau dont le plumage tire sur le *fauve*, et qui chante agréablement. On dit en parlant du chant de la *fauvette*, qu'*elle fredonne.*

FAUVILLE, subst. propre fém. (*fôvi-ie*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Yvetot, dép. de la Seine-Inférieure.

FAUVRADE, subst. fém. (*fôvrade*), petit parc ou enceinte pour renfermer les thons.

FAUX, subst. fém. Voy. FAULX.

*__FAUX__, adj. mas., au fém. **FAUSSE** (*fô, fôce*) (en lat. *falsus*), en parlant des choses, 1° qui est contraire à la vérité : *cela est faux; c'est un faux rapport;* 2° supposé ou altéré contre la bonne foi : *cette signature est fausse; vendre à faux poids; fausse monnaie;* 3° qui est feint et contrefait : *faux cheveux;* et dans le moral : *fausse honte*, etc.; 4° qui n'est pas tel qu'il devrait être en son genre : *faux brave*, etc.; 5° discordant : *faux accord, faux ton;* 6° vain ou mal fondé : *fausse joie, fausse espérance, fausse honte, fausse gloire;* 7° qui s'écarte du naturel, du vrai : *le faux goût domine aujourd'hui dans les arts; fausse éloquence; ton faux; tableau faux de couleur;* 8° qui manque d'exactitude, de justesse, de rectitude : *règle fausse; jugement, goût, esprit, raisonnement faux.* — On appelle *vers faux*, un vers qui pèche contre les règles de la prosodie, et *armes fausses*, des armoiries qui ne sont pas selon les règles du blason. — *Faux* comprend encore généralement tout ce qui n'est pas tel qu'il doit être ou qu'il a accoutumé d'être : *un faux bond, un faux mouvement, une fausse direction, une fausse démarche.* — En parlant des personnes, infidèle, perfide : *faux frère, faux ami*, qui affecte de beaux sentiments pour tromper : *c'est un homme faux.* — On dit fam. : *avoir un faux air de quelqu'un*, avoir avec lui quelque

ressemblance. — *Faux, fausse* ont quelquefois diverses significations, suivant qu'ils sont placés avant ou après le substantif.—*Une fausse corde* est une corde d'instrument qui n'est pas montée sur un ton juste, sur le ton qu'il faut; *une corde fausse* est celle qui ne peut jamais s'accorder avec une autre. — *Un faux accord* est un accord qui choque l'oreille, parce que les sons, quoique justes, ne forment pas un tout, un ensemble harmonique; *un accord faux* est celui dont les intonations ne sont pas justes, ne gardent pas entre elles la justesse des intervalles. — Un tableau est dans un *faux* jour quand il est éclairé du sens contraire à celui que le peintre a choisi dans son sujet. Il y a un *jour faux* dans un tableau quand une partie y est éclairée contre nature, la disposition générale du tout exigeant, par exemple, que cette partie soit dans l'ombre. — *Une fausse clef* est une clef que l'on garde, le plus souvent à dessein, pour en faire un usage illicite; *une clef fausse* est une clef qui n'est pas propre à la serrure pour laquelle on veut s'en servir. — *Une fausse porte* est une issue ménagée à l'effet de se dérober aux importuns, sans être vu; *une porte fausse* est un simple simulacre de porte, en pierre, en marbre, en menuiserie ou en peinture.—*Fausse délicatesse*, délicatesse qui a pour objet des choses qui ne méritent pas de ménagement.—*Faux* se joint à un subst. pour marquer que la chose indiquée n'est pas réellement ce que présente cette indication. Ainsi l'on dit : *or faux*, pour indiquer que la matière dont il est question n'est pas de l'or, mais une composition qui imite l'or.

FAUX, subst. mas. (*fô*), t. d'hist. nat., poisson du genre squale.

FAUX, subst. mas. (*fô*), ce qui n'est pas vrai : *il faut discerner le vrai d'avec le faux.*—Prov. : *plaider le faux pour savoir le vrai*, dire à quelqu'un une chose qu'on sait être fausse, pour tirer de lui le secret de la vérité. —En t. de jurispr., altération, contrefaçon, supposition frauduleuse d'actes, de pièces, d'écritures authentiques ou privées : *faire un faux ; il est accusé de plusieurs faux en écriture publique ; s'inscrire en faux.*—En t. de palais : *faux principal*, procédure qui a pour objet la poursuite d'un *faux ;* et par opposition, *faux incident*, action en *faux* intentée incidemment dans le cours d'une contestation.—Fig. et fam. : *s'inscrire en faux contre une proposition*, *contre une allégation*, la repousser, la nier.

FAUX, adv. (*fô*), *faussement : raisonner faux ; chanter faux.* — T. de manège : *galoper faux*, sur le mauvais pied, traîner les hanches et se désunir. On dit, dans le même sens et adjectivement : *être faux.*—*A faux*, adv., injustement : *être accusé à faux.*—En vain : *aller à faux en quelque endroit*, sans y trouver ce qu'on cherche.—*Cette poutre porte à faux*, n'est pas d'aplomb.—Fig. : *ce raisonnement porte à faux*, est fondé sur une chose qui n'est pas vraie. Voy. FAUX, adj.

FAUX-ACACIA, subst. mas. (*fôzakacia*), t. de bot., sorte d'arbuste légumineux.—Au plur., des *faux-acacias*.

FAUX-ACCORD, subst. mas. (*fôzakor*), t. de musique, *accord* discordant, soit parce qu'il contient des dissonances proprement dites, soit parce que les consonnances n'en sont point justes. — Au plur., des *faux-accords*.

FAUX-ACORE, subst. mas. (*fôzakore*), t. de bot., l'iris des marais. — Au plur., des *faux-acores*.

FAUX-ALBÂTRE, subst. mas. (*fôzalbâtre*), albâtre gypseux. — Sans plur.

FAUX-ALUN-DE-PLUME, subst. mas. (*fôzaleundeplume*), substance minérale blanche et poreuse. — Sans plur.

FAUX-ARBOUSIER, subst. mas. (*fôzarbouzié*), t. de bot., nom vulgaire de la cunone.—Au plur., des *faux-arbousiers*.

FAUX-ARGENT, subst. mas. (*fôzarjan*), t. de minér., variété du mica. — Sans plur.

FAUX-ASBESTE, subst. mas. (*fôzacebècete*), gypse fibreux. Voy. FAUX-ALUN-DE-PLUME.—Sans plur.

FAUX-ATTIQUE, subst. mas. (*fôzatetike*), t. d'archit., amortissement en forme d'*attique*, sans pilastres, croisées ou balustrades.—Au plur., des *faux-attiques*.

FAUX-BAUME-DU-PÉROU, subst. mas. (*fôbômedupérou*), t. de bot., le mélilot odorant.—Sans plur.

FAUX-BENJOIN, subst. mas. (*fôbeinjoein*), t. de bot., arbre qui croît à l'île Bourbon. — Au plur., des *faux-benjoins*.

FAUX-BOIS, subst. mas. (*fôboa*), branche d'arbre qui ne produit pas de fruit.

FAUX-BOIS-DE-CAMPHRE, subst. mas. (*fôboadékanfre*), t. de bot., arbrisseau qui répand une odeur semblable à celle du camphre.

FAUX-BOMBYX, subst. mas. (*fôbonbikce*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes lépidoptères.

FAUX-BOND, subst. mas. (*fôbon*), bond oblique.— Au fig., manquement : *vous m'avez fait faux-bond*, vous n'êtes pas venu. — *Cette femme a fait faux-bond à son honneur*, elle a manqué à son honneur.— Au plur., des *faux-bonds*.

FAUX-BOURDON, subst. mas. (*fôbourdon*), t. de musique, musique à plusieurs parties simples et note contre note : *chanter en faux-bourdon.* —T. d'hist. nat., nom vulgaire de l'abeille mâle. Au plur., des *faux-bourdons*.

FAUX-BRÉSILLOT, subst. mas. (*fôbrézi-io*), nom donné au *brésillot* de St-Domingue.— Au plur., des *faux-brésillots*.

FAUX-BRILLANT, subst. mas. (*fôbri-ian*), celui qui a plus d'apparence que de solidité ou de beauté réelle.—Verre ou strass imitant le *brillant*. —Au plur., *faux-brillants*, dans un sens figuré, pensées ingénieuses qui ont quelque éclat, mais qui sont dépourvues de justesse, de solidité : *cet ouvrage est plein de faux-brillants*.

FAUX-BUIS, subst. mas. (*fôbui*), t. de bot., fragon épineux.

FAUX-CABESTAN, subst. mas. (*fôkabècetan*), t. d'hist. nat., sorte de coquille.—Nom marchand du rocher cutacé.—Au plur., des *faux-cabestans*.

FAUX-CAFÉ, subst. mas. (*fôkafé*), t. de bot., le fruit du ricin.—Au plur., des *faux-cafés*.

FAUX-CALAMENT, subst. mas. (*fôkalaman*), t. de bot., l'iris *faux-acore.*—Au plur., des *faux-calaments*.

FAUX-CHAMARAS, subst. mas. (*fôchamaracе*), t. de bot., germandrée des bois.

FAUX-CHARBON, subst. mas. (*fôcharbon*), *charbon* qui est presque toujours en poussier, et qui se trouve en masse dans les houillères faibles.— Au plur., des *faux-charbons*.

FAUX-CHERVI, subst. mas. (*fôchèrevi*), t. de bot., carotte sauvage. — Au plur., des *faux-chervis*.

FAUX-CHOUAN, subst. mas. (*fôchouan*), t. de bot., graine de myagre oriental.— Au plur., des *faux-chouans*.

FAUX-CISTE, subst. mas. (*fôcicete*), t. de bot., espèce de plante de la famille des turnères; turnère à fleur de *ciste*. — Au plur., des *faux-cistes*.

FAUX-COMBLE, subst. mas. (*fôkonble*), t. d'archit., petit comble au-dessus d'un comble brisé. —Au plur., des *faux-combles*.

FAUX-CORAIL, subst. mas. (*fôkora-ie*), t. d'hist. nat., substance qui se rapproche du *corail.*—Au plur., des *faux-coraux*.

FAUX-CÔTÉ, subst. mas. (*fôkôté*), t. de mar., *côté* sur lequel un bâtiment incline plus que sur l'autre.—Au plur., des *faux-côtés*.

FAUX-COUP, subst. mas. (*fôkou*), coup porté à *faux.*—Au plur., des *faux-coups*.

FAUX-CUL, subst. mas. (*fôku*), t. d'artill., masse de matière, ou gâteau qui se forme sous les pilons des moulins de poudres à canon.— Au plur., des *faux-culs*.

FAUX-CUMIN, subst. mas. (*fôkumein*), t. de bot., nom qu'on donne à la graine de la nielle romaine.—Au plur., des *faux-cumins*.

FAUX-CYTISE, subst. mas. (*fôcitize*), t. de bot., arbrisseau légumineux.—Au plur., des *faux-cytises*.

FAUX-DIAMANT, subst. mas. (*fôdiaman*), t. d'hist. nat., le zircon limpide, que l'on nomme aussi *jargon.*—Au plur., des *faux-diamants*.

FAUX-DICTAME, subst. mas. (*fôdiktame*), t. de bot., variété du *dictame.*— Au plur., des *faux-dictames*.

FAUX-ÉBÉNIER, subst. mas. (*fôzébénié*), t. de bot., on nomme ainsi le cytise des Alpes. — Au pl., des *faux-ébéniers*.

FAUX-ELLÉBORE-NOIR, subst. mas. (*fôzèleléborenoar*), t. de bot., nom de l'*adonis vernalis* et de la *nigella sativa*.

FAUX-EMPLOI, subst. mas. (*fôzanploè*), *emploi* d'une somme dans un compte pour dépense qui n'a point été faite.—On le dit aussi de l'*emploi* d'un mot auquel on donne un sens qu'il n'a pas. — Au plur., de *faux-emplois*.

FAUX-ENTRAIT, subst. mas. (*fôzantrè*), t. de charpentier, pièce de bois qui sert à contre-bouter l'arbalétrier.—Au plur., des *faux-entraits*.

FAUX-ÉTAI, subst. mas. (*fôzétè*), t. de mar., *étai* ajouté au grand *étai* d'un mât pour le renforcer ou pour suppléer à son défaut.—Manœuvre pour placer les voiles d'*étai.*—Au plur., des *faux-étais*.

FAUX-ÉTAMBORD, subst. mas. (*fôzétanbor*), t. de mar., pièce de bois appliquée sur l'*étambord* pour le conserver. — Au plur., des *faux-étambords*.

FAUX-FEU, subst. mas. (*fôfeu*), une arme fait *faux-feu* lorsque l'amorce prend sans que le *feu* se communique à la charge. — Au plur., *faux-feux*, signaux avec des amorces de poudre.

FAUX-FOND, subst. mas. (*fôfon*), t. de passementier, chaîne de fil qui sert à recevoir la trame dans les galons pour lier toutes les parties de l'ouvrage sans qu'il y paraisse à l'endroit. — Au plur., des *faux-fonds*.

FAUX-FOURREAU, subst. mas. (*fôfourô*), t. de fourbisseur, sorte de double *fourreau* en cuir qui recouvre celui du sabre, de l'épée. — Au plur., des *faux-fourreaux*.

FAUX-FRAIS, subst. mas. plur. (*fofré*), frais d'un procès qui n'entrent point en taxe.—En général, toutes les petites dépenses, outre les dépenses principales.

FAUX-FRÈRE, subst. mas. (*fôfrère*), *frère* infidèle, celui qui trahit une compagnie, une société dont il est membre.—Au plur., des *faux-frères*.

FAUX-FROMENT, subst. mas. (*fôfroman*), t. de bot., sorte d'avoine qui croît au milieu des blés. —Au plur., des *faux-froments*.

FAUX-FUYANT, subst. mas. (*fôfui-ian*), prétexte, subterfuge.—En t. de chasse, petit sentier à pied dans un bois. — Au plur., des *faux-fuyants*.

FAUX-GERME, subst. mas. (*fôjèreme*), conception d'un fœtus informe, imparfait, entièrement défectueux.—Au plur., des *faux-germes*.

FAUX-GRENAT, subst. mas.(*fôguerena*), t.d'hist. nat., sorte de crystal d'un rouge obscur.—Au pl., des *faux-grenats*.

FAUX-HERMODACTYLE, subst. mas. (*fôzèremodaktile*), t. de bot., racine desséchée de l'iris tubéreuse. — Au plur., des *faux-hermodactyles*.

FAUX-INCIDENT, subst. mas. (*fôzeincidan*), *incident* qu'on intente pour faire déclarer *fausse* une pièce dont la partie adverse prétend se servir dans la cause principale.—Au plur., des *faux-incidents*.

FAUX-INDIGO, subst. mas. (*fôzeindiguô*), t. de bot., arbre des Indes.

FAUX-IPÉCACUANHA, subst. mas. (*fôzipékakuana*), t. de bot., plante des Antilles.—Au plur., des *faux-ipécacuanhas*.

FAUX-JALAP, subst. mas. (*fôjalape*), t. de bot., nom vulgaire de la belle-de-nuit. — Au plur., des *faux-jalaps*.

FAUX-JEU, subst. mas. (*fôjeu*), jeu de cartes où il y a des cartes de trop ou de moins. — Au plur., des *faux-jeux*.

FAUX-JOUR, subst. mas. (*fôjour*), petite clarté qui vient par un trou; clarté indirecte. — En t. d'archit., fenêtre destinée à donner un *faux-jour*. —Au plur., des *faux-jours*.

FAUX-LAPIS, subst. mas. (*fôlâpice*), émail bleu qu'on tire du cobalt.

FAUX-LIMONS, subst. mas. plur. (*fôlimon*), t. d'archit., *limons* qui se mettent dans les baies des croisées ou des portes.

FAUX-LOTIER, subst. mas. (*fôlotié*), t. de bot., sorte de plante.—Au plur., des *faux-lotiers*.

FAUX-LOTIER-D'ATHÈNES, subst. mas. (*fôlotiédatène*), t. de bot., nom donné au plaqueminier.

FAUX-LUPIN, subst. mas. (*fôlupein*), t. de bot., espèce de trèfle. — Au plur., des *faux-lupins*.

FAUX-MANTEAU, subst. mas. (*fômantô*), t. d'archit., partie inférieure de la hotte d'une cheminée, recouverte à l'intérieur par la gorge et par le *manteau.*—*Manteau* de cheminée porté par des corbeaux ou des consoles en fer ou en pierre. — Au plur., des *faux-manteaux*.

FAUX-MARCHER, subst. mas (*fômarché*), t. de vén., *marche* de la biche qui va en biaisant; ou du cerf qui va de même lorsqu'il a mis bas son bois.—Sans pluriel.

FAUX-MARQUÉ, subst. mas. (*fômarkié*), t. de vènerie, tête de cerf qui a plus d'andouillers d'un côté que de l'autre. — Au plur., des *faux-marqués*.

FAUX-MONNAYEUR, subst. mas. (*fômonè-ieur*), celui qui fait ou qui a fait de la *fausse-monnaie*. —Au plur., des *faux-monnayeurs*.

FAUX-NARCISSE, subst. mas. (*fônarcice*), t. de bot., variété du *narcisse*.—Au plur., des *faux-narcisses*.

FAUX-NARD, subst. mas. (*fônar*), t. de bot., racine de l'ail serpentin. —Au plur., des *faux-nards*.

FAUX-NÉFLIER, subst. mas. (*fônéfli-é*), t. de bot., plante du genre des *néfliers*.—Au plur., des *faux-néfliers*.

FAUX-OR, ou **OR-DE-CHAT**, subst. mas. (*fôzor, ordecha*), mica d'un beau jaune.—Fil de cuivre doré. —Sans plur.

FAUX-ORDRE, subst. mas. (*fôzordre*), t. d'archit., sorte d'attique ou petit étage pratiqué entre deux grands étages d'un bâtiment —Au plur., des *faux-ordres*.

FAUX-OURLET, subst. mas. (*fôzourelè*), repli simple d'un bord de toile, arrêté à l'aiguille. — Au plur., des *faux-ourlets*.

FAUX-PANNEAUX, subst. mas. plur. (*fôpanô*), *panneaux* d'un bois mince et léger, qu'on substitue quelquefois aux glaces d'une voiture. — Au plur., des *faux-panneaux*.

FAUX-PAS, subst. mas. (*fôpâ*), *pas* mal assuré. —Au fig., faute : *faire un faux-pas*, commettre une faute par faiblesse : *cette jeune fille a fait un faux-pas*.

FAUX-PIMENT, subst. mas. (*fôpiman*), t. de bot., sorte de plante. — Au plur., des *faux-piments*.

FAUX-PISTACHIER, subst. mas. (*fôpicetachié*), t. de bot., le staphylin à feuilles pinnées. — Au plur., des *faux-pistachiers*.

FAUX-PLAFOND, subst. mas.(*fôplafon*), t. d'archit., sorte de plafond léger.—Au plur., des *faux-plafonds*.

FAUX-PLANCHER, subst. mas. (*fôplanché*), *plancher* pratiqué pour diminuer la hauteur d'une pièce d'appartement, qui ne sert qu'à former le plafond, et sur lequel on ne marche pas.—*Plancher* de charpente, pratiqué au-dessus de l'extrados d'une voûte dont les reins ne sont pas remplis.—Au plur., des *faux-planchers*.

FAUX-PLI, subst. mas. (*fôpli*), *pli* d'une étoffe qui n'est pas où il doit être.—Au fig., mauvaise habitude qu'il devient difficile de corriger, de perdre : *ce jeune homme a pris un faux-pli*.—Au plur., des *faux-plis*.

FAUX-POIVRE, subst. mas. (*fôpoèvre*), t. de bot., le piment.—Sans plur.

FAUX-PONT, subst. mas. (*fôpon*), t. de mar., *plancher* fait dans le fond de cale, au-dessous du premier *pont*. — Au plur., des *faux-ponts*.

FAUX-PRASE, subst. mas. (*fôprâze*), t. de minér., sorte de quartz ou pierre quartzeuse. — Au plur., des *faux-prases*.

FAUX-PRÊTRE, subst. mas. (*fôprêtre*), qui se dit *prêtre* sans l'être. — Au plur., des *faux-prêtres*.

FAUX-PROPHÈTE, subst. mas. (*fôprofète*), imposteur qui se donne pour *prophète*.—Au plur., des *faux-prophètes*.

FAUX-QUARTIER, subst. mas. (*fôkartié*), pièce de cuir placée au-derrière d'une pantoufle. — Au plur., des *faux-quartiers*.

FAUX-QUINQUINA, subst. mas. (*fôkieinkina*), t. de bot., plante qui se rapproche du *quinquina*. — Sans plur.

FAUX-RAIFORT, subst. mas. (*fôrèfor*), t. de bot., le cranson rustique.—Au plur., des *faux-raiforts*.

FAUX-RAS, subst. mas. (*fôrâ*), t. de tireur d'or, plaque percée d'un seul trou, pour laisser passer l'or de la filière.

FAUX-REMBÛCHEMENT, subst. mas. (*fôranbucheman*), t. de vèn., se dit du cerf qui entre dans son fort, pour en sortir immédiatement.

FAUX-REPAÎTRE, subst. mas. (*fôrepêtre*), t. de vèn., action du cerf qui paît et n'avale pas.—Sans plur.

FAUX-RUBIS, subst. mas. (*fôrubi*), t. de minér., pierre quartzeuse.

FAUX-SABORD, subst. mas. (*fôçabor*), t. de mar., cadre de bois garni d'une toile goudronnée, dans laquelle on fait un trou pour passer la volée du canon, lorsqu'on ne veut pas en fermer le mantelet. — Figure de sabord sculptée et peinte sur le côté du vaisseau pour imiter les vrais sabords. — Au plur., des *faux-sabords*.

FAUX-SANTAL DE-CANDIE, subst. mas. (*fôçantaldekandi*), t. de bot., nom donné au bois du santalin. — Au plur., des *faux-santals-de-Candie*.

FAUX-SAPHIR, subst. mas. (*fôçafir*), t. de minér., *saphir* d'eau des lapidaires. — Au plur., des *faux-saphirs*.

FAUX-SAUNAGE, subst. mas. (*fôçônaje*), vente, débit de sel défendu. — Au plur., des *faux-saunages*.

FAUX-SAUNIER, subst. mas. (*fôçônié*), celui qui trafique du sel défendu. — Au pluriel, des *faux-sauniers*.

FAUX-SCORPION, subst. mas. (*fôcekorpion*), t. d'hist. nat., sorte d'animal que l'on nomme aussi *pince*. — Au plur., des *faux-scorpions*.

FAUX-SEMBLANT, subst. mas. (*fôçanblan*), apparence trompeuse. — Au pluriel, des *faux-semblants*.

FAUX-SÉNÉ, subst. mas. (*fôcéné*), t. de bot., nom du baguenaudier. — Au plur., des *faux-sénés*.

FAUX-SIMAROUBA, subst. mas. (*fôcimaroura*), t. de bot., racine de la bignone coupaya.

FAUX-SOUCHET, subst. mas. (*fôçouché*), t. d'hist. nat., plante aquatique. — Au plur., des *faux-souchets*.

FAUX-SPATH, subst. mas. (*fôcepate*), t. d'hist. nat., variété de feldspath.

FAUX-SPHINCTER-DE-LA-VESSIE, subst. mas. (*fôcefeinktèredelavéci*), t. d'anat., se dit des fibres antérieures du muscle releveur de l'anus.—Sans plur.

FAUX-SYCOMORE, subst. mas. (*fôcikomore*), t. de bot., le même que l'azédarach.— Au plur., des *faux-sycomores*.

FAUX-TABAC, subst. mas. (*fôtaba*), t. de bot., la nicotiane rustique. — Au plur., des *faux-tabacs*.

FAUX-TEINT, subst. mas. (*fôtein*), *teinture* faite avec de mauvaises drogues. — Au plur., des *faux-teints*.

FAUX-TÉLESCOPE, subst. mas. (*fôtèlècekope*), t. d'hist. nat., coquille du genre des strombes. — Au plur., des *faux-télescopes*.

FAUX-TÉMOIN, subst. mas. (*fôtémoein*), *témoin* qui dépose *faux*. — Au pluriel, des *faux-témoins*.

FAUX-THÉ, subst. mas. (*fôté*), t. de bot., nom de l'alstone. — Au plur., des *faux-thés*.

FAUX-THUYA, subst. mas. (*fôtu-i-ia*), t. de bot., plante de la famille des cyprès.—Au plur., des *faux-thuyas*.

FAUX-TIRANT, subst. mas. (*fôtiran*), pièce de bois fixée au mur et à un poteau pour y assembler l'arbalétrier. — Au plur., des *faux-tirants*.

FAUX-TITRE, subst. mas. (*fôtitre*), contrat, papier de famille *faux*. — T. d'imprimerie, premier *titre* ou *fausse-page*.—Au plur., des *faux-titres*.

FAUX-TRÈFLE, subst. mas. (*fôtrèfle*), t. de bot., la paullinie asiatique.—Au pluriel, des *faux-trèfles*.

FAUX-TREMBLE, subst. mas. (*fôtranble*), t. de bot., variété de peuplier. — Au plur., des *faux-trembles*.

FAUX-TURBITH, subst. mas. (*fôturbite*), t. de bot., nom donné à la racine de la thapsie garganique.—Au plur., des *faux-turbiths*.

FAVAGITE, subst. fém. (*favajite*), t. d'hist. nat., madrépore fossile. On l'appelle aussi *favonite*.

FAVAL, subst. mas. (*faval*), t. d'hist. nat., nom qu'on a donné à la vis maculée. — Au plur., des *favals*.

FAVELLE, subst. fém. (*favèle*) (de l'italien *favella*, fait lui-même du lat. *fabella*, fable, petite fable), flatterie, fable. Vieux mot inusité, perdu.

FAVELOTTE, subst. fém. (*favelote*), petite fève.

FAVELOU, subst. mas. (*favelou*), t. de bot., nom du laurier-thym.

*__FAVEUR__, subst. fém. (*faveur*) (en lat. *favor*, fait de *favere*, favoriser), grace, bienfait, marque d'amitié, de bienveillance : *faveur signalée*, *faveurs du ciel*. — On appelle fig., *faveurs de la fortune*, les richesses, les honneurs. Voy. GRACE. —Bonnes graces, bienveillance d'un prince, du gouvernant, du public : *briguer, gagner la faveur du peuple*. Dans ce sens il s'emploie aussi d'une manière absolue : *cet homme doit tout à la faveur*.—Il se dit dans un sens analogue du crédit, du pouvoir qu'on a auprès d'un grand personnage, d'un prince, etc., dont on est aimé, préféré : *il est en faveur, il abuse de sa faveur*. On dit dans le même sens ou à peu près : *trouver faveur auprès de quelqu'un*. — *S'attacher, se dévouer à la faveur*, rechercher les personnes puissantes, leur faire la cour. Voy. CRÉDIT.—Recommandation : *lettres de faveur*.—Crédit, en parlant des choses : *cette marchandise, cette opinion, ce livre prend faveur*.—Il se dit par opposition à *rigueur* de justice : *je ne demande pas faveur, mais justice*.—On appelle *homme de faveur*, celui qui ne doit son élévation qu'à la *faveur*; et *places de faveur*, celles qu'on n'accorde qu'à des personnes qui sont en *faveur*.—On dit qu'*une opinion prend faveur*, pour dire qu'elle commence à s'établir dans les esprits; qu'*un livre prend faveur*, pour dire qu'on commence à en juger favorablement et à le rechercher. — T. de commerce, *jours de faveur* ou *de grace*, les dix jours après l'échéance d'un billet ou d'une lettre de change, que l'ordonnance accordait pour pouvoir en faire le protêt. — On appelait autrefois *mois de faveur*, les deux mois de l'année où le collateur d'un bénéfice pouvait le conférer à celui des gradués qu'il en voulait gratifier. — Marque d'amour qu'une femme donne à un homme : *il n'a jamais obtenu d'elle la moindre faveur*. Au plur., dans ce sens, les plus grandes marques d'amour qu'une femme puisse donner à un homme : *elle lui a accordé ses faveurs*, *les dernières faveurs*. — Sorte de rubans très-étroits, sans picot, fabriqués comme le taffetas.—*En faveur de...*, loc. adv., en considération de... *il a obtenu cette place en faveur de ses anciens services*. — *Prévenir en faveur de quelqu'un, de quelque chose*, signifie en donner d'avance une opinion avantageuse : *cette action prévient en votre faveur; le public était déjà prévenu en faveur de l'ouvrage*. — A l'avantage, au profit de...—*A la faveur*, loc. adv., par le moyen, par l'aide de...— Subst. propre fém., myth., divinité allégorique, fille de l'Esprit et de la Fortune. Les poètes la représentent avec des ailes, toujours prête à s'envoler, aveugle, ou un bandeau sur les yeux, au milieu des richesses, des honneurs et des plaisirs, ayant un pied sur une roue, et l'autre en l'air. Ils disent que l'Envie la suit d'assez près.

FAVEUX, subst. mas., au fém. **FAVEUSE**, adj. (*faveu, veuze*) (du lat. *favus*, rayons de miel), t. de médec., épithète qu'on donne à une variété de la teigne à croûtes jaunes, confluentes.

FAVIENS, et mieux **FABIENS**, subst. mas. plur. (*favîein, fabiein*), t. d'hist. anc., jeunes Romains qui, dans les sacrifices offerts au dieu Faune, couraient par les rues n'étant vêtus que d'une ceinture de peau. Voy. LUPERCES.

FAVISSE, subst. fém. (*favice*), t. d'antiquité, voûte souterraine où les anciens gardaient quelque chose de précieux. — Ils appelaient aussi *favisses* des vases qu'ils remplissaient d'eau et plaçaient à l'entrée des temples pour se laver et se purifier avant d'entrer.

*__FAVONIE__, subst. fém. (*favoni*), t. de bot., genre de plantes.

FAVONILLE, subst. fém. (*favoni-ie*), nom inusité donné par quelques dictionnaires à la *féverolle*.

FAVONIUS, subst. propre mas. (*favoni-uce*), myth., l'un des principaux vents, celui que les Grecs nommaient Zéphyre.

FAVORABLE, adj. des deux genres (*favorable*) (en lat. *favor*, faveur, fait de *favere*, favoriser), qui est propice; qui procure des avantages. Il se dit des personnes et des choses. — FAVORABLE, PROPICE. (*Syn.*) Une influence plus importante, plus grande, plus puissante, plus immédiate, plus efficace, plus salutaire, distingue ce qui est *propice* de ce qui n'est que *favorable*. Un client prie un patron de lui être *favorable*; le pécheur prie Dieu de lui être *propice*. Caton est *favorable* à Pompée, les dieux sont *propices* à César. L'occasion nous est *favorable*; le destin nous est *propice*. Dans tous les cas, les personnes et les choses nous sont *favorables* ou contraires dans les tribulations, les dangers, les cas majeurs, Dieu, le ciel, la fortune, le sort, le pouvoir, sont *propices*, ou ennemis, ou funestes. — Il suffit, pour m'être *favorable*, que vous vous intéressiez à mes succès, et que vous secondiez mes désirs ; il faut, pour nous être *propice*, qu'on nous sauve du malheur, ou qu'on nous procure un bonheur ou un grand bien.—Celui-là nous est *favorable*, qui veut notre satisfaction; celui qui fait notre bien, même malgré nous, nous est *propice*. Un penchant *favorable* nous fait condescendre à des vœux indiscrets ; une bonté *propice* les rejette. — On dit

que les danseurs de corde, sauteurs, baladins, etc., faisaient leurs exercices), anciennement, jeu de paume; lieu destiné pour jouer à la paume.— Aujourd'hui, maison de jeu. — Mauvais lieux, mauvaise compagnie : *il ne vit que dans les tripots.*—On nomme aussi *tripot*, une vaste cuve qui contient 8000 muids de sels, mesure de Paris.

TRIPOTAGE, subst. mas. (*tripotaje*), mélange qui produit quelque chose de malpropre et qui dégoûte. — Fig. et fam., assemblage de choses qui ne s'accordent point ensemble. — Brouillerie occasionée par les rapports indiscrets. — Intrigues; manigances.

TRIPOTÉ, E, part. pass. de *tripoter*.

TRIPOTER, v. act. et neut. (*tripoté*), brouiller, mêler différentes choses ensemble et en faire quelque chose de mauvais : *ces femmes ne font que tripoter.*—Toucher, manier. — Fig. et fam.: *tripoter une affaire*, la gâter, l'embrouiller, etc. — SE TRIPOTER, v. pron.

TRIPOTIER, subst. mas., au fém. **TRIPOTIÈRE** (*tripotié*, *tière*), maître d'un *tripot*. — Celui, celle qui *tripotte*, qui aime à manier, à toucher.

TRIPS, subst. mas. (*tripece*), t. d'hist. nat., petit insecte qui vit dans les fleurs et sous l'écorce des vieux arbres.

TRIPSAQUE, subst. mas. (*tripeçake*), t. de bot., genre de plantes de la famille des graminées, que l'on trouve dans les lieux humides de l'Amérique septentrionale, et sur le bord des rivières.

TRIPTÈRE, adj. des deux genres (*tripetère*) (du grec τρεῖς, trois, et πτερον, aile), t. de bot., qui a trois ailes.

TRIPTÉRELLE, subst. fém. (*tripetérèle*), t. de bot., sorte de plante annuelle d'Amérique.

TRIPTÉRONOTE, subst. mas. (*tripetéronote*), t. d'hist. nat., genre de poissons abdominaux.

TRIPTÉRYGIEN, adj. mas. (*tripetérijiein*) (du grec τρεῖς, trois, et πτερυξ, nageoire), t. d'hist. nat., poisson à trois nageoires.

TRIPTILION, subst. mas. (*tripetilion*), t. de bot., sorte de plante du Pérou, de la famille des labiatiflores.

***TRIPTOLÈME**, subst. propre mas. (*tripetolème*), myth., fils de Céléus, roi d'Éleusis, et de Métanire ou Méganire. Cérès, en reconnaissance des bons offices de Céléus, donna de son lait à *Triptolème*, qu'elle voulut rendre immortel en le faisant passer par les flammes; mais Métanire, effrayée de voir son fils dans le feu, l'en retira avec précipitation, ce qui empêcha l'effet de la bonne volonté de Cérès. Elle lui apprit l'art de cultiver la terre. Voy. CÉRÈS.

TRIPUDIANT, E, adj. (*tripudi-an*), t. d'antiq., danseur. Voy. TRÉPUDIER.

TRIPUDIÉ, , part. pass. de *tripudier*.

TRIPUDIER, v. neut. (*tripudi-é*), danser en s'agitant pesamment et brusquement. Quelques lexicographes disent aussi *trépudier*.

TRIPUDIUM, subst. mas. (*tripudi-ome*), myth., t. d'antiq., c'était proprement, en latin, la manière dont mangeaient les poulets sacrés, et de laquelle on tirait des augures.

TRIQUE, subst. fém. (*trike*), gros bâton; *tricot;* parement de fagot. Il est pop.

TRIQUE-BALE (orthographe de l'*Académie;* ce serait au moins **TRIQUE-BALLE**), subst. fém. (*trikebale*), t. d'art., machine propre à transporter des pièces de canon.

TRIQUE-MADAME, subst. fém. (*trikemadame*), t. de bot., sorte de joubarbe. Voy. TRIPE-MADAME, qui se dit plus souvent.

TRIQUÉ, E, part. pass. de *triquer*.

TRIQUENIQUE, subst. fém. (*trikenike*), bagatelle; peu de chose. Pop. et fort peu usité.

TRIQUER, v. act. (*trikié*), tirer des *triques* ou des morceaux de bois. — SE TRIQUER, v. pron.

TRIQUESTRE, adj. des deux genres (*trikiècetre*), fausse orth. Voy. TRIQUÈTRE, adj.

TRIQUET, subs. mas. (*trikiè*), petit battoir étroit, avec lequel on joue à la paume. — En t. de charpentier et de couvreur, échafaud ou chevalet qui s'attache avec des cordes contre un mur.

TRIQUÈTRE, subst. fém. (*trikiètre*), réunion de trois cuisses avec leurs jambes et leurs pieds, que l'on trouve souvent sur les médailles antiques. La *triquètre* était le symbole particulier de la Sicile, à cause de sa ressemblance avec les trois promontoires de cette île.

TRIQUÈTRE, mieux **TRIQUÈDRE**, adj. des deux genres (*trikiètre*) (du latin *triquetrus*, triangulaire, dérivé du grec τριχη, triplement, et ἑδρα, siége, face), se dit, en bot., des feuilles et des tiges qui ont dans leur longueur trois faces planes.

TRIQUOISES, subst. fém. plur. Voy. TRICOISE.

TRIRAPHIS, subst. mas. (*trirafice*), t. de bot., genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

TRIRÈGNE, subst. mas. (*trirègnie*), nom donné quelquefois à la tiare du pape. (*Académie*.)

TRIRÈME, subst. fém. (*trirême*) (du lat. *triremis*, formé de *tres*, trois, et *remus*, rame), t. d'antiq., galère à trois rangs de rames.

TRIROTE, subst. fém. (*trirote*), sorte de chaise mécanique à l'usage des infirmes, qui la font mouvoir eux-mêmes.

TRISAGION, subst. mas. (*trizaji-on*) (du grec τρισαγιος, trois fois saint, formé de τρις, trois fois, et αγιος, saint), hymne d'église dans laquelle le mot *saint* est répété trois fois.

TRISAÏEUL, E, subst. (*triza-ieule*), le père, la mère du bisaïeul ou de la bisaïeule, le *troisième aïeul*.

TRISANNUEL, adj. mas., au fém. **TRISANNUELLE** (*trisanenu-èle*) (du grec τρεῖς, trois, et du latin *annus*, année, en grec ενος), t. de bot., qui dure trois ans.

TRISANNUELLE, adj. fém. Voy. TRISANNUEL.

TRISANTHE, subst. fém. (*trizante*), t. de bot., genre de plantes des Indes.

TRISARCHIE, subst. fém. (*trizarchi*) (du grec τρεῖς, trois, et αρχη, pouvoir), t. d'antiq., gouvernement de trois chefs. —Pays gouverné par trois chefs. Voy. TRIUMVIRAT.

TRISARCHIQUE, adj. des deux genres (*trizarchike*), t. d'antiq., qui appartient, qui est du ressort d'une *trisarchie*.

TRISARQUE, subst. mas. (*trizarke*), t. d'antiq., l'un des membres d'une *trisarchie*. Voyez TRIUMVIR.

TRISCALE, subst. fém. (*tricekale*), t. d'hist. nat., nom spécifique d'une couleuvre.

TRI-SCAPULO-HUMÉRO-OLÉCRANIEN, subst. et adj. mas. (*tricekapulô-umérô-olékrânieín*), t. d'anat., le muscle triceps brachial.

TRISECTEUR, subst. et adj. mas., au fém. **TRISECTRICE** (*tricèkteur*, *trice*), t. de géom., *le trisecteur de l'angle*, qui cherche la *trisection de l'angle*. — *Courbe trisectrice*, qui aide à la solution de ce problème. Ce mot manque dans l'*Académie*.

TRISECTION, subst. fém. (*tricèkcion*) (du grec τρεῖς, trois fois, et du latin *sectio*, section, division, fait de *secare*, couper), t. de géom., division d'un angle en trois parties égales.

TRISEL, subst. mas. (*tricèle*), t. de chim., *sel* composé d'un acide et de deux bases.

TRISÉTAIRE, subst. fém. (*trizétère*), t. de bot., genre de plantes propres aux pays chauds. L'espèce la plus connue de ce genre, la *trisétaire striée*, se trouve dans les parties méridionales de la France.

TRISME, subst. mas. (*triceme*) (du grec τρισμος, fait de τριζω, je grince), t. de médec., resserrement convulsif des mâchoires.

TRISMÉGISTE, subst. et adj. mas. (*triceméjicete*) (du grec τρισμεγιστος, formé de τρις, trois fois, et de μεγιστος, superlatif de μεγας, grand), t. d'imprim., qui se dit d'un caractère qui est entre le gros et le petit canon.— Myth., surnom que les Grecs donnaient au Mercure Égyptien ou à Hermès.—Ce surnom fut aussi donné à un prêtre égyptien nommé Thot, qu'on a regardé comme l'inventeur de plusieurs arts, et notamment de l'alchimie.

TRISMUS, subst. mas. (*tricemuce*) (mot lat.) Voy. TRISME, qui est le mot francisé.

TRISOLYMPIONIQUE, adj. des deux genres (*trizoleinpi-onike*), t. d'antiq., qui a remporté trois fois le prix aux jeux olympiques. — Il est aussi subst. mas.

TRISOPTÈRE, subst. mas. (*trizopetère*), t. d'hist. nat., genre de poissons établi dans la famille des gades.

TRISPASTE, subst. mas. (*tricepacete*) (du grec τρεῖς, trois, et σπαω, je tire), t. de mécan., machine à trois poulies, pour enlever de grands fardeaux

TRISPERME, adj. des deux genres (*tricepèreme*) (du grec τρεῖς, trois, et σπερμα, semence, graine), t. de bot., qui porte trois graines.

***TRISPITANCIEN**, subst. propre mas. (*tricepitancieín*), nom d'un ancien peuple indien, qui n'avait, dit-on, que trois coudées de haut.

TRISPLANCHNIQUE, adj. des deux genres (*triceplanknike*), t. d'anat., se dit du nerf grand sympathique ou intercostal, ainsi nommé parce qu'il distribue des ramifications aux viscères des trois cavités principales du corps, la tête, la poitrine et l'abdomen.

TRISSE, subst. fém. (*trice*), t. de mar., corde ou palan qui sert à remuer le canon. Voy. BROSSE.

TRISSECTEUR subst. et adj. mas., au fém., **TRISSECTRICE**, mauv. orth. de *Boiste*, qui écrit du reste *trisection*. Il ne saurait tomber sous le sens qu'on pût écrire *trisection* par un *s*, et *trissecteur* par deux *s*. Voy. TRISECTEUR.

TRISSÉ, part. pass. de *trisser*.

TRISSER, v. neut. (*tricé*), crier faiblement, comme fait l'hirondelle.

TRISSOTIN, subst. mas. (*triçotin*) (du nom d'un personnage d'une comédie de Molière, *les Femmes savantes*), mauvais écrivain, poète précvenu en faveur de ses œuvres.

TRISSYLLABE, subst. mas. et adj. des deux genres (*tricilelabe*) (du grec τρεῖς, trois, et συλλαβη, syllabe), composé de trois syllabes. — Subst. : *c'est un trissyllabe*.

TRISSYLLABIQUE, adj. des deux genres (*tricilelabike*), qui est composé de *trois syllabes*.

TRISTAN, subst. mas. (*tricetan*), t. d'hist. nat., espèce de lépidoptère diurne.

TRISTANIE, subst. fém. (*tricetani*), t. d'hist. nat., plante ligneuse de la Nouvelle-Hollande.

***TRISTE**, adj. des deux genres (*tricete*) (du lat. *tristis*), affligé, abattu de chagrin, de déplaisir; *cet homme est triste; ce cheval est triste.* — On dit d'un homme triste et mélancolique: *il est triste comme un bonnet de nuit.*—En parlant des choses, affligeant, qui inspire de la mélancolie, du chagrin.—*Triste*, signifie chagrinant, ennuyeux, qui inspire de la mélancolie, du chagrin : *un triste souvenir; un triste accident; un triste spectacle; un chant triste; il mène une triste vie; une triste nouvelle; ces lieux sont tristes.* — Déplorable, pitoyable; mauvais dans son espèce, bien insuffisant : *il revient avec les tristes débris de sa fortune; un triste poète; un triste orateur; un triste concert; un triste sujet*, soit en parlant d'un ouvrage, soit en parlant d'un homme sans talent.—*Une triste consolation; une triste ressource.* — *Faire un triste repas*, faire un repas dans lequel on ne se réjouit point. On s'en sert aussi pour dire : faire mauvaise chère. — Pénible, difficile à supporter. En ce sens il se dit ordinairement avec le verbe *être* unipersonnel, et régit *de* et l'infin. : *il est triste de se voir traité de la sorte*, etc.—Obscur, sombre : *cette maison, cette chambre, ce jardin est triste; le temps est triste.* — Fam. : *faire triste mine*, avoir la mine chagrine.—*Cet homme a le vin triste*, quand il a beaucoup bu, il est *triste* et comme stupide. — Subst. mas. : *vous m'apprenez là du triste*, quelque chose de *triste*.

TRISTEMENT, adv. (*triceteman*), d'une manière *triste*.

TRISTEMME, subst. fém. (*tricetème*) t. de bot., genre de plantes monogynes.

TRISTÈQUE, subst. mas. (*tricetèke*), t. de bot., espèce de plantes du genre des lycopodes.

TRISTERNAL, subst. et adj. mas. (*tricetèrenale*), t. d'anat., nom donné par Béclard à la troisième pièce du sternum.

TRISTES, subst. fém. plur. (*tricete*), nom d'un recueil de poésies d'*Ovide*.

TRISTESSE, subst. fém. (*tricetèce*) (du latin *tristitia*), affliction, déplaisir, chagrin. Voy. CHAGRIN. — Mélancolie de tempérament; humeur sombre : *avoir un fond de tristesse.*— Privation de joie, de plaisir : *le carnaval a été d'une tristesse*, etc.

TRISTICHE, subst. fém. (*triceliche*), t. de bot., plante de Madagascar, qui flotte sur les eaux dormantes.

TRISTIMANE, subst. et adj. des deux genres (*tricetimane*) (du latin *tristis*, triste, et *mania*, manie), enclin à la *tristesse*. Inusité.

TRISTIMANIE, subst. fém. (*tricetimani*), monomanie de la *tristesse*. Inusité.

TRISTOME, subst. mas. (*tricetome*), t. d'hist. nat., sous-genre de poissons établi aux dépens des fascioles.

***TRISULCE**, adj. des deux genres (*trisulece*), qui a trois divisions.

TRISULE, ou **SEL-TRIPLE**, subst. mas. (*tri-zule, celetriple*), t. de chim., *sel* produit par deux *sels* neutres.

TRITAÏS, subst. mas. plur. (*trita-ice*), sacrifices chez les anciens.

TRITÉOPYRE, subst. fém. (*trité-opire*) t. de médec., fièvre dont les accès deviennent plus forts tous les trois jours.

TRITERNÉ, E, adj. (*tritèrené*), t. de bot.; se dit d'une feuille dont le pétiole commun se divise et se subdivise trois fois en trois.

TRITHALE, ou **THRITALE**, subst. fém. (*tritale*), t. de bot., sorte de plante du genre des joubarbes.

TRITHÉISME, subst. mas. (*trité-iceme*), doctrine qui admet *trois dieux*.

***TRITHÉISTE**, subst. mas. (*trité-icete*), celui qui professe le *trithéisme*.

TRITICITE, subst. fém. (*triticite*) (du lat. *triticum*, froment), épi de blé fossile; épi pétrifié; pierre imitant un épi de blé. — Le cuivre sulfuré spiciforme de Frankemberg.

TRITIE, subst. propre fém. (*triti*), myth.; fille de Triton, prêtresse de Minerve, aimée de Mars: elle eut de lui Ménalippe, qui bâtit dans l'Achaïe une ville à laquelle il donna le nom de sa mère.

TRITOGÉNIE, subst. propre et adj. fém. (*tritojéni*), myth., surnom de Minerve, pris de la manière dont les poètes ont feint qu'elle était née.

***TRITOME**, subst. mas. (*tritome*), t. d'hist. nat., genre d'insectes tétramères. — T. de chir., espèce d'entonnoir ou de cornet acoustique dont un certain Albucasis faisait usage dans les maladies de l'oreille.

TRITON, subst. mas. (*triton*) (du grec τρεῖς, trois, et τόνος, ton), en t. de musique, accord dissonnant composé de trois tons entiers. (*Académie*).—Machine inventée en 1811, au moyen de laquelle un homme peut plonger dans l'eau et y rester aussi long-temps qu'il le voudra. Elle consiste dans une sorte de poumons artificiels, lesquels, à l'aide de deux soufflets, font le travail que les deux poumons du plongeur auraient dû faire pour obtenir de l'air en abondance. Le plongeur a les bras libres, peut porter avec lui une lanterne et entrer même dans les chambres des bâtiments submergés. — T. d'hist. nat., nom d'un oiseau d'Amérique. — Espèce de mollusque. — Subst. prop. mas., myth., demi-dieu marin, fils de Neptune et d'Amphitrite. Il servait de trompette à Neptune, qu'il précédait ou accompagnait, en soufflant dans une conque ou coquille recourbée. Il avait la partie supérieure du corps semblable à l'homme, et le reste semblable à un poisson. La plupart des dieux marins sont aussi appelés *Tritons*, et représentés également avec des conques.

***TRITONIA** ou **TRITONIS**, subst. propre fém. (*tritoni-a, nice*), myth.; Minerve fut ainsi surnommée parce qu'elle avait été élevée sur le bord d'un marais nommé *Triton*, dans la Béotie.—C'était aussi un surnom d'Athènes, parce que cette ville était sous la protection de Minerve.

***TRITONIE**, subst. fém. (*tritoni*), t. d'hist. nat., genre de vers marins. — T. de bot., genre de plantes.

TRITONIDE, subst. propre mas. (*tritonide*), myth., lac de Libye, sur les bords duquel on célébrait une fête en l'honneur de Minerve.

TRITONIÉE, subst. fém. (*tritoni-é*), t. de bot., genre de plantes voisin des glaïeuls.

TRITOPATORIES, subst. fém. plur. (*tritopatori*), t. d'antiq., solennités dans lesquelles on priait les dieux pour la santé et la conservation des enfants.

TRITOXYDE, subst. mas. (*tritokcide*), t. de chim., composé d'un combustible et d'oxygène dans la troisième des proportions suivant lesquelles ce dernier corps peut se combiner avec l'autre.

***TRITRI**, subst. mas. (*tritri*), frai de poissons fluviatiles.

TRITRILLE, subst. fém. (*tritri-ie*), sorte de jeu de cartes qui se joue à trois personnes.

TRITURABLE, adj. des deux genres (*triturable*), t. de chim., qui peut être pilé, broyé; *trituré*.

TRITURATION, subst. fém. (*trituràcion*) (du lat. *triturare*, broyer), action de l'estomac qui broie les aliments pour en faciliter la digestion. — En t. de chim., toute action de broyer.

TRITURÉ, E, part. pass. de *triturer*.

TRITURER, v. act. (*trituré*) (en lat. *triturare*), broyer, réduire en poudre et en petites parties, en pilant dans un mortier, ou en mâchant avec les dents. — SE TRITURER, v. pron.

***TRIUMVIR**, subst. mas. (*tri-omevir*) (du latin *triumvir*, formé de *tres*, trois, et de *vir*, homme), t. d'antiq., chez les Romains, magistrat chargé, avec deux collègues, de quelque administration publique. — Dans une acception plus étroite et plus usitée, *César, Pompée* et *Crassus*; *Octave, Antoine* et *Lépide*. — Au plur., des *triumvirs*.

TRIUMVIRAL, E, adj. (*tri-omevirale*), qui concerne les *triumvirs*.—Au plur. mas., *triumviraux*.

***TRIUMVIRAT**, subst. mas. (*tri-omevira*), gouvernement de *triumvirs*.—Ces trois personnages mêmes.

TRIUMVIRAUX, adj. mas. plur. Voy. TRIUMVIRAL.

***TRIURE**, subst. mas. (*tri-ure*), t. d'hist. nat., genre de poissons apodes.

TRIV., abréviation du mot *trivial*.

TRIVALVE, adj. des deux genres (*trivaleve*), t. de bot., composé de trois *valves*. On dit aussi *trivalvé, e*.

TRIVALVÉ, E, adj. (*trivalevé*). Voy. TRIVALVE.

TRIVELIN, subst. mas. (*trivelein*), nom d'un personnage de l'ancienne comédie italienne, qui remplissait les rôles de bouffon.

TRIVELINADE, subst. fém. (*trivelinade*), farce, geste de baladin, à la manière d'un nommé *Trivelin*.

TRIVENTRE, subst. mas. (*trivantre*), t. d'hist. nat., nom d'un insecte à *trois ventres*.

TRIVIAIRE, adj. des deux genres (*trivi-ère*) (du lat. *trivium*, carrefour, formé de *tres*, trois, et de *via*, chemin ou rue); il se dit d'une place où trois rues, trois chemins aboutissent; *carrefour triviaire*. L'*Académie* ne donne pas le genre de cet adj.

***TRIVIAL, E**, adj. (*trivi-ale*) (du latin *trivialis*, fait de *trivium*, carrefour, place publique, *qui court les rues*), commun, usé, rebattu, en parlant des pensées et des expressions. — TRIVIAL, VULGAIRE, COMMUN. (*Syn.*) *Trivial* dit quelque chose de plus que *vulgaire*, qui à son tour renchérit sur *commun*, et celui-ci sur *ordinaire*. Il paraît aussi que *ordinaire* est d'un usage plus marqué pour la répétition des actions; *commun* pour la multitude des objets; *vulgaire* pour la connaissance des faits, et *trivial* pour la tournure du discours. — Subst. mas., *le trivial*, ce qui est *trivial*.—Au plur. mas., *triviaux*.

TRIVIALEMENT, adv. (*trivi-aleman*), d'une manière *triviale*.

TRIVIALITÉ, subst. fém. (*trivi-alité*), caractère de ce qui est *trivial*. — Au plur., choses *triviales*.

TRIVIAUX, adj. mas. plur. Voy. TRIVIAL.

TRIVIER-DE-COURTOUX (SAINT-), subst. propre mas. (*ceintriviédekourtou*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bourg-en-Bresse, dép. de l'Ain.

TRIVIER-SUR-MOIGNANS (SAINT-), subst. propre mas. (*ceintriviéçurmoègnian*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Trévoux, dép. de l'Ain.

TRIXIDE, subst. fém. (*trikcide*), t. de bot., sorte de plante de l'Amérique septentrionale.

TRIXIS, subst. mas. (*trikcice*), t. de bot., genre de plantes voisin des baillères.

TRO, subst. mas. (*trô*), espèce de violon du royaume de Siam.

TROARN, subst. propre mas. (*tro-arne*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Caen, dép. du Calvados.

***TROC**, subst. mas. (*trôke*), échange de meubles, de bijoux, de chevaux, etc. Voy. ÉCHANGE; et pour l'étymologie, voy. TROQUER.—*Troc pour troc*, échange d'une chose contre une autre sans aucun retour.

TROCART, subst. mas. (*trokare*), instrument dont les chirurgiens se servent pour faire des ponctions. On l'appelle aussi et mieux *trois-quarts*, à cause de sa forme triangulaire.

TROCHAÏQUE, subst. mas. et adj. des deux genres (*troka-ike*); il se dit des vers latins qui ont des *trochées* aux pieds pairs: *un trochaïque; un vers trochaïque*.

TROCHANTER, subst. mas. (*trokantère*) (du grec τροχάω, je tourne; *qui fait tourner la cuisse en rond*), t. d'anat.; il se dit de deux apophyses du fémur, où s'attachent les muscles qui font tourner les cuisses. Il y a le *petit* et le *grand trochanter*.

TROCHANTÉRIEN, adj. mas., au fém. **TROCHANTÉRIENNE** (*trokantériein, riène*), t. d'anat., qui a rapport au *trochanter*.

TROCHANTÉRIENNE, adj. fém. Voy. TROCHANTÉRIEN.

***TROCHANTIN**, subst. mas. (*trokantein*), t. d'anat., petit *trochanter*.

TROCHANTINIEN, adj. mas., au fém. **TROCHANTINIENNE** (*trokantiniein, niène*), t. d'anat., qui a rapport au *trochantin*.

TROCHANTINIENNE, adj. fém. Voy. TROCHANTINIEN.

TROCHE, subst. fém. (*troche*), t. d'hist. nat., espèce de coquillage en sabot. — Subst. fém. plur., t. de chass., fumées à demi formées; fumées d'hiver.

TROCHÉE, subst. mas. (l'*Académie* veut qu'on dise *trokié*, presque tout le monde prononce *troché*) (du grec τροχαῖος), dans la poésie grecque et latine, pied de deux syllabes, l'une longue, l'autre brève. L'*Académie* donne encore à ce mot une autre acception que nous croyons fort équivoque, parce qu'elle pourrait bien avoir rapport à *trochet*, que l'*Académie* elle-même donne aussi plus bas; et c'est d'après cette supposition que nous renvoyons à TROCHET.

TROCHÈRE, subst. fém. (*trochère*), t. de bot., nom d'un genre de plantes.

TROCHEREAU, subst. mas. (*trocherô*), t. de bot., le pin des marais.

TROCHES, subst. fém. plur. Voy. TROCHE.

TROCHET, subst. mas. (*troché*) (suivant *Le Duchat*, du lat. *truncatus*, sous-entendu *ramus*, branche coupée, etc.), t. d'hist. nat., plusieurs fleurs ou plusieurs fruits en forme de bouquet sur un arbre, ou plutôt sur une branche enlevée de l'arbre.—T. de tonnelier, espèce de gros billot, semblable au moyeu d'une roue, et porté sur trois pieds. Il sert pour doler les douves ou les dégrossir.

***TROCHÉTIE**, subst. fém. (*trochéci*), t. d'hist. nat., animal qui ressemble beaucoup à une sangsue, mais qui vit hors de l'eau.

TROCHIER, subst. mas. (*trochié*), t. d'hist. nat., animal du genre des *troches*.

***TROCHILE**, subst. mas. (*trochile*) (du grec τροχίλος), ornement d'architecture, rond, creux. Voy. SCOTIE.

TROCHILITE, subst. fém. (*trochilite*), t. d'hist. nat., coquille pétrifiée du genre des *troches*.

TROCHIN, subst. mas. (*trochein*), t. d'anat., l'une des deux tubérosités supérieures de l'humérus.

TROCHINIEN, adj. mas., au fém. **TROCHINIENNE** (*trochiniein, niène*), t. d'anat., qui appartient au *trochin*.

TROCHINIENNE, adj. fém. Voy. TROCHINIEN.

TROCHISQUE et non pas **TROCHIQUE**, subst. mas. (*trochiceke*) (du grec τροχίσκος, fait de τροχός, roue, petite roue), composition sèche de médicaments pulvérisés qu'on distribue en petits pains, et qu'on nomme aussi *pastilles*. — En peint., petit tas de couleur broyée qu'on fait sécher sur un papier blanc. — On appelle *trochisque alhandal*, *trochisque* composé de coloquinte et de gomme adragante; *trochisque d'agaric*, celui qui est composé d'agaric blanc, de gingembre et d'écorce de cannelle simple; *trochisque de Damocrate*, celui qui est composé de santal citrin, cascarille, sucre candi, etc.; *trochisque d'Hédycroon*, celui qui est composé de marjolaine, de marum, de racines, bois d'aloès, etc.; *trochisque de minium*, celui qui est fait avec l'oxygène rouge de plomb, le deuto-chlorure de mercure, la mie de pain, et l'eau de roses; *trochisque de myrrhe*, celui qui est composé de myrrhe, feuille de rue, de menthe aquatique et de pouliot, racine de valériane, assa-fœtida, safran, camphre, etc.; *trochisque de plomb blanc*, celui qui est composé de sous-carbonate de plomb, de sarcocolle, d'amydon, de gomme arabique, de camphre et d'eau de roses.—*Trochisque de scille*, celui qui est préparé avec la pulpe de scille cuite, et la poudre de racine de dictame, ou la farine d'orobe; *trochisque de succin*, celui qui est composé d'ambre jaune, corne de cerf brûlée à blanc, gomme arabique, balaustes, mastic, corail rouge, etc. — *Trochisque de vipères*, celui qui est préparé avec la poudre de vipères, et le mucilage de gomme dite *adragante*; *trochisque escharrotique*, celui qui est préparé avec le deuto-chlorure de mercure, l'amydon et le mucilage de gomme adragante; *trochisque hystérique*, celui qui est composé d'assa-fœtida, de galbanum, de myrrhe, de suc

de rue, de racines d'asaret et d'aristoloche ronde, de dictame, de matricaire, etc.; *trochisque mercuriel*, celui qui est composé de sulfure de mercure rouge, de succin et de mucilage de gomme dite *adragante; trochisque musqué*, celui qui est composé de storax calamite, de benjoin, de bois d'aloès, sucre, musc, ambre gris, et mucilage de gomme adragante à l'eau de roses.

TROCHITE, subst. mas. (*trochite*), t. d'hist. nat., fragment d'un corps marin semblable à une roue. Plusieurs regardent les *trochites* comme des pierres étoilées.

TROCHITER, subst. mas. (*trochitère*), t. d'anat., la plus grosse des deux tubérosités que présente l'extrémité supérieure de l'humérus.

TROCHITÉRIEN, adj. mas., au fém. **TROCHITÉRIENNE** (*trochitériein, riène*), t. d'anat., qui a rapport au *trochiter*.

TROCHITÉRIENNE, adj. fém. Voy. TROCHITÉRIEN.

TROCHLÉATEUR, adj. mas. (*troklé-ateur*) (du latin *trochlea*, en grec τροχαλια, poulie), t. d'anat., qui se dit du muscle de l'œil. — Il est aussi subst. mas. : *le trochléateur*.

TROCHLÉE, subst. fém. (*troklé*), même étym. que celle du mot précéd.), t. d'anat., éminence articulaire interne de l'extrémité inférieure de l'humérus, qui forme une espèce de poulie sur laquelle le cubitus roule, dans les mouvements de l'avant-bras. — Os du jarret du cheval.

TROCHMÉNIEN, subst. propre mas. (*trokméniein*), nom d'un ancien peuple de Galatie.

TROCHOCARPE, subst. mas. (*trokokarpe*), t. de bot., genre de plantes monospermes.

***TROCHOÏDE**, subst. fém. (*troko-ide*) (du grec τροχος, rond, et ειδος, forme), t. de géom., courbe dont les ordonnées sont égales aux arcs correspondants d'un cercle. On la nomme aussi : *compagne de la cycloïde; courbe des arcs; courbe des sinus*. — Subst. mas., t. d'hist. nat., famille de mollusques gastéropodes.

TROCHOLIQUE, subst. fém. (*trokolike*), t. de math., traité des propriétés des mouvements circulaires.

TROCHURE, subst. fém. (*trochure*), t. de vén., nom qu'on donne au bois de cerf, lorsqu'il se divise en trois ou quatre cors au sommet de la tête, comme un *trochet* de fleurs.

***TROCHUS**, subst. mas. (*trokuce*), t. d'hist. nat., le *troche*. Voy. ce mot.

TROÈNE, subst. mas. (*tro-ène*), t. de bot., sorte d'arbrisseau à fleur monopétale, qui conserve sa verdure dans les hivers doux.

***TROGLODYTE**, subst. mas. (*troguelodite*) (du grec τρωγλοδυται, formé de τρωγλη, trou, caverne, et de δυνω, ou δυω, j'entre), nom donné à ceux qui habitent sous terre, comme les mineurs de Suède, de Pologne. — T. d'hist. nat., oiseau passereau. — Genre de singes.

***TROGNE**, subst. fém. (*trognie*) (du bas-breton *tron*, visage), visage plein, qui a quelque chose de facétieux : *il a une bonne grosse trogne, une plaisante, une vilaine trogne*. Style plaisant et moqueur. — *Rouge trogne* ou *trogne enluminée*, visage d'ivrogne.

TROGNON, subst. mas. (*trognion*) (corruption de *tronçon*, morceau), le cœur ou le milieu d'un fruit, principalement des choux, des poires et des pommes dont on a ôté tout ce qui était bon à manger. — *Un trognon de chou*, la tige du chou dont on a ôté les feuilles. — Pop. : *un petit trognon*, un joli enfant.

TROGONTHÉRIUM, subst. mas. (*troguontéri-ome*), t. d'hist. nat., qui s'est dit des débris d'un quadrupède fossile, qu'on a trouvés non loin de la mer d'Azof, et que l'on a rapportés au genre castor.

TROGOSSITAIRE, subst. mas. (*troguocecitère*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes de l'ordre des coléoptères, famille des xylophages, distingués des autres espèces de ce genre par des antennes qui ont onze articles.

TROGOSSITE, subst. mas. (*troguocecite*) (du grec τρωγω, je ronge, et σιτος, blé), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères qui rongent le blé.

TROGUE, subst. fém. (*trogue*), t. de manuf., chaîne préparée par les ourdisseurs pour la fabrique des draps mélangés. Chaque *trogue* contient en longueur de quoi tisser deux pièces de drap.

TROGUS, subst. mas. (*troguce*), t. d'hist. nat., genre d'arachnéides trachéens.

***TROIE**, subst. propre fém. (*troa*), myth., ville fameuse dans la Phrygie. Pâris, fils de Priam, roi de cette contrée, ayant enlevé Hélène, femme de Ménélas, fut cause de sa ruine. *Troie* essuya un siége de dix ans de la part des Grecs, et fut prise au moyen d'un cheval de bois que Pallas leur avait conseillé de fabriquer, et dans lequel on enferma des soldats. Les assiégeants ayant fait semblant de se retirer, les Troyens mirent des roues sous les pieds de cette machine, qu'ils traînèrent dans la ville après avoir fait une grande brèche à la muraille. Pendant la nuit, les soldats en sortirent, donnèrent un signal, mirent le feu dans tous les quartiers, avertirent le reste de l'armée, et la ville fut brûlée et saccagée.

TROÏLE, subst. propre mas. (*tro-ile*), myth., fils de Priam et d'Hécube. Le destin avait prononcé que Troie ne serait jamais prise tant qu'il vivrait. Il fut assez téméraire pour attaquer Achille, qui le tua; et peu après la ville fut prise.

***TROIS**, adj. numéral des deux genres (*troa*; et devant une voyelle *troaze*) (du lat. *tres*, en grec τρεις), deux et un : *trois cents, trois fois cent; trois fois*, par *trois* reprises. — Il s'emploie pour *troisième : Henri trois*, etc. — Subst. mas., le chiffre *trois*. — *Troisième* jour : *le trois d'avril*. — *Un trois*, une carte marquée de *trois* points. — La face d'un dé où il y a *trois* points. — En arithm., on appelle *règle de trois*, celle d'après laquelle *trois* termes étant connus, on parvient à trouver un quatrième terme qui est inconnu. — *Mesure à trois huit*, en musique, mesure à *trois* temps d'une croche chacun : ce sont les *trois huitièmes* d'une ronde, *mesure à trois quatre*, mesure composée de *trois* noires, dont quatre valent une ronde; *mesure à trois seize*, mesure composée de *trois* doubles croches, valant chacune la *seizième* partie d'une ronde. — T. de médec., poinçon d'acier pour faire des pointures.

TROIS-ÉPINES, subst. mas. (*troazépine*), t. d'hist. nat., espèce de poisson.

TROISIÈME, adj. des deux genres (*troazième*), nom de nombre ordinal. — Qui est après le deuxième. — Il est aussi subst. des deux genres : *j'étais le troisième; la troisième*. — On dit : *il vint lui troisième*, pour dire qu'il vint accompagné de deux autres personnes. — Subst. fém. : *la troisième*, dans les colléges, la *troisième* classe. — Subst. mas. : *un troisième*, écolier qui étudie dans cette classe.

TROISIÈMEMENT, adv. (*troazièmeman*), en *troisième* lieu.

TROIS-MÂTS, subst. mas. (*troamâ*), t. de mar., navire de commerce à *trois mâts*.

TROIS-MOUTIERS (LES), subst. propre mas. (*lètroamoutié*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Loudun, dép. de la Vienne.

TROIS-QUARTE, subst. fém. (*troakarte*), t. de serr., grosse lime triangulaire à trois pans, ou carrée.

***TROIS-QUARTS**, subst. mas. (*troakar*), sorte de grosse lime triangulaire. — En chir., poinçon d'acier pour faire des ponctions. Voy. TROCART, double orthographe de l'*Académie*.

TRÔLÉ, E, part. pass. de *trôler*.

TRÔLER, v. act. (*trôlé*) (de l'anglais *to troll*, qui a la même signification), mener avec soi : *il trôle partout sa femme, son fils, toute sa famille*. — V. neut., aller, courir : *il ne fait que trôler tout le long du jour*. Ce verbe, soit neutre, soit actif, n'est que du style comique ou critique et moqueur.

TROLLE, subst. fém. (*trole*), t. de vén. : *aller à la trolle*, découpler des chiens courants dans un grand pays de bois pour quêter et lancer la bête qu'on veut courir. — T. de bot., sorte de plante. — Espèce de clisse faite avec des branches d'arbres.

TROLLÉ, E, part. pass. de *troller*.

TROLLER, v. act. (*trolé*), t. d'agric., faire une espèce de clisse avec des branches d'arbres, des pieux fichés en terre, et lacés comme un panier : *troller une clisse pour former une étable*.

TROLLON, subst. mas. (*trolon*), nom qu'on donne à certains esprits follets qui se louent, dans les pays norwégiens, en habits de femme ou d'homme, et s'emploient aux services les plus honnêtes de la maison.

TROMBE, subst. fém. (*tronbe*) (du grec στρομβος, tourbillon), t. de mar., tourbillon ou nuage creux qui descend sur la mer en forme de colonne, ou plutôt de cône renversé. Il y a aussi des *trombes* terrestres. — Ventilateur en usage sur les vaisseaux, que l'on appelle aussi *trompe*. — T. de mus., instrument de percussion consistant en une caisse de bois, de la forme d'un carré long, percée au milieu d'un large trou circulaire, et sur l'un des longs côtés de laquelle est attachée une corde tendue, semblable à la plus grosse de celles de la contre-basse. On frappe sur cette corde avec des baguettes garnies de gros fil à leur extrémité. La *trombe* a le son d'une timbale couverte.

TROMBIDION, subst. mas. (*tronbidion*), t. d'hist. nat., insecte qui ressemble à l'araignée.

TROMBITE, subst. fém. (*tronbite*), t. d'hist. nat., famille d'ascarides à huit pattes.

TROMBLON, subst. mas. (*tronblon*), espèce d'espingole ou de mousqueton qu'on emploie sur les bâtiments de guerre.

TROMBONE, subst. mas. (*tronbone*) (de l'italien *trombone*, augmentatif de *tromba*, trompette), grande trompette composée de quatre branches. On forme les différents tons en allongeant plus ou moins les branches. — Celui qui joue de cet instrument.

TROMBONISTE, subst. mas. (*tronbonicete*), musicien qui joue du *trombone*.

TROMPE, subst. fém. (*tronpe*), instrument à vent, de cuivre, et qui sert à la chasse. — — *Trompette*; en ce sens il n'est usité que dans cette phrase : *publier une chose à son de trompe*, par autorité des magistrats, et fig., la raconter à beaucoup de gens afin qu'elle se divulgue. Voy. TROMPETTE pour l'étymologie. — Partie du museau de l'éléphant, qui s'allonge et se recourbe pour divers usages. — Cette petite partie avec laquelle les mouches et plusieurs autres insectes sucent ce qui est propre à leur nourriture. — En architecture, coupe de plusieurs pierres taillées et appareillées en forme de coquille pour porter un édifice en saillie. — Partie de voûte qui adhère au nu d'un mur, sur lequel elle fait saillie. — On appelle : *trompe dans l'angle*, une *trompe* qui est dans le coin d'un angle rentrant; *trompe de Montpellier*, une espèce de *trompe* dans l'angle qui est en tour ronde, et différente des autres *trompes*, en ce qu'elle a de montée deux fois la largeur de son cintre; *trompe en niche*, une *trompe* concave en manière de coquille, et qui n'est pas réglée par son profil; *trompe en tour ronde*, celle dont le plan pris sur une ligne droite rachette une tour ronde par le devant, et qui a la forme d'un éventail; *trompe ondée*, celle dont le plan est en onde par sa fermeture; *trompe réglée*, celle qui est droite par son profil; *trompe sur le coin*, celle qui porte l'encoignure d'un bâtiment, pour faire un pan coupé au rez-de-chaussée. — T. d'anat., nom donné à divers organes creux, en forme de *trompe*. — *Trompe d'Eustache*, conduit de l'oreille à la caisse du tambour. — Au plur., coquillage de forme spirale. — Subst. fém. plur., t. d'anat., deux conduits qui naissent des deux côtés de la matrice, et qui se dilatent ensuite peu à peu jusqu'à leur extrémité, de manière à ressembler en quelque sorte à une *trompe* ou *trompette*. — Sorte d'instrument que l'on appelle communément à Paris *guimbarde*. Il est composé seulement d'une lame de laiton ou d'acier, courbée en forme de luth, ayant au milieu une languette dont le bout est comme recourbé, qui fait ressort, et qu'on touche lestement avec le bout du doigt, tandis qu'on tient l'instrument entre les dents. Cette languette rend un frémissement ou bourdonnement sourd, par l'haleine que l'on pousse à mesure qu'on la met en vibration. — Machine destinée à alimenter d'air le feu du fourneau, au moyen de l'eau qui dirige dans cette machine un courant d'air très-rapide. La *trompe* fait l'action d'un soufflet. — Term. de pyrotechnie, assemblage de plusieurs pots à feu, placés les uns au-dessus des autres, et partant successivement, de manière que le premier, en jetant sa garniture, donne feu à la composition du porte-feu du second, et ainsi des autres. — Partie inférieure d'un coquillage nommé autrement *buccin*. — *Trompe d'éléphant*, myth.; c'est l'attribut d'Alexandrie et de l'Afrique.

TROMPÉ, E, part. pass. de *tromper* et adj., déçu, séduit.

TROMPE-L'ŒIL, subst. mas. (*tronpeleu-ie*), tableau qui représente divers objets recouverts d'un verre cassé, ou sur un fond, imitant une planche, un carton, une toile. — Au plur., des *trompe-l'œil*, des objets qui *trompent l'œil*

***TROMPER**, v. act. (*tronpé*) (du bas-breton *trompa*, qui a la même signification), user d'artifice pour induire en erreur; décevoir, abuser. — Fig., faire ou dire quelque chose contre l'at-

tente de quelqu'un : *il a trompé nos espérances; s'il m'accorde cette grace, il me trompera.* — Plus fig. encore, il se dit des choses comme sujet : *sa maladie a trompé tous les médecins.* — Poét. : *tromper son ennui, ses peines*, se distraire du sujet de son ennui, de ses peines.—*se* TROMPER, v. pron., être dans l'erreur, se méprendre.—*Se tromper de chemin*, prendre un chemin pour un autre. —*Si je ne me trompe*, je ne pense pas *me tromper*, sorte de correctif à une chose avancée dans la conversation.—TROMPER, DÉCEVOIR, ABUSER. (*Syn.*) On vous *trompe*, en vous donnant pour vrai ce qui est faux, pour bon ce qui est mauvais; et vous serez *trompé* tant que vous ne serez pas en garde contre les personnes, et que vous ne voudrez pas connaître les choses. On vous *déçoit*, en flattant vos goûts et en connivant à vos idées; et vous serez *déçu*, tant que vous croirez facilement ce qui vous plaît, et que légèrement vous vous attacherez à ce qui vous rit. On vous *abuse*, en captivant votre esprit et vous livrant à la séduction : vous serez *abusé*, tant que vous n'apprendrez pas à douter et à craindre, et que vous vous abandonnerez à vous-même, sans savoir vous défendre. —On *trompe* tout le monde, et même beaucoup plus habile que soi. On *déçoit* les gens qui s'en rapportent aux apparences, qui voient facilement en beau, qui aiment à se flatter, qui abondent dans leur sens. On *abuse* les personnes faibles, crédules, vives, qui ne soupçonnent pas qu'on veuille les tromper, qui ne peuvent pas croire qu'on les a trompées, qui se persuadent sans raison ce qu'on leur dit, qui se passionnent pour l'objet qu'on leur présente, les jeunes gens, le peuple, etc.—Par un faux jugement, vous êtes *trompé;* il faut, pour vous *détromper*, vous montrer votre erreur. Par un jugement qui forme en vous un préjugé agréable, une douce prévention, vous êtes *déçu;* et comme vous avez aidé vous-même par votre penchant à vous *décevoir*, vous craignez, vous évitez de vous défaire de vos idées. Par un jugement, par un sentiment inspiré dont vous êtes persuadé et possédé en quelque sorte, vous êtes *abusé;* et comment *désabuser* celui qui croit sans raison, et qui ne veut pas ou ne peut pas entendre raison? —On *trompe* celui qui s'en laisse imposer; on *déçoit* celui qui se laisse capter; on *abuse* celui qui se laisse captiver. Voy. SURPRENDRE.

TROMPERIE, subst. fém. (*tronperi*), fraude, artifice pour *tromper*.

TROMPÉTÉ, E, part. pass. de *trompéter*.

TROMPÉTER et non pas TROMPETER, v. act., (*tronpété*), publier, crier à son de *trompe*. Au propre, il ne se dit qu'en style de pratique. — Fig. et fam., divulguer ce qu'on devait tenir caché.—Neut., on dit, en parlant du cri de l'aigle, qu'*il trompette*.—*se* TROMPÉTER, v. pron.

TROMPÉTEUR, subst. mas. (*tronpéteur*), t. d'anat., muscle qui part des racines des dents molaires, et qu'on nomme aussi *buccinateur*.

TROMPÉTISTE, subst. mas. (*tronpéticete*), musicien qui joue de la *trompette*. On dit plus souvent et peut-être à tort : *un trompette*.

***TROMPETTE**, subst. fém. (*tronpéte*) (du grec στρομβος, conque, coquille de mer recourbée : parce qu'on se servait autrefois de conques au lieu de trompettes), tuyau d'airain ou d'autre métal dont on sonne à la guerre, dans les réjouissances publiques, etc. : *sonner de la trompette.*—*A gens de village trompette de bois*, il ne faut aux ignorants, aux gens grossiers, que des choses proportionnées à leur état, à leur goût, à leur intelligence, etc. — Fig. et fam., homme qui a l'habitude de publier tout ce qu'il sait : *c'est la trompette du quartier.*—Sorte de jeu d'orgue qui imite le son de la *trompette*. — *Trompette sacrée*, poésie sacrée.—*Trompette héroïque*, poésie épique. — Fig. : *emboucher la trompette*, prendre le ton sublime. Plusieurs disent *entonner la trompette*.—Prov. et fig. : *déloger sans trompette*, secrètement, sans bruit. —Subst. mas., celui dont la fonction est de sonner de la *trompette*; *bon trompette; le trompette d'une telle compagnie, d'un tel régiment; on envoya un trompette sommer la place.*—On dit prov. et pop. d'un homme qui ne se soucie guère de tout ce qu'on lui peut dire, qu'*il est un bon cheval de trompette*, qu'il ne s'étonne pas du bruit.—On appelle : *trompette marine*, un instrument dont le corps est triangulaire, et qui a une seule corde de boyau sur un manche fort long. On touche cette corde avec le pouce, et on la fait vibrer avec un archet. Le tremblement que l'on ménage dans le chevalet lui fait imiter le son de la *trompette* ordinaire; *trompette de triton*, un instrument de la Nouvelle-Zélande, dont le son diffère très-peu, dit-on, de celui que rend la corne de bœuf des bergers, etc.—*Trompette écoutante*, instrument inventé par *Joseph Landini*, pour faire entendre une personne qui parle à une distance considérable sans le secours d'aucune *trompette* parlante. —*Trompette parlante*, espèce de grande *trompette*, faite ordinairement de fer-blanc, dont on se sert pour faire entendre la voix de très-loin : c'est une espèce de cornet acoustique : *les trompettes parlantes sont fort usitées sur mer, pour se faire entendre d'un vaisseau à un autre*, etc.; on les nomme communément : *porte-voix; trompette harmonieuse*. Voy. SAQUEBUTE et TROMBONE. — T. de jardinier, variété de courge. — —T. de bot. : *trompette blanche*, espèce d'agaric blanc, demi-transparent, couvert de soies noires, dont le chapeau se retire pour former une bouche de *trompette*. Il croît aux environs de Paris, sur la terre et sur les noyers morts. — *Trompette de Méduse*, nom que les jardiniers donnent au narcisse sauvage.—*Trompette du jugement*, la stramoine fastueuse, à cause de la forme de ses fleurs.—*Trompette marine*, nom qu'on a donné à une espèce de varec.—T. d'hist. nat., *trompette d'Aru*, coquille du genre des rochers.—Sorte de poisson du genre fistulaire. —Autre, du genre centrisque.—Le buccin, sorte de coquille.—Espèce d'oiseau.

TROMPEUR, subst. mas., au fém. TROMPEUSE (*tronpeur, peuze*), celui, celle qui *trompe*. — Il est aussi adj., surtout en parlant des choses : *visage trompeur, promesses trompeuses.*— On dit proverbialement : *à trompeur, trompeur et demi*, pour dire, qu'un *trompeur* mérite de trouver un *trompeur* plus fin que lui. — T. d'hist. nat., poisson du genre spare.

TROMPEUSE, subst. et adj. fém. Voy. TROMPEUR.

TROMPILLON, subst. mas. (*tronpi-ion*), t. d'archit., petite *trompe* de peu de plan et de portée. — Milieu d'une *trompe* qui est au sommet du cône dans les coniques, et au pôle de la sphère dans les sphériques. — Plus proprement, dans une *trompe*, pierre en forme d'une portion de cône ou de pyramide qui sert de naissance ou de coussinet aux voussoirs.—*Trompillon de voûte*, pierre ronde qui fait partie des voussoirs d'une niche.

***TRONC**, subst. mas. (*tron; tronke* devant les voyelles) (du latin *truncus*), le gros d'un arbre, la tige considérée sans les branches. Voy. TIGE. — Fig., souche d'une même famille : *ces deux maisons sortent du même tronc.* — Le principal, le milieu, l'être le plus puissant : *vaut mieux s'attacher au tronc qu'aux branches.*—En anat., la seconde partie du corps humain, qui comprend l'épine, le thorax et le bassin.—En archit., le fût d'une colonne ou le dé d'un piédestal. — Sorte de petit coffre qu'on met dans les églises, et dans lequel on jette les aumônes qu'on veut faire.— Fig. : *voler le tronc des pauvres*, faire des profits illégitimes, aux dépens des pauvres.

TRONCHE, subst. fém. (*tronché*) (du latin *truncus*), grosse pièce de bois de charpente de peu de longueur, qui n'est pas encore mise en œuvre.

TRONCHET, subst. mas. (*tronchè*) (du latin *truncus*), gros billot de bois qui porte sur trois pieds. — T. d'orfèvr.; c'est proprement le billot sur lequel on monte les bigornes, les tas et les boules de toute espèce; il est percé à cet effet de trous de diverses grandeurs.

TRONCHON, subst. mas. (*tronchon*); on donne quelquefois ce nom à l'espadon, sorte de poisson.

TRONÇON, subst. mas. (*tronçon*) (du latin *trunculus*, fait dans la même signification de *truncare*, couper, tronquer), morceau coupé ou rompu d'une plus grosse pièce : *tronçon de pique, de lance, d'épée.* — Morceau que l'on coupe de certains poissons : *tronçon d'anguille, de brochet, de saumon, d'alose.* — Le gros de la queue du cheval. — T. d'hydraul.; se dit d'un tuyau de grès séparé, qui a deux pieds de long, que l'on encastre avec un autre tuyau de la même longueur, et que l'on joint par des nœuds de filasse et du mastic. — T. d'architecture, morceau de marbre ou de pierre, dont plusieurs posés en joint d'un lit forment le fût d'une colonne. — *Colonne par tronçons*, faite de trois ou quatre morceaux de pierre ou de marbre, différents des tambours, parce qu'ils sont plus hauts que la largeur du diamètre de la colonne. — On fait aussi des *tronçons* de bronze, chacun d'un jet, dont les joints sont recouverts par des cintres de feuilles.

***TRONÇONNÉ**, E, part. pass. de *tronçonner*.

TRONÇONNER, v. act. (*tronçoné*), couper par *tronçons*.—*se* TRONÇONNER, v. pron.

TRÔNE, subst. mas. (*trône*) (du latin *thronus*, pris du grec θρονος, que quelques-uns dérivent de θραω, je m'assieds), siège élevé pour un roi ou un autre souverain.—Fig., la puissance souveraine : *monter sur le trône.*—*Discours du trône*, celui que prononce le chef de l'État à l'ouverture des chambres ou parlements.—*Trône épiscopal*, siège au haut du chœur dans les cathédrales, où l'évêque se place quand il officie pontificalement. —*Trône* se dit figurément, en parlant de plusieurs choses qui dominent : *la folie a établi son trône dans Paris; nous avons tous contribué à démolir le trône de l'erreur.*—Subst. mas. plur., le troisième ordre de la hiérarchie céleste.

TRÔNER, v. neut. (*trôné*), être sur le *trône*.

TRONGUM, subst. mas. (*tronguome*), nom qu'on donne, aux Indes orientales, à une espèce de morelle.

TRÔNIÈRE, subst. fém. (*trônière*) (rac. *trône*), t. d'artill., ouverture qu'on fait dans les batteries pour tirer le canon.

***TRONQUÉ**, E, part. pass. de *tronquer*, et adj. — Où il manque quelque partie essentielle : *ouvrage tronqué.* — En t. de géom., *prisme, pyramide, cône tronqué*, dont on a retranché la partie supérieure par un plan, soit parallèle à la base, soit incliné.—Se dit en bot. des parties des végétaux qui, semblant devoir être plus longues, se terminent brusquement comme si elles avaient été coupées.

TRONQUER, v. act. (*tronkié*) (du latin *truncare*), retrancher une partie de... Au propre, il ne se dit que des statues.—Au fig., il se dit des livres et des passages qu'on en tire : *tronquer un livre, un passage.* Il se prend toujours en mauvaise part.—*se* TRONQUER, v. pron.

TRONQUIÈRE (LA), subst. propre fém. (*latronkière*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Figeac, dép. du Lot.

TROP, adv. et subst. mas. (*trô*; on ne prononce *trope* que devant les voyelles) (suivant *Ménage*, du latin barbare *troppum*, employé par les écrivains de la basse latinité dans le sens de troupeau, et d'où les Italiens ont fait également le mot *troppo*. *Troppum* a d'abord signifié multitude, et ensuite excès). Plus qu'il ne faut, avec excès. Il modifie les adjectifs, les adverbes, les verbes : *trop ambitieux; il va trop vite; il parle trop.* — Il demande après lui l'article indéfini devant les substantifs : *trop de pain, trop de prudence.*— Il se met après le verbe dans les temps simples : *il boit trop;* et dans les temps composés, il se met entre l'auxiliaire et le participe, lorsqu'il n'a point de régime : *il a trop bu;* et après le participe, lorsqu'il régit les noms au génitif : *il a trop bu de vin.* — Avec les négatives, il signifie *guère* : *je ne me fie pas trop à lui; ce vin n'est pas trop bon.* — *Trop peu*, pas assez. — *Trop tôt*, plus tôt qu'il ne faut. — Subst. mas. : *ôtez le trop; je me plains du trop.* — Fam. : *par trop*, plus qu'il ne faut.—Prov. : *trop est trop* ou *rien de trop*, il ne faut de l'excès en rien.

TROPÆOLUM, subst. mas. (*tropé-olome*) (mot latin qui signifie, petit trophée), t. de bot., ce nom a été appliqué par *Linnée* au genre de capucine dont les fleurs ressemblent à des casques, et les feuilles à des boucliers.

***TROPE**, subst. mas. (*trope*) (du grec τροπος, roue, fait de τρεπω, je tourne; parce que le *trope* tourne ou change le sens naturel d'un mot en un autre sens), figure de rhétorique, changement de l'expression propre en une expression figurée : *quatre-vingts chevaux*, pour quatre-vingts cavaliers; *un foudre de guerre*, pour un grand capitaine; *voiles*, pour vaisseaux.

TROPÉES, subst. fém. plur. (*tropé*), vents violents de mer, qui se font sentir à terre.

TROPEZ (SAINT-), subst. propre mas. (*ceintropèze*), ville maritime de France, chef-lieu de canton, arrond. de Draguignan, dép. du Var.

TROPHÉE, subst. mas (*trofé*) (du latin *tropœum*, fait du grec τροπαιον, lequel dérive de τρεπειν, mettre en fuite; *monument élevé pour avoir mis l'ennemi en fuite*), la dépouille d'un ennemi vaincu. — Faisceau d'armes élevées et disposées avec art pour servir de monument

d'une victoire. — T. de peint. et de sculpt., assemblage de diverses choses propres aux arts, aux sciences, etc. — Poét., victoire : *fier de ses trophées, de tant de trophées.*— Fig. : *faire trophée de...*, se faire gloire, tirer vanité de...

TROPHÉOPHORE, adj. mas. (*trofé-ofore*), myth., surnom donné à Jupiter.

TROPHIQUE, adj. des deux genres (*trofike*) (du grec τρεφω, je nourris), t. de médec., se dit du sens qui préside à la nutrition.

TROPHIS, subst. mas. (*trofice*), t. de bot., sorte d'arbre de la famille des urticées.

TROPHOLOGIE, subst. fém. (*trofoloji*) (du grec τρεφω, je nourris, et λογος, discours), t. de médec., traité sur le régime alimentaire.

TROPHOLOGIQUE, adj. des deux genres (*trofolojike*), qui a rapport à la *trophologie*.

TROPHONE, subst. fém. (*trofone*), t. d'hist. nat., genre de coquilles.

***TROPHONIENS**, subst. mas. plur. (*trofoniein*), myth., jeux en l'honneur de *Trophonius*, à Lebadée, en Béotie.

***TROPHONIUS**, subst. propre mas. (*trofôni-uce*), myth., fils d'Apollon. Il rendait des oracles dans un antre affreux. Ceux qui voulaient le consulter devaient se purifier. Après plusieurs cérémonies, ils entraient dans la caverne; et, s'y étant endormis, ils voyaient ou entendaient en songe ce qu'ils demandaient. Voy. AGAMÈDE.—*Trophonius* était aussi un des surnoms de Jupiter.

TROPHOSPERME, subst. mas. (*trofocepèreme*), t. de bot., le placenta, ou le réceptacle de la graine.

TROPILLOTL, subst. mas. (*tropi-iotele*), t. d'hist. nat., corbeau du Mexique, dont la chair passe pour être antisiphilitique.

***TROPIQUE**, subst. mas. (*tropike*) (du grec τροπικος, sous-entendu κυκλος, cercle, dérivé de τρεπω, je retourne ; *cercle d'où retourne le soleil*, parce que le soleil, arrivé à l'un des *tropiques*, semble retourner vers l'autre), cercle de la sphère, parallèle à l'équateur, et qui est le terme de part et d'autre du cours du soleil. Il y a deux *tropiques* également distants de l'équateur : le *tropique du Cancer* dans l'hémisphère septentrional où nous habitons, et le *tropique du Capricorne* dans l'hémisphère méridional. — Adj. des deux genres; en astron., *année tropique*, qui s'écoule d'un équinoxe au même équinoxe de l'année suivante; retour périodique des saisons.—T. de bot. : *plantes tropiques*, celles dont les fleurs s'ouvrent le matin et se ferment le soir.

TROPISTE, subst. mas. (*tropicete*), t. d'hist. eccl., nom d'hérétiques qui prennent au figuré les paroles de la consécration à la messe.

TROP-PLEIN, subst. mas. (*troplein*), ce qui excède la capacité d'un vase; ce qui en déborde : *le trop-plein d'un verre.*

TROPOLOGIE, subst. fém. (*tropoloji*) (du grec τροπος, trope, figure, et λογος, discours), style métaphorique, figuré. Inusité. — Science des mœurs, connaissance, traité sur les mœurs.

TROPOLOGIQUE, adj. des deux genres (*tropolojike*), qui concerne la *tropologie*.—Qui tient de la *tropologie* : *sens tropologique.*

TROQUÉ, E, part. pass. de *troquer*.

***TROQUER**, v. act. (*trokié*) (de l'anglo-saxon *to truck*, commercer, et surtout faire le commerce de change ; *échanger des marchandises*, Ménage), faire un *troc*, échanger, permuter : avec ces différences, qu'on *échange* des ratifications, on *troque* des marchandises, on *permute* des bénéfices; qu'*échanger* est du style noble, *troquer* du style ordinaire et familier, *permuter* du style de palais.— Prov. : *troquer son cheval borgne contre un aveugle*, faire un mauvais marché, quoiqu'on cherchât à en faire un bon. —SE TROQUER, v. pron., se donner en échange.

TROQUETS, subst. mas. plur. (*trokiè*), t. de couvreur, les chevalets du comble.

TROQUEUR, subst. mas., au fém. **TROQUEUSE** (*trokieur, kieuze*), celui, celle qui aime à *troquer*.

TROQUEUSE, subst. fém. Voy. TROQUEUR.

TROQUART, subst. mas. (*trokar*), t. de bot., plante qui croît dans les marais.

TROSSULES, subst. mas. plur. (*troçule*), t. d'hist. anc., corps de chevaliers romains qui avait pris la ville de *Trossulum*, près de Rome, sans le secours de l'infanterie.

TROT, subst. mas. (*trô*), manière de marcher d'un cheval entre le pas et le galop. Il se dit aussi des autres bêtes de somme ou de charge. —Fig. et fam. : *il nous a menés grand trot*, il nous a fait faire beaucoup de chemin en peu de temps.—Fig. , *mener une affaire au grand trot*, la conduire d'une manière expéditive.

TROTINÉ, E, part. pass. de *trotiner*.

TROTINER, v. neut. (*trotiné*) *trotter*, marcher vite et à petits pas. Voyez TROTTINER, dont l'orthographe est seule régulière.

TROTTADE, subst. fém. (*trotade*), petite course, promenade à cheval ou en voiture.

TROTTE, subst. fém. (*trote*), espace de chemin : *il y a une bonne trotte d'ici là*. Il est pop.

TROTTE-CHEMIN, subst. mas. (*trotechemein*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau très-vif qu'on rencontre sur les chemins.

TROTTE-MENU, adj. invariable (*trotemenu*), qui *trotte* comme les souris, qui marche à petits pas : *la gent trotte-menu*.

TROTTER, v. neut. (*troté*), aller le *trot; faire trotter un cheval*.—Fam., marcher beaucoup à pied : *il n'a fait que trotter toute la journée.*— Fig. et fam., faire bien des pas, des démarches : *trotter pour ses affaires.* — Aller et venir, se mouvoir en divers sens : *ses yeux trottent de côté et d'autre.* — *On entendrait une souris trotter*, on n'entend pas le plus léger bruit. — *Cette idée lui trotte par la tête*, cette idée l'occupe; il y pense souvent.

TROTTERIE, subst. fém. (*troteri*), petite course.

TROTTEUR, subst. mas., **TROTTEUSE**, subst. fém. (*troteur, teuze*), qui *trotte*.— Il se dit principalement d'un cheval dressé à n'aller que le *trot* : *ce cheval est un bon* ou *un mauvais trotteur*, il *trotte* bien ou mal.

TROTTIN, subst. mas. (*trotein*), petit laquais. Bas, pop. et même hors d'usage.—*Les pardons de saint Trottin* ou *Trottet*, s'est dit burlesquement du plaisir que les femmes ont à *trotter*, sous prétexte d'aller visiter quelque chapelle hors de la ville, etc. — On dit aussi dans le même sens et dans le même style : *avoir dévotion à saint Trottin.*

TROTTINER, v. neut. (*trotiné*), diminutif de *trotter*, marcher peu et souvent, marcher vite et à petits pas.

TROTTOIR, subst. mas. (*trotoar*), chemin plus élevé que le pavé, et pratiqué le long des quais et des rues pour la commodité de ceux qui vont à pied.—Fig. et fam. : *cette affaire est sur le trottoir*, on en parle, on en va parler; *cette fille est sur le trottoir*, elle est à marier. —*Etre sur le trottoir*, être dans le chemin de la considération, de la fortune.—On dit d'une personne dont on parle beaucoup, qu'*elle est sur le trottoir.*

***TROU**, subst. mas. (*trou*) (du grec τρυμα ou τρυμη, fait, dans la même signification de τρυω, pour τραω, je perce. Voy. TROUER) , ouverture ordinairement ronde ou à peu près; ce qui le distingue de la fente, qui est une ouverture en long. — Par mépris, lieu fort petit, méchante maison, etc. : *ce n'est qu'un vrai trou.* — Au jeu de trictrac, douze points. — Au jeu de paume, ouverture au pied de la muraille, dans le coin opposé à la grille. — Fig. et fam. : *boire comme un trou*, beaucoup. — *Il se mettrait dans un trou quand votre ami paraît*, il tremble beaucoup quand, etc. — *Cet homme n'a rien vu que par le trou d'une bouteille*, il n'a aucune connaissance des choses du monde. — *Boucher un trou*, payer une dette. — Prov. : *mettre la pièce près du trou*, ne point appliquer le remède où il faudrait. — *Faire un trou à la lune*, s'enfuir sans payer. —*Une souris qui n'a qu'un trou est bientôt prise*, un homme qui n'a qu'une ruse, qu'une finesse, qu'un expédient, a quelquefois bien de la peine à se tirer d'affaire, à réussir. — *Autant de trous, autant de chevilles ; autant de chevilles que de trous*, se dit d'une personne qui trouve des raisons, des excuses, bonnes ou mauvaises, sur tout ce qu'on lui dit, ou des expédients dans les difficultés qu'on lui propose.

TROUBADOUR, subst. mas. (*troubadour*), nom donné aux anciens poëtes provençaux. Voy. TROUVÈRE.

TROUBLATION, subst. fém. (*troublâcion*), tumulte. (*Boiste*.) Tout-à-fait inusité.

***TROUBLE**, subst. mas. (*trouble*) (du latin *turba*, fait du grec τυρβη, bruit, tumulte, etc.), brouillerie, désordre : *mettre le trouble dans une famille, dans une société.* — Inquiétude, agitation d'esprit : *le trouble des sens*; l'altération causée dans les sens. —Voie de fait par laquelle on dispute quelque chose à quelqu'un. —T. de jurispr.; il se dit de l'interruption qui est faite à quelqu'un dans sa possession. On appelle *trouble de fait*, celui qui se commet par quelque action qui nuit au possesseur, comme quand un autre vient prendre possession du même héritage; qu'il le fait labourer ou ensemencer, qu'il en fait récolter les fruits, ou lorsqu'il empêche le possesseur de le faire ; *trouble de droit*, celui qui, sans faire obstacle à la possession de fait, empêche néanmoins qu'elle ne soit utile pour la prescription, comme quand on fait signifier quelque acte au possesseur, pour interrompre sa possession.—T. de pêche; dans cette acception, l'*Académie* fait ce mot fém.; c'est un filet dont on ne se sert guère qu'en hiver, pour aller pêcher le long des rivages, en l'enfonçant sous les bordages, ce qui, ne pouvant s'exécuter sans *troubler* l'eau, a donné le nom au filet. Voy. TRUBLE. — Au plur., guerres civiles, soulèvement, émotions populaires : *pendant les troubles de la Ligue*, ou simplement *durant les troubles.*—Adj. des deux genres, qui n'est pas clair, qui est brouillé. Il se dit surtout des liqueurs : *l'eau est trouble.*— *L'air, le temps est trouble*, n'est pas serein, il y a des nuages. — *Avoir la vue trouble*, ou absolument : *voir trouble*, ne voir pas bien. — Prov. : *pêcher en eau trouble*, tirer du profit des désordres publics ou particuliers.

TROUBLÉ, E, part. pass. de *troubler*, et adj. *Être troublé* se dit sans régime des personnes, et des choses avec la préposition *par*. — En math. : *raison troublée*, celle des grandeurs qui, étant proportionnelles, ne le sont pas dans le même ordre dans lequel elles sont écrites.

TROUBLEAU, subst. mas. (*troublô*), filet de pêche.

TROUBLE-FÊTE, subst. mas. (*troublefête*), importun ou indiscret qui vient *troubler* la joie d'une compagnie.—Il se dit même d'une chose, d'un événement qui produit le même effet. Il est fam. — Au plur., des *trouble-fête*.

TROUBLER, v. act. (*troublé*) (du latin *turbare*), rendre *trouble* une liqueur qui était claire : *une grosse pluie trouble la rivière.*— Fig., apporter du *trouble*, du désordre : *troubler le repos de quelqu'un.* — Il se dit des sens : *la peur a troublé sa raison; cette nouvelle lui a troublé les sens.* — Inquiéter quelqu'un dans la jouissance de quelque bien. — Intimider, faire perdre la mémoire, le jugement, etc. : *il s'est amusé à le troubler pendant son discours.*— Interrompre : *troubler un entretien; cet accident vient troubler la fête.* — *Cela trouble la digestion*, cela empêche que la digestion ne se fasse bien. — SE TROUBLER, v. pron., devenir *trouble* : *le vin se trouble, ses esprits se troublent.*— *Le temps se trouble*, il se charge de nuages. — *Sa vue se trouble*, sa vue s'obscurcit. — En parlant des personnes, s'intimider, s'embarrasser, perdre la tête.

TROUÉ, E, part. pass. de *trouer*, et adj., percé : *bas troué, robe trouée.*

TROUÉE, subst. fém. (*trou-é*), ouverture dans l'épaisseur d'une haie. — Espace vide qui perce tout au travers d'un bois. — Effet du canon; passage à travers d'une troupe ennemie.

TROUELLE, subst. fém. (*trou-èle*), t. de pêche, petite baguette souple et pliante qu'on passe entre les mailles d'un filet pour le tenir ouvert.

TROUER, v. act. (*trou-é*) (du grec τρυω, pour τραω, verbe inusité au présent, mais qui fournit les autres temps au verbe τιτραω, pris dans la même signification de *trouer*, percer), percer, faire un *trou*. Il n'est que du style simple. — SE TROUER, v. pron.

TROUILLE, subst. fém. (*trou-ie*), masse qui reste après l'extraction de l'huile de colza.

TROUILLOTTE, subst. fém. (*trou-iote*), t. de pêche, petite baguette souple qui tient le verveux ouvert.

***TROU-MADAME**, subst. mas. (*troumadame*), sorte de jeu composé de treize portes et de treize galeries auquel on joue avec treize petites boules. — Au plur., des *trous-madame*.

TROUNG-KHÉ, subst. mas. (*tronguekié*), t. de bot., arbre dont le bois est très-dur. Il croît dans les forêts de la Cochinchine. On l'a rapporté au genre érable; mais il paraît qu'il doit faire un genre particulier.

***TROUPE**, subst. fém. (*troupe*) (par métonymie, du latin *turba*, du grec τυρβη, trouble, confusion. On a d'abord dit par transposition *truba*, ensuite *trupa*, et enfin *troupe*), plusieurs personnes ou plusieurs animaux ensemble. — Compagnie composée de certaines gens,

troupe de comédiens. — En poésie : *la troupe céleste* ou *immortelle*, l'assemblée des dieux du paganisme. — Subst. fém. plur., les soldats, tant cavaliers que fantassins, qui composent ou une armée ou quelque corps d'armée.—*Troupe* se dit aussi au singulier d'un petit corps de cavalerie ou d'infanterie : *cet officier conduit bien sa troupe*. — *En troupe*, *par troupe*, loc. adv., plusieurs ensemble. — TROUPE, BANDE, COMPAGNIE. (*Syn.*) La *troupe* est purement et simplement une multitude de gens rassemblés en un lieu. La *bande* est une troupe particulière de gens de la même sorte, séparés du reste, et liés ensemble par quelque chose qui leur est commun. La *compagnie* est une association de gens qui forment une espèce de corps, attaché ou appliqué à un certain genre d'occupations ou de soins. — Ces trois mots se disent aussi des animaux. On dit : des *troupes* d'oies, d'insectes ; des *bandes* d'étourneaux ; des *compagnies* de perdreaux. La *troupe* est nombreuse ; la *bande* va par détachements ; la *compagnie* vit ensemble, et forme une espèce de famille. Les étourneaux ne paraissent guère qu'en *troupes*, et ils volent par *bandes séparées*. — *Troupe* est un mot indifférent, qui se prend ou en bonne ou en mauvaise part, selon les circonstances du discours : il y a des *troupes* de brigands comme des *troupes* de soldats, et, même en poésie, la *troupe* céleste ou immortelle. — *Bande*, dans le style ordinaire, est ignoble ou même injurieux. On dit populairement : la *bande joyeuse*, la *bande bachique*, une *bande* de filous, de coquins. *Compagnie* est une appellation honorable et honnête.

*TROUPEAU, subst. mas. (*troupô*), *troupe* d'animaux d'une même espèce qui sont dans un même lieu. Quand on dit absolument *troupeau*, on entend ordinairement un *troupeau de moutons* ou *de brebis*.—Fig., habitants d'un diocèse, d'une paroisse. — *Le troupeau de Jésus-Christ*, l'Église. — Il se prend quelquefois pour *troupe*, multitude, et ordinairement en mauvaise part : *un troupeau d'ignorants*.

TROUPELET, subst. mas. (*troupelè*), petit *troupeau*. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

TROUPIALE, subst. mas. (*troupi-ale*), t. d'hist. nat., oiseau passereau nommé aussi *loriot*.

*TROUSSE, subst. fém. (*trouce*) (suivant *Ménage*, de l'allemand *tross*, qui signifie proprement *le bagage d'une armée*, mais qui s'est dit ensuite par extension de tout ce qui, ramassé, lié, serré, occupe un plus petit espace), faisceau de plusieurs choses liées ensemble : *trousse d'herbes*, *de cordage*, *de foin*, etc.—Carquois ; ce dernier mot est plus noble. — Espèce d'étui dans lequel le barbier met ses rasoirs, des peignes, des ciseaux. — Il se dit aussi en parlant des gens qui montent en croupe derrière d'autres. — Cordages dont se sert le charpentier pour lever de petites pièces de bois.—Petite boîte qui renferme une partie des instruments de chirurgie qui peuvent être nécessaires sur l'heure. — File plus ou moins longue de feuilles de fer-blanc. — T. d'artill.; se dit d'un paquet de lamettes ou de petites barres d'acier destinées à forger ensuite les lames de sabres.—On appelle *trousse de batterie*, la partie droite qui s'appuie carrément sur le ressort d'une platine à silex. — Se dit d'une grosse et longue botte de fourrage vert, que porte derrière lui le cavalier qui revient de la provision : *il portait une grosse trousse sur la croupe de son cheval*.—Assemblage de taillants de la machine à fendre le fer.—Sorte de ruban de laine terminé par une touffe, qui fait partie de l'enharnachement d'un cheval ; cuir qui enveloppe ou entoure la queue d'un cheval. Voyez TROUSSE-QUEUE et TROUSSE-TRAITS.— Au plur., sorte d'ancien haut-de-chausses, dont l'usage ne s'était conservé que dans l'habit de cérémonie des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit. — Chausses courtes et plissées que portaient autrefois les pages, et qu'on nomme plus communément *chausses de page*.—*En trousse* se dit quelquefois des paquets, des valises qu'un cavalier porte derrière lui sur un cheval.— *Avec la mort en trousse*. Voy. CROUPE.—*Aux trousses*, à la poursuite : *il est aux trousses de l'ennemi*.— Fig. et fam. : *être aux trousses de quelqu'un*, être toujours à sa suite.

TROUSSÉ, E, part. pass. de *trousser* et adj. —Fam. : *petit homme bien troussé*, bien fait, bien proportionné, propre et joli.—*Cheval bien troussé*, bien fait, bien pris et un peu ramassé. —*Petite maison bien troussée*, jolie petite maison. — *Compliment bien troussé*, bien tourné. — *Cela est troussé à la diable*, mal arrangé, mal fait.

TROUSSEAU, subst. mas. (*trouçô*), petite *trousse*. On ne le dit guère que des clefs et des flèches : *un trousseau de clefs*, *de flèches*. — Nippes et hardes qu'on donne à une fille en la mariant, en la faisant religieuse, à des enfants qui entrent dans une maison d'éducation. — Dans les fonderies de canons, longue pièce de bois sur laquelle on met la natte, ensuite la terre, qui doivent former le moule d'une pièce du canon. — T. d'anat., très-petit faisceau de parties unies ensemble : *un trousseau de fibres*.

TROUSSE-BARRE, subst. mas. (*troucebâre*), pièce d'un train de bois, à l'avant ou à l'arrière. —Au plur., des *trousse-barre*.

TROUSSE-ÉTRIERS, subst. mas. (*troucétri-é*). Voy. PORTE-ÉTRIERS.

TROUSSE-GALANT, subst. mas. (*trouceguilan*), maladie aiguë et violente qui emporte en fort peu de temps. — Ancien nom du choléra-morbus.—Au plur., des *trousse-galants*.

TROUSSE-PETTE, et non pas TROUSSE-PÈTE, subst. fém. (*troucepète*), t. de mépris et de badinage, en parlant d'une petite fille : *taisez-vous, trousse-pette*. Pop.

TROUSSE-QUEUE, subst. mas. (*troucekieu*), cuir qui enveloppe et tient en état la *queue* d'un cheval.—Au plur., des *trousse-queue*.

TROUSSEQUIN, subst. mas. (*troucekiein*), morceau de bois taillé en cintre qui s'élève sur l'arçon de derrière d'une selle.

TROUSSER, v. act. (*troucé*) (rac., *trousse*), replier, relever ce qui pend.—Hausser les menues branches de quelque arbre qui sont trop basses, et les attacher à quelque chose qui les soutienne.—Fig. et fam., expédier précipitamment : *les juges ont troussé cette affaire dans une matinée*.— Causer la mort : *la fièvre l'a troussé en trois jours*.—En t. de cuisine : *trousser une volaille, une perdrix*, etc., appliquer les pattes de l'animal contre la cuisse ou les passer dans un trou qu'on y fait, et ramener le bout des ailes sur le dos en les retournant.—Fig. et fam. : *trousser bagage*, partir, déloger brusquement d'un endroit.— Fig. et pop., *trousser un homme en malle*, l'enlever : *la gendarmerie l'a troussé en malle*.—*Trousser une femme*, lui lever les jupons. — SE TROUSSER, v. pron., lever ses vêtements, ses pieds.

TROUSSE-TRAITS, subst. mas. plur. (*troucetrè*), chez les bourreliers, anneaux de cuir qui sont attachés de chaque côté du culeron d'un harnais.

TROUSSIS, subst. mas. (*trouci*), pli, couture qu'on fait à une étoffe repliée pour la rendre plus courte.

TROUSSOIRE, subst. fém. (*trouçoare*), pince d'émailleurs.

TROUTTE, subst. fém. (*troute*), t. d'hist. nat., espèce de poisson.

TROUVABLE, adj. des deux genres (*trouvable*), que l'on peut *trouver*. Ce mot, des plus usités, manque dans l'*Académie*.

*TROUVAILLE, subst. fém. (*trouvâ-ie*), chose *trouvée* heureusement et par hasard. Il est fam.

TROUVÉ, E, part. pass. de *trouver*, et adj. —*Enfant trouvé*, qui a été exposé.—*Phrase, expression trouvée*, tellement juste, propre, heureuse, qu'elle semble l'effet de l'inspiration ou du hasard, plutôt que d'aucune combinaison de l'esprit. La Bruyère (*Caractères*, chap. I.), a dit, dans le même sens, *rencontré* : *il y a un terme dans votre ouvrage qui est rencontré, et qui peint la chose au naturel*.

*TROUVER, v. act. (*trouvé*) (suivant *Le Duchat*, de l'allemand *traffen*, au propre, toucher, atteindre, et qui, au fig., a, entre autres significations, celle de *trouver*. On disait autrefois *treuver*), rencontrer quelqu'un ou quelque chose, soit qu'on le cherche, soit qu'on ne le cherche pas. Il diffère proprement de *rencontrer*, en ce qu'on *trouve* les choses inconnues ou celles qu'on cherche, et qu'on *rencontre* les choses qui se trouvent en notre chemin, ou qui se présentent sans qu'on les cherche : *les plus infortunés trouvent toujours quelque ressource dans leurs disgraces ; les gens qui se lient facilement avec tout le monde sont sujets à rencontrer mauvaise compagnie*.—Inventer, avec cette différence qu'on invente de nouvelles choses par la force de l'imagination, et qu'on *trouve* des choses cachées par la recherche et par l'étude.— Il se dit souvent de l'opinion fondée sur la réflexion de l'esprit ou sur les apparences des choses : *je trouve que cela est bien, je trouve que cela est bon*.—Éprouver, sentir : *il a trouvé de la fidélité dans ses domestiques ; je trouve dans ses entretiens une sorte de charme que je ne saurais expliquer*.—*Aller trouver quelqu'un*, aller le voir, aller lui parler. — *Trouver son compte à quelque chose*, y *trouver* un avantage. —*Trouver le temps long*, s'ennuyer. — *Trouver bon que...*, approuver, consentir : *il trouve bon que je lise Télémaque*. — *Trouver grace devant quelqu'un*, gagner sa bienveillance. — *Trouver mauvais que...* désapprouver, ne pas consentir : *votre père trouve mauvais que vous reveniez si tard*. —*Trouver bon, trouver mauvais*, en parlant des aliments dont on use avec goût, avec appétit : *je trouve ce ragoût bon, bien bon ; depuis que je n'ai pas de fièvre, je trouve le vin bon*.—*Trouver à...* *trouver* le moyen, l'occasion de...—*Trouver à redire*, trouver quelque manque, quelque défaut : *on ne trouve rien à redire à cette conduite*. — *Trouver à qui parler*, rencontrer de la résistance. — *Trouver son maître*, quelqu'un plus fort que soi. — *Croire avoir trouvé la pie au nid*, croire avoir fait une découverte importante. — *Trouver quelqu'un sur son chemin*, être traversé dans ses desseins. — Avoir de manque : *j'avais mis cent louis dans cette bourse, j'en trouve six de moins*. — SE TROUVER, v. pron. — *Se trouver mal*, ressentir quelque incommodité, tomber en faiblesse. On dit dans un sens contraire : *se trouver bien, se trouver mieux*. — *Se trouver bien de quelqu'un, de quelque chose*, en être content. — *Se trouver en quelque lieu*, y être, s'y rendre. — Prov. : *cela ne se trouve pas sous le pas d'un cheval*, ne s'obtient pas facilement. — *Il se trouva que*, il arriva ou l'on reconnut que. En ce dernier sens, *se trouver* s'emploie unipersonnellement.

*TROUVÈRE ou TROUVEUR, subst. mas. (L'*Académie* donne les deux) (*trouvère, veur*), nom d'anciens poëtes languedociens, à la différence des *troubadours*, qui sont les anciens poëtes provençaux. — On dit aujourd'hui plus souvent *trouvère* et *troubadour* que *trouveur*. — Le mot *troubadour* est le même mot patois *trouvaïre*, *trouvé*, dans le sens d'inventer ; ils furent ainsi nommés à cause de leurs inventions.

*TROUVEUR, subst. mas. (*trouveur*), nom que l'on donne à une petite lunette dioptrique que l'on place sur le corps d'un télescope, et surtout du télescope newtonien. Voy. TROUVÈRE.

TROX, subst. mas. (*trokce*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères de la section des pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, section des xylophiles. On rencontre ces insectes par terre, dans les champs, dans les endroits sablonneux et un peu secs. On les voit quelquefois rongeant les parties tendineuses qui lient les os des cadavres dont la chair a été dévorée ou consumée depuis quelque temps. Dès qu'on les touche, ils font les morts.

*TROYES, subst. propre mas. (*troé*), ville de France, chef-lieu d'arrond., dép. de l'Aube.

TROYEN, subst. mas. (*troé-iein*), t. d'hist. nat., tribu de papillons chevaliers ou guerriers, caractérisée par des taches rouges sur la poitrine, et des couleurs ordinairement sombres. Ceux qui n'ont jamais de taches sur la poitrine sont appelés *grecs*.—Sorte de raisin. Voy. MURLEAU.

*TROYEN, subst. et adj. mas., au fém. TROYENNE (*troé-iein, iène*), de *Troie*. — *Jeux troyens*, jeux en usage à Rome parmi les jeunes gens de la classe élevée, qui couraient par escadrons, et figuraient un combat.

TROYENNE, subst. et adj. fém. Voy. TROYEN.

TRUAGE, subst. mas. (*tru-aje*), t. de féod., autrefois, en quelques lieux de France, droit que levaient les seigneurs sur certaines marchandises.

*TRUAND, E, subst. (*tru-an, ande*), vagabond, vaurien, mendiant. Il est pop. et vieux. — Machine qui sert de marche-pied à l'ouvrier tisserand.

TRUANDAILLE, subst. fém. (*tru-andâ-ie*), t. collectif, ceux qui *truandent*. Pop. et vieux.

TRUANDÉ, part. pass. de *truander*.

TRUANDER, v. neut. (*tru-andé*), gueuser, mendier. Il est hors d'usage.

*TRUANDERIE, subst. fém. (*tru-anderi*), métier de *truand*. Il y a encore à Paris la rue *de la petite* et la rue *de la grande Truanderie*.

TRUAU, subst. mas. (*tru-ô*), t. de pêche, sorte de filet. — Nom qu'on donne en quelques endroits à une mesure qui vaut un boisseau et demi, mais qui n'est plus en usage.

TRUBLE ou **TROUBLE**, l'*Académie* donne les deux, subst. fém. (*truble*) (du grec τρυϐλιον, plat, et sac de nuit), filet de pêcheur en forme de poche auquel on ajoute un manche.

TRUBLEAU, subst. mas. (*trublô*), petite *truble*.

***TRUC**, subst. mas. (*truke*), espèce de billard.— Pop. : *avoir le truc*, avoir le secret, la manière de faire une chose.

TRUCHEMAN, ou **TRUCHEMENT**, l'*Académie* donne les deux. Nous préférons le second au premier, parce que la terminaison orthographique de *truchement* est plus conforme au génie de notre langue.), subst. mas. (*trucheman*), interprète; celui qui sert d'interprète à ceux qui ne peuvent parler la langue des personnes avec qui ils ont à s'entretenir. — Celui qui parle à la place d'un autre. — *Interprète* est d'un style plus noble.

TRUCHER, v. neut. (*truché*), demander l'aumône par fainéantise. Vieux et presque même hors d'usage.

TRUCHEUR, subst. mas., au fém. **TRUCHEUSE** (*trucheur, cheuze*), celui, celle qui *truche*. Vieux.

TRUCHEUSE, subst. fém. Voy. TRUCHEUR.

TRUCIDAIRE, adj. des deux genres (*trucidère*) (du latin *trucidare*, tuer), meurtrier. (*Boiste.*) Inusité.

TRUCULENT, E, adj. (*trukulan, lante*), farouche, brutal. (*Boiste.*) Plus latin que français.

TRUDAINE, subst. fém. (*trudène*), impertinence, moquerie, niaiserie. — Adj. des deux genres, enjoué, plaisant. (*Boiste.*) Tout-à-fait inusité.

***TRUELLE**, subst. fém. (*tru-èle*) (en latin *trulla*), instrument de maçon. — Fam. : *cet homme aime la truelle*, il aime à faire bâtir. — Instrument d'argent pour découper et servir le poisson à table.

TRUELLÉE, subst. fém. (*tru-èlé*), quantité de plâtre ou de mortier qui peut tenir sur une *truelle*.

TRUELLETTE, subst. fém. (*tru-èlète*), t. de maçon, petite *truelle*.

TRUFFARD, subst. mas. (*trufar*), gourmand, amateur de *truffes*. Iron. et même inusité.

TRUFFE, subst. fém. (*trufe*; on écrivait anciennement *truffle*, et *tartuffle*) (en latin *tuber*, gén. *tuberis*), substance végétale, qui croît sous terre, sans racine et sans tige. Elle fournit un aliment recherché, et est aphrodisiaque. — On nomme quelquefois et improprement *truffe*, la pomme de terre.

TRUFFÉ, E, part. pass. de *truffer*, et adj.: *une dinde truffée*; *des saucisses truffées*.

TRUFFER, v. act. (*trufé*), farcir de *truffes*. — Fig., tromper. Vieux mot, conservé dans le style pop., et que *Le Duchat* dérive du lat. *stropha*, pris du grec στροφη, tour de finesse, de subtilité. — *se* TRUFFER, v. pron.

TRUFFERIE, subst. fém. (*truferi*), tromperie. Pop.

TRUFFEUR, subst. mas., au fém. **TRUFFEUSE** (*trufeur, feuze*), trompeur, trompeuse. Style pop.

TRUFFEUSE, subst. fém. Voy. TRUFFEUR.

TRUFFIÈRE, subst. fém. (*trufi-ère*), terrein dans lequel viennent les *truffes*.

***TRUIE**, subst. fém. (*tru-i*) (du celtique *troia*, que *Messala Corvinus* dit avoir été employé dans le latin avec cette signification, pour *scrofa* ou *sus*), la femelle du porc.—On appelle par mépris, *truie*, *grosse truie*, une femme fort grasse ou de mauvais ton. Pop.

TRUITE, subst. fém. (*tru-ite*) (du bas latin *trutta* ou *tructa*, employé dans le moyen-âge avec la même signification, et que quelques-uns dérivent du verbe *trudere*, pousser), t. d'hist. nat., poisson de rivière fort délicat. — Chez les brasseurs, espèce de cage en fer et en briques.—*Truite saumonée*, qui tient de la couleur et du goût du *saumon*.—On nomme, *truite brune*, une salmone que quelques-uns regardent comme une variété de la *truite* commune; et, *truite de mer*, une espèce de salmone qu'on pêche dans la mer Baltique.

***TRUITÉ, E**, adj. (*tru-ité*), marqueté de petites taches rousses comme une *truite* : *un cheval truité*, et non pas *un cheval truite*. — Subst. masc. pl., famille de poissons.

TRUITÉE, subst. fém. (*tru-ité*), t. d'hist. nat., coquille du genre porcelaine.

TRUITELLE, subst. fém. (*tru-itèle*), t. d'hist. nat., petite *truite*.

TRUITON, subst. mas. (*tru-iton*), t. d'hist. nat., jeune mâle du genre *truite*; jeune, petite *truite*.

TRULLE, subst. fém. (*trule*), t. de pêche, sorte de filet; grand havenet.

TRULLISATION, subst. fém. (*trulelizâcion*), mortier travaillé à la *truelle*. (Boiste.)

TRULLOTTE, subst. fém. (*trulelote*), t. de pêche, sorte de chaudière ou d'engin pour prendre du poisson.

TRULLUS, subst. mas. (*truleluce*), t. d'antiq., grand salon de l'empereur à Constantinople, où se tenait le conseil général. On dit aussi *trulle*.

TRUMBUS, subst. mas. (*tronbuce*), t. de médec., petite tumeur violacée, rénitente, formée par l'extravasion du sang. Voyez THROMBUS, seule orthographe admissible.

TRUMEAU, subst. mas. (*trumô*) (du grec τρυμη); en archit., espace de mur qui est entre deux fenêtres ou deux portes.—Glace qui se met ordinairement entre deux fenêtres. —Plus particulièrement, glace avec un dessus orné d'une peinture quelconque, fixée sur un grand parquet de bois, que l'on place sur la cheminée d'un appartement.—Le jarret du bœuf ou de la vache; la partie qui est au-dessus de la jointure du genou, et seulement lorsqu'elle est coupée pour être mangée.

TRUMPEAU, subst. mas. (*tronpô*), t. d'hist. nat., nom spécifique d'une espèce de cachalot.

TRUN, subst. propre mas. (*treun*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Argentan, dép. de l'Orne.

TRUPELU, E, adj. (*trupelu*), enjoué, plaisant. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

TRUSION, subst. fém. (*truzion*) (du latin *trusio*, action de pousser avec violence, fait de *trudere*, pousser, etc.), t. de médec. : *mouvement de trusion*, mouvement du sang, du cœur à toutes les parties du corps par les artères.

TRUSQUIN, subst. mas. (*trucekiein*), chez les menuisiers, les ébénistes, etc., outil armé d'une pointe qui sert à tracer des parallèles en le faisant glisser le long des planches, etc.

TRUTILÉ, part. pass. de *trutiler*.

TRUTILER, v. neut. (*trutilé*), caqueter, gringoter comme la grive.

TRUXALE, subst. fém. (*trukçale*), t. d'hist. nat., genre d'insectes orthoptères.

TRYBLION, subst. mas. (*tribli-on*), t. d'antiq., mesure grecque des liquides.

TRYCHNE, subst. fém. (*trikne*), t. de bot., sorte de plante du genre des morelles.

TRYGONOBATE, subst. mas. (*triguonobate*), t. d'hist. nat., genre de raies.

TRYGÉDIE, subst. fém. (*trijédi*) (du grec τρυγη, vendange, et ωδη, chanson), chant grec sur la vendange. — Comédie primitive.

TRYPETHÉLION, subst. mas. (*tripetélion*), t. de bot., espèce de plante de la famille des lichens.

TRYPHÈRE, subst. mas. (*trifère*) (du grec τρυφερος, délicat; soit parce que ce remède opère doucement et agréablement, soit parce qu'il procure du repos à ceux qui en usent), t. de pharm., opiat composé de plusieurs ingrédients, et propre à fortifier l'estomac.

TRYPOXYLON, subst. mas. (*tripokcilon*), t. d'hist. nat., genre d'insectes hyménoptères.

TSAR ou **TZAR**, subst. mas. (*tezare*). Voy. CZAR.

TSCHETTI, subst. mas. (*techèteti*), t. de bot., espèce de piment d'Amérique.

TSIA-IP, subst. mas. (*teci-a-ipe*), t. de bot., arbrisseau grimpant qui croît en Chine. Les habitants de ce pays se servent de ses feuilles, naturellement très-âpres, pour polir différentes sortes d'ouvrages, et particulièrement l'étain.

TSIAKELU, subst. mas. (*teci-akelu*), t. de bot., arbuste des Indes.

TSIAM-TEU, subst. mas. (*teci-ameteu*), t. de bot., espèce de haricot chinois.

TSIÉLA, subst. mas. (*teci-éla*), t. de bot., arbre du genre des figuiers, dont les fruits servent à teindre en rouge, et l'écorce à faire des cordes. Il vient de l'Inde et n'est pas parfaitement connu.

TSIÉLIE, subst. fém. (*teci-éli*), t. de bot., sorte de plante exotique.

TSIEM-TANI, subst. mas. (*teci-èmetani*), t. de bot., grand arbre du Malabar, dont l'écorce est employée dans le pays comme un remède contre beaucoup de maux.

TSIMANASOR, subst. mas. (*tecimanazor*), t. de bot., arbuste grimpant de Madagascar, dont les fleurs sont d'un rouge éclatant. On ignore à quel genre il se rapporte.

TSIN, subst. mas. (*tecein*), nom que les Chinois donnent à un minéral d'où ils tirent la couleur bleue qu'ils emploient sur la porcelaine. Quelques-uns ont prétendu que c'était notre *cobalt*.

TSITOTOCOLT, subst. mas. (*tecitotokolete*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau du Mexique et du Pérou.

TU, TOI, TE, pronoms de la seconde personne (*tu, toê, te*). Ils sont de tout genre, mais seulement du nombre singulier; et ils ne diffèrent entre eux que par la place qui leur est assignée dans le discours. — *Tu* ne peut jamais être que le sujet du verbe, c'est-à-dire, le sujet de la proposition; il ne peut être séparé du verbe que par un autre pronom personnel, ou par une de ces particules, *ne, en, y* : *tu es heureux*; *tu en parleras*; *tu y étais*. — *Toi* n'est jamais sujet, à moins qu'il ne soit mis par opposition : *toi qui fais le brave, tu oserais...*; *que répondras-tu à cela, toi qui ?...* Il s'emploie absolument et comme régime du verbe à l'impér. : *tais-toi*; *fais-toi justice*, et alors il suit toujours le verbe, si ce n'est quand le verbe qui le régit est précédé et gouverné par le verbe *faire* : *fais-toi rendre ton argent*. Il s'emploie de même après le pronom indéfini *ce*, suivi du verbe *être* : *c'est toi*. Il s'emploie aussi de même après une préposition : *chez toi, de toi, à toi*.—*Te* ne peut jamais être que le régime du verbe, et il s'élide devant une voyelle : *je te donne cela*; *je te le promets*. On ne se sert d'ordinaire de ces pronoms, et du pronom possessif *ton* et du relatif *tien*, que quand on parle à des personnes ou fort inférieures ou avec qui l'on est en très-grande familiarité. Hors de là, on se sert du pronom pluriel *vous*. — Fam., *être à tu et à toi avec quelqu'un*, être tellement lié avec lui, qu'on le *tutoie*, et qu'on est pareillement *tutoyé* par lui.

TÛ, E, part. pass. du verbe irrégulier *taire*.

TUABLE, adj. des deux genres (*tu-able*), qu'on peut *tuer*.

TUAGE, subst. mas. (*tu-aje*), action de *tuer* et d'accommoder un cochon.

TUAL, subst. mas. (*tu-ale*), dans les Moluques, liqueur laiteuse qui découle du palmier à sagou.

TUANT, E, adj. (*tu-an, tu-ante*), fatigant, pénible, incommode : *ce travail est tuant*. Fam. — Ennuyeux, importun : *homme tuant*; *conversation tuante*.

TU-AUTEM, subst. mas. (*tu-ôtème*), façon de parler fam. et empruntée du lat.; le point essentiel, le nœud, la difficulté d'une affaire : *voilà le tu-autem de l'affaire*. — Sans plur.

***TUBAIRE**, adj. des deux genres (*tubère*), t. de médec. et d'anat., qui a rapport aux *tubes*.

TUBANTHÈRE, subst. mas. (*tubantère*), t. de bot., genre de plantes.

***TUBE**, subst. mas. (*tube*) (en lat. *tubus*), tuyau ou cylindre creux.—T. de phys. : *tube de Torricelli*, *tube* de verre scellé hermétiquement par un bout et ouvert par l'autre, que l'on remplit de mercure, et dont on plonge ensuite l'extrémité ouverte dans un petit vase rempli du même fluide, pour mettre une colonne de mercure en équilibre avec une colonne d'air de même base.—On appelle *tube acoustique*, une espèce de porte-voix soudé en plusieurs endroits, que l'on ajuste dans l'épaisseur des murs d'un appartement. Les voûtes elliptiques produisent le même effet.—En hydraul., *tubes capillaires*, *tubes* de verre d'un diamètre fort petit, dont la cavité est si étroite, qu'on peut la comparer à la grosseur d'un cheveu, et dans lesquels les fluides s'élèvent au-dessus de leur niveau, excepté le mercure, qui s'arrête au contraire au-dessous de son niveau; *tubes communicants*, ceux qui servent à prouver qu'il y a équilibre entre les colonnes d'une masse homogène liquide, lorsque toutes ces colonnes sont de même hauteur; et elles tendent toutes constamment à atteindre cette égalité de hauteur, lors même qu'elles seraient renfermées dans des vaisseaux communicants, quelque éloignés qu'ils soient. Ces *tubes* sont de même diamètre; ou ils sont parallèles entre eux, ou l'un est vertical et l'autre oblique et incliné à l'horizon; ou bien l'un est vertical, et l'autre affecte différents contours. — *Tube électrique*, *tube* de verre qui acquiert par le frottement la vertu de communiquer l'électricité à d'autres corps, etc. C'est le premier instrument dont on se soit servi pour faire les expériences sur l'électricité, avant qu'on ait imaginé les machines électriques.—T. de chim.; pour recueillir les produits gazeux, on se sert de *tubes conducteurs* en verre, auxquels on donne divers noms, selon l'emploi auquel ils sont destinés,

tels que *les tubes de sûreté, les tubes à deux branches, les tubes en S, les tubes de Wetter*, et d'autres.—T. de bot., se dit de la partie inférieure, indivise et non étalée, d'un calice monophylle et d'une corolle monopétale; et, en général, de toute partie laminée ou cylindroïde ou prismatoïde, et ouverte par le bout. — TUBE, TUYAU. (*Syn.*) Le *tube* est, en général, un corps d'une telle figure; le *tuyau* est plutôt un ouvrage propre pour tel usage. Ainsi nous dirons fort bien, le *tube*, le cylindre d'un fusil, d'un canon, et de tout autre corps dont il ne s'agira que de désigner la forme; s'il est question d'un objet de telle forme affecté à un tel emploi, ce sera un *tuyau* dans le style ordinaire.—*Tube* est le mot primitif et simple; il ne présente donc par lui-même que des propriétés générales de la chose. *Tuyau* est un dérivé distingué par une modification particulière; il doit donc ajouter quelque idée accessoire et distinctive à l'idée générale; il signifie proprement, petit *tube*.—*Tube* est un terme de science; *tuyau* est de l'usage ordinaire. Le physicien et l'astronome se servent de *tubes*; nous employons différentes sortes de *tuyaux* pour conduire des liquides. Le géomètre et le physicien considèreront les propriétés du *tube*; nous considèrerons l'utilité du *tuyau*. Celui qui fait des instruments de physique et de mathématiques, fait des *tubes*; l'ouvrier en plomb, en fer, en maçonnerie, fait des *tuyaux*. Nous disons le *tube* d'un baromètre, et un *tuyau* de cheminée. Le botaniste donne des *tubes* à certaines fleurs; et l'on dit un *tuyau* de paille. On appelle proprement *tubes*, les choses propres aux sciences ou d'un artifice savant; on dit les *tubes* des lunettes : les *tuyaux* sont pour les choses usuelles, communes, familières; on dit le *tuyau* d'une plume.

*TUBÉRACÉE, subst. fém. (*tubéracé*), t. de bot., tribu de champignons souterreins, de l'ordre des scléromyces : *la truffe est une tubéracée.*

TUBÉRAIRE, subst. fém. (*tubérère*), t. de bot., plante médicinale.

TUBÉRASTRE, subst. mas. (*tubéracetre*), t. de bot., champignon du genre bolet, ou plutôt polypore, qui croît sur un tuf volcanique, dans le midi de l'Italie, et que l'on mange habituellement dans cette contrée.

TUBERCULAIRE, subst. fém. (*tubèrekulère*), t. de bot., espèce de champignons.

TUBERCULARIE, subst. fém. (*tubèrekulari*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des varecs de *Linnée*.

*TUBERCULE, subst. mas. (*tubèrekule*) (en lat. *tuberculum*), t. de bot., excroissance en forme de bosse qui survient à une feuille, à une racine, à une plante.—En t. de médec., élevures à la peau. — Petit abcès au poumon. — On appelle, en général, *tubercule*, une altération pathologique de quelques tissus qui dégénèrent en une matière opaque, friable, jaunâtre ou grisâtre, pouvant se ramollir et offrir insensiblement tous les caractères du pus : la dégénérescence *tuberculeuse* affecte particulièrement les organes pourvus en abondance de vaisseaux et de ganglions lymphatiques. — *Tubercules d'Aranzi*, petites éminences situées sur la partie moyenne des valvules sigmoïdes de l'ouverture auriculaire du ventricule gauche du cœur. — *Tubercule de Santorini*, petits cartilages qui couronnent le sommet des arythénoïdes, et soutiennent les lèvres de la glotte.—*Tubercules mésentériques*, *tubercules* qui consistent dans la tuméfaction des glandes lymphatiques du mésentère, lorsqu'elles sont susceptibles de dégénérer en ulcère fongueux. — *Tubercules pisiformes*, les *tubercules* mamillaires, selon *Chaussier*. — *Tubercules pulmonaires*, tumeurs plus ou moins volumineuses qu'on observe dans les poumons des personnes mortes de la phthisie pulmonaire.—En conchyliologie, se dit des boutons, des *tubérosités*, des éminences régulières et rondes, plus grandes que les verrues, et qui se distinguent sur les *tubes* des coquilles.

TUBERCULEUSE, adj. fém. Voy. TUBERCULEUX.

*TUBERCULEUX, adj. mas., au fém. TUBERCULEUSE (*tubèrekuleu, leuze*), t. de bot., garni de *tubercules*; qui a la nature du *tubercule*.—T. de médec., formé par des *tubercules* : *matière tuberculeuse*.—Subst. mas., t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre des balistes.

TUBÈRE, subst. fém. (*tubère*), t. de bot., fruits mentionnés par *Pline*, et qui paraissent intermédiaires entre les amandes et les pêches. On les a rapportés à ce que nous appelons *amandes-pêches*.

TUBÉREUSE, subst. fém. (*tubéreuze*) (du lat. *tuberosus*, garni de tumeurs, de *tubercules*, à cause de la forme de l'ognon qui lui sert de racine), t. de bot., sorte de fleur très-odorante, du genre des narcissoïdes.

TUBÉREUSE, adj. fém. Voy. TUBÉREUX.

TUBÉREUX, adj. mas., au fém. TUBÉREUSE (*tubéreu, reuze*) (du lat. *tuberosus*, plein de bosses, de tumeurs), t. de bot., se dit des racines qui forment un corps arrondi et charnu : *racine tubéreuse*, renflée et charnue.

TUBER-ISCHIO-TROCHANTÉRIEN, subst. et adj. mas. (*tubériceki-ôtrokantériein*), t. d'anat.; on a donné ce nom au muscle carré-crural, parce qu'il s'étend de la *tubérosité* de l'*ischion* au grand *trochanter*.

TUBÉROÏDE, subst. fém. (*tubéro-ide*), t. de bot., espèce de plante parasite qui croît sur l'ognon du safran, suivant *Duhamel*.

TUBÉROSITÉ, subst. fém. (*tubérôzité*) (du lat. *tuber*, gén. *tuberis*), t. de médec., bosse ou tumeur.—En t. d'anat., éminence, inégalité sur un os.—Il est aussi usité en bot., et se dit des éminences ou renflements qui se trouvent aux racines : *la tubérosité*, *les tubérosités d'une racine*.

TUBICINE, subst. mas. (*tubicine*), t. d'antiq., celui qui sonnait de la trompette.

TUBICINELLE, subst. fém. (*tubicinèle*), t. d'hist. nat., genre de coquillages établi pour placer la balanite digitale. Ses caractères sont : coquille univalve, régulière, non spirale, tubuleuse, rétrécie vers sa base, tronquée aux deux bouts, ayant une ouverture orbiculaire et terminale, et un opercule quadrivalve.

*TUBICOLAIRE, subst. fém. (*tubikolère*), t. de bot., genre de polypes ciliés, vivant dans un tube.

*TUBICOLE, subst. mas. (*tubikole*), t. d'hist. nat., ordre d'annélides qui répond à celui qu'on a nommé *branchiodile*.

TUBICOLÉE, subst. fém. (*tubikolé*), t. d'hist. nat., famille de testacés de l'ordre des conchylifères.

*TUBIFÈRE, subst. fém. et adj. des deux genres (*tubifère*), t. de bot., genre de plantes de la famille des champignons.

TUBIFEX, subst. mas. (*tubifèkce*), t. d'hist. nat., genre de vers lombrics.

*TUBIFLORE, subst. fém. et adj. des deux genres (*tubiflore*), t. de bot., genre de plantes de la famille des élytraires.

TUBILION, subst. mas. (*tubili-on*), t. de bot., genre de plantes inulées, des îles Canaries.

TUBILOMBRIC, subst. mas. (*tubilonbrik*), t. d'hist. nat., genre de vers établi pour placer les *lombrics tubuleux*, sabellaires et autres.

TUBILUSTRES, subst. fém. plur. (*tubilucetre*), t. d'antiq., fêtes romaines où l'on purifiait les trompettes sacrées par un sacrifice qu'on offrait à l'entrée du temple de Saturne.

TUBIPORE, subst. mas. (*tubipore*), t. d'hist. nat., polypier pierreux, composé de *tubes* cylindriques ou prismatiques, subarticulés, perpendiculaires, parallèles, et réunis les uns aux autres par des diaphragmes ou des cloisons transverses intermédiaires. Les *tubipores* forment dans la mer des masses arrondies, quelquefois fort considérables.

TUBIPORITE, subst. mas. (*tubiporite*), t. d'hist. nat., *tubipore* et tubulaire fossile.

*TUBITÈLE, subst. fém. (*tubitèle*), t. d'hist. nat., section d'aranéides tapissières.

TUBU, subst. mas. (*tubu*), t. de bot., cocotier qui croît dans les îles Malaises et dont l'amande est sucrée; ce qu'exprime *tubu*, qui signifie *sucré*, en langage malais. *Calappa* désigne le cocotier.

*TUBULAIRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*tubulère*), t. d'hist. nat., zoophyte à tuyau flexible comme la corne.

*TUBULARIÉE, subst. fém. (*tubulari-é*), t. d'hist. nat., ordre de polypes.

TUBULÉ, E, adj. (*tubulé*), t. de chim., etc., garni d'un *tube* ou d'un tuyau : *cornue tubulée*. On dit aussi dans le même sens *tubulure*. — En bot. : *plante, fleur tubulée*, qui imite un *tube*.— En archéol. : *draperie tubulée*, draperie qui, dans les statues antiques, tombe par plis arrondis, en forme de *tubes* ou de tuyaux.

TUBULEUSE, adj. fém. Voy. TUBULEUX.

TUBULEUX, adj. mas., au fém. TUBULEUSE (*tubuleu, leuze*), se dit, en bot., des fleurs composées de plusieurs fleurons semblables à des *tubules*.

TUBULICOLE, subst. mas. et adj. des deux genres (*tubulikole*), t. d'hist. nat., qui habite un tuyau : *vers tubulicole*.

TUBULIFORME, adj. des deux genres (*tubuliforme*), en *tube*; qui a la *forme* d'un *tube*.

TUBULINE, subst. fém. (*tubuline*), t. de bot., genre de champignons établi aux dépens des sphérocarpes. On en compte deux espèces qui croissent sur le bois mort et humide.

TUBULIPORE, subst. mas. (*tubulipore*), t. de bot., genre de polypiers.

TUBULITHE, subst. fém. (*tubulite*), t. d'hist. nat.; on a appliqué ce nom aux *tubipores* et aux dentales fossiles, ainsi qu'à divers zoophytes coralligènes fossiles qui ont la forme *tubulaire*.

TUBULURE, subst. fém. (*tubulure*), ouverture d'un vase chimique destiné à recevoir un *tube*. — *Tubulure* se dit encore de petits *tubes* ou tuyaux dont sont remplies certaines productions de la nature.

TUBULUS, subst. mas. (*tubuluce*), t. d'hist. nat.; quelques conchyliologistes anciens ont appelé ainsi diverses productions marines animales, vivantes ou fossiles.

TUCA, subst. mas. (*tuka*), t. de bot., espèce de graminée dont se nourrissent les habitants des montagnes du Chili.

TUCAN, subst. mas. (*tukan*), t. d'hist. nat., petit quadrupède de la Nouvelle-Espagne, qui vit à la manière des taupes, et que quelques naturalistes ont considéré comme appartenant au genre de ces animaux.

TUCHANT, subst. propre mas. (*tuchan*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Carcassonne, dép. de l'Aude.

*TUDESQUE, subst. mas. (*tudèceke*) (du latin barbare *teutisci* ou *theotisci*, nom des *Teutons* ou Allemands dans le moyen-âge), le langage des anciens Germains. — Il est aussi adj. des deux genres : *le langage tudesque* ou *germanique*; *une grammaire tudesque*. — Au fig., dur, brutal : *des manières tudesques*.

TUDIEU! interj. (*tudieu*), sorte de jurement.

TUÉ, E, part. pass. de *tuer*.

TUE-BREBIS, subst. mas. (*tubrebi*), t. de bot., nom vulgaire de la grassotte, très-dangereuse pour les *brebis*.—Au plur., des *tue-brebis*.

TUE-CHIEN, subst. mas. (*tuchiein*), t. de bot., plante pernicieuse aux *chiens*, appelée autrement *colchique*.—Au plur., des *tue-chiens*.

TUE-LOUP, subst. mas. (*tulou*), t. de bot., espèce de plante du genre aconit, qui est un poison pour les *loups*.—Au plur., des *tue-loups*.

TUE-MOUCHE, subst. mas. (*tumouche*), t. de bot., espèce d'agaric très-dangereux pour les *mouches* qui en approchent.—Au plur., des *tue-mouches*.

TUE-POISSON, subst. mas. (*tupoèçon*), t. de bot., la baillère, qui est un poison très-violent pour les *poissons*. — Au plur., des *tue-poissons*.

*TUER, v. act. (*tu-é*) (suivant les hellénistes, du grec θυειν, sacrifier, immoler), ôter la vie d'une manière violente : *tuer un homme de sang-froid, d'un coup d'épée, de pistolet.* On ne le dit point des morts violentes par exécution de justice, ni de ceux qui ont été noyés, étouffés ou empoisonnés. — Il se dit de toutes les morts violentes arrivées par accident, et quelquefois des morts naturelles causées par des maladies : *il tomba du haut d'un toit et se tua; un coup de sang l'a tué.* — Il se dit pareillement de tout ce qui cause la mort : *sa tristesse l'a tué; ses débauches le tueront.* — Par exagération, fatiguer excessivement, altérer la santé : *le chagrin le tue.*— Importuner, tourmenter, fatiguer : *il me tue par ses demandes continuelles; son récit est d'une longueur qui me tue.* — Il se dit des animaux que les bouchers assomment ou égorgent : *tuer des bœufs, des moutons.* On dit même : *tuer de la viande*, et neut. : *ce boucher tue deux fois la semaine.*—Fig., faire mourir, détruire : *le grand froid a tué la plupart des arbres.* — *Tuer* ne se dit guère fig., dans le style sérieux, que dans cette phrase : *le péché tue l'âme.* — Cependant on dit bien encore : *la lettre tue et l'esprit vivifie*, il ne faut pas s'attacher trop à la lettre, mais chercher à saisir l'esprit de la lettre.—Fig. et fam. : *tuer le temps*, s'amuser, pour que le temps ne paraisse pas trop long.—*Tuer*, éteindre, détruire : *il faut tuer le feu, la chandelle*; *une partie d'un tableau en tue une autre*, en détruit l'effet.—SE TUER, v. pron., s'ôter la vie, se donner la mort. — Se fatiguer trop, se trop tour-

menter. — Avec le régime *de* ou *à*, se donner beaucoup de peine pour réussir. — Par exagération : *on s'y tue*, il y a une grande affluence de monde en tel endroit.

TUERIE, subst. fém. (*turi*), carnage, massacre. Il est fam. — Endroit où les bouchers *tuent* leurs bêtes. — Par exagération, grande foule : *c'est une vraie tuerie*, on y est si foulé qu'on risque de revenir battu ou *tué*.

TUERO, subst. mas. (*turô*), t. de bot., genre de plantes de la famille des ombellifères.

à **TUE-TÊTE**, loc. adv. (*atutète*), de toute sa force : *crier, disputer à tue-tête*. Il est fam.

TUEUR, subst. mas. (*tu-eur*), celui qui *tue* les porcs, les sale et les accommode. — Bretteur, assassin. Il est fam. — Fam. : *c'est un tueur de gens*, c'est un homme qui fait le brave.

TUE-VENT, subst. mas. (*tuvan*), dans les ardoisières, etc., abri que les ouvriers se procurent contre le vent, au moyen de claies, de paillassons, de planches, etc. On dit aussi *brise-vent*.— Au plur., des *tue-vent*.

TUF, subst. mas. (*tufe*) (en latin *tufus*), sorte de pierre tendre et grossière. — Terre sèche et dure qui commence à se pétrifier, qui se trouve ordinairement un peu au-dessous de la superficie de la bonne terre. — Fig. : *pour peu qu'on approfondisse cet homme, on rencontre bientôt le tuf*, c'est un homme superficiel, qui ne sait rien à fond. — Chez les tondeurs de draps, *tuf* se dit d'une grosse étoffe à chaîne de fil d'étoupe, à trame de poil de bœuf filé, qui sert à garnir les tables à tondre.

TUFEAU, l'*Académie* écrit **TUFFEAU**, qui est moins bon; subst. mas. (*tufô*). Voy. TUF.

TUFFÉ, subst. propre mas. (*tufé*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mamers, dép. de la Sarthe.

TUFIER, adj. mas., au fém. **TUFIÈRE** (*tufié, fière*), qui est de la nature du *tuf*.

TUFIÈRE, adj. fém. Voy. TUFIER.

TUFIÈRE, subst. mas. (*tufière*), nom du principal personnage de la comédie du *Glorieux* de *Destouches*, qui est devenu un nom appellatif pour désigner un glorieux, comme celui de *Tartufe* pour désigner un hypocrite. Il s'emploie ordinairement avec le mot marquis : *c'est un marquis de Tufière*. Le *Glorieux* de *Destouches* est *comte*, et non pas *marquis de Tufière*.

TUG, subst. mas. (*tugue*), t. de relat., étendard turc qui est fait d'une queue de cheval attachée à une pique toute garnie d'enjolivements.

TUGUE ou **TUGE**, subst. fém. (*tugue, tuje*), t. de mar., espèce d'auvent placé au-devant de la poupe ou de la dunette d'un vaisseau, pour se mettre à l'abri du soleil ou de la pluie.

TUILAGE, subst. mas. (*tuilaje*), dernière façon que donnent aux étoffes les tondeurs de draps. Voy. TUILE, dans sa seconde acception.

*__TUILE__, subst. fém. (*tuile*) (en latin *tegula*, fait de *tegere*, couvrir), terre cuite faite pour couvrir les toits : *un cent de tuiles; ces tuiles ne sont pas assez cuites*.—On appelle *tuiles cornières* ou *gironnées*, des *tuiles* qui se mettent sur les angles, arêtes ou encoignures des toits; *tuiles de gouttières*, des *tuiles* creuses que l'on place dans les gouttières ou descente des toits, etc.; *tuiles faîtières* ou *courbes*, celles qui sont larges, en forme circulaire, et destinées à couvrir les faîtages des maisons.—*Tuiles plates* ou *à crochet*, celles dont on se sert ordinairement pour couvrir les maisons, et qui, pendant qu'elles étaient encore molles, ont été jetées dans un moule.—*Un homme est logé près des tuiles, sous les tuiles*, est logé au plus haut étage de la maison. Fam.—Prov. : *il ne trouverait pas de feu, du feu sur une tuile*, on ne voudrait pas lui donner, lui prêter la moindre chose, le moindre secours. Fam. — Fig. : *c'est une tuile qui m'est tombée sur la tête*, en parlant d'un accident imprévu, d'un malheur subit. —Chez les tondeurs de draps, petite planche de sapin enduite de mastic, qui sert à nettoyer les étoffes de laine et à en coucher le poil.

*__TUILÉ__, E, part. pass. de *tuiler*.

TUILEAU, subst. mas. (*tuilô*), morceau de *tuile* cassée.

TUILER, v. act. (*tuilé*), en t. de tondeur de draps, polir et lustrer avec la *tuile* une étoffe qui a été tondue.—Dans les sociétés de francs-maçons, reconnaître d'une certaine manière un membre à son entrée dans le temple, en lui faisant des questions analogues aux statuts, et auxquelles il doit répondre de même pour être admis.— V. neut., commencer un verset de l'office divin, avant que le côté opposé ait fini le sien. Hors d'usage.

TUILERIE, subst. fém. (*tuileri*), lieu où l'on fait le carreau et la *tuile*.—*Les Tuileries*, subst. propre fém. plur. A Paris, palais qui fut bâti en 1564, par ordre de Catherine de Médicis, dans un emplacement où l'on faisait autrefois des *tuiles*. Il fut continué sous Henri IV et Louis XIV; le jardin fut planté sur les dessins de Le Nostre.

TUILLETTE, subst. fém. (*tuilète*), plaque d'argile qu'on dépose devant certains ouvrages.—Petite *tuile*.

TUILEUR, subst. mas. (*tuileur*), celui qui, dans une loge de francs-maçons, a la fonction de *tuiler* un franc-maçon à son entrée dans le temple.—Adj. : *le frère tuileur*.

TUILIER, subst. mas. (*tuilié*), ouvrier qui fait des *tuiles*.

TUITION, subst. fém. (*tu-icion*), action de voir; défense, protection.

TULA, subst. mas. (*tula*), t. de bot., plante qui croît dans les rochers maritimes du Pérou, et qui paraît former un genre particulier dans la famille des rubiacées.

*__TULAXODE__, subst. mas. (*tulak-sode*), t. d'hist. nat., espèce de fossile; vermiculaire conique.

TULASI, subst. mas. (*tulazi*), t. de bot., sorte de plante des Indes.

TULBAGE, subst. mas. (*tulebaje*), t. de bot., genre de plantes monogynes.

TULIPAIRE, subst. mas. (*tulipère*), t. d'hist. nat., polypier des Antilles qu'on avait rangé parmi les cellaires, mais dont on a fait ensuite un genre particulier.

*__TULIPE__, subst. fém. (*tulipe*) (du turc *tulipant*, qui a la même signification), plante bulbeuse, originaire de Cappadoce, dont la fleur est composée de six pétales imitant une cloche.—Il y a des *tulipes doubles panachées* qui font un très-bel effet dans les bordures des plates-bandes; elles sont plus long-temps en fleur que les autres. Les *doubles de Hollande* passent pour les plus belles, et sont aussi chères que nos doubles communes. Il y a aussi des *tulipes doubles jaunes*, qu'on appelle *cocardes*, et dont la tige est si faible qu'elle ne peut soutenir la fleur. Parmi les autres espèces de *tulipes*, on distingue la *tulipe odorante*, appelée *duc de Thol*. Sa tige est toujours fort courte; sa fleur est jaune ou rouge, et très-pointue. La *tulipe sauvage*, qu'on trouve dans presque toute l'Europe, est une espèce botanique. Elle est vivace, a des feuilles plus étroites que l'espèce cultivée, une fleur jaune, penchée, velue, odorante, avec des pétales terminés en pointe aiguë. La beauté de la *tulipe* consiste dans la hauteur de la baguette, c'est-à-dire, de la tige; dans la forme de son calice, qu'on exige grand, large sans être évasé; dans les nuances de ses couleurs, qui doivent être bien distinctes et bien coupées. On y recherche le brun et le noir. Il faut enfin qu'elle ait trois couleurs bien marquées. — T. d'hist. nat., nom que les marchands donnent à des coquilles du genre balanite, du genre fasciolaire et du genre des volutes. — Coquille du genre cône.—On appelle encore ainsi la fasciolaire. — En t. de bot., c'est l'hémanthe écarlate.

TULIPIER, subst. mas. (*tulipié*), t. de bot., sorte d'arbre originaire de l'Amérique septentrionale.

*__TULIPIFÈRES__, subst. m. pl. et adj. des deux genres (*tulipifère*), t. de bot., famille d'arbres et d'arbrisseaux, dont les fleurs sont belles, grandes et odorantes, telles que celles du *tulipier*.

TULLE, subst. mas. (*tule*), sorte d'entoilage en réseau, sans fleurs.

*__TULLE__, subst. propre mas. (*tule*), ville de France, chef-lieu du dép. de la Corrèze.

TULLINS, subst. propre mas. (*tulein*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Marcellin, dép. de l'Isère.

TULOSTOME, subst. mas. (*tulocetome*), t. de bot., sorte de plante globuleuse; la vesse-loup pédonculée.

TUMBLER, subst. mas. (*tonblère*), t. d'hist. nat., sorte de pigeon d'Angleterre.

TUMÉFACTION, subst. fém. (*tuméfakcion*), t. de médec. et de chir., *tumeur*, enflure anormale en quelque partie du corps.

TUMÉFIÉ, E, part. pass. de *tuméfier*.

TUMÉFIER, v. act. (*tuméfié*) (en latin *tumefacere*), t. de médec., causer une *tumeur* : *cette fluxion a tuméfié la partie*. — SE TUMÉFIER, v. pron., devenir enflé.

Tûmes, 1^re^ pers. plur. prét. déf. du verbe irrégulier TAIRE.

TUMESCENCE, subst. fém. (*tumèceçance*), t. de medec., enflure, gonflement.

TUMESCENT, E, adj. (*tumèceçan, çante*), t. de médec., ce qui grossit, ce qui enfle.

TUMEUR, subst. fém. (*tumeur*) (en latin *tumor*, fait de *tumere*, s'enfler, se gonfler), t. de médec., enflure en quelque partie du corps, causée par accident ou par maladie.—Les *tumeurs* formées par les liquides émanés du sang sont : *les tumeurs enkystées, la tumeur lacrymale, les tumeurs biliaires, les tumeurs urinaires*, etc.—*Tumeur blanche*; on a quelquefois donné ce nom à l'hydropisie des articulations; mais les chirurgiens français appellent généralement *tumeurs blanches* les gonflements des grandes articulations, sans changement de couleur à la peau, et d'une consistance plus ou moins solide.—*Tumeur enkystée*, loupe; on lui a donné une signification plus étendue, et on désigne par ce mot toute *tumeur* formée par l'épanchement d'un liquide contenu dans une poche ou kyste, soit que cette poche appartienne au tissu dans lequel s'est formée la *tumeur*, soit qu'elle y soit étrangère. — *Tumeur variqueuse*; on donne ce nom aux *tumeurs* circonscrites, fongueuses, rouges, quoique sans inflammation, formées par la dilatation et l'engorgement des vaisseaux veineux capillaires d'une partie.—*Tumeur érectile*, tuméfaction produite par un tissu mou, vasculeux, susceptible de gonflement et d'affaissement. — *Tumeur fongueuse*, celle formée par un *fongus*. —On donne aussi le nom de *tumeurs* aux loupes des végétaux.

TUMULAIRE, adj. des deux genres (*tumulère*), de tombeau : *pierre tumulaire*.

TUMULTE, subst. mas. (*tumulete*) (en latin *tumultus*, fait de *tumere*, s'enfler), grand bruit accompagné de confusion et de désordre. Voy. VACARME. — Fig. : *le tumulte des passions*, le trouble qu'elles excitent dans l'âme. — On dit aussi en morale : *le tumulte du monde, le tumulte des affaires*.— *En tumulte*, loc. adv., en confusion, en désordre.

TUMULTUAIRE, adj. des deux genres (*tumuletu-ère*), qui se fait avec *tumulte*, avec précipitation, contre les formes et les lois.—TUMULTUAIRE, TUMULTUEUX. (*Syn.*) *Tumultueux* est à *tumultuaire* à peu près comme la cause à l'effet : du moins *tumultuaire* désigne le résultat, le germe où le *tumulte* aboutit naturellement; tandis que *tumultueux* marque l'existence du *tumulte*. Une discussion *tumultueuse* produira une décision *tumultuaire*. Avec des passions *tumultueuses* on n'a que des volontés *tumultuaires*.

TUMULTUAIREMENT, adv. (*tumuletu-èreman*), d'une manière *tumultuaire*.

TUMULTUÉ, part. pass. de *tumultuer*.

TUMULTUER, v. neut. (*tumuletu-é*), faire du *tumulte*, du bruit. Vieux et même hors d'usage.

TUMULTUEUSE, adj. fém. Voy. TUMULTUEUX.

TUMULTUEUSEMENT, adv. (*tumuletu-euzeman*), en *tumulte*, séditieusement.

TUMULTUEUX, adj. mas., au fém. **TUMULTUEUSE** (*tumuletu-eu, euze*), qui excite beaucoup de *tumulte*. — Qui se fait avec *tumulte*. — Séditieux.—*Esprit tumultueux*, brouillon, emporté, séditieux.

TUMULUS, subst. mas. (*tumuluce*) (mot tout lat.), t. d'antiq., amas de terre ou de pierre, en forme de cône, que les anciens élevaient au-dessus des sépultures.

TUNGA, subst. mas. (*tongua*), t. d'hist. nat., puce d'Amérique, qui pénètre sous les ongles des orteils, et qui fait beaucoup souffrir.

TUNGSTATE, subst. mas. (*tonguecetate*), t. de chim., nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide *tungstique* avec différentes bases.

TUNGSTÈNE, subst. mas. (*tonguecetène*), t. d'hist. nat., substance métallique, et dont le nom, pris du suédois, signifie *pierre pesante*, parce que quelques-unes de ses mines ont une apparence pierreuse.

*__TUNGSTIQUE__, adj. des deux genres (*tonguecetike*), t. de chim., *acide tungstique*, dont le *tungstène* est la base.

TUNHIEN, subst. mas. (*tuniein*), t. de bot., sorte de petit arbrisseau de la Cochinchine.

TUNICELLE, subst. fém. (*tunicèle*), petite tu-

nique blanche que quelques religieux portaient sous leur habit.

TUNICIER, subst. mas. (*tunicié*), t. d'hist. nat., classe d'animaux sans vertèbres.

*__TUNIQUE__, subst. fém. (*tunike*) (en lat. *tunica*), espèce de chemise de laine, sorte de vêtement de dessous que portaient les anciens, etc. — Vêtement de femme chez les anciens—Habillement des évêques sous la chasuble quand ils officient pontificalement. — Sorte de veste que les rois revêtent, par dessous le manteau royal, à leur sacre. — Nom donné à la dalmatique des diacres et sous-diacres. — En anat. et en bot., pellicule ou membrane qui enveloppe certaines parties du corps de l'animal ou des plantes. On dit surtout : *les tuniques de l'œil*. — T. de bot. : *tunique propre*, celle qui recouvre les semences et qui se déchire dans le temps de la germination.

TUNIQUÉ, E, adj. (*tunikié*), t. de bot., recouvert de *tuniques*.

*__TUNIS__, subst. propre mas. (*tunice*), royaume de Barbarie sur la côte d'Afrique.

TUNISIEN, subst. mas. (*tunizicin*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau. Voy. ALPHANET.

TUNISIEN, subst. et adj. mas., au fém., **TUNISIENNE**, (*tunizicin, ziène*), qui est de *Tunis*, qui a rapport ou qui appartient à *Tunis*.

TUNISIENNE, subst. et adj. fém. Voy. TUNISIEN.

*__TUNQUIN__, subst. prop. mas. (*tonkiein*), contrée d'Asie, dépendante de l'empire d'Annam.

TUNQUINOIS, E, subst. propre et adj. (*tonkinoa, noaze*), qui est de *Tunquin*, qui a rapport à la ville ou au royaume de *Tunquin*.

TUORBE, subst. mas. (*tu-orbe*), instrument de musique à cordes. Voy. THÉORBE.

TUPINAMBIS, subst. mas. (*tupinanbice*), t. d'hist. nat., espèce de lézard qu'on trouve dans l'Amérique méridionale, et qui sert de type à un genre du même nom.

TUPISTRE, subst. mas. (*tupicetre*), t. de bot., plante d'Amboine qui a une racine bulbeuse, et qui paraît avoir de grands rapports avec l'orange du Japon.

TUNQUET, subst. mas. (*tonkiè*), t. d'hist. nat., espèce de hibou.

*__TURBAN__, subst. mas. (*turban*) (du mot turc *tulbant* ou *tulbent*, pris du persan *dulband*, lequel est formé de l'arabe *dul*, action d'étendre, d'entourer, et de *band* ou *bend*, écharpe, bande; *bande* ou *écharpe entourée*. *Ménage*, d'après *Vossius*, etc.), coiffure des Orientaux, faite d'une longue pièce de toile ou de taffetas entrelacée autour d'un bonnet.—Fam. : *prendre le turban*, se faire mahométan. — On a donné quelquefois ce nom au martagon, sorte de plante liliacée. — Espèce de coquille du genre des casques.—Autre espèce de coquille du genre des toupies, que l'on nomme *bouton de camisole*, et dont on a fait le genre *bouton*. — Subst. mas. plur., toiles de coton rayées dont on se sert pour couvrir les *turbans*.

TURBARIÉ, E, adj. (*turbarié*); il se dit des lieux, des carrières d'où l'on tire la *tourbe*.

TURBATIF, adj. mas., au fém. **TURBATIVE** (*turbatif, tive*), qui trouble. Peu en usage.

TURBATIVE, adj. fém. Voy. TURBATIF.

*__TURBE__, subst. fém. (*turbe*), t. de vieille jurispr. qui ne se dit que dans cette phrase : *enquête par turbes*, qui signifiait une enquête abrogée qui se faisait autrefois pour constater les usages, les coutumes des lieux : *les témoins entendus dans les enquêtes par turbes se nommaient turbiers, et dix turbiers ne faisaient qu'un seul témoin*. *L'Académie*, qui cite cet exemple, ne nomenclature pas le mot TURBIER.

TURBÉ, subst. mas. (*turbé*), t. de relat., espèce de chapelle sépulcrale chez les Turcs, que chaque sultan fait construire pour lui et pour ses enfants, à côté de quelque mosquée impériale.

TURBIE, subst. fém. Voy. TURCIE.

TURBIER, subst. mas. (*turbié*), t. de vieille jur., témoin entendu dans l'enquête par *turbes*.

*__TURBINAIRE__, subst. mas. (*turbinère*), t. d'hist. nat., animal du genre des coquilles appelées sabots.

*__TURBINE__, subst. fém. (*turbine*), espèce de tribune : c'est ce que l'on nomme *jubé* dans les églises. C'était un endroit où se mettaient, pour chanter, certains religieux ou pénitents qui ne voulaient pas être vus. — T. d'archit., tribune de l'orgue, celle des musiciens d'une église.

TURBINÉ, E, adj. (*turbiné*) (en latin *turbineus*, fait de *turbo*, toupie, sabot), en bot., qui se rapproche de la forme d'une toupie ou d'une poire. — T. d'hist. nat. : *coquillage turbiné*, contourné, qui tourne en spirale.

TURBINELLE, subst. fém. (*turbinèle*), t. d'hist. nat., genre de testacés de la classe des univalves, qui offre pour caractères : une coquille un peu *turbinée*, canaliculée à sa base, et ayant sur la columelle trois à cinq plis inégaux, comprimés, transverses. Ce genre faisait partie des volutes de *Linnée*, et en a été séparé.

TURBINÉLIER, subst. mas. (*turbinélié*), t. d'hist. nat., animal des *turbinelles*; il a un opercule, et deux tentacules en massue portant les yeux à leur base.

TURBINITE, subst. fém. (*turbinite*), t. d'hist. nat., coquille *turbinée* ou en spirale, qui est fossile.

TURBINOLIE, subst. fém. (*turbinoli*), t. d'hist. nat., genre de polypiers lamelliformes, établi aux dépens des madrépores.

TURBITH, subst. mas. (*turbite*), t. de bot., espèce de globulaire qui est un purgatif violent. — *Turbith blanc* ou *séné des Provençaux*, petit arbrisseau qui croît dans le midi de la France, et dont les feuilles imitent celles du myrte : c'est une espèce de globulaire, et un purgatif très-violent. — *Turbith bâtard*. Voy. TAPSIE. — *Turbith noir*, l'euphorbe des marais. — T. de chim. anc., *turbith minéral*, préparation jaune du mercure. C'est le sulfate de mercure jaune des chimistes modernes. — *Turbith nitreux*, nitrate de mercure.

TURBOT, subst. mas. (*turbô*), poisson de mer du g. pleuronecte; sa chair est blanche et estimée.

TURBOTIÈRE, subst. fém. (*turbotière*), casserole à double fond troué pour faire cuire le poisson, des *turbots*.

TURBOTIN, subst. mas. (*turbotein*), *turbot* de la petite espèce.

TURBULEMMENT, adv. (*turbulaman*), d'une manière *turbulente*.

TURBULENCE, subst. fém. (*turbulance*), caractère de celui qui est *turbulent*, impétuosité, etc. Voy. PÉTULANCE.

*__TURBULENT, E__, adj. (*turbulan, lante*) (en latin *turbulentus*), impétueux ; porté à faire du bruit, à exciter du trouble, du désordre : *homme turbulent; cet enfant est turbulent; esprit turbulent*.

*__TURC__, subst. mas. (*turke*), la langue *turque*. — L'empereur des *Turcs*. — La nation *turque* : *le Turc fut vaincu*.—*Être fort comme un Turc*, être très-fort. — *C'est un vrai Turc*, un homme inexorable, sans pitié. — *Se faire Turc*, mahométan. — Prov. : *traiter de Turc à More*, sans quartier, avec une extrême rigueur, à cause de la haine qui subsiste entre les *Turcs* et les Arabes, et les rigueurs exercées par les premiers contre les seconds.—Le *grand-turc*, l'empereur des *Turcs*, le sultan.—En t. d'hist. nat., on appelle aussi *turc* un petit ver qui s'engendre entre l'écorce et le bois de certains arbres.

TURC, adj. mas., au fém. **TURQUE** (*turke*), qui est de *Turquie*, qui appartient aux *Turcs*. — *Chien turc*, espèce de chien sans poil. — *A la turque*, loc. adv., à la manière des *Turcs*. — *Traiter quelqu'un à la turque*, sans ménagements.

TURCARET, subst. mas. (*turkarè*) (de *Turcaret*, personnage de *Le Sage*, dont le nom s'est converti en substantif.) se dit d'un homme enrichi sans mérite, d'un agioteur qui a fondé une fortune scandaleuse sur la misère publique.

TURCIE, subst. fém. (*turci*) (du latin *turgere*, s'enfler, être enflé ; parce que l'effet de la *turcie* est d'arrêter le débordement des eaux enflées), levée ou chaussée de pierre en forme de digue, pour empêcher l'inondation d'une rivière.

TURCIQUE, adj. des deux genres (*turcike*), t. d'anat.; on donne le nom de *selle turcique* à l'excavation de la surface supérieure du sphénoïde, dans laquelle entre ou se loge la glande pituitaire.

TURCOIN, subst. mas. (*turkoein*), nom que les fabricants de camelot donnent au poil de chèvre filé.

TURCOIS, subst. mas. (*turkoa*), carquois. (*Boiste*.) Vieux et inusité.

TURCOL, subst. mas. (*turkole*), t. de relat., espèce d'ermitage que bâtissent les brachmanes des Indes.

TURCOLÂTRE, subst. mas. (*turkolâtre*), qui aime les *Turcs*. Presque inusité.

*__TURCOMAN, E__, adj. et sub. (*turkoman, mane*), nom d'une tribu de race turque, et nomade.

TURCOMANE, subst. et adj. des deux genres (*turkomane*), partisan, admirateur des *Turcs*. Presque inusité.

*__TURCOMANIE__, subst. fém. (*turkomani*), admiration pour les *Turcs*, de leur gouvernement, etc. Peu usité.

TURCOPHILE, subst. des deux genres (*turkofile*), ami des *Turcs*. Peu usité.

TURCOPOLE, subst. mas. et adj. des deux genres (*turkopole*), nom que les *Turcs* donnent aux enfants nés d'un père *turc* et d'une mère grecque, et qui étaient destinés à la milice. — Au rapport de *Guillaume de Tyr*, les *turcopoles* étaient des compagnies de chevaux-légers.

TURCOPOLIER, subst. mas. (*turkopolié*) : *grand turcopolier*, général de la cavalerie de l'ordre de Malte. Avant le schisme de l'Angleterre, le *turcopolier* était chef de la langue anglaise.

TURDUS, subst. mas. (*tureduce*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau qu'on croit se rapprocher beaucoup de la grive.

TURELURE, et quelques-uns **TURLURE**, subst. fém. (*turelure*), refrain de chanson. — Fig. et fam. : *c'est toujours la même turelure*, la même chose, la même façon.

Turent, 3e pers. plur. prét. déf. du verbe irrégulier TAIRE.

TURGESCENCE, subst. fém. (*turjèceçance*) (du lat. *turgescere*, s'enfler), t. de médec., gonflement occasioné par une vive agitation, un désir violent; la même chose qu'*orgasme*.

TURGESCENT, E, adj. (*turjèceçan, çante*) (du lat. *turgescere*, s'enfler), qui s'enfle.

TURGIDE, adj. des deux genres (*turjide*), (en lat. *turgidus*), enflé, boursoufflé.

TURGOT, subst. mas. (*turguô*), sorte de papier.

TURGOTIE, subst. fém. (*turguoci*), t. de bot., genre de plantes.

*__TURGOTINE__, subst. fém. (*turguotine*), sorte de voiture publique.

TURIE, subst. fém. (*turi*), t. de bot., genre de plantes de la famille des cucurbitacées.

TURION, subst. mas. (*turi-on*) (en lat. *turio*, gén. *turionis*), t. de bot., bourgeon radical des plantes vivaces. L'asperge qu'on mange est le *turion* de la plante.

TURIQUE, subst. fém. (*turike*), espèce de gomme. — Adj. des deux genres : *gomme turique*.

TURITE, subst. fém. (*turite*), t. de bot., sorte de plante des montagnes.

TURLOTTE, subst. fém. (*turlote*), sorte de pêche qui se fait à la ligne.

*__TURLUPIN__, subst. mas. (*turlupein*), nom d'un acteur de nos anciennes comédies, et qui a servi depuis à désigner un mauvais plaisant, un faiseur de mauvais jeux de mots : *c'est un turlupin, un méchant turlupin*.

TURLUPINADE, subst. fém. (*turlupinade*), plaisanterie de mauvais jeux de mots.

TURLUPINÉ, E, part. pass. de *turlupiner*.

TURLUPINER, v. neut. (*turlupiné*), faire ou dire des *turlupinades*. — Act., se moquer de quelqu'un, le tourner en ridicule. Style fam. — *se* TURLUPINER, v. pron.

TURLURE. Voy. TURELURE.

*__TURLURETTE__, subst. fém. (*turlurete*), *turlure*; espèce de guitare de mendiant, etc., sous Charles VI.

TURLUT, subst. mas. (*turlu*), t. d'hist. nat., sorte d'alouette.

TURLUTAINE, subst. fém. (*turlutène*), serinette. Hors d'usage.

TURLUTÉ, part. pass. de *turluter*.

TURLUTER, v. neut. (*turluté*), imiter le chant du *turlut*; contrefaire le son du flageolet. Hors d'usage.

*__TURLUTUTU__, subst. mas. (*turlututu*), onomatopée burlesque, sorte d'imitation du bruit de la flûte.

TURME, subst. fém. (*turme*), t. d'antiq., partie d'une légion romaine, compagnie de cavalerie de trente hommes.

TURNAIRE, subst. mas. (*turnère*), autrefois, chanoine qui nommait à son *tour* aux bénéfices.

TURNEPS, subst. mas. (*turnèpece*), espèce de navet ou de rave, que l'on cultive en Angleterre pour la nourriture des bestiaux.

TURNÈRE, subst. fém. (*turnère*), t. de bot., genre de plantes trigynes.

TURNIPS, subst. mas. (*turnipce*), t. d'hist. nat., caille de Madagascar.

TURPINIE, subst. fém. (*turpini*), t. de bot., espèce de plante de St-Domingue.

TURPITUDE, subst. fém. (*turpitude*) (en latin *turpitudo*), infamie provenant de quelque action honteuse.—*Découvrir la turpitude d'un homme, d'une famille*, quelque chose qui peut lui faire honte.

TURPOT, subst. mas. (*turpô*), t. de mar., solive de cinq à six pieds, placée au château d'avant du navire.

TURQUE, subst. et adj. fém. Voy. TURC.

TURQUERIE, subst. fém. (*turkeri*), manière *turque*.

TURQUET, subst. mas. (*turkiè*), petit chien.—Froment dont l'épi est bleu.

TURQUETTE, subst. fém. (*turkiète*), t. de bot., petite plante annuelle qu'on croit faussement propre à guérir les hernies.

***TURQUIE**, subst. propre fém. (*turki*), empire qui s'étend en Europe et en Asie; la capitale est Constantinople.

***TURQUIN**, adj. mas. (*turkiein*) (de l'italien *turchino*, fait dans la même signification de *turco*, turc, parce que le bleu est la couleur favorite des *Turcs*. Ménage.) : *bleu turquin*, foncé. — Subst. mas., t. d'hist. nat., tangara bleu du Brésil.

***TURQUOISE**, subst. fém. (*turkoaze*), pierre précieuse de couleur bleue et qui n'est point transparente. — Etoffe qui imite celles qu'on fabrique en *Turquie*.

TURRÉE, subst. fém. (*turere*), t. de bot., genre de plantes monogynes de la famille des méliacées.

TURRICULÉ, adj. (*turikulé*), fait en rond, en forme de *tour*.

TURRIGÈRE, adj. des deux genres (*turerijère*), myth., surnom de Cybèle qui porte sur la tête une *tour*.

***TURRILITHE**, subst. fém. (*turerilite*), t. d'hist. nat., genre de testacés fossiles et univalves.

TURRITE, subst. fém. (*turerite*), t. de bot., sorte de plante apéritive et rafraîchissante.

TURRITÈLE, subst. fém. (*tureritèle*), t. d'hist. nat., genre de testacés à coquille *turriculée*.

TURSIO, subst. mas. (*turci-o*), t. d'hist. nat., espèce de poisson.

***TUSCULANES**, subst. fém. plur. (*tucekulane*), nom d'œuvres philosophiques de Cicéron.

TUSÈBE, subst. mas. (*tuzèbe*), t. d'hist nat., sorte de marbre noir.

TUSSAC, subst. mas. (*tuçak*), t. de bot., genre établi pour placer deux plantes de l'Amérique septentrionale, dont l'une est le satyrion rampant et l'autre la néotie rampante.

TUSSILAGE, subst. mas. (*tucilaje*) (du latin *tussilago*, formé de *tussis*, toux, et d'*agere*, dans le sens de pousser, chasser; *qui chasse la toux*), t. de bot., plante vivace à fleur radiée qui croît sur le bord des rivières : elle est béchique et adoucissante.

TUSSILAGINE, subst. fém. (*tucilajine*), t. de bot., sorte de plante du cap de Bonne-Espérance.

TUT, subst. mas. (*tute*). Voy. TUTÉ.

***TUTANUS**, subst. propre mas. (*tutânuce*), (formé du latin *tutus*, sûr), myth., dieu de la sûreté.

TUTE, subst. fém. (*tute*), creuset à pattes, et pointu.

TUTÉLA, subst. propre fém. (*tutéla*), myth., on donnait ce nom à la statue du dieu ou de la déesse qu'on mettait sur la proue d'un vaisseau, pour en être la divinité *tutélaire*. Voy. TUTÉLINA.

***TUTÉLAIRE**, adj. des deux genres (*tutélère*) (en latin *tutelarius*, fait de *tutela*, défense, protection), qui garde, qui protège : *bonté tutélaire, puissance tutélaire.—Dieux tutélaires*, chez les anciens, dieux particuliers d'un lieu, d'une ville, d'une contrée, etc.

***TUTELLE**, subst. fém. (*tutèle*) (du latin *tutela*, employé par Ulpien dans la même acception, et qui signifie proprement rempart, protection, défense), autorité donnée par la loi ou par le magistrat, ou par la volonté d'un testateur, pour avoir soin de la personne et des biens d'un mineur. — *Etre en tutelle*, ou *hors de tutelle*, au propre, être ou n'être plus sous l'autorité d'un tuteur. — Fig. et fam. : être gêné, observé, gouverné, ou ne l'être plus. — *Etre dispensé, exempté de tutelle*, dispensé par la loi d'être *tuteur* ou curateur. — On dit aussi *être sous la tutelle de quelqu'un, être sous la tutelle des lois*, pour dire être sous la protection de quelqu'un, sous la protection des lois. —On appelle *privilège de tutelle et curatelle* un privilège qui dispense d'être *tuteur* et curateur. — *Tutelle officieuse*, protection accordée à un enfant mineur par une personne qui se propose de l'adopter à son âge de majorité. — En t. de mar., armes de la nation, du prince ou du patron, sculptées au derrière d'un navire.

TUTENAGUE (*tutenague*). Voy. TOUTENAGUE.

***TUTEUR**, subst. mas., au fém. **TUTRICE** (*tuteur, trice*) (en latin *tutor*; fait de *tutare*, défendre, protéger), celui, celle qui a la *tutelle* de quelqu'un. — *Tuteur honoraire*, celui qui ne fait que diriger les affaires d'un mineur. — *Tuteur onéraire*, celui qui sollicite les procès, reçoit les revenus et rend compte (du latin *onerarius*, fait d'*onus, oneris*, charge, fardeau). — *Tuteur ad hoc*, celui qui est nommé à un mineur pour un objet déterminé. — On appelle *subrogé tuteur*, celui qui est nommé à l'effet d'assister à la levée du scellé, à l'inventaire et à la vente des meubles. Lorsque le conjoint survivant est *tuteur* de ses enfants, on nomme un *subrogé tuteur* pour servir de contradicteur vis-à-vis du père ou de la mère, dont les intérêts peuvent être différents de ceux des enfants. — En t. de jardinier, *tuteurs*, pieux longs et forts que l'on plante près de la tige des jeunes arbres, pour empêcher qu'ils ne soient renversés par le vent.

TUTIA, ou **TUCIA**, subst. propre fém. (*tuci-a*), myth., vestale qui, accusée d'un crime, prouva son innocence, dit-on, en puisant de l'eau dans un crible, qu'elle porta du Tibre au temple de Vesta.

TUTIE, subst. fém. (*tuti*) (de *tutenag*, nom que les Chinois donnent au zinc), chaux ou oxyde de zinc.

TUTION, subst. fém. (*tuci-on*), tutelle. Vieux.

TUTOIEMENT, ou **TUTOÎMENT**, (L'*Académie* donne les deux) subst. mas. (*tutoêman*), action de *tutoyer*.

TUTOYÉ, E, part. pass. de *tutoyer*.

TUTOYER, v. act. (*tutoè-ié*). Il se conjugue comme *employer*. User du mot *tu*, *te* et *toi* en parlant à quelqu'un. — *se* TUTOYER, v. pron.

TUTOYEUR, subst. mas., au fém. **TUTOYEUSE** (*tutoè-ieur, ieuze*), qui tutoie habituellement.

TUTOYEUSE, subst. fém. Voy. TUTOYEUR.

TUTRICE, subst. fém. Voy. TUTEUR.

TUTUBÉ, part. pass. de *tutuber*.

TUTUBER, v. neut. (*tutubé*) (de *tu*, *tu*, onomatopée du cri de la chouette), crier comme la chouette. Presque inusité.

TUTUNDJI, subst. mas. (*tutondeji*), t. de relat., nom des marchands de tabac, en Turquie.

***TUYAU**, subst. mas. (*tui-iô*) (suivant *Ménage*, du latin *tubellus*, dimin. de *tubus*, tuyau), tube ou canal de fer, de plomb, de fer-blanc, de cuivre, de bois, de terre cuite, etc. : *tuyau de fontaine, d'orgue, de lunette à longue-vue*, etc.; *tuyau* ne diffère de *tube* que par l'emploi qu'on en fait. —L'ouverture d'une cheminée depuis le manteau jusqu'en haut. Voy. TUBE. — L'ouverture et le canal des lieux d'aisances. —*Tuyau dévoyé*, détourné de sa direction verticale.—Le bout creux de la plume des oiseaux.— La tige du blé et des autres plantes qui ont la tige creuse. — Fig. : *parler dans le tuyau de l'oreille*, parler bas à quelqu'un. — *Tuyau cloisonné*, t. d'hist. nat., les orthocératites; *tuyau de mer*, nom qu'on donne aux coquilles qui sont en forme de chalumeau; les dentales, les arrosoirs, les tubulaires, etc.; *tuyau d'orgue*, nom que les marchands donnent au tubipore de mer; *tuyau de plume*, nom vulgaire du syngnathe pélasgique—*Tuyau trompette*, t. de bot., nom vulgaire des serpules.

***TUYÈRE**, subst. fém. (*tui-ière*), dans les forges, conduit, *tuyau* par où passe le vent des soufflets.

TY, subst. mas. (*ti*), flûte chinoise à six trous.

***TYCHÉ**, subst. propre mas. (*tiché*), myth., nom que les Grecs donnaient à la Fortune.—C'était aussi le nom d'une nymphe, fille de l'Océan et de Téthys, et celui d'une des Hyades.

TYDÉE, subst. propre mas. (*tidé*), myth., fils d'OEnée et d'Althée. Il fut envoyé par Polynice auprès d'Etéocle, roi de Thèbes, pour le sommer de lui rendre son royaume; mais en ayant été mal reçu, il le défia en toutes sortes de combats, où il eut toujours l'avantage. Etéocle, indigné de se voir vaincu, lui tendit plusieurs pièges, auxquels *Tydée* sut heureusement échapper; mais quelque temps après, il fut tué au siège de Thèbes.

TYCHON, subst. propre mas. (*tichon*), myth., nom que les anciens donnaient au dieu de l'impureté.

TYEN, subst. mas. (*ti-ein*), monnaie chinoise.

TYLIPHORE, subst. fém. (*tilifore*), t. de bot., genre de plantes monogynes.

TYLODINA, subst. fém. (*tilodina*), t. d'hist. nat., genre de mollusques.

TYLOME, subst. mas. (*tilome*) (du grec *τυλος*, clou), t. de chir., cal, cor aux pieds.

***TYLOPODE**, subst. mas. (*tilopode*), t. d'hist. nat., mammifère ruminant.

TYLORE, subst. fém. (*tilore*), t. de chir., petite tumeur des paupières.

TYMBRE, subst. mas. (*teinbre*), t. de bot., la sarriette de Crète.

TYMPAN, subst. mas. (*teinpan*) (du grec *τυμπανον*, tambour), en anat., partie de l'intérieur de l'oreille, qu'on appelle aussi *tambour*. *Faire un bruit à briser le tympan*, faire beaucoup de bruit. — Dans l'imprimerie, feuille de parchemin ou de toile fortement tendue sur un châssis de fer ou de bois : *grand tympan*, celui sur lequel on fixe la feuille; *petit tympan*, celui qui s'enchâsse dans le grand. — En t. d'archit., l'espace du fronton qui est compris entre les trois corniches. — En t. d'hydraul., machine en forme de roue pour élever l'eau.— En t. de menuis., panneau renfermé entre des moulures.— En t. de mécan. et d'horlog., pignon enté sur son arbre, et qui engrène dans les dents d'une roue.—Roue creuse, que l'on nomme aussi *roue à tambour*, dans laquelle un ou plusieurs hommes marchent pour la faire tourner.

TYMPANE, subst. fém. (*teinpane*), t. de bot., champignon sessile en forme de coupe, recouvert d'un volva qui s'entr'ouvre pour laisser sortir des semences en forme de poussière. Ce champignon forme un genre encore peu connu en France.

TYMPANIE, subst. fém. (*teinpani*), t. d'hist. nat., sorte de perle ronde par le haut et plate par le bas.

***TYMPANIQUE**, adj. des deux genres (*teinpanike*), t. d'anat., qui a rapport à la cavité du *tympan*.— On appelle *artère tympanique*, l'artère auditive externe; et *rameau tympanique du facial*, le nerf connu sous le nom de *corde du tympan*.

TYMPANISÉ, E, part. pass. de *tympaniser*.

TYMPANISER, v. act. (*teinpanizé*) (du grec *τυμπανιζειν*, battre du tambour), décrier publiquement quelqu'un; s'en moquer hautement, en faire des railleries publiques, et comme au son du tambour.—*se* TYMPANISER, v. pron.—Fort peu usité, quoique l'*Académie* insère elle-même ce mot.

TYMPANITE, subst. fém. (*teinpanite*) (du grec *τυμπανον*, tambour), t. de médec., enflure du bas-ventre causée par des vents qui, y étant retenus, tendent la peau comme celle d'un tambour. — *Tympanite auditive*, inflammation de la membrane du *tympan*.

TYMPANON, subst. mas. (*teinpanon*) (du grec *τυμπανον*, tambour), instrument de musique monté avec des cordes de fil de fer ou de laiton, et qu'on touche avec de petites baguettes de bois.

TYMPANNE, subst. fém. (*teinpane*), pièce d'étoffe suspendue d'un pilier à l'autre. Inusité.

TYMPE, subst. fém. (*teinpe*), pierre taillée placée sur le devant d'un fourneau de forges.

TYMPFE, subst. fém. (*teinpefe*), monnaie de billon, en Pologne.

TYMPHÉE, subst. fém. (*teinfé*), t. d'antiq., terre marneuse qui tenait lieu de plâtre ou de ciment, chez les anciens.

*TYNDARIDE, subst. propre mas. (*teindaride*), myth., nom des descendants de *Tyndare*.

*TYPE, subst. mas. (*tipe*) (du grec τυπος, modèle, forme, signe, fait de τυπτειν, frapper), modèle, figure originale. En ce sens, il n'est usité que dans le didactique : *selon Platon, les idées de Dieu sont les types de toutes les choses créées*. — En parlant de l'ancien Testament, par rapport au nouveau, symbole. — En astron., description graphique : *le type des éclipses est d'un grand secours*. — Espèce de copie par impression; ce qui résulte d'un coup frappé, imprimé. — On dit, à peu près dans le même sens : *le type d'une médaille*. — T. de peint. et de sculpt., image de quelque objet qui fait autorité et qui sert de règle pour d'autres images semblables. — En médec., ordre dans lequel se développent et se succèdent les symptômes d'une maladie. — *Le type d'une fièvre*, son plus ou moins de régularité. — TYPE, MODÈLE. (*Syn.*) Le *type* porte l'empreinte de l'objet; le *modèle* en est la règle. Le *type* vous représente ce que les objets sont aux yeux; le *modèle* vous montre ce que les objets doivent être. Le *type* est fidèle, il est tel que la chose; le *modèle* est bon, il faut faire la chose d'après lui. — Vous tirerez des espèces de copies du *type* par impression ; vous en ferez du *modèle*, par imitation. L'imprimeur, ou typographe, travaille sur des *types* ; le sculpteur, comme le peintre, travaille d'après des *modèles*.

*TYPHACÉE, subst. fém. (*tifacé*), t. de bot., famille de plantes marécageuses.

TYPHE, subst. mas. (*tife*), t. d'hist. nat., espèce de poisson.

TYPHIE, subst. fém. (*tifi*), nom spécifique par lequel on a désigné une espèce de couleuvre.

TYPHIQUE, adj. des deux genres (*tifike*), t. de médec., qui est relatif au *typhus*.

TYPHIS, subst. mas. (*tifice*), t. d'hist. nat., genre de coquilles qu'on a établi pour placer quelques espèces de rochers. — Genre de crustacés que l'on trouve dans le golfe de Nice, et qui paraît devoir être rapporté à l'ordre des amphipodes.

TYPHLE, subst. mas. (*tifle*), t. d'hist. nat., espèce de poisson qui paraît appartenir au genre des syngnathes.

TYPHLOPS, subst. mas. (*tifelopece*), t. d'hist. nat., genre de reptiles ophidiens, établi pour placer l'orvet lombric, et quelques autres qui ont, comme lui, le museau déprimé, avancé, garni de plaques, la langue assez longue et fourchue, l'œil à peine visible, et l'anus presque à l'extrémité du corps.

TYPHLOSE, subst. mas. (*tiflôze*), t. de chir., cécité.

TYPHODE, adj. des deux genres (*tifode*) (du grec τυφωδης, abattu, stupide, fait de τυφος, stupeur, abattement, lequel dérive de τυφω, je brûle, j'enflamme); se dit, en médec., d'une fièvre ardente, continue, accompagnée de sueurs abondantes, avec abattement. On l'a nommée aussi *typhus*.

*TYPHOÏDE, subst. fém. (*tifo-ide*), t. de bot., famille de plantes spongieuses, à tiges droites et flexueuses. — Genre de plantes qu'on a établi pour placer un phalaris de *Linnée*, qui diffère des autres par sa graine, qui est velue à sa base.

TYPHOMANE, subst. des deux genres (*tifomane*), atteint de *typhomanie*.

TYPHOMANIE, subst. fém. (*tifomani*) (du grec τυφος, stupeur, abattement, et μανια, folie, délire), t. de médec., espèce de frénésie et de léthargie compliquée.

*TYPHON, subst. mas. (*tifon*) (en grec τυφων, fait de τυφειν, brûler, enflammer), vent impétueux qui souffle de différents points de l'horizon, et change à chaque instant de direction : c'est celui qui accompagne ordinairement les trombes. (L'*Académie* renvoie à TROMBE.) — Subst. propre mas., myth., un des géants qui escaladèrent le ciel. Epris de Vénus, il la poursuivit jusque sur les bords de l'Euphrate, où deux gros poissons la passèrent avec son fils de l'autre côté de ce fleuve. On dit que ces deux poissons furent mis au nombre des douze signes du zodiaque. Il y en a qui font de *Typhon* et de *Typhoé* deux géants différents, mais tous deux d'une taille énorme. — C'était aussi un surnom de Priape.

TYPHU, subst. mas. (*tifu*), t. de bot., nom d'une plante aquatique.

TYPHUS, subst. mas. (*tifuce*), t. de médec., fièvre contagieuse avec prostration de forces. — On divise cette maladie en *typhus malin*, et en *typhus ordinaire*. Le premier comprend le *typhus pestilentiel* ou *oriental*, qui n'est autre chose que la peste ; et le *typhus occidental* ou *contagieux*, qui est aussi connu communément sous le nom de *fièvre d'hôpital* ou *des prisons*. — Il y a aussi le *typhus local* ou *pourriture d'hôpital* ; et le *typhus tropical* ou *fièvre jaune*. Toutes ces différentes maladies sont en général très-dangereuses. — *Typhus amaril*, nom de la fièvre jaune de Barcelonne.

*TYPIQUE, adj. des deux genres (*tipike*) (du grec τυπικος, fait de τυπος, type, figure, symbole), symbolique, allégorique : *ces paroles ont un sens typique*.

TYPOGRAPHE, subst. mas. (*tipoguerafe*), compositeur en lettres ; celui qui sait la *typographie*. — TYPOGRAPHE, IMPRIMEUR. (*Syn.*) *Imprimeur* ne désigne proprement que celui qui se sert des caractères pour *imprimer* ; le *typographe* est l'artiste qui grave, fond et emploie ces caractères comme *imprimeur*. On compte beaucoup de célèbres *imprimeurs*, mais fort peu de *typographes*.

TYPOGRAPHIE, subst. fém. (*tipoguerafi*) (du grec τυπος, marque, caractère, figure, dérivé de τυπτω, je frappe, et de γραφω, j'écris, parce qu'en imprimant, le coup qu'on frappe, ou plutôt l'action de la presse laisse la marque ou l'empreinte des caractères), art de l'imprimerie. Voy. TYPOGRAPHE.

TYPOGRAPHIÉ, E, part. pass. de *typographier*.

TYPOGRAPHIER, v. act. et neut. (*tipoguerafi-é*), imprimer. Inusité.

TYPOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*tipoguerafike*), qui concerne la *typographie*.

TYPOGRAPHIQUEMENT, adv. (*tipoguerafikeman*), à la manière des *typographes*.

TYPOGRAPHISTE, subst. mas. (*tipoguerafi-cete*). Presque inusité. Voy. TYPOGRAPHE.

TYPOLITHE, subst. fém. (*tipolite*) (du grec τυπος, image, figure, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., pierre figurée, qui porte des empreintes de plantes ou d'animaux.

TYPOLITHOGRAPHIE, subst. fém. (*tipolitoguerafi*), invention qui nous vient des Anglais ; elle consiste à composer d'abord en caractères mobiles, comme dans l'imprimerie ordinaire, et à reporter ensuite l'encre d'une épreuve sur la pierre *lithographique*. Bien que ce procédé paraisse dispendieux, il présente l'avantage de permettre de dessiner les vignettes, la musique et les dessins de toute nature, sur la même pierre, et de les imprimer en même temps que le texte. Ce procédé vient d'être employé, dans la Belgique, à la réimpression des journaux français, et dispense par conséquent des frais de la composition, parce que les journaux arrivent encore assez humides pour produire une contre-épreuve sur la pierre.

TYPOLITHOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*tipolitoguerafike*), qui a rapport, qui appartient à la *typolithographie*.

TYPOLITHOGRAPHIQUEMENT, adv. (*tipolitoguerafikeman*), par les procédés *typolithographiques*.

TYPOMANE, adj. des deux genres (*tipomane*), celui, celle qui a la *manie* de se faire imprimer. Presque inusité.

TYPOMANIE, subst. fém. (*tipomani*) (du grec τυπος, type, et μανια, manie), *manie* de se faire imprimer. Presque inusité.

TYPOMANIQUE, adj. des deux genres (*tipomanike*), de la *typomanie*. Presque inusité.

TYPOPHONIE, subst. fém. (*tipofoni*), en mus., l'art, la manière de marquer la voix en frappant.

*TYR, subst. propre fém. (*tire*), ancienne ville de Phénicie.

*TYRAN, subst. mas. (*tiran*) (en grec τυραννος), autrefois, prince qui avait usurpé la puissance souveraine dans son pays : *Deny-le-Tyran*. — Aujourd'hui, prince qui gouverne avec cruauté et injustice, et qui n'a aucun respect pour les lois. — Particulier qui abuse de son autorité contre le droit et la raison ; ou qui, dans une compagnie dont il est membre, s'attribue plus d'autorité qu'il ne lui appartient ; ou qui exerce durement son autorité dans sa famille, dans la société, etc. — *Etre, se montrer le tyran des siens*, exercer durement l'autorité qu'on a sur eux. — Fig., *l'usage est le tyran des langues*, il prévaut sur les préceptes de la grammaire. — T. d'hist. nat., oiseau du genre des *gobe-mouches*,

TYRANNEAU, subst. mas. (*tirannô*), *tyran* subalterne. Presque inusité. — T. d'hist. nat., passereau conirostre; sorte de roitelet.

TYRANNICIDE, subst. et adj. des deux genres (*tiranenicide*), celui qui tue un *tyran*. (Boiste.) Inusité.

TYRANNIE, subst. fém. (*tiraneni*), gouvernement d'un *tyran*, d'un usurpateur ou d'un prince injuste, cruel et violent. — Toute sorte d'oppression et de violence. — Fig., pouvoir que certaines choses ont sur les hommes : *la tyrannie des passions, de l'amour*, etc. — Les Grecs et les Romains nommaient *tyrannie* le dessein de renverser le pouvoir fondé par les lois, et surtout la démocratie. — Aujourd'hui on entend par *tyrannie* le gouvernement d'un usurpateur, ou celui d'un souverain légitime qui fait des actions violentes et injustes, et ne connaît de lois que son caprice.

TYRANNIQUE, adj. des deux genres (*tiranenike*), qui tient du *tyran*, de la *tyrannie*.

TYRANNIQUEMENT, adv. (*tiranenikeman*), d'une manière *tyrannique*.

TYRANNISÉ, E, part. pass. de *tyranniser*.

TYRANNISER, v. act. (*tiranenisé*), traiter *tyranniquement*. — Tourmenter, importuner. — Il se dit aussi des choses morales : *les passions tyrannisent l'âme*. — SE TYRANNISER, v. pron.

TYRANNOMANE, subst. mas. (*tiranenomane*), celui qui a la manie de *tyranniser*, de l'inclination à traiter durement ceux qui dépendent de lui, qui s'amuse, se délecte dans sa manière *tyrannique*.

TYRANNOMANIE, subst. fém. (*tiranenomani*) nom donné à un ancien ouvrage fait sur la *tyrannie* en général. — Propension à *tyranniser*, à faire le *tyran* ; la manie d'être *tyran* ; l'amour de la *tyrannie*.

TYRBÉ, ou CONFUSION, subst. propre fém. (*tirbé*), myth., fête achéenne en l'honneur de Bacchus.

TYRCIS, subst. propre mas. (*tircice*), nom employé fréquemment par les poëtes, surtout dans *Virgile*, et qui est devenu substantif commun pour désigner un berger.

TYRE, subst. fém. (*tire*), sorte d'instrument dont les Lapons se servent pour leurs opérations magiques.

TYRIAMÉTHYSTE, subst. fém. (*tiri-améticete*), t. d'hist. nat., nom d'une pierre précieuse du couleur purpurine.

TYRIANTIN, adj. mas. (*tiri-antein*), de couleur pourpre violet.

TYRIE, subst. fém. (*tiri*), t. d'hist. nat., espèce de reptile du genre des couleuvres ou des serpents.

TYRIEN, subst. propre mas. (*tirien*), myth., surnom de l'Hercule qui avait fait une expédition aux Indes.

*TYRIEN, subst. mas. et adj., au fém. TYRIENNE (*tiri-ein, ri-ène*), nom des habitants de *Tyr*.

TYRINNE, subst. fém. (*tirinene*), t. de bot., genre de plantes qui contient le chardon panaché.

TYRO, subst. propre fém. (*tirô*), myth., l'une des Néréides, et mère de Nélée, de Pélias, etc.

TYROIDE, adj. des deux genres (*tiro-ide*) (du grec τυρος, fromage, et ειδος, forme), qui ressemble à du fromage : *matière tyroïde*.

*TYROL, subst. propre mas. (*tirole*), province de l'empire d'Autriche.

TYROLIEN, subst. et adj. mas., au fémin. TYROLIENNE (*tirolien, liène*), du *Tyrol*.

TYROLIENNE, subst. et adj. fém. Voy. TYROLIEN. — Subst. fém. seulement; chanson, danse, air du *Tyrol*.

TYROMANCIE, subst. fém. (*tiromanci*) (du grec τυρος, fromage, et μαντεια, divination), sorte de divination qui se faisait au moyen du fromage.

TYROMANCIEN, subst. et adj. mas., au fém. TYROMANCIENNE (*tiromancien, ciène*), qui a rapport, qui est relatif à la *tyromancie* : *opération tyromancienne*. — Subst., celui qui devine ou prédit l'avenir par le moyen du fromage, qui exerce la *tyromancie* : *un tyromancien, une tyromancienne*.

TYROMANCIENNE, subst. et adj. fém. Voy. TYROMANCIEN.

TYROMORPHITE, subst. fém. (*tiromorfite*) (du grec τυρος, fromage, et μορφη, forme, figure), d'hist. nat., pierre figurée, qui a la figure d'un morceau de fromage.

TYROPATIN, subst. mas. (*tiropatein*), t. d'antiq., sorte de gâteau qui avait la forme du fromage.

TYROQUI, subst. mas. (*tiroki*), t. de bot., sorte de plante du Brésil.

TYROTARIQUE, subst. mas. (*tirotarike*) (du grec τυρος, fromage, et ταριχος, salaison), aliment des anciens Romains, composé de fromage et d'ingrédients salés.—Adj. des deux genres : *aliment*, *ragoût tyrotarique*.

*TYRRHÉNIEN, subst. propre mas. (*tirerénicin*), nom des anciens Toscans.

TYRRHENUS, subst. propre mas. (*tirerénuce*), myth., fils d'Atis, qui donna son nom à une contrée de l'Italie, où il avait conduit une colonie de Lydiens, dont les descendants furent extrêmement superstitieux.

TYRRHIDE, subst. propre mas. (*tireride*), nom d'enfants ou de descendants de *Tyrrhus*.

TYRRHUS, subst. propre mas. (*tireruce*), myth., gardien des troupeaux du roi Latinus. Un cerf qu'il avait apprivoisé, ayant été tué par Ascagne, ce fut la première cause de la guerre entre les Troyens et les Latins.

TYRSIS, subst. propre mas. (*tircice*), myth., le palais de Saturne, dans les îles Baléares.

TYRTÉE, subst. propre mas. (*tirté*), célèbre poète des anciens.

*TYRTÉEN, adj. mas., au fém. **TYRTÉENNE** (*tirté-ein*, *ène*), du poète *Tyrtée* : *chant tyrtéen*.

TYRTÉENNE, adj. fém. Voy. TYRTÉEN.

*TYRTZÉLIEN, subst. mas. (*tirtezéliein*), nom qu'on donnait, chez les anciens, à une sorte de cymbale d'airain.

TZAR, subst. mas. (*tezare*). Voy. CZAR.

TZÉIRAN, subst. mas. (*tezé-iran*), t. d'hist. nat., espèce de gazelle.

*U, subst. mas., vingt-unième lettre de l'alphabet, et la cinquième des voyelles. La prononciation de cette lettre, telle que nous l'avons conservée, nous vient des Gaulois : tous les autres peuples d'Occident l'ont prononcée et la prononcent encore *ou*, son que lui donnaient également les anciens Romains ; par exemple, *dominoume* pour *dominum*, etc. — Lorsque l'*u* ne doit point se lier avec une autre voyelle qui le précède, on met dessus un tréma ou deux points : *Ésaü*, *Saül*, prononcez *éza-u*, *ça-ule*. Cet *u* est alors appelé *u* tréma.—*U* conserve le son qui lui est propre dans les adjectifs employés au féminin : *une femme*. L'adjectif *un* a presque le même son devant une voyelle ou un *h* non aspiré, comme *un esprit*, *un homme*. — Quelquefois on emploie *u* sans le prononcer, après la consonne *g*, quand on veut lui donner une valeur gutturale, comme dans *prodigue*, qui se prononce bien autrement que *prodige*, par la seule raison de l'*u*, qui du reste est absolument muet. — *U* est aussi presque toujours muet après la lettre *q*, comme dans *qualité*, *querelle*, *marqué*, *quolibet*, *queue*, etc., que l'on prononce *kalité*, *kerèle*, *markié*, *kolibè*, *kieu*. Dans quelques mots qui nous viennent du latin, *u* est le signe du son que nous représentons ailleurs par *ou*, comme dans *équateur*, *aquatique*, *quadrature*, que l'on prononce *ékouateur*, *akouatike*, *kouadrature*. Cependant, lorsque la voyelle *i* vient après *qu*, l'*u* reprend sa valeur naturelle, et nous prononçons, par exemple, *kueinkouajézime*, le mot *quinquagésime*. — La lettre *u* fait souvent diphthongue avec l'*i* qui suit, comme dans *cuit*, *nuit*. — *Eu*, part. pass. du verbe *avoir*, se prononce comme *u* simple ; *j'eus*, *nous eûmes*, *ils eurent*, *j'ai eu*, etc., se prononcent comme *ju*, *nous umes*, *ils urent*, *j'ai u*. — Il en est de même de quelques autres syllabes que l'on écrivait autrefois par *eu*, et desquelles on retranche aujourd'hui l'*e*, en le remplaçant par un accent circonflexe, comme *seur*, *meur*, etc., que l'on écrit *sûr*, *mûr*. — *U* s'employait autrefois comme consonne pour *V*. — *U* n'est autre chose que l'*ypsilon* ou *upsilon* des Grecs (*υ*).—*U*, dans le commerce, est une marque de registre : *le registre* U. — *U*, en t. d'archit., marque les pierres de série qui doivent former les colonnes d'un édifice, ou entrer dans la construction des arches d'un pont. — *U* sert d'indication, dans les planches de cuivre gravées, pour marquer les figures, et en trouver, par le renvoi, l'explication dans le texte. — *U* a remplacé le *v*, comme le *v* a remplacé l'*u*, dans les mots ou phrases de style gothique, ainsi que dans les anciennes inscriptions, tant en français qu'en latin : *sovs l'avstère vieillesse ; c'est vne sevreté.*—*Hoc monvmentvm tvtvm est inscriptionibvs.* —*Hic labor non solùm est impressvs in petram, sed etiam in chartam, per actionem manvvm hominvm.* — *U* est le nom d'un poinçon d'acier, au bout duquel est gravé un *U*, et dont on se sert pour frapper ou imprimer cette lettre. — *U* était pris quelquefois pour *o* ; *turmentum* pour *tormentum* ; quelquefois pour *y* ; *turannus* pour *tyrannus*, etc. — L'*U* rond, et le *J* consonne à queue, n'ont été introduits, dans les lettres capitales, qu'en 1629, par *Lazare Zetzner*, imprimeur à Strasbourg.— Dans le siècle précédent, *Ramus* avait déjà distingué le *v* consonne de l'*u* voyelle.— Sur les anciens monuments, *U* se mettait pour *urbs*, ville ; *usus*, qui s'est servi, *ou* usage ; *uxor*, femme, etc.

UBERTÉ, subst. fém. (*ubèreté*) (en lat. *ubertas*), abondance. Mot plus latin que français.

UBIEN, subst. propre mas. (*ubi-ein*), nom d'anciens peuples des environs de Cologne et de Juliers.

UBION, subst. mas. (*ubi-on*), t. de bot., genre de plantes établi dans la diœcie hexandrie et dans la famille des asparagoïdes.

***UBIQUISTE**, subst. mas. (*ubikuiceie*) (du lat. *ubiquè*, partout ; parce que, n'appartenant à aucune maison en particulier, les *ubiquistes* appartenaient en quelque sorte à toutes), dans l'ancienne université de Paris, docteur en théologie qui n'était d'aucune maison. — Homme qui se trouve bien partout.

UBIQUITAIRE, subst. des deux genres (*ubikuitère*) (en lat. *ubiquè*, partout), chez les luthériens, nom qu'on a donné à ceux qui croyaient qu'en conséquence de l'union hyposta-

tique de l'humanité avec la divinité, le corps de Jésus-Christ se trouve partout où la divinité se trouve. Vieux.

UBIQUITÉ, subst. fém. (*ubikuité*), action de l'imagination par laquelle on se trouve bien partout ; idée de se trouver bien partout.—Faculté d'être en tout lieu ; se dit plaisamment des personnes que l'on rencontre souvent.

UBITRE, subst. mas. (*ubitre*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du Brésil.

UBRIDE, adj. (*Boiste.*) Voy. HYBRIDE.

UCHER, subst. mas. (*uché*), huissier, qui seul se dit. Vieux et même hors d'usage.

UDOMÈTRE, subst. mas. (*udomètre*) (du grec ὑδωρ, eau, et μετρον, mesure), t. de phys., instrument pour connaître l'humidité, la quantité de pluie qui tombe.

UDORE, subst. fém. (*udore*), t. de bot., genre de plantes établi pour placer l'élodée du Canada, qui a été réunie aux serpicules.

UDOTÉE, subst. fém. (*udoté*), t. d'hist. nat., genre de polypiers non articulés. C'est le même que le *flabellaire*.

UGOLA, subst. mas. (*uguola*), t. de bot. ; on a donné ce nom à des champignons globuleux appartenant au genre clavaire.

UHLAN, subst. mas. (*ulan*), nom d'une milice tartare, qui servait dans les armées polonaises, sur le pied de cavalerie légère. (*U*, dit l'*Académie*, est *aspiré* dans ce mot. C'est la première fois qu'il est question pour nous de l'*u aspiré*. N'aurait-il pas été beaucoup plus simple de ne point forger ici de difficultés, et de dire que le mot *uhlan* se prononce en français *hulan*, parce qu'il est précédé d'une aspiration que ne saurait comporter la lettre *u* toute seule ? du reste, on écrit quelquefois aussi en français *hulan*, que l'on prononce *houlan*.)

UIOPHOBIE, subst. fém. (*u-i-ofobi*) (du grec υιος, fils, enfant, et de φοβος, horreur), t. de médec., sorte de vésanie occasionée par une aversion pour ses enfants.

UIOPHOBIQUE, adj. des deux genres (*u-i-ofobike*), qui a rapport à l'*uiophobie*.

UKASE, subst. mas. (*ukâze*) (mot russe), édit, décret impérial en Russie.

ULA, subst. mas. (*ula*), t. de bot., nom d'un arbrisseau grimpant de la côte de Malabar, dont le fruit contient une graine qui a le goût de la châtaigne et que l'on mange.

ULACIDE, subst. mas. (*ulacide*), t. de relat., courrier à cheval chez les Turcs.

ULCÉRATION, subst. fém. (*ulcérâcion*), petite ouverture de la peau causée par un *ulcère*.—On dit fig. : *l'ulcération de son humeur ; il y avait un ton d'ulcération* (de vif ressentiment) *dans son discours*.

ULCÈRE, subst. mas. (*ulcère*) (en lat. *ulcus*, gén. *ulceris*, dérivé du grec ἑλκος, ulcère), ouverture dans les chairs ou dans les autres parties molles du corps, causée par la corrosion des humeurs âcres et malignes. — *Ulcère syriaque*, t. de médec. et de chir., synonyme d'angine. Voy. ce mot.

ULCÉRÉ, E, part. pass. de *ulcérer* et adj., qui a un *ulcère*.—Fig., fâché, irrité : *cœur ulcéré*, qui garde du ressentiment.—*Conscience ulcérée*, pressée de remords depuis long-temps.

ULCÉRER, v. act. (*ulcéré*) (en lat. *ulcerare*), causer un *ulcère* : *le poison ulcère les intestins*. —Fig., causer de la haine ; faire naître dans le cœur un ressentiment profond ; blesser, irriter : *ce mensonge l'a ulcéré*.—S'ULCÉRER, v. pron.

ULCÉREUSE, adj. fém. Voy. ULCÉREUX.

ULCÉREUX, adj. mas., au fém. ULCÉREUSE (*ulcéreu, reuze*), de la nature de l'*ulcère* ; couvert d'*ulcères*.

ULÉIOTE, subst. mas. (*ulé-i-ote*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

ULÉMA ou **OULÉMA**, subst. mas. (*u, oulé-ma*), corps du clergé ou plutôt des gens de loi en Turquie.

ULIGINAIRE, adj. des deux genres (*ulijinère*) (du lat. *uligo*, humidité de la terre), t. de bot., qui croît dans les lieux *uligineux*.

ULIGINEUSE, adj. fém. Voy. ULIGINEUX.

ULIGINEUX, adj. mas., au fém. ULIGINEUSE (*ulijineu, neuze*), marécageux, putride.

ULITE, subst. fém. (*ulite*) (du grec ουλον, gencive), t. de chir., inflammation des gencives. Voy. OULITE.

ULLÉ, part. pass. de *uller*.

ULLEM, subst. mas. (*ulelème*), t. de médec., sorte de pyrosis causé par le lait des rennes et l'usage des viandes fumées, dans les pays du nord.

ULLEMENT, subst. mas. (*uleman*), hurlement lamentable, plaintif. Vieux. (*Rabelais* s'est servi de ce mot pour *hurlement*.)

ULLER, v. neut. (*ulé*), pousser des *ullements*, des cris de douleur, des gémissements plaintifs. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage.

ULLER, subst. propre mas. (*ulère*), myth., dieu des anciens Scandinaves, qui possédait toutes les qualités brillantes des héros : aussi l'invoquait-on dans les duels. Il tire les flèches et court en patins avec tant de vitesse, que personne ne peut combattre contre lui.

ULLOA, subst. mas. (*ulelo-a*), t. de bot., arbuste parasite du Pérou.

ULM, subst. mas. (*ouleme*) : *or d'ulm*, or battu.

***ULM**, subst. propre mas. (*ouleme*), ville du royaume de Wurtemberg, chef-lieu du cercle du Danube. Cette ville a joué souvent un rôle important dans les opérations de nos guerres contre les puissances de l'Europe. Napoléon y cerna et y prit l'armée autrichienne en 1805.

ULMA, subst. fém. (*ulema*), t. de bot., plante qui croît au milieu d'une autre plante.

***ULMACÉE**, subst. et adj. fém. (*ulemacé*), t. de bot., famille de plantes établie pour placer l'orme, le micocoulier, le planère, etc., qui faisaient auparavant partie de celle des amentacées.

ULMAIRE, subst. fém. (*ulemère*), t. de bot., espèce de plante ; la spirée.

ULMINE, subst. fém. (*ulmine*), t. d'hist. nat., un des principes de certains végétaux, qui se trouve en Sicile, dans le suc excrété de l'orme noir.

ULMIQUE, adj. des deux genres (*ulemike*), t. de chim., se dit d'un principe qu'on retire de l'écorce de l'orme.

ULNA, subst. mas. (*ulena*), t. d'anat., l'un des os qui va du coude au poignet.

ULNAIRE, adj. des deux genres (*ulenère*), t. d'anat., qui a rapport au cubitus. Voy. CUBITAL.

ULOBORE, subst. mas. (*ulobore*), t. d'hist. nat., genre d'arachnides, ordre des pulmonaires, famille des aranéides ou fileuses, tribu des orbitèles, distingué des autres genres de cette division.

ULOMATE, subst. mas. (*ulomate*), t. d'hist. nat., classe d'insectes qui a beaucoup de rapport avec celle des orthoptères.

ULONCIE, subst. fém. (*ulonci*) (du grec ουλον, gencive, et ογκος, tumeur), t. de chir., gonflement des gencives.

ULOPHONE, subst. fém. (*ulofone*), gomme vénéneuse.

ULORRHAGIE, subst. fém. (*ulôraji*) (du grec ουλον, gencive, et ρεω, je coule), t. de chir., saignement des gencives.

ULORRHAGIQUE, adj. des deux genres (*ulôrajike*), t. de chir., qui a rapport à l'*ulorrhagie*.

ULOTA, subst. fém. (*ulota*), t. de bot., nouveau genre de plantes de la famille des mousses, composé de cinq espèces détachées du genre orthotric.

ULPIQUE, subst. mas. (*ulepike*), t. de bot., sorte de plante exotique.

ULTÉRIEUR, E, adj. (*uletérieur*) (en latin *ulterior*, fait de *ultrà*, plus avant, au-delà), qui est au-delà. Son opposé est *citérieur*. La Calabre *ultérieure* est plus éloignée du centre de l'Italie et plus près de la Sicile que la Calabre *citérieure*. — On appelle *demandes ultérieures*, les demandes qui se font après les premières propositions ; *prétentions ultérieures, nouvelles ultérieures*, les prétentions que l'on fait connaître, les nouvelles qu'on reçoit ou qu'on a reçues après d'autres. Il s'emploie particulièrement dans les négociations : *on se réserve la liberté d'ajouter des demandes ultérieures aux demandes préliminaires*.

ULTÉRIEUREMENT, adv. (*uletérieureman*) (en latin *ulteriùs*), par-delà ; outre ce qui a été dit ou fait.

ULTIÈME, adj. ordinal (*uletième*) (du lat. *ultimus*), le dernier. Inusité, quoique fort bon.

***ULTIMATUM**, subst. mas. (*uletimâtome*) (mot purement latin, qui est le part. pass. neut. du verbe *ultimare*, tirer à sa fin, lequel est dérivé de *ultimus*, dernier), t. de négociation, dernières conditions que l'on met à un traité et auxquelles on tient irrévocablement : *c'est là mon ultimatum*.—Au plur., des *ultimatum*.

ULTIME, subst. fém. (*uletime*), t. d'hist. nat., genre de coquilles établi pour placer quelques espèces de bulles. On la connaît dans le commerce sous le nom de *bossue sans dents*, de *bulle à ceinture*.—Adj. des deux genres (du latin *ultimus*), dernier, le dernier. Il est encore moins usité que *ultième*, qui a la forme plus française.

ULTIMI-STERNAL, E, subst. et adj. mas. (*uletimicetérenal*), t. d'anat. : nom donné à la dernière pièce du *sternum*.—Au plur., des *ultimi-sternaux*.

ULTIMI-STERNAUX, subst. et adj. mas. Voy. ULTIMI-STERNAL.

***ULTRA**, subst. mas. (*uletra*), mot dont on se sert pour désigner une personne exagérée dans ses opinions politiques. On a dit d'abord : *ultra-révolutionnaire* et même *mesure ultra-révolutionnaire*, ensuite *ultra-royaliste*, *ultra-libéral*. — Au plur., sans *s*.

ULTRACISME, subst. mas. (*uletrâciceme*), barbarisme pour *ultraïsme*. Voy. ce mot.

ULTRAÏSME, subst. mas. (*uletra-iceme*), opinion des *ultra* ; exagération dans les opinions.

ULTRAMÉDIAIRE, adj. des deux genres (*uletramédière*), qui passe la moitié du juste prix.

ULTRAMONDAIN, E, adj. (*uletramondein, dène*) (du latin *ultrà*, au-delà, et de *mundus*, monde), t. de phys., qui est au-delà du monde : *espaces ultramondains*, partie de l'univers que l'on suppose au-delà de notre monde.

***ULTRAMONTAIN, E**, subst. et adj. (*uletramontein, tène*) (du latin *ultramontanus*, formé de *ultrà*, au-delà, par-delà, et de *mons, montis*, montagne), qui est situé au-delà des monts. On entend par là les Alpes. C'est un terme relatif ; nous sommes *ultramontains* par rapport aux Italiens, et ils le sont par rapport à nous : *pays, auteur ultramontain ; les ultramontains*.—L'*Académie* fait observer qu'il ne se dit guère, par rapport à nous, que quand nous parlons de ceux qui ont écrit sur la puissance ecclésiastique : *principes ultramontains, maximes ultramontaines*.

ULTRAMONTANISME, subst. mas. (*uletramontaniceme*), opinion des *ultramontains*.

ULTRAMONTANISTE, subst. des deux genres (*uletramontanicete*), partisan de la doctrine et des opinions *ultramontaines*.

ULTRA-RÉVOLUTIONNAIRE, subst. et adj. des deux genres (*uletrarévolucionère*), qui dépasse le but de la *révolution*.

ULTRA-ROYALISTE, subst. et adj. des deux genres (*uletraroè-ialicete*), partisan de la monarchie pure, *royaliste* outré.

ULUBIENS, subst. propre mas. plur. (*ulubiein*), anciens habitants d'*Ulubia*, ancienne ville du Latium.

ULULA, subst. fém. (*ulula*), t. d'hist. nat. ; on a donné ce nom à une division des oiseaux de proie diurnes.

ULUXIE, subst. fém. (*ulukci*), t. de bot., genre de plantes qui ne diffère pas de celui qu'on a appelé columelle.

***ULVACÉE**, subst. et adj. fém. (*ulevacé*), t. d'hist. nat., ordre de plantes établi parmi les thalassiophytes.

ULVE, subst. fém. (*ulve*) (en latin *ulva*), t. de bot., genre d'algues.

***ULYSSE**, subst. propre mas. (*ulice*), myth., roi de deux petites îles de la mer Ionienne, Ithaque et Dulichie, était fils de Laërte et d'Anticlée. Il contrefit l'insensé pour ne point aller au siège de Troie ; mais Palamède mit, pour l'éprouver, son fils Télémaque, encore enfant, devant le soc d'une charrue qu'il faisait tirer par des bœufs. *Ulysse*, de crainte de blesser son fils, leva la charrue. Cette attention découvrit sa feinte, et il fut contraint de partir. Il rendit de grands services aux Grecs par sa prudence et ses artifices. Ce fut lui qui alla chercher Achille chez Lycomède, où il le trouva déguisé en femme, et le découvrit, en présentant aux dames de la cour des bijoux, parmi lesquels il y avait des armes, sur lesquelles ce jeune prince se jeta aussitôt. *Ulysse* enleva le Palladium avec Diomède, fut un de ceux qui s'enfermèrent dans le cheval de bois, et contribua par son courage à la prise de Troie. En retournant à Ithaque, il lutta pendant dix ans contre les tempêtes et tous les dangers de la mer. Ayant fait naufrage, il aborda dans l'île de Circé, où cette enchanteresse eut de lui un fils appelé Télégone. Pour le retenir, elle changea tous ses compagnons en bêtes sauvages ; mais ayant trouvé moyen de sortir de cette île, il fit encore naufrage, et fut jeté dans celle de Calypso, qui le retint aussi auprès d'elle. Enfin, son vaisseau se brisa auprès de l'île des Cyclopes, où Polyphème dévora quatre de ses soldats, et l'enferma avec le reste dans son antre, d'où ce prince sortit heureusement. *Ulysse* évita par son adresse l'enchantement des Sirènes ; et lorsqu'il

sortit d'Éolie, Éole, comme marque de sa bienveillance, lui donna des peaux où les vents étaient enfermés; mais ses compagnons ayant ouvert ces peaux par curiosité, les vents s'échappèrent et causèrent un désordre affreux. L'orage jeta *Ulysse* sur les côtes d'Afrique, lorsqu'il était sur le point de rentrer dans sa patrie. Il fit encore naufrage pour la dernière fois, perdit ses vaisseaux, qui furent tous brisés, se sauva seul sur un morceau de bois, et arriva à Ithaque dans un état pitoyable, sans être reconnu de personne. Il se mit alors au nombre des concurrents, pour tendre l'arc qu'on avait proposé, et dont Pénélope devait être le prix; il en vint à bout, se fit reconnaître, et tua tous ses rivaux. Quelque temps après, il se démit du gouvernement en faveur de Télémaque, parce qu'il avait appris de l'oracle qu'il mourrait de la main de son fils; il fut en effet tué par Télégone, qu'il avait eu de Circé. Voy. TÉLÉGONE. Il fut mis au nombre des demi-dieux. — On représente ordinairement *Ulysse* avec un chien, dont Homère a célébré la fidélité envers son maître.

UMARI, subst. mas. (*umari*), t. de bot., genre de plantes de la famille des légumineuses.

UMBARE, subst. mas. (*onbare*), t. de relat., nom des juges civils en Éthiopie, et dans quelques autres contrées de l'Afrique.

UMBILIC, subst. mas. (*onbilike*), t. de bot., genre de plantes. — *Umbilic marin*, espèce de toupil. On donne aussi ce nom aux opercules de plusieurs coquilles. Voy. OMBILIC, qui est le mot francisé.

UMBILICAIRE, subst. fém. Voy. OMBILICAIRE.

UMBILICAL, E, adj. Voy. OMBILICAL.

UMBLE, subst. mas. (*onble*), t. d'hist. nat., nom de trois espèces de poissons qui ont beaucoup de rapport au saumon et à la truite. Une de ces espèces, et la plus estimée de toutes, est appelée *umble chevalier*. — Suivant l'*Académie*, on prononce et l'on écrit plus souvent *ombre*. La septième édition a du moins ici relevé l'erreur de la sixième, qui voulait que *umble* se prononçât *ombre*. Il était bien simple pourtant de dire, comme on l'a dit enfin, qu'on écrit et qu'on prononce ce mot de deux manières.

UMBON, subst. mas. (*onbon*), centre extérieur d'un bouclier, chez les Romains.

UMBRA, subst. fém. (*onbra*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce de sciène.

UMBRE, subst. mas. (*onbre*), t. d'hist. nat., espèce d'iguane.—Poissons des genres sciène et perche.—Espèce de lézard. C'est le même que *umbra*.

UMBRON, subst. propre mas. (*eunbron*), myth., prêtre ou magicien du pays des Marses, qui vint au secours de Turnus contre les Troyens. Il fut tué par Enée.

UNIMUK, subst. mas. (*unimuk*), t. d'hist nat., animal du genre bœuf, qui vit dans les contrées voisines du cercle polaire.

UM-KI, subst. mas. (*umeki*), t. de bot., arbrisseau qui croît en Chine. Ses feuilles ressemblent à celles du myrte à grandes feuilles; sa capsule est hexagone, ailée sur les angles, et allongée de manière à former une couronne. Ses fleurs sont roses et blanches, et à six pétales. On tire de ses fruits une teinture écarlate.

*****UN, UNE**, adj. et subst. numéral (*eun, une*) (en latin *unus*, fait du grec *εἷς*, gén. de *ἕν*, neutre de *εἷς*, un), le premier de tous les nombres. — *Une* seule chose, *une* chose *unique* en son espèce. — Quand il n'exprime pas l'*unité* numérique, il est mis au rang des articles : *un homme doit savoir supporter l'adversité*. En ce sens, il a pour pluriel *des*, et devant un adj. *de : un homme, des hommes, de savants hommes*.—Au sing. il signifie *tout* ou *tous : un jardin bien cultivé doit produire*, c'est-à-dire *tous les jardins*, etc. Il demande l'addition d'un adjectif ou d'une phrase incidente qui détermine l'étendue du nom auquel il est joint. — Il s'emploie quelquefois pour *seul*, pour ce qui n'admet point de pluralité : *la vérité est toujours une; elle n'est jamais contraire à elle-même*.— *Un à un*, l'*un* après l'autre, et *un* seul à la fois. — *C'est tout un*, il n'importe, cela est égal. — On ne doit pas dire, même fam. : *sur les une heure*, pour dire, *vers une heure*, *aux environs d'une heure*; dites : *vers une heure*. Nous trouvons cependant encore aujourd'hui, dans la sixième édition de l'*Acad.*, cette locution extraordin. qui, de quelque façon qu'on l'envisage, et quoique l'usage, ou plutôt un abus, semble l'avoir consacrée, n'en est pas moins un solécisme insupportable. Ce serait à la puissance régulatrice de la langue à faire justice de pareilles expressions. —On dit pop. : *il m'en a donné d'une*, pour dire : il m'a attrapé et m'a dit une menterie, il m'a fait une fourberie. —*Les uns et les autres*, tout le monde sans distinction : *il parle aux uns et aux autres*.—Subst. mas., *un*, le chiffre qui marque *un : un 1 ajouté à 6 fait 61*.—*L'un portant l'autre, l'une portant l'autre*, façons de parler adverbiales, pour dire, faisant compensation de ce qui est moindre dans l'un avec ce qui est meilleur dans l'autre.

UNANIME, adj. des deux genres (*unanime*) (en latin *unanimus*, formé de *unus*, un, et de *animus*, esprit, sentiment), qui est d'une commune voix, d'un commun sentiment, d'une même affection.

UNANIMEMENT, adv. (*unanimeman*) (en latin *unanimiter*), ensemble, d'une commune voix, d'un commun sentiment.

UNANIMITÉ, subst. fém. (*unanimité*) (en latin *unanimitas*), conformité de sentiments, universalité de suffrages, etc.

UNANUFA, subst. fém. (*unanufa*), t. de bot., plante fébrifuge employée avec succès par les Indiens.

UNAROTE, subst. fém. (*unarote*) (du latin *unus*, fém. *una*, une, et *rota*, roue; *à une roue*), charriot des anciens qui n'avait qu'*une* roue.

UNAU, subst. mas. (*unô*), t. d'hist. nat., mammifère tardigrade, espèce de paresseux.

UNCAIRE ou **GAMBIR**, subst. mas. (*onkière, guanbir*), t. de bot., arbre de l'Inde dont les feuilles cuites sont mêlées, par les Malais, avec le bétel qu'ils mâchent continuellement. Cet arbre appartient au genre nauclée.

UNCIAL, E, adj. (*onciale*), t. de paléog.; se dit d'un genre d'écriture qui était en usage aux cinquième et sixième siècles; elle était carrée, mais un peu arrondie, et on l'employait particulièrement pour les monuments. L'*Académie* ne fait de ce mot qu'un adj. fém, et elle renvoie à *onciale*, qui est en effet le mot francisé. Voy. ONCIALE.

UNCIFORME, adj. des deux genres (*onciforme*), crochu. — On appelle, en anat., *os unciforme* ou *crochu*, l'un des os du carpe, ou le quatrième os de la seconde rangée du carpe; et *éminences unciformes*, les ergots des ventricules latéraux, selon le docteur *Chaussier*.

UNCINAIRE, subst. mas. (*oncinère*), t. d'hist. nat., genre de vers qui vivent dans les intestins des animaux.

*****UNCINÉE**, subst. fém. (*onciné*), t. de bot., genre de plantes de la famille des laiches.

*****UNCIROSTRE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*oncirocetre*), (du lat. *uncus*, crochu, et *rostrum*, bec), t. d'hist. nat., qui a le bec crochu, recourbé.

UNDÉCIMAL, subst. mas. (*ondécimal*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce de poisson. Voyez ANDÉCIMAL.

UNDICULATION, subst. fém. (*ondikulâcion*), t. de peint., imitation de l'ondulation des eaux dans un tableau. Inusité.

UNDIMIA, subst. fém. (*ondimi-a*), t. de chir., nom donné à des tumeurs remplies d'une matière tout-à-fait semblable au blanc d'œuf.

UNGUÉAL, E, adj. (*ongu-é-al*), t. d'anat.; il se dit des dernières phalanges sur lesquelles sont placés les ongles. — Qui a rapport, qui appartient, ou qui tient aux ongles.—Au plur. mas., *unguéaux*.

UNGUICULÉ, E, adj. (*ongu-ikulé*), qui a des *ongles*.—Il se dit, en bot., d'une partie de plantes qui est terminée en forme d'ongle.

UNGUIFÈRE, adj. des deux genres (*ongu-ifère*). Voy. UNGUÉAL, qui a la même signification.

UNGUIS, subst. mas. (*ongu-ice*), t. d'anat., pris du lat. On le dit de deux os du nez qui ont la grandeur et la figure d'un ongle. On le nomme aussi, *os lacrymal*.—Maladie de l'œil, que l'on nomme aussi *ongle, onglet*, ou *ptérygion*. Voy. PTÉRYGION.— On nomme *unguis odoratus*, une espèce de coquillage qui a quelque utilité en médecine.

UNI, subst. mas. (*uni*), ce qui est d'une seule couleur : *il aime l'uni*, les étoffes *unies*.

UNI, E, part. pass. de *unir*, et adj., qui est joint.—Qui n'est point raboteux.—Qui est joint d'amitié ou autrement.—Qui est en bonne intelligence avec quelqu'un : *ces deux personnes sont bien unies*. — *Une toile unie*, sans nœuds, également serrée partout.—*Du fil uni*, filé également.—*Un habit, du linge, un lit tout uni*, sans ornement dessus.—*Homme tout uni*, simple, sans façon. — *Mener une vie unie*, une vie réglée, *uniforme*.— *Chant uni*, simple et sans ornements. — En t. de man., on appelle *galop uni*, celui dans lequel la jambe de derrière suit exactement celle de devant.— Fig., simple, sans saillies, sans prétention : *son discours est tout uni*. — On appelle *États-Unis*, les treize états qui forment la république d'Amérique; et on appelait *Provinces-Unies*, les sept provinces de la république de Hollande. — *Uni*, adv., uniment : *cela est filé bien uni*. — *A l'uni*, loc. adv., de niveau : *mettre tout à l'uni*. — UNI, PLAIN. (*Syn.*) Ce qui est *uni* n'est pas raboteux; ce qui est *plain* n'a ni enfoncement ni élévation. Le marbre le plus *uni* est le plus beau. Un pays où il n'y a ni montagnes ni vallées est un pays *plain*.

UNICAPSULAIRE, adj. des deux genres (*unikapeçulère*), t. de bot., qui n'a qu'*une capsule*.

UNIBRANCHAPTÉRURE, subst. fém. (*unibrankapetérure*) (du lat. *unus*, un, du grec *βράγχια*, branchie, *πτερόν*, nageoire, et *οὐρά*, queue), t. d'histoire nat., genre de poissons abdominaux.

UNICITÉ, subst. fém. (*unicité*), état, qualité de ce qui est *unique*.

*****UNICORNE**, subst. mas. (*unikorne*). Voy. LICORNE.— *Unicorne fossile*, t. d'hist. nat. On a donné ce nom à différentes parties d'animaux qui ont plus ou moins de ressemblance avec une *corne*. Dans les pharmacies d'Allemagne, on appelle *unicorne*, l'ivoire fossile et décomposé qu'on trouve dans différentes contrées de l'Europe. — *Unicorne marin*, t. d'hist. nat., nom donné par quelques auteurs au *narval vulgaire*.

UNIÈME, adj. des deux genres (*uni-ème*), nombre ordinal. Il s'emploie avec les nombres vingt, trente, quarante, cinquante, soixante, quatre-vingts, cent et mille : *vingt-unième*, et non pas *vingt et unième*.

UNIÈMEMENT, adv. (*uni-èmeman*); il s'emploie comme le mot précédent avec les nombres vingt, trente, etc. : *vingt-unièmement*, et non pas *vingt et unièmement*.

UNIFLORE, adj. des deux genres (*uniflore*) (du lat. *unus*, un, unique, et *flos*, gén. *floris*, fleur), qui ne porte qu'une fleur.

UNIFOLIUM, subst. mas. (*unifoli-ome*), nom que les anciens donnaient au muguet quadrifide.

UNIFORME, adj. des deux genres (*uniforme*) (en lat. *uniformis*, fait de *unus*, un, unique, et de *forma*, forme), conforme, égal, semblable en toutes ses parties.—*Style uniforme*, qui ne se dément point dans le corps d'un ouvrage.— *Cet ouvrage est trop uniforme*, n'est pas assez varié où il devrait l'être. — *Conduite uniforme*, toujours égale, où l'on suit les mêmes principes. — *Une plaine uniforme*, pour, une plaine qui présente partout le même aspect; *une architecture uniforme*, pour, une architecture dont les différents corps sont formés sur les mêmes dessins; *une salle uniforme*, qui est tout unie et ne présente aucune variété. — *Doctrine uniforme* a les deux sens, et signifie, ou une doctrine constamment la même dans tous les temps, ou unanimement reçue par tous les esprits, et d'accord dans tous ses principes. — En mécan., on appelle *mouvement uniforme*, le mouvement d'un corps qui parcourt des espaces égaux en temps égaux; tel est, au moins sensiblement, le mouvement d'une aiguille de montre ou de pendule. C'est dans ce mouvement *uniforme* que l'on cherche ordinairement la mesure du temps.—*Habit uniforme*, habit fait suivant le modèle prescrit à une compagnie, à un régiment. En ce dernier sens, il est souvent subst. mas. : *les officiers doivent porter leur uniforme dans les garnisons*. — On dit même dans un sens absolu : *l'uniforme*, pour l'habit militaire. — *Quitter l'uniforme*, quitter le service.

UNIFORME, subst. mas. Voy. UNIFORME, adj.

UNIFORMÉMENT, adv. (*uniforméman*), avec *uniformité*.

UNIFORMISÉ, E, part. pass. de *uniformiser*.

UNIFORMISER, v. act. (*uniformizé*), rendre *uniforme*. — S'UNIFORMISER, v. pron. (*Boiste*, qui risque même le mot *uniformer*). Entièrement inusité.

*****UNIFORMITÉ**, subst. fém. (*uniformité*) (en lat. *uniformitas*), conformité, rapport, ressemblance entre plusieurs choses.

UNIGANOCÉPHALE, subst. mas. (*uniguanocéfale*), t. d'hist. nat. qui n'a pas été adopté et qu'on a voulu donner à un genre de serpents.

*****UNIGÈNE**, subst. propre et adj. fém. (*unijène*), myth., c'est-à-dire *née d'un seul*), sur-

nom de Minerve, parce que, sortie de la tête de Jupiter, elle n'avait point de mère.

UNIGERME, adj. fém. (*unijereme*), qui n'a qu'un seul germe. Voy. UNIGÉNA.

UNILABIÉE, adj. fém. (*unilabi-é*), t. de bot. : *fleur unilabiée*, qui n'a qu'une lèvre.

*UNILATÉRAL, E, adj. (*unilatérale*) (du latin *unus*, un, unique, et *latus*, gén. *lateris*, côté), t. de bot.; se dit des fleurs qui ne sont disposées que sur un côté de la tige. — Au plur. mas., *unilatéraux*.

UNILATÉRALEMENT, adv. (*unilatéraleman*), d'une manière *unilatérale*.

UNILATÉRAUX, adj. ma . plur. Voy. UNILATÉRAL.

UNILOBÉ, E, adj. (*unilobé*), t. de bot., se dit de l'embryon qui n'a qu'un *lobe* ou cotylédon.

UNILOCAL, E, adj. (*unilokale*), t. de médec., se dit d'une chose qui est *locale* sur le point de l'organisme. — Au plur. mas., *unilocaux*.

UNILOCAUX, adj. mas. plur. Voy. UNILOCAL.

UNILOCULAIRE, adj. des deux genres (*unilokulère*) (du lat. *unus*, un, unique, et *loculus*, petite loge, logette), t. de bot., à une seule loge, qui n'a qu'une seule cavité.

UNILOQUE, adj. des deux genres (*uniloke*) (du lat. *unus*, un seul, et *loqui*, parler) : *acte uniloque*, dans lequel un seul parle, qui exprime la volonté d'un seul.

UNIMANE, adj. des deux genres (*unimane*) (du lat. *unus*, un, et *manus*, main), qui n'a qu'une main : *l'éléphant est unimane si l'on considère sa trompe comme une main*. Il est aussi subst.

UNIMENT, adv. (*uniman*), d'une manière *unie*. —D'une manière égale : *cette toile est travaillée uniment; parler uniment*. — *Tout uniment*, simplement, sans façon.

UNIOLE, subst. fém. (*uni-ole*), t. de bot., genre de plantes digynes de la famille des graminées.

UNION, subst. mas. (*uni-on*), t. d'hist. nat., genre de mollusques acéphales.

*UNION, subst. fém. (*uni-on*) (en latin *unio*), jonction de deux ou de plusieurs choses ensemble. — Fig., concorde, société, correspondance: *union conjugale, fraternelle; ils ont toujours vécu dans une grande union; il n'y a point d'union dans cette famille*, etc. — En t. de prat., on appelle *contrat d'union*, un contrat, un accord par lequel tous les créanciers s'unissent pour agir de concert et empêcher que les biens du débiteur ne soient consommés en frais.—Les chrétiens appellent *union hypostatique*, l'union du Verbe divin avec la nature humaine dans une même personne. — Il s'emploie aussi seul pour signifier le mariage : *le ciel a béni leur union; union bien assortie, mal assortie; union illégale*. — T. de peint. : *union de couleurs*, accord des couleurs qui conviennent bien ensemble et qui sont bien assorties par rapport à la lumière du tableau : *il y a dans ce tableau une belle union de couleurs*. — On appelle quelquefois *union*, la jonction de deux ou de plusieurs choses qui, de leur nature, étaient séparées : *l'union de deux terres, de deux charges*, ou *de plusieurs bénéfices; l'union d'un bénéfice à une communauté* —*Union*, dans un corps politique, sentiment d'harmonie qui fait que toutes les parties, quelque opposées qu'elles paraissent, concourent au bien général de la société. — En politique, se dit d'un traité par lequel plusieurs puissances s'unissent pour leur maintien ou leur défense commune contre une autre puissance; et on les distingue ordinairement par le nom du lieu où elles ont conclu ce traité. Ainsi : *l'union de Francfort était un contre-poids aux projets de l'union de Worms*. (Voltaire.) — On appelle *union de l'Écosse avec l'Angleterre*, un fameux traité par lequel ces deux royaumes ont été réunis en un seul, et compris sous le nom de *royaume de la Grande-Bretagne*.—On appelle *bulles d'union* les bulles du pape qui unissent un bénéfice à un autre ou à une communauté. — *Lettres d'union*, lettres du roi qui unissaient une charge à une autre, une justice à une autre.—En t. de man., on appelle *union*, l'ensemble du cheval.— Chez les joailliers, perle faite en poire. — Myth., figure allégorique représentée sous les traits d'une femme très-gracieuse, couronnée d'olivier, symbole de paix, et de myrte, hiéroglyphe de l'allégresse ; elle s'appuie sur un faisceau de baguettes étroitement liées ensemble, sans les faire plier.—UNION, JONCTION, (*Syn.*) *L'union* regarde particulièrement deux différentes choses qui se trouvent bien ensemble ; la *jonction* regarde proprement deux choses qui se rapprochent l'une auprès de l'autre. Le mot d'*union* renferme une idée d'accord ou de convenance ; celui de *jonction* semble supposer une marche ou quelque mouvement. On dit l'*union* des couleurs et la *jonction* des armées; l'*union* de deux voisins et la *jonction* de deux rivières. Ce qui n'est pas *uni* est divisé, ce qui n'est pas *joint* est séparé. On s'*unit* pour former des corps de société ; on se *joint* pour se rassembler et n'être pas seuls. — *Union* s'emploie souvent au figuré, mais on ne se sert de *jonction* que dans le sens littéral. L'*union* soutient les familles et fait la puissance des Etats; la *jonction* des ruisseaux forme les grands fleuves.

UNIONISME, subst. mas. (*uni-oniceme*), doctrine des *unionistes*. — Action de former un corps contre...

UNIONISTE, subst. mas. (*uni-onicete*), nom d'hérétiques qui niaient la Trinité.— Partisan de l'*union* de l'opposition libérale et des ultramontains en Belgique, en 1830.

UNIONITE, subst. mas. (*barbarisme*). Voy. UNIONISTE, qui seul se dit.

UNIPERS., abréviation des mots *unipersonnel* ou *unipersonnellement*.

UNIPERSONNEL, adj. mas., au fém. UNIPERSONNELLE (*unipèreçonèle*), t. de gramm., qui n'a qu'une *personne*. — Il est aussi subst. mas., et il se dit au lieu d'*impersonnel*. Les verbes auxquels les grammairiens donnent ordinairement le nom d'*impersonnels*, et que nous appelons *unipersonnels*, sont certains verbes défectueux que l'on n'emploie dans tous leurs temps, qu'à la troisième *personne* du singulier : *il faut; il importe; il y a*, etc. Ce mot manque dans l'*Académie*.

UNIPERSONNELLE, adj. fém. Voy. UNIPERSONNEL.

UNIPERSONNELLEMENT, adv. (*unipèreçonèleman*), d'une manière *unipersonnelle*. Ce mot manque dans l'*Académie*.

UNIPÉTALÉ, E, adj. (*unipétalé*), t. de bot., qui consiste en un seul *pétale*.

*UNIQUE, adj. des deux genres (*unike*) (en lat. *unicus*), seul : *fils unique ; il est unique héritier*. —Fig., singulier, excellent en son espèce : *c'était l'unique orateur qu'il y eût pour lors*.—On dit d'un homme qui excelle en quelque chose, qu'*il est l'unique en son espèce*. On le dit aussi par dérision d'un homme ridicule et d'un extravagant, pour dire qu'il n'a pas son semblable. — *C'est unique; voilà qui est unique*, on ne s'y attendait pas. — Subst. fém., les marchands d'objets d'histoire naturelle donnent ce nom à des coquilles dont la spire, au lieu de tourner de gauche à droite, comme la plupart des coquilles, tourne de droite à gauche. On les appelle aussi *coquilles gauches*. — UNIQUE, SEUL. (*Syn.*) Une chose est *unique*, lorsqu'il n'y en a point d'autre de la même espèce ; elle est *seule*, lorsqu'elle n'est pas accompagnée. Un enfant qui n'a ni frère ni sœur est *unique*; un homme abandonné de tout le monde reste *seul*.

UNIQUEMENT, adv. (*unikeman*), singulièrement, exclusivement à toute autre chose : *il s'applique uniquement à la poésie*. — Au-dessus de tout, préférablement à tout : *il aime uniquement la musique*.

UNIR, v. act. (*unir*) (en lat. *unire*, fait de *unus*, un, unique), joindre deux ou plusieurs choses en une. Il diffère de *joindre* comme *union* de *jonction*. Voy. UNION et aussi ASSEMBLER. — Fig., joindre d'amitié, de parenté, d'intérêt, etc. — Rendre égal, en ôtant les hauts et les bas ; polir, aplanir.—En t. de manége : *unir un cheval*, le mettre non pas *ensemble*, comme le dit l'*Académie*, mais le mettre *d'essemble*. — S'UNIR, v. pron., se joindre ensemble.—Fig., s'associer. —S'attacher par alliance, par amitié.

UNISEXÉ, E, adj. (*unicèkcé*), t. de bot.: *fleur unisexée*, qui n'a qu'un *sexe*.

*UNISEXUEL, adj. mas., au fém. UNISEXUELLE, (*unicèkçu-èle*), t. de bot., qui se dit des plantes qui ne réunissent pas les deux *sexes*, c'est-à-dire qui n'ont que des pistils ou des étamines.

UNISPERME, adj. des deux genres (*unicepèreme*), t. de bot., qui se dit du genre de plantes qui n'a qu'une semence, et qui a été établi pour placer le scandix.

UNISSANT, E, adj. (*uniçan, çante*), qui unit. — Il se dit, en chir., d'un bandage qui procure la *réunion* des plaies longitudinales, et de la rotule fracturée en long. On l'appelle même *unissant* au subst. mas.

UNISSON, subst. mas. (*uniçon*), accord de deux ou plusieurs voix, de deux ou plusieurs instruments qui ne font entendre qu'un même ton ou son.— On dit fig. et fam. : *se mettre, se monter à l'unisson de tout le monde*, ne contrarier personne, ne se mettre en opposition avec personne.

*UNITAIRE, subst. et adj. des deux genres (*unitère*), sectaire qui, en admettant la révélation, ne reconnaît qu'une seule personne en Dieu.

UNITÉ, subst. fém. (*unité*) (en lat. *unitas*), en math., ce qui exprime *une* seule chose ou *une* partie individuelle d'*une* quantité quelconque. C'est le principe de tous nombres, lesquels sont composés d'*unités*. — En t. de théol., on dit : *l'unité de l'Eglise*, et les catholiques entendent par là le lien qui *unit* les fidèles par la profession d'*une* même doctrine, par la participation aux mêmes sacrements, et par la soumission au même chef visible.—On dit aussi : *l'unité de la foi, l'unité de Dieu; l'unité de Dieu fut démontrée par l'unité de son temple*. — Qualité d'*une* chose qui est *une* : *dans l'ordonnance de la nature, ce ne sont pas les mâles, mais les femelles, qui constituent l'unité des espèces*. — En t. de belles-lettres, on entend par ce mot une qualité qui fait qu'un ouvrage est partout égal et soutenu. Cette *unité* consiste à distribuer un ordre général dans la matière qu'on traite, et à établir un point fixe auquel tout puisse se rapporter. —*L'unité*, dans la poésie dramatique, est une règle qu'ont établie les critiques, par laquelle on doit observer dans tout drame *une unité d'action, une unité de temps*, et *une unité de lieu*. C'est ce qu'on appelle *la règle des trois unités ; les trois unités sont communes à la comédie et à la tragédie*. *L'unité d'action* consiste en ce que la tragédie ne roule que sur une action principale et simple ; *l'unité de temps* consiste à renfermer l'action dans un espace de vingt-quatre heures; *l'unité de lieu* exige que l'action soit bornée à un seul et même lieu : *l'unité d'action dans les ouvrages faits pour intéresser, et l'unité d'objet dans les ouvrages faits pour instruire, demandent également que toutes les parties soient entre elles dans des proportions exactes, et que, subordonnées les unes aux autres, elles se rapportent toutes à une même fin*. — En peint., on exige l'*unité d'objets*, c'est-à-dire que s'il y a plusieurs groupes de clair-obscur dans un tableau, il faut qu'il y en ait un qui domine sur les autres. De même dans la composition, il doit y avoir *unité de sujets*. On observe aussi dans un tableau l'*unité du temps*, en faisant en sorte que ce qui y est représenté ne paraisse pas excéder le moment de l'action qu'on a dessein de rendre.

*UNITIF, adj. mas., au fém. UNITIVE (*unitif, tive*), t. mystique, usité seulement au fém.: *la vie unitive*, celle d'après laquelle l'âme est *unie* à Dieu d'une manière particulière.

UNITIVE, adj. fém. Voy. UNITIF.

UNIVALVE, adj. des deux genres (*univalve*), t. de bot., qui n'a qu'*une valve*. — En t. d'hist. nat., *coquillage univalve*, qui n'est composé que d'*une* pièce. — On dit aussi subst. au mas. : *les univalves*.

UNIVERS, subst. mas. (*univère*; et non pas *univèrece*, même devant une voyelle) (en lat. *universus*, sous-entendu *mundus*), le monde.— Dans un sens plus particulier, la terre et ses habitants.

UNIVERSALISÉ, E, part. pass. de *universaliser*.

UNIVERSALISER, v. act. (*univèreçalizé*), rendre *universel*. — S'UNIVERSALISER, v. pron. Mot employé par le grammairien *Domergue*, dans sa *Prononciation notée*. Ce mot n'est pas du reste à dédaigner, il peut être fort utile.

UNIVERSALISME, subst. mas. (*univèreçaliceme*), système de ceux qui n'admettent pour principe, pour autorité, que l'assentiment *universel*, ce que tous les hommes appellent bon ou beau, juste ou vrai.

UNIVERSALISTE, subst. des deux genres (*univèreçalicete*), qui croit à la grace *universelle*. — Partisan de l'*universalisme*.

*UNIVERSALITÉ, subst. fém. (*univèreçalité*) (en lat. *universalitas*), généralité; toutes les choses de même nature. — *L'universalité des biens*, la totalité.— *L'universalité d'une proposition*, sa qualité de proposition *universelle*.

UNIVERSAUX, subst. mas. plur. Voy. UNIVERSEL, subst.

UNIVERSEL, subst. mas. (*univèrecèle*), t. de logique, nature commune qui convient généralement à plusieurs choses de même sorte. En

ce sens, on dit, au plur.: *universaux*. C'est là une bien extraordinaire bizarrerie; mais elle est consacrée, du moins l'*Académie* le veut ainsi. On compte cinq *universaux : le genre, l'espèce, la différence, le propre* et *l'accident*. — *Universaux*, lettres-circulaires du roi de Pologne aux grands du royaume et aux provinces pour la convocation des diètes.

*UNIVERSEL, adj. mas., au fém. UNIVERSELLE (*univèrecèle*) (en latin *universalis*), général; qui s'étend à tout ou partout, qui comprend tout : *un bien universel; une désolation universelle; et cette alarme universelle est l'ouvrage d'un moucheron.* (La Fontaine.) *Il a l'approbation universelle.*—Ce qui embrasse, ce qui comprend tout : *science universelle; esprit universel.* — Adopté, cru, reçu, répandu, professé partout; unanime : *c'est l'opinion universelle; des principes universels; il a une confiance universelle; ce sont des vérités universelles.* Voy. GÉNÉRAL. — *Homme universel*, qui a une grande étendue de connaissances. Voy. UNIVERSEL, subst.

UNIVERSELLE, adj. fém. Voy. UNIVERSEL, adj.

UNIVERSELLEMENT, adv. (*univèrecèleman*), généralement.

*UNIVERSITAIRE, adj. des deux genres (*univèrecitère*), de l'*université*. — Subst. mas. : *les universitaires*, les individus attachés à l'*université*.

*UNIVERSITÉ, subst. fém. (*univèrecité*) (en latin *universitas*, sous-entendu *studiorum*), corps de professeurs et d'écoliers, établi par autorité publique, pour enseigner et pour apprendre les langues, les belles-lettres et les sciences.

UNIVOCATION, subst. fém. (*univokâcion*), caractère de ce qui est *univoque*.

UNIVOQUE, adj. des deux genres (*univoke*) (en latin *univocus*, formé de *unus*, un, et *vox*, voix), t. de log. qui se dit des noms communs à plusieurs choses : *animal est un terme univoque à l'homme et au lion; homme est univoque à Pierre ou à Paul.*—En t. de gramm., il se dit des mots qui ont le même son, quoiqu'ils aient une signification différente.—T. de musiq., on nomme *consonnances univoques*, celles qui portent le même nom, comme l'octave et ses répliques. —En t. de médec., on nomme *signes univoques, symptômes univoques*, des signes, des symptômes particuliers à une maladie, ou qui ne se rencontrent que dans une seule maladie, et par conséquent qui la caractérisent.

*UNOGATE, subst. mas. (*unoguate*) (du grec ονυξ, instrument tranchant, et ογκη, crochet), t. d'hist. nat., classe d'insectes qui a beaucoup de rapports avec celle des arachnides.

UNONE, subst. mas. (*unone*), t. de bot., genre de plantes polygynes, dont le calice a trois folioles. On mange leurs fruits.

*UNXIE, subst. fém. (*onkci*), t. de bot., espèce de plante herbacée.—Genre de plantes de l'ordre des corymbifères. — Subst. propre fém., myth., surnom de Junon qu'on invoquait dans une cérémonie des mariages, qui consistait à frotter d'huile ou de graisse les poteaux de la porte de la maison où les nouveaux mariés s'établissaient, pour en écarter les maux et les enchantements. On croit que c'est de cette onction que le nom d'*uxor* a été donné à une femme mariée.

UNZAINE, subst. fém. (*onzène*), sorte de bateau dont on se sert sur la Loire pour transporter le sel.

*UPAS, subst. mas. (*upâce*), t. de bot., grand arbre de Java, célèbre par le poison actif qu'il recèle, et par le merveilleux dont il a été l'objet.

UPERHIZE, subst. fém. (*upèrize*), t. de bot., genre de champignons établi entre les truffes et les vesse-loups. Il ne renferme qu'une espèce.

UPÉROTE, subst. fém. (*upérote*), t. d'hist. nat., sorte de fossile en tuyau.

UPIDE, subst. fém. (*upide*), t. d'hist. nat., insecte du genre *upis*.

UPINGES, subst. mas. plur. (*upeinje*), myth., hymnes en l'honneur de Diane.

UPIS, subst. mas. (*upice*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

URA, subst. mas. (*ura*), t. d'hist. nat., crustacé des mers du Brésil, qui paraît appartenir au genre des écrevisses.

URAC, subst. mas. (*urak*), t. de bot., genre de plantes qui paraît être la même chose que le varec. Voy. VAREC.—*Entrer les harengs en urac*, c'est-à-dire, sans être salés.

URACRASIE, subst. fém. (*urakrazi*), t. de médec. et de chir., incontinence ou émission involontaire d'urine.

*URAGUS, subst. propre mas. (*uraguce*), myth., surnom de Pluton, *ab urigine et agendo*, celui qui conduit ou dirige le feu.

URALEPSIS, subst. mas. (*uralèpecice*), t. de bot., genre de plantes intermédiaire entre les barbons et les canches.

URALIER, subst. mas. (*uralié*), t. de bot., espèce d'arbrisseau exotique de la famille des solanées.

URAN, subst. mas. (*uran*), t. d'hist. nat., nom d'un animal que l'on regarde comme fabuleux.

URANE, ou URANIUM, ou URANITE, subst. mas. (*urane, uraniome, uranite*) (du grec ουρανος, le ciel), t. d'hist. nat., nouvelle substance métallique, découverte par *Klaproth*, qui l'appela *uranite*, comme depuis il a consacré le *tellure* à la terre, en lat. *tellus*. — On appelle, *urane oxydé*, le cuivre corné ou muriate de cuivre de Born; l'oxyde d'*urane* des chimistes; l'oxyde de bismuth micacé de Born; l'*uranite* minéralisé par l'acide aérien; la chaux jaune d'*urane* de Bergmann; l'*urane* en oxyde de Daubenton; et *urane oxydulé*, l'*uranite* minéralisé par le soufre de Bergmann; le pech-blende ou blende de poix de Born; et l'*uranite* en minerai par le soufre de Daubenton. Voy. URANIT.

URANIE, subst. fém. (*urani*), t. d'hist. nat., genre d'insectes lépidoptères. — En astron., l'une des chiennes d'Actéon. — En archéol., sorte de jeu d'enfants en Grèce et en Italie : on jetait une balle en l'air, et celui qui l'attrapait le plus souvent avant qu'elle ne touchât la terre était le roi du jeu.—Subst. propre fém., myth., l'une des neuf Muses. Elle préside à l'astronomie. On la représente sous la figure d'une jeune fille vêtue d'une robe couleur d'azur, couronnée d'étoiles, soutenant un globe avec les deux mains, et ayant autour d'elle plusieurs instruments de mathématiques.—*Uranie* fut aussi le nom de plusieurs nymphes.—Sous le nom d'*Uranie*, c'est-à-dire, *céleste*, on adorait aussi Vénus, comme la déesse des plaisirs innocents de l'esprit; et on l'appelait par opposition Vénus terrestre, quand elle était l'objet d'un culte infâme et grossier. — Subst. fém. plur., nymphes célestes qui gouvernent les sphères du ciel.

URANIT, ou URANITE, subst. mas. (*urani, nite*), t. de minér., nom que quelques minéralogistes français ont donné au minerai d'*urane*, et particulièrement à l'*urane oxydé*. Voy. URANE.

URANIUM, subst. mas. (*urani-ome*), voy. URANE.

URANOCHRE, subst. mas. (*uranokre*), t. de chim., oxyde d'*urane*, qui est un muriate de cuivre de Born.

URANODON, subst. mas. (*uranodon*), t. d'hist. nat., espèce de poisson dont on a établi le genre parmi les dauphins.

URANOGRAPHE, subst. mas. (*uranoguerafe*), celui qui fait une description du ciel; auteur d'une *uranographie*.

URANOGRAPHIE, subst. fém. (*uranoguerafi*) (du grec ουρανος, ciel, et γραφω, je décris), description du ciel.

URANOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*uranoguerafike*), qui concerne l'*uranographie* : *spectacle uranographique*.

URANOLOGIE, subst. fém. (*uranoloji*) (du grec ουρανος, ciel, et λογος, traité), discours, traité sur le ciel.

URANOLOGIQUE, adj. des deux genres (*uranolojike*), qui concerne l'*uranologie*.

URANOMÈTRE, subst. mas. (*uranomètre*) (du grec ουρανος, le ciel, et μετρον, mesure), sorte d'instrument propre à mesurer les astres et les mouvements célestes.

URANOMÉTRIE, subst. fém. (*uranométri*) (même étym. que celle du mot précéd.), science de mesurer les astres.

URANOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*uranométrike*), qui a rapport à l'*uranométrie*; qui concerne l'*uranomètre*, ou l'*uranométrie*.

URANOMORPHITE, subst. fém. (*uranomorfite*), t. d'hist. nat., sorte de pierre ornée de dendrites à empreintes qui représentent des corps célestes.

URANORAMA, subst. mas. (*uranorama*) (du grec ουρανος, le ciel, et οραμα, vue), exposition en petit de notre système planétaire, figurée par des globes représentant les astres et leurs mouvements.

URANOSCOPE, subst. mas. (*uranocekope*) (du grec ουρανος, ciel, et σκοπεω, je regarde), t. d'hist. nat., genre de poissons osseux, holobranches et jugulaires, dont les yeux, très-rapprochés, sont placés sur le sommet de la tête.

URANOTE, subst. fém. (*uranote*), t. de bot., petite plante de la Nouvelle-Hollande qui a servi de type pour établir un nouveau genre dans la syngénésie égale, et dans la famille des cinarocéphales.

URANUS, subst. mas. (*urânuce*) (du grec ουρανος, ciel), t. d'astron., planète découverte en Angleterre par *Herschell*. Elle a pendant quelques années porté le nom même d'*Herschell*; celui d'*Uranus* lui fut ensuite donné par les Allemands, parce que cette planète étant la plus éloignée de nous, la plus enfoncée dans l'espace céleste, appartient en quelque sorte plus proprement au ciel.—Subst. propre mas., myth., c'est le même que *Cœlus*, le père de Saturne. — Nom du premier roi des Atlantes, peuples les plus policés de toute l'Afrique, et qui prétendaient que les dieux avaient pris naissance chez eux. Ce prince rassembla dans des villes les hommes avant lui répandus dans les campagnes, les retira de la vie sauvage qu'ils menaient, leur enseigna l'usage des fruits et la manière de les conserver, et leur communiqua plusieurs inventions nouvelles. Observateur attentif des astres, il détermina plusieurs circonstances de leurs révolutions, mesura l'année par le cours du soleil, et les mois sur celui de la lune; enfin désigna le commencement et la fin des saisons. Les peuples, qui ne savaient pas encore combien le mouvement des astres est égal et constant, étonnés de la justesse de ses prédictions, crurent qu'il était d'une nature plus qu'humaine, et lui décernèrent les honneurs divins après sa mort. Ils donnèrent son nom à la partie supérieure de l'univers, tant parce qu'ils jugèrent qu'il connaissait parfaitement tout ce qui arrive dans le ciel, que pour marquer la grandeur de la vénération extraordinaire qu'ils avaient pour lui : ils le nommèrent enfin *le roi éternel de toutes choses*.

URAO, subst. mas. (*ura-o*), t. d'hist. nat., carbonate de soude.

URAQUE, subst. mas. Voy. OURAQUE.

URARIE, subst. fém. (*ura-ri*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des sainfoins.

*URATE, subst. mas. (*urate*), t. de chimie, sel formé par la combinaison de l'acide *urique* avec une base.

*URBAIN, E, adj. (*urbein, bène*) (en latin *urbanus*), de la ville : *maisons urbaines*. — Subst. fém., sorte de voitures publiques dans le genre omnibus. — Autre espèce de voitures dans le genre bourgeois.

URBANICIEN, subst. mas. (*urbaniciein*), t. d'antiq., nom d'un corps de six mille soldats qu'Auguste avait formé pour la garde de Rome.

URBANIEN, subst. et adj. mas. (*urbaniein*), myth., nom des dieux de la ville, chez les Romains.—Nom qu'on donnait aussi aux dieux Lares.

URBANISTE, subst. fém. (*urbanicete*), t. de jard., sorte de poire. — Subst. fém. plur., clairettes, religieuses de Sainte-Claire.—Subst. mas. plur., sectaires opposés à Clément VII.

URBANITÉ, subst. fém. (*urbanité*) (en latin *urbanitas*, élégance de la ville, formé de *urbs*, ville), politesse que donne l'usage du monde. Il ne se dit guère qu'en parlant des anciens Romains : on dit l'*atticisme des Grecs* et l'*urbanité des Romains*, quand on parle de la politesse du langage.

URBÈRE, subst. mas. (*urbère*), t. d'hist. nat.; on donne ce nom à divers insectes nuisibles.

URCÉE, subst. fém. (*urcé*), t. d'hist. nat., genre de coquilles qui fait partie des nérites de *Linnée*.

URCÉOLAIRE, subst. fém. (*urcé-olère*), t. de bot., genre de plantes cryptogames de la famille des algues, que l'on a établi aux dépens de celui des lichens de *Linnée*.

*URCÉOLE, subst. mas. (*urcé-ole*), t. de bot., genre de plantes sarmenteuses, de la famille des apocynées.

URCÉOLÉ, E, adj. (*urcé-olé*) (du lat. *urceus*, cruche), t. de bot., renflé en forme de petite outre, et rétréci vers l'orifice.

*URE, subst. mas. (*ure*), t. d'hist. nat., espèce de buffle. Voy. URUS.

UREBEC, subst. mas. (*urbèk*), t. d'hist. nat., petit animal qui ronge les bourgeons des arbres.

URÈDE, subst. mas. (*urède*), t. de bot., genre de champignons parasites, de l'ordre des angiocarpes. On le nomme aussi *uredo*.

URÉE, subst. fém. (*uré*) (du latin *urina*, urine, en grec ουρον), t. de chim., substance nouvellement découverte dans l'urine, à laquelle celle-ci doit sa couleur, sa saveur, son odeur, en un mot, toutes ses qualités caractéristiques.

URÈNE, subst. fém. (*urène*), t. de bot., genre de plantes polyandres de la famille des malvacées.

URÉON, subst. mas. (*uré-on*), Inus. Voy. URINE.

URETEAU, subst. mas. (*uretô*), t. de mar., espèce de corde à poulie.

URÉTÉRALGIE, subst. fém. (*urétéraleji*) (du grec *ουρητηρ*, uretère, et *αλγος*, douleur), douleur rapportée à l'*uretère*.

URÉTÉRALGIQUE, adj. des deux genres (*urétéralejike*), qui a rapport à l'*urétéralgie*.

URETÈRE, subst. mas. (*uretère*) (en grec *ουρητηρ*, conservation de l'urine, formé de *ουρον*, urine, et de *τηρεω*, je conserve), t. d'anat., canal double et fort étroit par le moyen duquel les reins ont communication avec la vessie.

*__URÉTÉRITIS__, mieux **URÉTHRITIS**, subst. fém. (*ureteritice*, *tritice*) (du grec *ουρητηρ*, uretère, ou bien *ουρηθρα*, urèthre), t. de médec., inflammation de l'*uretère* ou de l'*urèthre*. On dit aussi *uréterite*.

URÉTÉROLITHIASE, subst. fém. (*urétérolitiâze*)(du grec *ουρητηρ*, uretère, et *λιθος*, pierre), t. de médec., calcul arrêté, formé dans l'*urèthre*; affection calculeuse.

URÉTÉRO-PHLEGMATIQUE, adj. des deux genres (*urétérôflèguematike*), t. de médec., causé par la présence du mucus dans l'*uretère*.

URÉTÉRO-PYIQUE, adj. des deux genres (*urétéropi-ike*), t. de médec., causé par la présence du pus dans l'*uretère*.

URÉTÉRO-STOMATIQUE, adj. des deux genres (*urétérôcetomatike*), t. de médec., causé par l'oblitération de l'orifice de l'*uretère*.

URÉTHRAL, E, adj. (*urétral*), t. d'anat., qui appartient, qui est relatif à l'*urèthre*.

URÉTHRALGIE, subst. fém. (*urétraleji*) (du grec *ουρηθρα*, urèthre, et *αλγος*, douleur), t. de médec., douleur que l'on ressent dans l'*urèthre*.

URÉTHRALGIQUE, adj. des deux genres (*urétralejike*), t. de médec., qui a rapport, qui est relatif à l'*uréthralgie*.

URÈTHRE ou **URÈTRE**, subst. mas. (*urètre*) (en grec *ουρητηρ*, ou bien *ουρηθρα*, fait de *ουρον*, urine), t. d'anat., le canal de la verge par où sort l'*urine*.

URÉTHRITE, subst. fém. (*urétrite*), t. de médec., inflammation aiguë ou chronique de l'*urèthre*.

URÉTHRO-BULBAIRE, adj. fém. (*urétrôbulebère*), t. d'anat., nom donné à l'artère transverse du périnée. — Il est aussi subst.

URÉTHROPHRAXIE, subst. fém. (*urétrôfrakci*) (du grec *ουρηθρα*, urèthre, et *εμφρασσω*, j'obstrue), t. de médec., obstruction de l'*urèthre*.

URÉTHRORRHAGIE, subst. fém. (*urétrôraji*) (du grec *ουρηθρα*, urèthre, et *ρεω*, je coule), t. de médec., hémorrhagie de l'*urèthre*.

URÉTHRORRHÉIQUE, adj. des deux genres (*urétrôrè-ike*), qui est relatif à l'*uréthrorrhée*.

URÉTHRORRHAGIQUE, adj. des deux genres (*urétrôrajike*), qui tient, qui est relatif à l'*uréthrorrhagie*.

URÉTHRORRHÉE, subst. fém. (*urétrôreré*) (du grec *ουρηθρα*, urèthre, et *ρεω*, je coule), t. de médec., écoulement par l'*urèthre*.

URÉTHROSCOPE, subst. mas. (*urétrocekope*) (du grec *ουρηθρα*, urèthre, et *σκοπεω*, je regarde), t. de chir., instrument dont on se sert pour plonger la vue dans l'*urèthre*.

URÉTHROSPASME, subst. mas. (*urétrocepaceme*) (du grec *ουρηθρα*, urèthre, et *σπασμα*, spasme), t. de médec., constriction *spasmodique* de l'*urèthre*.

URÉTHROSPASMODIQUE, adj. des deux genres (*urétrocepacemodike*), qui est relatif, qui a rapport à l'*uréthrospasme*.

URÉTHROTOME, subst. mas. (*urétrotome*) (du grec *ουρηθρα*, urèthre, et *τεμνω*, je coupe), t. de chir., instrument qu'on employait autrefois, dans l'opération de la taille, pour diviser la peau et l'*urèthre*, ou inciser l'*urèthre*.

URÉTHROTOMIE, subst. fém. (*urétrotomi*) (même étym. que celle du mot précédent), t. de chir., incision de l'*urèthre*.

URÉTHROTOMIQUE, adj. des deux genres (*urétrotomike*), qui est relatif à l'*uréthrotomie*.

URÉTHRYMÉNODE, adj. des deux genres (*urétriménode*), t. d'anat., causé par la présence d'une membrane formée accidentellement dans l'*urèthre*.

URÉTIQUE, adj. des deux genres (*urétike*) (en grec *ουρητικος*, fait de *ουρον*, urine), t. de médec.; se dit des passages *urinaires*; des remèdes, dans le sens de *diurétique*; des malades, pour signifier qu'ils *urinent* facilement; des maladies, et particulièrement d'une sorte de fièvre compliquée avec un diabétès.

URGENCE, subst. fém. (*urjance*), nécessité pressante de prendre une résolution, de prononcer sans délai sur une matière : *urgence d'une proposition; acte, décret d'urgence*.

URGENT, E, adj. (*urjan, jante*) (du latin *urgens*, part. prés. de *urgere*, presser, pousser, dérivé du grec *εργον*, ouvrage, ou *οργαω*, je désire vivement), pressant, qui ne souffre point de délai : *besoin urgent; nécessité urgente*; c'est à peu près tout l'emploi de ce mot.

URIGUE, subst. mas. (*urique*), t. d'hist. nat., espèce de loup marin.

*__URI__, subst. propre mas. (*uri*), canton suisse célèbre par le souvenir de Guillaume Tell qui l'habitait.

*__URINAIRE__, adj. des deux genres (*urinère*), qui a rapport à l'*urine* : *passages, voies urinaires*.

URINAL, subst. mas. (*urinal*), vase qui est ordinairement de verre, où les malades *urinent* commodément. — Sorte de réservoir dont la forme et la composition sont très-variables, et qu'on adapte à la verge dans les cas d'incontinence d'*urine*, pour recevoir ce liquide à mesure qu'il s'écoule. — Au plur., des *urinaux*.

URINATEUR, subst. mas. (*urinateur*) (en latin *urinator*, fait de *urinari*, plonger), plongeur ou pêcheur de perles. Peu usité.

URINAUX, subst. mas. plur. Voy. URINAL.

URINE, subst. fém. (*urine*) (en latin *urina*, en grec *ουρον*), pissat. *Urine* est un terme plus honnête que *pissat*. — Sérosité saline, de couleur de citron, séparée de la masse du sang dans les reins, conduite dans la vessie, et de là poussée au dehors de temps en temps. — On appelle, en t. de médec., *urine chargée*, celle qui est opaque et consistante; *urine crue*, celle qui est sans couleur, sans nuage et sans dépôt; *urine cuite* ou *de coction*, celle qui, étant comme naturelle par sa couleur et sa consistance lorsqu'elle vient d'être rendue, ne tarde pas à déposer. — On appelle *urine de boisson*, celle qui est rendue peu de temps après avoir bu; elle est moins colorée, moins dense que celle que l'on rend après le repas et après le sommeil. Cette dernière s'appelle *urine de la digestion*. — On dit que l'*urine est ténue*, quand elle est transparente, peu colorée et peu dense; qu'elle est *ténue et crue*, quand, avec ces caractères, elle ne donne ni nuage ni dépôt, ce qui annonce que la terminaison de la maladie est éloignée. L'*urine* est ténue et d'une grande limpidité dans les accès des maladies nerveuses convulsives; on l'appelle alors *urine nerveuse*. L'*urine* est *épaisse*, quand elle contient une grande quantité de matière muqueuse ou gélatineuse; on dit aussi alors qu'elle est *mucilagineuse*. L'*urine* est *trouble*, lorsqu'elle est précipitée de son dissolvant naturel, ou que l'acide urique, trop abondant, précipite par le refroidissement du liquide. Lorsque le trouble de l'*urine* dépend de flocons qui y sont suspendus, on l'appelle *floconneuse*; elle est *jumenteuse*, lorsqu'elle est troublée par une substance semblable à des grains de poussière. On l'appelle *huileuse*, quand elle file comme de l'huile, ou qu'on y voit surnager une pellicule grasse en apparence; *lactescente*, quand elle est blanche et trouble; *sanguinolente*, quand elle contient du sang; *purulente*, quand elle contient du pus.

URINÉ, part. pass. d'*uriner*.

URINER, v. neut. (*uriné*), pisser, évacuer l'*urine*.

URINEUSE, adj. fém. Voy. URINEUX.

URINEUX, adj. mas., au fém. **URINEUSE** (*urineu, neuze*), qui est de la nature de l'*urine*, qui a l'odeur de l'*urine*. — T. de médec., *abcès urineux*, abcès produit par l'épanchement ou par l'infiltration de l'urine dans le tissu cellulaire.

URINIFÈRE, adj. des deux genres (*urinifère*), t. de médec. et d'anat., par où passe l'*urine*.

URIQUE, adj. des deux genres (*urike*) (du grec *ουρον*, urine, parce que c'est par l'urine que cet acide est produit), t. de chim. : *acide urique*, acide tiré des calculs qui se forment dans la vessie de l'homme.

*__URNE__, subst. fém. (*urne*) (en lat. *urna*, fait de *urinari*, puiser), chez les anciens Romains, mesure pour les choses liquides, qui était la moitié de l'amphore. — Sorte de vase antique qui servait aux sacrifices, à conserver les cendres des morts, à tirer au sort. — En bot., enveloppe qui contient, suivant plusieurs botanistes, les organes de la fructification des plantes.

UROCÈLE, subst. fém. (*urocèle*), t. de médec., infiltration de l'*urine* dans les bourses ou le scrotum.

UROCÉRATE, subst. mas. (*urocérate*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des porte-scie.

UROCÈRE, subst. mas. (*urocère*) (du grec *ουρα*, queue, et *κερας*, corne), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

UROCHÉZIE, subst. fém. (*urokiézi*) (du grec *ουρον*, urine, et *χεζω*, je vais à la selle), t. de médec., diarrhée *urineuse*.

UROCHLOÉ, subst. mas. (*uroklo-é*), t. de bot., genre de plantes de la famille des graminées.

UROCRISIE, subst. fém. (*urokrizi*) (du grec *ουρον*, urine, et *κρισις*, jugement), t. de médec., jugement de l'état d'un malade par l'inspection de son urine.

UROCRITÈRE, subst. mas. (*urokritère*), jugement d'*uromante*. Inusité.

UROCRITIQUE, adj. des deux genres (*urokritike*), t. de médec., se dit des signes tirés de l'examen de l'*urine*.

URODELLES, sub. fém. pl. (*urodèle*), t. d'hist. nat., famille établie parmi les reptiles batraciens.

URODYNIE, subst. fém. (*urodini*) (du grec *ουρον*, urine, et *οδυνη*, douleur), t. de médec., douleur en *urinant*.

URODYNIQUE, adj. des deux genres (*urodinike*), qui est relatif à l'*urodynie*.

UROHYAL, subst. mas. (*uro-i-al*), t. d'anat., nom donné à la pièce qui forme la queue de l'appareil osseux connu sous le nom d'*hyoïde*.

UROMANCIE, subst. fém. (*uromanci*) (du grec *ουρον*, urine, et *μαντεια*, divination), art prétendu de connaître les maladies par l'inspection des *urines*. Hors d'usage.

*__UROMANCIEN__, subst. et adj. mas., au fém., **UROMANCIENNE** (*uromanciein, ciène*). Voy. UROMANTE.

UROMANCIENNE, subst. et adj. fém. Voy UROMANCIEN.

UROMANTE, subst. mas. (*uromante*) (du grec *ουρον*, urine, et *μαντεια*, divination), empirique, charlatan qui prétendait deviner le caractère des maladies ou les maladies par la seule inspection des *urines*. Hors d'usage.

URONECTES, subst. m. pl. (*uronèkte*), t. d'hist. nat., famille de reptiles entre les crocodiles et les lézards, qui nagent à l'aide de leur queue.

UROPLANIE, subst. fém. (*uroplani*), t. de médec., déviation de l'*urine*. Peu connu.

UROPLATE, subst. mas. (*uroplate*), t. d'hist. nat., genre de reptiles sauriens.

*__UROPODES__, sub. m. pl. et adj. des deux genres (*uropode*) (du grec *ουρα*, queue, et *πους*, gén. *ποδος*, pied; *qui se sert de sa queue en guise de pieds*), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux palmipèdes. — Genre d'arachnides de la famille des holètres.

*__UROPRISTES__, subst. m. pl. et adj. des deux genres (*uropricete*) (du grec *ουρα*, queue, et *πριστις*, scie), t. d'hist. nat., famille d'insectes hyménoptères, que l'on désigne encore plus particulièrement sous le nom de *porte-scie*, parce qu'ils sont armés dans la partie postérieure de leur corps d'une sorte de scie ou tarière, pour percer l'écorce des arbres.

URORRHAGIE ou **URORRHÉE**, subst. fém. (*urôraji, urôré*), t. de médec., le diabétès. Voy. ce mot.

URORRHAGIQUE, adj. des deux genres (*urôrajike*), t. de médec., qui a rapport à l'*urorrhagie*.

UROSE, subst. fém. (*urôze*), t. de médec., nom donné aux maladies des voies urinaires.

UROSPERME, subst. mas. et adj. des deux genres (*urocepèreme*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des salsifis de *Linnée*.

URQUAIN, subst. mas. (*urkiein*), bout de madrier qui sert à poser la meule du potier.

URSIN, subst. mas. (*urcein*), t. d'hist. nat., espèce de phoques.

URSINIE, subst. fém. (*urcini*), t. de bot., genre de plantes polygames de la famille des corymbifères.

URSON, subst. mas. (*urçon*), t. d'hist. nat., espèce de porc-épic du nord de l'Amérique, de la grandeur du castor.

URSULINE, subst. fém. (*urçuline*), religieuse de l'ordre de *Sainte-Ursule*.

URTICAIRE, subst. fém. (*urtikière*) (en latin

urtica, ortie), t. de médec, éruption semblable à l'effet de l'ortie sur la peau.

URTICATION, subst. fem. (*urtikâcion*) (du lat. *urtica*, ortie), t. de chir., opération qui consiste à frictionner une partie avec de l'ortie, pour y rappeler la chaleur naturelle.

*URTICÉE, subst. et adj. fém. (*urticé*), t. de bot., famille de plantes qui comprend des arbres, des arbrisseaux et des herbes.

URUS, ou URE, subst. mas. (*uruce, ure*), t. d'hist. nat., espèce de buffle ou de taureau sauvage, que les anciens ont décrit, et qu'on retrouve encore dans les montagnes de la Lithuanie et de la Prusse.

*URUCU, subst. mas. (*uruku*), roucou.

*US, subst. mas. (*uce*) (contraction du lat. *usus*, usage, coutume), coutume ; c'est un t. de palais qui ne se dit qu'au plur., et toujours avec *coutume* : *garder les us et coutumes*.

*USAGE, subst. mas. (*uzaje*) (en lat. *usus*), coutume, pratique reçue.— En parlant du langage, manière de parler une langue ; ce qu'on doit observer en s'exprimant ou en écrivant.— Emploi à quoi l'on fait servir, à quoi l'on applique une chose : *à quel usage cela est-il bon? cela est de grand usage, de peu d'usage, de nul* ou *d'aucun usage ; faire un bon* ou *mauvais usage de...*—Droit de se servir personnellement d'une chose dont la propriété est à un autre. — Droit qu'ont les voisins d'une forêt ou d'un pacage, d'y couper de quoi se chauffer, et d'y mener leur bétail.— Expérience, habitude : *il a l'usage de ces matières, de ces termes*, il a l'habitude de les pratiquer, de les traiter. — Expérience de la société, habitude d'en pratiquer les devoirs, d'en observer les *usages* : *l'usage du monde, de la vie*, ou simplement : *l'usage*.— Manière d'employer une chose : *la loi doit régler l'usage de l'autorité*. (Massillon.)—Exercice, facilité acquise : *les peuples qui n'ont pas l'usage des lettres*. (Bossuet.) —Se dit relativement aux personnes : *des lunettes à l'usage des myopes ; bréviaire à l'usage de Paris, de Rome*. — Par extension : *ces conseils ne sont point à mon usage*, ne me conviennent pas.— *Mettre en usage*, servir de... — Au plur., en t. de librairie, livres de prières à l'*usage* de telle église, de tel ordre, etc. — USAGE, COUTUME. (*Syn.*) L'*usage* semble être universel; la *coutume* paraît plus ancienne. Ce que la plus grande partie des gens pratiquent, est en *usage*; ce qui est pratiqué depuis long-temps est une *coutume*. — L'*usage* s'introduit et s'étend ; la *coutume* s'établit et acquiert de l'autorité. Le premier fait la mode ; la seconde forme l'habitude. L'un et l'autre sont des espèces de lois, entièrement indépendantes de la raison, dans ce qui regarde l'extérieur de la conduite.— Il est quelquefois plus à propos de se conformer à un mauvais *usage*, que de se distinguer, même par quelque chose de bon. Bien des gens suivent la *coutume* dans la façon de penser, comme dans le cérémonial ; ils ne s'en tiennent qu'à ce que leurs mères et leurs nourrices ont pensé avant eux.

USAGER, subst. mas. (*uzajé*), celui qui a droit d'*usage* dans les forêts et dans les pâturages. — *Francs usagers*, ceux qui ne paient rien pour leur *usage*, ou qui ne paient qu'une modique redevance pour un *gros usage*.— *Gros usagers*, ceux qui ont droit de prendre dans la forêt d'autrui, sur un certain nombre d'arpents de bois, les fruits que les arbres produisent. —*Menus usagers*, ceux qui n'ont que pour leurs besoins personnels les droits de pâturage et de pacage, et la liberté de prendre le bois arraché ou brisé, et autres de cette espèce.

USAGRO, subst. mas. (*uzaguerô*), t. de médec., nom du psoriasis, chez les auteurs arabes.

*USANCE, subst. fém. (*uzance*), vieux mot qui signifie, *usage* reçu : *l'usance de tel pays*. — En t. de banque et de commerce, espace de temps, ordinairement de trente jours, déterminé pour le paiement des lettres de change, suivant l'*usage* des places sur lesquelles elles sont tirées : *cette lettre est à une usance, à deux usances*.— En t. d'eaux-et-forêts, exploitation de la coupe d'une vente de bois adjugée à un marchand.

USANT, E, adj. (*uzan, zante*), t. de prat. : *fille majeure, usante et jouissante de ses droits*, qui *use* et jouit de..., qui n'est sous l'autorité de personne.

USÉ, E, part. pass. de *user*, et adj., détruit, détérioré à force de servir, etc. : *habit, estomac usé*.— *Avoir le goût usé*, émoussé par les liqueurs fortes. — *Passion usée*, refroidie, diminuée par le temps.— *Pensée usée*, employée souvent. — *Terre usée*, devenue stérile pour avoir rapporté trop long-temps sans repos, sans amendement.

USER, subst. mas., ou mieux USÉ, pour distinguer ce subst. de l'infinitif *user* (*uzé*) : *ce drap est d'un bon usé*, d'un bon *usage*, d'un bon service.—Fig. : *cet homme est bon à l'usé*, plus on le fréquente, plus on le trouve de bonne société.

USER, v. neut. (*uzé*) (en lat. *uti*), faire *usage*, se servir de... : *user de remèdes* ; et fig. : *user de menaces, de prières, de violence, de douceur, de finesse, etc.*—*User bien* ou *mal de quelque chose*, en faire un bon ou un mauvais *usage*. —*En user bien* ou *mal avec quelqu'un*, agir bien ou mal avec lui. — Act., consommer : *on use bien du bois, de l'huile*. — Détériorer imperceptiblement : *le pavé use les fers des chevaux* ; et fig. : *le chagrin, plus encore que le travail, use les meilleurs tempéraments*.—Fig. : *il ne faut pas user ses ressources*, les affaiblir, les prodiguer.—Fatiguer, épuiser : *user sa jeunesse auprès de quelqu'un*, passer sa jeunesse à servir quelqu'un.—*User ses yeux à force de lire*, s'affaiblir la vue à force de lire.—Dans la même acception : *il n'y a rien qui use tant un homme que la débauche, qui use si fort le corps que les grandes veilles*.—Diminuer par le frottement : *il faut user la pointe de ces ciseaux sur la pierre ; les miroitiers usent les glaces*. — Fig., affaiblir par l'*usage*, amoindrir : *les longues espérances usent la joie, comme les longues maladies usent les douleurs*. — T. de chir., consumer : *il faut des poudres pour user les chairs*. — S'USER, v. pron., se consommer.—Se détériorer, se détruire par l'*usage*.—Fig., perdre ses forces.—En parlant des terres, devenir stérile à force de rapporter, etc.—USER, SE SERVIR, EMPLOYER. (*Syn.*) *User* exprime l'action de faire *usage* d'une chose, selon le droit ou la liberté qu'on a d'en disposer à son gré et à son avantage. *Se servir*, exprime l'action de tirer un service d'une chose, selon le pouvoir et les moyens qu'on a de s'en aider dans l'occasion donnée. *Employer* exprime l'action de faire une application particulière d'une chose, selon les propriétés qu'elle a, et le pouvoir que vous avez d'en régler la destination.— On *use* de la chose, de son droit, de ses facultés à sa fantaisie ; on en *use* bien ou mal, selon qu'on en fait un emploi bon ou mauvais. On *se sert* d'un agent, d'un instrument, d'un moyen, comme on le peut, comme on le sait ; on *s'en sert* bien ou mal, selon le talent ou l'habileté que l'on a, la manière dont on s'y prend, le rapport qu'a le moyen avec la fin. On *emploie* les choses, les personnes, ses moyens, ses ressources, comme on le juge convenable, eu égard à l'objet qu'il s'agit de remplir ; on les *emploie* bien ou mal, selon qu'ils sont propres ou non à faire une fonction déterminée, à produire l'effet que l'on désire.

USIE, subst. fém. (*uzi*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

USINE, subst. fém. (*uzine*) (du lat. *usus*, usage), établissement fait pour une forge, une verrerie, etc.

USITÉ, E, adj. (*uzité*), qui est en *usage*.

USNE, subst. mas. (*ucene*), t. de mar.; on donne ce nom à de gros câbles qui servent à garer les trains de bois sur les ports où on les construit, et en route.

USNÉE, subst. fém. (*ucené*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des lichens de *Linnée*.—On appelle *usnée humaine*, les lichens de ce genre qui croissent sur le crâne des cadavres exposés à l'air. On lui a long-temps attribué de grandes vertus ; c'est une erreur dont on est revenu.

USQUEBAC, subst. mas. (*ucekebak*), liqueur forte dans laquelle il entre du safran. Quelques-uns disent *escubac* ou *scubac*.

USSASI, subst. mas. (*uçazi*), t. de bot., arbre de l'Inde dont on mange les fruits.

USSEL, subst. propre mas. (*ucèle*), ville de France, chef-lieu d'arrond. et de canton, dép. de la Corrèze.

USTARITZ, subst. propre mas. (*ucetaritece*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bayonne, dép. des Basses-Pyrénées.

USTENSILE, subst. mas. (*ucetancile*) (en lat. *ustensile*, fait de *uti*, user, se servir), tout ce qui sert en fait de petits meubles, au ménage, et principalement ce qui est à l'usage de la cuisine. —Ce que l'hôte est obligé de fournir au soldat qui loge chez lui par étape. En ce sens, il ne se dit qu'au sing. : *droit d'ustensile, billets d'ustensile*. — Au plur., tous les instruments propres à un art.

USTENSILLÉ, E, part. pass. de *ustensiller*.

USTENSILLER, v. act. (*ucetancilé*), garnir de tous les meubles, de tous les *ustensiles*, de tous les outils et accessoires nécessaires à une exploitation, à une occupation quelconque. — S'USTENSILLER, v. pron. (*Boiste*.) Inusité.

USTÉRIE, subst. fém. (*uceteri*), t. de bot., arbrisseau qui croît en Guinée. — On a donné le même nom à un autre genre de la didynamie. —Genre de plantes établi pour placer la jacinthe des bois.

USTILAGINEUSE, adj. fém. Voy. USTILAGINEUX.

USTILAGINEUX, adj. mas., au fém. USTILAGINEUSE (*ucetilajineu, neuze*), t. de médec., se dit d'une gangrène causée par l'usage du blé ergoté.

USTILAGO, subst. mas. (*ucetilâguô*), t. de médec., nom d'une gangrène causée par le blé ergoté.

USTION, subst. fém. (*ucetion*) (en latin *ustio*, fait de *urere*, brûler), action de brûler. — En chir., l'effet du cautère actuel.— En chim., calcination par laquelle une substance est réduite en cendres.

USTRINE, subst. fém. (*ucetrine*), t. d'antiq. Voy. USTRINUM.

USTRINUM, subst. mas. (*ucetrinome*), t. d'antiq., chez les Romains, place, endroit où l'on brûlait ordinairement les corps. — Vase destiné à recevoir les cendres des corps consumés.

USTULATION, subst. fém. (*ucetulâcion*) (du latin *ustulare*, brûler), t. de pharm., action de faire sécher une substance humide au feu.—Il se dit aussi du vin qu'on a fait chauffer ou brûler.

USUCAPION, subst. fém. (*uzukapion*), t. de droit romain, espèce particulière de prescription ; manière d'acquérir par la possession, par l'usage.

USUEL, adj. mas., au fém. USUELLE (*uzuè-le*) (en latin *usualis*, fait de *usus*, usage), dont on se sert ordinairement : *plantes usuelles, termes usuels*.

USUELLE, adj. fém. Voy. USUEL.

USUELLEMENT, adv. (*uzu-èleman*), communément, à l'ordinaire.

USUFRUCTUAIRE, adj. des deux genres (*uzufruktu-ère*) (du latin *usus*, usage, et *fructus*, fruit), qui ne donne que la faculté de jouir des *fruits*.

USUFRUIT, subst. mas. (*uzufrui*), jouissance des *fruits*, du revenu d'un héritage, etc., dont la propriété appartient à un autre.

USUFRUITIER, subst. et adj. mas., au fém. USUFRUITIÈRE (*uzufruitié, tière*) (en latin *usufructuarius*), celui ou celle qui jouit de l'*usufruit* de quelque chose. — Adj. : *réparation usufruitière*, celle qui tend à la charge de l'*usufruitier*.

USUFRUITIÈRE, subst. fém. Voy. USUFRUITIER.

USUL, subst. mas. (*uzule*), porte. Inusité.

USUM, subst. mas. (*uzome*), mot latin qui ne s'emploie en français que précédé de *ad*, avec lequel il signifie littéralement, *à l'usage*, et s'entend ordinairement, en librairie, des ouvrages, des livres élémentaires qui sont adoptés dans les écoles pour l'instruction des jeunes gens : *ce livre est ad usum ; on me demande une collection ad usum*. — Se disait autrefois particulièrement d'une collection de livres qui étaient à l'usage du dauphin (*ad usum delphini*).

USUN, subst. mas. (*uzeun*), sorte de fruit du Pérou, de la grosseur et de la couleur d'une cerise, qui a la propriété de teindre en rouge l'urine des personnes qui en mangent.

USUNIER, subst. mas. (*uzunié*), t. de bot., arbre du Pérou qui produit l'*usun*, fruit semblable à nos cerises.

USURAIRE, adj. des deux genres (*uzurère*), où il y a de l'*usure* : *contrat, pacte, intérêt usuraire*.

USURAIREMENT, adv. (*uzurèreman*), d'une manière *usuraire*.

*USURE, subst. fém. (*uzure*) (en latin *usura*), intérêt, profit illégitime qu'on exige pour l'argent ou la marchandise qu'on a prêtée. — Dépérissement qui arrive aux habits, aux meubles, etc., par le temps et le long usage qu'on en fait. — Fig. : *rendre, payer avec usure*, rendre au double le bien ou le mal qu'on a reçu.

USURER, v. neut. (*uzuré*), tirer, faire de l'*usure*. Peu en usage.

USURIER, subst. mas., USURIÈRE, subst. fém.

(*uzurié, rière*), celui ou celle qui prête son argent à *usure*, qui fait un gain illégitime. — Myth., figure allégorique représentée sous les traits d'une vieille femme laide et vêtue en Juive : elle est assise sur un coffre-fort, tient une bourse fermée, et compte des pièces de monnaie. Près d'elle sont quelques vases d'or et d'argent, et divers joyaux mis en gage.

USURIÈRE, subst. fém. Voy. USURIER.

USURPANT, E, adj. (*uzurpan, pante*), qui *usurpe*.

USURPATEUR, subst. mas., au fém. **USURPATRICE** (*uzurpateur, trice*), celui ou celle qui *usurpe* et qui s'empare d'une chose injustement.

USURPATION, subst. fém. (*uzurpâcion*), action d'*usurper*.

USURPATRICE, subst. fém. Voy. USURPATEUR.

USURPÉ, E, part. pass. de *usurper*, et adj. — *Réputation usurpée*, qui n'est point méritée

*__USURPER__, v. act. (*uzurpé*) (en latin *usurpare*), s'emparer par violence ou par ruse d'un bien, d'un titre, d'un droit, etc. : *usurper un trône*, s'emparer d'un trône auquel on n'a aucun droit: *usurper l'estime, la gloire*, l'obtenir sans la mériter.—S'USURPER, v. pron. — USURPER, ENVAHIR, S'EMPARER. (*Syn.*) *Usurper*, c'est prendre injustement une chose à son légitime maître, par voie d'autorité et de puissance. Il se dit également bien des droits et du pouvoir. *Envahir*, c'est prendre tout d'un coup par voie de fait quelque pays ou quelque canton, sans prévenir par aucun acte d'hostilité. *S'emparer*, c'est précisément se rendre maître d'une chose, en prévenant les concurrents et tous ceux qui peuvent y prétendre avec plus de droit. — Le mot d'*usurper* renferme quelquefois une idée de trahison, celui d'*envahir* fait entendre qu'il y a du mauvais procédé; celui de *s'emparer* emporte une idée d'adresse et de diligence.—On n'*usurpe* point la couronne, lorsqu'on la reçoit des mains de la nation. Prendre des provinces après que la guerre est déclarée, c'est en faire la conquête, et non les *envahir*. Il n'y a point d'injustice à *s'emparer* des choses qui nous appartiennent, quoique nos droits et nos prétentions soient contestés.

UT, subst. mas. (*ute*), la première des notes de la gamme.—C'est le premier mot du souhait que se faisaient autrefois en buvant les imprimeurs, qui étaient presque tous lettrés : *Ut tibi prosit meri potio*, que grand bien vous fasse ce bon vin pur! Par abréviation, on s'est contenté ensuite de dire *ut* tout seul.

UTENSILE, subst. mas. (*utancile*), s'est dit longtemps pour les ustensiles à fournir aux soldats.

UTER, subst. mas. (*utère*), nom latin qui signifie *outre*, ou peau qu'on emplissait d'air ou de paille, et que l'on bouchait hermétiquement. Les Romains en faisaient usage pour faire passer des rivières à une armée. Voy. UTRICULAIRE.

UTÉRIN, E, adj. (*utérein, rine*) (en latin *uterinus*, fait de *uterus*, ventre), né d'une même mère, mais non pas d'un même père.— *Fureur utérine*, espèce de manie qui se manifeste par des propos indécents et lascifs, et une passion amoureuse très-violente. — T. d'anat., qui appartient à la matrice : *artère utérine*, branche de l'hypogastrique, *muscle utérin*, les fibres du fond de la matrice; *veines utérines*, les sinus *utérins*. — Subst. : *un utérin*; *une utérine*.

UTÉRINE, subst. propre fém. (*utérine*), myth., l'une des déesses que l'on invoquait dans les accouchements, pour avoir une heureuse délivrance.

UTÉRINITÉ, subst. fém. (*utérinité*), t. de droit, état, position de ce qui est *utérin*.

UTÉROCEPS, subst. mas. (*utérocèpece*), t. de chir., instrument pour saisir le col de l'*utérus*.

UTÉROMANIE, subst. fém. (*utéromani*). Voy. NYMPHOMANIE.

UTÉROTOME, subst. mas. (*utérotome*), t. de chir., instrument tranchant à deux lames, en forme de croissant, pour la section de l'*utérus*. Voy. UTÉROTOMIE.

UTÉROTOMIE, subst. fém. (*utérotomi*) (du latin *uterus* et du grec τομη, incision), t. de chir., opération qui consiste à inciser le col de l'*utérus* dans certains accouchements difficiles, pour donner passage à l'enfant. Voy. OPÉRATION CÉSARIENNE.

UTÉROTOMIQUE, adj. des deux genres (*utérotomike*), qui a rapport à l'*utérotomie* et à l'*utérotome*.

UTERUS, subst. mas. (*utéruce*) (mot tout lat.), matrice.

UTILE, adj. des deux genres (*utile*) (en latin *utilis*, fait de *uti*, se servir), profitable, qui apporte du gain, du profit, de l'*utilité*.—En t. de jurispr., on appelle *jours utiles*, les jours qui sont comptés dans les délais accordés par les lois, et dans lesquels les parties peuvent réciproquement agir en justice.—Autrefois on appelait *domaine utile*, celui qui emportait le revenu et le fruit d'un fonds, à la différence du *domaine direct*, qui ne consistait qu'en un certain droit de seigneurie ou de supériorité, que le propriétaire s'était réservé sur l'héritage.—On appelle *ordre utile*, le rang des créanciers qui, d'après la date de leur hypothèque, seront payés sur les biens du débiteur. —*Faire une chose en temps utile*, la faire à propos.— Subst. mas., *utilité*, ce qui est *utile* : *on doit préférer l'utile à l'agréable*.

UTILEMENT, adv. (*utileman*), avec *utilité*, d'une manière *utile*.

UTILISATION, subst. fém. (*utilizâcion*), action de rendre *utile*.

UTILISÉ, E, part. pass. de *utiliser*.

UTILISER, v. act. (*utilizé*), rendre *utile*; tirer de l'*utilité* de...—S'UTILISER, v. pron.

*__UTILITÉ__, subst. fém. (*utilité*) (en lat. *utilitas*), profit, avantage.—Secours, usage : *ce livre ne m'est d'aucune utilité*. — Subst. fém. plur., t. de théâtre, emploi d'un acteur qui, au besoin, joue plusieurs rôles : *il joue les utilités*. UTILITÉ, PROFIT, AVANTAGE. (*Syn.*) L'*utilité* naît du service qu'on tire des choses ; le *profit*, du gain qu'elles produisent ; l'*avantage*, de l'honneur ou de la commodité qu'on y trouve. Un meuble a son *utilité* ; une terre apporte du *profit* ; une grande maison a son *avantage*. Les richesses ne sont d'aucune *utilité* quand on n'en fait point usage. Les *profits* sont plus grands dans les finances, et plus fréquents dans le commerce. L'argent donne beaucoup d'*avantage* dans les affaires, il en facilite le succès.

UTINET, subst. mas. (*utiné*), petit maillet de bois dont le manche est long et fort mince. Les tonneliers s'en servent pour arranger et unir les fonds des futailles quand ils sont placés dans le jable.—On appelle aussi *utinet*, un petit escabeau sur lequel certaines faiseuses de dentelle mettent l'oreiller ou le petit métier sur lequel elles travaillent.

UTOPIE, subst. fém. (*utopi*) (du grec ου, non, τοπος, lieu), au propre, région qui n'existe pas; pays imaginaire.—Fig., plan d'un gouvernement imaginaire, où tout est ou paraît être pour le mieux, à l'exemple de la république de Platon : *l'utopie de Thomas Morus*.

UTOPISTE, subst. des deux genres (*utopicete*), homme qui fait des *utopies* ; qui rêve, qui imagine des plans, des projets dont la réalisation est impossible, ou paraît telle : *c'est un utopiste*.

*__UTRAQUISTE__, subst. mas. (*utrakuicete*), nom donné à d'anciens sectaires allemands.

UTRICULAIRE, subst. mas. (*utrikulère*), joueur de cornemuse.—Subst. fém., t. de bot., genre de plantes monogynes de la famille des personnées. —Subst. mas. plur., t. d'antiq., nautoniers qui, du temps des Romains, traversaient les rivières sur des outres.—Nom qu'on donnait aussi à des joueurs d'instruments faits de peau, à peu près de la forme d'une outre, et qui paraissent avoir été la même chose que notre cornemuse.

UTRICULE, subst. fém. (*utrikule*), petite outre ; sac, tunique. Peu usité. —T. de bot. qui se dit des vésicules des plantes, dont la réunion forme le parenchyme.

UTTA, subst. mas. (*uteta*), nom par lequel on désigne, à Batavia, un million de caches.

UVAGE, subst. mas. (*uvaje*), encaissement ou bord des cuves qui sont en usage dans les raffineries de sucre.

UVA-OUVASSOURA, subst. mas. (*uva-ouvaceçoura*), t. de bot., espèce de poirier des Indes occidentales.

UVA-PYRUP, subst. mas. (*uvapirupe*), t. de bot., sorte d'arbre épineux qui croît aux Grandes-Indes.

UVATION, subst. fém. (*uvâtion*). Voy. STAPHILÔME.

UVAURE, subst. mas. (*uvôre*), t. d'hist. nat., espèce de veau marin, ou sorte de poisson à mufle de veau.

UVE, subst. fém. (*uve*), pommade de blanc de plomb très-dangereuse.

UVÉDALIE, subst. fém. (*uvédali*), t. de bot., sorte de plante vivace et angiosperme, de la famille des scrofulaires.

UVÉE, subst. fém. (*uvé*) (du latin *uva*, raisin), t. d'anat., la troisième tunique de l'œil où est l'iris et la prunelle, et qui, par sa couleur et sa figure, ressemble à un grain de raisin.

UVETTE, subst. fém. (*uvète*), t. de bot., raisin de mer. — Plante conifère.

UVIFÉRA, subst. fém. (*uviféra*), t. de bot., nom qu'on a donné à deux espèces de raisiniers dont les fruits sont de petites baies disposées en grappes.

UVULAIRE, adj. des deux genres (*uvulère*), t. d'anat., de la luette; qui lui appartient : *glandes uvulaires*. — Sub. fém. pl., t. de bot., famille de liliacées.

UVULE, subst. fém. (*uvule*) (en latin *uvula*), t. d'anat., la luette.

UVULITE, subst. fém. (*uvulite*) (du lat. *uvula*, la luette), t. de médec., inflammation de la luette.

UXANTIEN, subst. propre mas. (*ukçanciein*), nom d'un ancien peuple qui habitait une partie des Gaules.

UXORICIDE, subst. mas. (*ukçoricide*), meurtrier, assassin, bourreau de sa femme. (*Boiste*.) Inusité.

UZEL, subst. propre mas. (*uzèle*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Loudéac, dép. des Côtes-du-Nord.

UZERCHE, subst. propre mas. (*uzèreche*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Tulle, dép. de la Corrèze.

*__UZÈS__, subst. propre mas. (*uzèce*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. du Gard.

UZIFURE, subst. mas. (*uzifure*), t. de chim., la même chose que le cinabre, qui est composé de soufre et de mercure.

*V, subst. mas. (prononcez *ve*, et non plus *vé*, qui ne rendrait pas le son naturel de cette lettre), la vingt-deuxième lettre de l'alphabet français, et la dix-septième des consonnes. On ne dit plus comme autrefois un *u* pour un *V* consonne. — Comme lettre numérale, cette lettre vaut cinq, et surmontée d'un trait, cinq mille. — Cette même lettre, ou simple *V*, ou double *W*, barrée par le haut et formant un triangle, signifiait écu, soixante sous ou trois livres tournois. — En t. de comm., *V°* signifie *verso*. — *V* se met souvent en abrégé pour *votre* : v/c, votre compte ; V. M., votre majesté; V. A., votre altesse; V. E., votre excellence; V. Ém., votre éminence, etc. Cette lettre représente l'articulation semi-labiale, dont la forte est *f*; et de là vient qu'elles se prennent l'une pour l'autre : *neuf*, devant un nom qui commence par une voyelle, se prononce *neuv*, et l'on dit *neuv hommes*, *neuv articles*, pour *neuf hommes*, *neuf articles*. Les adjectifs terminés par *f* au masculin changent *f* en *ve* au fém : *bref*, *brève*; *vif*, *vive*. — V ainsi barré en travers, signifie *verset*. — *V* est la marque de la monnaie de Troyes. — *V*, en t. de gramm., est l'abréviation du mot *verbe*. — Dans les bureaux et dans le commerce, *V* marque les registres : *registre V*. — Renversé ainsi (Λ), il figure le lambda majuscule des Grecs. — Il est la marque de la vingtième feuille d'un ouvrage imprimé : *feuille V*, *signature V*. — Dans le calendrier grégorien, il indique *vendredi*, sixième jour de la semaine. — *V* marque *vent*, dans les observations astronomiques. — Chiffre romain qui remplace le 5, chiffre arabe. — En t. d'archit., il marque, comme les autres lettres, les pierres de série qui doivent former les colonnes d'un édifice, etc. — *V*, chez les anciens Latins, était toujours voyelle ; cependant, comme ce son, dans certains mots, formait une prononciation très-dure, par exemple dans *servus*, qu'ils prononçaient comme s'il y avait *serouous*, ils l'adoucirent en substituant au premier *v* un nouveau caractère de la figure d'un F renversé (Ⅎ), auquel ils donnèrent à peu près le même son que celui que nous donnons à notre *V*. — *V*, dans les anciens monuments, se prend pour *Valerius*, *Vitellius*, etc., noms propres ; pour *vale*, porte-toi bien, adieu ; pour *valeo*, je me porte bien ; pour *vester*, vôtre ; pour *veteranus*, vétéran ; pour *vir*, homme ; pour *virgo*, vierge ; pour *vivens* ou *vivus*, vivant ; pour *vixit*, il a vécu ; pour *votum*, vœu ; pour *vovit*, a voué ; pour *virtus*, vertu, courage ; pour *victor*, vainqueur, etc. ; dans V. A. Q., *vixit annos quinque*, il a vécu cinq ans ; dans V. R., *urbs Roma*.

VA, subst. mas. (*va*), t. de bot., figuier du Tonquin.

DU VERBE IRRÉGULIER ALLER :

Va, 2e pers. sing. impér.

Va, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prés. indic.

VA, sorte d'adv. (*va*), soit, j'y consens. Style fam. C'est l'impér. du verbe *aller* employé adv. — A la bassette et au pharaon, subst. au mas. : *sept et le va, quinze et le va*, sept fois, quinze fois la *vade* : *je fais quinze et le va à l'as*. — *Va tout*, je fais tout mon argent.

VABRE, subst. propre mas. (*vabre*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Castres, dép. du Tarn.

VACANALES ou VACUNALES, subst. fém. plur. (*vakanale, kunale*), t. d'antiq., fêtes que l'on célébrait, en l'honneur de la déesse *Vacana*, au mois de décembre, lorsque tous les travaux de la campagne étaient achevés.

VACANA, VACUNA, subst. propre fém. (*vakana*, *kuna*), myth., divinité que les Romains adoraient comme déesse du repos, principalement les habitants de la campagne. *Varron* croit que cette déesse était la même que la Victoire.

VACANCE, subst. fém. (*vakance*), le temps pendant lequel une place, une dignité *vaque*, n'est pas remplie. — Au plur., le temps pendant lequel les classes *vaquent* dans les colléges. — Le temps pendant lequel les tribunaux ne sont point en exercice. — VACANCES, VACATIONS. (*Syn.*) Ces deux noms plur. marquent le temps auquel cessent les exercices publics ; ce qui les distingue, c'est la différence des exercices et celle de leur destination. — *Vacances* se dit de la cessation des études publiques dans les écoles et dans les colléges ; *vacations*, de la cessation des séances des gens de justice. — Le temps des *vacances* semble plus particulièrement destiné au plaisir ; c'est un relâche accordé au travail, afin de reprendre de nouvelles forces. Le temps des *vacations* semble plus spécialement destiné aux besoins personnels des gens de justice ; c'est une interruption des

affaires publiques, accordée aux gens de loi, afin qu'ils puissent s'occuper des leurs. Les écoliers perdent le temps durant les *vacances;* les juges étudient durant les *vacations.*— On ne doit pas dire *vacations*, en parlant des études, parce que ce n'est qu'une suspension accordée au plaisir; mais on peut dire *vacations*, en parlant des séances des gens de justice, parce que ce temps étant abandonné à leur disposition, ils peuvent à leur gré l'employer à leurs affaires personnelles ou à leur récréation. Dans le premier cas, ils sont en *vacations*, dans le second, ils sont en *vacances.*

VACANT, E, adj. (*vakan, kante*) (en lat. *vacans*, part. prés. de *vacare*, vaquer), qui n'est plus occupé, qui est à remplir : *le saint-siège est vacant*, lorsqu'il n'y a point de pape; *un siège épiscopal est vacant*, lorsqu'il n'y a point d'évêque; *la chancellerie est vacante*, lorsqu'il n'y a point de chancelier. En général, *un office est vacant*, lorsque personne n'en est pourvu. —On appelle *bien vacant*, un bien qui n'est occupé par personne; *succession vacante*, celle qui est abandonnée; *maison vacante*, une maison qui n'est pas habitée : *un appartement vacant; il y a dans cet hôpital dix lits vacants.*—On appelle, en jurisprudence, *curateur aux biens vacants*, un curateur établi pour la régie et la conservation des biens qui n'ont point de propriétaire certain.

VACARME, subst. mas. (*vakarme*), grand bruit de gens qui se querellent ou qui se battent.—On dit fam., qu'*un homme est allé faire du vacarme dans une maison*, pour dire qu'il est allé y quereller quelqu'un, y faire du bruit.— VACARME, TUMULTE. (*Syn.*) *Vacarme* emporte par sa valeur l'idée d'un plus grand bruit; et *tumulte*, celle d'un plus grand désordre. Une seule personne fait quelquefois du *vacarme;* mais le *tumulte* suppose toujours qu'il y a un grand nombre de gens.—Les maisons de débauche sont sujettes au *vacarme;* il arrive souvent du *tumulte* dans les villes mal policées. — *Vacarme* ne se dit qu'au propre; *tumulte* se dit, au fig., du trouble et de l'agitation de l'âme. On tient mal une résolution qu'on a prise dans le *tumulte* des passions.

VACATION, subst. fém. (*vakâcion*) (en lat. *vacatio*), métier, profession; presque inusité dans ce vieux sens. — Le temps que des personnes publiques emploient à travailler à quelque affaire. —Tout ce qui se paie aux officiers de justice pour avoir travaillé dans des affaires qui regardent leurs charges.— Au plur., cessation des séances des gens de justice. Voy. VACANCE. — *Chambre des vacations*, celle qui dans les tribunaux administre la justice pendant les *vacations.*

*__VACCÉEN__, subst. propre mas. (*vakcé-ein*), peuple ancien des environs de Léon et de Castille, en Espagne.

VACCIN, subst. mas. (*vakcein*), virus particulier aux vaches, matière propre à communiquer la *vaccine.*—La matière même tirée d'une personne *vaccinée.*—On dit aussi adj. au mas. : *fluide, virus vaccin.*

VACCINABLE, adj. des deux genres (*vakcinable*), qui peut être *vacciné.*

VACCINAL, E, adj. (*vakcinale*), qui a rapport à la *vaccine.*—Au plur., *vaccinaux.*

VACCINATEUR, subst. et adj. mas. (*vakcinateur*), qui *vaccine : médecin vaccinateur.*

VACCINATION, subst. fém. (*vakcinâcion*), inoculation de la *vaccine.*

VACCINAUX, adj. mas. plur. Voy. VACCINAL.

VACCINE, subst. fém. (*vakcine*) (du latin *vacca*, vache), t. de médec., inoculation de la petite vérole, provenant d'une maladie des *vaches* (petite vérole des vaches), laquelle règne en certains temps, dans quelques cantons de l'Angleterre. La découverte de ce mode d'inoculation est due au docteur *Jenner*, médecin anglais. *La vaccine* préserve de la petite vérole ordinaire. Elle se pratique en faisant à chacun des bras deux ou trois piqûres avec la pointe d'une lancette ou d'une aiguille chargée de ce liquide.

VACCINÉ, E, part. pass. de *vacciner.*

VACCINELLE, subst. fém. (*vakcinèle*), t. de médec., fausse *vaccine.*

VACCINER, v. act. (*vakciné*), inoculer le *vaccin.* — SE VACCINER, v. pron.

VACCINIÉE, subst. fém. (*vakcinié*), t. de bot., famille de plantes qui a pour type l'airelle, et qui a été aussi appelée *vaccinium.*

VACCINIQUE, adj. des deux genres (*vakcinike*), du *vaccin*, de la *vaccine.*

*__VACCINOÏDE__, subst. fém. (*vakcino-ide*), t. de médec., fausse *vaccine.*

*__VACHE__, subst. fém. (*vache*) (en lat. *vacca*), la femelle du taureau.— Peau de *vache* corroyée. — On appelle *vache en suif et à grain*, un cuir de *vache* dont on se sert pour les harnais des chevaux les plus propres et les plus apparents. Il sert aussi à garnir les caisses des carrosses; *vache d'Angleterre*, cuirs fabriqués à la façon d'Angleterre avec les meilleures peaux de *vache* ou de bœuf; *vaches grises ou grasses*, sorte de cuir inférieur à la *vache* d'Angleterre, et dont on fait des malles, des soufflets, des cuirs de pompe, et autres ouvrages qui n'ont besoin que de force et de souplesse; *vache blanche en huile*, sorte de cuir qui sert à faire des souliers. — Grand coffre plat, recouvert de cuir, et qui sert de malle, sur les voitures. — *Poil de vache*, poil roux.—Prov. et fam. : *il a mangé de la vache enragée*, il a beaucoup souffert à la guerre, dans ses voyages, etc.—*Ce cheval rue en vache*, rue des pieds de devant.—Fam. et pop. : *il parle français comme une vache espagnole*, il a peu de génie, il parle mal. — Prov. : *il n'est rien tel que le plancher des vaches*, il est plus sûr d'aller par terre que par eau. — Fig. et fam. : *vache à lait*, personne ou chose dont on tire un profit continuel. — *Prendre la vache et le veau*, une fille déjà grosse.—Au fig., en parlant d'une femme : *c'est une vache, une grosse vache*, elle a trop d'embonpoint. — Au plur., piles de sel de forme ovale par le pied, et qui vont en diminuant par le haut. — Dans l'imprimerie, deux cordes qui font mouvoir le train de la presse. — *Ranz des vaches.* Voyez RANZ. — *En vache*, loc. adv., t. de mar. : *placer en vache un canon*, c'est le placer dans le sens de la longueur du bâtiment. — En t. d'hist. nat. : *vache marine*, mammifère pachyderme, aussi gros que l'éléphant, mais beaucoup plus bas sur ses jambes, qui n'ont que quatre sabots.

VACHER, subst. mas., au fém. **VACHÈRE** (*vaché, chère*), celui, celle qui garde les *vaches.*— Fig. et pop., rustique, malhonnête.

VACHÈRE, subst. fém. Voyez VACHER.

*__VACHERIE__, subst. fém. (*vacheri*), étable à *vaches.* — Lieu où l'on tire le lait des *vaches.*

*__VACHETTE__, subst. fém. (*vachète*), à Smyrne, petite *vache;* peau de petite *vache.*

VACHIN, subst. mas. (*vachein*), le cuir apprêté d'une jeune *vache.* Presque inusité.

VACIET, subst. mas. (*vacié*), t. de bot., sorte de myrtille, d'hyacinthe.

VACILLANT, E, adj. (*vacilelan, lante*), qui *vacille*, qui chancelle, qui n'est pas ferme. — T. de médec.; il se dit du pouls qui, étant très-faible, varie à chaque pulsation.—Fig., irrésolu.

VACILLATION, subst. fém. (*vacilelâcion*), mouvement de ce qui *vacille.* — Fig., variation de réponses; inconstance dans les sentiments, dans les projets.

VACILLATOIRE, adj. des deux genres (*vacilelatoare*), incertain, douteux.

VACILLÉ, part. pass. de *vaciller.*

VACILLER, v. neut. (*vacilelé*) (du latin *vacillare*, fait dans le même sens de *bacillum*, baguette, bâton; parce que celui qui vacille a besoin de cet appui), chanceler, ne pas bien se soutenir. — Fig., hésiter, être incertain, irrésolu.—*Vaciller dans ses réponses*, répondre tantôt d'une façon, tantôt d'une autre.

VACILLITÉ, subst. fém. (*vacilelité*), caractère d'un esprit *vacillant.*

VACOA, subst. mas. (*vako-a*), t. de bot., sorte d'arbre qui croît à l'Ile-de-France et en Amérique.

VACOS, subst. mas. (*vakôce*), t. d'hist. nat., espèce de fourmi de l'île de Ceylan.

VACQUETTE, subst. fém. (*vakiète*), sorte de besace. (*Boiste.*) Inusité.

VACUISME, subst. mas. (*vaku-iceme*), doctrine des anciens partisans du *vide.*

VACUISTE, subst. mas. (*vaku-icete*), qui admettait le *vide* dans la nature.

VACUITÉ, subst. fém. (*vaku-ité*) (en latin *vacuitas*), t. de médecine et de physique; état d'une chose *vide.*

VACUNALES, subst. fém. plur. Voy. VACANALES.

VACUNA. Voy. VACANA.

VACUOLE, subst. fém. (*vaku-ole*), t. d'anat., se dit de petits espaces vides, tels que ceux que présente le tissu des poumons, ou ceux qu'on nomme cellules bronchiques.

VADE, subst. fém. (*vade*) (du mot *va*, usité dans cette circonstance : *va pour* dix pistoles), t. de jeu, somme dont un des joueurs ouvre le jeu.— Fig. et fam., l'intérêt que chacun a dans une affaire à proportion de l'argent qu'il y a mis.

VADE-IN-PACE, subst. mas. (*vadé-inepâce*), prison des moines. — Au plur., des *vade-in-pace.*

VADEL, subst. mas. (*vadèle*), t. de mar., guipon; manche de guipon.

VA-DE-LA-GUEULE, subst. des deux genres (*vadelaguieule*), personne très-gourmande, toujours prête à manger avidement.—Au plur., des *va-de-la-gueule.* Il est pop.

VADE-MANQUE, et non pas **VADEMANQUE**, subst. fém. (*vademanke*) (des deux mots *vade* et *manque*, manque, déficit dans la *vade.* Voy. VADE, dans sa seconde acception), t. de banque, diminution du fonds d'une caisse.

*__VADE-MECUM__, subst. mas. (*vâdémékome*) (pris des deux mots latins *vade* et *mecum*, qui signifient, *va avec moi*), chose qu'on porte ordinairement avec soi. Il est fam. On dit aussi *veni-mecum* (viens avec moi.)—Au plur., des *vade-mecum.*

VADIMON, subst. propre mas. (*vadimon*), myth., nom que les anciens Étruriens donnaient à Janus. On dit aussi VAGIMON.

VA-ET-VIENT, subst. mas. (*va-èviein*, et non pas *vatévien.* L'*Académie* remarque, mais sans l'approuver, que beaucoup de personnes prononcent *vatéviein* le mot écrit *va-et-vient.*), machine qui *va* et qui *vient* d'un point à un autre, pour le vidage et le dévidage des soies.— — Petit bac pour traverser une petite rivière. — C'est aussi, en t. de mar., un cordage disposé de façon à faire aller et *venir* une embarcation. Les marins prononcent *vat-et-vient.*—En t. de pêche, cordage attaché à une grosse pierre qu'on jette dans la mer, et au moyen duquel le pêcheur tire à lui ou renvoie son filet à la mer. — Au plur., des *va-et-vient.*

*__VAGABOND__, E, subst. et adj. (*vaguabon, bonde*) (en lat. *vagabundus*, de *vagari*, errer çà et là), qui erre çà et là.— Fainéant, dissipé, libertin : *course vagabonde; un vagabond.* — On comprend, sous le nom de *vagabonds*, les hommes, les femmes et les enfants qui n'ont ni profession, ni métier, ni domicile certain, ni bien pour subsister, et qui d'ailleurs ne peuvent être avoués ni certifiés de bonnes vie et mœurs par des personnes dignes de foi. — On appelle aussi *vagabond*, un homme sans conduite, qui hante les mauvaises compagnies et les mauvais lieux.—T. d'hist. nat.; on appelle *vagabondes*, des araignées qui ne filent point de toile et qui vont partout.

VAGABONDÉ, part. pass. de *vagabonder.*

VAGABONDAGE, subst. mas. (*vaguabondaje*), état de *vagabond.*

VAGABONDER, (et non pas **VAGABONNER**, double orthogr. indiquée dans l'*Académie* de 1835), v. neut. (*vaguabondé*), faire le *vagabond.*

VAGANT, E, adj. (*vaguan, guante*), se dit de celui qui erre çà et là : *il est partout vagant; une troupe vagante.* — Subst. mas., en t. de mar., on appelle *vagants*, les gueux, les mendiants valides, qui, dans le temps des grandes tempêtes, courent sur les côtes pour savoir s'il n'y aurait point de butin à faire.

VAGI, part. pass. de *vagir.*

VAGIN, subst. mas. (*vajein*) (en lat. *vagina*, gaîne, fourreau), t. d'anat., canal de la matrice chez la femme.

VAGINAIRE, subst. fém. (*vajinère*), t. de bot., genre de plantes.

VAGINAL, E, adj. (*vajinale*), t. d'anat., qui a rapport au *vagin.*—On appelle *artère vaginale*, une branche de l'hypogastrique ou de quelques-uns des rameaux de celle-ci.—*Tunique vaginale*, la membrane séreuse qui enveloppe le testicule, et qui n'est qu'un prolongement du péritoine. —Au plur. mas., *vaginaux.*

VAGINALIS, subst. mas. (*vajinâlice*), t. d'hist. nat., nom d'une sorte de poisson.

*__VAGINANT__, E, adj. (*vajinan, nante*) (du lat. *vagina*, gaîne, fourreau), t. de bot., qui a la forme d'une gaîne.

VAGINAT, subst. mas. (*vajinate*), t. d'hist. nat., famille d'oiseaux de rivage, qui ne comprend que le genre *vaginalis.*

VAGINAUX, adj. mas. plur. Voy. VAGINAL.

VAGINELLE, subst. fém. (*vajinèle*), t. d'hist. nat., genre de vers à tuyaux.

VAGINICOLE, subst. mas. et adj. des deux genres (*vajinikole*), t. d'hist. nat., genre de zoophytes établi aux dépens des trichodes.

VAGINIFORME, adj. des deux genres (*vajiniforme*) (du lat. *vagina*, vagin, et *forma*, forme), qui a la *forme* d'un *vagin*.

VAGINITE, subst. fém. (*vajinite*), t. de médec., inflammation du *vagin*.

VAGIR, v. neut. (*vajir*), pousser des *vagissements*.—Ce mot, des plus usités, manque dans l'*Académie*.

VAGISSEMENT, subst. mas. (*vajiceman*), cri des enfants nouveaux-nés.

VAGISTAS, Inusité. Voy. VASISTAS.

VAGITANUS, subst. propre mas. (*vajitânuce*), myth., dieu qui présidait aux cris des enfants. Il est représenté sous l'image d'un enfant qui crie et qui pleure.

***VAGUE**, subst. fém. (*vague*) (en latin *vaga*, sous-entendu *unda*, onde qui s'étend. *Menage*.), flot; lame de mer, qui s'élève au-dessus de son niveau.

***VAGUE**, adj. des deux genres (*vague*) (en latin *vagus*, formé de *vi agor*, je suis poussé par la force), qui n'est pas fixé, qui n'est pas arrêté : *espace vague; lieux vagues*.—Fig., qui manque de précision : *notions, pensées vagues*.— Qui n'est pas fixe, indécis. — *Esprit vague*, esprit qui manque de résolution certaine. — En peint., indécis; avec cette différence que, dans le langage de l'art, ce mot emporte un sentiment d'approbation qu'il n'a pas dans le langage ordinaire. Il se dit de la couleur, et plus particulièrement de celle du ciel : *ce ciel est d'un ton, d'une teinte, d'une couleur vague*. — *Terre vague*, inculte, qui ne rapporte rien. — Subst. mas., le milieu de l'air : *le vague de l'air*.—Fig. : *il y a du vague dans ce discours*, il est peu clair, il manque de précision. — T. d'anat., huitième paire de nerfs cérébraux. — T. de médec., qui erre çà et là : *goutte vague*.

VAGUEMENT, adv. (*vagueman*), d'une manière *vague*.

VAGUEMESTRE, subst. mas. (*vaguemècetre*) (de l'allemand *wagein-meister*, qui signifie littéralement *charriot-maître*, pour *maître des charriots. Le Duchat.*), officier chargé de la conduite des équipages d'une armée. — Anciennement, officier de la maison du roi. *Trévoux* écrit *vague-maître*. Les deux orthographes ont ici de l'analogie. — Au plur., des *vaguemestres*.

VAGUÉ, part. pass. de *vaguer*.

***VAGUER**, v. neut. (*vaguié*) (en latin *vagari*), errer çà et là; aller de côté et d'autre, à l'aventure. Il est peu usité. Voy. ERRER.

VAGUES, subst. fém. plur., ou **BRASSOIR**, subst. mas. (*vague, braçoar*), t. de brasseur, espèce de longs rabots de bois, terminés par trois fourchons, qui sont traversés horizontalement par trois ou quatre chevilles; dont les brasseurs se servent pour remuer ou brasser la bière, soit dans les cuves, soit dans les chaudières.

VAGUESSE, subst. fém. (*vaguièce*) (quelques-uns dérivent ce mot de l'italien *vaghezza*, beauté, agrément, etc.), t. de peint., ton aérien, légèreté ou finesse de teintes qui appartiennent à d'heureuses ruptures ou mélanges de tons.

VAGUETTES, subst. fém. plur. (*vaguiète*), nom que les ardoisiers donnent à des guêtres de peau de *vache*. Ce mot nous semble être un *barbarisme*, c'est *vachette* qu'il faut dire.

VAHETTE, subst. fém. (*va-ète*), t. de jard., sorte de poire d'été.

VAIGRAGE, subst. mas. (*vègueraje*), t. de mar., tout le bordage pris ensemble, qui sert à faire les *vaigres* d'un vaisseau.

VAIGRES, subst. mas. pl. (*vèguere*), t. de mar., planches qui font le revêtement intérieur d'un vaisseau.

VAIGRÉ, E, part. pass. de *vaigrer*.

VAIGRER, v. act. (*vèguerė*), t. de mar., c'est poser en place les planches qui font le revêtement intérieur d'un vaisseau : *vaigrer un vaisseau*.—SE VAIGRER, v. pron.

VAILLAMMENT, adv. (*va-iaman*), avec *valeur*.

VAILLANCE, subst. fém. (*va-iance*) (du latin *valentia*, employé avec la même acception dans les gloses latines, et qui signifie proprement *force, vigueur, puissance*, fait de *valere*, être fort, robuste, vigoureux), valeur, courage. Style poétique et soutenu.

***VAILLANT**, subst. mas. (*va-iant*) (formé de *valere*, valoir), le bien que possède une personne; ses richesses. — Adj. : *n'avoir pas un sou vaillant*, ne rien posséder.—On dit aussi adv. : *avoir tant vaillant*. Il est fam.

VAILLANT, E, adj. (*va-ian, iante*) (du latin *valens*, part. prés. de *valere*, être fort, robuste, etc.), courageux.— VAILLANT et VAILLANCE, VALEUREUX et VALEUR. (*Syn.*) Le *vaillant* a de la *vaillance*, et le *valeureux* de la *valeur*. La *vaillance* est la vertu ou la force courageuse qui règne dans le cœur, qui constitue l'homme essentiellement *vaillant*; la *valeur* est cette vertu qui se déploie avec éclat dans l'occasion de s'exercer, et qui rend l'homme *valeureux* dans les combats.—La *vaillance* annonce la grandeur du courage; et la *valeur*, la grandeur des exploits. La *vaillance* ordonne et la *valeur* exécute. La *vaillance* est à la *valeur*, ce que la puissance est au pouvoir. Le héros a une haute *vaillance*, et fait des prodiges de *valeur*. Il faut que l'officier soit *vaillant*, et le soldat *valeureux*. Le *vaillant* capitaine sera *valeureux* quand il faudra l'être.

VAILLANTISE, subst. fém. (*va-iantize*), vieux mot; action de *valeur* et de bravoure.—Action par bravade, fanfaronnade.

DU VERBE IRRÉGULIER **VALOIR** :

Vaille, précédé de *que je*, 1^re^ pers. sing. prés. subj.
Vaille, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3^e^ pers. sing. prés. subj.
Vaillent, 3^e^ pers. plur. prés. subj.
Vailles, 2^e^ pers. sing. prés. subj.

VAILLE QUE VAILLE, loc. adv. (*vâ-iekevâ-ie*), à tout hasard.— Quelle que soit la *valeur* d'une chose.

VAILLY, subst. propre mas. (*vâ-ie-i*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Sancerre, dép. du Cher.

VAIN, E, adj. (*vein, vène*) (du latin *vanus*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement *vide*, dérivé de *vacare*, être vide, vacant), en parlant des choses, inutile, qui ne produit rien : *faire de vains efforts*. — Frivole, chimérique : *espérance, prétention, pensée vaine*. — En parlant des personnes, orgueilleux, superbe.—*Fumées vaines*, légères et mal pressées. —*Vaine pâture*, les prés qui ont été fauchés, les terres où il n'y a ni semences ni fruits. — *Vain* s'est dit anciennement de la disposition du temps : *le temps est vain*, le temps est bas et couvert, il fait très-chaud : on ne dit plus aujourd'hui que : *le temps est vague et incertain*. — T. de man.; il se dit d'un cheval faible par trop de chaleur : *ce cheval est vain*. — *En vain*, loc. adv., inutilement : *prendre le nom de Dieu en vain*, l'employer dans un serment sans nécessité.

DU VERBE IRRÉGULIER **VAINCRE** :

Vainc, 3^e^ pers. sing. prés. indic.
Vaincra, 3^e^ pers. sing. fut. indic.
Vaincrai, 1^re^ pers. sing. fut. indic.
Vaincraient, 3^e^ pers. plur. prés. cond.
Vaincrais, précédé de *je*, 1^re^ pers. sing. prés. cond.
Vaincrais, précédé de *tu*, 2^e^ pers. sing. prés. cond.
Vaincrait, 3^e^ pers. sing. prés. cond.
Vaincras, 2^e^ pers. sing. fut. indic.

VAINCRE, v. act. (*veinkre*) (en lat. *vincere*), *vaincu, vainquant, vaincs, il vainc*, ce singulier est peu usité : *nous vainquons, vous vainquez, ils vainquent; je vainquis; je vaincrai*. Au propre, remporter quelque grand avantage à la guerre : *les Français ont vaincu les nations les plus belliqueuses*. En ce sens, il s'emploie souvent comme neutre : *vaincre par ruse* ou *par finesse; il faut vaincre ou mourir*.—Fig., remporter quelque avantage sur ses concurrents, sur ses compétiteurs : *vaincre ses rivaux; les vaincre à la course, à la lutte, dans la dispute*. —Surmonter : *vaincre ses passions, les obstacles*, etc.—Fléchir, persuader : *vaincre quelqu'un par ses discours*.—SE VAINCRE, v. pron. : *se vaincre soi-même*, dompter ses passions. —*Se laisser vaincre; se laisser vaincre à la pitié, à des raisons*, se laisser toucher, se laisser persuader.— VAINCRE, SURMONTER. (*Syn.*) *Vaincre* suppose un combat contre un ennemi qu'on attaque et qui se défend; *surmonter*, suppose seulement des efforts contre quelque chose qu'on rencontre, et qui fait de la résistance. On a *vaincu* ses ennemis quand on les a si bien battus qu'ils sont hors d'état de nuire. On a *surmonté* ses adversaires, quand on est venu à bout de ses desseins malgré leur opposition. Il faut du courage et de la valeur pour *vaincre*, de la patience et de la force pour *surmonter*. On se sert du mot *vaincre* à l'égard des passions, et de celui de *surmonter* pour les difficultés. De toutes les passions, l'avarice est la plus difficile à *vaincre*, parce qu'on ne trouve point de secours contre elle ni dans l'âge, ni dans la faiblesse du tempérament, comme on en trouve contre les autres, et que, d'ailleurs, étant plus resserrée qu'entreprenante, les choses extérieures ne lui opposent aucune difficulté à *surmonter*.

DU VERBE IRRÉGULIER **VAINCRE** :

Vaincres, 2^e^ pers. plur. fut. indic.
Vaincriez, 2^e^ pers. plur. prés. cond.
Vaincrions, 1^re^ pers. plur. prés. cond.
Vaincrons, 1^re^ pers. plur. fut. indic.
Vaincront, 3^e^ pers. plur. fut. indic.
Vaincs, 2^e^ pers. sing. impér.
Vaincs, précédé de *je*, 1^re^ pers. sing. prés. indic.
Vaincs, précédé de *tu*, 2^e^ pers. sing. prés. indic.

VAINCU, E, part. pass. de *vaincre*, et adj.—Subst., ennemi subjugué, soumis; antagoniste désappointé: *malheur aux vaincus*.—VAINCU, BATTU, DÉFAIT. (*Syn.*) Ces termes s'appliquent, en général, à une armée qui a eu du dessous dans une action. Voici les nuances qui les distinguent : une armée est *vaincue* quand elle perd le champ de bataille; elle est *battue* quand elle le perd avec un échec considérable, c'est-à-dire, en laissant beaucoup de morts et de prisonniers; elle est *défaite* lorsque cet échec va au point que l'armée est dissipée, ou tellement affaiblie qu'elle ne puisse plus tenir la campagne. — On a dit de plusieurs généraux, qu'ils avaient été *vaincus* sans avoir été *défaits*, parce que le lendemain de la perte d'une bataille, ils étaient en état d'en donner une nouvelle. — On peut aussi observer que les mots *vaincu* et *défait* ne s'appliquent qu'à des armées ou à de grands corps; aussi on ne dit point d'un détachement, qu'il a été *défait* ou *vaincu*, on dit qu'il a été *battu*.

VAINEMENT, adv. (*vèneman*), *en vain*, inutilement. — VAINEMENT, EN VAIN. (*Syn.*) On a travaillé *vainement* quand on l'a fait sans succès; et *en vain* quand on a travaillé sans fruit. L'ouvrage est manqué dans le premier cas; l'objet est manqué dans le second. Si je ne puis pas venir à bout de ma besogne, je travaille *vainement*; si ma besogne faite n'a pas l'effet que j'en attendais, j'ai travaillé *en vain*. — Si vous me parlez sans que je vous entende, vous parlez *vainement*; si vous me parlez sans me persuader, vous parlez *en vain*. Dans le premier cas, c'est un *vain discours*; dans le second, un *discours vain*. — Tel homme prétendrait *vainement* à des récompenses, qui ne prétend pas *en vain* à des grâces.

VAINES, subst. fém. plur. (*vène*), t. de ven., fumées légères.

DU VERBE IRRÉGULIER **VAINCRE** :

Vainquaient, 3^e^ pers. plur. imparf. indic.
Vainquais, précédé de *je*, 1^re^ pers. sing. imparf. indic.
Vainquais, précédé de *tu*, 2^e^ pers. sing. imparf. indic.
Vainquait, 3^e^ pers. sing. imparf. indic.
Vainquant, part. prés.
Vainque, précédé de *que je*, 1^re^ pers. sing. prés. subj.
Vainque, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3^e^ pers. sing. prés. subj.
Vainquent, précédé de *ils* ou *elles*, 3^e^ pers. plur. prés. indic.
Vainquent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3^e^ pers. plur. prés. subj.
Vainques, 2^e^ pers. sing. prés. subj.

VAINQUEUR, subst. mas. (*veinkieur*), celui qui a *vaincu*, au propre et au fig. : *Alexandre, vainqueur des Perses; vainqueur à la lutte, à la course; vainqueur des obstacles, des passions*. Il se dit même des femmes :

> Aurais-je pour *vainqueur* dû choisir Ariane ?
> RACINE.

—On dit aussi adj. et au fig. : *des charmes, des attraits vainqueurs*.

DU VERBE IRRÉGULIER **VAINCRE** :

Vainquez, 2^e^ pers. plur. impér.
Vainquez, précédé de *vous*, 2^e^ pers. plur. prés. indic.
Vainquiez, précédé de *vous*, 2^e^ pers. plur. imparf. indic.
Vainquiez, précédé de *que vous*, 2^e^ pers. plur. prés. subj.
Vainquîmes, 1^re^ pers. plur. prét. déf.

Vainquions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Vainquions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.
Vainquirent, 3e pers. plur. prét. déf.
Vainquis, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.
Vainquis, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Vainquisse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Vainquissent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Vainquisses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Vainquissiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Vainquissions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Vainquit, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Vainquît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Vainquîtes, 2e pers. plur. prét. déf.
Vainquons, 1re pers. plur. impér.
Vainquons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.

*VAIR, subst. mas. (*vère*) (du lat. *varius*, bigarré), t. de blas., fourrure faite de plusieurs petites pièces d'argent et d'azur, en forme de cloche de melon.—Un des métaux du blason.

VAIRÉ, subst. mas. (*vèré*), t. de bot., herbe déliée autour des rochers, où sont attachées les huîtres.

VAIRÉ, E, adj. (*vèré*), t. de blas., qui est de *vair*, qui imite le *vair* par la figure, et qui a d'autres couleurs.

VAIRON, subst. mas. (*vèron*), t. d'hist. nat., sorte de petit poisson.

VAIRON, adj. mas. (*vèron*) (du latin *varius*, de diverses couleurs); il se dit d'un cheval, d'un chien, et d'autres animaux qui ont un œil d'une couleur différente de celle de l'autre, ou dont la prunelle est entourée d'un cercle blanchâtre : *ce cheval a l'œil vairon.* Il se dit même de l'homme.

Vais, 1re pers. sing. prés. indic. du v. irrég. ALLER.

VAISON, subst. propre mas. (*vèzon*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Orange, dép. de Vaucluse.

*VAISSEAU, subst. mas. (*vèçô*) (du latin *vas*, gen. *vasis*), vase, ustensile de quelque métal ou de quelque matière que ce soit, destiné à contenir des liqueurs. Nous n'approuvons guère ce terme dans cette acception ; *vase* vaut mieux selon nous. — Bâtiment de bois, construit pour naviguer par mer ou sur les grands fleuves. *Bâtiment* est plus générique, et se dit des petits comme des grands. *Vaisseau* ne se dit que des grands bâtiments. — On dit, *un vaisseau de tant de canons*, pour exprimer le nombre de canons qu'il porte ; et l'on dit, *un vaisseau de 74, une frégate de 36*, en sous-entendant *canons*.—*Vaisseau marchand*, navire destiné à transporter des marchandises. — *Vaisseau négrier*, destiné à la traite des nègres. — *Vaisseau en caque*, en termes de pêche, le bâtiment qui va au banc de Terre-Neuve acheter et charger des morues sèches.—*Vaisseau routier*, en Hollande, une barque établie sur les canaux pour le transport des marchandises.—On appelle *vaisseau de transport*, celui qui est destiné à transporter des troupes ; on le nomme aussi *vaisseau de débarquement*. —On emploie fig. le mot *vaisseau*, dans plusieurs circonstances : *le vaisseau de l'état ; le vaisseau de la fortune publique; conduire, diriger le vaisseau de l'état.* — En astron. Voy. NAVIRE. — Il se dit aussi d'un grand bâtiment, d'une église, etc. — *Vaisseau à fouler*, cavité pratiquée dans un tronc d'arbre, dans laquelle on met les étoffes qu'on veut fouler ou dégorger : c'est ce qu'on nomme aussi *pile* ou *pot*. — En bot., tuyau destiné à charrier dans les végétaux les sucs nécessaires à leur existence et à leur accroissement : *vaisseaux séveux* ou *lymphatiques*. —On appelle *vaisseaux capillaires*, les plus petits *vaisseaux* des plantes, qui sont la partie la plus déliée qui compose le dessus des feuilles. Ils sucent et attirent la rosée, l'air, et les particules aériennes dont les plantes ont besoin pour leur conservation ; *vaisseaux excrétoires*, les canaux qui vident les sucs qui ne sont pas propres à la nourriture des plantes, et qui ont été filtrés dans leurs viscères ; *vaisseaux longitudinaux*, les canaux perpendiculaires qui montent le long de la tige d'un arbre, et qui portent le suc dans les parties les plus élevées; *vaisseaux latéraux*, les *vaisseaux* séveux qui, au sortir des *vaisseaux* perpendiculaires, s'étendent horizontalement dans les branches des végétaux.— En t. d'anat., il se dit de tout ce qui contient les fluides qui circulent dans le corps de l'animal, comme les artères, les veines, les conduits lymphatiques. Les artères et les veines se nomment *vaisseaux sanguins*.—On appelle *vaisseaux du foie*, la multitude de *vaisseaux* dont l'assemblage compose la substance du foie.

VAISSELET, subst. mas. (*vècelè*), petit *vaisseau*, petit vase.

VAISSELÉE, subst. fém. Voy. VAISSELLÉE.

VAISSELLE, subst. fém. (*vècèle*) (du latin *vas*, au plur. *vasa*), tout ce qui sert à l'usage ordinaire de la table, comme plats, assiettes, etc.—*Vaisselle montée*, celle qui se compose de plusieurs pièces unies ensemble par la soudure. — *Vaisselle plate*, celle qui est sans soudure, comme les plats ou les assiettes, ou, suivant certains auteurs, la *vaisselle d'argent*, le service de table en *argenterie*, dans ce cas, on devrait dire *vaisselle de plate*, de *plata*, mot esp., qui signifie *argent*.

VAISSELLÉE, subst. fém. (*vècélé*), quantité d'étoffe que chaque *vaisseau* à fouler peut contenir. VAISSELÉE vaut mieux.

*VAL, subst. mas. (*vale*) (en lat. *vallis*), vallée; c'est un vieux mot qui ne s'emploie plus guère que dans les noms propres : *le Val-de-Grace* à Paris.—Le plur., *vaux*, n'est usité que dans cette phrase : *par monts et par vaux.*

VALABLE, adj. des deux genres (*valable*) (en lat. *valere*, valoir), qui doit être reçu en justice : *acte, quittance valable.* — Recevable : *excuse, raison qui n'est pas valable.*

VALABLEMENT, adv. (*valableman*), d'une manière *valable*.

*VALACHIE, subst. propre fém. (*valachi*), contrée de la Turquie d'Europe.

DU VERBE IRRÉGULIER VALOIR :

Valaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Valais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Valais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Valait, 3e pers. sing. imparf. indic.

VALANCE, subst. fém. (*valance*), t. de bot., genre de plantes de la polygamie monœcie.

VALANÈDE, subst. mas. (*valanède*), t. de bot., espèce d'arbre qui ressemble au chêne.

VALANT, adj. mas. (*valan*), qui *vaut*. — Qui est dans les formes. Presque inusité dans ce dernier sens.

*VALAQUE, subst. et adj. des deux genres (*valake*), qui est de la *Valachie*, qui concerne la *Valachie*.

VALDÉRIÈS, subst. propre mas. (*valdèri-èce*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Albi, dép. du Tarn.

VALDÉSIE, subst. fém. (*valdézi*), t. de bot., genre de plantes monogynes mélastomes.

VALDESTEIN, subst. mas., ou VALDESTEINE, subst. fém. (*valdècetein*, *tène*), t. de bot., sorte de plante herbacée et vivace de la famille des rubiacées.

DU VERBE IRRÉGULIER VALOIR :

Valent, 3e pers. plur. prés. indic.
Valez, 2e pers. plur. prés. indic.

*VALENCE, subst. propre fém. (*valance*), ville d'Espagne, chef-lieu de la province de Valence.—Ville de France, chef-lieu du département de la Drôme.—Chef-lieu de canton, arrond. de Condom, dép. du Gers.—Chef-lieu de canton, arrond. d'Albi, dép. du Tarn.

VALENCE-D'AGEN, subst. propre mas. (*valancedajein*), petite ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Moissac, dép. de Tarn-et-Garonne.

*VALENCEY, subst. propre mas. (*valancé*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Châteauroux, dép. de l'Indre.

*VALENCIENNES, subst. propre fém. (*valanciène*), ville forte de France, chef-lieu de canton et d'arrond. du dép. du Nord.

VALENSOLLE, subst. propre mas. (*valançole*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Digne, dép. des Basses-Alpes.

VALENTIE, subst. propre fém. (*valanci*), myth., déesse adorée par les premiers habitants de l'Italie. C'était aussi le premier nom de la ville de Rome.

VALENTINIE, subst. fém. (*valantini*), t. de bot., arbuste des Antilles.

*VALÉRIANE, subst. fém. (*valéri-ane*) (du latin *valeriana*), t. de bot., plante dont la racine est d'un grand usage en médecine.

*VALÉRIANÉE, subst. fém. (*valéri-ané*), t. de bot., famille de plantes comprenant les *valérianes*.

VALÉRIANELLE, subst. fém. (*valéri-anèle*), t. de bot., la mâche, sorte de plante.

VALERY-EN-CAUX (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinvaleri-ankô*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Yvetot, dép. de la Seine-Inférieure.

*VALÉSIEN, subst. mas. (*valézien*), nom de sectaires qui étaient partisans de la continence, et qui se faisaient eunuques pour mieux l'observer.

*VALET, subst. mas. (*valè*) (suivant *Ducange*, du latin barbare *valetus*, fait par contraction, dans la basse latinité, de *vasletus* pour *vassalettus*, diminutif de *vassalus*, lequel dérive primitivement de *vas, vadis*, caution), domestique, serviteur. —Au plur., il se dit de toute sorte de domestique. — *Valet de chambre*, celui qui sert principalement son maître dans la chambre. — *Valet de pied*, celui qui suit à pied le carrosse de son maître.— *Valet de garde-robe*, un de ceux qui couchaient dans la garde-robe du roi et qui avaient les clefs des coffres. Il y avait aussi *des valets d'étable, des valets de chiens,* etc. — On appelle *maître valet*, celui qui, dans une terre, ou dans une ferme, a autorité sur les autres *valets*. — On dit prov.: *tel maître, tel valet*, pour dire que le *valet* se conforme ordinairement aux mœurs, aux manières de son maître; *les bons maîtres font les bons valets*, pour dire qu'en traitant bien ses domestiques, on s'en fait bien servir. — On appelle, *valet de comédie*, un *valet* adroit et propre à l'intrigue.—On dit d'un acteur, *qu'il joue les valets, qu'il remplit l'emploi des valets, qu'il fait les rôles de valets, qu'il a débuté dans les valets.* — *Se conduire en valet*, manifester des mœurs serviles. Les défauts attribués aux *valets* ont presque restreint ce mot à un sens de dénigrement. — Fig. et fam., *valet de carreau*, misérable : *recevoir quelqu'un comme un valet de carreau*, très-mal, avec le dernier mépris.—*Avoir une âme de valet*, une âme basse.— Prov. : *faire le bon valet*, le complaisant, l'empressé.— Quand nous ne voulons pas faire ou croire quelque chose qu'on nous propose ou qu'on nous dit, nous disons familièrement : *je suis votre valet, je suis son valet.* —Dans un jeu de cartes, la figure qui est après le roi et la dame.—Poids qui pend derrière une porte pour qu'elle se ferme sans qu'on y touche. — Instrument de fer qui sert à tenir le bois sur l'établi du menuisier.—Cylindre de bois solide, chargé de poudre et percé en plusieurs endroits où les artificiers mettent des pétards. — Petite pièce de bois attachée derrière un miroir de toilette, pour le soutenir. —Les fabricants de filets appellent *valet*, un morceau de bois qui a un crochet à chacun de ses bouts, et qui sert à tendre la portion de filet qui est faite, pour le continuer commodément. — T. d'horlogerie, petite pièce d'acier qui, dans la quadrature d'une montre ou pendule à répétition, contient dans une situation fixe l'étoile, et par conséquent le limaçon des heures. — En t. de manége, *valet* se dit d'un bâton qui a une pointe émoussée à l'un de ses bouts, et dont on se sert pour aider et pincer un cheval sauteur.—En t. de mar., il se dit d'un peloton fait de fil de carret sur le calibre des canons, pour bourrer la poudre quand on les charge. — VALET, LAQUAIS. (*Syn.*) *Valet* a un sens général qu'on applique à tous ceux qui servent ; *laquais* a un sens particulier qui ne convient qu'à une sorte de *domestique*. Le premier désigne proprement un homme de service, et le second un homme de suite. L'un emporte une idée d'utilité; l'autre une idée d'ostentation. Les princes et les gens de basse condition n'ont point de *laquais*, mais les premiers ont des *valets de pied*, qui en font les fonctions et qui en portaient même autrefois le nom; et les seconds ont des *valets* de labeur.

VALETAGE, subst. mas. (*valetaje*), service de *valet*.

VALETAILLE, subst. fém. (*valetâ-ie*), t. de mépris, troupe de *valets*.

VALET-A-PATIN, subst. mas. (*valètapatein*), t. de chir.; instrument en forme de pince qui servait autrefois pour faire la ligature des vaisseaux, après l'amputation d'un membre.

VALETER, v. neut. (*valeté*), avoir une assiduité basse et servile auprès de quelqu'un par intérêt : *il n'a fait que valeter toute sa vie.* — Faire malgré soi des démarches pénibles et désagréables, pour obtenir ce qu'on souhaite : *on l'a fait valeter long-temps.* Peu en usage.

VALETON, subst. mas. (*valeton*), enfant. Petit *valet*. Presque inusité.

*VALETTE (LA), subst. propre fém. (*lavalète*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Angoulême, dép. de la Charente.

VALÉTUDINAIRE, subst. et adj. des deux genres (*valetudinère*) (en latin *valetudinarius*), qui est souvent malade, maladif, infirme, cacochyme. —VALÉTUDINAIRE, MALADIF, INFIRME, CACOCHYME. (*Syn.*) Le *valetudinaire* est d'une santé chancelante; le *maladif* est sujet à être malade; l'*infirme* est affligé de quelque dérangement d'organes; le *cacochyme* est plein de mauvaises humeurs. Les femmes, par la constitution propre de leur sexe, sont naturellement plus *valetudinaires* que les hommes; les gens malsains sont nécessairement *maladifs*; les vieillards sont *infirmes* par le dépérissement naturel de leurs organes; il y a beaucoup d'enfants *cacochymes* par le vice de leur origine ou de leur nourriture. — Il faut que le *valétudinaire* achète la santé par un régime sain, frugal et sage; il faut que le *maladif* dispute sa vie, et qu'il l'emporte à force de vaincre; il faut que l'*infirme* sache vivre avec ses maux; il faut que le *cacochyme* se délivre des siens.

VALÉTUDINITÉ, subst. fém. (*valétudinité*), état de *valétudinaire*. Peu usité.

*VALEUR, subst. fém. (*valeur*) (en latin *valor*, fait de *valere*, valoir), ce que vaut une chose suivant l'estimation qu'on en peut faire. — Courage, bravoure. Voy. VAILLANCE. — En t. de musique, *valeur* que doit avoir chaque note relativement à sa figure. — *Valeur nominale*, la *valeur* arbitraire que la loi attribue à une pièce de monnaie. — *Valeur intrinsèque*, *valeur* propre et essentielle d'une chose : *la valeur intrinsèque des monnaies dépend de leur poids et du titre du métal.* — *La valeur extrinsèque* est celle que l'on donne à une chose, sans la considération de sa *valeur* propre et essentielle. — *Valeur reçue*, locution dont on se sert dans un billet à ordre, pour exprimer qu'on en a reçu le montant. — *Valeur en compte*, expression dont on se sert dans les lettres de change qu'on cède à quelqu'un avec qui on a des comptes ouverts; et *valeur en marchandises*, lorsqu'on a reçu des marchandises pour la *valeur* de la lettre ou du billet qu'on remet.—En t. de banque et de commerce : *avoir des valeurs*, de l'argent ou du bon papier dont on peut disposer. — *Les blés, les vins sont en valeur*, se vendent bien. — *Ma ferme est en valeur*, est bien cultivée. — *Il connaît la valeur des termes*, leur juste signification.—*Attacher à quelque chose de la valeur*, en faire cas.—*Donner de la valeur à ce qu'on dit*, prononcer de manière à rendre l'auditeur attentif.—*La valeur de...*, l'espace de..., la quantité de... : *il a été la valeur de dix minutes*, à peu près dix minutes.— Fam., *il n'a pas bu la valeur d'un demi-setier.*— VALEUR, PRIX. (*Syn.*) Dès que nous avons besoin d'une chose, elle a de la *valeur*; elle en a par cela seul, et avant qu'il soit question de faire un échange. Au contraire, ce n'est que dans nos échanges qu'elle a un *prix*, parce que nous ne l'estimons, par comparaison à une autre, qu'autant que nous avons besoin de l'échanger; et son *prix* est l'estime que nous faisons de sa *valeur*, lorsque dans l'échange nous la comparons avec la *valeur* d'une autre. Le *prix* suppose donc la *valeur*, voilà pourquoi on est si fort porté à confondre ces deux mots. Il est vrai qu'il y a des occasions où l'on peut les employer indifféremment l'un pour l'autre; cependant ils expriment deux idées qu'il est nécessaire de ne pas confondre. De deux choses, celle qui est d'une plus grande *valeur* vaut mieux, celle qui est d'un plus grand *prix* vaut plus. — Ce n'est pas être connaisseur, que de juger de la *valeur* des choses par le prix qu'elles coûtent. — VALEUR, COURAGE. (*Syn.*) Le *valeureux* peut manquer de *courage*, le *courageux* est toujours maître d'avoir de la *valeur*. La *valeur* sert au guerrier qui va combattre; le *courage*, à tous les êtres qui, jouissant de l'existence, sont sujets à toutes les calamités qui l'accompagnent. Contre les passions, que peut la *valeur* sans *courage?* Elle est leur esclave, et le *courage* est leur maître. La *valeur* outragée se venge avec éclat, tandis que le *courage* pardonne en silence. La *valeur* brave les horreurs de la mort; le *courage*, plus grand, brave la mort et la vie.

VALEUREUSE, adj. fém. Voy. VALEUREUX.

VALEUREUSEMENT, adv. (*valeureuzeman*), avec courage, avec *valeur*.

VALEUREUX, adj. mas., au fém. VALEUREUSE (*valeureu, reuze*), plein de cœur, plein de courage.

VALGORGE, subst. propre fém. (*valeguorje*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de l'Argentière, dép. de l'Ardèche.

VALIDATION, subst. fém. (*validâcion*), t. d'anc. jurisp. action de *valider*. Il se dit en parlant des lettres par lesquelles des criées non signifiées, en parlant à la partie saisie, sont rendues *valides; lettres de validation*. Ces lettres n'étaient d'usage qu'en un petit nombre de coutumes. — Se dit aussi des jugements et des arrêts qui font *valider* des articles de dépense, qui dans la règle étroite n'auraient pas été alloués à un comptable : *il a obtenu un arrêt de validation.*

VALIDE, adj. des deux genres (*valide*) (en lat. *validus*), en parlant des choses, valable; qui a les conditions requises par les lois pour produire son effet : *un contrat, un acte valide.*—Qui est dans les conditions requises par les sacrements religieux : *les catholiques pensent que le baptême des protestants est valide.*—En parlant des personnes, sain, vigoureux : *des mendiants valides.* — Subst. des deux genres : *il y a dans cet hospice tant d'infirmes et tant de valides.*

VALIDÉ, E, part. pass. de *valider*.

VALIDÉ, subst. fém. (*validé*), t. de relation; en Turquie, mère du sultan régnant. On dit plus souvent adj. au fém. : *la sultane Validé* (Du turc *walidèh* ou *oualidih*, dérivé, dans le même sens, de l'arabe *oualada*, enfanter, engendrer.)

VALIDEMENT, adv. (*valideman*), valablement, d'une manière *valide*.

VALIDER, v. act. (*validé*), t. de palais, rendre *valide*.—*se* VALIDER, v. pron.

VALIDITÉ, subst. fém. (*validité*) (en latin *validitas*, fait de *valere*, valoir), bonté essentielle d'une chose faite dans les formes.—On dit aussi: *la validité des sacrements.*

DU VERBE IRRÉGULIER VALOIR;

Valiez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.

Valions, précédé de *que nous*, 2e pers. plur. prés. subj.

VALINGA, subst. mas. (*valeingua*), cornemuse russe. C'est un instrument très-simple, composé de deux flûtes ajustées dans une vessie de bœuf que l'on a mouillée.

DU VERBE IRRÉGULIER VALOIR :

Valions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.

Valions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.

VALISNÈRE, subst. fém. (*valicenère*), t. de bot., sorte de plante aquatique. L'*Académie* lui donne aussi le nom de *valisnérie*.

VALISE, subst. fém. (*valize*), long sac de cuir qui s'ouvre dans sa longueur, propre à être porté sur la croupe d'un cheval.—Il y a aussi des *valises* qui ne peuvent guère être chargées que sur un charriot ou sur une charrette, comme une *valise* propre à contenir des matelas, etc., *une valise de lit.*

VALKYRIES, subst. fém. plur. (*valkiri*), myth., nymphes qui habitaient le Valhalla ou Vaxhalla, et dont la fonction était de servir à boire aux héros qui y avaient été admis.

VALLÉCULE, subst. fém. (*valékule*), petite *vallée*, *vallée* étroite. Presque inusité.

VALLAIRE, adj. fém. (*valelère*) (en latin *vallaris*, fait de *vallum*, rempart), t. d'antiq. : *couronne vallaire*, celle qu'on donnait chez les Romains à celui qui avait le premier franchi les retranchements de l'ennemi.

*VALLÉE, subst. fém. (*valé*) (en latin *vallis*), descente. En ce sens, il ne se dit plus que dans cette phrase proverbiale : *il n'y a point de montagne sans vallée.* — Espace entre deux ou plusieurs montagnes, entre deux coteaux. — A Paris, marché destiné à la vente de la volaille et du gibier. — *Vallée de Josaphat*, lieu où l'on croit que se fera le jugement dernier, d'après un passage du prophète Joël : *les hommes de tous les temps et de tous les lieux se retrouveront à la vallée de Josaphat.*—Sorte de poire.—Fig. : *la vallée des larmes*, la terre. — VALLÉE, VALLON. (*Syn.*) *Vallée* semble signifier un espace plus étendu; *vallon* semble en marquer un plus resserré. Les poètes ont rendu le mot *vallon* plus usité, parce qu'ils ont ajouté à la force de ce mot une idée de quelque chose d'agréable ou de champêtre, et que celui de *vallée* n'a retenu que l'idée d'un lieu bas et situé entre d'autres lieux plus élevés. On dit la *vallée* de Josaphat, du lieu où l'on pense que se doit faire le jugement universel; et l'on appelle sacré *vallon*, celui où la fable établit la demeure des Muses.

VALLÈE, subst. fém. (*valé*), t. de bot., arbre du Pérou.

VALLERAUGUE, subst. propre mas. (*valerôgue*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. du Vigan, dép. du Gard.

VALLET, subst. propre mas. (*valè*), gros bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Nantes, dép. de la Loire-Inférieure.

VALLIER (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinvalié*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Valence, dép. de la Drôme. — Village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Grasse, dép. du Var.

VALLIVET, subst. propre mas. (*valivè*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Sartène, dép. de la Corse.

VALLON, subst. mas. (*valon*), petite *vallée*. —*Vallon sacré*; selon les poètes, c'est l'espace où coulent, dans une belle *vallée*, le fleuve du Permesse et la fontaine d'Hippocrène, et où l'on croyait que paissait le cheval Pégase. Ce *vallon* était consacré aux Muses.

VALLON, subst. propre mas. (*valon*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de l'Argentière, dép. de l'Ardèche.

VALMONT, subst. propre mas. (*valmon*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Yvetot, dép. de la Seine-Inférieure.

VALMY, subst. propre mas. (*valmi*), village de France, arrond. de Ste-Menehould, dép. de la Marne, célèbre par la bataille que les Français gagnèrent sur les Prussiens en 1792.

VALOGNES, subst. propre mas. (*valognie*), ville de France, chef-lieu d'arrond. et de canton, dép. de la Manche.

VALOIR, v. act. et neut. (*valoar*) (en latin *valere*), *valu; valant; je vaux, tu vaux, il vaut; nous valons*, etc.; *j'ai valu; je valus; je vaudrai; vaux; valez; que je vaille, que nous valions, que vous valiez, qu'ils vaillent.* Avoir une *valeur* quelconque, être de quelque utilité, pouvoir être employé à quelque usage. *Une chose ne vaut rien*, lorsqu'elle n'est d'aucun mérite, d'aucun usage, d'aucune utilité. — On dit qu'*un potage*, qu'*un ragoût*, qu'*une sauce ne valent rien*, lorsqu'ils sont de mauvais goût; qu'*un livre*, qu'*un ouvrage de littérature ne vaut rien*, lorsqu'il est mal fait, sans utilité, sans goût : *si j'avais été le maître de l'édition précipitée que les libraires hollandais ont faite, on n'aurait certainement pas ces reproches à me faire, et mon livre en vaudrait mieux de toutes façons; mais il vaut assez, puisqu'il m'a attiré vos sages instructions.* (Voltaire.) — On dit qu'*une étoffe ne vaut rien*, lorsqu'elle n'est pas de durée; qu'*un habit ne vaut plus rien*, lorsqu'il est usé; que *des excuses ne valent rien*, lorsqu'elles ne sont pas admissibles; qu'*une chose ne vaut rien*, lorsqu'elle est nuisible, soit par elle même, soit à cause de quelque circonstance : *cette plante ne vaut rien; il a l'estomac faible, les aliments lourds ne lui valent rien.*—On dit encore qu'*une chose ne vaut rien*, lorsqu'on la regarde comme un mauvais augure, comme un mauvais pronostic : *ce malade est toujours assoupi, cela ne vaut rien.* — Etre d'un certain prix : *cette étoffe vaut dix francs l'aune.*—Rapporter, produire, procurer, faire obtenir : *le loyer de cette maison lui vaut dix mille écus de rente; ses exploits lui ont valu une gloire immortelle.* — Tenir lieu, avoir la force, la signification de... : *en chiffres romains*, V *vaut cinq*, X *dix*, L *cinquante*, C *cent*, D *cinq cents*, M *mille.* — Prov. : *un bon averti en vaut deux*, c'est-à-dire, une personne qui est avertie, qui est préparée, qui est sur ses gardes, a un avantage qu'elle n'aurait pas sans cela.—*Cela vaut fait*, c'est-à-dire, la chose est aussi sûre que si elle était faite; et dans le même sens *la chose n'est pas encore faite, mais autant vaut.*—On dit des actes et des formalités qu'on fait par pure précaution, qu'*on les fait pour valoir ce que de raison*, c'est-à-dire, afin qu'ils puissent servir dans l'occasion autant qu'il sera juste et raisonnable.—*Faire valoir*, donner du crédit, avancer, pousser, faire estimer, faire voir, remarquer et considérer.—Garantir, répondre d'une chose.— *Faire valoir une terre*, la mettre en état de rapporter.—*Faire valoir une terre par ses mains*, la régir par soi-même sans avoir de fermier. — *Faire valoir son argent; faire valoir ses talents; faire valoir ses droits.* —*Faire valoir une chose*, lui donner du prix : *c'est la belle eau de ce diamant qui le fait valoir; ce sont certaines couleurs qui font valoir les tulipes aux yeux des amateurs; c'est sa probité qui le fait valoir.*

—*Faire valoir*, relever, exagérer la valeur, le mérite : *les marchands font tout ce qu'ils peuvent pour faire valoir leur marchandise ; il fait bien valoir, il fait trop valoir les services qu'il vous a rendus ; il sait faire valoir ce qu'il raconte.*—Faire ressortir : *faire valoir les beaux endroits d'un discours, d'un poëme.* — *Se faire valoir*, faire connaître ce que l'on vaut et ce que l'on est, travailler à se mettre en crédit : *il fait tout ce qu'il peut pour se faire valoir.*—Il signifie aussi faire sentir ce qu'on est, ce qu'on vaut, les droits que l'on a : *vous ne vous faites pas assez valoir.*—Il signifie encore s'attribuer de bonnes qualités qu'on n'a pas, en tirer vanité comme si on les avait : *c'est un fanfaron qui veut se faire valoir.* — On dit qu'*une personne veut se faire valoir aux dépens des autres*, lorsqu'elle déprime le mérite des autres dans l'intention de relever le sien. — *Valoir mieux*, être plus à propos, plus raisonnable. — Fam. : *une chose vaut de l'argent*, est d'un prix considérable.—Prov. : *une chose vaut son pesant d'or*, est très-bonne dans son genre. — *Cet homme vaut son pesant d'or*, a mille bonnes qualités.—*Chacun vaut son prix*, il ne faut mépriser personne, il ne faut louer personne aux dépens des autres.—Prov. : *le jeu ne vaut pas la chandelle*, la chose dont il s'agit ne mérite pas les peines qu'on se donne, les dépenses que l'on fait.—Prov. et fig. : *il sait ce qu'en vaut l'aune*, il sait combien est difficile, fâcheuse, de grande dépense, etc., la chose dont il s'agit.—*Cette affaire vaut bien la peine d'y penser*, est considérable. —Fam. : *vaille que vaille*, à tout hasard. — *Autant vaut*, peu s'en faut, c'est à peu près la même chose.

Valons, 1re pers. plur. prés. indic. du verbe irrégulier VALOIR.

*VALOMBREUSE, subst. fém. (*valonbreuze*), ordre religieux.—Abbaye de ce nom en Toscane.

VALONNES, subst. propre mas. (*valone*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Sisteron, dép. des Basses-Alpes.

VALOUVER, subst. mas. (*valouvère*), prêtre de la dernière tribu, dans l'Indoustan.

*VALSE, plus correctement WALSE, ce mot étant tout allemand, subst. fém. (*valce*) (de l'allemand *walzen* ou *wälzen*, rouler, faire rouler, danser en rond, dérivé de *walze*, rouleau, calandre), air d'une danse très-usitée en Allemagne, et qui ne consiste qu'à tourner en grand nombre autour d'une salle, en pirouétant deux à deux. —Cette danse même.

VALSER, plus correctement WALSER, v. neut. (*valcé*), danser la *valse*.

VALSEUR, subst. mas., au fém. VALSEUSE, et plus correctement WALSEUR, WALSEUSE, (*valceur, ceuze*), celui, celle qui *valse*.

VALTHÈRE, subst. fém. (*valtère*), t. de bot., genre de plantes de la monadelphie.

VALU, part. pass. de *valoir*.

VALUABLE, adj. des deux genres (*valu-able*), de quelque prix. (*Boiste.*) Inusité.

VALUE, subst. fém. (*valu*), t. de prat., *la plus value*, la somme que *vaut* une chose au-delà de ce qu'on l'a prisée ou achetée.

DU VERBE IRRÉGULIER VALOIR :

Valûmes, 1re pers. plur. prét. déf.
Valurent, 3e pers. plur. prét. déf.
Valus, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.
Valus, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Valusse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Valussent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Valusses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Valussiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Valussions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Valut, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Valût, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Valûtes, 2e pers. plur. prét. déf.

VALVE, subst. fém. (*valve*) (en latin *valvæ, varum*, qui signifie proprement battants de porte ou de fenêtre, et qui dérive de *volvere*, tourner), qui se dit pour écaille, et dont se sont formés les mots *univalve, bivalve, multivalve*, qui n'a qu'une coquille, qui en a deux ou plusieurs.—Chacune des pièces d'une coquille.—En bot., espèce de panneaux qui composent la capsule *multivalve*, et qu'on nomme aussi *valvules*. — Sorte de paillettes qui, dans les fleurs graminées, font les fonctions de pétales.—Chacun des segments d'un fruit qui s'ouvre spontanément.

VALVÉE ou VALVEAIRE, subst. fém. (*valvé, vé-ère*), t. d'hist. nat., nom d'un genre de coquillage qui ne contient qu'une espèce.

VALVIER, subst. mas. (*valvié*), t. d'hist. nat., mollusque des coquilles d'eau douce appelées *valvées*.

VALVULAIRE, adj. des deux genres (*valvulère*), qui a beaucoup de *valvules*.

*VALVULE, subst. fém. (*valvule*) (du latin *valvæ*, battants de porte), t. d'anat., replis de la membrane interne des vaisseaux efférents, qui s'opposent au reflux des liquides. — Peaux qui servent comme de portes pour ouvrir et pour fermer les oreillettes du cœur. — Petits corps membraneux, éminents dans la cavité des veines, et faits d'une portion de leur tunique. — *Valvules de Bauhin*, voy. ILÉO-COLIQUE; *valvules d'Eustache*, un repli semi-lunaire qui garnit l'orifice de la veine cave inférieure, dans l'oreillette droite du cœur; *valvule de Vieussens*, une lame médullaire très-mince qui se porte du cervelet aux tubercules quadrijumeaux. — En bot., Voy. VALVE.—En mécan., soupape.

VALVULITE, subst. fém. (*valvulite*), t. de médec., nom qu'on a donné à l'inflammation des *valvules*.

*VALRÉAS, subst. propre mas. (*valré-âce*), ville de France, chef-lieu de canton, arrondissement d'Orange, dép. de Vaucluse.

VAMPI, subst. mas. (*vanpi*), t. de bot., espèce de grand arbre qui croît en Chine.

*VAMPIRE, subst. mas. (*vanpire*), nom qu'on donne en Hongrie, en Bohême, en Allemagne, à des êtres chimériques qui, suivant le peuple, sucent le sang des personnes qu'on voit tomber en phthisie. — On le dit de ceux que l'on accuse de profiter des malheurs publics, de pomper le sang du peuple et de s'engraisser de sa substance. — T. d'hist. nat., chauve-souris monstrueuse très-commune en Amérique, où elle suce le sang des hommes et des bêtes.

*VAMPIRISME, subst. mas. (*vanpiriceme*), état, doctrine des *vampires*.

VAMPIRISTE, subst. des deux genres (*vanpiricete*), partisan du *vampirisme*; celui qui croit aux *vampires*.

VAMPUM, subst. mas. (*vanpomé*), t. d'hist. nat., espèce de reptile de la famille des serpents.

VAN, subst. mas. (*van*) (en latin *vannus*), panier construit dans la forme d'une coquille et à deux anses, dont on se sert pour nettoyer le grain en le jetant en l'air. — Myth., c'était un symbole mystique de Bacchus, parce que ceux qui étaient initiés à ses mystères avaient dû être purifiés de leurs vices par les épreuves qui précédaient l'initiation, comme le blé est séparé de la paille par le moyen du *van*.

VANANTE, adj. fém. (*vanante*), les papetiers appellent *pâte vanante*, la pâte de moyenne qualité ou celle qui est faite avec de vieux et mauvais chiffons.

VANCASSAYE, subst. fém. (*vankacé*), t. de bot., espèce d'orange de l'Ile-de-France.

VANCOLE, subst. fém. (*vankole*), t. d'hist. nat., sorte de scorpion de Madagascar.

*VANDALE, subst. et adj. des deux genres (*vandale*), ancien peuple de la Germanie, barbare et destructeur. — Au fig., ennemi des beaux-arts, qui détruit leurs monuments.

VANDALISME, subst. mas. (*vandaliceme*), système, régime destructif des sciences et des arts, par allusion aux *Vandales*.

VANDÉSIE, subst. fém. (*vandézi*), t. de bot., genre de plantes.

VANDOISE, subst. fém. (*vandoèze*), t. d'hist. nat. sorte de poisson d'eau douce qu'on nomme aussi *dard*.

VANESSE, subst. fém. (*vanèce*), t. d'hist. nat.; on a donné ce nom à un genre de lépidoptères diurnes.

*VANGA, subst. mas. (*vangua*), t. d'hist. nat., espèce de bécarde à ventre blanc.

VANGERON, subst. mas. (*vanjeron*), t. d'hist. nat., espèce de cyprin.

VANGEUR, subst. mas. (*vanjeur*), ouvrier briquetier qui pétrit la terre avec les mains; tuilier qui façonne la terre en forme de petits vasons.

VANGUIER, subst. mas. (*vanguié*), t. de bot., genre de plantes de la famille des rubiacées.

VANIÈRE, subst. fém. (*vani-ère*), t. de bot., genre de plantes de la Chine. On dit aussi *vaniérie*.

VANILLE, subst. fém. (*vani-ie*) (de l'espagnol *vaynilla*, qui est un diminutif de *vayna*, gousse), t. de bot., plante qui croît en Amérique. Voy. VANILLIER. — Son fruit, que l'on nomme également *vanille*, a la forme d'un cornichon long de quatre à cinq pouces, et est gros comme le petit doigt : il contient une multitude de petites semences noires. Ce fruit est d'un goût aromatique et d'une odeur très-agréable. Il entre dans la composition du chocolat.—Autre plante de la famille des ombellifères, dont le fleurs ont une odeur très-agréable, très-ressemblante à celle de la cosse de la *vanille* américaine, et que l'on appelle aussi *héliotrope*. Voy. ce mot.

VANILLETTE, subst. fém. (*vani-iète*), t. de bot., sorte de petite *vanille*.

VANILLIER, subst. mas. (*vani-ié*), t. de bot., nom de la plante qu'on nomme aussi *vanille*. Voy. ce mot.

VANILLON, subst. mas. (*vani-ion*), morceau de *vanille*. Inusité.

*VANITÉ, subst. fém. (*vanité*) (en lat. *vanitas*, fait de *vanus*, vide), en parlant des choses, inutilité, peu de solidité : *tout n'est que vanité dans le monde.*—Il ne se dit au plur. que du luxe, de la mondanité : *il est revenu des vanités du monde.*—En parlant des personnes, amour-propre qui vient des choses frivoles ou étrangères à la personne qui s'en prévaut. Voy. ORGUEIL. —*Faire, tirer vanité de...*, faire gloire, parade de...—*Sans vanité*, loc. adv., sans me vanter : *sans vanité, je le vaux bien.*

VANITEUSE, adj. fém. Voy. VANITEUX.

VANITEUX, subst. et adj. mas., au fém. VANITEUSE (*vaniteu, teuze*), qui a une *vanité* puérile et ridicule. Fam.—Subst. : *c'est un vaniteux.*

*VANNE, subst. fém. (*vane*) (suivant *Du Cange*, des mots barbares *venna, vinna* ou *benna*, qui, dans la basse latinité, ont signifié clôture), espèce de porte de bois dont on se sert aux moulins, aux pertuis des rivières, etc., qui se hausse et se baisse dans des coulisses, pour laisser aller l'eau ou la retenir quand on veut.—Cloison d'ais soutenue par une file de pieux dans un bâtardeau.—Dans quelques provinces méridionales de France, se dit d'une couverture piquée.—Au plur., vieux t. de fauconn., plumes. Voy. VANNEAUX, subst. mas. plur.

VANNÉ, E, part. pass. de *vanner*.

VANNEAU, subst. mas. (*vano*) (suivant *Belon* corruption de *paonneau*, à cause de la ressemblance de cet oiseau avec le *paon*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau de la grosseur d'un pluvier, et qui a une huppe noire sur la tête : c'est un genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers, de la famille des hélonomes.—La famille des *vanneaux* est très-répandue dans les trois continents. Partout ils fréquentent les terreins humides et se nourrissent de vers et d'insectes.—*Vanneau armé*, dont les ailes sont garnies d'éperons.—Au plur., vieux t. de fauconn., on donnait ce nom aux grandes plumes des oiseaux de proie.

VANNER, v. act. (*vané*), nettoyer le grain par le moyen d'un *van*.—On dit en t. d'épingliers : *vanner des épingles*, pour dire, les séparer du son en les remuant sur un plat de bois; et : *vanner les aiguilles*, pour dire, les faire ressuyer dans un son chaud un peu mouillé, après qu'elles ont été lessivées ou lavées.—Pop., s'enfuir.—*se* VANNER, v. pron.

VANNERIE, subst. fém. (*vaneri*), ouvrage, atelier et marchandise du *vannier*.

*VANNES, subst. propre mas. (*vane*), ville maritime de France, chef-lieu du dép. du Morbihan.

*VANNET, subst. mas. (*vané*), t. de blas., se dit d'une coquille dont on voit le fond ou le creux, et qui, par cela même, ressemble à un *van*.

VANNETTE, subst. fém. (*vanète*), sorte de corbeille plate et un peu creuse, dont on se sert pour *vanner* l'avoine avant de la donner aux chevaux.

VANNEUR, subst. mas., au fém. VANNEUSE (*vaneur, neuze*), celui, celle qui bat en grange et qui *vanne* les grains.

VANNEUSE, subst. fém. Voy. VANNEUR.

VANNIER, subst. mas. (*vani-é*), artisan qui travaille en osier, et qui fait des *vans*, des hottes, des paniers, des corbeilles, etc.

VANNOIR ou POT-À-VANNER, subst. mas. (*vanoar, potavané*), t. de cloutiers, grand bassin de bois plat dans lequel on agite les fils de fer ou de laiton dont on fait les clous d'épingles, pour les rendre clairs.

VANS (LES), subst. propre mas. plur. (*lèvan*).

ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de l'Argentière, dép. de l'Ardèche.

VANSIRE, subst. mas. (*vancire*), t. d'hist. nat., petit quadrupède carnassier plantigrade, du genre des mangoustes.

*VANTAIL, subst. mas. (*vanta-ie*), battant d'une porte, d'une fenêtre qui s'ouvre des deux côtés. — Assemblage de bois de charpente servant à fermer la moitié de la baie d'une écluse. — Au plur., *vantaux*.

VANTANE, subst. fém. (*vantane*), t. de bot., genre de plantes monogynes à fleurs disposées en corymbe terminal.

VANTARD, E, subst. et adj. (*vantar, tarde*), mot peu usité, surtout au féminin; on le trouve cependant encore dans quelques dictionnaires, et notamment dans celui de l'*Académie*, où on lui fait signifier, celui, celle qui a l'habitude de *se vanter*. — *Faire le vantard*, le vaniteux.

VANTAUX, subst. mas. plur. (*vantô*), volets de fenêtre. Voy. VANTAIL.

VANTÉ, E, part. pass. de *vanter*, et adj.

VANTER, v. act. (*vanté*) (du latin *venditare*, employé par *Cicéron* avec la même acception, et qui signifie proprement, *avoir envie de vendre*), louer beaucoup, prôner le mérite de quelqu'un, le prix de quelque chose. — SE VANTER, v. pron., se louer, se glorifier. — Se faire fort de...: *il se vante de le faire arriver à...* — On dit proverbialement : *il n'y a pas de quoi se vanter*, pour dire, l'action n'est pas si belle, si glorieuse; ou même, l'action est blâmable, honteuse. — SE VANTER, SE JACTER. (*Syn.*) *Se vanter*, se louer indiscrètement, immodestement, impertinemment : *se jacter*, se vanter avec arrogance, impudence. Celui qui *se vante* se complaît dans la louange qu'il se donne; celui qui *se jacte* s'épanouit dans le panégyrique qu'il fait de lui. — La *vanité*, selon la valeur propre du terme, n'est que du vent; la *jactance* est le déchaînement de la *vanité*. Celui qui *se vante*, se loue comme quelqu'un qui a peur d'être déprimé; et on le déprime, parce qu'il *se vante*. Celui qui *se jacte* s'exalte comme quelqu'un qui a peur d'être ravalé; et on le ravale, parce qu'il *se jacte*. — Celui qui *se vante* veut attirer vos regards sur lui; celui qui *se jacte* voudrait les faire baisser devant lui. — Celui qui *se vante* d'une bonne action semble n'être pas accoutumé à en faire; celui qui *se jacte* d'une grande action paraît tout étonné de l'avoir faite. — VANTER, LOUER. (*Syn.*) On *vante* une personne pour lui procurer l'estime des autres, ou pour lui donner de la réputation; on la *loue* pour témoigner l'estime qu'on fait d'elle, ou pour lui applaudir. — *Vanter*, c'est dire beaucoup de bien des gens, et leur attribuer de grandes qualités, soit qu'ils les aient ou qu'ils ne les aient pas. *Louer*, c'est approuver avec une sorte d'admiration ce qu'ils ont dit ou ce qu'ils ont fait, soit que cela le mérite ou ne le mérite pas. — On *vante* les forces d'un homme; on *loue* sa conduite. Le mot *vanter* suppose que la personne dont on parle est différente de celle à qui l'on s'adresse; ce que le mot *louer* ne suppose point. — Les charlatans ne manquent jamais de *se vanter*; ils promettent toujours plus qu'ils ne peuvent tenir, ou se font honneur d'une estime qui ne leur a pas été accordée. Les personnes pleines d'amour-propre se donnent souvent des *louanges*; elles sont ordinairement très-contentes d'elles-mêmes. Il est plus ridicule de *se louer* soi-même que de *se vanter*; car on *se vante* par un grand désir d'être estimé, c'est une vanité qu'on pardonne; mais on *se loue* par une grande estime de soi, c'est un orgueil dont on se moque.

VANTERIE, subst. fém. (*vanteri*), vaine louange qu'on se donne à soi-même.

VANTEUR, subst. mas. (*vanteur*), celui qui se *vante*. Presque inusité.

VANTILLÉ, E, part. pass. de *vantiller*.

VANTILLER, v. act. (*vanti-ié*), t. de charpent., mettre des dosses ou de fortes planches pour retenir l'eau d'une vanne, et l'empêcher de s'étendre de tous côtés. — SE VANTILLER, v. pron.

VA-NU-PIEDS, subst. des deux genres (*vanupié*), personne malheureuse, misérable...: *un, une va-nu-pieds*. — Au plur., des *va-nu-pieds*.

*VAPEUR, subst. fém. (*vapeur*) (en latin *vapor*), espèce de fumée qui s'élève des choses humides. — En peinture, manière douce et affaiblie, qui montre et cache les objets comme à travers un voile transparent, à l'imitation de la *vapeur* du ciel. — On appelle *vapeurs* une certaine maladie, dont l'effet ordinaire est de rendre mélancolique, quelquefois même de faire pleurer, et qui resserre le cœur et embarrasse la tête...: *cette femme a des vapeurs*. — *Les vapeurs du vin*, les fumées, l'effet du vin. — T. de chim. : *bain de vapeur*, distillation dans laquelle le vaisseau où sont renfermées les matières est échauffé par la *vapeur* de l'eau bouillante. — *Prendre des bains de vapeur*, recevoir sur son corps la *vapeur* d'une eau minérale chaude. — *Machine à vapeur*, qui va à l'aide de la *vapeur*. — *Bâtiment à vapeur*, bâtiment qui va sur la mer et sur les fleuves, contre le vent et le courant, au moyen de deux grandes roues qui font l'office de rames, et qui sont mues par l'action de la *vapeur* d'une chaudière tenue constamment en ébullition à l'une des extrémités du bateau.

VAPORANT, E, adj. (*vaporan, rante*), qui exhale des parfums en *vapeur*.

*VAPORATION, subst. fém. (*vaporâcion*) (en latin *vaporatio*), en chimie, l'action de la *vapeur* sur un corps qu'on veut chauffer par ce moyen : *bain de vaporation*. On dit plus souvent : *bain de vapeurs*.

VAPOREUSE, adj. fém. Voy. VAPOREUX.

*VAPOREUX, adj. mas., au fém. VAPOREUSE (*vaporeu, reuze*), qui cause des *vapeurs* : *le lait est vaporeux*. — Qui est sujet aux *vapeurs*. En ce dernier sens, on dit aussi subst. : *c'est un vaporeux*. — En parlant de l'état du ciel, qui a de la *vapeur*; où les *vapeurs* sont répandues, de manière à éclairer doucement les objets : *ciel vaporeux*, *lumière vaporeuse*. — En peinture, lorsqu'elle imite cette *vapeur* : *tableau vaporeux*.

VAPORISATEUR, subst. mas. (*vaporizateur*), t. de médec., appareil pour injecter dans les corps un air humide et chaud.

VAPORISATION, subst. fém. (*vaporizâcion*), t. de chim., passage d'un liquide à l'état de *vapeur* ou du gaz permanent, lorsqu'il est exclusivement déterminé par l'action du calorique.

VAPORISÉ, part. pass. de *vaporiser*.

VAPORISER, v. act. (*vaporizé*), t. de chim., réduire en *vapeur*, fondre un corps en gaz non permanent à l'aide du calorique. — SE VAPORISER, v. pron.

VAQUÉ, part. pass. de *vaquer*.

VAQUER, v. neut. (*vakié*) (en lat. *vacare*), n'être pas rempli, être *vacant* : *emploi, charge qui vaque*. — On dit qu'*il vaque plusieurs lits dans un hospice*, qu'ils ne sont pas occupés. — Cesser les fonctions ordinaires pendant quelque temps : *les tribunaux vaquent depuis six jours*, ne tiennent point de séances. — *Vaquer à*, s'appliquer, s'adonner à : *il vaque à l'étude, à ses affaires*.

*VAQUETTE, subst. fém. Voy VACHETTE.

VAQUOIS, et BAQUOIS, subst. mas. (*vakoa, bakoa*), t. de bot., espèce de plante grasse des îles Bourbon et de France.

*VAR, subst. propre mas. (*var*), rivière de France qui donne son nom à un département.

VAR, subst. propre mas. (*var*), dép. de France, qui tire son nom de la rivière de *Var* qui le limite au N.-E., et le sépare du Piémont. Chef-lieu, Draguignan.

VARADES, subst. propre mas. (*varade*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Ancenis, dép. de la Loire-Inférieure.

VARAIGNE, subst. fém. (*varègnie*), ouverture par laquelle l'eau de la mer entre dans le premier réservoir des marais salants.

VARAIRE, subst. fém. (*varère*), t. de bot., famille de joncoïdes.

VARAN, subst. mas. (*varan*), t. de bot., arbre d'Amboine dont on ne connaît pas le genre. — Espèce de reptile du genre des lézards. Voy. TOPINAMBIS. On le trouve en Égypte, et l'on y voit sa figure empreinte sur plusieurs monuments.

VARANDE, subst. fém. (*varande*), t. de mar., action de *varander*. — Inspection de la salaison des harengs.

VARANDÉ, E, part. pass. de *varander*.

VARANDER, v. act. (*varandé*), t. de mar. et de pêche, faire égoutter et sécher les harengs avant de les mettre en caque. — SE VARANDER, v. pron.

VARANDEUR, subst. mas. (*varandeur*), t. de mar., celui qui *varande*, mais plus particulièrement inspecteur de la salaison des harengs.

VARANGUE, subst. fém. (*varangue*), t. de mar., membre d'un navire; espèce de chevron qui aide à former le fond d'un vaisseau.

VARDIOLE, subst. fém. (*vardiole*), t. d'hist. nat., oiseau de paradis, presque tout blanc.

VARE, subst. fém. (*vare*), mesure espagnole qui équivaut à un mètre environ.

VAREC, mieux VARECH, subst. mas. (*varèk*), t. de bot., plante aquatique qui appartient à la famille des algues. — En général, plante, herbe que la mer jette sur ses bords. — Par extension, tous les débris que la mer rejette sur ses côtes : *droit de varech*. — Vaisseau submergé, coulé à fond.

VARENNE, subst. fém. (*varène*) (du latin barbare *warenna*, fait, dans la même signification, dit *Wachter*, du verbe teutonique *waren*, garder), certaine étendue de pays que le roi se réservait pour sa chasse. — Plaine inculte, qui ne se cultive ni ne se fauche. — *La varenne du Louvre*, ancienne juridiction qui connaissait des délits commis dans la *varenne*.

VARENNES, subst. propre mas. (*varène*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Langres, dép. de la Haute-Marne.

VARENNES-EN-ARGONNE, subst. propre mas. (*varènan-narguone*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Verdun-sur-Meuse, dép. de la Meuse. C'est dans cette ville que Louis XVI fut arrêté fuyant de Paris avec sa famille, le 20 juin 1792.

VARENNES-SUR-ALLIER, subst. propre mas. (*varèneçuralié*), petite ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de la Palisse, dép. de l'Allier.

VARENT (SAINT-), subst. propre mas. (*cinvaran*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bressuire, dép. des Deux-Sèvres.

VARES-CRUES, subst. fém. plur. (*varekru*), nom qu'on donne, en certains endroits, à des briques mal cuites.

*VARET, subst. mas. (*varè*), t. de mar., navire naufragé et coulé à fond.

*VAREUSE, subst. fém. (*vareuze*), nom qu'on a donné à une espèce de chemisette ou de blouse courte, à l'usage des matelots dans les pays chauds.

VARI, subst. mas. (*vari*), t. d'hist. nat., mammifère de Madagascar de l'ordre des quadrumanes.

VARIABILITÉ, subst. fém. (*vari-abilité*), disposition habituelle à *varier*.

VARIABLE, adj. des deux genres (*vari-able*), qui est sujet à *varier*; changeant, inconstant : *l'esprit de l'homme est variable*. — Subst. mas.; il se dit du baromètre qui indique un temps incertain : *le temps est au variable*. — *Quantités variables*; quantités qui *varient* suivant une loi quelconque. — En t. de médec., on dit que *le pouls est variable*, lorsqu'il est inconstant dans son caractère, c'est-à-dire, lorsqu'il est tantôt plein, tantôt vide, tantôt grand, tantôt petit, tantôt régulier, tantôt irrégulier, etc.

*VARIANT, E, adj. (*vari-an, ante*), qui change souvent : *homme, esprit variant, humeur variante*; il est peu usité. — Subst. fém., on appelle *variantes*, diverses leçons, divers thèmes d'un même texte.

VARIATION, subst. fém. (*vari-âcion*) (en lat. *variatio*), changement : *la variation du temps, des vents*, etc. — *Variation de la boussole*, changement de direction de l'aiguille aimantée; sa déclinaison. — Au plur., t. de musique, diverses manières de broder un air en le diversifiant, sans lui faire perdre son premier caractère. — En t. de mar., on dit que *la variation vaut la route*, pour dire que la *variation* et le vent sont du même côté, de sorte que l'un corrige la perte que l'autre cause. — On appelle, *variation ou déclinaison de la boussole*, un changement qu'on observe dans la déclinaison de l'aiguille aimantée. — Dans la géométrie sublime, *variation* se dit d'une certaine manière de différencier, introduite par *Lagrange* dans la recherche des courbes qui jouissent de la propriété de *maximum* et de *minimum*. — En t. d'astron., se dit de la troisième inégalité de la lune, par laquelle le vrai lieu de cette planète, excepté dans les syzygies et les quadratures, diffère de celui qu'on a trouvé par l'équation de l'orbite et par l'évection. Voy. VARIÉTÉ. — VARIATION, VARIÉTÉ. (*Syn.*) Les changements successifs dans le même sujet font la *variation*; la multitude des différents objets fait la *variété*; ainsi l'on dit, la *variation* du temps, la *variété* des couleurs; il n'y a point de gouvernement où il n'y ait eu des *variations*; il n'y a point d'espèces dans la nature où l'on ne remarque beaucoup de *variétés*. — VARIATION, CHANGEMENT. (*Syn.*) La *variation* consiste à être tantôt d'une façon et tantôt d'une autre : le *changement* consiste seulement à cesser d'être le même; c'est *varier* dans ses sentiments, que de les aban-

donner et les reprendre successivement : c'est *changer* d'opinion, que de rejeter celle qu'on avait embrassée pour en prendre une nouvelle. — Les *variations* sont ordinaires aux personnes qui n'ont point de volontés déterminées ; le *changement* est le propre des inconstants ; qui n'a point de principes certains est sujet à *varier* ; qui est plus attaché à la fortune qu'à la vérité n'a pas de peine à *changer* de doctrine.

VARICE, subst. fém. (*varice*) (en latin *varix*, *varicis*), t. de chir., veine excessivement dilatée par quelque effort. Les *varices* sont fréquentes aux veines superficielles, et spécialement à celles des jambes, des testicules et des autres parties inférieures du corps.—Subst. fém. plur., on appelle, en histoire naturelle, *varices*, différentes saillies du bourrelet, très-renflées et très-apparentes, qu'on remarque sur plusieurs coquilles, que pour cela on nomme *variqueuses*.

VARICELLE, subst. fém. (*varicèle*), t. de médec., petite-vérole volante ; boutons qui se dessèchent. —Phlegmasie de la peau, caractérisée par de petits boutons tout-à-fait analogues à ceux de la petite-vérole, se développant après une fièvre légère, mais qui ne parviennent pas à suppuration. Elle n'est accompagnée que d'une gastrite légère, et n'est pas susceptible d'inoculation ; on la guérit aisément par le repos et le régime. Elle ne fait pas ordinairement périr ceux qui en sont affectés. On la nomme encore *petite-vérole*, *fausse variole*, ou *verolette*.

VARICOCÈLE, subst. fém. (*varikocèle*) (du latin *varicis*, gén. de *varix*, varice, et du grec κηλη, tumeur), t. de chir., tumeur du scrotum, causée par des *varices* qui se forment autour des testicules et des vaisseaux spermatiques.

VARICOMPHALE, subst. mas. (*varikonfale*) (du latin *varicis*, gén. de *varix*, et du grec ομφαλος, nombril), t. de chir., tumeur *variqueuse* qui se forme à des vaisseaux du nombril.

VARIÉ, E, part. pass. de *varier*, et adj. : *ouvrage*, *style*, *spectacle varié*, *descriptions variées*, qui ne sont pas toujours les mêmes. — *Parterre varié de mille fleurs*, où il y a une grande diversité de fleurs.—T. de mécan., *mouvement varié*, qui n'est pas uniforme, suivant quelque loi qu'il se fasse. — T. de mus. : *des inflexions de voix variées*, de différents tons.

VARIER, v. act. (*varié*) (en latin *variare*), diversifier, apporter de la *variété* : *il faut varier son style*, *ses termes*, *ses expressions*. — En t. de mus. : *varier un air*, y ajouter des notes, des ornements. — Neut., changer : *cet homme varie sans cesse dans ses discours*, *dans sa conduite*.—Il se dit de l'aiguille aimantée, lorsqu'elle s'écarte du nord. — Être d'avis différent : *les auteurs varient sur tel ou tel point de l'histoire*. — Avoir des formes, des qualités diverses : *cette plante varie selon les pays où elle est cultivée*.—*se* VARIER, v. pron., se changer ; prendre des changements. Ce verbe pronominal, quoique employé par de bons écrivains, n'a pas été admis par l'usage. On ne dit que *varier* au neutre, et dans le sens pronominal.

***VARIÉTÉ**, subst. fém. (*variété*) (en latin *varietas*), diversité : *variété des couleurs*. — Au plur., mélanges : *variétés littéraires*. — En t. d'hist. nat., *variétés* se dit des différences qui se rencontrent dans une même espèce d'animaux ou de plantes : *les roses ont beaucoup de variétés* ; *c'est une des variétés*, ou même *c'est une variété de l'espèce*. — Il y a, à Paris, un théâtre des *Variétés*, sur lequel on joue des pièces bouffonnes qui se renouvellent presque continuellement. — VARIÉTÉ, DIVERSITÉ, DIFFÉRENCE. (*Syn.*) La *variété* consiste dans un assortiment de plusieurs choses différentes quant à l'apparence ou aux formes, de manière qu'il en résulte un ensemble, un tableau agréable par leurs différences mêmes. La *diversité* consiste dans des différences assez grandes, soit quant à l'objet qui a changé, soit quant à deux ou plusieurs objets qui concourent ensemble, pour qu'ils ne se ressemblent pas, ou ne s'accordent pas l'un avec l'autre, de manière qu'ils semblent former un autre ordre de choses. La *différence* consiste dans la qualité ou la forme qui appartient à une chose exclusivement à l'autre, de manière qu'elle empêche de les confondre ensemble. — La *variété* suppose plusieurs choses dissemblables et rassemblées comme sur un même fond. La *diversité* détruit, exclut la conformité. La *différence* exclut l'identité ou la parfaite ressemblance. — Des couleurs et des figures *différentes* répandent la *variété* sur une étoffe. Des collines, des ruisseaux, des bois, jettent sur un paysage non-seulement de la *variété*, mais encore de la *diversité*. La *différence* des figures ne suffit point dans un tableau, si leurs couleurs, leurs attitudes, leur expression, ne sont au moins *variées*. — La conversation est agréable par la *variété* des objets qu'on y passe en revue ; la *diversité* des esprits qui se partagent la rend vive et piquante ; mais elle devient bien ennuyeuse quand on est réduit à dire à tout venant ce qu'on a dit ou entendu dire aux premiers venus, sans autre *différence* que celle des personnes ou des temps.

ne **VARIETUR** (*névari-étur*), expression empruntée du latin, où elle signifie : *qu'il ne soit point changé* ou *de peur qu'il ne soit changé*, et qui se dit au palais des précautions prises pour constater l'état actuel d'une pièce, et prévenir les changements qu'on pourrait y faire.

VARILHÈS, subst. propre mas. (*varilèce*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Pamiers, dép. de l'Ariège.

***VARIOLAIRE**, subst. fém. (*vari-olère*), t. de bot., famille de champignons.

***VARIOLE**, subst. fém. (*vari-ole*), du lat. *varius*, de diverses couleurs, bigarré, à cause des taches et des pustules qui surviennent dans cette maladie), t. de médec., petite-vérole. — Genre de phlegmasie cutanée, quelquefois sporadique, souvent épidémique, toujours précédée d'un mouvement fébrile. On distingue la *variole discrète*, qui est une invasion par un mouvement fébrile, des nausées et une disposition à la sueur ; apparition de petits boutons rouges séparés les uns des autres, d'abord à la face, puis aux bras et aux autres parties du corps ; et *la variole confluente*, qui est caractérisée par un mouvement fébrile porté au plus haut point.—T. d'hist. nat., nom d'une espèce de perle.

VARIOLEUSE, subst. fém. Voy. VARIOLEUX.

VARIOLEUX, subst. mas., au fém. **VARIOLEUSE** (*vari-oleu*, *leuze*), t. de médec., malade de la *variole*, de la petite-vérole. Peu usité.

VARIOLIQUE, adj. des deux genres (*vari-olike*), t. de médec., qui a rapport à la *variole*.

***VARIOLITHES**, subst. f. pl. (*vari-olite*), t. d'hist. nat., sorte de cailloux (ainsi nommés parce qu'ils sont parsemés de taches semblables à celles de la *variole* ou petite-vérole.

***VARIOLOÏDE**, subst. fém. (*vari-olo-ide*), t. de médec., éruption, flegmasie cutanée qui ressemble d'une manière frappante à la variole, mais qui ne fait point périr le sujet, ne laisse guère de traces, et dont la marche est plus rapide et sans suppuration manifeste.

***VARIORUM**, subst. mas. (*vari-ôrome*) (gén. plur. neut. lat.), collection d'auteurs latins avec notes.

VARIQUEUSE, adj. fém. Voy. VARIQUEUX.

***VARIQUEUX**, adj. mas., au fém. **VARIQUEUSE** (*varikieu*, *kieuze*), t. de chir. : *tumeur variqueuse*, causée par des *varices* : *veine variqueuse*, trop dilatée.

***VARLET**, subst. mas. (*varelè*), page du temps de l'ancienne chevalerie. Ce mot paraît avoir la même origine que celui de *valet*.

VARLOPE, subst. fém. (*varelope*), gros rabot dont les menuisiers se servent pour unir et dresser le bois. On distingue la *grande varlope* et la *petite varlope*.—Il y a aussi la *demi-varlope*, dont le fer est un peu arrondi, pour dégrossir l'ouvrage, et la *varlope onglée* ou à onglet.

VARLOPÉ, E, part. pass. de *varloper*.

VARLOPER, v. act. (*varlopé*), t. de menuis., polir, dresser avec la *varlope*. — *se* VARLOPER, v. pron.

VARRE, subst. fém. (*vare*) (peut-être de l'espagnol *vara*, ou plutôt de son augmentatif *varal*, longue perche, bâton), t. de pêche, harpon pour la pêche de la tortue.

VARRÉ, E, part. pass. de *varrer*.

VARRER, v. act. (*varé*), t. de pêche, en Amérique, prendre à la *varre* des tortues, lorsqu'elles viennent de temps en temps à la surface de l'eau pour respirer. — *se* VARRER, v. pron.

VARRETÉE, subst. fém. (*vareté*), t. de pêche, ganse fine pour joindre ensemble plusieurs pièces de retz.

VARREUR, subst. mas. (*vareur*), pêcheur ou matelot américain qui lance la *varre* pour prendre des tortues.

VARRONE, subst. propre mas. (*varone*), myth. ind., dieu qui préside au tonnerre et à la pluie.

VARROQUIER, subst. mas. (*varokié*), t. de bot., genre de plantes de la famille des joncs.

VARVOUSTE ou **VARVOUTE**, subst. fém. (*varvoucete*, *voute*), t. de pêche, sorte de filet à manche.

VARZY, subst. propre mas. (*varzi*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Clamecy, dép. de la Nièvre.

Vas, 2e pers. sing. prés. indic. du verbe irrégulier ALLER.

VASARD, adj. mas. (*vazar*), t. de mar. : *fond vasard* ; mieux, fond *vaseux*, plein de *vase*.

***VASCULAIRE**, adj. des deux genres (*vacekulère*) (du lat. *vasculum*, petit vaisseau), t. d'anat., rempli de vaisseaux, qui leur appartient. —On appelle *réseau vasculaire* un réseau formé par des vaisseaux ; *système vasculaire*, l'ensemble des vaisseaux sanguins. Les physiologistes distinguent le *système vasculaire à sang rouge* ou *artériel*, et le *système vasculaire à sang noir* ou *veineux*. Le premier comprend l'ensemble des vaisseaux que le sang rouge parcourt pour se rendre du système capillaire pulmonaire au système capillaire général. Le *système vasculaire à sang noir* comprend l'ensemble des vaisseaux que le sang veineux parcourt, depuis le système capillaire général, jusqu'au système capillaire pulmonaire.

VASCULARITÉ, subst. fém. (*vacekularité*), t. d'anat. et de médec., état, qualité, disposition des vaisseaux du corps humain.

VASCULE, subst. fém. (*vacekule*), petite cavité.

VASCULEUSE, adj. fém. Voy. VASCULEUX.

***VASCULEUX**, adj. mas., au fém. **VASCULEUSE** (*vacekuleu*, *leuze*). Voy. VASCULAIRE.

VASCULIFORME, adj. des deux genres (*vacekuliforme*), en *forme* de cornet, de godet, de vase : *ces fleurs sont vasculiformes*.

***VASE**, subst. mas. (*vâze*) (en lat. *vas*, gén. *vasis*), sorte d'ustensile fait pour contenir quelque liqueur ou des fleurs, ou qui sert d'ornement, etc.—On appelle, *vases sacrés*, le calice, le ciboire, et quelques autres vases dont on se sert dans l'administration des sacrements. — On appelle aussi *vases sacrés*, les *vases* qui servaient au temple de Jérusalem ; et on le dit pareillement des *vases* qui servaient aux usages de la religion païenne. — Il se dit de tout ce qui a la forme d'un *vase*.—Ornement qui l'imite, et qui sert à décorer les bâtiments et les jardins. — *Vase d'amortissement*, *vase* qui termine la décoration des façades, et qui est d'ordinaire orné de guirlandes et couronné de flammes. — *Vase de chapiteau*, la masse d'un chapiteau corinthien.

VASE, subst. fém. (*vâze*), bourbe qui est au fond de la mer, des étangs, des rivières, des marais, etc.

VASEAU, subst. mas. (*vazô*), t. d'épinglier, jatte dans laquelle tombent les hanses et les têtes d'épingles à mesure qu'on les coupe.

VASEUSE, adj. fém. Voy. VASEUX.

VASEUX, adj. mas., au fém. **VASEUSE** (*vazeu*, *zeuze*), qui a de la *vase*.

VASIÈRE, subst. fém. (*vazière*), nom qu'on donne dans les salines à un grand bassin.

VASISTAS, subst. mas. (*vazicetâce*), (de la loc. allemande, *was ist das*, qui se traduit par : *qu'est-ce cela ?*), partie d'une porte ou d'une fenêtre qui s'ouvre ou se ferme à volonté.

VASON, subst. mas. (*vazon*), motte de terre préparée dont on se sert pour fabriquer les briques et les tuiles, et que l'on coupe avec l'archet de fil de fer.

***VASSAL**, E, subst. (*vaçale*), (du bas lat. *vassalus*, fait de *vassus*, que plusieurs dérivent de *vas*, *vadis*, caution, pleige, à cause de la foi que les vassaux engageaient à leur seigneur), celui, celle qui relève d'un seigneur à cause d'un fief. On appelait *grand-vassal* celui qui relevait immédiatement du roi. — Au plur. mas., *vassaux*.

VASSALITIQUE, adj. des deux genres (*vaçalitike*), du *vassal* au suzerain. Presque inusité.

***VASSELAGE**, subst. mas. (*vacelaje*), état, condition du *vassal*. — Devoir ou hommage que devait ou que rendait un *vassal*.

VASSAUX, subst. mas. plur. Voy. VASSAL.

VASSOLES, subst. fém. plur. (*vaçole*), mar., pièces de bois qui soutiennent les lattes des caillebotis.

VASTE, adj. des deux genres (*vacete*) (en lat. *vastus*), qui est d'une fort grande étendue : *vaste campagne*, *vaste mer*, *vaste désert*. — Il se dit, figurément, de l'ambition et des autres choses qui ne sont pas renfermées dans certaines bornes. — Fig. : *esprit vaste*, *vaste génie*, esprit d'une étendue extraordinaire, qui embrasse plusieurs sortes de sciences ou qui est capable de grandes entreprises, etc. — Subst. mas., t.

d'anat., le *vaste externe*, *interne*, deux muscles aux côtés de la cuisse.

VASTITUDE, subst. fém. (*vacetitude*) (en latin *vastitudo*), grande étendue.

***VASSY**, subst. propre mas. (*vaci*), bourg de France, chef-lieu d'arrondissement du département du Calvados. — Ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Chaumont, dép. de la Haute-Marne.

VASTRE, subst. mas. (*vacetre*), t. d'hist. nat., genre de poissons établi dans le voisinage des ésoces.

***VASULITE**, subst. fém. (*vazulite*), t. d'hist. nat., espèce de petite coquille fossile.

VATAN, subst. propre mas. (*vatan*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Issoudun, dép. de l'Indre.

***VATICAN**, subst. propre mas. (*vatikan*) (du latin *vaticanus*, dérivé de *vaticinium*, prophétie, oracle; à cause des prétendus oracles rendus autrefois sur le mont *Vatican*), palais du pape à Rome. — La cour de Rome. — Fig. : *les foudres du Vatican*, les excommunications, les interdits, etc.

VATICINATEUR, subst. mas. (*vaticinateur*), qui prédit l'avenir. Peu en usage.

VATICINATION, subst. fém. (*vaticinâcion*) (en latin *vaticinatio*), prédiction des choses futures. Il est vieux.

VATICINÉ, part. pass. du v. neut. *vaticiner*.

VATICINER, v. neut. (*vaticiné*) (en latin *vaticinari*), prédire l'avenir. — Faire des vers. Vieux.

VATIQUE, subst. mas. (*vatike*), t. de bot., arbre à rameaux striés et velus.

VA-TOUT, subst. mas. (*vatou*), t. de jeux, vade ou renvi de tout l'argent qu'on a devant soi : *il a tenu son va-tout*. — Sans plur.

VATROUILLE, subst. fém. (*vatrou-ie*), t. de bâton, tampon de laine attaché au bout d'un perche, qui sert à laver les morues.

VAUBECOURT, subst. propre mas. (*vôbekour*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bar-le-Duc, dép. de la Meuse.

VAUCHERIE, subst. fém. (*vôcheri*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des conferves de *Linnée*.

***VAUCLUSE**, subst. propre mas. (*vôkluze*), dép. de France, chef-lieu Carpentras; il tire son nom de la célèbre fontaine que Pétrarque a illustrée par ses chants.

VAUCLUSIEN, adj. et subst. mas., au fém. **VAUCLUSIENNE** (*vôkluziein, ziène*), du dép. de *Vaucluse*.

VAUCLUSIENNE, adj. fém. Voy. VAUCLUSIEN.

VAUCOUR, subst. mas. (*vôkour*), t. de potiers de terre, espèce de table ou de large plan soutenu sur deux piliers, placé devant la roue dont l'ouvrier se sert pour tourner l'ouvrage : *c'est sur le vaucour qu'on prépare et qu'on arrange les morceaux de glaise*.

VAUCOULEURS, subst. propre mas. (*vôkouleur*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Commercy, dép. de la Meuse. Jeanne d'Arc naquit à Domremy, près de Vaucouleurs.

***VAUD**, subst. propre mas. (*vô*), canton de la Suisse.

VAUDABLES, subst. propre mas. (*vôdable*), ville de France, dép. du Puy-de-Dôme.

VAUDEMONT, subst. propre mas. (*vôdemon*), ville de France, dép. de la Meurthe.

VAU-DE-ROUTE, *à* **VAU-DE-ROUTE**, loc. adv. (*vôderoute*) (du vieux mot *val* ou *vau*, lieu bas, du latin *vallis*, d'où l'on a fait *à val* ou *à vau*, en descendant; *à vau-de-route*, en descendant la *route*, ou par une *route* qui va en descendant, parce que dans cette situation de terrein la fuite est plus précipitée), en désordre, précipitamment. Il est vieux, et ne se dit que d'une armée qui fuit : *fuir à vau-de-route*.

VAUDEVILLE, subst. mas. (*vôdevile*) (de *vaux-de-vire*, nom donné autrefois à des chansons à boire, dans le quinzième siècle, par *Olivier Josselin* ou *Basselin*, de *Vire* en Normandie, et qu'il chantait ordinairement au pied d'un coteau appelé *les Vaux*, sur la rivière de *Vire*. Ces chansons ont servi de modèle à toutes celles du même genre qu'on a faites depuis, et que par corruption on a nommées *vaudevilles*), chanson qui court par la ville, qui contient plusieurs couplets sur un air facile à chanter, et qui souvent est une espèce de satire ou de chanson historique. — Petite comédie entremêlée de couplets. — *Vaudeville final*, la chanson qui termine ordinairement un *vaudeville*. — Théâtre de Paris, sur lequel on joue des *vaudevilles*.

VAUDEVILLISTE, subst. mas. (*vôdevilicete*), auteur de *vaudevilles*.

***VAUDOIS, E**, subst. et adj. (*vodoâ, doâze*), du pays de *Vaud*.

VAUDOUX, subst. mas. (*vôdou*), danse des nègres, à deux ou quatre personnes, et dans laquelle il semble que le haut du corps et la tête se meuvent par ressorts.

DU VERBE IRRÉGULIER **VALOIR** :

Vaudra, 3e pers. sing. fut. indic.
Vaudrai, 1re pers. sing. fut. indic.
Vaudraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Vaudrais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Vaudrais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Vaudrait, 3e pers. sing. prés. cond.
Vaudras, 2e pers. sing. fut. indic.
Vaudrez, 2e pers. plur. fut. indic.
Vaudriez, 2e pers. plur. prés. cond.
Vaudrions, 1re pers. plur. prés. cond.
Vaudrons, 1re pers. plur. fut. indic.
Vaudront, 3e pers. plur. fut. indic.

à **VAU-L'EAU**, loc. adv. (*avôlô*) (d'*aval* ou *à vau*, en descendant), au courant de l'eau. — Fig. et fam. : *son affaire est à vau-l'eau*, est perdue sans ressource.

***VAUGIRARD**, subst. propre mas. (*vôjirar*), village de France, arrond. et canton de Sceaux, dép. de la Seine, attenant les murs de Paris.

VAUGNERAY, subst. propre mas. (*vôgnierè*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Lyon, dép. du Rhône.

VAUGUYON (LA), subst. propre fém. (*lavôgu-i-ion*), ville de France, dép. de la Haute-Vienne.

VAULRY (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinvôleri*), petite ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Guéret, dép. de la Creuse.

VAULTROI, subst. mas. (*vôletroé*), chien de chasse. Vieux. (*Boiste*.)

VAU-NÉANT, subst. mas. (*vôné-an*), vaurien. (*Boiste*.) Tout-à-fait inusité.

VAUQUELINIE, subst. fém. (*vôkelini*), t. de bot., genre de plantes.

VAURIEN, subst. mas. (*vôriein*), fainéant, vicieux, qui ne veut rien faire, *rien valoir*.

VAUTOIR, subst. mas. (*vôtoar*), t. de manuf., espèce de râtelier sur lequel on distribue la chaîne des tapis.

Vaut, 3e pers. sing. prés. indic. du v. irrég. VALOIR.

VAUTOUR, subst. mas. (*vôtour*), gros oiseau de proie très-vorace. — Au fig., un homme cruel, dur, inhumain, qui aime à rapiner. — On appelle *peau de vautour* la peau du ventre de *vautour* préparée et garnie de son duvet. — *Vautour des quadrupèdes*, nom donné au glouton, à cause de sa grande voracité. — Myth. Cet oiseau a été consacré à Mars et à Junon, peut-être à cause des maux que ces deux divinités faisaient aux hommes. C'était aussi l'un des oiseaux dont on observait le plus exactement le vol dans les augures. — T. d'astron., nom de la constellation de la Lyre et de celle de l'Aigle.

***VAUTOURIN**, subst. mas. (*vôtourein*), t. d'hist. nat., gros oiseau du genre des corbeaux, de la famille des *vautours*.

VAUTRAIT, subst. mas. (*vôtrè*), équipage de chasse pour le sanglier.

se **VAUTRER**, v. pron. (du latin *volutare*, fréquentatif de *volvere*, rouler), s'enfoncer, se rouler, s'étendre dans la boue, dans la fange. — On dit par extension : *se vautrer sur un lit, sur l'herbe*. — Fig. : *se vautrer dans les voluptés, dans la débauche, dans le vice*, s'y livrer, s'y abandonner entièrement.

***VAUVERT**, subst. propre mas. (*vôvère*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Nîmes, dép. du Gard.

VAUX, subst. mas. plur. Voy. VAL.

DU VERBE IRRÉGULIER **VALOIR** :

Vaux, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.
Vaux, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.

VAVAIN, subst. mas. (*vavein*), t. de mar., espèce de gros câble.

VAVINCOURT, subst. propre mas. (*vaveinkour*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bar-le-Duc, dép. de la Meuse.

VAXEL, subst. mas. (*vakcèle*), nom d'une mesure ou muid dont on se sert en quelques endroits pour le sel.

VAXHALLA, subst. propre mas. (*vakçalela*), paradis des anciens Scandinaves.

VAYVODAT, subst. mas. (*vèvoda*), gouvernement du *vayvode*; pays qui lui est soumis.

VAYVODE, subst. mas. (*vèvode*) (du slavon *woyna*, guerre, et *woda*, chef, conducteur; *chef militaire*. Encyclopédie méthodique), souverain ou gouverneur en Valachie, Moldavie, Transylvanie, etc.

VAYVODIE, subst. fém. (*vèvodi*), gouvernement en Valachie, en Moldavie, etc., comme une préfecture en France; on écrit aussi *voyvodie* ou *voivodie*.

***VEAU**, subst. mas. (*vô*) (en lat. *vitulus*), petit de la vache. — La chair même du *veau*. — *Veau de lait*, veau qui tette encore sa mère. — On appelle *veaux de rivière*, des veaux qu'on engraisse d'une façon particulière aux environs de Rouen. — *Eau de veau*, eau dans laquelle on a fait bouillir pendant quelque temps et sans sel un morceau de *veau* : *on lui a ordonné de prendre de l'eau de veau pour se rafraîchir*. — Les phrases familières et proverbiales qu'on a établies sur le mot *veau*, se réduisent aux suivantes : *faire le pied de veau à quelqu'un*, lui faire de basses soumissions. — *Adorer le veau d'or* (allusion aux Israélites dans le désert), faire la cour à ceux qui n'ont d'autre mérite que leur pouvoir et leurs richesses. — *Tuer le veau gras* (allusion à la parabole de *l'Enfant prodigue*), faire un régal extraordinaire, pour marquer la joie qu'on a du retour de quelqu'un. — *S'étendre comme un veau, faire le veau*, s'étendre nonchalamment. — *Pleurer comme un veau*, pleurer beaucoup pour peu de chose. — *Grand veau*, grand lâche. — *Bride à veau*, ou *brides à veaux*, raisons ridicules et impertinentes dont un homme se sert pour tâcher de persuader quelque chose, et qui ne peuvent en imposer qu'aux sots; certaines nouvelles fausses qu'on débite exprès pour amuser les gens simples. — *Veau*, t. de charp., morceau de bois qu'on enlève avec la scie du dedans d'une pièce taillée en courbe. — En t. d'hist. nat., nom d'une coquille du genre cône. — *Veau aquatique*, espèce de ver qui vit dans l'eau, et qui met les *veaux* en danger de mort, lorsqu'il se trouve dans leur breuvage. Ce ver est de la longueur et de la grosseur d'un crin de cheval. — *Veau marin* ou *veau de mer*, nom donné à plusieurs espèces de phoques, mais particulièrement au phoque commun de nos mers.

VÉBÈRE, subst. fém. (*vebère*), t. de bot., nom qu'on a donné au mélier. — Genre de plantes monogynes, à corolle monopétale. — Autre genre de plantes de la famille des mousses, dont les fleurs sont hermaphrodites.

VECTEUR, subst. et adj. mas. (*vékteur*) (du lat. *vehere*, porter), t. d'astr. : *rayon vecteur*, tiré du soleil à une planète, et à l'extrémité duquel la planète se trouve.

DU VERBE IRRÉGULIER **VIVRE** :

Vécûmes, 1re pers. plur. prét. déf.
Vécurent, 3e pers. plur. prét. déf.
Vécus, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.
Vécus, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Vécusse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Vécussent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Vécusses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Vécussiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Vécussions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Vécut, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Vécût, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Vécûtes, 2e pers. plur. prét. déf.

***VÉDA** *ou* **VÉDAM**, subst. mas. (*véda, dame*), livre sacré parmi les nations de l'Indoustan, qui croient que leur dieu *Brama* l'a révélé à *Viassa*, auquel les traditions l'attribuent.

VÉDASSE *ou* **VAIDASSE**, subst. fém. (*védace*), espèce de cendre gravelée, propre pour la teinture.

VÉDELET, subst. mas. (*védelè*), nom qu'on donne, en certains endroits, aux pâtres qui ont soin des *veaux*.

VÉDELIE, subst. fém. (*védeli*), t. de bot. genre de plantes.

***VÉDETTE**, et non pas **VEDETTE**, subst. fém. (*védète*) (de l'italien *vedetta*, dérivé de *vedere*, voir), sentinelle à cheval. — Cabinet ou tourillon placé sur un rempart, et dans lequel les sentinelles peuvent se retirer. — *Mettre en védette*, poser un cavalier en faction de *védette*. — Dans une lettre, place du titre de la personne à laquelle on écrit, on le détache du corps de la lettre. — T. de mar., petit bâtiment de guerre placé en observation.

VÉDIUS ou **VEJOVIS**, ou **VÉJUPITER**, subst. propre mas. (*vèdi-uce, vèjovice, vèjupitère*), myth., une des divinités malfaisantes que les Romains honoraient, non par aucune espérance d'en recevoir du bien, mais pour détourner les maux qu'ils en appréhendaient. On le représentait armé de flèches. On croit que c'est Pluton, ou Jupiter irrité.

VÉGÉTABLE, adj. des deux genres (*vèjétable*), qui peut *végéter*.

VÉGÉTAL, subst. mas. (*véjétale*), corps organique vivant, dépourvu de sentiment et du mouvement spontané.—Tout ce qui croît par la *végétation*. Il ne s'emploie guère qu'au plur. : *se nourrir de végétaux*. Voy. VÉGÉTER. — Au plur. mas., *végétaux*.

VÉGÉTAL, E, adj. (*véjétale*), qui appartient à ce qui *végète* : *genre, règne végétal; faculté végétale*. — *Sel végétal*, extrait des plantes. — *Terre végétale*, la plus propre à la *végétation*.

VÉGÉTALISATION, subst. fém. (*véjétalizâcion*), conversion en *végétal*; propriété de le devenir.

VÉGÉTALISÉ, E, part. pass. de *végétaliser*.

se **VÉGÉTALISER**, v. pron. (*cevéjétalizé*), devenir *végétal*, se transformer en *végétal* : *les sucs de la terre se végétalisent*.

VÉGÉTANT, E, adj. (*véjétan, tante*), qui *végète*, qui prend sa nourriture ou son accroissement des sucs de la terre.

VÉGÉTATIF, adj. mas., au fém. **VÉGÉTATIVE**, (*véjétatif, tive*), qui a la faculté de *végéter*. — Qui fait *végéter*. — Qui est dans l'état de *végétation*.

*__VÉGÉTATION__, subst. fém. (*véjétâcion*), action de *végéter*; développement successif de toutes les parties qui concourent à l'accroissement et à la perfection des *végétaux*, comme les plantes, les arbres, etc.

VÉGÉTATIVE, adj. fém. Voy. VÉGÉTATIF.

VÉGÉTAUX, subst. et adj. mas. plur. Voy. VÉGÉTAL.

VÉGÉTÉ, part. pass. du v. *végéter*.

VÉGÉTER, v. neut. (*véjété*) (en latin *vegetare*, qui proprement signifie, fortifier, donner de la vigueur), croître, pousser par un principe intérieur et par le moyen de racines. — Fig. : *cet homme ne fait plus que végéter*, il n'a presque plus de raisonnement ni de sentiment.

VÉGÉTO-MINÉRAL, E, adj. (*véjétôminérale*), t. de chim.; on appelle eau *végéto-minérale*, l'acétate de plomb étendu d'eau.

VÉGÉTO-SULFURIQUE, adj. des deux genres, (*véjétô-çulefurike*), t. de chim.; se dit d'un acide déliquescent et incrystallisable qui se forme quand on traite le linge par l'acide sulfurique.

VÉHÉMENCE, subst. fém. (*vé-émance*) (en latin *vehementia*), force, impétuosité. Il ne se dit que du discours, de l'éloquence, des désirs, des passions : *parler, agir avec véhémence; la véhémence de sa colère, de son amour*, etc. — On le dit aussi en parlant du vent : *le vent souffle avec véhémence*. — *Cet orateur a de la véhémence*, a une éloquence forte, vive et vigoureuse.

VÉHÉMENT, E, adj. (*vé-éman, mante*) (en latin *vehemens*, formé de la particule négative *ve*, et de *mens*, esprit), ardent, impétueux, plein de feu. — *Discours véhément*, plein de force et de vigueur.

VÉHÉMENTEMENT, adv. (*vé-émanteman*) (en lat. *vehementer*), t. de palais, très-fort : *véhémentement soupçonné de....*

VÉHICULE, subst. mas. (*vé-ikule*) (du lat. *vehiculum*, qui signifie proprement charriot, char, charrette, de *vehere*, porter, charrier, au propre, ce qui sert à faire passer, à conduire plus facilement : *le vin est un bon véhicule pour ce remède*. — Au fig., ce qui prépare l'esprit à quelque chose. — C'est aussi, en mécanique, le nom générique d'un mécanisme quelconque servant à transporter soit des personnes, soit des objets.

VEILLANT, E, adj. (*vè-ian, iante*), qui *veille*.

VEILLAQUE, subst. mas. (*vè-iake*), homme de mauvaise foi. Vieux et inus.

*__VEILLE__, subst. fém. (*vè-ie*) (en latin *vigilia*), privation du sommeil de la nuit. Il se dit surtout au plur.: *les grandes, les fréquentes veilles altèrent la santé*. — Espace de temps pendant la nuit. Les Romains partageaient la nuit en quatre *veilles*. La première durait depuis six heures du soir jusqu'à neuf; la seconde, depuis neuf jusqu'à minuit; la troisième, depuis minuit jusqu'à trois heures du matin; la quatrième, depuis trois heures jusqu'à six. — Fig., longue application à l'étude ou aux grandes affaires. — Travail qu'on fait durant une partie de la nuit. — Le jour qui en précède un autre. — État du corps de l'animal, dans lequel les sens sont en action. Dans l'état de *veille*, les yeux ouverts aperçoivent les objets environnants, l'oreille entend les sons qui la frappent, etc. *La veille* est opposée au sommeil. — En t. de bot., on appelle *veilles des plantes*, les heures déterminées où les plantes s'ouvrent et restent épanouies. — On appelle *chandelle de veille*, une sorte de longue chandelle qui peut durer toute la nuit; *bougie de veille*, une très-petite bougie qui néanmoins dure toute la nuit, au moyen d'une mèche extrêmement fine; *mortier de veille*, un gros morceau de cire avec une mèche allumée au milieu, pour éclairer dans une chambre pendant toute la nuit. — T. d'hist. ecclésiastique; chez les premiers chrétiens, on appelait *veille*, la nuit qui précédait la fête de quelque saint, pendant laquelle les chrétiens veillaient sur les tombeaux des martyrs, en chantant des hymnes à l'honneur de ceux dont on devait solenniser la fête du lendemain. — On appelle *lit de veille*, un lit portatif qu'on établit, le soir, dans la chambre d'une personne qui veut avoir quelqu'un auprès d'elle pendant la nuit. — *La veille des armes*, ancienne cérémonie, qui consistait en ce que celui qui devait être armé chevalier passait la nuit précédente dans une chapelle où étaient les armes qu'il devait revêtir le lendemain; et en ce sens on disait: *faire la veille des armes*. — *A la veille*, loc. adv., au moment, sur le point de...

VEILLÉ, E, part. pass. de *veiller*.

VEILLÉE, subst. fém. (*vè-ié*), l'action de *veiller* auprès d'un malade. — *Veille* que plusieurs personnes font ensemble : *cet ouvrage sera pour la veillée; les veillées sont longues en hiver*. — Durée, ouvrage, entretien, lecture de la *veillée*.

*__VEILLER__, v. neut. (*vè-ié*), s'abstenir de dormir: *j'ai veillé toute la nuit*. — Fig., avec les prépositions *à* ou *sur*, prendre garde : *veiller au salut de l'état; veiller sur soi, sur la conduite de quelqu'un*. — Act., en parlant des personnes, passer la nuit auprès de : *veiller un malade, un mort*. — Prendre garde aux déportements de.... : *il faut le veiller de près*. — En termes de mar., *veiller le câble, veiller l'horloge*, etc., c'est-à-dire, les observer, les surveiller. — VEILLER A, VEILLER SUR, SURVEILLER. (*Syn*). On *veille à*, afin que, pour que; on *veille à* une chose, *à* son exécution, *à* sa conservation; on *veille à* ce qu'elle se fasse, se maintienne. On *veille sur*, au-dessus, par-dessus; on *veille sur* ce qui se fait, sur les gens qui font la chose; on *veille sur* les objets, *sur* les personnes, *sur* ce qu'on a dans sa dépendance, sous son inspection, en sa garde. On *surveille* d'en haut, d'office, avec charge ou autorité : on *surveille* à tout, sur tout; on *surveille* les personnes, celles mêmes qui *veillent sur*, et par inspection générale, comme chef, comme conducteur. — Les soldats *veillent à* leur poste; leurs officiers *veillent sur* la chose et *sur eux*; le général *veille à* tout et les *surveille* tous. — Vous *veillez à* votre besogne, à vos intérêts; vous vous en occupez assidûment, vous y vaquez. Vous *veillez sur* vos enfants, *sur* vos domestiques, *sur* votre ménage, *sur* votre maison; vous avez l'œil sur tous ces objets, vous en inspectez la conduite. Quoique vous ayez confié divers soins, différentes inspections à des gens qui doivent *veiller* pour vous et diriger les choses selon vos vues, vous *veillez* vous-même et vous voyez tout; vous *surveillez* et vous réglez tout; vous êtes votre premier homme d'affaires, si vous ne voulez pas être absolument à la merci des autres. — *se* VEILLER, v. pron.

*__VEILLEUR__, subst. mas. (*vè-ieur*), celui qui *veille* auprès d'un mort. On ne dit guère *veilleuse*, parce qu'on pourrait confondre la signification de ce mot avec celle du mot suivant.

*__VEILLEUSE__, subst. fém. (*vè-ieuze*), petite lampe qu'on laisse brûler pendant la nuit dans une chambre à coucher. — La petite mèche entourée d'un léger morceau de liége, et qui procure la lumière, que l'on place sur l'huile qu'on a mise dans l'ustensile nommé *veilleuse*.

VEILLOIR, subst. mas. (*vè-ioar*), t. de bourreliers, cordonniers, etc., petite table sur laquelle ces artisans mettent leur chandelle et leurs outils quand ils travaillent pendant la nuit.

VEILLOTE, subst. fém. (*vè-iote*), petit tas de foin qu'on fait, lorsque l'herbe du pré est fauchée et qu'on la fane.

*__VÉIMIQUE__, adj. des deux genres (*vé-imike*), tribunal d'Allemagne où l'on jugeait un prévenu secrètement.

VEINE, subst. fém. (*vène*) (en lat. *vena*, fait de *venire*, venir, parce que c'est par les *veines* que le sang vient, arrive au cœur), vaisseau ou petit conduit qui contient le sang de l'animal, et qui le porte des extrémités du corps au cœur. — Fig., génie, verve, esprit poétique. On dit dans le même sens, et fam.: *veine poétique*. — Endroit long et étroit où la terre est d'une autre qualité que celle qui est auprès. — Endroit entre les terres où se trouve le métal : *veine d'or, d'argent, de soufre*, etc. — Fig. et fam. : *tomber sur une bonne veine*, rencontrer heureusement. — Se dit des raies et des ondes de différentes couleurs qu'on aperçoit sur plusieurs sortes de bois, de pierres, etc., comme si elles eussent été peintes, et que les peintres mêmes imitent fort souvent, en peignant les pierres, les menuiseries : *le marbre a ordinairement beaucoup de veines*. — Les *veines* dans les pierres sont un défaut qui vient pour l'ordinaire d'inégalité dans leur consistance, comme d'être trop dures ou trop tendres : défaut qui fait éclater et fendre les pierres dans ces endroits. — Raie d'une autre nature ou couleur dans une étoffe, etc. — Disposition d'esprit bonne ou mauvaise : *il est dans une bonne* ou *mauvaise veine*. — *Veine d'eau*, petite source d'eau qui court sous terre. — *Ouvrir la veine*, saigner quelqu'un. — Fig. : *le sang lui bout dans les veines*, il est vif, impatient. — *N'avoir pas de sang dans les veines*, être sans courage et sans cœur. — T. de bot., nervure des feuilles.

VEINÉ, E, part. pass. de *veiner*, et adj., qui a des *veines* : *bois veiné, marbre veiné*. Voy. VEINEUX. — Se dit, en bot., des feuilles dont la surface est relevée de petites nervures saillantes et qui communiquent entre elles.

VEINER, v. act. (*vèné*), imiter en peinture les *veines* des marbres ou des bois. — *se* VEINER, v. pron.

VEINETTE, subst. fém. (*vènète*), t. de bot., nom d'un pin dont le bois est parsemé de petites *veines* rouges.

VEINEUSE, adj. fém. Voy. VEINEUX.

VEINEUX, adj. mas., au fém. **VEINEUSE** (*vèneu, neuze*), plein de *veines*. Il est synonyme de *veiné*, quand on parle des bois et des pierres; mais on ne dit que *veineux*, en parlant du corps de l'animal. — Qui a rapport aux *veines*. — *Le système veineux*, c'est l'ensemble de toutes les *veines* du corps. — On appelle, *artère veineuse*, une *veine* que les anciens ont prise pour une artère, et qui est la *veine* du poumon. — On dit, *les vaisseaux veineux*, par opposition aux *vaisseaux artériels* ou *lymphatiques*.

VEINTRE, subst. mas. (*veintre*), nom qu'on donnait autrefois à des inspecteurs des bois qui étaient employés aussi dans les salines.

*__VEINULE__, subst. fém. (*vènule*), petite *veine* dans les mines.

VEISSIE, subst. fém. (*vèci*), t. de bot., genre de plantes cryptogames de la famille des mousses.

VÉLA, subst. fém. (*véla*), t. de peint. et d'archit., nom que les peintres de décor ont donné depuis peu à une sorte de décoration de plafond pour les salles de spectacle.

*__VÉLANI__, subst. mas. (*vélani*), t. de bot., espèce de chêne dont les glands, appelés *vélanède* dans le commerce, sont employés dans les teintures comme la noix de galle.

*__VÉLANIDE__, subst. mas. (*vélanide*), nom que quelques-uns donnent au fruit du *vélani*, dont les teinturiers se servent comme de la noix de galle.

VÉLAR, subst. mas. (*vélar*), t. de bot., plante crucifère.

VELARIUM, subst. mas. (*velari-ome*) (mot tout latin), t. d'antiq., appareil mobile en toile, dont se servaient les anciens pour couvrir leurs théâtres et amphithéâtres.

*__VÉLAUNIEN__, subst. propre mas. (*vélônieïn*), nom d'anciens peuples du Puy en Velai, ville du Languedoc.

VELAUT, sorte d'interj. (*velô*), t. de chasse, cri pour exciter les chiens à la chasse.

VELCHERIE, subst. fém. (*vèlecheri*), pays, action des *Velches*. — Barbarie. *Voltaire*.

*__VELCHE__, subst. et adj. des deux genres, (*vèleche*), peuple barbare. — Personne vaine, sans goût ni jugement. On écrit mieux, *Welche*.

VÊLÉ, part. pass. de *vêler*.

VÊLER, v. neut. (*vêlé*), se dit d'une vache qui met bas un *veau*.

VÉLET, subst. mas. (*vélè*), nom qu'on donne à un petit voile de religieuse.

VELÈZE, subst. fém. (*velèze*), t. de bot., plante herbacée.

VÉLIE, subst. fém. (*véli*), t. d'hist. nat., genre d'insectes hémiptères.

***VÉLIN**, subst. mas. (*vélein*), peau de *veau* préparée, plus délicate et plus unie que le parchemin. — Adj. : *papier vélin*, papier qui, par sa contexture, imite le *vélin*.

VÉLINES, subst. propre mas. (*véline*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bergerac, dép. de la Dordogne.

VÉLITES, subst. mas. plur. (*vélite*) (en latin *velites*, fait de *velitare*, escarmoucher), t. d'antiq., chez les Romains, soldats armés à la légère, et destinés surtout pour les escarmouches. — Corps de chasseurs sous Napoléon.

VELLA, subst. mas. (*vélela*), t. de bot., genre de plantes siliqueuses de la famille des crucifères.

VELLÉDA, subst. propre fém. (*vèléléda*), myth., fameuse devineresse qui régna dans la Germanie, où elle fut depuis révérée comme une divinité. Les Germains donnèrent son nom aux femmes qui parmi eux prédisaient l'avenir.

VELLÉIEN, adj. mas. (*vèlelé-iein*); se dit d'un sénatus-consulte qui était émané de *Velléius*.

VELLÉITÉ, subst. fém. (*vèlelé-ité*) (du lat. *velle*, vouloir), volonté faible et sans effet.

VELLICATION, subst. fém. (*vèlelikâcion*), mouvement convulsif des fibres. — Action d'enlever, d'arracher, de traîner.

VELLON, subst. mas. (*vèlelon*), mot emprunté de l'espagnol, et qui signifie *billon*. Il s'applique particulièrement aux espèces de cuivre. Cent réaux de plate vieille (*plata vieja*, argent vieux), font 188 réaux et huit maravédis de *vellon* ou *veillon*.

***VÉLOCE**, adj. des deux genres (*véloce*), qui exprime la vitesse du mouvement d'une planète.

VÉLOCIFÈRE, subst. mas. (*vélocifère*) (du lat. *velox*, rapide, et *fero*, je porte), voiture publique dont la marche est fort accélérée.

VÉLOCIPÈDE, subst. mas. (*vélocipède*) (du lat. *velox*, rapide, et *pes*, gén. *pedis*, pied), machine au moyen de laquelle on est transporté rapidement d'un lieu à un autre par le seul secours de son mécanisme et des pieds de la personne qui la dirige. — Sorte de voiture dont la marche est fort accélérée. — Adj. des deux genres, qui est très-léger à la course, qui a les pieds très-légers.

VÉLOCITÉ, subst. fém. (*vélocité*) (en lat. *velocitas*), vitesse, promptitude, rapidité. Style soutenu. — VÉLOCITÉ, VITESSE, RAPIDITÉ. (*Syn.*) La *vélocité* est la qualité du mouvement fort et léger ; elle marque une grande *vitesse*, et proprement la *vitesse* de ce qui vole, de ce qui s'élève dans les airs, de ce qui parcourt l'espace avec un mouvement très-vif. La *vitesse* est la qualité du mouvement prompt et accéléré : ce mot exprime proprement la course prompte et accélérée de l'animal ardent qui souffle. La *rapidité* est la qualité du mouvement impétueux et violent : elle est assez forte pour vaincre les obstacles, pour ravager, pour enlever ce qui se rencontre sur son passage. — A proprement parler, on dira, la *vélocité* d'un oiseau, la *vitesse* d'un cheval, la *rapidité* d'un torrent. On dira également, la *vélocité*, la *vitesse*, la *rapidité* d'un trait, parce qu'un trait vole, siffle et renverse. — On dit, la *vélocité* des corps célestes. Saturne, quoique son mouvement paraisse fort lent, se meut avec une *vélocité* merveilleuse. On dit, en général, la *vitesse* d'un mobile, et il y a beaucoup de degrés de *vitesse* qui n'atteignent point à la *vélocité*. On dit, la *rapidité* des vents, des courants, etc., lorsqu'avec une extrême *vitesse*, avec une grande *vélocité*, ils déploient une force redoutable, irrésistible.

VELOT, subst. mas. (*velô*), nom qu'on donne à la peau d'un veau venu avant terme.

***VELOURS**, subst. mas. (*velour*) (du latin *villosus*, velu, couvert de poil), sorte d'étoffe de soie à poil court et serré.—*Velours plain*, tout uni. — *Velours ras*, qui n'a point de poil. — *Velours d'Utrecht*, *velours* de laine, etc., à long poil ; *velours de coton*, fait avec du coton. — *Velours anglais*, t. d'hist. nat., nom d'une espèce de coquille du genre cône. — *Velours vert*, t. d'hist. nat., nom qu'on a donné au gribouri soyeux, insecte coléoptère. — Fig., *chemin de velours*, chemin sur une pelouse. — Fig. et fam. : *jouer sur le velours*, sur son gain.—Prov., *un chat fait patte de velours*, lorsqu'il retire ses griffes en donnant la patte. — Il se dit, par extension et au figuré, de ceux qui cachent sous des dehors caressants le dessein qu'ils ont de nuire. — Il se dit encore pour parure, ornements de toilette, habits précieux et vains :

C'était des hommes forts, et qui trouvaient moins lourds
Leur fer et leur acier, que vous, votre *velours*.
V. HUGO. *Hernani*. acte 1.

VELOUTÉ, subst. mas. (*velouté*), galon fabriqué comme du *velours*, ou plain ou figuré.— *Le velouté des intestins, de l'estomac*, etc., la surface intérieure de ces parties, hérissée de petits filets enduits d'une substance glaireuse.

***VELOUTÉ, E**, part. pass. de *velouter*, et adj. Il se dit des étoffes dont le fond n'est pas de *velours*, mais qui ont des fleurs, des ramages faits de *velours*. — *Fleurs veloutées*, dont les feuilles ont quelque chose qui approche du *velours*, comme *les pensées, les amarantes*, etc. — *Vin velouté*, bon, sans âcreté et d'un rouge un peu foncé. — *Papier velouté*, papier pour tapisserie dont les dessins sont figurés avec la tonte de différentes laines.

VELOUTER, v. act. (*velouté*), donner à la soie travaillée sur le métier un air de *velours*.—Figurer sur du papier à tapisserie des dessins avec la tonte de différentes laines, afin de lui donner une apparence de velours. — SE VELOUTER, v. pron.

VELTAGE, subst. mas. (*vèletaje*), mesurage fait avec une *velte*.

***VELTE**, subst. fém. (*vèlete*), instrument qui sert à jauger les tonneaux. — Mesure de liquides qui contient six pintes.

VELTÉ, E, part. pass. de *velter*.

VELTER, v. act. (*vèleté*), mesurer avec la *velte*.—SE VELTER, v. pron.

VELTEUR, subst. mas. (*vèleteur*), celui qui jauge, qui mesure à la *velte*.

VELTHEIME, subst. mas. (*vèletème*), t. de bot., genre de plantes.

VELTIS, subst. mas. (*vèleti*), t. de bot., genre de plantes établi sur une espèce de chardon.

VELTURE, subst. fém. (*vèleture*) t. de mar., lien fait de cordages usés.

***VELU, E**, adj. (*velu*) (en latin *villosus*), plein de poil. Il ne se dit ni des cheveux ni de la barbe : *il a l'estomac velu, les mains velues*. — En bot., couvert de poils mous, rapprochés et allongés. — Subst. mas., *le velu d'une plante*, la partie velue de sa surface.

VELUE, subst. fém. (*velu*), t. de chass., la peau qui est sur la tête des cerfs, des daims et des chevreuils, lorsqu'ils commencent à la pousser. — On a aussi donné ce nom à une chenille.

***VELVOTE**, subst. fém. (*vèlevote*), t. de bot., sorte de plante qui croît dans les terres labourées et dans les blés.

V. ÉM., abréviation de *votre éminence*.

VÈN., abréviation du mot *vènerie*.

VENADE, *ou* **VENADO**, subst. mas. (*venade*, *nado*), t. d'hist. nat., espèce de petit cerf qu'on trouve au Pérou.

DU VERBE IRRÉGULIER **VENIR** :

Venaient, 3^e pers. plur. imparf. indic.

Venais, précédé de *je*, 1^{re} pers. sing. imparf. indic.

Venais, précédé de *tu*, 2^e pers. sing. imparf. indic.

VENAISON, subst. fém. (*venèzon*) (du latin *venatio*), chair de cerf et d'autres bêtes fauves. — Exhalaison de certain gibier. — *Les cerfs, les sangliers sont en venaison*, sont en graisse. — Il se dit d'une certaine odeur qu'exhalent certains gibiers, et d'une personne dont le corps exhale une odeur forte et désagréable : *cela sent la venaison*.

Venait, 3^e pers. sing. imparf. indic. du v. irrégulier VENIR.

VÉNAL, E, adj. (*vénal*) (en latin *venalis*), qui se vend; qui peut se vendre. — Une *valeur vénale*, valeur actuelle d'une chose dans le commerce, son prix marchand.— Au fig., qu'on gagne par argent : *il a l'âme vénale*, il ne fait rien que par un intérêt sordide ; *c'est une plume vénale*, c'est un homme qui pour de l'argent écrit contre la vérité et contre son propre sentiment.— Au plur. mas., *vénaux*.—VÉNAL, MERCENAIRE. (*Syn.*) La chose *vénale* est à vendre; on l'acquiert, elle est à vous en toute propriété ; son effet est toujours absolu ; le *mercenaire*, au contraire, n'est qu'au jour le jour ; il est au plus offrant, aujourd'hui pour, et demain contre ; on dira qu'un corps politique, qu'un tribunal est *vénal* ; on ne dira pas qu'il est *mercenaire*, on ne dira pas d'un écrivain qui se vend alternativement, qu'il est *vénal*, mais qu'il est *mercenaire* ; on dira que sa plume est *vénale*, car elle aliène définitivement ce qu'elle émet ; le caractère de la *vénalité* est de transmettre sa propriété ; celui du *mercenaire* n'est que de la louer à temps ; le premier a la capacité, le second a l'habitude ; le *mercenaire* fut *vénal* ; mais l'homme *vénal* n'est pas toujours *mercenaire* ; celui-ci, moins attaché à la chose qu'au profit, est toujours prêt à la quitter ; l'autre n'a plus le choix, il sert la chose.

VÉNALEMENT, adv. (*vénaleman*), d'une manière *vénale*, intéressée.

VÉNALITÉ, subst. fém. (*vénalité*), qualité de ce qui est *vénal* ; *la vénalité des charges a été heureusement abolie*.

VENANA, subst. fém. (*venana*), t. de bot., arbre de Madagascar.

VÉNANOS, subst. mas. (*vénanô*), t. d'hist. nat., grand cerf de la Californie et des contrées voisines; il paraît se rapprocher beaucoup de l'élan.

VENANT, subst., adj. mas. et adv. (*venan*; *t* ne se prononce jamais). qui *vient*; il n'est adj. ou subst. que dans ces phrases : *il se porte bien, je l'ai vu hier allant et venant tout comme un autre; les rues sont pleines d'allants et de venants* ; *à tout venant*. — On dit communément, *à tout venant beau jeu*, pour dire qu'un homme est prêt à tenir contre tous ceux qui voudraient l'attaquer, soit au combat, soit au jeu — Comme adv., on dit : *il a dix mille livres de rente bien venant*, dont il est payé sûrement et régulièrement.

Venant, part. prés. du v. irrégulier VENIR.

VÉNAUX, adj. mas. plur. Voy. VÉNAL.

VENCE, subst. fém. (*vance*), t. de bot., un des noms vulgaires de la petite pervenche.

VENCE, subst. propre mas. (*vance*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Grasse, dép. du Var.

VENDABLE, adj. des deux genres (*vandable*), qui peut être *vendu*.

***VENDANGE**, subst. fém. (*vandanje*), (en latin *vindemia*, fait de *vinum*, vin, et de *demere*, ôter, recueillir), récolte des raisins pour faire du vin. — Au plur., le temps où se fait cette récolte.— Prov. : *adieu paniers, vendanges sont faites*, tout est fini ou perdu, il n'y a plus rien à faire. — On dit prov.: *faire vendange*, pour dire, tirer profit ; il comptait faire vendange dans cet emploi, il s'est trompé.

VENDANGÉ, E, part. pass. de *vendanger*.

***VENDANGEOIR**, subst. mas. (*vandanjoar*), lieu ou cellier dans lequel on dépose la *vendange*.

VENDANGEOIRE, subst. fém. (*vandanjoare*), hotte pour faire la *vendange*.

VENDANGER, v. act. (*vandanjé*) (en latin *vindemiare*) faire la récolte des raisins ; il s'emploie aussi comme neutre : *on a vendangé de bonne heure cette année*. — Fig. et fam., ruiner, détruire : *la pluie, la grêle, les soldats ont tout vendangé*. — On dit prov. de quelqu'un qui fait des profits dans une place, sans craindre la surveillance, qu'*il vendange tout à l'aise, tout à son aise*. — SE VENDANGER, v. pron.

VENDANGETTE, subst. fém. (*vandanjète*), t. d'hist. nat., nom vulgaire appliqué aux grives et aux mauvis, parce qu'ils mangent le raisin à l'époque des *vendanges*.

VENDANGEUR, subst. mas., **VENDANGEUSE**, subst. fém. (*vandanjeur, jeuze*), celui, celle qui aide à faire la *vendange*.

VENDANGEUSE, subst. fém. Voy. VENDANGEUR.

***VENDÉE**, subst. fém. (*vandé*), dép. de l'ouest de la France. — Au fig., pays insurgé dont les habitants font une guerre sourde sur un territoire *dévasté*: *l'Espagne fut une Vendée*.

VENDÉEN, subst. et adj. mas., au fém. **VENDÉENNE**, (*vandé-ein, ène*), de la *Vendée*. — Insurgé de l'Ouest contre la république.

VENDÉENNE, subst. propre et adj. fém. Voy. VENDÉEN.

***VENDÉMIAIRE**, subst. mas. (*vandémière*), premier mois d'automne de l'année républicaine en France ; il commençait le 22 ou le 23 septembre.

VENDÉMIALES, subst. fém. plur. (*vandémiale*), t. d'antiq., fêtes qu'on célébrait chez les Grecs et les Romains, à l'époque des vendanges, en l'honneur de Bacchus.

VENDERESSE, subst. fém. Voy. VENDEUR.

***VENDETTE**, subst. fém. (*veindète*) (de l'italien *vendetta*), vengeance, assassinat.

VENDEUR, subst. mas., au fém. **VENDERESSE** (*vandeur, vanderèce*), t. de palais, celui, celle qui *vend*, qui a *vendu*.— *Venderesse*, ne se dit qu'en t. de pratique.

***VENDEUR**, subst. mas., au fém. **VENDEUSE** (*vandeur, deuze*), celui qui *vend* et fait commerce de quelque denrée.—On appelle *vendeur*

de marée et *vendeur de volaille*, certains officiers préposés pour faire *vendre* la marée et la volaille. Les commissaires-priseurs sont aussi *vendeurs de meubles*. — *Vendeur d'orviétan, de mithridate*, charlatan qui débite des drogues sur les places publiques, et en général un hâbleur, un trompeur.—Prov. : *vendeur de fumée*, celui qui promet ou *vend* des choses qu'il ne peut livrer. —*Faux vendeur*, celui qui *vend* ce qui n'est pas à lui.

VENDEUSE, subst. fém. Voy. VENDEUR.

VENDICATION, subst. fém. (*vandikâcion*). Voy. REVENDICATION, qui seul se dit.

VENDIQUER, v. act. (*vandikié*). Voy. REVENDIQUER, qui seul se dit.

VENDITE, subst. fém. (*vandite*), vente, loge de charbonniers. — T. de société secrète, en parlant des carbonari d'Italie : on dit plus souvent *vente*.

VENDITION, subst. fém. (*vandicion*), t. de prat., vente. Presque hors d'usage.

VENDŒUVRE, subst. propre mas. (*vandeuvre*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bar-sur-Aube, dép. de l'Aube.

*__VENDÔME__, subst. propre mas. (*vandôme*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de Loir-et-Cher.

VENDRE, v. act. (*vandre*) (en latin *vendere*). Il se conjugue sur *rendre*. Aliéner pour un certain prix une chose qu'on possède. — Trahir, révéler un secret par quelque raison d'intérêt. —*Vendre en gros, vendre* des marchandises en balles, par grosses ou par douzaine, suivant leur espèce. — *Vendre en détail, vendre* par petites parties.—*Vendre comptant*, recevoir l'argent de ce qu'on *vend* au moment où on livre.—*Vendre au comptant*, ou *pour comptant, vendre* à deux ou trois mois de crédit.—*Vendre à crédit* ou *à terme*, pour être payé à une époque convenue. —*Vendre par commission*, pour le compte d'un autre, moyennant un droit de commission. — Fig. : *vendre bien cher sa vie*, la défendre bien. —Prov. : *cet homme est à moi à vendre et à dépendre*, je puis en disposer comme je veux.— Fig. et fam. : *cet homme les vendrait tous à beaux deniers comptants*, il est plus fin qu'eux, il est capable de les sacrifier au moindre intérêt. — Prov. : *vendre bien cher ses coquilles*, *vendre* cher. —*A qui vendez-vous vos coquilles?* à qui pensez-vous avoir affaire ? ce qui se dit pour donner à entendre qu'on est plus fin que celui qui croit nous tromper. — On dit aussi proverbialement qu'*un homme vend bien ses coquilles*, pour dire qu'il fait bien valoir les choses dont il veut se défaire.—*Vendre la ville, l'état*, se dit en riant de ceux qui parlent bas ou à quartier dans une compagnie. — *Ce n'est pas tout que de vendre, il faut livrer;* il ne suffit pas de promettre, il faut tenir ce qu'on a promis.—Fig. : *vendre son honneur*, en parlant d'un homme, recevoir de l'argent pour faire une lâcheté; en parlant d'une femme, s'abandonner par intérêt.—*Vendre sa plume*, écrire en faveur de celui qui paie le mieux. — *Vendre du vent*, promettre ce qu'on ne peut pas tenir.—Prov. *il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant qu'il soit mort*, il ne faut pas disposer d'une chose avant de la posséder.—SE VENDRE, v. pron., se donner à prix d'argent, se livrer pour une certaine somme.—Avoir cours, avoir débit.—Se trahir involontairement.— Fig. : *se vendre à un parti*, s'y livrer par des vues intéressées.— VENDRE, ALIÉNER. (*Syn.*) *Vendre*, c'est donner, céder pour de l'argent, pour un certain prix, une chose dont on a la propriété, la libre disposition; *aliéner*, c'est transférer à un autre la propriété d'un bien qu'on lui *vend* ou qu'on lui donne, dont on le rend maître d'une manière ou d'une autre.— On *vend* ce que quelqu'un achette, on *aliène* ce qu'un autre acquiert. Tout ce qui s'apprécie en argent se *vend*, mobilier, denrées, marchandise, travail, etc. On n'*aliène* que des fonds, des rentes, des droits, une succession, un mobilier de prix qui tient lieu de fonds. On *vend* son honneur, et on ne l'*aliène* pas : le vendeur et l'acheteur sont infâmes.

VENDREDI, subst. mas. (*vandredi*) (contraction des deux mots latins *Veneris dies*, le jour de *Vénus*, à qui il était consacré chez les Romains), sixième jour de la semaine. — On appelle *vendredi-saint*, le *vendredi* de la semaine sainte.— Prov. : *tel qui rit le vendredi pleure le dimanche*, bien souvent la tristesse succède à la joie en très-peu de temps. — Le *vendredi* est pour les mahométans ce qu'est le samedi pour les Juifs et le dimanche pour les chrétiens.

VENDU, E, part. pass. de *vendre* et adj., donné à prix d'argent. — Au fig. : *âme vendue à l'iniquité*, dévouée à un parti par des vues d'intérêt. —On appelle subst., *un vendu*, un homme qui s'est *vendu* pour faire le métier de soldat.

VENÉ, E, part. pass. de *vener*, et adj.: *viande venée*, qui commence à se gâter, à sentir un peu.

VÉNÉFICE, subst. mas. (*vénéfice*) (en latin *veneficium*), empoisonnement, crime d'empoisonnement. Mot plus latin que français.

VÉNÉFIQUE, adj. des deux genres (*vénéfike*), qui forme le poison. — Subst. mas. : *un vénéfique*.

VENELLE, subst. fém. (*venèle*) (suivant *Du Cange*, de *venella*, diminutif de *vena*, veine. *Varron*, ajoute *Ménage*, a remarqué que les anciens disaient *vena* pour *via*, rue, chemin), petite rue; il est vieux et ne s'est conservé que dans cette phrase prov. : *enfiler la venelle*, prendre la fuite. — Ruelle du lit.

VÉNÉNEUSE, adj. fém. Voy. VÉNÉNEUX.

VÉNÉNEUX, adj. mas., au fém. **VÉNÉNEUSE** (*vénéneu, neuze*) (en lat. *venenosus*), qui a du *venin*; il se dit proprement des plantes, comme *venimeux* des animaux.

VENER, v. act. (*vené*) (en lat. *venari*; fait de *venire*, venir), chasser, courre une bête pour en attendrir la chair : *à Rome, en Angleterre on a coutume de vener les bœufs*.—*Faire vener de la viande*, la faire mortifier.

*__VÉNÉRABLE__, adj. des deux genres (*vénérable*) (en lat. *venerabilis*), digne de respect et de *vénération*. — Titre qu'on donnait autrefois aux docteurs en théologie. — Pris substantivement, c'est le titre qui est donné à celui qui préside une assemblée de francs-maçons : *le vénérable fit une proposition en faveur du récipiendaire*.

VÉNÉRABLEMENT, adv. (*vénérableman*), d'une manière *vénérable*.

VÉNÉRATION, subst. fém. (*vénérâcion*) (en lat. *veneratio*), respect pour les choses saintes. — Estime respectueuse pour une personne. — Ce mot s'applique aussi à des choses respectables par leur antiquité, et les vertus dont elles rappellent le souvenir : *la plupart des monuments que je viens d'indiquer inspirent d'autant plus de vénération, qu'ils n'étalent point de faste*. (Barth.) — VÉNÉRATION, RÉVÉRENCE, RESPECT. (*Syn.*) La *vénération* est un profond *respect*; elle n'a au-dessus d'elle que l'adoration; la *révérence* est une crainte respectueuse; elle impose avec le *respect* une sorte de frein; le *respect* est une distinction honorable; c'est le premier ou le moindre degré d'honneur.—La *vénération* est l'hommage de l'humilité ou de la supplication : vous le devez à l'éminence des objets qu'il convient d'exalter; la *révérence* est l'hommage de la soumission ou de la faiblesse : vous la devez à l'autorité des objets qu'il faut craindre; le *respect* est l'hommage de l'infériorité ou de l'abaissement volontaire : vous le devez à l'élévation des objets qu'il s'agit d'honorer. — Le *respect* consiste proprement à se mettre au-dessus des autres; *la révérence*, à se tenir devant les autres dans la réserve d'une grande modestie; la *vénération*, à tomber, pour ainsi dire, aux pieds des autres ou à leurs genoux.— Le *respect* est proprement dû au mérite; et il n'est dû au rang, que parce que le rang suppose le mérite; la *révérence* est due au mérite, à la vertu revêtue d'une certaine autorité, soit par les pouvoirs qu'elle exerce, soit par le puissant ascendant qu'elle a sur les esprits. La *vénération* est due au mérite éminent, à la sainteté, à la vertu exemplaire qui se présente à nous avec un certain appareil de majesté, digne également et de notre imitation et de tous nos hommages.

VÉNÉRÉ, E, part. pass. de *vénérer*.

VÉNÉRER, v. act. (*vénéré*) (en lat. *venerari*), porter honneur à..., avoir de la *vénération* pour..., révérer : *vénérer les saints, les reliques*. — SE VÉNÉRER, v. pron.

VÉNÉRICARDE, subst. fém. (*vénérikarde*) (du lat. *Venus*, Vénus, et du grec καρδια, cœur), t. d'hist. nat., cœur de *Vénus*, mollusque à coquille.

VÈNERIE, et non pas **VÉNERIE**, subst. fém. (*vèneri*) (en lat. *venatio*), l'art de chasser avec des chiens courants à toute sorte de bêtes, et principalement aux bêtes fauves. — Corps des officiers qui servaient chez le roi à la *vènerie*. — Lieu qui était destiné à loger les officiers et tout l'équipage de la *vènerie*.

VÉNÉRIEN, subst. et adj. mas., au fém. **VÉNÉRIENNE** (*vénériein, riène*) (du lat. *venereus*, de Vénus); il s'est dit du commerce charnel entre les hommes et les femmes; et en ce sens, il n'est plus guère en usage.— Il se dit particulièrement aujourd'hui du mal qu'on gagne avec des femmes ou des filles débauchées, et de ceux qui en sont attaqués.

VÉNÉRIENNE, subst. et adj. fém. Voy. VÉNÉRIEN.

VENET, subst. mas. (*vené*), t. de pêche, espèce de courtines.

VENETTE, subst. fém. (*venète*), peur, inquiétude, alarme; il n'est usité que dans ces phrases familières : *avoir la venette, donner la venette*, avoir peur, inspirer la peur.

VENEUR, subst. mas. (*veneur*) (en lat. *venator*), celui qui a le soin de faire chasser les chiens courants. — *Grand-veneur*, officier qui a la surintendance sur tous les officiers de la *vènerie* royale ou impériale.

VENEZ-Y-VOIR, subst. mas. (*venézivoar*), bagatelle, attrape : *un beau venez-y-voir*. — Au plur., des *venez-y-voir*.

DU VERBE IRRÉGULIER **VENIR** :

Venez, 2e pers. plur. impér.

Venez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.

VENGÉ, E, part. pass. de *venger*.

VENGEANCE, subst. fém. (*vanjance*), action par laquelle on se *venge*.—Le désir de se *venger*. — *Tirer* ou *prendre vengeance, se venger*. — Myth., figure allégorique, représentée sous les traits d'une femme en furie.

VENGER, v. act. (*vanjé*) (en lat. *vendicare*), tirer raison, tirer satisfaction de quelque injure, de quelque outrage. Il régit les choses et les personnes : *venger une injure, un affront; venger son père, un ami*. —SE VENGER, v. pron., prendre, tirer *vengeance* de...

VENGERESSE, subst. et adj. fém. Voy. VENGEUR.

VENGEUR, subst. et adj. mas., au fém. **VENGERESSE** (*vanjeur, jerèce*), celui, celle qui tire *vengeance* de quelque offense, qui punit : *Dieu est le vengeur des crimes; il est le vengeur des innocents*.—Adj. : *les remords vengeurs*.

VENGOLINE, subst. fém. (*vanguoline*), t. d'hist. nat., nom d'un oiseau d'Afrique du genre des verdiers d'Europe.

VENIAT, subst. mas. (*véni-ate*) (du lat. *veniat, qu'il vienne*), t. d'anc. prat., ordonnance d'un juge qui mande ou appelle quelqu'un pour venir rendre compte de sa conduite, etc. — Sans plur.

VÉNIEL, adj. mas., au fém. **VÉNIELLE** (*véni-èle*) (en lat. *venialis*, fait de *venia*, pardon), qui mérite pardon, qui peut se pardonner; léger, qui ne fait point perdre la grace : *une faute vénielle; un péché véniel*. Il ne se dit que dans ces phrases

VÉNIELLE, adj. fém. Voy. VÉNIEL.

VÉNIELLEMENT, adv. (*véni-èleman*), légèrement : *pécher véniellement*, par opposition à *pécher mortellement*.

DU VERBE IRRÉGULIER **VENIR** :

Veniez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.

Veniez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.

VENI-MECUM, subst. mas. (*vénimékome*) (mots latins qui signifient, *venez avec moi*), livre qu'on porte toujours avec soi. On dit aussi : *vade-mecum*.—Au plur., des *veni-mecum*.

VENIMEUSE, adj. fém. Voy. VENIMEUX.

VENIMEUX, adj. mas., au fém. **VENIMEUSE** (*venimeu, meuze*), qui a du *venin*, qui renferme quelque *venin*, en parlant des animaux. Voy. VÉNÉNEUX.— Fig., malin, médisant, mordant : *une langue venimeuse*.—VENIMEUX, VÉNÉNEUX. (*Syn.*) *Vénéneux* signifie, qui a, qui contient, qui renferme un *venin*; *venimeux* signifie qui porte, qui communique, qui introduit son *venin*. Le premier ne se dit que des plantes; la ciguë est *vénéneuse*; mais le second se dit des animaux : il y a des araignées de caves qui sont *venimeuses*, et dont la piqûre est mortelle en certains cas.

VENIN, subst. mas. (*venein*) (en lat. *venenum*), poison : avec cette différence que *poison* se dit de tout ce qui attaque le principe de la vie par quelque qualité maligne, c'est le genre; et que *venin* se dit proprement de certains sucs ou certaines liqueurs qui sortent du corps de quelques animaux. — On dit prov. et fig. : *à la queue le venin*, pour dire que c'est souvent à la fin des affaires que l'on trouve le plus de difficultés. — *Morte la bête, mort le venin*. on n'a plus rien à craindre d'un ennemi qui est mort. — On le dit aussi de certaines qua-

lités qui se trouvent dans quelques fièvres malignes. — Il se dit encore fig., par les catholiques romains, de tout ce qui est contraire à la doctrine de l'Église : *il y a du venin dans cette proposition; le venin de l'hérésie; les hérétiques cachaient leur venin sous des paroles ambiguës.* Voy. POISON. — Fig., malignité, rancune, haine cachée : *cet homme a jeté tout son venin,* il a dit tout ce qu'il avait sur le cœur contre un autre.—T. d'hist. nat., *venin de mer,* nom vulgaire donné aux méduses et au rhizostome.

DU VERBE IRRÉGULIER VENIR :

Venions, précédé de *nous,* 1re pers. plur. imparf. indic.

Venions, précédé de *que nous,* 1re pers. plur. prés. subj.

*VENIR, v. neut. (*venir*) (en lat. *venire*, fait du grec βαινειν, aller, marcher. *Morin.*) Il prend *être* aux temps composés. Se transporter d'un lieu à un autre. Il se dit du lieu où l'on n'est pas à celui où l'on est, et *aller,* du lieu où l'on est à celui où l'on n'est pas. — Il se dit au lieu de *aller,* quand on y joint *avec moi* ou *avec vous* : *viendrez-vous avec moi à Versailles?* dit quelqu'un qui est à Paris. —Arriver où est celui qui parle : *quand viendra votre frère?*—On dit proverbialement d'un homme qui paraît ignorer ce qui se passe publiquement, et les choses que tout le monde sait, qu'*il semble qu'il vienne de l'autre monde.*—On dit aussi prov., dans le même sens : *d'où venez-vous? de quel pays venez-vous?*—Se dit par rapport au lieu où l'on se rend : *ils viennent à l'assemblée; on vient en foule à ce spectacle; venez avec moi à l'église, à l'Opera, à la promenade; il est venu de Rome à Lyon en peu de jours.*—On dit que *les revenus viennent bien,* pour dire qu'ils sont payés sûrement et régulièrement : *il a peu de revenus, mais le peu qu'il en a vient bien.* — On dit prov. d'une chose agréable à manger, et dont l'idée excite l'appétit quand on en parle ou qu'on en entend parler, qu'*elle fait venir l'eau à la bouche.*—Cela se dit aussi au fig., en parlant de toutes sortes de choses : *le récit que vous lui avez fait des richesses de ce pays-là, lui a fait venir l'eau à la bouche.*—Au jeu de paume, un joueur dit à son compagnon : *laissez-moi venir ce coup-là,* pour dire, laissez-le-moi jouer. Et fig., on dit que *la balle vient au joueur, au bon joueur,* pour dire que l'occasion semble chercher ceux qui sont les plus capables d'en profiter.—A différents jeux de cartes, on dit : *laissez-moi venir cette main,* pour dire, laissez-moi faire cette levée.—En parlant des choses, arriver fortuitement : *un malheur ne vient jamais sans l'autre;* et comme verbe unipers. : *il lui vint une ébullition de sang.*—On dit dans le même sens au fig. : *cela vint à ma connaissance; cette nouvelle est venue jusqu'à moi; il me vint en pensée, en tête, dans l'esprit,* j'eus la pensée, etc.—Échoir : *ces biens lui sont venus de son père.*—Être issu, sortir.—S'accroître, profiter, réussir : *cet arbre vient bien; cet enfant ne vient pas bien,* ou *a de la peine à venir.* — On dit, dans le même sens : *venir à bien.*—*Venir bien,* se dit des choses qui devant sortir d'un endroit, en sortent avec facilité : *l'eau vient bien par ce robinet.*—On dit, d'une personne que l'on saigne, que *le sang vient bien,* lorsqu'il sort avec facilité, sans obstacle.—Dans un accouchement, on dit : *l'enfant vient bien,* lorsqu'il se présente dans une situation naturelle, et qui promet une heureuse délivrance.—*L'enfant est bien venu,* se dit lorsque l'accouchement a été heureux et sans aucun inconvénient.—Fig. : *la raison lui viendra avec l'âge.*—*Venir de,* expression qui, jointe aux infinitifs des verbes, marque un passé très-prochain : *je viens de dîner,* c'est-à-dire, il n'y a qu'un instant que j'ai fini de dîner; *je viens de me promener, d'étudier, de dormir; il vient de mourir.* — On dit même fam. : *il vient de venir.* — Procéder, émaner : *cela vient de bonne main; de là vient que...* — Convenir : *cet habit vient bien à la taille.*—*Venir* est quelquefois pronominal et prend *en* : *nous nous en viendrons de compagnie.*—*Venir à,* avec un infinitif ou un substantif sans article, s'emploie avec élégance : *nous vînmes à parler de...,* nous parlâmes de...—*Venir à partage, à composition, à maturité,* partager, composer, mûrir.—*Venir à rien,* diminuer beaucoup. — Fig. : *ses grands projets sont venus à rien,* n'ont eu aucun succès.—*En venir à son honneur,* réussir dans une entreprise. — *Venir bien ou mal,* se dit de l'impression régulière ou insuffisante du caractère sur le papier : *cette page vient bien, celle-ci vient mal,* l'impression de l'une est bonne, celle de l'autre est trop faible. *Venir au vent* ou *au lof,* se dit, en t. de mar., d'un vaisseau, lorsque, quittant la ligne sur laquelle il courait, il s'approche de plus près.—Fig. : *ne faire qu'aller et venir,* être toujours en mouvement. — *Il vient du vent par cette cloison, par cette porte,* etc., le vent passe à travers cette cloison, cette porte, etc.—Prov. : *après la pluie vient le beau temps,* le beau temps succède à la pluie; et fig., après un temps fâcheux il en *vient* un favorable. —*Faire venir quelqu'un* ou *quelque chose; faites venir le médecin, le chirurgien, la sage-femme; faire venir des huiles de Provence; faire venir une voiture; faire venir des provisions de la campagne; j'en ai fait venir un gouverneur pour mon fils; on fit venir les témoins l'un après l'autre.* (Voltaire.)—On dit fig. : *faire venir quelqu'un à la raison,* pour dire, le ramener à la raison, l'engager ou le forcer à entendre raison.—Fig. et prov. : *faire venir l'eau au moulin,* se procurer des avantages ou en procurer aux autres par son industrie, etc.—*En venir aux mains, aux injures, à la violence,* etc., se battre, dire des injures, employer la violence. — *A venir,* qui *viendra,* qui doit arriver : *le temps à venir.*

*VENISE, subst. propre fém. (*venize*), ville d'Italie, l'une des deux capitales du royaume Lombardo-Vénitien, située sur le golfe Adriatique.

*VÉNITIEN, subst. et adj. mas., au fém. VÉNITIENNE (*vénicieïn, ciène*), de *Venise.*

VÉNITIENNE, subst. et adj. fém. Voy. VÉNITIEN.

DU VERBE IRRÉGULIER VENIR :

Venons, 1re pers. plur. impér.

Venons, précédé de *nous,* 1re pers. plur. prés. indic.

*VENT, subst. mas. (*van*) (en latin *ventus*), air poussé d'un lieu à un autre avec plus ou moins de violence : *le vent du nord, du sud,* etc. — L'air agité par artifice : *faire du vent avec un chapeau, un éventail; instruments à vent.* — L'air retenu dans le corps de l'animal : *Être plein de vents; lâcher un vent.* — Pop., respiration, haleine : *prendre, reprendre, retenir, retirer son vent.* — L'odeur qui vient d'une chose : *les corbeaux ont eu le vent d'une bête morte.* — En ce sens on dit fig. : *avoir vent* ou *le vent d'une chose,* en avoir quelque indice, quelque soupçon. — Fig., vanité, présomption : *il y a bien du vent dans cette femme.* — *Vent,* se dit quelquefois de l'air qui entre dans un endroit, ou qui en sort; *il vient du vent par cette fenêtre.* — On appelle *vent coulis,* l'air qui entre dans quelque endroit par une fente, par une petite ouverture. — *Donner vent à un muid de vin,* c'est y faire quelque petite ouverture pour en laisser sortir l'air pendant que le vin travaille ou qu'il est en mouvement.—*Donner vent au vin* signifie aussi faire une ouverture au muid pour y faire entrer l'air : *le vin ne viendra point, si on ne lui donne vent par en haut.* — En termes de chasse, on dit : *chasser au vent* ou *aller dans le vent,* pour dire, aller contre le vent. — En termes de jardinage, on appelle *arbres en plein vent,* les arbres fruitiers de haute tige qui ne sont point plantés en espalier. — Fig. et fam. : *le vent du bureau,* ce qu'on connaît ou qu'on présume des dispositions de ceux de qui dépend la décision d'une affaire ou la distribution des graces : *le vent du bureau lui est* ou *ne lui est pas favorable.* — Fig. : *avoir le dessus du vent,* l'avantage sur quelqu'un. — *Être au-dessus du vent,* en état de ne rien craindre. — Fig. et fam. : *avoir le vent en poupe,* avoir des succès. — *Avoir le vent contraire,* éprouver des difficultés. — *Aller contre vent et marée,* lutter contre les obstacles. — *Aller selon le vent,* s'accommoder au temps, aux circonstances.—Prov. : *regarder d'où vient le vent,* ne savoir où donner de la tête.—*Regarder, écouter de quel côté vient le vent,* s'amuser à regarder dehors sans aucun dessein, et comme un homme oisif. Il signifie aussi observer le cours des affaires et les diverses conjonctures pour régler sa conduite suivant ce que que l'on découvre.—*Jeter la plume au vent,* prendre une résolution au hasard. — *Petite pluie abat grand vent,* un peu de douceur apaise souvent un grand emportement, ou bien, une cause légère, un petit accident fait cesser quelquefois de grands troubles, de grandes querelles. —*Autant en emporte le vent,* expression dont on se sert pour marquer qu'on n'ajoute point foi à des promesses, ou qu'on se soucie fort peu des menaces qui sont faites.—*C'est une girouette qui tourne à tout vent, au moindre vent,* ou simplement, *il tourne à tout vent,* c'est un homme inconstant et léger, qui change à la moindre occasion.—*A brebis tondue Dieu mesure le vent,* c'est-à-dire que Dieu, par sa bonté, ne permet pas qu'il nous arrive plus de maux que nous n'en pouvons supporter. — *Le vent des prospérités, de l'adversité,* la fortune favorable ou défavorable; *le vent de la faveur,* l'avantage du crédit, de la faveur du prince.—*Le vent tourne,* les circonstances changent, les dispositions ne sont plus les mêmes.— On dit que *des cheveux, un voile,* etc., *flottent au gré du vent,* pour dire qu'ils flottent en l'air. — On dit qu'*un homme porte le nez au vent,* pour dire qu'il porte la tête très-haute, avec une sorte d'arrogance.—*Plus vite que le vent,* extrêmement vite. — Fam. : *mettre flamberge au vent,* tirer l'épée.—Fig. et fam. : *quel bon vent vous amène?* quel bon dessein vous oblige à venir ici? — Prov. : *selon le vent, la voile,* il ne faut pas aller au-delà de ses forces, de son revenu.—*Quelque vent qu'il vente,* quoi qu'il arrive. — *Autant en emporte le vent,* cela n'aboutit à rien, les efforts sont inutiles.—En fauconn. : *aller contre le vent,* voler le bec tourné à l'opposé du vent. — *Vent léger,* doux, frais. — On appelle, *vents cardinaux,* ceux qui soufflent des points cardinaux; *vents collatéraux,* ceux qui sont entre les *vents* cardinaux. Le nombre de ces *vents* est considérable, de même que les points d'où ils soufflent; mais il n'y en a qu'un très-petit nombre auxquels on a donné des noms particuliers, lesquels sont composés des noms cardinaux et des principaux collatéraux dont ils sont voisins. — On appelle : *vent alizé,* le *vent* qui souffle entre les tropiques, presque toujours du même côté; *vent arrière,* celui dont la direction ne forme qu'une même ligne avec la quille du vaisseau; *vent d'amont,* un *vent* d'orient qui vient de terre, et qui se nomme, sur les rivières, *vent solaire* ou *équinoxial; vent d'aval,* un *vent* malfaisant qui vient de la mer et du sud; *vent de bouline,* celui dont la direction fait un angle aigu avec la route du vaisseau; *vent de quartier,* celui qui est perpendiculaire à la route du vaisseau; *vent en poupe,* c'est le même que le *vent* arrière; *vent largue,* celui qui fait un angle obtus avec la route; *vent routier,* celui qui sert pour aller et pour venir dans un même lieu; *vent à pic,* celui qui n'a point de direction déterminée; *vent fait,* celui qui ne varie plus, et qui paraît devoir durer ou continuer long-temps; *vent frais,* celui qui est médiocrement fort, et qui est commode pour faire sa route : en ce sens, on dit aussi *bon frais, un bon petit frais; vent forcé,* celui qui est violent.—*Pincer, tenir le vent, aller au plus près du vent,* ou seulement, *aller au plus près,* en t. de mar., c'est disposer ses voiles de telle sorte que le vaisseau aille le plus près qu'il est possible de la ligne sur laquelle le *vent* souffle, en remontant vers le côté d'où il souffle. — *Avoir le vent sur un vaisseau, être au vent d'un vaisseau, avoir le dessus du vent, gagner le vent, le dessus du vent à un vaisseau,* c'est se trouver ou se mettre entre le lieu d'où le vent souffle et le vaisseau dont il est question.—Ce qui se dit aussi en parlant d'une île : *cette île était au vent de nous,* était entre nous et l'endroit d'où soufflait le vent; et, *cette île nous restait sous le vent,* nous étions entre cette île et l'endroit d'où soufflait le *vent.* — *Un navire a vent et marée,* se dit lorsque, voulant entrer dans une rivière ou dans un détroit où la marée se fait sentir, il a en même temps le *vent* et la marée favorables : on dit, dans un sens contraire, *il va contre vent et marée.* — Myth., divinités poétiques, enfants du Ciel et de la Terre, ou, selon d'autres, d'Astréus et d'Héribée; Éole était leur roi, et les tenait enchaînés dans des cavernes. Il y en avait quatre principaux; savoir : Eurus, Auster, Aquilon et Favonius. Les autres étaient Euronotus, Vulturne, Subsolanus, Cæcias, Chaurus ou Corus, Africus, Libonotus, etc.

VENTAIL, subst. mas. (*vanta-ie*) (de *vent,* dans l'acception pop. de respiration, haleine), partie inférieure de l'ouverture d'un casque.—Pièce de bois mobile pour fermer une croisée, une porte.—Au plur., *ventaux.*

VENTAUX, subst. mas. plur. Voy. VENTAIL.

*VENTE, subst. fém. (*vante*), action de *vendre,* aliénation à prix d'argent.—Débit de marchandises : *cette marchandise est de vente* ou *de bonne vente,* elle est de nature à être bien *vendue.*—*Elle est dure à la vente,* le débit n'en est

pas aisé.—*Elle est hors de vente*, le temps de la *vendre est passé*, ou elle n'est pas en état d'être *vendue*, etc. — Coupe de bois d'une certaine quantité d'hectares, qui se fait tous les ans dans une forêt.—*Journal de vente*, livre où les négociants écrivent les *ventes* qu'ils font à crédit. — *Vente* signifie aussi *vengeance*; mais on se sert plus souvent du mot *vendette*. — Au plur., dans le régime féodal, ce qui était dû au seigneur pour la *vente* d'un héritage qui était dans sa censive: *payer les lods et ventes*.

VENTEAU, subst. mas. (*vantô*), charpente pour former une écluse.

VENTELET, subst. mas. (*vantelè*), petit *vent*. Hors d'usage.

*VENTÉ, part. pass. de *venter*.

*VENTER, v. neut. (*vanté*), faire du *vent* : *il a venté toute la nuit*.

VENTEROLLES, subst. mas. plur. (*vanterole*), t. de féod., droits dus en cas de *vente*. Vieux et même hors d'usage.

VENTEUSE, adj. fém. Voy. VENTEUX.

VENTEUX, adj. mas., au fém. VENTEUSE (*vanteu, teuze*), qui est sujet aux *vents* : *plage, saison venteuse*. — Qui cause des *vents* dans le corps.—*Colique venteuse*, causée par des *vents*.

*VENTIER, subst. mas. (*vantié*), marchand de bois qui achette une forêt et qui la fait exploiter sur les lieux.

*VENTILATEUR, subst. mas. (*vantilateur*) (en latin *ventilator*, fait de *ventilare*, donner de l'air, exposer au *vent*), machine qui sert à renouveler l'air dans un lieu fermé.

VENTILATION, subst. fém. (*vantilâcion*), action de renouveler l'air au moyen de *ventilateurs*. — Estimation des biens pour venir à un partage.

VENTILÉ, E, part. pass. de *ventiler*.

VENTILER, v. act. (*vantilé*) (du latin *ventilare*, agiter, et qui signifie proprement *exposer au vent*), en t. de prat., évaluer une ou plusieurs portions de... pour fixer un partage des droits à payer, etc. : *ventiler un héritage*. — Discuter, débattre une affaire, une question avant d'en délibérer en forme. Peu usité.—Renouveler l'air d'un lieu par le moyen d'un *ventilateur*.

VENTIS, subst. mas. plur. (*vanti*), arbres arrachés avec des cordes comme s'ils l'avaient été par le *vent*.

VENTOLIER, subst. et adj. mas. (*vantolié*), t. de vieille faucon. : *oiseau bon ventolier*, qui résiste bien au *vent*.

VENTÔSE, subst. mas. (*vantôze*), sixième mois d'hiver de l'année républicaine française.

VENTOSITÉ, subst. fém. (*vantôzité*) (en latin *ventositas*), *vents* enfermés dans le corps de l'animal. Il se dit plus souvent au plur.

*VENTOUSE, subst. fém. (*vantouze*) (du latin *ventosus*, plein de *vent*; on a dit dans la basse latinité *ventosæ*), vaisseau de verre ou de cuivre qu'on applique sur la peau d'un malade, avec de la bougie ou des filasses allumées, pour attirer avec violence les humeurs du dedans au dehors. —On appelle *ventouse sèche*, celle qui n'a pour but que de déterminer une rubéfaction extérieure, et *ventouse humide* ou *scarifiée*, celle que l'on applique après avoir pratiqué la scarification à la peau, afin d'opérer une saignée locale plus ou moins abondante.—Nom qu'on donne à des organes musculeux de succion qu'on remarque dans certains animaux aquatiques, particulièrement dans les sèches, avec lesquels ils saisissent leur proie. — Sorte d'ouverture qu'on fait au pied d'une muraille, pour faire écouler les eaux.—Ouverture pratiquée dans un conduit pour donner passage à l'air par le moyen d'un tuyau.

VENTOUSÉ, E, part. pass. de *ventouser*.

VENTOUSER, v. act. (*vantouzé*), appliquer les *ventouses* à un malade. — *se* VENTOUSER, v. pron.

*VENTRAL, E, adj. (*vantrale*), t. d'anat., qui a rapport au *ventre*. — Au plur. mas., *ventraux*.

VENTRALES, subst. et adj. fém. plur. (*vantrale*); il se dit des nageoires qui sont au *ventre* des poissons.

VENTRAUX, adj. mas. plur. Voy. VENTRAL.

*VENTRE, subst. mas. (*vantre*) (en latin *venter*, fait du grec εντερον, intestin, boyau), la capacité du corps d'un animal, où sont enfermés les boyaux. — La capacité qui est renfermée entre les côtes; en ce sens, il est peu usité, et ne se dit que dans un petit nombre de phrases, la plupart prov. : *avoir le cœur au ventre*, etc. —En parlant des femmes ou des femelles des animaux, le lieu où se forment les enfants, les petits. — On dit aussi *le ventre d'un navire*, *d'un tonneau, d'une cruche, d'un tambour, d'un luth*, pour exprimer une certaine capacité, une certaine partie.— Bombement d'un mur trop vieux, trop faible, et qui est hors de son aplomb : *cette muraille fait ventre*. — *Ventre* se dit de l'estomac qui est enfermé dans la même capacité, et qu'on appelle pour cela *petit ventre*. — Les tourneurs appellent *ventre à planer*, une palette en bois de chêne que l'ouvrier applique sur son estomac quand il veut planer une pièce de bois. — En termes d'artillerie, on dit qu'un *canon est couché sur le ventre*, pour dire qu'il est couché à terre sans affût. — En termes d'hydraulique, on appelle *ventre*, ou *gorge*, une fondrière entre deux montagnes, qui se rencontre dans la conduite des eaux, et qu'on est obligé de traverser pour raccorder les différents niveaux des montagnes et donner à l'eau un écoulement naturel. — *Ventre* se dit, en termes de musique, du point du milieu de la vibration d'une corde sonore, où, par cette vibration, elle s'écarte le plus de la ligne de repos. — Les anciens astronomes appelaient *ventre du dragon*, les points de l'orbite lunaire les plus éloignés de l'écliptique, c'est-à-dire les limites.—*Je lui mettrai, je lui remettrai le cœur au ventre*, je lui redonnerai du courage, je ranimerai son courage.—*Faire rentrer les paroles dans le ventre à quelqu'un*, le faire repentir de ce qu'il a dit, ou l'empêcher de continuer de parler. — *Aller, courir ventre à terre*, avec toute la rapidité possible. — On dit qu'*un enfant boude contre son ventre*, quand par mutinerie ou par humeur il refuse de manger quoiqu'il ait faim; et d'une personne qui, par un dépit momentané, refuse ce que l'on sait qu'elle désire, et qui lui convient. — *Se coucher sur le ventre*, sur le devant du corps.—*Demander pardon ventre à terre*, demander pardon avec toute sorte de soumission.— *Mettre le feu sous le ventre*, aigrir quelqu'un pour l'exciter.—Fig. et fam. : *passer sur le ventre à quelqu'un*, le terrasser, parvenir malgré lui à ce qu'on veut. — Prov.: *être sujet à son ventre*, être gourmand. — *Se faire un dieu de son ventre*, préférer les plaisirs sensuels à toute autre chose.— *Boire, manger à ventre déboutonné*, excessivement. — *Ventre affamé n'a point d'oreilles*, quand on a bien faim on n'écoute pas volontiers. — *Je veux savoir ce qu'il a dans le ventre*, quelle est sa valeur, sa capacité, ce qu'il pense. — *Il n'a pas six mois dans le ventre*, il ne saurait vivre encore six mois. — En t. de pratique : *créer un curateur au ventre*, à l'enfant qui doit naître. — *Ce cheval n'a point de ventre*, est serré des flancs. — *Ce vase, ce flacon a un gros ventre*, une grande capacité. — Nom donné à la partie de la Convention qui siégeait entre la *Montagne* et la *Plaine*; il répond au *country-gentlemen* (gentilshommes de campagne) du parlement d'Angleterre; c'était le parti neutre de cette assemblée, qui votait tantôt avec celui de la cour, tantôt avec celui de l'opposition, selon la nature des questions. Voy. VENTRU.

VENTRE-BLEU ! interj. (*vantrebleu*), sorte de jurement ancien.

VENTRÉE, subst. fém. (*vantré*), portée; tous les petits que les femelles d'animaux font en une fois.

VENTRE-SAINT-GRIS ! interj. (*vantreceinguerí*), jurement attribué à Henri IV.

VENTRICOLE, subst. et adj. des deux genres (*vantrikole*) (du latin *venter*, ventre, et *colere*, honorer, soigner), qui fait un dieu de son *ventre*.

VENTRICULE, subst. mas. (*vantrikule*), t. d'anat.; il se dit de certaines cavités qui sont dans le corps de l'animal : *les ventricules du cerveau, du cœur*. — L'estomac des animaux ruminants. — On appelle *ventricules du larynx*, deux cavités de l'intérieur du larynx formées par les intervalles que laissent entre eux les deux replis membraneux nommés *cordes vocales*, ou *ligaments de la glotte*; *ventricules du cerveau*, quatre cavités qui se rencontrent dans l'intérieur de cet organe, savoir : 1° le *ventricule moyen*, qui est au-devant de la glande pinéale, borné en haut par la toile choroïdienne et la voûte à trois piliers, en bas par une portion de substance cérébrale qui la sépare de la base du crâne, sur les côtés par les couches optiques, en devant par le cordon médullaire nommé *commissure antérieure*, en arrière par un autre cordon médullaire nommé *commissure postérieure*; 2° les *ventricules latéraux*: ils sont fort étendus, et occupent, par la courbure considérable qu'ils présentent, une grande partie du centre cérébral; en dedans, ils sont séparés l'un de l'autre par la cloison des ventricules, lame médullaire qui part de la partie inférieure du corps calleux. — On appelle *quatrième ventricule* ou *ventricule du cervelet*, une cavité qui est située au-dessous de l'aquéduc de Sylvius, qui le fait communiquer avec le *ventricule* moyen; il s'étend depuis cet aquéduc jusqu'à la partie supérieure de la moelle épinière, et est pratiqué dans l'intérieur de la protubérance cérébrale ou annulaire. — On appelle *ventricules du cœur*, les deux cavités principales de cet organe; l'une, le *ventricule droit*, ou *pulmonaire*, reçoit le sang veineux de l'oreillette droite, et l'envoie à l'artère pulmonaire; l'autre, le *ventricule gauche*, ou *aortique*, reçoit le sang artériel de l'oreillette gauche, et le transmet à l'aorte. Dans les animaux à sang froid, comme les poissons et les reptiles, qui n'ont qu'une circulation, le cœur n'a qu'un *ventricule*.

*VENTRIÈRE, subst. fém. (*vantri-ère*), la partie du harnais d'un cheval qui passe sous le *ventre*, et qui empêche que le harnais ne tombe. Voy. SOUS-VENTRIÈRE. — On donne aussi ce nom à la sangle dont on se sert pour élever des chevaux lorsqu'on veut les embarquer ou les tenir suspendus. — Nom qu'on donne aussi dans la charpente à une forte pièce de bois horizontale qui sert à assujétir d'autres pièces d'un même système. — T. de chir., compresse dont on se sert pour couvrir le *ventre* dans l'opération de la taille.

VENTRIERS, subst. mas. plur. (*vantri-é*), t. de mar., pièces de bois placées entre les anguilles et le vaisseau pendant la construction de l'appareil qui doit le soutenir lorsqu'on le lance à la mer.

*VENTRILOQUE, subst. et adj. des deux genres (*vantriloke*) (du lat. *venter*, ventre, et *loqui*, parler); il se dit d'une personne qui a la voix sourde et caverneuse, de sorte qu'on croirait qu'elle parle du *ventre*.

VENTRILOQUIE, subst. fém. (*ventriloki*), faculté de parler en aspirant.—Art du *ventriloque*.

*VENTRIPOTENT, E, adj. (*vantripotan, tante*) (du lat. *venter*, *ventris*, ventre, et *potens*, puissant), qui a un gros *ventre*. (*Boiste*.) Inusité.

VENTROSITÉ, subst. fém. (*vantrôzité*), t. de médec., développement excessif du *ventre*. Inus.

VENTROUILLÉ, E, part. pass. de *ventrouiller*.

se VENTROUILLER, v. pron. (*cevantrou-ié*), se vautrer. Inusité, quoique l'*Académie* insère encore ce mot.

VENTRU, E, subst. et adj. (*vantru*), qui a un gros *ventre*. — T. d'hist. nat., poisson du genre du bouclier. — T. de bot., oblong, solide et renflé. — Epithète donnée aux deputés du centre droit, en France, sous la Restauration, en raison de leur assiduité à assister aux dîners ministériels où ils étaient admis; *les ventrus*. Fam. et ironique.

VENTS, subst. mas. plur. Voy. VENT.

*VENTURON, subst. mas. (*vanturon*), t. d'hist. nat., espèce de petit serin.

VENU, E, part. pass. de *venir*, et adj., arrivé, etc. — *Soyez le bien venu, la bien venue*, le bien arrivé, la bien arrivée. — *Il est bien venu partout*, bien reçu partout.—Subst. mas. et fém. : *c'est un nouveau venu*, un homme nouvellement arrivé ou nouvellement reçu dans une société.— *Le premier venu*, celui qui est arrivé le premier; le premier qu'on rencontre. — *Confier son secret au premier venu*, sans discernement, au premier que l'on rencontre.

*VENUE, subst. fém. (*venu*), arrivée dans le lieu où est la personne qui parle. — Premier coup au jeu de quilles. — *La venue du Messie*, son premier avénement. — *Allées et venues*, les pas et les démarches qu'on fait pour une affaire. — *Arbre d'une belle venue*, qui vient bien, qui est grand et droit. On le dit aussi d'un jeune homme grand et bien fait. — *Homme tout d'une venue*, grand et mal fait. — *Jambe tout d'une venue*, qui n'a point de mollet.

VENULE, subst. fém. (*vénule*), petite *veine*.

*VÉNUS, subst. fém. (*vénuce*), l'une des sept anciennes planètes.—Dans l'ancienne chimie, le cuivre.—*Vitriol de vénus*, vitriol bleu ou de cuivre, aujourd'hui sulfate de cuivre.— En hist. nat., genre de mollusques.—Subst. propre fém. myth., et autrement *Cypris*, fille du Ciel et de la Terre, ou, selon quelques-uns, de la Mer. On dit encore que Saturne fut l'auteur de sa naissance, et qu'elle fut formée de l'écume de la mer (voyez SATURNE), quoique d'autres veuillent qu'elle soit fille de Jupiter et de Diane. Il y eut plusieurs *Vénus*; il est vraisemblable du moins,

qu'il faut rapporter à plusieurs ce qu'on raconte de cette déesse. Quoi qu'il en soit, aussitôt après sa naissance, les Heures l'emportèrent dans le ciel, où les dieux la trouvèrent si belle, qu'ils voulurent tous l'épouser, et la nommèrent déesse de l'amour. Vulcain l'obtint, en récompense du service qu'il avait rendu à Jupiter en forgeant des foudres contre les géants. *Vénus* ne pouvant souffrir son mari à cause de sa laideur, eut une infinité d'amants, et entre autres le dieu Mars. Vulcain les ayant surpris, les entoura d'un filet imperceptible, et appela ensuite tous les dieux, qui se moquèrent de lui. Elle épousa aussi Anchise, prince troyen, dont elle eut Énée, pour qui elle fit faire des armes par Vulcain, lorsque ce prince alla fonder un nouvel empire en Italie. Elle aima Adonis. On dit qu'elle eut Cupidon du dieu Mars. Cette déesse avait une ceinture qui inspirait si infailliblement de la tendresse, que Junon la lui emprunta pour se faire aimer de Jupiter. *Vénus* était toujours accompagnée des Graces, des Ris, des Jeux, des Plaisirs et des Attraits. Pâris, devant qui elle se montra dans toute sa beauté, lui donna la pomme que Junon et Pallas disputaient avec elle, et que la Discorde avait jetée sur la table aux noces de Thétis et de Pélée. Elle présidait à tous les plaisirs, et ses fêtes se célébraient par toutes sortes de débauches. On lui bâtit des temples partout. Les plus magnifiques étaient ceux d'Amathonte, de Lesbos, de Paphos, de Gnide et de Cythère. Elle voulut que la colombe lui fût consacrée, à cause de la nymphe Péristère, qui l'aida à cueillir des fleurs, à l'occasion de sa gageure avec Cupidon.

VÉNUSTÉ, subst. fém. (*vénucété*), beauté, agrément : *la vénusté de l'âge viril.* (*Lacépède*, poétique de la musique.) C'est un heureux latinisme fait de *venustas*, lequel est dérivé de *Venus*, Vénus, déesse de la beauté.

*__VÊPRES__, subst. fém. plur. (*vèpre*) en latin *vesperæ*), dans le rit catholique, partie de l'office divin qu'on dit à présent sur les trois heures. — *Vêpres siciliennes*, massacre des Français qui se fit en *Sicile*, le jour de Pâques de l'année 1282, et dont le signal fut le coup de cloche qui sonna les *vêpres*. L'*Académie* donne encore le mot *vêpre* au subst. mas., dans le sens de, *soir*; mais elle dit que la locution : *sur le vêpre*, pour, *sur le soir*, a vieilli, ou ne se dit qu'en plaisantant.

*__VER__, subst. mas. (*vère*) (en latin *vermis*), petit animal non vertébré, qui a des vaisseaux, une moelle nerveuse composée d'une suite de renflements, mais aucun membre ni appendice. — *Ver de terre*, *ver* qui s'engendre dans la terre. — Au fig., homme abject. — *Ver luisant*, insecte qui jette la nuit une sorte de lueur. — Fig. : *le ver rongeur*, les remords, la conscience. — *Tirer les vers du nez*, tâcher de pénétrer un secret.—On appelle *vers intestins*, ceux qui s'engendrent et vivent dans l'intérieur des autres animaux ; *vers encéphales*, ceux qui naissent dans la tête ; *vers rinaires* ou *nasicoles*, ceux qui s'engendrent dans la racine du nez ; *vers auriculaires*, ceux qui s'engendrent dans les oreilles ; *vers pulmonaires*, qui se forment dans les poumons ; *vers dentaires*, qui s'engendrent aux dents ; *vers hépatiques*, qui se trouvent dans le foie ; *vers cardiaires*, qui vivent dans le cœur ; *vers péricardiaires*, qui vivent dans le péricarde ; *vers sanguins*, qui s'engendrent dans le sang ; *vers vésiculaires*, qui se trouvent dans la vessie et dans les reins ; *vers spermatiques*, qui existent dans la semence ; *vers héléophages*, qui naissent dans les ulcères ; *vers cutanés*, qui naissent sous la peau, entre cuir et chair ; *ver solitaire*, *ver* des intestins qui devient extrêmement long, et qui est ordinairement unique.

VÉRACE, adj. des deux genres (*vérace*) (en latin *verax*), qui dit la *vérité*. Peu usité.

VÉRACITÉ, subst. fém. (*véracité*) (du latin *verax*, gén. *veracis*, vrai, sincère), attribut de Dieu qui signifie qu'il ne peut pas se tromper.— En parlant des hommes, attachement constant à la vérité. Voy. FRANCHISE.

*__VÉRATRINE__, subst. fém. (*vératrine*), t. de chim., substance extraite de l'ellébore.

VÉRATRUM, subst. mas. (*vératrome*), t. de bot., l'ellébore blanc.

*__VERBAL, E__, adj. (*vèrebale*) (du latin *verbum*, verbe, mot, parole), t. de gramm. qui est dérivé du *verbe*. Il y a des *noms verbaux* et des *adjectifs verbaux*. *Action* est un nom verbal qui vient du verbe *agir*. On appelle particulièrement *adjectifs verbaux*, les adjectifs formés du participe présent. *Amusant* est un *adjectif verbal*, tiré du verbe *amuser*, et formé du participe présent de ce verbe. — Qui n'est que de vive voix et non par écrit : *ordre verbal, promesse verbale.* — *Procès-verbal*, rapport par écrit qu'un officier de justice fait de ce qu'il a vu, de ce qui a été dit et fait entre les parties. — Au plur. mas., *verbaux*.

VERBALEMENT, adv. (*vèrebaleman*), de vive voix et non par écrit.

VERBALISATION, subst. fém. (*vèrebalizâcion*). Voy. VERBALISEMENT.

VERBALISÉ, part. pass. de *verbaliser*.

VERBALISEMENT, subst. mas. (*vèrebalizeman*), action de *verbaliser*. Peu usité ; nous préférerions le mot *verbalisation*, que nous ne trouvons dans aucun *Dictionnaire*.

VERBALISER, v. neut. (*vèrebalizé*), dresser, faire des *procès-verbaux*. — Fig. et fam., faire de grands discours inutiles.

VERBAUX, adj. mas. plur. Voy. VERBAL.

*__VERBE__, subst. mas. (*vèrebe*) (du latin *verbum*, mot, expression ; parce que le *verbe* entrant nécessairement dans toutes les propositions, est en quelque sorte l'âme du discours, et par là le *mot* par excellence), t. de gramm., partie du discours dont le principal usage est de désigner ou une action faite ou une action reçue par le sujet, ou de marquer l'état du sujet. De là, les *verbes actifs*, *passifs* et *neutres*. Le *verbe actif* exprime une action faite par le sujet ; le *verbe passif*, une action reçue ou soufferte par le sujet : *Dieu punira les méchants, les méchants seront punis de Dieu.* Le *verbe neutre* exprime simplement l'état du sujet : *votre ami dort, repose ; ce gobelet pèse beaucoup.*—On appelle *verbe substantif* ou *abstrait*, le verbe *être* lorsqu'il désigne l'*existence* en général sous une relation à une modification quelconque qui n'est point comprise dans sa signification : *Dieu est éternel ; les hommes sont mortels ;* et *verbe adjectif* ou *concret*, celui qui désigne l'existence en général sous une modification qui est comprise dans sa signification, comme quand on dit : *Dieu existe ; les hommes mourront.* — On appelle *verbe absolu*, celui dont le sens complet n'exige pas un régime pour être compris entièrement, comme *je dors ; verbe relatif*, celui qui a rapport à un régime nécessaire pour en compléter le sens : *je battrai mon ennemi; verbe régulier*, celui qui suit, dans la formation de ses temps, les règles générales des conjugaisons ; *verbe irrégulier*, celui qui ne suit pas ces règles.—Quand un *verbe* exprime une action qui retombe sur celui qui la fait, on l'appelle *verbe pronominal* ou *réfléchi* : *mon père s'est blessé.* —Quand un *verbe* ne s'emploie qu'à la troisième personne du singulier, on lui donne le nom d'*unipersonnel* : *il pleut, il faut.* — Parole, ton. Il ne se dit en ce sens que dans cette expression prov. : *avoir le verbe haut*, décider avec hauteur, parler avec présomption. — *Le Verbe, Jésus-Christ*, la seconde personne de la sainte Trinité.

*__VERBÉNACÉES__, subst. et adj. fém. pl. (*vèrebénacé*), t. de bot., famille de plantes établie aux dépens de celle des pyrénacées.

VERBÉRATION, subst. fém. (*vèrebérâcion*) (en lat. *verberatio*, fait de *verberare*, battre, frapper), t. de phys. dont on se sert pour exprimer la cause du son qui vient de la *verbération* de l'air, choqué et frappé en plusieurs manières qui font des sons différents.

VERBÉSINE, subst. fém. (*vèrebézine*), t. de bot., genre de plantes.

VERBEUSE, adj. fém. Voy. VERBEUX.

VERBEUX, adj. mas., au fém. VERBEUSE (*vèrebeu, beuze*) (en lat. *verbosus*, fait de *verbum*, parole), qui abonde en paroles inutiles.

VERBIAGE, subst. mas. (*vèrebi-aje*) (en latin *verbositas*), paroles inutiles, superflues. Il est fam.

VERBIAGER, v. neut. (*vèrebi-ajé*) (en latin *verbosare*), employer beaucoup de paroles pour dire peu de chose. Il est fam. et fort peu usité.

VERBIAGEUR, subst. mas., au fém. VERBIAGEUSE, (*vèrebi-ajeur, jeuze*), celui, celle qui *verbiage*.

VERBIAGEUSE, subst. fém. Voy. VERBIAGEUR.

VERBIEST, subst. mas. (*vèrebiècete*), prêtre arménien : (*Boiste.*)

VERBOQUET, subst. mas. (*vèrebokié*), t. de mécan., contre lien ou cordeau qu'on attache à l'un des bouts d'une pièce de bois ou d'une colonne, et au gros câble qui la porte, pour la tenir mieux en équilibre, et pour empêcher qu'elle ne touche à quelque saillie, et qu'elle ne tournoie quand on la monte.

VERBOSITÉ, subst. fém. (*vèrebôzité*) (en lat. *verbositas*), superfluité de paroles.

*__VERCEIL__, subst. pr. mas. (*vèrecè-ie*), chef-lieu d'une province des États sardes (Piémont).

VER-COQUIN, subst. mas. (*vèrekokiein*), petit *ver* qui ronge le bourgeon de la vigne. — *Ver* qui s'engendre dans la tête des animaux, des hommes, et cause des vertiges. — *Ver-coquin* se dit au fig. pour caprice, fantaisie : *c'est son ver-coquin qui le prend*, la tête lui tourne. — Au plur., des *vers-coquins*.

VERD, double orthographe de l'*Académie*. Voy. VERT.

*__VERDAGON__, subst. mas. (*vèredaguon*), nom qu'on donne à un vin excessivement *vert*.

VERDAL, subst. mas. (*vèredal*), t. d'agric., espèce de raisin.

VERDÂTRE, adj. des deux genres (*vèredâtre*), qui tire sur le *vert*.

VERDAUD, E, adj. (*vèredô, dôde*), qui est aigrelet, un peu *vert*.

VERDÉE, subst. fém. (*vèredé*), vin blanc de Toscane qui tire sur le *vert*.

VERDELET, adj. mas., au fém. VERDELETTE (*vèredelè, lète*), diminutif de *vert* : *du vin verdelet*, un peu vert ; *ce vieillard est encore verdelet*, a encore de la vigueur.

VERDELETTE, adj. fém. Voy. VERDELET.

VERDEREAU, subst. mas. (*vèredero*), t. d'hist. nat., lézard *vert* ou *verdier*, dans l'est et dans le midi de la France.

VERDERIE, subst. fém. (*vèrederi*), étendue de bois soumis à un *verdier*.—Juridiction d'un *verdier*.

VERDERIN, subst. mas. (*vèrederein*), t. d'hist. nat., nom d'un oiseau du genre des *verdiers*.

VERDEROU, subst. mas. (*vèrederou*), t. d'hist. nat., espèce de tangara-roux de la Guyane.

*__VERDET__, subst. mas. (*vèredé*), sorte de drogue composée de cuivre et de marc de raisin ; on l'appelle aussi *vert-de-gris*.—Au plur., dénomination qu'on a donnée, pendant la révolution et en 1815, à un parti de royalistes, aux vendéens, aux chouans.

VERDEUR, subst. fém. (*vèredeur*), l'humeur, la sève qui est dans les plantes et les arbres : *ce bois a de la verdeur.* — Défaut de maturité, acidité du vin : *ce vin a encore trop de verdeur.* — Fig., vigueur des hommes dans leur jeunesse : *cet homme était pour lors dans la verdeur de l'âge.*

VERDI, E, part. pass. de *verdir*.

VERDICT, subst. mas. (*vèredikte*) (des mots latins *verum*, véritable, et *dictum*, parole) ; on appelle ainsi la déclaration du juri, le résultat de sa délibération. Ce mot, emprunté aux Anglais, a passé dans notre langue sans altération.

*__VERDIER__, subst. mas. (*vèredié*), officier qui commande aux gardes d'une forêt éloignée des maîtrises.—T. d'hist. nat., oiseau de la grosseur d'un moineau, et dont le plumage est *vert*. — Poisson du genre des caranx.

VERDILLON, subst. mas. (*vèredi-ion*), barre de bois dans un métier de haute-lice, à laquelle les fils de la chaîne sont attachés.—Levier dont on se sert pour détacher les blocs d'ardoise.

VERDIN, subst. mas. (*vèredein*), t. d'hist. nat., espèce de merle qu'on trouve à la Cochinchine. — T. d'agric., espèce de raisin blanc.

VERDINÈRE, subst. mas. (*vèredinère*), t. d'hist. nat., espèce de *verdier* de l'île de Bahama.

VERDIR, v. act. (*vèredir*), peindre en *vert*; *je verdirai ma porte.* — Tacher de *vert* : *verdir sa robe sur le gazon.* — Neut., devenir *vert* : *au printemps tout verdit.*—Il se dit aussi du cuivre quand il s'y forme du *vert-de-gris*.

VERDON, subst. mas. (*vèredon*), t. d'hist. nat., nom d'une variété de *verdier* qui se tient en Angleterre.

VERDOT, subst. mas. (*vèredo*), t. d'agric., nom d'une espèce de raisin qui croît en France, dans le Médoc.

VERDOYANT, E, adj. (*verdoè-ian, iante*), qui *verdoie* ou *verdit*. Style poétique.—*Couleur verdoyante*, tirant sur le *vert*.

VERDOYANTE, adj. fém. Voy. VERDOYANT.— Myth., épithète que les Athéniens avaient donnée à Cérès, comme à la déesse des moissons. On lui sacrifiait un bélier lorsque le blé était *vert*.

VERDOYÉ, part. pass. de *verdoyer*.

VERDOYER, v. neut. (*vèredoè-ie*); il se dit des plantes dont la couleur *verte* naît, et est toujours entretenue dans un état de fraîcheur et de vivacité par l'effet d'une végétation vigoureuse: *les bois commencent à verdoyer*.

*VERDUN, subst. propre mas. (*vèredeun*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Castelnaudary, dép. de l'Aude.

VERDUN-SUR-GARONNE, subst. propre mas. (*vèredeunçurguârone*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Castel-Sarrasin, dép. de Tarn-et-Garonne.

VERDUN-SUR-MEUSE, subst. propre mas. (*vèredeunçurmeuze*), ville de France, chef-lieu d'arrondissement, département de la Meuse. Patrie de Chevert.

VERDUN-SUR-SAÔNE, subst. propre mas. (*vèredeunçurçône*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Châlons-sur-Saône, dép. de Saône-et-Loire.

VERDUNOIS, E, subst. et adj. (*vèredunoa, noaze*), de *Verdun*.

*VERDURE, subst. fém. (*vèredure*), les herbes et les feuilles des arbres quand elles sont *vertes*. —Sorte de tapisserie qui représente principalement des arbres.

*VERDURIER, subst. mas. (*vèredurié*), bas officier qui fournissait les salades, asperges et autres légumes *verts*, dans les maisons royales.

VÉRÉDAIRE, subst. mas. (*vérédère*), du mot latin *veredus*, cheval de poste), nom qu'on donnait aux courriers.

VÉRÉTILLE, subst. fém. (*véréti-ie*), t. d'hist. nat., genre de zoophytes.

VÉRETTE, subst. fém. (*vérète*), synonyme de *variole* dans quelques provinces.

VÉREUSE, adj. fém. Voy. VÉREUX.

VÉREUX, adj. mas., au fém. **VÉREUSE** (*véreu, reuze*), qui a des *vers* : *un fruit véreux*.—Fig. et fam., défectueux, qui n'a pas les qualités qu'il pourrait ou devrait avoir : *la caution est véreuse*. —Prov. et fam. : *son cas est véreux*, son affaire est mauvaise.

VERFEIL, subst. propre mas. (*vèrefè-ie*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Toulouse, dép. de la Haute-Garonne.

*VERGADELLE, subst. fém. (*vèreguadèle*), t. d'hist. nat., nom qu'on donne au spare.

*VERGE, subst. fém. (*vèreje*) (en latin *virga*), petite baguette longue et flexible. — Baguette que portent à la main les bedeaux d'église et certains huissiers, appelés pour cela *huissiers à verge*. — Tringle : *verge de fer, de cuivre*.—Anneau sans chaton. — En anatomie, l'organe mâle d'accouplement des animaux, cylindroïde, allongé et érectile, qui est destiné à porter dans le sein des femelles le principe vivifiant, ou le sperme. Chez l'homme et les mammifères, il y a toujours une *verge* creusée d'un canal, par lequel s'écoule, outre l'urine, la liqueur séminale. Chez l'homme, les singes et les chéiroptères, la *verge* est libre et pendante; chez d'autres mammifères, elle est plus ou moins attachée au long du ventre et du fourreau ; celle de l'éléphant, étant fort pesante, est soutenue par un ligament particulier, et se recourbe en S dans son fourreau. Chez les oiseaux, la *verge* n'est le plus ordinairement qu'un tubercule vasculeux. Les reptiles peuvent se distinguer en ceux qui n'ont qu'une seule *verge*, comme les tortues, les grands lézards, et les crocodiles; en ceux qui en ont deux, tels que les grenouilles et d'autres batraciens. La *verge* de l'homme se nomme aussi *pénis* et *membre viril*.—Ancienne mesure de longueur qui répondait à la perche; il y avait aussi la *verge de terre*, qui formait environ le quart d'un arpent.—C'était aussi une mesure pour les étoffes. — *Verge*, dans le langage de l'Ecriture, se prend pour *sceptre*, et c'est de là que vient l'expression fig. : *prince qui gouverne avec une verge de fer*, avec une dureté et une sévérité excessive. — Au plur., menus brins de bouleau, de genêt, d'osier, etc., avec lesquels on fouette les enfants ou certains criminels. — Fig., peines et afflictions : *les verges de la colère de Dieu*. — Fig. : *faire baiser les verges à quelqu'un*, le forcer à demander pardon après qu'on l'a châtié.—Prov. : *donner des verges pour se faire fouetter*, fournir des armes contre soi-même.—T. de phys., météore lumineux, appelé en latin *columellæ*, ou *funes tentorii*, et formé d'une réunion de plusieurs rayons de lumière qui représentent comme des cordes tendues.—Chez les potiers d'étain, étain auquel on a donné une forme étroite et mince. — Les fabricants de velours appellent *verges* des aiguilles ou broches qui servent dans cette fabrication. — Les horlogers nomment *la verge du pendule* la partie du pendule appliquée à l'horloge qui s'étend depuis les ressorts, le point de suspension, jusqu'au bas de la lentille, qu'elle soutient par le moyen d'un écrou. — Les tourneurs appellent *verge*, une pièce du tour dont ils se servent pour tourner en l'air ou en figures irrégulières.—Les tisserands donnent ce nom à deux baguettes de bois qui passent entre les fils de la chaîne, de manière que le fil qui passe sur la prem. passe après sous la seconde, et ainsi de suite, de sorte que les fils de la chaîne se croisent dans l'espace qui est entre les deux *verges*. — T. d'artif. : *verge de fusée*, baguette à laquelle la fusée volante est attachée.—*Verge de la balance*, le fléau de la balance romaine.—On appelle aussi *verges*, des morceaux de fer longs et menus, ordinairement ronds, que les marchands de fer vendent aux serruriers ; ce qui s'appelle encore du *fer en verges*.— T. de mar.: *verge de girouette*, *verge* de fer qui tient le haut de la girouette fixé sur le haut du mât ; *verge de l'ancre*, la partie de l'ancre qui est contenue depuis l'organeau jusqu'à la croisée; *verge de pompe*, la *verge* de fer ou de bois qui tient l'appareil de la pompe.—T. de faucon.,*verge de huau*, une *verge* qu'on garnit de quatre petits piquets, et à laquelle on attache les ailes d'un milan ; *verge de meute*, baguette que l'on garnit de trois piquets avec des feuilles, pour y attacher un oiseau vivant qui, étant lié, se nomme *meute*.—On appelle aussi *verge*, une espèce de fouet de cocher qui a peu de touche. (*Laveaux*.)

VERGE-A-BERGER, subst. fém. (*vèrejabèrejé*). Voy. VERGE-A-PASTEUR.

VERGEAGE, subst. mas. (*vèrejaje*), mesurage des toiles, rubans, étoffes, etc., avec la mesure appelée *verge*.

VERGE-A-PASTEUR, subst. mas. (*vèrejapaceteur*), t. de bot., espèce de chardon-bonnetier qui croît dans les haies et les buissons, et que l'on nomme aussi *verge-à-berger* dans certains endroits.

VERGE-D'AARON, subst. fém. (*vèreja-dâron*), la baguette divinatoire. Voy. BAGUETTE.

VERGE-DE-JACOB, subst. fém.(*vèrejedejâkobe*) Voy. ASPHODÈLE.

VERGE-D'OR, subst. fém. (*vèrejedor*), t. de bot., sorte de plante qui croît dans les lieux montagneux, humides et ombragés. — Genre de plantes de la famille des corymbifères. — En t. d'astron., *verge d'or* est le même instrument que l'arbalète ou l'arbalestrille.

VERGE-DORÉE, subst. fém. (*vèrejedoré*), t. de bot., sorte de plante agreste. Elle a beaucoup d'analogie avec la *verge-d'or*, nom qu'on lui donne même dans certains endroits.

*VERGÉ, E, part. passé de *verger*, et adj.— Se dit d'une étoffe qui n'est pas bien unie, ou du côté de la soie, ou du côté de la teinture : *cette étoffe est vergée*.

VERGÉE, subst. fém. (*vèrejé*), en Normandie, mesure de 388 toises carrées pour l'arpentage des terres. Hors d'usage aujourd.

VERGENCE, subst. fém. (*vèrejance*), t. de médec., tendance des humeurs vers une partie.

VERGEOISE, subst. fém. (*vèrejoaze*), sucre des sirops des formes bâtardes.—Formes dans lesquelles on les dépose.

*VERGER, subst. mas. (*vèrejé*) (en latin *viridarium*. Ménage.), lieu clos et planté d'arbres fruitiers.

VERGER, v. act. (*vèrejé*), mesurer, jauger avec la *verge*. — *se* VERGER, v. pron.

VERGEROLLES, subst. fém. plur. (*vèrejerole*), t. de bot., plante de la syngénésie.

VERGERON, subst. mas. (*vèrejeron*), t. d'hist. nat., sorte d'oiseau du genre des fauvettes.

VERGETÉ, E, part. pass. de *vergeter*, et adj.— T. de bot. : *tige vergetée*, qui pousse des rameaux faibles et inégaux.—*Teint vergeté, peau vergetée*, où il paraît des petites raies de différentes couleurs, et plus ordinairement rouges.

VERGETER, v. act. (*vèrejeté*), nettoyer, brosser avec des *vergettes*.—*se* VERGETER, v. pron.

VERGETIER, subst. mas. (*vèrejetié*), celui qui fait, qui vend des *vergettes*.

VERGETTE, (l'*Académie* semble préférer, et avec raison peut-être, VERGETTES écrit au plur.), subst. fém. (*vèrejète*) (du latin *virgulæ*, petites verges), brosse faite de poil de cochon, de sanglier, etc., dont on se sert pour nettoyer les habits ou autres choses. — T. de blas., pal rétréci de moitié, selon les uns, des deux tiers, selon les autres. — On appelle aussi *vergettes*, des cercles qui servent à soutenir et à bander les peaux dont on garnit les tambours.

VERGETURES, subst. fém. plur. (*vèrejeture*), t. de médec. et de chir., petites raies rougeâtres ou blanchâtres, assez semblables à celles que produiraient des coups de verges, et dont les téguments sont assez souvent le siége, à la suite des maladies qui y ont occasioné une violente distension.

VERGEURE, subst. fém. (*vèrejure*) (du latin *virgula*, petite verge), fils de laiton attachés sur la forme du papier. — Raies que font ces fils sur le papier.

VERGLACÉ, E, adj. (*vèreguelacé*), gelé, couvert de *verglas*.

VERGLACER, v. neut. (*vèreguelacé*), se *glacer* ; faire du *verglas*. — *se* VERGLACER, v. pron. Peu usité, mais utile.

VERGLAS, subst. mas. (*vèreguelâ*), pluie qui se *glace* en tombant ou aussitôt qu'elle est tombée.

VERGNE, ou mieux **VERNE**, subst. mas. (*vèreguie, vèrene*) (du lat. *verna*, sous-entendu *arbor*), arbre printanier.

VERGOGNE, subst. fém. (*vèreguognie*) (corruption du lat. *verecundia*, dont les Italiens ont fait également *vergogna*, et les Espagnols *vergüenza*), honte. Il est fam. et vieilli.

VERGOGNEUSEMENT, adv. (*vèreguognieuzeman*), honteusement, lâchement.—*Raymond* dit *vergognement*, mais c'est évidemment une erreur; du reste cet adv. est fort peu usité.

VERGOGNEUSE, adj. fém. Voy. VERGOGNEUX.

VERGOGNEUX, adj. mas., au fém. **VERGOGNEUSE**, (*vèreguognieu, gnieuze*), honteux, chaste, réservé. (*Boiste*.) Inusité.

*VERGUE, subst. fém. (*vèregue*), pièce de bois ronde, plus grosse par le milieu que par les deux bouts, qui pend en travers d'un mât de vaisseau pour en soutenir les voiles : *la grande vergue, la vergue de hune, de perroquet, d'artimon*. — *Dresser les vergues*, les mettre droites, en sorte qu'elles forment une croix avec les mâts.

VÉRICLE, subst. fém. (*vérikle*), se dit des diamants faux, contrefaits avec du verre ou du crystal : *des diamants de véricle*.

VÉRIDICITÉ, subst. fém. (*véridicité*), caractère de *vérité* dans le discours. —Véracité : *véridicité d'un historien*.

VÉRIDIQUE, adj. des deux genres (*véridike*) (en lat. *veridicus*), fait de *veredicere*, dire la vérité, lequel est formé de *verum*, le vrai, la vérité, et de *dicere*, dire), qui aime à dire la *vérité*; qui ne déguise rien.

VÉRIFICATEUR, subst. mas., **VÉRIFICATRICE**, subst. fém. (*vérifikateur, trice*), celui, celle qui examine la *vérité* d'une pièce, qui recherche la *vérité* de quelque écriture.

*VÉRIFICATION, subst. fém. (*vérifikâcion*), examen de la *vérité* d'une écriture, de la *vérité* d'un passage, d'une chose, etc.—Droit qu'exerçaient les anc. parlem. d'examiner les édits qu'on leur transmettait, avant d'en ordonner l'enregistr.

VÉRIFICATRICE, subst. fém. Voy. VÉRIFICATEUR.

VÉRIFIÉ, E, part. pass. de *vérifier*.

*VÉRIFIER, v. act. (*vérifié*) (du lat. *verus*, vrai, et *facere*, faire; *verum facere*, rendre vrai, prouver, constater), faire voir la *vérité* d'une chose : *l'événement a vérifié ce que vous aviez prédit*. — Comparer des écritures pour connaître si elles sont de la même main. — S'assurer ou faire voir qu'un passage est *véritablement*, dans un auteur, tel qu'on le rapporte.—Enregistrer un édit. — VÉRIFIER, AVÉRER. (*Syn.*) *Vérifier*, c'est employer les moyens de se convaincre, ou de convaincre quelqu'un qu'une chose est *véritable* ou conforme à ce qui est, qu'elle est exacte. *Avérer*, c'est prouver, constater d'une manière convaincante qu'une chose est *vraie* ou réelle qu'elle existe. Vous *vérifiez* un rapport, pour savoir s'il est *véritable* ou fidèle : vous *avérez* un fait, en vous assurant qu'il est *vrai* ou réel. Vous *vérifiez*, par l'examen des pièces, des titres, des dépositions, des probabilités, l'exactitude, la justesse, la fidélité, la force du rapport; et le fait est *avéré*. La vérité du rapport suppose et prouve la vérité du fait. L'écriture et la signature d'un billet étant *vérifiées*, l'obligation est *avérée* ou constatée. — On *vérifie* une citation, en la comparant avec le texte cité ; il s'agit alors seulement de savoir si la copie est conforme à l'ori-

ginal; et il n'y a rien à *avérer* à l'égard de la chose citée. *On vérifie* aussi les faits, mais les faits contenus dans une plainte, dans une accusation, dans une requête, dans une demande, dans une allégation. La *vérification* prouve que la plainte est legitime, ou que la demande est juste, puisqu'il en résulte que les faits sont vrais et *avérés*. La *vérification* est un moyen d'*avérer* les choses. On n'*avère* que les faits. — Un délit est *avéré*, dès qu'il est confessé. Mais s'il n'est prouvé que par des dépositions de deux témoins, il reste à *vérifier* si ces dépositions s'accordent ensemble, si elles ne portent aucun trait de fausseté, si elles ne sont pas détruites par des faits contraires et par les réponses de l'accusé, si elles sont faites par des hommes irréprochables et incorruptibles, etc.—*se* VÉRIFIER, v. pron.

VÉRIN, subst mas. (*vérein*), machine composée d'une vis et d'un écrou, par le moyen de laquelle on enlève de très-grands fardeaux.

VÉRINE, subst. fém. (*vérine*), nom de la meilleure espèce de tabac. — T. de mar., lampe qui éclaire la nuit le timonier d'un vaisseau.

VÉRISIMILITUDE, subst. fém. (*véricimilitude*), vraisemblance.

VÉRITABLE, adj. des deux genres (*véritable*) (en lat. *verus*), vrai, conforme à la vérité. Voy. VRAI. — Qui n'est pas falsifié. — Solide, bon, excellent dans son genre : *un véritable ami ; un véritable orateur*. — Qui dit toujours la *vérité*.

VÉRITABLEMENT, adv. (*véritableman*), conformément à la *vérité*. A la tête de la phrase il a le même sens que la loc. adv., *à la vérité*.

***VÉRITÉ**, subst. fém. (*vérité*) (en lat. *veritas*), conformité de l'idée avec son objet, d'un récit avec un fait, du discours avec la pensée : *dire la vérité, déguiser, cacher, découvrir la vérité*. — Ce qui est opposé à fausse opinion, à erreur : *défenseur de la vérité*. — Principe, axiome, maxime : *vérité importante, sensible, palpable*. — En parlant des personnes, sincérité, bonne foi : *air de vérité*, qui persuade. Voy. FRANCHISE. — Dans les arts d'imitation, expression parfaite, exacte et fidèle : *il y a bien de la vérité dans ce paysage, dans cette peinture des mœurs du siècle*. — *Il n'y a que la vérité qui offense*, l'injure que vous me dites ne me touche pas, elle est sans fondement; les reproches fondés sont ceux qui offensent le plus. — Au plur., choses vraies, choses véritables, absolument vraies. — Il se dit aussi des choses vraies, mais désobligeantes, qu'on dit à quelqu'un ou de quelqu'un: *il faut savoir taire des vérités fâcheuses*. — Fam. : *dire à quelqu'un ses vérités*, lui dire librement ses vices, ses fautes.— *En vérité*, loc. adv., assurément, sans mentir. Il s'emploie pour confirmer ce qu'on vient d'avancer : *en vérité, plus j'y pense et plus je m'y perds*.—*A la vérité*, loc. adv., se dit en opposition, et est toujours suivi de *mais*, au second membre de la phrase : *à la vérité, vous m'avez prêté mille écus, mais je vous les ai rendus*.—Subst. propre fém., myth., fille de Saturne ou du Temps, et mère de la Justice et de la Vertu. Tantôt elle est personnifiée sous la figure d'une femme modeste qui se tient à l'écart ; tantôt sous la figure d'une belle femme à l'air majestueux et noble, vêtue simplement, et dont les yeux brillent comme des astres. Elle est exprimée aussi par une femme qui a sous le sein gauche une incision dont elle écarte les chairs, comme si par cette ouverture elle voulait laisser lire ce qui se passe dans son cœur; ou par une femme nue, posée sur un cube, foulant aux pieds le globe terrestre, tenant de la main droite un livre et une palme, symbole de triomphe, et de la gauche un soleil qu'elle regarde fixement. Quelqu'un a dit que la *Vérité* se tenait ordinairement cachée dans un puits, pour exprimer la difficulté de la connaître ou de la découvrir. On voit, sur une médaille frappée en l'honneur de l'Arétin, la *Vérité* sous l'emblème d'une femme nue, assise sur une pierre; elle a le pied gauche appuyé sur un Satyre; elle regarde Jupiter, qui paraît sur un nuage, la foudre à la main; la Renommée est derrière elle, qui vient la couronner, et la légende porte ces mots : *veritas odium parit*, la *vérité* fait des ennemis. — *Vérité chrétienne* ; elle est représentée sur les tableaux d'église par une femme qui tient à la main le livre des Evangiles, avec la palme du martyre. Elle a sous les pieds le globe terrestre, et porte avec confiance ses regards sur une croix rayonnante, qui dissipe les nuages sous lesquels se cache l'Erreur, qu'on aperçoit dans l'obscurité.

VERJAGE, subst. mas (*vérejaje*), défaut dans les étoffes unies de soie, de laine ou de fil, provenant de ce que la chaîne ou la trame n'est pas d'une égale grosseur.

***VERJUS**, subst. mas. (*vèreju*), espèce particulière de raisin âpre et acide que l'on cultive pour en extraire la liqueur nommée aussi *verjus* (*jus vert*), et employée dans les assaisonnements. — Cette sorte de raisin. — Raisin que l'on cueille encore *vert*. — Vin trop *vert*. — Prov.: on dit de deux choses entre lesquelles on ne remarque aucune différence : *c'est jus vert ou verjus*. — On dit : *elle a un caractère aigre comme du verjus*, en parlant d'une personne acariâtre. Fam.

VERJUTÉ, E, adj. (*vèrejuté*), qui a une pointe d'acide comme le *verjus* : *une sauce verjutée*.

VERLE, subst. fém. (*vèrele*), jauge pour mesurer le contenu des *tonneaux*.

***VERMANDOIS**, subst. propre mas. (*vèremandoa*), ancienne province de France.

***VERMEIL**, adj. mas., au fém. **VERMEILLE**, (*vèremè-ie*) (du latin *vermiculus*, petit ver, vermisseau, à cause du vermisseau qui fournit la cochenille, avec laquelle on teint en écarlate; *Caseneuve, Ménage*, etc.), qui est d'un rouge un peu plus foncé que l'incarnat ; il se dit surtout des fleurs et du teint.—Frais et coloré.

VERMEIL, subst. mas. (*vèremè-ie*), argent doré : *buffet, service de vermeil*. — Composition de gomme-gutte et de vermillon, dont se servent les doreurs en détrempe pour donner de l'éclat à leurs ouvrages.

VERMEILLE, subst. fém. (*vèremè-ie*), nom qu'on donne parmi les bijoutiers, tantôt à un corindon d'une couleur rouge écarlate, tantôt à un grenat dont la couleur rouge tire un peu sur l'orange. La première de ces gommes est *la vermeille orientale*, et la seconde, *la vermeille commune* ou *occidentale*. — On donne aussi ce nom à l'hyacinthe, lorsque sa couleur, naturellement jaune orangé, se trouve mêlée d'une teinte rouge.

VERMEILLONNÉ, E, part. pass. de *vermeillonner*.

VERMEILLONNER, v. act. (*vèremè-ioné*), appliquer la composition qu'on nomme *vermeil*.— *se* VERMEILLONNER, v. pron. Peu usité. On confond d'ailleurs, et c'est à tort, *vermeillonner*, avec *vermillonner*.

VERMET, subst. mas. (*vèremè*), t. d'hist. nat., espèce de mollusques.

VERMICELLE (l'*Académie* écrit aussi **VERMICEL**, contre l'usage général), subst. mas. (*vèremichèle*) (emprunté de l'italien *vermicelli*, petits vers), espèce de pâte faite en filaments menus et longs, qui ressemblent à des *vers*. On en fait des potages.—Dans les fabriques, cordonnet placé en forme de losange au-dessous du feston sur des tulles, et qui a l'apparence d'une pâte de *vermicelle*.

VERMICELLIER, subst. mas. (*vèremichèlié*), celui qui fait et vend du *vermicelle* et d'autres pâtes.

***VERMICULAIRE**, subst. fém. (*vèremikulère*), t. d'hist. nat., genre de testacés de la classe des univalves.—T. de bot., genre de plantes cryptogames de la famille des champignons.

VERMICULAIRE, adj. des deux genres (*vèremikulère*) (du lat. *vermiculus*, diminutif de *vermis*, ver), qui a quelque rapport aux *vers*, qui leur ressemble. — Les médecins appellent *pouls vermiculaire*, un pouls petit, ondulant, inégal, et à peine sensible.—En anat., *mouvement vermiculaire*, mouvement du canal intestinal; *appendice vermiculaire*, expansion cylindrique de la partie postérieure et inférieure du cœcum, mais dont les fonctions sont entièrement inconnues.

VERMICULANT, adj. mas. (*vèremikulan*), t. de médec. : *pouls vermiculant*, dont les battements ressemblent au mouvement ondoyant des *vers* qui rampent.

VERMICULATION, subst. fém. (*vèremikulâcion*). Voy. VERMOULURE.

VERMICULÉ, E, adj. (*vèremikulé*) (en latin *vermiculatus*) : *ouvrage vermiculé*, travaillé de manière qu'il représente des traces de *vers*.

***VERMICULITE**, subst. fém. (*vèremikulite*), t. d'hist. nat.; on donne ce nom à des corps marins pétrifiés, qui ressemblent à des *vers* entortillés les uns dans les autres.

VERMICULURE, subst. fém. (*vèremikulure*), t. d'archit., travail qui représente des traces de *vers*. (*Académie*.)

VERMIFORME, adj. des deux genres (*vèremiforme*) (du lat. *vermis*, ver, et *forma*, forme), t. d'anat., qui ressemble à des *vers*.—Les anatomistes nomment *éminences vermiformes du cervelet*, tantôt trois tubercules que présente chaque globe du cervelet, tantôt une seule protubérance que l'on aperçoit à la partie supérieure et moyenne de cet organe, à l'endroit où ces deux lobes sont continus; tantôt enfin deux protubérances de ce genre, l'une qui est antérieure, et l'autre postérieure. — Subst. mas. plur., t. d'hist. nat., famille de petits quadrupèdes carnassiers du genre des martres.

VERMIFUGE, subst. mas. et adj. des deux genres (*vèremifuje*) (du latin *vermis*, ver, et *fugare*, mettre en fuite), qui chasse ou qui fait mourir les *vers*.

VERMILIE, subst. fém. (*vèremili*), t. d'hist. nat., genre de vers marins de la classe des annelides.

VERMILLÉ, part. passé. de *vermiller*.

VERMILLER, v. neut. (*vèremi-ié*), t. de chasse ; il se dit du cerf et des sangliers lorsqu'ils remuent la terre pour y chercher des *vers*.

VERMILLON, subst. mas. (*vèremi-ion*) (rac. *vermeil*), minéral de couleur rouge fort éclatante. — Cette couleur même. — Couleur *vermeille* des joues et des lèvres. — T. de chim., sulfure de mercure pulvérisé. — *Vermillon d'Espagne*, mélange intime de carthamite et de talc réduits en poudre très-fine.

VERMILLONNÉ, E, part. pass. de *vermillonner*.

VERMILLONNER, v. neut. et act. (*vèremi-oné*), vieux t. de chasse : *le blaireau vermillonne*, cherche des *vers* pour pâturer. On dirait mieux dans ce sens aujourd'hui *vermiller*.—Act., peindre en *vermillon* ; enduire de *vermillon*. — *se* VERMILLONNER, v. pron.

VERMINE, subst. fém. (*vèremine*) (du latin *vermis*, ver), en général, toutes sortes d'insectes incommodes, comme poux, puces, punaises, etc. Il se dit plus particulièrement des poux. — Fig., gueux, mendiants, filous, etc.

VERMINEUSE, adj. fém. Voy. VERMINEUX.

VERMINEUX, adj. mas., au fém. **VERMINEUSE** (*vèremineu, neuze*), t. de médec., qui contient des *vers*.

VERMISSEAU, subst. mas. (*vèremiçô*), petit *ver* de terre. — *Vermisseau de mer*, t. d'hist. nat., sorte de coquillage multivalve, fait en forme de tuyau.

se **VERMOULER**, v. pron. (*cevèremoulé*), être piqué de *vers*. Peu usité.

VERMOULU, E, part. pass. irrég. de *se vermouler* (quelle bizarrerie !), et mieux adj. piqué de *vers*.

VERMOULURE, subst. fém. (*vèremoulure*), piqûre de *vers* dans le bois, dans le papier. — La poudre qui en sort.— La trace que les *vers* laissent dans ce qu'ils ont rongé.

VERMOUT, subst. mas. (*vèremou*), vin dans lequel on a mêlé de l'absinthe.

***VERNACULAIRE**, adj. des deux genres (*vèrenakulère*) (du lat. *vernaculus*, qui signifie *né dans la maison d'un maître*), domestique de la maison, de la famille, du pays. — Commun, ordinaire.—Printanier.

VERNAIE, subst. fém. (*vèrenè*), lieu planté de *vernes* ou d'aunes.

VERNAL, E, adj. (*vèrenale*) (en latin *vernalis*, fait de *ver*, printemps), qui est du printemps : *l'équinoxe vernal*.—Au plur. mas., *vernaux*.

VERNAUX, adj. mas. plur. Voy. VERNAL.

VERNAILLE, subst. fém. (*vèrena-ie*), sorte de pierre précieuse.

VERNE, subst. mas. (*vèrene*), t. de bot., sorte d'arbre. Voy. AUNE.

***VERNEUIL**, subst. propre mas. (*vèreneu-ie*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Evreux, dép. de l'Eure.

VERNI, E, part. pass. de *vernir*.

VERNIR, v. act. (*vèrenir*), appliquer le *vernis* sur le bois, le fer, etc.—Enduire de *vernis*.—*se* VERNIR, v. pron.

***VERNIS**, subst. mas. (*vèreni*) (de *vernix*, employé dans cette acception par les écrivains de la basse latinité, et que *Saumaise* dérive de *βερνιξ*, syncope de *βερονιξ*, qui, chez les Grecs barbares, signifie l'*ambre jaune*, à cause de la ressemblance de la gomme de genièvre avec le succin), t. de bot., arbre d'Amérique.—Composition de gomme, et surtout de gomme de genièvre, d'esprit-de-vin, etc., avec laquelle on donne aux tableaux, au bois de menuiserie, etc., un lustre agréable.—On appelle, *vernis à bois*, celui qui sert pour les couleurs en bois ; *vernis au bronze*, un mélange de gomme laque, de colophane, de mastic en larmes et d'esprit-de-vin ; *vernis blanc*,

celui qui est le plus beau et qui sèche le plus promptement, et celui qui est fait avec de la térébenthine fine et du mastic; *vernis commun*, de la térébenthine fondue avec de l'huile de térébenthine; *vernis de Venise*, *vernis d'imprimerie*, de l'essence de térébenthine, de l'huile de noix et de lin, dont on fait l'encre propre à l'imprimerie; *vernis doré*, un mélange de sandaraque, d'huile d'aloès, de gomme gutte et de litharge; *vernis gras*, celui qui est fait avec des résines dissoutes dans l'huile; *vernis mi-blanc*, celui de tous où il entre plus de gomme et qu'on emploie pour les couleurs vertes; *vernis siccatif*, celui dans lequel il entre de l'huile d'aspic, de la térébenthine et de la sandaraque.— Enduit qu'on met sur les pots de terre, et en général sur toutes les terres cuites.—Fig. et fam., apparence favorable, déguisement : *la modestie est un excellent vernis sur l'esprit*, *les talents*; *cela lui a donné un vilain vernis*, etc.

*VERNISSÉ, E, part. pass. de *vernisser*.

VERNISSER, v. act. (*vèrenicé*), *vernir* de la poterie. — *se* VERNISSER, v. pron.

VERNISSEUR, subst. mas., **VERNISSEUSE**, subst. fém. (*vèreniceur, ceuze*), artisan qui fait des *vernis* ou qui les emploie.

VERNISSIER, subst. mas. (*vèrenicié*), t. de bot., sorte d'arbre de la Chine, qui donne ou produit un *vernis*.

VERNISSURE, subst. fém. (*vèreniçure*), application de *vernis*. —Le *vernis* appliqué sur quelque bois.

VERNON, subst. propre mas. (*vèrenon*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Evreux, dép. de l'Eure.

VERNONIE, subst. fém. (*vèrenoni*), t. de bot., genre de plantes.

*VERNONIÉE, subst. fém. (*vèrenoni-é*), t. de bot., tribu de plantes.

VERNOUX, subst. propre mas. (*vèrenou*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Tournon, dép. de l'Ardèche.

VÉROLE, subst. fém. (*vérole*) (du lat. *varius*, bigarré de diverses couleurs, à cause des pustules qui caractérisent cette honteuse maladie; d'où l'on a forgé le mot *variolæ, arum*), sorte de maladie vénérienne.—*Suer la vérole*, suer pour guérir la *vérole*. — *Petite-vérole*, sorte de maladie qui couvre la peau de pustules; la variole. — *Petite-vérole confluente*, dont les boutons se touchent; *petite-vérole discrète*, dont les boutons ne se touchent pas; *petite-vérole volante*, peu abondante et sans malignité. — T. d'hist. nat., coquille du genre porcelaine.

VÉROLÉ, E, subst. et adj. (*vérolé*), qui a la *vérole*, qui tient de la *vérole*.

VÉROLETTE, ou **VÉRETTE**, subst. fém. (*vérolète*). Voy. VARICELLE.

*VÉROLIQUE, adj. des deux genres (*vérolike*), appartenant à la *vérole* : *pustule vérolique*. Les médecins disent *variolique*.

VÉRON, mieux **VAIRON**, subst. mas. (*véron*), t. d'hist. nat., petit poisson de rivière.

*VÉRONE, subst. propre fém. (*vérone*), ville d'Italie.

*VÉRONIQUE, subst. fém. (*véronike*), t. de bot., plante à fleur monopétale, dont on distingue beaucoup d'espèces : *véronique d épi*, celle dont la tête se termine par une pointe en forme d'épi; *véronique aquatique* ou *cressonnée*, *véronique des jardins*, la lychnite laciniée; *véronique des bois* ou *des haies*, celle qu'on trouve dans ces endroits; *véronique des champs*, la germandrée bâtarde qui vient au milieu des champs; *véronique femelle*, plante du genre des linaires; *véronique mâle*, ancien nom pharmaceutique qu'on donnait à la *veronica officinalis*; *véronique terrestre*, celle qui croît dans les lieux éloignés des eaux.

VÉROTÉ, É, part. pass. de *véroter*.

VÉROTER, v. neut. (*véroté*), chercher des *vers*, en parlant des oiseaux pour leur nourriture, et en parlant des pêcheurs pour s'en servir pour la pêche du poisson.

VÉROTIER, subst. mas. (*vérotié*); il se dit d'un pêcheur qui cherche des *vers* pour la pêche. — Il se dit aussi des oiseaux qui en cherchent pour leur nourriture. — Il se prend aussi quelquefois adjectivement : *un pêcheur*, *un oiseau vérotier*.

VÉROTIS, subst. mas. plur. (*véroti*), t. de pêche, vers rouges dont les pêcheurs se servent pour appât.

VERPE, subst. fém. (*vèrepe*), t. de bot., genre de plantes de la famille des champignons.

VERPILLIÈRE (LA), subst. propre fém. (*lavèrepi-ière*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Vienne, dép. de l'Isère.

VERPUNTES, subst. fém. plur. (*vèreponte*), t. de raffinerie, vergeoises refondues.—Résidus des vergeoises qui n'ont pu se purger de leur sirop.

DU VERBE IRRÉGULIER VOIR :

Verra, 3e pers. sing. fut. indic.
Verrai, 1re pers. sing. fut. indic.
Verraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Verrais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Verrais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Verrait, 3e pers. sing. prés. cond.
Verras, 2e pers. sing. fut. indic.

*VERRAT, subst. mas. (*vèra*) (du lat. *verres*, qui a la même signification), pourceau mâle; porc entier. — Prov. : *il écume comme un verrat*, il écume de colère. — *Verrat de mer*, t. d'hist. nat., nom qu'on donne à un poisson.

*VERRE, subst. mas. (*vère*) (en lat. *vitrum*), corps transparent et fragile, produit par la fusion d'un mélange de sable et de sel alkali. — *Verre d'étain*, *verre* rendu opaque au moyen de la potée d'étain dont on couvre la surface de la faïence.—Métal ou minéral que le feu change en *verre* : *verre de plomb*. — *Verre de lunette*, *verre* taillé dont on se sert pour les lunettes, les microscopes, etc.—Vase à boire, fait de *verre* : *verre de crystal*.—Ce que contient ou peut contenir un *verre* ordinaire : *un verre de vin*, *d'eau*, *de limonade*.—Fam.: *choquer le verre*, faire toucher un *verre* de vin contre celui d'une autre personne, en signe d'amitié.—*Entre les verres et les pots*, à table en buvant.—Prov. : *qui casse les verres les paie*, qui fait du dommage doit le réparer.—On appelle *verres*, les carreaux ou vitres de *verre* plat et mince que l'on met aux fenêtres, croisées, portes vitrées, etc.; et *verres de Bohême*, de grands carreaux dont on garnit les croisées des appartements. On les appelle ainsi parce qu'on a commencé à les fabriquer en Bohême; et quoiqu'on en fabrique aussi en France, ils ont gardé leur premier nom. — *Verre dormant*, carreau, vitre, qui ne s'ouvre point. On dit aussi substantivement : *un dormant*.— En termes de physique, on appelle *verre à diabète*, un verre percé à son fond, et dont la tige forme un canal dans lequel on ajuste un siphon à jambes inégales, de manière que l'eau que l'on verse dans le verre ne coule par la longue jambe du siphon que lorsqu'elle couvre la crosse que forme le siphon; *verre à facettes*, un verre plan d'un côté, et composé de l'autre de plusieurs surfaces planes, inclinées les unes aux autres. Ce *verre* fait voir l'image d'un objet qu'on regarde au travers, autant de fois qu'il y a de surfaces planes sur son côté taillé à facettes.— On appelle *verre ardent*, un *verre* convexe des deux côtés, et qui a la propriété de rassembler les rayons du soleil en un petit espace qu'on appelle *foyer*; *verre lenticulaire*, un *verre* qui a la forme d'une lentille. — *Verre à boire*, t. de bot., agaric de couleur rousse foncée, à bords relevés à saveur acide, qui croît dans les bois des environs de Paris. — *Verre de Moscovie*, t. d'hist. nat.; on a donné ce nom au mica à grandes lames qu'on trouve dans quelques montagnes granitiques de la Russie septentrionale, et surtout en Sibérie.—*Verre de volcan de Delisle*, lave vitreuse obsidienne. — *Verre fossile*, pierre transparente et claire qu'on trouve dans les mines. — *Verre phosphorique*, t. de chim., acide phosphorique vitrifié; *verre d'antimoine*, oxyde d'antimoine sulfuré vitreux.

VERRÉE, subst. fém. (*véré*), plein un *verre*. Il est peu usité; on dit : *une médecine en deux verres*, et non pas *en deux verrées*.

VERRERIE, subst. fém. (*vèreri*), art de faire le *verre*. — Lieu où on le fabrique. — Toute sorte d'ouvrages de *verre*.

Verrez, 2e pers. plur. fut. indic. du verbe irrég. VOIR.

VERRIER, subst. mas. (*vèrié*), ouvrier qui fait du *verre*. — Celui qui vend des *verres*. — Ustensile de ménage fait d'osier, dans lequel on met les *verres* à boire, les carafes, etc. — Cadre à *verre* pour conserver un original de dessin, ou boîte d'éventailliste dans laquelle on renferme les dessins originaux des éventails.

VERRIÈRE, subst. fém. (*vèrière*), vieux mot. Pièce de *verre* qu'on met devant les tableaux ou autres choses pour les conserver. On disait aussi *verrine*. — Espèce de cuvette dans laquelle on place des *verres* à pied.—Petite serre fermée par-devant et par-dessus de châssis de *verre*.

Verriez, 2e pers. plur. prés. cond. du verbe irrégulier VOIR.

VERRILLON, subst. mas. (*vèri-ion*), t. de mus., espèce d'harmonica composé de huit à neuf verres à pied, de différentes grandeurs, sur lesquels on touche avec des baguettes dont le bout est recouvert de drap.

VERRIN, subst. mas. (*vèrein*), sorte de vis surmontée d'un plateau, destinée à soulever un peu les grands fardeaux, en l'introduisant au-dessous.

*VERRINES, subst. fém. plur. (*vèrine*), discours de Cicéron contre *Verrès*.—Au sing., voy. VERRIÈRE.

DU VERBE IRRÉGULIER VOIR :

Verrions, 1re pers. plur. prés. cond.
Verrons, 1re pers. plur. fut. indic.
Verront, 3e pers. plur. fut. indic.

*VERROT, subst. mas. (*vérô*), *verroterie* en Afrique. (*Boiste*.) Voy. VERROTERIE.

VERROTER, v. neut. Voy. VÉROTER.

VERROTERIE, subst. fém. (*véroteri*), menue marchandise de *verre*.

VERROTIER, subst. mas. Voy. VÉROTIER.

VERROTIS, subst. mas. plur. Voy. VÉROTIS.

VERROU, subst. mas. (*vèrou*) (en latin *veruculum*, diminutif de *veru*, broche de fer), pièce de fer qui va et vient entre deux crampons; on l'applique à une porte pour la fermer par dedans. — *Tirer les verrous sur soi*, s'enfermer, se tenir dans sa retraite. — Prov. : *venir baiser le verrou*, venir faire ou rendre hommage. — *Mettre, tenir quelqu'un sous les verrous*, mettre, tenir quelqu'un en prison. On disait autrefois *verrouil*.

VERROUILLÉ, E, part. pass. de *verrouiller*.

VERROUILLER, v. act. (*vèrou-ié*), fermer au *verrou*. — *se* VERROUILLER, v. pron., s'enfermer au *verrou*.

*VERRUCAIRE, subst. fém. (*vèrukière*), t. de bot., genre de plantes. — On a donné aussi ce nom à l'héliotrope d'Europe, parce qu'on en fait usage pour guérir les *verrues*.

VERRUE, subst. fém. (*vèru*) (en latin *verruca*), poireau, sorte de durillon et d'excroissance de chair qui vient au visage et aux mains.

VERRUQUEUSE, adj. fém. Voy. VERRUQUEUX.

VERRUQUEUX, adj. mas., au fém. **VERRUQUEUSE** (*vèrukieu, kieuze*), t. de chir., chargé de *verrues*. — Qui est en forme de *verrue*.

VERRURE, subst. fém. Voy. VERRUE.

VERS (*vère*; et devant une voyelle *vèreze*) (en latin *versùs* ou *versum*, fait de *vertere*, tourner), préposition de lieu, qui sert à désigner à peu près un certain côté, un certain endroit : *vers l'orient*; *tournez-vous vers moi*. —. Prép. de temps, environ : *vers les quatre heures*, *vers la fin de l'automne*.

*VERS, subst. mas. (*vère*; *s* ne se prononce jamais) (du latin *versus, sûs*), paroles mesurées et cadencées, selon certaines règles déterminées de prosodie.—*Vers libres*, *vers* de différentes mesures.—*Vers blancs*, *vers* qui ne riment point.

VERSABLE, adj. des deux genres (*vèreçable*). Voy. VERSANT, E, adj.

VERSADE, subst. fém. (*vèreçade*), action de *verser* quand on est en voiture. Peu usité.

*VERSAILLES, subst. propre mas. (*vèreçâ-ie*), grande et belle ville de France, chef-lieu du dép. de Seine-et-Oise. Cette ville, à jamais célèbre dans les fastes de la prodigalité et de la magnificence, est un des plus beaux séjours qui existent; et, quoiqu'elle ait beaucoup perdu de sa splendeur depuis que son château a cessé d'être la résidence de nos rois, il en est peu encore en Europe qui pourraient lui être comparées tant par le nombre des édifices qui la décorent que par la régularité de sa construction. Son château passe pour une des merveilles du monde. Le parc, qui n'a pas moins de quatre lieues d'étendue, renferme deux charmants petits châteaux, le grand et le petit Trianon, et un nombre infini de pièces d'eau magnifiques; il est ce que l'on a vu jusqu'ici de plus admirable, et rien ne saurait lui être comparé en Europe. En 1838, les vastes appartements du palais ont été consacrés par le roi à un musée historique.

VERSANT, E, adj. (*vèreçan, çante*), sujet à *verser* : *les berlines sont moins versantes que les autres voitures*.—Subst. mas., terrein d'inclinaison d'une rivière de chaque côté, au milieu duquel coulent les eaux; pente : *suivez le versant droit*.

VERSATILE, adj. des deux genres (*vèreçatile*) (en lat. *versatilis*, fait de *versare*, fréquentatif de *vertere*, tourner), variable, inconstant,

sujet au changement.—Se dit, en bot., des anthères mobiles qui tournent en tout sens, sur le filament qui les porte.

VERSATILITÉ, subst. fém. (*vèreçatilité*), qualité de ce qui est *versatile*.—Facilité à changer, inconstance, variation dans ses principes, dans ses opinions, ses discours ou sa conduite.

VERSCHOT, subst. mas. (*vèrechôte*), mesure superficielle de cinq cent quarante-sept toises, qui était usitée en Russie.

*__VERSE__, subst. fém. (*vèrece*), manne d'osier, qui contient trente-cinq livres de charbon de terre.—Adj. des deux genres (du lat. *versus*, tourné), t. de géom. : *sinus verse*, la partie du diamètre qui passe par une extrémité de l'arc, compris entre cette extrémité et la perpendiculaire qui tombe sur ce diamètre de l'autre extrémité du même arc. Ainsi le *sinus verse* est l'excès du rayon sur le *cosinus*. Voy. au mot SINUS.—*A verse*, loc. adv. : *il pleut à verse*, abondamment.

*__VERSÉ__, E, part. pass. de *verser*, et adj., répandu, épanché. — Expérimenté, consommé : *versé dans les finances, dans la philosophie*.

VERSEAU, subst. mas. (*vèreçô*), le onzième signe du zodiaque, que les astronomes nomment *aquarius*, mot latin. Il est composé de quarante-cinq étoiles, selon *Ptolomée*; de quarante, selon *Tycho-Brahé*, et de quatre-vingt-dix-neuf, selon le Catalogue britannique.— Selon la fable, c'est Ganymède enlevé au ciel par Jupiter.—Les astrologues mettent ce signe parmi ceux de moyenne beauté, qu'ils appellent raisonnables, humains, etc.

VERSEMENT, subst. mas. (*vèreceman*), action de *verser* de l'argent dans une caisse.

VERSENNE, subst. mas. (*vèrecène*), nom donné, en certains endroits, à ce qu'ailleurs on nomme *sillon*.

*__VERSER__, v. act. (*vèrecé*) (du lat. *vertere*, ou plutôt de son fréquentatif *versare*, tourner; parce que c'est en *tournant* ou inclinant un vase, un sac, etc., qu'on *verse* ce qu'il contient), répandre, épancher, transvaser. Voy. RÉPANDRE. — On le dit des grains qu'on répand d'un sac dans un autre, ou d'une autre manière : *verser du blé, de l'avoine dans*...—On dit : *verser de l'argent d'une caisse dans une autre, d'une province dans une autre*. — *Verser de l'argent* signifie aussi, en dépenser beaucoup : *il ne s'agit point de vider sa bourse, et de verser l'argent à pleines mains*.—On dit : *verser des fonds*. — Faire tomber sur le côté, en parlant des voitures et des personnes qui sont dedans : *ce cocher a versé sa voiture, nous a versés*.—On dit prov. et fig. : *il n'est si bon charretier qui ne verse*, pour dire, que les plus habiles font quelquefois des fautes. —Coucher, en parlant des blés sur pied : *l'orage a versé les blés*. — Dans les deux dernières acceptions, il s'emploie aussi neut. : *nous avons versé en tel endroit ; les blés verseront s'il pleut long-temps*.—*Verser des larmes*, pleurer.—*Verser le sang innocent*, faire mourir un innocent. —*Verser son sang pour la patrie*, mourir ou être blessé en combattant pour la patrie.—*Verser le mépris, verser le ridicule sur quelqu'un*, en parler de manière à le rendre méprisable ou ridicule.— VERSER, RÉPANDRE. (*Syn.*) *Verser* ne se dit que des liquides ou des choses qui, sans se désunir, coulent comme des liquides; son idée c'est l'effusion. *Répandre* se dit, même au propre, de divers objets solides et rassemblés, comme des liquides. On *verse* et on *répand* de l'eau, du vin, du sang, des larmes; on *répand* et on ne *verse* pas des fleurs, des monnaies, etc. On ne *verse* que ce qui coule ; on *répand* tout ce qui s'éparpille. *Répandre* ne prend qu'accidentellement l'effet d'effusion, en s'appliquant aux liqueurs, et parce qu'il est dans la nature des liquides de couler; mais alors même son idée distinctive est celle de *diffusion* ou de *dispersion* des choses liquides. Une source *verse* ses eaux, des qu'elles coulent; elle les *répand*, quand elles s'étendent çà et là.—On *verse* avec dessein, ou par une cause naturelle et nécessaire; et il résulte de là que *verser* ajoute à l'idée d'effusion un rapport marqué avec l'objet qui fait le terme de l'effusion ; on *verse* le vin dans un tonneau pour le garder; on *verse* de l'eau sur les mains pour les laver. On *répand* avec dessein ou sans le vouloir; vous *répandez* du sel et du fumier sur les terres pour les fertiliser; vous *répandez* de l'argent, des secours parmi le peuple, pour le soulager. Si l'on ne dit pas *répandre* du vin dans un verre, c'est que le vin *versé* dans un verre n'est pas *répandu*, il n'est pas jeté çà et là : il est ramassé et contenu dans le nouveau vase, comme il l'était dans un autre. On *répand* en divers lieux, et on ne peut que *verser* dans un vase.—Il faut considérer encore que l'*effusion* marque une succession, une continuité d'écoulement dans les choses *versées*; et la *dispersion*, une étendue, une certaine abondance de choses répandues çà et là. Le ciel *verse* la pluie sur nos campagnes, et *répand* au loin la rosée. Il est vrai qu'on dit *verser* une goutte, une larme, mais comme pour exprimer un commencement d'*effusion ;* on pourra dire aussi, *répandre* une larme, une goutte, en supposant qu'elle rejaillit et se divise en tombant. On *verse* l'argent par une continuité ou une succession assez rapide de dons ou de dépenses, pour le même objet, ou pour un petit nombre d'objets considérés ensemble. On *répand* l'argent par l'étendue et la multiplicité des dépenses et des dons çà et là dispersés sur divers objets. — On dira mieux *verser* des larmes, quand elles coulent comme un ruisseau; et *répandre* des larmes, quand elles tombent de tous côtés et à diverses reprises. Les larmes qu'on *verse* sillonnent le visage; celles qu'on *répand* l'inondent. On dira mieux *verser* le sang d'un citoyen, et *répandre* le sang des peuples.

VERSET, subst. mas. (*vèrecè*) (du lat. *versus* ou de son diminutif *versiculus*, fait de *vertere*, tourner; parce que le chœur chante alternativement les *versets* du psaume; ou que les choristes, etc., ayant chanté un *verset*, le chœur chante le répons), passage de l'Écriture qui est ordinairement marqué dans le texte par quelque nombre. — Dans le rit de l'Église romaine, quelques paroles de l'office divin tirées de l'Écriture, et suivies d'un répons. — Signe d'imprimerie qui sert à indiquer les *versets* ; il a cette forme : ℣; c'est un V barré.

VERSEUR, subst. mas. (*vèreceur*), celui qui *verse*.

VERSICOLOR, subst. mas. (*vèrecikolore*), t. d'hist. nat., oiseau de l'ordre des pies, du genre corbeau. C'est une grande espèce qui a le bec fort, caractérisé comme celui du corbeau, mais moins gros. Tout son plumage est d'un brun sombre, à reflets bleus et rougeâtres, selon les aspects de la lumière ; le bec et les pieds sont noirs.

VERSICULET, (l'*Académie* dit aussi **VERSICULE**), subst. mas. (*vèrecikulè*), petit *vers*. Les deux mots sont presque inusités.

VERSIFICAILLEUR, subst. mas. (*vèrecifikâieur*), mot de pauvre fabrique et dont on s'est servi par dénigrement ou par mépris en parlant d'un mauvais *versificateur*.

VERSIFICATEUR, subst. mas. (*vèrecifikateur*), celui qui fait des *vers*. Il se dit, ainsi que les mots suivants, plutôt de la facilité et de l'élégance de la construction que du génie et de l'invention.

VERSIFICATION, subst. fém. (*vèrecifikâcion*), l'art de faire des *vers*, ou plutôt manière de les tourner.

VERSIFIÉ, E, part. pass. de *versifier*.

VERSIFIER, v. act. et neut. (*vèrecifié*) (en lat. *versificare*, fait de *versus*, vers, et de *facere*, faire), faire des *vers*.— Mettre en *vers*.— *Une pièce bien* ou *mal versifiée*, dont les *vers* sont beaux ou ne sont pas beaux.—*se* VERSIFIER, v. pron.

VERSION, subst. fém. (*vèrecion*) (du lat. *vertere*, tourner), interprétation, traduction d'une langue dans une autre. Voy. TRADUCTION.—Traductions que les écoliers font dans les colléges : *il a emporté le prix de version*. — *Différentes versions d'une histoire, d'une nouvelle*, diverses manières dont on la raconte.—T. de chir., action de retourner l'enfant qui se présente mal dans l'accouchement.

VERSO, subst. mas. (*vèreçô*) (par ellipse, pour *folio verso*, feuillet tourné, retourné) (emprunté du latin), la seconde page d'un feuillet. On le dit par opposition à *recto*. Voy. ce mot. — Au plur., des *verso*.

VERSOIR, subst. mas. (*vèreçoar*), pièce de la charrue qui jette la terre sur le sillon.

VERSTE, subst. fém. (*vèrecete*), sorte de mesure de distance usitée en Russie, etc., équivalant à 500 sagènes ou à kil. 1,0671.

*__VERT__, E, (quelques-uns écrivent **VERD**, orthographe plus conforme à l'étymologie ; mais ce qui doit faire changer le *d* en *t*, c'est le fém., dont la désinence porte toujours cette dernière consonne). Adj. (*vère, vèrete*) (du latin *veridis*), qui a la couleur des herbes : *habit vert*. — *Cet arbre est encore vert*, n'est pas sec.—Prov. : *jeune femme, pain tendre et bois vert mettent la maison au désert*, c'est-à-dire que ces trois choses ruinent ordinairement les petits ménages.—*Pierres vertes*, des pierres fraîchement tirées de la carrière. — En t. de fonderie, *fonte verte*, fonte qui se fait avec le cuivre tel qu'il vient de la mine, et avec peu d'étain. — *Morue verte*, qui n'a pas été séchée.—*Cuir vert*, qui n'a pas été corroyé.— *Des fruits, des vins verts*, qui ne sont pas assez mûrs, assez faits.—Les boulangers disent que *le levain est vert* ou *verdant*, lorsqu'il n'a point achevé de fermenter, lorsqu'il n'a pas tout son apprêt. — *Des pois verts*, nouveaux, qui ne sont pas secs.—Fig. : *cet homme a la tête verte*, est étourdi, évaporé.—Fig. et fam.: *la verte jeunesse*, les premiers temps de la jeunesse, de la grande jeunesse.—*Une verte vieillesse*, saine et robuste. —Fig. et fam. : *c'est un vert galant*, c'est un homme vif, alerte et vigoureux. — Fig., ferme et résolu : *cet homme est vert*, il ne passe rien; il faut être exact avec lui ; *il a fait une réponse bien verte*.

VERT, subst. mas. (*vère*), la couleur *verte*; la couleur des herbes, etc.—Herbes qu'on fait manger *vertes* aux chevaux : *les chevaux sont au vert*. —Fig. et fam. : *ce jeune homme mange son blé en vert*, son revenu par avance. — *Ce vin a du vert*, de la verdeur, n'est pas bien fait.—Prov. : *employer le vert et le sec*, user de toute sorte de moyens. — *Vert-de-gris*, subst. mas., sorte de rouille *verte* et vénéneuse qui vient sur certain métaux, et principalement sur le cuivre, lorsqu'on les laisse dans des lieux humides. — *Vert d'iris*, subst. mas., sorte de couleur dont on se sert pour peindre. — *Vert de corroyeur*, couleur faite avec de la gaude et du *vert-de-gris*, pour teindre les cuirs en *vert*.—*Jouer au vert*, jouer, dans le mois de mai, à une sorte de jeu où l'on est obligé, sous de certaines peines, d'avoir toujours sur soi quelques feuilles de *vert* cueillies le jour même, et où chacun tâche de surprendre son compagnon dans un temps où il n'a point de *vert*. C'est par allusion à ce jeu qu'on dit figurément : *prendre quelqu'un sans vert*, pour, le prendre au dépourvu. — *Vert*, nom d'une espèce de serpent dont le corps est d'une couleur *verte*. — *Vert antique* ou *vert d'Égypte*, subst. mas., t. d'hist. nat., marbre serpentineux composé, 1° de petites masses d'une belle couleur *vert* d'émeraude, qui paraissent être du diallage plus ou moins mêlé de parties calcaires; 2° de petites masses de la même substance, de couleur gris de lin ; 3° de petites masses blanches purement calcaires, grenues, pénétrées sur leurs bords de la couleur verte du diallage; 4° de veines et de petites masses de serpentine. On trouve un marbre semblable dans les montagnes des environs de Carrare, sur la côte de Toscane, près la côte de Gênes.—*Vert-blanc*, nom spécifique d'un spare.— *Vert-campan*, marbre qu'on tire de la vallée de Campan, dans les Pyrénées.—*Vert-d'azur*; quelques naturalistes ont donné ce nom au *vert* de montagne ou carbonate de cuivre *vert*, lorsqu'il se trouve mêlé avec l'azur de cuivre compacte, ou pierre d'Arménie, qui est un carbonate de cuivre bleu. — *Vert-de-Corse*, c'est une roche primitive, formée d'un mélange de diallage et de jade. On fait avec cette pierre des tables de la plus grande beauté. — *Vert-de-cuivre*, on a quelquefois donné ce nom à la mine de cuivre soyeuse. — *Vert de montagne*, cuivre carbonaté *vert* naturel. Il est tantôt compacte et tantôt pulvérulent, et ordinairement mêlé de parties terreuses. — *Vert des bois*, t. de bot., agaric haut de cinq à six pouces, chapeau *vert* en-dessus et blanc en-dessous, ainsi que le pédicule. *Vert-de-terre* ou *vert-d'eau* ; on a quelquefois donné ce nom à la pierre d'Arménie, lorsqu'elle présente un mélange de cuivre carbonaté bleu et *vert*. — *Vert-doré*, on donne ce nom à deux oiseaux, une grive et un colibri.

VERT-DE-GRIS, subst. mas. (*vèredegueri*). Voyez à l'article VERT.

VERTE, subst. fém. (*vèrete*), t. d'hist. nat.; on a donné le nom de *la verte* à une espèce de couleuvre.

VERTE-BONNE, subst. fém. (*vèretebone*), t. de jardinage ; on a donné ce nom à une variété de prune et à une laitue.

VERTÉBRAL, E, adj. (*vèretébrale*), t. d'anat. qui a rapport ou qui appartient aux *vertèbres*. On appelle *colonne vertébrale* l'ensemble de toutes les *vertèbres*, parce que de leur superposition résulte une sorte de colonne placée à la partie postérieure du tronc, soutenant la tête, et soutenue par le bassin ; *canal vertébral*, un conduit formé par la succession des trous *vertébraux*,

et qui donne passage au prolongement rachidien, ou moelle épinière; *petit canal vertébral*, celui qui se trouve formé de chaque côté du cou par la suite des trous qui traversent les masses latérales des *vertèbres cervicales*, et par où passe l'artère *vertébrale*; *gouttières vertébrales*, des gouttières situées sur chaque côté de la région postérieure de la colonne *vertébrale*, et formées par la série des deux *lames vertébrales*, prolongements osseux des parties latérales des *vertèbres*, qui, par leur adossement, forment l'apophyse épineuse; *moelle vertébrale*, prolongement de l'organe encéphalique, s'étendant du trou occipital à la partie inférieure du tronc, et occupant *le canal vertébral*; *ligaments vertébraux*, deux longs surtouts ligamenteux étendus l'un au-devant de l'autre à la partie postérieure du corps des *vertèbres*, depuis la seconde jusqu'à la partie supérieure du sacrum; *artère vertébrale*, c'est une branche de la sous-clavière, et qui, logée dans un canal que lui forment les apophyses transverses cervicales, pénètre dans le crâne, et va s'anastomoser avec la *vertébrale* opposée; *nerfs vertébraux*, tous les nerfs qui naissent successivement de la moelle, depuis son origine jusqu'à sa terminaison. Ils sont divisés en nerfs de l'origine, nerfs cervicaux, nerfs dorsaux, nerfs lombaires, et nerfs sacrés de la moelle *vertébrale*.—Au plur. mas., *vertébraux*.

VERTÉBRALITE, subst. fém. (*vèretébralite*), t. de médec., inflammation d'un ou de plusieurs des os de la colonne *vertébrale*. Presque inusité.

VERTÉBRAUX, adj. mas. pl. Voy. VERTÉBRAL.

VERTÈBRE, subst. fém. (*vèretèbre*) (en latin *vertebra*), t. d'anat., se dit des os qui composent la colonne osseuse principale qui se trouve dans la plupart des animaux désignés par la dénomination d'*animaux vertébrés*. Dans l'homme, les *vertèbres* sont divisées en trois séries: les *vertèbres cervicales*, au nombre de sept; les *vertèbres dorsales*, au nombre de douze; et les *vertèbres lombaires*, au nombre de cinq.

VERTÉBRÉ, E, adj. (*vèretébré*), t. d'hist. nat., qui a des *vertèbres*. On appelle *animaux vertébrés*, ceux qui ont des *vertèbres*, tels que l'homme, les quadrupèdes, les cétacés, les oiseaux, etc. Ce caractère les distingue des *animaux invertébrés*, c'est-à-dire, privés des *vertèbres*, tels que les mollusques, les coquillages, les insectes, les vers, etc.

VERTÉBRITHE, subst. fém. (*vèretébrite*), nom qu'on a donné quelquefois à des *vertèbres* fossiles.

VERTÉBRO-ILIAQUE, adj. (*vèretébrô-ili-ake*), t. d'anat.; il se dit de l'articulation de la dernière *vertèbre* avec l'os iliaque.

VERTELLE, subst. fém. (*vèretèle*), espèce de bonde comme celle d'un étang, qui sert à fermer les varaigues dans les marais salants.

VERTE-LONGUE, subst. fém. (*vèretelongue*), t. de jardiniers; on a donné ce nom à une variété de poire plus connue sous le nom de *mouille-bouche*.

VERTEMENT, adv. (*vèreteman*), avec fermeté, avec vigueur: *répondre vertement à quelqu'un*; *pousser vertement les ennemis*.

VERTENELLES, ou **VERTEVELLES**, (*Boiste* donne les deux), subst. fém. plur. (*vertenèle*), t. de mar., charnières qui entrent l'une dans l'autre, pour tenir le gouvernail, suspendu à l'étambord.

VERT-ET-BLEU, subst. mas. (*vèrébleu*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce de reptile de la famille des serpents.—Au plur., des *vert-et-bleu*.

VERT-ET-MINÉRAL, subst. mas. (*vèreteminéral*), t. d'hist. nat.; on a désigné ainsi quelques variétés soyeuses du cuivre carbonaté vert.

VERTEVELLES (*vèretevèle*). Voy. VERTENELLES.

VERTEX, subst. mas. (*vèretèkce*) (mot latin), t. d'anat., le sommet de la tête.

VERTICAL, E, adj. (*vèretikale*) (du latin *vertex*, gén. *verticis*, sommet de la tête, faîte), perpendiculaire à l'horizon: *cadran vertical*. — T. d'astron.: *point vertical*, le zénith ou le point du ciel perpendiculairement élevé sur notre tête. — *Cercle vertical*, grand cercle de la sphère passant par le zénith, par le nadir, et par un autre point de la surface de la sphère. Les *cercles verticaux* étaient appelés autrefois *azimuth*. — *Astre vertical*, qui passe au zénith d'un lieu. — *Ligne verticale*, celle qui va du zénith au nadir, et se dirige par le centre de la terre. On dit aussi *ligne à plomb*. — *Premier vertical*, celui qui coupe perpendiculairement le méridien: il passe par les points d'orient et d'occident. — *Vertical du soleil*, celui qui passe par le centre du soleil au moment d'une observation. — En gnomonique, *ligne verticale*, se dit de celle qui marque la section d'un plan du cadran, et d'un cercle vertical. — Au plur. mas., *verticaux*.

VERTICALEMENT, adv. (*vèretikaleman*), perpendiculairement à l'horizon.

VERTICALITÉ, subst. fém. (*vèretikalité*), situation d'une chose *verticale*.

VERTICAUX, adj. mas. plur. Voy. VERTICAL. — Subst. mas. plur., grands cercles de la sphère perpendiculaires à l'horizon.

VERTICILLAIRE, subst. mas. (*vèreticilelère*), t. de bot., espèce d'arbre qui croît au Mexique.

VERTICILLE, subst. mas. (*vèreticile*) (du lat. *verticilium*, ou *verticillus*, qui signifie proprement le bouton percé mis au bout d'un fuseau pour lui donner de la pesanteur, etc.), t. de bot., assemblage de feuilles ou de fleurs disposées en cercle autour de la tige ou de ses rameaux.

VERTICILLÉ, E, adj. (*vèreticilelé*), t. de bot., disposé en *verticille*: *les fleurs sont verticillées dans la plupart des labiées*. — Subst. fém. plur., famille de plantes dont les fleurs et les feuilles ont des *verticilles*.

VERTICITÉ, subst. fém. (*vèreticité*), t. de phys., propriété qu'a un corps de tendre, de se tourner (en lat. *verti*) d'un côté plutôt que d'un autre: *la verticité de l'aiguille aimantée est de tendre du sud au nord*.

VERTIGE, subst. mas. (*vèretije*) (en lat. *vertigo*, fait de *vertere*, tourner), tournoiement de tête par des vapeurs, ou par quelque autre accident; étourdissement; obscurcissement de la vue. C'est une maladie dans laquelle on s'imagine que les objets tournent autour de soi, et qu'on tourne soi-même. — On appelle, *vertige simple*, celui qui consiste dans le tournoiement apparent des objets; *vertige ténébreux*, celui qui est accompagné de l'obscurcissement de la vue. — Au figuré, étourdissement, folie: *esprit de vertige et d'erreur*.

VERTIGINEUSE, adj. fém. Voy. VERTIGINEUX.

VERTIGINEUX, adj. mas., au fém. **VERTIGINEUSE**, (*vèretijineu, neuze*), qui a des *vertiges*.

VERTIGO, subst. mas. (*vèretiguô*) (du lat. *vertigo*, vertige, étourdissement), maladie du cheval qui le fait chanceler, et lui fait donner de la tête contre le mur. — Fig. et fam., caprice, fantaisie: *cet homme a des vertigo*; sans *s*, le mot étant tout latin. — En t. d'hist. nat., nom d'un genre de coquillage qui ne comprend qu'une seule espèce.

VERTIQUEUSE, adj. fém. Voy. VERTIQUEUX.

VERTIQUEUX, adj. mas., au fém. **VERTIQUEUSE** (*vèretikieu, kieuze*) (en lat. *verticosus*, fait de *vertere*, tourner), t. de phys. et de médec., qui va en tournant, et qui se meut et tournoie en spirale.

***VERTIR**, v. neut. (*vèretir*) (du lat. *vertere*, tourner), revenir.—Tourner au profit de... Hors d'usage.

***VERTU**, subst. fém. (*vèretu*) (en lat. *virtus*, fait de *vir*, l'homme, lequel dérive de *vis*, force), force, fermeté, courage, en parlant des personnes; habitude de l'âme qui porte à aimer et à faire le bien, comme à abhorrer et à fuir le mal. — Ce mot, en parlant des femmes, s'emploie souvent pour désigner la pudeur, la chasteté, la fidélité conjugale: *avec de la beauté, elle a su conserver au milieu d'un monde corrompu sa vertu pure et intacte*; *cette femme ne parle que de sa vertu*. — En parlant des choses, qualité qui rend propre à produire un certain effet, qui donne la force de produire quelque effet. — Propriété, efficacité: *la vertu des plantes*. — Prov.: *faire de nécessité vertu*, faire avec courage et de bonne grace ce qu'on ne peut se dispenser de faire. — *Les vertus*, cinquième chœur des anges. — *En vertu*, loc. adv., en conséquence... à cause du droit, du pouvoir.—En termes de religion chrétienne, on appelle *vertus cardinales*, la force, la prudence, la tempérance et la justice; *vertus théologales*, la foi, l'espérance et la charité.

VERTUBLEU, interj. (*vèretubleu*), jurement de villageois dans la vieille comédie.

VERTUEUSE, adj. fém. Voy. VERTUEUX.

VERTUEUSEMENT, adv. (*vèretu-euzeman*), d'une manière *vertueuse*.

***VERTUEUX**, adj. mas., au fém. **VERTUEUSE** (*vèretu-eu, euze*), qui a de la *vertu*. — Qui part d'un principe de *vertu*. — *Femme vertueuse*, chaste.

VERTUGADE, subst. fém. (*vèretuguade*), ancien ajustement de femme.

VERTUGADIER, subst. mas., au fém. **VERTUGADIÈRE**, (*vèretugadié, dière*), celui, celle qui faisait ou vendait des *vertugadins*.

VERTUGADIÈRE, subst. fém. Voy. VERTUGADIER.

VERTUGADIN, subst. mas. (*vèretuguadein*) (de l'espagnol *vertugado*, qui a la même signification), autrefois, partie de l'habillement des femmes, qui servait à soutenir et à relever leurs jupes. — En t. de jardinage, glacis de gazon.

VERTUGOIS, interj. (*vèretuguoa*), sorte de jurement villageois.

VERTUMNALES, subst. fém. plur. (*vèretomenale*), t. d'antiq., fêtes instituées à Rome et célébrées en l'honneur du dieu *Vertumne*

VERTUMNE, subst. propre mas. (*vèretomene*), myth., dieu des jardins et des vergers, qui présidait à l'automne; il pouvait prendre toutes sortes de figures. On célébrait au mois d'octobre des fêtes en son honneur. — T. d'hist. nat., espèce de lépidoptère du genre coliade.

VERTUS, subst. propre fém. plur. (*vèretu*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Châlons-sur-Marne, dép. de la Marne. —Village auprès de Paris.

VERUMONTANUM, subst. mas. (*vérumontanome*) (du lat. *veru* et *montanum*, littéralement, dard élevé), t. d'anat., tubercule allongé, placé dans la prostate, au-devant du col de la vessie, et qui répond à l'origine de l'urèthre.

VÉRUTON, subst. mas. (*véruton*), t. de bot., genre de plantes.

VERVE, subst. fém. (*vèreve*), enthousiasme, certain feu d'esprit qui échauffe l'imagination du poète, de l'orateur, du compositeur, etc.

VERVEINE, subst. fém. (*vèrevène*) (en latin *verbena*), t. de bot., plante imitant les labiées, usitée en médec., et dont les espèces sont nombreuses. Quelques-uns écrivent *vervène*.

VERVELLE, subst. fém. (*vèrevèle*), t. de fauconn., petite plaque attachée au pied d'un oiseau de proie.

VERVEUSE, adj. fém. Voy. VERVEUX, adj.

VERVEUX, subst. mas. (*vèreveu*), sorte de filet à prendre des poissons; on dit aussi *vervier*. — Panier pour transporter du fruit.

VERVEUX, adj. mas., au fém. **VERVEUSE**, (*vèreveu, veuze*), qui est inspiré par la *verve*; qui a de la *verve*. Peu usité, mais utile.

VERVIER, subst. mas. (*vèrevié*). Voy. VERVEUX, subst.

***VERVINS**, subst. propre mas. (*vèrevein*), ville de France, chef-lieu d'arrondissement du département de l'Aisne.

VESANIE, subst. fém. (*vézani*), t. de médec., aliénation mentale, lésion sans fièvre ni affection comateuse, dans l'exercice des fonctions de l'entendement, ou dans les fonctions affectives, comme l'habitude d'une tristesse profonde, des emportements violents, une aversion insurmontable, une passion effrénée, etc.

VÉSANIQUE, adj. des deux genres (*vézanike*), t. de médec., qui est relatif à la *vésanie*.

VESCE, subst. fém. (*vèce*) (en latin *vicia*, en grec *βιχια*), t. de bot., plante légumineuse, dont les espèces sont nombreuses; les *vesces* que l'on cultive sont: la *vesce noire* et la *vesce blanche*, qui fournissent un très-bon fourrage. — Graine dont on nourrit les pigeons.

VESCERON, subst. mas. (*vèceron*), *vesce* sauvage.

VÉSICAIRE, subst. fém. (*vézikière*), t. de bot., genre de plantes.

VÉSICAL, E, adj. (*vézikale*), qui a rapport à la *vessie*.—*Artères vésicales*, celles qui sont fournies par l'ombilicale, l'hémorrhoïdale moyenne, la honteuse interne, l'obturatrice et l'hypogastrique. — *Veines vésicales*, celles qui s'ouvrent dans le plexus hypogastrique. —Au plur. mas., *vésicaux*.

VÉSICANT, subst. mas. (*vézikan*). Peu usité. Voy. VÉSICATOIRE. — T. d'hist. nat.; on a établi sous ce nom une famille d'insectes.

VÉSICATION, subst. fém. (*vézikâcion*), t. de médec., naissance des *vésicules* causées par la brûlure.—Il se dit aussi de l'action ou de l'effet des *vésicatoires*.

***VÉSICATOIRE**, subst. mas. (*vézikatoare*, et non pas *vécikatoare*) (du latin *vesica*, vessie), médicament externe qui fait élever des *vessies* sur la peau.—On dit aussi adj. pour les deux genres: *un emplâtre vésicatoire*.

VÉSICAUX, adj. mas. plur. Voy. VÉSICAL.

VÉSICULAIRE, adj. des deux genres (*vézikulère*), t. de bot., qui est en forme de *vésicule*.—

Feuilles vésiculaires, parsemées de points transparents.

VÉSICULE, subst. fém. (*vézikule*) (en latin *vesicula*, fait de *vesica*, vessie), petite vessie. — Se dit aussi de plusieurs autres parties du corps humain. — On appelle *vésicule biliaire*, un réservoir membraneux dans lequel s'accumule une partie de la bile, qui est ensuite expulsée dans le duodénum; *vésicules séminales*, deux réservoirs membraneux qui sont situés à la partie postérieure et inférieure de la vessie, et qui sont destinés à tenir en réserve le sperme qui lui est apporté par les canaux déférents, jusqu'à ce que l'orgasme vénérien en provoque l'éjaculation dans le canal de l'urèthre.—En t. d'hist. nat., on appelle *vésicule aérienne*, un organe placé sous la colonne vertébrale de la plupart des poissons, et dans lequel est contenu de l'air destiné à les rendre plus ou moins légers, selon qu'ils veulent monter ou descendre. — On se sert aussi de ce mot en botanique : *des feuilles remplies de vésicules*.

VÉSICULEUSE, adj. fém. Voyez VÉSICULEUX.

VÉSICULEUX, adj. mas., au fém. VÉSICULEUSE (*vézikuleu, leuze*) (en latin *vesiculosus*, fait de *vesica*, vessie), qui ressemble à de petites *vessies*.

VÉSIGON, subst. mas. (*véziguon*), t. d'art vétérinaire, tumeur molle qui se forme au jarret du cheval, et qui est plus ou moins considérable.

*VÉSITARSES, ou PHYSAPODES, subst. m.pl. (*vécitarce, fizapode*), t. d'hist. nat., famille d'insectes hémiptères.

VESOU, subst. mas. (*vezou*), liqueur exprimée de la tige de la canne à sucre.

VESOUL, subst. propre mas. (*vezoule*), ville de France, chef-lieu du dép. de la Haute-Saône.

*VESPASIENNE, subst. fém. (*vècepazi-ène*) (du nom de l'empereur *Vespasien*, sous lequel, dit-on, elles furent primitivement inventées), latrines ambulantes dont l'invention a été renouvelée de nos jours, et bientôt abandonnée.

VESPER, subst. mas. (*vècepère*), nom latin de l'étoile du berger, c'est-à-dire, de celle qui paraît le soir après le coucher du soleil; le soir.— Myth., c'est le même qu'*Hesper*. Voy. HESPER. —On nomme *île de Vesper*, une île qui fut découverte en 1702 par *Roggeween*.

VESPÉRAL, subst. mas. (*vècepéral*), livre qui contient les antiennes, les psaumes et les hymnes qui se chantent à *vêpres*, etc., dans l'Eglise catholique.—Au plur., des *vespérals*, sans doute pour distinguer le subst. de l'adj. plur. mas.

VESPÉRAL, E, adj. (*vècepérale*), t. d'astron., qui est relatif au couchant : *l'étoile vespérale*.— Au plur. mas., *vespéraux*.

VESPÉRIE, subst. fém. (*vècepéri*), dans l'ancienne université de Paris, thèse de théologie ou de médecine, que le licencié soutenait la veille du jour où il devait prendre le bonnet (ainsi nommée du lat. *vespera*, le soir, parce qu'en théologie surtout cet acte avait lieu après midi).—Fig. et fam., réprimande.

VESPÉRISÉ, E, part. pass. de *vespériser*.

VESPÉRISER, v. act. (*vècepérizé*), vieux mot inusité, qui se disait pour réprimander. — *se* VESPÉRISER, v. pron. (*Boiste*.) L'*Académie* de 1835 a également conservé ce verbe, mais en disant qu'il a vieilli.

*VESPERTILION, subst. mas. (*vècepèretili-on*), t. d'hist. nat., genre de mammifères de l'ordre des carnassiers et de la famille des chéiroptères.

VESPETRO, subst. mas. (*vècepétro*), sorte de liqueur très-agréable.

VESPIAIRE, subst. mas. (*vècepière*), celui qui arrache les épines et les orties d'un terrain qu'il défriche, et veut mettre en valeur. Vieux.

VESSE, subst. fém. (*vèce*), ventosité qui sort sans bruit par le derrière de l'animal. Voy. VESSER.

VESSÉ, part. pass. de *vesser*.

VESSE-DE-LOUP, subst. fém. (*vècedelou*), t. de bot., production végétale. Elle appartient à la famille des champignons. Ces plantes naissent toutes sur la terre, à l'exception d'une seule, et se remplissent de poussière à l'époque de leur maturité.—Au plur., des *vesses-de-loup*.

VESSER, v. neut. (*vècé*) (en lat. *visire*), lâcher une *vesse*. Il est fam. On disait autrefois *vessir*; et *Rabelais* a dit, dans la même acception, *vesner*. Il y a même des endroits où l'on dit encore *vesne* pour *vesse*.

VESSEUR, subst. mas., au fém. VESSEUSE (*vèceur, ceuze*), qui *vesse*. Fam.

VESSEUSE, subst. fém. Voy. VESSEUR.

VESSI, part. pass. de *vessir*.

VESSIE, subst. fém. (*véci*) (en lat. *vesica*), sac membraneux destiné à recevoir les urines séparées du sang par la filtration qui s'en fait au travers des reins.—Petite ampoule qui fait élever la première peau, et qui se remplit de sérosité. —*Vessie natatoire*, vessie remplie d'air dans l'intérieur du corps des poissons.—Prov. et pop. : *il veut faire croire que des vessies sont des lanternes*, il débite des choses fausses et bizarres.— Pour marquer qu'on méprise des louanges fades et des complaisances basses, on dit : *j'aimerais autant qu'on me donnât d'une vessie par le nez*.

VESSIGON, subst. mas., t. d'art vétér. Voy. VÉSIGNON.

VESSIR, v. neut. (*vécir*); il se dit des vents, ou bulbes d'air, que le feu et l'air font sortir, lorsqu'un essayeur tirant l'essai, ne le laisse pas refroidir entièrement On disait autrefois *vesser*.

VESTA, subst. propre fém. (*vèceta*) (en latin *Vesta*; son nom en grec est Εστια, qui veut dire aussi foyer), myth. La plupart des auteurs donnent ce nom à Cybèle, parce qu'elle était, comme *Vesta*, la déesse du feu. D'autres croient qu'il y a eu deux *Vesta*, l'une, femme de Cœlus, et l'autre, femme de Saturne. Il n'appartenait qu'à des vierges de célébrer ses mystères, et leur unique soin était d'entretenir le feu dans ses temples. Quand elles le laissaient éteindre, ou quand elles manquaient à leur vœu de virginité, elles étaient condamnées à être enterrées toutes vives. — En astron., subst. fém., nouvelle planète découverte par le docteur *Olbers*, le 29 mars 1807. Elle est placée, par rapport à la terre, entre Mars et Junon; sa révolution sidérale est de trois ans et huit mois.

*VESTALE, subst. fém. (*vècetale*), fille vierge, qui, dans l'ancienne Rome, était consacrée au service de la déesse *Vesta*.—Fig., femme ou fille d'une chasteté exemplaire; il se dit le plus souvent par dénigrement : *c'est une vieille vestale; elle fait la vestale*.

VESTALIES, subst. fém. plur. (*vècetali*), t. d'antiq., fêtes romaines en l'honneur de *Vesta*. On faisait ce jour-là des festins dans les rues, et l'on choisissait des mets que l'on portait aux *vestales* pour les offrir à la déesse. C'était, entre autres particularités, la fête des boulangers.

VESTARQUE, mieux VESTIARQUE, subst. mas. (*vècetarke, ti-arke*), t. de relat., maître de la garde-robe des empereurs grecs.

VESTE, subst. fém. (*vècete*) (en lat. *vestis*, habillement en général), habillement que les Orientaux portent sous leur robe. — Habit à courtes basques ou même sans basques.— Gilet à larges poches.

*VESTIAIRE, subst. mas. (*vèceti-ère*) (en lat. *vestiarium*, fait de *vestis*, habit), lieu où l'on serre les habits.—Dépense de l'habillement.

*VESTIBULE, subst. mas. (*vècetibule*) (du lat. *vestibulum*, dérivé de *Vesta*, déesse du feu, et qui signifie également le feu lui-même; parce que chaque Romain avait soin d'entretenir du feu à la porte de sa maison), pièce qui est à l'entrée d'un édifice, et qui ne sert que de passage à plusieurs autres.—T. d'anat., première partie de la seconde cavité de l'oreille.

*VESTIGE, subst. mas. (*vècetije*) (en lat. *vestigium*, dérivé de *vestis*, robe traînante), empreinte du pied d'un homme ou d'un animal. Il ne se dit guère que dans le style soutenu et au plur.— Reste, monument : *il ne reste pas le moindre vestige de plusieurs villes anciennes*.— Signe, marque, indice.—On dit aussi qu'*on ne trouve aucun vestige d'une chose dans l'histoire*, pour dire qu'on n'y en trouve aucune trace, aucun témoignage. — *On trouve dans ce pays-là des vestiges de cette religion, de cette coutume, de cette opinion*, on trouve un reste de cette religion, etc.—En t. de chir., espèce de fracture des os plats.—Fig. : *suivre les vestiges de quelqu'un*, l'imiter.—VESTIGE, TRACE. (*Syn.*) Le *vestige* est l'empreinte laissée par un corps sur l'endroit où il a posé et pesé; la *trace* est un trait quelconque de l'objet, imprimé ou décrit d'une manière quelconque sur un autre corps. — Tout *vestige* est *trace*, car l'empreinte porte quelque forme de la chose : les *traces* ne sont pas toutes des *vestiges*, car les traits ne sont pas tous formés par l'impression seule du corps.—Le *vestige* n'est jamais qu'une *trace* très-légère et très-imparfaite de l'objet, comme l'empreinte du pied; la *trace* en représente quelquefois la forme entière, ou du moins le dessin, comme l'empreinte d'un corps étendu sur le sable. On ne dit pas de grands *vestiges*, comme de grandes *traces*. Un pas est le *vestige* d'un homme; un sillon est la *trace* d'un peuple policé. — On cherche, on découvre les *vestiges*, on reconnaît, on suit les *traces*. Le *vestige* n'est qu'un trait imprimé, on le cherche; la *trace* est une ligne plus ou moins prolongée, on la suit. Le *vestige* marque l'endroit où un homme a passé; la *trace* marque la voie qu'il a suivie. — A proprement parler, les *vestiges* font une *trace*, et voilà pourquoi l'on ne dit guère *vestige* qu'au plur.; et il faudra dire, suivre les *vestiges*, tandis qu'il suffit de dire, suivre la *trace*, suivre quelqu'un à la *trace*. Quand on dit suivre les *traces*, on suppose ou du moins on indique différentes actions ou diverses sortes d'objets.— Les *vestiges* sont plus ou moins épars; les *traces* sont plus ou moins continues, ou considérées comme telles. En marchant sur un pavé gras, vous y laissez des *vestiges*; en glissant sur ce même pavé, vous y formez des *traces*.—L'empreinte des *vestiges* est plus ou moins superficielle; et l'impression des *traces* peut être plus ou moins profonde. — Les *vestiges* s'impriment profondément par le poids du corps sur la base qui le porte; les *traces* s'impriment également de toute autre manière. Un pas laisse un *vestige*; un coup laisse une *trace*. Les *traces* imprimées dans le cerveau par la vue des objets ne s'appelleront pas des *vestiges*. Aussi, le mot *trace* sert-il à indiquer mille sortes d'empreintes ou d'impressions, de signes, de marques; tandis que celui de *vestige* ne s'applique guère qu'à des objets qui marquent naturellement la place sur laquelle ils ont posé.

VESTIMENTAL, E, adj. (*vècetimantal*); il se dit d'une essence qu'on emploie pour dégraisser les vêtements : *essence vestimentale*.— Qui concerne les vêtements. Peu usité.

VESTIPOLINE, subst. fém. (*vècetipoline*), sorte de petite étoffe de laine que l'on fabrique à Beauvais, et que l'on emploie surtout pour les layettes d'enfants.

*VÉSUVE, subst. propre mas. (*vézuve*), nom d'une montagne en Italie, voisine de Naples et qui vomit par intervalles des torrents de feu, des substances enflammées, etc.

*VÉSUVIENNE, adj. fém. (*vézuviène*), t. d'hist. nat.; se dit des substances qui coulent du *Vésuve* après son éruption.— Subst. et adj. fém.; se dit aussi d'une substance minérale dont la couleur est jaune, et qui ressemble à la lave du *Vésuve*.

DU VERBE IRRÉGULIER VÊTIR :

Vêt, 3e pers. sing. prés. indic.
Vêtaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Vêtais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Vêtais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Vêtait, 3e pers. sing. imparf. indic.
Vêtant, part. prés.
Vête, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.
Vête, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.

VÊTEMENT, subst. mas. (*véteman*) (en latin *vestimentum*), habit, habillement; tout ce qui sert à couvrir le corps. Il ne se dit que dans le style soutenu.— VÊTEMENT, HABILLEMENT, HABIT (*Syn.*) *Vêtement* exprime simplement ce qui sert à couvrir le corps, et il comprend tout ce qui est à cet usage, même la coiffure et la chaussure, et rien au-delà; voilà pourquoi on s'en sert avec grace, en disant que tout le nécessaire consiste dans la nourriture, le *vêtement* et le logement. *Habillement* a une signification plus composée. Outre l'essentiel de vêtir, il renferme dans son idée un rapport à la forme, à la façon dont on est vêtu; et il s'étend non-seulement à tout ce qui sert à couvrir le corps, mais encore à la parure et à tout ce qui n'est que simple ornement, comme les rubans, les colliers, les pierreries : c'est par cette raison que l'on dit, un *habillement* de cérémonie, de théâtre. *Habit* a un sens bien plus restreint que les deux autres mots. Il ne signifie que ce qui est robe, ou ce qui tient à la robe; en sorte que le linge, le chapeau et les souliers ne sont pas compris sous l'idée qu'il exprime. Ainsi l'on ne s'en sert que pour marquer ce qui est l'ouvrage du tailleur ou de la couturière. Le gilet, la culotte, la robe, la jupe, le corset, sont des *habits*; mais la chemise et la cravate ne le sont point, quoiqu'ils soient *vêtements*; et l'épée n'est ni *habit* ni *vêtement*, quoiqu'elle soit de l'*habillement* du cavalier.

DU VERBE IRRÉGULIER VÊTIR :

Vêtent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.

Vêtent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.

VÉTÉR., abréviation du mot *vétérinaire*.

VÉTÉRAN, subst. mas. (*vétéran*) (en latin *veteranus*, fait de *vetus*, gén. *veteris*, vieux, ancien), chez les anciens Romains, soldat qui avait obtenu son congé. — Chez nous, soldat qui en considération de ses bons services et de ses capacités est admis dans des compagnies sédentaires. — Il se dit de militaires et de magistrats qui, après avoir servi un certain temps, jouissent encore de tous ou de quelques-uns des privilèges qu'ils avaient, quoiqu'ils aient quitté le service. —Adj. mas. : *un écolier vétéran*, celui qui double une classe.

VÉTÉRANCE, subst. fém. (*vétérance*), qualité de *vétéran*.

VÉTÉRINAIRE, subst. mas. et adj. des deux genres (*vétérinère*) (du latin *veterinarius*, fait de *veterina*, *orum*, bêtes de charge, de somme, de trait, lequel vient de *vehere*, porter), maréchal-ferrant. — Adj. : *l'art vétérinaire*, l'art de guérir les chevaux, les bestiaux; *école vétérinaire*, école où l'on enseigne cet art.

DU VERBE IRRÉGULIER VÊTIR :

Vêtes, 2e pers. sing. prés. subj.

Vêtez, 2e pers. plur. impér.

Vêtez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.

Vêtiez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.

Vêtiez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.

VÉTILLARD, E, subst. (*véti-iar, iarde*). Voy. VÉTILLEUR, qui est plus usité.

VÉTILLE, subst. fém. (*véti-ie*), bagatelle, chose de rien ou de peu de conséquence. Voy. MINUTIE. — Nom d'un petit outil de chaînetier. — Petit bâtiment ou appentis, servant de retraite et d'atelier aux ardoisiers. — Les artificiers donnent aussi le nom de *vétilles* aux fusées ou petits serpenteaux qu'on fait avec des cartes à jouer.—Dans un rouet à filer, c'est un petit anneau de corne par où passe le fil.

VÉTILLER, v. neut. (*véti-ié*) (du latin *vitilitigare*, chicaner, critiquer minutieusement, formé de *vitium*, vice, défaut, tort, et de *litigium*, querelle), s'amuser à des *vétilles*.—Faire des difficultés sur de petites choses. — Chicaner sur des riens.

VÉTILLERIE, subst. fém. (*véti-ieri*), chicanerie, raisonnement captieux : *ce n'est qu'une vétillerie*. Ce mot manque dans l'*Académie*.

VÉTILLEUR, subst. mas., au fém. **VÉTILLEUSE** (*véti-ieu, ieuze*), celui, celle qui *vétille*, tracassier, tracassière.

VÉTILLEUSE, subst. fém. Voy. VÉTILLEUR.— Adj. fém. Voy. VÉTILLEUX.

VÉTILLEUX, subst. mas. et adj., au fém. **VÉTILLEUSE** (*vét-ieu, ieuze*), qui demande beaucoup de petits soins et d'attention : *affaire vétilleuse*.

DU VERBE IRRÉGULIER VÊTIR :

Vêtîmes, 1re pers. plur. prét. déf.

Vêtions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.

Vêtions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.

***VÊTIR**, v. act. (*vétir*) (en latin *vestire*), *vêtu*; *vêtant*; *je vêts*, *tu vêts*, *il vêt*); *nous vêtons*, etc.; *je vêtis*. — Habiller, donner des habits à quelqu'un : *le poil de chameau sert aux Arabes à faire des étoffes dont ils se vêtent*. — *Vêtir un enfant*, lui donner sa première robe.—*Vêtir une robe*, la mettre sur soi.—*se* VÊTIR, v. pron., s'habiller, mettre des habits. — *Se vêtir à la française*, *à la turque*, suivre la mode des Français, des Turcs, dans ses habillements. — Se donner des *vêtements* : *il a beaucoup dépensé pour se vêtir*.

DU VERBE IRRÉGULIER VÊTIR :

Vêtira, 3e pers. sing. fut. indic.

Vêtirai, 1re pers. sing. fut. indic.

Vêtiraient, 3e pers. plur. prés. cond.

Vêtirais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.

Vêtirais, précédé de *tu*, 3e pers. sing. prés. cond.

Vêtirait, 3e pers. sing. prés. cond.

Vêtiras, 2e pers. sing. fut. indic.

Vêtirent, 3e pers. plur. prét. déf.

Vêtirez, 2e pers. plur. fut. indic.

Vêtiriez, 2e pers. plur. prés. cond.

Vêtirions, 1re pers. plur. prés. cond.

Vêtirons, 1re pers. plur. fut. indic.

Vêtiront, 3e pers. plur. fut. indic.

Vêtis, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.

Vêtis, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.

Vêtisse, 1re pers. sing. imparf. subj.

Vêtissent, 3e pers. plur. imparf. subj.

Vêtisses, 2e pers. sing. imparf. subj.

Vêtissiez, 2e pers. plur. imparf. subj.

Vêtissions, 1re pers. plur. imparf. subj.

Vêtit, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.

Vêtît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. imparf. subj.

Vêtîtes, 2e pers. plur. prét. déf.

***VETO**, subst. mas. (*vétô*) (mot latin qui signifie *j'empêche, je m'oppose*), t. d'antiq., formule qu'employait à Rome un tribun du peuple, lorsqu'il s'opposait aux décrets du sénat.—En Angleterre, droit qu'a une branche du corps législatif d'empêcher qu'une décision d'une autre branche ne passe en loi : *le roi d'Angleterre a le veto, le droit de veto*.— Au commencement de la révolution française, on avait donné au roi un droit de *veto* non *absolu*, mais *suspensif*. (Constitution de 1791).—*Veto absolu*, *veto suspensif*, faculté de refuser à un acte législatif son caractère de loi, ou pour toujours ou pour un temps déterminé. — *Mettre son veto à une chose*, s'y opposer. — Au plur., des *veto*.

DU VERBE IRRÉGULIER VÊTIR :

Vêtons, 1re pers. plur. impér.

Vêtons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.

Vêts, 2e pers. sing. impér.

Vêts, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.

Vêts, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.

VETTE, subst. fém. (*vète*), couche; partie du marais salant qui entoure les aires.

***VÊTU, E**, part. pass. de *vêtir*, et adj., habillé. —Se dit particulièrement des habits de dignité, *un roi vêtu de ses habits royaux*. — T. de bot.; il se dit des enveloppes de l'ognon qui sont tantôt plus, tantôt moins épaisses : *l'ognon est fort vêtu cette année; quand l'ognon est fort vêtu, c'est un signe de grand hiver*.—Prov., on dit, en parlant d'un homme qui a plusieurs vêtements l'un sur l'autre, *il est vêtu comme un ognon*.—En t. de blason, il se dit de l'écu rempli d'un carré posé en losange, dont les quatre pointes touchent les bords.—VÊTU, REVÊTU, AFFUBLÉ. (*Syn.*) *Vêtu* se dit des habits ordinaires faits pour le besoin et la commodité, ou même pour les ornements de mode. *Revêtu* s'applique aux habillements établis pour distinguer dans l'ordre civil les emplois, les honneurs et les dignités. *Affublé* est d'un usage ironique pour les habillements extraordinaires et de caprice. Le magistrat doit être *vêtu* décemment, selon le goût qu'exige la gravité de son état; les femmes peuvent être *vêtues* galamment, mais toujours selon les lois de la pudeur. L'homme en place doit être *revêtu* de son costume, lorsqu'il est en fonctions. Pour se déguiser, on s'*affuble* quelquefois d'un froc, ou de quelque habillement extraordinaire.

VÊTURE, subst. fém. (*véture*), prise d'habit de religion dans les couvents.

VÉTUSTÉ, subst. fém. (*vétucété*) (en lat. *vetustas*), ancienneté. Il se dit des édifices que le laps de temps a fait dépérir.

VÉTYVER, subst. mas. (*vétivère*), t. de bot., sorte de plante de la famille des graminées, qui croît aux Indes, et dont les racines sont très-odoriférantes. On en fait usage pour préserver des vers les étoffes de laine. Plusieurs Dictionnaires écrivent *vétiver*.

***VEUF**, subst. et adj. mas., au fém. **VEUVE** (*veufe, veuve*), qui n'a plus de femme, qui n'a plus de mari.—*Le denier de la veuve*, ce qu'on donne en le prenant sur son nécessaire. — Privé de... : *cette ville est veuve de son préfet*.— *Eglise veuve*, collégiale qui a été cathédrale, dans laquelle il y avait anciennement un évêque.—Subst. fém., t. de bot., tulipe panachée de blanc et de violet.—Scabieuse à fleurs d'un noir pourpré. —T. d'hist. nat., coquille.—Espèce de passereau. — *Veuve coquette*, espèce de poisson du genre chétodon.

DU VERBE IRRÉGULIER VOULOIR :

Veuille, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.

Veuille, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.

Veuillent, 3e pers. plur. prés. subj.

Veuilles, 2e pers. sing. prés. subj.

***VEULE**, adj. des deux genres (*veule*), mou, faible : *un homme veule*. Presque inusité en parlant des personnes.— Léger : *terre veule*.—Menu, long et faible : *branche veule*. — *Castors veules*, castors secs, maigres. Peu usité.

DU VERBE IRRÉGULIER VOULOIR :

Veulent, 3e pers. plur. prés. indic.

Veut, 3e pers. sing. prés. indic.

VEUVAGE, subst. mas. (*veuvaje*), le temps qu'on est *veuf* ou *veuve*.—Cet état. Voy. VIDUITÉ.

DU VERBE IRRÉGULIER VOULOIR :

Veux, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.

Veux, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.

V. EX., abréviation de *votre excellence*.

VEXATEUR, subst. et adj. mas., au fém. **VEXATRICE** (*vèkçateur, trice*), qui *vexe*, qui aime à *vexer*.

VEXATION, subst. fém. (*vèkçâcion*), action de *vexer*. — Persécution qu'on a fait souffrir à quelqu'un.

VEXATOIRE, adj. des deux genres (*vèkçatoare*), qui a le caractère de la *vexation* : *impôt vexatoire*.

VEXATRICE, subst. et adj. fém. Voy. VEXATEUR.

VEXÉ, E, part. pass. de *vexer*.

VEXER, v. act. (*vèkcé*) (en lat. *vexare*, qui signifie proprement *agiter*, *secouer*, fait de *vehere*, porter), persécuter, tourmenter, faire de la peine injustement. — *se* VEXER, v. pron. —VEXER, MOLESTER, TOURMENTER. (*Syn.*) Vous êtes *vexé* par la violence qui vous *tourmente* pour vous dépouiller injustement. Vous êtes *molesté* par des charges, des attaques, des poursuites qui vous harcellent et vous fatiguent. Vous êtes *tourmenté* par toutes sortes de peines dont la force et la continuité ne vous laissent point de repos. Vous perdez à être *vexé*; vous ne supportez pas d'être *molesté*; vous souffrez à être *tourmenté*. — On *vexe* le faible : on *moleste* surtout le débonnaire; on *tourmente* tout le monde. — C'est le fort qui *vexe*; c'est le fâcheux qui *moleste*; il n'y a pas jusqu'au plus petit insecte qui ne *tourmente*.

***VEXILLAIRE**, adj. des deux genres (*vèkcilelère*) (du lat. *vexillum*, drapeau, bannière), t. de mar. : *signaux vexillaires*, signaux d'enseigne ou de pavillon.

***VÉZELAY**, subst. propre mas. (*vèzelé*), ville de France, dép. de l'Yonne. Patrie de Bèze.

VEZINS, subst. propre mas. (*vezein*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Milhau, dép. de l'Aveyron.

VIABILITÉ, subst. fém. (*vi-abilité*), qualité d'un enfant *viable*. — Possibilité de *vivre*.

VIABLE, adj. des deux genres (*vi-able*) (du lat. *vita*, vie) : *enfant viable*, assez fort, assez formé pour espérer qu'il *vivra*.

VIADITA, subst. mas. (*viadita*), t. d'hist. nat., espèce de sagouin.

***VIAGER**, adj. mas., au fém. **VIAGÈRE**, (*vi-ajé, jère*), qui est à *vie*; dont on doit jouir pendant sa *vie*.—Subst. mas., revenu qui n'est qu'à *vie* : *il n'a que du viager*.

VIAGÈRE, adj. fém. Voy. VIAGER.

VIALES, subst. fém. plur. (*vi-ale*) (du lat. *via*, chemin), myth., divinités qui présidaient aux grands chemins.

***VIANDE**, subst. fém. (*vi-ande*) (du latin barbare *vivanda*, fait de *vivere*, vivre, et que les Italiens ont conservé sans aucun changement), chair des animaux terrestres et des oiseaux dont on se nourrit. — Par extension, il se dit quelquefois du poisson : *le saumon n'est pas une viande de malade*; d'autres aliments : *viande de carême*, c'est-à-dire les fruits secs, figues, raisins, etc. — *Viande blanche*, viande de volaille.—*Viande noire*, de lièvre, de bécasse, de sanglier, etc. — *Grosse viande*, du bœuf, du mouton, du veau. — *Viande faisandée*, qui est près de se gâter. — Fam. : *viande creuse*, ce qui se mange par friandise et ne rassasie pas; ce qui ne fait qu'amuser et qu'on ne mange point. — Prov. : *c'est un mangeur de viandes apprêtées*, c'est un paresseux qui n'aime point à travailler.—On disait communément chez le roi et les princes, les jours maigres comme les jours gras : *la viande est servie*, lorsque les plats d'un repas étaient apportés sur la table; et *aller à la viande*, aller chercher les plats qu'on devait servir sur table. Cette locution, qui était sans contredit de mauvais goût, n'est plus d'usage aujourd'hui. — Prov., *la viande prie les gens*, il n'est pas nécessaire de presser de manger, quand on a servi de quoi faire bonne chère. — *Viande* se dit populairement pour, nudité qu'on doit cacher : *cet homme*

montre sa viande; et *cache sa viande*, sa chair. Il est d'un style bas dans ces deux phrases. — VIANDE CHAIR. (*Syn.*) Le mot de *viande* porte avec lui une idée de nourriture, que n'a pas celui de *chair*; mais ce dernier a, sur la composition physique de l'animal, un rapport que n'a pas le premier. Ainsi l'on dit que le poisson et les légumes sont *viandes* de carême; que la perdrix a la *chair* courte et tendre. — *Chair* ne se dit que des parties molles; *viande*, au contraire, se dit d'une portion de substance animale, mêlée de parties molles et de parties dures, comme il paraît par le prov. : *il n'y a point de viande sans os*.—*Viande* se prend encore d'une façon plus générale et plus abstraite que *chair*. Car on dit, de la *chair* de perdrix, de poulet, de lièvre, etc., et de toutes ces *chairs*, que ce sont des *viandes*; mais on ne dit pas, de la *viande* de perdrix, de poulet, etc.; ce qui vient peut-être de ce qu'anciennement *viande* et *aliment* étaient synonymes. En effet, toute *viande* se mange, et il y a des chairs qui ne se mangent pas. On dit, *viande* de boucherie, et non *chair* de boucherie. — Quand on dit, voilà de belles *chairs*, et voilà de belles *viandes*, on entend encore des choses différentes. La première de ces expressions peut être l'éloge d'une jolie femme; et l'autre celui d'un bon morceau de bœuf ou de veau non cuit.

VIANDÉ, part. pass. de *viander*.

VIANDER, v. neut. (*vi-andé*), t. de vén., manger, paître, en parlant des cerfs et des autres bêtes fauves.

VIANDIS, subst. mas. (*vi-andi*), pâture des bêtes fauves.

*VIATEUR, subst. mas. (*vi-ateur*), t. d'hist. anc.; c'était, chez les anciens Romains, une espèce de messager d'état que le sénat envoyait à la campagne, pour avertir les sénateurs et les magistrats lorsqu'ils devaient s'assembler extraordinairement.

*VIATIQUE, subst. mas. (*vi-atike*) (en lat. *viaticum*, fait de *via*, chemin), tout ce qu'on porte avec soi pour la dépense d'un voyage. Presque hors d'usage dans cette acception. — Dans l'Eglise catholique, sacrement de l'eucharistie qu'on donne aux malades qui ne peuvent le recevoir à l'église : *communier en viatique*, sans être à jeun.

VIATOR, subst. propre mas. (*vi-âtor*), myth., surnom d'Hercule.

VIBORD, subst. mas. (*vibor*), t. de mar., muraille du vaisseau au-dessus du pont supérieur et des gaillards.

VIBRAIE, subst. propre fém. (*vibrè*), ville de France, dép. de la Sarthe.

VIBRANT, E, adj. (*vibran, brante*), qui *vibre*, qui fait des *vibrations* : *corde vibrante*.— T. de médec. : *pouls vibrant*, tendu et fréquent.

VIBRALITÉ, subst. fém. (*vibralité*), balancement de tension et de relâchement.

VIBRATILE, adj. des deux genres (*vibratile*), qui est propre à *vibrer*; qui *vibre* : *les antennes de certains animaux sont vibratiles*.

VIBRATILITÉ, subst. fém. (*vibratilité*); ce mot, que nous lisons dans *Boiste*, ne se dit plus pour *vibralité*. Il renvoie lui-même à ce dernier mot.

VIBRATION, subst. fém. (*vibrâcion*) (en lat. *vibratio*), t. de phys., mouvement régulier et réciproque d'un corps qui, suspendu librement, balance tantôt d'un côté, tantôt d'un autre : *les vibrations du pendule*. On dit aussi *oscillation*. Voyez la *synonymie*.—Tremblement des cordes d'un instrument de musique, de la corde d'un arc. — Il se dit aussi d'un mouvement qu'on suppose partir des objets extérieurs et se continuer par les nerfs jusqu'au cerveau, pour produire des sensations. —VIBRATION, OSCILLATION. (*Syn.*) *Vibration* indique proprement tout mouvement alternatif ou réciproque sur lui-même, dont la cause réside uniquement dans l'élasticité : tels sont les mouvements des cordes *vibrantes*, et des parties internes de tout corps sonore en général, tels sont aussi les balanciers des montres, qui font leurs *vibrations* en vertu de l'élasticité des ressorts spiraux qu'on leur applique. *Oscillation* signifie proprement tout mouvement alternatif ou réciproque sur lui-même, dont la cause réside uniquement dans la pesanteur ou gravitation; tels sont les mouvements des ondes et tous ceux des corps suspendus, d'où dérive la théorie des pendules. — Le mouvement de *vibration* mesure les sons; celui d'*oscillation* mesure le temps. Les cloches, par exemple, font des *vibrations* et des *oscillations* : les premières dérivent du corps qui frappe et comprime la cloche en vertu de son élasticité, ce qui produit des sons : les secondes sont déterminées par le mouvement total de la cloche, qui est en proie à la gravitation, ce qui détermine les intervalles de temps entre les sons. C'est une question de savoir si le son d'une cloche n'est pas d'autant plus étendu, que les temps des *oscillations* sont plus près de coïncider avec les temps des *vibrations*.

VIBRER, v. neut. (*vibré*) (en latin *vibrare*), faire des *vibrations*.

VIBREUSE, adj. fém. (*vibreuze*) : *voix vibreuse*, aiguë. Presque inusité.

VIBRION, subst. mas. (*vibri-on*), t. d'hist. nat., genre d'animaux microscopiques.

VIC., abréviation du mot *vicieux*.

*VIC, subst. propre mas. (*vik*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Château-Salins, dép. de la Meurthe.

*VICAIRE, subst. mas. (*vikière*) (en lat. *vicarius*, fait de *vicis*, lieu, place), celui qui est établi sous un supérieur pour tenir sa place en certaines fonctions : *il y avait en Allemagne*, etc., *des princes qui se disaient vicaires de l'Empire*. —Il se dit plus ordinairement de celui qui exerce des fonctions ecclésiastiques sous un supérieur, sous un curé. — *Grand-vicaire*, suppléant d'un évêque.—*Vicaire de Jésus-Christ*, titre qu'on donne au pape. — *Cardinal-vicaire*, cardinal à qui le pape confiait particulièrement l'administration ecclésiastique de la ville de Rome. — On appelle *vicaires apostoliques*, des *vicaires* du Saint-Siége qui font les fonctions du pape dans les églises ou provinces éloignées que le saint père a commises à leur direction; *vicaire de l'évêque*, celui qui exerce la juridiction d'un évêque. On les nomme aussi *vicaires généraux* ou *grands-vicaires*. — Autrefois on appelait, *vicaire*, le champion qui, dans un combat singulier, prenait la place d'un autre, et se battait pour lui.

VICAIRIE, subst. fém. (*vikièri*), anciennement, cure desservie par un *vicaire* perpétuel. On ne se sert plus que du mot *vicariat*.

VICARIAL, E, adj. (*vikari-ale*), qui a rapport au *vicariat* : *fonctions vicariales*. — Au plur. *vicariaux*.

*VICARIAT, subst. mas. (*vikari-a*), fonction, emploi de *vicaire*. Dans l'Eglise romaine, *vicairie* se dit plus proprement des *vicaires* de paroisse, et *vicariat* des *vicaires*, de l'évêque, appelés autrement *grands-vicaires*. — Le temps pendant lequel on a été *vicaire* : *pendant son vicariat*.—Le territoire sur lequel s'étend le pouvoir du *vicaire*, soit séculier, soit ecclésiastique.

VICARIAUX, adj. mas. plur. Voy. VICARIAL.

VICARIÉ, part. pass. de *vicarier*.

*VICARIER, v. neut. (*vikarié*), faire les fonctions de *vicaire*.—Etre réduit à un emploi subalterne. Peu usité.

VIC-DESSOS, subst. propre mas. (*vikdèçô*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Foix, dép. de l'Ariège.

VIC-EN-BIGORRE, subst. propre mas. (*vikanbiguore*), ancienne ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Tarbes, dép. des Hautes-Pyrénées.

VIC-EXEMPLET, subst. propre mas. (*vikèkzanplè*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de La Châtre, dép. de l'Indre.

VIC-FEZENSAC, subst. propre mas. (*vikfezançak*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Auch, dép. du Gers.

VIC-LE-COMTE, subst. propre mas. (*viklekonte*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Clermont-Ferrand, dép. du Puy-de-Dôme.

VIC-SUR-AISNE, subst. propre mas. (*vikçurène*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Soissons, dép. de l'Aisne.

VIC-SUR-CÈRE, subst. propre mas. (*vikçurcère*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Aurillac, dép. du Cantal.

*VICE, subst. mas. (*vice*) (en lat. *vitium*, fait du grec αιτια, crime, faute, ou du lat. *vitare*, éviter), défaut, imperfection.—*Se livrer au vice*, à la débauche, au libertinage. — Disposition habituelle au mal.—Prov., *le vice le quitte, mais il n'a pas quitté le vice*, il est toujours *vicieux*, quoiqu'il ne puisse plus satisfaire ses *vices*.—En t. d'art vétér., on appelle, *vice rédhibitoire*, un défaut qui oblige le marchand à reprendre le cheval qu'il a vendu : l'acheteur doit intenter son action avant l'espace de neuf jours. — VICE, DÉFAUT, RIDICULE. (*Syn.*) En parlant des imperfections de l'âme, les *vices* partent d'une dépravation du cœur; les *défauts*, d'un *vice* de tempérament : le *ridicule*, d'un *défaut d'esprit*. — VICE, DÉFAUT, IMPERFECTION. (*Syn.*) *Vice* marque une mauvaise qualité morale qui procède de la dépravation ou de la bassesse du cœur; *défaut* marque une mauvaise qualité de l'esprit, ou une mauvaise qualité purement extérieure; *imperfection* est le diminutif de défaut. La négligence dans le maintien est une *imperfection*; la difformité et la timidité sont des *défauts* : la cruauté et la lâcheté sont des *vices*. — Ces termes diffèrent aussi par les différents mots auxquels on les joint, surtout dans le sens physique ou figuré. Souvent une guérison reste dans un état d'*imperfection*, lorsqu'on n'a pas corrigé le *vice* des humeurs ou le *défaut* de fluidité du sang. Le commerce d'un état s'affaiblit par l'*imperfection* des manufactures, par le *défaut* d'industrie, et par le *vice* de constitution. — VICE, IMPERFECTION, DÉFAUT, DÉFECTUOSITÉ. L'*imperfection* fait que la chose n'a pas le degré de perfection qu'elle doit avoir; le *défaut* fait que la chose n'a pas toute l'intégrité; la *défectuosité* fait que la chose n'a pas tout le relief, tout l'effet qu'elle doit avoir. L'*imperfection* laisse quelque chose à désirer; le *défaut*, quelque chose à réformer ou à suppléer. L'*imperfection* dégénère en *défaut*, la *défectuosité*, en difformité; le *vice* est un très-grand *défaut*.

VICE (*vice*) (du latin *vice*, ablatif de *vicis*, lieu, place), mot indéclinable qui entre dans la composition de plusieurs mots, dans lesquels il signifie : *qui tient la place de....*

*VICE-AMIRAL, subst. mas. (*viçamiral*), officier le plus considérable après l'*amiral*.—Le second vaisseau d'une flotte : *il servait sur le vice-amiral*.—Au plur., des *vice-amiraux*.

VICE-AMIRAUTÉ, subst. fém. (*viçamirôté*), charge de *vice-amiral*.—Au plur., des *vice-amirautés*.

VICE-AMIRAUX, subst. mas. plur. Voy. VICE-AMIRAL.

VICE-BAILLI, subst. mas. (*vicebâ-ie-i*), ancien officier de robe courte, qui faisait la fonction de prévôt des maréchaux, et qui prenait connaissance des causes criminelles contre les voleurs, les faux-monnayeurs et les vagabonds : *il avait acheté la charge de vice-bailli*.—Au plur., des *vice-baillis*.

VICE-CHANCELIER, subst. mas. (*vicechancelié*), celui qui faisait la fonction de *chancelier* en l'absence de celui-ci. — Au plur., des *vice-chanceliers*.

VICE-CHANCELIÈRE, subst. fém. (*vicechancelière*), la femme du *vice-chancelier*.—Au plur., des *vice-chancelières*.

VICE-CONSUL, subst. mas. (*vicekonçule*), celui qui tient la place du *consul*. — Au plur., des *vice-consuls*.

VICE-CONSULAT, subst. mas. (*vicekonçula*), emploi du *vice-consul*.—Au plur., des *vice-consulats*.

VICE-GÉRANT, subst. mas., au fém. VICE-GÉRANTE (*vicejéran, rante*) (du lat. *vice*, à la place de, *ou* à son tour, et de *gerens*, qui porte, qui a la charge, qui exerce...), qui fait les fonctions en l'absence du *gérant* principal. — Au plur., des *vice-gérants*, *gérantes*.

VICE-GÉRENT, subst. mas. (*vicejéran*) (même étym. que celle de *vice-gérant*.), celui qui tient la place de l'official en son absence : *la sentence fut prononcée par le vice-gérent de l'officialité de Paris*. (*Académie*.) Pourquoi l'*Académie* établit-elle une distinction orthographique entre *vice-gérant*, remplaçant du fonctionnaire titulaire, et *vice-gérent*, remplaçant d'un official ecclésiastique? Serait-ce que, par une raison cachée, les deux mots n'auraient pas tous deux et absolument la même étymologie latine?

VICE-LÉGAT, subst. mas. (*vicelégua*), prélat établi par le pape pour exercer les fonctions du *légat* en son absence. — Au plur., des *vice-légats*.

VICE-LÉGATION, subst. fém. (*vicelégucion*), emploi de *vice-légat*. — Au plur., des *vice-légations*.

*VICENCE, subst. propre fém. (*viçance*), ville du royaume lombard-vénitien, dans les états de l'empire d'Autriche.

VICENNAL, E, adj. (*vicènenale*) (en latin *vicennalis*, fait de *viceni*, vingt, et *anni*, années), t. d'hist. anc., qui est de vingt ans, qui se fait après vingt ans.—Au plur., *vicennaux*.

VICENNALES, subst. et adj. fém. plur. (*vicènenale*), t. d'antiq., fêtes romaines qui se célé-

braient à la vingtième année du règne d'un prince.— Fêtes funèbres que l'on célébrait vingt ans après la mort de quelqu'un.

VICENNAUX, adj. mas. plur. Voy. VICENNAL.

*__VICENTIN__, E, subst. et adj. (*viçantein, tine*), de *Vicence*.

VICE-PRÉSIDENCE, subst. fém. (*viceprézidance*), fonctions, emploi du *vice-président*.—Au plur., des *vice-présidences*.

VICE-PRÉSIDENT, E, subst. (*viceprézidan, dante*), celui, celle qui exerce les fonctions d'un *président* en son absence. — Au plur., des *vice-présidents*, des *vice-présidentes*.

*__VICE-PROCUREUR__, subst. mas. (*viceprokureur*), celui qui avait à Malte les fonctions de *procureur*.—Au plur., des *vice-procureurs*.

VICE-REINE, subst. fém. (*vicerène*), femme d'un *vice-roi*. — Princesse qui gouverne avec l'autorité d'un *vice-roi*. — Au plur., des *vice-reines*.

VICE-ROI, subst. mas. (*viceroé*), celui qui gouverne un état qui a ou qui a eu le titre de *royaume* : *vice-roi du Mexique*. — En Espagne, gouverneur de quelques provinces : *vice-roi de Valence en Espagne*.—Au plur., des *vice-rois*.

VICE-ROYAUTÉ, subst. fém. (*viceroé-iôté*), charge et dignité de *vice-roi*. — Pays par lui gouverné.—Au plur., des *vice-royautés*.

VICE-SÉNÉCHAL, subst. mas. (*vicecénéchal*), lieutenant du *sénéchal*.—Au plur., des *vice-sénéchaux*.

VICE-SÉNÉCHAUSSÉE, subst. fém. (*vicecénéchôcé*), emploi, fonctions du *vice-sénéchal*.— Bâtiment où il résidait.

VICE-SÉNÉCHAUX, subst. mas. plur. Voy. VICE-SÉNÉCHAL.

VICÉSIMANE, subst. mas. (*vicézimane*), t. d'antiq., soldat de la vingtième légion, chez les Romains.

et **VICE VERSÂ**, loc. adv. (*ètevicévèréça*), mots latins qui signifient : *et réciproquement*.

VICHY, subst. propre mas. (*vichi*), bourg de France, situé près de Moulins, dép. de l'Allier, et renommé pour ses eaux ferrugineuses.

VICIABLE, adj. des deux genres (*vici-able*), vicieux.—Corruptible.

VICIÉ, E, part. pass. de *vicier*, et adj., gâté, altéré, corrompu : *avoir le sang vicié*.

VICIER, v. act. (*vicié*) (en latin *vitiare*, fait de *vitium*, vice, défaut), altérer, corrompre, gâter : *les plaisirs sensuels vicient les facultés de l'esprit, en les altérant*.—En t. de prat., rendre nul : *toute omission ne vicie pas un acte*. — *se* VICIER, v. pron.

VICIEUSE, adj. fém. Voy. VICIEUX.

VICIEUSEMENT, adv. (*vicieuzeman*), d'une manière *vicieuse*, pleine de défauts.

VICIEUX, adj. mas., au fém. **VICIEUSE** (*vicieu, cieuze*), qui a quelque *vice*, quelque défaut : *clause qui rend un contrat vicieux, clause vicieuse*.—Qui est adonné à quelque *vice*, et particulièrement à l'impureté : *homme vicieux*. — On dit subst. : *un vicieux*, et le plus souvent au pluriel : *il faut fuir les vicieux*. — En t. de gramm., *façon de parler vicieuse*, qui est contre les règles.— *Cercle vicieux*, fig., manière défectueuse ou fausse de raisonner.—*Cheval vicieux*, ombrageux et rétif.— (*Syn.*) VICIEUX, PERVERS, CORROMPU, DÉPRAVÉ. L'homme *vicieux* se porte au mal par sa nature ; l'homme *pervers*, parce que le mauvais exemple l'entraîne; si l'habitude du mal les rend incapables du bien, ils sont *corrompus*; s'ils viennent à haïr le bien, ils sont *dépravés*. Un homme *vicieux peut trouver* quelque plaisir à faire le bien quand ce plaisir n'est pas opposé à ses inclinations *vicieuses* ; celui dont le cœur est *dépravé* ne fera jamais le bien que par hasard et sans goût : si un homme *corrompu* le fait, ce ne sera pas dans des intentions honnêtes. On dit un caractère *vicieux*, un goût *dépravé*, un cœur *corrompu*, une âme *perverse*.

VICINAL, E, adj. (*vicinale*), voisin d'un autre: *terre vicinale*. —*Chemins vicinaux*, chemins qui desservent les communes, les hameaux, etc. — Au plur. mas., *vicinaux*.

VICINAUX, adj. mas. plur. Voy. VICINAL.

VICISSITUDE, subst. fém. (*vicicecitude*) (en lat. *vicissitudo*), révolution alternative, réglée : *la vicissitude des saisons*.—Instabilité : *la vicissitude des choses humaines*. — Changement, événement fâcheux : *voilà une terrible vicissitude*.—Variation : *il a eu dans sa vie de grandes vicissitudes*.

VIC-LE-COMTE, subst. propre mas. (*viklekonte*), ville de France, dép. du Puy-de-Dôme.

*__VICO__, subst. propre mas. (*vikô*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Ajaccio, dép. de la Corse.

*__VICOMTE__, subst. mas. (*vikonte*), celui qui a une *vicomté*. Il n'y a plus en France de terre qui porte ce titre. — Autrefois ce titre signifiait, en Normandie, juge royal ; et il était au-dessous du bailli. Les *vicomtes* exerçaient anciennement les mêmes fonctions que les prévôts royaux dans les autres provinces. Voy. VICOMTÉ.

*__VICOMTÉ__, subst. fém. (*vikonté*), titre de terre dans les pays où ces distinctions sont encore admises. Aujourd'hui ce n'est plus en France qu'un titre de noblesse au-dessus de celui de baron. — Le ressort, l'étendue de la juridiction des juges que l'on nommait *vicomtes* : *la vicomté de Paris*.

VICOMTESSE, subst. fém. (*vikontèce*), femme de *vicomte* ou celle qui possédait une *vicomté*.

*__VICOMTIER__, adj. mas., au fém. **VICOMTIÈRE**, (*vikontié, tière*), qui appartient, qui est relatif à un *vicomte* ou à une *vicomté*. Hors d'usage.

VICOMTIÈRE, adj. fém. Voy. VICOMTIER.

VICTIMAIRE, subst. mas. (*viktimère*) (en lat. *victimarius*), t. d'hist. anc., celui qui fournissait les *victimes* ou qui faisait les apprêts du sacrifice.

*__VICTIME__, subst. fém. (*viktime*) (en lat. *victima*, que quelques-uns dérivent de *vincire*, lier, garrotter, et d'autres de *vincere*, vaincre ; parce qu'anciennement c'étaient les vaincus ou leurs bestiaux qu'on sacrifiait), animal qu'on immolait et qu'on sacrifiait, soit à Dieu dans l'ancienne loi, soit aux fausses divinités chez les païens. — Personne sacrifiée aux intérêts, aux passions d'autrui. — *Être victime*, être sacrifié : *Jésus-Christ a été la victime offerte pour le salut des hommes*. — *J'ai été la victime de son ressentiment*, il m'a fait beaucoup de mal. —*Il a été la victime de sa bonne foi*, sa bonne foi a causé ses disgraces, sa perte.— *Il a été la victime de cet accommodement*, on l'a fait à ses dépens.—*Victime artificielle*, t. d'antiq., c'était une *victime* factice, faite de pâte cuite, imitant la figure d'un animal, et qu'on offrait aux dieux, quand on n'avait point de *victime* naturelle, ou qu'on ne pouvait leur en offrir d'autres.

VICTIMÉ, E, part. pass. de *victimer*.

VICTIMER, v. act. (*viktimé*), rendre *victime*, immoler, sacrifier. Mot mis fort à la mode par la révolution française de 1793, et employé surtout au participe : *il a été victimé*. L'usage ne l'a point adopté, du moins dans ce dernier sens. —Accabler de plaisanteries : *il a été victimé toute la soirée*. — *se* VICTIMER, v. pron.

*__VICTOIRE__, subst. fém. (*viktoare*) (en lat. *victoria*), avantage qu'on remporte en guerre sur les ennemis, dans un combat, dans une bataille. — Fig., celui qu'on acquiert sur soi ou sur les autres : *remporter la victoire sur ses passions*, *sur soi-même*, vaincre ses passions, se vaincre soi-même. — Les anciens faisaient une divinité de la *victoire*, et la représentaient sous la forme d'une femme qui avait des ailes, et qui tenait une couronne d'une main et une palme de l'autre.—On la personnifie encore dans plusieurs phrases : *la victoire s'est déclarée pour nous*. — Fam. : *il ne faut pas chanter victoire avant le temps*, il ne faut pas se glorifier d'un succès avant qu'il soit assuré. — *Crier victoire*, jeter un cri de joie d'avoir vaincu.

VICTOR, subst. propre mas. (*viktor*), myth., mot latin qui signifie *vainqueur*. Jupiter avait sous ce nom des temples et des fêtes particulières. —C'était aussi un des surnoms d'Hercule.

VICTORIAL, E, adj. (*viktori-ale*), qui concerne la *victoire*.—Au plur. mas., *victoriaux*.

VICTORIAT, subst. mas. (*viktori-a*), nom d'une ancienne monnaie romaine.

VICTORIAUX, adj. mas. plur. Voy. VICTORIAL. —*Jeux victoriaux*, t. d'antiq., jeux célébrés chez les Romains, au sujet d'une *victoire* remportée sur leurs ennemis.

VICTORIENNE, adj. fém. (*viktori-ène*) : *période victorienne*, de 532 ans. — Grand cycle pascal.

VICTORIEUSE, adj. fém. Voy. VICTORIEUX.

VICTORIEUSEMENT, adv. (*viktori-euzeman*), d'une manière *victorieuse*.

*__VICTORIEUX__, adj. mas., au fém. **VICTORIEUSE** (*viktori-eu, euze*), qui remporte ou qui a remporté quelque *victoire*. De bons écrivains lui donnent pour régime la préposition *de*, suivie d'un substantif :

> *Victorieux du monde* il en demande un autre.
> BOILEAU.

— Fig., qui est venu à bout de quelque chose malgré les obstacles.—Quelquefois il se prend substantivement, surtout lorsqu'il s'agit de l'employer comme surnom : *Charles-le-Victorieux*. —Fam. : *il fait le victorieux*. Voy. VAINQUEUR.

VICTORIN, subst. mas. (*viktorein*), chanoine religieux qui suivait les règles de l'ordre de Saint-Augustin.

VICTORIOLE, subst. fém. (*viktori-ole*), petite *victoire*. (*Boiste*.) Tout-à-fait inusité.

VICTRIX, subst. propre fém. (*viktrikce*), myth., surnom de Vénus.

VICTUAILLE, subst. fém. (*viktu-â-ie*) (du lat. *victus*, vivres ; la Bible dit *victualia*), aliment, provision de bouche.—Au plur., t. de mar., vivres qu'on charge sur un navire. Peu en usage aujourd'hui.

VICTUAILLEUR, subst. mas. (*viktu-â-ieur*), t. de mar., pourvoyeur d'un vaisseau, celui qui fournit des vivres ou *victuailles*.

VIDAME, subst. mas. (*vidame*) (contraction du lat. *vice dominus*, formé de *vice*, ablatif de *vicis*, lieu, place, et de *dominus*, seigneur), autrefois, celui qui représentait et tenait la place de l'évêque en tant que seigneur temporel.

VIDAMÉ, subst. mas., ou **VIDAMIE**, subst. fém. (*vidamé, mi*), autrefois, dignité, charge de *vidame*.—Pays possédé par un *vidame*.

*__VIDANGE__, subst. fém. (*vidanje*), action de *vider*, en parlant du bois coupé dans une forêt, des terres qui embarrassent, d'un fossé qui s'est rempli, etc. — Etat d'une chose qui se *vide*, d'un vase fermé sans être plein : *ce tonneau est en vidange*.—Evacuations que les femmes ont après leur accouchement. — Au plur., les immondices qu'on ôte d'un lieu qu'on *vide*, qu'on nettoie.

VIDANGEUR, subst. mas. (*vidanjeur*), celui qui *vide* les fosses d'aisances, qui cure les puits et nettoie les citernes.—On appelle *vidangeuse*, la femme d'un *vidangeur*.

VIDANGEUSE, subst. fém. (*vidanjeuze*). Voy. VIDANGEUR.

*__VIDE__, adj. des deux genres (*vide*) (en lat. *viduus*, fait de *viduari*, dépouiller, priver de...), ce qui n'est rempli que d'air ou qui ne contient pas ce qu'il a coutume de contenir : *tonneau vide ; sa bourse est vide*. — Fig. : *avoir la tête vide*, avoir peu d'idées, de connaissances, de sens.—*Avoir le cerveau vide*, se dit à peu près dans le même sens.—*Avoir le cœur vide*, avoir le cœur sans affection, sans attachement. — *Se retirer les mains vides d'une place, d'une affaire, d'une entreprise*, s'en retirer sans profit, sans fortune.—*Cet ouvrage est vide de sens, de raison*, il n'y a ni sens ni raison, il n'est point solide.—Au théâtre, quand une scène n'est pas liée avec celle qui précède, on dit que *le théâtre est vide*.—*Habit brodé tant plein que vide*, dans lequel ce qui est brodé occupe autant d'espace que ce qui ne l'est pas.—*Des moments vides*, des moments sans occupation, sans amusement, des moments d'ennui.—En t. d'archit., *vide* se dit en parlant des massifs de maçonnerie très-épais, des chambrettes ou cavités pratiquées dans l'intérieur, autant pour épargner la dépense de la matière, que pour rendre la charge moins pesante : *des massifs vides forment des chambrettes* ou *cavités*.—*Espacer tant plein que vide*, peupler un plancher de solives, en sorte que les entre-vous soient de même largeur que les solives. On dit aussi que *les trumeaux sont espacés tant plein que vide*, lorsqu'ils sont de la largeur des croisées.—*Pousser* ou *tirer au vide*, c'est déverser ou sortir de son aplomb. En ce dernier sens il est pris substantivement.—T. de médec., se dit du pouls qui est tellement mou, que l'artère semble ne plus être distendue que par le sang : *le pouls de ce malade est vide*. — Subst. mas., espace *vide* : *les arbres morts font un grand vide dans une allée*. — Dans le style didactique, espace tellement *vide*, qu'il ne renferme aucun corps ni solide ni fluide. — Il se dit figurément dans les choses morales, par rapport aux personnes ou aux occupations dont on vient à être privé : *cette mort a fait un grand vide dans notre société*.—T. de phys. : *vide de Boyle*, espèce de *vide* produit sous un récipient appliqué à la machine pneumatique, lorsqu'on en pompe l'air. —*Horreur du vide*. Voy. HORREUR. — *Machine de vide*, machine pneumatique. Voy. plus haut, *vide de Boyle*. — *A vide*, locution adverbiale, sans rien contenir : *la diligence de Caen est partie à vide* ; *revenir à vide*.—*Jouer à vide*, sur les instruments à cordes, faire résonner la corde dans toute sa longueur, sans la raccourcir par l'application du doigt sur la touche. Le son en est alors plus brillant.—Fig. : *mâcher à*

vide, se repaître d'une fausse apparence. Voy. MÂCHER.

VIDÉ, E, part. pass. de *vider*, et adj., désempli, etc.—En parlant d'un cheval, on dit qu'*il a les jarrets bien vidés*, lorsqu'ils ne sont pas pleins, ou qu'ils ne sont pas gras.—T. de blas.; il se dit d'une pièce principale dont la partie intérieure est *vide*, et dont il ne reste plus que les bords pour en faire connaître la forme.

VIDE-BOUTEILLE, subst. mas. (*videbou-tè-ie*), petite maison avec un jardin près de la ville. Fam. — Espèce de pompe ou de syphon pour vider une *bouteille* sans la déboucher ; c'est un tube recourbé, terminé à l'une de ses extrémités par une spirale en forme de vrille ou de tire-bouchon qui sert à l'introduire dans la *bouteille*.—Au plur., des *vide-bouteilles*.

VIDELLE, subst. fém. (*vidèle*), outil de ferblanc dont on se sert pour évider les fruits que l'on veut confire.— Outil de cuivre à roulette dont les pâtissiers se servent pour couper la pâte des pièces qu'ils dressent.

VIDE-MAIN, subst. mas. (*videmein*), nom qu'on donnait autrefois, en Bourgogne, à un droit que le seigneur d'un endroit avait d'exiger que l'acquéreur d'un héritage le mît en main habile, c'est-à-dire, dans la main d'un homme de la seigneurie, si cet acquéreur n'y était pas lui-même domicilié.—Au plur., des *vide-mains*.

VIDE-POCHE, subst. mas. (*videpoche*), meuble pour déposer ce que l'on porte dans ses *poches*.—Au plur., des *vide-poches*.

***VIDER**, v. act. (*vidé*) (en lat. *viduare*), rendre *vide*, ôter ce qu'il y a dans une chose.—Fig., en parlant d'une affaire, la terminer, la finir par jugement, par accommodement ou d'une autre manière : *nous avons vidé notre affaire ; le procès est vidé, on vient de le juger en dernier ressort.* — *Vider ses comptes*, les terminer, les apurer.—Dans la même acception : *vider une querelle, un différend.*—*Il veut vider sa querelle l'épée à la main*, il veut se battre à l'épée pour avoir raison de sa querelle. — T. de palais : *ce rapporteur vide bien des procès*, expédie bien des procès.—*Vider*, sortir d'un lieu, en déloger par quelque sorte de contrainte : *vider les lieux, vider le plancher.*—*Vider une volaille*, en tirer ce qui n'est pas bon à manger.—*Vider une clef, un canon d'arquebuse*, etc., les creuser par le bout.—En vieux t. de fauconn., *vider un oiseau*, le purger. — *Vider ses mains*, se dessaisir de ce qu'on avait entre les mains. —*Vider son coffre-fort*, débourser beaucoup d'argent.—*se* VIDER, v. pron., se désemplir. — Fig., se terminer, se décider, etc. —Décharger son ventre des excréments.

VIDIAN, E, ou VIDIEN, adj. mas., au fém. **VIDIENNE** (*vidi-an, di-ane, di-ein, di-ène*), t. d'anat.; on a nommé *conduits vidians* ou *vidiens*, deux petits canaux creusés à la base de l'apophyse ptérygoïde.—On a donné aussi à une artère et à un nerf les noms d'*artère vidienne* et de *nerf vidien*.

VIDIMÉ, E, part. pass. de *vidimer*.

VIDIMER, v. act. (*vidimé*) (du lat. *videre*, voir), t. de prat., collationner une copie à un titre original, et certifier qu'elle lui est conforme : *l'expédition de cet acte a été vidimée.* — *se* VIDIMER, v. pron. Hors d'usage.

VIDIMUS, subst. mas. (*vidimuce*) (mot latin qui signifie : *nous avons vu*), titre qui a été authentiquement collationné : *c'est au notaire à mettre son vidimus sur ses actes.*

VIDOMNAT, subst. mas. (*vidomena*), qualité, fonctions, charge, titre du *vidomne*.

***VIDOMNE**, subst. mas. (*vidomene*) (du latin *vice*, ablatif de *vicis*, lieu, et *dominus*, seigneur, qu'on prononçait quelquefois, par contraction, *domnus*), t. de vieille féod., lieutenant du seigneur.

VIDRECOME, subst. mas. (*vidrekome*) (de l'allemand *wieder-komm* ou *komm-wieder*, reviens, ou viens de nouveau, fait de *kommein*, venir), grand verre à boire, en Allemagne, que l'on se passe, à chaque santé qui se porte, et que chacun doit vider à son tour.

VIDUITÉ, subst. fém. (*vidu-ité*)(en lat. *viduitas*), état du mari dont la femme est morte, et qui n'est pas remarié; état de la femme dont le mari est mort, et qui n'est pas remariée ; en un mot, veuvage : avec cette différence que *viduité* se dit plus proprement de l'état actuel du survivant des deux conjoints, qui n'a pas encore passé à un autre mariage, et *veuvage*, du temps que dure cet état.

VIDURE, subst. fém. (*vidure*) (rac. *vider*), ouvrage à jour.—Ce qu'on ôte de quelque chose.

***VIE**, subst. fém. (*vi*) (en latin *vita*, fait du grec βιος et βιοτη), en général, l'ensemble des fonctions dans les êtres organisés : *vie animale, sensitive, végétative.*—Dans une acception plus particulière, état des êtres animés tant qu'ils ont en eux le principe des sensations et du mouvement. — Plus particulièrement encore, état où est l'homme quand son âme est unie à son corps.—Durée de cette union, ou espace de temps qui s'écoule depuis la naissance jusqu'à la mort. — *Être en vie*, être vivant ; et : *mourir tout en vie*, mourir dans un état où l'on est encore plein de force. —*Recommander quelque chose sur la vie à quelqu'un*, le recommander avec les dernières instances. — *Être, se trouver entre la vie et la mort*, dans un extrême péril, soit par maladie, soit par quelque autre accident : *dans cette tempête nous fûmes pendant deux jours entre la vie et la mort.* — Fam.: *revenir de mort à vie*, revenir, contre toute espérance, d'une maladie très-périlleuse ; et *aller de vie à trépas*, mourir. Cette dernière phrase vieillit.—*Un homme a donné la vie à son ennemi*, le pouvant tuer, il ne l'a pas voulu ; et : *un prince a donné la vie, a accordé la vie, a fait grace de la vie à un criminel*, il a empêché, par l'autorité souveraine, que l'arrêt qui condamnait le criminel à mort fût exécuté.—*Il doit la vie à cet homme*, cet homme lui a sauvé ou conservé la *vie*.—En t. de jurispr., *la vie naturelle*, le cours de la *vie* selon la nature; et, *la vie civile*, l'état que tient dans l'ordre politique celui qui n'en est pas déchu par quelque changement arrivé dans sa personne.—Se dit de l'histoire, du récit des choses remarquables de la *vie* d'un homme : *les Vies des saints; les Vies des hommes illustres écrites par Plutarque*; ou par ellipse: *les Vies de Plutarque; il a écrit la vie d'un tel prince ; il a écrit lui-même sa vie ; il nous a raconté toute sa vie.*—*Vie* se dit aussi des plantes, en tant qu'elles ont un principe de végétation : *cet arbre est encore en vie ; les plantes vivent d'une vie végétative.* — État de l'âme séparée du corps : *la vie future, l'autre vie.* — La manière de *vivre*, en ce qui regarde la nourriture : *chercher, gagner sa vie.* — *Demander la vie*, se dit d'un homme qui prie son ennemi de ne pas le tuer.—*Demander sa vie*, mendier. — En ce qui regarde les commodités ou incommodités de la *vie* : *mener une vie douce, misérable, agitée.*—Par rapport aux occupations et aux professions différentes de la *vie* : *choisir un genre de vie.* — En ce qui regarde la conduite et les mœurs : *mener une vie réglée* ou *déréglée.*—*Être de grande ou de petite vie*, manger beaucoup ou peu.—On dit que *la vie est chère*, pour signifier qu'*il fait cher vivre* dans le pays dont on parle.—On dit fig., d'une chose pour laquelle on a un attachement extrême : *c'est là ma vie*, etc. — *Elixir de longue vie*, nom donné à une liqueur spiritueuse.—*Eau-de-vie*. Voy. ce subst. à son rang alphabétique.— Pop., crierie qui se fait en querellant quelqu'un, en lui reprochant quelque chose, en le réprimandant : *il m'a fait une vie enragée.* — Prov. : *il faut faire vie qui dure*, il faut ménager son bien de telle manière, qu'on ne le dépense pas tout d'un coup, soit en bonne chère, soit autrement; on le dit de même de la santé.—*Faire la vie*, faire bonne chère, et même se livrer à la débauche. — *Mener joyeuse vie*, se nourrir et s'amuser bien. — *Tourmenter sa vie*, se donner beaucoup de mal.—*Faire la vie de garçon*, mener une vie libre et peu régulière.—*Femme de mauvaise vie*, une prostituée. — *Mener une vie de Bohême*, une *vie* de bandit. — *Mener une vie de cochon*, vivre dans la crapule, dans la débauche. — Prov. : *vie de cochon, courte et bonne*, vie passée dans des excès qui usent avant l'âge.—*Telle vie, telle fin*, on meurt comme on a vécu.—On dit, d'un homme moribond, que *sa vie ne tient plus qu'à un fil*; et, d'un homme infirme qui n'a point de vigueur, qu'*il n'a qu'un filet de vie, qu'un souffle de vie.* —On dit, au contraire : *cet animal a la vie dure*, pour, il est difficile de le tuer, de le faire mourir : *cet homme tant percé de coups a vécu encore long-temps, il avait la vie dure.* —Prov.: *plus de biens que de vie*, la vie manquera plutôt que les biens.—*A vie*, adv., pendant tout le temps qu'on a à *vivre* : *une pension à vie; faire un bail à vie; acheter une maison à vie.*—*Pour la vie, à la vie et à la mort*, phrase fam. et adv., qui exprime une résolution immuable : *je suis son ami pour la vie; ils sont unis à la vie et à la mort.* —*Pour la vie*, signifie aussi : pour long-temps : *cette étoffe est excellente, on en a pour la vie.*—Fam., *de ma vie je n'ai vu pareille chose; de la vie on n'a vu*, etc., depuis que je suis au monde, je n'ai jamais vu, etc.

VIÉDASE, subst. mas. (*vi-édâze*), t. injurieux, qui, dans son origine, signifiait *visage d'âne*. (*Académie.*) Il est vieux, et même hors d'usage.

***VIEIL** ou **VIEUX**, adj. et subst. mas., au fém. **VIEILLE** (*viè-ie, vieu*) (en latin *vetus*). *Vieil* ne s'emploie plus guère au mas., même suivi d'une voyelle, que dans le *vieil homme*, le *vieil Adam*, le péché, l'homme pécheur.—Qui est fort avancé en âge : *cet homme est vieux* ; et prov. : *il est aussi vieux que les rues.*—Subst.: *un bon vieux; la vieille.*—Qui est tel depuis long-temps : *vieil ami, vieil ivrogne.* — Qui est plus âgé, quoique jeune encore. — Qui est usé : *vieil habit, vieux manteau*, etc. — Qui dure depuis long-temps: *c'est une vieille et bizarre superstition; une vieille amitié.*—Ancien, antique, qui est du *vieux* temps, du temps passé : *le vieux temps ; le bon vieux temps ; quelles vieilles rapsodies; la vieille mode ; il nous a montré tous ses vieux parchemins; c'est un vieux mot, un vieux proverbe.* —Il se dit de certaines choses, par opposition à nouveau : *du vin vieux, vieille dette.*—Qui fait un métier, une profession depuis long-temps : *vieux soldat, vieux magistrat.*—Qui mène depuis long-temps un certain genre de vie : *vieux débauché, vieux pécheur*; et, par extension : *vieux routier, vieux coquin, vieux fou, vieille sorcière*, etc.— Fam.: *cet homme ne fera pas de vieux os*, ne vivra pas jusqu'à la *vieillesse*. — On appelle *turquoise de la vieille roche*, une turquoise tirée d'une ancienne mine qui est épuisée; et de là on dit figurément : *ami de la vieille roche*, pour dire, un ami tel qu'on n'en trouve plus. On dit aussi : *un homme de la vieille roche*, pour dire, un homme d'une probité antique et rare. — On dit *vieux*, pour signifier l'apparence de vétusté, les dehors de la *vieillesse* : *il a l'air vieux ; je le trouve vieux quand il a cet habit.*— On dit : *se faire vieux*, pour, *vieillir*, approcher de la *vieillesse* : *cet acteur se fait vieux* ; et : *faire le vieux*, pour, prendre le ton, les habitudes de la *vieillesse* : *il fait le vieux pour n'être pas obligé de se gêner.* — *Contes de vieilles*, fables ridicules et absurdes dont on amuse les petits enfants. — En parlant du calendrier, on dit *vieux style*, pour désigner la manière de compter qui était en usage avant la réformation du calendrier par Grégoire XIII. — On appelle, *le vieux Testament*, l'ancien Testament, par opposition au *nouveau Testament*. On dit plus communément *l'ancien Testament.*—*Vieille meute*, t. de vén., premier relais de chiens courants que l'on fait donner après les chiens de meute.—VIEUX, ANCIEN, ANTIQUE.(*Syn.*) *Antique* enchérit sur *ancien*, *ancien* sur *vieux*.—Une mode est *vieille*, lorsqu'elle cesse d'être en usage; elle est *ancienne*, lorsque l'usage en est entièrement passé ; elle est *antique*, lorsqu'il y a déjà long-temps qu'elle est *ancienne*.—Ce qui est récent n'est pas *vieux*; ce qui est nouveau n'est pas *ancien* ; ce qui est moderne n'est pas *antique*.—*Vieillesse* regarde particulièrement l'âge ; *ancienneté* est plus propre à l'égard de l'origine des familles ; *antiquité* convient mieux à ce qui a été dans des temps fort éloignés de ceux où nous vivons. — On dit *vieillesse* décrépite, *ancienneté* immémoriale, *antiquité* reculée.—La *vieillesse* diminue les forces du corps et augmente les lumières de l'esprit. L'*ancienneté* fait perdre aux modes leurs agréments, et donne de l'éclat à la noblesse. L'*antiquité* faisant périr les preuves de l'histoire, en affaiblit la vérité, et fait valoir les monuments qui se conservent.

***VIEILLARD**, subst. mas. (*viè-iar*) (du latin *vetus*, dont on a fait dans la basse latinité, *vetularis* et *vetulardus*. Ménage.), celui qui est dans le dernier âge de la vie, dans la *vieillesse*.—En parlant en général, *vieilles* gens de l'un ou de l'autre sexe : *on doit respecter les vieillards.* — *Vieillard* ou *singe vieillard*, t. d'hist. nat.; on a donné ce nom à quelques singes, surtout à ceux qui ont une barbe grise et une sorte de chevelure blanche sur la tête

VIEILLE, subst. et adj. fém. (*viè-ie*), femme *vieille*. Voy. VIEIL.—Ancienne monnaie de France. (*Boiste.*)—T. d'hist. nat., poisson du genre des balistes, qui se trouve à Cayenne. — *Vieilles ridées*, nom de quelques espèces de coquilles.

VIEILLEMENT, adv. (*viè-ieman*), d'une manière *vieille*; à la manière des *vieilles gens*.

VIEILLERIE, subst. fém. (*viè-ieri*), choses *vieilles* et usées : *vieilles hardes; ne vendre que*

de la vieillerie.—Fig., idées rebattues et phrases usées : *n'écrire que des vieilleries.*

*VIEILLESSE, subst. fém. (*viè-ièce*) (en latin *vetustas*), le dernier âge de la vie.—*Les vieilles gens : la vieillesse est avare, chagrine et soupçonneuse*; et dans ce sens, on dit prov. : *si jeunesse savait, si vieillesse pouvait*, si les jeunes gens avaient l'expérience, et les vieillards plus de force.— On appelle fam. : *bâton de vieillesse*, celui, celle qui est le soutien de ses *vieux* parents, des *vieillards*.—On dit aussi, *la vieillesse des animaux, des arbres*, etc. Voy. VIEIL.

VIEILLI, part. pass. de *vieillir*.

VIEILLIR, v. neut. (*viè-ie-ir*), devenir *vieux : commencer à vieillir*.—Passer sa vie dans quelque emploi. — Paraître *vieux : il a bien vieilli depuis deux ans.—Cette mode, cette expression vieillit*, n'est plus guère en usage.—*Cette affaire vieillit*, on commence à l'oublier. — Rendre ou faire paraître *vieux : les soucis, les maladies l'ont vieilli*. En ce dernier sens, *vieillir* est act. —*Laisser vieillir du vin*, le garder pour que le temps l'abonnisse.— *se* VIEILLIR, v. pron., se faire, se dire plus *vieux* qu'on n'est.

VIEILLISSANT, E, adj. (*viè-ie-içan, çante*), qui commence à *vieillir*.

VIEILLISSEMENT, subst. mas. (*viè-ie-iceman*), état de ce qui *vieillit*; acheminement à la *vieillesse*. Peu en usage.

VIEILLOT, subst. mas., VIEILLOTTE, subst. fém. (*viè-iô, iote*) (en latin *vetulus*), qui commence à devenir *vieux*, à le paraître : *il commence à être un peu vieillot; c'est une petite vieillotte, il a l'air vieillot*. Il ne se dit qu'en plaisanterie, et plus ordinairement des gens de petite taille. Il est familier.

VIEILLOTTE, subst. fém. Voy. VIEILLOT.

VIELLE, subst. fém. (*vièle*) (de l'espagnol *vihuela*, qui, aujourd'hui, dans cette langue signifie proprement guitare), sorte d'instrument de musique à cordes et à roue.—Prov. : *il est long comme une vielle*, il est long dans tout ce qu'il fait.—*Il est du bois dont on fait les vielles*, il se rend facilement à ce que l'on veut, il se met facilement d'accord avec tout le monde. Pop.— Les serruriers nomment : *loquet à vielle*, un loquet s'ouvrant avec une clef, et qui soulève le battant du loquet.

VIELLE, subst. propre fém. (*vièle*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bagnères-de-Bigorre, dép. des Hautes-Pyrénées.

VIELLÉ, E, adj. (*vi-èlé*). Il n'est guère usité que dans cette phrase pop. : *bœuf viellé*, bœuf que l'on promenait à Paris et dans certaines provinces le jeudi gras, au son des *vielles*. Quelques-uns disent *bœuf villé*, expression qui n'a aucun sens étymologique; cependant si l'on écrivait *villé*, ce mot pourrait vouloir dire : *pour la ville* ; ainsi : *bœuf villé*, signifierait : *bœuf qu'on promène par la ville*.

VIELLER, v. neut. (*vièlé*), jouer de la *vielle*. —Fig., user de longueurs inutiles dans une affaire, dans un ouvrage : *il n'avance pas, il ne fait que vieller*. Peu usité au fig.

VIELLEUR et non pas VIELLEUX, subst. mas., VIELLEUSE, subst. fém. (*vièleur, leuze*), celui, celle qui joue de la *vielle*.—Subst. mas., t. d'hist. nat., nom donné à certains insectes par rapport au bruit qu'ils font en volant, et qui imite le son d'une *vielle*.

VIELLEUSE, subst. fém. Voy. VIELLEUR.

VIELMUR, subst. propre mas. (*vi-èlmur*), petite ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Castres, dép. du Tarn.

DU VERBE IRRÉGULIER VENIR :

Viendra, 3e pers. sing. fut. indic.
Viendrai, 1re pers. sing. fut. indic.
Viendraient, 3e pers. plur. prés. cond.
Viendrais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Viendrais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Viendrait, 3e pers. sing. prés. cond.
Viendras, 2e pers. sing. fut. indic.
Viendrez, 2e pers. plur. fut. indic.
Viendriez, 2e pers. plur. prés. cond.
Viendrions, 1re pers. plur. prés. cond.
Viendrons, 1re pers. plur. fut. indic.
Viendront, 3e pers. plur. fut. indic.
Vienne, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.
Vienne, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.

VIENNE, subst. propre fém. (*viène*), rivière de France qui donne son nom à plusieurs départements.

VIENNE, subst. propre fém. (*viène*), département français qui tire son nom de la rivière de *Vienne*, qui le traverse du sud au nord; chef-lieu, Poitiers.

*VIENNE, subst. propre fém. (*viène*), ville de France, chef-lieu d'arrond. et de canton, dép. de l'Isère; anc. capitale des Allobroges.

*VIENNE, subst. propre fém. (*viène*), capitale de l'Autriche.

VIENNE, subst. fém. (*viène*), nom qu'on donne à des lames d'épée qui se fabriquent à *Vienne*, en Autriche.

VIENNE (HAUTE-), subst. propre fém. (*ôteviène*), département français, dont le chef-lieu est Limoges.

DU VERBE IRRÉGULIER VENIR :

Viennent, précédé de *ils* ou *elles*, 3e pers. plur. prés. indic.
Viennent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3e pers. plur. prés. subj.
Viennes, 2e pers. sing. prés. subj.

*VIENNOIS, subst. et adj. mas., au fém. VIENNOISE (*viènoa, noaze*), qui est de *Vienne*. — Qui est relatif à la ville de *Vienne*.

DU VERBE IRRÉGULIER VENIR :

Viens, 2e pers. sing. impér.
Viens, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.
Viens, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.
Vient, 3e pers. sing. prés. indic.

VIENTRAGE, subst. mas. (*vieintraje*), t. de féod., ancien droit qu'on payait sur les denrées, sur les boissons, etc., qui se vendaient sur le territoire d'un seigneur, pour l'entret. des routes.

VIERG, subst. mas. (*vièregue*), nom qu'on donnait autrefois au premier magistrat d'Autun.

*VIERGE, subst. fém. (*vièreje*) (en lat. *virgo*), fille qui a vécu dans une continence parfaite.— On dit d'un homme qui devient souvent et facilement amoureux, qu'*il est l'amoureux des onze mille vierges*. — L'un des douze signes du zodiaque, composé de cent dix étoiles dans le *Catalogue britannique*. *La sainte Vierge*, titre que les chrétiens donnent par excellence à la mère du Sauveur. — Myth., surnom que les Athéniens donnaient à Minerve.—T. d'antiq., surnom sous lequel Porcius Caton consacra à la Victoire un petit temple dans la ville de Rome.— Adj., qui a vécu dans une continence parfaite : *cette fille est vierge; ce garçon est encore vierge*. — *Terre vierge*, qui n'a pas encore été labourée. — *Métaux vierges*, ceux qui sont purs et sans mélange dans le sein de la terre. — *De l'argent, de l'or, du mercure vierge*, qui n'ont point passé par le feu. — En peinture, *teintes vierges*, qui ne sont point fondues, noyées les unes dans les autres, qui sont employées sans mélange. Aux teintes *vierges* sont opposées celles qu'on nomme teintes *sales*.—*Cire vierge*, qui n'a été employée à aucun ouvrage.—*Huile vierge*, celle qui sort des olives sans qu'elles aient été pressées.—*Parchemin vierge*, fait de la peau d'un jeune agneau ou d'un veau mort-né. — *Vigne vierge*, vigne qui ne produit qu'une petite graine inutile. — Epithète donnée à la Fortune, à laquelle on présentait sous ce nom les habits des jeunes filles.

VIEUX, adj. et subst. Voy. VIEIL.

VIEUX-OING, subst. mas. (*vieuzoein*), panne de porc battu dont on se sert pour graisser les roues, etc. Voy. OING.

VIERZON, subst. propre mas. (*vièrezon*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bourges, dép. du Cher.

VIF, subst. propre mas. (*vife*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Grenoble, dép. de l'Isère.

*VIF, adj. mas., au fém. VIVE (*vife, vive*) (en latin *vivus*), vivant, vivante, qui est en vie. — En parlant d'un corps vivant, on dit *chair vive*, par opposition à *chair morte* ; *le chirurgien doit couper jusqu'à la chair vive*. — Qui a beaucoup de vigueur et d'activité : *enfant, cheval fort vif* ; *avoir les yeux vifs*.— Qui fait une impression violente : *froid vif, une vive douleur*, etc. —*Une foi vive*, accompagnée des œuvres, ou ardente et que rien n'ébranle. — *Couleur vive*, fort éclatante. — *Teint vif*, d'un blanc et d'un vermeil éclatant. —*Expression vive, traits vifs*, se disent, dans les ouvrages d'esprit, du feu de l'imagination ou des traits piquants qui s'y trouvent. — *Eau vive*, qui coule de source ou qui est trop crue. — *Roche vive*, qui a ses racines fort profondes en terre, qui n'est point mêlée de terre, et qui n'est point par couches comme les carrières. — *Haie vive*, plantée d'arbres et d'arbrisseaux vivants. — *Chaux vive*, qui n'a pas encore été éteinte. — *Dartre vive*, qui revient toujours, et qui paraît fort enflammée. — On appelle *vive arête*, le tranchant des angles du bois, etc., lorsqu'ils ne sont ni écornés, ni émoussés : *bois à vive arête; poutre à vive arête*. — On dit qu'*une forêt est vive* quand il y a de beaux et de grands arbres. Les chasseurs disent aussi, qu'*une forêt est vive*, pour dire, qu'il y a beaucoup de bêtes fauves, qu'*une garenne est vive*, pour dire qu'elle est bien peuplée de lapins ; et qu'*une plaine est vive*, pour dire, qu'il y a beaucoup de gibier.— Subst. mas., la chair *vive : couper la peau jusqu'au vif*.—On dit, en t. de jurispr. : *le mort saisit le vif*, pour dire que dès qu'un homme est mort, ses biens et ses droits passent à son héritier, sans qu'il ait besoin d'aucune formalité de justice. — Le dedans, le cœur d'un arbre. — Fig. : *couper dans le vif*, sacrifier ce qui nous plaît fort; ne pas ménager notre sensibilité ni celle des autres.—*Piquer au vif*, vivement, fortement.—*Etre piqué* ou *touché au vif*, avoir reçu un déplaisir ou une offense très-sensible. — *De vive voix*, en employant la parole.—*De vive force*, en faisant usage de la force.

VIF-ARGENT, subst. mas., et non pas ARGENT-VIF, comme on dit en quelques endroits (*vivarjan*), métal liquide appelé autrement *mercure*. — Fig. et fam. : *avoir du vif-argent dans la tête*, être d'une telle vivacité et légèreté, qu'on dise ou qu'on fasse souvent des étourderies.

VIGAN (LE), subst. propre mas. (*leviguan*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. du Gard.

VIGANNE, subst. fém. (*viguane*), nom d'une sorte de raisin nommé aussi *rochelle*.

VIGANS, subst. mas. plur. (*viguan*), sorte de draps grossiers qui se fabriquent au *Vigan*, dans les Cévennes.

VIGEOIS (LE), subst. propre mas. (*levijoâ*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Brives-la-Gaillarde, dép. de la Corrèze.

VIGIE, subst. fém. (*viji*) (du latin *vigiles*, sentinelles, vedettes, fait de *vigilare*, veiller), en t. de mar : *être en vigie*, en sentinelle.— Marin monté sur la tête d'un mât ou sur une vergue de perroquet, pour observer au loin la mer.— Dans les colonies d'Amérique, sentinelle établie sur les hauteurs le long des côtes. — Sommet de montagne, etc., où cette sentinelle est postée. — Ecueil, rocher d'une petite étendue, hors de l'eau ou sous l'eau.

VIGIER, v. neut. (*vijié*), t. de mar., être en *vigie*, en observation. (*Boiste*.) Inusité.

VIGIGRAPHE, subst. mas. (*vijiguerafe*), machine télégraphique propre à transmettre des signaux sur les vaisseaux, ou d'une vigie à l'autre; inventée en l'an VII (1799.)

VIGIGRAPHIE, subst. fém. (*vijiguerafi*), observation par le moyen du *vigigraphe*.—Action du *vigigraphe*. — Fonctions, études du *vigigraphe*.

VIGIGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*vijiguerafike*), qui concerne le *vigigraphe* et la *vigigraphie*.

VIGILAMMENT, adv. (*vijilaman*), avec *vigilance*.

*VIGILANCE, subst. fém. (*vijilance*) (en lat. *vigilantia*), attention sur quelqu'un ou sur quelque chose, accompagnée de diligence et d'activité.

VIGILANT, E, adj. (*vijilan, lante*) (en latin *vigilans*, fait de *vigilare*, veiller), qui a de la *vigilance*, soigneux, appliqué.

VIGILE, subst. fém. (*vijile*) (en lat. *vigilia*), le jour qui précède quelque fête. — *Les vigiles des morts*, les matines et les laudes qu'on dit pour les morts.

VIGILE, subst. mas. (*vijile*), nom qu'on donnait, chez les anciens Romains, à des soldats qui faisaient, comme nos sentinelles, la garde du camp.

VIGINTIVIR, subst. mas. (*vijeintivir*), t. d'antiq., l'un des magistrats qui composaient le *vigintivirat*.

VIGINTIVIRAT, subst. mas. (*vijeintivira*) (du lat. *viginti*, vingt, et *vir*, homme), t. d'antiq., emploi, charge ou dignité des vingt officiers qui étaient chargés respectivement, chez les Romains, de la monnaie, du soin des prisons et de l'exécution des criminels, de la police des rues, et du jugement de quelques affaires civiles. — Durée de cet emploi.

VIGNAGE, subst. mas. (*vigniaje*), ancien droit seigneurial ; impôt sur les *vignes*, le bétail, etc

*VIGNE, subst. fém. (*vignie*) (en latin *vinea*).

arbrisseau sarmenteux, originaire d'Asie. La baie qui forme le grain de raisin donne le suc dont on obtient le vin par la fermentation. Les semences dures en forme de larmes que contient le raisin s'appellent *pépins ;* on nomme *cep* le tronc de l'arbrisseau. Le nom de *vigne* ne se donne pas à un *cep* seul ; on ne dit pas : *voilà une belle vigne,* pour : *voilà un beau cep de vigne.* — Grande étendue de terre, plantée de ceps de *vignes.*—*Raisin de vigne,* propre à faire du *vin.*—*Pêche de vigne.*— Maison de plaisance en Italie, et surtout aux environs de Rome: *vigne Aldobrandine ; vigne Borghèse.* On dit plus souvent *villa.* — Fig. : *travailler à la vigne du Seigneur,* à l'instruction et à la conversion des âmes. — Prov. : *être dans les vignes,* être ivre. — *Jean des Vignes,* sot, mal bâti. — *Mariage de Jean des Vignes,* concubinage couvert de l'apparence du mariage. — Prov. : *quand nous serons morts, fera les vignes qui voudra,* on ne s'embarrasse point de ce qui arrivera quand on sera mort. — On appelle aussi *vigne,* une sorte de cabane en clayonnage pour servir, dans les siéges, à établir des communications abritées entre les tours, les tortues et autres machines de guerre des anciens. — *Vigne du nord,* nom qu'on donne, en quelques endroits, au houblon. — *Vigne sauvage,* nom qu'on donne à la morelle, à la douce-amère.—*Vigne vierge.* Voy. VIERGE.

VIGNÉE, subst. fém. (*vignié*), t. de bot., genre de plantes établi pour placer les laiches dont les épis portent à la fois des fleurs mâles et des fleurs femelles.

***VIGNERON**, subst. mas., au fém. **VIGNERONNE** (*vignieron, rone*), celui, celle qui cultive la *vigne* et lui donne les façons nécessaires. On nomme *vigneronne* la femme d'un *vigneron.*

VIGNERONNE, subst. fém. Voy. VIGNERON.

***VIGNETTE**, subst. fém. (*vigniète*) (en latin *vinea*), sorte de petite estampe, plus large que haute, sur laquelle on gravait autrefois des pampres de *vigne* et des raisins, et qu'on mettait pour ornement à la tête des chapitres d'un livre. Aujourd'hui on fait des *vignettes* qui servent d'encadrement. — *Papier à vignettes,* papier à lettre dont les bords sont ornés de *vignettes.*

VIGNEULLES-LES-HALTON-CHATEL, subst. propre mas. (*vignieulelèzaltonchatèl*), village de France, chef-lieu de canton, arrondissement de Commercy, dép. de la Meuse.

***VIGNOBLE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*vignioble*), lieu, pays planté de *vignes.*— Adj. : *pays, contrées vignobles.*

VIGNOMANIE, subst. propre fém. (*vigniomani*), fureur, *manie* de planter de la *vigne.* Inus.

VIGNOT, subst. mas. (*vignió*), t. d'hist. nat., coquillage du genre des limaçons. — Table pour étaler la morue sortant de l'eau.

VIGOGNE, subst. fém. (*vignognie*), t. d'hist. nat., animal du Pérou, qui tient du mouton et de la chèvre, et dont la laine sert à faire des chapeaux, des draps, des bas, etc. — Subst. mas., chapeau de *vigogne.* Vieux.

VIGOLINE, subst. fém. (*vigoline*), t. de bot., genre de plantes annuelles du Pérou.

VIGOTTE, subst. fém. (*viguote*), t. d'artillerie, modèle pour chercher des boulets convenables.

VIGOUREUSE, adj. fém. Voy. VIGOUREUX.

VIGOUREUSEMENT, adv. (*vigouroeuzeman*), avec *vigueur,* avec force.

VIGOUREUX, adj. mas., au fém. **VIGOUREUSE** (*vigouroeu, reuze*), qui a de la *vigueur,* fort, robuste : *discours vigoureux, réponse vigoureuse,* pleins de force, de fermeté, de *vigueur.*—On dit en peinture : *manières, formes, couleurs vigoureuses,* et en gravure, *estampe vigoureuse,* forte de burin et piquante d'effet.—VIGOUREUX, FORT, ROBUSTE. (*Syn.*) Le *vigoureux* semble plus agile, et doit beaucoup au courage. Le *fort* paraît être plus ferme, et doit beaucoup à la construction des muscles. Le *robuste* est moins sujet aux infirmités, et doit beaucoup à la nature du tempérament. — On est *vigoureux* par le mouvement et par les efforts qu'on fait. On est *fort* par la solidité et par la résistance des membres. On est *robuste* par la bonne conformation des parties qui servent aux fonctions naturelles.—*Vigoureux* est d'un usage propre pour le combat, et pour tout ce qui demande de la vivacité dans l'action. *Fort* convient en fait de fardeau et de tout ce qui est défense. *Robuste* se dit à l'égard de la santé et de l'assiduité au travail. — Un homme *vigoureux* attaque avec violence; un homme *fort* porte d'un air aisé ce qui accablerait un autre; un homme *robuste* est à l'épreuve de la fatigue.

VIGUERIE, subst. fém. (*vigueri*), charge de *viguier.* — Juridiction du *viguier.* Hors d'usage.

VIGUEUR, subst. fém. (*vigueur*) (en lat. *vigor*), force pour agir : *dans la vigueur de l'âge.* On le dit par extension des plantes. — Qualité de l'esprit qui rend capable de soutenir de grands travaux sans s'épuiser, d'entreprendre et de soutenir de grandes choses. — En peinture, force, expression, surtout en parlant du coloris. — Ardeur jointe à la fermeté : *pousser cette affaire avec vigueur; action de vigueur.* — *Cette loi est ou les lois sont en vigueur,* subsistent, les magistrats les suivent dans leurs jugements.

VIGUIER, subst. mas. (*viguié*) (suivant *Pasquier, Pithou,* etc., corruption de *vicaire,* ce terme n'ayant été usité qu'en Languedoc et en Provence, où Théodoric, au rapport de Cassiodore, établit un *vicaire* pour y exercer la justice), juge qui, dans le midi de la France, faisait les mêmes fonctions que les prévôts royaux.

VIL, E, adj. (*vile*) (en lat. *vilis*), abject, méprisable. Voy. BAS. — *Chose de vil prix,* de peu de valeur. — *Marchandise à vil prix,* qui est à meilleur marché qu'à l'ordinaire.

***VILAIN, E**, adj. (*vilein, lène*) (du lat. *villanus,* fait dans la basse latinité de *villa,* maison des champs, ferme, métairie, etc.), qui n'est pas beau, qui déplaît à la vue : *vilain jardin, pays, habit.* — Incommode, désagréable : *vilain chemin, temps, gîte ; vilain jeu.* — En parlant des personnes et des actions, sale, déshonnête, infame: *oh! que cela est vilain ;* et prov. : *tous vilains cas sont reniables.*—Dangereux, en parlant des maux : *voilà un vilain rhume.*—Avare, qui vit mesquinement : *il est plus qu'avare, il est vilain ;* et prov. : *vilain comme lard jaune.* En ce sens, il est aussi subst. : *c'est un vilain.*— Subst. mas., autrefois paysan, roturier, etc. — On le dit aussi pour drôle, qui choque, qu'on méprise, etc. : *c'est un petit vilain.*— Personne deshonnête en paroles et en actions.—Prov. : *il n'est guère chère que de vilain,* quand un avare se résout à donner un repas à quelqu'un, il le fait avec plus de profusion qu'un autre. — Prov. : *graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle,* rendez service à un avare, il s'en plaindra pour se dispenser de la reconnaissance.—On dit prov.: *c'est la fille du vilain,* en parlant d'une chose qui se donne à celui qui en offre le plus.—*Jeu de main, jeu de vilain,* il faut être bien mal élevé pour se permettre de frapper.

VILAINEMENT, adv. (*vilèneman*), d'une manière *vilaine.* — *Manger vilainement,* malproprement. — *Faire les choses vilainement,* sordidement.

VILAINES-LA-JUHEL, subst. propre mas. (*vilènelaju-èle*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mayenne, dép. de la Mayenne.

VILEBREQUIN, mieux **VIREBREQUIN**, subst. mas. (*vilebrekiein*) (suivant *Le Duchat,* c'est une corruption de *vire-brequin* qu'on dit encore en Anjou, et qui est formé des deux mots *virer,* tourner, et *brequin,* nom de la mèche de cet outil, dérivé, continue cet étymologiste, du latin *veru,* broche, ou plutôt de son diminutif *verucum*), outil qui sert à trouer, à percer du bois, etc., au moyen d'un petit fer nommé *mèche,* qui a un taillant en spirale, et qu'on fait entrer en le tournant.—Prov. et fam. : *des jambes en vilebrequin,* des jambes tortues.—T. d'hist. nat., nom d'une coquille du genre des vermiculaires.—Quelques-uns écrivent *vilbrequin.*

VILEMENT, adv. (*vileman*), d'une manière *vile* et basse.

***VILENIE**, et non pas **VILAINIE**, subst. fém. (*vileni*) (rac., *vil, vile*), ordure, saleté. — Avarice. — Au plur., paroles injurieuses. — Obscénités. — Nourriture malsaine : *cet enfant ne mange que des vilenies.*

VILETÉ, subst. fém. (*vileté*), qualité de ce qui est *vil* et à bas prix.—Le peu d'importance d'une chose.

VILIPENDÉ, E, part. pass. de *vilipender.*

VILIPENDER, v. act. (*vilipandé*) (en lat. *vilipendere,* formé de *vilis,* vil, de peu de valeur, et *vendere,* priser, estimer), traiter de *vil;* déprimer, mépriser. Fam. — *se* VILIPENDER, v. pron.

VILITÉ, subst. fém. (*vilité*), t. de pal., qui s'applique au prix des ventes dont on demande la rescision, sur le motif qu'il y a eu lésion dans le prix.

VILLA, subst. fém. (*vilela*), mot emprunté de la langue italienne, où il signifie, maison de campagne ; il est très-usité en français dans la même signification : *la villa Orsini.* Voy. VIGNE.

VILLACE, subst. fém. (*vilelacè*), grande ville mal peuplée et mal bâtie. (*Académie.*) Peu usité.

***VILLAGE**, subst. mas. (*vilaje*) (du latin barbare *villagium,* fait de *villa,* maison des champs, ferme), habitation composée de plusieurs maisons séparées les unes des autres, et qui n'est fermée ni de fossés ni de murailles. Voy. HAMEAU. — Fam. et prov. : *le coq du village,* se dit de celui qui a le plus de crédit dans le *village.*— *Il ne faut point se moquer des chiens qu'on ne soit hors du village,* il ne faut point mépriser son ennemi tant qu'on est en lieu, en situation où il peut nuire. — *A gens de village, trompette de bois,* il ne faut aux ignorants, aux gens grossiers, que des choses proportionnées à leur état, à leur intelligence.—*Cet homme est bien de son village,* est bien mal instruit de ce qui se passe dans la société.

VILLAGEOIS, E, subst. (*vilajoa, joaze*), habitant de *village.* — Adj., qui est de *village : air villageois, manières villageoises.*

VILLANDRAUT, subst. propre mas. (*vilandrô*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bazas, dép. de la Gironde.

VILLANELLE, subst. fém. (*vilanèle*) (voy. pour l'étym. au mot VILAIN), sorte de poésie pastorale dont les couplets finissent par le même refrain. — Air propre à faire danser des paysans.

VILLARD-DE-LANS (LE), subst. propre mas. (*levilardelan*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Grenoble, dép. de l'Isère.

VILLARÈSE, subst. fém. (*vilarèze*), t. de bot., arbrisseau du Pérou et du Chili.

***VILLE**, subst. fém. (*vile*) (suivant *Wachter,* du grec πολις, qui a la même signification, donnée ensuite dans la basse latinité au mot *villa,* qui désigne proprement une maison de campagne, une métairie, etc.), assemblage d'un grand nombre de maisons disposées par rues, et fermées par une clôture commune. — Les habitants d'une *ville : toute la ville parle de cette nouvelle.*—*Ville de commerce, ville marchande,* où le commerce est considérable.—*Ville d'entrepôt,* où les marchandises sont expédiées pour passer outre. — *Villes hanséatiques.* Voy. HANSÉATIQUE. — *Le corps de ville,* ou simplement *la ville,* les magistrats municipaux.—*Sergent de ville.* Voy. SERGENT. — *La ville est bonne,* on y trouve aisément les choses dont on a besoin. — *Mon frère est à la ville,* n'est pas à la campagne. — *Mon frère est en ville, dîne, soupe en ville,* est hors de chez lui, dîne, soupe hors de chez lui. Il est fam. — Fig. et prov.: *ville qui parlemente est à moitié rendue,* une personne qui écoute les propositions qu'on lui fait n'est pas éloignée d'accorder ce qu'on lui demande.

VILLÉ, E, adj. (*vilé*). Voy. VIELLÉ.

VILLÉ, subst. propre mas. (*vilé*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Schelestadt, dép. du Bas-Rhin.

VILLEBRUMIER, subst. propre mas. (*vilebrumié*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Montauban, dép. de Tarn-et-Garonne.

VILLEDIEU (LA), subst. propre fém. (*laviledieu*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Poitiers, dép. de la Vienne.

VILLEDIEU-LES-POÊLES, subst. propre mas. (*viledieulèpoèle*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Avranches, dép. de la Manche.

VILLE-EN-TARDENOIS, subst. propre mas. (*vilantardenoa*), chef-lieu de canton, arrond. de Reims, dép. de la Marne.

VILLEFAGNAN, subst. propre mas. (*vilefagnian*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Ruffec, dép. de la Charente.

VILLEFORT, subst. propre mas. (*vilefore*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mende, dép. de la Lozère.

***VILLEFRANCHE**, subst. propre fém. (*vilefranche*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Albi, dép. du Tarn.

VILLEFRANCHE-DE-BELVÈS, subst. propre mas. (*vilefranchedebèlevèce*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Sarlat, dép. de la Dordogne.

VILLEFRANCHE-DE-LAURAGUAIS, subst. propre mas. (*vilefranchedelôraguié*), ville de France, chef-lieu d'arrond. et de canton, dép. de la Haute-Garonne.

VILLEFRANCHE-DE-LONCHAPT, subst. propre mas. (*vilefranchedelonchapete*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Bergerac, dép. de la Dordogne.

VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE, subst. propre mas. (*vilefranchederouèregue*), ville de France,

chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de l'Aveyron.

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE, subst. propre mas. (*vilefrancheçurçône*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. du Rhône.

VILLEGIATURE, subst. fém. (*vileléji-ature*) (de l'italien *villegiatura*), séjour à la campagne.

VILLE-SUR-TOURBES, subst. propre mas. (*vileçurtourbe*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Sainte-Menehould, dép. de la Marne.

VILLEJUIF, subst. propre mas. (*vilejuife*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Sceaux, dép. de la Seine.

VILLENAUXE, subst. propre mas. (*vilenôkce*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Nogent-sur-Seine, dép. de l'Aube.

VILLENEUVE, subst. propre mas. (*vileneuve*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Villefranche-de-Rouergue, dép. de l'Aveyron.

VILLENEUVE-D'AGEN, subst. propre mas. (*vileneuvedajein*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de Lot-et-Garonne.

VILLENEUVE-DE-BERG, subst. propre mas. (*vileneuvedebèregue*), petite ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Privas, dép. de l'Ardèche.

VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE, subst. propre mas. (*vileneuvelarchevèke*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Sens, dép. de l'Yonne.

VILLENEUVE-LE-ROI, subst. propre mas. (*vileneuveleroé*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Joigny, dép. de l'Yonne.

VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON, subst. propre mas. (*vileneuvelèzavignion*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Uzès, dép. du Var.

VILLERÉAL, subst. propre mas. (*vileré-ale*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Villeneuve-d'Agen, dép. de Lot-et-Garonne.

VILLERS-BOCAGE, subst. propre mas. (*vilèrebokaje*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond., de Caen, dép. du Calvados. — Chef-lieu de canton, arrond. d'Amiens, dép. de la Somme.

VILLERS-COTTERETS, subst. propre mas. (*vilèrkoterè*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Soissons, dép. de l'Aisne.

VILLERS-FARLAY, subst. propre mas. (*vilèrefarlè*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Poligny, dép. du Jura.

VILLERS-SEXEL, subst. propre mas. (*vilèrecèkcèle*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond de Lure, dép. de la Haute-Saône.

VILLETTE, subst. fém. (*vilète*), très-petite *ville*. (*Académie*.) Presque inusité.

VILLETTE (LA), subst. propre fém. (*lavilète*), bourg de France, arrond. de Saint-Denis, canton de Pantin, touchant les murs de Paris.

VILLEUSE, adj. fém. Voy. VILLEUX.

VILLEUX, adj. mas., au fém. VILLEUSE (*vileu, leuze*) (en latin *villosus*, qui est *velu*, couvert de poils), t. de bot., qui est couvert d'un duvet mou.

VILLOSITÉ, subst. fém. (*vilelôzité*) (du latin *villus*, poil), qualité d'une tige, d'une feuille, d'une peau *velue*.

VIMAIRE, subst. fém. (*vimère*) (du lat. *vis major*, force majeure), dégât causé dans les forêts par des ouragans. Vieux et presque hors d'usage.

Vîmes, 1re pers. plur. prét. déf. du verbe irrégulier VOIR.

VIMINAL, E, (*viminale*) (en lat. *viminalis*, fait, dans la même signification, de *vimen*, *viminis*, osier; parce que la *colline Viminale* était plantée d'osiers), t. d'hist. anc.; il se dit d'une colline de l'ancienne Rome, et d'une rue et d'une porte qui conduisaient à cette colline.

VIMINALIES, subst. fém. plur. (*viminali*), myth., fêtes que l'on célébrait à Rome, sur le mont *Viminal*.

VIMINALIS, subst. propre mas. (*viminâlice*), myth., surnom latin de Jupiter, adoré sur le mont *Viminal*, à Rome.

VIMINALIE, subst. fém. (*viminali*), t. de bot., genre de plantes.

VIMOUTIERS, subst. propre mas. (*vimoutié*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Argentan, dép. de l'Orne.

***VIN**, subst. mas. (*vein*) (en lat. *vinum*, fait du grec οἶνος), liqueur propre à boire, qu'on tire du raisin : *vin blanc*, *rouge*, *clairet*, *rosé*, *paillet*, etc.—Il se prend quelquefois pour la force du *vin* même : *ce vin a beaucoup* ou *peu de vin*. —*Vin de deux*, *trois* ou *quatre feuilles*, qui a deux, trois ou quatre ans.—*Vin doux*, qui n'a point encore cuvé.—*Vin de l'étrier*, le verre de *vin* que l'on donne à quelqu'un qui va monter à cheval. — *Vin coupé*, mêlé avec d'autre. — *Vin bourru*, qui n'a guère cuvé. — *Demi-vin* ou *petit vin*, eau passée sur le marc de raisin, après qu'on en a retiré tout ce qu'on a pu par l'action du pressoir.—*Vin de goutte*, et *mère goutte*, celui qui est exprimé naturellement des grappes avant que de donner aucune serre au pressoir.—*Vin du cru*, *vin* cueilli dans l'endroit même où on le consomme. — *Vin de copeaux*, celui que l'on a fait passer sur des copeaux, c'est-à-dire, dans lequel on a fait tremper des copeaux pour l'éclaircir et le rendre plus prompt à boire.—*Vin de veille*, *vin* qu'on met dans la chambre d'une personne, en cas qu'elle en ait besoin pendant la nuit. — *Vin de ville*, *vin* que les officiers de ville donnent en présent à une personne de considération.—*Vin* se dit en général de toutes les liqueurs que l'on tire ou extrait des végétaux, soit en en exprimant le suc, soit en les faisant macérer dans l'eau, et qui, par un mouvement intérieur, que l'on nomme *fermentation*, ont été transformés en une liqueur plus ou moins piquante, et pourvue d'un certain degré spiritueux.—On appelle : *vin anti-scorbutique*, du *vin* blanc dans lequel on a fait macérer des racines de raifort et de bardane, des graines de moutarde, des feuilles de cresson, de cochléaria et de fumeterre : on y ajoute de l'hydrochlorate d'ammoniaque ; *vin aromatique*, du *vin* rouge dans lequel on a fait macérer des sommités de romarin, rue, sauge, hyssope, lavande, absinthe, origan et thym, des feuilles de laurier et des fleurs de roses rouges, camomille, mélilot et sureau : on y ajoute du muriate d'ammoniaque ; *vin d'absinthe*, du *vin* blanc dans lequel on a fait macérer à froid de la grande et de la petite absinthe, ou auquel on peut ajouter de la teinture alcoholique d'absinthe ; *vin de quinquina*, du *vin* rouge de Bourgogne dans lequel on a fait macérer du quinquina, ou auquel on a ajouté de la teinture alcoholique de quinquina ; *vin émétique*, du *vin* blanc dans lequel on a fait dissoudre du tartrate de potasse et d'antimoine, ou de l'oxyde d'antimoine sulfuré demi-vitreux ; *vin fébrifuge*, le même que le *vin* de quinquina ; *vin médicinal*, une liqueur *vineuse*, *vin*, bière, hydromel, ou autre, avec laquelle on a combiné un ou plusieurs médicaments. — *Vin de prunelles*, boisson faite avec des prunes sauvages.—On appelle, *pot-de-vin*, ce qui se donne par manière de présent au-delà du prix qui a été convenu et arrêté entre deux personnes pour un marché, une vente, ou un bail à ferme, etc. : *il veut vendre sa terre tant*, *et veut avoir tant de pot-de-vin*.—On dit, *boire le vin du marché*, en parlant de deux personnes dont l'une donne à manger à l'autre, après avoir conclu ensemble quelque affaire considérable : *ils sont allés ensemble boire le vin du marché*. — *Être pris de vin*, être ivre. — *Être entre deux vins*; *être chaud de vin*, approcher de l'ivresse.—*Être en pointe de vin*, se dit d'un homme que le *vin* commence à mettre en gaieté.—Fig. : *cuver son vin*, dormir pour laisser passer son ivresse. — Pop. : *sac à vin*, grand ivrogne. — Fig. : *s'enivrer de son vin*, se faire illusion, s'entêter de ses propres idées.—*Il a le vin mauvais*, il est querelleur quand il a bu.—Prov. : *mettre de l'eau dans son vin*, se modérer sur quelque affaire, marquer moins d'animosité.

***VINAGE**, subst. mas. (*vinaje*), ancien droit que le seigneur levait sur les *vins* qui étaient produits sur le territoire dépendant de sa seigneurie.

***VINAIGRE**, subst. mas. (*vinéguere*) (rac. *vin aigre*), *vin* rendu *aigre* par artifice. Quand il le devient naturellement, on dit du *vin aigre*, et non pas du *vinaigre*.—En général, toute liqueur qui a passé de la fermentation à l'acidité.—Fam. : *habit de vinaigre*, habit léger que quelqu'un porte par un temps froid. — Prov. : *on prend plus de mouches avec un peu de miel qu'avec un tonneau de vinaigre*, on réussit souvent mieux par la douceur que par la hauteur et la fierté.—*Vinaigre de bois*, acide tiré du bois par distillation. — *Vinaigre de cidre*, *de bière*, qu'on obtient du cidre, de la bière. — *Vinaigre des quatre voleurs*, qui préserve de l'infection.—*Vinaigre anti-scorbutique*, *vinaigre* blanc dans lequel on a fait macérer de la fumeterre, de la racine de gentiane, de la racine de raifort et des bigarades.—*Vinaigre dentifrice*, *vinaigre* blanc dans lequel on a fait macérer de la racine de pyrèthre, cannelle, gérofle, et auquel on ajoute ensuite un peu de racine de gaïac dissoute dans un mélange d'esprit de cochléaria et d'eau vulnéraire.—*Vinaigre rosat*, *vinaigre* blanc dans lequel on a fait macérer des roses rouges. — *Vinaigre thériacal*, *vinaigre* blanc macéré sur les ingrédients de l'alcohol thériacal, et dans lequel on distille ensuite de la thériaque.—On appelle, *vinaigre distillé*, l'acide acétique étendu d'eau.—*Vinaigre radical*, l'acide acétique concentré; comme celui que l'on retire, par la distillation, de l'acétate de cuivre.—Le *vinaigre* dans lequel on a fait infuser des plantes ou des fleurs prend le nom de ces plantes ou de ces fleurs : *vinaigre d'estragon*, *de sureau*, *de framboises*, etc.—*Sel de vinaigre*, sel extrait du *vinaigre*.— *Vinaigre de saturne*, acétate de plomb.

VINAIGRÉ, E, part. pass. de *vinaigrer*, et adj., ce qui a été assaisonné avec du *vinaigre*.

VINAIGRER, v. act. (*vinéguerè*), assaisonner avec du *vinaigre*.—*se* VINAIGRER, v. pron.

VINAIGRERIE, subst. fém. (*vinéguereri*), fabrique de *vinaigre*.

VINAIGRETTE, subst. fém. (*vinéguerète*), sorte de sauce où il entre du *vinaigre*, du sel et du poivre.—Bœuf ainsi assaisonné après avoir été bouilli.— Espèce de brouette ou de petite chaise traînée par un seul homme.

***VINAIGRIER**, subst. mas. (*vinégueri-é*), artisan qui fait et vend du *vinaigre* de la moutarde, etc.—Vase dans lequel on met du *vinaigre*.— Au Canada, espèce de sumac, dont le fruit en infusion donne un bon *vinaigre*.

VINAIRE, adj. des deux genres (*vinère*) : *vases vinaires*, propres à contenir du *vin*, tels que les tonneaux, les cuves, etc. (L'*Académie* ne fait de ce mot qu'un adj. mas.)

***VINALES**, ou **VINALIES**, subst. fém. plur. (*vinale*, *nali*), myth., fêtes romaines. On les célébrait en l'honneur de Vénus, avant de commencer les *vendanges*.

VINASSE, subst. fém. (*vinaçe*), *vinaigre* faible. Il se dit aussi d'un *vin* faible.

VINAY, subst. propre mas. (*vinè*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Saint-Marcellin, dép. de l'Isère.

VINÇA, subst. propre mas. (*veinça*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Prades, dép. des Pyrénées-Orientales.

***VINCENNES**, subst. propre mas. (*veincène*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Sceaux, dép. de la Seine. Château-fort et bois très-connus.

VINCIBLE, adj. des deux genres (*veincible*), qui peut être vaincu. Inusité.

VINDAS, subst. mas. (*veindace*), en t. de mar., cabestan. — Treuil perpendiculaire qui sert à rouler un câble.

VINDICATIF, adj. mas., au fém. VINDICATIVE (*veindikatif*, *tive*) (du latin *vindicatio*, vengeance), qui ne pardonne pas.—Qui aime à se *venger*; qui est porté à se *venger*. — *Justice vindicative*, celle qui punit les crimes.

***VINDICATION**, subst. fém. (*veindikâcion*), vengeance. Il est vieux.

***VINDICTE**, subst. fém. (*veindikte*) (en latin *vindicta*, fait de *vindicare*, venger), t. de palais, poursuite, punition des crimes.

VINÉE, subst. fém. (*viné*), ce qu'on a recueilli ou ce qu'on espère recueillir de *vin* dans une année.

VINETTE, subst. fém. (*vinète*), t. de bot., nom vulgaire de l'oseille. Voy. ÉPINE-VINETTE.

VINEUSE, adj. fém. Voy. VINEUX.

***VINEUX**, adj. mas., au fém. VINEUSE (*vineu*, *neuze*), qui sent le *vin*, qui a le goût du *vin*, qui tire sur le *vin*. — Il se dit du *vin* qui a beaucoup de force : *ce vin-là ne me semble pas assez vineux*. — Il se dit encore d'une couleur rouge foncé qui tire sur celle du vin rosé. — *Cheval rouan vineux*, que le bai domine.—Il se dit encore des lieux plantés de vignes.

VINGEON, subst. mas. (*veinjon*), t. d'hist. nat., espèce de canard de Madagascar.

***VINGT**, adj. numéral des deux genres (*vein*; et devant une voyelle *veinte*; copendant on dit *veintedeux*, *veintekatre*, etc.) (en lat. *viginti*, deux fois dix. *Vingt* prend un *s* quant il est multiplié par un autre nombre et suivi immédiatement d'un nom : *quatre-vingts ans*, *quatre-vingts chevaux*; mais on écrit sans *s* *quatre-vingt-deux*, etc. (Voy. notre *Grammaire*.) — Subst. mas., il se dit pour *vingtième* : *le vingt du mois*; *chapitre vingt*. — *Vingt-et-un*, subst. mas., jeu de carte dans lequel le nombre *vingt-et-un* en points fait gagner. On devrait écrire *vingt-un*.

***VINGTAINE**, subst. fém. (*veintène*), le nombre de *vingt* ou environ : *une vingtaine de soldats*.

VINGTIÈME, adj. des deux genres (*veintième*) (en latin *vigesimus*), *le vingtième jour*. — Il est aussi subst. : *le vingtième, un vingtième*, la ou une *vingtième* partie. — Impôt sur les biens-fonds, qui était la *vingtième* partie de leur revenu.

in-**VINGT-QUATRE**, subst. mas. (*einveintekatre*), t. d'imprim., format d'un livre dont la feuille est composée de quarante-huit pages ou de *vingt-quatre* feuillets. — Au plur., des *in-vingt-quatre*.

***VINIFÈRE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*vinifère*) (du latin *vinifer*, qui porte du *vin*, formé de *vinum*, vin, ou *fero*, je porte), t. de bot., famille de plantes qui comprend des arbrisseaux grimpants, tels que la *vigne*, le lierre, etc.

VINIFICATION, subst. fém. (*vinifikâcion*), art de faire, de conserver, d'épurer le *vin*.

Vinmes, 1^re^ pers. plur. prét. déf. du v. irrég. VENIR.

VINOMÈTRE, subst. mas. (*vinomètre*) (du latin *vinum*, vin, fait du grec οινος, qui a la même signification, et μετρον, mesure), instrument dont on se sert pour connaître la qualité des *vins*.

VINOMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*vinométrike*), qui a rapport au *vinomètre*.

DU VERBE IRRÉGULIER **VENIR** :

Vinrent, 3^e^ pers. plur. prét. déf.
Vins, précédé de *je*, 1^re^ pers. sing. prét. déf.
Vins, précédé de *tu*, 2^e^ pers. sing. prét. déf.
Vinsse, 1^re^ pers. sing. imparf. subj.
Vinssent, 3^e^ pers. plur. imparf. subj.
Vinsses, 2^e^ pers. sing. imparf. subj.
Vinssiez, 2^e^ pers. plur. imparf. subj.
Vinssions, 1^re^ pers. plur. imparf. subj.
Vint, précédé de *il* ou *elle*, 3^e^ pers. sing. prét. déf.
Vînt, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3^e^ pers. sing. imparf. subj.
Vintes, 2^e^ pers. plur. prét. déf.

VINULE, subst. fém. (*vinule*), nom donné à une très-belle chenille de couleur de *vin*, laquelle se trouve sur les saules, les chênes et les peupliers.

VIOL, subst. mas. (*vi-ole*), *violence* faite à une fille, à une femme qu'on veut prendre de force : *le viol est puni des trav. forc.* — VIOL, VIOLEMENT, VIOLATION. (*Syn.*) Le *viol* est le crime de celui qui attente par force à la pudicité d'une fille ou d'une femme. *Violement* ne se dit que de l'infraction de ce qu'on doit observer, et ce mot exige toujours un complément qui fasse connaître la nature du devoir qui est transgressé. *Violation* se dit plus spécialement des choses sacrées ou très-respectables, quand elles sont comme profanées. Quand les mœurs d'une nation sont corrompues, au point que le *violement* des bienséances fait partie des manières reçues, et que l'impudicité ose se permettre impunément la *violation* publique des lieux saints, on ne saurait plus répondre que le *viol* n'y sera pas bientôt traité comme une pure galanterie.

VIOLACÉ, E, adj. (*vi-olacé*), qui approche de la couleur *violette*.

VIOLACÉE, subst. fém. (*vi-olacé*), t. de bot. On a proposé d'établir une famille de ce nom qui aurait pour type le genre *violette*.

VIOLAT, adj. mas. (*vi-ola*), où il entre de la *violette* : *sirop violat*, fait avec des *violettes*. — *Miel violat*, dans lequel on a mis infuser des *violettes*.

***VIOLATEUR**, subst. mas., au fém. **VIOLATRICE** (*vi-olateur, trice*) (en latin *violator*), celui, celle qui enfreint quelque loi, quelque ordonnance, etc. Il ne s'emploie qu'en ce sens. On ne dit point *violateur* en parlant d'une *femme*.

VIOLATION, subst. fém. (*vi-olâcion*), action de *violer* un engagement, d'enfreindre, d'agir contre.., de profaner. Voy. VIOL, pour la synonymie.

VIOLÂTRE, adj. des deux genres (*vi-olâtre*), *violet* brun, tirant sur le *violet*.

VIOLATRICE, subst. fém. Voy. VIOLATEUR.

***VIOLE**, subst. fém. (*viole*), instrument de musique à quatre cordes, monté à l'octave de la basse. On dit plus communément *alto*. — *Viole d'amour*, instrum. qui tient le milieu entre l'alto et le violoncelle; il est monté de six doubles cordes.

VIOLÉ, E, part. pass. de *violer*.

VIOLEMENT, subst. mas. (*vi-oleman*) (en latin *violatio*), infraction, contravention à ce qu'on doit observer. — *Viol*; mais en ce dernier sens, il ne se dit plus qu'en vieux style de palais.

VIOLEMMENT, adv. (*vi-olaman*), avec *violence*, d'une manière *violente*.

***VIOLENCE**, subst. fém. (*vi olance*) (en latin *violentia*, fait de *vis*, force), qualité de ce qui est *violent*, impétuosité, etc. — Force dont on use contre le droit commun : *user de violence*, *faire violence à quelqu'un*. — Fig. : *faire violence à la loi*, lui donner un sens forcé. — *Se faire violence*, surmonter ses désirs, ses penchants criminels, etc.

***VIOLENT, E**, adj. (*vi-olan, lante*) (en latin *violens*, impétueux, qui agit avec force, avec impétuosité. Il se dit des choses et des personnes : *vent, remède, mal violent, homme violent*, emporté. — *Mort violente*, causée par quelque accident, et non par une cause naturelle. — *Etat violent*, qui ne peut durer. — Rude, injuste : *voilà qui est violent!* — VIOLENT, EMPORTÉ. (*Syn.*) Le *violent* va jusqu'à l'action; l'*emporté* s'arrête ordinairement aux discours. — Un homme *violent* est prompt à lever la main, il frappe aussitôt qu'il menace. Un homme *emporté* est prompt à dire des injures, et il se fâche aisément. — Les *emportés* n'ont quelquefois que le premier feu de mauvais; les *violents* sont plus dangereux. Il faut se tenir sur ses gardes avec les personnes *violentes*, et il ne faut souvent que de la patience avec les personnes emportées. Voy. IMPÉTUEUX.

VIOLENTÉ, E, part. pass. de *violenter*.

VIOLENTER, v. act. (*vi-olanté*), faire faire par force, contraindre. Voy. FORCER. — *Violenter ses passions*, les réduire en leur faisant *violence*. — *se* VIOLENTER, v. pron.

VIOLER, v. act. (*vi-olé*) (en lat. *violare*), enfreindre, agir contre... : *violer les lois, le respect qui leur est dû, son serment, sa promesse*, etc. — *Violer un asyle*, enfreindre ses privilèges. — *Violer une sépulture*, la dégrader, la voler. — Faire *violence* à une fille, à une femme. En ce sens il s'emploie quelquefois absolument et sans régime; *les soldats entrèrent dans la ville, pillèrent et violèrent*. — *se* VIOLER, v. pron., s'enfreindre.

VIOLET, subst. mas. (*vi-olè*), sorte de couleur d'un pourpre tirant sur le bleu foncé. — *Violet*, *violet anglais*, instrument de musique maintenant hors d'usage; espèce de *viole*. — *Violet d'été*, les jardiniers donnent ce nom à la giroflée, qu'ils nomment aussi *quarantain*. — *Violet d'évêque*, t. de bot., espèce d'agaric qui croît dans les environs de Paris. — *Violet pourpre*, espèce de champignon qui se trouve sur les feuilles pourries, et exhale une odeur de rose.

***VIOLET**, adj. mas., au fém. **VIOLETTE** (*vi-olè, lète*) (en latin *violaceus*, fait de *viola*, violette, fleur), qui est de couleur *violette*. — *Faire du feu violet*, *faire feu violet*, faire quelque chose qui éclate d'abord, où il paraît de la vivacité, et qui se dément dans la suite. — *Voir des anges violets*, avoir des visions creuses.

VIOLETSTEIN, subst. mas. (*vi-olètecetein*), t. d'hist. nat., espèce de roche micacée. — Pierre qui a, dit-on, l'odeur de la *violette*.

VIOLETTE, adj. fém. Voy. VIOLET.

***VIOLETTE**, subst. fém. (*vi-olète*) (en latin *viola*), plante vivace, très-connue par sa fleur printanière, d'une odeur très-agréable. Les botanistes l'appellent aussi *violier commun*. — Dans le style familier, on dit au singulier *de la violette* pour *des violettes* au pluriel. — *Bois de violette*, certain bois qui tire sur la couleur de la *violette*.

***VIOLIER**, subst. mas. (*vi-ôlié*), plante à fleurs jaunes, d'une odeur douce et agréable.

VIOLI, E, part. pass. de *violir*.

VIOLIR, v. act. et neut. (*vi-olir*), rendre, devenir *violet*.

VIOLISTE, adj. des deux genres (*violicete*), qui joue de la *viole*.

***VIOLON**, subst. mas. (*violon*) (de l'espagnol *violin*. Ménage.) instrument de musique à quatre cordes, dont on joue avec un archet. — Celui qui fait profession de jouer du *violon* : *c'est un excellent violon* : *violoniste* serait de beaucoup préférable. — *Violon d'amour*, *violon* ordinaire, auquel on ajoute quatre cordes de laiton, qui passent par-dessous la queue, le chevalet et la touche du manche : elles sont tenues par de petites chevilles qui les baissent ou haussent à volonté. — *Violon harmonique*, instrument nouvellement inventé, qui joint l'ensemble harmonique des instruments à touches aux sons mélodieux et prolongés des instruments à cordes. — Prison ou cachot d'un corps-de garde. — *Donner les violons*, donner une sérénade, payer les *violons* d'un bal. — Fig. et fam. : *cet homme se donne les violons*, est content de lui, se vante à tout propos; *il a payé les violons*, les frais d'une chose dont les autres ont eu l'honneur, le plaisir ou le profit. — Nom d'un outil de treillageur : c'est une espèce de touret de bois à main, dans lequel est placé un foret qu'on fait mouvoir par le moyen d'un archet. — En t. de chapelier, ustensile composé de plusieurs cordes tendues, et servant, comme l'arçon, à battre les matières destinées au feutrage. — Nom que l'on donne, dans les imprimeries, à une longue galée sans coulisse. — Au plur., t. de mar.; on appelle *violons de beaupré*, deux taquets plats qu'on met des deux côtés du mât de beaupré, sur l'arrière du collier de fer qui sert d'appui au boute-hors.

VIOLONCELLE, subst. mas. (*violonchèle*) (de l'italien *violoncello*), instrument à cordes, qui est proprement la basse du *violon*. — Celui qui en joue. On doit préférer en ce sens *violoncelliste*.

VIOLONCELLISTE, subst. des deux genres (*violonchélicete*), musicien, musicienne qui joue du *violoncelle*.

VIOLONISTE, subst. des deux genres (*violonicete*), celui, celle qui joue du *violon*.

VIORNE, subst. fém. (*vi-orne*), t. de bot., sorte de plante très-flexible et qui s'entortille autour des arbres.

***VIPÈRE**, subst. fém. (*vipère*) (du latin *vivus*, vivant, et de *parere*, engendrer), t. d'hist. nat., serpent venimeux qui diffère des autres reptiles ophidiens par ses crochets à venin recourbés et mobiles, placés au-devant de la mâchoire supérieure. Il habite l'Europe méridionale, et ses morsures sont souvent dangereuses. — *Vipère marine*, on donne ce nom à plusieurs poissons dont le corps a la forme de ceux des serpents. — Fig., méchant, perfide, médisant, calomniateur : *langue de vipère*, ou simplement *vipère*, personne fort méchante, fort médisante.

VIPÉREAU, (l'*Académie* a tort d'écrire **VIPEREAU**, lorsqu'elle écrit **VIPÉRINE**), subst. mas. (*vipérô*), le petit de la *vipère*.

VIPÉRINE, subst. fém. (*vipérine*), t. de bot., plante borraginée qui emprunte son nom de la ressemblance de sa semence avec la tête d'une *vipère*.

VIRAGE, subst. mas (*viraje*), t. de mar., espace nécessaire pour *virer* au cabestan.

VIRAGO, subst. fém. (*virâguo*) (mot purement latin, formé de *vir*, homme, et de *ago*, je fais; *je fais l'homme : je joue le rôle d'un homme*), fille ou femme de grande taille, et qui a l'air d'un homme : *c'est une virago*. — Les Romains donnaient ce nom à *Minerve* et à *Diane*.

VIRÉE, subst. fém. (*viré*) espèce d'étamine qui se fabrique à Amiens. — T. de bot., genre de plantes.

VIRÉ, E, part. pass. de *virer*.

VIRELAI, subst. mas. (*virelè*) (de *virer*, tourner, et de *lai* ou *lay*, genre de poésie ancienne, dont le nom dérive de l'allemand *lied*, chanson), sorte d'ancienne poésie française en rondeau, sur deux rimes et avec des refrains.

VIREMENT, subst. mas. (*vireman*), action de *virer*. — T. de banque et de commerce, transport d'une dette active, fait à celui à qui l'on doit une pareille somme : *virement de parties*, ou simplement : *virement*. — T. de mar., *virement de bord*, mouvement d'un vaisseau qui tourne sur lui-même. — *Virement d'eau*, le retour de la marée.

Virent, 3^e^ pers. plur. prét. déf. du verbe irrégulier VOIR.

VIRE, subst. propre mas. (*vire*), ville de France, chef-lieu d'arrondissement du département du Calvados.

VIRER, v. neut. et act. (*viré*) (du latin *gyrare*, fait de *gyrus*, tour), aller en tournant, tourner. Il est vieux et ne se dit plus qu'en termes de marine. — *Virer au cabestan*, tourner un vaisseau qui est amuré d'un bord au plus près, de telle manière qu'il puisse être amuré de l'autre. — C'est aussi faire tourner les barres du cabestan. — *Virer de bord*, changer de route en mettant au vent un côté du vaisseau pour l'autre; et au fig., changer la direction de sa conduite, s'attacher à un autre parti. — *Virer vent arrière*, tourner un vaisseau en lui faisant prendre vent arrière. — *Virer vent devant*, tourner un vaisseau en lui faisant prendre vent devant. — Il est aussi actif dans cette phrase figurée et populaire : *tourner et virer quelqu'un*, qui signifie,

lui tenir divers discours, lui faire diverses questions pour le faire parler, ou savoir quelque chose. — *se* VIRER, v. pron.

VIRES, subst. mas. plur. (*vire*), t. de blas., plusieurs anneaux concentriques, ordinairement au nombre de trois.

VIREUSE, adj. fém. Voy. VIREUX.

VIREUX, adj. mas., au fém. **VIREUSE** (*vireu, reuze*) (formé du lat. *virus*, poison), t. de médec. qui se dit des qualités malfaisantes de certaines substances. — Il se dit aussi des odeurs nauséabondes et de quelques plantes vénéneuses : *plantes, odeurs vireuses*.

VIREVAUT, subst. mas. (*virevô*), t. de mar., espèce de cabestan placé horizontalement sur l'avant des petits vaisseaux, barques et embarcations. — Morceaux de bois pour s'aider à tourner, *virer* de grosses cordes.

VIRE-VENT, subst. mas. (*virevan*), t. d'hist. nat.; on donne ce nom au martin-pêcheur, parce qu'on prétend qu'étant suspendu dans un lieu quelconque, il indique de quel côté vient le *vent*.

VIRE-VOLTE, subst. fém. (*virevolete*), t. de manége ; tours et détours qu'on fait de suite avec vitesse.

VIRE-VOUSSE et **VIREVOUSTE**, (l'*Académie* donne les deux), subst. fém. (*virevouce, voucete*, corruption de *vire-volte*.

***VIRGILE**, subst. fém. (*virjile*), t. de bot., genre de plantes.

***VIRGILIEN**, adj. mas., au fém. **VIRGILIENNE**, (*virjili-ein, li-ène*), t. de bot., de *Virgile*, le plus illustre des poëtes latins.

VIRGILIENNE, adj. fém. Voy. VIRGILIEN.

***VIRGINAL**, E, adj. (*virjinal*) (en latin, *virginalis*, fait de *virgo*, vierge), qui appartient, qui a rapport à une personne *vierge* : *pudeur, modestie virginale*. — *Lait virginal*, composition pour blanchir le teint. — Au plur. mas., *virginals*, ou *virginaux*; du reste nous ne trouvons d'exemples ni de l'un ni de l'autre dans les bons auteurs.

VIRGINITÉ, subst. fém. (*virjinité*) (en latin *virginitas*), état d'une personne vierge.

VIRGOULÉE, subst. propre fém. (*virguoulé*), village de France, près de Limoges.

VIRGOULEUSE, subst. fém. (*virguouleuze*), sorte de poire d'hiver, ainsi nommée du village de *Virgoulée*.

***VIRGULAIRE**, subst. fém. (*virgulère*), t. de bot., plante de la didynamie.

***VIRGULE**, subst. fém. (*virgule*) (en latin *virgula*, diminutif de *virga*, baguette), petite marque, en forme de *c* renversé, dont on se sert dans la ponctuation pour séparer les mots ou les membres d'une période. — En t. d'horlog. on appelle *montre à virgule*, celle dont la verge ne porte qu'une seule saillie, qui a la forme d'une *virgule*.

VIRGULÉ, E, part. pass. de *virguler*.

VIRGULER, v. act. (*virgulé*), mettre des *virgules* dans un discours, un ouvrage. — *se* VIRGULER, v. pron. Presque inusité.

VIRGULTE, subst. fém. (*virgulste*) (du latin *virgultum*, qui a une signification pareille), t. de bot., sorte d'arbrisseau qui ne jette que des scions. — Touffe de nouveaux jets. — Branche d'un jeune rejeton.

VIRIEU, subst. propre mas. (*viri-eu*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de la Tour-du-Pin, dép. de l'Isère.

VIRIEU-LE-GRAND, subst. propre mas. (*viri-eulegueran*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Belley, dép. de l'Ain.

***VIRIL**, E, adj. (*virile*) (en latin *virilis*, fait de *vir*, homme), qui est d'homme, qui appartient à l'homme. — *L'âge viril*, l'âge d'un homme fait. — Fig. *âme, action virile*, âme, action ferme et vigoureuse ; *courage viril*, courage digne d'un homme. — En t. de droit, *partager par portions viriles*, par portions égales.

VIRILEMENT, adv. (*virileman*), d'une manière *virile* ; courageusement.

VIRILIS, adj. fém. et lat. (*virilice*), t. de myth., surnom sous lequel la *Fortune* avait un temple.

VIRILITÉ, subst. fém. (*virilité*) (en latin *virilitas*), l'âge d'un homme fait. — Dans l'homme, la puissance, la capacité d'engendrer. — Force, vigueur.

***VIROLE**, subst. fém. (*virole*) (du latin *virio*, bracelet, collier d'homme), petite bande de métal, qui serre et entoure le manche de certains outils. — *Virole brisée*, sorte de *virole* inventée nouvellement par un célèbre mécanicien, et qui a été adaptée d'une manière heureuse au balancier qui frappe la monnaie.

VIROLÉ, E, adj. (*virolé*), t. de blas. qui se dit des cornes, huchets et trompes, etc., qui portent des boucles ou anneaux d'un autre émail : *d'or à trois cors de chasse, de sable, liés et virolés de gueules*.

***VIROLET**, subst. mas. (*virolé*), t. de mar., noix de bois qui se met dans le hulot du gouvernail d'un vaisseau.

VIROLEUR, subst. mas. (*viroleur*), ouvrier qui ne fait que des *viroles*.

VIRTUALITÉ, subst. fém. (*virtu-alité*), qualité de ce qui est *virtuel*.

***VIRTUEL**, adj. mas., au fém. **VIRTUELLE** (*virtu-èle*) (du lat. *virtus*, force, puissance), t. de didactique, qui est seulement en puissance : qui a seulement la force et la *vertu* d'agir, sans agir en effet : *chaleur virtuelle, intention virtuelle*. Il est opposé à *actuel*. — En t. de médec., qui agit par une cause secrète et obscure.

VIRTUELLE, adj. fém. Voy. VIRTUEL.

VIRTUELLEMENT, adv. (*virtu-èleman*), d'une manière *virtuelle*. Il est opposé à *formellement* et *actuellement*.

VIRTUOSE, subst. des deux genres (*virtu-ôze*) (de l'italien *virtuoso*, employé fréquemment dans la même acception, *virtuoso di musica*, etc. Il signifie proprement : *habile*), *un virtuose, une virtuose*; celui, celle qui a des talents pour les beaux-arts, comme la poésie, et principalement la musique, etc.

VIRULENCE, subst. fém. (*virulance*), qualité de ce qui est *virulent*.

VIRULENT, E, adj. (*virulan, lante*), qui a du *virus*, du venin. — Fig., plein de fiel : *style virulent, satire virulente*, etc., plein d'aigreur.

VIRURE, subst. fém. (*virure*), t. de mar., série de madriers placés bout à bout, et s'étendant depuis l'étrave jusqu'à l'étambot.

VIRUS, subst. mas. (*viruce*) (mot latin qui signifie : *poison*), t. de médec. et de chir., venin de certains maux et particulièrement des maux vénériens, etc.

VIS, subst. fém. (*vice*) (suivant *Ménage* du latin *gyrus*, tour, rond, circuit, d'où, dit-il, on a fait par syncope *vir*, et ensuite *vis*), en t. de mécan., machine simple, composée d'un cylindre droit, autour duquel s'enveloppe spiralement un prisme qui entre dans un écrou cannelé de même. — *Vis d'Archimède*, machine propre à élever les eaux, inventée par *Archimède*. C'est un cylindre incliné qui tourne sur deux pivots, et autour duquel est roulé en spirale un cylindre creux. — On appelle *vis sans fin*, une sorte de *vis* qui s'engrène avec une roue dentée, et dont l'action est continue dans le même sens; *vis ailée*, une *vis* qui a une platine pour la tourner avec les doigts ; *vis de marteau*, une sorte de *vis* qui s'allonge et se raccourcit pour déterminer le point de descente convenable du métier à bas ; *vis de rappel*, une *vis* qui est fixée par ses deux extrémités, laquelle tourne sur son pivot et sur son embase, avec une noix qui monte et qui descend ; *vis dessolée*, un arrangement de marches fermé autour d'un pilier nommé *le noyau de la vis; vis noyée*, une *vis* dont la tête ne déborde point. — *Escalier à vis*, tournant et en spirale, autour d'un noyau de pierre ou de bois, qui soutient les marches.—Les arquebusiers emploient diverses sortes de *vis* qui prennent leurs noms de leurs fonctions. Ainsi il y a des *vis de bassinet, de plaque, de culasse, de batterie*, etc.—T. d'hist. nat., genre de testacés univalves.

DU VERBE IRRÉGULIER **VOIR** :

Vis, précédé de *je*, 1^re^ pers. sing. prét. déf.
Vis, précédé de *tu*, 2^e^ pers. sing. prét. déf.

DU VERBE IRRÉGULIER **VIVRE** :

Vis, 2^e^ pers. sing. impér.
Vis, précédé de *je*, 1^re^ pers. sing. prés. indic.
Vis, précédé de *tu*, 2^e^ pers. sing. prés. indic.

VISA, subst. mas. (*viza*) (en lat. *visa*, fém. de *visus*, part. pass. de *videre*, voir), formule qui se met sur un acte, et qui, signée par celui qui en a le droit, rend cet acte authentique et valable. — On appelait aussi *visa*, en matière bénéficiale, un acte par lequel un évêque conférait un bénéfice à charge d'âmes, à celui qui lui était présenté par le patron du bénéfice. — Au plur., des *visa*.

VISAGE, subst. mas. (*vizaje*), du latin barb. *visagium*, dérivé de *visus*, vue), la face de l'homme, la partie antérieure de la tête, qui comprend le front, les yeux, le nez, les joues, la bouche et le menton. — L'air du *visage* : *avoir un visage riant, gai, ouvert*, etc. — On dit : *tourner visage aux ennemis*, pour dire, se tourner vers les ennemis pour les combattre. Il se dit proprement de ceux qui fuient, et qui tout d'un coup se retournent pour faire face à ceux qui les poursuivent. — On dit populairement qu'*on a trouvé visage de bois*, lorsqu'ayant été chez quelqu'un, on y a trouvé la porte fermée. On le dit aussi, par extension, pour signifier seulement qu'on n'a trouvé personne, quoique la porte ne fût pas fermée. — On dit d'un homme pâle et défait, *qu'il a un visage d'excommunié, un visage de déterré, un visage de l'autre monde*.—Fam., la personne même, en tant qu'on la connaît par le visage : *voilà bien des visages que je ne connais point, des visages nouveaux*.—Par mépris : *voilà un plaisant visage*. — Prov. : *cela paraît comme le nez au milieu du visage*, cela est très-visible. —*Faire bon* ou *mauvais visage à quelqu'un*, lui faire bonne ou mauvaise mine. — *Se composer le visage*, prendre un air sérieux. — *Changer de visage*, changer de couleur, rougir, pâlir, etc. —*A visage découvert*, en se faisant connaître ; sans masque, sans voile: *il ne lui a pas été permis de se défendre à visage découvert contre ce coquin qui l'a attaqué sous le masque*.

VIS-A-VIS *de*, loc. prép. (*vizavi*) (du latin *visus*, vue ; vue à vue ; en opposition et sur la même ligne du rayon visuel), en face, à l'opposite : *il loge vis-à-vis de mes fenêtres*. — Cette prép. ne s'emploie qu'au propre, et c'est une faute grave que de dire avec quelques écrivains : *ses procédés vis-à-vis de lui*, pour *envers lui*.— On dit aussi adv. *être situé vis-à-vis*, etc.—Fig. et fam. : *se trouver vis-à-vis de rien*, sans aucun bien, sans aucune ressource.—VIS-A-VIS, EN FACE, FACE A FACE. (*Syn.*) *Vis-à-vis*, désigne le rapport de deux objets qui sont en vue l'un de l'autre, en perspective l'un à l'autre; qui se regardent, qui sont en opposition directe, et sur la même ligne du rayon visuel. *En face*, ne marque qu'un simple rapport de perspective. *Face à face*, marque un double rapport de réciprocité. La *face* d'un objet a plus ou moins d'étendue. On dit, la *face* de la terre; on ne dit pas, la *face* d'un corps pointu. Deux objets sont *face à face*, lorsque la *face* de l'un correspond à la *face* de l'autre, dans une certaine étendue. Un objet est *en face* d'un autre ; mais deux objets sont *face à face* l'un à l'égard de l'autre. — On ne dira pas qu'une maison est *en face* d'un arbre ; un arbre peut être *en face* d'une maison ; deux arbres seront *vis-à-vis* l'un de l'autre, et non *face à face*.

***VIS-À-VIS**, subst. mas. (*vizavi*), sorte de voiture dans laquelle il n'y a qu'une place dans chaque fond.

VISCÉRAL, E, adj. (*vicecérale*), qui appartient aux *viscères*. — *Remèdes viscéraux*, propres à fortifier les *viscères*.

VISCÉRAUX, adj. mas. plur. Voy. VISCÉRAL.

VISCÈRE, subst. mas. (*vicecère*) (en latin *viscera*), t. d'anat. ; il se dit de quelque partie intérieure du corps : *le cerveau, le cœur sont chacun un viscère*. — Au plur., on entend proprement par *viscères*, les entrailles.—En t. de bot., on appelle *viscères*, les tuyaux perpendiculaires en forme de faisceaux, qui montent dans la tige des plantes et que l'on n'aperçoit que quand l'écorce est levée. — VISCÈRES, INTESTINS, ENTRAILLES. (*Syn.*) Les *viscères* sont des organes intérieurs, destinés à produire dans les aliments ou dans les humeurs des changements utiles à la santé ou à la vie : le cœur, le foie, les poumons, comme les boyaux, etc., sont des *viscères*. Les *intestins* sont proprement des substances charnues en dedans, membraneuses en dehors, qui servent à digérer, à purifier, à distribuer le chyle, et à vider les excréments. Tout cela est renfermé dans les *entrailles*, mais indistinctement et indéfiniment, de manière qu'un *viscère*, un *intestin* fait partie des *entrailles*. — Les *viscères* se distinguent comme des corps différents, chargés chacun d'une fonction particulière, tendant à un but commun. Les *intestins* forment un corps continu qu'on distingue en différentes parties, selon leur place, leur grosseur, leur service particulier, dans un genre particulier de travail. Vous distinguez surtout les *entrailles* par les sensations que vous éprouvez, et par un caractère de sensibilité que vous leur attribuez. Les *entrailles* ont donc pris un caractère moral. On a des entrailles, lorsqu'on a un cœur sensible ; on dit, des *entrailles* paternelles, les *entrailles* de la miséricorde, etc. Elles semblent alors tenir principalement au cœur. Ce mot est de la langue vulgaire; *viscère* et *intestin* appartiennent à l'anatomie et à la médecine.

VISCOÏDE, subst. fém. (*visko ide*), t. de bot., genre de plantes.

VISCOSITÉ, subst. fém. (*vicekôzité*) (du latin *viscum* ou *viscus*), qualité de ce qui est *visqueux*.

VISÉ, E, part. pass. de *viser*.

VISÉE, subst. fém. (*vizé*) (du latin *visus*, vue), direction de la vue vers un certain point. — Fig. et fam. : *changer de visée*, de dessein.

VISER, v. act. et neut. (*vizé*) (du latin *visere*, voir), mirer, regarder un but, pour y adresser un coup : *il visait à ce but.* — Act.: *viser quelqu'un à la tête.* — Fig., avoir en vue : *il ne vise pas à ce poste, il vise plus haut.* — Act., voir, examiner un acte, et mettre dessus : *vu, visa*, etc. : *viser et parapher des pièces.* — *se* VISER, v. pron.

VISIBILITÉ, subst. fém. (*vizibilité*) (en latin *visibilitas*), qualité qui rend les choses *visibles*.

VISIBLE, adj. des deux genres (*vizible*) (en latin *visibilis*, fait de *videre*, voir), qui *se voit*, qui peut se *voir*. — Evident, clair, manifeste : *cela est trop visible; il est visible que...* — Fam. : *n'être pas visible*, ne vouloir pas recevoir de *visite* ou n'être pas en état d'en recevoir.

VISIBLEMENT, adv. (*vizibleman*), d'une manière *visible*. — Manifestement, évidemment.

*__VISIÈRE__, subst. fém. (*vizière*), petit bouton de métal qui se met au bout du canon d'un fusil pour conduire l'œil et *viser* plus juste. — Pièce de l'ancien casque, qui se haussait et se baissait, et à travers laquelle l'homme d'armes *voyait* et respirait. — *La visière d'un shako, d'une casquette*, la partie en saillie qui abrite les yeux.— —*Rompre en visière*, c'était, au propre, rompre sa lance dans la *visière* de celui contre qui l'on combattait. — Fig., dire en face à une personne quelque chose de fâcheux, d'injurieux; parler à quelqu'un brusquement et fièrement. — Fig. et fam. : *donner dans la visière de quelqu'un*, lui donner de l'amour. — *Visière*, se dit figurément et familièrement pour, l'esprit, la pensée : *ce bon homme a la visière un peu troublée, il radote.*

VISIF, subst. mas. (*vizif*), faculté de *voir*.— Adj. mas., qui a la puissance de *voir*. (*Boiste.*) Presque inusité.

*__VISIGOTH__, subst. propre mas. (*viziguô*), satiriquement, homme grossier, peu poli, sauvage. Les *Visigoths* étaient les *Goths occidentaux.* — On ne s'est guère servi du fém. *Visigothe.*

*__VISION__, subst. fém. (*vizion*) (en latin *visio*), en phys., sensation produite par l'impression des rayons lumineux sur la rétine; action de *voir*; *la vision se passe dans les sens intérieurs.*— On appelle : *vision directe* ou *simple*, celle qui se fait par le moyen des rayons directs, c'est-à-dire, des rayons qui passent directement ou en ligne droite depuis le point rayonnant jusqu'à l'œil; *vision réfléchie*, celle qui se fait par des rayons réfléchis, au moyen de miroirs ou d'autres corps dont la surface est polie; *vision réfractée*, celle qui se fait par le moyen des rayons réfractés ou détournés de leur direction, en passant par des milieux de différente densité, principalement à travers des verres et des lentilles. — Les théologiens nomment, *vision abstractive de Dieu*, la connaissance de Dieu et de ses attributs, par la considération des ouvrages qui sont sortis de ses mains; *vision compréhensible*, celle qui ne peut appartenir qu'à Dieu seul, qui peut seul se connaître de toutes les manières dont il veut être connu; *vision intuitive*, celle dont les bienheureux jouissent dans le paradis. — Dans le langage de la religion, *vision* se dit aussi des choses que Dieu ou quelque intelligence, par la permission de Dieu, fait voir en esprit, ou par les yeux du corps : *les visions des prophètes; la vision de Constantin*, auquel il apparut une croix lumineuse, quand il eut résolu de faire la guerre à Maxence; *les visions de saint Antoine; Daniel dans ses admirables visions.*—Fig. et fam., idée folle, extravagante : *ce dessein est une vision, une pure vision.*—VISION, APPARITION. (*Syn.*) La *vision* se passe dans les sens intérieurs, et ne suppose que l'action de l'imagination. L'*apparition* frappe de plus les sens extérieurs, et suppose un objet au dehors. Les cerveaux échauffés et vides de nourriture croient souvent avoir des *visions*; les esprits timides et crédules prennent quelquefois pour des *apparitions* ce qui n'est rien, ou ce qui n'est qu'un jeu.

VISIONNAIRE, subst. et adj. des deux genres (*vizionère*), celui, celle qui a des *visions*, des idées folles et extravagantes, ou des desseins chimériques.

VISIR ou **VIZIR**, subst. mas. (*vizir*), ministre d'état du grand-seigneur. — On dit fig., d'un homme en place qui a le caractère dur, le commandement hautain, que *c'est un visir*, *qu'il parle en visir.* — *Grand-visir* (en turc *viziazem*), première charge ou dignité dans l'empire ottoman.

VISIRAT ou **VIZIRAT**, subst. mas. (*vizira*), place, office de *visir*. — Temps qu'un *visir* est en place. L'*Académie* écrit aussi *viziriat*.

VISITANDINE, subst. fém. (*vizitandine*), religieuse de l'ordre de la *Visitation*.

*__VISITATION__, subst. fém. (*vizitâcion*) (en latin *visitatio*), fête qu'on célèbre dans l'Eglise romaine en mémoire de la *visite* que la sainte Vierge rendit à sainte Elisabeth. — Ordre de religieuses.

VISITATRICE, subst. fém. (*vizitatrice*), nom qu'on donnait anciennement dans les couvents ou monastères, à une religieuse qui était chargée de les inspecter ou d'en faire la *visite*.

*__VISITE__, subst. fém. (*vizite*) (en latin *visitatio*), action d'aller *voir* quelqu'un par civilité ou par devoir : *rendre visite à quelqu'un*, aller le *visiter*; *rendre à quelqu'un sa visite*, faire une *visite*, après en avoir reçu une de la personne qu'on va *visiter*.—*Carte de visite*, sur laquelle est inscrit le nom de la personne qui vient rendre *visite*.—*Visite en robe détroussée, visite* de cérémonie.—Il se dit quelquefois des personnes mêmes: *à peine cette visite fut-elle faite que...* — On le dit d'un médecin, d'un chirurgien qui va *voir* un malade. — Perquisition, recherche : *le commissaire a fait la visite* ou *sa visite dans cette maison.* — Examen fait ordinairement par des experts nommés par la justice : *la visite d'un bois, d'un bâtiment.* — Examen qu'on va faire sur les lieux pour voir si tout y est en bon ordre. On dit en ce sens, qu'*un évêque fait sa visite dans son diocèse*, pour dire qu'il va examiner l'état des lieux, et si tout y est dans l'ordre; on la nomme *visite pastorale.* — En termes de procédure, on appelle la *visite du procès*, l'examen que les commissaires et le rapporteur font ensemble d'un procès. —On dit aussi, *visite*, de l'inspection qui se fait d'une chose pour s'assurer de son état. — En t. de mar., *faire la visite d'un bâtiment*, s'assurer s'il est ennemi ou neutre, s'il est en règle, etc. — *Droit de visite* ou simplement *visite*, salaire de l'huissier *visiteur* de l'amirauté, qui se transporte sur un bâtiment pour reconnaître les marchandises dont il est chargé. — *Visites domiciliaires*, perquisitions de la force armée, conduite par un magistrat, dans le *domicile* des citoyens. — *Visites de matrones*, examen que les sages-femmes font, par ordre de justice, de l'état d'une femme ou d'une fille. — *Visite de cadavre*, examen que les chirurgiens, par ordre de justice, font d'un corps mort.

VISITÉ, E, part. pass. de *visiter*.

VISITER, v. act. (*vizité*), rendre *visite*, aller *voir* quelqu'un. Il ne se dit que des *visites* de cérémonie. — Aller *voir* par charité ou par dévotion : *visiter les malades, les églises, les hôpitaux*, etc. C'est l'usage le plus ordinaire de ce mot. — Faire un examen, une perquisition, une recherche. —Dans le langage de l'Ecriture, *Dieu visite ses élus*, il les éprouve par des afflictions.— *se* VISITER, v. pron.

*__VISITEUR__, subst. mas., au fém. **VISITEUSE**, (*viziteur, teuze*), celui qui était commis pour faire la *visite* d'un certain nombre de maisons ou couvents. — Celui qui *visite* les marchandises. — Qui aime à faire des *visites*.—*C'est un grand visiteur*, un homme qui passe son temps à faire des *visites*.— Celui qui, dans les sociétés de secours mutuels (ou sous d'autres dénominations), est chargé de visiter de temps en temps ceux qui tombent malades. (L'*Académie* refuse un fém. à ce mot.)

VISON, subst. mas. (*vizon*), t. d'hist. nat., quadrupède qui ressemble beaucoup à notre fouine.

VISON-VISU, étrange accouplement de latin et de français que l'*Académie* n'aurait pas dû insérer. Voyez VISUM-VISU, seule locution admissible et qui soit en usage.

VISORIUM, subst. mas. (*vizori-ome*) (du latin *visere*, voir), t. d'impr., morceau de bois plat, garni d'une pointe au moyen de laquelle on le fixe dans les trous pratiqués aux deux côtés du bas de casse, et qui sert au compositeur pour y assujétir sa copie au moyen du mordant.

VISQUEUSE, adj. fém. Voy. VISQUEUX.

VISQUEUX, adj. mas., au fém. **VISQUEUSE** (*vicekieu, kieuze*) (en latin *viscosus*), gluant, tenace. — VISQUEUX, GLUANT. (*Syn.*) *Gluant* signifie, ce qui *glue*, ce qui est ou fait comme de la *glu*, ce qui a ou possède la qualité de s'attacher; *visqueux* signifie ce qui s'attache avec force, ce qui a la propriété essentielle ou très-énergique de se coller, ce qui tient fort aux objets auxquels il s'attache.

VISQUEUX ou **VISQUENS**, subst. mas. (*vicekieu, vicekence*), se disait autrefois pour *vicomte*.

VISSÉ, E, part. pass. de *visser*.

DU VERBE IRRÉGULIER **VOIR** :

Visse, 1^re^ pers. sing. imparf. subj.
Vissent, 3^e^ pers. plur. imparf. subj.

VISSER, v. act. (*vicé*), attacher avec des *vis*. — *se* VISSER, v. pron.

DU VERBE IRRÉGULIER **VOIR** :

Visses, 2^e^ pers. sing. imparf. subj.
Vissiez, 2^e^ pers. plur. imparf. subj.
Vissions, 1^re^ pers. plur. imparf. subj.

*__VISTNOU__, subst. mas. propre (*vicenou*), l'un des trois grands dieux de la myth. indienne. On dit aussi *Vishnou*. Voy. WITSNOU.

VISUEL, adj. mas., au fém. **VISUELLE** (*vizu-èle*), t. de phys., qui appartient à la *vue*. — *Rayon visuel*, ligne lumineuse qui, de l'objet en vue, arrive droit à l'organe de la *vision*. — *Point visuel*, point sur la ligne horizontale, dans lequel les rayons *visuels* s'unissent.

VISUELLE, adj. fém. Voy. VISUEL.

VISUM-VISU, loc. adv. (*vizomevizu*), face à face; de ses propres yeux *vu*. Pop.

Vit, 3^e^ pers. sing. prés. indic. du verbe VIVRE.

DU VERBE IRRÉGULIER **VOIR** :

Vit, précédé de *il* ou *elle*, 3^e^ pers. sing. prét. déf.
Vît, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3^e^ pers. sing. imparf. subj.

VITAILLE, subst. fém. (*vitâ-ie*), vivres. (*Boiste.*) Vieux et même hors d'usage; ce mot ne serait, du reste, que la corruption du vieux mot *victuaille*.

*__VITAL, E__, adj. (*vitale*) (en lat. *vitalis*, fait de *vita*, vie), qui est nécessaire à la *vie* : *esprits vitaux, parties vitales.* — On appelle *fonctions* ou *actions vitales*, les opérations par lesquelles les parties *vitales* produisent la *vie* : *l'action musculeuse est une action vitale.* — On appelle *esprits vitaux*, les parties les plus fines et les plus volatiles du sang.

VITALIS, subst. mas. (*vitalice*), t. de bot., la joubarbe des toits.

VITALISÉ, E, adj. (*vitalizé*), chargé, imprégné de principes de *vie*. Inusité.

VITALITÉ, subst. fém. (*vitalité*), ordre, probabilité de la vie.—Mouvement *vital*. —*Les tables de vitalité*, qu'on appelle aussi *tables de mortalité*, sont celles où l'on trouve calculées, pour chaque âge, les chances probables de vie.— T. de médec., disposition par laquelle les corps organisés sont susceptibles d'opérer les mouvements, les actions qui constituent la *vie* : *la vitalité est différente de la vie, comme la faculté d'agir est différente de l'action.*

VITALLIANA, subst. fém. (*vitaleli-ana*), t. de bot., jolie petite plante des Alpes.

VITAUX, adj. mas. plur. Voy. VITAL.

VITCHOURA, subst. mas. (*vitechoura*), vêtement garni de fourrures qui se met par-dessus les habits. C'est un mot polonais.

VITE, adj. des deux genres (*vite*) (corruption de *vegetus*, actif, vif. *Ménage.*), qui se meut, qui court avec célérité : *cheval vite, fort vite.* — Qui se fait avec une grande promptitude : *mouvement fort vite.*

VITE, adv. (*vite*), avec vitesse et célérité; tôt, promptement : *courir vite.*—*Aller trop vite dans une affaire*, agir avec trop de précipitation. —*Aller vite en besogne*, être prompt, expéditif. —*Aller trop vite*, vivre en prodigue, en dissipateur.— VITE, TÔT, PROMPTEMENT. (*Syn.*) Le mot *vite* paraît plus propre pour exprimer le mouvement avec lequel on agit; son opposé est *lentement*. Le mot *tôt* regarde le moment où l'action se fait; son opposé est *tard*. *Promptement* semble avoir plus de rapport au temps qu'on emploie à la chose; son opposé est *long-temps*. — On avance en allant *vite*; mais on va sûrement en allant lentement. Le crime est toujours puni; si ce n'est *tôt*, c'est tard. Il faut être long-temps à délibérer; mais il faut exécuter *promptement*. Qui commence *tôt* et travaille *vite*, achève *promptement*.

*__VITELLIENNES__, subst. et adj. fém. plur. (*vi-*

tèliène) (du nom propre *Vitellius*), t. d'hist. anc., sorte de tablettes, sur lesquelles les anciens écrivaient des bons mots, des pensées ingénieuses et galantes, et quelquefois même lascives.

VITELOTTE, subst. fém. (*vitelote*), pomme de terre longue et rouge.

VITEMENT, adv. (*viteman*), il a le même sens que *vite*, mais son emploi est plus borné. On dit fam. : *courez vitement*, et non pas *il parle trop vitement*, etc.; mais *il parle trop vite*.

Vites, 2e pers. plur. prét. déf. du verbe irrégulier VOIR.

VITESSE, subst. fém. (*vitèce*) (pour l'étym. voy. VITE, adj.), en mécan., affection du mouvement par laquelle un corps est capable de parcourir un certain espace dans un certain temps. —Dans une acception plus usitée, célérité, grande promptitude.—*Gagner quelqu'un de vitesse*, le devancer, le prévenir dans ses démarches, dans ses tentatives. — En t. de phys., on appelle *vitesse absolue*, celle d'un corps considérée en elle-même, et sans aucun rapport avec la *vitesse* d'un autre corps; comme lorsqu'on considère la *vitesse* d'un cheval qui fait dix lieues en cinq heures de temps; *vitesse accélérée*, celle d'un corps qui, pendant des temps égaux et successifs, parcourt des espaces qui vont toujours en augmentant de plus en plus, ou celle d'un corps qui parcourt des espaces tous égaux entre eux, mais dans des temps qui décroissent de plus en plus. Telle est la *vitesse* d'un corps qui tombe librement, et qui va plus *vite* vers la fin de sa chute qu'au commencement. On appelle *vitesse relative*, la *vitesse* d'un corps comparée avec celle d'un autre corps, comme lorsqu'on compare les *vitesses* de deux chevaux qui parcourent le même nombre de lieues, mais dont l'un met plus de temps que n'en met l'autre à parcourir cet espace; *vitesse respective*, la *vitesse* avec laquelle l'espace qui sépare deux corps est parcouru par l'un des deux entièrement, ou en partie par l'un et en partie par l'autre; *vitesse retardée*, celle d'un corps qui, dans des temps égaux et successifs, parcourt des espaces qui vont toujours en diminuant de plus en plus, ou celle d'un corps qui parcourt des espaces tous égaux entre eux, mais dans des temps qui augmentent de plus en plus : telle est la *vitesse* d'une boule qu'on roule sur le terrein, et qui se ralentit peu à peu jusqu'à ce que la boule soit réduite au repos; *vitesse uniforme*, celle d'un corps qui parcourt des espaces égaux en temps égaux. Voy. PROMPTITUDE.

***VITICOLE**, subst. mas. (*vitikole*), vigneron. Vieux.

VITIS, subst. mas. (*vitice*) (en lat. *vitis*), t. d'antiq., bâton de sarment de vigne qui était, chez les Romains, la marque distinctive du centurion, et avec lequel il châtiait les soldats.

VITRAGE, subst. mas. (*vitraje*), action de *vitrer*. —Toutes les *vitres*, de quelque bâtiment que ce soit. — Châssis de verre qui servent de cloison dans une chambre. — On donne aussi le nom de *vitrage* à la jonction défectueuse des fils de soie, dans le tirage de la soie.

***VITRAIL**, subst. mas. (*vitra-le*), grande fenêtre d'église. Peu usité au sing.; on ne saurait dire pour quelle raison. — Au plur., *vitraux*.

VITRAUX, subst. mas. plur. (*vitrô*), les grandes *vitres* qui forment les fenêtres des églises. Voy. VITRAIL.

VITRE, subst. fém. (*vitre*) (du latin *vitrum*, *verre*), assemblage de plusieurs pièces de *verre* qui se met à une ouverture pour donner du jour, en garantissant de l'air : *la grande vitre d'une église*. — Chacune des pièces qui composent la *vitre* : *il manque là une vitre*. — La première partie de l'œil du cheval. — Fig. : *casser les vitres*, ne rien ménager dans ses propos.

VITRÉ, subst. propre mas. (*vitré*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. d'Ille-et-Vilaine.

***VITRÉ, E**, part. pass. de *vitrer*, et adj., qui a des *vitres*, qui est fermé de *vitres* ou de glaces.— On appelle *parchemin vitré*, un parchemin défectueux, à cause de sa transparence; et en t. d'anat., on nomme *corps vitré* la membrane hyaloïde, appelée aussi *tunique vitrée*. — *Humeur vitrée*, espèce de glaire qui, dans l'œil, a une consistance moyenne entre le crystallin et l'humeur aqueuse.

VITRER, v. act. (*vitré*), mettre des *vitres*; garnir de *vitres*.— SE VITRER, v. pron.

VITRERIE, subst. fém. (*vitreri*), art et commerce du *vitrier*.

VITRESCIBILITÉ, subst. fém. (*vitrèccibilité*), propriété que quelques substances ont de se fondre par l'action du feu, et de se réduire en verre.

VITRESCIBLE, adj. des deux genres (*vitrècecible*), qui peut être changé en *verre*. Voy. VITRIFIABLE.

VITREUSE, adj. fém. Voy. VITREUX.

VITREUX, adj. mas., au fém. **VITREUSE** (*vitreu, treuze*), t. de chim., qui a de la ressemblance avec le *verre*; qui est de sa nature. — *œil vitreux*, qui a l'aspect du *verre*.

VITRIER, subst. mas. (*vitri-é*), ouvrier qui travaille en *vitres*, qui *vitre* les fenêtres.

VITRIÈRE, subst. fém. (*vitri-ère*), femme d'un *vitrier*. — T. de forges, sorte de fer aplati en verge carrée.

VITRIFIABLE, adj. des deux genres (*vitrifiable*), qui peut être changé en *verre*; propre à être changé en *verre*.

VITRIFICATEUR, subst. mas. (*vitrifikateur*), qui *vitrifie* les corps. Peu usité.

VITRIFICATIF, adj. mas., au fém. **VITRIFICATIVE** (*vitrifikatif, tive*), qui *vitrifie*.

VITRIFICATION, subst. fém. (*vitrifikâcion*), action de *vitrifier*, ou de se *vitrifier*. — État de ce qui est *vitrifié*. — Opération chimique qui convertit, par le moyen du feu, quelque matière en *verre*.

VITRIFICATIVE, adj. fém. Voy. VITRIFICATIF.

VITRIFIÉ, E, part. pass. de *vitrifier*, et adj.

VITRIFIER, v. act. (*vitrifi-é*) (du lat. *vitrum*, verre, et *facere*, faire), convertir quelque matière en *verre*. — SE VITRIFIER, v. pron.

***VITRINE**, subst. fém. (*vitrine*), t. d'hist. nat., genre de coquilles de la division des univalves.

VITRIOL, subst. mas. (*vitri-ole*), sel astringent, formé par l'union d'un métal et d'un acide nommé *vitriolique*. Tous les *vitriols* ne sont que des sulfates. — *Huile de vitriol*, acide sulfurique. — *Vitriol ammoniacal*, sulfate d'ammoniaque; *vitriol blanc*, sulfate de zinc du commerce; *vitriol calcaire*, sulfate de chaux; *vitriol d'alumine*, anciennement alun; *vitriol d'antimoine*, *d'argent*, etc., du sulfate d'antimoine, d'argent, etc.; *vitriol d'argile*, anciennement l'alun; *vitriol de plomb*, sulfate de plomb; *vitriol de potasse*, le sulfate de potasse; *vitrol de soude*, le sulfate de soude; *vitriol de vénus*, le deuto-sulfate de cuivre; *vitriol de zinc*, le sulfate de zinc; *vitriol vert*; *vitriol martial*, celui dans la composition duquel il entre du fer; on le nomme aussi *couperose*.

VITRIOLÉ, E, adj. (*vitri-olé*), fait avec de l'esprit de *vitriol*.

VITRIOLIQUE, adj. des deux genres (*vitri-olike*), qui tient de la nature du *vitriol*. — *Acide vitriolique*, acide sulfurique. — *Gaz acide vitriolique*, acide sulfureux.

VITRIOLISATION, subst. fém. (*vitri-olizâcion*), formation du fer sulfaté.

VITRIOLISÉ, E, part. pass. de *vitrioliser*.

VITRIOLISER, v. act. (*vitri-olizé*), convertir en *vitriol*. — SE VITRIOLISER, v. pron.

VITREY, subst. propre mas. (*vitrê*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Vesoul, dép. de la Haute-Saône.

***VITRY**, subst. propre mas. (*vitri*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Arras, dép. du Pas-de Calais.

VITRY-LE-FRANÇAIS, subst. propre mas. (*vitri-le-francè*), ville de France, chef-lieu d'arr. du dép. de la Marne.

VITTEAUX, subst. propre mas. (*vitô*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Semur, dép. de la Côte-d'Or.

VITTEL, subst. propre mas. (*vitèle*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Mirecourt, dép. des Vosges.

VITULA, subst. propre fém. (en lat. *Vitula*), myth., déesse qui présidait aux aliments qui servent à l'entretien de la vie.

VITULICOLE, subst. des deux genres (*vitulikole*) (du latin *vitulus*, *vituli*, veau, et *colere*, adorer), idolâtre, chez les anciens, qui adorait un veau, un taureau.

VITUPÈRE, subst. mas. (*vitupère*), blâme : *sa vie est exempte de vitupère*. Il est vieux, et encore moins en usage que *vitupérer*.

VITUPÉRÉ, E, part. passé de *vitupérer*.

VITUPÉRER, v. act. (*vitupéré*), blâmer. Il est vieux, et plus latin que français.

VIVACE, adj. des deux genres (*vivace*) (en latin *vivax*, fait de *vivere*, vivre), qui a en soi les principes d'une longue vie : *le corbeau est un animal vivace*.—Qui est de longue durée : *certains préjugés sont vivaces*, sont difficiles à détruire. — Il se dit, en t. de bot., des parties du végétal qui subsistent plusieurs années; des plantes dont la vie va au-delà de trois ans.

VIVACITÉ, subst. fém. (*vivacité*) (en latin *vivacitas*), activité, promptitude à agir, à se mouvoir, etc. Voy. PÉTULANCE. — Fig., activité, subtilité, brillant de l'esprit.—Activité, force des passions.—Éclat des couleurs.—*Avoir de la vivacité dans les yeux*, avoir les yeux brillants et pleins de feu. — Au plur., emportements légers et passagers.—VIVACITÉ, PROMPTITUDE. (*Syn.*) La *vivacité* tient beaucoup de la sensibilité et de l'esprit. Les moindres choses piquent un homme vif; il sent d'abord ce qu'on lui dit, et réfléchit moins qu'un autre dans ses réponses. — La *promptitude* tient davantage de l'humeur et de l'action : un homme *prompt* est plus sujet aux emportements qu'un autre; il a la main légère, il est expéditif au travail. — L'indolence est le contraire de la *vivacité*; la lenteur l'est de la *promptitude*.

VIVANDIER, subst. mas., au fém. **VIVANDIÈRE** (*vivandié, dière*), celui, celle qui suit les troupes et porte des *vivres*, des provisions de bouche pour les vendre.

VIVANDIÈRE, subst. fém. Voy. VIVANDIER.

DU VERBE IRRÉGULIER **VIVRE** :

Vivaient, 3e pers. plur. imparf. indic.

Vivais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.

Vivais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.

Vivait, 3e pers. sing. imparf. indic.

Vivant, part. prés.

***VIVANT, E**, adj. (*vivan, vante*), qui *vit*, qui est en *vie*.—*Il n'y a homme vivant qui*.., il n'y a personne qui....—*Je n'ai trouvé âme vivante chez notre ami*, je n'y ai trouvé personne.—Fam. : *de notre vie vivante*, jamais.—*Cet homme est une bibliothèque vivante*, est très-savant.—*C'est le portrait vivant de son père*, il ressemble à son père.—*Langue vivante*, que tout un peuple parle encore. — *Quartier vivant*, très-fréquenté.—Quand des gens de mainmorte acquéraient une terre en fief, on disait qu'il fallait qu'*ils donnassent au seigneur un homme vivant et mourant*, pour dire que, pour ne pas frustrer le seigneur dont la terre relevait, des droits qui lui étaient acquis à chaque mutation de vassal, il fallait qu'ils nommassent un particulier, à la mort duquel le seigneur pût recevoir les droits de rachat ou de relief.—On appelait aussi *homme vivant et mourant*, une personne sous le nom de laquelle on payait le droit de survivance, pour conserver un office. *La famille ne vendit pas la charge dans les six mois, elle donna au roi un homme vivant et mourant*; et absolument, *elle donna un homme au roi* — Subst. mas., celui qui est en *vie* : *les vivants et les morts*. — *Bon vivant*, homme d'une humeur facile, qui aime à se réjouir sans faire de la peine à personne. — *Vivre avec les vivants*, s'accommoder aux gens avec qui l'on *vit*. — *Mal vivant*, homme de mauvaise *vie*. — On dit, *du vivant de*... pour dire, pendant la vie de... *du vivant d'un tel*; *vous ne verrez pas cela de votre vivant*; *cela se faisait de son vivant*. Et dans le même sens on a dit : *en son vivant*. *Ci-gît un tel, en son vivant juge, magistrat, etc.* On ne le trouve guère que dans quelques épitaphes.

VIVAT, subst. mas. (*vivate*), mot latin qui signifie qu'*il vive! puisse-t-il vivre!* C'est un ancien cri d'applaudissement et d'approbation.—Au plur., des *vivat*.

VIVE, adj. fém. Voy. VIF.

VIVE, subst. fém. (*vive*), t. d'hist. nat., genre de poisson dont la chair est très-estimée.—Interj. qui exprime la joie, un souhait : *vive la France!* que la France soit heureuse. — Subst. mas. : *qui vive?* t. militaire pour reconnaître ceux qui s'approchent, que l'on rencontre. — Fam. : *être sur le qui vive*, en état d'alarme, de défiance. Voyez VIVRE.

DU VERBE IRRÉGULIER **VIVRE** :

Vive, précédé de *que je*, 1re pers. sing. prés. subj.

Vive, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. prés. subj.

VIVE-DIEU, sorte d'interj. (*vivedieu*); on se sert de ce terme pour exciter quelqu'un qui hésite à faire une chose qu'il devait faire spontanément.

VIVE-LA-JOIE, loc. adv. (*vivelajoa*), exclamation populaire qui exprime le désir de s'amuser, de rire, de se réjouir.

VIVELLE, subst. fém. (*vivèle*), petit réseau fait à l'aiguille pour reprendre un trou dans la toile, au lieu d'y mettre une pièce. — T. d'hist. nat., poisson de mer qui est une espèce de squale, nommée autrement *poisson scie*.

VIVEMENT, adv. (*viveman*), avec ardeur et *vivacité*, sans relâche : *poursuivre, attaquer, presser vivement.*—Sensiblement : *sentir vivement le froid, les afflictions*, etc.

DU VERBE IRRÉGULIER VIVRE :

Vivent, précédé de *ils* ou *elles*, 3ᵉ pers. plur. prés. indic.

Vivent, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3ᵉ pers. plur. prés. subj.

Vives, 2ᵉ pers. sing. prés. subj.

Vivez, 2ᵉ pers. plur. impér.

Vivez, précédé de *vous*, 2ᵉ pers. plur. prés. indic.

VIVEUR, subst. mas., **VIVEUSE**, subst. fém. (*viveur, veuze*), homme, femme qui jouit bien de la *vie*.

VIVIEN-LE-TEMPLE (SAINT-), subst. propre mas. (*ceinvivieinletanple*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Lesparre, dép. de la Gironde.

VIVIER, subst. mas. (*vivié*) (en lat. *vivarium*, fait de *vivus*, vivant), lieu où l'on met du poisson pour peupler, et le trouver au besoin.—On appelle *vivier*, en t. de mar., un bateau de pêcheur qui a un retranchement au milieu, dans lequel l'eau entre par des trous qui sont aux côtés, pour contenir le poisson qu'on vient de pêcher.

VIVIERS, subst. propre mas. (*vivié*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Privas, dép. de l'Ardèche.

DU VERBE IRRÉGULIER VIVRE :

Viviez, précédé de *vous*, 2ᵉ pers. plur. imparf. indic.

Viviez, précédé de *que vous*, 2ᵉ pers. plur. prés. subj.

VIVIFIANT, E, adj. (*vivifi-an, fi-ante*), qui *vivifie*, qui anime, qui est propre à redonner du mouvement : *esprit vivifiant; élixir vivifiant.*—On dit, en t. de théologie : *esprit vivifiant; grace vivifiante; le Saint-Esprit est l'esprit vivifiant.*

VIVIFICATION, subst. fém. (*vivifikâcion*), t. de médec. et de chim., action de *vivifier*.

VIVIFIÉ, E, part. pass. de *vivifier*.

VIVIFIER, v. act. (*vivifi-é*) (en lat. *vivificare*, fait de *vivus*, vivant, et de *facere*, faire), donner la *vie* : *c'est Dieu qui vivifie toutes choses.* — Rendre *vivant*, donner le mouvement : *il vivifia tout d'un coup notre petite province; vivifier un désert.*—On dit qu'*un habile sculpteur vivifie le marbre*, pour dire, qu'il en façonne des figures pleines de vérité et d'expression. — Donner de la force, de la vigueur : *le soleil vivifie les plantes.* —On dit fig., en matière de religion : *la grace vivifie* : elle produit de bons effets dans l'âme.— Prov. : *la lettre tue et l'esprit vivifie*, il ne faut pas s'attacher servilement au sens littéral des mots, mais il faut chercher à en pénétrer le sens, à en saisir la pensée. —*se* VIVIFIER, v. pron.

VIVIFIQUE, adj. des deux genres (*vivifike*) (en lat. *vivificus*), qui a la propriété de *vivifier* : *le suc vivifique des plantes.* — On se sert plus souvent du mot *vivifiant*.

DU VERBE IRRÉGULIER VIVRE :

Vivions, précédé de *nous*, 1ʳᵉ pers. plur. imparf. indic.

Vivions, précédé de *que nous*, 1ʳᵉ pers. plur. prés. subj.

VIVIPARE, adj. des deux genres (*vivipàre*) (en lat. *viviparus*, fait de *vivus*, vivant, et de *parere*, engendrer), t. d'hist. nat. : *animal vivipare*, qui met au monde ses petits tout *vivants*.— Subst. mas., *un vivipare*. — T. de bot. : *plante vivipare*, qui produit des rejetons feuillés au lieu de fleurs.

VIVISECTION, subst. fém. (*vivicèkcion*), t. de chir., action de disséquer les animaux *vivants*. —Dissection et expériences sur des animaux *vivants*.

DU VERBE IRRÉGULIER VIVRE :

Vivons, 1ʳᵉ pers. plur. impér.

Vivons, précédé de *nous*, 1ʳᵉ pers. plur. prés. indic.

VIVOTÉ, part. pass. de *vivoter*.

VIVOTER, v. neut. (*vivoté*), *vivre* chichement et pauvrement; avoir de la peine à subsister. Fam.

DU VERBE IRRÉGULIER VIVRE :

Vivra, 3ᵉ pers. sing. fut. indic.

Vivrai, 1ʳᵉ pers. sing. fut. indic.

Vivraient, 3ᵉ pers. plur. prés. cond.

Vivrais, précédé de *je*, 1ʳᵉ pers. sing. prés. cond.

Vivrais, précédé de *tu*, 2ᵉ pers. sing. prés. cond.

Vivrait, 3ᵉ pers. sing. prés. cond.

Vivras, 2ᵉ pers. sing. fut. indic.

*__VIVRE__, v. neut. (*vivre*) (en lat. *vivere*), *vécu, vivant; je vis*, etc.; *nous vivons; je vécus; j'ai vécu; je vivrai*; être en *vie*. —Fig., jouir de la *vie* : *ce n'est pas vivre que d'être toujours malade.*—Plus fig. encore, durer, subsister : *son nom, sa gloire, sa mémoire vivra jusqu'à la postérité la plus reculée.*—Se nourrir : *vivre de racines, de légumes.*—Subsister : *vivre de ses rentes, de son travail*, etc. — *Vivre d'industrie*, subsister par son adresse et par son savoir-faire. — Fig. : *vivre d'espérance*, dans l'attente de quelque bien.—Fam. : *il vit de la grace de Dieu*, on ne sait comment il subsiste; il mange très-peu. — *Dieu vit de toute éternité*, il est éternel. — *Les élus vivront éternellement dans le sein de Dieu*, ils jouiront pendant l'éternité de la vue de Dieu.—En t. de guerre, *vivre à discrétion*, se dit de soldats qui se font traiter à leur gré par les habitants d'une ville prise d'assaut. — *Vivre avec quelqu'un*, en parlant d'un homme et d'une femme non mariés, être en concubinage. — On dit qu'*il fait cher vivre dans une ville, dans une province*, pour dire que les choses nécessaires à la *vie* y sont très-chères. — *Vivre de régime*, *vivre* avec beaucoup de règle; *vivre à table d'hôte*, manger dans une hôtellerie, à une table commune où chacun paie sa nourriture à tant par tête ou à tant par mois; *vivre de ménage*; *vivre* avec économie, *vivre en commun*, à frais communs. —Dépenser : *vivre honorablement, sordidement*, etc. — Passer sa *vie* : *vivre dans le célibat, dans le grand monde*, etc. — Se conduire, se comporter : *vivre bien avec quelqu'un; il vit mal avec sa femme.* — Être soumis à..., sujet de... : *vivre sous les lois, sous le gouvernement de...* — *Cet homme ne vit que pour lui*, ne songe qu'à ses intérêts. — Prov. : *on ne sait ni qui meurt ni qui vit*, on *vit* dans l'incertitude sur la durée de la vie; *chacun vit à sa mode*, chacun se conduit comme il lui plaît en ce qui le regarde; *item, il faut vivre*, la nécessité de pourvoir à sa subsistance doit excuser beaucoup de choses que l'on fait, et que l'on ne ferait pas sans cela. — Prov. : *il faut que tout le monde vive*, chacun doit trouver les moyens de fournir à sa subsistance. —*Vivre au jour la journée*, dépenser chaque jour ce qu'on gagne; passer sa *vie* sans vue, sans prévoyance. — *On ne saurait vivre avec lui*, il est d'une humeur fâcheuse, incompatible.—On dit qu'*un homme est difficile à vivre*, c'est-à-dire, qu'il est difficile de *vivre* avec lui en bonne intelligence; et l'on dit qu'*un homme est aisé à vivre*, pour signifier le contraire. — On dit qu'*un homme sait vivre*, pour dire qu'il a les manières du monde, qu'il sait se conduire suivant les usages reçus parmi les honnêtes gens : *cet homme a passé sa vie parmi les honnêtes gens, il sait vivre; cet homme est fort incivil, il ne sait pas vivre.* — Subst. mas., *le savoir-vivre*, la connaissance et la pratique des bienséances et des usages reçus parmi les gens du monde; et on dit, *apprendre à vivre*, pour dire, acquérir cette connaissance, s'instruire de ces usages. — On dit, fam., qu'*on apprendra bien à vivre à quelqu'un*, pour dire qu'on trouvera bien moyen de le punir de quelque faute qu'il a faite. — *Qui vive?* de quel parti êtes-vous? *on me demanda : qui vive? je répondis, vive France!* — Acclamation de joie; souhait de bonheur : *vive le roi! vivent les arts!* Voy. VIVE, interj.

*__VIVRE__, subst. mas. (*vivre*), nourriture : *il a tant pour le vivre et le vêtement.* — Toutes les choses dont se nourrissent les hommes.—Provisions de bouche : *fourniture des vivres.*

VIVRÉ, E, adj. (*vivré*), t. de blas., se dit des pièces imitant la vivre ou vipère, sinueuses et ondées, avec des entailles.

DU VERBE IRRÉGULIER VIVRE.

Vivrez, 2ᵉ pers. plur. fut. indic.

Vivriez, 2ᵉ pers. plur. prés. cond.

Vivrions, 1ʳᵉ pers plur. prés. cond.

Vivrons, 1ʳᵉ pers. plur. fut. indic.

Vivront, 3ᵉ pers. plur. fut. indic.

*__VIZILLE__, subst. propre mas. (*vizile*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Grenoble, dép. de l'Isère.

VIZIR, VIZIRAT. Voy. VISIR, VISIRAT.

VOC. abréviation du mot *vocatif*.

VOCAB., abréviation du mot *vocabulaire*.

VOCABLE, subst. mas. (*vokable*), mot. (*M. Nodier.*) Vieux.

VOCABULAIRE, subst. mas. (*vokabulère*) (du lat. *vocabulum*, mot, terme), collection des mots les plus usités d'une langue, accompagnés d'une définition succincte; autrement *dictionnaire*; mais on lui suppose pour l'ordinaire moins d'étendue. — Liste de mots qui appartiennent plus spécialement à une science, à un art.

VOCABULISTE, subst. mas. (*vokabulicete*), auteur d'un *vocabulaire*. Il est peu usité.

*__VOCAL, E__, adj. (*vokale*) (du lat. *vocalis*, fait de *vox, vocis*, voix), qui s'énonce, qui s'exprime par la *voix* : *prière, oraison vocale*, par opposition à *oraison mentale*. — *Musique vocale*, composée pour la voix. — *Organe vocal*, celui de la parole. — Au plur. mas., *vocaux*. — On a appelé substantivement au plur. mas., dans certaines communautés, *vocaux*, ceux qui avaient droit de donner leurs *voix* dans une élection.

VOCALEMENT, adv. (*vokaleman*) (du lat. *vocaliter*), de manière qu'on entend la *voix*.

VOCALISATION, subst. fém. (*vokalizàcion*) (rac. *vocal*), t. de musique, action de *vocaliser*.

VOCALISÉ, part. pass. du v. *vocaliser*.

VOCALISER, v. neut. (*vokalisé*), t. de musiq., chanter et former des sons, prononcer une syllabe; c'est proprement parcourir en chantant une échelle de sons pour se former ou s'éclaircir la *voix*.

VOCALITÉ, subst. fém. (*vokalité*), qualité de la parole; consonnance, douceur de la prononciation.

VOCATIF, subst. mas. (*vokatif*) (du lat. *vocativus*, sous-entendu *casus*, dérivé de *vocare*, appeler), le cinquième cas de la déclinaison des noms qui ont des cas. On s'en sert pour nommer la personne à qui l'on parle ou la chose à laquelle on s'adresse

VOCATION, subst. fém. (*vokàcion*) (du lat. *vocatio*, fait de *vocare*, appeler), mouvement intérieur par lequel Dieu appelle une personne à quelque genre de vie. — Par extension, inclination, penchant pour un état plutôt que pour un autre. — En t. de religion, il se dit de la *mission* donnée par les supérieurs ecclésiastiques à celui qui est appelé au ministère. — Disposition, talent marqué. — Ordre de la Providence qu'on doit suivre. — *Vocation d'Abraham*, choix que Dieu fit de ce patriarche. — *Vocation des gentils*, grace que Dieu leur a faite en les appelant à la connaissance de l'Evangile.

VOCAUX, subst. mas. plur. Voy. VOCAL, adj.

VOCIFÉRATEUR, subst. mas.; au fém. **VOCIFÉRATRICE** (*vociférateur, trice*), qui *vocifère*.

VOCIFÉRATIONS, subst. fém. plur. (*vociférâcion*), paroles accompagnées de clameurs, proférées dans une assemblée.

VOCIFÉRATRICE, subst. fém. V. VOCIFÉRATEUR.

VOCIFÉRÉ, part. pass. de *vociférer*.

VOCIFÉRER, v. neut. (*vociféré*), pousser des clameurs.

*__VŒU__, subst. mas. (*veu*) (en latin *votum*), promesse faite à Dieu, par laquelle on s'engage à quelque chose qu'on croit lui être agréable, et qui n'est point de précepte. — Les religieux appelaient *vœu de stabilité*, celui par lequel on s'engageait à demeurer toujours dans le monastère; et *vœu simple*, celui qui n'était pas fait en face de l'Église. — L'usage des *vœux* était si fréquent chez les Grecs et chez les Romains, que les marbres et les anciens monuments en sont couverts.—On dit familièrement, *je n'ai pas fait vœu de faire une telle chose*, pour dire, j'ai la liberté de la faire ou de ne pas la faire, je ne me suis engagé à rien. Voy. SERMENT. — On entend par *vœu de la loi*, ce qu'elle prescrit. — Il signifie aussi, l'offrande promise par un *vœu* : *appendre des vœux aux piliers d'une chapelle, ce tableau est un vœu.* — On appelle aussi ces sortes d'offrandes, *des ex-voto*, d'une expression latine que l'usage a fait passer dans la langue. *ce tableau est un ex-voto.* (Ces mots *ex voto* signifient, *d'après un vœu.*) — En certains lieux et en certaines élections, voix, suffrage. — Au plur., souhaits, désirs : *exaucer les vœux de quelqu'un.* — La cérémonie de la profession solennelle de l'état religieux : *prononcer des vœux.* — *Renouvellement des vœux*, commémoration annuelle des *vœux* de la profession religieuse.

VOGÈLE, subst. fém. (*vojèle*), t. de bot., genre de plantes monogynes, de la famille des plombaginées.

VOGÉLIE, subst. fém. (*vojéli*), t. de bot., genre de plantes.

VOGLIE, subst. mas. Voy. BONNE-VOGLIE.

VOGMARE, subst. mas. (*voguemare*), t. d'hist. nat., sorte de poisson des mers d'Islande.

VOGUE, subst. fém. (*vogue*), mouvement d'une galère, etc., causé par la force des rames. — Au fig., crédit, estime, réputation : *cet orateur a la vogue*, est fort suivi ; *le jeu est en vogue*, est à la mode.— Grand cours, grand débit : *cette marchandise est en vogue, en très-grande vogue.* — Nom que l'on donnait anciennement en certains endroits à une fête de village : *nous irons à la vogue du pays voisin.* Hors d'usage aujourd'hui dans cette dernière acception. — VOGUE. MODE. (*Syn.*) La *mode* est un usage régnant et passager, introduit par la société, par le goût, la fantaisie, le caprice. La *vogue* est un concours excité par la réputation, le crédit, l'estime, et par préférence aux autres objets du même genre.—Une marchandise est à la *mode*, on en fait un grand usage; le marchand qui la vend a la *vogue*, on y court de toutes parts. On prend la coiffure, le ton, et jusqu'au remède qui est à *la mode*. On prend le médecin, l'avocat, l'ouvrière qui a la *vogue*, parce qu'on croit en tirer un meilleur service. On suit la *mode*, il faut bien faire comme tout le monde; la *vogue* entraîne, on court où l'on voit chacun courir.

VOGUE-AVANT, subst. mas. (*voguavan*), t. de mar., rameur qui tient la queue de la rame. — Au plur., des *vogue-avant*.

VOGUÉ, part. pass. de *voguer*.

VOGUER, v. neut. (*voguié*) (de l'allemand *wogen*, se mouvoir, bouger. *Le Duchat.*), être poussé sur l'eau à force de rames. On le dit même quelquefois des vaisseaux qui vont à force de voiles.—Ramer : *ces forçats voguent bien* ou *mal.* — Prov. : *vogue la galère*, arrive ce qui pourra.—En termes de chapeliers, *faire voguer l'étoffe*, faire voler sur une claie les matières dont on veut faire les capades d'un chapeau.

VOGUEUR, subst. mas. (*voguieur*), rameur. Presque hors d'usage.

VOHIRIE, subst. fém. (*vo-iri*), t. de bot., genre de plantes.

VOICI (*voéci*), (contraction des deux mots *vois* et *ici*), prép. qui sert à montrer ce qui est près de celui qui parle : *nous voici quatre ; le voici.* — Il se dit aussi de ce qui ne s'aperçoit point par les sens : *voici la preuve de ce que j'ai avancé.* Voy. VOILÀ. — On dit familièrement d'une chose qui paraît singulière, *en voici d'une bonne, en voici bien d'une autre.* — *Nous y voici*, il arrive ce que nous avions prévu; on devait s'attendre qu'il dirait qu'il ferait telle chose. — *Voici*, est quelquefois suivi d'un *que*, comme dans cette phrase, *voici qu'il vient.* Le *que* se met aussi avant : *l'homme que voici.* — On mettait autrefois *voici* avant l'infinitif, surtout avant *venir*; on le fait encore aujourd'hui quelquefois. *Comme il parlait à la femme, voici venir le mari*, pour dire, le mari survint au moment où... — On dit encore, *voici venir le printemps.*

*__VOIE__, subst. fém. (*voé*) (du latin *via*), chemin, route par où l'on va d'un lieu à un autre. Voy. ROUTE. — Fig. et dans le langage de l'Écriture, la loi de Dieu, sa conduite envers les hommes : *Seigneur, enseignez-moi vos voies.* — *La voie étroite*, la voie du salut.—*La voie large*, le chemin de perdition. —En parlant des voitures, l'espace qui est entre les deux roues. — La trace qu'elles font en marchant. — En t. de chasse, le chemin par où la bête a passé. En ce sens on dit fig. : *mettre quelqu'un sur la voie* ou *sur les voies*, lui donner des lumières pour lui en faire découvrir davantage, ou des moyens qui l'aident à parvenir à l'exécution de son dessein. — *Être à bout de voie*, n'avoir plus aucune ressource, ni aucun moyen de réussir dans son entreprise.— Manière de transporter les personnes ou les marchandises d'un lieu à un autre : *prendre la voie du messager, du coche.*—Charge d'une chose qu'on porte ou qu'on fait porter : *une voie de bois, d'eau.* (Dans cette acception, du latin *vehes*, fait dans la même signification de *vehere*, porter. — Moyen dont on se sert, conduite que l'on tient pour arriver à quelque fin. —En t. de chimie, manière d'opérer.— *La voie sèche*, celle qui emploie le feu. — *La voie humide*, celle qui met en usage les dissolvants.— En t. d'anat., ensemble de conduits, d'organes, que parcourent un fluide, une matière, dans l'économie animale. — *Les premières voies*, les premiers vaisseaux ou conduits qui reçoivent les sucs alimenteux avant qu'ils soient changés en sang.—En t. de mar., on entend par *voie d'eau*, une fente par où l'eau entre dans un vaisseau. — En t. de jurisprudence, on entend par *voies de droit*, le recours à la justice, et par *voies de fait*, les actes de violence qu'on fait sans avoir recours à la justice.—On appelle *voie lactée*, en t. de myth., cette suite de taches blanches qu'on voit au ciel pendant la nuit dans un temps serein. On conte qu'elles viennent d'une goutte de lait que Junon répandit lorsqu'elle repoussa Hercule, que Jupiter avait approché d'elle pour lui donner l'immortalité. — Passage de la scie ; écartement plus ou moins grand donné aux dents de la scie : *la scie n'a pas assez de voie ; il faut donner de la voie à cette scie ; les dents sont aplaties.* — Dans les manufactures de laine, *donner une voie de calandre à une étoffe*, tirer la laine de sa superficie à l'aide du chardon. — *Donner une voie de calandre à une étoffe*, la passer huit fois de suite sous la calandre. — — Les facteurs de clavecins appellent *voie de sautereau*, un petit poinçon ou équarrissoir à pans, dont ils se servent pour accroître les trous des languettes, afin qu'elles tournent librement autour de l'épingle qui leur sert de charnière. — En t. d'agric., on dit *mettre à deux voies*, pour dire, renverser la terre sens dessus dessous, et en former deux sillons. — VOIE, MOYEN. (*Syn.*) On suit la *voie*, on emploie les *moyens*. La *voie* est une carrière à parcourir par une suite d'actions ; le *moyen* est la force ou la puissance mise en action pour obtenir. Le propre de la *voie* est de tracer ou retracer votre marche, ce que vous avez à faire, ce que vous faites avec suite ; le propre du *moyen* est d'agir, d'exécuter, de produire l'effet. — La *voie* est bonne, juste, sage ; elle va au but. Le *moyen* est puissant, efficace, sûr; il tend à la fin. — Le géomètre résout ses problèmes par la *voie* de l'analyse ou par celle de la synthèse, et au *moyen* d'une série d'inductions. Il y a différentes *voies* pour parvenir ; le *moyen* le plus sûr, quelque *voie* que l'on prenne, est une volonté ferme, constante, inébranlable. Voy. ROUTE.

DU VERBE IRRÉGULIER VOIR :

Voie, précédé de *que je*, 1[re] pers. sing. prés. subj.

Voie, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3[e] pers. sing. prés. subj.

Voient, précédé de *ils* ou *elles*, 3[e] pers. plur. prés. indic.

Voient, précédé de *qu'ils* ou *qu'elles*, 3[e] pers. plur. prés. subj.

Voies, 2[e] pers. sing. prés. subj.

VOILÀ (*voéla*) (contraction des deux mots *vois là*), préposition qui sert à montrer ce qui est peu éloigné de celui qui parle : *voilà le livre dont vous parlez.*—On le dit aussi des choses qui ne s'aperçoivent pas par les sens : *voilà mes raisons.* En ce sens, *voici* se dit de ce qu'on va dire, et *voilà* de ce qu'on vient de dire.—*Voilà* est quelquefois suivi d'un *que*, comme dans cette phrase : *voilà qu'on sonne.* Quelquefois aussi il est précédé d'un *que : l'homme que voilà.* — *Voilà* se met dans différentes phrases en d'autres sens : *voilà qui est fait tout à l'heure; voilà qui est fait à l'instant*, cela ne tardera pas à être fait; *voilà qui est bien*, c'est assez; *voilà qui va bien, qui marche bien*, cela est bien, et promet pour la suite.—*Ne voilà-t-il pas?* sorte d'exclamation de surprise : *ne voilà-t-il pas qu'il gronde?*

*__VOILE__, subst. mas. (*voèle*) (du latin *velum*, syncope de *vexillum*, étendard, bannière, etc. *Noël.*), pièce d'étoffe ou de toile qui sert à cacher quelque chose.—Couverture de tête que portent les religieuses.—*Prendre le voile* se dit d'une fille qui entre en noviciat, ou qui prononce ses vœux dans un couvent.—Étoffe dont se font les *voiles* des religieuses, à quelque usage qu'on l'emploie : *une doublure en voile.*—Fig. : *avoir un voile devant les yeux*, être aveuglé par la prévention, par les passions. — *Déchirer le voile*, découvrir ce qu'on tenait caché. — Poét. : *les voiles de la nuit*, les ténèbres de la nuit. — *Voile* signifie aussi figurément apparence, couleur spécieuse, prétexte : *il a fait toutes ces horreurs sous le voile de la dévotion.* —*Voile du palais*, t. d'anat., cloison mobile, large et molle, attachée à l'extrémité postérieure de la voûte du palais, et qui sépare la bouche du pharynx.—*Piliers du voile du palais*, replis qui lient les bords latéraux du voile avec la langue et le pharynx.

*__VOILE__, subst. fém. (*voèle*), assemblage de pièces de toile ou d'étoffe qu'on attache aux vergues et aux étais pour recevoir le vent qui doit pousser le vaisseau.—Chaque *voile* emprunte le nom du mât auquel elle est appareillée; ainsi l'on dit *voile du grand mât, du hunier, de l'artimon, de misaine, de perroquet, etc.*, *voile latine*, ou triangulaire ; *voile carrée*, qui a la figure d'un parallélogramme; *voiles basses* ou *basses voiles*, la grande *voile* et la *voile* de misaine; *voiles de l'arrière*, les *voiles* d'artimon ou du grand mât; *voiles de l'avant, voiles* des mâts de beaupré et de misaine; *voiles d'étai, voiles* triangulaires qu'on met sans vergue aux étais.— *Mettre à la voile*, partir du port, commencer la navigation.—*Faire voile*, naviguer.—*Faire force de voiles*, *forcer de voiles*, tendre toutes ses *voiles* pour aller plus vite.—Fig. et fam. : *aller à voiles et à rames dans une affaire*, mettre tout en œuvre pour réussir.—*Donner dans un projet à pleines voiles*, de tout son cœur. — *Caler la voile dans une affaire*, se relâcher de ses prétentions, se radoucir, parler avec moins de hauteur. — *Voiles*, au plur., vaisseaux : *la flotte est composée de cinquante voiles.* — T. d'hist. nat., on nomme *voile* la longue membrane qui s'épanouit au-devant de la tête de quelques mollusques.

VOILÉ, E, part. pass. de *voiler*, et adj., couvert d'un *voile*.—Qui a pris le *voile*.—Au fig., caché, couvert. — T. de mar. : *vaisseau bien* ou *mal voilé*, qui a ses mâts bien ou mal placés, et dont les *voiles*, d'une largeur convenable, sont à une juste hauteur, ou bien trop ou trop peu élevées. —*Voix voilée*, *un peu voilée*, voix qui, par quelque disposition de l'organe, semble n'avoir qu'une partie de son timbre et de son éclat. — Fig. : *le soleil voilé d'un nuage*, obscurci par un nuage; *porcelaine voilée*, porcelaine dont la blancheur est ternie, soit par la flamme, soit par quelque cause accidentelle.

*__VOILER__, v. act. (*voèlé*), couvrir d'un *voile*, cacher d'un *voile*.—Donner le *voile* à une fille. —Fig., couvrir, cacher. — VOILER, DÉGUISER, PALLIER. (*Syn.*) *Voiler*, c'est couvrir d'un *voile*; *déguiser*, c'est donner une autre apparence ; *pallier*, c'est donner une apparence favorable ; *dissimuler*, c'est faire disparaître toute apparence défavorable. On *voile* ses défauts ; on déguise sa misère; on *pallie* ses torts; on *dissimule* ses ressentiments. — SE VOILER, v. pron.; se couvrir le visage de quelque chose.—Au fig.: se cacher, se déguiser.—En t. d'arts, se dit du bois qui se courbe par l'effet de la sécheresse ou de l'humidité, etc. (Par allusion à la courbure des *voiles*, lorsque le vent les enfle.)

VOILERIE, subst. fém. (*voèleri*), lieu où l'on fait et où l'on raccommode les *voiles* d'un vaisseau.

VOILE-ROULÉE, subst. fém. (*voèleroulé*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce de coquille du genre des strombes.—Au plur., trains de planches qu'on a sciées dans les montagnes des Vosges, et qu'on envoie à Nancy et à Metz par la Moselle.

*__VOILETTE__, subst. fém. (*voèlète*), t. de mar., petite *voile* latine.

*__VOILIER__, subst. mas. (*voèlié*), qui travaille aux *voiles* d'un vaisseau, qui les visite, etc. — Ce mot est aussi adj. au mas., et l'on appelle *vaisseau bon voilier*, celui qui va vite, qui marche bien.

VOILIÈRE, subst. fém. (*voèlière*), t. de géom., courbe que forme une *voile* enflée par le vent.

VOILURE, subst. fém. (*voèlure*), la manière de porter les *voiles* pour prendre le vent. — Toutes les *voiles* d'un vaisseau : *changer de voilure.* — Fabrication de *voiles*.

VOIR, v. act. (*voar*) (du latin *videre*, dérivé du grec εἴδειν ou ἰδεῖν, voir, connaître, savoir. *Morin.*), *vu; voyant; je vois*, etc.; *nous voyons, vous voyez, ils voient; je vis; j'ai vu; je verrai.* —Apercevoir, connaître par les yeux : *je vois un homme qui vient, je l'ai vu de loin.* — Et neut., *voir clair, voir trouble, etc.* — On dit qu'*une maison voit sur un jardin, sur une rue*, pour dire que de cette maison on peut *voir* un jardin, une rue; qu'*une hauteur voit une place, voit le rempart d'une place*, pour dire que de cette hauteur on découvre la place, le rempart de la place, en sorte qu'on est à portée de la battre avec le canon; qu'*une hauteur voit un ouvrage à revers*, pour dire que de cette hauteur on *voit* l'ouvrage, et qu'on peut le battre par derrière.—Faire visite : *aller voir quelqu'un;*

voir ses juges.—Regarder, considérer avec attention. — On dit, en parlant d'une affaire sur laquelle on se réserve à prendre parti, *je verrai, nous verrons*, pour dire j'examinerai, nous examinerons. — On dit figurément : *faire voir du pays à quelqu'un*, pour dire, lui donner bien de l'exercice, bien de la peine, lui susciter beaucoup d'affaires. — On dit aussi figurément et proverbialement qu'*un homme a vu le loup*, pour dire qu'il s'est trouvé en plusieurs occasions de guerre, qu'il a fait des voyages périlleux, ou qu'il est fort rompu dans le commerce et dans les affaires du monde. — On dit proverbialement, *nous en avons bien vu d'autres*, pour témoigner qu'on n'a point peur des menaces d'un homme, et qu'on ne le craint en rien. Il est familier. —Observer, remarquer.—Observer en voyageant, en fréquentant le monde : *il a vu beaucoup de pays.*—Fréquenter : *qui voyez-vous dans cette ville?* — *Ces deux hommes ne se voient point*, ils sont mal ensemble.—En parlant d'un homme ou d'une femme de mauvaise réputation, on dit : *ce n'est pas un homme à voir, ce n'est pas une femme à voir* ; pour dire : il n'est pas convenable de les fréquenter.—On dit d'un homme qui vit dans la retraite, qu'*il ne voit personne.* — On dit aussi qu'*un homme ne voit personne*, lorsqu'à sa porte on ne laisse point entrer ceux qui viennent pour le *voir*, le complimenter.—*Voir une femme* signifie parfois être en commerce intime avec elle.—S'apercevoir que... : *je vois bien qu'on me trompe.*—Connaître par les sens : *voyez si le vin est bon, si cela est chaud, si cet instrument est d'accord.* —S'informer : *voyez s'il est chez lui.*—Essayer : *voyons si nous pourrons terminer.* — Fam. : avoir soin : *voyez à nous faire souper.*—Il se dit quelquefois pour entendre : *je l'ai vu chanter*, et en parlant d'une femme, *je l'ai vue chanter.* — Fig.: *voir de loin, bien loin*, avoir beaucoup de pénétration, de prévoyance. — Fig. et prov. : *il ne voit pas plus loin que son nez*, il a peu de lumières, de prévoyance. — Fig. : *voir quelqu'un de bon* ou *mauvais œil*, être bien aise ou fâché de le *voir*.—Fig. : *un homme n'a rien à voir sur un autre*, n'a aucune juridiction sur lui, aucune inspection sur sa conduite. — *Un médecin voit un malade*, prend soin de lui pendant sa maladie.—Fig. et fam. : *voir venir quelqu'un*, démêler, découvrir quel est son dessein.—Attendre qu'il fasse les premières démarches pour régler les siennes. — *J'ai vu l'heure, le moment que*, peu s'en est fallu que... —Poét. : *voir le jour*, être né et existant, être au monde.—Fig. : *cet homme n'est pas digne de voir le jour*, de vivre. — *Son ouvrage n'a pas encore vu le jour*, n'est pas encore publié. — *Faire voir*, exposer à la vue : *il a fait voir sa blessure au chirurgien ; il est sorti pour faire voir sa voiture.* — *Faire voir*, mettre une chose en évidence : *il a fait voir qu'il avait du cœur ; il cherche toujours à faire voir son esprit; il a fait voir toute son étourderie.* — On dit proverbialement et par menace : *je lui ferai bien voir à qui il se joue, à qui il s'adresse, à qui il a affaire.* — *Voir*, s'emploie encore dans quelques autres expressions familières. On dit à un homme qui doute de ce qu'on lui dit : *si vous ne le croyez pas, allez-y voir*; et en parlant d'une chose dont on doute, mais qu'on ne veut pas se donner la peine de vérifier, *j'aime mieux le croire que d'y aller voir.*—On dit comme par défi : *je voudrais bien voir cela; faites cela, et vous verrez.* — On dit, pour blâmer quelqu'un, *il fait beau vous voir, à votre âge, songer au mariage.*—*Voir quelqu'un en songe*, croire le voir en rêvant. — On dit : *c'est un beau venez-y voir*, pour dire, par ironie, voilà un objet bien digne de curiosité.—On dit : *chaque année voit un changement; chaque mois voyait un nouvel établissement*, pour dire, il arrive chaque année un changement, il se faisait chaque mois un nouvel établissement. — VOIR, REGARDER. (*Syn.*) On *voit* ce qui frappe la vue; on *regarde* où l'on jette un coup-d'œil. Nous *voyons* les objets qui se présentent à nos yeux; nous *regardons* ceux qui excitent notre curiosité.—On *voit* ou distinctement ou confusément; on *regarde* ou de loin ou de près. Les yeux s'ouvrent pour *voir* ; ils se tournent pour *regarder*. Les hommes indifférents *voient* comme les autres les agréments du sexe; mais ceux qui en sont frappés les *regardent*. Le connaisseur *regarde* les beautés d'un tableau qu'il *voit;* celui qui ne l'est pas *regarde* le tableau sans en *voir* les beautés.—VOIR, APERCEVOIR. (*Syn.*) Les objets qui ont quelque durée ou qui se montrent, sont *vus;* ceux qui fuient ou qui se cachent sont *aperçus.* On *voit* dans un visage la régularité des traits, et l'on y *aperçoit* les mouvements de l'âme. — Dans une nombreuse cour, les premiers sont *vus* du prince; à peine les autres en sont-ils *aperçus.* — SE VOIR, v. pron., se regarder.—Se fréquenter.

VOIRANE, subst. mas. (*voèrane*), t. de bot., arbre de la Guyane.

VOIRE, adv. (*voare*) (du latin *verum*.-Ménage, qui remarque avec raison qu'anciennement on disait en France *voire* pour *vrai.*), même; vraiment. On le joint quelquefois au mot *même : ce remède est bon, voire même salutaire.* Il est vieux.

VOIREMENT, adv. (*voareman*), à la vérité. Il est encore plus vieux que *voire*. Voy. VOIRE.

*__VOIRIE__, subst. fém. (*voari*) (du latin barbare *viatura*, fait de *via*, chemin), anciennement, chemin. — Plus récemment, charge de *voyer.* — Administration qui a dans ses attributions la police des rues. — Lieu où l'on porte les immondices d'une ville, où l'on mène quelques bêtes inutiles pour les y tuer, où l'on traîne celles qui sont mortes de maladies.

VOIRON, subst. propre mas. (*voaron*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Grenoble, dép. de l'Isère.

DU VERBE IRRÉGULIER **VOIR** :

Vois, 2e pers. sing. impér.
Vois, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. indic.
Vois, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. indic.

*__VOISIN__, **E**, adj. et subst. (*voèzein, zine*) (du latin *vicinus*, fait dans le même sens de *vicus*, quartier d'une ville, ou bourg, village; *qui demeure dans le même quartier ou dans le même bourg*, etc.), qui est proche, qui demeure auprès. — Subst., celui, celle qui loge auprès d'un autre.—Prov., *qui a bon voisin a bon mâtin*, quand on est bien entouré on trouve du secours et de l'assistance auprès de ceux qui sont nos *voisins.*

VOISINAGE, subst. mas.(*voèzinaje*), proximité. —Lieux proches de celui où demeure quelqu'un. — Les *voisins*, les personnes qui demeurent dans un même quartier.

VOISINANCE, subst. fém. (*voèzinance*), *voisinage*

VOISINÉ, part. pass. de *voisiner.*

VOISINER, v. neut. (*voèziné*), voir ses *voisins* ou *voisines*, les fréquenter, leur rendre *visite*. Il est familier. — Prov., *il n'est voisin qui ne voisine*, on n'est pas bon *voisin*, quand on ne hante pas ses *voisins ;* on fréquente ordinairement ses *voisins.*
Voit, 3e pers. sing. prés. indic. du v. irrég. VOIR.

VOITEUR, subst. propre mas. (*voèteur*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Lons-le-Saulnier, dép. du Jura.

VOITURE, subst. fém. (*voèture*) (du latin *vectura*, fait de *vehere*, porter, transporter), ce qui sert au transport des marchandises ou des personnes : charrette, carrosse, coche, etc. — *Voitures de place*, qui se tiennent dans les grandes villes à certains lieux qui leur sont assignés par la police.—*Voiture de remise*, qu'on loue chez un particulier au mois ou à la journée. — Les choses ou les personnes qu'on transporte : *ce roulier n'a pu trouver voiture; il n'a que demi-voiture ; il a voiture complète.* — Le port, l'action de transporter : *on a payé tant pour la voiture.* — *Lettre de voiture*, lettre qui contient le dénombrement des choses dont un *voiturier* est chargé.— On dit prov. et fam. : *il est venu par la voiture des cordeliers*, il est venu à pied.

VOITURÉ, **E**, part. pass. de *voiturer.*

VOITURER, v. act. (*voèturé*) (du lat. *vectare*), transporter par *voiture*, en parlant des denrées, des marchandises.—Fam., mener quelqu'un dans sa *voiture : voulez-vous me voiturer jusque-là ?* —SE VOITURER, v. pron.

VOITURIER, subst. mas. (*voèturié*), celui qui *voiture* et conduit d'un lieu à un autre quelques personnes ou quelques marchandises.

VOITURIÈRE, subst. fém. (*voèturière*), la femme d'un *voiturier.* (Ce mot manque dans l'*Académie.*)

*__VOITURIN__, subst. mas. (*voèturein*), en Italie et dans les parties de la France qui en sont voisines, celui qui loue des chevaux, des chaises, et qui les conduit.— La *voiture* même que conduisent les *voiturins* : *prendre le voiturin.*

*__VOIX__, subst. fém. (*voè*) (du latin *vox, vocis*), son qui sort de la bouche pour rendre la pensée, quelque désir ou quelque mouvement de l'âme. —Son harmonieux pour exprimer quelque passion gaie ou triste.— Cri, gémissement accompagné de cris et de clameurs.— Chanteur, chanteuse : *il y avait à ce concert dix voix et quinze instruments.*—Il se dit de certains animaux : *la voix du perroquet, des oiseaux, des hiboux; la voix des chiens*, à la chasse, leur aboiement.—Suffrage, avis, opinion : *donner sa voix ; à la pluralité des voix; tout d'une voix.* En ce sens, on dit *voix active*, le pouvoir d'élire; *voix passive*, la capacité d'être élu.—En gramm., le son représenté par la voyelle : *voix articulée ; voix grave; voix nasale*, etc.— Dans les verbes, inflexion ensuite de laquelle ils expriment ou une action faite par le sujet : *j'aime, je lis*, c'est la *voix active*; ou une passion reçue, une impression produite dans le sujet : *je suis aimé, ce livre est lu;* c'est la *voix passive.* — Mouvement intérieur qui porte, qui excite à faire ou à ne pas faire une chose : *la voix de la nature, la voix du sang ; la voix de la conscience; la voix de Dieu.*—On dit *la voix de la raison ; se rendre docile à la voix de la raison.* —*Elever la voix*, parler hautement pour ou contre quelqu'un, pour ou contre quelque chose. *On ne peut élever trop haut la voix en faveur de l'innocence.*—*Elever la voix*, signifie aussi parler avec trop de hauteur, de hardiesse, d'insolence, et se dit particulièrement en parlant de ceux auxquels on croit que ce ton ne convient pas : *il ose élever la voix.*—On dit figurément en langage de l'Ecriture, *la voix du sang de l'innocent s'élève jusqu'au ciel, crie vengeance.* — Fig. : *la voix intérieure*, les inspirations de Dieu. — Poét. : *la déesse aux cent voix*, la renommée.— *Apprendre une chose par la voix de la renommée*, par le bruit public. — T. de mus., c'est la collection de tous les sons qu'une personne peut tirer de son organe en chantant. — *Voix aiguës* ou *féminines* ; *voix graves* ou *masculines; il n'a qu'un filet de voix ; sa voix mue.* — On appelle *voix forte*, celle dont les sons sont forts et bruyants ; *grande voix*, celle qui a beaucoup d'étendue; *belle voix*, celle dont les sons sont nets, justes et harmonieux.— *Forcer sa voix*, c'est excéder en haut ou en bas son diapason ou son volume, à force d'haleine; c'est crier au lieu de chanter.—*Voix blanche*, voix intense et brillante. On applique aussi cette expression au son de certains instruments.—On appelle plus particulièrement *voix*, les parties vocales et récitantes pour lesquelles une pièce de musique est composée; ainsi l'on dit *une cantate à voix seule*, au lieu de dire une cantate en récit; *un motet à deux voix*, au lieu de dire un motet en duo. — On appelle *voix humaine*, un jeu d'orgue, ainsi nommé parce qu'il imite assez bien la voix de l'homme ; et on appelle la *voix angélique*, un jeu d'orgue qui ne diffère de la voix humaine qu'en ce qu'il est plus petit, et qu'il sonne l'octave au-dessus, et à l'unisson du prestant. — On nomme *voix conclusive*, celle qui a l'effet de partager les opinions ; *voix consultative*, la faculté de donner son avis, mais qui n'est pas compté pour la décision de l'affaire; *voix délibérative*, l'avis que quelqu'un donne dans une assemblée, et qui est compté pour la décision de l'affaire. — On dit figurément qu'*un homme a voix en chapitre*, pour dire, qu'il a du crédit dans une compagnie, dans une famille, auprès de quelque personne considérable. Il est familier.— *Voix publique*, cri public, commune renommée; et *voix du peuple*, non pas l'opinion du vulgaire, mais l'opinion commune et la plus générale : *il a pour lui la voix publique.*— Proverbialement, *la voix du peuple est la voix de Dieu* : quand tout le monde s'accorde généralement sur une chose, on doit croire que tout le monde est dans la voie de la raison. — On dit *de vive voix*, par opposition à *par écrit : je ne vous en écris pas davantage, je vous dirai le reste de vive voix.* — *Voix conclusive*, t. de médec., genre de névrose de la *voix* qui consiste dans la difficulté de parler.

*__VOL__, subst. mas. (*vole*) (en lat. *volatus*), mouvement progressif et en plein air des oiseaux et des insectes par le moyen de leurs ailes. — La chasse du *vol*, la manière de *voler* sur le gibier. — *Tuer un oiseau au vol*, pendant qu'il *vole.*— Dans les pièces de théâtre, l'action d'une machine qui fait monter et descendre les personnages, comme s'ils *volaient.*—Fig. : *prendre un vol trop haut*, s'élever plus qu'on ne doit ; faire plus de dépense qu'on ne doit ou qu'on ne peut. — *Il est parvenu de plein vol à cet emploi*, sans passer par les degrés ordinaires.—*Cet oiseau a trois pieds de vol*, il y a trois pieds entre les deux bouts de ses ailes quand elles sont étendues. — *A vol d'oiseau.* loc. adv., en ligne droite.—VOL,

VOLÉE, ESSOR. *(Syn.)* Le *vol* est l'action de s'élever dans les airs et d'en parcourir un espace ; la *volée* est un *vol* soutenu et prolongé ou varié ; l'*essor* est un *vol* hardi, haut et long, le plein *vol* d'un grand oiseau.—Le *vol* de la perdrix n'est pas long ; les hirondelles passent, dit-on, la mer d'une seule *volée* ; le faucon mis en liberté prend quelquefois un *essor* si haut, qu'on l'a bientôt perdu de vue.—Tout oiseau prend son *vol* ; vous donnez la *volée* à celui à qui vous donnez la liberté de s'envoler où il voudra, et de s'enfuir tout-à-fait ; vous le prenez à la *volée* dans le cours de son *vol* : l'oiseau de proie prend un *essor* d'autant plus véhément, qu'il a été plus long-temps contraint.—Au fig., une personne prend son *vol* et son *essor* : son *vol*, lorsqu'elle s'affranchit de ses entraves, et qu'elle use de toute sa liberté ; son *essor*, lorsqu'elle essaie librement ses forces et qu'elle s'abandonne à toute leur énergie. Il y a de la hardiesse dans le *vol*; dans l'*essor* il y a une ardeur égale à la hardiesse.—On prend son *vol* pour s'élever à une certaine hauteur et s'y maintenir ; on prend son *essor* comme par impulsion et par instinct. Pour prendre son *vol*, l'esprit mesure ses forces ; le génie, pour prendre son *essor*, obéit au sentiment qu'il a de ses forces, sans les mesurer. Le *vol* suit l'*essor* ; par l'*essor* ou par la manière de s'élever, vous jugez si le *vol* sera haut et soutenu. Il arrive souvent que l'on prend un *vol* trop haut, bientôt l'on baisse ; il arrive aussi que l'on prend un *essor* contraint pour son *essor* naturel, et l'on tombe bien vite.

***VOL**, subst. mas. (*vole*) (du lat. *vola*, paume de la main), action de *voler* ; action de celui qui prend, qui dérobe. — *Vol avec effraction*, celui qui a été fait en brisant et forçant quelque fermeture ou clôture ; *vol de grand chemin*, celui qui a été commis dans les rues ou sur les grandes routes ; *vol de nuit*, celui qui a été fait pendant la nuit ; *vol domestique*, celui qui a été commis par des gens qui sont aux gages et nourris aux dépens de celui qui a été *volé*, ou par des domestiques ou autres gens salariés ; *vol public*, ce qui est pris frauduleusement sur les deniers publics ; *vol qualifié*, celui qui intéresse particulièrement l'ordre public, et qui est accompagné de circonstances graves qui méritent une punition exemplaire : *vol simple*, celui qui ne blesse que l'intérêt des particuliers, et non l'ordre public. — La chose *volée* : *il avait caché son vol ; on l'a trouvé saisi du vol.—J'ai recouvré mon vol*, ce qu'on m'avait *volé*.

VOLABLE, adj. des deux genres (*voluble*), qui peut être *volé*.

***VOLAGE**, subst. et adj. des deux genres (*volaje*) (du lat. *volatilis*), léger, changeant, inconstant. Voyez LÉGER.—*Feu volage*, dartre ou gale qui vient au visage des enfants.—En t. de mar., se dit d'un petit bâtiment qui a peu de stabilité : *c'est un bâtiment volage*. — Se dit aussi d'un compas dont l'aiguille aimantée est parfaitement suspendue.

VOLAILLE, subst. fém. (*volâ-ie*) ; il se dit des oiseaux domestiques qu'on nourrit dans une basse-cour.

VOLAILLER, subst. mas. (*volâ-ié*), marchand de *volaille*, ou celui qui amène de la *volaille*.

VOLANOS, subst. mas. (*volanôce*), t. d'hist. nat., oiseau vert fort commun aux Philippines.

***VOLANT, E**, adj. (*volan*, *lante*), qui a la faculté de *voler*, de se soutenir en l'air ; qui s'élève en l'air : *dragon volant ; cerf-volant ; fusée volante.—Petite-vérole volante*, qui n'a rien de dangereux. Voy. VARIOLOÏDE. — *Feuille volante*, simple feuille d'écriture ou d'impression qui n'est attachée à aucune autre. — *Assiette volante*, assiette d'entremets ou de ragoût qu'on met ou qu'on ôte sans changer le service de la table. — En t. de peint., *draperie volante*, légère et qui paraît agitée par le vent.—*Pont volant*, pont qu'on porte à l'armée pour passer les petites rivières.—*Camp volant*, petite armée, sorte de cavalerie légère qui fait des courses sur l'ennemi ou qui l'observe.—*Artillerie volante*, dont le service se fait à cheval. — On appelle *pièce volante*, une pièce qu'on suppose revenir toujours à son maître, dans quelques mains qu'elle passe. Fam.— *Table volante*, petite table légère qui n'a point de place fixe dans un appartement.—Autre table qui s'abaisse au-dessous du parquet, et qui se relève à volonté. — *Chaise volante*, chaise qui, par le moyen de cordages, s'élève et s'abaisse pour épargner la peine de monter et de descendre un escalier.

VOLANT, subst. mas. (*volan*), petit morceau de liége, etc., garni de plumes, avec lequel on joue en le poussant avec des raquettes. — Deux pièces de bois attachées en forme de croix à l'arbre tournant d'un moulin.—Pièce d'horloge qui retarde la sonnerie. — Ornement au bas d'une robe de femme.—En t. de tailleurs, déchet des étoffes coupées.—Nom particulier d'une espèce de pigeon, d'un poisson et d'un insecte.—En t. de chasse, nom qu'on donne aux endroits des abreuvoirs sur lesquels on tend les gluaux : ce que l'on appelle aussi *vergette*.—Il se dit aussi des piquets qu'on attache aux buissons pour prendre des oiseaux.

VOLANT ou **VOLANT-D'EAU**, subst. mas. (*volan dô*), t. de bot., plante aquatique, dont les feuilles imitent une plume d'oiseau.—On donne aussi le nom de *volant d'eau* à la fleur du nénuphar.

VOLATIL, E, adj. (*volatile*) (du lat. *volatilis*), qui se résout et se dissipe en l'air par l'action du feu : *sel*, *alcali volatil*.

VOLATILE, subst. mas. (*volatile*) ; se dit des animaux qui *volent*.—Adj. des deux genres : *l'espèce volatile*.

VOLATILISATION, subst. fém. (*volatilizâcion*), action de *volatiliser* un corps ; action de *se volatiliser*.

VOLATILISÉ, E, part. pass. de *volatiliser*.

VOLATILISER, v. act. (*volatilizé*), rendre *volatil* : *l'arsenic se volatilise aisément*, la chaleur le fait aisément dissiper.—*se* VOLATILISER, v. pron.

VOLATILITÉ, subst. fém. (*volatilité*), qualité de ce qui est *volatil*.—Inconstance, mobilité.

VOLATILLE, subst. fém. (*volati-ie*), plusieurs espèces de petits oiseaux bons à manger.

VOL-AU-VENT, fausse orthographe de *l'Académie*. Voy. VOLE-AU-VENT.

VOLCAN, subst. mas. (*volekan*) (du lat. *Vulcanus*, Vulcain, le dieu du feu, employé par *Virgile* dans la simple signification de feu), montagne qui vomit du feu et des matières embrasées. Fig., imagination vive, ardente ; tête fougueuse. —Commotion qui menace d'être prochaine et violente.

VOLCANICITÉ, subst. fém. (*volekanicité*), état, qualité, nature de l'embrasement d'un *volcan*.

***VOLCANIQUE**, adj. des deux genres (*volekanike*), qui a rapport aux *volcans*. — Fig. : *tête*, *imagination volcanique*, qui bouillonne, qui est pleine d'impétuosité.

VOLCANISÉ, E, part. pass. de *volcaniser*, et adj. : *tête*, *imagination volcanisée*.

VOLCANISER, v. act. (*volekanizé*), animer, embraser, exalter les têtes, les esprits. — *se* VOLCANISER, v. pron.

VOLE, subst. fém. (*vole*) (du lat. *vola*), t. de jeu de cartes : *faire la vole*, faire toutes les mains, et non pas *faire la volte*.

VOLE-AU-VENT, et non pas **VOL-AU-VENT**, avec l'*Académie*, subst. mas. (*volôvan*), pâté chaud dont la croûte est si légère qu'elle *volerait au vent*. — Au plur., des *vole-au-vent*.

***VOLÉE**, subst. fém. (*volé*), le *vol* d'un oiseau : *prendre sa volée*. — Fig. : *prendre sa volée*, s'affranchir de la surveillance ; s'en aller ; tromper ceux qui ne s'y attendaient pas.—Bande d'oiseaux qui *volent* tous ensemble : *une volée de moineaux*, *de pigeons*. — *Une volée de coups de bâton*, etc., plusieurs coups de bâton donnés de suite.—Pigeons éclos dans le même mois.—Gens de même âge : *une volée de jeunes gens*. — On dit aussi abusivement, d'une bande de gens qui babillent et ne savent ce qu'ils disent : *c'est une volée d'étourneaux*. Fam. — Fig., rang, qualité, force : *il n'est pas de sa volée*. — En parlant des cloches, on dit *sonner à toute volée*, les mettre toutes en branle : *sonner une*, *deux*, *trois volées*. — Pièce de bois de traverse qui s'attache au timon d'un carrosse, etc., et à laquelle les chevaux du second rang sont attelés : *mettre des chevaux à la volée*. On dit dans le même sens : *un cheval de volée*. — A la paume, action du joueur qui prend la balle lorsqu'elle est en l'air, et avant qu'elle touche terre, etc.—*Prendre une balle* ou *coup entre bond et volée*, prendre la balle dans le moment qu'elle est près de s'élever, après avoir touché la terre. — *Cet homme a la volée bonne*, *la volée sûre*, il est fort adroit à prendre la balle de *volée* et à la placer. — *Donner de volée dans la grille*, *dans l'ais*, sans que la balle touche à terre ni au tambour. — Fig. et fam., on dit, en parlant d'un homme qui a obtenu une grace en saisissant une occasion favorable, qu'*il l'a obtenue tant de bond que de volée*, ou qu'*il l'a attrapée entre bond et volée*. — Prov. et fig. : *faire une chose tant de bond que de volée*, la faire comme on peut, de façon ou d'autre. — Dans une pièce de canon, la partie comprise depuis les tourillons jusqu'à la bouche. — Décharge de plusieurs pièces de canon qu'on tire toutes à la fois.— *Tirer à toute volée*, signifie tirer une pièce sous le plus grand angle possible : *un canon tiré à toute volée peut aller jusque-là*. — Chez les scieurs de long, grue qui entre dans la machine à scier les planches. — Dans les arts de construction, le nombre de coups de mouton frappés avec la sonnette sur un pilot. — Il se dit aussi quelquefois en parlant des volants d'un moulin à vent, lorsque le vent les fait aller à grande *volée*. — *Volées*, en termes de meunier, se dit des planches que l'on pose en travers de la roue et qui entrent dans l'eau. — Il se dit aussi du travail de plusieurs hommes rangés sur la même ligne, qui battent, par exemple, une allée de jardin, le blé, etc. — *A la volée*, en l'air, au passage : *saisir quelque chose à la volée*. — Fig., inconsidérément, sans réflexion : *il ne sait ce qu'il dit*, *il parle à la volée*. — Fam. : *semer à la volée*, en t. d'agric., semer en jetant les graines par poignées.

VOLÉ, E, part. pass. de *voler*. — Prov., *bien volé ne profite jamais*, on le dissipe, ou bien on vous le reprend.

***VOLER**, v. act. (*volé*) (du lat. *vola*, paume, creux de la main, d'où les Romains avaient fait *involare*, qu'on trouve dans *Catulle* avec le sens de *dérober*, et qui signifie littéralement *mettre dans le creux de la main*), prendre furtivement ou par force ce qui appartient à un autre. Il régit les choses et les personnes : *voler de l'argent ; ce valet a volé son maître* ; et neut. : *voler sur les grands chemins*. —Fig., s'approprier les pensées et les expressions des autres, et s'en servir sans les citer.—Au jeu de cartes, faire toutes les mains.—*se* VOLER, v. pron.

***VOLER**, v. neut. (*volé*) (en lat. *volare*), se soutenir, se mouvoir en l'air par le moyen des ailes.—Fig. et par exagération, courir avec une grande vitesse.—On dit par extension que *les flèches volent*, que *le vent fait voler la poussière*, etc.—Se dit du bruit, de la renommée : *son nom, sa renommée volait partout ; le bruit de sa valeur vola de bouche en bouche ; volez où l'honneur vous appelle*. (Boileau.) — *Le temps vole*, fruit coule rapidement. — Fig. : *vouloir voler avant que d'avoir des ailes*, faire de la dépense avant que d'avoir de quoi la soutenir ; entreprendre quelque chose sans avoir les fonds, les moyens nécessaires pour y réussir. — *Voler de ses propres ailes*, agir par soi-même, sans le secours d'autrui.—V. act., t. de fauc., chasser avec les oiseaux de proie : *cet homme se plaît à voler la corneille*, *le héron*, etc. ; *j'irai voler la pie cette après-midi*. — On dit de même : *cet oiseau vole la pie*, *le héron*, *la perdrix* ; et neutralement : *le faucon*, *l'autour*, *le lanier apprennent facilement à voler*. — *Voler de poing*, jeter les oiseaux de poing à la poursuite du gibier. — Lorsque les oiseaux *volent* de bon gré, on dit qu'*ils volent haut et gros*, ou *bas et maigre*, ou *de trait ; ils volent en troupe*, quand on en lâche plusieurs à la fois ; *ils volent en rond*, quand ils tournent au-dessus de la proie ; *ils volent en long*, quand ils *volent* en ligne droite ; *ils volent en pointe*, quand ils vont rapidement ; *ils volent comme un trait*, quand ils *volent* avec vitesse et sans discontinuité ; *ils volent à reprise*, lorsque leur *vol* n'est pas continu ; *ils volent en coupant*, lorsqu'ils coupent le vent en le traversant ; *ils volent à la toise*, lorsqu'ils partent du poing à tire-d'ailes, poursuivant la perdrix au courir qu'elle fait de terre en long. Dans toutes ces diverses acceptions, *voler* est employé neutralement.

VOLEREAU, subst. mas. (*volerô*), petit *voleur* ; style fam. :

> Mal prend aux *volereaux* de faire les *voleurs*.
> LA FONTAINE.

VOLERIE, subst. fém. (*voleri*), larcin, pillerie : *c'est une vraie volerie*. —T. de fauc., la chasse pour laquelle l'oiseau est dressé à voler d'autres oiseaux, ou quelque autre sorte de gibier : *il a haute et basse volerie*.— On appelait anciennement, *haute volerie*, la *volerie* du faucon sur le héron, sur les grues et sur les canards; celle du gerfaut sur le sacre et sur le milan, etc. ; *basse volerie*, celle du laneret et du tiercelet de faucon, qui volent la pie, la perdrix, etc.

***VOLET**, subst. mas. (*volè*), (suivant quel-

ques-uns, du latin *valvula*, diminutif de *valva*, battant de porte, etc., comme si l'on avait dit d'abord *valvulet*, et ensuite *volet*; *volière* où l'on nourrit des pigeons.—Ais qui est à l'entrée de la *volière*, ou qui ferme une fenêtre. — Tablette, petit ais sur lequel on trie des choses menues. — En t. de mar., petite boussole à l'usage des barques et des chaloupes.—Au plur., gaules menues et pliantes sur lesquelles les pêcheurs montent les filets de leurs bouteux.—Ouvrage de menuiserie qui sert à couvrir un des panneaux de vitre d'une croisée, et qui s'ouvre et se ferme selon le besoin qu'on en a : ce sont comme de pleines portes appliquées sur les fenêtres, en dedans ou en dehors, et qui ont la même longueur, largeur et hauteur que la croisée : *il faut fermer les volets ; comme le jour pointe, nous allons ouvrir les volets.* — On appelle, *volets brisés*, ceux qui plient sur l'écoinson, ou se doublent sur l'embrasure. — *Volets d'orgues*, de grands châssis brisés qui servent à couvrir les tuyaux du buffet d'orgues.—*Volets de moulin à eau*, des planches arrangées autour de l'essieu d'une roue de moulin à eau, sur lesquelles l'eau faisant effort en coulant par-dessous, ou en tombant par-dessus, donne le mouvement à la roue; on les nomme aussi *ailerons* et *alichons*.— T. de blas., ornement que les anciens chevaliers portaient sur leur beaume : c'était un large ruban pendant par derrière, et volant au gré du vent dans les marches, les combats, etc.—Sorte d'herbe qui pousse de grandes feuilles plates et rondes, qu'on voit nager sur l'eau des étangs.

VOLETÉ, part. pass. de *voleter*.

VOLETER, v. neut. (*voleté*), *voler* à plusieurs reprises, comme font les petits oiseaux.

VOLETTE, subst. fém. (*volete*), petite claie sur laquelle on épluche la laine.—Au plur., rangs de petites cordes qui tiennent à un réseau ou à une sangle dont on couvre les chevaux pour les garantir de la piqûre des mouches.

*__VOLEUR__, subst. et adj. mas., au fém. **VOLEUSE** (*voleur, leuze*), celui, celle qui vole furtivement ou à force ouverte. — Celui qui est sujet à dérober.—Celui qui exige plus qu'il ne lui appartient. — *Être fait comme un voleur*, avoir un air de désordre ; être dans un piteux état.—*Au voleur !* cri contre les *voleurs* quand on réclame du secours.—*Oiseau bon voleur*, t. de fauconn., oiseau qui *vole* sûrement.

VOLEUSE, subst. et adj. fém. Voy. VOLEUR.

VOLICE, subst. fém. (*volice*). Voy. VOLIGE.

VOLIÈRE, subst. fém. (*volière*), lieu où l'on enferme des oiseaux de toute espèce.—Petit colombier où l'on nourrit des pigeons domestiques.

VOLIGE, subst. fém. (*volije*), planche légère et peu épaisse de sapin ou de peuplier.

VOLITION, subst. fém. (*volicion*), t. d'école, acte par lequel la *volonté* se détermine à quelque chose. Peu en usage.

*__VOLONTAIRE__, subst. et adj. des deux genres (*volontère*), celui qui sert *volontairement* dans les troupes : *un régiment de volontaires.* —Adj., qui se fait sans contrainte et de franche *volonté* : *action, mouvement, accord, traité volontaire.*— En parlant des personnes, qui ne veut s'assujétir à rien, qui ne veut faire que sa *volonté* : *cet enfant est trop volontaire.* En ce sens on dit aussi subst., mais toujours avec l'épithète *petit : c'est un petit volontaire.*

VOLONTAIREMENT, adv. (*volontèreman*), sans contrainte; à la différence de *volontiers*, qui signifie de bon cœur : *on fait volontairement beaucoup de choses, qu'on ne fait pas volontiers.*

*__VOLONTÉ__, subst. fém. (*volonté*), (du latin *voluntas*, fait de *volo*, je veux), puissance de l'âme par laquelle elle se détermine d'elle-même à rechercher ce qui lui convient, et à agir d'une certaine manière, à faire une action ou à ne pas la faire ; puissance par laquelle on *veut*. — Acte de la *volonté* : *je n'ai pas d'autre volonté que la vôtre.*— Ce qu'on *veut* qui soit fait : *est-ce là votre volonté ?* — Disposition à l'égard de quelqu'un : *bonne* ou *mauvaise volonté*. — Discrétion, pouvoir d'autrui : *je m'en remets à votre volonté.* — Ardeur pour les choses de son état : *ce jeune homme est plein de bonne volonté.* — *Faire ses volontés*, tout ce qu'on a envie de faire, sans s'embarrasser des obstacles.—*Dernières volontés*, un testament. *A volonté*, loc. adv., quand on *veut*. — VOLONTÉ, INTENTION, DESSEIN. (*Syn.*) La *volonté* est une détermination fixe qui regarde quelque chose de prochain, elle le fait rechercher. L'*intention* est un mouvement, ou un penchant de l'âme qui envisage quelque chose d'éloigné; elle y fait tendre. Le *dessein* est une idée adoptée et choisie qui paraît supposer quelque chose de médité et de méthodique; il faut chercher les moyens de l'exécution. — Les *volontés* sont plus connues et plus précises ; les *intentions* sont plus cachées et plus vagues; les *desseins* sont plus vastes et plus raisonnés. On dit, faire une chose de bonne *volonté*, avec une *intention* pure, et de *dessein* prémédité. Personne n'aime à être contrarié dans ses *volontés* ni trompé dans ses *intentions*, ni traversé dans ses *desseins*. Il est d'un grand homme d'être ferme dans ses *volontés*, droit dans ses *intentions*, et raisonnable dans ses *desseins*.

VOLONTIERS, adv. (*volontié*) (du lat. *volo*, je veux), de bon cœur : *il oblige volontiers.* Voy. VOLONTAIREMENT.

VOLTAIRIEN, adj. mas., au fém. **VOLTAIRIENNE** (*voletèriein, riène*), de *Voltaire* : *style voltairien.*

*__VOLTE__, subst. fém. (*volete*) (du latin *voluta*, pour *volutatio*, dérivé de *volutum*, supin de *volvere*, tourner, faire tourner), t. de manège, rond ou trace circulaire sur laquelle on manie un cheval : *mettre un cheval sur les voltes.* On dit aussi *demi-volte*. — On appelle *volte renversée*, celle où le cheval, marchant de côté, a la tête tournée vers le centre et la croupe vers la circonférence, de façon que le petit cercle se forme par les pieds de devant, et le grand par ceux de derrière. — En t. d'escrime, botte qu'on porte à l'ennemi, en tournant sur le pied gauche : elle se porte soit dans les armes, soit hors des armes. Quelques-uns disent improprement *quarte* pour *volte*. — En t. de mar., *prendre telle volte*, prendre telle route, ou virer de bord dans telle vue. — En t. de jeu de cartes, *faire la volte*, pour faire la *vole*, faire toutes les mains, ne se dit que chez le petit peuple.

*__VOLTÉ__, part. pass. du v. neut. *volter*.

VOLTE-FACE, subst. fém. (*voleteface*) : *faire volte-face*, tourner visage à l'ennemi qui poursuit, se retourner, reculer.

VOLTER, v. neut. (*voleté*) (du lat. *volvere*. Voy. VOLTE.), t. d'escrime, tourner le corps, changer de place, pour éviter les coups de son adversaire.

VOLTIGE, subst. fém. (*voletije*), corde lâche sur laquelle les saltimbanques font des tours.— Danse, exercice sur la corde lâche. — En t. d'équitation, art de monter à cheval sans étriers.

VOLTIGÉ, part. pass. de *voltiger*.

VOLTIGEMENT, subst. mas. (*voletijeman*), action de ce qui *voltige*.

VOLTIGER, v. neut. (*voletijé*), *voler* çà et là comme font les abeilles, les papillons, et quelquefois les oiseaux. — Par extension, flotter au gré des vents, en parlant des cheveux, d'un étendard, etc. — Fig., être léger, inconstant, changer souvent d'objet : *il voltige de belle en belle; ne faire que voltiger.* — Faire différentes sortes d'exercices sur le cheval de bois, pour s'accoutumer à monter à cheval sans étriers. — Faire des tours de souplesse sur une corde élevée et attachée par les deux bouts, mais tendue fort lâche. — Courir çà et là avec légèreté et vitesse : *un parti de cavalerie vint voltiger autour du camp.*

*__VOLTIGEUR__, subst. mas., au fém. **VOLTIGEUSE** (*voletijeur, jeuze*), celui, celle qui enseigne à *voltiger* sur le cheval de bois.—Celui qui *voltige* sur la corde.— En t. milit., soldat armé à la légère, et qui se porte rapidement de côté et d'autre, pour les escarmouches, reconnaissances, etc.

VOLUBILIS, subst. mas. (*volubilice*) (pris du latin, où il signifie aisé à tourner, qui tourne aisément), t. de bot., nom générique des plantes dont la tige monte et s'entortille autour de ce qui est près d'elles.

VOLUBILITÉ, subst. fém. (*volubilité*) (du lat. *volubilitas*), facilité de se mouvoir ou d'être mu en rond. — Articulation nette et rapide. — Habitude de parler trop et trop vite.

*__VOLUBLE__, adj. des deux genres (*voluble*) (du latin *volubilis*, facile à tourner, à rouler), t. de bot. : *tige voluble*, qui se roule en spirale autour des corps qui l'avoisinent, comme dans le houblon, le liseron, etc.

VOLUCELLE, subst. fém. (*volucèle*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères.

VOLUE, subst. fém. (*volu*), t. de tisserand, petit fuseau.

VOLUME, subst. mas. (*volume*) (du latin *volumen*, fait de *volvere*, rouler, parce qu'anciennement tous les livres étaient pliés en forme de *rouleau* : cet usage dura jusqu'au siècle de *Cicéron*.), étendue, grosseur d'un corps, d'un paquet, par rapport à l'espace qu'il tient. — *Volume de la voix*, étendue du ton le plus aigu au ton le plus grave. — Livre relié ou broché : *un volume in-folio, in-4°, in-8°, in-12*, etc., un livre où la feuille fait deux feuillets, quatre feuillets, huit feuillets, etc.— VOLUME, TOME. (*Syn.*) La reliure sépare les *volumes*, et la division de l'ouvrage distingue les *tomes*. Il ne faut pas toujours juger de la science de l'auteur par la grosseur du *volume* ; il y a beaucoup d'ouvrages en plusieurs *tomes* qui seraient meilleurs s'ils étaient réduits en un seul.

VOLUMINEUSE, adj. fém. Voy. VOLUMINEUX.

VOLUMINEUX, adj. mas., au fém. **VOLUMINEUSE** (*volumineu, neuze*), qui est fort étendu ; qui contient beaucoup de *volume* ; et en parlant d'un ouvrage, d'une compilation, etc., qui a un grand nombre de *volumes*.—On dit d'un auteur, qu'il est *volumineux*, pour dire que ses ouvrages le sont. — Très-gros, qui occupe beaucoup de place : *ce paquet est beaucoup trop volumineux.*

VOLUPIA, subst. propre fém. (*volupi-a*), myth., déesse du plaisir, que l'on dit être la fille de l'Amour et de Psyché.

VOLUPTÉ, subst. fém. (*volupeté*) (du latin *voluptas*, dérivé de *volo*, je veux, dont les Latins ont fait d'abord *volup* ou *volupe*, chose agréable, qui plaît, qu'on veut, qu'on désire, et ensuite *voluptas*.), plaisir du corps et des sens. — Quelquefois, plaisirs de l'esprit : *les savants trouvent de la volupté dans la rencontre des vérités.* — *La volupté, les voluptés*, sans rien ajouter, les plaisirs défendus. — VOLUPTÉ, DÉBAUCHE, CRAPULE. (*Syn.*) La *volupté* suppose beaucoup de choix dans les objets, et même de la modération dans la jouissance. La *débauche* suppose le même choix dans les objets, mais nulle modération dans la jouissance. La *crapule* exclut l'un et l'autre. Voy. PLAISIR.

VOLUPTUAIRE, adj. des deux genres (*volupetuère*), t. de droit, qui est fait pour l'agrément, pour le caprice ou la fantaisie : *améliorations voluptuaires.*

VOLUPTUEUSE, adj. fém. Voy. VOLUPTUEUX.

VOLUPTUEUSEMENT, adv. (*volupetu-euzeman*), avec *volupté*.

VOLUPTUEUX, adj. mas., au fém. **VOLUPTUEUSE** (*volupetu-eu, euze*), en parlant des personnes, qui aime et qui recherche la *volupté* ; en ce sens il est aussi subst. : *un voluptueux : c'est une voluptueuse des plus raffinées.* — Qui inspire de la *volupté* : *des attitudes voluptueuses.* —En parlant des choses, qui cause de la *volupté*, du plaisir.

VOLUTAIRE, subst. fém. (*volutère*), t. de bot., genre de plantes.

*__VOLUTE__, subst. fém. (*volute*) (du latin *voluta*, fait, dans la même signification, de *volvere*, tourner, rouler), partie d'un chapiteau tortillée et tournée en ligne spirale que l'on voit aux chapiteaux ionique, corinthien et composite. — Il y en a aussi aux consoles, aux modillons, etc. — On appelle *volute à l'envers*, celle qui au sortir de la tigette se contourne en dedans ; *volute angulaire*, celle qui est pareille dans les quatre faces du chapiteau; *volute arrasée*, celle dont le listel, dans ses trois contours, est sur une même ligne ; *volute à tige droite*, celle dont la tige, parallèle au tailloir, sort de derrière la fleur de l'abaque ; *volute de parterre*, celle qui est formée de buis ou de gazon dans un parterre ; *volute évidée*, celle dont le canal d'une circonvolution est détaché du listel d'une autre, par un vide à jour ; *volute fleuronnée*, celle dont le canal est enrichi d'un rinceau d'ornement ; *volute unissante*, celle qui semble sortir du vase par derrière l'arc, et qui monte dans l'abaque ; *volute ovale*, celle qui a les circonvolutions plus hautes que larges; *volute rentrante*, celle dont les circonvolutions rentrent en dedans : *volute saillante*, celle dont les circonvolutions se jettent en dehors. — T. d'hist. nat., coquille univalve, tournée en cône pyramidal. — Genre de testacés de la classe des univalves.

*__VOLUTÉ, E__, part. pass. de *voluter*.

VOLUTELLE, subst. fém. (*volutèle*), t. de bot., genre de plantes cryptogames de la famille des champignons.

VOLUTER, v. act. (*voluté*) (en latin *volutare*), faire des *volutes*. — Dévider du fil sur des fuseaux. — SE VOLUTER, v. pron.

VOLUTIER, subst. mas. (*volutié*), t. d'hist. nat., animal des *volutes*.

VOLVA. Voy. VOLVE.

VOLVAIRE, subst. fém. (*volevère*), t. d'hist. nat., genre de testacés de la classe des univalves. — T. de bot., genre de plantes de la famille des lichens.

VOLVE, subst. fém. (*voleve*) (l'*Académie* écrit *volva*, et fait à tort ce mot du mas.) (du lat. *volva*, qui, dans *Varron*, a la même signification), t. de bot., enveloppe radicale de toutes les espèces de champignons. — On appelle *volve complète*, celle qui renferme le champignon en son entier; et *volve incomplète*, celle qui ne le recouvre point entièrement.

VOLVÉ, E, adj. (*volevé*), t. de bot., qui a une *volve*.

VOLVOCE, subst. mas. et adj. des deux genres (*volevoce*) (du latin *volvox*, *vocis*, qui signifie proprement une sorte de ver qui ronge la vigne, dérivé de *volvere*, tourner, rouler), t. d'hist. nat., genre de zoophytes microscopiques, à corps libre et arrondi, ainsi nommés parce qu'ils tournent continuellement sur eux-mêmes.

VOLVULUS, subst. mas. (*volevuluce*) (du latin *volvere*, tourner, rouler, entortiller; parce que, dans cette maladie, les intestins semblent entortillés les uns avec les autres), t. de médec., colique de *miserere;* passion iliaque.

VOMBARE, subst. mas. (*vonbare*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce de papillon bigarré de différentes couleurs.

VOMER, subst. mas. (*vomère*) (mot tout lat. qui signifie *soc de charrue*), t. d'anat., os qui sépare le nez dans sa partie postérieure, en deux narines.—T. d'hist. nat., genre de poissons.

VOMI, E, part. pass. de *vomir*.

VOMIQUE, subst. fém. (*vomike*) (du latin *vomica*, fait de *vomere*, vomir), t. de médec., abcès du poumon qui fait rendre du pus par la bouche.—Adj. des deux genres (du latin *vomicus*, pestilentiel, contagieux) : *noix vomique*, poison pour les animaux, qui fait mourir les chiens et qui endort les corneilles, les pies, etc.

*__VOMIR__, v. act. (*vomir*) (du lat. *vomere*), rejeter par la bouche quelques aliments, eaux ou humeurs qu'on a dans l'estomac. — *Envies de vomir*, nausées, soulèvements de cœur. — *Cela fait vomir*, cela est dégoûtant. — Fig. : *vomir des injures*, proférer des injures. — *Ce volcan vomit des flammes*, jette des flammes. — SE VOMIR, v. pron.

VOMISSEMENT, subst. mas. (*vomiceman*), action de *vomir*. — En style de l'Écriture : *retourner à son vomissement*, retomber dans ses erreurs, dans son péché.

VOMITIF, subst. mas. (*vomitife*), remède qui provoque le *vomissement*.

VOMITIF, adj. mas., au fém. **VOMITIVE** (*vomitife*, *tive*), qui fait *vomir*.

VOMITIVE, subst. fém. (*vomitive*), t. de médec., matière extraite de l'ipécacuanha, et mieux nommée *émétine*.

VOMITIVE, adj. fém. Voy. VOMITIF, adj.

VOMITOIRE, subst. mas. (*vomitoare*), c'est la même chose que *vomitif*. Il est vieux.—Au plur., on entendait par *vomitoires*, chez les anciens, les larges ouvertures par où le peuple sortait des théâtres. (En lat. *vomitoria*, *orum*, fait de *vomere*, vomir, parce que la multitude des spectateurs semblait être *vomie* par ces portes.

VOMITO-NEGRO, subst. mas. (*vomitônéguerô*), t. de médec., sorte de maladie bilieuse, épidémique chez les nègres, et que quelques-uns regardent comme une fièvre jaune.

VOMITURITION, subst. fém. (*vomituricion*) (du latin *vomere*, vomir), t. de médec.; on désigne par ce mot, qui signifie proprement *envie de vomir*, un *vomissement* naturel assez fréquent, tel que celui dont les femmes sont plus ou moins incommodées au commencement de la grossesse, ou pendant le cours de l'accouchement.

Vont, 3e pers. plur. prés. indic. du verbe irrégulier ALLER.

VOQUÉ, E, part. pass. de *voquer*.

VOQUER, v. act. (*vokié*), disposer, préparer l'argile. — SE VOQUER, v. pron. (*Boiste*.) Absolument inusité.

VORACE, adj. des deux genres (*vorace*) (du latin *vorax*, *acis*, fait de *vorare*, dévorer), carnassier, qui *dévore*, qui mange avec avidité, goulûment. — *Estomac vorace*, qui a besoin de beaucoup de nourriture.

VORACITÉ, subst. fém. (*voracité*) (du latin *voracitas*), avidité à manger.

VOREY, subst. propre mas. (*voré*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. du Puy, dép. de la Haute-Loire.

VORME, subst. fém. (*vorme*), t. de bot., genre de plantes.

VORTICELLE, subst. fém. (*vorticèle*) (du latin *vortex*, *icis*, tourbillon, tournant d'eau, etc.), t. d'hist. nat., genre de zoophytes microscopiques.

VORTICULE, subst. mas. (*vortikule*), petit tourbillon. (*Boiste*.) Inusité.

VOS, adj. poss. plur. (*vô*). Voy. VOTRE.

*__VOSGES__ (LES), subst. propre fém. plur. (*lèvôje*), chaîne de montagnes situées dans la partie N.-E. de la France.

VOSGES, subst. propre fém. plur. (*vôje*), dép. de France, dont le chef-lieu est Épinal.

VOTANT, E, subst. (*votan*, *tante*), celui, celle qui *vote*. — Celui, celle qui a le droit de *voter*. — Adj., qui *vote* : *les membres votants*.

VOTATION, subst. fém. (*votâcion*), action de *voter;* en général, l'action de donner sa voix pour quelque élection; mais il était principalement en usage, dans l'ordre de Malte, à l'occasion de l'élection d'un grand-maître : *il a fallu recommencer l'élection, la votation n'a pas été libre*. — *Boiste* et l'*Académie* donnent ce mot; mais l'usage généralement reçu est de n'admettre que le mot *vote*.

*__VOTE__, subst. mas. (*vote*) (en latin *votum*), opinion émise dans une assemblée délibérante, etc., à haute voix ou par scrutin secret. — Suffrage donné.

VOTÉ, E, part. pass. de *voter*.

VOTEMENT, subst. mas. (*voteman*), action de mettre aux voix. (*Boiste*.) Inusité.

VOTER, v. neut. et act. (*voté*) (du latin *votum*, vœu, désir), donner sa voix, son suffrage dans une élection, dans une assemblée délibérante, etc., à haute voix ou par scrutin secret.— Act.: *voter une loi; voter l'impôt*, donner par son *vote* son acquiescement à une loi, à un impôt. — *Voter l'adresse, des remerciements au roi, à quelqu'un*, etc.

*__VOTIF__, adj. mas., au fém. **VOTIVE** (*votife*, *tive*) (en latin *votivus*, fait de *votum*, vœu), qui a rapport à un *vœu : bouclier votif*, chez les anciens, *bouclier* qu'on appendait dans les temples en mémoire d'une victoire. — *Jeux votifs*, ceux que les empereurs faisaient célébrer lorsqu'ils étaient près de partir pour la guerre. — Chez les catholiques, *tableau votif*, offert pour un vœu. — *Messe votive*, dite pour quelque intention particulière.

VOTIVE, adj. fém. Voy. VOTIF.

VOTRE, adj. et pronom possessif de la seconde personne, au plur. **VOS** (*votre*, *vô*) (en latin *vester*, *tra*, *trum*), quand il est adj., il se met toujours devant le substantif et tient lieu de l'article : *votre maison*; quand il est pronom, l'ô est long et doit être surmonté d'un accent circonflexe : *ce livre est le vôtre*. Son pluriel est *les vôtres*.—Subst. mas.: *le vôtre* et le *nôtre*, ce qui est à vous et ce qui est à nous. — Dans ce dernier sens on dit *les vôtres*, vos parents et amis, ou ceux de *votre* compagnie, de *votre* parti : *telle personne est des vôtres*. — *Je suis bien le vôtre*, forme de salutation familière, dans laquelle le mot *serviteur* est sous-entendu.— *Vous faites des vôtres*, vous faites des folies, des sottises; ou vous vous laissez aller à la débauche.

VÔTRE, subst. mas. et adj. possessif (*vôtre*). Voy. VOTRE.

DU VERBE IRRÉGULIER **VOULOIR** :

Voudra, 3e pers. sing. fut. indic.
Voudrai, 1re pers. sing. fut. indic.
Voudraient, 3e pers. sing. prés. cond.
Voudrais, précédé de *je*, 1re pers. sing. prés. cond.
Voudrais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prés. cond.
Voudrait, 3e pers. sing. prés. cond.
Voudras, 2e pers. sing. fut. indic.
Voudrez, 2e pers. plur. fut. indic.
Voudriez, 2e pers. plur. prés. cond.
Voudrions, 1re pers. plur. prés. cond.
Voudrons, 1re pers. plur. fut. indic.
Voudront, 3e pers. plur. fut. indic.

VOUÉ, E, part. pass. de *vouer*.

*__VOUÈDE__, subst. mas. (*vou-ède*), t. de bot.; on donne ce nom à une variété de pastel qu'on cultive dans le nord de la France, pour l'usage des teinturiers.

VOUER, v. act. (*vou-é*) (en lat. *vovere*, fait de *votum*, vœu), consacrer à Dieu : *vouer ses enfants à Dieu*. — *Vouer un enfant au blanc*, s'engager aux pieds de l'autel à habiller un enfant de *blanc*, jusqu'à un certain âge déterminé. — Promettre par *vœu : vouer un temple à Dieu*. — Promettre d'une manière particulière : *vouer ses services*, *obéissance*, *fidélité à quelqu'un*. — Promettre intérieurement. — SE VOUER, v. pron., se consacrer, se donner entièrement. — *Ne savoir à quel saint se vouer*, à qui avoir recours. — VOUER, DÉVOUER, DÉDIER, CONSACRER. (*Syn*.) *Vouer*, promettre, engager, affecter d'une manière rigoureuse, étroite, irrévocable, par l'expression d'un désir très-ardent, de la volonté la plus ferme. *Dévouer*, attacher, adonner, livrer sans réserve, sans restriction, par le sentiment le plus vif et le plus profond, du zèle le plus généreux ou le plus brûlant. *Dédier*, mettre sous l'invocation, sous les auspices, à la dévotion de l'objet à qui l'on dédie, par un hommage public, solennel, authentique. *Consacrer*, dévouer religieusement, entièrement, inviolablement, par un vrai sacrifice, de manière à rendre la chose sacrée et inviolable. Ces termes s'emploient proprement dans le style religieux. Dans un danger, vous *vouez*, vous engagez par un lien sacré vos enfants à Dieu. Les religieux se *dévouent* ou se *vouent* sans réserve au service de Dieu; les martyrs se *dévouaient* à la mort pour le triomphe de la religion. On *dédie* une église, une chapelle, un autel, sous l'invocation de quelque saint; on dit aussi *dédier*, destiner, appliquer, donner tout entier à une profession sainte, sous de saints auspices. On ne *consacre* qu'à Dieu; on *consacre* une église avec des cérémonies majestueuses et religieuses; le prêtre *consacre* à la messe le pain et le vin. — Ces termes ont passé dans le style profane, et le *vœu* est toujours un engagement inviolable; le *dévouement*, un abandonnement entier aux volontés d'autrui; la *dédicace*, le tribut d'honneur d'un client; la *consécration*, un dévouement si absolu, si inaltérable, si inviolable, qu'il en est comme sacré.

*__VOUGE__, subst. fém. (*vouje*), t. de vén., espèce d'épieu à large fer. — En t. d'agric., serpe attachée à un long manche.

VOUILLÉ, subst. propre mas. (*vou-ié*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Poitiers, dép. de la Vienne.

DU VERBE IRRÉGULIER **VOULOIR** :

Voulaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Voulais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Voulais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Voulait, 3e pers. sing. imparf. indic.
Voulant, part. prés.
Voulez, 2e pers. plur. prés. indic.
Vouliez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.
Vouliez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Voulions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Voulions, précédé de *que nous*, 1re pers. sing. prés. subj.

*__VOULOIR__, v. act. (*vouloar*) (en lat. *velle*, en grec βουλω, βουλομαι), *voulant; voulu; je veux, tu veux, il veut, voulons, nous voulons, vous voulez, ils veulent; je voulus; j'ai voulu; je voudrai; que je veuille, etc.; que nous voulions, que vous vouliez, qu'ils veuillent*. Désirer, souhaiter : *que voulez-vous?* — Consentir : *si vous le voulez, il le voudra aussi*. — On dit *qu'un homme veut tout ce qu'il veut*, pour dire qu'il l'exige ou qu'il le désire fortement. Et proverbialement, *ce que femme veut, Dieu le veut*, les femmes veulent les choses absolument, et qu'il faut leur obéir. — Neut., avoir la volonté de faire quelque chose : *il veut partir demain*. — Commander, exiger avec autorité : *il veut que vous partiez demain*. — Être de nature à demander, à exiger : *cet enfant veut être traité doucement; cette affaire veut être conduite avec prudence; ce tableau veut être vu dans son jour*. — *En vouloir à quelqu'un*, entreprendre quelqu'un, lui *vouloir* du mal, haïr, avoir de l'aversion, etc.—*A qui en voulez-vous?* qui prétendez-vous attaquer? qui cherchez-vous? — *A qui en veut-il?* de quoi se plaint-il? — (Un mot sur le gallicisme *ne m'en voulez pas*. Nous pensons que l'on doit préférer *ne m'en veuillez pas*; car *Voltaire*, *Diderot*, *Marmontel*, d'*Alembert*, *Lavaux*, et MM. *Noël* et *Chapsal*, *veulent* que l'on dise *veuillez* à l'impératif; l'*Académie* dit à l'impératif : *veux*, *voulez*, *voulons* et *veuillez*; on pourrait donc dire *voulez* et *veuillez*.)—*Que veut dire cet homme?* que prétend cet homme? que demande-t-il? que prétend-il me faire entendre? —*Que veut dire ce mot? que veut dire ce procédé?* que signifie ce mot-là? que signifie ce procédé? et *que veut dire cette clause? que veulent dire ces vers?* ils n'ont point de sens, ou bien, on ne com-

prend pas le sens qu'ils ont. On dit quelquefois, *que veut dire cela?* pour marquer un simple étonnement.—Dans le discours familier : *je veux bien que cela soit*, *je veux que cela soit*, je suppose que cela soit, quoique je n'en convienne pas, ou pour dire quand cela serait vrai... — VOULOIR, AVOIR ENVIE, SOUHAITER, DÉSIRER, SOUPIRER, CONVOITER. (*Syn.*) Le dernier de ces mots n'est en usage que dans la théologie morale, et il suppose toujours un objet illicite et défendu par la loi de Dieu : on *convoite* la femme ou le bien d'autrui. Les autres mots sont d'un usage ordinaire, et la force de leur signification ne dit rien de bon ou de mauvais dans l'objet : elle n'exprime que le mouvement par lequel l'âme se porte vers lui, quel qu'il soit, avec les différences suivantes pour chacun d'eux. On *veut* un objet présent, et on *en a envie;* mais on le *veut* avec plus de connaissance et de réflexion, et l'on en *a envie* avec plus de sentiment et de goût. On *souhaite* et on *désire* des choses plus éloignées ; mais les *souhaits* sont plus vagues, et les *désirs* plus ardents. — On *soupire* pour des choses plus touchantes. — Les *volontés* se conduisent par l'esprit, elles doivent être justes; les *envies* tiennent des sens, elles doivent être réglées ; les *souhaits* se nourrissent d'imagination, ils doivent être bornés ; les *désirs* viennent des passions, ils doivent être modérés ; les *soupirs* partent du cœur, ils doivent être bien adressés. — On fait sa *volonté* ; on satisfait son *envie* ; on se repaît de *souhaits* ; on s'abandonne à ses *désirs* ; on pousse des *soupirs*. — Nous *voulons* ce qui nous peut convenir ; nous *avons envie* de ce qui nous plaît ; nous *souhaitons* ce qui nous flatte ; nous *désirons* ce que nous estimons ; nous *soupirons* pour ce qui nous attire.—On dit de la *volonté*, qu'elle est éclairée ou aveugle ; de *l'envie*, qu'elle est bonne ou mauvaise ; du *souhait*, qu'il est raisonnable ou ridicule; du *désir*, qu'il est faible ou violent ; et du *soupir*, qu'il est naturel ou affecté. — Les princes *veulent* d'une manière absolue; les femmes ont de fortes *envies*; les paresseux s'occupent à faire des *souhaits* chimériques; les courtisans se tourmentent par des *désirs* ambitieux: les amants romanesques s'amusent de vains *soupirs*.

VOULOIR, subst. mas. (*vouloar*), acte de la *volonté*, intention, dessein. — *Bon*, *mauvais vouloir*, bonne *ou* mauvaise intention.

Voulons, 1re pers. plur. prés. indic. du v. VOULOIR.

VOULOU, subst. mas. (*voulou*), t. de bot., sorte de canne qui croît à la Guyane.

DU VERBE IRRÉGULIER **VOULOIR** :

Voulu, *e*, part. pass.
Voulûmes, 1re pers. plur. prét. déf.
Voulurent, 3e pers. plur prét. déf.
Voulus, précédé de *je*, 1re pers. sing. prét. déf.
Voulus, précédé de *tu*, 2e pers. sing. prét. déf.
Voulusse, 1re pers. sing. imparf. subj.
Voulussent, 3e pers. plur. imparf. subj.
Voulusses, 2e pers. sing. imparf. subj.
Voulussiez, 2e pers. plur. imparf. subj.
Voulussions, 1re pers. plur. imparf. subj.
Voulut, précédé de *il* ou *elle*, 3e pers. sing. prét. déf.
Voulût, précédé de *qu'il* ou *qu'elle*, 3e pers. sing. imparf. subj.
Voulûtes, 2e pers. plur. prét. déf.

VOUNEUIL, subst. propre mas. (*vouneu-ie*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Châtellerault, dép. de la Vienne.

VOURCE, subst. fém. (*vource*), sorte de voiture très-commode pour la chasse. Hors d'usage.

VOUS, pronom personnel, pluriel de *tu* ou *toi*, (*vou*) (en lat. *vos*) : *de vous à moi*, entre nous. — On se sert de *vous* au sing. pour *tu*, par civilité : *vous êtes le maître*.

*VOUSSOIR ou VOUSSEAU, (l'*Académie* donne les deux; mais elle préfère *voussoir* à *vousseau;* le premier est en effet seul usité), subst. mas. (*vouçoar*, *çô*), t. d'archit., pierre propre à former le cintre d'une *voûte*.

VOUSSURE, subst. fém. (*vouçure*), t. d'archit., courbure ou élévation d'une *voûte*.

*VOÛTE, subst. fém. (*voute* ; les anciens Français prononçaient et écrivaient *volte*) (suivant *Du Cange*, des mots *volutio*, *voluta*, *volta* ou *vota*, employés, avec la même acception, dans la basse latinité, et qui dérivent tous de *volvere*, tourner, rouler, à cause de la forme de la *voûte*), corps de maçonnerie, cintré par son profil, où les pierres se soutiennent l'une l'autre par leur arrangement.— *Clef de voûte*, la pierre au milieu de la *voûte*.—On dit d'une chose qui est le point capital d'une affaire, que *c'est la clef de la voûte*, *la clef de voûte dans cette affaire*.—On appelle *grandes voûtes* ou *voûtes surmontées*, celles qui sont au-dessus de l'hémisphère; *voûtes basses* ou *surbaissées*, celles qui sont moindres que des hémisphères : *voûte simple*, *croisée*, *diagonale*, *horizontale*, *montante*, *descendante*, *angulaire*, *oblique*, *pendante*, etc.—On appelle *double voûte*, celle qui étant bâtie sur une autre, pour rendre la décoration extérieure proportionnée à l'intérieure, laisse un espace entre la convexité de la première *voûte* et la concavité de l'autre ; *voûte à compartiment*, celle dont la face extérieure est enrichie de panneaux de sculpture séparés par des plates-bandes ; *voûte annulaire*, une *voûte* cylindrique en quelque sorte, comme si un cylindre se courbait en sorte que son axe devînt un cercle, en se réunissant par les deux bouts ; *voûte cylindrique*, celle dont les douelles imitent le cylindre ; *voûte conique*, celle dont la figure imite en quelque sorte le cône ; *voûte hélicoïde* ou en *vis*, une *voûte* cylindrique annulaire dont l'axe s'élève en tournant autour du noyau.—*Les montants d'une voûte* sont les côtés qui la soutiennent ; *le pendentif d'une voûte* est la partie qui est suspendue entre les axes ou ogives ; *le pied droit d'une voûte* est la pierre sur laquelle est posée la première qui commence à caver.—On appelle *voûte du fer d'un cheval*, la partie intérieure de l'arc de ce même fer, laquelle est opposée à la pince. — Se dit, en anat., de tout ce qui est convexe et arrondi par sa surface supérieure, ou concave et arqué par sa surface inférieure. C'est ainsi que l'on appelle *voûte du crâne*, la partie supérieure de la boîte osseuse que forment les os du crâne ; *voûte palatine*, la cloison qui forme la paroi supérieure de la bouche, et inférieure des cavités nasales ; *voûte à trois piliers*, un corps médullaire placé au-dessous de la cloison des ventricules cérébraux, recourbé sur lui-même, se terminant antérieurement par un prolongement rétréci qui constitue son *pilier antérieur*, et postérieurement par deux semblables prolongements appelés *piliers postérieurs* ; *voûte acoustique*, construite de manière que la voix de quelqu'un qui parle fort bas, d'un certain point, est entendue à un autre point aussi distinctement que si l'oreille qui écoute était placée devant la personne qui parle. — Fig. et poét. : *la voûte céleste*, *azurée* ou *étoilée*, le ciel.

VOÛTE (LA), subst. propre fém. (*lavoute*), petite ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Privas, dép. de l'Ardèche.

*VOÛTÉ, E, part. pass. de *voûter*, et adj., qui a une *voûte*, qui est en *voûte*.—Au fig., courbé par l'âge, qui baisse le dos.

VOÛTE-CHILHAC (LA), subst. propre fém. (*lavoutechi-iak*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Brioude, dép. de la Haute-Loire.

VOÛTER, v. act. (*voûté*), faire une *voûte* dans une pièce d'un bâtiment : *voûter un salon*, etc. —*se* VOÛTER, v. pron., se courber : *votre père commence à se voûter*.

VOÛTIS, subst. mas. (*vouti*), t. de mar., partie extérieure de l'arcasse, construite en *voûte* au-dessus du gouvernail.

VOÛTOIR, subst. mas. (*voutoar*), espèce de peigne dont se servent les ouvriers en haute-lice, pour la direction régulière des fils sur le métier.

VOÛTURE, subst. fém. (*vouture*), t. de chir., espèce de fracture du crâne.

VOUVRAY, subst. propre mas. (*vouvrè*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Tours, dép. d'Indre-et-Loire.

VOUZIERS, subst. propre mas. (*vouzié*), ville de France, chef-lieu d'arrondissement du département des Ardennes.

VOVES, subst. propre mas. (*vove*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Chartres, dép. d'Eure-et-Loir.

VOY., abréviation du mot *voyez*.

VOYAGE, subst. mas. (*voè-iaje*) (du latin barbare *viagium*, fait, dans la basse latinité, de *via*, route, chemin, et aussi *voyage*), chemin qu'on fait pour aller d'un lieu à un autre lieu qui est éloigné. — *Voyage d'outre-mer*, anciennement, *voyage* des chrétiens qui allèrent faire la guerre aux musulmans. — *Voyage de long cours*, les grands et longs *voyages* sur mer. — *Faire le voyage de l'autre monde*, *faire le grand voyage*, mourir. — Par extension, toute allée et venue d'un lieu à un autre.—Allée ou venue que quelqu'un fait pour notre service. — Séjour dans un lieu où l'on ne fait pas sa demeure ordinaire. Il se dit en ce sens du roi et de la cour : *le voyage de Fontainebleau*.—La vie humaine : *la mort est le terme du voyage*. — Relation de *voyages*. — *Voyage pittoresque*, relation d'un *voyage*, avec des vues, des gravures, etc.

VOYAGÉ, part. pass. de *voyager*.

VOYAGER, v. neut. (*voè-iajé*), faire *voyage;* aller dans un pays éloigné.—Il se dit de certains oiseaux ; on dit que *les grues*, que *les hirondelles voyagent*.

VOYAGEUR, subst. mas., au fém. **VOYAGEUSE** (*voè-iajeur*, *jeuze*), proprement, celui, celle qui est actuellement en *voyage*.—Celui qui a *voyagé*. —En t. de religion : *nous ne sommes que voyageurs en ce monde*, cette vie est passagère. — Adj. : *commis voyageur*, qui *voyage* pour le compte d'une maison de commerce ; *oiseaux voyageurs*, de passage. — On appelle aussi *mollusques voyageurs*, *coquilles voyageuses*, ceux ou celles qui s'attachent aux pièces de bois flottant ou aux animaux, qui les transportent au loin.

VOYAGEUSE, subst. fém. Voy. VOYAGEUR.

VOYAGISTE, subst. mas. (*voè-iajicete*), qui décrit un *voyage*. (*Boiste*, qui le donne lui-même comme inusité.)

DU VERBE IRRÉGULIER **VOIR** :

Voyaient, 3e pers. plur. imparf. indic.
Voyais, précédé de *je*, 1re pers. sing. imparf. indic.
Voyais, précédé de *tu*, 2e pers. sing. imparf. indic.
Voyait, 3e pers. sing. imparf. indic.
Voyant, part. prés.

*VOYANT, E, adj. (*voè-ian*, *iante*), qui brille, qui éclate, qui se fait *voir* : *une couleur trop voyante*. Il est fam. — Aux Quinze-Vingts : *les frères voyants*, ceux qui *voient* et qui sont mariés à des femmes aveugles ; *les sœurs voyantes*, les femmes qui *voient* clair et sont mariées à des hommes aveugles.—Subst. mas., dans l'Ecriture sainte, prophète : *Samuel y est appelé le voyant*.

*VOYELLE, subst. fém. (*voè-ièle*) (du latin *vox*, *vocis*, voix, employé par Cicéron dans la signification de *voyelle*, et d'où l'on a fait ensuite *vocalis*), lettre qui a un son parfait par elle-même, et qui peut se prononcer seule sans l'aide d'aucune *voyelle*, comme *a*, *e*, *i*, *o*, *u*. — *Voyelle nasale*, qui se prononce du nez. Voyez notre *Grammaire*.

VOYER, subst. mas. (*voè-ié*) (en latin *viarius*, fait de *via*, chemin), officier préposé aux *voies*, aux chemins. — Adj. mas., *arbres voyers*, arbres qui bordent les grandes routes.

VOYEUSE, subst. fém. (*voè-ieuze*), sorte de chaise dont on se servait autrefois dans les salles de jeu, et que l'on plaçait derrière les joueurs, pour voir jouer.

DU VERBE IRRÉGULIER **VOIR** :

Voyez, 2e pers. plur. impér.
Voyez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. prés. indic.
Voyiez, précédé de *vous*, 2e pers. plur. imparf. indic.
Voyiez, précédé de *que vous*, 2e pers. plur. prés. subj.
Voyions, précédé de *nous*, 1re pers. plur. imparf. indic.
Voyions, précédé de *que nous*, 1re pers. plur. prés. subj.
Voyons, 1re pers. plur. impér.
Voyons, précédé de *nous*, 1re pers. plur. prés. indic.

*VRAC, subst. mas. (*vrak*), espèce de poisson du genre des labres.—Il se dit des harengs mis en tonne avec du sel, et de ceux qu'on apporte tels qu'ils ont été mis dans les barils au moment de la pêche : *des harengs salés en vrac*.

*VRAI, E, adj. (*vrè*) (en latin *verus*), qui est conforme à la vérité : *bruit vrai* ; *nouvelle*, *proposition vraie*. — Qui est tel qu'il doit être. En ce sens il se place devant le subst. : *du vrai marbre*, *vrai poète*. — Sincère, qui aime et qui dit la vérité : *c'est un homme vrai*. — *Le vrai sujet de sa colère*, l'unique, le principal sujet de sa colère. — *Midi vrai*, t. d'astron. Voy. MIDI. — *Racine vraie*, nom donné autrefois à ce qu'on appelle aujourd'hui *racine positive* ; les *racines fausses* étaient les *racines négatives*. —On dit qu'*un homme est un vrai cheval*, *un vrai lion*, pour dire, cet homme a quelque chose de la nature du cheval, du lion. — T. de peint., conforme à la nature, naturel : *une lumière*

vraie, des chairs vraies. — Subst. mas., la vérité :

Rien n'est beau que le *vrai*; le *vrai* seul est aimable.
BOILEAU.

— *Vrai*, adv., avec *vérité*. Il se dit surtout avec l'impératif : *parler vrai.* — *A dire vrai, à vous dire le vrai, à vrai dire*, loc. adv., à la vérité. — *Au vrai*, loc. adv., véritablement, certainement, dans le fond. — VRAI, VÉRITABLE. (*Syn.*) *Vrai* marque précisément la vérité objective, c'est-à-dire, qu'il tombe directement sur la réalité de la chose ; il signifie qu'elle est telle qu'on la dit ; *véritable* désigne proprement la vérité expressive, c'est-à-dire, qu'il se rapporte principalement à l'exposition de la chose ; et il signifie qu'on la dit telle qu'elle est. Ainsi le premier de ces mots aura une grace particulière, lorsque dans l'emploi on portera d'abord son point de vue sur le sujet en lui-même ; et le second conviendra mieux, lorsqu'on portera ce point de vue sur le discours.—Quelques auteurs, même protestants, soutiennent qu'il n'est pas *vrai* qu'il y ait eu une papesse Jeanne, et que l'histoire qu'on en a faite n'est pas *véritable*. — VRAI, VÉRIDIQUE. (*Syn.*) *Vrai* se prend quelquefois dans l'acception de *véridique*, qui dit la vérité, mais avec une grande différence. L'homme *véridique* dit *vrai*; l'homme *vrai* dit le *vrai*. L'homme *vrai* est *véridique* par caractère, par la simplicité, la droiture, l'honnêteté, la véracité de son caractère. L'homme *véridique* aimera bien à dire la *vérité*; mais l'homme *vrai* ne peut que la dire. Dieu est *vrai* par essence ; l'écrivain inspiré par lui est contraint d'être *véridique*.

VRAIMENT, adv. (*vrêman*), véritablement, effectivement. — On s'en sert quelquefois pour affirmer plus fortement : *oui vraiment*, et par ironie : *ah, vraiment oui ! vraiment ! je vous en croirai.*

VRAISEMBLABLE, adj. des deux genres (*vrèçanblable*) (du latin *verum*, vrai, et *similis*, semblable), qui a de la *vraisemblance*, probable. — Subst. mas., ce qui est *vraisemblable*; *vraisemblance*; probabilité.

VRAISEMBLABLEMENT, adv. (*vrèçanblableman*), avec *vraisemblance*.

VRAISEMBLANCE, subst. fém. (*vrèçanblance*) (du latin *verisimilitudo*), apparence du vrai, de la vérité ; probabilité.

VRÉDELÉE, subst. fém. (*vrédelé*), t. de pêche, filet dont les deux bouts sont montés sur deux perches.

VREDÉ, part. pass. de *vreder*.

VREDER, v. neut. (*vredé*), aller et venir sans objet. (*Boiste*, qui ne le donne du reste que comme entièrement inusité.)

VRILLE, subst. fém. (*vri-ie*) (corruption du latin *terebella* ou *terebellum*), outil de fer propre à percer, assez semblable à un foret, et qu'on tourne avec une seule main. — Liens par lesquels certaines plantes s'attachent.

***VRILLÉ, E**, part. pass. de *vriller* et adj.

VRILLER, v. neut. (*vri-ié*), t. d'artif., pirouéter en montant, suivant un mouvement hélicoïde. — En vènerie, signifie la même chose que *vermiller*. — Action de faire des trous avec une *vrille*. — SE VRILLER, v. pron. Peu usité.

VRILLERIE, subst. fém. (*vri-ieri*), art de faire des *vrilles*. — Outils, menus ouvrages de fer ou d'acier, faits par le *vrillier*. — Atelier du *vrillier*.

VRILLETTE, subst. fém. (*vri-iète*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères, de la famille des percebois.

VRILLIER, subst. mas. (*vri-ié*), ouvrier qui fait des *vrilles* et autres menus outils de fer ou d'acier.

VRILLIFÈRE, adj. des deux genres (*vri-ifère*), t. de bot., qui porte des *vrilles*.

VRILLON, subst. mas. (*vri-ion*), petite tarière ou *vrille*.

VU, subst. mas. (*vu*), énumération des pièces et des procédures qui ont été produites et *vues* dans un procès.—*Le vu d'un arrêt, d'une sentence*, ce qui y est exposé. — *Vu le peu de pièces*, après que les pièces ont été réunies. — *Vu les raisons et allégations.*—*Cette action s'est faite au vu et au su de tout le monde*, tout le monde en a été témoin. — *Vu*, prép., à cause de, pour raison de.... *il mérite récompense, vu ses longs services.*—*Vu que*, loc. conj., parce que, d'autant que....

VU, E, part. pass. de *voir*, et adj.

***VUE**, subst. fém. (*vu*), la faculté naturelle qu'on a de *voir*; celui des cinq sens dont les yeux sont l'organe : *jetez, tournez la vue de ce côté.*—Se prend pour les yeux, pour les regards : *le soleil donne dans la vue*, les rayons du soleil frappent droit dans les yeux.—Fig. : *donner dans la vue*, frapper, surprendre, attirer, captiver par un éclat agréable : *cette étoffe donne dans la vue plus que l'autre* : *cette fille lui a donné dans la vue.* — Se dit également d'une chose qui excite le désir, l'ambition ; *cette charge lui a donné dans la vue.*—L'inspection des choses qu'on *voit* : *voyez ces étoffes ; la vue ne vous en coûtera rien.*—Manière dont on regarde un objet : *vue de côté, de haut en bas*, etc. — —Étendue de ce qu'on peut *voir* du lieu où l'on est : *cette maison n'a point de vue, a une vue bornée.*—En t. de dessin et de peinture, imitation d'après nature d'un site, etc. : *dessiner, peindre des vues ; saisir une vue ; vue de Paris*, etc. — On appelle *échappée de vue*, certaines vues resserrées entre des montagnes, des bois et des maisons : *il y a de belles échappées de vue dans ce paysage.*—Fenêtre, ouverture d'une maison, par laquelle on *voit* sur les lieux voisins.—On nomme *vue faîtière* un tout petit jour, comme une lucarne, un œil-de-bœuf, pris vers le *faîte* d'un comble, etc. ; *vue de servitude*, la *vue* qu'on est obligé de souffrir, en vertu d'un titre qui en donne la jouissance au voisin ; *vue de côté* ou *bée*, celle qui est prise dans un mur de face, et qui est distante de deux pieds du milieu d'un mur mitoyen en retour, jusqu'au tableau de la croisée ; *vue de prospect*, une *vue* libre dont on jouit par titre jusqu'à une certaine distance et largeur, et devant laquelle personne ne peut élever de construction ni planter aucun arbre ; *vue dérobée*, une petite fenêtre pratiquée au-dessus d'une corniche ou d'une plinthe, ou dans quelque ornement, pour éclairer en abat-jour des entresols ou petites pièces, et pour ne point gâter la décoration d'une façade ; *vue de souffrance*, celle dont on a la jouissance par tolérance ou consentement d'un voisin, sans titre. On dit : *vue d'angle*, lorsqu'on voit par l'encoignure ; *vue de côté*, quand on voit de flanc ; et *vue de front*, lorsqu'on regarde par le point du milieu. — *Vue à plomb* se dit d'une inspection perpendiculaire du dessus des combles et terrasses d'un bâtiment, considérés dans leur étendue en raccourci.—On nomme, *vue d'oiseau*, la représentation d'un plan supposé être vu en l'air.—En t. de chasse, *chasser à vue*, voir la bête en la poursuivant.—*Aller à la vue*, aller à la découverte pour reconnaître s'il y a du gibier dans un canton. — Fig., connaissance de l'esprit : *rien n'échappe à la vue de cet homme.* — Dessein, but : *avoir en vue un établissement, entrer dans les vues de quelqu'un.* — *Avoir une chose en vue*, se la proposer pour objet.— *Avoir des vues pour quelqu'un*, désirer de lui procurer quelque avantage.—*Avoir des vues sur quelqu'un*, avoir dessein de l'employer à quelque chose.—*Avoir des vues sur une chose*, se proposer de l'acquérir, de l'obtenir. — *En vue de*, en considération de. — *A perte de vue*, autant que la vue se peut étendre. — *A vue de pays*, au hasard, sans prendre de mesure, à peu près. — *A vue d'œil*, par approximation. — *A vue d'oiseau*, vue de haut en bas. —*Connaître de vue*, connaître quelqu'un de visage. — *Lunette de longue vue*, qui sert à voir distinctement des objets fort éloignés. — *Faire des discours à perte de vue*, très-longs et qui ne concluent rien. — *Avoir la vue sur quelqu'un*, veiller actuellement sur sa conduite.—*Votre lettre est payable à vue*, on vous la paiera quand vous la présenterez, etc.

***VULCAIN**, subst. mas. (*vulekiein*), t. d'hist. nat., beau papillon de jour. — Subst. propre mas., myth., fils de Jupiter et de Junon, ou, selon quelques mythologues, de Junon seule. Honteuse d'avoir mis au monde un fils si difforme, cette déesse le précipita dans la mer ; mais il fut recueilli par Thétis et Eurynome, filles de l'Océan. Il demeura neuf ans dans une grotte profonde, occupé à leur faire des boucles, des agrafes, des colliers, des bracelets et des bagues. Cependant *Vulcain* conservait du ressentiment contre sa mère, et pour s'en venger il fit une chaise d'or qui avait un ressort, et l'envoya dans le ciel. Junon, qui ne se méfiait pas du présent de son fils, en voulant s'y asseoir se trouva prise comme dans un trébuchet. Il fallut que Bacchus enivrât *Vulcain* pour l'obliger à venir délivrer Junon, dont l'aventure avait fait rire les habitants de l'Olympe. *Vulcain* se bâtit ensuite, dans le ciel, un palais d'airain, parsemé de brillantes étoiles. C'est là que ce dieu, d'une taille prodigieuse, tout couvert de sueur et noir de cendre et de fumée, s'occupait continuellement ou à forger les foudres de Jupiter, ou à mettre en pratique les idées de son art que lui inspirait sa science divine.

VULCANALES, VULCANALIES ou **VULCANIES**, subst. fém. plur. (*vulekanale, kanali, kani*), myth., fêtes en l'honneur de *Vulcain*, que l'on célébrait au mois d'août.

VULCANISTE, subst. mas. (*vulekanicete*), celui qui attribue au feu (à *Vulcain*), la formation du globe.

VULCELLE, subst. fém. (*vulecèle*), t. d'hist. nat., genre de mollusques de la division des bivalves.

***VULGAIRE**, adj. des deux genres (*vuleguière*) (en lat. *vulgaris, vulgus*, fait de *volvere*, rouler, parce que la foule, la multitude roule en quelque sorte dans les rues qu'elle remplit sans cesse), ce qui est commun, reçu communément : *notion, croyance vulgaire.* — Trivial : *pensée, sentiment vulgaire.*— *Les langues vulgaires*, par opposition à *langues savantes*, les différentes langues que les peuples parlent aujourd'hui.— *Un homme, un esprit vulgaire*, qui ne se distingue en rien du commun. — Subst. mas., peuple : *l'opinion du vulgaire.*

VULGAIREMENT, adv. (*vuleguièreman*) (en latin *vulgariter*), communément : *vulgairement parlant.*

VULGARISÉ, E, part. pass. de *vulgariser*.

VULGARISER, v. act. (*vuleguarizé*), rendre *vulgaire*. Fam. et peu en usage.

VULGARITÉ, subst. fém. (*vuleguarité*) (mot créé par madame de Staël, d'après l'anglais *vulgarity*), caractère, défaut de ce qui est *vulgaire*: *la vulgarité révoltante dans les manières.*

***VULGATE**, subst. fém. (*vuleguate*) (en latin *vulgata*, divulguée, répandue), traduction latine de l'Ecriture sainte qui a toujours eu cours dans l'Eglise latine, et qui pour cela a été nommée *Vulgate*. Elle a été déclarée authentique par le concile de Trente.—Ce mot est aussi adj. fém., *la version vulgate.*

VULNÉRABLE, adj. des deux genres (*vulenérable*) (du lat. *vulnerabilis*, qui signifie plus proprement *qui blesse, ronge, cause des douleurs lancinantes*, etc.), qui peut être blessé. *Invulnérable*, qui a le sens contraire, est beaucoup plus usité que *vulnérable*.

***VULNÉRAIRE**, adj. des deux genres (*vulenérère*) (en lat. *vulnerarius*, dérivé de *vulnus*, plaie, blessure), propre pour la guérison des plaies et des ulcères : *eau vulnéraire, herbes vulnéraires.*—Subst. mas. : *un bon vulnéraire.* — Subst. fém., plante recommandée pour les plaies et les blessures.

VULPIN, subst. mas. (*vulepein*), t. de bot., genre de plantes de la triandrie digynie, et de la famille des graminées.

VULPINADES, subst. fém. plur. (*vulepinade*) (du latin *vulpes*, renard), t. d'antiq., fêtes publiques qu'on célébrait chez les Romains, et dans lesquelles on brûlait des renards.

VULPINITE, subst. fém. (*vulepinite*), t. d'hist. nat., sorte de pierre.

VULTUEUSE, adj. fém. Voy. VULTUEUX.

VULTUEUX, adj. mas., au fém. VULTUEUSE (*vultu-eu, euze*) (du lat. *vultus*, visage), face, visage enflé d'un rouge vif. Peu usité.

***VULTURIUS**, subst. propre mas. (*vulturi-uce*), myth., surnom d'Apollon, appelé communément *Apollon aux vautours.*

VULVAIRE, subst. fém. (*vulvère*), t. de bot., nom spécifique d'une plante du genre des ansérines.

VULVAIRE, adj. des deux genres (*vulevère*), t. d'anat., se dit des artères honteuses externes de la femme.

VULVE, subst. fém. (*vulve*) (en lat. *vulva*), l'orifice extérieur des parties sexuelles dans les femelles des animaux.

VULVO-UTÉRIN, adj. mas. (*vulevo-utérein*), t. d'anat., qui a rapport à la *vulve* et à l'*utérus*.

VUMBÈS, subst. mas. (*vonbèce*), t. de bot., plante de l'hexandrie.

*W, subst. mas. : on nomme cette lettre double *ve ;* la plupart des lexicographes ne la nomenclaturent même pas; cependant on s'en sert sans difficulté pour les noms étrangers qui nous viennent du nord ; on peut dire que cette lettre n'appartient point à l'alphabet français; car quoiqu'elle se prononce tantôt comme *ve*, tantôt comme *ou*, elle n'est nullement dans le génie de notre langue. (Voir pour sa prononciation celle de chacun des mots qui suivent ; l'usage seul peut guider à cet égard.)—*W* indique quelquefois, comme les autres lettres, les figures des planches de cuivre gravées, pour en trouver, par le renvoi, l'explication dans le texte. — Poinçon d'acier au bout duquel se trouve gravé un *W*, et avec lequel on frappe ou on imprime cette lettre.—*W*, en t. d'hist. nat., est une sorte de papillon.

WACKE, subst. fém. (*vake*), t. d'hist. nat. ; matière opaque qui tient le milieu entre le basalte et l'argile.

WACKENDORFIE, subst. fém. (*vakieindorfi*, t. de bot., genre de plantes de la famille des iridées.

WAGON, subst. mas. (*vaguon*), espèce de charriot à deux ou quatre roues, fort en usage en Angleterre et aux États-Unis d'Amérique, principalement sur les chemins de fer; on s'en sert maintenant aussi en France.

*WAGRAM, subst. propre mas. (*vaguerame*), ville de l'archiduché d'Autriche , celèbre par la victoire des Français, remportée par Napoléon, le 6 juillet 1809.

***WAHABI**, subst. mas. (*oua-abi*), secte d'Arabes ne reconnaissnet que la doctrine pure du Koran.

WAIDELOTTE, subst. mas. (*vèdclote*) , prêtre des anciens temples prussiens.

WAIDIS, subst. mas. plur. (*vèdi*), hérétiques mahométans.

WAITZIE, subst. fém. (*vètezi*), t. de bot., plante herbacée de la Nouvelle-Hollande.

WALAN, subst. mas. (*oualan*), t. de bot., arbre d'Amboine dont les parties de la fructification sont complètement inconnues.

WALERITE, ou **WALLERITE**, subst. fém. (*oualerite*), t. d'hist. nat., nom proposé pour désigner l'hydrate d'alumine silicifère.

***WALKIRIES**, subst. propre f. pl. (*valkiri*), myth. Voy. VALKYRIES.

***WALLON**, subst. et adj. mas., au fém. **WALLONNE** (*valon, lone*), habitant du Brabant, et de la Flandre autrichienne. — Subst. mas., langage qui se parle dans le pays des *Wallons*, c'est-à-dire dans la partie des Pays-Bas qui est entre l'Escaut et la Lys. Quelques-uns prétendent que c'est l'ancien gaulois.

WALLONNE, subst. et adj. fém. Voy. WALLON.

WANACOË, subst. mas. (*vanako-é*), t. d'hist. nat., espèce de singe solitaire qu'on trouve dans les forêts de Siam.

WANEN, subst. mas. (*vanène*), peuple de sages, que les dieux même , selon les Scandinaves, allaient consulter.

WALSE. (*valece*). Voy. VALSE.

WALSER. (*valecé*). Voy. VALSER.

WALSEUR. (*valeceur*). Voy. VALSEUR.

WALSEUSE. (*valeceuze*). Voy. VALSEUSE.

WARANDEUR, subst. masculin (*ouarandeur*), celui qui inspecte la salaison des harengs. Voy. VARANDEUR.

WARANDI, part. pass. de *warandir*.

WARANDIR, v. neut. (*ouarandir*), garantir une marchandise. (*Boiste*.) Inusité.

WARANT, subst. mas. (*ouaran*), sorte de décret de prise de corps en Angleterre.

WARAT, subst. mas. (*ouara*), t. de bot., sorte de plante des Indes.

WARIE, subst. fém. (*ouari*), bâtiment de transport en usage sur le banc de Terre-Neuve.

WARIMETTEN, subst. mas. (*ouarimètetène*), t. de bot., sorte d'arbrisseau d'Amboine, peu connu, dont on mange les fruits.

WARNÈRE, subst. fém. (*ouarnère*), t. de bot., genre de plante qui diffère peu des hydrastes de *Linnée*.

WARNETTEUR, subst. mas. (*ouarnèteur*), petit

bateau de pêcheur, de forme carrée, en usage auprès de Dieppe.

WARRANT (*ouaran*). Voy. WARANT.

WATREGANS, subst. mas. plur. (*ouatreguan*), t. de mar., fossés pleins d'eau, et qui sont assez grands quelquefois pour que l'eau puisse y porter bateau.

WATTA, subst. mas. (*ouateta*), t. de relat., à O-Taïti ; c'est une espèce d'autel qui consiste en une table carrée, portée sur quatre piliers immobiles ou fixés en terre, et placée ordinairement dans les cimetières.

***WAUXHALL**, subst. propre mas. (*vôkçale*), salle de spectacle et réunion de jeux en Angleterre.

WAVELLITHE, subst. fém. (*ouavèlelithe*), t. d'hist. nat., sorte de minéral.

***WASHINGTON**, subst. propre mas. (*ouajineketone*), ville capitale des États-Unis, ainsi appelée du nom de *Washington*, qui fut le fondateur de la république américaine.

WASSELONNE, subst. propre mas. (*ouacelone*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Strasbourg, dép. du Bas-Rhin.

WASSIGNY, subst. propre mas. (*ouacigni*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. de Vervins, dép. de l'Aisne.

WATCHMANN, subst. mas. (*ouatechemane*) (mot anglais), nom d'officiers de police chargés de la surveillance des rues, dans les villes d'Angleterre. — Au plur., des *watchmen*.

WATERLOO, subst. propre mas. (*ouatèrelo*), village de Belgique, célèbre par la fameuse bataille si funeste pour les Français, qui décida du sort de la campagne de 1815.

WEBB, subst. mas. (*ouèbe*), t. de médec., nom d'une maladie épidémique qui fait de grands ravages dans certains lieux de la Perse ; c'est ce que nous nommons *cholera-morbus*.

***WEIMAR**, subst. propre mas. (*vémar*), ville capitale du grand-duché de Saxe-Weimar, et chef-lieu de la principauté.

WEISTEIN, subst. mas. (*ouèchetène*) (de l'allemand *weiss*, blanc, et *stein*, pierre), t. d'hist. nat., nom d'une espèce de pierre blanche qu'on tire d'Allemagne.

WENDIE, subst. fém. (*vandi*), t. de bot., genre de plantes établi pour placer la berce à longues feuilles.

WERNERIE, subst. fém. (*vèreneri*), t. de bot., genre de plantes qui croissent dans l'Amérique méridionale.

WERNERITE, subst. fém. (*vèrenerite*), t. d'hist. nat., espèce de minéral.

***WESTPHALIE**, subst. propre fém. (*vècefali*), province des Etats prussiens ; capitale, Munster.

***WESTPHALIEN**, subst. et adj. mas., au fém. **WESTPHALIENNE** (*vècefalıein, liène*), de *Westphalie*.

WESTPHALIENNE, subst. et adj. fém. Voy. WESTPHALIEN.

WETZLAR, subst. mas. (*vètezelar*), nom de la chambre impériale établie dans une ville d'Allemagne de ce nom. On dit : *chambre de Wetzlar*.

WHANG-YU, subst. mas. (*ouangui-iu*), t. d'hist. nat., espèce de poisson du genre acipensère.

WHIG et non pas **WIGH**, subst. mas. (*ouije*), nom de parti fameux en Angleterre.—Les *Whigs* étaient originairement ce qu'on appelle aujourd'hui le parti de l'opposition. Ils étaient opposés aux *torys*, lesquels les nommèrent ainsi d'une espèce de bandits qui, vers le temps de Charles I[er], infestaient l'Écosse. Voy. TORY.

WHIGISME et non pas **WIGHISME**, subst. mas. (*ouijiceme*), système, doctrine politique des *whigs*.

WHIA, subst. mas. (*vilia*), t. de bot., genre de plantes ombellifères, voisines des scandix.

WHISKEY, subst. mas. (*ouicekiè*), sorte d'eau-de-vie de grains qu'on fabrique en Amérique.

WHIP-POUR-WILLE, subst. mas. (*ouipepourvile*), t. d'hist. nat., oiseau du genre des engoulevents. Ce nom est imitatif de son cri.

WHIST, subst. mas. (*ouicete*), t. de jeu de cartes. Voy. WISK.

WHITE-POOL, subst. mas. (*ouitepoule*), t. d'hist. nat., espèce de cétacé qui appartient au genre des cachalots à grosse tête.

WICHE-DES-ROULEAUX, subst. fém. (*ouichedèroulô*), t. de fabriq., nom qu'on donne dans les fabriques de basse-lice à une longue perche de bois, de deux pouces de diamètre, à laquelle on arrête les deux extrémités de la chaîne.

WICLÉFISME, subst. mas. (*ouikléficeme*), hérésie de *Wiclef*, qui rejetait la transsubstantiation, le purgatoire et l'invocation des saints.

WICLÉFISTE, subst. mas. (*ouikléficete*), partisan de *Wiclef*, de la doctrine de *Wiclef*.

WIGANDIE, subst. fém. (*ouiguandi*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des coutardes.

WIGWAME, subst. fém. (*viguevame*), t. de relat., espèce de tente ou de cabane que les Indiens construisent avec des écorces d'arbres sur le bord de la mer.

WILDGRAVE, subst. mas. (*ouiledeguerave*), nom que l'on donnait à quelques princes d'Allemagne qui exerçaient une certaine juridiction.

WILLDENOVE ou **WILLDENOVIE**, subst. fém. (*ouiledenove, novi*), t. de bot., sorte de plante qui croît au Mexique, et qui tire son nom du célèbre botaniste *Willdenove*.

WILOC, subst. mas. (*vilok*), sorte d'étoffe ou de feutre dont on se sert chez les Tartares Kalmouks.

WILSONIE, subst. fém. (*ouileçoni*), t. de bot., arbuste rampant de la Nouvelle-Hollande.

WIMBE, subst. mas. (*veinbe*), t. d'hist. nat., poisson du genre salmone.

WINDSONIE, subst. fém. (*veindeçoni*), t. de bot., sorte de plante que l'on trouve en Amérique et dans les Indes.

WINDSORIE, subst. fém. (*veindeçori*), t. de bot., genre de plantes établi pour placer le paturin scléroïde.

WINTZENHEIM, subst. propre mas. (*veintezenème*), bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. de Colmar, dép. du Haut-Rhin.

WISK, ou **WHIST**, subst. mas. (*ouiceke, ouicete*), sorte de jeu de cartes, qui se joue à quatre personnes, dont les deux qui sont vis-à-vis l'une de l'autre sont associées, ou, comme disent les Anglais, sont *partners*. (Mot anglais ainsi que le jeu, lequel, exigeant beaucoup de silence et d'attention, a été ainsi nommé, par corruption, de l'interjection anglaise *wihst !* silence !

WISKEY, subst. mas. (*ouicekiè*). Voy. WISKY.

WISKI, subst. mas. (*ouiceki*), espèce de voiture légère et très-élevée dont la mode est venue d'Angleterre.

WISKY, subst. mas. (*ouiceki*), espèce d'eau-de-vie que les montagnards écossais tirent de l'orge : c'est leur liqueur favorite.

WISSEMBOURG, subst. propre mas. (*viceinbour*), ville forte de France, chef-lieu d'arrond. et de canton, dép. du Bas-Rhin.

WISTÉRIE, subst. fém. (*viceteri*), t. de bot., genre de plantes établi pour placer la glycine frutescente.

WITHÉRITE, subst. fém. (*vitérite*), t. d'hist. nat., nom donné par la plupart des minéralogistes à la baryte carbonatée.

WITSNOU, **WISTNOU** ou **WISHNOU**, subst. propre mas. (*ouicenou*), myth. indienne, l'un des principaux dieux des Indiens, particulièrement célèbre par ses neuf métamorphoses. Les brahmines disent qu'il a déjà paru dans le monde sous neuf formes différentes, et qu'il doit encore y paraître, sous une forme nouvelle, pour la dixième fois. L'histoire de ces métamorphoses n'est qu'un tissu d'absurdités et d'extravagances.

WITSHNOUVAS, subst. mas. plur. (*ouitcenouva*), myth., secte de brahmines qui sont particulièrement attachés au culte du dieu Witsnou, et qui le regardent comme le plus puissant de tous les habitants des cieux.

WLLAN ou **UHLAN**, subst. mas. (*ou, ulan*), troupe de cavalerie légère, composée de Polonais et de Tartares montés sur des chevaux de ces deux nations.

WODAN, subst. propre mas. (*vodan*), myth., c'est l'un des dieux des anciens Germains. On croit que c'est le même que Mercure.

WODANIUM, subst. mas. (*vodani-ome*), t. d'hist. nat., nouveau métal découvert dans un minerai de Topschau, en Hongrie. On l'a nommé aussi *pyrite de Wodanium*.

WOERTH, subst. propre mas. (*vo-èrete*), ville de France, chef-lieu de canton, arrond. de Wissembourg, dép. du Bas-Rhin.

WOLFRAM ou **WOLFART**, subst. mas. (*ouoleframe, far*) (emprunté du suédois, où il signifie *mine ferrugineuse*), substance métallique que l'on a regardée pendant quelque temps comme un métal particulier et qui n'est qu'un tungstate de fer.—Mine de fer très-réfractaire, d'une difficile fusion, pesant, dur et compacte, crystallisé en lames ou en rayons divergents. (*Boiste*.)

WOLVERENNE, subst. mas. (*ouoleverène*), t. d'hist. nat., quadrupède carnassier du genre glouton.

WOMBAT, subst. mas. (*vonba*), t. d'hist. nat., genre de mammifères carnassiers de la famille des marsupiaux.

WOO, subst. mas. (*vo-o*), t. de bot., arbuste des Indes, dont le liber sert à fabriquer des vêtements.

WOOBA, subst. fém. (*ou-ôba*), t. de médec., nom d'une maladie inflammatoire et épidémique, qui fait beaucoup de ravages dans les pays orientaux; espèce de diarrhée.

WOODSIE, subst. fém. (*voudeci*), t. de bot., genre de plantes établi parmi les fougères.

WORARA, subst. mas. (*vorara*), t. de bot., plante de la Guyane.

WOOTZ, subst. mas. (*vouteze*), t. d'hist. nat., nom allemand d'une espèce d'acier extrêmement dur, assez malléable, mais très-susceptible de s'égrener.

WORABE, subst. mas. (*vorabe*), t. d'hist. nat., espèce de pinson d'Amérique.

WORMIE, subst. fém. (*vormi*), t. de bot., genre de plantes établi aux dépens des sialites.

WORMIEN, adj. mas. et subst. (*vormiein*) (du nom d'*Olaüs Wormius*, médecin de Copenhague qui passe pour en avoir parlé le premier), t. d'anat.; on nomme *wormiens* ou *os wormiens*, de petits os très-variables quant au nombre et à la forme, placés ordinairement aux angles des sutures de la voûte du crâne, et particulièrement dans la suture lambdoïdale. On les appelle aussi : *os surnuméraires*.

WOURCE, subst. fém. (*vource*), sorte de voiture dont on se sert dans quelques endroits d'Amérique.

WOURE-FÉIQUE, subst. mas. (*vourefé-ike*), t. d'hist. nat., espèce de canard de Madagascar.

WOURST, subst. mas. (*vourecete*), sorte de voiture allemande, basse et très-légère, avec laquelle on peut parcourir les chemins tortueux et étroits.

WOUVOU, subst. mas. (*vouvou*), t. d'hist. nat., espèce de singes à grands bras et sans queue.

WRIGHTHIE, subst. fém. (*vrigueti*), t. de bot., arbre de l'Inde fort voisin des lauroses, et que quelques botanistes y réunissent sous le nom de *laurose à teinture*.

WRIT, subst. mas. (*vrite*) (mot anglais), ordonnance : *on a rendu un writ sur les grains*.

WURFELSTEIN, subst. mas. (*vurfèlecetein*), t d'hist. nat., nom qu'on a donné à un borato magnésio-calcaire.

WURST, subst. mas. (*ourcete*), sorte de caisson pour les chirurgiens de l'ambulance.—C'est aussi un caisson plus petit que les caissons ordinaires à munitions, et destiné à transporter avec rapidité les approvisionnements nécessaires aux bouches à feu, et les canonniers pour en faire le service.

WYLIE, subst. fém. (*vili*), t. de bot., genre de plantes.

***X**, subst. mas. (prononcez *kce* ou *gueze*, et non plus *ikce*, qui ne rend pas le son naturel de cette lettre), vingt-troisième lettre de l'alphabet français, et la dix-huitième des consonnes. C'est une consonne double, dont le son varie selon les circonstances. —A la fin des mots empruntés du grec, *Styx*, *sphinx*, etc., ainsi que dans *préfix*, qui est pris du latin, *x* a le son de *kce*; et dans d'autres mots, *x* a le son de *gueze;* comme dans *exercice;* l'usage seul est bon guide à cet égard. — Dans plusieurs autres, terminés par la même lettre, elle ne se prononce point, lorsque le mot n'est suivi d'aucun autre, ni devant une consonne; mais devant une voyelle, *x* prend, comme *s*, le son adouci du z : *voix forte voè) forte*) ; *voix éclatante* (*voèzéklatante*). — Dans d'autres, tels que *dix*, *six*, il ne se prononce point devant les substantifs qui commencent par une consonne : il a le son du z devant une voyelle, et lorsqu'il est final ou qu'il est suivi d'un repos, il se prononce comme *s* : *dix francs* (*difran*) ; *dix écus* (*dizéku*) ; *en voilà dix* (*anvoèladice*). — Dans d'autres enfin, *x* détermine le pluriel au lieu de *s*, comme dans *feux*, *oiseaux*, etc.—*X* est une lettre numérale qui vaut *dix* ; et avec un tiret horizontal au-dessus, *dix mille.*— C'est aussi un chiffre romain, qui vaut *dix*. — Couché de cette manière (⋈), il vaut *mille.*—*X* représente le *chi* capital de l'alphabet grec.—X sert de lettre dominicale dans le comput ecclésiastique.—Dans les bureaux de commerce, de finances, d'administration, *X* est la marque de certains registres ; *registre X.*—Dans les imprimeries, il indique la vingtième feuille d'un ouvrage ou d'un volume qu'on imprime ; *signature X*, *feuille X.*—En t. d'archit., *x* marque, de même que les autres lettres de l'alphabet, les pierres destinées à la confection d'un bâtiment, qui sont disposées par séries pour élever les colonnes ou toute autre partie de l'édifice. —*X* indique aussi les figures d'une planche de cuivre gravée, qui renvoie pour en avoir l'explication dans le texte de l'ouvrage, qui porte la même lettre.— Poinçon d'acier au bout duquel se trouve gravé un *X*, pour, dans l'occasion, frapper ou imprimer cette lettre. — T. d'antiq. *X. MILL.*, indiquait, *decem millia*, dix mille;—*X. P.*, *decem pondo*, le poids de dix livres; — *decem pedes*, dix pieds ; —*X. V.*, décemvir.

XABEGA, subst. mas. (*guezabegua*) (emprunté de l'espagnol) ; t. de pêche ; filet du genre des brégins ou bourgins, dont les Espagnols se servent pour pêcher les sardines. On l'appelle aussi *boliche*.

XACA, subst. propre mas. (*guezaka*), myth., nom d'un dieu chez les Japonais.

XACO, subst. mas. (*guezakô*), on appelle ainsi, au Japon, le supérieur général des bonzes, à quelque secte ou classe qu'ils appartiennent.

***XALAPE** ou **XALAPPA**, subst. fém. (*guezalape*), t. de bot., sorte de racine purgative qui vient d'Amérique.

XALCUANI, subst. mas. (*guezaleku-ani*), t. d'hist. nat., sorte de canard du Mexique.

XAMABUGIS, subst. mas. plur. (*guezamabuji*), secte de bonzes ou de moines japonais, servant de guides aux pèlerins dans les déserts.

XANDARUS, subst. mas. (*guezandaruce*), t. d'hist. nat., animal semblable au bœuf, qui se trouve dans les environs de la mer Atlantique. On pense que c'est le bubale.

XAN-MO, subst. mas. (*guezan-mô*), t. de bot., grand arbre de la famille des conifères, qui croît assez abondamment dans les provinces méridionales de la Chine, et paraît être une espèce de pin.

XANNOTIER, subst. mas. (*guezanotié*), celui qui est chargé du soin des canaux. (*Boiste*, qui déclare lui-même ce mot inusité, inconnu. Alors, où l'a-t-il trouvé ?)

XAN-PE-XU, subst. mas. (*guezanpèkçu*), t. d'hist. nat., espèce de ricin qui croît en Chine, dont les feuilles ne sont ni peltées, ni sinueuses sur les bords, mais en forme d'entonnoirs à bords entiers.

XANTAÏ, subst. propre mas. *(guezanta-i)*, myth., nom d'une divinité japonaise nommée aussi *Nobunanga*.

*****XANTHE**, subst. mas. *(guezante)* (du grec ξανθος, jaune), t. de bot., nom d'un genre de plantes que l'on a appliqué au genre quapoya. Il comprend deux espèces qui rendent un suc blanc ou jaune.—Subst. propre mas., myth., fleuve de la Troade. Il s'opposa avec Scamandre et Simoïs à la descente des Grecs, par un débordement de ses eaux. — Un des chevaux d'Achille s'appelait *Xanthus*. Voy. ce mot.

XANTHÈNE, subst. fém. *(guezantène)*, t. d'hist. nat., sorte de pierre précieuse qu'on trouve dans la Médie.

XANTHION, subst. mas. *(guezanti-on)*, t. de bot., plante des anciens qui est une espèce de lampourde.—Le *xanthion* était aussi, chez les anciens, une gemme ou pierre que l'on rapporte à l'hyacinthe du commerce.

XANTHIQUES, subst. fém. plur. *(guezantike)*, myth., fêtes macédoniennes qui avaient lieu, chez les anciens, dans le mois de *xanthus*.

XANTHIUM, subst. mas. *(guezanti-ome)* (du grec ξανθιον, fait de ξανθος, jaune), t. de bot., plante qui croît dans les étangs et les marais desséchés. Voy. XANTHION.

*****XANTHO**, subst. mas. *(guezantô)*, t. d'hist. nat., genre de crustacés voisin de celui des crabes.

XANTHOCARÉNOS, subst. mas. *(guezantôkarénoce)* (du grec ξανθος, jaune, blond, et καρηνον, tête), surnom ou épithète donnée à Bacchus.

*****XANTHOCOME**, adj. des deux genres *(guezantokome)* (du grec ξανθος, jaune, et κομη, chevelure), myth., surnom d'Apollon.

XANTHOCHYME, subst. mas. *(guezantochime)*, t. de bot., arbre des Indes, qui forme un genre dans la polyadelphie polyandrie.

*****XANTHORHISE**, subst. fém. *(guezantôrize)*. Voy. ZANTHORHIZE.

XANTHORRHOÉ, subst. mas. *(guezantôro-é)*, t. de bot., genre de plantes de l'hexandrie monogynie, et de la famille des asphodèles. C'est du *xanthorrhoé arborescent* que découle la résine avec laquelle les habitants de la Nouvelle-Hollande fixent la pointe de leurs zagaies et les manches de leurs haches de pierre. Ses épis contiennent une liqueur visqueuse sucrée que les habitants trouvent très-agréable.

XANTHORNUS, subst. mas. *(guezantornuce)*, t. d'hist. nat., nom qu'on a donné à plusieurs espèces de carouges. Il est générique pour les carouges du genre animal.

XANTHOSIE, subst. fém. *(guezantôzi)*, t. de bot., genre de plantes digynes de la famille des ombellifères.

XANTHUS ou **XANTHICUS**, subst. mas. *(guezantuce, tikuce)*, nom d'un mois du calendrier grec, le nisan des Hébreux, correspondant à notre mois d'avril.—Subst. propre mas., myth., nom de l'un des chevaux immortels d'Achille. Ce héros lui ayant reproché d'avoir laissé Patrocle sur le champ de bataille, le cheval, touché de ce reproche, tourne la tête et prédit au guerrier grec que l'heure de sa mort approchait, que l'inévitable Destin en serait la cause, et non la lenteur de ses chevaux. *Xanthus* n'eut pas plus tôt prononcé ces paroles, que les Furies lui ôtèrent la voix qu'il avait reçue de Junon pour un moment.—Nom du fameux philosophe dont il est fait mention dans la vie d'Ésope, et dont cet intéressant et célèbre esclave éprouva si souvent et si spirituellement la patience.

XANXUS, subst. mas. *(guezankçuce)*, t. d'hist. nat., gros buccin qu'on pêche dans la mer des Indes, et qui est fort recherché au Bengale, pour en faire des objets d'ornement. — Gros coquillage, semblable à ceux qu'on donne aux Tritons; il se pêche vers l'île de Ceylan, ou à la côte de la Pêcherie, et l'on en fait des bracelets; ceux que l'on pêche sur cette côte ont tous leurs volutes de droite à gauche.

XEMPLE, subst. mas. *(guezanple)*, nom qu'on donne, dans les métiers à tisser à la tire, à un système de cordes verticales.

XÉNÉLASIE, subst. fém. *(guezénélazi)*, (du grec ξενος, étranger, et ελαω, j'éloigne), interdiction faite aux étrangers du séjour d'une ville; c'était une des lois de Lycurgue.

*****XÉNIE**, subst. fém. *(guezéni)* (en grec ξενια, fait de ξενος, étranger), au plur., présents que les anciens Grecs faisaient à leurs hôtes, pour renouveler l'amitié et le droit d'hospitalité.— Au sing., t. d'hist. nat., nom commun à deux espèces d'alcyons; l'une, *la xénie bleue*, vient de la mer Rouge; l'autre, *la xénie propre*, n'a point encore de patrie connue. — Pris adjectivem., surnom que la fable donne à Minerve, parce que sa statue était, avec celle de Jupiter Hospitalier, à Sparte, dans l'endroit où les repas se prenaient en commun.

XÉNISMES, subst. mas. plur. *(guezéniceme)*, t. d'antiq., sacrifices offerts dans une fête que les Athéniens avaient établie en l'honneur des Dioscures.

XÉNOS, subst. propre mas. *(guezénôce)* (du grec ξενος, hôte), myth., surnom donné à Jupiter.

XÉNOCHLOA, subst. mas. *(guezénoklo-a)*, t. de bot., genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, de la famille des graminées.

XÉNODOCHION, subst. mas. *(guezénodokion)*, (du grec ξενος, étranger, et εχομαι, je reçois), t. d'hist. anc., maison où les Grecs recevaient gratuitement tous les étrangers qui voyageaient.

XÉNODOTÈS, subst. propre mas. *(guezénodotèce)*, t. de myth., surnom qu'on a donné à Bacchus, comme dieu qui reçoit et amène les hôtes, et qui s'intéresse à l'hospitalité.

XÉNOGRAPHE, subst. mas. *(guezénoguerafe)*, celui qui est versé dans la *xénographie*.

XÉNOGRAPHIE, subst. fém. *(guezénoguerafi)*, (du grec ξενος, étranger, et γραφω, je décris), science qui s'occupe de toutes les langues *étrangères écrites*, anciennes ou modernes, vivantes ou mortes, et des caractères qu'elles emploient. — Traité sur cette science.

XÉNOGRAPHIQUE, adj. des deux genres *(guezénoguerafike)*, qui concerne la *xénographie*.

XÉNOMANE, subst. des deux genres *(guezénomane)* (du grec ξενος, étranger, et μανια, manie), celui, celle qui a la manie, le goût des choses étrangères.

XÉNOMANIE, subst. fém. *(guezénomani)* (même étymologie que celle du mot précédent), passion, goût pour les étrangers.

XÉNOPOME, subst. mas. *(guezénopome)*, t. de bot., genre de plantes établi pour placer un arbuste de la Chine.

XÉNOS, subst. mas. *(guezénoce)*, t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des rhipiptères; c'est un très-petit insecte fort singulier, qui, sous la forme de larve, vit dans l'intérieur de l'abdomen d'une guêpe, et se tient, ayant passé à l'état de nymphe, entre les anneaux de cette partie, où il se forme une sorte de tumeur.

XENXIS, subst. mas. plur. *(guezankcice)*, sectateurs japonais, qui professent la volupté et les plaisirs terrestres. — Leurs partisans.

XÉRAFIN, subst. mas. *(guezérafein)*, sorte de monnaie d'étain qui a cours à Bombay.

XÉRANTHÈME, subst. mas. *(guezérantème)* (du grec ξηρος, sec, et ανθος, fleur), nom employé par plusieurs botanistes pour désigner des plantes connues vulgairement sous le nom d'*immortelles*, parce que leurs fleurs scarieuses et colorées conservent leur beauté long-temps même après avoir été desséchées.

XÉRASIE, subst. fém. *(guezérazi)* (en grec ξηρασια, fait de ξηρος, sec), t. de médec., maladie des cheveux qui les empêche de croître, et les fait ressembler à un duvet couvert de poussière.

XÉROCHLOÉ, subst. mas. *(guezéroklo-é)*, t. de bot., genre de plantes établi dans la famille des graminées.

XÉROLYBIEN, subst. mas. *(guezérolibiein)* (du grec ξηρος, sec, et Λιβυη, Libye), habitant de la partie la plus aride de la *Libye*.

XÉROPAROCHIENS, subst. mas. plur. *(guezéroparochiein)*, t. d'antiq., ceux qui, chez les anciens, étaient chargés de fournir le bois et le sel aux personnes envoyées avec un caractère public.

XÉROPHAGE, subst. des deux genres *(guezérofaje)*, qui ne vit que de fruits secs et de pain. C'est le nom qu'on donnait aux chrétiens primitifs qui observaient ainsi l'abstinence du carême. Voy. le mot suivant.

XÉROPHAGIE, subst. fém. *(guezérofaji)* (du grec ξηρος, sec, et φαγειν, manger), t. de médec., usage exclusif de fruits secs.—Abstinence, régime des premiers chrétiens pendant le carême.

XÉROPHTHALMIE, subst. fém. *(guezérofetalmi)* (du grec ξηρος, sec, et οφθαλμος, œil), t. de médec., démangeaison, rougeur dans les yeux sans enflure, sans écoulement de larmes.

XÉROPHTHALMIQUE, adj. des deux genres, *(guezérofetalemike)*, qui concerne la *xérophthalmie*.

XÉROPHYLLE, subst. mas. *(guezérofile)*, t. de bot., plante de la Caroline, à feuilles subulées, graminiformes, éparses, et à épi rameux, portant des fleurs solitaires, qui faisait partie des hélonias de *Linnée*.

XÉROPHYTE, subst. mas. *(guezérofite)*, t. de bot., arbuste de Madagascar, qui forme un genre dans la famille des broméloïdes.

*****XÉROTE**, subst. fém. *(guezérote)*, t. de bot., genre de plantes établi dans la diœcie pentandrie. — Genre établi pour placer vingt-quatre plantes de la Nouvelle-Hollande, dont plusieurs font partie des dragonniers. Il ne diffère pas du genre lomandre.

XÉROTRIBIE, subst. fém. *(guezérotribi)* (du grec ξηρος, sec, et τριβω, je frotte), t. de médec., friction sèche avec la main, etc., sur une partie malade, pour y rappeler la chaleur et le mouvement.

XÉROTRIBIQUE, adj. des deux genres *(guezérotribike)*, qui a rapport à la *xérotribie*.

XERTIGNY, subst. propre mas. *(guezèretigni)*, gros bourg de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Epinal, dép. des Vosges.

XESTÈS, subst. mas. *(guezècetèce)*, t. d'antiq., ancienne mesure attique de liquides : c'était le sixième du chus. Le *xestès* contenait en eau un demi-setier et les trois quarts du poisson de Paris. Les Romains le confondaient avec leur *sextarius*. C'était aussi une mesure pour les choses sèches, et elle faisait la soixante-douzième partie du médimne.

XILOALOÈS, subst. mas. Voy. XYLOALOÈS.

XILOBALSAME, subst. mas. Voy. XYLOBALSAME.

XIMÉNÈSE, subst. fém. *(gueziménèze)*, t. de bot., espèce de plante vivace qui croît au Mexique, et que l'on cultive dans les jardins de Paris : c'est un genre de plantes de la famille des corymbifères.

XIMÉNIE, subst. fém. *(gueziméni)*, t. de bot., genre de plantes exotiques qui se rapproche beaucoup du genre géla.

XIN, subst. mas. *(guezein)*, nom des bons génies, chez les Chinois.

XINGOVIN, subst. mas. *(guezeinguovein)*, bonze de la Chine et du Japon.

XINTHOTOLT, subst. mas. *(guezeintotolete)*, t. d'hist. nat., mot qui signifie, en langue mexicaine, *oiseau des herbes*. C'est le nom d'un oiseau du Mexique que l'on a rangé dans le genre tangara.

XINTAN, subst. mas. *(guezeintan)*, l'une des douze sectes de moines japonais.

XIPHIAS, subst. mas. *(guezifi-âce)* (du grec ξιφος, épée), t. d'astron., c'est l'un des noms de la dorade, constellation de l'hémisphère austral, invisible dans nos climats.— T. d'hist. nat., genre de poissons de la division des apodes, dont les caractères consistent à avoir la mâchoire supérieure prolongée en forme de lame ou d'épée, et d'une longueur égale au moins au tiers de la longueur totale. Ce genre renferme deux espèces, dont une est connue de toute ancienneté; c'est le *xiphias espadon*, qui a la prolongation du museau plate, sillonnée par-dessous, et tranchante sur ses bords. On la trouve dans les mers d'Europe, et principalement dans la Méditerranée. On la désigne sur nos côtes sous le nom d'*épée de mer*, d'*espadon* et d'*empereur*. C'est un des plus gros poissons des mers d'Europe. La seconde espèce de *xiphias* est le *xiphias épée*, qui a la prolongation du museau convexe par-dessus, non sillonnée, et émoussée sur les bords. On ignore les mers qu'il habite.

XIPHION, subst. mas. *(guezifi-on)*, t. de bot., sorte de plante des anciens qu'on croit être notre glaïeul.

XIPHI-STERNAL, subst. et adj. mas. *(guezificetérenal)*, t. d'anat. ; se dit de l'appendice *xiphoïde* du *sternum*.—Au plur., *xiphi-sternaux*.

XIPHI-STERNAUX, subst. et adj. mas. plur. Voy. XIPHI-STERNAL.

XIPHODIME, adj. fém. *(guezifodime)*, nom générique donné aux filles bicéphales.

XIPHOÏDE, subst. mas. et adj. des deux genres *(guezipho-ide)* (du grec ξιφος, épée, et ειδος, forme), t. d'anat., le cartilage ou prolongement cartilagineux qui est au bas du sternum, et qu'on nomme vulgairement *la fourchette*. On lui a donné ce nom parce qu'il est aigu, et qu'il ressemble un peu à la pointe d'une épée. — Adj., synonyme d'*ensiforme*.— Quelques-uns nomment aussi ce cartilage : *appendice xiphoïde*.

XIPHOÏDIEN, adj. mas., au fém. **XIPHOÏDIENNE** *(guézifo-idiein, diène)*, t. d'anat., qui a rapport au cartilage *xiphoïde*.—*Ligament xiphoïdien*, qui s'étend du cartilage de la septième côte à l'appendice xiphoïde.

*****XIPHOSURE**, subst. mas. *(guezifozure)*, t. d'hist. nat., genre de crustacés qui se rapproche beaucoup de celui des crabes.

XIPHYDRIE, subst. fém. (*guezifidri*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des porte-scie.

XIQUANI, subst. propre mas. (*guezikouani*), myth., divinité des Japonais.

XISITHRUS, subst. propre mas. (*guezizitruce*), t. de myth., ayant été averti par Saturne d'un déluge qui devait inonder toute la terre, fit construire un grand vaisseau, par le moyen duquel il en fut garanti avec sa famille. Quand il sortit de ce vaisseau, il disparut et fut mis au nombre des dieux.

XOCHICAPAL, subst. mas. (*guezochikapal*), t. de bot., espèce d'arbre qui croît dans la province du Méchoacan en Amérique; son bois et son écorce sont d'une odeur fort agréable, et rendent une liqueur odorante qui a toutes les propriétés de la résine.

XOCHIOCOTZOL, subst. mas. (*guezôchi-okotezole*), t. de bot., nom indien de l'arbre qui fournit la gomme que l'on connaît sous la dénomination de *liquidambar*.

XOCHITOTL, subst. mas. (*guezochitotele*), t. d'hist. nat., sorte d'oiseau qu'on trouve au Mexique et au Pérou; sa grosseur est à peu près celle d'un serin.

XOCOATI, subst. mas. (*guezoko-ati*), liqueur fermentée que les Mexicains font avec du maïs et de l'eau.

XOCOCHITL, subst. mas. (*guezokochitele*), t. de bot., sorte d'arbre semblable au laurier des Magellans, dont le fruit s'emploie, au Mexique, en guise de poivre.

XODOXIN, subst. mas. (*guezodokcein*), nom de sectaires japonais.

XOLANTHA, subst. mas. (*guezolanta*), t. de bot., genre de plantes de la famille des cistoïdes, qui a beaucoup d'analogie avec l'hélianthème. Le *xolantha racemosa* est la seule espèce de ce genre.

XOLO, subst. mas. (*guezôlo*), t. d'hist. nat., race de coqs dont les jambes sont très-longues, qui vit aux îles Philippines.

XOMOTL, subst. mas. (*guezômotele*), t. d'hist. nat., sorte d'oiseau du Mexique, dont la tête est rouge, et le bec jaune.—Autre oiseau de l'ordre des palmipèdes, qui a une huppe sur la tête, qu'il relève lorsqu'il est irrité. Les Mexicains emploient ses plumes à faire certains vêtements de luxe.

XORIDE, subst. fém. (*guezoride*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, tribu des ichneumonides, que l'on trouve ordinairement sur les troncs des arbres et des vieux bois.

XOXOM-PRINGRI, subst. mas. (*guezokçome-preingueri*), grand-prêtre d'Aracan, dans les Indes.

XOXOMA, subst. mas. (*guezokçoma*), corps de prêtres dans les Indes.

XUARÈZE, subst. mas. (*guezu-arèze*), t. de bot., arbrisseau du Pérou, qui forme seul un genre dans la pentandrie monogynie ; il a quatre pouces de haut.

XUTAS, subst. mas. (*guezutâce*), t. d'hist. nat., nom péruvien d'un oiseau qui ressemble à l'oie, et que les naturels de la province de Quito apprivoisent et nourrissent en domesticité.

XUDAN, subst. propre mas. (*guezudan*), myth., nom étrusque de Mercure.

XUTUS, subst. propre mas. (*guezutuce*), myth. fils d'Hellen, épousa une fille d'Erechthée, de laquelle il eut Ion et Achæus, et dont l'un donna son nom à l'Ionie et l'autre à l'Achaïe.

XYLALOÉ, subst. mas. Voy. XYLOALOÈS.

XYLÉTINE, subst. fém. (*guezilétine*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères très-voisins des vrillettes par la forme du corps et les organes de la manducation, mais dont les antennes sont filiformes et en scie.

XYLITE, subst. mas. (*guezilite*), t. d'hist. nat., genre d'insectes coléoptères hétéromères, que l'on a réuni aux dircées.

XYLOALOÈS, subst. mas. (*guezilo-alo-èce*) (du grec ξυλον, bois, et du mot *aloès*); on nomme ainsi le bois d'*aloès*, qui se vend dans l'Inde trois fois son poids d'argent.

XYLOBALSAME, subst. mas. (*guezilobalçame*) (du grec ξυλον, bois, et βαλσαμος, baume), t. de bot., petites branches de l'arbre qui porte le baume de Judée.

*__XYLOCARPE__, subst. mas. (*guezilokarpe*), t. de bot., arbre à feuilles alternes, à fruit à noyau.

*__XYLOCASSIA__, subst. fém. (*guezilokazi-a*), t. de bot.; c'est la plante que l'on nomme *casse aromatique*.

XYLOCINNAMOMUM, subst. mas. (*guezilocinenamomome*), t. de bot., nom que les anciens donnaient à la cannelle.

XYLOCISTE, subst. mas. (*guezilocicete*), t. de bot., espèce de plante qu'on nomme aussi *camacari*. Voy. ce mot.

XYLOCOPE, subst. mas. (*guezilokope*) (du grec ξυλον, bois, et κοπτω, je coupe), t. d'hist. nat., abeille, perce-bois.

XYLOCRYPTITE, subst. mas. (*guezilokripetite*), t. d'hist. nat., minéral amorphe ou en crystaux extrêmement petits, disséminés dans un bois fossile ou lignite, qui a été découvert depuis peu dans la couche plastique qui recouvre la craie. Ce lignite présente des troncs qui ont jusqu'à deux pieds de diamètre.

XYLOGLYPHE, subst. mas. (*guezilognelife*) (du grec ξυλον, bois, et γλυφω, je grave), sculpteur en bois.

XYLOGRAPHE, subst. mas. (*guezilogueraſe*), celui qui imprime sur du bois, qui s'adonne à la *xylographie*.

*__XYLOGRAPHIE__, subst. fém. (*guezilogueraſi*), (du grec ξυλον, bois, et γραφω, j'écris, (art de graver sur bois.

*__XYLOGRAPHIQUE__, adj. des deux genres (*guezilogueraſike*), imprimé avec des caractères en bois.

XYLOÏDE, adj. des deux genres (*guezilo-ide*) (du grec ξυλον, bois, et ειδος, forme, ressemblance), qui ressemble à du bois.

XYLOLÂTRE, subst. mas. (*guezilolâtre*), celui qui rend un culte aux statues de bois.

XYLOLÂTRIE, subst. fém. (*guezilolâtri*) (du grec ξυλον, bois, et λατρεια, adoration), culte des idoles de bois.

XYLOLÂTRIQUE, adj. des deux genres (*guezilolâtrike*), qui concerne la *xylolâtrie*.

XYLOLOGIE, subst. fém. (*guezililoji*) (de ξυλον, bois, et λογος, traité), histoire naturelle, traité des bois.

XYLOLOGIQUE, adj. des deux genres (*guezilolojike*), qui concerne la *xylologie*.

XYLOLOGUE, subst. mas. (*guezilologue*). Voy. XYLOGRAPHE.

XYLOME, subst. mas. (*guezilome*), t. de bot., genre de plantes de la famille des hypoxylons, voisin des sphéries, dont les espèces vivent toutes sur les feuilles vivantes ou mortes. Ce genre comprend seize espèces, dont la plus commune est le *xylome de l'érable*, qui en couvre souvent les feuilles dans les terreins secs.

XYLOMÉE, subst. fém. (*guezilome*), t. de bot., section de la famille des hypoxylons, dont les caractères sont : pulpe peu abondante, base charnue ou tubéreuse.

XYLOMÈLE, subst. mas. (*guezilomèle*), t. de bot., genre de plantes établi pour placer un arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

XYLON, subst. mas. (*guezilon*), t. de bot., plante ou plutôt arbrisseau qui porte le coton.

XYLOPALE, subst. mas. (*guezilopale*), t. d'hist. nat., nom donné aux bois pétrifiés, de la nature du silex résinite.

XYLOPE, subst. fém. (*guezilope*), t. de bot., genre de plantes polygynes de la famille des bilospermes; on en compte cinq espèces, dont les deux plus remarquables sont : la *xylope glabre*, qui croît à la Jamaïque ; la *xylope velue*, qu'on trouve à Cayenne, où on la nomme *jejerecou*.

XYLOPHAGE, subst. mas. (*guezilofaje*) (du grec ξυλον, bois, et φαγω, je mange), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des notacanthes, tribu des décatomes ; on le trouve sur l'orme. — Subst. mas. plur., famille d'insectes coléoptères, qui, vivant presque tous sous la forme de larve, dans les vieux bois, semblent faire le passage des charançonites aux cujujes, aux spondyles, etc. — Adj. des deux genres, il se dit en parlant des insectes qui mangent ou rongent le bois ; c'est de là principalement que ceux dont il vient d'être question tirent leur nom, parce que la plupart de ces insectes vivent ordinairement dans le bois.—T. de bot., genre de plantes composé de plusieurs mérules. Les espèces qui y entrent se distinguent par leurs formes sessiles, étalées, couvertes en dessous de veines flexueuses, interrompues et portant des capsules.

XYLOPHAGIE, subst. fém. (*guezilofaji*) (même étymologie que celle du mot précédent), action de l'insecte qui ronge le bois, qui se nourrit de bois.

XYLOPHORE, subst. mas. (*guezilofore*), prêtres chez les Hébreux qui allumaient le feu sacré dans les temples, et qui avaient soin de l'entretenir. Voy. le mot suivant.

XYLOPHORIES, subst. fém. plur. (*guezilofori*) (du grec ξυλον, bois, et φερω, je porte) ; fête des Juifs, dans laquelle on portait solennellement du bois au temple, pour l'entretien du feu sacré qui devait toujours brûler sur l'autel des holocaustes.

XYLOPHYLLE, subst. mas. (*guezilofile*), (du grec ξυλον, bois, et φυλλον, feuille), t. de bot., genre de plantes de la polygamie pentandrie, et de la famille des euphorbes, fort voisin des phyllanthes.

XYLOPHYTON, subst. mas. (*guezilofiton*), t. de bot., nom que les anciens donnaient à la grande consoude.

XYLOPICRON, subst. mas. (*guezilopikron*) (du grec ξυλον, bois, et πικρος, amer), t. de bot., petit arbre de l'île Bourbon dont le bois est amer.

XYLOPRISTIQUE, subst. fém. (*guezilopricetike*), mesure d'une coudée qui était usitée anciennement en Egypte ; cette mesure équivalait à dix-neuf de nos pouces.

XYLORGANON, subst. mas. (*guezilorguânôn*), t. de mus., cylindre de métal qu'on frappait avec de petits marteaux de bois.

XYLOSTEUM, subst. mas. (*guezilocetê-ome*), (du grec ξυλον, bois, et οστεον, os), t. de bot., arbrisseau des Alpes. — Nom d'une espèce de cerisier nain, et de plusieurs plantes.

XYLOSTROME, subst. mas. (*guezilocetrome*), t. de bot., genre de plantes de la famille des champignons.

XYNÉCIES, **XYNOCÉES**, **XYNŒCIES** ou **SYNŒCIES**, subst. fém. plur. (*guezinéci, nocé, néci; cinéci*) (du grec ξυν, ou συν, ensemble, et οικεω, j'habite), t. d'antiq. ; c'était, chez les Athéniens, des fêtes instituées par Thésée, en mémoire de la réunion de l'Attique entière en une seule république.

XYPHANTHE, subst. mas. (*kcifante*), t. de bot., plante herbacée de la famille des légumineuses.

XYRIS, subst. mas. (*kcirice*), t. de bot., genre de plantes monogynes de la famille des joncacées.

XYROÏDE, subst. mas. (*kciro-ide*) (du grec ξυρις, xyris, et ειδος, forme), t. de bot., genre de plante établi pour placer les *xyris*, dont la capsule n'a qu'une seule loge.

XYSMALOBION, subst. mas. (*kcicemalobion*), t. de bot., genre de plante établi pour placer l'asclépiade ondulée.

XYSTARCHIE, subst. fém. (*kcicetarchi*), fonctions, charge du *xystarque*, chez les anciens Grecs.

XYSTARCHIQUE, adj. des deux genres (*kcicetarchike*), qui a rapport à la *xystarchie*.

XYSTARQUE, subst. mas. (*kcicetarke*) (du grec ξυστον, xyste, et αρχος, chef), officier qui présidait aux *xystes*.

*__XYSTE__, subst. mas. (*kcicete*) (du grec ξυστον, fait de ξυστος, aplani), t. d'hist. anc., lieu d'exercice consacré chez les anciens à divers usages. C'était, chez les Grecs, un grand portique sous lequel s'exerçaient les athlètes ; et chez les Romains, des allées d'arbres pour la promenade, etc.

XYSTÈRE, subst. mas. (*kcicetère*), t. de bot., genre de poissons abdominaux ; ce genre, voisin des clupées, ne contient qu'une espèce qui a été observée dans la mer des Indes. Elle parvient à une longueur de plus de trois pieds, et est d'une couleur brune, ce qui l'a fait appeler *xystère brune*.

XYSTÉRIE, subst. fém. (*kcicetéri*), t. de bot., espèce de plante qui croît en Amérique et dans les Grandes-Indes.

XYSTIQUE, subst. et adj. des deux genres (*kcicetike*) (en grec ξυστικος, fait de ξυστον, xyste, portique), t. d'antiq., nom des athlètes et des gladiateurs qui, pendant l'hiver, combattaient sous des portiques, et non en plein air.

XYSTOBOLOS, subst. propre mas. (*kcicetoboloce*), myth., surnom de Bacchus.

XYSTOS, subst. fém. (*kcicetôce*), charpie râpée.

XYSTRIS, subst. mas. (*kcicetrice*), t. de bot., genre de plantes.

*Y, subst. mas. (prononcez simplement *i*), vingt-quatrième lettre de l'alphabet et sixième voyelle. On l'appelle *i grec*, parce qu'elle répond à l'*upsilon des Grecs*, et parce qu'en général nous en faisons usage par raison d'étymologie dans les mots dérivés du grec, tels que *anonyme*, *Apocalypse*, *système*, etc. Cette lettre a le son d'*i* simple quand elle fait seule le mot, comme dans *il y a*, ou lorsqu'elle est à la tête de la syllabe, immédiatement avant une autre voyelle, comme dans *yeux*, *yacht*. — Elle a le même son entre deux consonnes, dans les mots qui viennent du grec, *acolyte*, *mystère*, *syntaxe*, etc. — Y placé dans un mot entre deux voyelles a le son de deux *i*, comme dans *essayer*, *pays*, *frayeur*, etc., qu'on prononce comme s'il y avait écrit *essai-ier*, *pai-i*, *fraiieur*. — Dans les verreries et glaceries on appelle *y grec*, un outil de fer qui a environ quinze pieds de manche, et qui présente, à l'une des extrémités, un crochet d'environ deux pouces, avec lequel on saisit la tête de la *glace* lorsqu'en la plaçant on a besoin de la tirer à soi.— Dans le commerce et les bureaux de finances et d'administration, Y sert à marquer un registre. *Registre* Y.— Il indique la vingt-deuxième feuille d'un ouvrage imprimé, d'un volume : *feuille* Y; *signature* Y. —*Y* sert d'enseigne à certains magasins. *A l'Y*.—*Y* est la figure d'un chemin qui se sépare au bout en deux parties. — Il sert à marquer sur une planche de cuivre gravée, les figures analogues au texte, pour en trouver, par le renvoi, l'explication dans l'ouvrage. — Poinçon d'acier au bout duquel est empreint un Y, pour frapper ou imprimer cette lettre. — Les anciens donnaient quelquefois à ce caractère le nom de *lettre de Pythagore*, ou celui d'*arbre de Samos*, parce que ce philosophe était originaire de cette île. La raison de cette dénomination était prise d'une idée qui paraissait être comme la base de sa doctrine, et dont on trouvait une sorte d'image dans la figure de l'*Y*. Il enseignait que tous les hommes marchent d'abord dans un même chemin, jusqu'à ce que, arrivés à un endroit où ce chemin se sépare en deux parties, les uns prennent avec courage celui qui se trouve sur la droite, dur, raboteux et escarpé, mais qui les conduit à la vertu et à la sagesse; tandis que les autres suivent lâchement celui qui est à gauche, uni, doux, riant et semé de fleurs, mais qui aboutit à l'abîme des vices.

Y, subst. mas. (*igueréke*), nom qu'on donne à un insecte lépidoptère sorti d'une chenille, et qui se nourrit de feuilles de menthe.

Y, adv. (*i*), relatif : dans cet endroit-là.—C'est aussi une espèce de particule explétive : *il y a des gens*, etc. — Il signifie encore, à cela, à cet homme-là : *j'y répondrai*, *fiez-vous-y*, etc. — Lorsque *y* est mis immédiatement après la seconde personne singulière de l'impératif, le mot prend un *s* : *vas-y*, *donnes-y tes soins*, *cueilles-y des fruits*, etc.

YABACANI, subst. mas. (*i-abakani*), t. de bot. nom par lequel on désigne la racine d'une aristoloche anguicide.

YABAG, subst. mas. (*i-abague*), t. de bot., espèce de plante du genre des sophores.

YACHT, subst. mas. (*i-ake*), petit navire à un pont. — Bâtiment à voiles et à rames.

YACK, subst. mas. (*i-ake*), t. d'hist. nat., buffle à queue de cheval.

YACON, subst. mas. (*i-akon*), t. d'hist. nat., oiseau du Brésil.

YACONDE, subst. mas. (*i-akonde*), t. d'hist. nat., nom d'un poisson qui paraît appartenir au genre des ostracions.

YACOS, subst. mas. (*i-akôce*), maladie endémique, pustuleuse, en Afrique.

YACOU, subst. mas. (*i-akou*) , t. d'hist. nat. oiseau du Brésil ; genre de l'ordre des oiseaux silvains, de la tribu des tétradactyles, et de la famille des alectrides. Les espèces dont se compose cette division offrent de grands rapports avec les gallinacés, dans leur corps épais, dans la forme de leurs ailes et de leurs pieds; mais elles ont le pouce posé sur le tarse, de même que les oiseaux silvains, tandis que, chez tous les autres, il est articulé plus haut que les doigts antérieurs. Les *yacous* ont le vol bas, horizontal et de peu de durée. Ils habitent les forêts les plus grandes et les plus fourrées de l'Amérique méridionale, depuis la Guyane jusqu'à la rivière de la Plata. Ils se perchent sur les branches in-

clinées des arbres, et ils courent en s'aidant de leurs ailes, avec tant de rapidité, qu'un homme ne peut les atteindre.

*YADJOUR-VÉDA, subst. mas. (*i-adejourvéda*), l'un des livres qui concernent la religion des brahmes indiens. On dit aussi *Yazourvéda*.

YADOU, subst. propre mas. (*i-adou*), fils de Yayâti, et chef de la race des Yâdavas. Les brahmes font descendre de lui leur dieu Chrichna.

YAGOURÉ, subst. mas. (*i-aguouré*), t. d'hist. nat., nom d'un poisson que l'on pêche dans la Méditerranée.

*YAGUTH, subst. propre mas. (*i-agute*), myth., dieu que les anciens Arabes adoraient sous la forme d'un lion.

YAHIÉ, subst. propre mas. (*i-a-i-é*), myth., nom de l'ange de la mort chez les Persans mahométans.

YALPOR, subst. propre mas. (*i-alpor*), myth., nom du tonnerre, chez les Péruviens.

YAM, subst. mas. (*i-ame*), t. de bot., grosse racine longue dont on distingue plusieurs espèces, et qui appartient aux climats intertropicaux. Les voyageurs en font un grand usage pour s'en nourrir dans leurs voyages. On la mange bouillie ou rôtie. Elle se garde très-longtemps.

YAMA, subst. propre mas. (*i-ama*), myth. indienne, le troisième des rois protecteurs des nuit coins du monde.

YAMADAR-MARAJA, subst. propre mas.(*i-amadar-maraja*), myth., nom que les Indiens donnent au dieu des enfers.

YAMALLA, subst. prop. mas. (*iamalela*), myth., ancien dieu des Tschouwaches.

YAM-MNEL, subst. mas. (*i-amenèle*), t. de bot., arbrisseau cultivé en Chine à cause de ses fruits, qui sont très-agréables à manger, très-sains, et qui ressemblent à ceux du mûrier; ce sont des drupes deux fois plus gros, rouges, acidules, à noyau ridé comme celui de la pêche. En Chine, on mange ces fruits crus; les Européens de Macao en mettent avec du sucre dans les gâteaux et autres sortes de pâtisseries; et en Cochinchine, on les mange à moitié mûrs, cuits avec du poisson. On tire des fruits mûrs du *yam-mnel*, par fermentation, une espèce de vin d'une odeur, d'une saveur et d'une couleur agréables.

YAMUNA, subst. propre fém. (*i-amuna*), myth. indienne, l'une des trois déesses des eaux, et fille du Soleil.

YANQUIS, subst. propre mas. plur. (*i-anki*), V. YANKEE, au complément.

YAPA, ou YAPU, subst. mas. (*i-apa, pu*), t. d'hist. nat., espèce d'oiseau du Brésil, à plumage noir, queue jaunâtre, yeux bleus, bec jaune, ayant une huppe composée de trois plumes mobiles. Il est de la grosseur d'une pie. On assure qu'il répand une mauvaise odeur lorsqu'il est en colère, et qu'il est utile dans les maisons, parce qu'il détruit les araignées, les grillons, et autres insectes qu'il attrape en furetant dans tous les coins des logements.

YAPOCK, subst. mas. (*i-apok*), t. d'hist. nat., espèce de petite loutre qu'on trouve dans les eaux douces de la Guyane : c'est un petit quadrupède de l'ordre des marsupiaux. Son genre de vie est aquatique.

YAPPÉ, subst. mas. (*i-apé*), t. de bot., grande et mauvaise herbe qui croît à la Guyane, et qui infeste les savanes. On la nomme aussi *queue de biche* ou *savane*.

YAPU, subst. mas. (*i-apu*). Voy. YAPA.

YARD, subst. mas. (*i-ar*), mesure anglaise; elle est un peu moins longue que le mètre.

YAQUARUNDI, subst. mas. (*i-akouarondi*), t. d'hist. nat., sorte de quadrupède qui a les mêmes mœurs que notre renard.

YAREMELEC, subst. mas. (*i-aremelèke*), t. de relat., sorte de monnaie turque, qui vaut un franc de France.

YARQUE, ou YARQUÉ, subst. mas. (*iarke, kié*), t. d'hist. nat., espèce de singe du genre des sakis.

YASSA, subst. mas. (*i-aceça*), t. de relat., corps de lois tartares dont le fameux Gengis-Kan passe pour être l'auteur.

YATAGAN, subst. mas. (*i-ataguan*), sorte de poignard turc, ou plutôt de coutelas d'environ dix-huit pouces de long, à lame droite, dont le tranchant forme une courbe rentrant vers le milieu, que les *cavas* (bourreaux) portent à leur ceinture, et dont ils se servent pour trancher la tête aux condamnés. La poignée et le fourreau sont souvent garnis d'or et d'argent ciselés. Après la prise d'Alger par les Français (5 juillet 1830), on distribua les armes trouvées dans la Casauba. Chaque officier supérieur reçut un *yatagan*.

YATISI, subst. mas. (*i-atizi*), t. de relat., heure du coucher en Turquie.

YAUK, subst. propre mas. (*i-ôke*), myth., divinité que les Arabes adorent sous la forme d'un cheval.

YAW, subst. mas. (*iô*), t. de médec., espèce de frambœsia qui est endémique en Guinée. Elle ne paraît pas différer du pian d'Amérique.

YÈBLE, subst. fém. (*i-èble*), t. de bot., sorte d'arbrisseau à tiges herbacées, qui a tous les caractères du sureau, et qui croît dans les terres labourables. L'*Académie* écrit aussi *hièble*. Voy. ce mot. Quelques-uns donnent également à cette plante le nom d'*yable* ou de *petit sureau*.

YELDIS, subst. mas. (*i-èldice*), t. de philosophie hermét., nom qu'on donne au verre en alchimie.

YÉLION, subst. mas. (*i-éli-on*) (du grec ὑαλος, verre), t. de philosophie hermét., la même chose que *yeldis*. Voy. ce mot.

YÉNITE, subst. mas. (*i-énite*), t. d'hist. nat., minéral qui, au premier coup-d'œil, ressemble à de la tourmaline noire opaque ou à de l'amphibole noir. L'*yénite* est noir et opaque, quelquefois cependant brunâtre. Il se trouve crystallisé, et ses crystaux sont prismatiques, souvent très-longs, variant depuis le diamètre d'un cheveu jusqu'à celui du petit doigt; mais cette dernière dimension est extrêmement rare. La forme dominante de ses crystaux est celle d'un prisme droit, obtus, légèrement rhomboïdal, strié longitudinalement, et terminé par des sommets facettés ou en biseaux. Ces crystaux offrent plusieurs variétés. Leur substance est souvent brillante et polie comme celle de la tourmaline; ils sont implantés sur la gangue, et en partie dégagés; d'autres fois, et c'est même le plus communément, ils sont réunis en faisceaux, ou bien accolés, et composent des masses à contexture baccillaire; quelquefois aussi ils sont épars et enveloppés par les substances qui leur servent de gangue. L'*yénite amorphe* est beaucoup plus rare.

YENKE, subst. fém. (*i-anke*), t. de relat., en Turquie, femme qui couche la mariée le premier jour de ses noces.

YENG-VANG, subst. propre mas. (*i-anguevan-gue*), myth., roi de l'Enfer, chez les Chinois.

*YEOMAN, subst. mas. (*i-é-omane*), nom d'une garde particulière des rois d'Angleterre.

YERSCH, subst. mas. (*i-èreche*), t. d'hist. nat., espèce de perche qui vit dans les rivières de Sibérie.

*YERVILLE, subst. propre mas. (*i-èrevile*), village de France, chef-lieu de canton, arrond. d'Yvetot, dép. de la Seine-Inférieure.

YET, subst. mas. (*i-é*), t. d'hist. nat., coquillage du genre des volutes; c'est la plus grosse des coquilles univalves.

YÉTAPA, subst. mas. (*i-étapa*), t. d'hist. nat., nom que les habitants du Paraguay ont imposé à un oiseau, par allusion à sa manière de suspendre son vol en ouvrant fortement, puis resserrant sa très-longue queue. — Ils donnent aussi cette dénomination à un milan, d'après la forme de sa queue.

YEU-CHA, subst. mas. (*i-eucha*), t. de bot., arbre de la Chine, dont les graines fournissent une grande quantité d'huile fine et jaunâtre qui sert pour l'éclairage à Canton et à Macao. On en fait aussi usage pour les fritures, mais elle ne remplace ni l'huile d'olive, ni l'huile de sésame. Cet arbre est une espèce de thé.

YEUSE, subst. fém. (*i-euze*), petite espèce de chêne qui a une écorce unie et rousse.

YEUX, subst. mas. plur. (*i-eu*), c'est le pluriel du mot *œil; avoir devant les yeux, regarder entre les deux yeux*, etc. Voy. ŒIL.—Il se dit, en badinant pour *lunettes*.—Quant à ces petites ouvertures qui sont dans le pain, dans le fromage, voyez nos observations au mot ŒIL. — *Yeux d'écrevisses*, pierres qui naissent dans la tête de certaines écrevisses. — *Yeux de bouc*, coquillages dont la chair sert d'appât aux pêcheurs. — *Yeux du peuple*, se dit des bourgeons glutineux du *peuplier noir*.—*Yeux à réseaux*, dans les insectes, les deux *yeux* les plus apparents.— *Yeux lisses*, chez plusieurs insectes, trois points noirs et brillants qu'ils ont derrière ou entre les *yeux à réseaux*. — *A yeux clos*, loc. adv., aveuglement et sans examiner les choses.

YEZADD, subst. propre mas. (*i-ézade*), le bon principe parmi les Persans.

YEZDEGERDIQUE, subst. fém. et adj. des deux genres (*ièzdejèredike*); il se dit d'une ancienne ère des Perses dont on fixe l'époque à l'an 632 de Jésus-Christ, au commencement du règne du petit-fils de Chosroès-*Yezdegerde*.

Y-GREC, subst. mas. (*iguerèke*), la lettre alphabétique *y*; abusivement dénommée *y-grec*, car les Grecs n'avaient pas ce caractère de lettre.

*Y-KING, subst. mas. (*ikiingue*), le plus ancien des livres sacrés des Chinois.

YO, subst. mas. (*i-ô*), nom d'une espèce de flûte dont on fait un usage fréquent en Chine.

YOÏDE, adj. des deux genres. (*i-o-ide*). Voy. HYOÏDE.

YOLATOL, subst. mas. (*i-olatole*), t. d'hist. nat., sorte de poisson qu'on trouve dans les Indes orientales.

YOLE, subst. fém. (*i-ole*), sorte de petit canot fort léger, qui va à voiles et à rames.

YOLOCHITE, subst. mas. (*i-olochite*), t. de bot., grand arbre du Mexique, que l'on a rapporté au magnolier, et qui a quelques affinités avec le genre talaume.

YOLOFS, subst. propre m. pl. (*i-olofe*), nom de peuplades presque sauvages qui habitent au Sénégal.

YOLOTOTOTL, subst. mas. (*i-olototolele*), t. d'hist. nat., nom d'un oiseau qui habite ordinairement au Mexique.

YOUC ou YOUQUE, subst. mas. (*i-ouke*). Voy. YUCCA.

YOURTE, subst. fém. (*i-ourte*), demeure sous terre que se forment, pendant l'hiver, les habitants du Kamtschatka.—On donne aussi ce nom à des chapelles souterreines où certains idolâtres de la Sibérie vont adorer les images consacrées par leur culte.

*YPONOMEUTE, subst. fém. (*iponomeute*), t. d'hist. nat., genre d'insectes lépidoptères et de la famille des nocturnes.

YPRÉAU, subst. mas. (*ipré-ô*), t. de bot., espèce d'orme ou de peuplier à larges feuilles, qui tire son nom d'*Ypres*, en Flandre, où il est commun et d'une beauté extraordinaire.

YPSILOÏDE, adj. des deux genres (*ipecilo-ide*) (du grec υψιλον, lettre grecque υ, et ειδος, forme), t. d'anat., qui appartient à la suture du crâne.

*YPSOLOPHE, subst. mas. (*ipeçolofe*), t. d'hist. nat., genre d'insectes lépidoptères.

YSUM, subst. propre mas. (*izome*), myth., dieu d'une figure hideuse, qu'adorent les Japonais.

YTTERBY, subst. mas. (*itèrebi*), terre noire, éclatante, à éclat vitreux.— Subst. propre mas., ville de Suède.

YTTERBITE, subst. fém. (*itèrebite*), t. d'hist. nat.; on a donné ce nom à la gadolinite d'*Ytterby* en Suède.

*YONNE, subst. propre fém. (*i-one*), rivière de France, qui donne son nom à un département.

YONNE, subst. propre fém. (*i-one*), dép. de France, qui tire son nom de la rivière d'*Yonne*, qui le traverse; le chef-lieu est Auxerre.

YRIEIX (SAINT-), subst. propre mas. (*ceintiri-èkce*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de la Haute-Vienne.

YSSINGEAUX, subst. propre mas. (*içinjô*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de la Haute-Loire.

YTTRIA, subst. fém. (*itetri-a*), t. d'hist. nat., espèce de terre nouvellement découverte, et ainsi nommée d'*Ytterbi* en Suède, où le professeur *Gadolin* la trouva dans le minéral que le chimiste *Ekebert* a depuis appelé *gadolinite*.

YTTRIUM, subst. mas. (*itetri-ome*), métal presumé de l'*yttria* ou *ytterbite*, espèce de terre alcaline, ou d'oxide.

YTTRO-CÉRITE, subst. mas. (*itetrôcérite*), t. d'hist. nat., sorte de minéral qui a été découvert près de Fahlum, ville de Suède.

YTTRO-TANTALITHE, subst. mas. (*itetrôtantalite*), t. d'hist. nat., sorte de minéral qui a été découvert aux environs d'Ytterby, mêlé à l'ytterbite ou yttria.

YU, subst. mas. (*i-u*), chez les Chinois, pierre sonore dont ils font des flûtes, des cloches. — Herbe dont les filaments servent à confectionner de fort belles étoffes.

YUCCA, subst. mas. (*i-uka*), t. de bot., genre de plantes monogynes de la famille des liliacées.

YUNX, subst. mas. (*i-onkce*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce d'oiseau qu'on trouve assez fréquemment aux Indes.

*YVETOT, subst. propre mas. (*ivetô*), ville de France, chef-lieu de canton et d'arrond., dép. de la Seine-Inférieure.

*Z, subst. mas. (*ze* et non plus *zède*, qui ne rend pas le son naturel de cette lettre), vingt-cinquième lettre de l'alphabet et la dix-neuvième des consonnes. — *Z* est le signe de l'articulation sifflante faible dont nous représentons la forte par *S* au commencement des mots, comme : *sable, sel, sillon, sur* nous représentons souvent la même articulation faible par la lettre *S* entre deux voyelles, comme dans *maison, cloison, misère, usage*, etc., que nous prononçons *mèzon, kloèzon, mizère, uzaje*, etc.—Quelquefois aussi la lettre *x* représente cette articulation faible, comme dans : *deuxième, sixain, sixième*, etc.—Les deux lettres *x* et *s*, à la fin des mots, se prononcent toujours comme un *z*, quand elles doivent se prononcer, excepté dans *six* et *dix*, lorsqu'elles ne se trouvent pas suivies du nom de l'espèce nombrée ; nous prononçons *deux hommes, aux enfants, mes amis, vos honneurs*, comme s'il y avait : *deuzome, òzanfan, mèzami, vòzoneur*. — Par conséquent, dans le même cas, il faut prononcer, *six hommes, dix aunes*, etc., comme s'il y avait *sizomes, dizône*. — Chez les anciens, lettre qui valait 2,000, et avec un trait horizontal placé au-dessus, 2,000,000.— C'était aussi chez eux un signe de mauvais augure dans les sorts. — *Z* est la figure de la sixième lettre capitale (*zèta*) de l'alphabet grec. — Dans le commerce et les bureaux d'administration, *Z* sert de marque pour les registres ; *registre Z*. — Le Z figure les sinuosités de la foudre, comme le *S*. —Cette lettre sert à marquer la vingt-troisième feuille d'un ouvrage imprimé, ou d'un volume : *feuille Z; signature Z*. — En archit., *Z* indique souvent, comme les autres lettres, les pierres qui doivent prendre rang, selon leur taille, dans la construction des colonnes ou autres parties d'un édifice, ou d'un pont, etc.— *Z* marque encore les figures des planches de cuivre gravées, analogues au texte, pour en trouver par le renvoi l'explication dans ce même texte. — Poinçon d'acier, au bout duquel est gravé un *Z*, pour frapper ou imprimer cette lettre. — Fig. : *cet homme est fait comme un z*, est tortu et contrefait (dans ce cas prononcez *zède*).

*ZA, subst. mas. (*za*), nom par lequel, dans le plain-chant, on distinguait anciennement le *si* bémol du *si* naturel.

ZABELLE, subst. fém. (*zabèle*), zibeline.

ZACA, subst. mas. (*zaka*), aumône que les Turcs font d'une partie de leurs biens : c'est l'équivalent de notre ancienne dîme.

ZACCON, subst. mas. (*zakon*), t. de bot., espèce d'arbre d'Orient, du genre des pruniers, dont les feuilles ressemblent à celles de l'olivier; on tire, dit-on, de ses fruits une huile que l'on regarde comme très-bonne contre les humeurs froides.

ZACHL, subst. mas. (*zakle*), nom qu'on donne, en Autriche, au mouton valachien.

ZACINTHE, subst. fém. (*zaceinte*), t. de bot., plante dont les feuilles sont employées avec succès contre les verrues.

ZACORE, subst. propre mas. (*zakore*), myth., un des princes qui vinrent au secours de Persée : il fut tué par Argus, fils de Phryxus.

ZACOUM, subst. mas. (*zakoume*), myth., arbre de l'enfer, dont les fruits sont des têtes de diables. (*Raymond*.)

ZAÉJIER, subst. mas. (*za-éjié*), sorte de monnaie qui a cours en Perse. Voy. MAMOUDI DE PERSE. — C'est aussi une monnaie de billon du même pays.

ZAGA, subst. mas. (*zagua*), t. de bot., grand et bel arbre des Indes, qui sert d'ornement.

ZAGAIE, subst. fém. (*zaguiè*), sorte de javelot dont les Mores se servent pour combattre à cheval. Il est armé d'un fer dentelé qui rend les blessures extrêmement dangereuses. Les sauvages de la Nouvelle-Hollande en font aussi usage ; mais alors ce javelot n'est qu'armé d'une pierre dure, aiguë et tranchante. Quelques-uns écrivent *sagaie ; Boiste* ajoute même que cette dernière orthographe doit être préférée.

*ZAGARD-BACHI, subst. mas. (*zaguarbachi*), t. de relat., gardien de lévriers, à Constantinople.

ZAGH, subst. mas. (*zague*), substance usitée, en Orient, pour damasquiner les armes blanches.

ZAGU, subst. mas. (*zagu*), t. de bot., espèce d'arbre des Indes, assez semblable au palmier.

*ZAHORIE, subst. fém. (*za-ori*) (du grec ζα,

très-fort, et ορασις, la vue), faculté d'une vue très-perçante.

ZAIL, subst. mas. (*za-île*). Voy. BOROZAIL.

ZAÏM, subst. mas. (*za-ime*), cavalier de la milice turque, qui n'est obligé au service qu'en redevance d'un fief qui lui est donné à vie par le grand seigneur.

ZAIMET, subst. mas. (*za-imè*), fonds destiné à la subsistance du *zaïm*.

*ZAIN, adj. mas. (*zein*); il se dit d'un cheval tout noir ou tout bai, sans aucune marque de blanc. Les Italiens disent également *zaino*.

ZAIRAGIAH, subst. mas. (*za-iraji-a*), divination en usage parmi les Arabes.

ZAMBARÈS, subst. mas. (*zanbarèce*), t. d'hist. nat., quadrupède de l'Indostan, qui tient du bœuf par le corps, et du cerf par les cornes et les pieds.

ZAMBORIQUE, subst. mas. (*zanborike*), nom d'une sorte de substance métallique.

*ZAMBRE, subst. et adj. des deux genres (*zanbre*), né du mulâtre et du noir.

ZAMBRELOUQUE, subst. fém. (*zanbrelouke*), espèce de robe ancienne.

ZAMÉE, subst. fém. (*zamé*), t. de bot., genre de plantes polygynes, de la famille des palmiers.—Subst. mas. plur., pommes de pin qui s'ouvrent sur l'arbre, et qui peuvent gâter les autres, si on ne les sépare.

ZAMOLXIS, subst. propre mas. (*zamolekcice*), myth., disciple de Pythagore et législateur des Thraces, qui lui rendirent après sa mort des honneurs divins.

ZAMPOGNE, subst. mas. (*zanpognie*), sorte de chalumeau, instrument de musique à vent.

ZANICHELLE, subst. fém. (*zanichèle*), t. de bot., sorte de plante rameuse, annuelle, et qui croît au fond des eaux stagnantes ou peu rapides d'Amérique, où elle est très-commune, de même qu'en Europe. Il est assez difficile de la trouver, parce qu'elle a tant de ressemblance avec le potamot à feuilles de graminées, qu'il faut la voir en fleurs pour la reconnaître.

ZANLINE, subst. fém. (*zanline*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce de poisson du genre des spares.

ZANNI, et non pas ZANI, subst. mas. (*zaneni*) (corruption de *Giovanni*, Jean, pour lequel on dit aussi *Gianni*, et dans le dialecte bergamasque, *Zanni*), personnage bouffon dans les comédies, en Italie.

ZANOÉ, subst. fém. (*zano-é*), t. d'hist. nat., espèce de pie qu'on rencontre souvent au Mexique et au Pérou.

ZANONIE, subst. fém. (*zanoni*), t. de bot., sorte de plante grimpante, qui forme un genre dans la diœcie pentandrie.

*ZANCLE, subst. propre mas. (*zankle*), (du grec ζαγκλη, faulx, faucille), myth., nom donné à la Sicile, parce qu'on croyait que la faulx de Saturne y avait été trouvée. Ainsi, *Charybdis Zanclœa*, dans *Ovide*, signifie que le gouffre de Charybde est vers les côtes de la Sicile.

ZANTHÈNE, subst. fém. (*zantène*), t. d'hist. nat., nom d'une espèce de poisson du genre des spares.

*ZANTHORHISE, subst. mas. (*zantôrize*), (du grec ξανθος, jaune, et ριζα, racine), t. de bot., petit arbuste d'un à deux pieds de haut, à feuilles alternes, terminales, pinnées avec impaire; à folioles ovales, cunéiformes, dentées, la terminale plus profondément; à fleurs d'un violet noirâtre, disposées en panicules terminales; qui forme un genre dans la pentandrie monogynie et dans la famille des renonculacées.

*ZANTOXYLÉE, subst. fém. (*zantokcilé*), t. de bot., nom dont on s'est servi pour désigner plusieurs arbres d'Amérique, dont un est remarquable par la couleur jaune de son bois.

ZANTOXYLUM, subst. mas. (*zantokcilome*). Voy. ZANTOXYLÉE.

ZANTURE, subst. fém. (*zanture*), t. d'hist. nat., espèce de poissons du genre des spares.—Sorte de coquille.

ZAPANE, subst. fém. (*zapane*), t. de bot., genre de plantes de la diandrie monogynie et de la famille des pyrénacées, qu'on a établi aux dépens des verveines de *Linnée*.

ZAPHAR, subst. mas. (*zaphar*), t. d'hist. nat., belle espèce d'oiseau de la famille des faucons; faucon de la belle espèce.

ZARATHAN, subst. mas. (*zaratan*), t. de médec., induration des mamelles simulant le cancer de cet organe.

ZARPHARNÉ-ÉMINI, subst. mas. (*zarfarné-émini*), t. de relat., inspecteur de l'hôtel des Monnaies, à Constantinople.

ZARVI, subst. mas. (*zarvi*), chapelle particulière dans laquelle reposent les corps de quelques marabouts musulmans regardés comme saints. On a un tel respect pour ces lieux, que les banqueroutiers, les assassins, et en général tous les malfaiteurs, y trouvent un asyle sûr dont il n'est pas permis de les arracher.

ZAVANAS, subst. mas. (*zavanâ*), myth., un des dieux des anciens Syriens.

ZÉAGONITE, subst. mas. (*zé-aguonite*), t. d'hist. nat., minéral découvert dans la lave de Capo-di Bove, près de Rome. Il est d'un blanc grisâtre ou rosâtre, composé de prismes à huit pans.

ZÉBIR, subst. propre mas. (*zébir*), myth. mah.; selon les Arabes musulmans, nom de la montagne sur laquelle Dieu parla à Moïse.

ZÉBOA, subst. mas. (*zébo-a*), t. d'hist. nat.; on nomme ainsi, dans l'île de Néra, située près de Banda, dans l'océan Indien, une vipère qui paraît se rapprocher beaucoup du céraste.

ZÈBRE, subst. mas. (*zèbre*), t. d'hist. nat., espèce de mulet du cap de Bonne-Espérance, dont la peau est traversée de bandes noires presque symétriques. C'est un mammifère solipède, dont l'espèce est très-voisine de celle de l'âne avec lequel il s'accouple, et que l'on a long-temps désigné sous le nom d'*âne rayé*. — C'est aussi un nom commun à deux espèces de poissons, les chétodons et les pleuronectes, qui ont le corps traversé de certaines parties noirâtres, comme le *zèbre*.

ZÉBRÉ, E, adj. (*zébré*), marqué de raies saillantes comme le *zèbre*.

*ZÉBU, subst. mas. (*zébu*), t. d'hist. nat., race dans l'espèce du bœuf domestique, qui a deux loupes graisseuses sur le garrot; petit bison.

ZÉDARON, subst. mas. (*zédaron*), t. d'astron., étoile placée sur la poitrine de Cassiopée.

ZÉDOAIRE, subst. fém. (*zédo-ère*) (en latin *zedoaria*), racine d'un goût aromatique qui nous vient de la Chine, et dont on connaît deux espèces, la *zédoaire longue* et la *zédoaire ronde*.

ZÉDÉ, part. pass. de *zéder*.

ZÉDER, v. neut. (*zédé*), vider, dépouiller les animaux. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

ZÉE, subst. mas. (*zé*), t. d'hist. nat., genre de poissons de la division des thoraciques. Aujourd'hui ce genre ne comprend que trois espèces, connues des naturalistes français sous le nom de dorées. — T. de bot.; on donne le nom de *zée* à une sorte de blé.

ZEILIS, subst. mas. (*zèli*), nom de sectaires mahométans.

ZÉINE, subst. fém. (*zé-ine*), t. de chim., substance jaune qui ressemble à de la cire, et qu'on obtient après avoir traité par l'eau une certaine quantité de maïs.

*ZÉLANDE, subst. propre fém. (*zélande*), province hollandaise. — *Nouvelle-Zélande*, contrée de la Polynésie dans le grand Océan austral.

*ZÉLANDAIS, E, subst. et adj. (*zélandé, dèze*), de la *Zélande*.

*ZÉLATEUR, subst. mas., au fém. ZÉLATRICE (*zélateur, trice*), celui, celle qui agit avec beaucoup de *zèle* pour la patrie, pour la religion: *grand zélateur du bien public, de la gloire de Dieu*. Il est toujours suivi d'un complément.

ZÉLATRICE, subst. fém. Voy. ZÉLATEUR.

*ZÈLE, subst. mas. (*zèle*) (en lat. *zelus*, en grec ζηλος) affection ardente, amour ardent pour quelque chose, pour les intérêts de quelqu'un ou pour les siens propres. — *Zèle indiscret*, qui n'est pas réglé par la prudence. — *Faux zèle*, *zèle aveugle*, qui est mal dirigé, etc.—On dit *le zèle de la maison de Dieu le dévore*, pour dire qu'il a un grand *zèle* pour le service de Dieu.

ZÉLÉ, E, adj. (*zélé*), qui a du *zèle*, de l'ardeur et de la ferveur pour quelqu'un ou pour quelque chose.—Subst., il signifie la même chose que l'adj.: *c'est un zélé, une zélée*.

ZELLKIES, subst. mas. (*zèleki*), t. d'hist. nat., on donne ce nom allemand, qui signifie *pyrite cellulaire* ou *caverneuse*, à une variété cellulaire de fer sulfuré, d'un jaune de bronze, ou vert, ou d'un gris d'acier, qui se trouve en masse le plus souvent cellulaire, et dont les cavités sont polygones.

*ZÉLOTE ou ZÉLOTYPE, subst. mas. (*zélote, tipe*) (en lat. *zelotypus*), jaloux. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

*ZÉLOTYPIE, subst. fém. (*zélotipi*), jalousie, *zèle* outré. (*Boiste*.) Vieux et même hors d'usage.

*ZÉLUS, subst. mas. (*zéluce*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, qui n'est qu'un démembrement du genre céduve. Ces insectes sont tous exotiques

ZÈMES, subst. mas. plur. (*zème*), myth., esprits malfaisants auxquels les habitants des Antilles rendaient un culte avant l'arrivée des Espagnols.

ZÉMIES, subst. fém. plur. (*zémi*), t. d'antiq., sacrifice expiatoire que les femmes athéniennes faisaient le quatrième jour des *thesmophories*.

ZÉMINA, subst. mas. (*zémina*), myth., sacrifice expiatoire qui se faisait, dans les mystères d'Eleusis, pour les fautes qui pouvaient avoir été commises pendant la solennité.

ZEMINDAR, subst. mas. (*zémeindar*), officier persan qui tient une partie de terrein du souverain même, moyennant une redevance annuelle.

ZEMNI, subst. mas. (*zémeni*), t. d'hist. nat., mammifère rongeur du genre des hamsters, qui n'a point d'abajoues, et qui se trouve principalement en Russie.

*ZEMZEM, subst. mas. (*zèmezème*), myth., puits ou fontaine qui se voit à la face orientale du Kaaba.

ZEN, subst. propre mas. (*zène*), myth., surnom de Jupiter.

ZÉNADÉCAHS, subst. mas. plur. (*zènadéka*), sectaires mahométans.

ZÉNALE, subst. fém. (*zénale*), t. de bot., sorte de plante de la Nouvelle-Hollande.

*ZEND, ZEND-AVESTA, subst. mas. (*zeinde, zèindavèceta*), livre sacré des Persans, disciples de *Zoroastre*.

ZÉNIK ou ZÉNICK, subst. mas. (*zénik*), t. d'hist. nat., espèce de petit animal du cap de Bonne-Espérance qui ne paraît pas différer de celui qu'on nomme *surikate*.

ZÉNITH, subst. mas. (*zénite*), le point du ciel, qui est élevé perpendiculairement sur chaque point du globe terrestre. Il est opposé à *nadir*. (Mot dérivé de l'arabe *semi*, qui signifie *le point*. Dans les éléments d'astronomie d'*Alfergam*, le *zénith* est appelé *semt ras* ou *el ras*, point d'en haut, point du ciel situé verticalement au-dessus de la tête.)

*ZÉNONIQUE, adj. des deux genres (*zénonike*), conforme à la doctrine de *Zénon*.—*Points zénoniques*, les points indivisibles que *Zénon* admettait dans sa philosophie. Ce sont les monades de *Leibnitz*.

*ZÉNONISME, subst. mas. (*zénoniceme*), philosophie de *Zénon*.—Secte, corps des partisans de *Zénon*:

> Mais déjà je vois d'ici
> Frémir tout le *zenonisme*.
> J.-B. ROUSSEAU, liv. II, *ode* 2.

ZÉNONISTE, subst. mas. (*zénonicete*), partisan de la philosophie ou de la doctrine de *Zénon*. Voy. ZÉNONISME.

*ZÉOLITHE, subst. mas. (*zé-olite*) (du grec ζεω, bouillir, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., substance minérale, à laquelle l'action du feu fait éprouver une sorte d'ébullition.

ZÉPHIR, subst. mas. (dans l'acception de vent doux, l'*Académie* écrit *zéphire*) (*zéfire*) (en grec ζεφυρος, fait de ζωηφορος, qui porte la vie; rac. ζωη, vie, et φερω, je porte), vent doux et agréable.—En poésie, et en parlant de ce vent comme d'une divinité de la fable, on écrit et on prononce *Zéphyre*, et alors on le met sans article. Voy. l'article suivant.

*ZÉPHYRE, subst. propre mas. (*zéfire*), t. de myth., vent d'occident, et l'un des quatre principaux. Il était fils d'Éole et de l'Aurore, selon quelques-uns. Il souffle avec tant de douceur, et a cependant tant de puissance, qu'il rend la vie aux arbres et aux fruits. Il épousa la déesse Flore, dont il eut plusieurs enfants. On le représente sous la figure d'un jeune homme ayant un air serein.— ZÉPHYR, ZÉPHYRE. (*Syn.*) Le *zéphyr* est un vent doux et léger; le *Zéphyre* est le *zéphyr* personnifié. Le *zéphyr* souffle; le *Zéphyre* voltige et folâtre. Le *zéphyr* annonce le printemps, un temps doux; le *Zéphyre* le ramène, pour ainsi dire, sur ses ailes. Le *zéphyr* réchauffe ou rafraîchit l'air selon la saison; le *Zéphyre* caresse Flore et fait éclore les fleurs.—Les poètes personnifient aussi quelquefois le *zéphyr*, et surtout les *zéphyrs*; mais *Zéphyre* est le dieu, il est le chef des *zéphyrs* ou le *zéphyre* par excellence.—*Zéphyre* est aux *zéphyrs* ce que l'Amour est à l'essaim des petits Amours. *Zéphyre* est un personnage, il commande, les *zéphyrs* obéissent; ils volent et voltigent en foule; ils se jouent entre les rameaux des arbres, dans les plis d'une robe flottante, dans les boucles et les tresses des cheveux. — *Zéphyre* ne figure que dans la poésie; *zéphyr*, dans la prose, est un mot un peu recherché.

*ZÉPHYRITIS, subst. fém. (*zéfiritice*), étoffe imitant la dentelle.

ZÉPHYRUS, subst. propre mas. (*zéfiruce*), myth., l'un des chiens d'Actéon.

ZÉRO, subst. mas. (*zérô*) (suivant plusieurs étymologistes, mot d'origine arabe. *Trévoux* le dérive par transposition de l'hébreu *ezoa*, ceinture, à cause de sa forme circulaire.), nom donné au caractère d'arithmétique qui s'exprime par *o*. Ce caractère par lui-même ne fait aucun nombre; mais, étant placé après les autres nombres, il sert à les multiplier par dix.— Fig. et fam., homme sans crédit, sans considération : *cet homme est un zéro, un zéro en chiffre*.—En mus., le *zéro* indique qu'il faut toucher une corde à vide.—*Zéro* marque sur le thermomètre de Réaumur que la température est au degré de *glace fondante*.—Au plur., des *zéro*.

*ZEST et non pas ZESTE (*zécete*), sorte d'interj., qui sert à marquer qu'on veut rejeter ce qu'un autre dit, qu'on veut s'en moquer : *zest! le voilà échappé*. — Subst. mas., prov. : *entre le zist et le zest*, entre deux, passablement, tant bien que mal.— Les perruquiers appelaient *zest*, une espèce de bourse de cuir ou de peau douce, qui s'enflait et qui se resserrait par le moyen d'une baleine; elle portait la poudre sur les cheveux ou sur une perruque, dans l'endroit qui en avait besoin, par un petit tuyau d'ivoire ouvert à l'extrémité pour la laisser échapper.

ZESTE, subst. mas. (*zécete*) (du latin *cicus*, ou mieux *ciccum*, dérivé, dans la même signification, du grec κικκος, membrane), ce qui est au-dedans de la noix et qui la sépare en quatre. — Partie mince qu'on coupe sur le dessus de l'écorce d'orange ou de citron, etc. — Il s'emploie au figuré pour marquer le peu de cas qu'on fait d'une chose ou son peu de valeur : *cela ne vaut pas un zeste*.

ZESTÉ, E, part. pass. de *zester*.

ZESTER, v. act. (*zèceté*), couper l'écorce d'un citron par bandes très-minces, de haut en bas. Peu usité. — SE ZESTER, v. pron.

ZÉTÈTE, subst. mas. (*zétète*) (du grec ζητεω, je cherche), t. d'antiq., magistrat établi à Athènes dans des moments extraordinaires, pour faire la recherche des sommes qui étaient dues à la république.

ZÉTÉTIQUE, adj. des deux genres (*zététike*) (en grec ζητητικος, fait de ζητεω, je cherche), t. de math.: *la méthode zététique*, ou simplement au subst. fém. : *la zététique*, celle dont on se sert pour résoudre un problème, en recherchant la raison et la nature d'une chose.—*Philosophes zététiques*, anciens philosophes qui, comme les pyrrhoniens, faisaient profession de chercher la vérité, mais qui ne la trouvaient point, parce qu'ils doutaient de tout.

ZEUGILES, subst. mas. plur. (*zeujile*), t. d'antiq., gluaux dont on se servait pour prendre les oiseaux à la pipée.

*ZEUGITE, subst. mas. (*zeujite*), t. d'antiq., citoyen d'Athènes qui recueillait deux cents mesures de blé ou d'huile. — T. de bot., genre de plantes.

*ZEUGME, subst. mas. (*zeugueme*), mot exprimé dans une proposition et sous-entendu dans une autre.—Sorte d'ellipse.

ZEUGOS, subst. mas. (*zeuguôce*), instrument des Grecs, composé de deux flûtes jointes ensemble.

ZEUS, subst. propre mas. (*zeuce*), t. de myth., surnom grec donné à Jupiter.

ZEUXIDIE, subst. propre fém. (*zeukcidi*), myth., surnom de Junon sous lequel Apis lui bâtit un temple à Argos, en mémoire de ce qu'il avait attelé des bœufs à la charrue pour labourer.

ZEUZÈRE, subst. fém. (*zeuzère*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères.

ZÉZAYÉ, part. pass. de *zézayer*.

ZÉZAYER, v. neut. (*zézé-ié*), prononcer mollement *z* pour *ch* et *j*: *il a l'habitude de zézayer*. (*Boiste*.) Presque inusité.

ZIAM, subst. mas. (*zi-ame*), sorte de monnaie d'or d'Alger de la valeur de cent aspres. Voy. ce mot.

ZIANGI, subst. mas. (*zi-anji*), monnaie d'argent du grand-mogol; c'est une roupie qui vaut vingt pour cent de plus que celle qu'on nomme *gazana*. L'empire mogol n'existe plus.

ZIBELINE, subst. fém. (*zibeline*), t. d'hist. nat., sorte de martre. — Sa fourrure. — Adj. fém. : *martre zibeline*.

ZIBET, subst. mas. (*zibé*), t. d'hist. nat., civette d'Asie.

ZIGADENE, subst. fém. (*ziguadène*), t. de bot., genre de plantes monogynes.

ZIGZAG, subst. mas. (*ziguezague*), suite de lignes l'une au-dessus de l'autre, formant entre elles des angles très-aigus.—Nom d'une petite machine composée de tringles mobiles et disposées en losange, qui s'allongent ou se resserrent, suivant le mouvement qu'on lui donne par deux branches qui servent à la tenir. — *Marcher en faisant des zigzags*, marcher en allant tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, comme un homme pris de vin. — *Tranchée en zigzag*, composée de plusieurs parties qui vont l'une à gauche, l'autre à droite, en avançant toujours vers la ville qu'on assiège. — *Chemin en zigzag*, qui va en serpentant. — *Broderie en zigzag*, celle qui représente la figure d'un *zigzag* à demi allongé. — T. d'hist. nat., espèce d'insecte du genre des bombyx, nommé ainsi parce que ses ailes sont traversées par des bandes ondulées en *zigzag*.— Nom qu'on a donné à un crustacé du genre vénus.

ZIL, subst. mas. (*zile*), instrument de musique des Turcs. Ce sont deux bassins de cuivre que l'on frappe l'un contre l'autre, semblables aux cymbales adoptées depuis quelque temps dans notre musique militaire.

ZILALAT, subst. mas. (*zilala*), t. d'hist. nat., espèce de crabier blanc qu'on trouve dans les mers du Mexique.

ZILLE, subst. fém. (*zi-le*), t. de bot., nom d'une plante qui croît en Egypte.

ZILLÉ, E, adj. (*zi-ié*), t. de bot., qui a rapport à la zille.—Subs. f. pl., famille de plantes crucifères.

ZILLERTHITE, subst. fém. (*zilèretite*), substance minérale qui a beaucoup de ressemblance avec l'actinote.

ZIMBIS, subst. mas. (*zeinbi*), t. d'hist. nat., sorte de coquillage univalve.

ZINC, subst. mas. (*zeinke*) (mot allemand), métal blanc et lamelleux, qui brûle avec une flamme blanche très-brillante, et, au moment où il se fond, se réduit en vapeur et en flocons blancs comme lanugineux. Mêlé au cuivre rouge, il le rend jaune.—*Fleur de zinc*, oxyde de *zinc* sublimé. — *Zinc oxydé*, calaminaire ou pierre calaminaire. — *Zinc en navettes*, *zinc* coulé dans des moules de fer, pour les réduire en saumons. — *Zinc sulfaté*, *sulfate de zinc*, vitriol de *zinc*, vitriol blanc, couperose blanche. — *Zinc sulfuré*, *sulfure de zinc*, blende.

ZINGEL, subst. mas. (*zeinjèle*), t. d'hist. nat., espèce de poisson.

ZINNIA, subst. fém. (*zineni-a*), t. de bot., genre de plantes corymbifères.

ZINZILULÉ, part. pass. de *zinziluler*.

ZINZILULER, v. neut. (*zeinzilulé*), gazouiller comme les petits oiseaux. (*Boiste*.) Inusité.

ZINZOLIN, subst. mas. (*zeinzolein*), sorte de couleur d'un violet rougeâtre.—On dit aussi adj. au mas. : *du taffetas zinzolin*.

ZINZOLINÉ, E, part. pass. de *zinzoliner*.

ZINZOLINER, v. act. (*zeinzoliné*), donner la couleur bleue à quelque chose; rendre de couleur bleue; teindre en bleu.—SE ZINZOLINER, v. pron. Peu usité.

ZIRARME, subst. mas. (*zirarme*), t. d'antiq., sorte de pique ou de lance dont on se servait chez les Romains.

ZIRCON, subst. mas. (*zirkon*), genre de pierres précieuses, ainsi nommées par corruption, du *jargon de Ceylan*, l'une d'entre elles.

ZIRCONE, subst. fém. (*zirkone*), une des terres simples et élémentaires; oxyde de *zirconium*.

ZIRCONIUM, subst. mas. (*zirkoni-ome*), métal nouvellement découvert dans la *zircone*, où l'on présumait déjà qu'il se trouvait. Il a été isolé en 1806 par le savant chimiste Berzelius.

ZISEL, subst. mas. (*zizèle*), espèce de rat qui a le corps long et menu comme la *belette*.

ZIST, interj. et subst. mas. (*sicete*). Voy. ZEST.

ZITZIL, subst. mas. (*sitezile*), t. d'hist. nat., sorte de colibri.

ZIZANIE, subst. fém. (*zizani*) (du grec ζιζανιον, ivraie), t. de bot., genre de plantes monoïques de la famille des graminées. Autrefois on donnait ce nom à l'ivraie, sorte de mauvaise graine qui vient parmi le bon grain. Il n'est plus en usage au propre. — Au fig., discorde, division: *semer la zizanie*.

ZIZI, subst. mas. (*zizi*), t. d'hist. nat., bruant de haie.

ZIZIPHE, subst. mas. (*zizife*), t. de bot., nom qu'on a donné à l'arbre qui produit les jujubes.

ZIZIPHORÉE, subst. fém. (*ziziforé*), t. de bot., plante labiée.

ZOANTHE, subst. mas. (*zo-ante*) (du grec ζωον, animal, et ανθος, fleur), t. d'hist. nat., genre de zoophytes.

ZOANTHROPE, subst. mas. (*zo-antrope*), t. de médec., celui qui est malade ou affecté de *zoanthropie*.

ZOANTHROPIE, subst. fém. (*zo-antropi*) (du grec ζωον, animal, et ανθρωπος, homme), mélancolie dans laquelle l'homme se croit transformé en animal.

ZOANTHROPIQUE, adj. des deux genres (*zoantropike*), qui concerne la *zoanthropie*.

ZOCOR, ou ZOKOR, subst. mas. (*zôkor*), t. d'hist. nat., petit animal rongeur du genre du rat-taupe.

*ZODIACAL, E, adj. (*zodi-akale*), qui appartient au *zodiaque*. — *Lumière zodiacale*, blancheur lumineuse pointue qu'on voit après le coucher du soleil, ayant sa base vers cet astre, et sa direction à peu près dans l'écliptique; c'est l'atmosphère du soleil. —Au plur. mas., *zodiacaux*.

ZODIACAUX, adj. mas. plur. Voy. ZODIACAL.

*ZODIAQUE, subst. mas. (*zodi-ake*) (en grec ζωδιακος, fait de ζωδιον, signe du *zodiaque*, lequel a pour racine ζωον, animal, parce que presque tous ses signes sont représentés sous des noms et des figures d'animaux; ou, selon d'autres, de ζωη, vie, parce que l'on a cru longtemps que les planètes influaient sur la vie), espace du ciel dans lequel se meuvent les planètes. — Carte des douze constellations *zodiacales*. — Bande ou zône sphérique, d'environ dix-huit degrés de largeur, partagée en deux partie égales par l'écliptique, et terminée par deux cercles que les planètes ne passent jamais dans leur plus grande latitude. — Assemblage des douze signes ou constellations que le soleil parcourt chaque année, dont voici les noms : le Bélier, le Taureau, les Gémeaux, l'Ecrevisse, le Lion, la Vierge, la Balance, le Scorpion, le Sagittaire, le Capricorne, le Verseau et les Poissons.

ZODION, subst. mas. (*zôdi-on*), t. d'hist. nat., insecte diptère.

*ZOÉ, subst. mas. (*zo-é*), t. d'hist. nat., genre de crustacés.

ZOÈGE, subst. fém. (*zo-èje*), t. de bot., genre de plantes polygames de la famille des cinarocéphales.

ZOGONES, subst. propre mas. plur. (*zoguône*), myth., dieux des anciens Grecs.

ZOÏLE, subst. mas. (*zo-ile*), nom d'un ancien critique d'*Homère*, et qui a servi depuis à désigner un mauvais critique; envieux.

ZÔNA, subst. fém. (*zona*) (du grec ζωνη, ceinture), t. de médec.; on a donné ce nom à un genre de phlegmasie cutanée, qui entoure, sous forme de demi-ceinture, la poitrine ou l'une des trois régions de l'abdomen. C'est une éruption qui semble tenir de l'érysipèle et de la dartre. Elle est surmontée de petites pustules très-rapprochées qui se dessèchent et tombent en écailles tandis qu'il en renaît d'autres.

*ZÔNAIRE, adj. des deux genres (*zônère*): *crystal zônaire*, entouré d'un rang de facettes en forme de *zône* ou de ceinture.

*ZÔNE (et non pas ZONE), subst. fém. (*zône*) (du grec ζωνη, ceinture), celle des cinq parties du globe qui sont entre les pôles : une (la *zône torride*), divisée en deux par l'équateur, et comprise entre les tropiques; deux (les *zônes tempérées*), comprises entre les tropiques et les cercles polaires; et deux (les *zônes glaciales*), comprises entre les cercles polaires et chacun des deux pôles. —Fig. et fam. : *passer la zône torride*, traverser un endroit où le soleil donne avec force et où il n'y a pas d'ombre.—Bande sur la robe d'une coquille.—T. de médec. : *zône tendineuse*, cercle blanchâtre qui se voit au pourtour de l'orifice auriculo-ventriculaire du côté droit du cœur.— T. de géom., portion de surface comprise entre deux plans parallèles.—Vide qui se trouve entre deux cordages lorsqu'ils sont roulés sur un cylindre.—Il s'est dit aussi autrefois, par analogie, pour : *ceinture*.

*ZÔNÉ, E, adj. (*zôné*), qui se tourne, qui se dessine en ceinture.

ZÔNULE, subst. fém. (*zônule*), petite ceinture. Inusité.

*ZON-ZON, subst. mas. (*zonzon*) (onomatopée), son d'un coup de verge, qui frappe l'air.

ZOOBIE, subst. fém. (*zo-obi*) (du grec ζωον, animal, et βιος, vie), science de la vie.

ZOOBIOLOGIE, subst. fém. (*zo-obi-oloji*) (du grec ζωον, animal, βιος, vie, et λογος, discours), science de la vie animale.—Discours, traité sur cette science.

ZOOBIOLOGIQUE, adj. des deux genres (*zô-obi-olojike*), qui est relatif, qui a rapport à la *zoobiologie*.

ZOOÉTHIQUE, subst. fém. (*zo-o-étike*), histoire naturelle; science des mœurs, des habitudes, etc.,des animaux.

ZOOGÈNE, subst. mas. (*zo-ojène*), substance qui ressemble à la chair humaine recouverte de sa peau, et donne à l'analyse les mêmes résultats que les matières animales; elle a été découverte, en 1820, dans les eaux thermales de Baden et d'Ischia.

ZOOGLYPHITE, subst. fém. (*zo-oguelifite*) (du grec ζωον, animal, et γλυφω, je grave); se dit de pierres figurées représentant des empreintes d'animaux.

***ZOOGRAPHE**, subst. mas. (*zo-oguerafe*) (du grec ζωον, animal, et γραφειν, écrire), celui qui étudie l'histoire naturelle des animaux et en fait la description.

***ZOOGRAPHIE**, subst. fém. (*zo oguerafi*) (même étymologie que celle du mot précédent), description de la nature, de la figure et des propriétés des animaux.

***ZOOGRAPHIQUE**, adj. des deux genres (*zo-oguerafike*), qui est relatif à la *zoographie*.

ZOOIÂTRIE, subst. fém. (*zo-o-i-âtri*) (du grec ζωον, animal, et ιατρευω, je guéris), la médecine vétérinaire.

ZOOIÂTRIQUE, adj. des deux genres (*zo-o-i-âtrike*), qui concerne la *zooiâtrie*.

ZOOIÂTROLOGIE, subst. fém. (*zo-o-i-âtroloji*) (du grec ζωον, animal, ιατρευω, je guéris, et λογος, discours), science médicale vétérinaire. — Discours, traité, ouvrage sur cette science.

ZOOIÂTROLOGIQUE, adj. des deux genres (*zo-o-i-âtrolojike*), qui est relatif à la *zooiâtrologie*.

ZOOL., abréviation du mot *zoologie*.

ZOOLÂTRE, subst. mas. (*zo-olâtre*), celui qui adore les bêtes. — Adj. : *peuples zoolâtres*.

ZOOLÂTRIE, subst. fém. (*zo-olâtri*) (du grec ζωον, animal, et λατρεια, culte), adoration des animaux.

***ZOOLÂTRIQUE**, adj. des deux genres (*zo-olâtrike*), qui est relatif à la *zoolâtrie*.

ZOOLIQUE, subst. mas. (*zo-olike*), nom qu'on donne à un bateau à manège, inventé en 1822. — Adj., on dit : *machine zoolique*, c'est-à-dire, machine mue par des hommes ou des animaux.

ZOOLITHE, subst. mas. (*zo-olite*) (du grec ζωον, animal, et λιθος, pierre), partie des animaux qui s'est changée en pierre.

***ZOOLOGIE**, subst. fém. (*zo-oloji*) (du grec ζωον, animal, et λογος, discours), partie de l'histoire naturelle qui traite des animaux.

***ZOOLOGIQUE**, adj. des deux genres (*zo-olojike*), qui concerne la *zoologie*, qui y a rapport.

ZOOLOGISTE, subst. mas. (*zo-olojicete*), qui se livre à l'étude de la *zoologie*.

ZOOLOGRAPHE, subst. mas. (*zo-ologuerafe*), qui écrit sur la *zoologie*.

ZOOLOGRAPHIE, subst. fém. (*zo-ologuerafi*), (du grec ζωον, animal, et γραφειν, écrire), partie de l'histoire naturelle qui traite des animaux.

ZOOLOGRAPHIQUE, adj. des deux genres (*zo-ologuerafike*), qui a rapport à la *zoolographie*.

ZOOMAGNÉTISME, subst. mas. (*zo-omagniéticeme*), magnétisme animal.

ZOOMORPHITE, subst. fém. (*zo-o-morfite*) (du grec ζωον, animal, et μορφη, forme), pierre figurée qui a quelque ressemblance avec des animaux connus.

ZOONATE, subst. mas. (*zo-onate*), t. de chim., sel formé par la combinaison de l'acide *zoonique* avec une base.

ZOONIQUE, adj. des deux genres (*zo-onike*), dans la nouvelle chimie, *acide zoonique*, acide que l'on retire des substances animales telles que les poils, la corne, les chairs, etc.

ZOONOMIE, subst. fém. (*zo-onomi*) (du grec ζωη, vie, et νομος, loi, règle), recherche sur les lois qui règlent la vie animale. —

ZOONOMIQUE, adj. des deux genres (*zo-onomike*), de la *zoonomie*.

***ZOOPHAGE**, subst. mas. et adj. des deux genres (*zo-ofaje*) (de ζωον, animal, et φαγω, je mange); se dit proprement des mouches qui se nourrissent sur le corps des animaux et les sucent.—On le dit par extension de tout animal qui se nourrit de chair. Dans ce sens ce mot est synonyme de *carnivore*.

ZOOPHAGIE, subst. fém. (*zo-ofaji*), voracité des animaux qui les porte à manger leur proie vivante.

ZOOPHAGIQUE, adj. des deux genres (*zo-ofajike*), qui concerne la *zoophagie*.

***ZOOPHYTAIRE**, subst. mas. (*zo-ofitère*), t. d'hist. nat., classe établie pour placer les polypes composés, c'est-à-dire, qui sont pourvus d'une vie commune, tels que les tubulaires, les pennatules, les corallines, etc.

***ZOOPHORE**, subst. mas. (*zo-ofore*) (du grec ζωοφορος, formé de ζωον, animal, et de φερω, je porte), t. d'archit., frise d'un bâtiment qu'on chargeait autrefois de figures d'animaux.

ZOOPHORIQUE, adj. des deux genres (*zo-oforike*), *colonne zoophorique*, qui porte un animal. Voy. ZOOPHORE.

ZOOPHTHALME, subst. mas. (*zo-ofetalme*), t. de bot., nom qu'on donne à la joubarbe.

ZOOPHYTE, subst. mas. (*zo-ofite*) (du grec ζωοφυτον, formé de ζωον, animal, et φυτον, plante), t. d'hist. nat., classe d'animaux non vertébrés qui n'ont ni nerfs, ni membres, et qui, fixés sur des corps solides, semblent y végéter et vivre à la manière des plantes.

ZOOPHYTOLITHE, subst. fém. (*zo-ofitolite*), t. d'hist. nat.; on a donné quelquefois ce nom aux *zoophytes* fossiles, dont la forme approche de celle des végétaux, tels que le palmier marin et autres semblables.

ZOOPHYTOLOGIE, subst. fém. (*zo-ofitoloji*), (du grec ζωοφυτον, zoophyte, et λογος, discours), t. d'hist. nat., traité, discours sur les *zoophytes*.

ZOOPHYTOLOGIQUE, adj. des deux genres (*zo-ofitolojike*), qui a rapport à la *zoophytologie*.

ZOOTAXIE, subst. fém. (*zo-otakci*) (du grec ζωον, animal, et ταξις, fait de τασσω, ou ταξιωω, je mets en ordre), t. d'hist. nat., disposition, organisation méthodique des animaux.

ZOOTAXIQUE, adj. des deux genres (*zo-otakcike*), qui a rapport, qui appartient à la *zootaxie*.

ZOOTHÈQUE, subst. mas. (*zo-otèke*) (du grec ζωον, animal, et θηκη, resserre), t. d'antiq., endroit chez les Romains, où l'on tenait enfermés les animaux destinés aux sacrifices.

ZOOTOMIE, subst. fém. (*zo-otomi*) (du grec ζωον, animal, et τεμνω, je coupe), anatomie des animaux.

ZOOTOMIQUE, adj. des deux genres (*zo-otomike*), qui concerne la *zootomie*.

ZOOTYPOLITHE, subst. fém. (*zo-otipolite*) (du grec ζωον, animal, τυπος, forme, et λιθος, pierre), t. d'hist. nat., pierre qui porte en totalité ou en partie, l'empreinte d'un animal.

ZOPILOTE, subst. mas. (*zopilote*), t. d'hist. nat., genre de vautours.

ZOPISSA, subst. fém. (*zopiceçâ*), résine tirée de vieux pins; goudron des anciens navires.

ZORILLE, subst. fém. (*zori-ie*), t. d'hist. nat., espèce d'animal quadrupède de l'ordre des carnassiers; espèce de martre qui habite les environs du cap de Bonne-Espérance; petite moufette.

***ZOROASTRE**, subst. propre mas. (*zoro-acetre*), auteur du culte idolâtre appelé *sabéisme*. Voy. SABÉISME.

ZOROSH ou **ZOROCHE**, subst. mas. (*zoroce, roche*), t. d'hist. nat., minerai d'argent assez semblable au talc.

***ZOSTÈRE**, subst. fém. (*zocetère*), t. de médec., feu sacré, feu Saint-Antoine, sorte de maladie. Voyez ZONA. — Subst. propre mas., nom d'un lieu de l'ancienne Attique, que l'on dit être situé sur le bord de la mer. Latone, sentant son terme approcher, y délia sa ceinture, qui s'appelait *zoster*, d'où ce lieu a conservé le même nom.—T. de bot., genre de plantes polyandres de la famille des aroïdes.

ZOSTÉROSPERME, subst. mas. (*zocetéroce-pèreme*), t. de bot., genre de plantes à écailles, imbriquées sur trois rangs.

ZUNDERERZ, subst. mas. (*zonderèreze*), mot qui signifie, en allemand, mine d'amadou, et qui désigne un minéral mélangé d'argent, dont l'apparence et la couleur ressemblent à de l'amadou.

ZYGÈNE, subst. fém. (*zijène*), t. d'hist. nat., papillon de l'espèce des sphinx. — Espèce de poisson, le squale-marteau.

ZYGÉNIDES, subst. m. pl. (*zijénide*), t. d'hist. nat., tribu d'insectes de l'ordre des lépidoptères.

ZYGIE, subst. propre fém. (*ziji*), myth., nom sous lequel on adorait Junon comme déesse du lien conjugal.

ZYGIE, subst. fém. (*ziji*), t. d'hist. nat., genre d'insectes de l'ordre des coléoptères. — T. de bot., genre de plantes qui se rapprochent beaucoup des acacies.

***ZYGIÉES**, subst. fém. pl. (*zijié*), t. d'hist. nat., famille d'insectes de l'ordre des coléoptères.—T. de bot., famille de plantes.

ZYGOMA, subst. mas. (*ziguoma*) (du grec ζυγωμα, jonction), t. d'anat., union de deux éminences d'os, dont l'une vient de l'os temporal et l'autre de la pommette. On le nomme aussi *os jugal*, du latin *jugalis*, qui lie, fait de *jugare*, lier, et proprement, attacher au joug, atteler.

***ZYGOMATIQUE**, adj. des deux genres (*ziguomatike*), en anat., qui a rapport au *zygoma*. — On appelle *apophyse zygomatique*, une longue apophyse qui, de la cavité glénoïde de l'os temporal, se dirige transversalement en devant, pour s'articuler avec l'os molaire. De cette réunion résulte une arcade osseuse que l'on nomme *arcade zygomatique*; *fosse zygomatique*, espace compris entre le bord externe de l'apophyse ptérygoïde et la crête qui descend de la tubérosité malaire au bord alvéolaire supérieur; *nerf zygomatique*, l'un des rameaux du facial.

ZYGOSTATE, subst. mas. (*ziguocetate*) (du grec ζυγος, fléau de balance, et ιστημι, je place), t. d'antiq., magistrat, chez les Grecs, qui était chargé de l'examen des poids, des mesures, etc., pour empêcher les fraudes.

ZYMOLOGIE, subst. fém. (*zimoloji*) (du grec ζυμη, levain, ferment, et λογος, discours), partie de la chimie qui traite de la fermentation.

ZYMOLOGIQUE, adj. des deux genres (*zimolojike*), qui a rapport à la *zymologie*.

ZYMOSIMÈTRE, subst. mas. (*zimozimètre*) (du grec ζυμωσις, fermentation, et μετρον, mesure), instrument de physique et de chimie pour mesurer le degré de fermentation et de chaleur des liquides, et même du sang des animaux.

ZYMOSIMÉTRIE, subst. fém. (*zimozimétri*), manière de faire des *zymosimètres*. — L'art de s'en servir.

ZYMOSIMÉTRIQUE, adj. des deux genres (*zimozimétrike*), qui a rapport, qui est relatif, qui tient, qui appartient au *zymosimètre*.

ZYMOTECHNIE, subst. fém. (*zimotèkni*) (du grec ζυμη, levain, et τεχνη, art.), histoire des divers phénomènes de la fermentation.

ZYMOTECHNIQUE, adj. des deux genres (*zimotèknike*), qui concerne la *zymotechnie*.

ZYTHOGALA, subst. mas. (*zitoguala*) (du grec ζυθος, zythum, et γαλα, lait), boisson qu'on fait avec de la bière et du lait, dans quelques endroits.

***ZYTHUM**, subst. mas. (*zitome*), t. d'antiq., nom que les anciens donnaient à une boisson faite avec de l'orge et du houblon, et de la même espèce que le *zythogala*.

FIN.

* **H**, s. m. Gramm. et philol. Cette lettre est également la huitième dans l'alphabet latin, et dans tous les alphabets des langues néo-latines et germaniques. — Dans l'ancien latin, elle était remplacée par le F (V. l'art. F du Complément). Ce ne fut qu'au siècle de Cicéron, qu'on ajouta H après les lettres C, T, P, R dans certains mots, tels que *pulcher*, *Carthago*, *triumphus*, *rhombus*, etc., que l'on avait écrits jusqu'alors *pulcer*, *Cartago*, *triumpus*, *rombus*. — Dans les inscriptions latines, cette lettre est le signe abréviatif des mots : *habet*, *habebit*, *habens*, *heres*, *hastatus*, *Hercules*, *Hispania*, *honor*, des pronoms *hic*, *hæc*, *hoc*, et de *hic*, adverbe (ici). Il est à remarquer que souvent H est remplacé par I, qui n'en est que la moitié. — H signifie encore *have*, ancienne forme du mot *ave* (je vous salue). — H.-S. ou HS désignent la monnaie nommée *sestertium* (le grand sesterce); et H.-L.-S. le *sestertius*, ou petit sesterce. — Sur les enseignes romaines, H signifiait *hastati*, les hastaires. — Dans les inscriptions grecques fort anciennes, le signe H remplace quelquefois l'esprit rude : ainsi on a trouvé ΗΟΔΟΣ pour ὁδὸς (chemin). — Dans l'ancienne langue des Francs, H servait à marquer une aspiration très-forte : HLudovic, HLotaire, d'où l'on a fait Chlodovic, Chlotaire, etc. — Considérée comme signe d'ordre, cette lettre désigne le huitième article d'une série, la huitième place, etc. — Ant. Chez les Romains, H était la huitième et dernière des lettres nundinales. — Archéol. Dans les lettres numérales du moyen âge (et non chez les anciens), H valait 200, et mille fois davantage, c'est-à-dire 200,000, quand il était surmonté d'une ligne horizontale. — Mus. Cette lettre sert à désigner en Allemagne la note que les Italiens et les Français appellent *si bécarre*. — Avant 1838, elle était la marque des monnaies frappées à la Rochelle. — En chimie, H est l'abréviation du mot hydrogène.

* **HA**, s. m. Sixième lettre de l'alphabet arabe et huitième de l'alphabet turc. Cette lettre est le signe d'une aspiration très-forte. — C'est aussi une des consonnes de l'alphabet sanscrit, de l'ordre des sifflantes.

* **HABDALLAH**, s. f. Cérémonie juive qui consiste à bénir un verre de vin aromatisé et à le distribuer, le soir du jour du sabbat, à tous les assistants; après quoi on se sépare en se souhaitant réciproquement une heureuse semaine.

* **HABEAS CORPUS**, s. m. Hist. Acte de la législation anglaise, de l'an 1679, en vertu duquel tout individu arrêté doit être conduit sur-le-champ devant le juge, et s'il y a lieu, c'est-à-dire s'il ne s'agit pas d'un crime emportant la peine capitale, mis en liberté sous caution. Les Anglais regardent l'*habeas corpus* comme le palladium de leurs libertés. Dans quelques circonstances graves, le parlement prononce par un bill et pour un temps déterminé la suspension de l'*habeas corpus*.

HABEREAU, s. m. Espèce d'habit court que l'on portait autrefois à la campagne.

* **HABILETÉ**, s. f. Hist. *Votre habileté*, titre que les rois de la première race donnaient à quelques officiers du palais.

* **HABILLÉ, ÉE**, part. et adj. Blas. Se dit des figures d'homme vêtues et des vaisseaux pourvus de tous leurs agrès : *Navire d'argent habillé d'azur* ou *de gueules*.

* **HABILLER**, v. a. *Habiller son visage*, expr. employée par madame de Sévigné pour se farder. — Techn. *Habiller la morue*, fendre le poisson et en ôter l'arête avant de le saler.

* **HABILLEUR**, s. m. Pêche. Celui qui habille la morue.

* **HABIT**, s. m. Prov. *Les beaux habits aident à la mine*, un homme a bien meilleure mine quand il est bien vêtu.— *L'habit fait l'homme*, expr. prov. qu'on a mise en opposition avec l'adage si connu : *l'habit ne fait pas le moine*. On l'emploie quelquefois au fig. pour indiquer que le caractère de l'homme se reconnaît souvent à son extérieur.— Les marins appellent *habit de bord*, le vêtement qu'ils portent sur le vaisseau.

HABITAT, s. m. (du lat. *habitat*, il habite). Nom donné par les naturalistes aux lieux où les plantes croissent naturellement et spontanément, où les animaux vivent ordinairement; lieux d'où on ne peut les enlever sans beaucoup de soins et de difficultés, ou même sans danger pour leur existence. On dit aussi dans ce sens *habitation*.

* **HABITATION**, s. f. Anc. cout. *Habitation en cas de survie*, droit conféré à la femme, par contrat de mariage, en cas de prédécès du mari, d'habiter la maison conjugale ou une maison dépendante de sa succession.

HABITAVITÉ, s. f. Philos. Faculté affective, inclination, penchant, dans le système phrénologique de Spurzheim; cette affection a principalement pour objet le sentiment de prédilection qu'on a pour une habitation plutôt que pour une autre: *L'organe de l'habitavité*. On dirait peut-être moins incorrectement *habitativité*; mais il faut avouer que presque toute la nomenclature de ce système est barbare et ne peut s'employer

tout au plus que dans une discussion scientifique sur la crânioscopie.

* **HABITUDE**, s. f. Se dit aussi bien que *habituation*, en parlant des fonctions d'un prêtre habitué : *Ce prêtre a une habitude à telle paroisse.*

* **HABITUS**, s. m. Mot purement latin par lequel on désigne en médecine tout ce que l'aspect extérieur du corps d'un malade peut faire découvrir de symptômes à un médecin.—En bot., l'*habitus* est l'aspect de l'ensemble d'une plante.—En zoologie, c'est la conformité qui se trouve entre plusieurs individus, dans les formes, les mœurs, les habitudes, la structure, etc.

HABRANTHE, s. m. (du gr. ἁβρὸς, beau; ἄνθος, fleur). Bot. Plante de l'Amérique méridionale.

HABROBAPTE, s. m. (du gr. ἁβρὸς, beau; βαπτὸς, coloré). Zool. Genre d'insectes. On écrit moins bien *abrobapte.*

HABROCOME ou **HABROCHÈTE**, adj. m. (du gr. ἁβρὸς, beau; κόμη ou χαίτη, chevelure). Surnom donné à Apollon. — *Habrocome*, s. m. Genre de plantes. Le Dictionnaire écrit à tort *abrocome.*

HABRODIÈTE, adj. et s. m. (du gr. ἁβρὸς, beau; δίαιτα, nourriture). Méd. Délicat en fait d'aliments. Le Dictionnaire écrit à tort *abrodiète.*

HABROSTOLE, s. m. (du gr. ἁβρὸς, beau; στολὴ, vêtement). Zool. Genre d'insectes. On écrit moins correctement *abrostole.*

HABROTHAMNE, s. m. (du gr. ἁβρὸς, délicat; θάμνος, arbrisseau). Bot. Genre de plantes solanées dont une espèce, l'*habrothamne élégant*, est remarquable par ses fleurs purpurines.

HABROTHRIX, s. m. (du gr. ἁβρὸς, beau; θρὶξ, poil). Zool. Genre de quadrupèdes.

HABROUN, n. pr. m. Géogr. Petit village de la Palestine, à une journée de Jérusalem, au pied d'une montagne autrefois couronnée d'un château. On y cultive le cotonnier et la vigne, et on y fabrique du verre et du savon. Suivant les traditions locales, une grotte qui est près du village est celle qui servit de sépulture à Abraham.

HABRUS, s. m. (du gr. ἁβρὸς, délicat). Bot. Genre de plantes. On écrit moins correctement *abrus.*

HABSAL ou **HAPSAL**, n. pr. m. (H s'aspire). Géogr. Ville de Russie, gouv. de Revel, sur la Baltique. Port fréquenté. 800 hab.

HABSBOURG, n. pr. m. Géogr. Ancien château de Suisse, dans le canton d'Argovie, à 12 kil. d'Aarau, non loin de l'Aar. Ce château, construit en 1020, fut le berceau des comtes de Habsbourg, dont les descendants ont occupé le trône impérial. Rodolphe, l'un d'eux, fut élu empereur en 1273 et donna le duché d'Autriche à son fils Albert. Après lui, le choix des électeurs ne tomba pas toujours sur les membres de cette famille; mais à dater de l'an 1438, époque où le duc d'Autriche Albert II fut élevé sur le trône, la couronne impériale est restée dans la famille de Habsbourg jusqu'en 1740. La descendance masculine de Rodolphe s'éteignit alors avec Charles VI, qui ne laissa pour héritiers de ses États que Marie-Thérèse, laquelle épousa le duc de Lorraine François I^er^. On dit substant. : *un Habsbourg; les Habsbourg.* Le village qui entoure le vieux château porte aussi le nom de *Habsbourg.*

HABSHEIM, n. pr. m. Géogr. Village de France, ch.-l. de canton, dép. du Haut-Rhin. 1,650 hab.

* **HACELDAMA**, n. pr. m. (H s'aspire). Hist. sainte. Mot hébreu qui signifie *héritage* et en même temps *partage de sang.* Ce fut par ce nom qu'on désigna le champ que les prêtres juifs achetèrent de l'argent qu'ils avaient donné à Judas, et que celui-ci, tourmenté par le remords, leur rendit. Il fut destiné à servir de sépulture pour les étrangers. Il est au S. de Jérusalem. La forme *chakel-dama* se rapproche davantage du mot hébraïque.

* **HACHE**, s. f. Prov. *Aller au bois sans hache*, entreprendre une chose sans avoir les moyens de réussir.— Man. *Coup de hache*, creux situé à la jonction du cou et du garrot. — Blas. *Hache consulaire*, celle qui est entourée de faisceaux de verges, comme on en portait devant les consuls romains. Mazarin avait dans ses armoiries une *hache consulaire*.— *Hache danoise*, d'argent au manche d'or, de forme recourbée, comme dans les armes de la Norwège. — Hist. *Ordre de la Hache*, ordre militaire institué par Raymond Bérenger, comte de Barcelone, en mémoire de l'héroïsme des femmes de Tortose qui, s'armant de haches en l'absence de leurs maris, se défendirent vaillamment contre les musulmans. — *Périr sous la hache*, sur l'échafaud.—*Hache révolutionnaire*, le régime de la terreur, de 1792 à 1794 : *Tout ploya la tête devant la hache révolutionnaire.*

HACHE-ÉCORCE, s. m. (H s'aspire). Instrument dont on sert pour couper en menus fragments l'écorce de chêne, qu'on broie ensuite pour faire le tan.

* **HACHER**, v. a. Techn. *Hacher une poutre, une solive*, y faire des entailles avec une hache pour faire tenir le plâtre dont on la couvre.—*Hacher de la paille*, fig. et fam., parler une langue étrangère avec laquelle on n'est pas bien familiarisé.

* **HACHETTE**, s. f. Zool. Joli papillon de nuit qui habite l'Europe.

HACHISCH ou **HASCHISCH**, s. m. (mot ar. qui signif. *herbe*, comme on dirait, *herbe par excellence*). Substance qui n'est autre chose que l'extrait du chanvre indien, et dont les Orientaux font usage pour se procurer des visions bizarres, mais agréables, des hallucinations qui les transportent dans un monde fantastique. Le *hachisch* se prépare avec les feuilles et les fleurs de la plante. On l'emploie sous forme d'électuaire, de tablettes ou bonbons, ou bien encore on le fume comme le tabac, et il est à remarquer que dans aucun cas il ne cause la dégradation physique et morale dont sont frappés ceux qui mangent ou fument l'opium. Le *hachisch* n'est connu chez nous que depuis un petit nombre d'années, et les effets surprenants qu'on en a obtenus confirment de tout point le récit des voyageurs.

HACHISCHIEN, IENNE, adj. Qui appartient, qui a rapport au hachisch. — Qui est produit par le hachisch : *Délire hachischien.*

HACHOUR, n. pr. m. Géogr. Lieu de l'ancienne Nubie, sur les bords du Nil. Magnifiques ruines. On dit aussi *Assour.*

HACKEN ou **HAGGEN**, n. pr. m. Géogr. Montagne de la Suisse, dans le canton de Schwitz. Ses principales cimes ont 2,000 mètres d'élévation.

HACKNEY, n. pr. m. Géogr. Village d'Angleterre, comté de Middlesex. 31,000 hab. Belles serres et magnifiques pépinières.

HADAKIEL, n. pr. m. Astrol. Nom arabe de l'ange qui préside au signe de la Balance.

HADAÏDÉ, adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom des Arabes bédouins de la Turquie d'Asie, dans l'eyalet de Damas, près d'Hems. Ils sont guerriers et cultivateurs. Au lieu de chevaux, ils se servent d'ânes extrêmement vigoureux.

HADDINGTON, n. pr. m. Géogr. Ville d'Écosse, ch.-l. du comté de même nom, sur la Tyne. 5,900 hab. Patrie du réformateur Knox.

HADELN, n. pr. m. Géogr. Petit district du royaume de Hanovre, gouvernement de Stade. 16,000 hab. Ch.-l. Otterdorf.

HADÈS, n. pr. m. (en gr. ᾅδης). Nom donné par les Grecs au dieu des enfers ou Pluton. On appelait aussi *Hadès* les Enfers et la Mort.

HADIS, s. m. Mot arabe qui signifie *tradition*. Les musulmans en général désignent par là les traditions du prophète venues oralement jusqu'à eux.

* **HADJI**, s. m. et f. Les Américains du Nord ont emprunté ce mot aux Arabes et ils l'appliquent à ceux d'entre eux qui ont fait quelque séjour dans l'ancien monde. Quant aux chrétiens grecs, ils ne s'en servent nullement entre eux. L'orthographe *hadgy* est moins usitée que *hadji.*

HADJI-OGLOU-BASARDJIK, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Bulgarie. 4,000 hab.

HADOCK, s. m. Zool. Un des noms de l'églefin.

HADOL, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. des Vosges. 3,000 hab. On l'appelle aussi *la Tour-Hadol.*

HADRAMOUT, n. pr. m. Géogr. Contrée de l'Arabie, au S. de l'Yémen, sur l'Océan ou mer des Indes. Population civilisée et industrieuse. Sol fertile : encens, myrrhe, aloès, etc. Tapis, toiles, etc. Ce pays est gouverné par plusieurs petits princes. *Acuba, Sahar, Sedjer, Dofar*, sont les villes principales de l'Hadramout.

HADRÉE, n. pr. m. (du gr. ἁδρέω, mûrir). Myth. Ancienne divinité grecque qui présidait à la maturité des fruits.

HÆMANTHE, s. m. Bot. Genre de plantes. V. HÉMANTHE, au Complément.

HÆMATOXYLE, s. m. (du gr. αἷμα, αἵματος, sang; ξύλον, bois). Bot. Genre de plantes légumineuses, renfermant l'espèce connue sous le nom de *campêche épineux*, arbre dont le bois est employé par les ébénistes et les teinturiers.

HÆMIUS, V. HÉMIUS, au Complément. Cherchez aussi par un *e* simple les autres mots qui commencent par *hæ*, et qui ne se trouvent pas ici.

HAFÉDAH, n. pr. m. Relat. Dieu que les Arabes idolâtres avaient coutume d'invoquer avant d'entreprendre un voyage, afin d'obtenir un heureux trajet.

HAFIZ, s. m. Nom que les musulmans donnent à ceux qui savent le Coran par cœur.

HAFLE, s. f. Zool. Un des noms de la dorade.

HAGA, n. pr. m. Géogr. Château de plaisance des rois de Suède, près de Stockolm; il est en bois peint imitant la pierre. Ce château fut construit par les ordres et sur les propres dessins du roi Gustave III.

* **HAGÉNIE**, s. f. Bot. Genre de lichens.

HAGETMAU, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. des Landes, sur la Loust. 3,400 hab. On y récolte du vin.

HAGIASME, s. m. (du gr. ἁγιασμὸς, consécration). Bénédiction de l'eau dans l'Église grecque. *Le grand hagiasme* a lieu le jour de l'Épiphanie; le *petit hagiasme* se renouvelle chaque mois. — Ce mot sert fréquemment à désigner l'eau bénite, le pain bénit, et généralement tous les sacrements.

HAGIOLOGIE, s. f. (du gr. ἅγιος, saint; λόγος, discours). Didact. Traité sur les choses saintes ou religieuses.

HAGIORÈTE, adj. et s. m. (du gr. ἅγιος, saint; ὄρος, montagne). Qui habite la montagne sainte. Nom particulier des religieux du monastère de la Sainte-Laure, sur le mont Athos.

HAGIOSIDÈRE, s. m. (du gr. ἅγιος, saint; σίδηρος, fer). Instrument de fer consistant en une lame de quatre travers de doigt de largeur, longue d'environ un pied. L'*hagiosidère* se suspend à la porte de l'église, chez tous les Grecs qui sont soumis à la domination turque, ils frappent dessus avec un marteau de même métal, pour remplacer les cloches, dont l'usage leur est interdit.

* **HAGIS**, s. m. Mauvaise orthographe du mot *hadji*. V. ce mot, au Complément.

HAGNANTHE, s. m. (du gr. ἁγνὸς, pur; ἄνθος, fleur). Genre de plantes. On écrit moins correctement *agnanthe.*

* **HAGNITAS** ou **HAGNITE**, s. m. (du gr. ἁγνίτης, qui purifie). Myth. Surnom que les Spartiates avaient donné à Esculape.

HAGNO, n. pr. f. Myth. Une des nymphes qui nourrirent Jupiter. — Géogr. anc. Fontaine du mont Lycée, consacrée à cette nymphe.

HAGRI, s. m. Zool. Espèce de rat indigène de la Sibérie.

* **HAGUE**, n. pr. f. Géogr. Petite contrée du Cotentin, aujourd'hui dép. de la Manche, à l'extrémité nord, formant un long promontoire qui s'avance dans la mer. Les Normands élevèrent à la base de l'angle saillant que forme le promontoire, un énorme retranchement qui existe encore sous le nom de *Hague-dike*, fossé de la Hague. Ce retranchement isola le promontoire du continent, qui devint depuis ce moment un district particulier renfermant huit communes et 5,500 hab., outre la ville de *Cherbourg*, qui seule en a 19,815. On trouve dans la *Hague* beaucoup de tombeaux de chefs danois et normands. V. HOGUE, au Complément.

HAGUENAU, n. pr. m. Géogr. Ville forte de France, ch.-l. de canton, dép. du Bas-Rhin, sur la Moder. 10,000 hab. Calicot, percales, siamoises, etc. Simple village au XII^e^ siècle, fortifiée par l'empereur Frédéric Barberousse, ville impériale et ch.-l. des dix villes libres de l'Alsace; conquise par Louis XIV.

* **HAHA**, s. m. Tout obstacle qui interrompt un chemin, une route, et qui se présente tout à coup comme un mur, un fossé, un ruisseau. On a aussi désigné par ce nom les rues impasses. Il est probable que ce mot s'est formé de l'exclamation assez naturelle que fait un homme qui se trouve tout à coup arrêté dans sa marche par un obstacle imprévu. — Scarron a donné le nom de *vieille haha* à une femme méchante et hargneuse.

HAÏ, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville de la Judée dans la tribu de Benjamin. On l'appelait aussi *Aïn*. — Une petite ville de la Palestine, voisine de Jéricho, porte le même nom.

* **HAÏCTITE**, s. m. Selon le Dictionnaire de Trévoux, nom de certains sectaires musulmans qui reconnaissent dans Jésus-Christ le messie promis par les prophètes, et croient qu'il reviendra sur la terre pour y juger tous les hommes. V. l'observ. qui se trouve au mot HAIRÉTITE du Complément.

HAÏDERABAD, n. pr. m. Géogr. Province du

Dekhan, formée aux dépens de l'ancien royaume de Golconde; elle est vaste mais peu peuplée. La capitale de cette province et de tout le Dekhan, appelée du même nom, fait un grand commerce. 60,000 hab. Il ne faut pas confondre cette ville avec une autre du même nom, cap. du Sindhi, sur l'Indus. On écrit aussi *Hahderabad* et *Hyderabad*.

HAÏDOUK, adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom des habitants d'un district très-fertile de la Hongrie, dans le cercle au delà de la Theiss. Les *Haïdouks* forment une milice autrichienne toujours armée; ils jouissent de grands priviléges et sont au nombre de 50,000. V. HEIDUQUE, au Dictionnaire.

* **HAIE**, s. f. Prov. *Trouver quelqu'un entre la haie et le blé*, le surprendre dans un lieu peu fréquenté. — *Plus la haie est basse, plus on y passe*, les hommes sont toujours disposés à abuser de la faiblesse. — Anc. cout. Corvée qui consistait dans l'obligation de réparer les haies du seigneur. — Hist. *Haie des morts*, nom d'un lieu voisin de Mons, dans la plaine de Broqueroie, où Robert le Frison, qui s'était emparé de la Flandre, battit complétement, vers 1072, plusieurs seigneurs qui s'étaient réunis pour lui faire la guerre.

* **HAÏE**, interj. Qui sert à exprimer la surprise, la crainte, la douleur. — Prov. *Et haïe au bout*, et quelque chose en outre, par-dessus. C'est par erreur que cette locution se trouve au mot *haie*, dans le Dictionnaire.

HAÏK, s. m. Relat. Couverture de laine qui, pendant le jour, forme pour ainsi dire l'habillement complet des Berbers ou Kabyles. Pendant la nuit, elle leur sert de lit. — Longue pièce de laine dont s'enveloppent des pieds à la tête les femmes mauresques.

HAÏLAH, n. pr. m. Myth. or. Fils de Sabah. Il était adoré par les Arabes, sur la montagne de Mervah.

HAÏ-NAN, n. pr. f. Géogr. Grande île de la mer de Chine, séparée du continent par un canal assez large, et dépendant, sous le rapport de l'administration, de la province de Kouang-Toung. 998,000 hab. Ch.-l. Kiboung-Tcheou.

* **HAINAUT**, n. pr. m. Géogr. Province des Pays-Bas, ainsi nommée de la rivière de *Haine*, qui la divise en deux parties. Ce pays eut des comtes célèbres dès la fin du IXe siècle. Réuni au comté de Flandre dans le XIIe siècle, il passa par alliance dans la maison d'Avesnes et successivement dans celle de Bavière, en 1345. Jacqueline, héritière du dernier comte, étant morte sans postérité, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, s'empara du Hainaut et de la Flandre. Postérieurement, cette province passa de la maison de Bourgogne dans celle d'Autriche, branche espagnole. Louis XIV en fit la conquête et il en réunit une partie à son royaume. Le Hainaut fut alors divisé en *Hainaut français* et *Hainaut autrichien*. Le premier, cap. Valenciennes, forme aujourd'hui une partie du dép. du Nord. Le *Hainaut autrichien*, après avoir formé sous l'empire le dép. de Jemmapes, est devenu une province du royaume actuel de Belgique. Pop. 631,830 hab. Ch.-l. Mons. Mines de fer, de plomb, de houille. Marbre et ardoises. Blé, lin, chanvre, houblon; beaux pâturages. Chevaux estimés et bétail. Industrie très-active. Aucune partie du *Hainaut* ne se trouve dans le dép. des Ardennes.

* **HAINE**, s. f. *Haine d'abomination*, se dit, en théologie, de l'horreur qu'on ressent pour le péché, sans que cette aversion s'étende à la personne du pécheur lui-même.

HAINUYER, ÈRE, adj. et s. Géogr. Originaire ou habitant du Hainaut.

HAIRÉTITE, s. m. Selon le Dictionnaire de Trévoux, nom de certains sectaires musulmans qui, de même que les pyrrhoniens, doutent de tout. Ils ont pour base de leur doctrine cette maxime : *Que Dieu seul connaît ce qui est le meilleur*. L'aspect de ce mot, qui est tout grec, αἱρετιτής, sectaire, hérétique, rend fort douteux l'emploi que les Turcs pourraient en faire. Il en est de même du mot *haïctite*, qui ressemble beaucoup à celui-ci. Malgré l'autorité des Pères de Trévoux et celle de l'historien anglais Ricaut (*Hist. de l'emp. ott.*), on peut présumer qu'il y a là-dessous quelque méprise.

HAÏSSEUR, s. m. Celui qui hait. Vieux mot qu'il serait utile de renouveler.

* **HAIT**, s. m. (en all. *heiten*, désirer). Vieux mot qui signif. bonne volonté, bon gré, bon dessein. Il ne peut figurer dans un dictionnaire de la langue actuelle que comme ayant donné naissance au mot *souhait*.

* **HAÏTI**, n. pr. m. Géogr. L'une des grandes Antilles, au S.-E. de Cuba et à l'E. de la Jamaïque; 660 kil. de long sur 260 de large. Pop. 600,000 h., presque tous noirs ou mulâtres. Ch.-l. Port-au-Prince (appelée pendant quelque temps Port-Républicain). Climat humide et malsain. Sol fertile. Sucre, café, coton, tabac, cacao, etc. Commerce principalement avec les États-Unis. — Cette île, découverte en 1492 par Christophe Colomb, et nommée par lui *Hispaniola*, appartint d'abord à la France et à l'Espagne sous le nom de *Saint-Domingue*. En 1791, les noirs et les mulâtres, excités par l'imprudence de certains actes du gouvernement français, se soulevèrent, massacrèrent les colons, et proclamèrent une république, qui fut bientôt déchirée par des révoltes continuelles; elle finit cependant par réunir l'île entière en un seul État, dont la France reconnut l'indépendance en 1825. Depuis, une nouvelle révolution est venue rompre cette unité : l'ancienne partie espagnole est demeurée en république sous le nom de *république dominicaine*; la partie française s'est transformée en un empire gouverné par le nègre Soulouque, lequel a pris le nom de Faustin Ier.

HAKEM, n. pr. m. Hist. or. Calife fatimite d'Égypte, dont les singularités de caractère ressemblent beaucoup à la démence. Il disparut un jour que, suivant sa coutume, il était allé se promener sur la montagne. Il fut impossible de retrouver son corps; on croit qu'il fut assassiné. Les Druses le regardent comme un être surnaturel, une espèce de messie; ils l'honorent, lui rendent un culte particulier, et ils attendent son retour, car il a eu, disent-ils, plusieurs incarnations, et c'est au milieu d'eux qu'il doit reparaître.

HAKEM, s. m. Nom arabe qui veut dire *magistrat*, et qui, chez les musulmans, s'applique à tous les gens de loi. On le donne particulièrement au *muphti*. Il ne faut pas le confondre avec *hakim* ou *hékim*.

* **HAKIM** ou **HÉKIM**, s. m. Mot turc qui veut dire médecin. *Hakim bachi* est le titre du médecin en chef du sultan à la cour de Constantinople.

HALALA. Ant. gr. V., au Dictionnaire, ALALA, qui est plus correct.

HALALAVIE, s. f. Zool. Perruche de Madagascar, très-peu connue des naturalistes.

HALALI, s. m. Mus. V. HALLALI, au Compl.

HALBERSTADT, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans le gouvernement de Magdebourg, sur l'Holzemme. Belle cathédrale. 18,000 hab. — La *principauté de Halberstadt*, auj. enclavée dans la Basse-Saxe, a fait sous l'empire français partie du dép. de la Saale.

HALBREDA. V. HALLEBREDA, au Dictionnaire.

HALCYON, s. m. (du gr. ἅλξ, mer; κύω, j'engendre : l'on pensait que cet oiseau faisait son nid sur les flots). Orthographe primitive et rationnelle du mot que l'on écrit auj. *alcyon*. On devrait écrire également par un *h* les dérivés *halcyonaire*, *halcyoné*, *halcyonelle*, *halcyonellin*, *halcyonidie*, *halcyonidié*, *halcyonien*, *halcyonite*, que l'on trouve à la lettre A (le dernier seulement au Dictionnaire), et surtout le nom mythologique *Halcyone*, femme de Céyx; mais l'usage contraire a prévalu. — Hist. relig. *Halcyon*, s. m. Membre d'une secte qui a paru aux États-Unis au commencement du XIXe siècle. Les *halcyons* prétendent réunir en une seule toutes les sectes chrétiennes et se faire les fondateurs d'une religion nouvelle et universelle. Ils rejettent tous les symboles; toutes les professions de foi.

HALDANITE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte dissidente de l'Écosse, fondée à la fin du dernier siècle par Robert et James *Haldane*.

HALDENSTEIN, n. pr. m. Géogr. Ancienne baronie de la Suisse, avec un beau château bâti sur un rocher que le Rhin baigne de ses eaux, à peu de distance de Coire. Elle se trouve aujourd'hui réunie au pays des Grisons.

* **HALÉ, ÉE**, adj. Mar. Se dit d'une manœuvre bien tendue.

HALÉEN, adj. m. (du gr. ἅλιος, pour ἥλιος, soleil). Myth. Surnom donné par les Grecs à Apollon. Quelques philologues prennent ce mot dans le sens de voyageur, et le font dériver d'ἄλη, course errante, mais il faut observer que ce dernier mot ne prend point l'esprit rude.

HALÉNIE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

* **HALER**, v. a. Mar. Lier des pièces de bois avec un cordage. — Dans quelques départements, *haler*, c'est labourer la terre à sa surface et sans enfoncer le soc.

HALÉSIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un halésier. — HALÉSIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

* **HALÉSIER**, s. m. Bot. Genre de styracées renfermant des arbrisseaux indigènes de l'Amérique. On distingue *l'halésier à quatre ailes*, *l'halésier à deux ailes*, d'après la structure du fruit.

* **HALÉSIUS**, s. m. Géogr. anc. Petit fleuve d'Ionie qui passait à Colophon.

HALETH, s. m. Relig. mahom. Nom par lequel les mahométans expriment l'espèce d'extase qui saisit les derviches après les violents exercices auxquels ils se livrent; c'est pendant la durée de l'*haleth* qu'on les voit saisir des fers brûlants et se percer les côtés, les bras et les jambes avec des instruments tranchants.

HALFAY, s. m. Géogr. Partie de la Nubie qui s'étend le long du Bahr-el-Azrek et du Nil, et qui est tributaire de l'Égypte. La ville du même nom, ch.-l. de la contrée, possède 4,000 h.

* **HALIA**, n. pr. f. Myth. Sœur des Telchines. Neptune la rendit mère de six fils et d'une fille. Poursuivie par la jalouse Vénus, elle se jeta dans la mer. Les Grecs l'honoraient d'un culte particulier sous le nom de *Leucothoé*.

HALIACMON, s. m. Géogr. anc. Rivière de la Macédoine, qui se jette dans la mer Égée. Auj. *Indjé-Carasou*.

HALIARTE, n. pr. m. Temps hér. Fils de Thersandre et petit-fils de Sisyphe; il bâtit dans la Beotie, près du lac Copaïs, une ville à laquelle il donna son nom.

HALICARNASSE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Asie-Mineure, dans la Carie, aujourd'hui *Boudroun*. Ce fut dans cette ville, patrie d'Hérodote, de Denys l'historien, et du philosophe Héraclite, que fut construit le tombeau de Mausole, tombeau que les anciens mettaient au rang des merveilles du monde.

HALICHÉLIDONE, adj. des 2 g. et s. m. (pr. *alikélidone*) (du gr. ἅλς, mer; χελιδών, hirondelle). Zool. Qui ressemble à une hirondelle de mer. — HALICHÉLIDONES, s. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant les hirondelles de mer et les albatros.

HALICHÉLONE, adj. des 2 g. et s. m. (pr. *alikélone*) (du gr. ἅλς, mer; χέλυς, tortue). Zool. Qui ressemble aux tortues de mer. — HALICHÉLONES, s. m. pl. Famille de reptiles chéloniens comprenant les tortues de mer.

HALICOLYMBE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. ἅλς, mer; κόλυμβος, plongeon). Zool. Se dit des oiseaux qui ont l'habitude de plonger dans les eaux de la mer. — HALICOLYMBES, s. m. pl. Sous-ordre d'oiseaux.

HALICORACE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. ἅλς, mer; κόραξ, corbeau). Zool. Qui ressemble au corbeau de mer. — HALICORACES, s. m. pl. Famille qui comprend les corbeaux de mer, c'est-à-dire les frégates, les pélicans, etc.

HALICORE, s. m. (du gr. ἅλς, mer; κόρη, jeune fille). Zool. Mammifère des mers de l'Inde, aussi appelé *dugong*.

HALICORIDE, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui ressemble à un halicore. — HALICORIDES, s. m. pl. Famille de mammifères marins.

HALICTE, s. m. Zool. Genre d'insectes hyménoptères, famille de mellifères. L'*halicte perceur* creuse dans les allées des jardins une galerie dont l'entrée est à peine visible.

HALIDRYDE, s. f. (du gr. ἅλς, mer; δρῦς, chêne). Bot. Genre d'algues marines.

HALIFAX, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de York, près du canal de Rochdale. 13,000 hab. — Ville de l'Amérique septentrionale, cap. de la Nouvelle-Écosse. 20,000 hab. Port. Chantiers. Arsenal. Commerce. Université.

HALIGRAPHIE, s. f. V. HALOGRAPHIE, au Dict.

* **HALIMÈDE**, n. pr. f. Myth. Une des Néréides.

HALIMÉNIE, s. f. (du gr. ἅλιμος, marin). Bot. Genre d'algues marines.

HALIMÉNIACÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une haliménie. — HALIMÉNIACÉES, s. f. pl. Famille d'algues.

HALIMIFOLIÉ, ÉE, adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'halimos.

HALIMOCHÉMIDE, s. f. (du gr. ἅλιμος, marin; χήμη, coquille). Bot. Genre de plantes marines.

HALIMOSAURE, s. m (du gr. ἅλιμος, marin; σαῦρος, lézard). Zool. Genre de reptiles sauriens.

* **HALIOTIDE**, s. f. Zool. Genre de mollusques à coquille univalve qu'on trouve dans toutes les mers; ils vivent attachés aux rochers et deviennent quelquefois très-volumineux : *L'haliotide commune, magnifique, géante*. On la nomme vulg. *oreille de mer*.

HALIOTIDÉ, ÉE, adj. et s. m. Zool. Qui ressemble à une haliotide. — HALIOTIDÉES, s. f. pl. Famille de mollusques. On dit aussi *haliotoïde*.

HALIPHÈRE, n. pr. m. Temps hér. Un des cinquante fils de Lycaon.

HALIPHRON, n. pr. m. Temps hér. Père de Deucalion, qu'il eut de la nymphe Iophosse.

HALIPTÈNE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. ἅλς, mer; πτηνὸς, qui vole). Zool. Qui vole à la surface des eaux. — HALIPTÈNES, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

HALIRRHOÉ, n. pr. f. Myth. Nymphe aimée de Neptune et mère d'Isis, selon Plutarque. — s. f. Genre de polypier.

HALIRRHOTHIUS, n. pr. m. (pr. *alir-rocius*). Myth. Fils de Neptune et de la nymphe Euryte. Comme il avait fait violence à Alcippe, Mars le poursuivit et le tua.

HALISÉRIDE, s. f. Bot. Genre d'algues marines.

HALITHÉE, s. f. Zool. Genre d'annelides.

HALITHERSES, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Ancée et petit-fils du fleuve Scamandre. — Fils de Mastor et habile devin d'Ithaque, qui prédit le retour d'Ulysse aux prétendants de Pénélope.

* **HALITUEUX, EUSE**, adj. (du lat. *halitus*, haleine). Phys. Qui s'élève en vapeur, comme l'haleine.

HALIUS, n. pr. m. (pr. *aliuce*). Temps hér. Fils d'Alcinoüs, qui concourut pour le prix de la course en présence d'Ulysse.

HALIVE, s. f. Zool. Petite espèce de canard de Madagascar.

HALIZONIEN, adj. et s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Paphlagonie, qui vint au secours de Troie.

HALL, n. pr. m. Géogr. Ville du Tyrol, sur l'Inn. 5,000 hab. Hôtel des monnaies, salines. Ce fut dans cette ville que fut conclue, en 1610, l'union ou ligue des protestants. Les catholiques se liguèrent de leur côté, et opposèrent à l'*union de Hall* la *ligue de Wurzbourg*. — Ville de Wurtemberg, dans le cercle de Taxt. 6,500 hab. Salines.

HALLAL, s. m. Relig. mahom. Nom que prennent les musulmans qui sont disposés à partir pour la Mecque en qualité de pèlerin.

* **HALLALI**, s. m. Mus. Air de chasse que les trompes exécutent quand le cerf est rendu. Il y a un bel *hallali* dans l'ouverture du *Jeune Henri* de Méhul.

HALLAND, n. pr. m. Géogr. Ancienne province de la Suède, située sur les bords du Cattegat, comprise dans la Gothie, et aujourd'hui gouvernement. Pop. 90,000 hab. Cap. Halmstadt. Sol montagneux et peu fertile, mais pittoresque; bestiaux, pâturages. On la nomme aussi *Halmstadt*.

* **HALLE**, s. f. (de l'all. *hall*, salle). Hôtel, et principalement hôtel de ville; dans ce sens ce mot a vieilli, mais il s'est encore conservé en Angleterre, où la maison de ville est presque toujours désignée sous le nom de *hall*. — *Guild-Hall*, hôtel de ville de Londres. — *Halle*, sorte de toile qui se fabrique dans la Bretagne. — Géogr. Ville de la Belgique, dans le Brabant méridional. 6,600 hab. Pèlerinage fameux. — Ville des États prussiens, dans la province de Saxe, sur la Saale. On y distingue trois parties et cinq faubourgs. 24,800 hab. sans compter les étudiants. Université célèbre. Écoles de médecine, de chirurgie, des mines, etc. Sociétés scientifiques. Commerce de drap, de serge, de flanelle, etc. Salines immenses. Patrie de Struensee, de Haendel, de l'orientaliste Michaelis et du médecin Hoffmann.

* **HALLEBARDE**, s. f. *Cela est vrai comme les Suisses portent la hallebarde* (par-dessus l'épaule), expression prov. et fam. qui signifie que ce dont on parle n'est qu'un conte en l'air.

HALLEBASSE, s. f. Anc. cout. Juridiction autrefois établie à Valenciennes pour connaître de toutes les contestations qui concernaient la fabrication, la vente ou l'achat des draps.

HALLEBICK, s. m. Anc. cout. Droit qui se levait sur le poisson que les marchands forains venaient vendre à Paris.

HALLEBRAN, s. m. V. HALBRAN, au Dictionnaire.

HALLEIN, n. pr. m. Géogr. Ville de la haute Autriche, sur une colline, près de la Sulza. 5,000 hab. Sel gemme. On l'appelle aussi *Hall*.

HALLENCOURT, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Somme, 1,700 hab. Fabrique de toile à matelas.

HALLÉRIACÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une hallérie. — HALLÉRIACÉES, s. f. pl. Tribu de scrofulariées.

HALLÉRIE, s. f. (de *Haller*, physiolog.). Bot. Genre de plantes de la famille des scrofulariées, renfermant des arbrisseaux originaires de l'Afrique.

* **HALLIRHOÉ**. Myth. V., au Complément, HALIRRHOÉ, véritable orthographe.

HALLITE, s. f. Minér. Alumine native.

* **HALLUCINATION**, s. f. Méd. Affection morbide des nerfs et des sens, dont l'effet est de faire voir, entendre, sentir, toucher des objets absents.

HALLUIN, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. du Nord, sur la Lys. 4,250 hab. Fabrique d'étoffes de coton et de lin.

HALMATURE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. ἅλμα, ατος, bond; οὐρὰ, queue). Zool. Se dit de certains mammifères qui sautent à l'aide de leur queue. — HALMATURES, s. m. pl. Famille de mammifères.

HALMSTADT, n. pr. m. Géogr. Ville de Suède, ch.-l. du gouvernement de Halland. 1,800 hab. Eaux minérales; position pittoresque sur le Cattégat; pêche du saumon.

HALMUS, n. pr. m. (pr. *almuce*). Temps hér. Fils de Sisyphe. Le roi d'Orchomènes Étéocle lui ayant cédé une partie de la Béotie, il y bâtit quelques villes qu'on appela *Halmous*.

HALOADE, adj. (du gr. ἁλωὰς, ἁλωάδος, déesse des moissons, dérivé de ἅλωά, aire ou grange). Myth. Surnom donné à Cérès, comme présidant aux travaux des moissons.

HALOBIE (H s'aspire), s. f. (du gr. ἅλς, mer; βίος, vie). Zool. Genre de coquilles de mer.

HALOCNÈME, s. m. Bot. Genre de plantes indigènes du Caucase.

HALOCRATE, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Hercule et de la Thespiade Olympusa.

* **HALODENDRE**, adj. des 2 g. (du gr. ἅλς, ἁλος, sel; δένδρον, arbre). Se dit des plantes à tige ligneuse qui croissent dans les terrains imprégnés de sel. — s. m. Arbuste de Madagascar.

HALOÉES, s. f. pl. Ant. gr. Fêtes en l'honneur de Cérès, les *Cerealia* des Romains. Ce sont les mêmes que les *Haloennes*. V. au Dictionnaire.

* **HALOGÈNE**, adj. des 2 g. Chim. Se dit des corps électro-négatifs qui, par leur combinaison avec des substances métalliques électro-positives, produisent ou peuvent produire des sels.

HALOGÈTE, s. m. (du gr. ἅλς, sel; γήτειον, ciboule). Bot. Genre de plantes qui ont quelque ressemblance avec la ciboule.

* **HALOÏDE**, adj. des 2 g. (du gr. ἅλς, sel; εἶδος, ressemblance). Chim. Se dit d'un sel produit par la combinaison d'un corps halogène avec un métal électro-positif.

HALOMANCIEN, IENNE, adj. et s. Celui qui pratique l'halomancie. V. ce mot au Dictionnaire.

HALONÈSE, n. pr. f. Géogr. anc. Petite île de la mer Égée, aujourd'hui *Dromi*, au N.-O. de Scyros.

* **HALOPHILE**, adj. des 2 g. Bot. Se dit de toute plante qui se plaît dans les terrains imprégnés de sel.

HALOPHYTE (H s'aspire), s. m. (du gr. ἅλς, ἁλος, sel; φυτὸν, plante). Plante qui croît dans les terrains imprégnés de sel marin.

HALORAGÉ, ÉE (H s'aspire), adj. et s. f. Qui ressemble à une haloragide. — HALORAGÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre haloragide. On dit aussi *haloragéacé*.

HALORAGIDE (H s'aspire), s. f. (du gr. ἅλς, sel; ῥάξ, ῥαγὸς, grain de raisin). Bot. Genre de plantes.

* **HALOSACHNE**, s. f. (du gr. ἅλς, ἁλος, mer; ἄχνη, écume). Production marine dont il est fait mention dans Pline et les anciens naturalistes, mais fort peu connue des modernes. On croit que c'est un sel produit par l'écume de la mer, c'est-à-dire par le dépôt successif des parties salines qu'elle contient.

HALOTIES, s. f. Ant. gr. Fêtes que les Arcadiens célébraient tous les ans en l'honneur de Minerve.

HALS, n. pr. f. Temps hér. Nom d'une Tyrrhénienne qui était au service de Circé.

* **HALTÈRE**, s. m. (en gr. ἁλτὴρ, de ἅλλομαι, sauter). Ant. gr. Petit cylindre de plomb ou de fer avec une boucle à chaque extrémité. Les danseurs de corde portaient un haltère dans chaque main pour ne point perdre l'équilibre en sautant.

HALTÉRÉ, ÉE, adj. (du lat. *halter*, balancier). Zool. Se dit des insectes dont les ailes ressemblent à un balancier. — HALTÉRÉS, s. m. pl. Sous-ordre d'insectes diptères.

* **HALTÉRISTE**, s. des 2 g. Ant. gr. Danseur ou sauteur qui se servait d'haltères.

* **HALTICOPTÈRE**, adj. des 2 g. (du gr. ἁλτικὸς, agile; πτερὸν, aile). Zool. Qui saute au moyen de ses ailes : *Insecte halticoptère*.

HALVADJI-BACHI, s. m. (en turc, *chef des conserves*). Hist. or. Officier du palais du grand seigneur, chargé de l'approvisionnement de bouche.

HALYDE, s. m. Zool. Genre d'insectes hémiptères.

* **HALYÈTE**, s. m. Mot qui, s'il était français, devrait s'écrire *haliate* ou *haliète*, en le calquant sur le grec et le latin, ἁλιάετος, *haliætus*. Dans tous les cas, il est masc., comme ἀετὸς, aigle.

HALYMÉNIE, s. f. Bot. Genre d'algues marines.

HALYOSOME (H s'aspire), adj. des 2 g. et s. m. (du gr. ἅλς, sel; σῶμα, corps). Hist. nat. Se dit des corps à facettes et brillants comme une matière crystalline.

HALYS, n. pr. m. (pr. *alice*). Géogr. anc. Nom d'un fleuve de l'Asie-Mineure, qui, après avoir traversé la Cappadoce, la Galatie, et séparé le pont de la Paphlagonie, tombe dans la mer Noire. Auj. la *Kizil-Ermak*.

HALYSITE, s. f. (du gr. ἅλυσις, chaîne). Zool. Genre de polypiers.

* **HAM**, n. pr. m. Géogr. Cette ville était, dès le IXe siècle, le ch.-l. d'un petit pays qu'on appelait *le Hamois*. Il eut des seigneurs particuliers jusqu'en 1374; à cette époque, Ham passa en d'autres mains; Henri IV le réunit à la couronne. Le château construit en 1470 par le comte de Saint-Pol, et restauré sous Louis XIV, passe pour imprenable. C'est la patrie du général Foy. 2,100 hab.

HAMADAN, n. pr. m. Géogr. Grande et belle ville de Perse, dans l'Irak-Adjemi. 25,000 hab. Très-beaux monuments; tapis, soieries, lainages, teintureries et tanneries renommées.

HAMADOCUS, n. pr. m. (pr. *amadokuce*). Temps hér. Héros hyperboréen qui apparut à Delphes avec l'ombre de Pyrrhus, quand les Gaulois firent le siège de cette ville, et qui la défendit contre eux.

* **HAMADRYADES**, n. pr. f. pl. Myth. Filles d'Hamadryas et d'Oxylus. Dans l'origine, elles n'étaient que huit qui présidaient chacune à une espèce d'arbre; elles naissaient et mouraient avec eux. Dans la suite, il y eut autant d'*hamadryades* qu'il y a d'espèces d'arbres.

* **HAMADRYAS**, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Orion; elle eut de son frère Oxylus huit filles qu'on a désignées sous le nom générique d'*hamadryades*.

HAMAH, n. pr. m. Géogr. Ville de la Syrie, sur l'Oronte, ch.-l. d'un livah. 100,000 hab. Citadelle. Beaucoup de commerce et d'industrie.

HAMAÏL, s. m. Nom que les musulmans donnent à une espèce de talisman.

HAMAMÉLIDE, s. f. (du gr. ἁμαμήλις, sorte d'arbre à fruit). Bot. Genre de plantes indigènes de l'Amérique, qui ont quelque analogie avec le poirier ou le néflier. Le dictionnaire écrit *hamamélis*, qui est la forme latine.

HAMAMÉLIDÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une hamamélide. — HAMAMÉLIDÉES, s. f. pl. Famille de plantes. On dit aussi *hamamélidacé*.

HAMAPOLYGRAMMATIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ἅμα, ensemble; πολὺ, plusieurs; γράμμα, caractère). Nom donné par quelques fondeurs de caractères typographiques, à des groupes de plusieurs lettres fondues en un seul type. On proposait d'appliquer ce procédé aux groupes qui reviennent le plus souvent dans la langue, tels que les doubles lettres, les terminaisons *es*, *ent*, *ais*, *ait*, *aient*, *ont*.

HAMATICHÈRE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

HAMAXOBIEN, s. m. (du gr. ἅμαξα, chariot; βίος, vie). Géogr. anc. Nom d'une peuplade scythe ou sarmate, qui n'avait point d'autres demeures que ses chariots.

* **HAMBÉLIEN, IENNE**, adj. et s. V. HANBALITE, au Dictionnaire et au Complément.

* **HAMBOURG**, n. pr. m. Géogr. Grande et belle ville de l'Allemagne, une des quatre villes libres de la confédération germanique, et l'une des trois villes anséatiques. Elle est située sur l'Elbe, à 40 kilom. de la mer. 130,000 hab. Fort très-vaste, qui peut contenir plus de 2,000 bâtiments. Grand nombre d'établissements littéraires et scientifiques, de collections d'objets

d'art ; manufactures et fabriques de tout genre ; commerce de bœuf salé. Patrie de Hagedorn, de Gronovius, etc. Dans les premiers jours du mois de mai 1842, un affreux incendie a dévoré en peu d'heures l'un des plus beaux et des plus riches quartiers de cette ville. — *Hambourg*, s. m. Tonneau à bière.

HAMBYE, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de la Manche. 3,800 hab.

HAMDALLA, s. m. Relig. mahom. Prière des musulmans après le repas.

HAMEÇONNIER (H s'aspire), s. m. Hist. Suivant Moréri, membre d'une fraction qui s'éleva en Hollande, vers le milieu du XIVe siècle. Les *hameçonniers* sont désignés plus souvent sous le nom hollandais *hoeck*, hameçon. On avait donné au parti opposé celui de *kabeljaw*, cabillaud.

HAMÉIDE, s. f. Blas. Fasce de trois pièces alaisées qui ne touchent pas le bord de l'écu. Quelques écrivains disent *hamade*. On ne connaît ni l'origine ni la signification de ce signe héraldique.

HAMÉLIACÉ, ÉE, adj. et s. Bot. Qui ressemble à l'hamélie, plante originaire de l'Amérique. — HAMÉLIACÉES, s. f. pl. Section de la famille des rubiacées.

HAMIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *hamus*, hameçon ; *gero*, je porte). Bot. Qui a des poils recourbés comme des hameçons.

HAMILTON, n. pr. m. Géogr. Ville d'Écosse, comté de Lanark, sur la Clyde. 9,500 hab. Elle a donné son nom à l'une des plus illustres maisons de l'Écosse.

HAMILTONIE, s. f. Bot. Arbrisseau d'Amérique.

HAMMAMDJI-BACHI, s. m. Hist. or. Officier de la maison du Grand-Seigneur, chargé du service des bains.

HAMME, n. pr. m. Géogr. Bourg de la Belgique, dans la Flandre orientale, sur la Durme. 9,000 hab.

HAMMERFEST, n. pr. m. Géogr. Ville maritime de la Norwége, la plus septentrionale de l'Europe. Pêche ; commerce. 300 hab.

HAMMERSMITH, n. pr. m. Géogr. Village d'Angleterre, comté de Middlesex, près de la Tamise, à 6 kilom. de Londres. 10,000 hab. Pont suspendu, maison d'éducation pour les jeunes filles catholiques.

HAMPÉ, ÉE (H s'aspire). Bot. Muni d'une hampe. — Anc. art milit. *Chat hampé*, espèce d'écouvillon, avec lequel on cherchait à s'assurer de l'exactitude du forage des canons.

HAMPSHIRE, s. m. Géogr. Nom qu'on a donné quelquefois au comté de Southampton, dans la partie méridionale de l'Angleterre. C'est une des plus fertiles contrées des trois royaumes. 314,000 hab. Ch.-l. Winchester. — *New-Hampshire*, un des États-Unis d'Amérique, au S. du Canada et au N. du Massachusets. 190,000 hab. Ch.-l. Concord. Climat salubre. Sol montagneux, ce qui a fait surnommer ce pays la *Suisse de l'Amérique*.

HAMULEUX, EUSE, adj. (du lat. *hamulus*, petit hameçon). Muni de poils crochus. C'est un synonyme de *hamigère*.

HAMULION, s. m. Bot. Plante corymbifère d'Amérique.

HAMYARITE, s. m. Hist. or. Membre d'une des plus anciennes et des plus nobles tribus arabes ; ce sont les descendants de *Djorham*. Les Grecs les appelaient *homérites* ou *homérides*.

HAMYARITIQUE, adj. des 2 g. Hist. or. Qui concerne les hamyarites.

HAMZA, s. m. (H s'aspire) (littéral. *piqûre*). Gramm. Signe usité dans l'écriture arabe, lequel accompagne toutes les voyelles isolées.

HAMZÉ, ÉE, adj. Gramm. Marqué d'un hamza. L'*élif hamzé* est la même chose que le hamza ; il a quelque analogie avec notre *h* aspiré.

* **HAN**, n. pr. m. Myth. or. Ancien souverain du Tibet, adoré par les Tibétains comme un dieu.

HANAQUE, s. m. Ethn. Nom d'un ancien peuple slave, établi sur les bords de la Hana, dans la Moravie. On voit encore au même lieu les restes de cette peuplade.

* **HANAU**, n. pr. m. Géogr. Ville de la Hesse électorale, ch.-l. de la principauté du même nom, sur la Kinzig, à son confluent avec le Mein. 12,000 hab. Beaucoup d'industrie et de commerce. Le 30 octobre 1813, Napoléon y remporta une victoire sur les Bavarois.

HANBALI, adj. et s. m. Relig. mahom. Nom d'un des quatre rites orthodoxes des musulmans. L'*hanbali*, ou le *rite hanbali*, fut fondé par Ahmed-ben-Hanbal, né à Bagdad, vers l'an 786 de l'ère chrétienne. Les trois autres sont : l'*hanéfi*, le *chaféi* et le *maliki*.

* **HANBALITE**, adj. et s. Relig. mahom. Qui appartient à l'hanbali. — Membre de cette secte.

* **HANCHE**, s. f. *Tour de hanche*, ancien nom du croc-en-jambe. — Au manége on dit qu'un cheval *est sur les hanches* quand il baisse la croupe. — *Traîner les hanches*, se dit d'un cheval qui change de pied en galopant, ou qui galope faux.

HANDJIAR, s. m. Espèce de poignard ou de sabre turc. On dit plus souvent *kandjar*.

HANÉFI, adj. et s. m. Relig. mahom. L'une des quatre sectes orthodoxes du coran. V. plus haut HANBALI. Elle a pour fondateur Abou-Hanifah-al-Nouman, qui mourut empoisonné en 767.

HANÉFITE, adj. et s. Relig. mahom. Membre de la secte hanéfi. — Qui appartient à cette secte.

HANG-HOEN, s. m. Selon la philosophie chinoise, qui admet deux âmes dans l'homme, nom de l'âme raisonnable qui connaît et qui juge, tandis que l'autre ne fait que sentir. Après la mort de l'individu, la seconde âme retourne à la terre ; la première devient un esprit.

HANGIEN, s. m. Hist. or. Nom des disciples de Nielsen Hange, qui, vers la fin du XIIIe siècle, répandit ses doctrines en Norwége ; il se disait envoyé par Jésus-Christ pour convertir les infidèles.

HANG-TCHEOU, n. pr. m. Géogr. Ville de la Chine, dans la province de Tche-Kiang. 600,000 hab. Elle est commerçante, vaste et industrieuse ; on y remarque plusieurs arcs de triomphe et quatre grandes tours à neuf étages. Cette ville est la fameuse *Kinzaï* de Marco Polo, capitale de la Chine méridionale, ou de l'empire des Song.

HAN-KIANG, n. pr. m. Géogr. Rivière de la Chine, qui naît dans la province de Chen-si, et après un cours de 1,000 kilom., se réunit au Yang-tsé-kiang.

HANNE, s. f. Mot qui n'est guère usité qu'en Normandie, et par lequel on désigne une jument hors de service.

HANNON, s. m. Zool. Nom vulgaire de plusieurs espèces de pétoncles.

HANNUYER, ÈRE, adj. et s. Géogr. Habitant du Hainaut. — Qui concerne cette contrée. On dit aussi *hainuyer* et *hennuyer*.

HANOCHE, s. f. Écon. rur. Fagot de branches de 5 à 6 cent. de diamètre.

HANOUMAN, n. pr. m. Singe fameux dans la mythologie indoue, compagnon et auxiliaire de Rama.

* **HANOVRE**, s. m. Géogr. Contrée de l'Allemagne, aujourd'hui royaume, qui fait partie de la confédération germanique. 1,550,000 hab. Cap. *Hanovre*. Ce pays fut érigé en électorat en 1708, en faveur du prince George-Louis, de la maison de Brunswick-Lunebourg, qui devint roi d'Angleterre en 1714, à la mort de la reine Anne. Le Hanovre devint dès lors une dépendance de l'Empire britannique. Envahi et conquis par les Français en 1803, il fut cédé à la Prusse en 1805. La paix de Tilsitt le lui enleva, et le Hanovre fut incorporé en partie à l'empire de Napoléon, en partie au nouveau royaume de Westphalie. En 1815, le Hanovre érigé en royaume, fut rendu au souverain de l'Angleterre. En 1837, à la mort de Guillaume IV, la princesse Victoria, fille du duc de Kent, frère du roi défunt, est devenue reine d'Angleterre à défaut d'héritier mâle du dernier roi ; mais comme dans le Hanovre les femmes sont exclues de la couronne, c'est un frère cadet du duc de Kent, Ernest-Auguste, duc de Cumberland, qui a été proclamé roi de Hanovre. — *Hanovre*, n. pr. f. Capitale du royaume, est grande et assez bien bâtie. 26,300 hab. Château royal. Monument en l'honneur de Leibnitz, qui y mourut en 1716 ; monument de Waterloo. Patrie de l'astronome Herschel et des deux Schlégel. — *Nouveau-Hanovre*, portion de l'Amérique anglaise qu'on appelle aussi *Nouvelle-Calédonie* ; elle s'étend à l'O. jusqu'au grand Océan. On n'y voit que des hordes errantes de sauvages. — On a donné aussi le nom de *Nouveau-Hanovre* à une île de l'archipel de la Nouvelle-Bretagne, située vers l'entrée occidentale du détroit de Magellan.

* **HANOVRIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. Habitant de Hanovre. — Qui concerne ce pays. — Hist. Nom qui, après l'expulsion de Jacques II, fut donné aux partisans de la maison de Brunswick-Hanovre, par opposition aux partisans des Stuarts, qu'on appelait *jacobites* ou *stuartistes*.

HANSA, n. pr. m. Myth. ind. Oiseau céleste qui sert de monture à Brahma. *Hansa* est une oie ou un cygne.

* **HANSE**, s. f. Association de plusieurs villes pour le commerce maritime du nord-ouest de l'Europe, au commencement du XIIIe siècle, ayant pour but de protéger le commerce contre les pirates. Les villes confédérées prirent le nom d'*anséatiques*, et dès la fin du XIVe siècle, leur nombre s'élevait déjà à soixante-quatre ou soixante-cinq. La *hanse* avait des flottes, une armée, un trésor : Lubeck, Cologne, Brunswick et Dantzick furent pendant longtemps ses quatre villes principales, ou, comme on disait, *les mères villes anséatiques*. Plus tard Hambourg et Brême prirent la place de Brunswick et de Cologne. La *hanse* est aujourd'hui réduite aux trois villes de Hambourg, Brême et Lubeck. — *Hanse parisienne*, association des marchands qui faisaient le commerce par la Seine en amont et en aval de Paris. Cette association, déjà existante au XIIe siècle, acheta de Philippe-Auguste, en 1220, moyennant une rente annuelle de 320 livres parisis, le droit de crier les marchandises dans la ville. En 1228, le chef de la hanse reçut le titre de *prévôt des marchands*, et les autres membres celui d'*échevins* ; tous ensemble formèrent dans la suite le corps municipal de Paris.

* **HANSÉATIQUE**, adj. des 2 g. *Comptoirs hanséatiques*, comptoirs établis pour la hanse à Londres, à Berg, à Novogorod, à Bruges et plus tard à Anvers.

* **HANTÉ, ÉE**, adj. Ce mot a été employé absolument par des traducteurs de romans anglais pour désigner un lieu fréquenté habituellement par les esprits et par les fées : *Une tour hantée*, *un bois hanté*.

HAN-YANG, n. pr. m. Géogr. Ville capitale du royaume de Corée, tributaire de la Chine, mais beaucoup moins connue des Européens que la Chine même. On la nomme aussi *King-ki-tao*.

HAOMA, s. m. Jus d'une plante, offert en sacrifice par les Parses, dans leurs cérémonies religieuses.

HAOUSSA, n. pr. f. Géogr. Contrée de la Nigritie centrale, dont on ne connaît ni les limites ni la position précise. Le *Haoussa* est compris dans le bassin du grand lac Ochad. Cap. Kano.

HAPHÉSIE, s. f. (du gr. ἁφή, gén. ἁφῆς, action de saisir). Nom donné par quelques philosophes à la capacité animique correspondante au sens physique du toucher.

HAPLOGÉNÉEN, ENNE, adj. et s. m. (du gr. ἁπλοῦς, simple ; γένεος, procréation). Bot. Qui est formé de cellules filamenteuses simples.

HAPLOPÉRISTOMÉ, ÉE, adj. (du gr. ἁπλοῦς, simple ; περιστόμα, péristome). Bot. Se dit des mousses qui sont munies d'un péristome simple.

HAPLOPÉTALE, adj. des 2 g. (du gr. ἁπλοῦς, simple ; πέταλον, pétale). Bot. Se dit des fleurs dont la corolle n'est formée que d'un seul pétale.

HAPLOPOGONE, adj. des 2 g. Bot. Synonyme de *haplopéristomé*.

HAPLOSTÉMONOPÉTALE, adj. des 2 g. (du gr. ἁπλοῦς, simple ; στήμων, étamine ; πέταλον, pétale). Bot. Se dit des fleurs dont la corolle offre le même nombre de divisions ou de pétales qu'il y a d'étamines.

HAPLOTHRIQUE, s. m. (du gr. ἁπλοῦς, simple ; θρὶξ, filament). Bot. Genre de champignons.

HAPPANT, ANTE, adj. Minér. Se dit des substances qui happent, qui s'attachent à la langue.

* **HAPPE**, s. f. Anse placée à chaque côté d'un chaudron ou d'une chaudière.

* **HAPPER**, v. n. Minér. Adhérer à la langue. *L'argile happe à la langue*, c'est-à-dire que la langue s'y attache quand on l'y applique.

HAPSAL. Géogr. V. HABSAL, au Complément.

HAPSBOURG. Géogr. et hist. V. HABSBOURG, au Complément.

HAPTOPODE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. ἅπτομαι, fixer ; πούς, πόδος, pied). Zool. Qui a des pattes propres à happer, à saisir les objets. — HAPTOPODES, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

* **HAQUE**, s. f. Hist. milit. Espèce d'arquebuse. — *Demi-haque*, petite arquebuse.

HARA, s. m. Myth. ind. Un des noms de Shiva, l'un des trois grands dieux des Indous.

HARAFARA, s. m. Géogr. Nom générique des tribus nègres qui habitent les parties centrales des îles de l'Océanie, depuis la Nouvelle-Zélande jusqu'aux Philippines.

HARAI, s. f. Hist. or. Nom donné en Turquie au tribut qu'on exige de tous ceux qui ne professent pas l'islamisme. C'est un synonyme de *karatch*. V. ce mot au Complément.

HARAM, s. m. Relat. Long voile de soie des femmes mauresques.

HARAN, s. m. Toit à porcs, étable pour les porcs.

HARANIER, adj. et s. m. Mangeur de harengs. Ce mot, créé par Rabelais, a été par lui appliqué aux moines.

HARBADJI, s. m. Hist. or. Soldat d'un des corps composant la milice des janissaires.

HARBAT, s. m. Métrol. Petit poids arabe qui équivaut à peu près à un grain de France. On écrit aussi *arbat*.

HARBONNIÈRES, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de la Somme. 2,200 hab. Fabrique de bonneterie.

HARBY, s. m. Dans la législation musulmane, nom des sujets non musulmans qui habitent hors de l'empire.

HARCELERIE (H s'aspire), s. f. Action de harceler, de tracasser. Il est peu usité, on dit plus ordinairement *harcellement*.

HARDÉ, adj. m. Écon. rur. Se dit d'un œuf pondu sans coquille.

* **HARDERIE**, s. f. Sulfate de fer à l'usage des émailleurs.

* **HARDI, IE**, adj. *Hardi comme une chemise de meunier, qui prend tous les matins un voleur au collet*, expression proverbiale fondée sur le préjugé populaire qui accuse tous les meuniers d'être voleurs. — Manége. *Branche hardie*, branche du mors dont le levier forme une longue saillie. Les *branches hardies* ont pour effet de ramener la tête du cheval.

HARDIÈRE, s. f. Crémaillère d'une cheminée. Il est vieux et populaire.

HARDIVAR, n. pr. m. Géogr. Petite ville de l'Indoustan, près de Calcutta, sur le Gange, dans une position pittoresque. Pèlerinage où se rendent annuellement plusieurs centaines de milliers de pèlerins.

HARDWICKIE, s. f. Bot. Arbre de la côte de Coromandel.

HARELLE, s. f. Hist. Contingent que l'évêque de Nantes avait droit de lever dans l'étendue de son diocèse. — *Harelle de Rouen*, sédition qui eut lieu à Rouen sous le règne de Charles VI.

* **HARENG**, s. m. (en allem. *häring*, et en angl. *herring*). Prov. *Vivre d'un hareng*, vivre très-sobrement. — *On vend au marché plus de harengs que de soles*, on trouve un débit plus facile des choses de peu de prix que des choses rares et d'une grande valeur. — Pêche. *Mouler le hareng*, le presser fortement entre ses doigts, pour en détacher les corps étrangers et en ôter les écailles. — Hist. *Journée des harengs*, combat qui eut lieu le 18 février 1429 entre le comte de Clermont et l'escorte d'un convoi de harengs que le chevalier Fastol conduisait aux Anglais devant Orléans. Les Français y furent complètement battus.

HARFANG, s. m. Zool. Espèce de grande chouette.

* **HARGNEUX, EUSE**, adj. Prov. *A cheval hargneux, étable à part*, on ne doit pas frayer avec les gens d'humeur querelleuse.

HARI, s. m. Myth. ind. L'un des surnoms de Vichnou.

* **HARICOTS**, s. m. (peut-être du celt. *har*, semence: les anciens étymologistes le font venir de *faba*, fève, ou de *phaseolus*, haricot). *Hôtel des haricots*, nom qu'on donne à Paris à la prison où les gardes nationaux subissent la détention à laquelle ils sont condamnés pour contravention à la discipline. Cette prison est ainsi appelée parce qu'elle fut établie d'abord sur l'emplacement de l'ancien collége de Montaigu, où les écoliers étaient nourris principalement, et souvent exclusivement, de haricots.

HARICOTER (H s'aspire), v. n. Néol. Faire des spéculations mesquines, s'attacher à des affaires peu importantes. C'est un mot du style familier qui ne s'emploie qu'en mauvaise part.

HARICOTEUR, s. m. Celui qui porte dans les affaires un esprit de mesquinerie et de petitesse.

HARIHARA, s. m. Myth. ind. Nom par lequel on désigne une statue qui représente Vichnou et Siva réunis en un groupe.

* **HARLE**, s. m. Zool. Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des lamellirostres. Le *grand harle* est plus gros que le canard.

* **HARLEM**, n. pr. m. Géogr. Ville de la Hollande septentrionale, à 8 kil. de la mer du Nord, sur la Spaar. 25,000 hab. Évêché catholique. Patrie du peintre Wouwermans, de l'helléniste Schrevelius, et de Laurent Coster, à qui les Néerlandais attribuent l'invention de l'imprimerie. On cultivait autrefois dans cette ville une immense quantité de fleurs, objet d'un commerce considérable. Toiles renommées. Au S.-E. de la ville est le *lac de Harlem*, qui a 20 kil. sur 10; il communique avec le Zuiderzée et le vieux Rhin, et il est navigable dans toute son étendue. Il a été formé par une inondation et il est question de le mettre à sec. En 1572, *Harlem* fut pris par le duc d'Albe, qui, au mépris de la capitulation, fit massacrer la moitié des habitants.

HARLINGEN, n. pr. m. Géogr. Ville forte de la Hollande, dans la province de Frise, sur le Zuyderzée. 8,000 hab. On y voit un monument consacré à la mémoire de Gaspard Robley, à qui la Frise doit l'amélioration de ses digues. Commerce actif.

HARLOU, interj. Cri du chasseur pour animer les chiens à la poursuite des loups.

HARMA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Béotie, sur la frontière de l'Attique.

HARMÉDONE, n. pr. m. Nom que d'anciens astronomes ont donné à un groupe d'étoiles placé dans la constellation de la Baleine. On dit aussi *Hermédone*.

HARMODIE, s. f. Ant. gr. Nom d'une chanson que chantaient les Athéniens dans leurs festins, en l'honneur d'*Harmodius* et d'Aristogiton, meurtriers de Pisistrate.

HARMODITE, s. f. Zool. Genre de polypier.

HARMONIA, n. pr. f. Myth. Fille de Mars et de Vénus, ou de Jupiter et d'Électre. Après de longs malheurs elle se réfugia en Illyrie avec Cadmus son époux. Ils furent changés l'un et l'autre en serpents. Les Grecs regardaient *Harmonia* comme créatrice de leur musique.

* **HARMONIE**, s. f. Musiq. Branche de l'art musical qui traite des accords, c'est-à-dire des rapports qu'ont les sons entre eux lorsqu'ils se font entendre plusieurs à la fois. Elle a pour but d'accompagner et de soutenir la *mélodie*. Le *contre-point* n'est pas autre chose que l'harmonie. — *Harmonie des corps célestes*, science que quelques savants, Kepler entre autres, ont cru pouvoir établir d'une manière analogue à l'harmonie des sons. Kepler a cherché à comparer les rapports des distances des planètes entre elles aux divers intervalles de la gamme, les résultats qu'il présente sont incomplets, mais ses recherches en ce genre l'ont mis sur la voie de la découverte des véritables lois qui régissent les planètes. — Les philosophes anciens ont parlé de l'*harmonie céleste* dans un sens encore plus matériel. V. au mot CÉLESTE, du Complément. — Les anciens anatomistes donnaient le nom d'*harmonie* à une articulation immobile dans laquelle les enfoncements et les éminences des surfaces osseuses ont si peu d'apparence, qu'on dirait que la jonction des os ne s'opère que par juxtaposition des surfaces. — Philos. *Harmonie préétablie*, théorie imaginée par Leibnitz pour concilier le libre arbitre de l'homme avec l'action de la Providence. Il suppose que Dieu a créé un monde spirituel, composé de *monades*, qui ont conscience d'elles-mêmes et qui sont libres, et un monde corporel composé de *monades* en qui cette conscience et cette liberté n'existent pas. Mais comme Dieu a prévu tout ce qui devait se passer dans le monde des esprits en vertu de la liberté humaine, il a organisé le monde des corps, de sorte que les actes physiques s'y effectuassent conformément à ce qui se résout dans l'autre. Ces deux mondes sont deux machines parfaites, chacune dans son espèce, parfaitement indépendantes, semblables à deux horloges bien réglées qui ont leurs mouvements propres et qui, marchant isolément, marquent toujours les mêmes heures et produisent le même résultat, bien qu'elles agissent par des ressorts indépendants. Ainsi l'homme libre ne fait cependant que ce qui a été prévu par la Divinité; ainsi encore l'esprit semble agir sur la matière, quoique la force divine seule puisse mouvoir celle-ci. — Dans le système des socialistes phalanstériens, on entend par *harmonie*, l'époque de prospérité qui doit succéder aux époques d'enfance et de souffrance du genre humain, époques subversives dans lesquelles la civilisation actuelle se trouve encore comprise. V. FOURIÉRISME, au Complément. — *Harmonies évangéliques*, se dit en théologie, des livres qui ont pour but de démontrer la concordance des quatre Évangiles. — *Harmonie*, chez les facteurs d'orgue, se dit du timbre et de la qualité de son des tuyaux d'orgue.

* **HARMONIEN, IENNE**, adj. Épithète par laquelle on désigne, dans le système des socialistes phalanstériens, tout ce qui appartient à l'harmonie sociale ou à la période appelée *harmonie*. — On donne aussi ce nom aux hommes qui doivent vivre à l'époque d'harmonie. Les *harmoniens* ne connaîtront ni la guerre, ni la discorde, ni aucune des misères qui affligent la société actuelle.

* **HARMONIQUE**, adj. des 2 g. *Sons harmoniques*, ceux que l'on peut distinguer outre le son principal, lorsqu'on fait vibrer une corde à vide, à savoir : l'octave de la quinte et la double octave de la tierce. Donc, si l'on fait vibrer la corde *ut*, on entendra, faiblement, il est vrai, comme *sons harmoniques*, l'octave de la quinte *sol* et la double octave de la tierce *mi*, ou la douzième et la dix-septième majeure. On appelle encore *sons harmoniques* ceux qui sont produits par une corde que l'on met en vibration en posant le doigt légèrement à certaine place de la corde, de telle sorte qu'en vibrant elle frôle le doigt et fasse entendre plus distinctement la douzième ou la dix-septième, outre le son principal. Sur le violon, les sons harmoniques de la quatrième corde *sol* sont *si* et *ré*. On tire de même des *sons harmoniques* ou substantiv. des *harmoniques* de la harpe et de la guitare.

HARMONISER, v. a. Mettre en harmonie, au pr. et au fig. Il se dit plus fréquemment qu'*harmonier*.

HARMONISME, s. m. Nom que l'on a donné quelquefois à l'harmonie imitative du style. Ce mot par sa terminaison indique particulièrement l'affectation de l'harmonie imitative.

HARMONISTIQUE, s. f. Théol. Concordance des évangiles.

HARMONIUM, s. m. (pr. *armoniome*). Musiq. Espèce d'orgue portatif dont les jeux imitent les différents instruments d'orchestre. On dit aussi *orgue harmonium*. — Au pl. des *harmonium*, des *orgues harmonium*.

HARMONOMÉTRIE, s. f. Art de mesurer les rapports harmoniques des sons.

HARMONOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à l'harmonométrie.

* **HARMOSTE**, s. m. (en gr. ἁρμοστήρ ou ἁρμοστής). Gouverneur militaire que les Lacédémoniens, vainqueurs des Athéniens, après la guerre du Péloponèse, établirent dans Athènes. — Les Lacédémoniens donnaient aussi le nom d'*harmoste* à des magistrats extraordinaires nommés dans les circonstances difficiles. C'étaient de véritables dictateurs dont le pouvoir n'avait point de bornes.

HARMOZIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Carmanie, près du golfe Persique. Aujourd'hui *Gomroun*.

HARMOZICA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Ibérie d'Asie sur le Cyrus. Aujourd'hui *Akhaltzikhé*.

* *se* **HARNACHER**, v. pron. Se couvrir de vêtements mal faits, ridicules, ou dont les couleurs sont mal assorties.

HARNES, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. du Pas-de-Calais. 2,000 hab.

HARNESCAR, s. m. Hist. Genre de supplice usité au moyen âge, plus dégradant que douloureux. Il consistait à placer sur les épaules du condamné, soit une selle ou un bât, soit un chien, et à lui faire parcourir un espace déterminé. On pouvait se soustraire à cette humiliation par le payement d'une forte amende. La peine du *harnescar* n'était appliquée qu'aux nobles et aux chevaliers. On a écrit ce mot d'une infinité de manières : *harmiscara*, *armiscara*, etc.

* **HARO**, interj. et s. m. *Droit de haro*, droit qui appartenait au seigneur haut-justicier de faire payer l'amende à ceux qui laissaient échapper un individu sur lequel on avait crié *haro*. — n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Burgos, près de l'Èbre. 7,500 hab. Quelques fabriques. Excellent vin.

HAROMSZEK, n. pr. m. Géogr. Comitat de la Transylvanie, peuplé d'environ 5,000 familles. Il est très-fertile en grains. Bois, pâturages, eaux thermales. Cap. Illyefalva.

HARONGANE, s. f. Bot. Genre de plantes de Madagascar.

HAROSETH, n. pr. m. Géogr. sacrée. Ville de la Palestine, près du lac Samochonites.

HAROUELLE, s. f. Pêche. Corde garnie de lignes portant des hameçons.

HARPACÉ, s. m. Zool. Genre de coquilles. — **HARPACÉS**, s. m. pl. Famille d'oiseaux de proie.

HARPAGE, s. m. (en gr. ἁρπάγος). Ant. Masse de fer qu'on suspendait au sommet des mâts et qu'on laissait tomber ensuite sur les bâtiments ennemis pour les briser et les submerger. — Zool. Genre d'oiseaux.

HARPAGIUM, n. pr. m. (pr. *arpajiome*),

Géogr. anc. Ville de la Phrygie, auprès de laquelle Ganymède fut enlevé par l'aigle de Jupiter.

HARPAGMOTHÉRIUM, s. m. (du gr. ἁρπαγμὸς, rapine ou croc; θηρίον, bête sauvage). Zool. Quadrupède dont l'espèce a disparu du globe et dont on ne connaît que des débris fossiles.

* HARPAGON, n. pr. m. Nom donné au personnage de l'avare, vingt siècles avant Molière, par Urceus Codrus, ancien comique latin, antérieur à Plaute.

HARPAGOS, n. pr. m. (pr. *arpagoce*). Temps hér. Nom d'un des chevaux des dioscures.

HARPAILLE, s. f. Troupe de maraudeurs et de brigands. Il est vieux.

HARPALIDE, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui ressemble à un harpale. — HARPALIDES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

HARPALION, n. pr. m. Temps hér. Fils de Pylémènes, tué d'un coup de flèche par Mérion. — s. m. Plante de l'Amérique du Nord.

HARPASTE, s. m. (en gr. ἁρπαστὸν, de ἁρπάζω, saisir, enlever). Ant. Espèce de balle avec laquelle on jouait en se la renvoyant de l'un à l'autre, à peu près comme cela se pratique aujourd'hui au jeu de paume. — Il se disait des enfants qui avaient été ravis à leurs parents ou qui étaient morts de bonne heure.

* HARPE, s. f. Zool. Espèce de poisson du genre des trigles. — Genre de coquilles univalves.

* HARPÉ, n. pr. f. Temps hér. Nom d'une des Amazones qui vinrent au secours d'Éétès, roi de Colchos. — Astr. Amas de petites étoiles à la main droite de Persée. — Zool. Poisson des mers d'Amérique.

HARPÉDOPHORE, adj. et s. m. (en gr. ἁρπηδοφόρος, de ἁρπηδον, en forme de crochet [ἅρπη], et de φορὸς, qui porte). Myth. Surnom donné à Mercure, parce qu'il se servit d'un glaive courbe pour tuer Argus endormi. *Harpéphore* semblerait plus correct, mais il ne se trouve dans aucun auteur ancien.

HARPERS-FERRY, n. pr. m. Géogr. Ville des États-Unis, dans la Virginie. Elle n'est importante que par sa fabrique d'armes, son arsenal et ses chantiers de construction.

HARPÈS, n. pr. m. Myth. Un des cyclopes.

* HARPIE, s. f. Myth. Monstre que la fable représente avec un visage de femme, un corps et des ailes de vautour et des ongles crochus. On suppose les *harpies* filles de Thaumas et d'Électre, ou de Neptune et de la Terre. On en compte ordinairement trois : Aëllo, Ocypète et Céléno ou Iris. Partout où elles pouvaient pénétrer, elles enlevaient les viandes à peine servies et souillaient tous les mets d'une odeur infecte. Elles tourmentèrent Phinée, et chassées par les fils de Borée, elles se retirèrent dans les îles Strophades, où Énée les rencontra. On écrit aujourd'hui, en calquant ce mot sur la forme grecque, *les harpyies*.

HARPIN, s. m. Ancienne arme composée d'un croc emmanché d'un long manche. — Vétér. Tumeur charbonneuse qui se développe à la jambe des bestiaux.

HARPINNA, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Asopus, aimée de Mars, qui la rendit mère d'Œnomaüs.

HARPION, s. m. Écon. rur. Maladie qui fait périr le ver à soie dans sa seconde mue.

* HARPOCRATE, n. pr. m. Astr. Une des étoiles de première grandeur de la constellation des Gémeaux.

HARPOCRATIEN, s. m. Nom donné quelquefois à des sectaires plus connus sous celui d'*ascodrugites*.

HARPONNIER, s. m. Bot. Nom vulgaire du rosier des haies et de plusieurs autres plantes épineuses auxquelles on s'accroche.

HARPYIA, n. pr. f. Myth. Un des chiens d'Actéon.

HARPYIE. V. HARPIE, au Complément.

HARRAFORES. V. HARAFORA, au Complément.

HARRAN, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Mésopotamie.

HARRISONIE, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

HARROW, n. pr. m. Géogr. Village d'Angleterre, dans le Middlesex. Maison d'éducation renommée où lord Byron a commencé ses études. 2,000 hab. On dit aussi *Harrow-on-the-Hill*.

HARROWGATE, n. pr. m. Géogr. Bourg d'Angleterre, dans le comté d'York. 2,200 hab. Eaux thermales sulfureuses très-renommées.

HARSEGAYE, s. f. Hist. milit. Zagaie.

HARTFORD, n. pr. m. Géogr. V. HERTFORD, au Complément. — Ville des États-Unis d'Amérique, un des ch.-l. du Connecticut, sur la rivière du même nom. 8,000 hab. Évêché catholique. Hospice de sourds-muets.

HARTWELL, n. pr. m. Géogr. Village d'Angleterre, dans le comté de Buckingham. Louis XVIII y a résidé de 1803 à 1814.

HARUPH, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville de la tribu de Benjamin.

HARUPHITE, adj. et s. des 2 g. Habitant d'Haruph. — Qui concerne cette ville.

HARWICH, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté d'Essex. Port sur la mer du Nord. 4,300 hab. Chantiers. Pêche.

HARY, interj. Cri que les chasseurs emploient pour rendre les chiens attentifs quand la bête se fait accompagner.

HARZ (le), s. m. Géogr. Chaîne de montagnes de l'Allemagne, qui s'étend dans le duché de Brunswick et le Hanovre, sur une longueur de 80 kil. Les vallées formées par ces montagnes renferment une quarantaine de villes et de villages. Mines célèbres, exploitées depuis le Xe siècle.

* HASARD, s. m. Prov. *Il faut donner quelque chose au hasard*, il y a des choses qu'on ne doit pas chercher à soumettre à des règles sûres ou variables. On doit s'en rapporter pour ce qui les concerne, à la fortune, et pour mieux dire, à la Providence.

HASARDÉMENT, adv. Par hasard. Mot auj. hors d'usage, que l'on trouve encore dans Régnier.

* HASARDER, v. a. Prov. *Qui ne hasarde rien n'obtient rien*, pour réussir, il faut avoir un peu de hardiesse.

HASCHÉMITE, s. m. Hist. or. Descendant d'Haschem, ancien intendant supérieur du temple de la Mecque. Les *Haschémites* formèrent la plus puissante famille de la tribu koraïschite.

* HASE, s. f. Se dit familièrement, au fig., d'une vieille femme qui a fait beaucoup d'enfants.

HASÈLE, s. f. Zool. Nom vulgaire du poisson appelé aussi *meunier*.

HASEROTH, n. pr. m. Nom que l'écrivain sacré donne aux lieux où les Israélites eurent leur quatorzième campement. Il est situé dans le désert de Pharaon. On y trouvait beaucoup d'or.

HASLI, n. pr. m. Géogr. Belle vallée suisse dans le canton de Berne, sur les confins de ceux d'Unterwald et Uri, toute arrosée par l'Aar. Une route qui passe par-dessus le Grimsel et traverse la vallée d'Hasli, conduit dans le Valais. On y compte 6,000 hab.

HASLINGDEN, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre, sur le canal du même nom. 8,000 hab. Tissus de laine et de coton.

HASMONÉEN ou HASSAMONÉEN. V. ASMONÉEN, au Complément.

HASNADAR-BACHI, s. m. Hist. or. Gardien du hazna ou trésor du sultan des Turcs.

HASNON, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. du Nord, sur la Scarpe. 3,000 hab. Il y avait autrefois une abbaye de bénédictins pour les deux sexes. Hermantrude, fille de Charles-le-Chauve, en était abbesse dans le IXe siècle.

HASPARREN, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. des Basses-Pyrénés. 5,500 hab.

HASPRES, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. du Nord, sur la Selle. 2,700 hab.

HASSEGAYE, s. f. Mar. Demi-pique d'abordage. C'est ce qu'à terre on appelait autrefois *hasegaye* ou *arsegaye*.

* HASSEKI, s. f. Véritable orthographe du mot qui figure au Dictionnaire sous la forme vicieuse *asseki*.

HASSELQUISTIE, s. f. (de *Hasselquist*, naturaliste). Bot. Plante ombellifère de l'Égypte et de l'Arabie.

HASSELT, n. pr. m. Géogr. Ville du roy. de Belgique, dans le Limbourg, sur la Demer. Fabrique d'eau-de-vie, récolte de tabac, préparation de la gomme. 6,500 hab.

* HASTAIRE, s. m. Ant. Soldat de la première ligne de bataille d'une légion.

* HASTE, s. f. Ant. Longue lance dont se servaient les Romains. On appelait *haste pure* la lance dégarnie de son fer. C'était une récompense militaire. — La *haste centumvirale* était un symbole de l'autorité civile au tribunal des centumvirs. — *Vendre sous la haste*, c'était vendre à l'encan, par autorité de justice. — La *haste cœlibaire* était le fer d'un javelot qu'on avait préalablement enfoncé dans le corps d'un gladiateur tué en combattant. Avec cette aiguille, dans la cérémonie nuptiale, on séparait les cheveux de la mariée.

HASTENBECK, n. pr. m. Géogr. Petit village du Hanovre, principauté de Calemberg. 400 hab. Le maréchal d'Estrées y battit les Anglo-Prussiens en 1757.

* HASTER, s. m. Cette ancienne mesure n'est plus du tout en usage.

* HASTEUR. V. HATEUR, au Dictionnaire.

HASTIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *hasta*, lance, *folium*, feuille). Bot. Se dit des plantes dont les feuilles sont hastées, c'est-à-dire échancrées à leur base.

HASTINGIE, s. f. Bot. Plante verbénacée des Indes orientales, ainsi nommée en l'honneur du gouverneur Hastings.

* HÂTE, s. f. *Cet homme est de Lagny, il n'a point hâte*, expr. prov. par laquelle on désigne un paresseux. Elle est fondée sur l'opinion peu favorable qu'on a eue, injustement sans doute, du peu d'activité des habitants de Lagny. — On disait autrefois d'un homme qui affectait les manières et les airs des nobles, et qui le faisait de mauvaise grâce, que c'était *un gentilhomme fait à la hâte*.

* HÂTEREAU, s. m. (du lat. *hasta*, lance, broche). Petit morceau d'une viande quelconque mise à la broche ou au hâtelet.

HATFIELD, n. pr. m. Géogr. Petite ville d'Angleterre, dans le comté d'York. Une bataille sanglante fut livrée sous ses murs en 633. Edwin, premier roi chrétien de Northumbrie, y battit complètement les rois de Galles et de Murcie.

HÂTILLE, s. f. Morceau de porc frais bon à mettre à la broche. Quand on tue un porc en province, on est dans l'usage d'envoyer à ses amis du boudin et de la *hâtille*. — *Donner de la hâtille*, anc. expr. prov. et fig., donner des coups de bâton.

* HATI-SCHÉRIF ou HATTI-CHÉRIF, s. m. Nom qu'on donne en Turquie aux ordonnances émanées du sultan et signées de sa main. La forme donnée par le Dictionnaire est vicieuse.

HATRA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Mésopotamie, qu'occupait une tribu d'Arabes.

HATTÉMISTE, s. m. Membre d'une secte fondée en Irlande par un enthousiaste nommé Hattem.

HATTEN, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. du Bas-Rhin. 2,000 hab. Culture de la navette.

HAU! interj. Mot dont les chasseurs se servent pour animer leurs chiens quand le cerf est entré dans un étang, dans une rivière : *Hau! il bat l'eau*.

* HAUBAN, s. m. Féod. Rachat de la corvée que payaient les bourgeois à leur seigneur. C'était une redevance que devaient payer annuellement tous les hommes exerçant un métier ou une industrie.

* HAUBANIER, s. m. Celui qui était assujetti au payement du hauban. — Seigneur qui pouvait l'exiger.

* HAUBEREAU, s. f. Féod. Petit haubert que portaient les possesseurs de petits fiefs. — Le *fief de haubereau* était celui dont le possesseur pouvait porter le haubereau. — On désignait par le nom de *haubereau*, le gentilhomme qui possédait un fief de ce nom. Par la suite, ce mot a été pris en mauvaise part, et quand les possesseurs de haubereaux ont cherché à se mettre de niveau avec les grands feudataires, on l'a réservé, sous la forme de *hobereau*, pour désigner les gentillâtres de campagne.

HAUBERGE, s. f. Féod. Synonyme de *haubert*.

HAUBERGERIE, s. f. Armure du cheval d'un seigneur de haubert.

* HAUBERGIER et HAUBERGIÉ, s. m. Homme d'armes qui portait un haubert. — Possesseur d'un fief de haubert, et partant obligé d'accompagner son seigneur à la guerre.

* HAUBITZ, s. m. (*Obizzi*, inventeur). Nom allemand de l'obus et de l'obusier : il s'est employé en France à l'époque de l'introduction de cette arme à feu.

HAUBOÏSTE, s. m. Artiste qui joue du hautbois. V., au Complément, HAUTBOÏSTE, qui est plus correct.

HAUBOURDIN, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. du Nord, sur le canal de Douay à Lille. 2,400 hab.

HAUDA, s. m. Nom sous lequel les habitants de Ceylan adorent la lune.

HAUDRIETTE, s. f. Religieuse de l'ordre de l'Assomption de Notre-Dame, fondé à Paris par la femme d'Étienne *Haudry*, l'un des officiers du palais de saint Louis. Ce ne fut qu'en 1622 que

les haudriettes prirent le nom de *religieuses de l'Assomption*.

HAUGIANISME, s. m. Hist. relig. Secte fondée en Norwège par un fanatique nommé *Hauge*.

HAUGIEN, s. m. Partisan de l'haugianisme.

HAULAGE, s. m. Droit qu'on payait dans les marchés. Ce mot vient du mot *haule*, qui signifiait, halle, marché, lieu couvert où les marchands étalent leurs denrées.

HAULCQUA, s. f. Hist. or. Milice des sultans d'Égypte au temps de la croisade de saint Louis. Joinville parle *des chevaliers de la Haulcqua*.

HAUNET, s. m. Hist. milit. Ancienne arme en forme de crochet.

HAUSSRUCK, n. pr. m. Géogr. Cercle d'Autriche, entre les cercles du Traun et de l'Inn. Pays très-fertile en grains, en fruits, en lins, en chanvre, etc. 109,000 hab. Ch.-l. Wels.

* HAUSSE, s. f. Targette mobile qui s'ajuste à la culasse d'un canon, afin de déterminer l'angle que fait la ligne de mire avec la pièce. — Partie d'une ruche composée de plusieurs pièces superposées. — Techn. Petit coin que le fabricant de soie emploie pour élever la carette, à mesure que le rouleau d'étoffe grossit. — Traverse de bois que le fabricant de soie met au brancard du cassin, pour l'élever quand les semples sont trop longs. — Cercle que les teinturiers et les brasseurs placent immédiatement sur le fond de la chaudière. — Seconde assise d'un fourneau à réverbère.

* HAUSSECOL, s. m. Zool. Nom d'un colibri, d'un fourmilier, d'une alouette, d'une pie, d'un merle et d'un guêpier.

HAUSSY, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. du Nord, sur la Selle. 2,750 hab.

HAUSTELLÉ, ÉE, adj. et s. m. (du lat. *haustus*, action de puiser). Qui est muni d'un suçoir saillant. — HAUSTELLÉS, s. m. pl. Famille d'insectes diptères.

* HAUT, HAUTE, adj. Prov. *Homme fou de haute gamme*, dépourvu de toute raison. — *Porter son bois haut*, affecter des airs supérieurs à sa condition. — *Avoir le cœur haut et la fortune basse*, être fier quoique pauvre. — *Haute cour nationale*, etc. V. HAUTE-COUR, au Dictionnaire. — En terme de jeu, *couper haut*, c'est couper d'un fort atout pour obliger son adversaire à mettre un atout plus fort. — *Haut*, s. m. Mesure de longueur employée dans l'Inde; elle vaut 46 centim.

* HAUTAIN, AINE, adj. Fauconn. Se dit d'un faucon qui vole très-haut et dont les ailes sont grandes et belles. — *Hautain*, s. m. Agric. Cep de vigne enlacé à un arbre.

HAUT-BAN, s. m. Anc. législ. Privilège d'acheter et de revendre de vieilles hardes, qui s'obtenait du roi moyennant finances. Ce privilège était personnel, et ne pouvait être cédé à d'autres. Il devait être accordé directement par le roi ou par ses officiers.

HAUT-BANNIER, s. m. Anc. législ. Marchand fripier privilégié par le roi. Ce mot et le précédent ne doivent pas être confondus avec *haubanier* et *hauban*.

* HAUTBOIS, s. m. Mus. *Quinte de hautbois*, nom qu'on donne au cor anglais. Le basson s'appelle de même *basse de hautbois*. — Un jeu de l'orgue, qui fait partie des jeux d'anche, porte aussi le nom de *hautbois*.

HAUTBOÏSTE, s. m. Artiste qui joue du *hautbois*.

* HAUT-BORD, s. m. Mar. Bâtiment de guerre à plusieurs ponts.

* HAUT-DESSUS, s. m. On appelait ainsi autrefois la plus élevée de toutes les parties chantantes comprises sous le nom de dessus. On dit aujourd'hui simplement *premier dessus*.

* HAUTE-LICE, s. f. (et non pas *haute-lisse*, comme écrit l'Académie, parce que la deuxième partie de ce mot vient de *licium*, trame). Se dit de toutes les matières qui entrent dans la fabrication des étoffes, la laine exceptée, telles que la soie, le coton, le chanvre, etc.

* HAUTE-LICEUR, s. m. Manuf. Chez les sayetiers d'Amiens, l'ouvrier qui travaille le poil de chèvre. Il faut le distinguer du *haute-licier*, ouvrier qui fait la tapisserie de haute-lice.

* HAUTEUR, s. f. Constr. *Hauteur d'appui*, élévation d'un mètre au-dessus du sol : *Mur, parapet à hauteur d'appui*. — *Hauteur de marche*, élévation ordinaire des marches d'escalier. — Quand il s'agit de la hauteur d'une montagne, d'un terrain, d'un édifice, on distingue sa *hauteur absolue* de sa *hauteur relative*. On entend par *absolue* la hauteur totale au-dessus du niveau de la mer, celle du sol comprise, et par *relative* la hauteur particulière, à partir du sol. Ainsi un pic peut s'élever à 4,000 mètres de hauteur absolue, quoiqu'il n'en ait que 1,000 de hauteur relative.

HAUT-FEUILLET, s. m. Techn. Chez les tabletiers, l'une des deux feuilles de la scie de l'estadou.

HAUT-GOURDIER, s. m. Vieux mot qu'on employait autrefois comme synonyme de fripon, d'homme sans aveu, d'escroc, de voleur, etc. Il se trouve dans la *Satyre Ménippée*.

* HAUT-LE-PIED, s. m. Nom qu'on donnait autrefois aux commis des vivres, aux conducteurs de charrois militaires, aux brigadiers et aux maréchaux-de-logis de l'armée.

HAVAGE, s. m. Anc. législ. Droit qu'avaient certains fonctionnaires de prendre sur chaque tas de blé exposé en vente au marché autant de grain que la main pouvait en contenir. V. plus loin le mot HAVÉE. — Techn. Entaille que l'on perce dans les couches d'argile qui interrompent quelquefois les veines de houille.

HAVA-HAILA, interj. Cri que les piqueurs font entendre quand le limier se rabat.

HAVAN, s. m. Vase sacré qui servait aux Parses dans leurs sacrifices. On voit souvent le *havan* gravé ou sculpté sur les monuments; c'est le symbole qui indique les sectateurs d'Ormuzd.

HAVANAIS, AISE, adj. Géogr. Habitant de la Havane. — Qui appartient à la Havane ou à ses habitants.

* HAVANE (la), n. pr. f. Géogr. Ville forte, capitale de l'île de Cuba. Elle est très-commerçante et son port est l'un des plus beaux des deux mondes. Elle possède plusieurs établissements littéraires, scientifiques, administratifs, etc. 130,000 hab. On y construit beaucoup de bâtiments. Cathédrale où se trouve le tombeau de Christophe Colomb. — *Havane*, s. m. Se dit quelquefois pour cigare de la Havane : *Fumer un havane; se permettre le havane*.

* HAVATNAAL, s. m. Ant. scand. Poëme de cent à cent vingt strophes, attribué à Odin; c'est un recueil de maximes morales.

HAVÉE, s. f. Mot qui a vieilli, et qui serait toutefois bon à conserver, car nous n'avons pas de mot qui le remplace exactement. On entend par *havée* tout ce que la main ouverte peut contenir, en quoi il diffère de *poignée*, qui exprime le contenu de la main fermée. — Dans l'ancienne jurisprudence, on désignait par le nom d'*havée* la portion que pouvaient prélever sur les denrées du marché les personnes qui avaient droit de *havage*. Le bourreau était de ce nombre; mais il était obligé de prendre la *havée* avec une cuiller de fer.

* HAVET, s. m. Hist. milit. Espèce d'arme qui consistait en une fourche à trois dents avec un long manche. — Mar. Grande fourchette dont se sert le cuisinier du vaisseau pour retirer la viande de la chaudière.

HAVÉTIE, s. f. Bot. Arbre d'Amérique.

HÂVRAIS, AISE, adj. et s. Habitant du Hâvre. — Qui concerne cette ville ou ses habitants.

* HÂVRE (le), n. pr. m. Géogr. Ville qu'on appelait autrefois *Hâvre de Grâce*, et qui fut fondée par François I[er]. C'est la patrie de Bernardin de Saint-Pierre, de Scudéry, de sa sœur, de M[me] de Lafayette et de C. Delavigne. Elle compte 26,000 hab. environ, et cette population augmente tous les jours, grâce à l'activité de son commerce, à la sûreté de son vaste port, et au chemin de fer qui la relie maintenant à la capitale.

HAWAÏ, n. pr. m. (pr. *aouaï*). Géogr. Archipel de la Polynésie, situé presque sous le tropique du Cancer. Les habitants de cet archipel, qu'on a presque toujours désigné jusqu'ici sous le nom d'*îles Sandwich*, ont été presque tous convertis au christianisme par des missionnaires anglo-américains et ils ont reçu d'eux les premières idées de civilisation. La résidence du souverain est dans l'île de *Woahou*. L'île d'*Hawaï*, la plus grande de toutes, a 140 kil. sur 120. Le sol en est montagneux et couvert de laves. On y retrouve encore des restes de l'ancien culte, et des espèces de temples construits en lave, où l'on sacrifiait des victimes humaines. C'est à *Hawaï* que Cook fut assassiné par les naturels, le 14 février 1779.

HAWORTHIE, s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance.

HAYDER-ABAD. Géogr. V. HAIDER-ABAD, au Complément.

* HAYE (la), n. pr. f. Géogr. Ville capitale du royaume actuel de Hollande, dans la Hollande méridionale, près de la mer. 55,000 hab. Nombreux canaux. Beaux édifices; établissements scientifiques et littéraires. Industrie très-développée. Commerce considérable. Patrie de Jean Second, Ruysch, Huyghens, Guillaume III. Un traité d'alliance fut conclu à *la Haye* en 1630 entre la France et les Provinces.

HAYER, v. a. et n. Faire, construire, planter une haie. Dans l'ancienne coutume de Bretagne, on entendait par ce mot, mettre une pièce de terre en défense, c'est-à-dire la marquer de signes indiquant que l'entrée en était interdite aux bestiaux. — Dans la Franche-Comté, *hayer*, c'était chasser.

HAYETTE, s. f. Agric. Petite bêche qui sert à biner l'intérieur des haies.

HAYNÉE, s. f. Bot. Genre de plantes de la Guyane.

* HAYVE, s. f. Techn. Panneton de fer qu'on place dans certaines serrures pour empêcher que la clef ne passe au travers.

HAZAREH, adj. et s. m. Nom d'un peuple d'origine tartare, dans l'Afghanistan. Il est divisé en tribus, gouvernées chacune par un khan, et formant ensemble une population d'environ 300,000 âmes.

* HAZAZEL, n. pr. m. Il ne peut guère s'employer en français que comme adjectif : *Le bouc Hazazel*.

HAZE, s. f. Hortic. Variété de pomme.

* HAZEBROUK, n. pr. m. Géogr. Ville qui compte 8,000 hab. Ce n'était autrefois qu'un bourg dépendant de Cassel. Tabac, houblon, fils, cuirs, etc.

HAZÉMITIQUE. V. HORRÉMITIQUE, au Compl.

* HÉ, s. m. Philol. Cinquième lettre de l'alphabet hébraïque : c'est une aspiration très-sensible, plus forte que l'alef. — Comme signe numérique, l'*hé* vaut 5. — Vingt-sixième lettre de l'alphabet arabe et trente-deuxième de l'alphabet turc.

HÉAND (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. de la Loire. 3,450 hab. Platines de fusil.

HEAULME, s. m. Zool. Genre de coquilles univalves.

* HEAUME, s. m. Armure de fer, en usage sous les rois de la troisième race, espèce de casque que portaient seulement les nobles et les chevaliers. Ce ne fut d'abord qu'un simple pot; au XIII[e] siècle ce pot devint un grand casque avec cimier, panache et lambrequins. On ne renonça que dans le cours du XVI[e] siècle à l'usage de cette armure.

* HEAUMER, v. a. Armer d'un heaume.

* HEAUMERIE, s. f. Atelier où l'on fabriquait des heaumes. Une rue de Paris a reçu le nom de *Heaumerie*, parce qu'il y avait plusieurs ateliers où l'on fabriquait des heaumes.

HEAUTONTIMORUMÉNOS, s. m. (du gr. ὁ, le; ἑαυτὸν, lui-même; τιμωρουμένος, punissant). Philol. Nom donné par Térence à une de ses comédies, dont le sujet est le chagrin d'un vieillard qui s'accuse d'avoir, par sa dureté, obligé son fils unique à s'enfuir de la maison paternelle.

HÉBAL, adj. et s. m. Géogr. anc. Montagne de la Palestine, au S. de Samarie. Ce fut sur cette montagne que les Israélites prononcèrent les malédictions ordonnées par Moïse.

HEBDOMADAIREMENT, adv. (du gr. ἑβδομάς, semaine). Une fois par semaine, chaque semaine.

* HEBDOMADE, s. f. Semaine. — *Hebdomade d'années* ou *semaine d'années*, période de sept ans.

HEBDOMADOGÈNE, n. pr. m. V. HEBDOMAGÈNE, au Dictionnaire.

HEBDOMICONTACOMITE, s. m. (du gr. ἑβδομήκοντα, soixante-dix; κώμη, village). Géogr. anc. Nom d'un ancien peuple de l'intérieur de l'Afrique, situé entre l'Égypte et l'Éthiopie. Il possédait une soixantaine de bourgs ou villages.

HEBDOME, s. f. (du gr. ἑβδόμη, sous-entendu; ἡμέρα, le septième jour). Ant. gr. Fête qui avait lieu le septième jour de chaque mois lunaire en l'honneur de la naissance d'Apollon. — Fête qu'on célébrait dans les familles le septième jour de la naissance d'un enfant.

* HÉBÉ, s. f. Zool. Nom d'une couleuvre.

HÉBÉANTHE, adj. des 2 g. (du gr. ἥβη, duvet; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit des plantes qui ont les fleurs velues.

HÉBÉCARPE, adj. des 2 g. (du gr. ἥβη, duvet; καρπὸς, fruit). Bot. Dont les fruits sont couverts de duvet.

HÉBÉCLADE, adj. des 2 g. (du gr. ἥβη, duvet; κλάδος, jeune branche). Bot. Dont les rameaux sont chargés de duvet.

HÉBÉGYNE, adj. des 2 g. (du gr. ἥβη, duvet; γυνή, femme, ou pistil). Bot. Se dit des plantes dont le pistil est chargé de duvet.

HÉBÉPÉTALE, adj. des 2 g. (du gr. ἥβη, duvet; πέταλον, pétale). Bot. Qui a les pétales couvertes de duvet.

HÉBÉPODE, adj. des 2 g. (du gr. ἥβη, duvet; πούς, πόδος, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe velu.

* **HÉBERGEMENT**, s. m. Anc. jur. Redevance qui consistait en un certain nombre de repas qu'il fallait donner tous les ans au seigneur. — Maison noble, maison logeable. Dans la coutume de Normandie, c'était un manoir situé à la campagne.

HÉBERGERIE, s. f. Hôtellerie. Vieux mot.

HÉBERGEUR, s. m. S'est dit pour celui qui loge, qui héberge.

HÉBERTISTE, s. m. Hist. Partisan du membre de la commune, *Hébert*. Ce démagogue forcené, après avoir publié le journal cynique connu sous le nom de *Père Duchesne*, fut condamné comme voulant perdre la république par l'immoralité. *Les hébertistes* ont formé une des plus violentes factions révolutionnaires.

HÉBÉSUS, n. pr. m. (pr. *ébézuce*). Temps hér. Guerrier latin tué par Euryale.

HÉBÉTER, v. a. (en lat. *hebetare*). Au sens propre, affaiblir, émousser. Montaigne et les écrivains de son temps l'employaient dans ce sens : *Les organes s'hébètent quand on ne les exerce pas*. Il serait encore bien employé de la sorte dans le style soutenu.

HÉBÉTUDE, s. f. (en lat. *hebetudo*). Stupidité, démence : *Hébétude mentale*.

HÉBINE, s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de haricot.

* **HÉBON**, n. pr. m. Myth. Dieu de la jeunesse. Les Campaniens l'adoraient comme présidant à la culture des arbres.

* **HÉBRAÏQUE**, adj. des 2 g. *Langue hébraïque*, l'idiome du peuple de Dieu, une des plus anciennes langues sémitiques. Son alphabet se compose de vingt-deux lettres, qui s'écrivent de droite à gauche; ces lettres, dans l'origine, eurent la figure de l'objet dont elles portaient le nom; ainsi l'*alef* était représenté par la figure d'un bœuf, le *beth* par celle d'une maison, etc., parce que *beth* signifie maison, *alef* bœuf, etc. Cet alphabet, étant à peu de différence près commun à tous les peuples de l'Asie occidentale, a été transmis par les Phéniciens aux Grecs, lesquels, en empruntant à l'Inde leur langue, n'en avaient pas apporté l'art d'écrire; c'est ainsi que l'alphabet hébraïque est devenu la base de tous les alphabets européens. Il y a deux sortes de caractères hébraïques : le samaritain ou phénicien, et le chaldaïque ou judaïque, qu'on appelle aussi *hébreu carré* ou *moderne*. — La littérature hébraïque se compose de la Bible et de la *Massorah*. V. ce mot, au Complément. — Zool. On appelle *hébraïques* des coquilles dont le corps offre des dessins qu'on a comparés à des lettres hébraïques.

HÉBRAÏQUEMENT, adv. A la manière hébraïque.

* **HÈBRE**, s. m. Géogr. anc. Rivière de la Thrace, qui sort du mont Rhodope et se jette dans la mer Égée. Ce fut dans cette rivière que les Bacchantes jetèrent la tête d'Orphée. Aujourd'hui le *Maritsa*.

* **HÉBREU**, adj. et s. m. Hist. sacr. Nom du peuple de Dieu, issu du patriarche *Héber*, l'un des ancêtres d'Abraham. Ce peuple fut divisé en douze tribus. La Palestine se partagea par portions à peu près égales entre elles. Selon l'ère des *Hébreux-Juifs*, il y a de la création au déluge 1636 ans; selon celle des *Hébreux-Samaritains*, il n'y a que 1307 ans. V. ÈRE, au Complément. — Philol. On appelle *hébreu rabbinique* le dialecte dans lequel les rabbins ont écrit tous leurs ouvrages.

* **HÉBRIDES**, s. f. pl. Géogr. Iles situées dans l'océan Atlantique, sur la côte occidentale de l'Écosse; elles s'étendent dans un espace de 300 kil. et varie dans leur longueur de 47 à 50 kil. On en compte trois cents, sur lesquelles quatre-vingt-six sont habitées. Quelques-unes sont assez bien cultivées, mais elles manquent d'arbres. On distingue quelquefois les *Hébrides* par le nom anglais de *Western Islands*, îles occidentales. La principale est celle de *Skye*; on porte à 70,000 âmes la population de cet archipel. — *Nouvelles-Hébrides*, archipel de l'Australie, habité par des nègres, la plupart anthropophages. Ce fut dans une de ces îles que l'infortuné La Pérouse fit naufrage. On les appelait autrefois *archipel de Quiro*.

HÉBRIEU, s. m. Mar. Officier préposé pour délivrer les permis de navigation. Ce mot n'est guère usité qu'en Bretagne.

HÉBRON, n. pr. m. Géogr. sac. Ville de la tribu de Juda, dans l'ancienne Judée. Abraham résida pendant un assez long intervalle dans le lieu où cette ville fut bâtie depuis, et David y régna sept ans avant d'être reconnu par toutes les tribus. Aujourd'hui *Kabre-Ibrahim*.

HÉBRONITE, s. m. Membre d'une des familles caathites du peuple d'Israel.

HÉBRUS, n. pr. m. (pr. *ébruce*). Temps hér. Fils de Cassandre, roi de Thrace, lequel, pour se soustraire aux fureurs de sa belle-mère, se jeta dans le *Rhombus*, qui prit de là le nom d'*Hèbre*. — Fils de Dolichaon et compagnon d'Énée, tué par Mézence.

HÉCABÉ, n. pr. f. Temps hér. Une des Danaïdes. — Nom grec d'Hécube.

HÉCAERGE, n. pr. f. (du gr. ἑκάς, loin; ἔργον, action). Temps hér. Fille de Borée, qui, avec ses sœurs Upis et Loxo, apporta la première offrande des Hyperboréens au temple d'Apollon, à Délos. — *Hécaerge*, adj. des 2 g. (littéral. qui envoie au loin ses traits). Surnom d'Apollon, de Diane, etc. — Vénus était adorée dans l'île de Céa sous le nom de *Vénus Hécaerge*.

* **HÉCALÉ**, n. pr. m. Géogr. anc. Bourg de l'Attique.

HÉCALÉEN ou **HÉCALÉSIEN**, adj. m. Myth. Surnom donné par Thésée à Jupiter, en mémoire d'*Hécalé*.

HÉCALÉSIES, s. f. pl. Ant. gr. Fêtes instituées par Thésée en l'honneur de Jupiter et en mémoire d'*Hécalé*.

HÉCAMÈDE, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Arsinoé, roi de Ténédos. Elle devint prisonnière d'Achille, et après la mort de ce dernier, elle fut donnée à Nestor.

HÉCATÉBOLE, adj. des 2 g. (du gr. ἑκατηβόλος, qui frappe de loin). Myth. Surnom d'Apollon et de Diane.

* **HÉCATÉSIES**, s. f. pl. Ant. gr. Fêtes et sacrifices célébrés en l'honneur d'Hécate, regardée comme protectrice des enfants et des familles. Ces fêtes avaient lieu tous les mois à Athènes, le soir de la nouvelle lune; les gens riches donnaient alors dans les carrefours un repas public auquel la déesse était censée assister.

HÉCATOLITHE, s. m. (du gr. Ἑκάτη, hécate, la lune; λίθος, pierre). Minér. Pierre de lune, variété nacrée du spath adulaire.

* **HÉCATOMBIES**, s. f. pl. Ant. gr. Fête de Junon à Argos et à Égine. — Sacrifice offert en commun par les cent villes laconiennes.

* **HÉCATOMBÉON**, s. m. (en gr. ἑκατομβαιών). Chron. Septième mois des Athéniens jusqu'à l'an 450 avant J. C., époque à laquelle il devint le premier du calendrier olympique.

* **HÉCATOMPYLE**, adj. m. Géogr. anc. Une grande ville de l'Hyrcanie, ancienne capitale des Parthes, a aussi porté ce nom.

HÉCATONCHIRE, adj. m. (du gr. ἑκατὸν, cent; χείρ, main). Myth. Qui a cent mains. Surnom des trois géants, fils du Ciel et de la Terre.

HÉCATONNÈSES, n. pr. f. pl. Géogr. anc. Groupe de petites îles de la mer Égée, entre l'île de Lesbos et le continent asiatique. Aujourd'hui *Musconisi*.

* **HÉCATONSTYLE**, s. m. Ant. Portique à cent colonnes, nom particulier du théâtre de Pompée à Rome. C'est par erreur qu'on a imprimé au Dict. *hécatomstylon*, *hécatomgraphie*, *hécatomcotyle*, pour *hécatonstyle*, *hécatongraphie*, *hécatoncotyle*; la lettre *m* pour *n* n'est appelée que par les labiales *m*, *p*, *b*, *ph*.

HÉCATONTARCHIE, s. f. (du gr. ἑκατὸν, cent; ἀρχή, commandement). Ant. milit. Sous-division de la phalange grecque, composée de 128 hommes.

HÉCATONTARQUE, s. m. Chef d'une hécatontarchie.

HÉCATOPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. ἑκατὸν, cent; φύλλον, feuille). Bot. Se dit des plantes dont les feuilles se composent de cinquante pièces ou folioles.

HÉCATOS, Myth. V. plus haut HÉCATÉBOLE.

* **HÉCLA**, n. pr. m. Géogr. Volcan de l'Islande, 1,736 mèt. de hauteur. Il paraît aujourd'hui éteint.

HECTE, s. m. (en gr. ἑκτεύς, de ἕκτος, sixième). Ant. gr. Sixième partie du plèthre et du médimne, mesure agraire d'environ 2 ares. — Mesure de capacité d'environ 9 litres.

HECTICOPYRE, s. f. (du gr. ἑκτικός, habituel, continuel; πῦρ, feu). Méd. Fièvre hectique, ou continue.

HECTOÉDRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ἕκτος, sixième; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'un prisme hexagone du milieu duquel partent six faces qui s'inclinent deux à deux vers chaque pôle.

HECTOÉDRIE, s. f. Minér. État d'un cristal hectoédrique.

* **HECTOGRAMME**, s. m. Dans ce mot et les analogues *hectolitre*, *hectostère*, etc., il faut supposer une contraction de ἑκατὸν, cent, ἑκτὸν, contraction qui, du reste, ne se faisait jamais en grec. A la première vue, un helléniste pourrait croire qu'un *hectolitre* est un sixième de litre, de ἕκτος, sixième. C'est à quoi les créateurs de la nomenclature décimale n'ont point songé. V. l'observation qui se trouve au mot KILO, du Complément.

HÉCYRE, s. f. (du gr. ἑκυρά, belle-mère). Philol. Titre d'une comédie de Térence, imitée de Ménandre. La conduite d'une belle-mère envers les enfants de son mari est le sujet de la pièce.

HÉDÉ, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. d'Ille-et-Vilaine. 830 hab.

HÉDENBERGITE, s. f. Minéral de la Suède.

HÉDÉRACÉ, ÉE, adj. et s. f. (du lat. *hedera*, lierre). Qui ressemble au lierre. — HÉDÉRACÉES, s. f. pl. Groupe de plantes de la famille des caprifoliacées, comprenant deux genres, le cornouiller et le lierre.

HÉDÉRÉ, ÉE, adj. Qui provient du lierre.

HÉDÉRIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *hedera*, lierre; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du lierre.

HÉDINGE, s. m. Hortic. Drageon des pois de primeur cultivés en pleine terre.

HEDJAZ, n. pr. m. Géogr. Partie de l'Arabie qui comprend tout ce que les anciens géographes appelaient *Arabie Pétrée*. La côte orientale de la mer Rouge jusqu'à l'Yémen en fait également partie. La Mecque et Médine sont les deux principales villes.

HÉDRÆOGLOSSE, adj. des 2 g. (du gr. ἑδραῖος, ferme, solide; γλῶσσα, langue). Zool. Se dit des animaux qui ont la langue préhensible.

HÉDRÆOPHTHALME, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. ἑδραῖος, solide; ὀφθαλμος, œil). Zool. Qui a les yeux non mobiles. — HÉDRÆOPHTHALMES, s. m. pl. Famille de crustacés. Cette forme est plus correcte que *édriophthalme*, employé par quelques naturalistes. On dit aussi *sessiliocle*.

* **HEDWIGIE**, s. f. Bot. Genre de mousses renfermant plusieurs espèces, dont la plus connue est l'*hedwigie aquatique*, qui se trouve à Vaucluse et dans plusieurs rivières du Jura — L'*hedwigie balsamifère* est un assez grand arbre de l'Amérique, de la famille des térébenthacées.

HÉDYCHION, s. m. Bot. Genre de plantes des Indes orientales. V. HÉDYCAIRE, au Dictionnaire.

HÉDYCHRE, s. m. Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

HÉDYDÈH ou **HÉDYÈH**, n. pr. m. Géogr. Petite ville de la Basse-Égypte, dans un canton fertile qu'arrose un canal dérivé du Nil, et qui conduit au Menzalèh, non loin des ruines de l'ancienne *Bubarte*.

HÉDYOTIDE, s. f. Bot. Genre de plantes rubiacées des deux Indes. Le Dictionnaire le nomme à tort *hédyote*.

HÉDYOTIDÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une hédyotide. — HÉDYOTIDÉES, s. f. pl. Tribu de plantes rubiacées.

HÉDYSARÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui tient du sainfoin. — HÉDISARÉES, s. f. pl. Famille de plantes légumineuses qui ont pour type l'*hedysarum*, ou sainfoin. On dit aussi *hédysaroïde*.

HÉGÉMAQUE, adj. f. (du gr. ἡγοῦμαι, conduire; μάχη, combat). Myth. Surnom donné à Diane par les Lacédémoniens.

* **HÉGÉMONIE**, s. f. Ant. Prééminence que s'arrogeaient diverses villes de la Grèce et qu'elles prétendaient exercer alternativement les unes sur les autres. C'était surtout entre Athènes, Sparte et Thèbes que s'agitait la question de l'*hégémonie*. — Quelques écrivains modernes ont appliqué ce mot à la suprématie de la Prusse en Allemagne.

HÉGENHEIM, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. du Haut-Rhin, sur le bord du fleuve. 2,000 hab.

HÉGÉSIARQUE, s. m. Forme introduite par mégarde au Dictionnaire pour *hégésiaque*.

HÉGÉSIAQUE, s. m. Philos. Disciple d'un philosophe de l'école cyrénaïque, nommé *Hégésias*, qui professait dans Alexandrie vers le commen-

cement du IVe siècle. Les *hégésiaques* recommandaient le suicide comme un acte louable. C'est par erreur que beaucoup de dictionnaires ont donné *hégésiarque*.

HÉGÉTORIE ou **HÉGÉTRIE**, s. f. (en gr. ἡγητορία, de ἡγοῦμαι, conduire). Ant. Espèce de marche processionnelle qui s'exécutait dans Athènes pendant la célébration des plyntéries : on y portait des branches de figuier.

* **HÉGIRE**, s. f. Ère mahométane, commençant au 22 juillet 622 de l'ère chrétienne.

HEICÈTE, Hist. relig. V. HICÈTE, au Compl.

HEIDELBERG, n. pr. m. Géogr. Ville du grand-duché de Bade, sur le Necker. 13,000 hab. Célèbre université. Établissements scientifiques et littéraires. Patrie de Junius et de Vogt. Sur le Geisberg, près de cette ville, on voit les ruines du magnifique château électoral dans les caves duquel se trouve le fameux *foudre de Heidelberg*, contenant 140,000 litres.

HEIMDALL, n. pr. m. Myth. scand. Gardien du paradis d'Odin. A la fin des siècles, il luttera avec Loke.

HEISTÉRIE, s. f. Bot. Genre de la famille des éloeagnées, ayant pour type l'*heistérie coccinelle*, espèce de laurier d'Amérique.

HÉLA, n. pr. f. Myth. scand. La Mort, déesse du monde souterrain, fille de Loke et de la géante Angourbode.

HÉLAM, n. pr. m. Géogr. sacr. Contrée de la Palestine voisine du Jourdain, où David remporta une grande victoire sur les Syriens.

HELCÉSAÏTE. Hist. relig. V. ELCÉSAÏTE, au Complément.

HÉLAS, n. pr. m. (pr. *éluce*). Temps hér. Fils d'Andromède et de Persée.

HELCIAIRE, s. m. (en lat. *helciarius*, du gr. ἕλκειν, tirer). Ant. Matelot qu'on chargeait des fonctions les plus pénibles à remplir sur un bâtiment. — C'était aussi un homme qui faisait métier de haler des bateaux, de les traîner avec une corde le long d'un canal ou d'une rivière.

HELCION, s. m. Zool. Genre de coquilles univalves.

HELCOLOGIE, s. f. (du gr. ἕλκος, ulcère; λόγος, discours). Traité des ulcères.

HELDER (le), n. pr. m. Géogr. Bourg de la Hollande septentrionale, sur la mer du Nord. 1,600 hab. En 1653, il s'y livra, entre les Anglais et les Hollandais, un combat naval où l'amiral Van Tromp fut tué. *Le Helder*, occupé par les Anglais en 1799, fut pris par le général Brune.

HÉLÉE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Lucanie, sur la mer Tyrrhénienne. Auj. *Castellamare della Bruca*.

* **HÉLÈNE**, n. pr. f. Temps hér. *Les frères d'Hélène*, Castor et Pollux. — *Hélène*, fille d'Égisthe et de Clytemnestre; elle périt des mains d'Oreste. — Fille d'Épidamnius; elle servit Vénus dans ses amours avec Adonis. — Fille de Tityrus; elle blessa Achille dans un combat singulier, mais elle reçut elle-même un coup mortel. — Fille d'Hélène et de Pâris, qui fut tuée par Hécube. — s. f. Zool. Nom vulgaire d'une couleuvre, d'un papillon, d'une murène.

HÉLÉNÉION, s. m. Bot. V. plus loin, HÉLÉNION.

HÉLÉNIÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à l'hélénie. — HÉLÉNIÉES, s. f. pl. Tribu de plantes synanthérées.

HÉLÉNIEN, s. m. Hist. rel. Nom donné aux disciples de Simon le magicien, à cause d'Hélène, concubine de cet hérésiarque, femme qu'il prétendait faire passer pour une incarnation du Saint-Esprit.

HÉLÉNINE, s. f. Chim. Substance oléagineuse, volatile, concrète, qu'on extrait de la racine de l'aulnée (*helenium*).

* **HÉLÉNION**, s. m. Nom donné autrefois par les Grecs à l'inule ou aulnée, qu'ils croyaient née des larmes d'Hélène (ἑλένιον). C'est par erreur que dans le Dictionnaire on a fait deux articles de l'*hélénie* et de l'*hélénion*, qu'il ne faut pas écrire *héléniou*.

HÉLÉNOR, n. pr. m. Temps hér. Fils d'un roi de Méonie et compagnon d'Énée.

* **HÉLÉPOLE**, s. f. Ant. mil. Machine de guerre qui renfermait des béliers d'une grosseur extraordinaire, et dans l'intérieur de laquelle ceux qui mettaient ces béliers en mouvement se trouvaient à l'abri. On la poussait au moyen de roulettes.

HELEUX, s. m. Zool. Espèce de héron des Antilles.

HELGOLAND, n. pr. f. Géogr. Ile de la mer du Nord, en face de l'embouchure de l'Elbe et de celle du Weser. 3,000 hab. Forteresse, port très-important pour la pêche. Cette île appartient aux Anglais.

* **HÉLIADE**, s. m. (en gr. Ἡλιάδος). Myth. Fils du Soleil et de la nymphe Rhodos. Ils étaient au nombre de sept : *Ochimus*, *Cercaphus*, *Ténage*, *Macar*, *Actis*, *Triopas* et *Candale*. Les quatre derniers étant devenus jaloux de Ténage, le tuèrent et s'enfuirent en divers pays. — Les nymphes nommées *héliades* (Ἡλιάδες) étaient aussi au nombre de sept : *Phœbé*, *Lampétie*, *Églé*, *Mérope*, *Hélie*, *Éthérie* et *Dioxippe*. Ovide n'en nomme que trois : *Phœbé*, *Lampétie* et *Phaétuse*.

HÉLIANTHOÏDE, adj. des 2 genres et s. m. Bot. Qui ressemble par la forme à une *hélianthe* ou fleur du soleil. On dit aussi *hélianthé*. — HÉLIANTHOÏDES, s. m. pl. Classe d'animaux sans vertèbres.

HÉLIAQUES, s. f. pl. Ant. gr. Fête en l'honneur du soleil.

HÉLIAS, s. m. Zool. Genre d'insectes lépidoptères.

HÉLICAON, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Anténor et mari de Laodice, fille de Priam.

* **HÉLICE**, n. pr. f. Myth. Fille d'Olénus, une des nymphes qui élevèrent Jupiter. Le dieu reconnaissant la mit au nombre des constellations. — Une des Danaïdes. — s. f. S'est dit quelquefois de la vis d'Archimède. — Géogr. anc. La ville de ce nom, dans l'Achaïe, fut détruite par un tremblement de terre.

HÉLICÉ, ÉE, adj. et s. m. Contourné en spirale; ressemblant à une hélice. — Zool. HÉLICÉES, s. f. pl. Famille de coquilles univalves.

HÉLICELLE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

HÉLICHRYSÉ, ÉE, adj. et s. f. (pr. *élikrizé*) Bot. Ressemblant à un *hélichryse*. — HÉLICHRYSÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

HÉLICIEN, s. m. Anat. Muscle du pavillon de l'oreille, ou hélice.

HÉLICIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *helix*, *cis*, limaçon; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'une coquille de limaçon.

HÉLICINE, s. f. (du lat. *helix*, *cis*, limaçon). Zool. Genre de coquilles univalves.

HÉLICINÉ, ÉE, adj. et s. f. Zool. Qui ressemble à une hélicine. — HÉLICINÉES, s. f. pl. Famille de coquilles.

* **HÉLICITE**, s. m. Hist. relig. V. HICÈTES, au Complément.

HÉLICODONTE, s. m. (du gr. ἕλιξ, ἕλικος, hélice; ὀδοῦς, ὀδόντος, dent). Zool. Genre de coquilles univalves.

HÉLICOGÈNE, s. f. (du gr. ἕλιξ, ἕλικος, hélice; γένος, naissance). Zool. Genre de coquilles univalves.

* **HÉLICOÏDE**, adj. et s. f. Anat. Tunique vaginale du cordon spermatique. — s. m. Géom. Surface engendrée par une droite horizontale qui s'appuie constamment sur une hélice et sur l'axe vertical du cylindre où est tracée cette courbe. Un escalier à vis forme une *hélicoïde*.

HÉLICOLIMACE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

HÉLICOMYCE, s. m. (du gr. ἕλιξ, ἕλικος, hélice; μύκης, champignon). Bot. Genre de champignon à filaments disposés en spirale.

* **HÉLICON**, n. pr. m. Géogr. anc. Chaîne de montagnes de l'ancienne Béotie. 1,400 mèt. de hauteur. L'une de ces montagnes, aujourd'hui le *Zagori*, avait été consacrée à Apollon et aux Muses. La chaîne entière porte le nom de *Paléovouni*. — Musiq. Ancienne lyre à neuf cordes. — Astr. Nom d'une des taches de la lune.

HÉLICONIE, s. f. Zool. Genre d'insectes lépidoptères diurnes. — Bot. Genre de plantes d'Amérique.

HÉLICONIÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Semblable à une héliconie. — HÉLICONIÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

HÉLICOPHANTE, s. m. Zool. Genre de coquilles univalves.

HÉLICOPS, s. m. (du gr. ἑλίσσω, je roule; ὤψ, œil). Zool. Genre de serpents dont les yeux roulent avec beaucoup de vivacité.

HÉLICOSPORE, s. m. (du gr. ἕλιξ, ικος, hélice; σπόρα, semence). Bot. Genre de champignons.

HÉLICOSTÈGUE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. ἕλιξ, ικος, hélice; στέγη, chambre). Zool. Qui est composé de plusieurs loges disposées en spirale. — HÉLICOSTÈGUES, s. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes.

HÉLICOSTYLE, s. m. (du gr. ἕλιξ, ικος, hélice; στῦλος, colonne). Zool. Genre de coquilles univalves.

HÉLICOTHRIQUE, s. m. (du gr. ἕλιξ, ικος, hélice; θρίξ, cheveu). Bot. Genre de champignons.

HÉLICOTRÈME, s. m. (du gr. ἕλιξ, ικος, hélice; τρῆμα, trou). Anat. Orifice qui fait communiquer ensemble les deux rampes au sommet du limaçon de l'oreille interne.

HÉLICTE, n. pr. f. Temps hér. Une des Danaïdes. — Bot. Arbuste de l'Amérique.

HÉLICULE, s. f. Bot. Nom des vaisseaux de certaines plantes, lorsqu'ils sont disposés en spirale.

HÉLIE, n. pr. f. Myth. Une des Héliades.

HÉLIENNE, s. f. Archéol. Monnaie des anciens comtes de Périgord.

HÉLIÉRELLE, s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames.

HÉLIGOLAND. V. HELGOLAND, au Complément.

HÉLIMUS, n. pr. m. (pr. *élimuce*). Temps hér. Nom d'un centaure tué par Cénée aux noces de Pirithoüs.

* **HÉLINGUE**, s. f. On écrit mieux *élingue*. V. ce mot, au Dictionnaire et au Complément.

HÉLIOCAMINUS, s. m. (pr. *éliokaminuce*) (du gr. ἥλιος, soleil; κάμινος, fourneau). Ant. rom. Lieu abrité des vents et exposé aux rayons du soleil. On construisait des *héliocaminus* sur le bord des grands chemins, dans les jardins, etc.

HÉLIOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. ἥλιος, soleil; εἶδος, forme). Zool. Qui est garni de cils rayonnants.

HÉLIONURE, s. m. (du gr. ἥλιος, soleil; οὐρά, queue). Bot. Genre de plantes graminées.

* **HÉLIOPHILE**, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

HÉLIOPHILÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une *héliophile*. — HÉLIOPHILÉES, s. f. pl. Famille de plantes crucifères.

HÉLIOPHTHALME, s. m. (du gr. ἥλιος, soleil; ὀφθαλμός, œil). Bot. plante de la Louisiane.

* **HÉLIOPOLIS**, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Syrie, près de l'Anti-Liban, aujourd'hui *Balbek*. — Ville de l'Égypte dont les ruines se voient encore un peu au-dessus du Caire, non loin du Nil, rive droite. Il y avait dans *Héliopolis* un temple fameux dédié au soleil. Ce fut près du village de Matargèh, contigu aux ruines, que le 20 mars 1800 4,000 Français, commandés par Kléber, battirent complètement les Turcs, dix fois plus nombreux.

HÉLIOPOLITAIN, AINE, adj. Géogr. anc. Habitant d'Héliopolis. — Qui concerne cette ville ou ses habitants. — On appelle *dynasties héliopolitaines* ou *héliopolites*, les neuvième et dixième dynasties des Pharaons d'Égypte, selon Manéthon.

HÉLIOPSIDE, s. f. (du gr. ἥλιος, soleil; ὄψις, aspect). Bot. Plante de l'Amérique septentrionale.

HÉLIOPSIDÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une héliopside. — HÉLIOPSIDÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

* **HÉLIOS**, n. pr. m. Myth. Nom que les Grecs donnaient au soleil. — *Hélios*, fils d'Hypérion et de Basilée, qui se noya dans l'Éridan. Après sa mort, il apparut à sa mère pour lui annoncer que désormais le soleil s'appellerait *Hélios*, et que la lune prendrait le nom de sa sœur *Séléné*. — Temps hér. Fils de Persée, qui donna son nom à une ville de Laconie. L'historien des Pharaons égyptiens, Manéthon, a mis en tête de ses dynasties une dynastie de dieux et une dynastie de demi-dieux. *Hélios* est le second souverain de la première dynastie; il régna trente mille ans. C'est le même que le grand Osiris.

HÉLIOSE, s. f. (du gr. ἥλιος, soleil). Médec. Insolation; mal, vulgairement nommé *coup de soleil*.

HÉLIOSTATIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne l'héliostat. — s. f. Système astronomique qui explique toutes les apparences célestes, dans l'hypothèse de l'immobilité du soleil au milieu du système planétaire dont la terre fait partie.

HÉLIOTIDE, s. f. Zool. Genre d'insectes lépidoptères.

* **HÉLIOTROPE**, s. m. Ant. Espèce de cadran solaire. — Instrument qui renvoie les rayons solaires à une grande distance, de manière à pouvoir remplacer les signaux ordinaires dans les opérations géodésiques.

HÉLIOTROPIE, s. f. (du gr. ἥλιος, soleil; τρέπω, je tourne). Bot. Mouvement par lequel une plante se tourne vers le soleil.

HÉLIOTROPIÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à l'héliotrope. — HÉLIOTROPIÉES, s. f. pl. Tribu de plantes borraginées.

HÉLIOTROPIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient

à l'héliotropie ou l'héliotropisme : *Mouvement héliotropique*.

HÉLIOTROPISME, s. m. Bot. Propriété qu'ont certaines plantes de tourner continuellement leurs fleurs vers le soleil, et d'en suivre en quelque sorte le cours.

HÉLIUS. Myth. V. HÉLIOS, au Complément.

* **HÉLIX**, s. f. (en gr. ἕλιξ). Employé sous sa forme grecque comme sous sa forme française *hélice*, ce mot doit être féminin.

HÉLIXARION, s. m. Zool. Genre de mollusques gastéropodes.

HELLA, s. f. Géogr. anc. Territoire qui entourait la forêt de Dodone. V. HELLOPIE, au Compl.

* **HELLADE**, s. f. Géogr. anc. Petite rivière de la Thessalie, qui se jette dans le golfe de Zeitoun, non loin du défilé des Thermopyles. — Petite contrée de la Thessalie, au-dessus du mont Othrys; de là ce nom s'étendit sur toute la Grèce. On l'emploie encore aujourd'hui dans le style soutenu.

HELLE, s. m. Ant. gr. Prêtre de Jupiter, à Dodone. Les *helles* formaient une association particulière, qui toutefois n'avait pas, comme dans l'ancienne Égypte ou dans l'Inde, le caractère de caste, puisqu'on les choisissait parmi les habitants du Hella. V. HELLOPE, au Dictionnaire.

* **HELLÉ**, s. f. Zool. Espèce de papillon.

HELLEH, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Irak-Arabi, sur l'Euphrate, non loin des ruines de Babylone. 7,000 hab. On l'appelle aussi *Hillah*.

* **HELLEN**, n. pr. m. Temps hér. Les trois fils d'Hellen et d'Orséis furent *Dorus*, *Éolus* et *Xuthus*; ce dernier eut lui-même deux fils, Achéus et Ion. De là sont venues les quatre différentes races des *Hellènes*.

* **HELLÈNE**, s. m. Géogr. anc. et Hist. Nom d'un peuple de la Thessalie, lequel devint commun par la suite à tous les Grecs. Les *Hellènes* se divisaient en *Doriens*, *Éoliens*, *Ioniens* et *Achéens*. Il paraît que ces peuples, à qui leur idiome semble assigner une origine indoustanique, passèrent par le Caucase, et qu'ils envahirent successivement la Thrace, la Thessalie et la Grèce, d'où ils expulsèrent les Pélasges, vers l'an 1550 avant J. C. Le nom d'*Hellènes* s'employait, dans les premiers siècles de l'Église, pour désigner tous les Grecs d'Asie, d'Égypte ou d'Europe, soumis à la domination romaine, mais non encore convertis au christianisme. — On a fait revivre ce mot en faveur des Grecs modernes affranchis de la domination ottomane.

* **HELLÉNIQUES**, s. f. pl. Philol. Nom par lequel on désignait diverses histoires de la Grèce, telles que celle de Xénophon, de Callisthènes, d'Anaximène, etc.

HELLÉNISANT, s. m. Nom qui s'appliquait aux Juifs devenus idolâtres ou adorateurs des dieux de la Grèce. V., plus loin, HELLÉNISTE.

* **HELLÉNISME**, s. m. Nom sous lequel Julien prétendait établir une religion où devaient se concilier la morale chrétienne et les pratiques du paganisme. — Philosophie, mœurs, idées des Grecs : *Les gnostiques dédaignaient l'hellénisme*.

* **HELLÉNISTE**, s. m. Ce mot, employé dans un sens absolu, se dit des soixante-douze interprètes de la Bible, dite *des Septante*. — On appelait *hellénistes* ou *hellénisants*, les Juifs qui, pour se soustraire aux persécutions d'Antiochus Épiphane, embrassèrent l'idolâtrie.

HELLÉNISTICISME, s. m. Philol. Tournure, expression propre à la langue hellénistique.

* **HELLÉNISTIQUE**, adj. des 2 g. Il se dit du grec des Septante, sorte de dialecte macédonien d'Alexandrie.

HELLEQUIN, n. pr. m. (d'*arlecamps* ou *Élyscamps*, *campi elysii*, cimetière d'Arles où avait eu lieu une grande bataille sous Charlemagne; il y apparaissait pendant la nuit, disait-on, des troupes de fantômes armés qu'on appelait la *mesnie hellequin*). Vieux mot par lequel on désignait un esprit follet, un lutin, un fantôme qui apparaissait la nuit au milieu de l'air, et qui semblait combattre contre un autre fantôme.

HELLIER (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Chef-lieu de l'île de Jersey. 8,000 hab. Port franc.

HELLIN, n. pr. m. Géogr. Bourg d'Espagne, dans l'intendance de Murcie. 8,000 hab. Moulins à huile.

* **HELLOPE**, n. pr. m. Géogr. anc. Habitant de la Hella ou Hellopie.

HELLOPIE, s. f. Géogr. anc. Nom que Diodore donne à la Hella, pays des Hellopes.

HELLOTIENNE, adj. f. Myth. Surnom de Minerve. Les Corinthiens avaient érigé un temple sous ce titre.

* **HELLOTIES**, s. f. Ant. Guirlande de myrte que l'on portait pendant les hellotics.

HELLUATION, s. f. (du lat. *helluatio*, même signif.). Vieux mot qui signifie gourmandise, ivrognerie, débauche.

* **HELLUS**, s. m. (du lat. *helluo*, gourmand). Zool. Genre de vers à sang rouge.

HELMEND, n. pr. m. Géogr. Fleuve de l'Afghanistan qui naît dans le Kaboul et entre dans le lac Zerreh, après un cours de 1,000 kil.

* **HELMINTHIQUE**, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. ἕλμινς, ἕλμινθος, ver). Zool. Qui ressemble au ver de terre. — HELMINTHIQUES, s. m. pl. Famille d'annelides.

* **HELMINTHOCHORTON**, s. m. (du gr. ἕλμινς, ἕλμινθος, ver; χόρτος, herbe).

HELMINTHOGAME, adj. des 2 g. (du gr. ἕλμινς, ἕλμινθος, ver; γάμος, mariage). Zool. Se dit des vers qui ont des organes sexuels séparés et qui s'accouplent.

HELMINTHOGÈNE, adj. des 2 g. (du gr. ἕλμινς, ἕλμινθος, ver; γένος, origine). Méd. Qui est produit par les vers ou helminthes.

HELMINTHOGÉNOSE, s. m. (même étym.). Méd. Nom donné aux maladies causées par la présence des vers intestinaux, par le parasitisme des helminthes.

HELMINTHOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. ἕλμινς, ἕλμινθος, ver; εἶδος, forme). Qui a la forme d'un ver. — HELMINTHOÏDES, s. m. pl. Ordre de poissons comprenant ceux qui se rapprochent des vers.

HELMINTHOPROCTE, adj. des 2 g. (du gr. ἕλμινς, ἕλμινθος, ver; πρωκτὸς, anus). Zool. Se dit des vers intestinaux qui n'ont point d'anus.

HELMINTHOTHÈQUE, adj. des 2 g. (du gr. ἕλμινς, ἕλμινθος, ver; θήκη, gaine). Bot. Se dit de certaines plantes dont les graines sont vermiformes. V. au Dictionnaire, HERMINTOTHEKA, qui est écrit ainsi par erreur.

HELMISPORE, s. f. (de *helmi*, par abréviation pour *helmintho*, et du gr. σπόρα, semence). Bot. Genre de champignons.

HÉLOBIÉ, ÉE, adj. (du gr. ἕλος, marais; βίος, vie). Bot. Qui vit ou croît dans les marais.

HÉLODE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères. — *Hélode*, adj. des 2 g. Véritable orthographe de l'épithète par laquelle on désigne les fièvres de marais, de ἑλώδης, marécageux. C'est à tort qu'on a écrit au Dictionnaire *élode*.

HÉLODÉE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

HÉLODERME, s. m. (du gr. ἕλος, marais; δέρμα, peau). Zool. Genre de reptiles sauriens.

HÉLODITE, adj. des 2 g. (du gr. ἑλώδης, marécageux). Zool. Qui vit dans les marais. — HÉLODITES, s. m. pl. Famille de reptiles chéloniens.

HÉLONIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un hélonias, plante d'Amérique.

HÉLONOME, adj. des 2 g. (du gr. ἕλος, marais; νομὰς, qui habite). Zool. Qui se tient habituellement dans les marécages. — HÉLONOMES, s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers.

HÉLOPHILE, s. m. (du gr. ἧλος, clou; φίλος, ami). Zool. Genre d'insectes diptères.

HÉLOPHORE, s. m. (du gr. ἧλος, clou; φέρω, je porte). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

HÉLOPHORIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un hélophore. — HÉLOPHORIDES, s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères.

* **HÉLOPIEN, IENNE**, adj. et s. m. Zool. Qui ressemble à un hélope. — HÉLOPIENS, s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, section des hétéromères. On dit aussi *hélopioïde*.

HÉLOPITHÈQUE, s. m. (du gr. ἕλος, marais; πίθηξ, singe). Zool. Genre de singes.

* **HÉLOPODE**, s. m. (du gr. ἧλος, clou; ποῦς, ποδὸς, pied). Bot. Genre de lichens.

* **HÉLOPS**, n. pr. m. Temps hér. Centaure qui fut tué par Pirithoüs, aux noces de ce prince.

HÉLOPYRE, s. f. (du gr. ἕλος, marais; πῦρ, ardeur). Méd. Fièvre des marais, fièvre contagieuse causée par les exhalaisons marécageuses.

* **HÉLORE**, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Sicile, sur le fleuve Hélore ou Asinarus. Auj. *Muri-Ucci*.

HÉLOS, n. pr. m. (pr. *éloce*). Géogr. anc. Ville de la Lucanie, dont les habitants, révoltés contre Sparte et vaincus par Alcamène, au commencement du IXe siècle av. J. C., furent condamnés à un perpétuel esclavage. De là la caste parasite des hélotes ou ilotes. Auj. *Tsyli*. — Ville de la Grèce, dont les habitants allèrent au siége de Troie.

* **HÉLOSE**, s. f. Bot. Plante de la Jamaïque.

HÉLOTE, n. pr. m. Géogr. anc. Habitant d'Hélos. On dit plus ordinairement *Ilote*. V. ce mot au Dict. et au Compl. — adj. f. Myth. Surnom de Cérès qui avait un temple près d'Hélos.

* **HÉLOTION** ou **HÉLOTIUM**, s. m. (du gr. ἡλωτὸς, qui a la forme d'un clou). Bot. Espèce de champignon à chapeau membraneux et charnu. On le trouve sur les vieux troncs d'arbre.

HÉ-LOUNG-KIANG, n. pr. m. Géogr. Grand fleuve de la Tartarie chinoise, plus connu sous le nom de *Saghalien* ou *Amour*.

* **HELSÉSAÏTE**. Mot admis par erreur au Dictionnaire pour *elcésaïte*. V. ce dernier mot au Complément.

HELSINGBORG, n. pr. m. Géogr. Ville de la Suède, sur le Sund, vis-à-vis d'Elseneur, à l'endroit le plus resserré du détroit. Beau port. 4,000 hab.

HELSINGFORD, n. pr. m. Géogr. Ville forte de la Russie d'Europe, ch.-l. du grand-duché de Finlande, un des meilleurs ports de la mer Baltique. 18,000 hab. Université.

HELSINGOR, n. pr. m. V. ELSENEUR, au Compl.

* **HELVELLACÉ, ÉE**, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une helvelle. — HELVELLACÉES, s. f. pl. Famille de champignons charnus. On dit aussi *helvellé*, *ée*, et *helvellaire*, *helvelloïde*, des 2 g.

* **HELVÉTIE**, s. f. Géogr. anc. Partie orientale de la grande Séquanaise, dans la Gaule cisalpine. Cette contrée a pris le nom de *Suisse*. V. ce mot au Complément. Dans le style soutenu, on dit encore *Helvétie*.

* **HELVÉTIEN, IENNE**, adj. et s. Habitant de l'Helvétie. — Qui concerne ce pays ou ses habitants.

* **HELVÉTIQUE**, adj. des 2 g. *République helvétique*, État unique formé en 1798 par la plupart des cantons suisses. Cette organisation n'eut point de durée. — On appelle *corps helvétique*, l'ensemble de tous les gouvernements particuliers des cantons suisses, et *ligue helvétique*, l'union ou confédération de tous les cantons. — Hist. relig. *Confession helvétique*, exposition de foi des églises réformées de Suisse, que rédigea Zwingle en 1530, et qui fut solennellement adoptée et jurée en 1544. On dit plus ordinairement *confession de Bâle*. — On donne aussi le nom de *confession helvétique* à une seconde exposition de foi que firent les mêmes églises en 1566, et à laquelle Th. de Bèze et Bullinger eurent la plus grande part.

HELVÉTISME, s. m. Gramm. Locution, manière de parler propre aux Helvétiens ou Suisses.

HELVIDIEN, s. m. Hist. relig. Disciple d'un hérésiarque nommé *Helvidius*. Il prétendait que la sainte Vierge avait eu des enfants de saint Joseph, et que l'état de virginité n'est pas supérieur à celui du mariage.

HELVIEN, s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule Narbonnaise. La contrée qu'habitaient les *Helviens* forme aujourd'hui la partie méridionale du département de l'Ardèche.

HELVIN, s. m. Substance minérale de la Saxe.

HÉLYMUS, n. pr. m. (pr. *élimuce*). Temps hér. Troyen qui bâtit plusieurs villes en Sicile.

* **HÉMACÉLINOSE**, s. f. (du gr. αἷμα, sang; κηλὶς, tache; νόσος, maladie). Méd. Maladie qui consiste en une diffusion de sang à la peau; pétéchies.

HÉMACRYME, adj des 2 g. et s. m. (du gr. αἷμα, sang; κρυμὸς, froid). Zool. Qui a le sang froid, gelé. — HÉMACRYMES, s. m. pl. Ordre d'animaux à sang froid.

HÉMACURIES, s. f. pl. (en gr. αἱμακουρίαι, de αἷμα, sang; κοῦρος, jeune garçon). Ant. gr. Fête que les habitants du Péloponèse célébraient en l'honneur de Pélops. On y fl gellait de jeunes garçons jusqu'à ce que leur sang coulât. — Chez les Doriens et les Béotiens, les *hémacuries* consistaient en libations de sang en l'honneur des morts.

HÉMATHRIE, s. f. (du gr. αἷμα, sang; θρὶξ, cheveu). Bot. Genre de plantes graminées.

HÉMANGIONITE, s. f. (du gr. αἷμα, sang; ἀγγεῖον, vaisseau). Méd. Inflammation des vaisseaux sanguins.

* **HÉMANTHE**, s. m. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance. Ce qui est rapporté au Dictionnaire de l'*hémanthe* des Pyrénées paraît entièrement fabuleux.

HÉMASTOME, adj. des 2 g. (du gr. αἷμα, sang; στόμα, bouche). Zool. Se dit des animaux qui ont la bouche rouge comme si elle était teinte de sang.

HÉMATÉMÉTIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui concerne l'hématémèse.

HÉMATH, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Syrie, sur l'Oronte. On l'appelait aussi *Épiphanie*.

HÉMATHERME, adj. des 2 g. (du gr. αἷμα, sang; θέρμη, chaleur). Zool. Se dit des animaux à sang chaud. On l'oppose à *hémacryme*.

HÉMATHION, n. pr. m. Myth. Fils de Titon et de l'Aurore.

* **HÉMATHROSE**, s. f. (du gr. αἷμα, sang; θρώσκω, je m'élance).

HÉMATISATION, s. f. (du gr. αἷμα, ατος, le sang). Méd. Accumulation du sang dans un organe.

* **HÉMATITE**, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte contre laquelle s'élève saint Clément d'Alexandrie. On ignore en quoi consistait positivement l'hérésie des *hématites*, cet écrivain ne l'ayant pas spécifié. Quelques commentateurs ont pensé qu'il s'agissait de l'usage de manger des viandes provenant d'animaux étouffés, ou même de la coutume d'offrir des sacrifices de sang humain.

HÉMATOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. αἷμα, sang; καρπὸς, fruit). Bot. Se dit des fruits dont la peau extérieure est rouge.

HÉMATOCÉPHALE, s. m. (du gr. αἷμα, sang; κεφαλὴ, tête). Anat. Monstre dont la difformité provient d'un épanchement de sang dans la tête ou le cerveau.

HÉMATOCÉPHALIE, s. f. Anat. Maladie de l'hématocéphale.

HÉMATOCÉPHALIEN, **IENNE**, adj. Anat. Qui est affecté d'hématocéphalie.

HÉMATOCÉPHALIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'hématocéphalie.

HÉMATODE, adj. des 2 g. (du gr. αἷμα, sang). Hist. nat. Qui est marqué de taches d'un rouge de sang.

HÉMATOMANE, s. m. (du gr. αἷμα, ατος, sang; μανία, manie). Médecin qui a la manie de saigner ses malades. C'est l'opposé d'*hémaphobe*.

HÉMATOMANIE, s. f. (même étym.). Chez un médecin, travers qui consiste à saigner, à tirer du sang pour guérir toute espèce de maux.

HÉMATOMYZIDE, adj. des 2 g. (du gr. αἷμα, sang; μυῖα, mouche). Zool. Se dit des insectes qui sucent le sang des autres animaux.

HÉMATONCIE, s. f. (du gr. αἷμα, sang; ὄγκος, tumeur). Méd. Fongus produit par le développement des vaisseaux sanguins.

HÉMATOPHAGE, adj. et s. des 2 g. (du gr. αἷμα, sang; φάγειν, manger). Zool. Se dit des animaux qui vivent de sang.

HÉMATOPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. αἷμα, sang; φύλλον, feuille). Bot. Se dit des plantes dont les feuilles semblent teintes de sang.

HÉMATOPOTE, s. m. (du gr. αἷμα, sang; πότης, buveur). Zool. Genre d'insectes diptères qui piquent les animaux pour en sucer le sang, comme les mousquites, les cousins, etc.

S'HÉMATOSER, v. pron. S'amasser, s'épaissir, en parlant du sang : *Le sang s'hématose*. Mot créé par M. Raspail.

HÉMATOSIE, s. f. Syn. d'*hématose*. V. ce dernier mot au Dictionnaire.

HÉMATOSPERME, adj. des 2 g. (du gr. αἷμα, sang; σπέρμα, semence). Bot. Qui a la graine d'un rouge de sang.

HÉMATOXYLE, s. m. (du gr. αἷμα, sang; ξύλον, bois). Bot. Arbre à bois d'un beau rouge qui se trouve sur les côtes du Mexique.

HÉMATOXYLINE, s. f. Syn. d'*hématine*.

HÉMATURIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui concerne l'hématurie.

HÉMÉLYTRE, adj. des 2 g. (du gr. ἧμι pour ἥμισυς, demi; ἔλυτρον, fourreau). Zool. Se dit des insectes dont les élytres ne sont cornés qu'à leur base.

* **HÉMÉRALOPIE**, s. f. Ce qu'il y a d'incomplet dans l'explication étymologique, ἡμέρα, jour, ὄπτομαι, je vois, a porté des lexicographes à chercher l'explication de la syllabe intermédiaire *al* dans ἀλαὸς, aveugle, et à conclure que l'*héméralopie* était la privation de la faculté de voir en plein jour. Quelques médecins ont même adopté ce sens. Ils n'ont pas vu que ce mot, de formation moderne, est calqué sur un autre connu des anciens médecins grecs, νυκταλωπία, nyctalopie, venant de νυκταλὸς, nocturne, et de ὤψ, œil; vision nocturne. Le premier observateur de l'infirmité opposée, la vision purement diurne, pour créer *héméralopie*, a supposé l'adjectif ἡμεραλὸς, diurne, quoiqu'il n'existe pas en grec. C'est uniquement dans ce sens qu'il faut employer *héméralopie* et ses dérivés. On dirait mieux *hémèropie*.

HÉMÉRÉSIEN, **IENNE**, adj. (du gr. ἥμερος, doux, paisible). Myth. Surnom donné à Diane. *Diane hémérésienne* rendit la raison aux filles de Prœtus.

* **HÉMÉROBAPTISTE**, s. m. Hist. relig. Nom donné par saint Grégoire à des sectaires chrétiens qui voulaient que le baptême fût renouvelé chaque jour.

HÉMÉROBIEN, **IENNE**, adj. Zool. Qui ressemble à un hémérobe. — **HÉMÉROBIENS**, s. m. pl. Famille d'insectes névroptères.

HÉMÉROLOGE, s. m. (du gr. ἡμέρα, jour; λόγος, discours). Traité sur la concordance des calendriers. — En 1715, on a découvert à Florence un manuscrit antique contenant les calendriers de seize anciens peuples mis en concordance avec celui de l'ancienne Rome, on l'appelle l'*hémérologe de Florence*.

* **HÉMÉROSCOPE**, s. m. Ant. gr. Sentinelle qui observait les environs pendant le jour. — Lieu où elle était placée. Les *héméroscopes* n'étaient nullement des courriers.

HÉMÉRYPSOPTÈNE, adj. des 2 g. (du gr. ἡμέρα, jour; ὕψος, haut, élevé; πτηνὸς, qui vole). Zool. Se dit de certains oiseaux de proie diurnes. — **HÉMÉRYPSOPTÈNES**, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

HÉMIACÉPHALE, s. m. (du gr. ἧμι, demi; ἀ, privatif; κεφαλὴ, tête). Anat. Monstre qui au lieu de tête n'a qu'une masse informe.

HÉMIACÉPHALIE, s. f. Anat. État de l'hémiacéphale.

HÉMIACÉPHALIEN, **IENNE**, adj. Anat. Qui concerne les hémiacéphales.

HÉMIACÉPHALIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui a les caractères de l'hémiacéphalie.

HÉMIANCALOPTÈNE, adj. des 2 g. (du gr. ἧμι, demi; ἄγκαλος, bras; πτηνὸς, volatile). Zool. Se dit des oiseaux qui en place d'ailes n'ont que des espèces de moignons. — **HÉMIANCALOPTÈNES**, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

HÉMIANTHE, s. m. (du gr. ἧμι, demi; ἄνθος, fleur). Bot. Petite plante labiée de l'Amérique septentrionale.

* **HÉMIARITE**, n. patron. Hist. or. Descendant d'*Hémiar*, fils de Saba. Les hémiarites forment une tribu arabe qui se vante d'être la plus noble de toutes. On les appelle aussi *homérites*, *hamyarites* et *djoramides*. Ils ont régné deux mille ans sur l'Yémen.

HÉMICARPE, s. m. (du gr. ἧμι, demi; καρπὸς, fruit). Bot. Moitié d'un fruit qui se partage naturellement en deux moitiés.

HÉMICHALINASPISTE, adj. des 2 g. et s. m. (pr. *émikalinacepiste*) (du gr. ἧμι, demi; χαλινοὶ, dents venimeuses; ἀσπιστὴς, armé d'un bouclier). Zool. Se dit des serpents qui ont à la fois des dents pleines et des dents à crochet remplies de venin. — **HÉMICHALINASPISTES**, s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens. On dit aussi *hémichalinophide*.

HÉMICHLORE, adj. des 2 g. (pr. *émiklore*) (du gr. ἧμι, demi; χλωρὸς, vert). Hist. nat. Qui est à moitié vert.

HÉMICHORIUM, s. m. (pr. *émikoriome*). Ant. Demi-chœur, c'est-à-dire moitié du chœur qui se détachait de l'autre moitié et passait du côté opposé du théâtre. Les deux demi-chœurs chantaient alors alternativement.

HÉMICHRYSE, adj. des 2 g. (du gr. ἧμι, demi; χρυσὸς, or). Hist. nat. A demi doré ou couleur d'or.

HÉMICORION, s. m. Métrol. Mesure de capacité employée chez les Grecs; elle valait la moitié d'un corus ou 20 médimnes et demi.

HÉMICRÂNIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a le caractère de l'hémicrânie.

* **HÉMICYCLE**, s. m. Ant. Décoration théâtrale qui représentait des lointains. — Siège dont le dossier était tourné en demi-cercle.

HÉMICYCLOSTOME, adj. des 2 g. (du gr. ἡμίκυκλος, hémicycle; στόμα, ouverture). Zool. Se dit de certaines coquilles univalves dont l'ouverture est à demi ronde. — **HÉMICYCLOSTOMES**, s. m. pl. Famille de mollusques.

HÉMICYLINDRIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui ressemble à la moitié d'un cylindre, plat d'un côté, convexe ou bombé de l'autre.

HÉMICYPRION, s. m. Métrol. Mesure employée autrefois dans l'île de Cypre pour les matières sèches. C'était la moitié d'un médimne.

HÉMIDACTYLE, adj. des 2 g. (du gr. ἧμι, demi; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui n'a que la moitié d'un doigt. — s. m. Genre de reptiles sauriens.

HÉMIDIRHOMBIQUE, adj. des 2 g. Minér. Se dit des cristaux rhomboédriques auxquels manque la moitié des faces des deux rhomboïdes unis ensemble.

HÉMIDITON, s. m. Mus. anc. Intervalle équivalant à une tierce mineure, c'est-à-dire à un diton moins un demi-ton.

HÉMIÉDRIE, s. f. Minér. État d'un cristal hémiédrique.

HÉMIÉDRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ἧμι, demi; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'un prisme hexagone construit de telle sorte que du milieu de sa coupe transversale partent six faces vers chaque pôle, et que sur ces six faces il n'y en ait que trois qui soient également inclinées.

HÉMIÉLYTRE, adj. des 2 g. V. **HÉMÉLYTRE**, au Complément.

HÉMIENCÉPHALIE, s. f. Anat. État de l'hémiencéphale.

HÉMIENCÉPHALIEN, **IENNE**, adj. Anat. Qui concerne l'hémiencéphalie. Les *fœtus hémiencéphaliens* sont particulièrement privés des organes des sens et de la face.

HÉMIENCÉPHALIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'hémiencéphalie.

HÉMIGAMIE, s. f. (du gr. ἧμι, demi; γάμος, mariage). Bot. État des plantes graminées où dans un même calice se trouvent à la fois des fleurs mâles et des fleurs femelles et neutres.

HÉMIGAMIQUE, adj. des 2 g. Bot. Qui a les caractères de l'hémigamie.

HÉMIGÉNIE, s. f. Bot. V. **HÉMIGÈNE**, au Dictionnaire.

HÉMIGONIAIRE, adj. des 2 g. (du gr. ἧμι, demi; γονὴ, génération). Bot. Se dit des plantes dont les organes sexuels se sont en partie convertis en pétales.

HÉMIGYRE, s. m. (du gr. ἧμι, demi; γῦρος, rond). Bot. Nom général des fruits qui ont une forme à peu près ronde.

HÉMIHECTE, s. m. (du gr. ἧμι, demi; ἕκτος, sixième). Le douzième de toutes les principales mesures des Grecs, du plèthre, du médimne, etc.

HÉMILÉPIDOTE, adj. des 2 g. (du gr. ἧμι, demi; λεπὶς, λεπίδος, écaille). Zool. Qui est à demi couvert d'écailles.

HÉMILOCHIE, s. f. Ant. gr. Sous-division dans l'armée athénienne, équivalant à la moitié du lochos; elle se composait de 12, 16 ou 24 hommes.

HÉMILOCHITE, s. m. Officier subalterne, chef d'une hémilochie.

HÉMIMÈLE, s. m. (du gr. ἧμι, demi; μέλος, membre). Anat. Monstre qui n'a qu'une partie des organes ou des membres de l'individu bien conformé.

HÉMIMÉLIE, s. f. Anat. Ce qui constitue l'hémimèle.

HÉMIMÉLIEN, **IENNE**, adj. Anat. Relatif à l'hémimélie.

HÉMIMÉLIQUE, adj. des 2 g. Anat. Ce qui a les caractères de l'hémimélie.

HÉMINOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. ἧμι, demi; πτερὸν, aile). Zool. Se dit des insectes dont les élytres sont à demi membraneux vers l'extrémité libre. Ce mot mal formé paraît être une abréviation de *hémihyménoptère* (du gr. ἧμι, demi; ὑμὴν, membrane; πτερὸν, aile).

HÉMINE, s. f. Ant. La trente-deuxième partie du médius.

* **HÉMIOLE**, s. f. Ant. Petite galère qui n'avait que des demi-bancs de rameurs.

HÉMIOLIASME, s. m. Math. Rapport existant entre deux quantités dont l'une renferme l'autre une fois et demi. Ainsi les rapports de 2 à 3, de 4 à 6, de 6 à 9, sont des *hémioliasmes*, parce que 3 contient 2 plus la moitié, que 6 contient 4 plus la moitié, etc. V. ci-après **HÉMIOLIE**.

HÉMIOLIE, s. f. (du gr. ἧμι, demi; ὅλος, tout). Nom d'une proportion arithmétique, la même que l'*hémioliasme*. Cette acception d'*hémiolie* a vieilli. — En musique, c'était une mesure formée par trois noires.

HÉMIOLIEN, **IENNE**, adj. Mus. anc. Qui est fondé sur l'hémiolie. — Suivant Aristoxène, le genre *hémiolien* était une des espèces du genre chromatique.

HÉMIOLOGAMIE, s. f. (du gr. ἧμι, demi; ὅλος, complet; γάμος, mariage). Bot. État d'une plante graminée dont chaque calice offre la réunion d'une fleur mâle, d'une fleur femelle et d'une fleur hermaphrodite.

HÉMIOLOGAMIQUE, adj. des 2 g. Bot. Qui a les caractères de l'hémiologamie.

HÉMIONE, s. m. (du gr. ἥμι, demi; ὄνος, âne). Zool. Nom autrefois donné au mulet. — Espèce de quadrupède du genre cheval, qui se rapproche du zèbre.

HÉMIONITIDÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une hémionite. — HÉMIONITIDÉES, s. f. pl. Famille de fougères.

HÉMIPAGE, s. m. (du gr. ἥμι, demi; πάγιος, fixe). Anat. Monstre résultant de l'union de deux individus attachés par le côté jusqu'aux mâchoires, et ayant un ombilic commun.

* **HÉMIPAGIE**, s. f. Anat. État de deux individus à ombilic commun.

HÉMIPAGIEN, IENNE, adj. Anat. Qui concerne les hémipages.

* **HÉMIPAGIQUE**, adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'hémipagie.

HÉMIPALMÉ, ÉE, adj. Zool. Se dit des oiseaux dont les doigts sont à demi palmés.

HÉMIPHRACTE, s. m. Zool. Genre de reptiles batraciens.

HÉMIPLÉGIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à l'hémiplégie.

HÉMIPOMATOSTOME, adj. des 2 g. (du gr. ἥμι, demi; πῶμα, πώματος, couvercle; στόμα, bouche). Zool. Se dit des coquillages dont l'ouverture est fermée par une moitié d'opercule. — HÉMIPOMATOSTOMES, s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes.

HÉMIPRISMATIQUE, adj. des 2 g. Minér. Se dit des cristaux prismatiques qui ne laissent voir que la moitié de leurs faces.

* **HÉMIPTÈRE**, adj. des 2 g. Bot. Se dit de certaines plantes dont le fruit se termine par une membrane qui a la forme d'une aile.

HÉMIPTÉROLOGIE, s. f. (du gr. ἡμιπτέρος, hémiptère; λόγος, discours). Traité sur les insectes hémiptères.

HÉMIPTÉROLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à l'hémiptérologie.

HÉMIPTÉROLOGUE, s. m. Celui qui se livre à l'étude approfondie des insectes hémiptères.

HÉMIRAMPHE, s. m. (du gr. ἥμι, demi; ῥάμφος, bec crochu). Zool. Genre de poissons, famille des siagonotes, dont la mâchoire inférieure se termine par une pointe semblable à la moitié d'un bec d'oiseau.

HÉMISPHÉRAL, ALE, adj. Didact. Qui a la forme d'une demi-sphère.

HÉMISYGYQUE, adj. m. (du gr. ἥμι, demi; σὺν, avec; γυνή; femme). Bot. Se dit du calice quand il est à demi adhérent avec l'ovaire.

HÉMITE, s. f. (du gr. αἷμα, sang). Méd. Inflammation du sang.

HÉMITÉLIE, s. f. Bot. Genre de plantes des grandes Indes.

HÉMITÉRIE, s. f. (du gr. ἥμι, demi; τέρας, monstre). Anat. Monstruosité peu sensible; défaut peu grave.

HÉMITHÉE, n. pr. f. Temps hér. Fille de Staphylus et petite-fille de Bacchus. Des vases pleins de vin avaient été mis sous sa garde; des pourceaux les brisèrent; *Hémithée*, désespérée, se jeta dans la mer; mais Apollon la fit aborder dans la Chersonnèse. On lui rendait les honneurs divins à Castalie. — Fille de Cycnus et de Proclée. Achille ayant voulu lui faire violence, la terre s'entr'ouvrit pour la recevoir.

HÉMITHORACIUM, s. m. (pr. *émitoraciome*). Ant. Demi-cuirasse, sorte d'armure défensive.

HÉMITHRÈNE, s. f. Géol. Sorte de roche amphibolique.

* **HÉMITOME**, adj. des 2 g. (du gr. ἥμι, demi; τομή, coupure). Minér. Se dit des cristaux composés de deux parties, produites par la rencontre des faces d'un côté avec l'axe du côté opposé, vers la moitié de la hauteur. — s. m. Chir. anc. Espèce de bandage.

HÉMITRIPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. ἥμι, demi; τρὶς, trois; πτερὸν, aile). Zool. Qui se prolonge d'un seul côté en trois ailes.

HÉMOCHARÈS, adj. m. (pr. *émokarès*) (du gr. αἷμα, sang; χαίρω, je me réjouis). Myth. Qui aime le sang. Surnom donné à Mars.

HÉMOCHARIDE, s. f. (pr. *émokaride*). Zool. Ver à sang rouge qu'on trouve dans les eaux douces d'Europe.

HÉMO-DYNAMOMÈTRE, s. m. (du gr. αἷμα, sang; δύναμις, puissance; μετρὸν, mesure). Instrument propre à mesurer la force contractile des cavités du cœur, force qui détermine la circulation du sang.

HÉMONE, n. pr. f. Temps hér. Fille de Deucalion et de Pyrrha; ce fut d'elle, selon quelques auteurs, que la Thessalie prit le nom d'*Hémonie*.

* **HÉMON**, n. pr. m. Temps hér. Fils de Pélage, roi de Thessalie ou *Hémonie*.

HÉMONIDIS, n. pr. m. (pr. *émonidice*). Temps hér. Prêtre d'Apollon et de Diane, tué par Énée en Italie.

HÉMONIE, s. f. Ancien nom de la Thessalie. — Zool. Genre d'insectes coléoptères.

HÉMONIEN, IENNE, adj. Habitant de l'Hémonie ou Thessalie. — Qui appartient à l'Hémonie ou à ses habitants.

HÉMONIUS, n. pr. m. (pr. *émoniuce*). Myth. Père d'Amalthée, d'après Apollodore.

HÉMOPIDE, s. f. Zool. Genre de vers à sang rouge.

HÉMOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. αἷμα, sang; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes couleur de sang.

HÉMOPTOÏQUE. V. HÉMOPTYSIQUE, au Dictionnaire.

HÉMOPTOSE. V. HÉMOPTYSIE, au Dictionnaire.

* **HÉMORRHOÏDAL, ALE**, adj. Bot. Se dit d'une plante sur la tige de laquelle on voit des tubercules rouges produits par la piqûre d'un insecte. — Il se dit aussi des animaux qui ont l'extrémité de l'abdomen rouge.

HÉMORRHOÏS ou **HÉMORRHOÜS**, s. f. (du gr. αἷμα, sang; ῥέω, couler). Zool. Genre de serpent dont la morsure est très-dangereuse, s'il faut en croire Lucain, dans sa *Pharsale*.

HÉMORRHOSCOPIQUE, adj. des 2 g. (du gr. αἷμα, sang; ῥόος, écoulement; σκοπέω, j'examine). Méd. Qui concerne l'hémorrhoscopie, c'est-à-dire l'examen des qualités du sang sorti des veines.

HÉMOSTASE, s. f. Méd. Stagnation du sang. V. HÉMOSTASIE, au Dictionnaire.

HEMPHTHA, n. pr. m. Myth. Nom que les Égyptiens donnaient au Zeus des Grecs ou Jupiter des Latins.

HEMS, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, pachalik de Damas, près de l'Oronte. Les ruines d'Émèse touchent aux murs de la ville. 25,000 hab. On dit aussi *Homs*.

HÉMURÉSIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à l'hémurésie.

HÉMUS, n. pr. m. (pr. *émuce*). Temps hér. Roi de Thrace, fils de Borée et d'Orithyie. Hémus et sa femme Rhodope ayant voulu se faire adorer sous le nom de Jupiter et de Junon, furent changés en montagnes. Ces montagnes nouvelles s'élevèrent entre la Mœsie et la Thrace. Pendant le temps de la domination romaine, le *mont Hémus* avait donné son nom à une des provinces du diocèse de Thrace. Aujourd'hui le *Balkan*.

* **HEMVÉ**, s. m. J.-J. Rousseau s'est servi de cette altération du mot all. *heimweh*, mal du pays.

HÉMYARITE, adj. et s. m. Dialecte de l'ancien arabe. V. HAMYARITE, au Compl.

HENDÉCAGYNE, adj. des 2 g. (du gr. ἕνδεκα, onze; γυνή, femme ou pistil). Bot. Se dit d'une plante dont la fleur a onze pistils ou organes femelles.

HENDÉCAGYNIE, s. f. (même étym.). Bot. Classe qui renferme les plantes à onze pistils.

HENDÉCAGYNIQUE, adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à l'hendécagynie.

HENDÉCANDRE, adj. des 2 g. (du gr. ἕνδεκα, onze; ἀνὴρ, ἀνδρὸς, homme). Bot. Plante dont la fleur a onze étamines ou organes mâles.

HENDÉCANDRIE, s. m. (même étym.). Bot. Classe qui renferme les plantes à onze étamines.

HENDÉCANDRIQUE, adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à l'hendécandrie.

HENDÉCAPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. ἕνδεκα, onze; φύλλον, feuille). Bot. Se dit d'une plante dont les feuilles se composent de onze folioles.

* **HENDÉCASYLLABE**, adj. des 2 g. Philol. *Hendécasyllabe phaleuce*, vers latin composé d'un spondée et d'un dactyle suivi de trois chorées. — *Hendécasyllabe saphique*, composé d'un chorée, d'un spondée, d'un dactyle et de deux chorées. — Vers métriques français avec lesquels on a prétendu imiter la mesure des vers grecs et latins.

HENDIN, s. m. Hist. Titre que portait le chef des Bourguignons. Le *hendin* était le chef militaire; le chef religieux s'appelait *siniste*.

HÉNICÉE, n. pr. f. Temps hér. Une des filles de Priam.

HÉNIN-LIÉTARD, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. du Pas-de-Calais. 2,850 hab. Huile, batiste.

HÉNIOCHA, adj. f. (pr. *énioka*) (du gr. ἡνίοχα, qui tient les rênes, qui conduit). Myth. Surnom de Junon, à laquelle on offrait des sacrifices sous ce titre, dans l'antre de Trophonius.

HÉNIOCHE ou **HÉNIOQUE**, s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Sarmatie asiatique, près de la côte du Pont-Euxin.

HÉNIOCHUS, n. pr. m. (pr. *éniokuce*) (en gr. ἡνιοχεὺς). Astron. Ancien nom de la constellation qu'on appelle aujourd'hui le *Cocher*.

HÉNIOPÉE, n. pr. m. Temps hér. Écuyer d'Hector; il fut tué par Diomède.

HENNEBERG, n. pr. m. Géogr. Ancienne principauté d'Allemagne, partagé aujourd'hui entre les différents pays saxons.

HENNEBON, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton du dép. du Morbihan; port sur le Blavet, à 8 kil. de la mer. 4,800 hab.

* **HENNEH**, s. m. Bot. Arbrisseau de la famille des salicariées. La décoction des feuilles de l'henneh séchées et pulvérisées donne une belle couleur jaune dont on se sert en Orient pour teindre la barbe, les cheveux, les poils, la crinière des chevaux, etc. Les anciens Égytiens en coloraient leurs momies. Une autre espèce donne une teinture rouge dont les femmes se servent pour teindre leurs ongles. *Henné* du Dictionnaire est une orthographe vicieuse.

HÉNOCH, n. pr. m. (pr. *énok*). Nom de trois personnages de l'histoire sainte : l'un était fils de Caïn et bâtit la première ville, *la ville d'Hénoch*, vers 3759 av. J. C. On lui attribue des lois qui furent, dit-on, gravées sur une colonne et survécurent au déluge. Le second, fils de Jared et père de Mathusalem, vivait vers 3378 av. J. C. Le troisième était fils aîné de Ruben. — On appelle *livre d'Hénoch* un livre de prophétie attribué à l'un des patriarches de ce nom, et mentionné par saint Jude. Ce livre est perdu depuis longtemps, et saint Augustin a traité d'apocryphe celui qui existait de son temps. On écrit aussi *Énoch*.

HÉNOCHITE, n. patron. Hist. sainte. Descendant d'Hénoch, fils aîné de Ruben.

HÉNON, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. des Côtes du Nord. 3,300 hab.

* **HÉNOTIQUE** ou **HÉNOTICON**, s. m. (du gr. ἑνωτικὸς, propre à réunir). Hist. eccl. Écrit publié en 482, par l'empereur Zénon, lequel avait pour but de réunir les catholiques et les eutychéens, et de rétablir ainsi dans l'Église l'unité de croyance, altérée par l'hérésie. Ce n'était pas autre chose qu'une lettre de l'empereur aux évêques et aux peuples d'Orient; mais quoiqu'en apparence il s'élevât contre les doctrines d'Eutychès, il était aisé de voir qu'il favorisait les eutychéens. Aussi le concile de Chalcédoine, rejetant l'*hénotique*, refusa-t-il de faire des concessions contraires aux doctrines de l'Église. Le pape Félix III l'a formellement condamné.

* **HENRI**, n. pr. m. Hist. *Ordre de Saint-Henri*, ordre militaire établi en 1736, par Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne; renouvelé en 1829.

HENRICHEMONT, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Cher, bâtie par Sully. 3,200 hab.

HENRICIEN, s. m. Hist. relig. Disciple d'un ermite des environs de Toulouse nommé *Henri*, qui, au XIIe siècle, s'éleva contre les doctrines et les rites catholiques. — On donne quelquefois le nom d'*henriciens* aux Albigeois.

HÉOS, n. pr. f. (en gr. ἕως). Nom grec de l'Aurore.

HÉPATEMPHRACTIQUE, adj. des g. Méd. Qui concerne l'hépatemphraxie.

HÉPATICOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. ἡπατίκος, hépatique, εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble à une hépathique.

HÉPATISIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui concerne l'hépatisie.

HÉPATO-GASTRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ἧπαρ, ἥπατος, foie; γαστὴρ, ventre). Anat. Qui concerne le foie et l'estomac.

HÉPATOHÉMIE, s. f. (du gr. ἧπαρ, ατος, le foie; αἷμα, sang). Méd. Congestion sanguine qui a pour siège le foie.

HÉPATO-PARECTAMIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui se rapporte à l'hépatoparectame.

HÉPATOPHRACTIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui se rapporte à l'hépatophraxie.

HÉPATOXYLE, s. m. pour *hépatosyle*, du gr. ἧπαρ, foie; συλάω, je pille). Zool. Genre de vers intestinaux qui attaquent le foie.

* **HÉPHAÏSTOS**, n. pr. m. (du gr. Ἥφαιστος, Vulcain). Nom grec que l'un des commentateurs de Manéthon, George le Syncelle, donne au premier des grands dieux dont cet auteur parle comme ayant régné sur l'Égypte.

HÉPHÉRITE, n. patron. Hist. sainte. Descendant d'Héphère, l'un des fils de Galaad.

HÉPHESTINE, n. pr. f. Temps hér. Une des femmes d'Egyptus.

HEPHTHÉMIMÈRE, adj. et s. des 2 g. (en gr. ἑφθημιμερής, de ἑπτὰ, sept; ἡμι, demi, et μέρος, part). Versific. gr. et lat. Il se dit d'un vers composé de sept demi-pieds ou de trois pieds et d'une syllabe. Presque tous les vers d'Anacréon sont de cette sorte. — On donne le même nom à la césure qui tombe sur la première syllabe du quatrième pied, et qui partage le vers en deux portions.

HÉPIALIDE, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui ressemble à un hépiale. — HÉPIALIDES, s. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères.

HEPSET, s. m. Zool. Nom d'un poisson de la Méditerranée.

HEPTACANTHE, adj. des 2 g. du gr. ἑπτὰ, sept; ἄκανθα, épine). Zool. Qui est armé de sept épines ou aiguillons.

HEPTADACTYLE, adj. des 2 g. (du gr. ἑπτὰ, sept; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a sept doigts.

HEPTADE, s. f. (du gr. ἑπτὰ, sept). Géom. Réunion de sept choses ou de sept personnes. Ce mot, pris absolument, a quelquefois signifié les sept sages de la Grèce; les pléiades, la semaine. Les gnostiques classaient leurs éons par *heptades*.

HEPTAÈDRE, s. m. (du gr. ἑπτὰ, sept; ἕδρα, base). Géom. Solide qui a sept faces. Il n'est point possible de construire un heptaèdre régulier.

HEPTAÉDRIQUE, adj. des 2 g. Géom. Qui appartient à l'heptaèdre.

HEPTAGONAL, ALE, adj. Qui a rapport à l'heptagone, qui a sept angles.

HEPTAGYNE, adj. des 2 g. (du gr. ἑπτὰ, sept; γυνή, femme). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs ont sept pistils ou organes femelles.

HEPTAGYNIQUE, adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à l'heptagynie.

* **HEPTAMÉRIDE**, s. f. Mus. Septième partie d'une *méride* dans le système musical de M. Sauveur; dans ce système, qui n'a point été adopté, l'octave est divisé en 43 *mérides*, ce qui donne un total de 301 heptamérides. V. DÉCAMÉRIDES, au Complément.

* **HEPTAMÈTRE**, adj. des 2 g. On n'a jamais fait en grec ni en latin de *vers heptamètres*.

HEPTANDRE, adj. des 2 g. (du gr. ἑπτὰ, sept; ἀνδρὸς, mâle). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs ont sept étamines ou organes sexuels mâles.

HEPTANDRIQUE, adj. des 2 g. Bot. Qui concerne l'heptandrie.

HEPTANÈME, adj. des 2 g. (du gr. ἑπτὰ, sept; νῆμα, filament). Zool. Se dit des animaux qui ont sept tentacules.

HEPTANOME ou **HEPTANOMIDE**, s. f. Géogr. anc. Partie centrale de l'Égypte, ainsi nommée parce qu'elle était divisée en sept nomes ou provinces.

* **HEPTANGULAIRE**, adj. des 2 g. Mot hybride auquel on doit préférer *heptagone*.

HEPTANTHÉRÉ, ÉE, adj. (du gr. ἑπτὰ, sept; ἀνθηρα, anthère). Bot. Qui a sept anthères ou étamines.

HEPTAPÉCHYS, adj. m. (du gr. ἑπτὰ, sept; πῆχυς, coudée). Temps hér. Surnom d'Achille dans Lycophron.

* **HEPTAPACHE**, s. f. Mot mal formé, qui n'a jamais été en usage. V. le mot précédent.

HEPTAPHONE, s. m. (du gr. ἑπτὰ, sept; φωνή, son). Ant. Lieu mentionné par Pline; c'était un portique d'Olympie, dans lequel se trouvait un écho qui répétait un son sept fois de suite.

* **HEPTAPLEURE**, s. m. (du gr. ἑπτὰ, sept; πλευρὸν, côté). Bot. Plante de Ceylan. C'est par erreur qu'on a imprimé dans quelques éditions du Dictionnaire, *heptapleuvre*.

HEPTAPORE, s. m. (du gr. ἑπτὰ, sept; πόρος, passage). Géogr. anc. Fleuve de la Troade, cité dans l'*Iliade*.

HEPTAPYLE, adj. des 2 g. (du gr. ἑπτὰ, sept; πύλη, porte). Qui a sept portes. On donnait ce nom à la Thèbes de Béotie, pour la distinguer de la Thèbes d'Egypte, *hécatompyle*, ou aux cent portes.

HEPTAQUE, s. f. Bot. Petit arbre des côtes orientales d'Afrique.

* **HEPTARCHIE**, n. pr f. Hist. Les sept royaumes formés dans l'île de Bretagne par des peuplades venues de Germanie. Il y avait quatre royaumes saxons, *Kent*, *Sussex*, *Essex*, *Wessex*, et trois royaumes angles, *Northumberland*, *Est-Anglie* et *Mercie*. Ces sept royaumes avaient d'abord formé une confédération générale, mais le plus souvent l'ambition particulière des princes qui les gouvernaient les armait les uns contre les autres. Quelquefois ils ont été tous réunis sous le même sceptre; ils le furent définitivement en 827 par Egbert, roi de Wessex.

HEPTARRHÈNE, adj. des 2 g. (du gr. ἑπτὰ, sept; ἄῤῥην, mâle). Bot. Qui a sept étamines. On dit plus souvent *heptandre*.

HEPTASÉPALE, adj. des 2 g. Formé de sept sépales ou folioles.

HEPTASTADE, s. m. Ant. Chemin, chaussée, môle, pont, etc., qui avait sept stades de longueur. L'*heptastade* se dit particulièrement de la chaussée construite sous le règne de Ptolémée-Philadelphe, et qui joignait l'île de Pharos au continent.

HEPTASTÉMONE, adj. des 2 g. (du gr. ἑπτὰ, sept; στήμον, filament). Bot. Qui a sept étamines.

HEPTASYLLABE, adj. des 2 g. Versif. Qui a sept syllabes.

* **HEPTATEUQUE**, s. m. Philol. Recueil contenant le Pentateuque, le livre de Josué et celui des Juges.

* **HEPTHÉMIMÈRE** ou **HEPTHÉMIMÈTRE**. Littér. anc. Formes vicieuses que l'on a mises par mégarde, au Dictionnaire, pour *hephthémimère*. V. ce mot au Complément.

* **HEPTOMADOGENE**, s. m. Forme vicieuse que l'on a insérée par mégarde au Dictionnaire, pour *hebdomagène*.

HEPTRANCHIAS, s. m. Zool. Genre de squales.

HÉRACLAMMON, s. m. (du gr. Ἡρακλῆς, Hercule; Ἄμμων, Ammon). Ant. Statue qui représentait à la fois Hercule et Jupiter.

* **HÉRACLÉE**, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Asie-Mineure, dans la Bythinie, sur le Pont-Euxin. Auj. *Erekli*. — Il y avait plusieurs autres villes du nom d'*Héraclée*, dans la Carie, dans la Lucanie, etc.

* **HÉRACLIEN, IENNE**, adj. V. plus loin HÉRACLÉOTE. Ce mot s'appliquait spécialement aux biens que les Athéniens avaient donnés à Thésée, et que Thésée à son tour voulut consacrer à Hercule après que celui-ci l'eut retiré des enfers.

HÉRACLÉIADE, s. f. Philol. Titre d'un poème mentionné par Suidas, composé par un certain Panyasis, oncle d'Hérodote, pour célébrer les travaux d'Hercule.

HÉRACLÉONITE, s. m. Hist. Relig. Membre d'une secte de valentiniens fondée par *Héracléon*, disciple lui-même de Valentin.

HÉRACLÉOPOLIS, n. pr. f. Nom grec de la ville d'Héraclée.

HÉRACLÉOTE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant d'Héraclée. Qui concerne les habitants d'une des villes appelées *Héraclée*. On dit aussi *héracléotique*.

* **HÉRACLIDE**, s. m. Se dit en particulier de la famille héraclienne qui régna sur le Péloponèse. Chassés une première fois par Eurysthée, les *héraclides* y rentrèrent quelque temps après le siége de Troie. Les rois de Sparte ou Archagètes étaient *héraclides*. Une dynastie des rois de Lydie descendait aussi d'Hercule.

HÉRACLITE, s. m. Hist. relig. Nom de certains sectaires qui condamnaient le mariage, et regardaient le baptême comme chose inutile.

HÉRACLITÉEN, s. m. Philos. Disciple d'Héraclite, philosophe d'Éphèse, qui vivait à la fin du VIe siècle av. J. C. C'est par suite d'une tradition vulgaire qu'on supposait que les *héraclitéens*, à l'instar d'Héraclite leur maître, étaient constamment livrés à une tristesse profonde, née de la peine qu'ils ressentaient à l'aspect des misères humaines.

HÉRANITE, s. m. Hist. sainte. Nom des descendants de *Héran*, fils de Suthala et petit-fils d'Éphraïm.

HÉRAT, s. m. Géogr. Province de l'Afghanistan, auj. partie du Khorassan.—*Hérat*, ch.-l. de la contrée, a une citadelle, un collége, une manufacture de laines, des fabriques d'eau de rose, etc. 100,000 hab.

HERATÉLÉE, s. f. (du gr. Ἥρα, Junon; τέλος, sacrifice). Ant. gr. Sacrifice qu'on offrait à Junon, le jour du mariage.

HÉRAUDERIE, s. f. Ancien nom de l'art héraldique; science des hérauts d'armes; connaissance des armoiries, du blason et du cérémonial. — On donnait aussi ce nom à la charge de héraut: *Hérauderie de Bretagne*, *de Grenoble*, etc.

* **HERAULT**, n. pr. m. Géogr. Rivière qui naît dans les Cévennes, et se jette dans la Méditerranée, au-dessus d'Agde, après un cours de 130 k. — *Département de l'Hérault*, un des dép. méridionaux de la France, compris autrefois tout entier dans le Languedoc. Il est divisé en quatre arrondiss. Marbre, albâtre, granit, houille, etc. Peu de blé, mais des vins excellents. Orangers, citronniers, grenadiers, mûriers et oliviers. Plantes médicinales et tinctoriales. Moutons estimés. Pêche de la sardine. Pop. 357,846 hab. Ch.-l. Montpellier.

* **HÉRAUT**, s. m. Hist. *Baptême des hérauts*, cérémonie qui se pratiquait pour la nomination d'un héraut. Le roi versait une coupe de vin sur la tête du poursuivant d'armes, en lui donnant le titre d'une *hérauderie*. — *Héraut des ordres du roi*, officier de la maison du roi qui portait les mêmes insignes que les hérauts de France.

* **HERBAGE**, s. m. Féod. Droit que les seigneurs prélevaient sur les terres de leur seigneurie, pour la nourriture de leurs bestiaux. — On appelait de même le droit que les particuliers tenaient de la coutume ou de quelque concession particulière de couper de l'herbe en certains parages, ou d'y mener paître leurs bestiaux. — Pêche. *Herbages*, vieux filets dont se servent les pêcheurs de corail pour attacher les chevrons avec lesquels ils arrachent le corail du fond de la mer.

* **HERBAGER**, s. m. Cout. *Franc herbager*, propriétaire d'un fonds exempt du droit d'herbage.— *Herbager*, auj. celui qui entreprend d'engraisser des bœufs. HERBAGER, v. a. Mettre des bestiaux à l'engrais, les mettre au pâturage.

HERBAILLE, s. f. Mauvaises herbes. J.-J. Rousseau a employé ce mot fam. en parlant des plantes de son herbier.

HERBAN, s. m. Féod. Nom générique qui comprend toutes les charges que les seigneurs pouvaient exiger de leurs vassaux, telles que l'obligation de prêter serment, de réparer le château, de combattre les ennemis, etc. — Ordre que le roi donnait à ses vassaux de le suivre à la guerre. — Amende à laquelle étaient condamnés ceux qui n'obtempéraient pas à l'ordre.

HERBASQUE, s. m. Hortic. Variété de raisin.

* **HERBAUT**, n. pr. m. Nom qui se donne souvent aux chiens de meute. — Au fig., on appelait ainsi un homme brutal et avide qui s'empare sans raison de ce qui est à autrui. — On disait proverb. : *Se jeter dessus comme herbaut sur pauvres gens*.

HERBAUX, s. m. pl. Devoirs ou charges féodales. V. ci-dessus le mot HERBAN.

* **HERBE**, s. f. *Avalez cela, ce sont herbes*, expr. prov. qui s'employait pour engager quelqu'un à supporter patiemment un accident fâcheux.—*En herbe et en gerbe*, en espérance et en jouissance. — *Fête des herbes*, nom par lequel On désignait autrefois l'Assomption.— Bot. *Herbe d'antal*, la cynoglosse.—*Herbe de Notre-Dame*, la pariétaire. — *Herbe de Samson*, une espèce de panthénie. — *Herbe de soie* ou *herbe à soie*, plante des Indes.

HERBED, s. m. (mot parse qui signifiait apprenti). Nom donné dans la religion de Zoroastre aux mages du premier ordre.

HERBEGAGE, s. m. Anc. cout. Droit de prendre dans une forêt le bois nécessaire pour la construction et les réparations d'une maison.

HERBELÉE, s. f. Breuvage fait avec du jus d'herbes. Ce mot a vieilli. On dit auj. *bouillon aux herbes*.

HERBELLIDE, s. f. Zool. Genre d'insectes diptères.

HERBERGEAGE, s. m. Féod. Tènement d'un vassal qui était obligé d'avoir et d'habiter un manoir.

* **HERBIER**, s. m. Écon. rur. Lieu où l'on conserve l'herbe pour la nourriture des bestiaux. — Géogr. *Les Herbiers*, village de France, ch.-l. de canton, dép. de la Vendée. 2,500 hab.

* **HERBIÈRE**, s. f. Écon. rur. Femme qui va cueillir de l'herbe pour la nourriture des bestiaux.

HERBIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *herba*, herbe; *forma*, forme). Zool. Se dit du pelage de certains animaux, lequel se hérisse et ressemble à l'herbe sèche.

HERBIGNAC, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de la Loire-Inférieure. 3,000 hab.

HERBITZHEIM, n. pr. m. Géogr. Village de France, ch.-l. de canton, dép. du Bas-Rhin. 1,900 hab.

HERBON, s. m. Couteau non tranchant qu'emploient les tanneurs pour débourrer les cuirs.

HERBORISATEUR, TRICE, s. Néol. Celui, celle qui herborise. Syn. peu usité de *herboriseur*.

HERBORISTERIE, s. f. Tout ce qui compose le fonds d'un herboriste, son commerce et ce qui s'y rapporte. Ce mot et ceux de la même famille, *herboriste*, *herboriser*, ont été formés assez singulièrement d'*herba*, qui aurait dû donner *herbiste*, *herbiser*. On aura sans doute été guidé par une fausse analogie avec *arborisé*, *arborescent*, etc.

* **HERBUE**, s. f. Agric. Terre végétale qu'on enlève d'une prairie pour amender le sol d'un vignoble. — Terre légère et peu profonde qui n'est bonne qu'à des pâturages.

HERCHEUR, s. m. Techn. Sorte d'ouvrier mineur.

HERCÉEN, adj. m. (du gr. ἑρκεῖος, protecteur des enclos). Myth. Surnom donné à Jupiter. On lui érigeait des statues dans l'ancienne Grèce, et ces statues avaient leur place dans les cours intérieures des habitations. Ce fut sur un autel de *Jupiter hercéen* que Pyrrhus ôta la vie à Priam.

HERCLAN, s. m. Zool. Nom vulgaire de la tadorne.

HERCULANIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant d'Herculanum. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

* **HERCULANUM**, n. pr. m. (pr. *erkulanome*). Géogr. anc. Ville de l'Italie qui fut ensevelie sous les laves et les cendres du Vésuve, à la première éruption de ce volcan, en l'an 79 de l'ère vulgaire. Elle fut découverte en 1713 par des ouvriers qui creusaient un puits à Portici, ville située presque au-dessus d'*Herculanum*, et depuis ce temps les fouilles ont continué, mais non à découvert, comme celles de Pompéi. On est arrivé jusqu'au théâtre et on en a retiré des statues, des manuscrits, des peintures et mille objets précieux pour l'histoire des arts dans l'ancienne Rome.

* **HERCULE**, n. pr. m. Myth. Les *douze travaux d'Hercule* sont : 1° la mort du lion de Némée; 2° celle de l'hydre de Lerne ; 3° la capture de la biche aux pieds d'airain ; 4° celle du sanglier d'Érymanthe; 5° les étables d'Augias nettoyées; 6° les oiseaux du lac Stymphale mis en fuite; 7° la capture du taureau de Crète; 8° celle des chevaux de Diomède; 9° celle des bœufs de Géryon; 10° celle de la ceinture d'Hippolyte; 11° l'enlèvement des pommes des Hespérides; 12° Cerbère amené des enfers. Quelques mythologues n'attribuent à *Hercule* que *dix* ou même *huit travaux*, d'autres au contraire en comptent jusqu'à *dix-huit*. Ce grand nombre d'exploits attribués à Hercule a fait supposer qu'il y avait eu plusieurs personnages du même nom : ainsi on a donné comme distincts du fils d'Alcmène : l'*Hercule égyptien*, l'*Hercule phénicien*, l'*Hercule crétois*, etc. — Philol. *Hercule sur l'Œta*, *Hercule en fureur*, titres de deux tragédies de Sénèque. — *Bouclier d'Hercule*, poème ajouté à l'Héroogénie d'Hésiode. — Ant. *Nœud d'Hercule*, nœud de la ceinture de la nouvelle mariée. L'époux le dénouait en invoquant Junon et en la priant de rendre son mariage aussi fécond que celui d'*Hercule*. — *Jardin d'Hercule*, nom par lequel les anciens désignaient Séville, à cause de la fertilité de son sol et de la beauté de ses campagnes. — Géogr. anc. *Cap d'Hercule*, auj. *Spartivento*, à l'extrémité méridionale de l'Italie. — Autre cap de la Mauritanie Tingitane, sur la mer Atlantique, auj. *cap Cantin*. — *Détroit* ou *colonnes d'Hercule*, le détroit de Gibraltar. — Zool. *Hercule*, espèce de scarabée d'Amérique.

* **HERCULÉEN, ENNE**, adj. Qui concerne Hercule. Ce mot ne s'emploie guère qu'au fig., et il s'applique aux hommes ou aux choses qui paraissent dignes d'Hercule : *Taille*, *force herculéenne*.

* **HERCULIEN, IENNE**, adj. Qui se rapporte à Hercule. — Géogr. anc. *Voie herculienne*, chaussée de la Campanie, entre le lac Lycien et la mer. — Ant. *Herculien*, s. m. Nom donné par Dioclétien aux soldats de l'une des deux légions qui remplacèrent les cohortes prétoriennes et urbaines. Les soldats de l'autre légion furent appelés *joviens*.

HERCYNA, adj. f. Myth. Surnom donné à Cérès. — n. pr. f. Temps hér. Nom d'une nymphe qui reçut les honneurs divins. C'est par erreur qu'on l'appelle au Dictionnaire *hercinie*.

HERCYNIENNE, adj. f. Géogr. anc. Nom d'une vaste forêt de l'ancienne Germanie, laquelle s'étendait, selon Jules-César, à 60 journées de marche. Les anciens ont compris sous le nom de *forêt hercynienne* (*hercynia sylva*) toutes les forêts et même toutes les montagnes, toutes les plaines qui s'étendaient depuis le Rhin jusqu'à la Bohême inclusivement.

HERCYNIES, s. f. pl. Ant. gr. Fêtes qu'on célébrait en l'honneur de Cérès Hercyna.

HERCYNIO-CARPATHIEN, adj. m. Géogr. Surnom d'un système de montagnes qui s'étend entre le Rhin, le Dniéper et le Danube, les plaines de l'Allemagne du Nord et de la Pologne occidentale.

HERDONÉE ou **HERDONIE**, n. pr. f. Géogr. anc. Petite ville de l'Apulie. Auj. *Ordona*.

HÉRÉDITE, n. patron. Hist. sainte. Descendant de Héred, fils de Béla et petit-fils de Benjamin.

* **HÉRÉDITÉ**, s. f. Féod. *Hérédité jacente*, dignité, charge héréditaire qui se trouvait vacante par suite de l'extinction de la ligne masculine des possesseurs. — En jurisp., héritage non encore accepté.

HÉRÉES, s. f. pl. Ant. gr. Fêtes de Junon en Élide, à Corinthe, à Argos, etc. V. HÉRÉENS, au Dictionnaire.

HEREFORD, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de même nom. 9,400 hab. Évêché anglic. Peu d'industrie.

HÉRÉNARQUE, s. m. Nom que, suivant Ducange, on donnait en Irlande au prêtre chargé de recevoir les revenus de l'église et d'en faire trois parts, une pour l'évêque, une pour les pauvres, et une pour l'entretien de l'église et les besoins du culte.

HÉRÉSIDES, s. f. pl. Ant. gr. Prêtresses de Junon dans Argos.

HÉRÉSIOGRAPHE, s. m. Syn. d'*hérésiologue*. On dit de même *hérésiographie*, *hérésiographique*, pour *hérésiologie*, *hérésiologique*.

HÉRÈTE, s. m. (en gr. αἱρετης). Titre que portaient chez les Athéniens certains magistrats qui n'étaient nommés que dans des circonstances extraordinaires.

HÉRÉTICATION, s. f. Hist. Nom donné par les écrivains catholiques à la cérémonie par laquelle les hérétiques admettaient un individu dans leur secte. Elle n'avait pas toujours lieu de la même manière : c'était tantôt par la prononciation de formules sacramentelles, tantôt par l'imposition des mains.

* **HÉRÉTIQUE**, adj. des 2 g. Par extens. et fig., celui qui, sur des matières de littérature ou de science, professe des opinions particulières en opposition avec l'opinion générale.

HERFORD, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans l'ancienne Westphalie. On y voit un mausolée érigé en l'honneur de Witikind. 6,600 hab.

HERGNE, s. f. Vieux mot qui signifiait humeur acariâtre, caractère hargneux. On le trouve dans Montaigne, et il est à regretter à cause de son énergie.

HÉRIBAN, s. m. (du teut. *wehr*, guerre; *bann*, publication). Hist. Arrière-ban. On désigna sous ce nom, au VIIIe siècle, l'amende à laquelle Charlemagne avait condamné tout homme libre qui ne répondait pas à l'appel pour le service militaire. On dit aussi *hérisban*.

HÉRIC, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de la Loire-Inférieure. 3,600 hab.

HÉRICIAN, s. m. Bot. Genre de champignons.

HÉRILE, adj. des 2 g. (en lat. *herilis*, de *herus*, seigneur). Qui appartient à un maître. Il ne s'est guère employé qu'en jurispr. : *Puissance hérile*, du maître sur l'esclave, du seigneur sur le serf.

HÉRILLIEN, s. m. Philos. Sectateur du philosophe Hérillius, qui était lui-même disciple de Zénon, et qui soutenait que le souverain bien est dans la science.

HÉRIMAN, s. m. Hist. Homme libre de la seconde classe chez les anciens Germains. La troisième était celle des *gens de poeste*. La première classe se composait des leudes ou fidèles. Selon quelques auteurs, ce mot est le même que celui de *Germain*.

HÉRIMANIE, s. f. Hist. Condition de l'hériman. — Toute la classe des hérimans.

HÉRISAU, n. pr. m. Géogr. Ville de la Suisse, canton d'Appenzell. 7,000 hab. On prétend que les habitants de Hérisau furent les premiers de tout le pays qui embrassèrent le christianisme.

HÉRISLIZ, s. m. (du teut. *wehr*, guerre; *lassen*, abandonner). Hist. Désertion des drapeaux du suzerain et passage sous les drapeaux ennemis. Le duc de Bavière Tassillon fut condamné à mort pour *hérisliz* en 788.

HÉRISSÉAL, adj. et s. m. Anat. Nom d'un des os du crâne.

* **HÉRISSON**, s. m. Mar. Grappin à quatre pattes. — Agric. Rouleau garni de chevilles servant à écraser les mottes de terre dans les champs labourés. — Constr. *Bâtir en hérisson*, ranger de champ sur le sommet d'un mur des moellons plats ou des briques : on termine les murs *en hérisson* pour leur donner plus de solidité. — *Hérisson*, masse de pointes de fer dirigées en tous sens, qu'on place dans un lieu quelconque, mur, balcon, grille, toit, etc., pour intercepter le passage et le rendre impossible. — Zool. Nom vulgaire de coquilles, de poissons, et même de chenilles.

HÉRISSON, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Allier. 1,050 hab.

* *se* **HÉRISSONNER**, v. a. pron. Se dit en général de tous les animaux dont les poils ou les plumes se redressent, soit lorsqu'ils appréhendent quelque danger, soit quand ils se sentent malades, soit enfin pour toute autre cause.

HÉRISTAL, n. pr. m. V. BERSTAL, au Complément.

* **HÉRITAGE**, s. m. *Héritage féodal*, celui qui était tenu en fief et relevait d'un seigneur suzerain. — *Héritage roturier*, celui qui était possédé à cens ou censive, champart, terrage ou autres charges. — *Héritage serf*, celui qui relevait d'un seigneur laïque et dont le possesseur était assujetti à des redevances. — *Bail d'héritage*, bail à rentes perpétuelles ou à très-long terme comme quatre-vingt-dix-neuf ans. — *Porter la main à l'héritage*, expr. prov. qui signifie porter la main à terre pour ne pas tomber tout-à-fait. — Prov. *Logis en Sologne, héritage en Beauce*, la Sologne est un pays où l'on vit à très-bon compte et la Beauce un pays où l'on fait de bonnes récoltes.

* **HÉRITIER**, s. m. Anc. jurispr. *Héritier judiciaire*, personne chargée par le testateur de remettre l'héritage à l'héritier fidéi-commissaire. — *Héritier nécessaire*, esclave du défunt qui ne pouvait se dispenser d'accepter l'hérédité, quoique la succession surchargée de dettes fût évidemment onéreuse. — *Héritier sien*, fils ou petit-fils qui se trouvait sous la puissance du défunt, au moment du décès. *L'héritier sien* était aussi *héritier nécessaire*. Si le fils avait été émancipé avant la mort, il devenait *héritier étranger*. — Anc. cout. *Héritier des propres*, celui qui succédait aux propres en sa qualité de plus proche parent, dans la ligne qui les avait fournis. — *Héritier des acquêts*, le plus proche parent, à quelque ligne qu'il appartînt. — *Héritier bénéficiaire*, celui qui n'acceptait qu'après inventaire des biens de la succession, sans autre charge que celle de payer les dettes à concurrence de ces biens et sans y employer les siens propres. — *Héritier pur et simple*, celui qui, dans le cas où l'actif excédait visiblement le passif, acceptait et se mettait en possession ; les dettes de la succession devenaient en ce cas les siennes. — *Héritier légitime*, celui qui était désigné par la loi, il était aussi nommé *héritier régulier*; mais si par quelque juste cause la qualité d'héritier lui était refusée, il était désigné par le nom d'*héritier irrégulier*. — On disait autrefois de ceux qui, n'ayant pas d'héritiers légitimes, léguaient leurs biens à l'Église, qu'ils *avaient leur âme pour héritier*. — *Avoir affaire à la veuve et aux héritiers*, se dit fig. d'un homme qui est chargé d'une négociation difficile.

HÉRITIÉRIE, s. f. Bot. Genre de plantes malvacées.

HERLE, s. m. Zool. Nom vulgaire du harle.

HERME, s. f. Anc. cout. Terre en friche, terre inculte sur laquelle personne n'avait de droits particuliers, comprise dans ce qu'on appelait biens communaux.

HERMADE, s. m. Bot. Genre de plantes ombellifères d'Afrique.

HERMADÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à un hermade. — HERMADÉES, s. f. pl. Tribu de plantes ombellifères.

HERMADONE, s. m. Astr. Groupe d'étoiles situé près du Verseau.

* **HERMANDAD**, s. f. (mot espagnol qui signifie *fraternité*). Hist. esp. Espèce de confrérie armée qui se forma en Navarre vers la fin du XVe siècle, pour empêcher le meurtre et le pillage et purger le pays des brigands qui l'infestaient. Cette institution fut promptement imitée dans les autres royaumes catholiques de l'Espagne. Plus tard, elle reçut la sanction des rois d'Aragon et de Castille et une organisation particulière. On la chargea de la haute police du royaume, et principalement de la recherche des voleurs et des assassins. Ce ne fut qu'en des temps postérieurs que la *sainte Hermandad* prêta son appui à l'inquisition et que ses cavaliers devinrent auxiliaires des familiers du saint-office. — *Hermandad*,

espèce de confédération qui existait en Espagne entre plusieurs villages liés d'intérêts communs et qui se soumettaient volontairement à la même autorité municipale. — *Hermandad* ou *Germanada*, association qui se forma dans le royaume de Valence contre la tyrannie des nobles, en 1520; elle fut détruite l'année suivante, après la bataille de Villalar. Des *Hermandads* s'étaient formées également à la même époque dans la plupart des villes d'Espagne pendant l'absence du roi (Charles-Quint) qui était allé recevoir la couronne impériale. Elles furent supprimées au retour de ce prince, en 1522.

* **HERMANDURIEN**, s. m. V., au Complément, **HERMUNDURE**, qui est plus correct.

HERMANNIE, s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, famille des tiliacées.

HERMANSTADT, n. pr. m. Géogr. Ville de la Transylvanie, cap. du siége d'Hermanstadt et de tout le pays saxon. Elle est aussi le siége du commandement général militaire de Transylvanie. 18,350 hab. Évêché grec orthodoxe. Consistoire général des luthériens de la nation. Maison royale d'orphelins catholiques, gymnase, musée, bibliothèque, etc. Beaucoup d'industrie. On écrit aussi *Hermannstadt*.

* **HERMANUBIS**, s. m. Ant. Hermès portant accolées les têtes de Mercure et d'Anubis. — Divinité égyptienne qu'on représentait avec un corps d'homme et une tête d'épervier ou de chien.

HERMAPHRODITISME, s. m. Qualité, condition d'un être hermaphrodite, qui réunit les deux sexes.

* **HERMAPOLLON**, s. m. Ant. Statue qui représente un jeune homme chargé des attributs d'Apollon et de Mercure. — Hermès à deux têtes, l'une de Mercure, l'autre d'Apollon.

HERMARPOCRATE, s. m. (du gr. Ἑρμῆς, Mercure; Ἁρποκράτης, Harpocrate). Ant. Statue qui réunit les attributs de Mercure et ceux d'Harpocrate, dieu du silence. — Hermès à deux têtes, l'une de Mercure, l'autre d'Harpocrate. On ne doit pas écrire *hermharpocrate*.

HERMELLE, s. f. Zool. Genre de vers à sang rouge.

HERMENAULT (*l'*), n. p. m. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Vendée. 4,000 hab.

HERMÉNIE, s. f. (en gr. ἑρμηνεία). Interprétation. *Le Livre de l'Herménie*, traité de logique d'Aristote.

HERMÉRACLE, s. m. (du gr. Ἑρμῆς, Mercure; Ἡρακλῆς, Hercule). Ant. Statue où les attributs de Mercure se trouvaient joints à ceux d'Hercule. — Hermès à deux têtes, l'une de Mercure, l'autre d'Hercule.

HERMÉROS, s. m. (du gr. Ἑρμῆς, Mercure; Ἔρως, l'Amour). Ant. Statue représentant un jeune homme qui a les attributs de Mercure et d'Éros, ou l'Amour. — Hermès à deux têtes, dont l'une est celle de Mercure et l'autre celle d'Éros.

HERMÉRIANISME, s. m. Hist. rel. Doctrine des herméricns.

* **HERMÈS**, s. m. Zool. Genre de coquilles univalves.

HERMÉSIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne du grand-duché du Bas-Rhin, se disant catholique, laquelle a pour chef le docteur *Hermès*, qui professe une grande liberté de conscience, principalement dans la question des mariages mixtes.

HERMÉTICITÉ, s. f. Néol. État d'une chose fermée hermétiquement.

* **HERMÉTIQUE**, adj. des 2 g. Se dit d'une clôture parfaite qui s'obtient en faisant fondre les bords du vase qu'on veut fermer: *Fermeture hermétique*.

HERMI, s. m. Zool. Nom vulgaire de la marouette.

HERMIEN ou **HERMIONITE**, s. m. Hist. relig. Disciple d'Hermias de Galatie, qui vivait au IIIe siècle de l'ère chrétienne, et qui enseignait les doctrines de Séleucus.

HERMIES, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. du Pas-de-Calais. 2,200 hab.

* **HERMINE**, s. f. Hist. Ordre militaire institué en 1381, par Jean IV, duc de Bretagne. — Ordre militaire institué à Naple en 1464, par le roi Ferdinand.

HERMINIUS, n. pr. m. (pr. *erminiuce*). Temps hér. Guerrier romain tué par Catillus.

* **HERMION**, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Europe; bâtit la ville d'Hermione, dans l'Argolide. — Ancien roi germain qui fut divinisé après sa mort. Il paraît que c'était le même qu'Ermensul, ou Irmensul.

* **HERMIONE**, adj. des 2 g. Ethn. Nom d'une des trois grandes familles dont se composait la nation des Germains.

HERMIPPE, n. pr. f. Temps hér. Fille de Béotus; elle eut d'Orchomène un fils nommé Mynias.

HERMITHRA, s. m. (du gr. Ἑρμῆς, Mercure; Μίθρας, Mithra). Ant. Statue qui réunit les attributs de Mercure et ceux de Mithra. — Hermès à deux têtes, dont l'une est celle de Mercure et l'autre celle de Mithra.

HERMODACTYLE, s. f. V. **HERMODACTE**, au Dictionnaire.

HERMOCHARÈS, n. pr. m. (pr. *ermokarès*). Temps hér. Époux de Ctésylla. V. ce nom, au Complément.

* **HERMODE**, n. pr. m. Myth. Divinité scandinave; fils d'Odin et frère de Bulder.

* **HERMOGÉNIEN**, s. m. *Code hermogénien*, supplément ajouté au Code grégorien, par le jurisconsulte Hermogène, sous le règne de Constantin.

HERMOGRAPHIE, (du gr. Ἑρμῆς, Mercure; γράφω, je décris). Astron. Description de la planète Mercure.

HERMOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Astron. Qui se rapporte à l'hermographie.

HERMON, adj. et s. m. Géogr. anc. Chaîne de montagnes de l'ancienne Palestine, aujourd'hui *Djebel-el-Chek*.

HERMONTHITE, adj. m. Myth. Surnom de Jupiter; adoré à *Hermonthis*, en Égypte.

HERMOPAN, s. m. (du gr. Ἑρμῆς, Mercure; Πὰν, Pan). Ant. Statue où se trouvaient réunis les attributs de Pan à ceux de Mercure. — Hermès à deux têtes, l'une de Mercure, l'autre de Pan.

HERMOPOLIS, n. pr. f. (du gr. Ἑρμῆς, Mercure; πόλις, ville). Géogr. anc. Ville de l'Égypte, dans l'Heptanomide, sur la rive gauche du Nil. Aujourd'hui *Achmounéin*.

HERMOSIRIS, s. m. (du gr. Ἑρμῆς, Mercure, et du lat. *Osiris*). Ant. Statue sur laquelle on a réuni les attributs d'Osiris à ceux de Mercure. — Hermès à deux têtes, l'une de Mercure, l'autre d'Osiris.

HERMOTIME, n. pr. m. Temps hér. Fameux devin de Clazomènes. Une imprudence de sa femme ayant causé sa mort, les Clazoméniens lui érigèrent un temple dont l'accès fut interdit aux femmes.

HERMOTYBIE, s. m. Nom donné par Hérodote aux soldats égyptiens. On distingue les *hermotybies* des *calasyries*.

HERMUNDURE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un des principaux peuples de la Germanie, lequel habitait entre la Saale, l'Elbe, le Danube, les Marcomans et les Alemans. On range communément les *Hermundures* parmi les Suèves. De tous les peuples de la Germanie, ils étaient les seuls auxquels les Romains eussent accordé un libre accès sur leurs terres, et la faculté de commercer avec les colonies.

HERMUS, n. p. m. (pr. *ermuce*). Temps hér. Un des fils d'Égyptus, époux de la danaïde Cléopâtre. — s. m. Géogr. anc. Fleuve de la Lydie, qui passait à Sardes et à Magnésie, et se jetait dans le golfe de Smyrne. Aujourd'hui le *Sarabat*.

HERNANDIACÉ, ÉE, adj. V., plus bas, **HERNANDIÉ**.

HERNANDIE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des laurinées.

HERNANDIÉ, ÉE, adj. et s. Bot. Semblable à une hernandie. — **HERNANDIÉES**, s. f. pl. Tribu de laurinées. On dit aussi *hernandiacée*.

HERNIQUE, adj. et s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple sabin établi dans le Latium. *Anagnie* était la principale ville des *Herniques*.

HERNUTISME, s. m. Hist. relig. Doctrine des hernutes.

* **HERNUTE**, adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Nom de certains sectaires qui forment entre eux une association industrielle et religieuse. Les produits du travail sont répartis entre tous les travailleurs, mais les capitaux et les bâtiments appartiennent à la société centrale, et l'association se maintient par l'autorité religieuse et la suprématie des capitaux. Les mariages sont réglés par les anciens. Les *hernutes* n'ont, pour règle morale, que les plus pures maximes de l'Évangile. Cette association fut fondée en 1722, par deux couteliers, originaires de Moravie. Le comte de Zinzendorff fit bâtir pour eux le village d'*Herrnhut*, où ils devinrent chefs d'une secte nombreuse qui se répandit rapidement par toute l'Allemagne. On appelle aussi les hernutes *frères bohèmes*, ou *frères moraves*; c'est même ce dernier nom qui a prévalu sur les autres.

* **HÉRO**, n. pr. f. Temps hér. Une des Danaïdes, selon Hygin. — Une des filles de Priam.

HÉROALECTORIDE, adj. des 2 g. (du gr. ἐρωδιός, héron; ἀλέκτωρ, coq). Zool. Qui tient du héron et du coq. — **HÉROALECTORIDES**, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

HÉROCHIES, s. f. Ant. gr. Fêtes dont Hésychius a parlé, mais qu'il n'a point décrites. Peut-être faudrait-il lire ἐρωτίδια, *érotidies*, ce qui signifierait fêtes en l'honneur d'Éros ou de l'Amour.

HÉRODE, n. pr. m. Prov. *Vieux comme Hérode*, se dit d'une chose fort ancienne, ou simplement surannée, ou même détériorée par l'usage. — *Renvoyer d'Hérode à Pilate*, faire courir quelqu'un en le renvoyant d'un lieu à un autre: *Il a sollicité deux ans entiers, on l'a fait courir d'Hérode à Pilate et il n'a rien obtenu.* Au reste c'est mal à propos qu'on dit d'*Hérode à Pilate*, c'est de *Caïphe à Pilate* qu'il faudrait dire. Aucun Hérode ne se trouvait à Jérusalem pour prendre part au jugement de Jésus-Christ, auquel ce proverbe fait allusion.

HÉRODIANISME, s. m. Hist. relig. Doctrine des hérodiens. L'*hérodianisme* se rapprochait beaucoup du sadducéisme. Les hérodiens reconnaissaient dans *Hérode* le messie promis par les prophètes. Cette secte ne tarda pas à disparaître.

HÉRODIEN, IENNE, adj. (du gr. ἐρωδιός, héron). Zool. Qui ressemble à un héron. — **HÉRODIENS**, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

* **HÉROÏDES**, s. f. pl. Ant. gr. Fête que les habitants de Delphes célébraient tous les neuf ans en mémoire de l'enlèvement au ciel de Sémélé.

* **HÉROÏQUE**, adj. des 2 g. Ant. *Honneurs héroïques*, cérémonies funèbres qui avaient lieu en l'honneur des hommes qui s'étaient distingués durant leur vie et qu'on croyait admis dans le ciel. On accordait quelquefois les *honneurs héroïques* à des femmes.

* **HÉRON**, s. m. Zool. Genre d'oiseaux à bec allongé, pieds longs armés d'ongles aigus, jambes nues, appartenant à la famille des échassiers. Le héron vit seul, sur le bord des rivières, et se nourrit de poisson. Le *héron commun* est d'un cendré bleuâtre, à huppe noire. Le *héron blanc* est une grande espèce qui se trouve sur les côtes de Bretagne. Le *héron châtain* n'a qu'une queue très-courte.

HÉRONNER, v. n. Fauconn. Voler le héron, poursuivre le héron.

HÉROOGONIE, s. f. Philol. Titre d'un poëme d'Hésiode, dont il ne reste que des fragments. Il contenait la filiation et l'histoire des héros ou demi-dieux.

HÉROON, s. m. (en gr. ἡρῷον). Ant. Monument élevé en mémoire d'un héros ou d'une héroïne.

HÉROOPOLIS, n. pr. f. (du gr. ἥρως, héros; πόλις, ville). Temps hér. Ancienne ville de la Basse-Égypte.

HÉROOPOLITE, adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant d'Héroopolis. — *Golfe héroopolite*, petit golfe au nord de la mer Rouge. Aujourd'hui *golfe de Suez*.

HÉROPHILE, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Apollon ou, selon quelques mythologues, fille d'une nymphe de l'Ida et d'un simple mortel. Elle prédit à Hécube que Pâris causerait la ruine de sa patrie.

HÉROPHYTE, n. pr. m. Temps hér. Libérateur d'Éphèse, à qui les Éphésiens avaient consacré un temple.

* **HÉROS**, s. m. Prov. *Il n'y a pas de héros pour son valet de chambre*, pour conserver bonne opinion d'un grand homme, il ne faut pas le voir de trop près. — Philol. *Livre des héros*, collection de poëmes allemands du XIIIe et du XIVe siècle, dont le sujet est semi-fabuleux, semi-historique.

HÉROUET, s. m. Hortic. Variété de pomme.

HERPALECTORIDE, s. m. pl. (du gr. ἑρπετός, grimpeur; ἀλεκτωρ, coq). Zool. Famille d'oiseaux qui comprend les pigeons.

* **HERPE**, s. f. Chasse. Griffe d'un chien: *Chien de bonne herpe*. — Écon. rur. Crible à trémie et en plan incliné.

HERPÉ, ÉE, adj. Véner. Qui a des griffes: *Chien bien herpé*.

HERPÉDOTRYTE, s. m. Zool. Genre de serpents. (ἑρπηδών, en rampant; ὀτρύνω, je me hâte).

HERPENNICH, s. m. pr. (*erpène-nik*). Anc. cout. Droit de fouage qui était dû au seigneur de Thionville, par les habitants de cette ville.

* **HERPESTE**, s. m. Zool. Un des noms de l'ichneumon.

HERPESTIDE, s. f. Bot. Genre de plantes des Indes.

* **HERPÉTOTHÈRE**, adj. des 2 g. (du gr. ἑρπετὸς, reptile; θήρα, chasse). Zool. Qui vit de reptiles.

HERPOCHOROPTÈNES, s. m. pl. (pr. *erpokoroptene*) (du gr. ἕρπω, ramper; χῶρος, champ; πτηνὸς, volatile). Zool. Famille d'oiseaux qui vivent dans les champs.

HERPOTRIQUE, s. m. (du gr. ἕρπω, je rampe; θρὶξ, τριχὸς, cheveu, filament). Bot. Genre de champignons.

HERPYTE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. ἕρπω, ramper). Zool. Qui rampe. — **HERPYTES**, s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens.

HERREZ, s. m. Relat. Espèce d'amulette que les Arabes portent en voyage.

HERRLISHEIM, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. du Bas-Rhin. 2,400 hab.

HERRNHUT, n. pr. m. Géogr. Village de Saxe; premier établissement des hernutes ou frères moraves. 1,500 hab. Industrie très-active.

HERRNHUTTER, s. m. Ancien nom des frères moraves. V. HERNUTE, au Complément.

* **HERSCHELL**, n. pr. m. Astr. L'avant-dernière planète de notre système, à partir du soleil; elle en est dix-neuf fois plus loin que la terre, fait sa rotation sidérale en 30,688 de nos jours et sa rotation diurne dans un temps qui n'est point encore connu. Son volume est égal à soixante-dix-sept fois et demi celui de la terre, et sa masse est environ la 18,000e partie de celle du soleil. On n'a encore découvert que six de ses satellites.

* **HERSE**, s. m. Hist. Nom qu'on donnait aux vassaux des iarls ou comtes norwégiens.

HERSÉ, n. pr. f. Temps hér. Fille de Cécrops et sœur d'Aglaure. Elle fut aimée de Mercure et après sa mort elle reçut les honneurs héroïques.

* **HERSÉPHORIES**. Ant. V. ARRHÉPHORIES, au Complément.

HERSFELD, n. pr. m. Géogr. Ville de la Hesse-Électorale, grand-duché de Fulde, sur la rivière de ce nom. 6,000 hab. Ancienne abbaye.

HERSTALL, n. pr. m. Géogr. Bourg de la Belgique, province de Liége, sur la Meuse. 6,050 h. Houille. Ouvrages de fer et d'acier. Ce fut au IIIe siècle, sous le nom d'*Héristal*, la résidence de Pepin le Gros, dit *Pepin d'Héristal*, aïeul de Pepin le Bref, tige de la seconde race de nos rois.

HERTFORD, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de même nom, sur la Lea. 5,247 hab. Château. Collége des Indes orientales, pour l'instruction des jeunes gens qui se destinent au service de la compagnie des Indes, etc. On dit aussi *Hartford*.

HERTHA, n. pr. m. (de l'allem. *ert*, terre). Myth. sept. Déesse des Germains, la même que la Terre.

* **HÉRULE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple barbare qui habitait au delà du Danube, dans le Mecklembourg. Les *Hérules* parurent pour la première fois sous Galien, envahirent l'Italie sous la conduite d'Odoacre, et se rendirent maîtres de Rome en 470. Odoacre détrôna Augustule, 476. Les *Hérules* vaincus à leur tour par les Ostrogoths leur cédèrent l'empire en 493.

HERVANI, s. m. Relat. Manteau d'honneur que le sultan de Constantinople envoie aux étrangers de distinction qui arrivent dans sa capitale. L'hervani rend pour ainsi dire inviolable l'étranger qui en est revêtu.

HERZEGOVINE ou **HERSEK**, n. pr. f. Géogr. Pays de la Turquie d'Europe, dans le pachalik de Bosnie. Les habitants sont esclavons, et leur nombre n'est pas bien connu. Ch.-l. Trébigne.

HESDIN, n. pr. m. Géogr. Ville forte de France, ch.-l. de canton, dép. du Pas-de-Calais, sur une rivière appelée la Canche. 3,500 hab. Patrie du romancier Prévost.

HÉSÉBON, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville lévitique de la tribu de Ruben, dans la Palestine. Jéhon, roi d'*Hésébon*, fut vaincu par Moïse. Cette ville existe encore sous le nom de *Hesbon*.

HESHUSIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Allemagne au XVIe siècle par Tilman *Heshusius*, qui voulut ressusciter l'arianisme.

* **HÉSIONE**, n. pr. f. Temps hér. Fille de Laomédon, roi de Troie, et sœur de Priam, fut exposée au monstre marin envoyé par Neptune pour désoler les rivages de la Troade. Hercule offrit de la délivrer si Laomédon voulait lui donner ses chevaux. Laomédon y consentit; mais après la mort du monstre, il refusa de remplir sa promesse. Hercule indigné fit la guerre à Laomédon, s'empara de Troie et sacrifia le roi vaincu et sa famille à ses ressentiments. Il n'épargna que Priam et sa sœur Hésione. Il plaça le premier sur le trône et donna la seconde pour épouse à son ami Télamon, qui l'avait aidé dans cette guerre. Lorsque Hercule se fut retiré, Priam, mécontent du mariage de sa sœur, envoya son fils Pâris en Grèce, pour la réclamer de Télamon et la ramener à Troie. Pâris, au lieu de remplir cette mission, enleva Hélène, femme de Ménélas, ce qui entraîna la guerre de Troie. — *Hésione*, s. f. Zool. Genre de vers à sang rouge.

HÉSIONÉE, n. pr. m. Temps hér. Père de Dia, femme d'Ixion. Comme il voulait contraindre son gendre à remplir certaines conventions qui avaient été faites entre eux, Ixion l'attira chez lui et le précipita dans un foyer ardent.

* **HÉSITANT**, s. m. Hist. eccl. Nom donné dans les premiers temps de l'Église aux eutychéens et aux acéphales, parce qu'ils hésitèrent à recevoir les décisions du concile de Chalcédoine, et que, après avoir longtemps tergiversé, ils finirent par les rejeter.

* **HÉSITER**, v. n. Dans ce mot et les dérivés, H s'aspirait autrefois. On trouve encore dans Corneille : *ne hésiter jamais*.

HESPÉRIDE, adj. et s. m. Zool. Qui ressemble à une hespérie. — **HESPÉRIDES**, s. m. pl. Famille de lépidoptères diurnes.

* **HESPÉRIDÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à l'oranger. — **HESPÉRIDÉES**, s. f. pl. Famille de plantes qui renferme les orangers.

* **HESPÉRIDES**, adj. et s. f. pl. Géogr. anc. Iles de l'océan Atlantique, à l'O. de la Libye, et dont parlent les géographes anciens. On n'a encore pu rapporter la position des Hespérides à aucun groupe d'îles connu des modernes.

* **HESPÉRIE**, n. pr. f. Myth. Nymphe, fille du fleuve Cébrène, aimée d'Ésaque. — Zool. Genre de papillons diurnes.

HESPÉRIQUE, adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient à l'Hespérie.

* **HESPÉRIS**, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Hespérus. Selon quelques auteurs, elle épousa son oncle Atlas et eut de lui les *Hespérides*.

HESPÉRISME, s. m. (du gr. ἕσπερος, le soir). Ant. Repas que les Grecs faisaient dans l'après-midi, entre l'ariston et le déipnon.

* **HESSE** (H s'aspire), n. pr. f. Géogr. Contrée d'Allemagne, située entre la Bavière, le grand-duché de Bade, la principauté de Nassau et le grand-duché du Bas-Rhin; tout ce pays faisait autrefois partie du landgraviat de Hesse, et la maison de Hesse existait dès le temps de Charlemagne. Après la mort de Philippe le Magnanime, en 1567, la Hesse, partagée entre ses fils, forma les deux États de Hesse-Cassel et de Hesse-Darmstadt. En 1803, la Hesse-Cassel fut érigée en électorat; mais trois ans plus tard, la plus grande partie fut incorporée au royaume de Westphalie, ce qui changea de nouveau en 1814. La *Hesse-Cassel* actuelle contient 644,000 hab., et a Cassel pour capitale. Le gouvernement est monarchique constitutionnel. Elle se divise en *haute* et *basse Hesse*, ch.-l. Marbourg et Cassel. — La *Hesse-Darmstadt* ou *grand-duché de Hesse* a 719,000 hab. Le gouvernement est aussi constitutionnel. La capitale est Darmstadt, mais la ville la plus importante est la forteresse fédérale de Mayence. Elle se divise en *Hesse rhénane* et *Hesse supérieure*, ch.-l. Mayence et Giessen. — La *Hesse-Hombourg*, landgraviat détaché du grand-duché de Hesse-Darmstadt compte environ 24,000 hab. Ce landgrave ne laisse pas d'avoir une voix à la diète générale; l'électeur et le grand-duc en ont trois chacun.

HESSÉEN ou **HOSSÉEN**, s. m. Hist. sainte. Nom par lequel on désigne ceux des Esséniens qui habitaient dans le pays des Moabites, à l'orient de la mer Morte.

HESSOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant de la Hesse. — Qui appartient, qui a rapport à ce pays.

HESTIARQUE, s. m. (du gr. ἑστία, foyer; ἀρχὴ, commandement). Ant. gr. Celui qui disposait les lieux où devaient se tenir les assemblées du peuple à Athènes.

HESTIASE, s. f. (en gr. ἑστιάσις). Ant. Festin que les fonctionnaires publics donnaient en certaines occasions au peuple d'Athènes.

HESTIATEUR, s. m. (en gr. ἑστιάτωρ). Ant. gr. Titre qu'on donnait à celui qui présidait au festin, ou aux dépens duquel il était offert au peuple d'Athènes.

HESTIÉES, s. f. pl. (du gr. Ἑστία, Vesta). Ant. gr. Fête en l'honneur de Vesta, durant laquelle les laboureurs seuls avaient le droit de manger la chair des victimes.

HESTIÉOTIDE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de la Thessalie. On dit aussi *Histiéotide*. — Canton de l'île d'Eubée (Négrepont).

HESTIOLÂTRIE, s. f. (du gr. ἑστία, foyer; λατρεία, culte). Myth. Culte des dieux Lares, des Pénates.

* **HÉSUS**, n. pr. m. Myth. Dieu de la guerre chez les anciens Gaulois. On lui sacrifiait des victimes humaines.

HÉSYCHASTE, s. m. (pr. *ézikaste*) (du gr. ἡσυχάζω, garder le silence). Hist. relig. Nom de certains ermites ou religieux grecs qui vivaient dans la solitude et la pratique des austérités. Dans leurs pieuses hallucinations, ils voyaient, disaient-ils, avec les yeux du corps la lumière éternelle, et on les appelait aussi *omphalompsyques*. Absorbés dans la contemplation, ils gardaient constamment le silence. — On appelait *hésychaste*, dans les monastères, le religieux chargé de faire garder le silence.

HÉSYCHASTIQUE, adj. des 2 g. (pr. *ézikastique*). Mus. anc. Se dit d'une sorte de mélopée grecque propre à calmer les passions.

* **HÉSYCHIE**, n. pr. f. Myth. Le Silence personnifié. — Nom donné par Pindare à une sœur de Dicé. — Suivant Apollodore, fille de Thespius.

* **HÉTAIRE**, adj. f. Myth. gr. Un des surnoms de la Vénus Pandémos.

HÉTAIRIARQUE, s. m. (du gr. ἑταῖρος, compagnon; ἀρχὴ, commandement). Officier qui commandait les troupes auxiliaires, sous l'empire grec. On écrit aussi *hétériarque*.

HÉTAIRIEN, adj. m. (du gr. ἑταιρεῖος, amical). Myth. Surnom de Jupiter.

HÉTAIRIDIES, s. f. pl. (en gr. ἑταιρίδια). Ant. gr. Fête établie par les Argonautes en l'honneur de Jupiter Hétairien.

* **HÉTAIRIE**, s. f. Hist. anc. Association politique que formèrent les partisans de Sparte dans la guerre du Péloponèse. Ce mot a été étendu plus tard aux sociétés secrètes qui s'étaient formées dans la Moldavie, la Valachie et autres pays voisins, pour aider les Grecs à reconquérir leur liberté.

HÉTÉEN, ENNE, Géogr. sac. V. HÉTHÉEN, au Complément.

HÉTÉRACANTHE, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent; ἄκανθα, épine). Bot. Qui est armé d'épines dont les formes sont différentes.

HÉTÉRADELPHIE, s. f. Anat. État de l'hétéradelphe. V. ce mot, au Dictionnaire.

HÉTÉRADELPHIEN, IENNE, adj. Anat. Atteint d'hétéradelphie.

HÉTÉRADELPHIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'hétéradelphie.

HÉTÉRALIE, s. f. (du gr. ἕτερος, différent; ἀλάομαι, je m'écarte). Anat. Monstruosité d'un fœtus double, dans lequel l'individu parasite est implanté irrégulièrement sur le corps de l'autre.

HÉTÉRALIEN, IENNE, adj. et s. Anat. Se dit des monstres par hétéralie.

HÉTÉRALIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'hétéralie.

HÉTÉRANDRE, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent; ἀνὴρ, homme). Bot. Dont les anthères ou les étamines sont de forme différente.

HÉTÉRANTHE, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs ne se ressemblent pas entre elles.

HÉTÉROBAPHIE, s. f. (du gr. ἕτερος, différent; βαφὴ, couleur) Didact. Qualité d'un corps qui offre à sa surface des couleurs diverses.

* **HÉTÉROBRANCHE**, adj. des 2 g. Zool. Dont les branchies varient pour la forme ou la disposition. — **HÉTÉROBRANCHES**, s. m. pl. Famille de poissons, de reptiles et de crustacés.

HÉTÉROCARPE, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent; καρπὸς, fruit). Bot. Qui porte des fruits différents.

HÉTÉROCARPELLE, s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames.

HÉTÉROCARPIEN, IENNE, adj. Bot. Se dit des arbres dont le fruit est sorti d'un ovaire modifié par quelque cause.

HÉTÉROCÉRIDE, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui ressemble à un hétérocère. — **HÉTÉROCÉRIDES**, s. m. pl. Famille d'insectes.

HÉTÉROCHÈLE, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent; χηλὴ, bras, pince). Zool. Se dit des animaux dont les pattes ou bras sont de longueur inégale. — **HÉTÉROCHÈLES**, s. m. pl. Famille de crustacés.

HÉTÉROCHROME, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent; χρῶμα, couleur). Hist. nat. Qui a plusieurs couleurs.

* **HÉTÉROCLITE**, adj. des 2 g. Nom qu'on a donné à certaines bulles émanées du souverain pontife, irrégulières dans la forme ou même dans leurs éléments. — Bot. Se dit des plantes qui ont les sexes séparés. — s. m. Oiseau de la Tartarie.

HÉTÉROCRICIEN, IENNE, adj. et s. m. (du gr. ἕτερος, différent; κρίκος, anneau). Zool. Dont le corps présente plusieurs anneaux, différents les uns des autres. — HÉTÉROCRICIENS, s. m. pl. Famille de chétopodes.

* **HÉTÉRODACTYLE**, adj des 2 g. et s. m. Zool. Dont les doigts ne se ressemblent pas. — s. m. Genre de reptiles sauriens.

HÉTÉRODENDRE, s. m. (du gr. ἕτερος, différent; δενδρον, arbre). Bot. Arbrisseau térébinthacé de l'Australie.

* **HÉTÉRODERME**, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Dont la peau n'a pas le même aspect par tout le corps. — HÉTÉRODERMES, s. m. pl. Famille de poissons.

* **HÉTÉRODONTE**, s. m. Bot. Genre de mousses. — Zool. Genre de reptiles ophidiens.

HÉTÉRODYME, s. m. (du gr. ἕτερος, différent; δίδυμος, jumeau). Anat. Monstre double qui est formé d'un sujet bien constitué et d'une tête imparfaite implantée sur l'épigastre du sujet.

HÉTÉRODYMIE, s. f. Anat. Monstruosité qui constitue l'hétérodyme.

HÉTÉRODYMIEN, IENNE, adj. et s. Anat. Se dit des monstres par hétérodymie.

HETÉRODYMIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'hétérodymie.

HÉTÉROGAME, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent; γάμος, mariage). Bot. Se dit d'une plante graminée qui renferme dans un calice des fleurs mâles ou des fleurs femelles, et dans un autre calice des fleurs hermaphrodites.

HÉTÉROGAMIE, s. f. Bot. État d'une plante hétérogame.

HÉTÉROGÉNÈSE, s. f. (du gr. ἕτερος, différent; γένεσις, naissance). Physiol. Anomalie qui existe, soit dans la situation et le nombre des organes, soit dans la situation et le nombre des fœtus d'une même gestation.

HÉTÉROGÉNIE, s. f. (du gr. ἕτερος, différent; γένος, origine). Physiol. Production d'un individu né d'êtres qui sont d'une autre espèce que lui.

HÉTÉROGONE, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, γωνία, angle). Didact. Qui offre des angles divers.

* **HÉTÉROGYNE**, adj. des 2 g. Zool. Se dit des animaux dont l'espèce se compose de mâles, de femelles et de neutres.

HÉTÉROHYLE, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent; ὕλη, matière). Zool. Qui n'est pas formé d'une même substance. — HÉTÉROHYLES, s. m. pl. Famille de zoophytes.

HÉTÉROLÈPE, s. m. (du gr. ἕτερος, différent; λέπος, écorce). Bot. Arbuste du cap de Bonne-Espérance, famille des synanthérées.

HÉTÉROLOBE, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent; λοβὸς, lobe). Bot. Qui se divise en lobes inégaux.

HÉTÉROLYTRE, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent; ἔλυτρον, élytre). Zool. Dont les élytres sont de forme différente. Mieux, *hétérélytre.*

HÉTÉROMALLE, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent; μαλλὸς, flocon de laine). Bot. Se dit des parties de plantes dont les côtés diffèrent par la manière dont les poils y sont implantés.

HÉTÉROMASCHALE, adj. des 2 g. (pr. *étéromaskale*) (du gr. ἕτερος, différent; μασχάλη, aisselle). Ant. Se disait des habits des esclaves, auxquels on ne laissait qu'une manche, pour les distinguer de ceux des hommes libres : *La tunique hétéromaschale.*

* **HÉTÉROMÈRE**, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent; μέρος, partie). Hist. nat. Qui est composé de parties différentes.

HÉTÉROMYZE, s. f. (du gr. ἕτερος, différent; μύζω, bourdonner). Zool. Genre d'insectes diptères.

HÉTÉROMYZIDE, adj. des 2 g. et s. f. Zool. Qui ressemble à une hétéromyze. — HÉTÉROMYZIDES, s. f. pl. Famille d'insectes diptères.

HÉTÉRONÈME, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent; νῆμα, fil). Hist. nat. Qui est pourvu de filaments inégaux.

HÉTÉRONOME, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent; νόμος, loi). Hist. nat. Qui est assujetti à des lois qui ne sont pas générales. Ce mot s'applique surtout à certaines formations de cristaux.

HÉTÉRONOTE, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos d'une forme, d'une couleur qui ne répond pas au reste du corps.

HÉTÉROPAGE, s. m. (du gr. ἕτερος, différent; πάγη, lien). Anat. Monstre formé par la jonction de deux individus, dont l'un, incomplet, est uni à l'autre depuis l'ombilic jusqu'à la base du thorax.

HÉTÉROPAGIE, s. f. Anat. État de l'hétéropage.

HÉTÉROPAGIEN, IENNE, adj. et s. Anat. Monstre par hétéropagie.

HÉTÉROPAGIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui tient de l'hétéropagie.

HÉTÉROPÉTALE, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales inégaux, de forme différente.

HÉTÉROPHONIE, s. f. (du gr. ἕτερος, différent; φωνὴ, voix). Méd. Altération de la voix.

HÉTÉROPHYLLIE, s. f. Bot. État des plantes hétérophylles. V. ce dernier mot, au Dictionnaire.

HÉTÉROPLASIE, s. f. (du gr. ἕτερος, différent; πλάσις, formation). Méd. Formation de substance, due à un état anormal des organes.

* **HÉTÉROPODE**, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent; πούς, ποδὸς, pied). Zool. Se dit des animaux chez qui les pattes ou les appendices qui leur en tiennent lieu diffèrent pour la forme les uns des autres.

HÉTÉROPORE, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent; πόρος, pore). Hist. nat. Qui a des pores différents les uns des autres.

HÉTÉROPSIDE, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent; ὄψις, vue). Minér. Se dit des corps dont l'extérieur ne laisse pas apercevoir les propriétés spéciales que l'intérieur recèle.

* **HÉTÉROPTÈRE**, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui a des ailes ou des nageoires dissemblables. — HÉTÉROPTÈRES, s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères. — Famille de poissons.

HÉTÉROPTÉRIDE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

HÉTÉROPYGE, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent; πυγὴ, croupion). Zool. Dont la queue a une forme extraordinaire.

HÉTÉRORHYNQUE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. ἕτερος, différent; ῥύγχος, bec). Zool. Dont le bec n'a pas la même forme dans tous les individus de la même espèce. — HÉTÉRORHYNQUES, s. m. pl. Famille d'oiseaux. On dit dans le même sens, mais moins bien, *hétérorostre.*

HÉTÉRORHYTHME, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent; ῥυθμὸς, rhythme). Méd. Se dit d'un pouls dont le rhythme est inégal.

HÉTÉROSITE, s. f. (du gr. ἕτερος, différent). Minér. Substance d'un gris bleuâtre, qui est un phosphate de fer.

HÉTÉROSTÉMONE, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent; στήμων, étamine). Bot. Dont les étamines offrent entre elles des différences. — s. m. Arbre du Brésil.

HÉTÉROSTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent; στίχος, rang). Hist. nat. Dont les deux côtés sont différents.

HÉTÉROSTOME, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent; στόμα, bouche). Didact. Qui a une ouverture extraordinaire. — Ant. Les Grecs désignaient par ce mot une évolution de la phalange grecque qui avait la forme d'un Y du côté de l'ennemi. — Zool. Se dit des animaux dont la bouche a une forme extraordinaire.

HÉTÉROSTROPHE, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent; στρέφω, je tourne). Zool. Qui tourne dans un sens opposé au sens ordinaire.

HÉTÉROTAXIE, s. f. (du gr. ἕτερος, différent; τάξις, ordre). Anat. Ordre régulier en lui-même, mais différent de l'arrangement ordinaire.

HÉTÉROTHÈQUE, s. f. (du gr. ἕτερος, différent; θήκη, boîte). Bot. Plante synanthérée de la Caroline, dont les graines sont renfermées dans des capsules de forme différente.

HÉTÉROTRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent; θρὶξ, τρίχος, cheveu). Bot. Qui a des poils peu semblables entre eux. — s. m. Plante des bords du Volga.

HÉTÉROTROPE, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent; τρέπω, tourner). Bot. Se dit des plantes dont les jets prennent une direction extraordinaire.

HÉTÉROTYPE, s. m. (du gr. ἕτερος, différent; τύπος, modèle). Anat. Monstre produit par la réunion de deux individus inégaux en développement. — Minér. Nom de l'amphibole.

HÉTÉROTYPIE, s. f. Anat. Monstruosité de l'hétérotype.

HÉTÉROTYPIEN, IENNE, adj. et s. Anat. Monstre par hétérotypie.

HÉTÉROTYPIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à l'hétérotypie.

HÉTÉROUSIEN, s. m. Hist. relig. V. AÉTIEN, au Complément.

HÉTÉROVALVE, adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent, et du lat. *valva*, valve). Zool. Se dit des coquillages dont les deux valves sont dissemblables.

HÉTÉROVULE, s. m. (du gr. ἕτερος, différent, et du lat. *ovulum*, ovule). Bot. Partie saillante qui se montre accessoirement à la surface de certaines graines. On regarde ces excroissances comme des ovules avortés.

HÉTÉROZÉTÈSE, s. f. (du gr. ἕτερος, différent; ζήτησις, recherche). Log. Espèce de sophisme dans lequel on prouve autre chose que ce qui forme l'objet de la question. Dans l'ancienne logique, on l'appelait *ignorance de l'élenchos* (ignoratio elenchi).

HÉTÉRYLE. V. HÉTÉROHYLE, au Complément.

HÉTHÉEN, ENNE, adj. et n. pr. m. Géogr. sacr. Nom d'un peuple de la terre de Chanaan, au temps d'Abraham. Les *Héthéens* descendaient de Heth et habitaient les montagnes; leur pays fut incorporé à la tribu de Juda.

HÉTIM, s. m. Géogr. sacr. Nom d'une contrée de la Palestine. On sait qu'elle était voisine de la terre de Chanaan et qu'elle fit partie de la tribu de Benjamin.

* **HÊTRE**, s. m. (de l'all. *hester*, même signification).

HETTENY, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Indoustan, dans l'État de Sétarah, tributaire des Anglais. 15,000 hab. Fabriques d'étoffes de coton et de soie. On dit aussi *Huttany.*

HEUCHÉRÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une heuchère. — HEUCHÉRÉES, s. f. pl. Tribu de saxifragées.

HEUDICOURT, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de la Somme. 1,600 hab.

HEULANDITE, s. f. Minér. Variété de stilbite lamellée.

* **HEURE**, s. f. Prov. *Chercher midi où il n'est que onze heures*, se disait autrefois d'un homme qui sortait de chez lui de fort bonne heure pour aller quêter un dîner. Ce proverbe prenait quelquefois le sens de cet autre : *Chercher midi à quatorze heures*, qui signifie, outre l'acception donnée au Dictionnaire, chercher de mauvaises défaites pour s'exempter d'une chose; élever une question frivole et qui ne se rapporte pas à l'objet qu'on traite. — *Avoir de bonnes et de mauvaises heures*, être d'humeur inégale. — *Être comme la mule du pape, qui ne mange qu'à ses heures*, n'en faire qu'à sa tête. — *Savoir mieux ses heures que matines*, être habile à saisir l'occasion. — Ant. sacr. *Pierre des heures*, cadran solaire dont il est fait mention dans la Bible, semblable aux cadrans dont on se servait chez les Babyloniens. — Les Heures, en mythologie grecque, ne furent d'abord que deux *Thallo* et *Carpo* (la fleur et le fruit). Plus tard on en compta trois : *Eunomie*, *Dicé* et *Irène* (la concorde, la justice et la paix), que l'on confondait quelquefois avec les Grâces. On y joignit dans la suite *Auxo*, *Euporie*, *Orthosie*, *Phérusa*, *Titanaïde.*

HEURÉSIS, s. f. (du gr. εὕρεσις, action de trouver). Ant. Fête qu'on célébrait à Rome dans le mois de novembre, en mémoire de ce que Cérès avait retrouvé sa fille.

HEURETTE, s. f. (dimin.). Nom que les Flamands donnent à la demi-heure qui sonne entre les heures.

* **HEURIPPA**, adj. f. (du gr. εὑρίσκω, je trouve; ἵππος, cheval). Ant. Le temple de *Diane Heurippa*, à Phénée, avait été érigé par Hercule, qui retrouva dans ce lieu un cheval qu'il avait cherché par toute la Grèce.

HEURISTIQUE, s. f. (du gr. εὑρίσκω, trouver). Didact. Art d'inventer; méthode à suivre pour arriver à des découvertes intellectuelles.

HEURLIN, s. m. Zool. Variété de la perche commune.

HEURTE (H s'aspire), s. f. Amas pyramidal de matières fécales, qui se forme sous les poteries, dans les fosses d'aisances. C'est probablement la forme véritable du mot *hécate*, que l'on trouve au Dictionnaire.

HEURTEMENT (H s'aspire), s. m. Mot employé par Voltaire; pour exprimer un choc de voyelles entièrement rude et désagréable à l'oreille. On peut donner pour exemple, *il arriva à Arras.*

* **HEURTER**, v. a. et n. *Heurter à la porte du Paradis*, se dit fig. et fam. d'un homme qui a été dangereusement malade et qui a manqué d'en mourir.

* **HEURTOIR**, s. m. Hydraul. Face verticale du busc d'une écluse, contre laquelle s'appuient les portes quand on les a ouvertes. — Constr. Pièce de fer scellée au seuil d'une porte cochère, laquelle sert pour arrêter les battants qu'on veut fermer.

HÈVE (la), n. pr. f. Géogr. Cap de France, à l'extrémité O. du dép. de la Seine-Inférieure, contre lequel la Seine a son embouchure. Ce cap s'appelait autrefois *Cap* ou *chef de Caux*.

HÉVÉEN, ENNE, adj. Hist. sainte. Descendant d'*Hevæus*, sixième fils de Chanaan. Les *Hévéens* s'étaient établis au sud et au nord de la Palestine. Le roi d'Assyrie Assarhaddon les transporta sur les bords de l'Euphrate.

HÉVRÈSE, s. f. (du gr. εὕρεσις, invention). Ant. gr. Seconde partie des fêtes nommées Adonies.

HEXACANTHE, adj. des 2 g. (du gr. ἕξ, six; ἄκανθα, épine). Zool. Qui est pourvu de six épines ou de six aiguillons.

HEXACHORDE, s. m. V. HEXACORDE, au Dict.

HEXACIRCINE, adj. des 2 g. (du gr. ἕξ, six; κίρκος, anneau). Zool. Qui a six tentacules ou barbillons.

HEXACOQUE, adj. des 2 g. (du gr. ἕξ, six; κόκκος, grain). Bot. Composé de six coques.

HEXACTE, adj. des 2 g. (du gr. ἕξ; six; ἀκτίς, rayon). Hist. nat. Qui a six stries ou rayons longitudinaux.

HEXACYCLE, adj. des 2 gr. (du gr. ἕξ, six; κύκλος, roue). Qui a six roues. On a tenté en 1839 de faire des voitures *hexacycles*.

HEXADACTYLE, adj. des 2 g. (du gr. ἕξ, six; δάκτυλος, doigt). Zool. Se dit des poissons qui ont six rayons aux nageoires pectorales, et des oiseaux qui ont les ailes divisées en six lanières.

HEXADIQUE, s. f. Bot. Arbre de la Cochinchine.

HEXADRACHME, s. m. (du gr. ἕξ, six; δραχμή, drachme). Ant. Poids de six drachmes, autrefois en usage dans une partie de l'Asie et en Égypte. — Monnaie de la valeur de six drachmes.

HEXAÉDRIQUE, adj. des 2 g. Géom. Qui concerne l'hexaèdre.

* **HEXAGRAMME**, s. m. (du gr. ἕξ, six; γράμμα, caractère). Nom qu'on donne aux soixante-quatre combinaisons de lignes dont les premiers Chinois se servaient au lieu d'écriture. Ces combinaisons se forment chacune de *deux* des huit *trigrammes* de Fohi. L'interprétation des *trigrammes* et des *hexagrammes* passe auj. pour très-incertaine. On les croit destinés, ainsi que les trigrammes, à indiquer des principes abstraits de morale.

HEXAGYNE, adj. des 2 g. (du gr. ἕξ, six; γυνή, femme). Bot. Se dit d'une plante qui a six pistils ou organes femelles.

HEXAHYDRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ἕξ, six; ὕδωρ, eau). Chim. Qui contient six fois autant d'hydrogène qu'il s'en trouve dans une autre substance.

HEXALÉPIDE, adj. des 2 g. (du gr. ἕξ, six; λεπίς, écaille). Bot. Formé de six écailles. L'involucre des synanthérées est *hexalépide*.

HEXAMILION, s. m. (du gr. ἕξ, six; μίλιον, mille, mot lat. hellénisé sous le Bas-Empire). Muraille de la longueur de six mille pas que l'empereur Michel Paléologue fit élever à l'entrée du Péloponèse en 1443, pour en interdire l'entrée. Amurat II la détruisit au bout de onze ans. Les Vénitiens la rebâtirent en 1463.

HEXANDRE, adj. des 2 g. (du gr. ἕξ, six; ἀνήρ, ἀνδρος, mâle). Bot. Se dit des plantes qui ont six étamines ou organes mâles.

HEXANÈME, adj. des 2 g. (du gr. ἕξ, six; νῆμα, fil). Zool. Se dit des animaux qui ont six tentacules ou filets.

HEXANGULAIRE, adj. des 2 g. Forme hybride. V. SEXANGULAIRE ou HEXAGONE, au Dictionnaire.

HEXANTHÉRÉ, ÉE, adj. (du gr. ἕξ, six; ἀνθηρός, fleuri). Bot. Qui a six anthères ou étamines.

HEXAPÉTALE, adj. des 2 g. Bot. V. HEXAPÉTALÉ, au Dictionnaire.

* **HEXAPHORE**, s. m. Ant. Chacun des six hommes qui portaient la litière appelée *hexaphore*.

* **HEXAPODE**, s. m. Ant. Mesure itinéraire et linéaire de l'Égypte et d'une partie de l'Asie. L'*hexapode carré*, pour l'arpentage des terres, équivalait à 36 pieds carrés.

* **HEXAPOLE**, s. f. Ant. L'*hexapole dorienne* était formée de *Cos*, *Gnide*, *Halicarnasse*, *Linde*, *Camire* et *Ialyse*. Ce ne fut plus qu'une *pentapole* quand Halicarnasse s'en fut retirée.

HEXARRHÈNE, adj. des 2 g. (du gr. ἕξ, six; ἄῤῥην, mâle). Bot. Qui a six étamines.

HEXASÉPALE, adj. des 2 g. Bot. Qui a six sépales.

HEXASPERME, adj. des 2 g. (du gr. ἕξ, six; σπέρμα, graine). Bot. Qui a six graines.

HEXASTÉMONE, adj. des 2 g. (du gr. ἕξ, six; στήμων, étamine). Bot. Qui a six étamines.

* **HEXASTIQUE**, adj. des 2 g. Qui est disposé sur six rangs.

HEXASTOME, adj. des 2 g. (du gr. ἕξ, six; στόμα, bouche). Hist. nat. Qui a six bouches ou orifices.

HEXASYLLABE, adj. des 2 g. (du gr. ἕξ, six; συλλαβή, syllabe). Gramm. Qui est composé de six syllabes. On l'emploie subst. en parlant d'un mot ou d'un vers.

HEXATÉTRAÈDRE, adj. des 2 g. (du gr. ἕξ, six; τέτρα, quatre; ἕδρα, base). Minér. Se dit des cristaux qui présentent à chacune de leurs six faces une pyramide tétraèdre.

* **HEXATHLE**, adj. m. Orthographe vicieuse dans le sens de : hors de combat, sens indiqué dans les dernières éditions du Dictionnaire. En effet, ἐξ, hors de, n'a pas d'esprit rude : il faut donc écrire en ce sens *exathle*.—*Hexathle*, s. m., formé de ἕξ, six, et ἆθλος, combat, a été donné par les anciens dictionnaires comme signifiant la réunion des six exercices, lutte, course, saut, disque, javelot et pugilat. Mais cette réunion n'a jamais constitué un exercice particulier ayant son nom chez les anciens. On n'a jamais parlé que du *pentathle* ou *quinquerce*. V. ces mots au Dict.

HEXHAM, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Northumberland, sur la Tyne. 6,000 hab. Bataille célèbre pendant la guerre des Deux-Roses (1646) où les partisans de la Rose-Rouge (Lancastre) furent défaits par ceux de la Rose-Blanche (York).

HEYRIEUX, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Isère. 1,400 hab.

HIA, s. m. Nom par lequel les Chinois désignent les princes de la première dynastie impériale, qui régna 2,200 ans av. J. C., s'il faut en croire leurs annalistes : *La dynastie des Hias*

HIAMGAY, s. m. Relat. Fête que les Malabares qui résidaient à l'île de France célébraient tous les ans en l'honneur d'une idole monstrueuse.

HIAMEN, n. pr. m. Géogr. Ile et port de la Chine, prov. de Fou-Kiang. Grand commerce et population nombreuse. Le port s'appelle aussi *Émoné*.

HIANTICONQUE, adj. des 2 g. (du lat. *hians*, *hiantis*, bâillant; *concha*, coquille). Zool. Se dit des mollusques dont la coquille est bivalve et bâillante.

HIAO-KING, s. m. Philos. Ouvrage philosophique des Chinois, qui renferme toute la doctrine de Confucius ou Koung-Tseu. Le *Hiao-King* est, dit-on, l'ouvrage d'un disciple du législateur.

HIARBAS. V. IARBAS, au Dict.

* **HIATUS**, s. m. Au fig., lacune dans un ouvrage, endroit d'une pièce de théâtre où la scène reste vide. — Néol. et poét., bouche d'un gouffre.

HIBBERTIÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une hibbertie. — HIBBERTIÉES, s. f. pl. Famille de plantes. On dit aussi *hibbertiané*.

* **HIBERNACLE**, s. m. (en lat. *hibernaculum*). Néol. Lieu où un vaisseau a été obligé de passer l'hiver, parce qu'il s'est trouvé pris dans les glaces.

HIBERNAL, ALE, adj. (du lat. *hibernus*, hiver). Didact. Qui a lieu pendant l'hiver.

HIBERNATION, s. f. Zool. Engourdissement, sommeil très-profond que certains animaux éprouvent trois ou quatre mois de l'hiver.

HIBERNIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ancien nom de l'Irlande. Les Grecs l'appelaient *Ierne*, et les Celtes *Erin*. *Hibernie* se dit encore dans le style élevé.

HIBERNIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de l'Hibernie. — Qui concerne ce pays ou ses habitants. — *Mer Hibernienne*, auj. *mer d'Irlande*, entre l'Irlande et l'Angleterre.

HIBERNO-CELTIQUE, s. m. Ling. Idiome celtique parlé en Irlande. C'est la même langue que l'*erse*.

HIBERNOIS, OISE, s. et adj. Irlandais. Il y avait à Paris un *collége des Hibernois*. — Ce mot se prend ordinairement en mauvaise part : *Figure hibernoise*, figure de disputeur, de querelleur. — *Ergoter comme un Hibernois*, avec l'ardeur que les étudiants irlandais apportent dans les disputes scolastiques.

HIBISCÉ, ÉE, adj. et s. f. (du lat. *hibiscus*, guimauve). Bot. Qui ressemble à la guimauve.— HIBISCÉES, s. f. pl. Famille de plantes malvacées.

* **HIC ET NUNC**, loc. adv. Mots purement latins qui s'employaient souvent au palais et qui signif., immédiatement et sans délai (ici et maintenant). — Dans la scolastique, *ad hic et nunc* désignait un rapport au lieu et au temps présent : *Le corps est toujours déterminé ad hic et nunc*.

HICÉSIEN, adj. m. (du gr. ἱκέσιος, qui protège les suppliants). Myth. Surnom de Jupiter invoqué sous ce titre par ceux qui avaient un besoin urgent de secours.

HICÉTAON, n. pr. m. Temps hér. Fils de Laomédon et père de Ménalippe. — Un autre *Hicétaon* suivit Énée en Italie.

HICÈTES, adj. et s. pl. (du gr. ἱκέτης, suppliant). Hist. relig. Sectaires qu'on a souvent désignés sous le nom d'*heicètes*. Les *hicètes*, qui ont paru au VII[e] siècle, se retiraient dans la solitude pour adorer la Divinité. On prétend qu'ils honoraient Dieu par des danses, et c'est pourquoi plusieurs écrivains les appellent *hélicètes*, de ἑλίσσω, tournoyer.

HICKANELLE, s. f. Zool. Espèce de lézard de Ceylan.

HIDE, s. f. Mesure agraire en usage en Angleterre; elle équivaut à 40 arpents de France.

HIDROSIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ἵδρωσις, sueur). Méd. Qui aide la transpiration, sudorifique. Ce mot se prend aussi substantivement.

HIELMAR ou **HIELMARN**, adj. et s. m. Géogr. Lac de Suède, long de 60 kil. sur 16. Il communique avec le lac Mælar par un canal et une rivière.

HIÉMAL, ALE, adj. V. HYÉMAL, au Dict.

HIÉMATION, s. f. V. HYÉMATION, au Compl.

* **HIER**, v. n. Faire entendre le bruit appelé *hiement*.

* **HIÉRA**, n. pr. f. Géogr. anc. Nom d'une des îles Lipari.

HIÉRABOLOS, n. pr. m. (du gr. ἱερὸς, sacré; βῶλος, globe). Géogr. anc. Nom d'un lieu de l'Égypte inférieure.

HIÉRABOTANE. V. HIÉROBOTANE, au Dict.

HIÉRACIÉ, ÉE, adj. et s. f. (du lat. *hieracium*, épervière). Bot. Qui ressemble à la plante nommée épervière. — HIÉRACIÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

HIÉRACIEN, adj. m. Mus. anc. Air ou nom grec composé par *Hierax*, disciple d'Olympe. — Hist. relig. V. plus loin HIÉRACITE.

HIÉRACIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *hieracium*, épervière; *folium*, feuille). Bot. Se dit d'une plante dont les feuilles ressemblent à celles de l'épervière. On dit aussi HIÉRACIOÏDE.

* **HIÉRACITE**, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne fondée en Égypte au III[e] siècle, par *Hiérax*, qui soutenait que la résurrection serait toute spirituelle, que les enfants morts avant l'âge de raison sont damnés, et que le Saint-Esprit était Melchisédech.

* **HIÉRACOBOSQUE**, s. m. Mot formé du gr. ἱέραξ, ἱέρακος, épervier; βόσκω, je nourris.

HIÉRACOPOLIS, s. m. (pr. *iérakopolice*) (du gr. ἱέραξ, épervier; πόλις, ville). Selon plusieurs savants, lieu de l'Égypte où l'on nourrissait les éperviers sacrés. D'autres pensent qu'il n'y avait pas d'endroit de ce nom, et qu'il faut lire *Hiérabolos*. V. ce mot au Complément.

HIÉRAPOLIS, n. pr. m. (pr. *iérapolice*). (du gr. ἱερὸς, sacré; πόλις, ville). Géogr. anc. Ville de la Phrygie où naquit le philosophe Épictète. Auj. *Pambouk-Calessi*. — Ville de la Syrie, dans l'Euphratésie, où l'on adorait Atergatis. Auj. *Menbigz*.

HIÉRAPOLITAIN, AINE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant d'Hiérapolis.

* **HIÉRARCHIE**, s. f. La *divine hiérarchie*, dans l'histoire du Bas-Empire, désigne l'ensemble des différentes dignités à la cour de Constantinople.

HIÉRARCHISATION, s. f. Néol. Action de hiérarchiser, et résultat de cette action.

HIÉRARCHISER, v. a. Néol. Établir une hiérarchie.

* **HIÉRARQUE**, s. m. Nom par lequel on a désigné autrefois certains ecclésiastiques qui se servaient du prétexte de la hiérarchie pour faire naître de graves dissensions entre le clergé séculier et le clergé régulier.

HIÉRASUS, s. m. (pr. *iérazuce*). Géogr. anc. Fleuve de la Dacie, appelé aussi *Pyrétus*. Auj. le *Perth*.

* **HIÉRATIQUE**, adj. des 2 g. Ant. *Papier hiératique*, une des espèces du papier d'Égypte. Primitivement c'était le plus beau ; aussi ne l'employait-on que pour les usages religieux. Dans la suite, ce fut le papier de troisième qualité. On avait : *papier auguste* ou de première qualité, *papier livien* et *papier hiératique*. — *Caractères hiératiques*, caractères des manuscrits égyptiens opposés à *démotiques*. — Pharm. Nom d'un ancien cataplasme émollient.

HIÈRE ou **HIERRE**, s. m. Ancien nom du lierre, en lat. *hedera*. De *li hierre* on a fait *lierre*.

HIÉRÉ, s. m. Zool. Espèce de papillon.

HIÉRÉA, n. pr. f. Myth. Nymphe que Mercure rendit mère d'un géant, père d'Ischénus. — Surnom de Diane, adorée sous ce titre à Orestasium.

HIÉROCÉPIE, s. f. (du gr. ἱερὸς, sacré ; κηπεία, culture d'un jardin). Ant. Bois sacré de l'île de Chypre, dans le voisinage de Paphos.

HIÉROGÉNIE, s. f. (du gr. ἱερὸς, sacré ; γένεια, naissance). Didact. Mot dont on se sert pour désigner la science qui traite de l'origine des religions.

* **HIÉROGLYPHE**, s. m. Ant. Première sorte d'écriture dont se composa le système graphique de l'ancienne Égypte. Elle consistait dans l'emploi simultané de trois sortes de signes : les *figuratifs*, les *symboliques*, *tropiques* ou *énigmatiques* et les *phonétiques*. On se servait des *hiéroglyphes* pour les inscriptions monumentales. De nos jours, on a découvert que les hiéroglyphes sont en très-grande partie du moins phonétiques, c'est-à-dire que les figures d'animaux, d'hommes, de plantes et autres objets qui figurent dans les inscriptions égyptiennes sont pour chacune la représentation d'une lettre, voyelle ou consonne. Ce qui a conduit M. Champollion à cette découverte, c'est l'observation des cartouches ou cadres dans lesquels, au milieu même des inscriptions, sont contenus les noms propres écrits aussi en hiéroglyphes. Là les signes doivent pouvoir se prononcer, puisque les noms propres n'ont point d'autre valeur que leur expression orale. La langue copte, débris de l'ancienne langue égyptienne, a fourni le moyen d'assigner à chaque hiéroglyphe-cartouche une valeur phonétique d'après laquelle l'ensemble formait le nom de Ptolémée, d'Arsinoé, etc. Il ne restait qu'à dresser d'après ces données, qui sont très-nombreuses, un alphabet, puis à transporter hors des cartouches aux autres hiéroglyphes, quand ils n'étaient pas évidemment figuratifs et symboliques, l'application de cet alphabet pour la lecture des mots et la connaissance de la langue copte ramenée à sa source pour leur interprétation. C'est ainsi qu'on est arrivé à reconstruire le dictionnaire et la grammaire des hiéroglyphes égyptiens. Il est bon d'observer, pour mieux comprendre cette découverte, que le même *hiéroglyphe* peut être à la fois *phonétique* et *symbolique*, soit dans les noms propres, soit dans le langage, ce qui double les moyens d'interprétation. Sauf quelques difficultés de détail élevées par des savants étrangers, la découverte des moyens d'expliquer les *hiéroglyphes égyptiens* peut être considérée dès aujourd'hui comme certaine et complète. Les Mexicains avaient aussi leurs hiéroglyphes, qui n'étaient que la peinture des objets ; les Péruviens avaient leurs *quipos*. V. ce mot, au Dict. et au Compl. Les Chinois sont arrivés des hiéroglyphes à leurs caractères idéographiques et symboliques actuels.

HIÉROMAX, n. pr. m. Géogr. anc. Petite rivière de la Palestine, affluent du Jourdain. Auj. le *Hiermale*.

* **HIÉROMÉNIE**, (du gr. ἱερὸς, sacré ; μὴν, mois). Ant. gr. Partie du mois de boédromion.

HIÉROMNÈME, n. pr. f. Temps hér. Fille du fleuve Simoïs et mère de Capys, un des ancêtres d'Énée. — s. m. Ant. V. HIEROMNÉMON, au Dict. — Hist. relig. Officier ou dignitaire de l'Église grecque, diacre du patriarche.

HIÉRONYMIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ἱερωνύμος, Jérôme, n. pr.). Qui appartient à saint Jérôme.

HIÉRONYMITE, s. m. (même étym.). Hist. relig. Nom de certains religieux établis en Éthiopie au XIV[e] siècle ; ils faisaient vœu d'imiter saint Jérôme dans sa retraite à Bethléem, et suivaient la règle de Saint-Augustin. Les *hiéronymites* avaient un grand nombre de monastères riches et puissants. Ils étaient vêtus d'une tunique de drap bleu et d'un petit manteau.

HIÉROPHYLAX, s. m. (du gr. ἱερὸς, sacré ; φύλαξ, gardien). Hist. relig. Gardien des choses saintes ; officier de l'Église grecque.

HIÉROPYRE, s. m. (du gr. ἱερὸς, sacré ; πῦρ, feu ardent). Méd. L'érysipèle, nommé aussi *feu de Saint-Antoine*.

HIÉROSOLYME, n. pr. f. Nom de Jérusalem.

HIERZAC, n. pr. m. Géogr. Village de France, ch.-l. de canton, dép. de la Charente. 800 hab.

HIGGINSIE, s. m. Bot. Genre d'arbustes du Pérou.

* **HIGHLANDER**, s. m. Habitant des Highlands, c'est-à-dire des terres hautes, des montagnes de l'Écosse ; ils sont de race et de langue celtiques. Les Anglais ont formé des régiments de *highlanders* qui conservent leur costume national.

HIGHLANDS, s. m. pl. (de l'angl. *high*, haut ; *land*, terre). Géogr. Hautes terres, ou montagnes de l'Écosse. Le canal de Forth-et-Clyde sert de limite entre les *highlands* et les *lowlands* (terres basses) ; ce n'est guère qu'en 1737 que la civilisation a commencé de pénétrer dans ces montagnes.

HIGOOLEO, n. pr. m. Relat. Divinité qu'adorent les naturels de Tonga.

HILAIRE, adj. f. (du gr. ἱλαρὰ, bienfaisante). Myth. Surnom de Diane. — Temps hér. Fille de Leucippe et sœur de Phœbé. Les deux sœurs furent enlevées par Castor et Pollux, qui les rendirent mères de plusieurs enfants. On leur rendit, après leur mort, les honneurs héroïques.

HILAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport au hile. V. ce mot au Dictionnaire.

HILAIRE-DU-HARCOUET (SAINT), n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. de la Manche. 2,900 hab.

* **HILARANT**, adj. m. Nom donné dans l'ancienne chimie à l'oxydule d'azote, parce que l'absorption de ce gaz jette ordinairement dans une gaieté extraordinaire celui qui en respire une certaine dose.

* **HILARODIE**, s. f. Ant. Ce fut d'abord une chanson légère, puis une espèce de drame qui tenait le milieu entre la comédie et la tragédie. On voit dans les *hilarodies* l'origine des parodies.

HILARO-TRAGÉDIE, s. f. Ant. Espèce de tragicomédie du théâtre grec, où le genre grave se trouvait mêlé au genre plaisant.

HILDBURGHAUSEN, s. m. Géogr. Principauté qui fait partie du duché de Saxe-Meiningen, et comprend une partie de l'ancien duché de Saxe-Hildburghausen. 24,000 hab. La ville du même nom, ancienne résidence des ducs de Saxe-Hildburghausen, n'en a qu'environ 4,000.

HILDEBRANDISTE, s. m. (de *Hildebrand*, nom patronymique du pape Grégoire VII). Hist. Nom donné autrefois aux partisans de la suprématie absolue du pape, tant dans l'ordre spirituel que dans l'ordre temporel.

HILDESHEIM, n. p. m. Géogr. Ville de Hanovre, ch.-l. de la principauté de même nom. 14,000 hab. Évêché. C'était autrefois une des villes hanséatiques.

HILDUINISTE, s. m. Hist. Partisan de l'abbé de Saint-Denis, *Hilduin*, qui soutenait que saint Denis l'aréopagite était venu à Paris, fait dont la fausseté est aujourd'hui démontrée.

HILIÈRE, s. f. Agric. Nom d'une espèce de bergamotte commune.

HILIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *hilum*, hile ; *ferre*, porter). Bot. Qui porte un hile.

HILLIE, s. f. Bot. Genre de plantes rubiacées d'Amérique.

* **HILOIRE**, s. f. Mar. Très-fort bordage placé sous les barreaux des dunettes des vaisseaux, ou sous le milieu des baux d'une écoutille à l'autre, pour recevoir la tête des épontilles.

HILON, s. m. Chir. Hernie de l'iris, à travers la cornée transparente.

HILSENHEIM, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. du Bas-Rhin. 1,800 hab.

* **HIMALAYA**, s. m. (en ind. *séjour des frimas*). Géogr. Montagnes centrales de l'Asie, autrefois chaîne de l'*Imaüs*. Elles sont situées entre les limites septentrionales de l'Indoustan et la frontière occidentale de l'empire chinois. La longueur de la chaîne est d'environ 3,600 kil., et ses principaux pics sont les plus élevés qui soient au monde ; le *Tchamalari* a 9,000 mèt. d'élévation, le *Dawalaghiri* 8,600, et le *Djawahin* 7,900 ; c'est presque le double des plus hauts pics des Alpes. Le Gange a sa source dans ces montagnes.

HIMALIA, n. pr. f. Temps hér. Nymphe aimée de Jupiter, qui la rendit mère de plusieurs fils.

HIMANTHALIE, s. f. Bot. Genre d'algues marines.

HIMANTOCÈRE, adj. des 2 g. (du gr. ἱμὰς, ἱμαντος, courroie ; κέρας, corne). Zool. Se dit des insectes dont les antennes ressemblent à de petites lanières.

HIMANTOGALLE, adj. et s. m. (du gr. ἱμὰς, ἱμαντος, courroie, et du lat. *gallus*, coq). Zool. Se dit de certains oiseaux à très-longues pattes, qui ont quelque analogie avec le coq. — HIMANTOGALLES, s. m. pl. Sous-ordre d'échassiers.

* **HIMANTOPE** ou **HIMANTOPODE**, adj. des 2 g. (du gr. ἱμαντόπους, échasse, de ἱμὰς, ἱμαντος, courroie, et πούς, ποδος, pied, et non, comme on le dit au Dictionnaire, de αἷμα, sang). Zool. Se dit de tous les animaux qui ont de longues jambes.

HIMATANTHE, s. m. (du gr. ἱμάτιον, étoffe ; ἄνθος, fleur). Bot. Arbre du Brésil.

* **HIMÉE**, s. f. Mot formé du gr. ἱμάω, tirer de l'eau d'un puits avec une corde ou une courroie.

HIMÈRE, n. pr. m. Géogr. anc. Fleuve, ou plutôt rivière de la Sicile, qui entre dans la Méditerranée, à Phénicia. Aujourd'hui le *Salso*. — Il y avait une ville située à son embouchure, et portant le même nom. Aujourd'hui *Termini*.

HIMÉROS, n. pr. m. (pr. *iméroce*). Myth. Le Désir personnifié. Quelques mythologues l'ont placé à la suite de Vénus et de l'Amour.

HIMÉRUS, n. pr. m. (pr. *iméruce*). Temps hér. Fils d'un des premiers héros de Sparte, époux de Cléodice et père d'Asope. On dit qu'ayant commis involontairement un inceste avec sa sœur Cléodie, il se jeta de désespoir dans le Marathon, qu'on appela pour cette raison *Himérus*, et auquel on donna plus tard le nom d'*Eurotas*.

HIMFOU ou **HIMPOU**, s. m. Relat. Tribunal souverain de l'empire de la Chine.

HIMTEN, s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les matières solides, employée en Allemagne, L'*himten*, à Hambourg, vaut à peu près 26 litres, à Brunswick, 31, et à Cassel, 40.

* **HIN**, s. m. Ant. Mesure de capacité des anciens Hébreux ; selon le Thalmud, le *hin* est de la contenance de 12 *logs*. V. LOG, au Complément. — Les Chinois donnent le même nom à l'assa-fœtida, drogue dont ils font une grande consommation.

HINCKLEY, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Leicester. 6,500 hab.

HINDANG, s. m. Bot. Arbre des Philippines.

HINDOEN, n. pr. f. Géogr. La plus grande des îles Loffoden, dans l'océan Glacial Arctique, sur la côte N.-O. de la Norwège, à qui ces îles appartiennent.

* **HINDOU, OUE**, Cette orthographe est préférable à la forme vulgaire *indou*, parce que *h*, la demi-aspiration, représente jusqu'à un certain point l'*s* un peu aspiré qui se trouve dans la forme sanscrite. Elle est aussi plus généralement adoptée aujourd'hui. Néanmoins, nous suivrons encore cette fois l'orthographe que l'ouvrage principal a préférée. V. INDOU, INDOUSTAN, INDOUSTANI, INDOUSTANIQUE, au Complément.

HINDOU-KOUCH, s. m. Géogr. Partie occidentale de l'Himalaya. Le pic principal de l'*Hindou-Kouch* s'élève à plus de 7,200 mèt. On désigne ce groupe de montagnes par le nom de *Caucase indien*. Les Grecs de l'expédition d'Alexandre l'appelaient *Paropamisus*. On dit aussi *Hindou-Koh*.

HINNA, s. m. Selon quelques relations, espèce d'argile ; selon d'autres, suc d'un arbrisseau, dont les mahométans se servent pour se teindre les ongles. V. HENNEH, au Complément.

HINNITE, s. m. Zool. Genre de coquilles bivalves fossiles.

HINOJOSA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Cordoue. 10,300 hab. — Plusieurs autres villes d'Espagne portent le nom d'*Hinojosa*.

HIPÉRIUS, n. pr. m. (pr. *ipériuce*). Myth. Un des fils de Mars. Mieux, *Hypérius*.

HIPHIL, s. m. Dans la grammaire hébraïque, nom de la cinquième forme principale du verbe. La forme *hiphil* marque le mode actif ; *haphal*, le passif.

HIPHINOUS, n. pr. m. (pr. *ifinoüce*). Temps hér. Lapithe tué par Démoléon, aux noces de Pirithoüs.

* **HIPPA**, n. pr. f. Myth. Nymphe qui éleva Bacchus sur les bords du Tmolus.

HIPPAGOGE ou **HIPPÈGE**, s. f. (en gr. ἱππαγωγὸς, ou ἱππηγὸς ναῦς, de ἵππος, cheval ; ἄγω, je conduis). Ant. Bâtiment qui servait spécialement au transport des chevaux.

* **HIPPAGRÈTE**, s. m. Mot formé du gr. ἵππος, cheval ; ἀγείρω, je ressemble.

HIPPALCIMUS, n. pr. m. (pr. *ippalcimuce*). Temps hér. Un des argonautes, fils de Pélops et

d'Hippodamie. — Un autre *Hippalcimus* fut père de l'argonaute Pénélée.

HIPPALIME, s. m. (du gr. ἵππος, cheval; ἅλιμος, marin). Zool. Genre de polypiers.

* **HIPPARCHIE**, s. f. Division de l'ancienne cavalerie grecque.

HIPPASUS, n. pr. m. (pr. *ip-pazuce*). Temps hér. Père de l'argonaute Actor. — Fils de Leucippe, qui le sacrifia à Bacchus.—Fils de Céyx et compagnon d'Hercule dans une de ses expéditions. — Fils d'Eurytus; il assista à la chasse du sanglier de Calydon. — Centaure que Thésée tua aux noces de Pirithoüs.

* **HIPPÉ**, n. pr. f. Temps hér. Fille du centaure Chiron, qui fut mise au rang des astres. On l'appelle aussi *Hippo*.

HIPPÉA, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Anthipus, épousa Élatus et fut mère de l'argonaute Polyphème.

HIPPÉASTRE, s. m. Bot. Genre de plantes liliacées.

HIPPÉASTRIFORME, adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'un hippéastre.

HIPPÉUS, n. pr. m. (pr. *ip-péuce*). Temps hér. Fils d'Hercule et de la Thespiade Phorcys.

HIPPIATRIE, s. f. Médecine vétérinaire. V. HIPPIATRIQUE, au Dictionnaire.

HIPPIDE, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui ressemble à un hippé. — HIPPIDES, s. m. pl. Famille de crustacés.

* **HIPPIE**, s. f. Bot. Arbuste du cap de Bonne-Espérance, dont on donne les feuilles aux chevaux.

HIPPIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'hippie. — HIPPIÉES, s. f. pl. Section de synanthérées.

* **HIPPIEN, ENNE**, adj. (du gr. ἵππειος, équestre, de ἵππος, cheval). Qui concerne les chevaux. — Myth. *Neptune hippien*, *Minerve hippienne*, étaient ainsi appelés parce que le premier avait créé le cheval et que la seconde avait enseigné l'art de l'atteler à un char.

HIPPIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ἵππος, cheval). Qui appartient aux chevaux: *Jeux hippiques; la partie hippique d'une centauresse, du corps d'un centaure*.

* **HIPPO**, s. m. Zool. Serpent d'Afrique.

HIPPOBATE, s. m. (du gr. ἱπποβάτης, cavalier). Ant. Nom par lequel on désignait les magistrats qui gouvernèrent temporairement l'île d'Eubée. Quelques auteurs les appellent *hippobotes*.

HIPPOBOLE, s. m. (du gr. ἵππος, cheval; βολή, action de frapper). Ant. Sacrifice d'un cheval, en usage parmi beaucoup d'anciens peuples, tels que les Scythes.

HIPPOBOTE, s. m. (du gr. ἵππος, cheval; βοω, je nourris). Ant. gr. Magistrat de l'île d'Eubée. V. plus haut HIPPOBATE. — Immense prairie sur les bords de la mer Caspienne, et dans laquelle on pouvait faire paître à la fois un nombre considérable de chevaux.

* **HIPPOCAMPE**, s. m. (du gr. ἵππος, cheval; κάμπτω, courber). Cheval marin à deux pieds, qui traînait le char des divinités des mers. — Anat. Éminence des ventricules du cerveau.

HIPPOCASTANE, s. m. (du lat. *hippocastanum*). Bot. Nom scientifique du marronnier d'Inde.

HIPPOCASTANÉ, ÉE, adj. s. f. Bot. Qui ressemble au marronnier d'Inde (*hippocastanum*).— HIPPOCASTANÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

* **HIPPOCOON**, n. pr. m. Temps hér. Ami de Rhésus, qu'Apollon réveilla pour lui apprendre l'enlèvement des chevaux sacrés par Diomède et Ulysse.

HIPPOCORYSTÈS, n. pr. m. Temps hér. Un des fils d'Égyptus, époux de la Danaïde Hypéripte.

HIPPOCRATE, n. pr. m. Temps hér. Célèbre médecin de l'antiquité. Les anciens mythologues le faisaient descendre d'Hercule et d'Esculape, et les Grecs lui rendirent les honneurs divins. — *L'art d'Hippocrate*, la médecine. — Il se prend substantivement pour médecin: *Consulter son Hippocrate*.

HIPPOCRATÉ, n. pr. f. Myth. Une des Thespiades. Hercule la rendit mère d'Hippozygus.

HIPPOCRATÉACÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une hippocratée. — Genre de plantes des deux Indes et de l'Afrique. — HIPPOCRATÉACÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédonées. On dit aussi *hippocraticé, ée*.

* **HIPPOCRATIQUE**, adj. des 2 g. Méd. Se dit quelquefois de ce qui a les caractères indiqués par Hippocrate. C'est en ce sens qu'il faut entendre: *Face hippocratique*, pour visage sur lequel on remarque les symptômes qui, d'après Hippocrate, sont ceux d'une mort prochaine. V. le mot FACIES du Complément.

HIPPOCRATISER, v. a. et n. néol. Conférer à quelqu'un le titre de médecin. — Faire le médecin, s'ériger en médecin. Ce mot est du style plaisant et familier.

HIPPOCRÉPIDE, s. f. (du gr. ἵππος, cheval; κρηπίς, chaussure). Bot. Véritable forme du mot *hippocrèpe* du Dictionnaire.

* **HIPPODAMAS**, n. pr. m. Temps hér. Père de Périmèle, qu'il jeta dans la mer parce qu'elle s'était laissé séduire par le fleuve Achéloüs. Elle fut sauvée par Neptune. L'enfant de Périmèle reçut le nom de son aïeul.

HIPPODAMÉ, n. pr. f. Temps hér. Une des suivantes de Pénélope.

* **HIPPODAMIE**, n. pr. f. Temps hér. Fille de Lapithe. Quelques mythologues l'appellent *Déidamie* ou *Ischomaché*. — Fille d'Anchise, sœur d'Énée et femme d'Alcathoüs. — Une des Danaïdes, fiancée d'Ister ou de Diocorystès. — Épouse d'Amyntor et mère de Phénix.

HIPPODÈTE, adj. m. (du gr. ἵππος, cheval; δέω, je lie). Véritable forme du surnom d'Hercule, écrit au Dictionnaire *Hippodèle* ou *Hippodote*.

HIPPODICE, n. pr. f. Myth. Une des Danaïdes, femme d'Idas.

* **HIPPODROME**, s. m. Aujourd'hui, l'*atmeïdam*, mot qui ne signifie pas, comme on le lit au Dictionnaire, *place aux chevaux*, mais *place à la viande;* du persan *at*, viande, et *meïdami*, plaine, place.

HIPPODROMÉION, s. m. Ant. gr. Septième mois des Béotiens, répondant à l'hécatombéon des Athéniens.

HIPPODROMUS, n. pr. m. (pr *hippodromuce*). Myth. Fils d'Hercule et d'Anthippe.

* **HIPPOGÉRANES**, s. m. pl. (du gr. ἵππος, cheval; γέρανος, grue). Philol. Nom d'un peuple que Lucien désigne comme habitant les astres. Ils étaient alliés d'Endymion, roi de la Lune, et ils avaient le corps moitié cheval, moitié grue.

* **HIPPOGLOSSE**, s. m. Zool. Poisson du genre pleuronecte.

* **HIPPOGRIPHE** ou **HIPPOGRIFFE**, s. m. Monstre connu des anciens sous le nom de *gryphus*. Il y a des *hippogriphes* représentés sur les lambris des maisons de Pompeï.

* **HIPPOGYPES**, s. m. pl. (du gr. ἵππος, cheval; γύψ, γυπὸς, vautour). Philol. Habitants de la lune, ayant trois têtes et des ailes, et des vautours pour montures, selon Lucien.

HIPPOLAÏTIS. V. HIPPOLÆTIS, au Dictionnaire.

HIPPOLOCHÉ, n. pr. f. Temps hér. Une des filles d'Hercule.

HIPPOLOCHUS, n. pr. m. (pr. *ip-polokuce*). Temps hér. Prince de la Lycie, fils de Bellérophon et de Philonoé. Il envoya son fils Glaucus au secours des Troyens. — Fils d'Antimaque, tué par Agamemnon.

* **HIPPOLYTE**, s. m. Philol. Titre d'une tragédie d'Euripide, et d'une tragédie de Sénèque. Le sujet est le même que celui qui a fourni à Racine sa tragédie de *Phèdre*. — n. pr. m. Myth. Géant qui fit la guerre aux dieux et qui fut tué par Mercure. — n. pr. f. Fille de Mars, une des Amazones. Elle portait la ceinture de son père. Hercule la vainquit et prit la ceinture. Elle devint esclave de Thésée, qui, peu de temps après, l'épousa et en eut un fils qui prit le nom de sa mère. V. au Dictionnaire. — Géogr. *Hippolyte* (*Saint-*), ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Gard. 5,350 hab. Draps, cuirs, colle-forte. — Autre ville de France, dép. du Doubs. 865 hab. Fabrication de fromages.

HIPPOLYTÉENNE, adj. f. Myth. Surnom donné à Vénus, à cause du temple qu'elle avait près de Trézène. Ce temple, suivant quelques mythologues, fut construit par Diomède en l'honneur d'Hippolyte, et non par Phèdre en l'honneur de Vénus.

* **HIPPOMALGUE**, s. m. Forme vicieuse donnée au Dictionnaire pour *hippomolgue*. V. plus loin.

* **HIPPOMANE**, adj. et s. des 2 g. Nom que l'on donne quelquefois aux personnes qui ont le goût des chevaux: *Un hippomane; une hippomane*.

* **HIPPOMANIE**, s. f. Goût passionné pour les chevaux. Il a été employé par Voltaire.

* **HIPPOMANÉ, ÉE**, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble au mancenillier, que Linné appelle *hippomane*. — HIPPOMANÉES, s. f. pl. Famille de plantes euphorbiacées.

HIPPOMAQUE, n. pr. m. Temps hér. Guerrier grec qui fut blessé devant Troie par Léontée.

HIPPOMARATHRE, s. m. (du gr. ἵππος, cheval; μάραθρον, fenouil). Bot. Genre de plantes qui croissent sur les bords de la Méditerranée; espèce de fenouil sauvage. C'est à tort qu'on parle au Dictionnaire de l'hippomarathon et du marathon; il faut dire *marathron*.

HIPPOMÉDUSE, n. pr. f. Myth. Une des Danaïdes, épouse d'Alcménor.

* **HIPPOMOLGUE**, adj. et s. des 2 g. (du gr. ἵππος, cheval; ἀμέλγω, je trais, qui fait à l'aoriste ἤμολγον). Véritable forme du nom ancien des Scythes qui se nourrissaient du lait de leurs juments. *Hippomalgue* est une forme incorrecte. *Hippomulge*, que l'on trouve dans quelques auteurs, est hybride (du gr. ἵππος, cheval, et du lat. *mulgeo*, je trais).

HIPPONACTE, adj. et s. m. (de *Hipponax*, poëte satirique). Litt. anc. Espèce de vers iambique qui a un spondée à la fin au lieu d'un iambe. — Vers iambique auquel on ajoute un antibachique, c'est-à-dire une brève suivie de deux longues.

* **HIPPONE** ou **HIPPONA**, n. pr. f. Myth. lat. C'est le véritable nom de la déesse qu'on appelle aussi *Épone* ou *Épona*, et qui présidait aux écuries.

* **HIPPONE**, n. pr. f. Géogr. anc. Ancienne ville de la Numidie, sur le bord de la mer. Saint Augustin fut évêque d'Hippone. Aujourd'hui *Bone*. Cette ville, appelée par excellence *Hippone la royale*, ne doit pas être confondue avec l'*Hippone Zaritus* dans l'Afrique propre, au N.-O. d'Utique. Aujourd'hui *Biserte*.

HIPPONIUM, n. pr. m. (pr. *ip-poniome*). Géogr. anc. Ville d'Italie, sur la côte occidentale du Brutium; aujourd'hui *Bivona*.

HIPPONOÉ, n. pr. f. Myth. Une des Néréides. — Zool. Nom d'un papillon.

* **HIPPONOME**, n. pr. f. Temps hér. Fille de Ménécée et mère d'Amphitryon et d'Anaxo.

* **HIPPONOÜS**, n. pr. m. Temps hér. Père de Capanée, qu'il eut d'Astynomé, fille de Talaüs. —Fils d'Hercule, et non fils, mais frère d'Adraste, avec lequel il se brûla.

HIPPONUS, n. pr. m. (pr. *ip-ponuce*). Temps hér. Fils de Triballus, époux de Thrassa, fille de Mars, et père de Polyphonte.

HIPPOPE, adj. des 2 g. (du gr. ἵππος, cheval; ποῦς, pied). Qui a des pieds de cheval. — Qui ressemble à un pied de cheval.

HIPPOPHAME, s. m. Nom qui désignait l'espace de temps durant lequel les Amazones recevaient les hommes, afin de perpétuer leur race. Cet espace de temps était de trente jours, selon le seul historien qui en parle, Julius Valérius, auteur d'une vie d'Alexandre le Grand récemment découverte et publiée par le savant Angelo Maï.

* **HIPPOPODE**, adj. et s. des 2 g. Nom qu'on donnait aux Scythes, parce qu'ils étaient fort bons cavaliers. — s. m. Zool. Genre d'acalèphes.

HIPPOPODIFORME, adj. des 2 g. (du gr. ἵππος, cheval; ποῦς, pied, et du lat. *forma*, forme). Zool. Qui ressemble à un sabot de cheval.

HIPPOPOTAMIEN, IENNE, adj. et s. m. Qui ressemble à un hippopotame. — HIPPOPOTAMIENS, s. m. pl. Famille de mammifères pachydermes.

HIPPOSTRATE, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Amaryncée. Il eut de Péribée, qu'il avait séduite, un fils nommé Tydée.

HIPPOTAGE, n. pr. m. Temps hér. Fils de Candiope.

* **HIPPOTÈS**, n. pr. m. Temps hér. Fils de Créon, roi de Corinthe. Il accusa Médée d'avoir fait périr Créon son père et Créuse sa sœur; mais les juges, fascinés par les enchantements de Médée, la déclarèrent innocente.

* **HIPPOTHOÉ**, s. f. Zool. Polypier de la Méditerranée.

* **HIPPOTHOÜS** ou **HIPPOTHOON**, n. pr. m. Temps hér. Fils de Cercyon, fut un des chasseurs qui se trouvèrent à la chasse du sanglier de Calydon.—Fils d'Égyptus, époux de la Danaïde Gorgé. — Un des fils d'Hippocoon. — Un des fils de Priam. Fils de Léthus, roi des Pélasgiens; il marcha au secours de Troie avec son frère Pyléus; Ajax le tua sur le cadavre de Patrocle.

HIPPOTION, n. pr. m. Prince phrygien qui alla au secours des Troyens et qui fut tué par Ajax.

HIPPOTROCHUS, n. pr. m. (pr. *ip-potrokuce*). Temps hér. Un des fils de Priam.

HIPPOZYGUS, n. pr. m. (pr. *ip-poziguce*). Temps hér. Fils d'Hercule et d'une Thespiade.

HIPPURATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hippurique avec une base.

HIPPURIDE, s. f. Bot. V. HIPPURIS, au Dictionnaire.

HIPPURIDÉ, ÉE, adj. s. f. Bot. Qui ressemble à l'hippuride. — HIPPURIDÉES, s. f. pl. Famille de plantes aquatiques.

HIPPURIQUE, adj. m. (du gr. ἵππος, cheval; οὖρον, urine). Chim. Se dit d'un acide qui existe dans l'urine du cheval.

HIPREAU, s. m. Bot. Espèce de peuplier. V., au Dict., YPRÉAU, qui est plus correct, et ne vous servez jamais de la forme *hippro*, qui est le résultat d'une erreur.

HIPTAGÉ, ÉE, adj. s. f. Bot. Qui ressemble à l'*hiptage*. — HIPTAGÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

HIRA, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Babylonie, sur un canal dérivé de l'Euphrate, appelé *Pallacopa*. Aujourd'hui *Mesched-Ali*.

HIRCATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hircique avec une base salifiable.

* **HIRCIN, INE**, adj. (du lat. *hircus*, bouc). Qui tient du bouc, qui concerne le bouc. — *Hircine*, s. f. Substance qui se trouve dans la graisse du bouc, et à laquelle celle-ci doit son odeur.

* **HIRCIPÈDE**, adj. des 2 g. Myth. Surnom donné aux satyres et à Pan.

HIRCIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la saponification de l'hircine.

HIRCISME, s. m. (du lat. *hircus*, bouc). Odeur forte et nauséabonde qui s'exhale des aisselles et des pieds de certains individus.

HIRME, s. m. (du gr. εἱρμός, suite, enchaînement, formé de εἴρω, je noue). Liturg. Chez les chrétiens grecs, le premier verset des tropaires, servant d'antienne aux autres psaumes.

HIRMOLOGE, s. m. Livre qui contient les hirmes.

HIRMONEURE, s. m. (du gr. εἱρμός, suite; νεῦρον, nerf). Zool. Genre d'insectes diptères.

HIRNELLIE, s. f. Bot. Plante de la Nouvelle-Hollande.

* **HIRONDELLE**, s. f. *Arriver, partir avec les hirondelles*, arriver au printemps, partir en automne. Il se dit au fig. en parlant de la naissance et de la mort : *L'enfant arrivera avec les hirondelles; ce malade partira avec les hirondelles.* — On appelait autrefois *hirondelles de carême*, les sœurs converses de la congrégation de Sainte-Claire, lesquelles parcouraient la France pendant le carême en quêtant pour leur couvent. — Zool. *Hirondelle*, coquille bivalve des pays chauds. — *Hirondelle de Ternate*, nom vulgaire de l'oiseau de paradis.

HIRPICION, s. m. Bot. Plante synanthérée du cap de Bonne-Espérance.

* **HIRPIEN**, s. m. Géogr. anc. Nom d'une peuplade de Sabins qui habitaient le mont Soracte. V. HIRPIES, au Dictionnaire.

* **HIRPINIEN** ou **HIRPIN**, s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple du Samnium, au midi, sur les confins de l'Apulie, qu'il ne faut pas confondre avec les Hirpiens, puisque ceux-ci étaient Sabins, et les autres Samnites. Dans le Dictionnaire, à l'art. HIRPINIEN, il faut lire *samnite* au lieu de *sarmate*. Les Romains les avaient soumis dès les premiers temps de la république, mais s'étant révoltés durant la seconde guerre punique, ils furent soumis de nouveau vers l'an 209 av. J. C. Leurs villes étaient *Bénévent*, *Caudium* et *Compsa*.

HIRSCHBERG, n. pr. m. Géogr. Petite ville de la Prusse en Silésie, au confluent de deux rivières. 7,000 hab. Commerce de toiles.

HIRSON, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Aisne. 2,900 hab. Fabrique de fil, fonderie.

HIRSUTEUX, EUSE, adj. (du lat *hirsutus*, hérissé). Bot. Qui est garni de poils roides et piquants.

* **HIRTÉE**, s. f. Zool. Genre d'insectes diptères et non lépidoptères.

HIRTICAUDE, adj. des 2 g. (du lat. *hirtus*, velu; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue couverte de poil, très-velue, comme le renard.

HIRTICOLLE, adj. des 2 g. (du lat. *hirtus*, velu; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet velu. Il se dit de certains insectes.

HIRTICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *hirtus*, velu; *cornu*, corne). Zool. Qui a les antennes velues.

HIRTIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *hirtus*, velu; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs sont velues.

HIRTIMANE, adj. des 2 g. (du lat. *hirtus*, velu; *manus*, main). Zool. Qui a les mains hérissées de poil, de piquants.

HIRTIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *hirtus*, velu; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Dont les pattes sont hérissées de poil.

HIRUDIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *hirudo*, *hirudinis*, sangsue; *forma*, forme). Qui a la forme d'une sangsue. On dit mieux *hirudiniforme*.

HIRUDINATION, s. f. (du lat. *hirudo*, sangsue). Méd. Application de sangsues.

HIRUDINÉ, ÉE, adj. et s. f. (même étym.). Zool. Qui ressemble à une sangsue. — HIRUDINÉES, s. f. pl. Famille d'annelides.

HIRUNDINIDE, adj. des 2 g. et s. m. (du lat. *hirundo*, *hirundinis*, hirondelle). Zool. Qui tient de l'hirondelle, qui lui ressemble. — HIRUNDINIDES, s. m. pl. famille d'oiseaux. On dit aussi *hirundinacé* et *hirundiné*, *ée*.

HISINGÉRITE, s. f. Nom d'un minéral qu'on trouve en Suède.

HISPALIS, n. pr. f. (pr. *ispalice*). Géogr. anc. Ville de la Bétique, chez les Turdétains, sur le Bétis ou Guadalquivir. Aujourd'hui *Séville*.

HISPANO-AMÉRICAIN, AINE, adj. Géogr. Nom par lequel on désigne les contrées de l'Amérique conquises et possédées par les Espagnols : le Mexique, le Pérou, le Chili, la Plata, etc., etc. Ce nom se conserve encore, quoique toutes les colonies espagnoles aient secoué le joug de la métropole, et on le dit subst. des habitants de ces pays. Les *Hispano-Américains*.

HISPANO-GOTHIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne les Goths, jadis maîtres de l'Espagne. — *Écriture hispano-gothique*, celle employée par les Goths d'Espagne.

* **HISPIDE**, adj. des 2 g. (du lat. *hispidus*, hérissé). Néol. Il s'emploie quelquefois dans le langage ordinaire, en parlant d'un homme qui a le visage couvert de poil, qui n'a pas la barbe faite, qui a l'air négligé jusqu'à paraître sale.

HISPIDULÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Un peu hispide.

HISPIDULEUX, EUSE, adj. Bot. Qui commence à devenir velu.

HISPIRATIS, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Arménie, près de laquelle se trouvaient quelques mines d'or. Aujourd'hui *Ipséra*.

HISTIÉE, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Hyrécus, laquelle donna son nom à un canton de l'île d'Eubée et à une ville qui s'y trouvait.

HISTIÉOTIDE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de la Thessalie, dans l'ancienne Grèce, voisine du mont Olympe et de l'Ossa. Le nom d'*Histiéotide* lui fut donné par les Perrhébiens qui s'en rendirent maîtres et y transplantèrent tous les habitants de la ville d'Histiée dans l'île d'Eubée, qu'ils emmenèrent après s'être emparés de leur ville. Quelques géographes l'appellent *Hestiéotide*.

* **HISTOIRE**, s. f. *Histoire de la civilisation*, celle qui a pour objet spécial de considérer les progrès de l'humanité et des nations dans les lois, les mœurs, les arts et tout ce qui constitue la société civile, sans s'arrêter au détail des événements politiques et militaires, ni à la vie des personnages éminents. — *Histoire universelle*, celle qui s'occupe de toute la race humaine sous les rapports religieux, philosophiques, politiques, etc. — *Histoire philosophique*, celle dont les récits sont disposés de manière à faire ressortir la partie morale, et les leçons de sagesse qui peuvent se tirer des événements. — *Philosophie de l'histoire*, étude des faits historiques dirigée de manière à en saisir l'esprit général, les causes premières et à en déduire une formule ou des formules qui puissent s'appliquer à la formation, aux progrès et au déclin de toute société humaine. — *Histoire politique*, celle qui, tout en racontant les faits, montre la liaison de ces faits avec l'administration intérieure des États ou leurs rapports à l'extérieur. L'histoire politique comprend en premier lieu l'*histoire ancienne*, contenant tout ce qu'on peut présumer vrai ou du moins vraisemblable dans les annales des anciens peuples. Elle commence à l'apparition des premières sociétés humaines et finit à la mort de Théodose, en 395. Cette première partie de l'histoire se divise elle-même en trois parties : *temps fabuleux*, première époque durant laquelle la fable se trouve tellement mêlée avec la vérité qu'il est presque impossible de les distinguer; *temps héroïques*, pendant lesquels ont paru les héros anciens, tels que les Hercule, les Thésée, les Persée, les Rama, etc. Ces temps héroïques se confondent souvent avec les temps fabuleux; enfin *les temps historiques*, depuis le VIe ou le Ve siècle av. J. C. — La seconde division de l'histoire politique comprend *l'histoire du moyen âge*, qui commence avec le Ve siècle, à la mort de Théodose, et finit à la découverte de l'Amérique, en 1492. *L'histoire moderne* commence donc avec le XVIe siècle. Les causes qui amènent le développement extraordinaire de l'humanité à partir de cette époque sont la découverte de l'Amérique et du passage par le cap de Bonne-Espérance, celle de la poudre à canon et celle de l'imprimerie; la vapeur vient plus tard compléter cet ensemble de moyens de transformation. — *Tribunal d'histoire*, à la Chine, nom donné à un certain nombre de lettrés chargés de recueillir, chacun de son côté, tous les faits, généraux ou particuliers, qui ont lieu dans toute l'étendue de l'empire. Leurs récits, écrits sur des feuilles volantes et qu'ils ne peuvent se communiquer, sont jetés par une très-étroite ouverture dans des boîtes fermées. Quand il y a un changement de dynastie par extinction ou autrement, toutes ces notes sont rassemblées, mises en ordre, et servent de matériaux à l'historiographe de la dynastie éteinte.

HISTOLOGIE, s. f. (du gr. ἱστὸς, tissu; λόγος, discours). Didact. Traité sur les tissus organiques des corps.

HISTOLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui se rapporte à l'histologie.

HISTOLOGISTE ou **HISTOLOGUE**, s. m. Auteur d'une histologie.

* **HISTORIAL**, s. m. Littér. Il se dit des anciens récits historiques et de certains recueils de contes et de fabliaux : *L'historial du jongleur*.

* **HISTORIÉ, ÉE**, part. et adj. *Colonne historiée*, nom qu'on a donné à la colonne de Théodose le Jeune, qu'on voit encore à Constantinople. — La colonne de la place Vendôme à Paris, celle de la place de la Bastille, sont aussi des *colonnes historiées*. — On appelle en typographie *lettres historiées*, celles dont les ornements sont en rapport avec les matières dont il s'agit dans le livre où elles sont employées. Les lettres employées jusqu'ici au Dictionnaire Landais, pour indiquer chaque série de mots appartenant à la même lettre, sont des *lettres historiées*.

* **HISTORIER**, v. a. Il se disait autrefois pour décrire, raconter en détail. On le trouve encore dans Régnier.

* **HISTORIQUE**, adj. des 2 g. Géol. *Terrains historiques*, couches qui composent le sol, la croûte de la terre, et qui déjà existaient à certaines époques précises mentionnées par l'histoire. Les débris des monuments, des villes submergées ou englouties, les traces des rivières changeant de lit, des montagnes qui s'écroulent, un sol envahi par les eaux, etc., constatent *des terrains historiques*.

HISTORIS, n. pr. f. (pr. *istorice*). Temps hér. Fille de Tirésias. Quelques écrivains lui attribuent le stratagème qui opéra la délivrance d'Alcmène. V. GALANTHIS, au Dictionnaire.

HISTRIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Vénétie qui habitait sur la rive orientale de l'Adriatique, dans la partie qui porte aujourd'hui le nom d'*Istrie*.

* **HISTRION**, s. m. Zool. Nom vulgaire d'un canard de Terre-Neuve.

HISTRIONNER, v. n. Jouer la comédie. Ce mot employé par Voltaire : *J'histrionne pour mon plaisir*, appartient au style familier et badin.

HITHPAHEL, s. m. Philol. Septième forme principale du verbe hébreu, laquelle a le sens du *pihel* réfléchi, et quelquefois le sens fréquentatif.

HIVAOA, n. pr. f. Géogr. La plus grande des îles qui composent l'archipel *Mendana* ou des Marquises.

* **HIVERNAGE**, s. m. Agric. Semis de seigle, d'orge, d'avoine, que l'on fait en automne, afin d'avoir des fourrages frais l'hiver.

* **HIVERNANT**, s. m. Hist. eccl. Nom que dans les premiers temps du christianisme, on donnait aux pénitents les plus chargés d'iniquités; non-seulement ils ne pouvaient pas entrer dans l'église, mais encore il leur était défendu de chercher un abri sous le porche.

HIVERNÉ, s. f. Écon. rur. Nom par lequel on désigne, dans plusieurs cantons de France, une brebis que le berger d'un troupeau a le droit d'y mettre pour son compte.

HIZRÉVITE, s. m. Hist or. Membre d'un ordre monastique mahométan, fondé par le musulman *Hizr* ou *Hérévi*. On dit aussi *hérevite*.

HLUDONIA, n. pr. f. Myth. sept. Divinité des peuples du Nord, dont on ne connaît que le nom.

HO, n. pr. m. Géogr. Royaume très-peu connu

de la Nigritie, sur un des principaux affluents du Coango.

HOANG, n. pr. m. Géogr. Grand fleuve de l'empire chinois, qui a sa source dans la Mongolie, et entre dans la mer Jaune après un cours de 3,000 kil. Le *Hoang* ou *Hoang-Ho* s'appelle aussi *fleuve jaune*, à cause de la couleur que donne à ses eaux le limon qu'elles charrient.

HOANG-TCHEOU, n. pr. m. Géogr. Ville de la Chine, prov. de Hou-pe, sur le Kiang. 200,000 h. Grand commerce; industrie.

HOBAL, n. pr. m. Myth. or. Nom d'une ancienne idole arabe qu'on entourait d'une infinité d'autres idoles, beaucoup plus petites, présidant chacune à un jour de l'année. Mahomet détruisit le culte de cette divinité.

HOBART-TOWN, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Océanie, cap. de la terre de Van-Diémen, fondée en 1804 à l'embouchure du Derwent. Son port est un des plus beaux de la mer du Sud. 10,000 hab.

* **HOBBISME**, s. m. Philos. Système philosophique de Thomas Hobbes, qui, au XVIIe siècle, professa en Angleterre le matérialisme en philosophie et le despotisme en politique. En attaquant la liberté morale de l'homme, il rend toutes ses actions indifférentes, et lui ôte la conscience du bien et le remords du mal.

HOBBISTE, adj. et s. des 2 g. Philos. Disciple de Hobbes. — Qui concerne les doctrines morales, philosophiques et religieuses de cet écrivain.

* **HOC**. Mot latin qui s'emploie en français dans quelques expressions. *Ad hoc*, dans ce but : *Envoyer un homme ad hoc*, expédier un messager à quelqu'un pour traiter directement avec lui, sans retard ni préambule. — *Répondre ad hoc*, faire une réponse péremptoire et sans réplique, allant directement à la question. — *Parler ab hoc et ab hac*, parler sans réflexion, sans mesure, ni retenue.

HOCHE-BOIS, s. m. Nom que l'on donnait aux soldats armés d'une pique.

HOCHEBRIDE, s. m. Cheval fougueux qui secoue fortement le mors. — Ce mot s'employait autrefois au lieu d'émeutier, boute-feu, brouillon. On le trouve dans la *satyre Ménippée*.

HOCHEIM, n. pr. m. Géogr. Bourgade de la principauté de Nassau, au confluent du Rhin et du Mein. 2,000 hab. Vins excellents connus sous le nom de *vins du Hock*.

* **HOCHEPIED**, s. m. Pièce de fer qui s'ajuste au manche de la bêche près de la douille. On pèse sur cette pièce avec le pied pour que l'instrument n'éprouve pas de résistance en entrant dans les terrains compactes.

* **HOCHET**, s. m. Agric. Sorte de bêche en usage pour les terres légères.

HOCHFELDEN, n. pr. m. Géogr. Village de France, ch.-l. de canton, dép. du Bas-Rhin. 2,500 hab.

HOCHSTEDT, n. pr. m. Géogr. Ville de Bavière, dans le Danube supérieur, et sur le Danube. 2,500 hab. Elle est célèbre dans nos annales par les grandes batailles livrées dans ses environs. Le 20 septembre 1703, les Français et les Bavarois y gagnèrent une première bataille sur les Impériaux; mais l'année suivante, les mêmes Français et Bavarois y furent complétement battus par les Autrichiens et les Anglais réunis, sous le commandement du prince Eugène et du duc de Marlborough. Les Anglais donnèrent à cette bataille le nom de *journée de Blendheim* ou *Blenheim*. Le 19 juin 1800, les Français, commandés par Moreau, lavèrent pleinement la honte de cette défaite en battant à leur tour les Autrichiens.

HODER, n. pr. m. Myth. sept. Dieu des anciens Scandinaves. On le représentait aveugle, mais son pouvoir était tel que tous les autres dieux le redoutaient.

HODIERNE, adj. des 2 g. (en lat. *hodiernus*). D'aujourd'hui; qui appartient au jour où nous sommes. Quoique ce mot manque à la langue, les néologues le feront difficilement accepter, à cause de la dureté et de l'étrangeté du son.

HODITES, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Hercule et de Déjanire.

HODOMÉTRIE, s. f. (du gr. ὁδὸς, chemin; μέτρον, mesure). Action de mesurer la quantité de chemin qu'on a parcouru.

HODOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Qui se rapporte à l'hodométrie ou à l'usage qu'on en fait.

HOÉDIC, n. pr. f. Géogr. Ile fortifiée de l'océan Atlantique, formant une dépendance du Morbihan, à 15 kil. de la côte. 250 hab.

HOERDT, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. du Bas-Rhin, sur le Zorn. 1,500 hab.

HOF, n. pr. m. Géogr. Ville de Bavière, sur la Saale. 7,000 hab. Fabrique de lainages, mouchoirs, bonneteries.

HOFFMANNIE, s. f. Bot. Genre de mousses.

HOFMANISTE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte du XVIe siècle qui prétendait que Dieu s'est revêtu de chair lui-même, sans avoir eu besoin de s'incarner dans le sein d'une femme.

HOFWIL, n. pr. m. Institut agricole fondé en 1799 par M. de Fellemberg, près de la ville de Berne en Suisse.

HOGLAND, n. pr. f. Géogr. Ile de la Russie, d'Europe, dans le golfe de Finlande. 8 kil. sur 3. 350 hab.

* **HOGUE**, n. pr. f. Géogr. *Cap de la Hogue*, promontoire du dép. de la Manche, sur l'Océan. Tourville fut contraint par les ordres réitérés de la cour, de livrer aux flottes réunies de la Hollande et de l'Angleterre, le 29 mai 1692, la bataille qu'on appela *bataille de la Hogue*. Cette affaire malheureuse détruisit la marine française. On dit aussi *la Hougue*; autrefois *la Hague*.

HOGUETTE, s. f. Petit port. C'est un diminutif du vieux mot *hogue*, qui signifiait aussi port.

HOGUINES, s. f. pl. Hist. milit. Pièces de l'ancienne armure destinées à couvrir les différents membres du corps et se rattachant à la cuirasse. On disait aussi *hoquines*.

HOHENLINDEN, n. pr. m. Géogr. Village de Bavière, dans le cercle de l'Isar. Il est célèbre par la victoire que les Français, commandés par Moreau, y remportèrent le 3 décembre 1800, sur les Autrichiens.

HOHENLOHE, n. pr. m. Géogr. Ancienne principauté de l'Allemagne qui fut médiatisée et comprise presque en entier dans le royaume de Wurtemberg. Le reste appartient à la Bavière.

HOHENSTAUFFEN, n. pr. m. Géogr. Bourg du royaume de Wurtemberg, 950 hab. Château qui servit de berceau aux empereurs de la maison de Souabe, de 1138 à 1250. On les appelle eux-mêmes les *Hohenstauffen*.

HOHENZOLLERN, n. pr. m. Géogr. Ancien comté de l'Allemagne, enclavé dans le Wurtemberg, formant auj. deux principautés qui font partie de la Confédération germanique. *Hohenzollern-Sigmaringen*, 38,000 hab., et *Hohenzollern-Hechingen*, 15,000 hab. Le château de *Hohenzollern* est le berceau de la maison de Brandebourg.

HOHENWARTHE, s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées.

HOHO ! interj. Qui marque étonnement, admiration, soit sérieusement, soit ironiquement. — *Hoho*, s. m. Zool. Oiseau des îles de la mer du Sud.

* **HOIR**, s. m. Anc. cout. *Hoir de grenouille*, se disait d'une fille qui héritait.

HOITZIE, s. f. Bot. Genre de plantes du Mexique.

* **HOLA** ! interj. *Holà Ligondi*, anc. expr. prov. que l'on employait pour interrompre une personne qui outrepassait en se vantant les bornes de la vraisemblance. Elle venait de ce que le colonel de Ligondi vantait sans cesse son régiment, qu'il plaçait au-dessus de toutes les troupes du monde.

* **HOLACANTHE**, adj. des 2 g. (du gr. ὅλος, tout entier; ἄκανθα, épine). Zool. Qui a le corps couvert de piquants.

HOLBACHIEN, IENNE, adj. Qui appartient au système philosophique du baron de Holbach, auteur matérialiste du prétendu *Système de la nature*. — On désignait dans le temps par le nom de *coterie holbachienne*, une réunion de philosophes, d'écrivains et de gens du monde, qui avait lieu chaque semaine chez le baron de Holbach. On a dit aussi *holbachique*.

HOLE-GASS, n. pr. m. Géogr. Lieu de la Suisse, dans le canton de Schwitz, où l'on prétend que Guillaume Tell tua le gouverneur Gesler.

* **HOLÈTRE**, adj. des 2 g. (du gr. ὅλος, tout; ἦτρον, bas-ventre). Zool. Se dit des insectes dont l'abdomen est confondu avec le thorax.

HOLGUIN, n. pr. m. Géogr. Ville de l'intérieur de l'île de Cuba, au pied des montagnes. 6,000 h.

HOLICISME, s. m. (du gr. ὁλικὸς, universel). Locution qui est commune à tous les dialectes d'une langue ou même à toutes les langues, au lieu que l'hispanisme, le gallicisme, etc., n'expriment que des locutions particulières à chacune de ces langues. Ce terme est peu usité.

HOLIGARNE, s. f. Bot. Grand arbre des Indes orientales.

HOLKER, s. m. Espèce de bâtiment qui était en usage chez les Scandinaves. Il consistait en un tronc d'arbre creusé.

* **HOLLANDAIS, AISE**, adj. Géogr. Habitant de la Hollande. — Qui appartient à la Hollande ou à ses habitants. Dans le style officiel, on dit *Néerlandais*. — Ling. *Hollandais*, dialecte du néerlandais qui se parle en Hollande. V. NÉERLANDAIS, au Complément. — Le *Hollandais*, s. m. Nom par lequel les marins désignent un fantôme de vaisseau qui se montrait toutes voiles dehors, dans les jours de tempête, aux environs du cap de Bonne-Espérance. Ce vaisseau, suivant les croyances populaires, doit errer éternellement sur les flots, en punition de quelque crime commis par son équipage. — *A la hollandaise*, signifiait autrefois, durement, sans aucun égard : *traiter quelqu'un* à la hollandaise. — Art. cul. *A la hollandaise*, se dit d'une manière de servir le poisson : *Sole, morue, brochet à la hollandaise*.

* **HOLLANDE**, n. pr. f. (du holl. *hole*, creux; *land*, terre). Géogr. Nom d'un ancien comté situé entre le Zuiderzée et la mer d'Allemagne. Au temps de Charlemagne, ce pays fut connu sous le nom de *comté de Frise*, c'est dans les diplomes du XIe siècle que le nom de *comté de Hollande* paraît pour la première fois. Ce nom *Holland* était d'abord celui d'un petit village et on l'étendit vers cette époque à toute la partie de l'ancienne *Batavie* qui est au sud de la Dort. Le *comté de Hollande* fut cédé en 1484, par Jaqueline de Bavière, à la maison de Bourgogne, et suivit depuis lors le sort du reste des Pays-Bas. Par extension, le nom de *Hollande* a été appliqué aux Provinces-Unies et plus tard à la partie septentrionale de l'ancien royaume des Pays-Bas, formé des Provinces-Unies et des anciens Pays-Bas autrichiens. On appelle aujourd'hui *Hollande*, un royaume de l'Europe qui a pour bornes, au N. et à l'O., la mer du Nord, au S. le royaume de Belgique, à l'E. le royaume de Hanovre et les provinces prussiennes de Westphalie et du Rhin. Pop. 2 millions 700,000 hab. Capitale, Amsterdam; cependant, le siége du gouvernement est à la Haie. La Hollande est divisée en dix provinces, et à ces dix provinces qui forment le royaume de Hollande proprement dit, il faut ajouter le grand-duché de Luxembourg, que gouverne le roi de Hollande à titre de grand-duc, et diverses colonies en Afrique, en Asie et en Amérique. Climat brumeux et humide. Sol partout au-dessous du niveau de la mer, et qui n'est défendu contre les inondations de l'Océan que par un ensemble admirable de digues et par un vaste système de canalisation. Beaux pâturages. Lin, garance, tabac, etc. Horticulture renommée. Industrie très-active, et qui consiste surtout en toiles, draps, velours; imprimeries, papeteries, tanneries, produits chimiques, pipes, etc. Le gouvernement est monarchique constitutionnel. Le calvinisme est la religion dominante. Le nom de *royaume de Hollande* ne s'applique historiquement qu'à l'État donné à Louis-Napoléon en 1806, et incorporé à l'empire français en 1810. Dans le style officiel, on dit *Néerlande*. — *Nouvelle-Hollande*, ancien nom du continent austral, faisant partie de l'Océanie et appelé aujourd'hui *Australie*, ou *Nouvelle-Galles méridionale*. V. AUSTRALIE et GALLES au Complément. — *Hollande hottentote*, nom d'un des plus magnifiques cantons de la colonie du cap de Bonne-Espérance, aujourd'hui aux Anglais. Il fournit les vins du Cap. — Comm. *Toile de Hollande*, ou simplement *Hollande*, toile très-fine et très-serrée qui se fabrique en Hollande. — *Hollande*, espèce de porcelaine commune. — Hortic. Espèce de groseille. — s. m. *Du hollande*, se dit elliptiq. pour du fromage de Hollande : *Un morceau de hollande*.

HOLLI, s. m. Relat. Liqueur qui découle d'un arbre auquel on fait une incision, et qui entre au Mexique dans la composition du chocolat.

HOLMITE, s. f. Minéral fort peu connu.

HOLMOS, s. m. (pr. *olmòce*) (en gr. ὅλμος). Nom grec d'un instrument dont on se sert pour piler certaines substances ou les réduire en pâte; mortier à piler. Ce mot était en usage dans l'ancienne médecine.

HOLMSKIOLDIE, s. f. Bot. Arbre du Bengale.

HOLOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. ὅλος, entier; καρπὸς, fruit). Bot. Dont le fruit ne s'ouvre pas.

* **HOLOCAUSTÉ, ÉE**, adj. *Offert en holocauste*. Ce mot, forgé par Scarron, ne peut s'employer que dans le style burlesque.

HOLOCHALIN, INE, adj. (du gr. ὅλος, tout;

χαλινοί, crochets venimeux des serpents). Zool. Qui a pour dents des crochets venimeux. — HOLOCHALINS, s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens.

HOLOCHÉILE, s. m. (du gr. ὅλος, tout; χεῖλος, lèvre). Bot. Plante de Buénos-Ayres, famille des synanthérées.

HOLODONTASPISTE, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Syn. de *holodontopholide*.

HOLODONTE, adj. des 2 g. (du gr. ὅλος, tout; ὀδοὺς, dent). Zool. Qui a des dents par toute la bouche. — HOLODONTES, s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens.

HOLODONTOPHOLIDE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. ὅλος, tout; ὀδοὺς, dent; φολὶς, φολίδος, écaille). Zool. Qui a des dents par toute la bouche et des plaques sur le corps. — HOLODONTOPHOLIDES, s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens. C'est par une mauvaise abréviation que quelques auteurs ont écrit *holodontophide*.

HOLOÉDRIE, s. f. Minér. État d'un cristal holoédrique.

HOLOÉDRIQUE, adj. des des 2 g. (du gr. ὅλος, tout; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'un cristal qui a autant de faces que l'on peut en coordonner autour de son axe ou de ses différents axes.

HOLOGASTRE, adj. des 2 g. (du gr. ὅλος, tout; γαστὴρ, ventre). Zool. Qui a l'abdomen entier, non étranglé.

HOLOGONIMIE, s. f. (du gr. ὅλος, tout; γόνιμος, génital). Bot. Organe reproducteur des lichens, qui est au moment de se développer. C'est à tort que quelques-uns écrivent *hologonidie*.

HOLOGONIMIQUE, adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport aux hologonimies.

HOLOLÉPIDE, s. f. (du gr. ὅλος, entier; λεπὶς, écaille). Bot. Arbrisseau synanthéré du Brésil.

HOLOLÉPIDOTE, adj. des 2 g. (du gr. ὅλος, tout; λεπιδωτὸς, écailleux). Zool. Se dit des animaux dont le corps est tout-couvert d'écailles.

HOLOLEPTE, s. m. (du gr. ὅλος, tout; λεπτὸς, grêle). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

HOLOLEUQUE, adj. des 2 g. (du gr. ὅλος, tout; λευκὸς, blanc). Bot. Se dit des parties de plantes qui sont entièrement blanches.

HOLOPÉTALE, adj. des 2 g. (du gr. ὅλος, entier; πέταλον, pétale). Bot. Se dit des plantes qui ont les pétales entiers.

HOLOPHANÈRE, adj. des 2 g. (du gr. ὅλος, entier; φανερὸς, clair). Entièrement visible, tout à fait évident. Ce terme didact. a été fort rarement employé.

HOLOPORE, adj. des 2 g. (du gr. ὅλος, partout; πορὸς, pore). Hist. nat. Qui a des pores partout.

HOLOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. ὅλος, entier; πτερὸν, aile). Zool. Qui a une aile ou une nageoire de toute la longueur du corps.

HOLOTÉE, s. f. Bot. Genre de lichens.

HOLOTHURIDE, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui ressemble à une holothurie. — HOLOTHURIDES, s. m. pl. Famille de radiaires.

HOLOTROPIDE, s. m. Zool. Genre de reptiles sauriens.

* **HOLSTEIN**, n. pr. m. Géogr. Duché du royaume de Danemark, qui fait partie de la Confédération germanique. Pop. 400,000 hab. Ch.-l. Gluckstadt. Sol inégal, marécageux ou sablonneux, fertile sur les côtes. Céréales en abondance; chevaux excellents. — Ce pays est celui des anciens Saxons. Au IXe siècle, il y avait des marquis; Lothaire II les érigea en comtes. Au commencement du XVIe siècle le Holstein fut incorporé au Danemark; partagé entre les fils de Christian II, il forma d'une part l'apanage de la branche royale, et de l'autre le duché de *Holstein-Gottorp*. La maison de *Holstein-Gottorp* a fourni des rois à la Suède et règne aujourd'hui en Russie. La réunion définitive du Holstein au Danemark n'a eu lieu qu'en 1806. On compte encore la branche de *Holstein-Oldenbourg*. V. OLDENBOURG, au Complément.

HOLSTEINOIS, OISE, (H s'aspire) adj. et s. Géogr. Habitant du Holstein. — Qui concerne le Holstein et ses habitants.

HOLYROOD, n. pr. m. (pr. *holiroude*). Géogr. Château royal, près d'Édimbourg, ancienne résidence des rois d'Écosse, de la maison de Stuart; dans une abbaye voisine, périt, par l'explosion de quelques barils de poudre, Darnley, second époux de Marie Stuart. Après la révolution de 1830, Charles X l'a habité quelque temps.

HOLYWELL, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Flint, principauté de Galles. 9,000 hab. Mines de zinc, de plomb, de cuivre; eaux thermales et minérales.

HOLZ ou **HOLZBAD**, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. du Bas-Rhin. 1,000 hab. Source d'eau minérale froide.

HOMADUS, n. pr. m. (pr. *omaduce*). Temps hér. Centaure qui ayant fait violence à Alcyone, sœur d'Eurysthée, fut tué par Hercule.

HOMAGYRIEN, adj. m. (du gr. ὁμάγυρις, pour ὁμήγυρις, rassemblement; il est formé de ὁμὸς, commun; ἄγυρις, réunion). Myth. Surnom de Jupiter. Agamemnon consacra près d'Égée un temple à *Jupiter homagyrien*, après qu'il eut rassemblé en ce lieu tous les princes grecs ligués contre Troie. Le Dictionnaire donne *homagyre*, forme inusitée.

HOMALINÉ, ÉE, adj. Qui ressemble à l'acomat (*homalium* de Linné). — HOMALINÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

HOMALOCÉPHALE, adj. des 2 g. (du gr. ὁμαλὸς, uni; κεφαλὴ, tête). Zool. Qui a la tête aplatie.

HOMALOGONÉ, ÉE, adj. (du gr. ὁμαλὸς, plat; γονὴ, semence). Bot. Se dit des plantes qui ont des graines aplaties. — HOMALOGONÉES, s. f. pl. Famille d'algues marines.

* **HOMALOPHYLLE**, adj. des 2 g. (du gr. ὁμαλὸς, lisse; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles plates et unies. — HOMALOPHYLLES, s. f. pl. Famille de plantes cryptogames.

HOMALOPODE, adj. des 2 g. (du gr. ὁμαλὸς, plan, uni; ποῦς, πόδος, pied). Zool. Qui a les pieds très-aplatis. — HOMALOPODES, s. m. pl. Famille d'insectes orthoptères.

HOMALOPSIDE, s. m. (du gr. ὁμαλὸς, uni; ὄψις, vue). Zool. Genre de reptiles ophidiens.

HOMALOSOME, adj. des 2 g. (du gr. ὁμαλὸς, plat; σῶμα, corps). Zool. Qui a le corps aplati. — HOMALOSOME, s. m. Genre de reptiles ophidiens.

HOMBOURG, n. pr. m. (en all. *Homburg-vor-der-Hœhe*). Géogr. Ville d'Allemagne, capitale du landgraviat de Hesse-Hombourg. 3,500 hab.

* **HOMÉLIE**, s. f. *Ce sont les homélies de l'archevêque de Grenade*, expression proverbiale qui s'applique aux ouvrages où l'auteur donne des signes de décadence; c'est une allusion à un passage très-connu de *Gil Blas*.

HOMELIN, s. m. S'est dit pour petit homme.

* **HOMÉLITIQUE**, adj. des 2 g. Forme vicieuse proposée par le néologue Mercier, pour *homilitique*. V. ce mot, au Complément.

* **HOMÉOSE**, s. f. (du gr. ὁμοιωσὶς). Terme emprunté du grec, que quelques auteurs de rhétorique ont employé pour, comparaison ou assimilation. Il est inutile et pédantesque. V., au Dictionnaire, HOMOÏOSE.

HOMÉOPATHISER, v. n. Mettre en pratique le système homéopathique. Ce mot pourrait appartenir au style familier.

HOMÉOPATHISTE, s. m. Syn. d'*homéopathe*. V. ce mot, au Dictionnaire.

* **HOMÈRE**, n. pr. m. Philol. Auteur de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, qui vécut probablement vers le Xe siècle avant J. C. Smyrne, Chios, Colophon, Salamine, Rhodes, Argos et Athènes, se disputaient l'honneur de l'avoir vu naître. On a cependant révoqué en doute son existence, et attribué ses ouvrages aux homérides; l'unité de conception qui règne particulièrement dans l'*Iliade* suffit pour détruire cette opinion. Quoi qu'il en soit, les fragments de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, chantés par les rapsodes, ne furent recueillis qu'au VIe siècle par Hipparque ou par Philostrate. — *Le bon Homère sommeille quelquefois*, expr. prov. qu'on applique aux fautes d'un homme de talent.

* **HOMÉRIDES**, s. m. pl. Philol. Nom qui fut donné aux successeurs d'Homère, et principalement aux rapsodes, qui récitaient ou chantaient les vers de ce poëte. D'ordinaire, ils préludaient à leurs récits par des hymnes qu'ils composaient sur les événements contemporains. Trente-trois de ces hymnes sont parvenus jusqu'à nous. On les attribue quelquefois à Homère lui-même, parce que plusieurs de ces hymnes ne sont formés que de fragments de l'*Iliade* même. Les *homérides* ou rapsodes passèrent de l'Asie dans la Grèce; aux vers d'Homère ils mêlaient souvent ceux des anciens poëtes cycliques. Les Grecs regardaient comme descendants d'Homère ou *homérides*, les membres d'une famille originaire de l'île de Chios.

* **HOMÉRIQUE**, adj. et s. des 2 g. Philol. Nom par lequel on désignait au XVIIe siècle les partisans d'Homère et des autres poëtes anciens. Boileau, dans une de ses épigrammes se donne lui-même ce titre: *Despréaux l'homérique*.

* **HOMÉRISTE**, s. m. Ce nom, qu'on donnait quelquefois aux rapsodes, a été employé au XVIIIe siècle pour désigner ceux qu'on appelait cent ans auparavant *homériques*, c'est-à-dire partisans d'Homère et de l'ancienne littérature.

* **HOMÉRITE**, s. m. Hist. or. Nom par lequel les Grecs et les Latins modernes ont désigné les hamyarites ou hémyarites, peuples qui habitaient les côtes méridionales de l'Arabie, et qui descendent d'*Hamyar*, fils de *Djorham*. Il ne faut pas dire *homéride* pour *homérite*.

* **HOMILÉTIQUE**, adj. des 2 g. (du gr. ὁμιλητικὸς, formé de ὁμιλία, réunion). Qui concerne la société, qui se rapporte aux intérêts de la société. Ce mot, proposé par Mercier, a été mal à propos écrit par lui *homélétique*. *Homélitique* est encore plus incorrect; du reste, il n'a jamais pu être employé pour connaissance des auteurs sacrés, comme cela est dit au Dictionnaire.

HOMINEM (AD), expr. adv. Mots latins qui signifient *à l'homme*, et par lesquels les logiciens et les scolastiques ont désigné une espèce d'argument qui fait une vive allusion à la position de celui à qui on l'adresse, ou qui même touche à ses intérêts: *C'est un argument ad hominem*. — Par extension, on a donné ce nom à l'argument par lequel on retorque victorieusement ceux de l'adversaire.

* **HOMMAGE**, s. m. Anc. jurispr. *Hommage de dévotion*, celui qu'on rendait à l'Église, mais qui n'entraînait aucun devoir. — *Hommage de paix*, promesse qu'un homme faisait à un autre de ne rien faire qui pût lui porter préjudice. — *Hommage simple* ou *ordinaire* celui qui imposait les trois devoirs exprimés par les trois mots: *justicia*, *fiducia* et *servitium*, c'est-à-dire obligation d'assister aux plaids du seigneur, en qualité de conseil ou assesseur; soumission à la juridiction seigneuriale; service militaire, pendant quarante jours, à dater de la *semonce* ou appel. — *Hommage lige*, celui qui obligeait le vassal à défendre son seigneur envers et contre tous, même contre le suzerain, suivant quelques auteurs. On disait aussi *hommage de fer* et *de service*. — *Hommage plein* ou *de fief*, celui qui n'entraînait pas le serment de fidélité, comme l'hommage lige.

HOMMAGIAL, ALE, adj. Qui concerne l'hommage.

s'HOMMASSER, v. pers. Mot employé par Bernardin de Saint-Pierre, en parlant d'une femme qui prend les allures d'un homme: *Une femme s'hommasse en montant à cheval*.

* **HOMME**, s. m. Féod. *Bons-hommes*, vassaux immédiats d'un grand fief. Tels étaient les barons normands, vassaux immédiats du duc de Normandie, grand feudataire de la couronne. — *Homme feudal*, seigneur de fief, vassal d'un autre seigneur de fief d'un ordre supérieur. — *Homme de fief* ou *de la cour des seigneurs*, ou *homme jugeant*, *homme de loi*, possesseur d'un fief qui était tenu, comme vassal d'un plus grand fief, d'assister le bailli de ce dernier quand il rendait la justice. — *Homme de foi*, vassal possesseur d'un fief. — *Homme allodial*, celui qui tenait une terre en alleu. — *Homme de commune*, celui qui faisait partie d'une communauté. — *Homme royal* ou *homme du roi*, celui qui, pour se soustraire à la tyrannie du seigneur féodal, se plaçait sous la protection immédiate du souverain. — *Homme sans moyen*, relevant immédiatement du roi. — *Homme de poursuite*, celui que le seigneur avait le droit de suivre et de réclamer en quelque lieu qu'il fût. — *Homme profitable*, celui qui procurait des profits au seigneur. — *Homme de pote* ou *de poeste*, serf qui n'était pas attaché à la glèbe, mais qui était soumis à des corvées et au payement de droits. — *Homme de servitude*, de condition servile. — *Homme et femme de corps*, de condition servile et mainmortable. — *Homme de mainmorte*, de qui le seigneur héritait, quand il ne laissait pas d'enfants légitimes mâles. — *Homme vivant*, *mourant* et *confiscant*, homme que les gens de mainmorte ou communautés étaient tenus de fournir au seigneur, afin qu'au décès de cet homme les droits qu'il avait acquis de son vivant pussent tourner au profit du seigneur. — *Homme de froment*, qui payait ses redevances en froment. — *Homme moutier*, soumis au droit de mouture. — *Riches hommes* (ricos hombres de Aragon), titre des hommes notables du royaume d'Aragon, lesquels, par leurs richesses et le nombre de leurs vassaux, de même que par le zèle extrême avec lequel ils soutenaient leurs droits ou *fueros* contre

l'autorité souveraine elle-même, s'étaient rendus redoutables à leurs princes. — Hist. relig. *Hommes d'intelligence*, membres d'une secte qui parut au XV[e] siècle, dans les Pays-Bas; ils avaient à peu près les mêmes doctrines que les anciens gnostiques. Leur chef était un certain Gilles le Chantre, qui se disait le Sauveur. — *Homme rouge*, suivant les croyances populaires de la Bretagne, être surnaturel qui hante les côtes de ce pays, et qui jette à la mer tous les voyageurs qu'il rencontre. — Ant. égypt. *Porte des hommes*. V. PORTE, au Compl. — Hist. nat. Considéré sous le rapport de la place qu'il occupe parmi les êtres créés, l'homme appartient à la classe des mammifères, ordre des bipèdes; seul il se tient verticalement sur ses deux pieds, seul il transmet toutes ses idées par des signes et des sons articulés auxquels il attache un sens. On compte ordinairement trois races d'hommes : blanche, jaune et noire. — Jeu. *Homme d'Auvergne*, espèce de jeu de cartes.

HOMMELET, s. m. Petit homme. *Que devons-nous faire, nous autres, hommelets?* a dit Montaigne.

* **HOMMERIE**, s. f. Nature humaine, faiblesse inhérente à l'humanité. Ce mot a été employé par Montaigne et par Catherine II.

HOMMET, s. m. Petit homme. Vieux mot.

HOMOBOMIEN, adj. et s. (du gr. ὁμοβώμιος, de ὁμὸς, même; βωμὸς, autel). Nom qu'on donnait aux dieux qui n'avaient pour tous qu'un seul autel.

HOMOBRANCHE, adj. des 2 g. (du gr. ὁμὸς, semblable; βράγχια, branchies). Qui a des branchies semblables. — HOMOBRANCHES, s. m. pl. Famille de crustacés.

HOMOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. ὁμὸς, semblable; χαρπὸς, fruit). Bot. Dont tous les fruits ou tous les ovaires se ressemblent.

HOMOCENTRIQUEMENT, adv. En tournant autour du même centre : *Se mouvoir homocentriquement*.

HOMOCHÈLE, adj. des 2 g. (du gr. ὁμὸς, semblable; χηλὴ, pince). Zool. Qui a les serres ou pinces semblables. — HOMOCHÈLES, s. m. pl. Section de crustacés décapodes.

HOMOCRICIEN, IENNE, adj. (du gr. ὁμὸς, semblable; κρίκος, anneau). Zool. Qui est formé d'anneaux semblables. — HOMOCRICIENS, s. m. pl. Famille de chétopodes.

* **HOMOEOPATHIE**, s. f. Orthographe préférable à celle que donne le Dictionnaire, *homéopathie*, *homéopathique*, etc.

HOMOEOPLASTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ὅμοιος, semblable; πλάσσω, je forme). Méd. Se dit des tissus qui se forment accidentellement et qui sont semblables aux tissus normaux.

HOMOFOCAL, ALE, adj. (du gr. ὁμὸς, semblable, et du lat. *focus*, foyer). Didact. Qui a un même foyer. Mot hybride.

HOMOGALACTE, s. m. (en gr. ὁμογάλακτος, nourri de même lait, de ὁμὸς, semblable; γάλα, lait). Ant. gr. Nom collectif des membres de la même famille et de la même tribu athénienne.

HOMOGAME, adj. des 2 g. (du gr. ὁμὸς, semblable; γάμος, mariage). Bot. Se dit des plantes synanthérées dont toutes les fleurs sont du même sexe.

HOMOGAMIE, s. m. (même étym.). Bot. Développement des organes des deux sexes, ayant lieu dans le même temps.

HOMOGÈNEMENT, adv. D'une manière homogène.

HOMOGÉNÉOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. ὁμογενὴς, homogène; χαρπὸς, fruit). Bot. Qui produit des fruits homogènes. — HOMOGÉNOCARPES, s. m. pl. Famille d'algues.

HOMOGÉNIE, s. f. (du gr. ὁμὸς, semblable; γένος, race). Didact. Mode de génération d'un être produit par deux êtres de même espèce.

HOMOGYRUS, n. pr. m. (pr. *homojiruce*). Temps hér. Cultivateur qui, le premier, s'avisa d'attacher des bœufs à la charrue. Il fut tué par la foudre, et on lui rendit les honneurs divins.

HOMOÏANTHE, s. m. (du gr. ὅμοιος, semblable; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

HOMOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. ὁμὸς, semblable; εἶδος, forme). Bot. Se dit des parties qui ont la même forme que le tégument qui les enveloppe.

HOMOÏODIPÉRIANTHÉ, ÉE, adj. (du gr. ὅμοιος, semblable; δὶς, en deux; περὶ, alentour; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit des plantes qui ont le même nombre de divisions au calice et à la corolle.

HOMOÏOMÉRIE, s. f. (en gr. ὁμοιομέρεια, de ὅμοῖος, semblable, et μέρος, partie). Philos. anc. Partie semblable, ou homogène, de même nature. Les philosophes de l'école ionique nommaient ainsi, d'après Anaxagore, les éléments primitifs de la matière. Ils ne considéraient pas les *homoïoméries* comme semblables entre elles, mais comme similaires pour tout ce qui concernait les propriétés sensibles des parties.

HOMOÏOPROPHÉRON, s. m. (du gr. ὅμοῖος, semblable; πρὸ, devant, et φέρω, je porte). Litt. Cacophonie qui a lieu lorsque tous les mots d'une phrase commencent par la même lettre : *Tu t'es transporté tantôt à...*

HOMOÏOPTOTON, s. m. (du gr. ὅμοῖος, semblable; πτωτὸς, qui tombe). Ancien nom de la figure de rhétorique, plus communément appelée *assonance*. V. HOMOEOPTOTON, au Dictionnaire.

* **HOMOÏOSE**, s. f. V. HOMÉOSE, au Compl.

HOMOÏOTÉLEUTON, s. m. (du gr. ὅμοῖος, semblable; τελευτάω, je termine). Rhétor. Figure qui consistait à mettre à la fin de chaque membre de phrase des mots ayant la même consonnance. Les Grecs et les Latins usaient de cette figure, non-seulement dans les vers, mais encore dans la prose. En français, au contraire, il faut éviter avec soin, dans la prose, les mots qui font entendre le même son ou qui riment ensemble. C'est à peu près la même chose que l'*homoïoptoton*.

HOMOÏOUSIEN, s. m. Hist. relig. V., plus bas, le mot HOMOOUSIEN.

HOMOLIPPE, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Hercule et de la Thespiade Xanthis.

HOMOLOGABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui peut ou doit être homologué.

HOMOLOGÈTE, s. m. (du gr. ὁμολογέω, confesser). Mot qui se trouve dans les martyrologes, et qui signifie confesseur.

HOMOLOÏDES, adj. et s. f. Ant. Nom d'une des sept portes de Thèbes, en Béotie : *Les portes homoloïdes*.

HOMOLOÏEN, ÏENNE, adj. Myth. Surnom de Jupiter et de Minerve, honorés à *Homolé*, dans la Béotie.

HOMOLOÏES, s. f. pl. Ant. gr. Fêtes qu'on célébrait à *Homolé* en l'honneur de Jupiter et de Minerve.

HOMOMÉRÉ, ÉE, adj. (du gr. ὁμὸς, semblable; μέρος, partie). Hist. nat. Dont toutes les parties se ressemblent entre elles.

HOMOMORPHE, adj. des 2 g. (du gr. ὁμὸς, semblable; μορφὴ, forme). Didact. Se dit de plusieurs parties ou de plusieurs corps qui sont de même forme.

HOMONADA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Cilicie. Auj. *Ermenech*.

HOMONCIONISTE, s. m. V., plus loin, le mot HOMUNCIONISTE.

HOMONÉMÉEN, ENNE, adj. (du gr. ὁμὸς, semblable; νῆμα, fil). Bot. Qui est composé de filaments du même genre, ou homogènes. — s. m. *Homonéméen*, végétal formé de filaments qui se séparent à la germination, comme dans les algues.

HOMONOÏA, n. pr. f. (en gr. ὁμόνοια, de ὁμὸς, semblable; νοῦς, esprit). Nom grec de la Concorde.

HOMONOME, adj. des 2 g. (du gr. ὁμὸς, semblable; νόμος, loi). Minér. Qui est soumis sur tous les points à la même loi.

* **HOMONOPAGIE**, s. m. Ce terme, ainsi que son dérivé *homonopagique*, ne peut se justifier par aucune étymologie.

HOMONOTE, adj. des 2 g. (du gr. ὁμὸς, semblable; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos semblable au reste du corps.

* **HOMONYME**, s. m. Gramm. On distingue deux sortes d'*homonymes*; les *homonymes homographes* et les *homonymes homophones*. V., plus loin, le mot HOMOPHONE. — *Rime homonyme*. V. RIME, au Complément.

* **HOMOOUSIEN** ou **HOMOUSIEN**, s. m. Hist. relig. Nom par lequel les ariens désignaient les catholiques. Ceux-ci, à leur tour, désignaient les ariens par le mot *homoïousien*. Les catholiques prétendaient que le Fils était de la même substance que le Père, ὁμούσιος, consubstantiel (ὁμὸς, même, οὐσία, substance); les ariens, au contraire, soutenaient que le Fils n'était pas de la même substance, mais seulement d'une substance semblable, ὁμοιουσιὸς (ὅμοῖος, semblable, οὐσία).

HOMOPÉTALE, adj. des 2 g. (du gr. ὁμὸς, semblable; πέταλον, pétale). Bot. Dont les pétales sont semblables.

* **HOMOPHONE**, adj. et s. des 2 g. *Homonyme homophone* se dit, en grammaire, des mots qui ont le même son sans s'écrire de même, comme *pan* et *paon*. En quoi ils diffèrent des *homonymes* qui sont en même temps *homographes*, comme *son*, bruit, et *son*, pellicule du blé. V. HOMOGRAPHE, au Dictionnaire. — *Hiéroglyphe homophone*, hiéroglyphe qui représente la voyelle ou l'articulation initiale du mot par lequel l'objet figuré est nommé dans le langage vulgaire. Les caractères phonétiques employés dans l'écriture hiéroglyphique, comme un lion (*labo*, en copte), pour figurer un L, sont des *homophones*.

HOMOPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. ὁμὸς, semblable; φύλλον, feuille). Bot. Dont toutes les feuilles ou folioles sont semblables.

* **HOMOPODE**, s. m. Zool. Genre de reptiles chéloniens.

HOMOTÈNE, adj. des 2 g. (du gr. ὁμὸς, semblable; τείνω, tendre à). Zool. Se dit des animaux qui conservent la même forme qu'ils avaient en naissant, sauf le changement de peau.

HOMOTHALAME, adj. des 2 g. et s. f. (du gr. ὁμὸς, semblable; θάλαμος, lit). Bot. Se dit des plantes dont les organes reproducteurs sont de la même nature que la couche sur laquelle ils se trouvent. — HOMOTHALAMES, s. f. pl. Famille de lichens.

HOMOTIMIE, s. f. (du gr. ὁμὸς, semblable; τίμιον, dignité). Ant. État des citoyens qui composaient la première classe des cités grecques, dont tous les membres avaient un droit égal aux honneurs, aux magistratures, au commandement.

* **HOMOTONE**, adj. des 2 g. (du gr. ὁμὸς, semblable; τόνος, ton). Bot. Se dit d'une maladie durant laquelle les symptômes conservent toujours le même degré d'intensité.

HOMOTROPE, adj. des 2 g. (du gr. ὁμὸς, semblable; τρέπω, tourner). Bot. Se dit de deux corps qui ont ou prennent la même direction.

HOMOUSIEN, s. m. Hist. relig. V. HOMOOUSIEN, au Complément.

HOMOVALVE, adj. des 2 g. (du gr. ὁμὸς, semblable, et du lat. *valva*, valve). Zool. Se dit des coquillages dont les deux valves sont semblables.

HOMUNCIANATE, s. m. (du lat. *homuncio*, petit homme). Hist. relig. Nom que les apollinaristes et les eutychéens du IV[e] siècle donnaient aux catholiques, qui admettaient deux natures en Jésus-Christ.

HOMUNCIONISTE, s. m. (même étym.). Hist. relig. Membre d'une secte fondée par Photin, qui prétendait que Jésus-Christ n'était qu'un homme.

HOMUNCIONITE, s. m. (même étym.). Hist. relig. Membre d'une secte qui voulait que le corps seul de l'homme fût fait à l'image de Dieu, qui ne s'occupait nullement de l'âme.

HOMUNCULE, s. m. (du lat. *homunculus*, même signific.). Néol. Petit homme. Les néologues éclairés préfèrent avec raison cette orthographe à *homoncule*.

HO-NAN, n. pr. m. Géogr. Une des provinces de l'intérieur de la Chine. 13 millions d'hab. Ch.-l. Khaï-foung. La ville de *Ho-nan*, dans la même province, sur un affluent du Hoang-ho, est grande et bien peuplée. Suivant les Chinois, elle se trouve située au centre de l'empire.

HONCKÉNIE, s. f. Bot. Genre de plantes liliacées propres à la Guinée.

HONDSCHOOT, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. du Nord, sur un canal du même nom. 3,900 hab. Le 8 septembre 1793, le général Jourdan y remporta une victoire sur les Autrichiens.

HONDURAS, s. m. Géogr. Contrée de l'Amérique, l'un des États de la confédération de Guatemala, sur le golfe du Mexique. Pop. 350,000 hab. Ch.-l. Comayagua. Les Anglais y ont une colonie sur le golfe de Honduras. Climat chaud et malsain. Exploitation de forêts. Mines d'or et d'argent. — Le *golfe de Honduras* est formé par la mer des Antilles, entre le Guatémala propre et la presqu'île Yucatan. 360 kil. de large. Elle est très-dangereuse pour les navigateurs.

* **HONFLEUR**, n. pr. m. Géogr. Ville et port de France, dép. du Calvados, sur la rive gauche et à l'embouchure de la Seine. 19,200 hab. Chantiers de construction. Armements pour la pêche de la morue et de la baleine; commerce avec l'Angleterre et l'Amérique.

HONG, s. m. Comptoir des marchands chinois de Canton qui commercent avec l'étranger. C'est par erreur que ces marchands eux-mêmes sont appelés *hongs* ou *marchands hongs*.

HONGNETTE, s. f. Techn. Espèce de ciseau pointu dont se servent les sculpteurs sur marbre. On dit aussi *hognette*.

* **HONGRIE**, n. pr. f. Géogr. Contrée d'Europe qui fait partie des États autrichiens et porte le titre de royaume. Elle se divise en 4 cercles subdivisés eux-mêmes en 46 comitats. Pop. 10 millions 600,000 hab. Capitale Ofen ou Bude. Sol très-inégal et très-varié. Climat sec dans la partie montueuse, humide et malsain dans les plaines et sur les bords du Danube. Mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de mercure, d'antimoine, etc. Marbres et porphyre. Eaux minérales. Pâturages. Grains. Fruits. Vins renommés, principalement celui de Tokai. Industrie peu active.—Ce pays, autrefois Pannonie, a été successivement occupé par les Vandales, les Goths, les Huns, les Lombards et les Avares. Ceux-ci en furent chassés par les Magyars, qui s'y établirent au IX^e^ siècle. Un des chefs de ce peuple, Étienne I^er^, dit le Saint, prit le titre de roi en 1000, et la Hongrie lui dut la plupart de ses institutions sociales. Ce fut en 1526 que le royaume de Hongrie passa au pouvoir de la maison d'Autriche, l'archiduc Ferdinand étant beau-frère du roi Louis II, tué à la bataille de Mohacs. — *Fièvre de Hongrie*, nom donné autrefois au typhus. — Comm. *Cuir de Hongrie*, gros cuir dont la préparation a été inventée dans ce pays. — *Eau de la reine de Hongrie*, eau spiritueuse et parfumée dont on fait usage pour la toilette, et qu'on emploie même comme médicament.

* **HONGROIS, OISE**, adj. et s. Géogr. Habitant de la Hongrie. — Qui appartient à ce pays ou à ses habitants. — Hist. On croit que les *Hongrois* primitifs descendent des Huns. C'est une portion de la famille ouralienne ou finnoise. Ils se donnent eux-mêmes le nom de *Magyars*. Le reste de la population se compose de Valaques, de Slaves et d'Allemands.

HON-HON! interj. qui marque surprise, irrésolution. Molière s'en est servi.

HONIGSTATE, s. m. V. MELLITATE, au Compl.

* **HONIGSTIQUE**. V. MELLITIQUE, au Compl.

* **HONNEUR**, s. m. Mar. *Ranger à l'honneur*, passer très-près d'un objet sans le toucher : *Ranger à l'honneur un banc de sable, un rocher, un vaisseau*. — Blas. *Point d'honneur*, place de l'écu située entre le chef et la fasce. — *Quartier d'honneur*, le premier canton du chef de l'écu. — Hist. *Les quatre honneurs*, au sacre des rois, offrande consistant en un vase plein de vin, un pain d'or, un pain d'argent et treize pièces d'or. Les seigneurs qui les portaient s'appelaient aussi *les honneurs*. — *Les honneurs de la séance*, place distinguée que certaines assemblées politiques réservaient aux personnes distinguées qui paraissaient à leur barre. — *Légion d'honneur*, ordre créé le 15 mai 1802 et qui devait se composer de 15 cohortes comprenant chacune 7 grands officiers, 20 commandants, 30 officiers et 350 légionnaires. Il a auj. plus de 40,000 membres.

HONOLULU, n. pr. m. Géogr. Ville des îles Sandwich.

HONORABILITÉ, s. f. Néol. Qualité de ce qui est honorable. — Il s'est dit quelquefois en parlant d'un des membres de l'assemblée nationale de France ou de la chambre des communes d'Angleterre : *Une de nos honorabilités*. V. le mot suivant.

* **HONORABLE**, adj. des 2 g. Titre que l'on donne absolument à tout membre de l'assemblée nationale de France, ou de la chambre des communes d'Angleterre : *L'honorable M. N.*

* **HONORAIRE**, adj. des 2 g. Ant. rom. *Jeux honoraires*, ceux que donnaient des magistrats ou des particuliers, indépendamment de toute fête publique.

HONORARIAT, s. m. Prat. Ce qui est dû, ce qui est perçu pour les honoraires d'un notaire, d'un avoué, etc.

HONORIADE ou **HONORIE**, s. f. Géogr. anc. Province septentrionale de l'ancien diocèse de Pont, dans l'Asie-Mineure, sous l'empire romain.

HONORIAQUE, s. m. Ant. rom. Soldat d'une milice créée par l'empereur Honorius.

* **HONORIFIQUE**, adj. des 2 g. Féod. *Droits honorifiques*, droits qui appartenaient aux seigneurs et qui étaient de deux sortes, *grands* et *moyens* ou *moindres*. Les prières nominales, l'encens, le droit de banc et de sépulture dans le chœur, étaient au nombre des premiers. Les fondateurs des églises et le haut justicier pouvaient seuls y prétendre. Le pas à l'offrande ou à la procession, l'eau bénite et le pain bénit étaient les *droits moyens*; on les accordait aux simples seigneurs de fiefs et aux gentilshommes.

HONTH, n. pr. m. Géogr. Comitat de Hongrie, dans le cercle en deçà du Danube. 125,500 hab. Ch.-l. Ipoli-Sagh. Mines d'or et d'argent.

HOOFIEN, s. m. Hist. relig. Membre de la société des lecteurs de Suède, fondée par Jacques Hoof, ministre luthérien. V. LECTEUR, au Complément.

HOOREBECKIE, s. f. Bot. Plante de l'Amérique méridionale.

HOPHAL, s. m. Philol. Sixième forme principale du verbe hébreu. C'est le passif d'iphil.

* **HÔPITAL**, s. m. *Cœur d'hôpital*, se dit fig. et fam. d'un homme, et plus souvent d'une femme, qui a plusieurs inclinations à la fois. — Écon. rur. Cornet de papier dans lequel on place les vers à soie qui paraissent trop faibles pour monter sur les ramées.

HOPKINSIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de nécessariens fondée au siècle dernier, dans le Connecticut, par Samuel *Hopkins*, qui prétendait que le péché contribuait au bien général, en donnant à la miséricorde divine l'occasion de se manifester.

HOPLISMATIQUE, s. f. (du gr. ὅπλισμα, armement). Didact. Science qui comprend tout ce qui se rapporte aux armes, aux fortifications et aux exercices militaires.

* **HOPLITE**, s. m. Ant. Soldat pesamment armé de la milice grecque. Les *hoplites*, les *psiles* et les *peltastes* formaient les trois divisions de l'infanterie. — On appelait aussi *hoplites* les membres d'une des quatre tribus de l'Attique établies par Érechthée.

HOPLITIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne les hoplites.

* **HOPLOCHRISME**, s. m. Opération superstitieuse qui consistait à étendre sur une arme certains médicaments, afin de guérir les blessures que cette arme avait faites.

HOPLODAMUS, n. pr. m. (pr. *oplodamuce*). Temps hér. Un des géants que Rhéa avait chargés de la défendre contre Saturne pendant qu'elle mettait au monde Jupiter, afin d'empêcher ce dieu de dévorer le nouveau-né.

* **HOPLOMOCHLION**, s. m. (du gr. ὅπλον, armure; μόχλιον, petit levier). Anc. chir. Sorte de bandage qui avait la forme d'une armure.

HOPLOPODE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. ὅπλον, armure; πούς, ποδός, pied). Zool. Se dit des animaux dont les pieds sont garnis de corne ou de sabots. — HOPLOPODES, s. m. pl. Famille de mammifères.

HOPLOSMIEN, IENNE, adj. (du gr. ὁπλόσμιος, armé). Myth. Surnom donné à Jupiter, à Junon et à Pallas, parce que ces trois divinités se couvraient ordinairement d'une armure.

HOQUE, s. f. Hist. milit. Petite casaque qui se portait autref. par-dessus l'armure.

HOQUEBUS, s. m. Hist. milit. Arme dont on se servait autref. et qui était du genre de la pique. Le soldat qui en était armé portait aussi ce nom.

HOQUETER, v. n. Avoir le hoquet, faire entendre un hoquet. Ce mot a été employé par Marivaux dans son *Iliade travestie*.

* **HOQUETON**, s. m. Tunique d'archer en usage depuis Charles V. C'était une espèce de sayon d'étoffe ou de cuir garni de plaques de métal. Cette armure n'a été supprimée qu'à la révolution.—On appelait aussi *hoquetons* les archers eux-mêmes. A cette époque les intendants de province avaient des *hoquetons* qui les accompagnaient dans les cérémonies, comme autref. les licteurs accompagnaient les consuls romains. — Il se disait aussi d'une casaque de paysan : *Il s'habille en berger, endosse un hoqueton* (La Fontaine).

HOR, n. pr. m. Géogr. anc. Montagne de l'Arabie pétrée, voisine de la Palestine. Le frère de Moïse, Aaron, y rendit le dernier soupir.

HORA, n. pr. f. Myth. Fille d'Uranus. Uranus voulant se délivrer de Cronos ou Saturne, son fils, qui devait un jour le détrôner, envoya vers lui plusieurs de ses filles pour le tuer. *Hora* était l'une d'elles et découvrit à Cronos le dessein de son père. Cronos fit ses sœurs prisonnières et peu de temps après elles devinrent ses femmes. — Les Romains avaient déifié Hersilie sous le nom d'*Hora*; ils la représentaient comme déesse de la jeunesse et de la beauté.

HORARPOCRATE et **HORAPOLLON**, n. pr. m. V. HORUS, au Complément.

* **HORATIEN, IENNE**, adj. Hist. rom. Qui appartient aux trois Horaces : *Colonne horatienne*, pilier auquel Horace, vainqueur des Curiaces, suspendit leurs dépouilles.

HORAU, s. m. Bot. Arbrisseau de la Perse.

* **HORCHIA** ou **HORCIA**, n. pr. f. Myth. Selon les dictionnaires, déesse des Étrusques. Aucun écrivain ancien ne parle de cette prétendue divinité.

HORCIEN, adj. m. (en gr. ὅρκιος, de ὅρκος, serment). V. HORCIUS, au Dictionnaire. La statue de *Jupiter horcien* s'élevait sur les lieux mêmes où s'assemblait le sénat d'Athènes.

HORCOS, n. pr. m. (pr. *orcôce*). Myth. Le Serment personnifié et divinisé. *Horcos*, fils d'Iris, punissait le parjure. V. ORCUS, au Dictionnaire et au Complément.

* **HORDE**, s. f. Hist. or. *Grande horde* ou *horde d'or*, nom qu'on donnait à la tribu la plus puissante des Mongols; le khan de la *grande horde* était le suzerain de tous les autres khans. — On donne encore le nom de *horde d'or* à une tribu de Kalmouks, laquelle passe pour la plus noble.

HORDÉACÉ, ÉE, adj. et s. f. (du lat. *hordeum*, orge). Hist. nat. Qui ressemble à un grain d'orge, à un épi d'orge. — Bot. HORDÉACÉES, s. f. pl. Famille de plantes graminées. On dit aussi *hordéiné, ée*.

HORDÉIS, s. m. Hist. milit. Retranchement, palissade.

HORDÉOLE, s. m. Méd. Nom qu'on donne quelquef. à un petit apostème qui se forme au bord des paupières. On l'a ainsi nommé parce qu'il a quelque ressemblance de volume et de forme avec un grain d'orge (*hordeum*). V. ORGELET, au Dictionnaire.

* **HORÉES**, s. f. pl. Ant. Prémices des fruits et des fleurs de la saison que l'on offrait aux dieux.

HORESTE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Calédonie.

* **HORIDICTIQUE**, adj. des 2 g. V., au Dictionnaire et au Complément, HORODICTIQUE, qui est seul correct.

HORIEN, adj. m. (du gr. ὅρος, limite). Myth. Surnom de Jupiter, protecteur des bornes et des frontières. Les Argiens désignèrent aussi Apollon par le nom d'*horien*, lorsque après avoir reculé leurs frontières ils placèrent leurs nouvelles limites sous la protection de ce dieu. Il ne faut l'appeler en ce sens ni *horion* ni *horius*.

* **HORION**, s. m. Hist. milit. Sorte de casque.

HORIOS, adj. m. (pr. *oriôce*) (en gr. ὥριος, de ὥρα, saison). Myth. Surnom grec de Bacchus. V. HORIUS, au Dictionnaire.

* **HORIZON**, s. m. Mar. *Horizon sans fin*, ciel pur et sans nuages. — *Horizon gras*, ciel brumeux. — *Horizon*, en peint., ligne horizontale où se trouve le point de vue d'un tableau. *L'horizon* ne doit être ni trop bas ni trop haut.

* **HORIZONTAL, ALE**, adj. *Écriture horizontale*, celle dont les lignes sont écrites horizontalement, soit de gauche à droite, soit de droite à gauche. La plupart des peuples ont employé l'écriture horizontale. Les Chinois se servent de l'écriture perpendiculaire. V. ce mot au Complément.

* **HORLOGE**, s. f. On dit d'un paresseux qu'*il n'est jamais tard à son horloge*; d'un homme impatient, qu'*il demande l'heure quand l'horloge va sonner*; attendre longtemps et avec impatience, c'est *attendre une heure d'horloge*, le temps paraissant en effet très-long à celui qui observe la marche des aiguilles. — Prov. *C'est l'horloge du palais qui sonne comme il lui plaît*, se dit de toute horloge mal réglée.

HORMÉ, n. pr. f. (du gr. ὁρμή, mouvement impétueux). Myth. L'Activité personnifiée. Les Athéniens en avaient fait une divinité.

HORMÉE, s. f. Hist. Faction qui s'éleva dans Bordeaux, pendant la minorité de Louis XIV.

HORMÉISTE, s. m. Hist. Membre de la faction connue sous le nom d'*hormée*.

HORMÉNIUS, n. pr. m. (pr. *orméniuce*). Temps hér. Roi de la Pélasgiotide, et père d'Astydamie. Hercule tua ce prince qui lui avait refusé sa fille.

* **HORMÉSION**, s. m. Pierre précieuse dont parle Pline, inconnue aux modernes.

HORMISCION, s. m. Bot. Genre de champignon.

HORMIZDA. Myth. pers. V. ORMUZD, au Compl.

HORMOS, s. m. (du gr. ὅρμος, chaîne, de εἴρω, je lie). Ant. gr. Danse en usage à Sparte et dans laquelle on imitait le mouvement des astres en tournant en rond d'orient en occident. V. HORMUS, au Dictionnaire.

* **HORN** ou **HOORN**, n. pr. m. Géogr. Ville de la Hollande septentrionale, sur le Zuyderzée. 10,000 hab. Port. Chantier de construction. Commerce de beurre et fromage. Patrie du navigateur Schouten. — *Iles de Horn*, deux îles de la Polynésie découvertes en 1616 par Schouten, qui leur donna le nom de sa ville natale. — *Cap Horn*,

promontoire remarquable par sa hauteur et sa forme, situé non à la pointe méridionale du continent d'Amérique, mais à la pointe méridionale de l'*île de Horn*.

HORNÈRE, s. f. Zool. Genre de polypiers.

HORNOTIN, INE, adj. (en lat. *hornotinus* ou *hornus*). Hist. nat. Dont la naissance n'est pas au-dessus d'une année; qui date de l'année présente.

* **HORNPIPE**, s. f. (mot anglais qui signifie cornemuse). Nom d'une danse, laquelle s'exécute au son de l'instrument qui porte le même nom.— On désigne aussi par ce nom l'air de cornemuse qui sert à cette danse.

HORNSCHUHIÉ, s. f. Bot. Genre de plantes du Brésil.

HORNSTEDTIE, s. f. Bot. Genre de plantes originaires de l'Inde.

* **HORODICTIQUE**, adj. des 2 g. Mot formé du gr. ὥρα, heure; δεικτικός, qui indique.

HOROLOGE ou **HOROLOGION**, s. m. (en gr. ὡρολόγιον). Nom par lequel les chrétiens grecs désignent un de leurs livres d'offices, contenant les diverses prières qu'il faut réciter à chaque heure du jour.

HOROSCOPIE, s. f. Art de tirer des horoscopes.

HOROSCOPIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne l'horoscope.

HORRÉAIRE, s. m. (en lat. *horrearius*, de *horreum*, grenier). Ant. rom. Celui qui était préposé à la garde d'un grenier ou d'un magasin rempli de grains.

HORRÉEN, ENNE, adj. et s. Nom d'un ancien peuple de la Palestine, à l'E. du Jourdain. Les *Horréens* voulurent s'opposer à la marche de Josué et ils furent vaincus par lui.

HORRÉMITE, s. m. Relig. mahom. Membre d'une secte mahométane qui eut pour chef Babek, dit *Horrémi*. Les *horrémites* résistèrent pendant vingt ans à tous les efforts des califes, mais à la fin ils furent vaincus et anéantis par Mohamed III, en 837.

HORRÉMITIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la secte ou à la doctrine des horrémites.

HORRIDE, adj. des 2 g. (du lat. *horridus*, même signification). Hérissé : *Barbe horride*. Il est nouveau et peu usité.

* **HORS**, prép. Manège. Un cheval est *hors d'école*, quand il n'a pas été exercé depuis longtemps. — Il est *hors la main*, quand il n'obéit pas à la bride. — Le *hors de montoir* est le côté droit du cheval, parce qu'on monte à cheval par la gauche.

HORSFIELDIE, s. f. Bot. Arbre de Ceylan.

HORS-FONDS, s. m. On appelait autrefois ainsi, dans les pays d'états, les fonds perçus excédant la somme demandée par le roi. Le *hors-fonds* devait s'appliqu r aux besoins locaux.

HORS-PRISE, s. f. Anc. jurispr. Ce qu'on excepte d'une cession, ce que le cédant se réserve dans l'objet cédé.

HORTA, n. pr. f. (du lat. *hortari*, encourager). Myth. rom. Déesse qui présidait aux bonnes résolutions. Elle avait à Rome un temple qui restait constamment ouvert. — Géogr. anc. Ville des Sabins, au confluent du Tibre et du Nar. Auj. *Orta*. — *Horta* ou *Villa-de-Horta*, ville de l'île de Fayal, l'une des Açores; le meilleur port de tout cet archipel. 4,000 hab.

HORTAGILER, s. m. Tapissier attaché au sérail de Constantinople.

HORTALESSIE, s. f. Vieux mot qui se disait de toutes sortes de plantes potagères; il est formé probablement du castillan *hortaliza*, qui a la même signification. V. HORTOLAGE, au Dict.

* **HORTENSE**, adj. des 2 g. (en lat. *hortensis*, de *hortus*, jardin). Myth. Surnom donné à Jupiter et à Vénus, comme présidant aux jardins. Priape, Vertumne et Pomone étaient aussi appelés *dieux hortenses*. — Bot. On appelle tout ce qui se cultive dans les jardins *plantes hortenses*, pour les distinguer des *plantes agrestes*.

HORTICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *hortus*, jardin; *colo*, j'habite). Qui concerne les jardins : *La science horticole*. — Qui fréquente, qui aime, qui habite les jardins.

HORTIE, s. f. Bot. Plante du Brésil.

HORTULAIRE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes qui prétendaient qu'on pouvait, sans pécher, déguiser ses croyances. On leur avait donné ce nom parce qu'ils se réunissaient dans des enclos particuliers, et qu'ils évitaient toute assemblée dans les maisons.

* **HORUS**, n. pr. m. Myth. Dieu égyptien, fils d'Osiris et d'Isis; il fit la guerre à Typhon et le vainquit, mais il fut ensuite lui-même tué et mis en pièces par les Titans. Isis le ressuscita et lui conféra l'immortalité, le don de prophétie et la connaissance de la médecine. Les Grecs confondaient Horus avec Harpocrate et avec le Soleil, c'est pourquoi ils l'appelaient quelquefois *Horarpocrate* et *Horapollon*. Quelques mythologues en ont fait deux personnages distincts, sous les noms de *Horus le jeune* et *Horus l'ancien*. — Astron. *Horus*, nom d'une étoile de la constellation des Gémeaux. *Horus* et *Harpocrate* correspondent aux étoiles appelées plus généralement *Castor et Pollux*.

* **HOSANNA**, s. m. Liturg. Hymne qui se chante dans l'église le jour des Rameaux, et qui commence par le mot *hosanna*. — Par extension, on appelle le jour des Rameaux *dimanche de l'hosanna* ou absolument l'*hosanna*. — L'*hosanna*, chez les juifs, se dit de la fête des tabernacles, elle-même, et particulièrement du septième jour de cette fête, *hosanna rabba* —Ils donnent encore le nom d'*hosanna* à une branche de saule sur laquelle ils récitent la prière.

HOSIOTÈRE, s. m. (en gr. ὁσιωτήρ). Ant. gr. Le premier des cinq prêtres d'Apollon à Delphes.

* **HOSPICE**, s. m. Ce mot diffère d'*hôpital* en ce que dans ce dernier lieu on ne reçoit que des malades; l'*hospice* est consacré aux vieillards, aux orphelins, aux insensés et quelquefois aux incurables.

HOSPITALIA, s. m. pl. Ant. Nom par lequel les Romains désignaient certaines pièces que les riches faisaient construire ou arranger aux deux ailes de leurs maisons, pour y recevoir les étrangers. — C'était aussi une partie du théâtre destinée aux étrangers.

* **HOSPITALIER, IÈRE**, adj. Myth. Surnom donné à Jupiter et à Minerve, protecteurs des étrangers. Hérodote dit que l'on adorait à Memphis *Vénus* (probablement Isis) *hospitalière*. — Commun. relig. Ce nom d'*hospitalier* s'applique à ceux et à celles qui soignent les malades et se consacrent à les servir. C'est dans ce sens qu'on l'a donné à un grand nombre d'ordres religieux des deux sexes. — *Sœurs hospitalières*, les filles de la Charité ou les sœurs grises, et en général, toutes les religieuses qui appartiennent à des communautés établies pour le service des malades.—*Hospitaliers d'Elleforth*, membres d'un ordre religieux institué en Angleterre au XIV[e] siècle pour soigner les lépreux. — *Hospitaliers de Saint-Antoine, de Saint-Jean, de Saint-Joseph, du Saint-Esprit, de Saint-Julien, de Saint-Léonard d'York, de la Miséricorde de Jésus, de Notre-Dame de l'Échelle, etc.*, communautés établies, tant pour les malades que pour les voyageurs et les pèlerins. — Le troisième grand dignitaire de l'ordre de Malte portait le titre d'*hospitalier*. C'était dans la langue de France qu'il était choisi.

HOSPITALIÈREMENT, adv. D'une façon hospitalière, avec hospitalité.

* **HOSPITALITÉ**, s. f. Ant. *Tessère d'hospitalité*, espèce de symbole qui se composait ordinairement d'un morceau de bois divisé en deux parties, que deux citoyens unis par le droit d'hospitalité, conservaient soigneusement comme gage de ce droit. Elle servait de lettre de recommandation. L'hospitalité était regardée par les anciens comme une grande vertu. Elle était de trois sortes : la première s'exerçait envers les étrangers, connus ou inconnus. La seconde naissait de la première; ceux qui avaient logé chez un individu se trouvaient liés irrévocablement avec lui par les nœuds de l'hospitalité; elle entraînait l'obligation de se secourir mutuellement, obligation qui passait aux enfants. La troisième espèce d'hospitalité se contractait entre deux personnes, même sans qu'elles se fussent vues. L'une envoyait à l'autre un présent en la priant de lui accorder le droit d'hospitalité; si cette dernière acceptait le présent et en envoyait un autre, l'engagement se formait et il était sacré. Le droit d'*hospitalité* était imprescriptible. Jupiter, Apollon, Vénus, Minerve, Castor et Pollux, et surtout les dieux Lares, étaient *protecteurs de l'hospitalité* et vengeurs de ses droits violés.

HOST, s. m. (du lat. *hostis*, étranger ou ennemi). Vieux mot qui se trouve souvent dans nos écrivains du XVI[e] siècle. Il signifiait camp, maison ou hôtel. Le *mareschal de l'host* était le maréchal de camp ou général de brigade.

HOSTAGE, s. m. Féod. Droit dû au seigneur sur la quantité de grains récoltée.

HOSTELAGE, s. m. Anc. cout. Somme que payaient les marchands forains qui arrivaient aux foires, pour la location des maisons, boutiques, échoppes, où ils étalaient leurs marchandises.— Droit que tous les habitants d'une seigneurie devaient payer au seigneur pour leur habitation.

HOSTICE, s. m. (du lat. *hostis*, ennemi). Féod. Service qui était dû au seigneur en temps de guerre par le vassal.

* **HOSTIE**, s. f. (du lat. *hostia*, formé d'*hostis*, ennemi, parce que l'animal a remplacé l'étranger, le captif, qu'on immolait primitivement aux dieux). Ant. *Hostie animale*, la victime dont on n'offrait aux dieux que la vie et dont on mangeait la chair. — *Hostie consultoire*, celle dont on inspectait les entrailles. Il y avait encore plusieurs autres espèces d'hosties : *ambarvales*, *caviaires*, *piaculaires*, *médiales*, *succédanées*, etc. V. tous ces mots, au Complément. — Bot. *Hostie*, genre de plantes à fleurs composées.

HOSTIEL, s. m. Ancienne mesure de grain.

* **HOSTILE**, adj. des 2 g. Ant. *Partie hostile*, la portion des entrailles de la victime qu'on consultait pour les affaires du dehors. L'autre s'appelait *partie familière*.

HOSTILIEN, IENNE, adj. Hist. rom. Qui a rapport à Tullus Hostilius.— *Curie hostilienne*, palais sur les ruines duquel s'éleva la curie julienne. — Qui a rapport à la guerre.— *Champ hostilien*, place où se publiaient les déclarations de guerre. — *Lares hostiliens*, nom sous lequel on invoquait les dieux Lares pour obtenir leur protection en temps de guerre.

* **HOSTILINA**, n. pr. f. Myth. Déesse qu'on invoquait au temps où tous les épis formés présentaient au-dessus de leurs têtes une surface égale.

* **HÔTE**, s. m. Anc. jurispr. Sujet d'un seigneur féodal, censuel ou rentier.

HOTÉIA, s. f. Bot. Genre de plantes saxifragées établi en l'honneur du botaniste japonais *Ho-Tei*.

* **HÔTEL**, s. m. *L'hôtel de ville* s'est dit pendant la révolution française, pour la commune, le pouvoir municipal. — *Petit hôtel*, logement contigu à une maison princière et destiné aux subalternes. — *Hôtel de Mars* s'est dit quelquefois de l'hôtel des Invalides.— *Hôtel des Invalides, hôtel des Haricots*. V. INVALIDE et HARICOT, au Complément.

* **HOTTE**, s. f. Techn. Louchet d'un instrument à draguer.

* **HOTTENTOT, OTE**, adj. et s. Géogr. Peuple de l'Afrique méridionale, divisé en plusieurs tribus : *Namaquois*, *Koranas*, *Damaras*, *Boschimans* ou *Bosjemans*, etc. Le *pays des Hottentots* s'étend depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'au pays des Betjouanas, sur un espace de plus de 800 kil. du S. au N. La meilleure partie app rtient à la colonie du Cap; le reste est indépendant. Les *Hottentots* sont d'une extrême laideur; ils vivent de la manière la plus misérable, se nourrissant de racines ou du produit de leur chasse, et continuellement en guerre entre eux.—Ling. *Hottentot*, langue remarquable par la grande quantité d'art culations qu'elle renferme, ayant le son de notre *l* dur et grasseyé, ce qui produit une espèce de clappement perpétuel.

HOTTENTOTISME, s. m. Ling. Vice de prononciation qui consiste à faire entendre avec chaque syllabe un son dur de *t t* répétés continuellement, à la manière des Hottentots.

HOTTEREAU et **HOTTERET**, s. m. Espèce de hotte grossière.

HOTTIER, s. m. Ouvrier ou manœuvre qui fait métier de transporter dans une hotte, soit des fardeaux pour un salaire convenu, soit des objets nécessaires pour l'exercice d'une profession, comme les chiffonniers, les carreleurs de souliers, etc.

HOU! interj. Man. Mot que le cavalier emploie quelquefois pour faire arrêter son cheval sans le secours de la bride.—Vén. *Hou! hou! après l'ami!* cri du valet de chiens pour exciter le limier qui a détourné les bêtes fauves.

* **HOUACHE**, s. m. Mar. Petit morceau d'étamine passé dans les trous de la ligne de loch, pour marquer une distance égale à la longueur du bâtiment.

* **HOUAGE**, s. m. Agric. Action de bêcher un terrain; prix pour lequel se fait ce travail.— Binage qui se donne aux terres.

* **HOUAME**, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de musulmans qui habitaient sous des tentes, et qui à la suite de leurs prières, se livraient, dit-on, à toutes sortes d'actes de débauche et d'impureté.

HOUANG et ses composés. V. HOANG, au Complément.

* **HOUCKIEN**, s. m. Hist. Membre de la faction

hollandaise opposée aux *Cabillauds*. On écrit mieux *hoeck*, qui en hollandais se prononce *houk* et signifie *hameçon*. V. CABILLAUD, au Compl.

HOUDKOUZ, n. pr. m. Myth. parse. Géant de la famille des Dives, vainqueur de Thahamurat.

* **HOUETTE**, s. f. Agric. Petite houe.

* **HOUGARDE**, s. f. Bière blanche très-douce qui se tire du village de *Hougaerden*, dans le Brabant méridional.

HOUGLY, n. pr. m. Géogr. Nom que reçoit le bras occidental du Gange, qui passe par Chandernagor et Calcutta, et se jette dans le golfe de Bengale, après un cours de 200 kil. L'*Hougly* est toujours navigable et ses eaux sont reputees sacrées.—La ville d'*Hougly* sur le bord du fleuve est encore assez importante, quoique bien déchue de ce qu'elle fut au XVI^e siècle.

* **HOUGUE (LA)**, s. f. Géogr. Cap ou promontoire de France, dép. de la Manche. V. HOGUE, au Complément.

HOUHOU, s. m. Zool. Espèce de coucou d'Afrique. Scarron a employé ce mot en parlant d'une vieille femme : *Vieille houhou*.

HOUISTRAC, s. m. Zool. Un des noms vulgaires de l'oiseau qu'on appelle traquet.

HOUKA, s. m. Pipe turque ou indienne, qui ne diffère du narghileh ou narguillet, que par la dimension. V. NARGHILEH, au Complément.

* **HOULETTE**, s. f. Techn. Sorte de pelle de fer emmanchée d'un long bâton. Les fondeurs de monnaie s'en servent pour porter la cuiller pleine de métal fondu.—Outil de fer avec lequel le chandelier hache le suif. — Pelle de fer à long manche dont on se sert dans les verreries et manufactures de glaces.— Cuiller avec laquelle le glacier prépare les glaces et les sorbets. — Instrument d'argent avec lequel on partage et on sert les fromages glacés. —Zool. Mollusque bivalve dont la coquille est ovale et demi-transparente. On le trouve dans la mer Rouge et dans les mers de l'Océanie et de l'Amérique.

HOULME, n. pr. m. Géogr. Ancien canton de la Basse-Normandie, aujourd'hui partie occidentale du dép. de l'Orne. Ch.-l. Argentan.

HOUMA, s. m. Mot qui signifiait autrefois chez les Turcs, *plume de héron*, et comme les chefs seuls avaient le droit de parer leur turban du *houma*, on s'est peu à peu accoutumé à employer ce mot comme synonyme de *pouvoir*. On a fini par le réserver pour désigner l'autorité suprême du sultan.

HOUMBARADJI, s. m. Bombardier, dans la milice turque.

HOU-NAN, s. m. Géogr. Province centrale de la Chine. 9 millions d'hab. Ch.-l. *Tchang-Cha*.

* **HOUP**, interj. dont on se sert aussi pour exciter un cheval. — s. m. Zool. Ancien nom de l'oiseau qui porte aujourd'hui celui de huppe.

HOU-PI, s. m. Géogr. Province centrale de la Chine. 8 millions d'hab. Cap *Vou-Tchang*.

HOUPÉE, s. f. Mar. Écume légère qui se forme par la rencontre de deux lames : *Prendre la houpée*, saisir le moment où la vague est haute pour approcher d'un vaisseau, ou pour descendre du bâtiment dans une embarcation.

* **HOUPPE**, s. f. Blas. Touffe de fils, de filaments, de soie, etc., qui se place à l'extrémité d'un cordon en treillis, tombant des deux côtés du chapeau, et servant de timbre à l'écusson des grands dignitaires de l'Église. Le cardinal a *cinq rangs de houppes* de gueules, disposés en pyramides, cinq, quatre, trois, deux et une au sommet ; l'archevêque a *quatre rangs de houppes* de sinople, disposés de même; l'évêque en a trois aussi de sinople, et le protonotaire deux de sable. Les houppes s'appellent aussi *fiocchi*. — *Houppe*, toison lavée et préparée pour la filature. — Bot. *Houppe des arbres*, nom vulgaire d'un champignon bon à manger.

* **HOUPPETTE**, s. f. Petite houppe. On appelait ainsi, il n'y a pas encore longtemps, une petite houppe longue, cylindrique, que les militaires portaient attachée au chapeau et qui servait à distinguer le bataillon ou la compagnie à laquelle ils appartenaient. — Zool. Oiseau de la Guyane française.

* **HOUPPIFÈRE**, adj. des 2 g. Zool. Qui porte une houppe ou des houppes de poils.

* **HOURA**, s. m. Art milit. Crevasse qui se forme dans l'intérieur d'un fourneau de mines. V. HOURRA, au Dictionnaire et au Complément.

HOURAILLERIE, s. f. Chasse qu'on fait avec des hourets, de mauvais chiens.

HOURDÉ, ÉE, part. et adj. Garni de palissades. Ce mot s'emploie encore dans l'expression prov. et pop. : *Crotté et hourdé*, qui a ses vêtements chargés d'une double couche de boue.

* **HOURDER**, v. a. Vieux mot qui signifiait se retrancher, se palissader. Il s'emploie aujourd'hui en terme de construction, et signifie relier avec du mortier, des moellons, des briques, etc., afin de donner aux murs plus de solidité.

* **HOURI**, s. m. Il s'applique fig. à une femme belle et séduisante : *C'est une vraie houri*. — Nom donné dans la Manche à une espèce de petit bâtiment employé à la pêche. C'est la même chose que le *houari*.

* **HOURRA** ou **HOURRAH**, interj. Cri de guerre apporté en Europe par les Mongols, lorsqu'ils envahirent la Russie. Les Slaves, ennemis des Mongols, prirent d'eux ce cri qu'ils transmirent aux Scandinaves et aux Germains. On confond souvent à tort le *hourra* avec le *huzza*. V. ce mot au Complément.

HOURRE, s. f. Agric. Espèce de pioche avec laquelle on donne la première façon aux vignes.

HOURS, s. m. pl. Techn. Nom que les scieurs de long donnent aux chevalets qui soutiennent la pièce de bois qu'ils travaillent.

* **HOURVARI**, s. m. Nom qu'on donne dans les Antilles à un coup de vent violent, accompagné de pluie, d'éclairs et de tonnerre, et soufflant successivement de tous les points de l'horizon.— En t. de chasse, on dit de la bête qui trompe les chiens et leur fait perdre la voie, qu'*elle a fait un hourvari*.

* **HOUSÉ, ÉE**, adj. Il signifiait autrefois chaussé; ce n'est que par métaphore qu'il a pris la signification de crotté : *Crotté et housé*. On dit aussi *crotté et hourdé*.

* **HOUSEAU**, s. m. Comm. Sorte d'épingles jaunes dont le millier se compte à la livre.

* **HOUSSAGE**, s. m. *Salpêtre de houssage*, se dit dans le commerce d'un salpêtre qu'on recueille aux Indes orientales en brossant légèrement les pierres sur lesquelles il se forme.

* **HOUSSEAUX**, V. HOUSEAUX, au Dict.

* **HOUSSÉE**, s. f. Comm. Peau de mouton qu'on travaille en laine et qui sert à faire des housses.

HOUSSEPAILLIER, s. m. Terme employé par Rabelais pour signifier un souillon, un mauvais marmiton, etc.

HOUTTUYNÉE, s. f. Bot. Genre de plantes du Japon, famille des pipéracées.

* **HOUVARI**, s. m. V., plus haut, HOURVARI.

HOYÉE, s. f. Bot. Genre de plantes de la Chine et des Indes.

HRADISC, s. m. Géogr. Ville de Moravie, ch.-l. d'un cercle de même nom. 1,500 hab. On récolte dans les environs des vins renommés.

HU, interj. Cri dont se servent les cochers et les charretiers pour faire marcher leurs chevaux ou pour les diriger à droite. On écrit aussi *hue*.

* **HUAGE**, s. m. Vén. Action de forcer le gibier en faisant des cris qui l'épouvantent. Autrefois et dans plusieurs cantons, les vassaux devaient le huage à leur seigneur, lorsque celui-ci chassait les bêtes fauves. — En t. de pêche, pousser de grands cris pour effrayer le poisson et le faire tomber dans les filets. On l'emploie aussi dans l'expression *pêche huage*.

HUAHEINE, n. pr. f. Géogr. Une des îles de l'archipel de Taïti. 40 kil. de tour. Elle est montagneuse, mais elle a un bon port fréquenté par les Européens.

HUANACA, s. f. Bot. Plante de l'Amérique méridionale.

HUANCAVELICA, n. pr. f. Géogr. Petite ville de l'Amérique du Sud, dans le dép. d'Ayacucho, république du Pérou, à 3,750 mètres d'élévation. Mine de mercure. 6,000 hab.

HUAZTÈQUE, adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de Huaztéca. — s. m. Langue autref. parlée dans le Mexique. V. AZTÈQUE, au Complément.

HUBÉRIANISME, s. m. Hist. relig. Secte dont la doctrine consistait principalement à soutenir la rédemption universelle. Cette secte, fondée en Allemagne par Samuel *Hubert* vers l'an 1588, est depuis longtemps éteinte.

HUBERTSBOURG, n. pr. m. Géogr. Château voisin de Wermsdorff, bailliage de Mutzchen, royaume de Saxe. Ce fut dans ce château que fut signé, le 15 février 1763, le traité de paix qui mit fin à la guerre dite de Sept ans.

HUBIR, v. a. et n. Vieux mot qui signif. terminer ou achever. — Il était aussi verbe pron., et dans ce cas il signif. se hérisser, et fig. s'arranger, s'accommoder : *Il faut se hubir comme on peut, non comme on veut*, prov. que l'on rencontre encore quelquefois.

HUCCA, s. f. Relat. Sorte de mets indien.

HUCCARÉ. V. HYCAYE, au Complément.

* **HUCHE**, s. f. On dit prov. d'un homme qui a une grosse face, qui a l'air bien nourri, qu'*il est bouffi du vent de la huche*.

HUCHER (H s'aspire), s. m. Ouvrier qui fait les huches. Ce mot a vieilli. On dit *layetier, coffretier*.

* **HUCHET**, s. m. Blas. Représentation d'un cor de chasse dans les armoiries : *La maison de Horn portait d'or à trois huchets de gueules virolés d'argent*. C'étaient des armes parlantes, le mot *horn* signif. cornet.

HUCHO, s. m. Zool. Poisson du genre salmone.

HUDDERSFIELD, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté d'York, sur un canal qui porte le même nom. 19,000 hab.

* **HUDSON**, n. pr. m. Géogr. Fleuve considérable de l'État de New-York, aux États-Unis; il a sa source entre les lacs Ontario et Champlain, et se jette dans l'océan Atlantique, au-dessus de New-York et dans la baie de ce nom, après un cours d'environ 450 kil. Il a 16,00 mèt. de large près de son embouchure. — *Hudson*, ville de l'État de New-York, fondée en 1784, sur la rive gauche du fleuve, ch.-l. du comté de Columbia. 6,000 hab. — *Mer* ou *baie d'Hudson*, mer intérieure de l'Amérique septentrionale, au N. de la côte du Labrador, découverte par *Hudson* en 1609. Les côtes sont hérissées de rochers escarpés, et la mer est couverte de glaces la plus grande partie de l'année. Les Anglais ont formé quelques établissements sur la côte S.-E. — *Détroit d'Hudson*, canal ou bras de mer qui fait communiquer la mer d'Hudson avec l'Atlantique.

HUÉ ou **HUÉ-FO**, n. pr. m. Géogr. Ancienne capitale de la Cochinchine, auj. dépendante du royaume d'Annam, sur l'*Hué*. 200,000 hab. Arsenal, temples, chantier de construction pour les vaisseaux de guerre.

HUELVA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Séville. 8,000 hab. Bon port sur l'Océan. Chantiers de construction. Pêcheries importantes.

HUEN ou **HIVEN**, n. pr. f. Géogr. Ile du Sund, sur la côte de Suède, préfecture de Malmœhus. 8 kil. de tour. 300 hab. Ce fut là que Ticho-Brahé fit construire l'observatoire d'Uranienbourg.

* **HUER**, v. a. Pêche. *Huer le poisson*, chercher à le faire tomber dans les filets en poussant de grands cris. — *Huer*, v. n. En faucconn., crier comme le hibou.

HUESCA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, ch.-l. de la province de même nom. 9,200 hab. Évêché. Université célèbre.

HUESCAR, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Grenade. 6,800 hab. Château-fort. Draps et lainages.

HUETTE, s. f. Zool. Nom vulgaire du duc et de la hulotte.

HUFE, s. m. Mesure agraire qui est en usage dans plusieurs cantons de l'Allemagne; elle vaut ordinairement 30 morgen, mais le morgen varie de 25 ares à 84. V. MORGEN, au Complément.

* **HUGON**, s. m. Prov. *Être reçu comme le roi Hugon ou Huguet*, inspirer en se montrant un sentiment de surprise et de crainte.

HUGUE, s. f. Archéol. Sorte de manteau espagnol auquel était attaché un capuchon. — Ancienne coiffure à laquelle on donnait la forme de capuchon.

* **HUGUENOTE**, s. f. Petite monnaie de Hugues Capet, de la valeur à peu près d'une maille.

HUHUL, s. m. Zool. Espèce de chouette, ainsi nommée à cause du cri qu'elle fait entendre.

HUILAGE, s. m. Action d'huiler et résultat de cette action. — Chez les teinturiers, immersion du coton dans un mélange d'huile d'olive et d'eau alcaline. — Techn. Trempe des limes dans un bain d'huile.

* **HUILE**, s. f. *Huile animale*, celle qui s'obtient par la décomposition des principes immédiats des animaux traités par la chaleur. L'*huile animale de Dippel* est produite par la distillation à feu nu des matières animales, principalement de la corne de cerf concassée. — *Huile d'absinthe*, résultat de la macération au soleil pendant trois jours des sommités sèches d'absinthe dans l'huile d'olive ou d'œillette. — *Huile d'amandes*, celle qu'on extrait par la pression à froid et sans eau des amandes douces ou amères. — *Huile de belladone*, huile d'un jaune doré, fade, inodore, qui s'obtient par pression à froid des semences de cette plante. Les Allemands l'emploient pour la cuisine et pour l'éclairage.

— *Huile de ben*, produit de l'expression à froid des semences d'un arbre des Indes orientales. Elle est inodore et ne rancit jamais. — *Huile de castor*, résultat de la macération du castoréum dans l'huile d'olive. — *Huile de chènevis*, produit de l'expression des graines du chènevis cultivé. Elle est liquide, ne gèle pas, est d'un jaune verdâtre quand elle est récente; elle sert à l'éclairage et à la confection des vernis et des savons. — *Huile de colza*, extrait des graines de colza qui sert à l'éclairage. — *Huile de faine*, celle qu'on tire des graines du hêtre. Elle est fixe, constante, inodore, d'un jaune clair; elle a beaucoup d'analogie avec l'huile d'olive. — *Huile de foie de morue*, substance qui s'obtient par la pression des foies de ce poisson entassés dans des cuves et exposés au soleil jusqu'à ce qu'ils commencent à se putréfier. Cette huile est fluide, jaunâtre et s'emploie en médecine. — *Huile de girofle*, huile essentielle qui s'obtient par la distillation avec l'eau des calices ou des fleurs non épanouies du girofle. Elle est très-stimulante. — *Huile de lin*, celle qu'on retire par expression des semences de lin torréfiées et concassées. Elle est d'un blanc verdâtre et rancit fort vite. — *Huile de navette*, celle qu'on tire des graines ou semences des navets. Elle sert à l'éclairage et même à la cuisine. — *Huile de noisette*, produit des amandes du noisetier. Elle est limpide, d'un jaune clair, d'une saveur douce et agréable. On la sert souvent sur les tables. — *Huile de noix*, celle que donne l'amande des noix. Elle a à peu près les mêmes avantages que la précédente. — *Huile de pied de bœuf*, graisse liquide, jaunâtre, inodore, qui s'obtient après la cuisson d'un certain nombre de pieds de bœuf, du liquide qui surnage sur l'eau. — *Huile de poisson*, liquide qui s'obtient à peu près comme l'huile de foie de morue. Elle s'emploie pour faire le savon vert et pour l'éclairage. — *Huile de ricin* ou *de palma-christi*, produit qu'on retire par décoction dans l'eau des semences du ricin, dépouillées de leur enveloppe et pilées. Elle est purgative, d'une saveur fade, âcre, sujette à rancir et à s'épaissir. — *Huile de roses*, essence qu'on obtient par la distillation des pétales de la fleur. Elle est incolore, d'odeur agréable, de saveur douceâtre. On en fait un grand usage chez les parfumeurs. — *Huile de térébenthine*, essence d'une odeur très-forte qui s'obtient par la distillation de plusieurs espèces de résines fournies par divers arbres du genre pin. Elle est d'un grand usage dans la peinture et la fabrication des vernis. — *Huile empyreumatique* ou *pyrogénée*, celle qui, traitée par le feu, a contracté une odeur de corps brûlé. — *Huile rectifiée*, celle que la distillation ou tout autre procédé a dépouillée de ce qui pouvait l'altérer. — *Huile fugace*, celle qui est tellement volatile que l'on ne peut l'obtenir que par des moyens particuliers; telles sont les huiles de lis, de violette, de jasmin. — Fig. et pop. *Huile de cotret*, coups de canne, de bâton. — *Peindre à l'huile*, avec des couleurs broyées à l'huile. On dit *tableau*, *peinture à l'huile*, tableau fait avec des couleurs ainsi préparées. — Alch. *Huile essentielle*, l'âme des métaux, ou le mercure des sages. — *Huile de la nature*, le meilleur et le plus noble des sels. — *Huile fixe et incombustible des sages*, le mercure hermétique. — *La vraie huile des philosophes*, le soufre, le mercure ou la pierre au rouge parfait. — *Huile de talc des philosophes*, l'élixir au blanc parfait et accompli. — *Huile végétale*, l'huile de tartre.

HUILURE, s. f. Hortic. Maladie qui attaque les poiriers.

* **HUIS**, s. m. Prov. *Le vent n'est pas toujours à l'huis d'un pauvre homme*, la mauvaise fortune ne le poursuit pas toujours.

* **HUISSIER**, s. m. *Huissier-priseur*, ancien titre des commisseurs-priseurs. — Hist. *Huissier à la verge noire*, premier huissier de la chambre du roi d'Angleterre.

* **HUIT**, s. m. Chir. *Huit de chiffre*, nom qu'on donne à un bandage où les tours se croisent en forme de 8. C'est celui qu'on applique d'ordinaire autour de l'articulation du coude, après la saignée du bras. — Zool. *Huit*, nom vulgaire du pinson.

HUITELÉE, s. f. Ancienne mesure de superficie.

* **HUITIÈME**, s. f. Au jeu de piquet, réunion des huit cartes d'une couleur dans la main d'un joueur. — Musiq. V. OCTAVE, au Dictionnaire.

HUITIÈME-DOBRAO, s. m. Métrol. Demi-quart de la monnaie d'or du Portugal dite *dobrao*, monnaie d'or qui vaut 1,600 reis, ou 11 fr. 32 c.

* **HUÎTRIER**, s. m. Celui qui vend et ouvre des huîtres. Le féminin est *huîtrière*, mais on dit plus communément *écaillère*.

HULL, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté d'York, au confluent de l'Humber et de l'Hull. 49,500 hab. L'un des plus beaux ports de la Grande-Bretagne, docks ou bassins magnifiques. On y arme des bâtiments pour la pêche de la baleine. — Rivière d'Angleterre, dans le comté d'York, se jette dans l'Humber à Hull après un cours de 40 kil., et communique par des canaux avec Londres, Bristol, Liverpool, etc.

* **HULOT**, s. m. Mar. Trou pratiqué dans une écoutille pour y pouvoir introduire un câble quand l'écoutille est fermée.

HULST, n. pr. m. Géogr. Ville forte de la Hollande, prov. de Zélande, sur une branche de l'Escaut occidental. 2,000 hab. Patrie de Jansénius.

* **HUMANISER**, v. a. Il s'emploie souvent au figuré depuis que Molière a fait dire à un de ses personnages, s'adressant à un pédant : *Humanisez votre discours*. On dira de même : *Humaniser son langage*, *son ton*, *ses manières*, c'est-à-dire se conformer à ce qui est généralement reçu dans le monde. — *S'humaniser* a été employé par quelques auteurs en parlant des dieux qui revêtent la forme humaine. Il est et doit être peu usité dans cette acception.

* **HUMANISTE**, s. m. Nom par lequel on désigne en Allemagne ceux qui font ou veulent faire de l'étude des langues classiques toute la base de l'enseignement. On leur oppose les *réalistes*, c'est-à-dire ceux qui veulent fonder l'enseignement sur l'étude des sciences pratiques ou industrielles.

HUMANITAIRE, adj. des 2 g. Qui intéresse l'humanité tout entière : *C'est une question humanitaire.*

HUMATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide humique avec une base salifiable.

HUMATION, s. f. (du lat. *humus*, terre). Chez les alchimistes, état du grand œuvre, lorsque, par l'effet de la putréfaction, l'élément de l'eau devenait élément de la terre.

HUMBER, n. pr. m. Géogr. Fleuve d'Angleterre formé par la réunion de l'Ouse et du Trent. Il sépare les comtés d'York et de Lancastre, et se jette dans la mer après un cours de 56 kilom. à partir du confluent où il prend son nom.

HUMBLET, **ETTE**, adj. Diminutif de *humble*. Ce mot est vieux; mais dans le style fam. il aurait de la grâce.

HUMBOLDTIE, s. f. Bot. Plante légumineuse de l'île de Ceylan, ainsi nommée en l'honneur de M. *de Humboldt*. C'est par erreur qu'on a mis au Dictionnaire *humboletie*.

HUMECTEUR, s. m. Techn. Instrument employé dans la fabrication du papier.

HUMÉIRIEN, **IENNE**, adj. et s. Hist. or. Membre d'une famille arabe qui régnait dans l'Yémen quelque temps avant l'établissement de l'islamisme.

* **HUMÉRAL**, s. m. Anc. art milit. La partie postérieure, le dos de la cuirasse.

HUMÉRALIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *humerale*, manteau; *fero*, je porte). Zool. Se dit des animaux qui ont les épaules garnies de crins, de poils, ou de couleurs, qui forment une espèce de cape.

HUMERIE, s. f. Mot créé par Rabelais, pour désigner un lieu où l'on donne à boire.

HUMÉRO-OLÉCRÂNIEN, **IENNE**, adj. Anat. Qui s'étend de l'humérus à l'olécrâne.

HUMÉRO-SUS-DIGITAL, adj. et s. m. Anat. Nom d'un muscle des bras de la grenouille.

HUMESCENT, **ENTE**, adj. (du lat. *humescens*, part. de *humescere*, devenir humide). Qui devient humide, qui est légèrement humide.

* **HUMEUR**, s. f. Méd. *Humeurs récrémentitielles*, celles qui suivent les canaux où le sang circule; *humeurs excrémentitielles*, celles qui sont absorbées pour être ensuite expulsées au dehors. — *Humeurs froides*, le scrofule, affection connue sous le nom d'*écrouelles*. — Techn. *Faire prendre humeur aux peaux*, chez les mégissiers, humecter les peaux pour leur donner une première préparation.

HUME-VENT, s. m. Homme qui va, qui court de côté et d'autre, et se trouve exposé par conséquent à toutes les intempéries des saisons. — Au pl. des *hume-vent*.

HUMEYRITE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte mahométane, fondée vers la fin du XI[e] siècle par le scheik Hassan-Ebn-Ali, auteur de commentaires du Coran, que les musulmans rejettent comme infidèles.

* **HUMIDE**, adj. des 2 g. et s. *Humide radical de la nature*, chez les alchimistes, le mercure préparé et purifié. Ils l'appelaient aussi *humidité permanente des sages*.

HUMIDIFIER, v. a. Rendre humide. — *S'humidifier*, v. pron. Devenir humide. Ce mot est peu employé; il serait toutefois utile.

* **HUMILIÉ**, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte du XIII[e] siècle, qui fut condamnée par le pape Innocent III. Les *humiliés* faisaient consister tout le mérite d'un chrétien dans l'humilité. — Vers la même époque, on avait fondé, à Milan, une congrégation de religieuses sous le nom d'*humiliées*.

HUMIQUE, adj. m. (du lat. *humus*, terre végétale). Chim. Se dit d'un acide qu'on croit avoir trouvé dans le terreau.

HUMIRIACÉ, **ÉE**, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à l'humirie, arbre de la Guyane. — **HUMIRIACÉES**, s. f. pl. Famille de plantes.

HUMIRIE, s. f. Bot. V. HOUMIRI, au Complément.

HUMIVAGUE, adj. des 2 g. (du lat. *humus*, terre; *vagare*, courir çà et là). Zool. Se dit des animaux qui se tiennent habituellement sur la terre, quoiqu'ils puissent habiter dans l'eau.

HUMMA, n. pr. m. Relat. Dieu adoré par les Caffres; c'est lui qui distribue le chaud, le froid, la sécheresse et la pluie.

* **HUMORISTE**, s. m. Philol. Membre d'une académie de Rome fondée par Paul Mancini. — Nom donné à certains médecins qui font des liquides le principal agent des phénomènes de la vie chez l'homme, tant sain que malade. La santé selon eux ne consistant que dans le cours régulier des humeurs, il ne s'agit, pour faire cesser la maladie produite par une altération quelconque, soit dans la nature, soit dans la distribution des liquides, que d'en rétablir la circulation ou d'en corriger les vices. Le système des *humoristes* a été abandonné.

* **HUMOUR**, s. m. Mot purement anglais que nous accueillons avec le même sens que les Anglais lui donnent. V. au Dictionnaire.

HUN, adj. et s. m. Géogr. et hist. Nom d'un peuple barbare qui parut en Europe dans le V[e] S. et y fit de grands ravages. Les *Huns* étaient sortis des monts Altaï, au centre de l'Asie, et on croit qu'ils étaient de la même race que les Mongols. Ils avaient, comme ces derniers, la tête fort grosse, de petits yeux et le dos voûté. Au III[e] siècle ils s'établirent entre l'Oural et l'Irtisch; en 375 ils vainquirent et chassèrent les Ostrogoths. En 443 ils portèrent la désolation dans diverses provinces de l'empire romain; mais, après la mort de leur chef Attila, en 453, ceux qui n'avaient point péri dans les champs Catalauniques se dispersèrent et ne formèrent plus un corps de nation.

HUNCHEM, s. m. Zool. Nom vulgaire du grondin ou rouget, poisson de la Méditerranée.

HUNTINGDON, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de même nom, sur l'Ouse. 3,260 hab. Patrie d'Olivier Cromwell.

HUON, s. m. Zool. Nom vulgaire du chat-huant.

HUPPARD, s. m. Zool. Espèce d'aigle d'Afrique.

HUREBEC, s. m. Zool. Ancien nom de la chenille de vigne.

HUREPOIX, n. pr. m. Géogr. Ancien canton de l'île de France, cap. *Dourdan*. Il forme aujourd'hui l'arrondissement de Rambouillet, dép. de Seine-et-Oise. — *Hurepoix*, *oise*, adj. et s. Habitant de ce canton.

HURIEL, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Allier. 1,800 hab.

* **HURLER**, v. a. Les écrivains modernes emploient souvent ce verbe avec un régime : *Hurler une romance*, *hurler un air de bravoure*, c'est-à-dire chanter fort mal une romance, etc.

* **HURLEUR**, s. m. Celui qui hurle.

* **HURON**, s. m. Hist. Un des noms des membres de la jacquerie. — Dans l'ancienne armée française, on appelait ainsi les soldats du corps des mineurs. — Géogr. Les *Hurons* formaient un peuple de l'Amérique du Nord, autrefois nombreux et puissant, établi entre le lac qui porte encore leur nom et les lacs Érié et Ontario. Ils avaient un chef héréditaire. Après de longues guerres contre les Iroquois, il n'en resta qu'une peuplade de 1,500 individus, tous chrétiens, qui

habitent sur les bords du *lac Huron*. — Linguist. *Le huron*, la langue parlée par les Hurons et les Iroquois. On dit aussi adjectiv., *la langue huronne*.

HURRIAH, s. m. Zool. Genre de reptiles sauriens de la famille des hétérodermes.

HURRICAN, s. m. Nom que les habitants des Antilles et des contrées voisines donnent aux ouragans. Ce mot est l'origine de notre subst. *ouragan*.

* **HUSSARD**, s. m. Forme aujourd'hui seule usitée au lieu des anciennes formes *houssard*, *houzard*, etc. : *Un régiment de hussards; agir à la hussarde*. — Hist. milit. *Hussards de la mort*, sous la république et sous l'empire, corps de cavalerie légère dont le costume était noir et blanc. — *Hussarde*, s. f. Espèce de danse d'origine hongroise.

HUSSITE, s. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au commencement du XVe siècle par Jean *Hus* et Jérôme de Prague, son disciple. Ils avaient tenté de renouveler la doctrine des Vaudois. Condamnés par le concile de Constance, en 1415, ils furent brûlés vifs l'un et l'autre, malgré le sauf-conduit qui leur avait été accordé. Alors les *hussites* prirent les armes, au nombre d'environ 40,000, sous la conduite de Jean Ziska et de Procope, s'emparèrent de Prague, et battirent plusieurs fois les troupes de Sigismond. La guerre, commencée en 1419, se termina par le concordat de Prague (1433).

HUSSITISME, s. m. Doctrine religieuse des hussites.

HUSTINGS, s. m. pl. Mot anglais que la polémique des journaux a introduit dans la langue française. Il signifie assemblée tumultueuse de peuple réuni en plein air pour procéder aux élections. C'est là que les candidats à la chambre des communes viennent haranguer les électeurs et solliciter leurs suffrages.

HUTCHINSONIEN, s. m. Hist. relig. Disciple de Francis *Hutchinson*, novateur du XVIIe siècle, qui prétendait que les livres saints ne doivent pas être entendus à la lettre, et n'offrent partout qu'un sens figuré.

HUTITE ou **HUTTITE**, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes fondée par Jean *Hutus* ou *Huttus*. Ils se comparaient aux enfants d'Israël chargés d'exterminer les Chananéens. Peut-être les *huttites* ne sont-ils que des *hussites*; peut-être aussi sont-ce des disciples de Jacob *Huttin*, qui, au XVIe siècle, forma en Moravie une congrégation d'anabaptistes. En ce cas, il faudrait les appeler *huttiniens*.

HUTSAH, n. pr. m. Myth. Divinité de l'ancienne Ninive; c'est probablement la même que l'*Hustale* du Dictionnaire.

* **HUTTE**, s. f. Petite loge ambulante dans laquelle se cache l'oiseleur pour prendre des oiseaux à la pipée. La *hutte* sert aussi pour d'autres chasses.

HUTTENHEIM, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. du Haut-Rhin. 1,800 hab.

HUTTEUR, s. m. Celui qui chasse avec la hutte.

HUY, n. pr. m. Géogr. Ville de Belgique, province de Liége, sur la Meuse. 7,800 hab. Commerce de blé; mines de fer et de houille.

HUZZA, interj. et s. m. Cri de joie du peuple anglais et des matelots. L'amiral a été accueilli par des *huzzas bruyants*, par un *huzza* unanime. Quelques lexicographes ont confondu le *huzza* avec le *hourrah*, mais ce dernier n'a jamais été qu'un cri de guerre des peuples du Nord.

* **HYACINTHE**, n. pr. m. Temps hér. Nom que l'on donna quelquefois à Érechthée, roi d'Athènes. Capitaine dorien tué par l'argonaute Clytius. — adj. des 2 g. Qui est d'un bleu tirant sur le violet. — s. f. Pierre précieuse d'un jaune orangé, à laquelle on attribuait autrefois de grandes vertus médicinales. L'*hyacinthe miellée* est plus connue sous le nom de topaze. L'*hyacinthe occidentale* porte celui de saphir.

* **HYACINTHIES**, s. m. pl. C'est mal à propos qu'il est dit dans plusieurs Dictionnaires que les fêtes funèbres qu'on désignait par ce nom se célébraient en l'honneur du jeune *Hyacinthe*, ami d'Apollon. Ces fêtes avaient été instituées en mémoire du dévouement des *Hyacinthides*, filles d'Hyacinthe ou Érechthée, roi d'Athènes, lesquelles souffrirent la mort pour délivrer leur patrie de la peste. V. GÉRESTE, au Complément.

HYACINTHINÉ, ÉE, adj. et s. Bot. Qui ressemble à l'hyacinthe. — HYACINTHINÉES, s. f. pl. Famille de plantes liliacées.

* **HYALE**, s. m. Genre de papillons.

HYALÉACÉ, ÉE, adj. et s. f. Zool. Qui ressemble à une hyale. — HYALÉACÉES, s. f. pl. Famille de mollusques ptéropodes.

HYALINORHIZE, adj. des 2 g. (du gr. ὑάλινος, vitreux; ῥίζα, racine). Qui a des racines blanches, transparentes.

HYALIPENNE, adj. des 2 g. (du gr. ὕαλος, verre, et du lat. *penna*, aile). Zool. Qui a des ailes transparentes. Mot hybride.

* **HYALITE**, s. f. Méd. Inflammation de la membrane hyaloïde, c'est-à-dire de la membrane qui enveloppe l'humeur vitrée. On dit aussi *hyaloïdite*.

HYALODITÈRE pour **HIALODIATÈRE**. Phys. V. HYALOTÈRE, au Dictionnaire.

HYALOMICTE, s. f. (du gr. ὕαλος, crystal; μικτὸς, mêlé). Minér. Roche composée de quartz et de mica.

HYALOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. ὕαλος, crystal; πτερὸν, aile). Zool. Dont les ailes sont transparentes.

HYALOSIDÉRITE, s. f. (du gr. ὕαλος, verre; σίδηρος, fer). Substance minérale qui se trouve dans les roches volcaniques.

HYALOSOME, adj. des 2 g. (du gr. ὕαλος, verre; σῶμα, corps). Bot. Dont le corps est transparent comme le verre.

HYALOSPERME, adj. des 2 g. (du gr. ὕαλος, verre; σπέρμα, semence). Bot. Dont les graines sont transparentes.

HYALOTECHNICIEN, s. m. (pr. *ialoteknicien*). Fabricant d'objets en verre. V. le mot suivant.

HYALOTECHNIE, s. f. (pr. *ialoteknie*) (du gr. ὕαλος, verre; τέχνη, art). Art de travailler le verre.

HYALURGIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à l'hyalurgie.

* **HYAMIDE**, s. m. Temps hér. Prêtre de Jupiter à Pise en Élide.

* **HYAMPÉE**, s. f. Géogr. anc. Nom d'une des deux cimes du Parnasse, du haut de laquelle les Delphiens précipitaient les sacriléges.

HYBERNAX, s. m. Bot. S'est dit quelquefois de l'enveloppe des feuilles pendant l'hiver. On dit mieux *hibernacle*. C'est par méprise qu'on a cru trouver dans Linné *hybemace*.

* **HYBLA**, n. pr. m. Géogr. anc. Montagne de la Sicile qu'on nommait quelquefois *Galéotis*. On recueillait sur l'*Hybla* d'excellent miel et beaucoup de fleurs. Deux villes s'élevaient près de cette montagne : l'une, *Hybla la Grande*, est aujourd'hui *Paterno*, dans la province de Catane; l'autre, *Hybla Minor*, la mineure, est remplacée par *Raguse*, dans la province de Syracuse.

* **HYBLÉEN**, ENNE, adj. et s. Qui appartient au mont Hybla, à une des villes nommées Hybla.

* **HYBOMÈTRE**, s. m. (du gr. ὑβὸς, bosse; μέτρον, mesure). Méd. Appareil au moyen duquel on mesure les progrès de la guérison des difformités du rachis.

HYBOMÉTRIE, s. f. Didact. Science de l'emploi de l'hybomètre.

HYBOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne l'hybométrie.

HYBOTIN, INE, adj. et s. m. Zool. Qui ressemble à un hybos. — HYBOTINS, s. m. pl. Famille d'insectes diptères. On dit aussi *hybotide*, des 2 g.

* **HYBRIDE**, adj. des 2 g. *Raisonnement hybride*, dans la logique de Kant, celui qui se compose de plus de trois propositions, et qui a besoin pour être complet d'une quatrième proposition qu'on intercale parmi les autres. — Les philologues blâment avec raison la formation des *mots hybrides*, c'est-à-dire qui ont leurs racines dans deux langues différentes.

HYBRIDEMENT, adv. Philol. En se servant d'une forme hybride.

HYBRIDITÉ, s. f. Gramm. Qualité des mots hybrides. — Hist. nat. Condition d'un être organisé qui est produit par deux êtres d'espèces différentes.

HYBRIS, n. pr. f. (pr. *ibrice*). Myth. Nymphe que Jupiter rendit mère de Pan, suivant quelques mythologues.

HYBRISTODIQUES, s. m. pl. (du gr. ὑβριστὴς, qui outrage; δίκη, justice). Ant. Magistrats d'Athènes qui connaissaient spécialement des contestations entre marchands et marins.

HYCAYE, s. f. Gomme qui se trouve dans le commerce sous la forme de larmes allongées, presque cylindriques, transparentes, couleur de citron. On la retire du spondias ou prunier d'Amérique. On dit aussi *hucare*.

HYCSOS, s. m. pl. Hist. V. HYKSOS, au Compl.

HYDARNIS, n. pr. f. (pr. *idarnice*). Temps hér. Fille de Jupiter et d'Europe. Elle donna son nom à la ville d'*Hydarnie*, dans l'île de Crète.

HYDASPE, n. pr. m. Temps hér. Un des compagnons d'Énée, tué en combattant contre les Rutules. — Géogr. anc. Fleuve de l'Inde qui sortait des monts Immaüs et se mêlait à l'Acésine, au-dessous de la ville des Oxydraques. Aujourd'hui le *Djeloum*. C'était entre l'Hydaspe et l'Acésine qu'était situé le royaume de Porus. Ce fut aussi là qu'Alexandre termina ses conquêtes. — Un fleuve de la Susiane et un autre de l'Éthiopie portaient le même nom.

* **HYDATIDE**, s. f. Minér. Pierre précieuse dont parlent les anciens auteurs.

HYDATIGÈNE, adj. des 2 g. (du gr. ὕδατις, hydatide; γένος, origine). Méd. Se dit des maladies produites par les ténias.

HYDATIGÉNOSE, s. f. (même étym.). Méd. Éclosion, développement des œufs de ténias dans l'économie animale.

HYDATIFORME, adj. des 2 g. (du gr. ὕδατις, vessie, et du lat. *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une ampoule, d'une vessie.

HYDATIN, INE, adj. et s. m. Zool. Qui ressemble à une hydatine. — HYDATINS, s. m. pl. Famille d'animalcules infusoires.

HYDATINE, s. f. Zool. Genre d'animalcules infusoires.

HYDATISOME, adj. des 2 g. (du gr. ὕδατις, vessie; σῶμα, corps). Zool. Dont le corps ressemble à une vessie, est hydatiforme.

HYDATOCHOLE, adj. des 2 g. (pr. *idatokole*) (du gr. ὕδατος, génitif de ὕδωρ, eau; χολή, bile). Méd. Se dit des matières évacuées, lorsqu'elles sont mêlées d'eau et de bile.

HYDATOSCOPIEN, IENNE, adj. et s. Celui qui pratique l'hydatoscopie, la divination par l'eau.

HYDÉRABAD. V. HAYDÉRABAD, au Complément.

HYDISSUS, n. pr. m. (pr. *idissuce*). Temps hér. Fils de Bellérophon et d'Astérie, donna son nom à la ville d'Hydissa, dans la Carie.

HYDNOÏDE, adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à un hydne. — HYDNOÏDES, s. m. pl. Famille de champignons. On dit aussi *hydnacé* et *hydné*, *ée*.

HYDNORINÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à un hydnore. — HYDNORINÉES, s. f. pl. Famille de champignons.

* **HYDRA**, n. pr. f. Myth. Fille du Styx et du géant Pallas. V. HYDRE, au Complément. — Géogr. Ile de la Méditerranée, dans l'État de Grèce, à 8 kil. de la Morée; c'est la principale des Sporades d'Occident. 30,000 hab. Les chrétiens de l'Albanie, s'y réfugièrent au XVe siècle, et ils y trouvèrent un asile contre la domination des Turcs. De pêcheurs ils devinrent corsaires, et acquirent de grandes richesses. Ils bâtirent la ville d'*Hydra*, l'une des plus belles de la Grèce, non loin de l'emplacement de l'ancienne *Calaurie*. Evêché. Port excellent. Gymnase, etc.

HYDRACHNADÉ, ÉE, adj. et s. m (pr. *idraknadé*). Zool. Qui ressemble à un hydrachne. — HYDRACHNADÉS, s. m. pl. Famille d'arachnides.

HYDRAGE, s. m. Ant. gr. V. plus loin HYDRANE.

HYDRALCOOL, s. m. Pharm. Eau-de-vie ou alcool qui est au-dessus de 22°.

HYDRALCOOLATURE, s. f. Pharm. Teinture préparée avec l'hydralcool et l'eau.

HYDRALCOOLIQUE, adj. des 2 g. Se dit des préparations pharmaceutiques où l'hydralcool sert d'excipient.

HYDRALECTORIDE, adj. des 2 g. (du gr. ὕδωρ, eau; ἀλέκτωρ, coq). Zool. Se dit des oiseaux aquatiques qui se rapprochent des Gallinacés. — HYDRALECTORIDES, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

HYDRALGUE, s. f. Bot. Algue aquatique.

HYDRANE, s. m. (du gr. ὑδραίνω, je fais des libations). Ant. Prêtre attaché au temple d'Eleusis, qui présidait aux purifications des initiés dans les petits mystères. On dit quelquefois mais moins bien, *hydrage*.

HYDRANGÉACÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une hydrangée. — HYDRANGÉACÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

* **HYDRANGÉE**, s. f. Bot. Genre de plantes de l'Amérique du Nord, famille des saxifragées. Plusieurs espèces sont cultivées en Europe.

HYDRAOTE, n. pr. m. Géogr. Rivière de l'Inde qui se jetait dans l'Acésine. Auj. le *Ravei*.

HYDRARGILITE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; ἄργιλος, argile). Minér. Un des noms de la wavellite. C'est à tort que l'on a écrit, au Dictionnaire, *hydrargilithe*; la terminaison en *ite* convient à beaucoup de substances minérales sans que le radical λίθος y soit pour quelque chose.

HYDRARGURE, s. m. Chim. V., plus loin, HYDRARGYRURE, seule forme correcte.

HYDRARGYRENTÉROPHTHISIE, s. m. (du gr. ὑδράργυρος, mercure; ἔντερον, intestin, et φθίσις, consomption). Méd. Maladie des intestins causée par le mercure. Ce mot et quelques autres de ce genre ne sauraient être employés ailleurs que dans un traité spécial consacré à l'en eignement. En tout autre cas, sa longueur ne permettrait pas qu'on en fît usage.

HYDRARGYRIDE, adj. des 2 g. (du gr. ὑδράργυρος, mercure). Didact. Qui ressemble au mercure.

HYDRAGYRO-CYANATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrargyrocyanique avec une base salifiable.

HYDRARGYRO-CYANIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanure de mercure avec l'hydrogène.

HYDRARGYRO-FULMINATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrargyrofulminique avec une base salifiable.

HYDRARGYRO-FULMINIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide composé de mercure et d'acide fulminique.

* **HYDRARGYRO-PNEUMATIQUE**, adj. des 2 g. Chim. Dans les laboratoires de chimie, nom d'un appareil disposé de manière à pouvoir recueillir les gaz sur le mercure. L'*appareil* ou la *cuve hydrargyro-pneumatique* s'emploie pour les gaz solubles dans l'eau.

HYDRARGYRURE, s. m. Chim. Amalgame de mercure avec tout autre métal.

HYDRARSÉNIATE, s. m. Chim. Arséniate qui contient de l'eau à l'état de combinaison chimique.

HYDRARTHRE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; ἄρθρον, articulation). Méd. Hydropisie des articulations.

HYDRATABLE, adj. des 2 g. Chim. Qui peut se convertir en hydrate.

HYDRATATION, s. f. Chim. Conversion en hydrate.

S'HYDRATER, v. pron. Chim. Se convertir en hydrate; prendre les caractères de l'hydrate.

HYDRATIQUE, adj. des 2 g. Chim. Qui a quelque caractère de l'hydrate.

* **HYDRAULIQUE**, adj. des 2 g. *Architecture hydraulique*, celle qui a pour objet les constructions dans l'eau ou relatives à la conduite des eaux. — *Mortier hydraulique*, mortier qui a la propriété de durcir dans l'eau.

HYDRAULISTE, s. m. Ingénieur qui ne s'occupe que de l'hydraulique. Ce mot est nouveau et rarement employé. On a dit aussi *hydraulicien*.

* **HYDRE**, s. f. Myth. Monstre femelle, fille du Styx et du géant Pallas, ou de Typhon et d'Échidna. Elle est connue sous le nom d'*hydre de Lerne*. — Blas. Couleuvre ou serpent d'eau qui figure parmi les pièces de l'écu. — Chez les alchimistes, la pierre des sages, dont la vertu, disent-ils, augmente de dix degrés à chaque multiplication. — Zool. Genre de polypes. — *Hydre*, mis au masculin, par Voltaire, dans le sens de serpent, n'est point une faute grave : on dit en grec : ὁ ὕδρος, aussi bien que ἡ ὕδρα.

HYDRÉCHIDNÉ, ÉE, adj. et s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; ἔχιδνα, vipère). Zool. Se dit de certains serpents aquatiques très-venimeux. — HYDRECHIDNÉS, s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens.

HYDRELLE, s. f. Zool. Genre d'insectes diptères.

HYDRELLIDÉ, ÉE, adj. et s. m. Zool. Qui ressemble à une hydrelle. — HYDRELLIDÉES, s. m. pl. Famille d'insectes diptères.

HYDRÈNE, s. f. Zool. Genre de coléoptères.

HYDRHÉMIE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; αἷμα, sang). Médec. État morbide dans lequel le sang contient plus de sérosité, d'eau, qu'il ne doit en avoir.

* **HYDRIE** ou **HYDRIA**, s. f. (du gr. ὑδρία). Ant. Urne dans laquelle on mettait les billets par lesquels on tirait au sort. — Urne funéraire.

HYDRIADE, s. f. Myth. Nymphe des eaux.

HYDRICO-NITRIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un composé dans lequel l'acide sulfurique est combiné avec de l'eau et de l'acide nitrique.

HYDRICO-POTASSIQUE, adj. des 2 g. Chim. Qui contient à la fois de l'hydrogène et du potassium.

HYDRICO-SODIQUE, adj. des 2 g. Chim. Qui contient de l'hydrogène et du sodium.

HYDRIDE, adj. des 2 g. (du gr. ὕδωρ, eau). Zool. Se dit des animaux qui vivent habituellement dans l'eau. — HYDRIDES, s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens.

HYDRIN, INE, adj. et s. Zool. Qui ressemble à une hydre. — HYDRINS, s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens. — Famille de polypes.

HYDRIODEUX, adj. Chim. Se dit d'un des deux acides produits par la combinaison de l'iode avec l'hydrogène; l'autre s'appelle *hydriodique*.

HYDRIODIQUE, adj. m. V. le mot précédent.

HYDRIODITE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydriodeux avec une base salifiable.

HYDRIODURE, s. m. Chim. Combinaison d'iode et d'hydrogène avec un autre corps simple.

HYDRIQUE, adj. des 2 g. Se dit des composés d'un corps simple ou d'un corps halogène avec de l'hydrogène.

HYDRO-AÉRÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit de plantes qui vivent à la fois dans l'eau et dans l'air. — HYDRO-AÉRÉES, s. f. pl. Classe de cryptogames.

HYDRO-ALUMINATE, s. m. Minér. Aluminate qui contient de l'eau à l'état de combinaison chimique.

HYDRO-ALUMINEUX, EUSE, adj. Minér. Se dit de toute substance minérale qui contient de l'eau et de l'aluminate.

HYDRO-ARGENTO-CYANIQUE, adj. V. plus loin HYDRO-ARGYRO-CYANIQUE, qui est plus correct.

HYDRO-ARGILEUX, EUSE, adj. Minér. Qui contient de l'eau et de l'argile.

HYDRO-ARGYRO-CYANIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanure d'argent avec l'hydrogène.

HYDRO-AURO-CYANIQUE, adj. m. V. au Compl. HYDRO-CHRYSO-CYANIQUE, qui est plus correct.

* **HYDROBATE**, adj. des 2 g. Zool. Se dit des animaux qui marchent dans les eaux ou sur les eaux.

HYDROBATRACIEN, adj. et s. m. Zool. Reptile batracien, qui vit habituellement dans l'eau.

HYDROBENZAMIDE, s. f. Chim. Substance cristalline particulière.

HYDROBICARBURE, s. m. Chim. Composé d'hydrogène bicarboné et d'un corps simple.

HYDROBIE, adj. des 2 g. (du gr. ὕδωρ, eau; βίος, vie). Hist. nat. Qui vit dans l'eau.

HYDROBISULFATE, s. m. Chim. Hydrosulfate qui contient deux fois autant de soufre que d'hydrogène.

HYDROBLÉPHARON, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; βλέφαρον, paupière). Méd. Hydropisie des paupières.

HYDROBORACITE, s. f. Minéral qu'on trouve au mont Caucase.

HYDROBORIQUE, adj. des 2 g. Chim. Qui contient de l'hydrogène et du bore.

HYDROBRANCHE, adj. des 2 g. (du gr. ὕδωρ, eau; βράγχια, branchie). Zool. Qui a des branchies propres à respirer l'eau. — HYDROBRANCHES, s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes.

HYDROBROMATE, s. m. Chim. Sel produit par l'acide hydrobromique combiné avec une base salifiable.

HYDROBROMIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide résultant de la combinaison du brome avec l'hydrogène. On dit aussi *bromhydrique*.

HYDROCARBONATE, s. m. Chim. Carbonate qui contient de l'eau à l'état de combinaison chimique.

HYDROCARBONÉ, ÉE, adj. Chim. Qui est composé d'eau et de carbone.

* **HYDROCARBURE**, s. m. Chim. Composition d'hydrogène et de carbone avec un corps simple.

HYDROCAULE, adj. des 2 g. (du gr. ὕδωρ, eau; καυλός, tige). Bot. Se dit des plantes dont la tige nage dans l'eau.

* **HYDROCÉPHALE**, adj. et s. des 2 g. Méd. Qui est attaqué d'hydrocéphalie.

HYDROCÉRAMIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à l'hydrocérame; qui est de même nature : *Poterie hydrocéramique*.

HYDRO-CHALCO-CYANIQUE, adj. m. (pr. *kalko-*) (du gr. ὕδωρ, eau; χαλκός, airain; κύανος, bleu). Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanure de cuivre avec l'airain. On dit aussi, mais hybridement, *hydrocupro-cyanique*.

HYDROCHARE, s. m. (pr. *idrokare*) (du gr. ὕδωρ, eau; χάρις, grâce, beauté). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

* **HYDROCHARIDE**, s. f. (même étym.). Bot. Plante aquatique d'Europe, type de la famille des hydrocharidées.

HYDROCHARIDÉ, ÉE, adj. (pr. *idrokaride*). Bot. Qui ressemble à une hydrocharide. — HYDROCHARIDÉES, s. m. pl. Famille de plantes dont les feuilles s'étendent à la surface de l'eau.

* **HYDROCHLORIQUE**, adj. m. Chim. Ancien nom d'un acide qu'on appelle aujourd'hui *chlorique*, et que plus anciennement on appelait *muriatique*.

HYDRO-CHLORO-CYANIQUE, adj. m. (pr. *kloro*). Chim. Se dit d'un acide composé d'hydrogène, de chlore et de cyanogène.

HYDROCHOOS, s. m. (pr. *hydroko-oce*) (du gr. ὑδροχόος, qui verse de l'eau). Astr. Nom grec de la constellation du Verseau.

HYDRO-CHRYSO-CYANIQUE, adj. m. (pr. *krizo-*) (du gr. ὕδωρ, eau; χρυσός, or; κύανος, bleu). Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison d'un cyanure d'or avec l'hydrogène. On dit aussi, mais hybridement, *hydro-auro-cyanique*.

HYDROCLÉIDE, s. f. Bot. Plante du Brésil.

HYDRO-COBALTO-CYANIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanure de cobalt avec l'hydrogène.

HYDROCONION, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; κόνις, en poussière). Méd. Bain par affusion.

HYDROCORISE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; κόρις, punaise). Zool. Punaise d'eau. C'est la même chose que l'*hydrocorée* et l'*hydrocoride*, et ce ne sont pas trois insectes différents, comme on pourrait le croire d'après le Dictionnaire.

HYDROCOTYLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une hydrocotyle. — HYDROCOTYLÉES, s. f. pl. Famille de plantes ombellifères. On dit aussi *hydrocotylinė*.

HYDRO-CUPRO-CYANIQUE. V., au Complément, HYDRO-CHALCO-CYANIQUE, qui est plus correct.

HYDRO-CYANO-SIDÉREUX, adj. m. Chim. Se dit d'un des acides produits par la combinaison du cyanure sidérique avec l'hydrogène. On dit hybridement *hydro-cyano-ferreux*.

HYDRO-CYANO-SIDÉRIQUE, adj. m. Chim. Se dit de l'autre acide produit par une combinaison analogue à celle qui produit l'hydro-cyano-sidéreux. On dit hybridement *hydro-cyano-ferrique*.

HYDRODERME, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; δέρμα, peau). Méd. Sorte d'hydropisie de la peau; anasarque.

HYDRODOLOPE, adj. des 2 g. (du gr. ὕδωρ, eau; δόλοψ, espion). Zool. Se dit des animaux qui vivent dans l'eau, et qui sont pourvus de venin. — HYDROLOPES, s. m. pl. Famille d'ophidiens.

HYDRODICTYE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; δίκτυον, filet). Bot. Genre d'algues. Quelques Dictionnaires donnent à tort *hydrodyctie*. V. HYDRODICTYON, au Dictionnaire.

HYDROÉLECTRIQUE, adj. des 2 g. Phys. Se dit de certains phénomènes électriques qui ne s'opèrent qu'avec le secours de l'eau.

* **HYDRO-ENCÉPHALOCÈLE**, s. f. Méd. Hydrocéphale interne et chronique.

HYDRO-ENTÉROCÈLE, s. f. V. HYDRENTÉROCÈLE, au Dictionnaire.

HYDRO-ÉPIPLOCÈLE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; ἐπιπλόον, membrane des intestins; κήλη, tumeur). Méd. Hernie épiploïque, causée par un amas de sérosité dans le sac herniaire.

HYDRO-FERRO-CYANIQUE, adj. m. V. HYDRO-CYANO-SIDÉRIQUE, au Complément.

HYDRO-FLUATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrofluorique avec une base salifiable.

HYDRO-FLUO-BORIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide fourni par une combinaison d'hydrogène, de fluore et de bore.

HYDROFLUORIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par l'hydrogène combiné avec le fluor.

HYDRO-FLUO-SILICIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide composé d'hydrogène, de fluor et de silicium.

HYDRO-FLUO-TANTALIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide composé d'hydrogène, de fluor et de tantale.

HYDRO-FLUO-TITANIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide composé d'hydrogène, de fluor et de titane.

HYDROGALLINE. Zool. V. GALLINULE, au Dict.

* **HYDROGÈNE**, s. m. Chim. Fluide gazeux insipide, incolore, plus léger que l'air, qui se trouve dans les matières animales et végétales; il est insoluble dans l'eau. Combiné par l'action électrique avec l'oxygène, il produit l'eau. Combiné avec le soufre, l'iode, le phosphore, etc., il donne l'acide *hydrosulfurique*, l'acide *hydroiodique*, etc. On obtient l'hydrogène en décompo-

sant l'eau par le moyen d'un métal et de l'acide sulfurique. C'est avec l'hydrogène qu'on gonfle les ballons. *L'hydrogène carboné* sert à l'éclairage.

HYDROGÉNER, v. a. Chim. Combiner une substance avec l'hydrogène.

HYDROGÉNIDE, adj. et s. des 2 g. Chim. Qui a du rapport avec l'hydrogène.

HYDROGÉNIE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; γένεσις, génération). Didact. Partie de la cosmogonie qui regarde la formation des eaux répandues sur le globe.

HYDROGÉNIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *hydrogenium*, hydrogène; *ferre*, porter). Chim. Qui contient et fournit de l'hydrogène.

HYDROGÈRE, adj. des 2 g. (du gr. ὕδωρ, eau, et du lat. *gerere*, porter). Didact. Qui porte, charrie de l'eau et de la sérosité.

HYDROGITON, ONE, adj. (du gr. ὕδωρ, eau, γείτων, voisin). Bot. Qui vit dans le voisinage de l'eau.

HYDROGLOSSE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; γλῶσσα, langue). Méd. Tumeur aqueuse qui se forme à la glande sublinguale. — Bot. Genre de fougères.

HYDROGNOSIE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; γνῶσις, connaissance). Didact. Histoire des eaux du globe terrestre.

HYDROHYPERSULFOCYANIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec l'hypersulfocyanogène, c'est-à-dire avec le cyanure surchargé de soufre.

HYDROÏOBOLE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; ἰὸς, venin; βολος, qui lance). Zool. Qui vit dans l'eau et qui jette du venin. — HYDROÏOBOLES, s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens.

HYDROKELLOMÈTRE, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; κέλλω, je cours; μέτρον, mesure). Instrument qui sert à mesurer la vitesse des eaux. On ne doit pas dire *hydrokilomètre*, qui se trouve dans la plupart des éditions du Dictionnaire: κελλὴ n'est point un mot grec. On dit plus souvent *hydrotachymètre*.

HYDROL, HYDROLAT, etc. V. HYDROOL, HYDROOLAT, etc., au Complément.

HYDROLÉACÉ, ÉE, adj. et s. f. (Bot. Qui ressemble à l'hydrolée (et non hydrolie). — HYDROLÉACÉES, s. f. pl. Famille de plantes aquatiques répandues en Asie, en Afrique et en Amérique.

HYDROLIQUE. V. HYDROOLIQUE, au Compl.

HYDROLOTIE, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau, et du lat. *lotio*, action de laver). Méd. Infusion, solution, décoction dans l'eau de certaines plantes, laquelle est destinée à l'usage externe.

HYDROMANGANOCYANIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec le cyanure de magnésie.

HYDROMÉCANIQUE, adj. des 2 g. Se dit des machines dont les ressorts sont mis en mouvement par l'eau.

HYDROMÉDUSE, s. f. Zool. Genre de reptiles chéloniens.

HYDROMELLÉ, s. m. Pharm. Médicament qui a pour base l'hydromel.

HYDROMÉNINGITE, s. f. Méd. Inflammation des méninges avec hydropisie.

HYDROMÉTÉORE, s. m. Phys. Météore aqueux.

HYDROMÉTRICITÉ, s. f. V. HYGROMÉTRICITÉ, au Complément.

HYDROMÉTRIDE, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui ressemble à un hydromètre. — HYDROMÉTRIDES, s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères.

HYDROMOLGE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; μολγὸς, salamandre). Zool. Salamandre aquatique.

* HYDROMYE, s. f. Ce mot ne vient pas de μῦς, rat, mais de μυῖα, mouche.

* HYDROMYSTE, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; μύστης, initié). Dans l'Église grecque, celui qui fait l'eau bénite et qui ensuite en asperge le peuple.

HYDROMYSTRIE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; μύστρον, petite cuiller). Bot. Plante de la Guyane.

HYDROMYZIDE, s. f. V. HYDROMYE, au Dictionnaire et au Complément.

HYDRONÉMATÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à l'hydronème. — HYDRONÉMATÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

HYDRONÈME, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; νῆμα, tissu). Bot. Plante cryptogame qui croît dans l'eau ou sur le bord de l'eau.

HYDRONÉPHROSE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; νεφρὸς, rein). Méd. Hydropisie des reins.

HYDRO-NICKÉLO-CYANIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec le cyanure de nickel.

* HYDRONOSE, s. f. On écrit mieux *hidronose*. V. ce mot au Complément.

HYDRONTE, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de l'Apulie, au pays des Salentins, à l'entrée de la mer Adriatique. Auj. *Otrante*.

HYDROOL, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau). Pharm. L'eau considérée comme excipient.

HYDROOLAT, s. m. Pharm. Eau distillée.

HYDROOLATURE, s. f. Pharm. Infusion dans l'eau de quelque substance médicamenteuse.

HYDROOLATURIQUE, adj. des 2 g. Pharm. Qui provient de l'hydroolature.

HYDROOLÉ, s. m. Pharm. Solution dans l'eau d'une substance médicamenteuse.

HYDROOLIQUE, adj. des 2 g. Pharm. Se dit des médicaments auxquels l'eau sert d'excipient.

HYDROOLURE, s. m. Pharm. Eau minérale.

HYDROOLYTE, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; λύω, délayer). Pharm. Médicament magistral dissous dans l'eau.

HYDROOLYTIQUE, adj. des 2 g. Pharm. Qui a les caractères de l'hydroolyte.

HYDRO-PALLADO-CYANIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide résultant de la combinaison de l'hydrogène avec le cyanure de palladium.

HYDROPARASTATE, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; παραστάτης, celui qui offre). Hist. relig. Nom qu'on donnait aux encratites, secte d'hérétiques qui n'employaient que l'eau dans l'eucharistie. *Hydroparastes* a été mis par erreur au Dictionnaire, et recueilli par ceux qui en ont copié jusqu'aux fautes.

HYDROPATHE, s. m. Partisan de l'hydropathie. V. HYDROTHÉRAPISTE, au Complément.

HYDROPATHIE, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; πάθος, maladie). Méd. Synon. de *hydrothérapie*. V. ce mot au Complément.

HYDROPATHIQUE, adj. des 2 g. V. HYDROTHÉRAPIQUE, au Complément.

HYDROPELTIDÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à l'hydropeltis ou *hydropeltide*. — HYDROPELTIDÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

HYDROPÉRIONE, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau, περιὸν, ce qui reste). Anat. Humeur aqueuse qui remplit le sac formé par la membrane caduque ou *périone*.

HYDROPÉRITONITE, s. f. Méd. Hydropisie du péritoine avec inflammation.

* HYDROPHILE, adj. des 2 g. Qui aime l'eau, qui habite dans l'eau ou sous l'eau.

HYDROPHILIEN, IENNE, adj. et s. m. Zool. Qui ressemble à un hydrophile. — HYDROPHILIENS, s. m. pl. Famille d'insectes.

HYDROPHLOGOSE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; φλόγωσις, inflammation). Méd. Inflammation à la suite de laquelle il y a épanchement de sérosité ou d'humeur.

HYDROPHOLIDOPHIDE, adj. et s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; φολὶς, ίδος, écaille; ὄφις, serpent). Zool. Se dit des serpents d'eau dont le corps est couvert d'écailles. — HYDROPHOLIDOPHIDES, s. m. pl. Classe de reptiles ophidiens.

* HYDROPHORE, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; φορὸς, porteur). Anat. Esclave qui servait de l'eau aux convives dans les repas. — adj. des 2 g. Anat. Qui conduit ou entraîne de la sérosité.

HYDROPHOSPHATE, s. m. Minér. Combinaison de phosphate d'eau.

HYDROPHOSPHATÉ, ÉE, adj. Minér. Qui est à l'état d'hydrophosphate.

HYDROPHTHORATE, HYDROPHTHORIQUE. Chim. V. HYDROFLUATE, HYDROFLUORIQUE, au Complément.

HYDROPHYLLACÉ, ÉE, adj. Bot. Synonyme d'*hydrophyllé*. V. le mot suivant.

HYDROPHYLLÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à un hydrophylle. — HYDROPHYLLÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

HYDROPHYTE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; φυτὸν, plante). Bot. Nom donné à toutes les plantes qui naissent et se développent dans l'eau.

HYDROPHYTOGRAPHE, s. m. Didact. Auteur d'un traité descriptif des hydrophytes.

HYDROPHYTOGRAPHIE, s. f. Didact. Description des hydrophytes.

HYDROPHYTOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne l'hydrophytographie.

HYDROPHYTOLOGIE, s. f. Didact. Traité, discours sur les hydrophytes, histoire de ces plantes.

HYDROPHYTOLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à l'hydrophytologie.

HYDROPHYTOLOGUE, s. m. Auteur d'une hydrophytologie.

HYDROPITYÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à un hydropityon. — HYDROPITYÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui ont pour type l'hydropityon.

* HYDROPITYON, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau, πίτυς, pin). Bot. Genre de plantes des Indes orientales.

HYDROPLEURITE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; πλευρὰ, plèvre). Méd. Inflammation de la plèvre, avec complication d'hydropisie.

HYDROPNEUMOPÉRICARDE, s. m. Méd. Accumulation de sérosité, de gaz, dans le péricarde.

HYDROPNEUMOTHORAX, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; πνεῦμα, air; θώραξ, poitrine). Méd. Épanchement de sérosité et d'air ou de gaz dans la poitrine.

HYDROPOTINITE, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; ποτίζω, je fais boire). Pharm. Potion ou julep.

HYDROPOTITE, s. m. (même étym.). Pharm. Tisane, boisson, potion.

HYDROPS, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; ὤψ, aspect). Zool. Genre de serpent.

HYDROPSYCHÉ, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; ψυχὴ, papillon). Zool. Genre d'insectes névroptères.

HYDROPTILE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; πτίλον, plume légère). Zool. Genre d'insectes névroptères.

HYDROPYXIDE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; πύξος, buis). Bot. Plante aquatique de la Louisiane, voisine du buis.

HYDRO-QUADRI-SULFATE, s. m. V., au Complément, HYDROTÉTRATHIONATE, qui est plus correct.

HYDROQUE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

* HYDRORCHITE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; ὄρχις, testicule). Méd. Cette hydropisie ne doit pas être confondue avec l'*hydroschéonie*.

HYDROSANE, s. f. Minér. Variété d'opale blanche.

HYDROSAURE, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; σαῦρος, lézard). Zool. Genre de reptiles sauriens.

HYDROSCHÉONIE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; ὄσχεον, bourse). Méd. Hydropisie de la tunique vaginale du testicule.

HYDROSCOPIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à l'hydroscopie.

HYDROSILICATE, s. m. Minér. Silicate combiné avec l'hydrogène.

HYDROSILICEUX, EUSE, adj. Minér. Qui contient de l'eau et de la silice.

HYDROSPIROYLIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide qui n'est que l'huile volatile d'ulmaire.

HYDROSTACHYDE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; στάχυς, épi). Bot. Plante de Madagascar, qui aime l'eau.

HYDROSUDOPATHE, s. m. Partisan de l'hydrosudopathie. V., plus bas, HYDROSUDOTHÉRAPISTE.

HYDROSUDOPATHIE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; du lat. *sudor*, sueur, et enfin du gr. πάθος, maladie). Méd. Syn. d'*hydrosudothérapie*. V. ce mot ci-dessous.

HYDROSUDOPATHIQUE, adj. des 2 g. Méd. V. plus bas HYDROSUDOTHÉRAPIQUE.

HYDROSUDOTHÉRAPIE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; du lat. *sudor*, sueur; et enfin du gr. θεραπεία, guérison). Méd. Méthode de traitement dans laquelle on provoque d'abord les sueurs, afin d'obtenir la dépuration du sang; pour tonifier ensuite l'organisation, on administre l'eau froide à l'extérieur, soit en bains entiers ou partiels, soit en douches ou en topiques.

HYDROSUDOTHÉRAPIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient, qui a rapport à l'hydrosudothérapie.

HYDROSUDOTHÉRAPISTE, s. m. Partisan de l'hydrosudothérapie — Médecin qui emploie ce mode de traitement.

HYDRO-SULFO-CARBONIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène, du soufre et du carbone.

HYDRO-SULFO-CYANIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par l'hydrogène, le cyanogène et le soufre combinés.

HYDROSULFURÉ, ÉE, adj. Chim. Passé à l'état d'hydrosulfure.

HYDROSYTE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau). Minér. Géode calcédonique qui renferme de l'eau.

HYDROTACHYMÈTRE, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; ταχὺς, vite, prompt; μέτρον, mesure). Phys. Instrument avec lequel on mesure la vitesse de l'eau.

HYDRO-TELLURO-CYANIQUE, adj. m. Chim Se dit d'un acide résultant de l'hydrogène combiné avec le cyanure de tellure

HYDROTÉTRATHIONATE, s. m. (du gr ὕδωρ, eau; τέτρα pour τέτταρα, quatre; θεῖον, soufre). Chim. Hydrosulfate qui contient quatre fois autant de soufre que d'hydrogène. On dit aussi *hydroquadrisulfate* et *hydrotétrasulfate*, mots hybrides.

HYDROTHALASSIQUE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; θάλασσα, mer). Nom donné à l'art nouvellement inventé de naviguer sous l'eau. On dit plus ordinairement *navigation sous-marine* ou *hypothalattique*.

HYDROTHÉRAPIE, s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; θεραπεία, guérison). Traitement médical par l'eau.

HYDROTHÉRAPIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui est relatif à l'hydrothérapie.

HYDROTHÉRAPISTE, s. m. Partisan de l'hydrothérapie. — Médecin qui applique ce genre de traitement.

HYDROTHIOCARBONATE, s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide hydrothiocarbonique avec une base.

HYDROTHIOCARBONIQUE, adj. m. (du gr. ὕδωρ, eau; θεῖον, soufre; et du lat. *carbo*, charbon). Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec du soufre et du charbon.

HYDROTHIONATE, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; θεῖον, soufre). Chim. Résultat de l'acide hydrothionique combiné avec une base.

HYDROTHIONEUX, adj. m. Chim. Se dit d'un des acides produits par l'hydrogène et le soufre combinés.

HYDROTHIONIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un des acides produits par le soufre et l'hydrogène combinés.

* **HYDROTIQUE**, adj. des 2 g. Méd. V., au Complément, HIDROTIQUE, qui est plus correct.

HYDROTRÉMELLINÉ, ÉE, adj. (du gr. ὕδωρ, eau, et du lat. *tremella*, trémelle, espèce de champignons). Bot. Se dit des champignons qui croissent dans l'eau.—HYDROTRÉMELLINÉES, s. f. pl. Famille de champignons.

HYDROTRISULFATE, s. m. Chim. Trisulfate qui contient de l'eau à l'état de combinaison.

HYDROTRISULFURE, s. m. Chim. Sulfure qui contient trois fois autant de soufre que d'hydrogène.

HYDROXANTHATE, s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide hydroxanthique avec une base salifiable.

* **HYDROXANTHIQUE**, adj. m. (du gr. ὕδωρ, eau; ξανθός, jaune). Chim. Nom d'un acide qu'on dit le résultat de la combinaison du xanthogène avec l'hydrogène. *Hydroxantique*, du Dictionnaire, est vicieux sous le double rapport de l'orthographe et de la définition.

HYDROXYDE, s. m. Chim. Combinaison d'un oxyde métallique avec l'eau.

HYDROXYDÉ, ÉE, adj. Chim. Réduit à l'état d'hydroxyde.

HYDRO-ZINCO-CYANIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide résultant d'une combinaison de l'hydrogène avec le cyanure de zinc.

HYDROZOÉ, ÉE, adj. et s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; ζωή, vie). Zool. Qui vit dans l'eau. — HYDROZOÉS, s. m. pl. Classe d'animaux comprenant ceux auxquels l'eau est indispensable.

HYDROZOMITE, s. m. (du gr. ὕδωρ, eau; ζωμός, jus, de ζέω, bouillir). Pharm. Bouillon médicinal.

HYDRURÉ, ÉE, adj. Chim. Réduit à l'état d'hydrure.

HYÉMATION, s. f. (du lat. *hyems*, hiver). Action de passer l'hiver. — Propriété de certaines plantes qui croissent l'hiver. — Qualité de ce qui se passe l'hiver.

HYEMS, n. pr. f. Myth. lat. L'Hiver personnifié.

HYÉNANCHE, s. f. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance.

HYÉNIN, INE, adj. Zool. Qui tient de l'hyène. — HYÉNINS, s. m. pl. Famille de mammifères qui a l'hyène pour type.

HYÉNOÏDE, adj. Zool. Qui ressemble à une hyène.

* **HYÈRES**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. du Var, renommée par l'extrême douceur de son climat qui alimente tous les végétaux des contrées méridionales, orangers, citronniers, cannes à sucre, bambous, etc. 9,000 hab. — Les Iles de ce nom sont au nombre de quatre. 1,000 hab. Elles sont arides et mal cultivées : c'est pourquoi les malades ne vont pas aux Iles d'*Hyères*, mais à *Hyères*.

HYÈS, adj. m. (du gr. ὕης, pluvieux). Myth. Surnom qu'on donnait à Bacchus et à Jupiter.

HYÉTOMÉTRIE, s. f. Art de mesurer la quantité de pluie qui tombe dans un temps donné.

HYÉTOSCOPE, HYÉTOSCOPIE, HYÉTOSCOPIQUE. V. HYÉTOMÈTRE, HYÉTOMÉTRIQUE, au Dictionnaire et HYÉTOMÉTRIE, ci-dessus.

HYGIENNE, adj. f. (du gr. ὑγίεια, santé). Myth. Nom donné par Périclès à Minerve, parce que cette déesse lui avait enseigné le moyen de guérir un des architectes qu'il employait.

HYGIOCÉRAMIQUE, adj. des 2 g. Qui est de la nature de l'hygiocérame. Il ne faut pas confondre ce mot avec *hidrocérame*, *hydrocérame* ou *hygrocérame*, qui sont syn. entre eux.

HYGIONOME, s. m. (du gr. ὑγίεια, santé; νόμος, loi). Didact. Celui qui a étudié les règles de l'hygiène.

HYGIONOMIE, s. f. (même étym.). Didact. Connaissance des lois de l'hygiène.

HYGIONOMIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui concerne l'hygionomie.

* **HYGROBAROSCOPE**, s. m. Phys. V. ARÉOMÈTRE et non *aéromètre*.

HYGROBATE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. ὑγρόν, humidité; βατήρ, qui marche). Zool. Qui marche dans l'eau, dans les marais. — HYGROBATES, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

* **HYGROBIE**, adj. des 2 g. et s. f. (du gr. ὑγρόν, humidité; βίος, vie). Qui vit dans les lieux humides. — HYGROBIES, s. f. pl. Famille de plantes aquatiques.

HYGROCÉRAME, s. m. (du gr. ὑγρόν, humidité; κέραμος, argile). Espèce de poterie poreuse, dans le genre des *alcarazas* d'Espagne, laquelle laisse l'eau suinter, ce qui, par l'effet de l'évaporation qui s'opère au dehors, rafraîchit l'eau contenue dans le vase. On dit aussi *hidrocérame* et *hydrocérame*, mais il ne faut pas confondre avec *hygiocérame*. V. ce mot au Dictionnaire.

HYGROCÉRAMIQUE, adj. des 2 g. Qui est de l'espèce, de la nature de l'hygrocérame.

HYGROCROCIDE, s. f. (du gr. ὑγρόν, humidité; κροκίς, ίδος, flocon). Bot. Genre d'algues.

HYGROMÉTRICITÉ, s. f. Didact. Qualité des corps hygrométriques, c'est-à-dire qui sont particulièrement sensibles aux changements accidentels de l'humidité ou de la sécheresse de l'air.

HYGROMÉTRIQUEMENT, adv. Didact. D'une manière hygrométrique; sous le rapport de l'hygrométrie.

HYGROPHILE, adj. des 2 g. (du gr. ὑγρόν, humidité; φίλος, ami). Bot. Qui aime l'humidité. — s. f. Genre de plantes acanthacées.

* **HYGROSCOPE**, s. m. (du gr. ὑγρόν, humidité; σκοπέω, observer). Instrument au moyen duquel on peut reconnaître l'existence dans l'atmosphère des vapeurs aqueuses et en mesurer la densité.

HYGROSCOPICITÉ, s. f. Phys. Propriété qu'ont certaines substances d'absorber ou d'exhaler l'humidité, suivant que l'air ambiant est plus ou moins chargé de vapeurs.

HYGROSCOPIE, s. f. Phys. Art d'employer l'hygroscope.

HYGROSCOPIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne l'hygroscopie.

HYGRUSINE, s. f. Chim. Partie des huiles essentielles qui reste liquide à une basse température.

* **HYKSOS**, adj. et s. m. pl. Nom par lequel on désigne, dans l'histoire d'Égypte, une dynastie de princes étrangers qui s'étaient établis dans la Basse-Égypte du côté de l'Orient, et qui y dominèrent du XVIIe au XVe siècle av. J. C. Suivant l'opinion la plus commune, c'étaient des scheiks arabes, nomades. On les appelle aussi *pasteurs*.

HYLACION, s. m. Bot. Arbrisseau d'Afrique, famille des rubiacées.

* **HYLARCHIQUE**, adj. m. Ce mot ne s'emploie pas en mythologie : il a été créé, comme l'hypothèse qu'il exprime, par des théosophes et des médecins alchimistes tels que Paracelse, Van Helmont, etc.

HYLARQUE, s. m. Barbarisme employé par quelques écrivains militaires, avec le sens de sous-chef de cavalerie dans l'ancienne Grèce. C'est *ilarque* qu'il faut dire. V. ce mot au Compl.

HYLÉ, s. f. (du gr. ὕλη). Mot purement grec que les alchimistes employaient pour désigner la matière première. — n. pr. f. Temps hér. Une des Thespiades, qui donna son nom à une ville de Béotie.

HYLÉBATE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. ὕλη, bois, taillis; βατήρ, qui marche). Zool. Se dit des animaux qui marchent dans les taillis. — HYLÉBATES, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

* **HYLÉE**, n. pr. m. Temps her. Nom que portèrent plusieurs centaures. — Un des chasseurs qui assistèrent à la chasse du sanglier de Calydon.

HYLÉIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *hyla*, rainette; *forma*, forme). Zool. Qui ressemble par la forme à une rainette.

HYLÉMIDE, adj. et s. des 2 g. (du gr. ὕλη, taillis; μυῖα, mouche). Zool. Nom générique de plusieurs insectes diptères qui vivent dans les haies.

HYLÉPYRHYNQUE, adj. des 2 g. (du gr. ὕλη, taillis, αἰπύς, élevé; ῥύγχος, bec). Zool. Se dit des oiseaux qui vivent dans les taillis et portent le bec très-élevé. — HYLÉPYRHYNQUES, s. m. pl. Famille d'oiseaux sylvains.

HYLÈS, n. pr. m. Temps hér. Lapithe tué par Démoléon aux noces de Pirithoüs.

HYLIN, INE, adj. Zool. Synon. de *hyléiforme*. V. ce mot, au Complément. — HYLINS, s. m. Famille de reptiles batraciens.

HYLIQUE, adj. des 2 g. Philos. Nom par lequel les gnostiques ont désigné les penchants matériels dans l'homme : *Mener une vie hylique; se laisser dominer par le principe hylique*.

HYLLIDE, n. patr. des 2 g. Temps hér. Surnom des Héraclides, issus d'Hyllus. Ils se divisaient en plusieurs branches, *Bacchides*, *Proclides* et *Eurysthénides*.

* **HYLLUS**, n. pr. m. Temps hér. C'est encore le nom de deux autres fils d'Hercule, l'un né de Déjanire, l'autre d'Omphale.—Il y eut encore un *Hyllus*, fils de la Terre, qui donna son nom à un fleuve de l'Asie-Mineure.

HYLOBATRACIEN, IENNE, adj. (du gr. ὕλη, bois, taillis; βάτραχος, grenouille). Zool. Se dit des reptiles batraciens qui vivent dans les taillis. — HYLOBATRACIENS, s. m. pl. Famille de reptiles batraciens.

HYLOBIE, s. m. (du gr. ὕλη, bois; βίος vie). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

HYLOCHASMOPTÈNE, adj. des 2 g. (pr. *ilokasmoptène*) (du gr. ὕλη, bois, χάσμη, ouverture de bouche; πτηνός, qui vole). Zool. Se dit de certains oiseaux qui fréquentent les taillis et qui saisissent leur proie au vol, en ouvrant leur large bec. — HYLOCHASMOPTÈNES, s. m. pl. Famille d'oiseaux sylvains.

HYLOCLASMOPTÈNE, adj des 2 g. (du gr. ὕλη, bois; κλάω, briser; πτηνός, qui vole). Zool. Se dit de certains oiseaux qui fréquentent les taillis comme les précédents, et qui écrasent leur proie avec le bec. — HYLOCLASMOPTÈNES, s. m. pl. Famille d'oiseaux sylvains.

HYLOGÉNIE, s. f. (du gr. ὕλη, matière première; γένεα, création). Didact. Création ou formation de la matière.

HYLOPHAGE, adj. et s. des 2 g. (du gr. ὕλη, bois; φάγω, je mange). Nom d'un ancien peuple de l'Éthiopie qui, au rapport de Strabon et de Pline, mangeait de jeunes pousses de bois.

HYLOPLATYRHYNQUE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. ὕλη, bois; πλατύς, large; ῥύγχος, bec). Zool. Se dit des oiseaux qui ont un large bec et vivent dans les taillis. — HYLOPLATYRHYNQUES, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

HYLOPTÈNE, adj. des 2 g. (du gr. ὕλη, bois; πτηνός, volatile). Zool. Se dit de tous les oiseaux qui vivent dans les bois. — HYLOPTÈNES, s. m. pl. Sous-ordre de la classe des oiseaux.

HYLORTHORHYNQUE, adj. des 2 g. (du gr. ὕλη, bois, ὀρθός, droit : ῥύγχος, bec). Zool. Se dit des oiseaux des bois qui ont le bec droit. — HYLORTHORHYNQUES, s. m. pl. Famille d'oiseaux sylvains.

HYLOTRYPANOPTÈNE, adj. des 2 g. (du gr. ὕλη, bois; τρυπάω, je perce; πτηνός, volatile). Zool. Se dit des oiseaux qui percent l'écorce du bois avec leur bec. — HYLOTRYPANOPTÈNES, s. m. pl. Famille d'oiseaux sylvains.

HYLOZOÏQUE, adj. des 2 g. Philos. Qui a rapport à l'hylozoïsme. — s. m. Sectateur de l'hylozoïsme.

HYLOZOÏSME, s. m. (du gr. ὕλη, matière première; ζωή, vie). Système philosophique suivant lequel la matière existe de toute éternité, suivant lequel encore la vie n'est qu'une propriété de la matière.

HYLYPSOPTÈNE, adj des 2 g. (du gr. ὕλη,

bois; ὕψος, cime; πτηνὸς, volatile). Zool. Se dit des oiseaux qui aiment à se percher sur les branches les plus élevées des arbres. — HYLYPSOPTÈNES, s. m. pl. Famille d'oiseaux sylvains.

HYMANÉ, n. pr. f. Temps hér. Femme de Phorbas et mère de Tiphys.

* **HYMEN** ou **HYMÉNÉE**, n. pr. m. Ant. Jeune homme d'Athènes qui sauva des vierges enlevées par des pirates, et qui ensuite fut invoqué comme le dieu du mariage. C'est à lui que s'adressait le refrain des épithalames: *Hymen! ô hyménée!*

HYMÉNATHÈRE, s. m. (du gr. ὑμὴν, membrane; ἀθὴρ, barbe d'épi). Bot. Plante du Chili.

HYMÉNELLE, s. f. Bot. Plante du Mexique. — Genre de champignons.

HYMÉNOCARPE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. ὑμὴν, membrane; καρπὸς, fruit). Bot. Se dit des plantes dont le fruit est membraneux. — HYMÉNOCARPES, s. m. pl. Famille de lichens.

HYMÉNOCÈRE, s. m. (du gr. ὑμὴν, membrane; κέρας, corne). Zool. Genre de crustacés qui ont les pinces membraneuses.

HYMÉNOCHÈTE, s. f. (du gr. ὑμὴν, membrane; χαίτη, chevelure). Bot. Genre de plantes cypéracées.

HYMÉNOGASTRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ὑμὴν, membrane; γαστὴρ, estomac). Zool. Qui a l'estomac membraneux.

HYMÉNOLÈPE, s. f. (du gr. ὑμὴν, membrane; λεπὶς, écaille). Bot. Arbuste du cap de Bonne-Espérance, dont l'écorce membraneuse est couverte de petites écailles.

HYMÉNOLÉPIDOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. ὑμὴν, membrane; λεπὶς, λεπίδος, écaille; πτερὸν, aile). Zool. Se dit des insectes qui ont des ailes membraneuses et couvertes d'une poussière formée de petites écailles.

HYMÉNOPAPPE, s. m. (du gr. ὑμὴν, membrane, πάππος, duvet). Bot. Plante de la Caroline.

HYMÉNOPAPPÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'hyménopappe. — HYMÉNOPAPPÉES, s. f. pl. Famille de plantes exotiques à fleurs composées et à corolle formée de membranes cotonneuses.

HYMÉNOPHALLE, s. m. Bot. Genre de champignons.

HYMÉNOPHYLLÉ, ÉE, adj. et s. f. (du gr. ὑμὴν, membrane; φύλλον, feuille). Bot. Qui ressemble à une hyménophylle. — HYMÉNOPHYLLÉES, s. f. pl. Famille de fougères.

HYMÉNOPLIE, s. f. (du gr. ὑμὴν, membrane; ὅπλον, armure). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

HYMÉNOPTÉROLOGIE, s. f. Didact. Partie de l'histoire naturelle des insectes qui concerne les hyménoptères.

HYMÉNOPTÉROLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à l'hyménoptérologie.

HYMÉNOPTÉROLOGUE, Didact. s. m. Naturaliste qui se consacre particulièrement à l'étude de l'hyménoptérologie.

HYMÉNORHIZE, adj. des 2 g. (du gr. ὑμὴν, membrane; ῥίζα, racine). Bot. Dont les racines sont membraneuses.

HYMÉNOSCYPHE, s. f. (du gr. ὑμὴν, membrane; σκύφος, vase). Bot. Genre de champignons à chapiteau membraneux.

HYMÉNOSOME, s. m. (du gr. ὑμὴν, membrane; σῶμα, corps). Zool. Genre de crustacés.

HYMÉNOSPORE, adj. des 2 g. et s. f. (du gr. ὑμὴν, membrane; σπορά, semence). Bot. Dont les graines sont enfermées dans une membrane. — HYMÉNOSPORES, s. m. pl. Famille de lichens.

HYMÉNOSTACHYDE, adj. des 2 g. (du gr. ὑμὴν, membrane; στάχυς, épi). Bot. Genre de fougères.

HYMÉNOTHALAME, adj. des 2 g. (du gr. ὑμὴν, membrane; θάλαμος, lit). Bot. Qui s'étend en membranes. Famille de lichens.

HYMÉNOTHÉCIEN, IENNE, adj. (du gr. ὑμὴν, membrane; θήκη, boîte). Bot. Se dit des champignons pourvus d'une membrane qui contient les petits corps reproducteurs. — HYMÉNOTHÉCIENS, s. m. pl. Famille de champignons.

HYMÉNOTHÉCION, s. m. (même étym.). Bot. Genre de plantes graminées.

* **HYMÉNOTOMIE**, s. f. Chir. Section de la membrane de l'hymen.

HYMÉNULE, s. f. Bot. Genre de champignons.

HYMER, n. pr. m. Myth. scand. Géant qui reçut Thor dans sa barque, quand ce dieu alla combattre le grand serpent.

* **HYMETTE**, n. pr. m. Géogr. anc. Montagne de l'Attique, près d'Athènes. Aujourd'hui le *Trélo-Vouno* ou *Dely-Dagh*.

HYMETTIEN, adj. m. Myth. Surnom de Jupiter, qui fut nourri du miel de l'Hymette.

HYMNIENNE, adj. f. Myth. Surnom de Diane. *Diane hymnienne* était adorée chez les Arcadiens.

HYMNIES, s. f. pl. Ant. gr. Fête que l'on célébrait autrefois à Orchomène et à Mantinée, en l'honneur de *Diane hymnienne*.

HYMNIQUE, adj. des 2 g. Littér. Qui a rapport à l'hymne, qui est du genre de l'hymne: *Des vers hymniques*.

* **HYMNOLOGIE**, s. f. Littér. Dissertation sur l'hymne, sur les poésies hymniques.

* **HYMNOLOGUE**, s. m. Auteur d'une hymnologie, ou traité sur les hymnes.

HYNDITE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de derviches que les musulmans estiment peu, parce qu'ils ne descendent pas de l'une de celles qui s'établirent du vivant du prophète et dont les chefs furent Aboubèkre et Ali.

HYO-EX-GLOTTIQUE, adj. m. Anat. Se dit d'un cartilage du larynx de la grenouille.

HYOÏDIEN, IENNE, adj. Anat. Qui se rapporte à l'hyoïde.

HYONE, n. pr. f. Temps hér. Mère de Triptolème et femme d'Éleusis.

HYO-POST-GLOTTIQUE et **HYO-PRÉGLOTTIQUE**, adj. m. Anat. Se dit des deux cartilages du larynx de la grenouille.

HYO-PRÉSTYLOÏDIEN, adj. et s. m. Anat. Muscle de l'hyoïde de la salamandre.

HYOSCYAMINE, s. f. Alcali organique qu'on a découvert dans l'*hyoscyame* ou jusquiame.

HYOSÉRIDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une hyoséride. — HYOSÉRIDÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

HYOSPATHE, s. m. Genre de palmiers.

HYPACONTISTE, s. m. (du gr. ὑπὸ, sous; ἄκων, ἄκοντος, javelot). Ant. Dans l'armée grecque, cavalier armé de javelots.

HYPÆTHROMACHIE, s. f. (du gr. ὑπὸ, sous; αἴθρα, ciel serein; μάχη, combat). Ant. Combat en rase campagne.

* **HYPALLAGE**, s. f. Figure de gramm. qui convient plus aux langues anciennes qu'aux langues modernes, et qui consiste à transporter à un mot de la phrase la construction qui conviendrait à un autre, et réciproquement: *Ibant obscuri solâ sub nocte per umbram*, est bien dit en latin pour, *Ibant obscurâ soli sub nocte per umbram.* Mais en français: *Il n'a point de souliers dans ses pieds*, est plutôt une locution vicieuse qu'une figure.

HYPANIS, n. pr. m. Temps hér. Guerrier troyen. — Géogr. anc. Rivière de la Scythie d'Europe, affluent du Borysthène. Auj. le *Bog*. — Une autre rivière de la Sarmatie d'Asie, affluent du Pont-Euxin, portait le même nom. Auj. le *Kouban*.

* **HYPANTÉ**, s. f. (du gr. ὑπαντάω, aller au-devant). Liturg. Fête de la Purification de la Vierge et de la présentation de l'Enfant-Jésus au Temple, dans l'Église grecque. On dit aussi *hypapanté*.

HYPANTHE, s. m. (du gr. ὑπὸ, dessous; ἄνθος, fleur). Bot. Partie inférieure du calice.

HYPANTHÉ, ÉE, adj. (même étym.). Bot. Se dit des plantes chez qui le calice et la corolle s'insèrent sous l'ovaire.

HYPANTHODION, s. m. (même étym.). Bot. Extrémité charnue d'un pédoncule qui se détache de la plante avec le fruit.

HYPANTIMONIEUX, adj. m. Chim. Le premier des sulfures produits par l'antimoine.

HYPANTIMONITE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'oxyde hypantimonieux avec une base salifiable.

* **HYPAR**, s. m. (Mot qui vient du gr. ὕπαρ, vision).

HYPARCHIE, s. f. (du gr. ὑπὸ, sous; ἀρχή, commandement). Hist. anc. Territoire soumis à un hyparque. — Fonctions et autorité de ce magistrat.

HYPARÈTE, n. pr. f. Temps hér. Une des filles de Danaüs.

HYPARGYRÉ, ÉE, adj. (du gr. ὑπὸ, dessous; ἄργυρος, argent). Bot. Qui est par-dessous de couleur argentée, comme les feuilles de beaucoup de plantes.

HYPARQUE, s. m. Hist. anc. Nom par lequel les Grecs désignaient communément les gouverneurs de provinces, les satrapes ou leurs intendants. Quelquefois on employait *hyparque* pour *éparque*. V. ce mot au Complément.

HYPARSÉNIEUX, adj. m. Chim. Se dit du second sulfure produit par l'arsenic.

* **HYPASPISTE**, s. m. Ant. gr. Nom des soldats de l'armée grecque qui formaient la classe des *peltastes*. C'est par erreur qu'on a imprimé plusieurs fois au Dictionnaire *hypaspite*.

* **HYPATE**, s. f. (du gr. ὑπάτη, la plus basse, sous-entendu χορδή). Mus. anc. La corde la plus basse de chaque tétracorde. Le dernier tétracorde est le *tétracorde des hypates*.

HYPÉA, n. pr. f. Géogr. anc. Une des îles Stœchades, au S. de la Gaule. Auj. *île du Levant*, une des îles d'*Hyères*.

HYPÉLATE, s. f. Bot. Arbrisseau de la Jamaïque, famille des saponacées.

HYPÉLITRE, s. m. Bot. Genre de plantes cypéracées.

HYPÉLITRÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à l'hypélitre. — HYPÉLITRÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

HYPÉNÉMIEN, adj. m. (du gr. ὑπήνεμιος, léger comme le vent; de ὑπὸ, sous, et ἄνεμος, vent). Frivole. Épithète que Rabelais applique aux habitants de l'île de Ruach.

* **HYPENDOSMOSE**, s. f. Ce mot, donné par Raymond comme signif. excès d'endosmose, ne peut avoir que la signification contraire, ὑπὸ, dans les composés, indiquant toujours une diminution. V. HYPÉRENDOSMOSE, au Complément.

HYPÉRACRIEN, IENNE, adj. et s. Hist. anc. Surnom d'une des quatre tribus d'Athènes au temps de Cranaüs. Plutarque appelle cette tribu *diacrienne*.

HYPÉRANTHE, s. m. (du gr. ὑπὲρ, sur; ἄνθος, fleur). Zool. Genre d'insectes lépidoptères.

HYPÉRANTHÈRE, s. f. (du gr. ὑπὲρ, sur; ἀνθηρά, anthère. Bot. Genre de plantes légumineuses. L'*hypéranthèze* du Dictionnaire est une faute typographique.

HYPÉRAURIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ὑπὲρ, au-dessus, et du lat. *aurum*, or). Chim. Se dit d'un amalgame dans lequel il entre plus d'or que dans un autre du même genre.

HYPERBATIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ὑπερβατὸς, éminent). Minér. Se dit de la partie d'une substance qui a un caractère prédominant.

* **HYPERBASE**, s. f. Il s'est dit chez les Grecs pour hyperbate ou inversion; mais jamais ce mot n'a signifié métaphore.

HYPERBÉRÉTŒUS, s. m. (pr. *iperbérétéuce*). Ant. Douzième mois de l'année macédonienne.

* **HYPERBIBASME**, s. m. Mot qui vient du gr. ὑπὲρ, dessus; βιβάζω, je saute.

* **HYPERBIUS**, n. pr. m. Temps hér. Un des fils d'Égyptus, selon Apollodore.

HYPERBOLÉEN, adj. m. Mus. anc. Se dit du ton le plus élevé, le plus aigu de la musique des Grecs.

HYPERBOLIFORME, adj. des 2 g. Qui se rapproche de l'hyperbole par la forme. Les géomètres ont appelé *hyperboliformes* des courbes dont les équations ont une forme analogue à celle de l'hyperbole ordinaire.

* **HYPERBOLOÏDE**, s. f. Géom. Surface du second degré: *Hyperboloïde de révolution*.

* **HYPERBORÉEN, ENNE**, adj. et s. Nom que les anciens donnaient généralement à tous les peuples du Nord, avec lesquels du moins ils n'avaient que des rapports très-éloignés. Cependant les *hyperboréens* envoyaient tous les ans à Délos de jeunes filles chargées d'offrandes. On appelait ces jeunes filles les *vierges hyperboréennes*. Dans la suite on érigea dans l'île un monument en leur honneur. — On appelait *mer Hyperboréenne* celle qu'on nomme auj. mer Glaciale ou océan Glacial. — *Monts Hyperboréens*, les monts Ourals. Cette acception se conserve encore dans les sciences naturelles: *Les plantes hyperboréennes*.

HYPERCARDIOTROPHIE, s. f. (du gr. ὑπὲρ, sur; καρδία, cœur; τρέφω, grossir). Méd. Augmentation de volume du cœur.

HYPERCARDIOTROPHIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui concerne l'hypercardiotrophie.

* **HYPERCATALECTIQUE**, adj. et s. m. Dans la versification grecque et latine, nom des vers qui ont une syllabe, et même, selon quelques grammairiens, deux syllabes de plus que le nombre exigé. Pour que l'*hexamètre hypercatalectique* ne fût point vicieux, il fallait que la syllabe surabondante s'élidât avec la première syllabe du vers suivant.

HYPERCATHARTIQUE, adj. des 2 g. Qui occasionne une purgation excessive.

* **HYPERCHIRIE**, adj. f (du gr. ὑπὲρ, sur; χεὶρ, main, c'est-à-dire qui a la main étendue sur les mortels, qui les protège). Myth. Surnom de Junon. On voit qu'il ne faut point un second *y* dans ce mot. Il n'en faut point non plus dans le nom des *hyperchiries*, si toutefois ces fêtes ont existé.

HYPERCHLORATE, s. m. (pr. *iperklorate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hyperchlorique avec une base.

HYPERCHLORIQUE, adj. m. (pr. *iperklorique*). Chim. Se dit d'un des oxydes du chlore.

HYPERCINÉSIE, s. f. (du gr. ὑπὲρ, sur; κίνησις, mouvement). Méd. Irritation nerveuse portée au plus haut degré.

* **HYPERCRITIQUE**, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à l'hypercrinie ou à l'hypercrisie, c'est-à-dire à l'augmentation des sécrétions ou à l'intensité d'une crise.

* **HYPERDEXIEN, IENNE**, adj. Mot qui vient du gr. ὑπὲρ, très-bien; δέχομαι, accueillir.

HYPERDIAZEUXIS, s. f. (du gr. ὑπὲρ, sur; διὰ, à travers; ζεῦξις, jonction). Musiq. Dans la musique des Grecs, intervalle entre le tétracorde hyperboléen et le tétracorde des hypates.

HYPERDYNAMIE, s. f. (du gr. ὑπὲρ, au-delà; δύναμις, puissance). Méd. Excès ou surabondance de forces.

HYPERDYNAMIQUE, adj. des 2 g. Qui se rapporte à l'hyperdynamie.

HYPÈRE, s. f. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

HYPÉRÉMÉSIE, s. f. (du gr. ὑπὲρ, sur; ἐμεσία, vomissement). Méd. Vomissement excessif.

HYPÉRÉMÉTIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui produit l'hypérémésie ou qui la concerne.

HYPÉRENCÉPHALE, s. m. Anat. Monstre affecté d'hypérencéphalie.

HYPÉRENCÉPHALIE, s. f. (du gr. ὑπὲρ, sur; ἐγκέφαλος, masse du cerveau). Anat. Situation ou formation du cerveau hors du crâne et au-dessus de la boîte osseuse.

HYPÉRENCÉPHALIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit des monstres par encéphalie.

HYPÉRENCÉPHALIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui concerne l'hypérencéphalie.

* **HYPÉRENDOSMOSE**, s. f. Phys. Endosmose qui s'accomplit avec un excès d'énergie. V. ENDOSMOSE, au Complément.

HYPÉRENDOSMOSÉ, ÉE, adj. Phys. Se dit d'une partie organique qui est affectée d'une endosmose très-intense.

HYPÉRÉNOR, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Apollon et d'Éthuse.— Troyen tué par Ménélas.— Un des guerriers qui naquirent des dents du dragon semées par Cadmus.

HYPÉRENTÉRITE, s. f. (du gr ὑπὲρ, au-delà; ἔντερον, intestin). Méd. Inflammation très-intense des intestins.

HYPÉRENTÉROTROPHIE, s. f. (du gr. ὑπὲρ, dessus; ἔντερον, intestin; τρέφω, grossir). Méd. Augmentation de volume excessive des intestins.

HYPÉRÉOLIEN, adj. m. Mus. Nom d'un mode qui se trouvait à la quarte au-dessus du mode éolien.

HYPÉRÉPIDOSE, s. f. (du gr. ὑπὲρ, au-delà; ἐπίδοσις, augmentation). Méd. Accroissement considérable d'une partie du corps).

* **HYPÉRESTHÉNIE**, s. f. V., au Complément, HYPERSTHÉNIE, qui est la seule forme correcte.

HYPÉRESTHÉTIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne l'hypéresthésie, ou l'excès de sensibilité.

HYPÉRÈTE, s. m. (en gr. ὑπηρετὴς). Ant. Rameur, ouvrier, appariteur, officier subalterne.

HYPÉREXOSMOSE, s. f. Méd. Exosmose d'une nature plus forte et plus intense qu'à l'ordinaire.

HYPÉREXOSMOSÉ, ÉE, adj. Se dit de toute partie organique qui est en état d'hypérexosmose.

HYPERGASTRONERVIE, s. f. (du gr. ὑπὲρ, au-delà; γαστὴρ, estomac; νεῦρον, nerf). Méd. Excès d'action nerveuse de l'estomac.

HYPERGÉNÈSE, s. f. (du gr. ὑπὲρ, au-delà; γένεσις, naissance). Anat. monstruosité qui est le produit d'un excès dans la force formatrice.

HYPERHÉMITE, s. f. (du gr. ὑπὲρ, au-delà; αἷμα, sang). Méd. Inflammation aiguë du sang.

HYPERHEXAPE ou **HYPERHEXAPODE**, adj. des 2 g. (du gr. ὑπὲρ, au-delà; ἕξ, six; ποῦς, pied). Zool. Qui a plus de six pattes. — HYPERHEXAPES, s. m. pl. Classe d'animaux articulés.

HYPERHYPATE, s. f. (du gr. ὑπὲρ, sur; ὑπάτη, la plus basse). Musiq. anc. Corde que les Grecs ajoutaient aux deux tétracordes, ce qui forma l'ennéacorde. C'est probablement la même que la proslambanomène.

HYPÉRIASTIEN, adj. et s. m. Mode de la musique des Grecs, lequel était à la quarte au-dessus de l'ionien. On dit aussi *hyperionien*.

HYPÉRICACÉ, ÉE, adj. (du lat. *hypericum*, le millepertuis). Bot. Qui ressemble au millepertuis). — HYPÉRICACÉES, s. f. pl. V. HYPÉRIOÏDES, au Dictionnaire.

HYPÉRIE, s. f. Ant. Nom d'une fontaine de la Thessalie. — Zool. Genre de crustacés amphipodes.

HYPÉRIN, INE, adj. Zool. Qui ressemble à une hypérie. — HYPÉRINS, s. m. pl. Famille de crustacés.

HYPÉRIODATE, s. m. Chim. Sel produit par l'acide hypériodique combiné avec une base.

HYPÉRIODIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un des oxydes de l'iode.

* **HYPÉRION**, n. pr. m. Temps hér. Un des fils de Priam.

HYPÉRIPPE, n. pr. f. Temps hér. Fille de Munichus. Jupiter la métamorphosa en plongeon.

HYPÉRIPTE, n. pr. f. Temps hér. Une des Danaïdes, fiancée d'Hyppocorystès.

HYPÉRISCUS, n. pr. m. (pr. *ipériskuce*). Temps hér. Un des fils de Priam.

HYPERLYDIEN, adj. et s. m. Mus. anc. Mode qui se trouvait une quarte dessus du mode lydien; c'était par conséquent le plus élevé des quinze modes de la musique grecque.

HYPERMANGANATE, s. m. Chim. Sel produit par l'acide hypermanganique combiné avec une base.

HYPERMANGANIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un des acides du manganèse.

HYPERMÉNÈS, adj. m. (du gr. ὑπερμενὴς, très-puissant). Myth. Surnom de Jupiter.

HYPERMÈSE, s. f Musiq. anc. Nom de la corde plus communément appelée *lichanos-hypaton*.

* **HYPERMÉSIE**, s. f. Mot imprimé par erreur, au Dictionnaire, pour *hypérémésie*. V. ce mot, au Complément.

* **HYPERMNESTRE**, n. pr. f. Temps hér. Fille de Thestius, roi d'Éolie, et mère d'Amphiaraüs.

HYPERMIXOLYDIEN, adj. m. Musiq. anc. V. plus loin HYPERPHRYGIEN.

HYPERMOLYBDICO-POTASSIQUE, adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un sel hypermolybdique combiné avec un sel potassique.

HYPERMOLYBDIQUE, adj. m. Se dit d'un des sulfures produits par le molybdène, et d'un des sels qui ont pour base l'acide molybdique.

HYPERNORMAL, ALE, adj. (du gr. ὑπὲρ, au-dessus, et du lat. *norma*, règle). Didact. Qui va plus loin que la règle ordinaire ne le demande.

HYPÉROCHÉ, n. pr. f. Temps hér. Nom donné par Hérodote à l'une des vierges hyperboréennes.

HYPÉROCHUS, n. pr. m. (pr. *ipérakuce*). Temps hér. Un des fils de Priam.

HYPÉROGÈNE, adj. des 2 g. (du gr. ὑπὲρ, sur; γενεὰ, génération). Bot. Se dit des lichens dont les corps reproducteurs se trouvent renfermés plusieurs ensemble dans une même membrane.— HYPÉROGÈNES, s. m. pl. Famille de lichens.

* **HYPÉROXYDE**, s. m. Chim. Oxyde qui contient un excès d'oxygène.

HYPÉROXYMURIATIQUE, adj. des 2 g. Ancien synon. de *chlorique*.

HYPERPHAS, n. pr. m. Temps hér. Père d'Euryganie.

HYPERPHRYGIEN, adj. m. Mus. anc. Mode musical des Grecs, qui était au-dessus du phrygien à la distance d'une quarte.

HYPERSPLÉNALGIE, s. f. (du gr. ὑπὲρ, sur; σπλὴν, rate; ἄλγος, douleur). Méd. Violente douleur à la rate.

HYPERSPLÉNOTROPHIE, s. f. (du gr. ὑπὲρ, au-delà; σπλὴν, rate; τρέφω, grossir). Méd. Engorgement considérable, augmentation excessive de la rate.

HYPERSPLÉNOTROPHIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne l'hypersplénotrophie.

HYPERSTANNEUX, adj. m. Chim. Se dit d'un des sulfures que produit l'étain.

HYPERSTÉNIQUE, adj. des 2 g. Minér. Qui contient de l'hypersténe.

HYPERSTHÉNIE, s. f. (du gr. ὑπὲρ, au-delà; σθένος, force). Méd Excès de force.

HYPERSTHÉNIQUE, adj. des 2 g. Qui tient de la nature de l'hypersthénie.

HYPERSTHÉNISANT, ANTE, adj. (même étym.). Méd. Qui surexcite les forces.

HYPERSTOMIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ὑπὲρ, au-dessus; στόμα, bouche). Bot. Se dit des parties de la plante qui s'insèrent au-dessus de l'orifice du tube du calice.

HYPERSTRATÈGE, adj. m. et s. (du gr. ὑπὲρ, au-dessus; στρατηγος, général). Hist. Titre qu'on donnait autrefois aux empereurs de Constantinople.

* **HYPERSONORITÉ**, s. f. Véritable forme du mot qui, au Dictionnaire, a été imprimé *hypersonorcité* dans quelques éditions.

HYPERSTYLIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ὑπὲρ, au-dessus; στύλος, style). Bot. Qui s'insère au-dessus du style.

HYPERSULFIDE, s. m. Chim. Combinaison du soufre avec une autre substance, combinaison qui joue quelquefois le rôle d'acide, le soufre y étant en excès.

HYPERSULFOCYANIDE, s. m. Chim. Combinaison de soufre et de cyanogène, laquelle joue dans certains cas le rôle d'acide.

HYPERSULFOCYANOGÈNE, s. m. Chim. Combinaison de cyanogène et de soufre dans laquelle la quantité du second excède celle du premier. On dit aussi *hypersulfocyanure*.

HYPERSULFOMOLYBDATE, s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'hypersulfide de molybdène et d'une sulfibase.

HYPERSULFURE, s. m. Chim. Sulfure dans lequel le soufre est en excès.

HYPERTHYRION, s. m. Ant. V. HYPERTHYRON, au Dictionnaire.

HYPERTIME, adj. m. (du gr. ὑπερτιμος, très-vénérable). Hist. relig. Titre qu'on donnait autrefois au patriarche de Constantinople.

S'HYPERTROPHIER, v. pron. Méd. Acquérir beaucoup trop de volume par excès de nourriture. On le dit des membres et de quelques organes.

HYPERVANADICO-POTASSIQUE, adj. et s. m. Chim. Composé d'un sel d'acide vanadique et d'un sel d'acide potassique.

HYPERVANADICO-SILICIQUE, adj. et s. m. Chim. Composé d'un sel d'acide vanadique avec un sel d'acide silicique.

HYPERVANADICO-SODIQUE, adj. et s. m. Chim. Composé d'un sel d'acide vanadique et d'un sel d'acide sodique.

HYPERVÉNOSITÉ, s. f. Physiol. Prédominance du système veineux dans l'organisation du corps humain.

* **HYPÈTHRE**, s. m. Ant. En général, tout lieu découvert, tant autour d'un temple qu'autour de tout autre monument. Polybe et d'autres écrivains militaires l'emploient, par opposition à *ville* ou *citadelle*, dans le sens de rase campagne, camps.

HYPHANTE, adj. des 2 g. (du gr. ὑφάντης, tisserand). Zool. Se dit de certains oiseaux qui construisent leurs nids avec beaucoup d'art. — HYPHANTES, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

HYPHASE, n. pr. m. Géogr. anc. Nom d'un fleuve affluent de l'Indus ou Sind. Ce fut en arrivant sur les bords de l'Hyphase que le mécontentement des soldats d'Alexandre obligea ce dernier à retourner sur ses pas. Auj. le *Sutledje*.

HYPHASME, s. m. (du gr. ὕφασμα, toison). Bot. Partie floconneuse de certains champignons.

HYPHE, s. f. (du gr. ὑφὴ, tissu). Bot. Extension filamenteuse de la moisissure.

HYPHEN, s. f. (du gr. ὑφεῖν, mettre dessous). Diplom. Signe consistant en un trait renversé qui se place au-dessous de la ligne pour marquer la réunion de deux syllabes en une, ou pour indiquer que deux mots doivent être liés par le sens.

HYPHÈNE, s. f. Bot. Genre de palmier.

* **HYPHIALTÈS**, s. m. (du gr. ὑπο, sous; ἰάλλω, j'attaque). Nom par lequel plusieurs écrivains ont désigné le démon succube, par opposition au démon incube, *Ephialtès*.

HYPHOSPORE, adj. des 2 g. (du gr. ὕφος, tissu; σπορὰ, semence). Bot. Se dit des lichens qui ressemblent à des filaments.

HYPNALISME, s. f. (du gr. ὕπνος, sommeil). État de sommeil. Les magnétistes emploient comme synonymes les mots *hypnalie*, *hypnotisme*, *hypnorexie*.

HYPNÉPOPTE, s. m. (du gr. ὕπνος, sommeil; ἐπόπτης, initié). Celui qui a des révélations pendant son sommeil.

HYPNONIRIE, s. f. (du gr. ὕπνος, sommeil; ὄνειρος, songe). Sommeil accompagné de songe. Les magnétistes emploient dans le même sens *hypnonirexie*.

HYPNOPHILE, adj. des 2 g. (du gr. ὕπνον,

mousse; φίλος, ami). Bot. Qui croît parmi les mousses.

HYPNOS, n. pr. m. (pr. *ipnôce*) (du gr. ὕπνος, sommeil). Le Sommeil personnifié. Les poètes appelaient ainsi le sommeil éternel, la mort.

HYPO-AZOTATE, s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide hypo-azotique avec une base.

HYPO-AZOTIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un des oxacides de l'azote.

HYPOBLASTE, s. f. (du gr. ὑπὸ, dessous; βλαστή, bourgeon). Bot. Petit corps charnu contenu dans une cavité du périsperme des graminées.

* HYPOBOLÉ, s. f. (du gr. ὑπὸ, sous; βάλλω, je jette). Figure de rhétorique plus connue sous le nom de *subjection* ou *anticipation*.

HYPOBRANCHE, adj. des 2 g. (du gr. ὑπὸ, dessous; βράγχια, branchies). Zool. Qui a les branchies sous le corps. — HYPOBRANCHES, s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes.

HYPOCALYCIE, s. f. (du gr. ὑπὸ, sous; κάλυξ, calice). Bot. État de plantes dont le calice est au-dessous de l'ovaire.

HYPOCALYPTE, s. m. (du gr. ὑπὸ, dessous; καλύπτω, je cache). Bot. Arbrisseau du cap de Bonne-Espérance.

HYPOCARPE, s. m. (du gr. ὑπὸ, dessous; καρπὸς, fruit). Bot. Partie de la plante sur laquelle le fruit se trouve implanté.

HYPOCARPOGÉ, ÉE, adj. (du gr. ὑπὸ, en bas; καρπὸς, fruit; γῆ, terre). Bot. Se dit des plantes dont les fruits ou les graines mûrissent sous le sol.

HYPOCATHARTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ὑπὸ, au-delà; καθαρτικὸς, purgatif). Méd. Qui purge doucement.

HYPOCHÉRIDÉ, ÉE, adj. et s. f. (pr. *ipokéridé*). Bot. Qui ressemble à une hypochéride, plante vulg. nommée *pourcelle*, parce que les cochons en recherchent la racine, ce qui est également indiqué par l'étymologie grecque d'hypochéride (ὑπὸ, dessous; χοῖρος, porc). — HYPOCHÉRIDÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

HYPOCHILE, s. m. (du gr. ὑπὸ, dessous; χεῖλος, lèvre). Bot. Partie inférieure du tablier des plantes orchidées.

HYPOCHLORIQUE, adj. m. Chim. V. OXYCHLORIQUE, au Complément.

HYPOCHNE, s. m. (pr. *ipokne*). Bot. Genre de champignons.

HYPOCHTHON, s. m. (pr. *ipokton*) (du gr. ὑπὸ, sous; χθὼν, terre). Zool. Genre de reptiles batraciens.

HYPOCHTHONIEN, IENNE, adj. (pr. *ipoktonien*) (du gr. ὑποχθόνιος, souterrain). Myth. Surnom qu'on donnait aux divinités infernales.

HYPOCHYSE, s. f. V. HYPOCHYME, au Dict.

HYPOCLASTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ὑπὸ, sous; κλάω, abattre). Ant. milit. Mouvement ou manœuvre qui s'exécutait en mettant un genou en terre.

HYPOCOLON, s. m. (du gr. ὑπὸ, sous; κῶλον, membre de phrase). Dans l'anc. gramm. point et virgule.

HYPOCOROLLÉ, ÉE, adj. Bot. Dont la corolle est insérée sous l'ovaire.

HYPOCRÂNIEN, IENNE, adj. Anat. Situé sous le crâne.

HYPOCRATÈRE, s. m. (du gr. ὑπὸ, sous; κρατήρ, coupe). Ant. Pied d'un vase qui pouvait se détacher de la partie principale.

* HYPOCRITIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ὑποκριτής, comédien). Ant. Qui a rapport à l'art théâtral.

HYPOCYSTOTOMIE, s. f. (du gr. ὑπὸ, sous; κύστις, vessie; τομή, coupe). Chir. Taille périnéale.

HYPOCYSTOTOMIQUE, adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à l'hypocystotomie.

HYPODACTYLE, s. m. (du gr. ὑπὸ, dessous; δάκτυλος, doigt). Zool. Le dessous de chaque doigt de la patte d'un oiseau.

* HYPODERME, s. m. (du gr. ὑπὸ, dessous; δέρμα, peau). Zool. Peau membraneuse qui garnit les élytres des insectes coléoptères. — adj. des 2 g. Bot. Qui croît sous l'épiderme des plantes.

HYPODERMIEN, IENNE, adj. Bot. Qui croît sous l'épiderme des végétaux. — HYPODERMIENS, s. m. pl. Famille de champignons.

HYPODIAZEUXIS, s. f. (du gr. ὑπὸ, dessous; διάζευξις, séparation). Mus. anc. Intervalle de quinte qui se trouve entre le premier tétracorde et le troisième.

HYPODICARPÉ, ÉE, adj. (du gr. ὑπὸ, dessous; δὶς, deux fois; καρπὸς, semence). Bot. Qui a deux ovaires situés l'un au-dessous de l'autre.

HYPODIDASCALE, s. m. (du gr. ὑπὸ, sous; διδάσκαλος, précepteur). Chez les anciens, sous-précepteur.

HYPO-ÉOLIEN, adj. et s. m. Mus. anc. Mode musical qui se trouvait à la quarte au-dessous de l'éolien.

HYPOGASTRONERVIE, s. f. (du gr. ὑπὸ, dessous; γαστήρ, estomac; νεῦρον, nerf). Méd. Diminution de l'action nerveuse de l'estomac.

* HYPOGÉE, s. m. (en gr. ὑπόγειον, de ὑπὸ, dessous; γῆ, terre). Point que les anciens astronomes supposaient dans le ciel, perpendiculairement au centre de la terre. C'est ce que nous appelons le nadir.

HYPOGÉON, s. m. Zool. Genre de vers à sang rouge.

* HYPOGLOSSE, adj. des 2 g. Bot. Se dit des plantes qui portent une languette sous leurs feuilles. — s. f. Nom donné par les anciens à une plante que l'on croit être le laurier d'Alexandrie. Quelques auteurs l'appellent *hippoglosse*.

HYPOGNATHE, s. m. (du gr. ὑπὸ, dessous; γνάθος, mâchoire). Anat. Monstre qui a une tête rudimentaire au-dessous de la mâchoire inférieure.

HYPOGNATHIE, s. f. (même étym.). Anat. État du monstre qui a l'ébauche d'une tête implantée à l'extrémité de la mâchoire inférieure.

HYPOGNATHIEN, IENNE, adj. et s. m. Anat. Monstre par hypognathie.

HYPOGNATHIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'hypognathie.

HYPOGONE, adj. et s. m. (du gr. ὑπὸ, dessous; γονή, organes sexuels). Bot. Espèce de membrane située au-dessous des organes reproducteurs des plantes.

HYPO-HÉMITE, s. f. (du gr. ὑπὸ, au-delà; αἷμα, sang). Méd. Inflammation chronique du sang. Ce mot est mal formé, on devrait dire *hyphémite*.

* HYPO-IONIEN ou HYPO-IASTIEN, adj. et s. m. Mus. anc. Mode qui était d'une quarte au-dessous de l'ionien.

HYPOLAMPRE, adj. des 2 g. (du gr. ὑπὸ, dessous; λαμπρὸς, brillant). Bot. Se dit des feuilles qui sont brillantes par-dessous.

HYPOLAPATHE, s. m. (du gr. ὑπὸ, sous; λάπαθον, oseille purgative). Nom par lequel les Grecs désignaient une espèce de rhubarbe.

HYPOLÈNE, s. f. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

HYPOLÉPIDE, s. f. (du gr. ὑπὸ, sous; λεπὶς, ίδος, écaille). Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance, qui paraît être la même que l'*hypolepsis* du Dictionnaire.

HYPOLEUQUE, adj. des 2 g. (du gr. ὑπὸ, dessous; λευκὸς, blanc). Zool. Se dit des animaux qui ont le dessous du corps blanc.

HYPOLITHE, adj. des 2 g. (du gr. ὑπὸ, dessous; λίθος, pierre). Zool. Se dit des insectes qui se tiennent sous les pierres, comme les cloportes, les millepieds, etc.

HYPOMÉION, s. m. (du gr. ὑπὸ, dessous; μείων, moindre). Ant. gr. Nom donné dans Sparte aux citoyens que leur pauvreté privait de l'exercice de quelques droits civiques. Ils pouvaient concourir à la nomination des magistrats, mais ils ne pouvaient pas eux-mêmes être élus. Les autres citoyens s'appelaient *homotimes* ou *homoïens*.

HYPOMÉLATHRA, adj. f. (du gr. ὑπὸ, dessous; μέλαθρον, voûte). Myth. Surnom donné par les Grecs à Diane, comme ayant sa statue placée sous une voûte.

HYPOMILÉSIEN ou HYPOMIXOLYDIEN, adj. m. Mus. Mode musical sous le mixo-lydien. Ce ton fut ajouté par Gui d'Arezzo à la gamme des Grecs.

HYPONARTHÉCIE, s. f. (du gr. ὑπὸ, sous; νάρθηξ, νάρθηκος, éclisse). Chir. Procédé pour la guérison des fractures. Il consiste à n'employer qu'une seule attelle, qu'on place sous le membre fracturé.

HYPONARTHÉCIQUE, adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à l'hyponarthécie.

* HYPONITRIQUE, adj. m. Chim. Le sel mentionné à cet article du Dictionnaire n'existe pas, non plus que l'*acide hyponitrique*, car ce serait simplement l'acide nitreux.

* HYPONITRITE, s. m. Sel produit par la combinaison de l'acide *hyponitreux* et non de l'acide *hyponitrique*. Ce dernier n'existe pas.

HYPONOÈME, s. f. (du gr. ὑπὸ, dessous; νόημα, pensée). Phil. Mot employé autrefois pour, soupçon, prévention, préjugé.

HYPOPE, s. m. Zool. Genre d'acarides.

* HYPOPÉDIUM. V., au Complément, HYPOPODIUM, seul correct.

HYPOPELTIDE, s. f. (du gr. ὑπὸ, dessous; πέλτις, bouclier). Bot. Genre de fougères.

HYPOPÉTALÉ, ÉE, adj. (du gr. ὑπὸ, dessous; πέταλον, pétale). Bot. Dont les pétales s'insèrent sous l'ovaire.

HYPOPHACE, s. f. Bot. Genre de champignons.

HYPOPHARYNX, s. m. (du gr. ὑπὸ, dessous; φάρυγξ, pharynx). Zool. Appendice du pharynx, chez quelques insectes hyménoptères.

HYPOPHLEGMASIE, s. f. (du gr. ὑπὸ, audessous; φλεγμασία, inflammation). Méd. Inflammation légère.

HYPOPHLÉODE, adj. des 2 g. (du gr. ὑπὸ, dessous; φλοιὸς, écorce). Bot. Qui croît sous l'épiderme des végétaux.

HYPOPHORE, s. f. (en gr. ὑποφορὰ, de ὑπὸ, au-delà, φέρω, je porte). Figure de rhétorique plus connue sous le nom d'*objection*.

HYPOPHOSPHITE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypophosphoreux avec une base.

HYPOPHTHALME, adj. des 2 g. (du gr. ὑπὸ, dessous; ὀφθαλμὸς, œil). Se dit des animaux qui ont les yeux placés à la partie inférieure de la face. — HYPOPHTHALMES, s. m. pl. Famille de crustacés.

HYPOPHYLLOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. ὑπὸ, dessous; φύλλον, feuille; καρπὸς, fruit). Bot. Se dit des plantes dont le fruit naît sous la feuille.

HYPO-PICROTOXIQUE, adj. m. (du gr. ὑπὸ, dessous; πικρὸς, amer; τοξικὸν, venin). Chim. Acide trouvé dans la coque du Levant.

HYPOPITYS, s. f. (du gr. ὑπὸ, dessous, πίτυς, pin). Bot. Genre de plantes d'Europe et d'Amérique.

HYPOPODIUM, s. m. (pr. *ipopodiome*) (du gr. ὑπὸ, dessous; πούς, ποδὸς, pied). Ant. Escabeau, marchepied. — Méd. Cataplasme sous la plante des pieds.

HYPOPROSLAMBANOMÈNE, s. f. (du gr. ὑπὸ, sous; προσλαμβανομένη, ajoutée, sous-entendu χορδή, corde). V., au Dictionnaire, HYPO-PROSLAMBANOMENOS, qui est moins correct, et, au Complément, PROSLAMBANOMÈNE.

HYPOPTÈRE, s. m. (du gr. ὑπὸ, sous; πτερὸν, aile). Bot. Espèce de foliole qui a quelque ressemblance de forme avec une aile.

HYPOPTÉRÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est muni d'un hypoptère.

HYPOPYGE, s. m. (du gr. ὑπὸ, sous; πυγή, derrière). Zool. Dernière partie ou section de l'abdomen des insectes.

HYPOPYRRHE, adj. des 2 g. (du gr. ὑπὸ, dessous; πυῤῥὸς, roux). Zool. Se dit des animaux qui sont de couleur rousse ou fauve en dessous.

HYPORYCTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ὑπὸ, sous; ὀρυκτὴρ, pionnier). Art milit. Nom donné à toutes les opérations souterraines par lesquelles on attaque les places, les forts, etc., tels que fourneaux, mines, et en général tout ce qui se fait sous terre.

* HYPOSCÉNIUM, s. m. Dans les théâtres antiques, dessous de la scène. — Mur à la hauteur d'appui sur lequel reposait le proscénium. — Place ménagée au pied de ce mur pour les joueurs d'instruments. La définition que donne le Dictionnaire au mot *hyposcène* est erronée.

HYPOSPERMATOCYSTIDE, s. f. (du gr. ὑπὸ, sous; σπέρμα, graine, κύστις, petit sac). Bot. Dans certaines fougères, partie membraneuse sur laquelle repose la masse polléniforme.

HYPOSPHÉNAL, adj. et s. m. (du gr. ὑπὸ, sous; σφήν, coin). Anat. Une des pièces du crâne, placée sous l'os sphénoïde.

HYPOSPORANGE, s. m. du gr. ὑπὸ, dessous; σπορὰ, semence; ἀγγεῖον, vaisseau). Bot. Membrane très-mince qui recouvre les sporanges des fougères.

HYPOSTAMINÉ, ÉE, adj. (du gr. ὑπό, dessous; στήμων, étamine). Bot. Nom des plantes qui ont les étamines sous l'ovaire.

HYPOSTATE, s. m. (du gr. ὑποστάτης, support). Bot. Corpuscule filamenteux et transparent qui s'aperçoit sous l'embryon, quand celui-ci commence à se développer.

HYPOSTÈME, s. m. (du gr. ὑπόστημα, soutien). Bot. Côté du dessous des lichens.

HYPOSTIBIEUX, adj. m. Chim. Se dit d'un sulfide d'antimoine. On dit aussi *hypantimonieux*.

HYPOSTIBITE, s. m. Chim. Sel qui résulte de la combinaison de l'oxyde hypostibieux avec une base. On dit aussi *hypantimonite*.

* **HYPOSTOME**, s. m. Zool. Partie de la tête des insectes.

HYPOSTOMIDE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. ὑπὸ, sous; στόμα, bouche). Zool. Se dit des poissons qui ont la bouche sous le museau. — HYPOSTOMIDES, s. m. pl. Famille de poissons.

HYPOSTRATÈGE, s. m. (du gr. ὑπὸ, sous; στρατηγὸς, commandant). Ant. gr. Général en second, ou lieutenant du généralissime.

HYPOSTROME, s. m. (du gr. ὑπὸ, sous; στρῶμα, corniche). Bot. Base sur laquelle reposent les pédoncules auxquels sont attachés les corps reproducteurs, dans certaines plantes cryptogames.

HYPOSTYLE, adj. des 2 g. (du gr. ὑπὸ, sous; στύλος, colonne). Archit. Se dit d'un appartement dont le plafond ou plancher supérieur repose sur des colonnes. — *Hypostyle* est souvent pris substant. pour *salle hypostyle*.

HYPOSULFANTIMONITE, s. m. Chim. Sel qui résulte de la combinaison d'une sulfobase avec un sulfide hypostenieux.

HYPOSULFINDIGOTATE, s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide hyposulfindigotique avec une base salifiable.

HYPOSULFINDIGOTIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide résultant de la combinaison du bleu d'indigo soluble, avec l'acide hyposulfurique.

HYPOSULFOSTIBITE, s. m. V. plus haut HYPOSULFANTIMONITE.

* **HYPOSULFUREUX**, adj. m. Chim. Se dit du premier acide que le soufre produit en se combinant avec l'oxygène.

* **HYPOSULFURIQUE**, adj. m. Chim. Se dit du troisième acide produit par la combinaison des mêmes substances.

HYPOSYNAPHE, s. f. (du gr. ὑπὸ, dessous; συναφή, liaison). Musiq. anc. Intervalle de septième mineure entre le tétracorde des hypates et le tétracorde synemménon.

HYPOTAXE, s. f. (du gr. ὑποτάσσω, je range dessous). Ant. Manœuvre de la milice grecque, consistant à protéger les flancs de la phalange, en plaçant sur les côtés en équerre les soldats armés à la légère.

HYPOTHALATTIQUE, s. f. (du gr. ὑπὸ, dessous; θάλασσα, att. θάλαττα, mer). Ancien nom qu'on donnait à l'art de nager et principalement à celui de naviguer sous les eaux. L'*hypothalattique*, dont quelques anciens physiciens ont indiqué vaguement les procédés, est réellement connue des modernes sous le nom de *navigation sous-marine*, et un grand nombre d'expériences ont été faites pour la perfectionner. On peut dire aussi *thalassique*, mais *thalastique* donné au Dictionnaire est une faute.

HYPOTHALLE, s. m. (du gr. ὑπὸ, dessous; θάλλω, faire pousser). Bot. Couche intérieure ou inférieure des lichens.

HYPOTHALLIN, INE, adj. Bot. Qui a le caractère de l'hypothalle.

HYPOTHÉCABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui peut être hypothéqué.

HYPOTHÉCION, s. m. (du gr. ὑπὸ, dessous; θηκή, gaîne). Bot. Base du thalame des lichens.

* **HYPOTHÈQUE**, s. f. Jurisp. *Hypothèque conventionnelle*, celle qui résulte de la convention légalement formée et constatée des parties; — *judiciaire*, celle qui résulte d'un jugement qui prononce une condamnation; — *légale*, celle qui naît des dispositions de la loi, comme celle de la femme mariée, du mineur, etc.; — *générale*, celle qui frappe sur la totalité des biens du débiteur, telles sont les hypothèques légales ou judiciaires; — *spéciale*, celle qui n'affecte qu'un bien particulier, clairement dénommé dans l'acte. — *Suite par hypothèque*, droit que le créancier hypothécaire a de suivre l'immeuble hypothéqué en quelques mains qu'il passe. — *Action en déclaration d'hypothèque*, action intentée par le créancier contre le tiers détenteur de l'immeuble, pour faire reconnaître son hypothèque.

* **HYPOTHÉTIQUE**, adj. des 2 g. Philos. Les kantistes appellent *forme hypothétique*, celle d'un raisonnement qui se compose de plusieurs jugements dans lesquels l'attribut ne se trouve lié au sujet que par supposition. — *Jugement hypothétique*, la réunion de deux propositions dont l'une est la condition, et l'autre la conséquence de cette condition. Exemple : *Si tous les corps sont composés, tous les corps sont divisibles*.

HYPOTHRONIE, s. f. Bot. Plante du Brésil.

HYPOVANADATE, s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide hypovanadique avec une base salifiable.

HYPOVANADIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un des acides que fournit le vanadium combiné avec l'oxygène.

HYPOXANTHE, adj. des 2 g. (du gr. ὑπὸ, sous; ξανθὸς, jaune). Hist. nat. Qui est jaune pardessous.

* **HYPOXIS**, s. f. Bot. V., à l'art. suiv. HYPOXYDE, seul correct.

HYPOXYDE, s. m. Chim. Sous-oxyde; oxyde au plus bas degré. — s. f. Bot. Genre de plantes d'Afrique, d'Amérique et d'Asie.

HYPOXYDÉ, ÉE, adj. et s. f. Chim. Qui est oxydé au plus bas degré. — Bot. Qui ressemble à une hypoxyde. — HYPOXYDÉES, s. f. pl. Famille de plantes voisines des amaryllidées.

HYPOXYLÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à un hypoxylon. — HYPOXYLÉES, s. f. pl. Famille de champignons.

* **HYPOZEUGME**, s. m. Ce mot vient du gr. ὑπὸ, sous, en bas, à la fin; ζεῦγμα, jonction.

HYPOZOÏQUE, adj. des 2 g. (du gr. ὑπὸ, sous; ζωϊκὸς, qui concerne les animaux). Géol. Se dit des terrains inférieurs dans lesquels on ne trouve pas de traces de corps organisés.

HYPSAUCHEN, adj. m. (pr. *ipçoken*) (du gr. ὕψος, haut; αὐχὴν, cou). Myth. Surnom donné à Apollon, parce qu'il marchait la tête droite.

HYPSÉE, n. pr. f. Temps hér. Femme d'Éétès et mère d'Absyrte.

* **HYPSÉNOR**, n. pr. m. Temps hér. Chef grec, fils d'Hippasus; il fut tué par Déiphobe, tandis que l'autre *Hypsénor* (V. au Dict.) fut tué par Eurypyle.

HYPSÉUS, n. pr. m. (pr. *ipcéuce*). Temps hér. Fils du fleuve Pénée, père de la nymphe Cyrène. — Un des guerriers qui combattirent aux noces de Persée. Il tua Proténor, mais il fut tué lui-même par le fils de Lyncis.

HYPSIBATE, s. m. (du gr. ὕψι, en haut; βαίνω, marcher). Zool. Genre de reptiles sauriens qui marchent la tête haute.

HYPSIBOAS, s. m. (du gr. ὕψι, en haut; βοάω, beugler). Zool. Genre de reptiles batraciens dont le cri est très-fort.

* **HYPSIEN, IENNE**, adj. Forme tout à fait inusitée et contraire à l'étymologie. V. HYPTIEN, au Complément.

HYPSILOPHE, s. m. (du gr. ὕψι, en haut; λόφος, nuque). Zool. Genre de reptiles sauriens qui portent le cou très-haut.

HYPSIPILE, adj. des 2 g. (du gr. ὕψι, en haut; πῖλος, laine). Zool. Qui a des poils hérissés sur le corps. — s. m. Espèce de papillon.

HYPSIPRYMNE, s. m. (du gr. ὕψι, en haut; πρύμνα, poupe). Zool. Genre de mammifères qui ont la partie postérieure du corps très-élevée.

HYPSIRHINE, s. m. (du gr. ὕψι, en haut; ῥίν, nez). Zool. Genre de serpents qui portent haut l'extrémité antérieure de la tête.

* **HYPSISTARIEN** ou **HYPSISTAIRE**, s. m. (du gr. ὕψιστος, très-haut). Véritable forme du nom des sectaires appelés par erreur au Dictionnaire *hypsitariens* ou *hypsitaires*.

HYPSISTOS, n. pr. m. (du gr. ὕψιστος, très-haut). Un des premiers hommes, suivant les fragments de Sanchoniaton, recueillis par Philon de Byblos. Les Phéniciens en firent un dieu; sa femme Béruth lui donna deux enfants, Ouranon ou le Ciel, et Ghé ou la Terre. C'est par erreur qu'au Dictionnaire on l'appelle *hypsitus*.

HYPSOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à l'hypsométrie.

HYPSOPTÈNE, adj. des 2 g. (du gr. ὕψος, haut; πτηνὸς, volatile). Zool. Se dit des oiseaux dont le vol est très-élevé ou qui fréquentent les cimes des montagnes, des rochers.

HYPSOSTHORHYNQUE, adj. des 2 g. (du gr. ὕψος, haut; ὀρθὸς, droit; ῥύγχος, bec). Zool. Se dit des oiseaux qui ont le vol très-élevé et le bec droit.

HYPSOURANIOS, n. pr. m. (du gr. ὕψος, haut; οὐράνιος, céleste). Myth. Suivant Sanchoniaton, un des premiers hommes, fils des géants. Il fut l'inventeur de plusieurs arts et les Phéniciens lui rendirent les honneurs divins.

HYPSUS, n. pr. m. (pr. *ipeçuce*). Temps hér. Un des fils de Lycaon.

HYPTIE, s. f. Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

HYPTIEN, adj. m. (du gr. ὕπτιος, couché à la renverse, de ὑπὸ, sous, comme en latin *supinus*, de *sub*). Diplom. Nom d'un accent horizontal dont on se servait autrefois pour joindre deux mots en un seul, et qui est remplacé par le trait d'union. C'est par erreur qu'on a imprimé au Dictionnaire *hypsien*.

HYRCANIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Hyrcanie. V. SYRINGIS, au Complément.

HYRCANIE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de l'Asie, auj. le *Mazanderan*, entre la Parthie et la mer Caspienne.

* **HYRCANIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de l'Hyrcanie. — *Mer Hyrcanienne*, nom ancien de la mer Caspienne.

HYRÉATE ou **HYRIATE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant d'Hyrie.

HYRIE, n. pr. f. Temps hér. Mère de Cycnus, qu'elle eut d'Apollon. Elle fut changée en fontaine à la mort de son fils. — Géogr. anc. Ville de Béotie, sur l'Euripe. — L'île de Paros ou de Zante, dans la Méditerranée. — s. f. Zool. Genre de coquilles bivalves.

HYRIÉUS, n. pr. m. (pr. *iri-éuce*). Temps hér. Paysan béotien qui reçut chez lui Jupiter, Neptune et Mercure. V. ORION, au Dictionnaire. — Fils de Neptune et d'Alcyone, ou d'Apollon et d'Éthuse.

HYRMINE, n. pr. f. Temps hér. Fille de Nélée et femme de Phorbas.

* **HYRNÉTHO**, n. pr. f. Temps hér. Fille de Téménus, roi d'Argos. Elle eut un temple à Épidaure.

HYRPACE, n. pr. f. Temps hér. Fille de Borée ou de l'Aquilon, et de la nymphe Chloris.

HYRTACIDE, n. patron. m. Temps hér. Surnom d'Hippocoon, fils d'Hyrtacus; de Nisus, fils d'un autre Hyrtacus, et enfin d'Asius, l'un des héros de l'*Iliade*.

HYRTACUS, n. pr. m. (pr. *irtakuce*). Temps hér. Troyen, père d'Hippocoon. — Autre Troyen, père d'Arius et de Nisus.

HYRTIUS, n. pr. m. (pr. *irtiuce*). Temps hér. Fils de Gyrtias et chef des Mysiens, qu'il conduisit au secours de Priam et de sa ville assiégée. Il fut tué par Ajax.

* **HYSGINE**, s. f. (du gr. ὕσγινον, teinture violette). Chim. Substance que l'on a tenté de substituer au principe colorant de la cochenille.

HYSIEN, adj. m. Myth. Surnom d'Apollon; il était spécialement adoré sous ce nom dans son temple d'*Hysie*, en Béotie, parce qu'il y rendait des oracles qu'on allait consulter quand on ne pouvait se rendre à Delphes.

HYSMINE, n. pr. f. (du gr. ὑσμίνη, combat acharné). Temps hér. Fille d'Éris, selon Hésiode; elle présidait aux combats sanglants.

HYSON, s. m. Comm. Sorte de thé vert. — On appelle *peau d'hyson* les feuilles rudes et jaunâtres qui sont le rebut du thé *hyson*.

* **HYSPURITE**, s. f. Mot inséré par erreur au Dictionnaire pour *hipparite*, qui s'y trouve aussi et qui est seul correct.

HYSSOPIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *hyssopus*, hyssope; *folium*, feuille). Bot. Se dit des plantes dont les feuilles ressemblent à celles de l'hyssope.

HYSSOPINE, s. f. Chim. Alcali qu'on prétend exister dans l'hyssope.

HYSTASPIDE, n. patron. Hist. anc. Surnom de tous les rois de Perse descendants de Darius, fils d'Hystaspe. Cette dynastie commença de régner l'an 521 av. J. C., et elle s'éteignit dans la personne de Darius III, vaincu par Alexandre, et assassiné par un de ses satrapes en 331.

HYSTÉRANDRIE, s. f. (du gr. ὕστερος, inférieur; ἀνὴρ, ἀνδρὸς, mâle). Bot. Classe formée de toutes les plantes qui ont plus de dix étamines insérées sur un ovaire inférieur.

HYSTÉRANDRIQUE, adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à l'hystérandrie.

HYSTÉRANTHE, adj. des 2 g. (du gr. ὕστερος, qui vient tard; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs paraissent avant les feuilles.

HYSTERA-PETRA, s. f. (du lat. *hystera*, matrice; *petra*, pierre). Nom donné par les physiciens du XVIe siècle à une hystériolithe trouvée aux environs de Coblentz. On attribuait à cette pierre la vertu de guérir les vapeurs hystériques, et d'exciter les menstrues.

HYSTÉRINE, s. f. Bot. Genre de lichens.

HYSTÉRION, s. m. Bot. Genre de champignons.

HYSTÉRIONICE, s. f. Bot. Plante d'Amérique.

HYSTÉROCARPE, s. f. Bot. Genre de fougères.

* **HYSTÉROLOGIE**, s. f. Litt. Figure qui consiste à placer la première, dans le discours, l'idée qui frappe le plus, bien qu'elle ne soit pas la première dans l'ordre de génération des faits : cette figure produit un heureux effet quand on veut peindre le désordre d'un esprit passionné. On en a un exemple dans ce vers de Virgile : *Moriamur et in media arma ruamus* (mourons et jetons-nous au milieu des combats). Il est évident qu'il faut aller au combat avant de mourir; mais Énée ne veut présenter là que l'image de la mort; dans le vers suivant, il tirera de cette image même une lueur d'espérance : *Una salus victis nullam sperare salutem*.

HYSTÉRAPHORE, adj. des 2 g. (du gr. ὑστέρα, matrice; φέρω, je porte). Bot. Se dit de certaines plantes qui ont leurs fleurs ou d'autres parties disposées de manière à imiter une vulve.

HYSTÉROPE, s. f. Zool. Genre de reptiles sauriens.

HYSTÉROSTOMATOMIE, s. f. (du gr. ὑστέρα, matrice; στόμα, bouche; τομή, incision). Chir. Opération qui consiste à faire une incision au col de la matrice, soit pour en extraire l'enfant, soit pour toute autre cause.

HYSTÉROSTOMATOMIQUE, adj. des 2 g. Chir. Qui se rapporte à l'hystérostomatomie.

* **HYSTÉROTOMOTOCIE**, s. f. On ne dit pas également *hystéromotokie*, comme il est dit au Dictionnaire. Cette dernière forme est incomplète et vicieuse.

HYSTRATE, s. f. Bot. Pistil simple; carpelle.

HYSTRICIDE, adj. des 2 g. V. le mot suiv.

* **HYSTRICIEN, IENNE**, adj. et s. m. Zool. Qui ressemble au porc-épic. — **HYSTRICIENS**, s. m. pl. Famille de mammifères.

* **HYVOURAHÉ**, s. m. Bot. Arbre du Brésil, dont l'écorce est employée dans le traitement des maladies syphilitiques.

***I**, s. m. Neuvième lettre de l'alphabet latin et troisième voyelle de la même langue, ainsi que de tous les alphabets et de tous les idiomes néo-latins et même germaniques. Cette lettre répond à l'*iota* des Grecs, à l'*yod* des Hébreux, à l'*ijé* des Slaves, à l'*iogha* des Celtes bretons et irlandais. V. ces mots, au Complément. — Le sanscrit a un *i* bref et un *i* long. — Les Latins n'avaient qu'un seul *i*, toujours voyelle, mais quelquefois se prononçant à part, quelquefois se confondant en une seule syllabe avec la voyelle qui le suivait. Dans ce dernier cas, les copistes du moyen âge se sont accoutumés à terminer la lettre par une queue allongée. En même temps la consonne *j* s'introduisait dans la prononciation des mots français, et au XVI[e] siècle on imagina de tirer l'orthographe française de la confusion où elle était tombée en affectant le signe *j* à tous les *i* devenus consonnes et en ne conservant le signe *i* qu'à tous ceux qui demeuraient voyelles. Cette réforme, toute rationnelle pour le français, passa dans le latin, et l'on s'habitua à prononcer comme une consonne tous les *i* dont les copistes avaient allongé la queue et que les typographes figuraient ainsi, d'après eux : cette confusion, aussi regrettable que l'autre, subsiste encore dans les éditions françaises des classiques latins. — Dans le latin primitif, on écrivait par *u* beaucoup de mots dans lesquels cette lettre a été plus tard remplacée par *i*; ainsi *decumus*, dixième; *maxumus*, très-grand; *minumus*, très-petit; *lubet*, il plaît, etc., sont devenus *decimus*, *maximus*, *minimus*, *libet* : cependant quelques auteurs, du meilleur temps de la latinité, se sont plu à conserver l'orthographe archaïque. — I a de même remplacé l'*o* dans *illi*, à lui, à elle, pour l'ancienne forme *olli*, que l'on trouve encore dans les poètes du siècle d'Auguste. — C'est par la voyelle *i* que les Latins rendaient en général la diphthongue ει des Grecs : εἰδύλλιον devint *idyllium*; εἰσιτήρια, *isiteria*; et cette mutation s'est transmise en français : *idylle*, *isitéries*, etc. Ainsi la terminaison des nominatifs pluriels contractés de la troisième déclinaison, qui est en grec εις, fut, dans le latin primitif, *is*; quelques-uns écrivaient cependant *eis*. Plus tard cette terminaison devint *es*; mais par archaïsme, les formes restèrent dans les inscriptions et dans quelques écrivains : cette terminaison passa même et subsista dans des mots dont l'origine n'avait rien de grec ; on trouve *omnis* et *omneis* pour *omnes* ; *civis* et *civeis* pour *cives*, etc., etc. — Dans le passage du grec au latin, comme du latin au français, I a été quelquefois remplacé par A : τίγω a fait *tango*, je touche ; *bilanx* a fait en bas latin *balanx*, puis en français *balance*; de *pigritia* on a tiré *paresse*, etc., etc. — Plus fréquemment encore, I a été remplacé par E. *Placitum* est devenu au moyen âge *placetum*, puis *placet*; *in* a fait *en*, etc., etc. Dans les inscriptions latines et les manuscrits latins, on voit souvent un I allongé par le haut ; cela signifie qu'il tient la place de deux I contractés en un : *DIs* pour *Diis*, *otI* pour *otii*; ce que nos imprimeurs marquent par un accent circonflexe, *dîs*, *otî*. — Comme abréviation, dans les manuscrits et les inscriptions, I remplace les mots qui commencent par cette initiale et particulièrement : *Iesus*, Jésus ; *imperator*, empereur ; *Iovi*, à Jupiter ; *Iulius*, Jules ; *iterum*, de nouveau ; *iussit*, il ordonna. On le trouve même quelquefois pour *immortalis*, immortel ; *in*, dans ; *inferis*, les enfers ; *infra*, sous ; *inter*, parmi ; *intra*, dans ; *invenit*, il trouva ; *invictus*, invaincu ; *ipse*, lui-même, *Isidi*, à Isis ; *judex*, juge ; *Iulia*, Julie ; *iunius*, juin ; *Iuno*, Junon ; *Iupiter*, Jupiter ; *ius*, droit, etc. — I était employé pour *intercedo*, je m'oppose, dans les tablettes que les tribuns écrivaient pour suspendre les décrets du sénat. — Dans les formules atomiques de la chimie moderne, I veut dire *iode*. — Comme signe d'ordre, il s'emploie pour désigner le neuvième objet d'une série, la neuvième place, etc. — Dans les chiffres romains, I signifie *un* ou *premier*; il s'additionne avec les autres lettres numérales après lesquelles il se trouve : II *deux* ou *second*; III *trois* ou *troisième*; XXI *vingt et un* ou *vingt et unième*, etc. Primitivement, cette règle s'observait pour tous les nombres, et l'on écrivait également IIII quatre, VIIII neuf : mais dans les derniers temps de Rome, on a imaginé de retrancher I du V (cinq) ou de X (dix) devant lequel on l'a placé et d'écrire IV pour *quatre* et *quatrième*, IX pour *neuf* et *neuvième*. Les modernes ont adopté cette notation. — Dans les lettres numérales du moyen âge, d'après Usher, I a signifié 100 et 1000, lorsqu'il était surmonté d'un trait horizontal. — I, sur les anciennes monnaies de France, indique qu'elles ont été frappées à Limoges. — *Droit comme un I*, expr. prov. Très-droit, tout droit : *Il est encore droit comme un I*. — Chez les Latins, I s'appelait *littera longa*, la lettre longue. Je ferai de moi une *lettre longue* en me mettant une corde au cou, dit un des personnages de l'*Aululaire* de Plaute. — *Mettre les points sur les I*, être d'une exactitude minutieuse. — *Avec cet homme, il faut mettre les points sur les I*, c'est un chicaneur ou une intelligence bornée. — *N'être bon*

qu'à mettre les points sur les I, ne s'attacher qu'à des minuties. — Le point sur l'I paraît n'avoir été inventé que pour l'écriture dite gothique, dans laquelle l'*u* se serait difficilement distingué de deux *ii* non ponctués.

* **IA**, n. pr. f. Temps hér. Une des filles d'Atlas, changée en violette, comme on le dit au Dictionnaire. — Femme d'Atys et fille de Mida. — Myth. *Ia*, n. pr. m. Dieu suprême des Mongols et des Kalmouks.

IACCA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Tarraconaise, à l'E. du pays des Vascons. Auj. *Jaca*.

IACCÉTAIN, AINE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant d'Iacca ou du pays voisin.

IACOB, n. pr. m. Géogr. Hameau de la Suisse, au canton de Bâle. En 1444, les Français, commandés par le dauphin Louis XI, y battirent les Suisses. Depuis cette époque, on a donné au vin qui se récolte aux environs le nom de *sang des Suisses*. Cette bataille est plus connue sous le nom de *bataille de Saint-Jacques*.

IADÉRA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Illyrie, sur l'Adriatique, cap. de la Liburnie. Auj. *Zara*.

IAGAGNE, s. m. Zool. Espèce de poisson.

IAHAIEN, IENNE, adj. et s. m. Hist. or. Nom d'une secte de musulmans qui enseignent et croient que tout vient de Dieu, le mal comme le bien.

IAÏK, n. pr. m. Géogr. Fleuve de la Russie d'Asie. V. OURAL, au Complément.

IAKOUT ou **IAKOUTE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple de la Sibérie qui habite principalement dans la prov. d'Iakousk. Les *Iakouts* sont, dit-on, très-hospitaliers, mais idolâtres. 80,000 individus.

IAKOUTSK, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Asie, ch.-l. de la prov. d'Iakoutsk, sur la Lena. 2,000 hab. Commerce de pelleteries, rhubarbe, etc. —La *province d'Iakoutsk* est une des huit grandes divisions de la Sibérie. Elle est divisée en cinq cercles et compte 145,000 hab.

IALÉMUS, n. pr. m. (pr. *ialémuce*). Temps hér. Fils d'Apollon et de Clio ou de Calliope, et frère d'Hyménée et d'Orphée. Il présidait aux champs funèbres.

IALMÉNUS, n. pr. m. (pr. *ialménuce*). Temps hér. Fils de Mars et d'Astyochée, fit partie de l'expédition des Argonautes; plus tard, il prétendit à la main d'Hélène, et n'ayant pu l'obtenir, il conduisit ses troupes au siége de Troie.

IALYSUS, n. pr. m. (pr. *ialyzuce*). Temps hér. Fils de Cercaphus et de Cydippe et petit-fils d'Éole; il partagea l'île de Rhodes avec ses deux frères Lindus et Camirus, et dans la partie qu'il se réserva, il bâtit la ville d'*Ialyse*.

* **ÏAMBE**, s. m. Pièce de vers satiriques. V. DIMÈTRE et TRIMÈTRE, au Complément. — Dans la littérature moderne, on applique ce nom à une pièce de vers satiriques écrite à l'imitation des *ïambes* des Grecs et des Latins, et composée alternativement d'un grand vers et d'un petit. *Les ïambes d'André Chénier, de Barbier.* — Mus. anc. Partie du nome pythien.

IAMBIA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Arabie, sur la mer Rouge. C'était le port d'Iatrippa. Auj. *Gambo*.

IAMBLIQUE, n. pr m. Philosophe néoplatonicien. — *Sel d'Iamblique*, médicament en usage dans l'ancienne pharmacie; sel purgatif dont on attribuait l'invention au philosophe *Iamblique*. Il ne faut pas dire *Jamblique*, comme on le fait dans un grand nombre d'ouvrages de philosophie. Les Grecs, pas plus que les Latins, ne connaissaient la lettre J.

ÏAMBOGRAPHE, s. m. (du gr. ιαμβος, iambe; γράφω, j'écris). Auteur de pièces de vers satiriques, dites ïambes.

IAMIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ἰάομαι, guérir). Anc. pharm. Médicamenteux; qu'on emploie comme médicament.

IAMNA ou **IAMNO**, n. pr. f. Géogr. anc. Ville des Baléares, dans l'île Minor ou de Minorque. Auj. *Ciudadella*.

IAMOLOGIE, s. f. (du gr. ἰάομαι, guérir; λόγος, discours). Didact. Traité des médicaments.

IAMOLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui se rapporte à l'iamologie.

IAMOTECHNIE, s. f. (du gr. ἰάομαι, guérir; τέχνη, art). Didact. Art de préparer les médicaments.

IAMOTECHNIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui se rapporte à l'iamotechnie.

IAMUS, n. pr. m. (pr. *iamuce*). Temps hér. Fils d'Apollon et d'Évadné, reçut de son père le don de prophétie et les principes de l'art de guérir.

IANA, n. pr. f. Myth. Nom primitif de Diane, considérée comme la lune.

IANASSE, n. pr. f. Myth. Une des Néréides.

IANIRE, n. pr. f. Myth. Fille de Nérée et de Doris.

IANTHÉ, n. pr. f. Myth. Fille de l'Océan et de Téthys. — Fille de Mars et de Thalassa.— Temps hér. Fille de Téleste et femme d'Iphis.

IANTHIN, INE, adj. (du gr. ἰάνθινος, formé de ἴον, violette; ἄνθος, fleur). Hist. nat. Qui est d'un violet plus ou moins brillant. — Zool. *Ianthine*, s. f. Genre de coquilles univalves.

IANTRUS, n. pr. m. (pr. *iantruce*). Géogr. anc. Nom ancien d'une rivière de la Mœsie, affluent de l'Ister. Aujourd'hui l'*Iantra*.

IAO, n. pr. m. (de l'hébr. *Ioa*, Jéhovah). Dans les anciens mythes grecs, le plus grand des dieux, tantôt Jupiter, tantôt Pluton ou le Soleil. Le second avait sous le nom d'*Iao* un temple célèbre à Claros, ville de l'Ionie.

IAPETUS, n. pr. m. (pr. *iapétuce*). Temps hér. Un des Titans, fils d'Uranus et de Ghé; père de Prométhée, d'Épiméthée, de Menœcée, et d'Atlas. Il est regardé comme la tige de la race hellénique.

IAPHÉTÈS, adj. m. (en gr. ἰαφέτης, de ἴξ, flèche; ἀφίημι, je lance). Myth. Surnom donné à Apollon, qu'on représentait souvent armé d'arc et de flèches.

IAPIS, n. pr. m. (pr. *iapice*). Temps hér. Fils d'Iasus et petit-fils d'Apollon, qui lui accorda le don de guérir. C'est Iapis qui, avec le secours de Vénus, guérit la blessure d'Énée, au XII[e] livre de l'*Énéide*.

IAPODE ou **IAPYDE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Peuple d'origine celtique, qui s'était établi dans la Liburnie, aujourd'hui *Croatie*.

IAPYGIE, n. pr. f. Géogr. anc. Presqu'île méridionale de l'Italie, entre le golfe de Tarente, l'Adriatique et la Peucétie. Elle se divisait en trois provinces; la Messapie, la Calabre et le pays des Salentins. Ses principales villes étaient Brindes et Tarente. Il ne faut pas la confondre avec l'*Iazygie*. V. ce mot au Complément.

IAPYX, n. pr. m. (en gr. Ἰάπυξ). Temps hér. Fils de Dédale et d'une Corynthienne. Il donna son nom à l'*Iapygie*, auj. la Pouille. — Les anciens donnèrent le nom d'*Iapyx* au vent d'ouest, vent favorable à ceux qui de l'Italie ou d'Apulie se rendaient en Grèce.

* **IARBAS**, n. pr. m. Temps hér. Selon l'*Énéide*, il était fils de Jupiter Ammon et de Garamantis ou d'une nymphe du pays des Garamantes.

IARDANÉ, n. pr. f. Temps hér. Suivante d'Omphale, de laquelle Hercule eut Alcée.

IARDANÈS, n. pr. m. Temps hér. Père d'Omphale.

IARIBOLOS, n. pr. m. (pr. *iariboloce*) (peut-être ἰασιβολος, qui envoie la guérison: ce serait alors un surnom d'Apollon). Myth. Divinité à peu près inconnue aux modernes. Son nom se trouve dans quelques inscriptions découvertes dans les ruines de Palmyre.

IARL, s. m. Hist. Nom que les anciens Danois et autres hommes du Nord donnaient à leurs comtes. Ce mot passa avec ces peuples dans la Grande-Bretagne, et il s'y conserve encore avec une légère altération, *earl*, comte.

IARMOUK, n. pr. m. Géogr. Rivière de la Turquie d'Asie, qui prend sa source dans le voisinage du fort d'Arzak et se jette dans le Jourdain.

IAROSLAV, s. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de même nom, sur le Volga. 20,000 hab. Archevêché. Séminaire. Écoles spéciales. Beaucoup d'industrie.

IASION ou **IASIUS**, n. pr. m. Temps hér. Fils de Corythus, fut roi d'Étrurie et frère de Dardanus. — Plusieurs personnages des temps héroïques ont porté le nom d'*Iasius*.

IASIS, n. pr. f. Temps hér. Une des Ionides.

IASO, n. pr. f. Myth. Fille d'Esculape et sœur d'Hygie, présidait au retour de la santé. — Temps hér. Fille du devin Amphiaraüs.

IASSA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Palestine, dans le pays des Amorrhéens. Ce fut à Iassa que Moïse vainquit Séhon, roi de cette contrée.

IASTIEN, adj. m. (du gr. ἰαστί, à la manière ionienne, de ἰάς, ionienne). Mus. anc. Mot qu'on employait souvent au lieu d'ionien: *Mode iastien*.

IASUS, n. pr. m. (pr. *iazuce*). Temps hér. Fils d'Argus et père d'Agénor. — Fils de Lycurgue, roi d'Arcadie, et père d'Atalante, qu'il eut de Clymène. — Il y a eu encore plusieurs *Iasus*, dont l'un, fils de Triopas, était roi d'Argos. Un autre fut père d'Iapis.

IATINUM, n. pr. m. (pr. *iatinome*). Géogr. anc. Ville de la Gaule, sur la Marne, capitale des Meldes, dans la quatrième Lyonnaise. Aujourd'hui *Meaux*.

* **IATRALEPTE**, s. m. V. le mot suivant.

IATRALIPTE, s. m. Forme qui paraît préférable à celle du Dictionnaire, *iatralepte*, parce que l'ει des Grecs se change ordinairement en *i* pour former les mots latins ou français.

IATRALIPTIQUE, adj. des 2 g. Forme préférable à celle du Dictionnaire, *iatraleptique*.

IATRIPPA, n. pr. f. Ancien nom de la ville arabe de Médine.

IATROLOGIE, s. f. (du gr. ἰατρεύω, je guéris; λόγος, discours). Didact. Science qui traite de l'art de guérir.

IATROPHYSICIEN, s. m. Didact. Celui qui applique ou prétend appliquer à la médecine les découvertes et les principes de la physique.

IAUT, adj. et s. m. Peuple de l'Inde. V. JAUT, au Complément.

IAXARTE, s. m. Géogr. anc. Grand fleuve de l'ancienne Sogdiane, qui se déchargeait dans le lac Chorasmien ou Oxien (lac ou mer d'Aral), du côté du N.-E. Aujourd'hui le *Sihoun*, qu'il ne faut pas confondre avec le *Djihour*, l'ancien *Oxus*.

IAZYGE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui habitait au S. de la Sarmatie d'Europe. Les *Iazyges* formaient trois grandes tribus: les *Métanastes* entre la Pannonie et la Dacie, les *Basiliens* ou royaux sur le Borysthène, et les *Méotes* près du Palus-Méotide. On donnait quelquefois à tous les Scythes le nom de *Iazyges*.

IAZYGIE, n. pr. f. Géogr. anc. Pays des Iazyges. — Géogr. mod. Contrée de la Hongrie, située entre le comitat de Pesth et celui de Hevesch, c'est le pays ou les Iazyges danubiens ou Métanastes vécurent sous la protection romaine. 60,000 hab. Ch.-l. *Iasz-Bereny*.

IBARRA, n. pr. f. Géogr. Ville de l'Amérique du Sud, dans la république de l'Équateur, auprès d'un volcan. 12,000 hab. Fabrique de tissus de coton.

* **IBÈRE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. et hist. Nom des habitants primitifs de l'Espagne: ils occupaient cette contrée quand les Celtes y arrivèrent, et du mélange de ces peuples sortirent les Celtibères, qui, fuyant devant les Carthaginois, se réfugièrent dans la partie centrale de la Péninsule.

* **IBÉRIE**, s. f. Ce mot s'emploie encore dans le style soutenu et poétique pour désigner l'Espagne.

IBÉRIQUE, adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient à l'Espagne. *Péninsule ibérique*, l'Espagne et le Portugal réunis. — *Système ibérique*, ensemble des chaînes de montagnes de la Péninsule. — *Compagnie ibérique*, association commerciale composée d'Espagnols et d'Anglais, et formée pour diriger l'exploitation des mines d'Espagne.

IBÉRITE, s. f. Minér. Un des noms de la zéolithe.

IBÉRUS, n. pr. m. (pr. *ibéruce*). Géogr. anc. Nom latin de l'Èbre.

IBEX, s. m. Nom latin d'une espèce de chèvre sauvage ou de chamois qui se plaît sur les rochers les plus escarpés, et qui a de longues cornes recourbées en arrière, ce qui lui permet de courir avec beaucoup de vitesse. Les naturalistes ont quelquefois employé ce nom en français. On disait autrefois *ibiche*, du génitif *ibicis*.

IBIOCÉPHALE, adj. des 2 g. (du gr. ἶβις, ἴβιος, ibis; κεφαλή, tête). Zool. Qui a une tête d'ibis.

IBOS, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. des Hautes-Pyrénées, sur la Sardaine. 1,900 hab.

IBRIKDAR-AGHA, s. m. (littéral., *officier de l'aiguière*). Nom que les Turcs donnent à un officier qui donne à laver au sultan.

IBUM, s. m. (pr. *ibome*). Chez les Juifs, cérémonie du mariage qu'une veuve contractait avec son beau-frère, frère du défunt. Ce dernier était légalement tenu d'épouser la veuve de son frère, ou d'acheter, en lui fournissant une dot, son consentement à ce qu'il fût déchargé de son obligation.

IÇA, n. pr. m. Géogr. Rivière de l'Amérique méridionale; elle tombe dans l'Amazone après un cours de 1,000 kil. environ. On la nomme aussi *Putumajo*. — *San-Geronimo-de-Iça*, ville du Pérou, ch.-l. de province. 6,000 hab. Commerce de vin et d'eau-de-vie.

ICACINE, s. f. Bot. Arbre du Sénégal.

* **ICADE**, s. f. Ce mot vient du gr. εἰκάς, εἰκάδος, vingtaine.

ICADIUS, n. pr. m. (pr. *ikadiuce*). Temps hér. Fils d'Apollon et de la nymphe Lycia.

* **ICARE**, s. m. Temps hér. Fils de Dédale, qui s'enfuit de Crète, avec son père, au moyen d'ailes dont les plumes étaient jointes par de la cire. Il s'éleva trop haut, le soleil fondit la cire, et Icare tomba dans la mer Egée. — *Icare* est aussi le nom d'un roi de Carie. — *Icare*, s. m. Zool. Nom donné à un papillon.

ICARIDE ou **ICARIOTE**, n. patr. f. Temps hér. Surnom de Pénélope, fille d'Icarius.

* **ICARIEN, IENNE**, adj. Qui appartient à Icare : *Audace icarienne*. — *Icarien*, nom donné aux membres d'une secte de communistes qui appellent *Icarie* la société idéale qu'ils aspirent à créer. — Géogr. anc. *Mer Icarienne*, partie de la mer Egée, vers les côtes de l'Ionie et de la Carie. Ce fut là qu'Icare tomba. — Myth. *Icarienne*, surnom de Diane, adorée dans l'île d'Icarie.

ICARIUM, n. pr. m. (pr. *ikariome*). Géogr. anc. Ile du golfe Persique, vis-à-vis l'embouchure de l'Euphrate.

* **ICASTIQUE**, adj. des 2 g. (en gr. εἰκαστικὸς). Qui se rapporte à la représentation des objets, ou à leur imitation, ou encore, à l'art de conjecturer, à la science des probabilités. Dans la première acception, on dit *poésie icastique* pour poésie descriptive : d'anciens critiques ont opposé le genre *icastique* au *fantastique*. Dans la seconde, on appelait *icastique* la science prétendue des augures, des astrologues, etc.

ICHARA-MOULI, s. m. Relat. Racine que les Orientaux emploient contre la morsure des serpents, et à laquelle ils attribuent de grandes vertus alexitères.

ICHIME, n. pr. m. Géogr. Rivière de la Sibérie, qui prend sa source dans la province d'Omsk, entre dans celle de Tobolsk, et se décharge dans l'Irtich, par la rive gauche de ce fleuve, après un cours de 1,600 kil.

* **ICHNANTHE**, adj. des 2 g. (pr. *iknante*) (du gr. ἴχνος, race; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs sont striées.

ICHNEUMIGÈNE, adj. des 2 g. (pr. *ikneumigène*) (du gr. ἰχνεύμων, ichneumon; γένος, naissance). Méd. Qui est produit par un ichneumon, ou des ichneumons.

ICHNEUMIGÉNOSE, s. f. (même étym.). Méd. Affection provenant de l'incubation des œufs d'ichneumons dans les tissus des animaux.

ICHNEUMONIDE, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui ressemble à un ichneumon. — ICHNEUMONIDES, s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères. On dit aussi *ichneumonidaire*.

ICHNEUMONIFORME, adj. des 2 g. (pr. *ikneumoniforme*). Zool. Qui a la forme d'un ichneumon.

ICHNEUMONOLOGIE, s. f. (pr. *ikneumonologie*) (du gr. ἰχνεύμων, ichneumon; λόγος, discours). Traité sur les ichneumons.

ICHNOCARPE, s. m. (pr. *iknocarpe*) (du gr. ἴχνος, vestige; καρπὸς, fruit). Bot. Plante des Indes orientales.

ICHNOZOAIRE, s. m. (pr. *iknozoaire*) (du gr. ἴχνος, vestige; ζῶον, animal). Zool. Espèce d'animalcule qui n'offre qu'une ébauche des traits auxquels se reconnaît l'animalité.

ICHNUSA, s. f. (pr. *iknuza*) (en gr. Ἰχνοῦσα, de ἴχνος, trace). Nom par lequel les Grecs désignaient l'île de Sardaigne, dont ils comparaient la forme à un pied humain.

ICHOGLAN. Hist. ott. V. ICOGLAN, au Dictionnaire, et ITCH-OGHLAN, au Complément.

ICHONUPHIS, n. pr. m. (pr. *ikonufice*). Myth. Divinité égyptienne qui est la même que *Cneph*, ou *Kneph*.

ICHTHYDIN, INE, adj. des 2 g. (pr. *iktidin*). Zool. Qui ressemble à un ichthydion. — ICHTHYDINS, s. m. pl. Famille d'animalcules infusoires.

ICHTHYDION, s. m. (du gr. ἰχθύδιον, petit poisson). Zool. Genre d'animalcules infusoires.

ICHTHYOCENTAURE, s. m. (pr. *iktiocentaure*) (du gr. ἰχθὺς, ἰχθύος, poisson; κένταυρος, centaure). Myth. Nom que les anciens donnaient quelquefois aux Tritons.

ICHTHYODE, adj. des 2 g. V. plus loin ICHTHYOÏDE.

ICHTHYODÈRE, adj. des 2 g. (du gr. ἰχθὺς, poisson; δέρας, peau). Zool. Dont la peau ressemble à celle des poissons.

ICHTHYOÏDE, adj. des 2 g. et s. m. (pr. *iktioïde*) (du gr. ἰχθὺς, poisson; εἶδος, ressemblance). Zool. Qui ressemble à un poisson. — ICHTHYOÏDES, s. m. pl. Famille de reptiles batraciens.

ICHTHYOLITHOLOGIE, s. f. (pr. *iktiolitologie*) (du gr. ἰχθὺς, poisson; λίθος, pierre; λόγος, discours). Didact. Histoire ou description des poissons fossiles.

ICHTHYOLOGUE, s. m. (pr. *iktiologue*). Syn. d'*ichthyologiste*. V. ce mot au Dictionnaire.

ICHTHYOMORPHIQUE, adj. (pr. *iktiomorfique*) (du gr. ἰχθὺς, poisson; μορφὴ, forme). Qui représente une figure de poisson. — *Lettres ichthyomorphiques*, celles dont les différentes parties sont formées par des figures de poissons.

* **ICHTHYOPHAGE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom des habitants des côtes du golfe Persique. Aujourd'hui *Balluches*.

ICHTHYOPHILE, adj. des 2 g. (pr. *iktiofile*) (du gr. ἰχθὺς, poisson; φίλος, ami). Amateur de pêche et de poisson.

ICHTHYOSAURE, s. m. (pr. *iktiosaure*) (du gr. ἰχθὺς, poisson; σαῦρος, lézard). Zool. Animal dont il ne reste que des débris fossiles. Il paraît qu'il se rapprochait des poissons et des lézards, mais il s'en distingue par sa longueur : il avait jusqu'à 10 mèt. de long.

ICHTHYOSAURIEN, IENNE, adj. et s. m. (pr. *iktiosaurien*). Zool. Qui a quelque ressemblance avec l'ichthyosaure. — ICHTHYOSAURIENS, s. m. pl. Famille de reptiles. On dit aussi *ichthyosauroïde*.

ICHTHYOTHÉOLOGIE, s. f. (du gr. ἰχθὺς, poisson; θεολογία, théologie). Didact. Histoire des poissons mentionnés dans l'Écriture sainte.

ICHTHYOTHÉOLOGISTE, s. m. Didact. Celui qui s'occupe d'ichthyothéologie.

* **ICHTHYPÉRIE**, s. f. Mot mis par erreur dans les premières éditions du Dictionnaire, pour *ichthypètre*. V. ICHTHYOLITHE, au Dictionnaire.

ICHTHYQUE, adj. des 2 g. (pr. *iktique*). (en gr. ἰχθύκος). Qui a rapport aux poissons.

ICHTHYS, s. m. (pr. *iktice*) (en gr. ἰχθὺς). Mot grec qui signifie poisson, et qui se trouve assez souvent dans les inscriptions sépulcrales des premiers chrétiens. Les cinq lettres qui le composent, ΙΧΘΥΣ, sont les initiales des cinq mots Ἰησοῦς, Χριστὸς, Θέου, Υἱὸς, Σωτὴρ, qui signifient *Jésus-Christ*, de *Dieu Fils*, *Sauveur*. Quelquefois, au lieu du mot *ichthys*, on gravait sur le tombeau une figure de poisson, pour signifier qu'il renfermait le corps d'un chrétien.

ICIDIEN, adj. m. (du gr. οἰκίδιος, domestique). Myth. Nom que les Grecs donnaient aux dieux Lares ou Pénates. On dit mieux en français *Écidien* ou *Œcidien*.

* **ICIQUIER**, s. m. Bot. Genre de la famille des térébinthacées, renfermant des arbres résineux, indigènes de l'Amérique.

ICMADOPHILE, adj. des 2 g. (du gr. ἰκμαδώτης, humide; φίλος, ami). Hist. nat. Qui aime les lieux humides.

ICMÉEN, adj. m. (en gr. Ἰκμαῖος). Myth. Surnom de Jupiter qui répand l'humidité nécessaire à la végétation. Aristée lui érigea un temple sous ce nom dans l'île de Cos.

ICON-BASILIKÉ, s. f. (mots gr., εἰκὼν βασιλικὴ, image royale). Philol. Titre d'un ouvrage attribué à Charles Ier, roi d'Angleterre. C'est une espèce de journal que ce malheureux prince a écrit pendant le cours de ses longues infortunes, et dans lequel il rappelle ses actions et dévoile ses sentiments.

ICONE, s. m. (en gr. εἰκὼν, image). Ce mot, francisé, est entré dans le titre de certains ouvrages : *Heerkens rapporte dans ses Icones que*....

ICONISME, s. m. (du gr. εἰκόνισμα, représentation figurée). Philol. Représentation de la pensée au moyen de symboles, de signes, d'allégories, de mythes.

ICONIUM, n. pr. m. (pr. *ikoniome*). Géogr. anc. Ville de l'Asie-Mineure, cap. de la Lycaonie. Aujourd'hui, *Konièh*. On appelle *sultans d'Iconium* les chefs de l'empire fondé dans cette ville par le Seldjoucide Soliman, en 1074. Toute la Syrie, ainsi que l'Asie-Mineure, en firent partie. Il fut renversé par les Mongols en 1258.

ICONOMANE, s. m. (du gr. εἰκὼν, image; μανία, manie). Amateur passionné de gravures et de tableaux. On donne communément à ce mot un sens ironique.

ICONOMANIE, s. f. Travers de l'iconomane.

ICONOMANIQUE, adj. des 2 g. Qui se rapporte à l'iconomanie.

ICONONZO, n. pr. m. Géogr. Vallée de la Colombie, dans la Nouvelle-Grenade ; elle est arrosée par la rivière ou le torrent de Summa. On remarque sur cette rivière deux ponts superposés, dont l'un est à près de 100 mètres au-dessus du torrent.

ICONOPHILE, s. m. (du gr. εἰκὼν, image; φίλος, ami). Didact. Amateur, connaisseur en fait d'estampes et de gravures.

ICOSANDRE, adj. des 2 g. (du gr. εἴκοσι, vingt; ἀνὴρ, ἀνδρὸς, mâle). Bot. Se dit des plantes qui ont vingt étamines ou même un plus grand nombre insérées sur le calice.

ICOSAPROTE, s. m. (en gr. εἰκοσάπρωτοι). Ant. Titre des vingt principaux citoyens de chaque ville grecque soumise à la domination romaine.

ICOSAPROTIE, s. f. Ant. Dignité de l'icosaprote.

ICOSIGONE, adj. des 2 g. (du gr. εἴκοσι, vingt; γωνία, angle). Didact. Qui a vingt angles.

ICOSIMYXE, adj. des 2 g. (du gr. εἴκοσι, vingt; μύξα, mèche). Ant. Se dit des lampes qui avaient vingt becs : *On a trouvé à Pompéi une lampe icosimyxe*. Rabelais avait déjà employé ce mot.

* **ICOXE**, s. m. Bonze ou sectaire japonais. Les *icoxes* paraissent être les mêmes que les *icois*.

* **ICTÈRE**, s. m. Zool. Nom ancien du loriot, oiseau dont le plumage est jaune et vert.

ICTÉRICIE, s. f. V. ICTÈRE, au Dictionnaire.

ICTÉRIN, INE, adj. (du gr. ἴκτερος, jaunisse). Didact. Qui a une teinte jaune ou jaunâtre.

* **ICTÉROCÉPHALE**, adj. des 2 g. (du gr. ἴκτερος, jaunisse; κεφαλὴ, tête). Zool. Dont la tête est jaunâtre.

ICTÉROMÈLE, adj. des 2 g. (du gr. ἴκτερος, jaunisse; μέλας, noir). Zool. Dont la coloration est mêlée de jaune et de noir.

ICTÉROPE ou **ICTÉROPODE**, adj. des 2 g. (du gr. ἴκτερος, jaunisse; πούς, ποδὸς, pied). Zool. Qui a les pattes jaunes.

ICTÉROPHRYS, adj. des 2 g. (du gr. ἴκτερος, jaunisse; ὀφρὺς, sourcil). Zool. Qui a les sourcils jaunes.

ICTÉROPS, adj. des 2 g. (du gr. ἴκτερος, jaunisse; ὤψ, œil) Zool. Dont les yeux sont jaunes.

ICTÉROPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. ἴκτερος, jaunisse; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes jaunes.

ICTÉROTE, adj. des 2 g. (du gr. ἴκτερος, jaunisse; οὖς, ὠτὸς, oreille). Zool. Qui a les oreilles jaunes.

ICTIDE, s. m. (du gr. ἴκτις, ἰκτίδος, fouine). Zool. Ancien nom de la belette.

ICTINE, s. m. Bot. Genre de plantes synanthérées du cap de Bonne-Espérance.

ICTON, n. pr. m. (en gr. Εἴκτων). Myth. L'une des trois divinités qui forment la trinité égyptienne; c'est la première des trois; les autres sont *Kneph* et *Phtha*. — Dans la théogonie des gnostiques, *Icton* est le grand Esprit.

ICULISMA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Gaule, dans la deuxième Aquitaine, au pays des Santons. On disait aussi *Iculisna*. Aujourd'hui *Angoulême*.

* **IDA**, n. pr. f. Temps hér. Fille de Corybas et femme de Lycaste, de qui elle eut un fils nommé Minos. — s. m. Fille de Mélisseus et l'une des nourrices de Jupiter. — Zool. Espèce de papillon. — Géogr. anc. La chaîne du *mont Ida*, fameux par le jugement de Pâris, a 56 kil. de longueur et 773 mèt. d'élévation dans la partie la plus haute. Aujourd'hui, le *Psiloriti*.

IDALIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'île de Chypre, renommée par ses bosquets délicieux; elle était consacrée à Vénus. Aujourd'hui pauvre village, près du mont Sainte-Croix. On n'y voit pas même des vestiges de l'Idalie grecque.

IDALIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant d'Idalie. — Myth. *Idalienne*, surnom de Vénus.

* **IDAS**, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Apharée, enleva Marpessa, aimée d'Apollon, et en eut une fille nommée Alcyone ou Cléopâtre. Suivant Pausanias, Marpessa n'aurait été que prêtresse du dieu. Idas fut de l'expédition des Argonautes et de la chasse de Calydon. Il fut tué d'un coup de tonnerre lorsqu'il combattait contre Pollux. — Un des cinquante fils d'Egyptus s'appelait *Idas*. — Ce nom fut aussi celui d'un guerrier qui périt aux noces de Persée.

* **IDÉA**, n. pr. f. Temps hér. Fille de Dardanus que Phinée épousa après qu'il eut répudié Cléopâtre. Elle accusa les enfants de celle-ci d'avoir attenté à sa pudeur, et Phinée les fit périr. — Nymphe qui fut aimée du fleuve Scamandre et devint mère de Teucer.

IDÉALEMENT, adv. D'une manière idéale.

IDÉALISATION, s. f. Néol. Action d'idéaliser. — Se dit aussi de la chose idéalisée : *Les idéalisations d'un poète, d'un philosophe*.

IDÉALISER, v. a. Néol. Élever une chose, une

création au niveau du beau idéal : *La poésie idéalise tout ce qu'elle touche.*

* **IDÉALISME**, s. m. Tout système philosophique dans lequel un rôle important est assigné à la raison considérée comme créatrice des idées. L'*idéalisme* est opposé au *sensualisme* et au *sentimentalisme*. L'éclectisme moderne se rapproche beaucoup de l'*idéalisme*. — L'allemand Fichte a tiré du criticisme de Kant un *idéalisme absolu*, qui considère toutes les réalités comme des émanations du *moi*. — L'Irlandais Berkeley a professé au commencement du XVIII[e] siècle une théorie d'*idéalisme* qui attaque directement l'existence du monde corporel et des qualités premières des corps. — Dans les beaux-arts, on appelle *idéalisme* une tendance prononcée vers l'idéal, c'est-à-dire vers ce degré de perfection que l'imagination seule peut atteindre.

* **IDÉALISTE**, s. m. Philos. Partisan de la doctrine de l'idéalisme; il s'applique particulièrement aux partisans de Fichte et de Berkeley.

IDÉALISTIQUE, adj. des 2 g. Philos. Qui appartient, qui a rapport à l'idéalisme.

* **IDÉE**, s. f. Ce mot a été employé dans autant d'acceptions qu'il y a eu d'écoles diverses de philosophie et de différentes opinions sur l'origine de nos connaissances. Elles peuvent se réduire à trois principales : l'une qui assigne aux *idées* une cause préexistante, l'autre qui les fait naître de la sensation ou du sentiment, l'autre enfin qui charge Dieu même de nous les fournir. 1° Suivant la première opinion, les platoniciens enseignaient que les *idées* ne sont en nous que le souvenir de ce que nous avons vu ou senti dans un autre monde, souvenir réveillé par les impressions reçues ici-bas. Les cartésiens avaient admis des prénotions ou des *idées innées*. Ils entendaient par là certaines idées que tous les hommes trouvent naturellement gravées dans leur âme, telles que l'idée de Dieu, de l'infini, du beau, du bon, du juste, etc., sans que néanmoins ces idées soient toujours présentes à la pensée. — Les kantistes veulent que nous ayons des *idées pures*, c'est-à-dire des concepts rationnels dont l'objet est indépendant de l'expérience; c'est là ce que d'autres idéalistes appellent *idées nécessaires*. Les idées de cause, de pluralité et d'unité, d'espace, de temps, sont des *idées nécessaires*. — 2° On range dans la deuxième classe les péripatéticiens, les sensualistes et l'école des sentiments moraux. Les péripatéticiens voulaient que les idées ne fussent pas autre chose que les images émises par les objets extérieurs et portées à notre intelligence par l'intermédiaire de nos sens ou de nos organes; cette opinion tenait même à une fausse théorie de la vision et de l'optique : de là les espèces ou apparences qu'ils appelaient non ἰδέαι mais τα εἰδη. Les scolastiques avaient adopté cette définition. — Suivant les sensualistes, l'idée est une sensation transformée. Enfin pour ceux qui tiennent compte des sentiments moraux et de l'activité de l'âme, l'idée est un résultat de la sensation ou du sentiment, approprié par l'attention et modifié par l'intelligence. — 3° Une troisième classe de penseurs, que l'on peut ranger dans l'école théologique ou mystique, a prétendu que toutes les idées nous ont été communiquées par Dieu avec le langage qu'il a donné à nos premiers pères, c'est-à-dire par la révélation et la tradition. La vision en Dieu de Mallebranche, l'harmonie préétablie de Leibnitz, rentrent plus ou moins dans cette catégorie. — En logique, on appelle *idées adventices* celles que nous acquérons par l'expérience sensible ou qui nous viennent par communication, et *idées factices*, celles qui proviennent de l'union des idées adventices et des efforts de notre raison. Les *idées* sont *abstraites* ou *concrètes*. Les premières sont extraites des secondes par le pouvoir de l'abstraction; les secondes nous viennent sans ce secours; — *générales* ou *particulières*, selon qu'elles peuvent s'appliquer collectivement à un genre, ou qu'elles ne s'appliquent qu'à un individu ou à un petit nombre d'individus; — *étendues* ou *compréhensives*, suivant qu'elles peuvent s'étendre à un certain nombre d'êtres, ou qu'elles comprennent toutes les particularités caractéristiques d'un petit nombre d'individus ou d'un seul, — *simples* ou *complexes*, suivant qu'elles se composent de moins d'éléments qu'il n'y en avait dans celles qui les ont fait naître, ou qu'elles renferment en elles d'autres idées plus simples; — *subjectives* (c'est-à-dire formelles) ou *objectives*, suivant qu'elles sont considérées relativement à leurs formes dans l'esprit ou qu'elles ne le sont que relativement à leur matière ou à leur objet. — Considérées sous un dernier rapport, les idées sont *morales* ou *physiques* : celles-ci ont leur source dans la sensation et nous font connaître les corps, leurs formes et leurs propriétés. Les *idées morales* proviennent des sentiments internes; on les distingue en *psychologiques* ou *métaphysiques*, en *religieuses*, en *morales* propr., en *sociales* et en *esthétiques*. — On entend par *théorie des idées*, la partie du système philosophique de Platon qui indique ce que l'intelligence humaine renferme d'universel, de nécessaire, d'indépendant du temps ou de l'espace. — *Idée* se prend quelquefois pour tout un système composé d'idées et de faits. Ainsi on dira d'un projet bien développé, soit que l'exécution ait ou n'ait pas eu lieu : *C'est une excellente idée, cette idée n'est pas heureuse.* — *Pays, région des idées*, indique une région imaginaire, où l'on relègue ce qui ne peut pas exister.

IDELKHAN, s. m. Relat. Nom que des voyageurs du XVII[e] siècle ont donné aux souverains musulmans du Dekhan et de Golconde; ce mot paraît une altération des mots *Adel khan*, qui signifient sultan.

* **IDENTITÉ**, s. f. Gramm. Terme proposé par Dumarsais pour exprimer, dans l'analyse du discours, le rapport sur lequel se fonde la concordance des mots. Il y a *rapport d'identité* entre l'adjectif et le substantif, entre le nom et le pronom, entre deux substantifs même qui s'appliquent à la même personne; c'est pourquoi on les fait accorder en nombre, en genre, etc. — *Identité*, en algèbre, sorte d'équation entre deux choses, non-seulement égales, mais identiquement les mêmes dans l'expression. Les *identités* telles que $a + b = a + b$ se réduisent toutes à $0 = 0$; on ne peut en tirer aucune formule exprimant la valeur d'une quantité.

IDÉOGÉNIE, s. f. (du gr. ἰδέα, idée; γένεα, procréation). Didact. Science qui traite des idées.

IDÉOGÉNIQUE, adj. des 2 g. Qui se rapporte à l'origine de nos idées.

IDÉOGRAPHIE, s. f. (du gr. ἰδέα, idée; γράφω, j'écris). Philol. Représentation des idées par le moyen de signes graphiques qui n'expriment en aucune façon les mots de la langue.

* **IDÉOGRAPHIQUE**, adj. des 2 g. Qui se rapporte à l'idéographie. *L'écriture idéographique*, est en usage chez les Chinois qui, en groupant des signes conventionnels assez simples, forment des caractères compliqués qui indiquent la composition de chaque idée selon leurs croyances, leurs mœurs, leurs préjugés, etc. *Les signes idéographiques* ont commencé par être hiéroglyphiques : ce sont des hiéroglyphes réduits aux premiers linéaments des objets. Les écritures qui ne sont point *idéographiques* sont *phonétiques*.

* **IDÉOLOGUE**, s. m. Néol. Métaphysicien, celui qui considère les questions morales ou politiques sous un point de vue purement abstrait, sans se préoccuper des nécessités pratiques. Napoléon n'aimait pas les *idéologues*, c'est pourquoi il avait supprimé la section des sciences morales et politiques à l'Institut.

* **IDES**, s. f. pl. Ant. Terme du calendrier romain qui désignait le treizième ou le quinzième jour du mois. Les sept jours précédents étaient dits *avant les ides*, et comptés en retrogradant, comme nous comptons les années av. J. C. Ainsi le lendemain des nones était le huitième jour des *ides* ou le huitième jour avant les *ides*; venaient ensuite le septième, le sixième, le cinquième, le quatrième, le troisième, la veille des *ides* et le jour des *ides*, appelé absolument *les ides*. Après les ides on comptait par jour avant les calendes du mois suivant. Cette partie du mois était placée sous la protection de Jupiter. Dans la chancellerie romaine, on se sert encore des *ides* et de l'ancien calendrier romain.

* **IDÉUS**, n. pr. m. (pr. *idé-uce*). Temps hér. Nom de plusieurs personnages de l'antiquité : un fils de Priam; un fils de Pâris et d'Hélène, lequel périt écrasé par la chute d'un plafond; un héraut troyen qui porta au camp des Grecs les présents offerts pour racheter le corps d'Hector, etc.

* **IDIOCRASE** ou **IDIOCRASIE**, s. f. Anc. phys. Propriété particulière d'une substance.

IDIOGYNIE, s. f. Bot. État d'une plante dont les étamines sont *idiogynes*. V. ce mot au Dict.

* **IDIOME**, s. m. En théol., ce qui est exclusivement propre à une nature. En parlant de Jésus-Christ, on fait une *communication d'idiome*, quand on attribue des actes d'une de ses deux natures à l'autre. On ne pourrait pas, sans faire cette communication, dire que Dieu est né, qu'il a vécu parmi les hommes, etc. — Philol. *Idiome* se dit quelquefois pour *idiotisme*, locution particulière à une langue.

IDIO-MÉTALLIQUE, adj. des 2 g. Phys. Se dit des phénomènes électriques qui se manifestent d'eux-mêmes, quand on met en contact deux métaux.

IDIOMOGRAPHE, s. m. (du gr. ἴδιωμα, idiome; γράφω, je décris). Philol. Celui qui décrit et classe suivant certaines règles les divers idiomes d'une contrée.

IDIOMOGRAPHIE, s. f. (même étym.). Philol. Partie de la science philologique qui a pour but la description et la classification des idiomes d'un pays.

IDIOMOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à l'idiomographie.

IDIOPHIDE, adj. des 2 g. (du gr. ἴδιος, propre à; ὄφις, serpent). Zool. Qui a les caractères propres des serpents. — **IDIOPHIDES**, s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens.

IDIOPLIE, s. f. (du gr. ἴδιος, particulier; ὅπλον, arme). Nom donné par quelques écrivains militaires à un corps de soldats munis d'armes spéciales. L'artillerie, les cuirassiers, formaient des *idioplies*. Ce terme, qui n'était pas employé dans l'antiquité, n'a pas fait fortune chez les modernes.

IDIOPLIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à l'idioplie.

IDIOSTHÉNIE, s. f. (du gr. ἴδιος, particulier; σθένος, force). Méd. Maladie qui provient de surexcitation et qui a un caractère spécial.

IDIOSTHÉNIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à l'idiosthénie.

IDIOTHALAME, adj. des 2 g. (du gr. ἴδιος, propre; θάλαμος, lit nuptial). Bot. Se dit des lichens qui ont le conceptacle d'une nature et d'une couleur particulières, différentes de celle du thalle.

IDIOTIQUE, adj. des 2 g. Qui est particulier à une nation. — *Langue idiotique*, propre au pays où elle est parlée.

* **IDIOTS**, s. m. pl. Hist. eccl. Nom qu'on donnait autrefois aux frères convers qui ne savaient pas lire.

* **IDMON**, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Égyptus et de la Gorgone, époux de Pylargé. — Guerrier rutule. — Cyzicénien tué par Hercule.

IDMONÉE, s. f. Zool. Genre de polypiers fossiles.

IDOLA, s. m. pl. Mot latin (pluriel du neutre *idolum*, idole) employé par François Bacon dans son *Novum Organum*, pour désigner les diverses causes des erreurs de l'esprit humain. Il en compte quatre : *idola tribus, specus, fori, theatri*. Ces dénominations signifient : préjugés de *caste*, de famille, de nation; préjugés de la *caverne*, c'est-à-dire de notre propre fonds, qui viennent de nous; préjugés de la *place publique*, c'est-à-dire que les hommes se communiquent, erreurs de langage, d'opinion, etc.; préjugés de *théâtre*, c'est-à-dire qui se propagent dans les écoles par l'ascendant des maîtres sur les élèves, des puissants sur les faibles, etc. Ces diverses dénominations ont été conservées par les interprètes de Bacon.

* **IDOLE**, s. f. Hist. *Guerre des Idoles*, celle que Mahomet entreprit pour soumettre les Arabes idolâtres et leur faire accepter son Alcoran. Elle dura environ neuf ans et fut terminée en 631, année connue sous le nom d'*année des Ambassades*. — Zool. *Idole*, nom vulgaire d'une coquille univalve.

IDOLIEN ou **IDOLIQUE**, adj. m. (du gr. εἰδώλον, idole). Hist. Surnom donné à l'empereur Julien. C'est par erreur qu'on a imprimé au Dictionnaire *Idolion*.

IDOLION, s. m. (en gr. εἰδωλεῖον). Ant. Temple consacré aux idoles. C'est par erreur qu'on a imprimé au Dictionnaire *idoléon*; et des Grecs se change en *i*, et non pas en *é*.

* **IDOLOTHYTE**, s. m. Mot par lequel saint Paul a désigné les viandes offertes aux idoles. Comme les chrétiens s'abstenaient d'en manger par scrupule, quoiqu'elles fussent vendues dans les marchés, l'apôtre leur dit : Que l'idole n'est rien, et qu'on peut manger des *idolothytes* sans aucune crainte, à moins que cela ne dût causer du scandale.

IDOMÉNÉ, n. pr. f. Temps hér. Fille de Phérès, épouse d'Amythaon, et mère de Bias et de Mélampus.

* **IDOMÉNÉE**, n. pr. m. Temps hér. Un des fils de Priam. — s. m. Zool. Espèce de papillon d'Amérique.

* **IDOTHÉE**, n. pr. f. Temps hér. Une des Océanides. — Fille d'Euryte, roi de Carie; épousa Milétus, qui la rendit mère de Caunus et de Biblis. — Fille de Cadmus et seconde femme de Phinée, probablement la même qu'Idéa. — s. f. Zool. Genre de crustacés. C'est par erreur qu'on a mis au Dictionnaire *idotée*.

IDOTHÉIDE, adj. des 2 g. et s. f. Zool. Qui ressemble à une idothée. — **IDOTHÉIDES**, s. f. pl. Famille de crustacés. On dit aussi *idothéiforme*.

IDRIA, n. pr. f. Géogr. Ville des États autrichiens, dans l'Illyrie, sur l'*Idria*. 3,600 hab. Mines de mercure.

IDRIALINE, s. f. Chim. Un des carbures d'hydrogène.

IDUBÉDA, n. pr. f. Géogr. anc. Montagne d'Espagne, dans la Tarraconaise. Auj. *Sierra de Oca*.

IDULIE, s. f. Ant. Brebis blanche qu'on immolait à Jupiter, le jour des ides de chaque mois.

IDUMÉE, s. f. Géogr. anc. Contrée située entre l'Arabie et la Palestine. L'*Idumée orientale* avait pour capitale Bosra, et l'*Idumée occidentale*, Petra ou Gaza. — En poésie, on a quelquefois dit l'*Idumée* pour la *Judée*. — Regnier a employé ce mot comme adjectif : *Cueillir avec le fer les palmes idumées*. — *Mer Idumée*, un des noms de la mer Rouge.

* **IDUMÉEN, ENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de l'Idumée. — Qui appartient à l'Idumée ou à ses habitants : *Les palmes iduméennes, les lauriers iduméens*. — Hist. Les *Iduméens* se prétendaient issus d'Ésaü ou d'Édom, ce qui leur a fait donner le nom d'*Édomites*. Ils furent soumis par David, et Hircan Ier réunit l'Idumée à la Judée.

* **IDYLLE**, s. f. Ce mot était primitivement du genre masculin, parce qu'il avait été pris du grec, où il est du genre neutre.

IÉCHIL-IRMAK, n. pr. m. Géogr. Fleuve d'Asie, qui descend du mont Taurus, et va se jeter dans la mer Noire, après un cours d'environ 400 kil.

IEKATHÉRINENBOURG, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Perm. 11,000 hab. Fonderie de canons, fabrique d'armes à feu et d'armes blanches; ateliers de serrurerie, coutellerie, etc. Mines de fer aux environs; lavage d'or et de platine.

IÉKATHÉRINOSLAV, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de même nom, sur le Dniéper. 5,000 hab. Fabriques de draps et de soieries. — Fondée par Catherine II, en 1787, pendant son voyage en Crimée.

IÉLETZ, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, gouvernement d'Orel, sur la Sosna. 15,000 hab. Forges, minerai de fer très-abondant. On dit aussi *Eletz*.

IÉLISAVETGRAD, n. pr. m. Géogr. Ville forte de la Russie d'Europe, gouvernement de Kherson, sur l'Ingoul. 12,000 hab. On dit aussi *Élisabetgrad*.

* **IÉNA**, n. pr. f. Géogr. Ville située sur la Saale. 5,000 hab. Établissements littéraires; nombreuses imprimeries. La *bataille d'Iéna* a été gagnée par Napoléon sur les Prussiens, le 14 octobre 1806.

IÉNIDJÉ-VARDAR, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie. 6,000 h. Excellent tabac. Ruines de Pella.

IÉNIKALEH, n. pr. f. Géogr. Forteresse de la Russie d'Europe, sur le détroit qui a pris son nom. — *Détroit d'Iénikaleh*, canal qui joint la mer d'Azof à la mer Noire. 40 kil. de longueur sur 3 de large. — *Iénikaleh*, ville située sur ce détroit. Elle fut bâtie en 1703, par les Turcs, pour fermer aux Russes l'entrée de la mer Noire; mais ceux-ci la prirent en 1771.

IÉNISCHER, n. pr. m. Nom turc de la ville de *Larisse*. V. ce mot au Complément.

IÉNISSÉI, n. pr. m. Géogr. Fleuve de la Russie d'Asie; il a sa source dans la Boukarie, coule du S. au N., reçoit un grand nombre d'affluents, et se jette dans l'Océan glacial après un cours de 3 à 4,000 kil. — Le *golfe d'Iénisséi*, auquel le fleuve aboutit, est tout parsemé d'îles; aussi l'appelle-t-on *golfe des soixante-dix îles*.

IÉNISSÉISK, n. pr. m. Géogr. Gouvernement de la Russie d'Asie, ch.-l. Krasnoïarsk. 60,000 h. On a découvert dans ce gouvernement, en 1829, une mine d'or très-abondante. — Ville la plus importante, mais non le chef-lieu du gouvernement d'Iénisséisk, sur l'Iénisséi. 6,000 hab. Commerce très-actif.

IÉNOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant d'Iéna. — Qui concerne cette ville ou ses habitants. — Hist. relig. On a donné le nom d'*Iénois* à des hérétiques luthériens qui se sont, pour la première fois, montrés à Iéna.

IÈRE, n. pr. f. Myth. Une des Néréides. — Temps hér. Nourrice de Pandarus et de Bitias, fils d'Alcanor.

IÉRÉE, s. f. Zool. Genre de polypiers.

IERNIS, n. pr. f. (pr. *iernice*). Géogr. anc. Ville de l'Hibernie, aujourd'hui *Cashel*. On l'appelait aussi *Iuvernis*.

IESCHT, s. m. Nom donné par les Perses à certains fragments des livres philosophiques et religieux qu'ils attribuaient au second Zoroastre.

IÉSIDE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte mahométane de la Turquie d'Asie, dans la principauté de Mossoul, près des monts Sindjar. Les *Iésides* sont indépendants, ennemis des Turcs, agriculteurs, mais ils négligent souvent la terre pour se livrer au brigandage.

IESPUS, n. pr. m. (pr. *iespuce*). Géogr. anc. Ville de la Tarraconaise. Aujourd'hui *Igualada*.

IEZD, n. pr. m. Géogr. Grande ville de Perse. V. **YEZD**, au Complément.

IF, n. pr. f. Géogr. Île de la Méditerranée, sur la côte de France, dép. des Bouches-du-Rhône, dans la rade de Marseille. François Ier y fit construire un fort qui existe encore en très-bon état : *L'île d'If, le château d'If*.

IFFENDIC, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. d'Ille-et-Vilaine. 4,300 hab. Quincaillerie.

IFLOGE, s. m. Bot. Plante indigène de l'Afrique septentrionale.

IFTAR, s. m. Relig. mahom. Nom donné par les Turcs au repas qui se fait la nuit pendant le ramadan.

IGDISME, s. m. (du gr. ἴγδη, mortier). Ant. gr. Espèce de danse grotesque dans laquelle les danseurs imitaient le mouvement du pilon qui monte et descend dans un mortier. On disait aussi *igdé* et *igdis*, s. f.

IGHITH-BASCHITE, s. m. Hist. or. Membre d'un ordre monastique musulman fondé au XVIe siècle, par *Ighith-Baschi*.

IGLAU, n. pr. m. Géogr. Ville forte des États autrichiens, dans la Moravie. 14,000 hab.

IGLITE, s. f. Minér. Variété d'arragonite. On dit aussi *igloïte*.

* **IGNAME**, s. m. Bot. Plante grimpante à racine tuberculeuse, originaire de l'Inde, mais cultivée dans l'Australie, en Afrique et en Amérique; elle appartient à la famille des smilacées. La racine de l'*igname ailé* est très-volumineuse; bouillie ou cuite sous la cendre, elle remplace le pain.

IGNAVE, adj. des 2 g. (en lat. *ignavus*). Ce mot, qui signifiait lâche, mou, froid, sans âme, se trouve dans plusieurs écrits du XVIe siècle. Il est énergique, et mériterait d'être conservé.

IGNESCENCE, s. f. (du lat. *ignescere*, s'enflammer). Didact. État d'un corps en combustion, ou d'un corps qui s'enflamme.

IGNIAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *igniarium*, amadou, formé de *ignis*, feu). Bot. Se dit des plantes dont certaines parties peuvent servir à faire de l'amadou.

IGNICOLLE, adj. des 2 g. (du lat. *ignis*, feu; *collum*, cou). Zool. Se dit des animaux, et principalement des insectes dont le corselet et le cou sont couleur de feu.

IGNICOLORE, adj. des 2 g. (du lat. *ignis*, feu; *color*, couleur). Qui est couleur de feu.

* **IGNIFÈRE**, s. m. Ancien nom des lampes astrales.

IGNISE, s. f. (du lat. *ignis*, feu). Anc. jurispr. Sorte d'épreuve judiciaire qui consistait à prendre et à tenir un fer chaud dans la main.

IGNISPICIUM, s. m. (pr. *ignicepiciome*) (du lat. *ignis*, feu; *spiceré*, vieux mot, voir). Ant. rom. Divination par le feu. *Ignispicium* se dit mieux qu'*ignispicie*.

* **IGNIVORE**, adj. des 2 g. Il se dit des faiseurs de tours qui ont l'air d'avaler des étoupes enflammées. On les appelle aussi *ignivomes*, parce qu'après avoir avalé des étoupes accompagnées de certaines substances, ils rejettent par la bouche du feu et de la fumée.

* **IGNOBILITÉ**, s. f. En parlant de l'histoire romaine, ce mot s'applique à une origine plébéienne : *L'ignobilité de sa race*.

* **IGNOBLE**, adj. des 2 g. En fauconnerie, on le dit des oiseaux qui ne se laissent pas aisément dresser pour le service qu'on exige d'eux. — Minér. *Filons ignobles*, filons métalliques peu riches, qui ne dédommageraient pas des frais d'exploitation.

IGNORABLE, adj. des 2 g. Néol. Que l'on peut ignorer, qu'il est permis à tout le monde de ne pas savoir : *Vous lui reprochez d'ignorer cela; mais c'est une chose très-ignorable*. Ce mot, comme la plupart de ceux qu'on forme avec le privatif *in*, ne doit s'employer que dans un petit nombre de cas et avec beaucoup de discernement, pour éviter la répétition du verbe. V., au Complément, l'observation faite en général sur la préposition *in*.

IGNORANTISTE, s. m. Partisan de l'ignorantisme. V. ce mot au Dictionnaire. On donne quelquefois ce nom, mais très-abusivement, à ceux qui pensent que, par delà certaines limites, l'instruction est beaucoup moins utile que préjudiciable au bonheur du peuple.

IGUALADA, n. pr. f. Géogr. Petite ville d'Espagne, dans l'intendance de Barcelone, sur la Noya. 12,000 hab. Fabrique d'armes à feu. Étoffes de laine et de coton, eau-de-vie, etc.

* **IGUANE**, s. f. (pr. *igou-ane*). Zool. Genre de reptiles sauriens, écailleux. L'*iguane* est indigène de l'Amérique du Sud; elle a plus d'un mètre de longueur et sa chair est très-estimée. On ne dit pas *iguan*.

IGUANIDE, adj. des 2 g. et s. m. (pr. *igouanide*). Zool. Qui a l'apparence d'une iguane. — **IGUANIDES**, s. m. pl. Famille de reptiles sauriens. On dit aussi *iguanien, ienne*, et *iguanoïde*, des 2 g.

IGUVINIEN, IENNE, adj. Géogr. Habitant de l'ancien *Iguvium*. Ce fut là qu'on trouva les *tables iguviniennes* ou *eugubines*. V. **EUGUBIN**, au Complément.

IGUVIUM, n. pr. m. (pr. *iguviome*). Géogr. anc. V. **EUGUBIUM**, au Complément.

I-HI-WEI, n. pr. m. Nom que le philosophe chinois Lao-Tseu emploie pour désigner Dieu, qu'il définit un être qu'on ne peut voir, ni entendre, ni saisir. La ressemblance de ce nom avec celui de *Jéhovah* porte à croire que Lao-Tseu avait eu connaissance des livres juifs.

* **IHRAM**, s. m. Relig. musul. Vêtement composé de deux pièces d'étoffe, dont l'une se jette sur les épaules et sur le cou, de manière à laisser découverte une partie du bras droit, et l'autre se roule autour des reins. D'après la loi, l'*ihram* doit être sans couture.

IJÉ, s. m. Philol. Neuvième lettre de l'alphabet slave, répondant à notre I.

IKBALE, s. f. (littéral., *favorite*). Titre qui se donne à l'esclave du harem que le sultan a distinguée. On l'appelle aussi *khass-odalik*.

IKCHINA, s. m. Offrande qu'on fait aux brahmines dans les occasions solennelles.

IKIRIOU, s. m. Zool. Serpent d'une taille monstrueuse, qui se trouve à Cayenne.

ILAH, n. pr. m. Myth. or. Nom d'une des principales divinités des anciens Arabes : c'était le dieu du temps.

ILAHY, s. m. Espèce d'hymne ou de cantique composé dans la langue persane en l'honneur de quelque santon décédé.

* **ILAÏRE**, Myth. V., au Complément, **HILAÏRE**, qui est plus correct.

ILAPINASTE, adj. m. (en gr. εἰλαπιναστής, de εἴλη, troupe de convives; πίνω, boire). Myth. Surnom sous lequel Jupiter était adoré dans l'île de Chypre. On l'invoquait dans les festins.

ILARCHIE, s. f. (du gr. ἴλη, escadron; ἄρχω, je commande). Ant. gr. Commandement d'une *ile*. V. plus loin ce dernier mot.

ILARQUE, s. m. (même étym.). Ant. gr. Commandement d'une ile.

ILCHESTER, n. pr. m. Géogr. Ville ou bourg d'Angleterre, dans le comté de Somerset, sur la rive gauche de l'Ival, en face de l'hospice de Whitehall. 10,000 hab. Roger Bacon naquit à Ilchester en 1214.

* **ILDEFONSE** (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Petite ville d'Espagne, dans l'intendance de Ségovie, au pied des montagnes de Guadarrama. 4,300 hab. Manufacture de glaces. Près de *Saint-Ildefonse* est la résidence royale dite *la Granja*. V. ce mot au Complément. — Hist. On appelle *traité de Saint-Ildefonse* un traité qui fut conclu, en 1777, entre le Portugal et l'Espagne, relativement à leurs possessions d'Amérique.

* **ILE**, s. f. Amas ou pâté de maisons entouré de rues. On se servait principalement de ce terme dans l'ancienne Rome. Sparte avait aussi un quartier qu'on appelait *île*. — *Ile Barbe*, île formée par la Saône, à 2 kil. au-dessus de Lyon. C'est un lieu de plaisir pour les Lyonnais, comme la Courtille ou Ménilmontant pour les Parisiens. — *Iles du Vent* et *sous le Vent*. V. le mot **VENT** du Complément.

ILÉ, s. f. (en gr. ἴλη ou εἴλη). Ant. gr. Es-

cadron, compagnie de cavaliers dont la force n'est pas bien connue. Selon quelques écrivains, l'*ilé* se composait de 64 cavaliers.

ILÉADELPHIE, s. f. (du gr. εἰλεόν, iléon, intestin; ἀδελφός, frère). Anat. Monstruosité qu'offre un individu double depuis le bassin inclusivement, c'est-à-dire deux individus attachés ensemble tantôt par le côté, tantôt par le dos.

ILÉADELPHE, s. des 2 g. Anat. Être qui présente la conformation dite *iléadelphie*.

ILÉADELPHIEN, IENNE, adj. et s. Anat. Monstre par iléadelphie.

ILÉADELPHIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui concerne l'iléadelphie.

* **ILECH**, V. HYLÉ, au Complément.

ILE-EN-DODON (l'), n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Haute-Garonne, sur la Save. 1,800 hab. Faïence.

ILE-JOURDAIN (l'), n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Gers, sur la Save. Tanneries, tuileries et briqueteries. 5,000 h. —Ch.-l. de canton du dép. de la Vienne. 550 hab.

ILÉO-LOMBAIRE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à l'iléon et à la région lombaire.

ILÉO-TRANSVERSO-SOUS-STERNAL, adj. et s. m. Anat. Un des muscles de l'abdomen de la grenouille.

ILERCAN, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Espagne qui habitait la Tarraconaise, à l'embouchure de l'Èbre, dans la plaine où s'élève aujourd'hui *Tortose*.

ILERDA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Espagne dans la Tarraconaise, sur la Sègre. Aujourd'hui *Lérida*.

* **ILERGÈTE**, adj. et s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Tarraconaise, dans la partie comprise entre les Pyrénées, l'Èbre et la Sègre.

ILE-ROUSSE, n. pr. f. Géogr. V. ISOLA ROSSA, au Complément.

ILETZKI, n. pr. m. Géogr. Petite place forte de la Russie d'Europe, gouvernement d'Orembourg, au confluent de l'Ilek et de l'Oural. 2,000 hab. Mines de sel gemme, usines.

ILE-SUR-LE DOUBS, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Doubs. 1,470 h.

ILEVERT, s. m. Hortic. Variété de prunier.

ILI, n. pr. m. Géogr. Fleuve de la Chine, qui, après avoir traversé la Dzoungarie, passe par la ville d'Ili, et se jette dans le lac Balkachi, après un cours de 480 kil. — On donne le même nom d'*Ili* à une des trois divisions de la Dzoungarie et à la ville qui en est le chef-lieu.

ILIA, n. pr. f. Mère de Romulus. V. RHÉA-SYLVIA, au Complément.

* **ILIADE**, s. f. (en gr. Ἰλιάς, Ἰλιάδος). Philol. Poëme en vingt-quatre chants, attribué généralement à Homère, et venu jusqu'à nous avec la réputation non contestée d'être un des plus parfaits chefs-d'œuvre de l'esprit humain. Le sujet de ce poëme n'est en apparence qu'un épisode de la guerre de Troie (*Ilium*); c'est la colère d'Achille offensé par Agamemnon, et ne retournant au combat que pour venger la mort de Patrocle. Mais toute la guerre de Troie est là-dedans: l'intérêt se concentre sur Achille et sur Hector. Si le premier se retire, les Grecs lèveront le siége; le second mort, la ville est perdue. — On entend par *Petite Iliade*, un poëme de Leschès de Lesbos, en quatre chants, contenant le récit de tout ce qui suivit la mort d'Achille jusqu'à la prise de Troie. Ce poëme est perdu; peut-être Virgile en avait-il profité pour composer le récit qu'il met dans la bouche d'Énée. — *Iliade*, adj. f. Myth. Surnom de Minerve. — *Iliades*, s. f. pl. Ant. Les Troyennes.

ILIADES, s. m. pl. Temps hér. Nom par lequel on désignait Romulus et Rémus, fils d'*Ilia*.

* **ILIAQUE**, adj. des 2 g. Ant. Qui a rapport à la guerre de Troie. — *Les Iliaques*, s. f. pl. Philol. Poëme de Jean Tzetzès, composé de trois parties qui se suivent et qui sont intitulées: Antihomérique, Homérique, Posthomérique. — *Tables iliaques*, fragment de bas-relief trouvé à Fratocchio, et offrant une représentation des événements de la guerre de Troie: les figures sont accompagnées de noms propres.

ILICICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *ilex, ilicis*, le houx; *colere*, habiter). Bot. Se dit des plantes qui vivent et croissent sur le houx.

ILICIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *ilex, ilicis*, yeuse; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'yeuse.

ILICINÉ, ÉE, adj. (du lat. *ilex, ilicis*, yeuse). Bot. Qui ressemble à l'yeuse. — ILICINÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

ILIE, s. f. Zool. Espèce de papillon. — Genre de crustacés.

* **ILIEN, IENNE**, adj. Ce mot, donné par des lexicographes comme synon. d'*insulaire*, est non-seulement inusité, mais barbare.

ILIO. Ce mot forme encore: ILIO-PÉRONIEN, ILIO-SOUS-CAUDAL, ILIO-SUS-CAUDAL, nom de trois muscles de la salamandre; le premier appartient à la cuisse, le second et le troisième à la queue.

ILIO-COSTAL, adj. et s. m. Anat. Un des muscles des lombes.

ILIO-COCCYGIEN, adj. Anat. Muscle du rachis de la grenouille.

ILIO-LOMBO-COSTAL, adj. et s. m. Anat. Muscle qui appartient au bassin, aux lombes et aux côtes.

ILIO-LOMBO-VERTÉBRAL, adj. et s. m. Anat. Muscle qui appartient à la fois à l'os des iles, aux lombes et à la colonne vertébrale.

* **ILION**, s. m. Ant. Nom donné par les Grecs à la citadelle de Troie, bâtie par Ilus, quatrième roi de cette ville. Cette citadelle renfermait le palladium. — Les Éoliens, quelque temps après la ruine de Troie, bâtirent au-dessus des ruines, vers le nord, une ville qu'ils nommèrent aussi *Ilion*. Les Latins disaient *Ilium*.

* **ILIONÉE**, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Amphion et de Niobé. Apollon avait voulu l'épargner, mais la flèche qui devait le tuer était déjà partie. — Fils de Phorbas de Lesbos, périt devant Troie. Il ne faut pas le confondre avec le compagnon d'Énée qui porte le même nom. — Un autre Troyen du nom d'*Ilionée* fut tué par Diomède.

ILIO-PRÉTIBIEN, adj. et s. m. Anat. Un des muscles de la cuisse.

ILIPULA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Bétique, chez les Turdétains. Auj. *Niébla*.

ILISSIADE, adj. et s. f. Myth. Nom des nymphes de l'Ilissus, près d'Athènes. Elles avaient un autel sur les bords de ce fleuve. — On donnait aussi le nom d'*Ilissiades* aux Muses, parce que l'Ilissus leur était consacré.

ILISSUS, n. pr. m. (pr. *iliceçuce*). Géogr. anc. Fleuve ou plutôt ruisseau de l'Attique qui baignait les murs d'Athènes et aboutissait à la mer, près du Pirée.

* **ILITHIE**, n. pr. f. (du gr. Εἰλείθυια). Déesse que les mythologues en général regardent comme la même que Diane. Quelques-uns l'associent aux Parques. On écrit aussi *Ilithyie*.

ILITURGIS, n. pr. m. (pr. *iliturjice*). Géogr. anc. Ville de la Bétique, chez les Turdules. Auj. *Andujar*.

ILKHANIEN, IENNE, adj. et s. Hist. or. Descendant d'Ilkhani, fils de Ghenghis-Khan. Les Ilkhaniens occupèrent le trône de la Perse de 1336 à 1390; ils furent renversés par Tamerlan.

ILL, n. pr. m. Géogr. Rivière de France qui naît dans le dép. du Haut-Rhin, entre dans celui du Bas-Rhin, se jette dans le Rhin (rive gauche), à 8 kil. au-dessous de Strasbourg. Cours, 200 kil.

ILLABOURABLE, adj. des 2 g. ILLABOURÉ, ÉE, adj. Qui ne peut être labouré; qui n'a pas été labouré. Peu usités. V. IN, au Complément.

ILLACÉRABLE, adj. des 2 g. ILLACÉRÉ, ÉE, adj. Qui ne peut être lacéré; qui ne l'a pas été. Peu usités. V. IN, au Complément.

ILLACRYMABLE, adj. des 2 g. (en lat. *illacrymabilis*, de *in*, privatif; *lacryma*, larme). Que l'on ne saurait assez pleurer, à jamais déplorable. Ce mot a été employé par Barthélemy, dans sa traduction de l'*Énéide*.

* **ILLATIF, IVE**, adj. Au moyen de quoi l'on infère. — En t. de gramm., *particule illative*, nom de certaines conjonctions qui amènent la conséquence de ce qui vient d'être dit, telles que: par conséquent, d'où il suit que, donc, etc.

ILLATINISTE, s. m. Qui ne sait pas le latin. V. IN, au Complément.

* **ILLATION**, s. f. Liturg. Prière de la messe mozarabique que le prêtre fait à haute voix entre la secrète et le canon; c'est ce que dans l'Église romaine on appelle *préface*. — Fête qui se célébrait le 4 décembre dans les communautés de l'ordre de Saint-Benoît. Pendant cette fête, on portait processionnellement les reliques du fondateur. — Dans l'anc. législ., *illation* voulait dire conséquence.

ILLAVÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été lavé. Peu usité. V. IN, au Complément.

* **ILLE**, n. pr. f. Géogr. Rivière de France qui prend sa source à l'étang de Boulet, dép. d'Ille-et-Vilaine, et se jette dans la Vilaine, après un cours de 45 kil — *Département d'Ille-et-Vilaine*, dép. de France formé d'une partie de la haute Bretagne, et comprenant 6 arrondissements. Il doit son nom aux deux rivières qui l'arrosent. Grès, granit, ardoises, etc.; eaux minérales; bois; pâturages, pommiers et châtaigniers, mais peu de vigne; filatures de lin, de chanvre. Armements pour la pêche. 547,250 hab. Ch.-l. Rennes. — *Ille*, n. pr. f. Petite ville de France, dép. des Pyrénées-Orientales, sur le Tet. 3,300 hab.

ILLÉCÉBRÉ, ÉE, adj Bot. Semblable à un illécèbre, plante caryophyllée. — ILLÉCÉBRÉES, s. f. pl. Groupe de plantes caryophyllées.

ILLÉSÉ, ÉE, adj. Qui n'a point été lésé, qui n'a éprouvé aucun mal sur sa personne ni aucun tort dans ses biens. Très-peu usité.

ILLESTÉ, ÉE, adj. Mar. Se dit d'un navire qui n'a pas de lest. Peu usité.

ILLIACANTHE, s. m. Zool. Polypier de la mer Adriatique.

ILLIASTE, s. m. Nom que les alchimistes donnaient à la prétendue matière des philosophes.

* **ILLIBÉRAL, ALE**, adj. Il s'est quelquefois dit en politique de tout ce qui n'appartenait pas au parti libéral, ou parti de l'opposition sous la restauration.

ILLIBÉRALISME, s. m. Opinion, parti opposé au libéralisme. Pour exprimer une conduite, des manières de voir peu libérales, c'est-à-dire qui sentent l'avarice, on ne dit pas *illibéralisme*, mais *illibéralité*.

ILLIBÉRIS, n. pr. f. (pr. *il-libérice*). Géogr. anc. Ville de la Bétique, chez les Turdules. On l'appelait aussi *Éliburis*, et plus tard *Elvire*. Dès l'an 300 de l'ère vulgaire, on voit un concile assemblé à *Elvire*. — Une ville de l'ancienne Gaule Narbonnaise, au pays des Sardons, porta aussi le nom d'*Illibéris*, qu'elle quitta pour prendre celui de l'impératrice *Hélène*.

ILLIBIDINEUX, EUSE, adj. Qui n'est point libidineux. Peu usité et peu utile. V. IN, au Compl.

ILLICIÉ, ÉE, adj. (du lat. *illicium*, badiane). Bot. Qui ressemble à la badiane. — ILLICIÉES, s. f. pl. Famille de plantes magnoliacées.

* **ILLICO**, adj. lat. qui signifie, sur-le-champ. Dans l'ancienne pratique, on l'inscrivait sur l'appel qui s'interjetait immédiatement après la sentence. — *Se faire relever de l'illico*, réparer un retard d'appel.

ILLIMÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été limé. Peu usité. V. IN, au Complément.

ILLIMITABLE, adj. des 2g. Qui ne peut pas être limité. Peu usité. V. IN, au Complément.

ILLIMITATION, s. f. État d'une chose illimitée. Peu usité. V. IN, au Complément.

ILLINÉZA, n. pr. f. Géogr. Une des montagnes les plus élevées de la chaîne des Andes, dans la république de l'Équateur. Ses trois pics sont presque toujours couverts de neige. 5,295 mèt.

ILLINOIS, n. pr. m. Géogr. Rivière des États-Unis, qui naît dans l'État d'Indiana, forme le *lac Illinois*, et entre dans le Mississipi après un cours de 800 kil. — Le pays arrosé par cette rivière porte aussi le nom d'*Illinois*. C'est un des nouveaux États-Unis, situé dans l'intérieur des terres. 100,000 hab. Cap. *Vandalia*. — *Illinois*, adj. et s. m. pl. Peuplades indigènes qui habitèrent sur les bords de la rivière d'Illinois, et dont les restes s'y voient encore.

ILLIQUÉFIÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été liquéfié. Ce terme s'emploie quelquefois en physique. V. IN, au Complément.

ILLISIBLEMENT, adv. D'une manière illisible: *Cet enfant écrit illisiblement*.

ILLISSÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été lissé. Il s'est quelquefois employé dans les manufactures. V. IN, au Complément.

ILLITTÉRATURE, s. f. Défaut ou manque d'instruction, état d'une personne illettrée. Peu usité. V. IN, au Complément.

* **ILLITTÉRÉ, ÉE**, adj. Synonyme d'*illettré*. Il est inutile, car c'est vainement qu'on s'est efforcé d'établir une nuance entre les deux mots. On a prétendu que le premier indiquait l'ignorance de tout élément de lecture, même de l'alphabet, tandis que l'autre marquait seulement le défaut d'études classiques; cette distinction n'est point adoptée. Quant à ceux qui écrivent *illitéré*, ils se fondent sur une orthographe du mot latin *litera* (pour *littera*), qui n'a jamais été reçue parmi les humanistes français.

ILLOCULÉ, ÉE, adj. (du lat. *in* priv., *loculus*, petite loge). Bot. Qui n'offre pas de loges.

ILLOGICITÉ, s. f. Didact. Qualité de ce qui n'est pas logique.

* **ILLOSE**, s. f. Ce mot est formé du gr. ἴλλω, rouler les yeux et quelquefois loucher.

ILLOSPORIE, s. f. Bot. Genre de lichens.

ILLOUABLE, adj. des 2 g. ILLOUÉ, ÉE, adj.

Qu'on ne saurait louer; qui n'a pas été loué. Peu usité. V. IN, au Complément.

ILLUCRATIF, IVE, adj. Qui n'est pas lucratif. Peu usité.

* ILLUMINATEUR, s. m. Hist. relig. Nom donné à un saint Grégoire, fondateur d'une congrégation de religieux qu'on nomma *frères unis de saint Grégoire l'Illuminateur*.

* ILLUMINATION, s. m. Nom des peintures dont on ornait les manuscrits au moyen âge. V. ILLUSTRATION, plus loin, qui est plus usité.

* ILLUMINÉ, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'hérétiques espagnols qui se montrèrent vers l'an 1575 et un demi-siècle plus tard. Ils faisaient un sacrement de l'oraison, recommandaient l'oraison mentale et proscrivaient le jeûne, les pénitences. Poursuivis par l'inquisition, ces sectaires eurent bientôt disparu — Membre d'une société secrète fondée en 1776 par Adam Weisehaupt, professeur de droit canon à Ingolstadt. Le but avoué de cette société était de réunir tous les hommes par un lien commun, d'exciter chez tous l'amour de la sagesse et de la vertu, de travailler au perfectionnement de l'espèce humaine, et de mettre la société à l'abri de toute oppression étrangère. Après dix ans d'existence, cette société, qui comptait plus de 2,000 membres, fut dissoute par le gouvernement bavarois. On prétend que les illuminés se sont réfugiés dans le sein de la maçonnerie.

ILLUMINEUX, EUSE, adj. Qui n'est pas lumineux, qui n'est pas clair. Peu usité. V. IN, au Complément.

ILLUMINISTE, adj. des 2 g. Partisan des doctrines des illuminés. Peu usité.

ILLUS, n. pr. m. (pr. *il-luce*). Temps hér. Fils de Phryx, qui força Pélops à quitter l'Asie-Mineure pour passer en Grèce.

ILLUSTRAT, s. m. Hist. Titre honorifique, dignité, dont l'usage s'introduisit dans l'empire romain sous le règne de Dioclétien.

* ILLUSTRATION, s. f. Nom par lequel on a désigné les coloriages qui ornent les manuscrits du moyen âge. Aujourd'hui, on entend par *illustration* l'intercalation dans le texte d'un livre d'un grand nombre de figures gravées sur bois, ou même de gravures sur cuivre et sur acier. — Dans un autre sens, le mot *illustration* s'applique aux personnages marquants qui figurent dans l'État : *Cet homme est une illustration de notre temps. On avait réuni toutes nos illustrations.* C'est une expression dont les journaux et les annonces abusent beaucoup, comme des *capacités*, des *notabilités*, des *célébrités*, etc.

* ILLUSTRE, adj. des 2 g. Hist. Titre honorifique qui, sous l'empire de Dioclétien, fut donné aux membres de la première des quatre classes privilégiées, composée des consuls, sénateurs, préfets, généraux, ministres du palais. — En France, les rois de la première race prirent le titre d'*illustre*. Pepin et Charlemagne le reçurent également.

* ILLUSTRÉ, ÉE, part. et adj. Libr. Qui est enrichi d'illustrations : *Livre illustré; édition illustrée. Le Don Quichotte illustré.* — On dit quelquefois substantiv. *des illustrés*, pour, des livres illustrés.

* ILLUSTRER, v. a. Orner un manuscrit de peintures. — Libr. Orner de gravures un livre imprimé.

ILLYRICAIN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte luthérienne fondée au XVI^e siècle par Mathias Francowits, surnommé *Illyricus*, parce qu'il était né en Illyrie.

* ILLYRIE, s. f. Géogr. anc. Contrée maritime, située entre l'Istrie et l'Épire. La partie la plus méridionale se distinguait de l'autre par le nom particulier d'*Illyrie propre* ou *grecque*. Les Romains la joignirent à la Macédoine. Sous les empereurs, on appela *préfecture d'Illyrie* la Macédoine et la Dacie. — Géogr. mod. Royaume qui fait aujourd'hui partie des États autrichiens et forme deux gouvernements, celui de Laybach et celui de Trieste. 1 million 50,000 hab. Ch.-l. Laybach. Vins, excellents fruits, olives, etc. Lin, soie. Pêche active sur les côtes.

* ILLYRIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de l'Illyrie. — Qui concerne cette contrée. — *Archipel illyrien*, assemblage d'environ quatre-vingts îles dans l'Adriatique, sur les côtes de l'Illyrie et de la Dalmatie. — On appela sous Napoléon, jusqu'en 1814, *provinces illyriennes*, l'Istrie, la Carniole, le littoral hongrois, la Carinthie, réunis à l'empire français et formant un gouvernement divisé en sept provinces. — Les *Illyriens* forment sous le rapport ethnographique et linguistique, une branche de la famille slave qui comprend les Serviens, les Bulgares, les Dalmates, les Bosniaques et les Illyriens proprement dits.

ILLYRIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à l'Illyrie.

ILLYRIUS, n. pr. m. (pr. *il-liriuce*). Temps hér. Fils de Cadmus et d'Harmonie ou Hermione.

ILMEN, n. pr. m. Géogr. Lac de la Russie d'Europe, gouvernement de Novgorod. 36 kil. sur 48. Le Volkov le met en communication avec le lac Ladoga.

ILORCIS, n. pr. f. (pr. *ilorcice*). Géogr. anc. Ville d'Espagne, dans la Tarraconaise, chez les Bastétains. Aujourd'hui *Lorca*.

* ILOTE, adj. et s. des 2 g. On écrit mieux *hilote*, car la ville soumise par les Lacédémoniens s'appelait Hélos (Ἧλος) et non Ελος. C'est par itacisme que l'on dit *hilote*.

ÎLOTE, s. f. Petite île. Mot hasardé par Bernardin de Saint-Pierre à la place d'îlot. Il était superflu et n'a point été reproduit.

ILOTIE, s. f. Condition des ilotes, servitude, mot employé par Montesquieu (*Lettres Pers.*) à la place d'*ilotisme*. Mêmes observations que sur les mots précédents.

ILSCHÉBO, s. m. Métrol. Monnaie d'or du Japon, de la valeur de 15 mas, ou 21 fr. 40 cent.

ILTONOMUS, n. pr m. (pr. *iltonomuce*). Temps hér. Un des cinquante fils d'Égyptus.

ILTURO, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Novempopulanie, dans la Gaule, au pays des Osquidates. Aujourd'hui *Oloron*.

ILUS, n. pr. m. (pr. *iluce*). Temps hér. Fils de Tros et de Callirhoé, fille du fleuve Scamandre. Il augmenta et embellit la ville de Troie ou Dardanie, qui prit alors le nom d'*Ilium*. Jupiter le dota du palladium. Ilus épousa Eurydice, fille d'Adraste, et Laomédon fut son fils. — Il y a plusieurs autres *Ilus* : un petit-fils de Jason, qui refusa à Ulysse le poison que celui-ci lui demanda pour y tremper la pointe de ses flèches; et un fils de Dardanus, qui laissa son royaume à son frère Érichtonius.

ILVA, n. pr. f. Géogr. anc. Île située entre la Corse et l'Étrurie. Elle eut pour premier nom *Éthalia*. Aujourd'hui l'*Île d'Elbe*.

ILVAÏTE, s. f. Minerai de fer peu connu.

ILYN, s. m. Géol. Espèce de roche.

ILYODÉ, ÉE, adj. des 2 g. (du gr. ἰλυόεις, fangeux, formé de ἰλὺς, boue). Bot. Qui ressemble à du limon. — ILYODÉES, s. f. pl. Famille d'algues.

ILYSIOÏDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un ilysion. — ILYSIOÏDES, s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens.

ILYSION, s. m. Zool. Genre de serpents.

IM. Particule inséparable qui remplace *in*, soit privatif, soit marquant infériorité, dans les dérivés des mots qui commencent par un *b*, un *m* ou un *p*, tels que *imbrûlé*, *immérité*, *impalpabilité*. Comme une grande partie des mots formés de *im* ou *in* privatif n'ont été que proposés par des lexicographes ou hasardés une seule fois par des néologues, et qu'ils ne peuvent être employés que dans des circonstances tout exceptionnelles, on ne consacrera ici un article spécial qu'à ceux qui ont quelque valeur réelle; les autres seront groupés, quoique à leur place alphabétique, par *imb*, *imm* et *imp*. V., pour de plus longues observations, IN, au Complément.

* IMAGE, s. f. Hist. rom. *Droit d'image*, dans l'ancienne Rome, privilége accordé à ceux qui avaient rendu à l'État des services ou qui avaient exercé de hautes magistratures, de faire faire leur buste en cire. Ces images, conservées avec vénération, étaient portées soit aux funérailles, soit au triomphe des membres de la famille. — *On amuse les enfants avec des images*, se dit proverbialement d'une personne qui avec des bagatelles détourne adroitement l'attention.

IMAGÉ, ÉE, part. et adj. Littér. Se dit d'un style qui est plein de figures et d'images.

* IMAGER, v. a. Imaginer, se figurer dans l'esprit. — Représenter par des emblèmes ou des images.

* IMAGINATION, s. f. L'imagination active s'appelle aussi *imagination volontaire*; et au lieu d'imagination passive, on dit mieux *imagination spontanée*.

* IMAGINATIVE, s. f. Philos. Dans le système de Kant, on appelle *imaginative transcendantale*, la faculté de connaître, lorsqu'elle est déjà fortifiée par l'exercice.

IMAGINIFÈRE, s. m. (du lat. *imago*, *imaginis*, enseigne; *fero*, je porte). Hist. Dans la milice romaine et dans celle de Byzance, officier qui portait le drapeau.

IMAM, s. m. Relig. mahom. Docteur de la religion musulmane. Ali fut le premier *imam*. — Par excellence, on appelle les *quatre imams*, les auteurs des quatre commentaires orthodoxes de l'Alcoran. Ces commentaires sont tenus en grande vénération par les musulmans, auxquels il est permis de suivre l'une ou l'autre des doctrines qu'ils renferment. Ainsi se sont formées les quatre sectes, distinguées par les noms de leurs fondateurs. V. HANÉFITE, SCHAFEITE, MALEKITE, et HANBALITE, au Compl. — Le titre d'*imam* se donne au sultan comme chef suprême de l'islamisme depuis qu'il n'y a plus de califes. On le donne aussi aux souverains de plusieurs États indépendants de l'Arabie, tel est l'*imam de Mascate*. Il ne faut pas écrire *iman* pour *imam*. V. plus loin le mot IMAN.

IMAMAT, s. m. Dignité d'imam. — Pays gouverné par un imam. Il ne faut pas dire en ce sens *imanat*. V. plus loin le mot IMAN.

IMAMIEN, IENNE, adj. et s. Relig. mahom. Conforme à la doctrine de la secte d'Ali, le premier *imam*. — Membre de cette secte.

* IMAN, s. m. Mot turc qui signifie la foi, et que l'on ne doit pas confondre par l'orthographe avec *imam*, docteur. V., ci-dessus, le mot IMAM.

IMANDRA, s. m. Géogr. Lac de la Russie d'Europe, gouvernement d'Arkhangel. 80 kil. sur 20. Il communique par une rivière avec la mer Blanche.

* IMANTÉLIGME, s. m. On écrit mieux *himantéligme*, le mot ἱμὰς, ἱμάντος (courroie), étant affecté de l'esprit rude.

* IMANTOPÈDE, adj. des 2 g. V., au Complément, HIMANTOPODE, qui est plus correct.

IMAON, n. pr. m. Temps hér. Guerrier latin qu'Halésus sauva des coups de Pallas.

* IMARMÈNE, n. pr. f. V., au Complément, EIMARMÉNÉ, qui est la forme grecque; quant à *himarmène*, c'est une orthographe vicieuse.

* IMATIDIE. V. HIMATIDIE, au Complément.

IMATOPHYLLE, s. f. Bot. Plante originaire du Cap, famille des amaryllidées.

* IMAÜM. V. IMAM, au Complément.

IMAÜS, n. pr. m. Géogr. anc. Grande chaîne de montagnes de l'Asie, qui séparait la Scythie proprement dite de l'Indo-Scythie. Auj. l'*Himalaya*.

IMBALANCÉ, IMBAPTISÉ, IMBATI, IMBATTU, IMBRULÉ, adj. peu usités. Le deuxième s'est quelquefois employé en théologie, l'avant-dernier en t. de construction. V. IN, au Complément.

* IMBÉCILLE, adj. des 2 g. L'Académie écrit ce mot avec un seul *l*, parce que quelques critiques ont écrit en latin *imbecilis* et *imbecilus*, faisant venir le mot de *baculus*, et non de *bacillus*. Ce scrupule étymologique est un peu minutieux.

IMBELLIQUEUX, IMBÉNI, IMBIFFÉ, IMBLAMÉ, IMBLANCHI, IMBLESSÉ, IMBLUTÉ, adj. peu usités. Le deuxième seulement pourrait entrer dans le style poétique. V. IN, au Complément.

IMBRACIEN, adj. m. Myth. Nom sous lequel les Cariens adoraient Mercure, conjointement avec les Cabires. Il paraît que ce dieu avait un temple dans l'île d'*Imbros*. V. ce mot au Compl.

IMBRASUS, n. pr. m. (pr. *inbrazuce*). Temps hér. Troyen père de Glaucus et de Ladis. — Père du Thrace Pirus. — n. pr. et s. m. Myth. Dieu-fleuve de Samos, père d'Aséus, dit *Imbrasidès*.

IMBRÉUS, n. pr. m. (pr. *inbréuce*). Temps hér. Centaure qui fut tué par Dryas aux noces de Pirithoüs.

* IMBRIAQUE, adj. et s. m. Mot forgé qu'il ne faut pas attribuer à Boiste, mais bien aux auteurs du dictionnaire de Trévoux, lesquels l'ont donné comme populaire, après l'avoir trouvé dans Rabelais. *Imbriaque* (au lieu d'*ébriaque*) doit être une faute d'impression de la première édition du *Gargantua*, faute qui a été copiée dans les éditions suivantes.

IMBRICABLE, adj. des 2 g. (du lat. *imbricare*, couvrir de tuiles creuses). Bot. Se dit de deux feuilles qui, en cherchant à s'appliquer l'une contre l'autre par leur face intérieure, rencontrent la tige vis-à-vis de leur nervure médiane.

* IMBRICAIRE, s. f. Bot. Arbre de l'île de la Réunion.

IMBRICATIF, IVE, adj. Bot. Se dit des plantes dont les feuilles offrent les formes de l'imbrication.

IMBRIFUGE, adj. des 2 g. (du lat. *imber*, pluie; *fugere*, fuir). Qui est impénétrable à la pluie : *Étoffe, chapeau imbrifuge*.

IMBRIQUANT, ANTE, adj. Bot. Se dit d'une partie qui en recouvre une autre.

IMBRISÉ, ÉE ; adj. Qui n'a pas été brisé. Peu usité. V. IN, au Complément.

IMBRIUS, n. pr. m. (pr. *inbriuce*). Temps hér. Nom d'un fils de Mentor qui régna sur une partie de la Carie. Il avait épousé une fille naturelle de Priam; étant allé au secours de son beau-père, il périt devant Troie.

IMBROS, n. pr. f. (pr. *inbroce*). Géogr. anc. Ile des côtes de Thrace, dans la mer Egée. On y rendait un culte solennel à Mercure et à Cérès. On l'appelle auj. *Imbro*. Elle fait partie de la Roumélie, et ne compte guère que 4,000 hab.

IMBRÛLABLE, adj. Qu'on ne saurait brûler : *Ce bois est imbrûlable*.

IMBRUS, n. pr. m. (pr. *inbruce*). Temps hér. Fils d'Égyptus et de Caliande.

IMBUCCATION, s. f. (du lat. *in*, dans; *bucca*, bouche). Action d'introduire dans la bouche. Mot créé par Brillat-Savarin.

IMBUVABLE, adj. des 2 g. Qu'on ne saurait boire : *Ce vin s'est aigri, il est imbuvable*.

IMÉNARÈTE, n. pr. f. Temps hér. Femme de Chalcodon et mère d'Éléphénor. On l'appelle aussi *Ménalippe*.

IMÉRÉTHIE, n. pr. f. Géogr. Province de la Russie d'Asie, au S. du Caucase, entre cette montagne, la mer Noire et la Mingrélie. 80,000 hab. Cap. Koutaïs. Séparée de la Géorgie au XIV^e siècle, l'*Iméréthie* ou *Imérétie* eut des souverains indépendants. En 1783 elle se plaça sous la protection de l'impératrice Catherine, et en 1804 le prince d'Iméréthie vendit définitivement son pays à la Russie.

IMEUSIMUS, n. pr. m. (pr. *imeuzimuce*). Temps hér. Fils d'Icarius et de Péribée, et frère de Pénélope.

* IMITATEUR, s. m. Zool. Oiseau du genre traquet, qui a une facilité merveilleuse à imiter tous les sons qu'il entend.—Hist. relig. *Imitateur du Christ*, membre d'une secte de fanatiques qui parut aux États-Unis en 1817. Ils soutenaient que la malpropreté est une vertu, et proscrivaient le mariage.

* IMITATIF, IVE, adj. Gramm. Se dit des verbes et des substantifs dérivés du nom d'un objet ou d'une qualité, dont ils expriment l'imitation, la pratique. D'ordinaire, les verbes imitatifs finissent en *iser*, et les substantifs en *isme* : *Franciser un mot; anglicisme*.

IMMA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Syrie, au S.-E. d'Antioche. Auj. *Harem*.

IMMACULICORNE, adj des 2 g. (du lat. *immaculatus*, sans tache; *cornu*, corne). Se dit des animaux dont les antennes ou les cornes ne sont pas tachées.

IMMAITRISÉ, ÉE, IMMALADIF, IMMANDÉ, IMMANGÉ, IMMANIFESTE, IMMANUFACTURÉ, IMMARIÉ, IMMARQUÉ, IMMARTIAL, IMMASQUÉ, IMMATRIMONIAL, IMMÉCANIQUE, IMMÉLANCOLIQUE, IMMÉLANGÉ, IMMENACÉ, IMMENTIONNÉ, IMMÉPRISABLE, IMMÉPRISÉ, IMMÉRITOIRE, IMMESURABLE, IMMESURÉ, IMMÉTAMORPHOSÉ, IMMÉTHODIQUE, IMMEURTRIER, IMMILITAIRE, IMMITIGÉ, IMMIXTE, IMMOBILISÉ, IMMODIQUE, IMMOISSONNÉ, IMMOLESTÉ, IMMONNAYÉ, IMMOUCHETÉ, IMMUR, IMMURÉ, IMMURI, IMMUTILÉ, adj. peu usités. V. IN, au Complément.

IMMALLÉABLE, adj. des 2 g. Qui manque de malléabilité.

IMMANIABLE, adj. des 2 g. Qu'on ne saurait manier comme on le voudrait : *C'est un caractère immaniable*.

IMMANSUÉTUDE, s. f. Manque de mansuétude. Peu usité. V. IN, au Complément.

IMMARGINÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui n'a pas de marge ou de rebord.

IMMARIABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut se marier : *Cette fille s'est mal conduite, elle est immariable*. Il est familier.

IMMAUM, s. m. Altération du mot *imam*.

* IMMÉDIAT, IATE, adj. Hist. Dans les constitutions de l'empire germanique, surnom des fiefs qui relevaient directement de l'empereur, ne reconnaissant que lui pour seigneur suzerain. La *noblesse immédiate* formait la haute aristocratie allemande. V. MÉDIAT, au Complément.

IMMÉDIATETÉ, s. f. Qualité de ce qui est immédiat. — Hist. Qualité du fief immédiat; privilège du possesseur de ce fief de n'être justiciable que de l'empereur. C'est par erreur que l'on a mis au Dictionnaire *immédiatité*.

* IMMÉDIATION, s. f. Inusité. V., ci-dessus, IMMÉDIATETÉ.

IMMÉDITÉ, ÉE, adj. Spontané, qui n'est pas le résultat d'une méditation antérieure.

IMMÉMORABLE, adj. Qui n'est pas digne de mémoire. C'est à tort que le néologue Mercier a voulu le substituer à *immémorial*, qui a un tout autre sens. Dans tous les cas, il est peu usité.

IMMÉMOIRE, s. f. Défaut de mémoire. Peu usité. V. IN, au Complément.

IMMÉRITE, s. m. Absence de mérite. Peu usité. V. IN, au Complément.

IMMERSEUR, s. m. Nom par lequel on désignait, dans la primitive Église, celui qui versait l'eau sur la tête du néophyte dans la cérémonie du baptême.

IMMESURABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être mesuré. On dit aussi *immensurable*.

IMMIGRANT, ANTE, adj. Qui quitte son pays pour s'établir dans un autre pays. V. IMMIGRATION, au Dictionnaire.

IMMIGRER, v. n. Venir dans un pays pour s'y établir.

IMMINUTION, s. f. En politique et en droit public, diminution, affaiblissement : *Imminution des pouvoirs*.

IMMISCIBILITÉ, s. f. Phys. Qualité de ce qui est *immiscible*, c'est-à-dire, qui ne peut pas se mêler. — Plus rarement, *immiscibilité* s'est dit au moral de la faculté de s'immiscer dans une affaire.

IMMISÉRICORDE, s. f. Défaut de miséricorde. Peu usité. V. IN, au Complément.

IMMISÉRICORDIEUSEMENT, adv. D'une manière non miséricordieuse; sans miséricorde.

IMMISSION, s. f. (du lat. *immissio* formé de *in*, dans; *mittere*, envoyer). Action d'envoyer quelques personnes dans un lieu. — Action d'introduire une chose dans une autre.

* IMMIXTION, s. f. (du lat. *immiscere*, mêler; part. *immixtus*). Action de s'immiscer.

IMMIXTIONNÉ, ÉE, adj. Exempt de tout mélange. Peu usité et équivoque. V. IN, au Compl.

IMMOBILIAIRE, adj. des 2 g. Mot employé autrefois au palais pour *immobilier*, c'est-à-dire qui n'est meuble ni de sa nature ni par destination.

IMMOBILISER, v. a. Néol. Rendre immobile.

* IMMOBILITÉ, s. f. Art. vétér. Maladie du cheval, qui l'empêche de reculer.

IMMODULÉ, ÉE, adj. Mus. Dépourvu de modulations, ou dont les modulations sont de mauvais goût et contraires aux règles. Peu usité.

* IMMORAL, ALE, adj. Hist. *Les immoraux*, surnom donné par Robespierre au parti de Danton, qui affichait des mœurs relâchées.

IMMORIGÉNÉ, ÉE, adj. Qui est d'un naturel revêche, acariâtre, mutin : *C'est un enfant immorigéné, on n'en peut rien tirer*.

* IMMORTEL, s. m. Hist. anc. Nom des gardes du roi de Perse, qui étaient au nombre de dix mille. On les appelait ainsi parce qu'à mesure qu'il en mourait un, on le remplaçait par un autre, de sorte que leur nombre ne diminuait jamais.

* IMMORTELLE, s. f. Bot. Nom vulgaire de plusieurs genres de plantes appartenant à la famille des composées, et dont les fleurs ne se flétrissent point. — On le donne à la fleur elle-même : *Une couronne d'immortelles*.

* IMMUNITÉ, s. f. Hist. eccl. *Congrégation de l'immunité*, tribunal établi par le pape Urbain VIII pour juger les contestations relatives à la violation ou à l'extension des immunités ecclésiastiques. — *Précepte d'immunité*, privilège en vertu duquel une église était placée sous la protection immédiate du souverain, pour ce qui concernait son administration temporelle. — *Immunité*, en général, privilège du clergé en vertu duquel aucun juge royal ne pouvait entrer dans un domaine ecclésiastique pour y exercer aucun acte d'autorité. Les *immunités* ne pouvaient être violées sans sacrilège. La plus importante était le droit d'asile.

IMMUSICAL, ALE, adj. Impropre à la musique, insensible à ses accords.—Fait contre les règles de l'art. Peu usité, on dit mieux *antimusical*.

IMMUTATION, s. f. (du lat. *in* priv., *mutare*, changer). Didact. État d'une chose qui ne s'altère pas, dont la nature n'éprouve aucun changement. Il diffère d'*immobilité*, état d'une chose qui ne remue pas. — *Immutation*, dans le sens latin de *in*, dans, et *mutatio*, changement, se disait autrefois dans un sens opposé, pour changement, altération.

IMOLA, n. pr. f. Géogr. Ville des États de l'Église, légation de Ravenne, dans une petite île formée par la rivière de Santerno. 9,000 hab. Évêché. Fabrique de tartre, dit *tartre de Bologne*. Pie VII avait été évêque d'Imola. Les Français y battirent les Autrichiens en 1797.

IMPACIFIÉ, ÉE, IMPACIFIQUE, IMPAISIBLE, IMPARDONNÉ, IMPARCOURU, IMPASSIONNÉ, IMPASTORAL, IMPATRIOTE, IMPATRIOTIQUE, IMPÉCUNIEUX, IMPENSIONNÉ, IMPÉRI, IMPERDU, IMPERFIDE, IMPERMANENT, IMPERMIS, IMPERPLEXE, IMPERSÉCUTÉ, IMPERSÉVÉRANT, IMPERSUASIBLE, IMPESÉ, IMPEUPLÉ, IMPHILOSOPHIQUE, IMPILLÉ, IMPITEUX, IMPLACÉ, IMPLAUSIBLE, IMPLEURÉ, IMPLIANT, IMPLUVIEUX, IMPOÉTIQUE, IMPOLICÉ, IMPOSSÉDÉ, IMPOURVU, IMPRÉCAIRE, IMPRÉCAUTIONNÉ, IMPRÉFÉRÉ, IMPRÉJUDICIABLE, IMPRÉOCCUPÉ, IMPRÉPARÉ, IMPRESCIENT, IMPRÉSENTÉ, IMPRÉSERVÉ, IMPRÉSOMPTUEUX, IMPRESSÉ, IMPRESSANT, IMPRÊTÉ, IMPRÉTENDANT, IMPRÉVENU, IMPRIS, IMPRISÉ, IMPRIVÉ, IMPROCLAMÉ, IMPROFANÉ, IMPROFITABLE, IMPROFOND, IMPROHIBÉ, IMPROJETÉ, IMPROMIS, IMPRONONCÉ, IMPROSPÈRE, IMPROTÉGÉ, IMPROVOQUÉ, IMPUBLIC, IMPUBLIÉ, adjectifs inusités. V. IN, au Compl.

* IMPAIR, s. m. L'ensemble des nombres impairs : *Jouer toujours l'impair*. — *Nombres pairement impairs*, s'est dit des nombres impairs qui, étant divisés par deux, donnent un nombre pair, plus une unité de reste, comme 17 donne 8. On appelait au contraire *impairement impairs*, ceux dont la division par 2 donne un nombre impair, plus une unité de reste, comme 15 donne 7. Les anciens mathématiciens attachaient quelque importance à cette distinction, qui n'est plus d'aucun usage.

IMPAIREMENT, adv. Par nombres impairs; avec un résultat impair — *Impairement impair; impairement pair*. V. PAIR et IMPAIR, au Compl.

IMPALISSADÉ, ÉE, Anc. t. mil. qui signifie non palissadé, non garni de palissades.

IMPARAGER, v. a. Hist. Faire faire à quelqu'un un mariage sortable; se marier avec une personne d'un rang et d'une fortune assortis à ce qu'on a soi-même.

IMPARDACTYLE, V., plus loin, IMPARIDACTYLE, qui est mieux formé.

* IMPARFAIT, AITE, adj. Gramm. héb. *Verbe imparfait*, celui qui ne conserve pas toujours ses trois lettres radicales. Quant aux verbes qui ont deux radicales diverses, et qui par conséquent peuvent réunir les imperfections propres à chacune d'elles, on dit qu'ils sont *doublement imparfaits*. — Dans la grammaire arabe, on appelle *imparfaits* les verbes qui ont dans leur racine une ou plusieurs lettres *faibles* ou *infirmes*. V. ce dernier mot au Compl. — En bot., on appelait autrefois *imparfaites*, les fleurs dont on n'avait pas encore découvert les organes générateurs, et qu'on en croyait privées. On est convaincu aujourd'hui qu'il ne peut exister dans ce sens de *plantes imparfaites*. — *Temps imparfait*, dans l'ancienne musique, division de la mesure en deux temps.

IMPARIDACTYLE, adj. des 2 g. Qui a des doigts en nombre impair.

* IMPARI-NERVÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a des nervures en nombre impair.

IMPARI-NERVIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a une nervure médiane ou impaire.

IMPARI-PENNÉ, ÉE, adj. et s. Bot. Se dit d'une feuille ailée, composée de plusieurs folioles opposées deux à deux sur un pétiole commun, et terminé par une foliole seule. Telles sont les feuilles de l'acacia, de la fougère, etc.

* IMPARISYLLABE ou IMPARISYLLABIQUE, adj. des 2 g. Il ne s'applique pas seulement aux déclinaisons grecques et latines, sanscrites, etc., dont les mots ont plus de syllabes au génitif et aux autres cas qu'au nominatif; il se dit aussi des mots eux-mêmes. Les noms appartenant aux trois dernières déclinaisons latines et à la troisième déclinaison grecque sont *imparisyllabes* ou *imparisyllabiques*. Dans ce dernier cas, *imparisyllabe* devient substantif.

IMPARITÉ, s. f. Qualité de ce qui est impair.

IMPARLEMENTAIRE, adj. des 2 g. Qui est contre les usages parlementaires. V. IN, au Compl.

IMPARTAGÉ, ÉE, adj. Qui ne peut pas être partagé. Peu usité.

* IMPARTIAL, s. m. Hist. Nom donné dans la Convention aux membres de la plaine, aux modérés.

IMPASSIBLEMENT, adv. D'une manière impassible.

IMPASSIONNÉMENT, adv. Sans passion. Peu usité. V. IN, au Complément.

* IMPASTATION, s. f. Chez les alchimistes, état de la matière lorsqu'en se putréfiant elle devient opaque et de couleur terreuse. — Pharm.

Réduction en pâte d'un corps ou d'une substance.

* **IMPATIENTE**, s. f. Bot. Genre de la famille des balsamines. C'est une plante rameuse, à feuilles grandes et ovales, à fleurs jaunes assez semblables à celles de la balsamine. Si, à l'époque de la maturité des graines, on touche tant soit peu la capsule qui les renferme, elles s'en échappent avec un bruit léger et vont tomber au loin; c'est ce qui a valu à la plante le nom d'*impatiente*.

IMPAVIDE, adj. des 2 g. Dont le cœur est inaccessible à la crainte. Mot énergique, qu'il serait à souhaiter que l'usage adoptât. C'est l'*impavidus* d'Horace. A son imitation, Mercier, parlant de Vergniaud, dit que *la mort le trouva impavide*.

IMPAYÉ, ÉE. Se dit des sommes dont le paiement n'a pas été fait et de celui qui n'a pas encore reçu son paiement. Peu usité.

* **IMPECCABLE**, s. m. Hist. relig. Nom donné à une secte d'anabaptistes qui soutenaient qu'après qu'on s'était régénéré par la foi en Jésus-Christ, on ne pouvait plus tomber dans le péché.

IMPECCANCE, s. f. Hist. relig. Nom donné par les pélasgiens à la faculté qui appartient à l'homme de se défendre de toute mauvaise action et même de toute mauvaise pensée.

IMPÉDIMENT, s. m. (en lat. *impedimentum*). Vieux mot qui signifiait empêchement, embarras. — Quelques écrivains militaires ont employé le pl. dans le sens de bagages, tout ce qui embarrasse la marche d'une armée. D'autres se servent dans cette acception de la forme latine *impedimenta*.

IMPENDENT, ENTE, adj. (du lat. *impendens*). Suspendu au-dessus de la tête, menaçant, imminent. Hors d'usage.

IMPENNÉ, ÉE, adj. (du lat. *in*, privatif; *penna*, plume). Qui n'a point de plumes aux ailes.

IMPENSANT, ANTE, adj. Qui n'a point la faculté de penser. Il a été employé dans quelques livres de philosophie : *Les êtres impensants*.

* **IMPÉRATIF, IVE**, adj. Ant. rom. *Féeries impératives*, féeries qui étaient ordonnées par le consul ou par le préteur. — *Proposition impérative*, en gramm., celle dont le verbe est à l'impératif. — Philol. *Impératif catégorique*. V. CATÉGORIQUE, au Complément.

* **IMPERATOR**, s. m. Mot purement latin. Titre primitivement donné par le sénat ou par les soldats aux généraux qui avaient gagné dix batailles et détruit dix mille ennemis. Dans le dernier cas, le titre devait être confirmé par le sénat. Sous l'empire, le titre d'*imperator* devint peu à peu synonyme de souverain, Auguste ayant réuni pour toujours la puissance consulaire, tribunicienne et dictatoriale. On continua pourtant de donner le titre d'*imperator* aux généraux, mais ils ne le gardaient pas après la cérémonie du triomphe. Le dernier général nommé *imperator* fut Junius Blésus, sous Tibère. En parlant aux empereurs romains, on les qualifiait de *césar* ou *prince*.

* **IMPERATORIA**, s. f. La même que l'*impératoire*, genre de la famille des ombellifères, renfermant des herbes vivaces. L'espèce la plus commune en France est celle qu'on appelle *impératoire autruche* ou *benjoin français*. Sa racine a été longtemps employée en médecine, mais l'usage en est abandonné.

IMPÉRATRINE, s. f. Chim. Substance qu'on a extraite de la racine de l'impératoire.

IMPERFOLIÉ, ÉE, adj. Bot. Dont la feuille n'est point traversée par la tige.

* **IMPÉRIAL, ALE**, adj. Hist. *Diète impériale*, assemblée des états de l'empire d'Allemagne, qui se tenait ordinairement à Ratisbonne. — *Lettres impériales*, un des noms des lettres goffes. V. GOFFE, au Compl. — Blas. *Couronne impériale*, espèce de mitre abaissée et surmontée du globe et de la croix. — Bot. *Couronne impériale*, la fritillaire.

* **IMPÉRIALE**, s. f. Sorte de jeu de cartes qui se joue à deux et qui a quelque ressemblance avec le piquet. Une *impériale* se compose de quatre rois, quatre dames, quatre valets ou quatre as, ou bien du roi, de la dame, du valet et de l'as de la même couleur. Celui qui marque une impériale (composée de six points) oblige son adversaire à démarquer tous ses points, les *impériales* exceptées. L'*impériale en main*, par opposition à l'*impériale de rencontre*, est celle que l'on a toute faite dans la main avant de prendre au talon; l'*impériale de retourne* est composée de trois cartes du jeu du donnant et complétée par la carte que l'on retourne et qui indique l'atout. — En monnaie, se dit pour médaille impériale, frappée sous les empereurs romains. — Monnaie d'or de la Russie, valant 10 roubles, c'est-à-dire jusqu'en 1763, 52 fr. 38 c.; à cette époque, 41 fr. 29 c.; en 1772, 41 fr. 37 c.; en 1801 jusqu'à aujourd'hui, 40 fr. 56 c.

IMPÉRIALEMENT, adv. En empereur. — Fig. Noblement, grandement.

IMPÉRIALISME, s. m. Opinion et doctrine des impérialistes, c'est-à-dire des partisans de Napoléon, empereur, ou d'un prince de sa famille.

IMPÉRISSABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est impérissable.

IMPÉRISSABLEMENT, adv. D'une manière impérissable.

IMPERMÉABLEMENT, adv. D'une manière imperméable.

IMPÉTIOLAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui n'a pas de pétioles.

IMPÉTRABILITÉ, s. f. Droit canon. Qualité d'une chose qui pouvait être impétrée, c'est-à-dire obtenue par une demande. Pour impétrer un bénéfice il fallait d'abord s'assurer de l'*impétrabilité*.

IMPHY, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de la Nièvre, à 10 kil. de Nevers. 1,500 hab. Forges de cuivre laminé, de tôle et de fer-blanc.

* **IMPITOYABLE**, adj. des 2 g. Ce mot, dans l'histoire anglaise, désigne le parlement assemblé sous le règne de Richard II (1389), lequel se distingua par les actes de la plus excessive rigueur contre les ministres et les favoris du roi. On l'appelle aussi substantivement *l'impitoyable*.

IMPLANER, v. a. Dans le système de Fourier, on appelle ainsi l'effet du soleil agissant sur une comète, la fixant dans le plan de l'écliptique et la mettant au nombre des planètes. — S'IMPLANER, v. pron.

* **IMPLEXE**, adj. des 2 g. Ant. gr. *Phalange implexe*, composition de la phalange dont les diverses divisions s'entrelaçaient les unes dans les autres, afin de se soutenir mutuellement.

IMPLORABLE, adj. des 2 g. Que l'on peut implorer.

* **IMPLORATION**, s. f. Droit canon. Appel de l'intervention de la justice ordinaire ou civile dans les instances pendantes devant le juge d'Église, et pour l'exécution des jugements de ce dernier. Cette exécution ne pouvait avoir lieu que par l'*imploration du bras séculier*.

IMPLUVIUM, s. m. (pr. *impluviome*) (mot lat. formé de *in*, dans; *pluvia*, pluie). Dans les anciennes maisons romaines, grand bassin ou réservoir placé au milieu du *cavedium*, ou cour intérieure, et dans lequel se réunissaient les eaux pluviales qui s'écoulaient des toits.

IMPONDÉRABILITÉ, s. f. Phys. Qualité de ce qui est impondérable.

* **IMPONDÉRABLE**, adj. des 2 g. Phys. Nom qui se donne à certains fluides particuliers élastiques, subtils, pénétrant tout le corps, et ne produisant aucun mouvement dans la balance la plus délicate et la plus sensible. Ces fluides, qu'on appelle aussi *incoercibles*, ont été imaginés pour expliquer les divers phénomènes calorifiques, lumineux, magnétiques et électriques.

IMPORCITOR, n. pr. m. (du lat. *in*, dans; *porca*, sillon). Myth. Nom d'un dieu champêtre des Romains, invoqué par les laboureurs lorsqu'ils traçaient les sillons en labourant leurs champs pour la troisième fois, ou lorsqu'ils recouvraient le grain enfoui dans les sillons.

IMPOROSITÉ, s. f. Didact. État des corps qui n'ont point de pores.

IMPORTABLE, adj. des 2 g. Dans l'administration des douanes, il se dit de toutes les denrées ou marchandises qu'il est permis d'importer dans le pays.

IMPORTAMMENT, adv. D'une manière importante; en faisant l'important. Il est peu usité.

* **IMPORTER**, v. a. Il se dit fig. pour, emprunter des termes aux langues étrangères : *Importer dans notre langue toutes les expressions énergiques ou gracieuses*.

* **IMPOSER**, v. a. Dans la règle de saint Benoît ce mot signifiait, commencer, entonner : *Imposer un cantique*, etc. On s'en sert encore quelquefois en terme d'église : *Imposer une antienne*.

IMPOSEUR, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte luthérienne dont les ministres prétendaient pouvoir donner le Saint-Esprit par l'imposition des mains.

* **IMPOSITION**, s. f. *Imposition des mains*, cérémonie en usage tant chez les juifs et les chrétiens que chez les anciens peuples; elle consistait à tenir les mains étendues horizontalement sur la tête de ceux pour qui on priait, qu'on admettait au sacerdoce ou qu'on élevait à la magistrature. Jésus-Christ et les apôtres bénissaient les enfants par l'*imposition des mains*. Paracelse et ses disciples ont prétendu guérir les plaies par une pratique superstitieuse qu'ils appelaient *imposition*; on prenait du pus (qu'on appelait aussi *mumie*) extrait de la partie malade, et on l'insérait entre le bois et l'écorce d'un arbre, croyant ainsi transporter la maladie de la personne au végétal, et guérir la première aux dépens du second.

IMPOSSIBILISER, v. a. Rendre impossible. C'est un néologisme proposé par Mercier. Il est peu utile et peu usité. On trouve dans les Mémoires de Bassompierre la forme plus ancienne *impossibiliter*.

IMPOSSIBILISTE, adj. des 2 g. Celui qui voit dans toute chose nouvelle des impossibilités; qui croit toujours à l'impossible.

* **IMPOSSIBLE**, s. m. Philol. Forme des verbes turcs, indiquant par sa tournure négative et par l'adjonction de la syllabe *hé*, que la chose dont il s'agit ne saurait avoir lieu. En politique, on appelle *impossible* un homme qui, ayant manifesté des opinions trop hostiles à un pouvoir, ne saurait être employé au service de ce pouvoir : *M. T. s'est rendu impossible*.

IMPOSSIBLEMENT, adv. D'une manière impossible; par impossible. Il est peu usité.

* **IMPÔT**, s. m. *Impôts et billots*, dans la coutume de Bretagne, droits imposés sur toutes les boissons qui se consommaient dans cette province.

IMPOTABLE, adj. des 2 g. Qu'on ne saurait boire : *Ce vin s'est aigri, il est impotable*. Chaptal a employé ce mot.

IMPOTATION, s. f. (du lat. *in*, dans; *potatio*, action de boire). Didact. Action d'introduire des liquides dans le gosier.

IMPOURSUIVI, IE, adj. Qui n'est pas poursuivi. Ce mot n'est guère d'usage qu'au palais.

IMPROMPTITUDE, s. f. Manque de promptitude.

IMPOUVOIR, s. m. Impuissance. Il est inutile et inusité.

IMPRATIQUÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas pratiqué, fréquenté : *Rue impratiquée; chemin impratiqué*.

* **IMPRÉCATION**, s. f. Ant. Formule solennelle par laquelle un ennemi de l'État était flétri publiquement, soit avant son supplice, soit quand on l'envoyait en exil. Alexandre fit cesser en Grèce l'usage des *imprécations*; elles cessèrent à Rome après Cassius.

* **IMPRÉCATOIRE**, adj. des 2 g. Ant. Tout ce qui se rapporte aux imprécations. On voyait autrefois gravées sur les tombeaux des *formules imprécatoires* dirigées contre ceux qui osaient violer la paix des tombeaux.

IMPRÉCAUTION, s. f. Défaut de précaution. Peu usité. V. IN, au Complément.

IMPRÉGNABLE, adj. des 2 g. Susceptible de s'imprégner. Il se dit des substances qui peuvent facilement se pénétrer des émanations d'autres substances qu'on met en contact avec elles.

* **IMPRÉGNATION**, s. f. Hist. nat. Fécondation.

* **IMPRÉGNER**, v. a. Hist. nat. Féconder.

IMPRÉMÉDITATION, s. f. Absence de préméditation. Il est peu usité.

IMPRÉMÉDITEMENT, adv. A l'improviste, sans préméditation.

IMPRÉMÉDITÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été prémédité.

IMPRÉPARATION, s. f. Défaut de préparation. Peu usité. V. IN, au Complément.

IMPRESCIENCE, s. f. Manque de prescience. Peu usité. V. IN, au Complément.

IMPRESCRIT, ITE, adj. Au palais, il se dit des actions qui ne sont pas éteintes.

IMPRESSIBLE, adj. des 2 g. Susceptible de recevoir des impressions. C'est un anglicisme comme le mot *impressionnable*, qui est beaucoup plus usité.

IMPRESSIF, IVE, adj. Propre à causer de vives impressions. C'est encore un anglicisme.

IMPRESSIONNABILITÉ, s. f. Néol. Qualité de ce qui est impressionnable.

IMPRÉVOIR, v. a. et n. Ne pas prévoir une chose, manquer de prévoyance. Il est peu usité. V. IN, au Complément.

* **IMPRIMERIE**, s. f. *Imprimerie de peinture*, se dit de l'art de produire par l'impression des gravures à trois couleurs.

IMPROBANT, ANTE, adj. Qui ne prouve point.

Il n'est guère usité qu'au palais. C'est une *déposition improbante*.

* **IMPRODUCTIF, IVE**, adj. Écon. polit. *Consommation improductive*, celle qui a lieu de manière à ne fournir aucune valeur qui remplace l'objet consommé. La consommation des pierres, du bois employées à des travaux publics produit des édifices, etc. La consommation des vins, des grains, de la viande, produit le travail des ouvriers; mais l argent qu'on dépense en choses superflues, en fêtes d'apparat, danses, bals, feux d'artifice se consomme sans rien produire, constitue une *dépense improductive*.

* **IMPROMPTUAIRE**, s. m. Faiseur d'impromptus. On a plus d'une fois appelé de ce nom les improvisateurs de l'Italie.

* **IMPROPÈRE**, s. m. Liturg. Nom de certains versets qui contiennent les reproches que Jésus-Christ faisait aux pharisiens, et qui se chantent le vendredi saint. — *Chapelle de l'Impropère*, une des chapelles de l'église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem.

IMPROPORTION, s. f. Défaut de proportion. Il diffère de *disproportion*.

IMPROPORTIONNEL, ELLE, adj. Qui manque de proportions.

IMPROPORTIONNELLEMENT, adv. Sans proportion.

IMPROPORTIONNÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas proportionné.

IMPROPOSÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas encore fait l'objet d'une proposition. Ce mot peu usité appartient au style parlementaire.

* **IMPROPRE**, adj. des 2 g. Improprement dit. Quelques grammairiens distinguent des *diphthongues*, des *pronoms propres* et *impropres*. V. *diphthongue oculaire*, au mot OCULAIRE du Compl.

IMPROUVABLE, adj. des 2 g. Se dit des choses qui ne peuvent être prouvées.

* **IMPROUVÉ, ÉE**, adj. Qui n'est pas prouvé. Ce sens, adopté par J.-J. Rousseau, est bien différent de celui qu'a *improuvé*, participe d'*improuver*.

IMPROSPÉRITÉ, s. f. Absence de prospérité.

* **IMPROVISATION**, s. f. Faculté d'inventer et de composer, soit en prose, soit en vers (plus souvent en vers) sur toute espèce de sujets et sans préparation. Les Égyptiens, les Hébreux, les Grecs, les Romains, avaient leurs improvisateurs. La langue italienne et la langue espagnole sont les plus propres à l'improvisation versifiée.

* **IMPROVISÉ, ÉE**, part. et adj. Gramm. ar. *Nom improvisé*, nom propre qui n'était pas à son origine un nom commun, qui n'a jamais été qu'un nom propre. On l'oppose à *nom transporté*. V. TRANSPORTÉ, au Compl.

IMPUBLIABLE, adj. des 2 g. Qu'on ne saurait ou plutôt qu'on ne doit pas publier. Montaigne s'est servi de ce mot.

* **IMPUDENCE**, s. f. Myth. Déesse allégorique que les Athéniens invoquaient, probablement pour se préserver de sa colère. Épiménide avait élevé un temple à l'Impudence.

IMPUGNATION, s. f (du lat. *in*, contre; *pugnare*, combattre). Au palais, débat élevé contre un article de compte, afin d'en obtenir le rejet.

* **IMPUNÉMENT**, adv. Ce mot a été employé par nos poètes dans un sens actif. En général, il offre un sens passif: *On ne fait pas le mal impunément*, c'est-à-dire sans en être puni tôt ou tard. Cependant Racine a dit. *Néron impunément ne serait point jaloux;* cela ne veut pas dire que Néron sera puni de sa jalousie; cela signifie au contraire que Néron n'aura pas été jaloux sans punir ceux qui ont excité sa jalousie.

IMPUNISSABLE, adj. des 2 g. Qui ne mérite pas d'être puni, ou qu'on ne peut pas punir.

* **IMPUR, URE**, adj. Dans l'ancien régime, on appelait *sang impur* le sang roturier mis en comparaison avec le sang noble.

* **IMPUTABILITÉ**, s. f. Théol. Les protestants entendent par ce mot la qualité de ce qui est imputable aux hommes : *L'imputabilité des mérites de Jésus-Christ*.

* **IMPUTATIF, IVE**, adj Théol. *Justice imputative*, d'après les protestants, l'action par laquelle les mérites de Jésus-Christ nous sont appliqués, pour détruire l'effet du péché originel.

* **IMPUTATION**, s. f. Anc. jurispr. *Imputation par échelette* ou *par colonne*, déduction qu'un créancier devait faire sur le capital qui lui était dû, de la valeur des fruits dont il aurait joui, ou des intérêts d'une somme qu'il aurait touchée au nom du débiteur.

IMSAK, s. m. Relig. mahom. Repas que les musulmans font avant l'aurore, pendant leur ramadan.

* **IN**, particule inséparable qui, ajoutée à un mot et le plus souvent à un adjectif, lui attribue d'ordinaire un sens négatif : *Juste*, *injuste*. Déjà on a pu voir par le nombre des mots qui commencent par *imm* ou *imp*, combien il est aisé d'abuser de la faculté de composer des mots par l'adjonction de la particule. Ceux que l'on a faits avec *in* sont encore plus nombreux, et chacun peut en créer de nouveaux. Il est bon de remarquer qu'on n'emploie guère ces sortes de mots, qu'en opposition avec le positif ou avec un autre privatif, ou accompagnés d'une 2e négation, pour exprimer le positif. Ils servent aussi quelquefois à éviter la complication des négations ou des qui relatifs dans une phrase; quelques-uns ne s'emploient que poétiquement. Ils se rattachent donc à la langue, et il en est peu qu'on ne puisse justifier dans certains cas donnés, ou qui pourront se présenter, et surtout pour les traductions; mais l'usage en est très-délicat, et l'abus serait choquant. Voilà pourquoi, lorsqu'ils ne méritent pas un article séparé, soit en raison de leur utilité ou de leur emploi particulier, soit à cause de leur usage dans quelque science spéciale, on les trouvera groupés sous les lettrines *ina*, *inc*, *ind*, *iné*, *inf*, etc., etc.

INABAISSÉ, ÉE, INABANDONNÉ, INABATTU, INABOLI, INABONDANT, INABROGÉ, INABSOLU, INABSOUS, INACCEPTÉ, INACCOMPAGNÉ, INACCOMPLI, INACCORDÉ, INACCUSABLE, INACCUSÉ, INACÉRÉ, INACQUIS, INADÉQUAT, INADHÉRENT, INADMIRÉ, INADMIS, INADONNÉ, INADORÉ, INADOUCI, INAFFABLE, INAFFAIBLI, INAFFAIRÉ, INAFFECTÉ, INAFFECTUEUX, INAFFERMÉ, INAFFIDÉ, INAFFILÉ, INAFFILIÉ, INAFFLIGÉ, INAFFLUENT, INAGITABLE, INAIDÉ, INAIGRI, INAIGUISÉ, INALIGNÉ, INALLÉGORIQUE, INALLUMÉ, INALTÉRÉ, INAMASSÉ, INAMBITIEUX, INAMÉLIORÉ, INAMICAL, INAMOUREUX, INANALYSÉ, INANCRÉ, INANGULÉ, INANNONCÉ, INANOBLI, INAPAISÉ, INAPPAUVRI, INAPPELÉ, INAPPLAUDI, INAPPRENABLE, INAPPRIVOISÉ, INAPPROCHÉ, INAPPROUVÉ, INAQUEUX, INARMÉ, INARROGANT, INARRONDI, INARROSÉ, INASSAILLI, INASSAISONNÉ, INASSERVI, INASSIDU, INASSISTÉ, INASSUJETTI, INASSURÉ, INATTAQUÉ, INATTEINT, INATTÉNUÉ, INATTESTÉ, INAUDACIEUX, INAUTORISÉ, INAVERTI, INAVISÉ, INAVOUABLE, INAVOUÉ, adjectifs peu usités. V. l'observation qui se trouve à l'article précédent.

* **INABORDÉ, ÉE**, adj. Il a été employé par La Harpe : *Colomb touchant des rives inabordées*.

INABSOLUTION, s. f. Défaut d'absolution.

INABSTINENCE, s. f. Défaut d'abstinence : *Un malade peut mourir par inabstinence*.

INACCESSIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est inaccessible.

INACCLIMATÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas acclimaté, accoutumé à tel climat.

INACCORD, s. m. Gramm. Défaut d'accord entre les mots.

INNACCOUTUMANCE, s. f. Défaut d'habitude. Il a vieilli comme le positif *accoutumance*.

* **INACHETÉ, ÉE**. Ce privatif est tout à fait nécessaire pour rendre dans notre langue l'épithète *inemptus* des Latins.

INACHIDE, n. patron. Temps hér. Descendant d'Inachus. Les *Inachides* régnèrent dans Argos. Les Argiens furent souvent désignés par le même nom. — Nom donné par Ovide à Epaphus, petit-fils d'Inachus, et même à Persée.

INACHIE, n. pr. f. Géogr. anc. Un des anciens noms du Péloponèse.

* **INACHUS**, n. pr. m. Myth. Dieu fleuve, fils de l'Océan; il épousa l'Océanide Mélia, de laquelle il eut Io, Phoronée et Egialée. Pris pour arbitre du différend qui s'était élevé entre Junon et Neptune au sujet de l'Argolide, il trancha la question en faveur de la déesse. — Géogr. anc. Le fleuve *Inachus*, qui arrosait l'Argolide, porte aujourd'hui le nom de *Zéria*. — *Inachus*, fondateur d'Argos au XIXe siècle av. J. C., est souvent confondu avec le fleuve.

* **INACTION**, s. f. Manège. *Tenir le cheval dans l'inaction*, c'est le tenir immobile sur ses quatre jambes, afin de faire fléchir l'encolure.

INACTIVEMENT, adv. Sans activité.

INADMISSION, s f. Refus d'admettre.

INAILÉ, ÉE, adj. Zool. Qui n'a pas d'ailes.

INADVERSION, s. f. Mot employé burlesquement par Scarron pour inadvertance : *Et quand je fais omission, C'est bien par inadversion*.

INADVERTAMMENT, adv. Par inadvertance. On le trouve dans Montaigne.

INAFFLUENCE, s. f. Défaut d'affluence.

INAGUA, n. pr. f. Géogr. Une des îles Lucayes. 80 kil. sur 20. Elle est peu habitée, et en grande partie couverte de marais salants.

INALIÉNÉ, ÉE, adj. Au palais, non vendu, non aliéné.

INALPIN, INE, adj. (du lat. *in*, dans; *Alpes*, les Alpes). Mot employé quelquefois par les géographes, pour, situé dans les vallées des Alpes : *Village inalpin*. — Quand il est question de plantes, on dit *alpestre*.

INALTÉRABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est altérable.

INALTÉRÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas souffert d'altération.

INAMABILITÉ, s. f. Défaut d'amabilité.

INAMAMÈS, n. pr. m. Géogr. anc. Fleuve d'Asie, limite des conquêtes de Sémiramis. On ignore son nom actuel.

INAMODIÉ, ÉE, adj. Anc. prat. Qui n'a pas été baillé à ferme, ou amodié.

INANTHÉRÉ, ÉE, adj. Bot. Privé d'anthère. On dit aussi *inanthérifère*.

INANXIÉTÉ, s. f. Absence d'anxiété.

INAPLANI, IE, adj. T. de ponts et chaussées. Qui n'a pas été aplani.

INAPPARENT, ENTE, adj. Qui n'est pas apparent.

INAPPENDICÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui n'a pas d'appendices. On dit aussi *inappendiculé*.

* **INAPPLIQUÉ, ÉE**, adj. Se dit d'un procédé dont l'application n'a pas encore été faite.

INAPPÉTIT, s. m. Défaut d'appétit.

INAPPRÉHENSIBLE, adj. des 2 g. Que l'on ne peut saisir : *Dieu est inappréhensible*.

INARCULUM, s. m. (mot lat. formé de *in*, en; *arcus*, arc). Ant. Rameau de grenadier que la reine des sacrifices, chez les Romains, portait en couronne. Le Dictionnaire donne par erreur *inarticulum*.

INARI, n. pr. m. Myth. or. Nom d'une des divinités de la secte japonaise dite sintoïste.

INARIME. Géogr. anc. V. ENARIE, au Compl.

INARTICULATION, s. f. Gramm. Défaut d'articulation dans la prononciation. — Hist. nat. Manque d'articulation dans la construction d'un membre, etc.

* **INARTICULUM**, s. m. V. ci-dessus INARCULUM.

INARTIFICIELLEMENT, adv. Sans artifice, naturellement.

INARTIFICIEUSEMENT, adv. D'une manière dénuée d'artifice.

INARTIFICIEUX, EUSE, adj. D'un naturel simple, ennemi de l'artifice. Ce mot pourrait devenir utile.

INARTISTEMENT, adv. Sans art, sans goût. Peu usité.

INASSIDUITÉ, s. f. Défaut d'assiduité. Peu usité.

INASSOCIABLE, adj. des 2 g. Que l'on ne peut associer : *Ce sont des choses inassociables*. Il signifiait autrefois *insociable*, et Montaigne l'a employé dans ce sens.

INASSOUVI, IE, adj. Qui n'est pas assouvi. Il a été employé fig. par Parny : *Sa rage inassouvie*.

INASSOUVISSEMENT, s. m. Néol. Défaut d'assouvissement.

INAUDACE, s. f. Défaut d'audace.

INAUDIBLE, adj. des 2 g. Que l'on ne peut entendre : *Les cieux ont une harmonie inaudible d'ici-bas*.

INAURICULÉ, ÉE, adj. (du lat. *in*, privatif; *auricula*, oreille). Anat. Qui n'a pas le cœur garni d'oreillettes, dont le cœur n'a pas d'oreillettes.

INBAB, s. m. Comm. Espèce de toile qui se fabrique et se vend au Caire. On écrit aussi *imbab*.

* **INCA**, s. m. Hist. Titre que prenaient les anciens souverains du Pérou et les membres de leur famille, depuis Manco-Capac qui civilisa ce pays vers la fin du XIe siècle, et qui se dit fils du Soleil. *L'empire des Incas* fut détruit par les Espagnols au commencement du XVIe siècle. Les nobles péruviens retinrent pendant quelque temps le nom d'*incas* comme titre d'honneur, sans qu'il leur conférât aucune autorité. On écrit aussi à tort *ynca*.

INCACHÉ, ÉE, INCALMÉ, INCALOMNIÉ, INCANDIDE, INCANONIQUE, INCANONISABLE, INCATHOLIQUE, INCAUTIONNÉ, INCIDÉ, INCELÉ, INCÉLEBRE, INCÉLÉBRÉ, INCENSURABLE, INCENSURÉ, INCÉRÉMONIEUX, INCERTIFIÉ, INCHANCELANT, INCHANGÉ, INCHANGEANT, INCHANTABLE, INCHASSÉ, INCHASTE, INCHAUFFÉ, INCHOISI, INCHRÉTIEN, INCICATRISABLE, INCIRCONSCRIT, INCIVILISÉ, INCLAIRVOYANT, INCLARIFIÉ, INCLASSIQUE, INCOLLÉ, INCOMMANDÉ,

INCOMMENCÉ, INCOMMUN, INCOMMUNICATIF, INCOMMUNIQUÉ, INCOMPACTE, INCOMPATISSANT, INCOMPENSABLE, INCOMPLAISANT, INCOMPTÉ, INCONCÉDÉ, INCONCILIÉ, INCONCLUANT, INCONÇU, INCONDAMNABLE, INCONDAMNÉ, INCONDUIT, INCONFÉRÉ, INCONFESSÉ, INCONFINÉ, INCONFIRMÉ, INCONFORME, INCONFUS, INCONGELÉ, INCONJECTURÉ, INCONJUGAL, INCONNAISSANCE, INCONSCIENCIEUX, INCONSENTI, INCONSERVABLE, INCONSOLANT, INCONSOMPTIBLE, INCONSULTÉ, INCONSUMÉ, INCONTAMINÉ, INCONTIGU, INCONTINU, INCONTINUEL, INCONTRACTÉ, INCONTRAINT, INCONTREFAIT, INCONTRIT, INCONVAINCU, INCONVERTI, INCONVIÉ, INCORRIGÉ, INCORROYÉ, INCOUPÉ, INCOURAGEUX, INCOURBÉ, INCOURONNÉ, INCOUVÉ, INCRÉPI, INCRIBLÉ, INCRIMINEL, INCRITIQUABLE, INCRITIQUÉ, INCUEILLI, INCUIT, adjectifs peu usités. V. IN, au Compl.

INCALCINÉ, ÉE, adj. Phys. Non encore calciné.

INCALCULÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas encore calculé, dont on n'a pas songé à faire le calcul.

INCALOMNIABLE, adj. des 2 g. Terme plaisamment créé par Beaumarchais : *C'est un homme incalomniable: on voudrait pouvoir le calomnier, mais il n'y a rien de si affreux dont il ne soit réellement capable.*

INCANDEUR, s. f. Défaut de candeur.

* **INCARNATION**, s. f. Chron. *Année ou ère de l'Incarnation*, manière de compter qui s'introduisit chez les chrétiens au VIe siècle, et qui consistait à dater de la conception de J. C., mystère qu'on rapportait au 25 mars. Quelque temps après, le jour de l'an fut transféré du 25 mars au 25 décembre; alors on compta depuis ce dernier jour. Toutefois, les Florentins et les Français, sous leurs rois des deux premières races, conservèrent le vieil usage. Sous la troisième race, l'année commençait à Pâques, elle fut enfin fixée au 1er janvier en 1564. — Liturg. Les Mozarabes de Tolède donnaient le nom d'*incarnation* à la première fraction de l'hostie, divisée par le prêtre dans le sacrifice de la messe.

INCAUTEMENT, adj. Imprudemment, sans réflexion. Mot de Rabelais.

INCÉAL, adj. et s. m. (du lat. *incus*, enclume). Anat. Nom d'un des os de l'oreille interne.

INCÉLÉBRITÉ, s. f. Défaut de célébrité. Peu usité. V. IN, au Complément.

INCÉLÉRITÉ, s. f. Défaut de célérité. Peu usité. V. IN, au Complément.

* **INCENDIE**, s. m. Les alchimistes désignaient par ce nom un feu de fourneau très-violent. Il faut bien se garder de faire ce mot féminin, ce à quoi on pourrait être porté par la terminaison. Le neutre latin, *incendium*, amène le masculin en français.

INCÉO-STAPÉDAL, adj. et s. m. (du lat. *incus*, enclume; *stapeda*, bas latin, étrier). Anat. Nom d'un des os de l'oreille interne.

* **INCÉRATION**, s. f. Chez les alchimistes, action de réduire des métaux en fusion, opération qui consiste à placer la pierre dans un creuset qu'on expose ensuite à un feu de réverbère.

INCÉRER, v. a. Réduire en fusion.

* **INCERTAIN, AINE**, adj. Se dit d'un dessin qui, n'étant pas tracé par une main exercée, offre dans ses contours des lignes peu nettes, peu franches. — Man. On dit d'un cheval qu'il est *incertain*, lorsqu'il ne connaît pas encore les exercices, de sorte qu'il n'est pas bien sûr de ce qu'on lui demande. — Archit. *Joints incertains*, joints irréguliers qui existent entre des pierres de dimension différente. C'est ce que les Romains appelaient *incertum opus*, construction formée de grands blocs de pierres taillées d'une manière irrégulière, bien que s'emboîtant les unes dans les autres. La plupart des anciens édifices de la Grèce, de Rome, et même du Mexique et du Pérou, offrent dans leurs gros murs des constructions de ce genre. — On appliquait encore le nom de *joints incertains* ou *incertum opus*, aux petites pierres qui servent à remplir l'intervalle existant entre deux assises de moellons, et à la manière dont ces pierres se joignent entre elles.

* **INCESTE**, s. m. *Inceste spirituel*, en droit canon, état d'un bénéficier qui possédait deux bénéfices dépendants l'un de l'autre (ce qu'on désignait par ces mots, *la mère et la fille*). *L'inceste spirituel* rendait les deux bénéfices vacants. — Les alchimistes donnaient le nom d'*inceste* à l'union des matières auxquelles on attribuait une grande affinité ou une sorte de parenté.

* **INCESTUEUX**, s. m. Nom par lequel on désigna, dans le XIe siècle, ceux qui croyaient le mariage permis au quatrième degré de parenté. Les *incestueux* furent condamnés par le pape Alexandre II, en 1065.

INCESTUS, n. pr. m. (pr. *incestuce*). Myth. Fils de la Terre et de l'Air, ou Éther.

INCHARITABLEMENT, adv. Sans charité. Peu usité. V. IN, au Complément.

INCHASTEMENT, adv. D'une manière qui n'est pas chaste. Peu usité. V. IN, au Complément.

INCHASTETÉ, s. f. Absence de chasteté. Peu usité. V. IN, au Complément.

INCHÂTIÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas châtié. Il ne peut guère se dire qu'au fig., en parlant de la langue, du style, d'un dessin. Peu usité. V. IN, au Complément.

* **INCHOATIF, IVE**, adj. Dans la gramm. lat., se dit des verbes en *esco* ou en *ascor*, qui dérivent soit de verbes en *eo*, soit de substantifs ou d'adjectifs, comme *intepesco*, se refroidir; *irascor*, je m'irrite, de *ira*, colère. Ils expriment un commencement d'action. — Le mot *inchoatif* s'est quelquefois employé pour initial, préliminaire.

INCHOATION, s. f. (pr. *inkoation*). Didact. Commencement, préparation à, acheminement.

INCHRÉTIENNEMENT, adv. D'une manière qui n'est pas chrétienne.

INCICATRISÉ, ÉE, adj. Méd. Qui n'est pas cicatrisé.

* **INCIDENCE**, s. f. Log. Qualité d'une proposition accessoire à une proposition principale, se combinant avec celle-ci.

* **INCIDENT, ENTE**, adj. Gramm. *Proposition incidente*, ou simplement *incidente*, s. f. Proposition qui se rattache à une proposition principale. Il y a deux sortes de *propositions incidentes*: les *explicatives* et les *déterminatives*. L'*incidente explicative* ne s'intercale dans la phrase que pour ajouter une idée accessoire à l'idée principale, bien que cette dernière puisse subsister sans elle; elle peut être retranchée sans que le sens en souffre. L'*incidente déterminative* modifie, ou plutôt détermine le sens d'un des éléments de la phrase principale. Ex. : *La vertu, don précieux du ciel, rend heureux celui qui la possède*. L'incidente (don précieux du ciel) est simplement explicative, car on peut la retrancher sans que le sens en souffre. Mais si ensuite on ajoute : *Le bonheur que donne la vertu ne peut nous être ravi par la mauvaise fortune*, l'incidente (que donne la vertu) est déterminative, elle modifie le sens du sujet de la proposition; il ne s'agit pas là de toutes les espèces de bonheur. L'*incidente explicative* se met toujours entre deux virgules; l'*incidente déterminative* par *qui* ou *que* ne se sépare point du mot auquel elle s'applique; quand elle est fort longue, seulement, quelques typographes placent une virgule à la fin de cette incidente.

INCIRCONSPECT, ECTE, adj. Qui manque de circonspection.

INCIRCONSPECTION, s. f. Défaut de circonspection.

* **INCISION**, s. f. Agric. *Incision annulaire*, opération par laquelle, dans les années froides, pluvieuses et tardives, on accélère la maturation des fruits, on augmente leur volume ou on améliore leur qualité. Ce procédé sert aussi à arrêter la croissance trop rapide d'un arbre; il consiste à enlever une portion circulaire de l'écorce, jusqu'à l'aubier. Au bout de quelques jours, un bourrelet se forme sur la plaie, qui bientôt après se cicatrise. Cette opération a lieu huit ou neuf jours après la floraison.

INCITATEUR, TRICE, adj. Celui ou celle qui incite ou excite.

INCLINATEUR, TRICE, adj. Qui détermine une chose à s'incliner : *Mobile inclinateur, puissance inclinatrice*. Il ne s'emploie guère qu'en physique ou en mécanique.

* **INCLINATION**, s. f. On a donné autrefois en France aux jeunes princes de la première et de la seconde race le titre de *vos bonnes inclinations*, comme on dit votre grâce, votre grandeur, etc. Au milieu du IXe siècle, l'archevêque Angilbert donnait le même titre à l'empereur Louis II.

* **INCLUS, USE**, adj. Bot. Nom donné aux organes des plantes qui, se trouvant plus courts que la corolle, restent cachés dans sa cavité.

INCOCTION, s. f. (du lat. *in*, priv.; *coquere*, cuire). Dans l'ancienne médecine, état des humeurs, du produit de la digestion, lorsqu'on supposait que ces substances n'étaient pas suffisamment élaborées.

INCOHÉSION, s. f. Didact. Défaut de cohésion. Il se dit en parlant des corps et de leurs molécules; *incohérence* se dit particulièrement au fig. des idées, des discours, etc.

INCOLAT, s. m. (du lat. *incolere*, habiter). Droit de cité ou de bourgeoisie qui se donne à un étranger qui veut s'établir dans la Bohême; acte de naturalisation. V. INDIGÉNAT, au Dictionnaire.

INCOLORATION, s. f. Défaut de coloration; qualité de ce qui est incolore. L'*incoloration* existe naturellement dans les objets; la *décoloration* y est produite par des procédés naturels ou artificiels.

* **INCOMBANT, ANTE**, adj. (du lat. *incumbere*, s'appuyer sur). Bot. Se dit de la partie d'une plante qui retombe et se couche sur une autre partie. On nomme *anthères incombantes* celles qui sont attachées au filet par le milieu, et en même temps dressées de telle sorte que leur extrémité inférieure se trouve très-rapprochée du filet. Les divisions du calice et de la corolle sont *incombantes* lorsqu'elles se recouvrent latéralement.

* **INCOMBER**, v. n. Il se dit quelquefois pour, être imposé, être au nombre des obligations : *C'est à vous qu'il incombe de...*

INCOMMERÇABLE, adj. En terme de banque, qui ne peut être mis en circulation, qui ne peut être négocié : *Des billets incommerçables.*

INCOMMUABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut pas être commué, changé : *Les métaux sont incommuables.*

INCOMMUÉ, ÉE, adj. Au palais, se dit d'une condamnation ou d'une peine qui n'a pas été commuée, malgré la demande en commutation. Peu usité.

INCOMMUNEMENT, adv. D'une manière qui n'est pas commune. Peu usité. V. IN, au Compl.

INCOMPARÉ, ÉE, adj. Se dit des choses qui n'ont point été comparées, soit entre elles, soit avec d'autres : *Des ouvrages inconnus sont nécessairement incomparés.*

INCOMPASSIBLE, adj. des 2 g. Théol. Qui est simultanément impassible. Il s'applique aux personnes de la Sainte-Trinité.

INCOMPASSION, s. f. Défaut de compassion. Peu usité. V. IN, au Complément.

* **INCOMPATIBLE**, adj. des 2 g. Gramm. ar. Se dit des lettres qui ne peuvent se trouver immédiatement l'une auprès de l'autre dans le mot radical.

* **INCOMPLET, ÈTE**, adj. Gramm. ar. Se dit du verbe *être* et des autres verbes qui ne contiennent pas un attribut.

INCOMPLÈTEMENT, adv. D'une manière incomplète.

INCOMPOSSIBLE, adj. des 2 g. Philos. schol. Épithète appliquée à deux idées qui ne peuvent pas subsister ensemble, qui se détruisent mutuellement.

INCOMPRENABLE, adj. des 2 g. Il s'est dit autrefois pour, incompréhensible.

INCOMPRIMÉ, ÉE, adj. Qui n'est point comprimé.

INCOMPRIS, ISE, adj. Qui n'est point compris. C'est un mot qui a été mis à la mode dans certains salons fréquentés par des femmes qui jouent les grands sentiments et se disent *incomprises*. Depuis lors, on ne l'a plus employé que dans un sens ironique.

INCONCESSIBLE, adj. des 2 g. Qui ne peut pas être concédé.

INCONCLU, UE, adj. Au palais, qui n'est pas conclu : *Acte inconclu.*

INCONDITIONNÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas encore conditionné. — Qui est mal conditionné.

INCONDITIONNEL, ELLE, adj. Gramm. Qui n'est pas conditionnel. — Philos. Qui existe sous conditions. On dit aussi substantiv. l'*inconditionnel.*

INCONDITIONNELLEMENT, adv. Néol. D'une manière inconditionnelle.

INCONDITIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *in*, dans; *condere*, cacher; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Se dit des animaux qui ne peuvent pas cacher leurs pattes sous leur corps.

INCONFIANCE, s. f. Défaut de confiance.

INCONFIANT, ANTE, adj. Qui manque de confiance.

INCONFORMITÉ, s. f. Défaut de conformité.

INCONFUSÉMENT, adv. D'une manière claire, distincte.

INCONFUSION, s. f. Absence de confusion.

* **INCONGRUITÉ**, s. f. Anc. philos. Nom d'un des trois catégorèmes que les stoïciens établirent. On les appelle aussi *asymbamates.*

INCONNAISSANCE, s. f. Ignorance. L'*inconnaissance des lieux*, mot qui n'a été que proposé par Mercier. On dit très-bien l'*ignorance des*

lieux, comme en latin, *ignarus locorum*, ignorant les lieux.

INCONNEXE, adj. des 2 g. Qui n'a aucune connexité.

INCONNEXION ou **INCONNEXITÉ**, s. f. Défaut de connexion ou de connexité.

* **INCONNU, UE**, adj. Myth. *Le dieu inconnu*, divinité que les Athéniens adoraient sans reconnaître en elle aucun attribut particulier. Les Romains avaient aussi *un dieu inconnu*. On a trouvé même dans la Gaule des traces de ce culte.

INCONQUIS, ISE, adj. Qui n'a pas été conquis.

INCONSCIENCE, s. f. Défaut de conscience dans tous les sens de ce mot.

INCONSCIENCIEUSEMENT, adv. Sans conscience.

INCONSCIENCIEUX, adj. des 2 g. Qui n'a pas de conscience morale. — Qui n'est pas fait en conscience.

INCONSCIENT, ENTE, adj. Qui n'a pas la conscience, la connaissance intérieure de...... Ce mot est nécessaire pour rendre le mot *inconscius* des Latins.

INCONSEILLÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été conseillé.

* **INCONSISTANCE**, s. f. Il se prend surtout au moral : *L'inconsistance des idées, des sentiments*.

INCONSOMMÉ, ÉE, adj. Écon. polit. Se dit des matières qui n'ont pas été consommées.

INCONTINUITÉ, s. f. Défaut de continuité. Peu usité. V. IN, au Complément.

INCONTRAINTE, s. f. Absence de contrainte. Peu usité. V. IN, au Complément.

INCONTRÔLABLE, adj. des 2 g. Que l'on ne peut soumettre à un contrôle.

INCONTRÔLÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas subi de contrôle.

INCONTROVERSABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être sujet à controverse.

INCONTROVERSÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été controversé.

* **INCONVENANCE**, s. f. Absol. Tout acte qui blesse les usages du monde : *C'est une inconvenance*.

INCONVICTION, s. f. Absence de conviction : *L'inconviction n'est point l'incrédulité*.

* **INCOQUE**, adj. des 2 g. Ce n'est que par plaisanterie que Voltaire s'est servi de ce mot.

* **INCORPORATION**, s. f. Opération de pharmacie qui consiste à mêler des matières médicamenteuses avec des substances molles ou liquides, afin de réduire le tout en une sorte de pâte consistante. C'est par l'*incorporation* qu'on prépare les onguents, les emplâtres, etc.

INCORPORÉITÉ, s. f. Théol. Qualité de ce qui n'a pas de corps. V. INCORPORALITÉ, au Dict.

INCORRECTEMENT, adv. D'une manière incorrecte.

* **INCORRUPTIBLE**, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui prétendait, comme Eutychès, que le corps de Jésus-Christ était incorruptible et exempt de toute passion humaine.

* **INCORRUPTION**, s. f. État des choses qui ne peuvent se corrompre. — État des corps après leur résurrection, suivant l'Apôtre.

INCOURAGEUSEMENT, adv. Sans courage.

* **INCRASSATION**, s. f. Dans l'anc. méd., épaississement des humeurs du corps humain.

* **INCRÉÉ, ÉÉE**, adj. Il s'est dit substantiv. dans le style poétique pour Dieu : *L'Incréé*.

INCRIMINABLE, adj. des 2 g. Qui peut être incriminé, imputé à crime.

INCRIMINELLEMENT, adv. D'une manière qui n'est point criminelle.

INCRISTALLISABILITÉ, s. f., **INCRISTALLISABLE**, adj. des 2 g. V., plus loin, INCRYSTALLISABILITÉ et INCRYSTALLISABLE.

INCROYABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est incroyable. Peu usité.

* **INCROYABLE**, s. m. Mot adopté pendant la révolution pour désigner tout individu qui affectait dans sa mise une recherche extraordinaire, allant jusqu'au ridicule. Les *incroyables* succédaient aux *muscadins*, qui avaient remplacé les *petits maîtres*. Après les *incroyables* sont venus les *fashionables* et les *dandies*. Les *dandies* cèdent aujourd'hui la place aux *lions*.

INCROYANCE, s. f. Défaut de croyance; état de l'homme qui n'a pas de croyance. Il est inusité. V. IN, au Complément.

INCRUSTANT, ANTE, adj. (du lat. *in*, sur; *crusta*, croûte). Qui recouvre un corps d'une croûte plus ou moins épaisse, terreuse, pierreuse ou métallique. Il y a des *sources incrustantes*, dont les eaux, au bout d'un certain temps, entourent d'une couche pierreuse les objets qu'on y jette.

INCRYSTALLISABILITÉ, s. f. Phys. Qualité, état de ce qui ne peut pas se crystalliser.

INCRYSTALLISABLE, adj. des 2 g. Qui n'est pas sujet à se crystalliser.

* **INCUBE**, adj. des 2 g. Myth. Surnom de Pan et des satyres.

INCUBÉ, ÉE, adj. Qui a été soumis à l'incubation : *Des œufs incubés*.

INCUBITATION, s. f. (du lat. *incubitare*, être couché sur). Néol. Action de se coucher, d'être couché sur un côté du corps.

INCUBONES, s. m. pl. (pr. *inkubonèce*). Myth. Nom latin des génies ou demi-dieux qui gardaient les trésors cachés.

* **INCULPABILITÉ**, s. f. (du lat. *inculpare*, blâmer, formé de *in*, dans, et *culpa*, faute). Dans le style actuel du barreau, qualité, état d'une personne qui peut être inculpée, mise en cause : *Personne n'a douté de l'inculpabilité du prévenu*.

* **INCULPABLE**, adj. des 2 g. (du lat. *inculpare*, blâmer). Qui peut être accusé, inculpé. *Inculpable* n'a jamais été employé en français dans le sens du latin *inculpabilis*, non coupable. On a dit autrefois dans ce sens *incoulpable*, et on pourrait aujourd'hui former le mot *incoupable*.

* **INCULTE**, adj. des 2 g. Il se dit quelquefois fig. pour, négligé : *Une barbe inculte, des cheveux incultes*. Il est tantôt burlesque, tantôt poétique.

INCULTIVABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui ne peut être cultivé.

* **INCUNABLE**, adj. et s. f. (en lat. *incunabilis*, formé de *in*, dans; *cunabula*, berceau, et fig. origine). Ce mot n'est d'usage que dans cette seule locution : *Édition incunable*, c'est-à-dire édition qui remonte au XV^e^ siècle, aux premiers temps de l'imprimerie. Il ne faut pas confondre une *édition princeps* avec une *incunable*. V. PRINCEPS, au Dictionnaire. — On a dit mieux, comme subst. masc., *les incunables*, le berceau : *Cette édition remonte aux incunables de l'art typographique*.

INCURSIF, IVE, adj. (du lat. *incurrere*, courir sur). Néol. Qui fait irruption, qui envahit. Peu usité.

INCURVÉ, ÉE, adj. Courbé, arqué.—En méd., il se dit particulièrement des membres qui se courbent contre nature, et généralement de dehors en dedans : *Des jambes incurvées*.

INCURVIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *incurvus*, recourbé; *folium*, feuille). Bot. Se dit des plantes dont les feuilles se recourbent.

INDAGATION, s. f. (du lat. *indagare*, rechercher). Action de rechercher avec soin, avec effort et patience. Quoique vieilli et un peu pédantesque, il pourrait s'employer avec précaution dans le style de la critique ou par plaisanterie.

INDANGEREUX, EUSE; INDÉBATTU, INDÉBROUILLÉ, INDÉCEVANT, INDÉCHARGÉ, INDÉCHIRABLE, INDÉCHIRÉ, INDÉCHU, INDÉCIMABLE, INDÉCIMÉ, INDÉCISIF, INDÉCLARÉ, INDÉCLINÉ, INDÉCORÉ, INDÉCOURAGÉ, INDÉCOUVERT, INDÉCRIT, INDÉÇU, INDÉDIÉ, INDÉFECTUEUX, INDÉFIÉ, INDÉFIGURÉ, INDÉFRICHÉ, INDÉGELÉ, INDÉGUISÉ, INDÉLAISSÉ, INDÉLIÉ, INDEMANDÉ, INDÉMOLI, INDÉNIÉ, INDÉNONCÉ, INDÉNOUÉ, INDÉPENSÉ, INDÉPLACÉ, INDÉPLORABLE, INDÉPLORÉ, INDÉPOUILLÉ, INDÉPRAVÉ, INDÉROULÉ, INDÉSERT, INDÉSHONORÉ, INDÉSIGNÉ, INDÉSIRÉ, INDÉSIREUX, INDESPOTIQUE, INDÉTREMPÉ, INDÉTRUIT, INDÉVASTÉ, INDEVINÉ, INDÉVORÉ, INDÉVOUÉ, INDIAPHANE, INDIFFÉRÉ, INDIGÉRÉ, INDIMINUÉ, INDIRIGÉ, INDISCERNÉ, INDISCORDANT, INDISCUTÉ, INDISERT, INDISPERSÉ, INDISPUTÉ, INDISSIMULÉ, INDISSIPÉ, INDISTINGUÉ, INDISTRAIT, INDISTRIBUÉ, INDIVERTISSANT, INDIVULGUÉ, INDOMICILIÉ, INDOMINÉ, INDORÉ, INDOUBLÉ, INDOUÉ, INDOULOUREUX, INDOUTEUX, INDRESSÉ, INDURABLE, INDURÉE, adjectifs peu usités. V. IN, au Complément, pour l'observ.

INDAR, s. m. Agric. Dans quelques départements, sorte de houe dont on se sert pour défricher les bruyères.

* **INDE**, n. pr. f. (en lat. *India*, de *Indus*, auj. le Sind). Géogr. Contrée de l'Asie méridionale, à laquelle les anciens donnaient une étendue hypothétique, mais qu'ils connaissaient fort peu. Elle comprend deux grandes péninsules séparées par le Gange, et qui sont dites : *Inde en deçà du Gange*, ou *Inde cisgangétique*, et *Inde au-delà du Gange*, ou *Inde transgangétique*. La première est aussi désignée par les géographes modernes sous le nom d'*Indoustan*; la seconde, sous celui d'*Indo-Chine*. V. INDO-CHINE et INDOUSTAN, au Complément. *L'Inde* entière a été longtemps appelée *Indes orientales* ou *Grandes-Indes*, pour la distinguer de l'Amérique, à laquelle on donnait abusivement le nom d'*Indes occidentales*. Encore aujourd'hui, lorsqu'on dit : *aller aux Indes*, il faut que d'autres mots indiquent s'il s'agit des Indes orientales ou des Indes occidentales. — *Inde anglaise*, partie de l'Inde que les Anglais ont soumise à leur domination, et qui embrasse plus des trois quarts de ce vaste pays. Leurs possessions immédiates se composent des trois présidences de Calcutta, Madras et Bombay, et d'une partie de l'Inde transgangétique ou Indo-Chine, comprenant les royaumes d'Assam, d'Aracan, l'île de Singapour, la presqu'île de Malacca, etc. Les possessions médiates englobent près de quarante royaumes ou principautés, dans les pays d'Adjmir, Katch, Guzzerat, Malwa, Allahabad, Agra, Aoude, Delhi, Bedjapour, Haiderabad, Bider, Bérar, Aurengabad, Gandouana, Maïssour, Malabar, Népal, Laquedives. Le Lahore a été récemment envahi, et rangé, partie dans les possessions médiates, partie dans les possessions immédiates. Les villes principales de l'Inde anglaise sont Calcutta, Bénarès, Madras et Bombay. — *Inde française*, *Inde portugaise*, *Inde danoise*, noms donnés aux différents territoires que les Français, les Portugais, les Danois, possèdent dans l'Inde cisgangétique ou Indoustan.—*Mer des Indes*, dite aussi *océan Indien*. Division du grand Océan comprise entre les deux péninsules de l'Inde, la Perse, l'Arabie, la côte E. de l'Afrique et la côte N.-O. de l'Australie. — Hist. *Compagnie des Indes*, *compagnie des Indes orientales*. V. COMPAGNIE, au Complément. — Comme les Espagnols possédaient la plus grande partie de l'Amérique, qu'ils nommaient *Indes* ou *Indes occidentales*, ils avaient établi, dès l'an 1511, un *conseil des Indes*, chargé de l'administration des colonies. Ce conseil, créé par Ferdinand dit le Catholique, ne fut définitivement organisé qu'en 1542, sous Charles-Quint. — Bot. *Canne d'Inde* ou *canne du Congo*, espèce de balisier. —*Œillet d'Inde*. V. OEILLET, au Dictionnaire. — Comm. *Bois d'Inde*, le bois de campêche.

INDÉCACHETABLE, adj. des 2 g. Qu'on ne peut décacheter : *Enveloppes indécachetables*.

* **INDÉCISION**, s. f. Admin. Dans une reddition de comptes, tout article sur lequel il n'y a rien encore de décidé pour l'admission ou pour le rejet, et dont le règlement est ajourné après révision : *Il ne s'agit plus pour l'apurement de ce compte que de régler les indécisions*.

* **INDÉFENDU, UE**, adj. Sans défense, sans appui. Ce mot a été employé par le P. Berruyer, dans son *Histoire du peuple de Dieu*.

* **INDÉFENSABLE**, adj. des 2 g. Mot qui a été employé par Molière au lieu de la forme moins inusitée auj. *indéfendable*, ou de la forme plus ancienne *indéfensible*.

* **INDÉFINI, IE**, adj. S'emploie souvent comme substantif. *L'indéfini*, ce dont on ne peut donner aucune définition précise ou ce qui n'a point de limites certaines. — Les grammairiens appellent quelquefois l'infinitif *mode indéfini*, lequel se prend quelquefois substantiv. : *Le boire, le manger, le dormir, sont des besoins impérieux qu'il faut satisfaire*.

INDÉFRICHABLE, adj. des 2 g. Qui n'est pas susceptible de défrichement.

INDÉFRISABLE, adj. des 2 g. Qui ne se défrise point, qui conserve la frisure : *Tour indéfrisable*.

* **INDEMNITÉ**, s. f. Féod. Droit qu'il fallait payer au seigneur quand on obtenait du roi des lettres d'affranchissement; il était destiné à indemniser le seigneur de ce qu'il perdait en redevance sur la terre affranchie. Le possesseur d'un fief relevant d'un autre fief payait également une indemnité quand il obtenait un titre qui le faisait relever immédiatement du roi. — Recours que la loi donne à la femme contre les héritiers du mari pour les dettes contractées durant la communauté.—Hist. *L'indemnité* ou *le milliard d'indemnité*, somme accordée par les chambres, en 1827, pour indemniser les émigrés de la vente des biens confisqués par le gouvernement révolutionnaire. — *Bill d'indemnité*, en Angleterre, acte par lequel le parlement déclare qu'il n'y a lieu à aucune poursuite contre les ministres ou tous autres agents du gouvernement, lorsqu'ils ont été entraînés à quelque mesure qui peut être considérée comme en dehors de la loi. Cette locution ne s'emploie en France qu'au fig.; elle signifie que, malgré les reproches qu'on pourrait adresser aux ministres, les chambres leur ont accordé ce qu'ils demandaient.

INDÉMONTRÉ, ÉE, adj. Log. Se dit des pro-

positions qui ont été mises en avant dans une di cussion, mais dont la vérité n'a pas été démontrée : *Tous vos arguments sont pris de propositions qui sont restées indémontrées.*

INDÉNOUABLE, adj. des 2 g. Qu'on ne peut pas dénouer.

INDENTÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Se dit des animaux et des plantes qui n'ont point de dents, de parties dentelées. — Mécan. *Roue indentée*, qui n'a pas de dents.

* **INDÉPENDANCE**, s. f. Hist. *Guerre de l'indépendance*, celle qui eut lieu en Amérique entre l'Angleterre et ses colonies : elle commença par l'insurrection de ces dernières en 1774, et fut terminée en 1784 par la reconnaissance de la république fédérative américaine. — Terme du jeu de boston. Celui qui joue la *petite* ou la *grande indépendance* doit faire seul, sans être soutenu par un partenaire, un nombre déterminé de levées.

* **INDÉPENDANT**, s. m. Hist relig. Nom sous lequel on désigne, en Écosse et en Hollande, tous les dissidents qui rejettent l'autorité des synodes, prétendant que chaque communauté, chaque congrégation a le droit de se gouverner elle-même. Les *indépendants* ne diffèrent guère des *presbytériens* que sur de simples questions de discipline. — Il y a des sectes *de faux indépendants*, qui ne sont que des anabaptistes, des sociniens et autres. — Il ne faut pas confondre la secte simplement religieuse des *indépendants* avec celle des *indépendants politiques*, qui se forma en Angleterre vers le milieu du XVII^e siècle. Les *indépendants* ne voulaient pas seulement l'anéantissement de tout gouvernement spirituel, mais encore l'abolition de toute souveraineté temporelle. De là devait sortir une république où l'on ne verrait ni ordres, ni classes, ni rangs, ni honneurs. On donna à ces novateurs le nom de *niveleurs*. Cromwell était l'âme de ce parti. — On a donné le nom d'*indépendants* aux Américains insurgés contre l'Angleterre.

INDÉRACINÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas déraciné. S'emploie ordinairement au fig. : *Des habitudes indéracinées.*

INDÉTERMINABLE, adj. des 2 g. Que l'on ne peut déterminer.

INDÉTERMINATIF, IVE, adj. Qui n'est pas capable de nous déterminer.

* **INDEX**, s. m. (du lat. *index*, *indicis*, indicateur). La *congrégation de l'Index* fut établie à Rome par le pape Paul IV, en 1559. — Myth. Surnom donné à Hercule, parce qu'il fit connaître par un songe l'auteur d'un vol sacrilége.

INDIANA, s. m. Géogr. Un des États de l'Union américaine, entre ceux d'Illinois et d'Ohio. 344,000 hab. Ch.-l. Indianapolis. Sol fertile et qui produit surtout des céréales et du tabac. Les Français occupèrent ce pays en 1690, et le cédèrent à l'Angleterre après la guerre de Sept-Ans. Les Anglais, à leur tour, le cédèrent aux États-Unis en 1783.

INDIANISTE, s. m. Celui qui fait des langues de l'Inde l'objet de ses études spéciales.

INDIANOPOLIS, n. pr. f. (pr. *indianopolice*). Géogr. Ville de l'Amérique du Nord, ch.-l. de l'État d'Indiana. 1,500 hab.

* **INDICATEUR**, s. m. Nom des deux pièces mobiles placées à l'extrémité du fléau d'un télégraphe. — Mécan. *Indicateur d'eau*, nom donné à des petits robinets placés à différentes hauteurs, sur les parois de la chaudière d'une machine à vapeur. On les ouvre de temps en temps, pour s'assurer à quelle hauteur se trouve l'eau dans l'intérieur de l'appareil. — Zool. Genre d'oiseaux conirostres d'Afrique, voisins du coucou. Lorsqu'un *indicateur* a découvert quelque ruche d'abeilles dans le creux des arbres, il se met à crier jusqu'à ce que l'homme vienne s'emparer du miel, dont il a soin de laisser une bonne part à l'oiseau.

* **INDICATIF, IVE**, adj. Théol. Se dit de la formule absolue d'un sacrement pour l'administration duquel le prêtre parle ou semble parler en son propre nom. Dans le baptême, par exemple, il se sert des mots : *je te baptise*, etc. — Philol. *Caractères indicatifs*, une des six sortes de caractères graphiques employés par les Chinois. Ce sont ceux qui se rapportent à l'exposition ou à la forme des objets. — Dans les ports de l'Océan, on appelle *colonne indicative*, une colonne sur laquelle on marque la hauteur relative des marées.

* **INDICATION**, s. f. En jurisprudence, déclation. Le débiteur est obligé, dans certains cas, de *donner l'indication de ses biens*, c'est-à-dire de faire la déclaration exacte de tout ce qu'il possède. — *Indication de payement*, acte par lequel un débiteur charge un tiers de payer à son créancier, à sa décharge, la somme que ce tiers devrait lui compter.

INDICOPLEUSTE, adj. m. (du lat. *India*, Inde, et du gr. πλευστικὸς, qui concerne la navigation). Qui a voyagé dans l'Inde. Il ne s'emploie que comme surnom d'un géographe grec du VI^e siècle : *Cosmas Indicopleuste* ou *Indopleuste*.

* **INDICTION**, s. f. Chronol. Cycle régulier de quinze années, établi sous l'empereur Constantin. La première indiction commence le 24 septembre de l'an 312; c'était l'*indiction impériale* ou *césarienne*. Quand les papes adoptèrent ce cycle, ils en rapportèrent le commencement au 1^{er} janvier, et ils comptèrent les indictions comme si la première avait eu lieu au 1^{er} janvier 313; à partir de cette époque, la *première année de l'indiction* se retrouve de quinze en quinze ans révolus. 1843 a été la *première année de l'indiction ;* l'indiction de 1847 est 5. On a distingué l'*indiction italique* qui commençait en 312, par opposition à l'*indiction orientale* commençant en 313, à l'*indiction carthaginoise* en 314, à l'*indiction africaine* en 315, et à l'*indiction constantinopolitaine* des Grecs, commençant au 1^{er} septembre 312. Ces différences peuvent causer des erreurs dans l'interprétation des dates des diplômes.

* **INDICULE**, s. m. Diplom. Au moyen âge, lettre d'avis ou notification adressée à une église, à un magistrat, quelquefois même à un simple particulier.

* **INDIEN, IENNE**, adj. Géogr. Nom par lequel on a très-mal à propos désigné les naturels de l'Amérique. — *Océan Indien*, V. *Mer des Indes*, au mot INDE du Complément. — La *philosophie indienne* a été célèbre de tout temps. La plupart des systèmes des philosophes grecs ne sont pas autre chose que les systèmes des philosophes indous, revêtus de formes grecques. Ces systèmes assez nombreux se divisent en trois classes. La première, celle des systèmes orthodoxes, renferme les deux *mimansa*, le *pourva* et le *védanta :* ce dernier est le système par excellence des brahmines éclairés. La deuxième classe, celle des systèmes semi-orthodoxes, comprend le *sankhya* (de Kapila et de Patandjali), le *nyâya* et le *vaisêchika*. La troisième classe se compose de tous les hétérodoxes, les *djaïnas* du Malabar, les *bouddhistes* de Ceylan, les *bhagavatas*, etc., et beaucoup d'autres sectaires répandus sur les vastes provinces de l'Inde en deçà et en delà du Gange. Dans tous ces systèmes, il y a reconnaissance formelle d'une substance infinie, invisible, éternelle; tendance à la contemplation et à l'apathie absolue; chaîne d'êtres créés intermédiaires et agissant d'après la volonté du grand être, qui au fond n'est pas autre chose que la grande âme du monde, de laquelle tout sort par émanation et dans laquelle tout doit rentrer, après les expiations nécessaires. — Myth. *Bacchus indien*, se dit d'Osiris, qu'on a supposé vainqueur et conquérant de l'Inde; mais les brahmines éclairés soutiennent que rien dans leurs annales ne prouve que l'Inde ait été conquise par un héros venu de l'Occident à une époque reculée. — Quant à l'*Hercule indien*, il se retrouve dans le fameux Rama, fondateur d'un vaste empire. Beaucoup de brahmines prétendent que Rama n'est qu'une des incarnations de Vichnou, le dieu conservateur, membre révéré de la trinité indoue. — Les *langues indiennes* sont en assez grand nombre; on les divise communément en deux familles, le sanscrit et ses dérivés, le malabare et ses dérivés. — L'*architecture indienne* a un caractère particulier qui la distingue de l'architecture égyptienne et de l'architecture grecque. Ce sont d'abord des souterrains creusés dans le roc, dont le plafond plat est soutenu par des piliers massifs laissés dans l'œuvre; viennent ensuite, à l'imitation des souterrains, des masses de rochers s'élevant en pyramides à plusieurs étages : telles sont les pagodes ou temples. Ces constructions ont pour ornements des représentations d'éléphants, de lions et de vaches, animaux révérés dans l'Inde. — Comm. *Peigne à l'indienne*, peigne d'os ou d'ivoire à dents fines des deux côtés. — Prov. *Faire un échange à l'indienne*, faire un marché de dupe.

* **INDIFFÉRENT**, s. m. Nom qu'on applique en général à tous les hommes qui, en matière de religion, admettent ou rejettent indistinctement toutes les croyances, n'en préférant aucune, et prétendant qu'on peut se sauver avec toutes. On les appelle aussi *adiaphoristes* ou *tolérants*. Cette dernière appellation n'est point exacte, car on peut être *tolérant* quoique *croyant*.

* **INDIGENCE**, s. f. Myth. V. PENIA, au Compl.

INDIFFÉRENTISME, s. m. Doctrine de la secte des indifférents.

* **INDIGÈTE**, adj. et s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Tarraconaise, en Espagne, au pied des Pyrénées. Leur pays fait partie de la Catalogne et forme le canton qu'on appelle Lampourdan. — Myth. *Indigètes*, nom générique donné aux divinités protectrices d'un pays ou d'une ville. Il paraît que ces *dieux indigètes* des anciens n'étaient autres que les personnages qui avaient acquis quelque célébrité ou avaient quelques droits à la reconnaissance des peuples. Faune, Vesta, Enée, Romulus à Rome, Jupiter en Crète, Minerve en Grèce, Didon à Carthage, étaient des *dieux indigètes*.

INDIGITAMENTS, s. m. pl. (en lat. *indigitamenta*). Ant. rom. Livres des pontifes, sur lesquels ceux-ci inscrivaient les noms publics et secrets de leurs dieux, tout ce qui les concernait et les cérémonies propres à chacun d'eux. C'est à tort qu'on a mis au Dictionnaire *Indigitamentes*, s. f. pl.

* **INDIGNE**, adj. et s. des 2 g. Jurisp. Celui qui ayant commis une injure grave contre un défunt, soit de son vivant, soit après sa mort, en déchirant sa mémoire, en ayant attenté à ses jours, ayant souffert qu'un autre le fit et n'ayant pas poursuivi ce tiers en justice, etc., était exclu de prendre part à la succession, quoique le testament ne contînt aucune clause d'exhérédation, et lors même qu'il aurait au contraire renfermé quelque clause. La législation moderne a beaucoup restreint les cas où l'héritier peut être déclaré *indigne*.

INDIGOCARMINE, s. f. Chim. Substance de couleur pourpre produite par l'indigo altéré.

INDILIGEMMENT, adv. Lentement, sans diligence.

INDILIGENCE, s. f. Lenteur, défaut de diligence.

INDIGOTIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par l'acide nitrique combiné avec l'indigo.

INDIQUE, adj. et s. des 2 g. Vieux mot qui se disait pour indien, et qui se conserve encore dans le titre d'un ouvrage d'Arrien, contenant le récit de l'expédition d'Alexandre dans les Indes. Les *Indiques* sont écrits dans le dialecte ionien.

* **INDIRE**, s. m. Féod. *Indire aux quatre cas*. V. *Taille aux quatre cas*, au mot TAILLE, du Complément.

* **INDIRECT, ECTE**, adj. Rhét. *Discours indirect* ou *forme indirecte*, se dit du procédé des historiens qui, en rapportant les discours ou harangues qu'ils attribuent aux généraux, aux princes, etc., donnent non point le texte supposé, mais seulement la substance de ces discours en employant la forme infinitive en latin, ou, en français, des *que*, des imparfaits, des conditionnels, etc. Le *discours indirect* a rendu plus vraisemblable le récit du narrateur, car pour donner le même caractère à la harangue directe, il faudrait supposer que l'historien a lui-même ent ndu l'orateur et qu'il en a retenu toutes les paroles. — Dans l'ancienne logique, on appelait *modes indirects de syllogisme* les cinq derniers modes indiqués par les mots sacramentels *baralipton*, *celantes*, *dabitis*, etc. — Gramm. *Cas indirect*. V. OBLIQUE, au Dictionnaire. — Jurisp. *Action indirecte*, celle qui se donnait contre une personne, bien que cette personne fût étrangère au contrat ou au délit qui formait la matière de l'action principale.

INDIRECTION, s. f. Absence de direction. Peu usité. V. IN, au Complément.

INDISCERNEMENT, s. m. Manque de discernement.

INDISERTEMENT, adv. D'une manière peu diserte.

INDISE, s. f. Mesure de longueur en usage à Smyrne. L'*indise* vaut 62 centimètres.

* **INDISPENSABLE**, s. m. Anc. cout. Espèce de petit sac dans lequel les femmes portaient leur mouchoir, leur bourse. On a dit ensuite *réticule*, et par corruption *ridicule*. Auj. on dit simplement un *sac*.

INDISSOLVANT, ANTE, adj. Qui ne possède pas de vertus dissolvantes. Peu usité.

INDIVIDUALISTE, s. m. Partisan du système de l'individualisme.

* **INDIVIDUALITÉ**, s. f. Philos. Connaissance distincte de l'existence des corps extérieurs : c'est une des facultés du système crâniologique de Spur-

zeim.—Les néologues appellent *individualités*, les individus, les personnages notables.—*Nom d'individualité*, en gramm. arabe, forme qui indique une réunion ou collection de parties homogènes. On dit en arabe *la volante*, pour les oiseaux, c'est un *nom d'individualité*.

INDIVIDUATION, s. f. Anc. métaph. Qualités particulières qui constituent l'individu.

INDIVIDUE, adj. f. (du lat. *individuus*). Théol. Qui ne peut être divisée ou qui n'est pas divisée. Ce mot ne s'applique qu'à la Trinité : *La sainte et individue Trinité*.

INDIVINITÉ, s. f. Absence de qualités divines.

INDJÉ-CARASOU, n. pr. m. Géogr. Rivière de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie. Elle est formée par la réunion du Venetico et de la Nazilitza, et après un cours de 200 kil., elle se jette dans le golfe de Salonique.

INDO-CHINE, n. pr. f. Géogr. Contrée de l'Asie, située au-delà du Gange et désignée par les noms *d'Inde transgangétique*, *Inde* ou *presqu'île au-delà du Gange*. Elle comprend tous les pays situés entre l'Inde proprement dite et les provinces chinoises. Au nord est la Tartarie chinoise, qui, le Tibet compris, dépend du Céleste Empire; au midi l'Océan avec les îles de la Sonde et la Malaisie. Les principaux pays compris dans l'*Indo-Chine* sont l'Assam, l'empire Birman, le royaume de Siam, l'Annam et la presqu'île de Malacca. Les Anglais en possèdent une partie. V. le mot INDE du Complément. Le climat et le sol de l'*Indo-Chine* offrent moins de variété que ceux de l'Indoustan. L'agriculture est arriérée, l'industrie et le commerce presque nuls. Les habitants sont féroces, défiants; les missionnaires, malgré leur zèle, ne pénètrent chez eux qu'avec peine et en reviennent rarement.

INDO-CHINOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Nom générique des habitants de l'Assam, du Birman, de Siam, de l'Annam et de Malacca. — Qui appartient à ces pays ou à ses habitants.

* **INDOCTE**, adj. des 2 g. (en lat. *indoctus*). Dépourvu de doctrine, de science. Il dit moins qu'ignorant. On peut n'être pas érudit sans être pour cela complètement ignorant. Ce mot, du reste, a vieilli.

INDOCTEMENT, adv. D'une manière qui n'est pas docte, qui n'est pas savante.

INDO-EUROPÉEN, ENNE, adj. Linguist. Nom donné à toutes les langues qui dominent dans l'Inde et en Europe et qui semblent avoir pour type commun l'ancienne langue des Indous, le sanscrit. Ces langues forment plusieurs grandes familles : l'indienne, la persane, la romane ou indo-hellénique, la germanique ou indo-germanique, la slavonne et la celtique.

INDO-GERMANIQUE, adj. des 2 g. Linguist. Se dit d'une famille de langues qu'on croit nées du sanscrit et du zend et qu'on parle dans une grande partie de l'Europe. L'allemand, le danois, le prussien, le saxon, le flamand, le hollandais, appartiennent à cette famille.

INDO-HELLÉNIQUE, adj. des 2 g. Linguist. Se dit d'une famille de langues qui ont pour type le sanscrit; le grec et le latin, d'où sont sorties toutes les langues du midi de l'Europe, sont les deux principales branches de cette famille.

INDOLORE, adj. des 2 g. (du lat. *in*, priv.; *dolor*, douleur). Néol. Qui n'éprouve aucune douleur.

INDOMPTABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est indomptable.

INDOPLEUSTE. V. INDICOPLEUSTE, au Compl.

INDO-SCYTHE, s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Asie qui habitait sur la rive droite de l'Indus ou Sind, et s'étendait au nord dans la contrée qui forme le Caboul.

* **INDOU, OUE**, adj. et s. Géogr. Habitant de l'Indoustan. Les *Indous* sont organisés en quatre castes : *brahmes* ou prêtres; *shatrias*, ou guerriers; *waishias*, ou marchands; *soudras*, ou artisans. On nomme *parias* ceux qui ont perdu leur caste. V. PARIA, au Dictionnaire et au Complément. — Qui appartient à l'Indoustan ou à ses habitants. On écrit mieux *hindou*, *hindoustan*, *hindoustani*, *hindoustanique*. V. l'observation qui se trouve au mot HINDOU du Complément.

INDOUCEUR, s. f. Absence de douceur. Peu usité. V. IN, au Complément.

INDOULEUR, s. f. Absence de douleur. Peu usité. V. IN, au Complément.

INDOULOUREUSEMENT, adv. Sans douleur.

* **INDOUSTAN**, n. pr. m. Géogr. Vaste contrée de l'Asie méridionale, qu'on appelle aussi *Inde cisgangétique*, *Inde* ou *presqu'île en deçà du Gange*. Elle s'étend au N. jusqu'au-delà du Sind, l'Indus des anciens. Quelquefois on n'applique le nom d'*Indoustan* qu'à la partie N. de cette presqu'île, bornée là par le royaume de Dékhan. On le divise alors en *Indoustan septentrional*, comprenant Cachemire, Gheroual et Népal, et *Indoustan méridional*, renfermant Lahore, Moultan, Sind, Katch, Guzzerat, Malwa, Adjemir, Delhi, Agrah, Aoude, Allahabad, Behar et Bengale. V. INDE, au Complément. La population de l'Indoustan s'élève, dit-on, à 134 millions d'habitants. Excepté sur les montagnes, le climat est très-chaud, l'air généralement salubre; cependant les épidémies sont fréquentes. Mines d'or, d'argent, de cuivre, de zinc, etc. Diamants, rubis, saphirs et améthystes. Sol d'une fertilité incomparable en grains, fruits, plantes odoriférantes et tinctoriales. Forêts magnifiques, fournissant des bois précieux. Lions, tigres, hyènes, panthères, serpents venimeux, etc. Quantité innombrable de moustiques. Les habitants de l'Indoustan appartiennent à beaucoup de races diverses; les indigènes ou Indous, qui forment la majorité, sont très-doux et peu propres à la guerre; ils suivent, les uns le brahminisme, qui se divise en un grand nombre de sectes, les autres le bouddhisme, religions qui toutes deux admettent le polythéisme. Ils forment quatre castes bien distinctes. V., plus haut, le mot INDOU.

INDOUSTANI, s. m. Ling. Langue qu'on parle dans les principales villes de l'Inde. Elle est dérivée du sanscrit et mêlée de persan et d'arabe, et sa littérature est une des plus riches de l'Inde V. le mot HINDOU du Complément.

* **INDOUSTANIQUE**, adj. des 2 g. Qui est relatif à l'Indoustan, à ses habitants, aux idiomes qu'on y parle. — Ling. *Langues indoustaniques*, famille de langues qui se parlent dans l'Indoustan, et qui dérivent du sanscrit. Le tamoul est une *langue indoustanique*. V. le mot HINDOU, au Complément.

INDOUTEUSEMENT, adv. Sans qu'il reste un seul doute.

* **INDRA**, n. pr. m. Myth. ind. Nom que les brahmines donnent au roi du ciel, chef de tous les dieux de second ordre : Brahma, Vichnou et Shiva forment le premier. Indra préside à l'air et aux saisons.

INDRANI, n. pr. f. Myth. ind. Femme du dieu Indra et reine du ciel.

* **INDRE**, s. f. Rivière de France qui naît dans le département de la Creuse, traverse celui de l'Indre, entre dans celui d'Indre-et-Loire où elle se divise en deux bras dont l'un se jette dans le Cher et l'autre dans la Loire, après un cours d'environ 250 kil. — *Département de l'Indre*, département de la France, formé du ci-devant Berri et d'une partie de l'Orléanais et de la Marche. Il forme quatre arrondissements. Sol inégal. Forêts. Marais et étangs poissonneux au centre. Mines de fer. Grains, châtaignes, chanvre et lin. Volailles. Manufactures d'étoffes de laine. Pop. 257,359 hab. Ch.-l. Châteauroux. — Le *département d'Indre-et-Loire*, contigu au précédent, a été formé de la Touraine, d'une partie de l'Anjou, du Poitou et de l'Orléanais. Il est divisé en trois arrondissements. Sol très-fertile. Excellents fruits. Belles prairies. Éducation de bestiaux, vers à soie et abeilles. Commerce de pruneaux renommés, vins, miel, cire, angélique, anis, coriandre, huile de noix, draps et lainages. Pop. 304,280 h. Ch.-l. Tours.

INDUCTIF, IVE, adj. Qui concerne l'induction; qui va d'induction en induction; qui monte de la conséquence au principe. — La *méthode inductive* est à la méthode déductive ce que l'analyse est à la synthèse. V. INDUCTION, au Dictionnaire.

INDUCTILE, adj. des 2 g. Qui n'est pas ductile; en parlant des métaux.

* **INDUCTION**, s. f. Prat. Toute preuve, tout argument qu'on tire des pièces d'un procès, à mesure qu'elles sont produites. On appelle *contredits* les objections qu'on fait contre les *inductions*. — En phys., on désigne par ce nom la faculté qu'ont les courants électriques, d'exciter dans la matière un état qui produit d'autres courants.

* **INDULGENCE**, s. f. Les *indulgences de l'Église* sont de plusieurs sortes : *indulgences plénières*, qui procurent la rémission de toute la peine temporelle due au péché, soit dans cette vie, soit dans l'autre; *indulgences partielles*, qui ne remettent qu'une partie de la peine; *indulgences temporelles*, qui ne durent que le temps fixé par l'indult même; *indulgences perpétuelles*, qui s'accordent pour toujours. — Myth. *Indulgence*, divinité allégorique dont on remarque l'image sur des médailles des empereurs.

* **INDULGENT**, adj. et s. m. Nom par lequel Robespierre et ses partisans désignèrent les dantonistes, qu'ils accusaient de se montrer trop faibles pour les ennemis de la république.

* **INDULGER**, v. n. Ce verbe, d'un usage très-rare, ne saurait être actif à cause de son origine, *indulgere alicui*. Quelques néologues l'ont employé avec le pron. pers.; c'est un anglicisme.

* **INDULT**, s. m. (du lat. *indultum*, formé de *indulgere*, permettre). Droit can. *Indult des compacts*, ou *des cardinaux*, privilège accordé par le souverain pontife aux cardinaux par la bulle de compact, de posséder à la fois des bénéfices séculiers et réguliers. — L'*indult*, en général, était le droit accordé par le pape à une communauté ou à un individu; aux princes, aux cardinaux, aux prélats, etc., de nommer et présenter à certaines charges et bénéfices, et de faire une chose contraire aux règles du droit commun. — *Indult du parlement*, privilège que le roi accordait au chancelier de France et aux présidents et conseillers du parlement de Paris, de requérir le premier bénéfice vacant sur un évêché ou une abbaye, toutefois si le titulaire de cet évêché ou de cette abbaye n'était pas un cardinal. — *Ampliation d'indult*, droit que le pape Clément II avait accordé par la bulle de 1668, à ceux qui avaient déjà droit d'indult, de refuser les bénéfices qui étaient au-dessous de 600 livres de revenu.

INDUMENT, s. m. (du lat. *indumentum*, vêtement). Bot. Épiderme des végétaux.

INDUS, n. pr. m. (pr. *in-duce*). Myth. Dieu-fleuve, fils de Pontus et de la Mer. — Géogr. anc. Fleuve d'Asie, de qui l'Inde a tiré son nom. Les anciens lui donnaient deux sources : l'une venant des monts Emodes, et l'autre de la chaîne du Paropamisus. Chez les modernes, on l'appelle l'*Indus* et le *Sind*. V. SIND, au Complément.

* **INDUSIE** ou **INDUSE**, s. f. (du lat. *indusium*, sorte de vêtement). Nom donné par les botanistes à la portion d'épiderme ou membrane qui, dans les fougères, sert à recouvrir les sporules ou graines.

INDUSIÉ, ÉE, adj. Bot. Muni d'une enveloppe ou membrane.

INDUSIEN, IENNE, adj. (du lat. *induere*, revêtir). En géologie, surnom des couches du sol qui recouvrent des débris d'autres couches : *Terrains indusiens*.

INDUSTRIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Ligurie, dans le pays des Statiellates, sur le Pô. Cette ville a été aussi désignée par le nom de *Bodincomagus*.

INDUSTRIALISME, s. m. Système philosophique appliqué aux intérêts de la société, lequel consiste à considérer la fabrication des objets usuels comme le but principal des hommes en société, et comme la base sur laquelle repose le bien-être de la société elle-même. — Prépondérance des industriels dans un pays.

INDUSTRIALISTE, adj. et s. des 2 g. Partisan de l'industrialisme.—Qui appartient à ce système.

* **INDUSTRIE**, s. f. Titre honorifique donné par les Mérovingiens à leurs officiers : *Votre industrie*.

* **INDUSTRIEL, ELLE**, adj. *Féodalité industrielle*, nom donné par les socialistes phalanstériens à l'ascendant absolu que les capitalistes, les spéculateurs prennent dans la société, et à leur influence politique. Selon eux, la *féodalité industrielle* est un des caractères les plus marqués de la décadence de la civilisation.

* **INDUSTRIEUX, EUSE**, adj. Qui a de l'industrie. Il s'emploie quelquefois pour industriel. Dans ce cas, il est pris substantiv. J.-B. Say ne dit jamais les *industriels*, il dit toujours les *industrieux*.

INDUVIAL, ALE, adj. (du lat. *induviæ*, vêtement). En bot., se dit d'une partie de la fleur qui persiste et qui recouvre le fruit.

INDUVIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est recouvert d'une induvie.

INÉBLOUI, IE, INÉBRANLÉ, INÉCHAUFFÉ, INÉCHU, INÉCLAIRÉ, INÉCLOS, INÉCONOME, INÉCONOMIQUE, INÉCOUTÉ, INÉCRIT, INÉDIFIANT, INEFFACÉ, INEFFECTUÉ, INEFFRAYÉ, INÉGRUGÉ, INÉLAGUÉ, INÉLARGI, INÉLEVÉ, INÉLU, INÉLUDABLE, INÉLUDÉ, INÉMANÉ, INEMBRASÉ, INÉMONDÉ, INÉMOUSSÉ, INEMPÊCHÉ, INEMPESÉ, INEMPLOYÉ, INEMPOISONNÉ, INEMPREINT, INEMPRISONNÉ, INEMPRUNTÉ, INENCLIN, INENCLOS, INENCOMBRÉ, INENCOURAGÉ, INENDETTÉ, INENDOMMAGÉ, INENDORMI, INENFANTÉ, INENFLAMMÉ,

INENFUMÉ, INENGAGÉ, INENGENDRÉ, INENGLOUTI, INENRACINÉ, INENREGISTRÉ, INENSANGLANTÉ, INENSEMENCÉ, INENSORCELÉ, INENTERRÉ, INENTREPRIS, INENVELOPPÉ, INENVIÉ, INENVIEUX, INENVOYÉ, INÉPANOUI, INÉPARGNÉ, INÉPARS, INÉPIÉ, INÉPUISÉ, INÉPURÉ, INÉQUARRI, INÉQUITABLE, INÉQUIVOQUE, INESSAYÉ, INESSENTIEL, INESSUYÉ, INÉTABLI, INÉTANCHÉ, INÉTAYÉ, INÉTEINT, INÉTIQUETÉ, INÉTONNÉ, INÉTUDIÉ, INÉVALUÉ, INÉVANGÉLIQUE, INÉVENTÉ, INEXALTÉ, INEXAMINÉ, INEXAUCÉ, INEXCEPTÉ, INEXEMPT, INEXHORTÉ, INEXIGÉ, INEXILÉ, INEXPERT, INEXPIÉ, INEXPIRÉ, INEXPOSÉ, INEXTERMINÉ, INEXTIRPÉ, adjectifs peu usités. V. IN, au Complément, pour l'observation.

INÉBRANLABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est inébranlable.

* **INÉDIT, ITE**, adj. En hist. nat., se dit des animaux et des plantes dont on n'a pas encore publié la description ou la figure.

INÉDUCATION, s. f. Manque d'éducation. Peu usité. V. IN, au Complément.

INÉCONOMIE, s. f. Défaut d'économie. Peu usité. V. IN, au Complément.

INÉCONOMIQUEMENT, adv. Sans économie. Peu usité.

INÉDIFICATION, s. f. Défaut d'édification. Il a quelquefois été employé par les écrivains ascétiques.

INÉDIFIER, v. a. Ne pas édifier. Il a été employé par les auteurs ascétiques.

* **INEFFABLE**, adj. des 2 g. Il signifiait primitivement, au propre, qui ne doit pas être prononcé, qu'il n'est pas permis de prononcer. Tel était chez les Juifs le nom de Jéhovah. Aujourd'hui, il se dit de toute chose qui est trop grande pour qu'on ose essayer de l'exprimer : *J'éprouve une joie ineffable.* Il s'emploie surtout dans le style soutenu.

INEFFAÇABLEMENT, adv. D'une manière ineffaçable.

INEFFICACEMENT, adv. D'une manière inefficace.

INÉLOQUENCE, s. f. Manque d'éloquence. Peu usité. V. IN, au Complément.

INÉNERGIE, s. f. Néol. Absence, défaut d'énergie (Brill.-Sav.).

INENTENDU, UE, adj. Qui n'a pas été entendu: *Rien de plus aisé*, a dit Nodier, *que d'improviser des mots inentendus.* Ce précepte très-juste montre cependant, par l'exemple, comment dans certains cas il est utile de créer de pareils mots.

INÉPINEUX, EUSE, adj. Bot. Qui n'est point garni d'épines.

INÉQUALIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *inæqualis*, inégal; *folium*, feuille). Bot. Se dit des plantes qui ont les feuilles inégales ou dissemblables.

INÉQUIANGLE, adj. des 2 g. (du lat. *in* négatif, *æquus*, égal; *angulus*, angle). Dont les angles sont inégaux.

INÉQUICOSTÉ, ÉE, adj. (du lat. *in* négatif; *æquus*, égal; *costa*, côte). Hist. nat. Qui offre des saillies longitudinales de dimension inégale.

INÉQUILATÉRAL, ALE, adj. (du lat. *in* négatif; *æquus*, égal; *latus*, *lateris*, côté). Minér. Qui se divise en deux moitiés inégales.

* **INÉQUILATÈRE**, adj. des 2 g. Minér. Dont les côtés ne sont point égaux.

INÉQUILOBÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est divisé en lobes inégaux.

INÉQUIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *in* négatif; *æquus*, égal; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Dont les pattes ne sont pas toutes de même longueur.

INÉQUITABLEMENT, adv. Sans équité.

* **INÉQUITÈLE**, adj. des 2 g. (du lat. *in* négatif; *æquus*, égal; *tela*, toile). Zool. Se dit des araignées qui filent une toile fort irrégulière. — INÉQUITÈLES, s. m. pl. Tribu d'insectes de l'ordre des pulmonaires.

INÉQUIVALVE, adj. des 2 g. (du lat. *in* négatif; *æquus*, égal; *valva*, valve). Zool. Dont les valves sont inégales.

* **INESCATION**, s. f. (du lat. *in*, dans; *esca*, aliment). Une des espèces de transportation des maladies rêvée par Paracelse. V. MUMIE, au Complément.

INESTIMÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas estimé, apprécié comme cela devrait être. Delille s'en est heureusement servi.

INEUPHONIQUE, adj. des 2 g. Qui manque d'euphonie ou d'harmonie, dont le son est désagréable.

INEUPHONIQUEMENT, adv. Sans euphonie.

INEXCUSABLEMENT, adv. D'une manière inexcusable.

INEXÉCUTABLEMENT, adv. D'une manière inexécutable.

INEXORABILITÉ, s. f. Défaut d'un être inexorable.

* **INEXPÉRIMENTÉ, ÉE**, adj. Il s'est dit et pourrait se dire encore des choses qui n'ont point été expérimentées, éprouvées. Montaigne l'a employé en ce sens.

* **INEXPIABLE**, adj. des 2 g. Hist. anc. Surnom qui fut donné par les Grecs à la guerre de Libye, que les Carthaginois durent soutenir contre les mercenaires révoltés. Cette guerre, qui se termina l'an 238 av. J. C., fut remarquable à cause des cruautés commises de part et d'autre.

INEXPLICABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est inexplicable.

INEXPLICABLEMENT, adv. D'une manière inexplicable.

INEXPLICITEMENT, adv. D'une manière qui n'est pas explicite.

INEXPLOSIBLE, adj. des 2 g. Qui ne peut pas faire explosion; surnom donné depuis peu à des machines, à des bateaux qu'on prétend construits de manière que toute explosion des chaudières à vapeur soit impossible.

INEXTENSILINGUE, adj. des 2 g. (du lat. *in* négatif; *extendere*, allonger; *lingua*, langue). Zool. Qui ne peut étendre ou allonger sa langue hors de la bouche.

IN-EXTENSO, loc. adv. Mots latins qu'on a depuis longtemps introduits dans la langue, où ils signifient, dans toute l'étendue possible : *Lire des pièces in-extenso*, d'un bout à l'autre.

INEXTINGUIBLEMENT, adv. D'une manière inextinguible.

INEXTIRPÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été arraché.

INEXUVIABLE, adj. des 2 g. (du lat. *in* négatif; *exuvia*, dépouille). Zool. Qui n'est pas sujet à la mue, à se dépouiller de son poil, de sa plume ou même de sa peau.

INFABRIQUÉ, ÉE, INFAÇONNÉ, INFAMILIER, INFARDÉ, INFATIGUÉ, INFAVORABLE, INFAVORISÉ, INFENDU, INFERMÉ, INFERMENTÉ, INFILÉ, INFILIAL, INFLÉCHI, INFLÉTRI, INFLEURI, INFONDÉ, INFONDU, INFORÇABLE, INFORCÉ, INFORMIDABLE, INFORTIFIABLE, INFORTIFIÉ, INFOUDROYÉ, INFOULÉ, INFOURNI, INFRAGILE, INFRANCHI, INFRANGÉ, INFRAPPÉ, INFRATERNEL, INFRELATÉ, INFRÉQUENT, INFROISSÉ, INFROTTÉ, INFUMÉ, adjectifs inusités. V. l'observation qui se trouve à IN au Complément.

INFAILLIBILISTE, adj. et s. m. Nom par lequel on a quelquefois désigné les partisans du système de l'infaillibilité absolue du pape.

* **INFAMANT, ANTE**, adj. Jurispr. *Peines infamantes*, celles qui attachent l'infamie au nom du condamné. Les unes sont *infamantes* et en même temps *afflictives*; les autres sont simplement *infamantes*. Les premières sont la mort, les travaux forcés à perpétuité ou à temps, la déportation, la détention et la reclusion. Le bannissement et la dégradation civique sont de la seconde espèce. Ces deux peines rendent *infâme* celui auquel elles s'appliquent, mais elles ne renferment aucune punition corporelle.

* **INFAMIE**, s. f. Anc. jurisp. On distingue l'*infamie de droit* de l'*infamie de fait*. La première résulte d'une condamnation judiciaire; la seconde n'est que le résultat de l'opinion; par exemple : le condamné aux travaux forcés est *infâme de droit*; les comédiens étaient autrefois *infâmes de fait*, parce que l'opinion flétrissait l'état qu'ils exerçent. — Quelquefois on prononçait une condamnation qui de sa nature était infamante; mais la cour souveraine, de qui l'arrêt émanait, si elle trouvait quelque circonstance atténuante, avait le droit de modifier la condamnation et de lui ôter son caractère infamant, ce qui résultait des mots *sans notes d'infamie* mis à la suite de l'énonciation de la peine. — Dans quelques parties de l'ancienne France, on plaçait sur la tête des condamnés une couronne de laine qu'on appelait *couronne d'infamie*.

* **INFANT, ANTE**, adj. Hist. *Constitution matrimoniale de l'infante*, acte que dut signer l'infante Marie-Thérèse d'Autriche, lorsqu'elle épousa Louis XIV; il contenait sa renonciation formelle à tout droit à la couronne d'Espagne, ce qui n'empêcha pas plus tard le duc d'Anjou, son petit-fils (Philippe V) de monter sur le trône — On a quelquefois donné le nom d'*infantes* à des femmes de moyenne vertu.

INFANTADO, n. pr. m. Géogr. et hist. Duché d'Espagne, dans la Nouvelle-Castille, composé des villes de Salmeron, Alcozar et Valde-Olivas. Plusieurs bourgs ou villages en dépendaient aussi. Cette seigneurie fut donnée en 1469 à don Diègue de Mendoza, marquis de Santillane, et érigée en duché six ans après. Le nom d'*Infantado* vient de ce que ce domaine avait été l'apanage des infants avant le don qui en fut fait à la famille de Mendoza.

* **INFANTARIEN**, s. m. (du bas lat. *infantarius*, formé de *infans*, *antis*, enfant). Nom qu'à diverses époques, on donnait à des sectaires qu'on accusait d'immoler des enfants. Les premiers chrétiens furent même accusés, dit Tertullien, d'employer des *infantariens*, c'est-à-dire des hommes qui leur procuraient des enfants pour les immoler.

INFAVORABLEMENT, adv. D'une manière qui n'est pas favorable.

* **INFECTIONNISTE**, s. m. Médecin qui admet l'infection comme cause d'une classe de maladies. *Infectioniste* est une orthographe vicieuse.

* **INFÉODATION**, s. f. Féod. Acte par lequel on donnait une terre en fief. — Investiture d'un fief par le fieffant ou feudataire. — Acte par lequel on ajoutait quelque chose à son fief. — Acquisition d'un fief que faisait un vassal quand le seigneur suzerain le recevait à foi et hommage. — *Inféodation de rentes*, acte par lequel le seigneur reconnaissait les rentes et charges que le vassal avait imposées sur le fief qu'il possédait et qui relevait du seigneur. — *L'inféodation* des dîmes avait lieu quand le propriétaire des dîmes les donnait en fief à un laïque qui les possédait comme bien civil.

* **S'INFÉODER**, v. pers. Fig. S'attacher, se donner sans réserve à une personne, à une opinion, à un parti. C'est une expression énergique, mais dont il est facile d'abuser.

INFÉRAIN, s. m. Hist. relig. Nom de certains sectaires luthériens, qu'on croit être les mêmes que les infernaux.

INFÉRAXILLAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *inferus*, qui est dessous; *axilla*, aisselle). Bot. Qui est fixé au-dessous de l'aisselle des feuilles.

* **INFÈRE**, adj. des 2 g. (du lat. *inferus*, qui est au-dessous). Bot. Se dit d'un ovaire qui, étant placé plus bas que la corolle, fait corps avec le tube du calice. Quand l'ovaire ne fait corps avec le tube du calice que par sa moitié inférieure, on l'appelle *demi-infère*. V., plus loin, INFÉROSUPÈRE.

* **INFÉRIES**, s. f. pl. Ant. rom. Sacrifices dans lesquels on immola d'abord des prisonniers de guerre; ensuite on y fit combattre des gladiateurs; plus tard on se contenta d'immoler des animaux ou de faire de simples offrandes.

* **INFÉRIEUR, EURE**, adj. Philos. *Concept inférieur*, dans le système de Kant, signifie concept renfermé dans un autre. — Les chiromanciens appelaient le poignet *la partie inférieure de la main.* — Géogr. anc. *Mer inférieure*, la mer Tyrrhénienne ou de Toscane, aujourd'hui *golfe de Gênes*.

INFÉRIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *inferus*, inférieur; *pes*, *pedis*, pied). Nom par lequel le naturaliste Latreille distingue un genre d'holoturies qui ont les pieds à la partie inférieure du corps.

INFÉRITÉ, s. f. (du lat. *inferus*, inférieur). Bot. Situation d'une partie qui est infère relativement à une autre.

* **INFERNAL, ALE**, adj. et s. Hist. relig. Nom de certains sectaires luthériens qui parurent au XVIe siècle, et qui eurent pour chefs Nicolas Gallus et Jacques Smidelin. Ils prétendaient que lorsque Jésus-Christ est descendu aux enfers, il a souffert comme les damnés. — *Machine infernale*, toute machine à explosion préparée pour une destruction soudaine. On le dit particulièrement du navire chargé de poudre et de bombes avec lequel les Hollandais détruisirent, en 1585, la digue construite devant Anvers par les Espagnols. — On donne encore ce nom, 1° à un brûlot avec lequel les Anglais tentèrent d'incendier Saint-Malo, en 1793; 2° à une charrette de poudre au moyen de laquelle des conspirateurs voulurent faire périr le premier consul, le 24 décembre 1800; 3° à l'appareil avec lequel un nommé Fieschi a tenté d'assassiner le roi Louis-Philippe, le 28 juillet 1835.

* **INFÉROBRANCHE**, adj. des 2 g. (du lat. *inferus*, inférieur, et du gr. βράγχια, branchies). Zool. Se dit des mollusques gastéropodes dont les branchies, au lieu d'être sur le dos comme à l'ordinaire, se trouvent sous le rebord avancé du manteau.

INFÉROSUPÈRE, adj. m. Bot. Se dit du fruit qui est supère et en même temps infère, relati-

vement à sa position au-dessus du calice et au-dessous de la corolle.

INFÉROVARIÉ, ÉE, adj. (du lat. *inferus*, inférieur; *ovum*, œuf). Bot. Se dit des plantes dont l'ovaire est infère.

INFESTUCATION, s. f. (du lat. *in*, dans; *festuca*, brin de paille). Dans certains pays coutumiers, mode de prise de possession d'une terre qui s'opérait par la délivrance d'un fétu.

INFEUTRABLE, adj. des 2 g. Techn. Qui n'est point propre au feutrage.

INFIGURÉ, ÉE, adj. Qui n'a point de figure déterminée. — Qui est dit au propre et sans métaphore ni allégorie. Dans ces deux sens, il est peu usité. V. IN, au Complément.

* **INFIMITÉ**, s. f. État de l'être infime; état voisin du néant.

INFINITOVISME, s. m. Doctrine des infinitovistes.

INFINITOVISTE, adj. et s. m. Partisan du système suivant lequel tous les corps organisés sont le résultat du développement de germes enfermés les uns dans les autres à l'infini, de sorte que les glands du premier chêne ont renfermé tous les chênes qui ont couvert et qui couvriront la terre depuis la création jusqu'au dernier jour.

INFIRMABLE, adj. des 2 g. Prat. Que l'on peut infirmer. Il se dit des preuves qui résultent d'une enquête, d'une expertise, etc.

* **INFIRME**, adj. des 2 g. Gramm. ar. Surnom des trois lettres *élif*, *waw* et *ya*, parce qu'elles subissent un grand nombre de changements et d'altérations.

* **INFIRMERIE**, s. f. Techn. Cage doublée dans laquelle les oiseleurs placent les oiseaux malades. — Lieu où l'on met à l'abri du vent et du froid les caisses qui renferment des arbustes ou autres plantes faibles, transplantées depuis peu. — Hist. Il y avait dans l'ordre de Malte un *prieur de l'infirmerie;* c'était un des dignitaires de l'ordre, chargé de surveiller et de diriger tout ce qui concernait l'administration de l'infirmerie.

* **INFIXÉ, ÉE**, adj. Le néologue Mercier a proposé d'employer ce mot dans le sens privatif, pour, qui n'est point fixé, qui ne se fixe pas. Mais l'usage qu'en ava t déjà fait Buffon, pour, fixé dans, doit faire rejeter ce sens nouveau, propre à créer des ambiguïtés.

* **INFLATEUR**, s. m. (du lat. *inflare*, enfler). Nom par lequel on a désigné plaisamment des philosophes qui prétendaient que le monde était formé de points enflés, c'est-à-dire d'atomes qui tendent à se développer en tous sens, mais qui par cela même se pressent et se contiennent mutuellement.

* **INFLEXION**, s. f. Ant. Manœuvre de contremarche ou volte-face qu'exécutait la phalange grecque. V. le mot suivant.

INFLEXIONNAIRE, adj. des 2 g. Ce mot se trouve chez quelques écrivains qui ont traité de la guerre, et ils l'appliquaient à une espèce de contre-marche, soit de la phalange grecque, soit de la milice romaine. Il est bon de dire que cette espèce de manœuvre n'est point nommée par les auteurs anciens.

INFLEXIOSCOPE, s. m. (du lat. *inflexio*, inflexion, et du gr. σκοπέω, considérer). Phys. Instrument propre à démontrer les phénomènes de l'inflexion de la lumière. Mot hybride.

INFLEXIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *inflexus*, infléchi; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Se dit des animaux dont les pattes offrent une courbure du dehors en dedans.

INFLOTTÉ, ÉE, adj. Comm. Il se dit du bois qui n'est pas venu par flottage. Peu usité.

* **INFLUENCE**, s. f. Phys. Action d'un corps électrisé sur un corps à l'état naturel, placé à quelque distance.

* **INFLUENT**, s. m. On appelait autrefois de ce nom celui qui croyait à l'influence des astres.

INFLUENZA, s. f. Méd. Mot emprunté à l'italien, et qui se dit de l'état de malaise et d'abattement qu'éprouvent à la fois, dans un pays, une ville, un grand nombre d'individus; c'est une sorte d'épidémie causée par les conditions atmosphériques.

* **INFLUX**, s. m. Méd. Il se dit de certains fluides hypothétiques : *L'influx nerveux*, *l'influx musculaire*.

* **INFOLIATURE**, s. f. Incrustation ou décoration qui représente un groupe de feuilles. Il est employé dans quelques ouvrages d'art et d'architecture.

INFORCÉMENT, adv. Sans contrainte. Peu usité. V. IN, au Complément.

* **INFORMATEUR**, s. m. Celui, celle qui prend des informations. On l'a employé pour désigner une personne chargée de l'éducation d'un prince d'Allemagne; mais cette dénomination n'est nullement usitée en ce sens.

INFRACTAIRE, adj. des 2 g. Qui viole une loi, une prohibition, une convenance.

* **INFRACTION**, s. f. Jurisp. *Infraction de ban*, action d'un condamné, d'un banni, d'un individu qui, étant placé sous la surveillance de la police, transgresse la prohibition de résider ailleurs que dans un lieu déterminé.

INFRAJURASSIQUE, adj. des 2 g. Géol. Se dit des terrains situés au-dessous des terrains jurassiques ou pareils à ceux du mont Jura.

INFRÉQUEMMENT, adv. Rarement.

INFRÉQUENCE, s. f. Défaut de fréquence. Il se dit de ce qui n'arrive pas souvent. Quelques amateurs de latinisme ont voulu que ce mot signifiât *petit nombre*, comme dans cette expr. : *l'infréquence des spectateurs*.

* **INFULE**, s. f. Il se dit, suivant Festus, des bandelettes dont on ornait la tête des victimes et le temple où on les immolait. Quelques écrivains chrétiens ont donné le nom d'*infule* à la chasuble.

INGAGNABLE, adj. des 2 g. Qu'on ne saurait gagner : *C'est une partie*, *un procès ingagnable*. Opposé d'*imperdable*. L'un et l'autre de ces mots appartiennent au style familier.

INGAGNÉ, ÉE, **INGARANTI**, **INGARDÉ**, **INGÂTÉ**, **INGELÉ**, **INGÉOMÉTRIQUE**, **INGLISSANT**, **INGOUTÉ**, **INGOUVERNÉ**, **INGRACIEUX**, **INGRAISSÉ**, **INGREFFÉ**, **INGRILLÉ**, **INGUÉRI**, **INGUERRIER**, **INGUIDÉ**, adj. peu usités, V. IN, au Complément.

INGAIETÉ, s. f. Défaut, absence de gaieté. Peu usité. V. IN, au Complément.

INGANNO, s. m. Mus. Mot italien qui veut dire surprise, tromperie. On l'emploie d'ordinaire avec le mot *cadenza* : *Cadenza per inganno*, espèce de cadence, de point d'orgue qui, par des transitions bien ménagées, arrive naturellement à une solution différente de celle que l'oreille attendait d'abord.

INGELHEIM, n. pr. m. Géogr. Bourg de la Hesse-Darmstadt, à 2 kil. de la rive gauche du Rhin, et à 13 kil. O. de Mayence. 1,800 hab. On y voit les ruines d'un palais construit par Charlemagne. Bons vins rouges. Patrie du cosmographe Munster. On dit aussi *Nieder-Ingelheim*, pour distinguer cette ville d'un autre *Ingelheim*, ou *Ober-Ingelheim*, situé entre Worms et Mayence. 2,000 hab. Charlemagne y tint plusieurs diètes.

INGELMUNSTER, n. pr. m. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre occidentale. 5,000 hab. Les Français y battirent les Anglo-Hanovriens en mai 1794.

INGÉNA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Gaule, dans la deuxième Lyonnaise, cap. des Abrincatuens. Aujourd'hui *Avranches*.

INGÉNÉRATIF, IVE, adj. Qui n'a pas ou qui ne montre pas la faculté d'engendrer.

INGÉNHOUSIE, s. f. Bot. Plante du Mexique.

INGÉNICULA, adj. lat. f. Myth. Surnom donné à Ilithye, déesse adorée par les Tégéens en Arcadie; ils la représentaient à genoux. Les Latins la reçurent des Grecs.

* **INGÉNICULUS**, n. pr. m. Figure d'un homme agenouillé qu'on voit sur les anciens globes célestes. C'est une constellation boréale composée de quarante-huit étoiles. Ératosthène d'Alexandrie prétend que cette figure représente Hercule combattant le dragon dans le jardin des Hespérides. V. ENGONASE, au Complément.

* **INGÉNIEUR**, s. m. *Ingénieur du feu*, nom donné autrefois à l'officier qui chargeait les bombes, les grenades, les pots à feu, etc., ou qui surveillait ce genre de travail.

* **INGÉNU, UE**, adj. Féod. *Fief ingénu*, fief libre, noble.

* **INGÉNUITÉ**, s. f. Ant. et féod. Condition d'ingénu ou d'homme libre. — Il se disait aussi des choses : *L'ingénuité d'un fief*, *d'une terre*. — *Charte d'ingénuité*, charte ou acte d'affranchissement, immunité, privilèges.

INGERÇABLE, adj. des 2 g. Techn. Qui n'est pas susceptible de se gercer.

INGERSHEIM, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. du Haut-Rhin. 2,400 hab.

INGHAMITE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de méthodistes qui ont paru aux États-Unis vers la fin du XVIII^e^ siècle, et qui ont eu *Ingham* pour fondateur. On n'était admis dans la secte que par le tirage au sort. Chacun en entrant était tenu de faire une confession publique. Les *inghamites* se sont fondus dans d'autres sectes. Ils niaient la Trinité.

* **IN-GLOBO**, adv. Locution qui est particulièrement employée dans le style dogmatique, quand il s'agit d'approuver ou de condamner un livre en entier ou en masse. Les cent-une propositions furent condamnées *in globo*.

INGLORIEUSEMENT, adv. D'une manière inglorieuse.

INGLORIFIÉ, adj. Qui n'est pas glorifié, honoré comme il mérite de l'être. Peu usité.

INGOGNE, s. f. Relat. Sorte de boisson dont les nègres de la Sén gambie font usage.

INGOLSTADT, n. pr. m. Géogr. Ville de la Bavière, sur le Danube, dans le cercle de la Regen. 5,500 hab. Université transférée à Landshut en 1800.

INGOUCHE, adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple de la partie orientale du Caucase, dans la Circassie, divisé en sept tribus. Les Russes les appellent *Tchetchenzi* et on leur donne aussi le nom de *Ghalgha*. Ils ne s'occupent guère que de chasse et laissent à leurs femmes le soin de l'agriculture. Ils reconnaissent la souveraineté des Russes.

INGRAIN, s. m. Bot. Nom vulgaire de l'épeautre.

INGRAMMATICALEMENT, adv. D'une façon contraire aux règles de la grammaire.

INGRASSIAL, adj. et s. m. Anat. Un des os du crâne.

INGRAVEMENT, adv. Sans gravité. Peu usité. V. IN, au Complément.

INGRES, s. m. (du lat. *ingressus*, entrée). Vieux mot qu'employaient les alchimistes pour communication, entrée : *Avoir ingres*, être en communication. On disait aussi dans ce sens *ingression*.

INGRIE, n. pr. f. Géogr. Ancienne province de la Russie, située sur le golfe de Finlande. Elle forme aujourd'hui le gouvernement de Saint-Pétersbourg.

INGRIN, s. m. Hist. Nom donné à des factieux qui parurent en Flandre, du côté d'Ypres et de Furnes, sous le règne de Philippe-Auguste.

INGROSSATION, s. f. Nom donné par les alchimistes à la transformation de ce qu'ils appelaient les éléments grossiers (la terre et l'eau), en éléments légers (le feu et l'air).

INGUINAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *inguen*, *inguinis*, aine). Méd. Qui a rapport aux aines. Il s'est dit d'une affection morbide dont le siège était dans les aines. — s. f. Plante à laquelle on croyait des vertus propres à la guérison de cette affection.

INGURGITATEUR, s. m. Il s'est dit par plaisanterie pour buveur et mangeur.

INGURGITATION, s. f. Méd. Action d'introduire un liquide dans la gorge. V. le mot suiv.

INGURGITER, v. a. (du lat. *in*, dans; *gurges*, gosier). Avaler avec avidité les aliments, boire beaucoup. Ce mot est du style familier. — *S'ingurgiter*, v. pron. Se gorger.

INGWILLER, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. du Bas-Rhin, sur la Moder. 2,700 hab. Garance, tabac; fabriques de savon, potasse, etc.

INHABILITER, v. a. Jurispr. Rendre inhabile à succéder : *L'injure grave d'un successible dirigée contre le testateur entraîne l'inhabilité à succéder*.

INHABILLÉ, ÉE, **INHASARDÉ**, **INHONORIFIQUE**, **INHOSTILE**, **INHUILÉ**, **INHUMBLE**, **INHUMECTÉ**, **INHUMIDE**, **INHUMILIÉ**, adj. peu usités. V. IN, au Complément.

* **INHALATION**, s. f. Synonyme d'absorption. — Il se dit particulièrement en parlant de l'opération par laquelle on soumet une personne à l'inspiration de l'éther ou du chloroforme, dans le but de suspendre momentanément chez elle toute sensibilité. V. ÉTHÉRISATION, au Complément.

INHARMONIE, s. f. Défaut d'harmonie. Peu usité.

INHARMONIEUSEMENT, adv. Sans harmonie.

INHOSPITALIÈREMENT, adv. D'une façon inhospitalière.

INIENCÉPHALE, s. m. (du gr. ἰνίον, chignon; ἐν, dans; κεφαλή, tête). Anat. Monstre dont le cerveau fait saillie par l'occiput.

INIENCÉPHALIE, s. f. Anat. Hernie du crâne par l'occiput. V. le mot précéd.

INIENCÉPHALIEN, IENNE, adj. et s. Anat. Monstre par iniencéphalie.

INIENCÉPHALIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui a les caractères de l'iniencéphalie.

* **INIGISTE**, s. m. (de l'esp. *Inigo*, Ignace). Hist. relig. Nom qui fut donné en Espagne aux religieux de l'ordre fondé par Ignace de Loyola, c'est-à-dire aux jésuites.

INIMAGINÉ, ÉE, **INIMITÉ**, **INIMPLORÉ**, **INIM-**

PORTANT, INIMPORTUNÉ, INIMPRIMÉ, ININDUSTRIEUX, ININFORMÉ, ININFUSÉ, ININGÉNIEUX, ININGÉNU, ININJURIÉ, ININJURIEUX, ININSCRIT, ININSPIRÉ, ININSTRUCTIF, ININSTRUIT, ININTERPRÉTABLE, ININTERPRÉTÉ, ININVENTIF, ININVITABLE, ININVITÉ, adjectifs peu usités. V. IN, au Complément.

ININFLAMMABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui n'est pas inflammable.

ININFLAMMABLE, adj. des 2 g. Qui n'est pas susceptible de s'enflammer.

ININGÉNIEUSEMENT, adv. D'une manière qui n'est pas ingénieuse.

ININGÉNUITÉ, s. f. Absence d'ingénuité. Peu usité. V. IN, au Complément.

ININGÉNUMENT, adv. Sans ingénuité. Peu usité. V. IN, au Complément.

ININSTRUCTION, s. f. Défaut de connaissances acquises, manque d'instruction.

ININTELLIGENCE, s. f. Défaut d'intelligence.

ININTELLIGENT, ENTE, adj. Qui n'a pas d'intelligence.

INIODIDYME, s. m. (du gr. ἰνίον, occiput; δίδυμος, jumeau). Anat. Monstre formé par la réunion de deux individus joints par l'occiput. C'est par une abréviation mal entendue que quelques écrivains disent *iniodyme*.

INIODIDYMIE, s. f. Anat. État de deux individus joints par l'occiput.

INIODIDYMIEN, IENNE, adj. et s. Anat. Monstre qui offre un cas d'iniodidymie.

INIODIDYMIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui a les caractères de l'iniodidymie.

INIOPE, s. m. (du gr. ἰνίον, occiput; ὤψ, œil). Anat. Monstre qui offre un œil imparfait ou l'apparence d'un œil à l'occiput.

INIOPIE, s. f. Anat. Apparence d'un œil à l'occiput.

INIOPIEN, IENNE, adj. et s. Anat. Monstre qui offre un cas d'iniopie.

INIOPIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui a les caractères de l'iniopie.

* INITIAL, ALE, adj. Gramm. Il se dit des prépositions qu'on place devant les radicaux pour modifier leur valeur. *In*, *é*, *dé*, *pré*, etc., sont des *particules initiales*, ou subst., *des initiales*.

INITIALIES, s. f. Ant. Nom par lequel on a désigné quelquefois les mystères d'Éleusis. Ce nom latin, appliqué à une fête grecque, ne se trouve que dans un passage de Capitolinus. Il faut peut-être lire simplement *initia*, mot que Varron applique aux fêtes de Cérès.

* INITIATION, s. f. Titre que portent les hymnes composés sous le nom d'Orphée, par Onomacrite, qui vivait au milieu du VI^e siècle av. J.-C.

INJALOUX, OUSE, INJETÉ, INJOYEUX, EUSE, INJUDICIAIRE, INJUGÉ, INJURÉ, INJUSTIFIÉ, adjectifs peu usités. V. IN, au Complément.

INJECTEUR, s. m. Anatomiste qui s'occupe de faire des injections. Le premier et le plus fameux de tous les *injecteurs* est le Hollandais Ruysch, qui, par ses procédés d'embaumement et d'injection, semblait rendre la vie à un cadavre.

* INJECTION, s. f. Ant. rom. Cérémonie qui consistait à jeter un peu de poussière sur un cadavre, ce qui suffisait pour qu'il ne fût pas privé de sépulture. C'est probablement à ce genre d'*injection* que se rapporte l'impôt créé par Justinien.

INJUDICIEUSEMENT, adv. D'une manière qui n'est pas judicieuse. Peu usité. V. IN, au Complément.

* INJURE, s. f. Myth. Divinité allégorique à laquelle les Athéniens avaient consacré un autel qu'elle partageait avec l'*Impudence*.

INJUSTESSE, s. f. Manque, défaut de justesse. Peu usité. V. IN, au Complément.

INJUSTIFIABLE, adj. des 2 g. Qu'on ne saurait justifier.

INK, s. m. Mesure de longueur usitée au Japon et valant 1 mètre 90.

INKRAN, s. m. Géogr. Nom d'un peuple de la Guinée septentrionale, sur la côte d'Or. Les *Inkrans* sont tributaires des Aschantis, quoiqu'ils soient plus avancés dans les voies de la civilisation. Les Anglais possèdent sur cette côte le fort Saint-James, les Hollandais le fort Crèvecœur, et les Danois le fort Christienberg.

INLOUABLE, adj. des 2 g. Que l'on ne peut louer. Ce mot, employé par Mercier, appartient au style familier.

INN, n. pr. m. Géogr. Rivière de l'Allemagne, qui sort du mont Lungin, dans les Alpes Rhétiques, entre dans le Tyrol, pénètre dans la Bavière, et va se joindre au Danube par la rive droite du fleuve, après un cours de 450 kil. — Cercle du gouvernement de la Haute-Autriche, que la rivière de ce nom sépare de la Bavière. Pop. 185,000 hab. Ch.-l. Ried.

* INNASCIBILITÉ, s. f. Théol. Qualité, attribut de ce qui est innascible, de ce qui ne peut pas naître, parce qu'il ne peut pas être engendré: *L'innascibilité de Dieu*.

INNATUREL, ELLE, INNÉBULEUX, EUSE, INNÉCESSAIRE, INNÉGLIGÉ, INNÉGOCIABLE, INNETTOYABLE, INNETTOYÉ, INNOMBRÉ, INNOMMÉ, INNOTÉ, INNOTOIRE, INNOURRI, INNOURRISSANT, INNUBILE, INNUISIBLE, INNUMÉRÉ, INNUTRITIF, adjectifs peu usités. V. IN, au Complément.

INNATURELLEMENT, adv. D'une manière qui n'est pas naturelle.

INNÉCESSAIREMENT, adv. D'une manière qui n'est pas nécessaire.

INNÉCESSITÉ, s. f. Absence de nécessité.

INNÉITÉ, s. f. Philos. Qualité de ce qui est inné: *L'innéité de nos idées est pour les uns un obscur problème, pour les autres une chose démontrée*.

* INNERVATION, s. f. Influence des nerfs sur la pensée. Quelques physiologistes modernes, à la tête desquels on peut placer Broussais, ont prétendu que la création de la pensée était due uniquement à un effet nerveux qui s'opérait dans le cerveau, c'est-à-dire à l'*innervation intra-crânienne*. C'est à tort que l'on a écrit au Dictionnaire *inervation*.

INNERVÉ, ÉE, adj. Bot. Qui n'a pas de nervures.

INNOBLESSE, s. f. Défaut de noblesse; roture. Peu usité. V. IN, au Complément.

* INNOCENT, ENTE, adj. On dit en plaisantant, d'une mauvaise musique: *C'est la musique des innocents*. — s. m. Nom d'un livre qui renferme toutes les décrétales des papes, recueillies par Innocent III au commencement du XIII^e siècle. — *Innocente*, s. f. Espèce de robe ample et sans ceinture que les femmes portaient à la fin du XVII^e siècle.

INNOMINATI, s. m. pl. Mot italien qui signifie *les innommés*. C'est le nom des membres de l'académie de Parme.

* INNOMINÉ, ÉE, adj. Au palais, se dit des contrats qui n'ont pas de nom particulier. On dit plus ordinairement *innomé*, pour *innommé*. V. INNOMÉ, au Dictionnaire.

INNOMMABLE, adj. des 2 g. Phil. Pour qui l'on ne saurait trouver un nom convenable, faute de pouvoir connaître la nature de l'objet à nommer: *L'unité substantielle de Dieu est innommable*.

INNTHAL, n. pr. m. V. INTHAL, au Compl.

* INO, n. pr. f. Temps hér. Femme d'Athamas, qui voulut faire périr les enfants que son mari avait eus d'un premier mariage. Ceux-ci s'enfuirent en Colchide. V. PHRYXUS, au Complément. Athamas, en fureur, tua d'un coup de flèche Léarque, fils d'*Ino*, et il la poursuivit elle-même. *Ino*, désespérée, se jeta dans la mer avec son autre fils Mélicerte. La mère et le fils furent sauvés par Neptune, qui changea *Ino* en nymphe de la mer, et Mélicerte en dieu marin. Ils furent adorés sous les noms de *Leucothoé* et *Palémon*.

INOBÉDIENCE, s. f. Désobéissance. C'est un vieux mot, comme *inobédient*: on ne s'en servait pas dans le style ordinaire, mais on les employait dans le style ascétique. Au fond, ces deux mots sont plus doux à l'oreille que *désobéissant* ou *inobéissant*, *inobéissance*.

INOBÉISSANT, ANTE, INOBJECTÉ, INOBLIGÉ, INOBSERVATEUR, INOBSERVATRICE, INOBSERVÉ, INOBSTINÉ, INOBSTRUCTIF, INOBTENU, INOCTROYÉ, INODORANT, INODORIFÉRANT, INOFFENSANT, INOFFENSÉ, INOFFERT, INOISEUX, INOISIF, INOMBRAGÉ, INOPÉRÉ, INOPULENT, INORAGEUX, INORGUEILLEUX, INORIGINAIRE, INORNÉ, INORTHODOXE, INOSÉ, INOSTENSIBLE, INOUBLIABLE, INOUBLIÉ, INOURLÉ, INOUVERT, adjectifs peu usités. V. IN, au Compl.

INOBSERVABLE, adj. des 2 g. Phys. et philos. Qu'il n'est pas possible d'observer: *Phénomène inobservable*.

INOBSERVER, v. a. Ne point observer.

INOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. ἴς, gén. ἰνός, fibre; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits fibreux. — s. m. Arbre des îles de l'océan Austral, famille des Sapotiers.

INOCCUPATION, s. f. État d'une personne inoccupée.

INOCÉRAME, s. m. (du gr. ἴς, ἰνός, fibre; κέραμος, vase). Zool. Genre de coquilles bivalves.

INOCULAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *in*, dans; *oculus*, œil). Zool. Qui s'insère en dedans des yeux.

INODERME, s. m. (du gr. ἴς, ἰνός, fibre; δέρμα, peau). Bot. Genre de lichens à texture fibreuse.

INODORITÉ, s. f. Néol. Absence, défaut d'odeur.

INOFFENSIVEMENT, adv. D'une manière inoffensive.

INOFFICIEUSEMENT, adv. D'une manière peu officieuse.

INONGUICULÉ, ÉE, adj. (du lat. *in* négatif; *unguis*, ongle). Zool. Se dit des animaux qui n'ont pas d'ongles.

INOPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. ἴς, ἰνός, fibre; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles garnies de nervures très-apparentes.

INOPPORTUNÉMENT, adv. D'une manière inopportune.

INOPUS, n. pr. m. et s. (pr. *inopuce*). Myth. Dieu-fleuve de l'île de Délos. Ce fut sur les bords de l'*Inopus* que naquirent Apollon et Diane.

INORA, n. pr. f. Géogr. anc. Place forte de l'Asie-Mineure, dans laquelle Mithridate renfermait ses trésors.

* INORGANIQUE, adj. des 2 g. Hist. nat. S'applique à l'une des deux classes générales, à celle dont les individus n'ont point d'organes. Tels sont les minéraux. Les corps *inorganiques* affectent tous des formes anguleuses et irrégulières, tandis que les corps organiques affectent les formes rondes ou cylindriques.

INORGANISABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui ne peut être organisé.

INOVULÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ne contient pas d'ovules.

INQUALIFIABLE, adj. des 2 g. Qu'on ne saurait qualifier. Ce mot fort usité se prend toujours en mauvaise part: *Sa conduite est inqualifiable*.

INQUANT, s. m. (du lat. *in quantum*, à combien). Anc. cout. Vente publique qui se faisait par autorité de justice. — Aujourd'hui, vente à l'encan, ou vente à l'enchère.

INQUANTER, v. a. Vendre à l'inquant, ou à l'encan.

INQUARTER, v. a. Techn. Chez les orfèvres, ajouter à l'or mêlé avec du cuivre, et qu'on veut passer à la coupelle, une quantité d'argent environ trois fois plus grande.

INQUILIN, adj. et s. m. (en lat. *inquilinus*). Ant. Chez les Romains, celui qui prenait à bail une maison, plusieurs maisons, ou un îlot, un pâté de maisons. Cicéron, disait Catilina, n'est qu'un *citoyen inquilin* de la ville de Rome.

* INQUISITEUR, s. m. Hist. Dans l'ancienne Rome, titre des commissaires extraordinaires, nommés par le sénat pour instruire une affaire importante. Il y eut des *inquisiteurs* dans les procès de Clodius et de Milon. Après que l'empire eut été transféré à Constantinople, Théodose le Grand établit un *inquisiteur* pour la recherche des hérétiques.—Le titre d'*inquisiteur général* fut donné par le pape Innocent III à saint Dominique, en 1215, à l'occasion de l'hérésie des Albigeois. V. l'article suivant. — A Venise, il y avait trois *inquisiteurs d'État*, qui ne s'occupaient que des attentats contre la république. Les pouvoirs de ces trois inquisiteurs étaient sans limites. Ils avaient droit de vie et de mort sur tous les citoyens, et leurs arrêts s'exécutaient avec mystère. Ce tribunal avait été établi après la mort du doge Barbarigo, en 1501. Il y avait en outre trois *inquisiteurs de terre ferme*, qui parcouraient les provinces du continent pour y rendre la justice.

* INQUISITION, s. f. Hist. Ce tribunal paraît ne dater que du XIII^e siècle, époque à laquelle le pape Innocent III envoya des missionnaires dans le midi de la France pour y convertir les Albigeois. L'inquisition, née en France, ne s'y maintint cependant qu'avec peine, malgré la protection que lui accordèrent saint Louis et François I^er. Elle s'introduisit en Italie (1224), et peu de temps après en Allemagne, mais ce fut en Espagne qu'elle obtint le plus de succès. Établie dans la Catalogne dès 1332, elle se répandit bientôt sur toute la Péninsule, reçut en 1481, sous le règne de Ferdinand et d'Isabelle, une nouvelle organisation qui augmenta son pouvoir, et prit le nom de *saint-office*. Le tribunal de l'inquisition existait encore lorsque les Français entrèrent en Espagne (1808); bien que sa puissance fût très-affaiblie, ils s'empressèrent de le détruire. Rétabli par Ferdinand VII en 1814, il fut définitivement aboli en 1820.

* **INQUISITIF, IVE**, adj. Qui a rapport à la recherche de la vérité. Ce mot s'applique spécialement à trois dialogues de Platon, qu'on appelle aussi *zététiques*.

INQUISITORIÉ, ÉE, adj. et s. Mot hasardé par Linguet pour désigner les victimes de l'inquisition. Il n'a point été adopté.

INRADIANT, ANTE, adj. Bot. Qui ne produit pas de rayons.

INROTULATION, s. f. Anc. prat. Action d'inscrire sur un rôle.

INROTULER, v. a. Anc. prat. Inscrire sur un rôle.

INRUINÉ, ÉE, adj. Qui n'est pas ruiné. Peu usité. V. IN, au Complément.

INSABATÉ, s. m. (du vaudois *zapata*, sabot). Nom qu'on donnait quelquefois aux Vaudois, parce qu'au lieu de souliers, ils portaient des sabots ou des sandales. On écrit aussi *inzapaté*.

INSABLÉ, ÉE, INSACCAGÉ, INSACRÉ, INSAGE, INSALARIÉ, INSALÉ, INSALI, INSALUÉ, INSALUTAIRE, INSANCTIFIÉ, INSANGLANT, INSANGUINAIRE, INSARCLÉ, INSATISFAISANT, INSATISFAIT, INSATURÉ, INSAVANT, INSAVONNÉ, INSAVOUREUX, INSCHOLASTIQUE, INSÉCHÉ, INSECONDÉ, INSECOURU, INSECRET, INSÉDUIT, INSEMÉ, INSENSITIF, INSÉPARÉ, INSEREIN, INSÉRIEUX, INSERVI, INSERVIABLE, INSERVILE, INSÉVÈRE, INSINCÈRE, INSOBRE, INSOIGNEUX, INSOLDÉ, INSOLIDE, INSOLLICITÉ, INSOMMÉ, INSONDÉ, INSONORE, INSOPHISTIQUÉ, INSORDIDE, INSOUDABLE, INSOUDÉ, INSOUDOYÉ, INSOUHAITÉ, INSOUILLÉ, INSOULAGÉ, INSOUPÇONNABLE, INSOUPÇONNÉ, INSOUPÇONNEUX, INSOUSCRIT, INSOUTENU, INSPACIEUX, INSPÉCIFIÉ, INSPÉCULATIF, INSPIRITUEL, INSTIPENDIÉ, INSTUDIEUX, INSUAVE, INSUBJUGUÉ, INSUBMERGÉ, INSUBORDONNABLE, INSUBORNABLE, INSUBORNÉ, INSUBTIL, INSUCCULENT, INSUCRÉ, INSUIVI, INSUPERBE, INSUPERFLU, INSUPPLANTÉ, INSUPPLIÉ, INSUPPRIMÉ, INSURMONTÉ, INSURPRENABLE, INSURPRIS, INSUSPECT, adjectifs peu usités. V. IN, au Complément.

INSAGEMENT, adv. D'une manière qui n'est pas sage. Peu usité. V. IN, au Complément.

INSAGESSE, s. f. Absence de sagesse. Peu usité. V. IN, au Complément.

INSAINTETÉ, s. f. Défaut de sainteté. Peu usité. V. IN, au Complément.

INSAISISSABLEMENT, adv. D'une manière insaisissable.

INSALIFIABLE, adj. des 2 g. Chim. Qui ne peut pas être converti en sel.

INSALUBREMENT, adv. D'une manière qui n'est pas salubre.

INSARA, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Penza, sur l'Isa. 2,600 hab. Fonderie de fer.

INSATIÉTÉ, s. f. Absence de satiété. Peu usité.

INSATISFACTION, s. f. Défaut de satisfaction. Peu usité.

INSCRIPTIBLE, adj. des 2 g. Géom. Qui peut être inscrit dans un cercle. Toute figure triangulaire est *inscriptible* dans un cercle dont la circonférence passe par les sommets des trois angles.

* **INSCRIPTION**, s. f. Féod. Accusation qui n'était reçue qu'autant que l'accusateur déclarait vouloir se soumettre à la peine du talion, dans le cas où l'accusation ne serait point prouvée.

INSÉCABILITÉ, s. f. (du lat. *in*, négatif; *secare*, couper). Didact. Qualité de ce qui est insécable.

INSECTICIDE, adj. des 2 g. (du lat. *insectum*, insecte; *cædere*, tuer). Qui tue, qui détruit les insectes.

* **INSECTIFÈRE**, adj. des 2 g. Minér. Se dit des pierres ou cristaux dans lesquels on trouve des insectes fossiles.

INSÉCUTEUR. Ant. rom. V. SÉCUTEUR, au Dict.

INSÉMINATION, s. f. Ancienne pratique superstitieuse par laquelle on prétendait guérir les maladies. On recueillait ce qu'on appelait de la *mumie* ou pus de la plaie et on la mêlait avec une petite quantité de terre grasse. Puis on semait dans cette terre une plante à laquelle on attribuait quelque vertu contre le mal qu'il s'agissait de guérir, et on arrosait avec l'eau dont on s'était servi pour bassiner la partie malade.

INSENTI, IE, adj. Philos. Qui n'est pas senti.

* **INSÉPARABLE**, adj. des 2 g. Gramm. *Particule inséparable*, préposition qui ne s'emploie que dans les mots composés. En français, *ab*, *ad*, *con*, sont des particules inséparables. On dit aussi substantiv., *les inséparables*.

INSÉRABLE, adj. des 2 g. Qui peut être inséré.

INSÉRÉNITÉ, s. f. État de ce qui n'est pas serein.

* **INSERTION**, s. f. *Point d'insertion*, en t. d'anat. et de beaux-arts, point où un muscle pénètre entre deux autres muscles sous lesquels il s'attache à un os. C'est aux points d'insertion que les formes se prononcent le plus fortement. Il faut que le dessinateur sache les reconnaître et les faire ressortir.

INSÉVÉRITÉ, s. f. Absence de sévérité. Peu usité.

* **INSIDIATEUR**, s. m. (du lat. *insidiæ*, embûches). Ant. milit. Sous les derniers empereurs romains, soldats qui combattaient, cachés en embuscade.

INSIDIATION, s. f. Action de dresser des embûches. Peu usité.

* **INSIGNE**, s. m. (du lat. *insigne*, signe). Ant. rom. Nom particulier qui était inscrit sur la poupe des navires, comme *Scylla*, *le Centaure*, etc. Il ne faut pas confondre l'*insigne* et la *tutelle*. V. ce mot.

INSILLADOU, s. m. On appelle ainsi dans quelques localités, un instrument aratoire qui sert à tracer les sillons avant le labour.

INSINCÉRITÉ, s. f. Manque de sincérité.

* **INSINUATION**, s. f. Droit can. Nomination d'un clerc dans le personnel d'une paroisse.— Déclaration de nom et de surnom que les gradués devaient faire tous les ans aux collateurs, sous peine de perdre leurs droits pour l'année courante.

INSINUER, v. a. Droit can. Attacher un clerc à une paroisse.— Donner au collateur ses noms et surnoms.

INSISTANT, ANTE, adj. Zool. Se dit du pouce des oiseaux, lorsque son bout touche la terre.

INSOBRIÉTÉ, s. f. Défaut de sobriété. Peu usité.

INSOIGNEUSEMENT, adv. D'une manière qui n'est pas soigneuse.

INSOLIDEMENT, adv. D'une manière qui n'est pas solide.

IN-SOLIDO, loc. lat. qui s'emploie quelquefois pour, en masse.

INSOLLICITUDE, s. f. Défaut de sollicitude.

INSOLUBLEMENT, adv. D'une manière insoluble.

INSOUPLESSE, s. f. Manque de souplesse. Peu usité.

INSOUTENABLEMENT, adv. D'une manière insoutenable.

INSOUVENIR, s. m. Défaut de souvenir, de mémoire. Peu usité.

* **INSPECTEUR**, s. m. Hist. *Inspecteurs de la salle*, sous le directoire, cinq députés qui étaient spécialement chargés de la police des conseils et de l'exécution des mesures que ces conseils étaient autorisés à prendre.

INSPECTIF, IVE, adj. Chez les scholastiques, se dit de la partie de la philosophie qui concerne les choses invisibles.

* **INSPECTION**, s. f. Division ecclésiastique chez les protestants, comme *diocèse* chez les catholiques.

INSPIRATOIRE, adj. des 2 g. Qui a rapport à la première partie de la respiration, à l'opposé de l'expiration. Mot créé par M. Raspail.

INSPIRITUELLEMENT, adv. D'une manière qui n'est point spirituelle.

INSPRUCK, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, capitale du Tyrol, sur l'Inn. 11,000 hab. Évêché; université. L'empereur François I^er^ y mourut subitement en 1765. On dit aussi *Innsbruck*.

* **INSTALLATION**, s. f. Mar. Action de placer et de disposer convenablement tous les objets qui sont à bord d'un bâtiment.

INSTAMINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui n'a pas d'étamines.

* **INSTANCE**, s. f. *Instances sommaires*, dans l'anc. jurispr., procès qui s'instruisait en six jours, par écrit, en vertu d'une requête présentée à la cour.

INSTAURATICE, adj. m. (en lat. *instauraticius*). Ant. rom. Nom d'un jour ajouté à la célébration des jeux du cirque, en l'honneur de Jupiter.

INSTAURATIF, IVE, adj. (en lat. *instaurativus*). Ant. rom. Surnom des jeux qui avaient été interrompus et qu'on voulait rétablir sur des bases nouvelles.

* **INSTAURATION**, s. f. (du lat. *instaurare*, qui vient lui-même de *statuere*, établir, et qui n'a rien de commun avec *instar*, ni avec *novare*). Il se dit particulièrement du rétablissement d'un culte, de la réédification d'un temple : *L'instauration du temple de Jérusalem*.

INSTERBOURG, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Prusse orientale, et sur le Prégel. 5,660 hab. Fabriques de toile, de drap, de bas de laine.

* **INSTINCT**, s. m. Philos. Force intérieure qui fait agir l'homme ou les animaux à l'instant même où se fait sentir le besoin d'action et sans le secours d'aucune réflexion préalable. On donne principalement le nom d'*instinct* au sentiment qui fait agir les animaux. Il est souvent accompagné de mémoire, de jugement et d'intelligence.

INSTINCTUEL, ELLE, adj. Qui vient de l'instinct : *Lois instinctuelles*.

* **INSTIPULÉ, ÉE**, adj. En terme de droit on l'a quelquefois employé pour, qui n'a pas été stipulé, convenu.

INSTITEUR, s. m. (du lat. *institor*, courtier) Ant. Nom que les Romains donnaient à celui qui était chargé de quelque entreprise, commerciale ou non, pour le compte d'un autre.

INSTITOIRE, adj. et s. des 2 g. Droit rom. Action qui appartenait à celui qui avait contracté avec un instituteur, contre celui pour le compte de qui l'instituteur avait agi.

* **INSTITUT**, s. m. Hist. *Institut national*, corps créé par la convention, le 25 octobre 1794, pour remplacer les académies, supprimées en 1792; mais ce ne fut qu'en 1795 qu'un nouveau décret ordonna l'organisation de cet établissement, qui fut alors divisé en cinq classes distinctes : celle de la langue et de la littérature française, celle des sciences physiques et mathématiques, celle d'histoire et de littérature ancienne, celle des beaux-arts et celle des sciences morales et politiques. Quatre de ces classes devinrent en 1816 quatre académies, auxquelles en 1832 a été réunie la cinquième, supprimée sous l'empire et sous la restauration.

* **INSTITUTES**, s. f. pl. Nom donné par les jurisconsultes aux traités élémentaires du droit romain : *Institutiones juris civilis*. Les plus célèbres étaient celles de Gaïus, celles d'Ulpien et celles de Justinien. Les premières écrites vers le commencement du III^e^ siècle, et les dernières écrites en 533, nous sont parvenues. Celles d'Ulpien ne sont pas arrivées jusqu'à nous.

* **INSTITUTION**, s. f. On a appelé au commencement de ce siècle, *institution universitaire*, toute maison d'éducation autorisée par l'université, et les directeurs de ces écoles ont pris le titre de *chefs d'institution*. Depuis, par abus, on a employé le mot *institution* absolument, sans épithète. On a même été plus loin, et l'on a écrit sur les enseignes de ces maisons : *Institution de jeunes gens*, *institution de jeunes demoiselles*, c'est une faute très-générale, mais qui n'en blesse pas moins la logique et l'esprit fort peu elliptique de notre langue. — Dr. can. Bénéfice ou provision quelconque. — Concession d'un bénéfice de patronage par le collateur, en faveur du candidat présenté par le patron. — Jurispr. *Institution contractuelle*, donation irrévocable qui est faite par contrat de mariage au profit d'un des époux ou des enfants qui naîtront d'eux.

* **INSTRUCTIF, IVE**, adj. Philos. Épithète que l'on donne quelquefois aux sens de la vue, du toucher et de l'ouïe, par opposition aux sens du goût et de l'odorat, qui sont seulement *affectifs*. On les appelle aussi *sens intellectuels*.

* **INSTRUCTION**, s. f. Hist. eccl. *Instruction des quarante*, acceptation de la constitution *Unigenitus* par les évêques au nombre de quarante qui se trouvaient alors à Paris (1713), et qui accompagnèrent cette acceptation d'une note explicative. — Admin. *Instruction publique*, se dit absolument du ministère qui dirige tout ce qui concerne l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, l'inspection et l'administration des colléges, etc. : *Ministre de l'instruction publique; il est employé à l'instruction publique*.

* **INSTRUMENT**, s. m. On trouve quelquefois dans les Pères de l'Église : *Vieux instrument* ou *nouvel instrument*, pour, ancien et nouveau Testament.—Archit. *Instruments de sacrifices*, ornements qui représentent les objets sacrés employés chez les anciens pour les sacrifices ou dans les temples. — En économie politique, on appelle *instruments naturels de l'industrie*, les forces et les matériaux que la nature fournit à l'homme, et dont il se sert pour produire des objets d'art. De ces instruments naturels les uns sont gratuits, comme l'eau, l'air, le feu, qui appartiennent à tous. Les autres, tels que la terre cultivable, les cours d'eau, etc., sont devenus des propriétés

publiques ou privées et sont appelés *instruments naturels appropriés*. On considère d'une part les instruments naturels, d'autre part les instruments artificiels ou capitaux. — Les *instruments de musique* se divisent en *instruments à cordes*, c'est-à-dire à cordes en métal ou à cordes de boyau, que l'on fait résonner, soit en les pinçant, soit en se servant de l'archet; *instruments à vent*, de cuivre ou à tuyaux, à bouche ou à bec, à anche, à embouchure; *instruments de percussion*, à peau tendue ou en métal; *instruments à clavier*, soit à cordes comme le piano, soit à vent comme l'orgue. On y a ajouté tout nouvellement les *instruments à languettes vibrantes*, comme l'accordéon, l'harmonium ou mélodium, le mélophone, etc.

* **INSTRUMENTAL**, s. m. Gramm. Nom d'un des huit cas de la déclinaison sanscrite : on l'appelle aussi *causatif*.

INSUAVITÉ, s. f. Absence de suavité. Peu usité.

INSUBRE, adj. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois qui, après avoir habité le pays des Éduens dans la première Lyonnaise, franchit les Alpes vers le IIIe siècle av. J. C. et s'établit au N. du Pô, sur le territoire de la ville actuelle de Milan. Les *Insubres* furent vaincus par les Romains en 223; ils se révoltèrent plusieurs fois, et furent réunis définitivement sous le joug en 195 av. J. C. On dit aussi *Insubrien*.

INSUBRIE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de la Gaule cisalpine, entre l'Adda et la Seria. Capitale, *Mediolanum* (Milan).

INSUBTILEMENT, adv. Sans subtilité. Peu usité.

* **INSULAIRE**, s. f. Espèce de danse qui était en usage autrefois en France, en même temps que le cotillon, les rats, la chasse, etc.

INSULARITÉ, s. f. Situation d'un État qui se compose d'îles, comme le Japon, la Grande-Bretagne. Les anciens croyaient à l'*insularité du monde*.

INSULÉ, ÉE, adj. Qui offre des espaces qui ressemblent à des îles. *Les déserts insulés de la Libye* renferment plusieurs oasis, véritables îles au milieu d'un océan de sable. Peu usité.

* **INSULTER**, v. a. Pascal a fait de ce verbe un verbe neutre, et il l'a construit avec la préposition *contre*. Il lui a donné le sens de révolter : *Insulter contre celui qui s'oppose à son avis*. Cet exemple n'est point à imiter.

INSULTEUR, s. m. Celui qui fait métier d'insulter, qui emploie habituellement l'insulte. Il se dit surtout des écrivains de parti : *Avoir des insulteurs à ses gages*.

INSUPPORTABILITÉ, s. f. Défaut de ce qui est insupportable. Peu usité.

INSÛRETÉ, s. f. Défaut de sûreté.

* **INTABULER**, v. a. Inscrire sur un tableau. Ce mot est vieux, mais il n'a pas été forgé par Boiste; il était spécialement employé lorsqu'il s'agissait de l'inscription d'un nom sur le tableau d'une confrérie religieuse ou d'une communauté d'artisans.

INTACHÉ, ÉE, INTAILLÉ, INTANNÉ, INTARI, INTAXÉ, INTEINT, INTENTABLE, INTENTÉ, INTERRESTRE, INTHÉORIQUE, INTIMBRÉ, INTITRÉ, INTONIQUE, INTOUCHÉ, INTOURMENTÉ, INTOURNÉ, INTRACÉ, INTRAHI, INTRAITÉ, INTRANQUILLE, INTRANSMUÉ, INTRANSPARENT, INTRANSPLANTÉ, INTRAVESTI, INTREMPÉ, INTRIBUTAIRE, INTROMPÉ, INTROUBLÉ, INTYRANNIQUE, adjectifs peu usités. V. IN, au Complément.

INTAKER, s. m. (en anglais celui qui prend en dedans). Nom par lequel on désigne dans l'histoire anglaise les bandits qui habitaient sur la frontière de l'Écosse, et qui recevaient, pour le receler, le produit de tous les vols que d'autres bandits, qu'on appelait *out-parters*, faisaient en Angleterre. Comme une foule d'autres, appartenant aux langues étrangères, ce mot ne figure dans un Dictionnaire français qu'à titre de document historique, et parce qu'il a été inséré depuis longtemps dans tous les grands lexiques, qui en ont plus ou moins altéré l'orthographe et la signification.

INTANGIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est intangible, insaisissable.

INTÉGRABLE, adj. des 2 g. Mathém. Se dit d'une quantité qui est susceptible d'être intégrée, dont on ne peut trouver l'intégrale.

INTÉGRIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *integer*, entier; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont entières.

INTÉGRIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *integer*, entier; *forma*, forme). Minér. Qui a des formes régulières auxquelles rien ne manque.

* **INTÉGRITÉ**, s. f. Il s'est dit quelquefois de la dernière partie d'un poème épique. Ce mot n'a probablement été pris dans ce sens que pour donner à entendre que le dernier chant du poème le termine, *le rend entier*, en lui servant de conclusion.

INTÉGROSTOME, adj. des 2 g. (du lat. *integer*, entier; et du gr. στόμα, bouche). Zool. Se dit des animaux dont la bouche est entière.

* **INTELLECT**, s. m. Scholast. L'école distinguait deux sortes d'intellect, l'*intellect agent* et l'*intellect patient*. Le premier désignait la faculté de l'esprit qui consiste à s'approprier les espèces et à décomposer les idées. Le second, la faculté qui reçoit passivement les espèces qui lui sont envoyées par les objets extérieurs.

INTELLECTUALITÉ, s. f. Qualité des choses intellectuelles.

* **INTELLECTUEL, ELLE**, adj. Philos. *Sens intellectuel*, sens de la vue, du tact et de l'ouïe, parce que c'est par eux que nous recueillons le plus d'idées ou de notions. V. INSTRUCTIF, au Complément. — La *sensibilité intellectuelle* est cette affection intérieure, agréable ou pénible que nous ressentons par l'effet de l'exercice de l'intelligence, ou par la stagnation de ses facultés. L'*ennui*, la *curiosité*, les *jouissances littéraires* ou *scientifiques*, sont des effets de la sensibilité intellectuelle.

* **INTELLIGENCE**, s. f. Les différents modes d'exercice de l'intelligence sont la conception, la mémoire, l'abstraction, la généralisation, le jugement, le raisonnement, l'imagination et la faculté des signes. On les appelle aussi *facultés intellectuelles*.

* **INTELLIGIBLE**, adj. des 2 g. Philos. *Dieux intelligibles*, nom que les néoplatoniciens de l'école de Plotin donnaient aux idées, qu'ils considéraient comme des formes dont l'intelligence était la matière.

INTÉMÉLIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Ligurie, dans la Gaule Cisalpine. La capitale était *Intemelium*, aujourd'hui *Vintimiglia*.

* **INTEMPÉRANCE**, n. pr. f. Myth. Divinité allégorique des Latins, fille de l'Éther et de la Terre.

* **INTEMPÉRIE**, s. f. Ce mot a été employé au fig. par de grands écrivains, notamment par Bossuet : *Quelle intempérie a causé ces violences et ces agitations?*

INTEMPESTIVITÉ, s. f. Qualité de ce qui est intempestif.

INTEMPOREL, ELLE, adj. Didact. Qui n'a pas de rapport au temps.

INTEMPORELLEMENT, adj. Sans rapport au temps.

* **INTENDANCE**, s. f. En Espagne, on donne le nom d'*intendance* ou *intendance civile*, à des circonscriptions territoriales qui répondent à nos préfectures. — *Intendance générale*, division ecclésiastique, chez les protestants. V. INSPECTION, au Complément.

* **INTENDANT**, s. m. *Intendant militaire*, officier d'administration militaire qui remplace ce qu'on appelait autrefois *commissaire ordonnateur*. Le *sous-intendant militaire* est l'ancien commissaire des guerres d'autrefois. Il y en a de *première*, de *seconde* et de *troisième classe*. — *Intendants du commerce*, commissaires créés par le roi en 1708, pour l'inspection des affaires commerciales; cette institution fut de très-courte durée. — On donne quelquefois au brochet, à cause de sa voracité et en plaisantant, le nom d'*intendant militaire*.

INTENDANTE, s. f. Titre que, dans certaines communautés religieuses de femmes, on donnait à la supérieure.

* **INTENSIF, IVE**, adj. Gramm. ar. *Verbes intensifs*, certains verbes dérivés, certains modes qui donnent plus de force à l'action que le verbe exprime.

INTÉRAMNE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Ombrie, sur le Nar. Patrie de l'historien Tacite. Aujourd'hui *Terni*, dans les États de l'Église, ville qu'il ne faut pas confondre avec *Interamne*, ville de l'Abbruzze, aujourd'hui *Teramo*. — Il y avait encore une ville d'Espagne nommée *Interamne* (*Interamnium*), chez les Astures.

INTÉRANTENNAIRE, adj. des 2 g. Zool. Qui est placé entre les antennes : *Squamules intérantennaires*.

INTERBRANCHIAL, ALE, adj. Zool. Qui est compris entre les branchies.

INTERCATIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Espagne Tarraconaise, chez les Vacceens.

* **INTERCÉDER**, v. n. Dans l'histoire romaine, il se dit de l'action des tribuns du peuple qui opposaient leur *veto* à un décret des consuls ou à un sénatus-consulte. Ce *droit d'intercéder* était dans les mains des tribuns une arme très-puissante.

INTERCELLULAIRE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui est placé entre les cellules.

* **INTERCEPTÉ, ÉE**, part. et adj. *Ligne interceptée*, s'est dit, dans l'anc. géom., pour, abscisse.

* **INTERCESSEUR**, s. m. Titre qu'on donnait autrefois à l'évêque qui administrait par intérim un siége vacant. On l'appelle aujourd'hui *administrateur*.

* **INTERCIDONA**, n. pr. f. Myth. Une des trois divinités qui protégeaient les femmes en couches contre Sylvain; les deux autres étaient *Diverra* et *Pilumnus*. On l'invoquait en frappant plusieurs coups à la porte de l'accouchée, comme pour l'inviter à entrer dans la maison. C'est à tort qu'on en a fait une divinité champêtre.

* **INTERCIS, ISE**, adj. Taillé en pièces, coupé par morceaux. — On appelait *jours intercis*, dans l'ancienne Rome, des jours qui étaient à moitié fastes, à moitié néfastes, dans lesquels on ne rendait la justice qu'à certaines heures. On ne doit pas dire *intercises*, comme l'indique le Dictionnaire.

INTERCÔTE, s. f. Anat. Côte qui tient à une intervertèbre.

INTERCURRENCE, s. f. Méd. État du pouls intercurrent, des fièvres intercurrentes.

* **INTERCURSION**, s. f. Ancien synonyme d'incursion, invasion. C'est par erreur que plusieurs éditions du Dictionnaire portent *intercussion*.

* **INTERDICTION**, s. f. Antiq. rom. Quand les Romains condamnaient un homme au bannissement, comme cette peine entraînait la mort civile, ils prononçaient sur lui la formule d'*interdiction du feu et de l'eau*. — *Interdiction par veuvage*, dans l'anc. jurispr., position de la veuve noble qui ne pouvait aliéner ses propres sans le consentement de ses enfants. — *Interdiction de commerce*, défense de commercer avec un pays contre lequel la guerre est déclarée.

INTERDILATÉ, ÉE, adj. Zool. Se dit d'une partie située entre deux autres moins larges qu'elle.

* **INTERDIT**, s. m. Hist. eccl. Sentence par laquelle le souverain pontife privait les fidèles de l'usage des sacrements, des offices divins, etc. L'*interdit* était ou *local* ou *personnel*. — *Interdit* est aujourd'hui syn. d'*interdiction*. — Dans la jurispr. rom., on donnait le nom d'*interdit* à diverses actions que le préteur accordait tant au possessoire qu'au pétitoire, soit en demandant, soit en défendant : *Interdit prohibitoire*, *restitutoire*, *exhibitoire*, *quorum bonorum*, *salvien*, *utrubi*, *uti possidetis*, *simple*, *double*. — Dans l'ancienne pratique, on donnait quelquefois le nom d'*interdits* aux écritures qui se faisaient dans un procès en vertu d'un appointement à écrire.

INTERDUCA, adj. f. (du lat. *inter*, dans; *ducere*, conduire). Myth. Surnom qu'on donnait à Junon quand on l'invoquait au moment où une nouvelle mariée était introduite dans la maison conjugale.

* **INTÉRÊT**, s. m. L'*intérêt légal* que les conventions ne peuvent excéder est de cinq pour cent par an; l'*intérêt commercial* est de six. Tout intérêt qui excède ce taux est usuraire. — L'*intérêt composé*, ou *intérêt des intérêts*, est la somme produite par le capital, plus le montant des intérêts capitalisés. Si, par exemple, le capital prêté est de 1,000 francs, à 5 pour 100, il sera dû au bout de l'année 1,050 francs, soit, tant pour le capital que pour les intérêts échus; mais après la seconde année, il sera dû 1,102 fr. 50 c. On peut de même calculer les intérêts des intérêts par mois.

* **INTERFÉRENCE**, s. f. Phys. Phénomène qui a lieu lorsque deux rayons de lumière se rencontrent, et qu'il en résulte une interruption, une véritable obscurité au point de rencontre.

INTERFÉRENT, ENTE, adj. Phys. Qui présente le phénomène de l'interférence : *Rayons interférents*.

INTERFOLIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui naît entre les feuilles : *Fleurs interfoliacées*.

INTERFRONTAL, s. m. Zool. Pièce de la tête des insectes.

INTERGÉRION, s. m. (du lat. *intergerium*, ce qui est entre deux). Zool. Espèce de cloison qui divise en deux la bouche de certains insectes coléoptères.

* **INTÉRIEUR**, s. m. Ce mot pris absolument se dit du ministère qui dirige l'administration intérieure du pays, et de tous les bureaux qui en dépendent : *Suivre une demande à l'intérieur; employé à l'intérieur.* — On appelle *intérieur* la partie d'une diligence qui se trouve entre le coupé et la rotonde : *Avoir une place d'intérieur.*

INTÉRIMAT, s. m. État d'un individu qui ne remplit que par intérim une fonction quelconque.

* **INTERJECTION**, s. f. En rhét., espèce de parenthèse, figure qui consiste à interrompre le sens par une exclamation plus ou moins prolongée.

INTERLAKEN, n. pr. m. Géogr. Village de Suisse, dans le canton de Berne, connu par la douceur de la température qui y règne et par les sites pittoresques qui l'entourent 1,500 hab.

* **INTERLIGNE**, s. m. Madame de Sévigné s'est servie de ce mot au fig. pour réticence, arrière-pensée : *Il ne me parut aucun interligne à ce qu'elle disait.*

* **INTERLINÉAIRE**, adj. des 2 g. *Traduction interlinéaire*, genre de traduction qui consiste à placer les mots français immédiatement au-dessus ou au-dessous de ceux de la phrase qu'on traduit; elle indique la valeur précise des termes, et elle enseigne à connaître le génie de la langue étrangère.

INTERLINÉATION, s. f. Ce qui est écrit entre deux lignes.

* **INTERMÉDIAIRE**, adj. des 2 g. En géologie, *terrains intermédiaires*, ceux qu'on trouve entre les roches primitives et les couches de formation récente. — *Commerce intermédiaire*, celui qui consiste à faire venir pour son propre compte des marchandises étrangères, afin de les aller vendre avec profit dans un autre pays. Ce fut *le commerce intermédiaire* qui, dans le XIVe siècle, avait enrichi la ville de Venise.

INTERMÉDIARITÉ, s. f. Situation de ce qui est intermédiaire. C'est un néologisme peu usité.

INTERMÉTATARSIEN, IENNE, adj. Anat. Compris entre les os du métatarse.

IN TERMINIS. Mots latins qui signifient *dans les termes, dans les limites*. On s'en sert dans cette locution : *Juger, statuer in terminis*, c'est-à-dire juger définitivement, dans les limites de l'espèce, une affaire au sujet de laquelle on a déjà fait des actes préparatoires.

* **INTERNATION**, s. f. Ce mot s'emploie surtout en matière commerciale. L'*internation* à Buénos-Ayres était, au XVIIe siècle, le transport des marchandises d'Europe au Chili et au Pérou, en traversant l'intérieur. — L'*ordre d'internation* a aussi pour objet d'éloigner des frontières toutes les personnes suspectes, les émigrés et les réfugiés politiques.

INTERNATIONAL, ALE, adj. Qui a lieu de nation à nation : *Commerce international.* — Polit. *Droit international*, expression par laquelle on désigne quelquefois le droit des gens, le droit de la paix et de la guerre, et quelquefois seulement une application de ce droit.

* **INTERNE**, adj. des 2 g. Philos. Mot qui s'applique à ce que nous sentons en nous-mêmes, à ce qui est identique avec la partie de nous qui pense et qui raisonne. Ainsi, l'*observation interne* se dit de l'étude que fait notre âme de tous les faits qui se passent en elle; ces faits sont appelés *faits internes*. La faculté que l'âme possède de s'observer elle-même s'appelle *sentiment interne*. — Les socialistes phalanstériens désignent la santé physique et morale par le nom de *luxe interne*. — Géom. *Angles internes* se dit particulièrement des angles formés à l'intérieur de deux parallèles coupées par une sécante; leur somme vaut toujours deux angles droits.

* **INTERNER**, v. n. Aller habiter dans l'intérieur d'un pays. On dit aussi, mais moins ordinairement, *s'interner*.

INTERNISTE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte musulmane qui paraît être la même que celle des batynites.

INTEROCULAIRE, adj. des 2 g. Zool. Qui est placé entre deux yeux.

INTEROPERCULE, s. m. Zool. Une des pièces de l'opercule des poissons.

INTERPAPILLAIRE, adj. des 2 g. Anat. Qui est situé entre des papilles.

INTERPOSITIF, IVE, adj. Bot. Qui est placé, situé entre deux autres choses : *Pétales interpositifs; étamines interpositives.*

* **INTERPOSITION**, s. f. Ant. milit. Nom d'une manœuvre qu'exécutait la milice byzantine.

INTERPRÉTABLE, adj. des 2 g. Qui est susceptible d'interprétation.

* **INTERPRÉTATIF, IVE**, adj. Dr. can. *Bigamie interprétative*, cas d'un homme qui était bigame sans l'être, c'est-à-dire qui avait contracté deux mariages, dont l'un était entaché de nullité.

INTERPRÉTATIVEMENT, adv. D'une façon interprétative.

* **INTERPRÈTE**, s. m. Ant. rom. Individu qui marchandait les suffrages du peuple en faveur des candidats. Le prix convenu était déposé en mains tierces. — Les pontifes romains prenaient parmi leurs titres celui d'*interprète des sacrifices*.

INTERRANÉ, ÉE, adj. Bot. Surnom des plantes qui croissent et végètent dans le sein même de la terre.

* **INTERRÈGNE**, s. m. Dans l'histoire romaine, l'année qui suivit la mort de Romulus, durant laquelle le trône demeura vacant, par suite de la contestation qui s'était élevée entre les Romains et les Sabins sur le choix d'un successeur. Tant que dura cet interrègne, les sénateurs remplirent successivement, chacun durant cinq jours, les fonctions de la royauté. — Quelques écrivains du moyen âge donnent aussi le nom d'*interrègne* à l'intervalle qui sépare la mort de l'empereur Conrad IV, arrivée en 1254, et l'élection de Rodolphe de Habsbourg, qui n'eut lieu qu'en 1273. Ces écrivains prétendent que l'empire, déchiré pendant tout ce temps par des factions, n'eut pas réellement de chef, quoique deux empereurs eussent été élus régulièrement, savoir : Guillaume, comte de Hollande, et Richard, comte de Cornouailles; mais d'autres n'admettent pas cet *interrègne* de dix-neuf ans.

* **INTERROGANT, ANTE**, adj. Qui a la manie d'interroger. Mot employé plaisamment par Voltaire.

* **INTERROGAT**, s. m. Anc. prat. Suite de questions faites par le juge aux parties. On dit auj. *interrogatoire*.

* **INTERROGATION**, s. f. Nom donné par d'anciens critiques au discours de Cicéron contre B. Vatinius, parce que l'orateur y employa très-fréquemment la figure de rhétorique ainsi appelée.

* **INTERROI** ou **INTERREX**, s. m. Magistrat qui remplissait à Rome les fonctions d'administrateur suprême, dans l'intervalle qui parfois existait entre la sortie d'un consul du consulat, et la nomination ou l'entrée en fonctions de son successeur. V., plus haut, INTERRÈGNE.

* **INTERROMPU, UE**, part. et adj. *Propos interrompus*, jeu de société dans lequel l'un des joueurs commence un propos que doit continuer celui qui est désigné, sans néanmoins s'astreindre à suivre les idées du premier. Ce jeu se joue encore par demandes et réponses que s'adressent réciproquement et tout bas les joueurs, mais qu'ils répètent ensuite tout haut en faisant rapporter chaque réponse à une demande tout autre que celle qui l'a amenée, ce qui produit une confusion plaisante. — *Jouer aux propos interrompus*, se dit fig. des personnes qui ne s'entendent pas.

* **INTERRUPTEUR, TRICE**, adj. Qui interrompt : *Murmures interrupteurs.*

* **INTERRUPTION**, s. f. Figure de rhétorique. On la nomme plus ordinairement *suspension*. — *Interruption civile*, en jurisp., tout acte de procédure, tel que sommation, commandement, etc., qui est signifié à la partie adverse, afin d'interrompre la prescription. L'*interruption* est *naturelle* lorsqu'il y a privation de jouissance pendant un an. — L'*interruption* enlève tout le profit de la possession antérieure, en quoi elle diffère de la *suspension*. — Il y a encore l'*interruption d'instance*, l'*interruption de prescription*.

INTERRUPTIPENNÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit d'une feuille pennée dont les folioles sont alternativement grandes et petites. On dit dans le même sens *interpinné*.

INTERSCAPULAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *inter*, entre; *scapulæ*, épaules). Anat. Qui est situé entre les deux épaules.

INTERSCAPULO-HYOÏDIEN, adj. et s. m. Anat. Muscle du cou de la grenouille.

INTERSCAPULUM, s. m. (pr. *interskapulome*). Anat. Région du dos située entre les omoplates.

* **INTERTROPICAL, ALE**, adj. Hist. nat. Il se dit des plantes, des animaux qui vivent entre les tropiques.

* **INTERVALLE**, s. m. Mus. L'*intervalle* est *simple*, quand il se renferme dans les bornes d'une octave; — *composé* ou *redoublé*, lorsqu'il excède l'octave, comme une neuvième, une dixième, etc. — On appelle *direct* un intervalle simple, par opposition à son complément, qui forme *intervalle inverse* ou *indirect*, et se compose de ce qui manque à l'intervalle direct pour arriver à son octave. La quinte *ut, sol*, est l'intervalle direct dont le complément *sol, ut*, est une quarte, intervalle inverse et réciproque. — On appelle *intervalle consonnant*, celui qui est formé par deux sons différents, mais s'accordant ensemble, comme la tierce, la quinte, la sixte, *ut, mi; ut, sol; ut, la*, etc. — L'*intervalle dissonant* se compose de deux sons différents qui produisent un effet désagréable, à moins qu'il ne soit immédiatement suivi d'un intervalle consonnant, que le dissonant semble appeler. La seconde, la septième, *ut, re; ut, si*, sont des intervalles dissonants. Les intervalles sont *naturels*, ou *diminués*, ou *augmentés*, selon qu'ils restent tels qu'ils se trouvent dans la gamme, ou qu'on en retranche, ou qu'on y ajoute un demi-ton. Ils sont *majeurs* ou *mineurs*, selon que dans la gamme dont ils font partie ils ont le nombre de tons et demi-tons le plus grand qu'ils peuvent avoir, ou qu'ils ont un demi-ton de moins; ainsi *ut ré, ré mi, fa sol, sol la, la si*, sont des secondes majeures, ou d'un ton entier; *mi fa, si ut*, sont des secondes mineures, ou d'un demi-ton; *ut mi, fa la, sol si*, sont des tierces majeures; *ré fa, mi sol, la ut, si ré*, sont des tierces mineures. Dans la gamme mineure, la tierce de la tonique et sa sixte sont des *intervalles mineurs*. — Dans l'art milit., *intervalle* ou *intervalle tactique*, celui qui doit se trouver entre deux rangs de troupes ou entre deux lignes de tentes.

INTERVALVE, adj. des 2 g. Bot. V. INTERVALVAIRE, au Dictionnaire.

INTERVENTEUR, s. m. Dans le droit romain, celui qui intervenait dans une cause pour y prendre part ou dans un acte pour y servir de caution.

* **INTERVENTION**, s. f. Jurispr. Acte qui a pour objet de s'introduire dans une instance pendante, à l'effet d'y devenir partie et d'y prendre des conclusions, soit en demandant, soit en défendant. — En politique, action d'une puissance qui se mêle des affaires d'un État voisin, qui y soudoie des partis, y envoie des troupes, etc.

INTERVERTÈBRE, s. f. Anat. Vertèbre qui est intercalé entre deux autres.

INTERVERTISSEUR, s. m. Celui qui intervertit. Peu usité.

* **INTESTABLE**, adj. des 2 g. Droit rom. Qui n'a pas la capacité de tester. Aux causes d'incapacité déjà existantes, l'empereur Théodose en ajouta une nouvelle; il déclara les apostats *intestables*. — Dans l'ancienne pratique, celui qui, après avoir signé un testament, déclarait ne pas reconnaître sa signature ou qui la désavouait.

* **INTESTAT**, adj. et s. m. Se disait au moyen âge de ceux qui mouraient sans confession, parce que les testaments dictés par les confesseurs contenaient toujours un legs en faveur de l'Église.

INTHAL ou **INNTHAL**, s. m. (c'est-à-dire *vallée de l'Inn*). Géogr. Grande vallée du Tyrol qu'une longue chaîne de rochers, appelée *Martinswand*, divise en haute et basse. L'*Inthal* forme deux cercles : l'un, sous le nom d'*Inthal supérieur*, se compose de la partie occidentale, ch.-l. *Imbs*, 100,000 hab.; l'autre est l'*Inthal inférieur*, 115,000 hab. Ch.-l. *Schwaz*.

* **INTIMATION**, s. f. Jurispr. Exploit signifié à la personne avec qui l'on est en procès ou contre qui l'on veut intenter une action. On désignait sous le nom de *folle intimation*, un exploit dirigé contre une personne étrangère au procès, ou celui par lequel on prenait un juge à partie sans y être fondé.

INTIMIDABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui se laisse facilement intimider.

INTIMIDATEUR, TRICE, adj. Qui a pour objet d'intimider : *Mesures intimidatrices.* — *Intimidateur*, s. m. Partisan du système d'intimidation.

* **INTIMIDATION**, s. f. *Système d'intimidation*, système de ceux qui pensent qu'on ne doit gouverner qu'en adoptant des mesures de rigueur.

* **INTORSION**, s. f. (du lat. *intorsus*, part. de *intorqueo*, j'enroule). Il s'emploie fréquemment en botanique, pour action de s'enrouler, de s'entortiller autour d'un corps. — Inflexion du dehors en dedans.

INTOXICANT, ANTE, adj. (du lat. *in*, dans; *toxicum*, poison). Qui contient du poison. — Qui cause, qui produit l'empoisonnement.

INTOXICATION, s. f. (même étym.). Empoisonnement.

* **INTRACRÂNIEN, IENNE**, adj. Qui a lieu dans l'intérieur du crâne. Ce mot a été employé par le médecin Broussais, qui, ne pouvant concilier la pensée avec la matière, a désigné la première comme résultant de l'action des nerfs du cerveau : *Innervation intracrânienne.* — M. Cousin s'est aussi servi de cette épithète en parlant de la pensée, parce que en effet le cerveau paraît être le siége de toutes les opérations de l'esprit.

INTRACRESCENT, ENTE, adj. (du lat. *intra*, dans; *crescere*, croître). Bot. Se dit des plantes qui prennent plus d'accroissement en dedans qu'en dehors.

INTRADILATÉ, ÉE, adj. Bot. Qui naît, s'épanouit en dedans des feuilles.

INTRA-ILIO-FÉMORAL, adj. et s. m. Anat. Muscle de l'intérieur de la cuisse de la grenouille.

INTRAIRE, adj. des 2 g. (*intrarius*, vieux mot latin pour *intimus*, intérieur). Bot. Qui est renfermé dans une autre chose.

INTRAMARGINAL, ALE, adj. (du lat. *intra*, en dedans; *margo*, *marginis*, bord). Bot. Qui est situé en dedans des bords.

INTRAMUSCULAIRE, adj. des 2 g. Anat. Situé en dedans des muscles.

INTRANQUILLITÉ, s. f. Absence de tranquillité. Peu usité. V. IN, au Compl.

INTRANSMUABLE, adj. des 2 g. Phys. Qui n'est pas susceptible d'être transmué, de subir une transmutation. On dit aussi *intransmutable*.

INTRANSPARENCE, s. f. Défaut de transparence. Peu usité. V. IN, au Compl.

INTRANSPORTABLE, adj. des 2 g. Qu'on ne saurait transporter.

INTRA-PELVI-TROCHANTÉRIEN, adj. et s. m. (pr. *-trokantérien*) (du lat. *intra*, dedans; *pelvis*, bassin; et du gr. τροχαντὴρ, trochanter). Anat. Un des muscles de la cuisse.

INTRATROPICAL, ALE, adj. V. INTERTROPICAL, au Dict. et au Compl.

INTRA-UTÉRIN, INE, adj. Méd. Qui a lieu dans l'intérieur de l'utérus. *Grossesse intra-utérine*, se dit par opposition à *grossesse extra-utérine*.

INTRAVERTÉBRÉ, ÉE, adj. Zool. Dont les vertèbres occupent l'intérieur du corps.

* **INTRÉPIDE**, s. m. Hist. Nom que prenaient sous Louis XIII les membres d'une coterie de jeunes seigneurs qui faisaient consister leur intrépidité à faire la cour à toutes les femmes.

* **INTRIGANT**, s. m. Hist. Nom par lequel les jacobins commencèrent à désigner les girondins dès l'ouverture de la convention.

INTRIQUE, s. m. Vieux mot, qui signifie intrigue, embarras. Corneille s'en est servi dans les ouvrages de sa jeunesse. Il est tombé tout à fait en désuétude.

* **INTRODUCTION**, s. f. Mus. Commencement d'un grand opéra où la musique n'est point interrompue au lever du rideau. Cette *introduction*, qui souvent se compose de plusieurs morceaux de chant, sert d'exposition et fait connaître le sujet de la pièce. — On appelle encore *introduction* un morceau de musique, ou symphonie, très-court, tenant lieu d'ouverture. L'opéra de *Robert le Diable* n'avait pas d'abord d'ouverture, il n'avait qu'une introduction. Celui de la *Dame blanche* a une ouverture, à laquelle succède immédiatement une introduction du premier genre. — Dans les symphonies et en général dans tous les morceaux de musique instrumentale, on appelle *introduction* un morceau plus ou moins lent, plus ou moins long, modulé, et servant à préparer l'auditeur à entendre la pièce principale.

INTRONATI, s. m. pl. (de l'ital. *intronato* pour *intonato*, étourdi). Nom que prennent les membres de l'académie de Sienne. On sait que toutes les académies d'Italie désignent leurs membres par des noms plus ou moins singuliers, dont le sens pris à la lettre ne leur ferait pas grand honneur.

* **INTROPELVIMÈTRE**, s. m. du lat. *intro*, en dedans; *pelvis*, bassin, et du gr. μέτρον, mesure). Chir. Instrument propre à mesurer les dimensions intérieures du bassin de la femme.

INTRORSE, adj. des 2 g. (du lat. *introrsum*, vers le dedans). Bot. Se dit des étamines ou organes mâles des fleurs, dont la face est tournée vers le centre de la fleur.

INTROSPECTIF, IVE, adj. (du lat. *intrò*, en dedans; *spectare*, regarder). Didact. Qui examine, qui observe l'intérieur.

INTROSPECTION, s. f. (même étym.). Didact. Examen de l'intérieur.

* **INTRUS, USE**, adj. Hist. Surnom donné par les catholiques romains et les royalistes aux prêtres constitutionnels et assermentés qui, en acceptant la constitution civile du clergé, se mettaient en opposition avec les doctrines de l'Église.

INTSIE, s. f. Bot. Arbre de Madagascar, famille des légumineuses.

INTSIÉ, ÉE, adj. et s. Bot. Qui ressemble à une intsie. — INTSIÉES, s. f. pl. Section de plantes légumineuses.

* **INTUITIF, IVE**, adj. Philos. Qui regarde l'intuition comme une source de connaissances. — Qui concerne l'intuition. — On appelle *philosophie intuitive* celle qui fut introduite en France par Gerson vers la fin du XIVe siècle. Il l'opposa avec succès aux subtilités de l'école des réalistes et des nominaux. Gerson avait reçu des Arabes de Cordoue ses principes philosophiques. Ce fut à Cordoue que naquit en effet la *philosophie intuitive* au milieu du XIIe siècle. Elle eut pour fondateur Ebn Baïa, qui fut remplacé par Tophaïl de Cordoue. Elle est opposée à l'*école rationaliste*.

* **INTUITION**, s. f. Philos. Connaissance claire et directe des vérités que l'esprit humain peut saisir sans avoir besoin du secours du raisonnement. Pour cela, il suffit de jeter sur soi-même un coup d'œil attentif. C'est par *intuition* que nous sentons en nous-mêmes la pensée, l'intelligence; c'est par *intuition* que nous acquérons les principes de la morale. En ce sens, l'*intuition* est la même chose que l'*observation interne*. — Dans le système de Kant, on entend par *intuition* la représentation particulière d'un objet, produite par la sensation. — Quelquefois on a désigné par ce mot une source surnaturelle de connaissances, la faculté de recevoir des révélations directes sur les choses surnaturelles, celle qu'ont eue des êtres privilégiés d'avoir des connaissances révélées; c'était par *intuition* que le premier homme possédait les connaissances. — Dans un sens moins spécial, toute étude qui ne coûte pas beaucoup de peine est mise sur le compte de l'*intuition*, qui, dans ce cas, peut être définie, aptitude particulière et très-grande pour un art et une science, etc. : *Comprendre les mathématiques, la musique, par intuition.* Il est quelquefois ironique.

INTUMESCENT, ENTE, adj. Qui commence à s'enfler, à se tuméfier. V. INTUMESCENCE, au Dict.

INTUS, adv. latin, qui signifie dedans, et que le Dictionnaire de Trévoux donne comme un mot de style familier : *Mettre quelqu'un intus*, le mettre en prison. Il n'est plus en usage.

INTYBELLIE, s. f. (du lat. *intyba*, laitue). Bot. Genre de plantes à fleurs composées, famille des synanthérées.

* **INULE**, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, renfermant des plantes herbacées à fleurs jaunes, radiées, munies de nombreux rayons. L'*inule officinale* ou aunée se plaît dans les lieux humides; sa racine, épaisse, rougeâtre en dehors, blanche en dedans, est tonique et stomachique. L'*inule des prés* se cultive dans les jardins comme fleur d'agrément.

* **INULINE**, s. f. Chim. Principe immédiat de certains végétaux existant dans la racine de l'inule, du dahlia, de l'angélique, du topinambour et de la chicorée sauvage. C'est une espèce d'amidon, très-soluble dans l'eau bouillante.

INURBANITÉ, s. f. Défaut d'urbanité; grossièreté, impolitesse.

INUSÉ, ÉE, INUSUEL, ELLE, adjectifs peu usités. V. IN, au Compl.

* **INUTILE**, s. m. Labruyère a employé ce mot comme substantif : *Jouer le rôle d'inutile.*

INVACILLANT, ANTE, INVALABLE, INVALÉTUDINAIRE, INVALEUREUX, INVARIÉ, INVÉNÉRABLE, INVENGEABLE, INVENGÉ, INVERNISSÉ, INVÉROUILLÉ, INVERSÉ, INVERTUEUX, INVÊTU, INVEXÉ, INVICIÉ, INVICTORIEUX, INVIGILANT, INVIOLENTÉ, INVISITÉ, INVOLUPTUEUX, INVU, adjectifs peu usités. V. IN, au Complément.

INVAGINANT, ANTE, adj. (du lat. *in*, dans; *vagina*, gaîne). Anat. et chir. Qui s'introduit dans une autre partie. V. INVAGINATION, au Dictionnaire.

INVALEUR, s. f. Manque de valeur. Peu usité. V. IN, au Complément.

* **INVALIDE**, s. m. *Hôtel des Invalides*, établissement fondé à Paris par Louis XIV, en 1669, pour y recevoir les soldats vieux et infirmes, ou mutilés de manière à ne pouvoir plus ni rester au service, ni vivre de leur travail. Certain nombre d'officiers trouvent aussi une place à l'Hôtel des Invalides, qui renferme une belle esplanade, de vastes jardins, une bibliothèque, des ateliers pour toute sorte de métiers, enfin une chapelle où sont déposés les restes de Napoléon.

* **INVARIABLE**, adj. des 2 g. Gramm. hébr. Se dit des voyelles qui ne peuvent pas changer, parce qu'elles constituent le caractère de la forme du mot. — Dans nos grammaires modernes, on appelle ainsi les mots dont la désinence ne change pas. L'adverbe, l'interjection, la conjonction, la préposition sont des *mots invariables*, ou substantiv., des *invariables*.

INVARIATION, s. f. Absence de variation. Peu usité.

INVASIBLE, adj. des 2 g. Qui est exposé à une invasion.

INVASIF, IVE, adj. Qui appartient à l'invasion; qui a la propriété d'envahir.

INVEINÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit des parties de plantes, des feuilles qui n'ont point de veines.

* **INVENTAIRE**, s. m. Petite plaque sur laquelle les peintres en porcelaine ou en émail placent des essais de leurs couleurs, rangés par ordre, et passés au feu. C'est en observant ces essais qu'on peut juger de l'effet des couleurs après la cuisson. — Les négociants appellent *inventaire* l'évaluation de toutes les marchandises qu'ils ont en magasin, de toutes leurs dettes actives et passives, leurs machines, leur mobilier, etc. C'est par le moyen de l'inventaire qu'ils se rendent raison chaque année de l'état de perte ou de gain où ils se trouvent. — *Récollement d'inventaire*, vérification qui se fait de tous les objets décrits dans l'inventaire.

* **INVENTION**, s. f. Hist. eccl. L'une des quatre fêtes que les filles de l'annonciade célèbrent en l'honneur de Marie. V. DESPONSATION, au Compl. — *Invention* s'est pris souvent pour *industrie*. *Vivre d'invention*, c'est vivre d'escroqueries, de vols, d'expédients, d'industrie. — Prov. *Nécessité est mère de l'invention*, c'est à la nécessité que l'on doit souvent les découvertes.

INVERARY, n. pr. m. Géogr. Petite ville de l'Écosse, ch.-l. du comté d'Argyle. 2,000 hab. Le port de cette ville, vers l'embouchure de l'Ary, communique par un canal avec Aberdeen. Auprès d'*Inverary* se voit le magnifique château des ducs d'Argyle.

INVERNESS, n. pr. m. Géogr. Comté de l'Écosse, au N. de celui d'Argyle. 90,000 hab. La moitié des îles Hébrides en dépend. Le ch.-l. du comté, sur la Ness, porte le même nom. C'est la ville la plus industrieuse et la plus commerçante de l'Écosse septentrionale. 14,000 hab. C'est auprès d'Inverness que la tradition place l'ancien château où le roi Duncan fut assassiné par Macbeth.

* **INVERSE**, adj. des 2 g. Surnom d'une sorte de caractères de l'écriture chinoise. Ce sont des caractères qui, écrits à rebours, ont une signification opposée au sens primitif. Ainsi un *caractère inverse* qui signifiera gauche aura le sens de droite, s'il est écrit renversé.

INVERSIBLE, adj. des 2 g. Bot. Se dit des feuilles qui peuvent s'appliquer face à face l'une contre l'autre par leur partie supérieure.

* **INVERSION**, s. f. Mus. Imitation d'un trait de mélodie par le renversement des notes dont il se compose. — En tactique, disposition d'un corps qui, au lieu d'avoir sa première division à droite, l'a au contraire à gauche. — En mar., évolution qui fait passer à la dernière ligne les vaisseaux qui se trouvaient en tête.

INVERTIR, v. a. Vieux mot qui signifiait intervertir et qui s'emploie encore dans l'art militaire pour, placer un régiment, une brigade, en inversion. — On pourrait le renouveler aussi en parlant d'une inversion grammaticale. Dans ce sens, il est mal remplacé par *intervertir*.

* **INVESTIGATION**, s. f. *Investigation de la racine*, dans les langues orientales, recherche qu'on fait, à chaque mot d'un passage, de la racine de ce mot, de l'origine étymologique et de la formation. La méthode d'*investigation de la racine* pourrait s'appliquer avec fruit à toutes les langues.

* **INVESTIR**, v. n. Parmi les marins de la Méditerranée, aborder : *Le bâtiment investit en passant à Minorque.*

* **INVESTITURE**, s. f. Féod. Droit d'investir quelqu'un d'un fief; acte par lequel la mise en possession avait lieu. C'était ordinairement la réception à la déclaration de foi et hommage qui constituait l'*investiture*; quelquefois on mettait dans la main du vassal quelque symbole de sa dignité. — Hist. *Querelles d'investitures*, contesta-

tions sanglantes qui s'élevèrent entre les empereurs et le saint-siége, vers la fin du XIe siècle, au sujet du droit de nommer les évêques et de les investir des marques de leur dignité. Les empereurs avaient toujours exercé ce droit; il leur fut contesté par Grégoire VII, et les empereurs succombèrent.

INVÉTISON, s. m. Anc. jurispr. Espèce de terrain qui se trouvait autour d'une maison et d'un enclos, et qui en était une dépendance.

INVIABILITÉ, s. f. État des routes mal entretenues, que les voitures, les chevaux, les piétons ne peuvent suivre commodément.

INVIABLE, adj. des 2 g. (du lat. *in*, négatif; *via*, chemin). Se dit d'une route, d'un chemin, d'un terrain où l'on ne peut marcher. Peu usité.

* **INVINCIBLE**, adj. des 2 g. Plusieurs bons écrivains ont employé ce mot avec un régime précédé de la préposition *à*. Racine a dit : *invincible à vos attraits*. Cette locution serait difficilement admise aujourd'hui. — Ant. La fête de *Jupiter invincible* se célébrait aux ides de juin. — Hist. *Flotte invincible*, celle que Philippe II avait équipée en 1588, contre la reine d'Angleterre; elle fut détruite par les tempêtes. Ce nom lui a été laissé par ironie. On dit aussi *l'invincible Armada* ou absol. *l'invincible*.

INVISCANT, ANTE, adj. (du lat. *in*, dans; *viscum*, glu). Dans l'anc. méd., il s'est dit des remèdes que l'on croyait propres à épaissir les humeurs.

* **INVISIBLE**, s. m. Hist. relig. Nom donné aux sectateurs d'Osiander, de Flaccius Illyricus et de Swenkfeld, hérésiarques du XVIe siècle, qui enseignaient qu'il n'y a pas d'église visible.

* **INVITATOIRE**, adj. des 2 g. Hist. eccl. Surnom des lettres que les papes écrivaient aux évêques des villes voisines pour les inviter à se rendre à Rome au jour anniversaire de leur sacre, afin d'y célébrer le concile romain.

INVITATORIEN, s. m. Comm. relig. Dans l'ordre de Cîteaux, religieux qui était chargé d'entonner le chant aux divers offices.

INVITRÉ, ÉE, adj. Dans les verreries, il se dit du sable et de la potasse que l'on n'a pas réduits en verre. *Invitrifié* serait plus correct.

INVOCABIT, s. m. Mot latin qui signifie : *il invoquera*. C'est le nom qu'on a donné au premier dimanche de carême, parce que l'introït de ce jour commence ainsi : *Invocabit me, et ego exaudiam eum*.

* **INVOCATION**, s. f. Diplom. Formule que les copistes, dataires et témoins d'une charte mettaient en tête de l'acte ou diplôme, pour prier Dieu de sanctifier leur ouvrage. *L'invocation* se composait ordinairement des mots suivants : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, amen*. Quelquefois l'*invocation* consistait dans un simple chrisme, dans un monogramme.

INVOLONTÉ, s. f. Absence de volonté. Peu usité.

INVOLONTIERS, adv. A contre-cœur. Très-peu usité.

INVOLUCRAL, ALE, adj. Bot. Qui naît sur l'involucre.

INVOLUCRIFORME, adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'un involucre.

INVOLUTIF, IVE, adj. (du lat. *involvere*, rouler). Bot. Qui se roule du dehors en dedans.

INVOLUTIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *involutus*, roulé; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles roulées du sommet à la base.

* **INVOLUTION**, s. f. Hist. Il se dit des époques où l'humanité ou une nation paraît stationnaire, par opposition à *évolution* et *révolution*. On dit plus ordinairement *enveloppement*. — En bot., état de ce qui est involuté.

INVOLVANT, ANTE, adj. Bot. Qui enveloppe.

* **INVOLVÉ, ÉE**, adj. Hist. nat. Roulé en forme d'enveloppe.

IO ! interj. Ant. Cri de réjouissance ou de triomphe : *Io Bacche*, cri des Bacchantes. *Io Pæan*, invocation à Apollon, pour encourager l'athlète qu'on préférait.

* **IO**, n. pr. f. Il ne faut pas confondre tout à fait l'*Io*, fille d'Inachus, avec l'*Io* ou *Ioh*, l'Isis des Égyptiens, considérée comme déesse de la lune. Les deux fables ont, à la vérité, quelque rapport, mais l'*Io* grecque passa en Syrie où elle retrouva son fils Épaphus, et où elle épousa Télégone. — *Io*, s. f. Zool. Nom d'un papillon.

* **IOBATE**, n. pr. m. Temps hér. Roi de Lycie à qui Prætus envoya Bellérophon pour qu'il le fît périr. *Iobate* chargea Bellérophon de plusieurs expéditions où il comptait que ce prince trouverait la mort; mais Bellérophon étant toujours revenu vainqueur, *Iobate*, touché de sa valeur, lui donna sa fille Philonoé et lui laissa la couronne.

IOBIS, n. pr. m. (pr. *iobice*). Temps hér. Fils d'Hercule et de la Thespiade Certhé.

IOCASTE, n. pr. f. (du gr. Ιωκάστα). Nom de la mère d'OEdipe, dont nous avons fait *Jocaste*.

IOCASTÈS, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Éole, s'établit sur le rivage d'Italie, près de Rhégium.

IOCHÆRA, s. f. (pr. *iokéra*) (en gr. ἰοχέαιρα, de ἰὸς, flèche; χαίρω, je me réjouis). Myth. Qui aime à lancer des traits; surnom de Diane.

IOD. Gramm. hébr. V. YOD, au Complément.

* **IODE**, s. m. (du gr. ἰοειδής, violet, formé de ἴον, violette, et de εἶδος, ressemblance). Chim. Corps simple, non métallique, ainsi appelé parce que sa vapeur est violette lorsqu'on la volatilise. Il a été découvert en 1813 dans les soudes de varech. L'*iode* est employé dans la pharmacie contre les maladies du système lymphatique, mais il ne s'administre qu'à très-petites doses.

IODEUX, adj. m. Chim. Se dit d'un des deux acides que produit l'iode en se combinant avec l'oxygène. V. plus loin IODIQUE.

IODHYDRATE, s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide iodhydrique avec une base.

IODHYDRIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide composé d'iode et d'hydrogène.

* **IODIQUE**, adj. des 2 g. Chim. Se dit du second des acides produit par la combinaison de l'iode avec l'oxygène. V. plus haut le mot IODEUX. On donne le même nom à tous les sels dont l'iode forme la base.

IODO-ARGENTATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'iodure d'argent avec un iodure de métal électro-positif. On a de même l'*iodo-hydrargyrate* et l'*iodo-plombate*.

IODO-BORIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide résultant de l'acide iodique combiné avec l'acide borique.

IODO-CHLORURE, s. m. Chim. Produit d'un iodure et d'un chlorure combinés. On a de même l'*iodo-cyanure*, *phosphure*, *sulfure*.

IODOFORME, s. m. Chim. Composé de carbone et d'hydrogène.

IODOSEL, s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison d'un iodure de métal électro-négatif avec un iodure de métal électro-positif.

IODURÉ, ÉE, adj. Chim. Qui renferme de l'iode.

IOGHA, s. m. Philol. Nom de la huitième lettre de l'alphabet celtique, répondant à notre *i*.

* **IOJÉ**, s. m. V. JOGUI, au Complément.

* **IOL**, n. pr. m. Géogr. anc. Ville d'Afrique, sur la Méditerranée. Elle fut restaurée par Jubal le Jeune, qui lui donna le nom de *Césarée*. V. ce mot, au Complément.

IOLAS, n. pr. m. (pr. *ioláce*). Temps hér. Fils d'Iphiclès et d'Automéduse et neveu d'Hercule, assista à la chasse du sanglier de Calydon, fut au nombre des Argonautes, devint ensuite compagnon d'Hercule, qui lui donna sa femme Mégare; ce fut lui qui dressa le bûcher du héros. A la tête des enfants des Thespiades, il alla conquérir la Sardaigne. Il fut rajeuni par Hébé à la prière d'Hercule, qui était devenu dans le ciel l'époux de cette déesse; et à l'époque de la guerre des Héraclides, il se saisit d'Eurysthée. Suivant Pindare, les habitants de Thèbes lui rendirent les honneurs divins. — Un autre *Iolas*, ou le même dont l'histoire est diversement racontée, fut tué par Hercule dans un accès de fureur. — Un compagnon d'Énée eut aussi le nom d'*Iolas*. Il périt en Italie.

* **IOLE**, s. f. Mar. V. YOLE, au Dictionnaire.

IOLÉEN, s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple montagnard de la Sardaigne, qui descendait de la colonie qu'*Iolas* mena dans cette île.

IOLÉUM, n. pr. m. (pr. *ioléome*). Géogr. anc. Lieu de Thèbes où l'on célébrait les *iolées* en l'honneur d'Hercule et de son neveu Iolas.

IOLOF, adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple d'Afrique qui habite la côte occidentale. De tous les nègres, les *Iolofs* sont les plus noirs et les mieux faits. Ils possèdent plusieurs cantons ou royaumes de la Nigritie : *Cayol, Baol, Bourb-Iolof, Bondou, Yani, Salum*, etc. On écrit aussi *Yolof* et *Ghiolof*.

IOMERGAL, n. pr. m. Divinité des anciens Germains, dont on ignore les attributs. Ne faudrait-il pas lire *Somergal*, la brise d'été. On sait que les Germains adoraient les forces de la nature personnifiée.

* **ION**, n. pr. m. Temps hér. Fondateur de la race ionienne et frère d'Achéus, épousa Hélice, fille de Sélinus, roi d'Égialée, auquel il succéda. Les Égyptiens reçurent de lui le nom d'*Ioniens*. Selon Strabon, il régna dans l'Attique entre Érechthée II et Cécrops II, et ce fut lui qui divisa les Athéniens en tribus. Euripide le représentait comme fils d'Apollon et de Créuse. — Suivant Velléius Paterculus, ce fut sous la conduite d'un chef nommé *Ion* que les habitants de l'Attique allèrent fonder des colonies dans l'Asie-Mineure, mais il paraît que cet *Ion* ne fut ni le fils de Xuthus, ni le mari d'Hélice.

ION, s. m. (du gr. ἰὼν, allant, part. prés. d'εἶμι). Phys. Nom par lequel on désigne chacun des deux éléments électro-positif et électro-négatif d'un corps composé, lorsqu'ils se trouvent réunis.

* **IONE**, s. f. Zool. Genre de crustacés isopodes.

IONÉSIE, s. f. Bot. Arbre des Indes orientales, famille des légumineuses.

* **IONIDE**, adj. et s. f. Nom commun de quatre nymphes dont le culte fut établi par Ion. Pausanias les nomme : *Calliphée*, *Synallasis*, *Iasis* et *Pégée*. — Géogr. anc. On appelait *Ionides* un groupe de petites îles de la mer Égée, voisines des côtes de l'Ionie.

IONIDION, s. m. Bot. Genre de plantes de l'Amérique.

* **IONIE**, n. pr. f. Géogr. anc. Nom que porta d'abord l'Attique, colonisée par les *Ioniens*, qui s'y établirent sous la conduite de leur chef *Ion*, fils de Xuthus, dans le XVe siècle av. J. C. On les trouve ensuite établis dans l'Égialée, au N.-O. du Péloponèse. Les Achéens les en expulsèrent et donnèrent leur nom au pays que les Ioniens avaient occupé. Il paraît que les Ioniens revinrent dans l'Attique au commencement du XIIe siècle av. J. C., et que de là, vers l'an 1130, une partie d'entre eux passa dans l'Asie-Mineure, où ils fondèrent douze villes formant entre elles l'*Ionie d'Asie* ou la *confédération ionienne* : Phocée, Érythrée, Clazomène, Théos, Lébédos, Colophon, Éphèse, Priène, Myonte, Milet, Samos et Chios; Smyrne s'y réunit ensuite. L'*Ionie* dépendit plus tard des Perses et fut ensuite réunie à une province romaine, mais ces villes gardèrent leur autonomie. L'*Ionie* forme aujourd'hui les côtes de Sivas, Saroukan et Aïdin, dans l'Anatolie.

* **IONIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de l'Ionie, soit en Europe, soit en Asie. — Membre d'une des quatre tribus des Hellènes. — On a donné le nom de *mer Ionienne* à une portion de la Méditerranée entre l'Italie et la Grèce, parce que l'Égialée, second séjour des *Ioniens*, était situé sur ses bords. — On appela *confédération ionienne* les douze villes de l'Asie-Mineure fondées par les *Ioniens*. — Mus. anc. *Mode ionien*. V. MODE, au Complément. — Géogr. *Îles Ioniennes*, groupe d'îles depuis la côte occidentale de la Grèce jusqu'à la pointe de la Morée : Corfou, Paxo, Sainte-Maure, Ithaque, Zanthe, Céphalonie, Cérigo, Cerigotto et les Strophades, sont les principales. A la fin du XIVe siècle, elles tombèrent au pouvoir des Vénitiens, qui les gardèrent jusqu'à la fin du XVIIIe. Après avoir subi la domination française et russe, elles formèrent la république des Sept-Îles, furent incorporées à l'empire par Napoléon en 1807, et sept ans plus tard elles prirent le nom d'*États-Unis des îles Ioniennes*, sous la protection de l'Angleterre. Corfou en est la capitale. La population des *îles Ioniennes* est d'environ 250,000 individus, qui tous professent la religion grecque.

* **IONIQUE**, adj. des 2 g. Syn. d'*ionien, ienne*; il s'emploie de préférence dans les locutions suivantes : *École ionique*, la plus ancienne de toutes les écoles philosophiques de la Grèce. Elle fut fondée par Thalès de Milet plus de 600 ans av. J. C. Thalès usa de la méthode d'induction : il prétendit expliquer la formation de l'univers par l'arrangement de la matière primitive, arrangement produit par une intelligence suprême. Quant à cette matière primitive, Thalès croit la voir dans l'eau. Quelques-uns de ses disciples, et principalement Anaximandre et Anaximène, firent prendre aux doctrines de l'école une tendance matérialiste. Anaxagore rétablit les doctrines du maître. Socrate appartint d'abord à l'*école ionique*, que l'on appelle aussi *physicienne*. — *Transmigration ionique*. On désigne ainsi, dans l'histoire ancienne, l'émigration qui eut lieu de l'Attique dans l'Asie-Mineure, environ 80 ans après le siége de Troie. — *Alphabet ionique*, alphabet grec auquel Simonide de Céos ajouta des lettres qui en portèrent le nombre total à vingt-

quatre. V. SIMONIDIEN, au Complément. Mais ce ne fut que 403 ans av. J. C. que l'alphabet *ionique* prévalut définitivement sur l'alphabet *pélasgique*. — On désignait par le nom d'*ioniques* ou *sotadiques*, certaines pièces de vers où les règles de la bienséance n'étaient pas trop observées. —*Ordre ionique*, le second des trois ordres de l'architecture grecque, le troisième des cinq ordres de l'architecture romaine ou classique moderne, plus élégant que le dorique, moins riche que le corinthien. Il se distingue par son chapiteau, qui est à double volute avec des coussinets sur les côtés. Dans l'*ionique moderne*, il y a quelquefois une guirlande qui va d'une volute à l'autre. — *Danse ionique*, sorte de danse molle et efféminée empruntée aux Grecs d'Asie.

IONOPOLIS, n. pr. f. (pr. *i-onopolice*). Géogr. anc. Ville de la Paphlagonie, sur la côte du Pont-Euxin. Auj. *Inéboli*.

IONOPSIDE, s. f. Bot. Genre de plantes parasites de l'Amérique.

IOPÉ. Géogr. sacr. V. JOPPÉ, au Complément. — *Iopé*, n. pr. f. Myth. Nymphe des fleuves infernaux. — Temps hér. Fille d'Eole et femme de Céphée.

IOPHOSSA, n. pr. f. Temps hér. Nymphe qui, suivant quelques mythologues, fut mère de Deucalion. D'autres font Deucalion fils d'Iodanie et de Jupiter.

IOPLOKOS, adj. m. (du gr. ἰοπλόκος, qui entrelace des violettes, de ἴον, violette, et πλέκω, je tresse). Myth. Surnom de Bacchus.

IOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. ἴον, violette; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes violettes.

IORD, n. pr. f. Myth. scand. La Terre, femme d'Odin.

IORMOUNGANDOUR, n. pr. m. Myth. scand. Serpent né de la géante Angerbode, et si long qu'il embrasse toute la terre.

IOS, n. pr. m. Géogr. anc. Nom que portait l'île de Nio, une des Sporades. On dit qu'Homère y mourut.

IOSTOME, adj. des 2 g. (du gr. ἴον, violette; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche couleur de violette.

IOT, s. m. Philol. Dixième lettre de l'alphabet gothique et allemand. C'est un *i* très-bref, et quelquefois un *j*.

* **IOTA**, s. m. Philol. Lettre de l'alphabet grec qui, comme signe numérique, vaut, avec l'accent en haut (ι'), 10; avec l'accent en bas (,ι), 10,000. — Selon une autre manière de compter, I ne vaut que 9 et marque le 9e livre de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

* **IOTACISME**, s. m. (en gr. ἰωτακισμὸς, défaut d'une phrase où il y a trop d'iota). Philol. Faute d'orthographe qui se trouve fréquemment dans les manuscrits grecs à partir du XIe siècle, et qui résulte de ce que les copistes ont souvent confondu l'ι avec l'ει et l'η; οι avec υ.

IOTAPATA, n. pr. f. Géogr. anc. Suivant Josèphe, une place forte de la Galilée. L'historien des Juifs y fut assiégé lui-même par Vespasien et fait prisonnier.

IOTÈRE, s. m. (du gr. ἰὸς, venin; τηρέω, conserver). Zool. Organe dans lequel les insectes venimeux conservent leur venin.

IOUDEBNIK, s. m. Hist. Nom d'un code russe publié par le czar Ivan IV, en 1550.

IOUDL, s. m. Nom allemand de certains coups de gosier très-rapides franchissant un grand intervalle, que les montagnards du Tyrol et de la Styrie ajoutent à la fin de leurs airs. On dit aussi *iodl*.

IOUDLER, v. a. Chanter à la manière des Tyroliens, en faisant des *ioudls*. C'est à tort que quelques dictionnaires disent *iouler*, ce qui indiquerait un faux rapport avec l'*ioulos* des Grecs.

IOULOS, s. m. Ant. gr. Chant en l'honneur de Cérès.

IOXIDE, n. patron. des 2 g. Temps hér. Descendant d'Ioxus.

IOXUS, n. pr. m. Temps hér. Fils de Ménalippe et petit-fils de Thésée. Il conduisit une colonie dans la Carie et fut la tige des *ioxides* qui, dit-on, regardaient comme sacrés les roseaux et les asperges.

* **IPHIANASSE**, n. pr. f. Temps hér. Épouse d'Endymion. — Une des Néréides.

IPHICLÈS, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Amphitryon et d'Alcmène, et frère utérin d'Hercule. Il épousa Pyrrha, fille de Créon, prit part à la chasse du sanglier de Calydon, et, suivant Apollodore, périt dans l'expédition que son frère entreprit contre les fils d'Hippocoon. On lui rendit les honneurs héroïques.

* **IPHICLUS**, n. pr. m. (pr. *ifichluce*). Temps hér. Fils de Thestius, roi d'Étolie. Ce fut Iphiclus qui porta le premier coup au sanglier de Calydon; il fut aussi de l'expédition des Argonautes.

IPHIDAMAS, n. pr. m. (pr. *ifidamace*). Temps hér. Fils de Busiris, tué avec son père par Hercule.

* **IPHIGÉNIE**, n. pr. f. Temps hér. Selon Pausanias, cette princesse mourut à Mégare ou à Brauron dans l'Attique. Les aventures d'Iphigénie ont fourni à Euripide le sujet de deux tragédies. L'une, *Iphigénie en Aulide*, a été magnifiquement reproduite par Racine; l'autre, *Iphigénie en Tauride*, faiblement imitée par Guimond de la Touche, a inspiré la belle musique de Gluck.

IPHIMÉDON, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Eurysthée, qui périt dans la guerre contre les Héraclides.

IPHIMÉDUSE, n. pr. f. Temps hér. Une des Danaïdes, épouse d'Euchénor.

* **IPHINOÉ**, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Alcathoüs. Elle mourut vierge, et les jeunes filles lui consacraient en se mariant une tresse de leurs cheveux.— Il y a eu encore plusieurs *Iphinoé*.

IPHINOMÉ, n. pr. f. Suivant Hygin, nom d'une Amazone.

IPHIONE, n. pr. f. Temps hér. Suivante d'Hypsipyle, reine des Amazones.— s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées.

* **IPHIS**, n. pr. m. (pr. *ifice*). Temps hér. Roi d'Argos, fils d'Alecton et descendant de Prœtus. Après la mort de son fils Étéocle et de sa fille Evadné, il céda son royaume à son neveu Sthénélus.— s. m. Zool. Genre de crustacés. — Nom donné à un papillon.— *Iphis*, n. pr. f. Une des Thespiades, mère de Céleustanor.

IPHISE, s. f. Zool. Espèce de couleuvre.

IPHITION, n. pr. m. Temps hér. Fils d'une Naïade et d'Otryntée. Il fut le premier Troyen qui tomba sous les coups d'Achille, lorsque celui-ci retourna au combat pour venger la mort de Patrocle.

* **IPHITUS**, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Hémon et de Praxonide. Il renouvela les jeux olympiques, et ordonna qu'on y fît des sacrifices à Hercule.— Il y a eu d'autres personnages du nom d'*Iphitus*.

IPHTHIME, n. pr. f. Myth. Néréide que Mercure rendit mère des Satyres. C'est à tort que beaucoup de dictionnaires mythologiques la font fille de Dorus au lieu de fille de Doris.— Temps hér. Fille d'Icarius et sœur de Pénélope. Minerve prit la forme d'Iphthime pour consoler Pénélope du départ de Télémaque.

IPNOLÉBÈTE, s. f. (en gr. ἰπνολέβης, de ἰπνὸς, four; λέβης, chaudron). Ant. Vase composé d'un fourneau et d'une bouilloire dans lequel les anciens faisaient réchauffer ou bouillir des liquides. On a trouvé des *ipnolébètes* à Pompéi.

IPOCTONE, adj. m. (en gr. ἰποκτόνος, de ἴψ, ver; κτείνω, je tue). Myth. Surnom d'Hercule considéré comme détruisant les vers qui rongent la vigne.

IPSARA, n. pr. f. Géogr. Petite île de l'Archipel. 10 kil. sur 5. Ch.-l. Ipsara. Les Turcs prirent cette île en 1824, et en massacrèrent les habitants.

IPSARIOTE, adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de l'île ou de la ville d'Ipsara.— Qui appartient à Ipsara ou à ses habitants.

IPSIDE, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui ressemble à un ips. — IPSIDES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

* **IPSILIES** ou **IPSILLES**, s. f. pl. V. au Dictionnaire, IPSULLICES, qui a la même signification.

IPSUS, n. pr. m. (pr. *ipçuce*). Géogr. anc. Bourg de la Phrygie, célèbre par la grande victoire que Ptolémée, fils de Lagus, et ses alliés, Cassandre, Lysimaque et Séleucus, y remportèrent sur Antigone et Démétrius, son fils, l'an 301 av. J. C. Antigone fut tué, et les vainqueurs se partagèrent définitivement l'empire d'Alexandre.

IPSWICH, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Suffolk, avec un port sur l'Orwell, à 16 kil. de son embouchure. 20,500 hab. Maison de correction, chantier de construction; filatures de laine.

IR. Forme que prend la préposition initiale *in*, le plus souvent négative dans les dérivés des mots qui commencent par un *r*. V., sur la valeur de ces mots, les observations faites à IN et IM du Complément. Les moins usités des adjectifs commençant en *irr* se trouvent groupés avec IRRACHETÉ.— Chim. *Ir*, abréviation du mot *iridium*.

* **IRA**, n. pr. f. Myth. Chez les Romains, la Colère personnifiée. —Géogr. Ancienne ville de la Messénie, sur une montagne du même nom. Ce fut dans cette ville que les Messéniens soutinrent contre les Spartiates un siège qui dura onze ans.

IRAGNAN, s. m. Hort. Variété de raisin.

IRAK, n. pr. m. Géogr. Grande province centrale du royaume de Perse. 2 millions 600,000 hab. Cap. Téhéran. Chameaux et chevaux estimés. Beaucoup d'industrie. On l'appelle aussi *Irak-Adjémi* ou *Irak-Persique*.— *Irak-Arabi*, contrée de la Turquie d'Asie, située entre l'Euphrate et le Tigre, et comprise dans la partie méridionale du pachalik de Bagdad et dans le pachalik de Bassora. C'est la Babylonie des anciens.

IRAKIEN ou **IRAQUIEN**, **IENNE**, adj. et s. Géogr. Habitant d'un des pays connus sous le nom d'Irak.— Qui concerne ces contrées.

IRAN, s. m. Géogr. Nom donné autrefois à la principale partie de la Perse, par opposition à *Turan*, qui désignait tous les pays voisins. Beaucoup d'écrivains regardent l'*Iran* comme le lieu d'où les populations primitives se répandirent sur le globe. C'est aujourd'hui une province comprise entre l'Araxe et le Kur.

IRANIEN, **IENNE**, adj. et s. Géogr. Habitant de l'Iran.—Nom générique qu'on donne aux Persans, par opposition aux *Turaniens*, qui n'ont pas de demeures fixes.

IRAOUADDY, n. pr. m. Géogr. Fleuve de l'Asie, qui naît dans les montagnes du Tibet, entre dans les terres des Birmans où il se divise en deux branches, et se jette dans le golfe de Martaban, après un cours de 3,200 kil.

IRBIT, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Asie, dans le gouvernement de Perm, au confluent de l'Irbit et de la Néva. 1,000 hab. Forges, mines. Foires très-fréquentées.

* **IRÉNARQUE**, s. m. Nom par lequel le Syncelle a désigné Jésus-Christ d'après un passage du prophète Isaïe, qui se sert d'une expression équivalente, signifiant *prince de la paix*.

* **IRÈNE**, s. m. (du gr. εἴρην, de εἰρέα, assemblée délibérante). Ant. A Lacédémone, jeune homme qui avait atteint dix-huit ans, et qui avait le droit de parler dans les assemblées.

IRÉNÉE, s. f. (du gr. εἰρήνη, paix). Hist. anc. Nom qui désignait, en temps de paix, la magistrature des archagètes de Sparte.

* **IRÉSIONE**, s. f. Ant. gr. Chanson des mendiants.

IRICH, s. m. (pr. *irik*). Relat. Faisceau de bois qui sert d'idole aux Tchouvaches, peuple de la Russie asiatique.

IRIDADIALYSIE, s. f. (du gr. ἶρις, ιδος, l'iris; διάλυσις, dissolution). Chir. Opération qui consiste à décoller, à détacher une partie de l'iris.

IRIDATION, s. f. Phys. Propriété qu'ont quelques substances de produire sur la vue l'impression qu'y feraient les couleurs de l'iris, de l'arc-en-ciel.

IRIDATOMIE, s. f. (du gr. ἶρις, ιδος, l'iris; τομή, action de couper). Chir. Excision de l'iris.

* **IRIDÉ**, **ÉE**, adj. Bot. Se dit des plantes qui ont quelque ressemblance avec l'iris. — *Iridée*, s. f. Genre d'algues marines.

IRIDECTOMIE, s. f. ἶρις, ιδος, iris; ἐκ; hors; τομή, action de couper). Chir. Excision d'une portion de l'iris. C'est par erreur que l'on a imprimé au Dictionnaire *iridéictomie*.

IRIDECTOMIQUE, adj. des 2 g. Chir. Qui concerne l'iridectomie.

IRIDESCENT, **ENTE**, adj. Phys. Qui réfléchit les couleurs de l'arc-en-ciel.

IRIDEUX, adj. m. Chim. Se dit d'un des oxydes de l'iridium et des sels que donne cette substance.

IRIDICO-AMMONIAQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel résultant de la combinaison d'un sel iridique avec un sel ammonique: de même *iridico-potassique*, *iridico-sodique*.

IRIDINE, s. f. Zool. Genre de coquilles.

IRIDIPENNE, adj. des 2 g. (du lat. *iris*; *penna*, plume). Zool. Se dit des oiseaux ou des insectes dont les ailes offrent les couleurs de l'iris.

IRIDIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un des oxydes de l'iridium, et des sels qu'il fournit.

* **IRIDIUM**, s. m. Chim. Métal découvert en 1803 dans les mines de platine. Il est solide, d'un blanc grisâtre, dur, ductile, difficile à fondre. Il n'y a que l'eau régale qui puisse l'attaquer, encore n'est-ce qu'avec beaucoup de temps. On n'a pas trouvé jusqu'à présent le moyen de l'utiliser.

IRIDOSO-AMMONIAQUE, adj. Chim. Se dit d'un sel résultant de la combinaison d'un sel

irideux avec un sel ammonique, de même *iridoso-sodique*, avec un sel de soude.

IRIE, s. f. Bot. Genre de plantes des deux Indes.

IRIS, n. pr. m. Géogr. anc. Fleuve du royaume de Pont, qui se déchargeait dans le Pont-Euxin. Aujourd'hui, l'*Iéchil-Ermak*.—s. m. Zool. Espèce de papillon. — *Iris*, n. pr. f Myth. Nom d'une des filles de Minée et d'une des Harpies. — *Iris* est un nom de femme que les poëtes du siècle passé ont souvent donné à ce qu'ils appelaient leur bergère, c'est-à-dire la femme dont ils célébraient la beauté. Ce nom est devenu subst. pour désigner une de ces beautés imaginaires : *Pour quelque Iris en l'air faire le langoureux* (Boil.).

IRISATION, s. f. Didact. Coloration en plusieurs teintes qui se manifeste sur certains corps.

IRKOUT, n. pr. m. Géogr. Rivière de la Russie d'Asie, dans le gouvernement d'Irkoutsk : elle sort du lac Itchin, et, après un cours de 320 kil., se jette dans l'Angara, principale branche du Jenissei.

IRKOUTSK, s. m. Géog. Ville de la Russie d'Asie, ch.-l. du gouvernement de même nom. 20,000 hab. Archevêché; gymnase; séminaire; école de navigation; manufacture royale de drap, etc. Plusieurs bazars. Entrepôt principal du commerce de la Chine et de la Russie.

* IRLANDAIS, AISE, adj. et s. Géogr. Habitant de l'Irlande. — Qui concerne l'Irlande. On disait autrefois *Hibernois* et non *Hibernais* (pr. *ibernoua*). — L'*irlandais*, s. m. La langue ou idiome des Irlandais, qu'on appelle aussi *erse*. C'est en *erse* que sont écrits les poëmes prétendus d'Ossian, reconnus aujourd'hui pour être de Macpherson. L'*irlandais* est un rameau de l'ancienne langue celtique. V. ERSE, au Complément.

* IRLANDE, s. f. (*erin*, nom celtique du pays; *land*, terre). Géogr. Une des îles Britanniques, et l'un des trois royaumes qui composent le royaume-uni de Grande-Bretagne, dont elle est séparée par la mer d'Irlande. Pop. 2 millions 820,000 hab., dont les sept huitièmes professent le catholicisme. Capitale Dublin. Climat humide mais doux. Sol montagneux au N. et au S., marécageux dans l'intérieur, côte découpée offrant un grand nombre de ports. Marbre, ardoises, houille, fer, plomb, etc. Dans la partie septentrionale, colonnades gigantesques de basalte. V. *chaussée des géants*, au mot CHAUSSÉE, du Complément. Pommes de terre; bétail, chevaux; toiles, tissus de coton, bière, eau-de-vie; industrie peu développée; pêche très-abondante. — L'Irlande, *Hibernia* des anciens, ne subit point le joug romain; elle fut convertie au christianisme dès le v^e siècle; dans le x^e elle fut ravagée par les Northmans. Vers la fin du xii^e siècle, Henri II en fit la conquête. Ce pays était divisé jadis en cinq royaumes indépendants, *Lagénie*, *Momonie*, *Conacie*, *Ultonie* et *Midie*; elle n'a aujourd'hui que quatre provinces, *Leinster*, *Ulster*, *Connaught* et *Munster*. — Les rois d'Angleterre ne prirent d'abord que le titre de seigneurs d'Irlande. Henri VIII en fut le premier roi. — L'Irlande, écrasée par Élisabeth, ravagée par Cromwell, a été définitivement réunie à l'Angleterre par l'acte d'*union*, dont on demande aujourd'hui le *rappel*; en 1830, l'émancipation des catholiques a été prononcée. Mais l'Irlande est encore malheureuse et opprimée; l'*absentéisme*, ou la résidence des propriétaires à l'étranger, est la principale cause de ses maux. — *Mer d'Irlande*, partie de l'océan Atlantique située entre l'Angleterre et l'Irlande. Elle communique avec l'Atlantique au N. par le canal du Nord, au S. par le canal de Saint-George. — *Nouvelle-Irlande*, grande île de l'Océanie, au N.-E. de la Nouvelle-Bretagne. Elle est très-longue (350 kil.), mais fort étroite, et paraît couverte de montagnes et de forêts. Ses habitants sont de la race des Papouas. Ils se nourrissent d'ignames et de racines, n'ont ni lois, ni civilisation, et adorent quelques idoles.

* IRONIE, s. f. (du gr. εἰρωνεία, dissimulation). Philos. *Ironie socratique*, méthode que Socrate employait pour questionner ses disciples. Il affectait d'ignorer la nature et les résultats d'une chose pour les conduire, de question en question, à trouver d'eux mêmes la vérité.

IRONISER, v. a. et n. Mot employé par Palaprat dans une de ses comédies pour, parler ironiquement, railler.

* IROQUOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Nom d'une tribu d'Indiens établis en partie dans le Canada, en partie dans l'État de New-York. Autrefois, la *confédération iroquoise* comprenait cinq tribus puissantes qui devinrent auxiliaires des Anglais dans la guerre de l'indépendance. Ils sont réduits aujourd'hui à 12,000 individus, mais la civilisation a fait quelques progrès chez eux. — Ling. *Iroquois*, s. m. Idiome particulier aux Iroquois.

IRRACHETÉ, ÉE, IRRACONTÉ, IRRAFINÉ, IRRASÉ, IRRASSASIÉ, IRRATIFIABLE, IRRATIFIÉ, IRRATURÉ, IRRAVAGÉ, IRRAYÉ, IRRECHERCHÉ, IRRECOMMANDABLE, IRRECOMMANDÉ, IRRÉCOMPENSÉ, IRRECONNAISSANT, IRRÉCRÉATIF, IRRECUEILLI, IRRÉDIMÉ, IRREDOUTABLE, IRREDOUTÉ, IRRÉDUIT, IRRÉEL, IRREPLÉTÉ, IRRÉFORMÉ, IRREFUSABLE, IRREFUSÉ, IRRÉFUTÉ, IRRÉGÉNÉRABLE, IRRÉGÉNÉRÉ, IRRÉGI, IRREGISTRÉ, IRREGRETTABLE, IRREGRETTÉ, IRREJETABLE, IRRELÉGUÉ, IRRELIÉ, IRREMARQUABLE, IRREMARQUÉ, IRREMERCIÉ, IRREMPLI, IRREMUABLE, IRREMUÉ, IRRÉMUNÉRABLE, IRRÉMUNÉRÉ, IRRENIABLE, IRRENOMMÉ, IRRENVERSÉ, IRREPENTANT, IRRÉPRIMANDÉ, IRRÉPRIMÉ, IRRÉPROUVÉ, IRRÉPUBLICAIN, IRREQUIS, IRRÉSERVÉ, IRRESSENTI, IRRESTAURÉ, IRRESTREINT, IRRÉTRACTÉ, IRRÉTRÉCI, IRRETROUSSÉ, IRRIGOUREUX, IRRIMÉ, IRROUILLÉ, IRROYAL, IRRUINÉ, adjectifs peu usités. V., au Compl., IR et IN pour les observations.

IRRATIFIABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut pas être ratifié. Peu usité, quoiqu'admissible.

IRRATIFIÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été ratifié. Peu usité, bien qu'admissible en t. de droit international.

IRRATIONNELLEMENT, adv. D'une manière qui n'est pas rationnelle.

* IRRECEVABLE, adj. des 2 g. Prat. Qui ne peut pas être reçu dans son action, qu'on peut écarter par une fin de non-recevoir.

IRRECHERCHABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être recherché, poursuivi. Ce mot, qui exprime une nuance différente d'*irresponsable*, a été employé par J. J. Rousseau, mais l'usage ne l'a pas consacré.

IRRECONNAISSANCE, s. f. Manque de reconnaissance.

IRRECOUVRABLE, adj. des 2 g. En admin., il se dit des sommes qu'on ne peut recouvrer par insolvabilité du débiteur ou autrement.

IRRECOUVRÉ, ÉE, adj. En admin., il se dit des sommes qui n'ont pu être recouvrées.

IRRECTITUDE, s. f. Défaut de rectitude.

IRRÉCUPÉRABLE, adj. des 2 g. Qu'on ne peut récupérer. Ce mot est vieux, mais pourrait être utile.

IRRÉFUTABLE, adj. des 2 g. Log. Qui n'est pas susceptible de réfutation.

* IRRÉGULARITÉ, s. f. Droit can. Position irrégulière d'un prêtre, laquelle provient souvent, contre la volonté même de l'individu, d'un défaut naturel qui peut être survenu accidentellement et qui le rend incapable de remplir les fonctions du sacerdoce, ou qui empêche celui qui n'est pas encore ordonné de recevoir les ordres. Après la bâtardise, une mutilation, un homicide, la coopération même à un arrêt de mort, sont des *irrégularités*.

* IRRÉGULIER, ÈRE, adj. Anc. mus. *Tons irréguliers*, certaines mélodies dont il n'est guère possible de déterminer le ton, parce qu'elles peuvent appartenir à plusieurs tons à la fois. De ce genre est le chant de l'*In exitu Israel*.— *Cadence irrégulière*, celle qui ne retombe pas sur une des cordes principales du ton. Rameau désignait ainsi la cadence dont la basse fondamentale s'élève d'une quinte, ou descend d'une quarte après un accord de sixte augmentée.

IRRÉMINISCENCE, s. f. Défaut de réminiscence, de mémoire. Peu usité.

IRRÉMISSION, s. f. Défaut de rémission, de pardon.

IRRÉMITTENT, ENTE, adj. Qui ne donne pas de relâche. Il est vieux, mais énergique.

IRREPENTANCE, s. f. Défaut de repentir. Peu usité.

IRRÉPLICABLE, adj. des 2 g. Log. *Argument irréplicable*, auquel on ne peut pas répondre.

IRRÉPONDU, UE, adj. A quoi l'on n'a point fait de réponse. Il est peu usité et ne correspond qu'à un emploi peu grammatical du part. *répondu*.

IRREPROCHÉ, ÉE, adj. Au palais, il se dit d'un témoin qui n'a pas été l'objet d'un reproche.

IRREPRODUCTIF, IVE, adj. En écon. polit., il s'applique aux consommations qui ne reproduisent rien, qui n'engendrent pas une nouvelle production. On dit plus communément *improductif*. Il y a pourtant entre ces deux mots une différence sensible. *Improductif* signifie simplement qui ne produit rien; *irreproductif* suppose une première production, il signifie qui ne reproduit pas, qui ne produit rien en remplacement.

IRREPRODUCTIVEMENT, adv. Néol. D'une manière irreproductive.

IRRÉSERVE, s. f. Manque de réserve. Peu usité.

IRRESPECT, s. m. Défaut ou manque de respect.

IRRESPECTER, v. a. Ne pas respecter. On pourrait employer le part. *irrespecté*. Du reste, il est inusité.

IRRESPIRABLE, adj. des 2 g. Chim. Qu'on ne peut respirer. Les gaz sont en général *irrespirables*. L'air trop chargé d'azote ou d'oxygène deviendrait *irrespirable*.

IRRESPONSABLEMENT, adv. Sans responsabilité.

IRRÉTORQUABLE, adj. des 2 g. Log. Qui ne peut pas être rétorqué : *Un dilemme irrétorquable*.

IRRETOURNABLE, adj. Qui ne peut revenir. Scarron l'a employé plaisamment.

IRRÉTRACTABLE, adj. des 2 g. Qui ne se peut rétracter : *Sa parole une fois donnée est irrétractable*.

IRRÉVÉLÉ, ÉE, adj. Qui n'a pas été révélé : *Les religions irrévélées*. Peu usité.

IRRÉVÉRENCIEUX, EUSE, adj. Qui manque d'égards, de respect.

IRRI, n. pr. m. Relat. Nom par lequel les habitants de Ceylan désignent le soleil.

IRRIGABILITÉ, s. f. Qualité d'un terrain qui peut être irrigué.

IRRIGABLE, adj. des 2 g. Qui peut être irrigué.

* IRRIGATEUR, s. m. Hort. Machine dont on se sert pour arroser.

IRRIGATOIRE, adj. des 2 g. Agric. Qui est propre à l'irrigation : *Machine irrigatoire*.

IRRIGUÉ, ÉE, part. et adj. Arrosé : *Terrain bien irrigué*.

IRRIGUER, v. a. (du lat. *irrigare*, même signif.). Arroser.

IRRITABILISME, s. m. Doctrine, système des irritabilistes. V. le mot suivant.

IRRITABILISTE, adj. et s. m. Partisan d'une école qui attribuait les phénomènes physiologiques à une âme sensitive dont l'agent était le système nerveux. Le célèbre Haller était *irritabiliste*. L'école *irritabiliste* a fait beaucoup de bruit dans le siècle dernier.

IRROGATION, s. f. (en lat. *irrogatio*, de *in*, contre; *rogare*, demander). Ant. rom. Mode suivant lequel il était procédé à la prononciation d'une peine contre un citoyen. Les Romains attachaient une très-grande importance à l'observation des formules; les mots en étaient pour ainsi dire sacramentels. En général, on suivait pour l'*irrogation* la même forme que pour l'adoption d'une loi.

* IRRORATION, s. f. Pratique superstitieuse par laquelle on croyait guérir un malade. Il fallait pour cela recueillir la sueur du malade, ses urines, ses matières expectorées, etc. On allait répandre tout cela sur le sol autour d'une plante, et on recouvrait ensuite de terre l'endroit ainsi arrosé. L'*irroration* est une des rêveries de Paracelse. V. MUMIE, au Complément.

IRROYALEMENT, adv. D'une manière qui n'a rien de royal, de généreux. Inusité.

IRTISCH, s. m. Géogr. Grand fleuve de l'Asie russe, qui a sa source au pays des Kalmouks, entre dans la Sibérie et se jette dans l'Obi, au-dessus de Tobolsk, après un cours de 6,900 kil. environ. On écrit aussi *Irtiche* et *Irtyche*.

IRUN, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Bilbao, près de la Bidassoa, qui sert de limite entre la France et l'Espagne, 3,300 hab.

* IRUS, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Actor et père d'Eurytion. Il admit aux expiations Pélée, son frère, coupable d'un fratricide; mais quelque temps après, Pélée ayant tué Eurytion involontairement, Irus le poursuivit, et Pélée ne se sauva qu'en fuyant. — Le mendiant dont il est question au Dictionnaire s'appelait *Arnée*; on lui avait donné le surnom d'*Irus*, Ἶρος, messager; surnom qui s'appliqua ensuite à tous les mendiants, par allusion à cet *Irus*. — Les anciens disaient d'un homme sans fortune, *plus pauvre qu'Irus*.

IRWIN, n. pr. m. Géogr. Ville maritime d'Écosse, dans le comté d'Ayr, à l'embouchure de la rivière du même nom, dans le golfe de Clyde. 5,200 hab. Exploitation de houille, filatures de coton. On dit aussi *Irvine*.

IRYNX, n. pr. f. Myth. Nymphe citée par

Montfaucon. Ce nom paraît être une altération d'*Iynx* (ἴυγξ). V. IYNX, au Compl.

IS, n. pr. m. (pr. *ice*). Géogr. anc. Ville de la Mésopotamie, au confluent d'une petite rivière du même nom, et de l'Euphrate. Les Babyloniens en tiraient du bitume. Aujourd'hui *Hit*.

* ISABELLE, adj. et s. Ce mot vient, dit-on, du nom de la reine Isabelle de Castille, qui au siége de Grenade avait fait serment de ne point changer de vêtement, tant que la ville ne serait point soumise. Le siége durant longtemps; quand la reine quitta sa robe, elle avait pris la couleur à laquelle on donna son nom en mémoire du fait.

ISADELPHE, adj. des 2 g. (du gr. ἴσος, égal; ἀδελφός, frère). Bot. Qui a les étamines en deux faisceaux égaux.

ISAGOGÉ, s. f. (du gr. εἰσαγωγή, introduction, formé de εἰς, dans; ἄγω, je conduis). Philol. Titre donné par Porphyre à un de ses ouvrages, contenant une interprétation ou commentaire de l'*Organon* et des *Catégorèmes* d'Aristote.

ISAGOGIE, s. f. Ce qui est expliqué dans l'isagogé. *Les isagogies de Porphyre* répondent aux *catégorèmes*, ce sont le genre, la différence, le propre et l'accident.

* ISAGONE, adj. des 2 g. Forme vicieuse et contraire à l'étymologie. V., au Dict., ISOGONE, qui est plus correct.

ISANDRE, n. pr. m. Temps hér. Fils de Bellérophon et de Philonoé. Il périt de la main de Mars, dans une bataille qu'il livrait aux Solymes que ce dieu protégeait.

ISANTHE, adj. des 2 g. (du gr. ἴσος, égal; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit des plantes dont toutes les fleurs se ressemblent.

ISANTHÈRE, adj. des 2 g. (du gr. ἴσος, égal; ἀνθηρά, anthère). Bot. Qui a toutes les anthères semblables.

ISAR, n. pr. m. Géogr. Rivière d'Allemagne qui naît dans le Tyrol, traverse la Bavière et se décharge dans le Danube, après un cours de 280 kil. On dit aussi *Iser*. — Cette rivière avait donné son nom à un cercle de la Bavière que l'on appelle aujourd'hui *cercle de la Bavière-Supérieure*. Pop. 500,000 hab. Ch.-l. Munich. Belles forêts.

ISARCE, s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Vindélicie, sur les bords de l'Isar.

ISARIE, s. f. Bot. Genre de champignons.

ISARIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a de la ressemblance avec l'isarie. — ISARIÉES, s. f. pl. Famille de champignons.

* ISARTIEN, s. m. Il n'a jamais existé dans les Alpes ni ailleurs, de peuple de ce nom.

ISATIDÉ, ÉE, adj. (du gr. ἰσάτις, pastel). Bot. Qui ressemble au pastel. — ISATIDÉES, s. f. pl. Tribu établie dans la famille des crucifères.

ISATIQUE, adj. (du gr. ἰσάτις, pastel). Chim. Se dit d'un acide qui n'est que l'indigo réduit. V. ISATINIQUE, au Dictionnaire.

ISAURA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Asie-Mineure, cap. de l'Isaurie.

ISAURE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Asie-Mineure, qui habitait primitivement les montagnes de la Pamphylie. — Habitant de l'Isaurie. On dit aussi *Isaurien*, *ienne*.

* ISAURIE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de l'Asie-Mineure, entre la Pamphylie, la Pisidie, la Lycaonie et la Cilicie. Quand l'empire d'Orient se divisa en diocèses, l'*Isaurie* forma une province du diocèse d'Orient.

ISAURIQUE, s. m. Hist. Tribut que les empereurs d'Orient s'obligèrent de payer aux Isaures, pour les empêcher de faire des incursions sur les terres de l'Empire.

ISCA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Grande-Bretagne, cap. des Silures. Auj *Caerléon*. — Autre ville de la Grande-Bretagne, dans le pays des Dumnoniens. Aujourd'hui *Exeter*.

ISCARIOTH, n. pr. Géogr. sacr. Bourg de la Palestine, qui, suivant saint Jérôme, se trouvait dans la tribu d'Éphraïm. Quelques écrivains ont dit que Judas était de ce bourg et que de là lui venait le surnom d'*Iscarioth* ou *Iscariote*. D'après d'autres versions, *iscarioth* signifie *homme de meurtre*, et Judas avait bien mérité qu'on l'appelât ainsi.

* ISCARIOTHISTE, s. m. Hist. relig. Nom de certains sectaires qui avaient la plus grande vénération pour to s les auteurs du mal sur la terre, et leur rendaient une sorte de culte. Caïn, Cham, Saül, etc., etc., étaient regardés comme les patrons de leur secte. On écrit aussi *Iscariotiste*. V. CAÏNITES, au Complément.

* ISCHÉMIE, s. f. Mot qui vient du gr. ἴσχω, je retiens, et d'αἷμα, sang.

ISCHÉNIES, s. f. pl. (pr. *icekénies*). Ant. gr. Fêtes que l'on célébrait tous les ans à Olympie, en l'honneur d'Ischénus.

ISCHÉNUS, n. pr. m. (pr. *icekénuce*). Temps hér. Géant, petit-fils de Mercure, lequel se dévoua à la mort pour délivrer la Grèce d'un fléau qui la désol it.

ISCHIA, n. pr. f. (pr. *icekia*). Géogr. Ile du royaume de Naples, à l'entrée du golfe de Naples, et séparée de la côte par un canal large de 8 kil. 35 kil. de tour. 24,000 hab. Sol fertile, végétation magnifique. Vin excellent, eaux thermales. — *Ischia*, cap. de l'île, est située sur la côte O. 3,000 hab. Évêché, citadelle.

ISCHIADELPHE, s. m. (pr. *icekiadelfe*) (du gr. ἰσχίον, hanche; ἀδελφός, frère). Anat. Monstre produit par la soudure de deux fœtus réunis par le bassin.

ISCHIADELPHIE, s. f. (pr. *icekiadelfie*). Anat. Monstruosité produite par la jonction de deux fœtus à la hauteur du bassin.

ISCHIADELPHIEN, IENNE, adj. et s. (pr. *icekiadelfien*). Anat. Monstre par ischiadelphie.

ISCHIADELPHIQUE, adj. des 2 g. (pr. *icekiadelfique*). Anat. Qui a les caractères de l'ischiadelphie. Qui se rapporte à cette monstruosité.

* ISCHIADIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ἰσχιάς, ἰσχιάδος, de la hanche). Anat. Qui appartient à la hanche, qui en dépend : *Veine ischiadique; muscle, douleur ischiadique*. On dit aussi *ischiaque*.

ISCHIDROSE, s. f. Ce mot vient du gr. ἴσχω, je retiens; ἱδρώς, sueur.

ISCHIO-ANAL, adj. et s. m. (pr. *icekio—*). Anat. Muscle de l'anus.

ISCHIO-CAVERNEUX, adj. et s. m. (pr. *icekio—*). Anat. Muscle du périnée.

* ISCHIOMÉNIE, s. f. V., au Dictionnaire, ISCHOMÉNIE, qui est seul correct.

ISCHIOPAGE, s. m. (pr. *icekiopaje*) (du gr. ἰσχίον, hanche; πάγη, attache). Anat. Monstre formé par la jonction de deux individus à l'hypogastre.

ISCHIOPAGIE, s. f. (pr. *icekiopaje*). Anat. Jonction de deux individus par l'hypogastre.

ISCHIOPAGIEN, IENNE, adj. et s. (pr. *icekiopajien*). Anat. Monstre par ischiopagie.

ISCHIOPAGIQUE, adj. des 2 g. (pr. *icekiopagique*). Qui a les caractères de l'ischiopagie.

ISCHIO-PLANTAIRE, adj. et s. m. (pr. *icekio—*). Anat. Muscle de la patte de la salamandre.

ISCHIO-PUBI-FÉMORAL, adj. et s. m. (pr. *icekio—*). Anat. Un des muscles de la cuisse.

ISCHIO-PUBI-PROSTATIQUE, adj. et s. m. (pr. *icekio—*). Anat. Un des muscles du périnée.

ISCHIO-SOUS-PÉNIEN, adj. et s. m. (pr. *icekio—*). Anat. Un des muscles du périnée dans le cheval.

ISCHNOCHÈLE, adj. des 2 g. (pr. *iceknokèle*) (du gr. ἰσχνός, grêle; χηλή, pinces). Zool. Qui a des pinces ou des bras longs et minces.

* ISCHOBLENNIE, s. f. Mot formé du gr. ἴσχω, je retiens; βλέννα, mucus.

* ISCHOCOÏLIE, s. f. Ce mot vient du gr. ἴσχω, je retiens; κοιλία, bas-ventre.

* ISCHOGALACTIE, s. f. Ce mot vient du gr. ἴσχω, je retiens; γάλα, γάλακτος, lait.

* ISCHOLOCHIE, s. f. Mot formé du gr. ἴσχω, je retiens; λοχεία, lochies.

* ISCHOMÉNIE, s. f. (du gr. ἴσχω, je retiens; μήν, mois). Cette forme est seule correcte. *Ischioménie*, du Dictionnaire, ne vaut rien.

* ISCHOPYOSIE, s. f. Ce mot vient du gr. ἴσχω, je retiens; πύον, pus.

ISCHYS, n. pr. m. (pr. *icekice*). Temps hér. Fils de l'Arcadien Élatus; fut aimé de Coronis. Obligé de la quitter au temps de sa grossesse, il la trouva morte lorsqu'il fut de retour. Ischys monta sur le bûcher où on l'avait placée, et il tira Esculape des flancs de sa mère.

ISÉA, n. pr. f. Myth. Une des Néréides, selon Apollodore.

ISÉE ou ISÉUM, s. m. Ant. Temple et simulacre d'Isis.

ISÉES, s. f. pl. Ant. Fêtes que les anciens célébraient en l'honneur d'Isis. On y portait des vases pleins de froment pour indiquer qu'Isis avait enseigné aux hommes à faire usage du blé. Ces fêtes duraient neuf jours et se célébraient avec beaucoup de mystère. Le sénat romain abolit les *isées* l'an 58 avant l'ère vulgaire; mais Auguste les rétablit, et elles durèrent jusqu'à la chute de l'empire. On dit aussi les *isies* et les *isiennes*.

ISÉLASTIQUE, adj. et s. m. Ant. Se dit de tous les grands jeux pu..lics de la Grèce, transplantés à Rome par l'empereur Trajan.

ISENBOURG, n. pr. m. Géogr. Ancienne principauté de l'Allemagne, qui avait Offenbach pour capitale. Ce pays est aujourd'hui médiatisé et divisé entre le grand-duché de Hesse et la Hesse-Électorale.

ISENGRIN, s. m. Vieux mot qui signifiait loup, et qui s'employait sans article. — Hist. On donna ce nom à une troupe de bandits sous Philippe-Auguste. V. INGRIN, au Complément.

ISÉO, n. pr. m. Géogr. Lac du royaume Lombardo-Vénitien, sur la limite des provinces de Brescia et de Bergame. 22 kil. sur 3. Il est ainsi nommé d'*Iséo*, bourg situé à 17 kil. de Brescia, et qui compte 2,000 hab.

ISER, n. pr. m. Géogr. V. ISAR, au Complément.

* ISÈRE, n. pr. f. Géogr. Rivière de France qui a sa source dans le Piémont, entre en France, traverse une partie de l'ancien Dauphiné; passe à Grenoble, à Romans, et se jette dans le Rhône par sa rive gauche au-dessus de Valence, après un cours de 260 kil. — *Département de l'Isère*, département frontière de la France, formé d'une partie de l'ancien Dauphiné, et divisé en quatre arrondissements. Forêts abondantes en gibier. Céréales, chanvre, fourrage, etc. Gros et petit bétail; chèvres, mulets, vers à soie. Fabriques de soies moulinées et organsinées, de toiles, lainages, draps communs, etc. Commerce de fromages. Pop. 573,650 hab. Ch.-l. Grenoble.

ISERLOHN, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Westphalie. 6,000 hab Quincaillerie, objets de laiton, etc.

ISERNIA, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la province de Molise. 5,300 hab. Évêché. On y trouve beaucoup d'antiquités romaines.

ISERTIE, s. f. Bot. Arbre de la Guyane, famille des rubiacées.

ISERTIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une isertie. — ISERTIÉES, s. f. pl. Famille de plantes rubiacées.

ISÉTHÉROSULFATE, ISÉTHÉROSULFURIQUE. V. PARASULFÉTHÉRATE et PARASULFÉTHÉRIQUE, au Complément.

ISÉTHÉROTHIONATE, s. m. (du gr. ἴσος, égal; αἰθήρ, éther; θεῖον, soufre). Chim. Synonyme de *parasulféthérate*. *Iséthionate*, donné par quelques Dictionnaires, est une mauvaise abréviation du mot. On dit de même *parasulféthérique* plus souvent que *iséthérothionique*, et jamais *iséthionique*.

* ISFENDIAR, s. m. Terme qui n'appartient qu'à la religion mahométane.

ISIDE, s. f. Zool. Genre de polypiers.

ISIDÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à une iside. — ISIDÉS, s. m. pl. Famille de polypiers.

ISIES ou ISIENNES. V., plus haut, ISÉES.

* ISIGNY, n. pr. m. Géogr. Bourg de France qui n'est pas moins renommé pour son cidre que pour son beurre. Petit port à l'embouchure de la Vire. 2,300 hab.

* ISIS, n. pr. f. Myth. L'histoire de cette déesse, sœur et femme du grand Osiris, n'a été connue hors de l'Égypte que par les rapports des Grecs. C'est selon eux qu'Isis était fille du Temps, Chronos ou Saturne, et de Rhée; quelques mythologues lui donnent pour père Jupiter, et pour mère Junon. Les Égyptiens l'appelaient *Pi-joh*, et lui donnaient sans doute pour parents des divinités qui avaient un nom dans leur langue. Elle épousa son frère Osiris, et, conjointement avec lui, elle enseigna aux hommes à cultiver la terre. Après le meurtre d'Osiris par Typhon, *Isis* parcourut la terre et les mers pour retrouver les restes de son mari. Quand elle les eut retrouvés, elle leur érigea divers mausolées. — *Isis* était regardée comme la nature personnifiée; sur le frontispice du temple qu'elle avait à Saïs, on lisait cette inscription : *Je suis tout ce qui est, et nul mortel n'a pu soulever le voile qui me couvre.* — Les *mystères d'Isis* avaient quelque analogie avec ceux de Cérès Éleusine. — Les Égyptiens célébraient tous les ans la *fête du vaisseau d'Isis*, en commémoration du voyage de la déesse.

* ISITE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte mahométane, fondée par un fanatique nommé *Isa-Merdard*, qui niait l'origine divine du Coran.

ISITÉRIES, s. f. pl. (du gr. εἰσιτήρια, de

εἰσίημι, introduire). Ant. gr. Fête que les Athéniens célébraient au commencement du mois d'hécatombéon, lorsque les magistrats nouvellement élus entraient en fonction.

* **ISLAM**, s. m. Mot qui désigne non-seulement la religion musulmane, mais aussi les pays où elle domine.

ISLAMABAD, n. pr. m. Géogr. Ville du Cachemire, sur le Djelem. Fabrique et commerce de châles. — Il y a une autre ville de ce nom dans l'Inde anglaise, présidence de Calcutta, autrefois *Tchittagong*, sur le Tchittagong, à l'embouchure de ce fleuve dans le golfe du Bengale. On y construit des navires pour Calcutta.

* **ISLANDAIS, AISE**, adj. et s. Géogr. Habitant de l'Islande. — Qui appartient à l'Islande. — Ling. *L'islandais*, la langue parlée en Islande; elle appartient au rameau scandinave de la famille indo-germanique. Les Scaldes, poëtes des Scandinaves, composaient leurs *sagas* dans cet idiome. Il ne faut pas confondre l'*islandais*, langue germanique, avec l'*irlandais*, ou *erse*, langue celtique. V. le mot ERSE, au Complément.

* **ISLANDE**, n. pr. f. (en angl. *Iceland*, c'est-à-dire *terre de glace*). Géogr. Grande île de la mer du Nord, regardée comme une dépendance de l'Europe, parce qu'elle appartient aux Danois, mais qui réellement se rattache par sa position à l'Amérique du Nord; elle a 390 kilom. de l'E. à l'O., et 310 du N. au S. Pop. environ 50,000 hab. Cap. *Reikiavik*. L'Islande est toute couverte de montagnes volcaniques; les eaux thermales y abondent; les geisers y lancent d'énormes jets d'eau bouillante. La température est très-froide, aussi ne cultive-t-on des graines d'aucune espèce. Les rivières et les côtes fournissent beaucoup de poisson. Il n'y a point de forêts; les Islandais n'emploient pour le chauffage et pour la préparation des aliments que le bois flotté que les courants leur apportent. — L'*Islande* fut découverte en 864 par les Norwégiens, mais ceux-ci n'en devinrent les maîtres qu'en 1284. Depuis cette époque, elle a suivi le sort de la Norwège jusqu'au moment où cet État s'est détaché du Danemark.

ISLAY, n. pr. f. Géogr. Une des îles Hébrides, dépendante du comté d'Argyle. 40 kilom. sur 28. Mines de plomb, cuivre, émeri. 17,000 hab.

ISLE (l'), n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de Vaucluse, dans une île formée par la Sorgue. 6,500 hab. Vin, huile, fruits secs, etc., soie, garance et étoffes de laine.

ISLE, n. pr. f. Géogr. Rivière de France, qui naît dans la Haute-Vienne, passe à Périgueux et se jette dans la Dordogne, près de Livourne, après un cours de 225 kilom. dont 90 navigables.

ISLÉBIEN, s. m. Hist. relig. Nom qu'on a donné aux antinomiens, parce que Jean Agricola, leur chef, était né au village d'Eisleben, en lat. *Islebia*, dans la Saxe.

ISLETTES (les), n. pr. f. Géogr. Village de France, dép. de la Meuse. 1,290 hab.

ISLINGTON, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Middlesex, au N. de Londres; elle se trouve maintenant réunie à cette ville par une suite de bâtiments. 20,000 hab. Eaux ferrugineuses.

ISLY, n. pr. m. Géogr. Petite rivière d'Afrique, sur les frontières du Maroc, près de laquelle, le 14 août 1844, les Français remportèrent une victoire éclatante sur les Marocains. A cette occasion le maréchal Bugeaud fut créé *duc d'Isly*.

ISMAÉLIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte musulmane qui se rattache à celle d'Ali, et qui fut fondée au VIII^e siècle. Les Ismaéliens n'admettent la succession des imans que jusqu'à Ismaël ben Giaffar, dont le fils Mohamed a disparu et doit revenir un jour comme une espèce de messie. Il y a eu deux dynasties arabes d'*ismaéliens* qui se rattachent à cette secte : la première, plus connue sous le nom de *fatimites*, a régné sur la Cyrénaïque et sur l'Égypte. V. FATIMITE, au Complément. La seconde a régné dans la Perse septentrionale, depuis la fin du XI^e siècle; elle a duré un peu plus de cent soixante ans. Ce sont les princes de cette dynastie que les historiens des croisades ont appelés *assassins*. Le pays où ils résidaient fut appelé *Djebel*, montagne, et c'est de là qu'est venu le nom de *vieux de la montagne* qu'on donnait aux princes de ces Ismaéliens. Aux Ismaéliens se rattachent encore les *Druzes* et les *Karmathes*.

* **ISMAÉLISME**, s. m. Religion des Ismaéliens. V. l'art. ci-dessus.

ISMAÉLITE, adj. et s. des 2 g. Nom qu'on donne en général aux Arabes, parce qu'ils se disent issus d'*Ismaël*, fils d'Abraham et d'Agar. Il ne faut pas confondre ce mot avec *Ismaélien*.

ISMAÏL, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans la Bessarabie, sur un bras du Danube. 24,000 hab. Poste militaire important; elle fut prise et saccagée par Souvarow en 1790. On la nomme aussi *Ismailov*.

ISMARIEN, IENNE, adj. Qui appartient au mont Ismare. V. ce mot au Dictionnaire.

ISMARUS, n. pr. m. (pr. *ismaruce*). Temps hér. Fils de Mars; donna son nom au mont Ismare. — Fils d'Antacus; il tua Hippomédon devant Thèbes. — Fils d'Eumolpe, le premier des Eumolpides; il institua avec son père les mystères d'Éleusis. V. EUMOLPE, au Complément. — Méonien qui suivit Énée en Italie.

* **ISMÈNE**, n. pr. f. Temps hér. Fille du fleuve Asope et femme de Pirus ou Pirasus. Quelques mythologues lui donnent Io pour fille.

* **ISMÉNUS**, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Amphion et de Niobé. Suivant Plutarque, Isménus, percé des flèches d'Apollon, alla se précipiter dans le fleuve Cadmus ou Ladon, qui depuis ce moment s'appela *Isménus*.

ISMID, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, au fond du golfe de même nom; elle occupe une partie de l'emplacement de l'ancienne Nicomédie. On l'appelle aussi *Isnikmid*. Archevêché arménien. 35,000 hab.

ISNEL, ELLE, adj. (de l'all. *schnell*, rapide). Vieux mot qui signifiait agile, léger.

ISOBAPHIE, s. f. (du gr. ἴσος, égal; βαφή, couleur). Hist. nat. État d'un corps qui ne réfléchit qu'une seule couleur.

ISOBRIÉ, ÉE, adj. (du gr. ἴσος, égal; βριάω, être fort). Bot. Qui a autant de force d'un côté que de l'autre.

* **ISOCARDE**, s. f. (du gr. ἴσος, égal; καρδία, cœur). Zool. Genre de coquillages bivalves dont les valves sont taillées en cœur.

ISOCARPHE, s. f. (du gr. ἴσος, égal; κάρφος, paille). Bot. Genre de plantes de l'Amérique du Sud.

ISOCÈRE, s. m. (du gr. ἴσος, égal; κέρας, corne). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

ISOCHILE, s. m. (du gr. ἴσος, égal; χεῖλος, lèvre). Bot. Genre de plantes orchidées de l'Amérique du Sud.

ISOCHIRE, adj. des 2 g. (pr. *izokire*) (du gr. ἴσος, χείρ, main). Zool. Dont les mains se ressemblent, sont égales.

ISOCHRE, adj. des 2 g. (pr. *izokre*) (du gr. ἴσος, égal; χρόα, couleur). Didact. Qui est partout d'une couleur égale.

ISOCHRISTE, s. m. (pr. *izokriste*) (du gr. ἴσος, égal; χριστὸς, le Christ). Hist. relig. Membre d'une secte qui avait embrassé les doctrines de Théodore de Cappadoce, disciple d'Origène. Les *isochristes* prétendaient que les apôtres étaient égaux à Jésus-Christ.

ISOCHROMATIQUE, adj. des 2 g. (pr. *izokromatique* (du gr. ἴσος, égal; χρωματικός, de couleur). Même signification que *isochre*.

ISOCHRONÉITÉ, s. f. Syn. d'*isochronisme*, V. au Dictionnaire.

ISOCHRONIQUEMENT, adv. (pr. *izokroniquement*). D'une manière isochrone.

ISOCLINE, adj. des 2 g. (du gr. ἴσος, égal; κλίνω, je penche). Didact. Qui a la même inclinaison.

ISOCOLON, s. m. (du gr. ἴσος, égal; κῶλον, membre de période). Période dont tous les membres étaient égaux.

ISOCRATIE, n. pr. f. Temps hér. Amazone tuée par Hercule.

ISODACTYLE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. ἴσος, égal; δάκτυλος, doigt). Zool. Dont les doigts sont égaux. — ISODACTYLES, s. m. pl. Classe d'oiseaux.

ISODOMON, s. m. (du gr. ἴσος, égal; δόμος, construction). Dans l'architecture grecque, muraille construite avec des pierres parfaitement équarries. Il y avait trois genre de construction : l'*isodomon*, le *pseudo-isodomon* et l'*emplecton*. V. ces mot, au Complément.

ISODONTE, adj. des 2 g. (du gr. ἴσος, égal; ὀδοὺς, ὀδόντος, dent). Zool. Dont les dents sont égales et semblables. — ISODONTES, s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens.

ISODYNAME, adj. des 2 g. (du gr. ἴσος, égal; δύναμις, force). Didact. Qui a la même force, la même puissance. On dit aussi *isodynamique*.

ISOÉDRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ἴσος, égal; ἕδρα, base). Minér. Se dit des minéraux et des cristaux qui ont des facettes égales.

ISOÉTÉ, ÉE, adj. s. f. Bot. Qui ressemble à une isoète. — ISOÉTÉES, s. f. pl. Famille de plantes. On dit aussi *isoetiné*.

ISOGONIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ἴσος, égal; γωνία, angle). Minér. Qui offre les mêmes déclinaisons, les mêmes angles.

ISOLA-BELLA, n. pr. f. (c'est-à-dire *belle île*). Géogr. Une des îles Borromées, dans le lac Majeur : elle ne se composait primitivement que de rochers, et l'art l'a transformée en un jardin délicieux, disposé en gradins.

ISOLA-GROSSA, n. pr. f. Géogr. Ile des États autrichiens, dans l'Adriatique, sur la côte de la Dalmatie. 12,000 hab. Ch.-l. Salé. Elle produit du vin, de l'huile, des fruits excellents, mais malheureusement elle n'a pas d'eau douce.

ISOLA-MADRE, n. pr. f. Géogr. La plus grande des îles Borromées, sur le lac Majeur.

ISOLA-ROSSA, n. pr. f. (c'est-à-dire *île rousse*). Géogr. Ville de l'île de Corse, ch.-l. de canton. 1,500 hab. Commerce de cire, oranges et citrons.

* **ISOLITE**, s. m. Mot tout à fait inconnu comme terme d'antiquité grecque, et sans étymologie possible.

* **ISOLOIR**, s. m. *Se mettre sur l'isoloir*, expr. prov. appliquée aux parvenus qui dédaignent leurs anciens amis et sont dédaignés eux-mêmes par ceux que la naissance ou les honneurs placent au-dessus d'eux.

ISOLUSINE, s. f. (du gr. ἴσος, égal; λούω, laver). Chim. Substance encore très-peu connue qu'on prétend avoir été trouvée dans la racine du polygala de Virginie.

ISOMÈRE, adj. des 2 g. (du gr. ἴσος, égal; μέρος, partie). Minér. Qui est formé de parties semblables. On dit aussi *isoméride* et *isomérique*.

ISOMÉRISME, s. m. (même étym.). Chim. Loi encore douteuse, en vertu de laquelle des corps ayant une même constitution moléculaire et un même poids atomique ont des propriétés physiques différentes.

* **ISOMÉRIE**, s. f. Alg. Réduction des fractions à un même dénominateur. Ce terme serait préférable à *isométrie*.

* **ISOMÉTRIQUE**, adj. des 2 g. Minér. Dont les dimensions sont égales.

ISOMORPHISME, s. m. (du gr. ἴσος, semblable; μορφή, forme). Chim. Phénomène qui a lieu lorsque des corps qui se composent d'éléments différents affectent les mêmes formes cristallines. On dit aussi *isomorphie*.

ISON, s. m. (du gr. ἴσος, égal). Mus. anc. Il n'est d'usage que dans le plain-chant : *Chant en ison*, chant qui se psalmodie sur deux notes seules. Quelques ordres religieux n'emploient que le *chant en ison*.

* **ISONOMIE**, s. f. (du gr. ἴσος, égal; νόμος, loi). Égalité devant la loi en ce qui concerne la jouissance des droits civils. L'*isonomie* ne doit pas se confondre avec l'*isopolitie*. V. ce mot au Dictionnaire.

ISOPALÈS, n. pr. m. Temps hér. Centaure tué par Hercule.

ISOPARAMÉTRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ἴσος, égal, παρὰ, près; μέτρον, mesure). Géom. Dont les dimensions sont à peu près égales.

* **ISOPÉRIMÉTRIQUE**, adj. des 2 g. Ce n'est qu'un synonyme peu usité de l'adjectif *isopérimètre*.

ISOPÉTALE, adj. des 2 g. (du gr. ἴσος, égal; πέταλον, pétale). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs ont les pétales égaux.

ISOPHONE, adj. des 2 g. (du gr. ἴσος, égal; φωνή, voix). Didact. et mus. Se dit de deux personnes, de deux instruments qui ont la même étendue de voix ou de sons. — Il peut se dire aussi de deux cordes, de deux corps sonores qui donnent exactement le même ton.

ISOPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. ἴσος, égal; φύλλον, feuille). Bot. Se dit des plantes dont les feuilles se ressemblent.

* **ISOPODE**, adj. des 2 g. (du gr. ἴσος, égal, πούς, πόδος, pied). Zool. Se dit des animaux dont toutes les pattes sont égales. — ISOPODES, s. m. pl. Famille de crustacés.

ISOPODIMORPHE, adj. des 2 g. (du gr. ἴσος, semblable; πούς, πόδος, pied; μορφή, forme). Zool. Qui ressemble à un crustacé isopode. On dit moins bien *isopodiforme*, qui est hybride.

ISOPOGONE, adj. des 2 g. (du gr. ἴσος, égal; πώγων, barbe). Zool. Dont la barbe a la même

largeur, la même dimension aux deux côtés de la tête.

ISORAMUNE, s. m. Bot. Arbre du Malabar, dont le suc a été employé dans les maladies du poumon.

ISORRHOPIE, s. f. (du gr. ἰσοῤῥοπία, équilibre, formé de ἴσος, égal; ῥοπὴ, mouvement d'une balance). Math. Science de l'équilibre. Cette forme est préférable à toutes celles qui sont données aux Dictionnaires, les deux ρ en grec entraînant toujours l'aspiration, doivent être représentés en français par RRH.

ISORRHOPIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne l'isorrhopie.

ISOS, n. pr. m. (pr. *izoce*). Temps hér. Un des fils naturels de Priam.

ISOSCÉLIE, s. f. Propriété du triangle isoscèle. On dit aussi *isoscélisme*, s. m.

ISOSTÉMONE, adj. des 2 g. (du gr. ἴσος, égal; στήμων, étamine). Bot. Dont les étamines sont en nombre égal au nombre des divisions de la corolle. On dit aussi *isostémonopétale*.

* ISOTÈLE, s. m. Zool. Genre de crustacées.

ISOTÉLIE, s. f. Privilége des isotèles. Il ne renfermait ni l'isonomie, ni l'isopolitie, ni les droits civils, ni les droits politiques, mais seulement l'exemption de l'impôt extraordinaire de la métécie.

ISOTYPE, s. m. Bot. Plante de l'Amérique, famille des cinarocéphales.

* ISPAHAN, n. pr. m. Géogr. Ville encore considérable de la Perse, dans l'Irak-Adjémi, sur le Zendéroud. 100,000 hab. Fabriques d'étoffes de soie, or et argent. Quincaillerie renommée.

ISPARA, n. pr. f. Divinité des habitants de la côte de Malabar. Peut-être ce mot, qui ne se trouve que dans les relations des voyageurs, est-il une altération de *Iswara*. Dans tous les cas, *Isparette* du Dictionnaire est une altération plus grande encore.

* ISRAËL, n. pr. m. (de l'hébr. *sara*, combattre; *El*, dieu). Hist. et géogr. sacr. Surnom donné à Jacob, à cause de sa lutte avec un ange. — *Royaume d'Israël*, État formé par le peuple juif après les juges, vers l'an 1080 av. J. C. Saül fut son premier roi, David le second, Salomon le troisième et dernier. Ce royaume n'a duré que 113 ans. Après la mort de Salomon (962), dix tribus se revoltèrent contre Roboam, fils du roi défunt, et formèrent un nouveau royaume qui prit aussi le nom d'*Israël* et dont le premier roi fut Jéroboam. L'Écriture l'appelle souvent *royaume d'Éphraïm*, parce que Jéroboam appartenait à la tribu de ce nom. Il eut successivement pour capitale *Sichem*, *Thersa* et *Samarie*. Salmanazar conquit la contrée, renversa le trône et dispersa les habitants dans l'Assyrie en 713 av. J. C. Les deux tribus de Juda et de Benjamin, restées fidèles au fils de Salomon, formèrent le royaume de Juda. V. JUDA, au Complément. — *Monts d'Israël* ou *d'Éphraïm*, chaîne de montagnes qui traverse la Judée.

* ISRAÉLITE, adj. et s. des 2 g. Hist. sacr. Descendant de Jacob, membre du peuple d'Israël. Les *Israélites*, originaires de la terre de Chanaan, appelés en Égypte par Joseph, fils de Jacob, sortirent de ce pays au XVII^e siècle av. J. C., sous la conduite de Moïse, et ne s'établirent dans la terre promise qu'après avoir erré quarante ans dans le désert. — Les circoncellions donnaient le nom d'*Israélite* à une sorte de massue dont ils se servaient pour arme offensive, parce que Jésus-Christ avait défendu à saint Pierre de faire usage de son épée.

ISRAFIL, n. pr. m. Relig. mahom. Selon les musulmans, l'ange qui doit sonner la trompette le jour du jugement dernier.

ISSA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'île de Lesbos, qu'on appela d'abord *Himère*. Ce fut la nymphe *Issé*, fille de Macarée, qui lui donna son nom.

ISSACHAR, n. pr. m. (pr. *izakar*). Géogr. sacr. Une des douze tribus d'Israël, à l'ouest du Jourdain, entre celle de Zabulon et la demi-tribu de Manassès, en delà du fleuve.

* ISSANT, ANTE, s. m. Blas. Figure d'un enfant sortant jusqu'à mi-corps de la gueule d'un animal : *Milan porte une bisse d'azur couronnée d'or, à l'issant de gueules*.

ISSE, s. f. Anc. mar. Se disait d'un câble ou cordage servant à hisser les vergues. On lit au Dictionnaire *issas* et *issous*; tous ces mots sont aujourd'hui hors d'usage, et l'on dit *drisse*.

ISSE, s. m. Zool. Genre d'insectes hémiptères.

* ISSÉ, n. pr. f. V., plus haut, le mot ISSA.

* ISSÉDON, adj. et s. m. Géogr. anc. Nom de trois peuples de l'antiquité. Le premier habitait dans la Sérique, qu'on présume être une partie de la Chine; le second habitait la Scythie au-delà de l'Immaüs; le troisième campait sur les bords des Palus Méotides. Les Issédons de la Sérique avaient une ville du même nom, qu'on croit être *Kan-Tcheou*.

* ISSOIRE, n. pr. f. Géogr. Cette ville, située au confluent de la Crouze et de l'Allier, compte 5,750 hab. Patrie du cardinal Duprat. C'est l'ancien *Seciodurum*.

ISSORIENNE, adj. f. Myth. Surnom donné à Diane, parce qu'elle avait un temple sur le mont Issorion, dans la Laconie. Pausanias donna le même nom à la Britomartis des Crétois. V., au Dictionnaire, ISSORIA.

* ISSOUDUN, n. pr. m. Géogr. Cette ville a 11,660 hab. Commerce de grains, de vins, de laines et de bestiaux. Patrie du P. Berthier et du comédien Baron. — *Issoudun* eut des seigneurs particuliers jusqu'en 1187. Les Anglais la possédèrent ensuite. En 1220, Philippe-Auguste la réunit à la couronne. C'est l'ancien *Auxellodunum*.

* ISSUE, s. f. Féod. *Droit d'issue*, somme qu'un vassal devait payer au seigneur lorsqu'il quittait la domination de ce dernier. — On appelait de même le droit qui se payait pour faire sortir des marchandises.

ISSUS, n. pr. m. (pr. *iceçuce*). Géogr. anc. Ville de la Cilicie, voisine de la mer, célèbre par la victoire qu'Alexandre remporta, dans ses environs, sur l'armée de Darius, l'an 333 avant J. C., et par celle qu'en 194 après J. C. Septime Sévère y remporta sur Pescennius Niger qui lui disputait l'empire.

* ISSY, n. pr. m. Géogr. Ce village a 1,580 hab. Il renferme la maison qu'a longtemps habitée Marguerite de Valois. Le cardinal de Fleury est mort à *Issy*. Fort construit en 1842.

ISTAKAR, s. m. Ancien nom de l'Irak-Adjémi, province centrale de la Perse, au milieu de laquelle s'élève l'ancienne capitale Ispahan. — On désigne encore aujourd'hui par ce mot une bourgade qui se trouve sur une partie de l'emplacement de l'antique Persépolis, et n'est qu'à quelque distance des ruines qu'on appelle *Tchil-Minar*, ou les quarante piliers.

ISTAMBOL-AGA, s. m. Titre que portait un des principaux officiers des janissaires, le chef particulier des *adjémi-oglans*.

ISTAMBOUL. Géogr. V. STAMBOUL, au Compl.

ISTER, n. pr. m. Temps hér. Un des fils d'Égyptus, fiancé de la Danaïde Hippodamie. — s. m. Nom que les Grecs donnèrent au Danube. Il formait la frontière septentrionale de l'empire romain. Les Scythes l'adoraient comme une divinité.

ISTÉVONE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'une grande famille germaine qui habitait sur les bords du Rhin. On dit aussi *Istévonien*, qui se trouve au Dictionnaire.

* ISTHME, s. m. Géogr. anc. Les Grecs disaient absolument *l'isthme*, quand ils parlaient de l'isthme de Corinthe qui attachait le Péloponèse à l'Attique. Depuis que la Grèce était devenue province romaine, plusieurs empereurs avaient tenté sans succès de couper l'isthme. De là était venu le proverbe : *isthmum scindere*, couper l'isthme, pour désigner une chose impossible. — Les anciens donnaient quelquefois le nom d'*isthme Cimbrique* à la Chersonèse cimbrique ou Jutland. — *Département de l'Isthme*, en Amérique, département de la république de la Nouvelle-Grenade. 90,000 hab. Ch.-l. Panama. Climat malsain. Sol fertile. — *Isthme de Panama*. V. PANAMA, au Complément.

ISTHMIAQUE, adj. des 2 g. Ant. V. plus loin le mot ISTHMIEN.

ISTHMIÉ, ÉE, adj. Zool. Se dit des insectes dont le corps offre un étranglement, dont le corps est divisé en deux parties jointes ensemble par un petit filet très-délié.

* ISTHMIEN, IENNE, adj. Géogr. Qui a rapport à un isthme. — Ant. gr. Les *jeux isthmiens* de Corinthe furent institués suivant les uns par Thésée en l'honneur de Neptune, et suivant les autres par Sisyphe en l'honneur de Mélicerte. — *Isthmiennes*, s. f. pl. Nom donné aux odes de Pindare, qui renfermaient les louanges des vainqueurs aux jeux isthmiens. On dit aussi *isthmique* et *isthmiaque*.

ISTHMIQUE. Ant. V. le mot précédent.

ISTHMOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. ἰσθμὸς, isthme; καρπὸς, fruit). Bot. Se dit des fruits qui à leur partie moyenne offrent un rétrécissement.

* ISTIOPHORE, adj. des 2 g. (du gr. ἱστίον, toile; φέρω, je porte). Zool. Qui porte une espèce de toile. — ISTIOPHORES, s. m. pl. Famille de chauves-souris. On devrait écrire *histiophore*.

* ISTRES, n. pr. m. Géogr. Cette petite ville, située près de l'étang de Berre, a 3,100 hab. Commerce de soie, d'huile d'olive et de kermès. On trouve dans les environs beaucoup d'huîtres, fossiles, d'où est venu le nom latin *Ostrea*.

* ISTRIE, n. pr. f. Géogr. Province des États autrichiens, formant un cercle du gouv. de Trieste. 180,000 hab. Ch.-l. Pisino. Ville principale, Capo d'Istria. L'Istrie comprend aussi quelques îles de la côte de l'Adriatique. — Quand Napoléon, en 1806, créa douze grands fiefs de l'empire avec titre de duché, le *duché d'Istrie* fut assigné au maréchal Bessières.

ISTROPOLIS, n. pr. m. (pr. *icetropolice*). Géogr. anc. Ville de la Mœsie, fondée par les Milésiens, près de l'embouchure de l'Ister ou Danube.

* ISUREN, n. pr. m. Myth. ind. Altération de *Iswara*. V. plus loin ce mot.

*ISSURÉNIEN. V., plus bas, ISWARÉNIEN.

ISWARA, s. m. (pr. *isouara*). Myth. ind. L'intelligence suprême, créatrice et conservatrice, telle qu'elle est reconnue par le système de philosophie indienne appelé le *sankhya* et créé par Patandjali. Cela n'a aucun rapport à Brahmâ, Vichnou et Schiva, puisque ce système n'est pas orthodoxe.

ISWARÉNIEN, IENNE, adj. et s. Qui appartient à la secte qui reconnaît l'*Iswara* du système dit le *sankhya* du philosophe Patandjali.

* ITACISME, s. m. Philol. Système de prononciation du grec, suivant lequel on prononce le η comme un *i*, ce qui fait qu'on appelle le η un *ita*. Au temps de Plutarque, on prononçait de la même manière ι, ει, η, et quelquefois οι. La preuve en est dans les manuscrits des premiers siècles de l'ère vulgaire. Les Grecs modernes ont conservé cette prononciation contre laquelle Érasme s'est fortement élevé. Dans les cours publics qui ont lieu au collége de France et à la Sorbonne, à Paris, on a repris depuis plusieurs années la méthode de l'*itacisme*.

ITACISTE, s. m. Partisan de l'itacisme.

* ITA EST, s. m. Mots latins qui signifient *c'est ainsi*, qu'on mettait au bas de l'expédition d'un acte, faite après la mort du notaire qui avait retenu la minute, afin de certifier que l'expédition était exactement conforme à l'original : *Mettre son ita est; un ita est.*

* ITALIANISER, v. a. Donner une terminaison italienne, une forme italienne : *Italianiser un nom propre. Il ne faut pas trop italianiser le récitatif français.* — v. n. Affecter les manières italiennes. Il est peu usité dans cette dernière acception.

ITALIANISEUR, s. m. Celui qui affecte en parlant l'accent italien ou qui cherche des tournures italiennes. On a dit aussi *italianisateur*, mais ces deux mots sont fort peu usités.

ITALICA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Bétique, sur le Bétis ou Guadalquivir, à peu près sur l'emplacement de Séville, à 2 kil. de la ville moderne. Patrie de Trajan, d'Adrien et de Théodose. C'est auj. un village de 7 à 800 hab., nommé *Santipona*.

* ITALIE, n. pr. f. Géogr. Longue presqu'île d'Europe, entre la Méditerranée, l'Adriatique et la mer Ionienne, bornée au N.-O. par les Alpes, traversée dans sa longueur par la chaîne des Apennins; contrée remarquable par la douceur de son climat, la beauté de ses campagnes, la fertilité de son sol; ses monuments tant anciens que modernes; ses fabriques de glaces, faïences, soie, ouvrages de paille, etc. 540 kil. de long sur une largeur moyenne de 180. 21 millions d'hab. *Rome*, *Naples*, *Milan*, *Florence*, *Venise*, *Gênes*, *Turin*, etc., sont ses villes principales. Elle comprend auj. treize États politiques : le roy. de *Sardaigne*, l'*Italie suisse* ou *Tessin*, le roy. *Lombardo-Vénitien*, la principauté de *Monaco*, le grand-duché de *Toscane*, les duchés de *Lucques*, de *Parme*, de *Modène*, la république de *Saint-Marin*, l'*État de l'Église*, le roy. des *Deux-Siciles*, l'*Italie française* ou la *Corse*, l'*Italie anglaise* ou *Malte*. — L'Italie porta d'abord les noms d'*Œnotrie*, de *Saturnie*, d'*Ausonie* et de *Tyrrhénie*. Des colonies gauloises peuplèrent la partie septentrionale; des colonies de Pélasges, de Sicules et d'Arcadiens peuplèrent la partie méridionale. Le centre resta au pouvoir des peuples réputés aborigènes, qui se mêlèrent aux Troyens conduits par Enée. Cela forma la

Gaule cisalpine au N., l'*Italie* proprement dite au centre et la *Grande-Grèce* au S. Elle était divisée en une infinité de petits États que les Romains subjuguèrent successivement. Auguste la divisa en onze provinces : *Gaule cisalpine*, *Ligurie*, *Vénétie*, *Étrurie*, *Ombrie*, *Sabinie*, *Latium*, *Samnium*, *Apulie*, *Peucétie* et *Lucanie*, auxquelles Trajan ajouta les *îles d'Italie*, les *Alpes*, etc., portant le nombre des provinces à dix-sept. Sous Maximien, qui résidait à Milan en 286, l'Italie n'était divisée qu'en cinq provinces; sous Constantin, elle fut partagée en trois diocèses. A la destruction de l'empire d'Occident, en 476, Odoacre, roi des Hérules, fit de l'Italie un *royaume*. Quelques années plus tard, Théodoric, roi des Ostrogoths, fonda le *royaume gothique d'Italie*. Au milieu du VIe siècle, l'eunuque Narsès détruisit la monarchie des Goths, et l'Italie fut érigée en *duché* en faveur du vainqueur. Les progrès des Lombards causèrent de nouveaux changements : le duché réduit devint *exarchat*; les Lombards, continuant leurs conquêtes, s'emparèrent de l'exarchat et fondèrent en 752 un royaume que Charlemagne détruisit au bout de vingt-deux ans. L'Italie devint alors un *royaume* que Charlemagne annexa à l'empire d'Occident, et le titre de *roi des Romains* s'attacha à la possession de l'empire d'Occident ou d'Allemagne. A la fin du IXe siècle, cette contrée se divisa comme autrefois entre plusieurs princes, et quelques-unes de ses villes formèrent, au XIIe siècle, des *républiques italiennes* indépendantes. En 1530, Charles-Quint replaça l'Italie sous sa dépendance. En 1796, elle fut transformée en républiques *lombarde*, *cispadane*, *romaine*, *cisalpine*, etc. En 1805, ces républiques formèrent de nouveau un royaume dépendant de l'empire français, et divisé, d'abord en vingt-quatre, puis en vingt-neuf départements. Le royaume de Naples resta indépendant. En 1814, toute la haute Italie fut annexée à l'empire d'Autriche, sous le titre de *royaume Lombardo-Vénitien*. La division devint celle que l'on a vue plus haut.

* **ITALIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. Habitant de l'Italie.— Qui appartient à l'Italie, à ses habitants.— Ling. L'*italien* ou la *langue italienne*, langue que parlent aujourd'hui les habitants de l'Italie, et qui est dérivée de la *romana rustica*. Elle est douce, harmonieuse et souple. L'italien comprend un grand nombre de dialectes dont les principaux sont : le toscan, le romain, le vénitien, le bolonais, le milanais, le piémontais, etc. Le toscan pur est la langue des savants et des bons écrivains. Quant à l'accent, il paraît que le meilleur est celui de Rome, s'il faut s'en tenir au proverbe : *Lingua toscana in bocca romana*. — Quand on parle absolument des *républiques italiennes*, il s'agit de celles qui se formèrent au XIIe siècle dans la haute Italie, *Ferrare*, *Milan*, *Parme*, *Florence*, *Pise*, etc. — La *république italienne* s'entend de la république cisalpine, qui prit ce nom en 1800, lorsqu'elle se donna pour chef Bonaparte. — Par *îles italiennes*, on entend l'*île d'Elbe*, la *Corse*, la *Sardaigne*, la *Sicile*, *Malte*, etc.

* **ITALIQUE**, adj. des 2 g. Philos. *École italique*, école de philosophie fondée par Pythagore à la fin du VIe siècle avant J. C., à Crotone, à Sybaris et à Métaponte, villes de la Grande-Grèce, c'est-à-dire de l'Italie méridionale. Le grand principe de Pythagore est l'unité absolue, d'où, à l'aide des nombres, il tire les raisons des choses. L'école italique a produit l'idéalisme, et, ce qui est remarquable, elle aboutit à une sorte d'organisation sociale en communauté qui éveilla la jalousie des tyrans et fit susciter à Métaponte une émeute dans laquelle on croit que Pythagore périt. Il soutenait aussi la métempsycose. — Philol. *Ancienne version italique* se dit de la version latine des Écritures, avant la correction de saint Jérôme. — Hist. rom. *Guerre italique*, *guerre marsique* ou *guerre sociale*, guerre que plusieurs peuples de l'Italie, ligués ensemble, firent aux Romains en 91 av. J. C. Ils prétendaient forcer les Romains à leur accorder le droit de cité. Cette guerre dura trois ans; battus constamment par les Romains, ils demandèrent la paix et obtinrent alors des droits. — *Droit italique*, droit qui fut accordé après la guerre à tous les peuples de la Gaule cisalpine. — On appelle *écriture italique* l'écriture courante des anciens Romains. C'est encore celle dont on se sert dans la chancellerie romaine pour l'expédition des brefs et des bulles qui émanent du souverain pontife.

ITALO-GOTHIQUE, adj. des 2 g. Philol. Surnom de l'écriture italique, altérée par les Goths au Ve siècle, et de laquelle ces peuples se servirent pendant le temps de leur domination.

ITALUS, n. pr. m. (pr. *italuce*). Temps hér. Fils, selon Hygin, de Télégonus et de Pénélope; il fut roi des Œnotriens ou Siciliens, et donna son nom à l'Italie. Suivant quelques écrivains, il épousa Électre ou Leucanie, de laquelle il eut un fils nommé Romus, et une fille nommée Roma, qui fonda la ville de Rome, et à laquelle on rendit après sa mort les honneurs divins. L'histoire de Romulus et Rémus n'est pas mieux prouvée que celle d'*Italus*, de Romus et Roma.

ITCHÉGUÉ, s. m. Relat. Titre qui se donnait au chef du clergé régulier de l'Abyssinie.

ITCH-OGHLAN, s. m. (en turc, *serviteur de l'intérieur*). Nom générique qui se donne en Turquie à certains officiers du palais ou sérail, attachés les uns à la chambre du trésor, les autres à celle de l'office. Ce sont les officiers que par altération de leur nom on appelle communément *icoglans*.

ITÉA, s. f. Bot. Nom de deux arbrisseaux d'Amérique, famille des rhodoracées : L'*itéa de la Caroline* et l'*itéa de la Virginie*.

ITÈGUE ou ITIGUE, s. f. Nom que d'anciennes relations de voyage donnent à la femme légitime du souverain de l'Abyssinie, que ces mêmes relations appellent grand négus. Ce pourrait bien être une corruption du mot *itchégué*, qui a une tout autre signification.

* **ITÉRATO**, s. m. (du lat. *iterare*, redoubler). Dans l'anc. prat., sommation de payer, faite pour la seconde fois, qu'on avait obtenue pour les dépens, et prononçant la contrainte par corps lorsque le montant excédait 200 francs.

ITERDUCA, adj. f. (du lat. *iter*, chemin; *ducere*, conduire). Myth. Épithète donnée à Junon, et signifiant qui dirige sur le chemin de la vie. *Junon Iterduca* était invoquée à la naissance d'un enfant; elle l'était encore à l'occasion d'un mariage, pour qu'elle protégeât la fiancée et qu'elle l'empêchât de s'égarer dans la route nouvelle qui s'ouvrait sur ses pas. Dans ce dernier cas, on disait aussi *Interduca*.

* **ITHACIEN**, s. m. Hist. relig. Nom de certains sectaires qui se montrèrent en Espagne sur la fin du IVe siècle. Ils avaient pour chef Ithace, évêque de Sossibe. Saint Martin refusa de communiquer avec les *ithaciens*, qui avaient poursuivi avec acharnement la condamnation de Priscillien et de ses disciples.

ITHOMATE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Qui est de la ville d'Ithome. — Myth. Surnom de Jupiter et de Minerve, que l'on adorait à *Ithome*, tant en Messénie que dans la Phthiotide. On dit aussi *Ithoméen*, *enne*. C'est à tort qu'au Dictionnaire on a fait deux articles différents de *ithomate* et *ithomète*; cette dernière forme est vicieuse.

ITHOME, n. pr. f. Myth. Nymphe qui, avec sa sœur Néda, éleva pendant quelque temps Jupiter sur le mont *Ithome*. — Géogr. anc. Forteresse bâtie sur le sommet de cette montagne. Les Messéniens la défendirent courageusement dans leurs guerres contre les Lacédémoniens. La montagne s'appelle aujourd'hui *Volcano*. — *Ithome* était aussi le nom d'une ville de la Phthiotide.

ITHOS, s. m. (pr. *itôce*) (du gr. ἦθος, mœurs, par itacisme pron. ἴθος). La dernière partie des sermons des Pères, celle qui contenait la moralité. Il se disait pour moralité, par opposition à *pathos*, qui signifie affection, mouvement oratoire, πάθος; les mœurs oratoires et le pathétisme sont en effet les deux grandes sources de l'éloquence. Molière a dit dans ses Femmes savantes : *On voit partout chez vous l'ithos et le pathos*; il n'est pas nécessaire d'ajouter que Molière a placé ces mots dans la bouche d'un pédant.

ITHPAHAL, s. m. En gramm. chaldéenne, l'une des six formes du verbe. L'*ithpahal* est la forme passive du *pahel*.

ITHYCÈRE, s. m. (du gr. ἰθὺς, droit; κέρας, corne). Zool. Genre d'insectes coléoptères qui ont les antennes toutes droites.

ITHYCÉRIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une ithycère. — ITHYCÉRIDES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

* **ITHYPHALLE**, n. pr. m. (du gr. ἰθὺς, droit; φαλλὸς, phallus, emblème de la force productive de la nature). Myth. Surnom de Priape. — Amulette en forme de phallus que l'on portait au cou. — Ant. gr. Hommes qu'on faisait figurer dans les bacchanales, vêtus en satyres ou en faunes, et portant un phallus de cuir ou de bois attaché à la ceinture. Cet article complète et doit remplacer les mots *ithyphalle* et *ithyphallus* du Dictionnaire.

ITHYPHALLIQUE, adj. et s. m. Ant. Se disait chez les Grecs de certains vers composés en l'honneur de Bacchus; ils roulaient sur des sujets licencieux, et se formaient de trois dactyles ou de trois trochées et d'un ïambe. C'est par erreur que le Dictionnaire, après avoir écrit *ithyphalle*, écrit *ityphallique*, *ityphallophores*.

ITHYPHALLOPHORE, adj. et s. Ant. gr. Celui qui porte l'ithyphalle. V., au Complément, PHALLOPHORE, qui se disait seul chez les anciens.

ITHYPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. ἰθὺς, droit; φύλλον, feuille). Bot. Se dit des plantes qui ont les feuilles longues, roides et droites.

ITIHASA, s. m. Philol. Mot sanscrit par lequel on désigne les grands poëmes indiens, les grandes traditions semi-historiques et semi-religieuses. C'est à peu près l'équivalent d'épopée. Il se dit surtout par excellence du *Mahabharata* ou grande guerre, et du *Ramayana*, histoire des exploits de Rama.

ITIUM, n. pr. m. (pr. *itiome*). Géogr. anc. Promontoire des Gaules, sur le détroit, dans le pays des Morins. Ce promontoire, qui aujourd'hui porte le nom de *Gris-Ness*, est à quelques kil. au-dessus de Calais.

ITIUS-PORTUS, n. pr. m. (pr. *itiuce portuce*). Géogr. anc. Port de mer de la seconde Belgique, au pays des Morins. On croit assez généralement que c'est *Calais*. Ce fut là que Jules César s'embarqua lorsqu'il alla dans la Grande-Bretagne. Quelques manuscrits portent *Iccius-Portus*.

ITOMBOU, s. m. Bot. Espèce de violette d'Amérique.

ITONE, n. pr. f. Temps hér. Fille de Lyctius et femme de Minos. Elle eut de lui un fils nommé Lycastes. — Géogr. anc. Ville de la Thessalie, entre Phérès et Larisse.

ITONIENNE, adj. f. Myth. Surnom donné à Minerve, qui avait un temple à Itone. Ce fut dans ce temple que Pyrrhus suspendit les boucliers des Gaulois qu'il avait tués de sa main. Les habitants de Coronée, en Béotie, adoraient pareillement la *Minerve itonienne*, et lui avaient consacré un temple, qu'elle partageait avec Plutus.

* **ITONUS**, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Amphictyon et petit-fils de Deucalion; Ménalippe lui donna un fils nommé Béotus, qui fonda la ville d'Itone.

ITOU, adv. Vieux mot qui signifie aussi, de même, et qui se dit encore dans plusieurs patois provinciaux : *Vous partez? et moi itou*. Molière s'en est servi en faisant parler un paysan : *Et moi je butifole itou*.

ITTAPHAL, s. m. Gramm. chald. Nom d'une des six formes du verbe chaldaïque; c'est la forme passive de *aphel*.

ITUNA, n. pr. m. Géogr. anc. Golfe de la mer d'Hibernie, sur la côte occidentale de la Bretagne. Aujourd'hui, *le Solway*.

ITURÉE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de la Syrie, au N. de la Palestine.

ITURÉEN, ENNE, adj. Habitant de l'Iturée. — Qui appartient à cette contrée ou à ses habitants.

ITYLUS, n. pr. m. (pr. *itiluce*). Temps hér. Fils de Zétus, roi de Thèbes, et d'Aédon, fille de Pandereé; sa mère le tua. Ce fut, suivant les uns, dans un accès de fureur; suivant les autres, par l'effet d'une erreur; elle croyait tuer le plus jeune fils de sa sœur Niobé.

ITYMONÉE, n. pr. m. Myth. Fils d'Hypérochus, tué par Nestor. — Géant de la Bétique, tué par Pollux. — Chef des Doliens, tué par l'Argonaute Méléagre.

* **ITYPHALLIQUE, ITYPHALLOPHORE**. V. ITHYPHALLIQUE, ITHYPHALLOPHORE, au Compl.

IUCATAN, n. pr. m. V. YUCATAN, au Complément.

IUDENBOURG, n. pr. m. V. JUDENBOURG, au Complément.

IULACÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à un iule. V., plus loin, IULIDE. — Bot. Qui a la forme d'un iule, d'un chaton.

* **IULE**, n. pr. m. Temps hér. Surnom d'Ascagne, fils d'Énée; jusqu'à la prise de Troie on l'avait appelé *Ilus*. — Iule, fils d'Ascagne. La famille *Julia* de Rome prétendait en être issue en droite ligne. — *Iule*, s. m. (du gr. ἴουλος, gerbe). Bot. Chaton de fleurs.

IULIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un iule. — IULIDES, s. m. pl. Famille d'insectes myriapodes.

IULIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *iulus*, chaton; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Se dit des plantes

dont les fleurs sont disposées en forme de chaton.

IULIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *iulus*, chaton; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un chaton.

IULIS, n. pr. m. Géogr. Ville de l'île de Cos, où naquit Simonide.

IULO, n. pr. f. (du gr. ἴουλος, gerbe de blé et chant en l'honneur de Cérès). Myth. Surnom de Cérès.

IUNGFRAU, n. pr. f. (en allem., *vierge*). Géogr. La plus haute montagne des Alpes bernoises; elle se trouve entre le canton de Berne et le Valais. 4,180 mètres.

IVETOT, n. pr. m. V. YVETOT, au Dictionnaire et au Complément.

IVIÇA, n. pr. f. Géogr. Une des îles Baléares. 40 kil. sur 17. Pop. 21,000 hab. Climat très-doux, sol fertile; commerce de sel et de bois. Le ch.-l. porte le même nom. 5,500 hab.

* **IVOIRE**, n. pr. m. Géogr. *Côte d'Ivoire*. V. *Côte des Dents*, au mot DENT du Complément. — Comm. *Noir d'ivoire*, poudre noire très-fine, qui s'obtient en calcinant au rouge des rognures et des râpures d'ivoire. — Zool. Nom marchand d'une coquille du genre buccin.

IVRÉE, n. pr. f. Géogr. Ville des États sardes, ch.-l. de la province du même nom. 8,000 hab. Souvent prise par les Français, notamment en 1641, 1704, 1796 et 1800. Sous l'empire français et jusqu'en 1814, *Ivrée* était le ch.-l. du dép. de la Doire.

* **IVRY**, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de la Seine, à 5 kil. S.-E. de Paris. 3,000 h. On y voit des caves immenses taillées dans le roc; un assez grand nombre de fabriques; le château où est morte la duchesse d'Orléans, mère du roi Louis-Philippe. — Bourg du dép. de l'Eure, sur l'Eure, fameux par la victoire qu'Henri IV y remporta en 1590 sur le duc de Mayenne, général des ligueurs.

IWUY, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. du Nord; coutellerie et bonneterie. 3,600 hab.

IXÉRIDE, s. f. Bot. Plante de Népaul.

IXIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une ixie. — IXIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes. On dit aussi *ixié, ée*, et *ixioïde*, des 2 g.

* **IXION**, n. pr. m. Temps hér. Roi de Thessalie; il était fils de Phlégyas et frère de Coronis, ou, selon quelques auteurs, d'Antion ou de Léontée et de Périmèle.

IXITION, n. pr. m. Temps hér. Un des Argonautes nommés par Hygin.

IXIUS, adj. m. (pr. *ikciuce*). Myth. Surnom donné à Apollon, qui était adoré dans une partie de l'île de Rhodes nommée *Ixis*.

IXODIADÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à un ixode. — IXODIADÉES, s. f. pl. Famille d'acarides.

IXODIE, s. f. Bot. Arbuste de l'Australie, famille des corymbifères.

* **IXORA**, n. pr. m. Nom tiré de quelque ancienne relation de voyage, et que l'on prétend être celui d'une des divinités de l'Inde. C'est une corruption d'*Iswara*. V. ce mot, au Complément.

IYNX, n. pr. f. (en gr. ἴυγξ). Myth. Fille d'Écho et de Pan, et suivante d'Io. Junon, irritée contre son volage époux, accusa Iynx d'avoir, par ses enchantements, rendu Jupiter amoureux de sa maîtresse; et dans sa colère, elle la métamorphosa en oiseau. Les amants employaient cet oiseau dans leurs cérémonies magiques. On croit que c'est le *torcol*.

IZAVAL, n. pr. m. Géogr. Lac célèbre dans l'histoire du Guatémala. Le Rio-Golfo en sort. Bords très-pittoresques. On y voit la ville d'*Izaval*, une des plus commerçantes et des plus industrieuses du nouvel État de Guatémala, qui fait partie de la confédération de l'Amérique centrale.

IZBORSK, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Smolensk; elle est petite, mais très-ancienne. On prétend y avoir découvert depuis peu d'années le tombeau de *Trouvor*, un des anciens héros du pays.

* **IZED**, s. m. Myth. Nom que les Parses ou sectateurs de Zoroastre donnent à leurs bons génies. Ils sont subordonnés aux Amschaspands. Les Izeds appartiennent à Ormuzd, qu'ils adorent constamment.

* **IZELOTE**, s. f. Métrol. A Constantinople, on donne ce nom à une ancienne pièce d'argent qui valait 1 fr. 80 cent. de France. On l'appelait aussi *piastre d'izélote*.

IZÉMIEN, IENNE, adj. (du gr. ἵζομαι, s'asseoir). Géol. Se dit des terrains qui se sont formés par voie de sédiment ou de dépôt.

* **IZESCHNÉ**, s. m. Livre attribué à Zoroastre; il est compris dans le *Zend-Avesta*.

IZIEUX, n. pr. m. Géogr. Bourg du dép. de la Loire. 2,450 hab. Rubans, clouteries.

IZMIR, n. pr. m. Nom turc de la ville de Smyrne. Dans ce mot, comme dans *Iznik*, *Iznikmid*, *Izvernik*, la première syllabe n'est qu'une altération de la prép. grecque εἰς, dans. V. SMYRNE, au Complément.

IZNIK, n. pr. m. Nom turc de l'ancienne Nicée, capitale de la Bithynie. Les remparts, qui sont très-épais, les portes, les tours sont encore assez bien conservés; tout le reste n'offre que des ruines, au milieu desquelles s'élèvent une centaine de chaumières.

IZNIK-MID, n. pr. m. L'ancienne *Nicomédie*, une des plus grandes villes de l'empire romain; elle possède encore quelques vestiges de sa grandeur. Commerce assez étendu. 6,000 hab.

IZQUIATOLE, s. f. Relat. Boisson en usage aux Indes occidentales.

IZVERNIK, n. pr. m. Géogr. Ch.-l. d'un livah ou district de l'eyalet ou pachalik de Bosnie; une des trois principales villes de la contrée. 14,000 h. On l'appelle aussi *Zvernik*.

J, s. m. (autrefois en épelant on appelait cette lettre *ji*, ce qui nuisait à la facilité de la lecture; aujourd'hui on dit *je*, comme *be*, *ce*, *de*, *fe*, etc. L'ancien nom *ji* ne s'emploie plus que quand on considère la lettre isolée : *Voilà un ji bien fait*. En typogr. : *Je n'ai plus de ji, il faudra fondre des ji*). Septième ou sixième consonne de l'alphabet français, selon que l'on compte ou que l'on ne compte pas parmi les consonnes, la lettre ou plutôt le signe *h*. V. H, au Complément. Le *j* occupe ce même rang incertain dans les alphabets de presque toutes les langues néolatines et germaniques, bien que dans plusieurs il n'ait ni la même valeur ni le même nom. V. plus loin. C'est d'après nos grammairiens la sifflante palatale faible, dont la forte est *ch : japon*, *chapon;* il est identique au *g* doux. On appelle aussi ces deux lettres *consonnes chuintantes*. — Les anciens n'ont pas connu le *J*. Les Grecs n'avaient que leur ἰῶτα, toujours le même. En latin, on ne peut douter cependant que la valeur du signe *I* devant une autre voyelle ne fût variable; cette lettre constituait quelquefois, soit seule, soit avec une consonne, une syllabe tout entière, longue ou brève, comme dans *Io*, *patriæ*, *dulcia;* quelquefois au contraire elle ne faisait qu'une syllabe avec la voyelle suivante, comme dans *iam*, *iamiam* (déjà), *ianitor* (portier), *iciunus* (à jeun), *iocus* (jeu); mais il est incontestable que dans ces cas mêmes, la lettre dont il s'agit s'écrivait *I*, soit capitale, soit minuscule, et se prononçait comme notre *i* voyelle, très-bref. Ce n'est que dans le moyen âge que les copistes s'habituèrent à changer la forme de l'*I* en l'allongeant par en bas pour lui donner une forme plus gracieuse, le plus souvent par caprice, mais surtout chaque fois que cette lettre ne comptait pas comme syllabe, ou quand elle était initiale du mot suivi d'une voyelle; c'est ainsi qu'ont été altérés les noms propres *Iuno*, *Iupiter*, etc., etc. On s'habitua aussi à donner à cette lettre, ainsi posée, une articulation au lieu d'un son voyelle, et dans les écoles on prononça et l'on prononce encore à tort aujourd'hui *janitor*, *jejunus*, *jocus*, comme nous prononçons *jardin*, *Jérémie*, *jovial;* mais on disait alors *i* voyelle et *i* consonne. Ce ne fut encore que bien longtemps après, et vers le milieu du XVIe siècle, dans les premiers temps de l'imprimerie, que ce désordre fut régularisé et que le *J* s'introduisit régulièrement dans l'orthographe française, prit le nom de *ji*, et se distingua bien nettement de *I*, comme *V* de *U*. Pelletier en 1550, et Ramus en 1557, déterminèrent cette adoption; ce furent les imprimeurs hollandais qui les premiers se servirent du *J*, appelé d'abord, à cause de cela, *i* de Hollande. Dans les classifications lexicographiques par ordre alphabétique, il y a très-peu de temps que cette distinction est observée complétement; la confusion existe encore dans des ouvrages imprimés à l'étranger. — Il faut conclure de tout ceci que l'introduction du *J*, imposé à la langue latine, a été une innovation malheureuse, une cause d'erreurs encore persistantes; mais qu'au contraire cette distinction de l'*I* et du *J*, admise en français, et bien régularisée, a été un perfectionnement dans la langue, puisqu'elle répondait à une différence de prononciation et de fonctions déjà existantes. — Dans le latin du moyen âge, pour latiniser les termes barbares, on substituait fréquemment le *G* au *J :* on trouve également *gardinum* et *jardinum*, *jaola* et *gaola*. Dans la dérivation des mots français empruntés au latin, le *j* provient quelquefois du *g : jumeaux* vient de *gemini*, *joie* de *gaudium*. En français, *J* se permute également avec sa forte *ch :* on dit également *jable* et *chable*. — Les Italiens n'ont pas admis le *J*, ils l'ont remplacé constamment par *gi*, qu'ils prononcent *dji : giardino;* jardin; *giovare*, de *juvare*, aider; *giorno*, jour, de *diurnus*, etc. — Les Espagnols ont le *J*, mais ils lui ont donné une forte aspiration gutturale. — Les Anglais ont le *J* dans beaucoup de mots; ils le prononcent comme nous prononçons *dge : joy*, joie; pron. *djoï*. — Le *J* n'étant autrefois que la même lettre que *I*, n'a pas pu avoir de valeur numérique; seulement on représente par *j* le dernier *i* des lettres numérales, dites chiffres financiers : 128 s'écrit *cxxviij*. Quelques auteurs prétendent sans fondement, et sans préciser l'époque, qu'il a signifié *cent*, chose d'autant moins probable que pour cet usage on avait le *C*. Il peut cependant tenir une valeur de la place qu'il occupe dans l'alphabet. Autrefois, par exemple, les imprimeurs marquaient *j* la dixième feuille d'un ouvrage. — *J*, comme abréviation, ne se trouve que dans *J. C.*, qui veut dire Jésus-Christ, et *JC* jurisconsulte.

JA, s. m. Philol. Treizième lettre de l'alphabet turc; c'est une des quatre que les Turcs ont empruntées des Persans. Elle répond au *dja* sanscrit et au *za* arabe.

* **JÀ**, adv. (du lat. *jam*, déjà). Mot tout à fait hors d'usage aujourd'hui dans le style sérieux, et même dans la conversation; il s'est conservé fort longtemps chez nos écrivains : on le trouve dans Malherbe, dans Voiture et dans mademoiselle Deshoulières. On peut l'employer encore dans le style

marotique et dans la pastorale; il aurait été sans doute préférable à *déjà*, mais l'usage a prononcé. Il s'employait aussi pour, alors, jamais, peu ou point. Il a donné lieu autrefois à une expr. prov. qui n'était qu'un mauvais jeu de mots: on disait d'un prodigue qu'il *était de la race de Japhet* (jà-fait), c'est-à-dire il a déjà mangé son bien, son affaire est déjà faite.

JAATSIDE, s. m. Bot. Arbrisseau du Japon.

JABADICE, n. pr. f. Géogr. anc. Nom donné par Ptolémée à une grande île de la mer des Indes, qui doit être la *Java* des modernes. La capitale portait celui d'*Argentea* ou *Argyre*.

JABARITE, s. m. Hist. relig. V. GIABARIEN, au Complément.

* **JABE**, n. pr. m. Nom que les Samaritains ont employé pour désigner la divinité. Suivant quelques-uns, ce mot n'est qu'une altération du mot *Jehovah;* suivant d'autres, c'est le même nom que *Jao*.

JABÈS, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville de la Palestine, au pied de la montagne de Galaad.

JABLOIRE, s. m. Techn. Outil dont se servent les tonneliers pour jabler les douves d'un tonneau.

JABOK, n. p. m. Géogr. sacr. Torrent de la Palestine, qui se jette dans le Jourdain. Ce fut sur les bords du Jabok que Jacob combattit toute la nuit contre un ange, ce qui lui fit donner le nom d'*Israël*.

JABOTAGE, s. m. Action de jaboter, de babiller, et résultat de cette action: *Écouter des jabotages*. Fam.

JABOTEUR, s. m. Zool. Nom vulgaire d'un merle d'Afrique.

JACAPE, s. m. Bot. Sorte de jonc d'Amérique.

JACARD, s. m. Zool. Un des noms du chacal.

* **JACARET**, s. m. Relat. Nom que d'anciens voyageurs donnent au crocodile.

JACASSERIE, s. f. Bavardage, commérage.

JACÉINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la jacée. — JACÉINÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

JACHERIE, s. f. Agric. Terrain laissé en jachère pour qu'il puisse reposer, selon les anciens préjugés des cultivateurs.

JACHIN, n. pr. m. Hist. sainte. Nom de l'une des deux colonnes qui étaient à l'entrée du temple de Jérusalem. On écrirait mieux *Jakhim*.

JACHINITE, n. patr. des 2 g. Hist. Descendant de Jachin ou Jakhim, cinquième fils de Siméon.

JACKSON (PORT), n. pr. et s. m. Géogr. Port de la Nouvelle-Galles du Sud, en Australie. Un des plus vastes et des plus sûrs mouillages de cette contrée. Sur une des anses que renferme le *port Jackson* s'élève la ville de Sydney. — *Jackson* est le nom d'un grand nombre de lieux aux États-Unis de l'Amérique du Nord.

JACKTAU, s. m. Mesure de longueur employée dans la Guinée, et valant 3 mètres 66 centim.

JACMEL, n. pr. m. Géogr. Ville de l'île d'Haïti, dép. de l'Ouest, à l'embouchure d'une petite rivière de même nom. 6,000 hab. Commerce assez actif.

* **JACO**, s. m. Nom qui doit conserver cette orthographe, usitée parmi les naturalistes, en admettant même que ce soit un diminutif de Jacques, *Jacobus*, Jacopo, Jacobo; on l'applique particulièrement à deux perroquets gris du sous-genre catacois, et on le dit en général de tous les perroquets domestiques.

JACOB, n. pr. m. Hist. sainte. Fils d'Abraham, appelé aussi Israël, nom sous lequel on personnifie quelquefois le peuple juif. — *Puits de Jacob*, fontaine située dans l'ancienne tribu d'Éphraïm, en Judée. — Astr. *Bâton de Jacob*, nom que l'on donne quelquefois aux trois étoiles du Baudrier d'Orion, lesquelles sont en ligne droite. — Bot. V. BATON, au Dictionnaire.

JACOBEO, s. m. Hist. relig. Nom par lequel les Portugais désignaient, au siècle passé, les disciples ou partisans du P. *Jacobo* Gaspard, qui prétendaient que dans le sacrement de la pénitence ceux qui se confessaient étaient tenus de dénoncer les complices de leurs fautes. Cette doctrine a été justement condamnée par l'Église. On les appelait aussi *jigillistes*.

* **JACOBIN, INE**, adj. et s. Art cul. *Soupe à la jacobine*, potage composé de bouillon, de lait d'amandes, d'œufs, de fromage et de hachis de perdrix. — Hist. relig. *Jacobin*, nom de certains hérétiques de l'Orient. V., plus loin, JACOBITES. — Hist. Une société politique se forma dès l'aurore de la révolution à Versailles et prit le nom de *club breton*, parce qu'elle était surtout composée de députés de la Bretagne. Un *club de la révolution* s'étant formé à Londres en 1790, le club breton, transféré à Paris, s'organisa sur le modèle de celui de Londres et s'intitula *club des amis de la constitution*. En 1791, les partisans de la constitution, ceux qui n'étaient réellement que cela, se détachèrent du club, où restèrent seuls les républicains les plus exaltés, et les démagogues les plus fougueux. On les appela *jacobins*, parce qu'ils s'assemblaient dans l'ancien couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré, sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui le marché. — *Avoir un jacobin dans la gorge*, ancienne expression proverbiale, avoir la gorge obstruée, éprouver de la difficulté à cracher.

JACOBINAIRE, adj. des 2 g. Que l'on a quelquefois appliqué à ce qui concernait les jacobins. Très-peu usité.

JACOBINIÈRE, s. f. Terme de dénigrement par lequel on désignait un club de jacobins à l'époque où la société des jacobins ne se composait plus que de la lie du parti démagogue. — Ce mot se dit encore au fig. des réunions démocratiques qui se tiennent dans l'ombre, pour se soustraire à la surveillance de la police.

JACOBITE, s. m. Hist. relig. Nom de certains hérétiques du VIe siècle, qui eurent pour chef *Jacob* Zanzale, surnommé Bardaï, mort évêque d'Édesse, en 578. Ils prétendaient qu'il n'y avait qu'une seule nature en Jésus-Christ, ce qui leur fit donner aussi le nom de *monophysites*.

* **JACOBUS**, s. m. Monnaie d'or d'Angleterre que Jacques Ier d'Angleterre, auparavant Jacques VI d'Écosse, fit battre après son avènement au trône, en 1603. Le *jacobus* valait d'abord 14 fr. 70 c., plus tard il ne valut que 13 fr., et lorsqu'on en fit une émission nouvelle, le nouveau ne valut que 12 fr. Il y eut aussi des *demi-jacobus* et même des *quarts de jacobus*.

JAÇOIT QUE. Locution conjonctive, qui signifiait quoique, bien que. Il paraît que ce mot s'était formé par altération des mots *jasoit que*. On trouve cette dernière forme dans nos écrivains du XVe siècle; mais l'altération *jaçoit que* apparaît dans Marot et subsiste dans J.-B. Rousseau. — Les gens du palais ont retenu pendant assez longtemps l'usage de ce mot, comme de plusieurs autres expressions surannées.

JACOTISTE, s. m. (pour plus de régularité, il faudrait dire *jacototiste*). Partisan de la doctrine de Jacotot sur le mode d'*enseignement universel*. V. le mot ENSEIGNEMENT du Complément. Depuis la mort de Jean Joseph Jacotot (1840), il n'existe plus de *jacotistes* absolus, mais les principes propagés par le maître ont pénétré partiellement dans la pratique de beaucoup d'instituteurs.

JACQUE, s. f. Hist. milit. Casaque piquée qui se mettait par dessus la cuirasse. V. JAQUE, au Dictionnaire.

JACQUERIE, s. f. (de *Jacques Bonhomme* ou *Jacques Caillet*, un des chefs, et non de *Jaque de mailles*, car les paysans n'avaient point d'armes de cette espèce). Hist. Association des paysans révoltés en 1358 pendant la captivité du roi Jean, pour l'extermination de la noblesse. La *jacquerie* reçut un échec à Melun et fut détruite au bout de six semaines par le captal de Buch. — Il se dit fig. de toute sédition populaire. *Je ne veux pas être le roi d'une Jacquerie*, a dit Napoléon en 1815.

JACQUES, n. pr. et s. m. Hist. *Jacques Bonhomme*, nom que les anciens seigneurs donnaient par dérision aux paysans et habitants des campagnes. Quand on établissait une taxe nouvelle, ils disaient en riant: *Jacques Bonhomme la portera bien encore;* mais vers le milieu du XIVe siècle, *Jacques Bonhomme* se révolta, et les paysans insurgés s'appelèrent *les jacques*. V. le mot précédent. — *Saint Jacques* ou *Saint Yago*, cri de guerre des Espagnols, adopté en 938 après la victoire que les Aragonais remportèrent sur les Arabes de Cordoue, victoire qu'ils attribuèrent à la protection de saint Jacques. — Hist. *Journée de Saint-Jacques*, nom par lequel on désigne la sanglante défaite des Suisses, qui en 1444, à Saint-Jacques, dans le pays de Bâle, voulurent s'opposer à la marche de l'armée conduite par le Dauphin (Louis XI). — Nom commun à plusieurs ordres militaires et religieux fondés en Espagne, en Portugal et en Italie dans les XIIe, XIIIe et XIVe siècles. — Dans le XVIe siècle parut en Espagne un ordre de chanoines et de chanoinesses qu'on appela de *Saint-Jacques de l'Épée*. Les chanoines de cet ordre portaient la mitre. — Le pèlerinage de *Saint-Jacques de Compostelle* attirait autrefois dans la Galice un nombre considérable de dévots de tous les pays de l'Europe. Les papes substituaient assez souvent ce pèlerinage à celui de Jérusalem. V. SANTIAGO, au Complément.

JACQUIER, s. m. Hist. Membre de la confédération dite de la jacquerie.

JACULATEUR, s. m. Hist. milit. Soldat de l'ancienne milice byzantine, armé d'une fronde ou de toute autre arme pour lancer des traits, des pierres, etc.

* **JACULATOIRE**, s. f. Hist. milit. Art de lancer des traits, des projectiles. On dit aussi *balistique*.

JACULIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *jaculum*, trait; *fero*, je porte). Qui porte des piquants en forme de javelot.

JADUTHA, n. pr. f. Myth. Divinité des anciens Saxons qu'on ne connaît que par une inscription. V. JEDUD, au Dictionnaire.

JAEMSTAND, s. m. Géogr. Gouvernement de la Suède, formé de l'ancienne province de ce nom et de l'Herjédalie. Le *Jaemstand* est couvert de montagnes neigeuses. 120,000 hab. Ch.-l. Œstersund.

JAEN, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, ch.-l. de l'intendance de même nom, près du Rio-de-Jaen, sur une montagne. 10,000 hab. Évêché. — L'*intendance de Jaen*, une des cinq intendances formées en 1822 de l'ancienne Andalousie, était autrefois un royaume. 266,000 hab. Ch-l. Jaen. — *Rio-de-Jaen*, rivière d'Espagne, affluent du Guadalquivir. Cours, 70 kil.

* **JAFFA**, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans la Syrie, sur une langue de terre qui s'avance dans la Méditerranée. 4,000 hab. Port très-fréquenté avant le désastre de 1837. Un tremblement de terre l'a renversé presque en entier. A cette époque elle avait 6,000 hab. En 1799, elle fut prise par les Français qui y trouvèrent la peste. Ce fut pendant la *peste de Jaffa* que Bonaparte, pour détruire la peur de la contagion, se rendit à l'hôpital, et osa toucher, dit-on, les tumeurs empestées des malades.

JAFFET, s. m. Écon. rur. Crochet emmanché d'un long manche, servant à abaisser les branches des arbres fruitiers pour pouvoir en cueillir le fruit. Ce terme n'est en usage que dans quelques départements.

JAFUST QUE, Loc. Conjonctive qui dans le vieux langage s'employait pour le passé, comme *ja çoit que*. On écrivait aussi en trois mots: *ja fust que;* bien qu'il fût vrai que....

* **JAGA-BABA** ou **BOGA**, n. pr. f. Myth. sept. Déesse de la guerre chez les anciens Slaves. C'est par erreur qu'on a mis *Jaga-Bella* dans la plupart des éditions du Dictionnaire: l'auteur de cette faute a sans doute été guidé par une fausse analogie entre les fonctions de cette déesse et le mot latin *bellum*, guerre.

JAGARA, V. JAGRA, au Complément.

* **JAGARNAT, JAGRANAT, JAGRENAT**, Géogr. V. plus loin, JAGGERNAT.

JAGELLON, n. patr. m. Hist. Membre d'une dynastie qui régna dans la Pologne. Elle commença l'an 1386, dans la personne du grand-duc de Lithuanie Jagellon, qui prit le nom de Vladislas V en montant sur le trône. Le dernier *Jagellon* fut Sigismond II Auguste, mort en 1572. Ce fut à cette dernière époque que le royaume devint purement électif, tandis qu'auparavant le choix des électeurs était circonscrit dans une seule famille. Les voix s'arrêtèrent sur le duc d'Anjou, depuis Henri III.

JAGGERNAT, n. m. Nom d'un temple fameux de l'Indoustan, et de l'idole qu'on y révère. *Jaggernat* ou *l'idole de Jaggernat* est une idole informe de bois ou de pierre qui renferme aux yeux des Indous le corps de Krischna, lequel, suivant les brahmines, est une incarnation de Vichnou. C'est en ce sens seulement que *Jaggernat* est un des noms de Vichnou. Cette idole n'a ni bras ni jambes; on construisit pour elle un temple ou pagode magnifique, sur la côte d'Orissa. Auprès de la pagode on bâtit la ville de Poury. Tous les ans, on promène processionnellement la monstrueuse idole sur un char immense, et des fanatiques vont se jeter sous les roues du char et s'y font écraser pour aller jouir immédiatement du bonheur céleste. On dit aussi *Jaggernauth*, et *Djaggernat*, mais les formes *Jagarnat*, *Jagranat* ou *Jagrenat* sont vicieuses et inusitées.

JAGIR, s. m. Hist. or. Nom par lequel on désignait sous les empereurs Mogols un certain domaine dont les revenus étaient destinés pour

l'entretien d'un corps, la construction d'une forteresse, d'une route, etc. On dit aussi *Jaquir*.

* **JAGOUT**, n. pr. m. Myth. or. Ce dieu, appelé aussi *Jang*, ne fut adoré que par les Arabes idolâtres, jusqu'à la venue de Mahomet, au VII^e siècle.

* **JAGRA**, s. m. Espèce de sucre qu'on retire des bourgeons du cocotier. Ce n'est point une écorce, comme on le dit au Dictionnaire. On l'appelle aussi *jagara* ou *jagre*.

* **JAGUDE**, s. f. Sorte de pêche qu'on pratique en plaçant à demeure dans le chenal d'un ruisseau une espèce de manet ou filet; elle n'est en usage que dans quelques départements du Midi.

JAH, n. pr. m. Abréviation de *Jéhovah*.

* **JAKUSI**, s. m. Mot qui rappelle beaucoup *jacusi*, autre terme de mythologie japonaise, de sorte que l'on pourrait croire qu'il y a quelque confusion entre ces deux articles. V. JACUSI, au Dictionnaire.

* **JALDABAOTH**, n. pr. m. Nom que les nicolaïtes donnaient à un être spirituel, ange ou homme-divinité, auquel ils rendaient une espèce de culte en reconnaissance de ce qu'il avait enseigné aux hommes beaucoup de choses utiles.

JALIGNY, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Allier. 650 hab.

JALLAIS, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. de Maine-et-Loire. 3,300 hab.

JALLEZ ou **JALÈS**, n. pr. m. Géogr. Bourg de l'ancien Languedoc, aujourd'hui dép. de l'Ardèche. Au mois de septembre 1790, il s'y forma sous le nom de *Camp de Jalès*, une réunion de nobles qui essaya de soulever le Midi contre les décrets de l'assemblée constituante. Cette tentative n'eut point de résultat. Les républicains s'en vengèrent néanmoins en brûlant plus tard le château de Jallez (1792). — Il ne faut pas confondre comme l'ont fait quelques lexicographes, *Jallez* ou *Jalès* (Ardèche) avec *Jallais* (Maine-et-Loire).

JALLE, s. f. Géolog. Couche de cailloux qui se trouve quelquefois au-dessous de la terre végétale, principalement dans les Landes.

JALLIEU, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de l'Isère. 3,100 hab.

JALLOIS, s. m. Ancienne mesure agraire; c'était aussi une mesure de capacité pour les grains.

JALLOT, s. m. Techn. Grand baquet dans lequel on coule le suif fondu et clarifié par l'acide sulfurique.

JALONNEMENT, s. m. Action de jalonner, de placer des jalons. — Dans l'art militaire, placement des jalonneurs pour faire un alignement.

* **JALOUSIE**, s. f. Ant. juiv. *Eau de jalousie*, eau consacrée dans laquelle on avait mis en infusion certaines herbes. Quand une femme était soupçonnée d'infidélité envers son mari, on lui faisait boire de cette eau en prononçant des paroles d'anathème. Si la femme était coupable, l'*eau de jalousie* ne manquait pas de lui donner la mort. Dans le cas contraire, elle ne lui causait aucun mal.

* **JALOUX, OUSE**, adj. *Jaloux comme un tigre*, se dit fam. d'un homme qui pousse la jalousie au degré le plus extravagant. — De celui qui garde avec beaucoup de soin des choses sans valeur, on dit qu'*il en est jaloux comme un gueux l'est de sa besace*.

JAMAÏCAIN, AINE, adj. des 2 g. Géogr. Habitant de la Jamaïque. — Qui appartient à cette contrée, ou à ses habitants.

JAMAÏCINE, s. f. Chim. Substance alcaline qu'on retire de l'écorce d'un arbre de la Jamaïque.

JAMAÏCIQUE, adj. m. Chim. Se dit des sels dont la jamaïcine fait la base.

* **JAMAÏQUE**, n. pr. f. Géogr. Une des grandes Antilles, au S. de Cuba et à l'O. d'Haïti. 260 kil. sur 50. 402,000 hab., dont 300,000 hommes de couleur, aujourd'hui affranchis. Ch.-l. Kingston, mais le siége du gouvernement est Spanish-Town ou Santiago-de-la-Vega. Climat chaud et malsain. Sol très-fertile, et sujet aux tremblements de terre. Sucre, indigo, café, coton, rhum très-estimé, etc. Cette île, découverte en 1494 par Christophe Colomb, appartint d'abord aux Espagnols. En 1654, les Anglais la leur enlevèrent, et depuis l'ont toujours conservée.

* **JAMBAGE**, s. m. Féod. Droit dont jouissaient quelques seigneurs de mettre une jambe nue dans le lit de la nouvelle mariée, leur vassale. Ce droit odieux avait été dans l'origine bien plus étendu. V. PRÉLIBATION, au Complément. Quand les communes eurent obtenu leur affranchissement, elles travaillèrent à faire disparaître ce que les droits seigneuriaux avaient d'immoral et de trop onéreux. Les seigneurs abandonnèrent leur *droit de prélibation* en échange d'une redevance pécuniaire, mais ils conservèrent encore leur *droit de cuissage*. Ce droit parut lui-même trop fort; il fut réduit à celui de *jambage*, et ce dernier dut finir par céder à l'opinion. Les seigneurs y avaient partout renoncé fort longtemps avant la révolution.

* **JAMBE**, s. f. *Chercher sa cinquième jambe*, se dit d'un cheval fatigué qui pèse sur la bride. — Prov. *Le lit est l'écharpe de la jambe*, lorsqu'on est blessé à la jambe, le meilleur remède c'est le repos absolu.

JAMBETTE, s. f. Petite jambe. Se dit quelquefois en parlant des pattes des araignées, etc. — Fam. *Donner à quelqu'un la jambette*, lui donner un croc en jambe. — Comm. *Jambette*, fourrure de qualité inférieure qu'on tire de la martre zibeline.

* **JAMBIER**, s. m. Morceau de bois courbe au moyen duquel les bouchers tiennent écartées les jambes de derrière d'une bête abattue, afin qu'on puisse l'habiller plus commodément. On dit fam. *crochu comme un jambier*. — On appelle *jambiers* les deux parties de l'étrier de cuir que le couvreur s'attache aux jambes, et dont il se sert pour monter par la corde à nœuds.

* **JAMBO**, s. m. Mot par lequel on désigne dans les Antilles l'enfant d'un nègre et d'une femme métisse, c'est-à-dire qui est fille d'un Européen et d'une négresse. *Jambo* ne s'applique pas aux enfants d'un métis et d'une femme créole, et les noms de cette espèce ne se donnent jamais aux enfants des caraïbes ou sauvages indigènes, lesquels sont éteints depuis longtemps. On dit aussi *zambo*.

JAMES (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Manche. 3,200 hab. — *Saint-James* ou *Jamestown*, ch.-l. de l'île de Sainte-Hélène, résidence du gouverneur. 4,000 hab. Jardin botanique. — *James-River*, rivière des États-Unis; elle descend des monts Alléghanys et se jette dans la baie de Chesapeak, après un cours de 400 kil. — *Baie de James*, golfe de l'Amérique du Nord, à l'extrémité S.-E. de la baie d'Hudson. 440 kil. du N. au S., sur 110 à 250 de large. — *Cabinet de Saint-James*, se dit du gouvernement anglais, comme on a dit du gouvernement français *cabinet des Tuileries*, parce que ordinairement le roi d'Angleterre réside et tient ses conseils au palais de Saint-James, à Londres. — *James* est la forme anglaise de *Jacques*.

JAMESTOWN, n. pr. m. Géogr. Ville de la Virginie, et la première que les Anglais aient fondée aux États-Unis (1608). — Ch.-l. de l'île Sainte-Hélène. V. le mot précédent.

JAMIDE. V., au Complément, IAMIDE, qui est préférable.

JAMIS, s. m. Comm. Espèce de toile de coton qui se fabrique dans le Levant. On dit *toile à jamis*.

* **JAMMABOS**, s. m. pl. Ce sont probablement les mêmes que les *Jamambuxes*; mais il est impossible de savoir laquelle des deux formes est la plus correcte.

JAMNIA, n. pr. f. Géogr. sacr. Ville des Philistins, dans la Palestine, près de la mer intérieure, aujourd'hui *Zania*. Les Juifs avaient formé à *Jamnia* une école qui devint fameuse.

JAMSLAND. Géogr. V. JAEMSTAND, au Compl.

JANCAM, s. m. Relat. Espèce de mets des Chinois.

JANEIRO. Géogr. V. RIO-JANEIRO, au Compl.

JANGLE, s. f. Terre inculte, plaine marécageuse et couverte de roseaux. Aux Indes orientales et principalement à l'embouchure du Gange, les jangles servent de retraite aux tigres. On dit aussi *jungle*.

JANICÉPHALE, adj. et s. des 2 g. (du lat. *Janus*, et du gr. κεφαλή, tête). Anat. Se dit des monstres par janicéphalie.

JANICÉPHALIE, s. f. Anat. Monstruosité du janiceps.

JANICEPS, s. m. (du lat. *Janus*; *caput*, *capitis*, tête, qui, dans les composés, fait *ceps*). Anat. Monstre à deux visages, mais à une seule tête.

* **JANICULE**, s. m. Ant. rom. Une des sept collines de Rome, à la droite du Tibre, ainsi nommée parce qu'on avait construit sur le sommet un temple à *Janus*. Ancus Martius joignit cette colline à la ville par le pont Sublicius. Numa Pompilius y fut enseveli. Aujourd'hui *Montorio*.

JANIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *Janus*; *forma*, forme). Anat. Surnom des monstres à deux visages ou à tête de Janus.

JANIGÈNE, adj. f. Myth. Surnom de Canente, fille de Janus.

JANIN, s. m. Vieux mot qui signifiait niais, imbécile; il se dit quelquefois encore en parlant d'un mari débonnaire que sa femme trompe aisément.

JANINA, n. pr. f. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Romélie, ch.-l. d'un sandjak. 40,000 hab. Autrefois commerçante, fondée en 1350, par Jean Cantacuzène; elle fut prise par les Turcs en 1425. Le célèbre Ali de Tébélen, pacha de *Janina*, en avait fait une ville toute italienne, mais à la chute de cet homme extraordinaire, en 1822, elle a été ruinée en grande partie.

* **JANIRE**, s. f. Zool. Nom d'un papillon. — Genre d'acalèphes.

* **JANISSAIRE**, s. m. Hist. ott. La milice des *janissaires*, créée en 1362 par Amurat I^{er} ou en 1389 par Bajazet, était devenue très-puissante, elle déposait et élevait à son gré les sultans et résistait à toutes les réformes. Elle fut dissoute et en partie exterminée en 1826 par Mahmoud II. — *Janissaires*, se dit fig. par extension des satellites d'un tyran ou d'une milice turbulente.

JANISSAIRE, s. m. (pour *janitaire*, de *janitarius*, bas lat., qui concerne la porte). — Hist. eccl. Titre de certains officiers de la chancellerie romaine qui sont chargés de la révision des bulles.

JANKAR, n. pr. m. Relat. Nom du bon génie chez les Ovas, à Madagascar.

* **JANNET**, s. m. Denier d'argent qui portait le coin de Jean, roi de Chypre. Il avait cours parmi les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

* **JANOTISME**, s. m. (de *Janot*, diminutif de *Jean*, nom d'un personnage niais de plusieurs farces populaires fort en vogue au commencement de ce siècle). Faute de langage qui était continuellement dans la bouche du personnage nommé *Janot*, et qui consiste à intervertir burlesquement les membres d'une phrase et leur rapport entre eux.

JANSÉNIQUEMENT, adv. V. plus loin JANSÉNISTEMENT.

* **JANSÉNISME**, s. m. Hist. eccl. Corps des doctrines imputées à Jansénius, évêque d'Ypres, sur la grâce efficace. Le dernier ouvrage de ce prélat fut son *Augustinus*, dans lequel il prétendait développer les vérités que le saint docteur avait, suivant lui, établies sur la grâce. L'*Augustinus* ne parut qu'après la mort de son auteur, mais il n'en fit pas moins naître parmi les théologiens, des querelles longues et acharnées. Urbain VIII crut devoir défendre en 1642 le livre de Jansénius. Peu de temps après, la Sorbonne en tira cinq propositions qu'elle condamna et que le pape Innocent condamna de même en 1655. Les jansénistes soutinrent que les propositions prétendues extraites de saint Augustin n'étaient pas dans ce livre. On répliqua de part et d'autre, et la question n'a jamais été bien nettement décidée. Le *jansénisme* fut ravivé en 1713 par les écrits de Quesnel, où l'on prétendit en retrouver les opinions. V. UNIGENITUS, au Compl.

* **JANSÉNISTE**, s. m. Hist. eccl. Comme les *jansénistes* se piquaient en général d'avoir des mœurs très-austères et une morale très-pure, on a donné le nom de *janséniste* aux hommes dont les principes de morale ont paru trop rigides. — Nom qu'on donnait à des espèces de mitaines qui couvraient la partie du bras que les manches courtes laissaient nues. — *S'habiller à la janséniste*, d'une manière fort sévère.

JANSÉNISTEMENT, adv. A la manière des jansénistes. Il n'a été employé que dans le style burlesque. — Un néologue a employé dans le même sens *janséniquement*, mot évidemment très-mal formé.

* **JANTHINE**, s. f. (du gr. ἴον, violette; ἄνθος, fleur). Zool. Genre de mollusques gastéropodes à coquilles globuleuses d'un beau bleu violacé.

JANUALES, s. f. pl. Ant. Fête qui se célébrait à Rome, le 1^{er} janvier de chaque année, en l'honneur de Janus; on lui offrait des figues et du miel. Pendant les *januales*, on se faisait réciproquement des présents, usage qui se retrouve tout entier dans nos étrennes. — *La porte Januale* était une des portes de Rome; on lui avait donné ce nom parce que Janus l'avait, disait-on, défendue contre les Sabins.

* **JANUS**, n. pr. m. Fig. *Ouvrir le temple de Janus*, déclarer la guerre; *fermer les portes de*

Janus, conclure la paix. — s. m. En architecture ancienne, temple consacré à Janus. — *Janus bifrons*, celui qui avait deux portes. — *Janus quadrifrons*, celui qui avait quatre faces, quatre portes et huit fenêtres, c'est-à-dire douze ouvertures correspondant aux douze mois de l'année. — On appelait aussi *Janus* une espèce d'arc de triomphe carré, à quatre portes. — Astr Un des noms de la constellation du Bouvier. — Zool. Espèce de papillon de nuit.

* **JANVIER**, s. m. Ant. *Calendes de janvier*, chez les Romains, les saturnales, qu'ils célébraient tous les ans à la fin de décembre. C'est évidemment un reste de cette fête du paganisme qu'il faut voir dans certaines orgies qui se célébraient à la même époque de l'année, dans le moyen âge, telles que *la fête des Fous*, *la fête de l'Ane*, *la fête des Sous-Diacres*. — Hist. *Édit de janvier*, édit fameux de Catherine de Médicis, publié en janvier 1562, par lequel les calvinistes acquéraient le droit d'exercer publiquement leur religion, hors toutefois de l'enceinte des villes. Le parlement eut besoin de trois jussions pour enregistrer cet édit, qui mécontenta fort les catholiques, et amena la première guerre de religion et le massacre de Vassy. — On dit prov. d'une chose sur laquelle on ne peut pas trop compter que c'est un *soleil de janvier*.

JANVILLE, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l de canton, dép. d'Eure-et-Loir. 1,800 hab.

JANZÉ, n. pr. m. Géogr. Village de France, ch.-l. de canton, dép. d'Ille-et-Vilaine. 4,100 h. Toiles à voiles; poulardes estimées.

JAO, n. pr. m. Chez les Hébreux, un des noms de l'Etre suprême, mo ns auguste que celui de Jéhovah. On écrit aussi *Iao*.

JAPAU, n. pr. m. Ancien nom du Japon.

JAPÉTIDE, n. patr. On dit mieux *Iapétide*, d'*Iapétus*.

JAPHA, n. pr. f. Géogr. anc. ville de la Galilée, dans la Palestine; aujourd'hui *Safet*. Il ne faut pas confondre *Japha* ou *Japhia* avec *Jaffa*.

JAPHÉTIQUE, adj. des 2 g. Ethn. Surnom de la race européenne que les livres saints font descendre de Japhet, fils de Noé et de ses sept fils: *Gomar*, père des Cimériens ou Cimbres; *Magog*, père des Scythes; *Madaï*, père des Mèdes et des Macédoniens; *Javan*, père des Grecs; *Thiras*, père des Thraces; *Thubal*, père des Cappadociens; *Mosoch*, père des peuples du Pont. Les trois races sont, dans ce système, la *Japhétique*, la *Sémitique* et la *Chamique*.

* **JAPIS**. Myth. V., au Complément, JAPYS, qui est plus correct.

* **JAPIX**. Myth. V., au Complément, JAPYX, qui est plus correct.

* **JAPON**, n. pr. m. (en angl. *Japan;* en japon., *Nipon* ou *Nifon*). Géogr. Empire de l'Asie orientale, formé de plusieurs îles du Grand Océan, situées au N.-E. de la Chine. *Niphon*, *Xicoco* ou *Sikokf*, *Kiousiou*, *Yéso*, la partie méridionale de l'île de *Tchoka* et les *Kouriles* méridionales: telles sont les principales divisions du Japon. La cap. est *Yeddo*. Cet empire est très peu connu, surtout dans l'intérieur, les étrangers n'y étant point admis, si ce n'est dans quelques ports, tels que Nangasaki, où les Hollandais seuls, reçus au prix de beaucoup d'humiliations, sont encore surveillés de très-près; aussi fait-on varier la population totale du Japon de 25 à 45 millions d'individus. Ce pays produit or, argent, cuivre, fer, étain et pierres précieuses, camphre, épices, laque, thé, coton, bambous, etc. On y fabrique des étoffes de soie, des porcelaines renommées, du papier, des ouvrages en bois vernis, etc. Depuis 1586, le Japon a deux souverains, le daïri, ou prince spirituel, dont la puissance se réduit à de vains honneurs, et le koubo, prince temporel, qui dispose de tout avec une autorité sans limites. Le sintoïsme et le bouddhisme sont les religions dominantes. Les Japonais sont très-civilisés, délicats sur le point d'honneur, mais méfiants, jaloux et vindicatifs.

JAPPANT, ANTE, adj. verbal. Qui jappe, qui s'exprime par des jappements. Madame Deshoulières, dans une pièce de vers burlesques, a appelé plaisamment les caresses d'un chien *jappantes fleurettes*.

JAQUELINE, s. f. Archéol. Nom de certaines cruches de grès à large ventre, qu'on trouve dans les départements septentrionaux de la France. On prétend que ce nom leur a été donné parce que Jaqueline de Bavière, comtesse de Hollande, détenue en 1436 au château de Tailingen, s'occupait à faire de ces jarres.

* **JAQUERIE**, s. f. V. JACQUERIE, au Compl.

JAQUETTE, s. f. Fig. et fam. *Secouer la jaquette à quelqu'un*, le maltraiter de coups. — *Je m'en souviens comme de ma première jaquette*, je ne me souviens pas du tout de cela. — *Jaquette*. Zool. Nom vulgaire de la pie.

JAQUIER, s. m. Hist. V. JACQUIER, au Compl.

* **JARDIN**, s. m. *Dieu des jardins*, surnom qui appartenait spécialement à Priape, quoique Vertumne, Flore, Pomone, fussent trois *divinités des jardins*. Vénus même était censée présider aux jardins, et il y avait près d'Athènes un lieu qu'on appelait *les Jardins*, et où cette déesse était particulièrement adorée. — *Les jardins suspendus de Babylone*, une des sept merveilles du monde, étaient formés de plusieurs terrasses supportées par de fortes voûtes, et s'élevant les unes au-dessus des autres; chaque terrasse était couverte de terre végétale et plantée d'arbres. — *Jardins d'Épicure*, expression dont on s'est servi pour désigner la secte d'Épicure, comme par le portique on entendait l'école de Zénon, par l'académie, celle de Platon, et par le lycée, celle d'Aristote. Épicure donnait en effet ses leçons dans de beaux jardins qui lui appartenaient. — *Jardin*, s. m. pl. Nom donné par les géographes aux Attolons, groupe d'îles qui se trouvent dans l'archipel de Bahama, près de Cuba, et dont la formation est attribuée aux madrépores. — On appelle *jardin*, en Suisse, une petite prairie qui parfois se fait voir au milieu d'un glacier.

* **JARDINER**, v. a. Fauconn. Exposer les oiseaux au soleil: *Jardiner l'oiseau*. — v. n. Ne laisser qu'une seule tige à chaque pied d'arbre dans un bois qu'on veut faire monter en futaie.

* **JARDINET**, s. m. Prov. *Ne fais un four de ton bonnet, ni de ton ventre un jardinet*, ne vous tenez pas la tête trop couverte, et ne mangez pas trop de légumes, de salade, de fruits.

* **JARDINEUX, EUSE**, adj. Terme employé par les joailliers et lapidaires pour dire que le vert d'une émeraude n'est pas bien égal: *Il y a des points jardineux dans cette pierre*, c'est-à-dire des points sombres, ou bien décolorés, où la couleur n'est pas la même que sur le reste de la pierre.

* **JARDINIER**, s. m. Fauconn. *Faire l'autour jardinier*, mettre l'oiseau dans un jardin, au soleil, avec une longe, et à l'abri du vent. C'est la même chose que le *jardiner*, ou *lui donner le jardin*. — Zool. Nom vulgaire de la courtilière et de plusieurs autres insectes.

JARDINOMANE, s. m. Celui qui est possédé de la jardinomanie.

JARDINOMANIE, s. f. Manie des jardins. Mot créé par le prince de Ligne.

* **JARET**, s. m. Hortic. Variété de prunes.

JARGEAU, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Loiret. 2,450 hab.

* **JARGON**, s. m. Littér. Langage factice que les auteurs comiques placent dans la bouche de certains personnages, afin de mieux marquer leur condition ou leur pays natal.

* **JARGONNER**, v. n. Crier comme l'oie ou le jars. — Babiller comme les oiseaux. Il vieillit dans ce sens.

JARGONNESQUE, adj. des 2 g. Qui tient du jargon. Ce vieux mot, employé par un des Étienne, serait bon à rajeunir.

* **JARNAC**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Charente, sur la Charente. 3,000 hab. Fabriques d'eau-de-vie. En 1569, les catholiques, commandés par le duc d'Anjou (Henri III), y remportèrent une victoire signalée sur les protestants, commandés par le prince de Condé; celui-ci fut tué de sang-froid après s'être rendu prisonnier. Telle n'est cependant pas l'origine du mot *coup de Jarnac*. V. au mot COUP, du Dictionnaire.

JAROSLAW, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans la Gallicie. 8,000 hab. Manufactures de draps; foire très-fréquentée. On dit aussi *Iaroslaw*, qu'il ne faut pas confondre avec *Iaroslav*, ville de la Russie d'Europe. V. IAROSLAV, au Complément.

JARON, s. m. Dans quelques départements, bâton: *Un jaron de chêne*. On dit aussi *jarron*.

JARRAN, s. m. Bot. Nom vulgaire de la vesce. On dit aussi *jarode*, *jarufle* et *jarousse*.

* **JARRE**, s. f. Hist. *Ordre de la Jarre*, ordre militaire espagnol qu'on a aussi appelé ordre du Griffon et du Lis. — La *jarre*, dans un moulin à farine, est une futaille où tombe le son.

* **JARRET**, s. m. *Roidir le jarret*, expres. pop. qui signifie mourir. — *Avoir du jarret*, se dit d'un danseur, d'un marcheur qui résiste longtemps à la fatigue. — Man. *Avoir les jarrets vidés*, se dit du cheval qui n'a pas les jarrets gras ou pleins. — Constr. *Jarret*, coude formé par la jonction de deux tuyaux d'une conduite dont la direction n'est pas droite.

* **JARRETÉ, ÉE**, adj. Se dit, en termes de danse, de celui ou celle qui a les genoux trop gros et trop serrés l'un contre l'autre. — *Bien* ou *mal jarreté*, qui met bien ou mal ses jarretières.

* **JARRETIÈRE**, s. f. Fig. et fam. *Tailler à quelqu'un des jarretières*, lui donner une besogne difficile, lui donner une occupation pénible. — *Jarretière enchantée*, jarretière qui, au temps où la magie était en crédit, passait pour avoir la propriété de donner à celui qui la ceignait à son jarret une vélocité prodigieuse. — Selon l'historien Hume, l'origine de l'*ordre de la Jarretière* n'est nullement dans l'anecdote que l'on cite à ce propos. Il croit la trouver dans le désir de perpétuer la mémoire de la bataille de Crécy, où le mot d'ordre était *garter*, jarretière.

JARRISSADE, s. f. Eaux et for. Clairière dans un bois.

* **JAS**, s. m. Bergerie; lieu où le bétail se couche. — Lieu où les bêtes fauves se retirent. Ce mot et son synon. *jasse*, s. f., ne sont employés que dans le patois de Pyrénées.

* **JASERAN**, s. m. Hist. milit. Cuirasse formée de mailles; plus tard on appella ainsi un bracelet ou collier en forme de chaîne. — Les femmes du peuple, telles que les marchandes de la halle et autres, donnent ce nom à une chaîne qu'elles portent au cou; mais elles ont altéré la prononciation et par suite l'orthographe du mot, en disant *jaseron* ou *chaîne de jaseron*.

* **JASERON**. V. l'article précédent.

* **JASEUR**, s. m. Zool. Genre d'oiseaux qui habitent l'Europe, l'Asie et l'Amérique. La plus belle espèce est celle du *jaseur de Bohême*.

* **JASIDÈS**, n. pr. m. Astr. Un des noms de la constellation de Céphée. On dit mieux *Iasidès*.

* **JASION** ou **JASIUS**, s. m. Zool. Espèce de papillon.

JASIONÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une jasione. — JASIONÉES, s. f. pl. Famille de plantes campanulacées.

JASPAGATE, s. f. Minér. Pierre composée de jaspe et d'agate. V. au Dictionnaire JASPACHATE, qui est plus conforme à l'étymologie ἀχάτης, mais moins d'accord avec le français *agate*.

JASPAGE, s. m. Procédé qui tend, dans la peinture en décors, à imiter le jaspe. V. JASPURE, au Dictionnaire.

JASPIQUE, adj. des 2 g. Formé de jaspe.

JASPOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. ἴασπις, jaspe; εἶδος, ressemblance). Qui a l'apparence du jaspe.

JASSE, s. f. V. JAS, au Complément.

JASSY, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, ch.-l. de la Moldavie. 25,000 hab. Archevêché grec. Commerce de grains, lainages, fourrures, etc. Le 5 janvier 1792, un traité de paix y fut signé entre la Russie et la Turquie, traité par lequel le Dnieper était assigné pour limites aux deux empires. *Jassy*, pris par les Russes en 1828, ne fut rendu à la Turquie que l'année suivante, en vertu du traité d'Andrinople. On écrit aussi *Iassy*.

JASZ-BÉRÉNY. V. IASZ-BÉRÉNY, au Compl.

JATI, n. pr. m. pl. Relat. Nom d'une espèce de faquir de l'Inde.

JATROPHA, s. m. Bot. Plante euphorbiacée qu'on appelle aussi *pignon d'Inde*.

JATROPHIQUE, adj. et s. m. Acide découvert en 1818 dans le jatropha. Il est liquide, sans couleur, mais d'une odeur forte et irritante, âcre au goût.

JAUBE, s. f. Bot. Nom vulgaire de l'ajonc.

JAUCLIDE, s. f. Hist. milit. Nom d'une ancienne machine de guerre propre à lancer des pierres.

* **JAUGE**, s. f. Agric. Petite tranchée creusée le long d'un champ. — Espace qu'en remuant la terre on laisse entre deux coups de bêche.

JAUGUE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires de l'ajonc. V. plus haut le mot JAUBE.

JAUJA, n. pr. f. (pr. *khaukha*). Géogr. Ville du Pérou, dép d'Ayacucho, dans une vallée très-fertile. 8,000 hab. Mines d'argent. On écrit aussi *Xauxa*, que l'on prononce de même.

JAUNAR, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du rouge-gorge.

* **JAUNE**, adj. des 2 g. (de l'allem. *ghel*, dont on fait dans le bas lat. l'adj. *gellanus;* en anglais *yellow*, en ital. *giallo*). Couleur favorite des

Athéniens; c'est aujourd'hui la couleur exclusivement distinctive du souverain de la Chine. — On appelle *race jaune* ou *mongolique* l'une des trois divisions du genre humain dans le système de Link. Les peuples du N.-E. de l'Asie appartiennent à cette race. — Géogr. *Mer Jaune*, n. pr. f. Partie de l'Océan comprise entre la presqu'île de Corée et la côte N.-E. de la Chine. On l'appelle aussi *Hoang-haï*. — *Fleuve Jaune*, fleuve de la Chine. V. HOANG, au Complément. — Méd. *Fièvre jaune*, nom donné au typhus d'Amérique, à cause de la couleur jaune que prennent les téguments pendant la maladie. — Anat. *Ligaments jaunes*, faisceaux fibreux jaunâtres, entre les lames des vertèbres, au bord desquels ils se fixent. — *Jaune de montagne*, l'ocre jaune.

JAUNEAU, s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la ficaire.

* **JAUNIR**, v. a. Techn. Chez les épingliers, donner au laiton la première façon. — Chez les cloutiers, secouer les clous dans un vase plein de vinaigre.

JAUT, adj. et s. m. Géogr. Nom d'un peuple de l'Indoustan qui, de même que les Rohillas et d'autres peuples, a été entièrement détruit par les longues guerres qui ont précipité la chute de l'empire mogol. Quelques-uns disent *Jatte*, la meilleure forme paraît être *Iaut*.

* **JAVA**, n. pr. f. Géogr. Une des grandes îles de la Sonde, dans la Malaisie, 920 kil. de l'E. à l'O., 130 du N. au S. 5 millions d'hab., dont 500,000 Chinois et 80,000 Européens, le reste indigènes. Les Hollandais en possèdent la plus grande partie, qu'ils ont divisée en vingt régences dont le ch.-l. est *Batavia*. Le reste de l'île appartient à deux souverains ou sultans dont l'un prend le titre d'empereur. Climat très-chaud et très-malsain. Les fièvres endémiques sont très-fréquentes. Superbes forêts, où l'on trouve en abondance des bois précieux, mais qui servent de refuge à différents animaux féroces, tigres, boas, etc. Sol d'une fertilité extrême : sucre, café, riz, thé, indigo, épices, etc. Les Javanais sont de race malaise, et mahométans. On trouve dans l'île de *Java* des restes de monuments antiques, notamment ceux de Borobodo, temple de Bouddha, dont la fondation remonterait, suivant M. Walkenaer, au VII[e] ou VIII[e] siècle.

JAVANAIS, AISE, s. et adj. Géogr. Habitant de l'île de Java. — Qui appartient à cette île.

JAVANIQUE, adj. des 2 g. Nom que l'on a quelquefois appliquée à la race des Grecs, que les interprètes de la Bible croient issue de Javan, fils de Japhet.

* **JAVARIS**, s. m. Espèce de sanglier ou porc sauvage auquel les anciens voyageurs prêtaient des propriétés merveilleuses. On l'appelle aussi *javaro*.

JAVARY, s. m. Géogr. Rivière de l'Amérique du Sud, qui sépare le Pérou du Brésil, continue à descendre entre le Brésil et la Colombie, et se jette dans l'Amazone après un cours de 500 kil.

* **JAVELLE**, s. f. Courant d'eau entre une île et le bord de la rivière où cette île se trouve. C'est de l'ancienne signification de ce mot, qui n'est plus employé dans ce sens, qu'est venu le nom d'un moulin situé entre Paris et Saint-Cloud, et celui de l'endroit où l'on a fabriqué d'abord l'eau dite *de javelle*, qui est chargée de chlore et dont on se sert pour le blanchissage.

JAVOTTE, s. f. Techn. V. JAVELOTTE, au Dictionnaire.

JAWAHIR, n. pr. m. Géogr. L'un des pics de l'Himalaya, le troisième en hauteur. 7,900 mètres.

JAYET, s. m. Nom qu'on donne au jais dans presque toutes nos provinces méridionales. Ce mot n'est plus aujourd'hui d'usage.

JAZER, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville lévitique de la Palestine, dans la tribu de Gad, près d'un petit lac qu'on appelait *mer de Jazer*.

* **J. C.** Abréviation du mot jurisconsulte. Elle s'emploie dans le droit romain et se trouve dans les diplômes. On écrit aussi *JC*.

JEAN, n. pr. m. Ce mot entre dans la composition d'un grand nombre d'expressions proverbiales, ou se joint en composition à beaucoup d'autres mots. *Je m'en soucie comme de Jean de Vert*, je n'en tiens aucun compte; allusion à Jean de Vert ou de Werth, commandant des troupes impériales, fait prisonnier en 1638 et renfermé à Vincennes. — *Va-t-en voir s'ils viennent, Jean*, expr. par laquelle on donne à entendre qu'on ne compte pas sur une chose, ou par laquelle on avertit les autres de n'y pas compter. — *Ris-en, Jean, on te fait des œufs*, espèce de menace qu'on fait à quelqu'un qui veut rire aux dépens des autres. — *C'est comme le bréviaire de messire Jean, cela va sans dire*, c'est une chose toute simple, qui n'a pas besoin d'être expliquée. — *Mariage de Jean des Vignes*, union très-mal assortie; on appelle *Jean des Vignes* un rustre grossier. — *Saint Jean bouche d'or* se dit d'un homme qui parle très-bien; allusion à saint Jean Chrysostome. — *Toutes les herbes de la Saint-Jean*, tous les moyens et tous les remèdes possibles. — *Jean fait tout*, celui qui veut se mêler de tout. — *Jean farine*, espèce de benêt, de niais, etc. Ces deux mots et quelques autres du même genre ont ordinairement un sens injurieux. — Hist. *Ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, ordre religieux et militaire dont les membres furent appelés plus tard *chevaliers de Rhodes* et ensuite *chevaliers de Malte*. Ce nom lui venait de ce que le premier hospice de l'ordre fut fondé sous l'invocation de saint Jean l'Hospitalier. — Il y a eu plusieurs ordres religieux qui ont porté le nom de *Saint-Jean* ou de *Saint-Jean-Baptiste*. Géogr. *Saint-Jean*, une des îles Vierges, dans les Antilles danoises. 12 kil. sur 5. 6,000 hab. Bon port. Établissement de frères moraves. — Fleuve de l'Amérique du Nord; il sort de la province du Maine, traverse le bas Canada et le Nouveau-Brunswick, et après un cours de 500 kil., il entre dans la baie de Fundy, près d'une ville de *Saint-Jean* qui possède un port très-fréquenté et compte 12,000 hab. — Rivière des États-Unis, dans la Floride; elle sort du lac Mayaco, et après un cours de 400 kil., entre dans l'Atlantique. — Plusieurs rivières, plusieurs caps de l'Amérique, portent aussi le même nom. — *Saint-Jean*, ch.-l. de l'île de Terre-Neuve, avec un beau port. 12,000 hab., sur lesquels 2,000 au moins sont pêcheurs. Évêché catholique. Cette ville a été incendiée en 1846. — *Ile de Saint-Jean* ou *du Prince-Édouard*, île de l'Amérique septentrionale, à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent. 190 kil. sur 55. Pop. 12,000 hab. Ch.-l. Charlotte-Town. — Litt. *Jean* ou *Jeannot*, surnom que les fabulistes donnent au lapin : *Jean lapin*. — Hist. *Bataille du Mont-Saint-Jean*. V. WATERLOO, au Dictionnaire et au Complément.

JEANBONITE, s. m. Hist. rel. Ermite d'une congrégation fondée à Mantoue par le bienheureux Jean Bon, au commencement du XIII[e] siècle.

JEAN-D'ACRE (SAINT-). V. ACRE, au Dictionnaire.

JEAN-D'ANGELY (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond., dép. de la Charente-Inférieure, sur la Boutonne, au milieu de riches vignobles. 7,000 hab. Il y eut autrefois un château magnifique qui servait de demeure aux ducs d'Aquitaine. C'est la patrie de Henri II, prince de Bourbon-Condé, père du grand Condé.

JEAN-DE-BONNEFOND (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de la Loire. 4,300 hab.

JEAN-DE-BOURNAY (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Isère. 3,300 hab. Toiles à voiles.

JEAN-DU-BRUEL (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. de l'Aveyron. 3,200 hab.

JEAN-DU-FOS (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de l'Hérault. 1,550 hab.

JEAN-DU-GARD (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Gard, sur le Gardon. 4,300 hab. Il y aux environs une mine de manganèse.

JEAN-DE-LOSNE (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Côte-d'Or, sur la Saône, au point où le canal de Bourgogne s'unit au canal du Rhône au Rhin. 2,000 hab. Saint-Jean-de-Losne a soutenu deux sièges célèbres, l'un en 1273, l'autre en 1636. Ce dernier fit donner à la ville le surnom de *Belle-Défense*.

JEAN-DE-LUZ (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Basses-Pyrénées. Port sur l'Océan, à l'embouchure de la Nivelle. 3,500 hab. École de navigation.

JEAN-DE-MAURIENNE (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Ville des États sardes, ch.-l. de la province de Maurienne. 3,000 hab. Évêché. Jardin botanique. On voit dans la cathédrale les tombeaux des comtes de Maurienne.

JEAN-DE-MONT (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Vendée, près de l'Océan. 4,000 hab.

* **JEAN-GAUT-Y-TAN**, n. pr. m. Selon les croyances populaires de la Bretagne actuelle, et non des anciens Bretons, nom d'un démon qui parcourt la nuit les campagnes en portant cinq lumières qui tournent avec rapidité sur sa main.

JEAN-MAYEN, n. pr. m. Géogr. Ile de l'Océan glacial boréal, fréquenté par les baleiniers. De même que dans l'Islande, les courants y amènent beaucoup de bois. On remarque dans cette île la montagne de Beerenberg, qui a 2,200 mètres, et le volcan d'Esk, le plus septentrional qui existe.

* **JEANNETTE**, s. f. Techn. Sorte de métier à filer le coton.

JEANNINE, s. f. Hist. Décrétale de Jean XXII. V. EXTRAVAGANTES, au Complément.

JEAN-PIED-DE-PORT (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Basses-Pyrénées, à l'entrée du passage des Pyrénées. 1,400 hab. Le passage est défendu par une forte citadelle bâtie en 1680.

JEBIS ou **JEBISU**, n. pr. m. Divinité des Japonais qui paraît présider à la pêche. Ce n'est pas pour cela la même chose que Neptune. En général, cette assimilation des divinités des peuples barbares avec celles de l'antiquité sont fort inexactes. Quant à *Jebis* ou *Jebisu*, son existence même est fort problématique, de bons dictionnaires de mythologie ont rejeté entièrement ce mot. La présente remarque s'applique à une foule d'articles de mythologie japonaise, américaine, polynésienne, etc. V. JÉDUD, au Dictionnaire.

JÉBUSÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. sacr. Nom d'un peuple qui habitait le territoire de Jérusalem avant la conquête des Israélites et quand cette ville s'appelait *Jébus*. Les *Jébuséens*, qui avaient pour roi Adonibésech, furent exterminés par Juda et Siméon.

JECHA, n. pr. m. Myth. Dieu des Thuringiens.

JEDBURGH, n. pr. m. Géogr. Ville d'Écosse, ch.-l. du comté de Roxburgh, sur le Jed. 6,000 h. Sources minérales antiscorbutiques.

JEDDO ou **JEDO**, n. pr. m. Géogr. Capitale du Japon. V. YEDDO, au Complément.

JEFFERSON, n. pr. m. Géogr. Ville des États-Unis, ch.-l. du Missouri. 5,000 hab. — Rivière des États-Unis, qui descend des Monts-Rocheux, s'unit au Madisson et au Gallatin et forme le Missouri, après un cours de 200 kil. — Un grand nombre de lieux ont été ainsi nommés aux États-Unis, en souvenir du président *Jefferson*.

JEFFERSONITE, s. f. Substance minérale particulière.

* **JEGNEUX**, s. m. On écrit mieux *geignieux*, parce que ce petit pot, placé sur la cendre où bout la liqueur qu'il contient, fait entendre une sorte de gémissement, il *geint*.

JEGUN, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Gers. 2,000 hab.

JÉHO, s. m. Géogr. Château de l'empereur de la Chine, dans la province de Tchi-li. Beaux jardins, temples richement ornés. On l'appelle aussi *Tching-te-Tcheou*.

JEHOUD, n. pr. m. Myth. Fils de Saturne et de la nymphe Anobreth. Il fut tué par son père. Porphyre seul parle de ce dieu, d'après les traditions phéniciennes.

* **JÉHOVAH**, n. pr. m. Nom par lequel les Hébreux désignent la Divinité. Ce nom est tellement révéré par les juifs, qu'ils ne le prononcent jamais, et qu'ils y substituent ceux d'*Adonaï* ou d'*Éloïm*. Ce fut Dieu lui-même qui révéla le nom de *Jéhovah* à Moïse.

* **JÉHU**, n. pr. m. Hist. sainte. Ce capitaine des gardes de Joram, roi d'Israël, devint souverain après avoir tué ce prince Il fit périr ensuite les enfants d'Achab, la fameuse Jézabel, les frères d'Ochosias, tous les prêtres de Baal, dont il détruisit les temples. — Le nom de *compagnie de Jéhu* fut pris par les membres d'une association qui se forma en France après la terreur, dans l'intention de venger les victimes de la révolution aux dépens de leurs bourreaux. Les arrêts de mort devaient s'exécuter dans l'ombre et le mystère. Cette association fut bientôt dissoute par la répulsion de l'opinion publique. C'est à tort que le peuple et la plupart des historiens l'ont appelée *compagnie de Jésus*.

* **JÉKICE**, n. pr. m. Mauvais génie que les Japonais regardent comme auteur de toutes les maladies. Les *Jékices* pourraient bien être les mêmes que les *Jakusis*.

JEMMA-O, n. pr. m. Myth. Juge des enfers, chez les Japonais.

* **JEMMAPES**, n. pr. m. Géogr. Village de la Belgique, dans le Hainaut, sur la Haine. 2,900 h. Commerce de houille. Ce fut auprès de ce village que, le 6 novembre 1792, Dumouriez remporta sur les Autrichiens une victoire signalée. Le roi Louis-Philippe, alors duc de Chartres et aide de camp de Dumouriez, contribua puissamment

au gain de la bataille. Quand la Belgique fut réunie à la France, il y eut un *département de Jemmapes*, dont le ch.-l. était Mons.

JENE, n. pr. m. Myth. Dieu des Japonais, qu'on représente avec quatre bras et quatre visages. Les vieillards et les femmes mariées l'adorent particulièrement.

JÉRAX, s. m. Zool. Genre d'oiseaux.

JÉRÉMIE, n. pr. m. Géogr. Petite ville de la république d'Haïti, dép. du Sud. 5,000 hab. Sol fertile.

* **JÉRÉMIES**, s. f. pl. Il se dit absol., en musique d'église, des leçons de l'office de la semaine sainte, composées sur des fragments du prophète Jérémie : *Chanter, écrire des jérémies.*

JÉREZ, n. pr. m. Géogr. Petite ville de l'État de Zacatécas, faisant partie de la confédération mexicaine. 14,000 hab. On écrit aussi *Xerès*, que l'on prononce de même; mais il ne faut pas confondre cette ville avec celle de *Xerès*, en Espagne. V. XERÈS, au Complément.

JÉRICHO, n. pr. f. Géogr. sacr. Ville de la Palestine, dans la tribu de Benjamin, au N.-E. de Jérusalem. — *Fontaine de Jéricho*, source d'eau amère à laquelle Élisée ôta son amertume.

* **JÉRIDE**, s. m. Corruption du mot arabe *djerid*. Ce n'est point un javelot des anciens. V. DJERID, au Complément.

JERKER, s. m. Nom qu'on donne, dans les États-Unis, aux membres d'une secte de méthodistes convulsionnaires.

JÉRONYMITE, s. m. (du gr. ἱερονύμος, Jérôme). Hist. relig. Membre d'un ordre religieux fondé en Espagne dans le XIV^e siècle; dès le siècle suivant, il y avait vingt-cinq monastères de cet ordre tant en Espagne qu'en Portugal. On écrit souvent et mieux *hiéronymites*.

JÉROSOLIMITAIN, AINE, adj. et s. Géogr. Habitant de Jérusalem.—Qui concerne cette ville. On écrit mieux *Hiérosolimitain*.

JERSEY, n. pr. f. Géogr. Ile située à très-peu de distance des côtes de France, dans la Manche, et appartenant à l'Angleterre. 22 kil. sur 15. 40,000 hab. Granit; fruits, bestiaux. On y parle français. — *Nouvelle-Jersey*. V. NEW-JERSEY, au Complément.

* **JÉRUSALEM**, n. pr. f. Géogr. anc. et hist. Ville de la Judée, voisine du torrent de Cédron, entre les tribus de Juda et de Benjamin. Quand David monta sur le trône, Jérusalem appartenait encore aux Jébuséens. Ce prince, devenu maître de la citadelle, y transféra le siège de son gouvernement; Salomon y bâtit le temple. Après la division du royaume, les rois de Juda firent de Jérusalem leur capitale. Nabuchodonosor la ruina (536). Cyrus la rebâtit (588). Titus la détruisit de nouveau, l'an 70. Adrien la fit reconstruire, sous le nom d'*Ælia Capitolina*. Les Arabes s'en emparèrent au VII^e siècle. A la fin du XI^e, les croisés la prirent (1099) sur les Arabes, qui, cent ans plus tard, la reprirent sur les chrétiens (1187). En 1217, les Turcs s'en mirent en possession; ils la possèdent encore, et elle fait partie de l'eyalet de Damas. 30,000 hab. Les pèlerins vont y visiter le saint sépulcre, dans une église bâtie sur le Calvaire. — Le *royaume de Jérusalem*, partagé en *seigneurie de Jérusalem*, *principauté de Tibériade*, *comté de Tripoli* et *comté d'Édesse*, et fondé par Godefroy de Bouillon en 1099, fut définitivement détruit en 1291, ses derniers débris étant tombés alors au pouvoir des Khovaresmiens. On y avait réuni celui de Chypre en 1197. — Le roi de Sardaigne prend encore le titre de *roi de Chypre et de Jérusalem*. — *Jérusalem* se dit au fig. d'une retraite sainte, pieuse. — *Jérusalem céleste*, se dit du ciel, du séjour des bienheureux. — *Jérusalem nouvelle*, se dit de l'Église chrétienne.

JÉSAARITE, n. patron. Hist. sacr. Nom des descendants de Jésaar, petit-fils de Lévi. Ils formaient une des quatre familles caathites.

JESSA, n. pr. m. Myth. Divinité mâle des Sarmates; ses attributs paraissent être les mêmes que ceux de Jupiter. Peut-être est-ce la même que *Jecha*.

* **JÉSUATE**, s. m. Hist. relig. Membre d'un ordre religieux et hospitalier, fondé en 1365 par Jean Colombin, approuvé deux ans après par Urbain V, et supprimé au bout de 300 ans par Clément IX. Les religieuses du même ordre ne furent pas comprises dans cette dernière mesure. C'est par erreur qu'on a dit, dans quelques dictionnaires, que l'ordre fut fondé par *saint Columban*, au lieu de *saint Colombin*.

* **JÉSUITE**, s. m. Hist. relig. Membre d'un ordre religieux, fondé par Ignace de Loyola en 1538, approuvé par le pape Paul III sous le nom de *compagnie de Jésus*. Les *jésuites* furent d'abord appelés *clercs*, ils ne prirent le nom de *jésuites* que vers le milieu du XVI^e siècle. Leur ordre fit des progrès très-rapides, il s'étendit jusque dans la Chine et en Amérique. Les *jésuites*, expulsés successivement de France, d'Allemagne, d'Espagne, furent supprimés par Clément XIV en 1773. Depuis cette époque, ceux qui ont reparu en France ont pris le titre de *pères de la foi*. On a dit des *jésuites* beaucoup de mal et beaucoup de bien. Le but ostensible de leur ordre était la propagation de la foi, mais on a pu croire à diverses époques qu'ils n'aspiraient à rien moins qu'à la domination universelle. Ils jurent d'obéir à leur général comme à Dieu même; ce serment en fait dans chaque pays une puissance hors de l'État qui a presque toujours porté ombrage à l'autorité civile. La morale relâchée de plusieurs de leurs casuistes a fait porter très-injustement contre tout l'ordre une accusation d'immoralité et d'hypocrisie. Quant à leur doctrine sur le régicide, elle ne paraît être l'erreur que de quelques individus. L'esprit de parti a contribué, plus encore que ces circonstances, à donner au mot *jésuite* ainsi qu'à ses dérivés un sens odieux. On peut ajouter cependant que l'emploi de ce mot n'est pas du meilleur goût ni de la meilleure société. — *Jésuite* s'est dit quelquefois pop. pour dindon, parce que l'introduction de ce volatile en Europe est attribuée aux *jésuites*, missionnaires d'Amérique. — *Jésuite de robe courte*, se dit des coadjuteurs temporels ou membres laïques de l'ordre.

* **JÉSUMI**, s. m. Nom d'une cérémonie japonaise qu'on exige, selon quelques voyageurs, de tout étranger qui voudrait communiquer avec les naturels. Depuis la persécution de 1637, les Japonais ont le christianisme en horreur; ils veulent que celui qui désire se lier avec eux pour les intérêts du commerce fassent le *jésumi*, c'est-à-dire foule aux pieds un crucifix, et comme les Hollandais sont le seul peuple qui soit admis au Japon, on les accuse de s'être soumis à l'exigence des Japonais.

* **JÉSUS**, n. pr. m. Ce nom s'emploie dans plusieurs exclamations pieuses de crainte, d'admiration, de joie, telles que *doux Jésus! bon Jésus! Jésus-Maria!* etc., elles appartiennent au style ascétique. — Il fait aussi partie de la désignation d'un grand nombre de communautés religieuses et chevaleresques, telles que l'*ordre de la croix de Jésus-Christ*, qu'on croit être le même que la *milice du Christ; les chevaliers de la foi de Jésus-Christ*, dépendance de l'inquisition; l'*ordre de Jésus-Christ* ou *du Christ*, de Jean XII; l'*ordre* ou *société de Jésus* de Pie II; *les chevaliers de Jésus et Marie* de Paul V; la *congrégation du bon Jésus* de Ravenne; *les trente-trois filles de l'enfant Jésus* ou *de l'enfance de Notre Seigneur Jésus-Christ*, de Rome, etc., etc. — *Compagnie* ou *société de Jésus*. V., plus haut, JÉSUITE. — *Congrégation de Jésus*, nom que portait encore, vers l'an 1560, l'association des réformateurs qui ne voulaient ni de l'Église catholique, qu'ils appellaient *congrégation de Satan*, ni de l'Église anglicane, dont ils détestaient la hiérarchie. — *Jésus dévalisé*, monnaie autrefois en usage à Genève; elle portait empreint le monogramme de Jésus-Christ surmonté d'une croix. Les Génevois ayant supprimé la croix, les pièces furent appelées *dévalisées*, c'est-à-dire *dépouillées*. — *Dévotion au cœur de Jésus*, à *l'enfant Jésus*, image de piété représentant un cœur enflammé ou l'enfant Jésus entouré de rayons. — Chron. *Naissance* ou *incarnation de Jésus-Christ*, ère qui commence en l'an du monde 4004, selon l'opinion la plus commune, et en 4963 selon l'*Art de vérifier les dates*. Dans tous les cas, elle répond au 25 décembre de l'année du règne d'Auguste. V. le mot ÈRE du Compl. — Géogr. *Jésus*, village du Pérou, sur la Caxamarca. Ruines d'une ancienne ville péruvienne, construite de blocs énormes de pierres.

* **JET**, s. m. Anc. législ. Petite corde que l'exécuteur passait au cou du patient qu'il conduisait au supplice. — *Jet d'eau*, en menuiserie, espèce de tringle de bois, disposée sur la fermeture d'une porte ou d'une croisée, pour rejeter l'eau et l'empêcher d'entrer dans l'intérieur. — Mar. *Jet de voiles*, on dit mieux *jeu de voiles*.

* **JETÉ, ÉE**, part. et adj. *Dessin bien jeté*, se dit d'une esquisse tracée d'une main exercée, et d'un seul jet.

* **JETER**, v. a. Fig. et fam. *Jeter un os à quelqu'un*, donner à quelqu'un un objet de peu de valeur, lui assigner quelque petit profit, en lui faisant espérer qu'il lui en reviendra de plus considérables, l'obliger ainsi à patienter. — *Jeter sur le papier*, tracer, écrire à la hâte. — Dr. can. *Jeter un dévolu*, demander en cour de Rome un bénéfice vacant. — Fig. *Jeter son dévolu sur quelque chose*, affecter l'intention de se l'approprier. — Mar. *Jeter à la bande*, rassembler sur un seul point plusieurs marchandises qui étaient disséminées, afin de faire contre-poids. — *Jeter en sable*, c'est, chez les fondeurs, prendre un moule avec du sable. — Il s'est dit fig. pour, avaler un verre de liquide d'un seul coup, comme on a dit *sabler*. — Techn. *Jeter des bougies*, les fabriquer au moule. — *Qui bien jettera, son compte trouvera*, celui qui calcule ses dépenses de manière à ne pas excéder son revenu trouvera son compte à la fin. Ce proverbe vient de ce qu'autrefois *jeter* signifiait calculer avec des jetons.

* **JETONNIER**, s. m. Ce mot s'est quelquefois appliqué en mauvaise part à des académiciens plus exacts à percevoir leurs jetons qu'à augmenter leur renommée et celle de leur compagnie; mais prise ainsi avec trop de généralité, cette dénomination serait injuste; car l'exactitude est un des premiers devoirs des académiciens.

JETTA, s. m. Nom par lequel les Japonais désignent les douze signes du zodiaque.

* **JEU**, s. m. Anc. littér. fr. *Jeu parti*, pièce de vers en dialogue; série de questions captieuses ou d'une solution équivoque et de réponses subtiles où l'esprit se montre plus que le sentiment, sur des matières qui se rapportent à l'amour ou à la galanterie. — *Jeux militaires*, espèce d'exercices gymnastiques, institués en Allemagne par Henri l'Oiseleur. — *Jeux oratoires*, exercices littéraires des sociétés de rhétorique de Flandre. — Les principales espèces de *jeux* des Grecs et des Romains étaient : les *jeux actiaques*, *annuels*, *apollinaires*, *augustaux*, *capitolins*, *circenses*, *compitalices*, *décennaux*, *floraux*, *funèbres*, *gymniques*, *indictifs*, *iselastiques*, *isthmiques*, *lucullïens*, *martiaux*, *mégalésiens*, *néméens*, *néroniens*, *olympiques*, *palatins*, *panhelléniques*, *romains*, *pyrrhiques*, *pythiens*, *quinquennaux*, *térentins*, *triennaux*, *séculaires*, *tauriliens*, *troyens*, *votifs*. — Les *jeux floraux de Toulouse* ont été fondés en 1322 par une association de poètes qui formèrent le collège de la gaie science; ils ont été renouvelés en 1500 par Clémence Isaure. — Prov. *Dieu veut jeu*, c'est-à-dire Dieu s'est mis de la partie, Dieu s'en est mêlé. Cette expression s'emploie quelquefois dans le cas où un individu sent retomber sur lui-même le mal qu'il voulait faire aux autres. — *Quand on ne peut mettre au jeu, on quitte la partie*, il faut abandonner les affaires lorsqu'on n'est plus en état de les diriger; les plaisirs, quand l'âge en est passé. — *Les jeux du théâtre*, *de Melpomène*, *de Thalie*, *de Terpsichore*, les pièces dramatiques, la tragédie, la comédie, le ballet. Ces expressions sont un peu usées, comme toutes les allusions mythologiques. — Droit féod. *Jeu de fief*, séparation du corps et du titre d'un fief. — *Jeu dru*, en escrime, se dit de la manière d'un tireur qui emploie la force et ne répond aux coups que par des mouvements brusques et impétueux. — On le dit encore du jeu qu'on oppose aux mauvais tireurs et qui consiste en battements croisés pour empêcher l'épée de l'adversaire d'être devant soi lorsqu'on attaque. — *Jeu entier*, assemblage de 52 cartes, 13 de chaque couleur: le jeu de piquet ne contient que 32 cartes; on ôte les deux, trois, quatre, cinq et six. — *Jeu faux*, qui contient trop ou trop peu de cartes, ou des cartes doubles. — A la paume, *jeu*, marque quelconque, arbre, pierre, pilier, etc., qui indique l'espace dans lequel les chasses doivent avoir lieu. — *Jeu de carré*, *jeu de dedans*. V. le mot DEDANS, au Dictionnaire. — Les contrôleurs de théâtre appellent *jeu*, la réunion de toutes les contremarques nécessaires pour le service d'une soirée. — Mus. *Jeu céleste*, son doux et harmonieux que l'on obtient du piano lorsqu'on emploie les deux pédales. L'orgue a pareillement un *jeu céleste*. — On appelle *plein jeu*, *demi-jeu*, le son plus ou moins fort qu'on tire de l'instrument, suivant qu'on veut ajouter à l'expression ou l'adoucir. — Les jeux d'orgue sont dits *à bouche*, *d'anche*, et *de mutation*. Dans ceux de la première espèce, les tuyaux sont fermés à l'extrémité supérieure; ils rendent des sons plus bas d'une octave que les tuyaux de même dimension ouverts, parce que l'air est obligé de parcourir deux fois la longueur du tuyau en montant et descendant avant de resonner à la sortie. On appelle *jeu d'anche* ceux dont les tuyaux portent une languette de laiton

qui met le souffle ou l'air en vibration ; les trompettes, clairons, voix humaines, etc., sont de ce genre. Les *jeux de mutation* se composent de plusieurs tuyaux pour chaque note. Ces tuyaux sont accordés en tierce, chaque note fait entendre un accord parfait, et malgré la discordance qui semblerait devoir en résulter l'ensemble que l'on obtient est satisfaisant. — Hist. *Serment du jeu de paume*. V. PAUME, au Complément.

* **JEUDI**, s. m. On dit d'une chose qu'on regarde comme impossible qu'on la fera *la semaine des trois jeudis*.

* **JEUNE**, adj. et s. des 2 g. On dit prov. *Jeune chirurgien, vieux médecin; jeune procureur, vieil avocat*, c'est-à-dire, que pour agir il faut de l'énergie, que pour diriger il faut du jugement et de l'expérience. Autrefois on appelait *jeune* celui qui avait reçu les ordres mineurs. — Les officiers subalternes étaient désignés par le même nom. On disait les *jeunes* d'un prince, d'un seigneur ; par extension ce mot s'employait pour désigner les apprentis d'un artisan, on disait les *jeunes* d'un maçon, d'un cordonnier, du moulin.

* **JEÛNER**, v. n. Prov. *Jeûne bien qui ne mange rien*, on jeûne assez quand on est extrêmement pauvre.

* **JEUNESSE**, s. f. Ant. rom. *Prince de la jeunesse*. V. PRINCE, au Complément.

JÉZIDE, adj. et s. m. Mot qui signifie hérétique, hétérodoxe, dans la religion mahométane. — On distinguait autrefois par le nom de *Jézide*, une ancienne peuplade qui parlait la langue du Kurdistan et dont les croyances, d'origine chrétienne, s'étaient mêlées et confondues avec le mahométisme et le judaïsme. Les *Jézides* n'avaient point de temple et priaient indistinctement Jésus et Mahomet. On dit aussi *Jézideen*.

JÉZIZAH, s. m. Fameux livre cabalistique attribué au rabbin Akiba, au moyen duquel les adeptes se croyaient en état d'opérer des prodiges. On dit le *Jézizah* et le *livre Jézizah*.

JEZRAËL, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville de la Palestine, dans la Galilée, résidence d'Achab, roi d'Israël. Auj. *Esdrelon*.

JIGA-GOUNGGAR, n. pr. m. Géogr. Ville de l'empire chinois, dans le Tibet, près de l'Iraouaddy. Environ 100,000 hab.

JIQUITINHONHA, s. f. Géogr. Rivière du Brésil, prov. de Minas-Geraes; après un cours de 240 kil., elle se réunit à l'Araçuahy et forme avec celle-ci le Rio-Grande de Belmonte. Ses sables roulent des diamants.

JITOMIR, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans la Volhynie, sur le Teterev. 12,000 hab., dont 10,000 juifs. Deux évêchés, l'un grec, l'autre catholique. Commerce de draps, soieries, etc.

JOACHIM (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de la Loire-Inférieure. 3,400 hab.

JOACHIMITE, s. m. Hist. relig. Disciple de l'abbé Joachim, espèce de visionnaire qui vivait dans la Calabre au XIIe siècle. Les *joachimites* enseignaient que le Père avait opéré depuis le commencement du monde jusqu'à l'avènement de son fils ; que celui-ci opérait depuis sa venue et continuerait jusqu'à l'an 1260 ; enfin que le Saint-Esprit opérerait pendant un nombre égal d'années, après quoi viendrait la fin du monde. On les appelle aussi *ternaires*.

JOACHIMSTHAL, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans la Bohême, 4,500 hab. Aux environs, mines d'argent et de cobalt.

JOANNINE, s. f. Hist. On désigne par ce nom la sentence arbitrale qui fut rendue en 1372, par Jean de Beauvais, cardinal, entre l'archevêque de Reims et son chapitre, au sujet des droits et privilèges de l'église de Reims.

* **JOANNITE** et non pas **JOANNISTE**, s. m. Hist. relig. Nom qu'on donna dans le Ve siècle aux partisans de saint Jean Chrysostome, lesquels restèrent toujours unis avec lui et dans la même communion, quoiqu'il eût été envoyé en exil. — On désignait par le même nom les membres d'une secte fort ancienne et encore répandue en Asie, lesquels n'administraient le baptême qu'au nom de saint Jean au lieu de l'administrer au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. On les appelle aussi *chrétiens de saint Jean*.

JOB, n. pr. m. Philol. *Le livre de Job*, ou absol. *Job* est un des anciens livres de l'Écriture contenant l'histoire du patriarche Job. — On dit prov. d'un homme dans l'indigence qu'il est *pauvre comme Job*; et d'une femme grondeuse et acariâtre : *c'est la femme à Job*, parce que la femme de ce patriarche tourmentait son mari. On dit aussi de ceux qui font des reproches à un homme malheureux, au lieu de le secourir : *Ce sont les amis de Job*. — *Job*, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. du Puy-de-Dôme. 3,150 hab.

JOBARDERIE, s. f. Procédé sot et niais. Il est fam. V. JOBARD, au Dictionnaire.

JOBBERIE, s. f. (de l'angl. *jobber*, courtier). Terme de bourse, qui signifie courtage de fonds, manœuvres quasi-frauduleuses pour opérer la hausse et la baisse. Il est peu employé en français si ce n'est dans les traductions.

* **JOBELIN**, s. m. Vieux mot qui signifiait sot ou niais. — Hist. litt. Lorsque Benserade eut publié son sonnet sur *Job*, il s'éleva entre les gens de lettres de l'époque une grande contestation sur le mérite de ce sonnet comparé à un autre sonnet en vogue adressé à *Uranie*. Les partisans de Benserade se distinguèrent par le nom de *jobelins*, les autres par celui d'*uranins*.

JOBÈS, Myth. V. IOBÈS, au Complément.

JOBISME, s. m. Il s'est dit quelquefois fam. pour jobarderie, niaiserie.

JOBITE, Hist. or. V. AÏOUBITE, au Compl.

JOCASTE, n. pr. f. (en gr. Ἰοκάστη). Temps hér. Fille de Ménécée et sœur de Créon; elle épousa Laïus et en eut un fils nommé Œdipe qui fut abandonné; après la mort de Laïus, elle épousa son fils sans le connaître et en eut Étéocle, Polynice, Antigone et Ismène. Ayant reconnu son inceste, Jocaste se pendit ou se tua. Homère l'appelle *Épicaste*.

JOCOSITÉ, s. f. Vieux mot qui s'est employé pour, joie, gaieté, esprit plaisant et gai. Il serait peut-être bon à renouveler.

* **JOCUS**, n. pr. m. Myth. Dieu des jeux et des plaisirs. Comme les poëtes plaçaient toujours *Jocus* à la suite de Vénus, quelques mythologues l'ont pris pour un frère de Cupidon.

JOD, Gramm. héb. V. YOD, au Complément.

JODELLE, s. f. Vieux nom de la foulque.

JODULT, n. pr. m. Myth. sept. Idole des Saxons, représentant un homme à cheval armé d'une massue et d'un bouclier.

JOGUE, Hist. ind. V. YUGA, au Complément.

JOGUI, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de fakirs, ou plutôt de brahmines qui habitent le royaume de Bassinga. Ils vivent d'aumônes, courent tout nus par les champs et les villes, entrent dans les maisons et s'y livrent sans retenue aux plus grands excès.

JOHAN-GEORGENSTADT, n. pr. m. Géogr. Ville de Saxe, fameuse par son école de minéralogie. 8,000 hab. Fabrique de dentelles.

JOHANNISBERG, n. pr. m. Géogr. Village du duché de Nassau, près du Rhin, renommé par le château et les vignobles appartenant autrefois à l'évêque de Fulde, puis au prince d'Orange, puis au maréchal Kellermann. En 1816, l'empereur d'Autriche les acheta et les donna au prince de Metternich. 7,000 hab.

JOHN-BULL, n. pr. m. (littéral., *Jean Taureau*). Surnom par lequel on désigne fam. le peuple anglais. C'est une allusion à la probité simple et droite cachée sous des dehors rudes et grossiers qui distingue le peuple anglais.

JOHNSONIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne fondée au siècle passé par J. Johnson, ministre protestant à Liverpool. Il prétendait que la divinité réside en Jésus-Christ seul dans toute sa plénitude. Il n'admettait ni le péché originel ni les peines éternelles.

* **JOIE**, s. f. *Les quinze joies du mariage*, expr. prov. par laquelle on désigne ironiquement tous les inconvénients du mariage. — On dit d'un plaisir, d'un bonheur qui ne peuvent pas durer : *Ce sont joies de mariage*. — *Entendre les joies du paradis sans y pouvoir entrer*, c'est entendre le bruit d'un divertissement que les autres se donnent sans pouvoir y aller prendre part. — *Avoir joie à quelque chose*, se disait au XVIIe siècle pour y prendre plaisir : *J'ai joie à vous voir de retour* (Molière). — Alchim. *Joie des philosophes*, se disait de la pierre arrivée à un blanc parfait.

* **JOIGNY**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur l'Yonne, et compte 5,500 hab. Château bâti par le cardinal de Gondi. Fabriques d'eau-de-vie. Commerce de vins, tuiles, etc. *Joigny* eut au XIe siècle le titre de comté; vers le milieu du XVIIIe siècle, il passa de la maison de Gondi dans celle de Villeroi. V. plus loin le mot JOINVILLE.

JOINDRAGE, s. m. Anc. cout. Nom qu'on donnait autrefois à une redevance qu'on payait pour jouir du droit de dépaissance. — Droit, espèce de pour-boire, que les meuniers et les boulangers faisaient payer pour leurs garçons. — On appelait *joindre* ou *juindre* (junior, plus jeune) les garçons de ces deux états. Plus tard on dit *geindre*.

* **JOINT**, s. m. Constr. *Joint de doulle*, assemblage apparent d'une voûte dans le sens de la longueur, c'est-à-dire ligne visible formée par les claveaux. — *Joint de lit*, face sur laquelle une pierre taillée repose. — *Joint carré*, celui qui est en équerre à son retour. — *Joint en coupe*, celui qui est incliné et tracé d'après un cintre. — *Joint montant*, celui qui est perpendiculaire. — *Joint de tête* ou *de face*, celui qui forme rayon et sépare les voussoirs et les claveaux. — *Joint de recouvrement*, celui qui se fait par le recouvrement d'une marche sur une autre. — *Joint feuillé*, celui qui se pratique en amincissant les pierres. — *Joint ouvert*, celui qui est formé par deux pierres qui sont tenues un peu séparées par des cales. — *Joint à onglet*, assemblage de deux pièces formant un angle de 45 degrés.

JOINTEAU, s. m. Techn. Outil de tonnelier qui sert à joindre les douves d'un tonneau.

* **JOINVILLE**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. de la Haute-Marne, sur la Marne, et au pied d'une montagne sur laquelle on voit encore un vieux château où naquit le cardinal de Rohan. Usines et forges. 3,200 hab. — Hist. *Joinville* était autrefois une seigneurie dont le possesseur portait le titre de *sire*; elle fut d'abord réunie au comté de Joigny, mais au bout de quelques années, elle s'en sépara. A la fin du XIVe siècle elle passa, par suite de mariage, dans la maison de Lorraine, et en 1552 elle fut érigée en principauté en faveur de François de Lorraine, duc de Guise. En 1693, la *principauté de Joinville* fut léguée par Marie de Lorraine à Philippe, duc d'Orléans, avec toutes les terres qui en dépendaient : comtés d'Eu, de Vaudemont, d'Aumale, etc. — Ce fut à *Joinville* qu'en 1584 fut conclu entre les Guises, chefs des ligueurs, et les plénipotentiaires de Philippe II, le traité par lequel les uns et les autres s'engageaient à détrôner Henri de Valois, et suivant lequel le trône aurait été dévolu à une infante d'Espagne. Philippe, dans ce traité, prenait le titre de *protecteur du royaume de France*, le cardinal de Bourbon celui de *premier prince du sang*, et les Guises celui de *pères du peuple*.

* **JOLI, IE**, adj. *Joli à croquer, à manger*, se dit fam. pour, fort joli : *Voilà un enfant joli à croquer*.

JOLOKIAMO, n. pr. m. Relat. Le mauvais principe, selon les habitants de la Guyane. Il est opposé à Katchimana, mais moins puissant que celui-ci.

JOMANÈS, n. pr. m. Géogr. anc. Rivière de l'Inde, affluent du Gange. Auj. *la Djemnah*.

JOMARIN, s. m. Nom vulgaire de l'ajonc.

* **JONC**, s. m. *Papier de jonc*, s'est dit du papyrus ou papier d'Égypte.

JONCAGINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au jonc. — JONCAGINÉES, s. f. pl. Une des huit sous-familles de plantes joncoïdes.

* **JONCÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble au jonc, syn. de *joncaginé*. — JONCÉES, s. f. pl. Une des huit sous-familles de plantes joncoïdes. On dit aussi *joncacé, ée*.

* **JONCHÉE**, s. f. Au fig., grande quantité d'objets épars sur le sol, mais le couvrant en grande partie : *La principale jonchée Fut donc des principaux rats* (La Fontaine). — Autrefois on désignait par ce mot une petite botte ou javelle de jonc, d'herbe, de foin, etc. — L'expr. adv. *à jonchées*, s'est conservée ; on dit encore : *Répandre à jonchées, à pleines mains*.

JONCICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *juncus*, jonc; *colere*, habiter). Bot. Qui croît sur les joncs.

JONCIFORME, adj. des 2 g. Qui a la forme d'un jonc.

* **JONCOÏDE**, adj. des 2 g. et s. Bot. Qui ressemble aux joncs. — JONCOÏDES, s. f. pl. Grande famille de plantes, divisée en huit sous-familles.

* **JONCTION**, s. f. *Jonction du procureur du roi*, dans l'anc. prat., intervention de ce magistrat dans une affaire civile ou criminelle. Elle avait lieu d'office ou sur la réquisition de l'une des parties. — *Jonction d'instances*, acte de joindre en une seule deux instances pendantes, ayant connexité entre elles, ou étant l'une incidente à l'autre, afin qu'il soit statué sur le tout par un seul et même jugement. — *Canal de la grande jonction* (*great junction canal*), canal d'Angleterre.

* **JONGLER**, v. n. Vieux mot qui offrait tous les sens qu'avaient les mots *jongleur, jonglerie*. V. au Dictionnaire, JONGLEUR. Il signifiait donc, non-seulement faire des tours de passe-passe,

mais encore réciter des morceaux de poésie ou même les chanter.

JONKOEPING, n. pr. m. Géogr. Province de Suède, formée d'une partie de l'ancienne prov. de *Smaland* (Gothie). 130,000 hab. Pays montagneux, presque inculte, couvert de forêts. — Ch.-l. de cette province, sur le lac Wettern. Siége de la seconde cour supérieure du royaume. 4,000 hab.

JONQUIÈRES, n. pr. f. Géogr. Ville de France, dép. de Vaucluse. 2,100 hab.

* **JONZAC**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, sur la Seugne. 2,600 hab. Elle est extrêmement ancienne et eut jadis des fortifications dont il reste encore le château, sur un rocher à pic. Vins, eaux-de-vie, volailles, etc.

JOPPE, s. f. Archéol. Sorte de chaussure fort ancienne qu'on portait en Hongrie et en Allemagne. Carloman défendit aux clercs l'usage des joppes.

JOPPÉ, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville de Phénicie, sur la Méditerranée, appelée aussi *Japho*. Auj. *Jaffa*.

* **JORIN-ASSA**, n. pr. f. Relat. Dieu des Japonais, dont les attributions, selon quelques voyageurs, se rapprocheraient plus de celles de Mercure que de celles d'Hercule. Tout cela, du reste, est fort incertain et fort obscur.

JOQUI. V. JOGUI, au Complément.

* **JOSAPHAT**, n. pr. m. (en hébr. *jugement de Dieu*). Selon beaucoup de dictionnaires, les Écritures enseignent que c'est dans cette vallée qu'aura lieu le jugement dernier. Cette interprétation est uniquement fondée sur le sens qu'offre le nom de cette vallée. Partout où l'on a vu *Josaphat*, jugement de Dieu, on a pu croire qu'il s'agissait de la vallée ainsi nommée; mais c'est là une pure tradition. Ce n'est point un article de foi. — Prov. *Nous nous reverrons dans la vallée de Josaphat*, se dit quand on se sépare les uns des autres avec l'idée qu'on ne se reverra plus.

JOSEPH (SAINT-), n. pr. m. Commun. relig. Nom qu'ont porté plusieurs congrégations religieuses d'hommes et de femmes, à Rome, au Puy en Velay, etc. — Géogr. *Canal Joseph*, nom qu'on donne en Égypte à un grand cours d'eau qui sort de la rive gauche du Nil, dans la prov. de Minich, après avoir traversé cette province et parcouru la partie méridionale de celle de Fayoum, il se divise en plusieurs branches qui servent de canaux d'irrigation. — Comm. *Coton Joseph*, espèce de coton filé.

* **JOSÉPHINIE**, s. f. Bot. Cette plante originaire de l'Australie, fut ainsi nommée en l'honneur de l'impératrice Joséphine. Elle appartient à la famille des bignoniées.

JOSÉPHINOS, s. m. Hist. Nom donné en Espagne, aux partisans de Joseph, frère de Napoléon, que celui-ci avait fait roi d'Espagne en 1807. V. le mot suivant.

JOSÉPIN, s. m. Hist. relig. Nom de certains Vaudois qui s'abstenaient de tout commerce avec les femmes, prétendant que le mariage entre chrétiens doit être purement spirituel. On les appelait aussi *joséphites*. — Pendant la guerre contre Napoléon, on appelait *joséphin* ou *joséphinos*, *josépins* ou *joséphistes*, les Espagnols partisans du roi Joseph.

JOSSE, n. pr. m. Nom d'un personnage introduit par Molière dans une de ses comédies. On a fait un proverbe des mots qui lui sont adressés, lorsqu'il conseille de donner des bijoux à une jeune fille malade : *Vous êtes orfèvre, monsieur Josse*, c'est-à-dire vous me donnez un conseil intéressé.

JOSSELIN, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Morbihan, 2,900 hab. Ce fut à peu de distance de *Josselin* qu'eut lieu, en 1350, le fameux combat des Trente. V. TRENTE, au Complément.

JOSUÉ, n. pr. m. Philol. Un des livres de l'Écriture sainte, lequel contient l'histoire de l'arrivée des Hébreux dans la terre promise, au XV^e^ siècle av. J. C. Le *livre de Josué* est réputé canonique, c'est-à-dire faisant réellement partie de l'Ancien Testament.

* **JOTA**, s. m. (pr. *ghota*). Philol. Lettre espagnole qui a la forme de notre *j*, mais dont la prononciation, fortement gutturale et aspirée, a quelque analogie avec le *ch* des peuples du Nord et ne ressemble nullement à la prononciation du *j* français; c'est cependant plutôt un *gh* qu'un *kh*. *Badajoz* se prononce *Badaghos*; *don Quijote*, *don Kighote*. Le *x* devant une voyelle a le même son que le *jota*; aussi écrit-on assez indifféremment *Ecija* ou *Ecixa*, *Andujar* ou *Anduxar*, etc. — *Jota*, s. f. Nom d'une danse aragonaise.

JOTAPATE, n. pr. m. Géogr. anc. Forteresse de la Galilée, tribu de Zabulon. Josèphe qui n'était pas seulement historien, mais qui était encore soldat courageux, soutint dans Jotapate un siége de quarante-sept jours contre Vespasien et Titus.

JOUABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui peut être joué : *Pièce qui n'est pas jouable*.

* **JOUE**, s. f. Fortif. Nom de deux côtés de l'épaulement d'une batterie, coupés dans le sens de l'épaisseur pour pratiquer l'embrasure. — *Joues d'un peson*, petites plaques qui terminent les broches du peson. — Zool. *Joues cuirassées*, famille de l'ordre des acanthoptérygiens, renfermant des poissons au corps allongé, tête anguleuse, comprimée sur les côtés ou déprimée horizontalement, armée d'épines ou de plaques tranchantes, ce qui leur fait donner leur nom. On les appelle aussi *hoplognathes*. — Agric. Dans l'Orléanais, boutures de vigne coupées sur le jeune bois. — Techn. *Joues*, les deux côtés de la lumière d'un rabot, d'une varlope. — On donne aussi le même nom aux gardes d'une poulie. — *Joues de coussinets*, parois latérales des coussinets entre lesquels le rail d'un chemin de fer est maintenu.

JOUELLE, s. f. Écon. rur. Espèce de lien dont on se sert pour rattacher la vigne.

* **JOUER**, v. a. et n. Fig. et pop. *Jouer de l'escarpin*, *jouer des talons*, *jouer de l'épée à deux jambes*, fuir, s'enfuir de toute sa vitesse. — *Jouer de l'épée à deux mains*, se disait autrefois fig. pour avoir été condamné aux galères, allusion à la rame qu'on tient à deux mains. — *Jouer aux pots cassés*, risquer son bien à des spéculations aventureuses, s'exposer à des pertes ruineuses. — On dit à la bouillote, *ouvrir le jouer*, proposer une somme à tenir aux autres joueurs. — Mus. *Jouer*, se dit maintenant de tous les instruments, *jouer de la harpe*, *de la guitare*, *de la trompette*, *du piano*, etc. On disait il y a peu d'années et on dit encore en province : *Toucher du piano* ou *de l'orgue*, *du clavecin*, *pincer de la harpe*, *de la guitare*, *donner du cor*, *sonner de la trompette*, *de la trompe*, etc. — Man. *Jouer de la queue*, se dit d'un cheval qui agite sa queue.

* **JOUG**, s. m. *Joug d'Uri*, forteresse et prison d'État que le gouverneur Gesler fit construire près d'Altorf, dans le pays d'Uri. — Mar. *Joug*, bâton long d'un à deux mètres dont on se sert soit pour tordre les cordages de moyenne grosseur, soit pour serrer une ligature.

JOUGAN, s. m. Zool. Espèce de chouette.

* **JOUISSANCE**, s. f. Anc. littér. fr. Nom d'une pièce de vers dans laquelle le poète rappelait quelque aventure galante.

* **JOUR**, s. m. *Les jours se suivent et ne se ressemblent pas*, prov. qui signifie que toutes les choses sont sujettes au changement; que le bien et le plaisir sont assez souvent suivis de mal et de soucis, et réciproquement. — *Demain il fera jour*, nous verrons demain ce que nous aurons à faire. Quelquefois c'est une espèce de menace. — *Tenir ses grands jours*, recevoir chez soi beaucoup de monde. — *A la Sainte-Luce, les jours croissent du saut d'une puce*, les jours commencent à croître. C'est un prov. antérieur à la réforme du calendrier sous Grégoire XIII, car alors le jour de Sainte-Luce tombait au 22 ou 23 décembre, au solstice d'hiver, au lieu que cette fête a lieu maintenant le 13 décembre. — *Il ne faut pas mettre ses amis à tous les jours*, il ne faut pas avoir recours à eux trop souvent. — *Chose d'un jour*, qui dure fort peu de temps, ou qui ne remonte qu'à une époque très-rapprochée. On a dit souvent de la noblesse de l'empire qu'elle se composait *de nobles d'un jour*. — *A un autre jour*, chez les Romains, formule célèbre qui renfermait prorogation indéfinie des comices et autres assemblées publiques. Les augures avaient le droit exorbitant de la prononcer. — Mus. *Corde à jour*, corde à vide. — Hist. anc. *Jour mondain*, division de la durée du monde, formée de dix siècles; selon les traditions étrusques, le genre humain devait vivre huit *jours mondains*. — Anc. cout. *Jours généraux*, ceux où se réunissaient les états d'une province. — *Jours des barons*, ceux auxquels les barons jugeaient les causes de leurs domaines. — *Jour serrant*, jour où une affaire litigieuse doit être appelée. — *Jour franc*, en pratique, se dit du jour entier que doit avoir celui à qui on signifie un exploit à comparaître. Ces jours sont ceux qui se trouvent compris entre le jour de la sommation et celui de l'échéance, ces deux derniers ne se comptant pas. Ainsi, dans une assignation à comparaître dans le délai de la huitaine, ce ne sera que le dixième jour qu'il sera permis d'agir contre la partie assignée, cette partie devant jouir de *huit jours francs*. — *Jour des Turcs*, se disait autrefois du premier dimanche de carême. — Myth. *Le Jour*, fils de l'Érèbe et de la Nuit.

* **JOURDAIN**, n. pr. m. Géogr. anc. Fleuve qui traverse une grande partie de la Judée, du N. au S., passe au milieu du lac de Génésareth ou de Tibériade, et, après un cours de 180 kil., se perd dans la mer Morte ou lac Asphaltite, aujourd'hui *Nahr-el-Arden* ou *el Charia*.

JOURD'HUI, s. m. Présent jour. On dit encore au palais *ce jourd'hui* 24 décembre, etc.

* **JOURNAL**, s. m. Hist. Nom d'un recueil des formules dont les papes se sont servis dans leurs rescrits du VI^e^ siècle au IX^e^. — Ce mot s'est quelquefois employé pour bréviaire. — Feuille publique qui paraît tous les jours ou à certaines époques. Le premier journal qui ait existé en France remonte à la fin du règne de Louis XIII, (1631), il portait le titre de *Gazette de France*. Le *Journal des Savants* fut le second; il parut en 1663, il se borna aux matières littéraires. De cette dernière époque à 1789, d'autres journaux se formèrent : le *Mercure de France*, le *Journal de Trévoux*, les *Nouvelles de la République des lettres* et le *Mercure Galant*. Depuis la révolution, c'est-à-dire durant l'espace d'un demi-siècle, le nombre des journaux politiques, scientifiques, artistiques, littéraires, industriels, s'est accru d'une manière prodigieuse, et Paris seul en compte plus de quatre cents.

* **JOURNALIER**, s. m. Mar. On dit d'un bâtiment qu'il est *au journalier*, lorsque, n'ayant pas encore reçu ses approvisionnements, il est obligé d'acheter jour par jour tout ce qui est nécessaire à l'équipage.

JOURNALISER, v. n. Faire le métier de journaliste. Mot hasardé par Bayle.

JOURNAU, s. m. Anc. cout. Corvée à laquelle étaient soumis les tenanciers ou propriétaires de terres dans certaines seigneuries. Cette corvée n'était que d'un jour.

* **JOURNÉE**, s. f. *Tenir la journée*, se disait d'une espèce de capitulation que faisait le gouverneur d'une place assiégée avec le chef des assiégeants; c'était un armistice à condition que si, dans un délai déterminé, la place n'était pas secourue, elle ouvrirait ses portes. — *Journée*, se dit souvent en histoire des jours qui ont été signalés par des événements remarquables. C'est ainsi qu'on dit *les journées de juillet* ou *les trois journées*. V. JUILLET et BARRICADE, au Complément. V. aussi JUIN, DUPE, etc., au même Complément. — On appelle *journées* les divisions des pièces espagnoles; c'est ce que nous appelons *un acte*. Les Espagnols ont toujours trois actes ou journées dans leurs pièces : plus d'une fois, il est vrai, une journée espagnole pourrait fournir deux actes. Nos modernes dramaturges ont imité quelquefois la division en *journées*.

* **JOUTE**, s. f. Il s'emploie fig. comme combat : *Les joutes de l'école. Un athlète nouveau vint combattre en champ clos aux joutes du barreau* (Boileau).

JOUX, n. pr. m. Géogr. Vallée située entre deux embranchements du Jura, moitié en France, moitié en Suisse. L'Orbe coule au fond de la vallée; la partie française de la vallée a 4,000 h. Elle dépend du dép. du Doubs. — Dans le même département, près de Pontarlier, s'élève une forteresse appelée de là le *Fort de Joux*; elle est située sur le sommet d'une colline haute de 200 mètres. Cette forteresse a été prison d'État. Fouquet, Mirabeau et Toussaint l'Ouverture y furent renfermés.

* **JOUXTE**, s. m. Anc. cout. S'est dit pour aboutissant : *Les bouts et les jouxtes*, les tenants et aboutissants.

JOVIALE, s. f. Hist. Assemblée du jeudi. Nom d'une Académie fondée à Stockholm par la reine Christine; elle s'assemblait le jeudi. Christine écrivait à Ménage : *Ma joviale est la très-humble servante de votre mercuriale*. V. MERCURIALE, au Complément.

JOVIEN, adj. m. Temps hér. Surnom donné à Hercule, fils de Jupiter. — Hist. rom. Après que Dioclétien eut licencié la garde urbaine et prétorienne, il la remplaça par deux légions qu'il appela *jovienne* et *herculéenne*, parce qu'elles eurent pour patrons Jupiter et Hercule

JOVINIANISTE, s. m. Hist. relig. Disciple du moine *Jovinien*, hérétique du IVe siècle qui enseignait que le baptême rend impeccable, que l'état de virginité ne vaut pas mieux que celui de mariage, que Marie n'est pas restée vierge après l'enfantement, que la chair de Jésus-Christ était fantastique, etc. Jovinien fut condamné au concile de Milan en 390, et relégué dans une île où il mourut vingt-deux ans après.

* **JOYEUX, EUSE**, adj. On appelait autrefois substantivement : *le joyeux*, le bouffon du roi. — Les romanciers du moyen âge ont appelé *Joyeuse* l'épée de Charlemagne; on a plus tard étendu ce nom à l'epée d'autres grands capitaines. — Géogr. *Joyeuse*, n. pr. f. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Ardèche. 1,500 hab. Commerce de soies. Elle avait autrefois le titre de duché.

JUAN (SAN), n. pr. m. Géogr. Rivière de la Bolivie; sort des Andes et se jette dans le Pilcomayo. Cours 540 kil. — Une des Provinces-Unies du Rio-de-la-Plata. Ch.-l. *Juan-de-la-Frontera*, ville située sur le Limari, et qui compte 15,000 h. Commerce de vins et eaux-de-vie. — *San-Juan-del-Rio*, ville du Mexique, dans l'État de Queretaro. 10,000 hab. Foire importante. — *San-Juan-de-Porto-Ricco*, capitale de l'île de Porto-Ricco, dans les Antilles espagnoles. 30,000 hab. Port spacieux. Belles fortifications. Résidence de l'évêque et du capitaine général.

JUANA, n. pr. f. Nom que Christophe Colomb donna d'abord à l'île de Cuba, en l'honneur de Jeanne dite *la Folle*, fille de Ferdinand et d'Isabelle.

JUAN-D'ULLOA (SAN), n. pr. m. Géogr. Ville forte du Mexique, sur l'îlot de ce nom et dans l'État de Vera-Cruz. Jusqu'en 1823, cette ville résista aux efforts des républicains, et elle ne fit point partie de la Confédération; on la considérait comme imprenable. En 1838, de graves différends s'étant élevés entre le gouvernement français et celui du Mexique, une escadre française, sous les ordres de l'amiral Baudin, alla faire le siége de *San-Juan d'Ulloa*, qui en quelques heures fut obligé de capituler.

JUAN-FERNANDEZ, n. pr. m. Géogr. Groupe de deux îles du grand Océan, à 660 kil. O. des côtes du Chili. La plus grande et en même temps plus voisine du continent s'appelle *Mas-a-Tierra*, mais on la désigne plus spécialement sous le nom de *Juan-Fernandez*. Le séjour qu'y fit pendant trois ans le matelot écossais Alexandre Selkirk, (dont les aventures ont donné à de Foë l'idée de son *Robinson Crusoé*), avait jeté sur cette île beaucoup d'intérêt; on vantait d'ailleurs la douceur du climat et l'extrême fertilité du sol. En 1837, probablement par l'effet de quelque tremblement de terre, l'île *Mas-à-Tierra* a totalement disparu. La seconde de ces îles, *Mas-à-Fuera*, la plus occidentale, n'a pas été endommagée.

* **JUAN-GÉMAIN**, n. pr. m. Relat. Le dieu du tonnerre chez les peuples de la Côte-d'Or.

* **JUBARTE**, s. f. Zool. Espèce de baleine aussi longue, mais plus grêle que la baleine franche; comme toutes les espèces du même genre, elle est privée de dents, lesquelles sont remplacées par les fanons.

JUBILANT, ANTE, adj. (du lat. *jubilare*, se réjouir). Néol. Qui est gai, joyeux. — Qui exprime la satisfaction, la gaieté. Brillat-Savarin a dit : *Leur bouche avait quelque chose de jubilant.*

* **JUBILATÉ**, s. m. Liturg. Nom qu'on donne au troisième dimanche après Pâques, parce que l'introït commence par le mot *jubilate*, réjouissez-vous.

* **JUBILÉ**, s. m. Fête religieuse et domestique qui a lieu à la cinquantième année du mariage : *Célébrer son jubilé*. Les ecclésiastiques célèbrent aussi un *jubilé*, cinquante ans après leur entrée dans le ministère. — On donne quelquefois aussi le nom de *jubilé* à la cinquantième année du règne d'un prince. Édouard III, roi d'Angleterre, mourut dans l'année de son *jubilé*; Georges III a survécu à son *jubilé*, Louis XIV en France avait aussi vu son *jubilé*. — Dans les ordres mendiants, on donnait le nom de *jubilé* à un docteur qui avait exercé dix-huit ans. Régulièrement, il ne s'applique qu'à ceux qui ont suivi pendant un demi-siècle la même profession. Dans ces deux derniers cas *jubilé* était adjectif. Benserade, Fontenelle, Voltaire, Chateaubriant furent des *auteurs jubilés*. En ce sens il est peu usité aujourd'hui.

* **JUBILER**, v. a. Donner une retraite, une pension à un vieux domestique. Il s'employait autrefois en ce sens, selon le dictionnaire de Trévoux; aujourd'hui il est inusité.

JUCHART, s. m. Mesure agraire employée dans quelques parties de l'Allemagne. On distingue : *Juchart de Bâle*, 33 ares 39. — *de Berne* (bois), 38,71; — id. (champs), 34,41; — id. (prés), 30,11; — *de Stuttgard*, 47,28; — *de Munich*, 34,07; — *de Vienne*, 57,55; — *de Zurich* (bois), 36,33; — id. (champs), 32,70. — id. (vignes), 29,07.

* **JUCULA**, s. f. Mot mis par erreur au Dictionnaire pour *Jugulans*. V. ce mot, au Complément.

* **JUDA**, n. pr. m. Géogr. et hist. sacr. La plus puissante des tribus d'Israël; elle s'étendait depuis la mer Morte jusqu'au pays des Philistins. Une partie du territoire de cette tribu, du côté de l'Idumée, était désignée par le nom de *désert de Juda*. — *Le lion de Juda*, dans l'Apocalypse, c'est Jésus-Christ. — *Juda* se dit encore de l'union des tribus de Juda, de Siméon, et plus tard de Benjamin. — *Royaume de Juda*, État qui se forma vers l'an 962 av. J. C., après la mort de Salomon, des deux tribus de Juda et de Benjamin, qui seules restèrent fidèles à Roboam. Les dix autres tribus formèrent le royaume d'Israël et se donnèrent pour roi Jéroboam. Les rois de Juda résidaient à Jérusalem, leur royaume fut conquis et détruit l'an 586 av. J. C. par Nabuchodonosor. V. ISRAEL, au Complément. Les Juifs avaient été emmenés en captivité à Babylone l'an 606 av. J. C., et c'est de là qu'il faut compter les soixante-dix ans de captivité.

JUDAH, s. m. Géogr. Royaume de la Guinée septentrionale, tributaire du Dahomy. Climat brûlant, sol fertile. On donne le même nom à une ville qui a un port sur l'Océan et sert de résidence aux souverains du pays. 8,000 hab. Les Anglais écrivent *Whydah* et prononcent *Ouéda*.

* **JUDAÏQUE**, adj. des 2 g. *Interprétation judaïque*, interprétation qui s'éloigne du sens vrai et naturel.

* **JUDAS**, n. pr. m. Prov. *Être damné comme Judas*, avoir laissé une réputation d'improbité, d'après laquelle on juge que l'individu a mérité la damnation. — On a donné autrefois le nom de *Judas* à une monnaie de billon qui valait 30 deniers; allusion aux trente deniers qui formèrent le prix de la trahison de Judas.

* **JUDÉE**, n. pr. f. Géogr. et hist. sacr. Contrée d'Asie entre la Syrie et l'Arabie, formée en partie de la terre de Chanaan. Ce nom fut donné au pays, lorsque les dix tribus d'Israël, au retour de la captivité de Babylone, se joignirent aux débris des tribus de Benjamin et de Juda, et furent gouvernées par des grands prêtres ou sacrificateurs, puis par la famille des Machabées (166), qui reprirent le titre de rois en 107. — *Judée* se dit spécialement du pays des quatre tribus de Dan, Siméon, Juda et Benjamin. A l'époque de Jésus-Christ, la Judée entière se divisait en six parties : Galilée, Samarie, Judée propre, Trachonite, Iturée ou Pérée et Idumée. Les Romains l'appelèrent *Palestine*. — Depuis la mort de Jésus-Christ, et principalement depuis les croisades, on l'appelle *Terre-Sainte*. — *Bitume de Judée*, sorte d'asphalte qui se trouve sur les eaux de la mer Morte.

JUDENBOURG, n. pr. m. Géogr. Ville de la Styrie, ch.-l. d'un cercle de même nom. 4,500 hab. Brûlée en 1807 et 1818.

JUDEUS, n. pr. m. (pr. *judéuce*). Temps hér. Fils de Typhon et frère de Hiérosolymus. Une tradition fabuleuse, rapportée par Plutarque, fait des deux frères la tige de la race juive et les fondateurs de Jérusalem.

JUDICATIF, adj. et s. m. Nom donné par quelques grammairiens au mode des verbes que plus ordinairement on appelle *indicatif*.

JUDICATION, s. f. Philos. Acte, opération de l'esprit par laquelle se forme un jugement sur un objet quelconque. — Exercice de la faculté appelée jugement, de la faculté judiciaire.

JUDICATUM, s. m. (pr. *judikatome*). Mot latin qui s'applique à une sentence du pape Vigile, donnée en 548, laquelle condamne plusieurs livres comme impies et contraires à la loi. — *Judicatum solvi* (du lat. *solvi*, j'ai payé; *judicatum*, le jugement ou la somme jugée). V. ces mots au Dictionnaire.

* **JUDICATURE**, s. f. La dignité de juge, chef de la république des Hébreux. V. plus loin le mot JUGE.

* **JUDICIAIRE**, adj. des 2 g. *Division judiciaire*, division du pays fondée sur la juridiction des cours et des tribunaux pour l'administration de la justice. Tel département, qui appartient à une division militaire, est hors de la même circonscription sous le rapport judiciaire. — *Judiciaire* signif. aussi qui a rapport au jugement, faculté de l'esprit : *Faculté, puissance judiciaire.* — On distingue l'*acte judiciaire*, en jurispr., de l'*acte extra-judiciaire*, en ce que le premier se fait en présence et sous la surveillance du juge, et que le second se fait sans que le juge soit présent ou appelé.

JUDICIUM-RUSTICORUM, s. m. (mots lat. qui signif., *jugement des paysans*). Anc. jurispr. Jugement qui adjugeait aux deux parties, lorsque leurs droits paraissaient à peu près égaux ou également douteux, l'objet en litige, à condition qu'ils le partageraient entre eux.

JUDITH, n. pr. f. Philol. *Livre de Judith*, livre canonique de l'Écriture, dans lequel est rapporté le meurtre d'Holopherne. Son authenticité a été mise en doute.

JUDSU-NAMASI, s. m. Nom que les musulmans donnent à la prière de la seconde heure de la nuit.

* **JUGATINUS**, n. pr. m. (en lat. *jugare*, fréquentatif de *jungere*, unir). Dieu du mariage, dont saint Augustin seul a parlé. Il n'a jamais été considéré comme présidant aux montagnes. — Junon était aussi surnommée *Jugatina*.

* **JUGE**, s. m. Myth. *Juges des enfers*, Minos, Éaque et Rhadamante, qui tenaient leur tribunal à la porte des enfers pour juger les âmes de ceux qui mouraient. — Hist. Les Juifs, avant l'établissement de la royauté, furent gouvernés par des magistrats qui portaient le nom de *juges*, mais qui au fond jouissaient à peu de chose près de l'autorité souveraine. On en compte douze depuis Othoniel, qui fut le premier après la mort de Josué, jusqu'à Samuel inclusivement, qui fut le dernier (1554 à 1080). Le pouvoir des *juges* fut souvent interrompu par des temps de servitude. — Les Visigoths donnèrent aussi le nom de *juges* à leurs princes. Ce titre était égalem. syn. de celui de *roi* dans quelques contrées de l'Europe, notamment dans la Sardaigne. — *Juge d'armes*, officier qui était seul compétent pour vérifier et certifier les titres de noblesse. C'étaient d'abord les hérauts ou rois d'armes qui remplissaient cette fonction; mais sur les représentations des états tenus à Paris en 1614, on créa l'office de *juge d'armes*. Après la mort de François de Chevrière, qui en fut revêtu, cette charge fut donnée à Charles d'Hozier, qui la transmit à ses descendants : ceux-ci l'ont gardée jusqu'à la révolution. — *Juges des exempts*, officiers qui connaissaient au nom du roi de tous les cas royaux, des causes qui concernaient les églises de fondation royale et des délits qui se commettaient dans les terres formant l'apanage des princes. — *Juges consuls*, titre que portaient les membres des anciens tribunaux ou consulats de commerce. Ils furent institués en 1563 pour juger toutes les causes relatives à des faits de commerce entre toutes personnes. On donne encore aujourd'hui ce titre aux membres des tribunaux de commerce. Dans plusieurs coutumes, il y avait, outre les juges consuls, des juges spéciaux pour certains cas, comme *juges des traites foraines*, connaissant de toutes contestations relatives à la perception des droits sur les marchandises à leur entrée ou à leur sortie du royaume; des *juges conseillers de la retenue*, choisis parmi les marchands pour assister les juges et les aider au jugement des affaires commerciales. — On appelait *juge d'attribution* le juge établi pour connaître spécialement d'une espèce d'affaires, comme délits d'eaux et forêts, de chasse, de contrebande, etc. — Le *juge à quo* était celui qui avait rendu la sentence ou jugement dont il y avait appel. — Le juge d'appel était le *juge à quam*, à qui l'affaire était soumise. — Le *juge souverain* jugeait en dernier ressort, et ses arrêts étaient exécutoires nonobstant tout appel ou recours. — Le *juge inférieur* prononçait toujours en premier ressort, c'est-à-dire à charge d'appel, sauf les cas où il avait le droit de juger définitivement à cause du peu d'importance de la matière. — Les *juges des seigneurs* étaient appelés *juges subalternes*, par opposition aux *juges royaux*. — On appelait *juge du dehors* (juez de fora), en Portugal, un officier de justice qui ne devait pas être né dans la juridiction où il exerçait. — Comm. relig. *Juges des causes*, chez les Augustins, religieux qui étaient chargés d'examiner le droit de ceux qui prétendaient avoir voix aux chapitres et statuer sur leurs prétentions.

* **JUGEMENT**, s. m. En philos., un *jugement*

est, suivant M. de Tracy, un acte de l'intelligence qui nous fait apercevoir qu'une idée particulière, composée, renferme une autre idée plus générale, plus simple, déjà connue. Le *jugement* pris abstraitement, est la faculté de produire de pareils actes. Les Kantistes définissent le jugement, ou la faculté de juger, un lien entre la raison théologique et la raison pratique; il est *esthétique* ou *téléologique*, c'est-à-dire qu'il considère les formes des choses, et prononce si l'âme en tire un sentiment de plaisir; ou bien il considère dans les c oses les rapports qui existent entre les moyens et les fins. — Les modes et les catégories dans lesquels les idées s'encadrent pour former les jugements constituent les *formes du jugement*. — La *critique du jugement* est l'opération de l'esprit placé entre la raison pratique et la raison théorétique. — Quand le *jugement*, examinant une notion, ne fait que développer cette notion sans étendre nos connaissances, on dit que le jugement est *analytique*; il est *exponible* quand il ouvre une proposition qui est à la fois négative et affirmative, comme par exemple dans cette proposition : *Une ligne n'a que deux bouts*; on nie qu'il y ait plus de deux bouts, mais en même temps on affirme qu'il y en a deux. Le *jugement* est encore *apodictique*, *assertif* ou *assertorique*, *catégorique*, *disjonctif*, *hypothétique*, *objectif*, *problématique* et *subjectif*. V. ces mots au Complément. — Au moyen âge, *jugement de Dieu devant la croix*, espèce d'épreuve qui consistait à tenir les bras étendus en croix. Celui qui pouvait supporter le plus longtemps cette position obtenait gain de cause. Cette manière de juger un procès fut proscrite par Louis le Débonnaire. — En fait de matières religieuses, on appelait *jugement décisif* celui qui avait été rendu par le pape, par un évêque ou par un concile, sur quelques propositions peu orthodoxes; et *jugement doctrinal* celui qui émanait d'hommes éclairés, sans mission néanmoins pour juger. — Anc. cout. *Jugement de paysans*. V., au Complément, JUDICIUM-RUSTICORUM. On le dit proverbialement de toute sentence qui partage un différend par la moitié. — *Jugement de loi*, jugement rendu en matière de police. — En termes de pratique et de jurispr., on appelle *jugement* ce que les juges nantis d'une cause prononcent et ordonnent comme devant être définitif. Le *jugement* est *criminel* ou *civil*, suivant la nature de la matière sur laquelle il statue; il est *préparatoire*, *provisoire*, *définitif*, suivant qu'il ordonne quelque acte préalable qui ne touche pas au droit et ne préjuge rien sur le fond; qu'il ordonne quelque mesure à l'effet de laquelle le jugement du fond est subordonné, comme une information, une enquête, une preuve, une expertise; qu'il règle quelque mesure provisionnelle, ou qu'enfin il statue définitivement sur le fond de la contestation, soit en premier, soit en deuxième ressort. Un *jugement*, bien qu'*en dernier ressort*, acquiert l'autorité de la chose jugée, et devient *définitif* lorsque la partie contre laquelle il a été rendu laisse passer tous les délais de l'opposition et de l'appel. V. DÉLIBÉRÉ, au Dictionnaire et au Complément, et FORCLUSION, au Di tionnaire. On est *renvoyé à son premier jugement* quand l'appel est rejeté. — Un délit commis à l'audience se juge séance tenante, est *condamné en jugement*. Le *jugement* est *contradictoire* ou *par défaut*, suivant qu'il est rendu entre parties présentes, ou contre une partie qui ne s'est point présentée. — La *demande en déclaration de jugement commun* tend à faire déclarer commune à un tiers la disposition du jugement qu'on a obtenu ou qu'on va obtenir contre le principal défendeur. — Le *jugement d'expédient* est en quelque sorte l'homologation d'une transaction faite entre les parties litigantes. — On dit prov. d'une chose qu'on désire ou qu'on attend, mais qu'on prévoit ne pas devoir être près d'arriver : *Cela aura lieu au jugement dernier*.

* **JUGERIE**, s. f. Il s'est dit autrefois de la juridiction d'un juge et non de ses fonctions. — La critique moderne a renouvelé ce mot pour désigner ses propres écarts, à savoir la manie de juger ce que l'on connaît mal : *La jugerie littéraire est une des manies les plus déplorables de l'époque*. — On l'a appliqué aussi à la réunion de tous les mauvais critiques : *MM. tels ou tels, et toute la jugerie littéraire*.

JUGERUM, s. m. (pr. *jugérome*). Ant. Mesure de superficie des Romains, valant tout le terrain que deux bœufs pouvaient labourer en un jour, environ 29 ares 56 cent.

* **JUGLANDÉ, ÉE**, adj. (du lat. *juglans*, *juglandis*, noyer). Bot. Qui ressemble au noyer. — **JUGLANDÉES**, s. f. pl. Famille que l'on a proposé d'établir aux dépens des térébinthacées; elle n'a pas été adoptée.

JUGLANDICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *juglans*, noyer; *colere*, habiter). Hist. nat. Qui vit, qui croît sur les noyers.

JUGULANS, s. m. (littéral. *égorgeant*). Mot latin que quelques astronomes ont tenté d'introduire dans la langue pour désigner la constellation d'Orion. C'est par erreur qu'on a mis au Dictionnaire *jucula* et *jugules*.

* **JUGULER**, v. a. Il est usité au figuré dans le sens de mettre le couteau à la gorge de quelqu'un, le poursuivre d'instances jusqu'à ce qu'on lui ait arraché ce qu'on désire. — Il se dit aussi pour ennuyer à l'excès, être à charge, incommoder : *Quel homme insupportable! quand une fois il vous tient, il vous jugule*.

JUGULIBRANCHE, adj. des 2 g. (du lat. *jugulum*, gorge, et du gr. βραγχια, branchies). Zool. Dont les branchies s'ouvrent sous la gorge.

JUGUM, s. m. (pr. *jugome*). Mot latin qui signifie joug, et qu'on a employé pour désigner la constellation de la Balance.

JUGURE, s. m. Nom d'un peuple tartare qui ne reconnaît qu'un seul dieu, et rend des honneurs presque divins aux hommes qui se sont distingués de leur vivant par de grandes actions.

* **JUHONS**. V. JUTHONGE, au Complément.

* **JUIF, IVE**, adj. et s. Géogr. anc. Peuple de l'Asie, qui porta d'abord le nom d'Hébreux, ensuite celui d'Israélite, et prit enfin celui de Juifs (*judæus*), après que, de retour de la captivité de Babylone, les restes de Juda s'unirent à ceux d'Israël. V. HÉBREU et ISRAEL, au Compl. — A l'avènement de Cyrus, les Juifs retournèrent dans leur patrie et rebâtirent le temple. Cyrus leur permit de se gouverner par leurs lois, tout en reconnaissant néanmoins la domination des Perses. L'autorité fut alors exercée par les souverains pontifes. Soumis plus tard par Alexandre, et successivement par les rois d'Égypte ou de Syrie, les Juifs ne recouvrèrent l'indépendance que sous les Machabées, vers l'an 160 avant J. C. Les successeurs des Machabées prirent le titre de rois de Judée. Pompée, appelé par l'un d'eux comme auxiliaire, rendit les Juifs tributaires; il leur permit cependant de conserver leurs lois et leur gouvernement. Hérode se plaça sur le trône des Machabées 40 ans av. J. C., et c'est sous son règne que naquit le Sauveur. Ce nouveau royaume fut détruit l'an 70 après J. C. par Titus, fils de Vespasien. Les Juifs s'étant révoltés de nouveau sous Adrien, celui-ci en fit périr une partie et dispersa le reste en les transplantant dans les diverses parties de l'empire (an 135 de J. C.). Depuis cette époque, ils n'ont plus formé de corps de nation. Ils restent cependant attachés à leur langue, à leurs lois et coutumes, se soutenant entre eux; et, malgré toutes les persécutions qu'ils ont subies, ils forment en quelque sorte une nation distincte au milieu des autres peuples. On a calculé que le nombre actuel des juifs est d'environ 2,000,000, dont 720,000 habitent l'Asie, 100,000 l'Afrique, et tout le reste l'Europe. — Le *Juif errant*, personnage fabuleux, célèbre dans les traditions populaires. On raconte que pendant que Jésus portait sa croix, il voulut se reposer devant la maison d'un Juif nommé Ahasvérus, qui lui dit brutalement : *Marche!* et que pour le punir, Jésus lui répliqua : *Tu marcheras toi-même jusqu'à ce que je revienne sur la terre*. Cette fable commença à circuler en Europe vers le commencement du XIII[e] siècle : c'est une belle allégorie du sort du peuple juif. — *A la juive*, *à la judaïque*, expr. adv., à la manière des juifs, avec cette différence, qu'*à la juive* se dit plus particulièrement de ce qui concerne les mœurs et le costume, et *qu'à la judaïque* s'applique aux opinions religieuses ou morales. — Chron. L'*année juive* était de 354 jours et se composait de 12 mois lunaires, alternativement caves et pleins, c'est-à-dire de 29 et de 30 jours. Les 11 jours de retard se compensent par un mois de 30 jours qu'on appelait *adar second*, et qu'on intercalait tous les trois ans; mais comme il restait trois jours au bout de chaque période de trois ans, lorsqu'il arrivait que ces trois jours répétés plusieurs fois pouvaient faire un nouveau mois, l'intercalation avait lieu quoique les trois années ne fussent pas encore écoulées. Les Juifs avaient une année religieuse et une année civile : toute la différence consistait en ce que la première commençait à l'équinoxe d'automne, et la seconde à l'équinoxe du printemps.

* **JUILLET**, s. m. Hist. *Journées de juillet*, les trois jours du 27, du 28 et du 29 juillet 1830, pendant lesquels Charles X fut détrôné. On dit aussi, mais improprement, *révolution de juillet*, car il n'y eut que changement de dynastie. — *Dynastie de juillet*, *trône de juillet*, se dit du pouvoir royal de la branche cadette, fondé en juillet. — *Colonne de juillet*, monument élevé à Paris, sur l'ancien emplacement de la Bastille, en mémoire des combattants des trois journées. — *Décoration de juillet*, croix qui fut donnée en 1830 aux principaux combattants de juillet. Ceux qui n'avaient pas fait assez pour obtenir la *croix*, obtinrent une *médaille*. — *Ordonnances de juillet*, nom par lequel on désigne les trois ordonnances de Charles X, signées le 24 juillet 1830, contre la liberté de la presse, la chambre existante et la loi électorale. — *Journée du 14 juillet* 1789, la prise de la Bastille par le peuple de Paris insurgé, auquel s'étaient joints les soldats des gardes françaises.

JUILLY, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de Seine-et-Marne. 600 hab. Collège célèbre, fondé en 1639, et dirigé par les oratoriens jusqu'à la révolution de 1789. Il y existe encore un établissement du même genre, dirigé par des ecclésiastiques.

* **JUIN**, s. m. Hist. *Journées de juin*, les quatre jours du 23, du 24, du 25 et du 26 juin 1848, pendant lesquels une insurrection terrible ensanglanta les rues de Paris. Elle eut lieu à la suite de la fermeture des ateliers nationaux, et son but avoué était le renversement de l'assemblée constituante et le triomphe du parti démagogique. La ville fut mise en état de siége, et le combat, qui avait commencé le vendredi 23, ne cessa que dans la matinée du lundi 26, après la capitulation du faubourg Saint-Antoine, dernier point occupé par les insurgés.

JUJUY, n. pr. m. Géogr. Rivière de l'Amérique du Sud; elle descend des Andes et se jette dans le Vermejo, après un cours de 700 kil. On appelle *San-Salvador* la partie supérieure de son cours, et *Rio-Grande* la partie inférieure. — Petite république indépendante enclavée dans les terres de la confédération de la Plata. La capitale, qui porte le même nom, est située sur la rive droite du Jujuy, et dans le voisinage d'un volcan en activité.

* **JUKIAUX**, s. m. pl. Relat. Membre d'une secte chinoise qui suit les doctrines du *Taï-ki*, ou premiers principes. V. TAÏ-KI, au Compl.

JUKKASJOERVI, n. pr. m. Géogr Village de la Laponie suédoise; terme du voyage de Regnard, qui, en 1618, grava dans l'église de ce lieu son inscription : *Sistimus hic tandem nobis ubi defecit orbis*. Ce vers renferme un peu d'exagération poétique, car il y a encore des terres au N. de ce village.

JULIA, adj. f. Surnom donné à plusieurs lois romaines promulguées par *Jules César* pendant sa dictature. On en peut compter onze principales, auxquelles Auguste en ajouta quelques autres. Toutes ces lois concernaient l'administration intérieure ou extérieure, et contenaient des dispositions fort sages. — La dernière *loi julia* rendue huit ans av. J. C., réprimait l'intrigue dans les élections.

JULIACUM, n. pr. m. (pr. *juliacome*). Géogr. anc. Ville de la deuxième Germanie, chez les Tongres. Auj. *Juliers*.

JULIAS, n. pr. m. Géogr. Ville de la Palestine, à l'embouchure du Jourdain. V. COROZAÏM, au Complément.

JULIBRIZIN, s. m. Bot. Espèce d'acacia originaire des Indes. On le nomme vulgairement *arbre de soie*.

* **JULIEN, IENNE**, adj. Myth. Junon avait reçu des Romains le surnom de *julienne*; elle avait sous ce titre un petit temple dans Rome. — Les prêtres de l'un des trois colléges des *Luperces* portaient le nom de *juliens*. Les deux autres s'appelaient *fabiens* et *quintiliens*. — Géogr. anc. *Colonie Julienne* (*Colonia Julia*), ville de la deuxième Germanie, rive gauche du Rhin. Auj. *Bonn*. — *Julien*, adj. et s. m. Nom d'un peuple de l'Italie qui demeurait au pied des Alpes. *Alpes juliennes*. V. ALPES, au Complément. — Chron. *Ère julienne*. V. ÈRE, au Complément. — *Année julienne*, instituée par Jules César; elle commençait au solstice d'hiver. — *Réformation julienne*, celle qui consista à ajouter un jour au mois de février tous les quatre ans. V. GRÉGORIEN, au Complément. — *Période julienne*. V. PÉRIODE, au Dictionnaire. — Astr. *Astre julien*, nom qui fut donné à la comète qui parut à la

mort de Jules César. — Hist. L'ordre espagnol d'Alcantara, fondé par Alphonse VIII, vers le milieu du XIIe siècle, porta d'abord le nom d'*ordre de Saint-Julien*. — *A la julienne*, expr. adv. qui signifie confusément, sans ordre. Cette expr. vient probablement du nom de *julienne*, qu'on a donné à un potage composé de plusieurs sortes de légumes hachés ensemble. — On dit fig. et fam. *recoudre sa robe à la julienne*, pour chercher maladroitement à réparer une bévue; en d'autres termes, ajouter une maladresse à une sottise.

JULIEN-DE-CONCELLES (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de la Loire-Inférieure. 3,800 hab.

JULIEN-DU-SAULT (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, département de l'Yonne. 2,300 hab.

JULIEN-EN-JARRET (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de la Loire, sur la rivière de Gier, remarquable par une très-belle forge. 3,000 hab.

JULIERS, n. pr. m. Géogr. Ville forte des États prussiens, dans la province Rhénane. 2,800 hab. Le *pays de Juliers* formait autrefois un comté, dépendant de l'Empire d'Allemagne. En 1336, ce comté fut érigé en marquisat, et vingt ans après en duché. Jean-Guillaume, dernier duc, étant mort sans enfants en 1609, plusieurs prétendants se disputèrent sa possession par la voie des armes; c'est ce qu'on appela *la guerre de la succession de Juliers*. Le duc de Neubourg et l'électeur de Brandebourg finirent par se rendre maîtres du pays, et ils le partagèrent entre eux en 1666. L'électeur prit le duché de Clèves avec les comtés de Mark et de Ravensberg; le duc de Neubourg eut le reste. Depuis 1815, *le pays de Juliers* appartient à la Prusse.

JULIOBONA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la deuxième Lyonnaise; aujourd'hui *Lillebonne*.

JULIOBRIGA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Espagne Tarraconaise, au pays des Cantabres, près des sources de l'Èbre; aujourd'hui *Val de Vièse*.

JULIOMAGUS, n. pr. m. Géogr. anc. Ville gauloise de la troisième Lyonnaise; cap. des Andécaves; aujourd'hui *Angers*.

JULIOPOLIS, n. pr. m. (pr. *juliopolice*). Géogr. anc. Ancien nom de plusieurs villes en Phrygie, en Syrie, en Égypte.

JULIUM, n. pr. m. (pr. *juliome*). Géogr. anc. Ville de la Gaule Cisalpine, dans la Vénétie, cap. des Carnes; aujourd'hui *Zuglio*.

* **JUMART**, s. m. Animal que Buffon et Cuvier s'accordent à reconnaître pour fabuleux, la génération entre animaux de familles différentes tels que les solipèdes et les bisulces ruminants étant absolument impossible.

JUMEAUX, n. pr. m. Géogr. Village de France, ch.-l. de canton, dép. du Puy-de-Dôme. 1,820 h.

* **JUMELLE**, s. f. Blas. Chacune des bandes qui composent les *amades*. V. ce mot, au Dict.

* **JUMENT**, s. f. Prov. et fig. *Jamais coup de pied de jument ne fit mal à cheval*, un homme ne doit point s'offenser de recevoir d'une femme des injures et même des coups. — *Jumelles*, fer à gauffrer dont faisaient usage les faux monnayeurs.

JUMENTAIRE, adj. des 2 g. Il s'est dit autrefois des bêtes de somme par opposition à *armentaire*, qui se disait du bétail. C'est la même distinction qui existe en latin entre *jumenta* et *armenta*. Il serait utile d'avoir en français des mots pour l'exprimer : *Bêtes armentaires et jumentaires*.

JUMIÉGES, n. pr. m. Géogr. Bourg du dép. de la Seine-Inférieure, à 20 kil. de Rouen. 2,000 hab. Abbaye célèbre, bâtie en 654 par saint Philibert, dans l'église de laquelle on voyait le tombeau des *Énervés*. V. ce mot, au Complément. Il n'en reste que des débris.

JUMILHAC, n. pr. m. Géogr. Village de France, ch.-l. de canton, dép. de la Dordogne, sur l'Isle. 3,200 hab. Nombreuses forges.

JUMILLA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Murcie. 8,300 hab. Fabrique d'armes à feu; moulins à huile, salines, etc.

JUMMAL, n. pr. m. Myth. Dieu des Esthoniens; de même que ceux des druides, il était adoré au milieu des forêts, dans certains lieux consacrés.

JUNGADE, s. f. Relat. Sorte d'embarcation dont on se sert sur la côte de Fernambouc, dans le Brésil. C'est un radeau formé de planches à peine équarries.

JUNGERMANNIÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Semblable à une jungermanne ou jungermannie (et non *jongermanne* ou *jongermannie*). — JUNGERMANNIÉES, s. f. pl. Tribu d'hépatiques. On dit aussi *jungermannoïdes*.

JUNGERMANNIOGRAPHIE, s. f. Histoire et description des jungermannies.

JUNGIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une jungie. — JUNGIÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

* **JUNIEN** (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Haute-Vienne. 5,800 hab. Fabriques de porcelaine, de poteries, de gants.

JUNIEUR, s. m. Hist. Mot dont on se servait sous les rois de la première race pour désigner les substituts d'un comte, appelé *sénieur*.

JUNIN, n. pr. m. Géogr. Un des départements du bas Pérou, borné au N. par celui de Libertad, à l'O. par l'Océan, au S. par le dép. d'Ayacucho, et à l'E. par le Brésil. 400,000 hab. Sol fertile, territoire étendu. Le ch.-l., qui porte le même nom, compte 3,000 h. Ce lieu fut, en 1824, le théâtre d'une action très-vive entre les Espagnols et les insurgés. Ces derniers furent vainqueurs sous le commandement de Bolivar.

JUNIPÉRACÉ, ÉE, adj. (du lat. *juniperus*, genévrier). Bot. Qui ressemble au genévrier. — JUNIPÉRACÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

* **JUNIPÈRE** ou **JUNIPERUS**, s. m. (l'étymologie tirée de *juniores*, de plus jeunes, *parere*, enfanter, est très-contestable). Bot. Nom latin ou latinisé du genévrier. Il n'y a pas lieu de faire de ces deux mots deux articles distincts comme au Dictionnaire.

JUNNER, n. pr. m. Myth. scand. Géant qui, suivant l'Edda, est le principe éternel de la matière.

* **JUNON**, n. pr. f. Myth. *Junon avernienne*, nom que l'on donnait quelquefois à Proserpine. — *Junon*, s. f. Divinité domestique des femmes. Chaque femme jurait par sa Junon. — *Junon de Henri VII*, on désigna par ce surnom, au XVe siècle, Marguerite, duchesse de Bourgogne, à cause des embarras qu'elle causa pendant longtemps à ce prince.

* **JUNONALES** ou **JUNONIES**, s. f. pl. Ant. Fêtes en l'honneur de Junon, qu'on célébrait à Rome à l'imitation de celles qui avaient lieu dans toutes les principales villes de la Grèce. Après qu'on avait sacrifié les victimes, on clouait sur le théâtre un bouclier que les jeunes gens s'efforçaient d'arracher. Celui qui parvenait à le détacher recevait pour prix une couronne de myrte et un bouclier d'airain. Il ne faut pas dire *junones* pour *junonies*.

JUNONIA, n. pr. f. Géogr. anc. Nom que Gracchus donna à Carthage, lorsqu'il la rebâtit. — Nom par lequel les anciens désignèrent les deux plus grandes îles du groupe des Canaries ou Fortunées, Ténérife et Canaria, *Junonia Major* et *Junonia Minor*.

JUNONIEN, IENNE, adj. Myth. Qui appartient à Junon ou qui la concerne. — Janus fut appelé *Junonien* parce qu'il présidait, conjointement avec Junon, à l'ouverture de chaque mois. — Surnom d'Hébé et d'Iris.

* **JUNONIGÈNE**, adj. des 2 g. (en lat. *Junonigena*, fils de Junon, de *Junonis*, de Junon, et *genus*, postérité). Myth. Surnom de Vulcain, fils de Junon.

JUNONIQUE, adj. des 2 g. V., plus haut, JUNONIEN.

* **JUNTE**, s. f. Hist. Napoléon convoqua une *junte* de 150 membres à Bayonne, en 1808; elle accepta la nouvelle constitution. En 1813 une *junte centrale* composée des principaux chefs de l'insurrection se réunit à Séville puis ensuite à Cadix. — Il y avait aussi des *juntes provinciales*.

JUNTES, s. m. pl. Philol. Famille et société de libraires à Venise, laquelle publia de très-belles éditions, encore estimées : *Les éditions des Juntes*.

* **JUPIN**, n. pr. m. Abréviation du mot de Jupiter, qui se trouve dans La Fontaine. On ne s'en sert que familièrement. — Autrefois le mot *jupin* était regardé comme synonyme de débauché, libertin, fripon.

* **JUPITER**, n. pr. m. (en grec Ζεύς). Chron. Le neuvième roi de la dynastie des grands dieux des Égyptiens, d'après le Syncelle; il ne régna que vingt ans. — Myth. *Jupiter* fit sortir de son cerveau la déesse Minerve. Cicéron ne compte que trois *Jupiter*. Du reste la multiplicité de ce dieu vient de ce que partout où les Grecs et les Romains ont trouvé un dieu suprême reconnu, ils l'ont identifié avec le leur. — Chez les alchimistes ce mot désignait non-seulement l'étain mais encore l'or. — Géogr. anc. Montagne de l'Afrique proprement dite, dépendante de la chaîne de l'Atlas. Aujourd'hui *el Resas*. — Astr. La planète de *Jupiter* est remarquable par ses quatre satellites, son volume vaut 1,470 fois celui de la terre et sa rotation diurne n'est que les 414 millièmes de la nôtre.

* **JURA**, s. m. Géogr. Chaîne de montagnes, située, partie en France, partie en Suisse, entre le Rhin et le Rhône. Ses plus hauts sommets n'excèdent pas 1,800 mètres. — *Département du Jura*, dép. de France, qui tire son nom de la chaîne du même nom; il est formé d'une partie de l'ancienne Franche-Comté, et renferme quatre arrondissements. 316,000 hab. Fer, marbre, albâtre, sel, bois de construction, vins, chevaux, bestiaux, fromages, etc. Ch.-l. Lons-le-Saulnier. — Le canton appelé *Bailliage du Jura* appartenait autrefois à la France et à Bâle. Depuis 1815, il a été cédé en totalité au canton de Berne. — Une des Hébrides, dépendante du comté d'Argyle en Écosse, porte aussi le nom de *Jura*. 37 kil. sur 10. 1,300 hab. Pêche active. On y trouve une seule ville, nommée également *Jura*, et située sur la côte E.

JURADE, s. f. Se disait dans les provinces méridionales pour *commune* et *bourgeoisie*.

JURANÇON, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. des Basses-Pyrénées. 2,000 hab. Vins assez estimés.

JURASSIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant du Jura. — Qui appartient au Jura ou à ses habitants.

JURASSIQUE, adj. des 2 g. Géol. Qui appartient au Jura : *Roches jurassiques*. — *Terrains jurassiques*, terrains qui ressemblent à ceux du Jura.

* **JURAT**, s. m. Hist. Ancien nom des membres d'une municipalité, d'une jurande, non-seulement à Bordeaux, mais dans tout le midi de la France.

JURATEUR, s. m. Ant. Officier romain qui était chargé d'interroger tous ceux qui entraient dans un port, et de prendre leurs nom, profession, patrie, etc. On donnait le même nom aux témoins assermentés.

* **JURÉ**, s. m. Féod. Vassal lié par serment. — Bourgeois d'une commune. — Membre d'une union ou confédération. — Anc. cout. *Jurés de Castel*, officiers assermentés qui avaient reçu de la coutume le droit de rédiger toutes les conventions relatives à des objets mobiliers. — A Paris, *juré du cuir tanné* ou *juré du marteau*, le gardien du marteau avec lequel l'on marquait les cuirs forains. — *Juré teneur de livres*, chargé de vérifier les comptes et calculs. — *Jurés de la visitation royale*, officiers tenus de faire des visites chez les corroyeurs tous les mois et chez les cordonniers tous les deux mois. — *Juré militaire*, membre du jury qui, d'après la constitution de 1791, devait donner son avis avant le jugement de la cour martiale.

JURÉE, s. f. Anc. cout. Droit annuel que les bourgeois devaient payer au roi ou au seigneur pour qu'on leur rendît justice en cas de procès. *Le droit de jurée* était aussi une sorte d'indemnité accordée par le bourgeois en échange de l'affranchissement qu'il avait obtenu. — *Jurée* se disait quelquefois aussi pour fiancée.

* **JUREMENT**, s. m. Serment. — *Jurement assertoire*, en phil. schol., serment qui affirme une chose présente ou passée. — *Jurement promissoire*, serment qui garantit l'exécution future d'une promesse.

* **JURER**, v. a. Prov. *S'il ne tient qu'à jurer, la vache est à nous*, se dit en parlant d'un homme peu scrupuleux, qui n'hésitera pas à prêter un faux serment pour obtenir gain de cause. — *Jurer à toutes mains*, prêter serment sans se mettre en peine de la vérité des faits. — *Jurer sur la parole du maître*, s'en rapporter aveuglement à la parole d'un homme en qui l'on a grande confiance et parler d'après lui. Cette expression vient du dicton *magister ipse dixit*, le maître l'a dit, qui était familier aux scholastiques : le maître était Aristote. — *On vous croit sans jurer*, se dit à celui qui affirme avec beaucoup de force une chose incontestable. — *Qui finement jure, finement se parjure*, c'est-à-dire que celui qui prend beaucoup de précautions pour prêter un serment, est ordinairement disposé à le fausser. — *Jurer*, v. n. Se dit d'une espèce de sifflement, que les chats font entendre lorsqu'ils sont irrités.

* **JUREUR**, s. m. Dans les premiers temps de la monarchie, celui qui se purgeait par serment d'une accusation dirigée contre lui.

* **JURI** ou **JURY**, s. m. Cette dernière ortho-

. *Jury constitutionnaire*,
graphe est la se[illegible]titution de l'abbé Sieyes,
dans le plan [illegible] à l'inviolabilité de la con-
corps destiné *hilitaire*, corps composé de
stitution. —[illegible]ui en 1791, devait être pour les
différents g[illegible]es ce qu'est le jury ordinaire
tribunaux royales.
pour les [illegible]ON, s. f. *Juridiction de la ma-*
* JUR[illegible]pèce de tribunal de prud'hommes
çonner[illegible]ait des contestations entre des entre-
qui c[illegible]de bâtiments et les ouvriers qu'ils
pren[illegible]mployés. — *Juridiction gracieuse*, celle
ava[illegible]uge exerce entre des parties qui se sont
qu[illegible]'accord. — *Juridiction contentieuse*, celle
[illegible]s'exerce entre parties dont les prétentions
[illegible] tout-à-fait opposées.

* **JURIDICTIONNEL, ELLE**, adj. Anc. jurispr. Se disait d'un fief ou d'un seigneur qui avait une juridiction.

JURINÉE, s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées.

* **JURISPRUDENCE**, s. f. *Jurisprudence canonique*, règles qui résultent des lois ecclésiastiques; *bénéficiale*, recueil des règles à suivre dans les questions concernant les bénéfices; *féodale*, recueil de règles relatives aux fiefs; *militaire*, principes sur lesquels doivent se régler les décisions des conseils de guerre.—Didact. *Jurisprudence naturelle*, s'est dit de la masse d'observations et de recherches qui font connaître la marche ordinaire de la nature.

JURISPRUDENT, s. m. Ce mot, qui s'est dit pour jurisconsulte, a été employé par Regnard ironiquement et en style familier.

* **JURITES**, n. pr. f. Myth. Divinité qui présidait aux serments. Aulu-Gelle est le seul écrivain qui en parle, et beaucoup de savants contestent l'authenticité du passage où il en est question.

JURJURA, n. pr. m. Géogr. Chaîne de l'Atlas, dans l'Afrique septentrionale. On la franchit pour aller de la prov. d'Alger dans celle de Constantine, par un défilé appelé *Biban* ou *Porte-de-Fer*. Les Romains appelaient cette chaîne *Ferratus Mons*.

JURKA, n. pr. m. Myth. celt. L'un des fils de Danan, qui, avec ses frères Juchata et Brias, conduisit une colonie en Irlande.

JUSÈLE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la mendole.

JUSSEY, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Haute-Saône. 2,800 hab. Dans les environs de *Jussey*, on voit les ruines de l'antique *Didatium*.

* **JUSTE**, adj. des 2 g. Ce mot s'appliquait, dans l'anc. jurispr. romaine, aux cérémonies réglées par la loi. Les plébéiens réclamaient de *justes noces*, c'est-à-dire des mariages légaux, consacrés par les cérémonies religieuses et civiles dont les praticiens se réservaient le secret. — La *juste liberté* était obtenue par l'une des trois voies légales, par vindicte, par cens ou par testament. — La *juste cavalerie* était les 300 cavaliers attachés à chaque légion. — *Jours justes*. V. JUSTIDIUM, au Complément.—Musiq. *Juste* se dit des sons bien d'accord entre eux, qui ont entre eux l'intervalle convenable. — Il se dit même d'un son isolé quand ses vibrations sont homogènes et concordantes avec celles de leurs propres aliquotes : *Une corde peut être juste ou fausse*.— *Juste*, s. f. Se disait autrefois d'un vase qui contenait tout ce qu'un homme pouvait boire d'un trait sans reprendre haleine.

JUST-EN-CHAUSSÉE (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Oise. 1,130 hab.

* **JUSTESSE**, s. f. Man. *Donner les plus grandes justesses*, perfectionner l'éducation d'un cheval déjà dressé.

* **JUSTICE**, s. f. Féod. *Justice domaniale*, celle qui appartenait au seigneur direct du domaine par l'effet de son titre; — *foncière et censière*, celle dont l'attribution était de condamner au payement les redevables de cens et rentes foncières; — *manuelle*, celle qui donnait au seigneur le droit de saisir les meubles de ses débiteurs de rentes; — *vicomtière*, toute moyenne justice appartenant de droit au seigneur dès qu'il avait un fief dans sa mouvance. — *Justice sous latte*, justice seigneuriale, quand l'audience se tenait dans la maison même du seigneur. — En droit, la *justice distributive*, se divise naturellement en trois sections : la première, qui s'appelle *rémunérative*, décerne des récompenses; la seconde, *punitive* ou *inflictive*, concerne les peines à infliger; la troisième, *civile*, a pour objet la distribution des charges et emplois. — La *justice* se dit absol. et fam. pour le *ministère de la justice : Il est employé à la justice*. — Hist. *Chevaliers de justice*, à Malte, titre des membres de la première des cinq classes de l'ordre.

JUSTICIE, s. f. Bot. Nom scientifique de la carmantine, genre d'acanthacées dont presque toutes les espèces habitent l'Amérique équatoriale.

* **JUSTICIER**, s. m. Nom générique qui s'employait autrefois pour désigner tous les officiers qui étaient chargés de rendre la justice au nom du roi. —*Justicier, ière*, s'est employé adject. et subst. pour qui fait justice : *Nos armées, terribles justicières* (M. de Salvandy).

JUSTIDIUM, s. m. (du lat. *justus*, légal; *dies*, jour) (pr. *justidiome*). Ant. Intervalle de trente jours francs que la loi des douze tables accordait au débiteur pour se libérer après sa condamnation prononcée. — C'était aussi le temps accordé à tout citoyen romain pour se procurer des munitions et des armes après la guerre déclarée.

JUSTIFICATEUR, TRICE, adj. et s. Qui justifie : *Révélation justificatrice*. Il est peu usité.

JUSTINE, s. f. Monnaie d'argent de Venise valant 5 fr. 94 c. On l'appelle aussi *ducaton*.

JUSTITIUM, s. m. (du lat. *jus*, droit; *stitium*, cessation) (pr. *justiciome*). A Rome, temps de clôture des tribunaux et de cessation momentanée des travaux judiciaires; c'étaient des vacations qui avaient lieu à certaines époques de l'année ou qui étaient ordonnées dans quelques occasions, comme dans un cas de calamité publique, par l'autorité supérieure. Tous les autres travaux publics et particuliers étaient suspendus en même temps.

JUST-SUR-LOIRE (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Loire. 2,800 hab. Fabrique de carmin et de rose végétal.

JUTE, adj. et s. m. Nom d'un ancien peuple qui s'établit dans la Chersonèse cimbrique et lui donna le nom de *Jutland*.

JUTHONGE, adj. et n. pr. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'ancienne Germanie qui, descendant au sud, traversa le Danube et s'établit dans le voisinage de l'Italie septentrionale. On ignore quelle était au juste la position que les *Juthonges* occupaient. Tout ce qu'on sait, c'est qu'ils furent défaits par Dioclétien et ensuite par Constance.

JUTLAND, n. pr. m. (littéral., *terre des Jutes*). Géogr. Province de Danemark divisée en deux parties : *Nord-Jutland*, cap. Aalborg, et *Sud-Jutland* ou *duché de Sleswig*, cap. Sleswig. Plusieurs îles dépendent du Jutland.

JUTLANDAIS, AISE, adj et s. Géogr. Habitant du Jutland. — Qui concerne cette contrée.

JUTURNALES, s. f. pl. Ant. rom. Fêtes instituées dans l'ancien Latium en l'honneur de Juturne; elles étaient principalement célébrées par les artisans qui employaient l'eau dans leur profession.

* **JUTURNE**, n. pr. f. Temps hér. Virgile l'a faite fille de Daunus et sœur de Turnus. C'était au surplus le nom d'une fontaine du Latium qui se jetait dans le Numicus, auprès d'Albe.

JUVANUM, n. pr. m. (pr. *juvanome*). Géogr. anc. Ville de la Norique, sur la Salza. Aujourd'hui *Salzbourg*.

JUVEIGNERIE, s. f. Anc. cout. Rang qu'occupaient les enfants cadets dans la progéniture, au-dessous de l'aîné.

JUVEIGNEUR, s. m. (du lat. *junior*, plus jeune). Anc. cout. Cadet qui avait un apanage. *Louis d'Orléans juveigneur de France*.— Dans la coutume de Bretagne, on appelait de ce nom le plus jeune de tous les enfants.

* **JUVÉNALIES**, s. f. pl. Ant. rom. Fête de la Déesse Juventa. C'est la même chose que les jeux juvénaux; *juvénalies* est la forme la plus correcte : tous les noms de fête et de jeux pluriels neutres en *ia*, latins, se traduisent en français en *ies*. Quant à *juvénalie*, au sing., c'est tout-à-fait par erreur qu'on l'a mis au Dictionnaire.

JUVÉNALISER, v. n. Imiter le style mordant, concis et ferme de Juvénal. C'est un mot nouveau rarement employé.

* **JUVÉNIL, ILE**, adj. Plusieurs écrivains n'admettent qu'une seule terminaison dans ce mot, comme dans la plupart des adjectifs dérivés du latin en *ilis*, *habile*, *utile*, *stérile*, où la terminaison féminine sert pour les deux genres. En conséquence, ils disent *désirs juvéniles*, *illusions juvéniles*. Ces raisons paraissent valables, et l'usage étant partagé, on ne peut blamer ceux qui écrivent *juvénile* pour les 2 g.

JUVÉNILITÉ, s. f. Caractère de ce qui est jeune et par conséquent peu réfléchi.

JUVERNA, n. pr. f. Géogr. Ancien nom de l'Islande. V. HIBERNIE, au Complément.

JUVÉNILEMENT, adv. D'une manière juvénile.

JUVISY, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de Seine-et-Oise, station du chemin de fer de Paris à Orléans. 380 hab. Château avec parc dessiné par Le Nôtre.

* **JUXTAPOSER**, v. a. Poser une chose à côté d'une autre.

JUZGHA, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, eyalet de Sivas. 46,000 hab. Très-belle mosquée.

JYNX, s. f. Sorte d'oiseau dont parle Pline. C'est le torcol.

* K, s. m. (On l'appelle *ke* en épelant et *ka* quand on parle d'une lettre isolée, comme en typographie : *Donnez-moi un ka*. C'est un reste de l'appellation grecque *kappa*). Philol. Lettre toute grecque et qui n'est utile en français que pour les mots d'origine grecque où nous voulons conserver la prononciation dure devant *a*, *e* et *y* comme dans *les kères*, *kikkabos*, *kyrie*, *ankylose*, etc., et pour les noms étrangers, surtout ceux des langues germaniques et slavonnes, auxquelles cette lettre est essentiellement propre. Le *k* est la onzième lettre de notre alphabet; et dans toutes les langues germaniques et néolatines, quand le *j* est distinct de l'*i*, elle occupe la même place entre le *j* et le *l* (autrefois ce n'était que la dixième). L'italien n'a pas admis cette lettre. Le *k* représente, comme le *c* dur et le *q*, l'articulation forte gutturale dont le *g* est la douce. — Les Latins, qui ont tant emprunté des Grecs et qui transplantèrent le *k* dans leur langue, n'en ont cependant fait que bien peu d'usage. Toutefois, d'après Victorinus, Diomède et Priscien, grammairiens des IVe et Ve siècles, il paraît qu'à une époque probablement postérieure au règne d'Auguste, les Romains ont employé le *k* au lieu de *c* devant la voyelle *a*, comme dans *kalumnia*, *kalator*, *kaput*, *karcer*, et particulièrement dans *kalendas* (qui paraît même avoir été ainsi écrit dans les meilleurs temps). En effet, dans quelques inscriptions monumentales et sur quelques médailles, on trouve *kastitas*, *kastra*, etc. Des mots ainsi orthographiés se rencontrent même dans quelques manuscrits de Cicéron, ce qui au fond n'est que le fait des copistes. — Bien plus, d'après quelques auteurs, il paraîtrait que *ka* a été employé pour la syllabe *ca*, on a écrit *krus* pour *carus*, comme au moyen âge on écrivait *Krolus* pour *Carolus;* de même on écrivait *dcimus*, *cra*, *bne*, pour *decimus*, *cera*, *bene*. — K employé comme abréviation dans les monuments et sur les monuments, est mis pour *Kæso* et *Kæsones*, n. pr.; *Karthago*, Carthage; *kalendas*, *dis*, *darum;* *kaput*, dans le sens de chapitre d'un livre, et quelquefois pour *Caius*, *Caia*, *calumnia*, *candidatus*, etc. — Selon Juste Lipse, on imprimait un *k* avec un fer chaud sur le front des calomniateurs. — Un grand K sur une médaille impériale signifie *Constantin;* et sur quelques médailles grecques Κοιλῆσυρια, *Cœlésyrie*. — Le K, initiale du mot κεραυνὸς, *foudre*, se marquait sur les choses frappées du feu du ciel, lesquelles en devenaient sacrées. — K, dans les inscriptions du moyen âge, signifie *Karolus*, Charles. — K T, dans les chartes de la même époque, est pour *kapite tonsus*, à qui l'on a coupé les cheveux, qui a été contraint à l'abdication. — Aujourd'hui *k* ou *kil*. est, en général, l'abréviation de *kilogramme*, quelquefois de *kilomètre*, selon qu'il s'agit de poids ou de distances. — Dans l'ancienne chimie, K désignait un composé d'or. Dans les formules atomiques de la chimie moderne, c'est l'abréviation du mot *kalium*, ancien nom du potassium, et il désigne par conséquent ce métal. — K, employé comme signe d'ordre, désigne la onzième place, le onzième objet d'une série. Avant que le *j* eût pris place dans l'alphabet, il ne marquait que la dixième; ainsi dans les plus anciens livres imprimés, c'est la marque de la dixième feuille. — Au moyen âge, considéré comme lettre numérale, *k* valait, d'après Ugutius, 150, et surmonté d'un trait, 150,000. Quelques-uns prétendent qu'il valait 151, mais cela est fort invraisemblable, puisque toutes les autres lettres indiquaient au-dessus de 10 des nombres ronds en dizaines, et qu'ainsi il y aurait eu une marque pour 151 et pas de signe pour 150. D'autres encore disent 250, mais E avait déjà cette fonction. — Sur nos anciennes pièces de monnaie, le K indique qu'elles ont été frappées à *Bordeaux*. — K. C'est sous cette lettre ou sous le groupe *kh* qu'il faudra chercher tous les mots et particulièrement les noms étrangers que l'on ne trouvera pas à *c* et *ch* et réciproquement. Il y en a quelques-uns que l'on écrivait autrefois par *c* et pour lesquels la nouvelle orthographe par *k* ou *kh* commence à prévaloir, comme *kabyle*, *kherson*, *khiva*, au lieu de *cabile*, *cherson*, *chiva;* d'autres où l'ancienne manière d'écrire subsiste. Il en résulte une incertitude ou une duplicité d'orthographe qui force le lecteur à consulter la troisième lettre du Dictionnaire, quand il a cherché inutilement à la onzième. On s'est efforcé d'ailleurs, d'éviter ces difficultés, au moyen de nombreux renvois.

KA, s. m. Lettre de l'alphabet sanscrit, de l'ordre des gutturales. V. KHA, au Complément.

* KAABA, s. f. Bâtiment carré qui s'élève au milieu du temple de la Mecque, sur l'emplacement même où, suivant des traditions musulmanes, les anges s'établirent le jour de la création. C'est un édifice de 10 mètres en tous les sens, qui renferme quatre chapelles en l'honneur des quatre rites ou doctrines orthodoxes de l'islamisme. Le Coran assure qu'il fut construit par Adam, par Abraham et par le fils de ce dernier, Ismael; mais depuis Mahomet, il a été détruit et reconstruit plusieurs fois, notamment par le sultan Mourad IV. On pénètre dans la *Kaaba* par une porte d'argent qui

ne s'ouvre que trois fois dans l'année : une fois pour les hommes, une fois pour les femmes et une fois pour ceux qui sont chargés d'entretenir le temple, où l'on n'entre qu'à genoux. Tous les musulmans sont obligés de faire une fois au moins dans leur vie le pèlerinage de la Mecque; mais aujourd'hui beaucoup d'entre eux s'en dispensent. C'est le point vers lequel ils se tournent pour faire leurs prières. On écrit aussi la *Caaba*, la *Cabah*, la *Kaba*, etc., et même le *Kéabé*.

KAAPSTAD, n. pr. m. (pr. *kapstade*). Géogr. Nom que les Hollandais ont donné au cap de Bonne-Espérance, et notamment à la ville, ch.-l. de la colonie.

KAARTA, n. pr. m. Géogr. État de la Sénégambie, au N. du Sénégal, habité par les Mandingues-Bambarras. Cap. Élimané. Ivoire et poudre d'or.

KABALE, s. f. V. CABALE, au Dictionnaire.

KABARDAH, n. pr. m. Géogr. Contrée de la Russie d'Europe, dans la région Caucasienne, elle forme la Circassie proprement dite et se divise en *Grande-Kabardah* et *Petite-Kabardah*.

* **KABELJAW**, s. m Orthographe hollandaise du mot *cabillaud*. V. ce mot, au Complément.

* **KABOSCHIR**, s. m. Relat. Nom que portent pour se distinguer les membres d'une caste nobiliaire, chez les Abyssins.

KABOU, n. pr. m. Géogr. Pays de la Sénégambie occidentale, entre le Rio-Grande et le cours supérieur de la Gambie. Lieu principal, Sumakonda. Climat chaud et malsain. Riz, coton, indigo, etc.

KABOUCHAN, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Iran, dans le Khoraçan, résidence d'un scheik qui prétend être indépendant de la Perse.

KABOUL, n. pr. m. Géogr. Rivière d'Asie, affluent du Sind. Cours 350 kil. — Ville d'Asie, capitale du royaume de même nom, au milieu d'une plaine délicieuse. 60,000 hab. Citadelle, résidence du souverain, bazar, etc. Ravagée en 1842, par les Anglais qui en avaient été expulsés à la suite d'une révolte. — Le *royaume* de *Kaboul* se compose de tout l'Afghanistan et du Sistan. V. AFGHANISTAN, au Complément. Il a pour capitale générale Kaboul. Mines d'or, d'argent et de fer. Déserts immenses, sol fertile dans plusieurs cantons. Commerce par caravanes, mais gêné par un état de guerre perpétuel.

KABR-IBRAHIM, n. pr. m. Ville de la Turquie d'Asie, en Syrie, près du lac Asphaltite. Elle est extrêmement ancienne, c'était autrefois *Kirvath-Arba* et plus tard *Hébron*. L'impératrice Hélène y fit bâtir une église sur le lieu où, suivant la tradition, Abraham et sa femme avaient été ensevelis, c'est aujourd'hui une mosquée. Dans une autre église sont plusieurs tombeaux qui renferment, dit-on, les restes d'Isaac et de Rébecca, de Jacob, de Rachel et de Joseph, chose assez peu vraisemblable. Cette ville est aujourd'hui un repaire de bandits. 5,500 hab., dont 500 juifs. On l'appelle aussi *Khubil*.

KABYLE, n. pr. m. Peuple indigène de l'Algérie. On écrit moins bien KABILE. V. ce dernier mot au Dictionnaire; V. aussi le mot BERBER du Complément.

KACHAN, n. pr. m. Géogr. Ville de Perse, dans l'Irak-Adjémi, au fond d'une magnifique vallée. 30,000 hab. Trente mosquées. Colléges. Commerce de soieries, tapis, brocarts d'or et d'argent, velours, châles, etc.

KACHAU, n. pr. m. Géogr. Ville forte de la Hongrie, ch.-l. du comitat d'Abaujvar. 9,000 hab. Évêché, arsenal, université, académie royale, etc.

KACHEMYR, n. pr. m. V. CACHEMIRE, au Complément.

KACHENAH, n. pr. m. Géogr. Ville de la Nigritie centrale, jadis capitale d'un royaume qui appartient aujourd'hui aux Fellatahs.

KACHGAR, n. pr. m. Géogr. Ville du Turkestan chinois, ch.-l. du khanat de même nom, dans la petite Boukharie. 45,000 hab. Citadelle qui renferme la garnison chinoise. Fabriques de soieries et d'étoffes d'or et d'argent.

KADAR, s. m. Relig. musul. V. JABARIS, au Dictionnaire.

KADASH, s. m. (en hébr. *kadash*, sacré). Titre que reçoivent les francs-maçons du 28ᵉ degré, suivant le rite écossais. On dit aussi *kadosh*, c'est le même mot que *kadoche*. V. au Dictionnaire.

KADDAPA, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde anglaise en deçà du Gange, ch.-l. d'un district de même nom, dans la présidence de Madras.

KADÈS-BAINÉ, n. pr. m. Géogr. sacr. Station des Israélites dans le désert de Pharan, peu éloigné de la Palestine. Ce fut là que Moïse envoya reconnaître la terre promise.

* **KADÉSADÉLITE**, s. m. Hist. relig. Nom de sectaires mahométans qui observent des cérémonies particulières pour l'inhumation des morts. Quelques critiques prétendent qu'il n'y pas de secte de ce nom, et que les cérémonies dont on parle sont communes à tous les musulmans.

KADINE, s. f. Hist. ott. V. CADINE, au Complément.

KADMON, n. pr. m. Suivant les cabalistes, émanation primitive de Dieu, image de Dieu, type de l'homme. Ils disent aussi *Adam Kadmon*.

* **KADOLE**, s. m. (en gr. χάδουλος, de χάδειροι cabires; δοῦλος, serviteur). Ant. Nom que les Grecs donnaient à des enfants qui assistaient les prêtres des dieux cabires dans la célébration de leurs mystères.

KADOU, n. pr. m. Géogr. Une des résidences ou provinces qui forment la division hollandaise de l'île de Java. Cap. *Maguelan*. Sol très-productif.

KADOM, n. pr. m. Ville de la Russie d'Europe, gouv. Tambov. 5,500 hab.

KADRITE, s. m. (de l'ar. *kadr*, pouvoir, volonté). Hist. relig. Membre d'une secte arabe qui professait la doctrine du libre arbitre.

KADSAND, n. pr. m. Géogr. Ile du royaume de Hollande, dans la Zélande, entre la mer d'Allemagne et l'Escaut occidental; 16 kil. sur 7. Lieu principal, *Kadsand*, ville qui compte 600 hab. Pâturages, fromages renommés. Cette île fut prise par les Français en 1794. Sous l'empire, elle faisait partie du dép. de l'Escaut.

KADSURE, s. f. Bot. Petit arbrisseau du Japon, famille des anonacées.

KADZOUZA, s. m. Géogr. Province du Japon, ch.-l. *Odoki*.

KAEMPFÉRIE, s. f. (pr. *kempférie*). Bot. Genre de plantes des Indes orientales.

KAESMARKT, n. pr. m. (pr. *kasmark*). Géogr. Ville de Hongrie, dans le comitat de Zips. 3,900 h. Commerce de vins et toiles.

KAF, s. m. Philol. V. CAF, au Complément.

KAFÉRISTAN, n. pr. m. Géogr. Contrée d'Asie, située dans la Tartarie indépendante et dans le Turkestan chinois. Les habitants s'adonnent à l'agriculture, ils sont d'un naturel fort doux, mais comme ils sont idolâtres, les mahométans leur ont donné le nom de *Kafirs* ou *Kafres* (infidèles).

KAFFA, n. pr. f. Géogr. V. CAFFA, au Compl.

KAFILA, s. m. Relat. Troupe de marchands voyageant ensemble. C'est ce qu'on appelle aussi caravane.

KAGAN, s. m. V. KHAGAN, au Complément.

* **KAGNE**, s. f. Ce mot ne peut pas être le nom d'une pâte d'Italie, parce que les Italiens n'ont pas la lettre *k*. C'est peut être une faute pour *lasagne*. V. ce mot, au Complément.

KAHLENGEBIRGE, s. m. Géogr. Chaîne de montagnes de l'Autriche, qui s'étend de Vienne jusqu'à la Carniole. L'extrémité orientale, dite *Kahlenberg*, est très-élevée. En 1683, Sobieski, venant secourir Vienne assiégée par les Turcs, découvrit cette ville et l'ennemi des hauteurs du *Kahlenberg* : l'Autriche et la chrétienté durent alors leur salut à la Pologne.

KAHOUÉ, s. m. Relat. Nom que les marchands arabes donnent au café. — Boutique où l'on vend du café dans les villes de l'Orient. On écrit aussi *kawé*, qui se prononce de même.

KAÏANIDE ou **KAÏANIEN**, V. CAÏANIDE, au Complément.

KAÏD, s. m. Hist. or. Nom que, dans l'ancien gouvernement d'Alger, on donnait aux administrateurs des sous-divisions des quatre provinces de l'Algérie.

KAÏDA, s. m. Bot. Plante de l'Amérique.

KAÏEM, n. pr. m. Myth. Un des noms de *Hakem*, personnage divinisé par les Druses.

KAÏFFA, s. m. Substance alimentaire qui vient de l'Orient, et qui passe pour avoir des vertus pectorales.

KAÏK, s. m. Mar. V. CAÏC, au Dictionnaire.

KAÏMACHES, adj. et s. m. Géogr. Nom d'un peuple de la famille des Samoïèdes, qui habite la Russie, gouv. de Perm.

KAÏOMORTS, n. pr. m. Myth. pars. Nom du premier homme; il était androgyne, et Ahriman le tua. — *Kaïomorts*, *Kaïoumortz* ou *Kaïoumarath* fut, suivant les Parses, le premier roi de la dynastie des Pichdadiens. Il vécut mille ans, mais son règne ne fut que de trente ans.

KAÏOUMARATHIEN, IENNE, adj. et s. Descendant de Kaïoumarath, le même que *Kaïomorts*. V. le mot précéd.

KAÏROUAN, n. pr. m. Géogr. Ville importante de la Barbarie, dans la régence de Tunis. 50,000 hab. Cette ville possède l'une des plus belles mosquées d'Afrique. Elle était la capitale des anciens califes fatimites avant qu'ils eussent fait la conquête de l'Égypte et bâti le Caire. On écrit aussi *Kaïrwan*, qu'on prononce de même.

KAISARIEH, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, pachalik de Konieh, et ch.-l. de livah. 25,000 hab. Collège grec. C'est l'anc. *Césarée de Cappadoce*. — Il y a une autre ville de *Kaisarieh* dans l'eyalet de Damas, en Asie : c'est l'anc. *Césarée de Palestine*. Elle fut célèbre au temps des croisades, et n'a guère maintenant que des pêcheurs pour habitants.

KAISERSBERG, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Haut-Rhin, sur la Weiss. 2,500 hab. On écrit aussi *Kaysersberg*.

KAISERSHEIM, n. pr. m. Ancienne abbaye de l'Allemagne, dans la Bavière. Elle donnait à son possesseur le titre de prince de l'Empire.

KAISERSLAUTERN, n. pr. m. Géogr. Ville de la Bavière rhénane, ch.-l. de district. 6,300 hab. Position militaire importante. Prise par Hoche et par Moreau en 1792, 93, 95.

* **KAKERLAQUISME**, s. m. Méd. État des Albinos de l'île de Java.

KAKKELAK, s. m. Zool. Espèce de crabe qu'on appelle aussi *cakerlat*.

KAKO, s. m. Philol. Onzième lettre de l'alphabet slave, laquelle répond au cappa grec.

KAKOTECHNIE, s. f. (pr. *kakoteknie*) (en gr. χαχοτεχνία, manœuvre coupable, de χαχὸς, mauvais, τέχνη, art). Subornation de témoins. Chez les Athéniens, crime presque toujours puni de mort. On écrit aussi *cacotechnie*.

KAL, adj. et s. m. (littéral., *légère*). Philol. La première des sept formes du verbe hébreu.

KALAMATA, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Grèce, ch.-l. de la Messénie, au fond du golfe de Coron. Évêché. Saccagée en 1825 par les Égyptiens. Les Français y débarquèrent en 1828.

* **KALATEUR**, s. m. Ant. rom. V. CALATEUR, au Complément.

KALBÉLASIT, n. pr. m. Astron. Nom que les Arabes ont donné à l'étoile que les Européens appellent *Régulus*.

KALBOLAKBAR, n. pr. m. Astron. Nom arabe de l'étoile que les Européens appellent *Antarès*.

KALDAN, s. m. Nom que les Tartares Eleuths donnent à leur prince ou khan.

KALÉIDOPHONE, s. m. (du gr. χαλὸς, beau; εἶδος, forme; φωνὴ, voix, son). Phys. Instrument qui rend visibles les vibrations des corps sonores.

KALENBERG, n. pr. m. Géogr. Principauté du royaume de Hanovre. 16,000 hab. Ch.-l. Hanovre.

KALENTER, s. m. Hist. or. V. CALENTER, au Dictionnaire.

KALGONIEV, n. pr. f. Géogr. Ile de la Russie d'Europe, gouv. d'Archangel, dans l'océan Glacial Arctique. 90 kil. sur 60. Elle est habitée par quelques familles de Samoïèdes qui font avec les Russes un commerce considérable de duvet de plumes et de peaux de cygne; ils fournissent aussi aux Européens des oies salées.

KALICH, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans la Pologne, ch.-l. d'une waïwodie. 15,000 hab. Gymnase, institution de cadets, etc. Il y fut conclu, en 1813, un traité d'alliance entre l'empereur de Russie et le roi de Prusse.

KALIUM, s. m. (pr. *kaliome*). Chim. Ancien nom du potassium.

KALKA, adj. et s. m. V. KHALKA, au Complément.

KALLAFOUTANGA, n. pr. f. Relat. Divinité femelle des habitants des îles des Amis. Ils la regardent comme auteur de l'univers.

KALLINGER, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, présid. de Calcutta. 30,000 hab. Les Anglais ont démoli les fortifications en 1820.

KALMIE, s. f. Bot. Genre de plantes exotiques de la famille des éricacées.

* **KALMOUCK**, adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple de race mongole, composé de quatre hordes principales : *Khochotes*, *Zungors*, *Torgouts* et *Derbets*. Ces hordes, qui furent nomades de temps immémorial, paraissent aujourd'hui définivement fixées, savoir : la première, la deuxième et la troisième dans la Mongolie chinoise, et la quatrième dans la Russie asiatique, sur la rive droite du Volga. Les *Kalmoucks* sont doux et hospitaliers, mais paresseux, sales et rusés. Leur religion est le lamaïsme mêlé de bouddhisme. On les appelle aussi *Éleuthes*.

KALMOUCKIE, n. pr. f. Géogr. Contrée habitée par les Kalmoucks et située entre le pays des Kirghiz et la petite Boukharie.

KALOUGA, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. d'un gouv. de même nom, sur l'Oka. 27,000 hab. Archevêché, gymnase, etc. Grand commerce d'importation avec l'Allemagne.

KALPA, s. m. Nom sous lequel les Indous désignent la grande période de temps qui renferme les quatorze manwataras, à la fin desquels Schiva détruira tout ce qui existe. Un *kalpa* n'est qu'un jour de Brahmâ.

KALPACK, s. m. Bonnet à poil des Turcs. On l'appelle aussi *colback*.

KALPY, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, présid. du Bengale, près de la Djemnâh. Principal entrepôt du commerce de coton.

KAMÂH, n. pr. m. Myth. ind. Dieu de l'amour. V. CAMA, au Complément.

KAMA, s. f. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, qui a sa source aux montagnes d'Oural et se jette dans le Volga après un cours de 1,400 kil.

KAMÊH, n. pr. m. Géogr. Rivière de l'Asie centrale, un des affluents du Kaboul. Cours, 450 kilom.

KAMENETZ, n. pr. m. Géogr. Ville forte de la Russie d'Europe, dans la Podolie. 5,700 hab. Archevêché grec, évêché catholique romain, etc. Commerce de pelleteries. On dit aussi *Kaminiec*.

KAMENOI-OSTROW, n. pr. f. Géogr. Petite île de la Russie, à l'embouchure de la Néva ; elle communique avec la ville de Saint-Pétersbourg par un beau pont. L'empereur Alexandre en avait fait une résidence d'été.

KAMENZ, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Saxe, sur l'Elster Noir. 5,000 hab. Patrie de Lessing. Brûlée en 1842. — Il y a en Silésie un *Kamenz* où se trouvait une célèbre abbaye de Cîteaux, supprimée en 1811. On écrit aussi *Camenz*.

KAMPEN, n. pr. m. Géogr. Ville de Hollande, dans l'Yssel-Supérieur et sur l'Yssel 7,000 hab. Belle église Saint-Nicolas ; moulins à huile, à tan ; tuileries ; chantier de construction, etc.

KAMTCHADALE, adj. des 2 g. Géogr. Habitant du Kamtchatka.

KAMTCHATKA, n. pr. m. Géogr. Presqu'île de la Sibérie, formant au N. l'extrémité orientale de l'Asie, 800 kil. du N. au S. sur 400 ; elle est formée par une chaîne de montagnes granitiques et volcaniques. Cette contrée froide, mais saine, est peuplée au N. par des *Kowacks*, au S. par des *Kouriles*, et dans la partie du centre par les *Kamtchadales*, qui paraissent être indigènes. Leur nombre est à peine de 3,000 ; il a été beaucoup plus considérable autrefois. Chef-lieu, Pétropavlosk.

KANDAHAR, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Afghanistan, capitale de la province de même nom, et autrefois (1747-1774) du royaume de Kaboul. 100,000 hab. Plusieurs beaux édifices ; commerce florissant. Occupée par les Anglais en 1839.

KANDARPA, n. pr. m. Myth. ind. Un des noms de Kama.

KANG, n. pr. m. Myth. Ancien roi de la Chine, auquel les Chinois rendent les honneurs divins.

KANGRAH, n. pr. f. Géogr. Ville de l'Indoustan, dans le Lahore. 20,000 hab. environ. Temple fameux. On l'appelle aussi *Nagorkote*.

* **KANGUROO**, n. pr. m. (pr. *kangourou*). Géogr. *Ile des Kanguroos*, île de l'Australie, sur la côte méridionale de la Nouvelle-Hollande, découverte par Flinders, qui l'appela ainsi à cause de la grande quantité de kanguroos qu'il y vit. Elle fut visitée en 1803 par Baudin, qui la nomma l'*île Decrès*, en l'honneur du vice-amiral de ce nom. On écrit aussi *Kangourou*.

KAN-JA, s. m. Relat. Nom d'une fête qui, selon le Dictionnaire de Trévoux, se célèbre tous les ans au Japon, en l'honneur de l'agriculture.

* **KANKAN**, s. m. Géogr. Pays de la Guinée septentrionale, aux limites de la Sénégambie ; la capitale porte le même nom et a 6,000 hab. Grand commerce par caravanes. Des danses fort lascives sont le divertissement favori des nègres ; serait-ce d'eux que, par la voie de notre colonie du Sénégal, serait venue la danse de mauvaise compagnie appelée *cancan?* V. ce mot, au Complément.

KANNE, s. f. Métrol. Mesure de capacité qu'on emploie dans quelques parties de l'Allemagne, et dont la valeur varie selon les localités. La *kanne de Dresde*, 0,94 ; celle de *Lippe*, 1,38 ; celle de *Lubeck*, 1,87.

KANO, n. pr. m. Géogr. Ville de la Nigritie, capitale de l'État de Haoussa. 32,000 hab. Elle est entourée d'une muraille de terre ; c'est l'entrepôt du commerce de toute l'Afrique centrale.

KANOBIN, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans la Syrie, au S. de Tripoli. Siége du patriarche.

KANODJE, n. pr. f. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Calcutta, près du Gange ; elle fut autrefois très-populeuse et très-florissante ; mais, ruinée par les guerres civiles, elle n'a jamais repris son antique splendeur. On l'appelle aussi *Kanouge*.

KANTISME, s. m. Doctrine de l'école allemande de philosophie, fondée à la fin du XVIII[e] siècle par Emmanuel Kant, né à Kœnigsberg en 1724. Il combattit à la fois le scepticisme de Hume et l'idéalisme de Berkeley, pour établir entre ces deux opinions extrêmes l'idéalisme critique ou criticisme. Les kantistes reconnaissent en idéologie des notions indépendantes de toute sensation ou sentiment, et en morale, ils s'efforcent d'établir sur les plus solides bases la notion du devoir. V. au Compl. CATÉGORIES, et *impératif catégorique*, au mot CATÉGORIQUE.

KANTON ou **KOUANG-TON**. V. CANTON, au Complément.

KAPANÉ, s. f. (du gr. καπάνη, char ; καπάνια, longes du char). Ant. Sorte de voiture des anciens Grecs, traînée par deux mules ; elle ressemblait assez au *carpentum* des Romains.

KAPELLA, adj. et n. pr. m. Géogr. Nom d'une chaîne de montagnes de la Croatie maritime, qui s'étend du mont Klek jusqu'à l'extrémité de la Dalmatie.

KAPI, s. m. Hist. or. Mot persan qui signifie porte. *Allah-kapi*, porte de dieu. C'est par ce nom que les Persans désignent la principale porte des appartements du roi.

KAPILA, n. pr. m. Sage ou philosophe de l'Inde, que les brahmines regardent comme un des sept *richis*, fils de Brahmâ, ou même comme une incarnation de Vichnou, que d'autres font petit-fils de Manou ; il fut le fondateur de l'école philosophique du *Sankhya*, qu'on a accusée de matérialisme.

* **KAPNOFUGE**, adj. des 2 g. On écrit aussi *Capnofuge*.

KAPPA. V. CAPPA, au Complément.

KAPTSCHACK, n. pr. m. Géogr. et Hist. Royaume ou khanat fondé en Russie par les Mongols en 1240, gouverné par des gengiskhanides, et détruit par Ivan III en 1481. Les grands-ducs de Russie furent pendant tout le temps qui sépare ces deux époques tributaires du khan du *Kaptschack*. On dit aussi *la horde du Kaptschack*, *la horde d'Or* et la *Grande horde*. En 1468, le *Kaptschack* se partagea en cinq khans : les *Tatars Nogaïs*, la *Crimée*, *Astrakan*, le *Kaptschack* propre, entre l'Oural et le Volga, capitale Seraï, et *Kazan*.

KARA, n. pr. f. Géogr. Rivière de Russie qui sort des monts Ourals, forme une partie de la limite entre l'Asie et l'Europe et se jette dans le golfe qui porte le même nom, après un cours de 200 kil. — On donnait le même nom à un bras de mer qui s'enferme dans les terres entre la Russie d'Europe et la Sibérie, au S. de la Nouvelle-Zemble. — *Détroit* ou *mer de Kara*, golfe de l'océan Glacial Arctique, formé d'un côté par la Nouvelle-Zemble, de l'autre par une presqu'île du Tobolsk ; reçoit le Kara, dont il prend le nom.

* **KARABÉ**, s. m. (en gr. χάραβος). Petit bâtiment dont se servaient les Grecs du moyen âge.

* **KARABIQUE**, adj. des 2 g. Chim. Synonyme de *succinique*.

KARABOULAK, s. m. Nom d'un peuple pasteur qui habite les vallées du Caucase.

KARA-DJIOGLAN, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans le Kurdistan, résidence d'un khan qui a sous ses ordres 15,000 soldats armés de flèches, et qui de fait est indépendant.

KARA-GILAR, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie. 3,000 hab.

KARA-HISSAR, n. pr. m. Géogr. Nom commun à plusieurs villes de la Turquie d'Asie. La plus importante est ch.-l. d'un livah de l'Anatolie. 30,000 hab. Tapis, armes à feu, grand commerce d'opium. On l'appelle aussi *Afioum-Kara-Hissar*.

KARAK, n. pr. f. Géogr. Ile de golfe Persique où se fait la pêche des perles.

KARA-KALPAK, adj. et s. m. (littéral., *bonnet noir*). Géogr. Nom de deux hordes tartares qui ne forment ensemble qu'une tribu ; mais l'une habite le Turkestan, l'autre la Russie. Les deux hordes des *Kara-Kalpaks* peuvent réunir 2,500 guerriers.

KARA-KOROUM, n. pr. m. Géogr. Chaîne de montagnes qui forme la limite entre le Turkestan et le Tibet au S.

KARAKOUL, n. pr. m. Géogr. Lac du Turkestan, long de 32 kil. — Ville du khanat de Boukhara, à l'embouchure du lac de Karakoul. 30,000 hab. Entrepôt de commerce.

KARALI, s. m. Mot d'origine slave qui signifie prince, roi. On donne spécialement ce titre au chef de la Croatie. Pour les autres pays, on dit plus ordinairement *kral* ou *crale*.

KARASOU, s. m. (littéral., *eau noire*). Géogr. Nom commun que les Turcs appliquent à tous les cours d'eau dont le lit est profond ou qui roulent des eaux troubles ou fangeuses. — On nomme ainsi notamment une rivière de la Turquie d'Europe, laquelle a sa source dans le Balkan, et se jette dans le golfe d'Orfano. Cours, 200 kil. — Une rivière de la Turquie d'Asie, affluent de l'Euphrate. — Une autre rivière qui arrose la Perse et va se mêler au Tigre par sa rive gauche. — *Karasou-Bazar*, ville de la Russie d'Europe, dans la Crimée. 10,000 hab. Églises, mosquées, bains publics, etc. Beaucoup de commerce. C'est à Karasou-Bazar que mourut madame Krudner, en 1825.

KARATCHEV, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, gouvernement d'Orel. 5,000 h.

* **KARATIASE**, s. f. Ce nom est évidemment donné par erreur pour *kératiase*. V. ce mot, au Complément.

KARA-VERIA, n. pr. f. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie. 8,000 hab., presque tous Grecs. Teintures renommées.

KARCHI, n. pr. m. Géogr. Ville de la Tartarie indépendante, sur la rivière du même nom, et dans le khanat de Boukhara. 10,000 hab. Lieu de station pour les caravanes, grand commerce de fourrures.

KARDARIQUE, s. m. Hist. anc. Titre d'un des premiers officiers des anciens rois des Perses. L'historien Théophane, auteur d'une chronique universelle, est le seul qui parle de cette charge, et il ne dit pas en quoi elle consistait.

KARGOUCH-TÉGUICH-TAOU, n. pr. m. Géogr. Groupe de trois montagnes volcaniques de la Russie, gouvernement d'Orenbourg, pays des Baskirs.

KARI, s. m. Poudre qui vient des colonies, et qui sert à faire un assaisonnement très-fort. C'est la même chose que le *carri* ou *carik*.

KARIKA, s. m. Nom générique sous lequel sont compris tous les vers techniques dans l'Inde. On donne plus particulièrement ce nom à une exposition de la doctrine Sankhya, rédigée sous la forme de vers et formant soixante-douze stances.

KARIKAL, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde française, sur la côte de Coromandel. 15,000 h. Comptoir où l'on commerce surtout en toiles peintes, épiceries, indigo.

KARION, s. m. Anc. cout. Droit que prélevait sur la dîme en nature celui qui la transportait chez le décimateur.

KARITHÈNE, n. pr. f. Géogr. Ville de la Grèce, gouvernement d'Arcadie. Ce fut de cette ville que partit le premier signal de l'insurrection grecque. Ibrahim la ruina de fond en comble ; elle a été mal restaurée. C'est l'ancienne Gortyne.

KARLSBOURG, n. pr. m. Géogr. Ville forte de la Transylvanie, ch.-l. du comitat de Weissenbourg, sur le Maros. 6,500 hab. Évêché. On montre dans la cathédrale les tombeaux des Hunyades. Aux environs, mines d'or qui passent pour les plus riches de la Transylvanie.

* **KARMATE** ou **KARMATHE**. V. CARAMATHE, au Complément.

KARMIKA, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte bouddhiste qui attache plus de prix aux bonnes œuvres qu'à la prière et à la contemplation.

KARNAK, n. pr. m. Géogr. Un des quatre villages qui ont été construits dans l'enceinte de l'ancienne Thèbes d'Égypte, au milieu des ruines.

KARNATIC, n. pr. m. Géogr. Contrée de l'Inde. On donnait autrefois ce nom à tout le pays, ou pour mieux dire à toute la côte orientale de l'Inde, depuis l'embouchure de la Krichna jusqu'à la pointe S. Cette dénomination est aujourd'hui restreinte à une province enclavée dans

la présidence de Madras, et divisée en dix districts. 5 millions d'hab. Ch.-l. Madras.

KAROTCHA, n. pr. f. Géogr. Rivière de la Russie, qui se jette dans l'Ukraine. — Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Koursk. 7,800 hab.

KAROUB, s. m. Pièce de monnaie algérienne qui vaut 3 cent.

KAROUSS-ARAL, adj. et s. m. Géogr. Nom d'une tribu du Nogaïs qui habite la Russie, au S. du Kouban. 8,000 hab.

KARPATHES. V. KARPACK, au Complément.

* **KARRA-KALF**, s. m. Les Islandais ont donné ce nom au diable, qui, selon eux, apparaît de temps en temps sous la figure d'un veau qui vient de naître. Si un individu rencontrant le *karra-kalf* le nettoie avec sa langue, il acquiert aussitôt la connaissance profonde de la plus haute magie, et par conséquent, un très-grand pouvoir.

KARROU, s. m. Géogr. Mot dont on se sert spécialement dans le S. de l'Afrique pour désigner des steppes, des plaines arides, un sol chargé de glaise et de cailloux.

KARSÉNITE, s. f. Substance minérale encore peu connue.

KARTA-SOURA, n. pr. f. Géogr. Grande ville de l'île de Java, ch.-l. des États d'un prince allié et tributaire des Hollandais. On dit aussi *Souracarta*.

KASBECK, s. m. Un des plus hauts pics de la chaîne du Caucase, entre la Circassie et la Géorgie. 4,775 mètres.

KASCHAN, n. pr. m. V. KACHAN, au Complément.

KASIMOV, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouv. de Riasan, sur l'Oka. 6,500 hab. Commerce de corderies et de fourrures.

KASSIM-BAZAR, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, sur le Gange, présidence du Bengale. 2,500 hab. Étoffes de soie et de coton.

KASTAMOUNI, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, ch.-l. de livah, dans l'Anatolie. 12,000 hab. Église grecque; trente mosquées.

KATAGOUM, n. pr. m. Géogr. Ville de la Nigritie, dans l'État de Haoussa. 8,000 hab.

KATCHAR, n. pr. m. Géogr. Pays de l'Inde au-delà du Gange, borné à l'O. par le Bengale. 500,000 hab. Cap. Khospour. Mines de fer, de cuivre, etc. Les habitants du Katchar ressemblent beaucoup aux Chinois; comme eux, ils ont une langue monosyllabique, mais le bengali est la langue officielle.

KATCHIN, adj. et s. m. Géogr. Nom d'un peuple tartare qui habite la Russie asiatique, gouv. de Tomsk, sur l'Iénissey. Les *Katchins* forment six petites tribus composées chacune d'environ 1,000 individus.

KATMIR, n. pr. m. Myth. or. Nom par lequel les Persans musulmans désignent le chien qui accompagna les sept Dormants dans la caverne où ils se réfugièrent. V. DORMANT, au Complément. *Katmir*, après avoir fait le guet pendant les trois siècles que dura leur sommeil, s'attacha à la robe de l'un des sept frères, et fut ainsi enlevé au ciel. Il préside au transport des lettres, et les Persans écrivent son nom au bas de toutes leurs suscriptions. On l'appelle aussi *Kratim*.

KATTAK, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Calcutta, ch.-l. de district. 40,000 hab.

KATUAL, s. m. Relat. Titre du principal ministre du roi de Calicut.

KATYF (EL), n. pr. m. Géogr. Ville forte de l'Arabie, dans le Lahsa, sur le golfe Persique. 6,000 hab. Pêcherie de perles.

KATZBACH, n. pr. m. Géogr. Rivière des États prussiens, affluent de l'Oder. Cours 60 kil. Blücher battit les Français sur les bords du Katzbach, le 26 avril 1813.

KAUNITZ, n. pr. m. Géogr. Ville et seigneurie des États autrichiens, dans la Moravie. 2,000 hab., dont 800 juifs. C'est de là que sont sortis les *comtes* et *princes de Kaunitz*.

KAUNUS, s. m. Relat. Espèce de tambour dont les sorciers lapons se servent dans leurs conjurations pour appeler le diable.

KAURGSAOUL, s. f. Nom que les Persans donnent à une garde royale.

KAURZIM, n. pr. m. Géogr. Ville de Bohême, ch.-l. de cercle. 2,030 hab.

KAUVELERIE, s. f. Anc. cout. Prix qu'on payait au seigneur pour obtenir de lui l'exemption du service de chevaux.

KAVA, s. f. Boisson enivrante dont l'usage est très-répandu dans l'Océanie. Pour l'obtenir, on mâche les racines d'une certaine plante; on met les racines mâchées dans un grand plat de bois et on verse un peu d'eau. On remue bien les racines afin que l'eau s'imprègne de leur suc, après quoi on décante et l'on presse les racines avec les mains pour en faire sortir toute la liqueur.

KAVERY, n. pr. m. Géogr. Rivière de l'Indoustan : elle se partage près de Seringapatam en deux branches, dont l'une prend le nom de *Kolram*, tandis que l'autre garde celui de *Kavery*.

KAWI, adj. et s. m. Ling. Ancienne langue des Javanais. C'est du sanscrit sans beaucoup d'altération. Dans l'île de Java, le *kawi* est la langue des poètes et des savants; dans l'île de Bahli, c'est la langue sacrée. — On donne encore le nom de *kawi* à l'alphabet avec lequel on écrit cette langue. Cet alphabet et le pali ont beaucoup d'analogie.

KAYAGE, s. m. Anc. cout. Droit qu'il fallait payer pour avoir la liberté de charger et décharger des marchandises sur un quai.

KAYPORA, s. m. Relat. Suivant les Brésiliens, mauvais génie des forêts qui enlève les enfants et les enferme dans les troncs creux des arbres.

KAYSERSBERG. V. KAISERSBERG, au Compl.

KAZAN, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement du même nom. 45,000 hab. Archevêché grec. Université fondée en 1803 et plusieurs établissements d'instruction. Industrie très-active. C'est l'entrepôt du commerce entre la Sibérie, la Boukharie et la Russie d'Europe. — Le *gouvernement de Kazan* fut d'abord un royaume qui avait été fondé en 1441 par Mohammed. Deux siècles plus tard, les Russes s'en emparèrent.

KAZBIN ou **KASBIN**, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Iran, dans l'Irak-Adjémi, autrefois très-importante, et capitale de la Perse. 10,000 hab.

KAZEROUN, n. pr. m. Géogr. Ville de Perse, dans le Farsistan, presque ruinée par les tremblements de terre. 4,000 hab.

* **KAZINÉ.** V. KHAZINÉ, au Complément.

KCHATRIYA, s. m. Hist. or. Nom des membres de la caste guerrière ou noble de l'Inde; la deuxième des quatre castes dont la nation entière se compose. Les *kchatriyas* portent en laine le cordon que les brahmines portent en coton. Ils sont sortis des bras de Brahmâ, ce qui signifie que le pouvoir d'agir et de gouverner, d'attaquer l'ennemi ou de le repousser leur était spécialement confié. Les brahmines étaient sortis de la tête de Brahmâ. La race des *kchatriyas* est aujourd'hui éteinte. On dit aussi *tchatriyas*.

KÉABÉ, s. m. V. KAABA, au Complément.

KÉAFIR, s. m. Hist. or. Nom que les musulmans donnent à tous ceux qui ne sont pas nés au sein de l'islamisme. V. CAFIR, au Complément.

KEASAIRE, n. pr. f. Sorte de fée qui habite l'Irlande; elle est parente de Bath. Selon quelques mythologues, ce serait une personnification de l'Irlande elle-même.

KÉBÉ, n. pr. m. Myth. sept. Un des dieux subalternes des Tchouwaches.

KÉBIN, s. m. Dans l'Orient, lettres d'affranchissement.

KÉBLAH, s. m. V. KIBLEH, au Complément.

KEBTH, s. m. Nom par lequel les Arabes désignent l'Égypte.

KEBTHI, s. m. Nom que les Arabes donnent aux Égyptiens. Ce mot paraît être une altération de *copte* ou *cophte*.

KÉCHO, n. pr. m. Géogr. Ville d'Asie, dans l'empire d'Annam, ch.-l. du royaume de Tonquin, et résidence du vice-roi. 40,000 hab. Soieries, porcelaine, laques, etc. On la nomme aussi *Dong-King*.

KECSKEMET, n. pr. m. Géogr. Ville de Hongrie, dans le comitat de Pesth. 25,000 hab. Commerce de chevaux, bétail, suif et laines.

KEDAH, n. pr. m. Géogr. Ville de la presqu'île de Malacca, capitale d'un petit royaume de même nom. 6,000 hab.

KÉDÈS, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville de la Palestine, tribu de Nephtali. On l'appelle aussi *Kades*.

KEDJÉ, n. pr. m. Géogr. Ville du Béloutchistan, ch.-l. du Mékran. 18,000 hab. Grand commerce.

KÉDRON, s. m. V. CÉDRON, au Complément.

KÉDUMIN, s. m. Géogr. sacr. Torrent de la Palestine dont il est fait mention au *livre des Juges*.

* **KEEPSAKE**, s. m. (de l'angl. *keep*, garder; *sake*, affection). Petit livre qu'on donne comme souvenir (pron. *kipséke*).

KÉHAYA, s. m. Mot qui signifie agent, et que les Turcs ont emprunté, en l'altérant, du persan *keltchouda*. Il se joint avec le mot *bey*, *kéhaya-bey*, et il veut dire ministre. Mais il ne s'entend que des ministres de la guerre et de l'intérieur. — *Kéhaya* se dit aussi de l'intendant du trésor intérieur, c'est-à-dire intendant de la liste civile.

KEHL, n. pr. m. Géogr. Village du grand-duché de Bade, près de la rive droite du Rhin. 1,500 hab. Non loin de là sont les ruines du fort dit *de Kehl*, qui faisait autrefois partie de l'empire français et formait la tête du pont du Rhin. Cette ville possédait, avant la révolution de 1789, des imprimeries d'où sortaient beaucoup d'ouvrages prohibés.

KEICHME, n. pr. f. Géogr. Ile du golfe Persique, la plus grande de toutes celles que ce golfe contient. 115 kilom. sur 25. Elle appartient à un chef arabe, tributaire de l'imam de Mascate. L'île entière a 25,000 hab., dont 4,000 dans la capitale qui porte le même nom. On dit aussi *Kischm*.

KEIGHLEY, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté d'York. 11,200 hab. Draps, lainages, etc.

* **KÉIROTONIE**, s. f. (en gr. χειροτονία, de χείρ, main; τείνω, j'étends). Mot dont la véritable orthographe est *chéirotonie*.

KEITHIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de quakers, fondée en 1691 par Georges *Keith*, laquelle admettait le baptême et la communion.

KÉLABITE, s. m. Hist. or. Membre d'une tribu arabe qui a joué un rôle en Afrique.

KÉLASA, s. m. Myth. or. L'Olympe des Indous, séjour de plusieurs de leurs dieux.

KÉLAT, n. pr. m. Géogr. Ville d'Asie, capitale du Béloutchistan. 20,000 hab. Le khan y réside pendant l'été.

KELBÉLAZGUAR, n. pr. m. Astr. Nom que les Arabes donnent à l'étoile que nous appelons *Procyon*.

KELCHYN, s. m. Anc. cout. Amende dont le taux était proportionné au rang de la personne condamnée.

KELPY, s. m. Esprit dont les mythes écossais font souvent mention. Les *kelpies* habitent dans les rivières, et attirent les voyageurs au fond de l'eau en fascinant leurs yeux. Assez souvent un *kelpy* se montre sous la forme d'un beau cheval blanc. Malheur à qui monterait dessus.

KEMI, n. pr. m. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe; naît dans les montagnes de la Laponie et tombe dans le golfe de Bothnie, après un cours de 460 kil.

KEMILAPPMARK, n. pr. m. Géogr. Ancien district de la Laponie, formant aujourd'hui le cercle de *Kola* dans le gouvernement d'Archangel.

KEMPEN, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la province rhénane. 3,420 hab. Toiles, rubans; bière, etc. Patrie de Thomas Haemmerchen A-Kempis, auteur de plusieurs ouvrages religieux parmi lesquels on a rangé longtemps l'*Imitation de Jésus-Christ*, aujourd'hui attribuée avec plus de vraisemblance au chancelier Gerson. A-Kempis ne paraît avoir signé cet ouvrage qu'en qualité de copiste.

KEMTPEN, n. pr. m. Géogr. Ville de Bavière, dans le cercle du Haut-Danube. 7,000 hab. Château, gymnase, etc.

KEN, n. pr. m. (pr. *kenne*). Géogr. Petit fleuve d'Angleterre, dans le Westmoreland; il se jette dans l'Océan, du haut d'un rocher, ce qui forme une cataracte assez pittoresque.

KENDAL, n. pr. m. (pr. *kenn-dal*). Géogr. Ville d'Angleterre, dans le Westmoreland, sur le Ken, au point où commence le canal qui conduit à Lancastre. 11,600 hab. Fabriques de draps appelées *kendal* ou *cendal*; cuirs; poudre à canon.

KENEH, n. pr. m. Géogr. Ville de la Haute-Égypte, sur le Nil, ch.-l. d'une province de même nom. 5,000 hab. C'est l'anc. *Cænepolis*. Quelques orientalistes modernes écrivent *Ghéněh*.

KENHAWA, n. pr. f. Géogr. Nom de deux rivières des États-Unis, qui toutes deux arrosent la Virginie et se jettent dans l'Ohio.

KENILWORTH, n. pr. m. (pr. *kénelouorth*). Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Warwick. 3,600 hab. On y voit les restes du château qu'Elisabeth avait donné à Leicester. Il fut détruit sous Cromwell.

KENNET, n. pr. m. (pr. *kénette*). Géogr. Rivière d'Angleterre, qui a sa source dans le comté de Wilt, devient navigable dans celui de Berk, et s'unit à la Tamise à Reading.

KENSINGTON, n. pr. m. (pr. *kenn-sinnguetonn*) Géogr. Village d'Angleterre, dans le comté de Middlesex, à 5 kilom. de Londres. 20,000 hab. Résidence royale, avec galerie de tableaux et superbe parc.

KENT, n. pr. m. (pr. *kenn-te*). Géogr. Comté d'Angleterre, situé entre la Tamise, la mer d'Allemagne, la Manche et les comtés de Sussex et de Surrey. 426,000 hab. Ch.-l. Cantorbéry. Belles prairies. Peu d'industrie. Le *royaume de Kent* était un des quatre royaumes saxons de l'heptarchie; il avait été fondé par Hengist en 455, et fut détruit par Egbert en 805.

KENTIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant du comté de Kent. — Qui concerne ce comté ou ses habitants.

KENTUCKY, s. m. (pr. *kenn-tiouké*). Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique du Nord, entre la Virginie, l'Indiana, le Tennessee et la Louisiane. 695,000 hab. Ch.-l. Francfort. Climat doux et salubre. Produits riches et variés. La rivière du *Kentucky*, qui a donné son nom à l'État, s'unit à l'Ohio, au-dessous du fort William.

KEORA, n. pr. m. Géogr. Canton de l'Indoustan, dans le Lahore. Renommé par ses mines de sel gemme.

KÉPI, s. m. Espèce de casquette ou de shako peu élevé garni de drap, qu'ont porté d'abord certains corps de l'armée d'Afrique, et qui depuis a été donné à toute l'infanterie française.

KÉPLER, s. m. Nom donné par quelques astronomes à la quatrième tache de la lune, en l'honneur du fameux astronome de ce nom.

KÉPLÉRIEN, IENNE, adj. Qui a rapport soit à la personne, soit aux doctrines et aux théories de Képler, qui vécut à la fin du XVI[e] et au commencement du XVII[e] siècle.

* **KER** ou **KÈRE**, s. f. (en gr. χὴρ, χηρὸς, de κείρω, couper, déchirer). Myth. Nom de certaines déesses de la nuit; êtres surnaturels que les anciens représentaient tantôt comme causes immédiates de la mort violente, tantôt comme des espèces de vampires qui se repaissaient de carnage et de sang, tantôt enfin comme précurseurs de la maladie et de la mort. C'est à tort qu'au Dictionnaire et dans beaucoup d'ouvrages de mythologie on a fait *kers* du genre masculin.

KÉRALI, adj. et s. m. Relat. Nom que se donnent les Esquimaux.

KÉRAMIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte mahométane qui, prenant à la lettre les textes de l'Alcoran où il est question des bras, des yeux, etc., d'Allah, donne à Dieu la forme humaine.

KÉRAMION, s. m. (du gr. κεράμιον, vase de terre cuite). Ant. gr. Mesure de capacité valant douze conges; le *kéramion*, qu'on appelait aussi *métrète* ou *double amphore*, avait une capacité de 38 litres 84 centilitres.

KÉRANA, s. f. Relat. Espèce de trompette dont se servent les Persans.

* **KÉRAON**, n. pr. m. Mot qui vient du gr. κεράννυμι, je mêle, je verse à boire.

KÉRATELLE, s. f. Zool. Genre d'animalcules infusoires.

KÉRATIASE, s. f. (du gr. κέρας, κέρατος, corne). Excroissance charnue au front. C'est par erreur qu'on a mis au Dictionnaire *karatiaze*.

KÉRATION, s. m. (en gr. κεράτιον). Ant. Poids grec que l'on employait pour régler la quantité de drogues qui entraient dans la composition des médicaments. V. CERATIUM, au Complément.

* **KÉRATITE**, s. f. (du gr. κέρας, corne, ou la cornée). Chir. Inflammation de la cornée transparente.

* **KÉRATONYXIE** ou **KÉRATONYXIS**, s. f. Le radical ὄνυξ n'entre pour rien dans ce mot composé de κέρας, κέρατος, corne, et νύξις, action de piquer.

KÉRAUDRÉNIE, s. f. Bot. Arbuste de la Nouvelle-Hollande.

KÉRAUNIEN, IENNE, adj. Géogr. anc. Surnom d'une chaîne de hautes montagnes de l'Épire, que l'on nommait aussi *monts acrocérauniens*. V. ce mot, au Dictionnaire.

KÉREK, n. pr. m. Géogr. Ville de Syrie, dans le pachalik de Damas. Sa population, dont le chiffre est inconnu, se compose d'Arabes et de Turcs, qui tous sont cultivateurs et pasteurs. On dit aussi *Karak*.

* **KÉRÉMET**, n. pr. m. Myth. Nom d'une divinité des Tchouwaches, peuples de la Sibérie; elle vient immédiatement après le Dieu créateur — Les Tchouwaches appellent aussi *kérémet* un enclos où ils font un sacrifice solennel.

KÉRÉSOUN, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, eyalet de Trébizonde, sur la mer Noire. Chantiers de construction. On croit que *Kérésoun* ou *Kérasoun* occupe l'emplacement de l'ancien *Cerasus*.

KERGUELEN, n. pr. m. Géogr. *Ile* ou *terre de Kerguelen*, île de l'océan Austr.l, découverte en 1772 par un navigateur français de ce nom, retrouvée par Cook en 1779 et par lui nommée *Ile de la Désolation*. 160 kil. sur 80. Elle n'a pour habitants que des phoques et des oiseaux de mer.

KERLEA, s. f. Géogr. Rivière qui sépare l'Illyrie de la Dalmatie, et se jette dans l'Adriatique après avoir formé plusieurs cascades.

KERKENI, n pr. f. Géogr. Ile du royaume de Tunis, dans le golfe de Cabès. *Kerkeni* est la principale d'un groupe de quatre petites îles appelées *îles de Kerkeni* et habitées par quelques pêcheurs.

KERKOUK, n. pr. m. Géogr. Ville forte de la Turquie d'Asie, ch.-l. de livah. 13,000 hab. Douze mosquées. Tombeau qu'on dit être celui du prophète Daniel.

KERMAN, n. pr. m. Géogr. Province de la Perse, que l'on nomme aussi *Carmanie*. V. ce nom au Complément. — Ville capitale de cette province. 30,000 hab. Beaux châles, armes à feu, tapis, etc.

KERMANCHAH, n. pr. m. Géogr. Place forte de la Perse, ch.-l. du Kurdistan. 40,000 hab. Citadelle. Fabriques d'armes. On dit aussi *Kirmanchah*.

KERMANIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de la province de Kerman. On dit aussi *Kermanite*, adj. des 2 g.

KERNE, s. m. Soldat de l'ancienne infanterie irlandaise; son arme était un javelot attaché à une longue courroie, qui servait à ramener à soi le javelot.

KÉROBALANE, s. f. (du gr. κέρας, corne; βάλανος, gland). Zool. Genre d'animalcules infusoires.

KÉRODON, s. m. (du gr. κέρας, corne; ὀδοὺς, ὀδόντος, dent). Zool. Mammifère rongeur du Brésil.

KÉRONE, s. m. Zool. Genre d'animalcules infusoires.

KERRIE, s. f. Bot. Arbuste du Japon, famille des rosacées. Il est aujourd'hui très-répandu comme plante d'ornement dans les jardins pittoresques.

KERRY, s. m. Géogr. Comté maritime d'Irlande, province de Munster. 200,000 hab. environ. Cap. *Tralee*. Pays montagneux. Sources minérales. Usines à fer.

* **KERS**. Myth. V. KER, au Complément.

* **KERSENTON**, s. m. Cette espèce de granit se trouve aux environs de Brest.

KERTCH, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans la Crimée, sur le détroit d'Iénikaleh. 4,000 hab. Beau port. Citadelle. Commerce de chevaux, pelleteries, fruits secs, caviar, etc.

KERTIS, n. pr. m. Géogr. La montagne la plus élevée de l'île de Samos. Elle est souvent couverte de neige, ce qui n'empêche pas beaucoup d'ermites grecs d'y bâtir leurs cellules.

KÉSAVA, n. pr. m. Myth. ind. Un des noms de Krichna.

KESCHITA, s. m. Ant. sacr. Nom que les livres saints donnent à une monnaie juive qui, selon quelques rabbins, ne valait qu'une obole.

KÉSI, n. pr. m. Myth. ind. Nom d'un mauvais génie dont Krichna délivra la terre. C'était une espèce de centaure.

KÉSIL, n. pr. m. Astr. Nom arabe d'une étoile que les Européens appellent *Rigel*.

KESMET, s. m. Nom donné par les Turcs à la fatalité ou au destin.

KESRA, s. m. Philol. Un des trois signes qui servent aux Arabes pour ajouter les voyelles aux consonnes, seules écrites par les lettres de leur alphabet. Les Turcs l'appellent *kesré*. Il a la forme de notre accent aigu, et se place au-dessous de la consonne; c'est tantôt un *i*, tantôt un *è*. Les deux autres sont *fatha* et *dhamma*.

KESROUAN, s. m. Géogr. Canton ou district de la Turquie d'Asie, dans le pachalik de Tripoli. 120,000 hab., maronites et druses.

* **KESSABIEN**, s. m. Hist. rel. Membre d'une secte de musulmans qui soutenaient que Mahomet-ben-Hanefah, fils d'Ali, n'est point mort, et qu'il doit un jour reparaître sur la terre et régner sur tous les fidèles, c'est-à-dire sur tous les mahométans.

KEST, s. m. Ant. Mesure de capacité de l'Égypte et d'une partie de l'Asie; c'est la même mesure que le log. On dit aussi *kist*.

KESZTHÉLY, n. pr. m. Géogr. Ville de la Hongrie, sur le lac Balaton, comitat de Szalad. 8,000 hab. Beau château seigneurial; séminaire catholique; haras; école de dessin et musique, etc.; sources thermales aux environs.

KÉTIREH, n. pr. m. Astr. ind. La queue du dragon ou nœud ascendant personnifié.

KETSKÉMET, n. pr. m. Géogr. Bruyères de la Hongrie, dans le comitat de Pesth. Au milieu de ces bruyères s'élève une ville du même nom. 14,000 hab.

KETTENHOF, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Northampton. 4,000 hab.

KEUPRIQUE, adj. des 2 g. Géol. Se dit des terrains où se trouvent les marnes irisées.

KEURE, s. f. (du lat. *curia*, sénat). Cout. de Flandre. Commune. — Loi, statuts.

KEUR-FRÈRE, **KEUR-SOEUR**, s. Cout. de Flandre. Compatriote, bourgeois de la même ville.

KEUR-HEER, s. m. Cout. de Flandre. Officier chargé de faire exécuter les keures. Dans la coutume de Bailleul, c'était un inspecteur des marchés. On l'appelait aussi *keurier*.

KEVEL, s m. Zool. Syn. de *kevelle*, espèce d'antilope. — Minér. Substance minérale particulière.

KEVROD, s. m. Féod. Impôt que les seigneurs levaient sur leurs vassaux, dans l'ancienne Bretagne.

KEYS, n. pr. m. pl. Géogr. Groupes d'îles basses, en Amérique. On les nomme Atollons, s'il s'agit de ceux des autres parties du monde.

KEZANLIK, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, au pied du Balkan. 10,000 hab. Fabrique d'essence de roses. On écrit aussi *Kaizanlik*.

KEZELBACHE, s. m. (littérat., *tête rouge*). Nom turc d'une coiffure que portaient les Persans; quelquefois même par *kezelbache* les Turcs ont désigné les Persans eux-mêmes. On dit aussi *kizilbache*.

KH. Philol. Groupe de lettres par lequel on représente le *k* ou *c* dur et aspiré, comme le χ des Grecs, le *ch* des Hollandais, le *kha* des Arabes, etc. Il est certain que, dans plusieurs cas, ce caractère éviterait toute espèce de doute sur la prononciation,

KHA, s. m. Philol. Septième lettre de l'alphabet arabe; c'est à peu près le *jota* espagnol. — Valeur numérique de 60. — Neuvième lettre de l'alphabet turc. — Dans le sanscrit, c'est une consonne douce et aspirée de l'ordre des gutturales.

KHABOUR, n. pr. m. Géogr. Rivière de la Turquie d'Asie, qui a sa source dans le pachalik de Reha, et s'unit à l'Euphrate, par la rive gauche de ce fleuve, après un cours de 320 kilom. — Une autre rivière de la Turquie porte le même nom, descend du pachalik de Van, et se jette dans le Tigre, aussi par la rive gauche, et après un cours d'égale longueur.

KHACAN, s. m. Relat. Mot qui, chez les Tatars, signifie prince, roi, souverain. On écrit aussi *khakhan*, etc.

KHACANIEN, IENNE, adj. Hist. or. Qui appartient à la dynastie des rois tatars.

KHACÉKI, s. f. Nom que porte, à Constantinople, la sultane favorite. C'est la forme la plus correcte du mot, que les Dictionnaires donnent sous les formes *assak*, *hasséki*, etc.

KHAHOON, s. m. Grande mesure de capacité de l'Inde, valant environ 1,320 litres.

KHAI-FOUNG, n. pr. m. Géogr. Ville de la Chine, dans la province de Ho-nan, sur le bord du Hoang-ho. 200,000 hab. On y voit la synagogue de la colonie juive qui, dit-on, alla se réfugier dans la Chine, deux siècles avant J. C.

KHALIL, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie. V. KARZ-IBRAHIM, au Complément.

KHALIPHAT, KHALIPHE ou **KHALIFAT, KHALIFE**. V. CALIFAT, CALIFE, au Dictionnaire et au Complément.

KHALKA, adj. et n. pr. m. Géogr. Nom d'une nation mongole qui habite dans la partie septentrionale de l'empire chinois; elle est gouvernée par quatre khans tributaires. On croit que le fameux Gengiz-Khan appartenait à l'une de ces tribus.

KHALVÉTITE, s. m. Hist. relig. Religieux d'un ordre musulman fondé en 1397 par *Omer Khalvety*.

KHAMSIN, s. m. (littéral. en copte, *cinquante*). Synonyme de *simoun*, vent du désert qui ne souffle en effet que pendant les cinquante jours

qui précèdent ou suivent l'équinoxe du printemps.

KHANAK-KHASI, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie avec un château fort sur l'Hellespont. 800 hab. Toiles à voiles.

KHARA, n. pr. m. Myth. ind. Frère de Ravana; il fut vaincu et tué par Rama. — Nom d'un mauvais génie tué par Krichna.

KHAREK, n. pr. f. Géogr. Ile du golfe Persique, appartenant à la Perse. 1,000 hab. Les Hollandais y avaient bâti une forteresse en 1748. On dit aussi *Caredj*.

KHARESMIE. V. KHOVARESM, au Complément.

KHARIDJITE, adj. et s. des 2 g. (littéral., *étranger*). Hist. relig. Membre d'une secte musulmane fondée en 659 par Abdallah-ibn-Weheb. Ce fut un *kharidjite* qui assassina l'époux de Fatime, Ali, dans l'intention de rétablir la concorde entre les musulmans. V. SUNNITE, au Complément.

KHARIZM, V. KHOVARESM, au Complément.

KHARKOR, n. pr. m. Géogr. Ville de Russie, ch.-l. du gouv. de même nom. 10,000 hab. Université, fondée en 1805.

KHATANGA, s. m. Géogr. Fleuve de la Sibérie, qui naît dans le gouvernement de Tomsk, et après un cours de 1,000 kil. se jette dans l'océan Boréal au golfe dit de *Khatanga*.

KHATIB, s. m. Relat. Espèce d'huissier chez les Turcs.

KHATTY-SCHÉRIFF, s. m. Hist. or. (littéral., *lettre sainte*). Nom par lequel on désigne les ordres émanés de la Porte, et signés par le sultan. *Hatti-schérif*, *katchérif* et *katchérif* sont des altérations vicieuses de ce mot.

KHAZARE, adj. et s. Géogr. et hist. Peuple turc de l'Europe orientale, qui, au v^e siècle, se trouvait placé sur les deux rives du bas Volga, près de la mer Caspienne. S'avançant toujours à l'O., il finit par conquérir la Russie actuelle jusqu'au Dnieper et à l'Oka. L'empire des Khazares subsista ainsi pendant deux siècles, mais de 862 à 885, les Varègues leur ravirent des territoires considérables, et ils ne possédaient plus que la Tauride et la Crimée, lorsqu'ils furent définitivement expulsés par les Russes, en 1016. — *Khazare* est aussi adj. des 2 g. : *Un prince, une princesse khazare*.

KHAZARIE, n. pr. f. Géogr. Nom par lequel on désigne, tantôt l'empire des Khazares, tantôt la Crimée seulement, dernière possession des Khazares.

KHAZINÉ, s. m. Hist. or. Mot arabe qui signifie *trésor*. On le dit particulièrement des souterrains du sérail, qui sont remplis de toute sorte d'objets précieux parmi lesquels se trouvent, dit-on, des manuscrits grecs et latins. Aucun étranger n'a été admis à pénétrer dans ce dépôt, et les musulmans n'oseraient toucher à rien de ce qu'il renferme. On l'appelle aussi *khaziné-i-enderoun*. — *Naziné-dar*, *khaziné-dar-aga*, *khaziné-dar-bachi*, etc., nom de plusieurs officiers de la couronne, dont les fonctions sont celles d'inspecteurs, de gardiens.

KHÉLAT, s. m. Hist. or. Nom que les Arabes donnent à ce que les Turcs appellent *caftan*; pelisse que le Grand-Seigneur envoie aux ambassadeurs ou aux personnes qu'il veut honorer. Le *khélat* se compose en outre de divers objets, souvent même un cheval ou un éléphant en fait partie.

KHERSON, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouv. de même nom, à l'embouchure du Dnieper dans la mer Noire. 12,000 hab. Port militaire et commerçant, arsenal, chantiers de construction, etc. — Le *gouvernement de Kherson* a été formé, en 1802, d'une partie de la province de Kiev et de la grande steppe d'Otchakov. 459,000 hab. Sol généralement peu fertile.

KHHOL, s. m. Relat. Nom donné par les Maures à l'antimoine, avec lequel leurs femmes se noircissent les paupières.

KHILIARQUE, s. m. V. CHILIARQUE, au Dictionnaire et au Complément.

KHIOUNG-TCHEOU, n. pr. m. Géogr. Ville de la Chine, ch.-l. de l'île d'Haï-nan, sur un cap. 103,000 hab. Temples, collèges, bibliothèques. Commerce considérable.

KHIVA, n. pr. m. Géogr. Ville du Turkestan, capitale du khanat de même nom. 10,000 hab. Citadelle, collège; commerce actif. Les expéditions des Russes contre le *Khiva* ont toujours échoué à cause de la rigueur du climat.

KHOCHOTE, s. m. Géogr. Nom d'une tribu de Kalmoucks qui habitent le Tibet et les environs du lac *Khou-khou-noor*.

KHODJA, s. m. Hist. or. Instituteur du sultan. Ce titre n'est guère conféré qu'à des hommes qui ont une grande réputation de science; quelquefois des eunuques en sont revêtus. — *Khodja* se dit aussi du directeur ou principal d'une école publique.

KHOÏ, n. pr. m. Géogr. Ville forte de l'Iran, prov. d'Azerbidjan, sur le lac Ouroumé. 25,000 h. Fabriques de lames de sabre, tissus de coton et de laine.

KHOKHAN, n. pr. m. Géogr. Ville du Turkestan, cap. d'un khanat de même nom. 150,000 hab. Principale résidence de Gengis-khan. Quatre cents mosquées. Vaste château, bazars, etc. Commerce d'étoffes de soie. On écrit aussi *Khokand*.

KHOPER, s. m. Géogr Rivière de Russie qui naît dans le gouv. de Saratov, et se jette dans le Don, après un cours de 750 kil.

KHORASSAN, n. pr. m. Géogr. Grande contrée de l'Asie, située dans l'ancienne Perse et divisée aujourd'hui en *Khorassan occidental* et *Khorassan oriental*. Le premier est une province perse. 2 millions d'hab. Cap. *Mesched*. Le *Khorassan oriental* forme le royaume d'*Hérat*. On écrit aussi *Khoraçan*.

KHORASSANIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Qui habite le Khorassan. — Qui concerne le Khorassan.

* **KHORDAD**, n. pr. m. Dans la religion des Parses, nom du cinquième Amschaspand.

KHORS, n. pr. m. Myth. Chez les tribus slaves, le dieu de la médecine.

KHOTAÏS, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie méridionale, ch.-l. de l'Iméréthie. 1,600 hab. Bazar, casernes, etc. Ville moderne, et qui est en voie de prospérité.

KHOTIN, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans l'ancienne Bessarabie, sur le Dniester. 7,000 hab. Les Turcs y furent battus en 1673 par Sobieski, et en 1739 par les Russes.

KHOU-KHOU-NOOR, n. pr. m. Géogr. Lac de la Chine, dans la province de Kan-Sou. 100 kil. sur 40. C'est de là que sort le fleuve Hoang-ho. — On donne aussi le nom de *Khou-khou-noor* au pays environnant, qui est habité en partie par des Khochotes.

KHOULLÉ, s. m. Métrol. Mesure de capacité qui est en usage dans les États barbaresques. Il contient environ seize litres et demi.

KHOULOUM, n. pr. m. Géogr. Ville du Turkestan, dans le khanat de *Khouloum*, sur une rivière qui porte le même nom. 10,000 hab. Grand marché de chevaux. On dit aussi *Khoulm*.

KHOTHBEH, et mieux **KHOUTBÉ**, s. m. Relig. mahom. Espèce de prêche qui a lieu dans les grandes mosquées, avant la prière des vendredis, et après celle des deux beïrams. — Prière solennelle qui se fait pour le souverain légitime. — *Réciter le khoutbé*, c'est, de la part des habitants d'un pays, une reconnaissance formelle des droits de celui qui s'y trouve nommé. On dit aussi *khoutba* et *chotbé*.

KHOUZISTAN, n. pr. m. Géogr. Province de la Perse, au confluent du Tigre et de l'Euphrate, entre l'Irak-Adjémi, le Farsistan et le golfe Persique. 1 million d'hab. Chef-lieu, *Chouster*. C'est dans ce pays que sont situées les ruines de Suse.

KHOVARESM, n. pr. m. Géogr. Ville et khanat du Turkestan. On les nomme aussi *Kharesm*, et plus ordinairement *Khiva*. V. ce dernier mot, au Complément.

KHOVARESMIEN, s. m. Hist. or. Nom des princes d'une dynastie de race turque, qui a régné dans le Khovaresm de 1097 à 1230, au temps des Seljoukides.

KHOZAR, n. pr. m. Géogr. Ancien nom des Cosaques. Les *Khozars* ont habité au N. de la mer Caspienne.

* **KHUMANO-GOO**, s. m. Papier couvert de caractères magiques, que les Japonais portent toujours sur eux. C'est un puissant talisman qui les garantit des atteintes des mauvais génies. — Il s'emploie aussi dans une épreuve judiciaire qui consiste à faire boire à un accusé, quand les preuves sont insuffisantes, une certaine quantité d'eau dans laquelle on a mis un fragment de *khumano-goo* : si l'accusé l'avale sans accident, son innocence est déclarée.

* **KHUTUKTU**, s. m. Relat. Souverain pontife des Khalkas. Comme, lorsqu'il meurt, il est aussitôt remplacé par un autre, les prêtres le font passer pour immortel.

KIAKHTA, n. pr. f. Géogr. Ville de la Russie d'Asie, gouvernement d'Irkoutsk, sur les frontières de la Chine. 4,200 hab. Entrepôt général de tout le commerce d'échange qui se fait entre la Russie et la Chine.

KIANG, n. pr. m. Géogr. Le plus grand fleuve de la Chine, formé de trois grandes branches qui viennent du Tibet; elles se réunissent en un seul courant avant d'entrer dans la Chine proprement dite, et après un cours de 3,300 kil. le *Kiang* se jette dans la mer. Les Chinois ont un proverbe ainsi conçu : *La mer n'a point de limites et le Kiang n'a point de fond*.

KIANG-NAN, n. pr. m. Géogr. Ancienne province de la Chine, sur le golfe de Nanking. On a fait de la partie orientale, sous le nom de *Kiang-sou*, une province particulière, cap. *Nanking*. — *Kiang-si*, autre province contiguë à la précédente, cap. *Nan-tchang*.

KIARAN, n. pr. m. Hist. *Ordre de Saint-Kiaran*, ordre religieux fondé en Irlande par saint Kiaran, un des premiers apôtres de cette contrée.

* **KIASTRE**. T. de chirurgie. V. CHIASTRE, au Dict. et CHIASTOS, au Compl.

KIBAÏC, s. m. Nom que les alchimistes donnaient au soufre, lorsqu'il était encore dans la terre.

KIBLEH, s. m. Relig. mahom. Ce mot arabe, qui signifie inclinaison, direction, s'entend du lieu vers lequel tous les musulmans sont tenus de se tourner quand ils récitent leurs prières; ce lieu est la kaaba de la Mecque. Il est à remarquer que presque partout la construction des mosquées et des oratoires a cette même direction.

KICHENAU, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, capitale de la Bessarabie. 3,500 hab Il y a un séminaire et un métropolitain. On écrit aussi *Kichenev*.

KIDDERMINSTER, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Worcester. 21,000 hab. Draps, tapis, soieries, etc.

KIEF, s. m Philol. Nom de la vingt-cinquième lettre de l'alphabet turc; c'est le *caf* arabe ou notre *k*.

KIEFFÉ, n. pr. m. Géogr. Lac salé de la Perse, entre le Farsistan et le Kerman; 52 kil. sur 12. On l'appelle aussi le *Bakhteghan*.

KIEL, n. pr. m. Géogr. Ville du Danemark, ch.-l. du Holstein, sur la Baltique. 10,200 hab. Port très-fréquenté; université, écoles de toute espèce; chemin de fer. — Ce fut à *Kiel* que se conclut, le 14 janvier 1814, le traité qui fit entrer le Danemark dans la grande coalition contre Napoléon. Le Danemark abandonnait la Norwège à la Suède, qui lui cédait la Poméranie (donnée depuis à la Prusse), et lui payait une somme de 800,000 thalers. L'Angleterre restituait au Danemark ses colonies.

KIEMPER. Hist. V. KOEMPER, au Compl.

KIEN-TCHEOU, s. m. Comm. Espèce d'étoffe de soie écrue qu'on tire de la Chine.

KIERMESSIRE, s. m. Comm. Étoffe de soie d'Alep.

KIEV ou **KIOW**, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de même nom, sur le Dnieper. 30,000 hab. Archevêché, université, etc.; fortifications; plusieurs églises, entre autres la cathédrale et l'église de Saint-Grégoire-le-Thaumaturge; tanneries, fonderie de cloches, etc.

KIF, s. m. Relat. Nom que les Arabes donnent à l'ivresse causée par l'opium ou par le haschisch.

* **KIGGÉLAIRE**, s. f. Bot. Genre de plantes euphorbiacées qui appartient au midi de l'Afrique. Ce mot a été tronqué dans quelques éditions du Dictionnaire.

KIGGÉLARIÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une kiggélaire. — KIGGÉLARIÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

KIHAYA. V. KEHAYA, au Dictionnaire.

KIKKABOS, s. m. Ant. Petit poids qu'on employait en Égypte et dans une partie de l'Asie; il valait six *silarions*, ou 366 milligrammes.

KIKKAPOUS, n. pr. m. pl. Géogr. Tribu d'Américains indigènes, qui habitent les bords du Mississipi et de l'Illinois.

KILDARE, n. pr. m. Géogr. Ville d'Irlande, ch.-l. de comté, dans la province de Leinster, autrefois florissante et bien peuplée, et ruinée aujourd'hui par suite des guerres civiles de l'Irlande.

KILDERKIN, s. m. Métrol. Mesure anglaise qui contient la moitié d'un baril.

KILERLI, s. m. Hist. or. Nom qu'on donne à

une classe d'ouvriers ou serviteurs du sérail; leur chef prend le titre de *kiler-agassi*.

KILET, s. m. Relat. Espèce de barque en usage sur le Tigre, en Perse.

KILHAMITE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte méthodiste, fondée en 1796 par Alexandre *Kilham*, qui accordait aux laïques une part dans l'administration de la communauté.

KILIARCHIE, s. f. V. CHILIARCHIE, au Dictionnaire.

* KILIARE, s. m. Ce terme peu usité se remplace par les mots, *dix hectares*.

KILIARQUE, s. m. V. CHILIARQUE, au Dictionnaire et au Complément.

KILID-BAHR, n. pr. m. L'un des quatre forts qui défendent le passage des Dardanelles. Il est en face du fort *Hissar-Sultani*. Le canal en ce lieu n'a pas plus de 2,000 mètres de large. *Kilid-Bahr* est quelquefois appelé le *Vieux-Château d'Europe*.

KILKENNY, n. pr. m. Géogr. Ville d'Irlande, ch.-l. de comté, dans la province de Leinster. 23,750 hab. Évêché. Collége célèbre où Swift fut élevé. Château du duc d'Osmont. Les *constitutions de Kilkenny*, faites par le parlement irlandais sous le règne d'Édouard III, assuraient de grands priviléges à l'Irlande.

KILKONNEL, n. pr. m. Géogr. et hist. Village de l'Irlande, auprès duquel les partisans de Jacques II furent vaincus par ceux de Guillaume, le 22 juillet 1691. Il ne faut pas confondre cette bataille avec celle de *la Boyne*, qui eut lieu un peu plus tôt.

KILLARNEY, n. pr. m. Géogr. Lac d'Irlande, comté de Kerry. Il forme trois petits bassins qui communiquent ensemble et dont la longueur totale est de 16 kil. — Ville d'Irlande, près du lac de Killarney. 7,000 hab. Ruines aux environs.

KILLINGTON, n. pr. m. Géogr. Montagne d'Angleterre qui fait partie de la chaîne des montagnes Mortes. Elle passe pour l'une des plus hautes de ce pays, mais elle n'a que 1,000 mètres de hauteur.

KILLINITE, s. f. Substance minérale particulière découverte à Killeny, en Irlande.

KILLOT, s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Turquie. Le *killot de Smyrne* vaut 54 litres 30 décil., celui *de Constantinople* n'en vaut que 33. 15.

KILMARNOCK, n. pr. m. Géogr. Ville d'Écosse, dans le comté d'Ayr. 17,000 hab. Fabrique de tapis. On dit aussi *Saint-Marnock*.

* KILO. Initiale introduite dans la composition des noms des mesures décimales pour former les multiples par mille. C'est une altération du grec χίλιοι, mille (on n'a jamais dit en grec χίλοι ni χίλοι). Il aurait été plus exact de dire en français *khilio*. On a craint sans doute que l'apparence barbare de ce mot n'effarouchât le public. Quoi qu'il en soit, on ne saurait approuver la critique de Ch. Nodier qui, dans *kilo*, ne veut voir qu'un mot grec qui signifie *âne*; le mot auquel il fait allusion est κιλλὸς, et non pas κιλὸς. V. l'observation qui se trouve au mot HECTOGRAMME du Complément.

KILOGONE, s. m. (du gr. χίλοι, pour χίλιοι, mille; γωνία, angle). Géom. Polygone à mille angles et mille côtés. V. CHILIOGONE, au Dict.

KILOGRAMMÈTRE, s. m. Unité qui équivaut à un *kilogramme* élevé à la hauteur d'un *mètre*: elle sert à mesurer la valeur d'une force.

* KILOSTÈRE, s. m. Mesure de mille stères. Ce mot n'est pas en usage.

KILPATRICK, n. pr. m. Géogr. Ville d'Écosse, comté de Dumbarton, sur la Clyde, au point de jonction du canal. 6,000 hab.

KILT, s. m. Espèce de jupon court que portent les montagnards écossais.

KIMBAN, s. m. Comm. Sorte d'étoffe qui se fabrique dans le roy. de Loango, en Afrique.

KIMPOURACHA, s. m. Myth. or. Nom de certains génies qui habitent le ciel d'Indra, et qui font partie des musiciens célestes attachés à la cour du dieu.

KIMRI. V. KYMRÆG, au Complément.

KINATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide kinique avec une base salifiable.

KINCARDINE, n. pr. m. Géogr. Comté maritime de l'Écosse, sur la rive occidentale. 31,400 hab. Cap. *Stone-Haven*.

KIN-CHA-KIANG, n. pr. m. Géogr. Grande rivière de la Chine, qui, après un premier cours de 4,600 kil., se joint au *Ya-Loun-Kiang*, et forme le *Kiang*. V. ce mot, au Complément.

KINDAR-BACHI, s. m. Officier du roi de Perse, spécialement chargé de la garde des harnais, des écuries royales.

KINÉSIE, s. f. (du gr. κίνησις, action de remuer). Faculté motrice, pouvoir que nous avons d'imprimer le mouvement à nos membres par un acte de la volonté. On a dit aussi *Cinésie*.

KINÉSIMÉTRIE, s. f. (du gr. κίνησις, action de remuer; μέτρον, mesure). Didact. Art de mesurer le mouvement.

KING, n. pr. m. Géogr. Ile de l'Australie, dans le détroit de Bass. 56 kil. sur 36. Elle manque de port, et l'on ne s'y rend que pour la pêche des morses.

KING-CHARLES, s. m. (On sous-entend *dog*, chien; *chien du roi Charles*). Petite espèce d'épagneul, chien de dames qui a été fort à la mode à diverses époques, tant en Angleterre qu'en France.

KING'S-COUNTY, n. pr. m. (c'est-à-dire *comté du roi*). Géogr. Comté d'Irlande, prov. de Leinster. 75,000 hab. Cap. *Philipstown*.

KING'S-LYNN, n. pr. m. Géogr. Bourg d'Angleterre, comté de Norfolk. 15,000 hab. On l'appelle aussi *Lynn-Regis*.

KINGSTOWN, n. pr. m. Géogr. Ville capitale de la Jamaïque, sur la baie de Port-Royal. 40 à 50,000 hab. Bon mouillage. Incendiée en 1843. — Ville forte et commerçante du haut Canada, sur le Saint-Laurent, à l'extrémité N.-E. du lac Ontario. 5,000 hab. Arsenal et chantier militaire. Port où stationne la flotte anglaise. — Ville d'Angleterre, comté de Surrey, sur la Tamise. 7,000 hab.

KINGSWINFORD, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Strafford. 9,000 hab. Plusieurs canaux la traversent, ce qui en fait un lieu d'entrepôt.

KINNARA, s. m. Myth. ind. Nom de certains génies qui habitent le ciel d'Indra et forment la cour de ce dieu. Les *kinnaras* paraissent être les mêmes que les *Kimpourachas*.

KINNÉRETH. V. GÉNÉSARETH, au Complément.

* KINO, s. m. Substance mal à propos appelée gomme, puisqu'elle se compose presque entièrement de tannin, de couleur rouge brun, à saveur amère et astringente. On s'en sert pour tanner les peaux et les colorer en fauve. La médecine en fait usage comme astringent et tonique.

KINOVATE, s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide kinovique avec une base salifiable.

KINOVIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide qu'on extrait de la substance appelée *kino*. Elle a quelques-unes des propriétés du kina ou quinquina.

KINROSS, n. pr. m. Géogr. Ville d'Écosse, ch.-l. du comté de même nom, sur le lac Leven. 2,600 hab.

KINSALE, n. pr. m. Géogr. Ville d'Irlande, dans le comté de Cork, à l'embouchure du Bandon. 7,100 hab. Arsenal de marine et chantier. Bains de mer.

KIŒLEN, s. m. pl. Géogr. Chaîne de montagnes de la Scandinavie, située entre la Suède et la Norwége. Son sommet le plus élevé, le *Skagstlos-tind*, a 2,560 mètres.

KIO-SEU, n. pr. m. Géogr. Ville de la Chine, province de Chang-tong. Patrie du célèbre Confucius.

KION, s. m. Méd. C'est le nom grec de la luette (κίων).

KIONITE, s. f. (du gr. κίων, luette, et la terminaison *ite*, qui indique l'inflammation). Méd. Gonflement inflammatoire de la luette.

KIOSQUIFORME, adj. des 2 g. Se dit des constructions qui ont la forme d'un kiosque.

KIOSTIENDJÉ, s. m. Géogr. Ville forte de la Turquie d'Europe, dans la Bulgarie, pachalik de Silistrie, sur la mer Noire. 3,000 hab.

KIOU-SIOU, n. pr. m. Géogr. Ile du Japon. V. XIMO, au Complément.

KIOUTAHIA, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, ch.-l. du pachalik d'Anatolie. 56,000 hab. dont 10,000 Arméniens. C'est à *Kioutaya* que la paix fut conclue entre la Turquie et l'Égypte, en 1833. On dit aussi *Kutaieh*.

KIRCHBERG, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Würtemberg, ch.-l. de la seigneurie de Hohenlohe-Kirchberg. 1,300 hab. Château du prince. Belle galerie de tableaux, collection d'histoire naturelle. — Plusieurs autres villes d'Allemagne portent le nom de *Kirchberg*.

KIRGHIZ, s. m. Géogr. Peuple du Turkestan, dépendant aujourd'hui des Russes, et établi dans les steppes de la province d'Omsk. Les *Kirghiz* sont d'origine tartare, et divisés en trois hordes (*grande*, *moyenne*, *petite*), qui donnent ensemble 400,000 individus. Ils conduisent beaucoup de bétail et de chevaux au marché d'Orembourg.

KIRIATH, s. m. Nom hébreu qui signifie ville et qui se trouve au commencement de plusieurs noms de villes : *Kiriath-Arba*, *Kiriath-Sepher*, etc. V. HÉBRON, DABIR, etc., au Complément.

KIRIC-KIRIETS, s. m. Nom que les Borusses, peuple slave, donnaient à leur grand-prêtre.

KIRIC-SEAT, s. m. Droit que les Saxons payaient aux églises, et qui consistait dans les prémices des fruits, espèce de dîmes.

KIRKALDY, n. pr. m. Géogr. Ville d'Écosse, comté de Fife, avec un port sur le golfe de Forth. 5,000 hab. Bains de mer. Observatoire astronomique. Patrie de Roger Bacon, de Michel Scott et d'Adam Smith.

KIRKHAM, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Lancastre. 11,650 hab.

KIRKINTILLOCH, n. pr. m. Géogr. Ville d'Écosse, comté de Dumbarton. 6,000 hab. Aqueducs du canal de Forth et Clyde; restes du mur d'Alexandre Sévère.

KIRK-KILISSIA, n. pr. f. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, ch.-l. de livah. 4,600 hab. Château fort. Les juifs y sont très-nombreux.

KIRKUDBRIGHT, n. pr. m. Géogr. Ville d'Écosse, ch.-l. d'un comté de même nom, sur le bord du golfe de Solway. 3,000 hab.

KIRKWALL, n. pr. m. Géogr. Ville d'Écosse, ch.-l. du comté d'Orkney ou des Orcades; résidence de l'évêque de ces îles. 3,500 hab. Bon port; cathédrale; ruines du palais des anciens comtes, etc.

* KIRRHONOSE, s. f. (du gr. κιῤῥὸς, jaune; νόσος, maladie). Méd. Coloration en jaune d'une partie intérieure du corps. Il ne faut pas écrire *Kirronose*.

* KIRSCHEN-WASSER, s. m. (pr. *kirchenvasser* et non *ouazeur*. Le *w* ne doit pas ici se prononcer à l'anglaise, mais à l'allemande. Personne ne dit non plus *kervasser* ni *kervasser*). Eau-de-vie extraite par distillation, et non par expression, des cerises sauvages. La cerise qu'on emploie est une sorte de merise qui devient noire en mûrissant. Le meilleur *kirschen-wasser* vient de la forêt Noire.

KISCH. V. KEICHME, au Compl.

KISLAR. V., plus loin, KIZLIAR.

KISSENBRUCK, n. pr. m. Géogr. Village du duché de Brunswick, sur l'Ocker. Ce fut en ce lieu que les Saxons vaincus par Charlemagne reçurent le baptême, en 783.

* KISTE, s. m. Géogr. Nom d'un peuple caucasien qui habite sur les bords du Sundscha, entre le pays des Lesghis et la Géorgie. Ils vivent soumis à la Russie. Les *Kistes* ne sont donc pas les anciens habitants du Caucase, ce sont les habitants actuels.

KITAI, s. m. Sorte de damas dont les femmes de Sibérie se font des voiles.

KITCHE. Hist. ott. V. KETCHI, au Complément.

* KITCHI-MANITOU, s. m. Relat. Un des dieux des sauvages du Canada. C'est leur bon principe, l'auteur de tout le bien qu'ils reçoivent. Le *Kitchi-Manitou* est l'ennemi du *Matchi-Manitou*, le mauvais principe. *Kitoni-Manitou* n'est qu'une altération de *kitchi*; c'est à tort qu'on en a fait un article au Dictionnaire.

* KITOUBA, s. f. Relat. Idole des noirs du Congo. Cette idole n'est pas autre chose qu'une crécelle de bois.

* KITZINGEN, n. pr. m. Géogr. Ville de Bavière, province du Bas-Mein, sur le Mein. 5,000 hab. Commerce de transit.

KIUN, n. pr. m. Nom hébreu d'une planète que Kircher et Saumaise croient être Saturne, et Basnage, la lune.

KIZILBACHE, s. m. V. KEZELBACHE, au Complément.

KIZIL-IRMAK, s. m. Géogr. Fleuve de la Turquie d'Asie, dont la source est dans les hautes vallées du mont Taurus. Il se jette dans la mer Noire après un cours de 800 kil.

KIZLAR-AGA, s. m. En Turquie, chef des eunuques noirs du sérail.

KIZLIAR, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie méridionale, gouvernement du Caucase, à l'embouchure du Téreck. 9,000 hab. Belle église arménienne et seize églises grecques; forteresse, etc. Soieries, tissus de coton, etc.

KLAFTER, s. m. Mesure de longueur employée en Allemagne. On s'en sert principalement pour

cuber le bois de chauffage. On distingue : le *klafter de Bade*, 3,89 ; — celui *de Bavière*, 3,13 ; — celui *de Berlin*, 3,34 ; — celui *de Cassel*, 3,57 ; — celui *de Darmstadt*, 3,43 ; — celui *de Francfort*, 2,91.

KLAGENFURTH, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, ch.-l. du cercle de même nom, dans l'Illyrie. 10,000 hab. Château impérial, lycée, bibliothèque, etc.

KLAPPERSTEIN, n. pr. m. Géogr. Montagne de la Silésie, dans le cercle de Glatz. 1,200 mèt. La Neiss sort de cette montagne.

KLAPROTHIE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, ainsi nommé en l'honneur de Klaproth.

KLAPROTHITE, s. f. Substance minérale qui, au Dictionnaire, est appelée à tort *kraprotite*.

KLATTAU ou **KLATOW**, n. pr. m. Géogr. Ville de Bohême, ch.-l. du cercle de même nom. 3,900 hab. Aux environs, eaux minérales.

KLAUSENBOURG, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, ch.-l. du comitat de même nom et de toute la Transylvanie. 20,000 hab. Citadelle, château fort, lycée académique catholique, etc. Patrie de Mathias Corvin.

KLAUSTHAL, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Hanovre, ch.-l. d'un capitanat particulier. 7,800 hab. Conseil supérieur et école des mines, hôtel des monnaies. Aux environs, riches mines d'argent.

KLECK, n. pr. m. Géogr. Montagne des Alpes Illyriennes, dans le généralat de Carlstad. 2,260 m.

KLÉDOUQUE, adj. des 2 g. (du gr. κλῃδοῦχος, attique, pour κλειδοῦχος, porteur de clefs ou de massue : de κλεὶς, κλειδὸς, qui signifie clef, et qui a pu être pris pour massue, à cause de la ressemblance des mots latins *clava* et *clavis* ; et ἔχω, j'ai). Myth. Surnom d'Hercule qui portait une massue. — Surnom de l'amour, peut-être parce que, chez Omphale, il ravit à Hercule sa massue. — Ant. Surnom des prêtresses de Cérès éleusinienne, parce qu'elles gardaient fig. les clefs des mystères.

* **KLEFTER**, s. m. Forme vicieuse du mot *klephte* ou *klepte*, qui se trouve par erreur au Dictionnaire. Si l'on voulait représenter la forme grecque κλεπτηρ, il fallait écrire *kleptère*, ou, avec l'aspiration moderne, *klephtère* ; mais l'usage n'a adopté que *clepte* ou *klepte*, *clephte* et mieux *klephte*.

KLEISTAGNATHE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. κλειστὸς, fermé ; γνάθος, mâchoire). Zool. Qui a la bouche close, fermée. — KLEISTAGNATHES, s. m. pl. Famille d'insectes.

* **KLEPHTE**, s. m. (du gr. κλέπτης, voleur). Hist. Nom donné aux peuplades qui vivaient dispersées sur tout le territoire de la Grèce, mais principalement en Thessalie, et qui faisaient aux Turcs une guerre de partisans. Les Klephtes s'étant réunis aux *Armatoles*, qui combattaient d'abord contre eux, assurèrent l'indépendance de la Grèce et rentrèrent ensuite dans la vie régulière.

KLINÉ, s. f. (du gr. κλίνη, lit). Philos. Mouvement oblique qui, suivant les épicuriens, était particulier aux atomes. V. *Déclinaison des atomes* au mot DÉCLINAISON, du Complément.

KLINGENTHAL, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. du Bas-Rhin. 1,000 hab. Manufactures d'armes blanches et de fleurets.

KLISION, s. m. (du gr. κλίσιον, écurie, ou κλίσις, pente, formés tous deux de κλίνω, je couche). Ant. Décoration figurant une porte, qui se plaçait à droite de l'entrée de la scène, et qui cachait une rampe de pierre par laquelle entraient les chars attelés de chevaux.

KLOSTERNEUBOURG, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans l'Autriche propre, sur le Danube. 3,800 hab. Monastère d'augustins fondé en 1114. Bibliothèque de 25,000 volumes, etc.

KLOSTERSEVEN, n. pr. m. Géogr. Bourg du Hanovre, ch.-l. de bailliage. 800 hab. C'est là que l'armée anglo-hanovrienne, commandée par le duc de Cumberland, fut forcée de capituler devant l'armée française commandée par le maréchal de Richelieu, en 1757. — La *convention de Klosterseven* fut violée par les Hanovriens presque aussitôt que faite.

KLOUKVA, s. m. Nom que les Russes donnent aux baies d'une certaine plante épineuse. Ils en composent une boisson acide et rafraîchissante dont il se fait une grande consommation.

KNAUTIE, s. f. Bot. Genre de plantes dipsacées établi aux dépens de quelques espèces de scabieuses.

KNEITLINGEN, n. pr. m. Géogr. Petit village de Brunswick, dans le bailliage de Schœppenstedt. Patrie de Till Eulenspiegel.

KNEPH, n. pr. m. Myth. Divinité égyptienne. C'est la première émanation de Dieu, du grand être. *Kneph* est le grand Créateur, aussi le représente-t-on tenant un sceptre en main ; de sa bouche sort l'œuf primitif qui a donné naissance à tous les êtres.

* **KNÈS**, s. m. Nom par lequel les Slaves désignaient autrefois, non un petit souverain, comme il est dit au Dictionnaire sous la forme *knèze*, mais un guerrier propriétaire d'un cheval. Le *knès* ou *kniaz* était au-dessous des boyards et des waivodes.

KNIGHTIE, s. f. Bot. Grand arbre de la Nouvelle-Zélande, famille des protéacés.

KNIPERLÉ, s. m. Hort. Variété de raisin.

KNIPHAUSEN, n. pr. m. Géogr. Petite seigneurie d'Allemagne enclavée dans le duché d'Oldenbourg. 6,000 hab. La cap. du même nom en a 1,200. Ce pays fait partie de la confédération germanique, mais il n'a pas de voix à la diète.

KNISTENAU, adj. et s. m. Géogr. Nom d'un peuple indigène de l'Amérique septentrionale. Les *Knistenaux* sont encore fort peu civilisés ; ils habitent une partie du Canada, du Labrador et de la Nouvelle-Galles. On croit que leur nombre s'élève à 24,000 individus.

KNITTLINGEN, n. pr. m. Géogr. Village du Wurtemberg, bailliage de Maulbronn. Patrie du docteur Faust ou d'un autre Faust, qui passe pour un des inventeurs de l'imprimerie. 2,100 h.

* **KNODOLOMORPHE**, adj. des 2 g. Mot inséré par erreur au Dictionnaire pour *knodalomorphe* ou *cnodalomorphe*. V. ce dernier mot, au Complément.

KNOUPHI, n. pr. m. Le même que *Kneph*. V. plus haut le mot KNEPH.

KNOWLTONIE, s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, famille de renonculacées.

KNOX, n. pr. m. Géogr. Nom de plusieurs comtés des États-Unis, l'un dans le Tennessee, ch.-l. Knoxville, les autres dans le Kentucky, dans l'Ohio et dans l'Indiana.

KNOXIE, s. f. Bot. Genre de plantes rubiacées.

KNOXVILLE, n. pr. f. Géogr. Ville des États-Unis, dans le Tennessee, ch.-l. du comté de Knox. 3,000 hab.

* **KOBODAY**, n. pr. m. Ce fut d'abord le fondateur d'un ordre religieux du Japon. Après sa mort ses disciples le divinisèrent. Aujourd'hui ce nom se donne aux chefs de l'ordre.

KOBYLANKA, n. pr. f. Géogr. Ville des États autrichiens, dans la Gallicie. Lieu de pèlerinage célèbre, fréquenté annuellement par plus de 50,000 pèlerins.

KOCHIE, s. f. Bot. Genre de plantes chénopodées.

KOCYTE, n. pr. m. Géogr. Rivière de l'Albanie qui a sa source près du Pinde et se jette dans l'Achéron. V. COCYTE, au Dict. et au Compl.

* **KODAFA**, s. m. On appelle ainsi, non les chefs d'un ordre de moines persans appelés *sofis*, mais le commandant de la garde des rois de Perse.

KODIAK, adj. et n. pr. m. Géogr. Groupe d'îles de la côte N.-O. de l'Amérique septentrionale, appartenant à la Russie. La plus grande donne son nom à tout le groupe. 140 kil. sur 80. 3,600 hab. Le ch.-l. de l'île est Alexandria. Entrepôt de toutes les fourrures qu'on expédie en Russie.

KODJEND, n. pr. m. Géogr. Ville de la Tartarie indépendante, dans le khanat de Khokand, sur le Sihoun, au milieu d'un pays assez fertile. 60,000 hab. Commerce avec la Russie.

KOEHLGARTEN, n. pr. m. Géogr. Montagne du pays de Bade, cercle de Wiesen. 1,260 mèt.

KOELENREUTÉRIE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des sapindées. L'unique espèce, originaire de la Chine, fut introduite en France vers 1770 : c'est un arbre remarquable par ses fleurs d'un beau jaune. V., au Dictionnaire, KOELREUTÈRE, qui est ou une altération vicieuse du mot, ou plutôt le résultat d'une faute d'impression.

KOELN, n. pr. m. Géogr. Nom allemand de la ville de *Cologne*.

KOEMPFÉRIE, s. f. Bot. Arbuste de l'Asie, famille des zingibéracées. Les racines portent des tubercules que l'on mange dans l'Inde.

KOEMOERN, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans la Hongrie, ch.-l. de comitat, au confluent du Danube et du Waag. 12,000 hab. Citadelle. Industrie active. Pêche de l'esturgeon. Détruite en 1783 par un tremblement de terre, elle fut relevée par Joseph II.

KOEMPER, s. m. Hist. sept. Nom des guerriers qui accompagnaient dans leurs expéditions les chefs des anciens Scandinaves, et qui se dévouaient et mouraient pour eux. Les *kœmpers* étaient à peu près comme les leudes des Francs.

KŒNIGIE, s. f. Bot. Petite plante de l'Islande.

KŒNIGINGRÆTZ, n. pr. m. Géogr. Ville forte de Bohême, ch.-l. du cercle, sur l'Elbe et l'Adler. 5,800 hab. Évêché. Fonderie de canons, draps, etc.

KOENIGSBERG, n. pr. m. Géogr. Ville de Prusse, ch.-l. du gouv. de même nom et de la Prusse propre, sur la Pregel. 72,000 hab. Château. Université fondée en 1525. Nombreux établissements littéraires et scientifiques. Industrie très-active. Patrie de J. Klein, Gottsched et Kant. Ville fondée en 1255 par l'ordre Teutonique et d'abord capitale de toute la Prusse. Prise en 1807 par le maréchal Soult. — Ville du Brandebourg, dans le gouv. de Francfort. 4,800 hab. — Ville des États autrichiens, dans la Bohême. 3,000 hab. Commerce de houblon. — Ville de Bavière, dans le cercle du Bas-Mein. 900 hab. Patrie du célèbre astronome et mathématicien J. Muller, dit *Regiomontanus*. — Une petite ville et une montagne de la Hongrie portent aussi le nom de *Kœnigsberg*.

KOENIGSTEIN, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Saxe, dans le cercle de Misnie, sur l'Elbe, au pied d'une éminence sur laquelle s'élève une assez forte citadelle avec un puits de 300 mèt. de profondeur. 1,300 hab.

* **KOÈS**, s. m. Mot tout à fait inconnu, et dont il est impossible de déterminer l'origine. Il a été inséré par erreur au Dictionnaire.

KOESLIN, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Poméranie, à 8 kil. de la Baltique. 4,800 hab. Cuirs, lainages, tabac, etc.

KOETHEN. V. COETHEN, au Complément.

* **KOETSCHEN-WASSER**, s. m. (de l'all. *kœtschen*, prunes, et *wasser*, eau). On prononce à l'allemande *keutchènn-vasèr*.

KOEVAR, n. pr. m. Géogr. District de la Transylvanie, pays des Magyars. 3,300 familles.

KOG, s. m. Nom que les Danois donnent aux parties de leur littoral qui, dans les grandes marées, se trouvent au-dessous du niveau de la mer, et qui ne sont protégées que par des digues.

KOGIA. V. KHODJA, au Complément.

KOLAU, s. m. Hist. Champ sur lequel se rassemblait jadis la noblesse polonaise pour l'élection du roi. Le champ du *Kolau* ou le *Kolau* est à 4 kil. de Varsovie.

KOLBACK, s. m. Bonnet de peau d'ours que portaient autrefois les soldats de plusieurs corps, tels que les hussards, les chasseurs à cheval, etc. Le *kolback* est orné de cordons, mais il n'a pas de plaque. On écrit aussi *colback*. Ce sont des altérations de *kalpack*.

KOLBIE, s. f. Bot. Plante de l'Afrique, famille des cucurbitacées.

KOLÉDA, n. pr. m. Myth. Dieu de la paix chez les Slaves. On célébrait une fête en son honneur au solstice d'hiver, ce qui a porté quelques mythologues à le considérer comme le dieu de l'hiver. C'est encore plus à tort qu'on l'a confondu avec Janus. On l'appelle aussi *Kolinda*, mais non *Koluda*.

KOLLIN, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans la Bohême, sur l'Elbe. 5,800 hab., dont un grand nombre de juifs. Près de cette ville, les Autrichiens défirent complètement l'armée prussienne, commandée par Frédéric II (18 juin 1757). On dit aussi *New-Kollin*.

KOLLYRITE, s. f. (en gr. κολλύ-ιον, argile blanche, dérivé de κόλλα, colle). Sorte d'argile. On écrit aussi *collyrite*, mais jamais *kollyrithe*, comme au Dictionnaire, où l'étym. est fausse.

KOLNA, n. pr. m. Myth. scand. Dieu des fleurs et du printemps. Le farouche Odin chassa *Kolna* de la cité d'Asgard.

* **KOLO**, s. m. V. KOLAU, au Complément.

KOLOMIA ou **KOLOMEA**, n. pr. f. Géogr. Ville des États autrichiens, ch.-l. d'un cercle de même nom, dans la Gallicie, sur le Pruth. 2,000 hab. Salines aux environs.

KOLOSVAR. V. KLAUSENBOURG, au Complément.

KOLPODINÉ, ÉE, adj. et s. m. Zool. Qui ressemble à un kolpode. — KOLPODINÉS, s. m. pl. Famille d'animalcules infusoires.

KOLYMA, n. pr. m. Géogr. Fleuve de la Russie, dans la Sibérie. Se jette dans l'océan Glacial, après un cours d'environ 1,300 kil.

KOLYVAN, n. pr. m. Géogr. Nom d'une chaîne de montagnes de la Sibérie, renfermant des

mines d'or, d'argent, de cuivre, aujourd'hui abandonnées.

KOM, n. pr. m. Géogr. Ancienne ville de la Perse, dans l'Irak-Adjémi. Les Afghans l'ont convertie en un monceau de ruines, et elle n'a été que très-imparfaitement restaurée. 16,000 hab. On y conserve le tombeau des derniers sofis, et celui de Fatime, fille du prophète. On dit aussi *Coum*.

KOMORN. V. KOEMOERN, au Complément.

KOMOS, s. m. Nom abyssin de ceux qui administrent les biens temporels de l'Eglise; espèce de marguillier.

KOMOSAT, s. m. Fonctions du *komos*.

KONDYLIOSTOME, s. m. (du gr. κονδύλος, saillie; στόμα, bouche). Zool. Genre d'animalcules infusoires.

KONG, adj. et s. m. Géogr. Nom d'une chaîne de montagnes qui part de l'Afrique occidentale et s'étend dans l'Afrique centrale. On pense que c'est la même chaîne que les anciens voyageurs ont désignée sous le nom de *montagnes de la Lune*.—s. m. Royaume de la Nigritie, au S.-O., au pied des montagnes du même nom. — n. pr. m. Capitale de ce royaume; ville, dit-on, assez grande, et surtout commerçante.

KONG-POU, s. m. Relat. Sixième et dernière cour souveraine de la Chine. Elle a dans son ressort les travaux publics de la marine.

KONGSBERG, n. pr. m Géogr. Ville de la Norwège, diocèse de Christiania. 6,000 hab. Ecole des mines, hôtel des monnaies.

KONG-TCHANG-FOU, n. pr. m. Géogr. Grande ville de la Chine, province de Chen-si, sur l'Hoeï. On y montre le tombeau de Fo-hi. Population inconnue.

KONIDOMÈTRE, s. m. (du gr. κόνις, poussière; μέτρον, mesure). Instrument inventé depuis peu pour mesurer la densité du sucre en poudre.

KONIEH, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, ch.-l. d'un livah du même nom et de toute la Caramanie. 15,000 hab. Évêché grec. Belles mosquées. Palais. Fabriques de maroquin, de tapis, etc. Ce fut dans les champs de *Konieh* qu'en 1833 Ibrahim-Pacha remporta sur les Turcs une grande victoire. C'est l'ancienne *Iconium*.

KONIGSMARK, n. pr. m. Géogr. Petite ville et comté de l'Allemagne. Ce fut un comte de *Konigsmark*, général au service de la Suède sous Gustave-Adolphe dans le XVII[e] siècle, qui fut l'inventeur de l'épée qui porte son nom. La *konigsmark* a une lame très-large vers la poignée On l'a appelée par corruption *colichemarde* ou *colismarde*. Mais *konismarck* est une orthographe vicieuse On écrit aussi *kœnigsmark*.

KONJU, s. m. Un des noms ou titres du grand lama. Ce mot signifie *Père éternel*.

KOPF, s. m. Métrol Mesure de capacité employée dans plusieurs cantons de l'Allemagne. 70 *kopf* valent un *eimer*. V. ce mot au Compl.

KOPH, s. m. Philol. Dix-neuvième lettre de l'alphabet hébreu; signe numérique de 100. — Cette lettre a le son de notre *k*. On l'appelle aussi *kof* ou *qof*.

KOPPARSBERG, n. pr. m. Géogr. Gouvernement de la Suède, formé de l'ancienne Dalécarlie. 135,000 hab. Cap. *Falun*. Pays montagneux, riche en métaux.

KOPTYPTEUR, adj. m. (du gr. κόπτω, je coupe; τύπτω, je frappe). Surnom d'un fusil dont la platine coupe l'amorce, composée de poudre fulminante, et l'enflamme ensuite en la broyant. On dit aussi *koptripteur*, de κόπτω, je coupe, et τριπτήρ, celui qui broie.

KORAÏSCHITE, adj. et s. des 2 g. V., au Dictionnaire, KORÉISCHITES.

KORANA, adj. et s. m. Géogr. Nom des peuplades hottentotes qui habitent sur les bords de l'Orange. Les *Koranas* sont pasteurs et nomades. Leur principale résidence est appelée, par les Hollandais, *Klaarwater*.

KORATCHI, n. pr. m. Géogr. Ville commerçante de l'Inde, dans le royaume de Sindhy, avec un port sur le golfe d'Oman et une citadelle. 18,000 hab.

KÔRAVA. Myth. ind. V. CÔRAVA, au Complément.

KORDAT, n. pr. m. Myth. Suivant les Guèbres, l'ange qui protège les fruits de la terre.

KORDOFAN, n. pr. m. Géogr. Contrée de l'Afrique, entre le Sennaar et le Darfour. Ce pays, peuplé de nègres industrieux et commerçants, appartient, depuis 1820, au vice-roi d'Égypte; cap. Lobéid ou Obéit.

KORIAK, adj. et s. m. Géogr. Nom d'un peuple de la Sibérie et du Kamtschatka. Les *Koriaks* sont petits, basanés, courageux et féroces. Leur pays fournit aux Russes beaucoup de pelleteries, surtout de martes zibelines.

KORNTHALISTE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte luthérienne qui eut pour chef, en 1818, Guillaume Hoffmann, et qui s'établit près de Stuttgard, dans un lieu appelé *Kornthal*. L'organisation des *kornthalistes* diffère très-peu de celle des frères Moraves.

KOROWAY, s. m. Dans la Lithuanie, gâteau de noces qu'on offre aux nouveaux mariés et que ceux-ci distribuent à tous les assistants.

* **KORZEC**, s. m. Métrol. Mesure de capacité en usage dans la Pologne. A Cracovie, c'est une mesure de 504 litres; à Varsovie, il n'en contient que 128.

KOSAH, n. pr. m. Géogr. Rivière de l'Inde, affluent du Gange. Cours, 450 kil. On la nomme encore *Kosi*.

KOSLOV. V. KOZLOV, au Complément.

KOSSINIER, s. m. Hist. Nom des soldats d'un corps d'infanterie polonaise, qui étaient armés de faulx. Ce corps combattit en 1830 pour la cause de l'indépendance.

KOST, s. m. Ant. Poids égyptien qui valait 20 onces romaines.

KOSTENDIL. V. GHIUSTENDIL, au Complément.

KOSTROMA, n. pr. f. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, affluent du Volga. Cours, 250 k. — Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de même nom, à l'embouchure de la Kostroma dans le Volga. 15,000 hab. Archevêché. Commerce assez actif.

KOTATIS. V. KHOTAIS, au Complément.

* **KOTBAH**. V. KHOTHBEH, au Complément.

KOTT, s. m. V. KOT, au Dictionnaire.

KOUA, s. m. Véritable forme du mot chinois que le Dictionnaire renvoie à *kova*. V., au mot TRIGRAMME, l'explication de 8 ou 64 (et non 60) combinaisons de lignes qui forment les *kouas*.

KOUAN-HOA, s. m. Nom par lequel les Chinois désignent leur idiome parlé, qu'il faut bien distinguer de leur langue idéographique.

KOUAN-IN, n. pr. f. Nom d'une déesse chinoise invoquée par les femmes stériles qui veulent avoir des enfants.

KOUBA, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie méridionale, dans le Daghestan, ch.-l. d'une horde de Lesghiz. 5,000 hab.

KOUBAN, n. pr. m. Géogr. Fleuve qui descend du Caucase, traverse la Circassie et se divise en plusieurs branches se dirigeant, les unes vers la mer Noire et les autres dans la mer d'Azof. Le cours des plus longues est de 500 kil. C'est l'*Hypanis* de Strabon.

KOUBATSCHA, n. pr. m. Géogr. Petite république d'Asie, dans le Caucase; elle est tributaire de la Russie, et gouvernée par un chef religieux mahométan. On pense que ses habitants, dont les mœurs et le langage dénotent une origine européenne, quoique musulmans, sont les descendants de plusieurs familles allemandes d'ouvriers, appelés par un schah de Perse à l'époque des croisades, et qui s'établirent à cet endroit. Popul. 4,000 âmes. Ch.-l. Koubatscha. On dit aussi *Koubetchi*.

KOUBINSKOA, n. pr. m. Géogr. Lac de la Russie, gouv. de Vologda. 60 kil. sur 8 ou 12.

KOUEYT (EL), n. pr. m. Géogr. Ville et port de l'Arabie, sur le golfe Persique; elle appartient à un scheik indépendant. 10,000 hab.

KOUFA ou **KUFA**, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie dans l'Irak-Arabi, près de la rive droite de l'Euphrate, auj. en ruines. C'est de cette ville que l'on a donné le nom de *caractère koufique* ou *kufique* à celui dont Mahomet s'était servi antérieurement pour écrire son Alcoran.

KOUFIQUE, adj. des 2 g. V. COUFIQUE, au Complément.

* **KOUGHA**, s. m. Relat. Nom des dieux tutélaires des habitants des îles Aléoutiennes.

KOUHISTAN, s. m. (littéral., *pays montagneux*). Géogr. Province de l'Iran. 300,000 hab. Ch.-l. Rabat-Cheheristan. — Province du Beloutchistan, gouvernée par un cheik indépendant. Ch.-l. Pouhra. — Province du royaume de Lahore, en partie couverte par des embranchements de l'Himalaya. Elle est partagée en un grand nombre de petits États tributaires du roi de Lahore. On donne aussi à ces trois contrées les noms de *Kouhistan Persique*, *Kouhistan Beloutchi*, et *Kouhistan indien*.

* **KOUJA**, n. pr. m. Ce dieu chinois a un temple à *Kiang-si*.

* **KOUKA**, n. pr. m. Géogr. Ville de la Nigritie, dans le royaume de Bernou. 80,000 hab. Résidence d'un cheik puissant.

* **KOUL**, s. m. (littéral., *esclave*). Hist. or. Ce nom s'est principalement appliqué aux soldats de la garde du sultan.

KOULER-AGASSI, s. m. Chef de la garde des kouls.

KOULFA, n. pr. m. Géogr. Ville de la Nigritie, pays de Niffé ou de Tappa. 15,000 hab. Industrie et commerce.

KOULOUGLI, s. m. (littéral., *fils d'esclave*). Hist. or. Nom par lequel on désigne, à Alger et dans toute la Barbarie, les descendants des soldats turcs.

KOUM ou **KOM**, n. pr. m. Géogr. Ville de Perse, dans l'Irak-Adjémi. 16,000 hab. Célèbre mosquée où l'on voit les tombeaux de Sophi, de Chab-Abbas II, et de Fatime, petite-fille de Mahomet. Industrie très-active.

KOUMA ou **KUMA**, n. pr. m. Géogr. Rivière de la Russie méridionale; elle naît dans le Caucase, court 400 kilom. à l'E., et se perd dans les sables avant d'arriver à la mer Caspienne.

KOUNGOUR, nom pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Perm. 6,000 hab. Aux environs, carrière d'albâtre.

KOUNG-TSEU, n. pr. m. Nom chinois du sage que nous appelons Confucius. Sa philosophie ne consiste qu'en préceptes de morale dont la piété filiale est la principale base. Ce fut lui qui mit en ordre les six *Kings*. Il vivait dans le VI[e] siècle av. J. C.

* **KOUPALO**, n. pr. m. Myth. Dieu des anciens Slaves de Kiew et non des Scandinaves. Sa fête avait lieu le 24 juin, et se conserve encore dans quelques provinces russes.

KOUR, n. pr. m. Géogr. Fleuve d'Asie qui a sa source au mont Ararat, et va se jeter dans la mer Caspienne après un cours de 850 kilom. C'est l'anc. *Cyrus*.

KOURDE, **KOURDISTAN**. V. KURDE et KURDISTAN, au Complément.

KOURAT, n. pr. m. Géogr. Ville d'Égypte, dans le Delta, sur une branche du Nil et sur l'emplacement de l'anc. *Naucratis*.

KOURILES, n. pr. f. pl. Géogr. Archipel de vingt îles, en grande partie inhabitées, qui s'étendent en ligne presque droite du Kamtschatka au Japon, sur une longueur d'environ 1000 kilom. Celles du sud, qui sont les plus grandes, appartiennent au Japon; les autres, qu'on appelle les *petites Kouriles*, dépendent des Russes, auxquels elles paient un tribut en nature. — On nomme également *Kouriles* les habitants de ces îles. Ils sont de petite taille et peu civilisés.

KOURSK, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. d'un gouvernement de même nom. 23,000 hab. Aux environs, fruits renommés.

KOURSY, s. m. Nom que les musulmans donnent à la chaire qui est dans l'intérieur des mosquées.

KOUSSA, s. m. Nom que les Africains que nous appelons Cafres, se donnent entre eux. Le mot *Cafre* leur est tout-à-fait inconnu.

KOUTCHOUK-KAÏNARDJÉ, n. pr. m. Géogr. Village de la Turquie d'Europe, dans la Bulgarie, sandjacat de Silistrie, connu par le traité de paix que la Turquie et la Russie y conclurent en 1774; il donnait à la Russie le pays entre le Dnieper et le Bog, et assurait l'indépendance de la Crimée et du Kouban.

* **KOUTKA**, n. pr. m. Les *Kamtchadales* appellent de ce nom un messager céleste chargé de commander aux esprits qui récompensent les bons et punissent les méchants après leur mort.

* **KOUT-KOU**. Ce nom, dont on a fait à tort un article séparé dans plusieurs dictionnaires, paraît être le même que *koutka*.

KOUVESA, n. pr. m. Myth. Le dieu des richesses, chez les Indiens.

* **KOVA**, s. m. V., au Complément, KOUA, qui est plus correct.

KOVNO, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Vilna, au confluent de la Vilna et du Niémen. 6,000 hab. Hydromel renommé. Aux environs, célèbre couvent de camaldules.

KOVYMA. V. KOLYMA, au Complément.

KOZAK. V. COSAQUE, au Complément.

KOZÉ, n. pr. m. Myth. Divinité ou prophète des Iduméens. Josèphe a parlé des prêtres de *Kozé* dans son histoire.

KOZLOV, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie

d'Europe, gouvernement de Tambov. 6,400 hab. Grand commerce de suif.

KRABS, s. m. Jeu d'origine anglaise qui se joue avec deux dés. — On appelle aussi *krabs*, à ce jeu, les points 2, 3, 11 et 12. On dit aussi *krebs*.

KRAIN, s. m. Dans les mines, accident des couches, résultat probable de quelque dislocation de terrains, et consistant en une sorte de trituration. Dans les terrains houillers, le *krain*, qu'on appelle aussi *brouillage*, rend impossible de continuer l'exploitation.

* KRAKEN, s. m. Monstre que l'on appelle aussi *serpent de mer*, et qui n'existe que dans l'imagination de quelques voyageurs.

KRAKOVIE, KRAKOVIEN. V. CRACOVIE, CRACOVIEN, au Complément.

KRAMÉRIACÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une kramérie. — KRAMÉRIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

KRAMÉRIE, s. f. Bot. Genre de plantes de l'Amérique méridionale. V. KRAMER, au Dictionnaire.

KRAMÉRIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un extrait des racines de la kramérie.

KRAPAKS, adj. et n. pr. m. pl. Géogr. Grande chaîne de montagnes qui traverse l'empire d'Autriche, séparant la Hongrie septentrionale et la Transylvanie orientale de la Gallicie et de la Moldavie. Plusieurs de leurs cimes dépassent 3,100 mèt. On écrit aussi *Carpathes* et *Karpathes*.

KRASNOÏARSK, n. pr. m. Géogr. Ville de la Sibérie, ch.-lieu du gouvernement d'Iénissey. 4,000 hab. Commerce de fourrures.

KRASSO ou KRASSOVA, n. pr. m. Géogr. Comitat de Hongrie, dans le cercle au-delà de la Theiss. 217,000 hab. Ch.-l. Lugos. Climat doux et salubre. Sol fertile. Mines de fer, de cuivre et de plomb.

KRATIM. Myth. or. V. KATMIR, au Complément. *Kratina*, du Dictionnaire, est une forme vicieuse.

KREMENTCHOUG, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, gouv. de Pultava, sur le Dnieper. 8,000 hab. Liqueurs et fruits confits.

* KREMLIN, n. pr. m. (*krem* ou *kremlin*, forteresse tartare). Forteresse renfermant un palais et plusieurs églises, située dans l'enceinte de Moscou, sur une éminence dont la Moscova baigne le pied. Il a été rebâti depuis 1812, année de l'incendie de Moscou.

KREMNITZ, n. pr. m. Géogr. Ville de la Hongrie, dans le cercle en deçà du Danube. 10,000 h. Vieux château fort; hôtel des monnaies; direction des mines, etc. Aux environs, mines d'or et d'argent.

KREMS, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans l'Autriche propre. 3,800 hab. Gymnases, écoles diverses; velours; quincaillerie; blanc de céruse, dit *de Krems*.

KREMSIER. V. KROMERZIG, au Compl.

KREUTZNACH, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la province rhénane. 7,100 hab. On y voit les ruines d'un ancien camp romain appelées *Heidenmauer*, mur des païens. Salines aux environs.

KREUZ ou KREUTZ, s. m (littéral. *croix*, parce que ces petites monnaies portent l'empreinte d'une croix; dans quelques parties de l'Allemagne on prononce *kreitch*, d'où les Français ont fait *criche* et *cruche*). Métrol. Monnaie d'Allemagne, qui fait la soixantième partie du *guld* ou florin; elle varie comme cette dernière monnaie. V. GULD et FLORIN, au Complément. On dit au pl. *kreuzer* ou *kreutzer*.

KRICHNA. Myth. ind. V. CRICHNA, au Compl. — n. pr. m. Géogr. Fleuve de l'Inde en deçà du Gange, qui a sa source dans les Ghattes occidentales, et va se jeter par plusieurs embouchures dans le golfe de Bengale, après un cours de 1,120 kil. Le *Krichna* est réputé sacré comme le Gange.

KRIDANTA, adj. et s. m. pl. En gramm. sansc., suffixes qui, ajoutés aux radicaux, servent à former les noms primitifs On distingue les *suffixes kridanta* et les *suffixes taddhita*.

* KRIPTIE, s. f. Mot mis par erreur au Dictionnaire avec une orthographe vicieuse et une fausse définition, pour *kryptie* ou *cryptie*: il ne s'agit pas du tout d'une *chaussure* des ilotes, mais d'une chasse aux ilotes. V. CRYPTIE, au Compl.

KRISS, s. m. Poignard à dentelures que portent les Malais. On dit aussi *cric* et *crie*.

KRITHÈ, s. f. (du gr. χριθή, grain d'orge). Ant. Poids de l'Égypte et d'une partie de l'Asie.

KRIU-MÉTOPON, s. m. (du gr. κριός, κριοῦ, bélier; μέτωπον, front). Nom que les anciens avaient donné à un promontoire méridional de la Chersonèse Taurique.

* KRIVE, s. m. Titre du grand-prêtre du dieu Péroûn, qu'adoraient les anciens Slaves appelés Borusses, aujourd'hui les Prussiens.

KROMERZIG, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans la Moravie. 5,800 hab. Château où réside l'évêque d'Olmutz; belle bibliothèque; galerie de peinture, etc. On la nomme aussi *Kremsier*.

KRONBORG, n. pr. m. Géogr. Forteresse du Danemark, dans l'île de Seeland, sur un promontoire qui s'avance dans le Sund. C'est là que les vaisseaux marchands payent le droit de passage.

KRONOBERG, n. pr. m. Géogr. Gouvernement de Suède, formé de l'ancien Smeland. 150,000 h. Ch.-l. Wexio. Pays peu fertile et mal cultivé.

KRONSTADT, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Saint-Pétersbourg, sur le golfe de Finlande. 40,000 hab., dont 10,000 marins. Trois ports, dont deux militaires; bassin, forts, arsenaux, chantiers de construction, etc. Kronstadt, fondé par Pierre le Grand, est la résidence de l'amirauté russe. On écrit aussi *Cronstadt*.

KRONTHALER, s. m. Monnaie d'argent du duché de Hesse-Darmstadt; elle vaut 2 florins 42 kreutzer, ou 5 fr. 74 c.

KRUTHLODA, n. pr. m. Un des noms d'Odin, dans les poëmes attribués à Ossian.

KRUZMANN, n. pr. m. Myth. Divinité germanique qu'on représentait avec un bouclier et une massue. Quelques mythographes écrivent *Krontsmann*.

KRYPTIE, s. f. V. CRYPTIE, au Compl.

KSOUR, s. m. Relat. Espèce de ville fortifiée dans les oasis du Sahara, où les Kabyles nomades mettent en réserve leurs provisions.

* KUASER, n. pr. m. Myth. Fils des dieux scandinaves. Deux nains le tuèrent en trahison, et ils composèrent avec son sang un breuvage qui avait le pouvoir de donner la verve poétique. Aussi, pour désigner la poésie, les sagas disent souvent *le sang de Kuaser*.

KUBRÉVITE, s. m. Hist. relig. Membre d'un ordre monastique musulman, fondé au XIIIe siècle.

KUCI-CHIN, s. m. Nom que les philosophes chinois donnent à certains esprits qui, selon eux, découlent de la raison primitive. La puissance de ces esprits est fondée sur les nombres.

KUFA. Géogr. V. KOUFA, au Compl.

KUFIQUE, adj. des 2 g. V. KOUFIQUE, au Complément.

KULM, n. pr. m. Géogr. et Hist. Village de la Bohême. C'est là que, le 30 août 1813, le général Vandamme fut fait prisonnier par les alliés, à la suite d'un combat sanglant.

KUMA. V. KOUMA, au Complément.

KUMAN, adj. et n. pr. m. Géogr. Nom d'un peuple Bulgare, que les Russes ont transplanté sur les bords du Volga. On le désigne aujourd'hui sous le nom de *Tchouvache*.

KUMANCHU, s. m. Relat. Instrument de musique des Persans, composé d'une table de bois de mûrier, sur laquelle sont tendues trois cordes de soie.

KUMANIE. V. CUMANIE, au Complément.

KUNERSDORF, n. pr. m. Géogr. Village des États prussiens, dans le Brandebourg, auprès duquel le grand Frédéric fut battu par les Russes et les Autrichiens, le 12 août 1759.

KUNIFF, s. m. Mot mis par erreur au Dict. pour *kumiss* ou *koumiss*, boisson enivrante que les Tartares préparent avec du lait de jument, et non pas avec du lait de piment, comme le portent quelques éditions. V. KOUMISS, au Dict.

* KUPAY, n. pr. m. Nom d'un mauvais esprit, du génie du mal (et non du diable), chez les anciens Péruviens.

KURADE. V. KYRIADE, au Complément.

KURDE, adj. et n. pr. m. Géogr. Nom d'un peuple qui appartient à la famille persane, et qui habite les montagnes à l'E. du Tigre. Les *Kurdes* sont nominalement compris dans l'empire turc et dans l'Iran, et paient un tribut, mais là se borne leur dépendance. Ils sont braves, mais sauvages et pillards. Leur nombre en Perse peut s'évaluer à 100,000 individus; en Turquie, il est au moins d'un million. On dit aussi *Kourde*.

KURDISTAN, n. pr. m. Géogr. Contrée montagneuse de l'Asie, habitée par les Kurdes; elle se divise en: 1° *Kurdistan turc*, contrée de la Turquie d'Asie, qui forme plusieurs pachaliks. Villes principales, Bidlis, Djezirah, Suleimanieh, etc. — 2° *Kurdistan persique*, province de l'Iran, ch.-l. Kermanchah. Pâturages; beaucoup de gibier. V. l'article ci-dessus. On dit aussi *Kourdistan*.

KURISCHE-HAFF, n. pr. m. Géogr. Lac des États prussiens. V. CURISCHE-HAFF, au Compl.

* KURTCHIS, s. m. pl. V. KÉZELBACHE, au Complément.

KURULTAI, s. m. Hist. Assemblée générale des princes tartares, qui avait lieu sous Gengis-Kan et sous Tamerlan.

KUSSNACHT, n. pr. m. Géogr. Bourg de la Suisse, canton de Schwitz, sur le bord septentrional du lac de Lucerne. Il y a une chapelle bâtie sur le lieu même où Guillaume Tell tua le gouverneur Gessler, le 18 novembre 1307.

KUSTENDJÉ. V. KIOSTIENDJÉ, au Complément.

KUTAIEH. V. KIOUTAHIA, au Complément.

KUTTENBERG, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans la Bohême. 9,600 hab. Siége du tribunal des mines; maison d'éducation pour les fils de militaires. Exploitation autrefois très-riche de plomb argentifère.

KWARTA, s. f. Métrol. Mesure de capacité en usage en Pologne; elle vaut un litre.

KWARTERKA, s. f. Métrol. Mesure de capacité en usage en Pologne; c'est le quart de la *kwarta*.

* KWASS, s. m. Cette boisson enivrante est en usage en Russie.

KYDIE, s. f. Bot. Genre de plantes malvacées des Grandes-Indes.

KYLLINGIE, s. f. Bot. Genre de plantes des Deux-Indes.

KYMRÆQ, s. m. Ling. Dialecte de la langue celtique qui appartenait aux Kymris et qui avait été transmis par ceux-ci aux Bretons ou Celto-Belges. Il est encore parlé dans le pays de Galles où on l'appelle *welsh*, et il se retrouve dans la Basse-Bretagne sous le nom de *breyzad*.

KYMRI, adj. et s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple barbare de l'Europe ancienne, qui paraît avoir avec les Celtes une origine commune. Les *Kymris* enlevèrent à ceux-ci une partie de la Gaule. Ils passèrent ensuite dans la Bretagne où ils furent appelés *Cambriens*. On peut présumer aussi que les *Cimbres* étaient des Kymris.

KYRIADE, s. f. (du gr. κυρία, dame). Nom par lequel les Grecs modernes désignent certaines fées qui remplacent pour eux les nymphes de l'antiquité. *Les bonnes kyriades*, les bonnes dames.

* KYRIE-ELEISON, s. m. Mus. Morceau de musique composé pour l'endroit de la messe où se trouve le *kyrie-eleison*. Le *kyrie-eleison* de *Cherubini*. On dit abréviativ. : Le *kyrie*.

KYRIOLOGIE, s. f. (du gr. κυριολογία, propriété des termes; de κύριος, propre; λόγος, discours). Didact. Art d'exprimer les idées par la peinture des objets matériels.

KYRIOLOGIQUE, adj. des 2 g. Ant. Se dit de l'une des deux sortes d'hiéroglyphes égyptiens dont parle saint Clément d'Alexandrie. C'est celle qui consiste à représenter les objets par leur peinture plus ou moins exacte.

KYSTIFORME, adj. des 2 g. Anat. Qui a la forme d'un kyste.

KYSTOPTOSE, s. f. (du gr. κύστις, vessie, et quelquefois parties honteuses; πτῶσις, chute). Méd. Nom par lequel quelques auteurs ont désigné la chute ou renversement du vagin.

* **L**, s. m. (on l'appelle encore *èle*, substantif féminin, quand on parle d'une lettre isolée, comme en calligraphie, ou en typographie : *Voilà une èle fort bien faite. Donnez-moi des èle*). Douzième lettre et huitième ou neuvième consonne de notre alphabet, suivant que *h* est ou n'est pas maintenu au rang des consonnes. Cette lettre occupe la même place dans tous les alphabets des langues néolatines et germaniques. Elle représente l'articulation douce, liquide ou linguale molle, *r* étant la forte liquide ou linguale rude, ce qui fait que les personnes qui ne peuvent prononcer *r*, le remplacent par *l* et disent *flançais* pour *français*. Des peuples tout entiers, tels que les Chinois, sont dans ce cas, et n'ayant point l'articulation *r* dans leur langue, s'ils prennent un mot étranger où se trouve un *r*, ils remplacent cette articulation par la douce *l*. La forme de cette lettre (majuscule) est la même dans nos alphabets modernes et dans une foule d'autres, tels que l'arménien, l'arabe, le syrien, l'étrusque, le samaritain ; elle était la même dans le plus ancien alphabet grec, mais elle prit une forme de plus en plus anguleuse et inclinée (<) jusqu'à ce qu'elle fût tout à fait renversée (∧). — En grec, cette lettre est de celles qu'on appelle *amétaboles* ou impermutables, c'est-à-dire qui ne peuvent être remplacées par aucune autre. — Dans l'origine de la langue latine, on ne doublait pas *l*. On écrivait *macelum*, *polucere*, pour *macellum*, *pollucere*. Dans le passage du grec au latin, les deux *ll* (double lambda) se changeant en *li*, φύλλον, ἄλλος, ont fait *folium*, *alius*. — Dans notre ancien langage, la lettre *l* finale dans les mots en *al*, *el*, *ol*, n'avait sa prononciation naturelle que devant un mot commençant par une voyelle. Devant une consonne, elle valait un *u* : ainsi, *cheval*, *chapel*, *fol*, devenaient dans ce dernier cas *chevau*, *chapeu*, *fou*. Nous avons calqué nos formes nouvelles, même écrites, sur cette prononciation. Nous avons pris pour le pluriel de *cheval*, *chevaux* ; de *chapel*, *chapeu*, nous avons fait *chapeau*. Enfin nous disons encore *fol* et *fou*, *bel* et *beau*, *vieil* et *vieux*, *mol* et *mou*, *val* et *vau* (*à-vau-l'eau*). C'est aussi en partant de là, que, dans le corps des mots, nous avons changé *al* en *au* : *palma*, paume ; *psalmus*, psaume ; *balsamum*, baume ; *alter*, autre ; *alberga*, auberge ; etc. — La prononciation de *l* simple présente peu de difficultés. De même que presque tous les peuples donnent à cette lettre une forme semblable, de même on la prononce en un lieu comme en l'autre, et c'est une articulation si naturelle qu'elle n'éprouve aucune altération par la différence des idiomes. Ce n'est que dans les finales en *il* qu'elle peut être muette ou mouillée. Les noms où elle est muette, où elle ne se fait pas entendre, sont au Dict. Il faut cependant observer que dans *gril* et *persil* beaucoup de personnes aujourd'hui la prononcent. *L* ne sonne pas non plus dans *saoul*, *cul*, *pouls*, ni dans les noms propres en *auld*, *ault*, *ould* : *Arnauld*, *Menehould*, etc. Enfin *l* final a la prononciation mouillée (dont on parlera tout à l'heure) dans *avril*, *babil*, *fenil*, *grésil* et *mil* (signifiant millet), et dans tous les mots terminés en *ail*, *eil* et *euil*. — Cette lettre redoublée offre plus de difficultés de prononciation. Tantôt les deux *l* se prononcent comme un seul *l* : c'est dans *ville*, *Achille*, *codicille*, *Gille*, *mille* (nom de nombre), *imbécille*, *pupille*, *tranquille*, et dans la plupart des mots où elle n'est point précédée d'un *i* : *aller*, *Allemagne*, *elle*, *folle*, etc. Tantôt les deux *l* se prononcent distinctement dans les mots qui commencent par *ill*, *all*, *coll*, comme *illusion*, *illustration*, *allusion*, *collision*, etc., excepté *colline* et *collationner*. Le redoublement se prononce en général dans les mots formés du latin qui ne sont pas de l'usage ordinaire, comme *armillaire*, *titillation*, etc. Tantôt enfin elle est ce qu'on appelle *mouillée*, comme dans *famille*. Sur cet article, le Dictionnaire a adopté exclusivement une opinion fort contestable et fort contestée. Depuis l'impression de cet ouvrage, de graves observations ont été adressées sur ce point à l'auteur et à l'éditeur par des écrivains et des grammairiens recommandables, et ils ne peuvent se refuser à modifier leur premier jugement. Le double *ll* mouillé se prononce comme *ie*, dit le Dictionnaire, et en conséquence il donne comme prononciation figurée *fami-ie* pour famille, *pi-iage* pour pillage, *bata-ion* pour bataillon, etc. — Il faut en convenir maintenant, cette prononciation, qui appartient au peuple de Paris et d'une partie du centre de la France, n'est point celle des classes bien élevées, ni des habitants de la plupart des provinces, ni enfin celle des orateurs les plus distingués et des premiers acteurs du Théâtre-Français. Talma et mademoiselle Mars ont toujours prononcé les *ll mouillés* en conservant quelque chose de la prononciation de *l* mêlé à celle de la voyelle *i* très-brève. Tout en convenant que dans la conversation familière on prononce *bi-iard*, *poula-ier*, pour *billard*, *poulailler*, nous devons faire observer ici que quand *ll* est suivi d'un second *i* ou d'un *e*, on ne doit point supprimer tout à fait la prononciation ordinaire de *l*.

Certes les mots *million*, *bailliage*, *ailleurs*, ne peuvent se prononcer *mi-ion*, *bai-iage*, *ai-ieurs*, etc., sous peine d'un ridicule pareil à celui qui s'attache au grasseyement des *r*. C'est donc à cette prononciation convenable au discours soutenu qu'il faut s'attacher de préférence dans un Dictionnaire. Mais comment donc figurer cette prononciation si difficile à saisir? Faudra-t-il imiter Gattel, qui emprunte le *gli* des Italiens, dont, à la vérité, la prononciation est celle des *ll mouillés*, telle que la font entendre les personnes qui parlent le français avec le plus de pureté? Non, sans doute, c'est là une observation bonne à faire en général; mais que dira le *gl* aux yeux des personnes qui ne savent pas l'italien? il ne faut pas remplacer une difficulté par une autre. On fera observer de même que les deux *ll* en espagnol et le *lh* en portugais ont cette même prononciation; mais ce n'est point encore là un enseignement pour tout le monde. Faut-il donc figurer *fami-lie* ou *fami-lle* (avec *i bref*)? ce n'est encore là qu'une indication incomplète. Ce qu'il y aurait de mieux certainement, ce serait de composer un caractère spécial (caractère qui devrait même être ajouté à l'alphabet pour le compléter). Ce caractère, serait employé dans la prononciation figurée, uniquement pour marquer que ce n'est ni un *l* ni un double *ll*, mais une articulation toute spéciale, qu'on ne peut pas plus indiquer par une autre consonne, qu'il n'est possible de marquer le *b* autrement que par un *b*, le *t* autrement que par un *t*. Pour apprendre à prononcer une langue, il faut des leçons orales qu'aucune démonstration ne peut remplacer. C'est à ce moyen que nous renvoyons pour corriger ce que l'indication de la prononciation du *l* dans le Dictionnaire peut avoir de défectueux. Le seul précepte à donner est celui-ci: partout où l'on trouve la prononciation du *ll* mouillé figurée, qu'on se rappelle d'intercaler légèrement la prononciation de *l* avant l'*i* figuratif.—Maintenant quels sont les mots dans lesquels *l* ou *ll* sont mouillés. Dans tous ces mots d'abord *l* ou *ll* est précédé d'un *i*. *LL* précédé d'un *i* se mouille toujours, excepté dans ceux qui ont *ill* initial pris de *in*, dans les mots en *illaire*, *illation*, dans les verbes *distiller*, *osciller*, *scintiller*, *vaciller*, excepté enfin dans les mots en *ille* qui se trouvent énumérés plus haut. Enfin on a vu quels sont les mots dans lesquels *l* final est mouillé.—La lettre *l* comme abréviation sur les médailles grecques, les papyrus et les tersères, écrite sous sa vieille forme < et non Λ, signifie ΛΥΚΑΒΑΣ, vieux mot grec qui voulait dire année. Sur les médailles et les monuments romains, c'est l'abréviation des mots *lares*, *lex*, *ludi*; du nom propre *Lucius*, et quelquefois des mots *Lælius*, *Lollius*, *Latinus*, *latum*, *legavit*, *legio*, *leuca*, *libens*, *liber*, *libera*, *libertus*, *liberta*, *libra*, *locavit*, *locus*, *lector*, *longus*, *lustrum*, *lycius*. — Dans les formules atomiques de la chimie, *l* signifie *lithium*. — En raison de sa place dans l'alphabet, *l* comme signe d'ordre indique la douzième place, le douzième objet d'une série. Les imprimeurs marquaient autrefois du *l* la douzième feuille d'un livre. Si L vaut cinquante en chiffres romains, c'est comme moitié du chiffre C ou E, *centum*.

* **LA**, s. m. Demi-voyelle ou liquide de l'alphabet devanagari; c'est la troisième de cet ordre.— n. pr. m. Nom donné par les lamas du Tibet au Fô chinois. — Mus. Note qui sert ordinairement de diapason pour accorder les instruments: *Donnez-moi le la*.— Le *la* était autrefois la note la plus basse de tout le système musical; c'est pourquoi on l'appelait A, et le ton de *la* s'appelait *A mi la*. V. l'article de la lettre A, au Complément.

* **LAAN**. Myth. V. LAPERSES, au Complément.

LABADISME, s. m. Hist. relig. Doctrine d'un théologien français nommé Labadie, qui vivait au commencement du XVII^e siècle, et qui ne voulait reconnaître dans l'Église aucune hiérarchie. Il admettait la communauté des biens et prétendait qu'on pouvait suppléer à la Bible par l'inspiration intérieure.

LABADISTE, adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Sectateur des doctrines de Labadie.—Qui est conforme à ces doctrines.

LABANA, n. pr. f. Géogr. sacr. Ville lévitique de la Judée, dans la tribu de Juda. On l'appelait aussi *Lepna* ou *Lipna*.

* **LABARUM**, s. m. Hist. Espèce d'étendard en usage chez les Romains. Il consistait en un morceau d'étoffe attaché à un bâton, qu'on suspendait transversalement à l'extrémité d'une longue lance. Il paraît que, dès le temps de la république, les drapeaux eurent cette forme, mais on les appelait *vexillum*. Sous les prédécesseurs de Constantin, on commença de donner le nom de *labarum* à une enseigne qu'on portait toujours devant l'empereur et sur laquelle était peinte son image. On raconte que pendant la bataille livrée à Maxence, Constantin vit dans le ciel une croix entourée de ces mots: ἐν τούτῳ νίκα, (par ceci sois vainqueur). Il fit broder sur le *labarum* le monogramme du Christ avec une croix surmontée d'une couronne. Selon quelques auteurs, ce fut Constantin qui donna à ce nouvel étendard le nom de *labarum*, nom dont l'étymologie est du reste assez obscure. — Quant au monogramme lui-même, que l'on appelle aussi *labarum*, et que l'on a trouvé dans les anciennes bulles, il est formé des principales lettres du mot ΧΡΙΣΤΟΣ.

LABBANA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Assyrie, non loin de Ninive. On conjecture qu'elle a été remplacée par *Mossoul*.

LABBERDAAN, s. m. Nom par lequel ceux qui font le commerce de la morue en Hollande appellent ce poisson. Ce nom paraît une corruption d'*aberdeen*, morue d'Aberdeen, en Écosse.

LABÉATE, s. m. Géogr. anc. Nom d'un ancien peuple de la Dalmatie qui avait pour ch.-l. la ville de *Scodra*. Les *Labéates* habitaient dans le voisinage d'un lac qui portait le nom de *lac Labéatis*. Auj. *lac de Zante*.

LABELLÉ, ÉE, adj. (du lat. *labellum*, livre). Zool. Se dit des coquilles univalves dont le bord interne a la forme d'une lèvre renversée.

LABEN, s. m. Bot. Arbre de Madagascar. Son fruit renferme une amande agréable au goût.

* **LABIAL, ALE**, adj. Gramm. *Les consonnes labiales*, ou subst., *les labiales* sont, en sanscrit, celles du cinquième ordre *pa*, *pha*, *ba*, *bha*, *ma*; en grec: β, π, φ, μ; en hébreu, celles du deuxième ordre *beth*, *vav*, *mem*, *fé*. En français, aux labiales indiquées au Dictionnaire, il faut ajouter le *v*. — Zool. *Labial* se dit des animaux qui ont des lèvres remarquables par leur forme, leur volume, leur couleur, etc. — Bot. Il se dit aussi des plantes dont les fleurs sont divisées en forme de lèvres.

LABIALISER, v. a. Gramm. Donner à une lettre la valeur, la prononciation d'une labiale.

* **LABIATIFLORES**, s. f. pl. Bot. Groupe de plantes synanthérées.

LABIATIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *labium*, lèvre; *forma*, forme). Bot. Se dit des corolles monopétales qui se rapprochent le plus par la forme de celles dont le limbe est partagé en deux lèvres.

* **LABIDOMÈTRE**, s. m. Ce mot vient du gr. λαβίς, λαβίδος, pince; μέτρον, mesure.

LABIDOPHORE, adj. des 2 g. (du gr. λαβίς, λαβίδος, pince; φορός, qui porte). Zool. Se dit de certains insectes dont l'abdomen est terminé par deux pièces distinctes en forme de pinces.

* **LABIDOURE**, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. λαβίς, ἴδος, pince; οὐρά, queue). Zool. Se dit des insectes dont le corps est terminé en arrière par des espèces de pinces. — LABIDOURES, s. m. pl. Famille d'insectes orthoptères.

* **LABIÉ, ÉE**, adj. Zool. Se dit des animaux qui ont des lèvres épaisses, allongées, colorées autrement que le reste du corps.

* **LABILE**, adj. des 2 g. Bot. Se dit des parties d'une plante qui se détachent facilement et qui tombent.

LABIO-NASALE, adj. f. Gramm. Surnom qu'on a donné à la lettre *m*, qui se prononce en même temps de la bouche et du nez, par opposition à la dento-nasale *n*.

LABLAL, s. m. Bot. Genre de plantes légumineuses.

* **LABORATOIRE**, s. m. La partie d'un fourneau à réverbère où se met la matière qui doit être soumise à l'action du feu.

* **LABOUR**, n. pr. m. Géogr. Contrée de l'ancienne Gascogne, cap. Bayonne. Elle forme auj. l'arrondissement de Bayonne, dép. des Basses-Pyrénées. On écrit aussi *Labourd* et *Lampourdan*. — *Terre de Labour*, province du royaume de Naples. Pop 663,000 hab. Ch.-l. *Caserta*. Vigne, oliviers, mûriers, etc.

* **LABOURAGE**, s. m. Action de tirer hors des bateaux de transport les tonneaux ou barriques de vin, de cidre ou autres liqueurs.

* **LABOURÉ, ÉE**, adj. Il se dit d'un papier défectueux dans lequel la forme en glissant sur le feutre, quand on le fabriquait, a occasionné des rayures et d'autres défauts.

* **LABOUREUR**, s. m. Il se dit quelquefois de celui qui transporte des marchandises par eau.— Ant. La *caste des laboureurs* était la troisième de l'ancienne Égypte. Celle des prêtres formait la première et celle des guerriers la seconde. Les laboureurs ne possédaient point le sol, car il était la propriété des deux premières castes, mais ils le prenaient à ferme.

* **LABRADÉEN** ou **LABRADEUR**. V. LABRANDÉEN, au Complément.

LABRADOR, n. pr. m. Géogr. Vaste pays de l'Amérique septentrionale, entre le Canada et le golfe Saint-Laurent, la mer d'Hudson et l'océan Atlantique. Ce pays, découvert en 1496 par Séb. Cabot, est froid et aride. On n'y trouve que des loutres, des buffles, des castors, des daims et des baleines. Quelques tribus d'Indiens habitent l'intérieur, et quelques familles d'Esquimaux résident sur les côtes.

LABRADORITE, s. m. Minéral à reflets opalins qui se trouve par fragments épars sur les côtes du Labrador.

LABRANDÉEN, adj. m. Myth. Surnom de Jupiter adoré en Carie. Ce nom, suivant plusieurs mythologues, lui avait été donné parce qu'on l'adorait particulièrement à *Labranda*, ville de la Carie. D'autres disent que ce fut en mémoire de *Labrandus*, prince carien, qui l'avait reçu dans son palais et qui ensuite l'accompagna dans ses expéditions. Quelques-uns enfin disent qu'on appelait ainsi Jupiter, parce que les Cariens le représentaient tenant dans ses mains une hache d'armes, λάβρυς, nom de cet instrument dans le dialecte lydien parlé en Carie.

LABRANDUS, n. pr. m. Temps hér. Prince carien. V. le mot précédent.

* **LABRE**, s. m. Zool. Lèvre supérieure des mammifères. — Bord externe d'une coquille univalve.

LABREUX, EUSE, adj. Zool. Se dit d'une coquille univalve dont le bord externe est épais et renversé en dehors.

LABRO, n. pr. m. Géogr. anc. Ville d'Étrurie, sur la mer Tyrrhénienne. Aujourd'hui *Livourne*.

* **LABROÏDE**, adj. des 2 g. Qui ressemble au labre, poisson.

LABRONIE, s. f. (en gr. λαβρωνία). Ant. Espèce de coupe. Suivant quelques antiquaires, les Grecs en avaient reçu l'usage des Perses; suivant d'autres, simplement le labrum des Latins.

LABRO-PALATIN, INE, adj. Anat. Qui appartient à la fois à la lèvre et au palais.

LABRO-PERCOÏDE, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Se dit des poissons qui tiennent à la fois du labre et de la perche. — LABRO-PERCOÏDES, s. m. pl. Famille de poissons thoraciques.

LABRUM, s. m. (pr. *labrome*). Ant. rom. Espèce de vase ou de bassin en marbre élevé au-dessus du sol. On en voyait dans les temples et dans les maisons de bains. Il y avait toujours un *labrum* sous la voûte du *laconicum*, dans les thermes.

* **LABRUSCA**, s. f. Nom que les anciens ont donné à la vigne sauvage de même qu'à son fruit. On dit aussi *labrusque*.

* **LABURNE**, s. m. (en lat. *laburnum*). Bot. Mot latin francisé; nom du faux ébénier, qu'on appelle aussi *aubours*.

* **LABYRINTHE**, s. m. (en gr. λαβύρινθος). Mot grec dont on ignore la formation. Outre les deux grands labyrinthes d'Égypte et de Crète, il y en avait deux autres, l'un en Italie, construit près de Clusium par Porsenna; l'autre dans l'île de Lemnos, décoré de cent cinquante colonnes magnifiques — On appelle encore aujourd'hui en Sicile *labyrinthes de Dédale*, des conduits souterrains qui communiquent du dehors avec la citadelle d'Agrigente. — Sur les anciennes médailles, une image de *labyrinthe* est l'emblème de la ville de Gnosse, en Crète, ou de la Crète elle-même. — Beaux-arts. *Labyrinthe*, dessus de bordures, formé de lignes croisées à angles droits. C'est ce qu'on appelle aussi *grecque* ou *méandre*. On en voit souvent sur les vases grecs peints.— On appelle de même des compartiments de pavés par plates-bandes de marbres de plusieurs couleurs, imitant le plan d'un labyrinthe. — Anc. art milit. *Labyrinthe* ou *limaçon*, manœuvre ou évolution par laquelle un corps rangé en colonne se repliait sur lui-même. — En t. de métallur., *labyrinthe*, réunion de canaux disposés auprès d'un bocard, et dans lesquels un courant d'eau entraîne la matière pilée. — En t. de mines, jonction qui à la longue s'opère entre les conduits d'une carrière qui s'exploite depuis longtemps. — *Labyrinthe* se disait, chez les alchimistes, de l'*œuf hermétique*. — Dans notre an-

cienne littérature, on entendait par *labyrinthe* une pièce de vers très-embrouillée.—En paléogr., c'est un signe que les critiques mettaient sur les manuscrits, à côté des passages qu'ils trouvaient obscurs.

LABYRINTHIFORME, adj. des 2 g. et s. m. Hist. nat. Se dit d'un corps dont la surface est toute sillonnée de lignes tortueuses et irrégulières. — LABYRINTHIFORMES, s. m. pl. Famille de poissons chez qui les os de la tête sont divisés en feuillets contournés sur eux-mêmes, et formant un réservoir d'eau quand le poisson est à sec.

* LAC, s. m. Les lacs étaient sacrés pour les Gaulois; ils les regardaient comme le séjour de prédilection de leurs dieux. Il y avait près de Toulouse un lac où l'on jetait comme offrande tout l'or et l'argent pris sur l'ennemi. — Le *lac de la Lune*, consacré à cet astre, était situé dans le Gévaudan, au pied d'une montagne. On y faisait de nombreux pèlerinages.—Strabon parle du *lac des deux Corbeaux*, sur les bords duquel habitaient deux corbeaux, objet d'une vénération superstitieuse. — Partie méridionale du grand-duché de Bade, entouré par le *lac de Constance* 145,000 hab.; ch.-l. Constance. — *Département du Lac*, partie méridionale du royaume de Wurtemberg. 140,000 hab.; cap. Altorf. — *Lac Supérieur, lac Majeur, lac Mineur*. V. SUPÉRIEUR, MAJEUR et MINEUR, au Complément.

LAC, s. m. Anc. t. milit. Nœud d'une forme particulière qui se faisait à la cravate d'un drapeau, à un cordon de bonnet à poil ou à une aiguillette de cavalier. — *Lac*. Monnaie. V. LACK, au Complément.

LACÆNA, n. pr. f. (littéral., *laconienne*). Myth. Nom d'un des chiens d'Actéon.

LAÇAGE, s. m. Néol. Action de lacer : *Le laçage d'un corset, d'un brodequin.*

LACANDONE, adj. et s. m. Nom d'un peuple indigène du Yucatan qui habite sur les bords de la rivière dite de la Passion. Les *Lacandones* ou *Lakandones* sont assez nombreux. Leur langage paraît appartenir à la famille *Caveri-Maypoure*.

LACCATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide laccique avec une base.

LACCIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *lacca*, laque; *ferre*, porter). Bot. Se dit d'une plante qui produit de la laque.

* LACCINE, s. f. Ce n'est point un acide, mais une résine.

LACCOPHILE, s. m. (du lat. *lacca*, et du gr. φίλος, ami). Zool. Genre d'insectes coléoptères qu'on rencontre sur les plantes à laque.

LACCOPLUTE, s. m. (du gr. λάκκος, fosse; πλοῦτος, richesse). Ant. gr. Surnom qui fut donné aux descendants de Callias, parce que celui-ci avait trouvé un trésor dans un puits.

* LACCOS, s. m. (du gr. λάκκος, fosse). Ant. gr. Citerne où l'on recueillait les eaux pluviales. —Cave où l'on gardait le vin et les fruits.

* LAC-DE-ROUPIES. Il faut observer qu'il n'y a pas de roupies en Russie, mais en Perse. V. LACK, au Complément.

* LACÉDÉMONE, n. pr. f. Ce nom s'applique à la ville et au territoire. La ville en particulier s'appelle *Sparte*. V. ce mot, au Complément.

* LACÉDÉMONIEN, IENNE, adj. et s. Habitant de Lacédémone ou de la Laconie. Ils étaient d'origines diverses; on les appelait aussi *Lacons*, *Laconiens*.—Myth. Surnom de Junon, à Crotone.

LACELLIE, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

LACÉPÉDÉE, s. f. Bot. Arbre du Mexique, ainsi nommé en l'honneur du célèbre naturaliste *Lacépède*.

LACÉPÉDIEN, IENNE, adj. Bot. Surnom donné à diverses plantes dédiées à Lacépède.

* LACER, v. a. On disait autrefois *lacer une armure*; en attacher les différentes pièces avec des lacets. Dans la suite, cette manière d'attacher l'armure cessa d'être en usage, mais le mot est resté. — Techn. Faire les mailles d'un filet.

LACÉRABLE, adj. des 2 g. Que l'on peut lacérer.

* LACÉRÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit des feuilles ou autres parties des plantes qui offrent des sortes de déchirures.

* LACERET, s. m. V. LASSERET, au Dictionnaire.

* LACERNE, s. f. Ant. rom. Manteau ouvert par devant, qui s'attachait avec des agrafes. Ce fut d'abord un habillement négligé et très-court qu'on ne portait que dans les camps. Dans la suite, il s'allongea, et devint un vêtement de luxe.

* LACERTIEN, IENNE, adj. et s. m. (du lat. *lacerta*, lézard). Zool. Qui ressemble au lézard. LACERTIENS, s. m. pl. Famille de reptiles.

LACERTIFORME, adj. des 2 g. et s. m. (du lat. *lacerta*, lézard; *forma*, forme). Zool. Se dit des animaux qui ont la forme d'un lézard. — LACERTIFORMES, s. m. pl. Famille de reptiles.

LACERTINIDE, adj. des 2 g. et s. m. (du lat. *lacertinus*, lacertien, et du gr. εἶδος, ressemblance). Zool. Se dit des animaux qui ont quelques traits de ressemblance avec les lézards. — LACERTINIDES, s. m. pl. Famille de reptiles.

* LACERTOÏDE, adj. des 2 g. et s. m. (du lat. *lacerta*, lézard, et du gr. εἶδος, ressemblance). Zool. Qui se rapproche des lézards. — LACERTOÏDES, s. m. pl. Famille de reptiles.

* LACET, s. m. *Mouvement de lacet*, secousses alternatives qui se font sentir sur les chemins de fer, et qui sont très-fatigantes pour le voyageur : elles proviennent en grande partie du jeu que l'on est obligé de donner aux roues à rebord entre les rails, et sont augmentées sur les chemins dont le matériel n'est pas bien entretenu.

LACÉTAIN, AINE, adj. et s. Nom d'un peuple de la Taraconnaise, qui habitait entre le Sicoris et la mer. Cap. *Lérida*.

LACÉTANIE, n. pr. f. Géogr. anc. Nom de la contrée qu'habitaient les Lacétains.

* LACEURE, s. f. On donnait ce nom à un ruban qui attachait le haut des canons des chausses et l'entournure des manches.

LACHA, adj. et s. m. Géogr. Nom moderne du mont Olympe.

LACHAISE, n. pr. m. *Père-Lachaise*, s. m. Nom du magnifique cimetière qui est au N.-E. de Paris. Il occupe l'emplacement pittoresque de la maison de campagne qui fut bâtie pour le père Lachaise, jésuite, confesseur de Louis XIV.

LACHANOPTÈRES, s. m. pl. (du gr. λάχανον, légume; πτερὸν, aile). Philol. Peuple imaginaire que Lucien a placé dans la lune.

* LÂCHE, adj. des 2 g. Mar. Il se dit d'un bâtiment qui ne tient pas bien le vent, qui ne reste pas au plus près du vent.

* LÂCHÉ, ÉE, adj. Beaux-arts. Il se dit d'une sorte d'abandon, de laisser-aller, qui se montre dans un ouvrage; soit qu'on l'ait fait à dessein, soit que la chose provienne de manque de talent : *Ce dessin est lâché, il a l'air d'une ébauche.*

LACHEFER, s. m. Techn. Outil qu'on emploie dans les fonderies de canons.

* LACHÉSIS, n. pr. f. (du gr. Λάχεσις, formé de λαγχάνω, je tire au sort). Une des trois Parques. Suivant Hésiode, c'était elle qui tenait la quenouille. Suivant Platon, elle ne voyait que le passé. On la représentait avec une robe toute parsemée d'étoiles. — s. f. Espèce de papillon.

LACHIS, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville de la Palestine, dans la tribu de Juda.

LACHMI, n. pr. f. (pr. *lakmi*). Myth. ind. Femme de Vichnou, déesse de la bienfaisance et de la fortune, la Vénus indienne, et, suivant les adorateurs de Vichnou, la mère du monde.

LACHMIEN, s. m. (pr. *lakmien*). Ant. Nom des habitants d'une île dont Xénophon parle dans son *Périple*. Il leur donne huit siècles de vie.

LACHNÉ, n. pr. f. (pr. *lakné*). Myth. Un des chiens d'Actéon.

LACHNOSTOMÉ, s. m. (pr. *laknostome*) (du gr. λάχνη, duvet; στόμα, bouche). Bot. Plante de l'Amérique, famille des apocynées.

LACIA, n. pr. f. Géogr. anc. Un des bourgs ou dèmes d'Athènes.

LACIADE, s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Lacia.

LACINIE, s. f. (en lat. *lacinia*). Ant. Frange ou bord de la toge romaine. —Quelquefois et par extension, la toge elle-même.

LACINIEN, IENNE, adj. et s. f. Géogr. anc. Habitant de *Lacinium*, ville de la grande Grèce. — *Cap Lacinien*, cap de la terre de Calabre, aujourd'hui *Cap des Colonnes*. — *Junon Lacinienne*. V. LACINIA, au Dictionnaire.

LACINIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *lacinia*, frange; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Se dit des plantes qui ont les pétales frangés ou laciniés.

LACINIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *lacinia*, frange; *folium*, feuille). Bot. Se dit des plantes qui ont les feuilles laciniées.

LACINIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *lacinia*, frange; *forma*, forme). Hist. nat. Se dit des animaux ou des végétaux qui ressemblent à des franges.

LACINIUM, n. pr. m. (pr. *laciniome*). Géogr. anc. Ville de la grande Grèce, au S. de Crotone.

LACINULÉ, ÉE, adj. (du lat. *lacinula*, dimin. de *lacinia*, découpure). Hist. nat. Se dit d'un corps qui présente de petites divisions irrégulières.

LACISTÉMÉ, ÉE, adj. et s. f. (du gr. λακὶς, déchirure; στῆμα, filament). Bot. Qui ressemble à un lacistème, arbuste de Cayenne. — LACISTÉMÉES, s. f. pl. Tribu de plantes urticées.

LACIUS, n. pr. m. (pr. *laciuse*). Temps hér. Héros athénien qui donna son nom au bourg de Lacia.

LACK, s. m. Monnaie de compte de la Perse et de l'Inde. Le *lack*, qu'on appelle aussi *lack-de-roupies* ou *lack-roupies*, vaut 100,000 roupies; de sorte que sa valeur de lack varie suivant que la roupie vaut plus ou moins. A Calcutta, où la roupie d'argent vaut environ 2 fr. 58 c., le lack vaut 253,000 fr. environ. En Perse, ce n'est que 250,000 fr. V. ROUPIE, au Compl.

LACKAWANNA, n. pr. f. Géogr. Rivière de la Pensylvanie, qui se jette dans la Susquehanna.

* LAÇO, s. m. V. LAZO, au Complément.

LACOBRIGA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Lusitanie, dans la partie méridionale qui forme les Algarves. Auj. *Lagos*.

LACONICUM, s. m. (pr. *lakonikome*). Ant. Nom du poêle qui chauffait la salle de l'étuve, dans les palestres grecques et les thermes romains. — Par extension, on appelle ainsi le lieu de ces établissements où se prenaient les bains de vapeur. — Dans les thermes, c'était une partie de la salle dite *caldarium*, où aboutissaient les tuyaux des chaudières; cet endroit était couvert d'une voûte en forme de niche, au sommet de laquelle s'ouvrait à volonté une soupape appelée bouclier (*clypeus*), pour rafraîchir l'air au besoin : on y voyait un *labrum* ou bassin auprès duquel les baigneurs s'essuyaient; à la partie opposée de la salle, il y avait un *balneum* ou bain d'eau thermale.

* LACONIE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de la Grèce, dans le Péloponèse, entre l'Argolide et l'Arcadie, la Messénie, le *golfe de Laconie* au S., et la mer Égée à l'E. C'est aujourd'hui un dép. de la Grèce, ch.-l. Mistra, à 3 kil. des ruines de l'ancienne Sparte.

LACONIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de la Laconie. — Qui concerne cette contrée.

LACRYMA-CHRISTI, s. m. (du lat. *lacryma*, larme; *Christi*, du Christ). Nom d'un vin muscat extrêmement recherché que l'on récolte au pied du Vésuve, sur le mont *Samma*. La récolte de ce vin précieux se monte annuellement à 10,000 bouteilles, qui se vendent de 4 à 6 fr.

* LACOTOME. Ce mot qui est donné au Dictionnaire comme terme de géométrie, est tout-à-fait inconnu et sans étymologie possible. Serait-ce une méprise d'un lexicographe qui trouvant quelque part l'*apotome* (ἀποτομὴ), la section, aura lu et recueilli *lacotome ?*

* LACRYMAL, ALE, adj. Bot. Se dit de certaines plantes gélatineuses, ayant d'abord la forme de globules, lesquels globules ne tardent pas à s'unir.

LACRYMIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *lacryma*, larme; *forma*, forme). Qui a la forme d'une larme. Il se dit, en minér., d'une coulée de lave qui s'épanche par une ouverture du cratère, et va s'élargissant ensuite peu à peu.

* LACSHMI, n. pr. f. Orthographe anglaise du nom de la déesse indienne *Lachmi*. V. ce mot au Complément.

* LACTAIRE, adj. des 2 g. Qui a rapport au lait, à l'allaitement.

* LACTATION, s. f. Méd. Sécrétion du lait à l'aide des glandes mammaires.

LAC-TCHOU, n. pr. m. Géogr. Contrée de l'empire d'An-Nam, très-peu connue. Tout ce qu'on en peut dire c'est que les habitants vivent encore dans l'état sauvage.

LACTÉIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *lac*, *lactis*, lait; *forma*, forme). Qui a l'apparence du lait.

LACTÉIPENNÉ, ÉE, adj. (du lat. *lac*, *lactis*, lait; *penna*, aile ou plume). Zool. Se dit des insectes qui ont les ailes d'un blanc laiteux. On dit aussi *lactéipenne*, adj. des 2 g.

LACTÉOLINE, s. f. Chim. Lait qu'on a fait dessécher lentement au feu.

LACTESCENCE, s. f. (du lat. *lac*, *lactis*, lait). Didact. Qualité d'un liquide qui a la blancheur opaque du lait.

* LACTESCENT, ENTE, adj. Zool. Se dit de quelques coquilles dont la couleur est blanc de lait.

LACTIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *lac*, *lactis*, lait; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs sont d'un blanc de lait.

LACTINE, s. f. Chim. Un des noms du sucre de lait.

LACTIVORE, adj. des 2 g. (du lat. *lac*, *lactis*, lait; *voro*, je mange). Qui vit de lait, qui se nourrit de lait exclusivement, qui en consomme une grande quantité.

* **LACTOMÈTRE**. V., au Dictionnaire, GALACTOMÈTRE, qui est plus correct.

LACTORA, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Novempopulanie, cap. des Lactorates. Auj. *Lectoure*.

LACTORATE, s. m. et adj. Nom d'un peuple gaulois de la Novempopulanie.

* **LACTUCÉ**, ÉE, adj. (du lat. *lactuca*, laitue). Bot. Qui ressemble à la laitue.

LACTUCIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide extrait de la laitue sauvage.

* **LACTURCINA**, n. pr. f. On l'appelait aussi *Lacturcia* et *Lactua*.

* **LACTURNUS**, n. pr. m. (pr. *lakturnuce*). Myth. Dieu qui présidait à la conservation des blés en herbe. On l'appelait aussi *Lactans*.

LACUNAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *lacuna*, lacune). Minér. Se dit d'un corps composé de crystaux agglomérés qui laissent entre eux de légers intervalles.

LACUNAR, s. m. Mot latin qu'on emploie quelquefois en français pour désigner l'intervalle qui reste entre les solives du plafond, lorsqu'elles se croisent. On remplit d'ordinaire ces intervalles par des *caissons*. On dit aussi *laquear*.

* **LACUNETTE**, s. f. Anc. fortif. Petit fossé pratiqué au milieu d'un grand, de manière que celui-là reste encore plein d'eau quand celui-ci est à sec. C'est par corruption de ce mot qu'on dit aujourd'hui *cunette*.

LACUNEUX, EUSE, adj. (du lat. *lacuna*, lacune). Hist. nat. Il se dit d'une coquille, d'un noyau, d'une feuille dont la surface offre des enfoncements irréguliers.

LACUSTRE, adj. des 2 g. (du lat. *lacustris*, formé de *lacus*, lac). Qui se trouve sur le bord des lacs. — Géol. *Terrains lacustres*, couches du sol qui paraissent avoir été ensevelies autrefois sous les eaux. — *Lacustre*, s. m. Bassin hydrographique dont le réservoir commun est un lac ou une mer.

LADA. V., plus loin, le mot LADO.

LADANIFÈRE, adj. des 2 g. (de *ladanum*, et du lat. *ferre*, porter). Bot. Se dit des plantes qui produisent du ladanum.

LADBESSEBA, s. m. Géogr. Membre d'une tribu d'Arabes établie dans le désert de Sahara, près du cap Blanc.

LADENDO, s. m. Hist. et méd. Nom que l'on donna, en 1427, à une maladie pestilentielle qui ravagea la France, et dont une grande *lassitude dans le dos* était un des premiers symptômes.

LADÈS, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Imbrasus et frère de Glaucus. Il fut tué par Turnus.

LADIES, s. f. pl. (pr. *lèdi*). C'est le pluriel de *lady*. On ne doit point dire des *ladys*. V. LADY, au Dictionnaire.

LADINUM, s. m. (pr. *ladinome*). Philol. Idiome que l'on parlait en Rhétie, au moyen âge. C'était un dialecte du roman rustique.

LADO, n. pr. m. Myth. Dieu de la gaîté et du bonheur, chez les Slaves. Les jeunes époux lui sacrifiaient le jour de leurs noces. Il était particulièrement adoré à Kiev. C'est à tort qu'on en a fait un nom féminin, *Lada*, déesse de l'hymen.

LADOCUS, n. pr. m. (pr. *ladokuce*). Temps hér. Fils d'Echémus, qui donna son nom au bourg de Ladocée, en Arcadie.

LADOGA, adj. et s. m. Géogr. Grand lac de la Russie d'Europe, entre les gouvernements d'Olonetz et de Saint-Pétersbourg. 170 kil. sur 100. Des canaux le font communiquer avec le Volga, et par le Volga avec la mer Caspienne. — La ville de *Ladoga* sur le bord du lac, a été bâtie par Pierre Ier : elle dépend du gouvernement de Saint-Pétersbourg.

* **LADON**, n. pr. m. Géogr. anc. Fleuve ou plutôt ruisseau du Péloponèse, qui avait sa source près de *Leucosium* et se jetait dans l'Alphée. On l'avait divinisé et on lui donnait pour filles Méthone, et, suivant Pausanias, Daphné. — On appelait aussi du nom de *Ladon* le dragon qui gardait le jardin des Hespérides; mais ce *Ladon* n'était en réalité qu'une rivière qui entourait le jardin.—Temps hér. *Ladon*, guerrier arcadien qui suivit Énée en Italie et y trouva la mort.

* **LADRE**, s. m. Au temps où la lèpre exerçait encore ses ravages, on appelait *ladre blanc* celui chez qui la lèpre n'était qu'intérieure, et *ladre vert*, celui qui en avait le corps couvert. — Pour ce qui est des animaux, il paraît qu'aujourd'hui le cochon seul est sujet à cette maladie, qui se manifeste par la chute du poil et par le développement dans le tissu cellulaire de vésicules qu'on appelle *ladres*, et qui ont la forme de grains blancs ovoïdes. — On appelle encore *ladres* les chevaux qui ont au bout du nez et autour des yeux des taches brunes, dépourvues de poil. — Fig. et fam. *Ladre vert*, homme d'une avarice excessive.

LADRONES, s. m. pl. (de l'esp. *ladron*, voleur). Géogr. Nom de deux îles à l'entrée de la baie de Canton, dans la mer de Chine. On les appelle ainsi parce qu'avant la présence continuelle des escadres anglaises dans ces mers, c'était un repaire de pirates. — On donne aussi le nom de *Ladrones* ou *îles des Larrons* aux îles Mariannes.

LÆLAPS, n. pr. m. Myth. Chien qui fut donné par Diane à Procris, et par Procris à Céphale. Il fut changé en pierre.

LÆMODIPODE, adj. des 2 g. (du gr. λαιμὸς, gorge; δὶς, deux fois; ποῦς, ποδὸς, pied). Zool. Se dit des crustacés qui ont leurs pattes de devant insérées sous la gorge. — LÆMODIPODES, s. m. pl. Famille de crustacés.

LÆMODIPODIFORME, adj. des 2 g. Zool. Qui a la forme d'un crustacé læmodipode.

LAËNNÉCIE, s. f. Bot. Genre de plantes corymbifères dédié à Laënnec; il ne comprend qu'une seule espèce, originaire d'Amérique.

LAËRCE, adj. des 2 g. (en lat. *Laertius*). Natif de Laërte. Il n'est d'usage que lorsqu'on parle de l'historien Diogène : *Diogène Laërce*, pour le distinguer de Diogène le Cynique.

* **LAËRTE**, n. pr. m. Temps hér. Selon les traditions postérieures à Homère, il ne fut point père d'Ulysse; il ne fit que l'adopter. Quand Ulysse revint après vingt ans d'absence, Laërte, auquel il se fit reconnaître, l'aida à tuer et à chasser les amants de Pénélope.

LAËRTE, n. pr. f. Géogr. anc. Place forte de la Cilicie, près du golfe de Pamphylie. Patrie de l'historien Diogène.

LÆSTRYGON. V. LESTRYGONS, au Dictionnaire.

LAET, s. m. Bot. Genre de plantes auquel on rapporte plusieurs arbrisseaux d'Amérique, voisins du tilleul.

LÆTARE, s. m. Liturg. Nom par lequel on désigne le quatrième dimanche de Carême. L'introït de ce jour commence par les mots *Lætare, Jerusalem*, réjouis-toi, Jérusalem.

LÆTITIA, n. pr. f. Myth. La Joie, divinité allégorique honorée chez les Romains.

LÆTORIA, adj. f. Surnom d'une loi fameuse des Romains, qui voulait qu'on donnât des curateurs aux prodigues et aux insensés, et qui prononçait des peines sévères contre ceux qui abusaient de la faiblesse de ces individus pour s'emparer de leurs biens.

LAGA, n. pr. f. Myth. scand. Nymphe gardienne des bains.

* **LAGAN**, s. m. (de l'allem. *lage*, gisement). Vieux mot qui s'appliquait autrefois à toute espèce d'objets abandonnés ou sans maître connu. On l'a dit plus particulièrement ensuite des objets que la mer apporte et rejette sur ses bords. — Les seigneurs prétendirent que tous les biens abandonnés sur les terres soumises à leur juridiction, et notamment le *lagan de la mer*, leur appartenaient exclusivement. Toutefois, ils permirent à leurs vassaux de s'approprier ces objets à la charge par eux de leur payer un *droit de lagan*.

LAGANITE, s. f. (du gr. λάγανον, gâteau). Minér. Nom par lequel on désignait autrefois des pierres qui offraient extérieurement la forme d'une gaufre.

LAGANUM, s. m. (pr. *laganome*). Ant. rom. Sorte de gâteau très-mince cuit dans la poêle et fait de fleur de farine.

LAGASCÉE, s. f. Bot. Genre de plantes de l'Amérique, famille des synanthérées.

LAGASCINÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui se rapproche de la lagascée. — LAGASCINÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

LAGÉNARIE, s. f. (du lat. *lagena*, bouteille). Bot. Genre de cucurbitacées. Les fruits de la *lagénarie vulgaire* sont connus sous le nom de *gourdes*.

* **LAGÈNE**, s. f. (en gr. λάγηνος, et en lat. *lagena*). Chez les Grecs et chez les Romains, vase à col étroit, bouteille. C'était aussi une mesure de capacité de la contenance de 2 litres et demi environ. Syn. de *chus*.

LAGÉNIE, n. pr. f. Géogr. Ancien nom de l'un des cinq royaumes d'Irlande, province de Leinster.

LAGÉNIFORME, adj. des 2 g. Qui a la forme d'une lagène, d'une bouteille.

* **LAGÉNITE**, s. f. Nom qu'on a donné à des concrétions ou à des corps fossiles dont la forme approchait de celle d'une bouteille.

LAGÉNOPHORE, s. m. (du gr. λάγηνος, bouteille; φέρω, je porte). Bot. Nom de certaines plantes dont les fruits ressemblent à de petites bouteilles.

* **LAGÉNOPHORIE**, s. f. Ant. gr. Fête célébrée dans Alexandrie sous les Ptolémées. Elle consistait principalement en un repas commun où chacun apportait sa bouteille de vin.

LAGERSTROMIE, s. f. (de *Lagerstrome*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des salicariées, renfermant des arbustes originaires de l'Asie et cultivés en France. On écrit aussi *lagerstrœmie*.

LAGERSTROMIÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une lagerstromie. — LAGERSTROMIÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

LAGETAS, n. pr. m. (du gr. λαγέτας, éolien, pour λαγήτης, conducteur des peuples; de λάος, peuple; ἄγω, je conduis). Myth. Surnom donné par Pindare à Pluton.

* **LAGIDE**, n. patr. des 2 g. Hist. anc. Membre de la dynastie des rois d'Égypte, fondée par Ptolémée Soter, fils de Lagus, après la mort d'Alexandre et le partage de ses États entre ses généraux. *Lagus* n'était pas roi d'Égypte, comme on le dit par erreur au Dictionnaire; c'était un Macédonien obscur dont la femme fut, dit-on, séduite par Philippe, qui la rendit mère de Ptolémée. Les *Lagides* occupèrent le trône près de trois siècles, depuis l'an 323 jusqu'à l'an 30 av. J. C.

LAGMANNER, s. m. pl. (littéral., *homme de la loi*). Hist. Titre des magistrats qui gouvernèrent la colonie norwégienne d'Islande au IXe siècle, jusqu'à la réunion de ce pays à la couronne de Norwège.

LAGMI, s. m. Relat. Boisson des Arabes, tirée du palmier.

LAGOA, n. pr. m. V. LORENZO-MARQUEZ, au Complément.

* **LAGOCÉPHALE**, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. λαγὸς, pour λαγωὸς, lièvre; κεφαλὴ, tête). Zool. Surnom des animaux dont la tête ressemble à celle d'un lièvre, en ce que la lèvre supérieure est fendue en deux. Il s'applique à plusieurs sortes de cétacés.

LAGOGRAPHIE, s. f. (du gr. λαγὸς, lièvre; γράφειν, décrire) Histoire et description du lièvre.

LAGONE, s. m. (mot ital. formé de *lago*, lac). Nom que les géographes donnent à des marais étendus. On dit au pl. *lagoni*. Les *lagoni* de Toscane sont des amas d'eaux bourbeuses d'où sortent des vapeurs sulfureuses. Cet article réunit les deux articles du Dictionnaire *Lagon* et *Lagoni*. Il ne faut pas confondre ce mot avec *lagune*.

* **LAGONOPONOS**, s. m. (du gr. λαγὼν, λαγόνος, ventre; πόνος, douleur). Nom par lequel Pline désigne une grande douleur au bas-ventre.

LAGONYCHION, s. m. (du gr. λαγὸς, lièvre; ὄνυξ, ongle). Bot. Plante du Caucase.

LAGOPODE, adj. des 2 g. (du gr. λαγὸς, lièvre; ποῦς, pied). Zool. Il s'applique à tous les animaux qui ont les pattes ou les pieds velus.— On le dit subst. de quelques insectes.

LAGOPUS, s. m. (pr. *lagopuce*). (mot lat., du gr. λαγὸς, lièvre; ποῦς, pied). Zool. Oiseau à plumage blanc, de la grosseur d'un pigeon, qui a les pieds velus comme une patte de lièvre. Il ne faut pas le confondre avec le *lagopède*. V. ce mot, au Dictionnaire.

LAGOR, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Basses-Pyrénées. 1,700 hab.

LAGORGUE, n. pr. f. Géogr. Bourg de France, sur la Lys, dép. du Nord. 3,200 hab.

LAGOS, n. pr. m. Géogr. Ville de Portugal, ch.-l. de la province de même nom, et une des principales de l'Algarve. 7,000 hab. Petit port. Vin, figues, etc. — État de la Nigritie maritime. Sa capitale, *Lagos*, est située dans une île formée par un fleuve du même nom.

LAGOUMDJI, s. m. Nom qu'on donne aux mineurs qui font partie des armées turques.

LAGRIAIRES, adj. et s. m. Zool. Qui ressemble à une lagrie. — LAGRIAIRES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

LAGRIMOSO, adj. (littér., *larmoyant*). Mus. Terme emprunté à l'italien et qui, placé en tête d'un morceau de musique, indique qu'il doit être

joué dans un mouvement lent et avec une grande expression de tristesse.

LAGTHING, s. m. Une des divisions administratives de la Suède, subdivision du *storthing*.

* **LAGUE**, s. f. Anc. mar. Mot qui a été remplacé par celui de sillage : *Être dans la lague d'un navire*, le suivre de très-près.

* **LAGUIS**, s. m. Nœud double, afin qu'il ne puisse pas couler, fait à un bout d'un cordage, et assez grand pour qu'un homme puisse s'asseoir dedans, sans y être gêné ou pressé. On se sert du *laguis* pour hisser les matelots qui vont exécuter au haut des mâts quelque manœuvre.

LAGUNA (LA), n. pr. f. Géogr. Cap. de l'île de Ténériffe. Siège d'un tribunal. 9,000 hab.

* **LAGUNE**, s. f. Bas-fond, petit lac marécageux qui se forme ordinairement sur le bord de la mer, à l'embouchure des fleuves, par le dépôt des limons et du sable. Ce sont des bancs et des îlots qui séparent des canaux; ces canaux sont ce qu'on appelle spécialement *lagunes*.

* **LAGURE**, adj. des 2 g. (du gr. λαγὼς, lièvre; οὐρὰ, queue). Zool. Qui a la queue garnie de poils.

LAGURINÉ, ÉE, adj. et s. f. Zool. Qui a la forme d'une lagure. — LAGURINÉES, s. f. pl. Famille de plantes graminées dont les tiges sont très-velues.

LAGUS, n. pr. m. (pr. *laguce*). Temps hér. Chef rutule tué par Pallas. — *Lagus*, macédonien. V. LAGIDE, au Complément.

LAHAYE, n. pr. m. Géogr. Village de France sur la Creuse, dép. d'Indre-et-Loire. 1,000 hab. Descartes y est né en 1596, c'est pourquoi on appelle souvent ce lieu *Lahaye-Descartes*, pour le distinguer de la ville des Pays-Bas, *La Haye*.

LAHN, n. pr. f. Géogr. Rivière d'Allemagne qui entre dans le Rhin par la rive droite, un peu au-dessus de Coblentz.

* **LAHORE**, n. pr. m. Géogr. Ancien roy. de l'Indoustan, formant auj. la plus grande partie de l'État des *Sekhs*. On le divise communément en deux parties, Lahore et Kachmir. Il faut y ajouter toute la partie tributaire de l'Afghanistan et la partie conquise depuis le commencement de ce siècle par Rundjet-Singh. Depuis la mort de ce conquérant, la discorde a affaibli les Sekhs, qui viennent d'être défaits par les Anglais. Une partie du *Lahore* est maintenant réunie aux possessions britanniques. Le *royaume de Lahore* forma jadis le royaume de Pourava, le Porus d'Alexandre. La capitale, du même nom que la contrée, a 180,000 hab. — Elle fut longtemps la capitale de l'empire mogol.

LAHRA, n. pr. f. Myth. sept. Divinité germaine autrefois adorée en Thuringe.

LAHSA, n. pr. m. Géogr. Pays de la partie orientale de l'Arabie, sur le golfe Persique. Pop. environ 150,000 hab. On y pêche des perles et on y élève des chameaux.

* **LAI, LAIE**, adj. (du gr. λαϊκὸς, du peuple). Anc. jurispr. Qui n'appartient pas à l'ordre sacerdotal. — *Cour laie*, cour de justice séculière et temporelle. — *Patron lai*, celui qui avait fondé un bénéfice avec réserve de patronage. — *Conseiller lai*, membre d'une cour de justice, lequel n'avait pas de cléricature. — *Frères lais*, hommes attachés à un couvent, mais n'étant pas encore dans les ordres. — *Frères lais* ou *oblats*, classe de soldats invalides que l'on plaçait dans les couvents. Ces espèces de bénéfices furent convertis en places à l'hôtel des Invalides.

* **LAI**, s. m. (on trouve dans le teuton *lied*, et dans le celte, *laoi*, chant). Pièce de vers dont la forme fut empruntée aux Bretons. C'est peut-être la plus ancienne qui existe dans les Gaules. Le *lai* était divisé en stances ou couplets dont le nombre était indéterminé, car il servait à raconter un fait, et le nombre des stances était en raison des développements récit. A la fin du XIIIe siècle, le *lai* fut soumis à quelques règles et divisé en *grand* et *petit lai*. Le premier se composait de douze stances de vers de deux mesures différentes et sur deux rimes. Le second n'avait que quatre stances, et il fallait que la mesure de l'une des deux espèces de vers qu'on y employait fût beaucoup plus courte que l'autre.

LAICA, s. f. Myth. Nom que les anciens Péruviens donnaient à des fées bienfaisantes.

LAÏCAL, ALE, adj. Qui concerne les laïques : l'opposé de *clérical*.

* **LAÎCHE**, s. f. Bot. Genre de la famille des cypéracées, renfermant des plantes qui aiment le bord des eaux. — s. m. Nom vulgaire du ver de terre dont les pêcheurs se servent pour amorcer leurs haims. V. AICHE.

LAÏCISME, s. m. Hist. relig. Doctrine qui reconnaissait dans les laïques le droit de gouverner l'Église, d'ordonner les prêtres, d'élire les évêques et même d'administrer les sacrements. Le laïcisme était, dit-on, fort répandu en Angleterre lorsque Henri VIII introduisit sa réforme.

LAÏCISTE, s. m. Hist. relig. Partisan du laïcisme.

* **LAÏCOCÉPHALE**, adj. et s. des 2 g. Il se dit de tous les hérétiques qui reconnaissent un laïque pour chef de l'Église. Les Russes, les anglicans sont *laïcocéphales*.

LAIDANGE, s. f. (du lat. *lædere*, nuire). Dans l'anc. jurisp., injures verbales. L'homme convaincu de *laidanges* était obligé de se dédire en justice en tenant le bout de son nez avec ses doigts.

LAIDE, s. f. Anc. cout. Droit que le seigneur du lieu où se tenait un marché avait la faculté de lever sur les marchandises. Tout marchand forain était tenu de le payer sous peine d'amende.

LAIDEUR, s. m. Nom qu'on donnait au percepteur ou collecteur du droit de laide.

* **LAIE**, s. f. Certaine étendue de bois qu'on réservait pour la vente ou pour tout autre objet. — C'était le nom particulier de la forêt de Saint-Germain, d'où vient à la ville même de Saint-Germain le nom de *Saint-Germain-en-Laie*.

LAIGLE, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Orne, sur la Rille. Fabriques d'aiguilles et d'épingles. 5,500 hab. On écrit aussi *L'Aigle*.

LAIGNE, s. f. (en esp. *leña*, pour *legna*, bois). Anc. cout. Bois à brûler.

LAIGNER, s. m. Droit de prendre dans une forêt le bois de chauffage. Ce mot et le précédent se sont conservés dans quelques-uns de nos départements méridionaux, mais ils ne sont employés que par le peuple.

LAIMELÉ, n. pr. f. Myth. slave. Divinité des Borussiens ou anciens Prussiens, invoquée par les femmes en couches.

* **LAINAGE**, s. m. Anc. cout. Droit dû dans certains pays sur la tonte des bêtes à laine. C'était une espèce de dîme qui, dans beaucoup de communes, appartenait au curé.

* **LAINE**, s. f. *Laine basse* ou *basse laine*, la laine la plus courte et la plus fine, celle qui provient du col de l'animal. — *Laine pelade* ou *laine avalie*, celle que les chamoiseurs ou les mégissiers détachent des peaux avant de les tanner. — *Laine pignon*, le reste de la laine qui n'a pu être cardée. — *Laine riflard*, la plus longue laine des peaux non apprêtées. — *Laine crue*, celle qui n'est point apprêtée. — *Laine cuisse*, celle que l'on coupe entre les cuisses de l'animal. — Prov. *Disputer de la laine d'une chèvre*, contester sur un objet sans valeur ou qui n'existe pas. — *Demander de la laine à un âne*, vouloir tirer de quelqu'un ce qu'il n'a pas. — *Siéger sur le sac de laine*, présider en Angleterre, la chambre des lords. V. SAC, au Complément.

* **LAINERIE**, s. f. Techn. Atelier où les draps se lainent. — Hangar sous lequel on tond les moutons.

LAINETTE, s. f. Bot. Genre de mousses qu'on appelle aussi *lasie*.

LAINEUSE, s. f. Techn. Machine qu'on a substituée aux brosses, aux cardes et aux têtes de chardon, pour lainer le drap.

* **LAINIER, IÈRE**, adj. Qui concerne le commerce des laines, la fabrication des étoffes de laine : *Industrie lainière*. — *Barque lainière*, nom qu'on donnait à de petits bâtiments français qui apportaient en contrebande des laines anglaises.

* **LAIRD**, s. m. Nom que les Écossais donnent indistinctement à tous les propriétaires d'une terre, d'un domaine. Ce titre, purement honorifique, n'emporte point une idée de noblesse, mais le *laird* prend le nom de la terre qu'il possède : *Le laird de Dumbikies*.

* **LAIS**, s. m. *Lais et relais*, alluvion, atterrissement formé par un cours d'eau ou par la mer. Les *lais* et *relais* de la mer ont toujours fait partie du domaine de l'État; ceux des rivières appartiennent aux propriétaires riverains. — *Lais* signifiait aussi tâche, travail à faire : *Remplir son lais*, sa tâche. — Il signifiait encore bail à loyer : *Tenir une maison à lais*, être locataire d'une maison. — *Lais*, sentier tracé dans un bois.

LAÏS, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville de l'ancien pays de Chanaan, qui reçut le nom de *Dan* lorsque 600 hommes de cette tribu l'eurent conquise et s'y furent établis. Plus tard on l'appela *Lescem*. Auj. *Habeia*.

LAISÉION, s. m. (en gr. λαισήιον). Ant. Long bouclier couvert de peau et léger dont les Grecs faisaient usage dès le temps de la guerre de Troie.

* **LAISSE**, s. f. Il s'est employé autrefois pour rênes : *Conduire un cheval par les laisses*. — *Laisse* se disait aussi de la partie d'un récit formant une strophe ou un alinéa, un paragraphe. — *Laisse*, en véner., lieu où les loups aiguisent leurs ongles.

* **LAISSER**, v. a. et n. Prov. *Ne laissez pas de semer, quoiqu'il y ait des pigeons*, que la crainte d'un inconvénient ne vous empêche pas de commencer une affaire essentielle. — *On a beau être las, on ne laisse pas d'aller*, un peu de fatigue, de dégoût, de répugnance ne doit pas nous empêcher de poursuivre une entreprise nécessaire. — On disait autrefois très-souvent : *Ne pas laisser que de faire : Il jure qu'il n'en fera rien, mais il ne laissera pas que d'agir et même avec vigueur*. Cette expression a été critiquée et blâmée dès le XVIIe siècle, et il faut convenir qu'elle est obscure, embarrassée. La distinction établie au Dictionnaire entre *ne pas laisser de* et *ne pas laisser que de* est peu utile et peu observée. — *Laissez faire, laissez passer*, maxime favorite des économistes qui pensent que la suppression de tous les droits d'entrée et de sortie suffirait pour relever le commerce et l'industrie, et satisfaire à la fois les intérêts du producteur et ceux du consommateur. — On se sert de cette expression comme substantif : *Les partisans du laissez-faire*.

LAISSER-FAIRE, s. m. V., plus haut, le mot LAISSER.

LAISSERON, s. m. Bot. Un des noms vulgaires du laiteron.

* **LAISSES**, s. f. pl. Terrain que la marée avait couvert en montant, et qu'elle laisse ensuite à découvert quand elle se retire. — Géol. On entend aussi par *laisses* le terrain que la mer laisse à découvert en se retirant peu à peu, ou que les atterrissements forment sur les bords des rivières. — Les marins appellent *laisses* des terres mêlées de vase, de sables, de débris marins que la mer, en se retirant, dépose sur le rivage en forme de longs sillons. Les *laisses* indiquent d'une manière positive le maximum de la crue. On dit aussi *laisse* au sing.

LAISSE-TOUT-FAIRE, s. m. Anc. cost. Parure de femmes à la mode sous Louis XIV. Le poëte dramatique Boursault dit que le *laisse-tout-faire* est un tablier court.

* **LAIT**, s. m. Ant. *Libations de lait*, libations que les bergers offraient à Palès, et les moissonneurs à Cérès. Les habitants d'un quartier de Rome qu'on appelait *Vicus Sobrius*, offraient à Mercure des libations de lait. — Chim. *Sucre de lait*, sorte de sel que le lait renferme. — *Lait battu*, ou *lait de beurre*, ce qui reste du lait après qu'on en a extrait le beurre. — Bot. *Lait battu*, nom vulgaire de la fumeterre. — *Lait d'âne*, laiteron. — *Lait de couleuvre*, réveille-matin. — *Lait de la Vierge*, chez les alchimistes, mercure hermétique, qui, mis en contact avec un métal, le change en une liqueur blanche. — Fig. *Sucer avec le lait une doctrine, une opinion*, la recevoir dès l'enfance. On dit de même : *Le lait des saines doctrines*. — Fig. et pop. *Vache à lait*. V. VACHE, au Dictionnaire. — *Être de la confrérie du pot au lait*, avoir de petits enfants. — Anc. prov. *Connaître mouche en lait*, ne pas être niais. — *Si on lui tordait le nez il en sortirait encore du lait*, se dit en parlant d'un jeune homme qui veut se mêler de choses au-dessus de son âge. — *Vin sur lait c'est souhait, lait sur vin c'est venin*, on peut, sans inconvénient, prendre un verre de vin après avoir bu du lait, mais l'inverse est moins sain. — *Troubler le lait d'une nourrice*, c'est la rendre enceinte.

LAITÉE, s. f. Portée d'une chienne de chasse et de quelques autres animaux.

* **LAITERIE**, s. f. Pavillon qu'on construit dans un parc, lequel reproduit toutes les dispositions d'une laiterie rustique.

LAITEROT, s. m. Techn. Face antérieure des creusets où l'on affine la fonte.

* **LAITON**, s. m. Les alchimistes appelaient *laiton des philosophes*, la terre, qu'ils regardaient comme élément; *laiton rouge*, or ou pierre parfaite au rouge; *laiton blanc*, le mercure hermétique; *laiton non net*, la matière parvenue au noir. — *Blanchir le laiton*, rendre la matière de noire, blanche. — *Laver le laiton*

sept fois dans le Jourdain, comme Naaman le lépreux, le laver pendant longtemps.

* **LAITRON**, s. m. Ce n'est qu'une orthographe vicieuse pour *laiteron*.

* **LAITUE**, s. f. Hort. *Laitue romaine*, variété de laitue que l'on nomme plus ordinairement *romaine*.—Ant. Les anciens attribuaient à la *laitue* la propriété d'éteindre les désirs. Vénus se coucha sur un *lit de laitues* après la mort d'Adonis. Ce qui est certain, c'est que les *laitues* sauvages renferment un principe narcotique dont la médecine fait usage. V. THRIDACE, au Complément. — Zool. Nom vulgaire d'une coquille du genre rocher. — *Laitue de mer*, espèce de madrépore.

LAIX ou **LAIZ**, s. m. pl. Dans les anciennes coutumes, portion réservée d'une forêt. V. LAÏE et LAIS, au Complément.

LAKANDONE. V. LACANDONE, au Complément.

LAKCHMI. V. LACHMI.

LAKEN. V. LACKEN.

* **LAKISTE**, adj. et s. m. Nom des membres d'une école moderne de poëtes anglais, qui a pour chefs ou fondateurs Rogers, Wordsworth et Campbell. Les *lakistes* montrent une vive sympathie pour la nature, avec un spiritualisme poussé à l'excès. On les a nommés *lakistes* parce que la plupart d'entre eux habitent sur les bords des lacs du Westmoreland et de l'Écosse, lieux pittoresques où ils ont puisé les inspirations qui dominent dans leurs ouvrages.

LAKNAU, n. pr. m. V. LUKNOW, au Compl.

LAC-ROUPIE. V. LAC et ROUPIE, au Compl.

LALA, s. m. Relat. Mot turc et persan, terme d'affection que le sultan emploie en parlant à ses vizirs et à ses conseillers. *Lala* signifie instituteur, précepteur, gouverneur.

* **LA LA**, interj. fam. Doucement, attendez un peu. Ce mot n'a jamais été un adverbe signifiant médiocrement.

LALAIN, n. pr. m. Géogr. Village de France. dép. du Nord, sur la Scarpe, non loin de Douai. Il a eu autrefois le titre de duché. On écrit aussi *Lalaing*.

LALAND, n. pr. f. Géogr. Ile du Danemark, dans la Baltique. 58 kil. sur 22. 57,000 hab. Fertile en fruits et en grains. On dit aussi *Lolland* et *Laaland*.

LALARIA, n. pr. m. Myth. Nymphe, fille du fleuve Almon. On croit que c'est la même que *Lara*.

LALASIDE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée qui faisait partie de la Cilicie montueuse. Ville principale *Homonada*.

LALBENQUE, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. du Lot. 1,800 h.

LALÉTAIN. Géogr. anc. V. LACÉTAIN, au Compl.

* **LALLATION**, s. m. Défaut de prononciation qui consiste à faire sentir deux *l* toutes les fois que cette lettre se rencontre. Ce défaut est le plus souvent involontaire. Quelquefois il ne vient que de mauvaise habitude. On dit plus communément *lambdacisme* ou *labdacisme*.

LAM, s. m. 23e lettre de l'alphabet arabe et 28e de l'alphabet turc. Comme signe numérique, le *lam* vaut 30. On appelle *lam élif*, un caractère composé d'un *lam* et d'un *élif* réunis.

* **LAMA**, s. m. Chef de la religion de tous les Tartares idolâtres, qui le regardent, non-seulement comme l'image vivante de Dieu, mais encore comme Dieu lui-même. Le *grand-lama* réside à Patala, sur la frontière de la Chine et du Tibet. Les prêtres le font passer pour immortel, parce qu'ils cachent la mort de chaque *grand-lama*, et qu'ils le remplacent immédiatement par un individu qui lui ressemble. On le nomme aussi *lama-sem* ou *dalaï-lama*. — n. pr. m. Géogr. anc. Ville des Lusitaniens, sur le Douero. Auj. *Lamego*.

LAMAÏQUE, adj. des 2 g. Relatif à la doctrine du lamaïsme. On ne dit pas *lamique*.

LAMAÏSME, s. m. Religion dont le lama-sem est le représentant sur la terre. Cette religion n'est qu'un bouddhisme dégénéré. On ne dit pas *lamisme*.

LAMAÏSTE ou **LAMAÏTE**, s. m. Adorateur du grand-lama. On ne dit pas *lamiste*.

LAMBAD, n. pr. m. Relat. Nom que les habitants de Smyrne donnent à un vent du nord qui souffle dans ces parages pendant tout l'été, mais le jour seulement.

* **LAMBALLE**, n. pr. m. Géogr. Ville de France. 5,400 hab. Ce fut jadis la cap. des Ambiliates; plus tard elle devint ch.-l. du comté de Penthièvre et duché-pairie en 1569.

LAMBARDE, s. f. Zool. Un des noms du squale que les naturalistes appellent *roussette*.

LAMBAYÈQUE, n. pr. f. Géogr. Ville du Pérou, sur un petit fleuve qui porte le même nom. 8,000 hab.

* **LAMBDA**, s. m. 11e lettre de l'alphabet grec, de l'ordre des liquides. Elle correspond à notre *l* et au *lamed* des Hébreux. Avec l'accent supérieur à droite λ', le lambda vaut 30, et avec l'accent inférieur à gauche ͵λ il vaut 30,000. — Dans les titres des livres de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, le lambda vaut 11.

* **LAMBDACISME**, s. m. Espèce de bégayement qui consiste à mouiller ou doubler mal à propos les *l* ou à mettre des *l* à la place de la lettre *r*, faute de pouvoir prononcer cette dernière lettre.

* **LAMBDOÏDE**, adj. des 2 g. Anat. *Os lambdoïde*, un des noms de l'os hyoïde.

* **LAMBEAU**, s. m. Véner. Peau velue qui recouvre le bois du cerf, et qui se détache à une époque de l'année. — Techn. Morceau de toile forte que les chapeliers employaient pour séparer les capades dont on formait des chapeaux. — Il s'est dit autrefois comme *lambel*. V. le mot suiv. — Prov. : *S'en aller par lambeaux comme les armes d'Orléans*, porter des habits déchirés: allusion au lambel à trois pendants, brisure de l'écu d'Orléans.

* **LAMBEL**, s. m. Mot du vieux langage, qui n'est plus aujourd'hui qu'un terme de blason. — On appelait autrefois *lambel*, une sorte de frange, un ornement à découpures qui se cousait au bas de la robe. — C'était aussi un nœud de rubans ou de découpures qui se portait sur le casque, et qui servait à distinguer les enfants du père et le célibataire de l'homme marié. — Le *lambel*, en blason, est la plus noble des brisures; il est garni de *pendants* et non de panneaux. Le duc d'Orléans, comme second fils de France, portait d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or, brisé d'un *lambel* de trois pendants d'argent.

* **LAMBESC**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. des Bouches-du-Rhône. 4,500 hab. Ce fut de 1644 à 1786 le siége des assemblées de Provence. Elle avait le titre de principauté.

LAMBETH, n. pr. m. Paroisse d'Angleterre, du comté de Surrey, contiguë à la ville de Londres, faisant même partie de cette capitale, puisque le *Lambeth's palace*, habité par les rois d'Angleterre avant le XVIe siècle, est cité parmi les édifices de Londres; il appartient aujourd'hui à l'archevêque de Cantorbéry. 60,000 hab.

LAMBEZELLEC, n. pr. m. Géogr. Ville de France, départ. du Finistère, près de Brest. 8,100 hab.

* **LAMBIC**, s. f. C'est une corruption et une ancienne forme d'alambic; en effet, la *lambic* est une bière distillée.

LAMBICHE, s. f. Zool. Un des noms vulgaires de l'oiseau appelé guignette.

* **LAMBIS**, s. m. Nom donné par les marins à un coquillage du genre strombe fait en forme de gros cornet très-sinueux. Ils se servent de ce coquillage pour faire des signaux en cornant. — Les marchands désignent par le nom de *lambis* plusieurs coquillages en conque.

* **LAMBOURDE**, s. f. Dernier lit d'une carrière. — En agric., on appelle *lambourdes* de petites branches très-minces qui, dans les arbres à fruit, ne s'élèvent jamais verticalement comme les branches à bois, mais sont perpendiculaires à la branche où elles sont implantées.

* **LAMBRIS**, s. m. Archit. *Lambris peint*, imitation par le peintre, des compartiments, des saillies, des couleurs d'un véritable lambris.

* **LAMBRISSÉ**, adj. et s. m. Il s'est dit dans le XVIIe siècle de ce qu'on appelle *mansarde*. On dit encore d'une pièce située dans les combles, qu'elle est *lambrissée* ou *mansardée*.

LAMBRO, n. pr. m. Rivière du royaume lombardo-vénitien, qui a sa source entre les deux bras du lac de Côme, et se mêle au Pô, 12 kil. au-dessus de Plaisance.

* **LAME**, s. f. Il se disait autrefois des petites plaques de fer qui composaient les pièces de l'armure. — Plaque de marbre ou de pierre qui recouvre une tombe, et fig. le tombeau. *Lame*, dans cette acception, n'est plus d'usage, bien qu'il ait été employé par des écrivains du dernier siècle : *Quand je serai sous la lame*, quand je ne vivrai plus. — *Lame d'or de Malte*, monument découvert à Malte, en 1694, sur lequel sont représentées des divinités égyptiennes qui presque toutes ont des têtes d'animaux. — Les horlogers appellent *lames* chacun des tours que décrit un ressort enfermé dans le barillet. — Le tisserand appelle *lame* un certain nombre de lisses et de lisserons. — Chez les confiseurs, tranche. — Chez les maréchaux, largeur du clou à ferrer, — *Jeter en lames*, à la monnaie, verser dans les châssis les matières d'or et d'argent pour qu'elles s'étendent en plaques. — *Lame à deux tranchants*, marteau dont les couvreurs se servent pour tailler les ardoises. — *Lame* se dit fig. d'un individu médisant, qui ne respecte ni amis, ni ennemis, ni présents, ni absents.

LAMED, s. m. Philol. Douzième lettre de l'alphabet hébreu. — Signe numérique de 30.

LAMÉGO, n. pr. m. Géogr. Ville de Portugal, près du Douro. 9,000 hab. Ce fut là qu'en 1144, les *cortès de Lamégo* posèrent les bases de la constitution du Portugal, qui excluait les femmes.

LAMÉLIF, s. m. Caractère de l'écriture arabe, composé du *lam* et de l'*élif*. Certains docteurs musulmans prétendent que le *lamélif* doit être considéré comme lettre particulière, la vingt-neuvième de l'alphabet, sous peine de damnation.

LAMELLAIRE, adj. des 2 g. Minér. Se dit d'un corps dont la cassure offre des facettes brillantes, qui paraissent produites par une réunion considérable de lamelles.

LAMELLIBRANCHE, adj. et s. m. des 2 g. (du lat. *lamella*, et du gr. βράγχια, branchies). Zool. Se dit des animaux dont les branchies ont la forme de lames. — LAMELLIBRANCHES, s. m. pl. Famille de mollusques.

* **LAMELLICORNE**, adj. des 2 g. Zool. Dont les antennes sont terminées par une masse feuilletée.

LAMELLIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *lamella*, petite lame; *forma*, forme). Qui a la forme d'une petite lame.

LAMELLIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *lamella*, petite lame; *gerere*, porter). Hist. nat. Qui porte des lamelles.

LAMELLINE, s. f. Zool. Genre d'animaux microscopiques, dont le corps est aplati en forme de lamelle.

LAMELLIPÈDE, adj. des 2 g. et s. m. (du lat. *lamella*, petite lame; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds aplatis en forme de lamelle. — LAMELLIPÈDES, s. m. pl. Famille de mollusques.

* **LAMELLIROSTRE**, adj. des 2 g. (du lat. *lamella*, petite lame; *rostrum*, bec). Zool. Dont le bec est garni sur les bords de petites lames.

* **LAMELLOBRANCHE.** V., plus haut, LAMELLIBRANCHE, qui est plus usité.

LAMELLOSCHISTEUX, EUSE, adj. Se dit d'un minéral formé d'une réunion de petites lames superposées à plat.

* **LAMELLOSODENTÉ, ÉE**, adj. (du lat. *lamella*, petite lame; *dens*, *dentis*, dent). Zool. Se dit des oiseaux dont le bec est garni sur le bord de petites dents en forme de lamelle. — LAMELLOSODENTÉS, s. m. pl. Famille d'oiseaux. On ne se sert pas en français du mot *lamellosodentati*, qui se trouve dans plusieurs éditions du Dictionnaire.

LAMENTABILE, adj. et adv. Mot emprunté à l'italien pour indiquer que le morceau de musique en tête duquel il se trouve doit être joué sur un mouvement lent et avec une grande expression de tristesse : *Adagio lamentabile*. On dit substantiv. *un lamentabile*, c'est à peu près la même chose que *lagrimoso*; mais *lamentabile* est plus usité et exprime une nuance plus forte.

* **LAMENTATION**, s. f. *Lamentation de Jérémie*, se dit de divers passages où le prophète Jérémie déplore les malheurs qui attendent Jérusalem. L'Église a joint les *lamentations* aux prophéties, et elle a mis le recueil qui les renferme au nombre des livres canoniques; mais les juifs séparent les prophéties des lamentations. — On appelait autrefois *jours des lamentations*, les jours de la semaine sainte où l'on chante à matines les lamentations de Jérémie.

LAMENTIN (le), n. pr. m. Géogr. Ville de la Martinique, sur la côte S.-O. 8,000 hab — Bourg de la Guadeloupe. 3,600 hab.

LAMENTO, s. m. Mus. Espèce de complainte des gondoliers de Venise, sur un air triste et mélancolique : *Tiens, je sais un lamento* (Casimir Delavigne).

* **LAMETTE**, s. f. Techn. Pièce de fer qui entre dans la composition des soufflets de forge.

LAMIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Thessalie, dans la Phthiotide; aujourd'hui *Zeitoun*. Après la mort d'Alexandre, Antipater y soutint un siége contre les Grecs.

LAMIAIRE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une lamie. — LAMIAIRES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

LAMIAQUE, adj. et s. des 2. g. Habitant de la ville de Lamia. — Qui concerne cette ville. — Hist. *Guerre lamiaque*, guerre que les Athéniens, excités par Démosthène, déclarèrent aux Macédoniens en 324 av. J. C., aussitôt après la mort d'Alexandre. Cette guerre fut appelée *lamiaque*, parce qu'Antipater fut tenu longtemps assiégé dans *Lamia*; mais bientôt hors d'état de soutenir la guerre, les Athéniens demandèrent la paix. Antipater la leur accorda, à condition qu'ils lui livreraient Démosthène et Hypéride. Les Athéniens ayant accepté, Démosthène s'empoisonna; Hypéride fut mis à mort par ordre d'Antipater.

* LAMIE, n. pr. f. Myth. Il y a eu plusieurs femmes de ce nom que l'on a souvent confondues. L'une, fille de Neptune, fut aimée de Jupiter, qui la rendit mère de la sibylle Hérophile. Une autre, reine d'une ville de Libye, renommée par son extrême beauté, perdit tous ses enfants, ce qui la rendit si cruelle, qu'elle arrachait les enfants à leurs mères et qu'elle les déchirait de ses mains. Ce fut là ce qui donna lieu à l'histoire du monstre dont on faisait peur aux petits enfants et que les Grecs nommèrent Λαμία. — Les Crétois adoraient, conjointement avec Auxésie, une déesse qu'ils appelaient de ce nom. — Les Athéniens et les Thébains érigèrent un temple, sous le nom de *Vénus Lamie*, à la courtisane *Lamia*, qui avait été maîtresse de Ptolémée et de Démétrius Poliorcète. — Les *lamies* qui dévoraient les enfants étaient représentées avec le visage et le sein d'une femme et le corps d'un serpent. Elles ne pouvaient point parler, mais elles sifflaient, et le son qu'elles rendaient était si doux qu'il attirait les étrangers, qu'ensuite elles dévoraient.

LAMINAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *lamina*, lame). Minér. Se dit d'un corps composé de lames parallèles plus ou moins étendues.

* LAMINARIÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une laminaire. — LAMINARIÉES, s. f. pl. Famille de plantes marines voisines des varechs.

LAMINCOUART, s. m. Bot. Arbre de Cayenne.

LAMINERIE, s. f. Techn. Atelier où on lamine les métaux.

LAMINIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *lamina*, lame; *forma*, forme). Hist. nat. Qui est aplati en forme de lame.

* LAMIQUE, LAMISME, LAMISTE. V., au Complément, LAMAÏQUE, LAMAÏSME, LAMAÏSTE, qui seuls sont usités.

LAMIS, adj. m. pl. Comm. *Draps lamis*, espèce de draps d'or que les Vénitiens apportèrent autrefois à Smyrne.

LAMIUS, n. pr. m. (pr. *lamiuce*). Temps hér. Un des fils d'Hercule, fondateur de la ville de Lamia, en Thessalie.

LAMNAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *lamina*, lame). Zool. Qui a la forme d'une lame : *Ongle lamnaire; dents lamnaires*.

LAMNE, s. f. (du lat. *lamina*). On appelle ainsi les ongles plats, les ongles proprement dits, ceux de l'homme. — *Lamne* est une ancienne forme du mot *lame*.

LAMNÉ, ÉE, adj. Zool. Se dit des doigts dont l'extrémité est garnie d'un ongle plat.

LAMNONGUÉ, ÉE, adj. (du lat. *lamina*, lame; *unguis*, ongle). Zool. Qui a des ongles plats. — LAMNONGUÉS, s. m. pl. Famille de mammifères.

LAMOUROUXIE, s. f. Bot. Genre de plantes de l'Amérique.

LAMOUTES, adj. et s. m. Géogr. Nom d'un peuple de la Sibérie orientale.

LAMPA, n. pr. f. Géogr. Ville du Pérou, intend. de Cuzco, ch.-l. de la prov. de même nom. Anciennes mines d'argent.

* LAMPADAIRE, s. m. Les archéologues désignent par ce nom, dont l'analogue, *lampadarium*, n'était point usité chez les anciens, une tige verticale de bronze dont l'extrémité supérieure est divisée en plusieurs branches, à chacune desquelles on suspendait par des chaînes des *lampes pensiles*. Le *lampadaire* diffère du candélabre et du trépied en ce que ceux-ci avaient des plateaux sur lesquels on posait les lampes.

LAMPADOCIQUE, adj. des 2 g. (du gr. λαμπαδουχέω, porter un flambeau). Ant. Qui concerne la course aux flambeaux. V. LAMPADÉDROMIES, au Dictionnaire.

* LAMPADOPHORE, s. m. Celui qui chez les Grecs donnait le signal, dans certains jeux, avec une torche allumée.

LAMPADOPHORIES, s. f. pl. (du gr. λαμπάς, λαμπάδος, lampe; φορία, action de porter). Nom dont l'analogue, λαμπαδοφορίαι, n'existe pas chez les anciens, et par lequel les archéologues désignent toutes les fêtes solennelles durant lesquelles les Grecs allumaient et portaient un grand nombre de flambeaux et de lampes en l'honneur de Minerve, de Vulcain, de Prométhée. On dit aussi *lampadéphories*. — C'était dans la seconde de ces fêtes qu'avaient lieu les *lampadédromies*. V. ce mot au Dictionnaire. Les Athéniens appelaient ces fêtes *panathénées*, *héphesties*, *prométhées*, etc., suivant qu'elles avaient lieu en l'honneur de Minerve, de Vulcain, de Prométhée ou de tout autre.

LAMPANGUI, n. pr. m. Géogr. Haute montagne du Chili, dépendante de la grande chaîne des Andes. Riche en mines d'or, d'argent, de fer, etc.

* LAMPAS, s. m. Zool. Nom marchand de plusieurs espèces de coquilles.

* LAMPASSÉ, ÉE, adj. Blas. Il se dit non-seulement d'un lion à qui l'on fait la langue d'un autre émail que le corps, mais de tous les autres animaux dont l'image est représentée ainsi.

* LAMPE, s. f. Ant. *Lampe inextinguible* ou *perpétuelle*, nom donné aux lampes qui brûlaient dans certains temples, et qui une fois allumées ne s'éteignaient jamais : on y faisait arriver l'huile par quelque conduit caché. — Les Romains plaçaient dans les tombeaux des *lampes sépulcrales*, presque toutes de terre cuite, et l'on croyait assez généralement qu'il y avait des *lampes sépulcrales inextinguibles*. — *Lampe monolychne*, celle qui n'avait qu'une seule mèche; — *dilychne*, celle qui avait deux mèches; — *polymyxe*, celle qui avait plusieurs mèches. — *Lampe phallique* ou de *Priape*, lampe qui avait la forme d'un phallus; elle était réservée pour le culte du Soleil, de Bacchus, d'Isis, de Mercure et de Cybèle. Les courtisanes à Rome employaient ordinairement des *lampes phalliques*. — *Fête des lampes*. V. LAMPES, au Dictionnaire. — *Ville des lampes*, ville imaginaire que Lucien place à l'extrémité du zodiaque, entre les Hyades et les Pléïades, là où il supposait que la lumière du soleil n'arrivait pas. V. LYCHNOPOLIS, au Complément. — *Lampe de sûreté*, *lampe de mineur* ou *lampe de Davy*, du nom de son inventeur, lampe portative entourée d'un double cylindre de toile métallique, dont le tissu offre 750 ouvertures par pouce carré, ce qui la rend imperméable à l'hydrogène. Cette lampe garantit les mineurs de l'effet des détonations qui ont lieu par l'inflammation du gaz hydrogène carboné qui se dégage de la mine. — *Lampe philosophique* ou *lampe à air inflammable*, fiole munie d'un tube à ouverture étroite par le haut et dans laquelle on met de l'acide sulfurique, de l'eau et de la limaille de fer. Ce mélange dégage de l'hydrogène par l'ouverture supérieure du tube et on l'enflamme. — *Lampe d'Argant*, celle que nous appelons aujourd'hui *quinquet*; elle fut inventée par un médecin du nom d'*Argant*, et l'on s'obstine à lui donner le nom du ferblantier *Quinquet*, qui n'avait fait que la construire. Le quinquet, au surplus, n'est pas tout entier d'invention moderne; car vers le milieu du VII^e siècle, le moine Cassiodore inventa une lampe à courant d'air. La lampe de Cassiodore fut employée dans le monastère de *Squillace*. — Cardan, astrologue et physicien du XVI^e siècle, perfectionna la lampe de Cassiodore, qu'on appela dès lors *lampe de Cardan*. — *Lampe carcel*, lampe inventée depuis peu d'années, et dans laquelle l'huile s'élève par un mouvement d'horlogerie. — Dans la *lampe pneumatique*, l'huile monte par la pression de l'air. — La *lampe pyropneumatique* donne à l'instant du feu ou de la lumière par le gaz hydrogène extrait de l'eau à l'aide du zinc et enflammé par le platine spongieux ou par l'étincelle électrique. On l'appelle aussi *lampe ignifère*. — *Lampe hydrostatique*, celle où l'huile monte par la pression d'une colonne d'eau chargée d'un sel pesant. — *Lampe mécanique*, celle dans laquelle l'huile est élevée par un mouvement d'horlogerie. Les meilleures lampes de cette espèce, où le mouvement est plongé dans l'huile même, s'appellent *lampes de Carcel* ou absol. *carcels*. — *Lampe économique*, lampe dans laquelle on peut brûler toute espèce d'huile sans être incommodé par la fumée, ou dans laquelle on ne consomme qu'une quantité moindre d'huile qu'il n'en faut dans une lampe ordinaire, pour obtenir une quantité égale de lumière. — *Lampe à souder* ou *docimastique*, éolipyle dont on se sert pour souder certains métaux. — *Lampe de l'émailleur*, lampe à courant d'air établi par un soufflet. — On appelait autrefois *lampe* une sorte d'étamine qu'on fabriquait à Orléans. — Les marins donnent quelquefois le nom de *lampes* aux éclairs. V. plus loin le mot LAMPER. — Fig. *Sentir la lampe*, se dit des ouvrages d'esprit où se laissent trop voir les efforts de l'auteur. — Prov. *Veiller comme une lampe*, veiller assidûment, prolonger ses veilles. — *Lampe de couvent*, se disait, avant la destruction des ordres monastiques, d'une religieuse qu'on soupçonnait d'infraction au vœu de chasteté.

LAMPÉDO, n. pr. f. Temps hér. Reine des Amazones; elle se disait fille de Mars; elle conquit une grande partie de l'Europe, conjointement avec sa sœur Marthésie. On l'appelle aussi *Lampéto*.

LAMPÉDOUSE, n. pr. f. Géogr. Petite île de la Méditerranée, entre la Sicile et l'Afrique, et dépendant de la Sicile. 35 kil. de tour. Sol fertile mais habité seulement par quelques pêcheurs.

LAMPÉE, adj. et n. pr. m. Géogr. Nom d'une montagne d'Arcadie.

LAMPÉEN, adj. m. Surnom donné à Pan, qui avait un temple sur le mont *Lampée*.

* LAMPER, v. impers. Terme dont se servent les marins pour, éclairer, faire des éclairs : *Il lampe*.

LAMPERTSLOCH, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. du Bas-Rhin, connu par ses sources de pétrole. 500 hab.

LAMPÉTIEN, s. m. Hist. relig. Disciple de l'hérésiarque *Lampétius*, au V^e siècle. Les *lampétiens* condamnaient toute sorte de vœux et principalement celui d'obéissance, comme contraires à la liberté de l'homme.

LAMPETO. V. plus haut LAMPÉDO.

LAMPETOON, adj. m. (du gr. λάμπετοω, je resplendis, au part. prés. λάμπετοων). Myth. Surnom d'Apollon.

LAMPIAN, s. m. Hist. milit. Espèce d'épée en usage dans la milice byzantine.

LAMPIER, s. m. Grande lampe d'église. — Celui qui a soin des lampes. Ce mot a vieilli dans les deux acceptions.

* LAMPION, s. m. Art milit. On appelait autrefois *lampion à parapet* un vase de fer dans lequel on brûlait du goudron pour éclairer, pendant la nuit, les ouvrages d'une place attaquée et les travaux de l'ennemi.

LAMPIONNER, v. a. et n. Garnir de lampions, allumer des lampions. C'est un mot nouveau qui se dit familièrement et en plaisantant : *Faites lampionner toutes vos croisées, sinon on croira que vous êtes ennemi du gouvernement*. Il ne faut pas écrire *lampioner*, mais se régler sur l'analogie, *abandonner*, *empoisonner*, *raisonner*, etc.

* LAMPIQUE, adj. m. Chim. *Acide lampique*, le même que l'*acide aldéhydique*. V. ALDÉHYDIQUE, au Complément.

LAMPOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. λάμπος, brillant; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits luisants.

LAMPOCARYE, adj. des 2 g. (du gr. λάμπος, brillant; κάρυον, noix). Bot. Genre de plantes de l'Australie.

LAMPON, s. m. Anc. cost. Espèce d'agrafe de métal dont on se servait pour relever un bord du chapeau.

* LAMPOS, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Égyptus et de la Gorgone. — Fils de Laomédon et père de Dolops. — Un des chevaux de l'Aurore, dans l'*Odyssée*. — Un des chevaux d'Hector, dans l'*Iliade*. — Un des chiens d'Actéon.

* LAMPOURDE, s. f. On appelle ainsi, dans la Camargue, une petite masse de suint qui se trouve au bout des mèches des toisons. — Bot. La *lampourde*, plante, est de la famille des xanthiacées, voisine de celle des urticées.

LAMPOURIS, adj. m. (du gr. λαμπούρις, mot qui dans le plus ancien grec a signifié renard). Temps hér. Surnom d'Ulysse.

LAMPROGLÈNE, s. f. (du gr. λαμπρὸς, brillant; γλήνη, prunelle de l'œil). Zool. Genre d'entomostracés.

LAMPROMÈTRE, s. m. (du gr. λαμπρὸς, brillant; μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui sert à mesurer l'intensité de la lumière.

* LAMPROPHORE, adj. des 2 g. Chez les Grecs modernes, surnom de la fête de Pâques, parce qu'ils sont dans l'usage d'allumer ce jour-là dans leur demeure une grande quantité de cierges : *La fête lamprophore*.

LAMPROPHYLLÉ, ÉE, adj. (du gr. λαμπρὸς, brillant; φύλλον, feuille). Bot. Se dit des plantes dont les feuilles sont luisantes.

LAMPROSOME, s. m. (du gr. λαμπρὸς, brillant, σῶμα, corps). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

LAMPSACÉ, n. pr. f. Temps hér. Fille de Mandron, roi des Bébryces. Elle sauva les Phocéens Phobus et Bleptus, en leur dévoilant une trahison dont ils allaient être victimes. Par reconnaissance, ils donnèrent à la ville de Pityoessa le nom de *Lampsaque*.

LAMPSANÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une lampsane. — LAMPSANÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

* **LAMPSAQUE**, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Mysie, à l'entrée de l'Hellespont. Patrie d'Anaximène et du naturaliste Straton. Priape, adoré dans cette ville, est souvent appelé *le dieu de Lampsaque*. — *Lampsaque* a été remplacée par la ville de *Tchardak*, dont un faubourg porte encore le nom de *Lampsaki*.

* **LAMPYRE**, s. m. Zool. Genres d'insectes coléoptères appelés vulgairement *mouches à feu*, *mouches lumineuses*. Dans les pays chauds, les *lampyres* jettent une lueur phosphorique.

* **LAMUS**, n. pr. m. V. plus loin LAMYRUS.

* **LAMYRE**, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

LAMYRÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une lamyre. — LAMYRÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des carduinées.

LAMYRUS, n. pr. m. (pr. *lamiruce*). Temps hér. Guerrier latin tué par Nisus, de même que *Lamus* qui se trouvait près de lui.

LANARK, n. pr. m. Géogr. Ville d'Écosse, ch.-l. du comté de même nom. 40,000 hab. — *Nouveau-Lanark* ou *New-Lanark*, nom d'un établissement socialiste fondé par R. Owen, depuis peu d'années, à quelque distance de *Lanark*, sous le nom d'établissement philanthropique et industriel.

LANASSA, n. pr. f. Temps hér. Fille de Cléodée, enlevée par Pyrrhus, qui, ne pouvant vaincre sa résistance, finit par l'épouser.

LANATAIRE, adj. m. (du lat. *lana*, laine). Ant. *Champ lanataire*, nom qu'on donnait à Rome à un marché ou place publique de la douzième région, où se faisaient les ventes et les achats de laines.

LANÇADE, s. f. Coup de lance; ce mot a vieilli, mais il se dit quelquefois encore fam. pour coup : *Je lui ai porté une furieuse lançade*.

LANÇAGE, s. m. Mar. Action de lancer un bâtiment à la mer.

LANCASTER, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de même nom, sur la Loyne, à 8 kil. de la mer. 15,400 hab. On dit aussi en français *Lancastre*. Les *ducs de Lancastre* disputèrent longtemps la couronne à la maison d'York; ces querelles, si connues sous le nom de *guerre de la Rose rouge* et *de la Rose blanche*, se terminèrent enfin par le mariage du duc de Lancastre, Henri VII, avec l'héritière de la maison d'York. — Comté et ville des États-Unis, dans la Pensylvanie. — Détroit de l'océan Glacial, au N. de l'Amérique septentrionale. — Comté et ville de la Virginie, sur la baie de Chesapeak.

LANCASTÉRIEN, IENNE, adj. Nom d'un système, d'une méthode d'enseignement mutuel, inventés par un instituteur de Londres, nommé *Joseph Lancaster*. Poursuivi par le clergé anglican, et ne pouvant suffire aux frais de ses écoles, il partit pour l'Amérique, et il dota la Bolivie des modes d'enseignement que sa patrie repoussait, mais que la plupart des peuples européens ont adoptés. V. *Enseignement mutuel*, au mot ENSEIGNEMENT du Complément.

LANCASTRIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de la ville ou du comté de Lancastre. — Partisan de la maison de Lancastre contre celle d'York, ou, de la *Rose rouge* contre la *Rose blanche*.

* **LANCE**, s. f. Hist. milit. *Lance à main*, celle qu'on donnait aux fantassins, par opposition à la *longue lance*, celle dont on armait les cavaliers. — *Lance de jet*, ou *lance genétaire*, javelot, dard qu'on lançait à la main. — *Lance à poussée* ou *lance de cheval*, lance des chevaliers. On l'appelait aussi *lance noble*, parce que l'usage en était interdit aux vilains. — *Lance sur feutre*, lance en arrêt, dont on appuyait le manche dans une poche de feutre qui en recevait le bout, il ne faut pas le confondre avec *la lance sur faulcre* (*fulcrum*), qui s'appuyait sur une tige de métal fixée à la selle du chevalier. — *Lance des dames*, la dernière joûte qui avait lieu dans les tournois, en l'honneur des dames. — *Cheval de lance*, celui qui était exercé aux joûtes. — *Lance verte*, se disait fig. d'un aventurier. — *Servir sous la lance*, servir sous la bannière d'un seigneur. — *Lance à feu puant*, artifice qui produit une fumée infecte : les mineurs s'en servent quand ils rencontrent les mineurs ennemis, pour les obliger à quitter la place. — *Lance*, se dit des piquants des chevaux de frise. — *Lance*, long bâton garni d'un tampon qui sert dans les joutes sur l'eau. — Techn. Barre de fer que le chaufournier passe de temps en temps entre les pierres dont le four est chargé, afin de frayer passage à la flamme. — *Lance*, spatule dont se servent les modeleurs en terre, en stuc ou en cire. — Ant. Chez les anciens Sabins, la *lance* (*quiris*), était le symbole de la guerre. — *Lance*, en t. de pêche. V. GEMBIN, au Dict.

* **LANCÉ, ÉE**, adj. Il se dit fam. et pop. d'une personne un peu exaltée par le vin : *Le voilà lancé!*

LANCEGAIE, s. f. Arme autrefois à l'usage de la gendarmerie espagnole; c'était une lance ferrée par les deux bouts, que l'on projetait sur l'ennemi comme les javelots. On écrit aussi *lanceguaye* ou en deux mots *lance gaie*. V. LANCE, au Dictionnaire.

LANCEMENT, s. m. Action de frapper de la lance. Il est vieux et inusité. — Quelques écrivains du XVI^e siècle, entre autres Rabelais, ont écrit *lancement* au lieu de *landsmann*, qui en allemand signifie homme du pays, compatriote : *Boire comme un lancement*, boire avec excès, comme on accuse les Allemands de le faire.

* **LANCER**, v. a. *Se lancer*, v. pron., se dit absol. dans le style fam. pour se risquer, se produire tout à coup dans le monde : *Allons, je me lance; comme il se lance!*

LANCEROTE, n. pr. f. Géogr. Une des îles Canaries, aride et souvent ravagée par son volcan. 16,000 hab. Ch.-l. Téquise.

LANCET, s. m. Nom par lequel les historiens anglais désignent le vassal qui réside sur la terre du seigneur. On écrit plus correctement *landseat*.

* **LANCETTE**, s. f. Techn. Lance tranchante des deux côtés, dont les graveurs sur bois se servent pour évider leurs planches. — Les ouvriers en carton, en paille, etc., appellent de même un outil fait comme un grattoir, avec lequel ils disposent et taillent leurs matériaux. — Zool. Nom vulgaire de la raie aigle et d'une espèce de gobie.

LANCEUR, s. m. Techn. Aide apprenti d'un tisserand qui lance la navette.

LANCIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Espagne Tarraconaise. Au commencement de l'ère vulgaire, c'était la première cité des Asturies.

LANCIANO, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans l'Abruzze Citérieure. 12,000 hab.

* **LANCIER**, s. m. Prov., fig. et fam. *Chaud lancier*, fanfaron qui se vante de choses qu'il ne peut faire ou qu'il n'a pas faites. — On donne aussi le même nom à celui qui montre beaucoup d'ardeur pour une chose quand il n'y a pas de danger.

LANCIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *lancea*, lance; *folium*, feuille). Bot. Se dit d'une plante qui a les feuilles lancéolées.

LANCIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *lancea*, lance; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une lance.

LANCINEMENT, s. m. Méd. Effet, sensation que produit une douleur qui se manifeste par élancements. On dit moins fréquemment *lancination*.

* **LANCIS**, s. m. Constr. Opération par laquelle on répare un mur dégradé en enfonçant le plus avant qu'il est possible des moellons, des pierres, des briques, dans les parties qui offrent des vides et qui ont été dégagées de tout ce qui se détachait.

LANCIS, s. m. Anc. jurispr. (par corruption de l'*encis*, formé de *in*, dans; *cædere*, tuer). Crime qui consistait dans l'action de tuer ou de blesser une femme enceinte. Le crime de *lancis* ou *encis* était puni de mort et de torture.

* **LANÇON**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. des Bouches-du-Rhône. 2,000 hab.

LANÇONNIER, s. m. Constr. Chevron à mortaise sur lequel on fixe solidement le moule qui doit servir à élever un mur de pesé.

LANÇUENNE, adj. Surnom par lequel on désigne une secte chinoise religieuse fondée par le philosophe *Lançu* ou *Lan-Tseu*. Les membres de cette secte prétendent posséder des remèdes surnaturels pour toute espèce de maux. Le nom de *lançuenne* a été forgé par le P. Kircher.

LANDAIS, AISE, adj. et s. Géogr. Habitant du dép. des Landes. — Qui appartient à ce département ou à ses habitants.

LANDAK, n. pr. m. Géogr. Ville de l'île de Bornéo, à l'O. Mines d'or, de fer et de diamants.

LANDAMMANAT, s. m. Charge du landamman, c'est-à-dire des chefs des cantons élus par l'assemblée générale des cantons et du président de la diète générale de tous les cantons unis. Le temps de la durée du *landammanat* n'est pas le même dans tous les cantons.

* **LANDAU**, n. pr. m. Géogr. Ville de Bavière, dans le cercle du Rhin. 5,250 hab. Citadelle construite par Vauban. Appartint à la France de 1680 à 1815.

LANDDROST, s. m. (du holl. *land*, terre; *drost*, gouverneur). Titre de certains magistrats hollandais. Cette forme est plus correcte que *landrost*.

* **LANDERNEAU**, n. pr. m. Géogr. Ville du dép. du Finistère, à 24 kil. de Brest. 74,970 hab. Son port, d'un accès assez difficile et qui s'appelle le *Landerneau*, reçoit des bâtiments de quatre à cinq cents tonneaux.

* **LANDES**, n. pr. f. pl. Géogr. Pays de France, jadis compris dans la Gascogne, et qui se divisait en quatre vicomtés. Cap. Dax. — Quelquefois on étend le nom de *Landes* à toute la lisière stérile qui s'étend entre Bayonne et Bordeaux. Quelquefois aussi on y distingue deux régions : *Landes de Gascogne* et *Landes de Guyenne* ou *de Bordeaux*. — *Département des Landes*, département maritime de la France, formé du pays des Landes, et de portions de la Chalosse, du Condomais, de la Guyenne et du Béarn. Il est divisé en trois arrondissements. Bons vins. Gibier, volaille et porcs. Exploitation de sapins et chênes-lièges. Préparation de jambons. Pop. 284,920 hab. Ch.-l. Mont-de-Marsan.

LANDFRIEDE, s. f. (de l'all. *land*, terre; *friede*, paix). Hist. Ancienne institution d'Allemagne, chargée de veiller à la sûreté des routes. Depuis longtemps elle a cessé d'exister.

* **LANDGRAVE**, s. m. (de l'all. *land*, terre; *graf*, et non *grave*, comte). Hist. Titre donné à des juges qui rendaient la justice au nom de l'empereur d'Allemagne. — Dans la constitution des cercles de l'Allemagne, on a donné le nom de *landgrave* à certains princes de l'Empire qui possèdent héréditairement et souverainement certains États de troisième ordre. Le *landgrave de Hesse* s'appelle aujourd'hui le *grand-duc de Hesse*.

LANDHUYS, n. pr. m. (du flam. *land*, terre; *huys*, maison). Hist. Nom d'un hôtel situé au milieu du pays de Langle, dans le comté d'Artois. Les justiciers du pays s'assemblaient une fois par semaine au *Landhuys* pour administrer la justice.

* **LANDIER**, s. m. (de l'angl. *andiron*, chenet). C'est probablement une corruption du mot *andier*, qui a la même signification. V. ce mot au Dict. — Prov. *Landier de confrérie*, foyer de cuisine assez mal garni. — *Landier de frairie*, landier bien pourvu de broches. — Bot. Un des noms vulgaires de l'ajonc.

LANDINO, s. m. Relat. Nom que les Espagnols du Pérou donnent aux Indiens qui ont été élevés dans les villes.

LANDOLE, s. f. Zool. Nom vulgaire du poisson aussi appelé *hirondelle de mer*.

LANDON, s. m. Vén. Billot de bois qu'on suspendait au cou des chiens pour les empêcher de chasser.

LANDORE, s. m. Il s'est dit autrefois d'un homme indolent : *C'est un landore. Va, grand landore*. Ce mot n'appartient qu'au style fam.

* **LANDRECIES**, n. pr. m. Géogr. Place forte située sur la Sambre. 3,680 hab. Elle a été assiégée par les Impériaux en 1543 et 1712.

LANDRIANO, n. pr. m. Géogr. Bourg du royaume Lombardo-Vénitien, délégation de Milan. 2,500 hab. Ce lieu acquit de la célébrité au commencement du XVI^e siècle, pendant la malheureuse guerre du Milanais. L'armée française, commandée par le comte de Saint-Pol, y fut entièrement détruite.

* **LANDROST**, s. m. V. LANDDROST, au Compl.

LANDSBERG, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans le Brandebourg, sur la Wartha. 9,000 hab.

LANDSCAPE, s. m. (pr. *landskèpe*). Mot anglais qui signifie paysage. On l'emploie pour désigner un album consacré à la représentation des principales villes, des principaux lieux d'un pays.

LAND'S-END, s. m. (de l'angl. *land's*, de la terre; *end*, fin). Géogr. Cap de la Grande-Bretagne, au S.-O. du comté de Cornouailles.

LANDSHUT, n. pr. m. Géogr. Ville de la Bavière, sur l'Isar. 8,000 hab. — Une autre ville du même nom se trouve dans la Silésie prussienne. 3,100 hab.

LANDSKNECHT, s. m. (de l'all. *lands*, de la

terre; *knecht*, garçon). Forme primitive du mot lansquenet. Charles VIII ajouta des *landsknechten* à son infanterie en 1497.

LANDSKRONA, n. pr. f. Géogr. Ville maritime de la Suède. 3,800 hab. Port sur le Sund.

* **LANDSTURM**, s. m. (de l'allem. *land*, pays; *sturm*, assaut). Hist. Dans la Suisse et en Allemagne, levée en masse de tous les hommes en état de porter les armes. *Landsturm* diffère de la *landswehr* en ce que celle-ci peut être employée dans le pays et hors du pays, tandis que le *landsturm* ne peut pas être employé hors de la province qui le fournit. Ces deux institutions ont été abolies depuis 1815 dans quelques États de l'Allemagne. C'est à tort que beaucoup de personnes disent *la landsturm; sturm* est masculin en allemand.

* **LANDSWEHR**, s. f. (de l'allem. *land*, pays; *wehr*, guerre). Hist. Chez les Francs, levée de tous les hommes libres qui étaient tenus de se rendre en armes au lieu assigné comme rendez-vous, dans le cas d'une guerre nationale où il s'agissait de la défense du pays. Plus tard, le nom de *landswehr* s'est appliqué à la troupe même résultante de cet appel général. — Aujourd'hui la *landswehr*, en Allemagne, est une sorte de garde nationale, passible d'un service militaire, de même que la garde nationale en France; mais avec cette différence que la *landswehr* est assemblée dans des camps d'exercice pendant deux mois chaque année; elle forme le premier et le second ban, et le *landsturm* l'arrière-ban, composé de tout ce que l'âge ou des circonstances particulières avaient exempté du service de la *landswehr*.

LANER, v. a. Dans les manufactures de draps, tirer le poil des draps avec le chardon. On dit aussi *lainer*.

LANEUR, s. m. V. LAINEUR, au Dictionnaire.

LANFARON, s. m. Agric. Un des noms de l'attelabe de la vigne.

* **LANGAGE**, s. m. En philosophie, on définit généralement le *langage*, le pouvoir donné à l'intelligence de manifester au dehors ses conceptions par des signes. C'est par le langage, entendu même dans ce sens, que l'homme se distingue des animaux; car si les animaux produisent quelques signes, ils ne paraissent que l'expression de leurs besoins, de leurs affections, et la relation du signe à l'idée semble leur être complètement étrangère. Dans ce sens général et philosophique, on se sert plus fréquemment de l'expression *faculté des signes*. — Dans les beaux-arts, on entend par *langage* les formes extérieures, les procédés que l'artiste emploie pour donner un corps à ses conceptions. Le dessin, le coloris, etc., sont le *langage de la peinture*. — La mélodie et l'harmonie constituent le *langage musical*. — Fig. *Le langage des dieux*, la poésie.

LANGAR, s. m. Mar. Nom qu'on donne aux bricks qui ont une grande voile carrée, indépendamment de leur brigantine.

* **LANGE**, s. m. Vieux mot par lequel on entendait autrefois un sac ou chemise de laine dont on se couvrait par esprit de pénitence. — Techn. Les cartonniers appellent *lange* un morceau de drap ou de serge sur lequel ils étendent les feuilles de carton qu'ils tirent des formes.

LANGE-LAND, n. pr. f. (pr. *langue-land*). Géogr. Ile assez fertile du Danemark, dans la Baltique, entre celle de Fionie et celle de Laaland. 12,000 hab. L'île renferme six villages, dont le plus considérable est Rudkiœbing.

LANGELLE, s. f. Nom que les archéologues ont donné à des vases antiques à col étroit.

LANGIA, n. pr. m. Géogr. anc. Fleuve d'Arcadie qui fut ensuite appelé *Archémore*, en l'honneur du héros de ce nom.

LANGLE, s. m. Géogr. Ancien nom d'une subdivision du comté d'Artois, faisant aujourd'hui partie du dép. du Pas-de-Calais.

LANGOBARD ou **LONGOBARD**, s. m. Forme primitive du nom des *Lombards*.

LANGOBERT, s. m. Hortic. Nom d'une espèce de poire.

LANGOEN, n. pr. f. Géogr. Une des îles les plus considérables du groupe de Loffoden, sur la côte de la Norwége.

LANGOINE, adj. et s. des 2 g. Archéol. On appelait autrefois ainsi les habitants de la ville de Langres. On a restreint ensuite ce mot à une monnaie frappée à Langres. On a dit mieux *langone*.

* **LANGON**, s. m. Longue perche dont le bout est armé de pointes et qu'on emploie pour harponner le poisson.

* **LANGON**, n. pr. m. Géogr. Cette ville, que traverse la grande route de Bordeaux à Toulouse et à Bayonne, est très-commerçante et a un port sur la Garonne, autrefois *Alingonis Portus*. 4,200 hab.

* **LANGONNET**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. du Morbihan. 3,400 hab.

* **LANGOUTI**, s. m. Nom que certains Indiens donnent à la pièce d'étoffe dont ils se ceignent les reins.

* **LANGRES**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, près de la rive droite de la Marne. 7,680 hab. Ville très-ancienne, cap. des Lingons. Les évêques de *Langres* avaient autrefois le titre de duc et pair; au sacre des rois, ils portaient le sceptre. Grand commerce de coutellerie. Patrie de Diderot.

LANGSAM, adv. (en allem. *lentement*). Mot qui se trouve quelquefois en tête des morceaux de musique gravés en Allemagne, à la place du mot italien *lento*.

LANGSDORFIE, s. f. Bot. Genre de plantes du Brésil, qui ne renferme qu'une seule espèce.

* **LANGUE**, s. f. Dans le sens le plus général et le plus philosophique, tout système, toute collection de signes à sens fixes, propres à produire, en se combinant, la manifestation extérieure de nos pensées. L'algèbre est une *langue*, les signes idéographiques des Chinois, ceux des sourds-muets, constituent de véritables *langues*. — Dans un sens plus restreint, les *langues* ou les *langues parlées* sont un ensemble de groupes de sons et d'articulations, c'est-à-dire de mots à l'aide desquels nous exprimons nos pensées. L'étude des langues est plus utile qu'on ne le croit communément. Ce ne sont pas seulement des mots dont on se charge la mémoire; ce sont encore des idées qui souvent naissent des besoins de chercher dans une langue des signes capables de rendre exactement la valeur des signes employés dans une autre. On évalue à 2,000 environ le nombre des langues parlées, mais 860 seulement ont été classées. Sur ces 860, 153 appartiennent à l'Asie, 115 à l'Afrique, 53 à l'Europe, 117 à l'Océanie et 422 à l'Amérique. — *Langue primitive*, s'est dit de l'idiome d'où l'on supposait que tous les autres dérivaient. Les uns désignaient ainsi la langue hébraïque; d'autres le chaldéen, le syriaque, le sanscrit, etc.; d'autres enfin le basque, le bas-breton et même le flamand: on ne s'occupe plus aujourd'hui de la *langue primitive*. — On appelle *langue mère*, toute langue de laquelle dérivent d'autres langues, quoique cette même langue mère puisse dériver d'une langue antérieure. Au fond, cette dénomination est peu exacte: il n'y a pas de langue mère proprement dite; quant aux *langues sœurs*, ce sont celles qui dérivent d'une source commune, comme l'italien, l'espagnol, le portugais, le français, l'anglais même en partie, qui tous dérivent du latin avec un mélange plus ou moins grand de mots appartenant à d'autres idiomes. — On distingue les langues: 1° d'après les pays où elles sont parlées; 2° d'après leurs qualités intrinsèques. 1° A. Les *langues asiatiques* se divisent en *sémitiques* (hébreu, arabe); en *caucasienne* (arménien); en *persanes* (zend, persan); en *indiennes* (sanscrit, pali, malabares et tamoules); en *transgangétiques* (chinoise, thibétaine, japonaise); en *tartares* (tongouses, mongoles, turques); en *sibériennes* (samoyède, kamtschadale). B. Les *langues africaines* se sous-divisent en *langues du Nil* (égyptien, nubien), de la région de *l'Atlas* (kabyle, marocain, etc.); de *la Nigritie* (mandingue, aschanti, ardrah, etc.); de *l'Afrique australe* (congo, cafre, hottentot, etc.); de *l'Afrique centrale* (haoussa, bornou, tombouctou, etc.). C. Les *langues européennes* comprennent le *basque*; le *celtique*; les langues *gréco-latines* étrusque, grec, latin, français, espagnol, etc.); les *germaniques* (allemand, anglais, danois, frison, etc.); les *slaves* (russe, polonais); les *ouralienne*s (lapon, hongrois, etc.). D. Les *langues océaniques* renferment la famille des *malaises* (javaniens, océaniens, madécasses, malais, etc.). E. Les *langues américaines* se divisent en autant de grandes sections qu'il y a de grandes régions distinctes les unes des autres; chacune de ces sections se sous-divise ensuite à l'infini. Sous ce premier rapport, les langues peuvent encore se diviser en *langues orientales* et *occidentales*, *langues du Nord* et *langues du Midi*. Les *langues orientales* sont celles de l'Asie, anciennes et mortes, modernes et vivantes; on entend par *occidentales*, les langues d'Europe; les *langues du Nord* comprennent les germaniques et slaves; celles *du Midi*, les langues dérivées du latin. 2° Les langues considérées sous le rapport de leur lexicographie, de leur grammaire et de leur syntaxe. — Les langues sont *directes*, *transpositives*, *synthétiques*, *analytiques*, *homogènes*, *écrites* ou *parlées*. A. On appelle *langues directes*, celles qui ont peu ou qui n'ont pas de variétés de terminaisons et de cas, et dans lesquelles la syntaxe est simple et conforme à l'ordre naturel de la pensée. B. *Langues transpositives*, celles où les variétés de terminaisons sont nombreuses et qui se plaisent aux inversions, aux transpositions, comme le grec et le latin. C. *Langues synthétiques*, celles qui expriment par un seul mot un grand nombre d'idées différentes, à l'aide des composés et des changements de terminaison. Les langues anciennes, l'hébreu surtout, sont par-dessus tout *synthétiques*, concrètes et par conséquent poétiques et pathétiques. D. Les *langues analytiques* ou *abstraites* sont celles auxquelles il faut un mot distinct pour exprimer chaque rapport grammatical. Les langues modernes sont analytiques; elles sont très-propres, par leur clarté, aux discussions philosophiques ou scientifiques, ainsi qu'à l'expression des mœurs et des rapports sociaux dans leurs nuances les plus délicates. E. On appelle *homogènes*, les langues qui, bien que n'ayant entre elles aucune liaison historique connue, présentent dans leurs différentes parties des analogies si frappantes et si multipliées, qu'on doit presque nécessairement supposer qu'il y a eu autrefois entre les peuples qui les parlent des rapports intimes. Ainsi le zend, le sanscrit, le grec, le latin, l'allemand, le slave et même le celtique, dans leurs radicaux et dans leurs grammaires, sont essentiellement *homogènes*. Ils paraissent se rattacher à une source commune, qui doit être le sanscrit ou une langue perdue très-voisine de celle-là. C'est ce qui constitue la famille des *langues indo-européennes*, subdivisée en *indo-germaniques*, *indo-helléniques*, etc., etc. La considération des *langues homogènes* doit servir de base à la *classification des langues*, et par suite à l'ethnographie; cette base est à coup sûr plus certaine que celle de la différence des pays où les langues sont actuellement parlées. Mais beaucoup de travaux restent encore à faire pour tirer de cette étude féconde tous les résultats qu'on en espère. F. On appelle *langue écrite*, celle qui possède un alphabet, des grammaires qui posent des règles, des dictionnaires qui révèlent les mots et qui en constatent le sens légitime. On dit *langue écrite*, par opposition aux langues qui ne sont que parlées et qui par conséquent sont loin d'atteindre le même degré de perfection. — La langue vulgaire des Chinois n'est que parlée; elle peut cependant s'écrire avec des caractères mantchoux. Nous ne connaissons pas la *langue parlée* des anciens Romains. — On a donné le nom de *langue sainte* ou *sacrée* à la langue hébraïque. — On appelle les idiomes modernes *langues vulgaires*, par opposition aux *langues anciennes* ou *savantes*. Quand on ne parle que de la *langue vulgaire* au sing., c'est de la *langue romane* qu'il est question. — On appelle *langue de Got*, la langue qui se parlait dans les provinces méridionales de la Gaule pendant l'occupation des Goths. — *Langue d'oil*, *d'ouil* ou *d'ouy*, nom de la langue des provinces du Nord où le signe affirmatif était *oil*, *ouil*, *ouy*; *langue d'oc*, celle du Midi où ce même signe s'exprimait par *oc*. — On appelle même l'italien *langue de si*, parce que c'est par le monosyllabe *si* qu'il affirme. — Enfin la *langue d'or* est la langue valaque, d'origine latine, dans laquelle *oui* se dit *or*. — On appelle *langue d'une secte philosophique*, *d'une science*, *d'un art*, l'emploi que dans les descriptions, les critiques, les théories, on fait des mots et des locutions. — L'évêque de Grenoble jouissait d'un droit qu'on appelait *langue de bœuf*, et qui consistait à se faire livrer la sixième partie de toutes les langues de bœuf exposés en vente dans son diocèse. — Le mot *langue* entre dans la composition de plusieurs expressions proverbiales: *Mieux vaut de main battu, que de langue féru*, il vaut mieux recevoir un coup, une blessure, que d'être frappé d'un coup de langue, que d'être en butte à la calomnie. — *Hardie langue, couarde lance*, ceux qui font le plus d'ostentation de bravoure sont ordinairement ceux qui en montrent le moins dans l'occasion. — *Mieux vaut glisser du pied que de la langue*, une parole indiscrète peut faire ou causer beaucoup de mal à son auteur. — *Il n'aura pas de langue pour la moitié de sa vie*, se dit d'un grand bavard. — *Où la dent souffre va la langue*, chacun connaît son mal.

— *Langue en bouche et non en bourse*, s'est dit autrefois de ceux qui faisaient des promesses d'argent sur lesquelles on devait peu compter. — *Gens de langue*, se disait des avocats. — *Gens de deux langues*, les interprètes. — *Rapporter, tirer bonne langue*, obtenir de sûres informations. — *Don des langues*, en théol., grâce que Dieu fait à un homme lorsqu'il lui donne la connaissance d'une langue sans aucune étude et seulement par un effet de sa toute-puissance. Quand le Saint-Esprit descendit au milieu des apôtres, réunis le jour de la Pentecôte, il leur communiqua le *don des langues*, afin qu'ils pussent aller en tous pays prêcher la religion nouvelle. — On disait autrefois, et principalement dans l'ordre de Malte, *langue* pour nation. Il y avait *huit langues*, celles de Provence, d'Auvergne, de France, de Castille, d'Aragon, d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre. En 1782, la langue *anglo-bavaroise* fut substituée à la langue d'Angleterre. Les grands dignitaires de l'ordre s'appelaient *piliers des huit langues*. — Techn. *Langue de bœuf*, sorte de truelle des maçons. — Zool. *Langue d'or, langue de serpent*, noms vulgaires de deux coquillages. — Bot. *Langue de bouc*, la vipérine. — *Langue d'oie*, la grassette. — *Langue du noyer*, agaric à pédicule latéral qui croît sur les noyers.

* **LANGUEDOC**, n. pr. m. Géogr. Ancienne province de France, ch.-l. Toulouse. On en a fait huit départements : Haute-Garonne, Tarn, Aude, Hérault, Gard, Lozère, Haute-Loire, Ardèche, avec Toulouse, Alby, Carcassonne, Montpellier, Nîmes, Mende, Le Puy et Privas pour ch.-lieux. Cette province a reçu quelquefois le nom d'*Occitanie*. — Le *canal du Languedoc* ou *du Midi*, qui réunit l'Océan à la Méditerranée, commence un peu au-dessus de Toulouse, où il communique avec la Garonne, et se termine à l'étang de Thau, près d'Agde. Cet étang communique lui même avec la mer.

* **LANGUEDOCIEN**, s. m. Philol. Ancien dialecte roman qu'on désignait jadis par le nom de *langue d'oc*, et qui se parlait dans tout le midi de la France. Ce dialecte, qui ne manque pas de douceur et de finesse, ne se trouve plus aujourd'hui que dans la bouche des classes agricoles ou ouvrières. Les bourgeois en font un mélange avec le français qu'ils s'efforcent de parler, et en conservent surtout l'accent. Le Languedocien ne reconnaît pas de *v* consonne ni d'*e* muet, ni de consonne sans voyelle.

LANGUEFRÈDE, s. f. Forme employée par Froissart, pour *landfriede*. V. ce mot au Compl.

* **LANGUETTE**, s. f. Zool. La seconde pièce de la lèvre des insectes. — Poisson du genre pleuronecte. — Nom vulgaire de plusieurs coquilles que l'on nomme autrement *manches de couteau*. — Bot. Appendice qui garnit le sommet de la gaîne des feuilles dans les graminées. — Fleuron dont le tube devient un limbe unilatéral et oblong. — Navig. *Languette*, bateau pointu par devant et carré par derrière, dont on fait usage sur la Marne. — Techn. Pièce de laiton élastique et flexible dont on recouvre l'anche d'un tuyau d'orgue. — La *languette de sautereau*, se dit d'une petite pièce de bois taillée en biseau et adaptée au sautereau des pianos. — Petite pièce de fer dont l'imprimeur se sert pour lever ou abaisser la frisquette. — Chez les potiers d'étain, espèce de rebord saillant qu'on laisse à l'extrémité du couvercle à charnière d'un vase quelconque, lequel sert à élever le couvercle quand il est baissé. — *Languette*, terme de trictrac. V. FLÈCHE, au Dictionnaire.

* **LANGUEYER**, v. a. Il se disait autrefois fig. pour, faire à quelqu'un des questions insidieuses dans le but de tirer de lui quelque aveu. — Chez les facteurs d'instruments, garnir de quelques languettes des tuyaux d'orgues, un hautbois, une clarinette, etc.

* **LANGUIDE**, adj. Ce vieux mot se trouve encore dans Th. Corneille; il est bon à renouveler, ainsi que le subst. *languidité*.

LANGUIDIC, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. du Morbihan. 6,400 hab.

LANGUIDO, adj. et adv. Mot italien qui signifie avec langueur; on le met quelquefois en tête d'un morceau de musique, pour indiquer qu'il doit être exécuté avec une sorte de mollesse, sur un mouvement lent et sans aucun ornement.

LANIADÉ, ÉE, adj. et s. m. (du lat. *lanius*, pie-grièche). Zool. Qui ressemble à une pie-grièche. — LANIADÉS, s. m. pl. Famille d'oiseaux. On dit aussi *laniané*.

* **LANIER**, s. m. Zool. Espèce de faucon. Buffon donne le nom de *lanier* au faucon mâle adulte. C'est par erreur qu'il est dit au Dictionnaire que le *lanier* est la femelle du *lancret*. — On l'emploie aussi adj. : *Faucon lanier*.

* **LANIÈRE**, s. m. En terme de blason, se dit pour bande.

LANIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *lana*, laine; *flos, floris*, fleur). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs sont velues et paraissent laineuses.

* **LANIGÈRE**, adj. des 2 g. Myth. Surnom que les habitants de Mégare donnaient à Cérès. La ville de Mégare était renommée pour ses fabriques d'étoffes de laines. — Hist. nat. Se dit des animaux ou des plantes couverts de poils épais comme la laine.

LANIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *lana*, laine; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes couvertes de laine.

LANISCAT, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. des Côtes-du-Nord. 3,200 hab.

LANIVENTRE, adj. des 2 g. (du lat. *lana*, laine; *venter*, ventre). Zool. Qui a le ventre couvert d'un poil laineux.

* **LANNE**, s. f. Il se disait autrefois pour *lande* : *Lanne de Vous*, lande située dans les environs de Carcassonne.

LANNILIS, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Finistère. 3,100 hab.

LANNION, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond., dép des Côtes-du-Nord. 5,500 h. Port sur le Guer, près de l'Océan.

LANNOY, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. du Nord. 2,000 hab.

LANOMÈNE, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Hercule et d'une des Thespiades.

LANS-LE-BOURG, n. pr. m. Géogr. Bourgade des États sardes, dans la Savoie, au pied du mont Cénis. 1,400 hab.

LANSON, s. m. Zool. Petit poisson de mer dont les morues se nourrissent. On en fait des appâts pour attirer la morue que l'on pêche sur nos côtes et que l'on mange fraîche.

* **LANSQUENET**, s. m. (ce nom ne signifie pas, comme on le dit au Dict., *serviteur du pays*, mais *valet du fief*). Hist. Dans l'origine, nom des serfs qui, armés d'une pique, accompagnaient les reîtres (*reiters*, cavaliers ou chevaliers) à la guerre; chaque reître avait deux lansquenets. Plus tard ceux-ci voulurent se rendre indépendants des reîtres, et ils se vendirent en qualité d'aventuriers aux princes qui les voulurent payer; Charles VIII et Louis XII ont eu des lansquenets à leur service. — *Lansquenet* s'est dit des lieux où l'on jouait le lansquenet : *Il fait ses caravanes dans les lansquenets*, dit Lesage.

LANSQUENÉTER, v. n. Néol. Jouer au lansquenet.

LANTANIER, s. m. Bot. Genre de la famille des verbénacées ou gattiliers, renfermant des arbrisseaux indigènes des climats chauds de l'Amérique et de l'Océanie.

LAN-TCHANG, n. pr. m. Géogr. Capitale du Laos, dans le royaume de Siam. On l'appelle aussi *Hanniah*.

* **LANTERNE**, s. f. Philol. *Ile des lanternes*, nom donné par Rabelais à un pays fantastique habité par des savants, c'est-à-dire de prétendus savants qui ont plus de présomption que de science. — *Ville des lanternes*, ville imaginaire dont parle Lucien. V. LYCHNOPOLIS, au Compl. C'est de la fiction de Rabelais et de celle de Lucien que le comte de Provence, depuis Louis XVIII, a pris l'idée de son opéra de *Panurge dans l'île des Lanternes* (musique de Grétry). — Archéol. *Lanterne de Démosthène* s'est dit abusiv. d'un petit monument d'Athènes, ayant la forme d'une tourelle soutenue par plusieurs colonnes; c'est un monument élevé par l'architecte Lysicrate. Comme le nom du sculpteur Diogène s'y trouve gravé, beaucoup de personnes, par un abus encore plus grand, donnent à une imitation de ce monument, élevé sur un obélisque, dans le parc de Saint-Cloud, le nom de *Lanterne de Diogène*, ce qui reporte l'esprit fort mal à propos vers la lanterne du fameux Cynique; mais il ne s'agit pas ici d'une lanterne à éclairer, mais d'un édifice tel que celui qui termine un dôme. — Hist. La *fête des lanternes* se célèbre tous les ans dans la Chine; on y allume une quantité prodigieuse de lanternes de toutes couleurs et de toutes façons. Elle a lieu le quinzième jour de la première lune de l'année. — Zool. *Lanterne*, nom vulgaire de certains coquillages, minces, renflés et un peu transparents. — Bot. Espèce de champignon qui croît en Amérique; sa forme très-singulière est celle d'un cul-de-lampe porté sur trois pieds, comme sur trois colonnes. — Techn. Instrument du gazier. — Cage du moulin à ourdir. — Cône que l'on forme avec les tourbes pour les conserver. — Roue du cric qui est en haut du madrier des plombiers.

* **LANTERNEAU**, s. m. Archit. Petite lanterne au-dessus d'une coupole ou sur un escalier, afin de donner du jour.

LANTERNOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant de l'île des Lanternes, dans Rabelais. V. plus haut le mot LANTERNE.

LANTHILA, n. pr. m. Relat. Nom que les habitants des Moluques donnent au chef des Nitos ou mauvais génies.

LANTIN, s. m. Selon l'Encyclopédie méthodique, nom par lequel on désignait improprement dans les ateliers, à la fin du XVIII^e siècle, la statue de l'*Antinoüs*. On disait probablement *l'Antin* et non pas *le Lantin*. Quoi qu'il en soit, ni l'abréviation ni le barbarisme ne sont en usage aujourd'hui.

* **LANTURLU**, s. m. Dans plusieurs anciennes provinces de France, jeu de cartes qu'en d'autres provinces on appelle *la bête*, et qu'en Espagne, d'où il nous est venu, on appelle l'âne (*el burro*). On désigne particulièrement par ce nom le valet de trèfle, qui, à ce jeu, est la plus forte carte.

LANUGICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *lanugo*, duvet; *cornu*, corne). Zool. Qui a les antennes chargées de duvet.

LANULEUX, EUSE, adj. (du lat. *lana*, laine). Hist. nat. Se dit des animaux et des plantes qui sont couverts d'une laine courte.

LANUVIUM, n. pr. m. (pr. *lanuviome*). Géogr. anc. Ville du Latium, au S. d'Albe. Patrie de l'empereur Antonin. Aujourd'hui *Civita-Lavinia*.

LANVOLLON, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, département des Côtes-du-Nord. 1,490 hab.

LAOBÉS, adj. et s. m. Géogr. Peuple nomade de la Sénégambie.

* **LAOCOON**, s. m. Célèbre groupe de marbre, que l'antiquité nous a légué, et qu'on croit être l'ouvrage de trois artistes de Rhodes, sans qu'on sache pourtant rien de positif sur le véritable auteur de cet ouvrage. C'est le grand-prêtre Laocoon et ses deux fils, que deux horribles serpents enlacent des replis tortueux de leur corps. On dit *le Laocoon; dessiner, copier le Laocoon*.

LAOCOOSA, n. pr. f. Myth. Femme d'Apharée, mère d'Idas et de Lyncée.

* **LAODAMIE**, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Amyclas et mère de Triphylus. — Fille d'Alcméon. Nourrice d'Oreste.

* **LAODICE**, n. pr. f. Temps hér. Une des jeunes filles que les Hyperboréens envoyèrent à Délos pour y porter leur offrande au dieu adoré dans cette île. — Fille d'Agapénor, roi d'Arcadie. — Zool. Nom donné à un papillon.

LAODICÉE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Phrygie, sur les bords du Lycus. Les Romains l'appelèrent *Paculiana*. Auj. *Ladik* ou *Esky-Hissar*. On y chercherait vainement les traces de son ancienne splendeur. — Il y eut plusieurs autres villes de ce nom. La plus connue fut *Laodicée de Syrie*, sur la Méditerranée, au S. d'Antioche. Aujourd'hui *Latakieh*.

LAODICÉEN, ENNE, adj. et s. Habitant de Laodicée. — Qui concerne cette ville ou ses habitants.

* **LAODOCUS**, n. pr. m. Temps hér. Un des Argonautes, frère de Talaüs. — Guerrier qui protégea Delphes contre les Gaulois. — Un des fils de Priam. — Fils d'Apollon et de Phthias.

LAOGONUS, n. pr. m. (pr. *laogonuce*). Temps hér. Grand-prêtre de Jupiter Idéen; fut tué par Mérion. — Fils de Bias, tué par Achille.

LAOGORA, n. pr. f. Temps hér. Fille de Cynire et de Métharme. Elle porta aussi le nom de *Laodice*.

LAOGORAS, n. pr. m. Temps hér. Roi des Dryopes, qui fut tué par Hercule pour avoir profané le temple d'*Apollon Pagaséen* (et non *Pégaséen*).

LAO-KIUM. V., plus loin, LAO-TSEU.

LAOMAQUE, n. pr. f. Temps hér. Une des Amazones.

* **LAON**, n. pr. m. Géogr. Ch.-l. du dép. de l'Aisne et non ch.-l. d'arrondissement. Autrefois capitale du *Laonnais*. 8,500 hab. — Ce fut d'abord un château que les Romains appelèrent *Bibrax* ou *Lugdunum Clavatum*, d'où l'on fit au moyen âge *Laudunum*. A la fin du V^e siècle les Francs s'en emparèrent. Vers le milieu du X^e, les successeurs de Charlemagne y établirent le siége de leur royaume, restreint par les empiétements des grands vassaux. Louis d'Outre-Mer y mourut

prisonnier en 954. *La commune de Laon* secoua le joug de ses seigneurs au XII^e siècle. — Plus tard, les Bourguignons s'en emparèrent; ils en furent chassés au commencement du XV^e siècle. — La ville de Laon a une belle cathédrale, reconstruite en 1114. C'est la patrie de Méchain et de Serrurier. Un combat sanglant et indécis y fut livré par Napoléon le 10 mars 1814.

* **LAONNAIS**, adj. et s. Géogr. Habitant de Laon. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — Le *Laonnais* faisait partie du gouvernement de l'Ile-de-France. C'était le seul domaine des rois fainéants et de la seconde race.

LAONNISIEN, s. m. Archéol. Nom d'une monnaie que les évêques de Laon avaient fait battre.

LAONOME, n. pr. f. Temps hér. Fille de Gunéus, femme d'Alcée et mère d'Amphitryon.

LAONOMÈNE, n. pr. f. Temps hér. Une des filles de Thespius, de laquelle Hercule eut plusieurs enfants. On la confond quelquefois avec *Lanomène*.

LAOPHONTE, n. pr. f. Temps hér. Fille de Pleuron et de Xanthippe; elle épousa Thestius, qui la rendit mère d'Althée et de Léda.

LAOS, n. pr. m. Géogr. Contrée de la presqu'île au-delà du Gange, entre le Siam à l'O., le Tonquin et l'An-nam à l'E.; ville principale, *Lan-Tchang*. Ce pays est fort peu connu; on sait qu'il est divisé entre l'empire Birman, le royaume de Siam et l'empire d'An-nam.

* **LAOSYNACTE**, s. m. Hist. relig. Dans l'Église grecque, officier chargé de faire l'appel des diacres et de convoquer le peuple pour les cérémonies religieuses.

LAOTA, s. m. Relat. Nom de certains oiseaux qui, suivant les croyances des habitants des îles des Amis, avalent les âmes des hommes du peuple au moment de leur mort.

LAOTHOÉ, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Althée et l'une des femmes de Priam; elle mit au monde Lycaon et Polydore. — Fille d'Hercule et d'une Thespiade, qui épousa l'argonaute Polyphème.

LAO-TSEU, n. pr. m. (littéral. *vieil enfant*). Nom d'un ancien philosophe chinois, qui vint, dit-on, au monde avec des cheveux blancs. Il voyagea dans l'Inde. On le représente comme Moïse, avec deux protubérances qui ressemblent à des cornes. Il vivait 600 av. J. C. Les Chinois le vénèrent comme un dieu.

LAPATHIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *lapathum*, patience; *folium*, feuille). Bot. Se dit des plantes dont les feuilles ressemblent à celles de la patience.

LAPERSES, s. m. pl. Temps hér. Un des noms des dioscures tiré, soit du dème attique de *Laperse*, dont ils s'étaient emparés, soit d'un mont de Laconie.

LAPERSION, adj. m. (du gr. λᾶας, rocher; πέρθω, je détruis). Myth. Surnom de Jupiter.

* **LAPHRIENNE**, adj. f. (en gr. λάφρια, de λάφυρα, butin). Myth. Surnom de Diane. V. LAPHRIA, au Dictionnaire.

LAPHRIUS, n. pr. m. (pr. *lafriuce*). Temps hér. Fils de Castalius ou de Delphus. Il érigea une statue en l'honneur de Diane, dans la ville de Calydon.

LAPHYRIENNE, adj. f. (du gr. λάφυρα, butin). Myth. Surnom donné à Pallas, comme présidant aux dépouilles ennemies.

LAPICIDE, adj. des 2 g. (du lat. *lapis*, pierre; *cædo*, je coupe). Zool. Surnom de certains mollusques qui creusent des trous dans la pierre pour s'y loger.

LAPICIN, adj. et s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Italie, qui faisait partie des Liguriens.

* **LAPIDAIRE**, adj. s. des 2 g. Zool. Se dit de quelques insectes qui se logent entre les pierres — s. m. Techn. Instrument qu'emploient les polisseuses d'acier et les fabricants de verres de montre.

* **LAPIDATION**, s. f. Ant. On dit aussi *lithobolie*. V. ce mot au Complément.

LAPIDÉEN, adj. m. Géogr. anc. *Champs Lapidéens*. V. le mot CHAMP, du Complément.

LAPIDESCENT, ENTE, adj. (du lat. *lapis*, *lapidis*, pierre). Hist. nat. Qui devient dur comme la pierre, qui commence à se pétrifier.

LAPIDICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *lapis*, *lapidis*, pierre; *colere*, habiter). Zool. Se dit de quelques animaux qui vivent sous les pierres.

LAPILLEUX, EUSE, adj. (du lat. *lapillus*, petite pierre). Bot. Se dit des fruits dans la pulpe desquels on trouve souvent des corps très-durs comme des pierres. Les poires sont sujettes à cet inconvénient.

LAPILLIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *lapillus*, petite pierre; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme de petites pierres granuleuses.

* **LAPIN**, s. m. *Il est bon là, le lapin*, expression pop. qui signifie tantôt que ce qu'on vient d'entendre est bien trouvé, qu'un homme est digne de confiance, capable, etc., tantôt, ironiquement, qu'il ne faut pas se fier à lui, qu'on ne le croit pas. — Dans le langage des camps, *lapin* se prend quelquefois pour luron, brave : *Voilà un lapin!* c'est-à-dire, voilà ce qu'on appelle un brave. — *Monter en lapin*, se dit fam. et même pop. à Paris, de ceux qui montent à côté du conducteur, dont ils partagent la banquette. — Sur les anciennes médailles, le *lapin* était le symbole de l'Espagne et quelquefois de la Sicile. — Dans les tableaux allégoriques, le *lapin* marque l'abondance, parce que c'est un des animaux qui se reproduisent le plus vite. — Zool. Nom vulgaire d'un poisson à Tabago. — *Lapin d'Allemagne*, un des noms du souslik. — *Lapin d'Amérique* ou de *Java*, l'agouti. — *Lapin d'Aroé*, le kanguroo. — *Lapin de Bahama*, la marmotte. — *Lapin du Brésil*, le cochon d'Inde. — *Lapin de Norwège*, le campagnol. — *Lapin*, nom d'une espèce de chevêche.

* **LAPIS**, s. m. Le sel de l'or, chez les alchimistes.

LAPITHA, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Apollon, épousa Éole qui la rendit mère de Lapithus.

* **LAPITHE**, adj. et s. m. Temps hér. Nom d'un ancien peuple de la Thessalie, qui habitait sur le mont Ossa. Pirithoüs, prince des *Lapithes*, ayant épousé Hippodamie, ils voulurent célébrer sa noce par des fêtes auxquelles ils invitèrent les Centaures. Un de ces derniers ayant perdu la raison à force de boire, voulut faire violence à la jeune épouse. Les *Lapithes* fondirent sur les Centaures; ceux-ci se défendirent et cette rixe coûta la vie à un grand nombre d'individus.

LAPITHUS, n. pr. m. (pr. *lapituce*). Temps hér. Fils d'Apollon et auteur de la race des Lapithes. Quelques auteurs le font fils d'Éole.

LAPLACÉE, s. f. (de *Laplace*, astron.). Bot. Grand arbre du Pérou, famille des ternstrœmiacées.

LAPLYSIÉ, ÉE, adj. et s. f. Zool. Qui ressemble à une laplysie. — **LAPLYSIÉES**, s. f. pl. Famille de mollusques.

* **LAPON, ONNE**, adj. et s. Géogr. Habitant de la Laponie. — Qui concerne ce pays. — La *langue laponne* appartient à la famille ouralienne ou finnoise.

* **LAPONIE**, n. pr. f. Géogr. Contrée septentrionale de l'Europe, divisée auj. en *Laponie suédoise*, à l'O.; pop. 68,600 hab.; lieu principal, Wardehuus, et *Laponie russe*, formant deux cercles compris, l'un dans le gouv. d'Arkhangel, l'autre dans le grand-duché de Finlande. La *Laponie*, située au-delà du cercle polaire, est glacée pendant neuf mois de l'année, mais elle éprouve en été des chaleurs excessives. Le sol ne produit guère que des mousses, des lichens, et quelques arbustes à baies. On distingue les Lapons en pasteurs et pêcheurs; tous commercent en fourrures, poissons, fromage de renne. Ils sont peu civilisés, avares, défiants et même perfides. Leur taille est fort petite (4 pieds, ou 1 m. 35 cent. au plus).

LAPPACÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit de la partie d'une plante qui forme un crochet en se recourbant vers l'extrémité, ou qui est armée de pointes recourbées.

LAPPAGINE, s. f. (en lat. *lappago*). Bot. Plante graminée qui ressemble au mouron. *Lappague*, du Dictionnaire, est une faute typographique.

LAPPAGINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une lappagine. — **LAPPAGINÉES**, s. f. pl. Tribu de plantes graminées.

LAPPLAND, n. pr. m. Géogr. Nom qu'on donne quelquefois à la Laponie.

LAPPMUDE, s. f. Relat. Espèce de tunique ou de peau de renne dont se couvrent les Lapons et même les Suédois.

* **LAPS**, s. m. Hist. eccl. Il se disait principalement de ceux qui avaient abjuré par la crainte du supplice, bien qu'ils restassent ensuite fidèles à l'Église.

LAPTO ou **LAPTOT**, s. m. Relat. Matelot maure qui aide à remorquer les bâtiments sur la Gambie.

LAPURDUM, n. pr. m. (pr. *lapurdome*). Géogr. anc. Ville de l'Aquitaine, cap. des Tarbelles. Auj. *Bayonne*

* **LAQUAIS**, s. m. (l'étymologie de ce mot est fort incertaine, les deux origines les plus vraisemblables sont *knecht*, garçon, vassal, et *laquearius*, à filet, d'après la signification ancienne qui va être indiquée). Primitivement, nom de certains aventuriers espagnols ou basques dont les cheveux étaient enfermés dans un réseau de soie. Plus tard, ce mot n'a plus servi qu'à désigner des valets, et principalement les basques ou coureurs à pied. — Prov. *Laquais ne déroge pas*, on peut être laquais sans déshonneur, parce qu'il n'y a de laquais que dans les grandes maisons; ou bien, les laquais, sortant des dernières classes du peuple, ne craignent pas de s'abaisser en se donnant un maître. — *Insolent comme un laquais*, plein de cette outrecuidance avec laquelle les laquais se vengent sur les étrangers de leur humilité en face du maître.

* **LAQUÉAIRE**, s. m. Ant. Gladiateur qui tenait d'une main une corde à nœud coulant qu'il tâchait de jeter sur son adversaire, de manière à le saisir. S'il y réussissait, il l'étranglait, ou, suivant quelques antiquaires, il l'égorgeait avec un poignard qu'il tenait de l'autre main. Il paraît que les *laquéaires* étaient les mêmes que les *rétiaires*. — On donnait aussi le nom de *laquéaire* (*laquearius*), aux ouvriers qui construisaient des planchers ou des voûtes (*laquear*, lambris).

LAQUEDIVES, n. pr. f. pl. Géogr. Groupe d'îles de l'océan Indien, sur la côte S.-O. de l'Indoustan. Ces îles, au nombre de 32, sont habitées par des Malais ou des Arabes que les Anglais ont rendus tributaires. On y pêche du corail. 10,000 hab.

LAQUE-EN-HERBE, s. f. Bot. Un des noms de la douce-amère.

* **LAR**, s. m. Titre qu'on donnait aux anciens souverains du Latium. *Lar Porsenna* au lieu de *rex Porsenna*. Le mot *lar* équivalait à protecteur, gardien, conservateur, etc. — n. pr. m. Géogr. Ville de Perse, cap. du Laristan, autref. riche et commerçante, auj. bien déchue. 12,000 hab.

LARACHE, n. pr. m. Géogr. Ville maritime du Maroc, avec un port sur l'Atlantique. 4,000 hab.

* **LARAIRE**, s. m. Ant. rom. Lieu de la maison où l'on rendait un culte religieux à tous les dieux de la famille, et même aux hommes illustres des temps passés.

LARALIES, s. f. pl. (en lat. *laralia*). Ant. rom. Fêtes qu'on célébrait en l'honneur des dieux Lares, le 21 décembre de chaque année, c'est-à-dire au solstice d'hiver. Les *laralies* ou *larales* différaient des *lararies* (*lararia*) en ce que celles-ci avaient lieu aux ides de mai.

LARANDA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'ancienne Lycaonie, qui fut assiégée et prise par Perdiccas, après la mort d'Alexandre. C'est auj. *Larenda*.

* **LARD**, s. m. On disait autrefois d'un religieux qui manquait à la règle, qu'*il avait mangé le lard*. — Prov. *Il y a du lard*, il y a quelque chose de caché là-dessous. — *Jeter son lard aux chiens*, renoncer à toute discussion. — *Venir comme lard aux pois*, arriver fort à propos. — *Crier au lard sur quelqu'un*, c'est l'accuser à tort ou à raison d'un mal qui s'est commis. — *Faire trembler le lard au charnier*, mourir de faim, avoir une faim à dévorer. Toutes ces expr. sont vieilles ou très-vulgaires.

LARDAIRE, s. m. Nom qu'on donnait autrefois au mardi gras dans quelques provinces de France, notamment en Auvergne et dans le Limousin.

LARDANE, n. pr. f. Temps hér. Nymphe qui fut aimée de Jupiter et qui lui donna deux fils, Sarpédon et Argus. C'est peut-être une corruption du nom de *Iardané*.

* **LARDER**, v. a. *Larder une carte*, au jeu, l'introduire frauduleusement et furtivement dans un jeu. — *Larder*, en t. de mar., passer sur les deux côtés d'une toile, l'endroit et l'envers, des bouts de fil qu'on détord aux extrémités pour qu'ils se mettent en étoupe. — Art. milit. *Larder un gabion*, l'unir, l'attacher avec d'autres au moyen de pieux ou d'attaches.

LARDÈRE, s. f. Zool. Nom vulgaire de la mésange charbonnière.

LARDERON, s. m. Zool. Nom vulgaire de la petite mésange bleue.

* **LARDIER**, s. m. Nom d'un officier de bouche employé chez le roi, chez les seigneurs, dans les monastères. C'était une espèce de surveillant de tous les mets qu'on servait et qu'on desservait, un chef d'office.

LARDIVORE, adj. des 2 g. Qui mange du lard. Mot créé par M. Raspail.

LARDIZABALÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une lardizabale d'Amérique. — **LARDIZABALÉES**, s. f. pl. Famille de plantes.

* **LARDON**, s. m. Nom donné au XVII[e] siècle à un petit journal qui s'imprimait en allemand et qui contenait principalement des nouvelles scandaleuses, des traits piquants, des diatribes, etc. On a étendu ce nom plus tard au feuilleton qui accompagnait un journal, et où l'on ne trouvait guère que des épigrammes, des réflexions mordantes, etc. — En t. de jeu, on appelle *lardon* une carte subtilement et frauduleusement introduite dans un jeu. — Techn. Chez les horlogers, pièce longue et droite qui fait partie de la potence dans une montre à roues de rencontre. — Fig. et pop. *Le lardon du quartier*, une mauvaise langue.

LARDONNISTE, s. m. Mot employé par Bayle pour désigner les journalistes et les écrivains qui publiaient des nouvelles satiriques ou *lardons*.

LARÉDO, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Burgos. Port sur l'Atlantique. 3,200 hab.

* **LARENTAL, ALE**, adj. Ant. rom. Qui concerne Larentia. — *Flamine larental*, celui qui présidait aux fêtes dites *larentales* ou *florales*, fêtes qui se célébraient le 22 décembre, en l'honneur de Jupiter et d'Acca Larentia.

LARENTIA, n. pr. f. Temps hér. Nourrice de Romulus et femme du berger Faustus. — Il y eut aussi à Rome une courtisane qui s'appelait *Larentia*, *Laurentia*, *Taruntia* ou *Flora*. Elle était fort riche, et elle institua pour son héritier le peuple romain. Ce fut à cette occasion que s'établirent les fêtes *florales* ou *larentales*. — s. f. Zool. Genre d'insectes lépidoptères.

* **LARES**, adj. et s. m. pl. Les sacrifices qu'on offrait aux *dieux Lares* consistaient ordinairement en vin, en encens, en couronnes de laine : on y joignait une partie des mets destinés à la famille. — On appelait quelquefois *grands Lares* les douze grands dieux, et *petits Lares* des dieux dont le culte était restreint en raison des fonctions dont ils étaient chargés. Priape, Vertumne, Pan, Flore, etc., étaient au nombre des *petits Lares*. — On appela sous l'empire, *Lares augustes* ou *publics*, les empereurs qui étaient déifiés après leur mort. — *Lares grundiles*. V. GRUNDILE, au Complément. — *Lares marins* ou *permarins*, ceux qui protégeaient les vaisseaux. — *Lares ruraux*, ceux des campagnes. — *Lares succincts*, ceux qu'on représentait avec une ceinture à la gabinienne.

* **LARESSILS**. V., au Complément LARISSÉEN, qui est plus correct.

* **LARGE**, adj. des 2 g. *Il n'est pas large, mais il est bien long*, se dit au propre d'un chemin qu'on trouve fort long, et fig., de tout ce qui devient ennuyeux et à charge. — On dit d'un avare qu'*il est large, mais seulement des épaules*; ou bien qu'*il est large de bouche, étroit de ceinture*. — On dit à un homme qui a l'air de faire des façons pour une chose qu'il désire et qu'on lui offre : *Accommodez-vous donc, le pays est large*, n'y faites pas tant de façons, prenez-en à votre aise.

LARGENTIÈRE, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrondissement, dép. de l'Ardèche. 3,000 hab. Mines de plomb argentifère. On écrit aussi *l'Argentière*.

* **LARGESSE**, s. f. Ant. rom. Somme d'argent que les prétendants à l'empire répandaient parmi le peuple. On dit aussi *largilion*. — Au temps du Bas-Empire, on entendait par *largesse*, le trésor public, et l'intendant ou ministre des finances s'appelait *comte des largesses sacrées*.

LARGITION, s. f. (en lat. *largitio*) Ant. rom. Ce que les prétendants à l'empire distribuaient au peuple et à l'armée. V. le mot ci-dessus.

LARGITIONAL, s. f. Ant. rom. Titre du préfet ou intendant du trésor privé, sous l'empire.

* **LARGUE**, adj. des 2 g. Mar. Se dit de toute manœuvre qui n'est pas tendue ou arrêtée.

LARICE, s. m. (du lat. *larix*, même signif.). Bot. Arbre résineux qui croît dans le voisinage du Pô. — Suivant quelques mythologues, les sœurs de Phaéton furent métamorphosées en *larices* ou *larix*.

LARICE, n. pr. f. Géogr. Presqu'île de l'Indoustan, au S.-O. du Bengale. Aujourd'hui *le Guzzerat*.

LARIDE, n. pr. m. Temps hér. Frère jumeau de Tymber et fils de Daucus. Il fut tué par Pallas, fils d'Évandre.

LARIDÉ, ÉE, adj. et s. m. (du lat. *larus*, mouette). Zool. Qui ressemble à une mouette. — LARIDÉES, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

LARIDON, s. m. Vieux mot qui signifie mendiant, gueux.

LARIGAUD. V. LARIGOT, au Dictionnaire. Quelques personnes prétendent que telle est l'orthographe primitive, au moins dans l'expr. prov. *boire à tire Larigaud* ou *la Rigaud*, comme le faisaient les sonneurs qui mettaient en branle la Rigaud, grosse cloche de Rouen.

* **LARIN**, s. m. Monnaie réelle d'argent qui a cours dans les possessions portugaises des Indes orientales. Elle vaut 100 réis ou 1 fr. 29 c. — C'est aussi le nom d'une monnaie de la Perse valant 2 mamoudis 1/2, le mamoudi valant 48 c., ce qui fait 1 fr. 20 c.

LARINE, n. pr. f. Temps hér. Jeune fille qui accompagnait l'amazone Camille au combat. — s. f. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

LARIO, s. m. Géogr. Nom qu'on donne quelquefois au lac de Côme. Pendant l'occupation française, il avait été fait, sous le nom de *Lario*, un département de la province actuelle de Côme. Ch.-l. Côme.

LARISSE, n. pr. f. (du gr. Λάρισσα, forteresse chez les Pélasges). Géogr. anc. Grande ville de la Thessalie sur la rive droite du Pénée, dans le pays des Pélages Achille était roi ou prince de Larisse. Philippe de Macédoine y transporta le siège de son royaume, et Pompée vaincu à Pharsale y chercha une retraite. Quelques écrivains prétendent que la ville qui faisait partie des États d'Achille était une autre *Larisse*, surnommée Κρεμαστή (suspendue), dans la Phthiotide, et actuellement ruinée. D'autres, au contraire, soutiennent que la ville d'Achille est celle qui s'élève sur les bords du Pénée, et qui existe encore sur la Salembria, sous le même nom de *Larisse*.

LARISSÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de Larisse. — Qui appartient à Larisse. — Myth. Surnom de Jupiter, d'Apollon, d'Achille. Minerve était aussi appelée *Larisséenne*, et l'on célébrait à Larisse des jeux publics qu'on désignait sous le nom de *jeux larisséens*.

LARISSUS, n. pr. m. (pr. *lariçuce*). Temps hér. Fils de Pélasge et fondateur de la ville de Larisse. — Géogr. anc. Fleuve qui formait la limite entre l'Achaïe et l'Élide.

LARISTAN, n. pr. m. Géogr. Province de la Perse, au S.-E. du Farsistan, dont elle est quelquefois considérée comme faisant partie. Pays aride et presque désert. Climat très-chaud. Soie, baume, fruits, etc. Ch.-l. Lar.

LARIUS, s. m. (pr. *lariuce*). Géogr. anc. Ancien nom du lac de Côme ou *Lario*.

LARKIN, s. m. Relat. Nom d'un élixir dont on fait usage dans les îles voisines de l'Inde.

LARMAIRE, adj. des 2 g. Bot. Se dit des graines dont la forme ressemble à celle d'une larme.

* **LARME**, s. f. Archit. Un des noms des cônes tronqués qu'on voit sous le triglyphe dorique. On dit aussi *goutte*. — Pharm. Toute petite masse arrondie d'une substance molle. — Bot. *Larme de la Vierge*, nom vulgaire d'une espèce d'ornithogale. — *Larme du Christ*, le grémil. — *Avoir des larmes dans la voix*, expression de Laharpe, parlant de la comédienne Gaussin, qui possédait au plus haut degré l'art de donner à sa voix un accent douloureux. Les feuilletonistes ont beaucoup abusé de cette expression. — *Larmes de Mégarien*, chez les anciens, se disait des fausses larmes, qui ne prouvent nullement une véritable douleur. Les Mégariens passaient pour être faux et perfides ; c'était par le même motif que *rire mégarien* signifiait rire moqueur. — Hist. *Bataille sans larmes*, bataille gagnée l'an 367 av. J. C., par les Spartiates sur les Arcadiens et les Argiens, et ainsi nommée parce que les vainqueurs ne perdirent pas un seul homme. — Syn. La différence essentielle et primitive entre LARMES et PLEURS consistait en ce que *larme* était la liqueur qui coule des yeux des personnes affligées ; *pleurs* (*ploratus*) le bruit que fait entendre une personne suffoquée de douleur. On ne devrait donc pas dire *verser des pleurs* ; cependant l'usage contraire a prévalu.

* **LARMIER**, s. m. Zool. Nom par lequel on désigne deux sacs membraneux qui sécrètent une humeur. Ils sont situés sous les yeux de certains animaux et s'ouvrent en dehors par une fente de la peau. On les remarque principalement dans quelques espèces du genre cerf. — En dessin, on entend par *larmier* l'angle de l'œil le plus rapproché du nez, celui par lequel s'échappent les larmes. — En anat. Le *larmier* porte le nom de *grand canthus*.

* **LARMOYANT**, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes qui croyaient qu'on ne se rendait agréable à Dieu qu'en pleurant, et qui s'accoutumaient à verser continuellement des larmes. — adj. Littér. Le *comique larmoyant* n'est point un comique qui attendrit, mais un mélange de caractères, de traits, tantôt pleins de gaieté, tantôt propres à inspirer la compassion, que l'on a introduit dans certains drames. La Chaussée a inventé le *comique larmoyant*.

LARNASSE, s. m. (du gr. λάρναξ, vaisseau). Ancien nom du *Parnasse*, lequel lui vint, suivant quelques étymologistes, de ce que l'arche de Deucalion fut déposée sur son sommet par les eaux du déluge.

LARNICA, n. pr. f. Géogr. Ville et port de l'île de Chypre, sur la côte méridionale ; résidence de plusieurs consuls européens. 5,000 hab. Évêché grec. Grains, vins, drogues, soie, etc. On dit aussi *Larnaka*.

LARRATE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un larre. — LARRATES, s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères.

* **LARRON**, s. m. Anc. cout. On disait d'un seigneur qu'*il avait le larron*, c'est-à-dire le droit de poursuivre les voleurs et de les juger. — Prov. *Ou marchand ou larron*, un marchand sans probité mérite la qualification de voleur. — *Tel larron, telle corde*, la peine doit être proportionnée à la gravité du délit. — *Les gros larrons font pendre les petits*, les coupables de petits délits sont facilement atteints ; les fripons qui opèrent en grand échappent aux poursuites et font même quelquefois partie de l'administration. — *Bon larron est qui larron emble*, anc. prov., le voleur qui en vole un autre n'est pas un voleur maladroit. — Ponts et ch. *Larron d'eau*, canal pratiqué pour l'écoulement des eaux. — On donne aussi ce nom aux trous que les anguilles pratiquent aux chaussées, en s'enfonçant dans la terre ; l'eau des étangs s'échappe par ces trous, c'est ce qui leur a valu le nom de *larrons d'eau*. — *Larron d'honneur*, séducteur (Molière). — *Ile des larrons*. V. MARIANNES, au Complément.

LARRONAILLE, s. f. Ramas de voleurs de bas étage. Ce terme de mépris a vieilli, mais il peut encore s'employer dans le style familier.

* **LARUNS**, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, où l'on trouve des mines de plomb, des forges, des eaux thermales. 1,750 hab.

* **LARUS**, s. m. Zool. Oiseau qui, avec toutes ses propriétés fabuleuses, n'est autre chose qu'une mouette ou poule d'eau.

LARVICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *larva*, larve ; *colo*, j'habite). Zool. Se dit des insectes qui vivent logés dans les larves d'autres insectes.

LARVIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *larva*, larve ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une larve d'insecte.

LARVIPARE, adj. des 2 g. (du lat. *larva*, larve ; *pario*, j'engendre). Zool. Se dit de quelques insectes qui, au lieu de pondre des œufs, produisent des larves.

LARY, s. m. Zool. Écureuil de Sumatra.

LARYMNA, n. pr. f. Temps hér. Fille de Cycnus ; elle donna son nom à la ville de Larymna, en Béotie.

LARYNGITE, s. f. Méd. Inflammation du larynx.

LARYNGOSTÉNOSE, s. f. (du gr. λάρυγξ, λαρυγγος, larynx ; στηνωσις, resserrement). Méd. Rétrécissement du larynx.

LARYNGOSTOME, adj. des 2 g. (du gr. λαρυγξ, λαρυγγος, larynx ; στομα, bouche). Zool. Se dit d'un animal articulé qui, au lieu de bouche, n'a qu'une trompe rétractile formée par l'œsophage.

* **LARYSIES**, s. f. pl. Ant. gr. Fête de Bacchus, qui se célébrait sur le mont *Larysius*, en Laconie.

* **LAS, LASSE**, adj. Prov. *On va bien loin depuis qu'on est las*, avec de la bonne volonté on peut triompher de la fatigue.

LAS, s. m. Relat. Nom que les peuples du Tibet donnent à des esprits ou anges dont ils font neuf classes.

LASAGNE, s. f. V. LAZAGNES, au Dictionnaire.

LASAH, n. pr. m. Huitième mois de l'année des Arabes.

LASALLE, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Gard. 2,300 hab.

LASCADION, s. m. Bot. Plante de la Louisiane, famille des euphorbiacées.

* **LASER**, s. m. Ant. Suc d'une plante originaire de la Cyrénaïque et appelée *laserpitium*. Les Romains faisaient beaucoup de cas du *laser* qu'ils employaient comme purgatif, et qu'ils faisaient même entrer dans la préparation de leurs aliments. Cependant le *laser* paraît ne pas être autre chose que l'*assa fœtida*, qui est pour les modernes une substance tout à fait répugnante.

— On donne aujourd'hui le nom de *laser* à un genre de plantes ombellifères.

LASERPITIUM, s. m. (pr. *lazerpiciome*). Ant. Plante d'où l'on tirait le *laser*.

LASIANTHE, adj. des 2 g. (du gr. λάσιος, velu; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit des plantes qui ont des fleurs velues.

LASIOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. λάσιος, velu; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits velus.

LASIOCÉPHALE, adj. des 2 g. (du gr. λάσιος, velu; κεφαλὴ, tête). Bot. Qui a les fleurs disposées en tête et entremêlées de poils.

LASIOGLOTTE, adj. des 2 g. (du gr. λάσιος, velu; γλῶττα, langue, parce que les gousses ont la forme de langues). Bot. Qui porte des gousses velues.

LASIONITE, s. m. Minéral qui affecte la forme des cristaux capillaires.

LASIOPE, adj. des 2 g. (du gr. λάσιος, velu; πούς, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe velu.— s. m. Plante du Cap qui forme un genre dans la famille des synanthérées.

LASIOPÉTALÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à un lasiopétale.— **LASIOPÉTALÉES**, s. f. pl. Famille de plantes.

LASIOPOGÉ, s. m. (du gr. λάσιος, velu; πώγων, barbe). Bot. Plante corymbifère d'Afrique, qui porte plusieurs touffes de poil.

LASIOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. λάσιος, velu; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes velues.

LASIOSPERME, adj. des 2 g. (du gr. λάσιος, velu; σπέρμα, semence). Bot. Qui a des graines velues. — s. m. Genre de plantes corymbifères des montagnes d'Italie.

LASIOSPORE, adj. des 2 g. (du gr. λάσιος, velu; σπόρα, semence). Bot. Syn. de *lasiosperme*.

LASIOSTACHYÉ, ÉE, adj. (du gr. λάσιος, velu; στάχυς, épi). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs présentent des épis velus.

LASIOSTÈME, s. m. (du gr. λάσιος, velu; στῆμα, filet). Bot. Arbre du Brésil.

LASIPÈDE, adj. des 2 g. (du gr. λάσιος, velu, et du lat. *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes velues. Il s'applique aux animaux, tandis que *lasiope* s'applique aux plantes.

LASSA, n. pr. f. Géogr. Ville de l'empire chinois, capitale du Tibet. 30,000 hab. suivant les uns, 80,000 suivant d'autres. Siége du dalaï-lama et résidence d'un vice-roi chinois. On écrit aussi *Lhassa*.

* **LASSERET**, s. m. Techn. Espèce de tarière qu'emploient les charpentiers pour les petites mortaises. — Anneau de fer qui arrête et soutient l'espagnolette d'une croisée, et dans laquelle l'espagnolette tourne. — *Lasseret tournant*, pince de fer arrêtée par une contre-rivure, et pouvant tourner en tous sens.

* **LASSIÈRE**, s. f. Agric. Endroit d'une grange où l'on entasse les gerbes.

LASSO, s. m. V. LAZO, au Complément.

* **LAST** ou **LASTE**, s. m. (ces mots ne doivent point former deux articles séparés). Grande mesure de capacité en usage dans plusieurs contrées de l'Allemagne. Le *last de Brême* vaut 2962 lit., 76; —*de Hambourg*, 3159; —*de Lubeck*, 3415, 68; — *d'Oldembourg*, 3283, 59. Le *last* équivaut à deux tonneaux suivant le sens que les marins donnent à ce mot. — Le *last* est aussi une mesure agraire qui vaut à Lubeck de 60 à 80 perches, et un poids qui en Danemark vaut 2596 kil., 50. — Le *last* de harengs vaut 8 barils de 12,000 harengs chacun.

LASTING, s. m. (en angl. *lasting*, durable). Comm. Étoffe de laine rase qui, dit-on, dure fort longtemps.

LAT, n. pr. m. Relat. Nom que d'Herbelot donne à une ancienne idole indoue qui était dans le temple de Soumenat. — Les Arabes, avant l'islamisme, avaient aussi une idole qu'ils appelaient *Lat*. V. LATH, au Complément

LATACE, s. f. Herbe dont parle Pline. Les anciens Perses lui attribuaient des propriétés merveilleuses.

LATACUNGA, n. pr. f. Géogr. Ville de l'Amérique méridionale, république de l'Équateur, prov. de Quito. 12,000 hab. Restes de constructions péruviennes.

LATAGUS, n. pr. m. Temps hér. (pr. *lataguce*). Roi du Pont qui alla au secours d'Éétès contre les Argonautes. Il fut tué par Darapès.

LATAKIÉH, n. pr. m. Géogr. Ville de la Syrie, sur la Méditerranée. 5,000 hab. Commerce de tabac fort connu sous le nom de *tabac de Latakiéh*, ou substantiv., de *latakiéh*. On l'appelle aussi *Ludikiéh*.

LATANE, s. m. (en gr. λανθανω, je me cache, à cause de la difficulté de l'extraction). Nom d'un nouveau métal qu'on a découvert dans l'oxygène de cérium. On l'appelle aussi *lathane* ou *lanthane*.

* **LATANIER**, s. m. Bot. Palmier de l'île de Bourbon et de la Chine, remarquable par ses feuilles plissées et flabelliformes. C'est du *latanier* qu'on tire le sagou. Le bourgeon qui termine sa tige est le *chou palmiste*.

LATE, s. f. Anc. cout. Nom de l'amende pécuniaire, dans l'anc. Provence. Cette amende était de 9 deniers.

LATEBRES, s. f. pl. (en lat. *latebræ*). Vieux mot qui signif., cachette, retraite. On pourrait l'employer poétiq.

LATÉPORE, s. m. Hist. nat. Genre de polypiers fossiles.

LATERAN, s. m. Hist. eccl. V. LATRAN, au Complément.

* **LATÉRANUS**, n. pr. m. (pr. *latéranuce*). Ant. rom. Nom qu'on a donné quelquefois au mont Cœlius, dans l'ancienne Rome, parce que la famille patricienne des *Latéranus* y avait un palais. De là est venu *Latran*.

LATERCULIEN, s. m. (en lat. *laterculensis*). Hist. Officier chargé de tenir le *latercule* ou registre des dignités du Bas-Empire.

* **LATERE (A)**, expr. adv. lat. (du lat. *à*, de; *latere*, le côté). Cette expr. n'était pas employée seulement avec *légat*, mais aussi avec *comte* et d'autres titres de dignité : *Comte à latere*, *moniteur à latere*, sous les rois de la deuxième race.

LATÉRIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *latus*, *lateris*, côté; *flos*, fleur). Bot. Qui porte des fleurs latérales.

LATÉRIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *latus, lateris*, côté; *folium*, feuille). Bot. Dont les fleurs naissent sur le côté de feuilles qui ne sont pas opposées.

* **LATÉRIGRADE**, adj. et s. f. (du lat. *latus*, *lateris*, côté; *gradior*, je marche). Zool. Quatrième tribu de l'ordre des arachnides pulmonaires, renfermant des araignées qui peuvent marcher en avant, en arrière et sur le côté.

LATÉRINERVÉ, ÉE, adj. (du lat. *latus*, *lateris*, côté; *nervus*, nerf). Bot. Se dit des feuilles dont les nervures partent d'une côte centrale et s'étendent vers la circonférence.

LATÉRISÈTE, adj. des 2 g. et s. m. (du lat. *latus*, *lateris*, côté; *seta*, soie). Zool. Qui a un poil isolé sur le côté des antennes : *Insecte latérisète; un latérisète*.

LATH, s. m. (littéral., *suprême*). Nom que les anciens Arabes donnaient au Créateur.

LATHIPHROSYNIE, s. f. (en gr. λαθιφροσύνη, de λανθάνω, je me cache; φροσύνη, sagesse). Perte des facultés intellectuelles, et spécialement de la mémoire.

LATHRIDIE, s. f. (du gr. λαθρίδιος, secret). Zool. Genre d'insectes coléoptères qui se tiennent cachés.

LATHRODECTE, s. m. (du gr. λάθρα, secrètement; δάκνω, je mords). Zool. Genre d'araignées de l'ordre des arachnides pulmonaires, qui vivent sous les pierres, et dont la morsure est, dit-on, dangereuse.

LATIAL, ALE, adj. Ant. rom. Qui appartient au Latium. Nom d'une des sept collines renfermées dans Rome. On dit aussi *latiar, are*.

LATIBARBE, adj. des 2 g. (du lat. *latus*, large; *barba*, barbe). Zool. Qui a une barbe très-large.

LATICAPITÉ, ÉE, adj. (du lat. *latus*, large; *caput*, *capitis*, tête). Zool. Qui a la tête large.

* **LATICAUDE**, adj. des 2 g. (du lat. *latus*, large; *cauda*, queue). Zool. Qui a une queue large. On dit aussi *laticaudé, ée*.

LATICIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *latex*, *laticis*, source; *fero*, je porte). Bot. Se dit des plantes dont les vaisseaux renferment certains sucs, et de ces vaisseaux eux-mêmes.

* **LATICLAVE**, s. m. On ne sait pas bien exactement en quoi consistait cet insigne; mais on présume que c'était une bande de pourpre qui bordait la tunique, et sur laquelle étaient brodés, de distance en distance, des ornements en forme de têtes de clou.

LATICLAVIEN, IENNE, adj. Ant. rom. Surnom des dignités qui donnaient le droit de porter le *laticlave*, et des magistrats qui en étaient investis.

LATICOLLE, adj. des 2 g. (du lat. *latus*, large; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet large.

LATICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *latus*, large; *cornu*, corne). Zool. Qui a les antennes ou les cornes larges et aplaties.

LATICOSTÉ, ÉE, adj. (du lat. *latus*, large; *costa*, côte). Zool. Se dit des coquilles qui offrent à leur surface de larges côtes.

LATIDENTÉ, ÉE, adj. (du lat. *latus*, large; *dens*, *dentis*, dent). Zool. Qui a de larges dents.

LATIER, s. m. Anc. cout. Officier qui était chargé de faire payer les *lates* ou amendes. — Registre où s'inscrivaient les condamnations aux amendes, et les payements qui étaient faits.

LATIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *latus*, large; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs très-larges.

LATIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *latus*, large; *folium*, feuille). Bot. Qui a de larges feuilles.

LATILABRE, adj. des 2 g. (du lat. *latus*, large; *labrum*, lèvre). Zool. Se dit des animaux qui ont de larges lèvres.

LATILINGUE, adj. des 2 g. (du lat. *latus*, large; *lingua*, langue). Zool. Qui a la langue large.

LATIMANE, adj. des 2 g. (du lat. *latus*, large; *manus*, main). Zool. Qui a des mains ou des serres fort larges.

* **LATIN, INE**, adj. et s. Géogr. anc. Nom des anciens habitants du *Latium*, appelés d'abord *Aborigènes*, divisés ensuite en *Latins anciens*, comprenant les Albains et les Rutules; et *Latins nouveaux* : Volsques, Èques, Herniques, Ombriens, Aurunces et Ausones. Tous ces peuples formaient une confédération dont Albe était le point central. — Ant. *Féries latines*, les quatre jours du *latiar;* c'était une fête conceptive, sans époque fixe. — On appelait autrefois *latin* tout ce qui paraissait difficile à comprendre; Regnard appelle encore les savants les *gens de latin*. La servante des *Femmes savantes* de Molière dit à sa maîtresse qu'*elle n'entend pas le latin*. *C'est du latin pour vous, du latin qui passe votre gamme*, vous n'y pouvez rien comprendre. On dit aujourd'hui : *C'est de l'hébreu*, parce que tout homme bien élevé est censé savoir le latin. — On dit fig. et fam., d'un homme qui n'a pas de jugement, qu'*il est pauvre en latin et en français;* d'un ignorant, qu'*il ne sait ni latin ni grec*. — Prov. *Perdre son latin à quelque chose*, y perdre son temps, ses soins, sa peine. — *Parler latin devant des cordeliers*, faire le savant avec des gens plus habiles que soi. — *Être fou en latin et en français*, manquer de jugement sur tous les points. — *Latin hongrois*, le latin qui est parlé dans la Hongrie. — Au temps des croisades, on appelait *Latins* tous les peuples de l'Occident, et *empereurs latins* les princes français qui ont régné à Constantinople de 1204 à 1261. — En gramm. *Cas latin*, l'ablatif, parce que ce cas n'existe pas dans le grec.

LATINEMENT, adv. Selon les règles de la langue latine.

LATINISANT, ANTE, adj. Surnom donné aux personnes qui, vivant parmi les schismatiques, chez les Grecs, chez les Russes, pratiquent le culte de l'Église romaine.

* **LATINISER**, v. n. Pratiquer le culte de l'Église romaine.

* **LATINITÉ**, s. f. *Latinité ecclésiastique*, se dit d'un certain genre de style et d'expressions employé par les Pères de l'Église latine. — On appela autrefois *latinité* ou *droit de latin* les priviléges qui furent accordés par Rome aux villes du Latium. *La latinité* tenait le milieu entre le droit de cité et le droit italique.

* **LATINUS**, n. pr. m. Myth. Quelques mythographes le font fils d'Ulysse et de Circé, époux de Roma et père de Rémus et de Romulus. — *Latinus Sylvius* fut fils d'Énée et de Lavinie.

LATIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *latus*, large; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Se dit des animaux qui ont les pattes larges.

LATIPENNE, adj. des 2 g. (du lat. *latus*, large; *penna*, aile ou plume). Zool. Se dit des oiseaux qui ont les ailes fort larges ou qui ont quelques plumes de l'aile plus larges que les autres.

LATIPINNÉ, ÉE, adj. (du lat. *latus*, large; *pinna*, nageoire). Zool. Qui a de larges nageoires.

LATIRÈME, adj. des 2 g. (du lat. *latus*, large; *rema*, rame). Zool. Qui a les pattes aplaties en forme de rames, et dont les doigts sont réunies par une seule membrane.

LATISEPTÉ, ÉE, adj. (du lat. *latus*, large; *septum*, clôture). Bot. Se dit des fruits dont l'intérieur est divisé en compartiments par de larges cloisons.

LATISILIQUÉ, ÉE, adj. (du lat. *latus*, large; *siliqua*, silique). Bot. Qui a des siliques larges.

LATITER, v. a. (du lat. *latitare*, se cacher). Dans l'ancienne jurisprudence, cacher, receler : *Latiter les objets d'une succession*. Il s'emploie mieux comme neutre pour, se cacher, dans le même sens que le latin.

* **LATITUDINAIRE**, adj. des 2 g. Théol. Surnom général des sectaires qui, dans leur tolérance systématique, ouvrent de larges voies pour monter au ciel. On a accusé les jésuites d'être *latitudinaires*. — s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui avait pour principe que tous les hommes seraient nécessairement sauvés. Ces sectaires, qu'on appelait aussi *universalistes*, parce qu'ils prêchaient la paix universelle, parurent en Allemagne et en Hollande à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe.

LATITUDINARISME, s. m. Théol. Opinions, doctrines des latitudinariens.

* **LATIUM**, n. pr. m. Géogr. anc. Contrée de l'Italie, située entre l'Étrurie, le pays des Sabins, le Samnium et la Campanie. Rome et son territoire furent pris dans le Latium.

LATMIEN, adj. m. Myth. Surnom d'Endymion, ainsi appelé parce que Phœbé descendait sur le mont Latmos pour l'y contempler pendant son sommeil.

LATMIQUE, adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient à la ville de Latmos. — *Golfe Latmique*, situé sur les confins de la Carie et de l'Ionie. C'était sur ce golfe que s'élevaient les villes de Latmos et de Milet.

LATMOS, n. pr. m. (pr. *latemôce*). Géogr. anc. Montagne de la Carie, située près de l'embouchure du Méandre. — Ville située sur le golfe Latmique. Elle portait aussi le nom d'*Héraclée*.

LATOBRIGE, s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule Belgique, chez les Helvétiens.

* **LATONE**, n. pr. f. Dans le langage hermétique, le sein de la terre où les métaux se forment. — *Latone*, s. f. Nom d'un papillon.

LATONIGÈNE, adj. et s. des 2 g. V., au Dictionnaire, LATONIGENÆ, qui est la forme latine.

LATONIE, s. f. Zool. Espèce de couleuvre.

LATOPOLIS, n. pr. m. (pr. *latopolice*). Géogr. anc. Ville de la Thébaïde d'Égypte. On y rendait un culte particulier au poisson appelé *latos*. Les ruines de cette ville se voient encore près d'*Esné*.

LATORCZA, s. f. Géogr. Rivière de la Hongrie, qui se réunit au Bodrog, au-dessus du Semplin.

* **LATOS**, s. m. Zool. Poisson d'Égypte, inconnu des modernes.

LATRAMIS, n. pr. m. (pr. *latramice*). Temps hér. Fils d'Ariane et de Bacchus.

LATRAN, n. pr. m. Géogr. Nom donné à une colline de Rome. V. LATERANUS, au Complément. Le palais qui couronnait la colline fut cédé, dit-on, par Constantin au pape Sylvestre, qui y fit construire une église, devenue la basilique de *Saint-Jean de Latran*. — *Chanoines de Saint-Jean de Latran*, ordre religieux fondé au Ve siècle. — Cinq conciles généraux, tenus dans cette basilique, sont désignés par le nom générique de *conciles de Latran*.

LATRÉE, n. pr. m. Temps hér. Centaure monstrueux qui fut tué par Cenée.

LATREUTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. λατρευτικός, de λατρεύειν, servir, adorer). Surnom donné en théologie au sacrifice offert à Dieu comme souverain être et créateur.

LATRON, s. m. (du lat. *latro* ou *latero*). Ant. rom. Nom qu'on donnait aux gardes attachés à la personne des anciens rois d'Italie; aux gardes du corps. On dit aussi *latéron*.

LATRONCULAIRE, adj. des deux g. (du lat. *latrunculus*, échiquier). Zool. Il s'est dit quelquefois des animaux dont le corps est couvert de couleurs disposées en forme d'échiquier.

LATRONCULE, s. m. (en lat. *latrunculus*). Ant. rom. Nom des pièces d'un jeu des Romains, qui ressemblait aux dames ou aux échecs des modernes : *Jouer aux latroncules*. — *Latroncule* se disait aussi d'une espèce de jeton dont les Romains se servaient pour compter.

LATTAGE, s. m. Constr. Espace couvert de lattes. — Opération qui consiste à poser des lattes.

* **LATTE**, s. f. Morceau de bois long, mince, étroit, plat, dont on fait grand usage dans les constructions. Celles qui servent pour les combles s'appellent *voliges*, celles qui servent pour les cloisons s'appellent *lattes jointives*, et non *lattes jointes*, comme on l'a dit par erreur au Dictionnaire. — *Lattes*, s. f. pl. Nom qu'on donnait à une espèce de supplice en usage dans quelques contrées du Nord, et auquel il paraît qu'on a renoncé. Il consistait à enfermer le condamné dans une chambre sans siége, et dont le plancher était formé de pièces de bois triangulaires, et rangées à côté l'une de l'autre de manière à ne présenter que le sommet du triangle, ce qui fatiguait beaucoup le prisonnier. Ce genre de châtiment était principalement destiné aux soldats. — Techn. *Latte*, chez les fondeurs, se dit de bandes de fer plates, telles qu'elles viennent de la forge. — Palette avec laquelle le faïencier enlève la terre détrempée pour la mettre en œuvre.

LATUS, s. m. (pr. *latuce*). Mot latin que d'anciens géomètres ont fait entrer dans deux locutions : *Latus rectum* (côté droit), c'est-à-dire paramètre d'une courbe, et *latus transversum* (côté transversal), c'est-à-dire axe d'une courbe.

LAUDAIRE, s. m. Anc. cout. Registre sur lequel on inscrivait les impôts levés sur les marchandises. V. LAUDE, au Dictionnaire.

* **LAUDANUM**, s. m. Fig. et fam. *Donner à quelqu'un du laudanum*, flatter flagorner quelqu'un.

* **LAUDATEUR**, s. m. Dr. rom. Témoin par lequel, à défaut de preuves, un accusé faisait attester sa probité.

* **LAUDATIF**, adj. m. On a quelquefois appelé *genre laudatif* ce que les rhéteurs appellent genre démonstratif.

LAUDER, n. pr. m. Géogr. Petite ville d'Écosse, comté de Berwick, dans laquelle s'est réuni souvent le parlement de ce royaume, avant l'union. — Nom d'une petite rivière qui baigne les murs de la ville, et qui se jette ensuite dans la Tweed.

LAUDI, s. m. pl. En musique, nom qui, au XVIe siècle, désignait certains chants religieux en usage en Italie. On chante maintenant des *laudi spirituali* dans les concert.

* **LAUDICÈNE**, s. m. Ce mot n'a qu'une seule étymologie, celle qu'indique l'orthographe latine *laudicœna* ou *laudicœnus* (de *laus*, louange, et *cœna*, repas). La distinction que fait le Dictionnaire est tout-à-fait arbitraire; par ce mot on entend toujours un flatteur, un donneur de louanges, un homme qui applaudit dans la vue d'attraper un repas.

LAUDISME, s. m. Féod. Droit que les seigneurs percevaient sur les mutations de fonds. On disait aussi *lausisme*.

LAUENBOURG, n. pr. m. Géogr. Ville du Danemark, ch-l. du duché de même nom. 2,600 h. — Le *duché de Lauenbourg* est un des plus petits États de la confédération germanique. Il compte environ 30,000 hab.

LAUFEN, n. pr. m. Géogr. Village de Suisse, sur le bord du Rhin, qui forme en ce lieu une cascade haute de 32 mètres.

LAUMELLUM, n. pr. m. (pr. *lomellome*). Géogr. anc. Ville de la Gaule Transpadane. Aujourd'hui *Lumello*.

LAUNAYE, s. f. Bot. Genre de plantes chicoracées.

LAUNCESTON, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Cornouailles. 6,000 h.

LAURAGUAIS, n. pr. m. Géogr. Ancien pays de France, dans le Languedoc, ayant d'abord le titre de comté, puis de duché. Cap. Castelnaudary.

* **LAURE**, s. f. (du gr. λαύρα, quartier d'une ville, rue; chez les modernes, monastère). Il s'est dit au moyen âge, non d'un simple monastère, mais d'une réunion de maisons enfermées dans une même enceinte, et habitées par des religieux soumis à la même règle et reconnaissant le même supérieur. Tous les habitants des *laures* se réunissaient une fois par semaine pour entendre l'office divin et prendre un repas en commun. Les *laures* étaient communes dans l'Orient. Le mont Athos en avait plusieurs, dont l'une surtout avait une grande réputation de sainteté. C'était le monastère de Saint-Athanase, plus communément appelé la *Sainte-Laure*. Quelques voyageurs ont cru que ce nom était celui d'une sainte.

LAURÉA, s. f. (du lat. *laurea*, sous-entendu *corona*). Ant. rom. Couronne de lauriers des triomphateurs.

* **LAURÉAT, ATE**, adj. Ant. rom. *Lettres lauréates*, lettres missives entourées de branches de lauriers, que le général qui venait d'être proclamé *imperator* par l'armée, adressait au sénat pour obtenir la confirmation du titre et la *supplication*. V. ce mot, au Dictionnaire.

* **LAURENT (SAINT-)**, n. pr. m. Géogr. Grand fleuve de l'Amérique septentrionale; il sort du lac Ontario, traverse plusieurs autres lacs, sépare en partie le Canada des États-Unis, fait à Niagara sa chute fameuse et termine son cours d'environ 900 kilom. à l'Atlantique, où il entre par une embouchure très-large. — Le *golfe Saint-Laurent* est celui qui reçoit le fleuve de ce nom. — *Saint-Laurent-du-Pont*, bourg de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Isère. 3,160 hab. — *Saint-Laurent-de-Médoc*, bourg de France, ch.-l. de canton, dép. de la Gironde. 2,800 hab. — *Saint-Laurent-sur-Gorre*, bourg de France, ch.-l. de canton, dép. de la Haute-Vienne. 2,620 hab. *Saint-Laurent-de-la-Salanque*, bourg de France, dép. des Pyrénées-Orientales, sur le bord de la mer. 3,400 hab. — *Saint-Laurent-de-Cerdans*, bourg du même dép., sur l'extrême frontière de l'Espagne. 2,500 hab. — *Saint-Laurent-Grand-Vaux*, bourg de France, dép. du Jura. 1,500 h. Fromages renommés. — Prov. *Être dedans comme frère Laurent*, être tombé dans un piège.

LAURENTALIA. Ant. rom. V. LARENTALES, au Complément.

LAURENTE, n. pr. m. Géogr. anc. Ville du Latium, voisine de la mer. Aujourd'hui *Torre di Paterno*.

* **LAURENTIN, INE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Laurente. Qui concerne ville.

* **LAURÉOLE**, s. f. Ant. Couronne de laurier des empereurs romains et des triomphateurs. — Théol. On désigne par ce mot la récompense accordée dans le ciel aux vierges, aux docteurs et aux martyrs. On dit plus ordinairement *auréole*.

LAURET, s. m. Monnaie d'or d'Angleterre, qui fut frappée en 1619, sous Jacques Ier. On y voyait l'effigie de ce prince couronné de lauriers. Le lauret valait 7 fr. environ.

LAURIACUM, n. pr. m. (pr. *loriacome*). Géogr. anc. Ville de la Norique, sur le Danube. Aujourd'hui *Lorch*.

* **LAURIER**, s. m. Numism. Le *laurier* dans les mains d'un empereur romain désigne des victoires, des batailles gagnées, des triomphes. — Bot. *Laurier amandier*, nom donné au laurier-cerise, parce que ses feuilles ont un goût d'amande, mais elles contiennent de l'acide prussique qui en rend l'emploi dangereux. — *Laurier avocatier*, arbre originaire de l'Amérique méridionale, dont le fruit, appelé *avocat*, est très-estimé. — Myth. Le *laurier* était consacré à Phébus, à Diane et à Bacchus. Les prêtres de Junon et ceux d'Hercule portaient des couronnes de *laurier*.

LAURIFOLIÉ, ÉE, adj. Dont les feuilles ressemblent à celles du laurier.

LAURIN, n. pr. m. Philol. Le roi des fées, dans le poëme des Niebelungen.

LAURINE, n. pr. f. Nom que quelques mythographes donnent à la fille de Latinus, laquelle, à ce qu'ils prétendent, épousa Locrus. — s. f. Chim. Substance cristalline particulière qu'on extrait des fruits du laurier.

* **LAURINÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble au laurier.

LAURIUM ou **LAURION**, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de l'Attique, connue par les mines d'argent qu'on y exploitait. Aujourd'hui *Legrano*. — s. m. Montagne voisine de la ville.

LAURIVORE, adj. et s. m. (du lat. *laurus*, laurier; *vorare*, avaler). Ant. Nom donné aux prétendus devins, parce qu'avant de se livrer à leur fureur prophétique, ils mâchaient des feuilles de laurier. V. DAPHNÉPHAGES, au Dictionnaire.

LAURO, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de l'Espagne Tarraconaise, près de laquelle les troupes de J. César vainquirent complètement celles des fils de Pompée.

LAUROLAVINIUM, n. pr. m. (pr. *laurolaviniome*). Géogr. anc. Nom qui fut donné à la ville de Lavinium sous les Antonins, après que les habitants de Laurente y eurent été transportés.

LAUS, n. pr. f. (pr. *lôce*). Géogr. anc. Ville de la Gaule cisalpine, au S.-E. de Milan, fondée par les Boïens et colonisée par Pompeius Strabo, père du grand Pompée : on l'appelle aussi *Laus Pompeia*. Aujourd'hui *Lodi-Vecchio*. Il paraît qu'il y avait aussi une *Laus Pompeia* dans la Lucanie. Ce serait aujourd'hui un village du royaume de Naples, appelé *Lodi*. Cette *Laus Pompeia* avait donné son nom à un golfe de la mer Tyrrhénienne, au S.-O. de la Lucanie. Aujourd'hui golfe *Policastro*.

* **LAUSANNE**, n. pr. f. Géogr. Ville de la Suisse, ch.-l. du canton de Vaud; elle est bâtie sur trois

collines, près du lac de Genève, qu'on appelle quelquefois *lac de Lausanne*. 12,000 hab. Nombreux établissements de tous genres. Beaux édifices. Commerce considérable.

LAUSIAQUE, adj. des 2 g. Philol. *Histoire lausiaque*, histoire des moines grecs pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne. Elle est ainsi appelée parce que son auteur, qu'on croit être l'anachorète Palladius, l'a dédiée à un certain *Lausus*. Cette histoire contient des détails de mœurs et des renseignements précieux sur la géographie de ces temps reculés.

LAUSISME, s. m. Féod. Permission que le seigneur accordait à un de ses vassaux de vendre, d'acquérir ou d'échanger ses propriétés, moyennant le droit de mutation.

LAUTARET, n. pr. m. Géogr. Montagne de France, dép. des Hautes-Alpes. Le passage de cette montagne est très-dangereux pour les voyageurs.

LAUTER, n. pr. f. Géogr. Petite rivière, affluent du Rhin, qui forme en grande partie la limite entre la Bavière rhénane et le dép. du Bas-Rhin. Cours 65 kil.

LAUZÈS, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Lot. 500 hab.

* **LAUZUN**, n. pr. m. Géogr. Cette petite ville a eu le titre de duché-pairie. 1,500 hab.

LAVA, n. pr. m. Un des ailckes ou dieux des Lapons. *Lava* préside particulièrement au samedi.

* **LAVAGE**, s. m. Il s'est dit quelquefois de la grande ablution des musulmans.

* **LAVAGNE**, s. f. Espèce d'ardoise dont il se fait grand usage à Gênes et que l'on tire du bourg de *Lavagna*, voisin de cette ville.

* **LAVAL**, n. pr. m. Géogr. Ville située sur la Mayenne, fait un commerce considérable en toiles et en fil. Patrie d'Ambroise Paré. 18,000 h. C'était une ancienne seigneurie ou sirerie qui remonte au XIe siècle, et déjà dans le XIIIe plus de 140 terres nobles en dépendaient; elle passa dans la maison de Montmorency, par le mariage de l'héritière de Laval avec le connétable. La sirerie érigée, en comté-pairie, a été transmise définitivement à la maison de la Trémouille.

LAVALLOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant de Laval. — Qui concerne la ville et les habitants.

* **LAVANDIER**, s. m. *Lavandier des philosophes*, nom que les alchimistes donnaient à Jupiter, ou à l'étain dans l'opération du *lavement*. V., plus loin, ce dernier mot.

* **LAVANDIÈRE**, s. f. Mar. Sorte de bateau carré par ses deux bouts, ce qui le fait ressembler aux bateaux des blanchisseuses. — Zool. Poisson connu aussi sous le nom de *souris de mer*.

LAVANGE, s. f. Phénomène moins terrible que l'avalanche même, mais plus fréquent dans la région moyenne des montagnes. C'est la chute d'un quartier de roche ou de falaise qui détermine celle d'un torrent de boue et de pierres. Les *lavanges* arrivent fréquemment dans les Pyrénées et dans les montagnes du Dauphiné.

LAVATÉRÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une lavatère. — **LAVATÉRÉES**, s. f. pl. Tribu de malvacées.

LAVATÉRIEN, IENNE, adj. et s. Partisan du système physiognomonique de Lavater. — Qui appartient, qui a rapport à ce système.

* **LAVATION**, s. f. Ant. Grande fête que les Romains célébraient le 25 mars, en l'honneur de Cybèle, et durant laquelle on lavait dans le Tibre la déesse et tous les objets qui servaient à la célébration de son culte.

* **LAVAUR**, n. pr. m. Géogr. Cette ville, située sur l'Agout, fournit au commerce beaucoup de soieries. 7,200 hab. Simon de Montfort s'empara de Lavaur le 8 mai 1211, et fit passer les habitants au fil de l'épée.

LAVÉDAN, n. pr. m. Géogr. Petit pays de France qui avait le titre de vicomté. Il fait aujourd'hui partie du dép. des Hautes-Pyrénées, ch.-l. *Lourdes*. — Lourdes, adj. et s. m. Habitant du pays, de la vallée de Lavédan. — Qui appartient à ce pays. Les chevaux *lavédans* étaient autrefois très-recherchés pour leur vitesse.

* **LAVEMENT**, s. m. *Lavement des philosophes*, opération des anciens alchimistes, en vertu de laquelle, disaient-ils, l'humide s'élève, circule et retombe sur la matière noire et la fait blanchir. L'étain, appelé Jupiter, jouait un rôle dans le lavement des philosophes.

LAVÉNIE, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

* **LAVER**, v. a. Techn. Chez les charpentiers, faire disparaître les traits de scie d'une pièce de bois. — Dans la fabrication des monnaies, *laver au plat*, passer à l'eau les cendres et les balayures pour en retirer les parcelles d'or ou d'argent qui ont pu y rester. — *Il n'y a ni pot-au-feu ni écuelle lavée*, se dit fig. et fam. d'une maison dans laquelle il ne règne aucun ordre. — Prov. *Une main lave l'autre*, les confrères, les amis, les parents se soutiennent mutuellement. — *Se laver la gorge d'une chose*, en rire à gorge déployée. — *Elle lave la coiffe de madame*, se dit d'une servante maîtresse. — *A main lavée, Dieu mande la repeue* (nourriture), vieux prov., les soins qu'on prend de sa personne peuvent aider à parvenir.

LAVERNALE, adj. f. Ant. Surnom d'une porte de Rome par laquelle on allait au Lavernium, ou bois consacré à Laverne, près de Formies.

* **LAVETTE**, s. f. Un des noms vulgaires de l'allouette.

LAVICANE, adj. f. (de *Lavinium* où elle conduisait). Ant. Surnom d'une porte de l'ancienne Rome; on la désignait aussi sous le nom de Prénestine. Aujourd'hui la *Porta-Maggiore*.

LAVINAL, adj. m. Ant. rom. Surnom d'un des Flamines. On l'appelle aussi *Lévinal*.

LAVINE, s. f. Nom par lequel les géologues désignent les terrains amollis par les pluies et voisins des rivières ou des sources. — n. pr. f. Temps hér. Fille d'un roi de Délos, nommé Anius. Denys d'Halicarnasse la donne pour épouse à Énée.

LAVIQUE, adj. des 2 g. Géol. Se dit d'une roche qui a été couverte par les laves, dans une éruption volcanique.

* **LAVIS**, s. m. Genre de peinture qui s'exécute sur du papier blanc, en appliquant les unes sur les autres des couches de couleurs très-délayées, jusqu'à ce que chaque endroit soit poussé au ton convenable. Le *lavis* se fait à l'encre de la Chine, à la sépia ou avec toute sorte de couleur.

* **LAVOIR**, s. m. Au Chili et au Pérou, nom des endroits où l'on tire l'or par le lavage.

LAVORO-DI-COMMESSO, s. m. (en ital. *travail d'assemblage*). Nom d'une espèce de mosaïque qu'on travaille à Florence, et qui se compose de morceaux de marbre de plusieurs couleurs, et si bien assemblés qu'il n'est pas possible de reconnaître les joints.

LAVRADIE, s. f. Genre d'arbrisseaux de la famille des frankéniacées.

LAVOUTE-CHILHAC, n. pr. f. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. de la Haute-Loire. 800 h.

LAWENBOURG, n. pr. m. Ville de la Basse-Saxe, ch.-l. de l'ancien duché de Saxe-Lawenbourg ou de Basse-Saxe.

LAWFELD, n. pr. m. Géogr. Village de Belgique, non loin de Maestricht, auprès duquel le maréchal de Saxe, général au service de Louis XV, gagna sur les Autrichiens une bataille célèbre, le 2 juillet 1747.

LAWI, s. m. Philol. Deuxième lettre de l'alphabet éthiopien. Elle répond à notre L.

LAXICOSTÉ, ÉE, adj. (du lat. *laxus*, lâche; *costa*, côte). Zool. Se dit des animaux qui ont les côtes très-écartées les unes des autres.

LAXIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *laxus*, lâche; *folium*, feuille). Bot. Se dit des plantes dont les feuilles sont éloignées les unes des autres.

* **LAXITÉ**, s. f. Il s'est dit quelquefois de l'abondance un peu prolixe du style, d'une manière d'écrire lâche et un peu diffuse. Ch. Nodier parle de la *laxité* de la phrase de Cicéron. Le jugement et l'expression peuvent paraître un peu hardis.

LAXO, n. pr. m. Temps hér. Fille de Borée et d'Orithye.

LAY, n. pr. m. Géogr. Petit fleuve de France, dép. de la Vendée, qui entre dans l'Océan vis-à-vis de l'île de Ré, navigable sur un tiers de son cours, qui est de 75 kil.

LAYBACH, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, ch.-l. du gouvernement de même nom. 10,000 hab. Évêché. Des conférences diplomatiques fameuses y ont été tenues en 1821.

LAYE, s. f. Vieux mot qui signif., route tracée dans une forêt; bail d'héritage à rente. V. **LAIE**, au complément. — Écon. rur. Espèce d'auge dans laquelle on place le marc de raisin ou le marc d'olive qu'on veut soumettre à une forte pression pour en extraire le vin ou l'huile.

* **LAYETTE**, s. f. Nom de petits verrous qui servent à fermer les trous du bourdon de la musette.

LAYLA, interj. Véner. Cri que le piqueur fait entendre quand il voit les chiens prendre le change et qu'il veut les ramener sur la voie.

LAYRON, n. pr. m. Géogr. anc. Nom de la ville d'Oléron au moyen âge.

LAZARE, n. pr. m. pris quelquef. substantiv. On dit prov. et fam. d'un homme très-pauvre, qu'*il est gueux comme Lazare* ou *comme le Lazare*. Il ne faut pas confondre le *Lazare* ressuscité par Jésus-Christ avec le *Lazare*, personnage de la parabole sur le riche et le pauvre. — Hist. *Ordre de Saint-Lazare*, ordre militaire institué à Jérusalem, durant les croisades. — Congrégation religieuse instituée en France au commencement du XVIIe siècle, et dont la direction fut confiée à saint Vincent de Paul, qui en fit la congrégation des prêtres de la mission. — *Saint-Lazare*, nom d'une maison de correction pour les femmes, à Paris. — Géogr. *Saint-Lazare* ou *île de Saint-Lazare*. V., plus loin, **LAZZARO**.

LAZARINE, s. f. Anc. cost. Espèce de bottines pour l'hiver. Le mot a vieilli avec la chose.

* **LAZARITE**, s. m. Nom des chevaliers de l'ordre de Saint-Lazare qui, expulsés de la Terre-Sainte par les musulmans, vinrent chercher un asile en France. Louis VII leur donna près de Paris une maladrerie qui fut par la suite transformée en hôpital. Alors il se forma de cet ordre une congrégation religieuse et un ordre civil. La première est devenue un séminaire de missionnaires pour les missions étrangères; le second avait acquis de grands biens, et possédait cinquante commanderies, lorsqu'il fut supprimé par la révolution de 89. Dans ce sens, on dit aussi *lazariste*.

* **LAZARONE**, s. m. Ce mot vient probablement du nom du pauvre *Lazare*.

LAZE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un ancien peuple de la Colchide, qui prit une part active aux longues querelles des empereurs et des rois de Perse. Leur pays, auj. *Mingrélie*, fait partie du gouv. russe d'Iméréthie. Quelques-uns habitent la Turquie d'Asie ou pachalik de Trébisonde. On dit aussi *Lazique*.

LAZIQUE, n. pr. f. Géogr. anc. Pays des Lazes. On croit que ce fut de là que sortirent les *Polazes* ou *Polovtzes*, qui soutinrent de longues guerres contre les Russes dans les XIe et XIIe siècles.

LAZO, s. m. (mot esp. que l'on pron. *laço*). Lacet avec lequel on prend les bœufs sauvages et les chevaux dans l'Amérique du Sud. Le *lazo* consiste en une longue et forte lanière de cuir, garnie de plomb à ses extrémités. Le cavalier armé du *lazo* court après le bison de toute la vitesse de son cheval, et dès qu'il parvient à portée, il lui jette le *lazo* avec tant d'adresse qu'ordinairement il le lui passe au cou. Les Péruviens et les Brésiliens se servent quelquefois du *lazo* contre leurs ennemis. On ne doit pas écrire *lasso*, comme le font beaucoup de personnes.

* **LAZULITE**, s. m. Nom que les minéralogistes donnent au lapis lazuli, pierre précieuse d'un bleu d'azur. Le *lazulite* se compose de silice, de soude et d'alumine.

LAZZARO, n. pr. m. Géogr. Ile du royaume Lombardo-Vénitien, sur l'Adriatique et à 4 kil. de Venise. Couvent de méchitaristes arméniens, qui y ont établi une imprimerie célèbre. On dit aussi *Lazzaro-degli-Armeni*.

LÉACHIE, s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, de la tribu des hélianthées.

LÉADÈS, n. pr. m. Temps hér. Un des fils d'Astacus; il se distingua dans la guerre dite des sept chefs, parmi les défenseurs de Thèbes.

LÉAGE, s. m. Anc. cout. Droit qu'on devait payer au seigneur d'une rivière sur laquelle on voulait construire un moulin.

LEAGUE, s. m. (pr. *ligue*). Mesure itinéraire de l'Angleterre, équivalant à une de nos grandes lieues, ou kil. 5,57.

LEANIRE, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Amyclas et femme d'Arcas, de qui elle eut Élatus et Aphidas.

LEANITE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom des Arabes qui habitaient sur les côtes du golfe Persique.

LÉAS, n. pr. m. Selon plusieurs mythologues, petit-fils d'Égée.

LÉBADÉE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Béotie, auprès de laquelle était situé l'antre de Trophonius. Aujourd'hui *Livadie*.

LEBAHIM, n. pr. m. Géogr. sacr. Nom que les Hébreux donnaient à la ville de *Cyrène*.

LABECKIE, s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance.

LÉBÉDINE, n. pr. f. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, gouv. de Kharkov, ch.-l. de district. 9,000 hab.

LÉBÉDOS, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de Lydie, où l'on rendait un culte particulier à Bacchus. Aujourd'hui *Lébédigli*.

LÉBÉE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Macédoine, qui, avant Philippe, était la capitale de tout le royaume.

LÉBÉNA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'île de Crète, célèbre par son temple d'Esculape.

* **LÉBÉTINE**, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

LÉBÉTON, s. m. Espèce de tunique sans manches, que portaient les solitaires de la Thébaïde. On dit aussi *libiton* et *libitonaire*.

LEBRETONIE, s. f. Bot. Genre de plantes malvacées, du Brésil. La seule espèce connue est un joli arbuste introduit à Paris en 1830.

LEBRIJA, n. pr. f. (pr. *lébrigha*). Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Séville. 7,000 hab. Excellentes olives. On écrit aussi *Lebrixa*.

LÉCANANTHE, s. m. (du gr. λεκάνη, bassin; ἄνθος, fleur). Bot. Plante de l'Indo-Chine.

LECANOCARPE, s. m. (du gr. λεκάνη, bassin; καρπὸς, fruits). Bot. Plante du Népaul.

* **LÉCANOMANCIE**, s. f. Cette divination se basait sur le son que produisaient les pierres en touchant le fond du bassin.

LÉCANORÉ, **ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à une lécanore. — **LÉCANORÉES**, s. f. pl. Famille de lichens.

LECCE, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, ch.-l. de la Terre d'Otrante. 1,400 hab. Citadelle; école royale. L'ancienne *Aletium*.

LECH, n. pr. m. (pr. *lek*). Géogr. Rivière d'Allemagne, qui passe près d'Augsbourg, et va se mêler au Danube. Cours 250 kil.

* **LÉCHÉ**, **ÉE**, adj. Prov. et fig. *Ours mal léché* se dit aussi d'une personne négligée dans son extérieur et grossière dans ses habitudes; autrefois on croyait que les ours formaient leurs petits en les léchant.

LÉCHÉATES, adj. des 2 g. (du gr. λεχώιος, qui est en couche). Myth. Surnom de Jupiter, adoré dans la ville d'Aliphéra, dans l'Arcadie. C'était là qu'il avait tiré Minerve de son front.

LÉCHÉE, n. pr. m. Ant. Port de la ville de Corinthe, sur le golfe occidental.

* **LÈCHEFRITE**, s. m. On dit pop. et en plaisantant de deux ennemis qui se sont réconciliés, qu'*ils ont bu dans une lèchefrite*.

LÉCHENAULTIE, s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, famille des lobéliacées.

LÉCHERIE, s. f. Vieux mot qui signifiait gourmandise, avidité. — On entendait aussi par ce mot, métier ou maison de prostituées. — Les mots *lécheur*, *lécheresse*, avaient un sens analogue à celui de *lécherie;* de plus, il signifiait écornifleur, parasite. De là est venu le mot pop. *licheur*, qui a le même sens.

LECHFELD, n. pr. m. Géogr. et Hist. Grande plaine de la Bavière, arrosée par le Lech, dans laquelle ont été livrées plusieurs batailles meurtrières. Pepin y défit les Bavarois et les Saxons en 743, Charlemagne, les Huns en 794, Othon Ier, les Hongrois en 955.

LECHKER-NUVIS, s. m. Relat. Nom que les voyageurs qui ont visité la Perse, donnent aux contrôleurs des rôles de l'armée persane.

LÉCHONA-GHEEZ, s. m. (pr. *lekhona-guize*). (littéral., *langue savante*). Nom de l'idiome dans lequel sont écrits les livres sacrés des Abyssiniens et des Éthiopiens.

LÉCHUNE, n. pr. f. Géogr. Ville de la Tartarie, qui, s'il faut en croire Mendez-Pinto, est la métropole religieuse des Tartares.

LÉCIDÉACÉ, **ÉE**, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une lécidée. — **LÉCIDÉACÉES**, s. f. pl. Section de la famille des lichens.

LECK, n. pr. m. Géogr. Bras du Rhin, qui se joint à la Meuse, dans la prov. d'Utrecht en Hollande.

LECKHE, s. m. Hist. Nom qu'on donnait autrefois aux Polonais, parce que leur premier woiévode s'appelait *Leckh*.

* **LEÇON**, s. f. Liturg. L'Église grecque appelle *leçons* deux livres dont l'un renferme divers extraits des saints Pères, et l'autre les passages de la Bible qu'on lit aux offices. — *Leçon* s'est dit autrefois de l'épître de la messe. — Mus. Partie d'un office qu'on met en musique.

LÉCORIS, n. pr. f. Myth. Nom d'une des trois Grâces, inscrit dans un ancien monument grec, où les deux autres sont désignées par les noms de *Comasie* et de *Gélasie*.

* **LECTEUR**, s. m. Chez les Grecs et chez les Romains, esclave qui était chargé de faire la lecture pendant le repas de ses maîtres. — Les Grecs avaient des *lecteurs publics* attachés aux théâtres. — Dans le XVIIIe siècle, on a donné le nom de *lecteurs* aux membres de plusieurs sectes religieuses qui s'étaient formées en Suède et qui avaient pour but spécial la lecture et l'interprétation de la Bible. — Dans les universités d'Allemagne et des Pays-Bas, on appelle *lecteurs* certains fonctionnaires qui viennent immédiatement après les professeurs. C'est par erreur que le Dictionnaire place les professeurs au-dessous des *lecteurs*. — En musiq., on appelle *lecteur* celui qui déchiffre couramment la musique à première vue : *Il n'exécute pas avec beaucoup d'éclat, mais il est très-bon lecteur*.

LECTH, s. f. Nombre collectif qui, dans l'Indoustan, signif. 100,000. Ce mot paraît être le même que *lack* et *lek*, car, soit dans la Perse, soit dans l'Inde, les trois mots expriment le même nombre. *Lecth* étant féminin en indou, on a varié sur le genre de *leck* et *lek;* de là vient que quelques personnes disent *une lack*.

* **LECTICAIRE**, s. m. Ant. rom. Nom des esclaves qui portaient les litières, les chaises à porteur. Il y avait dans l'anc. Rome des *lecticaires* publics qui demeuraient au-delà du Tibre. — Dans l'Église grecque, on a désigné par ce nom ceux qui portaient les morts au cimetière.

* **LECTOURE**, n. pr. f. Géogr. anc. Capitale des *Lactorates*, peuple gaulois, dans la Novempopulanie; devenue ensuite colonie romaine sous le nom de *Lectora;* puis ch.-l. d'un pays qui faisait partie de la Gascogne, bien qu'ayant titre de comté conjointement avec la Lomagne. Auj. ch.-l. d'un arrond. du dép. du Gers. 6,500 hab. Commerce de bestiaux, grains, vins et eaux-de-vie. Patrie du maréchal Lannes.

LECTROIS, s. m. Hist. relig. Dans certains monastères, lieu où les religieux s'assemblaient pour faire des lectures pieuses ou pour les entendre.

LECTUM, adj. et s. m. (pr. *lektome*). Géogr. anc. Capitale de l'Asie-Mineure, au S.-O. de la Troade. Auj. *Cap-Baba. Baba-Bornou* des Turcs.

* **LÉCYTHE**, s. m. Ant. Vase, flacon à mettre de l'huile parfumée ou des essences; boîte qui renfermait du fard. Le *lécythe*, par sa forme élégante et la matière précieuse dont il était formé, ne se voyait que chez les personnes riches. — Les peintres de l'antiquité donnèrent le même nom aux boîtes où ils renfermaient leurs couleurs.

LÉCYTHIDÉ, **ÉE**, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à un lécythis. — **LÉCYTHIDÉES**, s. f. pl. Famille de plantes voisines des myrtacées.

* **LÉDA**, n. pr. f. Myth. Selon la plupart des mythologues, de l'un des deux œufs de Léda sortirent Castor et Clytemnestre, considérés comme enfants de Tyndare; de l'autre Pollux et Hélène, que l'on crut nés de Jupiter. — Ant. Sorte de danse lascive dont parle Juvénal. — Bot. Genre de conferves.

* **LÉDANE**, s. m. V. le mot suivant.

LÉDANUM, s. m. (pr. *lédanome*) (en gr. λήδανον). Gomme odorante que les anciens recueillaient sur un arbrisseau nommé *lédum*. Cette gomme s'appelle auj. *ladanum*. V. **LADANUM**, au Dictionnaire. On ne dit jamais *lédane*.

LÈDE, s. m. Hist. Au moyen âge, la troisième partie d'un comté en Angleterre. Chaque *lède* contenait trois ou quatre centuries, *hundreds*. — En bot., nom vulgaire du ciste ladanifère ou *ladanum*.

LÉDÉEN, **ENNE**, adj. Temps hér. Descendant de Léda. Castor et Pollux furent appelés *les frères lédéens*.

LÉDÉRÉRITE, s. f. Minéral découvert dans la Nouvelle-Écosse, Amérique du Nord.

LEDGRAVE, s. m. (du sax. *grave*, comte). Hist. Nom qu'on donnait en Angleterre au seigneur d'un lède.

LÉDOCARPE, s. m. (du gr. λῆδος, ciste; καρπὸς, fruit). Bot. Arbrisseau de la Chine, espèce de ciste ladanifère.

LÉDOCARPÉ, **ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble au lédocarpe. — **LÉDOCARPÉES**, s. f. pl. Petit groupe de plantes voisin des géraniacées.

LÉDUM, s. m. (pr. *lédome*) (du gr. λῆδον, ciste de Crète). Bot. Genre de la famille des éricacées. Il renferme des arbustes à odeur forte mais agréable. On s'en sert dans le Nord pour aromatiser la bière. Dans l'Amérique anglaise, le *lédum à larges feuilles* remplace très-bien le thé; on l'appelle *thé du Labrador*. On dit aussi *lédon*.

* **LEE**, s. m. Monnaie chinoise qu'on appelle aussi *cache*. Elle vaut la millième partie du *lyang*. V. **LYANG**, au Complément.

LEEDS, n. pr. m. (pr. *lidsse*). Géogr. Ville d'Angleterre, comté d'York, sur l'Aire. Elle est industrieuse et commerçante. 124,000 hab.

LEEUWARDEN, n. pr. m. Géogr. Ville du roy. de Hollande, ch.-l. de la prov. de Frise. 18,000 hab. On dit aussi *Leewarden*.

* **LÉGAL**, **ALE**, adj. Ant. *Colonnes légales*, celles que les Spartiates avaient érigées sur leurs places publiques. Les lois y étaient gravées sur des tables d'airain.

LÉGALISABLE, adj. des 2 g. Prat. Qui peut être légalisé.

* **LÉGALITÉ**, s. f. Ce mot s'est employé autrefois dans le sens de loyauté, de fidélité, de probité, de justice : il a tout à fait vieilli dans ce sens, quoique l'on puisse citer des exemples où Montaigne et même Corneille l'ont employé. *Légalité* ne se dit auj. que pour exprimer la qualité d'une chose qui est conforme aux dispositions de la loi. C'est en ce sens qu'on dit *la légalité d'un acte*, par opposition à illégalité. *Se renfermer dans la légalité*, ne pas sortir du cercle des dispositions précises de la loi.

* **LÉGAT**, s. m. Hist. Ce mot s'employait pour désigner les envoyés d'un prince à un autre prince. Plus tard on s'est servi pour les grands potentats du mot *ambassadeur*, et pour les princes de second et de troisième ordre du mot *envoyé*. Le mot *légat* a été réservé pour les employés du souverain pontife. Il y a plusieurs sortes de *légats : légat a latere* ou *de latere*, *légat missus* et *légat né*. Suivant quelques écrivains, le *légat a latere* est toujours un cardinal, tandis que le *légat de latere* n'a point ce titre. Suivant d'autres écrivains, il n'y a nulle différence à faire entre le *a latere* et le *de latere*. Le *légat missus* est un envoyé qui n'est pas ou qui n'a pas besoin d'être cardinal; il est simplement chargé de quelque mission diplomatique : tels sont les nonces. On appelle *légats nés* les possesseurs de certaines dignités auxquelles s'est attaché le nom de vicaire apostolique, mais à qui l'on ne donne aucune légation. — *Légat*, s. m. Ant. Titre que recevaient les lieutenants des consuls de l'empire ou que le sénat accordait comme titre d'honneur. — Sous l'empire de Charlemagne, il y avait dans chaque légation ou division du territoire deux inspecteurs généraux de l'administration publique. Ils étaient spécialement chargés de rendre et de faire rendre la justice. Ils furent d'abord nommés *légats*, comme au temps des empereurs romains; ils reçurent ensuite le nom de *missi dominici*.

* **LÉGATAIRE**, s. m. On en distingue de trois sortes : *légataire universel*, *légataire à titre universel* et *légataire particulier*. Le premier est celui à qui le testateur lègue la totalité de ses biens; le second ne reçoit qu'une quote-part des biens, le quart, le tiers, la moitié de tous les biens immeubles, le quart, le tiers, etc., de tous les biens meubles, etc. Enfin le troisième ne reçoit qu'un objet déterminé : le champ dit..., la maison située à..., le service en vaisselle plate, etc.

* **LÉGATION**, s. f. Chez les anciens, faculté que le sénat accordait à quelqu'un de ses membres de sortir de l'Italie et de voyager pour ses affaires. On l'appelait particulièrement *légation libre*. — Les États de Charlemagne étaient divisés en *légations*, qu'on appelait quelquefois *duchés;* chaque *légation* se subdivisait en comtés. — Ce nom de *légations* sert encore à désigner certaines divisions administratives des États du pape : *Velletri*, *Forli*, *Urbin*, *Ravenne*, *Ferrare* et *Bologne* forment les *six légations*. Les autres provinces, au nombre de quinze, sont appelées *délégations*, à l'exception de Lorette, qui est un *commissariat*, et de Rome, qui est un *comarcat*.

LEGATO, adj. et adv. Mus. Mot italien qui signifie lié. Placé en tête d'un morceau de musique ou d'un passage, il indique que les notes de ce morceau ou de ce passage doivent être liées avec soin. — *Sempre legato*, toujours lié, avertit que ce mode d'exécution doit continuer jusqu'à la fin du morceau.

LÈGE, adj. et s. m. Géogr. anc. Nom d'un

ancien peuple de l'Asie, en Albanie. Auj. appelé *Leaphi*. V. ce mot.

LÉGÉ, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. de la Loire-Inférieure. 3,400 hab.

* **LÉGENDAIRE**, s. m. Recueil de légendes; livre qui contient des légendes.

* **LÉGENDE**, s. f. Philol. *Légende dorée*, nom d'un ouvrage fameux de Jacques de Varase, archevêque de Gênes, mort en 1298. C'est un recueil de vies des saints, rempli de fables de toute espèce, ce qui ne l'a pas empêché d'avoir un très-grand nombre d'éditions. — Numism. *Légendes des monnaies*. Ce ne fut qu'au moyen âge qu'on commença d'inscrire des légendes en latin. Sous les Mérovingiens, la légende se composait du nom de la ville et de celui du fabricant; sous les princes de la seconde race, on n'y voyait que le nom du roi régnant. La légende *Sit nomen Domini benedictum* date du règne de saint Louis. Sous l'empire, on inscrivit sur la tranche des monnaies: *Dieu protège la France*, légende qui fut reprise après la révolution de juillet 1830, pour remplacer celle de la restauration : *Domine, salvum fac regem*.

* **LÉGER**, **ÈRE**, adj. *Que la terre lui soit légère!* formule empruntée aux anciens pour souhaiter du repos aux morts. — Constr. *Légers*, se dit de petits ouvrages de plâtre tels qu'une cloison ravalée des deux côtés. — Fam. *Léger de deux grains*, par une allusion peu décente, eunuque.

* **LÉGÈREMENT**, adv. Mus. Indication qui revient à *allegro vivace*.

* **LÉGICIDE**, adj. des 2 g. Qui viole et détruit la loi: *Décret, ordonnance légicide*. — Il s'emploie substantiv. en parlant des personnes: *Dénoncer les légicides*. — *Légicide*, s. m. Crime qui consiste à détruire les lois: *Commettre un légicide*.

LÉGIFÉRAT, s. m. Hist. Ancien nom des provinces ou des districts en Suède.

LÉGIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *lex, legis*, loi; *ferre*, porter). Qui donne des lois. — Surnom de Cérès, pour indiquer que c'est à l'agriculture, à l'influence qu'elle exerce sur les hommes, qu'est dû l'établissement des premières lois sociales. — On appelait *légifère*, s. m., le gouverneur d'un légiférat.

LÉGIFÉRER, v. n. Néol. Faire des lois. Il ne se dit guère que par dénigrement, et pour stigmatiser la manie qui s'est emparée de plusieurs de nos assemblées constituantes et législatives. On dit dans le même sens *législater*, faire le législateur.

LEGIO, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Galilée, où les Romains avaient établi une légion. Auj. *Ladschous*. — Une ville des Asturies portait aussi le nom de *Legio*, pour une cause semblable. La légion qui y résidait était la double septième, *septima gemina*. Auj. *Léon*.

* **LÉGION**, s. f. Ant. La *légion romaine* se composait de dix cohortes d'infanterie et de trois turmes de cavalerie. Sous Romulus, cela donnait 3,000 fantassins et 300 cavaliers. Ce nombre augmenta successivement jusqu'à Marius, qui fixa le total de la légion à 6,000 fantassins et 700 cavaliers. — En France, François I^{er} créa des *légions* qui avaient chacune six bandes de 1,000 hommes. Son fils Henri II ajouta des légions nouvelles à celles qui déjà existaient. Tout cela changea sous Louis XIV. Aux approches de la révolution, les premières troupes qui s'organisèrent prirent le nom de *légions*. Aujourd'hui, la garde nationale, et principalement celle de Paris, conserve cette division. Elle forme douze légions pour la ville seule, chaque légion composée de quatre bataillons, plus une treizième légion de cavalerie. La gendarmerie se divise aussi en légions. — Numism. On appelle *légions* des médailles qui portent pour toute inscription le mot *legio* et un chiffre. Le revers de ces médailles offre deux étendards, et sous ces étendards une aigle romaine. Les *légions* sont extrêmement rares et recherchées. — *S'appeler légion*, se dit fig. d'un individu qui en amène avec lui un grand nombre. C'est une allusion au passage de l'Évangile qui dit en parlant d'un démon : *Et son nom était Légion*.

* **LÉGIONNAIRE**, adj. des 2 g. Zool. Se dit de certaines fourmis qui ne vivent que de rapine et de pillage, et se réunissent par bandes pour attaquer les fourmis inoffensives, dont elles veulent s'approprier les magasins.

* **LÉGISLATIF**, **IVE**, adj. *Pouvoir législatif*, celui de qui la loi émane. — Hist. *Corps législatif*, réunion des assemblées qui sont chargées de faire les lois. Ce nom a servi quelquefois à désigner en particulier un des corps de l'État. V. le mot CORPS-LÉGISLATIF, au Dictionnaire. — *Assemblée législative*. V. le mot ASSEMBLÉE, au Complément. — Philos. Les kantistes appellent *législatives* les facultés qui exercent de l'influence sur d'autres facultés. Ainsi la raison est une *faculté législative à priori*, parce que son ascendant détermine l'action des autres, et qu'elle dirige la volonté.

* **LÉGISLATION**, s. f. Philos. Dans le système de Kant, l'influence exercée par une faculté dominante sur les autres facultés, par une opération de l'esprit sur des opérations subordonnées à la première.

LÉGISLATIVEMENT, adj. Relativement aux lois, comme les lois.

* **LÉGITIMATION**, s. f. Jurispr. Acte qui confère à des enfants naturels les prérogatives de la légitimité. Dans le droit romain antérieur à Justinien, ces enfants étaient regardés comme incapables de posséder aucuns biens ni aucunes charges. Cet empereur voulut que la *légitimation* résultât du mariage subséquent de leurs parents, et cette disposition bienveillante a passé dans notre code; mais il refusa cette faveur aux enfants adultérins, et nos législateurs ont adopté la même restriction. — Avant la révolution, le roi pouvait légitimer un bâtard, et le rendre par là capable de posséder un bénéfice, mais il ne pouvait lui conférer les droits de famille, et l'appeler à succéder à des parents. On appelait *lettres de légitimation*, l'ordonnance royale obtenue par le bâtard.

* **LÉGITIME**, adj. des 2 g. Cet adjectif appliqué à un roi, à des princes héréditaires, est surtout employé par les personnes qui réclament contre l'installation d'un prince, d'un gouvernement qu'elles ne reconnaissent, que comme pouvoir de fait et non de droit. — Méd. légale. On appelle *accouchement légitime*, celui qui a lieu à l'époque ordinaire; et *accouchement illégitime*, celui qui aurait lieu le sixième mois depuis le mariage ou le dixième mois après la dissolution du mariage par la mort de l'époux. — Anc. jurispr. *Administration légitime*, celle du père qui avait la jouissance légale des biens de ses enfants mineurs. Cette jouissance s'appelle aujourd'hui *usufruit légal*. — s. f. Anc. législ. *Légitime de grâce*, part que le juge pouvait accorder aux enfants sur les biens de la succession, quand tous ces biens se trouvaient substitués. — On appelait *légitime des ascendants*, ce que la loi nouvelle appelle *réserve des ascendants*, avec la différence que la *légitime* n'était accordée qu'à titre de secours ou d'aliments. — Il y avait encore autrefois une *légitime* attribuée en certains cas aux collatéraux.

LÉGITIMISME, s. m. Opinion des légitimistes.

LÉGNOTIDÉ, **ÉE**, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble au légnotis ou cassipourier. — LÉGNOTIDÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

LÉGNOTIS, s. m. Bot. Nom scientifique du cassipourier.

LÉGNAGO, n. pr. m. Géogr. Ville forte du royaume Lombardo-Vénitien, sur l'Adige. 11,000 hab.

LÉGO, s. m. Myth. celtique. Nom d'un lac merveilleux dont il est question dans les poésies ossianiques. C'est le lieu que les âmes habitent pendant l'intervalle qui s'écoule entre la mort et l'hymne funèbre. Les âmes des lâches sont à jamais retenues sur ce lac.

LEGRAU, s. m. Pêche. V. ÉGRAU, au Dict.

* **LEGS**, s. m. Anc. législ. *Legs pieux*, qui était fait à l'Église, avec quelque destination spéciale. — *Legs par assignat*, legs d'une somme à prendre sur un fonds déterminé. — *Legs universel, à titre universel, à titre particulier*. V. LÉGATAIRE, au Complément.

LEGUEVIN, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. de la Haute-Garonne. 1,000 hab.

LÉGUMIER, **ÈRE**, adj. Hort. Qui est planté de légumes; qui produit des légumes : *Jardin légumier, plante légumière*. On dit en bot. *plante légumineuse*.

LÉGUMINAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui a du rapport avec ce qu'on observe dans les légumes ou fruits en gousses. — Ant. Chez les Romains, *léguminaire*, s. m., marchand de légumes.

LÉGUMINE, s. f. Chim. Substance particulière que l'on extrait des haricots.

LÉGUMINIVORE, adj. des 2 g. (du lat. *legumen*, légume; *voro*, je dévore). Didact. Qui vit de légumes, qui mange des légumes avec avidité.

LÉGUMINODE, s. m. Bot. Fruit composé de plusieurs gousses fixées à une même base et provenant d'une même fleur.

LÉGUMISTE, s. m. Jardinier qui cultive des légumes.

LÉHEN, s. m. Mot emprunté à l'allemand, lequel signifie fief: *Établir un léhen*. Il ne se trouve que dans les ouvrages sur l'ancienne jurisprudence.

LEHERENNUS, n. pr. m. Myth. Nom d'une divinité dont il est fait mention dans deux inscriptions latines trouvées à Comminges.

LEI, n. pr. m. Géogr. Ch.-l. du Petit-Tibet, province dépendante de la Chine. 10,000 hab. On l'appelle aussi *Ladak*.

LÉIANTHÈRE, adj. des 2 g. (du gr. λεῖος, uni; ἀνθήρα, anthère). Bot. Qui a les anthères lisses et polies.

LEIBNITZIANISME, s. m. Philosophie idéaliste et cosmologie de Leibnitz, philosophe allemand, né à Leipsick au XVII^e siècle. Le *leibnitzianisme* est surtout remarquable par la théorie des mondes, de l'harmonie préétablie et de la *raison suffisante*. V. MONADE et HARMONIE, au Complément.

LEIBNITZIE, s. f. Bot. Plante synanthérée de la Sibérie, ainsi nommée en l'honneur de Leibnitz.

LEIBNITZIEN, **IENNE**, adj. et s. Philos. Qui concerne le système de Leibnitz. — Partisan de ce système. Wolf est le plus illustre des leibnitziens.

LEICESTER, n. pr. m. Géogr. Comté central de l'Angleterre. 197,000 hab. Bestiaux, laines. — Le chef-lieu, qui a le même nom, est situé au point de jonction du *canal de Leicester* avec le canal d'Union. 60,000 hab.

LEIGHIE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des hélianthées.

* **LEIMONITE**, adj. et s. des 2 g. (du gr. λειμών, pré). Il se dit des oiseaux qui vivent dans les prés. On dit mieux *limonite*.

LEINE, s. f. Géogr. Rivière d'Allemagne, qui arrose le Hanovre et le duché de Brunswick, et se jette dans l'Aller. Cours, 25 kil.

LEINSTER, s. m. Géogr. Province maritime de l'Irlande, entre la mer, l'Ulster, le Connaught et le Munster. Douze comtés, 1,700,000 hab. Ch.-l. Dublin. Pâturages, bétail.

LÉIOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. λεῖος, uni; καρπὸς, fruit). Bot. Se dit des plantes dont les fruits sont lisses et unis.

LÉIOCÈRE, s. m. (du gr. λεῖος, uni; κέρας, corne). Zool. Genre d'antilopes à cornes lisses.

LÉIOCOMME, s. m. (du gr. λεῖος, uni; κόμμα, fragment). Nom de la fécule rendue soluble par un grillage particulier.

LÉIODERME, adj. des 2 g. (du gr. λεῖος, uni; δέρμα, peau). Hist. nat. Se dit d'un animal ou d'une plante dont les ligaments extérieurs ont une surface lisse et unie.

LÉIODINE, s. f. Zool. Genre d'animaux microscopiques.

* **LÉIOGNATHE**, s. m. (du gr. λεῖος, poli; γνάθος, mâchoire). Zool. Poisson voisin des scares. Il ne faut pas écrire *léiognate*.

LÉIOPE, adj. des 2 g. (du gr. λεῖος, uni; ποῦς, pied). Hist. nat. Qui a le pied ou le stipe lisse.

LÉIOPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. λεῖος, uni; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles lisses. — *Léiophylle*, s. m. Arbrisseau d'Amérique, famille des éricacées.

LÉIOPILE, adj. des 2 g. (du gr. λεῖος, uni; πῖλος, chapeau). Bot. Se dit d'une espèce de champignon dont le chapeau a une surface extérieure, lisse et polie.

LÉIOPLAQUE, adj. des 2 g. (du gr. λεῖος, uni; πλάξ, plaque). Bot. Qui présente des plaques lisses.

LÉIOREUME, s. m. Bot. Genre de lichens.

LÉIOSPERME, adj. des 2 g. (du gr. λεῖος, uni; σπέρμα, graine). Bot. Qui a les graines lisses et unies.

LÉIOSTACHYÉ, **ÉE**, adj. (du gr. λεῖος, uni; στάχυς, épi). Bot. Dont les fleurs sont disposées en épis lisses.

* **LÉIOSTOME**, adj. des 2 g. (du gr. λεῖος, uni; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche lisse ou dénuée de dents.

LÉIOTRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. λεῖος, uni; θρὶξ, τριχὸς, cheveu). Qui a les cheveux plats et lisses.

LÉIPHÈME, adj. des 2 g. (du gr. λείφαιμος,

formé de λείπω, je manque, et de αἷμα, sang). Méd. Qui n'a pas beaucoup de sang.

* **LÉIPOGRAMME.** V., au Complément, LIPOGRAMME, qui est plus correct, ainsi que ses dérivés.

LEIPZICK, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Saxe, ch.-l. d'un cercle de même nom, au confluent de l'Elster blanc et de la Pleisse. 55,000 hab. Plusieurs monuments remarquables; université; grand commerce de librairie; trois foires annuelles (1er janvier, troisième lundi après Pâques, dimanche après la Saint-Michel); plusieurs chemins de fer. Patrie de Leibnitz, de Fabricius et de Thomasius, qui tenta de concilier le sensualisme et le mysticisme. On écrit aussi *Leipsig*. Les Suédois battirent deux fois les impériaux à *Leipsick*, en 1631 et 1642. Ce fut à *Leipsick* que le 18 octobre 1813, l'armée française fut défaite par les Russes, les Prussiens et les Autrichiens, favorisés par la trahison des Saxons, des Bavarois et des Wurtembergeois, qui, sur le champ de bataille, et sans aucune déclaration préalable, tournèrent leurs armes contre les Français, leurs alliés.

LEIRIA, n. pr. f. Géogr. Ville du Portugal, prov. d'Estramadure. 2,500 hab. Évêché; palais où plusieurs rois de Portugal ont résidé.

LÉIS, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Orus, roi de Trézène, aimée de Neptune, qui la rendit mère d'un fils.

LEISTE, s. m. Zool. Genre d'oiseaux peu connus.

LEITH, n. pr. m. Géogr. Ville d'Écosse, sur le Forth; c'est le port d'Édimbourg. 25,800 hab.

LEITRIM, n. pr. m. Géogr. Comté d'Irlande, prov. de Connaught. 141,300 hab. Ch.-l. Carrick.

LEI-TSOU, n. pr. f. Myth. or. Une des épouses de l'empereur Hoang-ti, déifiée après sa mort, et devenue la protectrice des mûriers et des vers à soie.

LEITURGE. Ant. V. LITURGE, au Complément.

LÉJE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

LEK. Synonyme de *Lack*. V. ce mot, au Compl.

LÉLA, s. f. Titre d'honneur donné par les Maures aux femmes qu'ils honorent, et qui signifie *dame, maîtresse*. Ils appellent la Sainte-Vierge *Leia Mariam*, et ils regardent son fils comme un prophète. — *Léla* ou *Lélo*, n. pr. m. Myth. Chez les anciens Slaves, dieu de l'amour, des blessures duquel on ne pouvait guérir sans l'intervention de *Dide*, frère de *Léla*.

LÉLANTE, n. pr. f. Temps hér. Femme de Munychus, roi des Molosses. Elle fut métamorphosée en oiseau.

* **LÉLÈGE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Asie-Mineure, qui alla s'établir dans la Crète et dans le Péloponèse. Du Péloponèse, les *Léléges* avaient passé dans l'île d'Eubée, dans l'Etolie, d'où il paraît qu'ils retournèrent dans l'Asie-Mineure. Les premiers habitants de la Laconie, de même que les Mégariens, eurent aussi ce nom, parce que les uns et les autres avaient eu parmi leurs premiers rois un prince nommé *Lélex*.

LÉLÉGÉIDE, adj. et s. f. Myth. Nom donné à des nymphes de l'Asie-Mineure. — n. pr. f. Géogr. anc. Premier nom de la ville de Milet.

LÉLEX, n. pr. m. Temps hér. Fils de Neptune et de la nymphe Libye. — Temps hér. Premier roi de la Laconie et de la Mégarie. — Prince grec qui se trouvait à la chasse du sanglier de Calydon.

LÉLIE, s. f. Altération des mots arabes *allah-illa*, Dieu est grand; c'était le mot par lequel les croisés désignaient le cri de guerre des Musulmans, au moment où le combat s'engageait.

LEMAIRE, n. pr. m. Géogr. *Détroit de Lemaire*, Nom du détroit qui sépare la terre de Feu de l'île des États; 20 kil. de long sur une largeur à peu près égale. Il fut découvert au commencement du XVIIe siècle par le navigateur hollandais J. Lemaire. C'est le passage ordinaire des vaisseaux qui vont de l'Atlantique au grand Océan, ou du grand Océan à l'Atlantique.

* **LÉMAN**, s. m. (du lat. *lemanus*, lac. Ce mot n'est point allemand, mais probablement d'origine celtique). Géogr. Lac situé entre la Suisse et les États sardes. Le Rhône le traverse dans sa longueur. On l'appelle plus communément *Lac de Genève*. En 1797, le canton de Vaud fut déclaré indépendant et érigé en république, sous le nom de *république du Léman*. Sous l'empire on donna le nom de *département de Léman* à tout ce pays incorporé à la France; ch.-l. Genève.

LÉMANIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la lémanie ou lémanée. — LÉMANIÉES, s. f. pl. Tribu établie parmi les algues.

LÉMANIQUE, adj. des 2 g. Qui se rapporte au lac Léman : *République lémanique* ou *du Léman*.

LEMBACH, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. du Bas-Rhin. 2,100 hab.

LEMBE, s. m. (du lat. *lembus*). Ant. Barque de médiocre grandeur, dont les Romains se servaient. Il paraît que c'était aux Cyrénéens qu'ils en devaient l'usage.

LEMBERG, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, ch.-l. de la Gallicie. 52,000 hab. Archevêché arménien, université, académie, etc. Grand commerce. Patrie de Stanislas Leczinski. — Village de France, dép. de la Moselle. 2,600 hab.

LEMBUNCULE, s. m. (du lat. *lembunculus*, dimin. de *lembus*). Ant. rom. Petit lembe.

LEMMATIQUE, adj. des 2 g. En logique, qui tient de la nature du lemme, qui en remplit les fonctions.

* **LEMME**, s. m. (du gr. λῆμμα, et non λέμμα, ce qu'on reçoit, ce qu'on admet). Log. schol. Proposition employée comme auxiliaire d'une démonstration commencée. Toute proposition non contestée, et même toute assertion de l'adversaire peut servir de *lemme*. — Les *lemmes* en t. de philol., ne sont que des titres et tout au plus les sommaires d'un livre, d'un chapitre, d'un chant de poëme. — Dans l'anc. mus., on appelait *lemme* une pause ou silence correspondant à une note brève, dans le rhythme catalectique. Ce mot n'est plus en usage depuis longtemps; il n'appartenait qu'à la musique des Grecs.

LEMNACÉ, ÉE, adj. et s. f. (du lat. *lemna*, lentille d'eau). Bot. Qui ressemble à une lentille d'eau. — s. f. pl. LEMNACÉES, petit groupe de plantes aquatiques.

* **LEMNIADE**, s. f. Temps hér. Nom des femmes de l'île de Lesbos. Elles négligèrent le culte de Vénus; la déesse, pour se venger, leur donna une haleine si infecte que leurs maris, ne pouvant plus les supporter, firent venir des femmes de la Thrace. Les *Lemniades*, irritées, massacrèrent dans la même nuit tous les hommes de l'île. V. HYPSIPYLE, au Dictionnaire. Cette vengeance parut si atroce que l'horreur qu'elle inspira donna lieu à l'expression prov. *action lemnienne*, pour, crime, scélératesse, forfait.

LEMNICOLE, adj. m. (de *Lemnos*, et du lat. *colere*, habiter). Myth. Surnom de Vulcain, parce qu'il habitait Lemnos.

LEMNIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Lemnos. — Qui concerne cette île. — Myth. Surnom de Vulcain et de Minerve, le premier parce que, lorsqu'il fut précipité du ciel par Jupiter, ce fut sur l'île de Lemnos qu'il tomba. La seconde, parce que Jupiter se sentant au cerveau une grande douleur, alla trouver dans l'île de Lemnos Vulcain, qui lui fendit la tête d'un coup de hache, et que de là sortit Minerve tout armée. — *Terre lemnienne*, espèce de terre sigillée. — *Action lemnienne*. V., plus haut, le mot LEMNIADE.

* **LEMNISCIDE**, adj. et s. m. Forme inusitée donnée par le Dictionnaire, pour LEMNIEN.

* **LEMNISQUE**, s. m. Philol. Attache de soie, de cuir, etc., avec laquelle on fixait aux chartes et aux diplômes le sceau de l'autorité qui les délivrait. — Le *lemnisque* des manuscrits était de deux espèces; sous cette forme ÷, il indiquait les passages traduits librement de l'Écriture sainte. Sous la seconde ⁚—⁚, il marquait les transpositions. — Zool. Couleuvre dont le corps est couvert de bandes noires et blanches annulaires, alternativement. — Petit appendice qui se voit sur le corps du ténia.

* **LEMNOS**, n. pr. f. Géogr. anc. Ile de la mer Égée ou Archipel; elle dépendait autrefois de la Thrace. *Lemnos* appartient aujourd'hui aux Turcs qui la nomment *Limné*. Les Grecs l'appellent *Lemno* ou *Stalimène*. La cap. s'appelait aussi *Lemnos*.

* **LÉMODIPODE**, adj. des 2 g. V. LOEMODIPODE, au Complément.

LÉMONIA, adj. et s. f. Géogr. Nom d'une tribu rustique de l'ancienne Rome; elle habitait au-delà de la *porte Capène*.

LÉMOVICE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule qui habitait dans la première Aquitaine, et occupait la contrée qui a pris le nom de *Limousin*. Ils avaient pour cap. *Lemovices*, plus tard *Augustoritum*, et aujourd'hui *Limoges*.

LEMPS (LE GRAND-), n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Isère. 2,120 hab.

* **LÉMURE**, s. m. Apulée entend par ce mot générique les âmes séparées du corps. Suivant cet écrivain, on les divisait en *lares* et en *larves*. Les lares étaient les *lémures* ou âmes des justes, les larves les *lémures* des méchants. Il paraît que saint Augustin s'est trompé en faisant de *lémure* un synonyme de *larve*, son opinion s'était probablement fondée sur le préjugé populaire qui faisait des *lémures* une sorte de génies malfaisants qui se plaisaient à tourmenter les hommes.

LÉMURIDES, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui ressemblent à un lémur. — LÉMURIDES, s. m. pl. Famille de l'ordre des quadrumanes. On dit aussi *lémurien*. V. ce mot au Dictionnaire.

LÉNA, n. pr. f. Géogr. Grand fleuve de la Russie d'Asie, qui sort des montagnes voisines d'Iakoutsk, se jette dans l'océan Glacial après un cours d'environ 2,800 kil.

LENDE, s. f. (du lat. *lens*, *lendis*, même signification). Forme ancienne et étymologique du nom des œufs de vermine, qu'on appelle aujourd'hui *lente*.

LENDIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *lens*, *lendis*, lente; *gero*, je porte). Hist. nat. Dont la surface offre de petites vésicules semblables à des lentes.

LENDIT, s. m. Foire célèbre qui se tenait à Paris et à Saint-Denis, au mois de juin. On écrit aussi *landit*, pour l'*indict*.

* **LENÉUS**, n. pr. m. Selon Nonnus, ce fut le nom du fils de Silène. — Géogr. anc. On appelait aussi *Lenæus*, le fleuve de la Crète sur le bord duquel Jupiter-Taureau conduisit Europe.

LÉNIMENT, s. m. (du lat. *lenire*, adoucir). Adoucissement correctif ou moral. Ce mot n'est plus usité depuis Montaigne, et il est à regretter.

LENNAPE, adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'une famille de peuples indigènes de l'Amérique du Nord. — On appelle *lenni-lennape*, la langue que parlent toutes les tribus de cette famille. Cette langue a plusieurs dialectes.

LENOUVION, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. de l'Aisne. 3,100 hab. On l'appelle aussi *Nouvion en Tiérache*.

* **LENS**, n. pr. m. Géogr. Ce fut sous les murs de cette ville, qu'en 1648 le grand Condé remporta sur les Impériaux une victoire qui amena la paix de Munster. *Lens* a 2,000 hab. — *Aller à l'abbaye de Lens*, se dit fig. et fam. pour, se réunir aux personnes lentes.

LENTIBULARIÉ, ÉE, adj. (du lat. *lens*, *lentis*, lentille). Bot. Se dit des plantes dont les feuilles offrent à leur surface de petites vésicules. — LENTIBULARIÉES, s. f. pl. Famille de plantes aquatiques.

LENTICELLE, s. f. (du lat. *lenticella*, petite lentille). Bot. Tache rousse et de forme ovale qu'on remarque sous l'épiderme des arbres.

LENTICELLÉ, ÉE, Bot. Qui a des lenticelles.

* **LENTICULAIRE**, adj. des 2 g. Cost. milit. *Pompons lenticulaires*, pompons de forme aplatie que les soldats d'infanterie ont porté à leurs schakos. — *Lenticulaire*, s. m. Selon le dictionnaire de Trévoux, nom d'un instrument de chirurgie dont les pointes étaient garnies d'un bouton lenticulaire.

LENTIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *lens*, *lentis*, lentille; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des corpuscules qui ont la forme d'une lentille.

LENTIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *lens*, *lentis*, lentille; *gerere*, porter). Bot. Qui a des capsules qui ont la forme de lentilles.

* **LENTIGO**, s. m. Ce mot tout latin, mais féminin en latin, prend aussi quelquefois, dans notre langue, le genre féminin.

* **LENTILLE**, s. f. Les chrétiens d'Orient appellent en style familier le jeudi-saint, *jeudi des lentilles*. — Ant. Ancien poids des Romains qui valait la cent-huitième partie d'une drachme.

LENTINI, n. pr. m. Géogr. Ville de Sicile, à l'E. 4,000 hab. On l'appelle aussi *Léontini*. C'est l'ancienne *Leontium*.

* **LENTISQUE**, s. m. Bot. Petit arbre du genre pistachier, famille des térébinthacées, tribu des anacardiens. Les habitants de l'île de Chio en tirent le *mastic*.

LENTO, adv. Mot italien qui se place à la tête d'un morceau de musique dont le mouvement doit être un peu plus lent que le *largo* et l'*adagio*.

LENZINITE, s. f. Substance terreuse qu'on trouve en Allemagne.

LÉOBEN, n. pr. m. Géogr. Petite ville des États autrichiens, dans la Styrie. 2,400 hab. Ce fut à Léoben que, le 17 avril 1797, Bonaparte

contraignit les Impériaux à signer les préliminaires du traité de Campo-Formio.

LÉOCRITE, n. pr. m. Temps hér. Un des amants de Pénélope; Télémaque le tua après son retour à Ithaque. — Compagnon d'armes de Lycomède; Enée le tua devant Troie.

LÉODACUS, n. pr. m. (pr. *léodakuce*). Temps hér. Époux d'Agrianome et père d'Oïlée.

LÉODAMAS, n. pr. m. Temps hér. Un des sept chefs thébains; il fut tué par Alcméon. — Selon Dictys de Crète, Hector eut d'Andromaque un fils de ce nom.

LÉODICE, n. pr. f. Temps hér. Une des filles de Mars. — s. f. Zool. Genre d'annelides.

LÉODOCUS, n. pr. m. (pr. *léodokuce*). Temps hér. Un des Argonautes.

LÉOGANE, n. pr. m. Géogr. Ville de l'île d'Haïti, sur la côte occidentale, au fond d'un golfe qui porte le même nom, et que quelquefois on appelle *golfe de la Gonaïve*.

LÉON, n. pr. m. Géogr. Grande contrée de l'Espagne, qui forma autrefois un royaume considérable, dont l'origine date de la première moitié du VIIIe siècle. Il fut fondé en même temps que celui des Asturies, dont le siège fut établi à Oviédo, au commencement du Xe siècle. Le royaume des Asturies s'unit au royaume de Léon sans néanmoins perdre son titre. Les souverains d'Oviédo s'intitulèrent rois des Asturies et de Léon. Ce royaume fut réuni en 1097, par Ferdinand Ier, à celui de Castille. Le *royaume de Léon*, proprement dit, a été nouvellement divisé en six provinces, *Léon*, *Palencia*, *Valladolid*, *Zamora-y-Toro*, *Salamanque* et *Villafranca*; la province de Léon a 200,000 hab. — *Léon*, capitale de la province et de l'ancien royaume de ce nom, est une ville très-ancienne fondée ou restaurée par Galba. 6,000 hab. Évêché, magnifique cathédrale où trente-six rois de Léon ont leurs tombeaux.— *Ile de Léon*, au S.-O. de l'Espagne, et au S. de Cadix; la ville du même nom, qui s'élève au centre, renferme 20,000 hab. — *Léon* est encore une ville de l'ancien Guatimala, ch.-l. actuel du nouvel État de Nicaragua, dans l'Amérique centrale. 32,000 hab. — *Nouveau-Léon*, un des vingt États qui forment la confédération mexicaine. 100,000 hab.; cap. Monterey.

LÉONAIS, AISE, adj. et s. Géogr. Habitant d'un des pays, d'une des villes qu'on appelle Léon. — Qui concerne ces villes, ces pays, ces habitants.

LÉONAISE, s. f. Comm. Sorte d'étoffe de laine très-légère.

LÉONDALE, s. f. Monnaie turque qui vaut 40 aspres, environ 52 centimes. Ce mot, donné par le Dictionnaire de Trévoux, est fort suspect.

LÉONFORTE, n. pr. m. Géogr. Ville de la Sicile. 9,500 hab.

LÉONIFÈRE, s. m. (du lat. *leo*, *leonis*, lion; *ferre*, porter). Nom qu'on donnait, dans l'Église romaine, au porteur d'une bannière, celle sur laquelle on voyait peint un lion.

LÉONIME, n. pr. m. Temps hér. Guerrier de Crotone qui aborda le premier dans l'île de Leucé, où séjournaient les âmes des héros. Il fut guéri de ses blessures par l'ombre d'Ajax.

LÉONIMÈTRE, s. m. Anc. littér. Petit poème composé de vers léonins.

* **LÉONIN, INE**, adj. On ne saurait accueillir l'opinion qui fait remonter à des temps bien antérieurs au XIIIe siècle l'origine des *vers léonins*, dont il faut laisser toute la responsabilité au moine de Saint-Victor. S'il se trouve chez les anciens poëtes latins quelques vers léonins ou rimés, on peut assurer que la chose s'est faite sans intention de leur part; mais au moyen âge, presque toutes les hymnes de l'Église sont en vers léonins. — Les poëtes français firent des *vers léonins*; ce sont des pièces de vers où, tantôt la même rime règne d'un bout à l'autre, tantôt chaque fin de vers rime avec l'hémistiche ou quelquefois tous les hémistiches riment entre eux, sans préjudice de la rime qui termine le vers. Quelquefois les rimes offrent une similitude non-seulement dans la pénultième, mais encore dans l'antépénultième syllabe : c'était là ce qu'on appelait *rimes léonines*. Ainsi *loyauté* et *royauté* auraient pu entrer dans un léonimètre.— On appela *cité léonine*, le quartier du Vatican, après qu'il eut été restauré et entouré d'un mur vers le milieu du IXe siècle, par le pape Léon IV.

LÉONISTE, s. m. Nom donné par les Allemands aux hérétiques qu'en France on appelait *Vaudois* et *pauvres de Lyon*.

LÉONOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant de Saint-Pol-de-Léon. — s. m. Petit pays de la Bretagne qui avait pour ch.-l. *Saint-Pol-de-Léon*.

LÉONOTIS, s. m. (pr. *léonotice*). Bot. Genre de plantes du Cap, cultivées dans nos parterres à cause de la beauté de leurs fleurs.

LÉONTÉE, n. pr. m. Temps hér. Fils de Coronus et un des chefs grecs qui allèrent au siège de Troie. Il combattit aux jeux funèbres célébrés sur le tombeau de Patrocle.

LÉONTÈS, s. m. Géogr. anc. Fleuve de Syrie qui se jette dans la mer, non loin de Tyr. Aujourd'hui le *Kasmié*.

* **LÉONTIASE**, s. m. Méd. Nom donné à une espèce de lèpre qui fait prendre à la figure du malade quelque chose de la physionomie du lion.

LÉONTICE, s. f. Bot. Genre de plantes berbéridées de la Grèce.

LÉONTIDE, adj. et s. f. Hist. anc. Nom d'une des dix tribus d'Athènes établies par Clisthènes.

* **LÉONTIN, INE**, adj. Géogr. anc. Habitant de Léontium. — *Léontin*, hist. anc. V. le mot précédent.

* **LÉONTIQUES**, adj. des 2 g. et s. pl. Myth. Nom que l'on donne aux fils de Mitra, parce que ce dieu était représenté avec une tête de lion couronnée de rayons.

LÉONTIUM, n. pr. m. (pr. *léonciome*). Géogr. anc. Ville de la Sicile, sur le Térias, bâtie par une colonie grecque de Naxos. Elle disputa même la prééminence à Syracuse, dont elle finit par être la citadelle. Patrie du sophiste sceptique Gorgias. Aujourd'hui *Lentini*.

* **LÉONTODÈRE**, s. m. (du gr. λέων, λέοντος, lion; δέρος, peau). Anc. minér. Espèce d'agate à fond fauve et parsemée de taches comme une peau de léopard. Les anciens lui attribuaient la vertu d'apprivoiser les bêtes féroces. C'est à tort que quelques lexicographes écrivent *léontésère*, *léontessère* ou *léontodore*.

LÉONTODONOÏDE, adj. des 2 g. (du lat. *leontodon*, pissenlit, et du gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble au pissenlit.

LÉONTONYME, s. m. (du gr. λέων, lion; ὄνυμα, nom). Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance.

LÉONTOPHORE, s. m. (du gr. λέων, lion; φορὸς, porteur). Ant. Vaisseau d'une grandeur prodigieuse qui avait de chaque côté huit rangs de cent rameurs chacun, ce qui faisait en tout seize cents rameurs.

LÉONTOPHTHALME, s. m. (du gr. λέων, lion; ὀφθαλμὸς, œil). Bot. Plante synanthérée du Pérou, ainsi nommée parce que les fleurs ressemblent à un œil de lion.

LÉONTOPODIÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à un léontopode ou léontopodion. — LÉONTOPODIÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui ont les feuilles dentelées et velues.

LÉONTOPOLIS, n. pr. f. (pr. *léontopolice*) (du gr. λέων, lion; πόλις, ville). Géogr. anc. Grande ville d'Égypte, dans le Delta. Ce nom, qui signifie ville du Lion, fut porté pendant longtemps par la cité d'Alexandrie.

LÉONTOPOLITE, adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de Léontopolis.

* **LÉONURE**, adj. des 2 g. Bot. Se dit de certaines plantes qui, par leurs tiges longues et garnies de feuilles étroites et minces, ont quelque ressemblance avec la queue d'un lion.—s. f. Genre de labiées plus connu sous le nom d'*agripaume*.

* **LÉOPARD**, s. m. Blas. Animal qui, dessiné dans les armoiries, est ordinairement représenté passant; il présente toujours sa tête de face, même quand il est *léopard lionné*, c'est-à-dire debout; au contraire, le lion, ordinairement rampant, présente toujours sa tête de profil, même quand c'est un *lion léopardé*, c'est-à-dire passant. Cette observation montre que les animaux représentés dans les armes de l'Angleterre sont bien des léopards et non des lions.

LÉOPOLDINÉE, s. m. Bot. Palmier du Brésil.

LÉOS, n. pr. m. Hist. anc. Un des éponymes d'Athènes : pendant une calamité publique, comme les dieux exigeaient le sang de trois vierges, *Léos* sacrifia ses trois filles pour le salut de tous.

LÉPACHYDE, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

LÉPADIEN, IENNE, adj. Zool. Qui ressemble à une patelle (*lepas*).—LÉPADIENS, s. m. pl. Famille de cirripèdes qui vivent attachés aux rochers.

LÉPADIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *lepas*, patelle; *ferre*, porter). Bot. Se dit des plantes dont les rameaux sont garnis d'écailles en forme de patelle.

LÉPADIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *lepas*, patelle; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une patelle.

LÉPADOGASTRE, adj. des 2 g. (du gr. λεπὰς, λεπάδος, écuelle; γαστὴρ, ventre). Zool. Se dit des poissons qui ont la faculté de réunir leurs nageoires pectorales, de manière à former sous la gorge comme une écuelle. — *Lépadogastre*, s. m. Genre de poissons cartilagineux de la Méditerranée.

LÉPANTE, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Grèce, sur un golfe qui en prend son nom. 2,000 hab. Archevêché. Fortifications. Petit port. Le golfe s'appelle aussi *golfe de Corinthe*. Ce fut dans les eaux de Lépante que don Juan d'Autriche, frère naturel de Philippe II, remporta la victoire navale qui anéantit la marine des Turcs, le 7 octobre 1571.

LÉPASTE, s. f. (en gr. λεπαστή ou λεπαστίς). Ant. Espèce de coupe ou vase à boire qui avait à peu près la forme d'une coquille.

LÉPÉOPHTHÈRE, s. m. (du gr. λεπὶς, écaille; φθεὶρ, pou). Zool. Genre d'entomostracés qui vivent en parasites sur d'autres poissons, auxquels ils s'attachent.

LÉPICANNE, s. f. (du gr. λεπὶς, écaille; κάννα, roseau). Bot. Plante qui croît sur les Alpes et sur les Pyrénées, et dont la tige est couverte d'écailles. On dit aussi *lépicaule*.

LÉPICÈNE, s. f. (du gr. λεπὶς, écaille; κενὸς, vide). Nom de l'enveloppe la plus extérieure de l'épillet des graminées. Ce que Linné appelle *calice*, Palissot *balle* et Jussieu *glume*. La lépicène se forme ordinairement de deux écailles, comme dans le genre brome, ou d'une seule, comme dans l'ivraie.

LÉPIDANTHÉ, ÉE, adj. (du gr. λεπὶς, écaille; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les fleurs ressemblent à des écailles : *Plante lépidanthée* ou substantiv. *une lépidanthée*.

LÉPIDIER, s. m. (du gr. λεπίδιον, passerage, plante). Bot. Genre de la famille des crucifères renfermant plusieurs espèces, dont les plus connues sont la passerage et le cresson alénois. On dit moins souvent *lépidion*.

LÉPIDINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un lépidier. — LÉPIDINÉES, s. f. pl. Famille de crucifères.

LÉPIDOCARYE, s. f. (du gr. λεπὶς, écaille; κάρυον, noix). Bot. Palmier du Brésil, dont le fruit ressemble à une noix écailleuse.

LÉPIDOCARYÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une lépidocarye. — LÉPIDOCARYÉES, s. f. pl. Famille de palmiers.

LÉPIDOCÈRE, adj. des 2 g. (du gr. λεπὶς, écaille; κέρας, corne). Zool. Se dit des insectes qui ont les antennes chargées de petites écailles.

LÉPIDOCROCITE, s. m. (du gr. λεπὶς, écaille; κρόκος, safran). Minér. Sorte de minerai de fer qu'on trouve en Allemagne; il est de couleur jaunâtre, comme du safran, et il forme des écailles.

LÉPIDODENDRÉES, s. f. pl. (du gr. λεπὶς, écaille; δενδρον, arbre). Bot. Famille de plantes fossiles.

LÉPIDOLAIRE, adj. des 2 g. (du gr. λεπὶς, écaille). Hist. nat. Qui est couvert d'écailles.

LÉPIDONOTE, s. m. (du gr. λεπὶς, écaille; νῶτος, dos). Zool. Genre d'annelides qui ont le dos garni d'écailles.

LÉPIDOPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. λεπὶς, écaille; φύλλον, feuille). Bot Qui a des feuilles écailleuses.

LÉPIDOPHYLLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une lépidophylle. — LÉPIDOPHYLLÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

LÉPIDOPODE, adj. des 2 g. (du gr. λεπὶς, écaille; πούς, πόδος, pied). Zool. Dont les pieds sont remplacés par des plaques écailleuses. — s. m. Genre de reptiles sauriens.

LÉPIDOPTÉROLOGIE, s. f. Didact. Traité des insectes lépidoptères ou des papillons.

LÉPIDOPTÉROLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la description des lépidoptères.

LÉPIDOPTÉROLOGUE, adj. Didact. Naturaliste qui s'est spécialement adonné à l'étude des lépidoptères.

LÉPIDOSOME, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. λεπὶς, écaille; σῶμα, corps). Zool. Qui a le corps couvert d'écailles. — LÉPIDOSOMES, s. m. pl. Famille de reptiles sauriens.

LÉPIDOSTERNON, s. m. (du gr. λεπὶς, écaille; στέρνον, poitrine). Zool. Genre de serpents qui ont le dessous du corps, écaillé.

LÉPIGONE, s. m. (du gr. λεπὶς, écaille; γωνία, angle). Bot. Genre de plantes caryophyllées.

LÉPIRONIE, s. m. Bot. Plante de Madagascar.

LÉPISÉLINE, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

* **LÉPISME**, s. m. (du gr. λεπὶς, écaille). Bot. Genre d'écailles qui existent dans les fleurs de certaines plantes. — Zool. Genre d'insectes aptères.

LÉPISOSTÉE, s. m. (du gr. λεπὶς, écaille; ὀστέον, os). Zool. Genre de poissons abdominaux propres aux lacs de l'Amérique méridionale.

LÉPISTA, s. f. Vase sacré des anciens. On dit aussi *lépasta* et *lépiste*, mais ce mot ne saurait être masculin.

LÉPISURE, adj. des 2 g. (du gr. λεπὶς, écaille; οὐρὰ, queue). Zool. Se dit des animaux dont la queue est couverte d'écailles.

* **LÉPONTIEN**, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Rhétie, entre les Alpes, le lac Verbanus et la Gaule Cisalpine. Ce ne sont pas les seuls habitants du mont Saint-Bernard qu'on a appelés ainsi.

LÉPORAIRE, s. m. (en lat. *leporarium*, de *lepus*, *oris*, lièvre). Ant. rom. Enclos attenant à une ferme, dans lequel on enfermait des lièvres et même toute sorte de gibier.

LÉPORIDE, adj. des 2 g. (du lat. *lepus*, *leporis*, lièvre). Zool. Qui tient du lièvre. — LÉPORIDES, s. m. pl. Famille de mammifères rongeurs. On dit aussi *léporin*.

LÉPRARIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une lèpre. — LÉPRARIÉES, s. f. pl. Famille de lichens. On dit aussi *lépré*.

* **LÈPRE**, s. f. *Lèpre des métaux*, impureté que, suivant les alchimistes, les métaux contractaient dans la terre, et dont le feu ne pouvait les purger.

LÉPRÉATE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Lépréum. Les *Lépréates* étaient renommés entre tous les Grecs par le dérèglement de leurs mœurs.

LÉPRÉOS, n. pr. m. (pr. *lépréoce*). Temps hér. Fils d'Astydamie; quant à son père, on ne sait si ce fut Pyrgée ou quelque autre prince ou même Neptune. Il conseilla à Augias de s'emparer d'Hercule au lieu de lui donner la récompense promise, ce qui irrita beaucoup le héros. Ce ne fut pas sans peine qu'Astydamie parvint à calmer ses ressentiments. Elle les fit enfin placer à la même table : là, Lépréos défia Hercule à qui boirait davantage. Hercule fut vainqueur. Lépréos proposa au héros un combat plus sérieux, et il y trouva la mort.

LÉPRÉUM, n. pr. m. (pr. *lépréome*). Géogr. anc. Ville de l'Élide, dans le Péloponèse; elle reçut son nom de Lépréos. On dit aussi *Lépréon*.

* **LÉPREUX**, EUSE, adj. Bot. Se dit des plantes qui s'étendent sous la forme d'une croûte rugueuse et compacte, comme certains lichens.

LÉPRIGHAUN, n. pr. m. Nom donné par les Irlandais à un génie ou magicien qui garde les trésors enfouis dans la terre.

* **LÉPROSERIE**, s. f. Hôpital destiné aux seuls lépreux. Après les croisades, la lèpre était si commune, qu'on comptait en France jusqu'à 19,000 léproseries.

LEPSIS, s. f. (du gr. λῆψις, action de prendre). Musiq. anc. Chez les Grecs, partie de la mélopée. C'était par la *lepsis* qu'ils jugeaient si un morceau de chant devait être placé dans les tons bas, ou les tons élevés, ou dans les tons moyens.

LEPTACANTHE, adj. des 2 g. (du gr. λεπτὸς, mince; ἄκανθα, épine). Bot. Se dit des plantes qui ont des épines grêles.

LEPTALÉON, s. m. Bot. Genre de plantes crucifères originaires de la Perse.

LEPTANDRE, s. f. (du gr. λεπτὸς, mince; ἀνὴρ, ἀνδρὸς, homme). Bot. Genre de plantes de l'Amérique et de la Sibérie.

* **LEPTANTHE**, adj. des 2 g. (du gr. λεπτὸς, mince; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit des plantes qui ont de très-petites fleurs. — s. m. Genre de plantes liliacées.

LEPTASPIDE, s. f. (du gr. λεπτὸς, mince; ἀσπὶς, bouclier). Bot. Genre de graminées.

* **LEPTE**, s. m. Zool. Genre d'insectes parasites. — Bot. Genre de plantes de la Cochinchine. — Ant. gr. V. LEPTON, au Complément.

LEPTINELLE, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

LEPTIS, n. pr. f. Géogr. anc. Ville maritime de l'Afrique, entre les deux Syrtes. Aujourd'hui *Lébédah*. On l'appelait communément la *Grande Leptis*, pour la distinguer de la *Petite Leptis*, qui était dans la Bysacène, aussi sur le bord de la mer et à peu de distance de la première. Aujourd'hui *Lempta* ou *Muhammeta*.

LEPTISME, s. m. (du gr. λεπτὸς, grêle). Méd. Exténuation générale de tout le corps.

LEPTOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. λεπτὸς, grêle; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits grêles et longs.

LEPTOCAULE, adj. des 2 g. (du gr. λεπτὸς, mince; καυλὸς, tige). Bot. Qui a la tige mince et grêle.

* **LEPTOCÉPHALE**, adj. des 2 g. Bot. Se dit des champignons dont le chapiteau est fort petit.

* **LEPTOCÈRE**, s. m. (du gr. λεπτὸς, mince; κέρας, corne). Zool. Genre d'insectes coléoptères qui se distinguent par la ténuité de leurs antennes.

LEPTOCHYMIE, s. f. (du gr. λεπτὸς, mince; χύμος, humeur). Anc. méd. État des humeurs lorsqu'elles ont été dépouillées de leurs principes constituants.

LEPTOCHYMIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne la leptochymie.

* **LEPTODACTYLE**, adj. des 2 g. (du gr. λεπτὸς, mince; δάκτυλος, doigt). Zool. Se dit des animaux qui ont les doigts longs et grêles. — LEPTODACTYLES, s. m. pl. Famille de mammifères.

LEPTODERME, s. m. (du gr. λεπτὸς, mince; δέρμα, peau). Bot. Arbrisseau du Népaul, dont l'écorce est fort mince.

LEPTODONTE, adj. des 2 g. (du gr. λεπτὸς, mince; ὀδοὺς, ὀδόντος, dent). Zool. Qui a de fort petites dents.

LEPTOGLOSSE, adj. des 2 g. (du gr. λεπτὸς, mince; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a la langue étroite.

LEPTOMÈRE, adj. des 2 g. (du gr. λεπτὸς, mince; μηρὸς, cuisse). Zool. Se dit des animaux qui ont les cuisses minces et grêles.

LEPTOMITE, s. m. (du gr. λεπτὸς, mince; μίτος, fil). Bot. Genre d'algues marines.

LEPTOMITÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à un leptomite. — LEPTOMITÉES, s. f. pl. Famille d'algues.

LEPTOMORPHIQUE, adj. des 2 g. (du gr. λεπτὸς, mince; μορφὴ, forme). Minér. Se dit d'un crystal qui est très-rétréci dans ses formes.

LEPTON, s. m. (en gr. λεπτὸν), Mot purement grec, qui signifiait un poids et une monnaie. Le poids était si petit, que pour équivaloir à celui d'une drachme, il fallait 360 leptons. Quant à la monnaie, c'était la plus petite qui eût cours dans la Grèce; elle valait à peu près le quart d'un centime.

LEPTONÈME, s. m. (du gr. λεπτὸς, mince; νῆμα, filament). Bot. Arbuste de Madagascar.

LEPTONTIQUE. V. LEPTYNTIQUE, au Compl.

* **LEPTOPE**, adj. des 2 g. (du gr. λεπτὸς, mince; ποῦς, pied). Hist. nat. Qui a les pieds ou stipes très-grêles.

LEPTOPÉTALE, adj. des 2 g. (du gr. λεπτὸς, mince, πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales étroits.

LEPTOPHIDE, s. m. (du gr. λεπτὸς, mince; ὄφις, serpent). Zool. Genre de serpents voisins des couleuvres, d'une forme grêle et allongée. On leur donne vulgairement le nom de *fouet de cocher*.

LEPTOPHONIE, s. f. (du gr. λεπτὸς, grêle; φωνὴ, voix). Méd. Faiblesse de la voix.

LEPTOPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. λεπτὸς, mince; φύλλον, feuille). Bot. Se dit des plantes qui ont des feuilles minces et étroites.

* **LEPTOPODE**, adj. des 2 g. (du gr. λεπτὸς, mince; ποῦς, πόδος, pied). Hist. nat. Synonyme de leptope, — s. m. Zool. Genre de crustacés. — Bot. Plante d'Amérique, à pied long et mince.

LEPTOPORE, s. m. (du gr. λεπτὸς, mince; πόρος, pore). Bot. Genre de champignons.

LEPTOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. λεπτὸς, mince; πτέρον, aile). Zool. Qui a de petites ailes.

LEPTORHAMPHE, adj. des 2 g. (du gr. λεπτὸς, mince; ῥάμφος, bec). Zool. Qui a le bec long et étroit. — LEPTORHAMPHES, s. m. pl. Famille de passereaux.

LEPTORHIN, INE, adj. (du gr. λεπτὸς, mince; ῥίν, nez). Zool. Qui a les narines étroites.

LEPTORHIZE, adj. des 2 g. (du gr. λεπτὸς, grêle; ῥίζα, racine). Bot. Qui a des racines grêles et minces.

LEPTORHYNQUE, adj. des 2 g. (du gr. λεπτὸς, mince; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec étroit et long.

LEPTOSÉPALE, adj des 2 g. (du gr. λεπτὸς, mince; σέπαλον, sépale). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs ont le calice divisé par parties minces et étroites.

LEPTOSIPHON, s. m. (du gr. λεπτὸς, mince; σίφων, tube). Bot. Genre de plantes de la famille des polémoniacées. Les deux seules espèces connues sont originaires de la Californie.

* **LEPTOSPERME**, adj. des 2 g. Bot. Se dit des plantes qui ont de petites graines. — s. f. Genre de la famille des myrtacées, composé d'arbustes et d'arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande.

LEPTOSPERMÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à un leptosperme. — LEPTOSPERMÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

LEPTOSTACHYÉ, ÉE, adj. (du gr. λεπτὸς, grêle; στάχυς, épi). Bot. Se dit des plantes qui ont les fleurs disposées en petits épis grêles.

LEPTOSTROME, s. m. (du gr. λεπτὸς, mince; στρῶμα, ce qui sert à couvrir). Bot. Genre de champignons dont le chapeau est mince et peu consistant.

LEPTOSTYLE, adj. des 2 g. (du gr. λεπτὸς, mince; στύλος, style). Bot. Se dit des fleurs dont le style est filiforme.

LEPTUBÉRIE, s. f. (du gr. λεπτὸς, mince; ὕβὸς, bosse). Bot. Genre de lichens dont les tiges offrent de petites bosses.

* **LEPTURE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a la queue mince et grêle. — s. m. Genre de coléoptères longicornes.

* **LEPTURÈTE**, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une lepture. — LEPTURÈTES, s. m. pl. Tribu de la famille des longicornes.

LEPTURGE, s. m. (du gr. λεπτουργὸς, formé de λεπτὸς, fin; ἔργον, ouvrage). Ant. Nom qu'on donnait aux ouvriers qui fabriquaient les étoffes transparentes et les gazes.

LEPTURGIE, s. f. (même étym.) Travail fin, délicat. On a quelquefois désigné par ce nom l'art de peindre en miniature.

LEPTYNITE, s. f. (du gr. λεπτύνω, je divise). Minér. Roche de crystallisation dont la structure offre de petites graines.

LEPTYNTIQUE, adj. des 2 g. (même étym.). Méd. Qui atténue, qui divise. C'est à tort que quelques auteurs écrivent *leptontique*.

LÉPYRODIE, s. f. (du gr. λεπυρώδης, qui a des cosses). Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, qui portent leurs fruits dans des cosses.

LÉPYROPHYTE, adj. et s. des 2 g. (du gr. λεπυρὸς, écailleux; φυτὸν, plante). Bot. Nom donné aux plantes dont le fruit est couvert d'écailles et en forme de cône.

LERCHÉE, s. f. Bot. Arbrisseau des Indes.

LERIA, n. pr. f. Géogr. anc. Capitale des Édétains, peuple d'Espagne.

LÉRIDA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans la Catalogne, ch.-l. de la province de son nom, sur une hauteur dont la Sègre baigne le pied. 16,830 hab. Évêché. Elle a soutenu plusieurs siéges mémorables. César y remporta une grande victoire sur les généraux de Pompée, Afranius et Pétréius. Les Français ont pris Lérida en 1707 et 1810. C'est l'*Ilerda* des Romains.

LÉRIÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une lérie. — LÉRIÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

LÉRINA, n. pr. f. Géogr. Ancien nom de l'île Saint-Honorat, dans la deuxième Narbonnaise, sur la côte de Provence. Une des îles Lerins.

LERINS, adj. et s. f. pl. Géogr. Nom de deux îles de la côte de Provence, dép. du Var; l'une est celle de Saint-Honorat (V. l'art. précédent); l'autre, Sainte-Marguerite ou Léro. Ces deux îles n'ont pour habitants que quelques familles de pêcheurs.

LERMA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Burgos. 1,500 hab. Elle a le titre de duché.

LERNACANTHE, s. f. (du gr. λέρνα, hydre, pris pour ver; ἄκανθα, épine). Zool. Genre de vers couverts de poils qui ressemblent à des épines.

LERNANTHROPE, s. f. (du gr. λέρνα, ver; ἄνθρωπος, homme). Zool. Vers qui se trouvent souvent dans le corps humain.

* **LERNE**, n. pr. f. (en gr. λέρνα ou λέρνη). Géogr. anc. et Myth. Nom d'un marais de l'Argolide. Ce nom ne peut être masculin, car on disait une *lerne de maux*, en parlant d'un mal qui doit se reproduire de lui-même. — Zool. *Lerne*. V. le mot suiv.

LERNÉE, s. f. Zool. Genre de vers, ou plutôt de crustacées parasites qui vivent dans l'eau, et s'attachent à diverses parties du corps des animaux, principalement des poissons.

LERNÉEN, ENNE, adj. Ant. Qui appartient au canton ou au marais de Lerne. — Qui ressemble à l'hydre de Lerne.

LERNÉIFORME, adj. des 2 g. (du gr. λέρνα, hydre pris pour ver, et du lat. *forma*, forme). Zool. Se dit des animaux dont le corps est cylindrique comme celui d'un ver.

LERNENTOME, s. f. (du gr. λέρνα, lerne; ἔντομον, insecte). Zool. Genre de vers.

LERNÉOCÈRE, s. f. (du gr. λέρνα, lerne; κέρας, corne). Zool. Genre de vers qui ont des antennes.

LERNÉOMYZE, s. f. (du gr. λέρνα, lerne; μύζω, sucer). Zool. Genre de vers qui ont des suçoirs.

LERNÉOPENNE, s. f. (du gr. λέρνα, lerne, et du lat. *penna*, plume). Zool. Genre de vers à corps cylindrique et allongé comme un tuyau de plume.

LERNÉOPODE, s. f. (du gr. λέρνα, ver; πούς, ποδος, pied). Zool. Genre de vers qui ont des pieds.

LÉRO, n. pr. f. Géogr. anc. Une des îles Lérins. Auj. *Sainte-Marguerite*.

LERWICK, n. pr. m. Géogr. Ch.-l. de l'île de Mainland, dans l'archipel des Shetland. 2,200 h.

LESBIAQUE, adj. des 2 g. Ant. Qui concerne la ville de Lesbos. — On appelait autrefois *lesbiaques* les vers saphiques, parce que Sapho, qui s'en servit la première, était de l'île de Lesbos. — Philol. On a désigné aussi par *Livres lesbiaques* trois ouvrages de Dicéarque, disciple d'Aristote, dirigés contre la doctrine de l'immortalité de l'âme.

* **LESBIEN, IENNE**, adj. Géogr. et ant. Qui appartient à l'île de Lesbos ou à ses habitants : *Les débauches lesbiennes*.

LESBIQUE, adj. des 2 g. Philol. Nom d'une des variétés du dialecte éolien.

* **LESBOS**, n. pr. f. Géogr. anc. Ile de la Méditerranée, sur la côte de l'Éolide. Cap. Mitylène. Auj. *Métélin*.

LESBUS, n. pr. m. (pr. *lesbuce*). Temps hér. Fils de Lapithus, donna son nom à l'île de Lesbos, dont le nom primitif était *Pélasgie*.

* **LESCHÉ**, s. f. (du gr. λέσχη, conversation, causerie, mot fém. en grec, et par conséquent de ce même genre en français). Ant. Lieu où les citoyens d'une ville grecque se réunissaient pour causer. C'était d'ordinaire de grandes salles publiques; chaque ville en avait au moins une, beaucoup en avaient deux ou même un plus grand nombre. A Lacédémone, on se réunissait à la *lesché* non-seulement pour causer, mais encore pour traiter des affaires de l'État.

LESCHÉNORE, adj. et s. m. (pr. *leskénore*) (en gr. λεσχηνόριος, protecteur des conversations). Myth. Surnom d'Apollon, considéré comme présidant aux discussions.

LESDIGUIÈRES, n. pr m. Géogr. Bourg de France, dép. des Hautes-Alpes. 1,500 hab. En 1611, il fut érigé en duché pairie en faveur de François de Bonne, qui en était seigneur.

* **LÈSE**, anc. adj. formant avec certains subst. une préposition inséparable (du lat. *læsæ*, *læsi*, génitif de *læsa*, *læsus*, lésé, offensé, part. de *lædere*, léser, offenser : *Crimen læsæ majestatis*, crime de lèse-majesté. Telle est évidemment l'origine de cette expr., bien que quelques grammairiens considèrent aujourd'hui *lèse* soit comme un subst. fém., soit comme un verbe). *Crime de lèse-majesté*, action qui attaque la personne ou les droits d'un souverain. Rousseau a dit : *Crime de lèse-catholicité*. Au temps de la querelle fameuse des anciens contre les modernes, on a dit que *trouver une faute dans Homère, c'était un crime de lèse-antiquité*. On trouve aussi dans des écrivains modernes : *Cet acte est un lèse-droit*, *crime de lèse-nation*, etc.

LESGHIS, adj. et s. m. Géogr. Nom d'un peuple de l'Asie qui habite sur les bords de la mer Caspienne, dans le pays que les cartes désignent ordinairement par le nom de Daghestan septentrional. Ce peuple se compose de plusieurs tribus qui n'ont ni la même origine ni le même idiome, mais qui toutes se ressemblent par la férocité de leurs mœurs. C'est un mélange de races asiatiques et européennes. La Russie, malgré tous ses efforts, n'a pu les subjuguer; elle a fini par acheter de leurs princes la neutralité. On dit qu'ils sont au nombre de 30,000.

LÉSICOLLE, adj. des 2 g. (du lat. *læsus*, blessé; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet profondément sillonné.

LESINA, n. pr. f. Géogr. Ile de la mer Adriatique, sur la côte orientale de la Dalmatie. 99 kil. sur 10. 15,000 hab. Le ch.-l. de l'île porte le même nom.

* **LÉSION**, s. f. Jurispr. Tout dommage qu'on éprouve par l'exécution d'un contrat. Ainsi, dans un contrat synallagmatique, il faut que chacune des parties contractantes reçoive l'équivalent de ce qu'elle apporte. Mais pour donner droit à la partie lésée d'agir en rescision du contrat, il faut que la lésion soit assez forte pour qu'elle doive être présumée effet du dol et de la fraude.

LESKIACÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une leskie. — LESKIACÉES, s. f. pl. Famille de mousses. On dit aussi *leskée*, *leskéacé*.

LESNEVEN, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Finistère. 2,700 hab.

LESPARRE, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond., dép. de la Gironde, située au milieu des landes. 1,000 hab. Fruits, bestiaux.

LESPÉDÈZE, s. f. Bot. Genre de plantes de l'Amérique, famille des légumineuses.

* **LESQUE**, s. f. Dans l'anc. prov. de Médoc, espace de terre qu'on laisse sans culture.

* **LESSE**, s. f. (en lat. *lessum* ou *lessus*, lamentation). Dans l'ancienne Champagne, nom d'une certaine sonnerie de cloches en l'honneur d'un mort, ou des morts. — On appelle *lesse* ou *laisse* un tour surabondant que l'horloger laisse au ressort d'une montre ou d'une pendule, après que la chaîne est roulée autour du barillet. — s. m. (du gr. λαισήϊον, bouclier de peau). Machine de guerre qu'on employait sous le Bas-Empire; elle était recouverte de peaux qu'on avait soin de mouiller pour la garantir du feu, et l'on s'en servait pour fermer quelque passage.

LESSERTIE, s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, famille des légumineuses.

* **LESSIVE**, s. f. *Faire la lessive du charbonnier* ou *du Gascon*, quand on a sa cravate ou toute autre pièce du costume sale d'un côté, la retourner de l'autre. Cette expr. est du style familier.

LESSONIE, s. f. Bot. Genre d'algues de la Nouvelle-Hollande ou Australie.

* **LEST**, s. m. Sable que les aéronautes emportent dans leur nacelle, et dont ils se déchargent à mesure qu'ils veulent s'élever. — Mar. *Voiles à lest*, vieilles voiles que l'on étend au fond du bâtiment, et sur lesquelles on place le lest. — On dit du lest qui a déjà servi dans un voyage antérieur que c'est du *vieux lest*. — Les pêcheurs appellent *lest* les poids dont ils chargent quelquefois le pied de leurs filets, pour qu'ils touchent le fond de l'eau.

* **LESTER**, v. a. Fig. et fam. *Lester son estomac*, faire un bon repas. — SE LESTER, v. pers. fig. Acquérir de l'aplomb par la réflexion : *Il y a des têtes qui jamais ne se lestent* (Mme de Sévigné).

LESTREM, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. du Pas-de-Calais. 3,500 hab.

* **LESTRYGON**, adj. et s. m. (en gr. Λαιστρύγιον, de λαὸς, peuple, et τρύγω, je ronge; à cause de l'upsilon, ce mot doit nécessairement s'écrire par un *y*). Géogr. anc. Nom des premiers peuples qui habitaient la Sicile, dans le pays où s'établirent plus tard les Léontins. Ils vivaient dans le voisinage des cyclopes. Homère les représente comme des anthropophages. Si les anciens ont fait mention des *Lestrygons* dans la Campanie, il n'est question que de colonies peu importantes qui s'étaient fixées à Formies.

LÉTAVIE, n. pr. f. Géogr. Nom qui, suivant Cambden, fut donné à l'Armorique dans le moyen âge, parce qu'elle était presque tout entière peuplée de Lètes.

LÈTE, n. pr. f. Géogr. Mot par lequel on désigne certaines vallées que forment les dunes des Landes dans le dép. de ce nom. Elles offrent de gras pâturages, mais on y trouve des fondrières dangereuses.

LÈTE, adj. et s. f. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'une peuplade gauloise qui fut transplantée par les Romains en Germanie, aux environs de Trèves. — Vers le même temps, les Romains comprenaient sous le nom de *Lètes* tous les peuples qui étaient admis au service de l'empire. On donnait à ces *Lètes* des terres qu'on nommait *létiques*, et qu'ils promettaient de cultiver. Ces concessions étaient faites à la charge du service militaire. On croit que les *Lètes* sont les mêmes que les *Léods* ou *Leudes*.

LETH, s. m. Mot en usage parmi les pêcheurs du Nord, pour désigner un certain nombre de harengs. Le *leth* équivaut à 10,000. On dit aussi *last*.

LÉTHAL, ALE, adj. (en lat. *lethalis*). Qui donne la mort. C'est un latinisme et un néologisme peu usités : on a déjà *léthifère* et *mortel*.

* **LÉTHARGIQUE**, s. des 2 g. Individu attaqué de léthargie.

* **LÉTHÉ**, s. m. *Avoir bu l'eau du Léthé* (sans l'article partitif *de*), être mort. Les Grecs avaient personnifié le *Léthé*, et ils en avaient fait une déesse de l'Oubli, fille d'Éris.

* **LÉTHECH**, s. m. Mesure de capacité des Hébreux. C'était la moitié du chomer; elle valait 157 litres. On l'appelait aussi *ardob*.

LÉTHÉEN, adj. m. (du gr. λήθη, oubli). Myth. Surnom de l'Amour, qui fait tout oublier.

LETHRA, s. m. Ant. scand. Lieu où se réunissaient à la fin de chaque période de neuf ans les différentes peuplades des anciens Danois, pour sacrifier, sur les autels de leurs dieux, 99 hommes et tout autant de chevaux, de coqs et de chiens.

LÈTHRE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

LETHUM, s. m. (pr. *létome*). Personnification de la mort que Virgile a placée aux portes du Tartare. On écrit aussi *Letum*.

LÉTHUS, n. pr. m. (pr. *létuce*). Temps hér. Ancien héros Pélasge, père de Pyléus et d'Hippothoüs.

LÉTIFIER, v. a. (du lat. *lætificare*, de *lætus*, joyeux; *facere*, faire). Vieux mot qui signifiait rendre satisfait, joyeux, content. Il est à regretter, car il n'est remplacé ni par *réjouir*, ni par *égayer*, ni par *amuser*.

LÉTIN, s. m. Pêche. Espèce de filet dont on se sert en Provence.

LÉTIQUE, adj. des 2 g. Qui se rapporte aux Lètes.

LÉTO, n. pr. f. (du gr. Λητώ). Myth. Nom grec de Latone.

LÉTOGÈNE, s. des 2 g. (en gr. λητογενής, formé de Λητώ, Latone; γένος, race). Myth. Qui est né de Latone. Surnom d'Apollon et de Diane.

LÉTOON, s. m. Antiq. Temple de Latone.

LÉTRÉUS, n. pr. m. (pr. *létréuce*). Temps hér. Fils de Pélops, fonda la ville de *Létrines*, dans la Triphylie.

LÉTRILLE, s. f. (mot castillan, *letrilla*). Littér. Petite pièce de vers du genre des dizains, des sixains, des quatrains. On le trouve dans *Gil Blas*.

LETTON, ONNE, adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple du N.-O. de la Russie et de la partie limitrophe de la Prusse. Aujourd'hui *Lithuanien*. On dit aussi *Lette* et *Lotwa*.

LETTONIEN, IENNE, adj. Qui appartient aux Lettons; qui concerne les Lettons. — La *langue lettonienne*, qu'on appelle aussi *lithuanien*, est de toute la famille slave celle qui a conservé le plus de traces de son origine indienne.

* **LETTRE**, s. f. Ce mot signifie principalement caractère de l'alphabet ou épître missive; ce qui range dans deux catégories toutes les locutions composées dans lesquelles il se trouve: 1° LETTRE, caractère de l'alphabet. En gramm. *Lettre double* ou *doublée*, celle qu'on redouble en écrivant un mot, quoique on n'en prononce ordinairement qu'une. Elle est tantôt étymologique, et tantôt d'une introduction tout-à-fait arbitraire. Plusieurs écrivains du XVIIIe siècle voulaient qu'on supprimât ces lettres doubles, et ils avaient raison au moins pour celles qui ne sont pas indicatives de l'étymologie : il est bon de conserver des lettres qui indiquent l'origine du mot : *apparaître*, de *apparere*; *appeler*, de *appellare*; *appendice*, de *appendix*; *appétit*, de *appetitus*, etc. Mais pourquoi, par exemple, doubler le *m* dans *nommer*, qui vient de *nominare*; dans *homme*, de *homo*; le *n* dans *personne*, qui vient de *persona*, etc.? — On appelle encore *lettre double* celle qui vaut deux lettres réunies. Les Grecs ont quatre de ces lettres : le θ (th), le χ (ch), le φ (ph) et le ψ (ps). Ce sont ces quatre lettres que Chilpéric, petit-fils de Clotaire, voulut introduire dans l'alphabet des Francs. — *Lettres fériales*, celles qui, dans quelques rituels, marquent les jours de la semaine ou *féries*. Il ne faut donc pas confondre, comme cela s'est fait au Dictionnaire, les lettres *fériales* avec les lettres *dominicales*. Les premières indiquent constamment le même jour de la semaine : ainsi B comme fériale s'entend toujours du lundi, C du mardi, etc., tandis que la lettre dominicale change chaque année. — On lit encore au Dictionnaire que les *lettres armoiriées* sont celles qu'on trouve dans les manuscrits anciens, coloriées de manière à

pouvoir être blasonnées; c'est une erreur. Les *lettres armoiriées* que l'on trouve dans l'écriture lombarde sont noires et non coloriées, et les couleurs sont indiquées par la direction donnée aux traits de remplissage, comme dans le blason. Les lignes perpendiculaires, horizontales, obliques, de gauche à droite ou de droite à gauche, indiquent le rouge, le bleu, le vert, le violet, etc. — *Lettres enclavées*, majuscules initiales qui, dans leurs divers contours, renferment la seconde lettre et quelquefois même toutes les lettres du mot qu'elles commencent. On n'en fait plus usage depuis le Xe siècle. La définition du Dictionnaire est inexacte. — *Lettres de forme*, caractères gothiques du XIVe siècle, qui s'employaient pour les livres d'église et de bibliothèque. Suivant Ducange, les *lettres de forme* étaient empreintes sur le parchemin à l'aide d'une découpure à jour. — *Lettres de cours*, celles qu'on employait pour l'écriture courante. — *Lettres pisanes*, caractères imités de ceux de l'exemplaire des *Pandectes* trouvé par les Pisans au sac d'Amalfi. — *Lettres bénéventines*, celles qui furent employées par les Lombards. — *Lettres bolonaises*, caractères en usage en Italie au XIVe siècle. — *Lettres minutes*, lettres onciales réduites à de petites proportions. V. ONCIAL, au Compl. — *Lettres tolétanes*, caractères gothiques dont les Espagnols se servirent jusqu'au commencement du XIIe siècle. — *Lettres éparses*, celles entre lesquelles on ménageait de grands intervalles. — *Lettres capitulaires*, celles qu'on plaçait au commencement d'un chapitre ou d'un livre d'un manuscrit; comme ces sortes de lettres n'ont commencé d'être en usage que depuis le VIIe siècle, on juge que les manuscrits sont d'autant plus anciens qu'ils renferment moins de capitulaires. — *Lettres égyptiennes*, caractères de forme carrée et sans déliés. — *Lettres ombrées*, celles qui ont sur un de leurs côtés des traits formant ombre, ce qui les fait paraître en relief. — *Lettres ornées*, caractères de fantaisie plus ou moins chargés d'ornements divers. — *Lettres à queue*, se dit des lettres *g*, *j*, *p*, *q* et *y*. — *Lettres incises*, caractères gravés en creux sur les médailles, après qu'elles ont été frappées, au lieu d'être en relief comme le sujet de la médaille même. — *Lettres anglaises*, caractères d'imprimerie qui imitent ceux de l'écriture anglaise avec tant de précision que les liaisons ne paraissent pas interrompues dans l'étendue du mot. — On appelle chez les fondeurs, *lettres rompues*, celles qu'on a séparées des jets. — *Lettres de compagnie*, marque qui s'applique sur les effets d'uniforme des soldats. — On appelle *épreuve avant la lettre*, non pas toute gravure sans inscription, comme cela est dit au Dictionnaire, mais seulement tous les premiers exemplaires qui sont tirés avant qu'on ait gravé sur la planche l'inscription qui en indique le sujet. L'usage est d'attacher un grand prix à ces exemplaires. Quand on tire *avec la lettre*, c'est-à-dire avec l'inscription, on distingue *la blanche*, *la grise* et *la noire*, parce que la couleur plus ou moins marquée de la lettre marque les divers tirages successifs. La *lettre blanche*, c'est-à-dire formée de traits qui ne marquent que le contour des lettres, indique les premières épreuves après la lettre, et ainsi de suite. — Autrefois, on entendait par *lettres*, tout ce qui concernait les langues classiques, et principalement la langue latine. On n'employait jamais ce mot pour les langues modernes; ainsi quand on parlait d'un livre traduit de la lettre en *langue romane*, on voulait dire traduit du latin : *Mettre un enfant*, *un jeune homme aux lettres*, c'était lui donner les principes de la littérature classique. — *Lettre* se disait autrefois des paroles d'un air, d'un couplet, d'un chanson, par opposition à la musique. Aujourd'hui on ne se sert plus communément du mot *paroles : musique de..., paroles de...* — *Se tenir* ou *s'en tenir à la lettre*, s'en tenir textuellement à ce qui est écrit, par opposition à *ajouter à la lettre*, qui veut dire vouloir tirer d'un écrit plus qu'il n'y a, et par extension, ajouter à ce qui est vrai, des circonstances controuvées, soit dans l'intention d'aggraver les faits, soit avec le dessein de les atténuer ou de les embellir. — En *grosses lettres*, signifie, au propre, en caractères de grandes dimensions; mais on emploie souvent cette locution au fig.: *Il m'a manqué de parole, mais je vais lui écrire en grosses lettres*, etc., je vais le tancer vertement, lui faire des reproches très-vifs; et de même : *Inscrivez cela sur vos tablettes en grosses lettres.* — *Il n'y manque pas une lettre*, se dit d'un ouvrage entièrement terminé. V. BULLATIQUE, GOFFE, GOTHIQUE, CADMÉEN, PALAMÉDIEN, SIMONIDIEN, etc., au Compl., et NUNDINAL, au Dict. — 2° LETTRE, épître, missive. — Ant. *Lettres sacrées*, édit, rescrit par lequel les empereurs romains conféraient quelque haute dignité. — Anc. cout. *Lettres d'attache*, ordre de service qui était signé par un général. — *Lettres de garde marine*, brevet portant injonction à un intendant de département maritime, de recevoir un garde dans sa compagnie. — *Lettres de mer*, commission spéciale accordée par un souverain à un ou à plusieurs individus pour faire le commerce sous son pavillon ou pour armer en course contre ses ennemis; patentes accordées pour naviguer. — *Lettres d'abolition*, édit par lequel le roi déclarait qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre un individu accusé d'un crime. — *Lettres de commutation de peine*, lettres du grand sceau, par lesquelles le roi déchargeait d'une condamnation. — *Lettres de pardon* ou *de rémission*, lettres du petit sceau, par lesquelles le roi faisait remise de toute peine corporelle à celui qui, sans préméditation, avait causé la mort d'un individu. — *Lettres de rappel de ban*, lettres par lesquelles le roi faisait grâce à un banni de ce qui lui restait de peine à subir et le réintégrait dans la possession de ses biens non confisqués. — *Lettres de rappel des galères*, grâce accordée par le roi à celui qui était condamné à cette peine. — *Lettres de sang*, lettres de grâce que le souverain accordait à celui qui s'était rendu coupable d'un meurtre. Cette expression a été principalement en usage sous l'empire romain. — *Lettres de révision*, celles qui enjoignaient aux juges d'examiner de nouveau un procès criminel; telles furent celles qui ordonnèrent la révision du procès de Calas. — *Lettres de réhabilitation*, celles qui réhabilitaient un individu dont la condamnation était démontrée injuste dans la plénitude de ses droits. — *Lettres d'ampliation de rémission*, celles dont devait se pourvoir un accusé ou un condamné qui, ayant sollicité des lettres de rémission ou de grâce, avait dans sa demande oublié quelque circonstance. — *Lettres d'attache sur bulles*, lettres du grand sceau par lesquelles quelques papes ont prétendu annuler en France des collations de bénéfice. — *Lettres monitoires*, celles par lesquelles les papes priaient les ordinaires de ne pas conférer certains bénéfices. Ces lettres étaient aussi appelées *promptoriales*. — *Lettres de grâce*, en général, tout acte par lequel le roi exerçait quelque acte de libéralité. — Ainsi des *lettres de don*, *d'aubaine*, *de déchéance* et *de bâtardise*, étaient des lettres par lesquelles le roi se dessaisissait en faveur des parties intéressées des biens qui lui étaient échus par droit d'aubaine et de déchéance ou de bâtardise. — *Lettres de don gratuit*, celles qui permettaient aux États d'une province de donner, et à un officier public de recevoir une somme offerte à titre d'indemnité ou de récompense de services rendus. — *Lettres de déclaration*, celles que le roi accordait à ses sujets pour les réintégrer dans leurs biens et dans leurs droits, lorsque par l'effet d'une longue absence du sol natal, ils étaient réputés morts ou ayant volontairement renoncé à leur patrie; c'était à peu près le *post-liminium* des Romains. — *Lettres de dispense*, celles que le roi accordait à un homme pour le dispenser de la règle commune. — *Lettres d'émancipation*, ou *de bénéfice d'âge*, celles qui ordonnaient aux juges d'émanciper un individu encore mineur, c'est-à-dire de l'autoriser à toucher ses revenus pour en disposer à son gré. — *Lettres de légitimation*, celles qui prononçaient la légitimation d'un enfant naturel. — *Lettres lombardes*, celles qui avaient conféré aux Italiens la permission de faire le commerce en France. — *Lettres d'honneur* ou *de vétérance*, celles qu'obtenaient les officiers qui avaient servi vingt ans pour jouir des droits et des privilèges des vétérans. — *Lettres du terrier*, lettres du petit sceau qu'un seigneur devait obtenir pour avoir le droit d'appeler devant notaire, ceux de ses vassaux qui étaient débiteurs d'arrérages. — *Lettres de confirmation* ou *de confortemain*, acte du grand sceau portant confirmation des saisies faites au nom des seigneurs féodaux. — *Lettres d'amortissement*, faculté que le roi accordait aux gens de main-morte de posséder des héritages, sans pouvoir en être privés par les seigneurs censiers ou féodaux. — *Lettres d'affranchissement*, acte du grand sceau contenant, en faveur de l'individu y dénommé, exemption de taille et contributions de toute sorte. — *Lettres d'assiette*, injonction au trésorier de France d'imposer les habitants d'une commune en proportion de leur avoir. — *Lettres de compulsoire*, ordre aux greffiers, notaires et autres officiers publics de donner communication de quelque pièce. — *Lettres d'État*, acte du grand sceau, qui enjoignait aux juges nantis d'une affaire, concernant des ambassadeurs, des généraux d'armée en fonctions ou toute personne absente pour le service de l'État, de surseoir à l'instruction et au jugement pendant un certain temps. — *Lettres de jussion*, ordre aux cours supérieures d'exécuter les ordres qui leur avaient été transmis, lorsqu'elles avaient refusé ou négligé de s'y soumettre. — *Lettres de justice*, celles qui avaient pour but de satisfaire aux besoins du peuple, conformément à l'équité, les rescisions des contrats viciés de fraude : les restitutions en entier s'obtenaient par *lettres de justice*, par opposition aux *lettres de privilège et de grâce*, qui étaient un pur acte de bienveillance et de faveur. — *Lettres patentes*, celles qui étaient envoyées non cachetées, par opposition aux *lettres closes* ou *de cachet*. — *Lettres de relief de laps de temps*, celles qui relevaient de la déchéance encourue ceux qui ne s'étaient pas pourvus en temps utile. — *Lettres de rescision*, celles qui enjoignaient aux juges royaux de prononcer la nullité d'un acte entaché de violence ou de dol, d'erreur ou de lésion. — *Lettres de surannation*, celles qui ordonnaient l'exécution des *lettres de chancellerie*, quoiqu'il se fût écoulé plus d'un an depuis qu'elles avaient été obtenues. — *Lettres de santé*, papiers que prenait un navire à sa sortie d'un port, afin de pouvoir attester à son arrivée dans un autre port qu'il ne venait pas d'un lieu infecté de peste ou d'autre maladie contagieuse. — *Lettres de ratification*, acte constatant que toutes les formalités prescrites pour purger les hypothèques avaient été remplies. — *Lettres perpétuelles*, donations, testaments, contrats de mariage, et en général tous les actes translatifs de propriété. Dans le Bourbonnais, il se disait de tous les actes dont on conserve minute. — *Lettres de profession*, vœux d'une religieuse signés de sa main — *Lettres d'intimation*, circulaire que l'électeur de Mayence envoyait à tous les électeurs de l'Empire, pour leur indiquer le jour où devait avoir lieu l'élection de l'empereur. — *Lettres d'attribution*, *de juridiction*, acte du petit sceau donnant à des juges le pouvoir de procéder à la vente des biens situés en différentes juridictions. — *Lettres du grand et du petit sceau*, les premières expédiées par les ministres ou secrétaires du roi étaient scellées à la grande chancellerie, en présence du garde des sceaux; les secondes étaient scellées à la petite chancellerie en présence d'un maître des requêtes. — *Lettres de committimus*, acte du grand ou du petit sceau qui portait injonction à tous les huissiers et sergents de faire payer à un créancier privilégié tout le montant de ce qui lui était dû. — *Lettres de commission*, acte du petit sceau qui autorisait une partie à faire assigner son adversaire devant le parlement. — *Lettres d'appel*, acte du petit sceau qui enjoignait à tout huissier requis, de signifier un exploit d'appel. — *Lettres d'appel comme d'abus*, acte du petit sceau portant mandement à tout huissier requis, d'assigner qui de droit devant le parlement pour voir statuer sur l'appel comme d'abus. — *Lettres d'anticipation*, acte du petit sceau qui permettait à l'intimé d'anticiper sur l'appel, c'est-à-dire d'assigner l'appelant, en déclarant renoncer aux délais de l'ordonnance. — *Lettres de désertion*, acte du petit sceau portant mandement à tout huissier requis, d'assigner l'appelant pour voir annuler son acte d'appel, faute par lui de l'avoir relevé dans le délai. — *Lettres en ferme*, dans le Cambrésis, double des lettres authentiques que l'on était tenu de déposer à l'hôtel de ville, dans une chambre appelée *ferme*. — Il y avait encore dans l'ancienne jurisprudence plusieurs sortes de lettres pour obtenir l'exécution d'un jugement, d'un arrêt; mais leur nom même indique et leur nature et leur effet, comme par exemple : *Lettres pour faire déclarer un arrêt exécutoire*, *pour ester à droit*, *lettres de péremption* ou *de relief*, *d'appel*, etc. : il est inutile d'en faire une mention spéciale. — Hist. *Lettres avocatoires*, ordre que reçoit une troupe qui se trouve à la solde ou sous le commandement d'une puissance, d'interrompre immédiatement son service. Les Bavarois ont rejeté en 1813 sur des *lettres avocatoires*, tout ce qu'il y a eu d'odieux dans leur défection.

LETTRISÉ, ÉE, adj. Litt. *Vers lettrisés*, ceux qui, par un tour de force de leurs auteurs, se

composaient de mots commençant tous par la même lettre, comme *Plaudite, porcelli, porcorum pigra propago*, premier vers du poëme intitulé *Pugna porcorum*. On sent que ces vers ne pouvaient être que latins : en français, il eût été impossible de se soustraire à la nécessité d'employer des articles et des particules.

LÉTUS, n. pr. m. (pr. *létuce*) (en gr. Λητοῦς πόλις, ville de Latone). Géogr. anc. Nom d'une ville de la Basse-Égypte, dédiée à Latone. On dit aussi *Latopolis*.

LEU, s. m. Ancien nom du loup, qui se conserve dans un jeu d'enfant consistant à marcher à la file comme les loups : *Jouer à la queue leu-leu, aller à la queue leu-leu*. Ce mot se retrouve encore dans un vieux proverbe picard que La Fontaine a inséré dans une de ses fables :

> Biaux chires *leus*, n'écoutez mie
> Mere tenchent chen fieu qui crie.

LEU (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. de l'Oise. Exploitation considérable de pierres de taille dites *de Saint-Leu*. 200 hab.

LEUCA, s. f. (du gaul. *leak*, pierre et lieue). Nom donné par les Romains à la lieue des Gaulois, qui était marquée par une pierre, comme le mille.

LEUCA, n. pr. f. Géogr. anc. Petite ville de la Iapygie. Il y avait une fontaine qui s'était formée, disait-on, du sang des géants Leuterniens, tués par Hercule. — n. pr. m. *Cap de Leuca*, nom moderne d'un cap à l'extrémité orientale du golfe de Tarente, dans le roy. de Naples.

LEUCACANTHE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a des épines blanches.

* **LEUCACHATE**, s. m. (du gr. λευκὸς, blanc; ἀχάτης, agate). C'est Pline qui parle de cette pierre, qu'il regarde comme une espèce d'agate. On ne sait pas trop aujourd'hui à quelle espèce peut s'appliquer le mot *leucachate*.

* **LEUCADE**, n. pr. f. Géogr. anc. Ile de la mer Ionienne, primitivement unie au continent. Les Corinthiens l'en séparèrent par un canal. Auj. *Sainte-Maure*. Au S. de l'île de *Leucade* est un cap fameux qui porte le même nom. C'était du haut de ce cap que les amants poursuivis par une passion malheureuse se précipitaient dans la mer, dans l'espérance de guérir de leur amour. C'est ce qu'on appelait *faire le saut de Leucade*. Sapho y trouva la mort. On dit aussi *Leucate*.

LEUCADIEN, IENNE, adj. Géogr. anc. Habitant de l'île de Leucade. — Myth. Surnom d'Apollon. V. LEUCADIUS, au Dictionnaire.

* **LEUCADIUS**, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Icare et frère de Pénélope. Il donna son nom au territoire de Leucade.

LEUCAIRE, adj. et s. f. Ant. *Colonne leucaire*, colonne qui marque les lieues. On dit aussi *leugaire*, mais ces mots ne se trouvent pas dans les auteurs latins. Selon l'Encyclop. méthod., on trouve des *colonnes leucaires* ou *leugaires* dans les Gaules. V. plus haut le mot LEUCA.

LEUCANIE, n. pr. f. Myth. Déesse des anciens Latins, laquelle n'est connue que par une inscription. — s. f. Zool. Genre de lépidoptères.

LEUCANTHE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs blanches. On dit aussi *leucanthème*.

LEUCANTHÉRÉ, ÉE, adj. (du gr. λευκὸς, blanc; ἀνθηρὰ, anthère) Bot. Qui a des anthères blanches.

LEUCANTHÈS, s. m. Myth. Surnom de Saturne.

LEUCARIE, n. pr. f. Selon quelques mythologues, femme d'Italus et mère de Roma.

LEUCAS, n. pr. m. (pr. *leucâce*). Temps hér. Un des compagnons d'Ulysse. Il bâtit à Leucade le temple d'Apollon.

LEUCASPIDE, s. m. (du gr. λευκὸς, blanc; ἀσπὶς, bouclier). Ant. gr. Nom de certains soldats qui formaient une division de l'armée d'Antigone et qui portaient des boucliers blancs. C'est par erreur qu'on a imprimé au Dictionnaire *leucapride*.

LEUCASPIS, n. pr. m. (pr. *leucaspice*). Temps hér. Compagnon d'Énée, qui périt dans un naufrage.

LEUCATE, n. pr. f. Géogr. anc. V., plus haut, LEUCADE. — Géogr. mod. Bourg du dép. de l'Aude. 700 hab. Jadis ville assez forte, démantelée sous Louis XIV, en 1664. — *Étang de Leucate*, étang situé partie dans le dép. de l'Aude et partie dans celui des Pyrénées-Orientales, entre la grande route de Perpignan à Narbonne et la Méditerranée. 15 kil. sur 7.

LEUCATÉE, n. pr. m. Myth. Jeune enfant qui, poursuivi par Apollon, se précipita du haut d'un rocher dans la mer. Le rocher prit de lui le nom de *Leucade* ou *Leucate*.

LEUCE, adj. et s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la première Belgique. V. LEUCIENS, au Dictionnaire.

* **LEUCÉ**, n. pr. f. Géogr. anc. Ile du Pont-Euxin, entre l'embouchure du Danube et celle du Borysthène. C'était dans cette île que séjournaient les âmes des héros. Celle d'Achille s'y trouvait avec les autres, et n'y était point adorée seule, comme l'indique l'article *Leucée* du Dictionnaire. — *Leucé* ou *Leucé-Comé*, ville de l'Arabie sur le golfe Arabique. Promontoire de l'île d'Eubée. — n. pr. f. Myth. Océanide qui fut enlevée par Pluton.

LEUCÉTHIOPIE, s. f. (du gr. λευκὸς, blanc; αἰθίοψ, brûlé, noir). Méd. Blancheur de la peau, du poil ou des plumes, chez un animal qui, dans l'état ordinaire, a ces parties noires ou colorées.

LEUCHTENBERG, n. pr. m. Géogr. Bourg de Bavière, dans le cercle de la Regen. 500 hab. Ce bourg et son territoire, ancien landgraviat, ont été érigés en duché en 1817, pour le prince Eugène de Beauharnais et ses descendants.

LEUCÉTHIOPIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Libye inférieure ou Éthiopie. On les appelait ainsi parce qu'ils étaient plus blancs ou moins noirs que leurs voisins.

LEUCHÉRIE, s. f. (pr. *leukérie*). Bot. Genre de plantes synanthérées de l'Amérique.

* **LEUCIEN**, s. m. Ce nom n'a jamais appartenu à aucun peuple du Péloponèse. V., plus haut, le mot LEUCE.

LEUCIMNE, adj. et s. m. Géogr. anc. Nom d'un promontoire de l'île de Corcyre. Auj., le *cap Blanc*.

LEUCINE, s. f. Chim. Substance blanche qu'on tire de la gélatine, en la traitant par l'acide sulfurique.

* **LEUCIPPE**, n. pr. f. Nom commun à plusieurs femmes de l'antiquité : une Océanide, une fille de Minyas, sœur de Leuconoé ; la femme de Thestius, roi d'Étolie, etc. La plus célèbre fut la fille du devin Thestor, qu'il faut appeler *Leucippe*, et non *Leucipe*. V. au Dictionnaire.

* **LEUCIPPUS**, n. pr. m. Temps hér. Outre les trois héros de ce nom indiqués au Dictionnaire, il y en a eu beaucoup d'autres : deux fils d'Hercule, un des princes grecs qui assistèrent à la chasse du sanglier de Calydon, un fils de Thurimaque, roi de Sicyone, etc. Le plus connu de tous ces *Leucippus* fut fils de Lamprus et de Galatée. Il était d'abord fille, mais Latone le métamorphosa en garçon.

* **LEUCITE**, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Hercule et d'Astyoché. — s. f. Substance minérale blanche, qu'on appelle aussi *grenat bleu* ou *amphigène*.

LEUCO, n. pr. m. Temps hér. Nom d'un héros que les Platéens adorèrent, parce qu'un oracle de la Pythie le leur ordonna.

LEUCOBLÉPHARÉ, ÉE, adj. (du gr. λευκὸς, blanc; βλέφαρον, paupière). Zool. Qui a les paupières blanches.

LEUCOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; καρπὸς, fruit). Bot. Qui donne des fruits blancs.

LEUCÉPHALE, adj. (du gr. λευκὸς, blanc; κεφαλὴ, tête). Hist. nat. Se dit d'une plante qui a ses fleurs blanches réunies en boules, et d'un animal qui a la tête blanche.

LEUCOCÈRE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; κέρας, antenne). Zool. Se dit des insectes qui ont les antennes blanches.

* **LEUCOCHRYSOS**, s. m. (du gr. λευκὸς, blanc; χρυσὸς, or). Pierre précieuse dont parle Pline et qui est inconnue aujourd'hui. Il n'existe pas d'autre *leucochrysos* ou *leucochryse*, malgré les deux articles du Dictionnaire.

LEUCOCROTAPHE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; κρόταφος, tempe). Zool. Qui a les tempes blanches.

* **LEUCOCROTTE**, s. m. Ce mot est une corruption de *léocrocotte*, et ne désigne aucun animal connu.

LEUCODENDRE, s. m. (du gr. λευκὸς, blanc; δένδρον, arbre). Bot. Genre de plantes de la famille des protéacées, renfermant des arbrisseaux d'un blanc argenté.

LEUCODERME, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; δέρμα, peau). Zool. Qui a la peau blanche.

LEUCODONTE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; ὀδοὺς, ὀδόντος, dent). Hist. nat. Qui a les dents blanches ou qui est garni de dentelures blanches.

LEUCOGASTRE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; γαστὴρ, ventre). Zool. Qui a le ventre blanc.

* **LEUCOGÉE**, s. f. Pierre dont parle Pline, mais que nous ne connaissons pas.

LEUCOGNAPHALE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; γνάφαλον, menue laine). Zool. Se dit des animaux et surtout des oiseaux qui ont du duvet blanc.

LEUCOGRAMME, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; γράμμα, ligne, trace). Zool. Se dit des animaux qui ont le corps rayé de blanc.

LEUCOGRAPHE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; γράφω, tracer). Bot. Se dit des plantes dont les feuilles sont marquées de lignes blanches.

LEUCOGRAPHIS, s. f. (même étym.). Minér. anc. Nom d'une terre argileuse dont Dioscoride parle en lui attribuant diverses propriétés médicales. — Herbe que les anciens croyaient propre à arrêter les crachements de sang. Aucune espèce de *leucographis* ou *leucographite* n'est connue des modernes.

LEUCOLÈNE, adj. f. Myth. Surnom qu'Homère a donné à Junon.

LEUCOLYTE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; λύω, je dissous). Chim. Se dit des corps qui dans des acides incolores donnent des solutions également incolores.

LEUCOMÈLE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; μέλας, noir). Hist. nat. Qui est mêlé, tacheté, marqué de noir et de blanc.

LEUCON, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Athamas et de Thémisto. — Un des chiens d'Actéon. — n. pr. m. Géogr. anc. Nom d'un petit canton de la Libye, dans la Cyrénaïque.

LEUCONÉ, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Aphidas, donna son nom à une fontaine du Péloponèse.

LEUCONIDE, n. patron. m. Hist. anc. Descendant de Leucon, qui régna sur le Bosphore Cimmérien vers le IVe siècle avant l'ère vulgaire.

LEUCONIS, n. pr. f. (pr. *leukonice*). Temps hér. Fille d'Hercule et de la Thespiade Eschréis.

LEUCONOÉ, n. pr. f. Temps hér. Fille de Neptune et de Thémisto, et sœur de Leucon. — Une des filles de Mynias.

LEUCONOTE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; νῶτος, dos). Zool. Se dit des animaux qui ont le dos blanc. — Bot. On l'applique aux feuilles qui sont blanches à la partie la plus convexe, laquelle se trouve ordinairement par-dessous.

LEUCONOTUS, s. m. (en gr. λευκόνοτος). Nom du vent du midi, qui amène le beau temps, suivant Horace, qui l'appelle *albus notus*.

LEUCOPE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; πούς, pied). Zool. Qui a les pattes blanches.

* **LEUCOPÉCILE**, s. m. (du gr. λευκὸς, blanc; ποικίλος, varié). Cette pierre, mentionnée par Pline, est complètement inconnue des modernes. On en peut dire autant de la *leucopétale*.

LEUCOPÉE, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Agrius, ou, suivant Apollodore, de Porthaon et d'Euryte. Il fut tué par Tydée.

LEUCOPÉTRA, adj. m. Temps hér. Surnom que reçut Macès de Buthrote, pour avoir fait quatre fois le saut de Leucade — s. m. Géogr. anc. Promontoire qui forme la pointe la plus méridionale du Brutium dans la Calabre. Auj. *Capo del armi*.

LEUCOPHE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; φαιος, brun). Zool. Se dit des animaux qui sont marqués de blanc et de brun.

LEUCOPHILE, s. m. (du gr. λευκὸς, blanc; φίλεω, j'aime). Plante fabuleuse qui croissait, disait-on, dans la Colchide et qui avait la propriété d'empêcher les femmes d'être infidèles.

* **LEUCOPHRE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a les sourcils blancs.

* **LEUCOPHRYNE**, adj. f. Myth. Surnom de Diane adorée à Leucophrys.

LEUCOPHRYS, s. m. (pr. *leukofrice*). Géogr. anc. Ancien nom du Méandre. — Ville bâtie sur les bords de cette rivière, près de Magnésie. Diane y avait un temple.

LEUCOPHTHALME, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; ὀφθαλμὸς, œil). Zool. Qui a les yeux blancs ou bordés de blanc. — *Leucophthalme* ou *leucophthalmos*, pierre précieuse dont Pline parle comme d'une foule d'autres, que les modernes n'ont pas retrouvées.

* **LEUCOPHYLLE**, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; φύλλον, feuille). Bot. Se dit des plantes qui ont les feuilles blanches.

LEUCOPHYTE, s. f. (du gr. λευκὸς, blanc;

φυτὸν, plante). Bot. Arbuste de la Nouvelle-Hollande, famille des corymbifères.

LEUCOPILE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; πῖλος, chapeau). Bot. Nom donné aux champignons qui ont le chapeau blanc.

LEUCOPLEURE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; πλευρά, côté). Hist. nat. Qui a les côtés ou les flancs blancs.

LEUCOPODE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; ποῦς, ποδὸς, pied). Hist. nat. Se dit d'un oiseau qui a les pattes blanches, d'une plante à pétioles blancs et d'un champignon à pied blanc.

* **LEUCOPŒCILLES**, s. m. La même pierre que le *leucopécile*. V. plus haut LEUCOPÉCILE.

LEUCOPOGE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; πώγων, barbe). Zool. Qui a la barbe blanche, le menton blanc.

LEUCOPROCTE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; πρωκτὸς, anus). Zool. Se dit des animaux dont l'anus est blanc.

LEUCOPRYMNE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; πρύμνα, pouppe). Zool. Qui a le derrière blanc, les fesses blanches.

LEUCOPS, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; ὤψ, œil). Zool. Qui a les yeux entourés de blanc.

LEUCOPSIDE, s. m. Zool. Genre d'insectes hyménoptères. V. LEUCOPSIS, au Dictionnaire.

LEUCOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes blanches.

LEUCOPYGE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; πυγὴ, fesse). Zool. Se dit des oiseaux qui ont le croupion blanc.

LEUCOPYRE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; πυρὸς, grain de blé, ou πυρὴν, noyau, grain). Bot. Qui a des fruits blancs, des graines blanches.

LEUCOPYRIE, s. f. (du gr. λευκὸς, blanc; πῦρ, fièvre ardente). Méd. Fièvre hectique.

LEUCOPYRRHE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; πυῤῥὸς, roux). Hist. nat. Qui est marqué de blanc et de roux.

LEUCORHAMPHE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; ῥάμφος, bec). Zool. Qui a le bec ou le museau blanc.

LEUCORHIZE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; ῥίζα, racine). Bot. Qui a les racines blanches.

LEUCORHYNQUE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec blanc.

LEUCORRHÉ, ÉE, adj. (du gr. λευκὸς, blanc; ὄῤῥος, croupion). Zool. Qui a le tour de l'anus blanc.

LEUCOSIDÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une leucosie. — LEUCOSIDÉES, s. f. pl. Tribu de térébinthacées.

* **LEUCOSIE**, s. f. (du gr. λεύκωσις, action de teindre en blanc). Méd. Réunion, ensemble de maladies qui attaquent les vaisseaux lymphatiques. — Bot. Arbrisseau de Madagascar, famille des térébinthacées. — n. pr. f. Géogr. Ile de la côte d'Italie près de Pœstum. Aujourd'hui *Licosia*.

* **LEUCOSPERME**, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; σπέρμα, semence). Bot. Qui a des graines ou des fruits blancs.

LEUCOSPILE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; σπῖλος, tache). Hist. nat. Qui est marqué de taches blanches.

LEUCOSPORE, s. m. (du gr. λευκὸς, blanc; σπόρα, graine). Bot. Genre de champignons.

LEUCOSTÈGUE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; στέγη, couverture). Bot. Qui a un opercule blanc.

LEUCOSTICTE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; στικτὸς, ponctué). Tacheté, marqué de points blancs. Les anciens désignaient par ce nom une variété de porphyre marqué de points blancs. Quelques personnes disent *leucostine*, mais ce mot ne peut être qu'une altération de *leucosticte*.

LEUCOSTICTIQUE, adj. des 2 g. (même étym.). Géol. Se dit des roches qui offrent dans leur coupe de petits points blancs. Quelques personnes disent *leucostinique* comme *leucostine*. V. l'article précédent.

LEUCOSTOME, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; στόμα, bouche). Hist. nat. Qui a la bouche blanche, ou une ouverture blanche.

LEUCO SYRIE, n. pr. m. (du gr. λευκὸς, blanc; Συρία, Syrie). Géogr. anc. Province de l'Asie-Mineure qui faisait partie de la Cilicie et de la Cappadoce. Ce nom avait été donné à cette contrée, parce qu'elle était habitée par des peuples d'origine syrienne, dont le teint était moins basané que celui des naturels du pays.

LEUCO-SYRIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Leuco-Syrie et quelquefois de toute la Cappadoce, car la Cappadoce entière était souvent désignée sous le nom de *Leuco-Syrie*.

* **LEUCOTHÉE**, n. pr. f. Myth. On a quelquefois désigné par ce nom la nymphe Halia, sœur des Telchines.

LEUCOXANTHE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; ξανθὸς, jaune). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs sont blanches et jaunes.

LEUCOXYLE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; ξύλον, bois). Bot. Se dit des arbres ou arbrisseaux dont le bois est blanc. Il ne faut pas écrire, comme au Dictionnaire, *leucoxilon*.

LEUCOZONÉ, ÉE, adj. (du gr. λευκὸς, blanc; ζώνη, bande). Qui est marqué de zones ou bandes blanches circulaires.

LEUCTRES, n. pr. m. Géogr. anc. Bourg de la Béotie, dont il ne reste guère que des ruines sous le nom d'*Éremo Castro*, près de *Parapogia*. Fameux par la grande victoire qu'Épaminondas, général des Thébains, y remporta sur les Spartiates, l'an 371 av. J. C. Cléombrote, roi de Sparte, y perdit la vie; 4,000 Spartiates y périrent aussi; les Thébains n'eurent, dit-on, que 300 morts. Cette victoire d'Épaminondas ravit aux Lacédémoniens l'empire de la Grèce.

* **LEUCTRIDES**, n. pr. f. pl. Temps hér. Filles de Scédasus, habitant de Leuctres, appelées Mélétie et Molpie ou Hippo et Théano. Outragées par les Spartiates, elles se donnèrent la mort. Scédasus se tua sur leur tombe, et la veille de la bataille de Leuctres, son spectre apparut à Pélopidas pour lui annoncer la victoire des Thébains. C'est à tort que quelques mythologues ont imaginé un *Leuctrus*, père des *Leuctrides*.

LEUCTRUS, n. pr. m. (pr. *leuktruce*). Temps hér. Héros grec, fondateur de Leuctres.

LEUCURE, adj. des 2 g. (du gr. λευκὸς, blanc; οὐρὰ, queue). Zool. Se dit des animaux qui ont la queue blanche.

LEUCUS, n. pr. m. (pr. *leukuce*). Temps hér. Un des compagnons d'Ulysse; il périt sous les murs de Troie en combattant contre Antiphus.

LEUCYANITE, adj. m. Myth. Surnom donné à Bacchus, à cause du temple qu'on lui avait érigé en Élide, sur le bord du *Leucyanias*.

LEUDAIRE, s. m. Féod. Livre ou registre sur lequel on inscrivait toutes les redevances ou devoirs de service militaire dont étaient tenus les possesseurs de fiefs.

* **LEUDE**, s. m. (du germ. *leut*, peuple, sujet). Mot qui, chez les peuples germaniques, désignait les compagnons du chef de la bande guerrière, ses *fidèles*, ceux qu'il avait attachés à sa personne par des présents d'armes, de chevaux, etc. Les chefs de barbares établis dans l'empire romain, les premiers rois francs, eurent leurs *leudes*. L'institution des fiefs fit des *leudes* des vassaux. — Nom d'un droit que dans la coutume du Languedoc, le bourreau prélevait sur les denrées vendues aux marchés.

LEUDERIE, s. f. Nom du lieu où était perçu ou payé l'impôt appelé *leude*. V. ce mot au Dictionnaire.

LEUGA, LEUGAIRE. V. LEUCA et LEUCAIRE au Complément.

LEURON, s. m. Vieux mot par lequel on désignait un petit oiseau employé comme leurre pour attirer d'autres oiseaux dans un piége. — On appliquait aussi fig. ce mot à un jeune homme, dans le même sens qu'on dit aujourd'hui *luron*.

* **LEURRE**, s. m. Faucon. *Leurre à tiroir*, celui qui est garni de chair.

* **LEURRÉ, ÉE**, part. et adj. Fin, rusé, surtout en intrigues amoureuses : *C'est une fille leurrée; on ne lui en fait pas facilement accroire; il est trop leurré pour se laisser prendre au piége*.

LEUTMERITZ, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans la Bohême, ch.-l. du cercle du même nom. 3,800 hab. Vins estimés. On dit aussi *Leitmeritz*.

LEUZE, n. pr. f. Géogr. Ville de Belgique, dans le Hainaut, sur le Dender. 4,400 hab. Le maréchal de Luxembourg y battit en 1691 le prince de Waldeck.

* **LEVAGE**, s. m. Anc. jurispr. Droit qu'avaient les seigneurs hauts justiciers, dans certaines coutumes, sur les marchandises étrangères qui se vendaient dans l'étendue de leur justice, si elles y avaient séjourné seulement huit jours. Dans d'autres coutumes, droit que les vassaux qui habitaient hors de la seigneurie étaient obligés de payer au seigneur. — Agric. Manière d'élever et de soutenir les sarments de vignes, dans quelques départements. — Techn. Une des opérations par lesquelles on fabrique le point d'Angleterre. — Dans les savonneries, on appelle ainsi les bouillons qui s'élèvent au-dessus de la chaudière où les matières cuisent.

* **LEVAIN**, s. m. Nom que les alchimistes donnaient à la pierre au blanc parfait; ils appelaient aussi *levain de l'or*, le mercure des philosophes. — Techn. *Franc levain*, un morceau de pâte aigrie ou un mélange de chaux et d'alcali, dont les savonniers composent leur lessive.

* **LEVANA**, n. pr. f. Myth. Suivant Vossius, la même que l'Ilithye des Grecs, qui présidait aux accouchements. Selon saint Augustin, ce n'était que la personnification d'un des attributs de Jupiter.

* **LEVANT**, adj. m. Dans l'ancienne jurisprudence, on entendait par *homme levant et couchant*, un homme domicilié, par opposition à *aubain* ou étranger. — On entend par *rivières du Levant et du Ponant*, la partie orientale et la partie occidentale du golfe de Gênes.

LEVANTI, s. m. Hist. or. Soldat de marine turque, qui sert dans les galères. *Levanti patron*, commandant d'une galère turque. Ce mot n'appartient qu'à la langue franque qui se parle dans le Levant. Sur les bâtiments de la Méditerranée, on donne assez communément le nom de *levanti* aux jeunes matelots vifs, intelligents et hardis.

* **LEVANTINE**, n. pr. f. Géogr. Vallée de la Suisse, au fond de laquelle coule le Tésin. Elle est étroite et profonde, et s'étend depuis le Saint-Gothard jusqu'à Poleggio, sur une longueur de 45 kil. Pop. 10,000 hab. Ch.-l. *Faido*.

* **LÉVAQUE**, n. pr. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la deuxième Belgique. Les *Lévaques* vivaient sous la dépendance des Nerviens, dans la partie du territoire de ces derniers qui a formé le Hainaut.

* **LEVÉ, ÉE**, part. et adj. *Pierre levée*, monument druïdique. V. CROMLECH, au Complément. — Blas. *Levé*, se dit de l'ours représenté droit et en pied. — *Levé*, s. m. Croquis d'un plan. On le distingue de *lever* (V. plus loin ce mot), et de *levée*, qui est beaucoup moins usité.

LÈVE, n. pr. f. Myth. Divinité des anciens Nerviens; elle avait un temple aux environs de Louvain. — s. f. Techn. Lame qui sert dans les papeteries à soulever le maillet qui retombe sur les chiffons dans la pile. En ce sens, on dit mieux *lève* que *levée*, qui est au Dictionnaire.

* **LEVÉE**, s. f. Archéol. Nom que l'on a quelquefois donné aux grandes routes construites par les Romains dans les Gaules. Le peuple appelle *levée* ou *chaussées de Brunehaut* toutes les routes anciennes. — *Levée des plans*. V. plus loin le mot LEVER. — Mar. On appelle *levée* le mouvement des vagues. On dit *qu'il y a de la levée*, quand la mer est houleuse. — En t. milit., *levée des arrêts*, ordre d'un supérieur qui fait cesser les arrêts qu'il avait infligés à un inférieur. — Mécan. *Levée*, espace que le piston peut parcourir dans le corps d'une pompe, quand on le met en mouvement. — Dans les manufactures de glaces, on appelle *levée* celle qu'on scelle sur le banc pour la travailler. — Plateau sur lequel le cartonnier range ses feuilles de carton, à mesure qu'il les retire des langes.

LÈVE-GAZON, s. m. Techn. Outil dont se servent les jardiniers, terrassiers pour enlever du sol les mottes de gazon qu'on a d'abord découpées perpendiculairement. — Au pl., des *lève-gazon*.

LEVEN, adj. et s. Géogr. Lac d'Écosse, dans le comté de Kinross. Dans une des îles qu'il renferme, on voit le château où Marie Stuart fut détenue en 1568; elle parvint à se sauver, mais ce fut pour aller chercher en Angleterre la captivité et la mort. On dit aussi le *Loch-Leven*, le *château de Loch-Leven*. — Village d'Écosse, à l'embouchure du Leven dans la mer.

LEVENHOOKIE, s. f. Bot. Plante de l'Australie, ainsi nommée en l'honneur du naturaliste *Levenhook*.

* **LEVER**, s. m. *Le lever des plans*, l'art de lever des plans, de tracer sur le papier une figure exacte et géométrique d'un terrain plus ou moins accidenté, d'une vallée, d'un édifice, etc. Il faut distinguer *le lever des plans* d'un *levé de plan*. V. plus haut le mot LEVÉ.

* **LEVER**, v. a. Prov. *A beau se lever tard, qui bruit a de se lever matin*, ou vice versâ : *A beau se lever matin, qui bruit a de se lever tard*, lorsqu'on a la réputation de faire ou de ne pas faire quelque chose, on a beau agir en sens con-

traire, on ne parvient pas, sans beaucoup de temps et de peine, à faire changer l'opinion. — *Se lever dès le matin sur les ergots*, se montrer disposé de bonne heure à chercher querelle à tout le monde. — *Lever un corps*, le faire emporter par autorité publique, l'inhumer : *La justice a fait lever le corps*. — *Lever un corps saint*, le tirer solennellement du tombeau, pour l'exposer à la vénération des fidèles. — Féod. *Lever bannière*, c'était, de la part d'un seigneur banneret, mettre son étendard en girouette, l'arborer sur son donjon pour appeler autour de lui ses vassaux tenus du service militaire. — *Lever le cri*, c'était proférer le cri de guerre un jour de combat. — Hortic. *Lever*, arracher de terre les oignons des plantes quand la saison des fleurs est passée : *Lever des tulipes, des narcisses*, etc. — Agric. *Lever les guérets*, donner le premier labour aux terres de la sole qu'on a laissée reposer une année. — Fig. et fam. *Lever les épaules*, témoigner, en levant les épaules, du mécontentement ou du mépris. — *Lever le pied*, s'enfuir secrètement. On le dit surtout en parlant d'un mauvais débiteur ou d'un failli.

* **LEVEUR**, s. m. Sous le régime féodal, celui qui levait les droits seigneuriaux, dîmes, tailles et autres. — Techn. Dans les papeteries, ouvrier qui enlève les feuilles de papier à mesure qu'elles ont été pressées. On donne le même nom à l'ouvrier cartonnier qui plonge une forme dans la cuve pour fabriquer les feuilles de carton. — Dans les imprimeries, c'est l'ouvrier qui enlève les feuilles de la presse à mesure qu'elles sont imprimées. On l'appelle *leveur de feuilles*, pour ne pas le confondre avec le *leveur de lettres*. — Hist. relig. Il parut en Écosse, au siècle dernier, une secte protestante qui reconnaissait pour chef le ministre Smyton. On donna aux membres de cette secte le nom de *leveurs*, parce qu'ils prétendaient qu'il était nécessaire d'élever le pain à la cène; il se forma aussitôt une secte d'*antileveurs*, qui soutinrent que l'élévation du pain n'était ni obligatoire ni nécessaire.

LÉVI, n. pr. m. Hist. sainte. Une des douze tribus d'Israël, issue de *Lévi*, troisième fils de Jacob et de Lia. Au partage de la terre promise, la famille de Lévi n'eut point, comme les autres, de portion déterminée. On lui assigna seulement quarante-huit villes, éparses dans les portions des autres : ce fut en punition de la cruauté que *Lévi* avait montrée lorsque, pour venger la prétendue injure faite à sa sœur Dina, par le fils du roi de Sichem, il passa tous les Sichémites au fil de l'épée. Jacob mourant lui prédit que sa famille serait divisée; ce qui eut lieu en effet. V. LÉVITE et LÉVITIQUE, au Complément.

* **LÉVIATHAN**, n. pr. et s. m. Hist. sainte. Monstre marin dont il s'agit dans le livre de Job. On n'est pas bien fixé sur l'animal auquel ce nom convient. Les uns veulent que ce soit la baleine, d'autres le requin ou le crocodile, et la description qu'en fait Job semble convenir à ce dernier plus qu'au requin ou à la baleine. Quelques commentateurs n'ont vu dans *Léviathan* qu'une figure allégorique du démon. — Dans l'art cabalistique, *Léviathan* est un des quatre génies qui présidaient aux points cardinaux; il a le midi sous sa garde. — Philol. On a de Thomas Hobbes un livre intitulé *Léviathan*; sous ce nom allégorique il dépeint la démocratie et ses excès, ce qui le conduit naturellement à l'éloge du pouvoir monarchique absolu.

LÉVICAUDE, adj. des 2 g. (du lat. *levis*, poli; *cauda*, queue). Zool. Se dit des animaux dont la queue est lisse et unie.

LÉVICOLLE, adj. des 2 g. (du lat. *levis*, poli; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet lisse.

LÉVICOSTÉ, ÉE, adj. (du lat. *levis*, poli; *costa*, côte). Hist. nat. Dont la surface offre des côtes lisses et unies.

LEVIE, n. pr. m. (pr. *lévié*). Géogr. Ville de la Corse, ch.-l. de canton. 1,500 hab.

LEVIER, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. du Doubs. 1,200 hab.

* **LEVIER**, s. m. Mécan. Il y a trois espèces de *leviers*, et d'abord on distingue trois points dans le levier : le point d'appui, c'est-à-dire le point par lequel le levier repose sur une base fixe; le point de résistance, ou celui par lequel il est en contact avec le poids qu'il s'agit de soulever ou de déplacer, et le point de la puissance auquel s'applique la force qui doit agir. Ceux du premier genre ont leur point d'appui placé entre la résistance et la puissance; dans ceux du second genre, la résistance se trouve entre la puissance et l'appui; dans ceux du troisième genre, c'est la puissance qui occupe le milieu. Les *leviers* les plus puissants sont ceux du premier genre; le *levier* ordinaire qu'emploient les ouvriers maçons, constructeurs, etc., est un *levier du premier genre*. Le couteau du boulanger, attaché par la pointe à son comptoir, et qu'il saisit par le manche pour le baisser sur le pain qu'il veut couper, est un *levier du second genre*. Dans le corps des animaux, les membres sont des *leviers du troisième genre*, car les os forment les bras du levier, et le point d'appui est à la base de l'os, la résistance est à l'extrémité du membre, et la force placée au point d'attache d'un muscle sur l'os même se trouve entre le point d'appui et la résistance.

LÉVIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *levis*, lisse; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles lisses et unies.

* **LÉVIGATION**, s. f. Opération chimique qui consiste à délayer une poudre dans une grande quantité d'eau. Quand la poudre est bien délayée, on laisse reposer un instant, puis on décante, et l'on reçoit l'eau trouble qui résulte de ce premier lavage dans un vase particulier. L'on obtient, par une seconde décantation, au fond du second vase, une poudre qui est vraiment impalpable.

LÉVINAL, adj. m. Ant. Surnom d'un des flamines à Rome. V. FLAMINE, au Compl.

* **LÉVIRAT**, s. m. (du lat. *levir*, frère du mari). Hist. sainte. Obligation imposée par la loi de Moïse au frère d'un défunt d'épouser la veuve, si celle-ci l'exigeait. — Dans l'anc. législ. française on donnait le même nom à tout mariage contracté avec une belle-sœur, soit que le mari épousât la sœur de sa femme prédécédée, soit qu'une veuve épousât le frère de son mari.

LEVIS, n. pr. m. Géogr. Terre de l'ancien Hurepoix, près de Chevreuse, dép. de Seine-et-Oise, qui a donné son nom au *duché de Levis*.

* **LEVIS**, adj. m. Anc. cout. *Souliers à pont-levis*, souliers très-hauts de talon et à recouvrement, qu'on chaussait par-dessus des souliers fins.

* **LÉVITE**, s. des 2 g. Hist sainte. Membre de la tribu de Lévi. Les *lévites* formaient une des douze tribus, mais ils ne possédaient pas une terre particulière, seulement ils avaient quarante-huit villes situées dans les diverses parties de la Judée. V. le mot suivant. Ils étaient divisés en trois classes principales, provenant des trois fils de Lévi : *Caath*, *Gerson* et *Mérari*. Les prêtres appartenaient presque tous à la classe des *caathites*. Les *lévites* recevaient la dîme de toutes les productions de la terre, et ils devaient eux-mêmes à la caste sacerdotale la dixième partie de ce qu'ils en recevaient. — On a donné par extension le nom de *lévites* aux prêtres de toutes les religions, et principalement de la nôtre; mais c'est seulement au fig. et dans le style oratoire. — Prov. *Il n'appartient qu'aux lévites de toucher à l'encensoir*, il faut laisser aux prêtres le soin de remplir les fonctions de ministre des autels, et aux théologiens la discussion des points de doctrine et de théologie. — Le mot *lévite*, appliqué à la façon d'un vêtement d'homme, n'est en usage que dans nos départements du Midi, car là on n'entend par *redingote* qu'une espèce de surtout qui se place sur l'habit.

* **LÉVITIQUE**, adj. des 2 g. Hist. sainte. Qui concerne les lévites. — *Loi lévitique*, ou substantiv., *le lévitique*, ensemble de toutes les lois dont Moïse était l'auteur, et dont l'observation était ordonnée au peuple juif. — Dans un sens plus restreint, c'est le troisième livre de l'Ancien Testament, traitant des sacrifices, du parjure, de l'idolâtrie, des superstitions, de plusieurs crimes, et enfin du temps des sacrifices, des fêtes, des pratiques du culte, etc. — On appelait *lévitiques* les quarante-huit villes données aux lévites pour y demeurer, quatre villes par tribu. — *Lévitique*, s. m. Hist. relig. Nom de certains hérétiques dont la secte s'était formée, dans les premiers siècles de l'Église, d'une réunion de nicolaïtes et de gnostiques.

LÉVITONAIRE, s. m. Espèce de tunique sans manches que portaient les moines égyptiens.

LÉVIUSCULE, adj. des 2 g. Qui est un peu léger. C'est un néol. qui ne peut s'employer qu'en plaisantant.

* **LEVRAUT**, s. m. Bot. Ancien nom du chardon commun.

* **LÈVRE**, s. f. Fig. et fam. *Se mordre les lèvres d'une chose*, s'en repentir. — *Serrer les lèvres comme un chat qui boit du vinaigre*, avoir l'air contrarié, obsédé, paraître de mauvaise humeur. — Il se dit des bords d'un vase antique, recourbés en forme de lèvre. — On emploie quelquefois aussi ce mot en architecture pour désigner le bord recourbé de la campane qui forme le chapiteau corinthien ou composite.

LEVRETTERIE, s. f. Vêner. Art d'élever des lévriers.

* **LÉVRIER**, s. m. *Il n'est chasse que de lévrier*, pour réussir dans une affaire, il faut toujours prendre les meilleurs moyens. Les lévriers sont réputés très-bons chiens de chasse. — *De toutes les tailles bons lévriers*, on ne doit pas mesurer le mérite des personnes à leur taille, des choses à leur volume. — *Pain de lévrier*, mauvais pain. — *Soupe de lévrier*, mauvaise soupe, pain trempé dans l'eau. — *Lévrier du bourreau*, nom que le peuple donnait aux sergents, aux archers et aux agents de police — *Oncque mâtin n'aima lévrier*, ceux qui exercent des professions rivales sont rarement amis. — Blas. *Lévrier debout* ou *rampant*, celui qui se tient droit sur ses pattes de derrière. — *Lévriers effrontés*, deux lévriers debout l'un devant l'autre. Les *lévriers* peuvent être aussi *passants* ou *courants*. — Hist. *Ordre du Lévrier*, ordre militaire du duché de Bar, en Lorraine, au XVe siècle.

* **LEVRON**, s. m. *Affamé comme un jeune levron*, expr. prov. qui se dit d'une personne de bon appétit.

LEVRONNE, s. f. Jeune levrette.

* **LEVURE**, s. f. Blas. Retranchement qu'on fait au côté droit de l'écu vers le chef, pour y faire un quartier d'un autre émail que celui de l'écu : *Il porte d'azur à trois besants d'or à la levure d'argent*. On dit plus ordinairement *francquartier*.

LEWES, n. pr. m. Géogr. Bourg d'Angleterre, comté de Sussex. 6,500 hab. Courses de chevaux.

LEWIS, n. pr. f. Géogr. Rivière des États-Unis, qui entre dans la Colombia après un cours de 1,200 kil. — Nom de l'île la plus considérable et la plus septentrionale de l'archipel des Hébrides. 13,000 hab. Ch.-l. *Stornaway*.

LEXIAS, adj. m. (du gr. λέξις, mot, style). Myth. Surnom d'Apollon, considéré comme dieu de l'éloquence.

* **LEXICOGRAPHIER**, v. a. Ce mot ne peut signifier conjuguer des verbes : ce serait, tout au plus, enregistrer des mots dans un lexique.

* **LEXICOLOGUE**, adj. et s. m. Qui s'occupe de lexicologie, c'est-à-dire de la science ou connaissance des mots considérés sous le rapport de leur étymologie et de leur valeur.

LEXICON, s. m. (du gr λεξικὸν). Mot purement grec qui signifie dictionnaire, et qui a été introduit dans la langue, où il s'est conservé, pour désigner les dictionnaires grecs écrits en latin : *Le lexicon de Schneider*, *de Schrévélius*.

* **LEXIGRAPHIE**, s. f. (du gr. λέξις, mot; γράφειν, écrire). Mot nouveau employé par quelques grammairiens, pour désigner l'art de bien écrire les mots, particulièrement sous le rapport de leur terminaison. Il ne s'applique pas plus à la conjugaison des verbes qu'à toute autre espèce de mots.

LEXIGRAPHIÉ, ÉE, adj. Qui est conforme à la lexigraphie.

LEXINGTON, n. pr. m. Géogr. Ville des États-Unis, dans le Kentucky, ch.-l. du comté de Lafayette. 10,000 hab.—Bourg de l'État de Massachusets, près duquel les Anglais furent battus par les Américains en 1775.

* **LEXIQUE**, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport aux mots, à la nomenclature : *Science toute lexique*.

LEXIQUEMENT, adv. Néol. Selon le lexique.

* **LEXIPYRÉTIQUE**, adj. des 2 g. (du gr. λέγω, j'endors; πῦρ, fièvre). Méd. Qui apaise, guérit la fièvre. On dit moins bien *alexipyrétique*, car aucun remède ne préserve de la fièvre, et il y en a qui la font disparaître.

LEXOVIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la deuxième Lyonnaise. Cap. *Noviomagus*, aujourd'hui *Lisieux*. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

LEYCESTÉRIE, s. f. Bot. Arbuste du Népaul.

* **LEYDE**, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Hollande, dans la Hollande méridionale, sur le Rhin et quatre autres rivières. 35,000 hab. Université célèbre, fondée en 1575. Plusieurs beaux monuments, entre autres l'église de Saint-Pierre. Grand nombre de sociétés d'art et de sciences. Patrie du physicien Musschenbroeck, des peintres Lucas de Leyde, Rembrandt, Gérard Dow; du savant Vossius, du médecin Van Swiéten, et

de l'anabaptiste Jean de Leyde. — *Leyde* résista en 1571 à toutes les forces des Espagnols, et soutint contre eux, en 1574, un siége célèbre. — *Bouteille de Leyde*. V. BOUTEILLE, au Dict.

LEYENN, s. m. Hist. ott. Nom du bassin dans lequel les musulmans font leurs ablutions.

LEYSÈRE, s. f. Bot. Arbuste synanthéré du cap de Bonne-Espérance.

LEYSÉRÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une leysère. — LEYSÉRÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

LEYTE, n. pr. f. Géogr. Une des Philippines, l'une des plus considérables après Luçon. 205 kil. sur 60. 40,000 hab. Ch.-l. *Leyte*. Sol très-fertile.

* LEZ, s. m. (du lat. *latus*, *lateris*, côté). Vieux mot qui signifiait côté.—Dans notre anc. jurispr., on désignait par *lez et costé*, la partie d'un champ qui touchait aux champs voisins. C'est de ce vieux substantif qu'on avait fait l'ancienne préposition *lez*, laquelle n'a aucun rapport avec *ès*. V. ÈS, au Dictionnaire. — n. pr. m. Géogr. Petite rivière qui passe à Montpellier et se jette dans la Méditerranée, au-dessous de cette ville. — Une autre rivière, nommée *le Lez*, traverse et arrose le dép. de la Drôme, après quoi elle se réunit au Rhône.

* LÉZARD, s. m. Blas. Dans les armoiries, le *lézard*, quand sa position n'est pas spécifiée, se représente *montant*, c'est-à-dire vu de dos la tête en haut les quatre pattes et la queue étalées. Autrement on dit *lézard passant*, *rampant*, etc. — Prov. *C'est un pauvre lézard*, c'est un homme faible et misérable, également incapable de nuire et de rendre service. — Zool. *Lézard écailleux*, le pangolin. — *Lézard de mer*, nom vulgaire d'un callionyme. — *Les lézards* sont considérés, dans la mythologie kamtchadale, comme les espions de Gaeth, dieu de la mort. — *Cap Lézard* ou *Lizard-Point*, cap qui fait partie de la côte méridionale du comté de Cornouailles, en Angleterre. Ce fut dans le voisinage de ce cap que Duguay-Trouin détruisit presque en entier une flotte anglaise, le 21 octobre 1707. On dit aussi *cap Lizard*.

LÉZARDET, s. m. Zool. Espèce de lézard d'Amérique.

LÉZARDRIEUX, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, département des Côtes-du-Nord. 2,200 hab.

LÉZAT, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Ariége, sur le Lers. 2,000 hab.

LEZAY, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. des Deux-Sèvres. 2,350 h.

LI, s. m. Nom chinois de l'être suprême ou de la sagesse considérée comme puissance agissante —Monnaie de compte de la Chine, qui se compose de 10 chou ou 100 su, et qui ne vaut elle-même qu'environ les 4/5 d'un centime ou fr. 0,0082. Le *li* s'appelle aussi *cache*. Il y a toutefois des *li* qui sont une monnaie réelle; ils se composent de six parties de cuivre et de quatre parties de plomb ou d'étain.

LIABÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble au liabon. — LIABÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

LIABON, s. m. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des vernoniées.

* LIA-FAIL, s. m. Archéol. Pierre mystérieuse qui était gardée à l'abbaye de Scone et dont on se servait au couronnement des anciens rois d'Irlande, parce que, d'après une prophétie, un prince scott ou irlandais régnerait partout où serait le *lia-fail*. Quand Édouard Ier voulut affermir la conquête de l'Irlande, faite par son aïeul Henri II, il enleva le *lia-fail* et le fit placer dans le fauteuil qui sert au couronnement des rois d'Angleterre et qui se trouve dans l'abbaye de Westminster. On prétend même que la fameuse pierre y est encore.

LIAGE, s. m. (du fr. *lie*). Anc. jurispr. *Droit de liage*, celui qui se prélevait au profit du seigneur sur la lie des vins.

* LIAGORE, n. pr. f. (en gr. Λειαγόρη). Myth. Une des Néréides.

* LIAIS, s. m. Constr. *Pierre de liais*, nom donné à une variété de calcaire grossier, ou de pierre à bâtir dont le grain est fin et la cassure terreuse. Les *liais* se distinguent en *doux* et en *férault*.

* LIAISON, s. f. Mus. *Liaison d'harmonie*, succession d'accords tels qu'il se trouve toujours dans l'accord qui suit quelqu'une des notes de l'accord qui précède. — En constr., *liaison à sec*, manière de poser les pierres les unes sur les autres sans plâtre ni mortier, après avoir poli et frotté au grès les lits des pierres, afin de les unir et de les faire mieux joindre. Beaucoup d'anciens édifices ont été construits de cette manière. — *Liaison*, en faucon., serre des oiseaux de proie. — Action de l'oiseau qui saisit et enlève le gibier.

LIAKHOV, n. pr. m. Géogr. Ile de l'océan Glacial, une de celles qui composent le groupe de la Nouvelle-Sibérie.

LIAKOURA, n. pr. m. Géogr. Montagne de la Phocide, dans la Grèce. C'est l'ancien *Parnasse*.

LIAMONE, n. pr. m. Géogr. Petite rivière de la Corse, qui avait donné son nom à l'un des deux départements qu'on avait d'abord formés de cette île; c'était la partie méridionale, et il avait pour ch.-l. Ajaccio. L'autre était le dép. du *Golo*.

LIANCOURT-LE-CHÂTEAU, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Oise, remarquable par ses nombreux établissements manufacturiers. 1,200 hab. C'est le titre d'un duché qui appartenait à la maison de Larochefoucauld.

LIANG-HI, s. m. Nom que les Chinois donnent aux deux lignes primitives l'*yang* et l'*yn*, qui par leurs combinaisons forment les trigrammes ou *kouas*.

* LIANT, ANTE, adj. Se dit de tout corps mou qui se pétrit facilement entre les doigts et qui ne se sépare pas quand on le tire : *Cette cire n'est pas liante*. — En t. de danse, on appelle *danseur liant*, celui qui plie les genoux avec facilité : *Ce danseur est liant*, ou, plus habituellement, *a du liant*.

LIAO-HO, n. pr. m. Géogr. Fleuve de la Chine qui se jette dans la mer Jaune.

LIAO-TOUNG, n. pr. m. Géogr. Golfe que la mer Jaune forme sur la côte de la Chine. — Province de la Chine qu'on appelle aussi *Ching-King*.

* LIARD, s. m. (de *li ars*, le brûlé, parce que cette monnaie fut faite d'abord d'un cuivre presque noir, aussi l'appelait-on *monnaie noire*, par opposition à celle d'argent, dite *monnaie blanche*). Monnaie qui dès son origine valait 3 deniers tournois. Sous Louis XI, le *liard* valait 4 deniers, mais Charles VIII le réduisit à 3. A la fin du XVIIe siècle, on diminua encore la valeur du *liard*, qui fut appelé *double*, parce qu'il ne valait plus que 2 deniers; bientôt après il remonta à sa valeur primitive. — On dit d'un homme très-pauvre, qu'*il n'a pas deux liards pour se faire tondre*; et d'un homme très-avare, qu'*il couperait un liard en deux*, qu'*il se ferait fouetter pour un liard*. — Bot. Un des noms du peuplier noir.

LIASIQUE, adj. des 2 g. Géol. Formé de lias : *Terrains liasiques*.

* LIASSE, s. f. Chez les cordiers, nom des petits paquets qui composent les balles de filasse.

LIATRIDE, s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées d'Amérique.

LIATRIDÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une liatride. — LIATRIDÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées de la tribu des eupatoriées.

* LIBAGE, s. m. Constr. Nom qu'on donne aux pierres brutes dont on n'a fait qu'ôter la couche tendre appelée bousin, sans les tailler ni les scier.

* LIBAN, n. pr. m. Géogr. Chaîne de montagnes qui longe la Syrie et confine à la Palestine; c'est un embranchement du mont Taurus. Le *Liban* forme deux chaînes qui courent du S. au N.; l'une, occidentale, regarde la Méditerranée, c'est le *Liban* proprement dit; le Carmel, le Thabor, le Calvaire en font partie. C'était là que croissaient jadis les *cèdres du Liban*; ils ne s'y trouvent maintenant qu'en petit nombre. La seconde chaîne, qu'on appelle orientale ou Anti-Liban, borne les plaines de Damas. Chacune de ces chaînes a environ 160 kil. de longueur. — L'Écriture emploie fréquemment l'expr. les *cèdres du Liban*, pour désigner les grands de la terre, les puissances.

LIBANE, s. m. Zool. Nom vulgaire du pélican. On dit aussi *livane*.

LIBANOTIDE, s. f. Bot. Genre de plantes ombellifères.

* LIBATION, s. f. Ant. *Première libation*, dans les sacrifices des Romains, cérémonie préparatoire qui consistait à arracher le poil du front de la victime et à le brûler sur l'autel en guise d'encens. — Fig. et fam : *Faire des libations*, *de copieuses libations*, boire avec excès, s'enivrer.

LIBAU, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans la Courlande, sur la Baltique. 5,000 hab. Bains de mer.

* LIBELLA, s. f. Ant. Monnaie romaine d'argent dont la valeur primitive était la même que celle de l'as, c'est-à-dire une livre de cuivre. Jusqu'à l'an 536 de Rome, 2 *libella* et demi valurent un sesterce; plus tard, il fallut 4 *libella* pour faire cette somme.

* LIBELLATIQUE, adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Nom qui, pendant la persécution suscitée par Dèce, fut donné aux chrétiens qui allaient vendre secrètement leur foi chez les magistrats, lesquels leur donnaient une espèce de carte de sûreté appelée *libellus*. Quelques écrivains indulgents ont prétendu que moyennant une somme d'argent, les chrétiens se rachetaient entièrement, c'est-à-dire qu'ils n'étaient pas tenus d'abjurer. Quoi qu'il en soit, l'Église condamna en toute occasion les *libellatiques*.

* LIBELLE, s. m. Dans le droit romain, on appelait *libelle* toute demande judiciaire dont les motifs étaient clairement développés. — *Libelle de divorce*, acte par lequel l'époux déclarait à sa femme qu'il la répudiait. Il n'existe rien de pareil aujourd'hui, comme on pourrait le croire d'après la définition du Dictionnaire. — *Libelle d'accusation*, action intentée contre un individu qu'on accusait de crime, en s'obligeant soi-même, par un acte qu'on nommait *indiction*, à subir la peine portée par la loi si l'on venait à succomber dans l'accusation. — *Libelle de proclamation*, action en réparation d'un dommage. —Hist. eccl. Dans les premiers siècles de l'Église, demande que les martyrs faisaient à leurs évêques de remettre à un pécheur une partie de la peine que ce dernier avait encourue et qu'il devait subir. Ces *libelles* devinrent si communs qu'on n'y attacha plus aucune importance. — On appelait aussi *libelle* tout écrit relatif aux questions religieuses, de même que tout acte de juridiction ecclésiastique : *Libelle d'Eusèbe*, *d'Arius*, *d'Athanase*, etc.; *libelle d'excommunication*, *d'anathème*, *de pénitence*, *d'absolution*, etc. — *Libelle de profession*, acte que le pape Adrien II envoya en Orient par ses légats, et d'après lequel Photius devait être condamné par les évêques mêmes de son parti. — On a désigné par le mot *libelle* la réforme qui fut introduite dans la constitution du canton de Zurich, en 1713.

LIBELLULIN, INE, adj. et s. f. Zool. Qui ressemble à une libellule. — LIBELLULINES, s. f. pl. Famille d'insectes névroptères subulicornes.

LIBELLULOÏDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une libellule.

* LIBER, s. m. Bot. Nom d'une des trois substances qui forment les couches corticales. Le *liber* touche immédiatement le bois, il se compose de feuilles superposées qui ont l'apparence des feuillets d'un livre. C'est le *liber* qui, en s'unissant étroitement à l'aubier, forme chaque année une couche ligneuse qui s'ajoute aux couches précédentes. — Quelques auteurs emploient ce mot pour désigner toutes les couches dont se compose l'écorce.

* LIBER, n. pr. m. Myth. Le Bacchus mâle, par opposition à *Libera*. — *Liber* est aussi le soleil, comme *Libera* est la lune. — Selon Varron, *Liber* est une divinité spéciale qui préside à la génération des hommes.

* LIBERA, n. pr. f. Myth. Bacchus femelle et quelquefois la lune. — Divinité qui présidait à la génération des femmes.

LIBÉRABLE, adj. des 2 g. Admin. Qui peut être libéré d'une charge, d'un devoir. Ce mot s'applique spécialement aux militaires ou aux jeunes recrues qui ont quelque cause ou motif de réforme.

* LIBÉRAL, s. m. Il se disait particulièrement, sous la restauration, des membres de l'opposition qui combattaient les actes des ministres et l'esprit général du gouvernement royal.

* LIBÉRALIES, s. f. pl. Ant. Fêtes de Bacchus, qui se célébraient le 17 mars, quelques jours avant l'équinoxe. C'était d'ordinaire l'époque à laquelle les jeunes gens recevaient la robe virile. On dit aussi les *libéries*.

* LIBÉRALISER, v. a. Néol. Convertir quelqu'un aux idées libérales, lui faire adopter les doctrines du parti libéral, les principes du libéralisme.

* LIBÉRALISME, s. m Hist. Doctrine de l'opposition qui, sous la restauration, siégeait à la gauche de la chambre des députés.

* LIBÉRALITÉ, s. f. Myth. Vertu que les Romains avaient personnifiée, et dont ils plaçaient quelquefois l'image sur les médailles des empereurs.

* **LIBÉRATEUR, TRICE**, adj. Qui délivre: *Armée libératrice.*— Myth. Surnom qu'on donnait à Jupiter, quand on s'imaginait qu'il avait éloigné quelque grand danger. — Hist. relig. Dans les premiers siècles de l'Église, on appela *libérateurs*, des sectaires qui prétendaient que Jésus-Christ, en descendant aux enfers, en avait tiré tous ceux qui avaient cru en lui.— Dans les révolutions qui ont agité l'Amérique dès les premières années de ce siècle, les Péruviens avaient donné le titre de *libérateur* à Bolivar. — En Irlande, on l'a donné à O'Connell.

* **LIBÉRATION**, s. f. Adm. milit. Affranchissement du service militaire, soit par l'expiration du temps que doit durer ce service, soit par l'effet d'une réforme: *Obtenir sa libération.*

* **LIBÉRÉ**, s. m. Forçat qui a subi sa peine: *Les libérés et les graciés.*

LIBÉRIA, n. pr. f. Géogr. Nom d'une colonie fondée par les Anglo-Américains, dans la Guinée septentrionale, pour y établir des nègres affranchis. 3,000 hab. Sucre, riz, café, coton, etc. Cet établissement, formé en 1821 à l'E. du cap Mesurado, a pour ch.-l. *Monrovia.*

* **LIBÉRIES**, s. f. pl. Les mêmes fêtes que les *libéralies.* V. ce mot, au Complément.

LIBÉRISQUAME, adj. des 2 g. (du lat. *liber*, libre; *squama*, écaille). Zool. Il se dit, dans les animaux à écaille, de la partie de leur corps qui n'a pas d'écailles.

LIBERTAD, n. pr. f. Géogr. Vaste province de la république du Pérou, entre le Brésil à l'E., le Junin au S., l'Océan à l'O. et la Colombie au N. Ch.-l. *Truxillo.* On remarque encore la ville de Caxamarca. Ce département renferme beaucoup de débris d'anciens monuments péruviens. On écrit aussi *Livertad.*

* **LIBERTÉ**, s. f. Philos. Pouvoir qu'a l'homme de se décider entre le bien et le mal, pour l'un ou pour l'autre. Platon prétendait que l'homme n'a pas la *liberté du mal.*— Chez les philosophes modernes, la liberté consiste dans la faculté de vouloir ou de ne pas vouloir après délibération. La *liberté* est la condition nécessaire de la volonté; notre activité, notre force, qui est quelquefois contrainte ou fatale, est souvent accompagnée de ce sentiment qu'elle peut s'exercer ou se contenir. C'est par le fait opposé de *contrainte* que nous arrivons à concevoir le fait de *liberté.*— *Liberté morale*, celle qui est considérée sous le rapport du bien moral ou du mal qu'elle produit, de la moralité des actions qui en est la conséquence.— En théol., la liberté de choisir entre le bien et le mal s'appelle *liberté de contrariété.* S'il s'agit de faire ou de ne pas faire une chose spéciale et déterminée, c'est la *liberté de contradiction.* Ainsi, Jésus-Christ n'avait pas la liberté de contrariété, puisque par sa nature parfaite il ne pouvait pas faire ou choisir le mal. Les docteurs de l'école distinguent encore entre la *liberté prochaine* et la *liberté éloignée.* La première est la faculté de faire sur-le-champ, et sans être arrêté par aucun obstacle; la seconde, qui nous est assurée par la grâce, est la faculté de faire après qu'on aura levé les obstacles qui s'opposent à ce qu'on agisse de suite.—La *Liberté*, divinisée par les Romains, eut un temple à Rome sur le mont Aventin; elle était représentée tenant d'une main un sceptre brisé et de l'autre une pique surmontée du bonnet phrygien. Ce bonnet était celui que portaient les esclaves affranchis. Pendant la révolution française, on l'a appelé *bonnet de la liberté.* — Jurispr. *Liberté provisoire moyennant caution*, élargissement d'une personne prévenue d'un délit, à la charge par elle de se représenter lorsqu'elle sera appelée, et de fournir une caution solvable pour la somme déterminée par le juge. — *Liberté de cour*, privilège des marchands affranchis de la juridiction ordinaire des lieux où ils ont leur établissement commercial, et qui peuvent porter la connaissance des affaires qui les concernent devant des juges de leur nation. — Dans les arts, on appelle *liberté*, l'air d'aisance qui règne dans la composition d'un tableau, d'un groupe de sculpture: *Ce peintre, ce graveur, a une grande liberté de pinceau, de burin.*

* **LIBERTICIDE**, s. m. Celui qui détruit la liberté. — Attentat contre les libertés publiques.

LIBERTIE, s. f. Bot. Plante de la Nouvelle-Hollande, famille des commélinées.

* **LIBERTIN, INE**, adj. Ce mot n'avait pas autrefois le sens qu'on lui donne aujourd'hui. Il signifiait, qui aime à se livrer sans contrainte à ses penchants, à ses goûts, mais sans aucune idée, aucune intention de ce que nous appelons libertinage. Cette acception se retrouve encore quelquefois dans le langage de la chaire; partout ailleurs elle est perdue, et si l'on parle d'une *vie libertine*, on entend toujours par là une vie de débauche. — C'est dans cet ancien sens, de *libertins*, qu'on en donna le nom à des hérétiques qui parurent dans la Hollande et dans le Brabant, au commencement du XVI^e^ siècle. Ils prétendaient que toute espèce de contrainte dans les paroles ou la conduite était contraire à l'esprit du christianisme. Ils niaient l'immortalité de l'âme. — D'autres sectaires, aussi nommés *libertins*, ne reconnaissaient dans l'univers qu'un seul esprit, celui de Dieu: c'était un pur panthéisme. — Les Romains appelaient *libertinus* (libertin), celui qui, né d'un affranchi (*libertus*), jouissait pleinement de l'état d'homme libre. L'affranchi, appelé *libertus* relativement à son maître, était aussi *libertinus* relativement aux autres citoyens. Dans les derniers temps, on ne fit plus de différence entre les deux noms.

LIBERTY, s. m. Géogr. Comté de la Géorgie, un des États de l'Union américaine. 8,000 hab. Ch.-l. *Richborough.* — Division administrative de certains comtés en Angleterre.—*Liberties*, au pl., circonscription à laquelle certaines villes étendaient leurs statuts, leurs usages: *Les franchises et liberties de Glascow.*

* **LIBÉTHRA**, n. pr. f. Il ne faut pas confondre la fontaine de ce nom, située en Macédoine, avec celle qui était voisine du mont Hélicon, et avait fait donner aux Muses le surnom de *Libéthrides* ou *Libéthriades.*

LIBÉTHRIUS, n. pr. m. (pr. *libétriuce*). Géogr. Montagne de la Béotie, dépendante de la chaîne de l'Hélicon, et des flancs de laquelle sortait la fontaine *Libéthra.*

LIBETHRUM. V. LIBÉTHRA, au Dictionnaire, et le mot précéd.

LIBIQUE, adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple de la Gaule Cisalpine, entre le Pô, le Tésin et la Doire. On dit aussi *Libuen*; mais il ne faut pas confondre ces mots avec *Libyque.*

* **LIBITINE**, s. f. Ant. rom. *Comptes de Libitine*, registres publics qu'on conservait dans le temple de cette déesse, et sur lesquels on inscrivait tous les noms des morts pour qui les parents apportaient une offrande. C'était en compulsant ces registres qu'on trouvait chaque année le nombre des décès. — On appelait *porte de Libitine*, la porte de Rome par laquelle on portait les morts hors de la ville.—On désignait par le même nom la porte de l'amphithéâtre par laquelle on emportait les gladiateurs morts dans les jeux.

LIBONGO, s. m. Comm. Sorte d'étoffe qui se fabrique au royaume nègre de Loango.

LIBONOTUS, s. m. (pr. *libonotuce*). Ant. Nom donné par les Latins au vent du sud-ouest.

LIBOT, s. m. Zool. Coquillage du genre patelle.

* **LIBOURNE**, n. pr. f. Géogr. Ville située près du confluent de la Dordogne et de l'Isle, au milieu d'une campagne fertile. 10,000 hab. Grand commerce de vins. *Libourne* fut bâtie en 1286 par Édouard 1^er^, roi d'Angleterre.

* **LIBRAIRE**, s. m. Ne se disait dans l'origine que de celui qui faisait métier de copier des livres ou manuscrits. Chez les amateurs de livres, c'était ordinairement l'esclave qu'on occupait à faire des copies. Ce mot n'a été employé que dans ce sens jusqu'au VIII^e^ siècle environ. — Par extension, on appelait *libraires* ceux qui dans les manipules ou compagnies, tenaient les registres de contrôle et de comptabilité. — Le code théodosien donne le nom de *libraires* à ceux qui copiaient les actes judiciaires. — Au moyen âge, on donnait ce nom à des employés qui avaient la garde des livres dans les monastères, et qui en même temps faisaient des copies. Ce titre de *libraire*, à ce qu'assure Ducange, équivalait à la dignité de grand chantre, dans certaines cathédrales. — On appelle aujourd'hui *libraire-éditeur*, celui qui achète pour son compte des manuscrits, et les fait imprimer à ses frais.

* **LIBRAIRIE**, s. f. Hist. *Maître de la librairie*, ancien titre du bibliothécaire du roi.

* **LIBRATION**, s. f. Astron. *Libration de sphéroïdicité*, celle qui est due à l'attraction que le sphéroïde lunaire exerce sur la terre.

* **LIBRE**, adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Nom donné dans le XVI^e^ siècle à une secte d'anabaptistes qui ne reconnaissaient aucune espèce d'autorité. *La secte libre, les libres.* — Anc. jurispr. *Libre coutume*, affranchissement d'une redevance féodale de tout genre. On dit encore, dans l'administration actuelle: *obtenir, accorder une libre coutume*, une entrée franche de droits. Ainsi une marchandise qui peut entrer et circuler sans payer de droits est *en libre coutume.* — *Libre échange*, expression par laquelle on désigne la liberté de commerce entre deux ou plusieurs nations. — On dit d'un peintre qui peint d'une manière large, grandiose, à grands traits, qu'*il a le pinceau libre.*

LIBRE-ÉCHANGISTE, s. m. Néol. Partisan du libre échange, de la liberté du commerce entre nations.

LIBRETTISTE, s. m. Celui qui compose un libretto, des libretti.

LIBRETTO, s. m. Mot italien dont on se sert pour désigner les paroles d'un opéra ou d'un opéra-comique: *La musique du nouvel opéra est belle, mais le libretto est fort insignifiant.* Ce mot, très-usité, ne se trouve encore dans aucun dictionnaire. — Au pl. des *libretti.*

LIBRICOLE, adj. et s. des 2 g. (du lat. *liber*, livre; *colere*, cultiver, honorer). Ce mot s'est dit autrefois pour amateur de livres. On dit aujourd'hui *bibliophile.*

* **LIBRIPENS**, s. m. Ant. rom. Peseur public, officier qui vérifiait la monnaie, les poids, moyennant une rétribution payée par le public, et qui lui-même payait un fermage à l'État. — Officier de justice qui, dans la cérémonie de l'émancipation d'un enfant, tenait la balance dans laquelle l'acheteur fictif jetait une pièce de monnaie que l'on considérait comme prix de la vente.

LIBS, s. m. (du gr. λίψ, λιϐὸς, de Libye). Ant. Vent d'Afrique ou du S.-O. On le représentait sous la forme d'un jeune homme qui tenait à la main une aplustre de navire. On écrit aussi *lips.*

LIBUEN, ENNE. V. LIBIQUE, au Complément.

* **LIBURNIE**, s. f. Géogr. anc. Province de l'Illyrie qui s'étendait le long de l'Adriatique, depuis l'Istrie jusqu'à la Dalmatie.

* **LIBYE**, n. pr. f. (du gr. Λιϐύη). Géogr. anc. Nom par lequel les anciens, qui ne connaissaient d'abord de l'Afrique que la partie septentrionale, entre la Méditerranée et la chaîne de l'Atlas, donnèrent à cette partie du monde sans y comprendre l'Égypte. Ils divisaient la *Libye* en *extérieure*, entre l'Égypte et la grande Syrie, et *intérieure*, au S. de la première. L'extérieure, qu'on appelait aussi Cyrénaïque, se divisait en *supérieure* ou région de montagnes, au S., et en *inférieure* ou maritime: c'était la Pentapole. Ni les Grecs, ni les Romains ne pénétrèrent dans la *Libye intérieure.* Le nom de *Libye* ne se conserve aujourd'hui que pour désigner le désert qui s'étend à l'O. de l'Égypte, jusqu'au grand désert. — La *mer de Libye* ou *mer libyque*, était celle qui baignait les côtes de la Pentapole. — n. pr. f. Myth. Fille de Palamède, de qui Mercure eut Libys.

* **LIBYEN, ENNE**, adj. et s. f. Géogr. anc. Habitant de la Libye. — Qui appartient à cette contrée ou à ses habitants. — Myth. Surnom d'Apollon, d'Hercule et de Cérès.

LIBYS, n. pr. m. (pr. *libice*). Temps hér. Fils de Mercure et de la nymphe Libye. — Tyrrhénien, changé par Bacchus en dauphin.

LIBYSSA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Bithynie, à l'O. de Nicomédie, sur la Propontide. Aujourd'hui, *Djebizé* ou *Malsum.* Ce fut à *Libyssa* qu'Annibal se donna la mort en prenant du poison.

LIBYSTIQUE, adj. des 2 g. Ant. Qui concerne la Libye. Ce mot ne s'emploie guère que pour désigner un recueil de fables qu'Hésychius attribue à un écrivain nommé *Libys*, et qui ne nous sont point parvenues. Isidore de Séville croit que les *fables libystiques* diffèrent des fables ésopiques, en ce que dans les premières on met en scène des animaux avec des hommes, et dans les secondes des animaux ou des objets inanimés seulement. Cette distinction ne paraît pas bien fondée.

LICANIEN, s. m. Hist. Nom des soldats de certaines troupes irrégulières qui faisaient partie de l'armée hongroise; ces troupes n'existent plus depuis le milieu du siècle dernier.

LICARI, s. m. Bot. Arbre de la Guyanne.

LICATE, s. m. V. LICATIENS, au Dictionnaire.

* **LICE**, s. f. *Lices à jour*, dans certains métiers à tisser, celles qui n'ont pas ce qu'il faut de mailles pour y passer les fils de la bande qui doit être moirée; *de satin*, fils disposés sur des tringles de bois qui embrassent les fils de la chaîne; *à grande coulisse*, celles qui servent à passer certains fils dans les étoffes riches; *à petite coulisse*, petites boucles qui ne servent que

dans la fabrication des étoffes unies; *de rabat*, celles sous lesquelles les fils sont passés pour les faire baisser ; *de liage*, celles sous lesquelles doit se lier la dorure; *de métiers à velours*. V. LAME, au Complément. C'est à tort que presque tous les lexicographes écrivent *lisse*, sans tenir compte de l'étymologie, *licium*.

* **LICENCE**, s. f. Les Romains avaient personnifié la *Licence*, mais ils ne l'avaient point divinisée et ne lui avaient point érigé de temples, comme l'ont pensé quelques mythographes. Cicéron a parlé d'un *temple de la Licence*, mais il désigne par là le sanctuaire que Clodius avait consacré à la Liberté.— *Licences*, s. f. pl. Comm. Permission accordée par le gouvernement d'importer ou d'exporter certaines marchandises ou denrées, malgré les prohibitions existantes. Napoléon perdit en grande partie l'effet du blocus continental en accordant des *licences* pour l'importation des denrées coloniales.—La *licence*, dans les universités, confère des droits qui diffèrent peu de ceux que donne le doctorat. C'est un grade intermédiaire entre ceux de docteur et de bachelier.

* **LICENCIEUX, EUSE**, adj. Dans les beaux-arts, il se dit quelquefois du procédé d'un artiste qui use, ou plutôt abuse de la faculté de suivre ses propres inspirations, sans tenir compte des règles. Ainsi on dira d'un peintre qui prodigue des effets de lumière, qu'*il fait du jour un emploi trop licencieux*.—En versification, on dit quelquefois d'une rime qui n'est pas suffisante *qu'elle est licencieuse*. Des rimes de ce genre se rencontrent dans nos meilleurs poëtes.

LICÉOÏDE, adj. des 2 g. et s. f. Bot. Qui ressemble à la licée, espèce de champignon.—LICÉOÏDES, s. f. pl. Famille de champignons.

LICHADES, s. f. pl. (pr. *likade*). Géogr. anc. Rochers de l'île d'Eubée, voisins du cap Cénée. V., plus haut, le mot LICHAS.

LICHANOS, s. f. (pr. *likanoce*) (du gr. λιχανός, l'index, parce que cette corde se touchait avec l'index de la main gauche). Anc. mus. Nom de la troisième corde de chacun des premiers tétracordes. — On appelait *lichanos-hypatôn* (en gr. ὑπάτων, des plus basses), la corde la plus basse de la lyre ou de tout le système des anciens Grecs; elle répond au *ré* de la seconde octave de nos orgues; *lichanos-mésôn* (en gr. μέσων, de celles du milieu), la troisième corde du deuxième tétracorde; elle répond au *sol* de la seconde octave de nos orgues.

LICHAS, n. pr. m. (pr. *likace*). Temps. hér. Serviteur d'Hercule, que Déjanire envoya vers ce héros avec la tunique teinte du sang de Nessus. Hercule, en proie aux plus vives douleurs, précipita *Lichas* dans la mer. Les dieux le changèrent en un rocher, qu'on appelle les *Lichades*. —s. f. Ant. Mesure de longueur chez les Grecs; c'était l'espace qui se trouve entre le pouce et l'index étendus. Cet espace était compté pour la valeur de dix dactyles ou travers de doigt.

* **LICHE**, s. f. Machine qui sert à polir, à lisser; lissoir. — Zool. Poisson de la Méditerranée. Sa chair est assez estimée.

* **LICHEN**, s. m. (pr. *likène* et non *likiène*) (en gr. λειχήν ou λιχήν). Bot. *Lichen de Grèce*, plante dont on tirait une assez belle teinture rouge. On l'employait surtout dans la ville d'Amorgos.— *Lichen d'Islande*, plante qui est d'un grand usage en médecine et que l'on emploie dans les maladies des organes respiratoires.

LICHÉNATE, s. m. (pr. *likénate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide lichénique avec une base salifiable.

LICHÉNÉ, ÉE, adj. et s. f. (pr. *likéné*). Bot. Qui ressemble à un lichen.— LICHÉNÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

* **LICHÉNÉE**, s. f. (pr. *likéné*). Zool. Genre d'insectes lépidoptères.

LICHÉNEUX, EUSE, adj. (pr. *likéneu*). Qui tient du lichen.

LICHÉNICOLE, adj. des 2 g. (pr. *likénicole*) (de *lichen*, et du lat. *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit, qui croît sur les lichens.

LICHÉNIFORME, adj. des 2 g. (pr. *likéniforme*) (de *lichen*, et du lat. *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme ou l'apparence d'un lichen.

LICHÉNINE, s. f. (pr. *likénine*). Chim. Une des parties constituantes du lichen d'Islande.

LICHÉNIQUE, adj. des 2 g. (pr. *likénique*). Chim. Nom d'un acide qui existe dans les lichens.

LICHÉNIVORE, adj. des des 2 g. (pr. *likénivore*) (de *lichen*, et du lat. *voro*, je dévore). Zool. Qui se nourrit de lichens.

LICHÉNOLOGUE, s. m. (pr. *likénologue*). (du gr. λιχήν, lichen ; λόγος, discours). Didact. Auteur d'un traité sur les lichens.

LICHÉNOPORE, s. m. (pr. *likénopore*). Zool. Genre de polypiers.

LICHÈS, n. pr. m. (pr. *likèce*). Temps hér. Arcadien qui découvrit dans la ville de Tégée les ossements d'Oreste.

LICHFIELD, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Stafford. Johnson et Garrick y sont nés. 6,000 hab.

LICHINE, s. f. (pr. *likine*). Bot. Genre d'algues marines.

LICHINÉ, ÉE, adj. et s. f. (pr. *likiné*). Bot. Qui ressemble à la lichine.— LICHINÉES, s. f. pl. Famille d'algues.

LICHTENBERG, s. m. Géogr. Principauté d'Allemagne, entre la Bavière Rhénane, la régence de Trèves et la principauté de Birkenfeld ; il appartient au duc de Saxe-Gotha. 26,000 hab. Ch.-l. *Saint-Wandel*.

LICHTENSTEIN, n. pr. m. Géogr. L'un des plus petits États de l'Allemagne, avec titre de principauté, entre la Suisse et le Tyrol. La *principauté de Lichtenstein* est divisée en deux seigneuries. Elle a une voix à la diète, en commun avec cinq autres États. 6,000 hab. Ch.-l. Wadutz.

LICINIA, adj. f. Nom de trois lois fameuses dans l'histoire romaine. La première *loi Licinia*, publiée l'an 388 de Rome, et portée par le tribun *Licinius Stolo*, permit aux plébéiens de prétendre au consulat. La seconde admit au rang des citoyens romains tous les habitants de l'Italie; elle est de l'an de Rome 657. La troisième, de l'an 690, supprima les assemblées clandestines qui avaient lieu pour l'élection des magistrats.

LICIUM, s. m. (pr. *liciome*). Ant. rom. Cordon auquel les Romains attachaient les offrandes qu'ils apportaient dans les temples. — Courroie en forme de ceinture que portaient les licteurs. — Bandelettes dont se servaient les prétendus magiciens pour leurs sortilèges.

LICNITÈS, adj. m. (du gr. λίκνον, van). Myth. Surnom de Bacchus.

LICNON, s. m. (du gr. λίκνον, van). Ant. Van sacré, mystique, corbeille dans laquelle on portait tout ce qui était nécessaire pour les sacrifices aux dieux, particulièrement pour ceux qui étaient destinés à Bacchus.

* **LICORNE**, s. f. (par corruption pour *unicorne*). Selon les traditions et les légendes, animal qui avait le corps d'un cheval ou d'un âne, et une corne droite et pointue au milieu du front. Une vierge seule, disait-on, pouvait dompter cet animal farouche. Les naturalistes croient y reconnaître l'urus, le rhinocéros, une espèce d'antilope ou même l'âne sauvage. — Animal fabuleux qui ne se trouve pas plus dans les montagnes d'Éthiopie que partout ailleurs, et que les anciens Perses regardaient comme symbole de force et de vitesse.— En blason, la *licorne* est *saillante* ou *effarée* lorsqu'elle est représentée debout ; elle est en *défense* quand elle présente sa tête, comme si elle voulait faire usage de sa corne. — Art. milit. C'est une très-ancienne espèce d'obusier. Les Russes s'en servent encore. Zool. — Genre de coquilles univalves.—*Licorne de mer*, le narval.

LICORNET, s. m. Zool. Poisson du golfe Arabique.

* **LICOU**, s. m. *J'aimerais mieux le licou que la bête*, se dit proverb. en parlant de personnes laides ou ineptes et richement parées.

* **LICTEUR**, s. m. Ant. rom. *Premier licteur*, celui qui marchait à la tête de l'escorte; *licteur le plus proche*, celui qui était le plus rapproché du magistrat. Le dictateur avait vingt-quatre *licteurs*; les consuls, douze; le grand maître de la cavalerie, dix. Quand les vestales paraissaient en public, on était tenu de leur fournir des *licteurs*. Les fonctions des *licteurs* étaient de frayer un passage aux magistrats en obligeant le peuple à former une double haie, de leur faire rendre les honneurs qui leur étaient dus, et d'exécuter leurs ordres. Les *licteurs* étaient en même temps les bourreaux.

LICUS, n. pr. m. (pr. *likuce*). Géogr. anc. Rivière de la Vindélicie, dans le pays des Licatiens. Aujourd'hui le *Lech*.

LICYMNIUS, n. pr. m. (pr. *licimniuce*). Temps hér. Le plus jeune des fils d'Électryon; il accompagna Hercule et les Héraclides dans plusieurs de leurs expéditions.

LIDA, n. pr. m. Géogr. anc. Montagne de Carie, près de la ville de Pédases.

LIDBECKIE, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

LIDE, s. f. Nom d'une ancienne machine de guerre. On l'appelait aussi *clide*.

LIDO, s. m. Géogr. Une des îles du port de Venise. Elle renferme des jardins et un cimetière. En 1797, les Vénitiens y surprirent l'équipage d'une flottille française, et ils l'y massacrèrent.

* **LIÉ, ÉE**, part. et adj. Diplom. *Lettres liées*, celles qui sont unies sans rien perdre de leur forme particulière, sans que le jambage de l'une serve à l'autre; elles diffèrent des *lettres conjointes* en ce que dans celles-ci les formes de chaque lettre ne sont pas bien conservées, et que les traits des unes servent à former ceux des autres. — Blas. *Lié* se dit des cercles de tonneau quand ils sont d'un autre émail que l'osier qui les lie : *Porter d'azur à trois cercles d'or liés d'argent*.

* **LIE**, s. f. Prov. *Il n'y a pas de bon vin sans lie*, il n'y a pas de jouissance qui ne laisse après elle quelque sentiment de peine et de regret.

* **LIÉGE**, s. m. Substance légère, épaisse, molle, fongueuse, élastique, qui recouvre l'écorce du chêne, appelé *quercus suber*. Cette espèce de chêne, que les Espagnols appellent *alcornoque*, est commune dans les Pyrénées. — Pêche. *Patenôtres de liége*, sorte de chapelet de morceaux de liége servant à maintenir à fleur d'eau les bords du filet. — *Liége fossile* ou *de montagne*, espèce d'asbeste.

* **LIÉGE**, n. pr. f. Géogr. Ville de Belgique, ch.-l. de la province de même nom, située sur la Meuse, qui la divise en deux parties. 78,000 h. Évêché. Université, cour suprême de justice, sociétés savantes, etc. Armes à feu, tissus de soie, etc. Mines de houille aux environs. — *Province de Liége*, province de la Belgique, entre le Luxembourg, le Limbourg, la Prusse Rhénane, le Brabant méridional et la province de Namur. 370,000 hab. Ce pays eut d'abord ses évêques pour souverains, et fit partie de l'Empire d'Allemagne. On le rattacha au cercle de Westphalie, bien qu'il fût, pour ainsi dire, enclavé dans les Pays-Bas. Les princes-évêques violèrent quelquefois les franchises dont jouissait la bourgeoisie, ce qui excita des soulèvements et des guerres. Au XVII[e] siècle, il fut soumis à l'électeur de Cologne ; à la fin du XVIII[e], il fut conquis par les Français, et forma le dép. de l'Ourthe et une partie de ceux de la Meuse-Inférieure et de Sambre-et-Meuse. Depuis 1815, ce pays a fait partie du royaume des Pays-Bas, et en 1830 il a contribué à former le royaume de Belgique.

* **LIÉGEOIS, OISE**, adj. et s. Géogr. Habitant du pays ou de la ville de Liége. — *Liégeois*, s. m. Ancienne monnaie des évêques de Liége. — Almanach qui contient les prédictions annuelles du prétendu Mathieu Laensberg : *Le grand*, *le petit*, *le double Liégeois*.

LIEGNITZ, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, ch.-l. d'une régence de la Silésie. 10,000 hab. Nombreuses fabriques.—La régence est formée de l'ancien duché du même nom, fondé en Silésie par les descendants de Vladislas. 750,000 hab. *Liegnitz* a vu la défaite des Polonais par les Tartares en 1231, et la victoire de Frédéric II sur les Autrichiens en 1741. C'est le titre d'une principauté donnée par le roi Guillaume IV à sa seconde femme.

* **LIEN**, s. m. Jurispr. En général, tout engagement.— *Lien* se dit aussi de la parenté entre frères ; il est *simple*, quand ils sont issus l'un d'un premier, l'autre d'un second mariage, du père ou de la mère; il est *double*, lorsque les frères sont issus de même père et de même mère. — Constr. *Lien*, pièce de bois qu'on place à l'angle formé par deux autres pièces de bois déjà assemblées, afin de donner plus de force à cet assemblage.— *Lien pendant*, pièce de charpente placée obliquement en dehors et servant à consolider le garde-fou d'un pont en bois. — Comm. *Lien*, bloc de six grandes tablettes de verre. Vingt-cinq *liens* forment un ballot. Les verres de couleur n'ont que trois tablettes par *lien*. — Zool. Espèce de couleuvre de la Caroline.— Les alchimistes donnaient le nom de *lien* aux matières qui contiennent des esprits.— *A méchant chien court lien*, vieux prov., on ne doit pas donner trop de liberté à ceux qui peuvent en abuser.

LIÉNARD, s. m. Vieux mot qui signifiait, qui porte des liens, prisonnier. Ce même mot, considéré comme nom propre, se disait autrefois pour *Léonard*; de là saint Léonard est devenu le patron des *liénards*, c'est-à-dire des prisonniers.

LIÉNITE, s. f. (du lat. *lien, lienis*, rate). Méd. Inflammation de la rate.

LIÉOU-KHIÉOU, adj. s. pl. Géogr. Groupe d'îles de la mer de Chine, au N.-E. de Formose. Elles sont au nombre de trente-six, et obéissent à un roi qui est tributaire des Chinois. Climat tempéré; sol fertile, riz, légumes; mines abondantes. Cap. *Zieuly*. La principale de ces îles, celle qui a donné son nom à tout le groupe, a 280 kil. sur 120. C'est la résidence du souverain.

* **LIER**, v. a. Il se disait autrefois pour ensorceler, jeter un charme sur quelqu'un. — *La bécasse est liée*, signifie qu'un contrat de mariage a été fait ou que le mariage a eu lieu : *Le pauvre homme ne peut s'en dédire, la bécasse est liée*. Cette expression est triviale.

* **LIERNE**, s. f. Constr. Pièce de bois qui sert à lier entre elles plusieurs autres pièces. Les *liernes* sont tantôt entaillées et tantôt sans entailles. — Planches qu'on loge à de petites distances dans la masse d'un mur, pour prévenir les déversements et les lézardes. — Planches qui garnissent le fond d'un bateau. — s. f. pl. On entend par *liernes*, les nervures des voûtes gothiques, lorsqu'elles partent de côtés diamétralement opposés, et que touchant par une extrémité aux tiercerons, elles vont aboutir par l'autre à la clef, en face l'une de l'autre. Toute nervure dans une voûte n'est pas une *lierne*. — Bot. Nom vulgaire de la clématite des haies.

* **LIERRE**, s. m. Ant. Plante consacrée à Bacchus. Les architectes et les sculpteurs le font souvent entrer dans l'ornement des vases antiques, des frises d'architecture, et même ils vont jusqu'à le rouler autour des colonnes. — n. pr. m. Géogr. Ville de Belgique, prov. et au S.-E. d'Anvers, au confluent des Deux-Néthes. 11,000 hab. Industrie très-active.

LIESPFUND, s. m. (pr. *lisfound*). Unité de poids dont on se sert dans quelques cantons de l'Allemagne et principalement du Danemark. Le *liespfund de Brunswick* vaut 6 kil., 544 ; — *de Danemark*, 7, 989 ; — *de Hambourg*, 6, 785 ; — *de Kœnigsberg*, 7, 730.

* **LIESSE**, n. pr. f. Géogr. *Notre-Dame-de-Liesse*, bourg de France, dép. de l'Aisne. 1,300 hab. Son église bâtie, ou du moins commencée en 1134, renferme une image antique de la sainte Vierge. Les pèlerins y affluent de tous côtés

LIESTALL, n. pr. m. (pr. *listall*). Géogr. Ville de la Suisse, ch.-l. du canton de Bâle-Campagne. 2,000 hab. On écrit aussi *Liechstall*.

* **LIEU**, s. m. *Ce bas lieu, dans ce bas lieu*, la terre, sur cette terre : *On ne doit pas s'attendre à trouver dans ce bas lieu le bonheur parfait*. — Prov. *De bon lieu, bonne parole*, les gens bien nés et bien élevés s'expriment toujours d'une manière convenable. — *Lieux réguliers*, se disait, dans les communautés religieuses, des pièces, salles, appartements qui étaient dans la clôture du monastère et qui servaient à tous les membres de la communauté. Ainsi le dortoir, le réfectoire, le chapitre, étaient des *lieux réguliers*. — Rhét. *Lieux communs oratoires*, les principales considérations qu'il faut envisager pour traiter avec suite un sujet quelconque. Ce sont : la définition, l'énumération des parties, le genre et l'espèce, les semblables et les contraires, les circonstances, la cause et l'effet. Ces lieux communs sont *intrinsèques* ou *extrinsèques*, selon qu'on les tire du sujet lui-même ou des circonstances extérieures. — On appelle aussi *lieux communs de logique*, la définition des choses, leur genre, leur espèce; *lieux communs de grammaire*, ceux qui concernent la formation des mots, leur étymologie, etc.; *lieux communs de métaphysique*, la cause et l'effet. — *Lieux communs théologiques*, se dit de toutes les sources où les théologiens peuvent puiser des arguments pour attaquer ou pour défendre une opinion : l'Écriture, la tradition, la doctrine de l'Église, les conciles, les Pères, l'histoire, les doctrines de l'école, etc. — Adm. milit. On appelle *lieu de gîte*, celui où un corps qui est en route s'arrête pour passer la nuit ; quelquefois le lieu de gîte n'est qu'un bivouac. — *Le lieu de séjour* est celui où les troupes en marche s'arrêtent deux jours entiers. — Les marins appellent *lieu de reste*, celui où se termine le voyage. — Man. On dit d'un cheval qui tient bien sa tête et relève son encolure, qu'*il porte en beau lieu*. — *Lieu*, dans l'Orléanais, se dit d'une maison de campagne bourgeoise : *Je vais dîner à mon lieu*.

LIEU, s. m. Mot chinois qui signifie commencement et qui entre dans la composition des mots qui expriment les quatre saisons de l'année : *Lieu-chun*, équinoxe du printemps ; *lieu-hia*, solstice d'été ; *lieu-cieu*, équinoxe d'automne ; *lieu-thungh*, solstice d'hiver.

* **LIEUE**, s. f. Prov. *Il y a dans tous pays une lieue de mauvais chemin*, quelque chose qu'on entreprenne, quelque apparence de succès qu'on puisse avoir, on ne laisse pas de rencontrer des obstacles. — *Faire quatorze lieues en quinze jours*, se dit d'une manière de voyager très-lente. — Il y avait autrefois en France et il existe encore dans les pays étrangers plusieurs espèces de lieues. Voici les principales : *Lieue d'Angleterre*, 5 kilom. 569 ; — *de Brabant*, 5,556 ; — *d'Espagne*, 7,066 ; — id. (commune), 5,607 ; — *de Flandre*, 6,277 ; — *de France* (20 au degré ou marine), 5,556 ; — id. (25 au degré), 4,444 ; — id. (22 1/2 au degré), 4,938 ; — id. (de poste), 3,898 ; — *de Perse* (parasange), 5,005 ; — *de Portugal*, 6,180, — id. (marine), 5,556 ; — *de Prusse*, 7,407 ; — *de Siam* (roëneng), 3,844.

* **LIEUR, EUSE**, adj. Zool. Surnom de certaines chenilles qui, en se construisant des nids dans les buissons et sur les arbres, lient ensemble et roulent plusieurs feuilles en forme de tuile, de cornet, etc.

LIEURY, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. de l'Eure. 2,700 hab.

* **LIEUTENANT**, s. m. Mot autrefois d'un grand usage, et qui se retrouve très-souvent dans l'histoire de nos institutions. — *Lieutenant général de police*, magistrat établi en 1667. Il avait la direction générale de la police de la capitale, et rendait compte tous les ans au parlement de Paris. — *Lieutenant civil, lieutenant criminel*, magistrats créés à des époques différentes pour suppléer le prévôt de Paris. L'un et l'autre tenaient leurs audiences à l'ancien Châtelet de Paris, et le premier jugeait les affaires civiles, le second les procès criminels; mais leur juridiction ne s'étendait pas au-delà de Paris et de sa banlieue. Le *lieutenant criminel* était souvent appelé *de robe courte*, parce qu'en effet sa robe était moins longue que celle des autres magistrats, en signe de l'activité qu'exigeaient ses fonctions. — Dans tous les bailliages, sénéchaussées et juridictions royales, il y avait un *lieutenant général d'épée*, qui commandait le ban et l'arrière-ban, s'il y avait lieu à l'appel de la milice. S'il était gradué, il pouvait délibérer dans les causes civiles et criminelles, et, en cas de vacance des sièges des sénéchaussées et bailliages, il rendait la justice. — *Lieutenant particulier*, à Paris, magistrat qui remplaçait, en cas d'absence, le lieutenant civil ; dans les présidiaux, il remplaçait le lieutenant général. — *Lieutenant des maréchaux de France*, officier chargé de juger les querelles entre militaires, surtout lorsqu'il s'agissait de point d'honneur. — *Lieutenant du roi*, titre qu'on donnait autrefois aux officiers généraux, ou officiers supérieurs qui commandaient dans une ville de guerre. Ils furent supprimés en 1791 et remplacés par des commandants d'armes. Ils reprirent leur nom en 1814, mais ils l'ont définitivement échangé en 1829 contre celui de commandant de place. — *Lieutenant général d'artillerie*, officier qui venait immédiatement après le grand maître de la même arme. Il avait au-dessous de lui *les lieutenants provinciaux d'artillerie*, qui ne recevaient d'ordres que de lui. — Le *lieutenant d'armement*, comme aujourd'hui le capitaine d'habillement, était chargé de tout ce qui concernait l'équipement des soldats de son corps. — Le *lieutenant aux montres* ou *lieutenant commissaire*, était chargé de passer les revues militaires; il remplissait les fonctions de nos intendants militaires actuels. — Il y avait enfin des *lieutenants de logement, de distribution, de musique*, etc., dont le titre indique suffisamment les fonctions.

* **LIEUTENANTE**, s. f. Ce mot s'employait pour désigner la seconde compagnie d'un régiment, parce qu'elle avait pour capitaine en premier le lieutenant-colonel : *La colonelle et la lieutenante-colonelle*.

LIÉVART, s. m. Ancienne mesure agraire qui valait à peu près le quart d'un arpent. On dit aussi *liévrade*.

* **LIÈVRE**, s. m. Chasse. *Prendre un lièvre à l'accroupie*, le surprendre le matin dans son terrier. — Prov. *Tout lièvre et tout lapin*, toujours la même chose — *Avoine pointant, lièvre gisant*, le lièvre se gîte d'ordinaire au milieu des avoines quand elles commencent à pousser. — *Pas à pas, le bœuf prend le lièvre*, on arrive infailliblement au but quand on y marche d'un pas égal. — *En petit buisson on trouve grand lièvre*, il ne faut pas juger de la valeur d'une chose sur une chétive apparence. — *C'est une bonne créance à prendre sur le dos d'un lièvre*, se dit d'une dette irrecouvrable. — *Bon lièvre vient mourir au gîte*, on aime à revenir au sol natal quand on vieillit. — *Sommeil de lièvre*, sommeil peu profond, qui s'interrompt facilement. — *Avoir un dormir de lièvre*, dormir les yeux ouverts. — *Prendre le lièvre au gîte*, prendre une personne à l'improviste. — *Quand on a mangé du lièvre durant sept jours de suite, on devient beau*, dicton en usage dans l'antiquité, au rapport de Pline, et fondé sur la ressemblance des deux mots latins *lepus, leporis*, lièvre, et *lepos, leporis*, beauté. — Fig. *Un lièvre cornu*, se dit quelquefois d'une idée chimérique. — Numism. Le *lièvre* sur les médailles est, comme le lapin, le symbole de l'abondance; dans les hiéroglyphes, il signifie l'ouïe. — Zool. Espèce de chenille. — *Lièvre marin*, un des noms de l'aplysie. — *Lièvre de mer*, nom vulgaire du poisson appelé aussi *lump* ou *lompe*. — Écon. agric. *Lièvre* se dit, dans quelques cantons, de la courroie avec laquelle on attache le joug aux cornes des bœufs.

* **LIÈVRETEAU**, s. m. Petit lièvre qui tette encore. Il n'est point du tout nourri par le père. On dit aussi *lèvreteau*.

LIÉVRITE, s. f. Minér. Variété de mine de fer.

* **LIF**, n. pr. m. (littéral., *la vie*). Mot qui n'appartient pas à la mythologie celtique, mais à celle des Scandinaves.

LIFFOL-LE-GRAND, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. des Vosges, auprès duquel Brunehaut fut vaincue par Frédégonde en 596. 1,800 h. On l'appelle aussi *Morvilliers*.

* **LIGAMENT**, s. m. Nom donné par les anatomistes à des organes fibreux, blanchâtres, compactes, résistants et peu élastiques, destinés à maintenir rapprochées les surfaces articulaires ou charnières. — Zool. Partie qui réunit les deux valves d'une coquille.

* **LIGASTON**, s. m. V. TALISSONS, au Dict.

* **LIGATURE**, s. f. Chir. Petits rubans faits de plusieurs brins de fil ciré avec lesquels on lie les artères ou les veines pour prévenir une hémorrhagie ou pour l'arrêter quand elle a lieu, comme après une amputation. Si l'on peut saisir l'artère avec des pinces garnies d'un nœud coulant de fil, il y a *ligature immédiate;* mais si l'artère s'est retirée dans les chairs de manière à ne pouvoir être saisie avec les pinces, on pratique la *ligature médiate*, qui consiste à faire passer un fil ciré autour de l'artère au moyen d'une aiguille courbe. — Paléogr. *Ligature* ne se dit pas seulement de plusieurs lettres liées ensemble, mais encore de mots entiers dont toutes les lettres sont formées d'un seul trait de plume. — Comm. Grosse toile avec laquelle on fait des ceintures pour les rouliers et les journaliers. — Étoffe qu'on appelle aussi *brocatelle*. — *Ligatures*, petits rubans qui soutiennent les souliers des femmes, en se croisant sur le cou-de-pied et se nouant derrière. On dit aussi, mais improprement, *cothurnes*. — Dans les premiers siècles de l'ère vulgaire, on entendait par *ligature* une bande de parchemin sur laquelle on avait inscrit quelques passages extraits de l'Évangile, et que l'on portait sous les vêtements. — On entendait aussi par *ligature* le résultat de certaines opérations magiques au moyen desquelles les prétendus sorciers pouvaient suspendre complétement telle ou telle fonction du corps. L'Église fut obligée de frapper d'excommunication ceux qui avaient recours aux *ligatures*. — Les théologiens employaient encore ce terme pour exprimer l'espèce de léthargie que certaines situations de l'esprit ou de l'âme causent dans tous nos sens. Ainsi, une méditation profonde, une extase devant les perfections divines, occasionnent une *ligature de l'âme* pendant tout le temps que cette extase dure.

LIGATURER, v. a. Attacher avec des ligatures. Ce mot est nouveau, mais utile et bien formé.

LIGDUS, n. pr. m. (pr. *ligduce*). Temps hér. Père d'Iphis.

* **LIGE**, s. m. Celui qui est soumis à l'hommage lige : *Je serai votre lige*.

LIGEANCE, s. f. Féod. Bien tenu par un vassal lige, à charge d'hommage lige.

* **LIGÉE**, s. f. Féod. Serment de fidélité du vassal lige au seigneur. — n. pr. f. Géogr. anc. Ile située sur la côte de Brutium ; c'était le séjour de la néréide ou de la sirène *Ligée*. Ce n'est aujourd'hui qu'un rocher inculte que la mer cou-

vre à moitié de ses vagues et qu'on appelle *Pietra della Nave*. — Zool. Nom d'un papillon.

* LIGENCE, s. f. Féod. Prestation de l'hommage lige. — Promesse faite sous serment.

LIGER, n. pr. m. Temps hér. Guerrier rutule qui tua Émathion, compagnon d'Énée, et que ce dernier tua pour venger son ami. — s. m. Géogr. anc. Nom latin de la Loire.

* LIGIEN, n. pr. m. Géogr. anc. V., au Compl., LYGIEN, qui est seul correct.

* LIGNAGE, s. m. Mot qui ne s'employait guère que pour désigner une famille illustre. *Un homme de lignage* était un homme de haute naissance.

LIGNATILE, adj. des 2 g. (du lat. *lignum*, bois). Hist. nat. Se dit des insectes et des plantes qui vivent sur le bois.

* LIGNE, s. f. Géogr. *Ligne alexandrine* ou *ligne de marcation d'un pôle à l'autre*, *de division*, *de partition*, méridien que traça sur une mappemonde le pape Alexandre VI, pour mettre un terme aux querelles existantes entre les Espagnols et les Portugais, relativement à la propriété des terres découvertes et à découvrir depuis les voyages de Christophe Colomb et de Vasco de Gama. Ce pape donnait aux Espagnols tout ce qu'ils découvriraient à l'O. de cette ligne, et aux Portugais tout ce qu'ils découvriraient à l'E. Cette ligne passait à 100 lieues à l'O. des Açores et du cap Vert. La bulle qui accordait ces concessions est du 4 mai 1493. — *Hors ligne*, expr. adv. nouvellement en usage. Se dit de tout ce qui excède le point ordinaire auquel on fixe le bon et le beau. Ainsi on dit d'un ouvrage *qu'il est hors ligne*, pour dire qu'il est supérieur à tous les ouvrages du même genre. — Musiq. *Première ligne* se dit toujours de la plus basse, et ainsi de suite. *La clef de sol, sur la seconde ligne*, est située sur la seconde ligne en montant; de même *la clef d'ut sur la première, sur la troisième, sur la quatrième ligne*. V. CLEF, au Complément. — Beaux-arts. Selon Hogarth, la *ligne de beauté* est la *ligne serpentine* qui figure à peu près la lettre S. Quelques dessinateurs appellent *ligne de beauté* une certaine courbe dans laquelle se trouvent, suivant eux, tous les éléments des belles formes. — Mar. *Ligne du fort*, la place du vaisseau où se trouve sa plus grande épaisseur. — *La ligne horizontale* est celle qui est parallèle à l'horizon ou à la surface d'une eau dormante; *la ligne verticale* ou *perpendiculaire*, ou *ligne de plomb*, est celle qui tombe d'aplomb et à angle droit sur la ligne horizontale. — Ponts et chauss. *Ligne d'un chemin de fer*, se dit en parlant de l'axe à droite et à gauche duquel sont placés les ouvrages dont il se compose. — Par extens. on substitue fréquemment le mot de *ligne* à celui de chemin de fer; ainsi l'on dit *la ligne de Paris à Orléans*, la *ligne de Saint-Étienne à Lyon*, etc., pour dire le chemin de fer de Paris à Orléans, etc. — *Lignes de la plus grande pente*, directions que suivent les eaux pour descendre d'un faîte à un réservoir inférieur, tel qu'un fleuve, une rivière, un lac, etc. Les lignes de plus grande pente sont toujours celles que suivent les eaux dans l'état de nature. — *Ligne d'opération*, celle que l'on jalonne sur le terrain, et qui sert de base aux nivellements et levées de plan. — Constr. *Lignes allongées*, celles qui, n'étant pas parallèles, partent toutes d'un même centre. Les deux côtés des voussoirs sont taillés en *lignes allongées*. — Art milit. Les artilleurs appellent *ligne de mire*, celle d'après laquelle ils posent la pièce en raison du point qu'ils veulent atteindre avec le projectile. — *Ligne de tir*, celle que décrit le projectile dans une direction, d'abord ascendante, puis progressivement descendante par l'effet de son poids et l'affaiblissement successif de la force impulsive. — *Ligne à crémaillère*, *à lunettes*, *ligne bastionnée*, etc., se dit des différentes manières de défendre une grande étendue de terrain. — *Ligne de défense*, *de trajection* ou *de feu*, terrain protégé par le feu d'un ouvrage. — *Ligne à échiquier*, par opposition à *ligne pleine*, celle qui présente alternativement un espace vide et un autre occupé par un corps de troupes. — Dans l'art prétendu de juger le caractère des individus, et même la destinée, par les traits de leur visage, on appelle *lignes* les rides que l'âge, les maladies et mille autres causes peuvent imprimer sur le front. — En chirom., outre la *ligne de vie*, *du cœur* ou *de l'âge*, *la ligne saturnale*, on distingue la *ligne de prospérité*, *hépatique* ou *de Mars*, la *ligne naturelle moyenne* ou *du cerveau*; la *ligne mensale*, *thorale*, ou *de Vénus*. — Aux échecs, on entend par *lignes*, les bandes du damier formées par chaque série de cases, soit de haut en bas, c'est-à-dire d'un joueur à l'autre, soit de droite à gauche. Celles de la première espèce sont des *lignes de hauteur*, celles de la seconde sont *horizontales*, celles de la bordure s'appellent *lignes extrêmes*. — Au jeu de dames : *ligne du milieu* ou *grande ligne*, celle qui traverse le damier obliquement, en partant du coin de gauche pour se terminer en montant au coin de droite (la gauche de l'autre joueur) — Relat. La *ligne*, dans l'Inde, signe distinctif de la caste sacerdotale et de celle des *shatrias* ou guerriers, est un cordon que les jeunes gens ceignent à l'âge de huit ans et qu'ils doivent garder toute leur vie. Ce sont les brahmines eux-mêmes qui fabriquent ce cordon, qu'ils appellent *zennar*. — Escr. *Être en ligne*, avoir le pied droit placé vis-à-vis la cheville du pied gauche. On le dit aussi de deux tireurs qui sont bien en face l'un de l'autre. — *Ligne*, en t. de pêche, se dit de l'ensemble de l'instrument avec lequel on pêche, y compris le bâton, la canne et la *ligne* proprement dite.

LIGNE, n. pr. m. Géogr. Bourg de Belgique, dans le Hainaut, sur la Dendre; ancien comté érigé, en 1601, en faveur de la maison de Ligne.

LIGNÉ, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. de la Loire-Inférieure. 2,500 hab.

* LIGNER, v. a. Tracer des lignes parallèles sur une surface : *Ligner du papier*. — En t. de charp. et de scieur de long, *ligner* c'est tracer avec un cordeau frotté de craie une ligne droite sur les pièces qu'il faut diviser.

* LIGNEUX, EUSE, adj. On appelle *végétaux ligneux*, ceux qui sont formés d'un tissu ligneux. — *Ligneux*, s. m. Chim. Principe immédiat des végétaux renfermé dans des fibres blanchâtres; il se compose d'oxygène. On obtient le *ligneux* en traitant successivement la sciure de bois par l'alcool, l'eau, l'acide hydrochlorique et la potasse.

LIGNICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *lignum*, bois; *colere*, habiter). Hist. nat. Qui habite, qui se trouve dans le bois.

LIGNIDE, s. m. (du lat. *lignum*, bois). Chim. Composé organique qui se rapproche du bois.

LIGNIDION, s. m. Bot. Genre de champignons.

* LIGNIER, s. m. Vieux mot qui signifiait fagot de menu bois, bourrée. — Lieu où l'on met la provision de bois. Ce mot est encore en usage dans le langage populaire de nos provinces méridionales.

* LIGNIÈRES, n. pr. m. Géogr. Ville située sur l'Arnon, seigneurie autrefois possédée par Colbert. 2,400 hab. Pâtés renommées.

LIGNIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *lignum*, bois; *ferre*, porter). Hortic. Se dit des branches qui ne donnent que du bois, jamais de fruits.

LIGNIFICATION, s. f. Conversion en bois du bourgeon d'un arbre.

LIGNIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *lignum*, bois; *forma*, forme). Minér. Se dit d'un corps composé de filaments semblables à ceux du bois.

LIGNINE, s. f. Le bois considéré sous ses rapports chimiques.

* LIGNIPERDE, adj. des 2 g. (du lat. *lignum*, bois; *perdere*, détruire). Zool. Surnom général de tous les insectes ou autres animaux qui détruisent le bois. — On dit substantiv. de certains insectes : *les ligniperdes*.

LIGNIRODE, s. f. (du lat. *lignum*, bois; *rodere*, ronger). Espèce de gomme qui se trouve très-souvent mêlée à la gomme arabique. Il en vient du Sénégal et de l'Inde; elle est en morceaux jaunâtres, rougeâtres, ou d'un brun foncé, dont chacun renferme de petites parcelles de bois, et une cellule ovoïde qui paraît avoir servi d'habitation à quelque insecte à l'état de nymphe.

* LIGNITE, s. m. Minér. Nom donné à une matière solide, opaque, noir foncé ou brun terreux, dont l'intérieur offre une sorte de tissu ligneux et des traces de débris de végétaux. Le *lignite* s'emploie comme la houille. Le *lignite terreux* ou *fibreux* fournit des couleurs aux peintres.

* LIGNOLET, s. m. Sorte de chaussures ou pantoufles qui étaient fort recherchées autrefois.

LIGNON, s. m. Géogr. Rivière de France qui sort du Puy-de-Dôme, traverse le département de la Loire et se jette dans ce fleuve, un peu au-dessous de Feurs. C'est sur les bords du Lignon que d'Urfé a placé la scène de son roman d'*Astrée*. *Les bergers du Lignon* ont engendré ceux de Florian.

LIGNOSITÉ, s. f. Didact. État, qualité de ce qui est ligneux.

LIGNOLLOT, s. m. Agric. Mot qui est en usage dans quelques départements, pour désigner une longue perche fixée horizontalement à des pieux et qui sert à soutenir les jeunes sarments de la vigne.

LIGNY, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France sur l'Ornain, ch.-l. de canton, dép. de la Meuse. 3,800 hab. *Ligny* appartenait aux ducs de Luxembourg; il fut réuni en 1719 au duché de Lorraine, et depuis cette époque, il a partagé le sort de cette province. — *Ligny-sous-Fleurus*, village de Belgique, prov. de Namur, dans les champs duquel Napoléon remporta, le 16 juin 1815, une grande victoire sur les Prussiens. C'était deux jours avant le désastre de Waterloo. — *Ligny-le-Château*, ch.-l. de canton du dép. de l'Yonne. 1,200 hab.

LIGORNÉ, ÉE, adj. Hortic. Surnom d'une tulipe qui incline sa tête, parce que la feuille caulinaire, liée à la fleur, ne permet pas au calice de se relever.

* LIGUE, s. f. Hist. anc *Ligue achéenne*, fédération des villes de l'Achaïe, détruite par les successeurs d'Alexandre et rétablie par Aratus, l'an 251 av. J. C. Cette seconde *ligue achéenne*, dont Philopémen fut le dernier chef, tomba pour ne plus se relever lorsque le consul Mummius se fut emparé de Corinthe, l'an 146. — La *ligue achéenne* eut presque toujours pour rivale et pour ennemie la *ligue étolienne*, qui fut créée à l'instar de la première. Les Étoliens furent contraints de demander la paix en 217 av. J. C. — *Ligue italique*. V. *Guerre italique*, au mot ITALIQUE du Dict. — Hist. mod. *Ligue de Montlhéry*, celle qui fut suscitée par Henri I^er^, roi d'Angleterre, contre Louis le Gros, en 1109. Le but de cette ligue, dans laquelle entra le seigneur de Montlhéry, était de mettre la couronne sur la tête de Philippe, frère consanguin de Louis. — *Ligue du bon état*, celle que Nicolas Rienzi forma dans Rome en 1346, pendant les troubles de l'élection de l'empereur Charles IV. Rienzi voulait créer une république italienne; sa tyrannie le rendit odieux au peuple, qui le chassa en 1348; il revint en 1354 et fut massacré la même année. — *Ligues suisses*, s'est dit non des ligues grises, comme on l'énonce au Dictionnaire, mais du gouvernement même des Suisses, à partir de la *ligue perpétuelle de Brunnen*, en 1315. — *Ligues grises*, confédération générale des Grisons. Ces peuples avaient formé trois ligues : *ligue cadée* ou *de la maison Dieu* (*casa Dei*), en 1396; *ligue grise*, en 1424; *ligue des dix juridictions* ou *droitures*, en 1436. Ces trois associations s'étant réunies en 1471, elles furent admises neuf ans plus tard parmi les cantons suisses et formèrent le canton des Grisons. — *Ligue héréditaire*, alliance des Suisses avec l'empereur Maximilien, en 1499 — *Ligue de Souabe*, confédération formée en Allemagne en 1448. Elle avait pour but de rétablir la paix publique et de défendre le peuple contre l'oppression des seigneurs féodaux. Plusieurs États de l'Allemagne accédèrent à cette ligue, qui, pendant longtemps, entretint une armée permanente de 10,000 hommes. — *Ligue du bien public*, coterie séditieuse formée en 1465, sous Louis XI, par les seigneurs féodaux, pour le maintien de leurs privilèges, menacés par le roi. Le peuple et les partisans de la royauté l'appelèrent : *ligue du mal public*. La bataille de Montlhéry étant restée indécise, Louis XI traita avec chacun des confédérés en particulier. — *Ligue sainte*, alliance formée en 1508 contre les Vénitiens, par le pape Jules II. V. CAMBRAI, au Complément. — *Ligue sainte*, coalition formée en 1511 contre Louis XII, par le pape, l'Espagne et l'Angleterre; elle se termina par la paix de 1515. On donna le même nom à celle qui se forma en 1526 entre le roi de France, les Vénitiens, les Suisses, le roi d'Angleterre, les Florentins et le pape, pour garantir l'indépendance et la liberté de l'Italie contre les entreprises de Charles-Quint. — *Ligue sainte* se dit encore de celle que les catholiques opposèrent à la *ligue de Smalkalde*, en 1533. — *Ligue hanséatique*. V. HANSE, au Complément. — *Ligue* ou *sainte union*, se dit spécialement de la confédération du parti catholique en France, formée par Henri de Guise en 1576. Henri III s'en déclara le chef, mais il ne put la dominer. Il fut chassé de Paris par les ligueurs en 1588. La ligue ne fut abattue que par l'abjuration de Henri IV, en 1593. — *Ligue d'Augsbourg*. V. *grande alliance* au mot ALLIANCE du Compl. —

Ligue du Rhin, alliance conclue en 1658 entre Louis XIV et plusieurs électeurs et princes de l'Empire, pour le maintien de la paix en Allemagne. — *Ligue germanique*. V. FURSTENBUND, au Complément. *Vive le roi! vive la ligue!* se disait au temps de la *ligue* de ceux qui se montraient tour à tour royalistes ou ligueurs, suivant les chances de succès que les événements donnaient aux deux partis. Ce proverbe, rappelé malicieusement par La Fontaine, s'applique dans tous les temps aux hommes qui sont toujours prêts à se ranger du parti du plus fort.

LIGULACÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une ligule.

* **LIGULAIRE**, adj. des 2 g. (du lat. *ligula*, courroie). Bot. Se dit de toute partie longue, mince et plate.

* **LIGULE**, s. f. Ant. Espèce de spatule que les augures ou aruspices employaient pour fouiller dans les entrailles des victimes. — Ancienne mesure romaine pour les grains et les liquides : c'était la plus petite des mesures, car il fallait 768 ligules pour un *modius* ou boisseau. — Zool. Lèvre inférieure des insectes. — Genre de mollusques. — Bot. Demi-fleuron d'une fleur composée.

LIGULIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *ligula*, ligule; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des ligules.

LIGULIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *ligula*, ligule; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont ligulées ou taillées par languettes.

LIGULIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *ligula*, ligule; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles en forme de ligules.

LIGULIFORME, adj. des 2 g. Qui a la forme d'une ligule.

* **LIGURE**, s. f. Espèce de pierre précieuse qu'on ne connaît pas bien aujourd'hui, et à laquelle on attribuait autrefois la propriété de guérir la jaunisse.

* **LIGURIE**, s. f. Géogr. anc. Contrée de la Gaule cisalpine, entre la Méditerranée et le Pô. Cap. Gênes. Par la suite, ce nom fut plus particulièrement donné à la partie maritime, et la *Ligurie* se trouva restreinte au seul territoire de Gênes.

LIGURIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Ligurie. On dit aussi *Ligure*. Les *Liguriens*, Ibères d'origine, avaient passé de l'Espagne dans la Gaule et de la Gaule dans l'Italie, où ils s'établirent sur le bord de la mer. Leurs bâtiments allèrent porter des colons à la Corse. Ce peuple défendit, jusqu'en 132 av. J. C., son indépendance contre les Romains. — En 1797, les États de Gênes se constituèrent en république sous le nom de *république ligurienne*. Huit ans après, cette république fut réunie à l'empire français et forma les trois dép. de Gênes, de Montenotte et des Apennins, puis, en 1815, le duché de Gênes, incorporé aux États du roi de Sardaigne.

LIGURITE, s. f. Minér. Espèce de roche qui est de même nature que le talc.

LIGUSTIQUE, adj. des 2 g. Géogr. Qui concerne la Ligurie et les Liguriens. Le golfe de Gênes porta primitivement le nom de *golfe Ligustique* ou *golfe de Ligurie*. — *Alpes Ligustiques*, chaîne qui sépare la Ligurie de la Gaule. — *Pierre ligustique*, le marbre de Gênes. — On dit substantiv. la *Ligustique*, pour, la Ligurie. — Bot. *Ligustique*, plante ombellifère, mentionnée au Dictionnaire sous la forme latine, *ligusticum*.

LIGUSTRINÉ, ÉE, adj. et s. f. (du lat. *ligustrum*, troène). Bot. Qui ressemble au troène. On dit aussi *ligustroïde*. — LIGUSTRINÉES, s. f. pl. Tribu de plantes jasminées.

LIGYE, n. pr. f. Myth. Nom d'une sirène. Zool. V. LIGÉE, au Complément. — adj. et s. des 2 g. (en gr. Λίγυς). Nom que les Grecs donnaient aux Liguriens. — Un peuple de l'Asie-Mineure, voisin de la Cappadoce, portait aussi le nom de *Ligye*.

LIGYS, n. pr. m. (pr. *ligice*). Temps hér. Brigand audacieux qui attaqua Hercule lorsque celui-ci emmenait les bœufs de Géryon. Il succomba sous les coups du héros. Ce fut de lui que la *Ligurie* prit son nom.

LILACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au lilas. — LILACÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

* **LILAS**, s. m. Bot. Arbuste de la famille des jasminées, à fleurs blanches ou violettes. Il fut apporté de Constantinople en France en 1562. Avant la fin du XVI^e siècle, on voyait des *lilas* partout. — *Lilas de Perse*, variété de lilas plus petite que le lilas commun. — *Lilas des Indes*, l'azédarach. — *Lilas de terre*, nom donné à une jacinthe.

* **LILÉE**, n. pr. f. Temps hér. Naïade, fille du fleuve Céphise, donna son nom à une ville de la Phocide.

LILI, s. m. Toute matière que les alchimistes croyaient propre à faire une bonne teinture, c'est-à-dire à donner la couleur de l'or ou de l'argent à un composé métallique.

* **LILIACÉES**, s. f. pl. Bot. Famille nombreuse de plantes monocotylédones, qui a pour type le genre lis.

LILIALITE, s. f. Minér. Variété de lépidolithe.

LILIIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *lilium*, lis; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs ressemblent à celles du lis.

LILIIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *lilium*, lis; *forma*, forme). Qui a la forme d'un lis.

* **LILITH**, n. pr. et s. f. Mot qui se trouve dans Isaïe. Selon les uns, il signifie *oiseau de nuit;* selon les autres, *lutin*, fantôme qui se plaît à tourmenter les enfants; l'une des quatre femmes ou êtres féminins de qui naquirent les démons. Encore aujourd'hui, pour que la *lilith* ne fasse point de mal à un enfant nouveau-né, les juifs écrivent sur la muraille de la chambre où il se trouve, les mots: *Adam! Ève! hors d'ici Lilith!*

* **LILLE**, n. pr. f. (en lat. *Insula;* en flam. *Ryssel*). Géogr. Ville de France, autrefois capitale de la Flandre française. 72,000 hab. C'est une des plus fortes places de l'Europe. Vaste citadelle, plusieurs beaux monuments, collège de chirurgie, société des sciences et arts, académie de peinture et sculpture, etc. Industrie très-active; commerce de toiles, de garance, genièvre, chicorée, denrées coloniales, huile de colza et d'œillette, etc. Chemin de fer. *Lille* fut fondée au commencement du VII^e siècle dans une petite île de la Deule, autour du château du Buc, dont on attribuait la construction à Jules César. Baudouin IV, comte de Flandres, l'entoura de murailles en 1030. Louis XIV s'en rendit maître en 1667, et Vauban répara ses fortifications et construisit sa citadelle. Les Autrichiens la bombardèrent inutilement en 1792. — *Lille*. V. LISLE, au Complément.

* **LILLEBONNE**, n. pr. f. Géogr. Cette ville, nommée *Juliobona*, en l'honneur de Jules César, renferme des antiquités romaines et les ruines d'un château bâti par Guillaume le Conquérant. 3,000 hab.

* **LILLERS**, n. pr. m. Géogr. Ville qui compte 4,800 hab. Tanneries, brasseries, etc. *Lillers* fut cédé à la France par le traité des Pyrénées en 1659. Il ne faut pas écrire *Lilliers*.

LILLIPUT, n. pr. m. Philol. Pays imaginaire décrit par Swift dans son roman de *Gulliver*. C'est tout notre état social dont la satire se trouve dans *Lilliput*.

* **LILLIPUTIEN**, IENNE, adj. Se dit au fig. d'une chose extrêmement mesquine, au physique ou au moral. — *Politique lilliputienne*, qui n'ose rien entreprendre de grand et de généreux, qui ose à peine se montrer.

LILLO, n. pr. m. Géogr. Fort et village de Belgique, sur l'Escaut, à 12 kil. au-dessous d'Anvers. 1,000 hab.

* **LILLOIS**, s. m. Variété de chien.

LILYBÉE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Sicile, située à l'extrémité occidentale de cette île. Elle soutint contre les Romains un siége de huit ans. Aujourd'hui *Marsalla*. Le cap voisin, qu'on appelait *promontoire de Lilybée*, est aujourd'hui le *cap Boeo*.

* **LIMA**, n. pr. f. (du lat. *limen*, *liminis*, seuil). Myth. Déesse qui présidait au seuil des portes. On dit aussi *Limentina*. Les mêmes fonctions sont attribuées à un dieu nommé *Limentinus*. V. ce mot au Complément.

* **LIMA**, s. m. Géogr. Rivière d'Espagne et de Portugal; naît en Galice et se perd dans l'océan Atlantique, après un cours de 200 kil. — Ville capitale de la république de Pérou, et ch.-l. du dép. de son nom. 70,000 hab. Archevêché, université et divers établissements scientifiques. Citadelle, cathédrale magnifique, théâtres, cirque aux taureaux, etc. — Fondée par Pizarre en 1535, *Lima* avait atteint un haut point de prospérité au commencement du XVIII^e siècle. La fréquence des tremblements de terre a cependant toujours nui à son développement: celui de 1828 a renversé une grande partie de la ville.

* **LIMACE**, s. f. Vétér. Ulcère qui se forme dans l'entre-deux des ongles du bœuf.

LIMACÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à une limace. — LIMACÉS, s. m. pl. Famille de mollusques. On dit aussi *limacin*, *ine*.

LIMACIDE, adj. et s. f. (du gr. λειμαξ, pré). Myth. Nom et surnom des nymphes des prés: *Les nymphes limacides*.

LIMACIEN, adj. m. Anat. Nom d'un nerf qui aboutit au limaçon de l'oreille.

LIMACIFORME, adj. des 2 g. Zool. Qui a la forme d'une limace.

LIMACINÉ, ÉE, adj. Zool. Synon. de *limacé*.

LIMACODE, s. m. Zool. Genre d'insectes lépidoptères.

* **LIMAÇON**, s. m. Hist. milit. Évolution de troupes autrefois en usage chez les Bourguignons et les Suisses. — Horlog. Roue à dents inégales destinée à fixer le nombre de coups que doit faire entendre la sonnerie d'une pendule, d'une horloge. — Il se dit quelquefois de la vis d'Archimède. — On dit fig. et fam. d'un homme de basse extraction qui veut s'élever au-dessus de sa condition que *c'est un limaçon qui sort de sa coquille*.

LIMAGNE, n. pr. f. (en lat. *Alimania*). Géogr. Ancienne contrée de France, dans la province d'Auvergne, formant aujourd'hui la presque totalité du dép. du Puy-de-Dôme. C'est une longue et fertile vallée. Clermont-Ferrand, Riom et Billon en étaient les principales villes.

* **LIMAILLE**, s. f. Tout métal réduit en poudre très-fine au moyen de la lime. En médecine, on emploie la *limaille de fer* comme tonique.

* **LIMAN**, s. m. (du gr. λιμήν, port). Géogr. Il se dit principalement du golfe formé dans la mer Noire par les embouchures du Dnieper et du Boug.

* **LIMANDE**, s. f. Techn. Nom des pièces de bois qui tiennent les pales d'un étang ou d'un moulin. — Espèce de règle large et plate dont les menuisiers se servent.

LIMANDELLE, s. f. Zool. Poisson de l'Océan, qui est une espèce de pleuronecte.

LIMANDOÏDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une limande.

LIMAN-REIS, s. m. Titre que porte le capitaine du port, à Constantinople.

LIMASOL, n. pr. m. Géogr. Ville et port de la partie méridionale de l'île de Chypre. Évêché. On dit aussi *Limisso*.

* **LIMATION**, s. f. Action de limer un corps avec la lime ou de la râper avec la râpe, jusqu'à ce qu'il soit réduit en poudre très-fine.

LIMBAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport au limbe d'une corolle.

* **LIMBE**, s. m. Ant. rom. Frange, bordure d'un vêtement, d'une étoffe. — On lit dans l'*Encyclopédie méthodique* qu'on appelle *limbe*, le cercle ou auréole qui ceint la tête des empereurs sur les médailles. Les Latins ne se sont servis dans ce sens que du mot *nimbus*, nuage, et particulièrement nuage doré qui entourait les dieux. Il faut donc dire en français *nimbe*, comme l'Académie. — Les alchimistes appelaient *limbe de la nature*, une opération par laquelle ils prétendaient transformer une matière spéciale en matière universelle. — Zool. *Limbe*, circonférence des valves d'une coquille bivalve, depuis le disque jusqu'au bord. — Bot. Contour laminé de la feuille, de la corolle ou du calice. Le *limbe* de la feuille est porté par le pétiole. — Philos. *Limbes ascendants* et *descendants*, se dit, dans le système fouriériste, de la première phase de la vie du genre humain, c'est-à-dire de son enfance; et de la cinquième phase de cette même vie, c'est-à-dire de sa caducité. C'est par erreur que, dans les ouvrages de Fourier, on a imprimé *limbes* avec un *y*, en faisant ce mot du fém. Aucune étymologie ne peut justifier cette singularité.

LIMBIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *limbus*, limbe; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui a un limbe ou un bord coloré.

LIMBORIE, s. f. Bot. Genre de plantes qui tiennent des lichens, auxquels on les a réunies.

LIMBORIÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une limborie. — LIMBORIÉES, s. f. pl. Famille de lichens.

LIMBOURG, n. pr. m. Géogr. Contrée des Pays-Bas, anciennement province du royaume des Pays-Bas, divisée auj. entre ce royaume et la Belgique. 300,000 hab. Le *Limbourg hollandais*, dit duché de Limbourg, sur la rive droite de la Meuse, a pour ch.-l. Maestricht; le *Limbourg belge* forme une des neuf provinces de la Belgique; ch.-l. Hasselt. Quant à la ville de *Limbourg*, de qui le pays tire son nom, elle fait partie de la province de Liége. 2,000 hab. — Il y a dans le duché de Nassau, en Allemagne, une petite ville du même nom de *Limbourg*, avec

2,500 hab. — Hist. Le *Limbourg* a formé un duché particulier jusqu'en 1288, qu'il fut pris par les rois de Brabant.

LIME-BOIS, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères serricornes.

* **LIMÉNARQUE**, s. m. Ant. Ce n'était pas seulement le commandant d'un port, comme cela est dit au Dictionnaire; c'était principalement un officier public, un inspecteur placé dans chaque port pour veiller à ce que l'entrée en fût fermée aux pirates, à ce que les droits fussent payés et à ce qu'il n'en sortît pas de provisions pour l'ennemi. Le *liménarque* s'appelait aussi *liménophylax*. Sous les empereurs romains, le nom de *liménarque* ou *liminarque*, s'étendit aux soldats mêmes chargés de maintenir, sur les grandes routes, l'ordre public, la tranquillité et la sûreté des personnes. Ce corps de *liménarques* fut créé par Auguste, pour empêcher les soldats licenciés après les guerres civiles de ravager l'Italie. Ces derniers s'appellent mieux *limitrophes*. V. ce mot et LIMINARQUE, au Complément.

LIMÉNATE, adj. f. Myth. Surnom de Diane et de Vénus. On disait aussi *liménésienne*, *liménétide* et *liménoscope*; ces surnoms avaient tous la même signification : qui préside aux ports, qui veille sur les ports.

LIMÉNÉION, n. pr. m. Géogr. et Hist. anc. Petite plaine dépendante du territoire de Milet. Les Milésiens y furent défaits par Alyatte, roi de Lydie.

LIMENTINA, n. pr. f. Myth. Une des divinités protectrices des portes, des maisons. V. LIMA, au Compl., et le mot suivant.

* **LIMENTINUS**, n. pr. m. (du lat. *limen*, seuil). Myth. Dieu qui présidait à la garde des portes, comme la déesse *Limentina*. On reconnaissait même plusieurs divinités de cette espèce, appelées collectivement les *dieux limentins*, à Rome; et les *dieux anthéliens*, en Grèce.

* **LIMER**, v. a. Dessécher. *Limer un marais, un étang*, les mettre à sec. — *se* LIMER, v. pron. S'user, en parlant d'étoffes : *Le satin se lime promptement.*

LIMERICK, n. pr. m. Géogr. Ville d'Irlande, ch.-l. du comté de même nom. 62,000 hab. Évêché. Industrie et commerce. Cette ville fut la dernière de l'Irlande qui tint pour Jacques II contre Guillaume. La capitulation que les catholiques obtinrent du vainqueur, en 1691, fut indignement violée.

* **LIMESTRE**, s. m. Ce mot, qui se trouve dans Régnier, ne se dit plus aujourd'hui.

LIMETTIER, s. m. Bot. Arbre du genre oranger, ayant beaucoup de ressemblance avec le limonier; ses fruits s'appellent *limes* ou *limettes*.

LIMFIORD, n. pr. m. Géogr. Golfe formé par le Cattégat, dans la partie septentrionale du Jutland. Depuis quelques années, ce golfe communique avec la mer du Nord par trois canaux fort étroits, et dont le courant est très-rapide.

* **LIMICOLE**, adj. des 2 g. (du lat. *limus*, boue; *colere*, habiter). Zool. Qui vit dans la boue ou la fange.

LIMIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *lima*, lime; *forma*, forme). Qui est hérissé d'aspérités comme une lime : *Les chats ont la langue limiforme.*

* **LIMINAIRE**, adj. des 2 g. *Épître liminaire*, se trouve dans Boileau. — *Feuille liminaire*, dans l'anc. bibliographie, la première feuille d'un ouvrage.

* **LIMINARQUE**, s. m. Ant. Inspecteur des frontières. Il ne faut pas confondre ce mot avec *liménarque*. — Dans le moyen âge, il signifiait concierge ou portier d'un château, d'une grande maison. Il s'est dit même d'un valet de chambre, parce qu'il gardait la porte de l'appartement.

LIMISSO. V. LIMASOL, au Complément.

* **LIMITE**, s. f. (ce mot était autrefois masc. comme *limes* en lat.). Géom. *Méthode des limites*, genre de démonstration qui consiste à prouver qu'une quantité ne peut être supérieure à telle évaluation, qu'elle ne peut lui être inférieure, et qu'elle lui est par conséquent égale. C'est un dilemme par l'absurde.

* **LIMITROPHE**, adj. des 2 g. Hist. rom. *Terres limitrophes*, celles dont les fruits servaient à la nourriture des soldats appelés eux-mêmes *limitrophes*, à qui était confiée la garde des frontières. C'est à tort que quelques archéologues distinguent les terres *limitotrophes* des terres *limitrophes*. — Archit. *Colonne limitrophe*, celle qui marque la limite de deux États.

LIMMA, s. m. (du gr. λεῖμμα, reste, dièse). Musiq. anc. Intervalle moindre d'un comma que le demi-ton majeur; c'est ce qui reste d'un ton majeur quand on retranche l'apotome.

LIMMAT, n. pr. f. Géogr. Rivière de la Suisse: elle sort du lac de Zurich et va se jeter dans l'Aar.

LIMNACÉ, ÉE, adj. et s. m. Zool. Qui ressemble à un limnée. — LIMNACÉS, s. m. pl. Famille de mollusques. On dit aussi *limnéacé* et *limnéen*.

LIMNACIDE, adj. et s. f. (du gr. λίμνη, étang). Myth. Nom des nymphes des lacs et des étangs. On dit aussi *limnade*, *limniade*, *limniaque*.

LIMNADIE, s. f. Zool. Genre de crustacés.

LIMNANTHE, s. f. (du gr. λίμνη, étang; ἄνθος, fleur). Bot. Plante aquatique de la Californie.

LIMNANTHÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une limnanthe. — LIMNANTHÉES, s. f. pl. Famille de plantes aquatiques.

LIMNARPACE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. λίμνη, marais; ἁρπάζω, ravir). Zool. Se dit des oiseaux qui habitent les marais et qui vivent de proie.— LIMNARPACES, s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers.

LIMNATE, s. m. Hist. anc. Membre de la première des anciennes tribus de Sparte.

LIMNATIDE, adj. f. Hist. anc. Surnom d'une ancienne tribu de Sparte, qui était tout entière composée de pêcheurs.

LIMNÉE, adj. et s. f. V. le mot suiv. — n. pr. f. Géogr. anc. Port de l'Acarnanie, aujourd'hui *Loutraki*. — s. f. Zool. Genre de mollusques gastéropodes pulmonaires, qu'on voit à la surface des eaux douces dans toutes les parties du monde.

LIMNÉEN, ENNE, adj. (du gr. λίμνη, étang). Myth. Qui préside aux étangs et aux marais; c'était sous ce nom que Diane avait, dans la Laconie, un temple fameux appelé *Limnéum*, et que Bacchus était l'objet d'un culte particulier dans un faubourg d'Athènes appelé *Limnes*. V. LIMNÆUS, au Dictionnaire. — Zool. Syn. de *limnacé*.

LIMNÉGÈNES, adj. des 2 g. (en gr. λιμνηγενής, formé de λίμνη, marais, et de γίνομαι, naître). Myth. Surnom de Diane et de Bacchus.

LIMNÉMICOLYMBE, s. m. (du gr. λιμνή, étang; ἥμισυς, demi; κόλυμβος, plongeon). Zool. Nom générique des oiseaux aquatiques qui habitent le bord des marais et qui plongent à demi dans l'eau.

LIMNÉODEUTIQUE, adj. des 2 g. et s. f. (du gr. λίμνη, étang, et quelquefois mer calme; ὁδευτής, voyageur). Didact. Art de trouver sa route en mer, de suivre, en naviguant, une route déterminée. Ce mot, dit-on, a été créé par Grotius, qui aurait employé la forme *limneudétique*, évidemment incorrecte. Il est du reste peu usité.

LIMNÉOPHILE, adj. des 2 g. (du gr. λίμνη, étang; φίλος, ami). Zool. Qui se plaît dans les marais ou les étangs.

LIMNES, s. f. pl. (du gr. λίμνη, marais). Ant. gr. Quartier d'Athènes qui probablement avait été construit sur un terrain marécageux. Le second archonte et sa femme allaient tous les ans célébrer les mystères sacrés aux *Limnes*, dans un temple antique consacré à Bacchus. — Il y avait une ville de *Limnes* dans la Chersonèse de Thrace.

LIMNÉSIENNE, adj. f. Myth. Surnom de Diane, le même que *limnéenne*. On dit aussi *limnétide*, *limnète* et *limnite*.

LIMNÉTIDIES, s. f. pl. Ant. gr. Fêtes que les pêcheurs célébraient en l'honneur de *Diane limnétide* ou *limnéenne*.

* **LIMNEUDÉTIQUE**, adj. des 2 g. et s. f. V., au Complément, LIMNÉODEUTIQUE, qui est seul correct.

LIMNÉUM, s. m. (pr. *limnéome*). Ant. gr. Temple de Diane limnéenne, situé aux frontières de la Laconie. Les Messéniens prétendirent, sous Tibère, à la propriété, ou du moins à la possession exclusive de ce temple; mais le droit des Lacédémoniens fut maintenu.

LIMNIACÉ, n. pr. f. Myth. Nom d'une nymphe que les Grecs donnèrent pour fille au Gange, et qui devint mère d'Atys l'Indien, tué par Persée.

LIMNIOTE, s. m. (du gr. λίμνη, marais). Habitant d'un lieu marécageux. On ne s'en sert guère qu'en parlant d'un religieux qui fut martyrisé sous l'empereur Léon : *Saint George le limniote*.

LIMNIZÉTÈTE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. λίμνη, marais; ζητητήρ, chercheur). Zool. Surnom des oiseaux qui cherchent leur pâture dans les marais.

LIMNOBATÈRE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. λίμνη, marais; βατήρ, qui marche). Zool. Surnom des oiseaux qui fréquentent le bord des eaux stagnantes. — LIMNOBATÈRES, s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers.

LIMNOBIE, s. f. (du gr. λίμνη, marais; βίος, vie). Zool. Genre d'insectes diptères qui vivent dans les lieux marécageux.

LIMNOCHARIDE, s. f. (pr. *limnokaride*) (du gr. λίμνη, et de; χάρις, grâce). Bot. Plante aquatique originaire de Buenos-Ayres, et introduite en Europe vers 1830. Le Dictionnaire la mentionne sous la forme latine *limnocharis*.

LIMNOCLEPTE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. λίμνη, marais; κλέπτω, ravir). Zool. Se dit des oiseaux de proie qui vivent dans les marécages.

LIMNOCOCHLIDE, s. m. (pr. *limnokoklide*) (du gr. λιμνη, marais; κόχλος, coquille). Zool. Genre de mollusques à coquille univalve.

LIMNOCOLYMBE, s. m. Zool. Synonyme de *limnémicolymbe*.

LIMNODROME, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. λίμνη, marais; δρομεύς, coureur). Zool. Surnom des oiseaux de marais que leurs longues jambes rendent propres à la course.

LIMNOMAQUE, s. m. (du gr. Λίμνη, Limnée; μάχομαι, combattre). Ant. gr. Nom qu'on donnait aux poëtes qui concouraient pour le prix de poésie décerné à Limnée.

LIMNONÉOSSE, s. m. (du gr. λίμνη, marais; νεοσσός, jeune oiseau). Zool. Poule d'eau.

* **LIMNOPHILE**, adj. des 2 g. Zool. Synon. de *limnéophile*. V. ce mot au Complément.

LIMNOPOLYPE, s. m. (du gr. λίμνη, marais; πολύπους, polype). Zool. Polype d'eau douce qui vit dans les eaux des étangs.

LIMNOPTÈNE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. λίμνη, marais; πτηνός, volatile). Zool. Surnom des oiseaux qui fréquentent les lieux marécageux.

* **LIMNORIE**, n. pr. f. Myth. Nom d'une nymphe de la mer ou néréide. — s. f. Zool. Genre de mollusques.

LIMNORTHOPTÈNE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. λίμνη, marais; ὀρθῶς, d'une manière convenable; πτηνός, qui vole). Zool. Se dit des oiseaux aquatiques qui volent bien.— LIMNORTHOPTÈNES, s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers.

* **LIMODORE**, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, qui vivent habituellement au milieu des prairies.

LIMODORÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble au limodore. — LIMODORÉES, s. f. pl. Tribu de plantes orchidées.

* **LIMOGES**, n. pr. m. Géogr. Ville autrefois capitale du Limousin, et située près de la Vienne. 29,800 hab. Évêché, académie universitaire, séminaire, institution des sourds-muets, etc. Sociétés de sciences et d'arts, d'agriculture, etc. Beaucoup de commerce et d'industrie. On y fabriquait anciennement presque tous les ouvrages en émail qu'on voyait en France, ce qui faisait donner à ces sortes d'ouvrages le nom de *travail de Limoges*. Patrie de Clément VI, de Grégoire XI, de d'Aguesseau, du peintre Léonard, de Vergniaud, du maréchal Jourdan, etc. — Avant la domination romaine, cette ville était la capitale des Lémovices. Sous les premiers empereurs, elle devint la résidence d'un proconsul; mais sous Domitien elle perdit ses avantages pour suivre la fortune de l'Aquitaine. Elle appartint successivement aux Visigoths, aux Francs, aux ducs d'Aquitaine, eut ensuite des comtes et des vicomtes, eut plus tard les Anglais pour maîtres, et fut enfin réunie à la couronne par Henri IV. — Prov. *Convoi de Limoges*, politesse trop cérémonieuse.

LIMOGNE, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Lot. 1,080 hab.

* **LIMON**, s. m. Mar. Bouts de cordage qui servent de bras d'échelles pour monter des gaillards sur les haubans sans marcher sur les bastingages. — Il y a des *limons* pour monter au haut des mâts, en guise d'échelons, ils sont garnis de morceaux de bois.

* **LIMONADE**, s. f. On donne ce nom à des boissons acidulées où le jus de citron est remplacé par quelque autre acide : *Limonade nitrique, sulfurique*, etc.

* **LIMONELLIER**, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des hespérides, renfermant des arbustes des Indes orientales, à fruits rafraîchissants.

LIMONER, v. a. Eaux et for. Il se dit des arbres qui viennent assez gros pour être employés à faire des *limons* ou *timons*. Quand on fait la coupe des taillis, on réserve ordinairement les pieds qui *limonent*.

LIMONEST, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Rhône. 800 hab.

* **LIMONIATE**, s. f. (en gr. λειμωνιάτης). Pline

seul parle de cette pierre, qui n'est probablement qu'une émeraude.

* **LIMONIE**, s. f. Bot. V., plus haut, LIMONELLIER.

* **LIMONIER**, s. m. Bot. Arbre du genre oranger, qui croît dans le midi de l'Europe.

LIMONITE, s. f. Minér. Espèce de fer hydraté ou oxydé, terreux. Les variétés les plus communes sont les ocres.

LIMONUM, n. pr. m. (pr. *limonôme*). Géogr. anc. Ville de la Gaule, capitale des Pictons, dans la seconde Aquitaine. Auj. *Poitiers*.

LIMOSIE, s. f. Zool. Genre d'insectes diptères.

LIMOURS, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de Seine-et-Oise. Ancien comté. 950 hab.

* **LIMOUSIN**, s. m. Géogr. Ancienne province de France qu'habitaient jadis les Gaulois Lémovices. Cap. Limoges. — On appelait *Marche limousine*, le pays qu'on a depuis appelé simplement la Marche; avant le XIe siècle, ce pays formait la frontière du Limousin. — On dit fig. et pop., *rave du Limousin*, pour désigner une très-grosse femme de petite taille. — *Manger de la soupe comme un Limousin*, c'est en manger beaucoup. — *Zest de Limousin*, morceau de pain trempé dans le vin. On dit aussi *Limosin*.

* **LIMOUSINE**, s. f. Sorte de manteau d'étoffe grossière à raies noires et blanches, que portent les charretiers, les rouliers.

* **LIMOUX**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, sur l'Aude, au milieu d'une vallée fertile. C'est l'ancienne capitale du duché de Razès. 7,100 hab. Vins blancs connus sous le nom de *blanquette de Limoux*. Fabrique de draps.

LIMPIDIPENNE, adj. des 2 g. (du lat. *limpidus*, transparent; *penna*, aile). Zool. Se dit des insectes dont les ailes membraneuses sont transparentes.

LIMULIDÉ, ÉE, adj. et s. m. Zool. Qui ressemble à une limule — LIMULIDÉS, s. m. pl. Famille de crustacés. On dit aussi *limulien, ienne*.

* **LIMUS**, s. m. Ant. Habillement du sacrificateur, qui ne prenait qu'à la ceinture et descendait fort bas, laissant nu le reste du corps, de la ceinture en haut. Il était bordé par le bas d'une frange de pourpre.

* **LIMYRE**, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Lycie, près de l'embouchure d'une rivière du même nom. Il y avait très-près de cette ville une fontaine célèbre dont on consultait les poissons de cette manière : s'ils avalaient l'appât qu'on leur jetait, on tirait de ce fait un augure favorable; si, au contraire, ils le repoussaient avec leur queue, l'augure était menaçant.

LIMYRIQUE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de l'Inde, sur la côte occidentale au delà du pays des Dachinabades. Aujourd'hui la *côte de Malabar*.

* **LIN**, s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des linacées. — On appelle *lin étoilé* la lysimachie; *lin de lièvre* ou *maudit*, la cuscute; *lin d'Amérique*, l'agave; *lin aquatique*, une espèce de conferve; *lin de marais, des prés* ou *lin sauvage*, la linaigrette; *lin de la Nouvelle-Zélande*, le phormion. — *Lin fossile, incombustible, vif* ou *minéral*, noms donnés à l'asbeste ou amiante. — Dans l'ant. le *lin sardon* que ou mieux *sardianique* était une espèce de lin que les Grecs tiraient de la Colchide.

* **LINACÉ, ÉE**, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble au lin. — LINACÉES, s. f. pl. Famille de plantes herbacées, annuelles ou vivaces, et de sous-arbrisseaux à feuilles alternes, et fleurs terminales. On dit aussi *liné, ée*.

LINAGE, s. m. Anc. jurispr. Ce mot s'employait comme *lignage*, pour désigner ce qui appartenait en propre à une famille : *Biens de linage*, biens héréditaires venant de père en fils.

LINAGIER, s. m. Anc. jurispr. Héritier qui appartient à la ligne de laquelle provenait l'héritage en litige.

LINARÈS, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans la province de Jaen. 7,000 hab. — Ville du Mexique, état du Nouveau-Léon. — Ville de la république du Chili, province de Maule.

LINCÉE. V. LYNCÉE, au Complément.

LINCELLES, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. du Nord. 3,750 hab.

* **LINCEUL**, s. m. Prov. *Le plus riche n'emporte qu'un linceul*, les biens de la terre nous sont inutiles dans l'autre vie.

LINCH. V. LYNCH, au Complément.

LINCKIE, s. f. Bot. Genre d'algues.

LINCOLN, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de même nom. 11,800 hab. Évêché. Belle cathédrale gothique. — Plusieurs comtés des États-Unis d'Amérique portent aussi le nom de *Lincoln*.

LINDAU, n. pr. m. Géogr. Ville de Bavière, dans le cercle du Haut-Danube, autrefois ville libre et impériale de la Souabe, sur deux îles du lac de Constance. 5,900 hab. Grand commerce. — Nom d'un bailliage de la principauté d'Anhalt.

LINDE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'île de Rhodes, sur la côte orientale. Patrie de Cléobule, l'un des sept sages de la Grèce. Aujourd'hui *Lindo*. On dit aussi *Lindus*.

LINDERNIACÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une lindernie ou linderne. — LINDERNIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

LINDESNESS, adj. et s. m. Géogr. Cap qui forme la pointe méridionale de la Norwège, à l'entrée du Skager-Rack, bras de mer qui sépare la Norwège du Jutland et fait communiquer la mer du Nord avec le Kattégat.

* **LINDIEN, IENNE**, adj. Géogr. Habitant de la ville de Linde ou Lindus, dans l'île de Rhodes.

LINDLEYE, s. f. Bot. Arbre du Mexique.

LINDOR, n. pr. et s. m. Jeu de cartes où la carte principale est le sept de carreau. C'est à très-peu de choses près le même jeu que celui du nain jaune.

LINDRE, n. pr. m. Géogr. Étang du dép. de la Meurthe, arrondissement de Château-Salins. Sa superficie n'est que d'environ 620 hectares, mais il est très-poissonneux.

LINDUM, n. pr. m. (pr. *lindôme*). Géogr. anc. Ville de la Grande-Bretagne. Capitale des Coritani. Aujourd'hui *Lincoln*.

LINDUS, n. pr. m. (pr. *linduce*). Temps hér. Fils de Cercaphus et de Cydippe; il régna sur l'île de Rhodes où il fonda *Linde*.

LINÉ, ÉE, adj. V. LINACÉ, au Complément.

* **LINÉAL, ALE**, adj. B.-arts. Qui se rapporte aux lignes d'un dessin, d'un tableau : *Ce tableau manque d'harmonie linéale*.

LINÉARIFOLIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a des feuilles linéaires.

LINÉARILOBÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit d'une feuille partagée en lobes linéaires.

LINÉATIFOLIÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit d'une feuille dont les nervures se présentent en lignes parallèles.

LINÉOLAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *linea*, ligne). Didact. Qui ressemble à un simple trait, à une ligne tracée.

LINÉOLE, s. f. Zool. Nom vulgaire d'une espèce de bouvreuil.

LINÉOLÉ, ÉE, adj. (du lat. *linea*, ligne). Marque de petites raies colorées.

LINET, s. m. Comm. Sorte de toile de lin.

* **LINETTE**, s. f. Zool. Nom vulgaire de la linotte et de la trigle.

LINFARS, s. m. pl. (du holl. *lyn-paarden*, chevaux de ligne. Hist. milit. Ancien nom de certaines compagnies de cavaliers allemands. Ce mot se trouve dans Froissard.

LINGA, s. m. Gramm. Forme absolue qui, selon les règles de la langue sanscrite, serait préférable à la forme *lingam*, si l'usage ne s'était pas prononcé pour celle-ci.

* **LINGARELLE**, s. f. Hist. eccl. Espèce de scapulaire que les chanoines et tous les clercs de la cathédrale de Paris portaient autrefois depuis le samedi saint jusqu'au vendredi de la semaine suivante.

* **LINGE**, s. m. Ce mot se disait autrefois de toute espèce d'étoffe de lin, par opposition à *lange*, qui se disait des étoffes de laine. — *Curieux en linge sale, paquet de linge sale*, expressions triviales qui s'appliquent à une personne malpropre. — Fig. *Laver son linge sale en famille*, arranger ses affaires domestiques sans y faire intervenir des personnes étrangères.

LINGEN, n. pr. m. Géogr. Comté d'Allemagne, divisé entre la Prusse et le Hanovre. Les deux parties réunies n'ont pas plus de 18,000 hab. La capitale s'appelle aussi *Lingen*; elle a quelques manufactures. 4,800 hab. — n. p. f. Île de l'archipel de la Sonde, à l'E. de Sumatra. 10,000 h., presque tous pirates malais.

LINGO, s. m. Bot. Espèce de liane de Madagascar.

LINGON, adj. et s. m. Géogr. anc. Peuple qui habitait au-dessus de la première Lyonnaise. Leur capitale était *Lingones* ou *Andomatunum*, aujourd'hui *Langres*. — Il y avait dans la Gaule Cisalpine, en deçà du Pô, un peuple qui portait le même nom. Il est probable qu'il était sorti des *Lingons* de la Gaule.

* **LINGOT**, s. m. Typogr. Morceau de fonte de la force d'un certain nombre de points, dont on se sert pour faire les blancs.

LINGOTIFORME, adj. des 2 g. Qui a la forme d'un lingot.

* **LINGUAL, ALE**, adj. Gramm. sanscr. Surnom des consonnes du troisième ordre, *ta, tha, da, dha* et *na*. — Dans la langue hébraïque, on appelle linguales les lettres du quatrième ordre, *daleth, teth, lamed, noun* et *thav*.

LINGUELLE, s. f. Zool. Genre de mollusques.

LINGUIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *lingua*, langue, *fero*, je porte). Hist. nat. Qui a une langue ou un organe en forme de langue.

LINGUIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *lingua*, langue; *folium*, feuille). Bot. Se dit des plantes qui ont des feuilles longues et étroites en forme de langues.

LINGUISTIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne l'étude des langues comparées : *Travaux linguistiques, recherches linguistiques*. — On appelle *contrée linguistique*, celle où l'on parle des langues homogènes : telle est celle qui s'étend depuis le Gange jusqu'au golfe Persique.

* **LINGUISUGE**, adj. des 2 g. et s. m. La langue des *linguisuges* est faite comme un suçoir.

LINGULACÉ, ÉE, adj. et s. m. Zool. Qui ressemble à une lingule. — LINGULACÉS, s. m. pl. Famille de mollusques.

* **LINGULE**, s. f. Ant. Épée romaine longue et étroite.

LINGULÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une langue.

* **LINIER, IÈRE**, adj. Ce mot n'est plus en usage que dans cette seule expression : *industrie linière*, celle qui consiste dans la fabrication du fil et des étoffes de lin.

LINIFICE, s. m. (du lat. *linum*, lin; *facere*, faire). Ant. Art de préparer le lin, de le filer, d'en faire des tissus; ce qu'on nomme aujourd'hui *industrie linière*.

LINIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *linum*, lin; *folium*, feuille). Bot. Se dit des plantes dont les feuilles ressemblent à celles du lin.

LINIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *linum*, lin; *gerere*, porter, produire). Qui produit du lin. — En t. d'antiq., on entend par *linigères* ceux qui portaient des vêtements de lin, tels que les prêtres d'Égypte, qui ne se montraient jamais en public qu'enveloppés dans une longue tunique de lin. On appelait de même la déesse Isis, parce que les Égyptiens avaient appris d'elle l'art de cultiver le lin. *Linigère* était encore une épithète de l'Égypte et du dieu Sylvain.

LINISQUE, s. m. (du lat. *liniscus*, petit cordon). Zool. Nom des aréoles qu'offrent les pattes des oiseaux dont l'épiderme est réticulé.

LINK, s. m. Mot anglais qui veut dire *torche*, et par lequel on désignait à Londres et dans quelques autres villes de la Grande-Bretagne des hommes qui se tenaient à la porte des lieux publics ou des maisons où il y avait des réunions avec un flambeau allumé, et qui marchaient devant ceux qui voulaient accepter leurs services. Dans les *Mémoires de Grammont*, par Hamilton, il est question de *link*.

LINKOEPING, n. pr. m. Géogr. Ville de la Suède, ch.-l. d'une préfecture du même nom. 4,000 hab. Évêché. Belle cathédrale.

LINLITHGOW, n. pr. m. Géogr. Comté d'Écosse, entre ceux d'Édimbourg, de Stirling, de Lanark et le golfe de Forth. 23,500 hab. Grains, fruits, mines de charbon, de sel, de pierre à chaux. On l'appelle aussi *West-Lothian*. — Ch.-l. du comté, à 20 kil. d'Édimbourg. Patrie de Marie Stuart. Le régent Murray y fut assassiné en 1569.

* **LINNÉE**, s. f. (de *Linné*, naturaliste suédois). Bot. Genre de plantes rampantes du Canada, famille des caprifoliacées.

LINNÉEN, ENNE, adj. Qui concerne Linné. — Bot. *Système linnéen*, système de botanique créé par le célèbre Linné, et fondé sur les divers caractères des organes sexuels des plantes.

LINOMPLE, s. m. Vieux mot qui signifiait *linon*, voile fait d'un tissu de lin. On le trouve encore dans La Fontaine (*Songe de Vaux*).

* **LINOS**, s. m. (en gr. λίνος). Ant. Chez les Grecs et chez les Égyptiens, chanson rustique ou sorte de complainte dans laquelle on racontait les aventures de Linus, fils d'Apollon. Le *linos* se chantait dans les festins. Quelquefois c'était un chant funèbre, semblable à celui que les Romains appelaient *nænia*.

* **LINOSTOLE**, adj. et s. des 2 g. (du gr. λίνον, lin; στολή, robe traînante). Qui porte une robe de lin. Voltaire a dit la *troupe linostole*, pour

désigner les moines, c'est pourquoi beaucoup de lexicographes se sont imaginé que *linostole* voulait dire tondu, et *linostolie* coupe de cheveux, ce qui est tout à fait absurde.

* **LINOSTOME**, s. m. (du gr. λίνον, lin, linge; στομα, bouche, orifice). Bien que la chose designée par ce mot existe dans la liturgie catholique, le mot lui-même n'est usité que dans le rite grec.

LINOSYRIDE, s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées.

LINOTOME, s. m. (en gr. λινότομος, formé de λίνον, lin; τομὸς, coupant). Ant. Nom que les Grecs donnaient à certains charlatans qui feignaient de couper un ruban de lin par le milieu et qui le montraient ensuite tout entier aux spectateurs. Nos escamoteurs, sans prendre le même nom, font ce tour-là parmi beaucoup d'autres.

* **LINOTTE**, s. m. Anc. jurispr. Dans la coutume de l'Artois, espèce de douaire accordé au mari sur les biens de la femme prédécédée, et consistant d'ordinaire en usufruit.

LINOUX, s. m. Chron. La dix-neuvième des vingt-quatre parties de l'année, chez les peuples des provinces septentrionale de la Chine.

* **LINTÉAIRE**, adj. des 2 g. (en lat. *lintearius*, de *linteum*, linge). Didact. Qui ressemble à un tissu de toile ou de gaze. — *Courbe lintéaire*, se dit en géometrie d'une courbe pareille à celle que trace une corde lâche attachée par ses deux bouts à deux points fixes.

LINTÉEN, ENNE, adj. Ant. rom. *Livres lintéens*, nom qu'on donnait aux livres des anciens pontifes romains; c'était le rituel qui contenait le detail de toutes les formalites à remplir dans les sacrifices. On les appelait ainsi, parce qu'ils étaient écrits sur des feuillets de toile.

LINTÉIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *linteum*, linge; *forma*, forme). Qui a la forme de la toile, qui est fait comme la toile.

LINTZ, n. pr. m. Géogr. Ville forte et capitale de la Haute-Autriche, sur le Danube. 20,000 hab. Evêché. Grand commerce.

* **LINURGE**, s. f. Ant. Pierre qui se trouvait dans les eaux du fleuve Acheloüs. On l'enveloppait dans un morceau de toile de lin: si la pierre devenait blanche, on pouvait compter sur le succès dans ce qu'on voulait entreprendre; si elle gardait sa couleur, on regardait ce fait comme un fâcheux augure.

* **LINUS**, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Apollon et de Psamathée; il fut, encore enfant, dévoré par les chiens de son nourricier — Le *Linus* qui fut tué par Hercule était fils du Thébain Isménius. — Il y eut encore un *Linus*, fils de Lycaon.

LIOCRITE, n. pr. m. Temps hér. Un des prétendants de Pénélope; Télemaque le tua.

LIODE, n. pr. m. Temps hér. Prétendant de Pénélope tué par Ulysse.

* **LION, LIONNE**, s. m. Myth. Le lion était consacré à Cybèle, deux de ces animaux traînaient son char. — Temps hér. *Lion de Némée*, monstre qui désolait l'Argolide et les forêts voisines de Némée; il ne pouvait être blessé par aucune arme, et il habitait une caverne à deux issues. Le premier des douze travaux imposés à Hercule par Eurysthée, c'était de tuer ce monstre. Le héros, après l'avoir étouffé en le pressant contre sa poitrine, le dépouilla de sa peau, dont il se montra presque toujours couvert dans la suite. Ce lion fut transporté dans le Zodiaque, où il est encore. On l'appelle quelquefois *lion cléonien*. — Un autre *lion* commettait de grands ravages au pied du mont Cytheron, dans les domaines d'Amphitryon et de Thestius. Hercule le tua aussi, et pendant quelque temps il se para de sa peau. On nomme celui-ci *lion cythéronien*. — Les Egyptiens avaient consacré le lion à Vulcain. Les anciens peuples et particulièrement les Perses en avaient fait l'emblème du pouvoir souverain. — Dans l'écriture hiéroglyphique, une *lionne* signifiait, suivant Horapollon, une femme qui n'avait été fécondé qu'une seule fois. Les Egyptiens croyaient que la *lionne* ne portait jamais deux fois dans sa vie. — Dans un monument d'Athènes, on voyait représentée une *lionne sans langue*; ce monument avait été érigé en mémoire de la courtisane *Leœna*, qui, appliquée à la question par ordre d'Hippias, après l'entreprise d'Harmodius et d'Aristogiton, coupa sa langue avec ses dents et la cracha au visage du tyran. — Les Ambraciates adoraient la *lionne*, parce qu'une lionne avait déchiré en morceaux Phacyllus, tyran d'Ambracie. — Une *tête de lion* et quatre grains d'orge sur une médaille désignent la ville de Léontium, où le lion était adoré. — Ant. *Lion*, sorte de danse comique. — Nom par lequel on désignait les initiés aux mystères de Mithra. — On donne aujourd'hui le nom de *lion* aux élégants et même celui de *lionne* aux élégantes de Paris. Ce mot nous est venu de l'Angleterre, par allusion aux *lions de la tour de Londres*, que tous les voyageurs allaient visiter; on appelait *lions* les personnages éminents que tout le monde voulait voir et qui recevaient des invitations multipliées, parce que chacun voulait pouvoir dire: « J'ai eu tel ou tel personnage à ma soirée, il a été le lion de la fête. » L'un des premiers *lions anglais* qu'on ait vus à Paris a été lord Byron. — *Lion de Saint-Marc*, lion ailé qui fut le symbole de l'ancienne république de Venise. — Le *lion de Belgique* a figuré tour à tour dans les armoiries de différentes provinces des Pays-Bas, dès le temps des croisades; dans celles de la province de Zélande, par exemple, il était représenté sortant des flots avec cette devise: *luctor et emergo*. Les sept Provinces-Unies avaient pour emblème un *lion* tenant un faisceau de sept flèches avec ces mots: *Res parvæ concordia crescunt*. La Belgique actuelle a également adopté le *lion*. — Le *lion*, dans les armoiries, doit être placé de profil, ne montrant qu'une oreille et portant le bouquet de la queue tourné contre le dos. Il est le symbole de la force, de la vigilance et de la générosité. — Si, comme le prétendent quelques héraldistes, les armes de l'Angleterre sont trois *lions léopardés*, et non trois léopards, il y a dans la composition de ces armes une faute de blason, puisque la tête du lion, léopardé ou non léopardé, doit toujours être vue de côté. Ce fut Guillaume le Conquérant qui donna les *lions* ou *léopards* à l'Angleterre. — Le *lion*, dans le blason, reçoit une infinité d'épithètes qui indiquent la manière dont il est représenté: *Lion éviré*, *d'hermine*, *issant*, *lampassé*, *léopardé*, etc. — Hist. *Ordre du Lion*, ordre de chevalerie fondé au XII[e] siècle par Enguerrand II, seigneur de Coucy, en l'honneur de son père, qui avait attaqué et tué un lion monstrueux qui désolait le pays — Une association militaire, fondée par des nobles napolitains au temps où les princes de la maison d'Anjou régnaient sur Naples, prit le nom d'*ordre de la Lionne*. — Dès les premières années du XIV[e] siècle, on mit en circulation des *lions d'or*, d'abord en Flandre, et successivement en France, en Angleterre, en Bourgogne. Sur les *lions* de Philippe de Valois, ce prince était représenté avec un *lion* à ses pieds. La valeur de ces pièces varia beaucoup. — Le *lion d'or de Belgique* valait 14 florins ou 26 francs environ de notre monnaie; le *lion d'argent* de 1790 valait 6 fr. 40 cent. — Mar. *Lions*, pièces de bois qui servent à relier le pont avec la tête des épontilles de la cale. — En alchim., on appelait *lion* le soufre et le mercure; *vieux lion*, l'œuf des sages; *lion rouge*, la teinture d'or, l'huile rouge de vitriol ou l'élixir parvenu au rouge; *lion volant* ou *ravissant*, le mercure hermétique; *lion vert*, le mercure philosophal et la teinture de vitriol. — Comm. *Lion*, espèce de linge ouvré qui se travaille dans le Beaujolais. — Zool. *Lion des fourmis*. V. FOURMI-LION, au Dictionnaire. — *Lion marin*, espèce de phoque. — Bot. *Dent-de-lion* ou *lion-dent*, espèce de pissenlit. — *Lion au logis*, *renard dans la plaine*, proverbe qui s'applique aux fanfarons. — *Mieux vaut chien vivant que lion mort*, le premier des biens c'est la vie. — *Vaillant comme le lion d'Agla*, *à qui les veaux mangent la queue*, proverbe rapporté par divers voyageurs, qui prétendent le tenir de quelques nègres d'Afrique, parlant d'autres nègres pusillanimes.

* **LION**, n. pr. m. Géogr. Ce golfe n'est ainsi nommé que parce qu'il communique, au moyen du Rhône, avec la ville de Lyon, qui, sous la domination romaine, était la métropole des Gaules. On doit donc écrire *golfe de Lyon*. V. le mot LYON du Complément. — *Lion*, ou *Pointe-de-Lion*, promontoire du royaume de Grèce, dans le golfe de Corinthe. C'est le Pirée des anciens. — *Lion d'Angers*, bourg de France, ch.-l. de canton, dep. de Maine-et-Loire. 2,500 hab.

* **LIONCEAU**, s. m. Blas. Nom des lions qui entrent dans les armoiries, quand il y en a plus de trois dans l'écu: *Semé de lionceaux*.

LIOPHIDE, s. m. (du gr. λεῖος, poli; ὄφις, serpent). Zool. Espèce de serpent dont la peau est lisse et unie.

* **LIORHYNQUE**, s. m. (du gr. λεῖος, poli; ῥύγχος, bec). Zool. Genre de vers intestinaux. Il ne faut pas écrire *liorhinque*.

LIOUBER, v. a. Mar. Faire des lioubes sur des pièces de bois qu'on veut assembler.

LIOUDI, s. m. Philol. Douzième lettre de l'alphabet slave, correspondant à notre *l*.

LIPALITHE, s. m. (du gr. λίπας, graisse, huile; λίθος, pierre). Miner. Variété de silex qui paraît onctueuse.

* **LIPARA**, n. pr. f. Géogr. anc. La principale des îles Eoliennes, auj. *Lipari*. La capitale de l'île portait le même nom.

LIPARÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de Lipara ou Lipari. — Qui concerne ces îles ou leurs habitants. — Myth. Surnom de Vulcain.

LIPARI, adj. et s. f. pl. Géogr. Nom d'un groupe d'îles de la Méditerranée, au N. de la Sicile, dont elles dépendent. Une d'elles renferme le volcan de Stromboli. 24,000 hab. — n. pr. f. La principale des *îles Lipari*. 18,000 hab. Pierre ponce, raisins renommés. — Cap. des îles Lipari et ch.-l. de l'île principale, *Lipari*. 12,500 hab.

LIPARIDE, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui ressemble à un lipare. — LIPARIDÉS, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

LIPARIE, s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des légumineuses, originaires du Cap.

* **LIPARIS**, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères. — Bot. Genre de plantes orchidées.

LIPAROÏDE, s. m. (du gr. λιπαρὸς, gras; εἶδος, apparence). Pharm. Mélange d'huile et de graisse.

LIPAROÏDÉ, ÉE, adj. Pharm. Se dit d'un médicament composé d'un liparoïde mêlé à une substance.

LIPAROLÉ, ÉE, adj. des 2 g. Pharm. Surnom de tout médicament où une substance particulière est mêlée avec de la graisse.

LIPAROLIQUE, adj. des 2 g. Pharm. Se dit des mélanges adipeux artificiels.

LIPAROSQUIRRHE, s. m. (du gr. λιπαρὸς, gras; σκίῤῥος, squirre). Méd. Tumeur dure formée par la graisse.

LIPAROTRICHIE, s. f. (du gr. λιπαρὸς, gras; θρίξ, τριχὸς, cheveu). État des cheveux naturellement gras et huileux.

* **LIPARUS**, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Auson qui, détrôné par ses frères, alla se réfugier aux îles Eoliennes, une desquelles prit de lui le nom de *Lipara*.

LIPAUS, adj. et s. m. pl. Hist. Sobriquet par lequel on désignait les paysans révoltés de la Normandie, pendant les troubles de la Ligue.

LIPÉPHYLE, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Iolas et femme de Phylas.

LIPKI, s. m. Mot par lequel les Polonais désignaient d'abord les déserteurs; ils l'ont appliqué plus tard aux Turcs ou aux Tartares qui venaient s'établir chez eux en temps de paix, ou aux Polonais mêmes qui allaient s'établir en Turquie.

* **LIPOGRAMMATIQUE**, adj. des 2 g. Philol. *Odyssée lipogrammatique*, celle de Tryphiodore, ainsi appelée parce que l'auteur s'est interdit dans chaque chant l'emploi d'une des vingt-quatre lettres de l'alphabet. Ainsi le premier chant ne contenait point d'*alpha*, le second point de *bêta*, etc. Eustathe pense qu'une seule lettre, le *sigma*, était éliminée de tout le poème. Comme ce monument de la puérilité des auteurs de la décadence grecque est perdu, on ne peut savoir au juste ce qui en était. — *Iliade lipogrammatique*, l'Iliade défigurée d'une manière analogue par Nestor. — Athénée rapporte que Pindare lui-même avait fait une *ode lipogrammatique*, où ne se trouve point la lettre ξ; mais l'absence de cette lettre dans un morceau assez court peut n'être que l'effet du hasard

* **LIPOPSYCHIE**, s. f. Méd. État qui diffère de celui de syncope en ce que la respiration et la circulation ne sont pas tout à fait arrêtées, au lieu que dans la syncope elles sont complétement suspendues.

LIPOTRICHE, s. m. (du gr. λίπος, graisse; θρίξ, τριχὸς, poil). Bot. Plante à fleurs composées, originaire de l'Afrique; sa tige est tout unie.

LIPPE, n. pr. f. Géogr. État d'Allemagne formant deux principautés de la confédération germanique: *Lippe-Detmold*, 80,000 hab., cap. *Detmold*; *Lippe-Schauenbourg*, 26,000 hab., cap. *Buckebourg*. — *Lippe*, rivière d'Allemagne, qui naît aux environs de Paderborn, traverse l'Etat de *Lippe-Detmold*, et va se jeter dans le Rhin près de Wesel. Sous l'empire français, cette rivière avait donné son nom à un dép. dont le ch.-l. était *Munster*.

* **LIPPÉE**, s. f. Pop. *Courir la lippée*, cher-

cher un dîner qui ne coûte rien, faire métier de parasite.

* **LIPPIE**, s. f. (en lat. *lippia*). Bot. V., au Dict., LIPPI, qui est une forme vicieuse.

* **LIPS**. V. LIBS, au Compl.

LIPTAU, n. pr. m. Géogr. Comitat de Hongrie, dans le cercle en deçà du Danube. 63,000 hab. Ch.-l. Saint-Miklos.

* **LIPTOTE**, s. f. Mot qui n'a aucune étymologie possible. V., au Dict., LITOTE, seul correct.

* **LI-PU**, s. m. La première des six cours souveraines de la Chine; elle exerce sur tous les magistrats de l'empire un droit illimité de surveillance.

LIQUATER, v. a. Métall. Soumettre à la liquation.

LIQUÉFIABLE, adj. des 2 g. Qu'on peut liquéfier, réduire en liquide.

LIQUÉFIANT, ANTE, adj. Qui produit la liquéfaction.

* **LIQUEUR**, s. f. Chez les teinturiers, eau de son avec laquelle on prépare les étoffes qu'on veut teindre. — Chim. *Liqueur de Labarraque*, chlorure de soude. — *Liqueur des Hollandais*, éther chlorique.

* **LIQUIDAMBAR**, s. m. Bot. Arbre résineux de la famille des amentacées, dont une espèce, le *liquidambar-copal*, produit le styrax liquide.

* **LIQUIDE**, s. m. Phys. Toute substance dont les molécules jouissant de la plus grande mobilité, se déplacent indépendamment les unes des autres et ne sont pas ou presque pas compressibles. Plusieurs substances solides peuvent être réduites à l'état de *liquides* par le moyen de la fusion; les substances gazeuses, au contraire, y arrivent par le refroidissement de température ou la pression.— En administr. milit., on appelle *service des liquides*, celui qui est relatif aux distributions de vins, vinaigre, eau-de-vie qui se font aux troupes, et au transport de ces substances —En matière de droits réunis, on entend par *liquides* tout ce qui concerne l'impôt des boissons.

* **LIRA**, s. f. Métrol. Nom italien de la lire, au pl. *lire*. Elle varie infiniment de valeur d'un État à l'autre et même de ville à ville; mais elle se divise toujours en 20 sols ou 240 deniers. Les principales lires sont : *lira de Gênes* (banco valuta, de compte), 1 fr. 04 c. ; — id. (fuori banco, de compte), 0,83; — *italienne*, 1,00; — *de Lombardie* (vieille, argent), 0,76; — id. (nouvelle), 0,87; — *de Lucques*, 71; — *de Milan* (courante), 0,76; — id. (impériale, de compte), 1,08; — *de Parme* (de compte), 0,25; — *du Piémont* (id.), 1,18; — *de Sardaigne* (id.), 1,88; — *du Tessin* (id.), 0,66; — *de Toscane* (1803 argent), 0,83; — id. (de compte), 0,85; — *de Venise* (id.), 0,51; — id. (argent), 0,43.

LIRAZZA, s f. Monnaie d'argent de Venise, valant une livre et demie, 30 soldi ou 64 centimes.

* **LIRE**, v a. *Lire la musique*, parcourir des yeux de la musique, avec l'intelligence des sons que les notes représentent. — *Lire dans le jeu* ou *dans les cartes de son adversaire*, deviner, par la manière de jouer de celui-ci, les cartes qu'il peut avoir en main.

LIRELLEUX, EUSE, adj. (du lat. *lirella*, de *liro*, je sillonne). Bot. Se dit des parties des plantes, qui présentent une surface sillonnée de petites raies comme une lirelle.

LIRELLIFORME, adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble par la forme à une lirelle.

LIRIA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Valence. 10,000 hab. Ruines romaines.

LIRIDE, s. m. Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

LIRINUM, s. m. (pr. *lirinome*). Ant. Parfum que les anciens tiraient du lis.

LIRIODENDRONE, s. f. (du gr. λείριον, lis; δένδρον, arbre). Substance amère et balsamique qu'on extrait de l'écorce du tulipier.

* **LIRIOPE**, s. f. Bot. Plante de la Cochinchine.

* **LIRIS**, n. pr. m. (pr. *lirice*). Temps hér. Guerrier troyen tué par Camille. — s. m. Géogr. anc. Petit fleuve du Latium qui passait à Minturnes et aboutissait à la mer Tyrrhénienne. Auj. le *Garigliano*.

* **LIS**, s. m. Bot. Genre et type de la grande famille des liliacées. La plus belle espèce est le *lis blanc*; il nous est venu du Levant. — Les poètes ont fait naître le *lis* du lait de Junon, et ils en ont fait le symbole de l'innocence. Sur beaucoup d'anciennes médailles, il est l'emblème de la beauté, de l'espérance ou de la pudeur. — *Trois fleurs de lis*, ou trois figures qu'on appelait ainsi, formaient avant la révolution et ont formé sous la restauration les armes de France. On n'est pas d'accord sur ce que signifient réellement ces figures. Les uns prétendent qu'elles sont une imitation des fleurs de lis de jardin, adoptées par Louis VII, qui voulut faire allusion à son nom (*Ludovicus Florus*); d'autres soutiennent que ce sont des têtes de sceptre; les plus raisonnables peut-être y trouvent le fer de l'angon, espèce de javelot ou de lance des anciens Francs. Quelques-uns croient que les crapauds qui figuraient sur l'écu des anciens chefs des Francs ont été transformés en *fleur de lis*. Enfin, selon une dernière opinion, l'expression *fleur de lis* est une altération de fleur d'iris, plante marécageuse, ce qui, de même que les crapauds, se rapporte à l'origine des Francs, sortis des marais de la Frise. Quant à l'adoption des *fleurs de lis* dans l'écu de France, la plupart des archéologues sont d'avis que ce fut Louis VII qui, le premier, les prit pour armoiries lorsqu'il partit pour la terre sainte, en 1147. Elles étaient alors semées sans nombre sur un écu d'arme. Philippe VI de Valois, ou même déjà Philippe III, fils de saint Louis, en réduisit le nombre à trois. — Beaucoup de seigneurs avaient des *fleurs de lis* dans leurs armes; c'était ordinairement par concession royale, pour récompense de services militaires, ou parce qu'on avait occupé quelque charge chez le roi. Cet emblème variait quelquefois de forme. *Les fleurs de lis au pied nourri* se terminaient en bas par une espèce de base; d'autres étaient des lis naturels de jardin, avec tige et feuillage d'un autre émail, ou au *pied coupé*, c'est-à-dire sans tige. Quelquefois c'étaient des lis renversés sens dessus dessous. — Hist. On appela *champ de lis*, dans le royaume de Naples, le lieu où Conradin fut défait par son compétiteur Charles d'Anjou, en 1268. En 1048, le roi de Navarre, Garcias III ou IV (mort en 1054), étant dangereusement malade, fut guéri, dit-on, par une image miraculeuse de la Vierge, trouvée dans une fleur de lis, et en mémoire de ce prodige il institua l'*ordre militaire de Notre-Dame du Lis*, ordre dont plusieurs écrivains nient l'existence. — L'*ordre des chevaliers du lis* fut fondé en 1548, par le pape Paul III. Ces chevaliers, d'abord au nombre de 50, et successivement portés jusqu'à celui de 350, étaient chargés de défendre le patrimoine de Saint-Pierre contre les Turcs, qui menaçaient les côtes de l'Adriatique. Ils portaient une médaille d'or avec l'image de la Vierge, et sur le revers un lis avec cette inscription : *Pauli III pont. max. munus*. — En 1814, Louis XVIII fonda l'*ordre du lis*, dont la décoration consistait en une fleur de lis d'argent suspendue à un ruban blanc. Cette décoration, trop prodiguée, tomba par cela même dans le discrédit. — *Les lis ne filent point*, vieil adage qui signifiait qu'en France les femmes ne succèdent pas au trône. — *Les lis de la vallée ne filent point, et ils sont mieux vêtus que le roi Salomon dans sa gloire*. Ces mots se trouvent dans le Nouveau Testament. Jésus, qui s'en servit dans une parabole, voulait par là exprimer la magnificence des œuvres du Créateur. Dans la suite on a dit ironiquement la même chose des gens qu'on voit bien vêtus et faisant de la dépense, sans qu'on connaisse la source de leurs revenus. — Les astronomes ont donné le nom de *Lis* à une petite constellation de l'hémisphère boréal, laquelle se trouve dans celle du Bélier. — Anc. art milit. Machine de guerre défensive, qui était une espèce de palissade.— Archéol. Ancienne monnaie de l'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem; le *lis* était le sixième du florin de Rhodes. — *Lis d'or et d'argent*, en France, monnaies qui ont remplacé les louis de 1655 à 1657. — Zool. *Lis de mer*, espèce d'encrine. — Bot. *Lis de Chalcédoine*, un des noms de l'hémérocalle. — *Lis des marais*, espèce d'iris. — *Lis de Saint-Jacques*, espèce d'amaryllis. — *Lis du Japon*, nom d'une narcissoïde. — *Lis de mai*, le muguet. — *Lis du Mexique*, l'amaryllis belladone. — *Lis des Incas*, l'astroémère. — *Lis de Mathiole*, le pancrace maritime. — *Lis de Surate*, espèce de ketmie. — *Lis narcisse des Indes*, l'amaryllis des Indes. — *Lis des teinturiers*, la gaude et la lysimachie. — *Lis turc*, l'ixie chinoise. — *Lis vert*, le colchique d'automne.

LISAGE, s m. Action de lire les dessins dans une fabrique de tissus ouvrés. V. LIRE, au Dict.

* **LISANTHE**, s. f. V. LISIANTHE, au Compl.

* **LISARD**, s. m. On dit mieux *lisatz*.

* **LISBONINE**, s. f. Monnaie d'or du Portugal, qu'on appelle sur les lieux *moeda de ouro*, et qui vaut 4,800 reis. La valeur de la *lisbonine* est de 33 fr. 96 cent. Il y a des demi-lisbonines et des quarts de lisbonine.

* **LISBONNE**, n. pr. f. (en port. *Lisboa*). Géogr. Ville capitale du royaume de Portugal, et ch.-l. de l'Estramadure portugaise, sur la droite et près de l'embouchure du Tage. 260,000 hab. La vieille ville est laide, la nouvelle, plus considérable, offre plusieurs beaux monuments. Académie royale des sciences, académie royale de marine, avec un observatoire, jardin botanique, cabinet de physique, etc. Lisbonne fut presque entièrement ruinée par le tremblement de terre de 1755. Patrie du Camoens. Les Romains changèrent son ancien nom d'*Olisippo* en celui de *Felicitas Julia*. Les Arabes la possédèrent de 716 jusqu'en 1147, qu'elle fut conquise par le roi de Castille. La paix de 1668, conclue dans cette ville, assura l'indépendance du Portugal.

LISBONNIN, INE, adj. et s. Géogr. Habitant de Lisbonne. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. On dit aussi *lisbonin*. V LISBONINE, au Dictionnaire et au Complément.

LISE, s. f. Ancien nom de la musette. — Mar. Sables mouvants sur le bord de la mer.

LISETTE, s. f. Zool. Insecte qui ronge les bourgeons de la vigne et des arbres fruitiers. On dit aussi *liset*, s. m., et vulg. *coupe-bourgeon*. C'est la larve d'un scarabée. — Petit couteau sans pointe et à tranchant émoussé qu'on donne aux enfants.

LISIANTHE, s. f. Bot. Genre de plantes gentianées.

* **LISIÈRE**, s. f. Dans l'anc. littér. franç., *rimes de lisière*, celles qui terminent les vers, pour les distinguer des rimes *léonines*, qui se trouvaient au milieu. — On donnait encore ce nom à une série de rimes semblables, ou de vers sur la même rime.

* **LISIEUX**, n. pr. m. Géogr. Ville qui compte 12,000 hab. C'est l'ancien *Noviomagus Lexoviorum*. Elle a été longtemps exposée aux incursions des Saxons, des Normands, des Bretons et des Anglais. Son évêque prenait le titre de comte de Lisieux.

LISLE, n. pr. f. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép du Tarn. 4,300 hab. On écrit aussi *l'Isle*.

LISME, s. m. Tribu que les habitants du Bastion de France payaient aux Algériens pour qu'il leur fût permis de pêcher le corail.

LISPUND. Métrol. V. LIESPFUND, au Compl.

LISSA, n. pr. f. Géogr. Ville des États prussiens, duché de Posen. 9,000 hab.

* **LISSAGE**, s. m. Techn. Action de lisser, de rendre poli et uni : *Lissage de la poudre à canon*.

* **LISSE**, s. f. Mar. Pièce de bois placée horizontalement dans les garde-fous, sur deux poteaux montants. Il y a ordinairement deux lisses : la *lisse d'en haut* ou *d'appui* et la *lisse d'en bas* ou *inférieure*. — Man. Bande de poils blancs qui se prolonge sur le chanfrein de plusieurs chevaux. — Presque tous les lexicographes placent à tort sous cette orthographe, *lisse*, partie des métiers à tisser. L'étymologie *licium* indique qu'il faut écrire dans ce sens *lice*.

LISSEAU, s. m. Techn. Se dit dans certains ateliers d'un peloton de fil ou de ficelle.

* **LISSER**, v. a. Techn. Couvrir d'un enduit, d'une couche de sucre : *Lisser des amandes*.

LISSERON, s. m. V. LICERON, au Dict.

LISSETTE, s. f. Techn. Outil d'os dont plusieurs artisans se servent pour lisser leur ouvrage. V. LICETTES, au Dict.

LISSEUR, EUSE, adj. et s. Techn. Ouvrier ou ouvrière qui lisse la surface du papier, des étoffes, afin de les rendre unies et brillantes. — Celui, celle qui lisse les sucreries

LISSIER, s. m. V. LICIER, au Dictionnaire.

LISSOCHILE, s. m. Bot. Genre de plantes orchidées.

LISSON, s. m. Techn. Longue perche dont on se sert pour remuer et brasser la laine. On dit aussi *lissoire*, s. f.— Pièce d'une papeterie où travaillent les lisseurs et lisseuses.

LISSONOTE, s. m. (du gr. λίσσος, lisse; νῶτος, dos). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

LISSURE, s. f. Techn. Polissure qui a été donnée avec le lissoir.

LISSUS, n. pr. m. (pr. *liceçuce*). Géogr. anc. Ville de la Dalmatie, près de l'embouchure du Drin. Auj. *Alessio*.

LISTADOS, s. m. pl. (mot espagnol qui signifie *rayés*). Comm. Nom de certaines toiles rayées de blanc et de bleu qui se fabriquaient en Allemagne pour l'Espagne et pour l'Amérique espagnole. On

dit aussi *listeados*, autre forme espagnole, et *listãos*, qui est la forme portugaise.

LISTÉ, ÉE, adj. Il s'est dit autrefois pour, bourdé, ou simplement pour, rayé. Quelquefois il signifiait, disposé en carreaux : *Salle listée*, pour, salle carrelée; *marbre listé*, pour, marbre disposé par carreaux.

* **LISTEL** ou **LISTEAU**, s. m. Archit. Nom de certaines moulures plates qui ornent le chapiteau d'ordre dorique. — Mar. Petite lisse, fragment de lisse. — Pièce de bois qu'on emploie pour réparer un mât, une vergue, qui sont composés de plusieurs morceaux, lorsqu'on s'aperçoit que quelqu'un de ces morceaux est défectueux. — On donne le même nom à une série de triangles appliqués sur les côtés intérieurs d'un bâtiment en construction, à la hauteur où les baux doivent être pleins.

* **LISTON**, s. m. Mar. Bande de bois qui recouvre le bord des feuilles qui forment la première doublure d'un vaisseau en construction.

* **LISTRONITE**, s. f. Mot formé du gr. λίστρον, bêche; parce que la coquille appelée *listronite* a la forme de cet instrument.

* **LIT**, s. m. Fam. *Prendre quelqu'un au saut du lit*, au moment de son lever; quelques personnes disent à tort : *au chaud du lit*. — *Lit d'ange* ou *à la duchesse*, lit sans piliers et dont on retroussait les rideaux; *lit en housse*, celui dont toute la garniture était suspendue; *lit en bateau* ou *en gondole*, celui qui a par devant la coupe d'une barque; *lit en tombeau*, lit de forme carrée; *lit double* ou *lits jumeaux*, lit qui se partage à volonté et forme deux lits séparés; *lit orthopédique*, celui qui renferme un mécanisme propre, dit-on, à redresser les personnes contrefaites; *lit mécanique*, celui qui est disposé de manière que les malades et les blessés puissent changer de position sans recevoir aucune secousse, *lit de grandeur*, où l'on peut coucher deux. — *A plat de lit*, locution génevoise qui se dit d'un individu qu'un mal quelconque retient au lit sans pouvoir en sortir. Rousseau s'en est servi dans ses *Confessions*. — Ant. Les lits des anciens étaient très-hauts. Ils appelaient *lit génial*, le lit nuptial, parce qu'il était consacré aux génies. — On a dit d'une femme qui ne fait point lit à part, qu'*elle couche au grand lit*. — Jurispr. On appelait *frère* ou *sœur de lit entier*, les enfants consanguins ou utérins. — *Lit brisé*, signifiait mariage dissous. — *S'obliger de lit entier*, se disait du mari et de la femme qui s'obligeaient ensemble. — *Au lit, au lit, chiens!* mots que les veneurs prononçaient pour faire quêter les chiens au moment de lancer un lièvre. — Hist. *Lit de justice*. On ne saurait adopter l'étymologie donnée par le Duchat, qui prétend que ces mots ne seraient qu'une altération de *élite de justice*. Le nom de *lit de justice* était donné au trône même, ou plutôt à l'estrade sur laquelle le roi se plaçait lorsqu'il assistait à une séance solennelle. C'était un véritable lit de repos recouvert d'un dais. Ce nom de *lit*, qui n'était d'abord que celui du siège royal, s'étendit ensuite à la séance même. — Art milit. *Lit de pont*, plancher ou fascinage qui recouvre le pont et sur lequel passent les voitures, les chevaux et les piétons. — Fig. *Mourir au lit d'honneur*; il vaut mieux dire *mourir au champ d'honneur*, car un lit d'honneur n'est jamais qu'un lit, et l'idée d'un lit cadre mal avec un champ de bataille.

LITAKOU, n. pr. m. Géogr. Nom de deux villes de la Cafrerie. Le *Nouveau-Litakou* est le chef-lieu du pays des Betjouanas. C'est la résidence d'un roi ou chef auquel plusieurs tribus hottentotes payent tribut. La société des missions protestantes de Paris y a envoyé trois ministres. 6,000 hab. Le *Vieux-Litakou*, à 12 kil. du premier, a 4,000 hab.

* **LITANIE**, s. f. *Grande litanie*, à Venise, le jour de la Saint-Marc, parce qu'il y avait ce jour-là une procession générale, procession dans laquelle on chantait les *litanies*. — On désignait aussi quelquefois par le mot *litanies*, les trois jours de rogations. — *Mettre quelqu'un dans ses litanies*, expr. prov. et iron., souhaiter du mal à quelqu'un.

LITCHEM, s. m. Relat. C'est la première des vingt-quatre parties dont se compose l'année, dans les provinces septentrionales de la Chine.

LITCHFIELD, n. pr. m. Géogr. Comté du Connecticut, l'un des États-Unis américains. 42,000 hab. Le ch.-l. du même nom a 4,700 hab. Moulins, forges, clouteries, etc.

LITCHOU, s. m. Relat. La troisième des vingt-quatre parties de l'année, chez les Chinois du Nord.

* **LITE**, s. m. Hist. Nom que portaient, chez les anciens Saxons, les individus de la troisième classe du peuple, voués à l'agriculture. Les *Éthélinges* et les *Frilinges* formaient les classes supérieures. V. LÈTE, au Complément.

* **LITERIE**, s. f. Admin. milit. Tout ce qui concerne le coucher de la troupe. — Il se dit particulièrement des matelas et des couvertures, non compris le bois de lit : *Commerce de literie*.

LITERNE, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Campanie, près de la mer, au N. de Naples. Ce fut à Literne que le premier Scipion l'Africain termina sa carrière, vers l'an 184 avant J. C. On dit aussi *Linterne*.

LITEUR, s. m. Ouvrier qui lite les draps dans les manufactures.

LITHACHNE, s. f. (pr. *litakne*) (du gr. λίθος, pierre; ἄχνη, duvet). Bot. Genre de plantes graminées.

* **LITHARGE**, s. f. En gr. λιθάργυρος, de λίθος, pierre, et ἄργυρος, argent.

* **LITHÉOSPHORE**, s. m. V. ci-dessous LITHÉOSPORE, qui est seul correct.

LITHÉOSPORE, s. m. (du gr. λίθος, pierre; σπόρα, graine, semence). Minér. Variété de baryte sulfatée.

LITHÉSIEN, adj. m. (du gr. λίθος, pierre). Myth. Surnom d'Apollon à Mélia ou Mélée. La statue de ce dieu était sur une pierre.

LITHIAQUES, s. m. pl. (du gr. λίθος, pierre). Philol. Titre d'un poème grec sur les pierres précieuses, attribué sans fondement à Orphée.

LITHIASIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide et de certains sels. V. le mot. suiv.

* **LITHIQUE**, adj. des 2 g. Chim. Nom de tous les sels qui ont pour base le lithium ou un de ses composés. On le dit aussi de l'acide urique.

* **LITHIUM**, s. m. Métal qui n'existe dans la nature qu'à l'état d'oxyde; il fait la base de la lithine et attaque particulièrement le platine à l'aide de l'air et du calorique.

LITHIZONTE, s. m. (du gr. λιθίζω, je ressemble à la pierre). Minér. Espèce d'escarboucle dont parle Pline. Il ne faut pas écrire *lithizonthos*.

* **LITHOBOLIE**, s. f. Ant. Supplice de la lapidation, que les anciens infligèrent primitivement aux adultères.

* **LITHOCALAME**, s. m. (du gr. λίθος, pierre; κάλαμος, roseau). Hist. nat. Roseau pétrifié.

LITHOCÉNOSE, s. f. (du gr. λίθος, pierre; κενόω, évacuer). Chirur. Synon. peu usité de *lithotritie*. V. ce mot, au Dictionnaire.

* **LITHOCHROMIE**, s. f. Procédé lithographique par lequel on imprime successivement sur la toile une esquisse en noir et ensuite des surfaces chargées de différentes couleurs à l'huile, manière imitée du mode d'impression des tentures. On s'est servi de la *lithochromie* pour multiplier des copies grossières de quelques tableaux; encore ces ébauches devaient-elles être retouchées au pinceau : ce procédé est abandonné aujourd'hui. Il ne faut pas confondre la *lithochromie* avec la *chromo-lithographie*. V. ce mot, au Complément.

LITHOCLASTIQUE, adj. (du gr. λίθος, pierre; κλάω, je brise). Synon. peu usité de *lithotritique*. V. ce mot, au Dictionnaire.

LITHODENDRE, s. m (du gr. λίθος, pierre; δένδρον, arbre). Zool. Genre de polypiers.

* **LITHODIALYE**, s. f. (du gr. λίθος, pierre; διαλύω, je dissous). Méd. Méthode inventée depuis peu pour détruire, dissoudre la pierre ou calcul.

* **LITHODOME**, adj. des 2 g. (du gr. λίθος, pierre; δόμος, habitation). Zool. Surnom des coquillages dont les habitants creusent la pierre pour s'y loger.

LITHOÉCIEN, IENNE, adj. (du gr. λίθος, pierre; οἶκος, demeure). Bot. Se dit des lichens qui croissent sur les pierres.

* **LITHOGÈNE**, adj. des 2 g. (du gr. λίθος, pierre; γένομαι, j'engendre). Surnom générique de toutes les substances qui, par les combinaisons ou les modifications qu'elles subissent, peuvent produire des pierres ou se changer en pierre. — On l'a donné à une espèce de ciment qui a la propriété de durcir à l'égal de la pierre, par le seul contact de l'air : *Ciment lithogène*.

* **LITHOGÉNÉSIE**, s. f. (du gr. λίθος, pierre; γένεσις, création). Traité sur la formation des pierres; recherche des lois suivant lesquelles cette formation a lieu. Ce mot n'a jamais été ni pu être un synonyme de *géologie*, attendu que la terre renferme autre chose que des pierres. Ce serait tout au plus une partie de la *géologie*.

LITHOGLYPHIQUE, adj. des 2 g. (du gr. λίθος, pierre; γλύφω, graver). Qui concerne la gravure sur pierre. — s. f. Art de graver sur les pierres.

LITHOGONIMIQUE, adj. des 2 g. (du gr. λίθος, pierre; γόνιμος, génital). Bot. Se dit des lichens qui naissent et croissent sur la pierre. Mot mal formé.

* **LITHOGRAPHIE**, s. f. Établissement où l'on met en œuvre les procédés lithographiques.

* **LITHOMANCIE**, s. f. Divination dans laquelle on employait une espèce de pierres précieuses qu'on appelait *sidérites*.

LITHOMARGE, s. f. (du gr. λίτος, pierre, et du lat. *marga*, marne). Sorte de marne qui a l'apparence de la pierre ou participe de sa nature.

LITHONAÈTE, s. f. (du gr. λίθος, pierre; ναέτης, habitant). Zool. Genre d'insectes cirrhipèdes.

* **LITHONTRIBON**, s. m. Poudre merveilleuse à laquelle les anciens médecins prêtaient la vertu de dissoudre les calculs de la vessie; elle se prenait intérieurement, mêlée dans les aliments.

LITHONTRIPSIE, s. f. V. LITHOTRITIE, syn., au Dictionnaire.

LITHONTRIPTEUR, s. m. V. LITHOTRITEUR, syn., au Dictionnaire.

* **LITHONTRIPTIQUE**, adj. des 2 g. Qui concerne la lithontripsie ou lithotritie. V. au Dictionnaire.

LITHOPHANIE, s. f. (du gr. λίθος, pierre; φαίνω, je brille). Transparence de certaines pierres, et par extension, de la porcelaine.

LITHOPHILE, adj. des 2 g. (du gr. λίθος, pierre; φίλος, ami). Bot. Se dit des plantes qui croissent sur les plantes ou sur les rochers. — s. m. Genre de pierres amarantacées. — Zool. Genre d'insectes coléoptères qui vivent dans les endroits pierreux.

LITHOPHOSPHORE, s. m. (du gr. λίθος, pierre; φωσφόρος, lumineux). Pierre phosphorique, nom qui sert quelquefois à désigner la pierre de Bologne.

LITHOPLATOMIE, s. f. (du gr. λίθος, pierre; πλατόω, pour πλατύνω, agrandir, élargir). Dilatation donnée artificiellement à l'urètre, pour extraire par cette voie les calculs vésicaux.

* **LITHOPRIONE**, s. m. (du gr. λίθος, pierre; πρίων, scie). Chir. Instrument qui a été proposé comme pouvant être introduit dans la vessie et servir à scier et diviser le calcul.

* **LITHOSPERME**, adj. des 2 g. Bot. Dont les graines sont dures, solides, pierreuses.

* **LITHOSTROTE**, s. m. Chez les Romains comme chez les Grecs, pavé de marbres de diverses couleurs en mosaïque ou marqueterie. — Lieu où Pilate rendait la justice. — Lieu qui était réellement pavé par compartiments de plusieurs couleurs.

LITHOTRIPSIE, s. f. (du gr. λίθος, pierre; τρίψις, broiement). Chir. Broiement de la pierre dans la vessie. Ce mot est plus régulier que l'hybride *lithotritie*, qui cependant est seul usité.

LITHOTRIPTÈRE, s. m. (du gr. λίθος, pierre; τρίπτηρ, qui broie). Chir. Instrument propre à broyer le calcul dans la vessie; syn. de *lithotriteur*. V. l'observation sur le mot précédent.

LITHOTRITIER, v. a. (du gr. λίθος, pierre; et du lat. *terere*, supin, *tritum*, broyer). Pratiquer la lithotritie.

LITHOZOAIRE, adj. des 2 g. (du gr. λίθος, pierre; ζῶον, être vivant). Zool. Surnom de certaines masses gélatineuses qui entourent les rochers, les pierres plongées dans l'eau, et qui paraissent douées d'un commencement de vie.

* **LITHUANIE**, n. pr. f. (en allem. *Littauen*). Grand-duché qui, après avoir eu des ducs particuliers, fut réuni à la Pologne à l'époque où Jagellon fut élu, en 1386, et plus positivement, quoique déjà moins étendu, en 1569. Vers la fin du XVIIIe siècle, plusieurs portions de la *Lithuanie* furent incorporées à la Russie, qui la possède aujourd'hui en entier, à l'exception d'une petite partie qui se trouve enclavée dans la Prusse. La population de la *Lithuanie russe* est d'environ 1,400,000 âmes; elle forme cinq gouvernements *Mohilev*, *Polotsk*, *Vilna*, *Grodno* et *Minsk*; celle de la Lithuanie prussienne ou district de *Gumbinnen* est de 440,000 âmes.

* **LITHUANIEN**, s. m. Philol. Idiome du rameau lettonien qu'on parle en Lithuanie. Il appartient à la famille slave.

LITHUANIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la Lithuanie : *Les provinces lithuaniques*.

* **LITIER.** V., au Dictionnaire, **LAITIER**, qui est plus correct.

* **LITIÈRE**, s. f. Écon. rur. *Litière soulée*, se dit de la litière des étables, quand on l'a remuée avec une fourche pour en séparer le crottin.

* **LITIGE**, s. m. Dans la cout. de Normandie, droit qui appartient au roi de nommer aux bénéfices dont le patronage était un objet de litige entre plusieurs individus : *Droit de litige.*

LITISCONTESTATION, s. f. Il se disait autrefois et pourrait se dire encore d'un procès qui est commencé et qui s'instruit devant les tribunaux.

LITISCONTESTER, v. a. et n. Anc. prat. Contester judiciairement un droit. — Suivre un procès commencé.

* **LITISPENDANCE**, s. f. Existence simultanée de deux actions ayant le même objet entre les mêmes parties, portées devant des tribunaux différents : *Exception de litispendance; opposer la litispendance; contester la litispendance.* Dans ce sens, le mot *litispendance* est d'un grand usage.

LITOTHÉCIEN, IENNE, adj. (du gr. λιτὸς, petit; θήκη, boîte, étui). Bot. Se dit de certains champignons membraneux qui tombent en gelée.

LITRAMÈTRE, s. m. (du gr. λίτρα, livre; μέτρον, mesure). Instrument avec lequel on mesure la pesanteur spécifique des liquides.

* **LITRE**, s. f. (du gr. λίτρα, livre). Ant. Poids en usage en Égypte, en Judée et dans quelques autres États de l'Asie. 125 *litres* faisaient 1 talent de Moïse ou sicle. Comme la *litre* pesait 12 onces, on estimait généralement qu'*une litre d'argent* valait une once d'or. — Il y avait aussi une petite monnaie d'argent qu'on appelait *litre;* elle valait 2 oboles.

* **LITTÉE**, s. f. Bot. Plante de l'Amérique du Sud, famille des amaryllidées.

* **LITTÉRATRICE**, s. f. Ce mot n'est pas en usage. On dit poëte, écrivain, prosateur, en employant une circonlocution : *Mme *** tient sans contredit le premier rang parmi nos prosateurs.*

LITTÉROMANIE, s. f. Manie d'écrire, de composer des ouvrages sans consulter ses forces. Néologisme mal fait et peu usité.

LITTLE-ROCK, n. pr. m. Géogr. Ville des États-Unis d'Amérique, ch.-l. du territoire d'Arkansas.

* **LITTORAL, ALE**, adj. Myth. Épithète donnée par les Latins à Sylvain, et en général à tous les dieux de la mer. — En hist. nat., il se dit de tous les animaux, de toutes les plantes, qui vivent, qui se trouvent sur le bord de la mer. — S. m. Nom par lequel on désigne la partie des côtes de l'Adriatique qui s'étend depuis Porto-Ré jusqu'à la Dalmatie, sur une longueur d'environ 100 kil. On y compte de 20 à 22,000 hab. Cette langue étroite de terre, prise sur l'Illyrie et la Dalmatie, a été annexée à la Hongrie. Ch.-l. Fiume.

LITTORELLE, s. f. (du lat. *littus*, rivage). Bot. Genre de la famille des plantaginées, ne renfermant qu'une seule espèce, connue sous le nom de *plantain de moine.*

LITTRES, s. f. pl. (du lat. *litteræ*, lettres). Anc. t. de blas. Lettre, devise : *Tenir littres en ses armes*, avoir une devise.

LITTURÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est marqué de lignes et de traits qui ressemblent à des lettres. Mot mal fait et peu usité. Il faudrait dire *littéré* ou *lituré.*

* **LITUITE**, s. f. Ce mot, ainsi que *lituole* et ses dérivés, vient de *lituus*, clairon, à cause de la forme de ses coquilles.

LITUOLÉ, ÉE, adj. et s. m. Zool. Qui ressemble à une lituole. — **LITUOLÉS**, s. m. pl. Famille de mollusques. On dit aussi *lituacé.*

LITUOLE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves. V., plus haut, **LITUITE**.

* **LITUOLITE**, s. f. Zool. Lituole fossile. Il ne faut pas écrire *lituolithe*, car ce mot n'est pas composé de λίθος; c'est lituole, avec la terminaison *ite*. Il en est ainsi d'un grand nombre de mots en *ite* et même en *lite*, que beaucoup de personnes écrivent, par une fausse analogie, avec un *th.*

* **LITURGE**, s. m. (du gr. λειτουργὸς, de λέϊτος, public; ἔργον, ouvrage). Ant. gr. Titre des trois cents citoyens les plus riches et les plus notables d'Athènes, choisis parmi les douze cents chefs de famille qui représentaient les douze tribus. Ces trois cents *liturges*, soit tour à tour, soit en se réunissant, soutenaient à leurs frais certains services publics et toutes les charges extraordinaires de l'État.

* **LITURGIE**, s. f. L'Église grecque reconnaît quatre *liturgies* principales, savoir : de *saint Basile*, de *saint Jean Chrysostome*, des *présanctifiés* (V. ce mot au Dictionnaire) et de *saint Jacques;* mais cette dernière n'est en usage que dans la seule église de Jérusalem et une fois tous les ans. L'Église latine en admet pareillement quatre : celle de *Rome*, celle de *Milan* ou *ambroisienne*, celle des *Gaules* ou *gallicane*, et celle d'*Espagne* ou *mozarabique*. On dit les *quatre liturgies grecques* et les *quatre liturgies latines.*

* **LITURGIQUE**, adj. des 2 g. *Langue liturgique*, ancienne langue slave, dont on se sert encore pour les pratiques du culte en Russie. On dirait de même que le latin est la *langue liturgique* de l'Église romaine.

LITYERSE, s. m. (en gr. λιτυέρσης). Ant. gr. Chanson des moissonneurs, consacrée à Cérès, ainsi nommée parce qu'elle roulait sur les aventures de *Lityerses*, fils de Midas.

LITYERSES, n. pr. m. Temps hér. Fils de Midas et roi de Célènes, dans la Phrygie. Quand un étranger arrivait dans ses États au temps de la moisson, il l'obligeait de moissonner avec lui, et si celui-ci ne remplissait pas une tâche égale à celle que le roi se donnait à lui-même, il le faisait décapiter. Hercule étant arrivé à Célènes, vainquit *Lityersès* et le tua.

LIU-CHIN, n. pr. m. Myth. chin. Génie qui préside au tonnerre.

LIVA, s. m. (littér., en turc, *étendard*). Hist. ott. Chez les Ottomans, gouvernement militaire, indépendant des eyalets ou pachaliks, à peu près comme en France le gouverneur d'une division militaire l'est des préfets des départements qui forment sa division. Les *livas* ou sandjaks sont commandés par des beys. On écrit aussi *livah.*

* **LIVADIE**, n. pr. f. Géogr. Nom donné par les Francs, sous la domination turque, à la province qui forme aujourd'hui les deux provinces dites Hellade occidentale et Hellade orientale. Cette dernière a pour ch.-l. une ville également nommée *Livadie*, qui a été presque détruite pendant les guerres de l'indépendance. C'est l'ancienne *Lébadée*, près de l'antre de Trophonius.

* **LIVARDE**, s. f. Mar. Perche longue et légère qui sert à tendre une voile carrée envergée sur le mât. — Bout de cordage usé avec lequel on frotte le cordage qui vient d'être commis, afin d'en polir la surface.

* **LIVAROT**, s. m. Fromage fabriqué dans le bourg de ce nom : *Acheter du livarot, un livarot.*

* **LIVERPOOL**, n. pr. m. (pr. *léverpoul*). Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Lancastre. 230,000 hab. Beau port sur le mer d'Irlande, à l'embouchure de la Mersey. Elle est jointe à Manchester par un chemin de fer, et à Leeds par un canal. Commerce immense avec les colonies, l'Inde, la chine, etc. Nombreux établissements de tous genre; son histoire ne remonte pas au-delà du XVIe siècle. En 1700, elle n'avait que 5,000 hab. — Petite ville de la Nouvelle-Écosse, Amérique anglaise. 6,000 hab. Grand commerce. — Ville de la Nouvelle-Galles du Sud, dans l'Australie, comté de Cumberland.

LIVERPOOLIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de Liverpool. — Qui concerne Liverpool ou ses habitants : *Le commerce liverpoolien.*

LIVE, adj. et s. m. Géogr. Nom générique d'un peuple de la Russie qui habite principalement dans la Livonie. Les *Lives* appartiennent à la souche *ouralienne* ou *finnoise.*

LIVET, s. m. Nom que les joueurs de billard donnaient à celui qui joue le dernier.

LIVIEN, IENNE, adj. Ant. Qui a rapport à l'impératrice Livie, femme d'Auguste. — *Papier livien*, espèce de papier d'Égypte, un peu moins fin, mais plus fort que le papier auguste.

* **LIVISTONE**, s. m. Bot. Palmier de l'Australie.

* **LIVONIE**, n. pr. f. Géogr. Province russe, située sur le bord de la mer Baltique, entre les gouvernements de Saint-Pétersbourg, de Witepsk, la Courlande, etc. Elle forme les trois gouvernements de Revel (Esthonie), Riga (Livonie propre) et Courlande. 800,000 hab. L'histoire authentique de ce pays ne va pas au-dessus de la seconde moitié du XIIe siècle. Vers cette époque, les Danois, puis les chevaliers porte-glaives s'en emparèrent, et la transmirent à l'ordre teutonique, qui la garda 300 ans; au bout de ce temps, elle fut réunie à la Pologne, et pendant le siècle suivant (1561 à 1660), la Pologne, la Suède et la Russie se la disputèrent les armes à la main. Un traité la donna d'abord à la Suède en 1660; enfin la Russie en est restée maîtresse depuis 1721. Cette province comprenait autrefois l'Esthonie, la Lettonie et la Courlande. On l'appelait, dans l'origine, *Tchoudie*, pays des *Tchoudes.*

* **LIVONIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. Peuple issu de deux souches différentes : des *Lettoniens*, qui appartiennent à la race slave, et des *Esthoniens*, *Tchoudes* ou *Lives*, qui sont de race finnoise.

* **LIVOURNE**, n. pr. f. (en lat. *Liburnicus portus;* en ital. *Livorno;* en angl. *Leghorn*). Géogr. Ville du grand-duché de Toscane. 76,000 h. Évêché. Port franc sur la Méditerranée, la première place de commerce de toute l'Italie. Industrie active. Chemin de fer allant à Pise.

LIVOURNIN, INE, adj. et s. Géogr. Habitant de Livourne; qui concerne la ville ou les habitants.

* **LIVOURNINE**, s. f. Monnaie de compte et monnaie réelle en usage à Livourne. La *livournine*, monnaie de compte, vaut 8 *réaux* à 20 *soldi*, ou 4 fr. 89 c. — La *livournine*, numéraire, appelée aussi *francescone*, *piastre à la rose*, *léopoldine*, *talaro* ou écu de 10 *paoli*, vaut 5 fr. 61 c. L'évaluation du Dictionnaire est tout à fait surannée.

LIVRADAIS, n. pr. m. Géogr. Ancien petit pays de France, dans la basse Auvergne, compris aujourd'hui dans le dép. du Puy-de-Dôme. Ch.-l. Ambert.

* **LIVRADE (SAINTE-)**, n. pr. f. Géogr. Petite ville, connue par ses confitures de prunes confites. 3,100 hab.

* **LIVRE**, s. f. Nom par lequel plusieurs peuples de l'Europe, tant anciens que modernes, ont désigné un poids usuel ayant à peu près partout la même valeur. En Angleterre, en Espagne, en Italie, la *livre* se divise en onces, tantôt 12, tantôt 16. Dans la plupart des villes d'Allemagne, de Russie, de Pologne, de Danemark, en loths ou demi-onces; dans quelques endroits, en marcs. — La *livre* grecque, λίτρα, que les Romains ont appelée *libra*, divisée en 12 onces, a servi de type à toutes les *livres* modernes. Cette *livre* n'équivalait qu'au tiers à peu près du kilogramme, 327 gr. Voici la réduction des principales *livres* en grammes : *Livre d'Aix-la-Chapelle*, 467; — *d'Alger* (feuddi), pour l'argent (16 onces), 497; — id. (attari), d'épicier, 546; — id. (ghreddari), fruits (18 onces), 614; — id. (kébir, 27 onces), 922; — *d'Angleterre* (troy, 12 onces), 373; — id. (avoir du poids, 16 onces), 453; — *d'Anvers* (16 onces), 470; — *d'Augsbourg* (de commerce), 473; — id. (frohngewicht), 491; — *d'Autriche*, 560; — *de Bâle* (nouvelle), 500; — id. (forte, 16 onces), 490; — id. (poids marchand), 480; — *de Bavière* (nouvelle), 560; — id. (d'apothicaire, 12 onces), 360; — *de Belgique*, 1,000; — *de Berlin*, 468; — id., 358; — id. (ancienne), 351; — *de Berne*, 520; — id. (d'apothicaire), 357; — *de Bohême*, 514; — *du Brabant hollandais*, 470; — *de Bologne* (12 onces), 362; — *de Brême*, 499; — id. (de détail), 470; — — *de Brunswick*, 467; — *de Canaries*, 460; — *de Cologne*, 467; — *de Cobourg*, 586 1/2; — *de Corfou*, 408; — *de Cracovie*, 405; — *de Danemark*, 499; — *de Cassel* (légère), 468; — *de Darmstadt* (forte), 505 1/2; — id. (légère), 468; — *d'Espagne*, 460; — *de France* (ancienne), 489 1/2; — *de Francfort* (forte) 505; — id. (légère), 468; — *de Francfort-sur-le-Mein* (d'apothicaire, 12 onces), 358; — *de Florence* (12 onces), 339 1/2; — *de Fribourg* (marchand), 529; — *de Gênes* (poids fort), 349; — id. (poids faible), 318; — *de Genève* (fort, 18 onces), 551; — id. (faible, 15 onces), 459; — *de Gotha*, 467; — *de Hambourg*, 484; — *de Hanovre* (16 onces), 490; — id. (d'apothicaire, 12 onces), 356; — *de Hesse-Darmstadt*, 500; — *de Hesse électorale*, 484; — *de Kœnigsberg*, 468 1/2; — *de Hollande* (troy), 492; — id., 494; — *de Lausane*, 500, — *de Leipsick*, 467 1/2; — *de Lippe*, 467 1/2; — *de Lubeck*, 485; — *de Lucerne*, 499; — *de Lucques*, 372; — *de Malte* (12 onces), 316 1/2; *de Milan* (grossa), 763; — id. (sottile, 12 onces), 327; — *de Modène*, 319 1/2; — *de Munich*, 561; — *de Naples*, 321; — *de Neufchâtel*, 520; — id. (poids de fer), 520; — *de Nuremberg* (apothicaire, 12 onces), 358; — id. (16 onces), 510; — *d'Oldembourg*, 480; —

ottomane, 638 ; — *de Palerme* (12 onces), 318 ; — *de Parme*, 326 1/2 ; — *de Pologne*, 405 ; — *de Portugal*, 460 ; — *de Rome* (12 onces), 339 ; — *de Rostock* (*Mecklembourg*), 508 ; — id. (marchande), 484 ; — *de Russie* (16 onces), 409 ; — *de Saint-Pétersbourg* (12 onces), 358 ; — *de Saint-Gall* (20 onces), 586 ; — id. (16 onces), 468 1/2 ; — *de Schaffouse* (20 onces), 575 ; — id. (16 onces), 460 ; — *de Soleure* (16 onces), 518 1/2 ; — id. (d'apothicaire, 12 onces), 357 ; — *de Saxe*, 466 ; — *de Saxe-Weimar*, 469 ; — *de Sardaigne* (12 onces), 399 ; — *de Tunis*, 496 ; — *de Turin* (12 onces), 369 ; — id. (d'apothicaire), 307 ; — *de Venise* (grossa), 477 1/2 ; — id. (sottile), 302 ; — *de Vienne* (d'apothicaire), 420 ; — *de Wurtemberg*, 468 ; — id. (d'apothicaire), 358 ; — *de Zurich* (18 onces), 528 1/2 ; — id. (16 onces), 470. — Hortic. *Poire de livre*, se dit d'une espèce de poire qui est très-grosse. — Prov. *Il ne faut pas cinq quarterons pour faire une livre*, il n'est pas nécessaire de donner vingt raisons pour prouver ce qui est évident. — *Livre*, unité monétaire qui porte en beaucoup d'endroits le même nom, bien que la valeur varie. En général, elle s'est toujours divisée en 20 sous, d'or, d'argent ou de billon. Plusieurs écrivains ont pensé que la livre de chaque métal était composée de 20 sous du même métal, pesant ensemble une livre. — La *livre gauloise*, pesant exactement une livre et valant 20 sous d'argent, fut substituée par Charlemagne à l'*as*, ou livre romaine. La *livre bordelaise* valait 12 sous 1/2 parisis. — La *livre* n'était souvent qu'une monnaie de compte ; sa valeur était quelquefois assez considérable. Ainsi, la *livre de Flandre*, ancienne monnaie de compte hollandaise, valait 12 fr. 98 c. 1/2. La *livre*, aussi monnaie de compte du *Canada*, vaut aujourd'hui 22 f. 27 c., mais l'ancienne livre de ce pays ne valait que 93 c. — La *livre sterling*, des Anglais, a valu autrefois de 21 fr. 73 c. à 24 fr. 69 c.; mais depuis 1816 elle est comptée pour 25 fr. 20 c. En compte rond, 10 *livres sterling* s'estiment 250 fr., 1,000 *livres sterling*, 25,000 fr. Dans la plupart des villes de la *Suisse*, la *livre de compte* de 20 sous équivaut à peu près à 1 fr. 46 c. Quant aux autres, la *livre autrichienne* (à 100 centimes), 0, 87 ; — *de Lucques*, 0, 72 ; — *de Modène*, 0, 38 1/2 ; — *de Genève*, 1, 61 ; — *de Vaud*, 0, 97. — Dans l'ancien droit coutumier, *livre de temoins*, réunion de soixante-douze témoins. Un concile du IVe siècle décida qu'il fallait une livre de témoins pour condamner un évêque. — On appelait aussi *livre d'années* une période de soixante-douze ans. — Il paraît qu'il y avait autrefois une livre qu'on appelait *libra occidua*, livre de l'Occident, qui valait 72 sous.

* **LIVRE**, s. m. Les anciens écrivirent d'abord sur des blocs de pierre ou de marbre, puis sur des lames de plomb, de cuivre, sur l'écorce des arbres, appelée *liber*, sur des tablettes de cire, sur des feuilles de palmier, sur le papyrus, sur la toile ; on se servit aussi de peaux de bêtes, que pour la première fois, dit-on, on trouva l'art de préparer à Pergame, d'où se forma le mot *pergamena charta*, parchemin, et ce fut seulement après l'invention du parchemin que les *livres*, qui n'avaient consisté jusque-là qu'en un volume roulé autour d'un cylindre, prirent la forme carrée. — *Livres de lin* ou *lintéens*, chez les Romains, tablettes couvertes d'une toile enduite de cire, sur lesquelles s'inscrivaient jour par jour les annales de la république, qu'on déposait ensuite dans le temple de la déesse Monéta. Les oracles des sibylles, appelés *livres sibyllins*, étaient écrits sur des *livres lintéens*. Quand le Capitole fut détruit par un incendie, pendant la guerre marsique, le feu ayant pénétré dans le souterrain du temple de Jupiter Capitolin, où ces livres étaient gardés, ils furent consumés par les flammes.—*Livres fulguraux*, livres étrusques qui enseignaient l'art de prédire l'avenir par la foudre (*fulgur*). Ces livres étaient déposés à Rome dans le temple d'Apollon. — *Livres rituels*, chez les Romains, ceux qui contenaient la description de tous les rites à observer pour la consécration d'un temple, d'un camp, d'une ville, etc. — Les augures qui concernaient une armée se trouvaient réunis dans le *livre exercituel* (*exercitus*, armée). — *Livre fatal*, chez les Étrusques, livre dans lequel étaient écrits les arrêts irrévocables du destin (*fatum*). Les mahométans ont imaginé de même un *livre de vie*, dans lequel se trouvent les décrets divins relatifs aux élus. — Philol. On divise les *livres* en *sacrés* et en *profanes* ; ceux-ci comprennent les *livres élémentaires* et les *livres classiques*. — Les *livres spirituels* sont ceux qui traitent de la vie spirituelle ou chrétienne et de ses exercices ; ils indiquent les pratiques qui portent à la contemplation, à la dévotion, etc. — *Livres sapientiaux*, livres de la Bible, qui traitent spécialement des moyens d'acquérir la vertu. Ce sont les *Proverbes*, la *Sagesse*, l'*Ecclésiaste* et l'*Ecclésiastique*. — *Livres sacrés et canoniques*, ceux que l'Église reconnaît comme faisant partie de l'Écriture : la *Genèse*, l'*Exode*, le *Deutéronome*, les *Rois*, etc. — *Livres apocryphes*, ceux que l'Église n'admet pas comme canoniques : tels sont, dans l'Ancien Testament, le *livre d'Hénoch*, les 3e et 4e *d'Esdras*, le *Psautier de Salomon*, le 3e et le 4e des *Machabées* et d'autres. Dans le Nouveau Testament, on tient pour apocryphes les épîtres de saint Paul *à Sénèque, son épître aux Laodicéens*, le *livre du Pasteur*, la *lettre de Jésus-Christ à Abgare*, plusieurs évangiles, etc.— On appelle *livres d'église*, ceux qui servent à la célébration de l'office divin, comme missels, graduels, antiphonaires, etc.— *Livres célestes*, nom par lequel le Coran désigne les livres que les mahométans considèrent comme descendus du ciel ; ils sont au nombre de quatre : le *Coran*, le *Pentateuque*, l'*Évangile* et les *psaumes de David*.— Le *Coran* appelle *peuples du livre*, les juifs, les chrétiens et les sabéens. — *Livre noir*, celui qui traite de sorcellerie, de nécromancie, de sortilège, etc. — Liturg. *Livre de paix*, livre qu'on donne à baiser pendant la messe.— *Livre de musique*, dans l'Église grecque, celui qui contient les psaumes et toutes les prières qui se chantent. On s'en sert pour la célébration de l'office. — Mus. *Chant sur livre*, plain-chant ou contre-point à quatre parties, que quatre musiciens tirent impromptu d'une seule partie, et chantent comme si réellement les quatre parties existaient. *Livre*, se dit des divisions d'un ouvrage de musique : *Œuvre 13e, 7e livre de duos de violoncelle.* — Libr. *Livre populaire*, livre dont le prix est peu élevé, afin que les ouvriers puissent l'acquérir. Il se dit souvent par opposition à *livre de bibliothèque*. V. le Dictionnaire.— Hist. *Livre rouge*, registre sur lequel étaient portées les dépenses secrètes de la cour sous Louis XV et sous Louis XVI. L'assemblée constituante exigea que le roi donnât communication de ce livre ; la Convention fit imprimer les 122 feuillets en trois vol. in-4°.— *Livre d'or*, ce nobiliaire de Venise fut fondé en 1297, par le doge de Gradenigo, pour assurer aux nobles qui s'y trouvaient inscrits le droit d'éligibilité à toutes les charges à l'exclusion de tous autres. Les princes étrangers étaient inscrits au livre d'or. Louis XVIII, chassé du territoire de Venise, fit effacer son nom du *livre d'or*. — Pendant la restauration, on appela *livre d'or*, celui sur lequel étaient inscrits les noms des pairs de France. — Avant la révolution, on appelait *garde des livres*, un officier préposé à la garde des registres de la chambre des comptes.— En t. d'adm. milit., on donne le nom de *livres* à tous les cahiers de compte employés dans le régiment.—Mar. *Livre de loch*, celui où l'on relève tous les éléments propres à indiquer la route du vaisseau. V. LOCH, au Dict. et au Compl.— Prov. *Il faut se garder de l'homme qui ne connaît qu'un livre*, il ne faut pas disputer avec un homme de ce qui a toujours fait l'objet exclusif de ses études. — *Gros livre, grand mal*, se dit d'un ouvrage volumineux dont on n'a pas très-bonne opinion. — *Après cela, il faut fermer le livre*, il ne reste plus rien à dire. Cette expression se prend assez souvent en mauvaise part, c'est-à-dire on ne peut pas faire ou dire pis.— *Feuilleter le livre des rois*, s'est dit plaisamment pour jouer aux cartes.

* **LIVRÉE**, s. f. Au lieu de la *livrée* d'habits que nos rois avaient coutume de faire aux seigneurs de leur cour, la veille de Noël et de l'Assomption, on donna plus tard une somme d'argent à chacun suivant son rang, et cette somme s'appela pareillement *livrée*.— Autrefois, dans les tournois, les chevaliers portaient la *livrée* de leurs dames ; c'était une écharpe de la couleur qu'elles préféraient. — Chez les passementiers, galon de soie dont on couvre les coutures des habits de livrée des laquais, des cochers et des autres domestiques. — *Livrée*, en zool., disposition des couleurs chez les animaux jeunes, disposition par laquelle ils diffèrent des adultes. — Nom d'un colimaçon et d'une chenille qui causent beaucoup de dommage aux arbres fruitiers.

* **LIVRET**, s. m. Petit registre d'un fréquent usage dans l'armée : *Livret d'armement, de revue*, etc. Chaque militaire a aussi son *livret*.— Petit registre que les caisses d'épargne délivrent à chaque déposant, et sur lequel sont indiqués les versements et les remboursements faits. — Les botanistes ont quelquefois donné le nom de *livret* au *liber* des arbres.

LIVRON, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. de la Drôme. 3,500 hab.

LIXITE, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui ressemble à un lixe. — LIXITES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères. — Géogr. anc. Nom d'un peuple nomade de la Mauritanie, qui habitait les bords du fleuve Lixus.

LIXIVIEUX, EUSE, adj. Anc. forme pour *Lixiviel*. V. ce mot, au Dictionnaire.

LIXUS, n. pr. m. (pr. *likçuce*). Temps hér. Fils d'Égyptus et époux de la danaïde Cléodore. — s. m. Géogr. anc. Petit fleuve de la Mauritanie qui se jette dans l'Océan. Aujourd'hui le *Luccos*. — Ville de la Tingitane, à l'embouchure du Lixus. Aujourd'hui, *Larache*.

LIZARD. V. le mot LÉZARD du Complément.

LIZÉE, s. f. Écon. rur. Sorte d'engrais liquide employé en Suisse.

LLACTA-CAMAYU, s. m. (pr. *ll* mouillées). Officier péruvien qui, tous les soirs, annonçait au peuple, au nom de l'inca, les travaux d'agriculture qui devaient avoir lieu le jour suivant.

LLANERO, s. m. Géogr. Habitant des *Llanos*.

LLANO, s. m. (*ll* mouillées ; au pl. *llanos*, pr. *llianoce*). Géogr. Nom que l'on donne dans l'Amérique du Sud à des plaines très-vastes, que l'Amazone traverse dans son cours. — On le dit particulièrement d'une vaste région de la rép. de Vénézuéla, entre les montagnes de Caraccas et la Guyane. — C'est aussi le nom d'un dép. de l'État d'Honduras. — Ville de la Colombie, dans la Nouvelle-Grenade, dép. du Cauca ; son ch.-l. porte le nom de *Llano-Grande*, à cause de sa situation au milieu d'une plaine immense.

* **LLAUTU** ou **LLAUTOU**, s. m. (*ll* mouillées). Bandeau qui ceignait le front des incas et leur servait de diadème. Il ne faut pas dire *llanta*.

LLOBREGAT, n. pr. m. (*ll* mouillées). Géogr. Petit fleuve d'Espagne, qui sort des Pyrénées, descend vers le S.-E. et se jette dans la mer au-dessous de Barcelone, après un cours d'environ 160 kil. C'est l'ancien *Rubricatus*. — Un autre *Llobrégat* se perd dans le golfe de Rosas.

LLOYD, s. m. Espèce de club formé à Londres pour les commerçants de cette ville, qui en ont fait une succursale de la Bourse. Cet établissement, qui contient un restaurant et un café, a pris le nom de son propriétaire M. *Lloyd*. — Un établissement du même genre, sous le nom de *Lloyd français*, a existé quelque temps à Paris.

LLUCHMAYOR, n. pr. m. (*ll* mouillées) Géogr. Ville d'Espagne, dans l'île Majorque. 8,650 hab. Ce fut près de cette ville, fondée en 1300, que Jacques II, roi de Majorque, fit une descente en 1349, et livra aux Aragonais une bataille où il perdit la couronne et la vie.

* **LO (SAINT-)**, n. pr. m. Géogr. Cette ville, autrefois *Briovera*, fut ruinée au IXe siècle et rebâtie au Xe par les Normands. 10,000 hab.

LOAM, s. m. Agric. Mot anglais qui signifie terre grasse.

LOAMMEUX, EUSE, adj. Agric. Qui contient un mélange de terre et d'argile : *Sol loammeux*.

LOANDA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Afrique, cap. du royaume d'Angola, dans la Guinée méridionale, fondée par les Portugais en 1578, avec un bon port sur l'Atlantique. 7,000 hab. Résidence du gouverneur portugais et siège d'un évêché. On la nomme aussi *San-Paolo* ou *Saint-Paul de Loanda*. — Devant le port de *Loanda* est une île qui porte le même nom. 34 kil. sur 2.

LOANGO, n. pr. m. Géogr. Ville d'Afrique, dans la Guinée inférieure, ch.-l. d'un royaume de même nom, dans une plaine fertile. 15,000 h.

* **LOASÉ**, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un loase, arbuste originaire du Brésil. On dit aussi *loasacé*.

* **LOBAIRE**, adj. des 2 g. Qui est divisé en lobes ; qui concerne les lobes. — Anat. Se dit des artères ou veines qui appartiennent aux lobes du cerveau.

* **LOBE**, s. m. Bot. Nom des divisions qu'on remarque à la surface du stigmate.

* **LOBÉLIACÉ**, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une lobélie.

LOBENSTEIN, n. pr. m. Géogr. Ville d'Allemagne, cap. de l'une des principautés de Reuss. 3,000 hab.

LOBIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *lobus*, lobe ;

ferre, porter). Hist. nat. Qui porte un ou plusieurs lobes.

LOBIPÈDE, adj. des 2 g. et s. m. (du lat. *lobus*, lobe; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Se dit des animaux qui ont les doigts des pieds bordés de chaque côté d'une membrane. — LOBIPÈDES, s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers.

LOBKOWITZ, n. pr. m. Géogr. Ville de la Bohême, cercle de Kaursim, sur l'Elbe, avec un château duquel sont sortis les princes de ce nom.

LOB-NOOR, s. m. Géogr. Lac du Turkestan chinois, ou petite Boukharie, dans la partie orientale.

LOBOÏTE, s. f. Minér. Pierre, variété d'idiocrasie.

LOBULAIRE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la forme d'un lobule; qui est partagé en petits lobes. — Qui concerne les lobes ou lobules.

LOBULAIRE, s. f. Bot. Genre de plantes crucifères. — Zool. Genre de polypiers.

* **LOCAIRE**, s. m. (en lat. *locarius*). Ant. A Rome, nom par lequel on désignait des hommes qui allaient s'emparer des meilleures places aux théâtres et amphithéâtres, pour les revendre à haut prix à ceux qui arrivant tard ne trouvaient plus de place. Les *locaires* se rendaient encore aux lieux publics avec des chaises, des tables, des bancs, et les louaient aux spectateurs comme cela se fait encore chez nous lorsqu'il s'agit de voir défiler un cortége. La définition du Dictionnaire se rapporte non pas aux locaires (*locarii*) mais aux désignateurs (*designatores*). V. DÉSIGNATEUR, au Complément.

* **LOCAL, ALE**, adj. Gramm. *Adverbe local*, celui qui désigne le lieu de l'action. *Çà*, *là*, *partout*, sont des *adverbes locaux*.

* **LOCALISATION**, s. f. Faculté de se rappeler la position des lieux, de se la représenter par la mémoire comme si on les voyait réellement. — Action de placer dans un lieu déterminé, d'assigner un point physique : *La localisation des facultés humaines dans le cerveau est le but de la crânioscopie.*

* **LOCALISER**, v. a. Placer les choses, par la pensée, dans un lieu déterminé; leur assigner mentalement une place qu'elles doivent occuper. *Localiser les faits*, est une des principales ressources de la mnémonique; c'est aussi une des plus anciennes, car elle est indiquée par Cicéron.

LOCANDA, s. f. Nom italien d'une hôtellerie. Il est souvent employé par les voyageurs.

LOCAPALA, s. m. Myth. ind. Nom de certaines divinités subalternes que Brahma a chargées d'organiser le monde, et de veiller à sa conservation. Cette croyance n'est pas celle de tous les brahmines, le soin de garder et de conserver est dans les attributions exclusives de Vichnou.

LOCARNO, n. pr. m. Géogr. Ville de la Suisse, un des ch.-l. du canton du Tessin, sur le lac Majeur. 12,000 hab. Évêché.

LOCATAIRIE, s. f. Anc. jurispr. *Locatairie perpétuelle*, bail par lequel le bailleur ou propriétaire ne cède au premier que la perception des fruits, à la charge de payer une rente pendant sa jouissance, le bailleur se réservant la propriété et la possession civile.

* **LOCATEUR**, s. m. Propriétaire qui donne à loyer. Il a vieilli et ne se dit plus qu'au palais. — Ant. rom. *Locateur scénique*, entrepreneur qui, moyennant un loyer convenu, fournissait pour les jeux publics une troupe d'acteurs, les costumes, les décorations et tout ce qui était nécessaire pour la mise en scène.

* **LOCATIF**, s. m. Gramm. Un des huit cas de la déclinaison sanscrite; il précède le vocatif et offre quelque ressemblance avec le datif grec, qui probablement en est issu.

LOCAYALIBA. V. LOKAYATIKA, au Complément.

* **LOCH**, s. m. Mar. *Ligne de loch*, corde qui retient le loch et dont la longueur est celle d'un nœud. — Mot écossais qui signifie lac, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms géographiques.

LOCHABER, n. pr. m. Géogr. Petit pays d'Écosse, dans la partie occidentale du comté d'Inverness. Il est couvert de roches arides et tout à fait improductif.

LOCHAGE, s. m. Techn. Action par laquelle le raffineur de sucre détache les pains de la forme, en les secouant et sans les en tirer.

LOCHAGUE, s. m. (pr. *lokague*) (en gr. λοχαγὸς, formé de λοχαγέω, commander une cohorte). Ant. Commandant d'une division de la milice grecque, composée d'un nombre d'hommes qui a été porté de 8 jusqu'à 100, et même davantage.

* **LOCHER**, v. a. Techn. Dans les raffineries de sucre, secouer les pains pour les détacher de la forme. V. plus haut le mot LOCHAGE.

* **LOCHES**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur l'Indre. 4,770 hab. Elle doit son origine à un vieux château construit par les Romains, possédé par les ducs de Normandie, rois d'Angleterre, cédé par Jean-Sans-Terre à Philippe-Auguste, devenu prison d'État sous Louis XI, presque entièrement détruit et aujourd'hui l'hôtel de ville. Il fut longtemps le séjour de Charles VII et d'Agnès Sorel, et l'on voit dans l'une de ses tours le mausolée en marbre noir de cette dernière.

* **LOCHET**, s. m. Agric. Nom qui n'est plus usité qu'en Picardie. Dans d'autres provinces, cette sorte de bêche s'appelle *louchet*.

LOCHETAGE, s. m. Agric. Façon donnée à la terre avec le lochet.

LOCHETER, v. a. Agric. Labourer la terre avec le lochet.

LOCHIALE, ALE, adj. Méd. Qui a rapport aux lochies.

* **LOCHIES**, s. f. pl. Méd. Il se disait autrefois de l'arrière-faix; mais il ne se dit plus aujourd'hui que de certaines évacuations qui durent encore plusieurs jours après l'accouchement.

LOCHIORRHAGIE, s. f. (du gr. λοχεία, lochies; ῥήγνυμι, jaillir violemment). Méd. Évacuation trop abondante des lochies. Dans la *lochiorrhagie*, l'écoulement est plus abondant que dans la simple lochiorrhée.

LOCHIORRHAGIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la lochiorrhagie.

LOCHLIN, n. pr. m. Nom qui dans les poésies ossianiques désigne la Scandinavie : *Les guerriers de Lochlin.*

LOCH-LOMOND, n. pr. m. Géogr. Lac d'Écosse, dans le comté de Lennox, long d'environ 30 kil. Il renferme une trentaine d'îles.

LOCHOGOMPHE, adj. des 2 g. (pr. *lokogonfe*) (du gr. λόχος, centurie, grand nombre; γομφὸς, dent). Zool. Surnom des infusoires qui ont les mâchoires garnies d'un grand nombre de dents très-apparentes.

LOCHOS, s. m. (pr. *lokoce*) (du gr. λόχος, centurie). Ant. Subdivision de la phalange grecque, composée de 8, 12, 16, 24 ou 100 soldats. Il y a eu des *lochos* de 200 hommes.

LOCH-TAY, n. pr. m. Géogr. Lac d'Écosse, dans le comté de Perth, long de 24 kil.

LOCKIANISME, s. m. Doctrines philosophiques de Locke. Le *lockianisme* a préparé le sensualisme ou doctrine de la sensation. Né en Angleterre, il a été abandonné par nos voisins au moment où Condillac et les encyclopédistes ont cherché à l'enraciner en France. On dit aussi *lockisme*.

LOCKIANISTE, adj. et s. m. Philos. Partisan des doctrines de Locke. Le service réel que les *lockianistes* ont rendu à la philosophie, c'est d'avoir posé nettement les questions relatives à l'analyse de l'entendement et à l'origine des idées. On dit aussi *lockiste*.

LOCMARIAQUER, n. pr. m Géogr. Petit port de France, dép. du Morbihan. 1,800 hab.

LOCO, adv. Mot emprunté à l'italien et qui signifie à la place. Il se trouve souvent dans les morceaux de musique à la suite d'une 8ᵃ, quand on doit reprendre les notes qui suivent, telles qu'elles sont indiquées, sans transposition à l'octave.

LOCOFOCOS, s. m. (pr. *lokofocôce*). Nom que l'on donne au parti radical aux États-Unis.

* **LOCOMOTEUR, TRICE**, adj. On appelle *appareils locomoteurs*, tous les appareils mécaniques servant aux transports, qui produisent en eux-mêmes la force nécessaire à la traction. Telles sont les locomotives et les bateaux à vapeur.

LOCOMOTILITÉ, s. f. Phys. Faculté donnée à un être de changer de place par sa propre force.

* **LOCOMOTIVE**, s. f. Machine qui a la faculté de marcher et de traîner, de remorquer des voitures. On le dit particulièrement des machines à vapeur employées à traîner sur les chemins de fer des wagons chargés de marchandises et de voyageurs.

LOCOMOTIVITÉ, s. f. Phys. Propriété qu'a une chose de pouvoir être changée de place; c'est un synon. de *locomotilité*, mais il s'emploie dans un sens différent de *locomotilité*. V. ce mot, ci-dessus.

LOCRES, n. pr. f. Géogr. anc. Ville maritime du Brutium, auj. *Bruzzano*. Elle fut fondée par une colonie de Locriens Ozoles, 757 ans avant J. C., et eut pour législateur Zaleucus. Elle fut prise et ruinée environ cinq siècles plus tard par Pyrrhus, roi d'Épire, et tomba ensuite au pouvoir des Romains. Cette ville fut la patrie de Timée, auteur du livre intitulé : *L'Ame du monde*, exposition du panthéisme.

LOCRIDE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de la Grèce, divisée en trois petits peuples : *Ozoles*, *Opuntiens*, *Épicnémidiens*. Les *Ozoles*, appelés aussi *Épizéphyriens*, habitaient les rivages de la mer Ionienne; cap. *Naupacte*. Les *Opuntiens* habitaient à l'orient de la Phocide; cap. *Opuns*, vis-à-vis de l'île d'Eubée. Les *Épicnémidiens*, au pied du mont Cnémis, confinaient avec la Thessalie. Ils avaient dans leur territoire les Thermopyles. Cap. *Thronium*. Les Locriens descendaient des Léléges, tribu pélasgienne, et ils firent partie des nations qui formaient le conseil des amphictyons. Après avoir subi diverses révolutions, la Locride fut réduite en province romaine, l'an 148 av. J. C.

* **LOCRIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Locride. — Mus. anc. *Mode locrien*, un des modes de la musique grecque, qu'on nommait aussi quelquefois *hyporien*.

LOCRONAN, s. m. Comm. Toile de chanvre, ainsi nommée de *Locronan*, village de Bretagne où elle se fabrique.

LOCRUS, n. pr. m. (pr. *lokruce*). Temps hér. Fils de Phéax, roi des Phéaciens, alla s'établir en Italie. Hercule l'ayant tué involontairement, fit bâtir une petite ville auprès de son tombeau, à laquelle il donna le nom de *Locres*. — Ce fut un autre *Locrus*, fils, suivant Pindare, de Deucalion et de Pyrrha, qui donna son nom aux *Locriens* grecs. — Un troisième *Locrus*, fils de Jupiter et de Mœra, construisit Thèbes avec Amphion.

LOCULAMENTEUX, EUSE, adj. (du lat. *loculamentum*, étui). Bot. Qui est divisé à l'intérieur en plusieurs petites loges.

LOCULAMENTUM, s. m. (pr. *lokulamentome*). Ant. rom. Étui dans lequel on renfermait un volume, un rouleau de papyrus.

LOCULATION, s. f. (du lat. *loculus*, compartiment). Bot. État d'un fruit qui est intérieurement divisé en plusieurs petits compartiments.

* **LOCULE**, s. f. (du lat. *loculus*, même signif.). Bot. Petite loge.

* **LOCULE**, s. m. (en lat. *loculus*). Latinisme qui s'est dit dans le style burlesque, d'un coffre-fort, d'une bourse. On le trouve dans Rabelais, dans Marot et même dans J.-B. Rousseau. Ce mot ne peut être fém., comme on le dit par erreur au Dictionnaire.

LOCULÉ, ÉE, adj. Qui est divisé en plusieurs loges. Syn. de *loculaire*. On dit aussi *loculeux*.

LOCULICIDE, adj. des 2 g. (du lat. *loculus*, coffret qui contient plusieurs séparations; *cædere*, rompre). Bot. Se dit d'un fruit qui s'ouvre par le milieu de chacune de ses loges.

LOCUPLÉTATEUR, adj. et s. m. (en lat. *locupletator*, formé de *locuples*, riche). Ant. Titre donné sur plusieurs médailles aux empereurs Trajan et Adrien, comme ayant enrichi l'État.

* **LOCUSTAIRE**, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui ressemble à une locuste ou sauterelle. — LOCUSTAIRES, s. m. pl. Famille d'insectes composée uniquement du genre locuste.

* **LOCUSTE**, s. f. (en lat. *locusta*). Zool. Genre d'insectes orthoptères appelés vulgairement *sauterelles*.

LODA, n. pr. m. Myth. celt. Dieu de Lochlin, dans les poésies erses ou ossianiques. C'est probablement l'Odin des Scandinaves.

LODALITE, s. f. Minér. Variété de feldspath.

LODDIGÉSIE, s. f. Bot. Arbrisseau légumineux du cap de Bonne-Espérance.

LODÉ, ÉE, adj. Il se dit dans quelques départements de France pour, mouillé par la pluie : *Du pain lodé, des gerbes lodées.*

LODÉSAN, n. pr. m. Géogr. Prov. du royaume Lombardo-Vénitien, contrée fertile traversée par l'Adda. Cap. Lodi.

* **LODÈVE**, n. pr. f. Géogr. Ville bâtie au pied des Cévennes. 11,220 hab. Draps, eaux-de-vie, etc. Elle est très-ancienne; les Romains l'appelaient *Luteva*. Évêché supprimé depuis quelques années. L'évêque était seigneur de la ville, depuis l'époque où un évêque de cette même ville avait repoussé les attaques des Albigeois. Patrie du cardinal Fleury.

LODI, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume Lombardo-Vénitien, près de l'Adda. 18,000 hab. Évêché. Faïence; fromage dit *parmésan*. — Hist. *Pont de Lodi*, théâtre d'une victoire remportée par Bonaparte sur les Autrichiens, en mai 1796.

* **LODOÏCÉ**, s. f. Bot. Genre de la famille des palmiers, ne renfermant qu'une seule espèce, connue sous le nom de *cocotier des Maldives*.

LODOÏCIEN, IENNE, adj. De Louis. Vers le milieu du siècle passé, Titon du Tillet proposa l'établissement de jeux publics à l'instar des jeux olympiens, et il prétendait les nommer *jeux lodoiciens*, en l'honneur du roi.

LODOMÉRIE, n. pr. f. (pour *Waldimirie*). Géogr. Province de la Pologne qui renfermait tout le Palatinat de la Russie Rouge et quelques autres cantons, dont une partie avait autrefois appartenu à la Hongrie et en avait été démembrée depuis le règne de Sigismond. A l'époque du premier partage de la Pologne, l'Autriche fit valoir ses prétendus droits et s'empara de la *Lodomérie*, qui a été depuis cette époque réunie à la Gallicie. On dit aussi *Ludomirie*.

* **LODS**, s. m. pl. Très-vieux mot qui signifiait primitivement, approbation, consentement. Il avait été formé de *laudare*. Plus tard on le confondit avec le mot *lots*, parts ou portions d'héritage. Toutes les fois qu'il y avait partage ou vente de biens, le seigneur percevait un droit ou redevance qu'on appela *droit de lods et ventes*.

LOEBASIEN, adj. m. (du gr. λοιβή, libation). Myth. Epithète de Bacchus, en l'honneur de qui l'on faisait des libations.

LOEFLINGIE, s. m. Bot. Genre de plantes caryophyllées.

* **LOÉMIUS** ou **LOÉMIEN**, adj. m. V. LOÏMIUS, au Complément.

LOESS, s. m. Dépôt limoneux jaunâtre qui se trouve dans toute la vallée du Rhin et qui renferme des coquilles terrestres et fluviatiles. On croit que ce limon s'est formé des débris de roches que le Rhin et ses affluents traversent dans leur cours.

LOFFIH, n. pr. m. Géogr. Fleuve du Zanguébar, qui se jette dans la mer des Indes, au midi de l'île de Zanzibar. On ne connaît pas le pays qu'il traverse.

LOFFODEN, n. pr. m. Géogr. Groupe d'îles sur la côte de la Norwège, dans l'océan Glacial. Pop. d'environ 3,300 hab. Pêche du hareng et de la morue.

LOFNA, n. pr. f. Myth. sept. Divinité des anciens Goths. Elle présidait à la réconciliation des amants et des époux. On dit aussi *Lovna*.

LOG, s. m. Ant. Mesure de capacité dont on se servait en Égypte et en Judée. Cette mesure équivalait à 43 lit. 8 millièmes. C'était la 48e partie du cophinos.

LOGANIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à loganie, plante gentianée de la Nouvelle-Hollande. — LOGANIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

LOGARIASTE, s. m. (du gr. λογαριαστής, qui tient des registres, formé de λόγος, compte). Hist. Titre qu'on donnait à Constantinople au préfet des comptes, espèce de contrôleur et de payeur de l'armée.

* **LOGARITHME**, s. m. *Logarithme népérien*, *logistique*. V. NÉPÉRIEN, LOGISTIQUE, au Compl.

* **LOGE**, s. f. Féod. Logement que le seigneur accordait dans son château, en temps de guerre, à ceux de ses vassaux qui craignaient d'être pillés ou maltraités par l'ennemi. Ce logement donnait lieu à la perception d'un tribut qu'on appelait *droit de loge*.—On appelle *loge* un cabinet dans lequel on enferme chacun des concurrents aux prix de peinture, de sculpture et d'architecture, afin qu'il travaille seul, et sans secours étranger, à l'esquisse qu'il doit fournir : *On est entré en loges tel jour*.

* **LOGER**, v. a. Il se disait autrefois et se dit pop. pour marier, principalement en parlant des filles : *Il a deux filles à loger*. — Prov. *Loger*, *être logé aux quatre vents*, habiter une pièce où l'air pénètre de tous côtés.

LOGFIE, s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées.

LOGGOUN, s. m. Pays de la Nigritie, au S. du grand lac de Tschad; cap. Kernok.

LOGIAIRE, s. m. (du lat. *logiarius*, tiré du gr. λόγος, compte). Nom que, dans le moyen âge, on a donné à des employés qui se tenaient à l'entrée des ports pour prendre note des navires qui arrivaient, et percevoir le payement des droits.

* **LOGICIEN**, s. m. Membre d'une secte de médecins qui prétendaient arriver, par le seul raisonnement, à la connaissance des causes des maladies. — *Logicienne*, s. f. Se dit non-seulement d'une femme, mais plus souvent encore d'un être abstrait personnifié au féminin : *La passion est mauvaise logicienne*.

LOGIES, s. f. pl. Anc. cout. Droit qui était perçu par le roi dans les prévôtés du Poitou.

* **LOGIQUE**, s. f. On appelait, dans la philosophie ancienne, *logique absolue* ou *apodictique* la partie de la logique qui correspond aux idées, et qui est capable de produire la certitude. La *logique probable* ou *épichérématique* était celle qui correspond aux notions intermédiaires entre les sensations et les idées. La *logique imparfaite* ou *enthymématique* était celle qui ne s'exerçait que sur les objets individuels. — *Logique*, adj. des 2 g. Qui est conforme à la raison. Les anciens avaient établi *douze formes logiques* du raisonnement. LOGIQUE, DIALECTIQUE. (syn.) La différence essentielle entre ces deux termes consiste en ce que la *logique* est une science qui a pour objet la recherche ou la démonstration rigoureuse de la vérité, tandis que la *dialectique* n'est que l'art de disposer cette démonstration pour la rendre acceptable : la *logique* est du domaine de la philosophie, la *dialectique* de celui de l'orateur.

* **LOGIS**, s. m. On dit de l'imagination que c'est *la folle du logis*, parce que cette faculté est très-capricieuse.

* **LOGISTE**, s. m. (en gr. λογιστής, formé de λογίζομαι, je calcule). Ant. Nom de dix magistrats d'Athènes dont la réunion formait un tribunal, à peu près semblable à la cour des comptes. Ils examinaient les comptes de ceux qui avaient perçu ou employé les deniers publics, à l'expiration de leurs pouvoirs. Les *logistes* ne doivent pas être confondus avec les *euthynes*, qui n'étaient que leurs assesseurs. — Les Romains avaient donné le même nom aux intendants des villes et des provinces chargées de l'administration de la justice et de celle des finances.

* **LOGISTIQUE**, adj. des 2 g. Math. *Logarithme logistique*, espèce de logarithme dans lequel le 0 correspond au nombre 3,600. On se sert des *logarithmes logistiques* pour les sciences astronomiques. — *Logistique*, dans les sciences milit., s'est employé en parlant de la partie spéculative de ces sciences.

* **LOGISTORIQUE**, s. m. Ce mot n'a jamais été employé que comme titre d'un ouvrage de M. Varron, renfermant des histoires détachées et des propos remarquables. Le *Logistorique* n'est point parvenu jusqu'à nous.

* **LOGODIARRHÉE**, s. f. Ce mot, employé par le roi de Prusse écrivant à Voltaire, ne peut appartenir en français qu'au style familier et même trivial. Le mot *logorrhée*, qui a la même signification, doit être employé de préférence.

* **LOGOGRAPHE**, s. m. Hist. Nom par lequel on désignait, au temps de la décadence de l'empire romain, ceux qui tenaient les livres de compte et les registres publics. On appela indifféremment *logistes* ou *logographes* les intendants de provinces. — Vers la fin du moyen âge, c'était le nom qu'on donnait aux copistes. — On a appelé *logographes* des hommes qui, sans avoir recours à des signes abréviatifs, à la sténographie, écrivaient un discours aussi vite et à mesure qu'il était prononcé. La logographie fut inventée en 1790 ; elle était destinée à reproduire les discours des membres de la constituante. Elle avait lieu de la manière suivante : Douze ou quinze écrivains, placés dans une loge derrière le fauteuil du président, écrivaient l'un après l'autre le mot que prononçait l'orateur, de sorte que celui qui avait écrit le premier mot ne s'embarrassait pas du mot suivant, et ainsi de suite. On écrivait sur des bandes de papier numérotées, que l'on réunissait après la séance. On sent qu'il fallait à ces écrivains une grande habitude.— Titre d'un journal qui rendait compte des séances de l'assemblée. Il commença au mois d'avril 1791, et cessa de paraître en août 1792.

* **LOGOGRAPHIE**, s. f. Nom par lequel le grammairien Beauzée a désigné la partie de l'orthographe qui prescrit les règles nécessaires pour indiquer le rôle que joue chaque mot dans la phrase ou dans la proposition dont il fait partie. — *Art du logographe*. V. le mot précédent.

LOGOGRIPHIQUE, adj. des 2 g. Qui tient du logogriphe. — Il s'emploie au fig. pour désigner ce qui est obscur, peu compréhensible.

LOGOMACHIQUE, adj. des 2 g. Qui tient aux disputes de mots, qui se rapporte à la logomachie.

LOGOPHANIE, s. f. (du gr. λόγος, verbe; φαίνω, se montrer). Il s'est dit dans le style de l'école pour incarnation du Verbe divin.

LOGORRHÉIQUE, adj. des 2 g. Qui tient de la logorrhée; rempli de paroles inutiles.

LOGOS, s. m. (en gr. λόγος). Mot grec qui signifie parole, discours, raisonnement, et dont saint Jean l'évangéliste et les Pères de l'Église grecque se sont servis pour désigner la seconde personne de la Trinité, le Verbe.

LOGOTECHNIQUE, adj. des 2 g. (pr. *logotek-nique*). Qui appartient à la logotechnie.

* **LOGOTHÈTE**, s. m. (en gr. λογοθέτης). Dans l'empire grec de Constantinople, contrôleur général des comptes, administrateur, surintendant des finances. Il y avait des *logothètes* de plusieurs sortes, pour le trésor public, pour les postes, pour les affaires privées, pour celles du domaine, etc. On donnait le nom de *grand logothète* au chancelier de l'empire. Ce fut Andronic le Vieux qui institua cette charge. L'empereur à son avènement prêtait serment entre les mains *du grand logothète*. — Le chancelier de l'Église grecque portait le même titre.

LOGOTROPE, s. m. (du gr. λόγος, discours; τρόπος, forme). Philos. Espèce de syllogisme hypothétique, fondé sur de simples suppositions.

LOGRES, s. m. pl. Anc. jurispr. Ce qui était assuré au survivant des époux par le contrat de mariage, et à défaut de stipulation, par la coutume. On appelait *don de logres* les présents que le futur offrait à sa fiancée.

LOGRIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple breton qui occupait la partie orientale de la Grande-Bretagne, dans laquelle se trouve aujourd'hui la ville de *Londres*. C'est pour cela que dans les anciens romans de la Table ronde la ville de Londres est appelée *Logres*.

LOGROÑO, n. pr. m. (pr. *logrogno*). Géogr. Ville d'Espagne, dans la Vieille-Castille, ch.-l. d'une province du même nom, située sur l'Èbre. 8,000 hab. Cette ville très-ancienne portait le nom de *Juliobriga Varia* sous la domination romaine.

LOGUES, s. m. pl. *Droit de logues*, dans l'ancienne coutume de Berry, redevance prélevée sur certaines dîmes de l'abbaye de Déol au profit du sous-cellerier de cette abbaye.

* **LOI**, s. f. (pr. *loua* et non pas *loé*). *Loi romaine*. V. *droit romain* au mot DROIT, du Compl. — *Loi des douze tables*. V. TABLE, au Compl. — Les Romains donnaient à leurs lois le nom de ceux qui les avaient proposées ou fait promulguer : *La loi Cornélia, la deuxième loi Licinia*, etc. — Ant. rom. *Lois agraires*, lois proposées à diverses époques de la république romaine, et qui avaient rapport à la distribution des terres conquises. Elles n'avaient point pour but de diviser également entre tous les citoyens toutes les propriétés du pays, comme l'ont cru quelques modernes : les *lois agraires* tendaient à distribuer aux plébéiens qui s'étaient obérés pour faire la guerre les fruits de la victoire que les patriciens voulaient garder pour eux seuls. Cependant ces lois, justes dans leur principe, furent presque toujours repoussées. Tib. Gracchus, en 134 av. J. C., et J. César, en 59, réussirent à faire passer des *lois agraires ;* ils furent assassinés par les patriciens. La *loi agraire*, telle qu'on se la représente communément, n'a existé nulle part, si ce n'est à Sparte, encore n'en connaît-on pas bien l'organisation dans cette république. Quelques niveleurs ou communistes, tels que Babeuf et ses partisans, en ont seuls rêvé l'application dans les temps modernes. — *Loi salique*, loi des anciens Francs Saliens, d'où l'on a fait dériver celle qui en France exclut les femmes de la couronne, bien qu'il soit évident que le passage qui renferme l'exclusion prétendue ne se rapporte qu'au partage des terres saliques, c'est-à-dire qui étaient possédées à la charge du service militaire. Ainsi cet excellent principe national, qui en 1328 a sauvé la France du joug de l'Angleterre, s'est appuyé d'une fausse application légale. — *Loi gombette*, *loi ripuaire*. V. GOMBETTE et RIPUAIRE, au Complément. — *Loi diocésaine*, taxe que les évêques levaient sur les ecclésiastiques de leur diocèse. — *Œuvre de loi*, acte par lequel le possesseur de fiefs, héritages ou autres droits, transportait les droits à un tiers pardevant un officier de justice haute, basse ou moyenne. — *Venir à la loi* ou *passer par la loi*, faire serment en justice qu'on a payé les droits de toute espèce pour un héritage qu'on possédait. — *Lois du royaume*, dans l'ancienne monarchie, celles qui étaient censées immuables, par opposition aux lois *ordinaires* que le roi pouvait modi-

fier. Les premières avaient pour principal objet la conservation du domaine de la couronne. — *Loi simple*, moyen de terminer un procès sans forme d'enquête et sans combat judiciaire. — *Loi apparaissant* ou *loi plénière*, moyens extraordinaires qu'on employait pour arriver à la découverte de la vérité, tels que le duel, les épreuves, etc.; quelquefois ce mot s'appliquait à une enquête. — *Clameur de loi apparaissante*, revendication d'un héritage possédé par un tiers depuis plus de quarante ans. — *Loi de bataille*, loi concernant les duels. — Dans la coutume de Normandie, *loi apparente*, titres royaux obtenus pour recouvrer la possession d'un héritage. — *Loi outrée*, enquête en matière possessoire où un mineur était intéressé. — *Loi de grands six sols* et *de petits six sols*, amendes prononcées contre ceux qui violaient les formes de la justice. — *Ville de loi*, ville qui avait des coutumes particulières, des statuts, des priviléges en vertu desquels il lui avait été accordé de se gouverner. On le disait aussi des villes manufacturières qui avaient des maîtrises et des apprentissages. — *Loi Godefroy*, loi écrite donnée au Cambrésis par l'évêque Godefroy, en 1227. — *Loi portative*, dans le même pays, compagnie de juges rendant la justice hors du territoire du seigneur qui l'avait créé. — *Loi de créance*, enquête par laquelle un droit, un fait, sont positivement établis. Si l'enquête ne donnait que des probabilités ou des présomptions, on l'appelait *loi de créance*. — *Loi probable et monstrable*, décision d'un juge fondée sur le serment d'une ou plusieurs personnes. — *Loi vilaine*, qui ne concernait que les vilains ou gens de la campagne. — *Loi mentale*, loi promulguée par Jean I^er^, roi de Portugal, par laquelle il fut réglé que les biens donnés par le roi feraient retour au domaine après la mort du donataire et ne passeraient point aux enfants de celui-ci. On lui donna le nom de *mentale*, parce que, préparée depuis longtemps, elle ne fut promulguée que peu de jours avant la mort de son auteur. — En philos., on appelle *lois* certaines règles invariables maintenues par une force permanente et constatées par une multitude de faits semblables. La vie entière et collective de l'humanité, par exemple, est sujette à des *lois* uniformes d'accroissement, de plénitude et de décroissement. L'ordre social comme le monde matériel est soumis à des *lois* immuables. On appelle *lois de l'intelligence*, les règles d'après lesquelles s'exercent les fonctions de la pensée. — *Loi*, au trictrac se dit des règles de jeu : *loi du plein*, *du coin*, *du retour*, etc. — *Si veut le roi, si veut la loi*, proverbe qui signifie que le roi ne veut ou du moins ne doit vouloir que ce que veut la loi. — *Les lois vont où les rois veulent*, les rois interprètent les lois dans leur intérêt. — *Loi de Diomède*, précaution qui consiste à faire marcher devant soi, non derrière, ceux dont on se méfie; quand Diomède et Ulysse, ayant enlevé le palladium reprirent le chemin de leur camp, Diomède, qui craignait d'être assassiné par Ulysse, le força de passer devant lui.

LOÏBÉIES, s. m. pl. V. le mot suiv.

LOÏBÉION, s. m. (du gr. λοιβεῖον, de λοιβή, libation). Archéol. Vase consacré aux libations. Un *loïbéion d'argent*, au pl. *des loïbéia*. Il se dit mieux que *loïbéies*, qui a une terminaison féminine et le genre masculin.

* **LOÏMIUS**, n. pr. m. (en gr. λοιμός, peste). Myth. gr. Surnom d'Apollon lorsqu'on l'invoquait pour être délivré de la peste. On dit aussi *Loïmien*. *Loémius*, qui se trouve au Dictionnaire, est moins correct.

LOÏMOLOGUE, s. m. Didact. Auteur d'une *loïmologie*, d'un traité sur les maladies pestilentielles.

* **LOIN**, adv. *Comme le bénitier*, *loin du chœur et près de la porte*, mauvais calembour sur les mots *chœur* et *cœur*, pour dire d'une personne qu'elle ne possède pas l'affection d'une autre.

LOING, n. pr. m. Géogr. Rivière de France, qui naît dans le dép. de l'Yonne, et vient se mêler à la Seine, entre Melun et Montereau. Le *canal du Loing*, qu'alimentent les eaux de cette rivière, n'est que le prolongement du canal de Briare. Les deux canaux mettent en communication la Seine et la Loire.

LOINTAINETÉ, s. f. Vieux mot qui signifiait l'état de ce qui est lointain. Il serait très-utile de le conserver.

* **LOIR**, s. m. (du lat. *glis*, *gliris*). Zool. Genre de mammifères de l'ordre des rongeurs, famille des murins.

LOIR, n. pr. m. (du lat. *Lœdus* ou *Lidericus*). Géogr. Rivière de France, qui a sa source dans le dép. d'Eure-et-Loir, aux étangs de Cernay. Après avoir parcouru une partie de ce dép., il traverse ceux de Loir-et-Cher et de la Sarthe, entre dans celui de Maine-et-Loire, et se jette dans la Sarthe, au-dessus d'Angers. Il est navigable dans une partie de son cours, qui est de 200 kilom.

* **LOIRE**, n. pr. f. (en lat. *Liger* ou *Ligeris*). Géogr. Un des principaux fleuves de la France. Il naît dans le dép. de l'Ardèche, au mont Gerbier-le-Joux; traverse douze dép. et entre dans l'Océan au-dessous de Nantes, après un cours de 1,000 kilom. environ (dont 130 de flottage et 760 de navigation. La Loire est sujette à de fréquents débordements; pour parer aux ravages qu'ils produisent, on a creusé un *canal latéral à la Loire*, qui longe la rive gauche du fleuve depuis le canal du Centre jusqu'à celui de Briare. — *Département de la Loire*, dép. de France, formé du Forez et d'une partie du Lyonnais et du Beaujolais. Il est divisé en trois arrondissements. Beaucoup de montagnes. Fer, plomb, houille en abondance. Sapins qui fournissent d'excellente térébenthine. Fruits, marrons dits *de Lyon*. Usines à fer, acier, armes, soieries, étoffes de coton. Commerce très-actif. Pop., 412,497 hab. Ch.-l. Montbrison. — *Département de la Haute-Loire*, dép. formé du Velay et d'une partie du Vivarais, du Gévaudan, de l'Auvergne et du Forez. Il est divisé en trois arrondissements. Hautes montagnes pour la plupart de formation volcanique. Sol peu fertile. Agriculture négligée. Bestiaux. Fabrique de dentelles, rubans de soie, tissus de laine, épingles, toiles. Pop. 295,005 h. Ch.-l. Le Puy. — *Département de la Loire-Inférieure*, dép. formé de la partie méridionale de la Bretagne, et divisé en cinq arrondissements. Mines de fer, d'étain, de houille, carrières de granit et de quartz. Salines. Grains, lin, fruits à cidre, etc. Pâturages excellents; fabriques de toiles, de mouchoirs, de draps, d'étoffe de fil, de coton et de laine, d'agrès de marine, etc. Pêche et armements pour Terre-Neuve. Grand commerce maritime. Pop. 470,000 hab. Ch.-l. Nantes. — *Département de Maine-et-Loire*. V. MAINE-ET-LOIRE, au Complément.

* **LOIRET**, s. m. (en lat. mod. *Ligerulus*). Géogr. Rivière de France qui a sa source à 7 kil. d'Orléans, dans le parc d'un château. Elle sort de deux gouffres qu'on appelle *le Bouillon* et *l'Abîme*, et se jette dans la Loire, sous Saint-Mesmin. Comme le *Loiret* est navigable près de sa source, bien que son cours ne soit que de 13 kilom., il est à présumer que cette rivière est formée par un courant d'eau souterrain qui peut-être vient de la Loire elle-même. — *Département du Loiret*, dép. du centre, formé de l'Orléanais et d'un fragment du Berri. Il est divisé en quatre arrondissements. Sol très-riche. Belles forêts. Vins, vinaigres, fruits, légumes, etc. Raffineries de sucre, brûleries d'eaux-de-vie, papeteries, etc. Commerce très-actif. Pop. 316,190 h. Ch.-l. Orléans.

* **LOIR-ET-CHER**, s. m. Géogr. Dép. de France, formé du Blaisois, du Vendômois et de plusieurs cantons détachés de l'Orléanais, du pays Chartrain et de la Touraine. Vin, grains, fruits, chanvre, etc. Moutons, volaille, gibier et poisson. Draps, cotonnades, papier, sucre de betterave, vinaigre, etc. Pop. 244,950 hab. Ch.-l. Blois.

LOISELLIEN, IENNE, adj. Qui appartient au jurisconsulte *Loisel* : *Annales loiselliennes*, institutes coutumières de Loisel.

LOISIEUX, EUSE, adj. Qui a du loisir. Mot employé par Rétif de la Bretonne, ce qui ne le recommande guère.

LOJA. Géogr. V. LOXA, au Complément.

LOKAYATIKA, s. m. (en sanscr. *le monde matériel*). Nom des philosophes indous de l'école matérialiste, appelés aussi *tchârvakâs*.

* **LOKE**, n. pr. m. Myth. scand. Fils du géant Farbante et de Laufeya, génie du mal des Scandinaves, lesquels n'étaient point Celtes, mais de race teutonique ou germanique. Pour le mettre hors d'état de nuire, les dieux l'enchaînèrent, et il ne recouvrera la liberté qu'au jour où le monde sera détruit.

LOKEREN, n. pr. m. Géogr. Ville de la Belgique, dans la Flandre orientale. 16,600 hab. Commerce de lin, de chanvre et de toiles.

LOLIACÉ, ÉE, adj. et s. f. (du lat. *lolium*, ivraie). Bot. Qui ressemble à l'ivraie. — LOLIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes graminées.

LOLIGOÏDE, adj. et s. m. (du lat. *loligo*, le calmar, et du gr. εἶδος, ressemblance). Zool. Qui ressemble au calmar. — LOLIGOÏDES, s. m. pl. Famille de mollusques.

LOLLARD, s. m. Hist. relig. Nom de certains hérétiques allemands qui eurent pour chef Walter *Lollard*, brûlé vif par l'inquisition à Cologne, en 1422. Les *lollards* croyaient, dit-on, que Lucifer et les démons avaient été chassés injustement du ciel et qu'ils y rentreraient un jour; que Dieu ne voyait point ce qui se passe sur la terre; que l'Écriture sainte était l'ouvrage des hommes; que les sacrements étaient des cérémonies inutiles. Poursuivis en Allemagne, ils passèrent en Angleterre où ils se mêlèrent avec les disciples de Wikleff. Tous alors reçurent le nom de *lollard*. — On donna aussi ce nom aux Vaudois, quoique leur secte fût beaucoup plus ancienne.

LOLLARDISME, s. m. Système religieux des Wicleffites et des lollards.

LOLOS, s. m. Relat. Titre des nobles de la troisième classe, chez les habitants de Macassar.

LOM, s. m. Figure de dragon à cinq ongles qu'on voit représenté sur les étoffes que les Chinois fabriquent pour l'empereur. C'est, dit-on, l'emblème de Fohî, fondateur de l'empire. On distingue le *lom* et le *man*. V. MAN, au Compl.

LOMADH, s. m. Philol. Lettre de l'alphabet syriaque, répondant au lamed des hébreux.

LOMAGNE, n. pr. f. (en lat. *Leomania*). Géogr. Ancienne contrée de la Gascogne, entre l'Armagnac et la Garonne. Capitale, d'abord Lectoure, puis le bourg de Vic. La *Lomagne* avait le titre de vicomté. La *vicomté de Lectoure et de Lomagne*, fait aujourd'hui partie des dép. de la Haute-Garonne, du Gers et de Tarn-et-Garonne.

LOMASTOME, adj. des 2 g. (du gr. λῶμα, bordure; στόμα, bouche). Zool. Qui a l'ouverture de la bouche entourée d'un rebord.

* **LOMATIE**, s. f. Bot. Genre de la famille des protéacées, renfermant des sous-arbrisseaux à feuilles alternes, etc. Les graines de la *lomatie des teinturiers* donnent une belle couleur rouge.

LOMATIN, adj. (du gr. λῶμα, bordure). Zool. Surnom donné aux doigts des pieds des oiseaux, quand ils sont bordés sur le côté par une membrane qui forme un rebord.

LOMATOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. λῶμα, rebord; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits entourés de rebords.

* **LOMATOPHYLLE**, adj. des 2 g. (du gr. λῶμα, bordure; φύλλον, feuille). Bot. Se dit des plantes dont les feuilles ont un bord d'un aspect particulier.

LOMATORHIZÉ, ÉE, adj. (du gr. λῶμα, bordure; ῥίζα, racine). Bot. Se dit des plantes dont les racines sont garnies d'un rebord.

LOMBAR, s. m. (du lat. *lombare*, vêtement qui entoure les reins). Ceinture de corde que les chartreux portent habituellement sur la chair.

* **LOMBARD, ARDE**, s. (de l'allem. *lang bart*, longue barbe). Géogr. Nom d'un ancien peuple germain qui faisait partie des Vandales, et vint s'établir en Italie au VI^e^ siècle. Les *Lombards* portaient primitivement le nom de *Longobards*. Sous la conduite d'Alboin, leur roi, ils fondèrent un royaume qui, après avoir duré 206 ans, fut détruit par Charlemagne en 774. — *Première ligue lombarde*, coalition des villes de Lombardie qui vainquit Frédéric Barberousse en 1184. — *Deuxième ligue lombarde*, celle qui se forma contre le successeur de ce Barberousse en 1225. *République lombarde*. V. ci-après le mot LOMBARDIE. — *Code lombard*, celui qui fut rédigé en 643 par Lotharis, roi des Lombards. — Au moyen âge, on appelait *lombards* les prêteurs sur gages, parce qu'ils étaient presque tous de la Lombardie. Les premiers qui vinrent en France s'établirent à Paris, dans une rue qui encore aujourd'hui porte leur nom. Dans certaines villes, le peuple nomme *lombards*, les établissements où l'on prête de l'argent sur gages à tant par mois. Mais ce nom n'appartient réellement qu'aux établissements clandestins où l'on prête sur gages à un taux usuraire. Les établissements publics de ce genre autorisés doivent être appelés *monts-de-piété*. — On appelle *patience de Lombard*, la résignation aux maux qui n'ont pas de remède, et *boucon de Lombard*, un mets empoisonné. Le mot *Lombard* au surplus est pris dans beaucoup d'expressions comme synonyme de lâche, de fourbe et de fripon. — B.-arts. *École lombarde*, nom par lequel on désigne les grands peintres qui ont illustré la Lombardie, et dont le caractère principal est de représenter la nature vivante en négligeant un peu l'étude du costume : *Le Corrège fut le créateur de l'école lombarde*. La *seconde école lombarde*, fondée par les Carrache, est plus connue sous le nom d'*école de Bologne*.

LOMBARDIE, n. pr. f. Géogr. Nom qu'a porté longtemps l'Italie septentrionale, à cause des Lombards qui s'y étaient établis. C'est principalement à la province où se trouvait Milan que ce nom était appliqué. Dans le IXe siècle, les Grecs de Constantinople ayant chassé les Sarrasins de la basse Italie, sous l'empereur Basile le Macédonien, donnérent le nom de *thème de Lombardie* aux provinces conquises, quoiqu'elles fussent bien loin de la Lombardie propre. Ce fut même la dernière chose qu'ils possédèrent en Italie. (On donnait aussi le nom de thème, θέμα, aux divisions de l'empire grec). Le *thème de Lombardie* ou *Catapanat*, fut réuni en 1053 au duché de Calabre. Quant à la Lombardie proprement dite, elle fut divisée en fractions; elle eut plusieurs petits souverains et forma une foule de petites républiques, Milan, Pavie, Crémone, etc. En 1796, tout ce pays fut transformé par Bonaparte en république sous le nom de *république lombarde* ou *cispadane*. Après avoir fait partie du royaume d'Italie (1805), la partie principale de la Lombardie, réunie aux États vénitiens, a été (1815) transformée en royaume en faveur de l'Autriche. V. plus loin LOMBARDO-VÉNITIEN. — *Congrégation de Lombardie*, communauté de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, établie en 1432.

LOMBARDIQUE, adj. des 2 g. Diplom. *Écriture lombardique*, l'écriture romaine altérée par les Lombards, laquelle fut en usage en Italie jusqu'au commencement du XIIIe siècle. Elle offre une très-grande variété de formes.

LOMBARDISME, s. m. Façon de parler propre aux Lombards. Les Italiens puristes accusent de *lombardisme* le style de quelques écrivains, tels que Bentivoglio.

LOMBARDO-VÉNITIEN, IENNE, adj. Géogr. Habitant de la Lombardie ou du pays de Venise. — *Royaume lombardo-vénitien* formé de l'ancien duché de Milan et des États de Venise, est devenu depuis 1815 un appendice de la monarchie autrichienne. Il est divisé en dix-sept délégations. Pop. 4 millions 500,000 hab. Ch.-l. Milan. Carrières de marbre. Sol fertile en grains, riz, maïs, olives, oranges, citrons, grenades, etc. Riches pâturages. Commerce de vins, huiles, miel, soieries, etc.

* **LOMBEZ**, n. pr. m. Géogr. Ville qui compte 1,700 hab. Avant la révolution, elle était le siége d'un évêché. Les états de Comminges s'y assemblaient.

LOMBO-SACRÉ, adj. et s. m. Anat. Nom d'une des branches d'un nerf des lombes.

* **LOMBOYER**, v. a. Dans les salines, c'est faire épaissir l'eau-mère, et non le sel.

* **LOMBRIC**, s. m. Zool. Genre d'annelides. — On donne aussi le nom de *lombric* à une espèce de ver intestinal et à un serpent du genre orvet.

LOMBRICIFORME, adj. des 2 g. Zool. Qui a la forme d'un lombric. — LOMBRICIFORMES, s. m. pl. Famille d'annelides. On dit aussi *lombriciné, ée*, et *lombricoïde*, des 2 g.

LOMBRICOGÈNE, adj. des 2 g. (du lat. *lombricus*, lombric; *genus*, naissance). Méd. Qui est occasionné par un lombric : *Affection lombricogène*.

LOMBRICOGÉNOSE, s. f. (même étym.) Méd. Maladie qui provient de la présence des lombrics ou autres vers intestinaux.

* **LOME**, s. m. (du gr. λῶμα, bordure). Zool. Membrane qui borde chaque côté des doigts de certains oiseaux.

LOMELLINE, n. pr. f. Géogr. Petite province des États sardes, division de Novare. 100,000 hab. Cap. *Mortara*.

* **LOMENTACÉ, ÉE**, adj. et s. f. Bot. Qui paraît formé de pièces rapportées et ajustées bout à bout avec une petite frange à chaque jointure : *Feuille lomentacée, gousse lomentacée*. — LOMENTACÉES, s. f. pl. Famille de plantes légumineuses.

LOMENTAIRE, s. f. Bot. Genre d'algues.

* **LOMPE**, s. m. (en angl. *lump*). Zool. Nom vulgaire d'un poisson qu'on appelle aussi *lièvre de mer*.

LONADE, s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées qui croissent dans le Midi, probablement le même que le *lonas* du Dictionnaire.

LONATO, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume Lombardo-Vénitien, à peu de distance du lac de Garde. 5,600 hab. Bonaparte y remporta, le 3 août 1796, une victoire signalée sur les Autrichiens.

LONCHOCARPE, s. m. (pr. *lonkocarpe*). (du gr. λόγχη, lance; καρπός, fruit). Bot. Genre de plantes d'Amérique dont le fruit a quelque ressemblance avec la pointe d'une lance.

LONCHOPHYLLE, adj. des 2 g. (pr. *lonkofile*) (du gr. λόγχη, lance; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles longues et lancéolées.

LONCHOSTOME, adj. des 2 g. (pr. *lonkostome*) (du gr. λόγχη, lance; στόμα, bouche). Bot. Se dit d'une coquille dont l'ouverture est lancéolée.

LONCLOATH, s. m. Comm. Toile de coton bleue et blanche qu'on fabrique sur la côte de Coromandel.

LONDEAU, s. m. Comm. Sorte de toile de Bretagne.

LONDINIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Londinium.

LONDINIUM. n. pr. m. (pr. *londiniome*). Géogr. anc. Capitale des Trinobantes, qui habitaient sur les bords de la Tamise. Auj. *Londres*.

LONDONDERRY, n. pr. m. Géogr. Comté d'Irlande, dans la prov. d'Ulster. 222,426 hab. Riches vallées, montagnes arides, carrières de granit, mines de fer. — Ville capitale de ce comté. 14,000 hab. Évêché. Bon port. Pêche. Commerce avec l'Amérique. Lord Castlereagh était *marquis de Londonderry*.

LONDONIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de Londres. — Qui concerne Londres ou ses habitants.

* **LONDRES**, n. pr. m. (en angl. *London*, en lat. *Londinium*). Géogr. La plus grande ville de l'Europe, l'une des plus peuplées du monde, la plus importante par son immense commerce, ch.-l. du comté de Middlesex et capitale de toute la monarchie britannique, sur les deux rives de la Tamise. On lui donne une surface de 104 kil. carrés, et une population de 1 million 870,728 hab., mais il faut dire que l'on comprend dans ce chiffre les faubourgs et même des villages contigus à la ville. Londres se divise en six parties principales, savoir : la *Cité*, qui est le *vieux Londres* et le quartier des commerçants; *Westminster* et *West-End*, sur la rive gauche du fleuve, siége du gouvernement et du parlement, demeure des nobles et des riches; le beau faubourg de *Southwark*, sur la rive droite, rendez-vous de toutes les industries; *East-End*, nouveau quartier, siège du commerce maritime; et enfin, le *quartier du Nord*, entièrement moderne et englobant plusieurs villages. Les rues sont régulières et bien bâties, bordées de trottoirs et éclairées au gaz. On remarque Piccadilly, Regent's-Street, Oxford-Street, Pall-Mall, le Strand, Holborn, etc.; les *squares* de Grosvenor, de Hanover, de Cavendish, etc.; les ponts de Waterloo, de Westminster, de Black-Friars, de Southwark et le nouveau pont de Londres, le tunnel, les docks; les parcs de Saint-James, Hyde-Park, Regent's-Park; le jardin zoologique; la cathédrale de Saint-Paul, l'abbaye de Westminster, édifice près duquel siégent les chambres du parlement; les palais de Saint-James, de Buckhingham, de Whitehall; la *Tour de Londres*, brûlée en partie en 1841 et rebâtie; la banque, la bourse, Guildhall (l'hôtel-de-ville), l'hôtel des douanes (*Custom-house*); les théâtres de l'Opéra italien, de Drury-Lane, de Covent-Garden, de Hay-Market, etc. On y trouve dix-huit bibliothèques, et parmi les musées, on remarque surtout le British-Museum. Évêché anglican; université; société royale dite *de Londres*, et une foule de sociétés savantes; académie royale de peinture; écoles de droit, de médecine, de minéralogie, d'entomologie, d'horticulture, d'astronomie, de mathématiques, de géographie, etc. Industrie et commerce immenses. *Londres*, petite ville sous les Romains, devint capitale du royaume d'Essex en 526. Alfred en fit la capitale de toute l'Angleterre. La peste y enleva 100,000 personnes en 1665, et l'année suivante, un incendie dévora 30,000 maisons, ce qui permit de donner à la ville en la reconstruisant sa régularité actuelle. C'est la patrie de Chaucer, de Spenser, de Prior, de Thomas Morus, de Temple, de Milton, de Shaftesbury, de Bacon, de Th. Browne, de Hogarth, de Pitt, de Fox, etc.

* **LONDRIN, INE**, adj. et s. Géogr. Habitant de Londres. — Comm. *Londrin*, drap qui se fabrique en France, principalement dans les département du midi; suivant leur qualité, on les nomme *premiers* ou *seconds*. On les appelle *londrins*, parce qu'ils imitent les draps de Londres.

* **LONG, LONGUE**, adj. Dans l'ancienne littérature française, on appelait *vers de longue ligne* les vers alexandrins; comme chez les Romains, au temps d'Ennius, on appelait *longs vers* les vers héroïques ou hexamètres. — Hist. *Long parlement*. V. PARLEMENT, au Compl. — *Faire long bois*, signifiait autrefois, en termes militaires, mettre un grand intervalle entre les rangs des soldats. — *Faire long feu*, se dit d'une arme à feu dont l'amorce a pris sans que le coup ait parti, soit que la poudre de la charge fût humide, soit que la lumière fût bouchée. — Au palais, *ajournement à longs jours*, assignation qui donne un plus long délai que le délai prescrit. — Techn. *Long, longue*, se dit de toute matière qui a été ramollie au point de devenir malléable et ductile assez pour prendre toutes les formes qu'on veut lui donner. — Fig. et fam. *Faire les longs yeux*, regarder quelqu'un de mauvais œil. — Prov. *Longues paroles font les jours courts*, la causerie, les propos amusants font passer le temps. — *De longues terres, longues nouvelles*, on a bien des choses à raconter quand on arrive d'un long voyage, et souvent on en invente. — *Les princes ont les mains et les oreilles longues*, ils peuvent entendre de très-loin, parce qu'ils ont autour d'eux des personnages toujours prêts à desservir les autres, et peuvent atteindre de loin, parce qu'ils ont le pouvoir. — *Long*, s. m. Auge où les sauniers laissent la muire se déposer. — *Scieur de long*, ouvrier qui scie le bois dans le sens de sa longueur, pour faire des planchers, des madriers, des solives. — Chasse. *Tirer de long*, faire suivre les chiens. — Faucouu. *Voler en long*, se dit de l'oiseau qui vole en droite ligne.

LONGANIMEMENT, adv. Avec longanimité.

LONG-BOIS, s. m. Hist. milit. Espèce de longue pique ou d'épieu.

LONGCHAMP, n. pr. m. Ancienne abbaye de femmes, située près de Paris, à l'autre extrémité du bois de Boulogne. Avant la révolution, on y exécutait pendant le carême des concerts spirituels qui attiraient la foule; et pendant trois jours de la semaine sainte, à commencer du mercredi, on y allait entendre les ténèbres. Aujourd'hui l'abbaye n'est plus, mais les Parisiens élégants des deux sexes ont conservé longtemps l'usage d'aller, pendant ces trois jours, sur la route qui y conduisait dans les Champs-Élysées, et d'étaler à l'envi tout ce que la mode et le luxe ont de plus riche et de plus nouveau. Depuis quelques années, l'affluence a beaucoup diminué; mais on dit encore : *La promenade de Longchamp, les trois jours de Longchamp*.

* **LONGE**, s. m. Lanière de cuir, tressée sur une partie de sa longueur, au bout de laquelle est attachée la mèche des fouets de cocher. — *La longe en vaut mieux que le corps*, ancien prov. qui s'appliquait aux gens qu'il n'est pas sûr de fréquenter.

LONGEVILLE-LÈZ-SAINT-AVOLD, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de la Moselle. 2,200 hab.

LONGÉVITE, adj. des 2 g. Qui a une longue vie. M. Pougens s'est servi de ce mot dans ses *Lettres philosophiques*. Plusieurs Dictionnaires donnent *longévive*; quelqu'un peut-être dira *longève*, comme les Latins disaient *longævus*. Aucun de ces mots n'a fait fortune.

LONGFORD, s. m. Géogr. Comté d'Irlande, dans la province de Leinster. 112,000 hab. La capitale du comté porte le même nom. 6,000 hab.

LONG-GRAIN, s. m. Dans une carrière d'ardoise, la ligne de la plus grande pente; c'est là que les ardoises se cassent le plus aisément.

LONGIBRACTÉTÉ, ÉE, adj. (du lat. *longus*, long; *bractea*, feuille mince). Bot. Se dit des plantes qui ont de longues bractées.

LONGICARPE, adj. des 2 g. (du lat. *longus*, long, et du grec καρπός, fruit). Bot. Se dit des plantes qui donnent des fruits très-longs. — Zool. *Longicarpe* (du lat. *longus*, long; *carpus*, carpe de la main). Surnom des animaux qui ont le carpe très-long.

* **LONGICAUDE**, adj. des 2 g. Zool. On le dit de tous les animaux qui ont une longue queue.

LONGICAULE, adj. des 2 g. (du lat. *longus*, long; *caulis*, tige). Bot. Se dit des plantes à longue tige.

LONGICOLLE, adj. des 2 g. (du lat. *longus*, long; *collum*, cou). Zool. Se dit des animaux qui ont le cou long, comme la grue, l'autruche, etc.

* **LONGICORNE**, adj. des 2 g. et s. m. (du lat. *longus*, long; *cornu*, corne ou antenne). Zool. Qui a les cornes ou les antennes fort longues. — LONGICORNES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères tétramères, divisée en plusieurs tribus.

LONGICOSTÉ, ÉE, adj. (du lat. *longus*, long; *costa*, côte). Zool. Qui a des côtes très-longues.

LONGICRURE, adj. des 2 g. (du lat. *longus*, long; *crus, cruris*, cuisse). Zool. Qui a de longues cuisses.

LONGICUSPIDÉ, ÉE, adj. (du lat. *longus*, long; *cuspis*, *cuspidis*, pointe). Hist. nat. Armé de longues pointes, ou se terminant en une longue pointe.

LONGI-ÉPINEUX, EUSE, adj. Hist. nat. Qui a de longues épines.

LONGIÈRE, s. f. Espèce de nappe beaucoup plus longue que large. Ce mot n'est d'usage que dans quelques départements.

LONGIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *longus*, long; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Se dit des plantes qui ont des fleurs longues, comme le sont en général celles qui ont la forme d'une cloche.

LONGIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *longus*, long; *folium*, feuille). Bot. Qui a de longues feuilles.

LONGILABRE, adj. des 2 g. (du lat. *longus*, long; *labrum*, lèvre). Zool. Qui a des lèvres allongées, ou le labre long.

LONGILOBÉ, ÉE, adj. (du lat. *longus*, long; *lobus*, lobe). Hist. nat. Qui est divisé en lobes allongés.

LONGIMANE, adj. des 2 g. (du lat. *longus*, long; *manus*, main). Zool. Qui a de longues mains. — On le dit, par extens., des insectes qui ont de longues pattes, des crustacées qui ont des pinces fort allongées.

LONGIMÈTRE, s. m. (du lat. *longus*, long; et du gr. μέτρον, mesure). Nom que quelques tailleurs ont donné à l'instrument dont ils se servent pour prendre des mesures.

* **LONGIMÉTRIE**, s. f. Partie de la géométrie élémentaire qui fait connaître les propriétés des lignes.

* **LONGIN** ou **SAINT-LONGIN**, s. m. Il se dit, en plaisantant d'un homme très-lent dans tout ce qu'il fait. C'est une mauvaise allusion au nom de deux soldats romains, appelés *Longin* (*Longinus*), qui avaient fait partie des bourreaux de Jésus-Christ. Le premier était le centenier qui commandait les soldats, l'autre celui qui perça d'un coup de lance le côté du Sauveur déjà mort. Tous deux, dit-on, embrassèrent le christianisme à la vue des miracles qui suivirent la passion.

* **LONGIPALPE**, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui a de longues palpes. — LONGIPALPES, s. f. pl. Famille d'insectes coléoptères.

LONGIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *longus*, long; *pes*, *pedis*, pied). Zool. et Bot. Qui a les pieds ou les pédoncules très-longs.

LONGIPÉDONCULÉ, ÉE, adj. Bot. Synonyme de *longipède*.

* **LONGIPENNE**, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui a de longues ailes. — LONGIPENNES, s. m. pl. Famille d'oiseaux de haute mer.

LONGIPÉTALÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a de longs pétales.

LONGIPÉTIOLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a de longs pétioles.

LONGIPINNÉ, ÉE, adj. (du lat. *longus*, long; *pinna*, nageoire de poisson). Zool. Qui a de longues nageoires.

* **LONGIROSTRE**, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Se dit des oiseaux qui ont le bec très-allongé. On donne aussi quelquefois le nom de *longirostre* à des quadrupèdes qui ont le museau fort allongé. — LONGIROSTRES, s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers.

LONGIS, s. m. Mar. Nom de deux barres de bois placées contre les passavants.

LONGISCAPE, adj. des 2 g. (du lat. *longus*, long; *scapus*, tige). Bot. Qui a une longue tige ou hampe.

LONGISÈTE, adj. des 2 g. (du lat. *longus*, long; *seta*, soie, poil rude des animaux). Zool. Qui a de longues soies, comme l'écureuil, le porc, etc.

LONGISILIQUEUX, EUSE, adj. Bot. Qui porte de longues siliques.

LONG-ISLAND, n. pr. f. Géogr. Ile des États-Unis, dans l'État de New-York, séparée du Connecticut par un bras de mer long de 240 kil. sur 48. 50,000 hab. Ville principale, Suffolk. — Ce nom de *Long-Island* appartient encore à plusieurs des Hébrides.

LONGISPINULEUX, EUSE, adj. (du lat. *longus*, long; *spinula*, dimin. de *spina*, épine). Bot. Se dit des plantes ou des parties des plantes qui sont armées d'épines longues, mais déliées.

LONGISTYLE, adj. des 2 g. (du lat. *longus*, long; *stylus*, style). Bot. Se dit des fleurs dont le style est très-long.

* **LONGITUDE**, s. f. Géogr. On comptait les degrés jusqu'à 360 inclusivement; aujourd'hui les degrés se comptent sur l'équateur 180 à l'est et 180 à l'ouest de Paris, c'est-à-dire moitié en allant d'occident en orient et moitié en sens inverse, et l'on dit, pour les distinguer : *longitude orientale*, *longitude occidentale*; *long*. E., *long*. O. — *Longitude géocentrique*, point de l'écliptique auquel répond le centre d'une planète vue de la terre.

LONGIUSCULE, adj. des 2 g. Qui est un peu allongé; diminutif de *long*. Il est didactique, et il peut se dire, par plaisanterie, des ouvrages d'esprit.

LONGIVARIQUEUX, EUSE, adj. (du lat. *longus*, long; *varix*, *icis*, varice). Bot. Qui porte de longues varices.

* **LONGJUMEAU**, n. p. m. Géogr. Bourg de France, dép. de Seine-et-Oise, dans une vallée qu'arrose la rivière d'Yvette. 2,400 hab. Ce fut là que les catholiques et les protestants conclurent la paix qu'on appela *petite paix*, ou *paix fourrée*, le 27 mars 1568. Ancien prieuré de bénédictins.

LONGOBUCCO, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Calabre Citérieure. 9,000 hab.

LONGOPHYLLE, adj. des 2 g. (du lat. *longus*, long; et du gr. φύλλον, feuille). Bot. Qui a de longues feuilles.

LONGO-SARDO, n. pr. m. Géogr. Port de la Sardaigne, à l'entrée du détroit de Bonifacio, qui sépare cette île de la Corse.

LONG-PIC, s. m. Mar. Position d'un bâtiment qui, en levant son ancre de l'avant, arrive au-dessus de cette ancre : *Ce bâtiment est à long-pic*.

LONG-PRÉ, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de la Somme. 1,600 hab.

* **LONGRINE**, s. f. Constr. Pièce de bois qu'on couche horizontalement au-dessus d'un rang de pilotage et qu'on fixe sur les pilotis.

* **LONGUE**, s. f. Mus. Dans le plain-chant, note carrée avec une queue à droite qui vaut ordinairement quatre mesures, c'est-à-dire trois brèves en mode parfait, deux brèves en mode imparfait.

* **LONGUÉ**, n. pr. m. Géogr. Petite ville, située sur le Lathan. 4,400 hab. Grains, fruits, toiles de chanvre, sangsues.

LONGUE-LANGUE, s. f. Zool. Nom vulgaire du torcol.

LONGUE-PAUME, s. f. Nom d'un jeu de paume où la balle lancée avec la raquette parcourt un espace considérable.

LONGUERESSE, s. f. Techn. Rigole, fossé, entaille longitudinale qu'on pratique dans les ardoisières, afin d'enlever plus aisément les ardoises. — Bloc rectangulaire très-long que l'on enlève ainsi. On trouve au Dictionnaire *longuesse*, qui est inusité et dont la définition est inexacte.

* **LONGUESSE**, s. f. V. le mot précédent.

* **LONGUEUR**, s. f. *Épée de longueur*, épée de défense plus longue que celle qui se portait à la ville. — *Coup de longueur*, se dit fig. et fam. d'une manœuvre qui est préparée depuis longtemps.

LONGUIS, s. m. Comm. Sorte de taffetas des Indes.

LONGUYON, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Moselle. 1,700 hab. Fonderie de fer.

LONG-VESTU, s. m. Archéol. Nom d'une monnaie d'or frappée sous Charles le Bel, et sur laquelle le roi était représenté vêtu d'un long manteau.

* **LONGWY**, n. pr. m. Géogr. Ville située sur un rocher et fortifiée par Vauban. 2,360 hab. Cédée à la France en 1678. Prise par les Prussiens en 1792 et 1815, après une résistance opiniâtre.

LONICÉRACÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Mot forgé par le naturaliste de Candolle, pour désigner des plantes qui ont l'apparence du chèvre-feuille. On n'en connaît point l'étymologie. — LONICÉRACÉES, s. f. pl. Famille de plantes. On dit aussi *lonicère*.

* **LONLANLA**, interj. Syllabes qui n'ont aucun sens par elles-mêmes et dont on a fait le refrain de plusieurs chansons populaires : *Eh! lon lan la! laissez-les passer les Français dans la Lorraine*. — Il se dit subst., comme *flon flon*, pour chanson : *Faire des lonlanlas*.

LONLAY-L'ABBAYE, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. de l'Orne. 3,700 hab. Ancienne abbaye de bénédictins.

LONG-SCION, s. m. Scion très-allongé. On écrit quelquefois *Lonsion*, mais rien n'excuse cette altération.

* **LONS-LE-SAULNIER**, n. pr. m. (en lat. *Ledo Salinarius*). Géogr. Ville située sur la Vallière et le Solvau. 8,000 hab. Elle doit son nom aux sauneries qu'elle renferme. Patrie du général Lecourbe.

* **LOO**, n. pr. m. Géogr. Bourg de la Belgique, dans la Flandre orientale. 1,500 hab. — Dans la province de Gueldre, qui fait partie du royaume des Pays-Bas, il y a un château royal du nom de *Loo*. C'était la résidence favorite du prince d'Orange, roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume III.

LOOPEN, s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les grains, employée à Riga. C'est la quarante-sixième partie d'un last d'Amsterdam. Dans la Frise, on l'appelle *looper*.

LOOS, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. du Nord, près de Lille. 1,500 hab. Ancienne et magnifique abbaye dont les bâtiments ont été convertis en une maison centrale de détention.

LOOT, s. m. Métrol. Trente-deuxième partie de la livre hollandaise. V. LOTH, au Complément.

LOO-YE, s. m. Relat. Idole des habitants de la Sibérie. Elle représente le plus ancien des dieux.

LOPADUSE, n. pr. f. Géogr. anc. Ile dans la Méditerranée, sur la côte d'Afrique. Aujourd'hui *Lampédouse*.

LOPATKA, adj. et s. m. Géogr. Nom d'un promontoire qui forme la pointe la plus méridionale du Kamtchatka.

LOPÉGIE, s. f. Bot. Plante du Mexique, famille des œnothérées.

LOPE-GONZALVO, adj. et s. m. Géogr. Cap. de la côte occidentale de l'Afrique, entre la Guinée septentrionale et la Guinée méridionale.

* **LOPHANTHE**, adj. des 2 g. (du gr. λόφος, aigrette; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs forment une espèce de panache ou d'aigrette. On peut écrire aussi *lophante*, parce qu'en grec l'aspiration ne domine jamais dans deux syllabes de suite.

LOPHIDE, adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une lophie. — Zool. LOPHIDES, s. m. pl. Famille de poissons osseux. On dit aussi *lophioïde*.

* **LOPHIODONTE**, s. m. Zool. Mot formé du gr. λοφιά, crinière; ὀδοὺς, ὀδόντος, dent.

LOPHIOLÈPE, s. f. (du gr. λοφιά, panache; λεπίς, écaille). Bot. Genre de plantes dont les fleurs en aigrettes sortent d'un calice dont la surface est écailleuse.

* **LOPHIONOTE**, adj. des 2 g. et s. m. Du gr. λοφιά, crinière, nageoire, et νῶτος, dos; le mot νότιος, humide, n'a rien à faire ici : les nageoires de tous les poissons étant nécessairement humides, cela n'aurait rien de caractéristique.

LOPHIRÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes qui a pour type le lophire, arbre très-touffu. On dit aussi *lophiracé*.

LOPHIS, n. pr. m. (pr. *lofice*). Temps hér. Béotien qui fut tué par un habitant d'Haliarte. Son sang devint la source du fleuve qui porta son nom. C'était un ruisseau qui allait se perdre dans le lac Copaïs.

* **LOPHOBRANCHE**, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. λόφος, houppe; βράγχια, branchies). Zool. Qui a les branchies en forme de houppes.

LOPHOGONE, adj. des 2 g. (du gr. λόφος, houppe; γωνία, coin). Hist. nat. Il se dit de tous les corps qui offrent des parties anguleuses, découpées en houppes, en franges.

* **LOPHOPHORE**, s. m. (du gr. λόφος, aigrette; φορὸς, qui porte). Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des gallinacés, lesquels se distinguent par l'aigrette dont leur tête est couronnée.

LOPHORHYNQUE, adj. des 2 g. (du gr. λόφος, aigrette; ῥύγχος, bec). Zool. Se dit de certains oiseaux qui portent une aigrette sur le bec ou à la racine du bec.

LOPHOSPERME, s. m. (du gr. λόφος, aigrette; σπέρμα, graine). Bot. Genre de plantes grimpantes du Mexique, famille des scrofulariées.

* **LOPHOTE**, adj. des 2 g. (du gr. λοφωτὸς, huppé). Zool. Qui porte une aigrette, une huppe.

* **LOPHYRE**, s. m. (du gr. λόφος, aigrette; οὐρά, queue). Zool. Nom donné à ces animaux, parce qu'ils ont la partie postérieure du corps garnie de soies ou de poils.

LOPHYROPE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. λόφουρος, en panache; ποὺς, ποδὸς, pied ou patte). Zool. Qui a les pattes ciliées. — LOPHYROPES, s. m. pl. Ordre de crustacés qui recherchent les eaux douces; leurs pieds sont garnis de soies ou poils.

LOPIMIE, s. f. Bot. Arbrisseau du Brésil.

LOPINER, v. a. Vieux mot qui signifie, diviser en lopins. On l'employait en style de palais et dans diverses coutumes : *Lopiner des terres*, *un héritage*.

LOQUACEMENT, adv. D'une manière loquace. Il est peu usité.

* **LOQUE**, s. f. (du lat. *flocus*, flocon, lambeau). Ancienne arme offensive consistant en un bâton ferré par le bout. — Hortic. *Palisser à la loque*, attacher avec des chiffons les branches d'un espalier, afin de ne pas endommager les bourgeons. — Bot. *Loque*, nom vulgaire de la douce-amère.

* **LOQUET**, s. m. Mar. Barre de fer qui sert à fermer les écoutilles. — Techn. Pinceau de chiendent ou de soie dont on forme les brosses.

LOQUETÉ, ÉE, adj. Blas. Qui est découpé ou qui a des appendices ressemblant à des découpures : *Panthère loquetée*.

LOQUIS, s. m. Comm. Verroteries qui servent aux marchands français qui trafiquent sur la côte occidentale de l'Afrique, pour faire des échanges avec les nègres. Ce sont en général de petits cylyndres de verre rouge.

LORANTHACÉ, ÉE, LORANTHIDÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de *loranthe*.

* **LORANTHE**, s. m. (du gr. λῶρον, courroie; ἄνθος, fleur), Bot. Genre de plantes monopétales, parasites, vivaces et ligneuses, à fleurs découpées en lanières.

* **LORANTHÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à une loranthe.

LORCA, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Murcie. 48,000 hab. Évêché.

* **LORD**, s. m. (en sax. *lafford*, de *laf* ou *loaf*, pain, nourriture, *ford* ou *afford*, fournir, parce qu'autrefois les grands nourrissaient une suite nombreuse). Nom par lequel on désigne particulièrement les membres de la chambre haute en Angleterre. Ce nom se donne aussi à certains fonctionnaires, tels que le *lord-maire* de Londres, *lord-mayor;* le grand maître d'hôtel, *lord-high-steward;* le grand chambellan, *lord chamberlain*, etc. — *Lord-maire*, gouverneur civil de la ville de Londres; charge créée dans le XIIIe siècle, à laquelle sont attachées d'immenses prérogatives. Le *lord-maire* est choisi par tous les bourgeois parmi les membres des douze corporations de Londres, mais pour être éligible il faut avoir rempli les fonctions de shériff et celles d'alderman dans l'un des quartiers de Londres.

LORD-HOWE, n. pr. m. Géogr. Groupe d'îles du grand Océan équinoxial, au N. des îles Salomon. Elles sont habitées par une peuplade qui appartient à la race malaisienne.

LORE, s. m. (en lat. *lorum*, courroie). Zool. Partie de la bouche de certains insectes. — Bot. Filament de quelques espèces de lichens et de conferves.

LORÉ, ÉE, adj. Blas. Se dit d'un poisson qui a les nageoires d'un autre émail que le corps : *Il porte aux trois poissons d'argent lorés de gueules*.

LORÉTAN, ANE, adj. et s. Géogr. Habitant de Lorette. — Nom qu'on donne aux chevaliers de Notre-Dame de Lorette. V. plus loin le mot LORETTE.

LORETO, n. pr. m. Géogr. Petite ville du Mexique, sur le bord de la mer Vermeille. Cap. de la Vieille-Californie et le principal établissement des missionnaires dans ces contrées. — Ville du royaume de Naples, dans l'Abruzze Ultérieure 1re. 4,200 hab.

LORETTE, n. pr. f. (en ital. *Loretto*, masc.). Géogr. Ville forte des États de l'Église, délégation d'Ancône, ch.-l. d'un commissariat, à 4 kil. de l'Adriatique. 8,000 hab. Évêché. Elle a une église très-riche dans laquelle se trouve la chapelle de Nazareth, appelée par les Italiens *Santa-Casa*, et la chambre où Marie conçut par l'opération du Saint-Esprit, chambre qui, suivant la tradition, fut transportée par les anges de Nazareth en Dalmatie et de la Dalmatie à Venise, et ensuite à *Lorette;* l'avant-dernier voyage eut lieu, dit-on, en 1291, et le dernier quelques années plus tard. Cette chapelle est l'objet de nombreux pèlerinages de toutes les parties de la chrétienté et reçoit d'abondantes offrandes. — Hist. *Notre-Dame de Lorette*, nom d'un ordre de chevalerie créé par le pape Paul III et constitué par Sixte-Quint en 1587. Les chevaliers avaient le droit de légitimer les bâtards de cet ordre ou Lorétans. — s. f. *Lorette*, nom que l'on donne depuis quelques années dans Paris à des femmes de mœurs faciles, mais élégantes, qui vivent dans le luxe et les plaisirs. Les *lorettes* sont plus riches et plus oisives que les grisettes, plus libres que les femmes entretenues, moins abjectes que celles qu'on ne nomme pas. Leur nom vient de ce que la plupart de ces femmes habitent les environs de l'église de Notre-Dame de Lorette.

LORGNE, s. f. Vieux mot qui signifiait, coup qu'on se donne à la tête, ou qu'on se donne lorsqu'on ne voit pas où l'on va.

* **LORI**, s. m. Zool. Genre de mammifères qui se rapprochent des singes.

LORICAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *lorum*, courroie). Hist. nat. Allongé en forme de lanière. — s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des algues. —Zool. Genre de polypiers. —(Du lat. *lorica*, cuirasse). Genre de poissons de l'ordre des acanthoptérygiens, famille des siluroïdes, ainsi nommés à cause des plaques osseuses dont tout leur corps est revêtu. L'espèce la plus connue est le *loricaire sétigère*.

LORICATE, adj. des 2 g. (du lat. *lorica*, cuirasse). Couvert d'une cuirasse : *Statue loricate*.

LORICULÉ, ÉE, adj. (du lat. *lorum*, courroie). Hist. nat. Qui se divise en rameaux longs et déliés.

* **LORIENT**, n. pr. m. Géogr. Cette ville, située sur le Scorff, à son embouchure dans l'Océan, est le siège d'une préfecture maritime, c'est un des cinq grands ports de France. 18,980. hab. Arsenal maritime, vastes chantiers de construction, magasins militaires, bagne pour les condamnés, etc.; commerce considérable. *Lorient* a été bâti régulièrement, en 1709, par la compagnie des Indes, qui y possédait un établissement depuis 1666.

LORIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *lorum*, courroie; *folium*, feuille) Bot. Se dit des plantes dont les feuilles sont allongées en forme de courroie.

LORILLART, s. m. Anc. art milit. Espèce de lame ou javelot dont on se servait au moyen âge.

* **LORIOT**, s. m. Zool. Genre de l'ordre des passereaux ou des sylvains, ressemblant un peu aux merles. Ces oiseaux vivent par couples sur la lisière des bois et sur les bords de l'eau; à la fin de l'été, ils émigrent. Le *loriot d'Europe*, espèce commune en France, a le corps d'un beau jaune, nuancé de vert sur le croupion, le bec d'un rouge vif. Les anciens attribuaient au *loriot* des propriétés merveilleuses. Selon les Athéniens, il suffisait de voir un *loriot* pour prendre la jaunisse; à Rome, au contraire, on prétendait que la vue de cet oiseau guérissait cette maladie. — *Compère loriot*, petit bouton qui se forme sur la paupière et qui quelquefois dure plusieurs semaines.

LORIPÈDE, s. m. (du lat. *lorum*, courroie; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Genre de mollusques acéphales.

LORIQUÉ, ÉE, adj. (du lat. *lorica*, cuirasse, enveloppe). Bot. Se dit d'une graine recouverte d'une lorique. — En zool., il s'applique aux animaux dont le corps est armé de plaques osseuses.

* **LORIS**, s. m. Zool. V. LORI, au Complément.

LORMES, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Nièvre. 3,000 hab. Grains, vins et bois.

LORMERIE, s. f. Vieux mot qui désignait la fabrication de tout l'équipement des chevaux. On l'emploie encore pour désigner de petits ouvrages de fer que fabriquent les éperonniers, cloutiers et autres ouvriers de ce genre.

* **LORRAIN, AINE**, adj. et s. Géogr. Habitant de la Lorraine. — Qui concerne cette contrée et ses habitants. — *Lorrain vilain, traître à Dieu et à son prochain*, se disait, sous le règne de Henri III, des princes de la maison de Lorraine, les Guises, chefs de la ligue. — Archéol. *Lorrain*, petite monnaie de billon des anciens ducs de Lorraine.

* **LORRAINE**, n. pr. f. (du lat. *Lotharingia*, royaume de Lothaire). Géogr. Ancienne province de France qui avait Nancy pour capitale, et dont on a formé les quatre dép. de la Meurthe, de la Moselle, de la Meuse et des Vosges. Ce nom s'étendit autrefois à tout le pays situé entre la Haute-Meuse et les Bouches-du-Rhin. Dans le IXe siècle, la Lorraine forma en faveur de Lothaire, fils de l'empereur Lothaire Ier, mort en 855, un royaume qui comprenait tout le pays qui se trouve entre le Rhin et l'Escaut, le Hainaut et le Cambrésis, c'est-à-dire l'Alsace, les pays de Trèves, de Cologne et de Juliers et les Pays-Bas, plus ce qu'on appelle actuellement la *Lorraine*. Vers l'an 911, Charles le Simple, roi de France, s'empara du royaume, l'Alsace exceptée; mais quatorze ans après, il fut réuni à l'empire d'Allemagne. En 954, il fut divisé par Othon II en deux grandes parties; l'une, la *haute Lorraine*, prit, en 1106, le nom de *duché de Brabant*. Outre ces deux grandes divisions, il se forma plusieurs petits États qui furent donnés à des princes particuliers, tels que les archevêchés de Trèves, de Cologne, l'évêché de Liége, les Trois Évêchés, le duché de Juliers, etc. Le *duché de Lorraine* fut possédé par les descendants de Gérard d'Alsace, qui formèrent la maison de Lorraine, depuis 1048 jusqu'en 1736. A cette époque, le duc François III ayant accepté en échange la Toscane, il fut donné à Stanislas Leczinski, ancien roi de Pologne, beau-père de Louis XV, pour être, à la mort de ce prince, réuni définitivement à la France, ce qui eut lieu en 1766. Il forma alors le grand gouvernement de *Lorraine-et-Barrois*. La *maison impériale de Lorraine*, fondée par le duc François III, époux de Marie-Thérèse, et empereur en 1740, sous le nom de François Ier, occupe encore aujourd'hui le trône d'Autriche. — *Croix de Lorraine*, double croix de gueules qui figurait dans l'écusson des ducs de Lorraine, et qui fut un des signes de ralliement de la ligue.

LORRÉ, ÉE, adj. Blas. V. LORÉ, au Compl.

* **LORRIS**, n. pr. m. Géogr. Patrie de *Guillaume de Lorris*, premier auteur du roman de la Rose (1260). 1,800 hab. Les habitants de cette ville ne jouissaient pas autrefois d'une grande réputation sous le rapport de l'esprit; car en parlant d'un homme aisé à tromper, on disait : *Il est de Lorris où les battus paient l'amende.*—On appelait aussi *greffier de Lorris*, un greffier pour rire.

LORROISE, s. f. Anc. art milit. Espèce de bache d'armes qu'on employait au moyen âge.

LORULE, s. m. (du lat. *lorum*, courroie). Bot. Nom générique des lichens rameux dont les longs filaments s'étendent circulairement autour de la racine.

* **LOS**, s. m. Vieux mot qui signifiait, comme le mot latin *laus*, renom, illustration, gloire. Il signifiait aussi avis, conseil. Sous une autre étymologie (allem. *lot*, sort), il signifiait partage, héritage : *Los tirés au sort*. Ce mot s'est conservé dans le style marotique, assez en vogue au XVIIIe siècle, totalement abandonné aujourd'hui.

* **LOSANGE**, s. m. (du gr. λοξὸς, oblique; ἀγκύλος, angle). Tout les géomètres font ce mot du masc., *un losange*. — *Losange* n'est du g. f. qu'en terme de blason; là il signifie une pièce de l'écu, qui est moins resserrée et moins aiguë aux extrémités que la fusée, qui n'est pas à jour comme les macles, ni percé en rond comme les rustres. En ce sens, ce mot pourrait venir de *laurengia*.

LOSANGER, v. a. Néol. Distribuer une chose en forme de losanges.

LOSSAN, s. m. Zool. Nom vulgaire du charençon du blé. On dit aussi *losson*.

* **LOT**, n. pr. m. Géogr. Rivière de France, qui a sa source dans les Cévennes, reçoit un grand nombre de ruisseaux, passe à Mende, Espalion, Cahors, Villeneuve-d'Agen, et va se jeter dans la Garonne, au-dessous d'Aiguillon, après un cours de 46 kil. Elle n'est navigable que depuis Entraigues, dép. de l'Aveyron. — *Département du Lot*, dép. de France, formé d'une partie de la Guyenne avec le Quercy. Vins, grains, châtaignes, truffes dites de Périgord; beaucoup de commerce. Pop. 286,000 hab. Ch.-l. Cahors. — *Lot-et-Garonne*, dép. de France, formé d'une partie de la Guyenne. Sol très-fertile, dans les bassins des rivières. Chênes-lièges, tabac, lin, chanvre, etc. Forges, papeteries, verreries, etc. Pop. 346,500 hab. Ch.-l. Agen.

LOTALITE, s. f. En minéralogie, variété de diallage.

LOTÉ, ÉE, adj. et s. f. Qui ressemble au lotier. — LOTÉES, s. f. pl. Famille de plantes légumineuses.

* **LOTH**, s. m. Métrol. Subdivision de la livre poids en Allemagne; c'est une demi-once, et sa valeur dépend de celle de la livre. V. LIVRE, au Complément.

LOTHERRÈGNE, s. f. Hist. La plus ancienne forme du nom de la Lorraine, ainsi appelée parce qu'elle fut l'apanage de Lothaire, fils de l'empereur Lothaire Ier, lorsque la mort de ce dernier, en 855, amena le partage de ses États entre tous ses enfants. On a dit ensuite *Lotherie*, *Lotheringe* et *Lothringe*.

LOTIFORME, adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme du lotus.

* **LOTION**, s. f. Nom par lequel les Français désignent la pratique expiatoire prescrite par l'alcoran pour laver les souillures non substantielles majeures. — *Lotion funéraire*, acte également prescrit aux musulmans, lequel consiste à laver le

corps d'un défunt, homme, femme ou enfant. — Alchim. *Lotion des philosophes.* V. LAVEMENT, au Complément.

LOTIONNER, v. a. Méd. Laver, nettoyer.

* LOTISSEUR, s. m. Nom qu'on donnait à un officier qui était chargé de diviser les marchandises par lots. Il y avait des *lotisseurs de cuirs* créés en 1627.

LOTIZÉ, ÉE, adj. Anc. cout. Divisé en lots: *Héritage lotizé.*

* LOTO, s. m. Jeu pour lequel on dispose un certain nombre de cartons qui renferment chacun quinze numéros rangés sur trois rangs. On prend ensuite un sac contenant quatre-vingt-dix boules qui portent chacune un numéro, et on en tire des boules l'une après l'autre, en nommant les numéros qu'elles portent. Le joueur qui trouve le numéro appelé sur ses cartons le marque avec des jetons, et celui qui le premier remplit un rang horizontal de cinq numéros, ce qui fait un quine, gagne le jeu.

LOTOÏDE, adj. des 2 g. (de *lotus*, et du gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble au lotus.

* LOTOPHAGE, adj. et s. des 2 g. (en gr. λωτοφάγος). Mangeur de lotus. Ce peuple habitait une île de la petite Syrte, aujourd'hui *Zerbi* ou *Gerbi*, dans le golfe de Gabon.

LOTS, s. m. pl. Anc. cout. *Lots et ventes.* V. LODS, au Dict. et au Compl. — *Lots et retenue*, droit dû par l'acquéreur au seigneur censuel pour prix de l'investiture.

* LOTUS, s. m. Le *lotus des Lotophages* ou *de Libye* était une espèce de jujubier. — Le *lotus d'Égypte* était une plante aquatique, espèce de nymphéa. — Le *lotus de l'Inde* paraît être le même que celui de l'Égypte. Beaucoup d'écrivains ont confondu les trois espèces. Le *lotus* joue un rôle essentiel dans l'histoire religieuse ou mythologique de l'Égypte et de l'Inde.

LOUARGAT, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. des Côtes-du-Nord. 3,800 hab.

LOUBINE, s. f. Zool. Espèce de poisson qu'on trouve à Cayenne, et qui ressemble à la perche.

* LOUCHE, s. f. Dans nos départements du Nord, on désigne par ce mot une grande cuiller à potage, avec un long manche: *Une louche d'argent; douze couverts et une louche.* — Agric. Espèce d'écuelle assujettie au bout d'un bâton, avec laquelle on répand sur le sol les engrais liquides. — Techn. Les tourneurs donnent ce nom à un outil avec lequel ils agrandissent un trou déjà fait. — Zool. Poisson du genre labre.

* LOUCHET, s. m. Agric. sorte de bêche à fer étroit avec laquelle on remue la terre.

LOUCHON, s. m. Tronc de sapin qui n'a pas de nœuds.

* LOUDÉAC, n. pr. m. Géogr. Ville qui est le centre d'une fabrication très-étendue de toiles dites *de Bretagne.* 7,000 hab.

LOUDÉAH, n. pr. m. Géogr. Lac de Barbarie, dans la partie méridionale de l'État de Tunis. L'eau de ce lac est salée.

LOUDES, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Haute-Loire. 1,400 h.

* LOUDUN, n. pr. m. (en lat. *Juliodunum*). Géogr. Cette ville compte 5,950 hab. *Loudun* et son territoire furent cédés à Louis XI par les comtes de Poitiers, et érigés en duché en faveur de Françoise de Rohan. — Les *Ursulines de Loudun* sont célèbres par le procès du curé Urbain Grandier, qui, accusé de les avoir ensorcelées, fut brûlé vif en 1634.

LOUDUNOIS, OISE, adj. Habitant de Loudun. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. *Loudunois*, s. m. Ancien petit pays de France, dans le Poitou. Cap. Loudun.

LOUE, n. pr. f. Géogr. Rivière de France, qui s'unit au Doubs, à 8 kil. au-dessous de Dôle. On l'appelle aussi *la Louve.*

LOUÉ, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. de la Sarthe. 1,780 hab.

* LOUER, v. a. On dit proverb. d'un homme dont la tête n'est pas bien saine, qu'*il y a des chambres à louer dans sa tête.* — On appelle *figures à louer*, dans un tableau, des figures accessoires tout à fait inutiles à l'action. Ces expressions sont du style fam. — Triv. *Louer son ventre*, accepter une invitation pour un repas. — Dans le sens de donner des louanges, on dit d'un homme qui fait beaucoup valoir une chose qu'il a faite, qu'*il se loue et se remercie.* — *Louer* s'emploie quelquefois dans le sens de remercier: *Je loue Dieu de ne m'être pas trouvé à sa place.* — Ces deux verbes doivent être considérés comme deux mots bien distincts (*locare* et *laudare*).

LOUETTE, s. f. Zool. Nom vulgaire de l'alouette.

LOUGHMAN, n. pr. m. Géogr. Grande province de l'Afghanistan, à l'orient du Caboul. 900,000 hab.

* LOUHANS, n. pr. m. Géogr. Ville située sur la Seille, autrefois baronie du duché de Bourgogne, faisant partie de la Bresse châlonnaise. 3,700 hab.

LOUI, s. m. (littéral. *crocodile*). Nom que les habitants de la Chine septentrionale ou Cathay donnent au cinquième de leurs douze cycles d'années, qui tous portent des noms d'animaux. On dit aussi *lungh.*

* LOUIS, s. m. (pr. en deux syllabes *lou-i*) (de *Ludovicus*, forme latine de Lut-wig). Monnaie d'argent qui valait 60, 30 et 15 sous. Cette valeur, sous Louis XV, fut portée au double, et les louis d'argent devinrent écus de 6 livres. Le nom de *louis*, sous le même règne, fut réservé pour des pièces d'or qui valaient 5 livres 10 sous, les *doubles louis* valaient 11 livres. Au commencement du dernier siècle, il y avait des louis de 20 livres. Avant la révolution, les louis d'or valaient 24 livres et les doubles louis 48 livres. Depuis, les *louis* furent, d'abord, réduits à 23 fr. 55 c., puis tout à fait démonétisés. Cependant le mot *louis* est appliqué abusivement par quelques personnes aux napoléons ou pièces de 20 fr. Ainsi 100 louis, dans l'ancienne acception, signifie 2,400 fr., ce que l'on entend encore aujourd'hui quand on dit 100 louis de rente; mais dans cette acception récente, *je parie 100 louis*, signifie je parie 2,000 fr. — Le *louis d'or* de Hanovre est une monnaie de compte composée de 5 thalers et valant 19 fr. 47 c. 1/2. — Il y avait des *louis* et *doubles louis* de Malte de 24 fr. et 48 fr. — Pour être *chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis*, il fallait avoir servi dix ans et professer la religion catholique. Cet ordre, supprimé à la révolution, fut rétabli par la restauration et disparut après la révolution de juillet 1830.

LOUIS (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Ville de Sénégambie, dans une île qui porte le même nom, à l'embouchure du fleuve Sénégal. 17,960 hab. Chef-lieu des établissements français dans cette partie de l'Afrique. — Rivière des États-Unis, se forme non loin des sources du Mississipi, et tombe dans le lac Supérieur, après un cours de 200 kil. — Ville forte des États-Unis, sur le bord occidental du Mississipi, ch.-l. de l'état de Missouri. 3,000 hab.

LOUISBOURG, n. pr. m. Géogr. Ville du Wurtemberg, qui fut de 1727 à 1783 la résidence des princes du pays. 5,000 hab. — Ville de l'Amérique du Nord, ch.-l. de l'île du cap Breton, à l'entrée du golfe Saint-Laurent. 10,000 hab.

LOUISE-BONNE, s. f. Hort. Variété de poire.

* LOUISIADE, s. f. Philol. Ce poëme fort médiocre est dû au P. Lemoine. — Géogr. Archipel de l'Océanie, à l'E. de la Papouasie, dans la Mélanésie. Les îles qui le composent ont pour habitants une race de sauvages étrangers à toute civilisation. *L'archipel de la Louisiade* fut découvert par Bougainville, en 1769.

* LOUISIANE, n. pr. f. Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique septentrionale, borné au N. par le territoire d'Arkansas, à l'E. par l'État du Mississipi, au S. par l'Océan, et à l'E. par le Mexique. Environ 400,000 hab. Pays très-vaste mais couvert de marais et sujet aux débordements du Mississipi. Sucre, coton, riz, tabac, indigo. Cap. la *Nouvelle-Orléans*, ville toute française. La *Louisiane* a longtemps appartenu à la France, qui en 1763 en céda une partie à l'Angleterre et l'autre à l'Espagne. En 1800, elle recouvra celle-ci, mais en 1803, elle la rendit à l'union anglo-américaine. Autrefois, le nom de *Louisiane* avait été étendu à tout le pays qui s'étend entre le Mississipi et les Montagnes Rocheuses; mais depuis longtemps ce pays, détaché de la Louisiane, avait été cédé aux Anglais.

LOUISISME, s. m. Hist. relig. Doctrine de quelques ecclésiastiques qui n'ont pas reconnu le concordat de 1802, et qui ont rejeté tous les changements opérés dans la constitution du clergé sous Louis XVI. Les partisans de cette doctrine font partie de la secte qu'on appelle la *petite église.*

LOUISISTE, s. m. Partisan du louisisme.

LOUNINGUIN, s. m. Relat. Mot canadien qui exprime l'action de porter un canot d'une rivière à une autre, et par extension, se dit des chemins qui font communiquer deux rivières. — *Louninguin* s'entend aussi de l'espace qui s'étend depuis le lieu où des chutes d'eau, des bancs, des tournants, arrêtent la navigation et forcent les indigènes à retirer de l'eau leur canot, jusqu'au lieu où il peut être remis à flot. On dit en français *portage.*

LOUNTCHITAKÉRA, s. m. Relat. Nom que les djaïnas, sectaires de l'Inde, donnent à ceux qui aspirent à la plus haute perfection, et qui pour y parvenir, parcourent tout nus les campagnes en demandant l'aumône.

* LOUP, s. m. Dans l'écriture hiéroglyphique des Égyptiens, le *loup* était l'emblème d'un voleur; ce qui n'empêchait pas qu'à *Lycopolis* (la ville des loups) le loup ne fût adoré. Les Grecs l'avaient consacré à leur Apollon et les Romains à Mars. Il figurait dès les plus anciens temps sur les enseignes romaines. Sur les médailles, il désigne la ville de Rome ou quelque autre ville de l'empire. V. LOUVE, au Complément. Quand les Romains possédèrent l'Espagne, on grava sur des médailles d'Emerita Augusta, des figures de *loup*, pour indiquer que le pays avait été délivré des loups qui l'infestaient. — Une tête de *loup* est l'emblème de la ville d'Argos. — Les Romains appelaient le *loup* une espèce de harpon ou de grand croc au moyen duquel ils détournaient les coups du bélier. — *Frein à dents de loup*, chez les Romains, espèce de mors dont on se servait pour dompter les chevaux fougueux. — Dans le moyen âge, le *loup* était une espèce d'épée à lame plate, de longueur moyenne. — Techn. On appelle *loup* un crochet ou verrou qui arrête le chien d'une arme à feu, c'est une des pièces qui entrent dans la platine de sûreté. — Dans le blason, le *loup* se représente toujours passant, courant ou ravissant. — Constr. *Loup*, pince courbe avec laquelle on arrache les gros clous. — *Dent de loup.* V. DENT, au Dictionnaire. — Zool. *Loup*, nom vulgaire d'un poisson, espèce de perche. — En t. d'atelier, *faire un loup*, c'est manquer un ouvrage, le mal exécuter. — *Le loup l'aura vu le premier*, se disait chez les anciens d'un homme à qui il était arrivé quelque accident fâcheux. — *Il a vu le loup*, se dit aujourd'hui en plaisantant: 1° d'un homme enroué, probablement parce qu'il s'est altéré la voix en criant pour effrayer l'animal; 2° d'un homme qui reste interdit et ne peut plus rien dire, parce que naturellement celui qui rencontre un loup sans s'y attendre est saisi de frayeur. — On dit encore d'une fille qui a perdu son innocence, qu'*elle a vu le loup.* — *Il est comme le loup, il n'a jamais vu son père*, se dit d'un enfant naturel. — *Être décrié comme le loup blanc*, avoir une mauvaise réputation. — *Courir un homme comme le loup gris*, poursuivre vivement un individu. — *Un froid de loup*, un grand froid, température pendant laquelle les loups affamés rôdent autour des habitations. — *Danser le branle du loup*, avoir peur et s'enfuir. — *Les agnèles de La Ferté, dont il ne faut que deux pour étrangler un loup*, se dit des femmes qui, sous l'apparence de la douceur, cachent un caractère emporté et acariâtre. Ce proverbe vient de ce que des soldats de la garnison de La Ferté se déguisèrent en femmes pour surprendre les assiégeants dans leur camp. — *La lune est à l'abri des loups*, dans les rangs élevés on n'a rien à craindre des tentatives que peuvent faire les malfaiteurs obscurs et sans puissance réelle. — *A chair de loup, sauce de chien*, il faut traiter les gens comme ils le méritent. — *Quand le loup est pris, tous les chiens le mordent*, quand un homme puissant est tombé, les gens sans valeur s'acharnent après lui. — *En fuyant le loup, il a rencontré la louve*, il est tombé dans un péril en voulant en éviter un premier. — *D'un côté le loup, d'un autre le chien*, il y a danger des deux côtés. — *La patenôtre du loup*, prétendues paroles magiques auxquelles on attribuait la vertu de chasser les loups et de les mettre en fuite.

LOUPÇAVO, s. m. Hist. relig. Nom d'une des congrégations religieuses qu'Alexandre IV réunit pour former l'ordre des ermites de Saint-Augustin.

* LOUP-CERVIER, s. m. Il se dit fig., en général, de tous ceux qui considèrent comme leur proie les entreprises de l'État, les adjudications, les canaux, les chemins de fer, etc., et qui emploient des manœuvres plus ou moins licites pour mettre en baisse ce qu'ils veulent acheter, en hausse ce qu'ils ont besoin de vendre: *Les loups-cerviers de la Bourse; les loups-cerviers nous dévorent.*

* LOUP-GAROU, s. m. La croyance populaire relative au *loup-garou*, qui pendant la nuit parcourt les rues et les campagnes existe encore à peu près sans altération parmi les paysans de la Saintonge, de la Bretagne, du Limousin et de l'Auvergne; cette opinion était si bien enracinée autrefois que les tribunaux condamnaient au feu comme sorciers ceux que la clameur publique

accusait d'être *loups-garoux* ; souvent de pauvres insensés se croyaient *loups-garoux*, se reconnaissaient comme tels, et leurs aveux en les faisant condamner raffermissaient la croyance générale.

LOUQSOR, n. pr. m. Géogr. Village de la Haute-Égypte, un des quatre qui se sont formés sur l'emplacement de l'ancienne Thèbes. On y voit encore de magnifiques ruines. C'est de Louqsor qu'est venu à Paris l'obélisque qui depuis 1836 s'est élevé sur la place de la Concorde. Ce monolithe, qui paraît dater de Sésostris, a 22 mètres de hauteur, il est couvert sur ses quatre faces de caractères hiéroglyphiques. On dit aussi *Luxor*.

LOUQUO, n. pr. m. Relat. Chez les Caraïbes des Antilles, nom du premier homme.

* **LOURD**, s. m. Techn. Partie d'une meule d'un moulin qui, se trouvant plus dense et par conséquent plus pesante que les autres parties, rompt l'équilibre et gêne le mouvement de la meule.

LOURDÉE, s. f. Écon. rur. Un des noms vulgaires du tournis, maladie du mouton.

* **LOURDES**, n. pr. m. Géogr. Petite ville située sur le sommet d'un rocher que baigne le Gave de Pau. 3,700 hab. Marbre, ardoises.

* **LOURE**, s. f. Mus. Ancien nom de la cornemuse.

LOURE, adj. et s. m. Nom d'un peuple belliqueux qui habite le Louristan, en Perse.

LOURISTAN, n. pr. m. Géogr. Partie septentrionale et montagneuse de l'Irak-Adjemi, province de la Perse.

LOÜS, s. m. Ant. gr. Dixième mois du calendrier macédonien. Il correspondait au mois d'août du calendrier julien, après qu'Auguste eut réglé l'année civile.

* **LOUSTIC**, s. m. Il y avait un *loustic* ou bouffon dans chacune des compagnies suisses, c'est de là que nous est venu ce mot.

LOUTH, n. pr. m. Géogr. Comté d'Irlande, province de Leinster. 60,000 hab. Cap., autrefois *Drogheda*, aujourd'hui *Dundalk*. — Ville d'Angleterre, dans le comté de Lincoln. 6,900 hab. Tapis et couvertures.

LOUTRÉE, s. f. Anc. cout. Adjudication et délivrance d'un bien, d'un héritage à quelqu'un. *Avoir loutrée*, se rendre adjudicataire. C'est une corruption de *l'outrée*, l'action d'emporter en surenchérissant, en outrant.

LOUTRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. λουτρὸν, bain). Qui concerne les bains. Il se dit subst. des ouvrages grecs qui traitent de cette matière et des auteurs qui les ont composés : *Les loutriques*.

LOUTROPHORE, s. des 2 g. (du gr. λουτροφόρος, formé de λουτρὸν, bain ; φέρω, je porte). Ant. gr. En général, personne qui porte de l'eau pour le bain, mais tantôt c'était un jeune garçon qui apportait de l'eau de la fontaine de Callirhoé pour le bain du marié ; tantôt un jeune garçon ou une jeune fille qui portait une urne pleine d'eau pour les libations, dans les funérailles d'un adolescent ou d'une jeune vierge. — Le *loutrophore* était aussi une urne noire qu'on mettait sur la tombe d'un célibataire.

* **LOUVAIN**, n. pr. m. (en lat. *Lovanium* ; en flam. *Leuven*). Géogr. Grande ville de la Belgique, dans le Brabant méridional, sur la Dyle et le canal qui fait communiquer cette rivière avec la Nèthe. 27,000 hab. Grand commerce de bière. — Cette ville est fort ancienne, mais il n'en est question dans l'histoire qu'à dater de l'invasion des Normands. On a dit sans preuves qu'elle avait été fondée par Jules César. Elle a été souvent prise et ravagée et a souffert des inondations, du feu, de la peste et de la famine. Son université, créée en 1420, était une des plus célèbres du Nord ; elle comptait 4,000 élèves ; ce nombre ne s'élevait pas à 300 en 1830. Elle a été supprimée à cette époque.

LOUVANISTE, s. m. Nom par lequel on désigne les docteurs, professeurs, étudiants de l'université de Louvain. Les *louvanistes* ont donné une traduction française de la Bible, ils ont aussi publié plusieurs Pères de l'Église, entre autres saint Augustin. Le mot *louvaniste* ou *lovaniste* ne s'emploie jamais que pour désigner un membre de l'université.

LOUVANOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant de Louvain. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

* **LOUVE**, s. f. Symbole de la ville de Rome, parce que Romulus et Rémus avaient été nourris, disait-on, par une *louve*, ou plutôt par une femme appelée *Lupa*.

LOUVÉ, ÉE, adj. Relat. Il se dit de certains serpents de l'Amérique qui se roulent en spirale et se tiennent à l'affût de leur proie. On dit mieux *lové*. V. SE LOVER, au Complément.

LOUVECIENNES. V. LUCIENNES, au Complément.

LOUVET, s. m. Vétér. Sorte de maladie charbonneuse des bœufs et des chevaux.

LOUVETAGE, s. m. Techn. Action de louveter et résultat de cette action.

LOUVETEAU, s. m. En franc-maçonn., fils d'un franc-maçon. — Techn. Sorte de coin de fer à l'usage des maçons.

LOUVETER, v. a. Techn. Soumettre la laine au loup. V. LOUP, au Dictionnaire.

* **LOUVETIER**, s. m. Ce n'est plus aujourd'hui le titre d'une charge, mais seulement un titre honorifique accordé aux propriétaires qui s'engagent à entretenir un équipage pour la chasse du loup.

* **LOUVIERS**, n. pr. m. Géogr. Ville située sur l'Eure et place importante au moyen âge. Aujourd'hui ville de manufacture et de commerce. 20,000 hab.

LOUVIGNÉ-DU-DÉSERT, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. d'Ille-et-Vilaine. 3,400 hab.

LOVANISTE, s. m. V., plus haut, LOUVANISTE.

LOVE, s. m. Techn. Masse de savon qui a la longueur d'une brique, l'épaisseur et la largeur de trois. Quand cette masse est sèche, on la coupe en fragments de la longueur de la masse même, mais d'une largeur qui n'excède pas leur épaisseur.

* **LOVELACE**, n. pr. m. Héros du roman de *Clarisse*, par Richardson. — s. m. Se dit par allusion, d'un jeune homme riche, spirituel et libertin, qui fait consister son premier mérite à séduire les femmes. — On le dit aussi, par ironie, d'un libertin de mauvais ton ou d'un fat présomptueux : *C'est un petit lovelace, le lovelace du quartier*.

* *se* **LOVER**, v. pr. S'enrouler sur soi-même, comme font la plupart des serpents.

LOVNA. Myth. scand. V. LOFNA, au Compl.

LOWELL, n. pr. m. Géogr. Ville des États-Unis d'Amérique, sur les confins du Massachusets et du New-Hampshire. 21,000 hab. Nombreuses usines ; filatures de coton. Chemin de fer de Lowell à Boston.

LOWERTZ, n. pr. m. Géogr. Lac de Suisse, canton de Schwitz, remarquable par la beauté pittoresque de ses rivages. La chute d'une montagne voisine l'a comblé en partie ; un village qui s'élève sur ses bords, et qui porte le même nom, manqua d'être enseveli sous les débris.

LOXA, n. pr. f. (pr. *log-ha* ; le *lo* fortement aspiré). Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Grenade et sur le Xenil. 14,000 hab. Au temps des Maures, *Loxa* en avait 60,000. — Ville de la Nouvelle-Grenade, république de l'Équateur. 10,000 hab. Commerce de quinquina. On écrit aussi *Loja*, qu'on prononce de même.

LOXANTHÈRE, adj. des 2 g. (du gr. λοξὸς, oblique ; ἀνθήρα, anthère). Bot. Se dit des plantes dont les anthères sont placées obliquement.

LOXIADES, s. m. pl. Zool. Famille d'oiseaux qui a pour type la loxie ou gros-bec.

* **LOXIAS**, adj. Surnom donné à Apollon ou au Soleil, et suivant quelques mythologues, à Diane ou à la Lune, soit à cause de la marche oblique de ces astres, soit parce que leurs rayons n'arrivent à la terre que plus ou moins obliquement, soit enfin à cause de l'obscurité qui régnait dans leurs oracles.

* **LOXIE**, s. f. (en lat. *loxia*, de λοξὸς, oblique, à cause de la forme du bec, dont les deux parties se croisent sur le côté). Zool. Nom scientifique du bec-croisé.

LOXO, n. pr. f. Temps hér. Une des filles de Borée.

LOXODON, s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

LOXODROMIQUE, adj. des 2 g. Géom. *Ligne loxodromique*, cette spirale s'approche continuellement du pôle, et mathématiquement parlant, elle ne peut jamais l'atteindre.

* **LOYAL, ALE**, adj. Féod. *Loyal aide*, impôt payable quand le seigneur venait à être décoré de l'ordre du Saint-Esprit. — *Loyal et magnanime pair*, mots sacramentels qui entraient dans la formule du serment que les ducs et pairs étaient tenus de prêter entre les mains du premier président du parlement : *Vous promettez de vous comporter en loyal et magnanime pair*.

* **LOYALISME**, s. m. Hist. Opinion des Anglais dévoués aux monarques de la branche de Brunswick, qui ont remplacé les Stuarts. On l'oppose à *royalisme*, opinion de ceux qui sont restés fidèles aux descendants des Stuarts vivant dans l'exil. Aujourd'hui que les Stuarts sont éteints, cette distinction ne trouve plus son application que dans l'histoire ; cependant les Anglais dévoués au souverain se targuent toujours de *loyalisme*.

LOYETTE, s. f. Fauconn. Ancien nom de l'émérillon.

LOYOLA, n. pr. m. Géogr. Château et village d'Espagne, prov. de Guipuscoa, près de Saint-Sébastien. Ce fut dans ce château que naquit Ignace dit *de Loyola*, fondateur de l'ordre des jésuites. Ceux-ci y eurent un collège jusqu'en 1767, époque de leur expulsion. — On appelle les jésuites *disciples* ou *enfants de Loyola*.

LOYOLISTE, s. m. Nom que par dénigrement on donne quelquefois aux jésuites.

LOYOLITIQUE, adj. des 2 g. Qui tient des jésuites : *Doctrines loyolitiques*. Ce mot, peu usité, se prend en mauvaise part.

* **LOZÈRE**, n. pr. f. Géogr. Petite chaîne de montagnes qui se détache des Cévennes, et dont la hauteur varie de 45 à 1,600 mèt. Elle s'étend d'Uzès à Mende, et de ses flancs sortent le Tarn et le Lot. — *Département de la Lozère*, département formé de l'ancien Gévaudan et d'une partie des anciens diocèses d'Uzès et d'Alais. Il est divisé en 3 arrondiss. Grains, vins, châtaignes, lin, fruits ; plomb argentifère, cuivre, marbre ; bêtes à laine. Pop. 141,000 hab. Ch.-l. Mende.

LRI et **LRÎ**, s. m. Philol. Nom de deux voyelles de l'alphabet sanscrit. C'est l'*i* bref et l'*î* long précédés du groupe *lr* prononcé très-rapidement.

LS. Ant. rom. Abréviation qui veut dire *sesterce*. On écrit aussi LLS.

* **LUA**, n. pr. f. Myth. rom. Déesse, fille de Saturne. Quelques mythographes la confondent avec Némésis. D'autres l'identifient avec Rhée et Ops. On lui consacrait les dépouilles prises sur l'ennemi.

LUARASICI, s. m. pl. Myth. Nom que les Rhédmires, ancien peuple slave, donnaient à leurs principales divinités.

LUBB, s. m. Zool. Poisson des mers du Nord.

LUBBEN, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans le Brandebourg. 3,000 hab. Bière, eaux-de-vie de grains.

LUBECK, n. pr. m. Géogr. Ville libre d'Allemagne, l'une des quatre qui sont entrées dans la confédération germanique, sur la gauche de la Trave. 27,000 hab. Évêché. Entrepôt du commerce du Midi avec le Nord. Fondé en 1140, siége épiscopal d'Oldembourg en 1162, indépendant en 1225, *Lubeck* fut bientôt après à la tête de la ligue hanséatique. En 1806, il fut pris de vive force par les Français, et de 1810 à 1814, fit partie du dép. des Bouches-de-l'Elbe. — Le territoire de la *république de Lubeck* se compose de plusieurs morceaux séparés. Il compte 50,000 hab.

LUBECQUOIS, adj. et s. Géogr. Habitant de Lubeck. — Qui concerne Lubeck ou ses habitants. On écrit aussi *lubéquois* et *lubeckois*.

* **LUBERNE**, s. f. Femelle du léopard. C'est un mot du vieux langage, entièrement hors d'usage.

LUBERSAC, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Corrèze. 3,900 hab.

LUBIEUX, EUSE, adj. Sujet aux lubies. Ce mot a vieilli.

LUBIN, s. m. Vieux mot qui signifiait petit loup, louveteau. Il s'est conservé dans l'expression *frère lubin*. Nom qu'on appliquait aux moines qui remplissaient mal les devoirs de leur état.

LUBLIN, n. pr. m. Géogr. Ville de l'ancienne Pologne, aujourd'hui à la Russie, et ch.-l. d'un gouvernement de son nom. 15,000 hab., dont moitié juifs. Évêché catholique, citadelle. Commerce de vin de Hongrie.

LUBRE, s. m. Archéol. Ancienne monnaie du duché de Bourgogne.

LUBRICIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *lubricus*, glissant ; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Se dit des animaux qui ont les pieds très-unis et glissants sous la main.

* **LUBRICITÉ**, s. f. (en lat. *lubricitas*, état de ce qui glisse). Il ne s'emploie plus au propre, mais on s'en servait encore au XVIe siècle pour exprimer la qualité de ce qui est glissant. Quelques écrivains modernes ont essayé de rendre sa signification primitive au mot *lubrique*, mais l'usage y attache une telle idée d'impudicité qu'on aura bien de la peine à le rendre aujourd'hui

synonyme de *glissant*. Ce n'est qu'en poésie qu'on peut le hasarder avec cette acception.

LUC, n. pr. m. Ce nom de l'un des quatre évangélistes entre dans la composition d'une phrase d'un usage assez fréquent dans le style familier. On dit d'une chose qui n'est pas dans les règles, d'un homme dont la conduite est légère : *Cela n'est pas selon saint Luc*, *cet homme ne vit pas selon saint Luc*. — Fig. et par plaisanterie : *L'oiseau de saint Luc*, un bœuf. — *Il est léger*, *il est vif comme l'oiseau de saint Luc*, se dit d'un homme très-lourd.

LUC (le), n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Var. 3,600 h. Huile, vin, marrons. — Il y a dans le dép. de la Drôme un petit bourg de même nom, bâti sur l'emplacement de l'ancienne ville des Voconces, dans la Viennoise. On l'appelait *Lucus* ou *Lucus Augusti*. V. LUCUS et LUGO, au Complément.

LUCA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville située sur les confins de la Ligurie, mais dépendante de l'Etrurie. Aujourd'hui *Lucques*.

LUCAGUS, n. pr. m. (pr. *lucaguce*). Temps hér. Guerrier latin, frère de Liger. Les deux frères furent tués par Énée.

LUCANIDE, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui ressemble à une lucane. — LUCANIDES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, section des pentamères lamelliformes, ayant pour type le genre lucane. Les *lucanides* vivent à l'état de larves dans l'intérieur des arbres.

* LUCANIE, n. pr. f. Géogr. anc. Province de l'Italie méridionale, dont les principales villes étaient *Héraclée*, *Pæstum*, *Sybaris* ou *Thurium*. Aujourd'hui la *Basilicate*, dans l'Abruzze Citérieure.

* LUCANIEN, IENNE, adj. et s. Ant. Qui se rapporte à la Lucanie. Les Romains donnèrent le nom de *bœufs lucaniens* aux éléphants, parce que ce fut en Lucanie qu'ils virent pour la première fois quelques-uns de ces animaux, dans l'armée de Pyrrhus.

LUCANISTE, s. m. Littér. Nom qu'au XVII^e siècle on donna aux partisans de Lucain, auteur de la Pharsale.

LUCAR, s. m. Ant. Mot purement latin, qui signifie revenu qu'on tirait des bois sacrés (*lucus*), et qu'on employait pour les jeux publics et les spectacles.

LUCAR (SAN-), n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Séville. 17,000 hab. Port défendu par deux châteaux à l'embouchure du Guadalquivir. Commerce de vins excellents. Cette ville fut dépeuplée en 1800 par la fièvre jaune. On dit aussi *San-Lucar de Barrameda*, pour la distinguer d'une autre ville de même nom, également située dans l'intendance de Séville. 2,000 hab. Cette dernière porte aussi le nom de *San-Lucar-la-Mayor*. — *San-Lucar*, s. m. Cap qui forme l'extrémité méridionale de la Californie.

LUCAYES, adj. et s. f. pl. Géogr. Groupe d'îles de l'océan Atlantique, au N. de Cuba et de Saint-Domingue. Elles sont au nombre d'environ sept cents, sur lesquelles vingt tout au plus ont quelque importance. Les principales sont *Bahama*, *Éleuthera*, *la Nouvelle-Providence* et *San-Salvador* ou *Guanahani*. C'est la première terre découverte par Colomb, le 11 octobre 1492. Les *Lucayes* appartiennent aux Anglais depuis 1783. Leur population peut s'élever à 14,000 hab., dont 11,000 noirs. On dit aussi *les îles Bahama*, *l'archipel de Bahama*.

LUCENA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Cordoue, bien déchue depuis l'expulsion des Maures. 20,000 hab.

LUCENAY, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de Saône-et-Loire. 1,120 h.

LUCENTUM, n. pr. m. (pr. *lucentome*). Géogr. anc. Ville de l'Espagne Tarraconaise, aujourd'hui *Alicante*. On l'appelait aussi *Lucentia*, fém.

LUCÉRA, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Capitanate. 8,500 hab. Évêché. C'est l'ancienne *Luceria*, ville de l'Apulie, fameuse par la beauté de ses laines.

* LUCÈRE, s. m. Hist. rom. Nom qui fut donné par Romulus à la troisième tribu qu'il forma en mémoire du secours qu'il avait reçu de *Lucérius*, roi des Toscans, contre Tatius, roi des Sabins. Après l'union des Romains et des Sabins, Romulus créa, conjointement avec le même Tatius, trois centuries (et non décuries) de chevaliers romains, et les chevaliers de la troisième centurie, choisis dans la troisième tribu, prirent aussi le nom de *Lucères*.

* LUCERNAIRE, s. m. Ant. Porteur de candélabres. — s. f. Genre de zoophytes.

* LUCERNATE. V., au Complément, LUCERNITES, qui est plus correct.

* LUCERNE, n. pr. f. Géogr. Ch.-l. du canton catholique du même nom, et l'une des trois capitales de toute la confédération helvétique, sur la Reuss, à sa sortie du lac. 7,000 hab. Collége de jésuites, séminaire, gymnase, etc.; Remparts flanqués de tours. — Canton de la Suisse, entre ceux de Berne et de Schwitz, d'Underwald et de Soleure. 98,000 hab., tous catholiques. Bons pâturages; sites délicieux. Commerce de transit. — *Lac de Lucerne*, lac dont la surface est de 80 kil. carrés, traversé par la Reuss; c'est un des trois lacs qui composaient le lac des Quatre-Cantons.

LUCERNITES, s. f. pl. (du lat. *lucernitates*, de *lucerna*, lampe). Cantique que les premiers chrétiens chantaient la nuit à la lueur des lampes, dans leurs assemblées secrètes.

LUCESTRE, s. m. Vieux nom d'une espèce de serge d'Angleterre. Suivant l'opinion de Le Duchat, ce mot, ainsi que celui de *limestre*, ne serait qu'une altération de *Leicester*, nom de la ville où se fabriquait cette étoffe. V. LIMESTRE, au Dict.

* LUCET, s. m. Techn. Planche mobile qui forme un des côtés du bassicot des ardoisiers.

* LUCÉTIUS, n. pr. m. (pr. *lucéciuce*). Temps hér. Guerrier latin tué par Ilionée.

LUCHET, s. m. Espèce de bêche dont on se sert à Nîmes et aux environs. On dit ailleurs *louchet*.

* LUCH-SAPHIR, s. m. La dissertation qui se trouve au Dictionnaire sous ce mot, et qui est extraite du Dictionnaire de Trévoux, ne contient que des notions tout à fait surannées. On ne parle plus aujourd'hui de *luch-saphir*, et il serait fort difficile de savoir si l'on a jamais employé ce mot bizarre, et ce que l'on entendait par là.

LUCIACÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à la lucie. — LUCIACÉS, s. m. pl. Famille de zoophytes.

LUCIANISTE, s. m. Hist. relig. Nom de certains hérétiques du II^e siècle, ainsi appelés de leur chef *Lucianus*, disciple de Marcion. Ils admettaient trois principes : le Père, le Fils, dieu des chrétiens, et le Saint-Esprit, dieu des gentils. Ils rejetaient l'Ancien Testament, et niaient, dit-on, l'immortalité de l'âme.

LUCIDAIRE, s. m. (du lat. *lucidarium*, qui sert à éclairer). Nom qui se donnait, dans le moyen âge, à tout ouvrage d'esprit qui avait pour objet d'éclairer un point obscur de littérature, de science ou de théologie.

* LUCIDE, adj. des 2 g. Philos. Les kantistes appellent *concept lucide* l'idée, l'opinion fondée sur un jugement, par opposition au *concept complet*, qui est l'idée fondée sur le raisonnement. — Les astronomes ont donné le nom de *lucides* aux étoiles brillantes de certaines constellations.

* LUCIE, s. f. Zool. Genre de zoophytes qui sont presque tous phosphorescents. — Géogr. *Sainte-Lucie*, une des petites Antilles. 40 kil. sur 20. 25,000 hab. blancs, noirs et de couleur, ch.-l. *le Carénage*. Depuis 1814, cette île, autrefois française, appartient aux Anglais; on en tire le bois odorant dit de *Sainte-Lucie*, dont on fait de petits ouvrages d'ébénisterie.

LUCIENNE, s. f. Philol. Nom d'une version des septante revue sur le texte hébreu par saint Lucien d'Antioche. Les Églises d'Antioche et de Constantinople ont adopté cette version, qu'on appelle aussi *la commune*.

LUCIENNE, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de Seine-et-Oise, à 7 kil. de Versailles. 1,100 hab. Château autrefois seigneurial, dans lequel on admire un pavillon que Louis XV fit bâtir pour la comtesse Dubarry, en 1772.

* LUCIFER, n. pr. m. Les fonctions de *Lucifer*, dans la mythologie romaine, ne consistaient pas seulement dans l'obligation d'annoncer le jour; il conduisait encore tous les astres, prenait soin des chevaux du Soleil, et pour les atteler au char du dieu, il se joignait aux Heures. — Dans la magie, on regardait *Lucifer*, comme l'esprit qui préside à l'Orient. — La tradition qui donne au prince des démons le nom de *Lucifer* s'appuie uniquement sur un passage d'Isaïe, où on lit : *Comment es-tu tombé des cieux*, *astre brillant qui paraissais au point du jour*. La traduction de la Vulgate place là le mot *Lucifer*, et l'on pourrait certes contester que le génie du mal soit pour cela l'ange déchu qui présidait à l'astre du matin. Mais l'usage a prononcé.

LUCIFÈRE, adj. f. Myth. Surnom de Diane, l'*Artemis Phosphoros* des Grecs. *Diane Lucifère* était invoquée dans les accouchements.

LUCIFÉRIANISME, s. m. Hist. relig. Doctrine de *Lucifer*, évêque schismatique du IV^e siècle, qui, après avoir défendu Athanase avec la plus grande fermeté au concile de Milan (355), alla augmenter le schisme d'Antioche en ordonnant Paulin, et se sépara de la communion. Il soutenait qu'on ne pouvait avoir, sans péché, aucune espèce de commerce avec les hérétiques, même pour combattre leurs opinions.

LUCIFÉRIEN, IENNE, adj. et s. Hist. relig. Sectateur, partisan des doctrines de l'évêque Lucifer. — Qui est conforme à cette doctrine.

LUCILIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une lucilie. — LUCILIÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

* LUCIMÈTRE, s. m. Mot hybride, mal à propos substitué à *photomètre*.

* LUCINE, n. pr. f. Myth. Les uns la prennent pour Junon, les autres pour Diane, d'autres ne regardent ce mot que comme une épithète de ces deux déesses. Le poëte Olénus en fait une déesse particulière, fille de Jupiter et de Junon. — s. f. Zool. Genre de coquilles bivalves.

LUCINIADE, s. f. Philol. Titre d'un poëme de Lacombe, sur les accouchements.

LUCINIENNE, adj. f. Myth. Surnom de Junon.

LUCINOCTE, adj. des 2 g. (du lat. *lux*, *lucis*, lumière; *nox*, *noctis*, nuit). Bot. Se dit des plantes qui ouvrent leurs fleurs à la nuit et qui les ferment aux approches du jour.

LUCIOLE, s. f. (en ital. *lucciola*). Nom poétique du lampyre ou ver luisant et de la mouche luisante.

LUCIPARE, adj. des 2 g. (du lat. *lux*, *lucis*, lumière; *parere*, enfanter). Didact. Qui produit de la lumière.

LUCKNOW, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde, cap. du royaume d'Aoude. Résidence d'un nabab ou prince indien et des autorités anglaises. 300,000 hab. On dit aussi *Laknau*.

* LUÇON, n. pr. m. Géogr. Un canal de 12 kil. fait communiquer cette ville avec l'Océan. 3,800 hab. Évêché encore existant. Le cardinal de Richelieu fut évêque de *Luçon*. — n. pr. f. La plus importante des Philippines. 2,000,000 d'hab., en y comprenant les Tagales ou indigènes de la côte et les noirs qui habitent les montagnes, et qu'on nomme *Igolotes*. Cap. Manille. Superbes forêts. Sol fertile en café, cannes à sucre, coton, bétel, etc.

LUÇONNAIS, AISE, adj. et s. Géogr. Habitant de la ville de Luçon en France. — Qui concerne cette ville ou ses habitants. — s. m. Contrée qui avait Luçon pour capitale.

* LUCQUES, n. pr. m. Géogr. Duché d'Italie, entre Gênes, Modène, la Toscane et la mer. 150,000 hab. Sol fertile, excellentes olives. Ce petit État forma en 1370 une république aristocratique qui avait pour chef un magistrat nommé tous les ans avec le titre de gonfalonier, et qui après de longues luttes avec Florence conserva son indépendance jusqu'au XIX^e siècle. En 1805, Napoléon l'érigea en principauté avec *Piombino*, pour sa sœur Élisa et son beau-frère Bacciochi. En 1815, le congrès de Vienne la donna à l'infante d'Espagne, ex-reine d'Étrurie, avec titre de duché. — Ville capitale du duché de ce nom. 22,000 hab. Archevêché. Beaucoup d'industrie et de commerce.

* LUCRATIF, IVE, adj. En jurispr., on désigne par cette épithète le mode d'acquérir la propriété d'une chose, sans que l'acquéreur ait rien à payer, par opposition au mot *onéreux*, qui s'applique à tout acte d'acquisition qui a lieu pour un prix déterminé. On acquiert à *titre lucratif* ou *gratuit* par donation ou par testament; on acquiert à *titre onéreux* par achat ou échange.

* LUCRE, s. m. En théol. et jurispr. anc., *lucre cessant*, se dit du cas où le créancier d'une somme échue et non remboursée par le fait du débiteur manque de faire quelque profit légitime, faute d'avoir eu cette somme. Dans le cas de *lucre cessant*, il est permis d'exiger des dommages-intérêts.

LUCRÈCE, s. f. Nom que l'on donne fig. quelquefois à une femme vertueuse, et plus souvent, par ironie, à une fausse prude : *C'est une lucrèce*, *un dragon de vertu*, allusion à Lucrèce, femme de Collatin, laquelle se donna la mort après avoir été outragée par Sextus Tarquin, en 509 av. J. C.

LUCRÉTILE, adj. et s. m. Géogr. anc. Montagne située dans le pays des Sabins, du côté du

sud, auj. le mont *Gennaro*. Horace avait une métairie au pied du *Lucrétile*.

LUCRIN, adj. et s. m. Géogr. anc. Petit lac de la Campanie, à peu de distance de l'Averne et de Pouzzoles. Une langue de terre séparait l'Averne et le *Lucrin*. Auguste la fit couper et les deux lacs communiquèrent; mais comme ils n'étaient séparés de la mer que par des sables mouvants, il fit construire de fortes digues qui les isolèrent entièrement, excepté par un point qui servit de passe pour entrer dans ce nouveau port, qui prit le nom de *Portus Julius*. Ce lac a été comblé presque en entier dans le XVI[e] siècle. Il n'en reste qu'un marais bourbeux.

* **LUCTACIENS**, adj. m. pl. Ant. rom. *Jeux luctaciens*, Cicéron parle de ces jeux, mais il ne les décrit point. On peut présumer d'après leur nom, formé de *luctatio*, lutte, qu'ils consistaient en des exercices de lutte.

LUCTUS, n. pr. m. (pr. *luktuce*). Myth. rom. Personnification du deuil. Virgile lui donne l'Éther pour père et la Terre pour mère. Ce poète le place à l'entrée des enfers.

* **LUCUBRER**, v. n. Passer la nuit à travailler. Ce néologisme diffère d'*élucubrer*, qui est actif.

LUCULIE, s. f. Bot. Plante du Népaul, famille des rubiacées.

LUCULLAIRE, adj. m. Ant. rom. Nom que portaient des flamines qui desservaient, à ce qu'on croit, un temple bâti par Lucullus.

* **LUCULLIES**, s. f. pl. Fêtes que les Grecs d'Asie instituèrent en mémoire de l'administration paternelle de Lucullus, vers l'an 70 av. J. C. On dit aussi *les jeux luculliens*.

LUCULLITE, s. f. Variété de marbre noir, très-fétide, qu'on appelle aussi *marbre lucullien* ou *noir antique*.

LUCULLUS, s. m. (pr. *lukul-luce*). Il se dit, par allusion au Romain de ce nom, en parlant d'un homme qui aime la bonne chère et qui traite splendidement ses convives : *Cambacérès était le Lucullus de l'empire.*

LUCUMÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au lucuma. — **LUCUMÉES**, s. f. pl. Tribu de plantes sapotacées.

LUCUMON, s. m. Hist. anc. Titre que portait le chef de chacune des douze villes qui formaient la confédération étrusque. Il paraît que cette dignité était héréditaire. Le Grec Démarate, qui était venu s'établir à Tarquinies, une des douze villes, fut cependant nommé *lucumon*. Il prit en reconnaissance le nom de Tarquin, nom sous lequel il fut appelé au trône fondé par Romulus. On dit aussi *lucomon*. — Le président de l'académie étrusque de Cortone prend le titre de *lucumon*.

LUCUMONIE, s. f. Hist. anc. Dignité de Lucumon. — Système d'organisation des milices de l'Étrurie. — Contrée régie par un lucumon.

LUCUS, n. pr. m. (pr. *lukuce*). Géogr. anc. Ville des Voconces, dans la Viennoise. Aujourd'hui *Luc*.

LUDAMAR, s. m. Géogr. Royaume de l'Afrique centrale, au-dessous de Sahara et au N. du royaume de *Bambara*, cap. *Benoun*.

LUDDISME, s. m. Mouvement populaire qui eut lieu en Angleterre au commencement de ce siècle. V. **LUDDISTE**, au Dictionnaire.

LUDE (le), n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Sarthe; autrefois duché-pairie. 3,300 h. Mines de cuivre.

* **LUDION**, s. m. Ant. rom. Histrion venu de la Lydie et plus tard de l'Étrurie.

LUDLOW, n. pr. m. Géogr. Petite ville d'Angleterre dans le comté de Shrop, port défendu par un château bâti sur le sommet d'un rocher. 4,200 hab.

LUDOLFIE, s. f. Bot. Genre de plantes graminées.

LUDOMIR, n. pr. m. Nom d'une partie de la Pologne. V. **LODOMÉRIE**, au Complément.

LUDOVICIEN, IENNE, adj. (du lat. *Ludovicus*, Louis). Qui concerne Louis. — adj. et s. f. Diplom. Écriture gothique dont l'usage remonte au XIII[e] siècle et au règne de saint Louis.

LUDUS, s. m. (pr. *luduce*). Mot latin qui signifie jeu, et que les anciens physiciens appliquaient à des nodules arrondis, qu'on trouve quelquefois dans les roches calcaires, marneuses et argileuses. On a appelé *ludus Helmontii* (jeu de van Helmont), des concrétions pierreuses qui avaient la forme d'objets connus. On appelait de même *ludus Paracelsi* (jeu de Paracelse) des concrétions pierreuses qui renfermaient des cavités de forme prismatique séparées par des cloisons. Le nom de *ludus* a été remplacé par celui de rognons ou le nom générique de concrétion.

LUDWIGSLUST, n. pr. m. Géogr. Ville d'Allemagne, grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, au confluent de l'Elbe et de la Rœgnitz; résidence ordinaire du grand-duc. 4,200 hab.

LUET, s. m. Anc. cout. Redevance d'un boisseau de seigle que payait chaque ménage établi dans une paroisse.

LUGANO, n. pr. m. Géogr. Ville de Suisse, ch.-l. d'un district du canton du Tésin, sur le lac qui porte son nom. 4,500 hab.

LUGDUNUM, n. pr. m. (pr. *lug-dunome*). Géogr. anc. Capitale des quatre Lyonnaises, au confluent du Rhône et de l'Arar. Aujourd'hui *Lyon*. — *Lugdunum des Bataves*, ville de la deuxième Germanie, sur le Rhin. Aujourd'hui *Leyde*. — *Lugdunum des Convènes*, ville de la Novempopulanie, aujourd'hui *Saint-Bertrand de Comminges*.

LUGDUS, n. pr. m. (pr. *lugduce*). Temps hér. Personnage fabuleux que d'anciennes traditions font roi des Gaulois et fondateur de Lyon. — s. m. Anc. méd. Nom donné, dans le moyen âge, à une maladie que l'on appela plus tard *le feu Saint-Antoine*.

LUGO, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, ch.-l. de la province qui porte le même nom. 12,000 hab. — Province d'Espagne formée d'une partie de la Galice, entre celles de la Corogne, de Vigo, d'Orense, de Léon et les Asturies. Elle est couverte de montagnes et mal peuplée.

LUGOVES, s. m. pl. Myth. Dieux des anciens Ibériens dont on ignore les attributions. On n'a même connu leur existence que par les mots *Lugovibus sacrum*, faisant partie d'une inscription.

LUI-CHIN, n. pr. m. Relat. Dieu du tonnerre chez les Chinois, selon lord Macartney, qui écrit à l'anglaise *Lui-shin*.

LU-IN, s. m. Relat. Espèce de passe-port que les bonzes chinois délivrent aux malades, pour qu'ils puissent, en cas de mort, arriver au ciel sans obstacle.

LUIS, s. m. Philol. Neuvième lettre de l'alphabet celtique, répondant à notre *l*.

LUIS (SAN), s. m. Géogr. Province de la république de Buénos-Ayres, d'une étendue immense, mais très-mal peuplée. La cap. porte le même nom. — *San Louis de Potosi*, un des dix-neuf États dont se compose la confédération mexicaine. Mines d'argent. Sa cap., qui porte le même nom, a 12,000 hab.

* **LUISANT**, s. m. En peint., ce mot signifie l'effet de la lumière réfléchie par les tableaux à l'huile ou vernis. Le *luisant* est très-incommode, car il empêche de distinguer la peinture. Cet effet se produit chaque fois que le spectateur se trouve placé à l'angle de réflexion de la lumière.

LUISARNER, v. n. Vieux mot qui signifiait luire par moments, par intervalles. Il figure dans un vieux proverbe : *Soleil qui luisarne le matin, femme qui parle latin, enfant nourri de vin, ne viennent pas à bonne fin.*

* **LUITON**, s. m. Lutin. Ce vieux mot se trouve encore dans La Fontaine.

LUKNOW, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, cap. du royaume d'Aoude. 300,000 hab. Monuments magnifiques. Commerce très-actif et très-étendu.

LULÉA, n. pr. m. Géogr. Ville de la Suède à l'embouchure du *Luléa*, ch.-l. de la préfecture de Bothnie septentrionale. 1,000 hab. — Fleuve qui descend des monts Kalem et se jette dans le golfe de Bothnie, après un cours de 220 kil.

LULLISME, s. m. Philos. Système ou doctrine de Raymond Lulle. Bien que Raymond Lulle fût très-savant pour son temps, sa prétention à la science universelle l'a jeté dans des écarts chimériques, comme le prouve son ouvrage intitulé *le Grand Art*, lequel ne mènerait en dernier résultat qu'à parler de tout sans rien savoir. A travers son fatras scholastique, on trouve cependant chez Lulle quelques idées neuves et élevées. On lui attribue des écrits sur la magie et sur la cabale; c'est sous ce point de vue que Rabelais s'est moqué du lullisme, qu'il appelle *art de Lullius*. Un lexicographe a pris cela pour l'art de Lully.

LULLISTE, adj. et s. des 2 g. Philos. Partisan du lullisme, du système de Raymond Lulle. — Qui appartient à ce système.

* **LUMIÈRE**, s. f. Les théologiens appellent *lumière de gloire* un secours que Dieu accorde aux âmes des bienheureux pour qu'elles puissent le contempler face à face. — En scholast. *Lumière extérieure, inférieure, intérieure* et *supérieure*, les quatre degrés de communication de la science. *La lumière extérieure* dirige les arts mécaniques, la seconde produit les connaissances sensitives, la troisième, la science philosophique, et la quatrième est un don de la grâce. Cela est aujourd'hui à peu près inintelligible. — Il existe aux États-Unis une secte qui se donne le titre de *nouvelle lumière*; les membres de cette secte rejettent toute hiérarchie ecclésiastique, n'admettent d'autre autorité que celle de la Bible, et prétendent que tout ce qui s'est passé en Europe depuis un demi-siècle est le commencement du millénium. — *Il ne faut pas cacher la lumière sous le boisseau*, expr. prov. qui signifie que ceux qui sont en état d'instruire les autres doivent travailler de toutes leurs forces à répandre l'instruction. — *Voir, recevoir la lumière*, chez les francs-maçons, être admis à la connaissance de leurs mystères. — En peint., *Grande lumière*, la partie du tableau la plus éclairée; c'est là que se place naturellement le principal personnage, et il faut que toutes les lumières soient subordonnées à celle-là, afin de ne pas nuire à l'effet général du tableau. On entend par *lumière large*, celle qui du milieu du tableau, s'étend jusqu'aux extrémités par une dégradation insensible; *lumière serrée*, celle qui a un foyer étroit d'où elle sort comme un jet et qui est immédiatement entourée d'ombres; *lumière éparpillée*, celle qui se répand sans ordre et sans observer aucune gradation sur tout le tableau.

LUMINADE, s. f. Pêche du saumon faite aux flambeaux. Ce terme n'est usité que dans quelques-uns de nos départements septentrionaux.

* **LUMINAIRE**, s. m. Les astrologues appelaient *luminaires du temps*, le soleil pour ceux qui étaient nés le jour, la lune pour ceux qui étaient nés la nuit. Ils prétendaient que si, dans l'horoscope d'un nouveau-né, les *luminaires* se montraient affligés, c'est-à-dire sous un mauvais aspect, l'enfant deviendrait aveugle. — Les astrologues seulement, et non les astronomes, appelaient *luminaires* le soleil et la lune. J. B. Rousseau a employé le mot *luminaire* pour désigner la vue :

> Un carrosse sexagénaire,
> D'abord s'offre à mon *luminaire*.

Cette expression est triviale et de mauvais goût. On dit pop. : *Il a usé son luminaire*, pour, il a perdu la vue par suite de quelques excès.

* **LUMINIER**, s. m. Anc. cout. Procureur élu par les habitants d'une paroisse, pour gérer les affaires de l'église; le soin du *luminaire* était spécialement à sa charge, mais il devait aussi administrer la fabrique. Ce terme s'emploie encore pour *marguillier*, dans le Cantal, le Puy-de-Dôme et les départements voisins.

LUMP, s. m. Zool. V. **LOMPE**, au Dictionnaire.

LUMPÈNE, s. m. Zool. Poisson du genre blennie, qui se trouve dans les mers d'Écosse.

LUMPS, s. m. pl. (de l'angl. *lump*, qui veut dire morceau, petite masse). Comm. Nom des pains de sucre de qualité inférieure et du poids de 10 à 20 kil.

* **LUNA**, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Étrurie, près de l'embouchure de la Macra, aujourd'hui *Lunegiano*. Ses carrières fournissent le beau marbre blanc connu sous le nom de *marbre de Luna* ou de *Carrare*. — *Fromages de Luna*, fromages énormes qu'on fabriquait aux environs de cette ville, et qui étaient quelquefois du poids de 1,000 livres.

* **LUNAIRE**, adj. des 2 g. Philol. Dans l'alphabet arabe il y a quelques lettres qu'on appelle *lunaires*, parce que le kaf, l'une d'elles, est l'initiale du mot qui signifie *lune*. — On appelle *intérêts lunaires* les intérêts que les juifs du Levant exigent à chaque lune. — s. f. Bot. La *lunaire* appartient à la famille des crucifères; les deux espèces principales sont cultivées dans les jardins comme plantes d'ornement.

LUNANÉE, s. f. Bot. Plante d'Amérique.

LUNARIEN, IENNE, adj. et s. Nom par lequel on a désigné les habitants supposés de la lune.

LUNARIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *lunaris*, qui ressemble à la lune; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles orbiculaires.

LUND, n. pr. m. Géogr. Ville de la Suède, gouvernement de Malmœhus, autrefois capitale de la Scanie. 3,300 hab. Évêché. Université célèbre, observatoire, bibliothèque considérable. On dit aussi *Lunden*. La *bataille de Lund* fut livrée entre les Suédois et les Danois, en 1675.

* **LUNE**, n. pr. f. Myth. Fille d'Hypérion et de Latone, ou, suivant Hygin, de Æthra. C'était

une des plus grandes divinités du paganisme, et sous le nom de *Luna* ou *Séléné*, elle se confond avec Isis, Hécate, Diane, Vénus et Junon. Les Celtes et les Germains lui rendaient un culte. — Les Péruviens regardaient la *Lune* comme femme du Soleil, et ils étaient persuadés que leurs incas venaient de l'union des deux astres.—*Lune bysantine*, le croissant. V. ce mot, au Compl.— Astron. On appelle *phases de la Lune*, les divers aspects sous lesquels cet astre se montre à la terre. Quand elle se trouve entre la terre et le soleil, on la nomme *nouvelle lune* ou en *conjonction*. Nous ne pouvons la voir alors, mais à mesure qu'elle avance dans sa révolution, elle nous fait voir la partie que le soleil éclaire. Parvenue à la forme d'un croissant ou demi-cercle, elle est à son *premier quartier;* sept ou huit jours après elle se montre tout entière, c'est *pleine lune*. Sa figure décroît ensuite peu à peu et retourne à celle d'un demi-cercle; c'est le *dernier quartier*. Il faut observer que dans la période de décroissement ses points sont tournés du côté opposé au point qu'elle regardait dans la première période. Cela terminé, la *lune* retourne en conjonction.— *Lune* se dit d'un mois lunaire de vingt-huit jours. — Les alchimistes ont toujours désigné par le nom de *lune* l'argent qu'ils employaient dans leurs préparations. — La *lune des philosophes* est le mercure hermétique.— *Lune*, en alchimie, signifie aussi blancheur, comme *soleil* signifie rougeur. — A la paume. *Lune*, trou à la partie supérieure de la muraille, du côté où l'on sert : *Mettre dans la lune*. — Chez les verriers, plaque de terre cuite percée d'un trou rond qu'ils mettent devant les ouvreaux du four. — *Montagnes de la Lune*, chaîne de hautes montagnes situées au-delà de l'Abyssinie, du Sahara et de la Nigritie. On suppose que le Nil y a sa source.—Les anciens appelaient *montagne de la Lune* un promontoire de la Lusitanie, aujourd'hui *Rocca da Cintra*. — Zool. *Lune*, nom de plusieurs poissons. — Nom donné à un papillon d'Amérique.

LUNÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un croissant, qui est échancré en demi-lune. — Qui a quelque tache en forme de croissant.

LUNÉBOURG, s. m. Géogr. Principauté du royaume de Hanovre. 250,000 hab. Pays plat rempli de bruyères; grains, houblon, lin, chanvre. — *Lunébourg*, n. pr. m. Grande et forte ville, autrefois hanséatique, aujourd'hui ch.-l. de la principauté du même nom. 10,000 hab. Commerce avec Hambourg et Lubeck.

LUNÉGIANE, n. pr. f. Géogr. Contrée du grand-duché de Toscane, entre les États sardes et les duchés de Parme, de Modène et de Massa-Carrara. Il doit son nom à l'ancienne ville de *Luna*, aujourd'hui ruinée et remplacée par la petite ville de *Lunegiano*.

* **LUNEL**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, sur la Vidourle. Un canal fait communiquer cette ville avec le Rhône, la Méditerranée et le grand canal du Midi. 6,400 hab. Eau-de-vie, esprits, vin muscat connu sous le nom de *vin de Lunel*.

LUNET, s. m. Pêche. Espèce de filet ou trouble pour prendre des crevettes.

LUNETÉ, ÉE, adj. Zool. Se dit des animaux qui ont les yeux entourés d'un cercle nu ou coloré, ou qui ont sur la tête une tache en forme de lunettes.

LUNETER, v. n. Se servir de lunettes par ton ou pour mieux distinguer les objets qu'on regarde; se servir d'une lunette. On trouve ce mot dans Chapelle : *Luneter malgré la nue*. Il est fam. et inusité.

* **LUNETTE**, s. f. Morceau de cuir ou d'étoffe en forme de lunettes qu'on faisait porter aux jeunes religieux, principalement aux capucins, dont on trouvait le regard un peu trop libre. — On dit fam. à un homme qui conçoit mal une chose : *Vous y voyez mal, prenez vos lunettes*. — Prov. *Bonjour, lunettes, adieu, fillettes*, lorsqu'on vieillit, il faut renoncer à l'amour. —La *lunette*, en usage dans l'artillerie, a toujours le diamètre exact du boulet non ensaboté; elle ne peut servir à vérifier les calibres de 30 et 25, qui n'existent pas, mais ceux de 36, 24, 16, 12, 8 et 4. — *Lunette*, en orfèvrerie, partie d'un ostensoir destiné à recevoir l'hostie.— *Fer à lunettes*, fer à cheval dont les extrémités ou éponges ont été coupées.

* **LUNÉVILLE**, n. pr. m. Géogr. Ville située à l'entrée d'une belle plaine. 12,800 hab. Ce n'était dans l'origine qu'une maison de chasse, mais elle ne tarda pas à devenir chef-lieu d'un comté. On y voit un palais bâti par l'empereur Léopold, résidence de Stanislas. Patrie de Boufflers, de Monvel, de Dubois-Crancé, de l'empereur François I[er], etc.

LUNGH, s. m. Nom que les Tartares Chinois donnent à leur cinquième mois céleste, à leur cinquième signe du zodiaque, à la cinquième heure du jour, etc. Le mot *lungh*, dans leur langue, signifie serpent, crocodile.

LUNIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *luna*, lune; *ferre*, porter). Paléogr. Qui porte une tache en forme de croissant. — *Lettres lunifères*, lettres dont les jambages sont recourbés en croissant.

LUNO, n. pr. m. Le forgeron, le Vulcain des dieux scandinaves.

LUNULAIRE, adj. des 2 g. Qui a la forme d'une demi-lune.

* **LUNULE**, s. f. Ant. rom. Cet ornement n'appartenait qu'à ceux qui descendaient des cent sénateurs choisis par Romulus. C'était une marque distinctive qui témoignait de l'antiquité de leur race. Plutarque prétend même que c'était un symbole mystique.— La *lunule*, en géom., s'appelle *lunule d'Hippocrate*, du nom de son inventeur, et elle peut être réduite à un carré.—Zool. *Lunule*, sorte de dépression qu'on observe sur les crochets de certaines coquilles bivalves.

* **LUNULÉ, ÉE**, adj. Échancré comme un croissant.

LUNULINE, s. f. Zool. Genre d'animaux microscopiques.

LUNULITE, s. f. Zool. Genre de polypiers. Il ne faut pas écrire *lunulithe;* car le mot est formé de *lunula*, et λίθος n'y entre pour rien.

LUNUS, n. pr. m. Myth. Dieu qui présidait à la lune. Divinité mâle chez la plupart des peuples de l'Orient, le nom même de la lune étant masculin dans leurs langues comme en allemand. Dans l'Inde, dans l'Asie-Mineure, il était représenté sous les traits d'un jeune homme, un bonnet phrygien sur la tête, un croissant sur le dos, une bride dans la main droite, un flambeau dans la gauche, un coq sous les pieds.

LUN-YU, s. m. Titre d'un ouvrage philosophique de Koung-Tseu (Confucius); c'est un recueil de sentences et de discours.

LUPA, n. pr. m. Temps hér. Nom de la nourrice de Romulus et Rémus, plus communément appelée *Acca Laurentia*.

LUPANAR, s. f. (mot latin formé de *lupa*, louve et prostituée). Quand on emploie ce mot dans le style satirique élevé, on préfère la forme latine à l'altération française *lupanaire*.

LUPANTO, n. pr. m. Relat. Nom que les habitants du Pégu donnent au serpent qui séduisit la première femme.

LUPATA, adj. et s. m. pl. Géogr. Chaîne de montagnes qui se détache des montagnes de la Lune. Les *Lupata* ou les monts *Lupata* s'étendent jusqu'à la Cafrerie en longeant le Zanguebar et le Mozambique, qu'ils séparent du désert intérieur. On les appelle l'*Échine du monde*.

* **LUPÉE**, s. f. Zool. Genre de crustacés décapodes brachyures, nageurs. On les trouve dans la mer des Indes. On ne dit pas *lupe*.

LUPERCA, n. pr. f. Myth. Nom sous lequel les Romains déifièrent la nourrice de Romulus, soit qu'il s'agît d'une louve, soit que cette louve ne fût qu'une femme appelée *Lupa* ou *Acca Laurentia*.

* **LUPERCALES**, s. f. pl. Ant. rom. Fête célébrée le 15 février, troisième jour des fêtes de Faune ou de Pan. Suivant quelques mythologues, elles furent apportées de l'Arcadie par Évandre; suivant d'autres écrivains, elles furent instituées par Romulus et Rémus, en l'honneur de leur nourrice. Elles avaient pour ministres des prêtres nommés Luperces ou Luperques. Les *lupercales* ne furent définitivement abolies qu'à la fin du v[e] siècle de l'ère vulgaire.

* **LUPERCES**, s. m. pl. Myth. rom. Prêtres qui dans l'origine, formaient deux colléges, les Fabiens et les Quintiliens. Pendant la dictature de Jules César, on y ajouta un troisième collége, dit des *Juliens*. Les *luperces*, complétement nus, parcouraient les rues de Rome, armés de lanières découpées sur la peau des victimes qu'ils avaient immolées, et ils frappaient de ces lanières tous ceux qu'ils rencontraient. On dit que les femmes s'offraient à l'envi à leurs coups, persuadées que cette espèce de flagellation devait les rendre fécondes. On dit aussi les *luperques*.

LUPIFÈRE, s. m. (du lat. *lupus*, loup; *ferre*, porter). Hist. Nom d'un des porte-enseignes de l'Église romaine. Le loup figure sur les enseignes romaines, et l'Église semble avoir voulu conserver ce symbole de la puissance de Rome.

* **LUPIN**, s. m. Ant. rom. Espèce de pois aplatis dont on se servait sur la scène au lieu de pièces de monnaie, quand il fallait donner ou compter de l'argent. On s'en servait aussi au jeu en guise de jetons. Cet usage avait donné lieu à un proverbe : *Savoir distinguer une pièce d'or d'un lupin*, c'est-à-dire être intelligent et rusé. — Poids usité en Judée, en Égypte et dans l'Asie-Mineure. Le *lupin* valait les deux tiers de l'obole ou le neuvième de la drachme.

LUPINASTRE, s. m. Bot. Espèce de trèfle.

LUPININE, s. f. Chim. Matière gommeuse qu'on extrait de la farine de lupin.

LUPPIA, n. pr. f. Géogr. anc. Fleuve de la grande Germanie, qui va se mêler au Rhin au-dessus de Wesel. Auj. *la Lippe*.

LUPULIN, INE, adj. (du lat. *lupulus*, houblon). Bot. Surnom des plantes qui ressemblent au houblon. — s. f. Substance pulvérulente qu'on recueille sur le houblon.

LURCY-LÉVY, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Allier. 3,000 h. Houille, porcelaine, poterie, troupeau de chèvres de Cachemire.

* **LURE**, n. pr. f. Géogr. Ville très-ancienne, fameuse par son abbaye, dont l'abbé avait titre de prince de l'Empire. 3,000 hab. Filatures, fabriques.

LURI, n. pr. m. Géogr. Ville, ch.-l. de canton, dép. de la Corse. 1,665 hab.

LURIDE, adj. des 2 g. (en lat. *luridus*). Didact. Qui est d'un jaune pâle et brunâtre.

LUSACE, n. pr. f. (*Lausitz*). Géogr. Contrée d'Allemagne entre l'Elbe et l'Oder, bornée par la Silésie, la Saxe, la Bohême et le Brandebourg. Ch.-l. Bautzen. Elle se divise en *Haute* et *Basse*. Après avoir passé sous la domination de plusieurs maîtres, et notamment des rois de Bohême, elle était au pouvoir de la maison de Saxe depuis 1623. En 1813 elle a été presque entièrement donnée à la Prusse. La Saxe n'a conservé que la moitié de la *Haute Lusace*, avec Zittau pour capitale, et 160,000 hab. La portion cédée à la Prusse en a 340,000.

LUSCINIA, n. pr. f. V. AÉDON, au Dictionnaire.

LUSEAU, s. m. Zool. Nom vulgaire du brochet.

LUSIE, adj. f. (du gr. λοῦσις, action de se baigner). Myth. gr. Surnom de Cérès, qui aimait à se baigner dans le Ladon.

* **LUSIADE**, s. f. On dit mieux *les Lusiades* (*las Lusiadas*).

* **LUSIGNAN**, n. pr. m. Ville qui compte 2,500 h. Château qui passait pour imprenable, et dont les traditions locales attribuaient la fondation à la fée Mélusine.

LUSIN, s. m. Mar. Ligne d'amarrage, composée de deux fils de caret très-fin, tordus ou commis ensemble.

LUSITANE, s. et adj. des 2 g. V., plus loin, LUSITANIEN.

* **LUSITANIE**, n. pr. f. Géogr. Nom que portait sous la domination romaine l'une des trois grandes divisions de l'Espagne, toute la partie occidentale, c'est-à-dire le Portugal actuel, l'Estramadure espagnole et une bonne partie du royaume de Léon. Elle avait pour habitants les *Lusitani*, qui se disaient issus de *Lusus*, fils de Bacchus; les *Celtici*, les *Turdetani* et les *Vergones*. C'étaient des peuples barbares, mais pleins de force et de courage; ils résistèrent longtemps aux Romains. — *Lusitanie* se dit encore poétiq. pour Portugal.

* **LUSITANIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. Habitant de la Lusitanie. — Qui appartient à ce pays ou à ses habitants. — On le dit particulièrement des habitants du littoral et des villes d'*Olisippo*, *Scalabis* et *Conimbriga*. — Dans le style soutenu, *Lusitanien* se dit encore pour Portugais.

* **LUSTRAL, ALE**, adj. Ant. rom. Qui se fait tous les cinq ans : *Sacrifice lustral*, celui qui avait lieu chaque cinquième année, après le cens, pour purifier le peuple. — *Lustrales*, s. f. pl. Fêtes qui avaient lieu à la suite du sacrifice. Ce sacrifice était celui qui s'appelait *suovetaurilia*. On faisait en même temps sur le peuple des aspersions d'eau de mer ou d'*eau lustrale*, avec des branches d'olivier, de laurier ou de verveine. — *Or lustral* ou *contribution lustrale*, celle qui se levait de cinq en cinq ans d'abord, et puis de quatre en quatre, sur toutes les branches de l'industrie. On appelait *receveur lustral* le percepteur de cette contribution. Les clercs en furent déclarés exempts par un édit de Constantin.

* **LUSTRATION**, s. f. Ant. rom. Les cérémonies par lesquelles la purification pouvait s'opérer étaient de trois sortes. Les unes avaient lieu

au moyen d'un sacrifice dans lequel on promenait la victime autour de l'enceinte où se tenait le peuple. Les autres se faisaient par des aspersions d'eau lustrale; d'autres encore au moyen des fumigations, pour lesquelles on employait principalement le soufre. Enfin le dernier mode de purification consistait en un acte fort simple: on agitait fortement l'air autour de la chose ou de la personne à purifier.

LUSTRE, s. f. Techn. Brosse dont se servent les chapeliers pour imbiber d'une manière égale le feutre qu'ils emploient.

* **LUSTRE**, s. m. Ant. Espace de temps qui comprit d'abord cinq ans entiers, mais qui fut ensuite réduit à quatre années accomplies, comme les olympiades. Toutefois cette réduction ne fut relative qu'au payement des impôts. On institua en l'honneur de Jupiter capitolin des jeux dits *lustres*, qui devaient être célébrés de cinq en cinq ans. — On désignait par le nom de *grand lustre*, l'espace de cent ans, au bout desquels on célébrait les jeux séculaires.— Bot. *Lustre d'eau*, nom vulgaire de la hottonie et de la charagne.

* **LUSTRER**, v. a. Techn. *Lustrer une glace*, c'est la rechercher, c'est-à-dire en chercher avec le plus grand soin tous les défauts, afin de les faire disparaître.

* **LUSTRINE**, s. f. Comm. Étoffe de coton fortement apprêtée et lustrée.

LUSUS, n. pr. m. (pr. *luzuce*). Myth. Un des compagnons de Bacchus. Une tradition fabuleuse le désignait comme ayant donné son nom à la Lusitanie.

* **LUT**, s. m. (du lat. *lutum*, boue). Alchim. *Lut de sapience*, sceau hermétique qui s'opère en faisant fondre au feu de la lampe le bout d'un matras de verre et le tordant ensuite avec la pince.

* **LUTÈCE**, n. pr. f. (en lat. *Lutetia*, mot qui ne vient nullement de *lutum*, boue, ni de λευκὸς, blanc, puisque les Gaulois ne donnaient point à leurs villes de noms pris du latin ou du grec. Il paraît venir du nom du mont *Leucotitius*, sur la rive gauche de la Seine, où il y avait des carrières fort anciennes: or *leak*, en celtique, signifiait pierre. Il est à remarquer que *Lutèce* s'est dit particulièrement de la ville romaine établie sur la rive gauche, avec le palais des Thermes, et que l'île de la Cité s'appelait toujours *Civitas Parisiorum*, la cité des Parisiens). Ancien nom de Paris. Les *Parisii*, dont elle était la capitale, fournirent d'abord des troupes aux Romains; puis ils entrèrent dans une ligue contre eux et furent vaincus, en 53 av. J. C., par Labiénus, lieutenant de César. Ce que l'on a dit des murs de *Lutèce*, bâtis par César, n'est qu'une fable sans fondement. Quatre cents ans plus tard, *Lutèce* devint la résidence de Julien, qui l'agrandit et l'embellit de plusieurs édifices. V. PARIS, au Complément. — *Lutèce* se dit encore pour Paris, dans le style soutenu.

LUTÉICOLLE, adj. des 2 g. (du lat. *luteus*, d'un jaune clair; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet jaune.

LUTÉICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *luteus*, d'un jaune clair; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes ou les antennes jaunes.

LUTÉIPENNE, adj. des 2 g. (du lat. *luteus*, d'un jaune clair; *penna*, plume, aile). Zool. Qui a les ailes jaunes.

LUTÉOCÉPHALE, adj. des 2 g. (du lat. *luteus*, jaune, et du gr. κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête jaune.

LUTÉOLINE, s. f. Chim. Principe colorant de la gaude.

LUTÈVE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville des Volces, dans la première Narbonnaise; aujourd'hui *Lodève*.

* **LUTH**, s. m. Ancien instrument de musique, monté d'abord de six cordes doubles, puis de dix, de onze et de douze. On pinçait les cordes de la main droite, tandis que la main gauche appuyait sur les touches, au nombre de neuf. Cet instrument a été remplacé par la guitare. — Zool. Espèce de tortue de mer.

* **LUTHÉRANISME**, s. m. Hist. relig. Doctrine de Luther. Elle condamne les mystères, le libre arbitre, les jeûnes, la confession, les indulgences, le culte des saints, le sacrifice de la messe, les vœux monastiques, etc., nie l'infaillibilité du pape et des conciles, n'admet de sacrements que le baptême et l'eucharistie, etc.

* **LUTHÉRIEN, IENNE**, adj. et s. Hist. relig. Sectateur de Luther. Les luthériens forment la majorité de la population en Suède, en Danemark, en Prusse, et dans tout le nord de l'Allemagne. On compte de trente à trente-cinq différentes sectes de luthériens. — *Luthériens mitigés*, ceux qui ont adouci ou même rejeté plusieurs propositions de Luther. Mélanchthon fut le chef de cette secte nouvelle, et sa profession de foi, qui a servi de base à la confession d'Augsbourg, est bien loin de la virulence qui règne dans les propositions du maître.

LUTHÉRO-CALVINISTE, adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Qui suit une doctrine mixte entre celle de Luther et celle de Calvin. — On appelle de même *luthéro-papistes*, les luthériens mitigés qui excommunient les luthériens sacramentaires. On dit de même encore *luthéro-zwinglien*, *luthéro-osiandrien*, etc., etc.

LUTIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *luteus*, jaune; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes jaunes.

LUTIZES, s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple slave, le même que les *Wilses* ou *Welatabes*. Les *Lutizes* habitaient les rivages de la Baltique; ils y avaient fondé la ville de Veneta, qui était devenue très-florissante, mais les Danois la détruisirent vers le milieu du XI^e siècle.

* **LUTRIGOT**, s. m. Titre d'un poëme satirique ou plutôt d'une très-plate satire de Bonnecorse, dirigée contre le poëme du *Lutrin*.

LUTROCÉPHALE, adj. des 2 g. (du bas lat. *lutra*, loutre, et du gr. κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête semblable à celle d'une loutre.

LUTRONE, s. f. Zool. Nom vulgaire de la draine.

LUTSCK, n. pr. m. Géogr. Ville de Russie, sur le Stir; elle joua un rôle important au moyen âge; aujourd'hui, ch.-l. d'un cercle de Volhynie. On dit aussi *Loutsk*.

* **LUTTE**, s. f. Ant. Il y avait trois sortes de luttes; la *lutte droite* ou *perpendiculaire*, dans laquelle les lutteurs devaient combattre sans se renverser; la *lutte renversée* ou *horizontale*, dans laquelle les deux adversaires se roulaient dans la poussière jusqu'à ce que l'un d'eux, se reconnaissant vaincu, levât un doigt en l'air pour demander quartier; la *lutte des poignets* ou *acrochirisme*, où les combattants ne se prenaient que par les poignets ou les bras, se les tordaient et s'efforçaient ainsi de se renverser. Selon quelques archéologues, ce ne seraient point trois espèces de luttes, mais trois phases successives de la lutte, qui se distribuaient ainsi: *acrochirisme*, *lutte droite*, *lutte horizontale*. — *Lutte*, accouplement de l'espèce ovine.

* **LUTTER**, v. n. Se dit du bélier qui couvre la brebis.

LUTTERWORTH, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Leicester; patrie de Wicleff. 2,300 hab.

LUTZ, s. m. T. de cabale. Les rabbins nomment ainsi un petit os qu'ils prétendent exister dans l'épine du dos, et au moyen duquel Dieu ressuscitera les morts.

LUTZEN, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, sur l'Elster, cercle de Mersebourg, à une demi-journée de Leipsik. 1,300 hab. Ce lieu est fameux par deux grandes batailles qui s'y sont livrées. La première eut lieu le 6 novembre 1632, entre le roi de Suède Gustave-Adolphe et les Impériaux, commandés par Wallstein: le roi de Suède y périt, mais les Impériaux perdirent la bataille. La seconde, le 2 mai 1813, fut gagnée par Napoléon contre l'empereur de Russie et le roi de Prusse.

LUVARE, s. m. Zool. Poisson des mers de Sicile. Sa chair est délicate.

LUVAS, s. m. Relat. Chef des Gallas, peuples barbares de l'Abyssinie. On l'appelle aussi *Lubos*.

* **LUXEMBOURG**, n. pr. m. Géogr. Ville forte. ch.-l. du grand duché du Luxembourg, sur l'Alzette, souvent prise et reprise, notamment par les Français en 1542, 1543, 1684 et 1702. 11,000 h. Ch.-l. du dép. des Forêts, sous l'empire.—Le *duché de Luxembourg*, situé entre les provinces de Liége et de Namur, les États prussiens du Rhin et la France, compte 300,000 hab. Après avoir eu beaucoup de maîtres, il avait passé à la maison d'Autriche, qui, en 1659, en céda la partie méridionale à la France. En 1815, le congrès de Vienne donna le titre de grand-duc de Luxembourg au roi des Pays-Bas, en faisant de ce duché un État de la confédération germanique, et de la ville une forteresse fédérale. Après la révolution arrivée en Belgique en 1830, les Belges et les Hollandais se disputèrent le Luxembourg. En 1839, la diplomatie n'accorda aux Belges que ce qu'on appelle le *Luxembourg belge*, c'est-à-dire la partie occidentale, ch.-l. Arlon. — *Luxembourg*, beau palais de Paris bâti en 1615 par Marie de Médicis, sur le modèle du palais Pitti à Florence, et sur les dessins de l'architecte Desbrosses. Ce fut la résidence du directoire, puis le palais du sénat, enfin celui de la chambre de pairs, de 1814 à 1848.

LUXEMBOURGEOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant du Luxembourg. — Qui concerne le Luxembourg.

LUXEMBOURGIE, s. f. Bot. Genre de plantes du Brésil.

* **LUXEUIL**, n. pr. m. Géogr. Ville remarquable par son établissement thermal, et où se trouvait autrefois un monastère célèbre. 3,600 h.

LUXOR. V. LOUQSOR, au Complément.

LUXORIEN, IENNE, adj. Qui appartient à Luxor ou Louqsor. — Néol. S'emploie quelquefois fig. et fam. dans le sens de grandiose, colossal, par allusion à l'obélisque de Luxor, qui se trouve maintenant à Paris.

LUZ, s. m. Ancien nom du brochet. — Navire qui avait la forme de ce poisson.—Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Hautes-Pyrénées, au fond de la vallée de Barrége. 2,700 h. Dans le voisinage, sont les bains Saint-Sauveur. Fabriques d'étoffes de soie et de laine nommées barréges.

LUZERNEUX, EUSE, adj. Agric. Qui produit de la luzerne.

LYA, adj. f. (du gr. λύω, délivrer). Myth. Surnom de Diane. C'était principalement en Sicile qu'elle était honorée sous ce nom.

LYANG, s. m. Monnaie de compte de la Chine, qui vaut, au pair, 8 fr. 25 c.

* **LYBAS**, n. pr. m. Selon quelques auteurs, ce serait le nom du spectre de Politès, héros auquel ces écrivains attribuaient ce que d'autres racontent de *Lybas*.

LYCABAS, n. pr. m. (pr. *likabâce*). Myth. Un des matelots que Bacchus métamorphosa en dauphin. — Temps hér. Guerrier assyrien qui fut tué par Persée, dans la rixe qui s'éleva aux noces de ce dernier. — Centaure qui, aux noces de Pirithoüs, s'enfuit devant le Lapithe Dryas. — s. m. Ancien nom grec de l'année, représentée sur les médailles par un ᒪ, ancienne forme du lambda. V. l'article de la lettre L, au Complément.

* **LYCAON**, n. pr. m. Temps hér. Fils de Phoronée, et roi d'Arcadie, à laquelle il donna ou fit prendre le nom de *Lycaonie*. Plusieurs auteurs croient que c'est le même personnage que le suivant. — Fils de Pélasge, ou de Titan et de la Terre, et roi d'Arcadie; voulant éprouver la divinité de Jupiter, il lui fit servir les membres d'un jeune enfant appelé Arcas ou Nyctimus. Jupiter réduisit le palais de Lycaon en cendre, et le métamorphosa lui-même en loup. D'autres auteurs prétendent que Lycaon ne commit point ce crime, mais qu'il institua les *lycées*, fêtes où l'on sacrifiait à Jupiter des victimes humaines. — Les mythologues parlent d'un *Lycaon*, peut-être le même, qui fut aussi métamorphosé en loup; mais au bout de dix ans il reprenait sa première forme, si, dans l'intervalle il n'avait pas mangé de chair humaine.

LYCAONIE, s. f. Géogr. anc. Ancienne contrée de l'Asie-Mineure, dépendante de la Cappadoce. Les Romains en firent une province du diocèse d'Asie, préfecture d'Orient, cap. *Iconium*. Elle est aujourd'hui comprise dans la Caramanie. — L'Arcadie fut aussi appelée *Lycaonie*, du nom d'un de ses rois. V. le mot précédent.

* **LYCAONIEN, IENNE**, adj. Géogr. anc. Qui appartient à Lycaon.—Habitant de la Lycaonie.— *Langue lycaonienne*, idiome dont il est fait mention dans les *Actes des apôtres*. Jablonski croit que c'est la même que celle des Cappadociens, ce qui est d'autant plus probable que la Lycaonie et la Cappadoce étaient contiguës. — *Lycaonien*, s. m. Fils de Lycaon. Les mythologues varient beaucoup sur le nombre et les noms des *Lycaoniens*. Apollodore en compte cinquante, et Denys d'Halicarnasse vingt-deux. Quelques-uns attribuent aux *Lycaoniens* l'histoire qu'on raconte de Lycaon.

LYCAONIUS, n. pr. m. (pr. *lika-oniuce*). Temps hér. Un des compagnons d'Énée. Il fut tué par Messapus.

LYCAS, n. pr. m. (pr. *licâce*). Temps hér. Guerrier rutule tué par Énée. Quelques manuscrits l'appellent *Lichas*.

LYCASTE, n. pr. f. Temps hér. Fils de Minos et d'Itone, et père de Minos, juge des enfers.—Un autre *Lycaste*, fils de Mars et de Philonomé, fut jeté dans l'Érymanthe aussitôt après sa naissance avec son frère Parrhasius. Sauvés par un berger

et allaités par une louve, ils succédèrent dans la suite à leur aïeul Nyctimus, roi d'Arcadie. — n. pr. f. Fille de Priam, épousa Polydamas, fils d'Anténor. — Femme de Butès, fils de Borée, renommée par sa beauté, qui la faisait comparer à Vénus, non moins que pour la dépravation de ses mœurs.

* **LYCÉE**, s. m. L'ensemble des travaux de l'école péripatéticienne. Le *lycée* se fait admirer par la profondeur de sa métaphysique et par la rigueur de ses analyses logiques. — Il y eut à Paris, au commencement de la révolution, un établissement littéraire où avaient lieu des cours publics, et qui s'appelait le *Lycée*. La Harpe y donna ses leçons de littérature publiées sous le titre de *Lycée*. C'est aujourd'hui l'*Athénée*. — *Lycées*, s. f. pl. Ces fêtes n'étaient pas les mêmes que les lupercales, mais elles leur ressemblaient beaucoup. On y célébrait des jeux où le prix du vainqueur consistait en une armure d'airain.

* **LYCÉEN**, **ENNE**, adj. Myth. Surnom de Jupiter, que les Arcadiens honoraient sur le mont Lycée d'un culte barbare, dont on attribuait l'établissement à Lycaon. V. plus haut, le mot LYCAON. — Les habitants de Sicyone adoraient aussi Apollon sous le nom de *Lycéen*, parce qu'il avait garanti leur pays des ravages d'une bande de loups. Pan et Diane recevaient quelquefois le même surnom.

LYCÉGÈNE, adj. m. (du gr. λυκεγενής, de λύκη, crépuscule; γενέτης, créateur). Myth. Surnom d'Apollon, considéré comme produisant, par son lever et son coucher, le crépuscule du matin et celui du soir. — Ce surnom pouvait signifier aussi né en Lycie, et plusieurs mythologues préfèrent cette interprétation.

LYCÉIES, s. f. pl. Mot qui se trouve, par erreur, dans la plupart des éditions du Dictionnaire, pour *Lycées*. V. LYCÉE, au Dictionnaire et au Complément.

LYCÉTUS, n. pr. m. (pr. *licétuce*). Temps hér. Fils de Sperchion, fut tué par Persée dans le combat qui eut lieu à l'occasion du mariage de ce dernier avec Andromède. — Centaure qui fut tué par Thésée au combat qui eut lieu aux noces de Pirithoüs.

LYCÉUS, n. pr. m. (pr. *licé-uce*). Temps hér. Un des fils de Lycaon.

* **LYCHAS**, n. pr. m. Forme vicieuse pour *Lichas*.

LYCHNANTHE, s. m. (pr. *liknante*) (du gr. λυχνίς, la lychnide; ἄνθος, fleur). Bot. Espèce du genre lychnide, qui croît dans les haies.

LYCHNIDE, s. f. (en gr. λυχνίς). Bot. Genre de plantes de la famille des caryophyllées, renfermant près de trente espèces annuelles ou vivaces, presque toutes indigènes en Europe. Le Dictionnaire la mentionne sous la forme latine *lychnis*.

LYCHNIDUS, n. pr. m. (pr. *likniduce*). Géogr. anc. Ville de la Nouvelle-Épire, au N. du lac Lychnidus, cap. des Dassarètes. Auj. *Ochrida*.

LYCHNOBIE, adj. et s. (pr. *liknobie*) (du gr. λύχνος, lampe, flambeau; βίος, vie). Il s'est dit quelquefois d'une personne qui, soit pour se livrer au travail, soit pour s'abandonner aux plaisirs, passe la nuit à la lueur des flambeaux, faisant de la nuit le jour et du jour la nuit.

* **LYCHNOÏDE**, adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une lychnide.

LYCHNOPOLIS, n. pr. f. (pr. *liknopolice*) (du gr. λύχνος, flambeau; πόλις, ville). Ville des lanternes, ville que Lucien a placée et décrite dans son *Histoire véritable*.

* **LYCHNOSOMATE**, s. m. (du gr. λύχνος, lampe, et par extension, lumière; σῶμα, σώματος, corps). On ne sait quel physicien ou quel philosophe a pu employer ce mot et quel sens précis il lui a donné. Peut-être un physicien partisan du système des ondulations de la lumière a-t-il voulu désigner par là le fluide matériel répandu dans tout l'espace et propre à produire les effets de la lumière quand il est mis en vibration par le mouvement parti d'un foyer lumineux. Ce n'est là du reste qu'une conjecture par laquelle on essaie de suppléer au vague de la définition du Dictionnaire, *lumière universelle*. Les auteurs du Complément de l'Académie, trouvant sans doute que l'emploi de ce mot n'était justifié par aucune autorité, l'ont supprimé. M. Bescherelle l'a transformé en *lychnoromate* (de ῥῶμα, ῥώματος, force), sans dire la raison de ce changement et sans donner une définition plus complète. Dans le doute on fera bien de ne point se servir de cette expression, assez mal faite du reste, puisque λύχνος ne peut se dire tout au plus que d'une lumière artificielle et non de la lumière du jour, qui s'appelle φῶς.

LYCIARQUE, s. m. Hist. anc. Premier magistrat de la république fédérative des villes de la Lycie. L'autorité de ce magistrat, qui était élu chaque année dans une assemblée composée des députés de toutes les villes, s'étendait sur toutes les affaires tant civiles que religieuses.

* **LYCIE**, n. pr. f. Myth. Nymphe qui fut aimée d'Apollon, et devint mère d'Icadius. — Géogr. anc. Contrée de l'Asie-Mineure, entre la Phrygie, la Pamphylie, la Carie et la mer. Ce fut sous l'empire romain une province du diocèse d'Orient.

LYCIEN, **IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Lycie. De tous les peuples de l'Asie-Mineure les *Lyciens* étaient les plus civilisés. Toutes leurs villes, au rapport de Strabon, formaient une république fédérative dont l'origine remontait à des temps fort reculés. — Myth. Surnom d'Apollon à Patare et de Diane à Trézène. — Surnom de Danaüs.

LYCIET, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, renfermant une trentaine d'espèces. Le *lyciet d'Europe* croît spontanément sur le sable des rivages de la Méditerranée. C'est la même plante que le *lycium* de Pline. V. LYCIUM, au Dictionnaire.

* **LYCIGÉNÈTE**, adj. m. V., au Complément, LYCÉGÈNE, qui est plus correct.

LYCIMNIE, n. pr. f. Temps hér. Esclave d'un roi de Méonie qui la rendit mère d'Hélénor; quelques manuscrits de Virgile portent *Licymnie*.

LYCIOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. λύκιον, lyciet; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble au lyciet.

LYCISCA, n. pr. f. Temps hér. Chienne d'Actéon.

LYCISQUE, s. des 2 g. (du lat. *lyciscus*, *lycisca*, formé de λύκος, loup). Mot par lequel on a désigné primitivement l'animal né de l'accouplement d'un chien et d'une louve et *vice versâ*. Il est inusité, bien que Rabelais l'ait employé pour désigner une chienne. — *Lyciscus*, *Lycisca*, étaient des noms de chiens et de chiennes très-fréquemment employés.

LYCIUS, n. pr. m. (pr. *liciuce*). Temps hér. Fils de Lycaon. — Fils d'Hercule. — Fils de Cléinis, changé par Latone en corbeau blanc, puis par Apollon en corbeau noir, pour avoir appris au dieu que sa maîtresse Coronis aimait Ischys.

LYCOA, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de l'Arcadie, sur l'Alphée.

LYCOATE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Lycoa. — Myth. Surnom donné à Diane qui avait un temple dans cette ville.

LYCOCTONE, adj. m. (du gr. λύκος, loup; κτόνος, meurtre). Myth. Surnom donné à Apollon, qui préserva des loups les troupeaux d'Admète. — Ce mot s'applique en général à tout individu qui tue des loups et aux plantes auxquelles on supposait la vertu de tuer les loups. V. LYCOCTONUM, au Dictionnaire.

* **LYCODONTE**, s. m. (du gr. λύκος, loup; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Zool. Genre de serpents qui ont des dents, espèces de canines.

LYCOGALE, s. f. (du gr. λύκος, loup; γάλα, lait). Bot. Genre de champignons.

LYCOGRAPHE, s. m. (du gr. λύκος, loup; γράφω, décrire). Didact. Auteur d'un traité sur les loups, contenant la description et l'histoire de ces animaux.

LYCOGRAPHIE, s. f. (même étym.). Didact. Traité sur les loups.

LYCOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne la lycographie.

* **LYCOMÈDE**, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Apollon et de Parthénope. — Fils de Créon, qui tua le Troyen Apisaon, près du corps de Patrocle.

LYCOPERDACÉ, **ÉE**, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble au lycoperdon. V. ce mot au Dictionnaire. — LYCOPERDACÉES, s. f. pl. Famille de champignons renfermant des végétaux indigènes des régions tempérées. On dit aussi *lycoperdiné*, *ée*, *lycoperdoné*, *ée*, *lycoperdoïde*, des 2 g.

LYCOPHONTE, n. pr. m. Temps hér. Guerrier thébain, tué par Tydée.

LYCOPHRE, s. f. Zool. Espèce de coquille fossile.

* **LYCOPHRON**, n. pr. m. Temps hér. Fils de Mastor, né dans l'île de Cythère, tué par Hector. — s. m. Écrivain qui couvre ses pensées de mots inintelligibles, ou qui s'exprime d'une manière obscure, tortueuse : *Nos modernes lycophrons*, *un style de lycophron*. C'est une allusion au nom d'un poëte de la pléiade grecque, *Lycophron*, qui vivait vers 304 av. J. C., auteur de la Cassandre, qu'on surnomma le poëme ténébreux. Ce mot ne s'emploie jamais, ainsi qu'il est dit au Dictionnaire, substantiv. ni adjectiv. pour désigner un homme hardi comme un loup, bien que λυκόφρων se soit employé de la sorte en grec.

LYCOPHRONTISME, s. m. Philol. Obscurité du style. Se dit par allusion au poëte Lycophron. V. le mot précédent.

* **LYCOPODE**, s. m. L'espèce la plus commune est le *lycopode en massue*, connu sous le nom de *soufre végétal* ou *pied de loup*. Le pollen que ses capsules renferment est susceptible de s'enflammer lorsqu'on le met en contact avec un corps brûlant; on s'en sert au théâtre pour imiter les éclairs. On en vend dans les pharmacies sous le nom de *poudre de lycopode* ou *poudre de bois*, pour dessécher les écorchures que les enfants ont quelquefois entre les cuisses.

LYCOPODIACÉ, **ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble au lycopode. — LYCOPODIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes cryptogames, différentes des mousses par leur fructification. On dit aussi *lycopodié*, *lycopodiné*, *ée*.

LYCOPOLIS, n. pr. f. (pr. *likopolice*) (du gr. λύκος, loup; πόλις, ville). Géogr. anc. Ville de la Thébaïde, sur la rive gauche du Nil, où le loup était adoré. Patrie de Plotin, fondateur de l'école néoplatonicienne d'Alexandrie. Auj. *Syouth*.

LYCOPOLITAIN, **AINE**, adj. et s. V. le mot suivant.

* **LYCOPOLITE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de Lycopolis, qui appartient à cette ville. —*Nome lycopolite*, territoire de *Lycopolis*. On ne dit pas, comme l'indique le Dictionnaire, *lycopolite*, pour désigner un pays.

LYCOPSIDE, s. m. Bot. Genre de plantes borraginées. V., au Dictionnaire, LYCOPSIS, qui est indiqué par erreur comme appartenant à la famille des labiées.

LYCORÉE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Phocide, sur la cime du Parnasse. Quelques mythologues racontent qu'à l'époque du déluge de Deucalion, les Delphiens s'y réfugièrent en suivant la trace des loups; d'autres prétendent que cette ville fut bâtie par Lycorus, au lieu où s'était arrêtée la barque de Deucalion et de Pyrrha. V. LYCORUS, au Dictionnaire.

LYCORIEN, **IENNE**, adj. et s. f. Zool. Qui ressemble à une lycoris, genre d'annelides. — LYCORIENNES, famille d'annelides.

* **LYCORIS**, adj. et s. m. Lucien désigne probablement par ce nom une des cimes du Parnasse.

LYCORMAS, n. pr. m. (pr. *likormâce*). Temps hér. Guerrier qui prit le parti de Persée, dans le combat qui s'engagea aux noces de ce dernier et d'Andromède. — Géogr. anc. Petit fleuve de l'Étolie appelé aussi *Évènus*; aujourd'hui *Fidari*. Il se jette dans le golfe de Corinthe.

* **LYCOSE**, s. f. Zool. Genre d'arachnides pulmonaires.

LYCOSURE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Arcadie, au pied du Lycée. C'était, suivant les Grecs, la ville la plus ancienne du monde.

LYCOTAS, n. pr. m. (pr. *likotâce*). Temps hér. Centaure tué par Thésée aux noces de Pirithoüs.

LYCOTHERSÈS, n. pr. m. (pr. *likotercèce*). Temps hér. Roi d'Illyrie, qui périt de la main d'Agavé sa femme, fille de Cadmus.

LYCTE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

LYCTIEN, **IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Lyctos. — Surnom d'Idoménée, né à Lyctos en Crète.

LYCTOS, n. pr. m. (pr. *liktôce*). Géogr. anc. Ville de Crète, auj. *Lassiti*.

LYCTUS, n. pr. m. (pr. *liktuce*). Temps hér. Crétois, père d'Iphis. — Fils de Lycaon; il donna son nom à la ville de Lyctos en Crète.

LYCURGÉES, s. f. pl. Ant. gr. Fêtes annuelles qu'on célébrait à Sparte, en l'honneur du législateur Lycurgue. — Assemblées où se voyaient réunis tous les descendants de Lycurgue. On disait aussi *Lycurgies*.

LYCURGIDE, n. patron. des 2 g. Temps hér. Descendant de Lycurgue, roi de Thrace et fils de Dryas.

* **LYCURGUE**, n. pr. m. Myth. C'était, chez les Ammonites, le nom du soleil. — Temps hér. Fils de Phérès, roi de Thessalie, fondateur des jeux néméens, en mémoire de la mort de son fils Archémore. — Un des amants d'Hippodamie, vaincu par Œnomaüs. — Fils d'Hercule et d'une des Thespiades. — Roi de Thrace, fils de Dryas, qui périt tragiquement pour avoir troublé la cé-

lébration des orgies sur la montagne de Nyssa. C'est celui dont il est parlé au Dictionnaire, mais son aventure est racontée diversement. Selon Diodore, il fut mis en croix; selon d'autres, il fut frappé de démence. — s. m. On appelle *Lycurgue*, par ironie, un homme qui veut se faire passer pour un grand jurisconsulte, capable de rédiger des lois : *Nos Lycurgues et nos Solons.*

* **LYCUS**, n. pr. m. Temps hér. Roi de Libye, qui retint Diomède en prison : celui-ci ne recouvra la liberté que par le moyen de Callirhoé, fille de Lycus, à laquelle il avait inspiré un violent amour. — Fils de Neptune et de Céléno, et roi des Mariandyniens. Hercule le tua pour s'approprier Mégare, femme de ce prince. Quelques mythologues prétendent que ce fut un autre Lycus, qui, voulant lui-même enlever Mégare, fut tué par Hercule. — Beaucoup d'autres personnages de l'antiquité ont porté le nom de *Lycus*. — Géogr. anc. Une rivière de Phrygie qui s'unissait au Méandre, une rivière du Pont affluent de l'Iris; une rivière d'Assyrie qui entre dans le Tigre, d'autres rivières encore, en Cappadoce, en Sicile, en Germanie, etc., avaient le nom de *Lycus*.

LYDDA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Palestine, ch.-l. d'une heptarchie qui fut ôtée au pays de Samarie et donnée à la Judée. Les Grecs la nommèrent *Diospolis;* aujourd'hui *Loud*.

LYDIAS, n. pr. m. Géogr. anc. Rivière de la Macédoine qui passe près de Pella; aujourd'hui le *Castoro*.

* **LYDIE**, n. pr. f. Temps hér. Femme de Memphis, fils de Jupiter. — s. f. Contrée de l'Asie-Mineure dont les souverains ont formé trois dynasties : les Atyades, les Héraclides et les Mermnades. Crésus fut le plus puissant et le dernier roi de Lydie; il régnait sur tout le pays compris entre l'Halys et la mer Égée. Cyrus, vainqueur de ce prince, réunit ses États à l'empire perse, et *la satrapie de Lydie* devint la plus importante de toutes. Sous la domination romaine, la *Lydie* fut une province de l'empire annexé au diocèse d'Asie, préfecture d'Orient.

* **LYDIEN**, **IENNE**, adj. et s. Ant. Les *Lydiens* sont regardés comme le plus ancien peuple qui ait eu de l'argent monnayé. Ils passaient aussi pour d'habiles fabricants de jouets. V. LUDION, au Complément. — *Lydien*, surnom donné au Tibre, qui traversait l'Étrurie. — *Pierre lydienne*, chez les Grecs et les Romains, la pierre de touche et l'aimant. — *Jeux lydiens*, exercices et amusements que les Lydiens expulsés de leur pays apportèrent en Étrurie. — *Lydiennes*, s. f. pl. Ant. gr. Chœur de Bacchantes, ainsi nommé en l'honneur des Lydiennes qui accompagnaient Bacchus dans son expédition. — Musiq. anc. *Lydien*, mode, et non *module*, de la musique des Grecs, tenant le milieu entre l'hyperdorien et l'ionique. C'était un des quatre modes primitifs; il tenait de la gravité du premier et de la délicatesse du second. On distinguait le *lydien aigu* et le *lydien grave*.

LYELLIE, s. f. Bot. Genre de mousses.

LYGÉ, s. m. (du gr. λυγόω, je ploie). Bot. Nom donné au sparte, plante graminée originaire d'Espagne.

* **LYGIEN**, **IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple germain qui habitait entre l'Oder et la Vistule.

LYGODESME, adj. f. (en gr. λυγόδεσμος, de λύγος, osier; δέω, attacher, lier). Myth. Surnom donné à Diane, parce que sa statue fut transportée de la Tauride à Sparte, enveloppée de claies d'osier. On dit aussi *lygodesmienne*.

* **LYGODYSODÉE**, s. f. (du gr. λύγος, osier; δυσώδης, puant). Bot. Arbrisseau du Pérou. Il faut écrire ce mot par deux *y* à, cause de son étymologie.

* **LYGOPHILE**, adj. des 2 g. Qui aime à séjourner dans les lieux obscurs.

LYGOPODE, adj. des 2 g. (du gr. λύγη, obscurité; πούς, πόδος, pied). Zool. Se dit des oiseaux qui ont des pattes entièrement cachées sous leurs plumes.

LYGOS, n. pr. m. (pr. *ligoce*). Géogr. Très-ancien nom de la ville de Byzance.

LYGOSOME, s. m. (du gr. λύγος, osier; σῶμα, corps). Zool. Genre de reptiles sauriens.

* **LYMEXYLON**, s. m. Mot formé du gr. λύμη, perte; ξύλον, bois.

LYMIUS, adj. m. (pr. *limiuce*) (du gr. λυμός, pour λοιμός, peste). Myth. Surnom donné à Apollon par les Lydiens.

* **LYMPHANGITE**, s. f. (du lat. *lympha*, lymphe, et du gr. ἀγγεῖον, vaisseau). Inflammation des vaisseaux lymphatiques. *Lymphanite*, qui se trouve dans plusieurs éditions du Dictionnaire, est une faute typographique.

* **LYMPHATIQUE**, adj. des 2 g. Ce mot, qui aujourd'hui ne s'entend que de ce qui concerne la lymphe, signifiait, chez les Romains, frénétique, insensé, fou furieux, etc. Cela venait de l'opinion qu'on avait que ceux qui avaient vu la nymphe d'une fontaine perdaient aussitôt la raison. — Méd. Dans le *tempérament lymphatique*, la lymphe est très-abondante, et les vaisseaux, les glandes qui la retiennent, très-développés. — Au fig. et au moral, il se dit comme flegmatique, sans énergie.

LYMPHIVORE, adj. des 2 g. (du lat. *lympha*, lymphe; *vorare*, dévorer). Qui vit dans la lymphe, aux dépens de cette substance.

LYNA. V. LINA, au Complément.

* **LYNCÉE**, n. pr. m. (du gr. λύγξ, lynx). Temps hér. Frère jumeau d'Idas, le même que l'Argonaute, fils d'Apharie, et qui avait une vue si merveilleuse. — s. m. Nom adopté par les membres d'une société savante de Rome : *Académie des Lyncées*. — s. f. Zool. Genre de crustacés.

LYNCESTIDE, n. pr. f. Géogr. anc. Prov. de Macédoine, au N.-O.

LYNCESTÉ, n. pr. f. Temps hér. Une des chiennes d'Actéon.

LYNCESTIUS, s. m. (pr. *lincestiuce*). Géogr. anc. Fleuve de la Macédoine, aux eaux duquel les poëtes prêtaient une propriété enivrante.

LYNCH, n. pr. m. (pr. *link*). Géogr. Ville des États-Unis, dans la Virginie, comté de Richmon. 6,000 hab. On dit aussi *Lynchburg*.

LYNCH-LAW, s. m. (littéral., *Loi de lynch*, peut-être parce que cette mesure violente fut appliquée pour la première fois dans la ville de *Lynch*). Dans quelques États du S. de l'Union américaine, prétendue loi ou coutume en vertu de laquelle le peuple se fait justice par lui-même. Le *lynch-law* a été appliqué surtout à des nègres libres et aux partisans de l'abolition de l'esclavage.

LYNCIDÈS, n. pr. m. (pr. *lincidèce*). Temps hér. Guerrier de la suite de Céphée, lequel fit connaître à Persée l'histoire, les mœurs et les usages des Éthiopiens.

LYNGBYELLE, s. f. Bot. Genre d'algues.

LYNGODE, adj. f. (du gr. λυγμός ou λύγξ, sanglot, hoquet). Méd. S'applique à la fièvre dont le principal caractère est le hoquet.

LYNN, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Norfolk, port près de l'embouchure de la Grande-Ouse. 13,000 hab. On l'appelle aussi *King's-Lynn* ou *Lynn-Regis*.

* **LYNX**, s. m. Les anciens croyaient que cet animal pouvait voir à travers les murailles les plus épaisses; de là est venue l'expression *yeux de lynx*. Du reste, il n'a pas la vue plus perçante que les autres animaux du genre chat. On croyait aussi que l'urine du lynx se changeait en pierre précieuse.

* **LYON**, n. pr. m. (en lat. *Lugdunum*). Géogr. La seconde ville de France pour la grandeur et la population, au confluent du Rhône et de la Saône. 155,900 hab. Archevêché, académie universitaire, facultés, séminaire, nombreux établissements d'instruction, école secondaire de médecine, écoles des arts et métiers, de dessin et peinture, de sourds-muets, etc.; sociétés de médecine, de pharmacie, des belles-lettres, des sciences naturelles, d'agriculture, etc.; compagnie d'assurance, mont-de-piété, banque fondée en 1836, fondations et associations de bienfaisance, caisse d'épargne, etc.; riche bibliothèque, musée de tableaux et d'antiques, jardin botanique, conservatoire des arts, etc. Quelques monuments remarquables, entre autres la cathédrale, l'église Saint-Nizier, l'hôpital général, le grand théâtre, la douane, etc. Plusieurs ponts; places Bellecour, des Terreaux, etc.; belles promenades; faubourgs la Guillotière, les Brotteaux, la Croix-Rousse, etc.; chemins de fer pour les principales villes de France. Industrie active : soieries, autrefois sans rivales, châles, brocarts d'or et d'argent, tulles, gazes, mousselines, passementeries, chapellerie, teintureries, etc. Commerce de transit, d'entrepôt et de commission. Patrie de Philibert Delorme, Coustou, Coysevox, Audran, l'abbé Terrasson, Montucla, Sonnerat, les Jussieu, Camille Jordan, de Gérando, J.-B. Say, Jacquart, l'abbé Rozier, Morellet, Suchet duc d'Albuféra, etc. — *Golfe de Lyon*, partie de la Méditerranée qui s'étend de la côte d'Espagne jusqu'aux bouches du Rhône. On écrit quelquefois, mais à tort, *Golfe de Lion*. — Hist. *Lyon*, fondé par les Romains un demi-siècle avant l'ère chrétienne, devint métropole de la Gaule Celtique et de la première Lyonnaise. Germanicus, l'empereur Claude, Marc-Aurèle, Caracalla, Sidoine Apollinaire, y reçurent le jour. Plus tard, cette ville devint la capitale de la province du Lyonnais. Ce fut sous le règne de Louis XIV, et par la sollicitude de ce prince, qu'elle acquit sa plus grande splendeur. En 1793, Lyon soutint un siège mémorable contre les troupes de la convention; forcée enfin de se rendre, cette malheureuse ville fut livrée à la destruction, et ses habitants aux bourreaux : les démolitions et les mitraillades furent dirigées par Couthon et Collot-d'Herbois : elle dut alors s'appeler *commune affranchie*, mais le nom de *Lyon* lui fut rendu en octobre 1794. Depuis une vingtaine d'années, des révoltes d'ouvriers, amenées par la décadence du commerce, l'inondation de 1840, enfin la révolution de 1848, l'ont fait cruellement souffrir. — Deux conciles généraux ont été tenus à Lyon. Dans le premier (1245), l'empereur Frédéric fut excommunié et les cardinaux prirent le chapeau rouge. Dans le second (1274), il fut question de la réunion de l'Église grecque et de l'Église latine : on y attaqua, mais sans aucun succès, les libertés de l'Église gallicane et la pragmatique sanction de saint Louis, confirmative de ces libertés. — *Le traité de Lyon*, qui donna à la France Gex, le Bugey et le Val-Romey, fut conclu le 17 janvier 1601, entre le duc de Savoie et les plénipotentiaires d'Henri IV. — *Comtes de Lyon*, chanoines du chapitre, qui prirent ce titre depuis que Philippe le Bel eut érigé en comté tous leurs domaines. — Hist. relig. On appela *pauvres de Lyon*, les Vaudois, parce qu'un marchand vaudois de Lyon, voulant se conformer aux préceptes de l'Évangile, vendit ses biens et en distribua le prix aux pauvres.

* **LYONNAIS**, **AISE**, adj. et s. Géogr. Habitant de Lyon. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — *Gaule lyonnaise*, nom donné par Auguste à la plus grande partie de la Gaule celtique; c'était tout le pays compris entre la Loire, la Seine, la Marne et la Saône. Elle fut successivement divisée en quatre parties, qui s'appelèrent, première, seconde, troisième et quatrième. — La 1re renfermait les Éduens, les Ségusains et les Lingons, Ch.-l. *Lugdunum*, Lyon. Elle est représentée par les dép. du Rhône, de la Loire, de Saône-et-Loire, de la Nièvre, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, et partie de l'Yonne, de l'Ain et de l'Allier. — La 2e était habitée par les Véliocasses, les Lexoviens, les Calètes, les Viducasses, les Bajocasses, les Abrincatuens et les Vénètes. Ch.-l. *Juliobona*, Lillebonne, ou *Rotomagus*, Rouen. On y compte auj. les dép. de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados, de l'Orne, de la Manche, avec une partie du dép. de Seine-et-Oise. — La 3e, habitée par les Aulerces diablintes, les Cénomans, les Turons, les Andes, les Nannètes, les Arviens, les Rédones, les Osismiens, les Curiosolites et les Corisopites. Ch.-l. *Turones*, Tours. Elle renfermait les pays dont se composent les dép. du Finistère, des Côtes-du-Nord, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, de la Loire-Inférieure, de la Mayenne, de la Sarthe, de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire. — Enfin la 4e, qui comprenait les dép. de la Seine, de Seine-et-Marne, de Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loir, du Loiret, de l'Yonne, de l'Aube, et partie des dép. de la Nièvre et de Seine-et-Oise, avait pour habitants les Meldes, les Tricassins, les Sénones, les Auréliens, les Carnutes et les Parisiens. Ch.-l. *Senones*, Sens. — L'anc. prov. du *Lyonnais*, beaucoup moins étendue, n'a formé que les seuls dép. du Rhône et de la Loire. Ce gouv. comprenait le *Lyonnais* propre, le Beaujolais et le Forez. Il fit partie du roy. de Bourgogne, fut gouverné depuis 1030 par les archevêques et les comtes du chapitre, et réuni à la couronne de France par Philippe le Bel, en 1307 ou 1312. Le Beaujolais et le Forez ne furent réunis que par François Ier.

LYONNISTE, s. m. Hist. relig. Nom qu'on a donné quelquefois aux sectaires plus connus sous le nom de *vaudois* ou *pauvres de Lyon*.

LYPÉMANIAQUE, adj. et s. des 2 g. Relatif à la lypémanie. — Qui est atteint de ce mal.

* **LYPIRIE**, s. f. Mot mis au Dictionnaire par erreur pour *lipyrie*. V. ce mot au Dictionnaire.

* **LYPOPSYCHIE**, s. f. Mot qui doit s'écrire *lipopsychie*, à cause de son étymol., λείπω, j'abandonne; il ne s'agit pas du tout de tristesse, λύπη.

* **LYPOTHYMIE**, s. f. Même observation que pour le mot précédent.

* **LYPOTHYMIQUE**, adj. des 2 g. Même observation.

LYRATIFIDE, adj. des 2 g. (du lat. *lyra*, lyre; *findo*, je fends). Bot. Se dit d'une feuille découpée en forme de lyre.

LYRCÉE, n. pr. m. Temps hér. Fils naturel d'Abas, donna son nom à une ville de l'Arcadie, ou, suivant Callimaque, de l'Argolide.

LYRCUS, n. pr. m. (pr. *lirkuce*). Temps hér. Époux d'Hermithée.

* **LYRE**, s. f. Instrument à cordes dont les Hébreux attribuent l'invention à Jubal, fils de Lamech; les Égyptiens à Thot-Trismégiste; les Grecs à Mercure ou Apollon, ou bien à Linus, Orphée, Amphion, etc. La *lyre* n'avait d'abord qu'une seule corde; mais perfectionnée par Terpandre, Simonide, Pythagore, elle en eut jusqu'à quarante. Les Grecs appelèrent la *lyre* χέλυς (écaille de tortue), et les Romains *testudo*, qui a la même signification. Ce nom avait été donné parce que la première *lyre*, fabriquée par Apollon, consistait en une corde de boyau, tendue sur une écaille de tortue. — Les Latins, lorsqu'ils voulaient parler d'un ignorant incapable de goûter les beaux-arts, disaient que c'était un *âne à la lyre* (*asinus ad lyram*), expr. imitée des Grecs. Varron avait donné ce titre à une satire dirigée contre les ignorants. — Zool. Nom vulgaire de deux poissons de la Nouvelle-Hollande et d'un oiseau de la même contrée.

LYRÉE, adj. f. Bot. Surnom donné par les botanistes à une feuille découpée en lobes qui représentent à peu près la forme d'une lyre.

LYRIFOLIÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit des plantes dont les feuilles ont la forme d'une lyre.

LYRIFORME, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la forme d'une lyre.

LYRINE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

* **LYRIQUE**, s. m. Il signifie aussi quelquefois, poète lyrique : *Un de nos premiers lyriques*.

LYRISME, s. m. Caractère d'un style poétique, noble et élevé; langage inspiré: *Le lyrisme des Psaumes*. Ce mot est nouveau, mais il mérite d'être adopté.

* **LYRISTE**, s. des 2 g. Joueur, joueuse de lyre. Il ne s'emploie guère qu'en parlant des anciens. — Littér. Écrivain qui tombe dans le genre lyrique. Il se prend ordinairement en mauvaise part.

LYRNESSE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Mysie, près d'Adramytte, dans un canton qu'on appelait Cilicie troyenne ou lyrnessienne.

LYRNESSIEN, IENNE, adj. et s. Habitant de Lyrnesse. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

LYROCÉPHALE, s. m. (du gr. λύρα, lyre; κεφαλή, tête). Zool. Genre de reptiles sauriens dont la tête a la forme d'une lyre.

* **LYRODIE**, s. f. Ce mot ne s'applique qu'à la musique des anciens.

LYROGÉTHÈS, adj. m. (du gr. λύρα, lyre; γηθεύω, se réjouir). Myth. Qui aime la lyre. Surnom d'Apollon.

LYROPHÉNICIUM, s. m. (pr. *lirofénicióme*) (en gr. λυρόφοινιξ). Instrument de musique des anciens; lyre des Phéniciens.

LYRUS, n. pr. m. (pr. *liruce*). Temps hér. Fils de Vénus et d'Anchise.

* **LYS**, n. pr. f. Géogr. Rivière qui naît en France près de Béthune, et se jette dans l'Escaut à Gand, en Belgique. Cours 200 kil. Pendant que la Belgique appartenait à la France, cette rivière avait donné son nom à un dép. qui se composait de ce qu'on appelle aujourd'hui *Flandre occidentale*. Le ch.-l. était *Courtray*.

LYSANDRE, n. pr. m. Temps hér. Guerrier troyen blessé par Ajax, fils de Télamon. — s. m. Zool. Papillon des Indes.

* **LYSANDRIES**, s. f. pl. Ant. gr. Fête célébrée à Sparte en l'honneur de *Lysandre*, qui commandait à Égos-Potamos la flotte victorieuse des Grecs. Les *lysandries* des Samiens en l'honneur de Junon étaient célébrées en commémoration de cette même victoire.

LYSÉ, n. pr. f. Temps hér. Une des Thespiades.

LYSIADES, s. f. pl. Myth. Nymphes des fontaines.

LYSIANASSE, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Épaphus et mère de Busiris. — Une des Néréides.

* **LYSIDICE**, n. pr. f. Myth. Thespiade qu'Hercule rendit mère de Télès. — s. f. Zool. Genre de néréidées.

LYSIEN, IENNE, adj. (du gr. λύσις, dissolution). Géol. Se dit des terrains qui ont été formés par voie de dissolution chimique : *Terrains lysiens*.

LYSIMACHÉ, n. pr. f. Temps hér. Une des filles de Priam. — Fille d'Abas et femme de Talaüs, qui la rendit mère d'Adraste.

* **LYSIMACHIE**, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Thrace, sur l'isthme qui joint la Chersonèse de Thrace au continent. — s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des primulacées. La *lysimachie vulgaire* porte des fleurs jaunes disposées en corymbe. La *lysimachie éphémère* ne le cède pas à l'espèce précédente; ses longs épis chargés de belles fleurs blanches la font même préférer pour l'ornement des parterres. — Quelques botanistes disent *lysimaque*, au lieu de *lysimachie*.

* **LYSIMACHIÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à une lysimachie.

LYSIMÉRIMNOS, adj. m. (du gr. λυσιμέριμνος, qui bannit le chagrin; formé de λύω, délier; μέριμνα, soucis). Myth. Surnom de Bacchus.

LYSINOMUS, n. pr. m. (pr. *lizinomuce*). Temps hér. Un des fils d'Électryon et d'Anaxo.

LYSIPOMIE, s. f. (du gr. λύω, je dissous; πῶμα, opercule). Bot. Genre de plantes campanulacées.

LYSIPPE, n. pr. f. Temps hér. Une des Thespiades; elle eut d'Hercule Érasippus.

LYSITHOÜS, n. pr. m. (pr. *lizito-uce*). Temps hér. Un des fils de Priam.

LYSIZONA, adj. f. (du gr. λύω, délier; ζώνη, tout ce qui sert à ceindre). Myth. Qui délie la ceinture. Surnom de Junon et de Diane qui présidaient à l'accouchement, et de Vénus, déesse de l'amour. Chez les Athéniens, les jeunes femmes, mères pour la première fois, étaient dans l'usage de consacrer leur ceinture à Diane *Lysizona*.

LYSPOND, s. m. Métrol. Poids de dix livres employé autrefois en Hollande. Il vaut un peu plus de 7 kilogrammes.

* **LYSSA**, n. pr. f. (en gr. Λύσσα). Myth. C'est la rage personnifiée.

* **LYSSODECTE**, s. m. Du gr. λύσσα, rage; δήκτης, de δάκνω, je mors.

LYSTRE, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Lycaonie. Les habitants de Lystre s'étant saisis de la personne de l'apôtre saint Paul, le lapidèrent et le laissèrent pour mort; mais il survécut à ce supplice.

LYTAN, s. m. Ant. gr. Mois de l'année des Cappadociens, lequel, suivant un document recueilli par Ussérius, répondait au mois de janvier des Romains.

LYTÉA, n. pr. f. Temps hér. Une des filles d'Hyacinthe, sacrifiées par les Athéniens. V. HYACINTHIDES, au Dictionnaire.

* **LYTÉRIUS**, adj. m. (du gr. λυτήριος, qui délivre). Myth. Surnom que les habitants de Trézène donnèrent à Pan, qui les avait délivrés d'une horrible famine.

* **LYTHIRAMBUS**, adj. m. Myth. Surnom de Bacchus. Pindare emploie ce mot pour *dithyrambus*, hymne en l'honneur de Bacchus.

LYTHRAIRE, adj. des 2 g. et s. f. (du lat. *lythrum*, la salicaire). Bot. Qui ressemble à la salicaire. — LYTHRAIRES, s. f. pl. Famille de plantes.

* **LYTHRUM**, s. m. Bot. Nom scientifique de la salicaire.

LYTOTHÈQUE, adj. des 2 g. (du gr. λυτὸς, dissous; θήκη, enveloppe). Bot. Se dit d'un champignon qui dégénère en pulpe.

LYTROTÈS, s. m. Hist. relig. Nom d'un des Éons des valentiniens, secte de gnostiques.

* **LYTTE**, s. f. (du gr. λύττα, pour λύσσα, rage). Zool. Genre d'insectes coléoptères. — Prétendu petit ver qui, suivant Pline, se trouve sous la langue des chiens. Si on leur ôte ce ver quand ils sont jeunes, dit ce naturaliste, ils ne deviennent jamais enragés.

M, s. m. (pr. *me*. On dit *ème*, fém., quand il s'agit d'une lettre isolée en typographie et en calligraphie : *Voilà une belle ème. Passez-moi quelques ème*). Treizième lettre de l'alphabet dans toutes les langues néo-latines et germaniques. — Cette consonne est considérée, tantôt comme liquide, tantôt comme nasale; dans l'un et dans l'autre cas, elle appartient aux labiales, c'est la liquide ou la nasale de cet ordre. On l'appelait chez les anciens, *lettre mugissante*. — Comme labiale, elle se permute souvent dans la composition et la dérivation des mots avec les autres labiales *b, p, v, f*. Cette remarque est de Quintilien, qui donne pour exemple *scabellum*, dérivé de *scammum*. De même, *fors* vient de μόρος, destin. Comme nasale, *m* se transforme souvent en *n*: *nappe*, de *mappa*; *natte*, de *matta*; et vice versâ, *sommeil*, de *somnus*. De même, *m* se met pour *n* devant *m, b, p* : *immaculé, commode, imbécille, compère*. — C'est comme liquide, enfin, que *m* supportait l'élision à la fin des mots dans la versification latine, ou plutôt que la voyelle qui précédait cette consonne s'absorbait, tandis que *m*, d'une prononciation coulante en sa qualité de liquide, s'articulait avec la voyelle suivante. *Illum etiam* se prononçait, non pas *ill'etiam*, comme le disent les prosodies, mais *ilmetiam*, ce qui était tout aussi doux et beaucoup plus intelligible. — Le double *m* se prononce, outre les cas indiqués au Dictionnaire, dans les mots commençant par *imm* : *immortel, immense, immaculé*, etc.; dans les mots *commensurable*, *mammifère*, *lemming*, *Emma*, *Jemmapes*, *Emmaüs*, etc. — *Em* se prononce ordinairement comme *an*, excepté dans les mots suivants où il vaut *ein* : *Memphis, sempiternel*; dans les suivants, il vaut *ème* : *Sempronius, Bembo*, et les noms allemands ou hollandais *Wurtemberg, Rembrandt, A Kempis*, etc. — Comme abréviation, *m*, dans les manuscrits et les inscriptions en latin, représente souvent les mots qui commencent par cette lettre, et particulièrement ceux-ci : *magister*, maître; *magistratus*, magistrature; *magnus*, grand; *manes*, mânes; *mater*, mère; *Maurus*, Maure; *maximus*, très-grand; *memor*, se rappelant; *memoria*, mémoire; *mensis*, mois; *meritus*, qui a mérité; *miles*, soldat; *missus*, envoyé; *monumentum*, monument; *municipium*, municipe. Cette lettre représente aussi les noms propres *Marcus*, *Martius*, *Maximus*, *Mercurius*, *Mutius*. — *M'* (avec une apostrophe) est l'abréviation du nom propre *Manius*. — Un *m* isolé, sur les médailles, s'explique : *imperium*, *imperii*, *imperator*; le premier jambage du *m* est un *i* conjoint. — *M*, en gramm., signifie *masculin*. — Dans les calendriers, cette lettre veut dire *mardi* ou *mercredi*. — *M* signifie encore majesté : *S. M., sa majesté*. — Il veut dire *maître* : *M. A., magister artium*, maître ès arts. — C'est l'abréviation de *medicus*, médecin : *D. M., doctor medicus*, docteur en médecine. — Dans le plain-chant, cette lettre mise en tête d'un morceau, pour *media voce*, signifie qu'il doit être chanté entre le forté et le piano. Dans la musique moderne, il est mis pour les mots italiens : *meno*, moins; *mano*, main; *mezzo* ou *mezza*, demi : *M. F., meno forte*, moins fort; *colla mano*, avec la main : *mezza voce*, à demi voix. — Dans l'ancienne chimie, M signifiait *mélange*; dans la chimie moderne, il veut dire *manganèse*. — En t. de métrol., il signifie *mètre*. — On l'employait autrefois pour *marc* et pour *monnaie*. — Avec une apostrophe à droite, *M'*, en tête des noms des anciennes familles des Scots, d'Écosse ou d'Irlande, se met pour *mac* et signifie fils de. Ainsi, on écrit : *M'Donald*, *M'Pherson*, pour *Macdonald, Macpherson*. — Comme signe d'ordre, M, en vertu de son rang alphabétique, désigne le treizième objet d'une série, la treizième place. — Dans l'ancienne typographie, il marquait la treizième feuille d'un livre, ou la douzième, avant que le *j* fût en usage. — *M*, dans les chiffres romains, vaut *mille*; mais ce nombre s'écrivait autrefois au moyen d'un C, d'un I et d'un C renversé CIƆ, c'est pourquoi la moitié de ce signe IƆ ou D vaut 500. Un M précédé d'un C, vaut aujourd'hui 900; mais les anciens écrivaient toujours DCCCC.

MA, n. pr. f. Myth. Nom donné par les Lydiens à Rhéa, bien que ce nom n'appartînt qu'à une suivante de cette déesse. Ils lui sacrifiaient un taureau. — Dans la myth. japonaise, *Ma* est le renard que les sintoïstes regardent comme possédé de l'esprit malin ou mauvais principe. — s. m. Lettre de l'alphabet sanscrit, répondant à notre *m*. — *Ma*, nom que certains musiciens donnaient en solfiant au *mi bémol*; ainsi ils disaient *ut*, *ré*, *ma*, *mi*, *fa*. Quelques-uns aujourd'hui disent *me*.

MAANIM, s. m. Ant. hébr. Instrument de percussion, espèce de tambour dont se servaient les Hébreux. *Maanim* paraît une forme plurielle et il faudrait dire *les maanim*.

MAAYPOOSTEN, s. m. (pr. *maïpoustène*). Comm. Étoffe de soie des Indes orientales.

MAB, n. pr. f. Personnage de la féerie anglaise; c'est la reine des fées. Shakespeare, dans *Roméo et Juliette*, a inséré la description fantastique de l'équipage de la reine *Mab*.

MABA, s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, famille des ébénacées.

MABÉE, s. f. Bot. Genre de plantes de la Guyane. V. MABIER, au Dictionnaire.

MABÉIN, s. m. Hist. ott. Appartement intérieur du sérail, dont l'accès n'est permis qu'à un petit nombre d'officiers; il est attenant au harem.

MABEÏNDJI, s. m. Titre des officiers auxquels il est permis d'entrer dans le mabéin.

MABOÏA, n. pr. m. Relat. Nom que les Caraïbes donnent au mauvais principe.

MABOLO, s. m. Bot. Arbre des Philippines.

MABOUIA, s. m. Zool. Nom vulgaire de deux espèces de lézards des Antilles.

MABOUIER, s. m. Bot. Genre de plantes capparidées d'Amérique.

MABRE, s. m. Zool. Poisson des îles Baléares.

MABURNIE, s. f. Bot. Plante de Madagascar.

MABY, s. m. Relat. Boisson fermentée dont les habitants des Antilles font usage.

* **MACA**, s. m. Bot. Arbre très-peu connu que l'on présume être le palmier.

MACABRE, adj. f. *Danse macabre*, peinture, tableau que l'on voyait ordinairement dessiné sur les murailles des cimetières, et représentant la Mort qui entraîne avec elle, en dansant, des hommes, des femmes de tout âge et de toute condition. Les premières *danses macabres* dont il soit fait mention datent de la fin du XIVe siècle. Des murailles des cimetières, ces peintures passèrent sur des gravures en bois, et on accompagna ces dessins grotesques de vers latins, français, anglais ou allemands. On a longtemps attribué l'origine de ce mot au nom de l'Allemand qui composa un poème sur ce sujet; on prétendait qu'il s'appelait *Macaber*, ce qui n'est rien moins que prouvé. M. Van-Praët a pensé que le nom de cette danse venait de l'arabe *magbarah*, qui signifie cimetière, et cette conjecture a beaucoup de vraisemblance.

MACACO, s. m. Zool. Oiseau du Brésil.

* **MACADAM**, s. m. Méthode de confection des chemins, en les ferrant avec du granit concassé. Le *macadam* ou *les chaussées à la macadam* ont été inventés par un Écossais nommé *Mac-Adam* ou *M'Adam*.

MACADAMISAGE, s. m. Action de macadamiser. — Garniture d'une chaussée à la macadam.

MACADOSSIN, s. m. Drogue que le commerce tire d'Amérique, et qu'on emploie pour la teinture.

MACAF, s. m. Gramm. Petit trait horizontal qui s'emploie dans l'écriture hébraïque. On écrit aussi *macaph* et *makkaph*.

MACAGUA, s. m. Zool. Espèce de faucon d'Amérique.

MACAHALAF, s. m. Parfum que les Égyptiens tirent de la fleur du calaf.

MACAHANE, s. f. Bot. Arbrisseau de la Guyane. On l'appelle aussi *macane*.

MACAIRE (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. de la Gironde, sur la Garonne. 1,500 hab.

MACAIRE, s. m. Fripon impudent et rusé, escroc beau parleur et charlatan. Ce mot, nouvellement en usage dans le langage familier, vient du nom propre *Macaire*, *Robert Macaire*, personnage d'un drame des boulevards, dont un acteur célèbre a fait un type populaire.

MACAIRISME, s. m. Art du macaire, rouerie et charlatanisme; exploitation de la crédulité publique.

MACAMITZLI, s. m. Zool. Grande espèce de chat, au Mexique.

MACANA, s. f. Relat. Massue d'un bois extrêmement dur, arme de plusieurs tribus sauvages de l'Amérique.

MACANILLE, s. f. Bot. Palmier d'Amérique.

* **MACAO**, n. pr. m. Géogr. Ville de la Chine, province de Kouang-Toung (Canton). Les Portugais ont formé à Macao un vaste établissement de commerce qu'ils occupent depuis l'an 1586, en payant au gouvernement chinois un tribut annuel de 100,000 ducats. Cet établissement consiste en une petite ville, avec un port vaste et commode que trois forts défendent, et un territoire de cinq milles carrés. La ville, aujourd'hui fort déchue, compte 34,800 hab., dont 30,000 Chinois.

* **MACAQUE**, s. m. Zool. Genre de quadrumanes appartenant à la division des singes. Les *macaques* ont le museau plus gros et plus allongé que les guenons.

MACAR, n. pr. m. Temps hér. Fils de Sol et de Rhode, donna le nom de Macarie à l'île que plus tard on appela Lesbos.

MACARANGE, s. f. Bot. Genre de plantes de l'île de Madagascar, comprenant des arbres résineux.

MACARE, s. m. (du gr. μάκαρ, heureux). Le Bonheur personnifié. Personnage allégorique introduit par Voltaire dans un de ses contes en vers, intitulé *Thélème et Macare*.

MACARÉE, n. pr. m. Temps hér. Fils de Crinacus; conduisit une colonie grecque dans l'île de Lesbos. — Fils de Lycaon; il alla fonder une ville nommée *Macarée*, dans l'Arcadie, près de Mégalopolis, et sur les bords de l'Alphée. — Fils d'Éole et frère de Canace, avec laquelle il eut un commerce incestueux; il se réfugia à Delphes, et fut admis parmi les prêtres du temple d'Apollon. — Lapithe qui tua le centaure Érygdupus aux noces de Pirithoüs.

MACARÉIDE, n. pr. f. et nom patron. des 2 g. Temps hér. Fille de Macarée de Lesbos. — Descendant de Macarée. Les quatre *Macaréides* s'emparèrent de quatre villes voisines de Lesbos, qui prirent le nom de *Macare*.

MACARÉQUEAU, s. m. Relat. Arbre dont les feuilles sont quelquefois employées en guise de papier, dans les Indes orientales.

* **MACARET**, s. m. Ce nom n'est en usage que pour désigner le flux dans la Garonne. Dans la Seine, on dit *la barre*.

MACAREUX, s. m. Zool. Genre d'oiseaux palmipèdes, voisins des pingouins. Ils se trouvent dans les mers du Nord.

MACARIE, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Hercule et de Déjanire; elle se dévoua pour assurer la victoire aux Athéniens, qui, par reconnaissance, lui consacrèrent une fontaine près de Marathon, et lui élevèrent un temple.* — Ancien nom des îles de Lesbos, de Rhodes, etc. — Fontaine voisine de Tricorythe, près de laquelle Iolas coupa la tête à Eurysthée.

MACARIEN, IENNE, adj. et s. Hist. relig. Partisan du consul *Macarius*, qui, en 348, adopta les erreurs des donatistes.

MACARIOTÈS, n. pr. m. Hist. ecl. Un des éons des valentiniens.

MACARISIE, s. f. Bot. Petit arbre de Madagascar.

* **MACARISME**, s. m. (du gr. μακαρισμὸς, félicitation). Liturg. Nom que l'on donne dans l'Église grecque aux hymnes qui se chantent en l'honneur des saints. Dans la même Église, on désigne par le même nom les psaumes et versets des psaumes commençant par le mot μάκαριος, heureux; c'est ce que les catholiques romains appellent les *béatitudes*.

* **MACARON**, s. m. Ce mot ne vient pas du gr. μάκαρ, heureux, comme l'a écrit Ménage, mais du mot italien *maccheroni*, qui est le nom des *macarons* et des *macaronis*, et d'où sont venus également ces deux mots français.

MACARONÉ, ÉE, adj. Se dit d'une pâte façonnée comme celle des macarons.

* **MACARONÉE**, s. f. (en ital. *la maccheronea*, sans doute par analogie avec les macaronis, *maccheroni*, mets dans lequel il entre toutes sortes d'ingrédients). — Philol. Titre d'un poème de Théophile Folengi, bénédictin de Mantoue, imprimé dans les premières années du XVIe siècle, écrit en vers latins mêlés de mots italiens burlesquement latinisés. Ce nom a été donné ensuite à toute pièce de vers écrits dans le même genre.

MACARONISTE, s. m. Poète qui écrit dans le genre macaronique.

MACARTATUS, n. pr. m. (pr. *makartatuce*). Héros dont on voyait le tombeau dans Athènes.

MACASSAR, s. m. Géogr. Royaume de l'île Célèbes, autrefois considérable, aujourd'hui sous la dépendance des Hollandais. La capitale du même nom a été détruite depuis longtemps, et remplacée par *Goak*. Là, où s'élevait l'ancien *Macassar*, on ne voit aujourd'hui qu'une forteresse. — *Macassar, are*, adj. Habitant du royaume de Macassar. Les *Macassars* sont musulmans; ils forment une des cinq nations civilisées de Célèbes. — *Détroit de Macassar*, bras de mer qui sépare Célèbes de Bornéo.

MACBRIDÉE, s. f. Bot. Plante de la Caroline.

MACCALUBA, adj. et s. m. Géogr. Montagne de la Sicile, district de Girgenti. C'est un volcan qui vomit de l'eau et de la boue par un grand nombre de petits cratères.

MACCHIA, s. f. Mot italien qui s'emploie pour désigner la première ébauche d'un tableau ou d'une statue. V. MAQUETTE, au Dictionnaire.

MACCLESFIELD, n. pr. m. (pr. *maclessfilde*). Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Chester. 23,000 hab.

MACEDNUS, n. pr. m. (pr. *macednuce*). Temps hér. Fils de Lycaon.

MACÉDOINE, s. f. Géogr. anc. Royaume situé au N. de la Grèce, fondé 900 ans avant J. C., par Caranus d'Argos, dans une contrée qu'on appelait anciennement *Émathie*, *Péonie*, *Édonie*, etc. La *Macédoine* acquit sous Philippe une grande puissance; ce prince subjugua toute la Grèce en 360, malgré les philippiques de Démosthène. Son fils Alexandre conquit l'ancien empire des Perses et une grande partie de l'Asie. Après lui (323), la Macédoine, changeant souvent de maîtres, finit par être livrée à l'anarchie. Elle fut réduite en province romaine après les défaites de Cynocéphale et de Pydna. On donne quelquefois le nom de *second* ou *nouveau royaume de Macédoine* à celui qui fut fondé par les successeurs d'Alexandre, et qui n'eut pas deux siècles d'existence; le premier roi fut Philippe Aridée, en 323, et le dernier fut Persée. La capitale de la Macédoine fut *Édesse*, puis *Pella*. — Après la division de l'empire romain, le *diocèse de Macédoine* fit partie de la préfecture d'Illyrie; *Thessalonique* était la capitale des six provinces que ce diocèse renfermait : l'*Achaïe*, la *Thessalie*, l'*ancienne* et la *nouvelle Épire*, la *Crète* et la *Petite Macédoine*, ou *Macédoine proprement dite*. — *Macédoine salutaire*, nom qu'on donna sous Constantin à une petite portion détachée de la Macédoine, pour former une province de la Dacie. — Sous la domination des Turcs, la *Macédoine*, partie occidentale de la Roumélie, a été divisée en quatre sandjiacats, et Thessalonique a continué d'en être le chef-lieu, sous le nom de Saloniki. — C'est probablement à cause de l'anarchie qui régna dans l'empire d'Alexandre, après la mort de ce conquérant, qu'on appelle *macédoine* diverses espèces de mélanges. V. MACÉDOINE, au Dict.

MACÉDON, n. pr. m. Temps hér. Suivant les uns, fils d'Osiris, et suivant les autres, petit-fils de Deucalion, donna son nom à la Macédoine.

MACÉDONIA, n. pr. f. Temps hér. Fille de Jupiter et de Thyia. Quelques auteurs prétendent que c'est d'elle que la Macédoine a reçu son nom.

* **MACÉDONIEN, IENNE**, adj. et s. Linguist. *Dialecte macédonien*, nuance du dorien; il se fondit par la suite dans le dialecte d'Alexandrie. — Ant. *Macédonienne*, sorte de danse en usage chez les Grecs et venue de la Macédoine. — *Calendrier macédonien*, calendrier spécial que l'on ne s'occupa de faire concorder avec le calendrier Julien que sous le règne d'Auguste. Le *calendrier macédonien* était en usage en Égypte et dans toute la portion de l'Asie qu'Alexandre avait subjuguée. — Le *sénatus-consulte macédonien* déclarait nulles toutes les obligations souscrites par les fils de famille; cette disposition fut provoquée par les énormes usures d'un prêteur d'argent nommé *Macédo*. — Hist. relig. *Macédonien*, nom de certains hérétiques du IVe siècle, qui eurent pour chef *Macédonius*, évêque de Constantinople. Ils niaient la divinité du Saint-Esprit en reconnaissant celle du Verbe, par opposition aux Ariens. Les *Macédoniens* furent appelés par les Grecs *pneumatomaques* et *marathoniens*.

* **MACEFONDE**, s. f. (de *mace*, employé au moyen âge pour masse, et du lat. *funda*, fronde). Ce serait à tort qu'on écrirait ce vieux mot *macefronde*, comme au Dictionnaire.

MACELLERIE, s. f. Vieux mot, dans le sens de boucherie, ne vient pas de *macellum*, marché, mais de *mace*, massue; *maceler*, tuer avec une mace.

MACÉMUTINE, s. f. Archéol. Monnaie d'or, que, suivant l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, les Arabes avaient laissée dans l'Aragon.

MACERATA, n. pr. f. Géogr. Ville des États de l'Église, ch.-l. d'une délégation qui porte le même nom. 12,000 hab. Évêché.

MACERATUM, s. m. (pr. *macératome*). Pharm. Produit d'une macération. On dit aussi *macératé* et *macéré*.

MACERET, s. m. Bot. Nom vulgaire de l'airelle.

MACÉRIS, s. m. Astron. Un des noms de la constellation d'Hercule.

MACÈS, n. pr. m. Temps hér. Habitant de Buthrote qui fit quatre fois le saut de Leucate, et qu'on appela pour cela *Leucopetra*.

MACÈTE, adj. et n. pr. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple dorien qu'il ne faut pas confondre avec les Maces. On dit aussi *Macedne*.

* **MACHABÉES**, s. m. pl. Philol. Quatre livres de l'Écriture sainte, dont les deux premiers seulement sont réputés canoniques. Le premier con-

tient l'histoire des Juifs depuis le règne d'Antiochus Épiphane jusqu'au pontificat d'Hircan (131 av. J. C.). Il fut écrit originairement en syriaque. Il n'en reste que la version grecque. Le second reprend en grande partie les événements racontés dans le premier; il finit à la victoire de Judas Machabée sur Nicanor. Quoique les conciles, les Pères de l'Église et la plupart des écrivains aient considéré ces livres comme canoniques, les protestants les rejettent, parce qu'il y est parlé de la prière pour les morts. Les deux autres livres contiennent, l'un la persécution de Ptolémée Philopator, l'autre le martyre des sept frères Machabées et de leur mère, par ordre d'Antiochus Épiphane. Ce dernier est de l'historien Josèphe. Ni l'un ni l'autre, quoique fort beaux, n'ont jamais été regardés comme canoniques. — Zool. Nom donné à un papillon.

MACHAIRODE, s. m. (pr. *makérode*) (du gr. μάχαιρα, épée). Zool. Mammifère dont on ne connaît que des débris fossiles.

MACHANÉA, s. m. Ant. gr. Onzième mois de l'année des habitants de Corcyre.

* **MACHAON**, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Esculape et d'une princesse sur le nom de laquelle on ne s'accorde pas ; grand chasseur et très-habile médecin. Les Messeniens lui décernèrent des autels. Il alla au siège de Troie, où il périt de la main d'Eurypylus, fils de Télèphe. — s. m. Zool. Genre de papillons très-beaux, qui appartiennent à l'Europe.

MACHAONIE, s. f. (pr. *makaonie*). Bot. Bel arbre du Pérou, famille des rubiacées.

MACHAONIÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à la machaonie. — **MACHAONIÉES**, s. f. pl. Famille de plantes.

MACHARY, s. m. Comm. Espèce d'étoffe qui se fabrique en Hollande.

* **MACHASOR**, s. m. Mot hébreu qui signifie *cycle*, et qu'on a appliqué à un livre de prières que les juifs récitent dans leurs grandes fêtes. Ces prières sont en vers et en style très-concis.

* **MÂCHE**, s. f. Vieux mot pop. qui s'est dit pour repas copieux mangé avidement. Faire une bonne mâche.

* **MÂCHECOULIS**, s. m. V. au Complément, **MACHICOULIS**, qui se dit plus communément.

* **MÂCHE-LAURIER**, adj. et s. m. Épithète que Ronsard donne à Phébus et aux poëtes. C'est postérieurement que ce mot est tombé dans le domaine du burlesque.

* **MÂCHER**, v. a. *Avaler sans mâcher*, se dit d'un homme qui mange gloutonnement. Cette expression s'emploie quelquefois au fig. pour dire aborder une chose difficile, sans hésitation, prendre promptement son parti : *C'est une rude corvée, il faut avaler sans mâcher.* — *Mâcher de haut*, suivant le Dictionnaire et suivant l'Académie, manger sans appétit ; mais l'usage donne quelquefois à ces mots un sens tout opposé, et *mâcher de haut*, c'est manger de grand appétit.

MACHERA, s. f. (pr. *makéra*). Pierre magique mentionnée dans un livre faussement attribué à Plutarque. La *machera*, suivant cet ouvrage, rendait fou celui qui avait le malheur de la trouver pendant qu'on célébrait les mystères de la grande déesse.

MACHÈRE, s. f. (du gr. μαχαίρα, couteau, sabre). Épée espagnole longue et pointue, suivant Isidore de Séville ; à lame courte et épaisse, suivant d'autres écrivains. C'était l'arme des anciens Espagnols; les Romains leur en empruntèrent la forme, et donnèrent la machère à leur infanterie.

MACHÉRIE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des papilionacées.

MACHÉRINE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des cypéracées.

MACHERIS, s. m. (pr. *makérice*) (gr. μαχαιρίς, rasoir) Anat. Ligne saillante formée par l'émail des dents, sur la couronne de celles que la mastication a usées.

* **MACHÉROPHORE**, s. m. Ant. Dans les dernières guerres civiles de la république romaine, sicaire armé à la grecque.

MACHÉRUS, n. pr. m. (pr. *makéruce*). Géogr. sacr. Ville de la Palestine, près de l'embouchure du Jourdain. Ce fut à *Machérus* que saint Jean-Baptiste souffrit la décollation.

MACHETTE, s. f. Relat. Coutelas qu'employaient les boucaniers à Saint-Domingue, pour tuer les bœufs sauvages. — Zool. Vieux nom de la chouette.

MACHIAVÉLIQUEMENT, adv. D'une manière digne de Machiavel ; selon les principes de Machiavel.

* **MACHIAVÉLISME**, s. m. V. **PRINCE**, au Complément. — Bien que dans ce mot et les autres dérivés le *ch* se prononce à la française, il est d'usage aujourd'hui de prononcer *makiavel*, pour le nom propre Machiavel.

MACHICATOIRE, s. m. Forme triviale et pop. que l'on remplace par *masticatoire*.

* **MACHICOT**, s. m. Ce mot et ses dérivés ne se sont pris en mauvaise part qu'après que l'habitude de *machicoter*, c'est-à-dire d'ajouter des transitions, des ornements à la musique écrite, a été passée de mode, et quand ce genre suranné a été abandonné aux mauvais chantres de paroisse. Auparavant, le *machicotage* et le *machicot* étaient en très-grand honneur.

* **MÂCHICOULIS**, s. m. Anc. art milit. Galerie saillante pratiquée à la partie supérieure des murs des forteresses et des tours, soutenue d'espace en espace par des consoles ou corbeaux de pierre. Les intervalles entre ces supports formaient autant d'ouvertures, par où l'on faisait pleuvoir sur les assiégeants des pierres, du sable brûlant et de l'huile bouillante. Il ne faut pas, comme certains auteurs de descriptions, confondre les *mâchicoulis* avec les *créneaux*.

MACHILE, s. f. Zool. Genre d'insectes aptères.

MACHIMOS, n. pr. m. (du gr. μάχιμος, en état de porter les armes). Nom qu'Élien a donné à une ville qu'il suppose, et dans laquelle les hommes naissaient tout armés. — Temps hér. Nom d'un des chiens d'Actéon.

MACHIN, s. m. Mot qui n'a aucune signification précise, et dont on fait pourtant un substantif universel, toujours propre à tenir la place de celui qu'on voudrait employer et qu'on ne retrouve pas. On se sert dans le même sens du mot machine ou chose : *Donnez-moi le machin... le chose...* Ce sont des façons de parler qu'on devrait soigneusement éviter.

* **MACHINATRICE**, adj. f. Myth. Surnom de Minerve, que les Arcadiens regardaient comme ayant inventé les arts.

* **MACHINE**, s. f. (du lat. *machina*, même signif. ; formé du gr. μηχανή et non μαχινή). Assemblage de divers moyens mécaniques qui, mis en mouvement par un moteur, abrègent ou facilitent le travail manuel de l'homme. Les *machines simples* ou *composées* économisent du temps ou de la force, l'un aux dépens de l'autre, mais aucune d'elles ne peut produire la force ; il faut un moteur, c'est la différence qu'il y a entre le *moteur* et la *machine*. C'est faute de comprendre ces véritables bornes de la *puissance des machines* qu'on a poursuivi longtemps la recherche d'une chimère, le mouvement perpétuel. — *Machine infernale*. V. au mot **INFERNAL**, au Complément. — Les *machines simples* sont le levier, les cordes et poulies, le treuil, le plan incliné, le coin et la vis. — En écon. polit., *machine* se dit des instruments et des outils les moins compliqués, parce que l'on veut démontrer que toutes les inventions, depuis les plus naturelles à l'homme primitif, jusqu'aux plus savantes, n'ont qu'un but et qu'un résultat, simplifier, abréger le travail, et que si l'on prétend proscrire les unes, il faudra aussi supprimer les autres. Rigoureusement parlant, la brouette est une machine aussi bien que la locomotive à vapeur. — Fig. et fam. *C'est une machine, ce n'est qu'une machine*, se dit d'une personne sans intelligence, sans énergie. — Techn. *Machine*, composition de cire blanche et de soufre qui sert aux cordonniers à blanchir les points de couture, là où ils veulent que ces points paraissent. V., plus haut, **MACHIN**.

MACHINE (la), n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. de la Nièvre, canton de Decize. Exploitation considérable de houille. 1,000 hab.

* **MACHINER**, v. a. Garnir de machines : *Comment pourra-t-on machiner ce théâtre ? l'espace est trop petit.*

MACHINERIE, s. f. Confection de machines.

* **MACHINISME**, s. m. Abus, emploi trop fréquent des moyens propres à produire de l'effet dans les beaux arts ou dans la littérature. Le *machinisme* exclut toujours le naturel.

MACHLOSYNE, s. f. (pr. *maklozine*) (du gr. μαχλοσύνη, impudicité). Méd. Nymphomanie, fureur utérine.

MACHLYE, adj. et s. des 2 g. (pr. *maklie*). Géogr. anc. Nom d'un peuple nomade, tributaire de Carthage. Pline a répété, après Aristote, que les *Machlyes* étaient androgynes. Ils habitaient près du lac Tritonis, dans la Libye. Il ne faut pas les confondre avec un peuple scythe du même nom, qu'on trouvait sur les rivages du Palus-Meotide.

MACHO, s. m. Métrol. V. **MAJO**, au Compl.

* **MÂCHOIRE**, s. f. Mécan. Se dit au pl., de tout appareil formé de deux leviers du premier genre, joints par un axe de rotation dont les bras les plus courts sont façonnés pour l'usage auquel on destine l'instrument, et dont les bras longs augmentent la force de la puissance qui agit. De ce genre sont les étaux, les tenailles, les pinces, etc. — Mar. Demi-cercle ou croissant arrondi, à l'extrémité inférieure de la corne d'artimon, etc., au moyen duquel cette partie s'arc-boute sur son mât. — Fig. et pop. *Jouer des mâchoires*, manger avec avidité, gloutonnerie.

MACHOIRON, s. m. Zool. Genre de poisson.

MÂCHONNEUR, EUSE, s. Celui, celle qui mâchonne, qui ne parle pas distinctement.

MACHUÈLE, s. f. Zool. Espèce de raie.

* **MÂCHURE**, s. f. Dans l'ancienne coutume du Béarn, contrat que les communes qui ne récoltaient pas de vin ou qui n'en avaient pas suffisamment passaient avec un individu pour obtenir cette denrée.

* **MÂCHURÉ, ÉE**, part. et adj. *Roi mâchuré*, se dit dans les départements du nord de la France de celui des trois rois ou mages que l'on représente ordinairement comme un Maure. — *Les rois mâchurés*, dans les mêmes localités, nom de l'octave de la fête des rois ; c'est aux *rois mâchurés* que le roi de la fève paye sa royauté en donnant un repas.

* **MÂCHURER**, v. a. Déchirer, mettre en lambeaux. On dit prov. : *La poêle veut mâchurer le chaudron ; c'est le chaudron qui mâchure la poêle*, en parlant d'une personne qui se moque d'une autre ou qui en médit, quand elle prête de son côté au ridicule ou à la médisance.

MACIFORME, adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme et la couleur du macis.

* **MACIQUE**, s. m. Cette pierre, dont les parties sont unies par un ciment calcaire, est employée dans la construction. On l'appelle aussi *pierre de Florence*.

* **MACIS**, s. m. Espèce de réseau membraneux de couleur rouge, placé immédiatement sur la coque qui renferme la muscade. Le *macis* est très-aromatique; il s'emploie en médecine et dans l'économie domestique.

MACISTE, n. pr. m. (du gr. μάκιστηρ, qui blesse de loin). Temps hér. Myth. Surnom d'Hercule. — Nom d'un fils d'Athamas, qui donna son nom à la ville de *Macistus* dans la Triphylie.

MACKENZIE, n. pr. m. Géogr. Fleuve de l'Amérique du Nord, qui sort du lac de l'Esclave, et a son embouchure dans l'océan Boréal, après un cours de 1,200 kil. Elle a pris le nom du voyageur anglais *Mackenzie*, qui le premier parcourut ses bords.

M. A. C. L. Abréviation des mots *maison assurée contre l'incendie ;* on la trouve sur les plaques de quelques sociétés d'assurance.

* **MACLAGE**, s. m. Techn. Opération qui consiste à macler le verre, c'est-à-dire à remuer le verre fondu dans le pot, avec une barre de fer.

* **MACLE**, s. f. (du lat. *macula*, petite tache, pris ensuite pour maille). Mot qui autrefois signifiait maille.

MACLÉ, adj. m. Minér. Se dit d'un crystal formé de deux moitiés, dont l'une paraît avoir fait une demi-révolution sur l'autre.

MACLIFÈRE, adj. des 2 g. Minér. Qui contient des crystaux maclés.

MACLON, s. m. Agric. Variété de raisin.

MACLOU, s. m. Bot. Nom vulgaire de l'anthore.

MACLURE, s. f. Bot. Genre de plantes ligneuses de la famille des urticées.

MACLURITE, s. f. Minéral de l'Amérique. — Zool. Genre de coquilles univalves.

MACMILLANITE, s. m. Nom donné dans le XVIII[e] siècle aux caméroniens d'Écosse, parce qu'à cette époque Mac-Millan releva la secte, qui était près de s'éteindre.

MACOCHE, n. pr. Myth. slave. Divinité qu'on adorait à Kiew, mais dont on ne connaît ni les attributs ni même le sexe.

MACOCO, s. m. Zool. Animal du Congo, qu'on croit être une espèce d'antilope.

* **MÂCON**, n. pr. m. (en lat. *Matisco*). Géogr. Ville qui est le ch.-l. du département de Saône-et-Loire, sur la Saône. 11,950 hab. Jadis évêché. Lycée, bibliothèque, sociétés des sciences, des arts et des lettres, d'agriculture, etc. Grand com-

merce de vins et de raisiné. Patrie de Seneçai et de M. de Lamartine.

* MAÇON, s. m. *Servir les maçons*, au fig., entreprendre ou faire une chose pénible, fatigante et dangereuse. — Zool. *Maçon, maçonne*, surnom d'un oiseau et même de quelques insectes qui construisent leurs nids de morti r. — On le dit aussi d'un mollusque qui attache à sa coquille tous les corps qu'il trouve sur le sol.

* MACONNAIS, n. pr. m. Géogr. Petite contrée de France qui faisait partie de la Bourgogne, aujourd'hui partie du dép. de Saô e-et-Loire. Les Eduens l'occupaient au temps de la conquête de Jules César. Saint Louis l'avait achetée en 1238. Le roi Jean la donna pour apanage à son plus jeune fils, Philippe le Hardi. Louis XI la fit rentrer dans le domaine de l'État en 1476. Elle avait le titre de comté et des états particuliers que l'évêque de Mâcon présidait. Son territoire donne l'un des meilleurs vins de la Bourgogne.

* MAÇONNERIE, s. f. Anc. législ. Juridiction royale qui relevait du parlement de Paris, créée en 1347 pour connaître de tout ce qui concernait la construction, la solidité et la police des bâtiments, les statuts, les contestations nées entre entrepreneurs, maçons, propriétaires, etc.

MACORABA, n. pr. f. Géogr. Ancienne ville de l'Arabie heureuse. Auj. la Mecque.

MACOUA, adj. et s. m. Géogr. Peuple de l'Afrique occidentale, dans le Zanguebar et le Mozambique. On dit aussi *Macouana*.

MACOUBÉ, s. m. Bot. Genre de plantes guttifères, renfermant un arbre de la Guyane.

MACOUCOU, s m. Bot. Arbre de la Guyane.

MACQUARTIDÉ, ÉE, adj. et s. f. Zool. Qui ressemble à une macquartie, insecte aptère. — MACQUARTIDÉS, s m. pl. Famille d'insectes aptères.

MACQUARTIE, s. f. Zool. Genre d'insectes diptères.

MACQUERIE, s. f. Veine de matière étrangère qui se rencontre dans un banc d'ardoise, dans la direction du S. au N.

MACRA, n. pr. f. Géogr. anc. Rivière d'Italie, entre la Ligurie, Gênes et l'Etrurie. Aujourd'hui la *Magra*.

MACRACANTHE, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, long; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a de longues épines.

MACRADÈNE, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, gran ; ἀδὴν, glande). Bot. Qui a de grosses glandes

MACRANTHE, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, grand; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a de grandes fleurs. — s. m. Plante légumineuse de la Cochinchine.

MACRASPIDE, s. m. (du gr. μακρὸς, grand; ἀσπὶς, ἀσπίδος, bouclier). Zool. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes.

* MACRE, s. f. Zool. Espèce de papillon.

MACRÉE, s. f. Mar. Un des noms du phénomène qui se produit à l'embouchure des grands fleuves. On l'appelle aussi *barre* et *mascaret*. V. MASCARET, au Dictionnaire.

MACRÉPYRRHYNQUE, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, long; αἰπύς, élevé; ῥύγχος, bec). Zool. Se dit des oiseaux qui ont le bec grand et élevé.

MACRIS, n. pr. f. (pr. *makrice*). Temps hér. Fille d'Aristée. Elle fut persécutée par Junon, parce qu'elle avait donné des soins à Bacchus, après que Mercure l'eut tiré des flammes.

* MACROBE, adj. des 2 g. Qui vit longtemps. Ce mot, inusité aujourd'hui, se trouve dans Rabelais.

MACROBIEN, IENNE, adj. et s. (du gr. μακρὸς, long; βίος, vie). Individu de l'espèce humaine, qui a vécu fort longtemps. Dans ce sens, ce mot a vieilli. — Peuple fabuleux que les anciens plaçaient en divers lieux du monde. On donnait aux *Macrobiens* mille ans de vie et même une jeunesse éternelle.

MACROBIOTIE, s. f. Didact. Longévité. Syn. de *macrobie*. V. ce dernier mot, au Dictionnaire.

MACROBIOTIQUE, s. f. (même étym.). Méd. Art de prolonger la vie par l'observation des règles de l'hygiène.

MACROBOTRYTE, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, long; βότρυς, grappe). Bot. Qui a des fruits ou des fleurs disposés en longues grappes.

MACROBRANCHE, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, long; βράγχια, branchies). Zool. Qui a de longues branchies.

MACROCALICÉ, ÉE, adj. (du gr. μακρὸς, long; κάλυξ, calice). Bot. Qui a un calice très-grand.

MACROCARPE, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, grand; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a de gros fruits. — s. m. Genre d'algues marines.

MACROCÉPHALIE, s. f. Méd. Difformité du macrocéphale. V. ce mot au Dictionnaire.

MACROCÉRATE, s. m. (du gr. μακρὸς, long, κερατίον, gousse). Bot. Genre de plantes crucifères.

MACROCÈRE, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, long; κέρας, corne). Zool. Qui a de longues antennes. — s. m. Genre d'insectes diptères, et genre d'insectes hyménoptères.

MACROCERQUE, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, long; κέρκος, queue). Zool. Qui a une longue queue. — s. m. Genre d'oiseaux.

MACROCHÉIRIE, s. f. (pr. *macrokéirie*) (du gr. μακρὸς, long; χεὶρ, main). Méd. Développement excessif des mains. On dit aussi *macrochérie* et *macrochirie*.

MACROCHÈLE, adj. des 2 g. (pr. *macrokèle*) (du gr. μακρὸς, long; χηλὴ, pince). Zool. Qui est armé de longues serres ou pinces. — s. m. Genre d'insectes aptères.

MACROCNÈME, s. m. (du gr. μακρὸς, long; κνημὴ, jambe). Bot. Genre de plantes rubiacées d'Amérique, dont les tiges ressemblent à de longues jambes.

MACROCOLE, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, grand; κῶλον, membre, division). Archéol. Nom qu'on donnait au papier d'Égypte le plus large; cette largeur au reste ne dépassait jamais 65 centimètres.

MACROCOME, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, long; κόμη, chevelure). Qui a les cheveux longs.

MACROCOPIDOPTÈNE, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, long; κοπὶς, κοπίδος, épée; πτηνὸς, oiseau). Zool. Se dit des oiseaux qui ont un long bec en forme de lame.

* MACROCOSME, s. m. Dans la scolast. et les sciences occultes, le monde entier, l'univers, par opposition à *microcosme*, qui signifie le monde en petit, et fig. l'homme : *Il faut étudier le macrocosme et le microcosme*, dit Méphistophélès dans *Faust*. V. MICROCOSME, au Compl.

MACROCOSMOLOGIE, s. f. (du gr. μακρὸς, grand; κοσμὸς, monde; λόγος, traité, discours). Description de l'univers.

MACROCYSTE, s. m. (du gr. μακρὸς, long; κύστις, vessie). Bot. Genre d'algues marines.

* MACRODACTYLE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. μακρὸς, long; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a de grands doigts ou de longs prolongements des extrémités, des appendices en forme de doigts.

MACRODACTYLIE, s. f. (même étym.). Méd. Développement excessif des doigts.

MACRODIPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, long; δὶς, doublement; πτερὸν, aile). Zool. Se dit des oiseaux dont chaque aile offre une plume plus longue que les autres.

MACRODITE, s. m. (du gr. μακρὸς, grand; ὁδίτης, voyageur). Zool. Genre de coquilles univalves.

MACRODONTE, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, long; ὀδοὺς, ὀδόντος, dent). Zool. Qui a des dents longues et grosses. — s. m. Bot. Genre de mousses.

MACROGASTÈRE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. μακρὸς, grand; γαστὴρ, ventre). Zool. Qui a un ventre gros et très-développé. — MACROGASTÈRES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères. On dit aussi *macrogastre*.

MACROGLOSSE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. μακρὸς, long; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a la langue longue. — s. m. Genre d'insectes lépidoptères. — MACROGLOSSES, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

* MACROGNATHE, adj. des 2 g. Zool. Se dit des animaux qui ont de grandes mâchoires.

MACROLÉPIDOTE, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, grand; λεπὶς, ἴδος, écaille). Zool. Qui a de grandes écailles.

MACROLOBE, s. m. (du gr. μακρὸς, grand; λόβος, lobe). Bot. Genre de plantes de la Guyane, famille des légumineuses.

MACROLOGIE, s. f. (du gr. μακρὸς, grand; λόγος, discours). Vice de style qui consiste à faire de très-longues phrases, à employer beaucoup de mots inutiles. — Phrase trop longue.

MACROLOPHE, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, grand; λόφος, aigrette). Zool. Qui a sur la tête une grande houppe.

MACROMÉLIE, s. f. (du gr. μακρὸς, grand; μέλος, membre). Méd. Développement excessif d'un membre.

MACROMITRION, s. m. (du gr. μακρὸς, grand; μιτρίον, petite mitre). Bot. Genre de mousses de l'île Bourbon.

MACROMYDE, adj. et s. m. (du gr. μακρὸς, grand; μυιοειδὴς, semblable à une mouche). Zool. Qui ressemble à une grande mouche. MACROMYDES, s. m. pl. Famille d'insectes diptères.

MACRONÈME, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, grand; νῆμα, fil). Zool. Se dit des animaux qui ont de grands barbillons.

MACRONIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui habitait au fond des montagnes qui bornent au N. la Mésopotamie.

MACRON, adj. et n. pr. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui habitait dans le voisinage du Pont-Euxin, au-dessus de la Colchide. Les *Macrons* faisaient partie des peuples connus sous le nom générique de *Chalybes*, et ils s'adonnaient à l'exploitation du fer de leurs montagnes.

MACRONTICHOS, s. m. (pr. *macrontikôce*) (du gr. μακρὸν, long; au neutre, τεῖχος, muraille). Ant. gr. Nom que les Athéniens donnèrent à la muraille qui unissait la ville au Pyrée, et qui avait 25 stades de long. — On appelait de même une muraille construite au N.-O. de Constantinople, et qui de la Propontide s'étendait jusqu'au Pont-Euxin.

MACRONYQUE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. μακρὸς, grand; ὄνυξ, ὄνυχος, ongle). Zool. Qui a des ongles très-longs. — s. m. Genre d'insectes coléoptères. — MACRONYQUES, s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers.

MACROPE, s. m. (du gr. μακρὸς, grand; ποῦς, pied). Zool. Genre de crustacés à longues pattes. — Genre d'insectes coléoptères.

MACROPÉTALE, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, grand; πέταλον, pétale). Bot. Qui a de longs pétales.

MACROPÈZE, s. m. (du gr. μακρὸς, long; πέζα, plante du pied). Zool. Genre d'insectes diptères.

* MACROPHTHALME, adj. des 2 g. Zool. Qui a de grands yeux. — s. m. Genre de crustacés.

* MACROPODE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. μακρὸς, long; πούς, ποδος, pied). Bot. Qui a de longs pédoncules. — Zool. Qui a de longues pattes, de longues nageoires. — MACROPODES, s. m. pl. Famille de mammifères.

MACROPODÉ, ÉE, adj. (même étym.). Zool. Qui a de longues pattes.

MACROPODIE, s. f. (même étym.). Méd. Longueur excessive des pieds; prolongement extraordinaire de cette partie du corps.

MACROPODION, s. m. (même étym.). Bot. Plante des monts Altaï.

MACROPOME, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, long; πῶμα, couvercle). Zool. Qui a de grands opercules : *Poisson macropome*.

MACROPORE, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, grand; πόρος, pore). Zool. Qui a de grands pores.

MACROPROSOPIE, s. f. (du gr. μακρὸς, grand; πρόσωπον, visage). Méd. Développement excessif de la face.

MACROPS, s. m. (du gr. μακρὸς, grand; ὄψ, œil). Zool. Genre de serpents.

* MACROPTÈRE, adj. des 2 g. Zool. Qui a de grandes ailes, de grands appendices, de grandes nageoires.

MACROPTÉRONOTE, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, long; πτέρον, aile; νῶτος, dos). Zool. Qui a les nageoires dorsales très-longues.

MACRORHAMPHE, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, long; ῥάμφος, bec recourbé). Zool. Qui a un long bec crochu.

MACRORHAMPHOSE, s. f. (même étym.). Zool. Genre de poissons.

MACRORHIZE, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, long; ῥίζα, racine). Bot. Qui a de longues racines.

* MACRORHYNQUE, adj. des 2 g. Zool. Qui a un long bec pointu, ou la tête terminée par un long museau.

MACROSCÉLIDE, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, long; σκελὶς, jambe). Zool. Se dit des insectes qui ont les jambes ou pattes de derrière très-longues. On dit aussi *macroskélide*.

MACROSCÉLIE, s. f. (même étym.). Méd. Développement excessif des jambes. On dit aussi *macroskélie*.

MACROSCÉPIDE, s. f. (du gr. μακρὸς, grand; σκέπη, tige). Bot. Plante du Mexique, famille des apocynées.

MACROSCIEN, adj. et s. m. (du gr. μακρὸς, grand; σκιὰ, ombre). Nom par lequel on désigne les peuples qui n'ont jamais le soleil à leur zénith, et dont le corps projette une grande ombre à midi.

MACROSIRIS, n. pr. m. Ant. gr. Nom qui fut

donné, au rapport de Phlégon, à un géant dont le cadavre fut trouvé près d'Athènes, dans un ton beau long de cent pieds.

MACROSOMATIE, s. f. (du gr. μακρὸς, grand; σῶμα, corps). Méd. Développement excessif du corps en grosseur ou en hauteur.

MACROSPERME, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, grand; σπέρμα, graine). Bot. Se dit des plantes qui ont de gros fruits, de grosses graines.

MACROSPORE, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, grand; σπορὰ, semence). Bot. Se dit des plantes qui ont de grosses graines ou spores.

MACROSTACHYÉ, ÉE, adj. (du gr. μακρὸς, grand; στάχυς, épi). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs sont disposées en gros épis.

MACROSTÈME, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, grand; στῆμα, filament). Qui a de longues étamines saillantes. On dit aussi *macrostémone*.

* **MACROSTICHE**, s. f. Hist. relig. Cinquième profession de foi, convenue et donnée par les eusébiens en 345, dans un conciliabule tenu par eux à Antioche. Sans paraître évidemment hétérodoxe, elle renferme beaucoup d'équivoques et de réticences. Les évêques d'Occident, auxquels on l'envoya, répondirent qu'ils s'en tenaient aux termes du concile de Nicée.

MACROSTOME, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, grand; στόμα, bouche). Hist. nat. Qui a une large bouche, une grande ouverture. — **MACROSTOMES**, s. m. pl. Famille de poissons, de mollusques gastéropodes et de serpents venimeux.

MACROSTYLE, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, grand; στῦλος, style). Bot. Qui a le style très-long. — s. m. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance.

MACROTARSE, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, long; ταρσὸς, tarse). Zool. Qui a les tarses très-longs. — s. m. Genre de mammifères.

MACROTARSIEN, IENNE, adj. Zool. Qui a de longs tarses. — **MACROTARSIENS**, s. m. pl. Famille de mammifères et famille d'oiseaux gallinacés.

MACROTÉLOSTYLE, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, long; τέλος, fin; στύλος, stylet). Minér. Se dit d'un crystal prismatique qui se termine en longues pyramides.

MACROTROPIDE, s. f. (du gr. μακρὸς, long; τρόπις, τρόπιδος, carène). Bot. Genre de plantes de la Chine.

MACROULE, s. f. Zool. La grande foulque, vulgairement nommée *diable de mer*.

* **MACROURE**, adj. des 2 g. (du gr. μακρὸς, long; οὐρὰ, queue) Bot. Qui a des fleurs garnies de longs éperons ou disposées en longs épis. — Zool. Qui a une longue queue.

* **MACSARAT**, s. m. Relat. Grande case fortifiée de quelques peuplades nègres, dans lesquelles se réfugient les femmes, les enfants et les vieillards, en cas d'invasion ennemie.

MACSURAH, s. m. Dans les mosquées des musulmans, enceinte fermée de rideaux où se placent le sultan et sa famille.

MACTIERNE, adj. et s. des 2 g. Hist. Chez les anciens Bretons, titre d'honneur qui signifiait littéralement, *fils de roi*, et qui, par extension, s'appliquait aux hommes investis de hautes fonctions. Ce titre a cessé d'être en usage au XIIIe siècle.

MACTRACÉ, ÉE, adj. et s. m. Zool. Qui ressemble à la mactre. — **MACTRACÉS**, s. m. pl. Famille de mollusques.

* **MACTRISME**, s. m. (en gr. μακτρισμός). Ant. gr. Danse comique. Ce mot est employé par Athénée. Quelques savants le regardent comme syn. d'ἀπόκινος, danse comique dont parle Aristophane, et qui représentait les tentatives que fait un prisonnier pour s'évader; peut-être ce prisonnier se cachait-il dans une huche ou un pétrin (μάκτρα).

* **MAÇUETTE**, s. f. Ce mot n'est point un barbarisme de Boiste, mais une forme du vieux langage, comme *mace*, *maçue*, etc., pour masse, massue, etc.

MACULAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *macula*, tache). Zool. Se dit d'une sorte de bande colorée, formée par une infinité de petites taches réunies dans la robe d'un animal, la coquille d'un mollusque, etc. : *Bande maculaire*.

* **MACULATURE**, s. f. Contre-épreuve que les graveurs tirent sur l'estampe, même encore mouillée, au moyen d'une feuille de papier, aussi mouillée, qu'ils appliquent par-dessus, et d'une presse d'imprimeur en taille-douce.

* **MACULÉ, ÉE**, adj. Bot. Se dit des parties des plantes qui offrent diverses taches, soit naturelles, soit produites par le changement de culture, de saison, etc. Les folioles du trèfle rampant sont *maculées de blanc*, celles du bouton d'or sont *maculées de rouge*, etc.

MACULIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *macula*, tache; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une petite tache.

MACULIPENNE, adj. des 2 g. (du lat. *macula*, tache; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes tachetées.

MACULIROSTRE, adj. des 2 g. (du gr. *macula*, tache; *rostrum*, bec). Zool. Qui a des taches sur le bec.

MACUN, s. m. Relat. Espèce de tunique courte que les naturels du Chili portent sur leurs vêtements et souvent pour tout vêtement.

MACUTA, s. f. Monnaie de compte de la Guinée, équivalant à 2,000 zembis ou cauris. La *macuta* vaut 48 cent. de notre monnaie. On dit aussi *macute*.

* **MADAGASCAR**, n. pr. f. Géogr. Grande île à l'orient de l'Afrique, dont elle est séparée par le canal de Mozambique; 1,700 kil. sur 600. Sa population, de 4,000,000 d'individus, paraît formée de trois races principales : les *Malgaches*, qu'on croit indigènes et qui paraissent de race malaise; les *Séclaves*, provenus du mélange des indigènes et des Africains; et les *Ovas*, descendants des Arabes, qui ont formé des établissements au centre de l'île, et qui règnent en tyrans sur les autres peuples. On y distingue encore les *Bétimsaras*, les *Betanimènes*, les *Antavares* et les *Antacimes*. Les Français ont formé des établissements à Madagascar en 1642, et, après une longue guerre avec les naturels, ils ont tout abandonné. En 1814, ils ont voulu reprendre possession de leurs anciens établissements et en ont occupé quelques points, mais les Madécasses, aidés par les Anglais, ont expulsé les Français de leur île, il ne reste à ceux-ci que l'île de Sainte-Marie et Nossi-Bé, aujourd'hui dépendance de l'île de la Réunion, et quelques ports peu importants sur la côte de Madagascar. Au commencement du XIXe siècle, le chef des Ovas, Radama, a conquis toute l'île et en a fait un royaume où germait quelque civilisation. A sa mort, arrivée en 1829, son empire naissant est retombé dans la barbarie : les Français et les Anglais y ont été également maltraités. Quelques-uns pensent que *Madagascar* est la *Sérendib* des Arabes.

MADAÏN, n. pr. m. Géogr. Ville de la Perse, dans l'Irak-Arabi, sur le Tigre. On y voit encore les ruines de Ctésiphon.

* **MADAME**, s. f. Titre qu'au moyen âge on donnait aux saintes : *Madame sainte Anne*, *madame sainte Élisabeth*, etc. — Sous le régime impérial, *Madame mère*, titre de la mère de l'empereur, Lætitia Ramolino. — *Mesdames*, sous Louis XVI, titre des grandes tantes, filles de Louis XV. — Prov. et ironiq. *Madame vaut bien monsieur et monsieur vaut bien madame*, le mari et la femme sont dignes l'un de l'autre.

MADAN, s. m. Relat. Dans l'Inde, espèce d'autel couvert d'une voûte, sur lequel on place l'idole dans l'intérieur des temples. — Petit édifice qu'on voit de distance en distance sur les grandes routes. Les voyageurs ont la liberté de s'y reposer.

* **MADAPOLAM**, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, dans la présidence de Madras. — s. m. Comm. Tissu de coton plus ferme, plus uni que le calicot.

MADAURE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Afrique propre, sur le Bagradas. Patrie d'Apulée.

MADBACCHUS, adj. et s. m. (pr. *mad-bakkuce*). Myth. Surnom donné à Jupiter par les Syriens.

* **MADÉCASSE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de Madagascar. — Qui appartient à cette île ou à ses habitants. — On donne quelquefois à l'île même le nom de *Madécasse*.

MADEIRA, n. pr. f. Géogr. Rivière de l'Amérique méridionale, le plus grand affluent de celle des Amazones.

MADELAER, s. m. (pr. *madelar*). Anc. jurispr. Nom donné, dans l'ancienne Flandre, au curateur d'une succession vacante.

MADELEINE. Géogr. V. **MAGDALENA**, au Compl. — s. f. Sorte de pâtisserie. — Hortic. Variété de pêche, de poire, de raisin, etc.

MADELONNETTES, s. f. pl. Maison religieuse, fondée à Paris en 1618 pour recevoir les femmes de mauvaise vie qu'un repentir sincère ramenait à leurs devoirs; aujourd'hui maison de détention.

* **MADEMOISELLE**, s. f. Titre qui, avant la fin du XVIIe siècle, se donnait aux bourgeoises mariées. Les femmes nobles avaient seules droit au titre de *madame*.

* **MADÈRE**, n. pr. f. Géogr. Ile d'Afrique, dans l'Atlantique, à 400 kil. de Ténériffe. 55 kil. sur 23. Pop. 130,000 hab. Ch.-l. *Funchal*. Excellents vins. Elle fut découverte par un Anglais en 1344, perdue ensuite et retrouvée en 1420 par un Portugais. Depuis, c'est une dépendance de la monarchie portugaise.

MADGIAR. V. **MAGYAR**, au Complément.

MADHAVA, adj. m. (en indien, *doux*). Myth. ind. Surnom de Vichnou et de Krichna.

MADHOU, s. m. Myth. ind. Nom de plusieurs mauvais génies; leur chef s'étant révolté contre Brahma, fut vaincu par Vichnou.

MADI, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des corymbifères, cultivé au Chili; le *madi sauvage* ou *mielleux*, le *madi cultivé* donnent une huile pour l'éclairage et la préparation des aliments.

* **MADIAN**, n. pr. m. Géogr. sacr. Contrée de l'Arabie, au S. de la montagne de Sinaï. A peu de distance de la mer s'élevait une ville du même nom, capitale du pays; aujourd'hui *Midian*. C'était en ce lieu que demeuraient Jéthro, beau-père de Moïse, et Moïse lui-même, que l'on appelle quelquefois le *berger de Madian*. Elle ne doit pas être confondue avec la *terre de Madian*, qui était au S.-E. de la mer Morte.

* **MADIANITE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. sacr. Nom d'un peuple qui habitait au S.-E. de la Judée. Les *Madianites* furent exterminés presque tous par Moïse et Gédéon.

MADIER, s. m. Techn. Table très-solide sur laquelle les pâtissiers préparent les pièces qu'ils veulent mettre au four. — On appelait autrefois ainsi une cloison de charpente.

MADINÉEN, adj. et s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Sicile.

MADONNADASOUNI, s. m. (en pehlvi, *absorbé dans sa propre excellence*). Myth. Nom que les anciens Parses donnaient à l'Etre suprême.

MADONNINE, s. f. Monnaie génoise d'argent, valant 84 cent.

* **MADRAS**, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, ch.-l. de la présidence de même nom, sur la côte de Coromandel. 462,000 hab. Industrie très-active pour tous les tissus de coton. — s. m. Étoffe légère qui n'a pas plus d'un mètre de large, et dont les femmes font des mouchoirs pour couvrir leur cou ou leur tête. Cette étoffe, originairement fabriquée à Madras, est en coton et non en soie et coton.

MADRATIDE, adj. et s. des 2 g. Hist. or. Membre d'une dynastie arabe qui a régné plus d'un siècle dans la Mauritanie. Elle fut renversée au commencement du Xe siècle par les Fatimites.

MADRE, s. f. Archéol. fr. Nom qu'on donnait dans le moyen âge à une sorte de marbre dont on faisait des vases à boire. On croit que la *madre* est la même pierre que l'onyx. — Ce nom de *madre* fut donné par extension à toute espèce de vase à boire formé d'une pierre quelconque et même de métal. V. plus loin le mot **MADRINIER**.

* **MADRÉ, ÉE**, adj. Techn. Nom qu'on donne au savon qui n'est pas entièrement blanc, et qui présente dans sa coupe des taches et des veines semblables à celles du marbre.

MADRÉPHYLLE, adj. des 2 g. Il se dit des madrépores dont les cellules sont garnies de lamelles. — **MADRÉPHYLLES**, s. m. pl. Classe de madrépores.

MADRÉPORACÉ, ÉE, adj. Qui ressemble à un madrépore.

* **MADRÉPORE**, s. m. Mot formé du gr. μαδαρὸς, humide; πόρος, pore.

MADRÉPORIFÈRE, adj. des 2 g. Qui produit des madrépores.

MADRÉPORIFORME, adj. des 2 g. Qui a la forme d'un madrépore.

MADRÉPORIQUE, adj. des 2 g. Qui contient des madrépores fossiles ou *madréporites* : *Plateau madréporique*.

MADRÉPORITE, s. f. Madrépore fossile. — Variété de carbonate calcaire.

* **MADRISSÉ** Hist. ottom. V., au Complément, **MÉDRESSÉ**, forme plus usitée.

* **MADRID**, n. pr. m. Géogr. Capitale de l'Espagne et de la province du même nom, sur la rive gauche du Mançanarès. 200,000 hab. Quelques monuments remarquables, entre autres le nouveau palais du roi, le musée royal, l'arsenal, la monnaie, l'hôtel des Postes, le pont de Ségovie, l'arc de triomphe d'Alcala, etc.; institut de

Saint-Isidore, qui est une espèce d'université; académies, de la langue espagnole, des beaux-arts, d'histoire, de médecine, etc.; sept bibliothèques, collection de tableaux, musée des sciences naturelles, observatoire, jardin botanique, etc.; trois promenades, le Prado, la Florida ou les Délices, Campo-Grande. Peu d'industrie et de commerce. Patrie de Lope de Vega, de Calderon, de Quevedo, d'Alonzo d'Ercilla, etc. L'histoire ne fait mention de cette ville pour la première fois qu'en 1109, et elle ne fut déclarée capitale du royaume qu'en 1560, par Philippe II. — François Ier, prisonnier de Charles-Quint, signa dans *Madrid*, en 1526, un traité par lequel il cédait plusieurs provinces françaises; ce traité ne reçut pas d'exécution; François avait protesté secrètement par-devant notaire contre l'acte qu'on le forçait de signer pour lui rendre la liberté. — *Madrid*, petit château que François Ier fit construire dans le bois de Boulogne en mémoire de son séjour forcé à Madrid en Espagne; il est aujourd'hui détruit. — Métrol. Monnaie d'or qui a été frappée à Madrid pour le souverain du Maroc; elle vaut 10 piastres ou 53 fr. 40 cent.

* **MADRIGAL**, s. m. Du gr. μάνδρα, bergerie, d'où l'italien *madrigale*, poésie pastorale. Cette origine paraît moins forcée que celle qui a été donnée par Huet.

* **MADRIGALET**, s. m. Diminutif de madrigal; il ne s'employait qu'ironiquement. *Faiseur de madrigalets*, homme complimenteur à l'excès, surtout avec les femmes.

* **MADRIGALIER**, s. m. Faiseur de madrigaux; il ne s'emploie qu'ironiquement. M. de la Sablière fut appelé le *grand madrigalier de France*.

* **MADRIGALIQUE**, adj. des 2 g. Qui appartient au madrigal, qui en a le genre. Ce mot a été employé par madame de Staël : *Style madrigalique*. *Madrigalesque* paraît cependant préférable, à cause de l'origine italienne du mot.

MADRILÈGNE, adj. et s. des 2 g. (en esp. *madrileño*). Habitant de Madrid. — Qui concerne cette ville ou ses habitants.

MADRINIER, s. m. Archéol. Nom qui se donnait autrefois à l'ouvrier qui faisait les madres ou vases à boire. — Le même nom s'appliquait à l'officier gardien de ces vases ou coupes.

MADRURE, s. f. Comm. Marbrure que présentent certains bois, quelques fourrures, le savon, etc.

MADURÉ, s. m Géogr. Vaste contrée de l'Indoustan qui s'étend depuis le cap Comorin jusqu'au royaume de Tandjaour. La principale richesse du pays consiste dans son abondante pêcherie de perles. Cap. *Maduré*, séjour des anciens souverains du pays. 20,000 hab. On dit aussi *Madura*.

MAËLSTROM, s. m. (pr. *mâlstrome*) (du norwég. *maelen*, moudre; *strom*, courant). Mar. Courant de l'océan Glacial Arctique, situé près des côtes de la Norwège, entre deux petites îles. Après avoir franchi ce passage, il court vers la côte de Loffoden, où sa profondeur est de 800 mèt. Quand la résistance qu'il éprouve par la marée augmente sa violence, ses eaux tourbillonnent en forme d'entonnoir, ce qui lui a fait donner le nom de *nombril de la mer*.

MÆMACTÉRIES, s. f. pl. Ant. gr. Fêtes célébrées à Athènes, en l'honneur de Jupiter Mæmactès.

* **MÆMACTÉRION**, s. m. Ant. gr. Dixième mois du premier calendrier des Athéniens. Après la réforme, quand l'année commença par le mois d'hécatombéon, *mæmactérion* prit la cinquième place.

MÆMACTÈS, adj. m. (du gr. μαιμάκτης, orageux). Myth. Surnom donné à Jupiter, comme présidant aux tempêtes.

MÆRA, s. m. Zool. Nom donné à un papillon d'Europe.

MAESLAND, n. pr. m. (en all. *Maes* ou *Maas*, Meuse; *land*, pays). Géogr. Canton du Brabant hollandais, situé sur le cours de la Meuse.

MAËSTOSO, adv. et adj. (mot italien qui signifie *majestueux* et *majestueusement*). Mus. Placé en tête d'un morceau, ce mot indique que le morceau doit être exécuté avec une certaine lenteur grave et majestueuse : *Maestoso; adagio maestoso*; *andante maestoso*.

* **MAESTRICHT**, n. pr. m. Géogr. Ville forte du royaume de Hollande, ch.-l. du Limbourg hollandais, sur la Meuse; elle est bâtie sur d'immenses carrières où l'on a trouvé les premiers animaux fossiles. 29,000 hab. Citadelle, arsenal, pont de 100 mètres de long, etc. Jolies promenades. Athénée, société d'agriculture, établissements de bienfaisance, etc. Sous l'empire, *Maestricht* fut le ch.-l. du dép. de la *Meuse-Inférieure*.

MAGADA, n. pr. f. Myth. sept. Divinité des Saxons dont le culte, le temple et les idoles subsistèrent jusqu'au temps de Charlemagne. Ses attributs étaient les mêmes que ceux de la Vénus des Latins.

MAGADES, s. f. pl. Relat. Chez les Guanches, ancien peuple des îles Canaries, nom des vierges chargées de verser de l'eau sur la tête des nouveau-nés.

MAGADHI. Linguist. V. PALI, au Compl.

MAGADIS, s. f. (en gr. μάγαδις) Ant. gr. Instrument de musique monté de vingt cordes, dont dix étaient à l'octave des dix autres. C'est par erreur qu'au Dictionnaire on a mis *magadès*. — La *magadis* était aussi une espèce de flûte et de trompette.

* **MAGADISER**, v. a. et n. (en gr. μαγαδίζειν). Mus. anc. Accompagner en chantant à l'octave, ou en jouant du magadis. Ce mot n'est pas plus hors d'usage que tous ceux qui ont rapport à l'antiquité : seulement il ne trouve plus aujourd'hui d'application.

MAGADOXO, s. m. Géogr. Royaume d'Afrique, sur la côte d'Ajan. La ville de *Magadoxo*, capitale, est assez bien fortifiée; elle s'élève à l'embouchure d'une grande rivière, et renferme plusieurs comptoirs.

MAGALHAENS, n. pr. m. Nom portugais du détroit de *Magellan*.

MAGANTIUS, n. pr. m. (pr. *maganciuce*). Temps hér. Guerrier troyen auquel une chronique fabuleuse attribue la fondation de Mayence (*Magantia* ou *Moguntia*).

MAGARE, s. m. Relat. Nom que les Mingréliens donnent à leurs sorciers.

MAGARIN, s. m. Bot. Espèce de jasmin des Indes.

MAGARSIS, adj. f. Myth. Surnom de Minerve, adorée à *Magarsus*.

MAGARSUS, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Cilicie, à peu de distance de Tarse.

* **MAGAS**, s. f. (en gr. ἡ μαγάς). Mus. anc. Concavité, pièce creuse qu'on ajoutait à la partie inférieure de la lyre et qui faisait corps avec elle, afin d'en augmenter le son; c'était d'ordinaire d'une écaille de tortue que la *magas* était formée. Quelques antiquaires prétendent que la *magas* n'était pas autre chose que le chevalet auquel les cordes étaient attachées. Quelques auteurs font ce mot masculin : il doit être féminin en français comme en grec.

* **MAGASIN**, s. m. Dans les théâtres, endroit où l'on met les différents costumes nécessaires aux représentations. Cette acception, ainsi que le mot *magasinière*, ne se trouve dans aucun dictionnaire.

* **MAGASINIER**, s. m. Comm. Marchand qui tient en magasin un article de marchandises en grande quantité, pour la vente en gros. — Livre sur lequel les marchands portent toutes leurs marchandises qui sont en magasin.

MAGASINIÈRE, s. f. Dans les théâtres, femme qui a soin du magasin, des costumes, qui les remet en place, les raccommode, les apprête pour la représentation du jour. V., plus haut MAGASIN.

MAGAZINE, s. m. Mot anglais qui signifie magasin. Il s'emploie en anglais comme synonyme de revue, recueil périodique d'articles littéraires, et on a conservé cette forme anglaise dans le titre de quelques recueils périodiques français. Aujourd'hui tout le monde dit en ce sens *magasin*.

MAGDALENA, s. f. Géogr. Rivière de l'Amérique du Sud, dans la Colombie; elle naît dans les Andes, et se jette dans la mer des Antilles au-dessous de Ténériffe, après un cours de 1,300 kil. — Dép. de la Colombie, l'un de ceux dont se compose la république de la Nouvelle-Grenade. 188,000 hab. Ch.-l. Carthagène. Riz, sucrés, cacao, maïs, coton. Mines d'or, pierres précieuses. Volcan fameux de Torbaco, qui ne vomit que du vent.

* **MAGDALÉON**, s. m. Dans l'anc. pharm., pastille médicamenteuse.

* **MAGDEBOURG**, n. pr. m. Géogr. Une des principales villes de l'ancienne Saxe, appartenant aujourd'hui à la Prusse. 39,000 hab. Elle avait un archevêque qui s'intitulait *primat de Germanie*. L'archevêché fut sécularisé et érigé en duché. Double enceinte bastionnée. Ouvrages extérieurs. Une des plus fortes places de l'Europe. Chemins de fer. Grand commerce.

MAGDELIN, s. m. Archéol. fr. Vase fait d'une pierre précieuse. V. MADRE, au Complément.

MAGDELONNETTES, V. MADELONNETTE, au Complément.

MAGDOLE, n. pr. f. Géogr. Ville de la Basse-Égypte au S. de Peluse.

MAGEDDO, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville de la Palestine, dans la demi-tribu de Manassé, à l'O. du Jourdain.

* **MAGELLAN**, n. pr. m. (du navig. portugais *Magalhaens*). Géogr. Nom donné au détroit fameux qui sépare l'Amérique du Sud de la Terre-de-Feu; à l'Archipel ou groupe d'îles dont se forme la Terre-de-Feu, qu'on avait jusqu'ici regardée comme une grande île; et enfin à l'archipel de *Bonin-Sima*, situé dans le Grand Océan Boréal.

MAGELLANE, s. f. Bot. Genre de plantes de l'Amérique, ainsi nommée en l'honneur de Magellan.

* **MAGELLANIQUE**, adj. des 2 g. Géogr. Qui concerne Magellan, qui tient de Magellan. On appelle *mer magellanique*, celle qui entoure l'extrémité de l'Amérique du Sud; *terre magellanique*, celle qui forme l'extrémité du continent, la Patagonie.

MAGÉROË, n. pr. m. Géogr. Ile de la mer Atlantique, à l'extrémité N. de la Norwège.

* **MAGES**, s. m. pl. Prêtres philosophes de l'antiquité, formant la caste sacerdotale des anciens Perses. C'était dans l'origine une tribu mède à laquelle Zoroastre confia le soin du culte, l'interprétation des mouvements des astres, la garde du feu sacré. Les Guèbres, Gaures ou Parsis, conservent encore leurs *mages*, aujourd'hui comme autrefois divisés en trois ordres.

MAGGIA, n. pr. f. Géogr. Vallée suisse, dans le canton du Tessin, entre celles d'Isola et de Leventina; elle est traversée par la rivière du même nom, qui se jette dans le lac Lucarno.

MAGHA, s. m. Chron. Nom du premier mois indien, ainsi nommé d'un prince des temps fabuleux de l'Inde, auquel on attribue un grand poème intitulé *Sisoupâla Badha*.

MAGHREB, s. m. Géogr. Mot arabe qui signifie couchant, et se dit par opposition à *garb*, qui est le levant. — Les géographes de cette nation ont désigné ainsi tous les pays qui sont à l'occident de l'Égypte, et s'étendent le long de la Méditerranée jusqu'à l'Océan. Balbi réunit sous cette dénomination toute la Barbarie, ou ancienne Mauritanie, le Bilédulgérid et le Sahara, ou Grand Désert. On dit aussi *Mograb* et *Magrhib*.

MAGHZEN ou **MAGRZEN**, s. m. (de l'arm. *marqrzen*, arsenal). Hist. Corps de cavalerie irrégulière dont se servaient les Turcs en Algérie, pour gouverner le pays et tenir les provinces sous leur joug. Les chefs arabes reconnus par les Français ont aussi, par analogie, des corps de troupes portant le même nom.

* **MAGIE**, s. f. *Magie théurgique*, pratiques religieuses au moyen desquelles les Chaldéens prétendaient communiquer avec les esprits célestes.

MAGILE, s. m. Zool. Animal qu'on a trouvé dans les mers de l'Inde, et que les naturalistes n'ont pas encore classé.

MAGION, s. m. Nom vulgaire des tubercules de la gesse.

MAGIOUS, s. m. pl. Nom par lequel on désigne les Guèbres, en leur qualité de descendants des anciens mages.

* **MAGIQUE**, adj. des 2 g. *Tableau magique*, se dit d'une peinture exécutée sur un transparent, de manière à produire deux effets différents, suivant le mode d'éclairage qu'on emploie. V. DIORAMA, au Complément. *Magique* se dit fig. pour merveilleux, étonnant, grand et soudain : *Ces mots produisirent un effet magique*.

* **MAGISME**, s. m. Philos. anc. Doctrine des prêtres de l'ancienne Perse. C'était un dualisme grossier mêlé d'astrolâtrie. Zoroastre, ne pouvant réussir à déraciner ces doctrines, tâcha seulement de les spiritualiser; il n'y parvint qu'imparfaitement, et dut conserver les deux principes. Le nom de *magisme* se donna, dès le VIe siècle avant J. C., à cet amalgame qui constitue la religion de Zoroastre.

* **MAGISTRAT**, s. m. Hist. Les Romains appelaient *magistrats ordinaires*, ceux qui existaient en tout temps pour la police des villes, l'administration de la justice, les services publics, comme les tribuns, les préteurs; *magistrats extraordinaires*, ceux qui n'étaient nommés que pour une circonstance particulière : tel était le dictateur. — On distinguait encore les *magistrats*

en *majeurs* et en *mineurs* : le dictateur, les consuls, les préteurs, nommés dans les comices par centuries, appartenaient seuls à la première classe; les édiles, les tribuns, les questeurs, nommés dans les comices par tribus et incapables de prendre les auspices, appartenaient à la deuxième. — En Italie et en Allemagne, on appelle *magistrats du Pô*, des officiers chargés de veiller à la conservation des rivages de ces fleuves. — On a désigné par le nom de *magistrats de bout* ou *magistrat debout*, les membres du parquet, à cause de l'obligation où ils sont de se lever et de se tenir debout quand ils prennent la parole. Par opposition, les juges sont les *magistrats assis*.

MAGISTRIEN, s. m. Hist. Nom du maître des officiers de la cour de Constantinople, et, suivant Fleury, agent de l'empereur.

MAGLANTE, n. pr. f. Relat. Une des principales divinités des îles Philippines.

MAGMA, s. m. (du gr. μάγμα, marc). Chim. Masse épaisse, visqueuse, gélatineuse, qui a l'aspect et la consistance d'une bouillie. Autrefois ce mot ne se disait que du résidu d'un parfum.

MAGMENTAIRE, adj. des 2 g. Ant. Tout ce qui se rapporte au magmentum : *Victime magmentaire*.

MAGMENTUM, s. m. (pr. *mag-mentome*) (du lat. *majus augmentum*, plus grand accroissement). Ant. rom. L'encens, le vin qu'on répandait sur la victime, l'huile, les diverses offrandes ajoutées à un sacrifice. Quelquefois même on comprenait la victime et les accessoires sous le nom générique de *magmentum*.

MAGNAC-LAVAL, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Haute-Vienne. 3,500 hab.

* **MAGNALE**, s. f. Terme qui n'appartient qu'à l'ancienne physique, mêlée de rêveries et de préjugés de toute espèce.

MAGNAN, s. m. Nom que dans les départements du Midi on donnait aux chaudronniers ambulants. — Nom vulgaire du ver à soie. — *Mourir comme les magnans, la graine dans le ventre*, expr. prov. et triv. Se dit d'un homme qui meurt avant d'avoir accompli son dessin.

* **MAGNANERIE**, s. f. Art d'élever des vers à soie. — Industrie de celui qui les élève.

* **MAGNAT**, adj. et s. Hist. Titre qu'on donnait autrefois, en Pologne et en Hongrie, à tous les seigneurs membres de la haute noblesse. Aujourd'hui ce n'est plus qu'un titre sans autorité qu'on donne aux barons du Saint-Esprit, c'est-à-dire aux gouverneurs de la Croatie, de la Dalmatie, de l'Esclavonie, aux conseillers auliques et aux principaux fonctionnaires de la cour. Il y a cependant une *chambre des magnats*, qui délibère sur les affaires publiques.

MAGNATISME, s. m. Hist. Corps des magnats, autorité, puissance de ce corps.

MAGNAURE, s. m. Hist. Nom du palais impérial, construit par Constantin, dans Byzance. L'empereur Théophile y plaça une école de philosophie qui fut d'abord dirigée par le philosophe Léon.

MAGNÉLITHE, s. f. Minér. Variété de jade.

* **MAGNÈS**, n. pr. m. (du gr. μάγνης, de magnésie; λίθος, pierre). Temps hér. Fils d'Éole et d'Énarète; il donna son nom à la Magnésie, dont il était souverain. — Jeune homme que Médée changea en pierre d'aimant (μάγνης). — Père du sixième Apollon, suivant Clément d'Alexandrie. — *Magnès*, s. m. Ancien nom de l'aimant.

MAGNÉSICO-AMMONIQUE, adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un sel qui contient de la magnésie et de l'ammoniaque. On dit de même *magnésico-calcique*, *potassique*, *sodique*.

MAGNÉSIDE, s. m. Minér. Nom générique des corps qui renferment la magnésie et toutes les combinaisons de ce minéral.

* **MAGNÉSIE**, s. f. Alchim. La pierre des sages, le mercure philosophal, étaient ce que les alchimistes appelaient *magnésie simple*. La *magnésie composée* était pareillement l'œuvre des sages, mais elle avait un corps, c'est-à-dire une portion de terre fine du soleil, une âme, c'est-à-dire de la teinture du soleil et de la terre. — Ils appelaient aussi *magnésie rouge*, la pierre au rouge parfait, et *magnésie blanche*, la pierre au blanc parfait.

MAGNÉSIE, n. pr. f. Géogr. anc. Province et presqu'île de la Thessalie; elle renfermait une ville du même nom, sur la mer Égée. Sa capitale était Démétriade.— Ville d'Ionie, sur le Méandre, non loin d'Éphèse. Auj. *Ienibuzar*. — Il y avait encore une autre *Magnésie* dans la Lydie, sur l'Hermus, appelée *Magnésie du Sipyle*, célèbre par la grande victoire que les Romains, commandés par L. Cornélius Scipion, y remportèrent sur Antiochus, roi de Syrie. Auj. *Manika* ou *Mansa*.

MAGNÉSIÉ, ÉE, adj. Minér. Qui contient de la magnésie à l'état de combinaison.

* **MAGNÉSIEN, IENNE**, adj. Minér. Qui contient de la magnésie.

MAGNÉSIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Magnésie province, ou de quelqu'une des villes de ce nom. — Myth. *Magnésienne*, surnom de Minerve, adorée à Magnésie en Thessalie.

MAGNÉSIFÈRE, adj. des 2 g. (du fr. *magnésie*, et du lat. *ferre*, porter). Chim. Qui contient accidentellement de la magnésie.

MAGNÉSIQUE, adj. des 2 g. Chim. Se dit de tous les sels qui ont pour base la magnésie.

MAGNÉSITE, s. f. Minér. Substance blanche, terreuse, compacte, dure au toucher, à grains fins, susceptible d'être mise en œuvre et de recevoir un beau poli, composée de silice, de magnésie et d'eau. On l'emploie communément pour la fabrication des pipes à fumer. On l'appelle aussi *magnésie hydrosilicatée*. Vulgairement les pipes de *magnésie* s'appellent *pipes d'écume de mer*, par corruption pour *pipes de Kummer*.

MAGNÉSIUM, s. m. (pr. *magnéziome*). Chim. Corps simple, métallique, isolé de la magnésie par Davy. Il est fusible à une température médiocre, très-malléable et d'un blanc d'argent fort brillant. Le *magnésium* combiné avec l'oxygène produit la magnésie.

MAGNÉTARQUE, s. m. (du gr. Μαγνήτης, Magnésie; ἄρχω, commander). Ant. gr. Premier magistrat des Magnésiens.

MAGNÈTE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Magnésie. V. plus haut MAGNÉSIEN.

* **MAGNÉTIQUE**, adj. des 2 g. Qui appartient au magnétisme animal.

* **MAGNÉTISME**, s. m. L'emploi de ce mot, pour désigner des sympathies occultes, est beaucoup plus ancien qu'on ne le pense communément, et plusieurs médecins alchimistes en avaient parlé longtemps avant Mesmer. Ils prétendaient guérir les maladies par le magnétisme, en appliquant au sang tiré du malade les remèdes qui devaient opérer sur la masse même du sang. — Ce mot *magnétisme animal* a aujourd'hui une double acception. Il signifie d'une part, un principe spécial qu'on regarde comme source des actions organiques, siégeant principalement dans le système nerveux, et pouvant se transmettre d'un corps vivant à un autre par le contact, par la simple approche, et même par le seul effet d'une volonté forte; d'autre part, c'est l'application des propriétés de ce fluide à l'art de guérir. Les phénomènes du magnétisme sont contestés.

MAGNÉTOGÉNIE, s. f. (du gr. μάγνης, aimant; γέννάω, j'engendre). Phys. Partie du magnétisme qui s'occupe de la production des effets magnétiques.

MAGNÉTOLOGIE, s. f. (du gr. μάγνης, aimant; λόγος, discours). Didact. Traité sur l'aimant.

MAGNÉTOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la magnétologie.

MAGNÉTOMÈTRE, s. m. (du gr. μάγνης, aimant; μέτρον, mesure). Phys. Appareil propre à faire connaître le degré de force attractive de l'aimant.

MAGNICAUDÉ, ÉE, adj. (du lat. *magnus*, grand; *cauda*, queue). Zool. Qui a une longue queue.

* **MAGNIFICAT**, s. m. Prov. *Entonner le Magnificat à matines*, faire une chose à contretemps; on sait que ce cantique ne se chante qu'après les vêpres.

* **MAGNIFICENCE**, s. f. Hist. Titre honorifique donné sous les empereurs d'Orient aux principaux officiers de la cour : *Votre Magnificence*.

* **MAGNIFIQUE**, adj. des 2 g. Hist. Titre d'honneur qui a été donné à diverses époques aux officiers, aux sénateurs, aux principaux magistrats, etc. : *Le magnifique sénat. Votre autorité magnifique*.

MAGNIROSTRE, adj. des 2 g. (du lat. *magnus*, grand; *rostrum*, bec). Zool. Qui a un grand bec.

MAGNIUM, s. m. (pr. *ma-gniome*). Chim. Il s'est dit quelquefois pour *magnésium*, seul usité aujourd'hui.

MAGNOLIACÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble au magnolier. — MAGNOLIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes. On dit aussi *magnolié*.

MAGNOPOLIS, n. pr. f. (pr. *magnopolis*). Géogr. anc. Ville du roy. de Pont, dans l'Asie-Mineure, au confluent du Lycus et de l'Iris. Elle fut fondée par Mithridate, qui lui donna d'abord le nom d'*Eupatoria*. Auj. *Tchénikeh*.

MAGNY, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de Seine-et-Oise. 1,500 ha

MAGO, n. pr. m. Géogr. anc. Ville que les Carthaginois bâtirent dans l'île de Minorque. Auj. *Port-Mahon*.

MAGODIE, s. f. Ant. Rôle joué par un magode; pièce représentée par les magodes.

MAGOG, n. pr. m. Hist. sainte. Nom d'un peuple mentionné dans l'Écriture, issu d'un fils de Japhet nommé *Magog*. Les rabbins prétendent, d'après un passage de l'Écriture, que le pays habité par *Magog* s'appelait *Gog*. V. GOG, au Complément. — Une ville de la Syrie portait le nom de *Magog*. V. HIÉRAPOLIS, au Complément.

MAGONTIACUM, n. pr. m. (pr. *magonciacome*) (du lat. *Magus* ou *Maganus*, le Main). Géogr. anc. Ville de la première Germanie, sur le Rhin, près de l'embouchure du Main, habité par les Caracates. Auj. *Mayence*. On disait aussi *Moguntiacum*.

* **MAGOPHONIE**, s. f. Hist. anc. Ce fut le massacre du faux Smerdis par sept satrapes, parmi lesquels se trouvait Darius, fils d'Hystaspes, qui monta ensuite sur le trône.

MAGRADA, n. pr. f. Géogr. anc. Petite rivière, entre la Gaule et l'Espagne. Auj. la *Bidassoa*.

* **MAGRAPHA**, s. m. Ant. Instrument à vent des Hébreux. D'après la description qu'en donne le *Talmud*, il devait ressembler à notre orgue.

MAGROL, s. m. Sorte de raisin noir du dép. de la Corrèze. On dit aussi *magrot*.

MAGUELONE, n. pr. f. Géogr. Ancienne ville du Languedoc, sur l'étang de ce nom, ou de Thau, à 8 kil. de Montpellier. Dans le VIII^e siècle, son évêque était un des plus puissants seigneurs de la contrée. Charles-Martel prit cette ville en 737 et la ruina de fond en comble. Il n'en reste aujourd'hui qu'une église et un petit village, dans une île.

MAGUEY, s. m. Bot. Plante du Mexique.

MAGUS, n. pr. m. (pr. *maguce*). Temps hér. Guerrier rutule tué par Énée.

MAGUSANUS, adj. m. Myth. Surnom donné à Hercule dans plusieurs monuments trouvés en Afrique et même dans la Zélande.

MAGYAR, adj. et s. des 2 g. Géogr. et hist. Nom d'un peuple qui conquit la Hongrie au X^e siècle et qui encore aujourd'hui forme dans ce pays la race dominante, la noblesse. Les *Magyars* sont venus de l'Oural; ils occupent de même la Transylvanie. Leur langue appartient à la famille ouralienne ou finnoise.

MAHÂBHÂRATA, s. m. Philol. Grande épopée indienne qui a pour sujet les guerres des Koravas et des Pandavas, issus les uns et les autres de Bhârata, prince de la dynastie des enfants de la Lune. On l'attribue à Vyasa, qui vivait douze siècles au moins avant l'ère vulgaire. Ce poème renferme 18 livres et plus de 20,000 stances.

MAHÂBHOUTA, s. m. Myth. ind. Un des deux grands germes qui renfermaient tout l'univers; il fut produit par l'union de *Brahm*, le dieu suprême, avec *Maya*, personnification de la matière. *Mahâbhouta* représente la grande âme, l'âme universelle de laquelle émanent toutes les âmes et tous les éléments.

MAHABOUB, s. m. Métrol. Monnaie d'or de Tunis et de Tripoli, valant 4 piastres et demie (2 fr. 3 c.). Le *mahaboub d'Égypte* est d'argent et vaut 5 fr. 95 c. de notre monnaie, ou 120 médini du pays.

MAHÂCÂLA, s. m. Myth. ind. Surnom de Siva. Ce mot signifie *grand destructeur*.

MAHÂCÂVYA, s. m. Philol. Nom commun de tous les poèmes indous dont le sujet n'appartient pas à la religion. La littérature sanscrite a six de ces poèmes.

MAHÂDÉVA, s. m. (mot qui signifie grand dieu). Myth. ind. Surnom de Siva.

MAHADI, n. pr. m. Myth. Incarnation de Hakem, divinité des Druses.

MAHAGONI, s. m. Bot. Un des noms de l'acajou. V. MAHOGONI, au Complément.

MAHAGOUROU, s. m. (en sanscrit, *grand docteur*). Myth. ind. Un des surnoms du Lama

MAHAL, s. m. Relat. Nom du harem où l'empereur du Mogol enfermait ses femmes. On dit aussi *mahl*.

* **MAHALEB**, s. m. Bot. Un des noms du cerisier odorant ou bois de Sainte-Lucie.

MAHALIGUÉ-PATCHOUN, s. m. Relat. Nom d'une grande fête que les Indiens célèbrent pour le repos des morts; elle dure quinze jours.

MAHAMAÏ, n. pr. f. Relat. Déesse qu'adorent les habitants du Népaul.

MAHAMOUNI, n. pr. f. Myth. ind. Principale divinité du Tibet et du Boutan.

MAHA-OMMARAT, s. m. Relat. Titre que porte le ministre du roi de Siam, chargé de le représenter quand il est absent.

MAHARÂCHTRÎ, s. m. Dialecte prâcrit employé par les poètes indous modernes.

MAHARAM, s. m. Chron. Premier mois de l'année persane. — Mois de l'année arabe correspondant à notre mois de septembre.

MAHARA-VAÏSAGUI, s. m. Fête que les brahmânes célèbrent à la pleine lune de leur mois de vayassi.

MAHARCHI, s. m. Myth. ind. Grand *Richi*. V. ce mot, au Complément.

MAHARÉGI, s. m. Fête en l'honneur de Siva, célébrée dans l'Inde à la pleine lune du mois de margaji.

MAHARNAOMI, s. m. (en ind., *fête des armes*). Fête célébrée dans l'Inde avec beaucoup de pompe; elle commence avec la nouvelle lune du mois d'arpichi.

MAHASOUNDÉRA, n. pr. f. Myth. ind. Nom d'une déesse qu'on représente toujours à genoux dans le temple de Gôtama. Les bouddhistes la regardent comme la protectrice du monde.

MAHÂSOURGO, s. m. Myth. ind. Nom que les Gentous donnent au ciel.

MAHÉ, n. pr. m. Géogr. Forteresse et comptoir français sur la côte de Malabar. 6,000 hab. Épiceries. — La capitale des îles Seychelles porte aussi le nom de *Mahé*; elle est située dans le groupe appelé *îles Mahé*, qui appartient aux Anglais.

MAHENDRA, n. pr. m. Myth. ind. Un des noms d'Indra.

* **MAHERNE**, s. f. Bot. Genre de plantes indigènes du cap de Bonne-Espérance.

MAHESWARA, adj. m. Myth. ind. Surnom de Siva.

MAHESWARI, s. m. Hist. Relig. Membre d'une secte religieuse de l'Inde, branche de celle des sivaïtes, qui admet deux principes indépendants; l'un, matériel, appelé *Maya*, la nature; l'autre, immatériel, *Maheswara* ou Siva.

* **MAHEUTRE**, s. f. Manche qui prenait depuis l'épaule jusqu'au coude, et qui était enflée et rembourrée. Louis XI avait donné des *maheutres* à ses aventuriers. Le nom du vêtement passa bientôt à ceux qui le portaient; on dit *un corps de maheutres*, *les maheutres*, et ce mot prit le genre masculin. — Au temps de la ligue, on donna le nom de *maheutres* aux soldats des armées du roi de Navarre; et comme ceux-ci se livraient à divers excès, on appela *maheutres* les voleurs et même les assassins. — Il était aussi adjectif : *Un carabin maheutre.*

MAHMOUDI, s. m. Nom des pièces d'argent, des piastres, frappées à Constantinople sous le règne de Mahmoud, en 1811, de la valeur de 4 fr. 14 c. Le *mahmoudi de Perse* ne vaut que 48 c. et demi.

MAHOGONI et par contract. * **MAHOGON**, s. m. Genre de plantes de la famille des méliacées, renfermant plusieurs espèces. La plus connue est le *mahogon d'Amérique*, dont le bois est connu sous le nom de *bois d'acajou*, et sert principalement à faire des meubles. On dit encore, par corruption, *mahoni.*

MAHOM, n. pr. m. Contraction du mot Mahomet, introduite dans le langage au temps des croisades : *Mort mahom! ventre mahom!* jurons favoris des croisés. — On désignait aussi par ce nom les idoles de tout genre qu'on trouva dans l'Asie à la même époque.

* **MAHOMERIE**, s. f. Il s'est pris quelquefois pour mosquée; mais le plus souvent on a entendu par *mahomerie*, ou la religion de Mahomet, ou l'ensemble des nations mahométanes. Dans nos vieilles chroniques, on a même compris sous le nom commun de *mahomerie* toutes les nations idolâtres. Quant à *mahometie*, il n'a jamais été en usage.

* **MAHOMÉTAN, ANE**, adj. et s. Chron. *Année mahométane*, l'année lunaire, tantôt de 354, tantôt de 355 jours, qui date de l'anniversaire de l'hégire. Les *années mahométanes* forment un cycle de 30 ans, dont 19 caves et 11 pleines. Un siècle de l'hégire ne vaut que 97 années solaires, de sorte que pour avoir la concordance d'une année mahométane avec une année de notre ère, il faut distraire de la date de l'hégire autant d'années qu'il y a de fois 33 dans la date mahométane (ou on la multiplie par $\frac{32}{33}$), et ajouter ensuite au total 622, date de l'ère vulgaire à laquelle l'hégire a eu lieu. L'*année mahométane* ou de l'hégire 1264 a commencé le 27 décembre 1847, et a fini le 15 décembre 1848.

* **MAHOMÉTISME**, s. m. Hist. relig. Cette religion, fondée en 622 par le sabre plus que par la persuasion, est un mélange de mosaïsme, de christianisme et d'idées empruntées aux traditions de l'Orient; elle se compose de 13 articles : existence d'un seul Dieu créateur; mission de Mahomet et divinité du Coran; providence de Dieu et prédestination absolue des hommes; interrogation du sépulcre, c'est-à-dire jugement particulier de chaque homme après sa mort; anéantissement de tout ce qui existe, hommes et anges, à la fin du monde; résurrection future des anges et des hommes; jugement universel; intercession de Mahomet dans ce jugement et salut exclusif des mahométans; compensation respective des torts et des injures entre les hommes; purgatoire pour ceux dont les bonnes œuvres, mises dans la balance, se trouveront d'un poids égal à celui des mauvaises actions; *saut du pont aigu*, par lequel les justes vont au paradis et les méchants tombent dans l'enfer; délices du paradis, composées principalement du plaisir des sens; peines éternelles de l'enfer. Le mahométisme permet la pluralité des femmes. On l'appelle encore *islamisme.*

* **MAHON**, n. pr. m. Géogr. Ville capitale de l'île de Minorque, une des Baléares. 20,000 hab., soit dans la ville, soit dans ses dépendances. Port vaste et très-sûr; citadelle très-forte. On l'appelle aussi *Port-Mahon*. On attribue la fondation de la ville au Carthaginois *Mahon*. Durant la guerre de la Succession, les Anglais s'en rendirent maîtres (1708) au nom de leur allié l'archiduc Charles, mais ils le gardèrent pour leur propre gouvernement jusqu'en 1756; à cette époque, les grenadiers français, commandés par le duc de Richelieu, emportèrent d'assaut cette citadelle, qui passait pour inexpugnable. Longtemps après les Anglais la reprirent, et le duc de Crillon la leur enleva de nouveau (1782). Pendant les guerres de la révolution (1798), les Anglais s'en emparèrent encore : cette fois ils l'ont rendue aux Espagnols.

MAHONI, s. m. V. MAHOGONI, au Complément.

MAHONIE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des berbéridées, propre à l'Amérique du Nord.

MAHONNE, adj. et s. f. Hist. Espèce de galère turque. C'est une corruption de *mahométane.*

* **MAHOT**, s. m. Nom générique sous lequel on comprend plusieurs espèces de plantes des Antilles, dont l'écorce offre des filaments textiles.

MAHOUT, s. m. Comm. Drap de laine d'un tissu grossier, qu'on fabrique en Angleterre et dans nos provinces méridionales, et qu'on expédie pour le Levant.

MAHRATTE, s. des 2 g. (du sanscr. *maha baschtra*, grand guerrier). Nom d'un peuple belliqueux de l'Indoustan, descendant des Radjepouts, professant le brahmanisme, et autrefois établi dans la partie N.-O. du Dekhan. Après bien des guerres que les Mahrattes ont soutenues contre les Anglais, ceux-ci les ont soumis et rendus tributaires. Ils occupent maintenant la partie centrale de la péninsule. Leur capitale, autrefois Pounâh, est aujourd'hui *Nagpour.*

MAHURI, s. m. bot. Arbre de la Guyane, famille des tillacées. On dit aussi *Mahurie*, s. f.

MAHUZZIM, n. pr. m. Myth. Divinité des anciens Chaldéens, dont on ne sait que fort peu de chose. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'Antiochus Épiphane voulut contraindre les Juifs à rendre hommage à ce dieu. *Mahuzzim* ou *Maozim* paraissent des formes plurielles; c'est peut-être simplement les idoles.

* **MAI**, s. m. Mois qui était le troisième du calendrier de Romulus et qui devint le cinquième du calendrier Julien. Il était consacré à Phébus : les catholiques fervents l'appellent le *mois de Marie* et le consacrent à la mère de Jésus. — Bot. *Mai*, nom qu'on a donné à l'aubépine, parce qu'elle fleurit au mois de mai. — Hist. *Tableau de mai*, tableau que la corporation des orfèvres de Paris offrait à la Vierge et que l'on suspendait à la porte de l'église le 1er jour du mois de mai. — *Champ de mai*, assemblée des grands et des personnes notables du royaume, qui avait lieu autrefois à Paris. Ces assemblées se tenaient auparavant au mois de mars; mais comme la saison à cette époque est souvent très-rude, elles furent transférées au mois de mai. — On a donné ce nom à une assemblée que Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, convoqua à Paris; elle eut lieu le 1er juin; l'empereur jura d'observer les constitutions de l'empire, et il reçut à son tour les serments de l'armée et des représentants de la nation. — Techn. — *Mai*, ancien nom du pétrin des boulangers. V. MAIE, au Dictionnaire. — Pelle avec laquelle les fabricants de laiton remuent la poudre de charbon et la calamine pour les mêler ensemble.

* **MAIA**, n. pr. f. Myth. Surnom de Cybèle, considérée comme la Terre. — Fille de Faune et femme de Vulcain; on lui offrait du vin dans un vase à miel. On l'appelle aussi *majesta maia*. — Myth. sanscr. V. MAYA, au Complément. — s. m. Zool. Genre de crustacés décapodes, brachiures. On les trouve dans la Méditerranée, et on les appelle dans le Midi *araignées de mer.*

MAÏADE, s. f. Anc. cout. Droit accordé à certaines personnes de vendre leur vin sans aucun impôt durant tout le mois de mai.

MAÏADIN, s. m. Relat. Monnaie turque qui valait un peu moins de deux sous tournois. Il en fallait 70 pour faire la valeur d'un sequin.

MAÏANTHÈME, s. m. Bot. Genre de plantes asparaginées qui ressemblent beaucoup au muguet.

MAÏBA, s. m. Zool. Tapir de l'Inde.

MAIDSTONE, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, une des principales du comté de Kent. 15,500 hab. Commerce de houblon.

* **MAIE**, s. f. Techn. Table sur laquelle on place le marc du raisin pour en extraire le vin. — Caisse de bois dans laquelle on tamise le salpêtre et où quelquefois on fait le mélange des matières pour préparer la poudre à canon. — Dans quelques provinces, on appelle ainsi une meule de blé. — On donne le même nom aux gerbes qu'on abandonne aux moissonneurs à titre de salaire.

MAÏENNE, s. f. Bot. Nom vulgaire qu'on donne dans quelques départements à l'aubergine ou mélongène.

MAIER, s. m. Anc. cout. Nom que portait autrefois le premier magistrat d'une ville. On a dit plus tard *maïeur* et ensuite *maire*. — Chef d'un corps de métier ou d'une confrérie.

MAÏESQUE, s. f. Anc. cout. Nom qu'on donnait dans le Béarn au droit nommé ailleurs *maïade*. V. plus haut le mot MAÏADE.

MAÏÈTE, s. f. Bot. Genre de plantes de l'Amérique, famille des mélastomées.

* **MAÏEUR**, s. m. En terme milit., se disait autrefois pour *major*. — Dans la Belgique, on appelle encore *maïeur* le premier magistrat des communes rurales, le même que dans les villes on appelle bourgmestre.

MAÏEUZE, s. f. Zool. Un des noms vulgaires de la mésange charbonnière.

MAIGNIER, s. m. Vieux mot qui signifiait domestique. — Dans l'anc. Dauphiné, on donnait ce nom à un employé ou serviteur d'un chapitre, d'une cour de justice, etc.

* **MAIGRE**, adj. des 2 g. *Maigre échine*, se dit fam. d'une personne maigre. On dit dans le même sens : *Maigre comme un hareng soret*, *comme un chat*, *comme un squelette*. — De deux personnes dont l'une a de l'embonpoint, et dont l'autre en manque : *Ce sont deux chapons de rente*, *l'un gras*, *l'autre maigre*. Cette expression vient de l'habitude où sont les fermiers que leur bail oblige à remettre au propriétaire, outre le prix de ferme, quelques pièces de volaille, d'en mettre dans chaque paire une plus grasse que l'autre. — Prov. *A cheval maigre vont les mouches*, les inconvénients de tout genre arrivent toujours à ceux qui en souffrent déjà. — Constr. *Maigre* se dit de l'argile et la chaux qui renferment de la silice. — On appelle aussi *maigre* la pierre ou la pièce de bois qui n'a pas assez d'épaisseur pour la place qu'on lui destinait. — Mar. *Navire maigre*, bâtiment dont les côtés sont trop resserré. — *Maigre eau*, partie de la mer où l'eau n'a pas beaucoup de profondeur. — *Maigre*, s. m. *Cheval chargé de maigre*, se dit fam. d'un cheval maigre, d'une haridelle. — *Il revient de La Rochelle, il est chargé de maigre*, se disait par allusion à la disette qui avait régné dans cette place pendant un long siège. — Partie d'une rivière où l'eau manque. — Zool. Genre de poissons de la famille des sciénoïdes, renfermant trois espèces. Leur chair est délicate.

* **MAIGRIR**, v. a. Il s'emploie quelquefois pour rendre, ou même pour faire paraître maigre : *Le chagrin l'a maigri*; *cette coiffure maigrit le visage*; *ces vêtements maigrissent la taille*, etc.

MAIGRAGE, s. m. Agric. Prairie naturelle où l'on met des bœufs à l'engrais.

* **MAIL**, s. m. *Mail d'armes*, se disait autrefois d'une arme qui avait la forme d'un maillet; elle était de métal ou de bois dur garni de plomb.

MAILLADE, s. f. Pêche. Filet composé de trois nappes appliquées l'une sur l'autre. C'est, sur les côtes de la Méditerranée, ce que sur celles de l'Océan on appelle *tramail*.

* **MAILLE**, s. f. Féod. *Maille d'or*, droit qui était dû au seigneur du lieu où se tenait une foire, comme indemnité des frais de garde, qui étaient à sa charge. — Monn. Ancienne monnaie d'or de Lorraine, pesant 2 deniers 4 grains. Il y avait d'un côté la tête du duc de Lorraine, et sur le revers une croix; elle eut cours en France sous le règne de François Ier et jusqu'à la fin du XVIe siècle pour 36 sous et demi. — *Maille blanche*, monnaie d'argent de Philippe le Bel (1303), pesant la moitié d'un denier. — *Maille blanche de Meun-sur-Yèvre*, monnaie d'argent qui pesait 3 deniers et demi, ce qui équivalait à 30 sous de cuivre. — *Ce n'est pas jeu de trois mailles*, ancienne expression prov. Il s'agit d'une chose importante. — *Il vaut mieux écu qu'il ne valait maille*, se disait d'une chose qui s'est beaucoup améliorée. — Blas. *Maille*, boucle sans ardillon et de forme ronde. — Pêche. Cordage fait avec l'auffe, espèce de jonc qui vient d'Espagne. — Filet qui par la grandeur de ses mailles ressemble beaucoup aux *folles* ou *cibaudières*. — Mar. Cordage dont on se sert pour mailler une voile. V. MAILLER, au Complément. — Chez les charpentiers, tissure du bois, partant du cœur de l'arbre. — Anc. constr. Ouverture d'une grille de fenêtre à fer maillé. Ces ouvertures, à Paris, ne devaient pas avoir plus de quatre pouces. — Terme qui, dans les manufactures de bas au métier, reçoit la signification de l'adjectif qui s'y trouve joint. *Maille mordue*, celle dont la moitié est dans la tête de l'aiguille et l'autre moitié dehors. — *Maille portée*, celle qui, sans sortir de son aiguille, se trouve engagée dans la tête d'une autre aiguille. — *Maille retournée*, celle qu'on laisse tomber et qu'on relève sur la même aiguille, afin qu'elle fasse relief à l'envers et creux à l'endroit. — En hortic. on appelle *maille*, l'œil ou bourgeon d'où sortent la grappe de raisin, le melon, le concombre, etc. — Sorte de pioche recourbée et pointue. — Variété de manioc.

MAILLECHORT, s. m. (des noms de *Maillort* et *Charlier*, inventeurs). Alliage de cuivre, de zinc et de nickel. On se sert de cette composition pour remplacer l'argent dans le service de table : *Couvert, cuiller de maillechort*.

* **MAILLÉ, ÉE**, part. et adj. Couvert d'une cotte de mailles — *Maillé*, s. m. Un des huit ouvriers qui desservent chaque feu sur les fourneaux à la catalane. — En constr. Ouvrage de maçonnerie fait en échiquier ou à joints obliques; c'est ce que les Romains appelaient *opus reticulatum*. — Zool. Nom vulgaire d'une espèce de perroquet et d'un poisson du genre labre.

MAILLER, s. m. Cheval de postillon ou de domestique qui porte une malle.

* **MAILLER**, v. a. Il se disait autrefois pour frapper avec un maillet. Il s'emploie encore en ce sens dans certaines manufactures. — *Mailler la baliste*, la battre sur une pierre avec un maillet de bois pour en aplatir le grain et la rendre unie. — Autrefois *mailler quelqu'un*, c'était lui mettre une cotte de mailles. — Mar. *Mailler une voile*, l'attacher à une autre voile, en faisant passer un filin par les yeux de pie pratiqués le long de la ralingue des deux voiles. — *Mailler*, v. n. Hortic. En parlant de la vigne et de quelques autres plantes, c'est pousser des mailles ou bourgeons. *Le raisin blanc maille plus tôt que le noir.*

* **MAILLET**, s. m. Blas. Espèce de marteau qu'on représente dans les armoiries, plus petit que la mailloche. — Cheval attelé entre les deux brancards d'une chaise de poste. V., plus haut, MAILLER, s. m. — Zool. Poisson du genre squale.

* **MAILLETAGE**, s. m. Mar. Travail par lequel on garnit de clous à large tête la partie de la carène d'un bâtiment qui est dans l'eau, afin de la garantir de la piqûre des vers.

MAILLETON, s. m. Hortic. Maille de la vigne et spécialement bourgeon de l'année.

MAILLEZAIS, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Vendée. 1,210 hab.

* **MAILLOCHE**, s. f. Techn. Marteau de fer à l'usage des carriers. — Blas. Petit maillet représenté dans les armoiries.

MAILLOLE, s. f. Agric. Bourgeon de la vigne. V. MAILLE et MAILLETON, au Complément.

* **MAILLON**, s. m. Mar. Sorte de nœud coulant qui sert à saisir un objet sous l'eau. — Agric. Lien pour attacher la vigne. — Techn. Anneau qui, dans les métiers de gaziers, attache les plombs aux lissettes.

* **MAILLOT**, s. m. Pantalon collant, blanc ou couleur de chair, que mettent les danseurs et danseuses pour paraître au théâtre. — *Maillot*, s. m. Zool. Genre de petits mollusques gastéropodes terrestres, voisins des hélices.

* **MAILLOTIN**, s. m. Hist. Les *maillotins* se soulevèrent à Paris le 1er mars 1381, pour s'opposer aux exactions du duc d'Anjou, régent de France pendant la minorité de Charles VI; ce mouvement fut imité à Rouen, mais réprimé partout en peu de temps. — On appelle *maillotin*, dans quelques cantons du Midi, les pressoirs à olives.

MAIMADCHAN, n. pr. m. Géogr. Petite ville chinoise à l'extrême frontière de l'empire, en face de la ville russe de Kiahkta. C'est entre ces deux villes qu'ont lieu les opérations commerciales entre les Chinois et les Russes.

MAIMONIDIEN, IENNE, adj. et s. Philos. Partisan des doctrines de Maimonides, célèbre rabbin du XIIe siècle, qui fut disciple d'Averhoës, médecin et philosophe platonicien comme lui.

* **MAIN**, s. f. Archéol. *Main molaire*, meule qu'on faisait tourner à la main. — *Avant la main*, se disait autrefois pour d'avance. — Sous la Convention : *Gens de la haute main*, membres du comité de salut public qui dirigeaient les affaires de haute politique et ordonnaient les arrestations. On l'opposait à *gens d'examen*. V. EXAMEN, au Complément. — *Main de justice*, emblème qui se trouve pour la première fois sur les sceaux de Louis X. — En astron., *Main de justice*, constellation placée entre Pégase, Céphée et Andromède. On l'appelle aussi *Lézard* et *Sceptre*. — En peint., on appelle *main*, la partie de l'art qui consiste dans le travail manuel. On dit qu'un peintre *a de la main*, quand sa touche est ferme, précise, rapide, etc. — *Main* se dit aussi de la touche particulière d'un peintre, c'est-à-dire de sa méthode, de sa manière : *On reconnaît là la main de Raphaël, du Corrège*. On dit également *le faire, la touche, le pinceau*. — En escr., *avoir de la main*, c'est parer et riposter avec adresse. — *Avoir la pleine main*, se dit à certains jeux de la chance heureuse du banquier, quand il amène toutes les cartes qui sont sur le tapis et qui appartiennent aux joueurs avant d'amener la sienne. — *Tirer la main*, se dit pour, tirer au sort afin de savoir à qui *la main appartiendra*, c'est-à-dire qui aura le droit de jouer le premier. — Hist. nat. On appelle *mains* les quatre extrémités des membres du singe. — Mar. *Tirer main sur main*, tirer un cordage par un mouvement suivi et sans interruption, en employant alternativement les deux mains. — Les horlogers se servaient autrefois d'un outil à quatre branches en forme de doigts, qu'ils nommaient *main*. — On appelle de même une pièce de fer recourbée qui sert à soulever des fardeaux. — Comm. *Donner de la main à une étoffe*, c'est lui faire subir une préparation qui la fait paraître plus épaisse, mais qui n'en améliore pas la qualité. — *Main d'oublies*, poignée d'oublies qui en contient sept ou huit. Les boîtes d'oublies se composent ordinairement de vingt *mains*. — Man. *Cheval qui a la bouche à pleine main*, cheval qui a l'appui ferme, sans peser sur la bride. — *N'avoir pas de main*, se dit d'un cavalier qui se sert maladroitement de la bride. — *Conduire ou travailler un cheval de la main*, c'est le changer fréquemment d'allure. — *Le mener en main*, le conduire sans être monté dessus. — *Le travailler de la main à la main*, le travailler par le seul effet de la bride. — *Le tenir dans la main*, en être toujours maître. — *Le sentir dans la main*, connaître par ses mouvements qu'il comprend ce qu'on exige de lui. On dit à tort qu'*il est dans la main du cavalier*. — *Le mettre dans la main*, lui faire prendre une première position qui sert d'introduction à tous les exercices. — *Main savante*, se dit d'un cavalier qui conduit bien et par des mouvements peu apparents. — *Main ignorante*, celui qui ne sait saisir les temps et changer à propos l'emploi de ses forces. — En t. de cabale, on appelle *main de gloire*, une main de pendu desséchée et dans laquelle on plaçait une bougie, dont la lumière, croyait-on, rendait immobiles tous ceux qui l'apercevaient; aussi les voleurs avaient-ils soin de se pourvoir de *mains de gloire* pour s'introduire la nuit dans les maisons. — On donnait le même nom à une mandragore préparée d'une manière spéciale, à laquelle les charlatans attribuaient la vertu de doubler l'argent qu'on mettait auprès d'elle. Cette expr., *main de gloire*, paraît être une corruption de *mandragore*. — Dans l'anc. jurisp., le mot *main* en général s'employait pour puissance. — On appelait *main moyenne*, une ordonnance de parêatis. V. PARÉATIS, au Dictionnaire. — *Prendre main moyenne de la justice du lieu*, c'était demander et obtenir cette ordonnance. — Dans certaines cout., *main pleine*, consignation de biens suffisante pour assurer la créance pour laquelle on était poursuivi. — *Conforte main*, lettres accordées par le roi pour autoriser et appuyer la main-mise, la saisie. — *Imposer à deux mains*, percevoir un double droit. — *Mettre la main au bâton, à la verge*, se dessaisir de son héritage. — *Prendre la main*, recevoir le serment des parties contractantes. — *Bailler la main*, donner son consentement. — *Main hautaine, main souveraine*, puissance, autorité suprême. — *Main assise*, dans les cout. d'Artois et de Flandre, moyen d'acquérir hypothèque sur les biens d'un débiteur, en les faisant saisir judiciairement. — *Main plévie*, dans la cout. de Liége, droit en vertu duquel, au moment du mariage, tous les biens de la femme tombaient dans le patrimoine du mari, à condition que la femme, devenue veuve, posséderait tous les biens du mari, sauf les fiefs. — *Main ferme*, roture censive. — *Héritage de main ferme*, qui ne donnait aucun titre de noblesse. — *Donner, tenir en main ferme*, donner, tenir un héritage sans acquérir de droits féodaux. — *Main molle*, s'est dit pour *main-morte*. V. ce mot, au Dict. et au Compl. — *Main du roi*, autorité du commissaire. — *Main de la justice*, pouvoir qu'a la justice de faire exécuter ses ordonnances, ses arrêts. — *Fermer la main*, c'était faire une saisie chez le débiteur pour l'empêcher de faire disparaître son mobilier. — *Main tierce*, tiers entre les mains duquel on déposait la chose contestée. — *Mesurer de main tierce*, dans la cout. de Landrecies, donner la mesure exacte, mesurer le boisseau à ras. — *Payer en main brève*, lorsqu'on était débiteur d'un individu qui lui-même était débiteur d'un autre, payer dans les mains de celui-ci. — En mus., *main* se dit du jeu d'une des deux parties sur le clavier. — *Avoir la main gauche meilleure que la droite*, exécuter plus nettement, plus vivement la basse que la partie haute. — *Morceau à quatre mains*, morceau écrit pour être joué par deux personnes sur le même piano. Il y a des morceaux *à six, huit, douze mains*, exécutés sur plusieurs instruments. — *Main harmonique*, application du système de la gamme sur les doigts et les articulations de la main gauche, afin d'aider la mémoire et de faciliter l'étude de toutes les gammes. — *Avoir la main bien placée, un beau port de main*, jouer d'un instrument avec grâce et aisance. — La représentation de la *main* joue un grand rôle dans les monuments de l'antiquité. Chez les Égyptiens, c'était le symbole de la force, et chez les Romains celui de la foi. *Deux mains jointes* expriment la concorde et la bonne foi; *la main fermée* indique la dialectique; *ouverte*, c'est l'éloquence; *une main sur la tête* est un emblème de douleur; *deux mains ouvertes sur un tombeau* annoncent que ce tombeau renferme un individu mort jeune. — On appelle *main votive* une main de bronze ou de marbre qu'on offrait aux dieux par reconnaissance d'un bienfait reçu. — Une *main*, dans les hiéroglyphes, était l'emblème de l'autorité suprême. — *Écrire de sa main blanche*, anc. expr. prov., écrire soi-même, de sa propre main; mauvais jeu de mots, allusion au mot *propre*, qui signifie personnel et net. — *Avoir une belle voix pour écrire et une belle main pour chanter*, écrire et chanter fort mal. — *Il ne faut pas que la main gauche sache ce que fait la main droite*, maxime tirée de l'Évangile, où elle signifie qu'on ne doit pas publier ses bonnes œuvres, ni faire le bien par ostentation. Quelquefois, dans l'usage ordinaire, elle veut dire seulement qu'il ne faut pas mettre tout le monde dans le secret de ses affaires. — *Il vaut mieux tendre la main que le cou*, il vaut mieux demander l'aumône que de s'exposer à périr sur un gibet en commettant un vol. — *Tous les doigts de la main ne se ressemblent pas*, se dit en parlant de deux ou de plusieurs personnes qui ont des goûts et des caractères différents. — *Avoir des mains de laine et des dents de fer*, manger beaucoup et fuir le travail. — *Avoir des mains de beurre*, laisser tomber ce qu'on tient dans ses mains. — *Faire im-*

position des mains sur quelqu'un, s'est dit quelquefois pour le battre. — *Mariage de la main gauche*, celui qu'un prince contracte avec une personne de condition inférieure, à qui il donne la main gauche au lieu de la droite en allant à la cérémonie nuptiale. Cette union ne donne pas à la femme un rang analogue à celui de son époux, et les enfants qui en proviennent n'héritent pas des dignités du père. On dit aussi *mariage morganatique*.

MAIN. Géogr. V. MEIN, au Complément.

* MAÏNA, n. pr. m. Géogr. Petite contrée montagneuse de la Morée, entre deux chaînes de montagnes qui s'avancent vers la mer. 42,000 hab., répartis dans une centaine de villages et quelques villes peu importantes. Lieu principal *Maïna*. On dit aussi *le Magne*. V. MAINOTE, au Complément.

MAINADE, s. f. (mot catalan; la forme castillane serait *manada*, troupe). Mot qui se trouve dans Fleury, et qui signifie compagnie d'hommes de guerre. *On excommunia*, dit-il, *les pillards aragonais et mainades ou compagnies*.

MAINADAIRE, s. m. Hist. Titre de certains nobles de la cour d'Aragon, qui probablement étaient à la tête d'une mainade.

MAINADERIE, s. f. Office dans la maison du roi d'Aragon; commandant d'une mainade.

* MAINATE, s. m. Genre d'oiseaux dentirostres, grimpeurs.

MAINBOURNIE, s. m. Anc. législ. Vieux mot qui signifiait tutelle ou curatelle. Ce mot s'est écrit de plusieurs manières différentes : *mainbarnie, mainburnie, mainbournie, mainbournée*, etc.

MAINBOUR, s. f. Anc. législ. Vieux mot qui signifiait tuteur ou gardien.

MAIN-BRUNE, s. f. Techn. Sorte de papier gris grossier, qui entre dans la fabrication des cartes à jouer.

* MAINE, n. pr. m. Géogr. anc. Province de France, entre la Normandie, la Touraine, l'Anjou et la Bretagne; cap. le Mans. Cédé à la France par René d'Anjou, en 1481, mais aliéné plusieurs fois depuis cette époque pour former des apanages, le Maine n'a été définitivement réuni à la couronne qu'en 1584. Il a formé les dép. de la Mayenne et de la Sarthe. — *Maine*, s. f. Nom qu'on donne à la Mayenne après sa jonction avec la Sarthe, jusqu'à son embouchure dans la Loire. Il ne faut pas confondre cette rivière avec une autre petite rivière qu'on appelle aussi *Maine*, et dont l'embouchure est dans la Sèvre Nantaise. — *Maine*, s. m. Un des États de l'Union américaine, entre le Canada, le New-Brunswick, le New-Hampshire et l'océan Atlantique. Ce n'était, avant 1820, qu'un district de l'État de Massachusets; à cette époque, il en a été séparé pour former un État particulier, divisé en neuf comtés. Ch.-l. *Augusta*. Tabac, indigo, etc.

MAINE, s. f. Vieux mot qui signifiait ce que la main peut contenir. Un paysan de Molière dit : *Sans nous, il en avait pour sa maine de fèves*, il était perdu.

* MAINE-ET-LOIRE, n. pr. m. Géogr. Département de la France formé d'une grande partie de l'Anjou, et divisé en cinq arrondissements. [illegible], houille, ardoisières immenses, pierre de [illegible], etc. Vin assez estimé, fruits, lin, chanvre, etc. Hauts-fourneaux, toiles, tissus de coton, mouchoirs dits *de Chollet*, etc. Pop. 477,270 hab. Ch.-l. Angers.

MAÏNE, s. f. Bot. Arbrisseau de Cayenne.

MAINÉ, s. m. (du lat. *minor natu*). Anc. législ. Vieux mot qui s'employait pour puîné, cadet.

MAINETÉ, s. f. Anc. législ. État du puîné. — Droit qui appartenait au mainé dans les successions paternelles et maternelles.

MAIN-FORTE, s. f. Anc. pratiq. Il se disait autrefois comme synonyme de personne puissante. Il était dangereux d'exercer une action en revendication, en retrait, quand le bien à revendiquer était à *main-forte*.

MAINLAND, n. pr. f. Géogr. Ile de d'Écosse, la plus grande des îles Shetland; 183 kil. sur 55. 18,000 hab. Ch.-l. Lerwick. Les Hollandais s'y rendent vers le milieu de l'été pour la pêche du hareng.

MAIN-METTRE, v. a. (du lat. *manu mittere*). Anc. législ. Affranchir un homme de condition servile. Ce mot venait de l'usage où l'on était d'opérer l'affranchissement par l'imposition des mains.

MAIN-MIS, ISE, part. et adj. Qui de serf est devenu franc et bourgeois.

MAIN-MILITAIRE, s. f. Anc. législ. Force publique armée.

* MAIN-MORTABLE, adj. et s. des 2 g. Féod. Nom qu'on donnait à tous les serfs, dont les biens revenaient au seigneur, s'ils venaient à mourir sans héritier légitime. Ils ne pouvaient, dans ce cas, tester qu'à concurrence de cinq sous, à moins que le seigneur ne le leur permît. L'Acad. écrit *mainmortable* d'un seul mot.

* MAIN-MORTE, s. m. Féod. Ce mot ne trouve plus d'application aujourd'hui que quand on parle des communautés, des corps, des établissements qui ont une existence légale, comme les collèges, les hospices, etc. Le droit d'aliéner ne leur appartient pas, car ils ne sont qu'usufruitiers de leurs biens; l'État seul est propriétaire. On l'emploie aussi pour signaler l'existence illégale des communautés religieuses qui acquièrent des biens considérables et qui, en faisant passer ces biens fictivement de main en main par don gratuit, échappent à tous les droits de mutation. La *main-morte est rétablie de fait dans les couvents d'hommes et de femmes*. L'Acad. écrit *mainmorte* d'un seul mot.

MAINMUABLE, s. f. Féod. Serf qui pouvait à son gré changer de seigneur et se transporter sur une autre juridiction.

* MAÏNOTE, adj. et s. des 2 g. (pr. *ma-i-note* et non *ménote*. Géogr. Habitant du Maïna. Les *Maïnotes* prétendent descendre des Lacédémoniens; ils n'ont jamais été soumis par les Turcs.

MAINTENANCE, s. f. Anc. jurispr. Confirmation, par autorité de justice, dans la possession d'un héritage ou d'un bénéfice.

* MAINTENIR, v. a. Véner. *Maintenir le change*, se dit des chiens qui continuent de suivre la bête qu'ils ont lancée, et qui ne se laissent point détourner par une autre.

MAINTENON, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. d'Eure-et-Loir. 2,000 hab. On y voit encore le château de madame de Maintenon. Patrie de Colin-d'Harleville.

* MAIRE, s. m. Hist. *Maire du palais*, dans l'origine, officier chargé du gouvernement intérieur du palais. Peu à peu cet officier usurpa tous les pouvoirs. Les *maires du palais* se firent déclarer inamovibles et ensuite héréditaires. Enfin Pepin dit le Bref, dernier maire du palais, fit descendre du trône le dernier Mérovingien et s'y plaça lui-même, en 752. La charge de maire du palais eut peu d'importance sous les Carlovingiens, et fut abolie par Hugues Capet. — *Lord maire de Londres*. V. LORD, au Compl. — *Maire*, titre que se donnaient les possesseurs de quelques petits fiefs. — Chef d'une communauté d'artisans — *Maire* se disait quelquefois adject. pour majeur : *Juge maire : Un mien parent est juge maire*. On disait aussi *juge maje*. V. MAJE, au Complément. — Anc. législ. *Maire âge*, temps de la majorité. — Navig. *Bateau maire*, grand bateau. V. BATEAU, au Dictionnaire.

* MAIRIE, s. f. Féod. *Mairie seigneuriale*, justice du seigneur qui avait titre de maire ou de prévôt. — *Mairie*, sorte de fief qui avait droit de basse justice. — *Mairie royale*, se disait pour prévôté.

* MAIRESSE, s. f. *Madame la mairesse*, ne peut se dire aujourd'hui que par plaisanterie. On dit *la femme du maire*, *de monsieur le maire*.

* MAIS, conj. et adv. Ce mot avait un sens souvent bien différent de celui que nous lui donnons maintenant : *A toujours mais*, signifiait à perpétuité, éternellement. — *Il y en a mais*, il y en a davantage. — *Mais que*, pourvu que. — *Je le ferai mais que je puisse*, je le ferai pourvu que je le puisse.

MAIS, n. pr. m. Myth. ind. Ministre de Vichnou, suivant une secte de Brahmes, les Ceuravaths. Il est chargé d'examiner les bonnes ou mauvaises actions des morts; et lorsque les âmes de ceux-ci ont été suffisamment purifiées par les transmigrations qu'elles ont subies, il les présente au dieu.

MAISE, s. f. Vieux mot qu'on emploie encore quelquefois pour caque où l'on met les harengs.

* MAISON, s. f. *Maison de force*, prison. — *Maison de dépens*, se disait autrefois d'une prison particulière où un débiteur condamné devait se constituer prisonnier faute de payement. — *Maison de justice*, prison où l'on enferme provisoirement les prévenus de crime. — *Maison de la paix*, nom que l'on a quelquefois donné à la salle d'audience où se rend la justice. — *Maison pénitentiaire*, nom de certaines prisons établies d'abord en Amérique, et successivement en France, en Angleterre, etc., et dont le régime intérieur est calculé de manière à pouvoir produire quelque amélioration morale chez les détenus, en leur donnant l'instruction élémentaire et religieuse, en leur enseignant un métier, en leur imposant le goût du travail, etc. V. PÉNITENTIAIRE, CELLULAIRE, au Complément. — *Maison de détention* ou *de travail*, édifice où l'on recueille les mendiants, les vagabonds, que l'on contraint à quelque travail manuel pour gagner leur subsistance. — *Maison du roi*, s'est dit quelquefois pour prison : *Il est pour trois ans dans la maison du roi*. Plus ordinairement cette expression s'emploie pour désigner l'ensemble de tous les officiers attachés au service intérieur ou personnel du roi dans différents pays de l'Europe, et en France, avant 1848. Sous l'ancienne monarchie et pendant la restauration, la maison du roi se divisait en *maison civile* et *maison militaire*. Dans la première on comprenait la chapelle, les chambellans, les écuyers, les secrétaires, etc.; dans la seconde étaient les gardes du corps, les mousquetaires, les Cent-Suisses, etc., etc. Cependant les gardes françaises, les gardes suisses, étaient de la *maison militaire*, et n'étaient pas de la *maison du roi*. — La *maison rouge*, se disait des mousquetaires. — Ant. rom. *Maison dorée*, nom du palais que Néron fit construire dans Rome, après l'incendie de cette ville. — Philol. *Maison rustique*, titre de plusieurs ouvrages qui traitent spécialement de l'économie rurale. — Prov. *Quand la maison du voisin brûle, il est permis d'avoir peur*, le mal des autres doit nous servir de leçon. — *Pluie, fumée et femme sans raison, chassent l'homme de la maison*, on ne peut pas plus vivre avec une femme acariâtre que dans une maison qui n'est pas couverte ou dans une chambre dont la cheminée fume. — *Maison faite et femme à faire*, signifie que lorsqu'il est question de prendre une femme, il faut la choisir assez riche pour monter une maison, et assez jeune, assez docile, pour que l'on puisse former son caractère. — *N'avoir ni maison ni buron*, ne posséder aucun bien, n'avoir ni feu ni lieu. — *Eh! la maison!* exclamation fam. et pop. pour appeler, comme si l'on disait : Eh! quelqu'un de la maison; n'y a-t-il personne dans la maison? — *La maison serait belle s'il y avait des pots à moineau*, manière de tourner en ridicule une maison de mince apparence. — *Les maisons empêchent de voir la ville*, se dit en plaisantant d'une petite ville qui n'a rien de joli, ou, en général, d'une foule de choses que l'on voit à la fois, de manière qu'on ne peut en considérer l'ensemble.

MAÏSSOUR, n. pr. m. Géogr. Grande province de l'Inde anglaise, qui occupe une partie du plateau formé par les deux chaînes des Ghattes. 3 millions d'hab. Cap. *Maïssour*, ville fort ancienne, mais déchue. Le gouvernement est entre les mains d'un radjah, tributaire des Anglais. L'orthographe anglaise de ce mot est *Mysore*, ce qui, à l'anglaise, se prononce *Maïssor*.

* MAÎTRE, s. m. On appela jadis *maître des sentences* Pierre Lombard, philosophe du XII^e^ siècle, qui avait publié un ouvrage intitulé *Les quatre Livres des sentences*. — François de Mayran, qui, deux cents ans plus tard, soutint le réalisme absolu, reçut le nom de *maître des abstractions*. — Hist. Sous la république romaine, on créait un *maître de la cavalerie*, toutes les fois qu'un nommait un dictateur; il ne recevait d'ordres que de celui-ci. — Les principaux officiers de l'empire romain étaient appelés *maîtres*. Les censeurs reçurent d'Auguste le titre de *maîtres du cens*. — *Maître de la milice*, officier institué par Constantin, et qui remplaça le préfet du prétoire — Le secrétaire des commandements de l'empereur de Constantinople s'appelait *maître des dispositions*. — Les empereurs grecs conféraient aux ducs de Naples le titre de *maître* ou *consul impérial*. — *Maître des exercices*, officier qui présidait aux exercices de la jeunesse. — Le directeur général du collège de Constantinople s'appelait *maître œcuménique*. — Ce titre de *maître* fut donné pareillement, à dater du XII^e^ siècle, aux cardinaux et aux évêques, au chef des chantres de la cathédrale de Milan, à tous les membres du parlement, au premier chambellan appelé *maître chambrier*; aux chefs de plusieurs corps de l'armée : *maître de la cavalerie*, *de l'infanterie*, *des engins et machines*, *des arbalétriers*, *des mineurs*, *de l'artillerie*. — Le religieux chargé de la direction des novices était le *père maître*; celui qui instruisait les enfants, *maître des enfants*. — *Le maître de chambre*, se dit à Rome de l'huissier qui introduit chez les cardinaux. — Le *maître justicier* était le premier officier de

justice à la cour du roi de Sicile. — Anc. cout. Au palais, on appelait *maîtres ès lois*, les jurisconsultes consommés. — Le *maître du quai*, dans les ports de commerce, était un officier chargé de la police des ports; le *maître des ponts et pertuis* était un matelot ou pilote chargé de conduire les bateaux au passage des ponts et pertuis où la navigation offrait quelques dangers. — En mar., on désigne par le nom de *maître*, de *maîtresse*, les pièces les plus considérables du bâtiment; ainsi on dit *maître bau*, de la poutre placée dans l'endroit le plus large; *maître couple*, est le plus ouvert des couples de membrure d'un navire; *maîtresse ancre*, l'ancre la plus grosse, etc. — *Maître de grève*, nom de celui qui, après la pêche de la morue, est chargé de faire sécher les poissons sur la grève. — Hist. de la musique, *maître chanteur*, membre d'une association musicale et poétique en Allemagne, vers le XV^e siècle. — Escr. *Maître en fait d'armes*, maître d'escrime, et par extension tireur habile. — Au man. *Avoir les pieds en maître à danser*, avoir les pointes des pieds trop en dedans. — Techn. *Maître de pelle*, garçon boulanger qui enfourne les pains. — Prov. *Les bons maîtres font les bons valets*, quand on traite bien ses domestiques, on en est bien servi; et fig., lorsque le supérieur remplit bien son devoir, les subordonnés s'acquittent bien aussi des leurs. — *Il fait bon être maître, on est valet quand on veut*, quand on a la liberté, il faut savoir en jouir. — *Être maître passé* dans quelque chose, c'est y être expert, habile et même astucieux et rusé; *être passé maître*, c'est, outre la signification propre qui est d'être reçu maître dans une corporation, être désappointé dans quelque chose sur quoi l'on comptait. — A quelqu'un qui arrive tard à un dîner, on dit: *Vous venez tard, on vous a passé maître*, on a dîné sans vous. — *Maître* est un mot dont on se sert quelquefois en parlant à des subalternes, soit qu'on veuille les traiter avec familiarité, soit que l'on se trouve irrité contre eux: *Bonjour, maître un tel! Ah çà, maître....*

* **MAÎTRISE**, s. f. Dans son acception la plus commune, le mot *maîtrise* signifiait, dans les arts et métiers, l'état de celui qui, après un temps déterminé d'apprentissage et de compagnonnage, avait prouvé sa capacité par l'exhibition du chef-d'œuvre. La *maîtrise* seule donnait le droit d'employer des apprentis et des ouvriers. Les *maîtrises* ont été abolies en France après la révolution de 1789. — Quelquefois le droit de *maîtrise* était accordé à des individus qui n'avaient point fait d'apprentissage et n'avaient point produit leur chef-d'œuvre; c'est ce qu'on appelait *maîtrise sans qualités*. — Hist. On appelait *grande maîtrise de l'ordre de Malte*, la dignité du chef de l'ordre. Originairement, c'était à très-peu de chose près une autorité souveraine; mais depuis l'établissement de l'ordre à Malte, cette autorité restreinte ne pouvait s'exercer qu'avec l'assistance du conseil de l'ordre.

MAÏUMA. Ant. V. MAJUMA, au Complément.

MAÏUS, n. pr. m. (pr. *maïuce*). Myth. Divinité des Tusculaniens, sur les attributs de laquelle les auteurs sont peu d'accord. Les uns veulent que *Maïus* soit une personnification de la terre, considérée comme divinité mâle; suivant les autres, ce n'est qu'une contraction du mot *maximus*, épithète donnée à Jupiter, le plus grand des dieux.

MAIXENT (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Deux-Sèvres. 4,500 hab. Haras national.

MAJA. V. plus loin le mot MAJO.

MAJAGNÉ, s. m. Zool. Ancien nom du cormoran.

MAJAUFE, s. f. Hortic. Variété de fraise.

MAJE, adj. m. Dans quelques provinces, titre que l'on donnait au lieutenant du sénéchal: *Le juge maje*. C'est mal à propos que ce mot, qui vient de *major*, s'est écrit en quelques lieux par un *g*

MAJESTA, n. pr. f. Myth. Nom donné à la terre féconde, épouse de Vulcain et mère de Mercure. On l'appelle aussi *Maïa*.

MAJESTAS, n. pr. f. Myth. rom. Divinité allégorique, fille du dieu *Honor* et de la déesse *Reverentia*. Suivant Ovide *Majestas* a régné paisiblement au ciel dans les temps primitifs.

* **MAJESTÉ**, s. f. Hist. *Loi de majesté*, nom d'une loi promulguée par Auguste, laquelle condamnait à la peine de mort tout individu qui serait convaincu d'attentat contre l'État ou contre son chef. C'est ce que les modernes ont appelé *loi de lèse-majesté*. — On appelait *jugement de majesté*, celui qui faisait application de la loi Auguste. — *Votre Majesté*, devint plus tard un titre d'honneur qui fut donné aux rois, aux papes, puis étendu aux princes, aux seigneurs, aux prélats, qui exerçaient sur quelque contrée les droits de souveraineté. On dit que ce fut Gondemar, roi visigoth d'Espagne en 610, qui prit le premier le titre de *majesté*. — On entendait par *sceau de majesté*, le grand sceau des empereurs d'Allemagne.

* **MAJEUR, EURE**, adj. En mus., terme qui indique la grandeur relative d'un intervalle comparé avec un intervalle mineur de même dénomination. Ainsi, *la seconde majeure* a un ton entier d'intervalle et la *seconde mineure* un demi-ton seulement. V. DEMI-TON. — Autrefois, on appelait l'intervalle de *si à ut, semi-ton majeur*; l'intervalle de la quarte à la quinte, de *fa à sol*, s'appelait *ton majeur*. Ces dénominations sont aujourd'hui hors d'usage. — Le *mode majeur* est caractérisé non-seulement par la tierce majeure *ut mi*, mais aussi par la sixte majeure *ut la*. — Mar. *Mât majeur*, le mât le plus élevé du bâtiment. — Géogr. *Lac majeur* (en lat. *Verbanus Lacus*; ital. *Lago Maggiore*), étendue d'eau située dans le royaume Lombardo-Vénitien; il sépare la Suisse et la Lombardie des États sardes; le Tessin le traverse. 60 kil. sur 7. Au milieu de ce lac sont les *îles Borromées*.

MAJO, s. m. (pr. *magho*) (mot esp.). Nom que l'on donne en Espagne aux jeunes gens de la classe des ouvriers ou des agriculteurs qui prennent un soin particulier de leur toilette et de leur extérieur. Un *majo* est une espèce de petit-maître. Les élégantes de la même classe portent le nom de *maja*. — *Quintal majo* ou *macho*, en Espagne, poids de cent cinquante livres.

* **MAJORAT**, s. m. Hist. Immeuble affecté au soutien d'un titre noble, non-seulement dans le titulaire actuel, mais encore dans la personne de ses héritiers légitimes et naturels, par droit de primogéniture; c'est une substitution perpétuelle dont l'effet ne cesse que par le défaut absolu d'héritiers habiles à le recueillir. Les *majorats* sont une institution du moyen âge, particulièrement propre à l'Espagne et aux anciennes provinces espagnoles devenues françaises, dans lesquelles les ordonnances de nos rois, notamment celle des substitutions, l'avaient modifiée. La restauration maintint les *majorats* en les modifiant encore; une loi de 1835 les a définitivement proscrits comme contraires à l'esprit de notre législation. — Sous l'empire, on divisait les *majorats* en deux classes: *de propre mouvement* et *sur demande*. Les premiers étaient ceux dont le chef de l'État accordait la dotation à titre de récompense ou autrement. Les seconds étaient constitués à la demande et sur les biens personnels des titulaires. — Quant aux *majorats des pairs*, il avait été réglé par une ordonnance d'août 1817 qu'on ne pouvait être nommé pair si l'on n'avait préalablement constitué un majorat. Les majorats étaient de trois sortes, de 30,000 fr. de revenu pour les ducs, de 20,000 fr. pour les marquis et les comtes, et de 10,000 fr. pour les vicomtes et les barons.

* **MAJORDOME**, s. m. Hist. Nom qui fut donné premièrement au maître d'hôtel ou grand maître de la maison d'un prince. Sous la première race, ce fut le titre du maire du palais.

MAJORIN, s. m. Hist. Titre d'un magistrat espagnol ayant, dans quelques petites villes de Catalogne, la charge et les attributions d'un maire.

MAJORINE, s. f. Monnaie de l'empire grec. V. DÉCARGYRE, au Complément.

MAJORITE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte luthérienne fondée par George *Major*, au milieu du XVI^e siècle. *Major* avait abandonné les sentiments de Luther sur le libre arbitre et adopté ceux de Mélanchthon.

* **MAJORITÉ**, s. f. Chez les Romains, la majorité avait lieu à l'âge de 25 ans accomplis. Les Germains, les Burgondes, les Ripuaires et tous les autres peuples du Nord l'avaient fixée à 15 ans; c'était l'âge où l'on peut commencer de porter les armes, et ils ne demandaient pas autre chose. Les rois francs de la première race furent majeurs à 15 ans. Sous la seconde race, la *majorité* fut fixée à 21 ans; mais sous la troisième race (1374), on la reporta à 13 ans, c'est-à-dire en deçà même de l'époque fixée par les Francs. Aujourd'hui, la *majorité* en France n'a lieu qu'à 21 ans accomplis. La *majorité féodale*, c'est-à-dire l'âge auquel on pouvait faire ou recevoir l'acte de foi et hommage, était fixé à 20 ans pour les hommes et à 15 pour les filles.

* **MAJORQUE**, n. pr. f. (en esp. *Mallorca*). Géogr. La plus grande des îles Baléares, a environ 70 kil. du N. au S. sur 57 de l'E. à l'O. 185,000 hab. Ch.-l. Palma. Vins délicieux, fruits, oranges, olives. Patrie de Raymond Lulle. Ce fut autrefois un royaume qui comprenait toutes les Baléares et quelques annexes. Les Maures en furent expulsés en 1229, par Jacques, roi d'Aragon. A la fin du XIV^e siècle, ce royaume fut réuni à l'Aragon par Pierre IV. Les Baléares forment aujourd'hui une province espagnole sous le titre de *capitainerie générale de Majorque*.

MAJUMA, s. f. Ant. Fête originaire de la Syrie, et consistant principalement en joutes sur l'eau. Elle fut adoptée par les Grecs et les Latins. On la célébrait au mois de mai dans la ville d'Ostie et dans presque tous les ports de la Méditerranée.

MAJUMAS, n. pr. m. Géogr. anc. Port de la ville de Gaza, sur la mer Intérieure.

* **MAJUSCULE**, adj. des 2 g. et s. f. On emploie une majuscule à chaque partie d'un nom propre quand il s'écrit avec un tiret: *Les Pays-Bas, la Grande-Bretagne*, etc. On écrit encore avec une majuscule les titres d'ouvrage: *La Grammaire de Beauzée, la Chaumière indienne, la Folle Journée*. Quant aux noms de sciences, d'arts divers, il n'y faut mettre de majuscules que si ces êtres abstraits sont personnifiés, et particulièrement quand cette manière d'écrire peut éviter une amphibologie. — *Écriture majuscule*, écriture employée quelquefois en diplomatie, et dans laquelle on ne fait entrer que des *majuscules*; les inscriptions, en général, sont en *écriture majuscule* ou en lettres capitales.

MAKANA, n. pr. m. Géogr. Établissement français du Sénégal, sur le bord du fleuve, le plus avancé dans les terres.

MAKEMBA, s. f. Relat. Idole qu'on adore dans le Congo. Ce n'est qu'une grande natte à laquelle on suspend toutes les offrandes.

MAKOUTE, s. f. Relat. Espèce de monnaie de compte en usage parmi les nègres de la côte d'Angola. Quelques voyageurs écrivent *macouke*.

* **MAL**, s. m. Les marins donnent le nom de *mal de terre*, au scorbut. — Faucon. *Mal subtil*, sorte de phthisie qui attaque les oiseaux de proie. — Par antiphrase, on appelait *beau mal, bon mal*, l'épilepsie. On disait aussi *mal Saint-Jean, mal Saint-Leu, gros mal, grand mal*. — *Mal d'enfer* ou *mal des ardents*, sorte d'épidémie qui ravagea Paris en 945. — *Mal Saint-Éloi* et *mal Notre-Dame*, le scorbut. — *Mal Saint-Firmin, Sainte-Geneviève, Saint-Germain, Saint-Maxent, Saint-Verain* et *mal d'Amiens*, érysipèle. — *Mal Saint-Julien*, abcès. — *Mal Saint-Ladre*, lèpre. — *Mal Saint-Mathelin, Saint-Nazaire, Saint-Victor*, étourdissements, folie. — *Mal Saint-Quentin*, hydropisie. — *Mal Saint-Martin*, l'ivresse et l'esquinancie. — *Mal sur mal n'est pas santé*, prov. un mal n'en guérit pas un autre, quoiqu'on dise qu'un clou chasse l'autre. — Des mauvais plaisants disent, *mal sur mal est santé*, par un pauvre jeu de mots fondé sur ce que la lettre *t* ne se trouve pas dans ces mots. — *Chacun sent son mal*, se dit ordinairement à ceux qui se plaignent d'un mal, et prétendent souffrir plus que les autres. — *A force de mal tout ira bien*, les affaires les plus fâcheuses finissent quelquefois par bien tourner. — *Rage d'amour fait passer le mal de dents*, on ne sent pas son mal, quelque grand qu'il soit, lorsqu'on est possédé par une passion violente. — *De deux maux il faut choisir le moindre*, quand on se trouve placé entre deux dangers, il faut tâcher du moins d'éviter le plus grand.

* **MAL**, adv. Blas. *Mal taillé*, se dit des pièces dessinées grossièrement. — Prov. *Mal vit qui ne s'amende*, tout le monde a quelques défauts à corriger.

* **MALABAR**, s. m. Géogr. Côte occidentale de la presqu'île en deçà du Gange, la côte opposée s'appelle *côte de Coromandel*. Les habitants, au nombre d'environ 158,000, sont presque tous noirs; ils parlent un idiome particulier. V. le mot suivant. Ch.-l. Calicut. Riz, fruits, poivre noir, bétel, etc. Depuis la chute de Tippou Saïb, cette contrée appartient aux Anglais, et forme un district de la présidence de Madras.

* **MALABARE**, adj. et s. des 2 g. Linguist. *Famille malabare*, les trois langues indiennes qu'on parle dans le Malabar, à savoir: le *malabare* proprement dit, le *tamoul* et le *télinga*. — On désigne aussi par le nom de *famille Malabare*, les peuples qui parlent ces langues.

MALABATHRUM, s. m. (pr. *malabatrome*). Bot. Laurier des Indes, dont les feuilles s'emploient dans certaines préparations pharmaceutiques.

MALABESTE, s. f. Mar. Sorte de hache à marteau dont on fait usage sur les bâtiments.

MALACA, n. pr. f. Géogr. anc. Nom d'une ville de la Bétique, sur la Méditerranée, fondée par les Phéniciens, occupée par les Bastules; aujourd'hui *Malaga*. — *Malaca*, s. f. Petit fleuve qui se jette dans la Méditerranée, près de Malaga. Aujourd'hui le *Guadajoz*.

MALACANTHE, adj. des 2 g. (du gr. μαλακὸς, mou; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit des plantes qui forment des épis de fleurs longs et soyeux au toucher.

* MALACCA, n. pr. f. Géogr. Presqu'île de l'Asie, à l'E. du Gange. 1,000 kil. de longueur, sur une largeur beaucoup moindre. 222,000 hab. Climat très-chaud et malsain; riche végétation : sandal, aloès, poivre noir, etc. Diamants et autres pierres précieuses; mines d'étain. Cette contrée, qu'habitent des Malais, des Chinois, des Indous, des Portugais, des Hollandais et des Anglais, est divisée entre plusieurs petits souverains. La contrée de *Malacca*, proprement dite, appartient aux Anglais et relève de la présidence de Calcutta. Elle a pour ch.-l. une ville de même nom, située à l'extrémité S. de la péninsule. Pop. réduite aujourd'hui à 5 ou 6,000 hab. Evêché catholique. Bon port. Commerce assez important.

MALACENTOMOZOAIRE, adj. et s. des 2 g. (du gr. μαλακὸς, mou; ἔντομον, insecte; ζωάριον, petit animal). Zool. Qui tient le milieu entre les insectes et les mollusques. — MALACENTOMOZOAIRES, s. m. pl. Classe du règne animal.

MALACHBÉLUS, n. pr. m. (pr. *malak-béluce*) (du syr. *melek*, roi; *bal*, seigneur). Myth. Nom sous lequel la lune, divinité mâle, était adorée à Palmyre.

* MALACHITE, s. f. Chim. Carbonate vert de cuivre, composé d'acide carbonique et de très-peu d'eau. On en distingue trois variétés : *pulvérulente*, *soyeuse* et *concrétionnée*. Cette dernière est la plus employée dans les arts.

MALACHODENDRE, s. m. (pr. *malakodendre*) (du gr. μαλάχη, mauve; δένδρον, arbre). Bot. Genre de plantes malvacées de l'Amérique.

MALACOMYDE, adj. des 2 g. (du gr. μαλακὸς, mou; μυῖα, mouche). Zool. Qui a le corps très-mou et qui ressemble à une mouche. — MALACOMYDES, s. m. pl. Famille d'insectes diptères.

MALACONOTE, s. m. (du gr. μαλακὸς, doux au toucher; νῶτος, dos). Genre d'oiseaux qui ont le dos très-soyeux ou velouté.

MALACOPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. μαλακὸς, mou; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles molles et douces au toucher.

MALACOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. μαλακὸς, mou; πτέρον, aile). Zool. Se dit des oiseaux qui ont les ailes douces et soyeuses.

MALACOPTÉRONOTE. V. MALAPTÉRONOTE, au Complément.

MALACOPTÉRURE. V. MALAPTÉRURE, au Complément.

MALACORHYNQUE, adj. des 2 g. (du gr. μαλακὸς, mou; ῥύγχος, bec). Zool. Se dit des oiseaux qui ont le bec mou.

MALACOSARCOSE, s. f. (du gr. μαλακὸς, mou; σὰρξ, σαρκὸς, chair). Méd. Mollesse des chairs.

MALACOSOME, adj. des 2 g. (du gr. μαλακὸς, mou; σωμα, corps). Zool. Qui a le corps mollasse.

MALACOSTÉOSE, s. f. (du gr. μαλακὸς, mou; ὀστέον, os; la terminaison ωσις indique l'action qui se fait). Méd. Ramollissement des os. Cette forme est préférable à *malacostéon* du Dictionnaire.

MALACOSTRACÉ, ÉE, adj. et s. m. (du gr. μαλακὸς, mou; ὄστρακον, coquille). Zool. Se dit des animaux dont le corps est couvert d'un test mou. — MALACOSTRACÉS, s. m. pl. Classe du règne animal.

MALACOZOAIRE, adj. et s. m. (du gr. μαλακὸς, mou; ζωάριον, petit animal). Zool. Se dit des animaux qui n'ont pas de membres, et dont la peau mollasse est partout contractile.

MALACURE, adj. des 2 g. (du gr. μαλακὸς, mou; οὐρὰ, queue). Zool. Qui a la queue molle.

* MALADE, adj. des 2 g. Dans quelques chartes on trouve à la date ces mots : *Malade de 38 ans*; ils indiquent le vendredi de la première semaine de carême, parce qu'il est fait mention dans l'Évangile de ce jour d'une personne malade depuis très-longtemps, et guérie par le Sauveur.

MALADETTA, s. f. Géogr. Le plus haut pic des Pyrénées; sa hauteur est de 3,481 mèt. Elle excède de près de 700 mèt. le Canigou, qu'on a longtemps regardé comme la plus haute montagne de toute la chaîne pyrénéenne. On l'appelle aussi *pic de Néthou* et *Mont Maudit*.

* MALADIE, s. f. *Maladie obscure*, nom par lequel on désignait autrefois le mal caduc.

MALADIVETÉ, s. f. État maladif d'une personne. Ce mot nouveau est utile et bien formé, comme *naïf*, *naïveté*.

* MALAGA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, ch.-l. de l'intendance de même nom. 70,000 hab. Port sur la Méditerranée, évêché, école de navigation; vins renommés, fruits excellents. C'est l'ancienne *Malaca*, prise par les Arabes en 714, reconquise par les Espagnols en 1487.

* MALAGME, s. m. Ant. milit. Tout corps mou, capable d'amortir les coups du bélier et des autres machines de guerre; tels étaient des fascines, des sacs de terre, de laine, etc.

* MALAGMER, v. a. Ce mot, formé de *malagme*, s'est employé pour amollir, pétrir, et il pourrait bien être l'origine des mots *amalgame*, *amalgamer*.

* MALAGUETTE, n. pr. f. Partie de la côte de Guinée, qui s'étend sur l'Atlantique, depuis Sierra Leone et le cap Monte, jusqu'à la côte des Dents ou cap des Palmes, sur une longueur d'environ 500 kil. L'intérieur du pays est habité par les nègres *Kofas*. On en tire la *malaguette* ou graine de paradis, de l'ivoire, de la poudre d'or.

MALAINGHA, s. m. Myth. Nom des anges du premier ordre, chez les Madécasses.

MALAIS, AISE, adj. et s. (*Malayou* de *Malaya*, nom de la presqu'île de Malacca chez les indigènes). Nom d'une race d'hommes qui, suivant les uns, sont sortis de la presqu'île de Malacca; suivant les autres, de Bornéo ou de Sumatra, ou même de l'île Formose, etc. Ils occupent l'Océanie occidentale et les contrées voisines. Leur nez est court, gros, quelquefois épaté; la couleur de leur peau ordinairement rouge-brique foncé, tirant quelquefois sur le blanc ou sur le noir; leur caractère est violent et cruel. Ils professent presque tous l'islamisme, ne marchent qu'armés d'un *kriss*, ou poignard, dont la pointe est empoisonnée, et vivent de piraterie. — *Langues malaises*, *malaies* ou *malaisiennes*, famille de langues qui paraissent avoir pour centre commun l'île de Formose. On y comprend le javanais, le macassarais, le néo-zélandais, etc.

* *se* MALAISER, v. pron. Se gêner réciproquement, ne pas aller bien ensemble. Ce mot a vieilli. Baïf, postérieur de deux siècles à Froissard, a dit : *Plaisirs et profits se malaisent*. Ce mot, comme *malaisance*, pourrait être utilement renouvelé.

MALAISIE, s. f. Géogr. Une des quatre grandes divisions de l'Océanie, formée de la réunion des îles autrefois comprises sous la dénomination de *grand archipel des Indes orientales*. C'est la partie de l'Océanie la plus peuplée, la plus fréquentée, la plus connue. On y comprend les îles de la Sonde, les Célèbes, les Moluques, les Philippines et tous les petits groupes d'îles voisins. 21 millions d'hab. V. OCÉANIE, au Compl.

MALAISIEN, IENNE, adj. Géogr. Qui appartient à la Malaisie, qui la concerne.

MALAKAIRE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte russe peu nombreuse, vivant habituellement de laitages, et se soumettant à des jeûnes très-rigoureux. Les mœurs des *Malakaires* sont pures; ils rejettent le culte des images et les traditions.

*MALANDRIN, s. m. Duguesclin disciplina les *Malandrins*, que l'on appelait aussi *Tard-venus*. Il en forma les grandes compagnies, et en délivra la France en les emmenant en Espagne, au secours de Henri de Transtamare.

MALANÉE, s. f. Bot. Genre de plantes rubiacées de l'Amérique.

MALAPARI, s. m. Bot. Arbre des Moluques, famille des légumineuses.

MALAPTÈRE, adj. Contraction de *malacoptère*, employée par quelques naturalistes.

MALAPTÉRONOTE, adj. des 2 g. (du gr. μαλακὸς, mou; πτέρον, nageoire; νῶτος, dos). Zool. Se dit des poissons qui ont la nageoire dorsale mollasse. On dirait mieux *malacoptéronote*.

MALAPTÉRURE, adj. des 2 g. (du gr. μαλακὸς, mou; πτέρον, nageoire; οὐρὰ, queue). Zool. Se dit des poissons qui ont une nageoire molle près de la queue. On dirait mieux *malacoptérure*.

MALARD, s. m. Zool. Nom vulgaire du canard domestique mâle.

MALARMAT, s. m. Zool. Poisson de la Méditerranée.

MALAUCÈNE, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de Vaucluse. 3,200 hab.

MALAVISÉMENT, adv. En mal-avisé; étourdiment : *Qui donne malavisément, honteusement perd ce qu'il donne* (Baïf). Ce mot est utile et bon à conserver.

MALAXIDE, s. f. Bot. Genre de plantes orchidées. On ne doit pas dire *malaxis*, ni faire ce mot masculin.

MALAXIDÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une malaxide. — MALAXIDÉES, s. f. pl. Tribu de plantes orchidées.

MALAXIE, s. f. (du gr. μάλαξις, amollissement). Méd. Ramollissement d'un tissu organique.

MALAYA. V. MALACCA, au Complément.

* MALBERGE, s. f. Ce mot n'est pas hors d'usage, mais il ne s'emploie que quand il s'agit des temps historiques où le nom et la chose existaient. C'était une assemblée des Francs, du IV^{e} au VI^{e} siècle.

MALBOROUG et MALBROUK. V. MARLBOROUGH, seule forme correcte.

MALCHUS, s. m. (pr. *malkuce*). Archéol. Espèce de sabre, de coutelas au moyen âge. — On a donné le même nom à un confessional qui n'a de grille ou oreille que d'un seul côté. C'est une allusion à Malchus, à qui l'apôtre Pierre coupa une oreille d'un coup d'épée.

MALCOMIE, s. f. Bot. Genre de plantes crucifères.

* MALCONTENT, ENTE, adj. et s. Hist. Vers la fin du XVI^{e} siècle, on désigna par le nom de *malcontents* quelques seigneurs qui, sous prétexte que les ordonnances rendues en faveur des protestants étaient mal observées se constituèrent presque en état de révolte contre le souverain, et demandèrent la convocation des états généraux. Le duc d'Alençon, frère du roi, le duc de Montmorency et Turenne étaient les principaux chefs des *malcontents*. — *A la malcontent*, coiffure qui consiste à porter les cheveux ras : *Cheveux à la malcontent*.

MALCONTENTEMENT, s. m. Griefs, plaintes, opinions des malcontents. Dans la conspiration d'Amboise, suivant un écrivain contemporain, il y avait plus de *malcontentement* que d'huguenoterie.

MALCOT, s. m. Zool. Nom vulgaire du tacco.

MALDANIES, s. f. pl. Zool. Famille d'annelides.

MALDIVES, adj. et s. f. pl. Géogr. Immense archipel de petites îles, situé dans la mer des Indes, près de la côte de Malabar, à 500 kil. du cap Comorin. Tous ces îlots se réunissent en treize groupes principaux qu'on appelle *Atollons*; le roi, qui s'intitule *seigneur des douze mille îles*, fait sa résidence dans celle de *Malé*. Grand commerce de corail, ambre gris, écaille de tortue. On dit aussi *Malédives*.

MALDONNE, s. f. Au jeu de cartes, action de mal donner, c'est-à-dire de ne pas donner à chaque joueur le nombre de cartes requis : *C'est un coup à refaire, il y a maldonne*.

MALDONNER, v. a. Donner mal les cartes : *Vous avez maldonné, ne maldonnez pas*.

* MÂLE, adj. des 2 g. Archit. S'applique particulièrement aux proportions de l'ordre dorique, parce qu'elles ont un caractère plus imposant, plus noble que celles de l'ordre ionique.

MALÉ, n. pr. f. La principale des Maldives, résidence du roi; 8 kil. de tour. 2,000 hab.

MALÉANDRE, n. pr. m. Myth. Roi de Byblos, chez qui Isis se réfugia pour se soustraire aux poursuites de Typhon.

MALÉATE, adj. m. Myth. Surnom d'Apollon, adoré au cap Malée, et, selon Pausanias, à Épidaure.

MALÉATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide maléique avec une base.

* MALEBÊTE, s. f. On appelait autrefois ainsi les bêtes féroces. — Nom que le peuple de Toulouse donnait à un monstre qui, prétendait-on, parcourait la nuit les rues de la ville. Ceux qui avaient le malheur de la rencontrer mouraient infailliblement le lendemain.

* MALEBOSSE, s. f. Se disait en plaisantant d'une énorme bosse. — Ancien jurou qui était le même que malepeste : il venait de ce qu'on appelait malebosse le bubon pestilentiel.

MALEBOUCHE, n. pr. m. La médisance personnifiée. Personnage allégorique que les anciens poètes français introduisaient dans leurs compositions théâtrales, du genre comique.

* **MALEBRANCHISME**, s. m. Philos. Doctrine de Malebranche, philosophe idéaliste de l'école métaphysique mystique. Malebranche avait adopté les principes philosophiques de Descartes, mais il les poussa jusqu'aux dernières conséquences et jusqu'à refuser à l'homme le pouvoir de connaître d'une manière certaine l'existence des corps. Cette doctrine est contenue dans son livre : *De la recherche de la vérité.*

* **MALEBRANCHISTE**, adj. et s. des 2 g. Philos. Qui se rapporte aux doctrines de Malebranche.

* **MALÉE**, adj. et n. pr. m. Géogr. anc. Nom d'un promontoire de la Laconie ; aujourd'hui *Malio*. Il passait pour dangereux, aussi les navigateurs anciens disaient-ils prov. : *Quand vous doublez le promontoire de Malée, oubliez votre maison.*

MALÉEN, ENNE, adj. Myth. Synonyme de *Maleate*. V. ce mot au Complément.

MALEFIN, s. f. Fin disgracieuse, déplorable. Il a vieilli.

MALEGOUVERNE, s. f. Hist. eccl. Nom que l'on donnait à l'avant-cour des monastères, parce que la règle n'y était pas observée comme dans l'intérieur. — Chez les feuillants, on appelait *malegouverne* tout ce qui se rapportait aux domestiques et serviteurs du monastère.

MALÉIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide obtenu par la distillation sèche de l'acide malique.

MALÉKITE, s. m. Relig. mahom. Nom qu'on donne aux partisans du rite maliki, l'une des quatre fractions orthodoxes des musulmans. Les *malékites* appartiennent à la secte sunnite. On dit aussi *malikite*.

* **MALEMORT**, s. f. Vieux mot qui signifiait mort désastreuse, et qui se dit encore dans le style familier : *Mourir de malemort.* — Autrefois, on donnait ce nom à la lèpre.

MALENCOMBRE, s. m. Encombrement, embarras, situation très-fâcheuse. Il a vieilli, quoiqu'on le trouve encore dans Scarron.

MALENTOZOAIRE, adj. des 2 g. Contraction de *malacentomozoaire*. V. ce mot, au Compl.

MALENUIT, s. f. Vieux mot qui se disait pour mauvaise nuit, nuit passée dans l'insomnie et la souffrance.

MALESHERBIACÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une malesherbie. — **MALESHERBIACÉES**, s. f. pl. Tribu de plantes.

MALESHERBIE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des passiflorées. Il a été nommé ainsi en l'honneur de M. de Malesherbes.

MALESTAN, s. m. Pêche. Baril défoncé dans lequel on place la sardine.

MALETOLTE, s. f. Forme ancienne et étymologique du mot *maltôte*.

MALETROUSSE, s. f. Féod. Droit que les seigneurs levaient sur la récolte du foin, et en général, sur toutes les productions de la terre, ainsi que sur les bestiaux et leur croît.

MALETTE, s. f. Bot. Nom vulgaire du thlaspi ou bourse à pasteur. On dit aussi *mallette*.

MALEVENTUM, n. pr. m. (pr. *maleventome*). Géogr. anc. Ville du Samnium. Les Romains, après l'avoir prise, trouvant ce nom de mauvais augure, l'appelèrent *Beneventum*, Bénévent. Ce nom lui est resté.

* **MALÉVOLE**, adj. des 2 g. Ant. Surnom qui se donnait aux statues de Mercure, parce que ce dieu conduisait les âmes aux enfers. On regardait ces statues comme de mauvais augure.

MALGACHE, adj. et s. des 2 g. Géogr. Madécasse, habitant de Madagascar. L'île elle-même s'appelle aussi *Malgache* ou l'*île Malgache*.

* **MALGRÉ**, s. m. (du lat. *mala gratia*). Il se disait autrefois pour mauvais gré. Quelquefois ce mot se décomposait en sous-entendant *avec* pour recevoir le pronom possessif mon, ton, votre, son, etc. *Mal son gré*, malgré lui ; *mal ton gré*, malgré toi ; *mal eux gré*, malgré eux, malgré elles.

MALHERBE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la dentelaire et du garou.

* **MALHEUR**, s. m. Prov. *Le malheur n'est pas toujours à la porte d'un pauvre homme*, on peut avoir des moments heureux, quoiqu'on soit pauvre ; la fortune a des retours soudains. — *Malheur, je te salue, si tu viens seul*, vieux dicton espagnol ; on doit s'estimer heureux qu'un malheur qui arrive ne soit pas accompagné ou suivi de plusieurs autres.

* **MALHEURE (À LA)**, expr. adv. qui a vieilli, bien qu'on la trouve dans Malherbe et dans Molière. Le premier l'a employé dans le sens de, en suivant sa mauvaise destinée : *Allez à la malheure, allez âmes hautaines.* Mais dans cette phrase de Molière : *A la malheure, est-il venu d'Espagne ce courrier*, cette expression veut dire seulement par malheur.

* **MALHEUREUX, EUSE**, adj. Prov. *Être malheureux comme un chien qui se noie*, être dans un état désespéré. — Trivial. *Malheureux en fricassée*, à qui rien ne réussit. — *Quand un homme est malheureux, il se noierait dans une goutte d'eau*, (bassement, *dans un crachat*), quand on est dans une position déjà pénible, les moindres accidents deviennent sérieux, tout ce qu'on fait tourne à mal. — *Malheureux au jeu, heureux en amour*, se dit à un homme qui a perdu son argent au jeu, comme pour le consoler. — *Être des enfants de Turlupin, malheureux de nature*, se disait d'un homme malheureux par le fait de sa naissance. C'est une allusion aux persécutions dont les *Turlupins* furent l'objet.

MALIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Phthiotide, renommée pour ses eaux minérales.

MALIAQUE, adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient à la ville de Malia. — *Golfe Maliaque*, golfe de la mer Égée, au S.-E. de la Thessalie, près des Thermopyles et de la ville de *Malia*. Auj. *golfe de Zeitoun*.

MALICA, n. pr. m. Myth. Nom donné à Hercule par les habitants d'Amathonte.

MALICORNE, n. pr. f. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Sarthe. 2,000 hab.

MALIEN, IENNE, adj. et s. f. Géogr. anc. Habitant, habitante de la ville de Malia, ou des bords du golfe Maliaque.

MALIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *malum*, pomme ; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une pomme.

MALIKI, s. m. Un des quatre rites orthodoxes de la religion musulmane, fondé par un Arabe nommé *Malik* ou *Malek*.

MALIKIANÉ, s. m. Hist. ott. Nom des fermes à vie données aux Turcs par le gouvernement ottoman. — *Malikiané-kalfassi*, bureau du département des finances à Constantinople, où se fait le contrôle de ces fermes.

MALIKITE, adj. et s. des 2 g. V. **MALÉKITE**, au Complément.

MALINA, n. pr. f. Relat. Nom que les Groenlandais donnent au soleil, qu'ils regardent comme une divinité femelle, sœur d'*Anninga*, dieu de la lune. L'un et l'autre se réjouissent de la mort des habitants de la terre, *Malina* de la mort des hommes et *Anninga* de celle des femmes.

MALINAK, n. pr. f. Relat. Méchante fée que les Groenlandais considèrent comme l'ennemie du bon principe. C'est probablement la même que *Malina*.

* **MALINES**, n. pr. m. (en flam. *Mechelen* ; en lat. mod. *Mechlinia*). Géogr. Ville de Belgique, prov. d'Anvers, entre Anvers et Bruxelles. C'est le centre de tout le système des chemins de fer belges. 25,000 hab. Archevêché. Belle cathédrale avec une tour très-remarquable. Ancien ch.-l. de la *seigneurie de Malines*, qui date du VIIIe siècle, et qui au XIVe siècle échut aux maisons de Flandre et de Brabant.

MALIS, n. pr. f. Temps hér. Une des suivantes d'Omphale, laquelle fut aimée d'Hercule.

* **MALIS**, s. m. Vétér. Abcès produit par la clavelée.

MALIYÉ-CALÉMI, s. m. Hist. ott. Chancellerie du département des finances à Constantinople.

MALKOHA, s. m. Zool. Oiseau de l'île de Ceylan.

MALKUT, s. m. Flagellation en usage chez quelques juifs modernes. Elle consiste à recevoir sur le dos trente-neuf coups de nerf de bœuf, appliqués par un individu qui récite trois fois de suite les 13 mots qui entrent dans le verset 38 du psaume 78 : un coup à chaque mot.

* **MALLE**, s. f. *Faire sa malle*, y ranger les effets qu'on veut emporter. — *Défaire sa malle*, en tirer les effets qu'elle contient. — *Malle* ou *malle-poste*, voiture par laquelle l'administration des postes expédie les lettres : *La malle de Lyon, de Strasbourg ; le départ des malles-postes.* — *Courrier de la malle*, celui qui accompagne les lettres, pour les distribuer en chemin dans les différents bureaux.

MALLE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Inde, appelé plus souvent *Mallien*. V. plus loin le mot **MALLIEN**.

MALLÉABILISER, v. a. Rendre malléable.

* **MALLÉABILITÉ**, s. f. Propriété qu'ont certains métaux de se réduire en lames, en feuilles extrêmement minces, quand on les soumet à l'action du marteau ou du laminoir.

MALLÉACÉ, ÉE, adj. et s. m. (du lat. *malleus*, marteau). Zool. Qui a quelque ressemblance de forme avec un marteau. — **MALLÉACÉS**, s. m. pl. Famille de mollusques acéphales.

MALLÉAL, ALE, adj. Anat. Qui concerne la pièce de l'oreille appelée marteau.

MALLÉIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *malleus*, marteau ; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un marteau.

* **MALLÉOLE**, s. m. (du bas lat. *malleolus*). Espèce de fascines incendiaires qu'on lançait sur le vaisseau de l'ennemi ou sur les machines qu'il faisait avancer pour battre les remparts d'une place assiégée. — *Malléole*, s. f. Agric. Bouture de la vigne.

* **MALLE-POSTE**, s. f. V. **MALLE**, au Compl.

MALLETTE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires du thlaspi ou bourse à pasteur. — Sac de toile dans lequel les capucins mettaient leurs provisions quand ils allaient en voyage.

MALLICOLO, n. pr. f. Géogr. Une des îles les plus considérables de l'archipel de Quiros : *Nouvelles Hébrides* de Cook et *Grandes Cyclades* de Bougainville. La population est composée de noirs, les plus laids de toute l'Océanie. 50,000 hab. 70 kil. sur 15.

MALLIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Peuple de l'Inde, voisin des Oxydraques et soumis par Alexandre. Les *Malliens* habitaient sur les bords de l'Hydraote, un des affluents de l'Indus, dans la vaste prov. qu'on appelle auj. *Moultan*.

* **MALLIER**, s. m. Cheval ou bête de somme, autrefois destinée à porter deux malles en forme de bât.

MALLOCOQUE, adj. des 2 g. (du gr. μαλλὸς, toison ; κόκκος, graine). Bot. Surnom des plantes qui donnent des graines, des semences, des baies couvertes de duvet, et par extension des fruits velus.

MALLOPHORE, adj. des 2 g. (du gr. μαλλὸς, toison ; φορὸς, qui porte). Myth. Qui porte une toison. — Surnom donné à Cérès, protectrice des troupeaux.

MALLOS, n. pr. m. (pr. *mallôce*). Géogr. anc. Ville de la Cilicie, sur le Pyrame, près de la mer. Le devin Mopsus y rendait ses oracles. On dit aussi *Mallus*. Auj. *Mallo*.

MALLOTE, s. m. Bot. Arbre de la Chine.

MALLUM, s. m. (pr. *mal-lome*) (*mall, mael* ou *mâl*, assemblée, en langue franque). Hist. Nom latin barbare de l'assemblée des anciens Francs, avant les Mérovéens et sous cette dynastie. On y soumettait aux *rachembourgs* les procès les plus importants. Sous les Carolins, il y eut encore des *mallum*, mais les rachembourgs furent remplacés par les *schepenen* ou *scabini*. On dit aussi *mallus*.

* **MALMAISON**, n. pr. f. Géogr. et hist. Château situé à 12 kil. de Paris, dép. de la Seine, canton de Marly, commune de Rueil. C'était un fief dont il est fait mention dans des chartes du XIIIe siècle. Acheté par Mme de Beauharnais, devenue plus tard impératrice sous le nom de Joséphine, il reçut des améliorations considérables et devint le séjour de prédilection de l'impératrice, qui alla s'y renfermer après son divorce forcé. Elle y mourut en 1814. — Bot. Nom vulgaire de l'astragale des champs.

MALMESBURY, n. pr. m. Géogr. Bourg de l'Angleterre, comté de Wilts. 6,100 hab. Patrie de Thomas Hobbes.

MALMETTRE, v. a. Vieux mot qui signifiait dissiper, gâter, faire un mauvais usage de quelque chose. On le retrouve dans le jargon de nos départements méridionaux.

MALMOE. V. le mot suivant.

MALMOEHUS, n. pr. m. (pr. *malmé-uce*). Géogr. Gouvernement de la Suède, formé d'une partie de la Scanie. 200,000 hab. — *Malmœhus* ou *Malmœ*, ch.-l. du gouv. de Malmœhus, sur le Sund, et en face de Copenhague. 8,000 hab. Draps, tapisseries, tabac, etc.

* **MALO (SAINT-)**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond., dép. d'Ille-et-Vilaine. Elle s'élève sur l'île d'Aron, que la chaussée du Sillon unit à la terre ferme. 9,730 hab. Port de difficile accès ; chantiers de construction, école de navigation, etc. Expéditions à Terre-Neuve, marine marchande très importante, entrepôt de denrées coloniales, etc. Patrie de Maupertuis, Duguay-Trouin, Jacques Cartier, La Bourdonnais, La Mettrie, Surcouf, Chateaubriand, Broussais, etc. Berceau de la compagnie française des Indes. — On dit prov. d'un homme très-maigre : *Il a été à Saint-Malo, les chiens lui ont rongé*

les os, c'est une allusion à l'usage existant autrefois à Saint-Malo, de lâcher des chiens la nuit sur le port pour garder les marchandises déposées sur les quais.

MALOBATHRON, s. m. (en gr. μαλόβαθρον ou μαλάβαθρον, plante aromatique de l'Inde). Bot. Arbre de la Syrie dont il est fait mention dans Pline. On en tirait un parfum. V. MALABATHRUM, au Complément.

MALON, s. m. Techn. Nom d'une espèce de briques qu'on emploie pour maçonner les chaudières dans les savonneries.

MALOT, s. m. Vieux mot qui signifiait taon, bourdon, et qui s'est conservé avec la même signification dans le langage populaire.

MALOUASSE, s. f. Zool. Nom vulgaire du gros-bec.

MALOUINES, adj. et s. f. pl. Géogr. Groupe d'îles voisin de l'Amérique méridionale, à peu près en face de la Patagonie. Les deux principales s'appellent *Falkland* et *Soledad*. Le sol y est entrecoupé d'étangs et de marais, ce qui les rend peu habitables. Elles furent découvertes en 1594, occupées par les Français en 1663, cédées par eux aux Espagnols en 1767, et prises par les Anglais en 1832.

MALOUYA, n. pr. m. Géogr. Fleuve d'Afrique, dans l'empire de Maroc; il va se décharger dans la Méditerranée; il coule du S. au N.

MALPAS, adj. et s. m. Géogr. Montagne du dép. de l'Hérault, à 8 kil. de Béziers. On l'a percée pour faire passer à travers le canal du Languedoc.

* **MALPIGHIACÉ, ÉE**, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une malpighie. — MALPIGHIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, renfermant des arbres et des arbrisseaux. On dit aussi *malpighié* et *malpighiné*.

* **MALPIGHIE**, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, qui est le type de la famille des malpighiacées, et qu'on appelle aussi *malpighier* ou *moureiller*.

MALPLAQUET, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. du Nord, près de Bavay. 400 hab. Ce lieu est célèbre par la bataille que les Anglo-Impériaux, commandés par Marlborough et le prince Eugène, y livrèrent aux Français, commandés par le maréchal de Villars. Les Français perdirent environ 8,000 hommes, et la blessure qui fracassa le genou du maréchal les obligea de battre en retraite. Les ennemis achetèrent la victoire par la perte de 25,000 hommes. Les historiens anglais eux-mêmes n'attribuent le gain de la bataille qu'à la blessure de Villars.

* **MALPROPRE**, adj. des 2 g. Malpropre pour *impropre à*, s'emploie encore fam. On trouve ce mot dans P. Corneille : *Vous me trouvez malpropre à cette confidence.*

MALSTROEM. V. MAELSTROEM, au Complément.

MALTAGE, s. m. Techn. Conversion de l'orge en malt.

MALTAIS, AISE, adj. et s. Géogr. Habitant de l'île de Malte. — Qui concerne cette île.

* **MALTE**, n. pr. f. (en lat. *Melita*; en ital. *Malta*). Géogr. Ile de la Méditerranée, au S. de la Sicile. 120,000 hab. Cap. Cité-Valette. Malte n'est qu'un rocher couvert d'un peu de terre végétale, mais admirablement cultivé. Fruits délicieux, coton, miel, etc. Gibier et poisson en abondance. — Cette île reçut, plusieurs siècles av. J. C., une colonie phénicienne. Les Carthaginois s'en emparèrent et en furent chassés par les Romains. Ceux-ci, à leur tour, cédèrent la place aux Vandales, après lesquels sont venus les Goths, les Arabes, les Normands, et presque toutes les nations de l'Europe. En 1530, Charles-Quint en fit don à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui l'a gardée jusqu'en 1798. Bonaparte s'en empara lorsqu'il se rendait en Égypte. Les Anglais l'enlevèrent aux Français en 1800, après un long siége. Ils avaient promis une indemnité à l'ordre; ils s'étaient même engagés, par le traité d'Amiens, à rendre l'île; mais ils ont gardé et n'ont rien donné. L'ordre n'existe plus. V. RHODES et JEAN, au Complément. — On appelait *croix de Malte*, une croix d'étoffe blanche à huit pointes, que les chevaliers portaient cousue sur l'habit ou sur le manteau; ils portaient à la boutonnière une croix de même forme et de même couleur, montée en or et attachée à un ruban noir. — *Plastron de Malte*, soubreveste rouge avec une croix blanche sur la poitrine et une autre sur le dos, que les chevaliers mettaient par-dessus leur armure, en temps de guerre. — *Faire des croix de Malte*, anc. expr. prov. Jeûner involontairement.

MALTER, s. m. Mesure de capacité employée en Allemagne pour les matières sèches. Voici la réduction des principaux malters en litres et en centilitres : *Malter d'Aix-la-Chapelle*, 148 lit. 25; — *d'Arau*, 360, 20; — *de Bade* (ancien), 102, 99; — id. (nouveau), 150, 00; — *de Cologne*, 143,54; — *de Darmstadt*, 128, 00; — *de Francfort*, 114, 74; — *de Gotha*, 174, 65; — *de Hanovre*, 186, 96; — *de Manheim* (pour orge), 124, 96; — *de Nuremberg*, 318, 14; — *d'Oldembourg*, 273,63; — *de Prusse*, 656,76; — *de Schaffhouse*, 180, 82; — *de Zurich*, 328, 49.

MALTEUR, s. m. Techn. Ouvrier qui fait le malt dans les brasseries.

* **MALTHE**, s. f. (du gr. μάλθα, ciment). S'écrit toujours par *th*, de même que le nom de l'île s'écrit toujours par un simple *t*.

MALTHÉE, s. f. Zool. Genre de poissons d'Amérique.

MALTHINE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

MALTHO, s. f. Ant. gr. Partie du gymnase d'Olympie, qui restait ouverte aux enfants pendant la durée des jeux.

MALTHUSIEN, IENNE, adj. et s. Partisan des opinions, des doctrines de Malthus, économiste anglais, mort en 1834. — Qui appartient à ces opinions, à ces doctrines.

* **MALTÔTE**, s. f. Nom qu'on donnait à Paris au bateau dans lequel stationnaient les commis des douanes et des octrois, pour surveiller tous les transports par eau.

MALUS, n. pr. m. (pr. *mâluce*). Temps hér. Fils d'Amphictyon, lequel donna son nom à la ville de *Malia*.

MALVA, n. pr. f. Géogr. anc. Petit fleuve d'Afrique qui, après avoir séparé la Mauritanie Tingitane de la Mauritanie Césarienne, allait se décharger dans la Méditerranée. Aujourd'hui *Malouya*.

* **MALVACÉ, ÉE**, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une mauve. — MALVACÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones qui a pour type le genre mauve.

MALVALES, s. f. pl. Mot qu'on trouve dans plusieurs dictionnaires, comme signifiant des fêtes que célébraient les dames romaines. Ce mot n'est ni latin, ni français; il faut lire *matrales*. V. ce mot, au Complément.

* **MALVOISIE**, n. pr. f. Géogr. Petite presqu'île du royaume de Grèce, dans la Morée, regardée comme une île parce qu'elle ne tient au continent que par une forte digue ou chaussée; elle est située sur la côte orientale de l'ancienne Argolide. Ch.-l. *Napoli-de-Malvoisie*. V. NAPOLI, au Complément.

MALWA ou **MALOUAH**, n. pr. m. Géogr. Ancienne province de l'Indoustan, divisée auj. en *Malwa indépendant* et *Malwa tributaire* des Anglais : ce dernier est à son tour subdivisé en trois royaumes. La pop. totale du *Malwa* est d'environ 4,000,000 d'hab. Le sol est très-fertile.

MAMACHOCHA, n. pr. f. Relat. Nom que les Péruviens donnaient à l'Océan, qu'ils honoraient comme une divinité.

MAMACONA, s. f. Relat. Nom que les Péruviens donnaient aux vierges du soleil les plus âgées.

MAMAKUN, s. m. Relat. Espèce de bracelets que les insulaires des Moluques portent habituellement, et auxquels ils attribuent des vertus merveilleuses.

MAMANIVA, s. f. Relat. Idole monstrueuse des Banians. Les adorateurs de *Mamaniva* se font une marque au front, pour être reconnus par elle.

* **MAMANPIAN**, s. m. Dans le patois des nègres des colonies, ulcère par lequel débute le pian. C'est par erreur qu'on a écrit dans quelques Dictionnaires *mamantpian*.

* **MAMBRÉ**, n. pr. f. Géogr. sacr. Vallée de la Palestine, entre Hébron et Jérusalem, où se retira Abraham après qu'il se fut séparé de Loth, et où lui apparurent les anges qui vinrent lui annoncer la naissance miraculeuse d'Isaac.

MAMBRÈS, n. pr. m. Un des magiciens d'Égypte qui luttèrent contre Moïse, en tâchant d'imiter les prodiges qu'ils lui voyaient faire.

MAMBRIN, n. pr. m. Roi maure, personnage fameux des romans de chevalerie, célèbre surtout par son armet enchanté qui le rendait invulnérable. Dans le roman de Cervantes, Don Quichotte, prend un plat à barbe pour *l'armet de Mambrin*; il le porte en guise de casque.

MAMELLAIRE, adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la mamelle. On dit mieux *mammaire* ou *mamillaire*.

MAMELUCO, s. m. Nom qui se donne, au Brésil, à l'enfant né d'un colon ou blanc et d'un naturel du pays.

* **MAMERS**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrondissement, dép. de la Sarthe. 6,000 hab. Grand commerce de fer et de toiles. — Myth. Nom que les Osques ou les Sabins donnaient à Mars.

MAMERTINS, s. m. pl. Géogr. Habitants de *Mamertium*. — On donne aussi ce nom aux habitants de Messine, parce que cette ville fut occupée par des soldats de Mamertium, lesquels, se sentant les plus forts, s'arrogèrent le droit de cité. Suivant Festus, le nom de *Mamertins* dans cette acception vient de *Mamers*, surnom de Mars, parce que ce fut sous l'invocation de ce dieu que les auxiliaires Samnites furent admis au rang de citoyens de Messine.

MAMERTIUM, n. pr. m. (pr. *mamerciome*). Géogr. anc. Ville du Brutium, au S. de l'Italie. Aujourd'hui *Oppido*.

MAMESTRE, s. f. Zool. Genre de papillons.

* **MAMILLAIRE**, s. m. Hist. relig. Membre d'une fraction de la secte des anabaptistes ou mennonites moins rigide que les autres fractions de la même secte. — s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des cactées.

MAMILLÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est couvert de tubercules arrondis en forme de mamelles. On dit aussi *mamilleux, euse*.

MAMILLIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *mamilla*, diminutif de *mamma*, mamelle; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte de petits mamelons.

* **MAMLOUCK**, s. m. Hist. or. Nom des membres d'une ancienne milice égyptienne qui, créée vers 1230 par les sultans ayoubites pour leur garde, ne tarda pas à se rendre redoutable à ses maîtres. Elle se composa d'abord de jeunes esclaves circassiens et mingréliens que les Mongols avaient enlevé dans leurs excursions, et que l'on fit instruire. En 1250 les mamloucks se révoltèrent, mirent à mort le sultan, et élurent l'un d'entre eux à sa place. Ils ont donné à l'Égypte depuis le milieu du XIII^e siècle jusqu'à l'an 1517, époque de la conquête de l'Égypte par les Turcs, quarante-sept souverains qui ont formé les deux dynasties des Baharites et des Borgites. Le sultan Selim, vainqueur des *Mamloucks*, leur confia la mission de surveiller les Arabes et les naturels, de sorte que sous le titre de beys les principaux d'entre eux demeurèrent seuls maîtres de l'Égypte. L'expédition française coûta la vie à un grand nombre de *Mamloucks*; il en restait encore 7 à 8,000 quand Méhémet-Ali prit le commandement de l'Égypte en qualité de pacha. Ce vice-roi les convia à son palais le 1^er mars 1811 et les y fit massacrer; quelques-uns se sauvèrent dans la Nubie où ils achèvent de s'éteindre. — Napoléon avait formé pour sa garde un corps de 250 *mamloucks*. Après sa chute, ces *mamloucks* furent dispersés. — *Mamloucks* s'est dit dans le XVI^e siècle, à Genève, des partisans du duc de Savoie : leurs adversaires étaient les confédérés.

MAMMAL, ALE, adj. Anat. Qui concerne les mamelles. On dit aussi *mammaire*.

* **MAMMALOGIE**, s. f. *Mammologie* est plus correct.

MAMMÉEN, ENNE, adj. Ant. Qui concerne Mamméa, mère d'Alexandre Sévère. On désignait par le nom de *mamméens* et de *mamméennes*, des jeunes garçons et des jeunes filles pour l'éducation desquels cet empereur assigna des revenus.

* **MAMMIFÈRE**, adj. et s. des 2 g. Zool. Nom donné à un ordre de la classe des animaux vertébrés. Cet ordre comprend quinze familles : *bimanes*, *quadrumanes*, *chéiroptères*, *plantigrades*, *digitigrades*, *pédimanes*, *rongeurs*, *édentés*, *tardigrades*, *monotrèmes*, *pachydermes*, *ruminants*, *solipèdes*, *amphibies* et *cétacés*. — On a donné le nom de *mammifères fossiles*, aux mammifères dont on trouve les ossements dans les diverses couches qui composent la surface du sol.

MAMMILÈVRE, adj. des 2 g. (du lat. *mamma*, mamelle; *labrum*, lèvre). Zool. Qui a les lèvres mamelonnées.

MAMMITE, s. f. Méd. Inflammation des mamelles.

MAMMON, n. pr. m. Nom du démon des richesses, dans le *Paradis perdu* de Milton. Il paraît que *Mammon* n'était qu'un être allégorique, car ce mot, en syriaque, signifie seulement richesses; mais on le trouve personnifié dans quelques passages des Évangiles.

* **MAMMOUTH**, s. m. Zool. Nom donné à l'éléphant fossile ou primordial. Ses dents molaires

sont marquées de nombreux sillons très-serrés, sa tête est plus allongée, son front plus excavé, et ses dents incisives, qui sont fort longues, sortent d'alvéoles tubulaires.

MAMMOSA, adj. f. (littéral., qui a de grosses mamelles). Myth. Épithète donnée à Cérès et à la Fortune.

MAMOSBANI, s. m. Comm. Mousseline blanche rayée, des Indes orientales.

* **MAMOUDI**, s. m. Monnaie d'argent de la Perse, valant 49 cent. V. MAUMOUDI, au Compl.

* **MAMOUR**, s. m. Il se prend fam. et en plais. pour caresses, politesses empressées : *Il lui a fait toutes sortes de mamours.*

MAMPSARUS, adj. s. (pr. *mam-psa-ruce*). Géogr. anc. Nom d'une montagne de Numidie, dans la chaîne de l'Atlas. Aujourd'hui l'*Anenchès.*

* **MAN**, n. pr. m. Figure de dragon à quatre ongles, que les Chinois représentent sur certaines étoffes. Il est permis à tout le monde de porter le *man*, c'est-à-dire les étoffes où l'on voit cette figure; mais l'empereur seul a le droit de porter le *lom*. V. ce mot au Compl. — Poids en usage dans l'Inde. V. MAON, au Complément. — *Man*. Myth. germ. V. MANNUS, au Compl.

MAN, n. pr. f. Géogr. Ile située dans la mer d'Irlande, 40 kil. sur 20. Ch.-l. *Castleton*, ville principale *Douglas*. 20,000 hab. *L'île de Man* fut pendant longtemps propriété particulière, avec titre de royaume. La couronne d'Angleterre l'acquit des ducs d'Athol. Ces seigneurs y conservent encore de très-vastes domaines.

MANA, n. pr. f. Myth. Déesse étrusque, que les Romains adoptèrent. Elle présidait avec quelques autres à la naissance des enfants; ce qui la faisait surnommer *Geneta*. — Géogr. Rivière de la Guyane française, sur les bords de laquelle on a fondé une colonie.

MANAGUIER, s. m. Bot. Genre de plantes de la Guyane.

MANAH, n. pr. m. Idole des anciens Arabes.

* **MANALE**, adj. f. Ant. La *pierre manale* bouchait habituellement un trou qui, croyait-on, communiquait aux enfers, et par où sortaient les mânes pendant leurs fêtes.

MANALGIE, s. f. (du gr. μανὸς, mou; ἄλγος, douleur). Méd. Engourdissement général de l'esprit et du corps; maladie dont le caractère est un ramollissement de la pulpe cérébrale.

MANAR, n. pr. m. Géogr. Ile de la mer des Indes, près de Ceylan. 7 kil. sur 2. Le ch.-l., sur la côte E., porte le même nom. Lieu d'exil pour les Hollandais.

MANAS, s. m. Dans les systèmes philosophiques indiens de Nyâya et Vaisêchica, nom de l'âme sensible, qui n'est que l'instrument de l'intelligence et de la volonté, par opposition à l'âme qui connaît et qui veut, et qu'on appelle *atma*.

MANASSAROVAR, n. pr. m. Géogr. Lac du Tibet, que les Indous regardent comme saint.

MANASSÉ, n. pr. m. Géogr. sacr. Province de la Palestine, ainsi nommée de l'aîné des deux fils de Joseph, adoptés par Jacob sur son lit de mort. La tribu de *Manassé*, en sortant de l'Égypte, était forte de 32,000 combattants; en entrant dans la Terre promise, elle se divisa en deux parties : l'une eut des terres au-delà du Jourdain, l'autre celles qui étaient en deçà.

MANATE, s. m. Zool. Un des noms du lamentin.

MANATIDE, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui ressemble au manate ou lamentin. — MANATIDES, s. m. pl. Famille de mammifères.

MANAVA-DHARMA-CHÂSTRA, s. m. Recueil des lois, ou plutôt des institutes de *Manou;* livre sacré des Indous, lequel, avec les védas, renferme tous les principes de leur philosophie, de leur religion et de leur morale.

MANBOTE, s. f. (de l'allem. *man*, homme; *bot*, amende). Anc. jurispr. Amende que devait payer l'auteur d'un meurtre; elle profitait au seigneur.

MANBOUR. V. MAINBOUR, au Complément.

MANCANA, s. m. Relat. Jongleur des îles Mariannes. — Casse-tête, arme dont se servent beaucoup de peuplades américaines.

MANÇANAREZ, n. pr. m. Géogr. Petite rivière d'Espagne, qui a sa source près de la ville du même nom, à 40 kil. de Madrid, et se jette dans le Hénarès, après un cours de 95 kil. — Ville d'Espagne, dans la Manche. 9,100 hab.

MANCANDO, adv. Mus. Mot italien qui signifie en faiblissant, et qui indique que le passage doit être exécuté en diminuant insensiblement le son, jusqu'à ne le faire entendre qu'à peine, comme si la voix se perdait graduellement. Il dit plus que *minuendo* ou *diminuendo*.

* **MANCEAU, ELLE**, adj. et s. Géogr. Habitant du Maine ou du *Mans*. — Qui appartient à ce pays ou à cette ville. On n'écrit pas *Manseau :* l'usage a prononcé. — *Un Manceau vaut un Normand et demi*, expr. prov. qui s'emploie pour indiquer l'esprit processif des Manceaux, plus chicaneurs encore que les Normands. Dans l'origine, elle n'avait rien d'injurieux, ni pour les Manceaux, ni pour les Normands; en effet, au coin des seigneurs du Mans, le sou, ou sou manceau, valait un sou et demi de la Normandie : de là le proverbe.

* **MANCELLE**, s. f. Techn. Chaîne de fer, ou courroie qui lie les attelles du collier d'un cheval avec le limon de la voiture. Ce mot est employé par les selliers, routiers, cochers, etc.

* **MANCENILLIER** (le), n. pr. m. Géogr. Gros bourg de la Guadeloupe, dans les Antilles françaises. 6,000 hab.

* **MANCHE**, s. f. Cost. *Manches d'anges*, manches qui ne descendent qu'au coude. — *Manches à gigot*, larges et rembourrées par le haut, et plates et étroites vers le poignet. — *Manches à l'imbécille*, excessivement amples à leur naissance, fermées au poignet à peu près comme les gigots, et dans lesquelles on mettait des morceaux de plomb à la hauteur du coude, afin de les faire pendre. — *Manches plates*, manches qui prennent exactement la forme de l'épaule et du bras; les *manches plates*, succédant en 1835 aux *manches à gigot* et aux *manches à l'imbécille*, ont paru d'abord une chose extraordinaire, tant elle était naturelle. — *Tour de manche*, garniture de ruban, de dentelles, de gaze, etc. qu'on place au-dessus de la manchette. — Hist. *Gentilshommes de la Manche*, corps de gentilshommes attachés au service des enfants de France et chargés de garder leurs personnes. Le nom qu'ils portaient, leur venait de ce que l'étiquette leur défendait de tenir les enfants par la main, ils les prenaient par le bas de la manche. — Subdivision d'une troupe d'infanterie au XVII^e siècle, laquelle servait à flanquer un corps d'une autre arme. — On dit d'un villageois, d'un jeune homme novice, qu'*il se mouche encore sur la manche*. — On appelait *cordeliers à la grande manche*, les cordeliers rentés, parce qu'ils possédaient des biens contrairement à leurs statuts, ce qui faisait supposer *qu'ils avaient la manche large*, c'est-à-dire qu'ils n'étaient pas scrupuleux. — *Manche*, s. f. Géogr. Détroit ou bras de mer qui sépare deux terres. On désigne par ce nom : 1° absol. le canal qui existe entre l'Angleterre et la France; 2° le bras de mer qui sépare les comtés de Devon et de Somerset, de la partie méridionale de la principauté de Galles; on dit plus souvent *canal de Bristol* que *Manche de Bristol;* 3° le bras de mer qui sépare l'île de Tchoka de la Mandchourie, on l'appelle *Manche de Tartarie* ou de *Tchoka*. — *Département de la Manche*, département de France formé d'une partie de la Normandie, et divisé en six arrondissements. Granit et ardoises; excellents pâturages; céréales, beurre, miel, lin, chanvre, fruits à cidre, etc. Bons chevaux, volaille. Draps et serge, dentelle, toile, quincaillerie, coutellerie commune, etc. Pop. 594,382 hab. Ch.-l. Saint-Lô. — *Manche*, pays d'Espagne, une des cinq intendances de la capitainerie générale de la Nouvelle-Castille. 380,000 hab. Ch.-l. Ciudad-Réal. Sol fertile sur quelques points seulement. Vin, soude, safran, mercure à Almaden. Cervantes a fait de la *Manche* la patrie et le théâtre des exploits de son héros Don Quichotte, dit *le chevalier de la Manche*. — On appelle *manche* (mancia), en Italie, ce qu'en France on appelle pour-boire : *donner, demander la manche*. — Techn. *Manche*, fourneaux dont les monnayeurs se servent pour l'affinage.

MANCHERON, s. m. Cost. Petite manche qui ne couvrait que le bras, depuis l'épaule jusqu'au coude : elle se portait sous les manches larges et pendantes. — Aujourd'hui, garniture dont les femmes ornent le haut des manches des robes.

* **MANCHESTER**, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre dans le comté de Lancastre, à 54 kil. de Liverpool, qui lui sert de port et où l'on se rend en cinq quarts d'heure par le chemin de fer. 271,000 hab. Collége, bibliothèque, hôtel de ville, marché couvert. Industrie immense, et qui doit son développement aux houillères, aux forges, aux usines de toute espèce dont Manchester est environné.

* **MANCHETTE**, s. f. Fig. et fam. *Prendre des manchettes* ou *des mitaines pour parler à quelqu'un*, user de précautions, de détours pour parler à quelqu'un sans qu'il s'offense de ce qu'on lui dit; *ne pas prendre de manchettes*, s'exprimer franchement et sans trop de ménagements. — *Manchette de sabre*, morceau de drap rouge qui garnissait le bas de la poignée du sabre d'infanterie, et se trouvait entre la garde et le haut de fourreau. — Escr. *Coup de manchette*, coup de taille par lequel on cherche à blesser son adversaire au poignet de la main qui tient le sabre. — Mar. *Manchette*, bout de cordage qui empêche un autre cordage de tomber trop bas quand il mollit.

* **MANCHON**, s. m. *Chien de manchon*, chien de très-petite taille que les dames de la cour de Louis XV portaient dans leur manchon. — Mar. Garniture de fer d'un écubier. — Mécan. Nom des diverses pièces destinées à assembler les parties d'un arbre de machine de grande longueur. — Chez les fontainiers, cylindre de métal ou de bois, dans lequel on fait entrer les extrémités de deux tuyaux pour les relier. Quand le *manchon* se compose de deux pièces réunies par des boulons, on l'appelle *manchon à coquille*.

* **MANCHOT, OTE**, adj. *N'être pas manchot*, s'applique fig. et fam. à un membre autre que le bras ou la main; ainsi on dit d'un homme qui court avec beaucoup de légèreté, *qu'il n'est pas manchot des jambes*. Le Sage a dit d'un homme qui a la repartie vive et prompte, qu'*il n'est pas manchot de la langue*.

* **MANCIE** ou **MANCE**, s. f. (en gr. μαντεία). Ce mot s'est employé très-rarement même dans le vieux français. On ne s'en sert que dans la composition des mots, comme *arithmomancie*, *nécromancie*, etc.

MANCIENNE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la viorme.

MANCIPATION, s. f. (du lat. *mancipium*, chose possédée, esclave; formé de *manu* par la main, par la force, *capere*, prendre). Dr. rom. Forme d'abandon volontaire d'une propriété, d'une tutelle, dont les Romains faisaient fréquemment usage. Le propriétaire, le tuteur déclarait en présence de cinq témoins qu'il cédait à un tiers également présent, la propriété de tel objet, la tutelle d'un mineur, et l'acheteur donnait alors au vendeur une pièce de monnaie en employant une formule particulière. Les objets dont on pouvait disposer par cette voie n'étaient guère que des objets mobiliers, des biens meubles qui composaient ce qu'on appelait *mancipium*.

MANCO-CAPAC, n. pr. m. Législateur péruvien, fils du Soleil et fondateur de la race des Incas. Sa femme, Caca Mama Oello, était aussi de la famille du Soleil. Selon les Péruviens ils descendirent tous deux du ciel sur la terre vers l'an 1100 de notre ère.

MANÇOIS, n. pr. m. Géogr. Nom qu'on donnait anciennement à la province du Maine, et à une pièce de monnaie que le seigneur faisait battre en sa qualité de souverain. Les *Mançois*, suivant une charte de 1315, avaient cours en France pour 1 livre tournois moins 20 deniers, ou pour 18 sous 4 deniers.

* **MANDAÏTE**, s. des 2 g. Hist. relig. Nom qu'on donne aux prétendus chrétiens de Saint-Jean, qu'on trouve à Bassora, dans quelques lieux des Indes, de la Perse et dans l'Arabie. On ne connaît pas mieux leur origine que le fond de leur religion. Les *mandaïtes* ou *chrétiens de Saint-Jean* paraissent être de vrais païens ou sabéens qui ont pris quelques idées des manichéens, et emprunté aux chrétiens le culte de la croix, ce qui leur a fait donner très-improprement le nom de chrétiens.

MANDARA, n. pr. m. Géogr. Royaume de la Nigritie, au-dessous de Bornou. Capitale *Mora*, résidence du souverain, tributaire ou alliée du sultan de Bornou.

* **MANDARIN**, s. m. On entend en général par ce mot des magistrats chinois choisis par le prince pour être ses *ministres*, comme l'indique le nom chinois de ces officiers, *co-han*, et non *quaon* ou *coken*, comme cela est dit au Dictionnaire, d'après Trévoux. La place de *mandarin* est amovible et non héréditaire; l'empereur y élève l'homme le plus obscur par sa naissance, s'il a du savoir ou s'il a rendu à l'État quelques services. Les *mandarins* forment deux grandes classes; ils sont les uns civils ou lettrés, les autres militaires. Dans chacune de ces classes, il y a de grands mandarins et des mandarins ordinaires. Il y a encore de petits *mandarins* qui sont chargés de faire exécuter les ordres ou les sen-

tences des mandarins de première et de seconde classe. L'institution des mandarins remonte, dit-on, vers l'an 1146 av. J. C.

MANDARINISME, s. m. Quelques néologues désignent par ce mot le système d'épreuves qu'on fait subir, dans la Chine, à ceux qui aspirent au grade de mandarin lettré et par suite aux charges de l'Etat. — Par extension, on l'applique à tout système politique dans lequel les citoyens seraient classés suivant leur degré d'instruction réelle ou conventionnelle.

* **MANDAT**, s. m. *Mandat impératif*, celui que des électeurs donnent à la personne qu'ils choisissent, en lui prescrivant de faire ou ne pas faire telle chose. Les députés n'acceptent point de *mandats impératifs*.

* **MANDATAIRE**, s. m. Hist. *Mandataires du peuple*, se dit de tous les membres des assemblées politiques électives.—On donnait autrefois le titre de *mandataire* à un magistrat du Dauphiné; cette charge finit par constituer en faveur du possesseur une espèce de fief.

MANDATEUR, s. m. Il s'est dit des aides de camp, et en général de tout militaire qui était chargé d'apporter des ordres de la part du chef suprême aux chefs inférieurs.

MANDATIF, IVE, adj. Qui a rapport au mandat, à l'ordre donné de faire une chose.—*Avis en forme mandative*, ordre donné sous la forme d'un avis. — On a dit autrefois en grammaire, *mode mandatif*, pour désigner le temps futur employé à la place de l'impératif. Ainsi au lieu de dire à son inférieur : Faites telle chose, puis telle autre, on lui dit : *vous ferez d'abord*,.... *vous ferez ensuite*.

* **MANDATUM**. V. **MANDÉ**, au Complément

MANDCHOU, OUE, adj. et n. pr. Géogr. Nom d'un peuple de la famille tongouse, originaire de la Mandchourie. Les *Mandchous* sont généralement nomades; ils ont conquis en 1616 l'empire de la Chine, où ils dominent encore. La dynastie aujourd'hui régnante en Chine est une dynastie mandchoue. — Ling. Le *mandchou*, la *langue mandchoue*, celle qui se parle dans la Mandchourie et à la cour de Pékin. Elle s'écrit avec des caractères alphabétiques. La connaissance du mandchou est très-utile pour l'intelligence du chinois, car il y a un grand nombre de livres chinois traduits en cette langue. On commence à se servir de l'alphabet mandchou pour écrire la langue parlée des chinois.

MANDCHOURIE, n. pr. f. Géogr. Grande contrée dépendante de l'empire chinois, entre la mer du Japon, la Sibérie et la Mongolie; elle est divisée en trois provinces. Climat froid. Peu de grains. Rhubarbe renommée. V. le mot précédent.

MANDE, s. f. Ancien nom des gabions. — Espèce de grand panier.

* **MANDÉ, ÉE**, part. et adj. *Mandé et blâmé*, se disait de l'individu qui était mandé à la chambre du conseil pour s'entendre blâmer d'un crime ou d'un délit grave. — *Mandé et admonesté*, celui qui était cité pour entendre l'avertissement qui lui était donné par la cour, de s'abstenir à l'avenir des faits dont il était inculpé. Le *mandé et blâmé* était noté d'infamie; il n'en était pas de même du *mandé et admonesté*. — *Mandé*, s. m. Se disait dans l'abbaye de Fontevrault, au lieu de *Mandatum*. V. ce dernier mot, au Dictionnaire.

MANDÉ (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. de la Seine, dans la banlieue de Paris. 2,500 hab.

* **MANDEMENT**, s. m. Dans l'anc. jurispr., étendue d'une juridiction. — *Mandement des tailles*, l'état de ce qu'une province devait payer de tailles pour une année.— Jurispr. mod. *Mandement de collocation*, mandat que le greffier d'un tribunal délivre aux créanciers colloqués dans un jugement d'ordre, dans un état de distribution par contribution, pour être payés sur le prix d'une vente judiciaire ou volontaire par l'adjudicataire des biens —*Mandement d'exécution*, formule exécutoire qui se met à la fin des jugements et des actes authentiques pour les rendre exécutoires par provision.

MANDEUR, s. m. Nom qu'on donnait autrefois à Lyon à des huissiers, sergents ou appariteurs, qui marchaient devant le prévôt des marchands et portaient ses mandats.

MANDIBULAIRE, adj. des 2 g. Zool. Qui a rapport à la mandibule.

* **MANDIBULE**, s. f. Zool. Chez les insectes, la première paire de pièces au-dessous de la lèvre supérieure; elles se meuvent latéralement l'une vis-à-vis de l'autre, et ont toute sorte de formes. L'insecte s'en sert tantôt pour saisir la femelle, tantôt pour broyer les substances solides dont il se nourrit. — Le même nom sert à désigner les deux parties qui forment le bec des oiseaux, tantôt égales en longueur tantôt inégales.

MANDIBULÉ, ÉE, adj. Zool. Qui a des mandibules.

MANDIBULIFORME, adj. des 2 g. Zool. Qui a la forme d'une mandibule.

* **MANDIBULITE**, s. f. C'est ainsi qu'on doit écrire ce mot, formé de *mandibula*, et non par *th*; le mot grec λίθος n'y est pour rien.

* **MANDIL**, s. m. Vieux mot qui signifiait petit manteau. — Nom que quelques voyageurs donnent à une sorte de bonnet persan, formé de deux longues écharpes roulées.

* **MANDILLE**, s. f. Anc. cost. Manteau formé de trois pièces, partie du costume distinctif des laquais : les huissiers, les soldats, beaucoup d'artisans la portaient aussi. On disait d'un homme de basse extraction et qui faisait l'important, que *son pere avait porté la mandille*.

MANDING, n. pr m. Géogr. Contrée de la Nigritie, dans la Sénégambie. Les habitants sont laborieux, hospitaliers, mais très-portés au vol. Quelques-uns sont mahométans. Chaque peuplade ou ville a un souverain particulier, et tous ces roitelets forment une confédération puissante quand il s'agit de repousser un ennemi commun.

MANDINGUE, adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant du Manding. Les Européens de la côte de Sierra-Morenad signent par ce mot tous les nègres idolâtres ou musulmans. — *L'idiome mandingue* est le même que la langue des Wolofs.

MANDJADI, s. m. — Relat. Arbre du Malabar, dont les feuilles, douées d'une grande vertu suivant les Indous, s'emploient dans toutes leurs cérémonies religieuses.

MANDONAVATTE, s. m. Bot. Arbre de Madagascar.

MANDRAGÉE, n. pr. m. Géogr. anc. Fleuve de l'Asie, affluent de l'Oxus.

* **MANDRAGORE**, s. f. Bot. Plante du genre belladone, famille des solanées. Les anciens attribuaient à la *mandragore* et particulièrement à sa racine de merveilleuses propriétés; la vérité, c'est qu'elle est éminemment purgative et narcotique.

MANDRE, s. f. (du gr. μάνδρα, bergerie et par extension couvent). Hist. eccl. Couvent, monastère. — Habitation d'un solitaire, grotte d'un ermite.

MANDRIER, s. m. Vannier qui fait des ouvrages de jonc. Ce mot a vieilli, mais il se dit encore dans quelques départements.

* **MANDRIN**, s. m. Chir. Tige de métal qu'on introduit dans la sonde. — Techn. Cylindre de bois sur lequel l'artificier et le canonnier roulent le papier des cartouches. — Etoffe grossière dont s'habillent les ouvriers de la campagne.

MANDRITE, s. m. Religieux qui habitait dans une mandre. — Anachorète, ermite.

* **MANDUBIEN, IENNE**, adj. et n. pr. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la première Lyonnaise, qui faisait partie des Éduens, et dont la capitale, *Alesia* ou *Alexia* soutint contre les Romains un siège mémorable.

MANDUCUS, n. pr. m. (pr. *mandukuce*). Ant. Personnage de l'ancienne comédie des Romains, qui se montrait principalement dans les Atellanes. Il portait un masque dont la large bouche était armée de grosses dents qu'il faisait claquer les unes contre les autres, ce qui faisait grand peur aux petits enfants.

MANE, n. pr. m. (en suéd. *mane*, lune). Myth. scand. Jeune homme qui fut enlevé par les dieux, et chargé de conduire le char de la Lune.

MANÉCANTERIE, s. f. (du lat. *mane*, matin; *cantare*, chanter). École spéciale qui était attachée aux paroisses, et dans laquelle on instruisait les enfants de chœur.

MANÉE, s. f. Vieux mot qui signifie ce qu'on peut prendre avec la main; poignée. — Droit seigneurial qui consistait à prendre une poignée de sel sur chacune des voitures chargées de cette denrée, qui passait sur les terres de leur juridiction.

* **MANÉGE**, s. m. *Manége de guerre*, galop inégal pendant lequel le cheval change facilement de main.— *Manége*, appareil qui sert à faire donner par des animaux à quelque machine le mouvement qui lui est nécessaire; cela s'applique principalement au cas où le travail de l'animal consiste à faire tourner un axe vertical, au moyen d'un levier implanté horizontalement par une extrémité dans cet axe; et à l'autre extrémité duquel l'animal est attaché. — Hist. *Parti du manége*, sous le directoire, parti qui s'était formé des débris du club des jacobins et qui se réunissait dans une salle du Manége, voisine du château des Tuileries.

MANÉQUE, s. f. Bot. Variété de la muscade.

MANÉROS, n. pr. m. Temps hér. Fils unique de Ménès, premier roi d'Égypte. Il excita par sa mort prématurée des regrets universels dont l'expression était contenue dans un chant funèbre appelé *Manéros*, en grec μανέρος.

* **MANES**, adj. et s. m. pl. Ames des morts, considérées comme divinités infernales. Selon quelques auteurs, les *mânes* ou les *dieux mânes* étaient en outre des dieux subalternes, tantôt bons, tantôt méchants, auxquels les morts étaient recommandés par l'inscription qu'on voyait sur tous les tombeaux : *diis manibus*. Le cyprès était consacré aux dieux mânes. —Chez les modernes, *mânes* se dit de ce qui reste des hommes après la mort, c'est-à-dire de leur âme. Cette expression appartient au style soutenu.

MANÈS, n. pr. m. Temps hér. Fils de Jupiter et de la Terre, succéda à Méon, roi de Lydie, ou même Manès et Méon furent le même personnage. —Ant. (gr. μανῆς, petite coupe). Coupe d'airain qui servait à jouer au cottabe, jeu des Grecs. V. **COTTABE**, au Dictionnaire.

MANETON, s. m. Mécan. Nom donné aux petits leviers sur lesquels agissent les barres ou tiges d'excentrique qui, dans une machine à vapeur, communiquent aux tiroirs le mouvement de va-et-vient.

* **MANETTE**, s. f. Mécan. Manche en fer ou en bois que l'on fait mouvoir à la main pour changer la position d'un mécanisme. Dans les locomotives, on donne particulièrement ce nom à une tige qui, en changeant le mouvement des tiroirs destinés à introduire la vapeur, sert à faire marcher la machine en avant ou en arrière.

MANFRÉDONIA, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Capitanate. Port sur l'Adriatique. 5,000 hab.

MANFRENIER, s. m. Comm. Espèce de drap qui se fabriquait autrefois à Tours et à Louviers, On disait aussi *manfronier*.

MANGALA, n. pr. m. Nom indou de la planète que nous appelons Mars, et du dieu qui préside à cet astre.

MANGALEWARA, s. m. Nom indou du mardi, jour consacré à *Mangala*.

MANGALORE, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, dans la présidence de Madras. 20,000 hab. Port sur le golfe d'Oman. Commerce actif et florissant.

* **MANGAN**, s. m. (en gr. μάγγανον). Hist. milit. Machine à lancer des projectiles; c'était une forte baliste. En général, sous les noms génériques de *mangan*, *manganon*, *mangonneau*, on comprenait toutes sortes de machines balistiques.

MANGANATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'oxyde manganique avec une base salifiable.

MANGANÉSIATE, s. m. Chim. V. le mot précédent.

* **MANGANÈSE**, s. m. (du gr. μάγγανον, prestige). Chim. Corps simple, métallique, découvert en 1774, par Scheele et Gahn. Le *manganèse* existe abondamment dans la nature, mais on ne l'y rencontre qu'à l'état de phosphate de carbonate et surtout d'oxyde.

MANGANÉSIEN, IENNE, adj. Minér. Qui contient du manganèse.

MANGANÉSIFÈRE, adj. des 2 g. Chim. Qui contient du manganèse accidentellement.

MANGANÉSIQUE, adj. des 2 g. V. plus loin le mot **MANGANIQUE**.

MANGANEUX, adj. m. Chim. Épithète du premier des oxydes du manganèse et de divers composés dans lequel entre cet oxyde.

MANGANICO-POTASSIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel qui contient de l'oxyde manganique et de la potasse.

MANGANIDES, s. m. pl. Chim. Nom générique des minéraux formant une famille dont le type est le manganèse.

MANGANIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un oxyde de manganèse plus chargé d'oxygène que ne l'est l'oxyde manganeux.

MANGANIUM, s. m. (pr. *manganiome*). Nom que les chimistes donnent quelquefois au manganèse.

MANGANON, s. m. V. plus haut le mot **MANGAN**.

MANGANOSO-AMMONIQUE, adj. des 2 g. Chim.

Se dit d'un sel qui contient de l'oxyde manganeux et de l'ammoniaque. On dit de même *manganoso-manganique*, *potassique*.

MANGELIES, s. f. pl. Suivant l'abbé Banier, nom d'une tête romaine. Le mot *mangelia* ne se trouve nulle part dans les auteurs latins.

MANGEOTTER, v. a. et n. Manger très-peu; manger nonchalamment, sans appétit. Il est fam.

MANGE-PEUPLE, adj. et s. des 2 g. Il s'est dit autrefois de tout concussionnaire, de tout individu qui, par des exactions injustes, dévore la substance du peuple. Ce mot, durement énergique, a été employé par Pasquier. Il a été aussi appliqué à des conquérants.

* **MANGER**, v. a. Fig. *Manger ses douleurs*, retenir ses cris. — *En manger*, en style fam. et pop., être disposé à se battre : *Quelque chose qu'on lui dise il ne répondra rien, il n'en mange pas*, c'est-à-dire il n'aime pas à se battre, il est poltron. — *Manger à la table ronde*, être d'un festin d'où l'on a banni l'étiquette. — *Manger les nuages*, se dit de la lune dont le lever dissipe souvent les vapeurs qui obscurcissent l'horizon. — *Voilà ce que les rats n'ont pas mangé*, se dit fam. quand on met en évidence une chose longtemps renfermée. — On garde quelquefois des choses qui ne servent point; si un tiers en fait la remarque, on lui répond en style fam. : *Cela ne mange pas*, c'est-à-dire, la garde de ces objets ne coûte aucun frais. — Les Génevois disent prov. *écu changé, écu mangé*, lorsqu'on a changé une grosse pièce, on dépense la monnaie très-promptement. — Man. *Manger le chemin*, se dit d'un cheval qui avance beaucoup. — Au jeu, *manger une carte*, prendre avec une carte supérieure une carte inférieure.

* **MANGEUR, EUSE**, adj. et s. *Mangeur de livres*, celui qui se livre à l'étude avec passion. — Anc. jurispr. *Mangeur*, homme que la justice envoyait tenir garnison chez un débiteur, pour y vivre aux frais de ce dernier jusqu'à ce qu'il eût satisfait aux condamnations prononcées contre lui. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *garnisaire*.

* **MANGLIER**, s. m. Bot. Nom collectif de divers genres d'arbres, entre autres du palétuvier. Ces arbres croissent dans plusieurs parties de l'Amérique, sur les bords de la mer. Leurs rameaux pendants, s'enfonçant dans la terre où ils prennent racine, se relèvent ensuite en nombreux rejetons.

MANGLIÉTIE, s. f. Bot. Arbre de l'île de Java.

* **MANGON, ONE**, adj. s. (en lat. *mango*). Vieux mot qui s'est dit pour maquignon, courtier, fripier, entremetteur, corrupteur de jeunesse. — On donnait encore le nom de *mangon* à une monnaie d'or.

MANGONIZER, v. a. et n. (du lat. *mangonizare*, même signif.). Vieux mot qui signifiait altérer la marchandise, en pallier les défauts afin de la vendre plus cher; chercher, par de belles paroles, à faire des dupes, à tromper les acheteurs. Ce latinisme serait utile aujourd'hui que le vice qu'il représente est fort commun. On a *frelater, falsifier*, qui sont faibles, *adultérer*, qui est pédantesque.

MANGONNEAU, s. m. V. MANGAN, au Compl.

* **MANGONNIER**, s. m. Vieux mot qui se disait pour regrattier, revendeur, maquignon. On le dit encore aujourd'hui pour chasse-marée, ou marchand de poisson, mais ce n'est guère que dans quelques-uns de nos départements méridionaux.

* **MANGOUSTE**, s. f. Zool. Genre de mammifères de la famille des carnassiers digitigrades.

MANGROVE, s. m. Arbuste peu connu d'Afrique.

MANG-TAAR, s. m Relat. L'enfer des Iacoutes.

* **MANGUE**, s. f. Zool. Genre de mammifères digitigrades. On n'en connaît qu'une seule espèce, qui vit en Afrique.

* **MANGUIER**, s. m. Bot. Genre de la famille des térébinthacées.

* **MANHEIM**, n. pr. m. Géogr. Ville d'Allemagne, autrefois capitale du palatinat du Rhin, aujourd'hui deuxième résidence du grand-duc de Bade, et ch.-l. du cercle du Necker, au confluent de la rivière de ce nom avec le Rhin. 23,000 hab. C'est de *Manheim* qu'est sorti le premier similor, que sa ressemblance avec l'or a fait nommer *or de Manheim* ou *d'Allemagne*.

MANI, s. m. Bot. Arbre de la Guyane, famille des guttifères. Il fournit une résine très-abondante.

MANIA, n. pr. f. Myth. Divinité romaine, mère des Lares. — Les Grecs honoraient une déesse de la folie sous le nom de *Mania* (Μανία). V. le mot MANIE du Complément.

* **MANIABLE**, adj. des 2 g. *Vent maniable*, se dit parmi les marins d'un vent qui permet au bâtiment de faire toutes sortes de manœuvres.

MANIACAL, ALE, adj. Méd. Surnom d'une sorte de délire furieux : *Délire maniacal*.

MANIAGE, s. m. Techn. Opération qui consiste à manier et remanier l'argile, afin de la ramollir pour en former des boules propres à être moulées.

MANICA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Afrique, ch.-lieu d'un État qui se trouve au N. de la Cafrerie, et qui porte le même nom.

MANICAIRE, s. m. Ant. rom. Gladiateur qui, pour triompher de son adversaire, cherchait à l'envelopper d'une espèce de linceul. Le *manicaire* ou *laquéateur* différait du rétiaire, en ce que celui-ci était armé d'un filet qu'il tâchait de lancer sur la tête de son ennemi. — Bot. *Manicaire*, s. f., palmier d'Amérique.

* **MANICENTERIE**, s. f. V. MANICANTERIE, seul correct, au Complément.

* **MANICHÉEN**, s. m. Hist. relig. Nom de certains hérétiques du IIIe siècle, ainsi appelés de leur chef *Manès*, dont les Grecs altérèrent le nom pour lui donner la terminaison hellénique, ils en firent μανίχαιος, Manichée. Le manichéisme a pour fondement l'existence de deux principes : l'un du bien, identifié avec Dieu; l'autre du mal, identifié avec Satan. Le premier était auteur de la nature spirituelle et de la loi nouvelle; le second, de la nature corporelle et de la loi mosaïque. Chaque homme avait deux âmes, l'une intellectuelle et raisonnable venant du bon principe; l'autre ayant de mauvais penchants, venant du second principe, et cause de tout le mal et de tous les péchés. Les Manichéens prétendaient en outre que J. C. avait pris un corps fantastique; que les âmes des hommes, des bêtes et des plantes étaient coéternelles à Dieu; que l'homme n'était point libre; que le baptême était inutile; que les seules âmes ressusciteraient; que Jésus-Christ était le soleil; que toutes les religions étaient indifférentes, etc. Il est aisé de voir que Manès, Persan de naissance, s'était efforcé de concilier avec le dogme chrétien le dualisme persan et le panthéisme des gnostiques.

MANICHÉISTE, adj. des 2 g. Qui appartient au manichéisme, aux manichéens.

* **MANICHORDION**, s. m. Dans son sens musical, ce mot ne peut pas venir de μονοχόρδον, puisque le *manichordion* avait une multitude de cordes; ce doit être un mot hybride de *manus*, main, et χορδή, corde. — Techn. Fil de laiton qui assujettit de distance en distance le fil dont se compose la forme des fabricants de papier.

MANICOLLE, s. f. Pêche. Sorte de filet ou de grande truble.

MANICOU, s. m. Zool. Animal du genre sarigue, qu'on désigne quelquefois par le nom de *sarigue à oreilles tricolores*.

MANICROT, s. m. Nom que dans les hôtels d'invalides on donne à une classe de mutilés qui ont perdu les deux yeux, les deux bras ou les deux jambes. Eût-il perdu à la fois un œil, un bras, une jambe, l'invalide ne serait pas *manicrot*.

MANICULE, s. f. (du lat. *manus*, main). Zool. Pied de devant d'un mammifère.

MANICULE, s. f. (du gr. μανία, manie). Méd. Manie qui est encore peu prononcée.

* **MANIE**, s. f. On donnait autrefois ce nom à une petite figure dont on se servait dans le prétendu sortilège appelé envoûtement. V. ENVOUTEMENT, au Compl. — Zool. *Manie*, genre de papillons. — *Manies*, s. f. pl. Divinités grecques, les mêmes que les Furies, suivant Pausanias. Chez les Latins, on donnait ce nom aux Lares. — On désignait aussi par ce nom certains personnages fabuleux qu'on faisait paraître sur la scène. *Manducus* était un de ces personnages.

* **MANIER**, v. a. *Quand on manie le beurre, on se graisse les doigts*, celui qui manie de l'argent trouve toujours quelque profit à faire.

* **MANIÈRE**, s. f. Ce mot se prend quelquefois dans un sens absolu, et alors il signifie moyen, procédé pour faire une chose dont il est question : *Je voudrais bien exécuter ce qu'on me demande, mais on ne me dit pas la manière*.

MANIFESTAIRE, s. m. Hist relig. Nom donné en Prusse à une secte d'anabaptistes qui se croyaient obligés par leur conscience à faire leur profession de foi pleine et entière toutes les fois qu'on les interrogeait sur la nature de leurs opinions religieuses.

* **MANIFESTE**, s. m. Comm. Dans les Échelles du Levant, déclaration que fournit un capitaine de vaisseau de toutes les marchandises qu'il a sur son bord.

MANIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *manus*, main; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'une main.

MANIGRAPHE, s. m. (du gr. μανία, manie, frénésie, folie; γράφω, écrire). Didact. Auteur d'un traité sur la manie ou la démence.

MANIGRAPHIE, s. f. (même étym.). Didact. Traité sur la manie ou la folie.

MANIGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne la manigraphie.

MANIGRÉPI, s. m. Nom que quelques voyageurs donnent à des ermites indiens.

MANIGUIÈRE, s. f. Pêcherie formée de plusieurs filets tendus sur des pieux et aboutissant à des manches où entre le poisson.

MANIKA, n. pr. f. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie. 12,000 hab. On dit aussi *Mansa*.

MANILIER, s. f. Fabricant de mannes et d'autres gros ouvrages d'osier. Ce mot est vieux, mais on l'emploie encore dans quelques départements.

* **MANILLE**, n. pr. f. Géogr. Capitale de l'île de Luçon, la principale des Philippines et ch.-lieu de toutes les possessions espagnoles dans cette partie du monde. Ville forte, résidence du gouverneur et d'un archevêque. 138,000 hab. Grand commerce avec l'Europe et la Chine. — Souvent on entend par *Manille* l'île de Luçon.

MANIME, adj. et s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Germanie, qui faisait partie de la nation des Lygiens.

* **MANIOC**, s. m. Bot. Plante du genre médicinier qui habite les régions intertropicales. Le suc de cette plante est très-vénéneux. On râpe les racines, on lave et on passe la poussière qui en provient pour la purger de ce suc, et la partie solide qui subsiste devient la *cassave*, fécule très-nourrissante et très-saine. Le *tapioca* se retire de cette fécule décantée.

MANIOLES, adj. et s. f. pl. (en lat. *Maniolæ*). Géogr. anc. Nom que Pline a donné à un archipel de l'Inde, formé de dix îles, dont il n'a pas déterminé la position. On croit qu'elles font partie de l'archipel des Maldives. Elles étaient habitées par des anthropophages.

MANIOLLE, s. f. Espèce de filet en forme de poche fixé à un cercle, et qui sert pour la pêche de l'éperlan.

MANIPA, n. pr. m. Relat. Idole à neuf têtes des Tartares du Tangut et de Barantola.

* **MANIPULE**, s. m. C'était, à proprement parler, l'enseigne d'une compagnie ou peloton de la milice romaine. A la poignée de foin primitive, on substitua une main de bronze qui soutenait un bouclier, une couronne ou quelqu'autre insigne. Le nom de *manipule* fut bientôt après donné au peloton lui-même. C'était le tiers de la cohorte, lorsque celle-ci eut été portée à 600 hommes, par conséquent le *manipule* en avait 200; mais Marius lui donna un nombre d'hommes indéterminés, et cet exemple fut suivi après lui. — On appelait autrefois *manipule pyrotechnique* un faisceau de pétards qu'on jetait à la main dans les rangs ennemis. — Quelques voyageurs ont appelé *manipule de cordelettes*, une série de quipos ou cordons à nœuds qui remplaçaient l'écriture chez les Péruviens.

* **MANIQUE**, s. f. Mot populaire qui n'a guère de sens que dans cette expression : *Entendre, connaître la manique*, se bien connaître en une chose, y être adroit, fin, rusé. — Techn. *Manique*, manche à l'aide duquel l'ouvrier en porcelaine enlève le couvercle du fourneau. — Manche des forces du tondeur de draps.

MANISSE, n. pr. m. Relat. Idole monstrueuse des Tartares, laquelle, suivant le P. Kircher, a neuf têtes disposées en pyramide. *Manisse* est évidemment la même chose que *Manipa*; mais on ne sait laquelle des deux formes est la plus exacte.

* **MANITOU**, s. m. Relat. Divinité des habitants de la baie d'Hudson et de presque tous les sauvages de l'Amérique du Nord. De même que chez les nègres, chaque tribu, chaque famille, souvent même chaque individu, choisit un objet vivant ou inanimé, et prend pour *manitou* l'esprit dont il suppose cet esprit animé. Quant à l'Être suprême ou Créateur, on lui donne le nom de *grand Man tou*.

MANITRONC, s. m. Zool. Segment du corps des insectes; partie inférieure.

MANMADIN, n. pr. m. Myth. ind. Dieu de l'amour, fils de Vichnou et de Lakchmi.

MANMAGOUN, s. m. Fête solennelle qu'on célèbre tous les douze ans dans le Tanjaour.

MANNE. Myth. germ. V. MANNUS, au Compl.

* **MANNE**, s. f. Matière concrète et sucrée que fournissent plusieurs végétaux, notamment le *frêne à fleurs* et le *frêne à feuilles rondes*, soit naturellement, soit par suite d'incisions. Il y en a trois espèces principales, la *manne en larmes*, la *manne en sorte* et la *manne grasse*. Elle a une saveur douce, mais un peu nauséabonde. On en tire beaucoup de l'Italie et de la Sicile. — Hist. sainte. Substance que Dieu envoya aux Israélites dans le désert; elle parut sur le sol un matin après la rosée; les Hébreux, surpris, s'écrièrent : *Man-hu*, qu'est-ce? et ce nom fut donné à la substance nouvelle. La *manne* tomba durant quarante années. — Nom donné, par quelques auteurs de légendes, à une poussière embaumée qui, selon eux, sort du sépulcre des saints. — Dans l'anc. minéralogie, on entendait par *manne* une couche de terre qui recouvre la veine de métal, et sert à en faire découvrir la nature et la qualité : *Manne d'or, manne de fer*. — Les alchimistes ont appelé *manne* la matière terrestre, et *manne divine* la matière de la pierre philosophale.

MANNÉE, s. f. Contenu du grand panier dit *manne*. — On appelait ainsi autrefois, dans les moulins banaux, la quantité de grains qu'on donnait pour droit de mouture.

* **MANNEQUIN**, s. m. Figure qui imite le corps d'une femme et qui sert, dans les écoles de chirurgie, à la démonstration de l'art des accouchements. — Archit. Autrefois, la représentation d'un panier de fleurs ou de fruits dans la décoration d'un édifice.

MANNET, s. m. Zool. Sorte d'animal rongeur, qu'on appelle aussi *lièvre du Cap*.

MANNETTE, s. f. Grand panier à deux anses.

MANNHARTSBERG, n. pr. m. Géogr. Chaîne de montagnes de l'Allemagne, qui s'étend depuis la Moravie jusqu'au Danube, en traversant la basse Autriche. Elle donne son nom à deux cercles de cette province, le *Bas-Mannhartsberg*. 131,000 hab., cap. *Kornenbourg*, et le *Haut-Mannhartsberg*. 190,000 hab., cap. Krems.

MANNIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *manna*, manne; *ferre*, porter). Bot. Se dit des plantes qui fournissent de la manne.

MANNIPARE, adj. des 2 g. (du lat. *manna*, manne; *pario*, j'engendre). Zool. Se dit des insectes dont la piqûre sur les plantes mannifères fait couler la manne.

MANNITE, s. f. Chim. Substance incolore, solide, d'une saveur sucrée et fraîche, qui existe dans la manne, dans les feuilles de céleri, dans le suc fermenté des betteraves et dans le miel.

MANNSWERK, s. m. (de l'allem. *mann*, homme; *werk*, ouvrage). Métrol. Mesure de superficie pour les prairies, employée à Zurich. Elle vaut 32,000 pieds carrés du pays, qui équivalent à 29 ares 07 centiares.

MANNUS, n. pr. m. (pr. *man-nuce*) (de l'allem. *mann*, homme). Temps hér. Un des héros, fondateur des races germaniques. Il eut trois fils, *Ingévo*, *Hermio* et *Istévo*, d'où sont venus les tribus des *Ingévons*, des *Hermiones* et des *Istévones*.

* **MANŒUVRE**, s. f. Dans les beaux-arts, manière dont les couleurs d'un tableau sont nuancées et fondues : *La manœuvre de ce tableau est bonne, est mauvaise*. — Mar. *Manœuvre de hune*, cordage amarré au grand mât de hune.

MANŒUVRÉE, s. f. Anc. cout. Travail manuel que les vassaux devaient au seigneur.

* **MANOIR**, s. m. Au moyen âge, habitation à laquelle était jointe comme dépendance une certaine étendue de territoire. Ce territoire, dans les premiers temps, devait être au moins de douze arpents. Le possesseur de trois manoirs, sous Charlemagne, était tenu du service militaire en personne. — Le *manoir* était *seigneurial*, *ingénu* ou libre et *servile*. Le possesseur du premier était seigneur juridictionnel; celui du second, quoique sans juridiction, ne pouvait être jugé lui-même que par le roi; celui du troisième était serf.

* **MANOMÈTRE**, s. m. Appareil qui fait connaître la tension des gaz et des vapeurs dans les récipients qui les renferment. On s'en sert surtout pour évaluer les pressions produites dans les machines locomotives.

MANOMÉTRIE, s. f. Art de se servir du manomètre.

MANOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à la manométrie, au manomètre.

* **MANOPLES**, s. m. pl. (du lat. *manus*, main, et du gr. ὅπλον, armure). Ce mot hybride n'a été en usage qu'au moyen âge.

* **MANOQUE**, s. f. Mar. Pièce de ligne de 30 à 60 brasses ployée comme un écheveau de fil et liée au milieu. Toute corde ou ficelle pliée de cette manière est désignée par les mots *ployé en manoque*. — *Manoque* sert aussi à désigner non pas un rouleau de tabac, mais une poignée de feuilles de tabac sèches et triées, qu'on lie ensemble par les pédoncules.

* **MANORINE**, s. f. Zool. Oiseau de l'ordre des sylvains, originaire de la Nouvelle-Hollande.

* **MANOSQUE**, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Basses-Alpes. Ancienne résidence des comtes de Forcalquier qui la donnèrent à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. 5,500 hab.

MANOU, n. pr. et s. m. Myth. ind. Surnom de quatorze personnages héroïques, chacun desquels préside à un *manwatara*. Il a déjà paru sept manous, les autres sont attendus.

MANOUVRABLE, adj. et s. m. Féod. Surnom de tout individu qui devait la manœuvrée à son seigneur.

* **MANOUVRIER, IÈRE**, adj. Se dit au fig. de toute chose mal faite, qui sent le manœuvre, c'est-à-dire l'ouvrier sans talent et sans intelligence. Mercier, le grand néologue, a dit *érudition manouvrière*, en parlant des pédants.

* **MANQUE**, s. f. Législ. milit. Défaut de présence d'un soldat à l'appel. C'est une faute que les règlements militaires punissent surtout lorsqu'elle se répète. On dit mieux *manquement*. — Au billard : *manque de touche*, se dit lorsque le joueur n'atteint pas la bille sur laquelle il joue.

MANRESA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Barcelone. 13,000 hab. Ancien château fort. Industrie. Houille, mercure.

MANS, s. m. Zool. Nom vulgaire de la larve du hanneton.

* **MANS** (le), n pr. m. Géogr. Ancienne capitale de la province du Maine, ch.-l. actuel du dép. de la Sarthe, sur la rive gauche de la Sarthe. 32,170 hab. Un des plus anciens évêchés de France; on le fait remonter au IIIe siècle. Chapons, poulardes, cire, miel, bestiaux, etc. Patrie du comte de Tressan, du père Lamy, du sculpteur G. Pilon, etc. Cette ville fut le théâtre d'une bataille gagnée en 1793 par Marceau sur les Vendéens.

MANSAIS, AISE, adj. et s. Habitant du Mans. — s. m. Monnaie. V. MANCEAU, au Complément.

* **MANSARDE**, s. f. *Mansarde de tente*, partie supérieure des tentes d'officier supérieur, dites marquises.

MANSAURE, adj. des 2 g. *Terres mansaures*, sujettes au cens qu'on appelait manse.

* **MANSE**, s. f. (du lat. *mansio*, demeure). Synonyme, très-usité sous la féodalité, du mot *manoir*. V. ce mot au Complément. — Plus tard et par analogie, on appliqua le mot *manse* aux revenus des prélats, des abbés et des communautés, ce qui fit trois sortes de *manses : épiscopale*, *abbatiale* et *conventuelle*. Ce fut alors qu'on commença d'écrire *mense* pour *manse*, parce qu'on confondit ce dernier mot avec la mense, qui se disait du lieu où l'on mangeait (de *mensa*, table à manger). V. MENSE, au Dictionnaire. Mais *manse* n'est pas moins la véritable orthographe et c'est par erreur que ce mot est qualifié au Dictionnaire de barbarisme de l'Académie.

* **MANSEAU, SELLE**, adj. et s. V., au Compl., MANCEAU, CELLE, qui est seul en usage.

MANSEBDAR, s. m. Relat. Officier du palais, chez divers souverains de l'Inde.

MANSÉIN, s. m. Agric. Variété du raisin.

* **MANSFELD**, n. pr. m. Géogr. Petite ville de Prusse, dans la prov. de Saxe. 13,000 hab. Elle est ch.-l. d'un comté, qui compte 60,000 hab., et qui en 1814 a été incorporé au district de Mersebourg. L'ancien comté de *Mansfeld* forme aujourd'hui deux cercles, celui des *Montagnes de Mansfeld*, ch.-l. Mansfeld, et celui du *lac de Mansfeld*, ch.-l. Eisleben. — La *maison de Mansfeld*, qui remonte à 685 et n'a cessé d'être puissance immédiate qu'en 1484, a fourni plusieurs hommes remarquables.

MANSFELDOIS, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de protestants de Bohême qui, dans le XVIIe siècle, se sépara des luthériens. Elle avait pour chef le comte de Mansfeld, qui fut vaincu par Walstein en 1626.

MANSFIELD, n. pr. m. (pr. *mannesfilde*). Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Nottingham. 10,000 hab. Fabriques de cotonnades, brasseries, fonderies.

MANSIAIRE, s. m. Féod. Nom qu'on donnait aux concierges des châteaux, des manses seigneuriales. Par la suite on l'étendit aux économes des congrégations monastiques.

* **MANSION**, s. f. Vieux mot qui signifiait séjour, demeure. Les astrologues appelaient *mansions* les 28 maisons de la lune. — Dans l'anc. lang. milit., *mansion* signifiait camp ou campement. — Ant. Chez les Romains, on appelait *mansions des saliens*, des lieux de repos où les prêtres qui, dans les fêtes de Mars, portaient les boucliers sacrés, entraient pour se reposer et prendre quelque nourriture.

* **MANSIONNAIRE**, s. m. Hist. Sous les rois de la deuxième race, officier chargé de faire meubler et préparer les appartements du roi.

MANSIONNERIE, s. f. Hist. Charge de mansionnaire.

MANSOUR, n. pr. m. Myth. Dieu des Druses dans sa sixième incarnation. Il est aussi appelé *Hakem*.

MANSOURAH, n. pr. m. Géogr. V. DAMIETTE, au Dictionnaire et au Complément. On dit aussi *la Massoure*, mais on ne dit jamais *Mansoure*.

MANSUÉTAIRE, s. m. (en lat. *mansuetarius*, de *mansuetus*, doux). Nom que les Romains donnaient à ceux qui apprivoisaient et domptaient les bêtes féroces.

* **MANSUÉTUDE**, s. f. Hist. Titre d'honneur qui fut donné aux empereurs romains. — Ce titre fut déféré plus tard aux rois de la première race ou Mérovingiens : *Votre mansuétude*.

MANTAILLE, n. pr. f. Géogr. Nom ancien d'une ville du Dauphiné où Bozon fut proclamé roi de Provence en 879. Auj. *Mantez*, village peu important du dép. de l'Isère.

MANTAIS, AISE, adj. et s. Géogr. Habitant de Mantes. — s. m. Partie de l'anc. prov. de l'Ile-de-France qui avait Mantes pour capitale.

MANTCHOURIE. V. MANDCHOURIE, au Compl.

* **MANTE**, s. f. Chape de laine avec le capuchon que le pape porte quelquefois. Autrefois le premier diacre posait la *mante* sur les épaules de l'élu du conclave. Cette cérémonie était considérée comme une sorte d'investiture. — (Du gr. μάντις, prophétesse, et nom grec de cet insecte). Zool. Genre d'insectes orthoptères de la famille des coureurs, tribu des mantides. Il y en a une espèce qu'on appelle *mante religieuse*, parce qu'on la voit posée debout sur ses pattes de derrière et croisant par devant ses deux pattes antérieures.

* **MANTEAU**, s. m. *Manteau à bras*, vêtement de cérémonie du grand-maître de Malte. — *Manteau couleur de muraille*, manteau brun que les seigneurs portaient au temps de la régence, quand ils sortaient la nuit pour courir les aventures. — *Manger son pain sous le manteau*, se dit de l'avare qui ne fait part à personne de son bien. — *Quand le temps est beau prends ton manteau*, *quand il pleut prends-le si tu veux*, vieux proverbe par lequel on donne à entendre qu'on doit prendre ses précautions de loin contre le mal qui peut survenir, et qu'il n'y a plus de recommandations à faire quand le mal est arrivé; on se conduit alors suivant les circonstances. — *Ne pas se faire tirer le manteau*, ne pas se faire prier. — Blas. Représentation de l'ancienne cotte d'armes sur laquelle on place l'écu. — Art. milit. *Manteau d'armes*, grand sac de toile qu'on emploie dans les camps pour couvrir les faisceaux d'armes. — *Manteau de guérite*, capote à capuchon à l'usage des factionnaires. — Anc. législ. *Droit de manteau*, droit annuel de 10 livres qui appartenait à chaque secrétaire de la couronne. — Techn. *Manteau*, enveloppe extérieure d'un moule, laissant quelque espace entre elle et le noyau.

MANTELÉ, ÉE, adj. Zool. Se dit des oiseaux dont le dos est d'une couleur qui tranche avec celle du corps : *Corneille mantelée*. On dit aussi *emmantelé*.

* **MANTELET**, s. m. Mar. Volet qui ferme les sabords d'un navire. On l'appelle *mantelet brisé* lorsqu'il est en deux pièces jointes par une charnière. — Petit manteau violet que les évêques mettent sur leur rochet lorsqu'ils sont en présence du pape ou de son légat, pour marquer que leur autorité est subordonnée à la sienne.

MANTÉLITE, s. f. Zool. Genre de polypiers.

MANTELLE, s. f. Zool. Un des noms de la corneille mantelée.

* **MANTES**, n. pr. m. (en lat. *Meduntа*). Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrondiss. du dép. de Seine-et-Oise, sur la rive gauche de la Seine; ville très-ancienne, jadis fortifiée. 4,000 hab. On l'appelle quelquefois *Mantes la Jolie*.

MANTEZ, n. pr. Géogr. Village de l'Isère. V. MANTAILLE, au Complément.

MANTHARA, n. pr. m. Personnage du poëme sanscrit intitulé le *Râmayana*. Il était esclave de la reine femme du roi Dasaratha.

* **MANTICHORE**, s. f. Zool. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des carnassiers. Ils habitent l'Afrique. — (En gr. μαντιχώρας). Quadrupède fabuleux sur lequel les anciens naturalistes ont fait beaucoup de contes. Il paraîtrait qu'il s'agit du porc-épic.

MANTICLUS, n. pr. m. (pr. *mantikluce*). Temps hér. Chef d'une colonie messénienne qui éleva un temple à Hercule, près de Messine.

MANTIDE, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui ressemble à une mante. — MANTIDES, s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères.

* **MANTIL**, s. m. (du lat. *mantile*, serviette, tiré de *manui*, à la main; *tela*, toile). Vieux mot qui se disait des serviettes, nappes et napperons.

* **MANTILLE**, s. f. (en esp. *mantilla*). Longue et large écharpe noire qui fait partie du costume national des dames espagnoles. Elle se place sur la tête et tombe négligemment sur les épaules.

* **MANTINÉE**, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Arcadie, dans le Péloponèse, célèbre par la bataille qui eut lieu sous ses murs, en 363 av. J. C., entre les Thébains commandés par Épaminondas, et l'armée coalisée des Spartiates, des Achéens et des Athéniens. Les Thébains y furent vainqueurs, mais ils y perdirent leur général.

MANTINÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Mantinée. — Qui concerne Mantinée ou ses habitants.

MANTINÉUS, n. pr. m. (pr. *mantinéuce*). Temps hér. Fils de Lycaon et fondateur de Mantinée.

MANTIS, n. pr. m. (du gr. μάντις, devin). Myth. Surnom donné à Apollon, parce qu'il rendait des oracles.

MANTISALQUE, s. f. (du gr. μάντις, devin; ἀλκή, force). Bot. Genre de plantes à fleurs composées, du midi de l'Europe.

MANTISIE, s. f. Bot. Plante des Indes orientales.

MANTISPE, s. f. Zool. Genre d'insectes névroptères.

MANTO, n. pr. f. Temps hér. Fille de Tirésias et célèbre prophétesse. Les Épigones la firent prisonnière et l'emmenèrent à Claros, où ses larmes coulèrent avec tant d'abondance qu'elles formèrent une fontaine dont les eaux communiquaient le don de prophétie. La fille de Tirésias épousa dans Claros le roi du pays, Thasius, qui la rendit mère de Mopsus. De là elle partit pour l'Italie où elle épousa Tibérinus, roi d'Albe; elle en eut un fils nommé Ocnus ou Bianor, qui bâtit une ville appelée *Mantoue* en l'honneur de sa mère. — On distingue quelquefois la *Manto* grecque de la *Manto* italienne; on fait cette dernière fille d'Hercule, et l'on compte une troisième *Manto* de Mégare, fille de Polyidius.

* **MANTOIS, OISE**, adj. et s. Géogr. Habitant de Mantes. — Qui appartient à cette ville.

MANTONETTE, s. f. Cost. Espèce de guimpe qui montait jusqu'au menton.

* **MANTOUAN, ANE**, adj. et s. Géogr. Habitant de Mantoue. — Qui concerne cette ville et ses habitants. — s. m. *Mantouan*, nom qu'on donne au duché de Mantoue, gouverné, depuis le XIVe siècle, par des princes de la maison de Gonzague. L'Autriche s'en saisit en 1705 et le réunit en 1785 à celui de Milan. Les Français ont pris et rendu *Mantoue* plusieurs fois, de 1797 à 1814; à cette époque, le Mantouan a été donné à l'Autriche.

* **MANTOUE**, n. pr. f. (en lat. *Mantua*). Géogr. Ville forte du royaume Lombardo-Vénitien, au milieu d'un lac du Mincio. 25,000 hab. Virgile naquit à Andes, près de Mantoue, c'est pourquoi on l'appelle *le chantre, le cygne de Mantoue*. *Mantoue* fut, sous Napoléon, le ch.-l. du dép. du Mincio.

MANTRA, s. m. Nom de certaines prières des Indous, contenues dans la seconde partie de chaque livre des *Védas*.

MANTURNA, n. pr. f. Myth. rom. Divinité qu'on invoquait après le mariage, afin que la nouvelle épouse pût se plaire dans la maison conjugale.

MANUAIRE, adj. des 2 g. Féod. *Droit manuaire*, droit résultant d'une sorte d'épreuve qui consistait dans la force du poignet. Deux adversaires placés l'un en face de l'autre, le coude appuyé sur une table, se saisissaient par la main et tâchaient mutuellement de se renverser.

MANUANA, n. pr. f. Myth. Déesse étrusque qu'on croit être la même que *Mania*, mère des dieux mânes.

MANUATE, adj. des 2 g. (du lat. *manus*, main). Zool. Qui a des mains. — MANUATES, s. m. pl. Section de mammifères.

* **MANUBALISTE**, s. f. Petite machine de guerre qui lançait des traits ou des dards, et qu'on pouvait tendre avec la main.

* **MANUBIAIRE**, adj. des 2 g. (du lat. *manubiæ*, dépouilles). Ant. rom. Qui concerne les dépouilles des ennemis.

MANUCODE, s. m. Zool. Espèce d'oiseau de paradis. C'est par erreur que l'on a imprimé dans plusieurs édit. du Dictionnaire *manucorde*.

MANUCODIATE, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui ressemble à un manucode. — MANUCODIATES, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

MANUDUCTION, s. f. (du lat. *manus*, main, *ducere*, conduire). Chir. Art. de conduire la main dans ses opérations.

* **MANUEL**, s. m. Petit cor de chasse que portaient autrefois les chevaliers, et dont ils sonnaient, soit pour défier au combat un autre chevalier, soit pour se faire ouvrir la porte d'un manoir.

* **MANUFACTURIER, IÈRE**, adj. Qui concerne les manufactures. — *Industrie manufacturière*, celle qui consiste à donner de la valeur à des matières brutes ou à des produits déjà manufacturés, en leur faisant subir un changement de forme.

* **MANULÉE**, s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, famille de scrofulariées.

MANUMIS, ISE, part. pass. de *manumitter* et adj. Qui avait été affranchi.

* **MANUMISSION**, s. f. Ant. rom. Affranchissement incomplet, mais qui suffisait pour tirer un individu de la condition servile.

MANUMITTER, v. a. Féod. Il se disait pour affranchir un serf.

MANUS, n. pr. m. (pr. *manuce*). Myth. Nom étrusque de Pluton; selon Festus, ce mot n'est qu'une abréviation de *Summanus*. — s. f. Dans la législ. rom., puissance du mari sur la femme.

* **MANUSCRIT**, s. m. Les ouvrages écrits à la main, existants dans les bibliothèques, sont écrits, les uns sur papier égyptien fait avec le papyrus, les autres sur du papier de soie ou de coton, d'autres enfin sur papier de toile. — Les manuscrits sont divisés en deux classes : les *volumes* ou rouleaux, *volumina*, et les livres brochés ou reliés, *codices*. — *Manuscrit d'Éléphantine* ou *de Philé*, manuscrit sur papyrus, trouvé dans l'île de Philé ou d'Éléphantine (Haute-Égypte), et contenant 8 à 900 vers de l'*Iliade* tracés en belles capitales. On croit qu'il date du temps des Ptolémées.

MANUTENTIONNAIRE, s. f. Chef d'une manutention.

MANUTENTIONNER, v. a. et n. En adm. mil., faire confectionner le pain de l'armée.

MANUYANCE, s. f. Anc. jurispr. Jouissance, possession.

MANWATARA, s. m. Myth. ind. Période de temps après laquelle, suivant l'opinion des brahmines, le monde éprouve une destruction complète, mais momentanée, étant recréé immédiatement de nouveau. Les *manwataras* sont au nombre de quatorze; sept ont déjà eu lieu.

MANYGACHIS, n. pr. m. Relat. Nom que les nègres de Dembo donnent à l'Être suprême, ou au roi du ciel.

MANZANARÈS. V. MANÇANARÈS, au Compl.

MAON, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville de la tribu de Juda. — *Désert de Maon*, désert voisin de la ville, dans lequel David resta longtemps caché, quand il fuyait la persécution de Saül.

MAON, s. m. Poids indien qui vaut, dans le Bengale, 34 kil. 864 gr., et dans le Bazar, 37 kil. 247 gr.

MAONEY, s. m. Mesure agraire de l'Inde, équivalant à 2 ares 23 centiares.

MAORIDATH, s. m. Relig. mahom. Les deux derniers chapitres du Coran. Les musulmans récitent le *maoridath* avec la persuasion que les mots dont il se compose ont la vertu de détruire les sortiléges et les maléfices.

MAOUNA, n. pr. f. Géogr. Une des îles de l'archipel de Bougainville, visitée en 1787 par La Pérouse : il y perdit onze de ses compagnons, massacrés par les naturels.

MAOZIM, n. pr. m. Hist. sainte. Faux dieu dont il est question dans la Bible. Daniel, en parlant d'un roi qui doit être un jour l'instrument des célestes vengeances sur le peuple hébreu, dit qu'il adorera *Maozim*. On convient généralement que ce roi est Antiochus Épiphane; mais les commentateurs ne sont pas d'accord sur la nature de la divinité. *Maozim* paraît, du reste, une forme plurielle.

MAPANIE, s. f. Bot. Sorte de jonc qui croît dans la Guyane. On dit aussi *mapane*.

MAPHRIEN, s. m. Hist. relig. Titre que les jacobites donnent à un de leurs supérieurs. Le *maphrien* est inférieur au patriarche, mais il est supérieur au métropolitain; sa dignité répond à celle de primat.

MAPOU, s. m. Nom par lequel on désigne aux Antilles tous les arbres à bois tendre et mou.

* **MAPPAIRE**, s. m. Hist. Sous les deux premières races de nos rois, officier qui présentait au roi la serviette pour essuyer ses mains après qu'il les avait lavées.

* **MAPPE**, s. f. Ant. rom. Linge dont on se servait aussi dans les sacrifices. — *Mappe* s'est dit quelquefois des cartes de géographie, des plans. On lit dans J. J. Rousseau : *Le lavis des mappes de nos géomètres*. — s. m. Bot. Espèce de ricin qui croît aux Moluques.

* **MAPPEMONDE**, s. f. Zool. Espèce de jeu qu'on donne aux enfants pour les instruire en les amusant, et qui consiste à mettre en ordre, après les avoir bien mêlées, les diverses pièces dont la réunion compose un tableau qui représente la mappemonde. — Zool. Nom marchand d'une coquille univalve.

MAPROUNIER, s. m. Bot. Arbre de la Guyane, famille des euphorbiacées.

MAPURITA, s. m. Zool. Nom d'une espèce de martre qu'on appelle aussi *zorille*.

* **MAQUE**, s. f. Vieux mot qui signifiait marchandise. Il y avait à Paris autrefois un hôtel qu'on appelait *hôtel de la maque;* les Picards venaient y vendre leurs denrées. — On donnait aussi le nom de *maque* à la houlette des bergers.

MAR, n. pr. m. Géogr. Comté qui appartient au domaine royal, en Angleterre; il est enclavé dans le comté d'Aberdeen, en Écosse. Les *comtes de Mar* se sont rendus fameux par leurs révoltes contre leurs souverains.

MARABBA, s. m. Instrument de musique arabe qui a deux cordes à l'unisson. Le corps de l'instrument est recouvert de peau tendue comme celle d'un tambour. On fait résonner les cordes par le frottement d'un archet.

MARABOU, s. m. Zool. Oiseau du genre cigogne, qui vit dans l'Inde et au Sénégal. Les plumes de leur queue forment ces légers panaches dont les femmes ornent leurs chapeaux, et qu'on nomme *marabous : Chapeau, toque ornée d'un marabou*. On n'écrit point *marabout*.

* **MARABOUT**, s. m. (de l'ar. *marbouth*, cénobite). Dans l'origine, c'était un solitaire voué au culte religieux; plus tard il desservit les mosquées des campagnes, et il acquit une grande influence. Le fameux Abd-el-Kader n'est qu'un *marâbout*. — *Marabout* se dit d'une petite mosquée de campagne ou du tombeau d'un marabout. — Ce nom a quelquefois désigné les Almoravides.

* **MARABOUTIN**, s. m. (de *Marabout*, pour *Almoravide*). Monnaie d'or qui a eu cours dans la Péninsule espagnole, durant l'occupation de cette contrée par les Maures Almoravides.

MARACAÏBO, n. pr. m. Géogr. Grand lac de l'Amérique du Sud, dans le Vénézuéla. 220 kil. sur 200. Il communique avec la mer des Antilles au moyen d'un goulet dont l'entrée est défendue par des fortifications et par un banc de sable. Sur le bord du lac s'élève la ville de *Maracaïbo*, cap. de la prov. du même nom et ch.-l. du dép. de Zulia. 20,000 hab. Commerce actif.

MARACANDA, n. pr. f. Géogr. anc. Capitale de la Sogdiané, détruite par Alexandre. Auj. *Samarcande*.

MARACAS, s. m. Baume précieux qu'on recueille au Pérou. — Vase dans lequel se fait la récolte. — Courge vide qu'on remplit à demi de menus cailloux ou d'autres objets semblables, et dont on fait une espèce de sonnette.

MARACH, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, ch.-l. de pachalick. 10,000 hab.

MARADÉH, n. pr. m. Géogr. Oasis de la régence de Tripoli, non loin de la mer. On croit que cette oasis, qui se trouve au milieu des rochers, est le jardin des Hespérides de Strabon.

MARAGHA, n. pr. m. Géogr. Ville de la Perse, dans l'Aderbijan. 15,000 hab.

MARAICHIN, s. m. Agric. Bœuf élevé dans les marais.

MARAIGNON, s. m. Pêche. Nom donné aux anguilles très-jeunes.

MARAIL, s. m. Zool. Espèce de faisan de Cayenne.

* **MARAIS**, s. m. Hist. Nom qu'au commencement de la révolution on donnait au centre de la Convention nationale. C'est là que siégeaient les modérés. Par dénigrement, on appelait ses membres *crapauds du marais*. Plus tard le *marais* fut appelé *plaine*. — On donne le nom de *Marais*, à Paris, à tout le quartier qui s'étend depuis la rue Saint-Antoine jusqu'au boulevart du Temple. — Quant aux *marais* que cultivent les jardiniers, ce sont des terrains, autrefois marécageux, situés particulièrement dans les faubourgs du nord de Paris, mais nullement près des fossés ni le long de la Seine. — *Fève de marais*. V. FÈVE, au Dict. — Prov. *Pois et blé de marais*, le blé et les légumes viennent bien près des marais salants. — *Marais Pontins*, marais situés dans les États pontificaux, au S. de Rome, depuis Astura jusqu'à Terracine. 43 kil. sur 12. Plusieurs papes, et notamment Sixte-Quint, ont tenté de les dessécher. Pie V a fait construire une magnifique chaussée qui les traverse dans une étendue de 32 kil. et qui ouvre une communication facile entre Rome et Naples. On l'appelle *Via-Pia*.

MARAJO, n. pr. m. Géogr. Ile du Brésil, à l'embouchure du fleuve des Amazones. 340 kil. sur 260.

MARAKÂH, n. pr. m. Géogr. Village de la Nubie, capitale du Dongolah, sur le Nil. Il a été bâti par les Mamlouks et on le nomme aussi *Nouveau-Dongolah*. V. DONGOLAH, au Complément.

MARALIE, s. f. Bot. Arbrisseau de Madagascar, famille des araliacées.

MARAMBA, n. pr. m. Relat. Idole des habitants de Maïmba, royaume nègre.

MARAN. V. MARRANE, au Complément.

MARANATHA, s. m. Mot syriaque qui signifie à la lettre : *le Seigneur vienne!* C'est une espèce d'imprécation ou d'anathème. « Si quelqu'un n'aime pas le seigneur, dit saint Paul, s'il prononce contre lui des malédictions, qu'il soit lui-même anathème, *maranatha!* » c'est-à-dire le Seigneur viendra et tirera vengeance de son impiété. On trouve ce mot dans quelques anciennes chartes.

* **MARANCE**, s. f. Anc. cout. Amende qu'on infligeait à ceux qui s'étaient rendus coupables de fautes légères.

MARANHAM, n. pr. m. (pr. *maragnan*). Géogr. Province du Brésil qui forme un vaste triangle dont la mer est un des côtés. 150,000 hab., y compris les indigènes. Cap. *San-Luis-de-Maranham*, bâtie par les Français en 1612. 12,000 hab. Évêché. On dit aussi *Maranhão*.

MARAÑON, s. m. (pr. *maragnon*). Nom que les Espagnols donnent au fleuve des Amazones.

* **MARANS**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Charente-Inférieure, au-dessous du confluent de la Sèvre Niortaise et de la Vendée. 4,600 hab. Commerce de blé.

MARANTACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la marante. — MARANTACÉES, s. f. pl. Tribu de plantes amomées.

MARANTE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des amomées, originaire d'Amérique.

MARANTIUM, n. pr. m. (pr. *maranciome*). Géogr. anc. Ville de la Médie, où de vieilles traditions plaçaient le tombeau de Noé. Auj. *Marant*.

MARAPHIEN, IENNE, adj. et s. Hist. anc. Nom des membres de la seconde des trois anciennes tribus nobles de la Perse.

MARASCA, s. f. Espèce de cerise acide de Dalmatie, avec laquelle on fait le maraschino ou marasquin.

MARASMOPYRE, s. f. (du gr. μαρασμὸς, marasme; πῦρ, feu). Méd. Fièvre hectique.

MARAT, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. du Puy-de-Dôme. 3,400 hab.

* **MARATHON**, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Épopée; il alla s'établir dans la partie maritime de l'Attique, et donna son nom au bourg de *Marathon*, situé près de la mer, au N.-E. d'Athènes. — *Taureau de Marathon*, animal ainsi nommé parce qu'il ravageait les campagnes de Marathon. Thésée le prit vivant et l'offrit en sacrifice au temple de Delphes. Quelques mythologues disent que ce taureau était le *taureau de Crète*, qui avait passé dans l'Attique en traversant la mer. — La *victoire de Marathon*, remportée par les Athéniens sur les Perses, a pour date l'an 490 av. J. C.

MARATHONIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Marathon. — Qui concerne cette ville. — Ant. *Vierge Marathonienne*, Érigone, parce qu'elle était née dans l'Attique. — On appela *Marathonien* Miltiade et Thésée, le premier à cause de la victoire de Marathon, le second parce qu'il avait pris le taureau de Marathon.

MARATHRE, s. m. (du gr. μάραθρον, fenouil). Bot. Plante aquatique de la Nouvelle-Grenade, espèce de fenouil.

MARATHROLOGIE, s. f. (du gr. μάραθρον, fenouil; λόγος, discours). Traité sur le fenouil.

MARATHUSA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Crète.

MARATTIACÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une marattie. — MARATTIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a la marattie pour type. On dit aussi *marattié*.

MARATTIE, s. f. Bot. Genre de fougères exotiques.

MARAUDAGE, s. f. Action de marauder. Ce terme a vieilli. On dit aujourd'hui *maraude*.

* **MARAVÉDIS**, s. m. Ancienne monnaie espagnole, de cuivre, dont la valeur a beaucoup varié, et qui aujourd'hui n'est plus qu'une monnaie de compte. Il y eut d'abord des *maravédis* d'or et d'argent; mais la petitesse de ces pièces les fit bientôt abandonner. Il en fut de même des *maravédis* de cuivre. 34 *maravédis* forment un réal de vellon ou 27 centimes.

MARAVI, n. pr. m. Géogr. Ville de l'intérieur de l'Afrique, à l'O. de la côte de Mozambique. Il y a près de cette ville, très-peu connue, un lac auquel on donne le même nom.

MARAZANIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Afrique propre, dans la Byzacène.

MARBOURG, n. pr. m. Géogr. Ville d'Allemagne, dans la Hesse-Électorale. 8,000 hab. Colloque célèbre en 1529. — Ville des États autrichiens, dans la Styrie. 7,000 h.

* **MARBRE**, s. m. Substance très-dure, qui n'est pas autre chose que du carbonate de chaux cristallisé. Le nombre des espèces de *marbre* est très-considérable : on distingue le *marbre africain*, rouge brun, à veines blanches et filets verts; *d'Auvergne*, rose mêlé de violet, de vert et de jaune; *de Babalcaire*, verdâtre, à taches jaunes; *balzato*, brun clair, à filets gris très-déliés; *de Barbançon*, commun, veiné de noir et de blanc; *de Boulogne*, espèce de brocatelle; *blanc des Pyrénées*, qu'on peut substituer à celui de Carrare; *de Gênes*, bleu turquin mêlé de blanc; *du Bourbonnais*, gris bleuâtre avec des veines jaunes; *de Caen*, rougeâtre, avec des filets ressemblant au jaspe et très-estimé; *de la Sainte-Baume*, blanc et rouge mêlé de jaune. Il faut joindre à tous ces marbres le *jaune de Sienne*, le *vert de mer*, le *vert de terre*, la *brèche violette*, etc., que fournit l'Italie; le *noir de Dinan*, le *Sainte-Anne*, le *petit granit* et ceux qui viennent de la Belgique ou qui se trouvent en France. — En t. de carrière, on appelle *marbre pouf* celui qui ne retient pas ses arêtes; *fier*, celui qui éclate aisément; *terrasseux*, celui qui a des endroits tendres qui ont besoin de mastic, ou des vides qu'il faut remplir; *filardeux*, celui qui offre beaucoup de filets; *brut*, celui qui attend quelque préparation qui le rende propre à être employé. — Hist. *Table de marbre*, se dit particulièrement d'une grande table formée d'une seule pièce de marbre noir, qu'on voyait autrefois dans la grande salle du palais de justice à Paris. C'était sur la *table de marbre* qu'avaient lieu les banquets royaux sous nos premiers rois de la troisième race. Elle donna plus tard son nom (*chambre de la table de marbre*) à trois juridictions qui siégeaient au palais, parce que les juges qui les composaient tenaient leurs séances rangés autour de cette table. C'étaient la connétablie ou la maréchaussée de France, l'amirauté et l'administration générale des eaux et forêts. La *table de marbre* fut entièrement brisée lors de l'incendie du Palais, en 1618. — Mar. *Marbre*, cylindre autour duquel s'enroule la drosse qui sert à manœuvrer le gouvernail d'un grand navire.

* **MARBRÉ, ÉE**, adj. Se dit des choses qui offrent des veines et des nuances variées comme le marbre; *un teint marbré* présente des marbrures bleuâtres; *une chair marbrée* est sillonnée de veines bleuâtres et rouges. — *Marbré*, s. m. Zool. Joli lézard d'Amérique, à peau nuancée de jaune et de vert.

* **MARC**, s. m. Poids qui varie suivant les lieux où il est en usage. Le *marc autrichien*, 281 grammes; — *de Bade*, 234; — *de Bohême*, 254; — *de Cologne*, 234; — *français*, 245; — *de Suède* (jernwigt), 340; — id. (landstœdter wigt), 358; — id. (des mines), 376. — Le *marc* est encore une monnaie tantôt de compte, tantôt réelle, employée dans quelques parties de l'Allemagne. Les principaux sont : le *marc danois* (argent), 0 fr. 94 c.; — *de Hambourg* et *Lubeck* (compte), 1, 88; — id., id. (argent courant), 1, 53; — *de Mecklembourg* (compte), 1, 53. — On appelait autrefois en France *droit de marc d'or*, le droit qui était perçu, tant à la mutation des charges que pour concessions de brevets, priviléges et tous autres actes qui devaient être scellés à la chancellerie. — *Marc d'argent*, tribut que les notaires, en pays de droit écrit, payaient au roi pour joyeux avénement à la couronne.

* **MARC**, n. pr. m. Nom d'un évangéliste qui se trouve dans les locutions suivantes : *Place de Saint-Marc*, *église de Saint-Marc*, place et église célèbres de Venise. A l'un des côtés de la place, on voit aussi une tour carrée appelée *tour de Saint-Marc*. *Saint Marc* avait succédé à saint Théodore en qualité de patron de Venise, et *le lion de Saint-Marc*, emblème de cet évangéliste, figurait dans les armoiries de la république. — *Ordre de Saint-Marc*, ordre de chevalerie institué à Venise en l'honneur de saint Marc. Les chevaliers portaient pour décoration le lion de Saint-Marc dans une croix d'or, suspendue à une chaîne aussi d'or. — *Liturgie de Saint-Marc*, l'ancienne liturgie d'Alexandrie, dont les Coptes se servent encore. — Il y avait aussi autrefois à Mantoue une congrégation religieuse sous le nom de *Saint-Marc*, dont l'institution datait du commencement du XIII^e^ siècle, et s'éteignit vers la fin du XVI^e^.

MARCAIGE, s. m. Anc. cout. Droit de pacage sur un territoire voisin.

MARCAL, s. m. Mesure qui s'emploie à Madras, dans les Indes orientales, pour les matières sèches; elle vaut 22 litres 29 centilitres.

* **MARCASSITE**, s. f. Minér. Variété de fer sulfuré ou pyrite ferrugineuse, contenant, selon Haüy, quelques parties de cuivre.

MARCEAU, s. m. Bot. Espèce de saule.

MARCELLÉES, s. f. pl. Ant. Fêtes que les Syracusains avaient instituées en l'honneur de Marcellus.

MARCELLIANISME, s. m. Hist. relig. Doctrine de *Marcellus*, qui vivait dans le IV^e^ siècle et qui, adoptant les erreurs de Sabellius, pensait que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont point trois personnes distinctes, que ce sont seulement trois dénominations de l'Être suprême considéré comme créateur, rédempteur et régénérateur.

MARCELLIEN, IENNE, adj. et s. Hist. relig. Disciple de Marcellus. On dit aussi *marcellianiste*. — Qui appartient au marcellianisme.

MARCELLIN (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond. du dép. de l'Isère. 3,000 hab. Excellents vins; vers à soie.

MARCESCHE, s. f. On donnait autrefois ce nom aux menus grains qu'on semait au mois de mars. — La fête de l'Annonciation, qu'on célèbre au mois de mars.

MARCGRAVIACÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une marcgravie. — MARCGRAVIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

MARCGRAVIE, s. f. Bot. Genre de plantes indigènes de l'Amérique, famille des capparidées.

MARCH, n. pr. f. Géogr. Rivière d'Allemagne, dans la Moravie; elle sort du mont Schneeberg, baigne Olmutz et se jette dans le Danube, au-dessous de Presbourg. Cours, 270 kil. On l'appelle aussi la *Morava*.

MARCHADE, s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui habitait sur les bords du golfe Arabique.

MARCHAGE, s. f. Anc. jurispr. Convention formée entre les habitants de paroisses limitrophes pour avoir le droit de faire réciproquement repaître leurs bestiaux sur le territoire des deux communes. — Techn. Chez les potiers, opération qui consiste à pétrir la pâte.

* **MARCHAIS**, s. m. Zool. Variété de maquereau qui n'a pas de taches.

MARCHANCE, s. f. Féod. Droit que les seigneurs s'attribuaient de prendre du foin et de l'avoine pour leurs chevaux.

* **MARCHAND, ANDE**, adj. et s. *La foire sera bonne, voilà bien des marchands* (marchants), mauvais jeu de mots qui se disait en voyant passer beaucoup de monde. — Prov. *Riche marchand, pauvre poulailler*, les commerçants n'ont guère le temps de songer à garnir leur basse-cour, de se livrer aux soins domestiques. — Hist. *Communauté des marchands de Paris*, réunion des six corporations des drapiers, chaussetiers, épiciers, merciers, pelletiers, bonnetiers et orfèvres de Paris.

* **MARCHANDER**, v. n. Constr. Faire un marché à forfait avec l'entrepreneur d'un bâtiment, pour se charger de quelque partie de l'ouvrage.

MARCHANDEUR, s. m. Ouvrier qui s'engage envers un entrepreneur à faire dans un temps et pour un prix convenu une certaine quantité d'ouvrage. — On le dit aussi d'un ouvrier qui travaille à forfait dans un atelier. Ce mot est surtout en usage parmi les serruriers et les menuisiers.

* **MARCHANDISE**, s. f. Tout ce qui peut être l'objet ou la matière d'un commerce. — *Marchandises de traite*, objets que les armateurs envoient en Afrique, aux Indes, etc., pour être offertes par voie d'échange aux naturels de ces diverses contrées. — *Marchandises de contrebande*, celles qu'on soustrait au payement des droits de douane ou d'octroi. — *Marchandises de pacotille*, celles qu'on fabrique exprès pour l'exportation. — Prov. *Marchandise qui plait est à demi vendue*, la vente est à peu près certaine quand elle a pour objet un article de goût, bien confectionné et d'un prix modéré.

* **MARCHE**, n. pr. f. Géogr. Ancienne province de France, un des 32 gouvernements militaires du royaume, formant aujourd'hui tout le département de la Creuse et partie de celui de la Haute-Vienne. Elle avait Guéret pour capitale et se divisait en *haute* et *basse*. La *Marche*, que l'on appelait primitivement *Marche limousine*, fit partie du Limousin jusqu'au X^e^ siècle; elle eut ensuite des comtes souverains; confisquée par Philippe le Bel en 1309, elle ne fut réunie à la couronne qu'en 1527 par François I^er^. — *Marche du Rouergue*, nom qu'on donnait à une partie du Rouergue. V. ce mot, au Complément. — *Marche*, contrée de Suisse, dans le comté de Schwitz, entre le lac de Zurich et le canton de Glaris, ch.-lieu *Lacken*. — On a désigné autrefois par *Marche électorale*, l'électorat de Brandebourg. — *Nouvelle Marche*, nom d'un des États de l'ordre teutonique au XVI^e^ siècle. — *Marche de Narbonne*, s'est dit autrefois d'une partie de la Provence. — *Marche d'Espagne*, nom que dans le IX^e^ siècle on donnait à la Catalogne. — *Marche Trévisane*, prov. du roy. lombardo-vénitien, qui comprend les quatre divisions de Trévise, Feltre, Bellune et Cadore. — *Marches communes*, se disait des paroisses situées sur les frontières de plusieurs provinces. Les habitants de ces paroisses étaient à la fois justiciables des deux juridictions des deux provinces limitrophes. — *Lettres de marche*, ancien nom des lettres de marque; ces lettres, en effet, accordaient à ceux qui les obtenaient, le droit de faire des incursions sur les *marches* ou frontières des pays voisins, sans pouvoir être considérés comme pillards, maraudeurs, etc. — Vers la fin de l'empire romain en Occident, on appelait *Marches*, toutes les provinces frontières. — Dans le blas., on entendait par *marche*, la corne d'un pied de la vache. — Beaux-arts. *Marche*, le mouvement que doit suivre le crayon, le pinceau, le burin, pour produire un dessin correct. La *marche du pinceau, du burin*, doit suivre le mouvement des muscles dans le nu, le pli des étoffes dans les draperies. — Mus. *Marche*, morceau composé pour la musique militaire et destiné à régler le pas d'une troupe. Le mouvement des marches est à quatre temps. — En harmonie, on donne quelquefois le nom de *marche* à une progression régulière d'accords. — Art milit. *Ordre de marche*, disposition stratégique des mouvements que doit suivre un corps d'armée. Sur mer, on entend par *ordre de marche*, l'arrangement des vaisseaux d'une flotte ou d'une escadre, soit pour donner la chasse à l'ennemi, soit pour se présenter en bataille, soit pour battre en retraite. — Chasse. *Marche* se dit des vestiges de la loutre ou du cerf. On dit aussi *pied*, etc. — Constr. *Marche*, degré d'escalier. Il y en a de plusieurs sortes : la *marche droite* ou *carrée*, renfermée entre deux lignes parallèles; la *marche dansante*, plus large par un bout que par l'autre, dans les parties tournantes de l'escalier; la *marche gironnée*, qui forme le tournant d'un escalier rond ou ovale; la *marche moulée* ou bordée d'une moulure; la *marche courbe*, celle qui est cintrée; la *marche d'angle*, la plus longue de la partie tournante; la *marche de demi-angle*, celle qui précède et celle qui suit la marche d'angle; la *marche palière*, qui fait partie du palier; enfin, la *marche rampante*, qui présente un plan incliné, afin que les chevaux y puissent monter.

MARCHE (la), n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Vosges. 1,600 hab. Forges. — Village du dép. de la Côte-d'Or. 1,100 hab. On la distingue en disant *la Marche-sur-Saône*.

* **MARCHÉ**, s. m. Prov. *Bon marché vide le panier, mais n'emplit pas la bourse*, celui qui vend à trop bon compte est à peu près assuré du débit de sa marchandise, mais il n'en retire pas beaucoup d'argent. — *A bon payeur, bon marché*, on gagne toujours à payer comptant, parce qu'on obtient à plus bas prix. — *Il n'y a au marché que ce qu'on y porte*, se dit pour ceux qui se plaignent d'une condition onéreuse qu'ils se sont imposée, ou de ne pas avoir un avantage qu'ils n'ont pas stipulé. — On dit d'un homme qui, après avoir fait une faute qui lui est préjudiciable, en fait une seconde, qu'*il n'amende pas son marché*. — Les économistes entendent par *marché* l'état de l'offre et de la demande des denrées et marchandises et même des bras, du travail dans tous les lieux accessibles au commerce. C'est en ce sens qu'on dit que le *négociant doit avoir une exacte connaissance du marché tant à l'intérieur qu'à l'extérieur*. — *Passer un marché d'ouvrages*, se dit entre un entrepreneur et un ouvrier, quand ce dernier s'engage à faire un ouvrage convenu pour un prix pareillement convenu.

* **MARCHEPIED**, s. m. Mar. Cordage tendu de chaque côté des vergues, pour servir d'appui aux pieds des matelots.

* **MARCHER**, v. a. Prov. *Marcher comme frères mineurs*, régulièrement deux à deux. — *Quand l'argent marche, tout va bien*, avec de l'argent on assure le succès d'une affaire. — Escr. *Marcher*, c'est porter en avant le pied droit puis le pied gauche, tout en se tenant en garde. — *Marcher à grands pas*, laisser entre les deux pieds un intervalle de huit pouces; *trop marcher*, s'approcher un peu trop de son adversaire.

MARCHESVAH, s. m. Ant. Mois des Hébreux, le deuxième de leur année civile et le huitième de l'année sacrée; il répondait aux mois d'avril et mai.

MARCHIENNES, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Nord, sur la Scarpe. 2,800 hab. Tanneries, filatures de laine.

MARCIA, n. pr. f. Myth. Nymphe qu'on croit être la même que celle qui présidait à la fontaine appelée *eau martiale*. V. MARTIAL, au Complément.

* **MARCIAGE**, s. m. Féod. Droit qu'avait le seigneur de prendre une fois tous les trois ans l'entière récolte des fruits qui viennent naturellement, tels que les foins, et la moitié de ceux qui ont besoin de culture. Pour dédommager le tenancier la coutume l'exemptait pour cette année du payement du cens. — Il y avait des coutumes, telle était celle du Bourbonnais, où un droit de corvée appelé *marciage* était dû au seigneur à merci, c'est-à-dire à sa volonté.

MARCIANÈS, s. m. Géogr. anc. Lac de la Médie.

MARCIANOPOLIS, n. pr. f. (pr. *marcianopolice*). Géogr. anc. Ville de la Mœsie, dans l'Asie-Mineure. Aujourd'hui *Pravata*.

MARCIGNY, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de Saône-et-Loire. 2,900 h.

MARCIONISME, s. m. Hist. relig. Doctrine de Marcion et des marcionites, au II^e^ siècle : elle se composait des erreurs de Cerdan et de celles des manichéens. Le *marcionisme* enseignait l'existence de deux Christs; l'un envoyé par un dieu inconnu pour sauver tous les hommes, l'autre non encore venu mais devant être envoyé pour sauver les juifs.

MARCITE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au II^e^ siècle par *Marcus*, disciple de Valentin, qui l'était lui-même de Simon le magicien. Les *marcites*, que l'on appelle aussi *marcionistes*, conféraient le sacerdoce aux femmes.

MARCKHOLSHEIM, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Bas-Rhin. 2,400 hab.

MARCODURUM, n. pr. m. Géogr. anc. Ville des Ubiens. Aujourd'hui *Duren*.

MARCOLIS, n. pr. m. Myth. or. Nom que les Arabes, dit-on, donnaient à un de leurs dieux qu'ils représentaient avec les attributs du Teutatès des Gaulois. L'existence de cette divinité, dont les auteurs arabes eux-mêmes ne font point mention, paraît fort douteuse.

MARCOMAN, adj. et s. m. (de l'allem. *mark*, frontière; *man*, homme). Géogr. anc. Peuple de la Germanie, habitant des Marches. Les *Marcomans* occupaient originairement le pays situé entre l'Elbe et le Danube (la Bohême et la Moravie); ils se rendirent redoutables aux Romains. Auguste fit avec eux un traité de paix; ils furent à la fin subjugués par Antonin et Trajan.

MARCOSIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte hérétique du II^e^ siècle. Les *marcosiens* sont les mêmes que les marcites; quelques écrivains en ont fait deux sectes différentes; mais c'est à tort, et le *Marcos*, fondateur des marcosiens, n'est pas autre que le *Marcus*, fondateur des marcites.

MARCOSTIN, s. m. Pharm. Sorte de médicament très-composé.

MARCOTAGE, s. m. Agric. Action de marcotter. V MARCOTTE, au Dictionnaire.

MARCOUF (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Nom de deux petites îles situées dans la rade de la Hogue.

MARCOING, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. du Nord. 1,300 hab.

MARCULPHE, n. pr. m. Hist. *Formules de Marculphe*, titre d'un recueil de formules ou modèles d'actes publics ou privés que Marculphe, moine du VIII^e^ siècle, composa par ordre de l'évêque de Paris, Landri. Ce recueil, qui contient les chartes royales et les actes des particuliers, est très-utile pour la connaissance du droit ecclésiastique et de l'histoire de la première race.

MARDAÏTE, adj. et s. des 2 g. Nom que portaient les peuples du Liban qui, les premiers, adoptèrent les doctrines de Maron; ils prirent insensiblement le nom de *maronites*, sous lequel ils sont connus aujourd'hui. V. MARONITE, au Complément.

MARDASSIDE, adj. et s. m. Hist. or. Nom d'une dynastie de scheiks qui a exercé dans Alep le pouvoir souverain au XI^e^ siècle. On dit aussi *Mardaschide*.

MARDE, adj. et s. Hist. anc. Nom d'une des dix tribus anciennes des Perses. Les *Mardes* étaient nomades et ils habitaient vers les rivages méridionaux de la mer Caspienne. Il paraît au reste que plusieurs peuplades ont porté le nom de *Mardes*. Il y a encore aujourd'hui des *Mardes* dans le Mazendéran.

* **MARDI**, s. m. C'est, chez les modernes, le second jour de la semaine, mais, suivant le bréviaire, c'est la troisième férie. Il en est de même pour les juifs. Les Siciliens s'abstiennent de chair et de laitage, le *mardi*, en l'honneur de la Sainte-Vierge. Les astrologues croyaient que la première heure de ce jour était sous l'influence de Mars.

MARDIN, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, pachalik de Bagdad. 27,000 hab.

MARDOCHÉE, n. pr. m. Hist. sainte. Oncle d'Esther, favorite d'Assuérus. *Jour de Mardochée*, fête instituée chez les juifs, en mémoire de la manière miraculeuse dont ils furent sauvés de la proscription prononcée contre eux par Assuérus. Ils donnent encore à cette fête le nom de *jour des sorts*.

MARDUS, n. pr. m. (pr. *marduce*). Géogr. anc. Fleuve de la Médie, dont l'embouchure est dans la mer Caspienne. Les Turcs l'appellent *Kiszi-Ouzen*.

MARDYCK, n. pr. m. Géogr. Village du dép. du Nord, sur la côte, à 8 kil. de Dunkerque. 250 hab. Louis XIV avait commencé un port à *Mardyck*.

MARÉCAGÈNE, s. f. Bot. V. PALUDELLE, au Complément.

* **MARÉCHAL**, s. m. Dans l'origine, titre d'un simple officier de cavalerie ayant sous ses ordres douze chevaux; mais par la suite, ce même titre devint celui d'un officier supérieur. Dès le X^e^ siècle, on voit dans les armées féodales *un maréchal de camp*, ou *de bataille*, qui tient, dans chaque contingent, la première place après le connétable; celui des troupes royales s'appelait *maréchal du roi* ou *maréchal de France*. Sous François I^er^, il y eut quatre *maréchaux de France*, et leurs fonctions devinrent permanentes; ils furent nommés à vie. Ces fonctions acquirent beaucoup d'importance sous Louis XIII, par la suppression de l'office de connétable (1627). Les *maréchaux* se donnèrent alors des aides qui s'instituèrent *maréchaux de camp*, et comme le nombre de ceux-ci s'accrut considérablement, le roi créa des lieutenants-généraux qui tenaient le milieu entre les maréchaux de camp et les maréchaux de France. Sous Louis XIV, il y eut jusqu'à vingt maréchaux de France. Sous l'empire on en compta dix-huit, appelés *maréchaux de l'empire*; ils peuvent être aujourd'hui au nombre de douze en temps de guerre, et de six en temps de paix. — *Lord maréchal*, titre héréditaire dans la famille des comtes Keith d'Écosse. L'un d'eux fonda, en 1593, le *collège Maréchal* à Aberdeen. — Le général qui com-

manda au XIII^e siècle la croisade contre les Albigeois, Guy de Lévi, reçut le titre de *maréchal de la foi*. — Quand les barons anglais se révoltèrent en 1215 contre Jean sans Terre, ils donnèrent au général de leurs troupes le titre de *maréchal de l'armée de Dieu et de l'Église*. — L'officier qui présidait la diète de Pologne, et qui était chargé d'y maintenir l'ordre, était appelé *maréchal des nonces*. — Zool. *Maréchal*, nom vulgaire du taupin.

* **MARÉE**, s. f. Prov. *Ce qui vient de flot s'en retourne de marée*, fortune acquise trop promptement se dissipe de même. — *La marée n'attend personne*, il faut profiter de l'occasion. — *Marée* s'est dit fig. et énerg. comme inondation, déluge, en parlant d'une invasion des barbares. *Cette infinie marée d'hommes qui s'écoula en Italie*, dit Montaigne.

* **MARELLE**, s. f. Blas. V. MORELLE, au Complément

MAREMME, subst. f. Géogr. Nom de certains terrains peu fertiles, qui se trouvent dans la Toscane, aux environs de Sienne et sur le versant occidental de l'Apennin, dans les États de l'Église et dans le royaume de Naples. Le séjour des *Maremmes* est très-dangereux en été; mais dans l'hiver, le même sol, rafraîchi par la pluie, fournit aux bestiaux d'excellents pâturages.

MARÈNE, s. f. Zool. Espèce de saumon.

MARENGE, s. f. Zool. Un des noms vulgaires de la mésange charbonnière.

* **MARENGO**, n. pr. m. Géogr. Village des États sardes, près d'Alexandrie. Durant l'occupation française, *Marengo*, fameux par la victoire remportée sur les Autrichiens le 14 juin 1800, avait donné son nom à un département dont le chef-lieu était Alexandrie. — *Couleur marengo* ou *brun marengo*, couleur brune marquée de petits points blancs qui ressemblent à des grains de poussière. Le *brun marengo* fut à la mode après la bataille de ce nom. — Art cul. *Poulet à la marengo*, poulet sauté à l'huile d'olive, et que l'on sert avec une garniture de champignons, d'œufs frits, d'écrevisses, etc.

MARENNE, s. f. Vieux mot qui se disait d'un terrain situé sur le bord de la mer.

* **MARENNES**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond., dép. de la Charente-Inférieure, sur le bord de la Seudre. 4,600 hab. Bonnes huîtres appelées *huîtres de Marennes*.

MARÉOTE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Égypte, voisine d'Alexandrie.

MARÉOTIDE, adj. et n. pr. f. Géogr. anc. Nom d'un nome de l'Égypte, dans lequel se trouvait le lac *Maréotis*, voisin d'Alexandrie. On a dit quelquefois *Maréote*. Ce nome produisait un vin très-estimé des anciens.

MARÉOTIQUE, adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient au nome Maréotide, ou à ses habitants.

MARÉOTIS, adj. et n. pr. m. Géogr. anc. Nom d'un lac situé au S. d'Alexandrie, autrefois port intérieur communiquant avec le Nil, aujourd'hui comblé en partie et envahi en 1801 par la mer. Les habitants d'Alexandrie l'appellent *le Mariout*.

MARÈS, s. m. (en gr. μαρὶς, et quelquefois μαρὴς). Ant. Mesure autrefois employée en divers lieux de l'Asie, de la valeur de six cotyles, ce qui répond à peu près à un litre et demi. On l'appelle aussi *maris* et *maristos*; c'est la même chose que le *capitha*.

MARESA, n. pr. f. Géogr. sacr. Ville de la Palestine, dans la tribu de Juda, près du torrent de Sorec.

MARESCALIER, s. m. Anc. législ. Tribunal des maréchaux de France. — Maréchaussée employée à la garde des frontières. — Féod. Droit qu'avaient les seigneurs d'exiger de leurs fermiers et vassaux l'avoine et le foin nécessaire pour nourrir les chevaux.

MARETON, s. m. Zool. Nom vulgaire d'une espèce de canard.

* **MARFORIO**, s. m. Ce n'était pas à la statue de Marforio qu'on attachait les réponses aux demandes de Pasquin, comme le disent plusieurs Dictionnaires; c'était au contraire Pasquin qui répondait aux questions de Marforio, questions préparées nécessairement pour amener une réponse piquante. Depuis quelques années, Marforio a été transporté au Capitole, ce qui l'a réduit au silence.

MARFOURÉ, s. m. Bot. Nom vulgaire de l'ellébore fétide.

MARGADON, s. m. Zool. Nom vulgaire de la sèche commune.

MARGAIGNON, s. m. Zool. Nom vulgaire de l'anguille mâle.

* **MARGAJAT**, s. m. Mot pop., petit homme laid, mal bâti, magot. Boursault, dans une de ses pièces, fait dire à Ésope par des paysans :

> . . . Que nous ririons trétous
> De voir un margajat fagoté comme vous.

MARGAL, s. m. Bot. Nom vulgaire de l'ivraie.

MARGANA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Élide, dans le Péloponèse. Les Arcadiens la prirent et la ruinèrent l'an 365 av. J. C.

MARGARA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Inde, en deçà du Gange, mentionnée par les historiens d'Alexandre.

MARGARATE, s. m. (du gr. μαργάρος, perle, parce que ces sels ont une apparence nacrée). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide margarique avec une base salifiable.

MARGAREUX, EUSE, adj. Chim. Synon. peu usité de *margarique*.

MARGARIQUE, adj. et s. m. Chim. Se dit d'un acide gras, blanc, inodore, insoluble dans l'eau, qu'on obtient en traitant la graisse par la potasse. Depuis quelques années, l'acide margarique est employé conjointement avec l'acide stéarique pour la confection d'une espèce de bougies qu'on appelle *stéariques*.

MARGARITACÉ, ÉE, adj. (du gr. μαργαρίτης, qui ressemble à la perle). Zool. Se dit des coquilles qui fournissent des perles. — MARGARITACÉES, s. f. pl. Famille de coquilles bivalves, à perles.

MARGARITAIRE, s. f. Bot. Espèce d'euphorbe qui croît à Surinam.

MARGARITATE, s. m. V., plus haut, le mot MARGARATE.

MARGARITE, s. f. Zool. Genre de coquilles bivalves.

MARGARITINI, s. m. pl. (forme vénitienne, dérivée de l'ital. *margheritina*, perle; au pl. *margheritine*). Petits morceaux de verre dont on fait des colliers pour les femmes du peuple, à Venise.

MARGARITIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide qui se cristalise en formant des paillettes nacrées.

MARGARONE, s. m. Chim. Substance particulière qu'on obtient de l'acide margarique en le distillant avec de la chaux.

MARGATE, n. pr. m. Géogr. Ville maritime de l'Angleterre, dans le comté de Kent. 10,000 hab.

* **MARGÉRIDE**, n. pr. f. et adj. Géogr. Chaîne de montagnes, qui n'est qu'une branche détachée des Cévennes, laquelle traverse les dép. de la Lozère, de la Haute-Loire et du Cantal. On dit les *monts Margerides* ou *la Margeride*. Jamais on n'a employé ce mot comme nom générique pour désigner toute chaîne de montagnes intérieure.

MARGHILAN, n. pr. m. Géogr. Ville de la Tartarie indépendante, dans le khanat de Khokhan. On dit aussi *Marghinan*.

MARGIANE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de l'Asie centrale, connue par l'expédition d'Alexandre; les anciens géographes grecs la plaçaient entre la Bactriane et l'Arie, et plus tard on l'a regardée comme faisant partie de la Bactriane.

MARGINAIRE, adj. des 2 g. Bot. Se dit des cloisons produites dans les capsules par le bord rentrant des valves. — s. f. Genre de fougères.

MARGINIE, n. pr. f. Géogr. anc. Capitale de la Margiane, sur le Margus. Cette ville, qu'on appela plus tard *Antioche*, subsiste encore sous le nom de *Marghishah*.

MARGINIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *margo*, *marginis*, bord; *forma*, forme). Hist. nat. Qui ressemble à une bordure.

MARGINIPENNE, adj. des 2 g. (du lat. *margo*, *marginis*, bord; *penna*, plume, aile). Zool. Qui a les ailes bordées de quelque ligne colorée, comme une bordure.

MARGOPOLIS, s. f. (pr. *margopolice*) (du gr. μάργος, fou, orgueilleux; πόλις, ville). Philol. Pièce de vers satiriques dont il ne reste que des fragments. Elle est dirigée principalement contre la soif des honneurs et des places. On l'attribue à Varron.

* **MARGOT**, s. m. Hist. Nom qui fut donné autrefois à des aventuriers qui désolèrent la France. — n. pr. et s. f. La Fontaine a donné à la pie le nom de *margot*; et depuis La Fontaine, on a pris souvent ce mot substantiv. pour désigner une pie.

MARGOTER, v. n. Crier comme la caille. On dit aussi, mais moins bien, *margauder*. V. au Dictionnaire.

MARGOTIN, s. m. Techn. Espèce de cordon fait de deux ou trois crins tordus, avec lequel on fabrique des lignes pour la pêche. — Petit fagot.

MARGOTTE, s. m. Mar. Nom que les calfats donnaient autrefois à ces lambeaux de toile goudronnée qui servaient d'enveloppes aux chandeliers attachés aux parois des vaisseaux.

MARGOUILLET, s. m. Mar. Sorte d'anneau employé sur les bâtiments pour diriger de petites manœuvres qui descendent sur le pont. — Quelques voyageurs donnent ce nom aux casse-têtes des sauvages.

MARGOUILLISTE, s. m. Mot employé par Voltaire pour désigner des hommes inquiets, brouillons, turbulents. — Hist. relig. Membre d'une secte assez obscure qui s'est montrée autrefois dans le Forez, mais qui n'a fait que paraître.

MARGOUSIER, s. m. Bot Nom vulgaire d'une espèce d'azédarach.

* **MARGRAVE**, s. m. Hist. Syn. de *duc* au moyen âge. — Au fém. il se dit de la femme d'un margrave. On disait aussi *margravine*.

MARGRAVIAL, ALE, adj. Hist. Qui se rapporte aux margraves. On distinguait les deux branches de la maison de Brandebourg par les noms de *branche électorale* et *branche margraviale*.

* **MARGRAVIAT**, s. m. Géogr. et hist. *Margraviat oriental*, nom par lequel l'Autriche fut d'abord désignée, parce que cette contrée formait à l'E. la limite des terre de l'Empire. Dans les derniers temps, le nombre des margraviats était réduit à quatre : le Brandebourg, la Misnie, appartenant à l'électeur de Saxe, la Moravie, dépendance de l'Autriche, et l'État de Bade.

MARGRAVINE, s. f. Hist. Femme d'un margrave.

* **MARGRILLETTE**, s. f. Relat. Grosse verroterie, propre à former des colliers ou bracelets, que les bâtiments de commerce européens transportent sur les côtes occidentales de l'Afrique pour trafiquer avec les naturels. On dit aussi *magriette*.

MARGRITIN, s. m. Comm. Espèce de rocaille très-fine qu'on tirait principalement de Venise.

* **MARGUERITE**, s. f. Bot. La *reine Marguerite*, plante du genre aster, a été apportée de la Chine : elle fleurit en automne. — *Marguerite d'Espagne*, espèce du genre marguerite, qu'on appelle aussi *catalinette*. — *A la franche marguerite*, expr. prov., en interrogeant une de ces fleurs par les mots : *beaucoup*, *un peu*, *pas du tout*, que l'on répète alternativement en arrachant chaque pétale; le mot auquel on arrive pour le dernier pétale est la réponse de la fleur. — n. pr. f. Géogr. Une des Antilles sous le vent; elle forme une prov. du dép. de l'Orénoque, république de Vénézuela, dans la Colombie. 62 kil. sur 35. 12,000 hab. Découverte par Christophe Colomb en 1498 et occupée par les Espagnols en 1524. — *Sainte-Marguerite*, l'une des îles Lérins, la plus considérable de ce groupe, qui forme une dépendance du dép. du Var. C'est dans le château de Sainte-Marguerite qu'a vécu plusieurs années le personnage connu sous le nom de *Masque de Fer*.

MARGUERITELLE, s. f. (diminut). Petite marguerite.

MARGUILLERAUT, s. m. Ce mot se disait autrefois pour marguillier. Il s'emploie encore aujourd'hui en parlant d'un petit marguillier qui se croit un important personnage.

* **MARGUILLERIE**, s. f. Archives d'une paroisse. — Lieu où ces archives se conservent.

MARGUM, n. n. pr. m. (pr. *margome*). Géogr. Ville de la Mœsie, près de l'embouchure du Margus (*la Morava*), dans le Danube. Ce fut à *Margum* que Dioclétien triompha de son compétiteur Carin, en 285. Aujourd'hui *Passarowitz*.

MARGUS, n. pr. m. (pr. *marguce*). Rivière de l'ancienne Mœsie, affluent du Danube. Aujourd'hui *la Morava*. — Géogr. anc. Rivière de l'ancienne Bactriane, affluent de l'Oxus. Aujourd'hui *le Morghab*.

MARGYRICARPE, s. m. (mot mal formé, peut-être pour *argyricarpe*; du gr. ἄργυρος, argent et καρπὸς, fruit). Bot. Arbrisseau indigène de l'Amérique, famille des rosacées.

* **MARI**, s. m. Prov. *Bien bon homme est le mari qui souffre à sa femme favori*, les liaisons qu'une femme mariée peut avoir avec des hommes sont toujours suspectes; un mari ne doit pas les tolérer.

MARIABA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Arabie pendant longtemps cap. des Sabéens, puis des Arabes homérites. Aujourd'hui *Mareb.*

* **MARIAGE**, s. m. (du lat. barb. *maritagium*, qui vient non pas de *matrimonium*, mais de *maritus*, mari, *maritare*, marier). On appelle *mariage de raison*, celui dans lequel la passion n'entre pour rien, mais auquel on est déterminé par des motifs raisonnables et avouables. Le *mariage de raison* n'est pas le *mariage de convenance*, car dans celui-ci, on cherche entre les deux parties égalité de naissance, de condition, de fortune. L'un et l'autre diffèrent du *mariage d'argent*, qui n'est déterminé que par le désir des richesses et où l'on s'embarrasse peu de l'affection, des rapports d'âge, d'humeur, de caractère ou de convenance. Cette dernière expression ne s'emploie qu'en mauvaise part. — *Mariage d'inclination*, celui où l'on ne consulte guère que la passion, et qui par conséquent ne se fonde ni sur le raisonnement, ni sur les convenances, ni sur l'intérêt. — On dit quelquefois en parlant d'un mariage qu'on n'aurait pas présumé, que *les mariages sont écrits dans le ciel.* — Manquer à la foi conjugale, c'était autrefois *rompre le mariage.* — Anc. jurispr. *Mariage clandestin*, celui qui était contracté ailleurs qu'à la paroisse, et qu'on tenait caché, quoique les parties eussent reçu la bénédiction nuptiale de la main d'un prêtre. Ces sortes de mariage ne produisaient pas d'effets civils. V. au Dictionnaire, comment le *mariage clandestin* différait du *mariage de conscience* ou *mariage secret* : les effets civils de celui-ci n'étaient nuls que si l'union avait été tenue cachée pendant toute la vie des deux conjoints ou de l'un d'eux seulement. — *Mariage inégal*, celui qui avait lieu entre deux personnes dont l'une était noble et l'autre roturière. Ces mariages, si d'ailleurs les formalités requises avaient été observées, étaient valables, quant aux personnes, mais les conventions contractuelles pouvaient être annulées. — *Mariage de la main gauche* ou *morganatique*. V. ce dernier mot, au Complément. — *Mariage par paroles de présents*, union qui se contractait ainsi : les parties s'étant présentées à l'église pour recevoir la bénédiction nuptiale, et le curé refusant de la leur donner, elles requéraient les notaires qu'elles avaient amenés de leur donner acte de leur déclaration qu'elles se prenaient pour conjoints. — *Mariage par échange*, celui que contractaient deux personnes serves appartenant à deux seigneurs différents. On l'appelait ainsi parce que le seigneur de l'époux donnait au seigneur de l'épouse, une femme ou fille serve en échange de celle qui passait dans l'autre domaine. — *Mariage à mort-gage*, mariage en faveur duquel le père ou la mère donnait à son enfant une terre, une propriété, sous la réserve de la faculté de réméré. — *Mariage avenant*, dot que l'orpheline noble avait le droit de réclamer de ses frères. — *Mariage encombré*, se disait quand il y avait eu aliénation illégale des biens de la femme; celle-ci se faisait réintégrer en obtenant un *bref de mariage.* — *Devoir de mariage*, obligation imposée à toute fille ou veuve ayant moins de soixante ans et possédant un fief de corps, de prendre un mari, afin de faire rendre au seigneur les services attachés à la possession du fief. — *Mariage divis* ou *distinct et séparé*, cas où la dot d'une fille était d'avance distinguée du reste des biens de ses parents. — Hist *Mariage du doge de Venise*, cérémonie qui avait lieu tous les ans à Venise le jour de l'Ascension. Le doge, monté sur le Bucentaure, jetait dans la mer une bague en prononçant une formule commençant par le mot *desponsamus*, nous épousons, etc., et il épousait ainsi la mer Adriatique. — *Mariage républicain*, supplice imaginé à Nantes par l'infâme Carrier; on attachait ensemble un homme et une femme et on les jetait dans la Loire. — Les jurés cordiers de Paris appelaient *mariage*, la corde qu'ils étaient obligés de fournir à l'exécuteur des hautes œuvres. — Alchim. *Mariage philosophal*, l'union du soleil et de la lune, c'est-à-dire de l'or et de l'argent dans le mercure hermétique. — Mar. *Mariage* se dit de la réunion de deux cordages par des amarrages plats. — Nom d'un jeu de cartes qui se joue à deux et dans lequel le premier avantage est d'avoir dans son jeu un roi et une dame de la même couleur. — Bot. *Mariage des plantes*, manière dont les plantes se reproduisent. L'union des sexes a lieu chez elles à découvert ou clandestinement. Dans le premier cas, on leur donne le nom de *phanérogames* et celui de *cryptogames* dans le second.

MARIALE, s. m. Dans la liturgie grecque, livre de prières qui contient l'office de la Sainte-Vierge.

MARIANA, n. pr. f. Géogr. anc. Nom donné par Marius à une ville de Corse qui s'appelait auparavant *Nicée.*

MARIANDYNIEN, IENNE, adj. et s. (en gr. μαριανδύνος). Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Bithynie, entre le Sangarius et le pays des Caucons. C'est à tort que plusieurs lexicographes écrivent *Maryandinien.*

MARIANDYNUS, n. pr. m. (pr. *mariandinuce*). Temps hér. Fils de Phinée, de Cimmérius ou de Phrixus, qui était considéré comme le fondateur de la nation des Mariandyniens.

MARIANIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport au culte de la vierge Marie. — *Sabbat marianique*, prière qu'on récitait le samedi en l'honneur de la Vierge. Le *sabbat marianique* fut institué par le pape Urbain II, à l'occasion des croisades.

MARIANNAIS, AISE, adj. et s. Géogr. Habitant ou natif des îles Mariannes. — s. m. Le *mariannais*, l'idiome des Mariannais.

* **MARIANNES**, adj. et s. f. pl. Géogr. Archipel de la Polynésie, au N.-E. des Philippines. Il se compose de 17 îles. Pop. 6,000 hab., ch.-l. Agana, dans l'île de Guam. Climat tempéré. Sol fertile. Fruits délicieux. Les *Mariannes* furent découvertes en 1521 par Magellan, qui leur donna le nom d'*îles des Larrons.* Les Espagnols en prirent possession en 1528.

MARIANUM, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de Sardaigne. Auj. *Bonifacio.*

MARIANUS, adj. m. (pr. *marianuce*). Myth. Surnom donné à Jupiter, à cause du temple qui lui fut érigé aux frais de C. Marius.

MARIATALA, n. pr. f. Myth. ind. Déesse, femme de Parassou-Rama. Elle est l'objet particulier du culte de la dernière classe et de ceux qui n'ont pas de caste, comme les parias.

MARIAULE, s. m. Dans l'anc. cout. de Hainaut, nom d'un témoin qui, en raison de sa jeunesse, n'inspirait pas beaucoup de confiance.

MARIAZELLA. V. MARIENZELL, au Compl.

MARICA, n. pr. f. Myth. Nymphe à laquelle était consacré un bois voisin de Minturne. Virgile la dit femme de Faunus et mère de Latinus. Le commentateur Servius la confond avec Vénus; mais suivant Hésiode, c'est la même que Circé.

MARIDUNUM, n. pr. m. (pr. *maridunome*). Géogr. anc. Ville de la Bretagne, cap. des Démètes. Auj. *Caermarthen.*

MARIE, n. pr. f. Hist. Plusieurs ordres de chevalerie ont porté ce nom de la mère de Jésus. Le premier dont il soit fait mention, fondé vers le milieu du XIe siècle par le roi de Navarre Garcie IV, et consacré au rachat des esclaves, fut appelé *Ordre de Sainte-Marie des lis.* La décoration consistait en une médaille sur laquelle se voyait un lis couronné. — Vers l'an 1213, saint Dominique fonda l'*Ordre de Sainte-Marie du Rosaire;* les chevaliers faisaient vœu de combattre les hérétiques. — En 1233 fut créé l'*ordre de la glorieuse Vierge Marie;* les chevaliers avaient pour mission de protéger les veuves et les orphelins. — En l'année 1282, le roi d'Aragon institua les *chevaliers de Sainte-Marie de la Merced* (de la merci); ils avaient mission de racheter les esclaves chrétiens. — *Ordre de Sainte-Marie teutonique*, *ordre du vase de la Vierge Marie.* V. TEUTONIQUE et VASE, au Complément. — De tous les ordres de Marie, le plus fameux est celui qui fut institué au milieu du XVIIIe siècle par l'impératrice reine de Hongrie Marie-Thérèse, en mémoire de deux victoires remportées par ses armées en juin 1757. — *Les trois Maries*, nom d'une fête qu'on célébrait à Venise le 21 février de chaque année, en mémoire de la délivrance de quelques jeunes filles que les Istriens avaient faites prisonnières. — *Sainte-Marie*, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Charente-Inférieure. 2,500 hab. — *Sainte-Marie d'Oléron*, ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Basses-Pyrénées, sur le gave d'Oléron. 3,500 hab. — *Sainte-Marie-aux-Mines*, ch.-l. de canton, dép. du Haut-Rhin. 11,000 hab. Teintureries, toiles peintes. Mines de plomb et de cuivre argentifères. — *Sainte-Marie*, village des Pyrénées orientales, sur le bord de la mer. 1,500 hab. — *Sainte-Marie*, village de l'île Bourbon, dans l'océan Indien. 5,400 hab., parmi lesquels il se trouve à peine 500 blancs. — Ile de l'océan Indien, à l'E. de Madagascar, dont elle est séparée par un canal de 12 kil. de large. 2,100 hab. Assez bon port qu'on nomme *Port-Louis.* — *Marie-Galante*, une des petites Antilles françaises, à 30 kil. de la Guadeloupe. 17 kil. sur 15. 11,780 h. Ch.-l. Grand-Bourg ou le Marigot. Canne à sucre, café, cacao, bois de Campêche, etc. Elle fut découverte en 1493 par Colomb; les Français s'en rendirent maîtres en 1650.

* **MARIÉ, ÉE**, adj. et part. Versif. *Rimes mariées*, celles qui se suivent deux à deux. — *Mariée*, s. f. *Conduire quelqu'un comme une mariée*, le promener en grande cérémonie. — *Mariée*, sorte de danse à deux, de pantomime, qui faisait autrefois partie des divertissements qui avaient lieu aux noces des bourgeois. — *Jeu de la mariée*, jeu de cartes plus souvent appelé *guimbarde.*

MARIE-GRAILLON, s. f. Femme sale, laide et désagréable. Cette expr. est basse et triviale.

MARIENBAD, n. pr. m. Géogr. Petite ville de Bohême, cercle de Pilsen. 2,200 hab. Eaux minérales.

* **MARIENBOURG**, n. pr. m. Géogr. Ville de la Prusse occidentale, régence de Dantzig, ch.-l. d'un cercle. 3,600 hab. Ce fut d'abord une forteresse, bâtie en 1342 par les chevaliers de l'ordre teutonique. Elle devint plus tard capitale d'un palatinat du même nom. — Ville de Belgique, prov. de Namur (et non Hainaut). Anc. place forte. 600 hab. Forges.

MARIENDOL, n. pr. m. Géogr. Village du pays de Bade, voisin de Philipsbourg. Le 5 août 1745, une bataille sanglante y fut livrée entre les Français, commandés par Turenne, et les impériaux, commandés par Mercy. Les Français, beaucoup moins nombreux, furent contraints de se retirer.

MARIENGROS, s. m. Monnaie de compte du duché de Brunswick. Elle vaut environ 11 cent. Il faut 36 *mariengros* pour faire un thaler.

MARIENTHAL, n. pr. m. Géogr. V. MERGENTHEIM, au Complément.

MARIENWERDER, n. pr. m. Géogr. Ville de la Prusse occidentale, ch.-l. de régence et de cercle. 5,000 hab. Les Polonais et les Allemands réunis remportèrent à Marienwerder une grande victoire sur le roi de Suède Gustave-Adolphe, le 21 juin 1629.

MARIENZELL, n. pr. m. Géogr. Bourg des États autrichiens, en Styrie, sur la Salza. 1,000 h. Pèlerinage à la sainte Vierge; eaux minérales. Le 7 novembre 1805, les Français, commandés par Davoust, y battirent les Autrichiens.

* **MARIER**, v. a. et pron. *Vous serez marié cette année*, se dit en plaisantant à une personne qui boit le vin qui restait dans une bouteille, qui pèle une pomme, une poire, de manière que la peau ne se rompt point, etc. — Prov. *Qui se marie par amour, a une bonne nuit, deux mauvais jours;* les mariages d'inclination ne sont pas longtemps heureux. — Écon. rur. *Marier des ruches*, faire passer les abeilles d'une ruche dans une autre ruche.

MARIE-SALOPE, s. f. Mar. Petit bâtiment d'une forme particulière, fait pour recevoir les vases, sables et généralement toutes les matières que le dragueur tire du fond des ports, quand on les cure ou qu'on veut les approfondir.

MARIETTE, s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de campanule.

* **MARIGNAN**, n. pr. m. (en ital. *Marignano*). Géogr. Bourg du royaume Lombardo-Vénitien, à 14 kil. de Milan. 4,000 hab. Théâtre d'une victoire que François Ier remporta sur les Suisses, le 13 et le 14 septembre 1515. — s. m. Bot. Nom vulgaire de l'aubergine. — Zool. Poisson des Antilles.

MARIGNIE, s. f. Arbre de l'île de France.

* **MARIGOT**, s. m. Nom que l'on donne, dans nos colonies d'Afrique et d'Amérique, à une espèce de canal naturel qui se forme aux abords d'une rivière ou entre ses deux bras, et où l'eau paraît presque dormante. — On donne aussi le nom de *marigot* aux petits lacs ou lagunes qui se forment pendant la saison des pluies. — *Aller au marigot*, se dit des pêcheurs de maquereaux qui, au lieu de pêcher pour vendre le poisson, font cuire et mangent celui qu'ils ont pris.

MARIMBA, s. m. Relat. Instrument de musique du Congo, espèce de tambour.

* **MARIN, INE**, adj. Myth. *Dieux marins*, nom collectif sous lequel sont compris tous les dieux et déesses de l'Océan. — On donnait quelquefois à Jupiter et à Vénus l'épithète de *marin*, *marine;* à l'un, parce que son pouvoir s'étend également sur la mer, sur la terre et dans les cieux; à la seconde, parce qu'elle est née de l'écume de la mer. — *Lares marins.* V. PERMARIN, au Complément. — Géol. *Terrains marins*, couches du

sol qui se sont formées successivement par des alluvions de la mer, ou que la mer a laissées à découvert. — Géogr. *Le Marin*, n. pr. m. Bourg de la Martinique, au S.-O., ch.-l. d'arrondissement. 200 hab. — *Saint-Marin* ou *San-Marino*, petite république de l'Italie, enclavée dans le comté d'Urbin, États de l'Église; 9 kil. sur 7. Pop. 7,000 hab. La ville de *Saint-Marin*, sur le sommet d'une montagne, est petite et a 6,000 hab. Ce fut en 1483 que Saint-Marin devint république Elle est sous la protection du pape, gouvernée par un sénat de 60 membres et 2 gonfaloniers.

* **MARINE**, s. f. Absol. Les bureaux du ministère de la marine : *Employé à la marine*. — *Marine*, se dit, dans les villes situées sur de grandes rivières, de la réunion des bateliers, canotiers, etc., et de l'ensemble de leurs opérations, de leurs bâtiments, etc. : *La marine parisienne*.

MARINEL, n. pr. m. Sorte d'enchanteur qui habitait sur les eaux et qui joue un grand rôle dans la poésie du moyen âge.

* **MARINGOUIN**, s. m. Zool. Espèce de bécasseau d'Amérique.

MARINGUES, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Puy-de-Dôme. 4,300 h.

* **MARINIÈRE**, s. f. *A la marinière*, manière de nager qui consiste à tenir le corps sur le côté, l'un des bras allongé, et l'autre poussant l'eau vers les pieds. — *Chausses à la marinière*, culottes froncées à la ceinture ainsi qu'au bas des cuisses et ne passant pas le genou. — Art. cul. *A la marinière*, se dit d'une manière ordinairement très-simple d'accommoder le poisson : *Matelotte à la marinière. Moules à la marinière.*

MARION-LAREUCHE, s. m. Zool. Nom vulgaire du rouge-gorge.

* **MARIONNETTE**, s. f. Anc. t. milit. On appelait ainsi une batterie de caisse qui annonçait l'exécution de quelque sentence d'un conseil de guerre. — Techn. *Marionnette*, bobine mobile qui est au bord de l'établi du cardeur. — Bobine sur laquelle le fil se dévide des supports d'un rouet d'ourdisseur.

MARIOS, n. pr. m. (pr. *marioce*). Géogr. anc. Ville de la Laconie, au N. de Géronthrès.

MARIOÙT, adj. et s. m. Nom moderne du lac Maréotis. V. ce mot, au Complément.

MARIPOU, s. m. Bot. Espèce de jambosier de la Guyane.

MARIS, n. pr. m. Temps hér. Guerrier troyen tué par Thrasymède, fils de Nestor. — *Maris* ou *maristos*, s. m. Poids des anciens Grecs. V. MARÈS, au Complément.

* **MARISQUE**, s. m. Bot. Genre de plantes qui comprend plusieurs souchets.

MARISTINÈS, n. pr. m. Myth. Dieu de la guerre chez les Japonais. Les fêtes instituées en son honneur sont, dit-on, les plus solennelles de ce peuple.

MARITCHA, n. pr. m. Myth. ind. Mauvais génie, ennemi des hommes; tué par Rama.

* **MARITIME**, adj. des 2 g. Myth. Surnom que les Sidoniens donnaient à Jupiter. — Géogr. anc. *Colonie maritime*, ville de la Gaule Viennoise, sur un golfe ou étang de la mer Intérieure, capitale des Avatiques. Aujourd'hui *Martigues*. — *Arsenal maritime*, chantier où se construisent les vaisseaux de guerre.

MARITZA, n. p. f Géogr. Rivière de la Turquie d'Europe, qui passe par Andrinople, et se jette dans la mer de l'archipel après 380 kil. de cours. C'est l'Hèbre des anciens.

* **MARIVAUDEUR**, s. m. Littér. Faiseur de marivaudage; écrivain dont le style offre les défauts de celui de Marivaux.

MARJANA, n. pr. f. Myth. Chez les Slaves, déesse des moissons. On dit aussi *Marzana*.

MARKETTE, s. f. Anc. cout. V. MARQUETTE, au Complément.

MARLBOROUGH, n. pr. m. Véritable orthographe du titre du général anglais John Churchill. On ne sait si la fameuse chanson : *Malbrouk s'en-va-t-en guerre* a été faite sur le *duc de Marlborough*, vainqueur de Ramillies et de Malplaquet, ou si elle s'applique à un Malbrouk qui aurait vécu dans des temps bien plus anciens. — Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Witt. 3,000 h. — Fort et comptoir sur la côte de Sumatra, appartenant aux Anglais. Ce fort fut emporté en 1761 par le comte d'Estaing; il fut restitué aux Anglais à la paix.

MARLI, s. m. Techn. Filet en talus qui borde intérieurement la moulure d'une assiette d'argent.

MARLIN, s. m. Espèce de hache à fendre le bois. On dit aussi, et mieux, *merlin*.

MARLITE, s. f. Minér. Espèce de marne qui résiste à l'action de l'air.

* **MARLY**, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. de Seine-et-Oise, entre Saint-Germain et Versailles, près de la Seine. Ancienne résidence royale; château bâti par Louis XIV, et détruit pendant la révolution. 1,600 hab. — *Machine de Marly*, machine hydraulique fort compliquée, construite sous Louis XIV, par le Hollandais Hennequin, pour élever les eaux de la Seine à 162 mèt. de hauteur. Elle a été remplacée par une pompe à feu de la force de 60 chevaux. Parvenues au plus haut point d'ascension, les eaux sont reçues dans un aqueduc qui les amène à Versailles. — Les *Marlys*, se disait subst. sous Louis XIV, des voyages que ce monarque faisait de Versailles à Marly, avec une partie de sa cour, pour y passer quelques jours dans cette dernière résidence : *Être des Marlys de Sa Majesté.*

MARMALITE, s. f. Minéral découvert en Amérique. Il est encore peu connu.

MARMANDE, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond., dép. de Lot-et-Garonne, 8,000 h. Port sur la Garonne.

* **MARMARA**, n. pr. f. Géogr. Petite mer située entre l'Europe et l'Asie, communiquant avec l'archipel par le détroit des Dardanelles, et avec la mer Noire par le canal de Constantinople. 200 kil. sur 100. C'est l'ancienne *Propontide*. — La *mer de Marmara* a pris le nom d'une île qui s'y trouve et qui a 48 kil. de tour.

MARMARÉEN, adj. et n. pr. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Asie-Mineure, dont la situation n'est pas bien connue, car les uns le placent dans la Cilicie et les autres dans la Lycie.

MARMARIDE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de la Marmarique.

MARMARIEN, adj. et n. pr. m. Géogr. anc. Habitant de Marmarium. — Myth. Surnom d'Apollon, qui était adoré dans cette ville. On dit aussi *Marmarinien*.

MARMARIQUE, n. pr. m. Géogr. anc. Contrée d'Afrique, entre l'Égypte, la Méditerranée, la Cyrénaïque et le désert. Ptolémée qui en parle lui donne vingt-sept villes sur lesquelles douze étaient sur le bord de la mer.

MARMARIUM, n. pr. m. (pr. *marmariome*). Géogr. anc. Ville de l'Eubée.

MARMAROSCH, n. pr. m. Géogr. Comitat de Hongrie, cercle au-delà de la Theiss, entre les monts Krapacks, la Transylvanie, etc. 115,000 hab. Sel gemme, fer, argent, diamants, lin, avoine, bétail. Ch.-l. *Szigeth*.

MARMAU, s. m. Bois de charpente. V. MARMENTEAU, au Dictionnaire.

MARMAX, n. pr. m. Temps hér. Un des amants d'Hippodamie, tué par Œnomaüs.

* **MARMINOTIER**, s. m. On lit au Dictionnaire que ce mot ne se dit pas pour *marmoteur*. Aujourd'hui, sans doute, mais encore dans le XVI[e] siècle, il signifiait, qui marmotte des prières.

* **MARMITE**, s. f. *Marmite américaine*, vase dans lequel les aliments sont cuits à la vapeur. — *Sœur de la marmite*, se dit des sœurs de la Charité, parce qu'elles distribuent du bouillon aux malades. — *Marmites des janissaires*, ustensiles de cuisine qu'avait chaque orta ou division du corps des janissaires; ces soldats tenaient à leurs marmites comme nos troupes aguerries tiennent à leurs drapeaux. Ils portaient en parade ces ustensiles dans toutes les cérémonies publiques, et quand un orta les perdait à la guerre, tous les officiers étaient dégradés et cassés. De cette grande vénération des janissaires pour leurs marmites viennent ces expressions si communes dans l'histoire des Ottomans : *enlever*, *renverser les marmites des janissaires*. — On disait proverb. d'un homme gros mangeur, qu'*il avalerait la marmite des cordeliers*. — *Marmite* était autrefois un adj. des 2 g., qui s'employait pour hypocrite, qui affecte la douceur, la bonté, mais en qui tout est faux. — C'était aussi le nom d'une étoffe de soie : *Soie marmite*.

MARMITONNAGE, s. m. Fam. Action de faire la cuisine ou le marmiton.

MARMOLIER, s. m. Bot. Arbre de la Guyane, qui produit d'excellents fruits.

MARMOLITE, s. f. Minér. Variété de serpentine qu'on trouve aux États-Unis.

MARMONTAIN, s. m. Vieux nom de la marmotte.

MARMORAIRE, s. m. (en lat. *marmorarius*, de *marmor*, marbre). Ant. Nom que les Romains donnaient aux ouvriers ou artistes qui travaillaient le marbre.

MARMORÉEN, ENNE, adj. (du lat. *marmor*, marbre). Qui est de marbre, qui concerne les marbres; qui a les qualités du marbre.

MARMORISATION, s. f. Conversion de la pierre calcaire en marbre.

MARMOSE, s. f. Zool. Espèce de sarigue du Brésil.

* **MARMOT**, s. m. Agric. Variété de raisin.

* **MARMOTTE**, s. f. Prov. *Dormir comme une marmotte*, dormir beaucoup et longtemps; allusion aux mœurs de la marmotte, qui se creuse dans la belle saison un terrier profond, où elle passe tout l'hiver engourdie dans un sommeil léthargique; très-grasse lorsqu'elle s'endort, elle se réveille fort maigre. — *Se coiffer en marmotte*, *mettre une marmotte*, porter sur la tête un fichu noué sous le menton, avec une pointe pendante en arrière, comme les petites filles de la Savoie qui montrent la marmotte à Paris.

MARMOTTERIE, s. f. Il s'est dit plaisamment d'un sommeil profond, comme celui de la marmotte.

MARMOTTIER, s. m. Amateur de curiosités, de figurines, de marmots. Ce mot est populaire et peu usité.

* **MARMOUSET**, s. m. Hist. *Conjuration des marmousets*, nom d'une conspiration formée par quelques seigneurs peu dangereux, pour renverser le cardinal de Richelieu.

MARMOUTIER, n. pr. m. (en lat. *Mauri Monasterium*, et en allem. *Mauermunster*). Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Bas-Rhin. 2,900 hab. — (en lat. *Martini monasterium*). Abbaye célèbre des bénédictins, fondée par saint Martin dans le voisinage de Tours. Le collège du même nom à Paris était une dépendance de cette abbaye.

MARMOUTON, s. m. (du lat. *mas*, *maris*, mâle; et du fr. *mouton*). Nom vulgaire du bélier.

MARNAIS, adj. et s. m. Bateau plat qui descend la Marne et successivement la Seine jusqu'à Paris : *Il vient d'arriver un marnais, un bateau marnais.*

MARNAS, n. pr. m. (en gr. Μάρνας). Myth. Divinité adorée à Gaza, où les Syriens lui avaient élevé un temple magnifique.

* **MARNE**, s. f. Géol. Terre formée d'argile, de craie, de calcaire et même de quartz, en proportions qui varient beaucoup. Quand c'est le calcaire qui domine, on l'appelle *marne calcaire* ou *terre blanche*; quand c'est l'argile, on dit *marne argileuse* ou *terre forte*; s'il s'y trouve du gypse avec quelque abondance, on dit *marne gypseuse*. La *marne* est employée pour amender le sol et pour fabriquer la poterie. — n. pr. f. (en lat. *Matrona*), Géogr. Rivière de France qui a sa source à 5 kil. au-dessus de Langres, et après un cours sinueux de 320 kil., se jette dans la Seine à Charenton, à 3 kil. de Paris; elle porte bateau depuis Saint-Dizier, dép. de la Haute-Marne. — *Département de la Marne*, dép. de la France, formé de la Champagne propre, du Rémois et du Châlonnais; il est divisé en cinq arrondissements. Pierres meulières, vins, parmi lesquels on distingue ceux d'Ay, de Sillery, etc.; lainages, bonneterie, papeterie, verreries, etc. Pop. 345,245 hab. Ch.-l. Châlons-sur-Marne. — *Département de la Haute-Marne*, dép. limitrophe du précédent, formé d'une partie de la Champagne et de quelques fragments de la Bourgogne. Il a trois arrondissements. Fer, marbre, faux albâtre, vins, grains, etc.; coutellerie; forges et hauts-fourneaux. 255,969 hab. Ch.-l. Chaumont.

MARNO-BITUMINEUX, EUSE, adj. Qui contient de la marne et du bitume. De même, *marno-charbonneux*, *marno-gypseux*, *marno-sablonneux*, etc.

MAROBODE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Germanie, qui avait pour capitale *Marobudum*. Aujourd'hui *Prague*. On dit aussi *Marobudin* et *Maroboduen*.

* **MAROC**, n. pr. m. Géogr. Contrée de l'Afrique occidentale, bornée par la Méditerranée au N., l'Algérie à l'E., le Sahara au S. et l'Atlantique à l'O. Population fort mal connue, que certains géographes portent à 6 millions, d'autres à 15. Elle se compose de Maures, d'Arabes, de Berbers, de juifs et de chrétiens. Beaux chevaux; maroquins très-estimés. Les Européens donnent à ce pays le nom d'empire, parce que le souverain du Maroc, qui prend le titre de sultan ou chérif, réunit sous son pouvoir les cinq grandes provinces ou royaumes de *Fez*, *Maroc*, *Suse*, *Draha* et *Tafilet*. Capitale actuelle *Méquinez*. — *Maroc* (dans

la langue du pays *Merakach*), ancienne capitale de l'empire, sur la gauche du Tensif. 50,000 hab. Les Almoravides y avaient fondé au milieu du XI[e] siècle un État puissant; dès le XII[e] leur dynastie fut chassée du trône par celle des Almohades. La dynastie des Almohades fut à son tour détrônée au bout d'un siècle par celle des Mérinides qui dut céder la place (1557) au scheik Méhémet, se prétendant issu du prophète. Le pouvoir est resté jusqu'à présent dans cette famille. — Le *Maroc* a demandé la paix à la France en 1844 après les affaires de l'Isly, de Mogador et de Tanger.

MAROCAIN, AINE, adj. et s. Géogr. Habitant de l'empire de Maroc.— Fig. et pop. *Marocain* se dit quelquefois d'un personnage mal bâti.

* **MAROLLES**, n. pr. m. Géogr. Village de France, ch.-l. de canton, dép. du Nord, à 12 kil. d'Avesnes. — *Marolles-les-Braux*, ch.-l. de canton du dép. de la Sarthe. 2,000 hab.

MAROLLES, s. m. Fromage de forme carrée, que l'on fabrique à Marolles, dép. du Nord : *Manger du marolles.*

MAROLY, s. m. Zool. Nom d'un oiseau de proie qui habite les côtes d'Afrique.

MAROMME, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. de la Seine-Inférieure. 3,000 hab.

MARON, n. pr. m. Temps hér. Compagnon de Bacchus Osiris. Il excellait dans l'art de cultiver la vigne, ce qui lui valut les honneurs de l'apothéose.— Fils d'Évanthès, et grand-prêtre d'Apollon, fournit à Ulysse le vin avec lequel ce prince enivra Polyphème. On croit que ce *Maron* est le même que le précédent, et qu'il fonda la ville de *Maronée*. — *Maron*, fils d'Orsiphante, se signala au combat des Thermopyles, et les Spartiates lui rendirent les honneurs héroïques.

MARONAGE, s. m. Il se disait autrefois pour bois de construction.— Anc. cout. Droit qu'avaient les habitants d'une commune de couper des bois de charpente pour leurs besoins.

MARONÉE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Thrace, sur la mer Égée, fondée par *Maron* et célèbre par ses bons vins. Auj. *Marogna.*

MARONÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Maronée.— Myth. Surnom de Bacchus.

* **MARONITE**, adj. et s. Hist. relig. Nom qu'on donne aux peuplades chrétiennes qui habitent dans le Liban. On les appelait originairement *Mardaïtes;* le nom de *Maronite* leur vint au VII[e] siècle, de Jean *Maron*, moine et évêque, qui les instruisit et les ramena aux doctrines de l'Église, dont ils commençaient à s'éloigner. Plus tard, ils adoptèrent en partie les principes du monothélisme. Toutefois, ils sont toujours restés soumis à l'Église romaine, et vers la fin du XII[e] siècle (1182), ils ont formellement renoncé aux erreurs des monothélites. Le mariage de leurs prêtres est autorisé par le pape. Leur gouvernement politique consiste en une république militaire. Leurs mœurs, en général, sont pures; les moines, qui n'ont pour habitation que des cellules taillées dans le roc, mènent une vie très-austère. Le peuple maronite, au nombre de 150,000 individus, ne s'est jamais soumis au joug des Turcs; mais ceux-ci les ont abandonnés dans les derniers temps à la férocité des Druses idolâtres qui ont commis dans le Liban d'épouvantables massacres.

MARONNER, v. n. Vieux mot qui signifiait faire le métier de pirate. — Il se dit encore aujourd'hui, mais pop. pour montrer de l'humeur, du mécontentement.

* **MAROQUIN**, s. m. Mar. Cordage qui s'amarre autour du grand mât et du mât de misaine pour recevoir les palans au moyen desquels on embarque ou débarque les marchandises.

MAROS, n. pr. m. Géogr. Rivière d'Europe qui naît dans la Transylvanie, traverse la Hongrie et va se mêler à la Theiss. Elle donne son nom à un des cinq siéges ou districts de la Transylvanie. 70,000 hab. Sol fertile, climat doux. Cap. *Maros-Vasarhély*, jolie ville de 10,000 hab. On écrit aussi *Marosch.*

MAROTISER, v. n. Littér. Imiter le style de Marot, faire du marotisme.

MAROTISME, s. m. Littér. Imitation puérile et presque toujours ridicule du style si naturellement naïf de Marot : *J. B. Rousseau, dans ses allégories et dans ses épîtres, a complétement abusé du marotisme.*

MAROTISTE, s. m. Imitateur de Marot; partisan du marotisme.

MAROTON, s. m. Zool. Nom vulgaire de plusieurs espèces de canards sauvages.

* **MAROTTE**, s. f. Hort. Long bâton garni à l'extrémité supérieure d'un coussinet rempli de bourre de coton ou de crin. On s'en sert pour battre les branches des arbres et en faire tomber les hannetons et les chenilles.

* **MAROUFLER**, v. a. Techn. Coller derrière un panneau de lambris, de la toile, de la filasse ou tout autre corps du même genre, pour empêcher les planches du panneau de se disjoindre.

MAROUTA, n. pr. m. Myth. ind. Dieu des vents.

MARPESSIE, n. pr. f. Temps hér. Reine des Amazones, qui soumit les peuples du Caucase. De là le Caucase prit le nom de *mont Marpésien.*

MARPESSE, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Événus, roi d'Étolie. Elle épousa Idas qui la rendit mère de Cléopâtre. On l'appelle aussi *Marpissa.*

MARPESSUS, n. pr. m. (pr. *marpesçucé*). Géogr. anc. Montagne de l'île de Paros, qui fournissait les plus beaux marbres.

MARPRIME, s. f. Mar. Poinçon dont se servent les voiliers pour faire des trous à la toile.

MARQUADERIE, s. f. Vieux mot qui signifiait marché; il se disait spécialement du lieu où l'on vendait les fromages, et par extension, du lieu où on les fabriquait. V. MARKAIRERIE, au Dictionnaire.

MARQUADISSE, s. f. Nom des points ou veines d'or qui se remarquent dans le lapis-lazuli qu'on tire du Levant.

* **MARQUE**, s. f. *Marques de Judas*, expres. pop. par laquelle on désigne les taches de rousseur à la figure. — Anc. législ. *Marques d'or et d'argent*, droit qui se prélevait sur l'or et l'argent mis en œuvre. — Mar. *Marques*, balises ou tonnes fixées au moyen d'une ancre et flottant sur la mer; leur usage est d'indiquer un mauvais fonds, de signaler un écueil ou quelque autre danger. — Les marins donnent le même nom à des points du rivage tels que rochers, arbres, édifices, montagnes, qui leur servent à reconnaître le lieu où ils se trouvent lorsqu'ils naviguent en vue de la terre. On dit plus ordinairement, en ce sens, *des amers.*

* **MARQUER**, v. a. En escr. il se dit d'un coup donné en plein dans le corps de l'adversaire : *Voilà une botte bien marquée, un coup qui marque.* — Mar. *Marquer*, v. n. Se dit des mers qui, bien que n'ayant pas de marée, découvrent périodiquement des parties de terrain. — Art milit. *Marquer les logements, le camp, les postes*, etc., indiquer les lieux à occuper, soit pour loger les troupes, soit pour asseoir un camp, soit pour établir des postes. — *Marquez cette chasse*, expr. prov. prise du jeu de paume; vous l'emportez maintenant, mais j'aurai ma revanche.

MARQUESEC, s. m. Pêche. Sorte de filet dont les mailles sont fort serrées, et qu'on emploie dans le Midi pour prendre les petits poissons.

* **MARQUETÉ, ÉE**, adj. Blas. Se dit des mouches qu'on représente quelquefois dans les armoiries, et qui ont sur les ailes des taches d'un autre émail que celui du corps.

MARQUETEUR, s. m. Ouvrier qui travaille en marqueterie.

* **MARQUETTE**, s. f. Petite sèche que les pêcheurs emploient comme appât. — Anc. cout. *Marquette*, droit que s'attribuaient certains seigneurs du XIII[e] siècle, de passer la première nuit des noces avec la nouvelle épousée, leur vassale. Ce droit odieux, établi surtout en Angleterre, fut remplacé au siècle suivant par une redevance d'un demi-marc d'argent, d'où est venu son nom. V. JAMBAGE, CUISSAGE, PRÉLIBATION, au Compl.

* **MARQUETTERIE**, s. f. Ouvrage composé de pièces de bois de différentes couleurs, appliquées artistement sur un fond de menuiserie, et représentant par leur réunion toutes sortes de dessins. — On fait aussi des marquetteries en or, en argent, en ivoire, en nacre, en marbre, etc. — *Lettres en marquetterie*, celles dont le corps est divisé en compartiments peints de couleurs diverses. Ces lettres sont communes dans les anciens manuscrits.

* **MARQUEUR**, s. m. Hist. milit. Nom qu'on donnait autrefois à l'officier qui était chargé d'indiquer les logements.

* **MARQUIS**, s. m. *Saute marquis*, expr. devenue prov. Regnard, dans une de ses comédies, l'a mise dans la bouche d'un marquis ridicule qui se félicite lui-même de ses grandes et heureuses qualités, de ses bonnes fortunes, etc. On l'applique à quiconque entreprend quelque chose de chanceux et qui s'en tire avec bonheur. — *Marquis de Carabas*. V. CARABAS, au Complément.

* **MARQUISE**, s. f. Dans nos départements méridionaux, grande tente divisée en compartiments, en cabinets où les baigneurs quittent leurs vêtements pour entrer au bain. — Sur les bâtiments, seconde tente qu'on met au-dessus de celle du gaillard d'arrière, dans la saison des grandes chaleurs, ou quand on navigue entre les tropiques. — n. pr. f. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Pas-de-Calais. 2,000 hab. — *Marquises*, adj. et s. f. pl. Archipel découvert en 1595 par l'Espagnol Mendana : il se compose de deux groupes peu éloignés l'un de l'autre, dont l'un porte le nom de *Mendana*, et l'autre comprend l'île de Noukahiva. Les naturels, au nombre de 25,000 individus, sont anthropophages. L'amiral Dupetit-Thouars prit possession des *îles Marquises* pour la France en 1842, avant l'expédition de Taïti. On les appelle aussi *îles de Mendana.*

* **MARQUOIR**, s. m. Fragment de canevas qui contient les diverses lettres de l'alphabet, régulièrement faites, et qui sert de modèle aux jeunes filles, pour leur apprendre à marquer.

MARRAJO, s. m. (pr. *marragho*). Nom que certains voyageurs espagnols donnent à un prétendu poisson monstrueux de l'Amérique, dont la gueule est assez grande pour recevoir le corps entier d'un homme.

MARRAMAS, s. m. Anc. comm. Espèce de drap d'or.

MARRANE, adj. et s. des 2 g. (de l'esp. *marrano*, cochon; fig. homme vil). Nom de mépris par lequel les Espagnols désignaient les Maures. — Les Français en guerre avec l'Espagne appliquaient ce sobriquet aux Espagnols eux-mêmes.

* **MARRE**, s. f. Instrument d'agriculture qui a diverses formes, comme celles de houe, de large pelle, de grosse pioche, etc. — Anc. prat. *Prise de marre*, saisie des instruments d'agriculture, pour défaut de payement du cens.

MARRENEUR, s. m. Ouvrier qui travaille la terre avec la marre.

MARRER, v. a. Agric. Remuer la terre avec la marre.

* **MARRON**, s. m. On dit proverb. d'un homme qui a perdu son argent au jeu, qu'*il est allé rôtir les marrons.* — Anc. cost. Grosse boucle de cheveux nouée en ruban et tombant sur les côtés. — Techn. Grumeau qui reste dans la pâte, lorsqu'elle a été mal pétrie. — *Marrons*, caractères découpés sur des feuilles de cuivre. On s'en sert pour tracer des lettres et même des mots sur des ballots, sur les caisses, les écriteaux, etc. — Le cardinal Bentivoglio appelle *marrons*, certains paysans des Alpes qui portent les voyageurs en litière dans les passages difficiles de leurs montagnes. — *Marron*, adj. et s. Se dit non-seulement d'un courtier, mais d'un agent de change et d'un imprimeur qui exercent sans commission, sans brevet : *Un imprimeur marron* ou *un marron.*

* **MARRONNAGE**, s. m. État d'un agent de change, d'un courtier, d'un imprimeur, qui exerce sans commission, sans brevet : *Réprimer le marronnage.*

MARRUBIUM, n. pr. m. (pr. *mar-rubiome*). Géogr. anc. Ville capitale du pays des Marses, à l'E. du lac Fucin.

MARRUCIN, adj. et n. pr. m. Géogr. Nom d'un peuple d'Italie qui habitait sur la côte de l'Adriatique, limitrophe des Frentaniens, tribu des Samnites.

* **MARS**, n. pr. m. Myth. Dieu de la guerre. Hésiode l'a fait naître de Junon et de Jupiter; Apollodore dit qu'il naquit de Junon seule, sans la participation de Jupiter. On lui consacrait le coq, l'épervier et le loup. Il est représenté sous la figure d'un homme farouche, armé d'un casque, d'une lance, d'un bouclier, sur un char attelé de deux chevaux. Les Romains lui rendaient un culte très-solennel; ils regardaient ce dieu comme l'auteur de leur race, et lui avaient consacré leur ville. On trouve le dieu Mars dans la dynastie des demi-dieux de Manéthon; c'est le second de cette dynastie égyptienne. — La planète de *Mars* est distante du soleil une fois et demie autant que la terre; son diamètre n'est que les 56 centièmes, et son volume le cinquième de celui de notre globe; sa rotation sur elle-même dure un peu plus qu'un de nos jours; sa masse est 2,680,337 fois plus petite que celle du soleil. — Chez les Romains, le mois de *mars* était le premier de l'année.

MARSAC, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, dép. du Puy-de-Dôme. 3,200 hab.

MARSACIEN, adj. et s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule Belgique, sur les bords du Rhin.

MARSAGE, s. m. Agric. Nom vulgaire sous lequel on comprend tous les grains qui se sèment en mars. V. plus loin, le mot MARSEICHE.

MARSAILLE (la), n. pr. f. (en ital. *Marsaglia*). Géogr. Bourg des États Sardes, entre Pignerol et Turin. 1,000 hab. Ce fut dans les champs de la Marsaille, que le 4 octobre 1693, Catinat remporta une victoire décisive sur l'armée du duc de Savoie.

MARSAL, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. de la Meurthe, sur la Seille. 1,000 hab.

MARSALA, n. pr. f. Géogr. Ville de Sicile, prov. de Trapani. 40,000 hab. Vins délicieux, huile, grains, etc. Port détruit par Charles-Quint en 1532. C'est l'ancienne *Lilybée*.

MARSALQUIVIR, V. MERS-EL-KEBIR, au Complément.

MARSAN, n. pr. m. Géogr. Nom d'une ancienne vicomté qui renfermait la partie occidentale du Condomois et de la Gascogne, cap. *Mont-de-Marsan*.

MARSCHALLIE, s. f. Bot. Genre de plantes de l'Amérique.

MARSCHEP, s. m. Privilège autrefois établi dans plusieurs cantons de la Flandre; il consistait dans l'institution d'un batelier public, pour le transport exclusif, par eau et moyennant un prix réglé, de toutes les denrées et marchandises des habitants.

MARSCHRUTHE, s. f. Mesure de longueur en usage à Hambourg; elle vaut 14 pieds de cette ville, environ 4 mètres 11 millimètres.

MARSDÉNIE, s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, famille des apocynées.

* **MARSE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple belliqueux d'Italie, dans le Samnium, près du lac Fucin. — Peuple germain de la race des Istévons, défait par Germanicus.

MARSÉ, n. pr. f. Temps hér. Une des filles de Thestius, qu'Hercule rendit mère de Bucolus.

MARSEICHE, s. f. Agric. Variété d'orge qu'on sème dans le mois de mars. On dit aussi *marsage*.

* **MARSEILLAIS, AISE**, adj. et s. Nom que l'on donna, au commencement de la révolution, aux fédérés de plusieurs départements méridionaux qui arrivèrent à Paris pour la fête du 14 juillet 1792. Les *Marseillais* prirent une part très-active à l'insurrection du 10 août, à l'attaque des Tuileries et aux massacres des Suisses. Ce furent les mêmes fédérés qui apportèrent à Paris le chant de guerre que Rouget de Lisle avait composé pour l'armée du Rhin dès l'année précédente, et c'est de cette circonstance qu'est venu le nom de *Marseillaise*, sous lequel ce chant est connu, quoique l'auteur l'eût intitulé *chant de l'armée du Rhin*. — On a donné autrefois le nom de *marseillais* à une monnaie frappée à Marseille.

MARSEILLAN, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. de l'Hérault, sur l'étang de Thau. 3,700 hab. Salines.

* **MARSEILLE**, n. pr. f. (en lat. *Massilia*). Géogr. Ville située sur la Méditerranée. 146,250 h. Évêché. Très-beau port; plusieurs beaux monuments, entre autres, la cathédrale, l'observatoire, le lazaret, le théâtre. Lycée; académie des sciences, belles-lettres et arts; école secondaire de médecine; écoles de navigation, de musique, etc.; athénée, lycée; sociétés de médecine, de statistique, etc.; musée; jardin botanique, cabinet d'histoire naturelle, bibliothèque, etc. Industrie très-active. Commerce immense d'importation et d'exportation. Chemin de fer. Service de paquebots. — Fondée par les Phocéens d'Ionie, 600 ans environ av. J. C., *Massilie* ou *Marseille* devint par son commerce la rivale d'Athènes et de Rome. Elle avait constamment repoussé la domination de cette dernière, et ayant voulu garder la neutralité entre César et Pompée, elle fut prise par César. Pendant la décadence de l'empire romain, elle tomba au pouvoir des Visigoths. Les Francs en firent la conquête, et par l'effet des démembrements continuels de la monarchie franque, elle devint la propriété des comtes de Provence; mais en 1481, elle rentra dans le domaine de la couronne pour ne plus s'en détacher. En 1720 et 1721, elle fut ravagée par une peste terrible, pendant laquelle éclata le dévouement de l'évêque Belzunce. A Marseille sont nés, parmi les anciens : Euthymène, Pythéas, Pétrone; parmi les modernes, d'Urfé, Puget, Plumier, Mascaron, Dumarsais, Th. Barthe, Barbaroux.

MARSELA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville maritime de la Sicile.

MARSELLE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la viorne.

MARSETTE, s. f. Bot. Nom vulgaire d'une plante graminée commune dans les prés.

MARSIGNE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple germain qui habitait près de l'Oder.

* **MARSIAS**, Myth. V. au Complément, MARSYAS qui est seul correct.

MARSILÉACÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une marsilée. — MARSILÉACÉES. s. f. pl. Famille de plantes.

MARSILÉE, s. f. Bot. Genre de plantes aquatiques dont les espèces se rencontrent dans les lacs et les étangs. On dit aussi *marsile*.

MARSILIE, s. f. Relat. Nom donné par les Turcs aux piastres d'Espagne, parce que les premières leur vinrent de Marseille.

MARSILLARGUES, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, dép. de l'Hérault. 3,400 hab.

MARSIONE, s. f. Zool. Nom vulg. de l'aphise.

MARSIPOSPERME, s. m. (du gr. μάρσιπος, sac; σπέρμα, semence). Bot. Espèce de jonc qui croît sur les rivages du détroit de Magellan.

MARSIQUE, adj. des 2 g. Géogr. Qui a rapport aux Marses, peuple de l'Italie. — Hist. rom. *Guerre marsique*, se dit de la guerre sociale, parce que ce furent les Marses qui en donnèrent le signal.

MARSO, s. m. Petit cochon qui a moins d'un an.

MARSOLEAU, s. m. Zool. Nom vulgaire de la linotte.

* **MARSOUIN**, s. m. Zool. Genre de mammifères cétacés, famille des dauphins. Le *marsouin* n'est en aucune manière un poisson, comme il est dit au Dictionnaire. — Les marins appellent *marsouin* une tente qu'ils placent en avant du mât de misaine.

MARSPITER, n. pr. m. (du lat. *Mars; pater*, père). Myth. Un des noms latins de Mars.

MARSTON-MOOR, n. pr. m. (pr. *marstonne-mour*). Géogr. et Hist. Plaine marécageuse du nord de l'Angleterre, dans le comté d'York, près de Tockwith, sur laquelle est un village du même nom, théâtre de la victoire que les troupes du parlement, dans lesquelles Cromwell occupait un poste éminent, remportèrent le 2 juillet 1644 sur les troupes royalistes.

* **MARSUPIAL, ALE**, adj. Didact. Qui a la forme d'une bourse. — Zool. On appelle *marsupiaux* ou *didelphes*, une famille de mammifères d'Amérique, remarquables par l'appareil génital des femelles et leur double gestation. Après avoir porté leurs petits dans la matrice pendant vingt à vingt-six jours, la femelle met bas, et aussitôt les petits vont s'attacher aux mamelles, qui sont abdominales et placées dans une espèce de poche formée des replis de la peau; là ils prennent un accroissement rapide et ils s'en détachent enfin, conservant toutefois la faculté de les reprendre quand ils ont besoin de nourriture, ou lorsqu'ils se croient menacés d'un danger. La sarigue forme un genre dans cette famille. — *Os marsupial*, appareil osseux qui existe dans tous les marsupiaux mâles et femelles. C'est un os implanté sur le bord antérieur du pubis.

MARSUPIALITÉ, s. f. Zool. État des mammifères qui présentent l'organisation des marsupiaux.

MARSUPIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *marsupium*, bourse; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs ont la forme d'une bourse.

MARSUPITE, s. m. Zool. Espèce de mammifère fossile qui ressemble aux marsupiaux.

MARSUPIUM, s. m. (pr. *marçupiome*). Mot latin employé quelquefois en français par les naturalistes pour désigner la poche des marsupiaux.

MARSUS, n. pr. m. (pr. *marçuce*). Temps hér. Fils de Circé et roi des Toscans. On le regardait comme fondateur de la science étrusque et chef de la race des Marses.

* **MARSYAS**, n. pr. m. (du gr. Μαρσύας). Temps hér. Véritable forme du nom qui, au Dictionnaire, est écrit par erreur *Marsias*. Fils d'Hyagnis, d'Olympus ou d'OEagrus, né à Célènes, en Phrygie; il inventa ou perfectionna la flûte, et osa disputer à Apollon le prix de la musique : ce dieu l'écorcha tout vif. Les divinités champêtres, touchées de son sort, le changèrent en un fleuve qui prit son nom et qui se jetait dans le Méandre, au-dessous de Célènes. Quelques auteurs font de *Marsyas* un silène ou un satyre. — Les Romains appelaient *Marsyas*, de petites figures qui représentaient des divinités champêtres du genre des Faunes, et dont ils décoraient leurs fontaines.

MARTA, s. f. Géogr. Rivière d'Italie, qui traverse les États de l'Église et entre dans la Méditerranée. — *Santa-Marta*, ville de l'Amérique du Sud, dans la Colombie, dép. de la Magdalena. 5,000 hab.

MARTABAN, n. pr. m. Géogr. Ville de l'empire Birman, ch.-l. d'une province du même nom. Jadis florissante, et réduite auj. à 6,000 hab. Elle appartient aux Anglais.

* **MARTEAU**, s. m. On distingue dans le *marteau* quatre parties : la *tête*, c'est la partie qui frappe; l'*œil*, trou par lequel entre le manche; la *panne*, partie opposée à la tête, plate ou pointue; enfin le *manche*. — Zool. Espèce de poisson du genre requin. — Bot. Nom vulgaire du narcisse. — Techn. Morceaux de fer qui embrassent les deux côtés du coffre d'une étrille. — Eaux et forêts. Instrument de fer en forme de marteau, portant l'empreinte d'une ancre surmontée du sceau de l'État. C'est avec ce *marteau* que les gardes forestiers marquent les arbres qui doivent être coupés pour la marine ou autres services publics. — *Marteau d'eau*, petit instrument composé d'un tube de verre hermétiquement fermé et à moitié plein d'eau, tandis que l'autre partie est absolument vide. Quand on secoue cet instrument, l'eau retombe sur le fond en retentissant comme un poids solide. — On dit prov. d'un homme dont le caractère est dur, inflexible, que *c'est un diamant sous les marteaux*. — *Avoir un coup de marteau*, être un peu fou.

* **MARTEGAL, ALE**, adj. et s. Nom qu'on donnait autrefois aux habitants des Martigues. Les pêcheurs *martegaux*.

* **MARTEL**, s. m. Vieux nom du marteau de guerre, espèce de massue, et suivant quelques auteurs, épée fort lourde qui ne tranchait pas mais qui assommait. C'est de là qu'est venu le nom de *Charles Martel*. — Le *martel* était autrefois l'emblème de la juridiction du connétable ou plutôt de la connétablie. C'était, suivant Froissard, l'épée royale semée de fleurs de lis. — n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Lot. 3,000 hab.

* **MARTELET**, s. m. Zool. Nom vulgaire du martinet noir.

* **MARTELINE**, s. f. Marteau dont un côté seulement est armé de petites dents, et dont le sculpteur se sert pour gruger le marbre.

MARTELLIEN, adj. m. Philol. Se dit des vers héroïques italiens; ils sont rimés et ont quatorze syllabes. Ce nom leur vient de ce qu'accouplés deux à deux, comme les vers tragiques français, ils font naître la fatigue chez ceux qui les écoutent, comme cela arrive lorsqu'on entend les coups suivis d'un marteau.

MARTELLO, s. m. Nom donné à des tours ou fortins établis sur les côtes pour en défendre les approches. *Martello* est le nom de l'ingénieur corse qui le premier a fait construire ces tours, et l'on a dit d'abord *tour à la Martello*, et plus tard *un martello*.

MARTELOT, s. m. Zool. Nom vulg. d'un traquet.

MARTEROR, s. m. Diplom. Mot qui, dans les dates d'anciennes chartes, veut dire le jour de la Toussaint.

MARTHÉSIE, n. pr. f. Temps hér. Reine des Amazones; elle accompagna Lampéto dans ses expéditions.

MARTHULA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville du Pont occidental, sur le Pont-Euxin.

* **MARTIAL, ALE**, adj. Myth. Surnom de Jupiter et de Junon. — Ant. *Larins martiaux*, prêtres qui, dans le culte qu'ils rendaient à Mars, observaient des rites en usage chez les habitants de Larinum, ville d'Italie. — *Jeux martiaux*, fêtes qu'on célébrait à Rome le 1er août de chaque année. On y combattait contre des bêtes féroces. — *Eau martiale*, nom d'une fontaine sacrée de Rome. Néron s'y baigna, et depuis ce moment sa santé fut languissante, ce qui fut attribué au sacrilège dont il s'était souillé. — *Loi martiale*, se dit en général de toute loi contre les rassemblements, contre les émeutes. En Angleterre, la *loi martiale*, qui date du règne d'Élisabeth, est très-sévère. — *Loi martiale*, particulièrement, loi du 21 octobre 1789, en vertu de laquelle, chaque fois que le pouvoir exécutif en proclamait l'exécution nécessaire (ce que l'on appelait *proclamer la loi martiale*), on devait tirer le canon d'alarme et arborer le drapeau rouge, tant à la maison commune qu'en tête de la troupe chargée de dissiper les rassemblements : trois sommations devaient précéder l'emploi de la force. — *Cour martiale*, nom donné après le 10 août à un tribunal institué pour juger les Suisses et autres

défenseurs des Tuileries qui n'avaient pas succombé. — Sous la république, on appelait *cour martiale* tous les conseils de guerre. — *Martiale*, s. f. Nom par lequel on distinguait, à la fin du XVII[e] siècle, les assemblées littéraires qui se tenaient tous les mardis chez l'abbé Dangeau.

* **MARTIALISER**, v. n. Faire la guerre. Mot de la création de Frédéric écrivant à Voltaire : *J'ai politiqué, financé, martialisé de reste.*

MARTICHORAS, s. m. Animal merveilleux que les anciens Perses représentaient avec des ailes, un corps de lion, des pieds de cheval et une tête d'homme coiffée d'une tiare. Ctésias ajoute une queue de serpent. C'était, suivant les uns, l'emblème du courage et de la sagesse; suivant les autres, le chef du règne impur, c'est-à-dire Ahriman. C'est peut-être le même que le *Mantichore*. V. ce mot, au Complément.

MARTIGNÉ, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. d'Ille-et-Vilaine. 3,600 hab. Forges. On l'appelle aussi *Martigné-Fer-Chaud*. — *Martigné-Briant*, ville de France, dép. de Maine-et-Loire. 2,100 hab. Eaux minérales.

MARTIGNY, n. pr. m. Géogr. Très-ancienne ville de Suisse, dans le Valais, près du Rhône : l'*Octodurum* des Romains. Sa population, autrefois considérable, n'est plus que de 1,000 hab.

MARTIGOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant des Martigues. — Qui concerne les habitants de cette ville.

* **MARTIGUES** (les), n. pr. m. pl. Géogr. Ville et port de mer, ch.-l. de canton, dép. des Bouches-du-Rhône. Elle est située partie sur une île et partie sur les deux rives d'un canal de communication de l'étang de Berre à la mer, ce qui la divise en trois parties : *l'Ile*, *Jonquières* et *Ferrières*. 7,300 hab. Commerce de vins, huile, poisson, sel, etc. C'est l'anc. *Maritima Colonia.*

MARTIN, n. pr. m. *Martin-bâton*, nom dont on se sert en plaisantant pour désigner le bâton destiné à infliger des corrections; quelquefois même on dit *Martin* seulement. — Prov. *Il y a plusieurs ânes à la foire qui s'appellent Martin*, beaucoup de choses, de personnes portent le même nom sans être pourtant les mêmes. — *La Saint-Martin*, se dit quelquefois pour la rentrée des tribunaux, par suite de l'usage des anciens parlements de faire leur rentrée au 11 novembre : *Nous reprendrons cette affaire à la Saint-Martin*, après la rentrée. — Géogr. *Saint-Martin*, une des Antilles, à 180 kil. N.-O. de la Guadeloupe. Les Français et les Hollandais y ayant abordé ensemble en 1638, y formèrent des établissements. En 1674, la portion française fut annexée à la couronne et réunie au gouvernement de la Guadeloupe. Les Anglais s'en sont rendus maîtres à plusieurs reprises; en 1814, ils l'ont rendue. 72 kil. de tour. 8,000 hab. Le ch.-l. de la partie française est *le Marigot*, petit bourg avec un bon port. Celui de la partie hollandaise est *Philipsbourg*. — Ville de France, ch.-l. de l'île de Ré et d'un canton du dép. de la Charente-Inférieure. 3,000 hab. Port assez commerçant.

* **MARTIN**, s. m. Zool. Genre de passereaux de la famille des dentirostres. Le *martin* habite les Indes, l'Afrique et l'Europe. — *Martin-pêcheur*, genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, famille des alcyons. On trouve cet oiseau par troupes sur le bord des rivières et des étangs. — Le *martin-chasseur* est aussi de la famille des alcyons; il vit dans les forêts.

MARTINÉ, s. m. Techn. Barre de fer ou d'acier d'un petit échantillon, étiré sous le martinet.

MARTINELLE, s. f. Cloche que dans certaines occasions on promenait par les rues, sur un chariot traîné par des bœufs, et dont le son invitait le peuple à se rendre à l'assemblée générale.

MARTINÉSIE, s. f. Bot. Palmier d'Amérique.

* **MARTINET**, s. m. Hist. milit. Machine de guerre du moyen âge, avec laquelle on lançait de grosses pierres. — On a donné le même nom à une espèce d'arbalète. — Gros marteau de fer du poids de 40 à 60 kilog., sous lequel s'étirent et s'étendent les barres de fer ou d'acier. On s'en sert aussi pour battre à froid certains objets, tels que poêles, casseroles, bêches, etc. On fait agir le *martinet* au moyen d'une chute d'eau ou de tout autre moteur. — *Martinet* se disait autrefois des élèves externes des colléges, *allants et venants*, par opposition aux *pensionnaires*. — Mar. Cordage qui aide à maintenir la corne d'artimon. — *Martinets*, bouts de corde garnis de nœuds et attachés au balancier d'une pompe, afin que plusieurs hommes s'y puissent mettre à la fois. — *Martinet*, n. pr. m. Bouc qui, suivant quelques démonographes, présidait au sabbat. — *Maître Martinet*, démon familier qui sert de guide et de compagnon aux voyageurs.

MARTINEUR, s. m. Techn. Nom qu'on donne à l'ouvrier qui, dans les forges à martinet, glisse les barres de fer sous le marteau.

* **MARTINGALE**, s. f. Cost. *Chausses à la martingale*, culottes dont le pont se trouvait derrière. — Mar. *Martingale*, cordage fixé au-dessous du beaupré, pour maintenir le mât de clin-foc.

MARTINIEN, IENNE, adj. Qui concerne un individu nommé *Martin*. Ce mot n'est guère en usage que dans cette expression : *Chronique martinienne*, titre d'un ouvrage composé par un dominicain polonais nommé *Martin* de Gnesne, contenant une chronique pour tout le temps qui a suivi la naissance de J. C. jusqu'à l'an 1271.

* **MARTINIQUE**, n. pr. f. Géogr. Une des petites Antilles, et la principale de toutes les colonies françaises. 94 kil. sur 35. Pop. 117,570 hab., y compris les blancs. Elle se divise en quatre départements. Ch.-l. Fort-Royal. Climat très-chaud et malsain. Quelques sources d'eaux minérales. Sucre, café, tafia, rhum et liqueurs fines, épiceries, bois précieux, tabac, etc. Colomb découvrit cette île en 1502; les Français s'en emparèrent en 1635. Depuis cette époque elle a été plusieurs fois prise et reprise par les Anglais. Les traités de 1814 en ont assuré la possession à la France. En 1839, elle a subi les désastreux effets d'un tremblement de terre.

* **MARTINISME**, s. m. Nom par lequel on désigne les doctrines secrètes, moitié mystiques et religieuses, moitié politiques, de certains illuminés. Les martinistes professent un christianisme épuré; ils se vantent d'entretenir un commerce suivi avec les morts, avec les intelligences célestes, et de connaître tous les mystères de la nature. Ils se divisent en deux sectes. Les uns reconnaissent pour chef un Portugais nommé *Martinez*, les autres se disent disciples de *Saint-Martin*, mort au commencement de ce siècle.

MARTINOLLE, s. f. Hortic. Nom vulgaire de la reinette verte.

MARTIN-SIRE, s. m. Hortic. Variété de poire dont la chair est ferme et sucrée.

MARTIOBARBULE, s. m. Ant. Arme dont les Romains et les Byzantins ont fait usage; mais on ne sait pas bien positivement quelle en était la forme. — On avait donné le nom de *Martiobarbules* aux soldats de deux légions de l'Illyrie, qui s'en servaient très-adroitement.

MARTIS, n. pr. m. (pr. *martice*). Géogr. anc. Ville de la Gaule, dans les Alpes maritimes. On l'appelait aussi *Ultium*.

MARTIUSIE, s. f. Bot. Plante légumineuse du Brésil.

MARTRAS, s. m. Agric. Tas de fumier.

MARTRES-DE-VEYRE, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, dép. du Puy-de-Dôme. 2,800 hab.

MARTURIE, s. f. (du gr. μαρτυρία, témoignage). Ant. En parlant des tribunaux d'Athènes, déposition directe d'un témoin; c'était l'opposé d'*ecmarturie*, déposition écrite.

* **MARTYR**, s. m. Hist. relig. Chez les premiers chrétiens, on appelait *martyr désigné*, celui qui était déjà condamné, mais qui n'avait pas encore subi le supplice; et *martyr consommé*, celui qui avait déjà donné sa vie pour la foi. — Ce mot s'emploie quelquefois comme adjectif : *Un peuple martyr*.

MARTYRAIRE, s. m. Celui qui était chargé de garder dans une église les châsses contenant les corps des martyrs.

MARTYRIEN, s. m. Hist. relig. Nom de certains sectaires massiliens qui rendaient à leurs martyrs un culte particulier.

MARTYRIUM, s. m. (pr. *martiriome*). Mot latin par lequel on désignait une église placée sous l'invocation d'un martyr ou des martyrs; une chapelle qui renfermait le tombeau d'un martyr.

* **MARTYROLOGE**, s. m. Philol. Titre d'un ouvrage d'Eusèbe de Césarée, traduit par saint Jérôme, et dont il ne reste que des fragments. — Il y a plusieurs *martyrologes*; les uns sont l'ouvrage d'écrivains catholiques; les autres appartiennent à des protestants.

MARTYROPOLIS, n. pr. m. (pr. *martiropolice*) (du gr. μάρτυρ, μάρτυρος, martyr; πόλις, ville). Géogr. du moyen âge. Ville de l'Arménie, ainsi nommée parce qu'elle fournit à l'Église beaucoup de martyrs; cette ville subsiste encore vers les sources du Tigre, du moins on le pense, sous le nom de *Méia-Farekin*.

MARTZANA, n. pr. f. Myth. slav. La Cérès du Nord, déesse qui présidait aux moissons. C'est probablement la même que *Marjana* et *Marzana*.

MARUCIEN, adj. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Margiane. *Maruca* était leur ville principale.

MARUNUS, s. m. (pr. *marunuce*). Myth. Ancien nom de Mercure, considéré, selon quelques mythographes, comme divinité tutélaire des voyageurs qui traversaient les Alpes.

MARUS, n. pr. m. (pr. *maruce*). Géogr. anc. Rivière de la Germanie chez les Quades; elle se jette dans le Danube. Aujourd'hui la *March* ou la *Morava*.

MARVEJOLS, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. d'arrond., dép. de la Lozère. Les guerres du moyen âge l'ont souvent ruinée. 4,000 hab. Draps, toiles, lin, garance, etc.

MARVOISIN, s. m. Agric. Variété de raisin.

* **MARYLAND**, s. m. (littér. *Terre de Marie*, en l'honneur de *Henriette Marie*, femme de Charles I[er]). Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique du Nord, entre la Pensylvanie, le Delaware, l'Océan et la Virginie. La baie de Chesapeack la divise en deux parties. Pop. 600,000 hab. Cap. *Annapolis*. Le *tabac de Maryland* passe pour un des meilleurs de l'Amérique.

MARZACHE, s. f. Mot employé dans quelques chartes anciennes pour désigner la fête de l'Annonciation.

MARZANA, n. pr. f. Myth. Déesse qui chez les Sarmates présidait à la génération. V. MARTZANA, au Complément.

* **MAS**, s. m. Anc. cout. Nom qu'on donnait dans la Provence aux héritages roturiers, ou tenus par des gens de main-morte ou de condition servile; quand le régime féodal s'est trouvé en pleine décadence, on a étendu le nom de *mas* à tous les héritages rustiques. — *Mas*, monnaie de compte chinoise, composée de dix candorins ou funs, et valant à peu près 82 cent. de notre monnaie. On l'appelle aussi *tschun*.

MASADA, n. pr. f. Géogr. sacr. Place forte de la tribu de Juda, à l'O. de la mer Morte.

MASARA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la petite Arménie, sur l'Euphrate.

MASARIDES, s. m. pl. Zool. Famille d'insectes hyménoptères.

MASARIS, adj. m. Myth. Surnom donné par les Cariens à Bacchus, parce que Jupiter l'ayant confiée à Rhéa, surnommée *Ma*, celle-ci dit à Junon que l'enfant était fils de Mars.

MASAUPADA, s. m. Temps de jeûne chez les Indous, depuis le 1[er] novembre inclusivement jusqu'au 10 décembre.

MASBOTHÉEN, s. m. Hist. rel. Membre d'une secte chrétienne, issue d'une secte juive du même nom. Les *masbothéens* observaient rigoureusement le sabbat des juifs.

MASCA, n. pr. f. Géogr. anc. Rivière de la Mésopotamie, qui se jetait dans l'Euphrate.

MASCAGNIN, s. m. Minér. Sulfate d'ammoniaque natif.

MASCARA, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Algérie, ch.-l. de la province de même nom. 6,000 hab. Prise par les Français après un combat sanglant en 1837, cédée à Abd-el-Kader par le traité de la Tafna, et occupée de nouveau en 1841.

MASCAREIGNES, adj. et s. pl. Géogr. Nom collectif des îles Bourbon, Maurice, Rodriguez, découvertes en 1545 par le Portugais *Mascarenhas*. On applique plus particulièrement ce nom à l'île Bourbon, aujourd'hui île de la Réunion.

MASCATA, n. pr. f. Géogr. Ville de l'Arabie, dans l'imamat de Mascate, sur une baie du golfe Persique. 50,000 hab. Port fortifié et très-sûr. Entrepôt d'un commerce considérable.

MASCHROKITHA, s. m. Ant. Instrument de musique des Hébreux; il ressemblait au syrinx ou flûte de Pan des Grecs.

MASCLÉFITE, adj. des 2 g. Nom des disciples de François *Masclef* d'Amiens, mort en 1728. Ce savant hébraïste combattit la doctrine des *Massoreths*, et enseigna à lire l'hébreu en ajoutant à chaque consonne la voyelle qui, suivant le nom qu'elle a dans l'alphabet, en détermine le son.

MASCULIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *masculus*, mâle; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Se dit des fleurs mâles.

MAS-D'AZIL (le), n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Ariége. 8,000 hab.

MASDEVALLIE, s. f. Bot. Genre de plantes orchidées du Pérou.

MASEMENT, s. m. Anc. jurispr. Juridiction. — Territoire soumis à cette juridiction.

MASLAC, s. m. Relat. Espèce d'opium dont les

Turcs font grand usage à Constantinople. On dit aussi *matslac*.

MASLENIZA, s. f. (littéral., en russe, *semaine de beurre*). En Russie, nom de la semaine qui précède le carême.

MASNAGE, s. m. Anc. cout. Cens ou loyer qu'on payait pour l'habitation d'une maison.

MASOLE, s. m. Hist. Nom des milices croates qui devaient être toujours prêtes à marcher contre les Turcs.

MASORIE, s. f. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

MASOURKA. V. MASURKA, au Complément.

MASPHA, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville de la Palestine, près de Jérusalem; Samuel y tenait les assemblées du peuple. — Autre ville de la Palestine, dans les montagnes de Galaad, où Jacob fit alliance avec Laban.

MASPIEN, IENNE, adj. et s. Hist. Nom des membres de l'une des trois tribus nobles de l'ancienne Perse.

* **MASQUE**, s. m. Nom qu'on a donné au XVe siècle à des pièces de vers que des personnes déguisées venaient réciter sur le théâtre; les Anglais aimaient ce genre de compositions; Milton a composé des *masques*. — Hist. *Le masque de fer* ou *l'homme au masque de fer*, prisonnier d'État dont la figure était cachée à tous les yeux par un masque de velours noir à ressorts. La première époque connue de sa détention remonte à l'an 1681. Il fut, à cette époque, emprisonné à Pignerol sous la garde de Cinq-Mars, qui déjà, dit-on, le gardait depuis longtemps. En 1687, Cinq-Mars fut envoyé aux îles Sainte-Marguerite, et son prisonnier l'y suivit. En 1698, Cinq-Mars ayant été nommé gouverneur de la Bastille, l'homme au masque de fer l'y suivit encore. Ce prisonnier mourut le 19 novembre 1703, et fut enterré à Saint-Paul sous le nom de Marchiali; on publia qu'il n'avait que quarante-cinq ans, tandis qu'il croyait lui-même en avoir plus de soixante. On a supposé que ce personnage était le duc de Monmouth, fils naturel du roi d'Angleterre, qui aurait été soustrait au supplice; le comte de Vermandois, le duc de Beaufort, le surintendant Fouquet, un agent du duc de Mantoue, et jusqu'au patriarche d'Arménie, Avédic. Une conjecture fondée en fait un frère jumeau de Louis XIV, né le 5 septembre 1638, quelques minutes après que celui-ci eut été proclamé dauphin de France. Il aurait dû être déclaré l'aîné, d'après l'opinion reçue à l'époque, et la rivalité entre les deux frères pouvait causer les troubles les plus dangereux dans le royaume. — Escr. *Masque*, armure de fil de fer à mailles très-serrées et garnie de peau qu'on met sur le visage, dans les salles d'armes. — Mar. Voile de civadière ou bonnette basse que l'on oriente en avant du mât de misaine, pour garantir l'arrière du bâtiment de la fumée des cuisines, lorsque celles-ci sont établies sur le gaillard d'avant. — Techn. Ciselet gravé en creux ou en relief dont beaucoup d'ouvriers se servent pour former des figures sur les métaux. — Zool. Genre de coquilles univalves. — Lèvre inférieure des larves ou nymphes des libellacées. — *Masque* était primitivement du genre fém.

* **MASQUÉ, ÉE**, part. et adj. Mar. *Brûlot masqué*, un brûlot auquel, pour tromper l'ennemi, on laisse toutes les apparences d'un bâtiment ordinaire de guerre.

MASS, s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, employée en Allemagne et variant selon les localités. Les principaux *mass* sont : *Mass d'Appenzel*, 1 lit. 31 centil.; — *d'Augsbourg*, 1,18; — *d'Autriche*, 1,41; — *de Berne*, 1,67; — *de Brunswick*, 1,87; — *de Fribourg*, 1,56; — *de Saint-Gall*, 1,36; — *de Glaris*, 1,78; — *de Gotha*, 0,94; — *de Manheim*, 1,99; — *de Meinungen*, 20,89; — *de Schaffouze*, 1,31; — *de Soleure*, 1,59; — *de Wurtemberg* (helleich), 1,84; — id. (schenk), 1,67; — id. (trubeich), 1,92; — *de Zurich* (campagne), 1,82; — id. (ville), 1,64. — On désigne aussi par le nom de *mass* une mesure de capacité pour les matières sèches usitée dans quelques endroits de l'Allemagne et de la Suisse, ainsi : *mass d'Aix-la-Chapelle*, 39 lit. 16 centil.; — *de Fribourg*, 15,97; — *de Meinungen*, 20,89.

MASSA-CARARA, s. m. Géogr. Duché d'Italie, annexé autrefois à la principauté de Lucques et depuis 1829 faisant partie du duché de Modène. 30,000 hab. Cap. *Massa*, sur le Frigido, à 4 kil. de la mer. 10,000 hab.

MASSACHUSETS, n. pr. m. Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique du Nord, entre le New-Hampshire, l'État de New-York, celui de Vermont et le Connecticut. 700,000 hab. Ch.-l. Boston. Climat très-sain. Sol, aride sur les côtes, fertile dans l'intérieur. Commerce assez considérable.

MASSADA, n. pr. f. Géogr. sacr. Place de la Palestine, dans la tribu de Juda. Éléazar, chef des Sicaires, s'y étant retiré, persuada aux habitants de se tuer les uns les autres plutôt que de se rendre aux Romains.

* **MASSAGÈTES**, adj. et s. m. Géogr. Nom d'un peuple nomade de la Scythie, qui habitait les plaines à l'E. de la mer Caspienne, au-delà du fleuve Iaxarte. Les *Massagètes* vivaient sous des tentes et possédaient leurs femmes en commun; ils adoraient le soleil et selon quelques auteurs grecs, ils tuaient les vieillards et dévoraient leur chair. Il ne faut pas les confondre avec les Gètes.

MASSALA, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de l'Arabie, chez les Homérites.

MASSALIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne, fondée dans l'Orient au IVe siècle par des moines de la Mésopotamie. La religion, selon les *massaliens*, ne consistait que dans la prière; ils rejetaient tout culte extérieur, cherchaient la solitude, afin de pouvoir prier sans être distraits. Ces sectaires étaient les mêmes que les *euchites* et les *enthousiastes*.

MASSALIOTE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Marseille. V., plus loin, le mot MASSILIEN.

* **MASSANE**, s. f. Anc. mar. Cordon qui dans les galères séparait le corps du bâtiment de l'aissade de la poupe.

MASSANKRACHE, s. m. Relat. Dans le royaume de Camboge, membre du premier ordre du clergé.

MASSAT, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-lieu de canton, dép. de l'Ariége. 7,200 hab.

* **MASSE**, s. f. Il se prend souvent pour l'ensemble du peuple, non compris les hommes éclairés : *Cela est bon pour la masse*. — *S'adresser aux masses*, *soulever les masses*, c'est agir auprès du peuple, l'exciter à la révolte. — *Masse active* et *masse passive*, en jurispr. commerciale, l'actif et le passif d'un négociant. — *Masse provinciale*, dans l'anc. admin., se disait des *hors-fonds*. V. ce mot, au Compl. — *Bon de masse*, bon à payer sur ces fonds. — Blas. *Masses*, bâtons à tête garnie d'argent que l'on mettait en sautoir derrière l'écu du grand-maître de France. — Art milit. *Masse*, colonne très-serrée : *Les masses se dirigèrent vers le plateau*. — En musique, on appelle *masses*, le plus grand nombre des parties qui marchent ensemble, soit dans les chœurs, soit dans la musique instrumentale. — Techn. *Masse*, vase en forme de cône tronqué, dans lequel on fait crystalliser l'alun.

MASSÉ, s. m. Masse de fer, résidu de la fonte du minerai, qu'on trouve au fond du creuset dans les forges à la Catalane.

MASSEMILLÉ, s. m. Fruit des colonies, qui ressemble aux pommes d'Europe.

* **MASSE-MORE**, s. m. Synonyme de *machemoure*. V. ce mot au Dictionnaire.

* **se MASSER**, v. pron. B.-arts. Se dit des figures d'un tableau ou d'un groupe, qui font ensemble un bon effet, qui s'agencent bien. — Techn. *Se masser*, former une masse compacte.

MASSÉSYLIEN, s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Numidie, qui se partageait le pays avec les Massyliens. Les uns et les autres habitaient au pied de l'Atlas, ils avaient des princes ou rois indépendants. La capitale des *Massésyliens* était *Cirtha*, aujourd'hui *Constantine*.

* **MASSETTE**, s. f. Bot. Genre de plantes aquatiques, famille des typhacées, composé de roseaux à haute tige.

MASSEVAUX, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Haut-Rhin. 3,400 hab.

MASSIA, s. m. Relat. Nom des chapelles consacrées par les Japonais à leurs divinités subalternes.

MASSIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Espagne Ultérieure, où l'on fabriquait des briques plus légères que l'eau.

MASSICUS, n. pr. m. Temps hér. Un des chefs des guerriers qui s'embarquèrent sur la flotte étrusque comme auxiliaires d'Énée.

MASSILIE, n. pr. f. Ancien nom de Marseille.

MASSILIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Massilie ou Marseille.

MASSIN, s. m. Relat. Lois traditionnelles qui régissent encore plusieurs peuples de Madagascar, mais dont l'origine remonte à des temps dont ces peuples eux-mêmes n'ont aucune idée précise.

MASSIQUE, n. pr. m. Géogr. anc. Montagne de la Campanie, renommée pour ses vignobles. — *Du massique*, *une coupe de vieux massique*, c'est-à-dire du vin du mont Massique.

MASSKANNE, s. f. Métrol. Mesure de capacité dont on fait usage en Bavière pour les matières sèches, sa valeur est d'un litre 7 centil.

MASSLING, s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, en usage à Zurich. Il faut 64 *massling* pour faire un mielt qui vaut 82 litres; ainsi chaque *massling* vaut 1 litre 28 centil.

MASSOLE, s. f. (en ital. *massola*). Supplice qui consiste à assommer le patient d'un coup de massue appliqué sur la tempe.

MASSOLER, v. a. Faire périr par le supplice nommé massole : *Les conjurés ont été massolés*.

* **MASSORAH**, s. f. Travail fait sur la Bible par plusieurs rabbins juifs, pour distinguer les versets, en fixer le nombre, ainsi que le nombre des mots et même des lettres. Comme il arrive souvent aux Hébreux d'écrire leurs mots sans voyelles qui en déterminent les sons, ces philologues juifs ont imaginé pour la *massorah* les points voyelles, au nombre de treize. On dit aussi *la massore*. Ce travail remonte au IXe siècle.

* **MASSORETH**, s. m. (littéral., *interprète*). Nom par lequel on désigne les auteurs de la massorah. On leur attribue assez généralement l'invention des points voyelles. — On appelle aussi *points massoreths* ou substantiv., *massoreths*, ces points voyelles eux-mêmes. On écrit quelquefois *massorète*.

MASSORÉTIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la massore ou aux massoreths

MASSOURE (la), n. pr. f. V. MANSOURAH, au Complément.

* **MASSUE**, s. f. Prov. *Faire de sa tête massue*, chercher à vaincre des obstacles à force de persévérance et de travail. — Zool. *Massue d'Hercule*, coquille du genre rocher. — En hortic., on donne le même nom à une variété de concombre.

MASSYLE, adj et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Numidie, à l'orient des Massésyliens, avec lesquels on ne doit pas les confondre. On dit aussi *Massylien*.

MASTACEMBLE, s. m. Zool. Nom que quelques voyageurs ont donné à un poisson d'eau douce qui se trouve en Asie.

MASTAN, s. m. Anc. cout. Nom d'une redevance dont étaient tenus les possesseurs d'une ferme, en faveur du seigneur direct.

MASTARNE, s. m. Ant. Nom toscan du mont *Cœlius*.

MASTAURE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Lydie, sur les frontières de la Carie. Auj. *Tiria*.

MASTELLO, s. m. Métrol. Mesure pour les liquides, principalement pour l'huile, en usage en Italie. Le *mastello de Rome*, vaut 82 lit. 12 centil., celui *de Venise*, 64,80.

* **MASTÈRE**, s. m. (en gr. μαστήρ, formé de μάομαι, je recherche). Ant. Chez les Athéniens, titre de certains officiers chargés de la recherche des biens des condamnés à l'exil, parce que cette condamnation entraînait la confiscation. La définition du Dictionnaire est inexacte.

* **MASTIC**, s. m. Composition de blanc de céruse et d'huile, dont les vitriers se servent pour fixer les vitres. — Nom donné à plusieurs ciments employés pour clore des joints, pour s'opposer au passage, à la fuite des liquides : *Mastic de Dihl*, *mastic-bitume*, etc.

MASTICAGE, s. m. Action de mastiquer; emploi d'un mastic.

MASTICINE, s. f. Chim. Substance résineuse qu'on extrait du mastic.

MASTIGE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

MASTIGOCÈRE, s. m. (du gr. μάστιξ, μάστιγος, fouet; κέρας, corne). Zool. Antenne des insectes hyménoptères, longue et déliée, comme un fouet.

* **MASTIGOPHORE**, adj. des 2 g. Qui porte un fouet, qui est armé d'un fouet. — Myth. Surnom de Diane à Sparte. — Ant. Nom d'une classe d'officiers, huissiers des agonothètes, chargés de maintenir l'ordre dans les jeux publics de la Grèce; ils frappaient de leur fouet les athlètes qui entraient en lice avant leur tour, ceux qui se ménageaient, ou qui paraissaient en public après avoir été exclus des jeux.

MASTIPHAL, n. pr. m. Philol. Nom donné au prince des démons, dans un ouvrage intitulé *la Petite Genèse*, et qui est au nombre des apocryphes.

MASTITE, s. f. (du gr. μαστός, mamelle). Méd. Inflammation des mamelles.

MASTODIE, s. m. Selon quelques dictionnaires, mot qu'un naturaliste a tenté de substituer à *mammifère*. Il y a sans doute une faute d'impression, soit dans ces lexiques, soit dans l'ouvrage du naturaliste en question, et il faut lire *mastoïde* ou *mastode*, mots qui, quoique non acceptés, seraient au moins grammaticalement formés.

MASTODOLOGIE, s. f. (du gr. μαστωδής pour μαστοειδής, qui a rapport aux mamelles; λόγος, discours). Zool. Traité descriptif des mammifères.

MASTODOLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à la mastodologie.

MASTODOLOGISTE, s. m. Didact. Celui qui s'occupe spécialement de l'étude des mammifères.

MASTOÏDO-AURICULAIRE, adj. des 2 g. Anat. Qui tient à l'oreille et à l'apophyse mastoïde.

MASTOÏDO-CONCHIEN, IENNE, adj. Anat. Qui tient à l'apophyse mastoïde et à la conque de l'oreille.

MASTOÏDO-GÉNIEN, IENNE, adj. Anat. Qui tient aux deux apophyses mastoïde et génienne.

MASTOÏDO-HYO-GÉNIEN, IENNE, adj. Anat. Qui tient aux apophyses mastoïde et génienne et à l'hyoïde.

MASTOLOGIE, s. f. V. plus haut MASTODOLOGIE.

MASTO-MAXILLIEN, IENNE, adj. Anat. Qui tient à l'apophyse mastoïde et à l'os maxillaire.

MASTORRHAGIE, s. f. (du gr. μαστός, mamelle; ῥέω, couler). Méd. Écoulement du sang par les mamelons.

MASTORRHAGIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui se rapporte à la mastorrhagie.

MASTO-SUS-ACROMIAL, adj. et s. m. Anat. Nom d'un muscle de l'épaule de la salamandre.

MASTOTHÈQUE, s. f. (du gr. μαστός, mamelle; θήκη, sac). Zool. Bourse, gaîne, poche qui enveloppe les mamelles des marsupiaux.

MASTOZOAIRE, adj. des 2 g. et s. (du gr. μαστός, mamelle; ζῶον, animal). Zool. Nom générique de tout animal qui a des mamelles.

MASTOZOOLOGIE, s. f. (du gr. μαστός, mamelle; ζῶον, animal; λόγος, discours). Partie de l'histoire naturelle qui concerne les mammifères.

MASTOZOOTIQUE, adj. des 2 g. Géol. Se dit d'un terrain qui renferme des débris de mammifères.

MASTRACHITA. V. MASCHROKITHA, au Complément.

MASTRAMÈLE, n. pr. m. Géogr. anc. Lac de la Gaule Narbonnaise. Auj. l'*étang de Martigues*.

MASTRÈME, s. m. Zool. Genre de polypiers.

MASTUPRATION, s. f. (du lat. *manus*, main; *stuprum*, souillure). Méd. Se dit quelquefois pour *masturbation*, qui est plus usité, mais mal formé.

MASUIER, s. m. Anc. cout. Possesseur d'une manse, procureur ou économe d'un couvent.

* **MASULIPATAM**, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Madras, dans un îlot. 60,000 hab. Bon port. Tabac; toiles de coton.

MASURE, s. des 2 g. Géogr. Ancien nom des habitants de la Masovie. On écrit aussi *Mazure*.

MASURIER, s. m. Anc. cout. Locataire d'une maison ou masure, tenu à raison de sa profession, de payer le *masurage*. V. ce mot, au Dictionnaire.

MASURKA, s. f. Danse nationale polonaise, originaire du pays des Masures. Elle se danse sur un air à trois temps. On dit aussi *masurk*, *masourka* ou *mazourka*.

* **MAT**, s. m. Au jeu d'échecs. *Mat*, coup qui met le roi en échec, à un moment où les pièces sont tellement disposées qu'il ne peut se couvrir ni se déplacer sans être également en échec. Si seulement le roi n'était pas fait échec, le joueur n'ayant pas d'ailleurs d'autre pièce à jouer, il serait *pat* et non pas *mat*. — *Échec et mat du berger*, celui qui se fait en trois ou quatre coups, au commencement de la partie.

* **MÂT**, s. m. Mar. *Aller à mâts et à cordes*, cheminer par la seule impulsion du vent sur les mâts, après que toutes les voiles ont été serrées.

MATACHER, v. a. Relat. Il se dit pour tatouer.

MATACHINADE, s. f., **MATACHINER**, v. n. V. MATASSINADE et MATASSINER, au Complément.

* **MATADOR**, s. m. En Espagne, dans les combats de taureau, celui qui, armé d'une épée, attaque l'animal et le tue. — Les *matadors* de Barcelone (1714) avaient mission expresse d'assassiner tous les habitants de la ville reconnus partisans de Philippe V ou même soupçonnés de l'être. — Sous Louis XII, en France, on donna le nom de *matadors* aux chefs principaux d'une réunion de courtisans, de seigneurs qui faisaient profession d'attaquer toutes les femmes pour les séduire. On les nomma *roués* pendant la régence. Depuis cette époque, on a donné fam. le nom de *matador* à tout parvenu enrichi, fier de sa personne et de ses richesses.

MATAFION, s. m. Anc. mar. Petit cordage à bord des galères.

MÂTAGE, s. m. Mar. Manœuvre qui consiste à mettre en place les bas mâts d'un bâtiment.

MATAGRABOLISER, v. a. Mot factice employé par Rabelais pour méditer, composer mentalement : *Matagraboliser une harangue*.

MATALI, n. pr. m. Myth. ind. Nom du conducteur du char d'Indra, dieu du ciel.

MATAMATA, s. f. Zool. Tortue de Surinam.

MATAMBOLA, s. m. Relat. Prêtre africain; un des gangas à qui l'on attribue le pouvoir de ressusciter les morts.

* **MATAMORE**, adj. et s. m. Personnage de l'ancienne comédie espagnole, se vantant sans cesse d'avoir tué des milliers de Maures. Ce nom fut donné par extension à tout rodomont ou fanfaron, faux brave. — Vaste cachot souterrain dans lequel les Barbaresques enfermaient chaque nuit les esclaves. Comme l'air et le jour y pénétraient à peine, il n'était pas rare d'y trouver morts le matin quelques-uns de ceux qu'on y avait enfermés la veille. — Par extension, on appelait *matamores*, en Espagne, des caveaux souterrains destinés à serrer et conserver les grains.

* **MATAPAN**, adj. et n. pr. m. Géogr. Cap situé à la partie méridionale de la Morée, et formant le point de l'Europe le plus avancé vers le S. Autrefois *le cap Ténare*.

MATAREM, s. m. Géogr. Nom d'un empire qui, au XV^e siècle, comprenait l'île de Java presque tout entière. Les Hollandais ont conquis *l'empire de Matarem*, et l'ont divisé en deux provinces, gouvernées par des princes tributaires.

MATARO, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, intendance de Barcelone, au milieu d'une campagne fertile et riante. 13,000 hab. Antiquités. C'est l'ancienne *Iluro*.

MATARYÉH, n. pr. f. Géogr. Village de la Basse-Égypte, sur le bord d'un canal qui va joindre la branche droite du Nil, et non loin d'Héliopolis. Les traditions locales le présentent comme ayant servi de retraite à la sainte famille après sa fuite de la Judée.

MATASSE, s. f. Comm. Soie qui n'a pas encore été filée.

MATASSINADE, s. f. Archéol. Sorte de danse bouffonne qui était en usage chez les Espagnols, lesquels l'introduisirent en France au XVI^e siècle. Elle consistait en gestes et postures par lesquelles les danseurs simulaient un combat. V. MATASSIN, au Dictionnaire.

MATASSINER, v. n. Danser la danse bouffonne appelée *les matassins* ou la *matassinade*.

MATAVANE, s. f. Relat. Grand vase de terre qu'on fabrique au Pégu, et qui, dans l'opinion des habitants de ce pays, a la propriété de purifier l'eau.

MATCHIAVATARAM, s. m. Myth. ind. Nom donné au dieu Vichnou dans sa première incarnation, ou plutôt dans sa transformation en poisson.

MATCHI-MANITOU, s. m. Relat. Méchant manitou, mauvais génie auquel les sauvages de l'Amérique du Nord attribuent tout le mal qui leur arrive. Le *Matchi-Manitou* est l'esprit de la lune.

MATCOMECK, n. pr. m. Relat. Dieu que les sauvages de l'Amérique septentrionale invoquent pendant l'hiver.

MATE, s. f. Nom par lequel on désignait autrefois, à Paris, un lieu où se réunissaient tous les individus suspects et de mauvaise vie; c'était une espèce de cour des miracles. On appelait les filous, les escrocs, *enfants de la mate*.

MATÉ, s. m. Bot. Plante d'Amérique, qui est une espèce de houx. Ses feuilles, connues sous le nom de *thé du Paraguay*, donnent en effet, par l'infusion, une boisson analogue au thé, et dont il se fait au Brésil une immense consommation.

MATELASSURE, s. f. Techn. Toile dont on garnit l'intérieur des panneaux d'une caisse de voiture.

MATELÉE, s. f. Bot. Arbrisseau de la Guyane, famille des apocynées.

MATELINEUR, s. m. Il se disait au XVI^e siècle d'un homme à tête légère. On trouve ce mot dans les satires de Régnier.

* **MATELOT**, s. m. On donne ce nom, dans un sens restreint, à un marin qu'on adjoint comme camarade à un autre marin. Chaque homme du quart de tribord a son matelot dans le quart de bâbord. *Nous sommes matelots, c'est mon matelot*. — Par extens. il se dit dans la marine pour camarade. — Il signifie aussi un marin consommé. En ce sens, les marins le disent même d'un officier : *C'est un fameux matelot*. — Zool. Nom vulgaire de l'hirondelle. — Nom d'une coquille univalve. — Cost. Vêtement qu'on fait porter aux petits garçons, consistant en une veste à laquelle le pantalon se trouve attaché.

* **MATELOTAGE**, s. m. Condition de deux marins dont l'un est devenu le matelot de l'autre.

MATÉOLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la matéologie. V. ce mot, au Dictionnaire.

MATÉOTECHNIE, s. f. (pr. *matéotéknie*) (du gr. μάταιος, frivole; τέχνη, art). Science vaine et futile, qui n'a aucun fondement solide.

* **MATER**, v. n. En faucونn., dresser un oiseau de proie.

MATERA, s. f. Ant. gaul. Espèce de trait ou de javelot très-lourd, en usage parmi les Gaulois, et adopté par les Romains. On l'appela plus tard *matras*. On disait aussi *materis*. — n. pr. f. Suivant quelques archéologues, déesse à laquelle étaient consacrés les traits (*matera*). C'était un surnom de Minerve, ou plutôt d'une divinité gauloise qui avait quelques rapports avec Minerve. Cette notion est fort suspecte.

MATÉRA, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Basilicate. 12,000 hab. Archevêché.

MATÉRAT, s. m. Zool. Un des noms vulgaires de la mésange à longue queue.

MATÈRES, s. f. pl. (du gr. ματέρες, pl. de μάτηρ, mère; dorien, p. μήτηρ). Myth. Divinité qu'on adorait en Sicile, dans la ville d'Engyum. C'était le nom commun de trois nymphes : *Thisoa*, *Néda* et *Hagno*, qui avaient élevé Jupiter.

MATÉRIAIRE, s. m. (du lat. *materia*, matière). Nom que, dans les premiers temps du christianisme, on donnait à ceux qui admettaient l'existence d'une matière éternelle que Dieu n'aurait fait que façonner pour former l'univers.

* **MATÉRIALISME**, s. m. Système prétendu philosophique de ceux qui n'admettant d'autre principe que la matière, sont conduits à nier l'existence des esprits, c'est-à-dire de l'âme et même de Dieu. Le *matérialisme* fut professé jadis par l'école ionienne, l'école atomistique et l'école épicurienne. Dans le XVIII^e siècle, le *matérialisme* fut la doctrine d'une partie de l'école encyclopédique, qui l'avait puisé dans la philosophie de Bacon, mal comprise. L'école physiologiste du XIX^e siècle n'avance pas formellement qu'elle adopte le *matérialisme*, mais elle ne s'occupe que des propriétés de la matière.

* **MATÉRIEL, ELLE**, adj. Hist. relig. Nom donné par les valentiniens à tous ceux qui n'étaient pas de leur secte, parce que, selon eux, ces derniers périssaient corps et âme. — *Matériel*, s. m. Se dit, dans les beaux-arts, des parties d'un travail qui, pouvant être traitées grossièrement, n'ont besoin que d'un peu de pratique dirigée par une intelligence médiocre : *Posséder le matériel de l'art*. — En t. de guerre, le *matériel* se dit par opposition au *personnel*.

* **MATERNEL, ELLE**, adj. *Société maternelle*, nom d'une association formée entre un certain nombre de dames charitables, pour secourir les femmes pauvres et honnêtes qui sont en couches, et pourvoir aux besoins des enfants qui naissent d'elles.

* **MATERNISER**, v. n. Mot que le P. Porée, dans un discours sur la naissance du dauphin, a employé dans le sens de, tenir de sa mère, ressembler à sa mère. *Paterniser*, par opposition, signifierait ressembler à son père, et l'on remplacerait ainsi les deux mots latins *matrissare*, *patrissare*. — Cependant, tel n'est pas l'emploi de la terminaison *iser* : *fraterniser* veut dire agir en frère avec quelqu'un, c'est pourquoi *materniser*, *paterniser*, dans un sens tout différent, ne seront jamais sanctionnés par l'usage.

MATEROT, s. m. Agric. Variété de raisin.

* **MÂTEUR**, s. m. Mar. Contre-maître qui dirige la construction des mâts, vergues, antennes, hunes, etc.

MATEUR, s. m. Techn. Ouvrier dont le travail consiste à ôter le poli d'un métal dans certaines parties, à rendre mat ce qui était brillant.

MATÉVON, s. m. Hist. Nom que les réacteurs de 1795 donnaient à ceux qu'ils accusaient d'avoir participé ou seulement applaudi aux excès de la terreur. On écrit aussi *mathévon*.

* **MATHÉMATICIEN**, adj. et s. m. Nom donné autrefois aux astrologues. Dans l'antiquité, il

s'était appliqué à tous les philosophes dogmatiques.

MATHÉSIOLOGIE, s. f. (du gr. μαθησία, action d'apprendre; λόγος, discours). Didact. Science ou art de l'enseignement en général.

MATHÉSIOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la mathésiologie.

MATHIOLE, s. f. Bot. Genre de plantes qui se rapprochent de la giroflée.

MATHOURA, n. pr. f. Géogr. Ancienne ville de l'Inde, capitale d'un royaume qui portait le même nom, et qui fait aujourd'hui partie de la province d'Agra, célèbre par la naissance de Krichna.

MATHURIN, s. m. Hist. relig. Membre d'un ordre religieux qui fut institué par Innocent III pour racheter les esclaves chrétiens des mains des Barbaresques. Les *mathurins* sont aussi appelés *religieux de la Sainte-Trinité* et *de la rédemption des captifs*; il ne faut pas les confondre avec les frères de la Merci, qui s'occupaient du même soin. — On appelait *mal de monsieur Mathurin*, ou *tranchées de saint Mathurin*, des accès de démence qui se manifestaient tout à coup.

MATHUSALEM, n. pr. m. Nom d'un patriarche, aïeul de Noé, mort, suivant les livres hébreux, à l'âge de 967 ans, l'année même du déluge. C'est ce qui a donné lieu à l'expression prov. : *Vieux comme Mathusalem*, quand on parle d'un homme très-âgé ou même d'une chose très-ancienne.

MATIANE, n. pr. f. Géogr. anc. Province qui faisait partie de l'ancienne Médie. C'est aujourd'hui une partie de l'Azerbijan et de l'Irak-Adjémi.

* **MATIÈRE**, s. f. Philos. Un des principes qui constituent l'univers : nous ne le connaissons que par l'impression qu'il produit sur nos organes sensibles, et particulièrement par la résistance qu'il oppose à nos mouvements, conséquence de l'impénétrabilité de ses molécules. La *matière* est susceptible d'être mise en mouvement, mais elle ne renferme en elle-même ni la force ou la faculté de se mouvoir, ni la pensée; elle n'est point douée de vie. Ces derniers attributs sont ceux de *l'esprit*. — Les philosophes de l'école allemande entendent par *matière des idées* ou *des concepts*, les objets mêmes ou les impressions qu'ils font sur nos sens. — *Matière du jugement*, les connaissances acquises liées entre elles par l'unité de la conscience; *matière du raisonnement*, ses prémisses. Ici la matière est encore opposée à la forme. — *Les matières premières*, en écon. polit., dans un sens absolu, n'existent que dans la nature, comme le métal dans les entrailles de la terre; mais en rapport avec nos besoins et avec les divers genres d'industrie, on appelle *matières premières* des produits déjà modifiés par une autre industrie, auxquels il s'agit de donner une forme nouvelle. Ainsi l'or en lingots, matière première pour le monnayeur, pour l'orfèvre, est déjà le résultat de plusieurs industries qui ont produit le lingot. — En jurispr., on appelle *matières sommaires* des affaires peu compliquées qui, à raison de l'urgence ou du peu d'importance qu'elles offrent, peuvent être jugées à l'audience sans procédure ni instruction préliminaires. — Anc. phys. *Matière subtile*, nom donné par Descartes à un fluide subtil qui remplissait, d'après lui, tout l'espace, se mouvant circulairement et faisant mouvoir tout le mécanisme de l'univers. La *matière subtile* n'a pas été admise par Newton, et cette expression est hors d'usage, sauf dans la discussion des hypothèses cartésiennes.

MATIFOU, adj. et s. m. Géogr. Cap. de Barbarie, qui ferme la rade d'Alger à l'E.

MATIGNON, n. pr. m. Géogr. Village de France, ch.-l. de canton du dép. des Côtes-du-Nord. 1,000 hab.

MATILALCULA, n. pr. f. Myth. Divinité des anciens Mexicains, la déesse des eaux.

* **MÂTIN**, s. m. Pop. On dit d'un homme qu'on croit capable de réussir à quelque chose, si toutefois il veut s'en donner la peine : *Voilà un bon mâtin, s'il voulait mordre.*

* **MATIN**, s. m. *Tel se lève matin qui ne sait pas ce qui lui arrivera le soir*, expr. prov. qui peint l'incertitude de la destinée humaine. — *Bon voisin, bon matin*, un bon voisin procure souvent des distractions agréables.

* **MATINAL, ALE**, adj. Myth. *Le père Matinal*, surnom de Janus, considéré comme le dieu du temps.

* **MATINES**, s. f. pl. Liturg. Première partie de l'office divin, ainsi nommée parce qu'elle doit être chantée le matin. Quelques ordres religieux ont conservé la coutume de chanter les matines à minuit; elles se composent ordinairement de trois nocturnes qui ont chacun trois psaumes, trois antiennes et trois leçons, et se terminent quelquefois par le *Te Deum*. — Prov. *Matines bien sonnées sont à demi dites*, les choses bien préparées se font sans beaucoup de difficulté. — *Dangereux comme le retour des matines*, allusion au massacre de la Saint-Barthélemi, qui commença au signal donné par la cloche qui annonçait les matines à Saint-Germain-l'Auxerrois. On donna à ce massacre le nom de *matines françaises*, comme faisant pendant aux *vêpres siciliennes*. — On a donné pareillement le nom de *matines de Moscou* au massacre des Polonais adhérents de Démétrius, lequel eut lieu le 27 mai 1600.

* **MATINIER**, s. m. Chantre, chapelain à gages.

MATINUS, n. pr. m. (pr. *matinuce*). Géogr. anc. Montagne de l'Apulie au pied de laquelle croissaient des forêts de buis fréquentées par les abeilles.

* **MATIR**, v. a. Techn. Faire disparaître la ligne qui marque la jonction de deux pièces de fer soudées ensemble. On dit aussi *matter*.

MATISCO, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la 1re Lyonnaise, chez les Éduens. Auj. *Mâcon*.

MATISIE, s. f. Bot. Genre de la famille des malvacées, renfermant un arbre de l'Amérique équinoxiale.

MATO-GROSSO, n. pr. m. Géogr. Province du Brésil, située entre celles de Para, de San-Paulo, le Paraguay, le Rio de la Plata, le Pérou, etc. 120,000 hab. Elle a pour chef-lieu une ville du même nom, autrefois *Villa-Bella*. 6,000 hab. Mines de métaux précieux et de diamants. Forêts immenses. On écrit aussi *Matto-Grosso*.

MATOIR, s. m. Techn. Marteau qui sert à river les clous ou boulons en les refoulant sur eux-mêmes, lorsqu'ils sont chauffés à une haute température.

* **MATON**, s. m. Résidu des graines huileuses après qu'elles ont été exprimées ou pressurées. — On appelait autrefois ainsi le lait caillé.

se **MATONNER**, v. pron. Se former en grumeaux, comme le lait caillé, les sauces tournées.

MATOURÉE, s. f. Bot. Plante de la Guyane, famille des personnées. On l'appelle aussi *matouri*, et vulgairement *basilic sauvage*.

MATRA, n. pr. f. Ancienne divinité de certains peuples de la Perse. Ses attributs paraissent être les mêmes que ceux de Vénus.

MATRALES, s. f. pl. Ant. Fête que les dames romaines célébraient vers la mi-juin en l'honneur d'*Ino* ou *Matuta*. On n'y admettait que les femmes de condition élevée.

* **MATRAS**, s. m. *Pareil à un matras désempenné*, ancienne expr. prov. et fig., dépourvu d'aplomb. — Techn. Barre de fer dont se servent les savonniers, pour ouvrir ou fermer le canal de la chaudière.

MATRI, s. f. Myth. ind. Force personnifiée d'un dieu ou de la femme de ce dieu. La *matri d'Indra*. — Dans un sens figuré, ce mot signifie mère des dieux et des hommes.

MATRICAIRE, s. f. Bot. Genre de la famille des corymbifères, renfermant des plantes toutes particulières à l'Europe.

* **MATRICE**, s. f. Techn. *Matrice primitive*, morceau d'acier sur lequel a été gravé originairement l'empreinte d'une monnaie. Cette matrice est conservée par le graveur général, et c'est sur elle que se font les autres matrices, qu'on appelle *carrés*. — *Matrice*, moule qui sert à frapper des ornements de métal ou à les redresser. — Table munie de deux morceaux de bois saillants sur laquelle on fait les rouleaux de tabac.

* **MATRICULAIRE**, adj. et s. m. *Contingent matriculaire*, se dit du contingent que chaque État d'Allemagne faisant partie de la Confédération germanique doit fournir d'après son inscription sur la matricule de l'empire.

MATRIE, s. f. (du lat. *mater*, mère). Nom que, suivant Plutarque, on devrait substituer à celui de patrie, parce que, dit cet écrivain, les attributs de la terre natale ont plus d'analogie avec ceux de la mère qu'avec ceux du père. Quelques écrivains français ont tenté d'employer ce terme, mais leur exemple n'a pas été suivi.

MATRIMOINE, s. m. Anc. jurispr. Bien provenant du côté de la mère.

MATRISSAGE, s. m. Techn. Opération par laquelle on restitue de l'humidité au papier qui a séché trop vite.

MATRONA, s. f. Nom latin de la Marne.

MATRONAL, ALE, adj. Bot. Se dit des plantes dont les fleurs sont belles et odoriférantes.

* **MATRONALES**, s. f. pl. Ant. Fête que les dames romaines célébraient aux calendes de mars. Il ne faut pas les confondre avec les *matrales*, qui avaient lieu au mois de juin. Pendant la durée des matronales, les servantes ou esclaves des dames jouissaient des mêmes privilèges que l'usage accordait aux esclaves hommes, pendant que leurs maîtres célébraient les saturnales.

* **MATRONE**, s. f. Myth. Surnom de Junon, protectrice de toutes les filles nubiles. — On donnait le même nom aux divinités tutélaires des villes et des contrées; les Parques même étaient quelquefois désignées par le nom des *trois matrones*. — Dans l'anc. prat., on appelait *matrones* des femmes âgées qui étaient quelquefois appelées à faire des visites et dresser des rapports dans certains cas relatifs aux mœurs, aux accouchements, etc. — Ce mot ne se dit plus aujourd'hui d'une femme respectable, parce que l'usage l'applique quelquefois aux femmes qui, sous la surveillance de la police, tiennent des maisons de prostitution.

MATRÔON, s. m. (du gr. μάτρωον, dorien, pour μήτρωον). Mus. anc. Air de flûte dont l'invention est attribuée à Marsyas. On jouait le *matrôon* à la fête de la mère des dieux.

MATSCHEWITZ, n. pr. m. Géogr. Village de la Pologne, dans la Mazovie. Le 4 octobre 1794, les Polonais, commandés par Kosciusko, furent battus en ce lieu par l'armée russe.

MATSMAÏ, n. pr. m. Géogr. Ville du Japon, ch.-l. d'un gouv. du même nom, dans l'île d'Yesso.

MATSURI, s. m. Relat. Fête des bannières, la plus solennelle de toutes celles qui se célèbrent au Japon. Elle consiste en processions publiques et en représentations dramatiques, mêlées de chants et de danses.

MATTA, s. m. Relat. Idole monstrueuse des Indous; elle était à Nagrakut, dans la prov. de Lahore.

MATTABAS, s. m. Espèce de drap d'or que les Vénitiens apportaient autrefois de la Perse et de l'Inde.

MATTAIRE, s. m. (du lat. *matta*, natte). Hist. relig. Membre d'une secte manichéenne qui faisait consister la perfection de la vie religieuse à coucher sur des nattes.

MATTARO, s. m. Unité de poids à Tripoli; il équivaut à 24 kilog. 34 centigr.

MATTA-SALOMPO, n. pr. m. (littéral., en célébien, *qui voit tout*). Premier roi de Boni, l'un des États qui sont dans l'île de Célèbes. Il fut déifié après sa mort.

* **MATTE**, s. f. (en lat. *matta*). Vieux mot qui signifiait autrefois couverture, tapis, natte. On l'employait particulièrement pour désigner des nattes que les moines tressaient eux-mêmes et sur lesquelles ils couchaient. — Ce mot signifie aussi lait caillé, mais il ne signifie jamais, comme on le dit par erreur au Dictionnaire, herbe du Paraguay. V. MATÉ, au Complément.

MATTEAU, s. m. Nom que les marchands de soieries et les teinturiers donnent à un certain nombre d'écheveaux de soie qu'on réunit au moyen d'un cordon, et qu'on attache de manière à ce qu'ils ne puissent ni se mêler ni se séparer.

MATTER, v. a. Techn. Serrer avec le mattoir la soudure des tuyaux de fontaine.

MATTIAIRE, s. m. Ant. milit. Espèce de matras ou dard pesant. — Soldat qui était armé du martiobarbule. Ducange croit que les *mattiaires* formaient une des six légions palatines.

MATTIAQUE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple germain avec qui les Romains firent un traité d'alliance. Il est probable que les *Mattiaques* faisaient partie de la nation des Cattes, dont la capitale était *Mattium* ou *Mattiacum*.

MATTIUM, n. pr. m. (pr. *mat-tiome*). Géogr. anc. Principal bourg des Cattes. *Mattium* ou *Mattiacum* fut brûlé par Germanicus. C'est peut-être auj. *Marbourg*.

MATTOIR, s. m. Ciseau propre à matter les tuyaux de fontaine.

* **MATURATION**, s. f. Opération de la nature par laquelle un fait arrive à la maturité. — *Maturation artificielle*, sorte de coction que l'on fait quelquefois subir aux fruits cueillis avant leur maturité, pour les rendre moins âpres et suppléer en partie au degré de maturité qui leur manque.

MATURIN, s. m. Géogr. Département de la ci-devant république de Colombie, auj. l'un des quatre qui forment la république de l'Équateur, entre la mer des Antilles au N., l'océan Atlantique à l'E., l'Orénoque au S. et le dép. de Vénézuéla à l'O. 240,000 hab. Sol fertile, vastes forêts et beaux pâturages. Chef-lieu *Cumana*.

MATURNE, n. pr. f. Myth. Déesse qui présidait à la maturité des blés. — s. f. Zool. Espèce de papillon.

MATUSIUS, n. pr. m. (pr. *matuziuce*). Temps hér. Citoyen de Syracuse, dont la fille fut immolée par Démiphon. *Matusius*, à son tour, tua les filles de ce prince, et mêlant leur sang avec du vin, il le lui fit boire dans une coupe qui fut placée au rang des constellations.

MATUTA, n. pr. f. Myth. Divinité romaine, la même que la Leucothoé des Grecs ou Ino, devenue divinité de la mer. On la confond assez souvent avec l'Aurore.

MATZOU, n. pr. f. Magicienne célèbre à laquelle les Chinois rendent les honneurs divins.

MAUBEC, s. m. Vieux mot qui signifiait mauvaise langue, littéral., mauvais bec. — n. pr. m. La médisance personnifiée dans l'anc. poésie française. On trouve encore ce personnage allégorique dans Marot.

MAUBÈCHE, s. f. Zool. Oiseau de l'ordre des échassiers, famille des scoloparidés. Il a beaucoup de ressemblance avec la bécassine et vit sur les bords de la mer.

* **MAUBEUGE**, n. pr. m. (en lat. *Malbodium*). Géogr. Ville ch.-l. de canton du dép. du Nord, sur la Sambre, fortifiée par Vauban en 1680. 7,000 hab. Manufacture d'armes. *Maubeuge*, fondé au VIIe siècle, fut longtemps capitale du Hainaut.

MAUBOIS, s. m. Comm. Étoffe qui se fabrique à Lyon et dont on fait des vêtements pour homme.

MAUBOUGE, s. m. Anc. cout. Impôt établi sur les boissons dans les lieux où se tenaient des marchés et des foires.

* **MAUBOURGUET**, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. des Hautes-Pyrénées, sur l'Adour. 1,500 hab.

MAUCAS, s. m. Il se disait autrefois, au jeu de paume, d'une balle mal servie.

MAUDISSABLE, adj. des 2 g. Qui mérite d'être maudit. Il a été employé par Baïf.

* **MAUDIT**, s. m. Anc. prat. Proposition avancée mal à propos par un avocat en plaidant.

MAUGÈRE, s. f. Mar. Morceau de cuir cloué au-dessus des dalots de l'avant les plus rapprochés de la mer, pour en fermer l'ouverture.

* **MAUGREBIN**, adj. et s. (de l'ar. *magreb* ou *al magreb*, occident ou couchant). Nom qu'on donnait au moyen âge aux habitants de la Barbarie, principalement à ceux des régions occidentales, relativement à l'Égypte. On dit aussi *Maugrabis* et *Maugrabin*.

MAUGRÉANT, ANTE, adj. (du lat. *male*, mal; *gratus*, agréable). Déplaisant, désagréable. Ce mot, très-usité dans le XVIe siècle, est tombé en désuétude.

MAUGUIO, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Hérault, près d'un étang du même nom qui communique avec la mer. 1,800 hab.

MAULE, n. pr. m. Géogr. Village situé sur la frontière de la France et de la Belgique, où fut établi, en 1792, sous les ordres de Dumouriez, un camp retranché qui fut plusieurs fois attaqué, et toujours sans succès, par les Autrichiens.

MAULE, n. pr. f. Géogr. Rivière du Chili, qui sort des Andes et se jette dans l'océan Pacifique. Cours, 225 kil. — Département du Chili qui a pour ch.-l. Chauquenès. Pop. 60,000 hab., encore barbares.

MAUNAGE, s. m. Anc. cout. Droit de mouture. Ce que l'on payait au moulin banal.

MAUPERTUIS, s. m. Vieux mot qui signifiait fossé, bas-fond, défilé dangereux. — n. pr. m. Géogr. Village non loin de Poitiers, dép. de la Vienne, près duquel se donna la bataille fameuse connue sous le nom de *bataille de Poitiers*. 350 hab.

* **MAUR (SAINT-)**, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de la Seine, sur la Marne, à 8 kil. de Paris. 800 hab. Canal souterrain qui joint deux points de la Marne. — *Congrégation de Saint-Maur*, se dit d'une réforme de l'ordre des bénédictins, établie en 1613 par Jean Renaud, abbé de Saint-Augustin de Limoges, et confirmée par le pape Urbain VIII en 1627 : la maison chef d'ordre était l'abbaye de Noirmoutiers. Après la suppression des jésuites en 1762, les religieux de *Saint-Maur*, furent chargés de la direction de six grands collèges ou écoles militaires. Les membres de cette congrégation faisaient une profession expresse de l'étude des belles-lettres, et la science historique leur est surtout redevable de monuments littéraires très-importants. — Hist. *Traité de Saint-Maur*, acte du 29 octobre 1465, par lequel Louis XI fit la paix avec le duc de Bourgogne et son propre frère, à la suite de la ligue du bien public.

MAURANDIE, s. f. Bot. Genre de plantes de l'Amérique, famille des scrofulariées.

* **MAURE**, adj. et n. pr. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple d'origine arabe, qui a d'abord envahi la Mauritanie, puis a conquis et longtemps occupé l'Espagne, et qui aujourd'hui habite les contrées d'Almagreb, au N.-O. de l'Afrique, partie de la régence d'Alger, empire de Maroc et côte occidentale de l'Afrique. C'est une race mixte, provenue du mélange des arabes avec les Berbères, et même avec les Nègres. Les Maures professent en général l'islamisme; mais chez ceux qui demeurent sur les bords du Niger, l'islamisme est mêlé de fétichisme. Il y a aussi des Maures en Asie, dans l'Inde. On écrit quelquefois *More*. — Dans l'histoire espagnole et portugaise, on désigne particulièrement par le nom de *Maures* les bandes africaines que conduisirent le chef des Almoravides, fondateur de l'empire de Maroc, ainsi que les Almohades (1147), qui un siècle plus tard vinrent dépouiller les premiers de leurs conquêtes. Les rois de Castille et Léon, et les autres princes chrétiens de la Péninsule, expulsèrent peu à peu les *Maures* de toutes leurs possessions, et Ferdinand V leur enleva la ville de Grenade, leur dernier boulevard, en 1491; ce qui mit fin à la domination des Arabes et des Maures en Espagne. — *Il a été pris comme le Maure*, anc. express. prov., s'est dit d'un homme arrêté dans sa fuite. C'est une allusion à la capture de Ludovic Sforce, duc de Milan, dit *le Maure*, qui fut arrêté par les Français, comme il s'échappait de Milan déguisé en Suisse. — Archéol. *Collier de Maure*, cercle de joncs tressés, sur lequel on posait autrefois chaque plat pour ne point salir la table. — *Les colliers de Maure* ou *tortils* figurent dans quelques armoiries. V. TORTIL, au Complément.

MAURE, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. d'Ille-et-Vilaine. 4,000 hab. — *Sainte-Maure*, n. pr. f. Ch.-l. de canton du dép. d'Indre-et-Loire. 2,500 hab. — *Sainte-Maure*, une des îles Ioniennes, au N. de Céphalonie. 80 kil. de tour. 20,000 hab. Ch.-l. Amaxichi. Elle formait autrefois la presqu'île de Leucate, si fameuse par son promontoire; un canal la sépare aujourd'hui du continent.

MAURET, s. m. Bot. Nom vulgaire des fruits de l'airelle.

MAURIAC, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond., dép. du Cantal, sur une colline que la Dordogne baigne de ses eaux. 4,000 hab.

MAURICE, n. pr. m. Hist. *Ordre de Saint-Maurice*, ordre de chevalerie fondé en Savoie, suivant les uns en 1434, suivant les autres en 1572 seulement. Les chevaliers faisaient vœu de combattre les infidèles et surtout les hérétiques. — *Anneau de Saint-Maurice*, nom par lequel on désigne un anneau que les souverains de la Savoie ont pris à leur avènement comme signe d'investiture du duché de Savoie. — *Maurice*, n. pr. f. Géogr. Nom que les Anglais ont donné à l'Ile-de-France depuis 1810, époque à laquelle ils s'en sont rendus maîtres. V. le mot FRANCE, du Complément.

MAURICIEN, IENNE, adj. Géogr. Habitant de l'île Maurice.

MAURIENNE, n. pr. f. Géogr. Vallée de la Savoie, longue d'environ 80 kil. On y voit plusieurs villages dont le plus considérable est celui de *Saint-Jean-de-Maurienne*. V. ce mot au Compl.

MAURIENNOIS, OISE, adj. et n. pr. Géogr. Habitant de la vallée de Maurienne.

MAURISQUE, adj. et s. des 2 g. Nom que l'on a donné aux Maures qui demeurèrent en Espagne après la prise de Grenade. Ils furent persécutés, expulsés enfin et dépouillés de leurs biens sous Philippe III, en 1611.

* **MAURITANIE**, n. pr. f. Géogr. anc. Partie occidentale de l'Afrique, dont se forme aujourd'hui l'empire de Maroc et l'Algérie; on l'appelait aussi *Maurusie*, et ses habitants reçurent le nom de *Maures* ou *Maurusiens*. Sous Claude, la *Mauritanie* fut définitivement réunie à l'empire. — On appela *Mauritanie Césarienne* ou *orientale*, la partie occidentale de la Numidie, réunie par les Romains à la Mauritanie primitive, et on la subdivisa en *Césarienne* propre, capitale *Césarée*, et *Sitifienne*, capitale *Sitifi*. La *Mauritanie primitive* prit alors le nom de *Tingitane*, parce qu'elle avait *Tangis* (Tanger) pour capitale.

MAURITIE, s. f. Bot. Grand palmier de la Guyane.

MAURON, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Morbihan. 4,100 hab.

MAURS, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Cantal. 2,900 hab. Il ne faut pas mettre cet article à *Maure*, comme on l'a fait au Dictionnaire.

MAURUSIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Un des noms des habitants de la Mauritanie.

* **MAUSOLÉE**, s. m. Ant. Monument funèbre, tombeau que sa magnificence fit placer au nombre des sept merveilles du monde; ainsi nommé parce qu'il fut érigé dans la vallée d'Halicarnasse par Artémise, en l'honneur de son époux *Mausole*, roi de Carie, mort l'an 353 av. J. C.

* **MAUVAIS, AISE**, adj. Dans les dates des chartes, on trouve souvent : *Jour du mauvais riche*, c'est le jeudi de la seconde semaine du carême, parce que l'évangile de ce jour contient la parabole du mauvais riche et de Lazare. — *Le mauvais emporte le bon*, dans la coutume du Nivernais, les enfants issus d'une personne libre et d'une personne serve suivent la condition de cette dernière. — Mar. *Fond de mauvaise tenue*, fond où les ancres chassent, parce qu'elles n'ont pas de prise. — Myth. *Mauvaise Fortune*, divinité qui avait un temple à Rome dans les Esquilies, et qu'on invoquait afin d'être épargné par elle. — Dans plusieurs contrées, on entend par *mauvais œil*, la faculté qu'on suppose exister dans certaines personnes de porter malheur, de communiquer une maladie à ceux qu'elles regardent ou qui jettent les yeux sur elles. Cette croyance n'existe pas seulement chez les peuples modernes, on la retrouve chez les anciens et généralement chez tous les Orientaux, qui l'appellent *nazar*. Les Romains attribuaient le *mauvais œil* à divers animaux et principalement aux loups. — *Mauvais* est pris adverbialement dans *sentir mauvais*; mais les locutions *trouver mauvais que..... il fait mauvais.....* sont plutôt elliptiques, pour, *trouver chose mauvaise, il est mauvais de....*, etc. V. au Dictionnaire.

MAUVESIN, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Gers. 1,900 hab.

MAUVIARD, s. m. Zool. Nom vulgaire du mauvis.

* **MAUVIETTE**, s. f. *Manger comme une mauviette*, manger très-peu.

MAUVIQUE, s. m. Bot. Genre de la famille des malvacées, indigène des contrées équatoriales de l'Amérique.

* **MAUVIS**, s. m. Espèce du genre merle, très-voisine de la grive. — Il se dit quelquefois pour mauve ou mouette. De là vient le proverbe des fauconniers : *Les faucons ont engendré des mauvis.*

MAUWE, n. pr. m. Relat. Un des Eatuas ou dieux de la seconde classe, dans l'île de Taïti.

MAUZÉ, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Deux-Sèvres. 1,850 h.

MAVACURÉ, s. m. Bot. Plante vénéneuse de l'Amérique.

MAVORS, s. m. Myth. rom. Un des noms latins du dieu de la guerre.

MAXENCE (SAINTE-). V. PONT-SAINTE-MAXENCE, au Complément.

MAXILLÉ, ÉE, adj. (du lat. *maxilla*, mâchoire). Zool. Se dit des animaux qui ont beaucoup de dents et qui les ont longues.

MAXILLEUX, EUSE, adj. (même étym.). Zool. Dont les mâchoires ou mandibules sont très-grandes.

MAXILLIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *maxilla*, mâchoire; *fero*, je porte). Zool. Qui est pourvu de mâchoires.

MAXILLIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *maxilla*, mâchoire; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme de mâchoire.

MAXILLO-ALVÉOLI-NASAL, ALE, adj. Anat. Qui tient à la mâchoire, aux alvéoles et au nez.

MAXILLO-CONCHIEN, IENNE, adj. Anat. Qui tient à la mâchoire et au pavillon de l'oreille.

MAXILLO-JUGAL, adj. et s. m. Anat. Un des os de la tête de la salamandre.

MAXILLO-LABIAL, ALE, adj. Anat. Qui tient à la mâchoire et aux lèvres.

MAXILLO-LABII-NASAL, ALE, adj. Anat. Qui tient à la mâchoire et à la paupière.

MAXILLO-SCLÉROTICIEN, IENNE, adj. Anat. Qui tient à la mâchoire et à la sclérotique.

MAXIMA, s. m. pl. Terme de physique emprunté du latin; c'est le pluriel neutre de *maximus*, qui est très-grand, qui est éminemment utile, important. On appelle *thermomètre à maxima*, celui qui indique d'une manière constante et durable le maximum auquel la température s'est

élevée pendant la durée d'une opération. — *Indiquer les maxima*, les différents points du maximum, à diverses époques.

* **MAXIME**, s. f. Toute proposition morale énoncée sous la forme de précepte. La *maxime* prend le nom de *proverbe* quand le sujet en est peu relevé, et qu'elle se trouve dans la bouche de tout le monde. Quand la justesse de la proposition se montre à la simple intuition, on l'appelle *axiome*. — Anc. mus. Note qui avait la forme d'un carré long et qui valait huit mesures à deux temps ou deux longues, quelquefois trois, suivant ce qui alors constituait le *mode*, c'est-à-dire la division binaire ou ternaire de la mesure.

MAXIME, adj. des 2 g. (du lat. *maximus*, très-grand). Il se dit quelquefois en musique d'un intervalle plus grand que le majeur de même espèce. On appelait *semi-ton maxime* la différence du semi-ton mineur au ton majeur. Ces dénominations sont hors d'usage.

MAXIMIANISTE, s. m. Hist. relig. Nom des membres d'une secte de donatistes qui se séparèrent des autres vers l'an 373, et qui, après avoir chassé leur évêque, donnèrent sa dépouille à Maximien, leur maître. Celui-ci ne fut jamais reconnu par les donatistes.

* **MAXIMILIEN**, s. m. Monnaie d'or de Bavière, valant 47 fr. 48 cent.

* **MAXIMUM**, s. m. Hist. Nom d'une loi révolutionnaire du 29 septembre 1793. L'effet immédiat de sa promulgation fut de faire disparaître toutes les denrées dont le prix se trouvait fixé. Le taux du *maximum* était arrêté d'après les mercuriales de 1790 avec un tiers en sus; mais comme ce *maximum* n'était payé qu'en assignats discrédités, les marchands ne vendirent plus. Cette loi, dont l'idée venait des Américains, fut abrogée à la fin de 1794.

MAXYE, s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple africain, tributaire de Carthage.

MAY (le), n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, dép. de Maine-et-Loire. 3,220 hab. — Deux îles portent le nom de *May* : l'une, située à l'embouchure du Forth, appartient à l'Écosse : on en tire beaucoup de gibier et de poisson ; l'autre, très-fertile, fait partie du groupe du cap Vert ; 28 kil. de tour. 7,000 hab.

MAYA, n. pr. f. Myth. ind. Mère de la nature et des dieux du second ordre. Brahma la produisit, après quoi il la rendit mère de la Trimourti. On entend quelquefois par *maya*, l'eau, le premier des éléments créés.

MAYENÇAIS, AISE, adj. et s. Géogr. Habitant de Mayence. — Au commencement de la révolution, on donna le nom de *Mayençais* aux soldats qui composaient la garnison de cette ville et qui, forcés de capituler, s'engagèrent à ne point porter d'un an les armes contre les puissances coalisées. Ils furent transportés dans la Vendée.

* **MAYENCE**, n. pr. f. (en lat. *Moguntia* ou *Moguntiacum* ; en allem. *Mainz*). Géogr. Ville d'Allemagne, capitale de l'archevêché et successivement de l'électorat du même nom, cédée à la France en 1797, et devenue ch.-l. du dép. de *Mont-Tonnerre* ; rendue aux alliés en 1814, et cédée par ceux-ci l'année suivante à la Hesse-Darmstadt, déclarée forteresse de la confédération germanique, et actuellement ch.-l. de la Hesse Rhénane, une des trois provinces du grand-duché de Hesse-Darmstadt. 25,600 hab. Évêché. Cathédrale gothique. Citadelle. Arsenal et hôtel de l'ordre teutonique, etc. Lycée, séminaire, sociétés savantes, bibliothèque, galerie de peinture, musée d'antiquités romaines, cabinet d'histoire naturelle, etc. Grand commerce de vins, de jambons renommés, de cartes à jouer, etc. — *L'électorat de Mayence*, formé, outre *Mayence*, d'une foule de petits pays, était un des sept électorats reconnus par la bulle d'Or (1356). Après avoir appartenu pendant plusieurs siècles aux archevêques de Mayence, il fut donné, en 1713, à François, comte palatin du Rhin, grand-maître de l'ordre teutonique. Le dernier électeur, évêque de Constance, échangea son titre, en 1803, contre celui d'archichancelier et d'archevêqué de Ratisbonne. Les terres de l'électorat sont aujourd'hui partagées entre le grand-duché de Hesse et la Bav[ière]. — En 1689, le maréchal d'Uxelles tint sept semaines dans Mayence contre le prince Charles de Lorraine, et en sortit avec les honneurs de la guerre ; en 1792, les Français l'occupèrent, et la défendirent pendant trois mois et demi contre l'armée des alliés. V. l'art. précéd.

* **MAYENNE**, n. pr. f. (en lat. *Meduana*). Géogr. Rivière navigable de France, qui naît dans le dép. de l'Orne, et après avoir reçu la Sarthe et le Loir, prend le nom de *Maine* et se jette dans la Loire. Cours, 175 kil. — *Département de la Mayenne*, département de la France, formé en partie du Maine et de l'Anjou, et divisé en trois arrondissements. Fer, marbre, pierre de taille, ardoises, etc. Toiles, filatures de coton, blanchisseries, hauts-fourneaux, etc. Pop. 361,765 hab. Ch.-l. Laval. — La ville de *Mayenne*, ch.-l. d'arrondissement du dép. de la Mayenne, a 9,760 hab. Elle formait une propriété des ducs de Guise, sous le titre de seigneurie, et successivement de baronie, de marquisat et de duché-pairie. Patrie du cardinal Cheverus. — *Mayenne*, s. f. Bot. Nom vulgaire de l'aubergine.

MAYÈPE, s. f. Bot. Arbrisseau de la Guyane, famille des rhamnées.

MAYESSOURA, n. pr. m. Myth. ind. L'air personnifié ; un des cinq éléments créés par Brahma.

MAYET, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Sarthe. 3,600 hab. — *Le Mayet de Montagne*, ch.-l. de canton du dép. de l'Allier. 1,800 hab.

MAYEUR, s. m. Anc. jurispr. Dans les Pays-Bas, parmi les membres d'une juridiction échevinale, celui qui était investi de la puissance exécutive. — On donnait pareillement ce titre au président de la cour fédérale, au maire des villes. V. MAÏEUR, au Dictionnaire et au Complément.

MAYNEAU, s. m. Hist. milit. Tour basse appliquée contre les murs extérieurs d'une ville.

MAYNOU, s. m. Zool. Oiseau des Indes orientales.

MAYO, n. pr. m. Géogr. Comté d'Irlande, province de Connaught. 300,000 hab. Ch.-l. Castlebar. — Une des îles du cap Vert. 36 kil. de tour. Ch.-l. Pinosa. — Rivière du Mexique. Tombe dans le golfe de Californie après 400 kil. de cours.

MAYRS, s. f. pl. Myth. sept. Nom que les Germains donnaient à trois divinités qui présidaient à la naissance des enfants.

MAZACA, n. pr. f. Géogr. anc. Capitale de la Cappadoce, située près des sources du Mélas. Elle porta dans la suite le nom de *Césarée*, qui se retrouve dans son nom actuel de *Kaisarieh*.

MAZACE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Mazaca. — Soldat d'un corps de cavalerie qui se recrutait parmi les habitants de Mazaca.

MAZAGA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Inde, en deçà de l'Indus, cap. des Assacènes. Aujourd'hui *Achnagar*.

MAZAGRAN, n. pr. m. Géogr. Village fortifié de l'Algérie occidentale, province d'Oran ; célèbre par la résistance que 123 Français y opposèrent en février 1839 à 12,000 Arabes.

MAZAMET, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Tarn. 8,000 hab. Draps, papeterie.

MAZAN, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. de Vaucluse. 4,100 hab.

MAZANDÉRAN, n. pr. m. Géogr. Province de l'Iran, au N.-E. de l'Irek-Adjémi. 700,000 hab.

MAZARINADE, s. f. Hist. Nom qu'au temps de la Fronde on donnait aux pamphlets dirigés contre Mazarin et la cour.

MAZARINESQUE, adj. des 2 g. Hist. Surnom que l'on a donné par plaisanterie à ce qui appartenait au cardinal Mazarin.

MAZARINISME, s. m. Hist. Doctrine, système politique de Mazarin. — Dévouement à Mazarin.

MAZARINISTE, s. m. Hist. Partisan de Mazarin.

MAZARINO, n. pr. m. Géogr. Petite ville de Sicile, dans la vallée de Noto. 3,000 hab. Ancien comté.

MAZARUM, n. pr. m. (pr. *mazarome*). Géogr. Ancien nom de *Mazzara*, ville et port de la Sicile, sur la côte occidentale.

MAZE, s. m. Bot. Genre de plantes des Indes.

MAZÉ, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. de Maine-et-Loire. 3,900 hab.

MAZÉ, ÉE, adj. Techn. Se dit de la fonte que l'on obtient au moyen du mazéage. V. le mot suivant.

MAZÉAGE, s. m. Techn. Opération qui consiste à faire subir une première purification à la fonte.

MAZÉDIATE, adj. des 2 g. (du gr. μαζός, mamelle ; διατείνω, distendre). Bot. Se dit des lichens qui renferment une poussière dans l'intérieur de leur apothécie. — MAZÉDIATES, s. m. pl. Classe de lichens.

MAZER, v. a. Techn. Couler la fonte en gueuses et la refondre ensuite pour la couler en plaques minces.

MAZÉRIN, s. m. Ancien nom qu'on donnait à un vase à boire. V. MADRE, au Complément. C'est peut-être par corruption de ce mot que plusieurs dictionnaires donnent *mazarin* comme signifiant un vase à boire.

MAZIL, s. m. Hist. or. Nom par lequel les Turcs désignent tout prince qui est leur tributaire.

* **MAZILLE**, s. f. Terme bas et pop. qui signifiait argent : *Avoir de la mazille*, avoir de l'argent mignon ; avoir un magot. C'est par erreur qu'on dit au Dict., mauvais argent.

MAZIQUE, adj. et n. pr. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Mauritanie, renommé par son adresse à tirer de l'arc. Il ne faut pas les confondre avec les *Mazaces*, qui habitaient la Cappadoce.

MAZITE, s. m. (du gr. μᾶζα, masse). Pharm. Synonyme de *trochisque*.

* **MAZONE**. V., au Compl., MOUZONNE, qui est plus correct.

MAZOPHORE, adj. (du gr. μᾶζα, gâteau ; φέρω, je porte). Ant. Nom qui s'employait d'abord pour désigner le grand plateau de bois sur lequel on servait le pain ou gâteau d'orge. Plus tard on l'a appliqué à toute espèce de grand plat rond sur lequel on servait les viandes. On disait aussi *mazonome* (de νέμω, je distribue).

MAZOVIE, n. pr. f. Géogr. Contrée de la Pologne, jadis un des douze palatinats de ce royaume. Aujourd'hui province de la Pologne russe.

MAZOVIEN, IENNE, adj. Géogr. Habitant de la Mazovie.

MAZURCK, s. f. Danse mazovienne. V. MASURKA, au Complément.

MAZZA, s. f. Mot emprunté de l'italien, et signifiant massue. On s'en servait autrefois pour désigner un combat à mort qui avait lieu sans témoin entre deux personnes : *Combat à la mazza*.

MAZZARA, n. pr. m. Géogr. Vallée de la Sicile, à l'O., formant une des trois divisions anciennes de cette île. 645,000 hab. Sol très-fertile. On dit ordinairement le *val di Mazzara*. Il forme aujourd'hui les trois districts de Palerme, de Girgenti et de Trapani. Palerme est la capitale de la vallée. La ville de *Mazzara*, et non *Mazara*, comme au Dictionnaire, a 8,500 hab. Évêché.

MAZZE, s. f. Hist. Nom que, d'après une ancienne coutume, on donnait dans le Valais à un tronc d'arbre grossièrement taillé en figure humaine. La *mazze* était censée représenter la justice outragée. Durant les guerres des Suisses du XV^e siècle, on promenait la *mazze* par tous les villages, afin de soulever les paysans. Celui qui la portait était appelé le *maître de la mazze*.

M. B. Dans la numismatique, abréviation qui signifie *moyen bronze*.

MÉACO, n. pr. m. Géogr. Grande et belle ville du Japon, dans l'île de Niphon. 600,000 hab. C'est l'ancienne capitale de l'empire, résidence du daïri ou empereur spirituel. On dit aussi *Miyako*.

MÉAGE, s. m. Anc. cout. Droit d'entrée qu'on payait dans certaines villes de Bretagne.

* **MÉANDRE**, n. pr. m. Temps hér. Fils de Cercaphus et d'Anaxibie, qui donna son nom au fleuve *Anabénon*, dans lequel il se noya. — Dieu-fleuve de la Grande Phrygie, fils de la Terre et de l'Océan. — Géogr. anc. Fleuve très-sinueux dont la source était en Phrygie, et qui, après avoir séparé la Lydie de la Carie, se jetait dans la mer Égée, près de Milet. Aujourd'hui *Meinder*. — Ant. Ornement quelquefois très-compliqué, employé dans l'architecture et la broderie, pour garnir des frises, des bordures ; il est formé d'une ligne qui s'entrelace et revient plusieurs fois sur elle-même. On l'appelle plus ordinairement *une grecque*.

MÉANDRIEN, n. patron. m. Temps hér. Surnom de Caunus, fils de Méandre.

MÉANDRINE, s. f. Zool. Genre de polypiers pierreux.

* **MÉANDRITE**, s. f. Zool. Méandrine fossile.

MÉATE, adj. et n. pr. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Grande-Bretagne, en deçà du mur d'Alexandre Sévère.

MEATH, n. pr. m. (pr. *mîthe*). Géogr. Comté d'Irlande, dans la prov. de Leinster. 170,000 hab. Ch.-l. *Trim*. — *West-Meath* ou *Meath occidental*, par opposition au précédent, qu'on appelle aussi *East-Meath*, comté de la même province de Leinster. 120,000 hab. Lacs poissonneux. Cap. *Mullingar*.

* **MEAUX**, n. pr. m. (en lat. *Meldi*). Géogr. Ville de France, autrefois capitale de la Brie, aujourd'hui ch.-l. d'arrond. du dép. de Seine-et-Marne, sur la rive droite de la Marne. 8,600 hab.

Sociétés d'agriculture, de sciences et arts; commerce de bestiaux, grains et fromages; évêché illustré par Bossuet.

MEBARREZ (EL), n. pr. m. Géogr. Ville d'Arabie, dans le Lahsa. 10,000 hab.

* **MÉCANICIEN, IENNE**, adj. et s. Il se dit pop., dans quelques départements, des ouvriers employés dans les manufactures mues par une mécanique.

MÉCANISANT, ANTE, adj. Philos. *Passions mécanisantes*, se dit dans le système socialiste de Fourrier, des trois passions qui appartiennent à la sphère intellectuelle de l'homme; elles dirigent le jeu de toutes les autres passions, et portent les hommes, déjà rangés par groupes, à se classer par séries, soit dans leurs travaux, soit dans leurs plaisirs. *Les trois passions mécanisantes* ou *distributives* sont la *cabaliste* ou *rivalisante*, attrait de rivaliser, de lutter entre émules; la *composite* ou *exaltante*, enthousiasme causé par les grandes réunions, par la combinaison de plusieurs travaux ou de plusieurs jouissances; la *papillonne* ou *alternante*, besoin de changement, de variété dans les travaux ou les jouissances.

MÉCARDONIE, s. f. Bot. Plante du Pérou.

* **MÉCASTOR**, interj. (abrév. du lat. *me Castor adjuvet*, que Castor me soit en aide!) Ant. rom. Formule de serment dont se servaient surtout les dames romaines, tandis que les hommes juraient par Hercule (*me Hercle*).

MÉCASULNIL, s. m. Relat. Nom par lequel les Américains indigènes désignent la gousse de la vanille.

MÉCHANÉE, adj. m. (pr. *mékanée*) (du gr. μηχανεύς, inventeur). Myth. Surnom de Jupiter considéré comme protecteur des entreprises des hommes. *Jupiter méchanée* était adoré par les Argiens.

MÉCHANITIS, adj. f. (pr. *mékanitice*) (du gr. μηχανῖτις, l'inventrice). Myth. Surnom donné par les Mégalopolitains à Minerve et à Vénus.

* **MÉCHANT, ANTE**, adj. et s. Prov. *A méchant, méchant et demi*, on ne doit pas céder devant les méchants. — *Il ne sera pas si méchant qu'il le dit à son capitaine*, il n'est pas aussi dangereux qu'il veut le paraître. — *Jamais cheval ni méchant homme n'amenda pour aller à Rome*, les voyages ne profitent qu'à ceux qui ont déjà de bonnes dispositions.

* **MÈCHE**, s. f. Partie d'une pierre à fusil, taillée en biseau, qui frappe sur la batterie.

MÉCHEHED, n. pr. m. Géogr. Ville de Perse, cap. du Khorassan, bien déchue, mais encore importante par son commerce et son industrie. 32,000 hab. — *Méchehed-Ali* ou *Imam-Ali*, ville de la Turquie d'Asie, dépendante du pachalik de Bagdad. 7,000 hab. On y voit le tombeau d'Ali, gendre de Mahomet, que des milliers de pèlerins visitent annuellement. Toutes les richesses qui ornaient ce tombeau ont été transportées à *Imam-Mouça* depuis l'attaque des Wahabites en 1806. — *Méchehed-Hossein* ou *Imam-Hossein*, autre ville de la Turquie d'Asie, pachalik de Bagdad, sur un bras de l'Euphrate. C'est l'ancienne *Karbela*. 10,000 hab. Mosquée fameuse bâtie, dit-on, sur le lieu même où fut assassiné l'imam Hossein, fils d'Ali et petit-fils du prophète.

MECHIR, n. pr. m. Ant. Sixième mois de l'année solaire des anciens Egyptiens; il répond à la fin de décembre.

MECHITARISTE. V. MEKHITARISTE, au Compl.

* **MÉCHOACAN**, n. pr. m. Géogr. Un des États qui forment la confédération mexicaine, situé entre l'État de Mexico, ceux de Guanaxato, de Xalisco et le grand Océan. Avant l'émancipation des colonies, c'était une des quinze intendances du Mexique. 420,000 hab. Cap. *Valladolid de Méchoacan*.

MÉCISTÉE, n. pr. m. Temps hér. Nom commun à plusieurs guerriers, dont l'un fut tué par Polydamas au siége de Troie.

MÉCITER, v. a. Néol. Citer mal, inexactement ou faussement. Peu usité.

* **MECKLEMBOURG**, n. pr. m. Géogr. Contrée d'Allemagne, située sur la Baltique, et divisée en deux principautés appartenant l'une et l'autre à la confédération germanique. Habité d'abord par des Hérules et des Vandales, et plus tard par des tribus slaves, le Mecklembourg fut conquis dans le XII^e^ siècle par le duc de Saxe et de Bavière. Depuis cette époque, il a été tantôt indépendant, tantôt soumis à des princes divers. En 1701, il fut divisé, comme il l'est encore aujourd'hui, en duché de Schwerin et duché de Strélitz, élevé en 1815 au rang des grands-duchés. — Le *grand-duché de Mecklembourg-Schwerin* compte 422,000 hab. La capitale *Schwerin*, en a près de 12,000. — Le *grand-duché de Mecklembourg-Strélitz* ne compte que 79,800 hab. La capitale, *New-Strélitz*, n'en a que 5,700. Les chevaux du Mecklembourg sont très-estimés.

MECKLEMBOURGEOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant du Mecklembourg. — Qui appartient à ce pays ou à ses habitants.

MÉCLOÏQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide formé par le chlore et la méconine. Ce mot est une abréviation fort mal faite de *méconochlorique*.

* **MÉCOMÈTRE**, s. m. Il se dit particulièrement d'un instrument avec lequel les chirurgiens mesurent la longueur d'un fœtus humain.

MÉCONATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide méconique avec une base salifiable.

MÉCONDUIRE, v. a. Égarer, fourvoyer. — *se* MÉCONDUIRE, v. pron. Se conduire mal. Cet ancien verbe est à regretter.

MÉCONINE, s. f. (du gr. μήκων, pavot). Chim. Substance crystalline que l'on extrait de l'opium.

MÉCONIQUE, adj. m. (même étym.). Chim. Se dit d'un acide récemment découvert dans l'opium, et composé d'oxygène, d'hydrogène et de carbone.

MÉCONJECTURE, s. f. Néol. Fausse conjecture, conjecture qui s'éloigne de la vérité. Peu usité.

MÉCONJECTURER, v. n. Se tromper dans les conjectures qu'on forme. C'est un néologisme que l'usage peut naturaliser.

MÉCONOCHLORIQUE, adj. m. (pr. *mèkonoklorique*) (du gr. μηκώνων, suc de pavot; χλωρός, vert, d'où chlore). Véritable forme du mot que l'on écrit par abrév. *mécloïque*.

MÉCONOPSIDE, s. f. (du gr. μήκων, pavot; ὄψις, aspect). Bot. Genre de plantes de l'Amérique du Nord, voisines des pavots.

MÉCONSEILLER, v. a. Néol. Donner de mauvais conseils; conseiller mal.

MÉCONSTRUCTION, s. f. Néol. Mauvaise construction. Peu usité.

MÉCONSTRUIRE, v. a. Néol. Construire mal. Ce terme et le précédent auraient besoin d'être consacrés par l'usage.

MÉCORHYNQUE, adj. des 2 g. (du gr. μῆκος, longueur; ῥύγχος, bec). Zool. Se dit des oiseaux et des animaux qui ont le bec ou le museau allongé.

* **MECQUE (la)**, n. pr. f. Géogr. Ville de l'Arabie, ch.-l. du grand chérifat de même nom, à 46 kil. de la mer Rouge. La population, qui s'est élevée jadis à 100,000 hab., est aujourd'hui réduite à 40 ou 50,000. Beaucoup de commerce. *La Mecque* est la patrie de Mahomet et la ville sainte des musulmans; elle renferme la Kaaba, la pierre noire encadrée d'argent, ancienne idole des Arabes, l'enceinte de la maison d'Abraham, la fontaine ou puits d'Ismaël, etc. Les infidèles ne peuvent, sans danger, approcher de cette ville au-delà d'un rayon de 40 kil. On dit aussi *Mekka*.

MÉCRITE, s. m. Relat. Nom que les Persans donnent à certains montagnards qui gravissent avec beaucoup d'agilité les rochers escarpés.

MÉCROYANT, ANTE, adj. Qui manque de foi. Mot employé par Frédéric dans sa correspondance, à la place de *mécréant*.

MÉCYBERNE, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Macédoine, dans la Chalcidique.

MÉDUBA, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Palestine, sur le torrent d'Arnon, dans la tribu de Ruben.

* **MÉDAILLE**, s. f. Pièce de monnaie des anciens, chez lesquels n'existait pas la différence établie chez nous entre les monnaies et les médailles. — Les médailles sont *antiques*, *du moyen âge*, ou *modernes*. On appelle *médaille encastrée*, celle qui a été composée par des faussaires au moyen de deux médailles antiques, en prenant de l'une la face et de l'autre le revers et en les soudant ensemble. — *Médaille éclatée*, celle dont on a fondu les bords en la frappant. — *Médaille contre-marquée*, celle qui porte la marque de petits poinçons par-dessus l'empreinte primitive. Cette marque indiquait un changement de valeur dans les pièces; elle donnait un moyen très-légal de mettre en circulation des pièces anciennes ou étrangères. — *Médaille padouane*. V. PADOUANE, au Dictionnaire. — *Médaille de la coronation*, pièce à l'effigie du pape régnant, que ce pontife donne en témoignage d'estime. — *Médaille unique*, se dit de celles qui sont très-rares.

MÉDAILLÉ, ÉE, adj. Néol. Celui qui a reçu une médaille d'honneur : *Il a été médaillé pour cette belle action*.

MEDARD (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Abbaye célèbre de bénédictins, située à Crouy, près de Soissons; elle fut fondée par Clotaire I^er^ vers 560. On voyait dans son enceinte sept églises qui furent renversées par les calvinistes en 1568. Les deux cellules souterraines où l'on croit que Louis le Débonnaire fut enfermé par ses enfants révoltés existent encore. Les sept églises furent remplacées par une église que la révolution n'a pas épargnée. — Prov. *Saint Médard grand pleurard*, d'ordinaire il pleut à la Saint-Médard, c'est-à-dire au 8 juin, et si à cette époque le temps se dispose à la pluie, c'est pour longtemps. — *Faire la mine de saint Médard*, *le ris de saint Médard*, se disait autrefois à Paris pour faire la grimace, rire d'un rire forcé; allusion à une fort mauvaise statue de ce saint qui se voyait à l'église qui porte encore son nom.

MEDDA, s. m. (littéral. *prolongation*). Gramm. arabe. Signe qui ressemble à l'accent circonflexe des Grecs, et qui dans les mots arabes se place au-dessus de l'élif pour indiquer qu'il faut doubler cette lettre.

MEDDABÉRIM, s. m. pl. (littéral. *discoureur*). On a donné ce nom à des philosophes arabes qui avaient embrassé les doctrines et pris le rôle des anciens sophistes grecs.

MEDDIX, s. m. Ant. Nom qu'on donnait au premier magistrat des villes de la Campanie. On disait aussi *meddix tucticus*. Ces mots paraissent osques.

MÈDE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Asie qui habitait la Médie et descendait, suivant l'histoire sacrée, de Madaï, troisième fils de Japhet, et suivant la fable, de Médus, fils de Médée et de Jason ou d'Égée. Les Mèdes furent d'abord soumis aux Assyriens; mais à la chute du premier empire d'Assyrie, ils secouèrent le joug en 759, et Arbace ou Déjocès devint leur premier roi. Astyage fut le dernier de ses successeurs; Cyrus réunit ses États à l'empire des Perses, l'an 560. — La langue des Mèdes ou *mède*, était l'un des quatre principaux idiomes qui se parlaient dans l'empire perse.

MÉDÉBRONTÈS, n. pr. m. Temps hér. Un des fils de Mégare et d'Hercule; celui-ci le tua dans un accès de fureur. Il est probable que c'est le même personnage que *Mégabrontès*.

* **MÉDECIN**, s. m. On appelait autrefois *médecin galénique*, celui qui n'employait que des remèdes doux, et *médecin chimique*, celui qui se servait de remèdes violents; *médecin empirique*, celui qui parcourait la contrée, donnant des consultations et des remèdes; *médecin clinique*, celui qui restait habituellement auprès des malades; *médecin astrologue*, celui qui prétendait guérir en observant l'influence des astres, etc., etc. — Prov. *La robe ne fait pas le médecin*, le titre ne suppose pas toujours la science. — *Les médecins font les cimetières bossus*, les médecins tuent beaucoup de monde. — *Heureux le médecin qui n'arrive que sur le déclin du mal*, parce qu'il peut s'attribuer l'honneur d'une guérison que la nature seule aurait procurée sans lui. — *Médecin, guéris-toi toi-même*, se dit à celui qui se mêle de donner des conseils, quand il en aurait besoin lui-même. — On dit aussi en parlant d'un secours qui vient trop tard : *Après la mort le médecin*.

* **MÉDECINE**, s. f. Prov. *Il ne faut pas prendre la médecine en plusieurs verres*, il faut faire sur-le-champ, tout d'un coup, une chose désagréable, mais dont on ne peut se dispenser. — On a dit par un mauvais jeu de mots que *les médecins prennent médecine le jour de leurs noces*, parce qu'on appelle populairement *médecine* la femme d'un médecin.

* **MÉDÉE**, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Éétès, roi de la Colchide, et d'Hypsée ou d'Hécate, et nièce de Circé, qui l'instruisit dans son art. Elle aida Jason à s'emparer de la toison d'or et s'enfuit ensuite avec lui; présumant que son père la ferait poursuivre, elle dispersa sur la route les membres de son frère Absyrte qu'elle avait égorgé. Arrivée en Thessalie, elle rajeunit son beau-père Éson; mais Pélias s'étant rendu maître du trône de ce dernier, qu'il fit périr, *Médée*, pour venger Éson et son mari, persuada aux filles de Pélias, qui exigeaient d'elle qu'elle rajeunît leur père, de le tuer, de le couper en morceaux et de le faire bouillir dans une chaudière avec des herbes magiques. Jason étant devenu plus tard infidèle, *Médée* fit périr sa rivale Glaucé ou Créuse, et dans un accès de fureur elle égorgea ses propres

enfants. Elle se sauva dans l'Attique, où elle eut du roi Égée un fils nommé Médus. Pour assurer à celui-ci la succession d'Égée, elle tenta d'empoisonner Thésée, qui découvrit ses projets et la contraignit à prendre la fuite. Elle se réconcilia avec Jason et retourna dans la Colchide, où on lui décerna après sa mort les honneurs divins. Quelques mythographes rejettent les horreurs attribuées à *Médée* sur différents personnages. — *Médée*, s. f. Zool. Nom donné à un papillon. — Philol. Titre d'une tragédie d'Euripide. Sénèque et Ovide ont aussi traité le même sujet. L'ouvrage de ce dernier ne nous est point parvenu. Parmi les modernes P. Corneille et Longepierre ont aussi composé des tragédies sous le titre de *Médée*.

MÉDÉIDE, n. pr. m. Temps hér. Marin que les pirates tyrrhéniens avaient contraint à leur servir de pilote. Lorsque Bacchus changea ses compagnons en dauphins, *Médéide* fut seul épargné.

MÉDELLIN, n. pr. m. Géogr. Petite ville d'Espagne, sur la Guadiana, dans l'intendance de Badajoz. 1,700 hab. Fernand Cortez y reçut le jour. — Il y a dans l'Amérique équinoxiale, rép. de la Nouvelle-Grenade, une province qui porte le même nom, ainsi que sa capitale.

MÉDELPAD, n. pr. m. Géogr. Ancienne province de Suède, sur le golfe de Bothnie. Pays montueux et couvert de forêts. Aujourd'hui partie du gouvernement de Wester-Norland.

MÉDÉOLE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des asparaginées.

MÉDÉON, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Électre et de Pylade, donna son nom à une ville de la Béotie. — Une ville de la Phocide, sur le golfe de Cissa, portait le même nom; elle fut détruite vers le milieu du IVe siècle av. J. C., parce que ses habitants avaient pris part au pillage du temple de Delphes.

MÉDEPOL, interj. (abrév. des mots lat. *me Pollux adjuvet*, que Pollux me soit en aide). Ant. Formule de serment quelquefois employée chez les Romains.

MÉDÉSICASTE, n. pr. f. Temps hér. Fille naturelle de Priam. — s. m. Zool. Nom d'un papillon de l'Europe.

* **MÉDIAL**, **ALE**, adj. Paléogr. Surnom des lettres qui servent à composer le milieu des mots. Dans les vieux manuscrits, certaines *lettres médiales* diffèrent par la forme des initiales et des finales.

* **MÉDIAN**, **ANE**, adj. Archit. *Colonnes médianes*, les deux qui occupent le milieu du porche et qui ont l'entrecolonnement plus large que les autres. — *La porte médiane*, dans toutes les villes de la domination romaine, était celle qui conduisait au centre de la ville et qui formait la principale entrée.

* **MÉDIANTE**, s. f. Mus. Troisième note d'une gamme quelconque; ainsi dans la gamme naturelle d'*ut*, la médiante est *mi*. Elle sert à distinguer la gamme majeure de la gamme mineure, parce que dans l'accord parfait des deux modes, c'est la seule note qui varie; dans la gamme majeure, la médiante est à deux tons d'intervalle au-dessus de la tonique. Dans la gamme mineure, elle n'en est qu'à un ton et un semi-ton. — Dans le plain-chant, on appelle *médiante* la note sur laquelle se place le repos qui s'observe au milieu de chaque verset d'un psaume. On la signale ordinairement par un astérisque.

* **MÉDIASTIN**, s. m. Ant. Nom que les Romains donnaient à des esclaves du dernier ordre qui n'avaient point de service spécial, et qu'on employait à toute sorte d'ouvrages.

MÉDIASTINITE, s. f. Méd. Inflammation du mésentère ou médiastin.

* **MÉDIAT**, **ATE**, adj. Hist. *Princes médiats*, se dit des petits princes d'Allemagne qui ne tenaient pas directement et immédiatement leurs fiefs de l'empire, mais qui se trouvaient incorporés ou annexés à d'autres États.

* **MÉDIATEUR**, s. m. Hist. Titre de l'officier chargé de l'administration intérieure, sous les empereurs de Constantinople. — *Médiateur de la confédération suisse*, titre que prit Napoléon, lorsqu'en 1803 il réforma les institutions de la Suisse.

* **MÉDIATION**, s. f. Hist. *Acte de médiation*, organisation donnée à la Suisse par Bonaparte, encore premier consul, le 20 février 1803. Par cet acte la Suisse était constituée en une confédération comprenant dix-neuf cantons, régie par une diète nationale annuelle, laquelle était investie d'une autorité suffisante pour dominer l'anarchie qui résulte de la rivalité des cantons. Tous les privilèges aristocratiques étaient en outre abolis par cet acte, qui a subsisté jusqu'à la ruine de l'empire. — Les anciens géomètres se servaient du mot *médiation* pour, division en deux parties. — Les astrologues l'employaient aussi pour désigner le milieu du jour ou heure de midi.

* **MÉDIATISÉ**, **ÉE**, adj. et part. Hist. Épithète appliquée à tous les États et princes de l'Allemagne qui, souverains autrefois et relevant immédiatement de l'Empire, ont été dépouillés de ce caractère pour être annexés ou incorporés à d'autres États immédiats. C'est bien à tort que le Dictionnaire dit que ce participe et le verbe d'où il vient sont presque inusités.

MEDICA, adj. f. lat. Myth. Surnom donné par les Romains à Minerve, comme présidant à la médecine.

* **MEDICAGO**, s. m. Bot. C'est le nom latin de la luzerne.

* **MÉDICAMENTER**, v. a. Mot employé fig. et plaisamment par Molière, pour chercher, des expédients dans une affaire qui paraît épineuse : *Laissez-moi médicamenter cette affaire.*

MÉDICÉEN, **ENNE**, adj. Hist. Qui concerne les Médicis, et principalement Cosme et Laurent. — *Ère médicéenne*, *siècle médicéen*, ère ou siècle des Médicis, c'est-à-dire XVIe siècle. — *Bibliothèque médicéo-laurentine*, bibliothèque fondée à Florence par *Laurent de Médicis*, et considérablement augmentée par Jean, son petit-fils.

MÉDICOMANE, adj. et s. des 2 g. (du lat. *medicus*, médecin, et du gr. μανία, manie). Nom appliqué aux individus qui vont donnant des remèdes à tout le monde, qui ont la manie de faire les médecins.

MÉDICOMANIE, s. f. (même étym.). Manie de faire le médecin, de se mêler de médecine sans avoir les connaissances nécessaires.

MÉDICO-VÉTÉRINAIRE, adj. des 2 g. Qui appartient à la médecine vétérinaire.

MÉDICURIUS, n. pr. m. (du gr. μήδομαι, j'ai soin; χοῦρος, jeune garçon). Nom sous lequel on désignait primitivement Mercure, au rapport d'Arnobe.

MEDICUS, adj. m. (pr. *médikuce*). Myth. Surnom latin d'Apollon et d'Esculape, dieux de la médecine.

* **MÉDIE**, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de l'Asie qui avait au N. pour limites la mer Caspienne, à l'O. l'Arménie, au S. la Perse et à l'E. l'Hircanie et la Parthie. Cap. Ecbatane. On la divisait en *Grande-Médie* et *Petite-Médie*, et on lui donnait quelquefois le nom d'*Aria*. — *Pierre de Médie*, sorte de pierre à laquelle les anciens attribuaient des propriétés merveilleuses, notamment celle de guérir de la goutte et de la cécité. C'est la même que celle qui est appelée au Dictionnaire *pierre de Médée*.

* **MÉDIÉTÉ**, s. f. (en lat. *medietas*). Nom qu'on donnait autrefois à la proportion arithmétique ou géométrique composée de trois *nombres* (et non de trois *membres*), dont l'un sert de moyenne proportionnelle aux deux autres, par ex. 24 : 12 :: 12 : 6. Ce mot est auj. suranné, mais en aucun cas il ne faudrait dire *médiéteté*.

MÉDIFIXE, adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une partie de plante fixée à une autre partie par son milieu.

MÉDIFOURCHE, s. f. Partie du corps des insectes à laquelle les muscles de l'aile sont attachés.

MÉDIMNE, s. m. (en gr. μέδιμνος). Ant. Mesure de capacité pour les grains en usage chez les Grecs; elle valait 51 lit. 59 cent. On la divisait en 6 hectes ou 48 chénices.

MÉDIN, s. m. Ant. Monnaie égyptienne de la valeur d'environ 5 centimes. Il en faut 120 pour un séquin. On dit aussi *medini*.

* **MEDINA-CELI**, n. pr. m. Géogr. Petite ville de la Vieille-Castille, principale résidence du duc de ce nom, l'un des plus riches seigneurs de l'Espagne. 2,000 hab. C'est par erreur que l'on en fait au Dictionnaire la capitale de la Vieille-Castille : cette capitale est Burgos. — Il y a en Espagne plusieurs autres villes du nom de *Medina*, notamment, dans la Vieille-Castille, *Medina-del-Campo* et *Medina-de-Rio-Seco;* dans l'Andalousie, *Medina-Sidonia*. — *Medina*, dans l'île de Malte, était autrefois le ch.-l. de l'île; c'est maintenant Lavalette. — Un établissement français au N. du Sénégal se nomme aussi *Medina*.

* **MÉDINE**, n. pr. f. (en ar. *Medinet-al-Nabi*, ville du prophète). Géogr. Ville de l'Arabie, dans le grand chérifat de la Mecque. On l'appelait primitivement *Yatreb*. Elle dut son nouveau nom au séjour qu'y fit Mahomet, qui y mourut en 632, et dont on y voit le tombeau. Abou-Bèkre et Omar, les deux successeurs immédiats du prophète, y résidèrent aussi et y moururent. Les trois tombeaux sont renfermés dans une superbe mosquée, où les musulmans se rendent de toutes parts en pèlerinage. Cette ville compte environ 8,000 hab. Elle fut prise par les Wahabites en 1803; elle a été reprise sur eux, et elle appartient à l'imam de la Mecque.

* **MÉDIOCRITÉ**, s. f. Mot qui s'emploie auj. pour parler d'un individu d'un mérite médiocre, (comme on dit *sommité*, *célébrité*, pour parler d'hommes qui occupent la première place, ou qui ont acquis une grande renommée): *C'est une médiocrité*, *une de nos médiocrités littéraires*. On abuse très-souvent de ces sortes de mots et particulièrement de celui-ci.

MÉDIO-DORSAL, **ALE**, adj. Anat. Surnom des parties du corps qui sont situées au milieu du dos, telles que veines, muscles, etc.

MEDIOLANUM, n. pr. m. (pr. *médiolanome*). Géogr. anc. Ville de la Gaule cisalpine, cap. des Insubres, auj. *Milan*. — Plusieurs villes de la Gaule ont porté le nom de *Mediolanum*: l'une dans la 2e Aquitaine, cap. des Santons, auj. *Saintes;* l'autre dans la 2e Lyonnaise, cap. des Éburovices, auj. *Évreux;* une troisième chez une peuplade d'Insubres, près de Feurs, auj. *Meys*.

MEDIOMATRICE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule, 1re Belgique, sur les bords de la Moselle. Cap. *Mediomatricum* ou *Divodurum*. Auj. *Metz*.

* **MEDIOXIME**, adj. des 2 g. Myth. Surnom par lequel les Romains désignaient les dieux d'un ordre inférieur, tenant le milieu entre les dieux et les hommes. Plaute appelle de ce nom les demi-dieux.

MÉDIOPECTORAL, **ALE**, adj. Qui a rapport à la médiopoitrine.

MÉDIOPOITRINE, s. f. Zool. Partie moyenne du dessous du corps d'un insecte, entre la tête et l'abdomen.

* **MÉDIQUE**, adj. des 2 g. Ant. et Hist. Qui concernait les Mèdes, et par extension les Perses, que les Grecs confondaient assez ordinairement avec les Mèdes. — *Guerres médiques*, celles que les Grecs soutinrent contre les Perses au commencement du Ve siècle av. J. C. Les guerres médiques sont au nombre de trois. — On appelait *robe médique*, une robe des anciens Perses, assez semblable au caftan des Persans modernes. C'était une robe d'honneur qu'on n'avait le droit de porter qu'en vertu d'une concession du prince, ou d'un privilège attaché à la place qu'on occupait. — La *déesse médique* était une Némésis placée dans un bourg de l'Attique; sa statue collossale avait été taillée dans un bloc de marbre apporté par Xerxès. — *Mur médique*, V. le mot MURAILLE du Compl — *Herbe médique*, herbe qui croissait abondamment dans les pâturages voisins de Nysa. On croit que c'était le trèfle commun.

MÉDISTERNUM, s. m. (pr. *médisternome*). Zool. Partie moyenne du sternum ou de ce qui en tient lieu chez les insectes.

* **MÉDITATEUR**, s. m. En général, celui qui médite. On ne trouve aucune trace dans l'histoire philosophique de cette prétendue secte de *méditateurs* dont il est question au Dictionnaire.

* **MÉDITATIF**, **IVE**, adj. Gramm. lat. Surnom de certains verbes qui n'expriment pas tant l'action que la disposition de cette action. Ils sont terminés en *urire*. Ainsi *parturire* n'est pas accoucher, mais éprouver les douleurs de l'enfantement. Plusieurs langues, telles que le turc, ont aussi des *verbes méditatifs* ou *désidératifs*.

* **MÉDITERRANÉE**, subst. f. Géogr. On donne quelquefois ce nom aux mers qui sont presque de toute part entourées de terres. La mer Noire, le golfe Arabique, le golfe Persique, sont des Méditerranées.

MÉDITERRANÉEN, **ENNE**, adj. Hist. nat. Qui croît, qui se trouve dans l'intérieur des terres. Les botanistes ont nommé ainsi une région du globe, sous le rapport de la production des plantes. — On donne le même surnom aux poissons de la Méditerranée.

MÉDITRINALES, s. f. pl. Ant. Fête célébrée par les Romains en l'honneur de *Méditrine*, à l'époque où l'on goûtait le vin nouveau, regardé comme très-bon pour la santé.

MEDITRINE, n. pr. f. Myth. Nom d'une divinité romaine qui présidait aux guérisons et à la confection des médicaments.

MEDITULLIUM, s. m. (pr. *méditul-liome*). Mot latin qui littéralement signifie *le milieu des choses*. Il se prend en anatomie pour la partie spongieuse de l'intérieur des os.

* **MEDIUS FIDIUS**, interj. (pr. *médiuce fidiuce*) (abr. des mots lat. *me Dius Fidius adjuvet*, que le Dieu de la bonne foi me soit en aide). Ant. rom. Formule elliptique de serment. Quelques archéologues ont pris *Medius* pour le nom d'un héros fils de Mars, fondateur de Cures. V. FIDIUS, au Complément.

MÉDIVALVE, adj. des 2 g. Bot. Qui s'attache au milieu des valves d'un fruit.

MEDIX-TUTIQUE. Ant. V. MEDDIX, au Complément.

MEDJERDAH, n. pr. f. Géogr. Fleuve d'Afrique, dans l'Algérie et l'État de Tunis. Cours, 380 kil.

MÉDOACUS, n. pr. m. (pr. *médoa-kuce*). Géogr. anc. Nom de deux rivières de la Vénétie, qui se jettent dans l'Adriatique. La plus considérable, qui passe sous les murs de Padoue, porte aujourd'hui le nom de *Brenta*; l'autre, qui arrose Bassano, s'appelle le *Bacchiglione*.

MÉDO-BACTRIEN, IENNE, adj. Ant. Qui appartient aux Mèdes et aux Bactriens. L'empire *Médo-Bactrien*, celui qui succéda à l'empire d'Assyrie.

MÉDOBRIGA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Lusitanie, peu éloignée de la mer. Aujourd'hui *Armenha*.

* **MÉDOC**, n. pr. m. Géogr. Ancienne contrée de France, dans le Bordelais, aujourd'hui partie du dép. de la Gironde. C'est le pays situé entre le fleuve et la mer. Ch.-l. Lesparre.

MÉDON, n. pr. m. Temps hér. Tyrrhénien changé en dauphin par Bacchus. — Centaure qui combattit contre les Lapithes, aux noces de Pirithoüs. — Fils d'Anténor, tué au siège de Troie. — Poëte ou rapsode attaché à la cour d'Ulysse. — Fils de Pylade et d'Électre.

MÉDONTIDE, adj. et s. m. Hist. anc. Descendant de Médon, fils de Codrus, dernier roi d'Athènes, élu par les Athéniens premier archonte perpétuel. Les *Médontides* furent en possession de l'archontat perpétuel pendant près de trois siècles.

MÉDO-PERSE, adj. des 2 g. Ant. Qui concerne l'empire fondé par Cyrus. — Surnom d'une sorte de coiffure qui était en usage chez les Mèdes et chez les Perses. — *Famille médo-perse*, nom générique donné à toutes les peuplades qui habitent l'Iran. On dit aussi *médo-persique*.

MÉDOQUIN, INE, adj. et n. pr. Géogr. Habitant du Médoc. — Qui concerne le Médoc ou ses habitants.

MÉDRASCHIM, s. m. (en hébreu *commentaires*, forme plur.). Nom par lequel les juifs désignent leurs commentaires allégoriques de l'Écriture sainte, et principalement du Pentateuque et des cinq livres dont ils ont composé un second Pentateuque, le Cantique des cantiques, Ruth, les Lamentations, Esther et l'Ecclésiaste.

* **MÉDRESSÉ**, s. m. Nom générique donné à tous les collèges musulmans.

MÉDUANA, n. pr. f. Nom latin de la rivière que nous appelons la *Mayenne*.

MÉDULE, adj. et n. pr. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la deuxième Aquitaine, au N. des Bituriges Vibisques, dans le Médoc. — Il y avait un autre peuple de ce nom au S. des Centrons, dans les Alpes Graïennes.

MÉDULLE, s. f. (en lat. *medulla*). Bot. Moelle des végétaux ligneux.

MÉDULLEUX, EUSE, adj. Bot. Se dit des parties des plantes qui sont remplies de moelle.

MÉDULLINE, s. f. Chim. Moelle des végétaux, envisagée dans sa composition chimique.

MÉDUS, n. pr. m. (pr. *méduce*). Temps hér. Fils de Médée, à qui les uns donnent pour père Égée, et les autres Jason.

MÉDUSAIRE, adj. et s. m. Zool. Qui ressemble à une méduse. — MÉDUSAIRES, s. m. pl. Famille d'animaux marins non vertébrés, de la classe des radiaires.

* **MÉDUSE**, n. pr. f. Temps hér. Fille de Phorcys et d'un monstre marin; une des trois Gorgones. Elle était extrêmement belle, et fut aimée de Neptune, qui, en la poursuivant, profana le temple de Minerve. Cette déesse changea les cheveux de Méduse en serpents, et elle doua sa figure de la faculté de changer en pierre tous ceux qui la regarderaient. Protégé par cette déesse, qui lui prêta son égide, Persée coupa la tête de Méduse, l'attacha sur son bouclier et la porta dans toutes ses expéditions. — *Méduse* est encore le nom de plusieurs femmes des temps fabuleux, d'une fille de Priam, etc. — Astron. *Méduse*, constellation qui se rattache au signe du Bélier. — s. f. Zool. Genre d'acalèphes qui sert de type à la famille des médusaires. — Papillon d'Europe.

MÉDUSER, v. a. Néol. Remplir de stupeur, pétrifier.

MÉDUSIEN, IENNE, adj. Qui concerne Méduse. Les néologues se sont emparés de ce mot et l'ont employé au fig. pour *pétrifiant*.

MÉDUSULE, s. f. Bot. Genre de champignons.

MEDWAY, n. pr. f. (pr. *médouée*). Géogr. Rivière d'Angleterre. Elle a sa source dans le comté de Surrey, et se divise en deux branches, dont l'une va se jeter dans la mer d'Allemagne et l'autre va s'unir à la Tamise.

MÉESIE, s. f. Bot. Genre de mousses.

MEETING, s. m. (pr. *mitigue*). Mot anglais qui signifie assemblée, et se dit plus particulièrement des assemblées populaires qui ont un but politique, ou qui se rapportent à un objet qui intéresse la nation. Les élections sont presque toujours précédées de *meetings*, où se rassemblent parfois jusqu'à trente mille individus. L'objet du *meeting* est annoncé d'avance par des placards. — Quoique les *meetings* n'appartiennent qu'au peuple anglais, on a donné ce nom aux manifestations du même genre qui ont eu lieu dans la Belgique: *Le meeting de Courtrai*.

MÉFIABLE, adj. des 2 g. Vieux mot qui signifiait: à qui on ne peut se fier, en qui on ne doit avoir aucune confiance.

MÉGABRONTÈS, n. pr. m. Temps hér. Guerrier tué par Hercule.

MÉGABYSE, s. m. (du gr. μέγα, fort; βύζω, crier). Ant. gr. Nom de certains prêtres qui desservaient le temple de Diane à Éphèse.

MÉGACARPÉE, s. f. (du gr. μέγας, grand; καρπὸς, fruit). Bot. Genre de plantes crucifères de la Sibérie.

* **MÉGACÉPHALE**, adj. des 2 g. Zool. Se dit d'un animal qui a une très-grosse tête. — En botanique, on l'applique aux plantes dont les fleurs forment une sorte de boule.

MÉGADÈRE, s. m. (du gr. μέγας, grand; δέρας, peau). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

* **MÉGADERME**, s. m. (du gr. μέγας, grand; δέρμα, peau). Zool. Genre de mammifères des Indes de la famille des vespertilionides, qui ont pour caractère un grand développement au-dessus des narines.

MÉGADOMESTIQUE, s. m. Hist. Officier de la cour des empereurs de Constantinople, dont les fonctions répondaient à celles de grand sénéchal.

MÉGALECTROMÈTRE, s. m. Phys. Instrument propre à mesurer les grandes quantités d'électricité.

MÉGAGNATHE, s. m. (du gr. μέγας, grand; γνάθος, mâchoire). Zool. Genre d'insectes coléoptères qui ont une grande bouche.

MÉGAHÉTÉRIARQUE, s. m. (du gr. μέγας, grand; ἑταῖρος, ami; ἀρχη, commandement). Hist. Grand officier de la cour de Constantinople, sous les empereurs grecs. C'était, suivant Fleury, l'officier qui commandait en chef les troupes étrangères de la garde impériale.

MÉGALANTHE, adj. des 2 g. (du gr. μέγας, μέγαλος, grand; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit des plantes qui ont de grandes fleurs.

MÉGALARTE, n. pr. m. (du gr. μέγας, grand; ἄρτον, pain). Nom d'un personnage qui avait enseigné aux hommes l'art de faire du pain. Cérès avait reçu des Béotiens le surnom de *Mégalarte*, et il est assez probable que le prétendu Mégalarte n'était pas autre que cette déesse.

MÉGALARTIES, s. f. pl. Ant. gr. Fêtes que les Déliens célébraient tous les ans, et pendant lesquelles on offrait de grands pains à Cérès. — C'était aussi un nom des thesmophories.

MÉGALASCLÉPIADES, s. f. pl. (du gr. μέγας, grand; Ἀσκληπιός, nom grec d'Esculape). Ant. gr. Fêtes célébrées à Épidaure en l'honneur d'Esculape.

MÉGALÉ, adj. f. (du gr. μέγαλη, grande) Myth. Surnom de Junon et de Cybèle.

* **MÉGALÉSIES**, s. f. pl. Ant. Fêtes instituées à Rome en l'honneur de Cybèle, vers l'époque de la deuxième guerre punique, quand la pierre sacrée fut apportée à Rome par Scipion Nasica. Elles avaient lieu au milieu du mois d'avril.

MÉGALÉSIUM, s. m. (pr. *mégaléziome*). Ant. Nom d'un temple de Cybèle.

MÉGALÉTOR, adj. et s. m. (du gr. μεγαλήτορ, courageux). Myth. Surnom d'Apollon. — Fils de Munychus, métamorphosé en oiseau ou en ichneumon.

MÉGALOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. μέγας, αλος, grand; καρπὸς, fruit). Bot. Qui produit de grands fruits.

MÉGALOCHIRE, adj. des 2 g. (du gr. μέγας, αλος, grand; χείρ, main). Zool. Qui a de grandes mains ou de grands tentacules.

MÉGALOGONE, adj. m. (du gr. μέγας, αλος, grand; γωνία, angle). Minér. Se dit d'un crystal dont les faces font entre elles des angles très-obtus.

* **MÉGALOGRAPHIE**, s. f. Didact. Art de traiter par la peinture des sujets grands et élevés.

MÉGALOMAZE, adj. f. (du gr. μέγας, αλος, grand; μᾶζα, gâteau). Myth. Surnom de Cérès.

MÉGALOMÈTRE, adj. des 2 g. (du gr. μέγας, αλος, grand; μέτρον, mesure). Bot. Se dit des plantes dont le calice est divisé en un grand nombre de parties.

MÉGALONYX, s. m. (du gr. μέγας, αλος, grand; ὀνύξ, ongle). Zool. Genre de mammifères fossiles. — Genre d'oiseaux d'Amérique.

MÉGALOPE, s. m. (du gr. μέγας, αλος, grand; ὄψ, œil, ou πούς, pied). Zool. Genre de crustacés décapodes de la famille des macroures. — Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des eupodes. — Genre de poissons qui habitent la mer des Indes.

MÉGALOPHRYDE, s. m. (du gr. μέγας, αλος, grand; ὀφρὺς, sourcil). Genre de reptiles batraciens.

MÉGALOPIDÉ, ÉE, adj. et s. m. Zool. Qui ressemble au mégalope.—MÉGALOPIDÉS, s. m. pl. Famille de crustacés.

MÉGALOPOLIS, n. pr. m. Géogr. anc. Capitale de l'Arcadie, sur l'Hélisson, à peu de distance de son embouchure, dans l'Alphée. Cette ville fut bâtie par Épaminondas. En 372 av. J. C., *Mégalopolis* devint la rivale de Sparte qui fit tous ses efforts pour la détruire. Patrie de l'historien Polybe. Aujourd'hui *Sinano*.

MÉGALOPOLITAIN, AINE, adj. et n. pr. Géogr. anc. Habitant de Mégalopolis.

MÉGALOPORE, adj. des 2 g. (du gr. μέγας, αλος, grand; πόρος, pore). Hist. nat. Qui a de très-grands pores.

MÉGALORHIZE, adj. des 2 g. (du gr. μέγας, αλος, grand; ῥίζα, racine). Bot. Qui a de grosses racines.

MÉGALOSAURE, s. m. (du gr. μέγας, αλος, grand; σαῦρος, lézard). Zool. Grande espèce de lézard fossile.

MÉGALOSPERME, adj. des 2 g. (du gr. μέγας, αλος, grand; σπέρμα, graine, semence). Bot. Qui a de grosses graines.

MÉGALOSSACUS, n. pr. m. Temps hér. Cyzicénien tué par Castor et Pollux, dans l'expédition des Argonautes.

MÉGALOTE, adj. des 2 g. (du gr. μέγας, αλος, grand; οὖς, ὠτὸς, oreille). Zool. Qui a de grandes oreilles. — s. m. Mammifère d'Afrique.

MÉGALOTROQUE, s. m. (du gr. μέγας, αλος, grand; τροχὸς, corps rond). Zool. Genre d'animaux infusoires, dont le corps est orbiculaire.

MÉGALURE, s. m. (du gr. μέγας, αλος, grand; οὐρὰ, queue). Zool. Genre d'oiseaux qui ont une longue queue.

MÉGAMÈDE, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Arnéus et femme de Thespius, qui la rendit mère de cinquante filles connues sous le nom Thespiades.

MÉGANÉRÉIDE, s. f. (du gr. μέγας, αλος, grand; νηρεΐδες, néréides). Zool. Grande espèce d'annelides. — MÉGANÉRÉIDES, s. m. pl. Groupe de néréides qui comprend les plus grandes espèces.

MÉGANIRE, n. pr. f. Temps hér. Femme de Célée et mère de Triptolème. On l'appelait aussi *Melanire*.

MÉGANTHE, adj. des 2 g. (du gr. μέγας, grand; ἄνθος, fleur). Bot. Synon. de *mégalanthe*.

MÉGANYCTÈRE, s. m. (du gr. μέγας, grand; νύκτερος, nocturne). Zool. Grande espèce de chauve-souris.—MÉGANYCTÈRES, s. m. pl. Groupe de chauves-souris qui comprend les plus grandes espèces connues.

MÉGAPENTHE, n. pr. m. Temps hér. Fils de Prœtus, qui succéda sur le trône d'Argos à Acrisius. — Nom d'un fils que Ménélas eut de son esclave Téridaé.

MÉGAPODE, s. m. (du gr. μέγας, grand; πούς, ποδὸς, pied). Zool. Genre d'oiseaux des îles de la mer du Sud, que Drapiez a placés dans les passereaux, et Cuvier dans les échassiers.

MÉGAPTÉRYGIEN, IENNE, adj. (du gr. μέγας,

grand; πτέρον, aile, nageoire). Zool. Se dit des poissons qui ont de grandes nageoires.

* **MÉGARE**, n. pr. f. Myth. Fille de Créon, roi de Thèbes, qui la fit épouser à Hercule pour prix du secours que celui-ci lui avait donné dans la guerre d'Orchomène. Mais pendant que le héros était aux enfers, Lycus voulut enlever *Mégare*, l'épouser lui-même et devenir par là possesseur du trône de Thèbes. Hercule revint à propos, tua Lycus et rétablit Créon. Junon irritée de la mort de Lycus, qu'elle protégeait, rendit Hercule si furieux, que dans un accès de rage il tua *Mégare* et les trois enfants dont elle l'avait rendu père. — Géogr. anc. Ville de la Grèce, entre Corinthe et Athènes, capitale de la Mégaride. Elle fut fondée vers l'an 1130 av. J. C. Gouvernée d'abord par des rois, elle s'érigea plus tard en république, fut subjuguée par les Athéniens et délivrée par les Héraclides.—Plusieurs autres villes de la Grèce ont porté aussi le nom de *Mégare*. — s. m. Ant. V. MÉGARON, au Complément.

MÉGARÉE, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Apollon; on lui attribuait la fondation de Mégare. — Petit-fils de Neptune et père d'Hippomène. Il donna son nom à une ville appelée jusque-là Nysa, dans la Béotie. — Fils de Jupiter et d'une des Sithnides. Guidé par une troupe de grues, il se sauva du déluge de Deucalion en gagnant à la nage le mont Géranie. On l'appelle aussi *Mégarus*.

* **MÉGARÉEN, ENNE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de la Mégaride ou d'une des villes appelées Mégare. On dit aussi *Mégarien*.—Comme les *Mégaréens* passaient pour railleurs, on appelait *ris mégaréen*, ce que nous appelons ris sardonique.

MÉGARIDE, n. pr. f. Géogr. anc. Petite contrée de la Grèce, entre la Corinthide, l'Attique et la mer. Nysa et Mégare étaient ses villes principales.

MÉGARIQUE, adj. des 2 g. Ant. Qui concerne Mégare ou les Mégariens. — *École mégarique*, école de philosophie fondée à Mégare par Euclide, natif de cette ville. Les membres de cette école s'occupaient principalement des moyens d'acquérir la science morale.— Une secte de médecins a porté aussi le nom de *mégarique*.

MÉGARON, s. m. (en gr. μέγαρον). Ant. Mot grec qui servait à désigner le lieu où se rendaient les oracles dans le temple de Delphes. Plus tard, on en fit un mot générique qui signifiait temple ou sanctuaire. — On donnait aussi ce nom à des fosses qu'on creusait sous terre aux fêtes des Thesmophories, pour y jeter des cochons de lait qu'on offrait pour victimes.

MÉGAS, n. pr. m. (pr. *mégdce*). Temps hér. Père de Périmus, qui fut tué par Patrocle au siége de Troie.

* **MÉGASCOPE**, s. m. Instrument d'optique inventé en 1780. Il se compose d'une lentille achromatique placée à l'extrémité d'un cône dont la base forme une boîte où sont placés les objets à observer : ils y sont éclairés soit par une lampe, soit par une ouverture qui donne accès à la lumière du jour. On peut observer et dessiner ainsi des objets plus volumineux et plus opaques que ceux qu'on soumet au microscope.

MÉGASPHINS, adj. et s. m. pl. Sorciers chaldéens.

MÉGASTACHYE, s. f. (du gr. μέγας, grand; στάχυς, épi). Bot. Genre de plantes graminées.

MÉGASTACHYÉ, ÉE, adj. (même étym.). Bot. Se dit des plantes qui ont des fleurs disposées en longs épis.

MÉGASTOME, adj. des 2 g. (du gr. μέγας, grand; στόμα, bouche). Hist. nat. Qui a une grande bouche, une grande ouverture. — s. m. Nom de certaines coquilles univalves.

MÉGATHÉRIUM, s. m. (du gr. μέγας, grand; θηρίον, animal). Zool. Genre de mammifères fossiles renfermant des animaux de très-grande taille, dont les restes ont été découverts en 1789 dans les couches superficielles du terrain d'alluvion de l'Amérique du Sud.

MÉGATOME, s. m. (du gr. μέγας, grand; τόμη, division). Zool. Genre de coléoptères.

MÉGELLE, s. f. Relat. Assemblée de seigneurs persans, à l'occasion d'une cérémonie publique. — On donne le même nom à une espèce de grand conseil qui se tient à la cour de Perse.

MÉGER, s. m. Nom que l'on donne, dans quelques endroits, à un métayer, à un cultivateur qui exploite le fonds d'un autre individu, à la condition de partager les fruits.

* **MÉGÈRE**, s. f. Zool. Genre de serpents. — Nom donné à un papillon d'Europe.

MÉGERIE, s. f. Agric. Produit brut d'une terre dont les fruits se partagent entre le propriétaire et le fermier.

MÉGÈS, n. pr. m. Temps hér. Guerrier grec, fils de Phylée; il fut au nombre des amants d'Hélène. — Guerrier troyen qui fut blessé par Admète, la nuit de la prise de Troie.

MÉGESSARÈS, n. pr. m. Père de Pharnace, l'épouse de Sandacus.

MÉGÉTHOLOGIE, s. f. (du gr. μέγεθος, grandeur; λόγος, discours). Mot proposé par M. Ampère pour remplacer le mot algèbre. C'est la connaissance des moyens à l'aide desquels on remonte aux valeurs des quantités inconnues, en partant des conditions auxquelles elles doivent satisfaire.

MÉGILLE, s. f. Zool. Genre d'hyménoptères.

MÉGISSER, v. a. Techn. Passer une peau en mégie.

MÉGISTANE, s. m. (du gr. μέγιστος, superl. de μέγας, grand). Ant. Nom que l'on donnait quelquefois aux grands de l'empire des Parthes.

MÉGISTANE, adj. des 2 g. (du gr. μέγιστος, très-grand). Zool. Se dit de certains oiseaux de grande taille. — MÉGISTANES, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

MÉGISTO, n. pr. f. Myth. Un des noms de Calisto.

MÉGNIE, s. f. Vieux mot qui signifiait la famille entière, tous les habitants d'une maison. On le trouve dans La Fontaine : *Les père et mère et toute la mégnie jusqu'aux voisins.*

MÉGOUVERNEMENT, s. m. Néol. Mauvais gouvernement; action de mal gouverner.

MÉGOUVERNER, v. a. Néol. Mal gouverner. Ce mot et le précédent n'ont pas été adoptés.

MEG-PUNNAÏSME, s. m. Hist. Association de brigands formée à Delhy. Ils s'introduisent dans les habitations, massacrent tous ceux qu'ils y rencontrent, et n'épargnent que les enfants qu'ils vont vendre comme esclaves. Plusieurs des bandes du *meg-punnaïsme* ont déjà été détruites par les troupes de la compagnie des Indes.

MÉGUIDER, v. a. Néol. Mal guider, mal conduire; fourvoyer.

MEGYES, n. pr. m. V. MÉDIASCH, au Complément.

MÉHADU, n. pr. m. Myth. ind. Divinité subalterne qui fut créée avant la terre, et qui sera envoyée à la fin de la période actuelle pour détruire le monde.

MÉHAH, s. m. Ant. Monnaie d'Égypte et de l'Asie-Mineure.

MEHAING, s. m. Mot de notre ancienne législation, signifiant coup qui produit une plaie ou même qui cause la perte d'un membre.

MÉHARA, s. m. Mot arabe qui signifie dromadaire. On le trouve dans plusieurs relations.

MEHCHER, s. m. Lieu voisin de la Mecque, où doit avoir lieu le jugement dernier, suivant la croyance des Persans.

MÉHÉDI (AL), n. pr. et s. m. (en ar., *croyant en un dieu*, ou, *directeur céleste*). Hist. or. Titre qu'ont pris à diverses époques plusieurs princes arabes ou maures, à la fois conquérants et missionnaires. Les trois premiers princes fatimites d'Afrique, depuis Obéidollah, qui se disait descendant du prophète par Fatime sa fille, et qui, suivant plusieurs historiens, était d'origine juive, jusqu'à Moez, qui vers l'an 969 de l'ère vulgaire s'empara de l'Égypte où il bâtit le Caire, ont porté le nom d'*al Méhédi*. — *Al méhédi* est aussi le nom du douzième imam que les schyistes attendent comme un messie et qui doit rétablir un jour le califat universel. — C'est encore le nom par lequel les Druses désignent leur prophète Hakem dans sa quatrième incarnation. On dit aussi *Mahadi*.

MEHER, n. pr. m. Myth. parse. Nom de l'ange qui donnait aux champs la fertilité, et protégeait les fruits de la terre.

* **MEHERCULE**, interj. (abrév. des mots lat. *Hercule, me adjuva*, Hercule, sois-moi en aide). Ant. rom. Formule de serment que les hommes seuls pouvaient employer. On disait aussi *Mehercle*.

MÉHKÉMEH, s. m. Chez les Ottomans, nom d'un tribunal ou cour de justice.

MEHRAB, s. m. Partie de la mosquée qui répond à la place de l'autel dans nos églises.

MEHTER, s. m. Officier chargé du transport et de la garde de tous les objets de campement, dans les armées turques. — On donne le même titre au concierge de l'hôtel du grand vizir à Constantinople. Les *mehters* ont un chef, *mehter-bachi*, qui est directeur de la musique militaire du sérail.

MEHUN, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Cher, sur l'Yèvre. 3,600 hab. On l'appelle aussi *Mehun-sur-Yèvre*; quant à *Mehun-sur-Loire*. V. MEUNG, au Compl.

MÉIAGOGUE, s. m. (du gr. μειαγωγὸς). Ant. gr. V. MIAGOGUE, au Complément.

MEIBOMINE, s. f. Anat. Sécrétion des glandes palpébrales.

MEIBOMIUS, n. pr. m. (pr. *meibomiuce*) (anatomiste né à Lubeck en 1638). Anat. *Glandes de Meibomius*, follicules pituitaires des paupières; *trou de Meibomius*, trou aveugle de la langue.

MEI-KONG, n. pr. m. Géogr. Grand fleuve de l'Asie, qui a sa source dans les montagnes du Tibet, traverse l'empire d'Annam et se jette dans la mer de la Chine. On l'appelait autrefois *Camboge* et *Ménamkong*. Il ne faut pas confondre ce fleuve avec le *Meïnam*. V. plus loin MEÏNAM.

MEILHAN, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. de Lot-et-Garonne. 2,500 hab.

* **MEIN**, n. pr. m. Géogr. Rivière d'Allemagne qui prend sa source en Bavière et se forme de la réunion du *Mein rouge* et du *Mein blanc*. Il se jette dans le Rhin vis-à-vis de Mayence, après un cours de 448 kil. Le *Mein* donne son nom à deux cercles de la Bavière. — Le *Mein supérieur*, ou *Haut-Mein*, a 425,000 hab. Ch.-l. Bayreuth. — Le *Mein inférieur*, ou *Bas-Mein*, compte 499,000 hab. Ch.-l. Wurtzbourg. — Le *Mein-et-Tauber*, cercle du grand-duché de Bade, a 96,000 hab. Ch.-l. Wertheim. On écrit aussi *Main* (en lat. *Maganus*).

MEÏNAM, n. pr. m. Géogr. Fleuve considérable de l'Asie, qui descend des montagnes du Tibet, traverse l'empire des Birmans, le royaume de Siam, et se jette dans le golfe de Siam. 1,400 kil. de cours.

MEINDER, n. pr. m. Géogr. Rivière de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie : elle se jette dans l'Archipel. C'est l'ancien *Méandre*.

* **MEININGEN**, n. pr. m. Géogr. Duché d'Allemagne, entre ceux de Saxe-Gotha, de Saxe-Hilderberghausen, de Saxe-Weimar, etc. Il appartient à la maison de Saxe-Gotha, branche ernestine. 130,000 hab. *Meiningen*, capitale, en a 5,600. On écrit aussi *Meinungen*.

MEÏOGONÈ, adj. des 2 g. (du gr. μείων, moindre; γωνία, angle). Minér. Se dit d'une substance qui crystallise en prismes dont les pans forment des angles qui diminuent successivement.

MÉIOSE, s. f. (du gr. μείων, moindre). Méd. Diminution, déclin, décroissement.

MÉIOSTÉMONE, adj. des 2 g. (du gr. μείων, moindre; στήμων, étamine). Bot. Se dit des plantes qui ont plus de pétales ou de divisions de la corolle que d'étamines.

MEIRIN, s. m. (en lat. *majorimus*). Anc. législ. Maire, échevin. Suivant Fleury, c'était, dans certains endroits, des officiers créés sous prétexte d'administrer la justice, mais avec la mission secrète de lever des impôts sur les biens de l'Église.

MEISSAC, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Corrèze. 2,500 hab.

MEISSEN, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Saxe, dans la Misnie et sur l'Elbe. 6,500 hab. Château. Manufacture de porcelaine, cartes à jouer, etc.

MEISTERSÆNGER, s. m. (en all. *maître chanteur*). Membre d'une corporation de poëtes et de musiciens, de la classe des bourgeois et des artisans, successeurs des anciens *minnesængers*, troubadours allemands. En 1378, l'empereur Charles IV leur accorda des armoiries et des lettres de franchise. Leurs chants roulent sur des sujets d'histoire, de morale ou de religion.

MÉJANE, s. f. Zool. Jeune dorade.

MEKHITARISTE, adj. et s. m. Hist. relig. Membre d'un ordre d'Arméniens catholiques qu'on appelle aussi *Ordre de Saint-Lazare*, et qui fut fondé à Venise dans la petite île de Saint-Lazare, en 1717, par *Mekhitar* de Sebaste. Pour entrer dans cet ordre, il faut être docteur en théologie ou ès lettres. On a établi dans ce monastère une imprimerie pour les langues orientales, et il s'y trouve une riche collection de manuscrits.

MEKRAN, n. pr. m. Géogr. Vaste province du Beloutchistan. Cette contrée, dont les rares habitants sont nomades, répond à l'anc. *Gédrosie*.

MEKTOUBDJI, s. m. Titre qu'on donne à Constantinople au premier secrétaire du grand vizir et au secrétaire du ministre des finances.

MÉLACORYPHE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας,

noir, κορυφή, sommet de la tête). Zool. Se dit des animaux qui ont le sommet de la tête noir.

MÉLADERMIE, s. f. (du gr. μέλας, noir; δέρμα, peau). Méd. Teinte noire de la peau.

* **MÉLADOS**, s. m. Nom d'un cheval qui a le poil blanc, les yeux bleuâtres et des dartres aux naseaux : c'est le résultat d'une sorte d'albinisme.

MÉLAGASTRE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a le ventre noir.

MÉLAÏNE, s. f. (du gr. μέλας, noir). Chim. Matière colorante noire que la chimie a extraite de l'encre des seiches.

MÉLAÏNIS, adj. f. (en gr. μελαινίς). Myth. Surnom donné à Vénus; il signifie *noire*, ce qui veut dire que Vénus aime la nuit. — On donnait la même épithète à Cérès, à cause du long deuil qu'elle a porté après l'enlèvement de Proserpine.

MÉLALEUCÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui a quelque analogie avec le mélaleuque. — **MÉLALEUCÉES**, s. f. pl. Tribu de plantes myrtacées.

MÉLALEUQUE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; λευκός, blanc). Hist. nat. Qui est noir et blanc. — s. m. Genre de plantes de la famille des myrtacées, originaires de l'Australie.

MÉLALOME, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; λῶμα, bordure). Hist. nat. Qui est bordé d'une sorte de frange noire.

MÉLALOPHE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; λόφος, huppe). Zool. Qui a une aigrette ou une huppe noire.

MÉLAM, s. m. Chim. Corps pulvérulent, d'un blanc grisâtre, qui est un produit de la décomposition du sulfo-cyanure d'ammonium.

MELAMBIUM, n. pr. m. (pr. *mélanbiome*). Géogr. anc. Ville de Thessalie, dans la Phthiotide.

MÉLAMBO, s. m. Écorce amère et résineuse d'un arbre qui croît en Amérique, et que les naturalistes n'ont pas encore classé.

MÉLAMÈRE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; μέρος, membre). Zool. Qui a les membres noirs en tout ou en partie.

MÉLAMINE, s. f. Chim. Base salifiable produite par le mélam.

MÉLAMPE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; πούς, pied). Zool. Qui a les pieds noirs. — n. pr. m. Temps hér. Fils d'Amithaon d'Argos, fameux devin et médecin habile; il guérit de leur folie les filles du roi Prœtus avec de l'ellébore, qu'on appela depuis *mélampodion*. Le roi, pour le récompenser, lui fit épouser l'aînée de ses filles et lui donna plusieurs villes de son royaume. Après sa mort, il fut honoré comme un des dieux de la médecine. — Un autre *Mélampe* fut compagnon d'Hercule et père de deux guerriers tués par Énée. — Un fils d'Atrée, un fils de Priam, un des chiens d'Actéon, portèrent le nom de *Mélampe*. — s. m. Zool. Espèce de papillon.

MÉLAMPODE, s. m. (du gr. μέλας, noir; πούς, ποδός, pied). Bot. Genre de plantes à tiges noires, qui appartient à l'Amérique du Sud.

MÉLAMPODÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à un mélampode. — **MÉLAMPODÉES**, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le mélampode.

MÉLAMPODION, s. m. (en gr. μελαμπόδιον). Nom donné par les anciens à l'ellébore, en l'honneur de Mélampe. V. ce nom, au Compl.

* **MÉLAMPYGE**, adj. des 2 g. et s. m. Surnom d'Hercule, vainqueur des Cercopes. — Nom d'un rocher du mont Anopée, en Phocide, près du sentier par où les Perses passèrent pour tourner la position des Thermopyles.

MÉLANACRE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; ἄκρον, bout). Hist. nat. Qui est noir à son extrémité.

MÉLANANTHE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; ἄνθος, fleur). Bot. Qui porte des fleurs noires.

MÉLANANTHÈRE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; ἀνθήρα, anthère). Bot. Qui a les anthères noires.

MÉLANCHÈTE, n. pr. m. Myth. Nom d'un des chiens d'Actéon.

MÉLANCHLÈNE, adj. et s. des 2 g. (pr. *mélanklène*) (du gr. μέλας, noir; χλαῖνα, manteau). Surnom donné à une tribu de Sarmates qui habitaient sur les bords du Tanaïs, parce qu'ils portaient un surtout ou manteau noir. — On appelait de même les habitants des îles Cassitérides. — Zool. Se dit des animaux qui ont la peau ou le pelage noir. — **MÉLANCHLÈNES**, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

MÉLANCHLORE, adj. des 2 g. (pr. *mélanklore*) Méd. Qui est atteint de mélanchlorose. On dit aussi *mélanchlorotique*.

* **MÉLANCHLOROSE**, s. f. Sorte de maladie analogue à la jaunisse, et dans laquelle la peau prend une teinte noirâtre.

MÉLANCHRYSE, s. m. (pr. *mélankrize*) (du gr. μέλας, noir; χρυσός, or, couleur d'or). Bot. Genre de plantes synanthérées du cap de Bonne-Espérance.

MÉLANCHTHONIEN, IENNE, adj. et s. (pr. *mélanktonien*). Hist. relig. Nom par lequel on désigna les protestants qui acceptèrent l'acte de médiation appelé *intérim*, offert à *Mélanchthon*, disciple et successeur de Luther, et accueilli par lui au nom de son parti, qui se composait de tous les luthériens mitigés.

MÉLANCONIEN, s. m. (du gr. μέλας, noir; κόνιον, poussière). Bot. Espèce de champignons.

* **MÉLANDRE**, s. m. (du gr. μελάνδρυς, nom que les Grecs donnaient au thon). Il ne fuit pas l'homme plus que ne font les autres poissons.

MÉLANÉ, ÉE, adj. (du gr. μέλας, noir). Hist. nat. Qui est de couleur noire. — *Mélané*, n. pr. f. Une des filles de Neptune, qui donna son nom au fleuve Mélas de la Béotie, connu jusque-là sous le nom de *Nilus*.

MÉLANÉE, n. pr. m. Temps hér. Centaure qui, dans le combat des noces de Pirithoüs, prit la fuite devant le Lapithe Dryas. — Roi des Dryopes, qui se disait fils d'Apollon et qui fit la conquête de l'Épire. — Guerrier éthiopien, compagnon de Persée, tué aux noces de ce héros. — Nom d'un des chiens d'Actéon.

MÉLANÉGIS, adj. m. (du gr. μέλαινα, noire; αἰγίς, bouclier). Myth. Surnom de Bacchus. Les habitants d'Hermione célébraient tous les ans des jeux en l'honneur de *Bacchus Mélanégis*.

MÉLANELLE, s. f. (du gr. μέλας, noir). Zool. Genre d'animaux microscopiques.

MÉLANÈS, n. pr. m. Géogr. anc. Nom d'un golfe de la mer Égée, entre la Chersonèse et la Thrace. On l'appelait aussi *Mélas*.

MÉLANÉSIE, s. f. (du gr. μέλας, noir; νῆσος, île). Géogr. Nom d'une des quatre grandes divisions de l'Océanie, comprenant la Nouvelle-Guinée et les îles qui l'avoisinent, ainsi que toutes celles qui s'étendent à l'E. et au S. Les habitants de la *Mélanésie* sont noirs; quelques géographes admettent l'existence de deux races, l'une de *Papouas*, qui sont d'un noir jaune; et l'autre d'*Andamènes*, qui sont noirs couleur de suie. Végétation magnifique ou déserts immenses; animaux remarquables par des formes extraordinaires.

MÉLANÉSIEN, IENNE, adj. Géogr. Habitant de la Mélanésie. — Qui appartient à cette contrée.

* **MÉLANGE**, s. m. Mus. anc. L'une des trois parties de la mélopée grecque. C'était l'art de mêler et de nuancer les modes et les intervalles.

MÉLANGEOIR, s. m. Techn. Machine dont on se sert pour triturer et mêler les substances dont se compose la poudre à canon.

MÉLANGISTE, s. m. Mot par lequel on a désigné, au XVIII^e siècle, certains écrivains qui prétendaient mêler ensemble des choses essentiellement distinctes; fondre ensemble, sous prétexte de conciliation, des systèmes opposés, ou même introduire dans la langue des mots étrangers. Cette expression, qui se trouve dans les Mémoires de Trévoux, n'a point été adoptée.

MÉLANHÈME, s. m. (du gr. μέλας, noir; αἷμα, sang). Méd. Matières noires que rendent les malades dans la fièvre jaune.

MÉLANICTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; ἴκτερος, jaune). Hist. nat. Qui est marqué de noir et de jaune.

* **MÉLANIDE**, adj. f. Myth. Surnom de Vénus adorée dans un temple voisin du bois de Cranaé. V. **MÉLAÏNIS**, au Complément. — n. patron. Membre d'une famille puissante de Corinthe, qui descendait de *Mélas*. V. ce nom, au Complément. Les *Mélanides* se rendirent fameux par leurs longues contestations avec les *Bacchiades*. — adj. des 2 g. et s. f. Zool. Qui ressemble à une mélanie. — **MÉLANIDES**, s. f. pl. Famille de mollusques.

MÉLANIEN, IENNE, adj. Hist. nat. Qui a une teinte noire. — Zool. V., plus haut, **MÉLANIDE**. — *Mélanienne*, s. f. Une des variétés de l'espèce humaine, qui habite la terre de Diémen.

MÉLANION, n. pr. m Temps hér. Nom d'un des disciples de Chiron. — Un des noms d'Hippomène.

MÉLANIPPE, n. pr. f. Myth. Nymphe, mère de Béotus. — Fille d'Éole, qui après avoir eu deux fils de Neptune, épousa Métaponte, roi d'Icarie. — Fille de Chiron, connue sous le nom d'Ocyroé: elle fut métamorphosée en jument. — Reine des Amazones; Hercule lui enleva sa ceinture, qu'il apporta à Eurysthée. — Une des Méléagrides.

MÉLANIPPIES, s. f. pl. Ant. gr. Fêtes célébrées à Sicyone en l'honneur de Mélanippe, fille d'Éole.

MÉLANIPPUS, n. pr. m. (pr. *mélanippuce*). Myth. Fils de Mars et de Tritia. Il fonda une ville en Achaïe, et lui donna le nom de sa mère. — Fils de Thésée et de Périgyne; il conduisit en Carie une colonie grecque. — Guerrier thébain, fils d'Astacus; il périt dans la guerre des sept chefs. — Nom de plusieurs guerriers troyens et grecs.

MÉLANIQUE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir). Minér. Qui a une teinte noire ou des taches noires.

MÉLANISME, s. m. (même étym.). Zool. Affection particulière qui rend accidentellement noire la peau d'un animal, ou, du moins, lui fait prendre une couleur plus foncée qu'à l'ordinaire.

* **MÉLANITE**, s. m. Zool. Genre d'insectes lépidoptères diurnes.

MÉLANOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; καρπός, fruit). Bot. Dont les fruits sont de couleur noire.

MÉLANOCÉPHALE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête noire.

MÉLANOCÈRE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; κέρας, corne). Zool. Qui a les cornes ou les antennes noires.

MÉLANOCERQUE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; κερκός, queue). Zool. Qui a la queue noire.

MÉLANOCHIRE, adj. des 2 g. (pr. *mélanokire*) (du gr. μέλας, noir; χείρ, main). Zool. Qui a les mains noires.

MÉLANOCHLORE, adj. des 2 g. (pr. *mélanoklore*) (du gr. μέλας, noir; χλωρός, vert). Zool. Qui a le corps noir et vert.

MÉLANOCHROÏTE, s. f. (pr. *mélanokro-ite*) (du gr. μέλας, noir; χρόα, couleur). Minéral trouvé en Sibérie.

MÉLANODÈRE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; δερή, cou, gosier). Zool. Qui a la gorge ou le col de couleur noire.

MÉLANOGASTRE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a le ventre noir.

MÉLANOGNATHE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; γνάθος, joue). Zool. Qui a la mâchoire noire.

* **MÉLANOGRAPHITE**, s. f. (du gr. μέλας, noir; γράφω, graver). Minér. Pierre figurée sur laquelle on aperçoit des traits noirs.

MÉLANOLEUQUE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; λευκός, blanc). Hist. nat. Qui est noir et blanc; syn. de *mélaleuque*.

MÉLANOLOME, s. m. (du gr. μέλας, noir; λῶμα, frange). Bot. Genre de plantes dont les fleurs sont bordées de noir.

MÉLANOLOPHE, adj. des 2 g. Zool. Syn. de *mélalophe*. V. ce mot au Complément.

MÉLANONOTE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos noir.

MÉLANOPE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; ὄψ, ὀπός, œil). Zool. Qui a les yeux noirs.

MÉLANOMPHALE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; ὀμφαλός, ombilic). Bot. Qui a l'ombilic noir.

MÉLANOPHORE, s. m. (du gr. μέλας, noir; φορός, qui porte). Zool. Genre d'insectes diptères.

MÉLANOPHRIE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; ὀφρύς, sourcil). Zool. Qui a des sourcils noirs.

MÉLANOPHTHALME, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a les yeux noirs. — Par extension, qui a des taches entourées d'une bordure noire ayant la forme d'un œil.

MÉLANOPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; φύλλον, feuille). Bot. Se dit des plantes qui ont les feuilles noires.

MÉLANOPSIDE, s. m. (du gr. μέλας, noir; ὄψις, vue, apparence). Zool. Genre de mollusques trachélipodes.

MÉLANOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; πτέρον, aile). Zool. Qui a les ailes ou nageoires noires.

MÉLANOPYGE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; πυγή, derrière). Zool. Qui a le croupion noir.

MÉLANOPYRRHE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; πυῤῥός, rouge). Hist. nat. Qui est teint ou marqué de noir et de rouge ou couleur de feu.

MÉLANORHABDOTE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; ῥάβδος, raie). Hist. nat. Qui est marqué d'une raie noire.

MÉLANORHAMPHE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; ῥάμφος, bec). Zool. Se dit des oiseaux qui ont le bec noir.

MÉLANORHIZÉ, ÉE, adj. (du gr. μέλας, noir; ῥίζα, racine). Bot. Qui a les racines noires.

MÉLANORHYNQUE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; ῥύγχος, bec). Syn. de *mélanoramphe*.

MÉLANOS, adj. m. (du gr. μέλας, noir). Zool. Se dit des animaux dont le poil ou la peau deviennent noirâtres par suite de quelque accident.

* **MÉLANOSE**, s. f. (du gr. μέλας, noir; νόσος, maladie). Méd. Affection morbide qui change le tissu des parties en une substance noire, dure, homogène, auprès de laquelle se forment des ulcères ou des cavités.

MÉLANOSÉLINON, s. m. (du gr. μέλας, noir; σέλινον, ache, persil). Bot. Genre de plantes ombellifères voisines du persil ou ache.

MÉLANOSPERME, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des fruits noirs ou des graines noires.

MÉLANOSTICTE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; στικτὸς, moucheté). Hist. nat. Qui est parsemé de points noirs.

MÉLANOSTOME, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; στόμα, bouche, ouverture). Zool. Qui a la bouche noire.

MÉLANO-SYRIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom qu'on donnait aux Syriens proprement dits, à cause de la teinte noirâtre de leur teint, par opposition aux *Leuco-Syriens* dont le teint était plus blanc.

MÉLANOTE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; οὖς, ὠτὸς, oreille). Zool. Se dit des animaux qui ont les oreilles noires. — On s'est quelquefois servi de ce mot en parlant des animaux qui ont le dos noir; mais c'est *Mélanonote* qu'il faut dire. V. ce mot au Complément.

MÉLANOURINE, s. f. (du gr. μέλας, noir; οὖρον, urine). Méd. Matière colorante noire qui se rencontre quelquefois dans l'urine.

MÉLANOXYLE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; ξύλον, bois). Bot. Se dit des arbres ou arbustes qui ont le bois noir.

MÉLANPADAM, s. m. Myth. ind. Le cinquième et le plus magnifique paradis des Indiens, séjour de Parabhavastou.

MÉLANTÉRITE, s. f. (du gr. μελαντηρία, liqueur noire ou métal). Schiste noir dont on se sert pour dessiner.

* **MÉLANTHE**, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des joncées, renfermant douze ou quinze espèces qui croissent, les unes en Amérique, les autres au cap de Bonne-Espérance. — n. pr. f. Temps hér. Fils d'Andropompe, chassé de ses États par les Héraclides, vint à Athènes où régnait Thymète, à qui Xanthus, roi de Thèbes avait déclaré la guerre. Celui-ci proposait de terminer la contestation par un combat singulier; Thymète de son côté offrit à *Mélanthe* de lui céder la couronne d'Athènes, s'il voulait combattre à sa place. *Mélanthe* accepta l'offre, fut vainqueur, et Thymète, fidèle à sa promesse, descendit immédiatement du trône. *Mélanthe* mourut vers le commencement du XIe siècle av. J. C. Les Athéniens instituèrent en son honneur les fêtes nommées *Apaturies*, V., plus bas, MÉLANTHIDE. — Fils de l'esclave Dolius, se déclara ouvertement en faveur des poursuivants de Pénélope. Ulysse, à son retour, le fit périr dans les supplices. — Cyrénéen qui fut tué dans un combat nocturne contre les Argonautes. — Matelot tyrrhénien, du nombre de ceux que Bacchus changea en dauphins.

MÉLANTHÉ, adj. Qui ressemble à un mélanthe. — MÉLANTHÉES, s. f. pl. Famille de plantes. On dit aussi *mélanthacé*, *ée*.

MÉLANTHÈRE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; ἀνθηρὰ, anthère). Bot. Qui a des anthères noires.

MÉLANTHÉRITE, s. f. Minér. V. au Compl., MÉLANTÉRITE, seul correct.

MÉLANTHIDE, adj. m. Myth. Surnom de Bacchus. Les Athéniens avaient élevé un temple à *Bacchus Mélanthide* ou *Mélanégide*, qui avait aidé Mélanthe dans son combat contre Xanthus.

MÉLANTHIE, n. pr. f. Temps hér. Fille de Deucalion et de Pyrrha.

MÉLANTHIUS, n. pr. m. V. plus haut le mot MÉLANTHE.

MÉLANTHO, n. pr. f. Temps hér. Fille de Protée, que Neptune, sous la forme d'un dauphin, enleva et rendit mère de Delphus. — Une des femmes de Pénélope.

MÉLANTHUS. V. plus haut le mot MÉLANTHE.

MÉLANURE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; οὐρὰ, queue). Zool. Se dit des animaux qui ont la queue noire.

MÉLAPHYRE, s. m. (du gr. μέλας, noir; φύρω, je pétris). Minér. Variété de porphyre dont la pâte est d'un brun tirant sur le noir.

MÉLAPTÈRE, adj. des 2 g. V. MÉLANOPTÈRE, au Complément.

MÉLARHIN, INE, adj. (du gr. μέλας, noir; ῥίν, nez). Zool. Qui a le nez noir.

* **MÉLAS**, n. pr. m. Temps hér. Fils de Phrixus et de Chalciope. Les argonautes l'emmenèrent avec eux, mais il mourut pendant le trajet. — Un des pirates tyrrhéniens que Bacchus métamorphosa en dauphin : c'est probablement le même que Mélanthe. — Plusieurs personnages de l'antiquité peu importants ont été désignés par le nom de *Mélas*. — Géogr. anc. Rivière de la Thessalie, qui venait des confins de la Doride, baignait les murs d'Héraclée, et se jetait dans le golfe Maliaque. — Rivière de la Béotie, qui avait sa source aux environs d'Orchomène, et se jetait dans le lac Copaïs. — Fleuve de Thrace, qui naît dans les monts Ganos, et se jette dans le golfe Mélas. Aujourd'hui *Mégarisse*. — Ancien fleuve de la Cappadoce, aujourd'hui le *Karasou*. Il a sa source aux monts Taurus, et se jette dans l'Euphrate, à travers la petite Arménie. — *Mélas*, s. m. Zool. Papillon dont les ailes sont mouchetées de noir.

MÉLASE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères pentamères d'un noir brun.

MÉLASICTÈRE, s. m. (du gr. μέλας, noir; ἴκτερος, jaunisse). Méd. Espèce de jaunisse dans laquelle la peau se colore en noir.

* **MÉLASOME**, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. μέλας, noir; σῶμα, corps). Zool. Qui a le corps noir. — MÉLASOMES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères hétéromères.

MÉLASPERME, adj. des 2 g. V. MÉLANOSPERME, au Complément.

* **MÉLASTOME**, adj. des 2 g. Zool. Se dit des animaux qui ont la bouche noire.

MÉLASTOMÉ, ÉE, adj. des 2 g. et s. f. Bot. Qui ressemble à un mélastome. — MÉLASTOMÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le mélastome. On dit aussi *mélastomacé*.

MÉLATONIEN, s. m. Hist. rel. Disciple de l'hérésiarque *Mélaton*, qui enseignait que c'était le corps et non l'âme de l'homme que Dieu a formé à son image.

MÉLATROPHIE, s. f. (du gr. μέλος, membre; ἀ priv., τροφή, nourriture). Méd. Affection morbide qui produit l'amaigrissement, et peu à peu le dessèchement complet d'un membre.

MÉLAXANTHE, adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; ξανθὸς, jaune). Hist. nat. Qui est jaune et noir.

MELÀYED, s. m. Comm. Genre de châles qui se fabriquent en Orient.

MELCARTE, n. pr. m. Myth. Divinité tyrienne en l'honneur de laquelle on célébrait tous les quatre ans des jeux solennels. Selon les uns, c'était Baal; selon d'autres, l'Hercule tyrien.

MELCHISÉDECH, n. pr. m. (pr. *melkicédek*). Roi de Salem, qui offrait à Dieu du pain et du vin, et qui bénit Abraham. — *Prêtre selon l'ordre de Melchisédech*, se dit de Jésus-Christ, par opposition à prêtre selon l'ordre d'Aaron, qui indique l'ancien sacerdoce.

MELCHISÉDÉCIEN, s. m. (pr. *melkicédécien*). Hist. relig. Nom de certains hérétiques du IIIe siècle, qui soutenaient que *Melchisédech* était la vertu de Dieu, ou même le Saint-Esprit, supérieur à Jésus-Christ, médiateur entre les anges et Dieu.

MELCHITE, s. f. (pr. *melkite*). Hist. rel. Nom donné d'abord aux chrétiens d'Orient qui suivaient la doctrine du concile de Chalcédoine sur l'incarnation et la nature de Jésus-Christ, et reconnaissaient en lui deux natures dans la même personne. — Postérieurement au schisme des Grecs, on a donné le nom de *melchites* à tous les chrétiens qui, bien que demeurant séparés des Grecs, se servent néanmoins de leurs églises et de leurs liturgies.

MELCHOM, n. pr. m. (pr. *melkome*). Myth. Dieu des Ammonites. On croit que c'est le même que Moloch.

MELCHTHAL, n. pr. m. Géogr. Vallée de la Suisse, dans le canton d'Underwald, patrie d'un des trois Suisses, qui, les premiers, jurèrent de rendre l'indépendance à leur pays.

MELDE, adj. et n. pr. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'une peuplade gauloise qui habitait un canton de la quatrième Lyonnaise. La ville de *Meaux* était la capitale des Meldes.

MÊLE, s. f. Ancien nom de la nèfle.

* **MÊLÉ, ÉE**, part. et adj. On dit prov. d'un homme qui fait plusieurs métiers, sans exceller dans aucun, que c'est un *marchand mêlé*. — En général, on appelle *marchandise mêlée*, au pr. et au fig., toute réunion d'hommes ou de choses de différentes espèces.

* **MÉLÉAGRE**, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Œnée, roi d'Étolie, et d'Althée, une des Thespiades. Il prit part à l'expédition des Argonautes, puis à la chasse du sanglier de Calydon; ce fut lui qui tua ce monstre, et qui en offrit la hure à Atalante. Les oncles de *Méléagre* se montrèrent jaloux de cette préférence, et ce prince vainquit et tua ses deux oncles. En apprenant cette nouvelle, Althée jeta au feu le tison fatal auquel les Parques avaient attaché la durée de la vie de son fils au moment de sa naissance, et Méléagre mourut aussitôt.

* **MÉLÉAGRIDE**, s. m. Temps hér. Nom collectif des sœurs de Méléagre. Diane les métamorphosa en oiseau; Gorgé et Déjanire seules conservèrent leur forme. — s. f. Plante liliacée qui croît en France. — *Méléagride*, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à la pintade.

MÉLÉCHER, n. pr. m. Idole que les Juifs ont adorée; elle représentait le soleil ou la lune.

MÉLÉCIEN, adj. et s. m. Hist. Nom de certains schismatiques d'Égypte du commencement du IVe siècle. Ils furent ainsi appelés de *Mélécias*, évêque de Lycopolis, qui, déposé en 306 par le patriarche d'Alexandrie pour avoir sacrifié aux idoles, afin de se soustraire à la persécution, se fit chef de secte par esprit de vengeance. Les *méléciens* ne tardèrent pas à rentrer presque tous dans le sein de l'Église.

MÉLECTE, s. f. Zool. Genre d'insectes hyménoptères, famille des mellifères.

MÉLÉDA, n. pr. f. Géogr. Une des îles de la Dalmatie, dans l'Adriatique. 48 kil. sur 6. 1,000 h.

MELEK-EL-MONT, n. pr. m. Nom que les Persans modernes donnent à l'ange de la mort.

MÉLÉNA, s. f. (du gr. μέλαινα, noire). Méd. Maladie dont le principal symptôme est le vomissement de sang noir.

MÉLÉNAGOGUE. V. MÉLANAGOGUE, au Dictionnaire.

MÉLENDA, n. pr. f. Géogr. Ancien nom d'une ville de l'Inde, en deçà de Gange, aujourd'hui *Cochin*.

MÉLÉNÉE, n. pr. m. Temps hér. Un des fils de Lycaon.

MÉLÉNORRHAGIE, s. f. (du gr. μέλαινα, noire; ῥήγνυμι, je jaillis). Méd. Vomissement, évacuation de sang noir.

MÉLÉQUIN, s. m. Archéol. Ancienne monnaie française.

* **MÊLER**, v. a. Au jeu, *mêler les dés*, se dit quand on lance un dé contre un autre dé, de manière à pousser celui-ci hors de place, ou à le retourner sens dessus dessous. — *Le diable s'en mêle!* sorte d'interjection dont on se sert quand rien ne réussit dans une affaire, de quelque moyen qu'on fasse usage.

MÉLÈS, n. pr. m. Géogr. Petite rivière de l'Ionie qui se jette dans la Méditerranée à peu de distance de Smyrne. Suivant d'anciennes traditions locales, ce fut dans une grotte voisine du *Mélès* que naquit Homère. Selon quelques auteurs, il y composa seulement ses poëmes.

MÉLÉSIGÈNE, adj. et s. m. Surnom d'Homère. V. le mot précéd.

* **MÉLET**. V., ci-après, MALETTE.

* **MÉLÉTÉ**, n. pr. f. (du gr. μελέτη, sollicitude). Une des trois Muses, dont les Aloïdes avaient établi le culte dans Thèbes.

* **MÉLETTE**, s. f. Zool. Nom vulgaire de plusieurs espèces de petits poissons qui ont sur les côtés du corps une bande argentée.

* **MÉLÈZE**, s. m. (du gr. μέλας, noir). Bot. Genre de la famille des conifères, se rapprochant par son port et ses usages du pin et du sapin. Il diffère de tous les autres arbres de cette famille en ce qu'il porte et renouvelle tous les ans son feuillage. On l'appelle aussi *larix*.

* **MELGORIEN, IENNE**, adj. Hist. Qui concerne le comté de Melgueil, en lat. *Melgorium*. Les comtes de Melgueil avaient émis une grande quantité de petites pièces d'argent, qu'on appelait *sous melgoriens*, et qui avaient cours dans la Provence. Ce mot n'est nullement hors d'usage en archéologie.

MELGUEIL, n. pr. m. (en lat. *Melgorium*). Géogr. et Hist. Château situé à 8 kil. de Montpellier, sur le bord de l'étang dit *du Mauguio*. Les comtes de *Melgueil* avaient succédé à ceux de Maguelone, dans le Xe siècle. En 1174, le comté passa dans le domaine des comtes de Toulouse.

MELHANIE, s. f. Bot. Genre de plantes indigènes de l'Afrique.

MÉLIA, n. pr. f. Myth. Fille de l'Océan, épousa Inachus, de qui elle eut Égiale et Phoronée. — Une sœur de Mélia, portant le même nom, fut enlevée par Apollon, qui la rendit mère d'Isménius et de Ténénus; elle fut ensuite aimée de Silène, de qui elle eut Pholus.

* **MÉLIACÉ, ÉE**, adj. et s. f. Qui ressemble à l'azédarach, en lat. *melia*. — **MÉLIACÉES**, s. f. pl. Famille de plantes.

MÉLIADE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de la Grèce, sur le golfe Maliaque. On l'appelait aussi *Mélide* ou *Maliade*. — Nom commun de plusieurs nymphes qui présidaient au soin des troupeaux. — Argile de *Mélos*, que les peintres mêlaient avec leurs couleurs. V. **MELINUM**, au Compl.

* **MÉLIANTHE**, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des rutacées, renfermant trois espèces originaires du cap de Bonne-Espérance.

* **MÉLIBÉE**, n. pr. f. Temps hér. Fille de l'Océan, épouse de Pélasgus. — Fille de Niobé; elle fut épargnée par Diane, de même que sa sœur Amycla; prenant alors le nom de *Chloris*, elle fit construire un temple dans Argos en l'honneur de Latone. — Géogr. anc. Ville de la Thessalie, sur la côte de la mer Égée, au pied du mont Ossa.

MÉLIBÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Mélibée. — Surnom donné à Philoctète, qui était né dans cette ville.

MÉLICACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une mélique. — **MÉLICACÉES**, s. f. pl. Famille de plantes graminées.

* **MÉLICERTE**, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Athamas et d'Ino. Sa mère l'avait dérobé à la fureur de son père, qui avait déjà égorgé l'aîné de ses enfants; mais poursuivie par Athamas, elle prit Mélicerte dans ses bras et se jeta avec lui dans la mer. Elle y fut reçue par Neptune, qui les changea en divinités marines. Ino prit le nom de *Matuta* ou *Leucothoé*; quant à Mélicerte, il fut appelé *Palémon* par les Grecs, et *Portumnus* par les Latins. — Surnom d'Hercule. V. **MELCARTE**, au Complément. — s. m. Zool. Genre de crustacés, de méduses, de polypiers. — Nom d'un papillon de jour.

MÉLICHLORE, s. m. (pr. *méliklore*) (du gr. μέλι, miel; χλωρὸς, jaune). Ant. Pierre précieuse de couleur jaune, dont parle Pline.

MÉLICHRE, s. m. (pr. *mélikre*) (du gr. μελίχρωος, qui a la couleur du miel). Bot. Genre de plantes de l'Australie.

MÉLICHROTE, s. m. (pr. *mélikrote*) (même étym.). Ant. Pierre précieuse dont parle Pline.

* **MÉLICHRYSON** ou **MÉLICHRYSE**, s. m. Pierre dont parle Pline, laquelle était couleur de miel et offrait des paillettes; au fond ces trois pierres *mélichlore*, *mélichrote* et *mélichryse*, pourraient bien n'en faire qu'une.

MÉLICOPE, s. f. Bot. Arbrisseau de l'Australie, famille des xanthoxylées.

MÉLICOPÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la mélicope. — **MÉLICOPÉES**, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type la mélicope.

MÉLICOQUE, s. f. Bot. Genre de plantes de l'Inde.

MÉLICTU-ZIZIAR, s. m. Titre d'un magistrat persan dont l'office répond à celui de gouverneur civil d'une ville.

* **MÉLIE**, n. pr. f. Myth. Fille de l'Océan et mère des Méliades. — s. f. On a désigné par ce nom certaines nymphes nées, de même que les géants et les Érinnyes, du sang qui tomba sur la terre lorsque Saturne mutila Uranus. — Zool. Genre de coquilles cloisonnées.

MÉLIEN, adj. et s. m. Géogr. anc. Nom commun de trois petits peuples que Thucydide appelle *Paraliens*, *Hiériens* et *Trachiniens*, habitant ensemble la Méliade.

* **MÉLIER**, s. m. Bot. Ancien nom du néflier.

MÉLIGOUNIS, n. pr. f. (pr. *méligounice*). Myth. Fille de Vénus; elle donna son nom à l'île qui plus tard fut appelée *Lipara*.

* **MÉLILITHE**, s. f. (du gr. μέλι, miel; λίθος, pierre). Minéral dont la couleur est jaune de miel. — C'est aussi le nom d'une argile jaune venue de l'île de *Mélos* ou *Milo*, dont on faisait autrefois usage en médecine.

* **MÉLILOT**, s. m. (du gr. μέλι, miel; λωτὸς, lotus). Bot. Genre de plantes légumineuses. Il a tous les caractères du trèfle, à l'exception de la gousse, qui n'est pas couverte par le calice; mais le mélilot n'est point le *trèfle*, et on n'a jamais donné à ces deux plantes le même nom.

MÉLINDE, n. pr. m. Géogr. Contrée d'Afrique, dans le Zanguebar, sur la côte orientale. Les Portugais s'en rendirent maîtres à la fin du xv^e siècle, et en furent chassés au bout de deux cents ans par les Arabes, qui jetèrent les fondements d'un royaume, aujourd'hui divisé en plusieurs petits États indépendants. La ville de *Mélinde*, ancienne capitale du pays, dont la population s'était élevée jusqu'à 200,000 hab. sous la domination portugaise, est maintenant presque déserte.

MÉLINE, n. pr. f. Temps hér. Une des Thespiades, mère de Laomédon. — s. f. Bot. Plante graminée du Brésil.

MÉLINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une méline. — **MÉLINÉES**, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type la méline.

MÉLINÉE, adj. f. Myth. Un des surnoms de Vénus.

MÉLINGE, adj. et s. m. Hist. Nom d'une tribu skype qui, dans le cours du IX^e siècle, s'établit dans la Macédoine, et dont les restes se trouvent aujourd'hui dans la Laconie.

MÉLINOE, n. pr. f. Myth. gr. Fille de Jupiter et de Proserpine. Elle naquit sur les eaux du Cocyte et fut créée reine des Ombres.

MÉLINOPHAGE, adj. et s. m. (du gr. μέλινος, millet; φάγειν, manger). Géogr. anc. Nom d'un peuple de Thrace, qui se nourrissait d'une espèce de millet.

MÉLINOPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. μέλινος, mélisse; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles semblables à celles de la mélisse.

MÉLINUM, s. m. (pr. *mélinome*). Ant. Nom de plusieurs terres jaunes et blanches que les anciens employaient dans la peinture et dans la pharmacie.

* **MÉLIORATION**, s. f. Anc. jurispr. Tout ce qui avait été fait pour augmenter la valeur d'un fonds de terre ou d'un objet mobilier.

MÉLIPILLA, n. pr. f. Géogr. District du Chili, entre la mer et les Andes. Pop. 30,000 hab. Ch.-l. Valparaiso.

MÉLIPONE, s. f. (du gr. μέλι, miel; πονέω, je travaille). Zool. Genre d'insectes hyménoptères, famille de mellifères. Ils diffèrent peu des abeilles, ne se trouvent pas en Europe, et leurs mœurs sont peu connues.

* **MÉLISMATIQUE**, adj. des 2 g. Musiq. anc. *Chant mélismatique*, celui où plusieurs notes passaient successivement sur une seule syllabe.

MÉLISPONDE, s. f. (du gr. μέλι, miel; σπονδὴ, libation). Ant. Libation qui se faisait avec du miel.

* **MÉLISSE**, n. pr. f. (du gr. μέλισσα, abeille). Temps hér. Fille de Mélissus, roi de Crète; elle nourrit Jupiter enfant conjointement avec sa sœur Amalthée. — Corinthienne qui fut mise en pièces par des furieux, auxquels elle avait refusé de dévoiler les mystères d'Éleusis; Cérès fit naître de son corps un essaim d'abeilles. — On donnait le même nom à des femmes prétendues inspirées, qui s'attachèrent au service des temples et particulièrement au temple de Cérès, en Crète. — On appelait quelquefois *mélisses*, les âmes des morts et celles des initiés.

MÉLISSÉEN, adj. m. Myth. Surnom donné à Jupiter, parce qu'il avait été élevé par Mélisse.

MÉLISSODE, s. f. (du gr. μέλισσα, abeille; εἶδος, semblable). Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

MÉLISSOGRAPHE, s. m. (du gr. μέλισσα, abeille; γράφω, je décris). Celui qui fait la description des abeilles, de leurs travaux, de leurs produits, de leurs mœurs.

MÉLISSOGRAPHIE, s. f. Description et histoire des abeilles.

MÉLISSOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne la mélissographie. C'est à tort qu'au Dictionnaire tous ces mots sont écrits par deux *l*.

MÉLISSOPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. μέλισσα, abeille; φύλλον, feuille). Qui a des feuilles semblables à celles de la mélisse. On dirait mieux *mélinophylle*.

MÉLITAGRE, s. m. (du gr. μέλιτα, dorien, pour μέλισσα, abeille; ἄγρα, prise). Méd. Dartre crustacée.

* **MÉLITE**, n. pr. f. Nom d'une Néréide, fille du fleuve Égée; elle eut d'Hercule un fils nommé Hyllus. — Géogr. anc. Ile de la Méditerranée, entre la Sicile et l'Adriatique, près de la côte de la Dalmatie. Auj. *Méléda*. — s. f. Zool. Genre de crustacés.

MÉLITÉE, s. f. Zool. Genre de polypiers. — Genre d'insectes lépidoptères. — Genre de méduses.

MÉLITÈNE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Asie-Mineure, capitale de la petite Arménie, près du Mélas. Auj. *Malatia*. Il s'y livra en 572 une grande bataille entre l'armée de Justinien et celle de Chosroès.

MÉLITÉUS, n. pr. m. (pr. *méliléuce*) (du gr. μέλι, miel). Temps hér. Fils de Jupiter et d'Othréis, ainsi nommé parce qu'ayant été exposé dans une forêt après sa naissance, il y fut nourri par des abeilles. Il fonda une ville qu'il nomma *Mélita*.

MÉLITHREPTE, s. m. (du gr. μέλι, miel; θρεπτὸς, nourri). Zool. Genre d'oiseaux qui se nourrissent de miel.

MÉLITHYTE, s. m. (du gr. μέλι, miel; θύτης, offert en sacrifice). Ant. Gâteau de miel qu'on offrait à Trophonius.

MÉLITIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Achaïe, mentionnée par Thucydide.

MÉLITOME, s. m. (du gr. μέλι, miel; τομὴ, section). Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

MÉLITOPHILE, adj. des 2 g. (du gr. μέλι, miel; φίλεω, j'aime). Zool. Qui aime le miel. — **MÉLITOPHILES**, s. m. pl. Zool. Division établie parmi les scarabéides lamellicornes.

MÉLITOSPONDE, s. f. Syn. de *Mélisponde*.

MÉLITURGE, s. m. (du gr. μελιτουργὸς, qui prépare le miel, formé de μέλι, miel; ἔργον, travail). Zool. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des mellifères.

MÉLITURGIE, s. f. (en gr. μελίτουργια). Travail des abeilles qui produisent le miel, et de ceux qui préparent cette substance, en la séparant de la cire et en la dépouillant de toutes ses impuretés. C'est à tort qu'au Dictionnaire ce mot est écrit par deux *l*.

MÉLITURGIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la méliturgie.

MÉLIUS, adj. et s. m. (pr. *méliuce*). Temps hér. Surnom donné à Hercule par les Thébains. — Fils naturel de Priam.

MÉLIZOPHILE, s. m. (du gr. μελίζομαι, imiter un chant; φίλος, qui aime). Zool. Genre d'oiseaux à qui l'on apprend à chanter.

MELLA, n. pr. f. Géogr. anc. Petite rivière de la Gaule Cisalpine, chez les Cénomans.

MELLARIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Bétique, à l'extrémité la plus méridionale de l'Espagne, sur le détroit et à son entrée du côté de l'Océan. Auj. *Tarifa*.

MELLARIUM, s. m. (pr. *mel-lariome*) (mot lat., formé de *mel*, *mellis*, miel). Ant. rom. Vase rempli de miel que l'on portait aux fêtes de la Bonne déesse.

* **MELLE**, s. m. Ancienne mesure pour les grains. — n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrondiss., dép. des Deux-Sèvres. On y battait monnaie au temps de Charles le Chauve. 3,000 hab. Commerce de mulets; fabriques.

MELLÉOLÉ, s. m. Pharm. Nom de tout médicament composé de miel et d'une autre substance.

MELLÉOLIQUE, adj. des 2 g. Pharm. Se dit de toute préparation qui a le miel pour base.

* **MELLIFÈRE**, adj. des 2 g. (du lat. *mel*, *mellis*, miel; *fero*, je porte). Bot. et zool. Se dit de toutes les plantes qui sécrètent une liqueur sucrée, ainsi que de tous les insectes hyménoptères qui produisent du miel.

MELLIFIQUE, adj. des 2 g. (en lat. *mellificus*, formé de *mel*, *mellis*, miel; *facere*, faire). Zool. Qui fabrique du miel.

* **MELLIFLU, UE**, adj. (du lat. *mel*, *mellis*, miel; *fluere*, couler). Quelques écrivains ont employé ce mot au fig. pour désigner un style doucereux jusqu'à la fadeur : *Paroles melliflues*.

* **MELLIFLUITÉ**, s. f. Au propre, état de ce qui abonde en miel.

MELLINE, s. m. Zool. Genre d'insectes hyménoptères, famille des fouisseurs.

MELLINOÏDE, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui ressemble à un melline. — **MELLINOÏDES**, s. m. pl. Famille d'insectes de couleur jaune de miel, et dont le melline est le type.

MELLIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *mel*, *mellis*, miel; *pes*, *edis*, pied). Zool. Qui a les pattes couleur jaune de miel.

MELLIPHAGE, adj. des 2 g. V., au Dictionnaire, **MÉLISSOPHAGE**, qui est plus correct.

MELLIRÈNE, s. m. (en gr. μελλείρην, de μέλλω, je me prépare à, et εἰρήν, irène). On appelait ainsi, à Sparte, les jeunes gens que leur âge appelait à passer de la classe des éphèbes à celle des irènes, c'est-à-dire de la puberté à l'adolescence.

* **MELLISSOGRAPHE** et dérivés. V., au Complément, **MÉLISSOGRAPHE**, qui est seul correct.

MELLISUGE, adj. des 2 g. (du lat. *mel*, *mellis*, miel; *sugere*, sucer). Zool. Qui suce le suc des fleurs.

MELLITATE, s. m. Chim. Nom donné aux sels qui se forment par le mélange de l'acide mellitique avec des bases salifiables.

* **MELLITE**, s. m. Minéral qui est de couleur jaune de miel. — Pharm. Médicament dans lequel entre du miel. — Bot. Genre de plantes labiées dont les feuilles ressemblent à celles de la mélisse. La seule espèce est connue sous les noms vulgaires de *mélisse des montagnes*, *mélisse puante*, *mélisse bâtarde*

* **MELLITHE** ou **MELLILITHE**, s. m. V., au Dictionnaire et au Complément, MÉLILITHE, seul correct.

MELLITIQUE, adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide que l'on extrait du mellite, où il est combiné avec l'alumine.

* **MELLITURGIE**, s. f. V., au Complément, MÉLITURGIE, seul correct.

MELLON, s. m. (du gr. μέλλων, qui doit être, parce que l'existence possible de ce corps avait été présumée longtemps avant qu'on eût pu le former). Chim. Composé d'azote et de carbone qui ne se trouve pas dans la nature, et que la chimie a formé de toutes pièces.

MELLONA, n. pr. f. Myth. rom. Divinité qui veillait spécialement sur les abeilles et sur le miel. On dit aussi *Mellonia*.

MELLONURE, s. m. Chim. Composé de mellon et d'un corps simple.

MÉLOBÉSIE, s. f. Zool. Genre de polypiers.

MÉLOBOSIS, n. pr. f. Myth. Une des Océanides.

MÉLOCACTE, s. m. (du gr. μῆλον, pomme; κάκτος, chardon). Bot. Cactier de forme sphéroïde, et dont la grosseur varie depuis celle d'un œuf de poule jusqu'à celle d'un gros potiron.

MÉLOCHIE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des hermanniées.

MÉLOCHITE, s. f. Ancien nom de la pierre d'Arménie, variété terreuse de cuivre carbonaté bleu.

MÉLOCRINITE, s. m. Zool. Genre de polypiers.

* **MÉLODICA**, s. m. Instrument de musique inventé depuis peu d'années par André Stein, d'Augsbourg; il est à clavier comme le piano et a un registre de flûte.

MÉLODIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la mélodie. C'est l'opposé d'*harmonique*.

MÉLODIQUEMENT, adv. D'une manière mélodique.

MÉLODISTE, s. des 2 g. Celui ou celle qui compose des mélodies, des chants agréables, faciles et expressifs. — Artiste ou amateur de musique qui pense que la partie essentielle de toute composition musicale est la mélodie; opposé à l'*harmoniste*, qui croit au contraire qu'avec des accords et des effets d'orchestre, on peut se passer d'un chant heureux. — En Angleterre, on donne le nom de *mélodistes* aux membres d'une société formée par des amateurs passionnés de musique, à l'effet d'encourager l'étude de cet art.

* **MÉLODRAME**, s. m. *Héros de mélodrame*, se dit iron. d'une personne qui exprime sans cesse des sentiments exagérés. On dit de même : *jouer le mélodrame*. Cette expr. *mélodrame* se prend, généralement, en mauvaise part. — *Mélodrame*, en musique, se dit des passages exécutés par l'orchestre, dans les pièces de ce genre.

MELODUNUM, n. pr. m. (pr. *mélodunome*). Géogr. anc. Ville de la 4e Lyonnaise, chez les Sénones. Auj. *Melun*.

* **MÉLOÉ**, s. m. (du gr. μέλι, miel, à cause de la consistance d'une liqueur que cet animal rend quand il est en danger). Zool. Genre de coléoptères trachélides, que l'on appelle aussi *proscarabées*.

MÉLOLONTHE, s. m. (du gr. μηλολόνθη, hanneton). Zool. Genre d'insectes coléoptères qui comprend le hanneton.

MÉLOMÈLE, s. m. Anat. Monstre qui présente dans ses formes les caractères de la mélomélie.

MÉLOMÉLIE, s. f. (du gr. μέλος, membre; μελίζω, démembrer). Anat. Monstruosité produite par l'insertion de quelque membre accessoire sur un membre normal.

MÉLOMÉLIEN, **IENNE**, adj. Anat. Qui offre les caractères de la mélomélie.

* **MELON**, s. m. Fruit originaire des régions équatoriales, qui offre plus de cinquante variétés, classées en cinq groupes: les melons proprement dits; les cantaloups; les melons hâtifs à chair verte; les melons à chair blanche; et les melons d'eau ou pastèques. — Minér. *Melons du Mont-Carmel*, pierres sphéroïdes, de couleur grisâtre, que les habitants du pays prétendent être des *melons* pétrifiés par le prophète Élie. — Chir. Tumeur formée par une hernie de l'iris à travers la cornée transparente.

* **MÉLONGÈNE**, s. f. (du gr. μῆλον, pomme; γένος, naissance). Bot. Espèce du genre morelle, vulgairement nommée *aubergine*

MÉLONIDE, s. m. (du gr. μῆλον, pomme). Nom générique de tous les fruits charnus qui se rapprochent de la pomme. *Mélonide à nucules*, la nèfle; *mélonide à pepins*, les poires, pommes, etc.

MÉLONIE, s. f. Bot. Genre de coquilles univalves.

MÉLONIFORME, adj. des 2 g. Qui a la forme d'un melon.

MELONITE, s. f. Bot. Pierre sphéroïde ou globuleuse qui a la forme d'un melon.

MELONNÉE, s. f. Bot. Espèce du genre *courge*, dont le fruit est recherché dans nos départements du Midi.

* **MÉLOPÉE**, s. f. Il s'est dit quelquefois pour déclamation, et surtout en parlant de la déclamation chantée des anciens. — On dit par erreur *mélopée* pour *mélodie*, confondant ainsi les règles avec leur application. Les modernes, du reste, n'ont point d'autre *mélopée* que l'usage des bons compositeurs. La *mélopée* des anciens se divisait en trois grandes sections, qui se sous-divisaient chacune en plusieurs parties. Les Grecs distinguaient en outre trois genres de *mélopée* : *systaltique*, *diastaltique* et *euchastique*. V. ces mots, au Complément.

MÉLOPHAGE, s. m. (du gr. μῆλον, mouton; φάγειν, manger). Zool. Genre d'insectes diptères de la famille des pupipares. — On appelle *mélophage des moutons*, une espèce de ces insectes, de couleur fauve, qui s'attache à ces animaux et vit dans leur toison.

MÉLOPHARE, s. m. (du gr. μέλος, musique; φᾶρος, fanal). Pupitre creux dans lequel on met de la lumière et dont les châssis à jour sont recouverts d'un papier transparent; on colle sur ce papier des feuilles de musique, écrites sur un papier fort mince. Le *mélophare* a quelquefois servi dans les sérénades en plein air.

MÉLOPHONE, s. m. (du gr. μέλος, musique; φωνή, voix, son). Instrument de musique à soufflet et à languettes métalliques.

MÉLOPHORE, s. m. (du gr. μῆλον, pomme; φορός, qui porte). Ant. Nom donné aux gardes des anciens rois de Perse, parce que au lieu de lances, ils portaient de longs bâtons terminés à l'extrémité supérieure par une pomme.

* **MÉLOS**, s. m. Ant. Chant, mélodie. On ne se sert aujourd'hui de ce mot que pour exprimer le caractère de beauté qu'offre une composition moderne en la comparant avec le *mélos* des Grecs, considéré comme le beau idéal du genre. — Géogr. anc. n. pr. f. Ile de la mer Égée, dans les Cyclades. Auj. *Milo*.

MÉLOSE, s. f. (du gr. μήλωσις, action de sonder, formé de μήλη, sonde). Chir. Opération qui consiste à sonder une plaie.

* **MELOTE**, s. f. Partie du costume de certains religieux des premiers siècles, laquelle consistait en une peau de mouton avec sa toison.

* **MELPÉE**, s. m. (du gr. μέλπω, chanter). Géogr. anc. Canton de l'Arcadie, ainsi nommée parce que ce fut en ce lieu que Pan inventa l'art de jouer de la flûte.

* **MELPOMÈNE**, n. pr. f. Dans le siècle dernier, on disait fréquemment, les *jeux de Melpomène* pour la tragédie; un *favori de Melpomène* pour un acteur tragique. Ces expressions sont surannées, comme presque toutes les allusions mythologiques.

* **MELTE**, s. f. Dans l'ancienne coutume du Hainaut, étendue d'un ressort, d'une juridiction seigneuriale.

* **MELUN**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. du dép. de Seine-et-Marne, autrefois capitale des Senones sous le nom de *Melodunum*. La Seine, qui la traverse, la divise en trois parties. 7,000 hab. Maison centrale de détention. Fabriques de calicot, percale, etc. Patrie d'Amyot.

MÉLUSINE, n. pr. f. (mère des Lusignan, autrefois et pop. *Merlusine*). Fée que les vieilles traditions populaires du Poitou et les romans de chevalerie présentent comme tige des maisons souveraines des Lusignan, de Luxembourg, de Chypre, de Jérusalem et de Bohême. Selon Jean d'Arras, secrétaire du duc de Berri, oncle de Charles VI, qui écrivit l'histoire de *Mélusine* en 1387, *Mélusine* était fille d'Élinas, roi d'Albanie, et de la fée Pressine. Il paraît qu'en épousant la fée, Élinas avait promis de ne point chercher à la voir; mais il avait violé ses engagements, ce qui occasionna tant d'évènements désastreux, que ses trois filles l'enfermèrent dans une caverne où il mourut. En expiation de ce meurtre, *Mélusine* fut condamnée à être changée en serpent tous les samedis, et il fut ajouté que si son mari la voyait une seule fois dans cet état, elle ne reprendrait jamais sa première forme. Raymondin, comte de Poitiers, son époux, aperçut sa femme pendant sa métamorphose, et depuis, Mélusine languit enfermée dans un souterrain du château de Lusignan; elle doit y rester jusqu'à ce qu'un de ses descendants ait reconquis le trône de Jérusalem. Elle avait rendu Raymondin père de neuf enfants. Chaque fois qu'un membre de la famille devait mourir, Mélusine apparaissait et remplissait l'air de cris plaintifs. De là viennent ces expr. : *cris de Mélusine*; *crier comme une Mélusine*.

MELVILLE, n. pr. f. Géogr. Nom de deux îles situées, l'une sur la côte N. de la Nouvelle-Hollande. 420 kil. sur 70; l'autre, dans l'océan Glacial Arctique. 850 kil. sur 300. Elles ont été découvertes par le capitaine Parry, qui les nomma ainsi en l'honneur de lord *Melville*.

MÉLYRE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères, famille des serricornes.

MÉLYRIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un mélyre. — MÉLYRIDES, s. m. pl. Tribu de coléoptères serricornes.

MEM, s. m. Philol. Treizième lettre de l'alphabet hébraïque; il répond à notre *m*. — Signe numérique de 40.

MÉMACÉNIEN, **IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Sogdiane. Alexandre mit le siége devant la capitale des Mémacéniens et la ruina de fond en comble.

MÉMACTÉRIES, **MÉMACTÉRION**, **MÉMACTÈS**. V. MÆMACTÉRIES, etc., au Complément.

MÉMALUS, n. pr. m. (pr. *mémaluce*). Temps hér. Père de Pisandre, un des chefs des Myrmidons.

MEMBLIARUS, n. pr. m. (pr. *membliaruce*). Temps hér. Un des compagnons de Cadmus; il donna son nom à une île de la mer Égée.

MEMBRACIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une membrace. — MEMBRACIDES, s. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères.

* **MEMBRANE**, s. f. Anat. Organe aplati, mince, tantôt disposé en longs canaux, tantôt étendu sur les viscères, soit dans l'intérieur du corps, soit à l'extérieur. La fonction des membranes consiste à sécréter ou absorber certains fluides, à isoler, à fermer d'autres organes; aussi ont-elles été divisées par Bichat en *simples* et en *composées*. Les premières comprennent les *muqueuses*, qui tapissent les cavités, les conduits, et communiquent à l'extérieur par les ouvertures de la peau; les *séreuses*, qui se composent de deux parties distinctes quoique continues; et les *fibreuses*, qui sont continues entre elles et aboutissent au périoste, leur centre commun. Les secondes comprennent les *séro-fibreuses*, les *séro-muqueuses* et les *fibro-muqueuses*. Ces trois espèces ainsi que leur nom l'indique, se composent de la jonction de feuillets séreux et de feuillets fibreux, de l'adhérence des membranes muqueuses et des membranes séreuses, ou bien de l'adossement d'une fibreuse à une muqueuse. — *Fausse membrane*, tissu vivant qui se forme quelquefois à la surface des membranes muqueuses et séreuses, lorsque celles-ci sont enflammées. — *Membrane de la terre*, nom donné par les alchimistes à la matière dont se formait ce qu'ils appelaient la *pierre des sages*.

* **MEMBRANEUX**, **EUSE**, adj. Se dit des minéraux dont les filaments entrelacés forment une lame mince et flexible. — En hist. nat., on le dit aussi des parties de plantes et d'animaux que le défaut d'épaisseur rend flexibles. — Zool. MEMBRANEUSES, s. f. pl. Famille d'insectes hémiptères dans laquelle se trouvent comprises les punaises.

MEMBRANIFOLIÉ, **ÉE**, adj. Bot. Se dit des plantes qui ont des feuilles ou des expansions foliacées membraneuses.

MEMBRANIN, **INE**, adj. Hist. nat. Qui a les formes et les caractères d'une membrane.

MEMBRANO-CALCAIRE, adj. des 2 g. Zool. Se dit des polypes qui ont des expansions membraneuses, recouvertes de sels calcaires.

MEMBRANULE, s. f. (dimin.). Hist. nat. Petite membrane. Il se dit en particulier de celle qui recouvre les fruits des fougères et de celle qui surmonte l'urne de certaines mousses.

* **MEMBRE**, s. m. *C'est un membre gangrené* ou *pourri*, se dit fig. et fam. en parlant d'une personne qui déshonore la famille, le corps, dont elle fait partie. — Archit. *Membre creux*, partie

concave des moulures. — *Membre couronné*, moulure surmontée d'un filet.

MEMBRETTE, s. f. Archit. Partie du pied-droit d'une arcade ornée de pilastres. On dit aussi *alette*.

MEMBRILLA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans la Manche. 8,400 hab. Château fort.

MEMBRILLE, s. f. (en esp. *membrillo*). Nom vulgaire du coing, fruit.

* MEMBRON, s. m. Archit. Baguette de plomb servant d'ourlet à la bavette d'un bourseau ou aux ennusures d'un comble.

* MEMBRURE, s. f. L'ensemble des membres d'un individu : *Avoir la membrure d'un athlète; la membrure délicate d'une femme.* — En charp., planche dont il est fait usage dans l'établissement des machines et des objets de forte menuiserie.

* MÊME, adj. et s. m. En blason, on se sert des mots *de même* pour éviter de repéter la désignation de l'émail ; avoir dans ses armes *trois fasces de gueules surmontées de trois croissants de même*, pour ne pas dire *trois croissants de gueules*. — *Le même*, au billard, celle des blouses près de laquelle se trouve la bille sur laquelle on tire : *Faire une bille au même*, sans lui faire toucher auparavant la bande; c'est l'opposé du *doublé*. — *Jouer au même*, se dit aussi d'une partie dans laquelle les joueurs comptent toutes les billes, y compris celles qui n'ont point été doublées ni touchées deux fois. — On dit pop. *faire quelqu'un au même*, l'attraper sans qu'il s'en méfie.

MÉMÉCYLE, s. m. Bot. Genre de plantes des Indes, famille des onagrariées.

MÉMÉCYLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un mémécyle. — MÉMÉCYLÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le mémécyle.

MÉMEL, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Prusse propre. 8,400 hab. Port. Comptoir de banque. Commerce actif.

MÉMERCUS, n. pr. m. (pr. *mémerkuce*). Temps hér. Fils de Médée et de Jason; il fut tué à la chasse par une lionne. Ce personnage paraît être le même que *Mermérus*. V. ce mot, au Compl.

* MÊMETÉ, s. f. Mot proposé par Voltaire pour remplacer, au moins dans certains cas, le mot identité. L'usage ne l'a pas consacré; il serait toutefois utile, parce que la *mêmeté* indiquerait un degré entre l'*identité* et la *ressemblance*.

MEMHOUR, s. m. Hist. or. Chez les Turcs, nom de certains billets avec lesquels on payait la solde des troupes.

MÉMINE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule, deuxième Narbonnaise, sur la rive droite de la Durance. On dit aussi *Mimène*.

MEMINIA, adj. f. Myth. Surnom que les Latins ont donné à Vénus. Ils l'appelaient aussi *Mimmernia*. V. ce mot, au Complément.

* MEMNON, n. pr. m. Temps hér. Fils de Tithon, roi d'une partie de l'Asie, et de l'Aurore, marcha au secours de Troie; il tua le jeune Antiloque, fils de Nestor, et fut tué lui-même par Achille. Son tombeau existait dans la Troade; mais il ne faut pas le confondre avec la statue colossale du Memnon égyptien, qui se trouvait à Thèbes, confusion qui du reste remonte aux Grecs eux-mêmes. V. MEMNONIDE et MEMNONIUM, ci-après. Le *Memnon égyptien*, mentionné par tous les historiens de l'Égypte, fut le même qu'Aménophis, prince de la dix-huitième dynastie des Pharaons de Manéthon, lequel régnait dix-sept siècles av. J. C. Les Égyptiens lui avaient élevé à Thèbes un monument colossal de plus de 17 mètres d'élévation, appelé la *statue* ou le *colosse de Memnon*, et représentant ce prince assis. Aux premiers rayons du soleil levant arrivés jusqu'à elle, il en sortait un son métallique, argentin, circonstance qui a fait croire que la statue représentait Osiris ou le Soleil sous le nom de Memnon. Ce phénomène était probablement dû à un courant d'air circulant dans un tuyau étroit. Depuis un tremblement de terre qui a endommagé la statue sous Adrien, et malgré les réparations qui y ont été faites à la même époque, le colosse est resté muet.

* MEMNONIDE, adj. et s. m. Myth. gr. Nom de certains oiseaux fabuleux qui naquirent des cendres de Memnon, fils de Tithon; ces oiseaux habitaient l'Éthiopie, revenaient tous les ans dans la Troade, visiter le tombeau de Memnon le Perse et s'y livraient un combat sanglant. Les *memnonides* qui survivaient à cette lutte regagnaient l'Éthiopie.

MEMNONITE, s. f. Zool. Coquille de la Nouvelle-Zélande.

MEMNONIUM, n. pr. m. (pr. *memnoniome*). Géogr. anc. Forteresse de la ville de Suse et palais des rois de Perse dans cette ville; ainsi appelés en l'honneur de Memnon, fils de Tithon. — Lieu de l'ancienne Thèbes d'Égypte, où se trouve la statue fameuse de Memnon.

* MÉMOIRE, s. f. Philos. Faculté de l'intelligence humaine, qui lui permet de se représenter les objets absents ou passés comme s'ils étaient présents. Platon définit la *mémoire*, une sensation continuée, et Kant l'appelle poétiquement : *l'imagination du passé*. — On distingue la mémoire *spontanée* ou *passive* de la mémoire *volontaire* ou *active*. La première s'exerce indépendamment de notre volonté et sans aucun effort de notre part; c'est une idée du passé qui revient d'elle-même et sans qu'on l'appelle. Quelquefois même ce n'est qu'une réminiscence, c'est-à-dire le retour d'une idée acquise en des temps antérieurs, et que nous croyons nous appartenir parce que nous avons oublié qu'elle nous fut communiquée. La seconde ne s'exerce qu'avec le concours de la volonté et par une opération de l'esprit qui retire de l'oubli une idée qui s'y trouvait ensevelie. Sous le point de vue des degrés qu'elle comporte, la mémoire est *cognitive*, *récognitive*, *collective* et *récollective*. — La mémoire de la première espèce est le pouvoir accordé à notre esprit de prolonger en quelque sorte l'existence actuelle des idées sans interruption, jusqu'après la présence des objets, des sensations qui les ont fait naître; de là résulte la connaissance de la durée des choses, de l'identité des objets et même de notre propre identité. — La *mémoire récognitive* est la faculté donnée à notre esprit de percevoir l'identité de l'idée que produit en nous l'intuition d'un objet présent, avec l'idée autrefois produite par l'intuition d'un objet semblable. — On entend par *mémoire collective*, la faculté qui nous est donnée de nous assimiler à la fois plusieurs perceptions et de pousser leur coexistence dans l'avenir en associant ces perceptions l'une à l'autre, de manière qu'elles se rappellent réciproquement, soit passivement, soit volontairement. Enfin la *mémoire récollective* consiste dans la faculté qu'a l'esprit de chercher et de retrouver en lui-même des perceptions ou des idées depuis longtemps perdues ou anéanties. C'est à l'aide de la mémoire collective, de l'association des idées, qu'on parvient à l'exercice plus ou moins entier de la mémoire récollective. — On distingue encore dans la mémoire plusieurs nuances suivant les objets sur lesquels elle s'exerce. La *mémoire des mots*, par exemple, n'est pas la *mémoire des faits*, *des couleurs*, *des sons*, etc. Cela dépend de la tendance habituelle de l'esprit et peut-être aussi de la puissance de certains organes. — Les Romains avaient fait de la mémoire, une divinité; c'est la *Mnémosyne* des Grecs. — Sous les empereurs du Bas-Empire, *maître de la mémoire*, espèce d'historiographe, chef des secrétaires qui étaient chargés de prendre note de tous les actes du souverain, de recueillir jusqu'à ses moindres mots, et principalement les décisions qu'il rendait sur les requêtes qui lui étaient présentées. Le recueil composé sous sa surveillance était ensuite déposé aux archives et s'appelait la *mémoire*, ou la *mémoire sacrée*. — Au moyen âge, quand on parlait d'un souverain mort, on ajoutait à son nom, *de divine mémoire*. Dans les temps modernes, on s'est contenté de dire, *de glorieuse mémoire*, et en parlant des particuliers, *de pieuse mémoire*. — *Les filles de Mémoire; être inscrit au temple de Mémoire; inscrire son nom, ses hauts faits au temple de Mémoire*, sont des expressions mythologiques un peu usées.

MÉMONDAR, s. m. Relat. Titre d'un officier persan chargé de recevoir les étrangers, de leur assigner des logements et de pourvoir même à leur subsistance.

MÉMORANDUM, s. m. (pr. *mémorandome*) (mot lat.). Note de choses qu'on veut se rappeler, afin de s'en occuper sans délai ou à des époques déterminées. — Note diplomatique contenant l'état sommaire d'une question.

* MÉMORIAL, s. m. En théol., signe, figure qui rappelle une chose. L'eucharistie est le *mémorial* de la passion de Jésus-Christ. — Les Parses, suivant Selden, appelaient ainsi toutes les fêtes des mages, parce que ces fêtes n'étaient que des commémorations des phénomènes de la nature. — On appelait *mémoriaux*, dans le Bas-Empire, les employés subalternes des archives impériales, et au moyen âge, les greffiers de divers tribunaux.

* MEMPHIS, n. pr. m. (pr. *mainfice*). Temps hér. Fils de Jupiter et de Protogénie. — n. pr. f. Fille d'Ucoréus, roi d'Égypte. Elle fut aimée du Nil, qui, s'étant transformé en taureau, la rendit mère d'Égyptus. On suppose aussi qu'elle épousa Épaphus, dont elle eut Libya, et qu'elle donna son nom à la ville de Memphis. D'après Manéthon, cette ville fut construite par Ménès, premier roi de la première dynastie ou par Ucoréus, un de ses successeurs, dans l'Heptamonide, sur la rive gauche ou occidentale du Nil, du XXIV^e au XXII^e siècle av. J. C. — Géogr. anc. *Memphis* fut, dit-on, la capitale de l'Égypte sous les dynasties qu'on appela Memphites et sous les premiers des rois pasteurs. On n'en voit plus aujourd'hui que les ruines.

* MEMPHITE, adj. des 2 g. Géogr. et hist. anc. *Nome memphite*, un des nomes de l'Heptanomide septentrionale; *Memphis* en était la capitale. — *Dynasties memphites*, suivant Manéthon, celles qui se suivent depuis la treizième jusqu'à la huitième inclusivement; mais, d'après Jules l'Africain et Eusèbe, ce nom désigne deux dynasties; le Syncelle ne le donne même qu'à la dix-septième, à la dix-huitième et à la vingt-sixième.

MEMRUMUS, n. pr. m. (pr. *mainrumuce*) (en phénic. *fils des géants*). Myth. Dieu des Phéniciens regardé comme l'inventeur des arts.

* MÊN, n. pr. et s. m. Myth. Divinité qui, d'après Strabon, était le dieu Lunus. Les Grecs d'Asie le regardaient comme présidant aux diverses lunaisons. Ils juraient par le *mên du grand roi*, c'est-à-dire par le mois de l'année dans lequel était né le souverain du pays. — Dans le reste de la Grèce, le *mên* n'était pas autre chose qu'un mois en général.

* MÉNA, n. pr. f. V. MÉNÉ, au Complément.

MÉNACA, n. pr. f. Myth. ind. Tantôt c'est une espèce de nymphe qui met tous les moyens de séduction en usage pour triompher de la vertu du sage Cosica, et après y avoir réussi, devient mère de Sacountala; tantôt l'épouse d'Himalaya, mère d'une autre fille qui, sous le nom de *Parvati*, devient épouse de Vichnou, et sous le nom de *Dourga*, déesse terrible, est l'épouse du destructeur Schiva.

* MENACER, v. a. Prov. *Tel menace qui tremble*, certaines personnes ne font les méchantes que pour dissimuler leur peur.

MENACH, n. pr. f. Myth. Divinité des anciens Arabes. D'après l'analogie qu'offre ce nom avec la *Méné* des Grecs, on peut conjecturer que c'était la lune que les Arabes adoraient sous ce nom.

MÉNACHUS, n. pr. m. (pr. *ménakuce*). Temps hér. Un des cinquante fils d'Égyptus, époux de la Danaïde Nélo.

* MÉNADE, s. f. Boileau a fait un heureux emploi de ce mot dans sa satire des *Femmes*, où il appelle *douces ménades*, celles qui désolent leurs maris par leur caractère acariâtre, avec tous les dehors de la douceur et de la modération.

MEÑADURE, s. f. Anc. cout. Assignation ou ajournement.

* MÉNAGE, s. m. Dans la coutume de Normandie, maison rurale ou manoir bourgeois.

* MÉNAGER, v. a. Fig. *Ménager le terrain*, agir auprès de quelqu'un avec prudence, ne point blesser sa susceptibilité.

MÉNAGEUR, EUSE, adj. et s. Celui ou celle qui a l'habitude de vouloir ménager tout le monde, à tort ou à raison. Il est peu usité et ne se prend qu'en mauvaise part : *Ces ménageurs politiques* (M^{me} de Sévigné).

MÉNAGOGUE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. μὴν, mois; ἄγω, je chasse). Méd. Médicament propre à déterminer le flux menstruel. *Emménagogue* est plus usité.

MÉNAH, n. pr. m. Géogr. Vallée située à 16 kil. de la Mecque. Tout pèlerin, en traversant cette vallée, doit y jeter sept pierres par derrière ses épaules et sans regarder en quel lieu elles tombent.

MÉNAIS, s. m. Bot. Arbrisseau d'Amérique, famille des borraginées.

MÉNAKANITE, s. f. Minér. Variété de titane ferrifère.

MÉNALCÈS, n. pr. m. Temps hér. Un des fils d'Égyptus, époux de la Danaïde Adyte. On l'appelle aussi *Métalcès*.

MÉNALE, n. pr. m. Temps hér. Fils de Lycaon; il donna son nom à une ville et à une montagne de l'Arcadie, laquelle servait de résidence ordinaire au dieu Pan. — La constellation de l'Ourse était quelquefois appelée *ourse du mont Ménale*, parce que Caliste, avant sa métamorphose en ourse, demeurait près de cette montagne, où elle était née. Aujourd'hui l'*Apanokrépa*.

MÉNALIEN, IENNE, adj. Ant. Qui appartient au mont *Ménale*. — Myth. Surnom de Pan. — *Biche ménalienne*, biche aux pieds d'airain et aux cornes d'or, qu'Hercule prit à la course; ce fut le troisième de ses travaux. V. CÉRYNITE, au Complément. — Philol. anc. *Vers ménaliens*, vers dignes d'Apollon et de Pan. Cette expression se trouve dans Virgile. On dit aussi *ménalide*, des 2 g.

MÉNALION, n. pr. m. Nom donné par plusieurs mythographes au père ou au mari d'Atalante l'Arcadienne. C'est peut-être une corruption de *Mélanion*. V. ce mot, au Complément.

MÉNALIPPE, n. pr. m. Nom donné par les anciens astronomes à la constellation de Pégase. C'est une corruption de *Mélanippe*, n. pr. f. Suivant Ératosthènes et Hygin, cette constellation ne représente pas Pégase, mais *Mélanippe*, fille de Chiron, changée en cavale par Diane.

MÉNALIUS, n. pr. m. (pr. *ménaliuce*). Myth. Nom donné par Cicéron au père de son quatrième Vulcain.

MENAM, n. pr. m. V. MEÏNAM, au Complément.

* **MÉNANDRIEN**, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte du Ier siècle de l'ère vulgaire, fondée par le gnostique *Ménandre*, qui lui-même était disciple de Simon le Magicien. Les *ménandriens* reconnaissaient l'existence d'un être éternel, producteur d'une multitude d'éons bons ou mauvais qui avaient créé le monde. *Ménandre* avait été envoyé pour apprendre aux hommes à distinguer les bons éons des méchants, et à triompher de ceux-ci.

MÉNANGKABOU, n. pr. m. Géogr. Ville de Sumatra, capitale d'un État du même nom, qui s'étendait autrefois sur la plus grande partie de l'île, et qui est aujourd'hui tributaire des Hollandais.

MENANT, ANTE, adj. Techn. *Roues menantes*, roues qui servent à maintenir la locomotive sur les rails et à la guider dans sa marche. Elles sont au nombre de quatre et garnies de rebords ou mentonnets qui les maintiennent sur la voie.

MÉNAPIEN, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la 2e Germanie, vers le N., entre l'Escaut et la Meuse.

MÉNARS-LE-CHÂTEAU, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de Loir-et-Cher, sur la Loire, autrefois titre d'un marquisat érigé en 1677. Beau château, où se trouve aujourd'hui un établissement d'éducation important sous le nom de *Prytanée*. — *Ménars-la-Ville*. V. MER, au Complément.

MÉNASINUS, n. pr. m. (pr. *ménazinuce*). Temps hér. Fils de Pollux; il avait une statue dans le temple de son père, à Corinthe.

MENAT, n. pr. m. Myth. arabe. V. MENACH, au Complément. — Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Puy-de-Dôme. 2,020 hab.

MENATZACH, s. m. Chez les Hébreux, celui qui organisait et dirigeait la musique sacrée.

MENAVI, s. m. Relig. mahom. Commentaire du code religieux des soufis.

MENCAUDÉE, s. f. Ancienne mesure agraire qui valait tantôt 80 et tantôt 100 verges. On s'en servait encore il y a peu d'années, dans le département du Nord.

MENCIEN, adj. et s. m. Nom que l'on donnait autrefois au territoire de Meaux. On disait aussi *Multien*.

MENDAÏTE, adj. et s. m. Hist. relig. Nom de certains sectaires joannites établis sur les bords de l'Euphrate et du golfe Persique. Leur doctrine était un amalgame de principes chaldéens, chrétiens et juifs.

MENDANA, n. pr. m. Géogr. Archipel de l'Océanie orientale, comprenant le groupe des îles Marquises, découvertes par le navigateur espagnol *Mendana*, et le groupe Washington, découvert par les navigateurs anglais Ingraham et Marchand. Les habitants passent pour anthropophages.

* **MENDE**, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. du dép. de la Lozère, sur le Lot. 5,940 hab. Évêché. Cathédrale romane. Entrepôt des serges dites *serges de Mende*. Mende fut longtemps la capitale du Gévaudan.

* **MENDÈS**, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de l'Égypte, dans le Delta, sur une branche du Nil qui formait anciennement une des sept bouches de ce fleuve. Les habitants de cette ville adoraient Osiris sous la forme d'un bouc, et lui donnaient à lui-même le nom de *Mendès*.

MENDÉSIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. et ant. Habitant de Mendès. — Qui concerne cette ville : *nome mendésien*. — *Bouche mendésienne*, branche du Nil qui coulait sous les murs de Mendès, et qu'on croit être celle de *Dybeh*. — *Dynastie mendésienne*, la vingt-neuvième dynastie des Pharaons de Manéthon; elle occupait le trône dans le ve siècle av. J. C. — *Fêtes mendésiennes*, celles qu'on célébrait en l'honneur du bouc de Mendès, avec beaucoup de solennité.

* **MENDIANT**, adj. et s. m. On désignait au premier rang des quatre *ordres mendiants :* les *franciscains* (les *frères mineurs* ou cordeliers, les *tertiaires*, les *capucins*, les *minimes* et les *clarisses* faisant partie de cet ordre); venaient ensuite les *dominicains*, qu'on appelait aussi frères prêcheurs ou jacobins; les *carmes* occupaient le troisième rang; au quatrième, se trouvaient les *augustins*, auxquels se rattachaient tous les ordres d'ermites, de servites, cellistes, etc. Les religieux mendiants ne pouvaient posséder aucun bénéfice.

* **MENDIER**, v. a. Ancien t. de prat. qui s'employait pour demander. On disait *mendier une intervention, mendier une saisie*.

MENDOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Qui habite la ville de Mende. — Qui concerne cette ville ou ses habitants. — Les anciens évêques de Mende avaient joui du droit de battre monnaie et leurs pièces portaient le nom de *mendois*.

MENDOZA, n. pr. f. Géogr. Ville capitale d'un des quatorze États qui ont successivement fait partie de la vice-royauté de Buénos-Ayres, puis des États-Unis de Rio de la Plata, et enfin de la république argentine. 20,000 hab.

MENDOZIE, s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou.

MENDRAGUE, s. f. V., au Dictionnaire, MADRAGUE, qui seul doit se dire.

MÈNE, s. f. Techn. Réunion d'un certain nombre de cuviers dans lesquels les fabricants de savon font et reçoivent les lessives.

MÉNÉ, s. m. Zool. Poisson de la mer des Indes, famille des gymnopomes.

MÉNÊ, n. pr. f. (en gr. Μήνη). Chez les Grecs, la lune, considérée dans ses phases et surtout dans son croissant. Ils en firent une divinité, fille de Jupiter, qui présidait aux évacuations périodiques des femmes.

MÉNÉAC, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. du Morbihan. 3,500 hab.

MÉNÉCÉE, n. pr. m. Temps hér. Fils de Créon, sacrifié à Mars dans l'antre où Cadmus avait tué le dragon. — Père de Jocaste.

* **MÉNECHMES**, s. m. pl. (du gr. Μεναίχμος, intrépide). Philol. Titre d'une comédie de Plaute, imitée par Regnard. Toute la fable de cette pièce roule sur les méprises auxquelles donne lieu la ressemblance parfaite qui existe entre deux frères jumeaux appelés tous deux *Ménechme :* de là, le sens figuré qui se trouve au Dictionnaire.

MÉNECHMISME, s. m. (pr. *ménekmisme*). Néol. État de parfaite ressemblance, surtout au physique. V. le mot précédent.

MÉNÉCLA, n. pr. f. Temps hér. Femme d'Hippotas, et, suivant quelques auteurs, mère d'Éole.

MÉNÉDÈME, n. pr. m. Temps hér. Fils de Bunéas; il combattit avec Hercule contre Augias, et périt dans ce combat.

* **MENÉE**, s. f. Féod. *Menée de sergent*, exploit par lequel le seigneur sommait son vassal de satisfaire à ses devoirs. — *Menée du fief*, sommation à tous les vassaux de prendre les armes pour suivre le seigneur à la guerre. Quelquefois, espèce de criée publique destinée à faire connaître aux vassaux qu'on allait juger les procès existants. — Vén. *Avoir la menée belle*, se dit d'un chien qui suit bien la voie.

MÉNÉES, s. f. pl. (du gr. μηνιαῖος, mensuel). Liturg. Livre des chrétiens grecs, divisé en douze parties pour les douze mois de l'année, et contenant l'office de chaque jour.

* **MÉNEHOULD (SAINTE-)**, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrondissement du dép. de la Marne, autrefois capitale de l'Argonne. 4,000 hab. Château-fort très-ancien. — Art cul. *Pieds à la Sainte-Ménehould*, pieds de porc panés et grillés, et servis avec une sauce piquante en usage d'abord dans la ville de *Sainte-Ménehould*.

MÉNÉLAÏES, n. pr. f. Ant. gr. Fêtes qu'on célébrait à Thérapné en l'honneur de Ménélas.

MÉNÉLAS, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Atrée ou de Plisthène et d'Ærope, et frère d'Agamemnon, épousa Hélène, fille de Tyndare, roi de Sparte, auquel il succéda. L'enlèvement d'Hélène par Pâris ayant fait naître la guerre de Troie, Ménélas conduisit devant cette ville toutes les troupes de Sparte et de la Laconie. Après la chute de Troie, il ramena sa femme à Sparte, et, selon quelques auteurs, lui pardonna son infidélité. Selon d'autres, Ménélas fut fait prisonnier en Égypte, où une fille de Protée le délivra de ses fers, et lui donna les moyens de retourner à Sparte.

MÉNÉLÉUS, n. pr. m. (pr. *ménélé-uce*). Temps hér. Nom d'un centaure.

MÉNÉPHIRAÜS, n. pr. m. Temps hér. Géant, fils de la Terre et du Tartare.

MÉNÉPHRON, n. pr. m. Temps hér. Thessalien qui, ayant outragé sa mère, fut changé en bête.

MÉNEPTOLÈME, n. pr. m. Temps hér. Guerrier grec, fils d'Iphiclus, et célèbre par la rapidité de sa course.

* **MENER**, v. a. (du lat. *minare*, et non pas *menare*). Prov. *Mener quelqu'un par un chemin où il n'y a pas de pierres*, le harceler, le poursuivre vivement. — Féod. *Mener la bannière*, réunir tout le ban du fief, et exercer tous les droits attachés au titre de banneret. — Dans l'anc. jurispr., *mener par court*, rendre la justice. — *Mener*, signifiait encore remplir les fonctions de tuteur. — Man. Le *pied qui mène*, le pied droit du cheval. — A la chasse, *mener la quête*, faire une battue. — Techn. *Mener la taille*, chez les cartiers, assortir les cartes, les distribuer par jeux.

MÉNERBOIS, n. pr. m. Géogr. Nom d'une petite contrée de l'ancien Roussillon.

MÉNERBES, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. de Vaucluse, possédée au VIe siècle par les Lombards, et appelée alors *Machao*. 1,600 hab.

MENERVA, n. pr. f. (du v. lat. *menervo*, j'avertis). Forme ancienne du nom de Minerve. On disait aussi *menerfa* et *menrfa*, chez les Étrusques.

MÉNÈS, n. pr. m. Hist. anc. Premier roi de la première dynastie de Pharaons, au XXVe siècle av. J. C. Il jeta, dit-on, les premiers fondements de la ville de Memphis, et détourna le cours du Nil par une chaussée large de 100 stades. On croit assez généralement qu'il fut le même personnage que le *Mezraïm* de l'Écriture, fils ou petit-fils de Cham.

MÉNESPAUSE, s. f. Méd. V. MÉNOPAUSE, au Complément.

MÉNESTHÉE, n. pr. m. Temps hér. Arrière-petit-fils d'Érecthée, fut un des guerriers grecs qui se rendirent au siége de Troie.

MÉNESTHÈS, n. pr. m. Temps hér. Guerrier grec qui fut tué par Hector sous les murs de Troie.

MÉNESTHIUS, n. pr. m. (pr. *ménes-tiuce*). Temps hér. Fils du fleuve Sperchius et de la nymphe Polydora. C'était un des guerriers qui commandaient sous Achille. — Un autre *Ménesthius*, roi d'Arné, en Béotie, fut tué par Pâris.

* **MÉNESTHO**, n. pr. f. Myth. Une des Océanides. *Ménestro*, qui se trouve dans quelques éditions du Dictionnaire, est une faute typographique.

MÉNESTRANDER, v. a. Vieux mot qui signifiait faire le ménestrel, chanter, jouer d'un instrument à la façon des ménestrels.

MÉNESTRANDIE, s. f. Art du ménestrel. Ce mot s'employa plus particulièrement pour désigner les bandes de ménestrels qui rentrèrent en France, après avoir été momentanément exilés sous Philippe-Auguste.

MENESTRE, s. f. (de l'esp. *menestra*). Ancien nom qui signifiait potage, soupe. — *Docteur de menestre*, pour docteur en soupe salée, ignorant, se trouve encore dans la vieille comédie.

* **MÉNESTREL**, s. m. Nom des musiciens chanteurs qui, du Xe siècle au XVe, couraient de ville en ville et de château en château, pour chanter les exploits des chevaliers, en s'accompagnant de quelque instrument. Beaucoup d'entre eux étaient attachés à la personne d'un prince, ou même à de grands seigneurs. Les *ménestrels* se divisaient en deux classes : les *trouvères*, qui appartenaient aux provinces septentrionales ou *langue d'oïl*, et les *troubadours*, qui appartenaient aux provinces méridionales ou *langue d'oc*. Plus tard, on a désigné tous les *ménestrels* par le nom générique de *chanteurs*.

* **MÉNÉTRIER**, s. m. Nom donné dans le XVe siècle à tous les joueurs d'instruments, surtout de la classe de ceux qui jouaient pour faire danser. Ils formaient une corporation placée sous l'invocation de saint Julien. — *Être comme les ménétriers, n'avoir point de pire logis que le sien*, se disait prov., par allusion à la vie un peu vagabonde de quelques musiciens.

MENETTE, adj. f. Mot qui s'appliquait autrefois aux religieuses. — On appelle quelquefois *sœurs menettes* les femmes qui vont dans le monde, tout en faisant les prudes et les dévotes.

* **MENEUR**, s. m. On appelait autrefois *meneur de gens de guerre*, ce qu'aujourd'hui on appelle intendant et sous-intendant militaire. — Durant nos troubles politiques, on a désigné par le nom de *meneurs* ceux qui, cachés dans l'ombre, donnaient l'impulsion aux parties. Ce mot se prend toujours en mauvaise part. — Techn. Chez les cartiers, *meneur de ciseaux*, celui qui découpe les cartes. — *Meneur de tables*, celui qui assortit les jeux.

MENGEL, s. m. Métrol. Mesure de capacité employée à Brême. Il entre 720 *mengels* dans un tonneau. En Hollande, le *mengel* est la seizième partie d'un stékan, qui vaut 19 lit. 40 cent.

MENGLADE, n. pr. f. Myth. scand. Nom d'une vierge géante qui habitait un château enchanté.

MENHIR, s. m. (du celt. *men*, pierre; *hir*, long). Archéol. Nom par lequel on désigne des blocs de pierre, élevés en forme d'obélisques grossiers et isolés les uns des autres. Ce sont des monuments druidiques dont la destination présumée se rapportait à la célébration du culte religieux. On trouve en Bretagne beaucoup de ces *menhirs* ou *pierres levées*.

MENI, n. pr. f. Myth. Divinité à qui l'on rendait un culte particulier dans la Palestine. Il est probable que c'est la même que *Ména* ou *Méné*, en d'autres termes, la lune.

* **MÉNIANE**, adj. f. Arch. anc. *Colonne méniane*, colonne surmontée d'une espèce de balcon. La première colonne de ce genre qu'on vit à Rome, avait été élevée pour remplir la condition imposée par un certain *Mænius*, dont on avait abattu la maison pour construire cet édifice.

* **MÉNIANTHE**, s. m. Bot. Genre de la famille des lysimachiées, remarquable par l'élégance et la bonne odeur de ses fleurs.

MÉNIANTHINE, s. f. Chim. Substance qu'on extrait du ménianthe à trois feuilles, ou trèfle aquatique.

MÉNILECK, n. pr. m. Temps hér. Suivant les légendes des Abyssiniens, fils de Salomon, qui transporta dans Axum l'arche d'alliance.

MÉNILITE, s. f. Minér. Variété d'opale commune.

* **MÉNILLE**, s. f. Mar. anc. Pièce de bois clouée sur le manche de l'aviron d'une galère.

* **MENIN**, s. m. (en esp. *menino*, et non pas *menion*). Hist. Nom donné primitivement en Espagne aux jeunes pages de la reine et des infants. En France, on appelait ainsi les six jeunes gentilshommes attachés à la personne du dauphin.

MENIN, n. pr. m. (en flam. *Meenden*). Géogr. Ville de la Belgique, dans la Flandre occidentale et sur la Lys. 4,000 hab. Assiégée et prise en 1744 par le maréchal de Saxe; prise et reprise plusieurs fois en 1792, 1793 et 1794.

MÉNINGINITE, s. f. Méd. Inflammation de l'arachnoïde.

MÉNINGO-CÉPHALITE, s. f. (du gr. μήνιγξ, μήνιγγος, membrane, κεφαλή, tête). Méd. Inflammation des membranes du cerveau.

MÉNINGO-GASTRALGIE, s. f. (du gr. μήνιγξ, μήνιγγος, membrane; γαστήρ, ventre; ἄλγος, douleur). Méd. Inflammation de la membrane interne de l'estomac.

MÉNINGOGÈNE, adj. des 2 g. (du gr. μήνιγξ, μήνιγγος, membrane; γέννάω, j'engendre). Méd. Qui donne lieu à la formation de fausses membranes. — *Angine méningogène*, le croup.

MÉNINGORRHÉE, s. f. (du gr. μήνιγξ, μήνιγγος, membrane; ῥέω, couler). Méd. Amas d'humeur quelconque formée sur ou sous les méninges.

MÉNINGORRHÉIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à la méningorrhée.

MÉNINX, n. pr. f. Géogr. anc. Un des noms de l'île des *Lotophages*. On l'appelait aussi *Girba*. C'est là que se retira Marius, chassé de l'Afrique.

MÉNIOQUE, s. m. Bot. Genre de plantes crucifères des contrées méridionales de l'Europe.

MÉNIOSSÉPÉNESTE, n. pr. m. Un des noms que les Perses donnaient à l'Être suprême.

MÉNIPÉE, s. f. Zool. Genre de polypiers.

MÉNIPPE, n. pr. f. Temps hér. Néréide, fille de Thamyris et mère d'Orphée. — Une des amazones qui amenèrent du secours à Étéès. — Fille d'Orion, qui se dévoua, ainsi que sa sœur *Métiocha*, pour le salut de la Béotie, en proie à une horrible peste. Les dieux changèrent les deux victimes en comètes.

MÉNIPPIDÈS, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Hercule et de la Thespiade Entédide.

MÉNISCION, s. m. Bot. Genre de fougères.

MÉNISCOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. μηνίσκος, croissant). Hist. nat. Qui a la forme d'un croissant.

MÉNISCOTIE, s. f. Bot. Arbuste de Java.

MÉNISPERMATE, s. m. Chim. Genre de sels qui sont produits par l'acide ménispermique.

* **MÉNISPERME**, s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants, sarmenteux, type de la famille des ménispermées.

MÉNISPERMÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au ménisperme. — **MÉNISPERMÉES**, s. f. pl. Famille de plantes. On dit aussi *ménispermacé, ée*, *ménispermoïde*, des 2 g.

* **MÉNISQUE**, s. m. Ant. Comme ornement porté sur les chaussures, on disait aussi *lunule*. Sur la tête des statues, c'était le *nimbe*.

MÉNICUS, n. pr. m. (pr. *ménikuce*). Temps hér. Un des fils de Lycaon, foudroyé par Jupiter.

MENNIS, n. pr. f. (pr. *mèn-nice*). Géogr. anc. Ville de l'Assyrie, où l'on recueillait beaucoup de bitume. On l'appelait aussi *Memnis* et *Memnonium*.

MENNONISME, s. m. Hist. relig. Doctrine d'une secte d'anabaptistes qui se répandit dans la Hollande vers le milieu du XVIe siècle; elle avait pour fondateur un prêtre catholique nommé *Mennon*.

MENNONITE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'hérétiques qui suivent les doctrines de *Mennon*. Ces doctrines ne sont proprement que celles des anabaptistes, modifiées; toutefois ils ne rebaptisent pas les enfants. Les *mennonites* forment deux sectes principales; ceux de la Flandre, qui sont très-rigides observateurs de la discipline, et ceux de la Frise ou *waterlanders*, qui vivent au contraire dans un assez grand relâchement.

MÉNOBA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Bétique, sur la mer Intérieure. Auj. *Velez-Malaga* suivant les uns, *Almunécar* suivant les autres.

MÉNODORE, s. f. Bot. Arbuste du Mexique.

MÉNOECÉE. Myth. V. **MÉNÉCÉE**, au Complément.

MÉNOETE, n. pr. m. Temps hér. Lycien qui périt devant Troie de la main d'Achille. — Arcadien, compagnon d'Énée. — Troyen, pilote du vaisseau de Gyas.

MÉNOETIADE, n. patr. Temps hér. Descendant de Ménœtius; c'est un surnom de Patrocle.

MÉNOETIUS, n. pr. m. (pr. *ménéciuce*). Temps hér. Fils d'Iapétus et de la nymphe Clymène, foudroyé par Jupiter. — Fils d'Actor et d'Égine, et père de Patrocle. — Fils de Ceutonymus, et gardien des troupeaux de Pluton.

* **MÉNOLE**, s. f. Pêche. Sorte de petit poisson, de frétin. — Écon. rur. Planche ronde et trouée emmanchée d'un bâton qu'on plonge dans le lait caillé pour le diviser.

MÉNOLE, adj. m. (du gr. μαίνολης, transporté de fureur). Myth. Épithète de Bacchus.

* **MÉNOLOGE**, s. m. Traité sur les mois des différents peuples connus, anciens et modernes: *Le Ménologe de Fabricius.*

* **MENON**, s. m. Ce nom est masc., parce qu'il désigne le mâle aussi bien que la femelle, le bouc comme la chèvre.

MÉNON, n. pr. m. Temps hér. Guerrier troyen tué par Léontée.

MENONVILLÉE, s. f. Bot. Plante crucifère du Pérou.

MÉNOPAUSE, s. f. (du gr. μὴν, μηνὸς, mois; παύω, je cesse). Méd. Cessation du flux menstruel chez les femmes; temps critique.

MÉNOPLANIE, s. f. (du gr. μὴν, μηνὸς, mois; πλάνη, égarement). Méd. Flux périodique qui s'opère par tout autre organe que par la matrice, et qui remplace le flux menstruel.

MÉNORRHAGIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la ménorrhagie, écoulement de sang plus abondant que la ménorrhée.

MÉNORRHÉE, s. f. (du gr. μὴν, μηνὸς, mois; ῥέω, couler). Méd. Écoulement de sang périodique.

MÉNORRHOÏQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à la ménorrhée.

MÉNOSCA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Espagne, dans la Tarraconaise septentrionale.

MÉNOSTASE, s. f. (du gr. μὴν, μηνὸς, mois; στάσις, repos). Méd. Amas, congestion de sang menstruel dans la matrice.

MÉNOTYRANNUS, n. pr. m. (du gr. μὴν, μηνὸς, mois; τύραννος, seigneur). Myth. Nom que les Phrygiens donnèrent au soleil, qu'ils voyaient représenté dans la personne d'Atys.

MENOU, n. pr. m. Dans le système cosmogonique des Brahmes, génie qui préside aux âges du monde. V. au Complément, **MANOU**, qui est la véritable forme.

MENS, n. pr. f. (pr. *mènce*). La pensée divinisée par les Romains. On lui avait érigé un temple sur le Capitole.

MENSAIRE, s. m. (du lat. *mensarius*, formé de *mensa*, table). Ant. rom. Nom de cinq magistrats qui tenaient leurs séances dans les marchés, connaissaient des contestations entre les marchands et les acheteurs, et principalement entre les débiteurs et leurs créanciers.

* **MENSALE**, adj. f. (du lat. *mensis*, mois). Myth. Surnom de Junon, parce qu'elle présidait aux calendes de chaque mois, et que ce jour était celui des payements qui se faisaient par les débiteurs entre les mains des *mensaires* — s. f. Ligne qui traverse le milieu de la main, à l'inspection et à la forme de laquelle les chiromanciens attachaient une grande importance.

MENSEUR, s. m. (du lat. *mensor*, mesureur). Hist. Titre d'un officier du Bas-Empire, qui était chargé de marquer et de distribuer les logements aux troupes ou à la suite de l'empereur, lorsque celui-ci était en voyage. — On appelait de même les arpenteurs, les architectes et les experts des édifices publics.

* **MENSONGE**, s. m. Quelques mythographes font du Mensonge (*Mendacium*) une divinité infernale, conducteur des ombres. — Hist. *Champ du Mensonge*, nom qui a été donné à un lieu situé entre Brizach et la rivière d'Ill, dans laquelle, en 833, les troupes de Louis le Débonnaire se rencontrèrent avec l'armée de ses fils révoltés contre lui. L'empereur, fait prisonnier, fut forcé d'abdiquer. — Prov. *Tous songes sont mensonges*, il ne faut pas ajouter foi aux prévisions fondées sur des rêves.

* **MENSTRUE**, s. m. Alchim. *Menstrue blanchi*, *menstrue essentiel*, *des philosophes*, etc., noms donnés au mercure des sages. — *Menstrue* se disait aussi pour eau; *menstrue végétale*, eau ardente sept fois rectifiée. — Dans le sens de dissolvant, ce mot est masculin. Il ne se dit pas seulement d'un liquide, mais de tout corps qui aide à la fusion d'un autre. Le borax est un puissant *menstrue* pour plusieurs métaux. — Il n'est féminin qu'au pluriel, dans le sens d'évacuation périodique.

MENSTRUÉE, adj. f. Il se dit d'une femme chez qui le flux menstruel s'est établi régulièrement.

MENSURATION, s. f. (du lat. *mensurare*, mesurer). Didact. Action de mesurer.

MENTE, s. f. Comm. Nom de certaines couvertures de laine fabriquées à Reims.

MENTÈS, n. pr. m. Temps hér. Chef ou roi des Ciconiens. Lorsque Ménélas se préparait à dépouiller de ses armes Euphorbe, qu'il venait de tuer, Apollon, prenant les traits de *Mentès*, engagea Hector à s'opposer au dessein de Ménélas. — Un autre *Mentès*, fils d'Anchialus, était roi des Taphiens et ami d'Ulysse. Minerve lui emprunta sa forme et sa figure pour annoncer à Télémaque le retour d'Ulysse. On le confond assez souvent avec Mentor. V. ce mot, au Complément.

* **MENTEUR, EUSE**, adj. *Menteur comme une oraison funèbre, comme un panégyrique, comme une épître dédicatoire, comme une gazette*, se dit proverb. d'une personne sur la véracité de laquelle on ne peut jamais compter. — *Un menteur doit avoir bonne mémoire*, expr. proverb. qui donne à entendre que les menteurs étant sujets à dire les choses de plusieurs manières, sont rarement d'accord avec eux-mêmes. — Anc. log. *Le menteur*, argument célèbre que le sophiste Carnéade avait inventé pour prouver qu'il n'y a pas d'évidence réelle. Aulu-Gelle dit qu'il était ainsi conçu: « N. dit une chose, mais il ajoute qu'il ment; dit-il la vérité ou ment-il? »

* **MENTHE**, n. pr. f. (en gr. Μένθη). Myth. Fille du Cocyte. Pluton l'aima; Proserpine en fut jalouse et la changea en une plante odorante.

MENTHOÏDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la menthe. — **MENTHOÏDÉES**, s. f. pl. Section de la famille des labiées.

MENTIANE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la viorne.

* **MENTIR**, v. n. Prov. *Nature ne peut mentir*, on a beau faire, tôt ou tard le naturel prend le dessus. Cette expression signifie encore que les instincts naturels ne nous trompent jamais. — *Il ne ment pas s'il n'ouvre pas la bouche*, se dit en plaisantant d'un homme habitué à mentir. — *Mentir* a été employé substantiv. par Montaigne, pour, action de mentir.

MENTISME, s. m. (du lat. *mens*, *mentis*, es-

prit). Méd. Mouvement déréglé de l'action mentale.

MENTO-LABIAL, ALE, adj. Anat. Qui tient au menton et à la lèvre.

* MENTON, s. m. Prov. *Secouer le menton*, ne tenir aucun compte des remontrances. — *Mettre ses mains sous le menton*, ne s'embarrasser de rien, prendre ses aises.

MENTONE, n. pr. m. Géogr. Ville d'Italie, dans la principauté de Monaco, près du golfe de Gênes. 3,000 hab. Pêche active.

* MENTONNET, s. m. Mécan. Pièce saillante fixée à une roue, à un arbre tournant, etc., et qui fait son arrêt sur une autre pièce lorsqu'elle vient à la rencontrer. — En serrur., pièce de fer implantée dans le pied-droit d'une porte, et qui reçoit le bout du loquet ou du loqueteau, ce qui tient la porte fermée. — Espèce de tenon placé au talon d'une lame de couteau. Ce tenon porte sur le ressort et empêche le tranchant de la lame de s'émousser quand on la ferme. — Terme milit., anse d'une bombe.

MENTONOMON, n. pr. m. Nom que les anciens géogr phes donnaient au golfe de Christiania.

* MENTOR, n. pr. m. Temps hér. Sage Ithacien, fils d Alcimus et fidèle ami d'Ulysse. Selon Homère, Minerve prenait la figure de Mentor pour exhorter Télémaque à suivre l'exemple de son père. Cette fiction a été développée par Fénelon dans son Télémaque. — Plusieurs personnages de l'antiquité ont aussi porté le nom de *Mentor*.

* MENTULAGRE, s. f. (du lat. *mentula*, membre viril, et du gr. ἄγρα, prise). Méd. Contraction spasmodique de la verge.

MENTZÉLIACÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une mentzelie. — MENTZÉLIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

MENTZÉLIE, s. f. Bot. Genre de plantes de l'Amérique méridionale; c'est un arbuste cultivé dans nos serres.

* MENU, UE, adj. *Menu vair*. V. MENU-VAIR, au Complément. — On désignait autrefois par *menus marchés*, le bois que pouvaient vendre les officiers des maîtrises, sans qu'il fût nécessaire d'avoir une commission du grand-maître. — Chasse. Certaines parties du cerf, du daim, etc., telles que les oreilles, le mufle, etc. — *Menu*, s. m. Nom que les lapidaires donnent à un petit diamant taillé en rose ou en brillant. — *Gens de menu* ou *du menu*, se disait autrefois des personnes de basse condition.

* MENUAILLE, s. f. Zool. Petits poissons qu'on met dans un étang, dans un vivier, pour le peupler.

* MENUET, s. m. Mus. Nom qu'on donne à un morceau qui suit l'andante d'une symphonie, d'un quatuor, et qui précède le presto ou morceau final. On l'appelle ainsi parce qu'il est comme le *menuet* ordinaire, à 3 temps ou à 3/4. On remplace aujourd'hui le *menuet* par le morceau appelé *scherzo*, qui signifie bavardage.

* MENUISIER, adj. et s. Zool. Nom donné à certains insectes qui perforent les bois avec leurs tarières, s'y logent et y déposent leurs œufs.

* MENURE, s. m. (du gr. μήνη, croissant; οὐρά, queue). Zool. Genre d'oiseaux de la famille des passereaux dentirostres, selon Cuvier, et de celle des gallinacés, selon d'autres naturalistes. Le *menure-lyre* a les deux plumes extérieures de la queue contournées à peu près comme les deux montants d'une lyre. Il habite l'Australie.

MENUTHIAS, n. pr. f. (pr. *menucidce*). Géogr. anc. Ile d'Afrique sur la côte de l'Éthiopie. Aujourd'hui *Zanzibar*.

MENUTHIS, n. pr f. (pr. *menutice*). Géogr. anc. Bourgade de l'Égypte, près de Canope. On y adorait une divinité à laquelle on donnait le même nom.

MENU-VAIR, s. m. Ancien nom de la fourrure qu'on appelle aujourd'hui petit gris. — Blas. Vair dont le dessin, en forme de cloches, est plus petit, et doit former sept ou huit rangées au lieu de cinq ou six.

MENUYER, s. m. Nom par lequel on désignait un marchand qui vend en détail. Ce mot, qui a vieilli, était pourtant expressif, et n'est pas toujours convenablement remplacé par *détaillant*.

MÉNYANTHE, s. m. V. MÉNIANTHE, au Dictionnaire et au Complément.

MENZALEH, n. pr. m. Géogr. Ville de la Basse-Égypte, près d'un lac ou marais qui porte le même nom.

MENZIÉSIE, s. f. Bot. Arbuste d'Amérique à fleurs élégantes, qui forme un genre dans la famille des rhodoracées.

MENZIL, s. m. En Turquie, bureau dépendant de l'administration du dép. des finances. — Espèce de poste aux chevaux, entretenue aux frais de l'État.

* MÉON, n. pr. m. Temps hér. Roi de Phrygie, qui donna son nom à la *Méonie*. — Fils d'Hémon : il était un des cinquante Thébains qu'Étéocle avait mis en embuscade pour tuer Tydée; à l'exception de Méon, ils furent tous massacrés. — Plusieurs traditions donnent le nom de *Méon* au père d'Homère.

MÉONIDE, adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui concerne les habitants de la Méonie. — Nom donné à Homère, qu'on croyait fils de Méon. — Myth. Surnom des Muses, de Bacchus, d'Omphale, d'Arachné.

MÉONIE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de l'Asie-Mineure, qui plus tard reçut le nom de Lydie.

MÉONIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Méonie. — *Lac Méonien*, nom donné au lac de Trasimène, dans l'Étrurie. Une colonie méonienne, c'est-à-dire lydienne, s'était établie sur les bords de ce lac.

MÉOTE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Sarmatie d'Asie, voisin du Palus-Méotide; aujourd'hui remplacé par les Tartares du Kouban ou les Cosaques.

MÉOTIDE, adj. des 2. g. Géogr. anc. Qui appartient aux Méotes. — *Palus-Méotide*, petite mer au N.-E. du Pont-Euxin, aujourd'hui *mer d'Azof*. Les géographes anciens désignent cette mer comme séparant l'Asie de l'Europe, mais les limites de ce continent ont été reculées vers le S. jusqu'à la chaîne du Caucase. Les Massagètes adoraient le *Palus-Méotide* comme une divinité. — Des peuplades d'Amazones ont jadis habité ces rivages; de là leur surnom de *Méotides*. — On avait érigé dans la Chersonèse taurique un autel à *Diane Méotide*.

MÉOUVE, s. m. Bot. Nom vulgaire du mélèze.

MÉPHISTOPHÉLÈS, n. pr. m. Nom d'un personnage introduit par Goethe dans son drame de *Faust*, et qui est la personnification du mauvais principe, du génie du mal. Par antonomase, on appelle *Méphistophélès* un homme qui exerce une influence funeste sur un autre homme, et, par de perfides conseils, le conduit insensiblement à une perte certaine.

MÉPHITE, s. f. (du lat. *mephitis*, odeur infecte). Chim. Ancien nom de plusieurs carbonates et sous-carbonates.

MÉPHITIS, n. pr. f. Myth. Divinité des lieux infects, qui avait des temples à Crémone et dans la vallée d'Amsancte. Quelques mythographes ont prétendu que *Méphitis* n'était qu'un surnom de Junon, déesse de l'air.

* MÉPHITISME, s. m. (du lat. *mephitis*, odeur infecte). Altération de l'air atmosphérique, produite par diverses émanations de matières infectes et corrompues. — Qualité de l'air non respirable à cause des vapeurs délétères qui s'y sont mêlées

* MÉPLAT, E, adj. et s. m. (pour *mal plat*, qui n'est qu'à demi aplati). Se dit d'une pièce de bois qui a plus d'épaisseur que de largeur. C'est à tort que quelques dictionnaires donnent la définition opposée, plus large qu'épais. — On applique le même mot au fer en lingots ou en barres. — Dans la gravure, *tailles méplates*, tailles un peu tranchées et sans adoucissement, qui servent à fortifier les ombres et arrêter les extrémités. — s. m. *Méplat*, dans le dessin, indication des différents plans que forment les muscles : *Faites ressortir, indiquez habilement les méplats de ce torse, de ces épaules*.

MÉPONCTUER, v. n. Néol. Ponctuer d'une manière contraire aux règles reçues. Il est peu usité.

MEPPEN, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Hanovre à 8 kil. de Munster. 4,600 hab. Gymnase. Commerce de toiles et de café-chicorée.

* MÉPRIS, s. m. Prov. *Il n'y a pas de dette sitôt payée que le mépris*, quand une personne affecte de mépriser le commun des hommes, elle est bientôt méprisée à son tour.

MÉPRIX, s. m. Vil prix; prix inférieur à la valeur réelle. Peu usité.

MÉPROPORTIONNER, v. a. Néol. Proportionner mal; donner de mauvaises proportions. Il est peu usité et peu utile.

MÉQUINEZ, n. pr. m. Géogr. (les Marocains la nomment *Mikndceh*). Ville d'Afrique, une des trois capitales du Maroc. 100,000 hab. Climat délicieux. Les juifs y ont un quartier particulier.

* MER, s. f. Géogr. *Mer Morte*, *mer Vermeille*, etc. V. MORTE, VERMEILLE, au Compl. — Anc. *Archipel de la mer Mauvaise*, groupe d'îles de la Polynésie, qui se trouve compris par les géographes modernes dans l'Archipel des îles basses. On le nomme aussi *archipel Dangereux*. — *Mer putride*, nom que l'on a donné quelquefois à la mer de *Sivach*. V. SIVACH, au Complément. — cout. *Lettres de mer*, en Bretagne, privilèges que l'on accordait aux bâtimens, afin de les exempter du droit de bris, de leur permettre de se pourvoir de vivres sur la côte et même de leur faire obtenir du secours en cas de danger. — *Consulat de mer*, nom qu'on donnait autrefois aux juges qui composaient les tribunaux de commerce. — *Vert de mer*, couleur analogue à celle des eaux de la mer. — Nom donné à une espèce de marbre très-estimé, qui a cette couleur. — Les astronomes ont longtemps donné le nom de *mer* aux diverses taches qu'ils ont aperçues sur le disque de la lune. — Hist. sainte. *Mer d'airain*, cuve d'airain de forme ronde, soutenue sur douze bœufs de même métal, ayant trente coudées de circonférence et neuf coudées de profondeur, et contenant trois cents muids environ. Salomon l'avait fait placer dans le temple, où elle servait aux prêtres pour se purifier, soit avant, soit après le sacrifice. — Hist. mod. *Rois de la mer*, titres que prenaient les chefs des Northmen, hommes du Nord qui désolèrent les côtes de la Grande-Bretagne, de la Belgique et de la Gaule, et finirent par s'établir dans la Normandie. — La *mer* est la divinité tutélaire des habitants du royaume de Saka, en Afrique. — *Mer éthérée*, se dit poétiquement du ciel. — Fig. *Voguer en pleine mer*, conduire très-bien ses affaires, avoir du succès dans ses entreprises. — *Labourer la mer* ou *les rivages de la mer*, prendre une peine inutile. — Prov. *Quand on craint le naufrage, il ne faut pas aller sur mer*, avant d'entreprendre une affaire, il faut en examiner les chances et consulter ses forces. — *C'est une mer*, se dit par exagération d'une chose très-vaste, très-compliquée : *C'est une mer d'intrigues, de dégoûts*. — *Boire la mer et les poissons*. V. BOIRE, au Compl.

MER, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de Loir-et-Cher. 4,000 hab. On l'appelle aussi *Menars-la-Ville*.

* MÉRA, n. pr. f. Myth. Nymphe ou suivante de Diane, fille de Prœtus, fut métamorphosée en chienne par sa maîtresse. — Chienne d'Icarius. Après que celui-ci eut été assassiné, *Méra*, par ses cris, fit connaître à sa fille Érigone le lieu où était le corps de la victime. Érigone se pendit de désespoir, et la fidèle *Méra* mourut de douleur auprès d'elle. Les dieux la mirent au nombre des constellations. C'est la canicule. — Une Néréide et une fille d'Atlas portèrent aussi le nom de *Méra*. — On écrit aussi *Mæra* (en gr. Μοῖρα).

MÉRANDINE, s. f. Comm. Espèce de grosse toile qui se fabrique en Auvergne.

MÉRANÈGNE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires de l'aubergine ou mélongène. On dit aussi *méringène* et *méringeanne*.

MÉRARCHIE, s. f. (en gr. μεραρχία, de μέρος, partie; ἀρχή, commandement). Ant. Division de l'armée grecque, comprenant 2,048 hommes sur 128 files de 16 hommes. Elle différait de la *méridarchie*. V. ce mot au Complément.

MÉRARITE, s. m. Hist. sainte. Chez les anciens Hébreux, membre de la tribu de Lévi, descendant de Mérari, troisième fils de Lévi. Les *Mérarites* se divisèrent ensuite en *Moholites* et en *Musites*, suivant qu'ils appartenaient à la branche de Moholi ou à celle de Musi : c'étaient les deux fils de Mérari.

MÉRARQUE, s. m. Ant. Chef d'une mérarchie.

MÉRATIE, s. f. Bot. Plante d'Amérique, famille des hélianthées.

MÉRATROPHIE, s. f. (du gr. μέρος, membre; ἀτροφία, défaut de nourriture). Méd. Atrophie d'un membre.

MERBRÉGIE, s. f. Agric. Variété de raisin.

MERC, s. m. Vieux mot qui signifiait marque. — Dans l'anc. législ., il se prenait pour bornes, limites, quelquef. gibet. — Anc. cout. *Droit de merc*, droit qu'on était tenu de payer au seigneur pour obtenir la faculté de borner sa propriété. — Anc. mar. *Meres*. V. le mot AMER du Dict.

MERCANETTE, s. f. Zool. Un des noms vulgaires de la sarcelle.

MERCANTILISME, s. m. Esprit mercantile, avidité et fourberie des marchands. — Puissance des marchands dans un État.

MERCAPTAN, s. m. (du lat. *mercurius*, mercure; *aptus*, propre; à cause de sa grande affinité pour ce métal). Chim. Radical d'une classe particulière d'hydracides. C'est un liquide

incolore, fluide comme l'éther, et doué d'une forte odeur d'ail.

MERCAPTHYDRIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier qui résulte du mercaptan combiné avec l'hydrogène.

MERCAPTIDE, s. m. Chim. Mercaptan combiné avec un métal. On dit aussi *mercapture*.

MERCAVA, s. m. Chez les rabbins, la partie mystérieuse de la création. — Sorte de contemplation de Dieu et de la beauté de ses ouvrages.

MERCÉDONA, n. pr. f. (du lat. *merx*, *mercis*, marchandise; *donum*, don). Myth. Déesse qui, selon Scaliger, présidait aux ventes et aux payements.

MERCÉDONIEN, IENNE, adj. Ant. rom. Qui a rapport à la déesse Mercédona ou aux payements. On entendait principalement, à Rome, par *jours mercédoniens*, les jours fixés pour le payement du loyer.

MERCÉDONIUS, s. m. (pr. *mercédoniuce*). Ant. rom. Nom du mois intercalaire que Numa Pompilius avait introduit dans le calendrier, lequel avait alternativement 22 et 23 jours.

* MERCENAIRE, adj. et s. m. Surnom donné autrefois à un prêtre qui n'était attaché à aucune paroisse et à qui l'évêque pouvait assigner arbitrairement une église, pour qu'il la desservît. — Hist. *Guerre des mercenaires*, celle que Carthage soutint en Afrique contre ses soldats révoltés, de 241 à 238 av. J. C., entre la 1re guerre punique et la 2e. On l'appela aussi *la guerre inexpiable*.

* MERCERIE, s. f. Prov. On dit d'un homme qui fait de mauvaises affaires, qu'*il a plu sur sa mercerie*.

* MERCI, s. f. Hist. relig. *Ordre de la Merci*, ordre religieux fondé à Barcelone en 1223, par Pierre Nolasque. Les religieux de la *Merci* faisaient vœu d'employer leurs biens et d'exposer leur liberté et leur vie pour la rédemption des chrétiens captifs chez les infidèles. Grégoire IX approuva cette institution en 1235, et il l'assujettit à la règle de Saint-Augustin. Ce n'était d'abord qu'une congrégation de gentilshommes laïques; mais lorsque, en 1308, Clément V eut ordonné que la communauté serait administrée par un religieux prêtre, tous les membres laïques s'en séparèrent. — Archéol. *Merci de Dieu*, poignard fort dangereux, ainsi nommé parce que ceux qui en étaient frappés, presque toujours blessés mortellement, n'avaient que le temps de se recommander à Dieu.

* MERCIE, n. pr. f. et Hist. Nom d'un des sept royaumes fondés en Angleterre par les Anglo-Saxons, ch.-l. *Lincoln*. Le *royaume de Mercie*, un des trois royaumes angles fondés en 584 par Crida, fut pendant longtemps très-puissant, mais il fut complétement détruit par les successeurs d'Alfred. En 918, Édouard Ier, roi d'Angleterre, réduisit la *Mercie* en comté.

MERCIEN, IENNE, adj. et n. pr. Hist. Habitant de la Mercie. — Qui concerne ce pays ou ses habitants.

* MERCIER, s. m. *Corps des merciers*, autrefois, à Paris, le troisième des six corps marchands. Cette corporation, divisée en vingt classes, se composait des marchands de toile, de dentelles, de tableaux, de quincaillerie, de papier, de rubans, fil, soie, aiguilles, de miroirs, etc. Jusqu'à la fin du XVIe siècle, les merciers n'eurent qu'un seul chef, qui portait le titre de *roi des merciers;* nul en France ne pouvait être mercier sans obtenir de lui un brevet qui se payait 4,000 livres. Cette dignité, supprimée par François Ier, rétablie par Henri III, fut définitivement abolie par Henri IV en 1597. Le corps des merciers eut alors sept chefs, qu'on appela *gardes-maîtres*.

MERCORET, s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la mercuriale.

MERCOUFAT-CALÉMI, s. m. Chez les Turcs, branche de l'administration financière chargée d'établir les taxes pour l'entretien des magasins des places frontières, les prestations en nature, les redevances en argent, etc.

* MERCREDI, s. m. Ce jour de la semaine est nommé la quatrième férie par le bréviaire, qui fait commencer la semaine le dimanche. Dans l'usage ordinaire, comme les jours de travail datent du lundi, le mercredi en est le troisième. — Le *mercredi*, comme le vendredi, était autrefois destiné aux exercices religieux, au jeûne et aux prières, parce que ce fut le mercredi que les Juifs résolurent la mort de Jésus-Christ. Il conserve encore en Espagne la même destination. — Les anciens Persans regardaient le *mercredi* comme un jour blanc, c'est-à-dire propice et favorable; mais ils exceptaient de là règle le dernier mercredi du mois de séphar, qu'ils regardaient comme le plus fâcheux de tous les jours noirs, ou de mauvais augure.

* MERCURE, n. pr. m. (du lat. *mercurius*, pour *medicurius*, ou de *merces*, marchandise). Myth. L'un des douze grands dieux des anciens, messager des dieux, dieu lui-même de l'éloquence, du commerce et des voleurs. Il était fils de Jupiter et de la Pléiade Maïa, et naquit dans une grotte du mont Cyllène, en Arcadie. Son père l'ayant chassé de l'Olympe à cause de ses mauvais tours, il inventa la lyre pour se désennuyer. Lorsqu'il lui fut permis de remonter au ciel, il donna son instrument à Apollon, qui, en échange, lui fit don du caducée. On le considérait aussi comme l'inventeur des sciences, des arts utiles et des exercices gymnastiques; il conduisait les morts aux enfers. On le peint sous les traits d'un jeune homme qui tient d'une main une bourse, de l'autre le caducée ou un rameau d'olivier; sur la tête un bonnet appelé *pétase*, et des ailes aux pieds. Lactance a compté quatre *Mercure* différents, et Cicéron cinq. On remarque parmi eux *Mercure Trismégiste* ou *trois fois grand*, le même que le *Thot* ou *Thaut* des Égyptiens. V. THOT, au Complément. — s. m. Ant. *Mercure* se disait à Athènes du premier criminel que l'on mettait à mort, quand on devait en exécuter plusieurs, parce que celui-là montrait aux autres le chemin des enfers. — *C'est un Mercure galant*, s'est dit d'un colporteur de nouvelles. — Astron. *Mercure*, très-petite planète, dont le diamètre n'est que les trente-neuf centièmes de celui de la terre, et dont le volume n'est que le dixième de celui de notre planète. Sa distance moyenne du soleil est les trois cent quatre-vingt sept millièmes de celle de la terre; sa masse est cinq millions de fois plus petite que celle du soleil. Sa révolution, qui a lieu d'occident en orient, s'accomplit en quatre-vingt-huit jours moins quelques secondes, et son mouvement de rotation sur son axe s'opère en vingt-quatre heures cinquante et une minutes. — *Mercure* (hydrargyre), métal connu dès la plus haute antiquité. On le nomme aussi *vif-argent*, non qu'il contienne de l'argent, mais parce qu'il ressemble à de l'argent liquide. Il se congèle à 40° au-dessous de 0 Réaumur, et il entre en ébullition à 280° au-dessus; sa pesanteur est un peu plus de treize fois plus forte que celle de l'eau. La propriété qu'il a de s'amalgamer très-aisément avec tous les métaux, et de s'en séparer par l'action du feu, le rend extrêmement utile en métallurgie. — *Fixer le mercure*, se dit fig. pour rendre fidèle une personne très-légère.

MERCUREUX, adj. m. Chim. Se dit d'un oxyde qui est le premier degré d'oxydation du mercure et des sels dans lesquels entre cet oxyde.

* MERCURIAL, ALE, adj. Ant. rom. Qui appartient à Mercure ou au culte de ce dieu. — *Mercurial*, s. m. Membre d'un collége de marchands qui fut établi à Rome, dans le temple de Mercure, en 259, pour apaiser une sédition causée par l'avidité des usuriers patriciens. — *Mercuriale*, s. f. Bot. La *mercuriale* forme, dans la famille des euphorbiacées, un genre qui renferme une douzaine d'espèces, toutes indigènes.

MERCURICO-AMMONIQUE, adj. m. Chim. Sel mercurique combiné avec un sel ammonique. On dit de même et avec une signification analogue : *Mercurico-argentique*, — *barytique*, — *calcique*, — *cérique*, — *cobaltique*, — *cuivrique* ou *cuprique*, — *ferreux*, — *glucique*, — *lithique*, — *manganeux*, — *manganique*, — *potassique*, — *sodique*, — *strontique*, — *yttrique*, — *zincique*.

* MERCURIFICATION, s. f. Nom que les alchimistes donnaient à une opération par laquelle ils prétendaient pouvoir convertir un métal en mercure, ou extraire de certains métaux le mercure, qu'ils regardaient comme élément et base de ces métaux. La définition donnée au Dictionnaire pourrait faire penser que la *mercurification* est encore aujourd'hui une opération que l'on pratique ou que l'on croit praticable.

MERCURIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un oxyde qui est le second degré d'oxydation du mercure, et d'un sel dans la composition duquel entre cet oxyde.

MERCUROSO-MERCURIQUE, adj. m. Chim. Surnom d'un sel mercureux combiné avec un sel mercurique.

MERDASCHT, n. pr. m. Géogr. Nom par lequel on désigne aujourd'hui, en Perse, le plateau sur lequel on trouve les ruines de Persépolis.

MERDIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *merda*, excrément; *gerere*, porter). Zool. Se dit des insectes dont les larves se couvrent de leurs propres excréments.

MERDIVORE, adj. des 2 g. Zool. Syn. peu usité de *coprophage*.

MERDRIGNAC, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Côtes-du-Nord. 2,860 hab.

* MÈRE, s. f. On dit fam. d'un homme qui prétend enseigner à un autre ce que celui-ci sait mieux que lui, qu'*il veut apprendre à sa mère à faire des enfants*. — *La mère aux écus*, se dit d'une femme qui passe pour riche. — *On ne la trouve plus, la mère est morte*, se dit d'une chose extrêmement rare. — *Il n'est fils de bonne mère qui ne dise, qui ne pense*, etc., il n'y a pas un homme bien né, etc. Cette dernière expression a vieilli. — *Mère-grand*, se disait pour grand'mère, aïeule. On dit encore quelquefois : *Ce sont des contes de ma mère-grand*. — Hist. *Confrerie de la mère folle*, association formée à Dijon vers le milieu du XVe siècle, et dont les membres ne s'occupaient que de réunions joyeuses, de mascarades, etc. Leur chef portait le nom de *mère folle*. Le prince de Condé y ayant été admis en 1626, Louis XIII supprima la congrégation en 1630. — Hist. eccl. *Mère*, s'est dit d'une église qui en a fondé d'autres ou de laquelle d'autres églises dépendent, soit comme annexes, soit comme succursales. — *Clercs réguliers de la Mère de Dieu*, nom d'une congrégation pieuse fondée à Lucques vers la fin du XVIe siècle, pour la propagation de la foi chrétienne. — Myth. *Mère des dieux*, *grand'mère*, *mère nourricière*, surnoms donnés à Cybèle. — *Mère*, surnom de Minerve. — *Mères*, nymphes qui nourrirent Jupiter et prirent soin de son enfance. — Zool. *Mère caille*, nom vulgaire du râle de genêt. — Tech. *Mère*, moule qui n'est employé qu'à donner des modèles sur lesquels on fait d'autres moules. — Tonneau dans lequel on place le vin qu'on veut convertir en vinaigre. — En agric., pied d'arbre ou d'arbuste, coupé au niveau du sol, qu'on destine à fournir des rejetons propres à être convertis en marcotte. — En vén., *mère* se dit de l'entrée de la tanière d'une bête fauve. — Géogr. *Mère-de-Dieu*, île du grand Océan, sur la côte de la Patagonie. Elle a donné son nom à un archipel dont elle fait partie. — Dans cette expr., *mère goutte*, mère n'est pas le subst., mais un adj dérivé du lat. *merus*, pur.

* MÉREAU, s. m. Chez les protestants, espèce de cachet qu'on donnait à ceux qui voulaient communier. — On a d'abord désigné par ce nom les *marrons* que les rondes déposent en passant dans chacun des corps de garde qu'elles visitent.

* MÉRELLÉ, ÉE, adj. Qui a la forme d'une mérelle. — En blas., on appelle *chaîne mérellée* un meuble des armoiries des anciens rois de Navarre, parce qu'il ressemble assez à l'espèce d'échelle que les enfants tracent pour jouer à la mérelle ou marelle.

MÉRELLIER, s. m. Espèce de table sur laquelle on joue à la mérelle.

MÉRENDE, s. f. (en lat. *merenda*). Nom qu'on donnait à un repas intermédiaire entre le dîner et le souper. L'usage de ce repas remonte aux Romains. On dit auj. *goûter*.

MÉRENDÉRÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la mérendère. — MÉRENDÉRÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type la mérendère, genre de colchicacées (et non de liliacées).

MÉRÉRIS, n. pr. m. Nom que les démonographes donnent au chef de certains démons qui conduisent la foudre et causent les éclairs.

MÉRÉTRICE, n. pr. f. (du lat. *meretrix*, courtisane). Myth. Surnom qu'on donnait à Vénus dans l'île de Chypre, à Samos et Abydos. — s. f. Zool. Genre de coquilles bivalves.

MÉRÉUSSIR, v. a. et n. Ne pas réussir. C'est un néologisme fort peu harmonieux.

MERGENTHEIM, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Wurtemberg, dans le cercle d'Iaxt, sur la Tauber. 2,400 hab. Beau château.

MERGER, s. m. Agric. Tas de pierres provenant de l'épierrement d'un champ, d'une pièce de terre.

MERGIAN-BANOU, n. pr. f. Fée dont il est souvent question dans les romans orientaux. Elle se réfugia en Europe, où elle devint célèbre sous le nom de *fée Morgiane* ou de *Morgante la déconnue*. V. MORGANE, au Complément.

MERGHI ou MERGUI, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde transgangétique anglaise, ch.-l. de la prov. de Tenasserim. 8,000 hab. Bon port; com-

merce de perles, ivoire, riz, etc. — Dans la partie orientale du golfe de Bengale, se trouve un groupe d'îles que l'on nomme *archipel de Merghi* ou *Mergui*, et qui appartient aussi aux Anglais.

MERGULE, s. m. Zool. Oiseau aquatique de la famille des trachyptères, vulgairement nommé *pigeon du Groenland*.

MERGUS, n. pr. m. (pr. *merguce*) (du lat. *mergus*, plongeon). Myth. Nom donné à Ésacus, après qu'il eut été métamorphosé en plongeon.

MÉRIANE, s. f. Bot. Genre de plantes de l'Amérique, famille des mélastomées.

MÉRICARPE, s. m. (du gr. μερὶς, portion, partie; καρπὸς, fruit). Bot. Moitié d'un fruit de toute plante ombellifère.

* **MÉRIDA**, n. pr. f. (l'anc. *Emerita Augusta*). Géogr. Ville d'Espagne, dans l'Estramadure. Autrefois populeuse, vaste, riche en monuments de tout genre; aujourd'hui triste, et comptant à peine 6,000 hab. — Ville de l'Amérique du Sud, dans la république de Vénézuéla. 3,000 hab. Évêché, université. Elle était autrefois riche et très-peuplée, mais le tremblement de terre de 1812 l'a détruite en partie. — Ville de l'Amérique du centre, ch.-l. de l'État d'Yucatan, au Mexique. 10,000 hab. Évêché.

MÉRIDARCHIE, s. f. (du gr. μερὶς, μερίδος, partie; ἀρχη, commandement). Ant. Commandement d'une partie d'une armée. — Gouvernement de certaines provinces.

MÉRIDARQUE, s. m. Ant. Chef d'une méridarchie.

MÉRIDIANE, s. f. Bot. Genre de plantes de l'Inde et de l'Égypte.

MÉRIDE, s. f. (du gr. μερὶς; μερίδος, partie). Mus. la quarante-troisième partie de l'intervalle d'une octave, dans le système de Sauveur, théoricien aujourd'hui peu connu, lequel divisait ensuite chaque *méride* en sept *heptamérides*, ce qui faisait trois cent une de celles-ci; puis chaque heptaméride en dix *décamérides* pour toute l'octave. Il pensait, à l'aide de ces subdivisions, rendre compte de l'inégalité des tons et des demi-tons de la gamme, et de la règle des tempéraments.

* **MÉRIDIEN, IENNE**, adj. *Le démon méridien*, espèce de lutin que les Russes redoutent beaucoup; il ne se montre, à ce qu'ils pensent, qu'au temps des moissons. — *Méridien*, s. m. Ant. Nom qu'on donnait à Rome à des gladiateurs qui n'entraient dans l'arène qu'au milieu du jour. — *Méridienne*, adj. f. Bot. Se dit des fleurs qui ne s'ouvrent que vers midi.

* **MÉRIDIONAL, ALE**, adj. Il se prend quelquefois substantiv. au masc. pour désigner les habitants du midi de l'Europe, et spécialement des dép. du midi de la France. On ne s'en sert pas au fém., et on ne dira pas *une méridionale*, comme on dit une provinciale.

MÉRIE, s. f. (en gr. μερεία, de μερὶς, portion). Ant. Subdivision qui était le tiers d'un méros de la milice byzantine. — s. m. Genre d'insectes hyménoptères.

MÉRIGNAC, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. de la Gironde. 1,400 hab.

MÉRIN, s. m. Ancien magistrat, juge, dans la Navarre française.

* **MÉRINDOL**, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de Vaucluse, célèbre dans l'histoire de nos guerres religieuses, par le massacre de ses habitants, qui avaient embrassé les doctrines des Vaudois, massacre ordonné par le parlement d'Aix, en 1545.

MÉRINGÈNE, s. f. Corruption de *mélongène*.

MÉRINIDE, adj. et s. m. Hist. or. Fils ou descendant de *Mérin*. — Tribu arabe d'Afrique, plus connue sous le nom de *Zénètes;* elle a occupé le trône de Maroc, après le renversement de la dynastie Almohade, de 1213 à 1519, époque à laquelle elle a été remplacée par la dynastie régnante.

* **MÉRINOS**, s. m. On ne dit pas *un mérinos*, pour, un châle de mérinos. — Ce mot s'emploie adjectiv. : *Un bélier mérinos, une brebis mérinos.*

MÉRION, n. pr. m. Temps hér. Fils de Molus, et parent d'Idoménée, qu'il accompagna au siège de Troie. — Fils ou frère de Jason, célèbre par son avarice. — s. m. Zool. Genre de passereaux des régions intertropicales, voisin des fauvettes.

MÉRIONE, s. f. Zool. Espèce de gerboise du Canada.

MÉRIONETH, n. pr. m. Géogr. Comté d'Angleterre, dans la principauté de Galles. 35,000 h. Ch.-l. *Dolgelly*.

MÉRIS, s. m. Anc. t. milit. Sorte de javelot.

* **MERISE**, s. f. Sorte de cerise sauvage, douce, à la vérité, quand elle est parfaitement mûre, mais âcre jusque-là, et servant alors à la fabrication du kirschwasser.

MÉRISME, s. m. (du gr. μερὶς, partie). Figure de rhétorique qui consiste à diviser un sujet en plusieurs parties qu'on se propose de traiter séparément. — Bot. Genre de champignons.

MÉRITE, s. m. Hist. *Ordre du mérite militaire*, fondé par Louis XV, en 1759, en faveur des officiers étrangers qui étaient employés dans l'armée française, et que leur qualité de protestants excluait de l'ordre de Saint-Louis. Il fut rétabli le 25 novembre 1814, avec quelques modifications dans les statuts, et supprimé sous la seconde restauration.

MÉRITHALLE, s. m. (du gr. μερὶς, partie; θαλλὸς, jeune branche). Bot. Partie de la tige qui se trouve comprise entre deux rangées de feuilles.

* **MERLAN**, s. m. (du lat. *maris lucius*, brochet de mer). Zool. Genre de poissons de la famille des gades, très-ressemblant au genre morue. Sa chaire, facile à digérer, a donné lieu à cet ancien dicton : *Merlans sont viandes de laquais, de postillons.*

* **MERLE**, s. m. Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux dentirostres, dont une espèce, le *merle noir à bec jaune*, est très-commune en France. On a cru pendant longtemps qu'il n'était pas possible de trouver des merles d'une autre couleur que le noir; de là le prov. *Si tu viens à bout de... je te donne un merle blanc;* il est reconnu aujourd'hui que le *merle* offre assez fréquemment des variétés blanches. — Hist. *Champ des merles*, lieu situé entre la Bulgarie et la Servie, et dans lequel Jean Huniade fut complétement défait en 1449 par le sultan Amurath II.

MERLÉ, s. m. Agric. Variété de raisin. On écrit aussi *merlet*.

MERLEAU, s. m. Zool. Jeune merle.

MERLÉE, s. f. Anc. t. milit. Créneau d'une tour.

MERLESSE, s. f. Zool. Femelle du merle. On dit mieux *merlette*.

* **MERLETTE**, s. f. Zool. Femelle du merle.

MERLIER, s. m. Bot. Un des noms vulgaires du néflier. C'est une corruption de meslier (en lat. *mespilus*).

* **MERLIN**, n. pr. m. Nom d'un personnage du v^e siècle, qui passa pour un grand magicien. Il a joué un grand rôle dans les romans de chevalerie. — Fig. *Posséder la baguette de Merlin*, faire des tours d'adresse, être un habile prestidigitateur.

* **MERLUCHE**, s. f. Prov. et fig. *Manger de la merluche*, subir des mortifications, des privations plus ou moins dures.

MERLUSINE, V. MÉLUSINE, au Complément.

MERMÉRUS, n. pr. m. (pr. *merméruce*). Temps hér. Centaure renommé pour sa vitesse; il fut tué aux noces de Pirithoüs. — Fils de Médée et de Jason, fut lapidé par les Corinthiens avec Phérès son frère. Suivant une autre tradition, il fut égorgé par Médée elle-même. — Guerrier troyen tué par Antiloque.

MERMNADE, s. m. Hist. anc. Membre d'une dynastie de rois de Lydie, qui commença vers l'an 718 av. J. C. dans la personne de Gygès, fils de *Mermnus* et meurtrier du dernier héraclide Candaule, et finit dans celle de Crésus, 757 av. J. C.

MÉROCTE, s. m. (en lat. *meroctes*). Pierre magique mentionnée par Pline, à la surface de laquelle on voyait suinter une espèce de lait.

MÉRODACH-BALADUS, n. pr. m. (pr. *mérodak-baladuce*). Temps hér. Roi de Babylone, qui régnait en même temps qu'Ézéchias, roi de Juda. Il fut mis au rang des dieux après sa mort et adoré comme tel par les Babyloniens.

MÉROÉ, n. pr. f. Géogr. anc. Presqu'île de l'Éthiopie, formée par le Nil à l'O. et le fleuve Astaboras, aujourd'hui le Tacazzé, à l'E. Dès les plus anciens temps, les habitants de cette région cultivèrent les sciences : ils envoyèrent des colonies en Égypte, qui leur dut ses institutions politiques et religieuses : leur plus grand établissement fut à Thèbes. La décadence du royaume de Méroé commença, d'après Ératosthène, sous Ptolémée Philadelphe (258 av. J. C.), époque où le roi Ergamènes, voulant s'emparer de l'autorité, fit périr les prêtres. — La capitale, *Méroé*, fut d'abord appelée *Saba;* elle était sur le Nil.

* **MÉROPE**, n. pr. f. Temps hér. Fille de Cypsélus, roi d'Arcadie, et femme de Cresphonte, roi de Messénie. Ce dernier fut assassiné par Polyphonte, qui s'empara du trône, fit périr deux fils de Mérope, et voulut contraindre celle-ci à l'épouser. Polyphonte l'avait déjà conduite à l'autel, lorsque Téléphon ou Épytus, troisième fils de Mérope, reconnu par Mérope au moment même où on l'accusait d'avoir tué ses frères, punit lui-même le tyran. — Les temps fabuleux ont plusieurs femmes du nom de *Mérope*: une des Pléiades, fille d'Atlas, épouse de Sisyphe, fils d'Éole (d'après Ovide c'est la septième des Pléiades qui a cessé d'être visible). — Une des femmes de Priam. — Une des sœurs de Phaéton, etc.

MÉROPIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble au mérops ou guêpier. — MÉROPIDES, s. m. pl. Tribu de passereaux.

MÉROPIS, n. pr. f. (pr. *méropice*). Myth. Fille d'Eumélus, métamorphosée en chouette.

MÉROPS, s. m. (en gr. μέροψ). Zool. Nom donné par Linné au guêpier. — n. pr. m. Temps hér. Devin célèbre, père d'Amphius et d'Adraste, qui, malgré ses prévisions, voulurent aller au siège de Troie où ils périrent. — Roi d'une île de l'Archipel. Il épousa la nymphe Euthymée, de laquelle il eut un fils nommé *Cos*, qui donna son nom à l'île, bien que les habitants aient gardé longtemps le nom de Méropiens. *Mérops* eut tant de douleur de la mort de son épouse que Junon le changea en aigle et le plaça parmi les constellations. — Roi des Éthiopiens, époux de Clymène, mère de Phaéton. — Guerrier troyen qui fut tué par Turnus.

MÉRORRHAPHÈS, adj. m. (en gr. μηροῤῥαφὴς, cousu dans la cuisse, formé de μηρὸς, cuisse, et ῥάφη, couture). Myth. Surnom de Bacchus. V. SÉMÉLÉ, au Complément.

MÉROS, s. m. Ant. Une des divisions de l'armée byzantine. — Géogr. anc. Montagne de l'Inde consacrée à Jupiter, et sur laquelle Bacchus avait été élevé.

MÉROU, s. m. Myth. ind. Montagne d'or et de diamants qui est la résidence de Brahma; elle occupe le centre des sept continents. — Zool. Poisson de la Méditerranée, famille de percoïdes.

* **MÉROVINGIEN, IENNE**, adj. et s. Hist. Qui appartient à ce qu'on appelle la première dynastie des rois de France, bien que ce ne soit pour ainsi dire qu'une suite de chefs de barbares. Ce nom vient de *Merovée* ou *Merwig*, chef des Francs saliens, lequel avait succédé à Clodion (*Klod-hun*) dit le Chevelu, vers l'an 448 et qui eut pour successeur son fils Childéric (*Kild-ryk*) père de Clovis (*Klod-wig*). Quant à Pharamond (*Warmund*), que l'on place ordinairement en tête de cette dynastie, son existence même est douteuse. Clovis seul donna un grand développement à la puissance des Francs saliens et fonda un empire qui s'étendait depuis le cours du Rhin jusqu'au-delà de la Loire Le dernier *Mérovingien* fut Childéric III. — *Écriture mérovingienne*, celle qui fut adoptée par les Francs, lors de leur invasion, et qui n'était que l'écriture romano-gauloise un peu modifiée.

MERRIMACK, s. m. Géogr. Rivière des États-Unis, qui a sa source dans un lac du New-Hampshire, et entre dans l'océan Atlantique à New-bury-Port, après un cours de 280 kil.

MERSEBOURG, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, ch.-l. de la régence du même nom, sur la Saale. 9,000 hab. Évêché. Cathédrale qui contient le plus beau jeu d'orgues de l'Allemagne, gymnase, etc.

MERS-EL-KÉBIR, n. pr. m. Géogr. Ville de la province d'Oran, dans la régence française d'Alger, sur la Méditerranée. 4,000 hab.

MERSEN, n. pr. m. Géogr. et hist. Ville de l'Austrasie, à 26 kil. d'Aix-la-Chapelle. Ce fut en ce lieu qu'en 870, Charles le Chauve et Louis le Germanique firent entre eux le partage de tous les États de leurs neveux.

MERSEY, s. f. Géogr. Rivière d'Angleterre, qui naît dans le comté de Lancastre et se jette dans la mer d'Irlande, au-dessous de Liverpool. Cours 400 kil. Par le canal du *Grand-Trunk*, elle se joint à la Trent et à la Tamise, ce qui met la mer d'Irlande en communication avec la mer du Nord.

MERTENSIE, s. f. Bot. Genre de fougères. — Genre de plantes urticées voisines du micocoulier.

MERTHYS-TYDWILL, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans la principauté de Galles. 24,500 hab. Aux environs, houilles et mines de fer.

MÉRU, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France,

ch.-l. de canton, dép. de l'Oise. 2,100 hab. — s. m. Bot. Genre de plantes de l'Arabie.

MÉRULA, s. m. Nom qu'on donnait autrefois à un registre de l'orgue, lequel imitait le chant des oiseaux et principalement celui du merle (en lat. *merula*).

MÉRULAXE, s. m. Zool. Genre d'oiseaux créé par M. Lessor, et compris dans le genre *fourmilier*.

MÉRULIDE, adj. des 2 g. (du lat. *merula*, merle). Zool. Qui ressemble au merle. — MÉRULIDES, s. m. pl. Tribu de passereaux dentirostres.

MÉRULIN, INE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une mérule, espèce de champignon. — MÉRULINES, s. f. pl. Groupe de champignons.

MERVEILLAT, s. m. Agric. Variété de raisin.

* **MERVEILLE**, s. f. Ant. Aux *sept merveilles du monde*, mentionnées dans la plupart des dictionnaires, beaucoup d'anciens écrivains ont ajouté ou substitué d'autres monuments qui ne méritaient pas moins ce nom : l'Esculape d'Épidaure, le labyrinthe de Crète, le labyrinthe d'Égypte, le temple de Jérusalem, le temple d'Adrien à Cyzique, le palais de Cyrus, la Minerve d'Athènes, le Capitole, etc., etc. Cette classification a toujours été arbitraire. — Hortic. *Merveille*, nom donné à plusieurs variétés de fleurs, principalement de tulipes. — *Merveille d'hiver*, espèce de poire qui mûrit au mois de novembre. — Art cul. Sorte de pâtisserie.

* **MERVEILLEUX, EUSE**, adj. et s. Ce mot, qu'on employait ironiquement dans les premières années de la révolution, n'était pas une expression nouvelle; on le trouve dans une comédie de Lanoue, qui fut représentée en 1756. Mais on ne l'a d'abord appliqué qu'aux hommes. Les femmes étaient encore des *merveilleuses* que les hommes étaient devenus des *incroyables*.

* **MERVILLE**, n. pr. f. (en flam. *Mergheim*). Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Nord, sur la Lys. 6,200 hab.

MER-WING, s. m. Hist. Nom employé au lieu de Mérovingien par quelques historiens qui aiment à se rapprocher des origines germaniques et à éviter à la fois l'application des noms modernes et des institutions modernes aux temps barbares de l'histoire de France. Il faut observer cependant que *Mer-wing* n'est point formé régulièrement de Mer-wig. Il faudrait dire *Mer-wiging* ou *Mer-wigien*.

MÉRYCOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui se rapporte à la mérycologie. V. ce mot au Dictionnaire.

MÉRYCOLOGISTE, s. m. Didact. Auteur d'un traité sur les animaux ruminants, ou sur la rumination. On dit aussi *mérycologue*.

MÉRYCOTHÉRION, s. m. (du gr. μηρυκίζω, ruminer; θηρίον, animal). Zool. Mammifère fossile qui appartient à la classe des ruminants.

MÉRYX, s. f. (en gr. μήρυξ). Zool. Genre d'insectes coléoptères, famille des xylophages. — Espèce de poisson connu des anciens, qui lui attribuaient probablement la faculté de ruminer.

MÉRY-SUR-SEINE, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Aube. Théâtre d'une victoire remporté par l'armée française sur les Prussiens, le 22 février 1814. Ce fut aussi dans les plaines voisines, appelées *Champs Catalauniques*, qu'Attila fut vaincu en 451.

MÉSADMINISTRER, v. a. Néol. Mal administrer. Peu usité et peu utile.

MÉSADVENIR, et dérivés. V. MÉSAVENIR, et dérivés, au Dictionnaire.

MÉSANCYLE, s. m. (du gr. μέσος, milieu; ἀγκύλη, dard). Ant. milit. Espèce de dard qu'on pouvait retirer à soi après l'avoir lancé, au moyen d'une courroie attachée au milieu de la hampe.

MÉSAPE, s. m. Zool. Genre de crustacés décapodes.

MÉSATÉEN, ENNE, adj. et n. pr. Géogr. anc. Habitant de Mésatis, ville d'Achaïe. — Myth. Surnom de Bacchus, adoré à Mésatis.

MÉSATISFAIRE, v. a. Mal satisfaire, répondre mal à l'attente. C'est un néologisme peu usité.

MÉSAULE, s. m. et f. (du gr. μεσαύλη ou μεσαύλον, de μέσος, mitoyen; αὐλή, cour). Ant. gr. Cour intérieure d'une maison grecque. — Espace situé entre deux corps de logis. — Basse-cour. — *Mésaule* ou *porte mésaule*, porte qui de la cour conduisait dans les appartements des femmes.

MÉSAULIUS, n. pr. m. (pr. *mézauliuce*). Temps hér. Esclave d'Eumée, dans l'Odyssée.

MESCAL, s. m. Relat. Instrument à vent, composé de plusieurs tuyaux, employé par les Turcs. — Poids en usage en Perse, suivant quelques voyageurs.

MESCHED, n. pr. m. Géogr. V. MECHEHED, au Complément. On dit encore *Meched*.

MESCHIA, n. pr. m. Myth. pers. Nom de l'homme qui naquit du sang de Kaïomorts. *Meschia*, et sa femme *Meschiané*, furent séduits par Ahriman, et sacrifièrent aux dews, ou mauvais génies.

MESCHIANÉ, n. pr. f. Myth. pers. Épouse de Meschia. Ce fut elle qui entraîna la chute de son époux.

* **MÉSÉ**, s. f. (du gr. μέση, sous-ent. χορδή, la corde du milieu). Mus. anc. Une des sept cordes de la lyre, celle du milieu, consacrée au soleil.

MÉSÉ, n. pr. f. (du gr. μέση, sous-ent. νῆσος, île du milieu). Géogr. anc. Une des îles Stéchades, sur la côte de la deuxième Narbonnaise. Aujourd'hui *Porteroz*, une des îles d'Hyères.

MESEL, s. m. Vieux mot qui signifiait lépreux. On le trouve encore dans les écrits du XVII^e siècle.

MÉSELINE, s. f. Anc. comm. Étoffe mêlée de soie et de laine; espèce de brocatelle qui se fabriquait en Flandre.

MÉSEMBRIA, n. pr. f. (du gr. μεσημβρία, midi, formé de μέση, milieu; ἡμέρα, jour). Ant. La sixième des dix heures, ou divisions du jour chez les Grecs, répondant à l'heure de midi. On la personnifiait fréquemment.

MÉSEMBRIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Thrace, sur le Pont-Euxin. Aujourd'hui *Misevria*.

MÉSEMBRIANTHÈME, s. m. (du gr. μεσημβρία, midi; ἄνθημα, floraison). Bot. Nom scientifique du genre ficoïde.

MÉSEMBRIANTHÉMÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble au mésembrianthème, ou ficoïde. — MÉSEMBRIANTHÉMÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

MÉSEMPLOI, s. m. Néol. Mauvais emploi.

MÉSEMPLOYER, v. a. Néol. Mal employer.

MÉSÈNE, n. pr. f. Géogr. anc. Canton de la basse Mésopotamie, sur la rive gauche du Tigre. Aujourd'hui *Digel*.

MÉSENSEIGNER, v. a. Néol. Enseigner mal, ou plutôt faire désapprendre. Peu usité.

MÉSENTENDRE, v. a. Néol. Entendre mal, donner à ce qu'on entend un sens que les mots n'ont pas.

MÉSENTÉRÉSIE, s. f. Méd. Synonyme de *mésentérite*.

MÉSENTÉRIE, s. f. Méd. Gonflement des glandes du mésentère.

MÉSENTÉRIEN, IENNE, adj. Hist. nat. Se dit de certains corps dont la surface est ondulée irrégulièrement, comme celle du mésentère.

* **MÉSENTÉRITE**, s. f. Méd. Inflammation du mésentère. Le Dictionnaire écrit *mésentéritis*. Il vaut mieux donner à ce mot la terminaison française en *ite*, comme *gastrite*, etc.

MÉSESTIMABLE, adj. des 2 g. Qui n'est pas digne d'estime.

MESGIOGI-BACHI, s. m. Relig. mahom. Prêtre musulman qui dessert une mosquée de l'intérieur du sérail.

MÉSIE, n. pr. f. (en lat. *Mœsia*). Géogr. anc. Province de l'empire romain, entre le mont Hémus et le Danube. Elle se divisait en *supérieure* ou *occidentale*, et en *inférieure* ou *orientale*. La première fut comprise par Constantin dans le diocèse de Dacie, préfecture d'Illyrie; et la seconde dans le diocèse de Thrace, préfecture d'Orient. Elle forme aujourd'hui la Bulgarie et la Servie. On écrit aussi *Mœsie*.

MÉSIEN, IENNE, adj. et n. pr. Géogr. anc. Habitant de la Mésie.

MÉSINFÉRER, v. a. et n. Néol. Tirer de fausses conséquences d'un principe. Très-peu usité.

MÉSINFORMER, v. a. Néol. Donner des informations inexactes, fausses, incomplètes.

MÉSINTERPRÉTER, v. a. Interpréter à mal. Ce terme a été employé par J. J. Rousseau.

MÉSITE, s. f. Chim. Substance qu'on retire du goudron par la distillation.

MÉSITÈS, n. pr. m. (du gr. μεσίτης, médiateur). Myth. pers. Un des noms de Mithra, que l'on considérait comme puissance intermédiaire entre Ormuz et Ahriman.

MESLEIN, s. m. Mesure de capacité du duché de Bade, valant un litre et demi. Cent *mesleins* forment un *malter*.

MESLIE, s. f. Pêche. Menu frétin qui sert d'appât. On dit plus ordinairement *menuise*.

MESLIER, s. m. (en lat. *mespilus*). Bot. Un des noms du néflier, du houx épineux et d'une variété de vigne.

MESMÉRIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient au mesmérisme, ou système de Mesmer.

MESMÉRISTE, adj. et s. des 2 g. Partisan du mesmérisme.

MESNADIER, s. m. Hist. Membre d'une espèce d'ordre de chevaliers attachés à la maison des rois d'Aragon. Ces *mesnadiers* composaient la première classe de la simple noblesse. On dit aussi *mainadier* ou *ménadier*.

MESNALORD, s. m. Hist. Il s'est dit en Angleterre des nobles de première classe, que les Saxons appelaient *thanes*.

MÉSOBRANCHE, adj. des 2 g. (du gr. μέσος, milieu; βράγχια, branchies). Zool. Qui porte les branchies à la partie moyenne du corps.

MÉSOBRAQUE, adj. et s. m. (du gr. μέσος, milieu; βραχὺς, court). Littér. anc. Nom d'un pied de cinq syllabes, deux longues, une brève et deux longues, comme *pūlchērrĭmārūm*.

MÉSOBSERVER, v. a. Néol. Observer mal.

MÉSOCARPE, s. m. (du gr. μέσος, milieu; καρπὸς, fruit). Bot. Substance charnue ou filamenteuse qui se trouve entre l'épiderme de certains fruits et leur pellicule interne.

MÉSOCÉPHALITE, s. f. Méd. Inflammation de la partie du cerveau qu'on appelle *mésocéphale* ou *pont de Varole*.

MÉSOCHÈRE, s. f. (pr. *mézokère*) (du gr. μέσος, milieu; χείρ, bras). Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

MÉSOCHORE, s. m. (pr. *mézokore*) (du gr. μεσόχορος, de μέσος, au milieu; χορός, chœur). Ant. gr. Musicien qui dirigeait les chœurs et battait la mesure avec son pied droit garni d'une sandale de bois.

MÉSOCÆCUM, s. m. (pr. *mézocékome*) (du gr. μέσος, milieu, et du lat. *cæcum*). Anat. Repli du péritoine qui soutient le *cæcum*.

MÉSOCAULORHIZE, s. m. (du gr. μέσος, milieu; καυλὸς, tige, ῥίζα, racine). Bot. Ligne qui sépare le système ascendant du système descendant, dans les plantes.

MÉSOCURE, s. f. (du gr. μεσόκουρος, à demi tondu, de μέσος, milieu, et κείρω, je tonds). Selon Trévoux et l'Encyclopédie méthodique, nom qu'on donnait à une jeune esclave qui avait la tête à demi rasée, et à qui l'on faisait remplir certains rôles dans la tragédie. On ne trouve dans les auteurs classiques aucune trace de cette acception du mot grec.

MÉSOCYNION, s. m. (du gr. μεσοκύνιον, paturon, de μέσος, au milieu, et κύων, chien et os du pied du cheval). Zool. Base des doigts d'un mammifère à sabots.

MÉSODISCAL, ALE, adj. (du gr. μέσος, milieu; δίσκος, disque). Bot. Qui est en rapport avec le milieu d'un disque.

* **MÉSOFFRIR**, v. n. Anc. prov. *A qui meschet on lui mésoffre*, quand on voit un homme malheureux, on cherche à profiter de sa position pour obtenir de lui des sacrifices onéreux.

MÉSOGASTRE, adj. des 2 g. (du gr. μέσος, milieu; γαστὴρ, ventre). Zool. Se dit des poissons qui ont les nageoires pectorales attachées au milieu du ventre.

MÉSOGÉE, adj. et s. (du gr. μέσος, milieu; γῆ, terre). Ant. gr. Nom donné par Cranaüs à la troisième des quatre tribus primitivement formées par Cécrops. Cette tribu habitait dans l'intérieur des terres.

MÉSOGÉEN, ENNE, adj. et s. Membre de la tribu mésogée d'Athènes.

MÉSOGLOÏARIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une mésogloïe. — MÉSOGLOÏARIÉES, s. f. pl. Famille d'algues marines.

MÉSOGLOÏE, s. f. (du gr. μέσος, milieu; γλοιός, visqueux). Bot. Genre d'algues marines.

MÉSOGLOSSE, adj. des 2 g. (du gr. μέσος, milieu; γλῶσσα, langue). Qui occupe le milieu de la langue.

MÉSOGOTHIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient aux Goths établis dans la Mésie. Leur langue appartenait à la famille germanique. Ce fut dans cet idiome que Ulphilas, évêque goth, fit une traduction de la Bible, de laquelle il nous reste quelques fragments. Il inventa pour écrire son ouvrage l'*alphabet mésogothique*, qui a servi de modèle à l'alphabet allemand.

* **MÉSOÏDE**, adj. des 2 g. (du gr. μέσος, milieu; ᾠδή, chant). Ant. Se dit des tons moyens de la musique grecque. C'était de la *mélopée mésoïde*, ou subst. de la *mésoïde* qu'on se servait pour le chant dithyrambique.

MÉSOLABE, s. m. (du gr. μέσος, moyenne; λαμβάνω, je prends). Géom. Instrument qui servait à construire mécaniquement les moyennes

proportionnelles nécessaires pour le problème de la duplication du cube.

MÉSOLE, n. pr. m. Géogr. anc. Fleuve de l'Inde, qui avait sa source dans le pays des Dachinabades ; et se jetait dans le golfe Gangétique. On l'appelait aussi *Adamas*. Aujourd'hui le *Kistnah*. — s. f. Minér. Espèce de zeolithe.

MÉSOLEUQUE, adj. des 2 g. (du gr. μέσος, demi ; λευκὸς, blanc). Zool. Qui a le milieu du corps blanc. — s. f. Minér. Pierre noire traversée par une ligne blanche.

MÉSOLINE, s. f. Minér. Variété de chabasie.

MÉSOLITHE, s. f. (du gr. μέσος, milieu ; λίθος, pierre). Minér. Variété de mésotype.

MÉSOLOBAIRE, adj. des 2 g. Qui concerne le mésolobe.

MÉSOLOBE, s. m. (du gr. μέσος, milieu ; λοβὸς, lobe). Anat. Partie du cerveau qui se trouve placée entre les deux hémisphères.

MÉSOMACRE, adj. et s. m. (du gr. μέσος, milieu ; μακρὸς, long). Dans la versification grecque ou latine, nom d'un pied oratoire de cinq syllabes, quatre brèves et une longue, comme *petitissimùs*. C'est le contraire de *mésobraque*.

MÉSOMÉLAS, s. m. (du gr. μέσος, milieu ; μέλας, noir). Minér. Pierre d'une couleur pâle traversée par une ligne noire.

MÉSOMPHALE, adj. des 2 g. (du gr. μέσος, milieu ; ὀμφαλὸς, ombilic). Ant. gr. Surnom qu'on donnait à l'oracle de Delphes et à la ville même, parce que cette ville se trouvait au centre de la Grèce. — s. m. Anat. Se dit quelquefois de l'ombilic.

MÉSOMYDES, s. f. pl. (du gr. μέσος, milieu ; μύδος, humide). Zool. Famille d'insectes diptères qui vivent dans les lieux humides.

MÉSOMYONE, adj. des 2 g. (du gr. μέσος, milieu ; μυών, muscle). Zool. Surnom d'une coquille bivalve qui offre à son centre une empreinte musculaire.

MESÔN (du gén. pl. gr. μέσων, des moyennes, sous-entendu χορδῶν, cordes). Mot purement grec que l'on joint au mot tetracorde. Le *tetracorde mesôn* était dans le système musical des Grecs le deuxième tétracorde ou celui du milieu ; on lui avait donné ce nom lorsque les Grecs n'avaient encore que trois tétracordes.

MÉSONÈME, adj. des 2 g. (du gr. μέσος, milieu ; νῆμα, fil). Zool. Qui a un filament au milieu du corps.

MÉSONNANCE, s. f. Fausse consonnance. Il est peu usité.

MÉSONYCHIE, s. f. (pr. *mézonikie*) (du gr. μέσος, milieu ; νύχιος, nocturne). Zool. Genre d'insectes hyménoptères qui ne se montrent qu'au milieu de la nuit.

MÉSONYCTICON, s. m. (du gr. μέσος, milieu ; νὺξ, νυκτὸς, nuit). Liturg. Hymne qui se chante la nuit, dans l'Église grecque. On dit aussi *mésonyctique*.

MÉSOPENTECÔTE, s. f. (du gr. μέσος, milieu ; πεντηκοστὴ, Pentecôte). Nom donné par les chrétiens grecs à la quatrième semaine d'après Pâques, parce qu'elle se trouve au milieu de l'intervalle qui sépare Pâques et la Pentecôte.

MÉSOPHRAGME, s. m. (du gr. μεσος, milieu ; φράγμα, cloison). Zool. Cloison intérieure du thorax des insectes.

MÉSOPHYLLE, s. m. (du gr. μέσος, milieu ; φύλλον, feuille). Bot. Tissu compris entre les deux membranes extérieures d'une feuille.

MÉSOPHYTE, s. m. (du gr. μέσος, milieu ; φυτὸν, plante). Bot. Ligne de séparation entre la tige d'une plante et sa racine.

MÉSOPONTIEN, adj. m. (du gr. μέσος, milieu ; ποντὸς, mer). Myth. Surnom donné à Neptune.

* **MÉSOPORPHYRE**, adj. et s. f. (du gr. μέσος, milieu ; πορφύρα, pourpre). Ant. Sorte de robe ornée de nœuds ou de bandes de pourpre. C'est ce que les Romains appelaient *laticlave*.

* **MÉSOPOTAMIE**, n. pr. f. (du gr. μέσος, milieu ; ποταμὸς, fleuve). Géogr. anc. Contrée célèbre de l'Asie, comprise entre l'Euphrate et le Tigre, habitée d'abord par les Hébreux, qui l'appelèrent *Aram*. Elle fit successivement partie de l'empire assyrien, de celui des Perses, de celui d'Alexandre, du royaume des Séleucides, et devint enfin la proie des Parthes et des Romains. Le nom de *Mésopotamie* n'est pas bien ancien ; il lui fut donné par les Grecs sous le règne des Séleucides. La *Mésopotamie* fut divisée en *supérieure* au N., et *inférieure* au S. : la première seule fut possédée par les Romains. La *Mésopotamie* forme aujourd'hui tout l'Aldjezirah et une partie du Diarbékir.

MÉSOPOTAMIQUE, adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient à la Mésopotamie.

MÉSOPRION, s. m. (du gr. μέσος, milieu ; πρίων, scie). Zool. Genre de poissons acanthoptérygiens.

MÉSOPYCNE, adj. m. (du gr. μέσος, milieu ; πυκνὸς, serré). Mus. anc. Dans le système musical des Grecs, surnom des sons mobiles du genre harmonique. On appelait *son mésopycne*, le second son de chaque tétracorde.

MÉSOPYRRHE, adj. des 2 g. (du gr. μέσος, milieu ; πυῤῥὸς, roux). Zool. Qui est marqué de roux dans le milieu du corps.

* **MÉSORE**, s. m. (en gr. μέσωρος, qui est entre deux espaces de temps, de μέσος, mitoyen, et ὥρα, division du temps, heure). Ce terme n'est usité que dans la liturgie grecque.

MESORRHINION, s. m. (du gr. μέσος, milieu ; ῥίν, nez). Zool. Partie du bec des oiseaux comprise entre les narines.

MÉSORI, s. m. Ant. Nom du second mois de l'année solaire chez les anciens Égyptiens.

MÉSOSCÉLOCÈLE, s. f. (du gr. μέσος, milieu ; σκέλος, jambe ; κήλη, tumeur). Chir. Hernie du périnée.

MÉSOSCÉLOPHYME, s. m. (du gr. μέσος, milieu ; σκέλος, jambe ; φῦμα, abcès). Méd. Tumeur, abcès au périnée.

MÉSOSPERME, s. m. (du gr. μέσος, milieu ; σπέρμα, graine). Bot. Partie qui se trouve comprise entre les deux enveloppes d'une graine.

MÉSOSTERNUM, s. m. (pr. *mézosternome*) (du gr. μέσος, milieu, moyen, et du lat. *sternum*). Anat. Partie moyenne du sternum.

MÉSOSTOME, adj. des 2 g. (du gr. μέσος, milieu ; στομα, bouche). Zool. Qui a la bouche au milieu du corps.

MÉSOSTROPHONIES, s. f. pl. (du gr. μέσος, au milieu ; στροφὴ, conversion, strophe d'un chœur). Ant. Jours consacrés pendant lesquels les Lesbiens offraient aux dieux des sacrifices publics.

MÉSOTHORAX, s. m. (du gr. μέσος, milieu ; θώραξ, poitrine). Anat. Partie moyenne du thorax ou de la poitrine.

MÉSOTOME, adj. des 2 g. (du gr. μέσος, milieu ; τομὴ, section). Hist. nat. Qui offre une échancrure dans le milieu.

MÉSOXANTHE, adj. des 2 g. (du gr. μέσος, milieu ; ξανθὸς, jaune). Zool. Qui est de couleur jaune dans le milieu.

MÉSOYAGE, s. m. Agric. Nom général des travaux qui ne se font qu'à la bêche.

MÉSOZEUGME, s. m. (du gr. μέσος, milieu ; ζεῦγμα, liaison). Nom particulier d'une des espèces de la figure de rhétorique qu'on appelle *zeugme*, espèce qui, au surplus, ne peut guère se trouver que dans les langues grecque ou latine. Le *zeugme* est en général le retranchement dans un ou plusieurs membres de phrase d'un mot exprimé dans un autre membre ; le *mésozeugme* a lieu quand le mot se trouve dans le membre de phrase du milieu et n'est que sous-entendu dans les deux membres des extrémités.

MESPILA, n. pr. f. Géogr. anc. Ancienne ville forte de la Médie, sur le Tigre.

MESPILIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *mespilum*, nèfle ; *forma*, forme). Qui a la forme d'une nèfle.

MESQUIS, s. m. Comm. Sorte de basane apprêtée avec du rédon au lieu de tan : *Basane passée au mesquis*.

MESRAÏM, n. pr. m. Géogr. sacr. *Terre de Mesraïm*, nom que l'Écriture donne à l'Égypte. *Mesraïm* était fils ou petit-fils de Cham, et l'on croit qu'il se dirigea du côté de l'Éthiopie, d'où il avait pénétré en Égypte.

MESSAGE, s. m. (du lat. *messis*, moisson). Féod. Redevance que le messier devait payer au seigneur pour son office.

* **MESSAGE**, s. m. Polit. Communication officielle qui se fait du pouvoir exécutif au pouvoir législatif, ou entre deux chambres législatives.

* **MESSAGER**, s. m. Coche d'eau qui faisait autrefois le service des messageries. — Prov. *On ne trouve jamais de meilleur messager que soi-même*, on ne fait bien ses affaires qu'en s'en occupant soi-même. — Hist. *Messager du roi*, *messager de l'université*, titre d'anciens fonctionnaires, chargés de transmettre les missives royales et celles de l'université. Ce fut l'existence de ces messagers qui inspira à Louis XI l'idée de créer la poste aux lettres ; mais toutes les institutions de *messagers* ne furent définitivement réunies à l'administration des postes qu'en 1676. — Anc. cout. *Vin de messager*, tout ce que la partie qui perdait un procès devait rembourser à sa partie adverse, lorsque celle-ci était domiciliée hors de la juridiction. — Ant. *Messager*, nom donné par Dioclétien à des officiers qu'il substitua aux inspecteurs chargés de faire les distributions aux soldats.

MESSALIEN, s. m. (de l'hébr. *messel*, prière). Hist. relig. Nom de certains sectaires du IVe siècle qui prétendaient que la prière suffisait pour opérer le salut, que l'homme avait deux âmes, que le baptême était inutile, que dès le moment de sa naissance l'homme était possédé par un démon, etc. Il y a encore des *messaliens* en Russie. On dit aussi *massalien*. Saint Augustin les nomme *psalliens*. On les appelait aussi *enthousiastes*, *adelphiens*, *euchites*, etc.

* **MESSALINE**, s. f. Comm. Sorte de toile qu'on fabriquait, dit-on, autrefois en Égypte. C'est peut-être une forme ancienne pour *mousseline*.

MESSANA, n. pr. f. Géogr. anc. Nom latin de la ville de *Messine*.

MESSAPE, n. pr. m. Temps hér. Fils de Neptune, donna son nom à la Messapie.

MESSAPÉE, adj. m. Myth. Surnom donné par les Laconiens à Jupiter.

MESSAPIE, n. pr. f. Géogr. anc. Très-petite contrée de la grande Grèce, dans l'Apulie, entre l'Iapygie, la Lucanie, la Calabrie et le golfe de Tarente. Cap. Tarente.

MESSAPIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Messapie. — Qui appartient à ce pays ou à ses habitants.

* **MESSE**, s. f. Liturg. *Messe des catéchumènes*, chez les premiers chrétiens, partie de la messe qui précède l'oblation. On ne pouvait pas entendre la messe entière, la *messe des fidèles*, avant d'avoir été admis dans la communion. — *Messe du scrutin*, messe qu'on célébrait les mercredi et samedi de la quatrième semaine de carême, pour l'examen des catéchumènes. — *Messe des présanctifiés*, messe du vendredi-saint, dans laquelle on ne consacre point. — *Messe du jugement*, messe qu'on célébrait avant de tenter l'épreuve judiciaire à laquelle on soumettait un accusé. — *Messe sèche*, messe où le prêtre ne consacre point, parce qu'il a déjà communié ; messe qu'on célébrait à bord des vaisseaux et dans laquelle il n'y avait pas de consécration, de crainte des accidents qui auraient pu survenir. — *Messe dorée*, messe que l'on célébrait dans les grandes fêtes, et où l'on déployait la plus grande magnificence. — *Messe musquée*, à Paris, celle qui se disait la dernière, et à laquelle se rendaient les élégants et les élégantes. — *Messe de chasseurs*, messe dite à la hâte. — *Messe du point du jour*, *matineuse* ou *des voyageurs*, première messe, qui se dit de très-grand matin. — *Messe de chœur*, *commune* ou *conventuelle*, grande messe qui se dit tous les jours dans les communautés religieuses, et à laquelle tous les religieux doivent assister. — On appelle aussi *messe conventuelle*, une messe qui doit se dire tous les jours dans certaines églises, en vertu de quelque fondation. — *Messe d'ange*, messe d'actions de grâces que l'on dit au lieu de messe funèbre, pour les enfants morts au-dessous de sept ans. — *Messe anglicane*, messe qui était dite conformément au rite qui s'observait autrefois en Angleterre. — *Messe gallicane*, celle qui se disait suivant le rite autrefois observé dans les Gaules. — *Messe latine*, *romaine* ou *grégorienne*, l'office de Rome, par opposition à la messe ambrosienne ou à la messe gallicane. — *Messe gothique*, celle pour laquelle on observait le rite des Goths, qui étaient ariens. — Celle qu'on célébrait à Tolède après la conquête de l'Espagne par les Arabes, s'appelait *messe mozarabe*. — Au moyen âge, quand un accusé avait été condamné à mort, on célébrait une *messe des morts* pour le repos de son âme, et on la lui faisait entendre. — *Messe des âmes du purgatoire*, office institué par Grégoire III au VIIIe siècle, pour le repos des âmes du purgatoire. — On dit prov. d'un homme qui ne va à la messe qu'après avoir bu et mangé, qu'*il va à la messe des morts*, *qu'il y porte pain et vin*, allusion à l'usage d'offrir du pain et du vin à la messe qu'on dit pour un mort. — *Dire des messes basses*, expression prov. et fam., murmurer tout bas d'un ordre qu'on reçoit. — *Enfant de la messe de minuit*, expression prov. dont on se servait pour désigner de jeunes libertins habitués à passer la nuit dans des lieux suspects. — Mus. *Messe*, se dit d'une composition musicale faite sur les paroles de certaines prières de la messe, comme le *Kyrié*, le *Gloria*, le *Credo*, etc.

MESSÈNE, n. pr. f. Temps hér. Fille de

Triopas, roi d'Argos, épousa Polycaon, qui, ayant subjugué une partie du Péloponèse, donna au pays conquis le nom de *Messénie*. — Géogr. anc. Capitale de la Messénie, située au pied du mont Ithome, sur le sommet duquel était une citadelle. Cette ville eut pour fondateur Épaminondas, 370 av. J. C.

MESSÉNIAQUE, adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui concerne la Messénie. — *Golfe Messéniaque*, aujourd'hui, le *golfe de Coron*.

* **MESSÉNIE**, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée qui forma un des plus puissants royaumes de la Grèce, et dont l'histoire remonte à dix-huit siècles av. J. C. L'héraclide Cresphonte la conquit en 1190. Elle eut à soutenir contre les Spartiates trois guerres opiniâtres, dont la dernière se termina par la destruction de la capitale et la réduction à l'esclavage de la plupart de ses habitants (455). Ce fut environ trente ans plus tard qu'Épaminondas releva les murs de la ville. — La *Messénie* forme aujourd'hui un des gouvernements du royaume de Grèce. Ch.-l. Calamata.

MESSÉNIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Messène ou de la Messénie. — *Guerres messéniques*. V. le mot précédent.

MESSER, v. a. et n. (pr. *mécé*). Mot employé par dénigrement par les protestants pour, dire ou entendre la messe.

* **MESSETERIE**, s. f. Droit d'entrée qui se paye à Constantinople sur le café et les pelleteries.

MESSEURE, s. f. (du lat. *messis*, moisson). Anc. cout. Quantité de blé qu'on donnait aux moissonneurs pour leur salaire.

MESSIADE, s. f. Philol. Titre d'un ouvrage allemand composé par ordre de Louis le Débonnaire, au IXe siècle. C'est un des plus précieux monuments de l'idiome bas-allemand ou du saxon bas-allemand; il a pour sujet *l'harmonie des Évangiles*. — Klopstock, poète allemand moderne, a fait aussi une *Messiade*.

* **MESSIDOR**, s. m. En t. de b.-arts, on a désigné par ce mot l'imitation grossière de l'antique, adoptée en architecture à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe. On dit encore, en voyant des ouvrages de cette époque : *C'est du messidor; style messidor*.

* **MESSIER**, s. m. Cette constellation ne fut pas découverte, comme le dit le Dictionnaire, par l'astronome *Messier*, mais bien par Lalande, qui la nomma ainsi en l'honneur de son confrère.

MESSIES, s. f. pl. (en lat. *Messiæ*). Myth. rom. Déesses d'un ordre subalterne, lesquelles présidaient aux moissons.

* **MESSIEURS**, s. m. Il se disait autrefois des gentilshommes verriers. Pour établir des verreries dans la Champagne, on fit venir des *messieurs* de Normandie.

* **MESSIN, INE**, adj. et s. Géogr. Habitant, habitante de Metz ou du pays Messin. — *Messin* ou *pays Messin*, ancienne contrée de la France, comprise dans la Lorraine, et faisant aujourd'hui partie du dép. de la Moselle. Elle eut d'abord pour habitants les *Mediomatrices*, puis fut enclavée par les Francs dans le royaume d'Austrasie. Les empereurs d'Allemagne s'en emparèrent en 945; mais au bout de quarante ans, les habitants secouèrent le joug et s'érigèrent en république. L'autorité se concentra aux mains d'un échevin et d'un conseil de treize délégués du peuple, et cette forme de gouvernement s'est longtemps conservée; mais à la fin, le *pays Messin* a suivi la fortune de sa capitale. Réuni à la France en 1558, il fit partie du gouvernement des Trois-Évêchés, et en 1790, il fut transformé en département.

* **MESSINE**, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume des Deux-Siciles, ch.-l. d'intendance, à la pointe N.-E. de la Sicile, en face de la côte d'Italie, dont elle n'est séparée que par le détroit dit *de Messine*. 70,000 hab. Archevêché. Port superbe; citadelle, fortifications, etc. Monuments remarquables. Promenade du *Corso*. Phare célèbre. Collége royal; quatre bibliothèques, etc. Grand commerce de soie. *Messine* fut fondée 1600 ans av. J. C., sous le nom de *Zanclé*, par des Naxéens établis à Catane; après la ruine de Messène, quelques Messéniens fugitifs y furent reçus, et elle prit le nom de *Messène* ou *Messine*. Cette ville fut presque totalement ruinée en 1783 par un tremblement de terre. Ce fut dans les eaux de *Messine* que le 9 février 1675, le duc de Vivonne remporta une victoire signalée sur les Espagnols; l'année suivante, Duquesne, à la tête d'une flotte française, y battit la flotte hollandaise, commandée par Ruyter, qui fut blessé mortellement dans ce combat.

MESSINOIS, OISE, adj. Géogr. Habitant de Messine.

* **MESSIRE**, s. m. Hist. Titre d'honneur qui, dans les temps féodaux, ne se donnait qu'aux personnes les plus éminentes, aux chefs de la haute noblesse. Dans les temps plus rapprochés de nous, les simples écuyers se l'approprièrent; plus tard encore il fut donné aux plébéiens, mais dans ce cas, le mot *messire* précédait immédiatement le nom de baptême: *Messire Antoine, messire Thomas*. Enfin, le titre de *messire* fut donné aux magistrats à la place de celui de maître, qui fut réservé aux avocats.

MESSOA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Laconie, sur les frontières de l'Arcadie. Patrie du poëte Alcman. On dit aussi *Mésoa*.

MESSOATE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de la ville de Messoa. — Lycurgue donna ce nom aux membres d'une des cinq tribus qu'il forma des habitants de Sparte, probablement parce qu'elle se composait originairement d'habitants de Messoa.

MESSORE, s. m. Zool. Nom vulgaire du chabot.

MESSOU, n. pr. m. Relat. Nom que plusieurs peuplades américaines donnent à l'être surhumain qui répara les désastres causés par le déluge.

MESSOYER, v. a. et n. Dire ou entendre la messe. Il n'a été employé que par les protestants, pendant les dissensions religieuses.

MESTÈQUE, adj. f. Comm. Surnom d'une des deux sortes de cochenille qu'on importe en Europe.

MESTHLÈS, n. pr. m. Temps hér. Méonien, fils de la nymphe Gygée, marcha au secours des Troyens avec son frère Antiphus.

MESTICE, adj. et s. des 2 g. Forme que l'on emploie quelquefois pour *métis*.

MESTIVAGE, s. m. Anc. cout. Redevance payable en blé après la moisson.

MESTO, adj. et adv. (mot ital. qui signifie *triste*). Mot qui sur les partitions indique que le caractère du morceau est triste et sombre. Il ne faut pas le confondre avec *maestoso*.

MESTOR, n. pr. m. Temps hér. Fils de Persée et d'Andromède; il régna dans Mycènes. — Fils naturel de Priam.

MESTUS, n. pr. m. (pr. *mestuce*). Géogr. anc. Fleuve qui séparait la Thrace de la Macédoine. Auj. *Mestro* ou *Karasou*.

MESURADO, adj. et s. m. Géogr. Cap de la Guinée supérieure, auprès duquel entre dans l'Océan un grand fleuve du même nom, dont on ne connaît encore le cours que très-imparfaitement. C'est sur les bords de ce fleuve que les Anglo-Américains ont fondé en 1821 une colonie qu'ils ont nommée *Libéria*. V. ce mot, au Compl.

* **MESURE**, s. f. Féod. *Droit de mesure publique*, droit que les seigneurs s'étaient attribué de donner les poids et mesures à leurs vassaux et de faire étalonner les poids et mesures déjà existants. Le vassal était tenu pour cela de payer une redevance. — *Les petites mesures ne reviennent pas aux grandes*, expression prov. qui signifie que les marchands en détail perdent sur la mesure. — Mus. *Mesure*, division du temps ou du mouvement, de la marche d'un air en parties égales qu'on appelle *mesures* et qui sont, en général, d'un nombre de 4, 8, 16 ou d'un nombre carré. Chaque *mesure* se divise en *deux temps* ou en *trois temps*; la *mesure* est sous ce point de vue *binaire* ou *ternaire*. Ce sont là les *mesures simples*. Les *mesures composées* se marquent par une fraction dont le dénominateur 4, 8, indique des quarts ou des huitièmes de blanches, c'est-à-dire des noires ou des croches; soit $\frac{2}{4}$, $\frac{2}{8}$, ce qui s'appelle *mesure en deux quatre, en quatre huit*, pour la *mesure binaire*; et $\frac{3}{4}$, $\frac{3}{8}$, $\frac{6}{8}$, ce qui s'appelle *mesure en trois quatre, en trois huit, en six huit*, pour la *mesure ternaire*. — *Jouer, chanter en mesure*, conformément à la mesure, qui doit se battre uniformément en deux ou trois temps. — Par opposition, *être hors de mesure*, ne pas chanter en mesure. — Escr. *Avoir la mesure dure*, se dit du tireur qui emploie et use sa force dans les coups qu'il porte et qui par cela même donne de l'avantage sur lui. — *Entrer en mesure*, s'approcher de son adversaire en faisant un petit pas en avant. — *Gagner la mesure*, après avoir porté en avant le pied droit, le faire suivre du pied gauche en mettant d'un pied à l'autre la même distance que dans la garde. — Comm. *Mesure de suif*, pain de suif pesant cinq livres et demie.

* **MESURÉ, ÉE**, part. et adj. *Vers mesurés*, vers français qu'on a cru pouvoir faire en les scandant comme le vers latin, par dactyles, spondées, ïambes, etc. — *Mesuré*, mot qu'on mettait autrefois sur les partitions pour marquer la fin du récitatif, et où reprenait le chant, la mélodie rhythmée. On se sert auj. du mot *tempo*.

* **MESURER**, v. a. *Mesurer par équarrissement*, pour une pierre ou une pièce de bois de forme irrégulière, mesurer seulement le parallélépipède rectangle dans lequel elle serait contenue. — Vêner. On dit d'un cerf qu'*il mesure la forêt*, lorsqu'il la traverse en entier.

MÉSUS, s. m. Vieux mot qui se trouve souvent dans nos anciens écrivains pour mauvais usage. — Dans l'anc. législ., il se disait particulièrement des abus et dégradations commis dans les bois et les pâturages des communes. On disait aussi *mésusage*, et ces mots auraient pu se conserver dans la langue sans inconvénient, puisqu'on y a conservé le verbe *mésuser*.

* **MÉT**, s. m. (du lat. *mactra*, pétrin). Huche à pétrir le pain. Ce mot, hors d'usage, n'est qu'une des formes qu'on a successivement données au mot *maie* à pétrir, *maye*, *maict*, *mée*, *mect*, etc. — Dans quelques cantons ruraux, on appelle encore *mét* le conduit d'un pressoir par où le vin s'écoule.

MÉTA, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Oplès et femme d'Égée.

* **MÉTABOLE**, s. f. Exemples de cette fig. de rhét. : *L'amour fait passer le temps, et le temps fait passer l'amour. Quand on ne veut pas faire tout ce qu'on peut, on ne peut pas ensuite faire tout ce qu'on veut.* — Ant. Dans l'anc. tactique grecque, on appelait *métabole* une espèce de conversion en usage dans l'infanterie.

MÉTABUS, n. pr. m. (pr. *métabuce*). Temps hér. Fils de Sisyphe, qui donna son nom à la ville de Métaponte. — Chef ou roi des Privernates et père de la guerrière Camille. — Grec qui, après avoir servi sous Nestor, fut obligé de chercher un asile en Italie.

MÉTACARPO-MÉTACARPIEN, adj. et s. m. Anat. Muscle de la patte de la grenouille.

MÉTACARPO-PHALANGIEN, adj. et s. m. Anat. Muscle qui appartient à la fois au métacarpe et aux phalanges.

MÉTACENTRE, s. m. Nom donné, en mar. et en math., au point d'intersection d'une ligne verticale qui passe par le centre de gravité d'un bâtiment, avec la résultante de la pression latérale de l'eau sur le navire quand il est incliné sur l'un ou sur l'autre bord. Ce point est la limite au-dessus de laquelle le centre de gravité ne saurait être placé.

* **MÉTACHRONISME**, s. m. (du gr. μεταχρόνιος, postérieur; formé de μετὰ, après, χρόνος, temps). Anachronisme ou erreur de date qui consiste à placer un événement à une époque *postérieure* à celle où il est arrivé. Le Dictionnaire, en disant *antérieure* au lieu de *postérieure*, renferme la même erreur que l'Académie. Peut-être quelques auteurs ont-ils employé le mot dans ce sens, mais l'étymologie revendique bien la signification assignée ici, et l'Académie elle-même, dans son article *prochronisme*, mot qui doit être opposé à celui-ci, laisse bien voir qu'il y a eu méprise de sa part. Il est impossible que ces deux termes soient synonymes. V. PROCHRONISME, au Complément.

MÉTACISME. V. MYTACISME, au Complément.

MÉTACONDYLE, s. m. (du gr. μετὰ, après; κόνδυλος, articulation). Anat. Dernière phalange des doigts ou des orteils.

MÉTAGALLATE, s. m. Chim. Sel produit par l'acide métagallique combiné avec une base salifiable.

MÉTAGALLIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action du feu sur l'acide gallique.

MÉTAGITNIEN, adj. m. (en gr. μεταγειτνιὸς). Myth. Surnom d'Apollon.

* **MÉTAGITNIES**, s. f. pl. Ant. gr. Fêtes en l'honneur d'Apollon métagitnien, célébrées au mois de métagitnion par les anciens habitants de Mélite, bourg de l'Attique, en mémoire de leur translation de Mélite à Diomée.

* **MÉTAGITNION**, s. m. (en gr. μεταγειτνιών). Ant. gr. Ce mois, qui avait été autrefois le huitième, n'avait que 29 jours; il répondait à la fin de juillet et au commencement d'août.

MÉTAGONITIDE, n. pr. f. Géogr. anc. Nom donné par les Grecs à la Mauritanie, à cause du *cap Métagonium*.

MÉTAGONIUM, adj. et s. m. (pr. *métagoniome*). Géogr. anc. Nom d'un cap de Mauritanie. Auj., *capo de Tres Forcas*.

* **MÉTAIL**, s. m. Il s'est dit, dans l'ancienne métallurgie, de toute composition métallique. On a dit aussi *métail* pour *métal*. Cette distinction entre *métail* et *métal*, que M. V. Hugo a voulu faire revivre, n'est fondée ni sur l'étymologie ni sur un usage constant.

* **MÉTAL**, s. m. (du gr. μέταλλον, formé de μεταλλεύω, je recherche). En blas., l'or ou l'argent représentés par les couleurs jaune et blanche. Dans les armoiries non coloriées, une surface tout unie et blanche représente l'argent; une surface ponctuée représente l'or. Quand l'écu porte *métal sur métal*, c'est-à-dire or sur argent, on dit que les armes sont *fausses*, ou mieux *à enquerre*. V. ce mot au Complément.—Les alchimistes ont donné le nom de *métaux* aux autres *métaux* qu'ils appelaient *imparfaits*, et qu'ils croyaient aptes à subir la transmutation.

MÉTALASIE, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

MÉTALCÈS, n. pr. m. Temps hér. Un des cinquante fils d'Égyptus, fiancé de Cléopâtre.

MÉTALENT, s. m. Absence de talent; défaut d'aptitude. Ce néologisme est peu usité. Dans le vieux langage, *métalent* ou *maltalent* signifiait mauvaise volonté ou dépit.

MÉTALIMNÉEN, ENNE, adj. (du gr. μετὰ, après; λίμνη, marais, mer). Géol. Se dit des dépôts d'eau douce qui se sont formés après l'apparition du calcaire marin.

MÉTALLESCENCE, s. f. Hist. nat. Propriété des corps métallescents.

MÉTALLESCENT, ENTE, adj. Hist. nat. Se dit de certains corps dont la surface offre de l'analogie avec les couleurs du métal.

MÉTALLIFORME, adj. des 2 g. Qui a la forme d'un métal.

MÉTALLIN, INE, adj. Qui a une teinte métallique.

* **MÉTALLIQUE**, adj. des 2 g. Diplom. *Lettres métalliques*, lettres tracées d'une encre qui a la couleur du métal, de l'or ou de l'argent. — *Métallique*, adj. et s. m. En fin., monnaie fictive, remboursable ou censée remboursable en espèces métalliques. En 1799, le Directoire émit des inscriptions qu'il appela *métalliques*; mais ces *métalliques* en papier ne jouirent pas d'un grand crédit. En Russie, on appelle *métalliques* les effets publics qui sont remboursables à vue en roubles d'argent, par opposition aux effets qui ne le sont qu'en billets de banque. Les *métalliques d'Autriche* sont des billets ou obligations de 1,000 florins, produisant 50 florins de rente, payables en numéraire métallique par la banque d'Autriche, au taux de 2 fr. 60 c. le florin.

* **MÉTALLISATION**, s. f. Nom donné par les alchimistes à l'opération prétendue de la nature transformant en métaux les substances terrestres. Les Phéniciens, à peu près d'accord avec les alchimistes, entendaient par ce mot l'accroissement des métaux dans le sein de la terre. Ces opinions sont aujourd'hui abandonnées. Le nom de *métallisation*, ne sert plus qu'à désigner l'opération chimico-métallurgique à l'aide de laquelle les métaux séparés du minerai sont ramenés à leur pureté métallique.

MÉTALLOCHIMIE, s. f. Didact. Partie de la chimie qui s'applique aux métaux.

MÉTALLOCHIMIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne la métallochimie.

MÉTALLOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. μέταλλον, métal; εἶδος, forme). Qui ressemble à un métal par la couleur, par la densité, par l'éclat ou par quelque propriété. — s. m. Nom donné par les chimistes à tous les corps simples non métalliques, c'est-à-dire qui ne partagent pas toutes les propriétés des métaux, tels que le soufre, le selenium, le chlore, etc.

MÉTALOGIQUES, s. m. pl. (du gr. μετὰ, après; λογικὴ, logique). Philol. Littéral., *Qui vient après la logique;* titre d'un livre de Jean de Salisbery, renfermant un éloge de la saine dialectique, de la véritable éloquence.

MÉTAMÉCONIQUE, adj. m. et s. Chim. Acide qui se produit par l'infusion, prolongée dans l'eau bouillante de l'acide méconique.

* **MÉTAMORPHISTE**, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte du XVI^e^ siècle, qui prétendait que le corps de Jésus-Christ s'est métamorphosé en Dieu dans le ciel. Les *métamorphistes* s'appellent aussi *ubiquitaires*.

MÉTAMORPHOPSIE, s. f. (du gr. μεταμόρφωσις, métamorphose; ὄψις, vue). Méd. Affection des yeux, par l'effet de laquelle les objets se présentent conformés autrement qu'ils ne le sont réellement

MÉTAMORPHOSABLE, adj. des 2 g. Qui peut être changé, métamorphosé.

* **MÉTAMORPHOSE**, s. f. Philol. Titre par lequel on désigne absolument l'*Ane d'or* d'Apulée, imité de celui de Lucius de Patras. — On le dit aussi, mais au pluriel, du poème d'Ovide renfermant, par un enchaînement très-habile, toute l'histoire mythologique depuis le chaos jusqu'à la mort de César.

MÉTANGISMONITE, s. m. (du gr. μετὰ, parmi; ἀγγεῖον, vase). Hist. relig. Membre d'une secte du III^e^ siècle dont parle saint Augustin. Les *métangismonites* soutenaient que le Verbe était dans le Père comme un vase est dans un autre vase.

MÉTANIPTRIDE, s. f. (en gr. μετανιπτρὶς, de μετὰ, après; νίπτειν, laver). Ant. Coupe dans laquelle tous les convives buvaient à la fin du repas, après qu'ils s'étaient lavé les mains. On l'appelait aussi *coupe de la santé*, *du génie* ou *de Jupiter*.

MÉTANOIA, n. pr. f. (en gr. μετάνοια, regret). Nom sous lequel le poète Ausone a personnifié le repentir.—Les Grecs de Constantinople, et après eux tous ceux qui appartiennent à l'Église grecque, ont donné le même nom au sacrement de pénitence, mais par là ils désignent plus particulièrement encore une pratique religieuse qui consiste à s'incliner le plus bas possible et à mettre une main contre terre en se relevant. On dit aussi *Métanoïe*.

MÉTAPARAAL, ALE, adj. et s. m. Anat. Une des pièces osseuses qui constituent les vertèbres. Elle vient après le *paraal*.

MÉTAPÈDE, s. m. (du gr. μετὰ, auprès, et du lat. *pes*, *edis*, pied). Anat. Nom donné à la partie du pied qui est pour le pied ce que le métacarpe est pour la main. Ce mot est hybride. On dirait mieux *métapode*.

MÉTAPÉRIAL, ALE, adj. et s. m. Anat. Une des pièces osseuses qui constituent chaque vertèbre. Elle vient après le *périal*.

MÉTAPHLOGOSE, s. f. (du gr. μετὰ, après; φλόγωσις, inflammation). Méd. Le plus haut degré d'inflammation.

MÉTAPHORÉTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. μεταφόρητος, transportable). Didact. Que l'on peut transporter. On l'a dit, dans l'ancienne logique, d'une définition qui pouvait s'appliquer à tout autre objet qu'à l'objet défini. Une *définition métaphorétique* est essentiellement vicieuse.

* **MÉTAPHORIQUE**, adj. des 2 g. Philol. Une des six sortes de caractères qui composent la langue idéologique des Chinois. Ces caractères représentent des objets naturels, et ils servent à désigner d'une manière abstraite quelque qualité propre de ces objets : ainsi la figure d'un tigre peut représenter la férocité; celle d'un renard, la ruse, etc. Quelquefois ces mêmes caractères représentent des figures d'hommes occupés à une action, et marquent ainsi le verbe correspondant; par exemple des hommes rangés l'un après l'autre signifient : *suivre*. V. HIÉROGLYPHE, au Compl.

MÉTAPHORISTE, adj. et s. m. Celui qui affecte de ne parler, de n'écrire que par figures et par métaphores. — Hist. relig. On a désigné par ce nom des sectaires, disciples de Daniel Charnier, ministre à Montauban, lequel prétendait que le dogme de la présence réelle n'est qu'une espèce de métaphore.

MÉTAPHOSPHATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide métaphosphorique avec une base salifiable.

MÉTAPHOSPHORIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un des acides du phosphore.

MÉTAPHRAGME, s. m. (du gr. μετὰ, entre; φράγμα, cloison). Anat. Espèce de cloison ou membrane qui sépare le thorax des insectes de l'abdomen.

* **MÉTAPHRASE**, s. f. Littér. Sorte de traduction qui a pour objet de faire connaître le sens de l'original et d'en expliquer les passages obscurs ou difficiles, plus que d'en reproduire les beautés. C'est une traduction littérale quand le sens est naturellement clair, mais explicative dans les endroits difficiles. Elle diffère d'un côté de la traduction véritable, de l'autre de la paraphrase. La définition du Dictionnaire n'est ni exacte, ni complète.

* **MÉTAPHRASTE**, s. m. Celui qui, tout en traduisant un auteur, le commente et l'interprète. La définition du Dictionnaire est inexacte. V. le mot précédent.

MÉTAPHRASTIQUE, adj. des 2 g. Qui tient de la métaphrase : *Traduction métaphrastique*, traduction qui interprète et explique les obscurités de l'original.

MÉTAPHRÈNE, s. m. (en gr. μετάφρενον, de μετὰ, après, φρὴν, les viscères). Mot qu'ont employé les écrivains du siècle de la renaissance, pour désigner le dos, l'entre-deux des épaules, et plus ordinairement les reins.

MÉTAPHYSICAILLE, s. f. Mauvaise métaphysique, c'est un terme de mépris qui n'appartient qu'au style familier.

* **MÉTAPHYSICIEN, IENNE**, adj. Qui a rapport à la métaphysique, qui est propre à l'étude de cette science : *Tête métaphysicienne*.—*École métaphysicienne d'Élée*, se dit de la première école éléatique ou d'Élée. V. ÉLÉE, au Complément.

* **MÉTAPHYSIQUE**, adj. des 2 g. Philos. *Certitude métaphysique*, celle qui repose sur le raisonnement spéculatif et non sur l'évidence, comme on le dit au Dictionnaire. V. le mot CERTITUDE du Complément.

MÉTAPLASTIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport au métaplasme.

MÉTAPONTE, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de l'Italie, dans la Lucanie, sur le golfe de Tarente. Elle fut fondée par *Métabus*, père de Camille. Pythagore y mourut. Auj. *Torre di Mare*.

MÉTAPONTIN, INE, adj. Géogr. anc. Habitant de Métaponte. — Qui concerne cette ville. On dit aussi *Métapontien*, *ienne*, adj.

MÉTAPOROPOIÈSE, s. f. (du gr. μετὰ, qui marque transport, changement; πόρος, pore; ποιέω, faire). Anc. méd. Changement survenu dans l'état des pores, ce qui amène un changement dans l'état du malade.

MÉTAPTÈRE, s. m. (du gr. μετὰ, auprès; πτέρον, aile). Zool. Genre de coquilles bivalves.

MÉTAPTOSE, s. f. (du gr. μετάπτωσις, de μετὰ, qui marque changement, et πίπτω, je tombe). Méd. Changement qui survient dans une maladie quelconque.

MÉTARIS, adj. et s. m. Géogr. anc. Nom d'un golfe de la mer Germanique, à l'orient de la Bretagne; aujourd'hui le *golfe de Wash*.

MÉTARRY, s. f. Nom qu'on donnait autrefois, dans les salines de la Franche-Comté, à une ouvrière chargée de détremper le sel et de le mettre en mesures.

MÉTASCHÉMATISME, s. m. (pr. *métaskématisme*) (du gr. μετασχηματίζω, je transforme). Méd. Conversion d'une maladie en une autre.

* **MÉTASTASE**, s. f. Mot dont le sens, très-étendu, s'applique à toutes les choses qui sont susceptibles de changement, de déplacement. Les poètes désignaient ainsi la sortie du chœur dans les tragédies. Les rhéteurs en ont fait une figure qui consiste à rejeter sur le compte d'autrui les choses que l'orateur est forcé de reconnaître.

* **MÉTASYNCRITIQUE**, adj. des 2 g. et s. m. Anc. méd. Nom des médicaments qu'on croyait aptes à régénérer le corps ou une de ses parties.

MÉTATARSO-MÉTATARSIEN, adj. et s. m. Anat. Muscle de la patte de la grenouille. — De même *métatarso-phalangien*, *sous-phalangien*, *sus-phalangien*, *sus-phalangettien*.

MÉTATAXIMÈRE, s. m. (du gr. μετατάσσω, disposer dans un autre ordre; μηρὸς, membre). Nom qui a été proposé pour les *monotrèmes*. V. ce mot, au Complément.

MÉTATEUR, s. m. (en lat. *metator*). Officier des anciennes armées romaines, chargé de tracer le camp et d'en terminer l'enceinte.

* **MÉTATHÈSE**, s. f. *Métathèse des jugements*, dans la logique de Kant, transposition des termes d'un jugement, de manière à déduire immédiatement de ces termes transposés, un autre jugement pareillement fondé. Ex. : *Tout ce qui est nécessaire est immuable, et tout ce qui est immuable est nécessaire*.

MÉTATHÉSIE, s. f. Forme préférable à *métathèse*. V. ce mot au Dictionnaire. — Anat. Classe de monstres caractérisés par la transposition de quelque membre.

MÉTATHORAX, s. m. Zool. Segment postérieur du thorax des insectes.

MÉTATION, s. f. (en lat. *metatio*). Action de camper, de tracer un campement; art de le fortifier. On dit plus communément *castramétation*.

MÉTAURE, s. m. Géogr. anc. Rivière d'Italie qui sort de l'Apennin, sur la frontière orientale de la Toscane, et se jette dans l'Adriatique après un cours de 64 kil. Ce fut sur les bords de ce fleuve que les Carthaginois, commandés par Asdrubal, frère d'Annibal, furent défaits par les Romains, l'an 207 av. J. C. Aujourd'hui *Metro* ou *Metaro*. Le *Métaure* a donné son nom à un dép. du royaume d'Italie, ch.-l. *Ancône*. — Une

autre rivière d'Italie, dans l'Abbruzze, affluent de la mer Tyrrhénienne, portait le même nom.

MÉTAYAGE, s. m. Contrat fait entre le propriétaire d'un fonds et le métayer; bail à ferme à moitié fruits.

MÉTAZOÏQUE, adj. des 2 g. (du gr. μετὰ, après; ζῶον, animal). Minér. Se dit des substances dont la formation est postérieure à l'apparition des animaux sur le globe.

MÉTÈCE, MÉTÉCIE. V. METOECE, MÉTOECIE, au Complément.

MÉTEL, s. m. Bot. Plante de l'Inde, qui est une espèce de datura.

MÉTELIN, n. pr. f. Géogr. Ile de la Turquie d'Europe, dans l'Archipel. 65 kil. sur 44. La capitale, *Métélin* ou *Castro*, est l'ancienne *Mitylène*. Elle compte 7,000 hab. Château fort, églises grecques. Belles ruines.

* **MÉTEMPSYCHOSE**, s. f. (du gr. μετὰ, qui marque changement; εμψύχοω, je vivifie). Philos. Transmigration, passage des âmes, d'un corps dans un autre. La *métempsychose* est un des points fondamentaux de la religion de l'Inde et de tous les pays qu'on a compris sous le nom d'Indo-Chine. Les Égyptiens avaient reçu des Indous leur doctrine, mais ils y avaient fait plusieurs altérations. Chez ces derniers, la transmigration avait lieu immédiatement, et l'âme, suivant ses mérites, passait en des corps nouveaux. Chez les Égyptiens, l'âme après avoir passé par plusieurs états, revenait habiter son ancien corps; mais si cet ancien corps était détruit, elle était obligée d'entrer dans le corps d'une bête. Ce fut chez les Égyptiens, suivant les uns, et chez les gymnosophistes de l'Inde, suivant les autres, ce qui est plus vraisemblable, que Pythagore prit les doctrines qu'il communiqua aux Grecs sur la métempsychose. Quelques philosophes modernes admettent une sorte de *métempsychose* dans laquelle il s'agit uniquement des hommes et non des animaux.

MÉTEMPSYQUE, adj. et s. des 2 g. Hist. rel. Nom donné autrefois à quelques sectaires chrétiens et juifs qui croyaient à la métempsychose.

MÉTENSOMATOSE, s. f. (du gr. μετενσωμάτωσις, formé de μετὰ; qui indique le changement; σῶμα, corps). Philos. Transmigration d'un corps d'un monde dans un autre monde. On a quelquefois appliqué ce terme à la transmutation d'un corps en un autre. C'est dans cette acception que Tertullien s'en est servi. — Parmi les modernes, Fénelon a voulu désigner par ce mot la croyance de quelques peuples sauvages qui pensent que les morts sont transportés en corps et en âme dans un pays très-éloigné.

MÉTÉORIDE, s. f. Bot. Grand arbre de la Cochinchine.

MÉTÉORINE, s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées qu'on appelle vulgairement *soucis*.

* **MÉTÉORIQUE**, adj. des 2 g. Se dit des pierres qui tombent du ciel, ainsi que des eaux pluviales.

se **MÉTÉORISER**, v. pers. Méd. Se gonfler, se distendre par l'effet de l'accumulation de gaz. Il se dit particulièrement de l'estomac et du ventre.

MÉTÉORITE, s. m. Masse pierreuse et solide, souvent métallique, qui tombe du ciel dans quelques occasions. On dit plus souvent *aérolithe*, et quelquefois *météorolithe*.

MÉTÉOROGNOSIE, s. f. (du gr. μετέωρος, météore; γνῶσις, connaissance). Didact. Connaissance des météores, de leur nature.

* **MÉTÉOROGRAPHE**, s. m. Écrivain qui s'occupe de la description des météores.

MÉTÉOROGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la météorographie.

* **MÉTÉOROLOGIE**, s. f. Didact. *Météorologie rurale*, partie de la science météorologique qui recherche, dans certains phénomènes naturels, des pronostics indicateurs des variations atmosphériques qui auront lieu. L'aspect du ciel, la figure des nuages, la route qu'ils tiennent, le vent qui souffle, etc., sont pour l'œil observateur des présages rarement trompeurs.

MÉTÉOROMANCIEN, adj. et s. Celui qui pratique la météoromancie. V. ce mot, au Dict.

MÉTÉORONOMIE, s. f. (du gr. μετέωρος, météore; νόμος, loi). Didact. Recherche des lois auxquelles sont assujettis les météores pour leur formation, leur durée, etc.

MÉTÉORONOMIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne la météoronomie.

MÉTÉOROSCOPIE, s. f. (du gr. μετέωρος, météore; σκοπέω, observer avec soin). Didact. Contemplation et étude des météores.

MÉTÉOROSCOPIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne la météoroscopie.

MÉTHARME, n. pr. f. Temps hér. Fille de Pygmalion, roi de Chypre, et mère d'Adonis.

MÉTHÉE, n. pr. m. Myth. Un des chevaux de Pluton.

MÉTHEG, s. m. (littéral. en hébreu, *frein*). Gramm. Accent euphonique employé dans l'écriture hébraïque, dont l'effet est d'arrêter la prononciation d'une voyelle sur une première syllabe, de manière à en détacher entièrement le son de la syllabe suivante.

MÉTHÉMÉRIN, INE, adj. (du gr. μετὰ, après; ἡμέρα, jour). Méd. Quotidien, qui revient tous les jours. Il est peu usité.

MÉTHOCAMPE, s. m. Zool. Genre d'insectes lépidoptères.

* **MÉTHODE**, s. f. Ordre, règle qu'on établit pour l'étude ou l'enseignement d'une science. — En botanique, réunion de tous les principes sur lesquels se fonde la classification des plantes. Quelquefois la *méthode* ne signifie qu'un simple arrangement, qui, presque toujours, est systématique. La meilleure méthode paraît devoir être celle qui se rapproche le plus de la marche de la nature, celle qui embrasse l'observation du plus grand nombre possible de caractères naturels, c'est la *méthode naturelle*; telle est celle de Jussieu. — On appelle *méthode artificielle*, celle qui ne repose que sur un seul caractère ou sur un très-petit nombre de caractères; telle est celle de Linné, qui n'est fondée que sur la conformation des organes sexuels des plantes. — En philosophie, la *méthode*, ou le *traité de la méthode*, est une des parties de la logique qui traite de la meilleure manière d'enchaîner ses raisonnements pour arriver à la découverte de la vérité. La *méthode* est *analytique* ou *synthétique*. La *méthode analytique* observe les individus, décompose les notions qu'elle y puise, tire de ces opérations des idées générales, en même temps plus simples, et va s'élevant par degrés jusqu'aux plus hautes conceptions, de sorte que, remontant des réalités aux principes, elle ne s'arrête qu'à la source même de toutes les idées et de toutes les perceptions. Dans la *méthode synthétique*, au contraire, on descend du principe aux conséquences, et de conséquence en conséquence, on arrive aux mêmes objets d'où l'analyse est partie; d'où il suit que les deux méthodes se complètent l'une par l'autre, et vérifient réciproquement leurs opérations. — On pourrait encore signaler la *méthode hypothétique*, qui, pour l'explication des faits particuliers, crée une supposition générale valable tant qu'il ne surviendra point de faits nouveaux qui la détruisent. Les méthodes que l'on donne comme synthétiques sont trop souvent *hypothétiques*; l'analytique s'appelle aussi *méthode inductive* ou *méthode d'invention*; la synthétique, *méthode déductive* ou *méthode de démonstration*. — Mais si la *méthode* doit régner dans la logique, c'est-à-dire dans l'art de découvrir la vérité et de la démontrer rigoureusement, elle préside aussi à la dialectique ou à l'art d'enseigner, d'expliquer la vérité trouvée et démontrée : la *méthode dialectique*, fondée sur la *logique*, est donc aussi *analytique* ou *synthétique*; mais quant à la forme d'exposition qu'elle affecte, elle reçoit un grand nombre de dénominations diverses. Le nombre des méthodes dialectiques est infini; chaque maître a la sienne, qu'il est souvent obligé de modifier pour la mettre en rapport avec l'intelligence de ses élèves. — La *méthode populaire* ou *pratique*, s'appuie sur la connaissance de faits susceptibles d'une application pratique, les plus propres d'ailleurs à piquer la curiosité; elle part de là pour remonter aussi haut que possible vers les principes : elle est essentiellement *analytique*. Cette méthode, qui ne manque pas d'avantages, est diamétralement opposée à la *méthode scientifique* ou *théorique* qui, négligeant tout ce qui ne serait que curieux ou d'agrément, se renferme dans le cercle de la science, et ne s'attache qu'aux faits généraux et aux principes les plus élevés. La *méthode syllogistique*, suivie quelquefois encore dans l'école, ne présente la science que sous la forme d'une argumentation continuelle : cette méthode, rigoureuse en apparence et stérile dans la réalité, est abandonnée à la scholastique. — La *méthode systématique* est celle où le maître adopte un certain ordre d'après lequel ses idées se classent, ordre quelquefois très-arbitraire. — Dans la *méthode synoptique* ou *tabulaire*, on présente à la fois à l'esprit et à la vue par des tableaux tous les faits qui constituent la science. — Dans la *méthode fragmentaire*, *rapsodique* ou *aphoristique*, au contraire, on traite successivement les divers points d'une science, soit qu'il y ait entre eux liaison apparente, soit que cette liaison n'existe pas, ou qu'on ne la fasse pas sentir, si elle existe. — Quelquefois le professeur dicte une leçon et l'explique; dans ce cas il parle seul : c'est la *méthode acroamatique*; ou bien il interroge ses élèves, et c'est la *méthode érotématique*. Si les demandes et les réponses sont d'avance déterminées (ce qui met la mémoire à la place du jugement), la méthode prend le nom de *catéchétique*; si, au contraire, le maître fait des questions non préparées d'avance et que l'élève soit obligé de tirer de son propre fonds, pour ainsi dire, la notion qu'on veut lui inculquer, la méthode répond à celle qu'employait Socrate, et on l'appelle *socratique*. — Dans la *méthode dogmatique*, on établit d'abord une proposition, puis on la divise : chaque division, chaque partie de la proposition comprend ses définitions, ses axiomes et ses postulata; elle est appuyée d'arguments en forme sur chaque point. Les objections sont prévues et résolues. Quand tout ce travail a eu lieu et que toutes les preuves ont été résumées, on tire pour conséquence de la discussion la proposition elle-même, qu'on donne alors comme vérité démontrée, incontestable. — Dans la *méthode thomistique*, après avoir énoncé le système qu'on se propose d'établir, on expose tous les systèmes qui lui sont opposés. On les combat, on les réfute, et l'on arrive enfin à la preuve de la proposition énoncée. Cette méthode diffère peu de la *méthode historique*, seulement celle-ci ne peut pas toujours conclure d'une manière absolue. — Les *méthodes dialectiques*, quand on les applique à la composition d'un discours, et particulièrement à la partie qu'on appelle *démonstration*, sont désignées par le nom de *méthodes oratoires*. L'une de ces méthodes consiste à développer avec soin quelques arguments principaux, à réunir ensuite toutes les preuves de moindre importance, qu'on ne fait, pour ainsi dire, qu'énumérer, et à placer à la fin l'argument le plus fort; cette méthode fut celle de Cicéron. — *Méthode* se dit particulièrement des différentes manières d'enseigner les langues. La *méthode de Dumarsais*, appliquée par Pluche, modifiée par Beauzée et par Lemare, consiste à débuter par l'analyse et la pratique, par la traduction littérale, pour fixer les théories et la synthèse, c'est-à-dire pour déduire de là les règles grammaticales, et composer enfin dans la langue apprise. Telle n'est pas la méthode suivie dans les classes où l'on débute par la grammaire et les thèmes. V. le mot ENSEIGNEMENT du Compl. — En musique, on entend par *méthode* la manière d'exécuter; on dit d'un chanteur, d'un artiste, qu'*il a une bonne méthode*, c.-à-d. un bon style d'exécution.

MÉTHODIAIRE, s. m. Ant. Acteur qui remplissait un rôle dans le *methodium*.

MÉTHODISATION, s. f. Néol. Action de soumettre à une méthode, et résultat de cette action.

* **MÉTHODISME**, s. m. Anc. méd. Système pathologique qui attribuait toutes les maladies au relâchement ou au resserrement de la fibre.

* **MÉTHODISTE**, s. m. Méd. Partisan du méthodisme. — En t. didact., on appelle du même nom les partisans de toute méthode nouvelle, dans une science ou dans un art quelconque. — *Méthodiste*, adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Membre d'une secte qui s'est formée au sein de l'Église anglicane, vers 1720, et qui a eu pour fondateur John Wesley. Les *méthodistes* sont ainsi nommés, selon les uns, parce qu'ils prétendent avoir une *méthode*, une voie particulière pour arriver au salut; selon d'autres, parce que les premiers disciples de Wesley furent soumis par lui à un genre de vie tellement réglé, que chaque heure avait son emploi. Par la rigidité de leurs doctrines, la sévérité de leurs mœurs, ils ont quelque ressemblance avec nos jansénistes, que l'on a quelquefois appelés les *méthodistes du catholicisme*. En 1766, cette secte a pénétré dans l'Amérique du Nord, où elle a fait de grands progrès. Les protestants appellent *méthodistes* les controversistes français, parce que ceux-ci ont adopté diverses méthodes pour les attaquer : comme de prescrire d'avance les lois de l'argumentation, de les réduire à la citation des textes, etc.

METHODIUM, s. m. (pr. *métodiome*) (en gr. μέθοδιον, de μετὰ, après; ὁδός, route). Litt. anc. Espèce d'intermède qui se plaçait vers la fin d'une pièce de théâtre, avant le 5e acte. Le *methodium* précédait et préparait l'*exodium* ou *exode*.

MÉTHODOLOGIE, s. f. (du gr. μέθοδος, méthode; λόγος, discours). Traité des méthodes;

art de procéder à la recherche de la vérité. Kant et ses partisans ont fait de la *méthodologie* une partie essentielle de la logique. On l'appelle ordinairement *traité de la méthode*.

MÉTHOMANIE, s. f. V., au Complément, **MÉTHYOMANIE**, seule forme correcte.

MÉTHONE, n. pr. f. Temps hér. Fille du géant Alcyonée. On lui donne aussi le nom d'*Astérie*.— Géogr. anc. Nom de plusieurs villes de l'antiquité : les plus célèbres furent *Méthone* de Messénie, auj. *Modon*; et *Méthone* de Macédoine, dans la Piérie, auj. *Eleuterochori*.

MÉTHONICÉ, ÉE, adj. et s. f. pl. Bot. Qui ressemble à la méthonique.—**MÉTHONICÉES**, s. f. pl. Tribu de plantes liliacées.

MÉTHONIQUE, s. f. Bot. Belle plante liliacée du Malabar.

* **MÉTHONIQUE**, adj. des 2 g. Astron. V., au Complément, **MÉTONIQUE**, seul correct.

MÉTHOQUE, s. f. Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

MÉTHY, n. pr. f. (en gr. μέθυ, ivresse). Myth. Déesse allégorique adorée par les Athéniens. Dans le temple de Silène, à Élis, elle était représentée offrant une coupe à ce dieu.

MÉTHYDOTÈS, adj. m. (du gr. μεθυδώτης, qui donne le vin). Myth. Surnom de Bacchus.

MÉTHYDRIUM, n. pr. m. (pr. *métidriome*). Géogr. anc. Ville de l'Arcadie. Elle fut ruinée pendant les guerres du Péloponèse, et les habitants allèrent s'établir à *Mégalopolis*, auj. *Neminitza*.

MÉTHYER, n. pr. f. Myth. Suivant Plutarque, un des noms de la grande Isis égyptienne. Il ajoute que ce mot signifiait *plénitude*.

MÉTHYLÈNE, s. m. (du gr. μετὰ, parmi; ὕλη, bois). Chim. Substance particulière découverte dans le bois distillé.

MÉTHYMNE, n. pr. f. Temps hér. Fille de Macarée de Lesbos, donna son nom à la ville de *Méthymne*, sur la côte N. de l'île. Danville croit retrouver *Méthymne* dans *Porto-Petra*; d'autres croient que c'est *Molivo*.

MÉTHYMNÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Méthymne. Le poète Arion, né dans cette ville, était souvent désigné par le surnom de *méthymnéen*. — Myth. Épithète de Bacchus. V. le mot suivant.

MÉTHYNE, n. pr. f. (du gr. μέθυ, vendange, vin). Myth. On trouve ce nom dans plusieurs dictionnaires, suivant lesquels il désigne une divinité qui présidait à la vendange ou au vin. C'est probablement la même qu'Hésychius mentionne sous le nom de *Métina*, et que d'autres nomment *Méthy*.

MÉTHYOMANIE, s. f. (du gr. μέθυ, vin; μανία, passion violente). Ce mot, qui signifiait passion du vin ou des liqueurs fermentées, a été appliqué par les médecins à une maladie dans laquelle le malade est tourmenté par une soif dévorante et continuelle.

MÉTIADUSE, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Eupalame, femme de Cécrops et mère de Pandion.

* **MÉTICAL**, s. m. Poids en usage dans la régence de Tripoli et employé pour le pesage de l'or, de l'argent, des perles. Il équivaut à 5 gr. 77 centig., ou au sixième d'une once. On dit aussi *metcal* ou *mitcal*.

* **MÉTIER**, s. m. Ce mot, qu'on écrivait autrefois *mestier*, a servi d'abord à désigner les grandes charges de la cour; plus tard il s'appliqua aux professions libérales. — On s'en est aussi servi pour usine, moulin; on disait : *un métier à huile*. — Avant la révolution, on appelait *corps de métiers*, les diverses associations d'artisans qui, dans chaque profession, s'étaient donné des statuts spéciaux. Tous les membres de chacun de ces corps étaient divisés en maîtres, compagnons et apprentis. Si un compagnon travaillait hors de l'atelier de son maître, on disait qu'*il avait entrepris sur le métier*, et il pouvait être puni pour cette infraction aux règlements. — En parlant des beaux-arts, on appelle *métier* la partie manuelle; on le dit principalement de la sculpture et de la peinture : *Il n'a que du métier*. — Prov. *Il n'y a si petit métier qui ne nourrisse son maître*, le plus pauvre métier suffit à un homme s'il a l'amour du travail. — *De tous métiers pauvres et riches*, il y a dans tous les états des personnes qui réussissent et d'autres qui échouent. — *Il est de tous métiers et il ne peut vivre*, se dit d'un homme qui tente toutes les industries et qui ne réussit à rien. — On dit pop. d'une femme qu'*elle est du métier*, lorsqu'elle a une mauvaise conduite.

MÉTIOCHÉ, n. pr. f. Temps hér. Une des filles d'Orion.

MÉTION, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Érechthée. Il fut l'époux d'Alcippe.

* **MÉTIS, ISE**, adj. et s. (en esp. *mestizo*). Il se dit aussi, en bot., des fruits et des fleurs produits de deux espèces différentes. — Surnom donné, en gramm., aux mots formés d'éléments appartenant à deux ou trois langues différentes. Ainsi le mot *choléra-morbus*, dont le premier membre est grec et le second latin, est un mot *métis* On dit plus ordinairement *hybride*. V. ce mot au Dict. et au Compl. On a donné fig., le nom de *métis* à un homme qui, durant les troubles politiques, se tenait entre les deux partis, ne se donnant à aucun.

MÉTIS, n. pr. f. (du gr. μῆτις, sagesse). Myth. Une des Océanides. Jupiter l'épousa, mais dans les premiers mois de sa grossesse, ce dieu la dévora : ce fut ainsi qu'il conçut Minerve. Suivant Platon, *Métis* était la déesse de la prudence et la mère de Porus, dieu de l'abondance.

MÉTISAGE, s. m. Écon. rur. Action de croiser deux races, afin d'améliorer celle qui a moins de valeur.

MÉTISCUS, n. pr. m. (pr. *métiskuce*). Conducteur du char de Turnus.

MÉTIVAGE, s. m. V. **MESTIVAGE**, au Compl.

METKAL, s. m. V. **MÉTICAL**, au Complément.

MÉTOCHE, s. m. V. **MÉTOPE**, au Complément.

MÉTOECE, adj et s. des 2 g. V. **MOETECIEN**, au Dictionnaire On dit aussi *méteque*.

* **MÉTOECIE**, s. f. Ant. gr. Tribut de 12 dragmes que devait payer tout citoyen étranger domicilié à Athènes.

* **MÉTONIQUE**, adj. des 2 g. Ce mot n'est pas un barbarisme de Boiste, comme on le dit au Dictionnaire. C'est, au contraire, la forme véritable de l'adjectif qui signifie, appartenant à *Meton*, inventé par *Méton* : *Cycle métonique*. En effet, le nom de l'astronome athénien, qui vivait au v^e siècle av. J. C., s'est toujours écrit par un *tau* (τ), jamais par un *théta* (θ) Μέτον. V. le mot **CYCLE** du Dict.

* **MÉTONYMIE**, s. f. (en gr. μετωνυμία, de μετὰ, marquant changement, et ὄνυμα, éolo-dorien, pour ὄνομα, nom). Figure de rhétorique ou trope qui a lieu de huit manières : 1° on prend la cause pour l'effet : *avoir une belle main*, pour avoir une belle écriture; 2° on attribue à la cause l'effet lui-même : *la pâle mort*, pour la mort qui rend pâle; 3° on prend le contenant pour le contenu : *toute la ville sait*, pour, les habitants de la ville; *boire une bouteille*, pour, le vin qu'elle contient; 4° on nomme le signe au lieu de la chose ou de la personne signifiée : *le discours du trône*, *de la couronne*, pour, le discours du roi; 5° le lieu où une chose se fait pour cette chose même : *un madras*, pour, un mouchoir de Madras; 6° l'abstrait pour le concret : *mon espérance*, pour, ce que j'espère; 7° une partie du corps pour une qualité : *avoir du cœur*, pour, du courage, *avoir bonne jambe*, pour, être agile et leste; 8° le nom d'un homme pour la chose qu'il possède, qu'il a faite ou fait faire : *cent louis*, pour, cent pièces d'or frappées à l'effigie de Louis. On peut compter une neuvième espèce de métonymie, l'antécédent pour le conséquent ou le conséquent pour l'antécédent : comme : *il a vécu* ou *nous le pleurons*, pour il est mort : mais cette figure rentre dans la *métalepse*.

MÉTOPAGE, s. m. (pour *métopopagie*, du gr. μέτωπον, front; παγίος, fixé). Anat. Monstre produit par la réunion de deux corps par le front.

MÉTOPAGIE, s. f. (même étym.). Anat. Monstruosité qui consiste dans la jonction de deux corps par le front.

MÉTOPAGIEN, IENNE, adj. Anat. Qui offre les caractères de la métopagie.

MÉTOPANTRALGIE, s. f. (du gr. μέτωπον, front; ἄντρον, cavité; ἄλγος, douleur). Méd. Douleur dans les sinus frontaux.

MÉTOPANTRALGIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui concerne la métopantralgie.

MÉTOPANTRITE, s. f. (du gr. μέτωπον, front; ἄντρον, cavité). Med. Inflammation des sinus frontaux.

MÉTOPANTRITIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la métopantrite.

MÉTOPE, n. pr. f. Temps hér. Femme de Sangarius et mère d'Hécube. — Fille de Ladon et femme d'Asopus.

* **MÉTOPE**, s. f. Archit. On appelait autrefois ainsi des ouvertures entre les triglyphes qui représentent les extrémités des poutres du plafond; car dans l'*Iphigenie en Tauride* d'Euripide, Pylade propose à Oreste de pénétrer dans le temple *par l'ouverture des métopes*. On le dit auj. de l'espace qui est entre les triglyphes et qui n'est plus vide, mais revêtu d'ornements, tels que des têtes de victimes, des vases ou des boucliers, etc. — Quelques critiques lisent ce mot dans Vitruve comme indiquant les petits espaces qui se trouvent entre les denticules d'une corniche; mais là d'autres pensent qu'il faut lire *métoche* ou *métoque* (μετοχὴ, participation). — Quand la métope de l'ordre dorique a moins de hauteur que de largeur, on l'appelle *metope barlongue*.

MÉTOPIE, s. f. Zool. Genre d'insectes diptères.

MÉTOPOCÈRE, s. m. (du gr. μέτωπον, front; κέρας, corne). Zool. Genre de reptiles sauriens qui ont des protubérances sur le front.

MÉTOPOMANCIE, s. f. (du gr. μέτωπον, front; μαντεία, divination). Ant. Art de dire l'avenir par l'inspection du front des victimes. La *métopomancie* n'est pas la même chose que la *métoposcopie*. V. ce dernier mot, au Dictionnaire.

MÉTOPOSCOPE, s. m. Celui qui exerce la métoposcopie. Les *métoposcopes* distinguent sur le front sept lignes principales, et à chacune de ces lignes, ils attribuent l'influence d'une des sept planètes connues des anciens

MÉTRA, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Érysichthon; Neptune lui avait donné le pouvoir de prendre toutes les formes qu'elle voulait. Elle s'était vendue plusieurs fois, transformée en vache, en taureau, en brebis, etc., pour pouvoir apaiser la faim qui faisait le supplice de son père. Après la mort de ce dernier, elle épousa Autolycus.

* **MÉTRAGE**, s. m. Résultat du mesurage métrique d'un ouvrage quelconque. Ce mot remplace le mot *toisage* ou *toisé*, qu'il n'est plus possible d'appliquer avec justesse, à moins qu'il ne s'agisse d'un mesurage fait au moyen des anciennes mesures.

MÉTRAGYRTÈ, n. pr. f. (en gr. μετραγύρτης, formé de μήτηρ, mère; ἀγύρτης, mendiant). Myth. Surnom de Cybèle. — s. m. pl. Ant. Prêtres de Cybèle et d'Isis, qui s'en allaient quêtant dans les villes et dans les campagnes. On les appelait quelquefois *ménagyrtes*.

MÉTRALGIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la métralgie, maladie de matrice.

MÉTRANASTROPHIE, s. f. (du gr. μήτρα, matrice; ἀνὰ, de travers; στροφή, révolution). Méd. Renversement de la matrice.

* **MÈTRE**, s. m. Mesure de longueur valant 3 pieds 11 lignes 296 millièmes de ligne et servant à former les unités de surface, de capacité, poids et même monnaie; c'est la base de tout le système métrique. Les mesures linéaires de longueur sont des multiples ou des sous-multiples décimaux du mètre. On compose les mesures plus grandes ou plus petites, en mettant avant le nom du mètre unité les mots *myria*, dix mille; *kilo*, mille, *hecto*, cent; *déca*, dix; *déci*, dixième; *centi*, centième; *milli*, millième. Dans le système métrique, le calcul est simple pour les mesures de surface et de volume comme pour les mesures de longueur; on procède toujours par nombres décimaux. Ainsi, l'unité de longueur est le mètre; l'unité de surface est le mètre carré; l'unité de volume est le mètre cube; l'unité de capacité, tant pour les grains que pour les liquides, est le litre ou décimètre cube; l'unité de poids est le gramme ou poids du centimètre cube d'eau distillée, à la température de la glace fondante; l'unité monétaire est le franc, du poids de 5 grammes d'argent à 9 dixièmes de fin.

MÉTREMPHAXIE, s. f. (du gr. μήτρα, matrice; ἐμφράσσω, fermer, boucher). Méd. Obstruction de la matrice.

MÉTRENCHYTE, s. f. (du gr. μήτρα, matrice; ἔγχυτος, injecté, de ἐν, dans, et χύω, je verse). Méd. Injection qui se fait dans la matrice. — Liquide injecté. — Instrument avec lequel l'injection s'opère.

MÉTRÉ, s. m. Résultat d'un mesurage métrique.

MÉTRÈS, n. pr. m. Temps hér. Père de Pygmalion et de Didon. C'est le même personnage que Virgile appelle *Bélus*.

MÉTRER, v. a. Mesurer une surface quelconque par mètres. Il remplace les verbes *toiser* et *auner*.

* **MÉTRÈTE**, s. m. (en gr. μετρητὴς, de μέτρον, mesure). Ant. Nom de la plus grande mesure de l'ancienne Grèce pour les liquides; elle contenait 12 conges ou 38 litr. 843 millièmes. La métrète italique était l'amphore. C'est par erreur que ce subst. est indiqué comme fém. dans quelques dictionnaires.

MÉTRICIEN, s. m. (en lat. *metricus*). Littér. anc. Nom des auteurs qui ont traité de la prosodie et de la versification.

* **MÉTRICOLO**, s. m. Poids qui n'est employé qu'à Goa possessions portugaises), pour le pesage des drogues. Il équivaut à un huitième de l'once portugaise.

MÉTRIE, s. f. Il s'est dit quelquefois absolument pour science de l'étendue, mais ce mot n'est plus en usage aujourd'hui que joint à d'autres éléments qui en déterminent le sens : *géométrie*, *stéréométrie*, *planimétrie*, etc.

MÉTRIOPATHIE, s. f. (du gr. μέτριος, modéré ; πάθος, passion). Didact. État modéré, mesuré, des passions ou des douleurs.

MÉTRIOPATHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la métriopathie.

MÉTRIOPE, adj. des 2 g. (du gr. μέτριος, modique ; πούς, pied). Zool. Qui a des pattes de longueur médiocre.

MÉTRIOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. μέτριος, médiocre ; πτέρον, aile). Zool. Dont les ailes sont de longueur moyenne.

MÉTRIORHAMPHE, adj. des 2 g. (du gr. μέτριος, médiocre ; ῥάμφος, bec). Zool. Se dit d'un oiseau dont le bec, quoique fort et recourbé, n'est que d'une médiocre grandeur. — **MÉTRIORHAMPHES**, s. m. pl. Famille de passereaux.

MÉTRIORHYNQUE, adj. des 2 g. (du gr. μέτριος, médiocre ; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec médiocre.

* **MÉTRIQUE**, s. m. Auteur qui a traité de la métrique. On dit aussi *métricien*. — adj. et s. m. *Système métrique*. V. plus haut le mot **MÈTRE**. — Géol. Dénomination appliquée à certains fragments arrondis qui entrent dans la composition des poudingues ; ce sont tous ceux qui ont à peu près un mètre de diamètre.

MÉTRIURE, adj. des 2 g. (du gr. μέτριος, médiocre ; οὐρά, queue). Zool. Se dit des animaux dont la queue est de longueur médiocre.

MÉTROBATE, s. m. (du gr. μέτρον, mesure ; βαίνω, marcher). Instrument qu'on emploie quelquefois pour mesurer et régler le pas de l'infanterie.

MÉTROCAMPSIE, s. f. (du gr. μήτρα, matrice ; κάμψις, action de courber). Méd. Inflexion de la matrice.

MÉTROCÈLE, s. f. (du gr. μήτρα, matrice ; κήλη, hernie). Méd. Hernie ou descente de la matrice.

MÉTROCÉLIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à la métrocèle.

MÉTROCOMIE, s. f. (du gr. μήτηρ, μήτρος, mère ; κώμη, village). Hist. eccl. Au moyen âge, bourg ou petite ville qui servait de résidence à un chorévêque dont la surveillance s'exerçait sur les villages d'alentour.

MÉTROCYNIE, s. f. Bot. Arbrisseau de l'île de Madagascar.

MÉTRODOSE, s. f. Bot. Arbrisseau du Brésil.

MÉTRODYNIE, s. f. (du gr. μήτρα, matrice ; ὀδύνη, douleur). Méd. Douleur dans la matrice.

MÉTROGRAPHE, s. m. (du gr. μέτρον, mesure ; γράφω, je décris). Celui qui a écrit sur les poids et mesures. — (Du gr. μήτρα, matrice ; γράφω, je décris). Méd. Auteur d'une description de la matrice et des maladies de cet organe.

MÉTROGRAPHIE, s. f. Traité sur les mesures. — Description de la matrice. V. le mot précéd.

MÉTROGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui se rapporte à la métrographie, description de poids. — Méd. Qui a rapport à la métrographie, description de la matrice.

MÉTROHÉMIE, s. f. (du gr. μήτρα, matrice ; αἷμα, sang). Méd. Congestion du sang à la matrice.

MÉTROL. Abréviation de *métrologie*.

MÉTROLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui se rapporte à la métrologie.

MÉTROLOGISTE, s. m. Auteur d'une métrologie ou de recherches métrologiques. On dit aussi *métrologue*.

MÉTROLOXIE, s. f. (du gr. μήτηρ, μήτρος, matrice ; λοξός, oblique). Anat. Obliquité de la matrice.

* **MÉTROMANIE**, s. f. Ce mot peut être employé pour fureur utérine aussi bien que *métramanie*, *matrice* se disant en grec μήτηρ, μήτρος, aussi bien que μήτρα.

MÉTROMÈTRE, s. m. Nom donné autrefois à l'instrument qu'on appelle auj. *métronome*.

* **MÉTRONOME**, s. m. Pendule que l'on fait battre plus ou moins vite en rapprochant ou éloignant son centre de gravité : il sert à indiquer le mouvement qui doit être donné à un morceau de musique. Le *métronome* se monte au chiffre marqué sur la partition et indiquant quelle fraction de seconde correspond à une noire. Cet instrument, déjà connu sous le nom de *métromètre*, a été perfectionné en 1816 par Malzel, qui y a attaché son nom. — Ant. gr. *Métronomes*, inspecteurs et vérificateurs des poids et mesures, à Athènes.

MÉTROON, s. m. (du gr. μητρῷον, de μήτηρ, mère). Ant. Nom qu'en général on donnait aux temples de Cybèle. On appelait particulièrement ainsi le temple d'Athènes, consacré à cette déesse. — Musiq. anc. La partie du nome pythique où l'on chantait les louanges de la terre.

* **MÉTROPOLITAIN**, s. m. On donnait autrefois ce nom aux simples évêques qui résidaient dans les villes capitales de chaque province de l'empire romain.

MÉTROPOLITE, s. m. Nom qu'on donne aux archevêques russes.

MÉTROPOLYPE, s. m. (du gr. μήτηρ, μήτρος, matrice ; πολύπους, polype). Chir. Polype qui se forme dans la matrice.

MÉTRORRHAGIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à la métrorrhagie.

MÉTRORRHÉE, s. f. (du gr. μήτηρ, μήτρος, matrice ; ῥέω, couler). Méd. Écoulement muqueux de la matrice.

MÉTRORRHEXIE, s. f. (du gr. μήτηρ, μήτρος, matrice ; ῥῆξις, rupture). Méd. Rupture, déchirure de la matrice.

MÉTRORRHOÏQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la métrorrhée.

MÉTROSCOPE, s. m. (du gr. μήτηρ, μήτρος, matrice ; σκοπέω, examiner). Instrument en forme de tube, destiné à l'exploration de la matrice. On le nomme généralement *speculum*.

MÉTROSCOPIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à la métroscopie.

MÉTROSIDÈRE, s. m. (du gr. μέτρον, mesure ; σίδηρος, fer). Bot. Genre de plantes myrtacées.

MÉTROSOME, adj. des 2 g. (du gr. μέτρον, mesure ; σῶμα, corps). Zool. Se dit des animaux dont le corps a de justes proportions, ni trop longues, ni trop courtes.

MÉTROSTÈRE, s. m. (du gr. μήτηρ, μήτρος, matrice ; στερεόω, j'affermis). Chir. Instrument propre à fixer la matrice.

MÉTROTOME, s. m. (du gr. μήτηρ, μήτρος, matrice ; τέμνω, couper). Chir. Instrument destiné à opérer la section de la matrice.

MÉTROTOMIE, s. m. (même étym.). Chir. Opération qui consiste à ouvrir la matrice, et même, dans quelques cas à l'extirper en entier.

MÉTROTOMIQUE, adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à la métrotomie.

MÉTROÜS, s. m. Ant. Nom du troisième mois de l'année des Bithyniens.

MÉTROXYLE, s. m. Bot. Palmier des Indes, qui donne du sagou.

METS-INDIEN, **IENNE**, adj. et s. Individu né de l'union d'un blanc avec une femme de l'Amérique, ou d'un naturel américain avec une blanche. On dit aussi *métis* ou *mestice*.

* **METTABLE**, adj. des 2 g. Ce mot, dans les deux derniers siècles, avait un sens plus étendu que celui que lui donne le Dictionnaire. Il se disait de tout ce qui est agréable, assez bien. On dit aujourd'hui *être de mise*, dans le style familier néanmoins. Molière a dit en plaisantant : *Ce visage est encore fort mettable*. Gresset dit plus sérieusement : *Le savoir n'y sera mettable que sous les traits de l'agrément*.

METTAGE, s. m. Techn. *Mettage en mains*, opération qui consiste à choisir dans chaque ballot de soie ce qui est fini, moyen et gros, et à l'assembler.

METTAL, s. m. Mesure de capacité pour les liquides, en usage à Tunis. Le *mettal* contient 19 lit. 40 centil. On dit aussi *mettar*.

* **METTEUR**, s. m. *Metteur en œuvre*, se dit quelquefois fig. en parlant des ouvrages d'esprit. — On appelait autrefois à Paris *metteurs à port*, des ouvriers établis sur les ports pour décharger la marchandise.

METTEUSE, s. f. Techn. Femme qui fait le mettage en mains. V. plus haut, le mot **METTAGE**.

METTRAY, n. pr. m. Géogr. Village du dép. d'Indre-et-Loire, près de Tours, où l'on a formé un établissement industriel et agricole pour les jeunes détenus libérés. 1,300 hab.

* **METTRE**, v. a. Dans la coutume d'Amiens, *mettre la main au bâton* ou *à la verge*, se dessaisir d'un héritage qu'on avait aliéné. Cet acte avait lieu devant le seigneur féodal de qui l'héritage relevait ; le vendeur mettait dans la main de l'acheteur un petit bâton, symbole de la propriété, et le marché était conclu. — *Mettre un sac au greffe*, c'était produire au greffe les pièces d'un procès ; allusion à l'usage où l'on était de mettre les pièces de chaque procès dans un sac de toile. — *Mettre une chose au rang des pêches oubliées*, ne plus s'en embarrasser, l'oublier entièrement. — *Mettre quelqu'un à la gueule du loup*, l'exposer à des dangers. — *Mettre de bon argent contre du mauvais*, avancer des frais contre un mauvais débiteur, et risquer ainsi d'ajouter à ce qu'on a perdu. — *Mettre du foin dans ses bottes*, faire beaucoup de profit dans une entreprise. — *Mettre la plume au vent*, hasarder quelque chose. — *Mettre quelqu'un au bas*, le réduire à l'extrémité. — *Mettre des pièces de bois en chantier*, c'est y tracer des lignes qui indiquent la manière dont elles doivent être taillées. — *Mettre un ouvrage en chantier*, ou *sur le chantier*, fig., le commencer. — *Mettre en cire*, se dit du metteur en œuvre, qui place sur un bloc de cire toutes les pièces d'un ouvrage dans le sens où elles doivent être montées, afin de les souder. — Hortic. *Se mettre à fruit*, se dit d'un arbre qui commence à porter du fruit.

METULUM, n. pr. m. (pr. *métulome*). Géogr. anc. Capitale des Iapides, peuple de l'Illyrie. Aujourd'hui *Mœdling*.

* **METZ**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. du dép. de la Moselle, sur la Moselle et la Seille. 42,800 hab. Évêché ; cathédrale gothique, fortifications, arsenal d'artillerie, bel hôpital, etc. Lycée, académie universitaire, académie des lettres et arts, des sciences médicales ; écoles d'artillerie, de génie, de commerce et de dessin, etc. Bibliothèque, jardin botanique, cabinet d'histoire naturelle, etc. Poudrerie ; pépinière remarquable ; fonderie de fer, etc. Beaucoup de commerce et d'industrie. Patrie de Le Duchat, Ancillon, Fabert, Custine, Pilâtre de Rosier, Lacretelle, Barbé de Marbois, etc. — *Metz* était la capitale des Médiomatrices, dans la première Belgique, sous le nom de *Divodurum*, et plus tard *Metis*. Après le partage de la succession de Clovis, cette ville devint la capitale des rois d'Austrasie ; elle le fut ensuite du royaume de Lorraine. Déclarée ville impériale vers la fin du xᵉ siècle, elle forma une espèce de république gouvernée par un échevin. Les empereurs n'avaient renoncé à la possession immédiate de la ville et de son territoire qu'au prix de fortes contributions, qui furent payées jusqu'en 1532. A cette époque, les habitants de Metz se mirent sous la protection de la France. Une armée impériale de 80,000 hommes fit aussitôt le siège de la ville ; le duc de Guise, qui s'y était jeté avec 6,000 Français, opposa une si vigoureuse défense que les impériaux furent contraints de lever le siège. En 1648, le pays Messin fut réuni à la couronne de France.

METZEN, s. m. Mesure de capacité pour les grains, employée en divers lieux de l'Allemagne. Voici les principaux : *Metzen d'Autriche*, 61 lit. 50 cent. ; — *de Bavière*, 37, 06 ; — *de Cassel*, 40, 05 ; — *de Cobourg*, 5, 56 ; — *de Leipsick*, 6, 49 ; — *de Prusse* (ancien), 3, 42 ; — id. (nouveau), 3, 43.

* **MEUDON**, s. m. Géogr. Village de France, dép. de Seine-et-Oise, sur le penchant d'une colline dont la Seine baigne le pied. 3,200 hab. C'est un lieu fort ancien, désigné dans les chartes du xiiᵉ siècle, sous le nom de *Meldum*. Il y a eu deux châteaux à *Meudon* : le premier, élevé sous François Iᵉʳ, a été démoli en 1804 ; le second, bâti sous Louis XIV, fut restauré et embelli par Napoléon.

MEUDONNAIS, **AISE**, adj. et n. pr. Géogr. Habitant de Meudon. — Qui appartient à Meudon ou à ses habitants.

* **MEULAN**, n. pr. f. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton du dép. de Seine-et-Oise. 1,950 hab. Jadis ville forte.

* **MEULARD**, s. m. Techn. Meule à aiguiser de grande dimension. On dit aussi *meularde*, s. f., mais il paraît que la meularde, moins grande que le meulard, tient le milieu entre celui-ci et la meule.

MEULARDEAU, s. m. Techn. Meule moyenne dont se servent les taillandiers.

* **MEULE**, s. f. Ant. Les Romains entendaient par ce mot *mola*, non-seulement le bloc de pierre qui sert à moudre les grains, mais encore l'usine entière qui, au surplus, ne consistait qu'en une meule conique qui entrait dans un trou de même forme, et qu'on faisait tourner en y attachant un âne, un esclave, un prisonnier de guerre ou un *condamné à la meule*. — Dans nos moulins, il y a deux meules, dont l'une tourne sur l'autre. On appelle *meule courante* celle qui tourne ; c'est la supérieure. Celle de dessous est immobile ; on l'appelle *gisante*. — On donne le nom d'*ardente* à celle qui

broie mieux que les autres, soit parce que la surface offre naturellement plus d'aspérités, soit parce qu'elle a été piquée plus profondément. — Techn. *Meule*, massif de maçonnerie qui entoure le fourneau des fondeurs de cloches.

MEULERIE, s. f. Atelier où l'on prépare les meules.

MEULETTE, s. f. Écon. rur. Petite meule de foin. — En t. de pêche, estomac des morues.

MEULÉVITE, s. m. Derviche musulman, appartenant à un ordre religieux fondé en 1213 par le scheik Djelab-Eddin-*Meulévi*. On écrit aussi *mevlévite*.

* **MEULIÈRE**, adj. et s. f. *Pierre meulière*, minéral appelé aussi *silex molaire*. C'est de cette pierre qu'on fait les meules de moulin.

MEULON, s. m. Meule de chaume. — Tas de sel tiré du marais salant.

* **MEUN**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Loiret, sur la Loire. 4,660 hab. On l'appelle aussi *Meung* ou *Mehun-sur-Loire*. C'est la patrie de *Jean de Meung*, dit Clopinel, continuateur du roman de la Rose, au commencement du XIV^e siècle.

* **MEUNIER**, s. m. Zool. Nom donné à certains insectes qui vivent dans la farine, ou qui sont tout couverts de poils blancs. — Bot. Nom de quelques variétés de champignons qui ont la surface farineuse, et d'une variété de vigne dont les feuilles sont couvertes d'un duvet dur et cotonneux. — Espèce de lèpre blanche qui attaque quelquefois les arbres. — Prov. *Saint Pierre n'ouvre le paradis ni aux tailleurs ni aux meuniers*, se dit pour exprimer qu'il y a peu d'honnêtes gens dans ces deux professions.

MEURON, s. m. Bot. Nom vulgaire du fruit de la ronce.

MEURSAULT, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. de la Côte-d'Or, près de Beaune. 2,100 hab. Excellents vins.

* **MEURTHE**, n. pr. f. Géogr. Rivière de France qui a sa source au dép. des Vosges et qui, après un cours de 124 kil., entre dans la Moselle à 10 kil. au-dessous de Nancy. — *Département de la Meurthe*, dép. de la France, formé de la Lorraine propre et du Toulois. Il est divisé en cinq arrondissements. Marbre, albâtre, pierres lithographiques, grès, etc. Sources salées, eaux minérales et thermales. Grains, betteraves, lin et chanvre, navette, etc. Métallurgie; verre, faïence, acides minéraux; cartes à jouer, etc. Pop. 424,370 hab. Ch.-l. Nancy.

* **MEURTRE**, s. m. Homicide commis volontairement, mais non de dessein prémédité et de guet-apens, comme cela est dit au Dictionnaire: le meurtre commis de dessein prémédité est un assassinat que la loi punit de la peine capitale, tandis que le simple meurtre n'est puni que des travaux forcés.

* **MEURTRIÈRE**, s. f. Trou pratiqué au pont des bâtiments armés en guerre, afin de pouvoir tirer de dessous le pont sur les ennemis qui ont sauté à l'abordage.

* **MEUSE**, n. pr. f. Géogr. Fleuve considérable de l'Europe, qui se forme par la réunion de deux sources, dans la Haute-Marne, non loin du village de *Meuse*, dont le fleuve prend le nom. Après avoir traversé les dép. de la Haute-Marne, des Vosges, de la Meuse, des Ardennes, il entre dans la Belgique, et de là dans la Hollande où, arrivé à Gorcum, il se divise en deux branches qui sous de nouveaux noms se rendent dans la mer du Nord, au-dessus de Rotterdam. Le cours de la *Meuse* est de 360 kil. en France et de 400 après qu'elle en est sortie. — Elle est navigable l'espace de 600 kil. — *Département de la Meuse*, dép. de la France, formé d'une partie de la Lorraine, et divisé en quatre arrondissements. Fer, pierres de taille, marne, etc. Belles forêts. Céréales. Usines à fer, verreries, papeteries, etc. Commerce de tissus de laine, confitures, dragées, etc. Pop. 317,740 hab. Ch.-l. Bar-le-Duc. — *Meuse-Inférieure*, sous l'empire, nom d'un département formé du Limbourg, et qui avait pour ch.-l. Maestricht.

MEVANIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Italie, dans l'Ombrie. Patrie de Properce. Auj. *Bevagna*.

MÉVANIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Mévanie.

MÉVENIR, v. n. Arriver malheur, avoir un résultat fâcheux. Ce mot est peu usité aujourd'hui, mais il est à regretter. On le trouve dans La Fontaine.

MEVLÉVITE, s. m. V. MEULÉVITE, au Compl.

MEWLOUD, s. m. Fête solennelle instituée à Constantinople l'an 996 de l'hégire (1588) par Amurath III, pour célébrer l'anniversaire de la naissance de Mahomet.

* **MEXICAIN, AINE**, adj. et s. Géogr. Habitant du Mexique. Ce nom s'applique particulièrement aux Aztèques qui, à l'époque de l'arrivée des Espagnols, étaient la nation la plus puissante et même la plus civilisée de l'Amérique du Nord. On comprend sous la même dénomination les Toltèques et plusieurs autres peuples. — *Mexicain*, s. m. Ancien langage des habitants du Mexique. Cette langue n'était point écrite, l'écriture consistait en peintures hiéroglyphiques.

MEXICO, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Amérique du Nord, ch.-l. du district fédéral de la confédération mexicaine, dans une vallée. 180,000 hab. Archevêché. Riche cathédrale, plusieurs monuments remarquables, rues larges et régulièrement bâties, belles promenades. Université, école des mines, deux collèges, séminaire, sociétés des arts industriels et de l'agriculture, etc.; bibliothèques, musée d'antiquités mexicaines, cabinet de minéralogie, etc. Commerce actif, surtout en orfèvrerie, bijouterie, sellerie, ouvrages en bois. — Cette ville était la capitale de l'empire des Aztèques, et s'appelait alors *Tenochtitlan*. Cortès la prit en 1521, et pendant la domination espagnole elle fut constamment la résidence du vice-roi.

* **MEXIQUE**, n. pr. m. Géogr. Vaste contrée de l'Amérique septentrionale qui s'étendait du S. au N. depuis le Guatemala jusqu'aux régions dont se sont formés les États-Unis du Sud, et de l'E. à l'O. depuis la mer Pacifique jusqu'à l'océan Atlantique. Une partie de ce territoire était divisée en un grand nombre de petites républiques qui toutes reconnaissaient la suzeraineté de l'empereur de Mexico; le reste formait les domaines d'une aristocratie féodale. Quoiqu'ils adorassent des idoles auxquelles ils sacrifiaient des victimes humaines, les Mexicains étaient avancés dans les arts de la civilisation et ils cultivaient l'architecture, la peinture et la sculpture. Soumis par Fernand Cortès, le Mexique est resté au pouvoir de l'Espagne jusqu'en 1821, où, secouant le joug de la métropole, il s'est constitué en république fédérative, que l'on désigne généralement aujourd'hui sous le nom de *confédération mexicaine*. Celle-ci comprend un district fédéral, dix-neuf États et quatre territoires. Pop. 7 millions d'hab., sur lesquels il y a 5 millions d'Indiens indigènes; le reste se compose de blancs et d'hommes de couleur. Capitale générale, Mexico. Le pays est riche en mines d'or et d'argent, de mercure et en pierres précieuses; le sol fournit abondamment toutes les productions des régions équatoriales. — *Nouveau-Mexique*, territoire de la confédération mexicaine, entre les États-Unis anglo-américains et la Californie. 40,000 hab. au plus. Ch.-l. Santa-Fé. Beaucoup de bétail. Commerce de tabac et fourrures. — *Golfe de Mexique*, portion de l'océan Atlantique qui se trouve comprise entre le Mexique, les États-Unis et les grandes Antilles.

* **MEYDAN**, s. m. (pr. *mé-i-da-ne*). Nom qu'on donne en Perse et en Turquie aux places publiques et aux marchés.

MEYER, s. m. Hist. Nom que l'on a donné au moyen âge, en Allemagne, à tous les habitants des campagnes qui n'étaient pas serfs.

MEYRUEIS, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Lozère. 2,200 hab.

MEYZIEU, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Isère. 950 hab.

MEZAIL, s. m. Blas. Partie moyenne et verticale de la visière d'un casque. Les princes dans leurs écus portent le *mézail* tourné de front.

MÈZE, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Hérault, sur l'étang de Thau. 4,500 hab.

MEZEL, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Basses-Alpes. 8,000 h.

MEZELINE, s. f. (du lat. *medius*, moyen; *linum*, lin). On appelait autrefois ainsi, dans le commerce, une étoffe tissue de laine et de lin.

* **MÉZENCE**, n. pr. m. Temps hér. Tyran d'Étrurie, non moins cruel pour les hommes qu'impie envers les dieux. Chassé par ses sujets, il trouva un asile auprès de Turnus; il fut tué par Énée. Ce fut lui qui inventa l'horrible supplice d'attacher un individu vivant face à face avec un cadavre. — On dit fig., en parlant de l'union d'une jeune fille vive et passionnée avec un vieillard décrépit: *C'est le supplice de Mézence*.

MEZETTE, s. f. Mesure de capacité pour les grains usitée à Florence. Environ 76 centil.

MEZIDON, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Calvados. 600 hab.

MEZIER-EN-BRENNE, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Indre. 1,500 hab.

* **MÉZIÈRES**, n. pr. f. Géogr. Place forte de France, ch.-l. du dép. des Ardennes, sur la Meuse, vis-à-vis Charleville. 4,200 hab. Bayard a soutenu dans cette ville, en 1520, un siège mémorable contre Charles-Quint. — Ch.-l. de canton du dép. de la Haute-Vienne. 1,400 hab.

MÉZILOTHAÏM, s. m. Nom par lequel les Hébreux désignaient les sonnettes qui étaient suspendues aux cymbales sacrées. C'est une forme plurielle.

MÉZIN, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de Lot-et-Garonne, non loin de Nérac. 3,000 hab.

MÉZONEURE, s. m. Bot. Genre de plantes des Indes, famille des légumineuses.

MÉZUZOTH, s. m. Morceau de parchemin sur lequel les juifs écrivent des passages de la Bible, ou même les commandements de Dieu, et qu'ensuite ils enchâssent dans le chambranle des portes de leur maison.

MEZZACHULIEN, s. m. Relat. Nom que des voyageurs donnent à des religieux musulmans.

* **MEZZANIN**, s. m. Ce n'est pas une voile, mais bien le mât du milieu, sur les anciennes galères à trois voiles.

* **MEZZAROLA**, s. f. Mesure de capacité employée à Gênes pour les liquides. Elle contient 100 pintes, qui font 148 lit. 45 cent.

MEZZETIN, s. m. Personnage de la comédie italienne qui représentait toujours un intrigant de bas étage.

MEZZO, MEZZA, adj. Mus. Mot italien qui signifie du milieu; il se met sur les partitions et les morceaux de musique, où il modifie le substantif auquel il est joint. Ainsi *mezza voce* veut dire à demi-voix; *mezzo forte*, ni trop fort ni trop piano; *mezza orchestra*, passage qui ne doit être exécuté que par la moitié des instruments; *mezzo soprano*, voix qui tient le milieu entre le soprano et le contralto.

MEZZO-SCUDO, s. m. Demi-écu, monnaie d'argent des États romains valant 2,69. Le *mezzo-scudo* de Lucques ne vaut que 2 fr. 56.

MEZZOVO, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie. 7,500 hab. Elle a donné son nom aux *monts Mezzovo*, l'ancien Pinde.

MG. Abréviation employée par les chimistes et signifiant *magnesium*.

* **MI**, s. m. Mus. Troisième note de la gamme d'ut. — On donne aussi à la dernière corde du violon et de la guitare ou chanterelle le nom de *mi*, parce que cette corde touchée à vide donne le son de *mi*.

MIA, s. m. Nom qu'on donne aux temples dans le Japon. Les Chinois les appellent *miao*.

MIACO. Géog. V. MEACO, au Complément.

MIAGOGUE, s. m. (en gr. μειαγωγὸς, de μεῖον, moindre, et ἄγω, je conduis, sous-entendu πρόβατον, brebis). Ant. gr. Officier public d'Athènes qui était chargé de présenter au temple de Diane les enfants pubères, pendant la fête des apaturies. Il devait aussi présenter la victime que le père de l'enfant amenait, lorsqu'il voulait que cet enfant fût inscrit sur les registres de la tribu, victime qui était ordinairement une brebis de grosseur moyenne. On écrit aussi *méiagogue*.

MIAILLON, s. m. Techn. Nom d'un des huit ouvriers qui servent un fourneau d'affinage à la catalane.

MIAMI, n. pr. m. Géogr. Nom de trois rivières des États-Unis: deux sont des affluents de l'Ohio, et l'autre va se jeter dans le lac Érié. Elles doivent leur nom aux tribus indigènes de *miamis* qui habitent sur leurs bords.

MIANMAÏ, s. m. Nom que l'on donne à la langue que parlent les Birmans. Le *mianmaï* appartient à la grande famille des langues indiennes.

MIAO. V. plus haut le mot MIA.

MIAOU. Onomatopée qui exprime le cri du chat.

MIASMATÉ, ÉE, adj. Qui est mêlé de miasmes.

MIAULARD, s. m. Zool. Nom vulgaire des goëlands et des mouettes, à cause de leur cri.

MIAULÉE, s. f. Nom donné autrefois dans quelques départements à un morceau de pain émietté dans du vin ou du cidre.

MIAULEMENT, s. m. Action de miauler. Il se dit en parlant du cri naturel du chat.

MIBORE, s. f. Bot. Genre de plantes graminées.

MICACIQUE, adj. des 2 g. Minér. Qui contient du mica.

MICAPHYLLITE, s. f. Minér. Un des noms de l'andalousite.

* **MICASCHISTE**, s. m. Minér. Roche composée de mica et de quartz, mais dans laquelle le mica domine.

MICASCHISTEUX, EUSE, adj. Géol. Qui tient du micaschiste; qui en contient.

* **MICATION**, s. f. Ce mot vient de l'expr. lat. *micare digitis*, faire sauter ou briller les doigts.

MICE, s. f. Féod. Droit du seigneur à la moitié des fruits. Ce droit fut établi principalement dans l'île d'Elbe, par un acte passé entre le comte de Murat et les habitants.

MICHAPOUS, n. pr. m. Relat. L'Être suprême, chez quelques peuples sauvages de l'Amérique du Nord.

MICHAUXIE, s. f. Bot. Genre de campanulacées, dédié à la mémoire du botaniste Michaux.

* **MICHE**, s. f. *Miche de Saint-Étienne*, nom que l'on donne pop. à de gros cailloux ou moellons, par allusion au martyre de saint Étienne, qui fut lapidé.

* **MICHÉ**, s. m. Métrol. anc. V., au Complément, MICNÉ, seul correct.

MICHEL, n. pr. m. Hist. *Ordre de Saint-Michel*, ordre militaire institué par Louis XI en 1469. Le roi en était le grand-maître. Le nombre des chevaliers ne devait être d'abord que de trente-six. La décoration n'était accordée qu'aux membres les plus distingués de la haute noblesse. Henri III l'avait réuni à l'ordre du Saint-Esprit, de sorte que pour devenir chevalier du Saint-Esprit, il fallait être d'abord chevalier de Saint-Michel. Louis XIV réduisit à cent le nombre des chevaliers, qui s'était considérablement accru. Depuis ce moment, des gens de lettres et des artistes y furent admis, ce qui, par un préjugé très-injuste, l'avait fait descendre dans l'opinion au point que les chevaliers des autres ordres appelaient la décoration de Saint-Michel le collier à toutes bêtes. Ce fut un des six ordres royaux conservés par la restauration : il fut aboli en 1830. — *Ordre militaire de l'aigle de Saint-Michel*, fondé en 1171 par Alfonse Henriquez, premier roi de Portugal, en mémoire d'une grande victoire qu'il avait remportée sur les musulmans par l'intercession de saint Michel. — *Ordre de l'ermite de Saint-Michel*, ordre militaire du royaume de Naples, fondé en 1463 par Ferdinand d'Aragon. — Géogr. *Mont Saint-Michel*, village du dép. de la Manche, place forte et prison pour les condamnés politiques. La population, les prisonniers non compris, n'est que de 400 individus. Ce village repose sur une montagne de granit de 3,000 mèt. de diamètre et de 50 de hauteur, qui s'élève au milieu d'une vaste grève, au fond de la baie de Cancale, et est séparée de la côte par des sables mouvants que la mer recouvre à marée haute. Au IVe siècle, il n'y avait qu'un monastère habité par quelques ermites. Dans la suite, des maisons furent construites au pied de ce rocher et entourées de fortifications. Le monastère, ruiné dans la révolution, fut restauré sous l'empire et changé en une maison de détention. — *Saint-Michel*, la plus grande des îles Açores. 70 kil. sur 20. Pop. 80,000 hab. Ch.-l. Ponta-Delgada. Sol volcanique, mais très-fertile. — Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Aisne, sur l'Oise. 3,200 hab.

MICHÉLIE, s. f. Bot. Genre de plantes des Indes, famille des magnoliacées.

MICHIGAN, n. pr. m. Géogr. Lac de l'Amérique septentrionale : il n'a pas moins de 445 kil. sur 85, et porte les plus gros bâtiments. — Un des États de l'Union, au N. des deux États de l'Ohio et d'Indiana. Environ 180,000 hab. Climat tempéré. Poisson et gibier en abondance.

MICHINISI, n. pr. m. Relat. Le dieu des eaux, chez quelques peuplades de l'Amérique du Nord.

MICHIUS, adj. m. (pr. *michiuce*). Myth. Surnom d'une divinité phénicienne. On l'appelle *Zeus Michius* ou *Diamichius*. V. CHRYSOR, au Compl.

MICIPPE, n. pr. f. Temps hér. Fille de Pélops. — s. f. Zool. Genre de crustacés décapodes.

MICLOU, s. m. Zool. Espèce de canard.

MICNÉ, s. m. Ant. Mesure de capacité de l'anc. Égypte et de l'Asie-Mineure, contenant 20 métrètes. C'est par erreur et double emploi que quelques dictionnaires l'appellent *miché*.

* **MICOCOULIER**, s. m. Bot. Genre de plantes amentacées, renfermant de beaux arbres. Une seule espèce croît dans le midi de la France, on l'appelle vulg. *caulier* ou *fabreguier*.

* **MICONE**, s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou, famille des mélastomacées.

MICONIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la micone. — MICONIÉES, s. f. pl. Tribu de plantes mélostomacées.

MICRACANTHE, adj. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit; ἄκανθα, épine). Bot. Qui est armé de petites épines.

MICRANTHE, adj. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a de petites fleurs.

MICRANTHÉ, ÉE, adj. Bot. V., ci-dessus, MICRANTHE. — MICRANTHÉES, s. f. pl. Classe de plantes comprenant toutes celles qui ont de très-petites fleurs.

MICRANTHÈME, s. m. du gr. μικρὸς, petit; ἄνθεμον, fleur). Bot. Petite plante de la Caroline, famille des primulacées.

MICRANTHÈRE, s. m. (du gr. μικρὸς, petit; ἀνθήρα, anthère). Bot. Arbre de la Guyane.

MICRARTHRODIÉ, ÉE, adj. (du gr. μικρὸς, petit; ἀρθρωδία, articulation). Hist. nat. Qui a de petites articulations.

MICRENCÉPHALE, adj. et s. m. (du gr. μικρὸς, petit; ἐγκέφαλος, cerveau). Anat. Qui a un petit cerveau.

MICROBASE, s. m. (du gr. μικρὸς, petit; βάσις, base). Bot. Fruit composé de quatre coques implantées sur une base fort étroite.

* **MICROCARPE**, adj. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit; καρπὸς, fruit). Bot. Qui ne porte que de petits fruits.

* **MICROCARPÉE**, s. f. Bot. Petite plante de la Nouvelle-Hollande.

* **MICROCÉPHALE**, adj. des 2 g. Bot. Se dit des plantes dont les fleurs se trouvent réunies en petits capitules.

MICROCÈRE, adj. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit; κέρας, corne). Zool. Qui a de courtes antennes.

MICROCHLOÉ, s. f. (pr. *mikrokloé*) (du gr. μικρὸς, petit; χλόη, verdure). Bot. Petite plante graminée des deux Indes.

MICROCHRONOMÈTRE, s. m. (pr. *mikrokronomètre*) (du gr. μικρὸς, petit; χρόνος, temps; μέτρον, mesure). Instrument avec lequel on peut mesurer les plus petites fractions du temps.

MICROCOLE, s. m. (du gr. μικρὸς, petit; κολεὸς, gaîne). Bot. Genre d'algues.

MICROCONE, adj. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit; κῶνος, cône). Hist. nat. Se dit des plantes, et en général de tous les corps dont la surface est chargée de petites éminences coniques.

MICROCOSMETOR, s. m. (du gr. μικρὸς, petit; κοσμήτωρ, qui dirige). Nom qu'un physiologiste allemand a donné au principe de la vie animale à ce qui gouverne le *microcosme*. V. le mot suivant.

* **MICROCOSME**, s. m. Mot employé par d'anciens philosophes et physiciens, pour désigner l'homme envisagé comme un petit univers, ayant ses lois, sa vie propre et son recteur, qui est l'âme. On le disait par opposition à l'univers extérieur ou *macrocosme*. V. ce mot, au Compl.

MICROCOSMIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne le microcosme.

MICROCOSMOLOGIE, s. f. (du gr. μικρὸς, petit; κόσμος, monde; λόγος, discours, traité). Description ou histoire du corps humain.

MICROCOSMOLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne la microcosmologie.

MICROCOUSTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit; κόεω, ionien, pour ἀκούω, j'entends). Phys. Nom d'un instrument destiné à faire percevoir les sons les plus faibles.

MICRODACTYLE, adj. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a les doigts courts. — s. m. Genre d'oiseaux.

MICRODONTE, adj. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit; ὀδοὺς, ὀδόντος, dent). Zool. Qui a de petites dents.

MICRO-ÉLECTROMÈTRE, s. m. Phys. Instrument au moyen duquel on peut mesurer les plus petites quantités d'électricité.

MICROGALVANIQUE, adj. des 2 g. Phys. Nom d'un appareil propre à faire apprécier les plus petits effets du galvanisme.

* **MICROGASTRE**, adj. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit; γαστὴρ, abdomen). Qui a un petit abdomen. — s. m. Genre d'insectes hyménoptères.

MICROGLOSSE, adj. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit; γλῶσσα, langue). Zool. Se dit des animaux qui ont la langue courte.

MICROGNATHE, adj. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit; γνάθος, mâchoire). Zool. Qui a de petites mâchoires.

* **MICROGRAPHE**, s. m. Espèce de pantographe qui est propre à réduire un dessin aux plus petites proportions.

MICROLÈNE, s. f. Bot. Petite graminée de l'Australie.

MICROLÈPE, adj. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit; λεπὶς, écaille). Zool. Qui a de petites écailles. On dit aussi *microlépidote*.

MICROLÉPIDOPTÉROLOGIE, s. m. (du gr. μικρὸς, petit. λεπιδωτὸς, écailleux; πτέρον, aile; λόγος, discours). Traité sur les petits papillons.

MICROLICIE, s. f. Bot. Genre de plantes du Brésil.

MICROLOGIE, s. f. (du gr. μικρὸς, petit; λόγος, discours). Science qui a pour objet l'étude des plus petits corps. — Traité sur des choses peu importantes.

MICROLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne la micrologie.

MICROLOGUE, s. m. Celui qui donne beaucoup d'attention à des choses peu importantes, à des bagatelles. — On le dit aussi de celui qui s'occupe de recherches micrologiques. — s. m. Petit ouvrage très-estimé des théologiens, qui traite des cérémonies et des rites de l'Église romaine, attribué à Jean, écrivain italien ou français du XIIe siècle. — Nom que Gui Aretin donna à son livre sur la musique.

MICROLOME, s. m. (du gr. μικρὸς, petit; λῶμα, bord). Bot. Genre de plantes apocynées du cap de Bonne-Espérance, dont les fleurs offrent une petite bordure.

MICROMÉLIE, s. f. (du gr. μικρὸς, petit; μέλος, membre). Anat. Monstruosité qui consiste dans la petitesse relative de quelque membre ou d'une partie du corps.

MICROMÉLIEN, IENNE, adj. Anat. Qui est affecté de micromélie.

MICROMÈRE, adj. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit; μέρος, partie). Zool. Qui est grêle, menu dans toutes les parties de son corps.

MICROMÉTRIE, s. f. Art de se servir du micromètre, et de faire des observations micrométriques.

MICROMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à la micrométrie. — *Vis micrométrique*, se dit d'une vis qui a le pas extrêmement fin et juste.

MICROMMATE, s. f. (du gr. μικρὸς, petit; ὄμματα, yeux). Zool. Genre d'arachnides pulmonaires. C'est à tort que des dictionnaires donnent *micromatte*.

MICROMYZIDES, s. f. pl. (du gr. μικρὸς, petit; μύζω, murmurer). Zool. Famille d'insectes diptères qui font entendre un petit bourdonnement.

MICRONÈME, adj. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit, νῆμα, filament). Zool. Qui a des tentacules très-courts.

MICRONÉSIE, s. f. (du gr. μικρὸς, petit; νῆσος, île). Nom sous lequel plusieurs géographes désignent la partie de l'Océanie où se trouvent une multitude de petites îles.

MICROONTE, s. m. (du gr. μικρὸς, petit; ὤν, ὄντος, être). Zool. Quadrupède fossile, le plus petit des ruminants.

MICROPEPLE, s. m. (du gr. μικρὸς, petit; πέπλος, enveloppe). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

MICROPÉTALE, adj. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit; πέταλον, pétale). Bot. Qui a de petits pétales.

MICROPÈZE, s. f. (du gr. μικρὸς, petit; πέζα, plante du pied). Zool. Genre d'insectes diptères.

* **MICROPHONE**, adj. des 2 g. Qui peut augmenter la voix ou le son; il s'applique à des instruments destinés à augmenter l'intensité des plus petits sons, afin de les rendre perceptibles à l'oreille. V. MICROCOUSTIQUE, au Complément. — adj. et s. Méd. Dont la voix est très-faible.

MICROPHONIE, s. f. (du gr. μικρὸς, petit; φωνὴ, voix). Méd. Faiblesse de la voix.

MICROPHTHALME, adj. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit; ὀφθαλμὸς, œil). Zool. Qui a de très-petits yeux.

MICROPHTHÈRES, s. m. pl. (du gr. μικρὸς, petit; φθεὶρ, vermine). Zool. Famille de petits insectes aptères parasites.

MICROPODE, adj. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit; ποῦς, ποδὸς, pied). Zool. Qui a de petits pieds.

MICROPORE, adj. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit; πόρος, pore). Hist. nat. Qui a de petits pores.

MICROPSYCHIE, s. f. (du gr. μικρὸς, petit; ψυχὴ, âme, esprit). Faiblesse d'esprit, de caractère.

MICROPSYQUE, adj. des 2 g. Qui est faible d'esprit.

* **MICROPTÈRE**, adj. des 2 g. Qui a de petites ailes.— s. m. Genre de poissons qui ont la gueule fendue des sciènes, mais qui s'en distinguent par la petitesse extrême de leur seconde dorsale.

MICROPTÉRYGIEN, IENNE, adj. (du gr. μικρὸς, petit; πτέρυξ, πτέρυγος, nageoire). Zool. Qui a de petites nageoires.

MICRORCHIDE, adj. m. (du gr. μικρὸς, petit; ὄρχις, ὄρχιδος, bulbe, testicule). Méd. Qui a de petits testicules.

MICRORHAMPHE, adj. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit; ῥάμφος, bec des oiseaux de proie). Zool. Qui a un bec court, quoique très-fort.

MICRORHIZE, adj. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit; ῥίζα, racine). Bot. Qui a les racines courtes.

MICRORHYNQUE, adj. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec petit et court.

MICRORTHORHYNQUE, adj. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit; ὀρθὸς, droit, et ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec droit et court ou menu.

* **MICROSCOME**, s. m. Mot auquel le Dictionnaire assigne une étymologie irrégulière et peu en rapport avec sa signification (celle qui donnerait *microcome*). On le trouve, dit-on, dans des naturalistes anciens; mais l'animal qu'il désigne n'a pas été décrit par les modernes. C'est en somme un mot très-suspect.

* **MICROSCOPE**, s. m. *Microscope à gaz*, espèce de microscope construit comme les microscopes solaires, et éclairé par la combustion d'un mélange d'hydrogène et d'oxygène en contact avec un carbonate de chaux, ce qui produit une lumière fort brillante. — *Microscope photo-électrique*, microscope nouvellement inventé, auquel on applique la lumière électrique.

MICROSCOPIE, s. f. Didact. Art de se servir du microscope.

MICROSEMME, s. m. Bot. Arbrisseau des îles de la mer du Sud.

MICROSOLÈNE, s. m. (du gr. μικρὸς, petit; σωλὴν, canal). Zool. Genre de polypiers.

MICROSOMATIE, s. f. (du gr. μικρὸς, petit; σῶμα, corps). Anat. Monstruosité qui consiste dans une petitesse extraordinaire du corps. On dit aussi *microsomie*.

MICROSOME, adj. et s. des 2 g. Anat. Monstre dont le corps est d'une petitesse extrême.

MICROSPERME, adj. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit; σπέρμα, semence). Bot. Qui a de très-petites graines. — s. m. Genre de plantes de l'Amérique méridionale.

MICROSPHYCTE, ad. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit; σφυγμὸς, pouls). Méd. Qui a le pouls faible.

MICROSTACHYDE, s. f. (du gr. μικρὸς, petit; στάχυς, épi). Bot. Genre de plantes d'Amérique, dont les fleurs forment des épis.

MICROSTACHYÉ, ÉE, adj. (même étym.). Bot. Qui a les fleurs en épis.

MICROSTEMME, s. m. (du gr. μικρὸς, petit; στέμμα, couronne). Bot. Plante de la Nouvelle-Hollande, dont les branches forment des espèces de guirlandes.

MICROSTEMONE, adj. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit; στήμων, étamine). Bot. Qui a de petites étamines.

MICROTHÈLE, adj. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit; θηλή, mamelon). Zool. Qui a le corps garni de petites protubérances semblables à des mamelons.

MICROTIDE, s. f. Bot. Genre de plantes orchidées de la Nouvelle-Hollande.

MICROTRACHÈLE, adj. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit; τράχηλος, cou). Zool. Qui a le cou très-court.

MICROZOAIRE, s. m. (du gr. μικρὸς, petit; ζῶον, animal). Zool. Animalcule, animal très-petit.

MICROZONÉ, ÉE, adj. (du gr. μικρὸς, petit; ζώνη, ceinture). Zool. Marqué d'une zone étroite: *Coquille microzonée*.

MICRURE, adj. des 2 g. (du gr. μικρὸς, petit; οὐρὰ, queue). Zool. Qui a la queue très-courte.

MICTION, s. f. (du lat. *mictus*, même signific.). Méd. Action de pisser.

MICTYRE, s. f. Zool. Genre de crustacés décapodes.

MIDAMUS, n. pr. m. (pr. *midamuce*). Temps hér. Un des cinquante fils d'Égyptus, tué par sa femme Amynone.

* **MIDAS**, n. pr. m. Temps hér. Fils de Gordius et de Cybèle, roi d'un canton de la Phrygie qu'arrosait le Pactole. Il avait reçu de Bacchus le don de convertir en or tout ce qu'il touchait; mais ce don lui serait devenu funeste, parce que ses aliments mêmes se convertissaient en métal, si Bacchus ne lui avait conseillé de se laver dans le Pactole. Depuis ce moment, le fleuve a roulé des paillettes d'or. Un jour, Apollon et Pan se défièrent à qui chanterait mieux, et ils prirent le Tmolus pour juge. Celui-ci ayant prononcé en faveur d'Apollon, Midas taxa ce jugement de partialité. Apollon, irrité, gratifia Midas de deux oreilles d'âne. Le barbier du roi découvrit cette difformité, et, pour que le secret ne l'étouffât point, il alla faire un trou dans la terre, et l'y déposa; mais il naquit en ce lieu des roseaux qui, agités par le vent, firent entendre ces mots: *Le roi Midas a des oreilles d'âne*. Midas en mourut de chagrin. — *Midas*, se dit substant. et fig. des juges incompétents en matière d'art, de ceux qui croient que leur richesse leur donne le droit de critiquer à tort et à travers. — *Midas*, s. m. Mammifère de l'île de Sumatra. — Un des noms de la tortue franche. — Genre d'insectes diptères.

MIDASIEN, IENNE, adj. Zool. Qui ressemble à l'insecte nommé midas. — MIDASIENS, s. m. pl. Famille d'insectes diptères.

MIDDELBOURG, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Hollande, province de Zélande, dans l'île de Walcheren. Un canal qui aboutit à la mer fait arriver les vaisseaux jusqu'au milieu de la ville. 18,000 hab. Moulins à poudre, fonderie de canons; commerce de sel et de grains.

MIDDLESEX, n. pr. m. Géogr. Comté d'Angleterre qui n'a qu'une seule ville, mais cette ville est Londres. La campagne n'offre de toutes parts que des jardins et des maisons de plaisance. 1,150,000 hab., non compris la capitale. V. LONDRES, au Complément.

MIDÉE, n. pr. f. Temps hér. Amante d'Électryon et mère de Licymnius. — Fille de Phylas, aimée d'Hercule, qui la rendit mère d'Antiochus. — Nymphe qui eut un fils de Neptune, et qui donna son nom à la ville de *Midéa*, dans la Béotie.

MIDERONNER, v. n. Mot employé dans quelques départements pour dormir vers le milieu du jour. Il n'est nullement français, et il faut dire: *faire la méridienne*.

* **MIDI**, s. m. *Chercheurs de midi*, s'est dit à Paris des filous qui, sous toutes sortes de prétextes, s'introduisaient dans les bonnes maisons vers l'heure du dîner, qui était alors midi, pour tâcher d'enlever l'argenterie. — Quelques historiens ont donné à Philippe II le nom de *démon du midi*, qu'il méritait en effet par son caractère sombre et cruel. C'est une allusion au démon du midi mentionné dans l'Écriture. V. MÉRIDIEN, au Complément. — Géogr. *Canal du Midi*, nom qu'on donne assez souvent au canal du Languedoc, qui joint la Garonne à la Méditerranée. V. LANGUEDOC, au Complément.

MIDIE, n. pr. f. Géogr. Nom d'un des cinq royaumes de l'ancienne Irlande, réuni plus tard à la Lagénie, et formant aujourd'hui les deux comtés de Meath.

* **MI-DOUAIRE**, s. m. Anc. jurispr. Pension que le juge accordait provisoirement et exceptionnellement à la femme sur les biens du mari, lorsqu'il y avait séparation prononcée, ou lorsque le mari s'était absenté sans mettre ordre à ses affaires. Il n'y a plus aujourd'hui de *mi-douaire*.

MIDOUZE, n. pr. f. Géogr. Rivière de France, qui naît dans le dép. du Gers, passe à Mont-de-Marsan où elle devient navigable, et va se jeter dans l'Adour, après un cours de 100 kil.

MIDSHIPMAN, s. m. (pr. *midchipmane*) (de l'angl. *mid*, à moitié; *ship*, vaisseau; *man*, homme). Jeune officier dans la marine anglaise: ce grade correspond à peu près à celui d'enseigne dans notre marine. On dit au pl. *midshipmen*.

* **MIE**, s. f. (Dans le sens de partie molle du pain et dans celui de la négation, ce mot vient du lat. *mica*, miette, petite partie. Mais l'expression *ma mie* est pour *m'amie*, contraction de *ma amie*.) On dit fam. et pop. d'un homme qui ne se fait pas grand scrupule de rompre le jeûne, qu'*il jeune entre la mie et la croûte*.

* **MIEL**, s. m. *Miel vierge*, celui qu'on recueille des jeunes abeilles, ou simplement le miel le plus pur. — On dit fig. d'un orateur dont les paroles sont douces, flatteuses, consolantes, que *le miel découle de ses lèvres*. — *Bouche de miel, cœur de fiel*, se dit de toute personne fausse, qui cache l'inimitié sous des dehors aimables. — *Trop coûte le miel qu'il faut prendre sur les épines*, le plaisir qu'on prend ne vaut pas toujours les sacrifices par lesquels on l'achète. — *Un peu de fiel gâte beaucoup de miel*, il suffit d'un motif léger de chagrin pour empoisonner le plaisir le plus vif. — *Miel indien*, *miel des roseaux*, noms donnés originairement au sucre.

MIELAN, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Gers. 2,000 hab.

MIELLÉ, ÉE, adj. Où l'on a mis du miel: *Cette tisane est trop miellée*. — Qui a le goût du miel. — Il s'emploie au figuré pour doucereux. La Fontaine a dit *des paroles miellées*. — Hist. nat. Qui a la couleur jaune du miel: *Hyacinthe miellée*.

MIELLÉE, s. f. Il se dit quelquefois pour *miellat*. On dit aussi *miellure*.

MIELLIN, s. m. Bot. Nom vulgaire d'un bolet qui croît sur le noyer.

MIERE, s. m. Vieux mot qui signifiait médecin. On le trouve encore dans ce proverbe: *Après le cerf la bière, après le sanglier le mière*, la blessure faite par le cerf est mortelle, celle du sanglier réclame les soins d'un médecin.

MIEUX-FAISANT, ANTE, adj. et s. J.-J. Rousseau a dit: *Le meilleur et le mieux faisant des hommes*, pour le plus bienfaisant. L'usage n'a pas consacré cette innovation.—Dans les tournois chevaleresque, celui qui avait surpassé tous les combattants en vigueur et en adresse: *Il fut proclamé le mieux-faisant de la journée*.

MI-FORT, s. m. En escrime, partie de l'épée qui est entre la garde et la pointe, c'est-à-dire entre le *fort* et le *faible*.

MIÈVREMENT, adv. Avec mièvreté, avec une malice enfantine. Vieux mot.

MIGLAIVE, s. m. Hist. milit. Épée de longueur moyenne, et quelquefois espèce de hallebarde.

MIGNOL, s. m. Liqueur spiritueuse que l'on extrait d'une espèce de palmier.

* **MIGNONNETTE**, s. f. Comm. Sorte d'étoffe tissue de laine et de soie. — Zool. Petit papillon de nuit.

* **MIGNOT, OTE**, adj. Vieux mot qui signifiait mignon, délicat. Suivant le Dictionnaire de Trévoux, on s'est longtemps servi de ce terme, mais il ne se prenait qu'en mauvaise part, et lorsqu'on parlait d'une *femme mignote*, on voulait dire une femme vaporeuse et capricieuse.

MIGONITIDE, adj. f. Myth. Surnom de Vénus adorée à *Migonium*.

MIGONIUM, n. pr. m. (pr. *migoniome*). Géogr. anc. Ville de la Laconie, près de l'île de Cranaé. Ce fut là qu'Hélène oublia ses devoirs auprès de Pâris.

* **MIGRAINE**, s. f. (*mengrana* ou *migrana*, mot catalan, du lat. *malum granatum*). Nom donné anciennement à la grenade, fruit du grenadier; les artilleurs le donnèrent d'abord aux grenades d'artifice.

* **MIGRATION**, s. f. Nom des voyages périodiques qu'entreprennent plusieurs espèces d'oiseaux, tels que les hirondelles, les grues, les cigognes, les hérons, les cailles, etc. Les migrations des oiseaux révèlent une cause instinctive qui nous échappe entièrement.

MIGRATOIRE, adj. des 2 g. Qui se rapporte aux migrations: *Marche migratoire*, *mouvement migratoire*, préparatifs par lesquels se manifeste l'intention d'émigrer. — *Animaux*, *oiseaux migratoires*, ceux qui sont sujets aux migrations.

* **MIGUEL (SAN-)**, n. pr. f. Une des Açores. V. *Michel (Saint-)*, au mot MICHEL du Compl.

MIGUELISME, s. m. Hist. Attachement à la cause de don Miguel, qui disputait le trône de Portugal à la fille de son frère aîné, don Pédro.

MIGUELISTE, adj. et s. des 2 g. Hist. Partisan de don Miguel.

* **MIHIEL (SAINT-)**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Meuse, sur la rive droite du fleuve. 6,000 hab.

MIHR, s. m. (en persan *feu* et *amour*). Ant. Équinoxe d'automne, chez les anciens Perses. — On donne le même nom au mois de septembre, dans lequel l'équinoxe a lieu. — Un des noms de Mithra ou du soleil. — Chez les Turcs, don qu'on fait aux nouveaux mariés. On dit aussi *mihir* et *mihirgian* en parlant du jour même de l'équinoxe.

MIHRAGAN, s. m. Nom que les anciens Perses donnaient à une fête qui était célébrée avec beaucoup de solennité en l'honneur de Vénus Uranie. C'est probablement la même fête que le *mihr* ou *mihirgian*.

MIKADDO, s. m. Relat. Grand-prêtre de la religion des sintoïstes, au Japon.

MIKANIER, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des corymbifères, originaires de l'Amérique centrale.

* MILADY. V. MYLADY et LADY, au Complément.

* MILAN, s. m. Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des accipitres, famille des fauconidès. L'espèce la plus connue est le *milan royal.*

* MILAN, n. pr. m. Géogr. Ville d'Italie, ch.-l. du gouvernement du même nom et capitale de tout le royaume Lombardo-Vénitien. 190,000 hab. (dont environ 8,000 étrangers). Résidence du vice-roi et de l'archevêque métropolitain. Beaux monuments, parmi lesquels on distingue la cathédrale, dite *il Duomo*, et les églises Saint-Alexandre, Saint-Laurent, Saint-Ambroise, etc., le palais du gouvernement, le palais Marini, le théâtre *della Scala*, le lazaret, l'hôpital, etc. Cirque pouvant contenir 30,000 spectateurs. Superbe place du Château, place d'Armes, etc. Université, académie royale des sciences et des arts, académies de sculpture, d'architecture, des arts et manufactures, etc. Célèbre bibliothèque dite *Ambrosienne*, musée, cabinet d'histoire naturelle, observatoire, etc. Industrie très-active et très-variée. Patrie de Cæcilius et de Valère-Maxime, parmi les anciens; et parmi les modernes, de Léonard de Vinci, de Cavalieri, d'Alciat, de Beccaria, etc. Cette ville fut fondée, dit-on, par les Gaulois de Bellevèse, 600 ans av. J. C. Elle devint ensuite, sous le nom de *Mediolanum*, capitale du royaume des Insubres. Des Insubres, elle passa aux Romains et de ceux-ci aux Goths, auxquels les Lombards succédèrent. Elle appartint à l'empire d'Occident ou d'Allemagne. Dans le XIIe siècle, elle s'affranchit du joug allemand, et fut le siége d'une seigneurie érigée plus tard en duché. V. ci-après le mot MILANAIS. Elle est retournée à l'Autriche en 1816.— Le *gouvernement de Milan* ou *de Lombardie*, une des deux grandes divisions du royaume Lombardo-Vénitien, est divisé en 9 légations; celle de Milan compte 500,000 hab.

* MILANAIS, s. m. Géogr. et hist. Grand-duché d'Italie qui renfermait plusieurs petits États, tels que le Bergamasque, le Brescian, la Valteline, etc. Il fut érigé en 1396 par l'empereur Wenceslas en faveur de Jean Galéas Visconti, dont la fille, Valentine de Milan, épousa Louis d'Orléans, frère de Charles VI, et lui transporta des droits qui devinrent plus tard la cause et le prétexte de plusieurs guerres malheureuses entreprises par Louis XII en 1499, et par François Ier en 1515, contre les Sforces, qui avaient succédé aux Visconti dans la possession du Milanais. Après la mort du dernier Sforce (1535), Charles-Quint envahit ce duché, pour en investir son fils, depuis Philippe II, et les successeurs de ce prince le possédèrent jusqu'en 1700. Dans la guerre de la succession d'Espagne, l'Autriche s'empara du Milanais, mais elle en céda plusieurs provinces au roi de Sardaigne. Sous la république française et l'empire, il fit partie, d'abord de la république cisalpine (1797), puis du royaume d'Italie (1805). C'est, depuis 1815, un des deux gouvernements du royaume Lombardo-Vénitien. V. le mot précédent.

MILANION, n. pr. m. Myth. Fils d'Amphidamas et mari d'Atalante, fille de Schénée. Suivant quelques mythologues, les deux époux furent dévorés par un lion, et suivant d'autres, ils furent métamorphosés en lions.

MILÉSIAQUE, adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui concerne Milet ou les Milésiens. — *Fables milésiaques* ou substantiv. *milésiaques*, recueil de contes obscènes composés par Aristide de Milet, imités par Lucien et Apulée et traduits en latin vers le temps de Sylla.

MILÉSIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de Milet. — Qui concerne cette ville.— Myth. Surnom d'Apollon et de Cérès, spécialement honorés par les Milésiens.

* MILET, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de l'Ionie, dans l'Asie-Mineure, riche, populeuse, et après Tyr, la plus commerçante du monde. Elle fut fondée par des Crétois et des Cariens, vers le milieu du XIIe siècle av. J. C., sur la mer Égée, à peu de distance de l'embouchure du Méandre; elle avait quatre ports, dont l'un était assez vaste pour contenir une flotte entière. Thalès, Anaximandre, Eschine, Pittacus, étaient de Milet. Cette ville n'offre plus qu'un monceau de ruines nommé *Palescha*.

MILETIA, n. pr. f. Temps hér. Une des filles de Scédasus, enlevée par de jeunes Lacédémoniens.

MILÉTIDE, n. patron. f. Myth. Surnom donné à Biblis, fille de Métus.

MILÉTOPOLIS, n. pr. f. (pr. *milétopolice*). Géogr. anc. Ville de Mysie.— Ville de Mœsie, sur le Borysthène.

MILETUS, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Apollon et d'Argée ou de Déione, passa dans la Carie et de là dans l'Ionie, où il fonda Milet. Suivant quelques mythologues, il s'était rendu maître de la ville d'*Anactorie* qu'il détruisit en partie, mais ensuite il la rebâtit et lui donna son nom.

MILÉVIS, n. pr. m. (pr. *milévice*). Géogr. anc. Ville de la Numidie. Deux conciles y furent tenus en 406 et 416. Auj. *Milah.*

* MILHAU, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond. du dép. de l'Aveyron, sur la rive droite du Tarn. 10,000 hab. Draps, vins, bestiaux, fromage de Roquefort. *Milhau* est une ville fort ancienne, fortifiée vers le milieu du XIVe siècle. Elle devint un des plus forts boulevards du parti calviniste. Richelieu s'en rendit maître en 1629 et en fit raser les fortifications.

MILIACÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble au millet. — MILIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes graminées.

MILIARÉSION, s. m. (en gr. μιλιαρήσιον). Monnaie d'argent qui fut en usage sous Constantin et ses successeurs; elle valait 96 assarions. V. MILLIARENSE, au Complément.

* MILICE, s. f. Hist. *Maître général de la milice*, charge militaire créée par Constantin; ce titre équivalait à celui de général en chef.— On appelait *comte de la milice*, l'officier chargé de l'administration militaire; c'était un ministre de la guerre.— On appela à Venise, de 737 à 741, *maître de la milice*, le magistrat annuel qui gouvernait l'État. Il fut remplacé par les doges.— François Ier avait créé, sous le nom de *milice*, un corps d'archers permanents qui jouissaient de grands priviléges. Ce corps fut supprimé par Henri II.— Au temps des Armagnacs et des Bourguignons, le comte de Saint-Pol avait recruté parmi les bouchers de Paris 500 hommes auxquels il donna le nom de *milice du roi*.— Sous le régime féodal, on désignait par le mot *milice* le service dû par les roturiers. Il ne faut pas confondre cette *milice* avec ce qu'on appelait *ban* et *arrière-ban*, qui se composaient des vassaux immédiats et des arrière-vassaux.— L'ordre des dominicains prit, peu de temps après son institution, le nom de *milice de Jésus-Christ*, parce qu'il avait été fondé pour combattre les hérétiques.

MILICHIEN, adj. m. (du gr. μειλίχιος, doux, agréable). Myth. Nom qu'on donnait par euphémisme aux dieux infernaux.— Surnom donné à Jupiter et à Bacchus.

MILICHUS, n. pr. m. (pr. *milikuce*). Temps hér. Roi d'Hespérie, fils d'un satyre et de la nymphe Myrice.

* MILIEU, s. m. *Empire du milieu*, nom par lequel les Chinois désignent la Chine, qu'ils croient située au milieu de la terre.

MILIGME, s. m. (en gr. μειλίγμα). Ant. gr. Sacrifice offert aux dieux infernaux. V., plus haut, MILICHIEN.

MILIOLE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

MILION, s. m. Zool. Ancien nom du milan.

MILIORATI, s. m. pl. Comm. Espèce de soieries d'Italie qu'on tire principalement de Bologne et de Milan.

MILIOTE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Milo.

* MILITAIRE, adj. des 2 g. Ant. *Voies* ou *chemins militaires*, toutes pavées, construites par Agrippa sous le règne d'Auguste. Ces voies, plus larges et plus directes que les chemins ordinaires, étaient principalement destinées à la marche des troupes, dont elles facilitaient les mouvements stratégiques. De notre temps, on a aussi percé des *chemins*, des *routes militaires* ou *stratégiques*, à travers un pays où devait opérer une armée. — *Port militaire*, se dit par opposition à *port marchand*. — *Confins* ou *colonies militaires*, nom donné en Russie et en Autriche à des établissements militaires qu'on place sur les frontières. Ils sont peuplés d'anciens militaires à qui l'on donne des terres dont le produit les nourrit. — Géogr. *Confins militaires*. V. CONFINS, au Complément.

MILITARISME, s. m. Néol. Système militaire; prépondérance des militaires dans un État.

MILIUM, s. m. (pr. *miliome*). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, dont il existe plusieurs espèces voisines du genre millet.

MILLAS, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Pyrénées-Orientales, sur la rive gauche de la Tet. 2,400 hab.

* MILLE, adj. *Envoyer à tous les mille*, *se donner à tous les mille*, *s'enfuir à tous les mille*, dans toutes ces locutions et autres semblables qui appartiennent au style fam., on sous-entend le mot *diables*; elles signifient : envoyer quelqu'un promener, se donner beaucoup de peine pour quelque chose, s'enfuir rapidement. — Hist. *Mille diables*, corps d'aventuriers qui avait été créé sous François Ier, vers l'an 1523.

* MILLE, s. m. Ant. *Mille romain*, mesure itinéraire des anciens Romains, ainsi nommée parce qu'elle valait mille pas romains, équivalant à 758 toises 4 pieds 10 pouces, ou 1 kil. 479 mèt. — Celui de Strabon est de 766 toises ou 1,493 mèt. — Le *mille* est aujourd'hui le nom qu'on donne à la mesure itinéraire dans la plupart des pays d'Europe. On distingue : le *mille anglais*, 1 kil. 609 mèt.; — id. (marin), 1, 852; — *autrichien* (4,000 toises), 7, 586; — id. (marin), 1, 852; — *de Bade*, 8, 889; — *de Bavière*, 7, 426; — *de Belgique* (métrique), 1, 000; — *du Bengale*, 1, 789; — *de Bohême*, 6, 910; — *de Brunswick*, 10, 804; — *du Danemark*, 7, 532; — *d'Espagne* (marin), 6, 365; — *de Hambourg*, 7, 532; — *de Hanovre*, 10, 624; — *de Hollande*, 5, 857; — id. (marin), 5, 555; — *de Hongrie*, 8, 356; — *d'Italie*, 1, 856; — *de Lithuanie*, 8, 954; — *de Lubeck*, 1, 854; — *de Naples*, 1, 866; — *de Norwége*, 11, 139; — *de Pologne*, 5, 555; — *de Portugal* (marin), 1, 852; — *de Prusse* (ancien), 7, 584; — id. (nouveau), 7, 532; — *de Rome* (moderne), 1, 489; — *de Sardaigne*, 2, 534; — *de Saxe* (police), 9, 064; — *de Saxe-Weimar*, 6, 798; — *de Silésie*, 6, 552; — *de Suède*, 10, 688; — *de Toscane*, 1, 608; — *de Turquie*, 1, 479; — *de Venise*, 1, 834; — *de Wurtemberg*, 7, 407.

MILLEGROUX, s. m. Selon les croyances pop. de quelques départements de l'ouest, espèce de loup garou.

MILLÉNARISME, s. m. Hist. relig. Doctrine des millénaires.

MILLEPONCTUÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Dont la surface est couverte de petits points.

MILLEPORACÉ, ÉE, adj. et s. m. Zool. Qui ressemble à un millepore. — MILLEPORACÉS, s. m. pl. Famille de polypiers. On dit aussi *milleporé*.

MILLÉRIE, s. f. Bot. Genre de plantes de l'Amérique, famille des corymbifères.

MILLÉRIÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une millérie. — MILLÉRIÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui ont pour type la millérie.

* MILLEROLLE, s. f. Mesure de capacité pour les liquides en usage à Tunis; elle contient 64 lit. 33 centil. A Marseille, on se servait autrefois de cette mesure, qui avait la même contenance.

* MILLÉSIME, s. m. Les anciens ne mettaient pas de *millésime* sur leurs monnaies, que nous appelons *médailles*, et ce n'est qu'à dater du XVe siècle que l'usage s'en est introduit en Europe, d'abord en Allemagne et dans les Pays-Bas. En France, les premiers *millésimes* ne remontent pas au-delà de 1498. Cet usage, abandonné sous François Ier, fut repris sous Henri II, qui régla, en 1549, que le *millésime* se mettrait en chiffres ordinaires sur toutes les monnaies. — Sur les médailles romaines et autres, le *millésime* se déduit, par approximation, des diverses circonstances que présente la médaille, le nom du prince régnant, quelquefois l'année de son règne, le nom des consuls, des tribuns, des édiles, etc.

MILLÉSIMER, v. a. Prendre la millième partie. — Lever un tribut d'un millième.

MILLESIMO, adv. Millièmement. Il s'emploie qu'nd on a commencé à compter ou marquer des articles par les mots latins *primo*, *secundo*, etc. On dit ensuite *millesimo primo*, *secundo*, etc., et *bis millesimo*, *ter millesimo*, etc.

MILLÉSIMO, n. pr. m. Géogr. Bourg des États sardes, sur la Bormida. Théâtre d'une victoire que Bonaparte remporta, le 14 avril 1796, sur les Autrichiens, et qui ouvrit l'Italie aux Français. 1,200 hab.

MILLESOUDIER, s. m. Mot qui, suivant le dictionnaire de Trévoux, se disait, dans le langage du peuple de Paris, d'un homme qui avait mille sous à dépenser chaque jour, c'est-à-dire d'un homme très-riche.

* MILLET, s. m. Bot. Genre de graminées dont on connaît quatre espèces; leurs graines, réduites en farine, fournissent de très-bonnes bouillies, et servent à engraisser les volailles; comme fourrage, le millet est recherché par les bestiaux. C'est à tort qu'on donne le nom de millet à une espèce de panic qu'on appelle *millet des petits oiseaux* ou *petit millet*, et au maïs, qu'on appelle tantôt *millet d'Inde*, tantôt *gros millet*. — Prov. et pop. *C'est un grain de millet dans la bouche d'un âne*, c'est trop peu de nourriture pour une personne aussi affamée, aussi vorace.

* MILLIAIRE, s. m. (en lat. *milliarium*). Ant.

Nom par lequel les Romains désignaient trois grands vases d'airain contenant des milliers d'amphores et placés dans la salle des bains; dans l'un était l'eau bouillante, dans l'autre l'eau tiède, et dans le troisième l'eau froide. — On donnait le même nom, par analogie, à des vases longs et étroits auxquels était adapté un petit fourneau, et dont on se servait pour faire chauffer des boissons. — La *colonne milliaire dorée* avait été érigée par l'ordre d'Auguste, au milieu du Forum. Après la translation de l'empire romain à Constantinople, Constantin fit élever un *milliaire doré* au milieu de la place de l'Augustéon : c'était une grande arcade ornée de statues. — On appelait *cohorte milliaire*, suivant Végèce, un corps composé de 1,005 fantassins et de 132 cavaliers. — En parlant des graines très-fines et des éruptions de boutons, il ne faut pas dire *milliaire*, mais *miliaire* (du lat. *milium*, millet).

MILLIARENSE, s. m. Monnaie qui fut frappée sous le règne de Constantin; c'était primitivement la millième partie d'une livre d'or. On fabriqua aussi des *milliarenses d'argent*, sous le nom de *miliarésions*.

MILLIME, s. m. Millième partie d'un franc ou dixième partie d'un centime. Ce sont des fractions qu'on ne fait entrer dans les calculs que lorsqu'on a besoin de précision mathématique; on les néglige dans les résultats.

MILLINE, s. f. Bot. Plante de la famille des synanthérées.

MILLINGTONIE, s. f. Bot. Arbre des Indes orientales, famille des bignoniées.

* **MILLIONNAIRE**, s. m. On dit : *être deux fois, trois fois, dix fois millionnaire*, pour avoir deux, trois, dix millions de fortune.

* **MILLY**, n. pr. m. Géogr. Petite ville remarquable par son château gothique; c'est un ch.-l. de canton. 2,000 hab.

MILMIS, s. m. Comm. Sorte de toile de coton des Indes orientales.

MILNÉE, s. f. Bot. Grand arbre des Indes, famille des méliacées.

MILO, n. pr. f. Géogr. Ile de l'État de Grèce, dans l'archipel, et une des Cyclades. 24 kil. sur 16. Pop. 7,000 hab. Ch.-l. *Milo*, petite ville qui compte 500 hab. et possède un évêché catholique et un évêché grec. C'est dans l'île de *Milo*, la *Mélos* des anciens, qu'on a trouvé, en 1820, la statue placée au musée du Louvre, sous le nom de *Vénus de Milo*.

MI-LODS, s. m. Anc. cout. Droit qu'il fallait payer au seigneur, dans certaines provinces, pour chaque succession ou donation de propriété dans l'héritage relevant de lui. Ce n'était que la moitié du droit de lods et ventes.

MILONIENNE, s. f. Littér. Nom qu'on a donné au discours de Cicéron pour Milon, meurtrier de Clodius, et qui passe pour un chef-d'œuvre oratoire.

* **MILORD**. V. MYLORD et LORD, au Compl.

MILTHA, adj. f. Myth. Surnom de Diane chez les Phéniciens et les Arabes. On écrit aussi *Milta*.

MILTIADÉES, s. f. pl. Ant. gr. Fêtes célébrées dans la Chersonèse en l'honneur de Miltiade.

MILTONIEN, IENNE, adj. Épithète donnée au style, à la manière d'un écrivain qui affecte d'imiter le genre du poète anglais Milton, auteur du *Paradis perdu*.

MILVIN, INE, adj. et s. m. (du lat. *milvius*, milan). Zool. Qui ressemble au milan. — MILVINS, s. m. pl. Famille d'oiseaux de proie.

MILYADE, n. pr. f. Géogr. anc. Nom par lequel on a désigné une partie de la Lycie, dans l'Asie-Mineure, habitée par les *Milyens*, et qu'on a donné quelquefois à la Lycie tout entière.

MILYEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui habitait une partie de la Lycie.

MIM, s. m. Philol. Vingt-quatrième lettre de l'alphabet arabe, et vingt-neuvième de l'alphabet turc. Elle répond à notre *M*. — Signe numérique de 40.

MIMALLONES, s. f. pl. (en gr. μιμαλλόνες). Ant. Nom donné aux bacchantes. On dit aussi *Mimallonides*. Ce nom veut peut-être dire Thrace, Macédonien; car il y avait une nymphe appelée aussi *Mimallone*, adorée chez les peuples du nord de la Grèce.

MIMANS, n. pr. m. Temps hér. Chef des Bébryces, tué par Pollux dans l'expédition des Argonautes.

MIMANSA, s. f. Un des trois systèmes philosophiques des Indous, regardés comme orthodoxes. On distingue deux *mimansas*, le *pourva* et le *védanta*.

MIMAR-AGA, s. m. Inspecteur des bâtiments publics, chez les Turcs.

MIMAR-BACHI, s. m. Architecte en chef du sultan de Constantinople.

MIMAS, n. pr. m. (pr. *mimâce*). Myth. Un des géants qui tentèrent d'escalader le ciel; il fut tué par Mars. — Temps hér. Fils d'Amycus, ami de Pâris et compagnon d'Énée qu'il suivit en Italie; il fut tué par Mézence. — Géogr. anc. Montagne et cap. de la Lydie, vis-à-vis de l'île de Chio.

* **MIME**, s. m. Il se dit aussi, chez les modernes, en parlant des acteurs qui jouent la pantomime : *C'est un mime, un excellent mime.* — On dit d'un homme qui a le talent de contrefaire les autres d'une manière plaisante, que *c'est un bon mime*.

MIMER, v. a. Néol. Représenter par des gestes. Il ne se dit guère que des sourds-muets, ou des acteurs de pantomime : *Mimer un discours*, et neutral : *Cet acteur ne sait point mimer*.

MIMÈSE, s. f. (en gr. μίμησις). Imitation de ce qu'a fait ou dit un individu; action de contrefaire ses gestes, son ton, ses manières, de façon à le tourner en ridicule. Il ne se dit qu'en parlant de l'art oratoire des anciens.

MIMÈTE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Afrique, famille des protéacées.

* **MIMEUSE**, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, tribu des mimosées, renfermant des arbrisseaux remarquables par les mouvements extraordinaires qu'ils éprouvent. — *Mimeuse pudique*, la sensitive. On dit souvent *mimosa*.

MIMIAMBE, adj. des 2 g. Dans la versification latine, espèce de vers ïambique très-libre, dont les mimes faisaient usage dans leurs farces.

* **MIMIQUE**, s. f. Didact. Art d'exprimer la pensée par des gestes. La *mimique* des sourds-muets n'est point un alphabet, mais une langue idéographique, peu philosophique à la vérité, mais répondant aux besoins de ceux qui en font usage.

MIMIS, n. pr. m. (pr. *mimice*). Myth. scand. Être allégorique, dont Odin avait toujours la tête avec lui pour lui demander et en recevoir des oracles. Quelques auteurs écrivent *Mimir*.

MIMODRAME, s. m. Drame entremêlé de pantomime.

MIMNERNIA, adj. f. Myth. Surnom de Vénus.

MIMOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne la mimographie.

* **MIMOLOGIQUE**, adj. des 2 g. *Verbe mimologique*, formé à l'imitation du son que produit l'action qu'il exprime. Ainsi *miauler* est un verbe mimologique.

* **MIMOLOGISME**, s. m. Mot formé par mimologie; *huée, brouhaha* sont des *mimologismes*. Il faut distinguer les *mimologismes* des onomatopées, comme *cliquetis*, *fracas*, etc.

MIMON, n. pr. m. Myth. Un des dieux Telchines.

MIMOPORPHYRE, s. m. Minér. Roche qui a l'apparence du porphyre.

MIMOSÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une mimeuse ou sensitive. — MIMOSÉES, s. f. pl. Tribu de plantes légumineuses qui renferme un très-grand nombre d'espèces.

* **MIMOSOPE**, s. m. Bot. Genre de plantes scrofulariées du Chili et du Pérou.

MIMULE, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des sapotacées, renfermant de grands arbres de la Nouvelle-Hollande et de l'Inde.

MINA, s. f. Métrol. Mesure de capacité employée à Gênes pour les matières sèches; elle équivaut à 21 lit. 71 cent.

* **MINAGE**, s. m. Anc. cout. *Tenir à minage*, recevoir ou prendre à ferme une propriété, à la charge de payer le prix du bail en nature, c'est-à-dire avec le nombre convenu de mines de blé.

MINAGEUR, s. m. Mar. Planchette percée d'un trou dont les cordiers se servent pour garnir un filin, en l'entourant d'un fil de caret ou d'une ligne.

MINARDE, s. f. Législ. anc. Ordonnance du parlement de Paris qui avait statué qu'en hiver les séances se termineraient à quatre heures. Elle fut ainsi appelée, parce que le président *Minard* avait été assassiné le 12 décembre 1559, en sortant de l'audience à cinq heures, et que cette ordonnance avait pour but de prévenir le retour de pareils accidents.

* **MINARET**, s. m. Les architectes appellent quelquefois ainsi, mais fort improprement, des tours chinoises qu'on place dans les jardins pittoresques. — Zool. Genre de coquilles univalves.

MINAS-GÉRAÈS, s. m. (littéral., en portugais, *grandes mines*). Géogr. Province du Brésil, sillonnée dans sa longueur par plusieurs chaînes de montagnes. Elle est divisée en six comarques. Pop. 940,000 hab. Ch.-l. Villarica. Immenses forêts. Sol fertile. Mines d'or, de diamants et autres pierres précieuses, de fer, plomb, antimoine, etc.

MINCHA, s. f. Prière que les juifs font après midi, et qui répond à celle que les chrétiens appellent *nones*.

* **MINCIO**, n. pr. m. Géogr. Rivière d'Italie, qui naît aux Alpes du Tyrol, traverse le lac de la Garda, passe à Mantoue et se jette dans le Pô, après un cours de 120 kil. C'est le *Mincius* des Latins. Le *Mincio* donnait son nom à un dép. du royaume d'Italie, ch.-l. *Mantoue*. L'an 197 av. J. C., les Romains remportèrent sur les bords de cette rivière une grande victoire sur les Insubres. Le 8 février 1814, Eugène de Beauharnais y battit complètement les Autrichiens.

MINDANAO, n. pr. f. Géogr. La plus méridionale des Philippines. Près de 400 kil. de l'E. à l'O.; largeur très-variable (de 60 à 450). Pop. 1,000,000 d'hab. Elle est divisée en trois parties : l'une aux Espagnols (ch.-l. Samboatan); le royaume de Mindanao (cap. Mindanao); plus la confédération des Illanos et quelques tribus sauvages. Sol très-fertile. Animaux sauvages ou féroces. — Le *royaume de Mindanao*, sur la côte occidentale, a un chef qui prend le titre de sultan.

MINDEN, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, ch.-l. d'une régence de même nom, dans la Westphalie, sur le Weser. 7,000 hab. Industrie assez active.

MINDORO, n. pr. m. Géogr. Une des Philippines. 200 kil. sur 100. Pop. 15,000 hab. Sol fertile.

* **MINE**, s. f. Ant. *Peine des mines*, condamnation qui assujettissait le coupable à travailler à l'extraction des minéraux. Cette peine a été remplacée chez les modernes par les travaux forcés. En Russie, les condamnés politiques subissent encore la *peine des mines*. — Minér. *Mines fixes*, filons qui se prolongent. — *Mines égarées*, endroits où l'on trouve des morceaux de métal isolés.

* **MINE**, s. f. Ancienne mesure de capacité pour les matières sèches, qui contenait 6 boisseaux. La *mine de Paris* valait 78 lit. 05 cent.; — *de Florence*, 12, 18; — *de Milan*, 12, 59; — *de Turin*, 19, 17. — Ant. *Mine* (μνᾶ), poids d'Athènes, 100 drachmes, ou la soixantième partie du talent, poids équivalent à 436 grammes et 3 centigr. Comme monnaie d'argent, elle valait au temps de Périclès 92 fr. 28 cent.; plus tard le poids en est diminué, et on ne peut plus l'estimer qu'à 87 francs.

MINÉE, n. pr. m. Géogr. Il se dit quelquefois pour Minyas. La Fontaine appelle ses enfants, *les filles de Minée*.

MINÉEN, ENNE, adj. et n. pr. Géogr. Nom d'un ancien peuple arabe, dans l'intérieur du pays. — s. m. Nom qu'après la ruine de Jérusalem on donna à certains chrétiens qui, bien que convertis à la religion nouvelle, ne laissaient pas de pratiquer la circoncision. V. NAZARÉEN, au Compl.

* **MINÉRAL, ALE**, adj. *Eaux minérales naturelles*, sources dont les eaux contiennent des substances minérales en dissolution. On les divise en *thermales* ou chaudes, comme celles de Balarue, de Vichy; et froides, comme celles de Pougues, de Mier, etc. Celles qui contiennent du fer s'appellent *ferrugineuses* ou *martiales*. Souvent on imite par des procédés chimiques l'œuvre de la nature, et l'on fait des *eaux minérales factices* ou *artificielles*. — Le règne *minéral* ou *inorganique* s'entend de la réunion, non-seulement de tous les corps qui composent l'écorce de la terre, mais aussi de ceux qui se trouvent dans l'atmosphère, tels que les gaz, et même des fluides subtils qui circulent partout, tels que l'électricité, la chaleur, la lumière, etc. — *Minéral*, s. m. Nom donné à toutes les matières qui se trouvent soit à la surface du globe, soit dans les diverses couches de son écorce. Les minéraux sont composés de un ou de plusieurs corps élémentaires, ce qui constitue les binaires, ternaires, quaternaires, etc. Le nombre des minéraux connus est déjà de cinq à six cents espèces. Pour connaître la composition d'un minéral, on doit en faire l'essai, soit à l'aide du feu et des réactifs solides, ce qu'on appelle *la voie sèche*, soit à l'aide des réactifs liquides, et c'est ce qu'on appelle la *voie humide*.

MINÉRALISABLE, adj. des 2 g. Se dit des substances susceptibles de se combiner avec un corps minéral.

* **MINÉRALISATION**, s. f. On appelle ainsi toutes les modifications qui surviennent à certaines substances minérales, dans la terre même.

* **MINÉRALOGIE**, s. f. Science qui s'occupe de la formation et de la nature des corps non organisés en général, et des minéraux en particulier. Les découvertes faites au commencement du XIX[e] siècle ont augmenté considérablement le domaine de la minéralogie. Il existe quatre classifications principales des minéraux : celle de Berzélius, toute chimique; celle de Haüy, celle de Brongniart et celle de Beudant, qui est la plus usitée.

MINÉRALURGIE, s. f. (du lat. *minera*, minéraux ; et gr. ἔργον, ouvrage). Didact. Application des connaissances minéralogiques à la recherche, à l'étude des corps que les arts peuvent mettre en œuvre ; art de les obtenir.

MINÉRALURGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient, qui a rapport à la minéralurgie.

MINÉROGRAPHE, s. m. (du lat. *minera*, minéraux ; et gr. γράφω, je décris). Celui qui décrit les minéraux.

MINÉROGRAPHIE, s. f. (même étym.). Didact. Description des minéraux.

MINÉROGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à la description des minéraux.

* **MINERVAL, ALE**, adj. Ant. rom. Consacré à Minerve ou à son culte. Le chef du collège des prêtres de cette déesse s'appelait *maître minerval*. — *Minervales*, s. f. pl. Fêtes qui se célébraient en l'honneur de la déesse, au mois de janvier et au mois de mars. — A l'époque de ces fêtes, et selon quelques écrivains, aux ides de chaque mois, les écoliers de Rome payaient à leur maître des honoraires qu'on appelait *minervales*. — *Minerval*, s. m. Se dit encore aujourd'hui, dans quelques collèges de l'Allemagne et des Pays-Bas, de la rétribution payée par les élèves externes et partagée entre les professeurs; mais il est douteux que ce terme ait jamais été employé en France.

* **MINERVE**, n. pr. f. (du lat. *Minerva*, de *Menorva*, étrusque). Myth. Fille de Jupiter, déesse de la sagesse, des sciences, des arts, et, sous le nom de Pallas, déesse de la guerre. Elle sortit tout armée du cerveau de Jupiter, après qu'il eut dévoré Métis (V. ce mot au Complément), et grâce au coup de hache que ce dieu se fit donner sur le front par Vulcain. *Minerve* était adorée à Rhodes, à Corinthe, à Thèbes de Béotie, à Élatée, Argos et Athènes. Cette dernière ville était sous sa protection spéciale, et les Athéniens lui avaient érigé un temple superbe appelé *Parthénon*. Cicéron, et après lui saint Clément d'Alexandrie, ont compté cinq Minerves auxquelles ils donnent diverses généalogies; Pausanias en compte même six. L'olivier, la chouette et le dragon étaient consacrés à Minerve. — Ant. gr. *Calcul* ou *suffrage de Minerve*, celui que les juges d'Athènes admettaient en faveur de l'accusé, quand les voix se trouvaient partagées; on disait alors que l'accusé avait été *absous par le suffrage de Minerve*. — Géogr. *Cap de Minerve*, promontoire de la côte d'Italie, sur la mer Tyrrhénienne, aujourd'hui le *cap Campanella*. — *Minerve*, s. f. Signifie fig. et fam. tête, cervelle : *Tirer quelque chose de sa minerve*. — Chir. Collier qu'emploient les orthopédistes pour soulever la tête.

MINERVIEN, IENNE, adj. Ant. Qui appartient à Minerve, à son temple ou à son culte. — *Légion minervienne*, légion romaine qui avait été formée par Domitien, lequel rendait, dit-on, à cette déesse un culte superstitieux.

MINERVIUM, s. m. (pr. *minerviome*). Ant. Temple de Minerve en général. Rome avait un *minervium* où était adorée *Minerva Capita*.

* **MINEUR**, adj. m. Zool. Se dit de tous les animaux qui creusent des trous dans la terre ou dans le tronc des arbres, soit pour s'y loger, soit pour y déposer leurs œufs. — Les ouvriers qui exploitent les mines appellent *petit mineur* un être fantastique, tantôt bon, tantôt méchant ou seulement espiègle; ils ont grand soin de lui offrir une chandelle à certaines époques.

* **MINEUR, EURE**, adj. (du lat. *minor*, plus petit). Ant. On appelait à Rome *races mineures*, les familles que Tarquin adjoignit aux familles patriciennes de Romulus. — Cette expression s'appliquait aussi aux divinités, et les satyres, les faunes, les tritons, les nymphes, les dryades, etc., étaient des dieux de *race mineure*. — Hist. relig. *Clercs réguliers mineurs*, communauté religieuse fondée en 1588 et approuvée la même année par Sixte-Quint. — *Frères mineurs*, *sœurs mineures*, surnom qu'avaient pris par humilité tous les religieux des deux sexes de la règle de Saint-François d'Assise. — Dans l'Église, *ordres mineurs*, ceux qui ne confèrent encore aucun caractère sacré, et qui par conséquent n'imposent aucune obligation irrévocable : les quatre fonctions qui s'y rapportent sont celles de portier, de lecteur, d'exorciste et d'acolyte. — Mar. *Lieues mineures*, celles que l'on compte ou que l'on parcourt sur un cercle parallèle à l'équateur, mais rapproché du pôle. — Mus. *Mode mineur*, *gamme mineure*, gamme dans laquelle la tierce au-dessus de la tonique est mineure, c'est-à-dire formée d'un ton et d'un demi-ton, et la sixième également mineure, c'est-à-dire trois tons et deux demi-tons, telle est la gamme *la*, *si*, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol dièze*, *la*. — *Seconde mineure*, celle qui ne se compose que d'un demi-ton, *mi*, *fa*.

* **MINEURE**, s. f. Log. Celle des deux prémisses ou propositions d'un syllogisme qui contient le sujet, autrefois appelé petit terme. Elle peut être également la première ou la seconde.

MINEUX, EUSE, adj. Vieux mot qui signifiait pauvre, chétif, d'un aspect misérable. Il est encore du langage populaire ainsi que *minable*.

MING, adj. des 2 g. et s. m. Hist. Nom de la dynastie chinoise qui a régné après l'expulsion des Mongols et l'invasion des Mandchous, c'est-à-dire de l'an 1368 à l'an 1661. Cette dynastie a fourni vingt empereurs.

MINGRÉLIE, n. pr. f. Géogr. Région du grand gouvernement russe du Caucase. On y compte environ 1,400 familles. Ch.-l. Redout-Kaleh. V. le mot suivant.

MINGRÉLIEN, IENNE, adj. et s. m. Géogr. Habitant de la Mingrélie. Les *Mingréliens* appartiennent à la famille géorgienne; ils n'estiment que le métier des armes et peuvent mettre sur pied 30,000 combattants. Leur religion est le christianisme grec mêlé de beaucoup de pratiques païennes.

MINHO, s. m. (pr. *migno*). Géogr. Rivière qui naît dans la Galice, sépare le Portugal de l'Espagne, et se jette dans l'océan Atlantique après un cours de 224 kil. — On appelle *Entre-Douro-et-Minho* la province portugaise qui se trouve entre ces deux rivières, dont le cours, dans le Portugal, est à peu près parallèle. Ch.-l. *Braga*.

MINIAC-MORVAN, n. pr. m Géogr. Ville de France, dép. d'Ille-et-Vilaine. 3,400 hab.

MINIANUS, adj. m. (pr. *minianuce*). Myth. Épithète de Jupiter, ainsi nommé, parce que la statue qui le représentait au Capitole était enluminée de *minium*.

* **MINIATURE**, s. f. Nom que l'on donnait aux lettres de couleur rouge, tracées au *minium*, en tête des chapitres et des paragraphes des plus anciens manuscrits. Plus tard, les miniatures se composèrent de lettres peintes et ornées de toutes sortes de couleur.

MINIÈH, n. pr. f. Géogr. Ville d'Égypte, sur le bord du Nil, bien déchue de ce qu'elle fut autrefois. 3,000 hab.

MINIHI, s. m. Anc. cout. Terre affranchie qui avait droit d'asile.

MINIMÂ (A), loc. adv. Mots latins qui ne se disent que dans cette locution : *appel à minimâ* (sous-ent. *pœnâ*). Appel d'une peine trop petite. C'est l'appel que le ministère public interjette contre le jugement rendu qui, selon lui, a appliqué une peine moindre que celle qui devait être appliquée.

MINIMA, s. m. pl. Les plus petites grandeurs possibles. C'est le pluriel latin de *minimum*.

* **MINIME**, s. m. Zool. Nom vulgaire d'une coquille univalve. — *Minime à bandes*, espèce de papillon de nuit. — Espèce de couleuvre.

MINIMESSE, s. f. Nom que prenaient les religieuses d'un couvent d'Abbeville, de l'ordre de Saint-François-de-Paule.

MINIMISATION, s. f. (du lat. *minimus*, le plus petit possible). Néol. Diminution indéfinie.

MINIMISER, v. a. (même étym.). Néol. Diminuer indéfiniment : *Minimiser le bonheur social*.

* **MINIMUM**, s. m. Il n'est pas exact de dire que ce mot ne s'emploie pas au pluriel, quelques personnes disent des *minimum* (sans *s*); d'autres des *minima*. V. plus haut le mot MINIMA.

* **MINISTÈRE**, s. m. Il y a aujourd'hui en France neuf ministères : *affaires étrangères*, *finances*, *guerre*, *marine*, *justice*, *intérieur*, *commerce et agriculture*, *travaux publics*, *instruction publique et cultes*. Il y a eu encore, sous l'empire, le *trésor*, la *secrétairerie d'État*, l'*administration de la guerre*; sous l'empire et la restauration, les *cultes*, la *police générale* (supprimée en 1818), et enfin sous la restauration, la *maison du roi*.

* **MINISTRE**, s. m. Chez les jésuites, dignitaire qui commandait en l'absence du général. — Titre que prenait aussi le supérieur général de l'ordre des cordeliers. — *Grand ministre*, général de l'ordre de la Trinité. — *Ministre des infirmes*, membre d'une congrégation fondée en 1584 pour le soulagement des malades, convertie en ordre religieux par Grégoire XIII, en 1591. — Lecteur, dans l'ancienne école de droit de Poitiers. Calvin avait été *ministre* (lecteur) à Poitiers. — Zool. *Ministre*, nom vulg. du gros bec d'Amérique.

MINISTRERIE, s f. Charge de supérieur chez les mathurins. — Nom par lequel on désignait l'école de droit de Poitiers.

* **MINIUM**, s. m. Substance pulvérulente et d'un rouge vif qui est un deutoxyde de plomb : il se trouve en Sibérie, en Westphalie et en Angleterre, et on l'obtient en Hollande, en Angleterre et en France, en transformant le plomb en massicot ou protoxyde de plomb, et en le chauffant assez pour le suroxyder.

MINNESÆNGER, s. m. (de l'all. *minne*, amour, *sænger*, chanteur). Nom qu'on donnait, au moyen âge aux troubadours allemands, qu'on appelle aussi *poëtes souabes*, à cause du dialecte qu'ils affectaient particulièrement. C'étaient tous des chevaliers sortis des plus hautes classes de la société, et ils faisaient un corps à part; en quoi ils différaient des *meistersængers*, qui leur succédèrent, et qui appartenaient à la bourgeoisie, et même aux classes inférieures. La plus brillante époque de l'existence des *minnesængers* est la fin du XII[e] siècle et le commencement du XIII[e]. En 1313, le chevalier Rudiger Von Manesse recueillit les chants de cent quarante *minnesængers*.

MINOA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville maritime de la Crète, servant de port à Lyctor. — Nom donné par Minos à la ville de *Macara*, en Sicile. On la nomma plus tard *Héraclée*.

MINOÏDE, n. patron. Il se dit de toutes les femmes de la famille de Minos : Ariane, Phèdre, etc.

MINORAT, s. m. Nom sous lequel on comprend les quatre ordres mineurs de l'Église. L'âge requis pour la collation du *minorat* est dix-huit ans.

MINORÉ, adj. et s. m. Qui a reçu le minorat ou les quatre ordres mineurs.

* **MINORITÉ**, s. f. *Recevoir de minorité*, c'était, dans l'ancien ordre de Malte, admettre des chevaliers, des chapelains, ou des servants d'armes, avant l'âge de seize ans révolus.

MINORCAIN, AINE, adj. et s. Géogr. Habitant de Minorque. — Qui appartient à Minorque. On écrit moins bien *Minorquin*, *quine*.

* **MINORQUE**, n. pr. f. Géogr. Une des îles Baléares, la plus orientale. 53 kil. sur 22. Pop. 44,000 hab. Ch.-l. Port-Mahon. Climat très-chaud. Grand commerce de cabotage.

* **MINOS**, n. pr. m. Temps hér. Il y a eu deux *Minos*, tous deux rois de Crète. Le premier, fils de Jupiter Astérius et d'Europe, fut le législateur des Crétois, et il mourut avec un tel renom de sagesse, de justice et d'impartialité, qu'on croit qu'il était devenu un des trois juges des enfers. Ce prince avait épousé Ida ou Itome, qui le rendit père de Lycaste. Celui-ci eut pour successeur son fils, le second *Minos*. — *Minos II* épousa Pasiphaé, fille de Perséis et du Soleil. Il en eut cinq enfants, trois fils : Androgée, Glaucus et Deucalion; et deux filles : Phèdre et Ariane. Ce fut sous son règne que naquit le fameux *Minotaure*. V. plus loin ce mot, et DÉDALE, au Dictionnaire. *Minos* fut tué par les filles de Cocalus, dans la Sicile, où il avait poursuivi Dédale, qu'il accusait d'avoir favorisé les amours de Pasiphaé.

* **MINOT**, s. m. Ancienne mesure de capacité, en usage à Paris et dans quelques autres villes de France. Elle était de la contenance de 39 lit. 2 centil., et servait spécialement pour les farines.

* **MINOTAURE**, s. m. Myth. Monstre né de Pasiphaé, femme du second Minos, et d'un taureau. On le représente ordinairement moitié homme et moitié taureau; mais d'après les peintures trouvées à Herculanum, les anciens lui donnaient tout le corps d'un homme et la tête seulement du taureau. Les Athéniens ayant tué Androgée, fils de Minos, celui-ci leur fit la guerre, et après les avoir vaincus, il les obligea à lui fournir tous les ans sept jeunes garçons et sept jeunes filles pour servir de pâture au *Minotaure*, qu'on nourrissait de chair humaine. Les Athéniens subirent pendant quatre ans cette loi honteuse; mais la cinquième année, Thésée, que le sort avait désigné pour victime, tua le *Minotaure*.

* **MINOTERIE**, s. f. (de *minot*, mesure de fa-

rine). Établissement où l'on prépare les farines destinées à l'exportation. On y prépare aussi les farines de qualité supérieure, qu'on appelle *farines de minot*. — *Faire la minoterie*, s'occuper du commerce des farines.

MINQUART, s. m. Bot. Arbre de la Guyane.

MINSK, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. d'un gouvernement de même nom, lequel a été formé de l'anc. Lithuanie. 2,000 hab. Archevêché grec. Évêché catholique. Gymnase. Sous le gouv. polonais, *Minsk* était ch.-l. d'un palatinat.

MINTHA, n. pr. f. Myth. Nom d'une nymphe plus communément appelée *Menthe*.

MINTURNATE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Minturnes.

* **MINTURNES**, n. pr. m. Géogr. anc. Ville du Latium, chez les Auronces, près de l'embouchure du Liris, qui la traversait et formait aux environs de vastes marais. Elle devint colonie romaine vers l'an 426 av. J. C. Ce fut dans les *marais de Minturnes* que Marius se cacha pour éviter les persécutions de Sylla. Une petite ville nommée *Trajetto* remplace auj. *Minturnes*.

MINU, s. m. Anc. législ. Déclaration et dénombrement que tout nouvel acquéreur devait donner à son seigneur, des héritages, rentes, etc. dont il avait fait l'acquisition.

MINUARTE, s. f. Bot. Genre de plantes caryophyllées, originaires d'Espagne.

MINUCIEN, IENNE, adj. Ant. rom. Nom qu'on donnait à deux portiques voisins du cirque de Flavinius, et qui avaient été construits par les soins du consul *Minucius*, vainqueur des Scordisques. — On appelait aussi *Minucienne* une partie de la voie Appienne et une porte de Rome qui était près du sacellum élevé en l'honneur de *Minucius Augurinus*, préfet de l'annone.

MINUER, v. a. Anc. prat. Écrire une minute : *Minuer un acte*.

* **MINUTE**, s. f. Peint. Subdivision de la tête humaine, d'après laquelle on règle les proportions que doit avoir une figure. — En architecture, on appelle *minute* la douzième, la dix-huitième ou la trentième partie du module. — En astronomie, si l'on emploie le système centigrade, la *minute* devient la centième partie du degré; mais en ce cas on l'appelle *minute centésimale*. — *Préfet des minutes*, à Rome, officier de la chancellerie romaine, chargé de la rédaction des minutes des décrets.

MINUTERIE, s. f. Partie du mouvement d'une pièce d'horlogerie destinée à indiquer les minutes. C'est cette partie du mécanisme qui fait tourner la grande aiguille.

MINUTEUR, s. m. Officier qui dresse les minutes de la chancellerie apostolique.

MINUTIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *minutus*, petit; *flos, oris*, fleur). Bot. Qui a de très-petites fleurs.

MINUTO, s. m. Division du *palmo* de Naples, mesure de longueur. Il faut 60 *minuti* pour un *palmo*.

MINYADE, n. patron. f. Temps hér. Nom commun des trois filles de Minyas : *Alcithoé, Leuconoé* et *Leucippe*. Ces trois sœurs s'étant moquées des fêtes de Bacchus, et refusant d'interrompre leurs travaux le jour des bacchanales, ce dieu leur inspira une manie furieuse, et elles déchirèrent Hippasus, fils de Leucippe. Aussitôt après elles furent changées en chauve-souris. On les appelle aussi *minyéides*, ou *filles de Minée*. — *Minyade*, s. m. Zool. Oursin de la Méditerranée.

MINYAS, n. pr. m. (pr. *minidee*). Temps hér. Fils de Chrysès, et roi d'Iolcos et d'Orchomène. Il était si riche que son opulence était passée en proverbe. Il eut trois filles et six fils; les trois filles furent désignées sous le nom commun de *Minyades* ou *Minyéides*. V. le mot précédent.

MINYEN, adj. et s. m. Ant. Nom donné aux habitants d'Iolcos en Thessalie, et à ceux d'Orchomène en Béotie, parce que ces deux villes avaient eu pour roi *Minyas*, fils de Chrysès. — On a pareillement appelé *Minyens* les Argonautes, parce que beaucoup d'entre eux étaient descendants de Minyas, et que Jason, leur chef, était natif d'Iolcos. — Enfin on désigna par le même nom de *Minyens*, les enfants qui naquirent du commerce momentané que les Argonautes avaient eu avec les femmes de Lemnos. Ces enfants, chassés par la suite de l'île de Lemnos par les Pélages, allèrent s'établir dans le Péloponèse et dans l'île de Calliste.

MINYTUS, n. pr. m. (pr. *minituce*). Temps hér. Un des fils de Niobé.

* **MIOCHE**, s. m. Terme du style fam., qui ne s'emploie que pour désigner un tout petit enfant.

MIOLÉ, s. m. Relat. Espèce d'hydromel dont il se fait une assez grande consommation dans quelques parties de la Russie.

MION, n. pr. m. Relat. Divinité du Japon, de l'ordre des Fotoques et des Camis.

* **MI-PARTI, IE**, adj. Blas. *Écu mi-parti*, celui qui est composé de deux autres écus occupant chacun la moitié du champ. Un *écu mi-parti* renfermait ordinairement les armes du mari et celles de la femme.

MIPLESETH, n. pr. m. Myth. Divinité que les Juifs allèrent adorer sur les hauts lieux; elle répondait, dit-on, au Priape des Romains. Quelques mythologues prétendent que *Mipleseth* était le dieu de la terreur.

* **MIQUELET**, s. m. Il ne se dit que des troupes légères espagnoles employées particulièrement dans les Pyrénées. Les *miquelets*, très-mal disciplinés, se conduisirent souvent en véritables bandits; on les a employés à faire le service de la gendarmerie, dont ils s'acquittèrent fort mal. Louis XIV, Louis XV, la république, Napoléon, ont tenté de former des corps de miquelets français.

MIQUELON, n. pr. f. Géogr. Nom de deux îlots qui forment, conjointement avec l'île de Saint-Pierre, un groupe au S. de Terre-Neuve, vis-à-vis l'entrée du golfe Saint-Laurent. C'est tout ce qui est resté à la France de ses possessions de l'Amérique du Nord. Les trois îles réunies ont 1,500 h., dont 600 n'y restent que pendant la pêche de la morue.

MIRABELLO, n. pr. m. Géogr. Village du royaume Lombardo-Vénitien, dans le gouvernement de Milan. Son église, fondée par Galéas Visconti, est regardée comme un des plus curieux monuments de l'Italie.

* **MIRACLE**, s. m. Prov. *Il n'est miracle que de vieux saints*, on ne doit placer sa confiance qu'en des hommes d'une vertu éprouvée. — *Cour des Miracles*, nom donné à Paris, et dans quelques autres villes de France, à des lieux où se réunissaient tous les mendiants de l'endroit. Ils formaient une sorte de communauté qui avait des statuts, des chefs, et même un roi. Ce lieu était ainsi nommé à cause des miracles qui s'y opéraient tous les soirs, car à l'heure de la retraite, on voyait arriver des boiteux, des aveugles, etc., qui jetaient leurs béquilles, recouvraient la vue, etc. — *Miracle*, au moyen âge, pièce de théâtre dans laquelle on représentait quelques événements de la vie d'un saint.

MIRAFRE, s. m. Zool. Genre d'oiseaux peu connus.

* **MIRAGE**, s. m. Phénomène d'optique qui consiste dans l'apparition lointaine d'un vaste amas d'eau, dans lequel on voit quelquefois les images renversées des arbres, des tours, des maisons, des rochers, etc. A mesure que le voyageur altéré s'avance vers ce lac fantastique, les eaux semblent reculer devant lui. L'espèce de mirage qui a lieu sur mer s'appelle *mirement*.

MIR-ALEM, s. m. Porte-étendard chez les Turcs.

MIRALET, s. m. Zool. Nom vulgaire d'une espèce de raie.

MIRAMBEAU, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Charente-Inférieure. 2,400 hab.

MIRAMOLIN, s. m. (corrupt. des mots *émir al moumenin*, émir ou prince des fidèles). Nom ridiculement forgé par les écrivains et les romanciers du moyen âge, pour désigner les califes de Cordoue.

* **MIRANDE**, n. pr. f. Géogr. Ville de France, sur la rive gauche de la Baise, ch.-l. d'arrond. du dép. du Gers. 3,000 hab. Elle fut fondée en 1289 par le comte d'Astarac, qui en fit le siége de sa seigneurie, et l'entoura de murs qui existent encore en partie.

* **MIRANDOLE** (la), n. pr. f. Géogr. Ville d'Italie, dans le duché de Modène, ancienne capitale d'un duché du même nom. 5,000 hab. Évêché. Soieries. — Le *duché de la Mirandole*, qui renfermait celui de Reggio, appartint d'abord à la famille des Pic, de laquelle est sorti Jean Pic de la Mirandole. Il passa plus tard à Charles-Quint, et fut vendu par Charles VI au duc de Modène.

MIRBÉLIE, s. f. Bot. Genre de plantes de l'Australie.

MIRDANG, s. m. Relat. Espèce de tambour en usage dans les Indes; il est de forme oblongue, renflée dans le milieu.

MIRE, s. m. Vieux mot qui était encore d'un fréquent usage au XVI[e] siècle, et qui signifiait médecin, apothicaire.

MIREBALAIS, n. pr. m. Géogr. anc. Contrée de France, comprise dans le Poitou. Cap. *Mirebeau*.

MIREBEAU, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, ancienne capitale du Mirebalais, auj. ch.-l. de canton du dép. de la Vienne. 2,600 hab. — Autre ville de France, ch.-l. de canton du dép. de la Côte-d'Or. 1,200 hab.

* **MIRECOURT**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Vosges, sur la rive gauche du Madon. 5,600 hab. Fabrique d'instruments de musique; dentelles.

MIREPOIX, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Ariège. 4,100 hab. Ancien évêché et cap. du marquisat de Mirepoix.

* se **MIRER**, v. pron. On dit d'un homme présomptueux, fier de sa bonne mine ou de ses beaux habits : *C'est un paon qui se mire dans sa queue*.

MIRES, s. f. pl. (du gr. Μοῖραι, Parques). Espèces de fées, de génies bienfaisants, que les Grecs modernes invoquent dans leurs nécessités, et qu'ils croient capables de les secourir efficacement. On fête la *visite des mires* le cinquième jour après la naissance de l'enfant.

MIRETTE, s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de campanule.

MIREUR, s. m. Instrument au moyen duquel les canonniers des côtes calculent la distance à laquelle les vaisseaux ennemis se trouvent de leurs batteries, et déterminent ainsi la hauteur à laquelle ils doivent mirer.

MIRI-ASKERI, s. m. Nom que les Turcs donnent à des soldats irréguliers qui forment dans leurs armées des corps de 1,000 hommes, mais qui ne s'engagent que pour un an.

MIRIFIQUEMENT, adv. D'une manière merveilleuse, admirable. Il ne se dit que fam. et iron.

MIRI-KIATIBI, s. m. Nom qui se donne en Turquie à un juge d'un tribunal fiscal.

MIRI-TELLAH-BASCHI, s. m. Nom des huissiers-priseurs de la ferme des receveurs publics, en Turquie.

MIRLIRO, s. m. Au jeu de l'hombre, rencontre de deux as noirs dans la même main. Si celui qui a le *mirliro* gagne le coup, il reçoit deux fiches; il les donne au contraire s'il perd.

MIRLIROT, s. m. Bot. Nom vulgaire du mélilot. — Fig. et pop. : *Dire des mirlirots*, se moquer.

MIR-LIVAH, s. m. Relat. Nom que les Turcs donnent à un gouverneur de province.

MIRME, s. m. Anc. mar. Bâtiment de petite dimension; chaloupe, etc.

* **MIRMILLON**, s. m. (du gr. μορμύλος ou μορμύρος, sorte de poisson de mer). Ant. Classe de gladiateurs armés à la gauloise, avec le bouclier dit *pelta*, qu'on opposait ordinairement aux *rétiaires* et aux *Thraces*.

MIR-MIRAN, s. m. En Turquie, gouverneur général d'une province ou livah. Le *mir-livah* est sous ses ordres.

MIRO, s. m. Mesure des liquides en usage à Venise. Elle vaut 15 litres 24 centilitres.

MIROB, s. m. Niche pratiquée dans les mosquées. On y enferme le Coran.

MIROBOLANT, adj. V. MYROBOLANT, au Compl.

* **MIROIR**, s. m. *Miroir magique*, miroir dans lequel, selon les astrologues, on pouvait voir ce qui se passait à une grande distance et même les événements futurs. — Constr. On appelle *miroir*, dans le parement d'une pierre, une cavité produite par un coup qui a pénétré trop profondément ou qui a fait partir un éclat de pierre trop considérable. — Archit. Ornement ovale qu'on taille dans les moulures concaves. — Pêche. Endroit de la rivière où l'eau paraît stagnante et offre une surface unie. — On appelle *pêche au miroir*, celle qui s'exécute en faisant briller dans un miroir l'image de la lune, ce qui attire le poisson dans les filets. — Chasse. Fiente des bécassines, qui fait reconnaître leur passage. — Bot. *Miroir de Vénus*, nom vulgaire d'une espèce de campanule. — *Miroir du temps*, nom vulgaire du mouron rouge. — Minér. *Miroir d'âne*, nom vulgaire du gypse laminaire. — Zool. *Miroir*, espèce de papillon de jour. — Marque colorée et brillante qu'on voit au bord de l'aile du canard. — En hydraul., on appelle *miroir* une pièce d'eau carrée. — Techn. Place d'une peau de chagrin où le grain n'est pas formé. — Hist. *Ordre du Miroir de la vierge Marie*, ordre de chevalerie établi en 1410 par Ferdinand III, roi de Castille, après une victoire signalée qu'il venait de remporter sur les Maures. — Féod. *Miroir de fief*, la branche aînée, la seule qui comptât dans la hiérarchie féodale.

MIROITAGE, s. m. Syn. de *miroitement*.

MIROITEMENT, s. m. Éclat que jette toute surface polie, lorsqu'elle est frappée par les rayons de lumière.

MIROITER, v. n. Réfléchir la lumière.

MIROUETTE, adj. des 2 g. Se dit d'un chat dont la robe noire offre quelques taches d'une nuance plus claire. V. MIROITÉ, au Dictionnaire.

MIRZAPOUR, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Calcutta, sur le Gange. 200,000 hab. Entrepôt considérable de soie.

* **MIS**, s. m. pl. Hist. Envoyés. V. MISSI-DOMINICI, au Complément.

* **MISANTHROPE**, s. m. Nom qu'on donnait à une espèce de voiture qu'on appelait aussi *désobligeante*, tellement étroite que deux personnes n'y pouvaient tenir. — On a aussi désigné par le même nom un jeu auquel on peut faire une partie tout seul, et que pour cette raison on nomme également *solitaire*.

MISANTHROPERIE, s. f. Mot qui s'emploie dans le style familier au lieu de *misanthropie*. M^{me} de Sévigné en a fait usage. Quelques personnes ont proposé *misanthropisme*, qui serait utile toutes les fois qu'il s'agirait d'une affectation ridicule de misanthropie.

MISARGYRIDÈS, n. pr. m. (du gr. μισέω, je hais; ἄργυρος, argent). Philol. Nom forgé ironiquement par Plaute pour désigner, dans sa comédie intitulée *Mostellaria*, un usurier qui hait l'argent.

* **MISCELLANÉES**, s. m. pl. (en lat. *miscellanea*, de *miscere*, mêler). Ant. rom. Spectacle composé de toutes sortes de jeux et de combats, se suivant sans aucun ordre.

MISCHNA, s. f. (pr. *mis-kna*) (mot hébr. qui signif. *tradition*). Véritable orthographe du mot que plusieurs dictionnaires écrivent *misna*. Recueil de toutes les traditions rabbiniques depuis Moïse. Il a été rédigé, suivant les juifs, dans le II^e siècle, mais beaucoup de savants le croient plus moderne. Il a servi de fondement au *Talmud* et en forme la première partie.

MISCHNAIOTH, s. m. (pr. *mis-knaiote*). Philol. Livre hébreu publié, suivant les uns, au II^e siècle, et suivant les autres au VI^e, par Juda le saint ou Jehuda Hakados, et contenant toutes les traditions des Juifs. C'est la même chose que la *Mischna*.

MISCHNIQUE, adj. des 2 g. (pr. *mis-knique*). Se dit d'une classe d'écrivains hébraïques qui ont recueilli toutes les traditions ou qui ont écrit sur elles.

MISCIE, s. f. Anc. cout. Forme vicieuse pour *missie*. V. ce mot, au Complément.

MISCODÈRE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

MISCOPHE, s. m. Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

* **MISE**, s. f. En jurispr., on appelle *mise en cause* l'acte par lequel on appelle une personne dans un procès déjà commencé : *Demander, ordonner la mise en cause d'un gérant.* — *Mise en demeure*, sommation à un débiteur de faire ce dont il est tenu; ce n'est qu'après cet acte qu'on peut contraindre par voie d'exécution. — *Mise à prix*, déclaration qui est faite en annonçant une vente, que l'objet dont il s'agit sera vendu sur la somme de... Cette somme est ordinairement celle à laquelle a été estimée la chose à vendre, soit judiciairement, soit par le vendeur lui-même, si la vente est volontaire. — *Mise en délibéré*, jugement qui ordonne que le jugement à intervenir sera rendu après délibération entre les juges. — *Mise de fait*, se disait dans quelques coutumes de la prise de possession d'un héritage ordonnée par jugement. — *Frais et mise d'exécution*, frais avancés par celui qui a obtenu un jugement pour contraindre la partie condamnée à l'exécuter. — T. milit. *Mise en subsistance*, situation d'un militaire qui, se trouvant éloigné de son corps, est momentanément attaché à un autre corps, sous le rapport administratif seulement. — Mus. *Mise de voix*, tenue de la voix sur une des notes les plus sonores du diapason, en commençant par le pianissimo et allant crescendo jusqu'au forte, puis revenant du forte au pianissimo par une gradation contraire. — Constr. *Mise en ligne*, manière de construire un mur en se guidant sur des cordeaux tendus. — Techn. *Mise*, dans les savonneries, bassin carré qui reçoit le savon lorsqu'il est cuit et dans lequel on le laisse refroidir. — Sorte d'entonnoir par lequel on verse la moutarde dans le moulin.

MISÉ, n. pr. f. Myth. Mère de Bacchus, selon Orphée, sans doute la même que Proserpine. On lui donne les deux sexes.

MISÉLIE, s. f. Zool. Genre d'insectes lépidoptères.

MISÈNE, adj. et s. m. Géogr. anc. Promontoire de la Campanie, au S. de Baies, ainsi nommé parce que *Misène*, fils d'Éole et compagnon d'Énée, habile joueur de trompette, ayant osé défier les tritons près de cette côte, ceux-ci produisirent une tempête où Misène périt. Plus tard une ville s'éleva au même lieu; elle fut aussi appelée *Misène*.

* **MISÈRE**, s. f. On appelle vulg. *lit de misère*, le lit sur lequel on place les femmes en couches. — Au boston, quand on a un jeu à ne pas faire de levée, on demande *misère*, c'est-à-dire on déclare qu'on entend ne faire aucune levée. Les trois autres joueurs, réunis alors contre le *joueur de misère*, cherchent à le faire perdre en l'obligeant à faire quelque levée. — On appelle *misère sur table*, celle qu'on demande lorsqu'on a un jeu tel qu'il n'est pas possible qu'on soit contraint à faire une levée. — *Misère*, n. pr. f. Divinité allégorique, fille de l'Érèbe et de la Nuit.

* **MISERERE**, s. m. (pr. *miséréré*). On dit prov. et fam. d'un homme qu'on a beaucoup maltraité, qu'on lui en a donné *depuis miserere jusqu'à vitulos*; *miserere* est le premier mot et *vitulos* le dernier du psaume cinquantième, quatrième des sept psaumes de la pénitence. C'est une allusion à l'usage monastique de réciter ce psaume pendant que les religieux se donnaient la discipline. — Mus. *Miserere*, composition sur les paroles de ce psaume.

* **MISÉRICORDE**, s. f. (en lat. *misericordia*, de *miser*, *miseri*, malheureux; *cor*, *cordis*, cœur). Chez les chartreux, on donne ce nom au repas que font ces religieux une fois par semaine, et qui ne consiste qu'en un morceau de pain et un peu d'huile. — Dans d'autres communautés, on appelle ainsi une mesure de vin plus grande qu'à l'ordinaire, qu'on accorde aux religieux les jours solennels. — Dans quelques monastères, on entend par *miséricorde* tantôt la salle où l'on reçoit les hôtes, tantôt le vestiaire des religieux. — Quand le prieur d'un monastère désire rentrer dans la classe ordinaire des religieux, on dit qu'*il demande miséricorde*. — *Religieuses de Notre-Dame de Miséricorde*, religieuses qui faisaient vœu particulier de recevoir sans dot les filles de qualité qui ne pouvaient entrer dans d'autres ordres. — Liturg. *Dimanche de Miséricorde*, le deuxième dimanche après Pâques, parce que l'introït commence par le mot *misericordia*.

* **MISGURN**, s. m. Zool. Genre établi pour la cobite ou loche des étangs.

MISITE, s. m. Zool. Genre de coquilles univalves.

MISKAL, s. m. Monnaie d'or de Maroc. On dit aussi *mitkal*.

* **MISNA**, s. f. V. MISCHNA, au Complément.

* **MISNIE**, n. pr. f. Géogr. Province de la Saxe, entre le duché de Saxe, la Bohême, la Lusace et la Thuringe, ancien margraviat, établi par Henri l'Oiseleur. 336,000 hab. Ch.-l. Dresde, capitale de tout le royaume.

MISOCAMPE, s. m. (du gr. μῖσος, haine; κάμπη, chenille). Zool. Genre d'insectes hyménoptères qui vivent en parasites sur les larves de plusieurs insectes.

MISOGAMIE, s. f. (du gr. μῖσος, haine; γάμος, mariage). Aversion qu'on a ou qu'on feint d'avoir pour le mariage.

MISOLAMPE, s. m. (du gr. μῖσος, haine; λαμπὰς, flambeau). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

MISOLOGIE, s. f. Aversion pour toute discussion régulière, haine de tout raisonnement. V. le mot suivant.

MISOLOGUE, s. m. (du gr. μῖσος, haine, et non pas ennemi; λόγος, raison). Celui qui hait la raison, l'art de raisonner. Ce mot est à la vérité peu usité, mais il a été nécessaire de l'employer pour traduire un passage du *Phédon* de Platon, où il se trouve.

MISON, s. m. Relat. Boisson des Chinois, faite avec des choux salés et fermentés.

MISOPOLÈME, s. m. (en gr. μισοπόλεμος, de μισέω, je hais; πόλεμος, guerre). Celui qui hait la guerre. C'est le titre d'un poëme contre la guerre, composé par du Verdier.

MISOPSYCHIE, s. f. (du gr. μῖσος, haine; ψυχή, vie). Dégoût de la vie.

MISOR, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Amynus et père de Taaut ou Thaut des Égyptiens.

MISPIKEL, s. m. Minér. Substance métallique qu'on nomme aussi *fer arsenical*.

MISQUE, s. m. Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

MISR, n. pr. m. Nom que les Arabes ont donné à l'Égypte : *Terre de Misr*.

MISRAÏM, n. pr. m. Hist. sainte. Fils ou petit-fils de Cham, qui le premier vint s'établir en Égypte, d'où ce pays fut appelé *terre de Misraïm*, et par les Arabes *Misr*.

MISSI-DOMINICI, s. m. pl. (mots lat. qui signif. *envoyés du maître*). Hist. Nom par lequel on désignait des commissaires royaux envoyés dans les provinces, sous les rois de la deuxième race. Ils étaient investis de grands pouvoirs, avaient le droit d'informer sur la conduite des comtes et des juges, de les destituer, de les confirmer, de prononcer sur toutes les causes d'appel dévolues au roi. Dans la suite, on les appela *mis-royaux*, et plus tard ils furent remplacés par les *intendants*.

MISSIE, s. f. Juridiction d'un des *missi-dominici*, étendue de pays dans laquelle il pouvait agir. Il paraît par un capitulaire de Charles le Chauve, de l'an 853, qu'il avait divisé son royaume en douze *missies*, et nommé douze *mis-royaux*.

MISSILE, adj. des 2 g. (en lat. *missilis*). Ant. Qui peut être lancé, projectile. *Armes missiles*, armes de jet. — *Missiles*, s. m. pl. (sous-entendu *nummi*, écus). Argent qu'on jetait au peuple au couronnement des empereurs. On enveloppait les pièces d'argent ou de monnaie dans des morceaux de drap, afin qu'en tombant elles ne fissent du mal à personne; c'est ce qu'on appelait *épicombes*. Quelquefois, au lieu d'argent, on distribuait des oiseaux, des noix, des dattes, des figues et des dés, marqués chacun d'un numéro ou d'un signe. En se présentant ensuite aux bureaux de distribution, le porteur pouvait obtenir les objets marqués sur les dés.

MISSINIPI, s. m. Géogr. Fleuve de l'Amérique du Nord, Nouvelle-Bretagne; il sort du lac de l'Ile-à-Crosse, et se jette dans la baie d'Hudson après un cours de 1,200 kil.

* **MISSION**, s. f. Ant. *Honnête mission*, congé honorable qu'on accordait à un soldat. — *Mission*, établissement formé dans les pays lointains, dans les îles de la mer du Sud, en Amérique, etc., par des missionnaires chrétiens, qui sont parvenus à réunir des peuplades sauvages, à les civiliser et à les diriger. La plus célèbre de toutes les *missions* était celle que les jésuites avaient fondée au Paraguay.

* **MISSISSIPI**, n. pr. m. (en langue indienne *Meschacébé*). Géogr. Grand fleuve de l'Amérique du Nord, sort du lac Leech, traverse les États-Unis du N. au S., et se jette dans le golfe du Mexique par plusieurs embouchures, au-dessous de la Nouvelle-Orléans. Longueur totale, y compris les détours, 6,000 kil. La largeur moyenne du *Mississipi* est de 1,500 à 2,200 mètres. — *Mississipi*, un des États-Unis de l'Amérique du Nord. Pop. 300,000 hab. Cap. Jackson. Climat doux, sol productif. Industrie en progrès. La France a possédé cette contrée jusqu'en 1763. — *Compagnie du Mississipi*, société commerciale fondée en France en 1716, par l'Écossais Law, et dont les actions reposaient sur l'exploitation du sol de la Louisiane. Cette société promettait d'immenses bénéfices; quelques agioteurs firent en peu de jours de grandes fortunes, mais beaucoup de familles s'y ruinèrent complètement.

MISSISSIPIEN, **IENNE**, adj. et s. Géogr. Habitant de l'État du Mississipi. — Qui concerne cet État, ses habitants ou le fleuve. — Pendant le système de Law, on appela de ce nom les agioteurs qui spéculaient sur les actions de la compagnie du Mississipi.

MISSOLONGHI, n. pr. m. Géogr. Ville de l'État de Grèce, dans la Hellade occidentale, en face de Céphalonie. Cette ville s'est rendue célèbre par les trois siéges qu'elle a soutenus contre les Turcs. En 1822 et 1823, elle triompha de tous les efforts des assiégeants; mais en 1825, Reschid-Pacha pénétra dans la place après quarante jours de bombardement. Noto-Botzaris, qui en était gouverneur, se fit sauter avec les siens.

MISSOURI, n. pr. m. Géogr. Grande rivière de l'Amérique du Nord, naît dans les monts Rocheux et se joint au Mississipi, après un cours de plus de 7,000 kil. — *L'État de Missouri*, un des États-Unis de l'Amérique du Nord, s'étend des deux côtés du Missouri. Pop. 240,190 hab. Ch.-l. Jefferson.

* **MISTIC**, s. m. Mar. Bâtiment de petite dimension portant des vergues et du port de 80 tonneaux. On s'en sert en Espagne et en Portugal et dans le Levant. On dit aussi *mistique*.

* **MISTIGRI**, n. pr. m. Nom fam. et pop. d'un chat.

MISTIL-TEINN, s. m. Nom par lequel les Celtes désignaient le gui de chêne.

MISTRA, n. pr. f. Géogr. Ville de l'État de Grèce, dans la Laconie, sur le Vasilipotamo (l'anc. Eurotas). 2,000 hab. On en comptait 12,000 avant la guerre de l'indépendance. Sous les Turcs, *Mistra* était le ch.-l. d'un livah. On dit aussi *Misitra*.

* **MISTRAL**, s. m. (du bas lat. *magistralis*). Nom que l'on donne en Provence, non pas à tout vent violent de mer, mais seulement au vent du N.-O., le maëstro des Italiens modernes. Il souffle ordinairement tout l'hiver dans les mers du Levant et même dans les golfes de Lyon et de Gênes, et devient surtout impétueux après les pluies d'orage. — Anc. cout. *Mistral*, espèce de prévôt ou percepteur des redevances dues au seigneur, et chargé de veiller aux intérêts de ce dernier.

MISTRALIE, s. f. Anc. cout. Charge de mistral, bailli ou percepteur.

MISTRE, s. m. (du lat. *magister*, maître). Anc. lég. Nom qu'on donnait autrefois à l'exécuteur des hautes œuvres.

MITAILLE, s. f. Vieux mot qui s'employait quelquefois pour *ferraille* ou *mitraille*. C'était aussi le nom d'une ancienne monnaie de cuivre qui avait cours en France.

MITANIER, s. m. Anc. cout. Fermier, métayer. Ce mot et *mitan*, d'où il dérive, se retrouvent dans presque tous les patois de France, et particulièrement dans le languedocien.

MITCHELLE, s. f. Bot. Petit arbuste de la Virginie, famille des rubiacées.

* **MITE**, s. f. Zool. Genre d'insectes aptères renfermant un grand nombre d'espèces, et rongeant non-seulement le fromage, mais les plumes, les étoffes, les fourrures, etc.

MITÉ, ÉE, adj. Piqué des vers qu'on appelle mites : *Fourrure mitée*.

MITELLE, s. f. (en lat. *mitella*). Ant. rom. Espèce de bonnet qui s'attachait sous le menton, plus spécialement réservé aux femmes; toutefois les hommes de la campagne portaient aussi la *mitelle*. Les Romains tenaient ce genre de coiffure des Phrygiens.

MI-TERME (À), loc. adv. Qui signifie : à l'époque où il y aura un demi-terme. Dans les locations au-dessous de 400 francs, *on peut donner congé à mi-terme; je délogerai à mi-terme, si je trouve quelqu'un qui veuille se charger du demi-terme*. On voit par ce dernier exemple que *à mi-terme* tient la place d'un adverbe, et que *demi-terme* est un subst. masc. On ne doit jamais substituer l'un à l'autre et dire, *déloger à demi-terme* ni *payer un mi-terme*. — Les sages-femmes appellent *terme* un intervalle de trois mois; ainsi quand elles disent qu'une femme est accouchée à *mi-terme*, elles ne veulent pas dire au milieu du cinquième mois, mais au milieu du terme de trois mois dans lequel se trouvait la femme accouchée, c'est-à-dire au milieu du second, du cinquième ou du huitième mois de la grossesse.

MITG, n. pr. m. Relat. Nom que les Kamchadales donnent au dieu de la mer.

MITHAMA, n. pr. m. Le génie du bien, suivant les basilidiens, secte de gnostiques.

MITHODIS, n. pr. m. Myth. Un des trois dieux inférieurs des Cimbres, dans lequel il ne faut voir très-probablement que le magicien Mithothin, qui, pendant les dix ans que dura l'absence d'Odin, se fit rendre les honneurs divins.

* **MITHRAS**, n. pr. m. Myth. Divinité des anciens Perses, le soleil, l'Hélios des Grecs, l'Osiris des Égyptiens. Quelquefois c'est la planète que nous appelons Vénus. Les Grecs et les Romains ont toujours confondu *Mithras* avec le soleil; Hérodote seul, dans l'antiquité, a prétendu que Mithras était l'Amour. Le culte de *Mithras* fut apporté à Rome vers l'an 66 av. l'ère chrétienne, mais il y fut proscrit vers la fin du IV^e siècle. *Mithras* était représenté coiffé d'un bonnet phrygien, couvert d'une tunique et d'un manteau, appuyant le genou sur un taureau renversé qu'il égorge; symbole de la force du Soleil au moment où il entre dans le signe du Taureau. On dit aussi *Mithra*, mais il ne faut point faire de ce dieu, comme on l'a fait au Dictionnaire, une déesse de l'amour. V. MITRA, au Complément.

MITHRIACISME, s. m. Ant. Culte de Mithras.

* **MITHRIAQUE**, adj. des 2 g. Ant. Qui concerne le culte de Mithras. — *Antre mithriaque*, grotte ou caverne voisine d'Alexandrie d'Égypte, consacrée au culte de Mithras. — *Mithriaques*, s. f. pl. A Rome, fêtes et mystères de Mithras. — *Mithriaque*, s. m. Initié à ces mystères; il devait avoir passé par des épreuves, souvent très-dangereuses.

MITHRIDATIQUE, adj. des 2 g. Hist. rom. Qui concerne Mithridate VI, dit *Eupator*, roi du Pont, et principalement les trois guerres que ce prince soutint contre Rome. Ces guerres eurent lieu depuis l'an 88 av. J. C. jusqu'à l'an 64.

MITIGÉ, s. m. Au temps de la fronde, désignation de ceux qui montraient des opinions modérées, qui cherchaient à concilier les Mazarins et les frondeurs. — *Luthériens mitigés*, secte luthérienne qui se rapprochait beaucoup du catholicisme.

MITKAL, s. m. Poids et monnaie en usage dans beaucoup de contrées de l'Orient. C'est particulièrement un petit poids algérien de 24 grains du pays, équivalant à 4 gramm. 67 centigr. A Tripoli, on l'appelle *metical*, et il vaut 4 gramm. 77 centigr. — C'est encore une monnaie de compte employée à Maroc; elle vaut 3 fr. 96 cent. de notre monnaie. On dit aussi *mitkul*.

* **MITONNER**, v. a. Chez les peintres en émail, faire cuire lentement la couleur à l'entrée du fourneau de réverbère. — *Mitonner*, s'est dit, à la fin du XVII^e siècle, pour amuser quelqu'un en lui faisant des contes : *Elle nous mitonne donc*, dit madame de Sévigné, *en nous parlant d'une île verte*.

MITONNIER, s. m. Nom que prenaient, dans leurs statuts, les marchands bonnetiers qui fabriquaient les mitaines et les mitons.

MITRA, n. pr. f. Myth. Suivant quelques mithographes, c'était la Vénus Uranie des anciens Perses. Cette déesse a peut-être été imaginée par des modernes, parce que la planète Vénus est quelquefois considérée comme étant le dieu *Mithras* ou *Mithra*. Dans tous les cas, il ne faut pas confondre *Mitra* avec *Mithràs*. V. plus haut le mot MITHRAS.

MITRAIRE, s. f. Plante du Chili.

MITRASACME, s. f. (du gr. μίτρα, mitre; ἄχμη, sommet). Bot. Genre de plante de l'Australie.

* **MITRE**, s. f. Ornement pontifical que les évêques, les archevêques et les cardinaux portent sur leurs têtes dans les cérémonies publiques ou lorsqu'ils officient solennellement. C'est un bonnet rond pointu et fendu dans le haut, avec deux fanons qui descendent sur les épaules. Les abbés à qui le droit de porter la mitre avait été concédé étaient tenus de la porter tournée de profil, de sorte que les faces regardassent les deux épaules; ils portaient en outre la crosse tournée en dedans. — Zool. Genre de mollusques confondues mal à propos avec les *volutes*. Les mitres ont l'apparence d'une petite tour à sommet pointu. — Bot. Chapeau épais, arrondi et plissé de certains champignons. — Métrol. Mesure en usage à Tunis pour les liquides. Six *mitres* et demi forment une millerolle de Marseille. — Les couteliers appellent ainsi un petit rebord qui s'aplatit sur le manche.

MITRÉOLE, s. f. Bot. Plante de l'Amérique du Nord, famille des gentianées.

MITRIFORME, adj. des 2 g. Qui a la forme d'une mitre.

MITROUILLET, s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la gesse.

MITRULE, s. f. Bot. Genre de champignons qui ont quelque ressemblance de forme avec une petite mitre.

MITRULIN, INE, adj. et s. m. Bot. Qui ressemble à la *mitrule*. — MITRULINS, s. m. pl. Tribu de champignons.

MITTAU, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de Courlande, autrefois résidence des ducs de ce pays. 23,000 h. Le comte de Lowenhaupt, avec 7,000 Suédois, y défit complètement en 1705 une armée russe. Louis XVIII y a séjourné plusieurs années pendant l'émigration.

MITTENDAIRE, s. m. (en lat. *mittendarius*, de *mittere*, envoyer). Ant. Officier que les empereurs romains envoyaient dans les provinces pour lever les impôts.

* **MITYLÈNE**, n. pr. f. Temps hér. Fils de Macarée, et fondateur de la ville qui porte son nom dans l'île de Lesbos. Cette ville, autrefois riche, populeuse et puissante, patrie de Sapho, d'Alcée, n'offre plus que des ruines auprès desquelles s'élève la ville moderne de *Métélin*, ou *Castro*.

MITYLÉNIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de l'ancienne Mitylène. Il ne faut pas écrire *mytilénien*, comme cela se voit dans quelques dictionnaires, quoique cette orthographe soit appuyée par une médaille unique portant pour exergue Μυτιλήναιων.

* **MITYLÉNIES**, s. f. pl. Ant. gr. Fêtes en l'honneur d'Apollon, célébrées à Mitylène, dans l'île de Lesbos.

* **MIURE**, adj. des 2 g. (du gr. μείουρος, de μείων, moindre, plus petit, et de οὐρὰ, queue). Littér. anc. Se dit d'un vers grec ou latin dont le dernier pied est en quelque sorte écourté, plus petit, c'est-à-dire qu'il n'a pas tout ce qu'il devrait avoir, comme, par exemple, un vers hexamètre qui serait terminé par un ïambe au lieu de l'être par un spondée. On écrit aussi, soit dans le sens médical donné au Dictionnaire, soit dans l'acception grammaticale donnée ici : *Myure*, mot qui, par l'orthographe et l'étymologie, diffère de *miure*, bien qu'il lui ressemble par le son et la signification. V. MYURE, au Complément.

MIXIS, s. f. (du gr. μίξις, mélange). Mus. anc. Partie de la mélopée des Grecs, qui enseignait l'art de combiner les modes et les intervalles.

MIXO-LYDIEN, adj. et s. m. Nom d'un des modes de la musique grecque, qu'on appelait aussi *milésien* ou *hyperdorien*.

* **MIXTE**, adj. des 2 g. *Mode mixte*, dans le plain-chant, se dit des chants qui, dans leurs cours, excèdent l'octave, passant d'un mode dans un autre, de l'authente dans le plagal, ou réciproquement. — On a proposé de nommer *mode mixte*, dans la musique moderne, un mode que l'on considérait comme tenant du majeur et du mineur. — *Mathématiques mixtes*, partie de cette science qui se fonde sur quelques principes incontestables de physique. On dit aussi : *Sciences physico-mathématiques*. — La *proportion mixte*, dont la définition est assez obscure, n'est d'aucune utilité, attendu qu'il n'en peut exister qu'une seule; en effet, 4 et 2 sont les seuls nombres entiers dont le rapport égale la différence : $\frac{4}{2} = 4 - 2$. — Dans quelques communautés religieuses, on appelait *mixte* un verre d'eau et de vin que prenait le lecteur avant de commencer.

MIXTÈQUE, adj. et s. m. Nom d'un ancien peuple indien qui habite l'État d'Oaxaca, dans le Mexique.

MIXTIBINAIRE, adj. des 2 g. Minér. Se dit d'un crystal produit par un décroissement mixte et un autre décroissement qui se fait par deux rangées. Si outre le décroissement mixte il y a deux décroissements par une seule rangée, il sera *mixtibisunitaire*; un décroissement par trois rangées, *mixtiternaire*; enfin, si au décroissement mixte s'ajoute un autre décroissement pour une rangée, plus un autre encore pour deux rangées, il sera *mixtiunibinaire*.

MIYACO, n. pr. m. V. MÉACO, au Compl.

MIZAN, s. m. En Turquie, droit de douane qui se prélève principalement sur la soie et sur la cochenille.

MLECTCHA, s. m. (littéral., *barbare, sans caste*). Nom que les Indous donnent à tout individu qui n'est pas né dans l'Inde. On trouve déjà ce mot employé par Manou, dans ses lois; il désigne des peuples qui habitaient les frontières de l'Inde.

MN. Chim. Abréviation signifiant *manganèse*.

MNASINUS, n. pr. m. (pr. *mnazinuce*). Temps hér. Fils de Pollux et de Phœbé.

MNASYLE, n. pr. m. Myth. Nom d'un jeune satyre.

MNÉMÉ, n. pr. f. (en gr. μνήμη). La mémoire personnifiée. Une des anciennes Muses, avec *Mélété* et *Aédé*.

MNÉMÉCÉPHALIQUE, s. m. (du gr. μνήμη, mémoire; κεφαλή, tête). Nom appliqué à de prétendus médicaments propres à fortifier ou conserver la mémoire.

MNÉMIDÉ, ÉE, adj. et s. m. Zool. Qui ressemble à la mnémie. — MNÉMIDÉS, s. m. pl. Famille d'acalèphes.

MNÉMIE, s. f. Zool. Genre d'acalèphes.

MNÉMONIDE, n. patron. Myth. On désigne souvent ainsi les Muses.

* **MNÉMOSYNE**, n. pr. f. Myth. Fille du Ciel et de la Terre, sœur de Saturne et de Rhée. Jupiter, prenant la forme d'une bergère, la séduisit et la rendit mère des neuf Muses. On attribuait à *Mnémosyne* l'invention du raisonnement et l'honneur d'avoir imposé à chaque chose et à chaque animal des noms convenables et caractéristiques. — s. m. Zool. Espèce de papillon.

MNÉMOSYNIDE, n. patron. f. Myth. Fille de Mnémosyne; surnom des Muses.

* **MNÉMOTECHNIE**, s. f. (pr. *mnémoteknie*) (du gr. μνήμη, mémoire; τέχνη, art). Art de développer et de fortifier la mémoire. Les anciens en avaient quelque idée, puisqu'ils en at-

tribuaient l'invention au poète Simonide; seulement, au lieu de l'appeler comme nous, ils lui donnaient le nom de *Mnémonique*.

MNÈNE, s. m. Relat. Ganga, ou prêtre des habitants du Congo.

MNÉSYMAQUE, n. pr. f. Temps hér. Fille de Déramène et esclave d'Eurytion; elle fut délivrée par Hercule.

MNÉSINOÉ, n. pr. f. Temps hér. Un des noms de Léda.

MNÉSITHÉON, s. m. Bot. Genre de plantes corymbifères de la Louisiane.

MNESTHÉE, n. pr. m. Temps hér. Troyen, fils de Clytius, descendant d'Assaracus, remporta le second prix de la course navale et de l'arc aux jeux donnés en Sicile, à l'occasion de la mort d'Anchise.

MNESTHÈS, n. pr. m. Temps hér. Guerrier grec tué par Hector.

MNESTHO, n. pr. f. Myth. Une des Océanides.

MNESTOTHÉLÉ, ÉE, adj. (du gr. μνηστὸς, marié; θηλὴ, mamelon). Bot. Se dit d'une fleur qui contient un ovaire et un organe mâle.

MNESTRA, n. pr. f. Temps hér. Une des Danaïdes, femme d'Égius. — s. m. Zool. Nom d'un papillon.

MNÉSUS, n. pr. m. (pr. *mnézuce*). Temps hér. Guerrier troyen tué par Achille.

MNÉVIS, n. pr. m. (pr. *mnévice*). Ant. Taureau consacré au soleil qu'on nourrissait avec soin dans Héliopolis. On le regardait comme l'emblème, la représentation d'Osiris.

MNIARE, s. m. Bot. Genre de plantes de l'Australie.

MNIONOÏDÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à la *mnie* ou *mnion*. — MNIONOÏDÉES, s. f. pl. Famille de mousses et d'algues marines.

MNIOTILLE, s. m. Zool. Oiseau d'Amérique, qui est une espèce de grimpereau.

MO. Chim. Abréviation qui signifie *molybdène*.

* **MOAB**, n. pr. m. Hist. sainte. Fils incestueux d'une des filles de Loth.—*Terre* ou *pays de Moab*, *Moabitide*, *plaines de Moab*, noms divers par lesquels on a désigné le pays habité par les Moabites.

* **MOABITE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui habitait la Moabitide. Les *Moabites* furent souvent en guerre avec les juifs, qui finirent par les subjuguer. Ils étaient idolâtres. *Ar* ou *Aréopolis* était le nom de leur capitale, qui avait d'abord porté celui de *Rabbath-Moab*.

MOABITIDE, n. pr. f. Géogr. anc. Pays des Moabites, petite contrée entre le torrent d'Arnon, l'Arabie Pétrée, le désert, le pays des Madianites et le lac Asphaltite.

MOANZI, n. pr. m. Relat. Lieu du royaume du Congo, très-vénéré par les habitants, qui s'y rendent de toutes parts en pèlerinage, pour y adorer un de leurs plus célèbres mokissos. Le *mokisso de Moanzi* est un grand vase enfoui dans la terre.

MOBED, s. m. Nom donné par Zoroastre aux mages du deuxième ordre. — Les *mobeds* pouvaient seuls entrer dans l'*Atech-gah*, lieu où brûlait le feu sacré qu'ils étaient chargés d'entretenir.

MOBIL, s. m. Anc. cout. Avantage que la femme accordait à son mari, sur la dot, pour l'aider à soutenir les charges du mariage.

* **MOBILE**, adj. des 2 g. Hist. On a donné particulièrement le nom de *garde nationale mobile* à une milice créée par le gouvernement provisoire, après la révolution de février 1848, et qui se composait surtout de jeunes ouvriers parisiens. Dans les journées de juin, les gardes nationaux mobiles se rallièrent à la troupe de ligne et à la grande majorité de la garde nationale de Paris. Peu de temps après, ils furent, ou licenciés, ou incorporés dans l'armée. On disait absol., mais pop. : *les mobiles; un mobile*. — *Le premier mobile*, selon les anciens astronomes, mouvement imprimé au ciel de crystal qui enveloppait tous les autres et leur communiquait le même mouvement. Ce ciel imaginaire lui-même était appelé aussi *le premier mobile*. — *Cordes mobiles* ou *sons mobiles*, dans la musique des Grecs, les deux cordes moyennes de chaque tétracorde. — Dans la grammaire hébraïque, *lettres mobiles*, celles qui font entendre le son propre à l'organe auquel elles appartiennent. A l'exception du *yod*, du *vau*, du *hé* et de l'*alef*, qui sont fréquemment des lettres quiescentes, toutes les lettres hébraïques sont *mobiles*. — Chron. *Fêtes mobiles*, celles qui n'arrivent pas tous les ans le même jour du mois, et se trouvent même quelquefois dans un autre mois. Cette mobilité de quelques fêtes tient à leur liaison avec Pâques, fête que l'Église a fixée au premier dimanche qui suit la première pleine lune venant après l'équinoxe du printemps; or, l'équinoxe ayant lieu le 21 ou 22 mars, il arrive quelquefois que la pleine lune précède d'un jour ou deux seulement cet équinoxe, et dans ce cas, il faut attendre la fin de cette lunaison et le commencement de l'autre pour pouvoir arriver à la première pleine lune postérieure à l'équinoxe, ce qui peut porter Pâques à un grand mois après le 22 mars. Quelquefois, au contraire, la pleine lune a lieu deux ou trois jours après l'équinoxe, et si elle arrive à la fin de la semaine, il se trouve que Pâques peut avoir lieu dès la fin de mars. La *septuagésime*, la *sexagésime*, la *quinquagésime* et les *Cendres*, qui précèdent Pâques; l'*Ascension*, la *Pentecôte*, la *Trinité*, la *Fête-Dieu*, qui viennent après, à une distance constamment égale, suivent le même mouvement et sont, comme Pâques, des *fêtes mobiles*.—Géogr. *Mobile*, n. pr. f. Rivière des États-Unis, qui se forme par la réunion de plusieurs cours d'eau dans l'État d'Alabama, depuis cette jonction jusqu'à son embouchure dans la baie *Mobile*, au-dessous de la ville qui porte aussi le même nom de *Mobile*. Le cours de la rivière n'est que de 80 kil., quoique l'abondance de ses eaux soit considérable et qu'elle se divise en plusieurs branches, dont une seule garde le nom de *Mobile*. La ville, nouvellement bâtie, a déjà 10,000 hab.

MOBILICORNE, adj. des 2 g. Zool. Qui a les cornes mobiles.

MOBILISABLE, adj. des 2 g. Qui peut être aisément mobilisé.

MOBULAR, s. m. Zool. Espèce de raie.

* **MOCADE**, s. f. Nom qui se donne souvent à l'étoffe qu'on appelle *moquette*.

MOCCUS, adj. m. (peut-être du grec μῶχος, moqueur). Ant. Épithète donnée à Mercure, et connue seulement par une inscription : *Deo Mercurio Mocco*.

MOCHLOS, s. m. (pr. *moklôce*) (du gr. μοχλὸς, levier). Astr. Un des noms de la constellation de la Balance.

MOCINNE, s. f. Bot. Genre de plantes corymbifères du Mexique.

* **MODAL, ALE**, adj. En jurispr., surnom des clauses qui se rapportent à la manière de faire quelque chose, d'exécuter une condition, de se conformer aux dispositions d'un contrat. — Mus. *Notes modales*, qui indiquent le mode, majeur ou mineur. Ces notes sont la tierce et la sixte.

* **MODALITÉ**, s. f. Mus. Indication du mode dans lequel se trouve un morceau. La *modalité* doit être fortement indiquée, au moins par l'accompagnement.

* **MODE**, s. m. En gramm., forme que prend la terminaison d'un verbe, pour exprimer les différentes manières dont l'action de ce verbe s'exerce. La langue française a cinq modes : *indicatif*, *conditionnel*, *impératif*, *subjonctif* et *infinitif*. Les Latins, qui n'ont pas de conditionnel, le remplacent par divers temps du subjonctif. Les Grecs ont un *mode optatif*, qui répond à notre conditionnel et à notre subjonctif. — On appelait autrefois *modes obliques* ou *indirects*, dans le grec ou dans le latin, tous les modes des verbes autres que l'indicatif. — Jurispr. *Mode*, clause qui subordonne en quelque sorte l'effet d'un acte à un évènement incertain pour celui qui met la clause, bien qu'il soit dépendant de la volonté de celui qui doit profiter de la disposition. Par exemple, B... s'engage à payer à N... 20,000 fr. pour fournir à ses dépenses, s'il entreprend le voyage de Vienne. — Mus. Arrangement de la gamme selon la place qu'occupent les deux demi-tons relativement à la tonique; si la médiante ou tierce est distante de la tonique (*mi* de *ut*) de deux tons entiers ou quatre demi-tons, et que la sixième se trouve éloignée de la même tonique (*la* de *ut*), de quatre tons et demi ou de neuf demi-tons, le *mode* est *majeur*. Si, au contraire, ces deux intervalles sont moindres chacun d'un demi-ton, comme si la tierce et la sixte ont été bémolisées (sans que la sensible (*si*) le soit), le mode est mineur. On distingue relativement à un *ton majeur*, son *mineur relatif* et son *mineur de même nom*. — Dans le moyen âge, on appelait *mode*, la loi de la subdivision des notes et des silences. Le mode était indiqué après la clef par des cercles et des demi-cercles avec des points ou sans points au centre; c'est de là qu'est resté dans la musique moderne l'usage de marquer par un demi-cercle, ou un C simple, ou avec une ligne transversale, la mesure à 2 ou à 4 temps. La valeur des notes était déterminée par le mode. Dans le *mode majeur parfait*, la maxime valait trois longues; dans le *majeur imparfait*, elle n'en valait que deux. Dans le *mode mineur*, c'était la longue qui se divisait en trois ou en deux brèves. — Le *mode*, dans la musique des Grecs, répondait à ce que nous appelons le ton ou la gamme. Ils reconnaissaient quinze modes différents, et chacun d'eux avait une destination spéciale. Saint Ambroise en choisit quatre : le *dorien*, le *phrygien*, le *lydien* et le *mixo-lydien*, dont les toniques répondaient à *ré*, *mi*, *fa*, *sol*. On les appela *authentiques*, parce que la dominante, c'est-à-dire, dans le plain-chant, la note qui revient le plus souvent, est toujours la quinte au-dessous de la finale. Le pape Grégoire ajouta à chacun d'eux un ton supplémentaire, qui fut appelé *plagal*, pris à la quarte inférieure du ton authentique : le plagal était désigné par le nom de son authentique correspondant, précédé du mot hypo (ὑπό, sous); ainsi l'on disait *hypo-dorien*, *hypo-phrygien*, etc. Plus tard, on ajouta deux autres modes avec leurs plagaux respectifs, l'*éolien* et l'*ionien*, ayant pour toniques *la* et *ut* ce qui constitua le *dodécachorde*.

* **MODE**, s. f. *Chaque pays*, *chaque mode*, expr. prov. qui signifie que chaque pays a ses usages particuliers, qu'on doit respecter. — On appelle *amis à la mode*, ceux qui n'accordent leur amitié qu'aux riches et aux heureux de la terre, et qui tournent le dos aux malheureux. — *Savants à la mode*, se dit des gens qui savent tout sans avoir rien appris, et qui parlent de tout avec la plus grande confiance en eux-mêmes.

* **MODELER**, v. a. et n. Peint. Rendre exactement, par le moyen du clair-obscur, le relief des figures et les méplats.

* **MODÈNE**, n. pr. f. (en lat. *Mutina*). Géogr. Ville d'Italie, capitale du duché de Modène, entre la Secchia et le Panaro. 27,000 hab. Belle cathédrale, palais ducal, renfermant de précieuses collections, et plusieurs autres édifices remarquables. Académies des beaux-arts, des sciences, lettres et arts; académie philharmonique; académie militaire des nobles; société italienne des sciences, etc. Patrie de Muratori, de Tassoni, de Fallope et de Vignole. — *Duché de Modène*, petit État d'Italie situé entre la Lombardie, la mer, Lucques, la Toscane, Parme, Gênes et les États de l'Église. Il renferme les duchés de Massa, de Reggio, etc. 520,000 hab. Ce duché, depuis la fin du XIIIe siècle, appartenait à la famille d'Est, éteinte en 1803. La fille du dernier duc ayant épousé l'archiduc Ferdinand, celui-ci est devenu le chef d'une branche nouvelle. Son fils, François IV, règne depuis 1814. Le duché de Modène, conquis par les Français en 1796, fut momentanément incorporé à la république cisalpine. Dans le royaume d'Italie, *Modène* était le ch.-l. du département du Panaro. — Hist. *Guerre de Modène*. V. MUTINA, au Complément.

MODÉNOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant de Modène. — *Modénois*, s. m. Le duché de Modène. Cette forme est plus usitée que celle du Dictionnaire, *Modénais*, *aise*.

MODÉRANTISTE, s. m. Partisan des opinions modérées. Pendant la terreur, le terme *modérantiste* signifiait suspect de *modérantisme*, ce qui était un titre de proscription.

* **MODÉRATEUR, TRICE**, adj. et s. Dans la constitution que don Pedro de Portugal a donnée au Brésil, il a, outre les trois pouvoirs ordinaires, reconnu et proclamé l'existence d'un quatrième pouvoir qu'il nomme *pouvoir modérateur*, et qui réside entre les mains du souverain et celles du sénat. Il consiste dans la faculté de proroger ou de dissoudre les chambres. — *Modérateur*, s. m. Titre que prenait en France, avant la révocation de l'édit de Nantes, le président de certaines assemblées de réformés.

MODERATO, adj. et s. m. Terme emprunté à l'italien. On le place en tête d'un morceau de musique pour indiquer que le mouvement doit être bien marqué, mais sans précipitation, entre le lento et le presto. — Souvent ce mot se joint au mot *allegro*; il signifie alors que l'allegro doit être exécuté dans un mouvement moins vif que l'allegro ordinaire.

* **MODÉRÉ**, s. m. Nom par lequel on a désigné, pendant la révolution, ceux qui professaient des opinions moins exagérées que celles des démagogues. Sous la convention, on le disait des Dantonistes. Robespierre les envoya à l'échafaud. Les *modérés* furent aussi appelés les *indulgents*. — Sous le directoire, on appela *modérés* ou *politiques*, ceux qui s'opposèrent au retour du régime de 1793. — Enfin sous la république issue de la

révolution de 1848, on a donné le nom de *modérés*, d'abord aux républicains ennemis de toute exagération, ensuite, et le plus souvent par ironie, aux partisans des idées et des institutions monarchiques, c'est-à-dire, à ceux que l'on appelle autrement *réactionnaires*. V. ce mot au Complément. — Dans tout pays où règne une certaine agitation politique, comme en Italie, en Espagne, on distingue de même un parti de *modérés*, opposé à celui des *exaltés*.

MODÉRÉE, s. f. Nom d'une ancienne mesure de terre comprenant tout l'espace qu'on peut ensemencer avec un muid de grain.

* **MODERNE**, adj. des 2 g. En peint., il s'applique aux tableaux exécutés depuis peu d'années, par opposition à ceux qui datent des XVIe et XVIIe siècles. — On appelle plus particulièrement encore *école moderne*, celle qui ne date que du XIXe siècle, parce que déjà cette école veut différer de celle de David et de ses contemporains. — Archit. *Pendentif de moderne*, portion de cintre gothique de forme triangulaire.

MODERNISER, v. a. Chercher à donner un air, une tournure moderne à des choses déjà anciennes. On a dit aussi *moderner*, comme cela se voit au Dictionnaire; mais *moderniser* vaut mieux.

MODERNISTE, s. m. Nom donné à ceux qui estiment particulièrement les temps modernes et les mettent au-dessus de l'antiquité. — On le dit aussi de ceux qui prétendent que la civilisation est toute moderne, et que son histoire ne remonte pas au-delà des Grecs et des Romains.

* **MODESTE**, adj. des 2 g. Il s'emploie fig. pour modique, médiocre : *Une modeste fortune*.

* **MODESTIE**, s. f. Sorte de fichu, de mouchoir de cou que portent les femmes.

MOD-GUDUR, n. pr. f. Myth. scand. Nom de la jeune fille à laquelle est confiée la garde du pont construit sur le fleuve Giall, dans les enfers.

MODHALLAM, s. m. (littéral., en arabe, *mer Ténébreuse*). Nom donné par les géographes arabes à l'océan Atlantique, au-delà duquel, disent-ils, il n'y a que chaos et confusion.

MODIFIABLE, adj. des 2 g. Susceptible de modification.

MODIFICATEUR, TRICE, adj. et s. Qui modifie. Dans l'hist. d'Espagne, on le dit des hommes politiques qui, sous le règne de Ferdinand VII, auraient voulu faire revivre la constitution de 1812 avec quelques modifications. On se sert quelquefois de la forme espagnole *modificante*.

MODIMPERATOR, s. m. (du lat. *modus*, mesure; *imperare*, commander). Ant. rom. Le roi du festin; c'était lui qui réglait le nombre de coups qu'il fallait boire, et la dimension des verres dont les convives devaient faire usage.

MODIN, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville lévitique de la tribu de Dan; auj. *Zuba*. Les Machabées avaient reçu le jour à Modin.

MODINATURE, s. f. (de l'ital. *modinatura* ou *modanatura*). Archit. Galbe ou proportion des divers membres d'une composition architecturale. On dit aussi *modénature*. V. ce mot au Dict.

MODINHA, s. f. (pr. *modigna*). Chansonnette portugaise à deux ou trois voix.

MODIO, s. m. Mesure de capacité pour les matières sèches, employée à Florence. Elle renferme 24 *staji*, ce qui fait 684 lit. 88 c.

MODIOLAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *modiolus*, moyeu). Hist. nat. Qui a la forme d'un moyeu de roue.

MODIOLIFORME, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une modiole.

* **MODIUS**, s. m. Nom latin du boisseau. Cette mesure comprenait 16 sextaires, ce qui équivaut à 8 lit. 63 c.

MODLIN, n. pr. m. Géogr. Ville forte de la Russie d'Europe, sur la Vistule.

MODON, n. pr. m. Géogr. Ville forte et port de la Grèce, dans la Messénie. 7,000 hab. C'est l'ancienne *Méthona*. Elle a longtemps appartenu à Venise et a été prise par les Français en 1828.

MODULATEUR, TRICE, adj. et s. Musiq. Celui, celle qui entend l'art de moduler.

* **MODULE**, s. m. En math., quantité par laquelle on multiplie les logarithmes d'un système pour trouver les logarithmes correspondants d'un autre système. — Archit. Mesure prise arbitrairement pour régler, tant les proportions des colonnes que celles de tout l'édifice qu'on veut construire. On prend ordinairement pour module le diamètre ou demi-diamètre du bas de la colonne, qu'on subdivise en parties ou minutes.

* **MODULER**, v. a. Déclamer des vers ou de la prose avec prétention. — Dans le style élevé et en poésie, composer des vers, chanter.

* **MOËDA**, s. f. Ancienne monnaie d'or de Portugal, de la valeur de 4,800 reis. On l'appelle *moeda de ouro* ou *lisbonnine*. La *meia moëda* est de 2,400 reis ou 16 fr. 98 c.

MOEHRINGIE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Europe, famille des caryophyllées.

MOËLAN, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. du Finistère. 4,200 hab.

* **MOELLON**, s. m. Constr. *Moellon bloqué*, celui qui ne peut être équarri, parce qu'il est de mauvaise qualité; *moellon de plat*, celui qui se place sur son lit, dans les murs élevés à plomb; *moellon de coupé*, celui qui, dans la construction des voûtes, est posé sur champ; *moellon gisant*, celui dont le lit est large, et qui peut être façonné sans qu'il faille le tailler beaucoup. — Dans le travail des glaces, on distingue le *moellon d'assiette*, sur lequel on appuie la glace, et le *moellon de charge*, qu'on presse sur elle pour l'adoucir.

MOELLONAILLE, s. f. Constr. Menus moellons dont on se sert pour le blocage ou remplage des murailles.

MOENCHIE, s. f. (pr. *mennechi*). Bot. Petite plante caryophyllée qui croît en Europe.

MOERA, n. pr. f. (du gr. μοῖρα, sort). Myth. Fille d'Apollon et de Smyrna. — On donnait quelquefois ce nom à la Destinée. — Nom de la canicule. V. MÉRA, au Complément.

MOERAGÈTE, adj. m. (du gr. μοιραγέτης, qui dirige la destinée, formé de μοῖρα, sort; ἄγω, conduire). Myth. Surnom de Jupiter, qui lui était donné principalement dans l'Arcadie. On le donnait aussi quelquefois à Pluton.

MOÈRE, s. f. (pr. *moure*) (du flam. *moer*, marais). Mot en usage sur les côtes maritimes du nord de la France et sur celles de la Belgique, pour désigner une espèce d'étang formé par la mer, desséché dans la suite et mis en culture.

MOERIS, adj. et n. pr. m. (pr. *mérice*). Géogr. anc. Lac fameux de l'Égypte, dans l'Heptanomide, à 12 kilom. du Nil, sur la rive gauche; aujourd'hui *Birket-al-Karoun*. Malgré toutes les exagérations des anciens historiens, il a été constaté que ce lac n'était qu'un ouvrage de la nature, perfectionné par la main des hommes: il n'a guère que 40 kilom. sur 5.

MOESIE, V. MÉSIE, au Complément.

MOESKROON. V. MOUCRON, au Complément.

MOESOGOTHIQUE, adj. des 2 g. V. MÉSOGOTHIQUE, au Complément.

MOESSCHEN, s. m. Mesure de capacité pour les matières sèches, employée à Manheim. Il en faut 124 ou 128 pour faire un *malter*. V. ce mot, au Complément.

MOESSKIRCH, n. pr. m. Géogr. Village du pays de Bade, auprès duquel le général Moreau battit les Autrichiens, le 5 mai 1800.

MOESSLI, s m. Mesure de capacité pour les grains, en usage dans la Suisse. Il en entre 258 dans un *malter*. V. ce mot, au Complément.

MOETTE, s. f. Agric. Instrument en forme de tenailles, dont on se sert pour arracher les chardons.

* **MOEUF**, s. m. (du lat. *motus*, mouvement; *movere*, mouvoir). Anc. musiq. Division de la maxime et de la longue.

MOEUHTESSIB, s. m. En Turquie, inspecteur des marchés de comestibles.

* **MOEURS**, s. f. pl. *Les mœurs sont comme un collier de perles*, prov. oriental, il suffit d'une faute pour ternir toute une vie, d'une erreur pour en entraîner d'autres, comme les perles d'un collier tombent une à une quand on a détaché la première. — Quelques historiens ont désigné par le surnom de *tombeau des mœurs*, le règne du malheureux Charles VI.

MOEZ, n. pr. m. Myth. or. Le dieu des Druzes, Hakem, dans sa septième incarnation.

MOGADOR, n. pr. m. Géogr. Ville de l'État de Maroc, sur l'Atlantique. 6,000 hab. Port, citadelle, palais impérial, etc. Commerce de fruits secs, peaux, cire, huile d'olive, etc. Mogador a été bombardé et pris par la flotte française, sous les ordres du prince de Joinville, le 15 août 1844.

MOGES, s. f. pl. Nom que les pêcheurs de La Rochelle donnent aux entrailles de la morue.

MOGGIA, s. f. Mesure agraire de Naples, valant 35 ares et 20 centiares.

MOGGIO, s. m. Mesure de capacité pour les grains en usage en Italie. On distingue le *moggio de Corfou*, 210 lit. 00 cent.; — *de Milan*, 146, 24; — *de Venise*, 320, 00. Il y a aussi, dans les îles Ioniennes, un *moggio*, mesure agraire qui vaut 97 ares et 12 centiares.

MOGHOSTAN, n. pr. m. (en persan, *pays des dattes*). Géogr. Province de la Perse, qui fait partie du Kerman, et s'étend le long du golfe Persique. Cap. *Minab*.

MOGIPHANE, s. m. (du gr. μόγις, avec peine; φανὸς, brillant). Bot. Genre de plantes du Brésil.

* **MOGOL**, s. m. Nom donné à l'empire fondé dans l'Indoustan, en 1519, par Babou, un des descendants de Timur-Leng. Il est monté, sous Akbar et sous Aureng-Zeb, au plus haut degré de puissance. Il s'étendait entre la Perse, la Boukharie, le Tibet et l'Indo-Chine. Déchiré ensuite par la révolte de ses vassaux, attaqué par les Afghans, subjugué par Nadir-Shah, cet empire était en pleine décadence, lorsque les Anglais le prirent sous leur tutèle : le dernier empereur devint leur pensionnaire. Les Mahrates achevèrent de le détruire. Cap. Dehli, et ensuite Agra. Le *grand mogol* est le titre que l'on donne au chef de cet empire. — *Mogol, ole*, se dit des conquérants qui fondèrent l'empire du Mogol; ils formaient eux-mêmes une tribu des *Mongols* : on emploie de préférence cette dernière forme en parlant du peuple entier. V. MONGOL, au Compl.

MOGON, s. m. Myth. sept. Divinité des Cadènes, peuple de la partie de la Grande-Bretagne qui forme aujourd'hui le Northumberland.

MOGONTIACUM, n. pr. m. (pr. *mogonciakome*). Géogr. anc. Nom de la ville de Mayence, qu'on appelait aussi *Moguntia*, *Moguntiacum* et *Maguntiacum*.

MOGOSTOKOS, adj. f. (du gr. μογοστόκος, de μόγος, douleur; τόκος, enfantement). Myth. Surnom donné à Diane, comme aidant à supporter les douleurs de l'enfantement.

MOGOURI, s. m. Relat. Nom de certains prêtres juges, chez les habitants des îles Maldives.

MOGRAB, s. m. Forme qu'on a souvent substituée à *magrab*, occident, nom sous lequel les Arabes désignent toute la partie orientale de l'Afrique, du nord jusqu'à l'Océan. L'empire de Maroc, l'Algérie, sont des terres du *Mograb*.

MOGRABIN, INE, adj. et s. Géogr. Habitant du Mograb. — s. m. Dialecte arabe parlé par les Maures.

MOGS, adj. et s. m. pl. Nom donné par des géographes à la chaîne de montagnes qui traverse dans sa longueur la presqu'île de Malacca.

MOHA, s. m. Bot. Espèce de millet qu'on cultive comme plante à fourrage.

MOHACZ, n. pr. m. Géogr. Ville de la Hongrie, sur la rive gauche du Danube. 4,000 hab. Les Hongrois y furent complétement battus en 1526 par les Turcs. Ceux-ci, à leur tour, y essuyèrent une défaite totale en 1687. On écrit aussi *Mohatz*.

MOHADITE, s. m. Hist. or. Membre d'une dynastie arabe qui a fourni des princes à l'Afrique. Elle eut pour fondateur Mohamed Abdallah, l'an 514 de l'hégire ou 1150 de J. C. On dit aussi *Mohédite*.

MOHAGIRIN, s. m. (en arabe *réfugié*). Nom par lequel on désigne les Arabes qui accompagnèrent Mahomet, lorsqu'il s'enfuit de la Mecque.

MOHARB, s. m. Monnaie d'or de Bombay, la même que la *moharbe* du Dictionnaire.

MOHARREM, s. m. Premier mois de l'année des Arabes. On dit aussi *muharrem* ou *moharram*.

* **MOHATRA**, s. m. Quoique ce mot et la chose qu'il exprime soient très-anciens, il n'y a pas encore aujourd'hui d'autre expression pour désigner ce genre d'usure.

MOHAWK, n. pr. m. Géogr. Rivière des États-Unis, qui a sa source dans l'État de New-York, et va se jeter dans l'Hudson, après un cours de 220 kil. Le pays qu'elle traverse était autrefois habité par une peuplade indienne nommée *Mohawk*; c'est une des six nations iroquoises.

MOHEL, s. m. Nom que les juifs donnent au prêtre qui circoncit les enfants.

MOHILEV, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. d'un gouvernement de même nom, sur le Dnieper. 21,900 hab. Archevêchés grec et latin.

MOHISE, s. m. Relat. Nom que les habitants du Dembo, en Afrique, donnent à des divinités du second ordre qui se tiennent aux quatre ouvertures du ciel, et retiennent ou laissent couler les eaux supérieures.

MOHLÉDITE, s. m. Hist. Membre d'une secte et d'une peuplade ismaélite de l'Asie-Mineure, qui s'était rendue très-redoutable. On connaît leur chef sous le nom de *roi des Assassins* ou *vieux de*

la Montagne. Les mohlédites se faisaient aussi appeler *bathéniens*.

MOHOLITE, s. m. Hist. sainte. Sacrificateur juif descendant de *Moholi*, fils aîné de Chérari.

MOHON, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. du Morbihan. 3,600 hab.

MOHRIE, s. f. Bot. Genre de fougères.

MOHRUNGEN, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Prusse propre. 1,900 hab. En janvier 1807, les Russes y furent battus par les Français, sous les ordres de Bernadotte.

MOHUR, s. m. Monnaie d'or de l'Inde, de la valeur de 15 roupies. Le *mohur de Bombay* (vieux), vaut 37 fr. 91 c.; — id., id. (1818), 36,73; — *du Bengale* (sicca), 42, 32.

* **MOI**, pron. 1re pers. des 2 g. (en gr. μὲ, au dat. μοί). Il est quelquefois explétif, employé par rédondance : *Faites-moi cela ; prends-moi le bon parti.*

MOÏDORE, s. m. Métrol. V. MOÉDA, au Compl.

MOIGNET, s. m. (pr. *mouanié*). Zool. Nom vulgaire de la mésange à longue queue.

* **MOINDREMENT**, adv. Il s'emploie fam. dans cette locution : *Pas le moindrement*, pas du tout.

* **MOINE**, s. m. Nom qui ne s'est appliqué, dans l'origine, qu'aux solitaires, anachorètes ou ermites, et nullement aux cénobites. Les premiers moines n'étaient pas dans les ordres sacrés, et les prêtres ne pouvaient pas embrasser l'état monastique. Ce fut le pape Sirice qui, vers la fin du IVe siècle, déclara cet état compatible avec la cléricature. Alors on reconnut trois sortes de moines : les cénobites, qui vivaient en commun ; les sarabaïtes, qui vivaient deux ou trois dans une cellule, et les anachorètes ou ermites, qui habitaient seuls dans les déserts. — *Se faire moine après sa mort*, c'était se faire couvrir d'un froc avant de mourir. — Mar. *Moines*, petites fusées coniques qu'on fabrique avec de la poudre humectée de vinaigre, et qu'on brûle dans les entreponts pour en chasser le mauvais air. — Techn. Sortes d'ampoules qui se montrent dans le fer et l'acier lorsqu'on le forge. — En zoologie, *moine*, nom vulgaire qui a été donné à un singe, à un phoque, au moineau, à une mésange, à un vautour, à un squale, à une coquille univalve et à plusieurs espèces d'insectes.

* **MOINEAU**, s. m. (de *moine*, ancien nom de cet oiseau, à cause de la couleur grise et brune de son plumage, pareil à la robe d'un moine ; cela vient toujours du même mot grec μονὸς, solitaire ; mais il est absurde de l'en tirer directement, avec Ménage, car les moineaux vont presque toujours en troupes). Zool. Genre de passereaux conirostres de la famille des fringillés, qui a pour type le *moineau domestique*. Le moineau est granivore, et en même temps il détruit beaucoup d'insectes. — *Pot à moineau*. Pot de terre que l'on attache à une muraille pour que les oiseaux y viennent faire leur nid. — Prov. *Le moineau à la main vaut mieux que la grue qui vole*, la possession d'un bien, quelque modique qu'il soit, vaut mieux que l'espérance d'un grand bien à venir. — Myth. Le moineau était consacré à Vénus.

MOINET, s. m. Zool. Nom vulgaire du moineau franc.

MOINS-PERÇU, s. m. Ce que l'on n'a pas reçu : *Il y a tant de moins-perçu.*

MOIRAGE, s. m. Techn. Opération par laquelle on moire des étoffes, du fer-blanc. — Reflets ondulés que présente une étoffe moirée, lesquels sont diversement contournés, suivant qu'on regarde l'étoffe de divers côtés. — Aspect du fer-blanc moiré.

MOIRANS, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Isère. 2,000 hab.

* **MOIRE**, s. f. (de *moiacar*, nom donné dans le Levant à une étoffe de poil de chèvre très-brillante, ou de l'angl. *mohair*, sorte de camelot). Mot qui se dit proprement de l'espèce d'apprêt ou de disposition des fils de la trame, résultant de la pression de la calandre. — Bot. Un des noms vulgaires du chèvrefeuille.

* **MOIRÉ**, s. m. *Moiré métallique*, fer-blanc auquel on a donné, par le moyen de quelque acide, l'apparence de la moire.

* **MOIS**, s. m. Chron. *Mois entrant*, dans les dates des anciennes chartes, les 15 ou 16 premiers jours de chaque mois. — *Mois sortant*, les quinze derniers jours du mois, et ces jours se comptaient en rétrogradant, de sorte qu'une date portant le 6 *du mois de novembre sortant* répondait au 24, suivant notre manière actuelle de compter. — Les mahométans appellent *mois sacrés*, ceux de *redjeb*, *zilkaada*, *zilhidjé* et *moharrem*, parce que la guerre est interdite durant ces quatre mois.

MOÏSASOUR, n. pr. m. Selon les Indous, chef des anges rebelles.

* **MOISE**, s. f. Techn. Dans les manufactures de glaces, instrument de fer armé de crochets, pour enfourner les glaces ou les retirer du four.

* **MOISON**, s. f. Longueur que doit avoir une pièce d'étoffe, d'après les règlements. — Quantité de grain qui était due au roi ou au seigneur sur le produit de la récolte.

MOISONIER, s. m. Anc. cout. Celui qui était tenu de l'impôt appelé *moison*.

* **MOISSAC**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrondissement, dép. de Tarn-et-Garonne, sur la rive droite du Tarn. 10,620 hab. C'est une ville très-ancienne, déjà considérable sous Clovis, qui y fit construire une abbaye dont l'abbé était seigneur de la ville.

* **MOISSON**, s. f. Prov. *En temps de moisson et de vendange il n'est ni fête ni dimanche*, tant que durent les vendanges ou la moisson, on ne peut pas interrompre les travaux. — On appelait autrefois *loi de moisson* ou *loi d'août*, le droit de publier le ban de la moisson ou de vendre exclusivement du vin en détail pendant le mois d'août.

* **MOISSONNEUR**, s. m. (en lat. *messor*). Myth. Nom donné par les Romains à une divinité d'un rang subalterne, qui présidait aux travaux de la moisson. — Zool. Nom vulgaire du freux.

* **MOITIÉ**, s. f. On dit d'un homme qui paraît avoir moins de temps à vivre qu'il n'a déjà vécu, qu'*il a payé plus de la moitié de sa dette.*

MOJAÏSK, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Moscou. 4,000 hab. Les Français y battirent les Russes en 1812.

* **MOKA**, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Arabie, dans l'Yémen et sur la mer Rouge. 5,000 hab. Chaleur intolérable. Centre du commerce de l'Inde avec l'Arabie et l'Égypte. Encens, gomme, myrrhe, séné, nacre de perle, café, qui passe pour le meilleur.

MOKISSO, n. pr. m. Relat. Nom que les habitants du Congo, du Loango et des pays voisins donnent à leurs idoles, génies ou dieux subordonnés à un dieu suprême. — Par extension, ils donnent aussi le nom de *Mokisso* à leur souverain.

MOKO, s. m. Relat. Nom d'une espèce de sceau appliqué aux actes, chez les Néo-Zélandais.

MOKOCH, n. pr. m. Myth. Nom d'un des dieux inférieurs des Slaves. On l'appelle aussi *Mokosle* et *Makoch*.

MOKUSIN, s. m. Bot. Sorte de champignon originaire de la Chine.

MOLA, s. f. Ant. Farine salée que les Romains employaient dans les sacrifices, et qu'ils répandaient sur la victime. Quelquefois ils pétrissaient de la farine de froment avec du sel, et ils en formaient une pâte qu'ils plaçaient entre les cornes de la victime ; d'autres fois encore, l'offrande ne consistait qu'en farine.

MOLABLE, adj. des 2 g. S'est dit pour, qui peut être moulu. — Féod. *Grain molable*, celui qui devait être moulu au moulin seigneurial.

MOLARIFORME, adj. des 2 g. Qui ressemble à une dent molaire.

MOLARITE, s. f. Minér. Pierre siliceuse dont on fait les meules de moulin.

MOLATHÉMIEN, s. m. Membre d'une secte mahométane répandue en Afrique.

* **MOLDAU**, n. pr. f. Géogr. Rivière de la Bohême, qui, après avoir traversé cette contrée du N. au S., va se jeter dans l'Elbe après un cours de 340 kil.

MOLDAVA, n. pr. f. Géogr. Rivière d'Allemagne, qui naît en Gallicie, traverse la Bukovine et la Moldavie, et se jette dans le Séreth, après un cours de 440 kil.

* **MOLDAVE**, adj. et s. des 2 g. Habitant de la Moldavie. Les *Moldaves* parlent la même langue que les Valaques.

* **MOLDAVIE**, n. pr. f. Géogr. Ancienne province de la Turquie, située entre la Bessarabie, la Gallicie, la Valachie et la Transylvanie. 450,000 hab., dont le tiers se compose de Zingaris ou Bohémiens. La *Moldavie* dépendait autrefois de la Turquie, l'Autriche en a conquis une partie en 1777, la Russie s'en est fait céder une autre partie en 1812, et ce qui resté a été déclaré indépendant par le traité d'Andrinople, du 14 septembre 1829. Le prince, qui porte le titre d'hospodar, est placé sous la protection de la Russie.

MOLDO-VALAQUE, adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom qui se donne quelquefois aux habitants de la Moldavie et de la Valachie, considérés comme une seule nation, parce qu'ils parlent la même langue.

* **MOLE**, s. f. (en lat. *mola*). Les *moles* étaient, suivant Turnèbe, des déesses qu'adoraient les Sabins. On les croyait filles de Mars. — *Mole*. V. plus haut le mot MOLA.

* **MOLE**, s. m. (Dans cette acception comme dans l'autre, ce mot vient du lat. *moles*, masse, dérivé lui-même du gr. μῶλος, fatigue ; il n'a qu'un rapport fort éloigné avec *mola* et μύλη, meule). Ant. *Mole d'Adrien*, monument construit du vivant même de cet empereur, et tout revêtu de marbre de Paros, avec des formes colossales qui en faisaient une véritable masse d'architecture. Les Italiens l'appellent *la mole Adriana* ; mais en français ce mot est devenu masculin, on ne sait trop pourquoi : il serait plus logique de dire *la mole d'Adrien*. Du reste ce mot de *mole* ne s'applique point à d'autres mausolées, comme l'article du Dictionnaire semblerait l'indiquer. Le *mole d'Adrien*, dépouillé au moyen âge de tous ses ornements, est devenu le château Saint-Ange.

MOLÉCULAIREMENT, adv. Par molécules.

MOLÉES, s. f. pl. (du gr. μῶλος, combat). Ant. gr. Fêtes instituées par les Arcadiens, en mémoire du combat dans lequel Nestor tua Ereuthalion.

MOLENDINACÉ, ÉE, adj. (du lat. *molendina*, moulin, formé de *molere*, moudre). Bot. Se dit d'une graine garnie de plusieurs ailes. C'est par le moyen de ces ailes que les graines *molendinacées* sont transportées par les vents à d'immenses distances.

* **MÔLER**, v. n. Sur la Méditerranée, il se dit d'un bâtiment qui manœuvre pour faire vent arrière : *Ce navire môle.*

* **MOLET**, s. m. Techn. Morceau de bois portant une rainure, dans laquelle les menuisiers font entrer les languettes d'un panneau ou de toute autre pièce pour en vérifier l'épaisseur.

MOLETAGE, s. m. Techn. Application d'ornements avec la molette, sur une poterie encore molle.

* **MOLETTE**, s. f. Techn. Petit rouleau de bois, traversé par une broche de fer que termine un crochet. Les cordiers y attachent le chanvre, qui se tord à mesure que la molette tourne. — Petite roue qui sert à graver les cylindres employés dans les fabriques de toiles imprimées. — Outil avec lequel le potier applique des ornements sur la poterie encore molle. — *Molettes*, s. f. pl. Grandes pinces que les orfèvres emploient à la forge, et qui sont aussi larges dans le bas que dans le haut. — Poulies verticales sur lesquelles passent des cordes destinées à soulever un fardeau.

MOLETTER, v. a. Techn. Pratiquer sur la poterie l'opération du moletage.

MOLFETTA, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la terre de Bari, sur l'Adriatique. Ancien duché. 13,000 hab. Évêché.

MOLIANT, ANTE, adj. Chez les corroyeurs, se dit des peaux douces et maniables.

* **MOLIÈRE**, s. f. Hist. milit. Nom des boulets de pierre qu'on mettait autrefois dans les canons.

MOLIÈRES, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de Tarn-et-Garonne. 2,200 hab.

MOLINA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Murcie, sur la Segura. 3,600 hab. — Autre ville d'Espagne, dans le Guadalaxara. 3,650 hab. — La *Sierra de Molina* est une chaîne de montagnes située entre la province de Guadalaxara, celles de Calatayud et de Teruel. On ne dit jamais *Moline*.

* **MOLINE**. Géogr. V., ci-dessus, MOLINA, seul usité.

MOLINIE, s. f. Bot. Plante graminée, originaire de l'Europe.

MOLINIEN, IENNE, adj. Se dit de tout ce qui concerne les molinistes ou leurs doctrines.

* **MOLINISME**, s. m. Hist. relig. Système théologique du jésuite espagnol Louis *Molina*, développé dans son livre intitulé : *De la Concorde, de la Grâce et du Libre Arbitre*. Ce livre fit naître d'interminables querelles sur la grâce et sur la prédestination. La base du *molinisme* est de ne point admettre l'efficacité de la grâce par elle-même ; l'auteur veut que le libre arbitre, c'est-à-dire la volonté de l'homme, concoure avec elle pour la rendre efficace. Molina pensait donc que la grâce, sans changer de nature, est tantôt efficace, tantôt inefficace, suivant que la volonté coopère ou refuse de coopérer. Quelques

théologiens du XVII^e siècle reprochaient au *molinisme* de renouveler l'erreur des semi-pelagiens; Bossuet l'a lavé de ce reproche. Le *molinisme* était opposé au *jansénisme*, et la lutte de ces deux systèmes fut longue et acharnée.

MOLINOSISME, s. m. Hist. relig. Système théologique d'un prêtre espagnol nommé Michel *Molinos*. Le *molinosisme* (qu'il faut se garder de confondre avec le *molinisme*) est un quiétisme exagéré dont tous les principes sont renfermés dans l'ouvrage que Molinos fit imprimer à Rome, sous le titre de *Guide spirituel*. Soixante-huit propositions de ce livre furent jugées hérétiques, et l'auteur, condamné à une prison perpétuelle, y mourut en 1696, onze ans après la condamnation de son livre.

MOLINOSISTE, adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Partisan du système théologique de Molinos. Les *molinosistes* faisaient consister toute la perfection à s'anéantir devant Dieu, afin de s'unir à lui, s'abandonnant sans résistance, soit à l'action de la grâce, soit à la réprobation divine.

MOLION, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Eurytus. Il fut tué par Hercule.

MOLIONE, n. pr. f. Temps hér. Femme d'Actor et mère des Molionides.

MOLIONIDE, n. patron. m. Temps hér. L'un et l'autre des fils de Molione, Eurythus et Cléatus. Les *Molionides*, montés sur le même char, le conduisaient et combattaient avec tant d'adresse, qu'on disait qu'ils n'avaient qu'un seul corps avec quatre mains et deux têtes. Ils périrent ensemble de la main d'Hercule.

MOLISE, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans le Sannio. 600 hab. — *Province de Molise* ou *Sannio* (Samnium), prov. du roy. de Naples, avec titre de comté, entre l'Abruzze, la Terre de Labour et la Capitanate. 240,000 hab. Cap. Campo-Basso.

MOLITERNO, n. pr. m. Géogr. Ville du roy. de Naples, dans la Basilicate. 5,200 hab.

MOLL, n. pr. m. Géogr. Ville de Belgique, prov. d'Anvers. 4,000 hab. Draps et flanelles.

* **MOLLAH**, s. m. Titre d'une haute dignité religieuse chez les musulmans. Ils exercent une sorte de magistrature.

* **MOLLE**, s. f. Zool. Poisson de la Méditerranée. — Nom vulgaire du tacaud.

MOLLÉ, s. m. Bot. Arbrisseau du Brésil, famille des térébinthacées.

* **MOLLET**, s. m. Dans le Poitou, mot qui se dit des sables mouvants, des terres légères et humides où l'on enfonce très-profondément. Le terrain des *mollets*, soulevé par les eaux, est toujours un peu plus haut que le sol qui les entoure, ce qui sert heureusement à les faire reconnaître.

MOLLIENSIE, s. f. Zool. Poisson qui se trouve dans les eaux douces du Nord.

MOLLIÈRE, s. f. Agric. Champ cultivé où l'on voit, dans les années pluvieuses, sourdre de petites sources qui ont fort peu d'écoulement. V., plus haut, le mot MOLLET.

MOLLINÉDIE, s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou.

* **MOLLIR**, v. a. Mar. Diminuer la roideur d'un câble ou d'une manœuvre, en le laissant filer. — v. n. Au manége, il se dit d'un cheval qui bronche souvent, parce qu'il a la jambe faible.

MOLLUGINE, s. f. Bot. Genre de plantes caryophyllées.

MOLLUGINÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une mollugine. — MOLLUGINÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

MOLLUSCARTICULÉ, ÉE, adj. et s. m. Zool. Nom de certains animaux qui semblent occuper un rang intermédiaire entre les mollusques et les animaux articulés.

* **MOLLUSQUE**, s. m. Zool. Animal invertébré à sang blanc, quelquefois hermaphrodite, et pourvu d'une coquille. Les *mollusques* ne sont pas tous marins, comme on le dit au Dictionnaire. Il y a des *mollusques* terrestres et d'autres aquatiques; ceux-ci habitent les eaux douces ou salées. Les *mollusques* ont été divisés par Cuvier en six ordres : *céphalopodes*, *ptéropodes*, *gastéropodes*, *acéphales*, *brachyopodes*, *cirrhopodes*.

MOLOBRE, s. m. Zool. Genre d'insectes diptères, famille des némocères.

MOLOCATH, n. pr. m. Géogr. Fleuve d'Afrique qu'on appelle aussi *Malva*.

MOLOCH, n. pr. m. (pr. *molok*). Myth. Divinité des Moabites et des Ammonites, qui la représentaient sous la forme d'un buste humain avec une tête de veau et les bras étendus. L'idole était creuse, on plaçait dans ses cavités les objets qui servaient aux sacrifices. Il paraît que dans l'une d'elles on brûlait des enfants. Les Israélites sacrifièrent à *Moloch*. On l'appelle aussi *Melchom*.

* **MOLOCHITE**, s. m. (du gr. μολοχή pour μαλαχή, mauve). Ant. Pierre précieuse non transparente, de la couleur de la mauve. Les anciens en faisaient des amulettes.

MOLONGA, s. m. Relat. Prêtre, sorcier ou médecin du Congo, dont la principale fonction consiste à prédire l'issue des maladies.

MOLONGO, s. m. Relat. Nom de l'Être suprême, chez les peuples du Monomotapa.

MOLOPS, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

MOLORCHÉENNES, s. f. pl. Ant. gr. Fêtes instituées en l'honneur de *Molorchus*. C'est peut-être un des jeux néméens.

MOLORCHUS, n. pr. m. (pr. *molorkuce*). Temps hér. Vieux berger de Cléone qui accueillit Hercule et l'aida même de ses conseils, lorsque ce dernier alla combattre le lion de Némée.

MOLORQUE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères, famille des xylophages.

MOLOSSE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple originaire de l'Asie-Mineure. Après la chute de Troie, les *Molosses* allèrent s'établirent dans l'Épire, dont une partie prit le nom de Molosside. On croit, au surplus, que les Molosses étaient le même peuple que les Thesprotes, et que la Thesprotie ne différait pas de la Molosside. — Myth. Surnom de Jupiter. — Chien de très-bonne garde que les anciens employaient à la chasse et pour les troupeaux. On le dit encore poét. d'un chien de garde. — Zool. Espèce de couleuvre. — Genre de coquilles univalves.

MOLOSSIDE, n. pr. f. Géogr. anc. Partie de l'Épire dont les principales villes étaient *Ambracie* et *Dodone*. On dit aussi *Molossie*.

MOLOSSIQUE, adj. m. Se dit d'un vers grec ou latin tout composé de molosses ou de longues.

MOLOSSUS, n. pr. m. (pr. *moloss-çuce*). Temps hér. Fils de Pyrrhus et d'Andromaque, régna sur une partie de l'Épire après la mort de son beau-père Hélénus; il donna son nom à ses sujets. — Un des chiens d'Actéon.

MOLOUAS, adj. et s. m. Géogr. Nom des membres d'une peuplade nombreuse et puissante de l'Afrique méridionale, habitant dans une partie du pays désigné sous le nom de *Cafrerie*.

MOLPADIE, n. pr. f. Temps hér. Nom d'une Amazone qui tua Antiope. — s. f. Bot. Plante à fleurs composées de l'Europe orientale. — Zool. Oursin de la mer Atlantique.

MOLPÉE, n. pr. m. Temps hér. Guerrier chaonien blessé par Persée, au combat qui survint dans le palais de Céphée.

MOLSHEIM, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Haut-Rhin. 3,300 hab. On l'appelle aussi *Moltzen*.

MOLTIE, s. f. Bot. Genre de plantes de l'Arménie.

MOLTOLINA, s. f. Comm. Peaux de mouton qu'on tire du Levant. Il ne paraît pas qu'on se soit servi du mot *moltolinos*, qui est au Dictionnaire.

MOLUC, n. pr. m. Géogr. et hist. Nom d'une plaine voisine d'Alcazarquivir, dans l'empire du Maroc, où le roi de Portugal D. Sébastien trouva la mort, ainsi que presque tous les siens, le 4 août 1578.

* **MOLUQUES**, adj. et s. f. pl. Géogr. Groupe d'îles de l'Océanie, dans la Malaisie, entre les Célèbes à l'O. et la Papouasie à l'E. Cet archipel est considérable, et se trouve presque en entier sous la dépendance des Hollandais; il se divise en trois groupes : celui d'Amboine, celui de Benda et celui des Moluques proprement dites. Ces îles abondent en aromates, on y trouve aussi des mines d'or, d'argent et de cuivre. Les *Moluques* furent découvertes en 1511 par les Portugais, qui n'y ont conservé que quelques comptoirs peu importants. Le gouverneur général des possessions hollandaises réside à Amboine.

MOLUQUOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant des îles Moluques. — Qui concerne ces îles ou leurs habitants.

MOLURIDE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères hétéromères.

MOLUS, n. pr. m. (pr. *moluce*). Temps hér. Fils de Deucalion, suivant Apollodore. Diodore le dit fils du second Minos. — Fils de Mars et de Démonice.

MOLVE, s. f. Zool. Un des noms vulgaires de la lotte, poisson.

MOLWITZ, n. pr. m. Géogr. Village des États prussiens, dans la Silésie. Frédéric le Grand y gagna sa première bataille contre les Autrichiens, le 10 avril 1741.

* **MOLY**, s. m. Plante fabuleuse qui, suivant Homère, fut donnée par Mercure à Ulysse pour le préserver des enchantements de Circé. La racine de cette plante était noire, et sa fleur blanche comme du lait. Aucune force humaine ne pouvait l'arracher.

MOLYBDATÉ, ÉE, adj. Chim. Se dit des substances qui, par la combinaison avec d'autres substances, ont été converties en molybdates.

* **MOLYBDÈNE**, s. m. Chim. Un des corps simples métalliques, reconnus jusqu'à ce jour. Il est solide, couleur de fer arsenical, cassant, très-difficile à fondre. Le *molybdène* est connu depuis 1782.

MOLYBDÉNITE, s. f. Chim. Sulfure de molybdène natif.

MOLYBDEUX, adj. et s. m. Chim. Se dit d'un acide qui se compose de molybdène et de 33 parties d'oxygène. Il ne faut pas le confondre avec l'acide molybdique. — *Molybdeux*, se dit aussi de sels dans lesquels entre cet oxyde.

MOLYBDICO-AMMONIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel molybdique uni à un sel ammoniaque. On dit de même *molybdico-potassique*, *molybdico-sodique*.

MOLYBDIDE, s. m. Minéral qui se rapproche du molybdène. — MOLYBDIDES, s. m. pl. Famille de minéraux.

* **MOLYBDIQUE**, adj. m. Chim. *Acide molybdique*, acide de couleur blanche, solide, presque insipide, inodore, peu soluble dans l'eau, qui contient 100 parties de molybdène et 50 d'oxygène.

MOLYBDOMANCIE, s. f. (du gr. μόλυβδος, plomb; μαντεία, divination). Divination qui avait lieu par l'observation des figures que présente le plomb en fusion, projeté sur une surface plane ou dans un liquide.

MOLYBDOSO-AMMONIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel molybdeux combiné avec un sel ammonique. On dit de même *molybdoso-potassique*, *molybdoso-sodique*.

MOLYTE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

MOLYTIDE, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui ressemble à un molyte. — MOLYTIDES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères qui a le molyte pour type.

MOMASSER, v. a. Agric. Ébourgeonner la vigne.

MOMBAZA, n. pr. f. Géogr. Île d'Afrique, sur la côte de Zanguebar. — Ville principale de cette île, résidence d'un prince arabe. Elle fut construite par les Portugais. Les Anglais l'ont occupée en 1824, mais ils l'ont évacuée au bout de trois ans : elle appartient aujourd'hui à l'iman de Mascate.

MOMBÉ-DÉVI, n. pr. f. (littéral., en indien, *déesse de Bombay*). Myth. ind. Divinité qui paraît être la même que Parvati, épouse de Vichnou.

MOMEMPHIS, n. pr. m. (pr. *mominfice*). Géogr. anc. Ville d'Égypte, qui était située près du lac Maréotis. C'est à tort que quelques écrivains ont confondu *Momemphis* avec Memphis.

* **MOMENT**, s. m. (en lat. *momentum* pour *movimentum*, de *movere*, mouvoir). Dans la prosodie des Indous, nom d'une division du pied des vers sanscrits. Deux *moments* équivalent à une longue, et une brève ne vaut qu'un *moment*.

* **MOMIE**, s. f. Nom générique par lequel on désigne tout cadavre qui a été préservé de la corruption par l'embaumement, comme ceux qu'ont laissés les Égyptiens, ou par toute autre cause, soit expresse, soit accidentelle. — *Plaine des Momies*, vaste plaine de sable qui existait au N. de l'ancienne Memphis, et dans laquelle on transportait les cadavres admis aux honneurs de la sépulture ; sous le sable on trouvait le roc, dans lequel les sépulcres étaient creusés. — On donne le nom de *momie* à une sorte de bitume qu'on tire des lacs de naphte, dans quelques cantons de la Perse. — On appelle fig. *momie*, une personne maigre, desséchée, au teint noir. — Fig. et moralement, on se sert de ce mot en parlant d'une personne arriérée dans ses goûts, ses opinions. — Peint. Nom donné à un bitume tiré des momies, et dont on fait une couleur brune. — Alchim. *Momie minérale*, amalgame de plomb et de mercure, auquel on attribuait de l'efficacité contre le cancer occulte.

MÔMIER, s. m. Hist. relig. Nom donné en Suisse à une secte de fanatiques très-nombreuse. Ils n'ont pas de doctrines particulières, mais ils poussent à l'excès le zèle pour leurs pratiques re-

ligieuses. Les mômiers ont été fondés depuis 1815 par un des disciples de madame Krudner. On écrit aussi *maumier*.

MOMIFIER, v. a. Embaumer un cadavre, afin de le convertir en momie. — *Se* MOMIFIER, v. pr. Au fig., devenir d'une maigreur excessive.

MOMIME, n. pr. m. Myth. Nom de deux divinités que les Phéniciens regardaient comme assesseurs ou compagnons du Soleil. Iamblique croit que l'un de ces momimes était Mercure, l'autre était appelé particulièrement *Azizus*.

* **MOMON**, s. m. Espèce de danse exécutée par des masques.

MOMONIE, n. pr. Géogr. Nom d'un des cinq royaumes que renfermait autrefois l'Irlande. Aujourd'hui la prov. de *Munster*.

MON, adv. Mot du vieux langage qui signifiait, véritablement, certes : *A sçavoir mon, si les bossus seront tous droits en l'autre monde*, dit Marot. On l'emploie encore dans le langage pop. de quelques départements, surtout dans la locution *ça mon*, que l'on trouve aussi dans Molière : *Ça mon, ma foi, j'en suis d'avis*.

MONA, n. pr. m. Géogr. anc. Nom d'une île dépendante de la Grande-Bretagne, sur la côte hibernienne ou occidentale; auj. *Anglesey*. — s. m. Relat. Dans le Maroc, présent de viande et de fruits que l'on offre à un étranger.

* **MONACAL, ALE**, adj. *Écriture monacale*, s'est dit de l'écriture de la fin du moyen âge, appelée improprement *gothique moderne*.

MONACANTHE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; ἄκανθα, épine). Bot. Se dit des plantes ou des parties de plantes qui n'ont qu'une seule épine. — Zool. Genre de poissons.

MONACHAT, s. m. (pr. *monakat*). Nom que l'on a quelquefois appliqué à la vie monacale.

MONACHELLE, s. f. Zool. Nom vulgaire de la castagnole, poisson.

MONACHINE, s. f. Bot. Plante graminée du Brésil.

* **MONACO**, n. pr. m. (en lat. *Herculis Monœci Portus*, autrefois, en français, *Mourges*). Géogr. Ch.-l. de la principauté de Monaco, sur un rocher qui s'avance dans la mer. 1,600 hab. Port, citadelle, château. Pêche assez active. — *Principauté de Monaco*, petit pays d'Italie enclavé dans les États sardes, et s'étendant sur le golfe de Gênes; 96 kil. carrés. 7,000 hab. Il avait été érigé en principauté en faveur de la famille Grimaldi, qui le possédait depuis le xe siècle, et il a passé en 1731 dans celle de Matignon, par le mariage du comte de Matignon avec l'héritière des Grimaldi. A la révolution, il fut incorporé à la France, mais restitué à son ancien prince en 1814. — *Monaco*, s. m. Nom que l'on donne pop. à Paris à des pièces de 5 et de 10 centimes, frappées par le feu prince de Monaco, duc de Valentinois et pair de France, sous un module semblable à celui des sous de la république française. Les *monacos* n'ont point cours en France. — Fam. *Je n'en donnerais point un monaco*, cela n'a aucune valeur à mes yeux.

MONACTE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des corymbifères.

MONADAIRE, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui tient de la monade, qui n'est pas plus volumineux qu'une monade. — MONADAIRE, s. m. pl. Famille d'animaux infusoires, gymnodés et microscopiques. On dit aussi *monadiné, ée*.

* **MONADE**, s. f. Zool. Genre d'animaux infusoires, se montrant sous la forme de corps globuleux parfaitement transparents, sans traces d'organes, et se mouvant avec une extrême vitesse dans les infusions animales ou végétales. — Philos. Les disciples de Pythagore définissaient la *monade*, une unité parfaite qui constituait l'esprit et la matière sans aucune division. D'autres philosophes, tant anciens que modernes, et parmi ceux-ci Leibnitz, ont appelé *monades* des êtres simples, sans parties, qu'ils ont regardés comme étant le germe primitif et le principe de tous les êtres créés. Leibnitz distingue entre les *monades ayant conscience d'elles-mêmes* ou les âmes, et les *monades dépourvues de cette conscience*, ou les molécules de la matière.

* **MONADELPHIE**, s. f. Bot. Classe qui ne comprend que des plantes dicotylédones. D'après le nombre des étamines, on les range en cinq divisions : *pentandrie*, *heptandrie*, *décandrie*, *dodécandrie* et *polyandrie*.

MONADELPHIQUE, adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la monadelphie.

MONADINÉ, ÉE, adj. et s. m. V. MONADAIRE, au Complément.

MONADISME, s. m. Philos. Système dans lequel on admet la formation de l'univers par la réunion des monades. Le *monadisme* diffère de l'*atomisme*, en ce que celui-ci ne reconnaît aucune variété, aucune forme particulière dans les atomes, tandis que le premier admet cette variété, qu'il appelle *schéma*.

* **MONADISTE**, adj. et s. des 2 g. Philos. Qui concerne le monadisme.

MONAGHAN, n. pr. m. Géogr. Ville d'Irlande, ch.-l. du comté du même nom. 3,600 hab. Brasseries importantes.

MONANDRIQUE, adj. des 2 g. Bot. Qui concerne la monandrie. Première classe du système sexuel de Linné.

MONANGON, s. m. (du gr. μόνος, seul; ἀγκών, articulation). Hist. milit. Nom des machines de guerre qui n'avaient qu'un seul bras ou style. On disait aussi *monancône*.

MONANTHE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit des plantes qui ne portent qu'une seule fleur.

MONANTHÈME, adj. des 2 g. (même étym.). Bot. Dont les fleurs sont solitaires.

MONANTHÈRE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul, ἀνθηρά, anthère). Bot. Se dit d'une étamine qui ne porte qu'une seule anthère.

MONAPIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ile dépendante de la Grande-Bretagne, dans la mer Hybernienne. Auj. l'*Ile de Man*.

MONAPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; πτέρον, aile, nageoire). Zool. Se dit des poissons qui n'ont qu'une seule nageoire. On dit aussi *monoptère*.

* **MONARCHIE**, s. f. Hist. On entendait autrefois par *monarchie sicilienne*, un privilège de légation héréditaire concédé par Urbain II au roi de Naples, en vertu duquel la puissance spirituelle se trouvait réunie à la puissance royale, dans la personne du prince. — *Tribunal de la monarchie sicilienne*, tribunal suprême chargé de maintenir ce privilège.

MONARCHIEN, s. m. Hist. Nom que l'on appliquait par dénigrement, en 1791, aux partisans d'une monarchie constitutionnelle, avec deux chambres, répondant à l'idée qu'on s'était formée de la monarchie anglaise. V. le mot suivant.

* **MONARCHISTE**, s. m. Hist. Nom par lequel on désigna, au commencement de la révolution, les partisans de la monarchie pure et simple. Souvent on confondait le *monarchiste* avec le *monarchien*. Toutes ces nuances disparurent après le 10 août, et l'on désigna sous le nom de *royalistes* ou d'*aristocrates* les ennemis du nouvel ordre de choses. Après la révolution de février 1848, les mots *monarchiens* et *monarchistes* ont reparu comme termes de dénigrement, mais ils n'ont pas fait fortune. — Hist. relig. On appelait *monarchistes* ou *monarchiques*, au IIe siècle de l'Église, une secte d'hérétiques qui ne reconnaissaient point la Trinité, et ne voyaient dans le Père, le Fils, et le Saint-Esprit qu'une seule personne. V. NOÉTIEN, au Compl.

MONARCHOLÂTRIE, s. f. Adoration et déification des rois de leur vivant même, chez les anciens peuples de l'Asie. V., au Compl., BASILÉOLATRIE, qui est plus usité. — Ce mot s'est employé, par dénigrement, pour royalisme.

MONARDÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une monarde. — MONARDÉES, s. f. pl. Famille de plantes labiées.

MONARRHÈNE, s. f. (du gr. μόνος, seul; ἀῤῥην, organe mâle). Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

MONASE, s. m. Zool. Genre de passereaux de la Guyane.

* **MONASTÈRE**, s. m. Nom qui se donnait dans les premiers temps aux églises cathédrales et collégiales. Après le VIIIe siècle, il s'est donné en général à toutes les églises tant cathédrales que paroissiales.

MONASTÉRIEN, s. m. (de la ville de *Munster*, en lat. *monasterium*). Hist. relig. Nom qui fut donné dans le XVIe siècle aux sectateurs de Jean de Leyde, chef des premiers anabaptistes qui ont paru. Ils s'étaient rendus maîtres de la ville de Munster, qui devint le principal foyer de leur secte. On dit aussi *munstérien*.

MONASTICITÉ, s. f. État monastique; tout ce qui concerne la position, les mœurs, les habitudes des religieux des deux sexes.

MONASTICO-GOTHIQUE, adj. des 2 g. Surnom du genre d'écriture appelé aussi *monacale*.

MONASTIER (le), n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Haute-Loire. 3,500 hab.

MONASTIR, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, ch.-l. d'un livah. 15,000 hab. Elle fut saccagée en 1806 par Ali-Pacha; on l'appelle aussi *Bitolia*. — Ville de l'État de Tunis, à l'O. d'un cap qui porte le même nom. 12,000 hab.

* **MONAUT**, adj. m. (du gr. μόνος, seul; οὖς, ὠτὸς, oreille). Qui n'a qu'une oreille : *cheval*, *chien monaut*. C'est par erreur qu'au Dictionnaire on a changé ce mot en celui de *moineau*.

* **MONCEAUX**, n. pr. m. Géogr. Hameau du dép. de la Seine, auj. réuni aux Batignolles. Beau parc, qui se trouve dans les murs de Paris.

MONCHIQUE, n. pr. m. Géogr. Ville du Portugal, dans l'Algarve. 2,700 hab. Eaux thermales; oranges renommées. — *Sierra de Monchique*, chaîne de montagnes qui traverse l'Algarve.

* **MONCONTOUR**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Vienne, sur la Dive. 700 hab. Henri III, alors duc d'Anjou, y battit, le 3 octobre 1569, l'amiral de Coligny, chef du parti protestant. — *Moncontour*, autre ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Côtes-du-Nord. 1,800 hab. Commerce de toiles.

* **MONDAIN, AINE**, adj. *Loi mondaine*, au moyen âge, par opposition à la *loi canonique*, le code Théodosien pour les Romains, et pour les Barbares, tels que Germains, Saxons, Francs, etc., les codes particuliers de ces peuples. Les lois carlovingiennes furent divisées en trois sections; l'une était les *lois mondaines*, concernant les affaires civiles; la seconde section contenait les *lois ecclésiastiques*; enfin la troisième se composait des *capitulaires*, ou décisions rendues sur des cas particuliers. — On appelait *justice mondaine*, les juges laïques, par opposition aux juges ecclésiastiques. — On a désigné quelquefois par les mots de *musique mondaine*, ce que, plus poétiquement, on a appelé harmonie céleste, c'est-à-dire l'accord parfait et merveilleux qui règne entre toutes les parties de la nature. — *Mondain*, s. m. Zool. Race de pigeons domestiques.

MONDANISÉ, ÉE, adj. Ce mot, qui signifie : accoutumé aux manières, aux vanités du monde, a beaucoup vieilli; il est à regretter.

* **MONDE**, s. m. On entend par *monde nouveau*, le monde tel qu'il est connu, avec ses cinq grandes divisions : Europe, Asie, Afrique, Amérique, Océanie. Le *monde nouveau* ne doit pas être confondu avec le *Nouveau-Monde*, composé de l'Amérique seule. — On appelle *monde maritime*, l'Océanie avec tout ce qui en dépend. — *Pluralité des mondes*, hypothèse d'après laquelle non-seulement les planètes seraient habitées comme notre terre, mais chaque étoile même serait un soleil éclairant des planètes également habitées. — Chron. *Age du monde*, temps qui s'est écoulé depuis la création jusqu'à l'ère chrétienne. Usserius, savant irlandais, calculant sur les livres saints, a trouvé 4,000 ans d'intervalle entre la création et la naissance de Jésus-Christ. La chronologie donne à l'ancien monde près de 1,600 ans de plus. — *Fin du monde*, événement que dans le moyen âge on a cru annoncé par les livres saints pour l'an 1,000; les faiseurs de prophéties et les interprètes de l'Apocalypse paraissent l'avoir renvoyé à l'an 2,000. — Philos. *Ame du monde*, espèce d'intelligence que quelques platoniciens ont placée entre Dieu et les objets créés, intelligence qui, selon eux, anime toute la nature; selon d'autres, l'*âme du monde* est Dieu. — Ant. Les Romains ont entendu particulièrement par *monde* (*mundus*), l'enfer, royaume de Pluton; il s'ouvrait, croyaient-ils, à trois époques de l'année, pour recevoir les âmes; savoir : le lendemain des vulcanales, le 3 des nones d'octobre et le 6 des ides de novembre, et l'on s'abstenait ces jours-là de faire marcher des troupes, de livrer bataille, de tenir aucune assemblée. — *Monde patent*, se disait de la fosse creusée par Romulus; mais il n'y avait à Rome aucun temple appelé le *monde ouvert*.

MONDÉGO, n. pr. m. Géogr. Rivière de Portugal, qui a sa source dans les montagnes d'Estrella, et entre dans l'Océan après un cours de 200 kilom.

MONDIFICATION, s. f. Action de monder, de nettoyer, de purifier.

MONDONÉDO, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans la Galice, prov. de Lugo. 6,000 hab. Évêché.

MONDOVI, n. pr. m. Géogr. Ville des États sardes, ch.-l. de la province du même nom, dans l'intendance de Coni. 21,600 hab. Évêché. Patrie

de Beccaria. Aux environs, les Piémontais furent complètement battus, le 22 avril 1796, par l'armée française, commandée par Bonaparte.

MONÉDA, s. f. (de l'esp. *moneda*, monnaie). Contribution en argent qui avait été imposée aux paysans de la Castille pour subvenir aux frais des guerres contre les Maures de Grenade. Cet impôt fut supprimé par Henri III, en 1401.

MONÉDULE, s. f. (du lat. *monedula*, corneille). Zool. Genre d'oiseaux.— Genre d'insectes coléoptères de la famille des fouisseurs.

MONÉGUS, n. pr. m. (pr. *monégue*). Temps hér. Guerrier de la Colchide, qui fut tué par Jason.

* **MONEINS**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Basses-Pyrénées, 5,500 hab.

MONENTÈLE, s. m. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Calédonie.

MONERIN, s. m. Hort. Variété de pêche.

MONERME, s. f. Bot. Genre de plantes graminées.

* **MONERON**. V. au Complément, MONNERON, qui est la véritable orthographe.

MONET, s. m. Zool. Nom vulgaire du moineau commun.

* **MONETA**, n. pr. f. (du lat. *monere*, avertir, parce que, dans un tremblement de terre, elle avertit les Romains de sacrifier à Cybèle). Myth. Suivant Hygin, la mère des neuf Muses, la même que Mnémosyne.— *Moneta*, adj. des 2 g. Surnom de Junon et d'Apollon.— Ant. Nom de la troisième région de l'ancienne Rome, comprenant toute la partie basse du mont Esquilin, à cause du temple qui s'y trouvait dédié à *Junon Moneta*, et dans lequel on frappait la monnaie.

* **MONÉTISER**, v. a. Donner la forme de monnaie: *Monétiser des métaux* — *Monétiser du papier*, le mettre en circulation en guise de monnaie. Quant à donner au papier la valeur des monnaies, comme on le dit au Dictionnaire, c'est ce que nulle autorité ne peut faire, sauf l'opinion.

MONGAS, s. f. (du gr. μογγὰς, furieux). Ant. Sorte de danse en usage chez les Grecs.

MONGE, s. f. (mot. esp.). Mot que l'on employait au XVII[e] siècle pour religieuse, puisque M[me] de Sévigné parlant d'une femme célèbre de son temps, qui avait manifesté l'intention de prendre le voile, dit: *Je doute qu'elle se soit faite monge.* — Quelques modernes ont compris sous le nom de *monges* tous les moines ou religieux réguliers de l'Espagne.

* **MONGOL, OLE**, adj. et s. Géogr. Peuple qu'on a mal à propos confondu avec les Tartares, et qui forme une grande famille asiatique, type de la seconde race humaine, la race au teint jaune. Les Mongols sont d'une taille moyenne, ont la tête plate, les yeux étroits et obliques, le nez camus, les oreilles saillantes, les lèvres grosses, les genoux arqués. On les divise en *Mongols* proprement dits, comprenant les Khalkas, et d'autres peuples de la Mongolie; et en *Mongols occidentaux*: les Durbets, les Kalmouks, Eleuths, Dzoungares et autres disséminés en Russie, dans le gouvernement d'Irkoutsk. Dans le XIII[e] siècle, les Mongols, conduits par Gengis-Khan, envahirent et soumirent les deux tiers de l'Asie et menacèrent l'Allemagne. L'empire fondé par ce conquérant parvint au plus haut degré de puissance sous le règne de Kublaï, son petit-fils, de 1260 à 1294; mais après sa mort, l'empire se divisa, et en 1360, il formait vingt États indépendants. La domination des Mongols dans la Chine finit en 1367. Un des descendants de Gengis, Timour-Leng, vulgairement appelé Tamerlan, subjugua de nouveau, avec les Mongols, la plus grande partie de l'Asie et établit le siége de son empire à Samarcande; mais sa mort (1405) devint le signal d'une rapide décadence. En 1519, un descendant de Timour, Babour, à la tête de 10,000 Mongols, entreprit la conquête de l'Inde, et il y jeta les fondements d'un empire que l'on appelle particulièrement le *Mogol*. V. ce mot, au Complément.

* **MONGOLIE**, n. pr. f. Géogr. Vaste région d'Asie, située entre la Sibérie, la Mantchourie, la Chine et le pays des Kalmouks. 4 millions d'hab. Sol sablonneux, aride. Mines d'or, d'argent, de cuivre et de fer. Bestiaux, chevaux, ânes sauvages, chameaux, zibelines, lynx, tigres, ours, etc. La Mongolie se divise en 4 kanats dont les chefs sont nommés par le gouvernement chinois, duquel tout le pays dépend. Tous les *Mongols* sont nomades, mais ils ont quelques villages parmi lesquels on remarque celui de Karakoroum, autrefois résidence du fameux Gengis-Khan, et celui de Kouro, où réside le chef des prêtres ou lama, car le lamaïsme est la religion des Mongols.

MONGOLIQUE, adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient à la Mongolie ou à ses habitants.— Ethn. *Race mongolique* ou *jaune*, une des grandes divisions de la famille humaine; elle renferme tous les peuples du N.-E. de l'Asie, au teint jaune. V. plus haut le mot MONGOL.

MONGOLO-INDOUSTANI, s. m. Nom que l'on donne quelquefois à l'indoustani que parlent les Mongols de l'Inde.

MONGOUS, s. m. Zool. Espèce de maki des Indes.

MONGUL, s. m. Zool. Sorte de gerboise.

* **MONIAL, ALE**, adj. Nom qu'on donnait à certaines religieuses cloîtrées.

MONIÈRE, s. f. Bot. Plante de l'Amérique.

MONILAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *monile*, collier). Hist. nat. Qui a la forme d'un chapelet.

MONILICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *monile*, collier; *cornu*, corne). Zool. Qui a les antennes garnies de renflements ou tubercules, ce qui les fait ressembler à des chapelets.

MONILIE, s. f. (du lat. *monile*, collier). Bot. Genre de champignons.

MONILIÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une monilie. — MONILIÉES, s. f. pl. Famille de champignons.

MONILIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *monile*, collier; *ferre*, porter). Zool. Qui a quelques parties de son corps disposées en forme de chapelet. On dit aussi *moniligère*.

MOLINIE, s. f. Bot. Genre de conferves.

MONILIOÏDE, adj. des 2 g. (du lat. *monile*, collier, et du gr. εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui ressemble à un chapelet, à un collier.

MONIMIE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Afrique. La *monimie à feuilles rondes* est originaire de l'île Maurice.

MONIMIÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à la monimie. — MONIMIÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

* **MONISTROL**, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Haute-Loire. 4,000 hab. Quincaillerie, teintureries, etc.

* **MONITEUR**, s. m. Ant. Titre que les Romains donnaient aux instituteurs des enfants; à des hommes qui accompagnaient dans les rues les candidats aux fonctions publiques et leur nommaient toutes les personnes qu'ils devaient chercher à gagner; à des esclaves qui accompagnaient leurs maîtres dans les rues et leur rappelaient les noms des personnes qu'ils rencontraient; à des officiers qui récitaient avant le prêtre les prières d'un sacrifice ou de toute autre cérémonie religieuse; à des officiers des troupes qui avertissaient les jeunes gens des fautes qu'ils commettaient contre la tactique militaire; à des esclaves chargés d'éveiller leur maître, et de le prévenir aux heures des repas, de la promenade, du bain; à celui qui au théâtre soufflait les acteurs. — Le premier numéro du *Moniteur universel*, journal, parut le 24 novembre 1789. — *Moniteur* ou *monitor*, s. m. Zool. Genre de reptiles sauriens, famille des lacertiens, renfermant entre autres les tupinambis, dont le sifflement avertit de l'approche du crocodile.

* **MONITION**, s. f. Jurispr. eccl. Avertissement qui se donnait en certains cas par l'autorité de l'évêque, avant de prononcer l'excommunication. On faisait ordinairement trois *monitions*.

MONKIR, n. pr. m. Relig. mahom. Nom que les musulmans donnent à l'ange chargé d'interroger les morts aussitôt qu'ils sont dans le tombeau. Il est accompagné de *Nékir*.

MONMOUTH, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de même nom. 5,000 hab. Henri V y naquit. — Ville des États-Unis, dans l'État de New-Jersey. 4,800 hab. Le 18 juin 1778, Washington y remporta une grande victoire sur les Anglais.

MONNAGE, s. m. Anc. cout. Droit que les marchands qui se rendaient aux foires devaient payer au seigneur du lieu où la foire se tenait. — C'était aussi le nom d'une redevance pour avoir l'usage du moulin seigneurial.

* **MONNAIE**, s. f. Ce mot vient en effet du lat. *Moneta*, nom d'une déesse dans le temple de laquelle on battait monnaie à Rome, et le nom de *Moneta* vient de *monere*, avertir; mais il n'est pas exact de dire que ce nom a été donné aux monnaies parce que *l'effigie du prince était là pour avertir qu'il n'y avait pas eu de fraude dans la fabrication*. En effet, le mot *moneta* existait bien longtemps avant que l'effigie du prince fût gravée sur les pièces. Les *monnaies* grecques métalliques ne remontent pas au delà de l'an 476 av. J. C. Ce fut Phédon qui fit frapper les premières pièces dans l'île d'Égine; elles portaient l'empreinte d'un bœuf. Chaque État de la Grèce eut ensuite son signe particulier. L'unité monétaire des Grecs était la drachme, qui équivalait à 93 cent. Les Lacédémoniens n'eurent que des monnaies de fer depuis Lycurgue jusqu'à Lysandre. — Les *monnaies romaines* furent d'abord très-grossières; Servius Tullius émit de la *monnaie d'airain*. Il n'y eut de la *monnaie d'argent* que vers l'an de Rome 485. Ces pièces étaient ovales ou circulaires, elles portaient d'abord l'image d'un animal (*pecus*, d'où *pecunia*); ce fut en 547 qu'on frappa des pièces d'or. Les monnaies les plus ordinaires étaient l'as et ses divisions. Toutes ces pièces représentaient l'effigie de Janus ou celles de Jupiter, d'Hercule, de Mercure, etc. — *Les monnaies de France*, d'or et d'argent, contiennent les neuf dixièmes de leur poids d'or ou d'argent pur; l'unité monétaire est le franc. Les *anciennes monnaies* d'or ou d'argent ont été démonétisées et fondues. Dans beaucoup d'États, on se sert de *monnaies de compte*, c'est-à-dire de valeurs qui n'ont d'existence réelle que sur le papier, sans qu'aucune pièce de monnaie les représente. — *Monnaie valuta*. V. VALUTA, au Compl. — Prov. *Monnaie fait tout*, avec de l'argent on aplanit toutes les difficultés.— *Payer en monnaie de cordelier*, payer en belles paroles. — *Il n'est que d'être changeur pour se connaître en monnaie*, pour bien faire une chose, il faut en avoir l'habitude. Il se dit aussi par ironie en parlant d'un homme qui paraît accoutumé à des spéculations peu délicates. — *Monnaie de basoche*, se disait autrefois de choses de peu de valeur, qu'on donnait pour argent comptant. Cette expression s'appliquait surtout aux usuriers qui forçaient le malheureux emprunteur à recevoir de mauvaises marchandises en place de tout ou partie de la somme prêtée. — *N'avoir point de monnaie, faute de grosses pièces*, se dit des personnes qui, pour ne point faire de petites dépenses ou pour ne point s'acquitter d'une faible dette, allèguent qu'elles n'ont pas de monnaie.— *Monnaie de baron*, se disait autrefois des monnaies de bas aloi, et fig. des choses de peu de valeur, parce que les barons, seigneurs de fiefs, avaient autrefois le droit d'émettre de la monnaie, mais ils n'en pouvaient faire ni d'or ni d'argent, ni même de métal commun valant plus d'un denier tournois.

MONNAYÈRE, s. f. Bot. Un des noms de la nummulaire, plante dont les feuilles ont quelque ressemblance avec des pièces de monnaie. — On le donne aussi au thlaspi des champs.

* **MONNÉAGE**, s. m. Anc. cout. Redevance que les habitants d'une seigneurie ou baronie payèrent tous les ans, d'abord au seigneur, et plus tard au roi, pour que la monnaie ne fût pas altérée.

MONNERON, s. m. Sorte de médaille frappée en mémoire de la fédération de 1790 par les frères *Monneron*, banquiers. Les *monnerons* avaient cours comme monnaie: les plus grands pour 25 centimes, les plus petits pour 15.

MONNINE, s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou.

MONOAXIFÈRE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; ἄξων, axe, et φέρω, porter). Minér. Qui ne présente qu'un seul axe.

MONOBAPHIE, s. f. (du gr. μόνος, seul; βαφὴ, teinture). Hist. nat. État d'une surface qui est d'une seule couleur.

MONOBASE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; βάσις, base). Minér. Qui n'a qu'une seule base.

MONOBIE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; βίος, vie). Zool. Qui vit seul. On le dit de certains vers dont l'embryon se développe seul dans sa vésicule.

* **MONOBOLON**, s. m. (en gr. μονόβολον, formé de μόνος, seul, βάλλω, je lance). Ant. Exercice du corps qui consistait à sauter, à franchir un espace d'un seul saut. Ce fut un des cinq jeux autorisés par le code Justinien, avec défense d'y jouer plus d'un sou.

MONOCANON, s. m. Mot barbare que quelques dictionnaires donnent, d'après celui de Trévoux, pour *nomocanon*. V. NOMOCANON, au Compl.

MONOCARPE, s. m. (du gr. μόνος, seul; καρπὸς, fruit). Bot. Qui n'a qu'un seul fruit.

MONOCARPIEN, IENNE, adj. (même étym.),

Bot. Se dit des plantes qui ne produisent du fruit qu'une seule fois. On dit aussi *monocarpique*.

MONOCÉPHALE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; κεφαλή, tête). Qui n'a qu'une seule tête. — Se dit, en anat., des monstres qui ont deux corps réunis par le haut et n'ayant qu'une seule tête. — On le dit, en bot., des plantes dont les fleurs forment des touffes isolées en forme de tête.

MONOCÉPHALIE, s. f. Anat. État d'un monstre à deux corps et une seule tête.

MONOCÉPHALIEN, IENNE, adj. Anat. Qui appartient au genre des monocéphales.

MONOCÈRE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; κέρας, corne). Zool. Qui n'a qu'une seule corne ou un seul prolongement osseux en forme de corne.

* MONOCÉROS, s. m. Zool. Nom vulgaire du narval et de plusieurs poissons, de l'oiseau de paradis, de quelques coquilles, d'un insecte coléoptère. — Nom donné par Pline au rhinocéros.

MONOCERQUE, s. m. (du gr. μόνος, seul; κέρκος, queue). Zool. Genre d'animaux infusoires.

MONOCHAME, s. m. (pr. *monokame*) (du gr. μόνος, seul; χαμὸς, frein). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

MONOCHÈLE, s. m. (pr. *monokèle*) (du gr. μόνος, seul; χηλή, pince). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

MOLOCHILE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. μόνος, seul; χηλή, sabot). Zool. Qui n'a qu'un seul sabot. — MOLOCHILES, s. m. pl. Famille de mammifères.

MONOCHIRE, s. m. (du gr. μόνος, seul; χείρ, main, nageoire). Zool. Genre de poissons.

MONOCHLAMYDÉ, ÉE, adj. (pr. *monoklamidé*) (du gr. μόνος, seul; χλαμὺς, tunique). Bot. Se dit d'une plante qui n'a qu'une seule enveloppe florale.

MONOCHORDE, s. m. (pr. *monokorde*) (en gr. μονόχορδον, formé de μόνος, seul, et χορδή, corde). Espèce d'instrument de musique qui n'avait qu'une seule corde, et qui servait aux Grecs de diapason. Les pythagoriciens s'en servaient pour mesurer les proportions des intervalles qui séparent les tons. C'était une espèce de caisse triangulaire sur laquelle on montait une corde dont on variait les intonations au moyen de chevalets mobiles. Les modernes s'en servent de même, mais ils écrivent à tort *monocorde*.

MONOCHROÉ, ÉE, adj. (pr. *monokroé*) (du gr. μόνος, seul; χρόα, teinte, couleur). Qui est d'une seule couleur. On dit aussi *monochroïte*.

MONOCHROMATIQUE, adj. des 2 g. (pr. *monokromatique*) (même étym.). Se dit d'une peinture, d'un tableau peint d'une seule couleur.

MONOCLADE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; κλάδος, rameau). Bot. Dont la tige ne produit qu'un seul rameau.

MONOCLINOÉDRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; κλίνω, incliner; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'un crystal dont les plans ont deux angles droits et un angle aigu ou obtus.

MONOCOLE, adj. et s. m. (du gr. μόνος, seul; κῶλον, membre). Géogr. anc. Nom d'un peuple voisin des Troglodytes. Pline en a fait mention sans oublier les fables qui se débitaient sur leur compte, notamment celle qui ne leur donnait qu'une seule jambe, avec laquelle ils couraient néanmoins fort vite.

MONOCONDYLE, adj. et s. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; κόνδυλος, articulation). Qui n'a qu'une seule articulation. — *Monocondyle* ou *monocondylion*, en diplom., abréviation.

MONOCONIQUE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; κῶνος, cône). Hist. nat. Qui se termine par un cône unique.

MONOCONQUE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; κόγχη, coquille). Zool. Se dit d'une coquille composée d'une seule pièce.

MONOCOTYLAIRE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; κοτύλη, cavité). Zool. Se dit des animaux qui n'ont qu'un seul suçoir, une seule ventouse.

* MONOCOTYLÉDONE, adj. des 2 g. et s. f. Bot. Qui n'a qu'un seul cotylédon ou du moins dont les cotylédons sont alternes et non pas opposées. — MONOCOTYLEDONES, s. f. pl. Grande classe de plantes opposées aux *dicotylédones*. Les *monocotylédones* se divisent en *cryptogames* et *phanerogames*. On dit aussi *monocotylédoné, ée*.

MONOCOTYLÉDONIE, s. f. Bot. État des plantes qui n'ont qu'un seul cotylédon.

MONOCRÉPIDE, adj. m. (du gr. μόνος, seul; κρηπὶς, sandale). Myth. Surnom que l'on donne quelquefois à Mercure, parce qu'il ne prêta qu'une de ses talonnières à Persée, lorsque celui-ci partit pour aller combattre les Gorgones.

* MONOCULE, s. m. Droit ecclés. Bénéfice qui était à la collation d'une personne dont le droit ne s'étendait pas au-delà, ou qui ne pouvait pas en conférer d'autre. — *Monocule*. V. MONOPHTHALME, au Compl.

MONOCULTURE, s. f. Culture qui est devenue l'objet d'un monopole en France. Telle est la culture du tabac.

MONOCYCLE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; κύκλος, cercle). Didact. Qui ne porte ou ne décrit qu'un seul cercle.

* MONODACTYLE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui n'a qu'un doigt.

* MONODELPHE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. μόνος, seul; δελφὺς, matrice). Zool. Se dit des animaux qui n'ont qu'une seule matrice. — MONODELPHES, s. m. pl. Famille de mammifères opposés aux didelphes.

MONODIAIRE, adj. et s. des 2 g. Ant. Nom de ceux qui exécutaient sur la scène le chant appelé *monodie*, ou qui prononçaient un monologue dans une tragédie.

MONODIMÉTRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; δὶς, deux; μέτρον, mesure). Minér. Se dit des crystaux dont les plans coordonnés se rapportent à trois axes, sur lesquels deux sont égaux.

* MONODONTE, adj. des 2 g. Zool. Qui n'a qu'une dent. — s. m. Genre de coquilles univalves, qui n'a qu'une seule échancrure.

MONODONTIER, s. m. Zool. Mollusque qui habite la coquille appelée *monodonte*.

MONODORÉ, s. m. Bot. Genre établi pour le corossol muscade, arbre de la Jamaïque.

MONODYNAME, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; δύναμις, puissance). Bot. Se dit des plantes qui ont une étamine plus longue et plus forte que les autres. — s. m. Arbrisseau de la Guinée.

* MONOECIE, s. f. Bot. Classe du système de Linné, dans laquelle on range les plantes qui portent sur le même pied des fleurs mâles et des fleurs femelles, comme le maïs. La définition du Dictionnaire est inexacte.

MONOECIQUE, adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la monœcie. V. MONOÏQUE, au Dict. et au Compl.

MONOECUS, n. pr. m. (pr. *monékuce*) (du gr. μόνος, seul; οἰκία, habitation). Myth. Surnom donné à Hercule. *Hercule Monœcus* avait un temple dans le lieu où se trouve aujourd'hui la ville de *Monaco*.

MONOÉLEUTHÉROGYNE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; ἐλεύθερος, libre; γυνή, femme). Bot. Se dit d'une plante monocotylédone dont l'ovaire est tout à fait exempt d'adhérence.

MONOÉLEUTHÉROGYNIE, s. f. Bot. État des plantes dont l'ovaire est libre de toute adhérence. On a dit par contraction *monoéleutrogynie*, ce qui est peu correct.

MONOÉMUGI, n. pr. m. Géogr. État imaginaire de l'Afrique, qui serait situé, dit-on, entre le Zanguebar, le Monomotapa et le Congo. Il paraît n'avoir jamais existé.

MONOÉPIGYNE, adj. des 2 g. Bot. Il se dit des plantes monocotylédones à étamines épigynes, c'est-à-dire nées dans l'ovaire.

MONOÉPIGYNIE, s. f. Bot. État des plantes monocotylédones à étamines épigynes. — Nom donné par Richard à l'une des trois grandes divisions de la classe des monocotylédones.

* MONOGAME, adj. et s. des 2 g. Surnom des animaux dont les mâles ne s'attachent qu'à une seule femelle, et réciproquement. — Il se dit en bot., des plantes dont toutes les fleurs sont distinctes, comme la laitue.

* MONOGAMIE, s. m. État des animaux qui se montrent susceptibles d'affection exclusive du mâle pour la femelle et de celle-ci pour le mâle, et qui prennent ensemble soin de leurs petits. — Il se dit, en général, par opposition au système de la polygamie. La *monogamie* règne dans tout l'Occident.

MONOGAMIQUE, adj. des 2 g. Bot. Se dit des plantes dont les fleurs sont séparées et distinctes.

MONOGAMISTE, adj. et s. des 2 g. Partisan de la monogamie.

MONOGÈNE, adj. des 2 g. (en gr. μονογενής, même signif.). Didact. Qui est né de la même tige, de la même souche.

MONOGÉNIE, s. f. Hist. nat. Mode de génération des plantes et de certains polypes d'après les parties du corps organisé, séparées de ce corps, deviennent de nouveaux individus.

MONOGÉNIQUE, adj. des 2 g. Géol. Se dit des roches dont toutes les parties sont de même nature.

MONOGOMPHE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; γόμφος, dent). Zool. Qui n'a qu'une seule dent. Il se dit de certains infusoires.

* MONOGRAMME, s. m. Diplom. Caractère composé de plusieurs lettres, qui d'ordinaire étaient les initiales d'un nom ou même formaient le mot entier. Le sceau des rois et des papes, au moyen âge, était un *monogramme*. Les rois francs de la deuxième race s'étaient réservé le droit de signer par un *monogramme*. On gravait celui du souverain sur les monnaies, ce qui dura depuis Charlemagne jusqu'au règne du roi Robert. — Les anciens faisaient grand usage des *monogrammes* ou abréviations, mais la plupart de ceux qui nous sont parvenus sont indéchiffrables. Il y en avait plusieurs espèces : le *monogramme parfait*, renfermant toutes les lettres d'un nom. Les *monogrammes imparfaits*, qui ne renfermaient que les principales lettres. — Diplom. On appelait autrefois *clef du monogramme*, la lettre qui était la plus apparente et qu'on pouvait le plus aisément remarquer, ce qui était fort arbitraire. Aujourd'hui, on prend pour *clef du monogramme*, la première lettre dans l'ordre alphabétique; la seconde forme la seconde clef. — *Monogramme*, adj. des 2 g. Epithète donnée chez les anciens à toute écriture, toute peinture, tout dessin qui ne consistait que dans quelques traits qui marquaient le contour. — Par extension, ils nommèrent *monogramme*, toute substance, tout corps impalpable, incorporel, immatériel. C'était dans ce sens qu'Epicure et les philosophes de sa secte appelaient les dieux *monogrammes*. — Bot. Genre de fougères.

* MONOGRAPHIE, s. f. Didact. Description spéciale d'un objet ou d'une collection fort restreinte d'objets, dans quelque science que ce soit. Ainsi, en médecine, on dira, la *monographie des artères*, la *monographie des viscères*, etc. En géographie, la *monographie des eaux*, *des montagnes*, etc.

MONOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la monographie.

* MONOGYNE, adj. des 2 g. Bot. Se dit des plantes dont les fleurs ne renferment qu'un seul pistil.

MONOHISTE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; ἱστὸς, tissu). Anat. Formé d'un seul tissu ou d'un tissu simple.

MONOHYDRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; ὕδωρ, eau). Chim. Qui ne contient qu'une seule proportion d'hydrogène.

MONOHYLE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; ὕλη, matière). Hist. nat. Epithète des corps qui sont formés d'une seule masse homogène.

MONOHYPOGYNE, adj. des 2 g. Bot. Se dit des plantes monocotylédones, à étamines hypogynes.

MONOHYPOGYNIE, s. f. Bot. État d'une plante monohypogyne.

MONOÏAMIQUE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; ἴαμα, remède, médicament). Pharm. Se dit d'un médicament dans la composition duquel il n'entre qu'une seule substance.

* MONOÏQUE, adj. des 2 g. Il s'applique quelquefois, en zool., aux animaux qui ont les deux sexes, mais néanmoins distincts et séparés.

MONOLÉPIDE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; λέπις, écaille). Hist. nat. Qui n'a qu'une seule écaille.

MONOLOCULAIRE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; et du lat. *loculus*, petite loge). Bot. Qui ne renferme qu'une seule loge : *fruit monoculaire*.

MONOLOGIQUE, adj. des 2 g. Il s'est dit quelquefois, en critique, de ce qui concerne le monologue : *les scènes monologiques sont ordinairement froides*.

MONOLOGIUM, s. m. (pr. *monologiome*). Philol. Titre d'un écrit de saint Anselme, archevêque de Canterbury, qui, quinze siècles avant Descartes, a tâché d'établir une idée universelle, principe de la science, et a conclu que cette idée était celle de Dieu. V. PROSOLOGIUM, au Complément.

* MONOMANIE, s. f. Sorte d'aliénation mentale où le désordre de l'esprit ne porte que sur ce qui se rattache à un sujet unique, sans que les fonctions de l'intelligence paraissent troublées quand il ne s'agit pas de cet objet.

MONOMAQUE, s. m. (du gr. μονόμαχος, gladiateur). Nom que l'on donnait autrefois aux spadassins toujours prompts à chercher querelle pour avoir l'occasion de se battre en duel. L'empereur Constantin IX fut surnommé le *monomaque*.

MONOMÈRE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. μόνος, unique; μέρος, partie ou μηρὸς, cuisse). Zool. Surnom des insectes coléoptères dont les tarses

n'ont qu'une seule articulation. — **Ant.** V. MONOCOLE, au Complément.

MONOMÉROSOME, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; μέρος, partie; σῶμα, corps). Zool. Dont le corps est d'une seule pièce.

MONOMÈTRE, adj. et s. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; μέτρον, mesure). Littér. anc. Poème qui n'a qu'une seule espèce de vers. — On le dit aussi d'un vers qui n'a qu'une mesure ou qu'un pied.

MONOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport au monomètre.

MONOMOTAPA, n. pr. m. Géogr. Ancien empire de l'Afrique méridionale, situé entre la Cafrerie, le canal de Mozambique et des déserts inconnus. Capitales, Zimbaoé. Mines d'or et de fer. Céréales, riz, maïs, cannes à sucre, etc.; éléphants. On dit que l'empereur du *Monomotapa*, qui portait le titre de *quitévo*, avait vingt-cinq rois pour tributaires. Les Portugais ont détruit sa puissance et bouleversé la contrée en s'emparant de la partie qu'ils appelèrent *district de Mozambique*, et en semant la division parmi les autres membres de cette espèce de confédération.

MONOMPHALE, s. m. (du gr. μόνος, seul; ὀμφαλός, nombril). Anat. Monstre à deux corps, n'ayant qu'un seul ombilic commun.

MONOMPHALIE, s. f. Anat. Monstruosité du monomphale.

MONOMPHALIEN, IENNE, adj. Anat. Qui concerne les monomphales.

MONOMYAIRE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; μυῶν, muscle). Zool. Se dit d'une coquille bivalve dont chaque valve n'offre l'empreinte que d'un muscle unique.

MONONEURE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; νεῦρον, nerf). Zool. Surnom des animaux qui n'ont qu'un seul système nerveux.

MONOPE. V. MONOPSE, au Complément.

MONOPÉGIE, s. f. (du gr. μονος, seul; πηγνύμι, je fixe). Méd. Douleur fixée sur un seul point. On dit aussi *monopagie*.

MONOPÉRIANTHÉ, ÉE (du gr. μόνος, seul; περιανθής, qui fleurit tout autour). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs n'ont qu'une seule enveloppe.

MONOPÉRIGYNE, adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une plante monocotylédone à fleurs dont les étamines sont périgynes.

MONOPÉRIGYNIE, s. f. Bot. État des plantes monopérigynes. Elles forment la seconde division établie par Richard dans la classe des végétaux monocotylédonés.

MONOPÉTALIE, s. f. Bot. État des plantes dont les fleurs sont monopétales.

* **MONOPÉTALE**, adj. des 2 g. et s. f. Bot. Il s'applique à toute corolle formée d'une seule pièce, quel que soit d'ailleurs le nombre de ses divisions ou leur profondeur. — MONOPÉTALES, s. f. pl. Une des trois grandes sections de la classe des végétaux dicotylédonés.

* **MONOPHAGE**, adj. et s. des 2 g. Qui mange seul. — Ant. g. *Monophage*, celui qui s'asseyait au repas appelé *monophagies*.

* **MONOPHAGIE**, s. f. Manie de manger seul. — *Monophagies*, s. f. pl. Ant. gr. Fêtes que les Éginètes célébraient en l'honneur de Mercure ou de Neptune. Elles consistaient principalement en banquets où tous les citoyens mangeaient ensemble, sans aucun esclave pour les servir.

MONOPHLÈBE, s. m. (du gr. μόνος, seul; φλέψ, φλεβός, veine). Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

* **MONOPHTHALME**, adj. des 2 g. Qui n'a qu'un œil. — Hérodote, et après lui Ctésias, ont fait mention d'un *peuple monophthalme*. — *Monophthalme*, s. m. Chir. anc. Bandage qui couvrait un œil.

* **MONOPHYLLE**, adj. des 2 g. Bot. Se dit de tout organe foliacé qui se compose d'une seule pièce, comme dans certains cas, le calice ou l'involucre des fleurs.

* **MONOPHYSITE**, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte hérétique qui parut dans l'Orient au IV[e] siècle. Les *monophysites* ne reconnaissaient en Jésus-Christ qu'une seule nature, et condamnaient comme entachées de nestorianisme un grand nombre d'expressions consacrées par le concile de Chalcédoine. On les appelait aussi *agnoïtes*. C'est par erreur que les premières éditions du Dictionnaire portent *monophysiste*.

MONOPHYTANTHÉ, ÉE, adj. (du gr. μόνος, unique; φυτὸν, plante; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit d'une plante qui porte des fleurs des deux sexes sur une même tige.

MONOPHYTE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; φυτὸν, plante). Bot. Se dit d'un genre de plantes qui ne renferme qu'une seule espèce.

MONOPIRE, s. m. (du gr. μόνος, seul; πείρω, je perce). Zool. Genre de polypiers.

MONOPLEUROBRANCHE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; πλευρά, côté; βράγχια, branchie) Zool. Qui n'a de branchies que d'un seul côté du corps.

MONOPNOÉ, ÉE, adj. (du gr. μόνος, seul; πνέω, respirer). Zool. Se dit d'un animal qui pendant toute sa vie conserve le même mode de respiration.

* **MONOPODE**, adj. des 2 g. Anat. Qui n'a qu'un seul pied; qui est affecté de monopodie.

MONOPODIE, s. f. Anat. Monstruosité qui consiste à n'avoir qu'un seul pied.

MONOPODIEN, IENNE, adj. Anat. Qui concerne la monopodie.

* **MONOPOLE**, adj. f. (du gr. μόνος, seul; πῶλος, jeune cheval). Surnom donné à l'Aurore, parce que son char n'est attelé que d'un seul cheval.

MONOPSE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; ὄψ, œil). Zool. Qui n'a qu'un œil. On dit quelquefois *monope*.

* **MONOPTÈRE**, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; πτέρον, aile, nageoire). Zool. Se dit des poissons qui n'ont qu'une nageoire. — *Monoptère*, s. m. Poisson de Java. — Le *monoptère*, temple rond, était généralement employé dans les édifices consacrés à Vénus.

MONOPTÉRHIN, s. m. (du gr. μόνος, seul; πτέρον, nageoire; ῥίν, nez). Zool. Sous-genre de poissons établi dans la famille des squales.

MONOPTÉRYGIEN, IENNE, adj. (du gr. μόνος, seul; πτερύγιον, nageoire). Zool. Se dit des poissons qui n'ont qu'une seule nageoire.

* **MONORCHIDE**, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; ὀρχίδιον, petit bulbe). En bot., qui n'a qu'un seul tubercule.

MONORHYNQUE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. μόνος, seul; ῥύγχος, bec). Zool. Qui n'a qu'une seule trompe. — MONORHYNQUES, s. m. pl. Famille d'annelides.

MONOSCÈLE, adj. et s. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; σκέλος, jambe). Zool. Qui n'a qu'une seule jambe. V. MONOCOLE et MONOMÈRE, au Complément.

MONOSÉPALE, adj. des 2 g. Bot. Se dit des fleurs dont le calice n'est que d'une seule pièce, quoique en apparence il ait plusieurs divisions. — Qui n'a qu'un seul sépale latéral.

MONOSITIE, s. f. (du gr. μόνος, seul; σιτία, nourriture). Habitude de ne faire qu'un seul repas chaque jour.

MONOSOME, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. μόνος, seul; σῶμα, corps). Anat. Monstre qui n'a qu'un seul corps pour deux têtes.

MONOSOMIE, s. f. Anat. État du monosome. On dit aussi *monosomatie*.

MONOSOMIEN, IENNE, adj. Anat. Qui appartient à la monosomie.

MONOSPERMIE, s. f. Bot. État des plantes monospermes.

MONOSPORÉ, ÉE, adj. (du gr. μόνος, seul; σπορά, semence). Bot. Qui ne renferme qu'un seul corps reproducteur.

MONOSTACHYÉ, ÉE, adj. (du gr. μόνος, seul; στάχυς, épi). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs sont réunies en un seul épi.

MONOSTICHE. V., plus loin, MONOSTIQUE.

MONOSTIGMATÉ, ÉE, adj. (du gr. μόνος, seul; στίγμα, στίγματος, stigmate). Bot. Qui n'a qu'un seul stigmate.

MONOSTIQUE, adj. des 2 g. On l'emploie aussi adj. en littér. anc. : *Les sentences monostiques de Ménandre, de Publius Syrus.*

MONOSTOME, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; στόμα, bouche). Zool. Qui n'a qu'une seule bouche ou ouverture. — s. m. Genre de vers intestinaux.

MONOSYMPHYTOGYNE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; σύμφυτος, qui est né avec; γυνή, organe femelle). Bot. Se dit d'une plante monocotylédone dont l'ovaire est adhérent au pistil.

MONOTAXE, s. f. (du gr. μόνος, seul; τάξις, ordre). Ant. Disposition de la phalange grecque sur un seul rang.

MONOTHALAME, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; θάλαμος, lit). Zool. Se dit d'une coquille univalve qui ne renferme qu'une seule cavité.

MONOTHALAMÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit des plantes graminées dont toutes les locustes ou épillets ont la même conformation.

MONOTHÈLE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; θηλὴ, mamelon). Bot. Dont les fleurs ne renferment qu'un seul ovaire.

MONOTHÉLIÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un mamelon isolé.

* **MONOTHÉLISME**, s. m. (du gr. μόνος, seul, θέλημα, volonté). Hist. relig. Doctrine prêchée vers l'an 620 par Théodore, évêque de Pharos, recommandée et recueillie par Sergius, patriarche de Constantinople, rédacteur de l'*ecthèse*. V. ce mot, au Complément. — Les *monothélistes* reconnaissaient bien qu'il y avait deux natures en Jésus-Christ; mais ils réduisaient ses actes intellectuels à une seule opération, qu'ils appelaient *théandrique* (tenant à la fois de Dieu et de l'homme), et ils subordonnaient la volonté humaine à la volonté divine, de telle sorte qu'il n'y avait réellement en Jésus-Christ qu'une seule volonté.

MONOTHYRE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; θύρα, valve). Zool. Se dit des coquilles qui n'ont qu'une seule valve.

MONOTIDE, s. f. (du gr. μόνος, seul; οὖς, ὠτὸς, oreille). Zool. Genre de coquilles.

MONOTOME, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; τόμος, pièce). Hist. nat. Qui est d'une seule pièce. — s. m. Genre d'insectes coléoptères.

MONOTRÈME, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; τρῆμα, trou). Zool. Qui n'a qu'une seule ouverture, un seul trou. — s. m. Nom donné par Geoffroy Saint-Hilaire aux ornithorhynques et aux échidnés, c'est-à-dire aux animaux qui n'ont qu'une seule voie ouverte pour les sécrétions génitales, fécales et urinaires. Ce naturaliste en fait un intermédiaire entre les mammifères et les reptiles ou les oiseaux. M. de Blainville les place parmi les mammifères, sous le nom d'*ornithodelphes*.

* **MONOTRIGLYPHE**, adj. et s. m. Archit. Espace entre deux colonnes ou deux pilastres de la longueur d'un triglyphe. — Dans l'ordre dorique, l'*entre-colonnement monotriglyphe* est le plus correct de tous.

MONOTRIMÉTRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, unique; τρίς, trois; μέτρον, mesure). Minér. Se dit des crystaux qui ont quatre axes, dont trois seulement sont égaux entre eux.

MONOTROPE, s. f. (du gr. μόνος, seul; τροπέω, tourner). Bot. Genre de plantes parasites de l'Amérique.

MONOTROPÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une monotrope. — MONOTROPÉES, s. f. pl. Petite famille de plantes.

MONOTROQUE, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; τροχὸς, cercle). Zool. Qui porte des cils formant une couronne simple. — MONOTROQUES, s. m. pl. Famille d'infusoires rotifères.

* **MONOTYPE**, adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; τύπος, type). Hist. nat. Surnom d'un genre d'êtres dont toutes les espèces ont entre elles des rapports évidents, ou qui n'a qu'une seule espèce.

MONOXYLE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. μόνος, seul; ξύλον, bois). Ant. Nom de certaines barques faites d'un seul morceau de bois, comme les pirogues que font encore beaucoup d'habitants de l'Océanie. — On dit aussi, en parlant des anciens, et l'on pourrait dire, en parlant des pirogues indiennes, *un monoxyle*. *Monoxylon* est moins usité.

MONROVIA, n. pr. f. Géogr. Ville de l'Afrique, dans la Guinée septentrionale, cap. de la colonie américaine de *Libéria*. 1,000 hab. V. LIBÉRIA, au Complément.

* **MONS**, n. pr. m. Géogr. Ville forte de la Belgique, ch.-l. de la province du Hainaut, sur la Trouille. 23,000 hab. Citadelle, hôtel du gouvernement, hôtel de ville, etc. Commerce et industrie très-actifs. Mines de houille aux environs. — Elle a été prise et reprise plusieurs fois par les Français, par les Autrichiens, les alliés, et les armées républicaines. Sous la république et l'empire, *Mons* fut le ch.-l. du dép. de *Jemmapes*.

MONS-EN-PUELLE, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. du Nord, à 8 kil. de Douai. 1,200 hab. Célèbre par la victoire que Philippe le Bel y remporta sur les Flamands, le 18 août 1304.

* **MONSEIGNEUR**, s. m. Hist. Titre d'honneur qu'au moyen âge, on donnait aux chevaliers. On l'a aussi donné aux premiers présidents des cours souveraines, mais non aux intendants de province, quoiqu'ils y prétendissent et qu'ils l'obtinssent de leurs employés subalternes. On le donnait aux ministres du roi : depuis 1830, on le leur a retiré, mais on leur avait conservé l'Excellence, supprimée après la révolution de 1848. — En t. d'argot, on appelle *monseigneur* une espèce de levier dont les voleurs se servent pour forcer les portes et les contrevents. Il n'y

a rien de commun entre un *monseigneur* et un rossignol.

* **MONSIEUR**, s. m. Hist. Titre que, dans le moyen âge, on donnait, comme celui de *monseigneur*, aux saints, au roi et au pape : *Monsieur saint Denis*, *monsieur saint Éloi*, *monsieur saint Martin*, etc. On a dit de même *monsieur le roi* jusqu'à Philippe de Valois : quant au pape, on l'appelait notre saint-père en Jésus-Christ, monsieur Clément, Boniface, Grégoire, etc., souverain seigneur et gouverneur de l'Église. Plus tard, ce titre devint celui des bourgeois, quand les chevaliers se donnèrent du *monseigneur*. A la révolution, le mot *citoyen* remplaça le mot *monsieur*, qui reparut pourtant avec la réaction thermidorienne.— *Canal de Monsieur*, canal qui joint le Rhône au Rhin par le Doubs, de Dôle à Strasbourg, 324 kil. On l'appelle aujourd'hui *canal du Rhône au Rhin*.

MONSONIE, s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, famille des géraniées.

* **MONSTRE**, s. m. Tout produit d'une génération dont le développement a été troublé, et qui, par l'effet de ce trouble, a reçu une organisation différente de celle qu'il aurait dû avoir. — On divise les *monstres* en trois classes : *par excès*, *par défaut*, *par déviation de parties*.

* **MONSTRUOSITÉ**, s. f. En botanique, écarts de la végétation. Toutes les fleurs doubles, triples, sont des *monstruosités*. La rose double n'est qu'une monstruosité résultant de la transformation des étamines en pétales.

* **MONSTRUEUX, EUSE**, adj. En blason, surnom d'un animal qui est représenté avec quelque partie qui, naturellement, appartient à un autre animal : *Porter de gueules au lion monstrueux, la tête du tigre, d'argent*.

* **MONT**, s. m. Nom que les chiromanciens donnaient à de petites éminences qui se trouvent dans la paume de la main, à la racine des doigts; ils les distinguaient par le nom de quelque planète. Au-dessous du pouce, c'était le *mont de Mars*; au-dessous de l'indicateur, le *mont de Jupiter*; au-dessous du doigt du milieu, le *mont de Saturne*; au-dessous de l'annulaire, *le mont du Soleil*; au-dessous du petit doigt, le *mont de Vénus*; entre le pouce et l'index, dans le thénar, le *mont de Mercure*; dans l'hypothénar, le *mont de la Lune*. — Ant. rom. *Mont de Mercure*, nom des monceaux de pierre qui s'élevaient peu à peu sur le bord des routes, auprès des hermès, parce que chaque voyageur qui passait jetait une pierre sur le lieu consacré. — *Mont Afrique*, chaîne de collines qui s'étendent sur une longueur de 40 kil., depuis Dijon jusqu'à Chagny. — *Mont-Dauphin*, petite place forte de France, dép. des Hautes-Alpes, au confluent du Guil et de la Durance. 500 hab. Eaux thermales. —*Mont-Cassin*, *Mont-Dore*, *Mont-Saint-Michel*, etc. V. DORE, CASSIN, MICHEL, au Compl. — *Mont Terrible*, montagne de Suisse, qui avait donné son nom à un ancien département français, formé, en 1793, de l'évêché de Bâle et d'une partie de la principauté de Montbelliard. Il a été rendu en 1814 à la Suisse, à l'exception de quelques cantons qui ont été fondus dans les dép. du Doubs et du Haut-Rhin, ch.-l. Porentruy. — *Mont-Tonnerre*, montagne de Bavière. Sous l'empire, elle avait donné son nom à un département français, partagé aujourd'hui entre le cercle Bavarois du Rhin et le grand duché de Hesse-Darmstadt, ch.-l. Mayence. — Astron. *Mont Ménale*, nom d'une constellation placée immédiatement au-dessous du Bouvier. — s. m. *Mont-Rachet*, sorte de vin de Bourgogne.

MONTABAUR, n. pr. m. Géogr. Ville du duché de Nassau, sous les murs de laquelle les Autrichiens furent battus par les Français, le 19 avril 1797. 2,300 hab. Il ne faut pas confondre *Montabaur* avec *Mont-Thabor*.

MONTAGASSE, s. m. Zool. Un des noms vulgaires de la pie-grièche.

* **MONTAGNAC**, n. pr. m. Géogr. Chef-lieu de canton du dép. de l'Hérault. 3,500 hab.

* **MONTAGNARD**, adj. et s. m. Géogr. Habitant des pays hauts, ou des montagnes de l'Écosse. Les clans des *montagnards* ont joué un grand rôle dans les guerres que les Écossais ont, à plusieurs reprises, soutenues contre l'Angleterre. — Hist. Nom donné, après la révolution de février 1848, à une sorte de milice urbaine, créée par le préfet de police Caussidière, et qui se composait d'anciens détenus politiques et d'hommes qui avaient figuré aux barricades. Le *corps des montagnards* n'eut qu'une très-courte existence. — Membre de la montagne, dans l'assemblée constituante et dans l'assemblée nationale actuelle. V. le mot suivant.

* **MONTAGNE**, n. pr. f. Géogr. On appelle *chaîne de montagnes* une suite de montagnes qui tiennent l'une à l'autre par leur base; *groupe*, la réunion de plusieurs chaînes; *système de montagnes*, la jonction de plusieurs groupes partant d'un centre commun. — *Pays de la Montagne*, ancienne petite contrée du duché de Bourgogne, en France. Il avait pour capitale Châtillon-sur-Seine.— *Montagnes Blanches*, *montagnes Bleues*, *montagnes des Géants*. V. BLANC, BLEU et GÉANT, au Compl.—*Montagnes Noires*, nom d'une chaîne qui parcourt le département du Tarn, et va s'unir ensuite aux Cévennes. — *Montagnes Rocheuses*, grande chaîne de l'Amérique septentrionale, qui s'étend dans la partie occidentale des États-Unis, depuis les sources du Missouri jusqu'à l'embouchure du Mackensie, sur une longueur de 3,500 kil. — *Montagnes Vertes*, chaîne de montagnes qui traversent une partie des États-Unis, entre les Alleghany et l'océan Atlantique, et s'étendent sur une longueur de 490 kil. — *Montagne Verte*, montagne voisine de Trèves, munie de fortifications destinées à la défense de la ville. Les Français y remportèrent une grande victoire sur les Autrichiens en 1794. — On appelle *montagnes russes* une sorte de jeu qui consiste à se laisser glisser du haut d'une éminence naturelle ou artificielle par une pente très-rapide, dans une espèce de traîneau. Ce jeu est commun en Russie, et il a été imité à Paris, où il a obtenu d'abord un succès de vogue qui maintenant est tout à fait oublié.—Hist. Le *parti de la montagne*, dans la convention, vit son influence ruinée dès le 5 avril 1794, par la formation des comités; c'est ce qui l'empêcha de soutenir Robespierre au 9 thermidor. Il fut dès lors dispersé. Après la révolution de février 1848, un *parti de la montagne* s'est aussi formé dans l'assemblée constituante, puis dans l'assemblée nationale. Comme l'ancien, il se compose des membres les plus exaltés du côté gauche.

MONTAGNON, ONNE, adj. s. Nom que les Suisses donnent aux habitants d'une montagne voisine de Neufchâtel.

MONTAIGUT, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de Tarn-et-Garonne. 4,200 hab.

* **MONTAIN, AINE**, adj. Zool. Se dit des animaux qui vivent sur les montagnes.

MONTALTE, n. pr. m. (en lat. *Mons altus*). Géogr. Ville des États de l'Église, délégation d'Ascoli. 4,500 hab. Évêché. Patrie de Sixte-Quint.

MONTANAGE, s. m. Anc. cout. Droit que l'on percevait sur les moutons dans certaines localités. Ce mot démontre que la forme primitive de *mouton* est bien *monton* et l'étymologie *mont*.

MONTANINE, s. f. Chim. Alkali que l'on extrait d'une espèce de quinquina.

MONTANISME, s. m. Hist. relig. Doctrine que prêcha au IIe siècle, en Phrygie, l'hérésiarque *Montanus*, qui se croyait inspiré du Saint-Esprit et prétendait lire dans l'avenir. Les disciples de Montanus soutenaient que l'homicide, l'adultère et l'idolâtrie étaient irrémissibles; que le baptême ne devait être administré qu'au nom de Jésus-Christ, pur homme, au lieu de l'être au nom de la Trinité, etc. L'austérité que ces hérétiques affichaient séduisit Tertullien. Plus tard le *montanisme* se divisa en plusieurs sectes et finit par disparaître.

* **MONTANT**, s. m. Mar. Temps durant lequel la marée monte. — En fauconn., on dit de l'oiseau qui s'élève au-dessus de sa proie, qu'*il a pris le montant*. — Nom vulgaire de l'ortolan des roseaux.

* **MONTANT, ANTE**, adj. En blas., se dit des pièces qui sont tournées vers le chef de l'écu, et particulièrement du croissant dont les points sont en haut : *Porter de gueules à trois croissants d'or montants*.

* **MONTARCHER**, n. pr. m. Cette prétendue ville n'est pas même au nombre des communes de France.

* **MONTARGIS**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrondissement, dép. du Loiret, à la jonction des canaux d'Orléans, de Briare et de Loing. 7,760 hab. Ruines d'un château sur l'une des cheminées duquel était peinte l'histoire d'Aubry de Mont-Didier et de son chien, connu sous le nom de *chien de Montargis*, qui combattit et terrassa le meurtrier de son maître, en présence, dit-on, de Charles V. Cette ville soutint en 1427 un siège mémorable contre les Anglais.

* **MONTAUBAN**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. du dép. de Tarn-et-Garonne, sur la rive droite du Tarn. 24,000 hab. Évêché. Cette place, fondée au XIVe siècle, devint l'un des boulevards du protestantisme. Louis XIII l'assiégea en vain en 1621, mais huit ans après elle ouvrit ses portes au roi, qu'accompagnait alors Richelieu.

MONTAZALITE, s. m. Nom que les musulmans donnent aux sectateurs de Wasel-Ebn-Ata. Ces sectaires nient qu'on puisse voir Dieu dans le paradis par les yeux du corps. Le Coran n'est, suivant eux, ni éternel ni incréé. On les appelle aussi *motazalites* et *motazabes*.

* **MONTBARD**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Côte-d'Or, sur la Brenne, au bord du canal de Bourgogne. 2,200 h. Patrie de Buffon et de Daubenton.

MONTBAZON, n. pr. m. Géogr. Ch.-l. de canton, dép. d'Indre-et-Loire, ancienne seigneurie et duché appartenant à la maison de Rohan. 1,200 hab. Il ne faut pas écrire *Montblazon*.

* **MONTBELLIARD**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrondissement, dép. du Doubs, sur le canal du Rhône au Rhin. 5,200 hab. Commerce avec la Suisse. Patrie de Cuvier. Ce fut autrefois la capitale de sept seigneuries d'un comté qui appartint d'abord à une maison éteinte en 1396 et qui passa vers l'an 1419, avec le titre de principauté, à une branche de la maison de Wurtemberg. La république française la réunit à la France en 1792.

* **MONT-BLANC**, n. pr. m. Géogr. La plus haute montagne des Alpes et de toute l'Europe, 4,800 mètres. Elle donnait son nom à un dép. de l'empire français, ch.-l. Chambéry.

* **MONTBLAZON**. V., plus haut, MONTBAZON, seul correct.

MONTBRÉTIE, s. f. Bot. Plante liliacée du cap de Bonne-Espérance.

* **MONTBRISON**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. du dép. de la Loire, sur la Vizery. 6,300 hab. Cette ancienne capitale du Forez ne doit qu'à sa position centrale l'avantage d'être le siège de la préfecture, Saint-Étienne est beaucoup plus considérable. Le baron des Adrets se rendit maître de Montbrison en 1562, et passa au fil de l'épée une partie des habitants.

MONTBRON, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Charente. 3,100 hab.

* **MONTCÉNIS**, n. pr. m. Géogr. Ch.-l. de canton du dép. de Saône-et-Loire. 1,200 hab. Fabriques de crystaux. Mines de houille.

MONT-DAUPHIN. V. MONT, au Complément.

* **MONT-DIDIER**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrondissement, dép. de la Somme. 4,000 hab. Les rois de la deuxième race y eurent un palais.

* **MONT-D'OR**, s. m. Orthographe vicieuse pour Mont-Dore. V. DORE, au Complément.

* **MONTE**, s. m. (pr. *monté*) (en esp. forêt). Mot qui se trouve souvent écrit sur les cartes d'Amérique publiées par les Espagnols; beaucoup de géographes, qui les ont copiées, prenant le mot *monte* pour *montagne* au lieu de *forêt*, ont placé des chaînes et même des groupes de montagnes là où il n'y en eut jamais.

* **MONTÉ, ÉE**, part. et adj. On dit d'une chose où l'on s'aperçoit que tout avait été préparé d'avance pour amener un résultat, que *c'était un coup monté*.

MONTEBALDO, s. m. Géogr. Chaîne de montagnes de la Lombardie, près de Vérone. Les Autrichiens y furent battus en 1796 et 1797 par Masséna et Joubert.

MONTÉBELLO, n. pr. m. Géogr. Bourg de la Lombardie, délégation de Vicence. 3,000 hab. Napoléon y défit complètement une armée autrichienne, le 12 juin 1800. Le maréchal Lannes ayant contribué puissamment à la victoire, Napoléon érigea *Montébello* en duché et l'en gratifia.

* **MONTÉE**, s. f. Écon. rur. Époque à laquelle les vers à soie font leur cocon.

MONTÉFIASCONE, n. pr. m. Géogr. Ville d'Italie, dans les États romains, délégation de Viterbe. 3,000 hab. Évêché. Bon vin muscat.

MONTE-JUS, s. m. Techn. Sorte de pompe en usage dans les raffineries.

MONTÉLÉONE, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Calabre Ultérieure, à peu de distance de la mer. 15,000 hab. Évêché.

* **MONTÉLIMAR**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrondiss., dép. de la Drôme, près du Rhône. 8,000 hab. C'est l'ancien *Acunum*.

MONTÉMURLO, n. pr. m. Géogr. et hist. Bourg de la Toscane, fameux par la grande victoire qu'y remporta Côme de Médicis, en 1538, sur les ré-

publicains de Florence, commandés par Philippe Strozzi.

MONTÉNÉGRIN, n. pr. m. Géogr. Habitant de la province de Monténégro. Les Monténégrins, peuple de race slave, sont belliqueux, même féroces; ils professent la religion grecque, et leur gouvernement n'est qu'une théocratie qui a l'évêque pour chef.

MONTÉNÉGRO, n. pr. m. Géogr. Contrée de la Turquie d'Europe, située entre la Bosnie, l'Albanie, la Dalmatie, etc. C'est un pays de montagnes, qui compte environ 57,000 hab. Cap. *Cettigne*. — Le *Monténégro*, après avoir fait partie de l'empire grec, fut incorporé au duché de Zenta, qui forma une des provinces de l'empire de Servie. Depuis le milieu du XII^e siècle, il a recouvré et conservé son indépendance.

MONTENOTTE, n. pr. m. Géogr. Village des États sardes, dans les Apennins, au pied d'une montagne qui porte le même nom. Ce fut à peu de distance de ce village que Bonaparte remporta, sur les Austro-Sardes, une victoire signalée, le 11 avril 1796. — Sous l'empire, *Montenotte* fut le nom d'un département qui avait pour capitale *Savone*.

* **MONTER**, v. a. et n. *Monter une robe*, *un bonnet*, etc., en joindre toutes les parties, de manière à leur faire prendre la forme convenable. — *Monter un bouquet*, *une perruque*, *un filet*, etc., disposer des fleurs, des cheveux, de manière à former un bouquet, une perruque; garnir un filet de tous ses accessoires, pour pouvoir s'en servir. — *Monter à nu*, *à cru* ou *à poil*, aller à cheval sans selle. — *Monter entre les piliers*, au manége, se dit de l'élève qui prend le cheval appelé le sauteur. — *Monter par haut*, se dit de la manière de faire travailler le sauteur, en l'obligeant à faire des croupades, des courbettes, etc. — Prov. *Bon cavalier monte à toute main*, c'est-à-dire, un homme qui a des ressources ne se trouve jamais embarrassé. — *Bien bas choit qui trop haut monte*, plus on cherche à s'élever, plus on s'expose à des chutes graves. — *Qui monte la mule la ferre*, celui qui jouit d'une chose doit se charger de la tenir en bon état. — En musique, passer du grave à l'aigu : *Un chanteur monte jusqu'à telle note*, se dit pour faire connaître l'étendue de sa voix. On le dit aussi d'un instrument. — Absol. *Monter*, devenir plus aigu, chanter sur un diapason plus élevé : *Cette corde a monté, vous montez. Les pianos aujourd'hui montent jusqu'à la double octave du fa.* — *Monter un instrument*, c'est le garnir des cordes nécessaires : *Il faut acheter des cordes pour monter ce violon.* — Au théâtre, *monter une pièce*, faire toutes les dispositions nécessaires pour qu'elle puisse être jouée. — Art milit. *Monter une batterie*, en disposer tous les canons de manière qu'on puisse s'en servir. — *Monter le bivouac*, dresser les baraques pour passer la nuit. — Au jeu, *monter une impériale*, réunir cinq points qui ne peuvent plus être démarqués. — *Monter sur l'aile*, en fauconn., se dit de l'oiseau qui, en s'élevant, s'incline sur une de ses ailes et ne monte qu'à l'aide du mouvement de l'autre.

* **MONTEREAU**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de Seine-et-Marne, au confluent de l'Yonne et de la Seine. 4,500 hab. — Ce fut sur le *pont de Montereau* que le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, assassin de Louis d'Orléans, fut tué lui-même par Tanneguy du Châtel, un des favoris du dauphin (depuis Charles VII). — Le 17 février 1814, Napoléon y remporta une victoire signalée sur les alliés, qui, pour échapper à une défaite totale, coupèrent derrière eux les deux ponts de la ville.

MONTE-RESSORT, s. m. Instrument dont on se sert pour démonter et remonter un fusil.

MONTEREY, n. pr. m. Établissement et port sur la côte occidentale du Mexique, au fond d'une baie. Résidence du gouverneur du territoire de la Californie. 2,500 hab. On appelle cette ville *San-Carlos de Monterey*, pour la distinguer de *Monterey*, autre ville du Mexique, cap. de l'État de Nouveau-Léon, ville peu étendue, quoique très-commerçante. 15,000 hab. — Il y a encore une petite ville de *Monterey* dans la Galice, en Espagne, diocèse d'Orensa.

MONTESA, n. pr. f. Géogr. Bourg d'Espagne, dans l'intendance de Valence. Il a donné son nom à un ordre militaire appelé *ordre de Notre-Dame-de-Montesa*, fondé en 1317 par Jacques II, roi d'Aragon, confirmé par Grégoire IX, sous la règle de Cîteaux. Les chevaliers portaient sur la poitrine une croix rouge.

MONTESQUIEU, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Haute-Garonne. 3,700 hab. Prise et brûlée par Joyeuse en 1586. — *Montesquieu-Lauraguais*, autre ch.-l. de canton du même dép. 1,600 hab.

* **MONTESQUIOU**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Gers. 2,500 h. Montesquiou était l'une des quatre baronies du comté d'Armagnac.

MONTEUX, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. de Vaucluse. 5,000 hab. Moulins à garance.

MONTÉVIDÉO, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Amérique du Sud, cap. de la république de l'Uruguay et du dép. de Montévidéo, sur la rive gauche du Rio-de-la-Plata. 30,000 hab.

MONTÉZUME, s. m. Bot. Grand arbre du Mexique, famille des malvacées.

* **MONTFAUCON**, n. pr. m. Hist. Petite éminence située aux portes de Paris, entre le faubourg du Temple et le faubourg Saint-Martin, à l'O. de la butte Chaumont. On y avait construit autrefois un énorme massif de maçonnerie, surmonté de seize piliers liés par des poutres auxquelles étaient suspendus d'ordinaire une cinquantaine de cadavres. Ce gibet avait été construit par Enguerrand de Marigny, et réparé par Jean de Montaigu, tous deux surintendants des finances, et tous deux y furent suspendus. Les *fourches de Monfaucon* ont été remplacées par une voirie pour les immondices de Paris. — Il y a trois villages en France du nom de *Montfaucon*, tous trois ch.-l. de canton : l'un est dans le dép. de la Meuse; Eudes, roi de France, y remporta une victoire sur les Normands, le 24 juin 888. 1,000 hab. Le second est dans le dép. de Maine-et-Loire; un traité de paix y fut conclu, le 18 janvier 1800, entre la république et les chefs vendéens. 600 hab. Le troisième, dans le dép. de la Haute-Loire, a 1,500 hab.

MONTFERRAT, n. pr. m. Géogr. Ancien duché d'Italie, entre le Piémont, le territoire de Gênes et le Milanais. 192,000 hab. Ce pays eut d'abord des marquis qui se distinguèrent pendant les croisades. Au commencement du XIV^e siècle, il appartint à un fils de l'empereur Andronic Paléologue, du chef de sa mère Iolande de Montferrat. L'extinction des Paléologues, en 1533, fit passer le Montferrat au duc de Mantoue, qui avait épousé une nièce du dernier Paléologue. Le duc de Mantoue en céda une partie aux ducs de Savoie, qui furent investis du reste du pays par l'empereur en 1703. Le Montferrat, qui avait pour capitale *Casale*, est réparti auj. entre les divisions de Gênes, de Coni, d'Alexandrie, de Novare et de Turin.

MONTFERRIN, INE, adj. Géogr. Habitant de Montferrat. — Qui concerne ce pays ou ses habitants.

MONTFLANQUIN, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de Lot-et-Garonne. 5,000 hab. On écrit aussi *Monflanquin*.

* **MONTFORT**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond., dép. d'Ille-et-Vilaine. 1,500 hab. On l'appelle quelquefois *Montfort-la-Cane* ou *Montfort-sur-Meu*. — *Montfort-l'Amaury*, ch.-l. de canton, départ. de Seine-et-Oise. 1,000 hab. Château construit sous le règne de Robert, par un seigneur nommé Amalric ou Amaury. Le fameux Simon de Monfort y naquit. Le *comté de Montfort* passa, par suite de mariage, dans la maison ducale de Bretagne. — *Montfort*, ch.-l. de canton, dép. des Landes. 1,600 hab. — *Montfort-le-Rotrou*, ch.-l. de canton, dép. de la Sarthe. 1,000 hab. — *Montfort-sur-Rille*, ch.-l. de canton, dép. de l'Eure. 650 hab.

MONTFREIN, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. du Gard. 2,500 hab.

MONTGISCARD, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Haute-Garonne. 1,000 hab.

* **MONTGOMERY**, n. pr. m. Géogr. Comté d'Angleterre, dans la principauté de Galles. Pays de montagnes. 54,000 hab. Capitale *Montgomery*, sur la rive droite de la Saverne. 5,000 hab. — Ancien comté de France, dans la Normandie; auj. dans le dép. du Calvados. Il a donné son nom aux Montgomery. — On dit en plaisantant d'un partage inégal, où le plus fort ne laisse rien ou presque rien au plus faible : *C'est le partage de Montgomery.*

MONTICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *mons*, *montis*, montagne; *colere*, habiter). Hist. nat. Qui vit, qui croît dans les montagnes.

MONTICULAIRE, s. f. Zool. Genre de polypiers.

MONTIE, s. f. Bot. Très-petite plante d'Europe, famille des portulacées.

MONTIEL, n. pr. m. Géogr. Bourg d'Espagne, dans la Manche. 1,200 hab. Aux environs est la *plaine de Montiel*, où Cervantes place le théâtre des exploits de Don Quichotte. Ce fut dans la *plaine de Montiel* que Henri de Transtamare vainquit son frère, Pierre le Cruel.

MONTIGNAC, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Dordogne, sur la Vezère. 3,800 hab. On l'appelle particulièrement *Montignac-le-Comte*.

MONTILLA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Cordoue. 13,000 hab. Industrie active. Palais des ducs de Medina-Celi. Patrie de Gonzalve de Cordoue.

MONTIL-LEZ-TOURS, n. pr. m. Géogr. et hist. Village qui n'est guère connu que parce que ce fut là qu'en 1454, Charles VII ordonna que toutes les coutumes du royaume fussent recueillies et révisées, pour être exécutées à l'avenir comme lois écrites.

MONTINIE, s. f. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance, famille des onagres.

MONTINIÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à la montinie. — MONTINIÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

MONTINUS, n. pr. m. (pr. *montinuce*). Myth. Dieu des Romains, qui, suivant Arnobe, présidait aux montagnes.

MONTIRE, s. f. Bot. Plante de la Guyane, famille des personnées.

MONTIVALTIE, s. f. Zool. Genre de polypiers.

MONTIVILLIERS, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Seine-Inférieure. 3,800 hab.

* **MONT-JOIE**, s. f. Il se disait fig. d'un amas de choses quelconques, même au moral : *Je vous souhaite une montjoie de plaisirs.* — Hist. *Ordre des chevaliers de Montjoie*, ordre de chevalerie établi à Jérusalem, par le pape Alexandre III, sous la règle de Saint-Benoît. Les chevaliers s'engageaient à combattre les infidèles; ils portaient une croix rouge. Alphonse, dit le Sage, les introduisit en Castille, pour combattre contre les Maures. Le roi Ferdinand les réunit aux chevaliers de l'ordre de Calatrava.

MONTLHÉRY, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, dép. de Seine-et-Oise, arrond. de Corbeil. 1,600 hab. Ruines d'une tour qui faisait partie du château des seigneurs de Montlhery. Ce fut sous les murs de cette ville qu'eut lieu, le 15 juillet 1465, une sanglante bataille entre Louis XI et son frère Charles, duc de Berri, soutenu par le duc de Bourgogne.

MONT-LOUIS, n. pr. m. Géogr. Forteresse et ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Pyrénées. 11,000 hab. — Ville du dép. d'Indre-et-Loire. 2,500 hab.

MONTLUÇON, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond., dép. de l'Allier, sur le Cher. 6,000 hab. Autrefois siége d'une seigneurie qui, dès le X^e siècle, appartenait aux sires de Bourbon.

MONTLUEL, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Ain. 3,000 hab.

* **MONTMARTRE**, n. pr. m. Géogr. Village considérable aux portes de Paris, sur la plus haute des collines qui entourent cette ville. 7,000 h. Carrières de plâtre. Selon quelques écrivains, ce nom s'est formé de *mons Martyrum*, mont des Martyrs, parce que, suivant eux, ce fut en ce lieu que saint Denis et ses compagnons subirent le martyre. D'autres dérivent le nom de *Montmartre de mons Martis*, montagne de Mars, parce qu'il y aurait eu jadis un temple dédié au dieu de la guerre.

MONTMARTRITE, s. f. Minér. Variété du gypse calcarifère, existante à Montmartre.

* **MONTMÉDY**, n. pr. m. Géogr. Ville forte de France, ch.-l. d'arrond., départ. de la Meuse. 2,200 hab. Elle fut prise par Turenne, après cinquante jours de siége, sur le prince de Condé et don Juan d'Autriche, le 6 août 1657. Cédée à la France, par le traité des Pyrénées, de la même année, elle fut fortifiée par Vauban.

* **MONTMEILLAN**, n. pr. m. (de l'ital. *Montemigliano*). Géogr. Ville de la Savoie, sur l'Isère, à 12 kilom. de Chambéry. 2,000 hab. Il y avait une citadelle qui a été vingt fois prise, reprise et cédée. Les Français s'en rendirent maîtres une dernière fois en 1705, et ils en démolirent les fortifications.

* **MONTMÉNATE**, s. m. Mot qui a été mis, au Dictionnaire, par erreur, pour *mont Ménale*. V. MÉNALE, au Complément.

MONTMIRAIL, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Marne. 2,400 hab. Le 11 février 1814, Napoléon y battit les troupes

alliées. Patrie du cardinal de Retz. C'est par erreur qu'on a imprimé, dans la plupart des éditions du Dictionnaire, *Montmirel*.

* **MONTMORENCY**, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. de Seine-et-Oise, à 12 kil. de Paris, dans le voisinage d'une belle forêt. 2,000 hab. On y cultive des cerisiers. — La terre de *Montmorency* fut érigée en duché-pairie au milieu du XVIe siècle. Après la mort de Henri II, dernier rejeton de la branche aînée, décapité à Toulouse en 1632, le duché fut donné au prince de Condé, qui avait épousé Charlotte de Montmorency, sœur du duc. On l'appela dès lors *Montmorency-Enghien*.

* **MONTMORILLON**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond., dép. de la Vienne, sur la Gartempe. 4,200 hab. Monument antique qu'on regarde comme un temple gaulois.

* **MONTOIR**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. de la Loire-Inférieure. 4,400 hab.

MONTOIRE, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de Loir-et-Cher. 3,100 h. Ancien comté appartenant au duc de Vendôme.

MONTOIS, OISE, adj. et n. pr. m. Géogr. Habitant de Mons. — Qui concerne Mons ou ses habitants. — Hist. relig. Nom des hérétiques que l'on appelle aussi *campatois*. V. ce mot, au Compl.

MONTORON, n. pr. m. Nom d'un financier à qui Corneille dédia sa tragédie de *Cinna*, et qui paya la dédicace par une somme de 10,000 livres. — On appelait fam. *épître à la Montoron*, toute dédicace qui attire à l'auteur une riche récompense, ou qui n'est faite que dans l'espoir de l'obtenir.

* **MONTPELLIER**, n. pr. m. (en lat. *Mons Puellarum* et *Mons Pessulanus*). Géogr. Ville de France, ch.-l. du dép. de l'Hérault, à 8 kil. de la mer. 35,500 hab. Évêché, école de médecine la plus ancienne de France; école de pharmacie, bibliothèque, musée de tableaux, observatoire, etc. Commerce d'eau-de-vie, liqueurs, produits chimiques, mousselines, tissus de coton, huile d'olive, fruits du Midi, etc. Chemin de fer. Patrie de Barthez, Cambacérès, Cambon, Roucher, etc. *Montpellier* ne fut pendant longtemps qu'un village, qui s'accrut, au VIIIe siècle, des ruines de Maguelone, et plus tard de la population de Melgueil. Les seigneurs de *Montpellier* prirent le titre de comtes dès l'an 975. Un mariage fit passer le comté au pouvoir des rois de Majorque, de qui Philippe de Valois l'acheta en 1349; mais il ne se réunit définitivement à la France que vers la fin du règne de Charles VI. — *Montpellier*, ville des États-Unis, capitale de l'État de Vermont. 3,000 h.

MONTPENSIER, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. du Puy-de-Dôme. 600 hab. Fut érigé d'abord en comté, et plus tard en duché, par François Ier. — On appela *pain de Montpensier*, ou de *madame de Montpensier*, celui qu'on fit ou qu'on tenta de faire avec des os de morts broyés, pendant que Henri IV assiégeait Paris en 1590, parce que l'invention en était attribuée à la duchesse de Montpensier, sœur du duc de Guise, ennemie acharnée de Henri III et du roi de Navarre.

MONTRABLE, adj. des 2 g. Qui peut être montré ou présenté. Voltaire s'est servi de cet adjectif en parlant de sa personne, qui, disait-il en plaisantant, *n'était plus ni transportable ni montrable*.

* **MONTRE**, s. f. (du lat. *monstrare*, montrer; c'est pourquoi on écrivait *monstre*). Hist. milit. A l'époque où les troupes étaient entretenues par les chefs de corps, nom de la revue qui se passait tous les mois ou tous les trois mois, et après laquelle on payait la solde militaire à chaque capitaine, selon le nombre d'hommes qu'il avait présentés. Par extension, on appliquait le mot *montre* à un mois ou à un quartier de solde. — On appelait encore *montre* la revue que le seigneur feudataire, appelé au secours de son suzerain, faisait de tous ses vassaux, et en général de tous ceux qui l'accompagnaient. La liste dressée à la suite de cette revue était désignée par le même nom de *montre*. — *Montre* se disait de toute espèce de pompe, de représentation, telle qu'une cérémonie funèbre, etc. — *Se mettre en montre*, se donner en spectacle, se poser de manière à être vu. — *Montre*, dans une salle d'armes, lieu où sont placés les fleurets des élèves. — Nom que les fabricants de porcelaine donnent aux pyroscopes. — *Montre*, jeu de l'orgue dont les tuyaux sont en étain poli et placés sur le devant de l'instrument. En général, il n'y a de tuyaux véritables à la *montre* que le jeu de flûte; les autres tuyaux, les plus grands surtout, sont postiches et ne servent que pour l'ornement.

MONTRÉAL, n. pr. m. Géogr. Ville de la Sicile, dans l'intendance de Palerme. Elle doit son origine à une abbaye de bénédictins, fondée par le roi Guillaume le Bon, érigée en archevêché (1180). — Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Aude. 3,000 hab. — Autre ch.-l. de canton du dép. du Gers. 2,800 hab. — Ville du Bas-Canada, sur le côté S. de l'île du même nom et la droite du Saint-Laurent. Elle est depuis 1843 le siège du gouvernement, bien que le chef-lieu soit Québec. 40,000 hab. Commerce florissant, surtout en pelleteries.

MONTREDON, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Tarn. 5,000 hab.

MONTRÉE, s. f. Anc. jurispr. Visite des lieux, ou descente judiciaire ordonnée par le juge.

MONTREJEAU, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Haute-Garonne. 3,000 hab.

* **MONTRER**, v. a. On disait fam. d'un habit râpé: *Il montre la corde et fait peur aux larrons*, parce qu'autrefois les voleurs étaient pendus. — *Montrer visage de fer*, faire voir une fermeté inaltérable.

* **MONTREUIL**, n. pr. m. Géogr. Ville forte de France, ch.-l. d'arrond., dép. du Pas-de-Calais. 3,900 hab. On dit communément *Montreuil-sur-Mer*, pour le distinguer d'un autre *Montreuil*, bourg du dép. de la Seine, à 8 kil. de Paris, et célèbre par ses pêches. 3,550 hab. — *Montreuil-Bellay*, ch.-l. de canton du dép. de Maine-et-Loire. 1,800 hab.

MONTRIER, s. m. Fabricant de montres. Ce mot ne s'emploie qu'en plaisantant; on le trouve dans Voltaire.

MONTROSE, n. pr. m. Géogr. Ville d'Écosse, dans le comté de Forfar. 12,500 hab. Bon port sur la mer du Nord. Pêche active.

MONTROUGE, n. pr. m. Géogr. Village du dép. de la Seine, aux portes de Paris, dans une plaine découverte, sur la route d'Orléans. Il se divise en *grand* et *petit Montrouge*. 10,000 hab. Les jésuites y avaient, sous la restauration, une maison d'éducation qui fut fermée en 1830.

MONTSERRAT, n. pr. m. Géogr. Une des petites Antilles, au N.-O. de la Guadeloupe. 160 kil. carrés. 15,000 hab., ch.-l. Plymouth. Elle appartient aux Anglais. — *Montserrat*, s. m. Montagne d'Espagne, dans l'intendance de Barcelone. 1,312 m. de haut. On y trouve un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, et quatorze ermitages.

MONTVILLE, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. de la Seine-Inférieure. 2,200 hab. Fabriques dévastées en 1845 par une trombe.

* **MONUMENT**, s. m. Nom d'une colonne élevée à Londres en mémoire de l'incendie qui dévora une partie de cette ville, en 1680. Cette colonne a 200 pieds anglais de haut; on y lisait autrefois une inscription qui rappelait l'imputation portée contre les catholiques, injustement accusés d'avoir allumé l'incendie.

MONUSTE, n. pr. f. Temps hér. Une des Danaïdes, épouse d'Eurysthènes.

MONYCHUS, n. pr. m. (pr. *monikuce*). Temps hér. Centaure tué par Nestor aux noces de Pirithoüs.

MONZA, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume Lombardo-Vénitien, à 12 kil. de Milan. 10,600 h. Maison royale; église de Saint-Jean-Baptiste, où l'on conserve la couronne de fer qui servait au couronnement des anciens rois lombards.

MONZAC, s. m. Agric. Variété de raisin.

MONZAMBANO, n. pr. m. Géogr. Bourg de la Lombardie, délégation de Vérone. Les Autrichiens y furent battus par le maréchal Brune, le 26 décembre 1800.

MOOCK, n. pr. m. Géogr. Village de Hollande, dans la province du Limbourg et sur la Meuse. Les Flamands y furent défaits par les Espagnols, le 14 avril 1574.

MOPSE, s. m. Ancien nom du doguin ou carlin.

MOPSÉ, n. pr. f. Myth. Une des cinq Sirènes, probablement la même que *Molpé*.

MOPSÉE, s. f. Zool. Genre de polypiers.

MOPSOPIE, n. pr. f. Géogr. anc. Premier nom de l'Attique.

MOPSOPIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Mopsopie. — Temps hér. *Le héros mopsopien*, Triptolème.

MOPSUESTE, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Cilicie orientale, sur le Pyrame, augmentée par l'empereur Adrien. Elle donna son nom à saint Théodore *de Mopsueste*, qui en fut évêque. On la nommait aussi Mopsus. Aujourd'hui *Messis*.

MOPSUS, n. pr. m. (pr. *mopçuce*). Temps hér. Fils d'Apollon et de Manto, devin si habile que Calchas, se voyant surpassé dans son art, en mourut de chagrin. On lui attribue la fondation de Mopsueste. — Guerrier argien qui conduisit une colonie dans la Céphalonie, où il fonda la ville de Phasèle. — Guerrier lapithe qui fut l'un des Argonautes, et qui prit part à la chasse du sanglier de Calydon. — Guerrier thrace qui prit part à une guerre contre les Amazones, et qui tua leur reine Myrina.

MOQUA, s. f. Relat. Coutume qu'on attribue aux musulmans de quelques parties de l'Inde, et qui consistait, dit-on, à courir la nuit dans les rues le sabre au poing, et à tuer tous ceux qui n'étaient point musulmans, sans distinction d'âge ni de sexe. Cette coutume barbare n'existe que chez les Malais de Ceylan.

* **MOQUE**, s. f. Mar. Espèce de moufle sans poulie, mais percée d'un trou dans lequel on passe un cordage. — *Moque de civadière*, celle par laquelle on passe l'écoute de civadière. — *Moques du grand étai*, gros caps de mouton qui se placent, l'un au bout de l'étai, l'autre au collier, et sont réunis par une ride.

MOQUISIE, s. f. Relat. Nom que les habitants du Loango, du Congo et autres pays voisins donnent à leurs idoles. On écrit aussi *mokisie*.

* **MORA**, s. f. (du gr. μόρα, lacéd., pour μοῖρα, corps de troupe). Ant. Nom que les anciens Spartiates donnaient à un corps de fantassins de 300 à 900 hommes. — On donnait le nom de *mora* aux classes de citoyens qui étaient en état de porter les armes. On francise quelquefois ce mot, et l'on dit *more*.

MORABITE, s. m. (de l'ar. *morabeth*, cénobite). Hist. or. Nom que reçurent, chez les musulmans, les disciples et sectateurs de Mohaïdin, petit-fils d'Ali et époux de Fatime. Aujourd'hui ce nom s'applique à tout mahométan qui fait profession de connaître la loi et de la pratiquer.

MORABITIN, s. m. Nom qu'on donna à diverses monnaies que les Maures apportèrent en Espagne.

MORAÏ, s. m. Relat. Lieu de sépulture, cimetière, dans les îles de la mer du Sud.

* **MORAILLER**, v. a. Art vétér. Saisir ou pincer avec les morailles: *Morailler un cheval*.

* **MORAILLON**, s. m. Techn. Morceau de fer plat percé d'un œil, dans lequel entre un anneau. On s'en sert pour fermer une porte, une malle avec un cadenas, dont on fait passer l'anse dans l'anneau.

* **MORAINE**, s. f. Géogr. Amas de débris de roches qui bordent les côtes ou le pied des glaciers. Ils changent de position tous les ans.

* **MORALISME**, s. m. Tout système philosophique dans lequel on passe légèrement sur les études psychologiques et ontologiques, pour étudier plus particulièrement la morale: malheureusement cette partie de la science, abordée isolément, manque de base solide. — En théol., opinion de ceux qui pensent que, par le seul mérite de bonnes œuvres, on peut suppléer à la science du dogme et aux devoirs du culte.

MORANDE, s. m. Agric. Cep de vigne qui périt par la maladie du blanc des racines.

MORANDISTE, s. m. Polit. Nom donné, en 1797, aux partisans que trouvèrent dans Gênes les opinions républicaines, parce qu'ils se réunissaient chez un nommé Morandi.

MORAS, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. de la Drôme. 4,200 hab.

MORASSE, s. f. Dans les départements de l'Ouest, nom des fondrières qui se trouvent souvent dans les marais. — Typogr. (du lat. *mora*, retard). Nom donné par les compositeurs d'imprimerie au travail qu'ils ont à faire pour exécuter les dernières corrections d'un journal. *Être de morasse*, c'est être chargé de faire la morasse. V. le mot suivant.

MORASSIER, s. m. Typogr. Compositeur qui est de *morasse*, c'est-à-dire qui est désigné à son tour pour faire la morasse.

MORASTHI, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville de la Judée, tribu de Juda. Patrie du prophète Michée.

* **MORAT**, n. pr. m. Géogr. Ville de Suisse, canton de Fribourg, près du lac qui porte le même nom. 1,300 hab. Ce lieu est célèbre par la victoire que les Suisses y remportèrent, le 22 juin 1476, sur le duc de Bourgogne Charles le Téméraire. Ils entassèrent les ossements des Bourguignons dans une espèce de chapelle qu'on appelle l'*ossuaire de Morat*. Quelques bataillons français, fournis par l'ancienne Bourgogne, passant à *Morat* en 1798, détruisirent ce monument.

MORATE, s. m. Chim. Sel produit par l'union de l'acide morique et d'une base salifiable.

* **MORATEUR**, s. m. (en lat. *morator*, de *morari*, retarder). Ant. Nom d'un officier employé dans les courses du cirque pour empêcher les chars de partir avant le signal donné.

* **MORATOIRE**, adj. des 2 g. *Intérêts moratoires*, en jurispr., ceux qui sont dus par suite du retard mis par le débiteur à s'acquitter. Ils ne courent qu'à dater du jour de la demande judiciaire.

MORAVA, n. pr. f. V. MARCH, au Compl.

* **MORAVE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de la Moravie. — Qui concerne la Moravie ou ses habitants. — *Empire morave*, État fondé au commencement du IXe siècle par un chef morave qui lutta contre les Francs conjointement avec plusieurs tribus slaves, secoua le joug des Avares et se reconnut vassal de Charlemagne. Cet État ne conserva son indépendance que jusqu'à l'an 904. — *Montagnes moraves*, chaîne de montagnes qui lient les monts Sudètes, d'un côté aux monts Krapaks, et de l'autre aux montagnes de Carlsberg : elles séparent la Moravie de la Sibérie et de la Bohême. — Hist. relig. *Frères moraves*. V. HERNUTE, au Complément.

* **MORAVIE**, n. pr. f. Géogr. Contrée d'Europe, comprise dans la monarchie autrichienne, et qui compte 2 millions d'hab. Ch.-l. Brünn. Climat âpre; sol médiocrement fertile. Argent, fer, cuivre, alun, soufre, etc. Industrie active. La *Moravie* fut habitée primitivement par les Quades, et plus tard par les Esclavons, qui, au VIIe siècle, y avaient fondé un empire fort vaste. La Bohême, qui en faisait partie, secoua le joug, soumit la *Moravie* et la réduisit en marquisat (1040). Depuis, la *Moravie* a partagé les destinées de la Bohême. Elle forme aujourd'hui, conjointement avec la Silésie autrichienne, un gouvernement composé de huit cercles, dont six sont formés de la *Moravie* seule.

MORBECQUE, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. du Nord. 4,100 hab.

MORBIFIQUEMENT, adv. Néol. D'une manière morbifique.

* **MORBIHAN**, n. pr. m. (en celt. *petite mer*). Géogr. Golfe ou plutôt grand étang de la côte occidentale de la Bretagne, peu profond, mais très-étendu. 18 kil. sur 8. — *Département du Morbihan*, dép. maritime de la France, formé d'une partie de l'ancienne Bretagne et divisé en quatre arrondissements. Fer, plomb, pierres de taille, etc. Peu d'industrie. Commerce maritime. Pop. 449,750 hab. Ch.-l. Vannes.

MORBILLEUX, **EUSE**, adj. (de l'ital. *morbilli*, rougeole, tiré du lat. *morbus*, maladie). Qui provient de la rougeole : *Fièvre morbilleuse*.

MORBIPARE, adj. des 2 g. (du lat. *morbus*, maladie; *parere*, enfanter). Méd. Qui engendre, qui produit une maladie.

MORBRAN, s. m. Zool. Nom vulgaire du corbeau noir. On dit aussi *morvran*.

* **MORCEAU**, s. m. Prov. *Les premiers morceaux nuisent aux derniers*, on n'a plus de plaisir à manger quand on arrive à la fin d'un repas.

MORDAD, n. pr. m. Nom que les Guèbres donnaient à l'ange de la mort. Suivant Chardin, les Persans modernes se servent encore de ce mot.

* **MORDATE**, s. m. Nom donné par les Turcs aux renégats qui, après avoir embrassé le mahométisme, sont retournés à leur première religion, qu'ils ont de nouveau abjurée pour redevenir musulmans. Ce mot fort suspect n'est donné que par le Dictionnaire de Trévoux : les orientalistes ne le connaissent pas.

MORDELLONE, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui ressemble à une mordelle. — MORDELLONES, s. m. pl. Famille de trachélides.

MORDETTE, s. f. Zool. Un des noms vulgaires de la larve du hanneton.

* **MORDRE**, v. a. En mar., il se dit de l'ancre qui s'enfonce dans le sol. — On dit prov. de deux hommes qui ont l'air d'être en querelle, mais qui au fond ont le même intérêt ou qui ne peuvent se nuire : *Laissez-les faire, ils ne se mordront pas*. — *Chien mort ne mord pas*, on n'a rien à craindre d'un ennemi mort. — *Autant vaut être mordu d'un chien que d'une chienne*, peu importe de quel côté vient le mal. — *La mort n'y mord*, se dit d'une chose sur laquelle le temps n'a point de prise.

* **MORDU**, **UE**, adj. et part. Mar. Il se dit du garant d'une poulie, lorsqu'il se trouve pris entre la caisse et le rouet.

MORDUAN, adj. et s. m. Géogr. Nom d'une peuplade russe qui habite sur les bords du Volga et de l'Oka. On dit aussi *Morduin*.

MORÉAC, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. du Morbihan. 3,000 hab.

* **MORÉ**, **ÉE**, adj. et s. f. (du lat. *morus*, mûrier). Bot. Qui ressemble au mûrier. — MORÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui ont le mûrier pour type.

* **MORÉE**, n. pr. f. (du lat. *morus*, mûrier, soit à cause de sa forme, qui ressemble à une feuille de mûrier, soit plutôt à cause de la grande quantité de mûriers qu'on y cultivait au moyen âge). Géogr. Nom donné au XIIe siècle à une presqu'île de la Grèce, l'ancien Péloponèse, ne tenant au continent que par l'isthme de Corinthe. Cette presqu'île appartint à l'empire d'Orient jusqu'à la prise de Constantinople par les croisés, en 1104; alors des seigneuries et principautés franques s'y établirent. Les Turcs s'en emparèrent à l'époque de la ruine de l'empire d'Orient, en 1453. Venise la prit sur les Turcs en 1586, et la garda jusqu'en 1716. Achmet III la fit rentrer sous la domination ottomane. En 1821, la lutte recommença entre les Grecs et leurs dominateurs; elle ne s'est terminée définitivement qu'en 1828, par l'affranchissement des Grecs, grâce à l'intervention armée de la France. La *Morée* forme aujourd'hui cinq provinces du royaume de Grèce : l'Argolide, l'Achaïe et l'Élide, l'Arcadie, la Messénie, la Laconie. 500,000 hab. Sol montagneux au centre, mais généralement fertile.

* **MORÉE**, s. f. Bot. Genre de la famille des iridées, renfermant plusieurs espèces qui se cultivent en France.

* **MORELLE**, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des solanées. Les fruits de la *morelle noire* sont un poison.

MORENA (SIERRA-), n. pr. f. Géogr. Chaîne de montagnes qui traverse l'Espagne méridionale de l'E. à l'O. et sépare le bassin de la Guadiana de celui du Guadalquivir. Elle se prolonge jusqu'à l'extrémité méridionale du Portugal.

MORENDO, adv. Mot ital. qui signifie *en mourant*. Placé à la fin d'un morceau, il indique qu'il faut que le son de la voix ou des instruments décroisse peu à peu et finisse insensiblement.

MORÈNE, s. f. Méd. anc. Nom que l'on donnait aux hémorrhoïdes. — Géogr. anc. n. pr. f. Partie méridionale de la Mysie, entre le fleuve Caïcus et la Lycie.

MORÉNIE, s. f. Bot. Palmier du Pérou.

MORENNE, s. f. Nom qu'on donnait autrefois à des ornements de passementerie qui avaient la forme de glands.

* **MORESQUE**, adj. des 2 g. Archit. *Style moresque*, se dit du genre de construction adopté par les Maures. Ce style se distingue par le cintre de ses ouvertures et de ses voûtes, par les niches et les pendentifs multipliés dans les voûtes, et par la profusion et la variété de ses ornements coloriés. Le *style moresque* sert de transition entre le style byzantin et le style ogival, qu'on appelle si mal à propos gothique.

MORET, s. m. (en lat. *moretum*). Ant. Mets des Latins, qui se composait de fromage broyé avec de l'huile, de l'ail et des herbes aromatiques. — Philol. Il existe un petit poème latin attribué à Virgile et appelé le *Moret* ou le *Moretum*, dans lequel se trouve décrite la manière de faire ce mets. — Bot. Nom vulgaire de l'airelle.

MORETTIE, s. f. Bot. Plante crucifère de la haute Égypte.

MOREUIL, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Somme. 2,000 hab.

MOREZ, n. pr. m. Géogr. Village de France, ch.-l. de canton, dép. du Jura. 1,700 hab. Fabrique d'horlogerie.

MORFÉE, s. f. Maladie commune à l'olivier et à l'oranger, qui produit sur l'arbre une couche de matière noire, et qui paraît être le résultat de l'humidité du sol.

MORFLAT, s. m. Écon. rur. Maladie des vers à soie.

MORFONDEMENT, s. m. Il se disait autrefois d'un refroidissement.

* **MORFONDU**, **UE**, part. et adj. Écon. rur. Se dit de la graine du ver à soie dont le germe a péri. — s. m. Mar. Cordage fait avec de vieux câbles qu'on a préalablement détordus.

MORFONTAINE, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de l'Oise, arrond. de Senlis, devenu très-important par son magnifique château, construit il y a un siècle, acquis par Joseph Bonaparte et rentré en 1814 dans le domaine de l'État. 400 h. Un traité y fut conclu en 1800 entre la France et les États-Unis. On dit aussi *Morte-Fontaine*.

* **MORGANATIQUE**, adj. des 2 g. *Mariage morganatique* ou *de la main gauche*, union contractée entre un prince ou seigneur, propriétaire d'un fief qui relève immédiatement de l'empire, ou même un prince souverain et une femme d'un rang inférieur. Au lieu de donner la main droite à sa fiancée pendant la cérémonie, le fiancé ne donne que la main gauche. Les enfants issus de ces sortes de mariages sont nobles, mais ils ne peuvent hériter des États de leur père.

MORGANATIQUEMENT, adv. Par un mariage morganatique : *Épouser morganatiquement*.

* **MORGANE**, n. pr. f. Sœur du roi Arthur et sœur de l'enchanteur Merlin. Les romans de chevalerie la font souvent intervenir et l'appellent quelquefois *Morgain*. C'est la même que *Mergian-Banou*. — On appelle *château de la fée Morgane*, un phénomène d'optique qui se montre quelquefois dans la baie de Reggio, royaume de Naples, détroit de Messine. On voit du sein de la mer sortir des tours, des murailles, des dômes, des châteaux, etc. Cette illusion est produite par une espèce de mirage.

MORGANIE, s. f. Bot. Genre de plantes scrofulariées de la Nouvelle-Hollande.

MORGANTIN, **INE**, adj. et s. (en lat. *morgantinus*). Géogr. anc. Nom des habitants de l'ancienne Morgantion. Agathoclès, qui fut roi ou tyran de la Sicile, était *Morgantin*.

MORGANTION, n. pr. m. (en gr. Μοργαντίον). Géogr. anc. Nom donné par les Grecs à une ville de la Sicile, la même que la *Morgantia* des Latins. Cette ville s'élevait à l'embouchure du Chrysas, aujourd'hui *Fiume d'Assore*.

MORGARTEN, n. pr. m. Géogr. et hist. Montagne et défilé de la Suisse, canton de Zug. Ce lieu est célèbre par la victoire que 1,300 Suisses y remportèrent, le 15 novembre 1315, sur 15,000 Autrichiens, qui s'étaient imprudemment engagés dans ce défilé.

MORGEN, s. m. (pr. *morguenne*). Métrol. Mesure agraire employée en Allemagne, en Prusse, en Hollande. Les principaux morgens sont : le *Morgen d'Aix-la-Chapelle*, qui vaut 84 mètres 56 centimètres; — *du grand-duché de Bade*, 36; — *de Brunswick*, 25,02; — *de Cologne*, 31,77; — *de Francfort-sur-le-Mein* (terre arable), 20,25; — id. (forêts), 32,56; — *de Hambourg*, 96,52; — *de Hanovre*, 26,19; — *de Hesse-Darmstadt*, 25; — *de Hollande*, 81,24; — id. (du Rhin), 85; — *de Nassau*, 25; — *de Nuremberg* (terre arable), 47,25; — id. (pré), 21,36; — *de Prusse* (nouveau), 25,53; — id. (ancien), 55,26; — *de Saxe*, 55,37; — *de Wurtemberg*, 31,52.

MORGENGAB, s. m. (de l'allem. *morgen*, matin ou lendemain; *gab*, don). Nom qui désignait, chez les anciens Germains, la dot mobilière que le nouvel époux donnait à son épouse en échange de l'armure que celle-ci lui avait donnée la veille. On écrit abusivement *morgincap* ou *morginca*.

MORGÈTE, adj. et s. m. Géogr. anc. Nom d'un ancien peuple d'Italie, ainsi appelé de son premier roi, Morgès.

MORGION, n. pr. m. Temps hér. Fils de Vulcain et d'Aglaé, une des Grâces.

MORGITE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte mahométane qui se distingue par des doctrines d'un fanatisme outré.

MORGUER, v. a. Anc. prat. Examiner les prisonniers au moment de leur entrée dans la geôle.

MORGUEUR, s. m. Anc. prat. Guichetier de la morgue. Celui qui est chargé d'inspecter les prisonniers à leur entrée.

MORICANDIE, s. f. Bot. Genre de plantes crucifères.

MORIES, s. f. pl. (en gr. μορίαι). Ant. gr. Chez les Athéniens, oliviers sacrés qu'on cultivait avec soin, et dont le fruit donnait l'huile destinée aux vainqueurs des panathénées.

MORIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *morum*, mûre; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une mûre.

* **MORILLE**, s. f. Bot. Genre de champignons comestibles, caractérisé par un chapeau elliptique ou en forme de cloche, irrégulier, composé de plis nombreux et adhérant au pédoncule.

MORIMÈNE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de la Cappadoce, dont la ville principale était *Nyssa*. La *Morimène* était gouvernée par des prêtres.

MORIN, s. m. (du lat. *morus*, mûrier). Chim. Principe colorant du bois jaune. — *Morin*, n. pr. m. Géogr. Nom de deux rivières du dép. de la Marne, dont l'une, appelée *grand Morin*, a sa source près de Sézanne et se jette dans la Marne, l'autre, le *petit Morin*, naît près du village

d'Écouy, et se perd dans la même rivière en face de la Ferté-sous-Jouare.

* **MORINDE**, s. m. (du lat. *morus Indiæ*, mûrier de l'Inde). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux rubiacés de l'Afrique et de l'Asie. Ce mot, à cause de son etymologie, est masculin et non féminin, comme l'indiquent plusieurs Dictionnaires.

MORINDÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à un morinde. — MORINDÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

* **MORINGA**, s. m. Bot. Genre de la famille des légumineuses, qui a pour type le *moringaben*, arbre qui produit la noix de ben.

MORINGÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble au moringa. — MORINGÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

MORINIE, n. pr. f. Géogr. anc. Pays des Morins, dans la deuxième Belgique.

MORINS, adj. et s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule qui habitait sur le bord oriental du golfe des Gaules (la Manche), en face de l'Angleterre. Leur pays forme les arrondissements actuels de Saint-Omer et de Boulogne.

MORIONE, s. m. (du gr. μωρία, folie). Ant. rom. Espèce d'onyx auquel les anciens Romains attribuaient la propriété de préserver de la folie.

MORIOS, adj. m. (en gr. μόριος, de μορία, olivier). Myth. Surnom que les Athéniens donnaient à Jupiter, parce qu'il était regardé comme protecteur des oliviers.

MORIOTE, adj. et s des 2 g. Géogr. Habitant de la Morée. On dit mieux *Moréote*.

MORIS, s. m. Comm. Espèce de basin des Indes.

MORISAKI, n. pr. m. Relat. Nom d'une idole qu'adorent les sintoïstes du Japon.

MORISONIE, s. f. Bot. Genre de la famille des capparidées, renfermant un arbre de l'Amérique du Sud, que l'on appelle aussi *mabouïer*.

* **MORISQUE**, adj. et s. des 2 g. Il se dit pour *mauresque*, surtout en parlant des Maures qui sont restés en Espagne, même après leur dernière expulsion par le duc de Lerme.

MORITASGUS, n. pr. m. (pr. *moritaceguce*). Myth. Divinité des Gaulois sénonais. Ce fut, à ce qu'on croit, un de leurs anciens rois déifiés.

* **MORLAIX**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond., dép. du Finistère, à 8 kil. de la mer. 9,700 hab. Port formé par la jonction de deux rivières. Château fort au fond de la rade. Patrie du général Moreau.

* **MORLAQUE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de la Morlaquie. Les *Morlaques* ont porté originairement le nom d'*Uskoks* (déserteurs), parce que, fuyant l'oppression, ils désertèrent la Dalmatie. Ils sont d'origine slave, très-guerriers et peu civilisés.

MORLAQUIE, n. pr. f. Géogr. Petit pays d'Europe, situé entre l'Istrie et la Dalmatie, et faisant partie de la Croatie. Il est partagé entre la Turquie et l'Autriche. Capitale *Carlopago*.

MORLAS, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Basses-Pyrénées, autrefois capitale du Béarn, résidence de ses vicomtes. 2,000 hab.

MORLIÈRES, s. m. pl. Hist. Nom d'un corps de volontaires français, régularisés par une ordonnance royale, en 1740.

MORMO, n. pr. m. Temps hér. Prince gaulois qui, dit-on, fut le fondateur de Lyon.

MORMO, s. f. (du gr. μορμώ). Ant. Espèce de démon, de lamie, dont les Grecs faisaient peur aux enfants. — On entendait encore par *mormo*, un masque de théâtre, le plus laid et le plus effrayant, et par extension tout objet qui servait ou pouvait servir d'épouvantail. On dit aussi *mormone*.

MORMOIRON, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de Vaucluse. 2,000 hab.

MORMOLUKEION, s. m. (en gr. μορμολυκεῖον). Ant. Masque de théâtre, d'une forme effrayante, dont on se servait pour représenter les ombres. V., plus haut, MORMO. Quelques antiquaires disent *mormolyce*, s. f.

MORMOLYCE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

MORMON, s. m. Zool. Un des noms du mandrill et du macareux.

MORMOPS, s. m. Zool. Chauve-souris de Java.

* **MORMYRE**, s. m. Zool. Poisson du genre ésoce, qui vit dans les eaux du Nil.

* **MORNE**, s. f. Hist. milit. Cercle, anneau ou virole de bois ou de métal que les chevaliers attachaient solidement à la pointe de leurs armes, lorsqu'ils voulaient combattre courtoisement, comme dans les tournois, etc. Ce mot, comme celui de *morné*, n'était pas seulement un terme de blason, c'était un terme du langage militaire. — *Morne*, s. m. Pic de montagne, se dit surtout en parlant des îles françaises des Antilles ou d'Afrique.

MORNER, v. a. Hist. mil. Garnir d'une morne, une lance, une épée, et même en émousser le tranchant.

MORNETTE, s. f. Blas. Petite morne.

* **MORNILLE**, s. f. Genre de pêche qui se pratique sur les côtes d'Espagne, à la nasse et en pleine mer. On dit aussi *mornelle*.

MOROCHITIDE, s. f. Ant. Sorte de pierre dont parle Pline, laquelle se couvre d'une espèce de sueur qui a l'apparence du lait. Le *morochthos* des Grecs correspond assez à cette pierre, ainsi qu'à la *morochite* du Dictionnaire.

MORONOBÉE, s. f. Bot. Arbre de la Guyane, famille des guttifères.

MOROSÉ, ÉE, adj. Triste, pensif. Ce mot nouveau est d'autant plus inutile, que nous avons *morose*.

MOROSITIF, IVE, Anc. adj. jurispr. Se disait autrefois d'une partie qui néglige de faire valoir les droits aussitôt qu'elle le pourrait ou qu'elle devrait le faire.

MOROSIS, s. f. (du gr. μώρωσις, imbécillité). S'est dit autrefois pour affaiblissement de l'esprit.

* **MOROSOPHIE**, s. f. (du gr. μωροσοφία, sagesse folle). Mot qui a été employé par Jean-Baptiste Rousseau (et non par Jean-Jacques), pour désigner une sorte de folie grave ou de sagesse ridicule.

MOROXITE, s. f. Minéral de la Norwége.

MORPHASME, s. m. (du gr. μορφή, forme, et par extens., geste, grimace). Ant. gr. Danse bouffonne qui s'exécutait sur la scène.

* **MORPHÉE**, n. pr. m. (en gr. Μορφεὺς, de μορφή, image). Fils du Sommeil et de la Nuit, souvent confondu avec son père. C'est le premier des trois songes, le seul qui annonce la vérité. Il ne prenait jamais d'autre ressemblance que celle des hommes, ce qui le distinguait des autres songes, qui se plaisaient à prendre les formes les plus fantasques. On lui donnait pour attributs des ailes de papillon et des pavots. C'est abusivement que l'on prend *Morphée* pour le dieu du sommeil. — s. m. Méd. Espèce de lèpre qui se manifeste par des amas de petites taches.

MORPHIMÉTRIE, s. f. (du gr. μορφή, forme; μέτρον, mesure). Didact. Mesure de la forme d'un corps. Il est peu usité.

MORPHIMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne la morphimétrie.

* **MORPHINE**, s. f. (du gr. Μορφεὺς, pris pour le Sommeil). Chim. Une des bases salifiables contenues dans l'opium. C'est à cette substance, découverte en 1818, que l'opium doit ses propriétés narcotiques. Combinée avec les acides, elle forme des sels très-vénéneux.

* **MORPHIQUE**, adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels qui ont la morphine pour base.

MORPHIUM, s. m. (pr. *morfiome*). Chim. Un des noms de la morphine.

MORPHO, adj. et s. f. Myth. Un des surnoms de Vénus. Les Lacédémoniens avaient érigé un temple en l'honneur de *Vénus Morpho*. — s. m. Zool. Genre de lépidoptères diurnes.

MORPHOLOGIE, s. f. (du gr. μορφή, forme; λόγος, discours). Didact. Histoire ou traité des formes que la matière peut prendre.

MORPHOLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à la morphologie.

MORPHON, s. m. Zool. V. plus haut MORPHO.

MORPHOZOAIRE, adj. et s. m. (du gr. μορφή, forme; ζῶον, être vivant). Zool. Surnom des animaux qui ont des formes bien prononcées.

MORPHUROMOLGE, s. m. (du gr. μορφή, forme; οὐρά, queue; μολγὸς, sac de cuir dont les naturalistes modernes ont fait le nom grec de la salamandre). Zool. Nom des reptiles qui forment le groupe dans lequel se trouve comprise la salamandre à queue.

MORRAPHIUS, n. pr. m. (pr. *morrafiuce*). Temps hér. Un des fils de Ménélas et d'Hélène.

MORROLONG, n. pr. m. Géogr. Membre d'une peuplade cafre, très-peu connue.

* **MORS**, s. m. On dit d'un cheval qu'*il prend le mors aux dents*, lorsqu'il s'emporte, quoique le frein n'ait pas changé de place. C'est une expression impropre; car le cheval *ne prend le mors aux dents* que lorsque réellement il saisit les branches du frein avec ses incisives, ce qui lui permet de lutter avec avantage contre son cavalier.

* **MORSE**, s. m. (du russe *morss*, même signif.). Zool. Genre de mammifères carnassiers de la classe des fissipèdes (et non solipèdes), formant, avec les phoques, la tribu des amphibies. La seule espèce sur laquelle on soit bien d'accord est le *morse du Nord*, vulg. connu sous le nom de *vache marine*, de *cheval marin*, d'*éléphant de mer*, parce que de sa mâchoire supérieure sortent deux énormes défenses.

* **MORT**, s. f. En médecine, on distingue la *mort réelle* ou *absolue*, et la *mort apparente*. La première consiste dans la dissolution des organes et la cessation complète et irrévocable des fonctions vitales; la seconde n'est qu'une cessation momentanée de ces mêmes fonctions, sauf les cas de lésions extérieures très-graves. Le seul signe de la mort réelle, c'est la putréfaction; l'asphyxie, l'hystérie, la léthargie, les convulsions, l'épilepsie, le tétanos, plusieurs autres causes, peuvent causer, surtout chez la femme, une mort apparente. — *Mort noire*, s'est dit à certaines époques de quelque épidémie pestilentielle, principalement de celle qui ravagea la Suisse en 1610. — *Pères de la mort*, nom qu'on donnait à des communautés religieuses dont tous les membres se consacraient à l'assistance des moribonds. Les augustins déchaussés ou petits pères, à Paris, formaient une de ces communautés. — *Hussards de la mort*, nom que portaient, au commencement de la guerre de la révolution, certains régiments de hussards, parce qu'ils s'étaient donné pour insignes une tête de mort, et qu'ils ne faisaient aucun quartier à l'ennemi. Les Prussiens ont encore leurs *hussards de la mort*. — *Mort civile*, fiction légale d'après laquelle on considère comme mort pour la société le condamné auquel on laisse la vie, mais qu'on prive de l'exercice de tous ses droits civils. — *A la mort chiens!* cri des veneurs qui appellent les chiens quand le cerf est pris. — Bot. On appelle *mort aux chiens*, le colchique d'automne; *mort-de-froid*, le grand agaric; *mort au loup*, l'aconit lycotome; *mort aux poules*, la jusquiame noire; *mort aux vaches*, la renoncule scélérate. — On donne vulg. le nom de *mort aux mouches*, à l'arsenic métallique réduit en poudre et délayé dans l'eau, parce que toutes les mouches qui goûtent à cette liqueur périssent presque immédiatement. — Le deutoxyde d'arsenic est ce qu'on appelle *mort-aux-rats*. — Prov. *Mort n'a point d'ami, et le malade n'en a qu'un demi*, ce qui signifie qu'on oublie facilement ceux qui sont morts et qu'on néglige même ceux qui souffrent. — *De tous les maux on ne peut faire qu'un mort*, lorsqu'on est entouré de plusieurs dangers également graves, on doit s'armer de résignation, parce qu'au bout du compte on ne peut souffrir qu'une certaine mesure de maux. — Myth. Divinité infernale, fille de la Nuit, qui, suivant les uns, l'avait conçue d'elle-même, et suivant les autres, l'avait eue de l'Érèbe. Les Lacédémoniens lui érigèrent des autels; ils la représentaient sous la forme d'un enfant noir avec des pieds tortus; d'autres peuples la figuraient comme un squelette armé d'une faulx. On lui consacrait l'if, le cyprès et le coq. Les poètes plaçaient la Mort dans les enfers ou seulement devant la porte. Ses attributs sont les ailes et le flambeau renversé, ou bien l'urne et le papillon.

* **MORT, ORTE**, adj. Géogr. *Mer Morte*, lac de la Turquie d'Asie, dans la Palestine, ainsi nommé parce qu'il ne nourrit aucun poisson. Il reçoit au N. le Jourdain et à l'O. le torrent de Cédron. Ses eaux renferment beaucoup de sels, et on voit flotter l'asphalte à leur surface: c'est l'anc. *lac Asphaltite*.

* **MORT**, s. m. Fam. *Faire le mort*, retenir ses mouvements; et fig., ne pas répondre à des questions ou à des interpellations par écrit. — *Le royaume des morts*, le tombeau. — Jurispr. *Le mort saisit le vif*, en mourant, on transmet son bien à ses héritiers naturels, sans qu'il soit besoin d'un acte de mise en possession. — *Jugement des morts*, épreuve que les Égyptiens faisaient subir au défunt, avant qu'on procédât à l'inhumation du cadavre: ses bonnes ou mauvaises actions étaient pesées et jugées devant un tribunal, qui siégeait à l'entrée de la plaine des Momies. Il fallait traverser un lac ou un canal pour arriver à ces juges, et de là naquit chez les Grecs la fable des Champs-Élysées, de l'Enfer, du Cocyte, du Styx, de Charon, des juges des enfers, etc. — *Fêtes des Morts* ou *des trépassés*, celle que l'Église célèbre le 2 novembre, en mémoire de tous les fidèles qui, depuis l'établissement du christianisme, ont comparu devant Dieu.

Ce fut Odilon, abbé de Cluny, qui institua cette fête en 998 dans tous les monastères de sa congrégation. On dit mieux *le jour des Morts*.

MORTA, n. pr. f. Myth. Une des trois Parques, suivant quelques auteurs latins; les deux autres s'appellent alors *Nona* et *Decima*. Peut-être faut-il lire Mœra (μοῖρα).

* **MORTAGNE**, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond., dép. de l'Orne. 5,700 hab. Cette ville, jadis place forte, fut pendant quelque temps la capitale du Perche. Patrie de Catinat.

MORTAILLE, s. f. Féod. Droit qu'avait le seigneur, dans certaines coutumes, de succéder à son serf, décédé sans héritiers légitimes.

* **MORTAILLABLE**, adj. et s. des 2 g. Féod. Nom donné, sous le régime féodal, aux serfs attachés de père en fils à la glèbe, et dont le seigneur héritait, s'il n'y avait pas d'enfants légitimes. Les *mortaillables* pouvaient se soustraire à cette servitude en se déclarant *hommes du roi*.

MORTAILLER, s. m. Féod. Juge, receveur, percepteur préposé par le seigneur pour recevoir la mortaille.

* **MORTAIN**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrondissement du dép. de la Manche. 2,500 hab. Autrefois place forte, cap. d'un comté.

MORTAISER, v. a. Techn. Tailler à mortaise une pièce de bois; y pratiquer des mortaises.

* **MORTALET**, s. m. Hist. milit. Boîte d'artifice. — On entendait aussi par ce mot un caisson contenant les instruments des artilleurs; mais on ne le dit plus aujourd'hui.

* **MORTALITÉ**, s. f. Quantité d'individus de l'espèce humaine qui meurent annuellement, sur un certain nombre d'hommes vivants. La *mortalité*, dans un pays, croît en proportion de la misère, de l'insalubrité de l'air, et décroît en proportion de l'aisance, de l'assainissement du sol, etc. La *mortalité*, à Paris et à Londres, est, terme moyen, de 1 sur 30; dans les petites villes de province, de 1 sur 37; dans les villages, de 1 sur 40. Les premiers temps de la vie sont les plus exposés aux chances de mortalité. A ne citer que la France, il meurt 23 enfants sur 100 dans la première année de leur naissance, 12 dans la seconde, 7 dans la troisième, etc.

* **MORT-BOIS**, s. m. Eaux et forêts. *Droit de mort-bois*, droit de couper le bois sec qui est resté sur les arbres. Le droit de *bois-mort* est de recueillir et d'emporter le bois sec qui s'est détaché de l'arbre et qui gît à terre.

* **MORTEL, ELLE**, adj. Prov. *Dire à quelqu'un ses sept péchés mortels*, lui reprocher durement tous ses défauts.

* **MORTELLERIE**, s. f. État ou travail du mortellier. Il y avait à Paris une rue de la *Mortellerie*, appelée aujourd'hui rue de l'Hôtel-de-Ville. Ce nom n'a aucun rapport avec le mot *mort*, comme on l'a dit à l'époque du choléra.

* **MORTIER**, s. m. Constr. *Mortier gras*, composition dans laquelle le volume de chaux excède celui des vides du sable; par opposition, *mortier maigre*, celui qui n'est pas assez liant, parce que la chaux lui manque. — Art milit. *Mortier à bombes*, genre de pièce d'artillerie qui ne sert guère que pour les siéges; on ne l'emploie plus en campagne; on a remplacé les *mortiers* par les obusiers. Les *mortiers* qui sont montés sur un crapaud de métal s'appellent *mortiers à la Gomès*.

* **MORTUAIRE**, adj. des 2 g. Jurispr. *Domicile mortuaire*, lieu où une personne décédée avait son domicile légal au jour de sa mort. Ce point est toujours essentiel à déterminer pour connaître le lieu où la succession est ouverte. — Anc. législ. *Droit mortuaire*, portion de bétail ou de mobilier que l'église paroissiale avait le droit de prélever sur la succession du défunt. — *Mortuaire*, s. m. Dans l'ordre de Malte, revenu d'une commanderie depuis la mort du titulaire jusqu'au 1er mai suivant.

* **MORUE**, s. m. Zool. Poisson du genre gade, appelé aussi cabéliau quand il n'est point salé. — Après la pêche, on sale les morues ou on les fait sécher pour les saler, et on leur donne alors le nom de *morue verte*. Pour les sécher, on les expose au soleil et à la fumée; on les nomme alors *merluches* ou *stockfisch*, et elles deviennent très-dures. On appelle aussi *morues blanches* celles qui, après avoir été salées, ont été séchées très-promptement, et qui sont revêtues d'une espèce de croûte blanchâtre. On évalue à 36 ou 40 millions de kilog. la quantité de *morue* qui se pêche annuellement à Terre-Neuve. — Pop. *Avoir des yeux de morue*, avoir les yeux à fleur de tête. — *Habit à queue de morue*, habit à pans très-étroits vers l'extrémité.

* **MORVAN**, n. pr. m. Géogr. Contrée de France, dans l'ancien Nivernais, le long de l'Yonne; aujourd'hui divisée entre les dép. de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de Saône-et-Loire. C'est un pays de montagnes, qui ne produit guère que des grains. Ville principale, *Château-Chinon*. — *Morvan*, espèce de mouton d'Afrique, à longues jambes.

* **MORVE**, s. f. Sorte de mucilage qui forme la substance des fruits huileux, tels que les noix, les amandes, etc., avant leur maturité. — Vétér. Maladie particulière à l'âne, au mulet et au cheval, consistant en un écoulement muqueux par les naseaux, et quelquefois en un écoulement d'humeurs sanieuses et ulcéreuses. La *morve* se communique même à l'homme, pour qui elle est mortelle.

MORVÉDRO. Géogr. V. MURVIÉDRO, au Compl.

MORVÈQUE, s. m. Agric. Variété de raisin.

MORYCHUS, adj. m. (pr. *morikuce*) (du gr. μορύσσω, je noircis). Myth. Surnom que les Siciliens donnaient à Bacchus, à qui ils barbouillaient la figure de vin doux ou de figues, au temps des vendanges.

MORYS, n. pr. m. (pr. *morice*). Temps hér. Un des fils d'Hippotion, tué par Mérion au siége de Troie.

MORYSIE, s. f. Bot. Arbuste du cap de Bonne-Espérance.

MOSAÏSME, s. m. Loi de Moïse; système moral, politique et religieux que Moïse a imposé au peuple juif.

MOSCHA, n. pr. m. (pr. *moss-ka*). Géogr. anc. Ancien nom de *Mascate*, en Arabie, sur la mer d'Oman, autrefois, mer Érythrée.

* **MOSCHABÉEN**, s. m. Hist. relig. Nom de certains sectaires musulmans qui croient que Dieu a un corps et des formes humaines : ils se le représentent tel qu'il est dépeint dans le Coran, dont ils prennent tous les mots à la lettre.

MOSCHAIRE, s. m. (pr. *moss-kaire*) (du lat. *moschus*, musc). Bot. Plante chicoracée du Chili, qui a l'odeur du musc.

MOSCHIFÈRE, adj. des 2 g. (pr. *moss-kifère*) (du lat. *moschus*, musc; *ferre*, porter). Zool. Se dit des animaux qui produisent le musc.

MOSCHIQUE, adj. et n. pr. des 2 g. Géogr. Qui appartient aux Mosques, ancien peuple de l'Arménie. — *Monts Moschiques*, chaîne de montagnes qui se détache du Caucase, et sépare l'Arménie de la Colchide. V. MOSQUE, au Complément.

MOSCHOÏDE, s. m. (pr. *moss-koïde*) (du gr. μόσχος, gazelle qui produit le musc; εἶδος, forme). Zool. Animal dont on n'a trouvé que des débris fossiles, et que, sur l'inspection de ces restes, on croit avoir été une espèce de gazelle.

MOSCHTARA, n. pr. m. (pr. *moss-ktara*). Divinité des anciens Arabes, qui présidait aux éléments et à la foudre.

* **MOSCOU** ou **MOSCOW**, n. pr. m. Géogr. Ville de Russie, ch.-l. du gouvernement qui porte son nom, et ancienne capitale de tout l'empire, sur la Moscova et deux autres rivières. 250,000 hab. Archevêché. Le Kremlin, vieille forteresse sur la rive gauche de la Moscova, fut la résidence des czars, dont le palais existe encore. *Moscou* fut fondé vers le milieu du XIIe siècle; incendié le 14 septembre 1812 par les Russes, rebâti avec plus de solidité et de régularité. — *Gouvernement de Moscou*, province de la Russie centrale, dans l'ancienne Moscovie. 1,300,000 hab. Le sol, de qualité médiocre, produit des grains, du lin, du chanvre, du houblon, etc. Ce gouvernement est encore le centre de l'industrie; on y compte plus de cinq cents manufactures. — On appelle *retraite de Moscou*, le désastre de l'armée française, qui, forcée par un hiver prématuré à quitter les ruines de cette ville, le 18 octobre 1812, ne parvint au delà du Niémen, après des pertes multipliées et des souffrances inouïes, que le 18 décembre. — *Paix de Moscou*, celle qui fut conclue dans cette ville, entre la Pologne et la Russie, le 6 mai 1686.

MOSCOVA, n. pr. f. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, qui naît vers la frontière du gouvernement de Smolensk, traverse celui de Moscou et se jette dans l'Oka après un cours de 300 kil. La *bataille de la Moscova*, le 10 septembre 1812, ouvrit à Napoléon la route de Moscou. On écrit aussi *Moskova* ou *Moscowa*.

* **MOSCOVIE**, n. pr. f. Géogr. Nom que porta originairement le pays qu'on nomme encore grande Russie. Quelquefois on désigne par ce mot l'empire russe tout entier.

* **MOSELLE**, n. pr. f. Géogr. Rivière de France, qui se termine en Allemagne, en se jetant dans le Rhin à Coblentz. Elle naît dans le département des Vosges, traverse celui de la Meurthe et celui qui prend d'elle son nom, puis entre en Allemagne. Son cours total est de 480 kil. — *Département de la Moselle*, département de la France, formé aux dépens de la Lorraine et des Trois-Évêchés; il est divisé en quatre arrondissements. Fer, houille, manganèse, plâtre, pierre de taille, etc. Forges et usines à fer; commerce d'eaux-de-vie, vinaigres, liqueurs, confitures, lainages, etc. Pop. 427,260 hab. Ch.-l. Metz.

MOSLEM, s. m. (en arabe *vrai croyant*). Titre que les mahométans s'attribuent. Le nom de *musulman*, que nous leur donnons, n'est évidemment qu'une altération de *moslem*.

MOSOSAURE, s. m. Zool. Grand lézard dont on ne connaît que des débris fossiles.

MOSQUE, adj. et s. des 2 g. Ancien peuple de la Colchide, de qui les monts Moschiques tirent leur nom. On dit aussi *Mosche*.

* **MOSQUÉE**, s. f. (du turc *meschit*, qui signifie temple fait de charpente). Temple mahométan. Ces édifices sont très-communs dans les pays soumis à la loi de Mahomet. Au Caire seul on compte plus de trois cents mosquées, la plupart ayant des dômes, et toutes ayant des minarets.

* **MOSQUILLE**, s. m. V. plus loin MOSQUITO.

MOSQUILLON, s. m. Zool. Nom vulgaire de la bergamotte grise.

MOSQUITE, s. m. Nom primitif du moucheron ou cousin appelé par les Castillans *mosquito*, et, par corruption, en français, *moustique*.

MOSQUITO, adj. et s. m. Nom d'une tribu indigène de l'Amérique du Nord, qui habite la côte orientale de l'État de Guatemala, sur le golfe du Mexique. Ce peuple a conservé son indépendance; il a donné son nom à tout le littoral, depuis la rivière de San-Juan jusqu'au cap Honduras.

MOSSIMAGON, s. m. Relat. Sorte de fête de la purification chez les Indous, qui, à cette occasion, se baignent dans les étangs et les fleuves sacrés.

MOSSO, adj. m. Mot italien qui signifie vif, animé. On le trouve souvent dans les compositions musicales modernes, où il signifie qu'il faut presser le mouvement : *piu mosso*, plus vif.

MOSSOUL, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, capitale du pachalik du même nom, sur le Tigre, vis-à-vis des ruines de l'ancienne Ninive. 40 à 50,000 hab., dont environ 10,000 chrétiens nestoriens. Toiles, soieries, mousselines, cotonnades, etc.

MOSTAGANEM, n. pr. m. Géogr. Ville française d'Afrique, dans l'Algérie, sur la Méditerranée, près de l'embouchure du Chélif, à 100 kil. d'Oran et 192 d'Alger. Château. 2,000 hab. C'est près de *Mostaganem* qu'est situé Mazagran. V. ce mot, au Complément.

MOSTAIGE, s. m. (du lat. *mustum*, moût). Anc. cout. Redevance qui se payait sur le vin doux.

MOSTAR, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Bosnie. 9,000 hab. Évêché grec.

MOSTARABE, adj. et s. des 2 g. Forme employée quelquefois pour *mozarabe*. V. ce mot, au Complément.

MOSTELLARIA, s. f. (mot lat. qui signifie le revenant). Philol. Titre d'une comédie de Plaute.

MOSYNÉCIEN, IENNE, adj. et s. (du gr. μοσύνοικος, qui est logé dans une tour de bois). Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Asie-Mineure, sur les bords du Pont-Euxin. Ils passaient pour barbares. Leur roi, disait-on, vivait renfermé dans une tour de bois dont il ne pouvait sortir.

* **MOT**, s. m. (du lat. *mutire*, qui paraît plutôt un mimologisme dérivé de μῦθος; à moins qu'on ne considère μῦθος lui-même comme un mimologisme grec du même ordre que le latin). Les grammairiens divisent les *mots* en deux classes : les *variables* ou *déclinables*, et les *invariables* ou *indéclinables*. La première classe comprend le *nom* avec ses subdivisions en *substantif*, *adjectif*, *pronom* et *article*, et le *verbe*. La seconde renferme la *préposition*, l'*adverbe*, la *conjonction* et l'*interjection*, ce qui donne en totalité *neuf espèces* de mots. Il y en a dix, si l'on compte le participe, qui rentre à la fois dans l'adjectif et dans le verbe. — Dans l'ancienne poésie française, on appelait *mot*, un vers qui se répétait dans chaque *stance* ou *glose* d'un poëme. — Prov. *Qui ne dit mot, consent*, il se tait, donc il accepte la

proposition, ou donc il s'avoue dans l'impossibilité de répiquer.

MOTACILLIN, INE, adj. et s. m. (du lat. *motacilla*, bergeronnette). Zool. Qui ressemble à une bergeronnette. — MOTACILLINS, s. m. pl. Groupe de passereaux dentirostres.

MOTAGE, s. m. Anc. cout. Droit qui consistait dans la faculté de prendre des mottes de terre dans les propriétés riveraines d'un chemin ou d'une chaussée, quand il fallait les réparer.—Obligation du vassal d'assister aux plaids du seigneur sur la *motte seigneuriale*.

* MOTAZALITE, adj. et s. des 2 g. (en arabe *séparé*). Nom donné par les musulmans aux disciples de *Vassel-ben-Atha-el-Gazal*, ainsi nommés parce qu'ils croyaient qu'il n'y avait pas en Dieu d'attributs séparés de son essence, que le Coran n'est ni incréé, ni éternel. On dit aussi *motazélite* et même *montazalite*, mais non *motazale* ni *motézalite*.

* MOTELLE, s. f. Zool. Nom vulgaire de la lotte. On dit aussi *molène*.

* MOTET, s. m. Mus. Nom que l'on donnait autrefois à la haute-contre, parce que c'était ordinairement une haute-contre qui chantait la partie principale des motets.

* MOTEUR, TRICE, adj. Anat. *Moteur*, nom de deux nerfs destinés à faire mouvoir l'œil — Mécan. Dans les locomotives, *roues motrices*, celles qui s'appuient sur les rails, et par leur mouvement de rotation, entraînent la machine et les voitures qu'elle doit remorquer.

MOTHE-SAINT-HERAY (la), n. pr. f. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Deux-Sèvres. 2,700 hab. Ce fut au siége de cette place, lequel dura cinq mois, en 1634, que Turenne commença de se faire connaître.

MOTHON, s. m. (du gr. μόθων, insolent comme un esclave). Ant. Sorte de danse lascive en usage chez les Lacédémoniens.

MOTHONE, n. pr. f. Temps hér. Fille naturelle d'Énée; elle donna son nom à la ville de *Mothone* ou *Méthone*. V. MÉTHONE, au Compl.

MOTIERS-TRAVERS, n. pr. m. Géogr. Village de Suisse, canton de Neufchâtel, dans le val de Travers. C'est là que J.-J. Rousseau écrivit ses *Lettres de la montagne*, de 1762 à 1765.

* MOTIF, s. m. Jurispr. *Motifs d'un jugement*, considérations qui ont déterminé les juges à décider de telle ou de telle manière. La loi exige que les motifs d'un jugement s'y trouvent clairement énoncés. — Les *motifs d'une loi* servent de commentaire à la loi, ils en expliquent le texte, ils en indiquent l'esprit; tous les motifs du code civil se trouvent dans les délibérations du conseil d'État. Les *motifs* des lois plus récentes se trouvent dans les discours des orateurs des diverses assemblées délibérantes.

* MOTION, s. f. Gramm. or. Nom qu'on donne à divers signes employés dans l'écriture de plusieurs langues sémitiques, pour représenter les voyelles. Les *motions*, appelées dans l'arabe *faha*, *dhamma* et *kesra*, répondent aux points voyelles de l'hébreu.— *Motion*, en tactique militaire, se disait pour manœuvre, évolution. Ce n'est que depuis le XVIIIe siècle que ce mot a été abandonné.

* MOTIVÉ, ÉE, part. et adj. Au palais, *conclusions motivées*, celles que les avoués se signifient mutuellement dans le cours d'une instance; elles doivent être accompagnées du sommaire des motifs sur lesquels elles sont fondées.

MOTO, s. m. Mus. Mot ital. qui signifie mouvement, et que nos compositeurs emploient dans leurs partitions, pour indiquer que l'exécutant doit suivre exactement la mesure ou mettre de l'émotion, de l'animation. Il se place toujours avec la préposition *con*, avec : *Con moto*.

MOTOYER, s. m. Anc. cout. Possesseur d'une terre roturière dépendant d'une motte seigneuriale.

MOTRIL, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Grenade, près de la mer. 12,000 hab. Mines de plomb.

* MOTTE, s. f. Butte sur laquelle s'élève un moulin à vent.—Massif de pierre qui fait partie de la machine à pilons d'un moulin à poudre. — *Motte ferme*, terrain voisin d'un fleuve ou d'une rivière, dont le sol n'est jamais inondé. — Hort. *Planter en motte*, mettre dans des trous préparés à l'avance des arbres que l'on enlève du sol avec leurs racines et la terre dont elles sont entourées. — Féod. Espèce de butte qu'on élevait près des châteaux et des manoirs des seigneurs, comme indice et marque de la puissance seigneuriale. C'était au pied de la motte seigneuriale que se rendait la justice. — *Motte tenue*, tenement roturier donné à des cultivateurs.

MOTTE (la), n. pr. f. Géogr. Ville de France, dép. des Côtes-du-Nord. 3,200 hab.

MOTTÉE, s. f. Agric. Pièce de terre qui entoure des fossés dont la terre a été rejetée sur la pièce même.

MOTTEREAU, s. m. Zool. Nom vulgaire de l'hirondelle de rivage.

* MOTTEUX, s. m. Zool. Oiseau commun en Europe, appartenant au genre traquet.

MOTU PROPRIO (DE), loc. adv. (mots lat. qui signif., *de propre mouvement*). Expr. qui a passé du style de la chancellerie romaine dans le langage ordinaire. *Agir de motu proprio*, se conduire d'après soi-même, sans le conseil ni le secours de personne. — On dit subst. en parlant d'une bulle : *C'est un motu-proprio*.

MOTYA, n. pr. f. Temps hér. Nom de la femme qui fit connaître à Hercule celui qui lui avait dérobé ses bœufs. Ce fut elle qui donna son nom à la ville de *Motya*, dans la Sicile; auj. *il Butrone*, port au S. de Drépane.

MOTYCA, n. pr. f. Géogr. Ville de Sicile, à l'E. de Camarine. Auj. *Modica*.

* MOU, MOLLE, adj. Mar. *Un navire est mou*, lorsqu'il marche mal et qu'il tient mal le vent.— *Donner du mou* à un câble, à un cordage, c'est le rendre plus lâche, diminuer sa tension.—Lorsqu'une manœuvre n'est pas assez tendue, qu'elle a trop de *mou*, on la tend, ce qui s'appelle *embraquer le mou*.

* MOUCHE, s. f. Zool. Genre d'insectes diptères de la famille des athéricères, tribu des muscides, dont elles sont le type. Les unes vivent à l'état de larves dans les cadavres des animaux, d'autres dans les excréments, les fumiers. Arrivées à leur plus haut degré d'accroissement, elles vont se cacher sous les pierres, dans la terre, où elles se changent en chrysalides, pour en sortir ailées : *Mouche des appartements*, *mouche à viande*. — En général, on donne le nom de *mouches* à tous les insectes qui volent, et particulièrement aux diptères. Ainsi on appelle les taons, les œstres, les mélophages, *mouche asile*; la cochenille et les kermès, *mouche gallinsecte*; les lampyres, les taupins, *mouche luisante*; l'abeille, *mouche à miel*; la cantharide, *mouche de Saint-Jean*, etc. — On appelait fam. les parasites, *mouches à viande*, et les courtisans, *mouches de cour*. — *Mouches d'hiver*, se dit en plaisantant des petits flocons de neige. — Prov. *Mange bien des mouches qui n'y voit pas*, on est exposé à se tromper grossièrement quand on ne voit pas les choses de près. — *A cheval maigre vont les mouches*, c'est sur les faibles et les petits que tombent le plus souvent les exactions. — *Courageux comme un homme qui a avalé une mouche*, s'est dit d'un homme très-hardi, parce que la mouche est le symbole de la témérité. — Les *mouches* de taffetas noir sur le visage ne se portent plus qu'en carnaval. On appelait autrefois *mouches assassines*, les mouches taillées en long. — *Mouche*, petit bouquet de barbe que quelques hommes laissent croître sous leur lèvre inférieure. Il a été appelé *impériale*, puis *royale*. — Astron. Petite constellation de l'hémisphère méridional, invisible dans nos climats. — Mar. *Mouche*, petit bâtiment de guerre, tel que brick, cutter, goëlette, qu'on emploie à épier les mouvements de l'ennemi. — En escr., *chasser les mouches*, parer au hasard les bottes de l'adversaire. — Techn. *Mouche*, petit crampon qu'on place au fer de derrière des chevaux, pour relever un peu le talon. — Pièce avec laquelle le parcheminier bouche les trous du parchemin. — Engrenage qui, dans quelques machines à vapeur, communique le mouvement du balancier au volant. — Marque sur la plaque contre laquelle on tire les pistolets : *Toucher les neuf mouches*. — Bouton au bout du fleuret. — *Mouche*, jeu de cartes que l'on joue à trois, quatre, cinq ou six personnes : *Avoir la mouche*, à ce jeu, avoir dans sa main cinq cartes de la même couleur; *être à la mouche*, ne pas faire le nombre de levées annoncées et remettre au panier. — Hist. *Ordre de la Mouche à miel*, nom d'un ordre que la duchesse du Maine avait fondé à Sceaux pour ses courtisans, en 1720. Elle était elle-même grande maîtresse ou dictatrice perpétuelle de l'ordre.

* MOUCHER, v. a. Prov. *Moucher la chandelle comme le diable mouche sa mère*, éteindre la chandelle en la mouchant, parce que, dit-on, le diable, en mouchant sa mère, lui emporta le nez.

* MOUCHEROLLE, s. m. Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, famille des myiothères, très-voisins des gobe-mouches.

* MOUCHOIR, s. m. *Jeter le mouchoir*, expr. figurée pour dire qu'on distingue une femme sur plusieurs autres, qu'on la choisit, qu'on la préfère, etc. C'est une allusion à l'usage qu'on suppose exister dans les harems des seigneurs musulmans, usage rêvé par des voyageurs superficiels. Lorsqu'un mariage a été conclu, arrêté, l'époux envoie à sa fiancée, soit un mouchoir, soit un anneau ou une pièce de monnaie, et c'est probablement cette coutume qui a été transformée en celle de jeter le mouchoir. — Mar. *Mouchoir*, morceau de madrier triangulaire qu'on emploie à remplir les vides de même forme qui se rencontrent dans le bordage d'un navire.

* MOUCHON, s. m. Bout de la mèche d'une chandelle allumée qu'on enlève avec des mouchettes. — Partie de la mèche, filament qui en sort et s'étend par côté, et qui en s'enflammant fait fondre le suif et le fait couler. On dit par plaisanterie, un *voleur : Cette chandelle coule, enlevez ce voleur*. Le mot *mouchon*, de même que le mot *moucheron* (bout de chandelle), ont vieilli et ne sont plus en usage que dans quelques départements.

MOUCLIER, s. m. Zool. Nom vulgaire du canard morillon.

MOUCRON, n. pr. m. Géogr. Village de Belgique, prov. de la Flandre occidentale, près de la frontière française. Les Français, commandés par Moreau, y défirent l'armée autrichienne le 29 avril 1794. On dit aussi *Mouscron*.

MOUCTI, s. m. Myth. ind. Selon la doctrine brahminique, absorption de la divinité. Cette absorption est la récompense des âmes pures.

MOUDANIA, n. pr. f. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, sur un golfe de même nom, au-dessous de la mer de Marmara, vers le S.-E. 20,000 hab.

MOUDAVI, n. pr. f. Myth. ind. La déesse de la discorde.

* MOUE, s. f. Ce mot se disait autrefois pour bouche, ouverture. — *Oncques vieil singe, ne fit belle moue*, vieil adage qui signifie qu'un vieillard a beau vouloir se donner un air gracieux, il n'en a pas moins la figure vieille et ridée.

MOUÉE, s. f. Espace de terre pour l'ensemencement duquel il fallait un muid de grain.

* MOUETTE, s. f. Zool. Genre d'oiseaux aquatiques de l'ordre des palmipèdes, qu'on trouve répandus sur le bord de la mer, dans toutes les parties du globe. On donne le nom de *goélands* à toutes les grandes espèces, le nom de *mouette* n'est que pour les petites.

MOUFETTE, s. f. Bot. Un des noms du thlaspi bourse à pasteur.

MOUFLARD, s. m. Hist. milit. Partie du chanfrein d'un cheval de combat.

* MOUFLE, s. f. Nom d'une sorte d'ornement qui tenait lieu de manchettes, placé au bas de la manche d'un habit. On disait prov., lorsqu'il s'agissait de prendre des précautions : *Il ne faut se présenter là sans moufle*.

MOUFLETTES, s. f. pl. Techn. Nom de deux petits morceaux de bois creusés en dedans sur la largeur. Les plombiers, les fontainiers et plusieurs autres s'en servent en guise de manche pour prendre leur fer à souder, lorsqu'il est bien chaud.

* MOUFLON, s. m. Zool. Espèce particulière du genre mouton, commun en Sardaigne et en Corse. Dans l'état de liberté, ces animaux vivent par troupes, ils sont très-sauvages, et l'on ne peut les apprivoiser. — Le *mouflon d'Afrique*, qu'on appelle aussi *mouflon à manchettes*, a le poil court et de couleur fauve. — Le *mouflon d'Amérique* a les jambes très-longues et le corps svelte.

* MOUILLADE, s. f. Dans les manuf. de tabac, opération par laquelle on assouplit les feuilles trop sèches en les trempant dans l'eau salée.

* MOUILLAGE, s. m. Dans les brasseries, opération qui consiste à mouiller les grains d'orge pour les faire germer.

MOUILLE, s. f. Se dit d'une eau vive, d'une source qui ne fait que suinter et ne sort point par jet.

* MOUILLÉ, ÉE, part. et adj. Gramm. *Lettre mouillée*, se dit des *ll* mouillées. Quoi qu'en dise le Dictionnaire, le son de cette lettre mouillée n'est pas *ie*. V. l'article de la lettre *L*, au Compl. — Il se dit aussi du *gn* mouillé, que l'on prononce à peu près comme *ni*, par ex., dans *signal*, *ognon*.

* MOUILLER, v. a. et n. Mar. *Mouiller en*

affourchant, jeter deux ancres, l'un à bâbord, l'autre à tribord. — *Mouiller avec la quille*, toucher avec la quille le fond de la mer, et rester échoué ou ensablé. — Prov. et fig. *Se couvrir d'un drap mouillé, quand on sort de l'eau*, aggraver un tort, en alléguant une excuse, qui est elle-même un tort nouveau.

MOUILLEUR, s. m. Mar. Instrument destiné à faciliter le mouillage des ancres.

* **MOUILLURE**, s. f. Hortic. Arrosement léger.

MOUISSONE, s. f. Hortic. Variété de figue.

MOUKDEN, n. pr. m. V. FOUNG-THIAN, au Complément.

MOUKHALLIFAT, s. m. A Constantinople, une des attributions du dép. des finances. Ce sont les confiscations ou les successions échues au sultan.

MOULADSI, s. m. Relat. Classe subalterne de prêtres à Madagascar.

* **MOULAGE**, s. m. Techn. Opération qui consiste à verser des métaux fondus dans des moules de sable, de pierre ou de métal. — Autre opération qui consiste à prendre le moule, c'est-à-dire à appliquer sur un objet, tel que statue, bas-relief et même sur une figure vivante, une matière telle que le plâtre, capable d'en retenir l'empreinte dans ses moindres détails.

MOULAN, s. m. Agric. Variété de raisin.

* **MOULE**, s. f. Zool. Genre de mollusques acéphales, lamellibranches, type de la famille des mytilacés, renfermés dans des coquilles bivalves de forme ovale.

* **MOULE**, s. m. En général, tout appareil propre à reproduire en relief les objets dont il contient l'empreinte en creux : on coule dans le *moule* la matière en fusion. — Chim. *Moule*, vaisseau de terre en forme de cylindre creux, coupé longitudinalement en deux parties, et dans lequel on introduit les creusets d'opération. — Pop. *Moule du bonnet*, la tête. — *Moule de gants*, la main, et plus communément un coup appliqué avec la main : *Donner à quelqu'un du moule de gants sur le visage*, lui donner un soufflet. — Mesure de capacité employée à Lausanne pour le bois et le fourrage. — Morceau de bois rond, avec lequel on forme les mailles d'un filet. — *Le Moule*, n. pr. m. Quartier et bourg de la Guadeloupe. Il s'y fait quelque commerce, mais le port n'est ni sûr ni commode.

* **MOULER**, v. a. *Mouler à creux perdu*, couler du plâtre dans un moule qui n'est soutenu par aucune garniture intérieure. On le dit par opposition à *mouler à bon fond*, ce que l'on fait quand le moule est garni intérieurement.

* **MOULIÈRE**, s. f. Veine plus tendre qui se trouve dans une pierre à aiguiser.

* **MOULIN**, s. m. Toute machine, tout appareil qui sert à broyer, à pulvériser, à diviser une matière quelconque. Suivant la nature du moteur qui donne l'impulsion, l'usine prend le nom de *moulin à eau*, *à vent*, *à bras*, *à manège*, etc. — Chez les Romains, les moulins se composaient de deux pierres, dont l'une fixe, immobile, assez profondément entaillée dans le milieu, recevait l'autre qui était mobile. C'était entre ces deux pierres que le grain était broyé. On employait à tourner la meule les prisonniers de guerre et les esclaves, quelquefois un âne. — Anc. cout. *Moulin banal*, le moulin du seigneur, auquel étaient tenus d'aller faire moudre leur blé tous ceux qui habitaient sur les terres soumises à la juridiction seigneuriale. — *Moulin à choisel*, celui qui est mis en mouvement par l'eau d'une écluse. — *Moulin pastelier*, celui où l'on broie le pastel ou la guède. — *Moulin pendu*, celui qui est établi sur un bateau.

* **MOULINET**, s. m. Anc. législ. Espèce de tourniquet au moyen duquel le bourreau étranglait le patient exposé sur la roue, lorsque la sentence ne portait point qu'il y expirerait de ses seules souffrances. — Techn. Vis d'un métier à bas.

* **MOULINS**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, sur l'Allier, ch.-l. du dép. de ce nom. 15,250 hab. Évêché. C'est l'ancienne capitale du Bourbonnais. Lycée, séminaire, société d'économie rurale, bibliothèque, musée, pépinière, etc. Coutellerie renommée. Patrie de Villars et de Berwick. On croit que cette ville est l'ancienne *Gergovia* des Boïens. Il s'y tint des états généraux en 1566.

* **MOULLAH**. V., au Complément, MOLLAH, plus usité.

MOULTAN, n. pr. m. Géogr. Vaste province de l'Indoustan, entre le Lahor, le Caboul, le Beloutchistan, etc. 420,000 hab. La capitale *Moultan*, sur le Sind, a 80,000 hab. On y fabrique des toiles peintes que l'on appelle des *moultans*.

* **MOULURE**, s. f. *Moulure inclinée*, se dit en architecture des moulures dont la face penche légèrement en arrière, ce qui permet de donner à chacune plus de saillie dans la partie inférieure.

MOUM, s. m. Minér. Espèce de pétrole qu'on recueille dans les environs de Darab, en Perse.

MOUMDJI, s. m. Hist. ott. Nom qu'on donnait aux sous-officiers des janissaires.

MOUNANT, s. m. Anc. cout. Nom qu'on donnait à ceux qui étaient obligés d'aller moudre au moulin banal. On disait aussi *mouléeur*.

MOUNESTAN, s. m. Agric. Variété de raisin.

MOUNI, s. m. Nom par lequel les Indous désignent leurs sages, supposés fils de Brahma. Les sept richis sont fréquemment appelés de ce nom ainsi que les poètes.

MOURA, n. pr. m. Myth. ind. Nom d'un mauvais génie tué par Vichnou.

MOURADITE, s. m. Membre d'un ordre religieux chez les musulmans, fondé au commencement du XVIII^e siècle par *Mourad* Schami.

MOURARIPOU, n. pr. m. (littéral., ennemi de *Moura*). Myth. ind. Surnom de Vichnou et de Crichna.

MOURCHED-ABAD, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Calcutta, sur un des bras du Gange, ancienne capitale du pays. 160,000 hab. Grand commerce.

MOURÉANOU, s. m. Hortic. Variété de figue.

MOUREAU, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du rouge-gorge.

* **MOUREILLER**, s. m. Bot. Un des noms de la malpighie.

MOURÈRE, s. f. Bot. Plante de la Guyane.

MOURET, s. m. Zool. Coquille du Sénégal.

MOURETIER, s. m. Bot. Nom vulgaire de l'airelle.

* **MOURGON**, s. m. Nom donné, sur les côtes de la Méditerranée, à un homme qui fait le métier de plongeur.

MOURI, s. m. Comm. Espèce de toile de coton des Indes.

MOURIER, s. m. Zool. Nom vulgaire de la mésange à longue queue.

* **MOURIR**, v. n. A certains jeux, perdre sa mise et être hors du jeu, quand on a éprouvé un certain nombre de mauvais coups : *On meurt en cinq points, en six points*. — *Il faut vieillir ou jeune mourir*, prov. qui s'emploie quand on parle de choses inévitables. — *Le renard meurt dans sa peau*, se dit d'un homme qui, même en vieillissant, ne change pas de conduite. — *Autant meurt veau que vache*, la mort frappe sans distinction d'âge ni de sexe. — *Va où tu peux, mourir tu dois*, quelque part qu'on aille, on ne saurait se soustraire à sa destinée. — *Mourir de la mort Roland*, mourir de soif, allusion à la mort de Roland, qui, au col de Roncevaux, périt de soif, de chaleur et de fatigue. — *Mourir en l'air*, se disait fam. pour, être pendu. — *Mourir sans langue*, mourir de mort subite, sans avoir eu le temps de mettre ordre à ses affaires. Dans certaines coutumes, quand un homme *mourait sans langue*, ses biens étaient dévolus au seigneur. — *Mourir* se prend subst. : *Ce n'est pas la mort que je crains*, disait Montaigne, *c'est le mourir ;* les approches, les angoisses de la mort sont plus terribles que la mort même. — *Clerc régulier du bien mourir*. V. *Ministre des infirmes* au mot MINISTRE du Complément.

MOURIRI, s. m. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des onagraires.

MOURMAISTRE, s. m. (du flam. *moer*, marais; *meister*, maître). Anc. cout. Nom qu'on donnait à un homme chargé du soin d'entretenir les étangs et les digues.

* **MOURON**, s. m. Bot. Genre de plantes indigènes de la famille des primulacées. — *Mouron des oiseaux*, plante du genre alsine, qui sert de nourriture aux oiseaux que l'on tient en cage.

MOURONNET, s. m. Hortic. Variété de pomme.

MOUROUCOUR, s. m. Bot. Arbre de la Guyane, famille des convolvulacées.

MOURZOUK, n. pr. m. Géogr. Ville d'Afrique, cap. du Fezzan, dans la régence de Tripoli. 2,500 hab.

MOUSCLEAU, s. m. Nom que les pêcheurs provençaux donnent aux hameçons.

MOUSCRON, Géogr. V. MOUCRON, au Compl.

* **MOUSQUET**, s. m. (de *Moscovie*, pays où cette arme fut inventée; ou plutôt du latin barb. *muschetta*, dérivé de *musca*, ancienne machine à lancer les traits). Arme à feu imitée de l'ancienne arquebuse. Le mousquet fut importé en France en 1527, et au bout de quarante ans, son usage y était devenu général. Cette arme fort longue s'appuyait ordinairement sur une petite fourche fichée en terre. Plus tard, on substitua une pierre à la mèche. On a dit jusque-là *mousquet à fourchette, à main, à mèche, à serpentin*, etc. Le mot *mousquet* est devenu depuis générique pour désigner toute arme à feu portative et allongée. On l'a dit spécialement du fusil court des *mousquetaires*.

* **MOUSQUETAIRE**, s. m. Nom donné d'abord à tous les soldats armés de mousquets. Lorsqu'en 1622, Louis XIII eut donné des mousquets à la compagnie de gardes créée par Henri IV (et qu'on appelait *carabins du roi*, parce qu'elle était armée de carabines), le nom de *mousquetaires* fut réservé pour les gardes de la personne royale. Une seconde compagnie fut créée en 1661 ; on l'appela des *mousquetaires noirs*, pour les distinguer de la première, qui s'appelait des *mousquetaires gris ;* ces deux noms étaient dus à la couleur des chevaux. Les *mousquetaires*, plusieurs fois supprimés (1775, 1791), avaient été ramenés en 1814; ils disparurent définitivement en 1815. — *Mousquetaire à genoux*, s'est dit autrefois, par plaisanterie, des apothicaires. — *Mousquetaire*, nom que l'on a donné aux pièces de six blancs. — Au XVIII^e siècle, partie de la coiffure des femmes.

MOUSSACHE, s. f. Comm. Espèce de fécule qui vient de la Martinique.

MOUSSAILLON, s. m. Nom donné familièrement à un jeune mousse, novice encore dans le métier.

* **MOUSSE**, s. f. Espèce de bouillie que font les nègres avec la farine du petit millet. V. MOSA, au Dictionnaire.

* **MOUSSE**, s. m. (de l'esp. *moço* ou *moza*, et non *maço*, jeune garçon. Il est fort douteux que ce mot espagnol vienne du lat. *mustus*, frais, lequel ne s'applique qu'aux fruits et aux objets de ce genre). Nom que l'on donne à des employés dont la fonction consiste principalement à fouiller les forçats à leur sortie du bagne, le matin, et à leur rentrée, le soir.

MOUSSEAU, adj. m. Se dit d'un pain fait avec la farine de gruau : *Du pain mousseau. Moussaut* est moins bon ; mais on n'écrit jamais *du mousseaut*.

MOUSSELIM, s. m. Officier turc, espèce de vice-pacha. On dit aussi *moussalem*.

MOUSSELINETTE, s. f. Comm. Espèce de mousseline fort légère.

MOUSSELINIER, IÈRE, adj. et s. Ouvrier, ouvrière qui fabrique de la mousseline; marchand qui en vend. Ce mot n'est guère en usage que dans les villes qui ont des fabriques de mousseline.

MOUSSERONNE, s. f. Hortic. Variété de laitue.

MOUSSERONNIÈRE, s. f. Hortic. Couche à champignons de l'espèce des mousserons.

MOUSSETTE, s. f. Hortic. Variété de pommes.

* **MOUSSEUX, EUSE**, adj. En minér., surnom de certaines agates qui offrent des arborisations en forme de mousses. — On applique encore ce mot à des plantes qui croissent en touffe, comme les gazons.

* **MOUSSON**, s. f. Vent régulier dans l'Inde, soufflant dans une direction constante. Cette direction est dans les golfes d'Oman et de Bengale, et dans la mer de la Chine, du S.-O. au N.-E. ; dans la Malaisie méridionale, du S.-E. au N.-O. depuis le mois d'avril jusqu'à celui d'octobre, c'est-à-dire tout le temps que le soleil se trouve au nord de l'équateur ; le contraire arrive quand cet astre passe au midi : la *mousson* court alors du N.-E. au S.-O. dans la mer des Indes, et du N.-O. au S.-E. dans la Malaisie. Il ne faut pas confondre les *moussons*, ou *vents alisés*, avec les autres vents périodiques, tels que les vents *étésiens*, le *mistral*, etc.

* **MOUSTACHE**, s. f. Nom donné autrefois aux mèches de cheveux qu'on laissait croître et pendre sur les joues. Les femmes portaient des moustaches bouclées, qui leur descendaient jusque sur les épaules. — *Enlever sous la moustache de quelqu'un*, se dit aussi bien que *enlever sur la moustache*. — Zool. Faisceau de poils longs et peu flexibles qui, chez certains animaux, naissent de la lèvre supérieure : *Les moustaches d'un chat, d'un écureuil*. — Barbillons de certains poissons. — *Moustache*, nom vulgaire de plusieurs poissons et de plusieurs oiseaux. — Techn. Pince à longues branches dont le doreur se sert pour retirer les pièces du feu.

MOUSTARDIÉ, s. m. Agric. Variété de raisin.

MOUSTIER, s. m. Vieux mot qui se disait

pour *monstier* qui lui-même signifiait *monastère*.

* **MOUSTIERS**, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Basses-Alpes. 2,000 hab. Fabrique de faïence, de poterie. Ancien monastère de servites. Il ne faut pas écrire *Moustier* sans *s*.

* **MOUSTIQUE**, s. m. (de l'esp. *mosquito*, petite mouche, dérivé du lat. *musca*). Nom qui s'emploie spécialement aux colonies pour désigner tous les insectes du genre cousin. On les nomme aussi *maringouins*, *mosquilles*, *mosquites*.

MOUTA, n. pr. m. Géogr. et hist. Ancienne ville de l'Arabie, auprès de laquelle Mahomet remporta une grande victoire sur les troupes du Bas-Empire, l'an 626 de l'ère vulgaire.

MOUTABIER, s. m. Bot. Arbrisseau de la Guyane.

MOUTAGE, s. m. Droit que le seigneur, propriétaire d'un moulin banal, prélevait sur tous les grains qui entraient dans le moulin. Ce droit consistait en une certaine quantité de grains.

* **MOUTARDE**, s. f. *Moutarde noire*, celle avec laquelle on fabrique l'assaisonnement nommé moutarde. — *Moutarde blanche*, autre espèce dont la graine a quelquefois servi au même usage, mais à laquelle des spéculateurs ont attribué en outre de merveilleuses propriétés médicales. — On dit prov. d'un homme rusé, qu'*il est fin comme moutarde*. — *Et le reste en moutarde*, se dit des comptes d'une cuisinière, d'un aubergiste, quand ils paraissent exagérés. — *Moutarde de capucin*, la moutardelle.

* **MOUTARDELLE**, s. f. Nom vulgaire d'une espèce de raifort qui se mange quelquefois râpé comme assaisonnement.

* **MOUTARDIER**, s. m. On a quelquefois donné le nom de *moutardier* aux habitants de Dijon, soit à cause de la moutarde qui s'est dès longtemps fabriquée dans cette ville, soit à cause de l'ancienne devise des ducs de Bourgogne : *Moult me tarde*. — Bot. Espèce d'agaric dont la saveur est piquante. — Zool. Nom vulgaire du martinet noir.

MOUTARDIN, s. m. Nom vulgaire de la moutarde blanche.

MOUTBAKH-ÉMINI, s. m. Intendant des cuisines et des offices du palais du sultan, à Constantinople.

MOUTE, s. f. Il se disait autrefois pour mouture. On appelait *moute sèche*, en Normandie, le droit de mouture ordinaire. Si le vassal voulait engranger hors du fief les grains qu'il avait recueillis sur les terres banales, il était tenu de payer au seigneur un droit nommé *moute verte*.

MOUTH, n. pr. m. Myth. Nom phénicien du dieu des morts, qui était adoré non-seulement à Tyr, mais encore à Carthage et en Espagne.

MOUTIERS, n. pr. m. Géogr. Ville des États sardes, dans la Savoie, et sur l'Isère. 2,800 hab. Sources thermales. On dit aussi *Moutiers-en-Tarentaise*.

* **MOUTON**, s. m. (de l'ital. *montone*, dérivé de *monte*, montagne, parce que les moutons vont paître, l'été, sur les montagnes et qu'à l'état sauvage ils y vivent continuellement. Le changement d'*ou* en *on* est très-commun : *moutier*, de *monasterium*; *coutume*, de *consuetudo*; *coûter*, de *constare*, etc.). On en compte aujourd'hui plusieurs races : le *mouton d'Irlande*, couleur brun roux, queue noire; le *mouton à grosse queue* ou *de Tartarie*; le *mouton de Valachie*, à queue longue et touffue, laine abondante mais grossière; le *mouton anglais*, sans cornes, laine fine et longue, queue pendante; le *mérinos d'Espagne*, connu par sa laine de qualité supérieure; le *mouton ordinaire*, avec ses diverses variétés. — En écon. rur., on ne donne le nom de *mouton* qu'au mâle de la brebis, qui a été coupé; le mâle entier s'appelle *bélier*. — Prov. *Chair de mouton, viande de glouton*, il faut être doué d'un grand appétit pour manger de la viande de mouton. — *Chercher cinq pieds à un mouton*, demander ou vouloir une chose impossible, et quelquefois tergiverser. — *A l'Ascension, gras mouton*, vers le temps de cette fête, les moutons sont excellents. — *Sentir l'épaule de mouton*, se dit pop. d'un homme dont la sueur sent mauvais, principalement celle des aisselles. — *Sauter comme les moutons de Panurge*, se dit des gens qui ne font rien que par imitation; allusion au tour que joue Panurge, dans Rabelais, au marchand de moutons Dindenaut, en jetant un de ses moutons à la mer, de sorte que tous les autres y sautent après celui-là. — *Être loin de ses moutons*, avoir compté sans son hôte, ne pas obtenir ce qu'on croit avoir le droit de demander. — *Mouton d'or*, monnaie d'or à l'agnel (avec l'effigie d'un agneau), frappée par l'ordre de saint Louis, et valant 16 sous 6 deniers d'argent fin. — Le *petit mouton d'or*, émis en 1357, valait 4 sous de moins. — *Pain de mouton*, se disait autrefois d'un très-petit pain couvert de grains de blé; on le donnait aux enfants comme friandise. — Hist. *Mouton noir* et *mouton blanc*, nom de deux dynasties de Turcomans qui ont régné successivement sur la Mésopotamie et l'Arménie; la première ayant pour insigne un mouton noir (*cara coïnlu*) domina depuis l'an 1407 jusqu'à l'an 1468; et la seconde portant pour bannière un mouton blanc (*ac coïnlu*), depuis 1468 jusqu'en 1514. — Archit. *Queue de mouton*, ornement qu'on place autour des médaillons et qui a la forme d'une grosse guirlande. — En hydraul., on appelle *mouton* une chute d'eau qui tombe par un canal très-incliné et qui, rencontrant un obstacle se relève en bondissant et formant des flots d'écume.

MOUTON, ONNE, adj. Qui appartient aux moutons; de leur nature : *Humeur moutonne; caractère mouton; race moutonne*.

* **MOUTONNAGE**, s. m. Féod. Droit qui était dû au seigneur par tous ceux qui vendaient ou achetaient, sur son territoire, du bétail à laine, et par extension, d'autres animaux ou même d'autres denrées ou marchandises.

* **MOUTONNAILLE**, s. f. Troupe de moutons.

MOUTONNE, s. f. Ancienne coiffure de femme, consistant en une grosse tresse de cheveux bien frisés qui s'appliquait sur le front

* **MOUTONNÉ, ÉE**, adj. Il se dit quelquefois pour pommelé, en parlant du ciel : *Temps moutonné et femme fardée ne sont pas de longue durée*. — Man. *Moutonné* se dit de la tête du cheval, lorsque, en la regardant de profil, on la voit former une ligne courbe, depuis le bout du nez jusqu'aux yeux.

MOUTONNERIE, s. f. Bêtise, niaiserie, simplicité.

MOUTONNET, s. m. Archéol. Monnaie frappée sous Charles VI, en 1420.

MOUTOUCHI, s. m. Bot. Arbre de la Guyane.

MOUVAGE, s. m. Techn. Opération qui consiste à remuer la masse que contient une forme à sucre, pour répartir uniformément les crystaux qui s'y trouvent.

* **MOUVANT, ANTE**, adj. En blason, *Mouvant de dextre* ou *de senestre*, *mouvant de l'angle supérieur* ou *inférieur*, *mouvant du chef de l'écu*, etc., c'est-à-dire qui semble sortir de la bordure de ce côté, pour s'avancer vers le bord opposé : *Il porte d'azur à trois rais d'argent mouvant du chef*. — *Mouvant*, s. m. Oiseau qu'on attache près d'un piège pour attirer d'autres oiseaux de la même espèce.

* **MOUVEMENT**, s. m. *Lois du mouvement*, celles que Galilée trouva par le calcul, et confirma par l'expérience. Voici la principale : *Quand on gagne en puissance, on perd en temps une valeur égale*, ce qui démontre l'impossibilité de trouver le *mouvement perpétuel*. — On appelle *mouvement uniforme*, celui par lequel un corps conserve la même vitesse dans toute sa durée, parce que les causes accélératrices et retardatrices se balancent; tel est le mouvement d'une horloge réglé par un pendule. Il diffère du *mouvement varié*, en ce que celui-ci est produit ou contrarié par une force qui agit constamment. — Le *mouvement accéléré* est celui dont la vitesse devient de plus en plus intense, parce que la force impulsive s'ajoute toujours à elle-même. La gravité ou pesanteur donne à la chute des corps un mouvement accéléré dont la vitesse, suit la progression des nombres impairs, 1 pour la première seconde, 3 pour la deuxième, 5 pour la troisième, 7 pour la quatrième, etc. Quand les accroissements de vitesse sont égaux dans des temps égaux, on dit que le *mouvement est uniformément accéléré*. Dans le cas que nous venons de voir, il est *progressivement accéléré*. — Quand la vitesse, au lieu d'augmenter, va diminuant de plus en plus, le *mouvement est retardé*; il peut l'être aussi *uniformément* ou *progressivement*. — Le *mouvement absolu* est celui d'un corps considéré en lui-même, ou par rapport à des points dont la position est invariablement fixe. — Le *mouvement relatif* est celui d'un corps considéré relativement à d'autres corps qui se meuvent aussi d'un mouvement particulier. — Le *mouvement local* ou *de translation* est celui d'un corps qui change tout entier de place, par opposition au *mouvement de rotation*, qu'un corps fait en tournant sur son axe. — *Mouvement de rapt* (de *rapere*, entraîner), se disait, dans l'ancienne physique, du mouvement diurne et apparent des astres, que l'on supposait produit par l'action du premier mobile, du ciel supérieur, qui entraînait tous les autres cieux avec lui. — On appelle *quantité de mouvement d'un corps* le produit de sa masse par sa vitesse. — Polit. *Parti du mouvement*, parti des hommes qui aiment les innovations, les mesures décisives, hasardeuses même. Ces expressions, le *mouvement*, la *résistance*, ont été remplacées par celles-ci : le *progrès* et la *conservation*. — En musique, *mouvement* se dit de la rapidité plus ou moins grande de l'exécution, suivant l'intention du compositeur, laquelle s'annonce par les mots *presto*, *allegro*, *andante*, *adagio*, etc., écrits en tête du morceau. Il s'emploie encore relativement à la composition et à la marche de l'harmonie; ce *mouvement est semblable*, quand toutes les parties procèdent de la même manière, en montant du grave à l'aigu, ou en descendant de l'aigu au grave; il est *oblique*, quand l'une des parties monte ou descend, et que l'autre reste au même degré; il est *contraire*, quand une partie, le chant, par exemple, monte du grave à l'aigu, et que l'autre partie, la basse, descend de l'aigu au grave, et réciproquement. — Les organistes appellent *mouvement* un fil de fer qui sert à presser la languette des tuyaux d'anche, afin de les accorder. — En architecture, c'est la variété dans les lignes du plan, de l'élévation et de la décoration d'un édifice. — *Mouvement de sonnette*, en serrurerie, levier coudé qui pivote sur un clou fiché dans le mur, et qui se pose à chaque changement de direction du fil de fer correspondant à une sonnette.

MOUVEMENTER, v. a. Mot nouveau qui signifie donner du mouvement, de la chaleur à une composition poétique ou artistique. On l'emploie surtout au part. : *Mouvementé, ée*.

* **MOUVER**, v. n. Navig. *Mouver de fond*, se dit d'une rivière où l'eau du fond coule plus vite qu'à l'ordinaire, ce qui a lieu lorsqu'une crue abondante se fait sentir tout à coup dans la partie supérieure du cours de la rivière.

* **MOUVOIR**, s. m. Techn. Bâton dont les chandeliers se servent pour remuer le suif liquide. On dit aussi *mouvet*, s. m. et *mouvette*, s. f.

* **MOUVOIR**, v. n. Féod. Relever, dépendre d'un fief ou d'une terre seigneuriale. En ce sens, *mouvoir* ne s'emploie guère qu'à l'infinitif et à l'adj. verb. : *Vendre une propriété à charge du payement des droits au seigneur dont elle pourra mouvoir*, ou *dont elle sera mouvante*.

* **MOUY**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Oise. 2,500 hab. Draps, papeterie. — *Mouy* ou *Moy*, ch.-l. de canton du dép. de l'Aisne. 1,000 hab.

MOUZAÏA, s. f. Géogr. Montagne de l'Algérie, dans la première chaîne de l'Atlas, entre Blida et Médéah. 1,560 mèt. de haut. Au pied de cette montagne est un défilé très-dangereux appelé le *Col* ou le *Téniah de Mouzaïa*, qui fut forcé par les Français en 1840.

* **MOUZON**, n. pr. m. Géogr. Ch.-l. de canton du dép. des Ardennes. Ville démantelée par Louis XIV en 1673. 2,500 hab.

* **MOUZONNE**, s. f. Monnaie de compte en usage à Alger, de la valeur de 29 aspres. Sa valeur a été fixée à 7 cent. 3/4 de notre monnaie.

* **MOXA**, s. m. Tissu cotonneux que les Japonais et les Chinois obtiennent des feuilles desséchées de l'artémise à larges feuilles. Ils cardent ce tissu, lui donnent une forme conique et le brûlent sur la peau pour la cautériser. En Europe, on supplée le *moxa* par du coton cardé.

MOXIBUSTION, s. f. Application d'un moxa. La *moxibustion* excite fortement, dit-on, le système nerveux, change le siège d'une irritation, produit la dérivation des humeurs, etc.

MOXO, adj. et s. m. Géogr. Nom d'un peuple indigène de l'Amérique du Sud, entre les Cordillères et le fleuve Paraguay.

MOYAU, s. m. Techn. Poutre qui appuie sur le marc amoncelé dans le pressoir, afin d'en tirer tout ce qui peut rester de liqueur par le moyen d'une forte pression.

* **MOYEN, ENNE**, adj. Gramm. gr. *Voix moyenne*, se dit de certaines formes des verbes grecs auxquelles s'attache une idée de réflexion, de rejaillissement direct ou indirect de l'action sur le sujet. On dit aussi le *moyen*, s. m. Pour le sens, il répond à nos verbes pronominaux. Quant à la forme, elle se rapproche du passif, comme les déponents latins. — *Parfait moyen*,

se disait autrefois, dans la même grammaire, du deuxième parfait actif. — Log. *Moyen terme d'un syllogisme*, terme qui est contenu dans le sujet et qui lui-même contient l'attribut. — Hist. *Moyen âge*, temps qui s'est écoulé depuis la chute de l'empire d'Occident (476) jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, sous Mahomet (1453). Plusieurs chronologistes ne comptent le moyen âge qu'à dater de l'an 800, année où Charlemagne reçut la couronne impériale. Ils appellent *temps barbares*, les temps antérieurs, c'est-à-dire l'intervalle qui sépare la fin de l'empire romain de l'avènement de Charlemagne. Ils se fondent sur ce que cette période est principalement marquée par les irruptions des peuples du Nord. D'autres, faisant remonter le moyen âge à la fin du v[e] siècle, le divisent en *temps barbares* et en *temps féodaux;* ceux-ci datent de l'époque immédiatement postérieure au règne de Charlemagne, parce que ce fut peu de temps après sa mort que commença la féodalité; après 1453, vient la renaissance.

* **MOYEN**, s. m. Dans l'anc. jurispr., juridiction intermédiaire. Quand on disait que l'*appel d'une justice ressortissait au parlement sans moyen*, cela signifiait que cet appel allait directement au parlement, sans être obligé de franchir un degré de juridiction intermédiaire.

MOYÉNI, n. pr. f. Myth. ind. Nom que prit Vichnou dans un de ses avatars, où il emprunta les formes d'une femme.

MOYENNE, s. f. Anc. mar. Nom de deux petites pièces d'artillerie de cinq à six livres de balles, qu'on plaçait sur le pont des galères.

* **MOYENNEUR, EUSE**, adj. Véritable forme du vieux mot français qui appartient encore aujourd'hui au langage populaire, et qui signifie, médiateur, intermédiaire. On n'a jamais dit *moyeneur*.

MOYÈRE, s. f. Marais couvert de roseaux.

MOYETTE, s. f. Écon. rur. Petite meule qu'on fait provisoirement dans les champs avec les gerbes déjà liées, afin de préserver les épis de la pluie.

MOYO, s. m. Mesure de capacité pour les grains, employée en Portugal, contenant 15 fanègues.

* **MOZAMBIQUE**, n. pr. m. Géogr. Contrée d'Afrique qui s'étend sur la côte orientale, le long du canal du même nom, entre la Cafrerie au S. et le Zanguebar au N. 3,250,000 hab. Le *Mozambique* avait été divisé par les Portugais en sept prétendues capitaineries ou gouvernements, dont ils n'ont jamais occupé que quelques points; tout le pays qui leur est soumis ne compte pas 300,000 hab. Ch.-l. *Mozambique*, ville située dans une petite île très-voisine du continent. 8,000 hab. Évêché. Port commode. Citadelle. — Le *canal de Mozambique* sépare l'île de Madagascar du continent.

* **MOZARABE**, adj. et s. des 2 g. (littéral., *arabe étranger*). Il se dit particulièrement des habitants de Tolède qui, en 715, forcés par les Arabes de capituler, obtinrent des vainqueurs la faculté de conserver leurs usages, leurs lois et leur religion, à la charge par eux de payer le tribut.

* **MOZARABIQUE**, adj. des 2 g. Liturg. *Rite mozarabique*, celui que saint Léandre, archevêque de Séville, et saint Isidore, son frère et son successeur, fixèrent en arrangeant le bréviaire et le missel, qui antérieurement s'étaient appelés gothiques; ils achevèrent de les purger de tout ce qui pouvait s'y trouver encore entaché d'arianisme. Le *rite mozarabique* se maintint à Tolède, même après que les rois de Castille eurent reconquis Tolède et la moitié de l'Andalousie. Il fut proscrit par les rois et les papes. Cependant, au commencement du xvi[e] siècle, le cardinal Ximenès rétablit le culte mozarabique, mais pour ainsi dire fondu dans le rite romain et dépouillé de presque tous ses anciens caractères. — *Écriture mozarabique*, se dit quelquefois de l'écriture visigothique.

MOZARITE, s. m. Membre d'une tribu arabe qui se disait issue des Ismaélites nomades.

MOZCA, s. m. Nom par lequel les anciens Péruviens désignaient les traditions sacrées qui se conservaient dans leurs quipos.

* **MOZETTE**, s. f. On appelait ainsi non-seulement le camail des évêques et des chanoines, mais encore le chaperon des cordeliers et des récollets. C'était un morceau de la même étoffe que celle du froc, taillée en rond et couvrant les épaules et l'estomac. On écrit aussi *mosette*.

MRITOU, n. pr. m. Myth. ind. Un des noms de Yama, dieu de la mort.

MS., MSS. Abréviations qui signifient *manuscrit*, *manuscrits*.

MSTA, n. pr. f. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, qui naît dans le gouv. de Novogorod et se décharge dans le lac Ilmen. Cours de 400 kil.

* **MU**, s. m. Philol. Douzième lettre de l'alphabet grec (Μ, μ). Comme signe numérique et avec l'accent supérieur à droite (μ′), le *mu* vaut 40; avec l'accent inférieur à gauche (͵μ), il vaut 40,000. — Quand les lettres sont prises comme nombres dans leur ordre alphabétique, le μ vaut 12. Ainsi le M, en tête d'un livre de l'*Iliade* ou de l'*Odyssée*, marque le xii[e] livre.

MUABILITÉ, s. f. Néolog. Qualité de ce qui est muable et changeant.

MUAGE, s. m. Dans les anc. cout., ce que nous appelons aujourd'hui mutation, c'est-à-dire acte par lequel une propriété change de main, soit à titre de succession, soit par vente, échange, etc.

* **MUANCE**, s. f. Mus. anc. Manière d'appliquer aux touches du clavier les noms des diverses notes de la gamme, selon l'élévation où se trouvait la tonique, qui était toujours *ut*. Il s'agissait de faire tomber les deux syllabes *mi*, *fa* sur les deux degrés formant demi-ton après la tierce majeure. — On appelait *table des muances*, une table en trois colonnes, sur laquelle étaient marqués tous les changements de nom que subissaient les notes du clavier par l'effet des *muances*.

MUATTALÉ, s. m. Nom d'une des six classes qui renferment les soixante-douze sectes nées de l'islamisme.

* **MUBAD-MUBADAN**, s. m. Nom que portait le chef de la religion des anciens Perses, avant la réforme du second Zoroastre. Ce nom fit place alors à celui de *Destourî-Destour*.

MUBASCHIR, s. m. Messager du gouvernement turc, envoyé par le sultan dans les diverses provinces de l'empire, chargé d'ordres et souvent de missions secrètes.

MUCÉDINÉ, ÉE, adj. (du lat. *mucedo*, moisissure). Bot. Qui ressemble à une moisissure. — **MUCÉDINÉES**, s. f. pl. Groupe de champignons qui comprend les moisissures. On dit aussi *mucidé*.

MUCHETEPOT (À LA). Expr. prov. et pop. En cachette.

MUCIEN, IENNE, adj. Hist. rom. Qui concerne la famille de Mucius. — *Muciennes*, s. f. pl. Fête qui fut instituée par les peuples de l'Asie-Mineure en l'honneur de Q. Mucius Scévola, qui avait gouverné avec beaucoup d'équité cette province, vers l'an 95 av. J. C. — *Caution mucienne*, se disait souvent, dans le droit romain, pour *satisdation*.

MUCINE, s. f. Chim. Substance mucilagineuse qui se trouve avec le gluten des végétaux.

MUCIVORE, adj. des 2 g. et s. m. (du lat. *mucus*, mucosité; *vorare*, manger). Zool. Qui se nourrit de mucosités. — **MUCIVORES**, s. m. pl. Section d'insectes de la famille des myodaires.

MUCOL, s. m. Pharm. Mucilage considéré non comme topique, mais comme excipient.

MUCOLITE, s. m. Pharm. Mucilage médicinal.

MUCOLITIQUE, adj. des 2 g. Pharm. Se dit des médicaments qui ont pour excipient un mucilage.

MUCOR, s. m. (du lat. *mucor*, moisissure). Bot. Genre de plantes cryptogames, famille des champignons, et sous-famille des *mucédinées*.

MUCORIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *mucor*, moisissure; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des moisissures, ou dont la surface se couvre de substances semblables à des moisissures.

MUCOROÏDE, adj. des 2 g. (du lat. *mucor*, tiré du gr. μύχος, mucosité; εἶδος, forme). Bot. Qui a la forme d'une moisissure.

MUCOSO-SACCHARIN, INE, adj. V., plus loin, MUCOSO-SUCRÉ.

MUCOSO-SÉREUX, EUSE, adj. Chim. Qui participe du mucilage et de la sérosité.

MUCOSO-SUCRÉ, ÉE, adj. Chim. Qui participe du mucilage et du sucre. — *Mucoso-sucré*, s. m. Sucre imparfait, incrystallisable.

MUCOSTITE, s. m. Méd. Cataplasme auquel le mucilage sert de base.

MUCRONE, s. m. (du lat. *mucro*, *mucronis*, pointe, épée). Bot. Espèce de piquant court, droit et fort.

MUCRONIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *mucro*, pointe; *fero*, je porte). Bot. Qui est pourvu de pointes droites et dures.

MUCRONIFOLIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a les feuilles mucronées, ou terminées par une pointe.

MUCRONIFORME, adj. des 2 g. Bot. Qui est en forme de mucrone ou de pointe.

MUCRONULÉ, ÉE, adj. (diminut.). Bot. Pourvu d'une petite pointe.

MUCUNE, s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses. L'espèce la plus commune est connue sous le nom de *pois à gratter* ou *pois pouilleux*.

* **MUCUS**, s. m. Méd. Un des principes immédiats des animaux; il compose presque en totalité les ongles, l'épiderme, les durillons, les callosités, les cheveux, le poil, la laine, etc. C'est un fluide sécrété par les membranes muqueuses, et qui se forme d'eau, de chlorure de potasse et de soude, de phosphate de soude, d'albumine, etc.

MUDDE, s. f. Mesure de capacité employée en Suisse. C'est le *scheppel de Bâle*. En Hollande, le *mudde* valait 111 lit. 26 cent. Aujourd'hui, dans les Pays-Bas, on emploie ce nom pour désigner l'hectolitre; tout le système métrique français est ainsi employé avec des noms hollandais.

MUDER, v. a. (de l'esp. *mudar*, changer). Mar. Faire passer la vergue ou l'antenne d'une voile, d'un côté du mât à l'autre, afin que la voile ne surcharge pas le mât.

MUDERRI, s. m. Hist. or. En Turquie, membre d'une corporation qui occupe un rang distingué dans la classe des ulémas. Les *muderris* sont chargés d'enseigner les dogmes religieux et les lois du pays. Il ne faut pas écrire, avec le Dictionnaire, *mudéris* au singulier.

MUDJARRE, adj. et s. des 2 g. Nom qui fut donné aux Maures d'Espagne, devenus sujets et vassaux des princes chrétiens.

MUDT, s. m. Ancienne mesure de capacité pour les grains, employée à Aix-la-Chapelle. Elle valait 6 mass, chaque mass d'environ 39 litres, en tout 234 lit. 95 cent.

* **MUE**, s. f. Il s'est dit fam. de tout lieu de retraite, volontaire ou forcée. — *Être en mue*, être en prison, ou garder la chambre pour raison de santé. — On dit d'un homme inepte, qu'*il est bon à garder les oisons en mue*. — *Tenir une femme en mue*, c'est la mettre dans ses meubles et l'entretenir. — *Mue de la voix*, changement qui s'opère dans la voix des individus de l'un et de l'autre sexe à l'époque où ils passent de l'enfance à la puberté. La voix des hommes baisse au moins d'une octave ou d'une octave et demie. Chez les femmes, la mue est presque insensible.

MUÉ, ÉE, part. et adj. On disait au palais qu'*une loi était muée*, quand elle avait été modifiée par une autre loi, ou qu'elle avait été éclaircie.

* **MUER**, v. n. Anc. mus. Exécuter une muance; changer de ton et de manière de solfier.

* **MUET, ETTE**, adj. et s. Racine a donné à l'adjectif *muet* un régime précédé de la préposition *à*, comme on le donne à l'adjectif *sourd : Muet à mes soupirs*, *muette à tant d'ennui;* cette loc. est restée dans le domaine de la poésie. — En gramm., on appelle *consonnes muettes*, toutes celles qui ne peuvent se faire entendre que lorsqu'elles sont accompagnées d'une voyelle. Dans ce nombre ne figurent point les sifflantes, comme le *s*, les liquides, comme *gn*, les nasales, comme *n*, les doubles, comme *nn*, parce que ces diverses consonnes ont un son particulier, qui est indépendant de celui que donne la voyelle. — Dans l'alphabet grec, on compte neuf muettes: trois muettes *labiales*, β, π, φ; trois muettes *gutturales*, γ, κ, χ; trois muettes *dentales*, δ, τ, θ. — Quelques anciens grammairiens ont appelé *muettes* les consonnes dont le nom commençait par la consonne même dans l'ancienne manière de prononcer le nom des lettres: telles étaient les lettres *b*, *c*, *d*, *g*, *k*, etc.; les autres, dont le nom commençait par un *e*, comme *effe*, *ell*, *emm*, etc., s'appelaient demi-voyelles. — On appelle aujourd'hui *lettres muettes*, celles qui ne se prononcent en aucun cas, comme le *p* de *corps*, de *temps*, le *m* de *condamner*, etc. — Dans les dates des anciennes chartes, le *Démon muet* s'entendait du troisième dimanche de carême. — La semaine sainte s'appelait quelquefois aussi *semaine muette*, parce qu'à compter du jeudi soir, on ne sonne plus les cloches. — Vén. *Chien muet*, celui qui suit vivement la bête sans aboyer. — *Muette*, s. f. En t. de chasse, gîte où le lièvre fait ses petits.

MUÉTISME, s. m. Forme que l'on a employée antérieurement à *mutisme*.

MUEZZIN, s. m. Relig. mahom. Espèce de chantre attaché aux mosquées, chez les mahométans, et principalement chargé d'annoncer au

peuple, du haut des minarets, l'heure de la prière. Il se dirige successivement vers les quatre points cardinaux en chantant : *Allah illa! Mohammed resul allah!* Dieu est grand, Mahomet est le prophète de Dieu.

MUEZZIN-BASCHI, s. m. Hist. or. Nom qu'on donne au grand chantre du sérail.

MUFETTISEH, s. m. Hist. or. Juge ou commissaire qui connait des contestations relatives aux *vateks*, c'est-à-dire aux biens qui appartiennent aux mosquées ou à l'ordre sacerdotal.

MUFLANDE, s. f. Bot. Nom vulgaire du muflier.

* **MUFLE**, s. m. Portion de peau nue et rugueuse, ordinairement noire ou noirâtre, qui termine le museau d'un grand nombre de mammifères.

* **MUFLIER**, s. m. Bot. Genre de la famille des personnées. Plusieurs espèces sont cultivées comme plantes d'ornement, entre autres le *muflier* des jardins, ou *gueule de lion*, *gueule de loup*.

MUFLIÈRE, s. f. Écon. rur. Dans quelques départements, pièce de toile qu'on attache sur le museau des veaux, pour les empêcher de téter.

* **MUGE**, s. m. Zool. Genre de poissons osseux abdominaux, à bouche fendue en travers. L'espèce la plus connue est le *mulet de mer*. On se sert aussi de la forme latine *mugil*.

MUGGLETONIEN, s. m. Hist. relig. Nom des membres d'une secte qui parut en Angleterre au XVII[e] siècle. Ils eurent pour fondateur un tailleur anglais nommé *Muggleton*, qui, vers l'an 1650, se prétendant inspiré, rejetait le dogme de la Trinité et enseignait que Dieu avait laissé le gouvernement du ciel à Élie, pendant que lui-même (et non son fils) était descendu sur la terre pour revêtir la figure humaine. On appelle aussi ses disciples *muggletons*.

MUGHO, s. m. Bot. Espèce de pin qui croît sur les montagnes élevées de l'Europe.

MUGIL, s. m. Zool. Nom latin du muge, employé quelquefois en français.

MUGILOÏDE, s. m. Zool. Poisson du Chili, qui a quelque ressemblance de forme avec le muge.

MUGILOMORE, s. m. Zool. Poisson de la Caroline.

MUGIONIENNE, adj. (en lat. *mugionia*). Ant. rom. Surnom d'une porte de Rome, qui sous, les rois, était à l'une des extrémités de l'enceinte et qui se trouva plus tard au milieu de la ville, au pied du mont Palatin. Ovide l'appelle la *vieille porte Palatine*.

MUGISSANT, ANTE, adj. Quintilien appelle *lettre mugissante* le *mu* des Grecs (μ).

MUGOT, s. m. (du vieux fr. *musser*, cacher). Mot qui s'employait autrefois pour *magot*, argent caché. On lit encore dans une édition de La Fontaine, de 1669 : *Le malheureux ...... court au mugot*. On aurait pu croire qu'il y avait simplement une faute d'orthographe, si le même mot ne se retrouvait dans des écrits de la fin du XVI[e] siècle, notamment dans la *Satyre Ménippée : Le mugot de Molan*.

MUGRON, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Landes. 2,620 hab.

* **MUGUET**, s. m. Méd. Espèce d'aphthe qui survient à la bouche des enfants. — Vétér. Chancre qui se trouve souvent dans la bouche des agneaux.

MUGUET, ETTE, adj. Qui concerne les muguets, ce dernier mot pris dans le sens de, galant, empressé auprès des dames. Le substantif et l'adjectif ont également vieilli, quoique Molière ait employé le dernier, et dit : *des visites muguettes*.

MUHARREM, n. pr. m. Premier mois de l'année turque ou arabe. On l'appelle aussi *moharrem*.

MUHL, n. pr. f. Géogr. Rivière d'Allemagne, qui naît aux frontières de la Bohême, et se jette dans le Danube. Cours, 60 kil. Elle donne son nom à un cercle de l'archiduché d'Autriche, audessus de l'Ens, entre la Bohême et la Bavière. 200,000 hab. Capitale *Freystadt*.

MUHLBERG, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Saxe. 2,700 hab. Château. Elle est célèbre par la victoire que l'armée de Charles-Quint y remporta l'an 1547, sur les Saxons.

MUHLDORF, n. pr. m. Géogr. Ville de Bavière, cercle de l'Isar, sur l'Inn. 1,400 hab. C'est là que Louis IV défit, en 1322, Frédéric, son compétiteur à l'empire.

MUHLHAUSEN, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Saxe, régence d'Erfurth. 10,000 hab. — V. MULHAUSEN, au Complément.

MUHR, n. pr. m. Géogr. Rivière des États autrichiens, sort des Alpes Noriques, traverse la Styrie et la Hongrie, et se jette dans la Drave, affluent du Danube, après un cours de 320 kil.

MUHZUR-AGHA, s. m. Hist. or. Officier de police chez les Turcs. — C'était aussi autrefois le titre d'un officier des janissaires.

* **MUID**, s. m. Mesure dont on se servait autrefois en France, tant pour les liquides que pour toutes sortes de denrées sèches. Le *muid de vin*, à Paris, contenait 268 litres; le *demi-muid* ou feuillette, 136 litres. — Le *muid de blé*, dans la même ville, valait 12 setiers 24 mines ou 2,304 litrons; ce qui équivaut à 18 hectol. 84 litres.—A Neufchâtel, le *muid*, pour les liquides et les grains, valait 365 lit. 62 cent. — Le *muid de chaux*, en construct., vaut 6 futailles; le *muid de plâtre*, 36 sacs de 2 boisseaux et demi. — Ce mot servait aussi à désigner l'étendue de terrain pour l'ensemencement duquel un muid de grain était nécessaire.

MUIN, s. m. Philol. Huitième lettre de l'alphabet gaélique ou celtique, correspondant à notre *m*.

* **MUIRE**, s. f. Dans les salines de la Franche-Comté, l'eau salée qu'on tire des puits pour en extraire le sel : *Puits à muire*.

MUISON, s. m. Nom que, dans quelques cantons de France, on donne au méteil.

MUISSON, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du moineau commun.

MULARD, s. m. Zool. Cachalot des mers glaciales. Quelques-uns écrivent *mular*. — Canard né du canard commun et du canard musqué.

* **MULAT**, s. m. Zool. Espèce de poisson des mers du Japon. — Dans quelques parties de l'Amérique où l'on parle un mauvais français, on appelle *mulats* ou *mulates*, les mulâtres. On dit aussi au fém., *mulatesse*.

* **MULÂTRE**, adj. et s. des 2 g. On désigne par ce nom tout individu né de l'union d'un nègre ou d'une négresse avec un individu de race blanche. Celui qui naît ensuite d'un mulâtre et d'une blanche, ou d'une mulâtresse et d'un blanc, s'appelle *métis ;* du métis et du blanc, naît le *quarteron ;* de celui-ci et du blanc, provient le *mamlouk*. Les degrés supérieurs sont compris dans la dénomination générale de *sang mêlé*. On les appelle assez ordinairement *hommes de couleur*.

MULCIBER, n. pr. m. (du lat. *mulciber*, forgeron, formé de *mulcere*, adoucir; *ferrum*, le fer). Myth. rom. Surnom de Vulcain.

MULCION, s. m. Zool. Genre de crustacés.

* **MULE**, s. f. *Mule du pape*, ces mots sont entrés dans la composition de deux expressions proverbiales : *Têtu comme la mule du pape ;* et *la mule du pape ne mange qu'à ses heures*, pour dire qu'il ne faut pas faire les choses à contretemps. Ces locutions supposent que *la mule du pape* est un animal, bien que tout le monde sache que cette mule est une pantoufle. — *L'ambassade de Viaron, trois chevaux et une mule*, se dit d'un équipage ridicule et mesquin.

MULE-JENNY, s. f. (mot tiré de l'angl.). Techn. Métier à filer en fin le coton. Il a été inventé en Angleterre.

* **MULET**, s. m. Quoiqu'on désigne par ce nom le produit de l'âne et de la jument, ou du cheval et de l'ânesse, il convient plus particulièrement au premier; le second s'appelle plus communément *bardeau*. — *Mulet-Odet*, espèce de fantôme, de loup-garou, à l'existence duquel le peuple d'Orléans croyait autrefois.— On donne souvent le nom de *mulets* aux abeilles de la classe des ouvrières, qui ne contribuent pas à la reproduction de l'espèce. — On le donne aussi, en bot., au produit d'une semence fécondée par le pollen d'une plante d'une autre espèce. — Zool. *Mulet de mer*, poisson du genre muge ou muge céphale; dans les mers qui baignent nos côtes, il acquiert quelquefois le poids de 5 kilogr. — Ant. rom. *Mulet de Marius*, nom donné par plaisanterie au bâton dont se servaient les soldats des légions pour porter plus aisément leur bagage. Marius, voulant diminuer le nombre des chariots et des bêtes de somme, ordonna que chaque légionnaire portât lui-même son bagage. Par extension, on nomma les soldats eux-mêmes *mulets de Marius*.

MULETIER, s. m. *Muletier des chiens*, ancien officier de la maison du roi.

MULETTE, s. f. Bateau plat dont se servent les Portugais pour aller pêcher sur les côtes. V. MULET, au Dict. — Faucon. *Avoir la mulette*, se dit des oiseaux qui ont le gésier (ou mulette) embarrassé par une humeur visqueuse.

MULGÈDE, s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

* **MULHAUSEN**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Haut-Rhin, sur l'Ill. 18,000 hab., sans compter 5 ou 6,000 ouvriers des environs, qui vont tout le jour travailler dans la ville. Mousselines, cotonnades, toiles peintes, etc. *Mulhausen*, ville impériale dès 1268, devint alliée des Suisses en 1515; en 1798, cette ville et son territoire furent réunis à la France, et ils n'en ont plus été séparés. Turenne y battit les troupes impériales en décembre 1674. On dit aussi *Mulhouse*.

MULIEBRIS, adj. f. (pr. *muliébrice*) (mot lat. signifiant, qui appartient aux femmes, de *mulier*, femme). Myth. Surnom que les Romains donnèrent à la Fortune, en mémoire de ce que Coriolan s'était laissé fléchir par les pleurs de sa mère. Quelques mythologues pensent que la *Fortune Muliebris* était la même que Junon.

MULINE, s. f. Bot. Genre d'ombellifères.

MULINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la muline. — MULINÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type la muline.

MULION, s. m. Zool. Genre d'insectes diptères.

MULIUS, n. pr. m. (pr. *muliuce*). Temps hér. Nom commun à plusieurs personnages de l'antiquité : chef des Épéens et gendre d'Augias, tué par Nestor. — Deux guerriers troyens, tués, l'un par Patrocle, l'autre par Achille, etc.

MULLAUM, s. m. Relat. Nom d'une grande fête que l'on célèbre au commencement de l'automne, dans le Boutan.

MULLÈRE, s. f. Bot. Plante de la Guyane, famille des légumineuses.

MULLÉRIE, s. f. Zool. Genre de coquilles bivalves.

MULLITE, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui ressemble à une mulle. — MULLITES, s. m. pl. Famille de poissons.

* **MULOT**, s. m. On appelle prov. *endormeur de mulots*, un homme prodigue de promesses et de belles paroles.

* **MULQUINIER**, s. m. Comm. Fabricant ou commerçant en toiles fines. Ce mot est d'un grand usage dans nos départements septentrionaux, où se fabriquent beaucoup de toiles.

MULSUM, s. m. (pr. *mulçome*) (mot lat.). Vin mêlé de miel que les Romains buvaient au commencement du repas.

MULTANGULÉ, ÉE, adj. (du lat. *multus*, nombreux; *angulus*, angle). Didact. Qui a beaucoup d'angles.

MULTIARTICULÉ, ÉE, adj. Zool. Qui est composé de beaucoup d'articulations.

MULTIAXIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *multus*, nombreux; *axis*, axe; *ferre*, porter). Didact. Qui porte un grand nombre d'axes.

MULTIBULBEUX, EUSE, adj. Bot. Qui produit beaucoup de bulbes.

MULTICARÉNÉ, ÉE, adj. Zool. Se dit d'une coquille qui a beaucoup de côtes saillantes.

MULTICAUDE, adj. des 2 g. (du lat. *multus*, nombreux; *cauda*, queue). Zool. Qui a plusieurs appendices en forme de queue.

MULTICOQUE, adj. des 2 g. Bot. Qui porte beaucoup de coques.

MULTICORNE, adj. des 2 g. Zool. Qui a beaucoup de palpes ou de tentacules, en guise d'antennes ou de cornes.

MULTIDENTÉ, ÉE, adj. Zool. Qui a beaucoup de dents.

MUTIDIGITÉ, ÉE, adj. (du lat. *multus*, nombreux; *digitus*, doigt). Zool. Qui a beaucoup de doigts ou de divisions en forme de doigts.

MULTIEMBRYONNÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit des graines qui ont beaucoup d'embryons.

MULTIEN, IENNE, adj. et s. Nom qu'on donnait autrefois aux habitants de Meaux, et à ce qui les concernait.

MULTIFARIÉ, ÉE, adj. (en lat. *multifarius*). Hist. nat. Se dit des parties qui sont disposées sur plusieurs rangs.

MULTIFASCIÉ, ÉE, adj. (du lat. *multus*, nombreux; *fascia*, bande). Zool. Qui est orné de plusieurs bandes colorées : *Coquille multifasciée*.

MULTIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *multum*, beaucoup; *ferre*, porter). Bot. Se dit des plantes ou des arbres qui donnent beaucoup de fruit, ou qui en donnent plusieurs fois l'année.

MULTIFOLIOLÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit des feuilles et des parties de plantes qui sont divisées en plusieurs folioles.

MULTIFORÉ, ÉE, adj. (du lat. *multum*, beaucoup; *forare*, trouer). Hist. nat. Qui est percé d'un grand nombre de trous.

* **MULTIFORME**, adj. des 2 g. Qui affecte un grand nombre de formes différentes. Il est employé non-seulement en anatomie, mais aussi au fig., dans le style élevé : *Génie*, *éloquence multiforme*.

MULTIGEMME, adj. des 2 g. (du lat. *multum*, beaucoup; *gemma*, bourgeon de vigne). Bot. Qui porte plusieurs bourgeons.

MULTIJUGUÉ, ÉE, adj. (du lat. *multum*, beaucoup; *jugum*, paire). Bot. Se dit des feuilles composées d'un grand nombre de folioles jointes deux à deux.

MULTILABRE, adj. des 2 g. (du lat. *multum*, beaucoup; *labrum*, lèvre). Zool. Qui a plusieurs lèvres, ou qui a les lèvres très-plissées.

MULTILAMELLÉ, ÉE, adj. (du lat. *multum*, beaucoup; *lamella*, petite lame). Hist. nat. Garni d'un grand nombre de petites lames.

MULTILOCAL, adj. (du lat. *multum*, beaucoup; *locus*, lieu). Didact. Qui se montre en beaucoup de lieux à la fois.

* **MULTILOCULAIRE**, adj. des 2 g. (du lat. *multum*, beaucoup; *locula*, petite loge). Bot. Se dit de l'ovaire ou du fruit qui a beaucoup de loges. — En zool., surnom de certains mollusques céphalopodes microscopiques.

MULTIMAMME, adj. des 2 g. (du lat. *multum*, beaucoup; *mamma*, mamelle). Zool. Qui a plus de deux mamelles.

MULTIMAMMIE, adj. f. (en lat. *multimammia*) Myth. Surnom donné par les Romains à la Diane d'Éphèse, que l'on représentait avec plusieurs couples de mamelles.

MULTINERVÉ, ÉE, adj. Dont la feuille porte de nombreuses nervures. On dit aussi *multinervié*.

MULTINERVULÉ, ÉE, adj. Bot. Qui porte un grand nombre de nervures très-petites.

MULTINOUEUX, EUSE, adj. Hist. nat. Dont la surface est garnie d'un grand nombre de nœuds. On dit aussi *multinode*.

MULTIOVULÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit de l'ovaire qui renferme beaucoup d'ovules.

MULTIPARITÉ, s. f. Zool. État des animaux multipares, dont la femelle porte plusieurs petits à la fois.

MULTIPARTITE, adj. des 2 g. (en lat. *multipartitus*, de *multum*, beaucoup; *partitus*, partagé). Didact. Qui est divisé en un grand nombre de parties.

MULTIPÉTALÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit des fleurs qui ont un grand nombre de pétales.

* **MULTIPLIANT**, s. m. Hist. relig. Nom de certains sectaires qui parurent vers le XIVe siècle, prétendant que Dieu avait fait à tous les hommes une loi formelle de la multiplication. Ils se confondirent bientôt avec les anabaptistes.

MULTIPLICATIF, IVE, adj. Qui concourt à multiplier.

* **MULTIPLICATION**, s. f. Arith. Opération par laquelle deux nombres étant donnés, on cherche un troisième nombre qui se compose avec le premier, comme le second se compose avec l'unité. La définition donnée au Dictionnaire n'est applicable qu'aux nombres entiers. Celle-ci est applicable à la multiplication des nombres entiers et des fractions.

MULTIPLINERVÉ, ÉE, adj. V. plus haut MULTINERVÉ.

MULTIPONCTUÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Marqué d'un grand nombre de points colorés.

MULTIRAYONNÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui présente beaucoup de lignes disposées en forme de rayons.

MULTISÉQUÉ, ÉE, adj. (du lat. *multum*, beaucoup; *secare*, couper). Didact. Qui est divisé en un grand nombre de segments.

MULTISÉRIÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Se dit des parties disposées en un grand nombre de séries.

MULTISILIQUÉ, ÉE, adj. Bot. Qui porte de nombreuses siliques. On dit aussi *multisiliqueux, euse*.

MULTISILLONNÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est marqué de plusieurs sillons.

MULTISPIRÉ, ÉE, adj. Zool. Se dit d'une coquille qui présente beaucoup de spires fort étroits.

MULTITIGE, adj. des 2 g. Bot. Qui produit plusieurs tiges.

* **MULTIVALVE**, adj. et s. des 2 g. Nom générique sous lequel on comprend les mollusques dont les coquilles ont plus de deux valves. Lamark en compte huit genres; Blainville dix-huit, répartis en quatre familles.

MULTONGULÉ, ÉE, adj. (du lat. *multum*, beaucoup; *ungula*, corne du pied). Zool. Se dit des mammifères qui ont plus de deux sabots à chaque pied.

MUMBLE, s. f. Féod. Droit que le seigneur levait sur toutes les bêtes tuées sur ses terres.

MUMBO-JUMBO, n. pr. m. Relat. Idole des nègres, qui, avec l'aide des prêtres jongleurs, dévoile les infidélités de l'épouse, quand celle-ci est amenée en sa présence par son époux.

MUMÉYIZ, s. m. Secrétaire d'un des bureaux de la chancellerie du Grand-Seigneur, à Constantinople.

MUMIE, s. f. (de l'ar. *moum*). Mot employé autrefois pour *momie*. — Bitume qui se tirait de la Perse, et que les Égyptiens se procuraient pour l'embaumement de leurs cadavres. — Quelques médecins sympathistes ont donné ce nom au prétendu esprit qu'ils disaient implanté dans les diverses parties du corps. C'était au moyen de la *mumie* qu'ils prétendaient transporter un mal d'une personne à une autre, ou d'une personne à un animal, à un végétal, etc., par les opérations qu'ils appelaient *implantation*, *imposition*, *irroration*, etc.

MUMIFORME, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une momie. Il se dit des nymphes des lépidoptères, dont la forme offre quelque ressemblance avec les cercueils des momies ou avec les momies elles-mêmes.

MUMME, s. f. Sorte de bière qui se fabrique à Brunswick.

MUNCÉRIEN, s. m. Hist. relig. Nom donné à une secte d'anabaptistes qui eurent pour chef Thomas *Muncer* ou *Muntzer*, prédicateur dans une petite ville de la Thuringe. Ce *Muntzer*, disciple de Luther, et voulant aller plus loin que son maître, prêcha que Dieu ne voulait sur la terre ni rois, ni princes, ni juges, et ces discours excitèrent les paysans à la révolte. Le landgrave de Hesse attaqua les *muncériens*, les défit complétement, et *Muntzer* monta sur l'échafaud en 1525. On dit aussi *muntzériens*.

MUNCHAUSIE, s. f. Bot. Plante de la Chine.

MUNDA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Bétique, près de laquelle Jules César battit les fils de Pompée, l'an 45 av. J. C. Auj. *Monda*.

MUNDEBURDE, s. f. Vieux mot qui signifiait, protection, appui, défense, tutelle. C'était un syn. de *mainburnie*, qui s'en est formé par corruption. — On appelait *charte de mundeburde*, celle par laquelle le souverain accordait une protection spéciale ou des immunités à ceux de ses sujets qui y étaient désignés.

MUNDEN, n. pr. m. Géogr. Ville du Hanovre, gouv. d'Hildesheim, au confluent de la Werra et de la Fulde. 6,000 hab. On dit aussi *Minden*.

MUNDERKINGEN, n. pr. m. Géogr. Ville du Wurtemberg, bailliage d'Eslingen, sur le Danube. Le maréchal de Villars y battit les Impériaux en 1703.

MUNDIE, s. f. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance.

MUNDUALDE, s. m. Nom donné chez les Lombards au tuteur d'une femme ou fille. Le père était *mundualde* légal de ses filles, le frère, de ses sœurs, le fils, de sa mère.

MUNDULÉE, s. f. Bot. Genre de plantes des Indes orientales.

MUNEDJIM-BASCHI, s. m. Premier astronome et astrologue du sérail. Il est tenu de rédiger, pour le service du sultan, un almanach dans lequel sont indiqués les jours heureux ou malheureux.

MUNÉRAIRE, s. m. (du lat. *munus*, *muneris*, en général, présent; en particulier, spectacle offert au peuple). Ant. Sous les empereurs romains, celui qui donnait à ses frais au peuple une représentation théâtrale ou un combat de gladiateurs.

MUNGOS, s. m. Bot. Plante rubiacée de Ceylan, qu'on emploie contre la morsure des serpents.

* **MUNICH**, n. pr. m. (en all. *Munchen*, et en lat. barb. *Monachium*). Géogr. Capitale du roy. de Bavière, ch.-l. du cercle de l'Iser et sur l'Iser. 95,000 hab. Archevêché. *Munich* est l'une des plus belles villes de l'Allemagne. Palais magnifique. Université. Établissements scientifiques, littéraires, administratifs, etc.; nombreux musées et collections d'antiquités, d'estampes, etc. Glyptothèque, pinacothèque, Walhalla; bibliothèque publique de 400,000 vol., sans compter les manuscrits; observatoire, nouveau théâtre, etc. Typographies et lithographies; commerce de librairie, soieries, tapis de haute lisse, cordes d'instruments, cartes à jouer, gants, meubles, porcelaines, etc. Chemin de fer.

* **MUNICIPAL, ALE**, adj. Hist. *Agent municipal*, sous la république, administrateur de toute commune dont la population excédait 5,000 hab. — Depuis 1830, on appelle *garde municipale* la gendarmerie de Paris; le gendarme est nommé *garde municipal*, ou pop. par ellipse, *municipal*. — *Conseil municipal*, réunion de *conseillers municipaux* nommés par les *électeurs municipaux*, pour délibérer sur les intérêts de la commune. — Au commencement de la révolution, on émit dans diverses communes des *billets* ou *bons municipaux* destinés à payer les créanciers des communes, lesquels devaient être retirés de la circulation quand les communes auraient des fonds disponibles. Ces billets, à Paris, furent créés dès la fin de 1789; ils précédèrent les assignats.

* **MUNICIPALITÉ**, s. f. Il se dit des communes de France, aujourd'hui régies par deux pouvoirs, l'un exécutif, le maire et ses adjoints; l'autre législatif, dans les limites du budget communal c'est le conseil municipal.

* **MUNICIPE**, s. m. (en lat. *municipium*. C'est à tort que le Dictionnaire en fait un subst. fém. Les neutres latins forment des masc. français; et quand on dit *municipe*, le mot ville n'est nullement sous-entendu). Ant. rom. Nom de toutes les villes conquises ou alliées, à qui les Romains accordaient la liberté de se gouverner par leurs propres lois, et dont les habitants recevaient de plus le droit de bourgeoisie romaine. Il y avait deux classes de *municipes*; les uns avaient droit de suffrage, ce qui permettait à leurs habitants d'aspirer à la magistrature dans Rome même; les autres n'avaient pas ce droit, et leurs habitants ne pouvaient aspirer à la magistrature que dans leur propre ville. Les *municipes romains* s'appellent aussi *villes municipales*. — On appelle quelquefois *municipe*, tout habitant d'une ville municipale.

MUNIFICE, s. m. (en lat. *munificium*). Ant. rom. Dénomination de tous les objets soumis au payement des droits de douane. — On le disait aussi des soldats romains qui, n'ayant aucune exemption, étaient tenus de toutes les corvées, comme apporter l'eau, le bois, les ustensiles, etc.

MUNIFICENT, ENTE, adj. des 2 g. Qui a de la munificence. Ce mot, ainsi que *munifique*, des 2 g., a été proposé sans beaucoup de succès par quelques néologues.

* **MUNSTER**, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, ch.-l. de la régence du même nom, dans la Westphalie, sur l'Aa et le canal de Munster. 18,000 hab. Évêché. Quelques monuments. Commerce de toiles et de jambons. Avant 1789, *Munster* était le ch.-l. de l'évêché de Munster; en 1806, il passa au pouvoir des Français, fut compris en 1809 dans le grand-duché de Berg, devint en 1810 ch.-l. du dép. français de la Lippe, et en 1815, fut donné à la Prusse. Ce fut dans cette ville que les plénipotentiaires de Louis XIV, de l'empereur Ferdinand III et des princes allemands, conclurent en 1648 ce fameux *traité de Westphalie* ou *de Munster*, qui mit fin à la guerre de 30 ans. — Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Haut-Rhin, sur la Fecht. 3,960 h. Toiles peintes. — *Munster*, une des quatre grandes divisions de l'Irlande. Capitale *Cork*. C'est l'anc. Momonie. On la divise en six comtés.

MUNSTERBERG, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Silésie. 2,600 hab. Jadis duché.

MUNSTÉRIEN, IENNE, adj. Géogr. Habitant de Munster. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. V. MONASTÉRIEN.

MUNTINGIE, s. f. Bot. Arbrisseau des Antilles.

MUNUS, s. m. (pr. *munuce*). Ant. rom. Mot lat. transporté dans notre langue par les archéologues, qui désignent ainsi toutes sortes de jeux publics, de représentations scéniques, pantomimes, combats de gladiateurs, etc., que certains particuliers, et principalement les candidats aux charges d'édiles, de tribuns, etc., donnaient à leurs frais au peuple romain. V. MUNÉRAIRE, au Compl.

MUNYCHIE, n. pr. f. Géogr. anc. Bourg et port fortifié de l'Attique, entre le Pirée et le cap Sunium. Munychus y bâtit un temple en l'honneur de Diane *Munychie*, et y institua des fêtes qui furent appelées *Munychies*, et qui avaient lieu tous les ans, le 16me jour du mois de *munychion*.

* **MUNYCHION**, s. m. Ant. gr. Dixième mois de l'année athénienne, primitivement le quatrième; il répondait au mois de mars et commencement d'avril.

MUNYCHUS, n. pr. m. (pr. *munikuce*). Temps hér. Nom qui a été porté par plusieurs personnages de l'antiquité. Le plus connu, après le fils de Panteuclus, qui fonda le temple de Diane *Munychie*, ce fut le fils de Dryas, devin très-habile que les dieux métamorphosèrent en oiseau.

* **MUPHTI**, s. m. Chef suprême de la religion mahométane. Il réside à Constantinople, et à l'avénement du sultan, il lui ceint l'épée. Le *muphti*, nommé par le sultan, est le chef des ulémas, et seul il peut interpréter la loi. Ses décisions, *fetfas*, obtiennent des musulmans une obéissance aveugle.

* **MUR**, s. m. *Mur sans moyen*, dans l'anc. cout. de Paris, celui d'un monastère ou d'un manoir seigneurial, qui, par un privilége attaché à l'édifice dont il faisait partie, ne pouvait jamais devenir mitoyen. Auj., pour qu'un mur soit *sans moyen*, il faut qu'il soit construit en entier à quelque distance de la propriété voisine.—Constr. *Mur de dossier*, celui qui s'élève au-dessus d'un toit pour servir de point d'appui aux tuyaux des cheminées. — *Mur orbe*, celui qui n'offre aucune ouverture. — *Mur bouclé* ou *soufflé*, celui dont le parement se détache de la masse. — *Mur en aile*, celui qui sert d'arc-boutant au mur de face ou au mur de pignon. — *Mur en décharge*, celui dont le poids est allégé par des arcades. — *Mur en l'air*, celui qui porte à faux. — *Mur de douve*, celui qui garnit l'intérieur d'un réservoir. *Mur planté*, celui qui est fondé sur pilotis. — *Se trouver au pied du mur sans échelle*, expr. prov. qu'il ne faut pas confondre avec *Être mis au pied du mur* : celle-ci s'entend d'un homme forcé pour ainsi dire dans ses derniers retranchements, et mis dans l'impossibilité de répondre à un argument, de se tirer d'embarras, etc. L'autre signifie : être au moment d'exécuter un dessein et y échouer complétement, parce qu'on manque de quelque objet de première nécessité. — Escr. *Tirer au mur*, tirer des bottes de tierce ou de quarte à quelqu'un qui ne fait que parer; *parer au mur*, parer les bottes de l'adversaire sans en pousser soi-même. — Man. *Gratter le mur*, se dit de l'élève qui s'approche trop du mur. — Blas. *Mur*, représentation d'un mur qui tient toute la largeur de l'écu. Si le mur ne tient pas la largeur entière, c'est un *pan de mur*. — Géogr. *Mur du Diable*. V. DIABLE, au Compl. — Ant. *Mur d'Adrien*, *mur de Sévère*. V., plus loin, le mot MURAILLE.

MURADAL, n. pr. m. Géogr. et hist. Nom d'une partie de la Sierra-Morena, en Espagne, plus connue sous le nom de *Navas de Tolosa*, fameuse par la victoire décisive que le roi de Castille Alphonse IX, avec ses alliés les rois d'Aragon et de Navarre, remporta, le 15 juillet 1212, sur les Almohades.

* **MURAILLE**, s. f. Mar. Tout ce qui fait le bord d'un bâtiment; bordage, membres, vaigrages, etc. — Vétér. Partie du sabot des chevaux qui est en dessus et par-devant. — *Sauter les murailles*, se disait autref. d'un religieux, d'une religieuse, qui s'étaient sauvés de leur monastère, ou qui de toute autre manière abandonnaient la vie monastique. — Les peuples anciens, pour se garantir des incursions de leurs voisins, fermèrent souvent par des *murailles* l'entrée de leur pays; de toutes ces *murailles*, la plus célèbre est la *muraille de la Chine* ou *grande muraille*, construite vers la fin du III[e] siècle av. J. C., pour arrêter les invasions des Tartares. Elle est haute de 6 à 7 mèt., épaisse de 5, flanquée de grosses tours de distance en distance, et s'étend sur une longueur de 2,600 kil. Elle a quatre grandes portes de fer. — La *muraille médique* s'élevait entre la Babylonie et la Mésopotamie; elle était de briques cimentées avec du bitume, et s'étendait depuis le Tigre jusqu'à l'Euphrate.— *La muraille de Sésostris* ferma aux Arabes l'entrée de l'Égypte; elle s'étendait depuis Péluse jusqu'à la chaîne Arabique. — On trouve beaucoup de vestiges d'ouvrages semblables dans plusieurs contrées de l'Asie-Mineure. Les *murailles de Joppé*, *du Liban*, *de la Pamphylie*, *de la Margiane*, *de l'Irak*, dans le Turkestan. On cite encore les *grandes murailles de la Chersonèse de Thrace*, *de Corinthe*, *d'Anastase*, à Constantinople, et celle *de Germanie*. — *Muraille d'Adrien*, *muraille de Sévère*, murailles élevées par les empereurs *Adrien* et *Septime-Sévère*, pour défendre la Bretagne des incursions des Calédoniens. Il en reste encore des vestiges en Angleterre et en Écosse.

MURAILLÉ, ÉE, adj. Constr. Se dit de tout ouvrage qui est soutenu par un mur : *Tranchée muraillée*. V. le mot suivant.

MURAILLEMENT, s. m. Constr. Muraille de briques dont on revêt quelquefois le puits d'une mine, pour empêcher les éboulements. — On le dit généralement de tout travail qui a pour but de fortifier des ouvrages par la construction d'un ou de plusieurs murs.

* **MURAL, ALE**, adj. Hist. milit. *Machines murales*, se dit des engins qui servaient à battre les murailles d'une place assiégée, et de ceux que les assiégés employaient pour protéger leurs remparts.

MÛRAL, ALE, adj. Méd. Se dit de certains calculs urinaires dont la surface mamelonnée est semblable à celle d'une mûre.

MURALTIE, s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance.

* **MURAT**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond., dép. du Cantal. 2,600 hab. Chaudronnerie, grosse draperie et mercerie; anc. cap. d'un comté qui, de la maison d'Armagnac, passa, dans le XV[e] siècle à celle de Bourbon.

MURCIA, n. pr. f. Myth. Déesse de la paresse suivant Arnobe. D'autres en font un surnom de Vénus. Quelques-uns écrivent *Murtia* et confondent cette épithète avec *Myrtea*. V. ce mot, au Complément.

* **MURCIE**, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, ch.-l. de l'intendance de même nom, sur la Ségura. 40,000 hab. Résidence de l'évêque de Carthagène. Cathédrale, beau pont, jardin botanique. Peu de commerce. — *L'intendance de Murcie*, comprise dans la capitainerie générale de Valence et Murcie, est une des provinces les plus fertiles de l'Espagne. Réunie à la province de Carthagène, elle forme l'ancien *royaume de Murcie*, qui prit naissance en 1056, lors du démembrement du Califat de Cordoue. Alphonse de Castille l'enleva aux musulmans en 1236.

* **MURCIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. Habitant du royaume ou de la ville de Murcie. — Qui concerne cette contrée ou ses habitants. — Quelques archéologues ont désigné par le nom de *Murcien*, un soldat romain qui s'était mutilé pour se soustraire au service militaire. Ils citent le nom latin *murcus* ou *murcidus*, employé par Plaute dans le sens de lâche, poltron, et qui pourrait venir de *Murcia*, déesse de la paresse.

* **MÛRE**, s. f. Nom que l'on donne vulgairement aux baies de plusieurs ronces. — Prov. *Aller aux mûres sans crochet*, s'engager dans une entreprise avant d'avoir préparé tout ce qui était nécessaire pour le succès. — *Autant en dit le renard des mûres*, se disait autrefois comme on dit : *ils sont trop verts*. C'était une allusion à une fable du moyen âge, comme la locution actuelle est un souvenir de la fable du *Renard et des Raisins*, traduite par La Fontaine. — *Mûre*, se disait autrefois de la peau d'une espèce d'hermine qu'on appelait aussi rat ou écureuil du Pont. — Chir. Excroissance fongueuse, rouge, granuleuse, au grand angle de l'œil.

MURE (la), n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Isère. 3,010 hab.

* **MURÉ, ÉE**, adj. et part. Se disait autrefois des religieux de l'un et de l'autre sexe qui vivaient dans un cloître.

* **MURÈNE**, s. f. Zool. Genre de poissons de l'ordre des malacoptérygiens, famille des anguilliformes.

MURÉNOBLENNE, s. f. Zool. Poisson du détroit de Magellan.

MURÉNOÏDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une murène. — MURÉNOÏDES, s. m. pl. Famille établie pour le genre murène.

MURÉNOT, s. m. Zool. Poisson des îles Baléares.

* **MURET**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond., dép. de la Haute-Garonne, sur la rive gauche du fleuve. 4,000 hab. Une bataille sanglante fut livrée sous ses murs en 1213. Pierre, roi d'Aragon, était accouru au secours de Raymond, comte de Toulouse. Son armée fut taillée en pièces par Simon de Montfort; lui-même y périt.

MURG, n. pr. f. Géogr. Rivière d'Allemagne qui naît dans le Wurtemberg et se joint au Rhin au-dessous de Rastadt. 60 kil. de cours. — *Murg-et-Pfinz*, cercle du grand-duché de Bade, ainsi appelé des deux rivières qui l'arrosent. 210,000 h. Cap. Turbach.

MURGANTIA, n. pr. f. (pr. *murgancia*). Géogr. anc. Ville de l'Italie, dans le Samnium, aujourd'hui *Basilice*.

MURGENTIUM, n. pr. m. (pr. *murganciome*). Géogr. anc. Ville de la Sicile, sur la côte orientale; renommée pour ses vins. Auj. *Ergetio*.

MURGHAUB, s. m. Nom moderne d'un plateau de l'Asie supérieure, sur laquelle se trouvait l'anc. *Pasargade*.

MURGIS, n. pr. m. (pr. *murgice*). Géogr. anc. Ville de la Bétique, sur la mer Intérieure, pays des Bastules. Aujourd'hui *Alméria*.

* **MURIACITE**, s. f. Minér. Soude muriatée gypseuse.

* **MURIATE**, s. m. Chim. Nom ancien des sels formés par la combinaison de l'acide muriatique avec diverses bases. L'acide muriatique étant appelé aujourd'hui *acide hydrochlorique* ou *chlore*, les muriates sont des *hydrochlorates* ou des *chlorures*.

MURIATÉ, ÉE, adj. Chim. Nom que l'on donnait à toute base combinée avec l'acide muriatique.

MURIATIFÈRE, adj. des 2 g. Minér. Qui est imprégné de sel marin.

* **MURIATIQUE**, adj. des 2 g. Mot remplacé aujourd'hui par celui de *hydrochlorique* ou *chlorhydrique*.

MURICAIRE, s. f. Bot. Plante de la côte d'Afrique, famille des crucifères.

MURICÉE, s. f. Zool. Genre de polypiers.

MURICIE, s. f. Bot. Arbrisseau de la Cochinchine.

MURICIER, s. m. Zool. Animal qui vit dans les coquilles appelées murex.

MURICULÉ, ÉE, adj. m. (du lat. *murica*, petite pointe). Hist. nat. Qui est garni de pointes; mousses. On dit aussi *muriqué*. V. au Dict.

MURIDE, adj. des 2 g. et s. m. (du lat. *mus*, *muris*). Zool. Qui ressemble à la souris. — MURIDES, s. m. pl. Famille de petits mammifères.

* **MÛRIER**, s. m. Bot. Genre de la famille des urticées, composé d'arbres dont la feuille nourrit le ver à soie : *Mûrier noir*, *mûrier blanc*, *mûrier multicaule*.

MURIOSULFATE, s. m. Chim. Sel produit par la dissolution d'un métal dans l'acide sulfurique et l'acide muriatique. Auj. *chlorosulfate*.

MURIOSULFURIQUE, adj. des 2 g. Chim. Se dit d'une solution d'étain dans l'acide sulfurique et l'acide muriatique, laquelle s'emploie pour obtenir la teinture écarlate. Auj. *chlorosulfurique*.

MURIUM, s. m. (pr. *muriome*) (du lat. *muria*, saumure). Chim. Nom qui a été donné à la substance qu'on regardait comme principe radical de l'acide muriatique, aujourd'hui *hydrochlorique*.

MURO, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Basilicate. 7,000 hab. Evêché. — Ville d'Espagne, dans l'île de Majorque. 4,900 hab.

MURRANUS, n. pr. m. (pr. *murranuce*). Temps hér. Guerrier latin tué par Énée.

MURRAY, n. pr. m. Géogr. Comté d'Écosse. V. ELGIN, au Compl.

MURRAYE, s. f. Bot. Genre de plantes des Indes orientales.

MURSA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Pannonie inférieure, sur la Drave. Auj. *Eszek*. Magnence y fut défait par Constance, en 351.

MURSE, s. m. Zool. Poisson de la mer Caspienne.

MURSE-MIRZA, s. m. Chef de tribu tartare.

MURSIE, s. f. Zool. Genre de crustacés.

MURVIEDRO, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Valence. 6,250 hab. Ruines romaines et moresques aux environs.

MUSACÉ, ÉE, adj. et s. f. (du lat. *musa*, le bananier). Bot. Qui ressemble au bananier. — MUSACÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

MUSAGÈTE, adj. m. (du gr. μουσαγέτης, conducteur des Muses). Myth. Surnom donné à Apollon et à Hercule.

* **MUSARAIGNE**, s. f. Zool. Genre de petits mammifères carnassiers, famille des insectivores. Ces animaux sont appelés vulgairement *musettes*. C'est sans aucun fondement qu'on attribue à leur morsure des effets dangereux.

* **MUSC**, s. m. (de l'arabe *mosch*, herbe au musc). Bot. Plante qu'on appelle aussi ambrette. — Prov. *Les gens d'esprit ne sentent pas le musc*, il n'y a que de petits esprits qui fassent leur occupation de la toilette.

* **MUSCADIER**, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des myristicées, renfermant de très-grands arbres des contrées intertropicales. Le *muscadier aromatique*, dont le fruit, connu sous le nom de *muscade*, sert à aromatiser les aliments, est commun aux Moluques. Le *muscadier à suif* naît à Cayenne.

* **MUSCADIN**, s. m. Individu qui met une grande recherche dans son costume. A l'époque de la terreur, on désignait ainsi les élégants, quels qu'ils fussent. Après les *muscadins* vinrent les *incroyables*. — On désigna aussi en 1794, par le nom de *muscadins*, une troupe assez nombreuse de jeunes gens qui se firent les instruments de la réaction thermidorienne.

MUSCARI, s. m. Bot. Genre de plantes liliacées. Le *muscari chevelu*, ou jacinthe à toupet, est cultivé dans les jardins.

MUSCARIUS, adj. (pr. *muss-kariuce*) (mot latin qui signifie *chasse-mouche*). Myth. Surnom donné par les Romains à Jupiter.

* **MUSCAT**, adj. et s. m. Sorte de raisin à chair ferme et d'un goût délicieux, qui vient dans nos départements méridionaux. C'est avec le *muscat blanc* ordinaire qu'on fait le *vin muscat : Muscat de Rivesalte, de Frontignan, de Lunel*. — Hort. On a donné le nom de *muscat* à cinq ou six espèces de poires d'été, à cause de leur goût agréable : *Petit muscat, muscat fleuri, muscat royal*, etc.

MUSCATELLINE, s. f. Bot. Genre de plantes saxifragées, dont les feuilles ont une légère odeur de musc.

MUSCHEBEHÉ, s. m. Hist. relig. Une des six classes qui renferment les soixante-douze sectes mahométanes.

MUSCHELHORN, n. pr. m. Géogr. Montagne de Suisse, canton des Grisons. 3,560 mètres.

MUSCHELKALK, s. m. (littéral., en all., *calcaire coquillier*). Géol. Nom donné à une série de couches tantôt calcaires, tantôt marneuses, contenant une grande quantité de corps organisés.

* **MUSCICAPE**, s. m. Mot formé du lat. *musca*, mouche; *capere*, prendre.

MUSCICAPIDÉ, ÉE, adj. et s. m. Zool. Qui ressemble au muscicape. — **MUSCICAPIDÉS**, s. m. pl. Famille d'oiseaux qui ont pour type le muscicape.

MUSCICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *muscus*, mousse; *colere*, habiter). Hist. nat. Qui vit ou végète dans les mousses.

MUSCIDA, s. f. Astron. Nom de l'étoile ε de la bouche de Pégase.

MUSCIDE, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui ressemble à une mouche.—**MUSCIDES**, s. m. pl. Tribu d'insectes diptères qui a pour type le genre mouche.

MUSCIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *musca*, mouche; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'une mouche.

MUSCIGÈNE, adj. des 2 g. (du lat. *muscus*, mousse; *gignere*, engendrer). Bot. Qui naît parmi les mousses.

MUSCIPULE, adj. et s. f. (du lat. *muscipula*, souricière). Bot. Nom commun de plusieurs plantes qui prennent les mouches.

MUSCIVORE, adj. des 2 g. (du lat. *musca*, mouche; *vorare*, manger). Zool. Qui vit de mouches, qui les dévore.

MUSCOÏDE, adj. des 2 g. (du lat. *muscus*, mousse, et du gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble à une mousse.

MUSCOLOGIE, s. f. (du lat. *muscus*, mousse, et du gr. λόγος, traité). Partie de la botanique qui a pour objet la description des mousses.

MUSCOLOGISTE, s. m. Celui qui se donne spécialement à l'étude des mousses.

MUSCOPHILE, adj. des 2 g. (du lat. *muscus*, mousse, et du gr. φίλος, ami). Bot. Qui se plaît parmi les mousses : *Agaric muscophile*.

* **MUSCOSITÉ**, s. f. On lit au Dictionnaire, espèce de mousse ou de velouté qui se trouve dans le ventricule des animaux qui ruminent. C'est une erreur copiée du Dictionnaire de Trévoux. Les ruminants n'ont point de mousse dans le ventricule; ils n'y ont qu'une membrane muqueuse et du mucus. C'est donc *mucosité* qu'il faut dire.

MUSCULATURE, s. f. B.-arts. Ensemble des muscles du corps humain, représenté par la peinture ou la sculpture. Quelques artistes poussent à l'excès le travail de la *musculature*.

MUSCULO-RACHIDIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit des parties qui aboutissent à des muscles et au rachis.

* **MUSE**, n. pr. f. Myth. Outre les neuf Muses filles du 3e Jupiter, Cicéron en compte encore quatre, filles du 2e Jupiter. Ce sont les trois Muses de Pausanias et de Varron, *Mnémé*, *Mélété* et *Aédé*, auxquelles il ajoute *Thelxiope*.

* **MUSEAU**, s. m. Nom de l'avant d'un bateau foncet. — Techn. Partie du panneton d'une clef. — Anat. *Museau de tanche*, orifice vaginal de la matrice.

MUSÉE, n. pr. m. Temps hér. Poëte antérieur à Homère, fils de Linus, suivant les uns, et d'Orphée, suivant les autres. Aucun de ses ouvrages n'est arrivé jusqu'à nous : le poëme d'*Héro et Léandre*, qu'on lui a faussement attribué, paraît appartenir à un grammairien du IVe siècle. — Nom d'un des géants qui firent la guerre aux dieux.— s. m. Ant. Édifice de la ville d'Alexandrie, construit par les soins de Ptolémée Soter. On y entretenait, aux frais de l'État, des savants, des littérateurs et des philosophes, qui n'avaient d'autre occupation que l'étude. Au IIIe siècle, cette école du *musée* fut remplacée par l'école néoplatonicienne. — Philol. Titre des ouvrages qui renferment la description abrégée de tous les objets ou articles d'art qui sont rassemblés dans un *musée*. — n. pr. f. (en gr. μουσεῖα). Myth. Troisième heure personnifiée; celle qui était consacrée à l'étude. — s. f. pl. Ant. Fête instituée en l'honneur des Muses, dans quelques villes de la Grèce, principalement chez les Thespiens. Elles avaient lieu tous les cinq ans.

MUSÉOGRAPHIE, s. f. (du gr. μουσεῖον, musée; γράφω, je décris). Didact. Description ou histoire d'un musée.

MUSÉOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui se rapporte à la muséographie.

MUSEQUIN, s. m. Hist. milit. Ancien nom du dos de la cuirasse.

* **MUSETTE**, s. f. Techn. Défaut du papier, produit par une bulle d'air qui s'est trouvée comprimée entre la feuille et le feutre, au moment de la fabrication. — Zool. Espèce de musaraigne.

* **MUSÉUM**, s. m. (pr. *muzéome*) (en lat. *musæum*). Synonyme de *musée*, avec cette différence que les collections d'un *muséum* se rapportent plus aux sciences qu'aux arts. On dit *musée de peinture, de sculpture*, etc., et *muséum d'histoire naturelle*.

MUSIA, adj. et s. m. Géogr. anc. Nom d'une nation puissante de l'Inde en deçà du Gange, au temps de l'expédition d'Alexandre.

* **MUSICOMANE**, adj. et s. des 2 g. Ce mot diffère de *mélomane*, en ce qu'il désigne moins un véritable amateur et connaisseur de musique, que celui à qui il faut de la musique bonne ou mauvaise, à tout instant et à tout prix.

MUSIF, IVE, adj. (en ital. *musivo*; du lat. *musivum opus*, ouvrage des muses, mosaïque). Qui est en mosaïque, en marqueterie. — Chim. et phys. *Or musif*, combinaison de soufre et d'étain employée à frotter ou à graisser les coussins entre lesquels tourne le plateau de crystal d'une machine électrique.

MUSIMOS, s. m. Relat. Fête des morts, chez les peuples méridionaux et orientaux de l'Afrique.

* **MUSIQUE**, s. m. Chez les anciens, réunion de tous les beaux-arts auxquels présidaient les Muses. La *musique* comprenait la danse, la poésie, la pantomime, etc. — La *musique* est *vocale* ou *instrumentale*. Celle-ci est *chantante* ou de *simple accompagnement*. — La *musique vocale* se divise en quatre sections : *musique sacrée*, ou *d'église; musique dramatique*, ou *de théâtre; musique de chambre*, et enfin *musique populaire*.

* **MUSIQUER**, v. a. et n. Ce mot n'a été employé par Jean-Jacques et par Grimm qu'en plaisantant, pour dire, faire de petite musique, en faire avec acharnement, etc. Il pourrait être encore employé de même.

MUSITE, s. m. Hist. sainte. Lévite, descendant de Musi, fils de Mérari.

MUSOLEPSIE, s. f. (du lat. *Musa*, Muse, et du gr. λῆψις, attaque d'une maladie). Terme employé par quelques anciens écrivains pour métromanie, fureur de faire des vers.

MUSPELHEIM, s. m. Myth. scand. Monde de feu, où Surtur le Noir tient son empire.

MUSSAF, s. m. Prière que les juifs modernes adressent à Dieu le premier jour de chaque mois, le jour du sabbat et le jour de l'an.

MUSSELLEM, s. m. Hist. nat. Nom des soldats d'une ancienne milice turque. Les *mussellems* formaient un corps de 3,000 cavaliers, pourvus de bénéfices militaires, et exempts de tout impôt.

MUSSENDE, s. f. Bot. Genre de plantes qui se rapprochent de la garance.

* **MUSSY**, n. pr. m. Géogr. Ch.-l. de canton du dép. de l'Aube. 1,800 hab. Patrie de Boursault. On l'appelle aussi *Mussy-l'Évêque* et *Mussy-sur-Seine*.

MUSTAPHA, s. m. Nom turc qu'on a francisé et dont on se sert quelquefois très-fam., en parlant d'un enfant gros et gras, d'un homme petit et joufflu : *Quel gros mustapha*.

MUSTEC, s. m. Zool. Genre de poissons qui se rapprochent du merlan.

MUSTELIN, INE, adj. et s. m. (du lat. *mustela*, belette). Zool. Qui ressemble à la belette. — **MUSTELINS**, s. m. pl. Famille de mammifères.

MUSTEMIN, s. m. Nom que les Turcs donnent aux étrangers qui se trouvent chez eux, et aux musulmans qui voyagent hors de leur pays.

MUSUCCA, n. pr. m. Relat. Nom que quelques peuplades africaines donnent au mauvais principe.

MUSULAN, s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui habitait autrefois dans la Mauritanie, vers le mont Atlas.

* **MUSURGIE**, s. f. Mot qui est hors d'usage dans l'acception générale donnée par le Dictionnaire. Le P. Kircher a intitulé ainsi un ouvrage qu'il a composé sur la musique.

MUTA, n. pr. f. Myth. Déesse du silence, fille du fleuve Almon; la même que *Lara* ou *Tacita*. Jupiter, pour la punir d'avoir révélé à Junon une de ses infidélités, lui fit couper la langue, et chargea Mercure de la conduire aux enfers. Celui-ci la rendit mère des dieux Lares.

MUTABLE, adj. des 2 g. Sujet au changement. Mot nouveau et peu usité.

MUTACISME, s. m. Vice de prononciation, sorte de bégaiement qui fait qu'on répète plusieurs fois le *b*, le *m* et le *p*, ou qu'on les prononce difficilement et que l'on confond ces lettres. On dit et l'on écrit aussi *mytacisme*.

MUTAFARACA, s. m. Hist. or. Officier de la garde du Grand-Seigneur; espèce d'aide de camp.

MUTAGE, s. m. Écon. agric. Opération qui consiste à mêler un peu d'acide sulfurique ou de sulfate de chaux avec des liqueurs sucrées, pour arrêter les progrès de la fermentation. Le *mutage* se pratique dans la fabrication du vin, du cidre, etc.

* **MUTANDE**, s. f. (du lat. *mutanda*, devant être changée, parce que c'était la seule partie du vêtement qui fût fréquemment renouvelée). Caleçon que mettaient les capucins et quelques autres religieux à qui l'usage du linge était défendu.

* **MUTATION**, s. f. Ant. Nom des relais établis sur les grandes routes de l'empire, et où l'on pouvait changer de chevaux. La *mutation* différait de la *munsion*. V. ce mot, au Dictionnaire. — En jurisprudence, transport de propriété d'une tête sur une autre, par vente, échange, testament, donation, succession.—*Droit de mutation*, celui que le nouveau possesseur paye au fisc. — Mus. anc. *Mutation*, nom des cinq modes de transition connus des Grecs. Il y avait *mutation*, ou *métabole*, lorsque la mélodie changeait de genre (diatonique, chromatique, enharmonique), de tétracorde (conjoint, disjoint), de rhythme, de ton ou mode, et enfin d'expression. — *Jeux de mutation*, dans les orgues, registres dont les tuyaux sont accordés à la tierce et à la quinte des *jeux de fond*.

MUTECAËD, s. m. Chez les Turcs, vieux soldat admis à la retraite; ce que nous appelons *vétéran*.

MUTEFERICA-BASCHI, s. m. Chez les Turcs, chef d'une compagnie de deux cents hommes, qui tous possèdent des terres à eux, concédées à charge de service militaire.

MUTEL, s. m. Zool. Coquille du genre anodonte.

MUTELETTE, s. f. Anc. art milit. Petite cible.

MUTÉOSE, s. f. (du lat. *mutus*, muet). Nom donné à tout ce qui remplace la parole, à tout ce qui constitue un langage muet, comme les signes, etc.

* **MUTER**, v. a. Écon. rur. Faire l'opération du mutage sur les vins ou les liqueurs.

MUTÉVELLI, s. m. Hist. or. Nom qu'on donnait à Constantinople aux individus qui avaient soin des casernes des janissaires.

MUTH, n. pr. m. Myth. Nom donné par Jablonski au dieu égyptien que plusieurs archéologues nomment *Buto*. Plutarque en fait un nom d'Isis.

* **MUTILLAIRE**, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à la mutille. — MUTILLAIRES, s. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères.

* **MUTILLE**, s. f. (du lat. *mutilus*, qui n'est pas entier). Zool. Genre d'insectes hyménoptères dont les femelles sont privées d'ailes.

MUTIMUS, n. pr. m. (pr. *mutimuce*). Myth. Dieu du silence, chez les Romains, selon Turnèbe. — Suivant quelques mythologues, ce n'est qu'une mauvaise leçon pour *Mutinus*.

MUTINA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Gaule cisalpine, chez les Boïens, aujourd'hui *Modène*. L'an 43 avant J. C., *Mutina* soutint un siége opiniâtre contre Antoine.

MUTINUS, n. pr. m. (pr. *mutinuce*). Myth. Un des noms de Priape, chez les Romains. On l'appelait aussi *Mutumus* et *Muto*.

MUTISIACÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une mutisie. — MUTISIACÉES, s. f. pl. Tribu de plantes synanthérées.

MUTISIE, s. f. (de *Mutis*, bot. esp.). Bot. Genre de plantes synanthérées de l'Amérique du Sud.

MUTITATION, s. f. (du lat. *mutitare*, changer souvent, et particul., se régaler tour à tour). Ant. rom. Repas successifs que plusieurs personnes d'une même société se donnaient réciproquement.

MÜTT, s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les graines sèches, employée dans les divers cantons suisses. Voici les principales espèces de *mütt* : *Mütt d'Appenzell*, 91 lit. 37 c. ; — *d'Arau*, 90, 7 ; — *de Berne*, 168, 13 ; — *de Lucerne*, 139, 1 ; — *de Soleure*, 158, 93 ; — *de Zurich* et *Saint-Gall*, 82, 12. Le *mütt* d'Autriche n'est qu'une mesure de compte qui vaut 30 *metzen*.

MUTTATHAL, n. pr. m. Géogr. Vallée de la Suisse, dans le canton de Schwitz, longue d'environ 12 kil. Ce fut par cette vallée que Souvarow exécuta sa retraite, en 1799.

MUTTERSHOLTZ, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. du Bas-Rhin. 2,400 hab.

* **MUTUEL, ELLE**, adj. *Enseignement mutuel*. V. ENSEIGNEMENT, au Complément.

MUTUELLISME, s. m. Système des mutuellistes.

MUTUELLISTE, s. m. Membre d'une association lyonnaise entre les maîtres et les chefs d'ateliers, fabricants de soieries. — Partisan de l'enseignement mutuel.

MUTUSCA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Italie, pays des Sabins, aujourd'hui *Monteleone*.

MUTZIG, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. du Bas-Rhin. 3,500 hab.

MUWALHIDIN, s m. (en turc, *partisan de l'unité*). Chez les musulmans, nom donné aux partisans de Mohamed-Ibn-Tumereth, dont les doctrines ne passent pas pour orthodoxes.

MUY (le), n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. du Var. 2,100 hab.

MUZERIN, s. m. Hist. relig. Nom donné par les Turcs à ceux qui nient l'existence de Dieu.

MUZIMO, s. m. Relat. Divinité du Monomotapa. Les *Muzimos*, dit-on, sont les âmes des empereurs morts.

MUZUCO, s. m. Relat. Esprit malfaisant, chez les habitants du Monomotapa.

MY, s. m. Philol. Douzième lettre de l'alphabet grec, suivant la prononciation *reuchlinienne*. Ce n'est que depuis Érasme qu'on prononce *mu*.

MYACANTHE, adj. des 2 g. (du gr. μύαξ, moule; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a des dentelures semblables à celles de la charnière des moules.

MYACÉ, ÉE, adj. et s. m. Zool. Qui ressemble à une mye. — MYACÉES, s. f. pl. Famille de mollusques. On dit aussi *myaire*, des 2 g.

MYAGROÏDE, adj. des 2 g. (du gr. μυάγρος, caméline; εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble à la caméline.

* **MYAGRE**. Myth. V. MYIAGRE, au Complément.

MYCALE, adj. et s. m. Géogr. anc. Montagne de l'Ionie méridionale, en face de l'île de Samos. Aujourd'hui *Samsounn*. Ce fut dans les eaux qui baignent le pied du *Mycale* que les Grecs, sous les ordres de Xantippe, défirent complétement l'armée navale des Perses, l'an 479 av. J. C.

MYCALÉSIDE, adj. et s. f. Myth. Nom des nymphes de Samos ou du mont *Mycale*.

MYCALESSIENNE, adj. f. Myth. gr. Surnom de Cérès, à qui les habitants de *Mycalessos*, ville de la Béotie, avaient érigé un temple.

MYCASTRE, s. m. (du gr. μύκης, champignon). Bot. Genre de champignons.

MYCÉLIDE, s. f. Bot. Petite plante d'Europe, famille des lactucées.

MYCÉLION, s. m. Bot. Substance connue sous le nom vulgaire de blanc de champignon.

MYCÉLUS, n. pr. m. (pr. *micéluce*). Temps hér. Argien, fils d'Alcmon et fondateur de Crotone.

MYCÈNE, n pr. f. Temps hér. Fille d'Inachus et femme d'Arestor. Elle donna son nom à la ville de *Mycènes*.

MYCÉNÉE, n. pr. m. Temps hér. Fils de Sparton et petit-fils de Phoronée; il disputa à la fille d'Inachus l'honneur d'avoir nommé la ville de *Mycènes*.

* **MYCÈNES**, n. pr. f. Géogr. anc. Une des principales villes de l'Argolide, fondée par Acrisius, ou par Persée, au milieu du XIV[e] siècle av. J. C. Elle devint la cap. d'un très-petit royaume, qui, renversé au bout de 200 ans par les Héraclides, fut réuni à celui d'Argos. Les habitants de Mycènes s'étant révoltés, leur ville fut ruinée par les Argiens, en 464 av. J. C.

MYCÉNIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Mycènes. — Qui concerne cette ville. — *Mycénienne* ou *Mycénide*, se dit d'Iphigénie, fille d'Agamemnon. On dit aussi *Mycénéen*.

MYCÉTOCHARE, s. f. (pr. *micétokare*) (du gr. μύκης, μύκητος, champignon; χαίρω, je me plais). Bot. Genre d'insectes coléoptères, vivant sur les champignons.

MYCÉTODÉEN, ENNE, adj. et s. m. (du gr. μύκης, μύκητος, champignon). Bot. Qui ressemble au champignon. — MYCÉTODÉENS, s. m. pl. Famille de plantes cryptogames. On dit aussi *mycétodé, ée*.

MYCÉTOGÉNÈSE, s. f. (du gr. μύκης, champignon; γένεσις, formation). Bot. Naissance et développement des champignons.

MYCÉTOGRAPHE, s. m. (du gr. μύκης, champignon; γράφειν, écrire). Didact. Celui qui a fait un traité descriptif des champignons.

MYCÉTOGRAPHIE, s. f. (même étym.). Didact. Histoire descriptive des champignons.

MYCÉTOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne la *mycétographie*.

MYCÉTOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. μύκης, champignon; εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble à un champignon.

MYCÉTOLICHEN, s. m. Bot. Lichen qui se rapproche des champignons.

MYCÉTOMYZE, s. f. (du gr. μύκης, champignon; μύζω, murmurer ou sucer). Zool. Genre d'insectes diptères que l'on trouve sur les champignons.

MYCÉTOPHILE, s. m. (du gr. μύκης, champignon; φίλος, ami). Zool. Genre d'insectes diptères qui aiment les champignons. — Amateur de champignons : *Manuel du mycétophile*.

MYCIEN, s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Perse, très-peu connu.

MYCINE, s. f. (du gr. μύκης, champignon). Bot. Réceptacle globuleux qu'on observe dans certains lichens.

MYCODERME, s. m. (du gr. μύκης, champignon; δέρμα, peau). Méd. Nom donné à de petits corps que l'on croit être des espèces de champignons se développant dans le follicule ou le bulbe des poils.

MYCOLOGIE, s. f. (du gr. μύκης, champignon; λόγος, discours). Didact. Science qui s'occupe de l'étude des champignons.

MYCOLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui se rapporte à la mycologie.

MYCOLOGUE, s. m. Celui qui fait son étude particulière des champignons, de leur nature, de leur croissance, etc. On dit aussi *mycologiste*.

MYCONE, n. pr. f. Géogr. anc. Une des îles Cyclades, dans la mer Égée, à l'O. et très-près de Délos. Aujourd'hui *Myconi*. Cette île fut longtemps inhabitée, à cause des tremblements de terre auxquels elle était sujette, ce qui avait fait dire qu'elle renfermait les tombeaux de tous les centaures tués par Hercule, et même tous les géants qui n'avaient pas été foudroyés par Jupiter.

MYCONUS, n. pr. m. (pr. *miconuce*). Temps hér. Héros grec qui, d'après Étienne de Byzance, donna son nom à l'île de Mycone.

MYCOPHYLE, adj. des 2 g. (du gr. μύκης, champignon; φυλή, tribu, race). Bot. Se dit de petites plantes qui naissent sur les champignons.

MYCOSE, s. f. (du gr. μύκης, champignon). Méd. Excroissance fongueuse.

MYCTÈRE, s. f. (du gr. μυκτήρ, trompe). Zool. Genre d'insectes coléoptères qui ont une trompe.

MYCTÉRISME, s. m. (du gr. μυκτηρισμός, moquerie). Raillerie piquante et prolongée. Les grammairiens grecs ont regardé le *myctérisme* comme une figure oratoire.

MYDALORNITHE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. μυδαλέος, humide; ὄρνις, ὄρνιθος, oiseau). Zool. Se dit des oiseaux qui se plaisent dans les lieux humides.

* **MYDAS**, s. m. Zool. Genre de mammifères carnassiers plantigrades, ne renfermant qu'une seule espèce, qui se trouve dans les îles de Java et de Sumatra.

MYDASIEN, IENNE, adj. et s. m. Zool. Qui ressemble à un mydas diptère. — MYDASIENS, s. m. pl. Tribu d'insectes de la famille des notacanthes.

MYDON, n. pr. m. Temps hér. Troyen tué par Achille. — Autre guerrier troyen tué par Antiloque.

MYECPHORIS, n. pr. f. (pr. *mi-ek-forice*). Géogr. anc. Ville d'Égypte, dans une île, vis-à-vis de Bubaste. Capit. du *nome Myecphorite*.

MYÉLITE, s. f. (du gr. μυελός, moelle). Méd. Inflammation de la moelle épinière.

MYÉLOCONE, s. f. (du gr. μυελός, moelle; χονίς, poussière). Chim. Graisse qu'on extrait du cerveau; stéarine pulvérulente.

MYÉLO-MÉNINGITE, s. f. (du gr. μυελός, moelle; μηνιξ, μηνιγγός, méninge). Méd. Inflammation des membranes de la moelle épinière.

MYÉLOPHTHISIE, s. f. (du gr. μυελός, moelle; φθίσις, dépérissement). Méd. Espèce de consomption qui attaque la moelle épinière.

MYÉLO-PHTHISIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne la myélophthisie.

MYER, s. m. (du gr. μύαξ, moule). Zool. Mollusque qui habite les coquilles appelées *myes*.

* **MYGALE**, s. f. Zool. Genre d'arachnides pulmonaires, famille des aranéides tétrapneumones, renfermant de grandes araignées connues en Amérique sous le nom d'*araignées crabes*. Les *mygales* ne se montrent guère que la nuit, et leur morsure n'est pas sans danger.

MYGDON, n. pr. m. Temps hér. Frère d'Amycus, tué par Hercule en cherchant à défendre Lycas. — Roi de Phrygie, frère d'Hécube et père de Corébus.

MYGDONIDE, n. patron. m. Temps hér. Fils de Mygdon. — Surnom de Corébus.

MYGDONIE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée septentrionale de la Macédoine, touchant à la Thrace. — Une province de la Mésopotamie portait aussi le nom de *Mygdonie*, mais ce ne fut qu'après les conquêtes d'Alexandre, ce qui fait supposer que beaucoup de *Mygdoniens* d'Europe s'y fixèrent.

MYGDONIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Mygdonie. — Il se dit quelquefois pour Phrygien. — Myth. *Mygdonienne*, un des surnoms de Cybèle.

MYGDONIUS, n. pr. m. (pr. *migdoniuce*). Géogr. Rivière de la Mésopotamie, aussi appelée *Hermas*, Auj., *Al-Huali*.

MYGINDE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des rhamnées.

MYHRAB, s. m. Espèce d'autel placé au fond des mosquées des mahométans, devant lequel le prêtre, tourné du côté de la Mecque, récite les prières.

MYIA, n. pr. f. (du gr. μυῖα, mouche). Suivant quelques mythologues, nymphe amante d'Endymion; Diane la changea en mouche.

MYIAGRE, n. pr. m. (du gr. μυίαγρος, chasseur de mouches). Myth. Surnom de Jupiter. On l'invoquait pour être délivré des mouches.

MYIOLOGIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la myiologie.

MYIOLOGISTE, s. m. Auteur d'une myiologie. On dit aussi *myiologue*.

MYIOTHÈRE, adj. des 2 g. (du gr. μυῖα, mouche; θηράω, je chasse). Zool. Qui fait sa proie d'insectes ailés. — MYIOTHÈRES, s. m. pl. Famille d'oiseaux renfermant tous les oiseaux connus sous le nom de fourmiliers.

MYLACÉPHALE, s. m. Anat. Monstre qui offre les caractères de la mylacéphalie.

MYLACÉPHALIE, s. f. (du gr. μύλη, faux germe; ἀ privatif; κεφαλή, tête). Anat. Monstruosité qui consiste dans l'absence de la tête, jointe à l'imperfection totale du corps.

MYLACÉPHALIEN, IENNE, adj. des 2 g. Anat. Se dit des monstres par mylacéphalie.

MYLACÉPHALIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui concerne la mylacéphalie.

MYLADY, s. f. Titre qu'on donne à une dame anglaise femme d'un lord ou d'un baronet, en lui parlant ou en parlant d'elle sans la nommer : *Je suis à vos ordres, mylady; avez-vous vu mylady?* Il ne faut pas dire : *mylady Seymour, mylady Ashton*, mais bien : *lady Seymour, lady Ashton*. — Il ne s'emploie jamais avec l'article ni au pluriel. On ne dit pas *une mylady*, *des myladys*. — Les dames non titrées reçoivent, dans la conversation, le titre de *madam*, que l'on prononce *mame*; pour la reine seule on écrit et on prononce *madame*; aux femmes d'artisans, aux marchandes, etc., on dit *mistress*.

MYLAS, n. pr. m. Temps hér. Fils et successeur du premier roi de Sparte. On lui attribue l'invention des moulins. — Géogr. anc. Ville de la Sicile, sur la côte septentrionale. Auj. *Mélazzo*.

MYLASES, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Carie, capitale de la contrée. Auj. *Mélasso*.

MYLINUS, n. pr. m. (pr. *milinuce*). Temps hér. Roi de Crète, tué par Jupiter.

MYLIOBATE, s. m. Zool. Genre de poissons dans lequel se trouve la raie aigle.

MYLITTA, n. pr. f. Myth. Divinité assyrienne, la même que la Vénus Uranie des Grecs.

MYLOCARYE, s. f. (du gr. μύλη, meule ou dent molaire; κάρυον, noix). Bot. Arbrisseau d'Amérique, dont les fruits ont la forme de dents molaires.

MYLOÈQUE, s. m. (du gr. μύλη, meule; οἶκος, demeure). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

MYLOÏDIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit d'une ligne saillante qui existe sur la face interne de l'os de la mâchoire inférieure.

* **MYLORD**, s. m. Titre qu'on donne aux membres de la chambre haute d'Angleterre et aux fils des pairs, en leur adressant la parole : *C'est fort bien, mylord*. En parlant d'une personne de rang sans la nommer, on dit *sa seigneurie* ou *sa grâce* si c'est un duc. Avec le nom, on dit *lord*. En parlant d'un baronnet, on dit *sir* avec le nom de baptême. Des autres hommes, on dit *master N.* que l'on prononce *mister* s'il s'agit d'un homme bien élevé, et *master* s'il s'agit d'un ouvrier ou d'un très-jeune homme. En parlant à un homme bien élevé, on dit *sir*. Il ne faut jamais dire *un mylord* et encore moins un *mylord anglais*.

MYLOSTOME, adj. des 2 g. (du gr. μύλη, dent molaire; στόμα, bouche). Anat. Qui a la bouche garnie de dents molaires.

MYLOTHROS, s. f. (du gr. μυλωθρός, de moulin; sous-entend., ᾠδή, chanson). Ant. Nom grec d'une chanson des meuniers.

MYNDE, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Carie, au nord d'Halicarnasse, sur la mer Égée.

MYNDIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Mynde. — Qui concerne Mynde ou ses habitants.

MYNÈS, n. pr. m. Temps hér. Roi de Lyrnesse, fils d'Evénus, époux de Briséis; il fut tué par Achille.

MYNITUS, n. pr. m. (pr. *minituce*). Temps hér. Un des fils de Niobé. Quelques auteurs écrivent *Minytus*.

MYOBATRACHOMACHIE, s. f. (pr. *miobatrakomakie*) (du gr. μῦς, rat; βάτραχος, grenouille; μάχη, combat). Combat des rats et des grenouilles. S'est dit quelquefois pour *batrachomyomachie*. V. ce mot, au Dictionnaire.

MYOCOELIALGIE, s. f. (du gr. μυῶν, muscle; κοιλία, bas-ventre; ἄλγος, douleur). Méd. Douleur dans les muscles du bas-ventre.

MYOCOELIALGIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui se rapporte à la myocœlialgie.

MYOCOELITE, s. f. (du gr. μυῶν, muscle; κοίλια, bas-ventre). Méd. Inflammation du bas-ventre.

MYOCONQUE, s. m. Zool. Genre de coquilles bivalves.

MYOCTONE, adj. m. (du gr. μυοκτόνος, qui tue les rats; de μῦς, rat, κτόνος, meurtre). Myth. Surnom d'Apollon, invoqué comme destructeur des rats.

MYODAIRE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. μυῖα, mouche; εἶδος, ressemblance). Zool. Qui ressemble à une mouche. — MYODAIRES, s. m. pl. Famille d'insectes diptères qui renferme le genre mouche. On dit aussi *myiodaire*. Même observation pour tous les mots suivants formés de μυῖα.

MYODE, adj. des 2 g. Zool. Synon. de *myodaire*.

MYODÉSOPSIE, s. f. (du gr. μυῖα, mouche; εἶδος, forme; ὄψις, vision). Méd. Affection de la vue, dans laquelle on croit voir des corps voltiger devant les yeux comme de petites mouches.

MYODINE, s. f. Zool. Genre d'insectes diptères.

MYODINÉ, ÉE, adj. et s. f. Zool. Qui ressemble à la myodine. — MYODINÉES, s. f. pl. Famille d'insectes qui a pour type la myodine.

MYODITE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères hétéromères.

MYODOQUE, s. f. Zool. Genre d'insectes hémiptères de la famille des rhinostomes.

MYODYNIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à la myodynie. V. ce mot au Dictionnaire.

MYOGASTRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. μυῶν, muscle; γαστήρ, ventre). Zool. Se dit des animaux qui ont l'estomac musculeux.

MYOGÈNE, adj. des 2 g. (du gr. μυῖα, mouche; γένος, race, naissance). Méd. Qui provient de la piqûre des diptères en général.

MYOGÉNOSE, s. f. (même étym.). Méd. Nom générique des maladies qui proviennent de la piqûre des mouches ou diptères.

MYOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la myologie.

MYOLOGISTE, s. m. Didact. Auteur d'un ouvrage sur les muscles. On dit aussi *myologue*.

* **MYOMANCIE**, s. f. Sorte de divination fondée sur le cri des souris et sur la manière dont ces animaux mangent.

MYONITE, s. f. (du gr. μυῶν, muscle). Méd. Inflammation des muscles.

MYONTE, n. pr. m. Géogr. anc. Ville d'Ionie, sur le Méandre, à peu de distance de Milet. Artaxerce donna cette ville à Thémistocle exilé.

MYOPALME, s. m. (du gr. μυῶν, muscle; παλμός, palpitation). Méd. Soubresaut des tendons, des muscles.

MYOPARON, s. m. (en gr. μυοπάρων). Ant. Nom d'un vaisseau léger dont se servaient les pirates.

MYOPHONE, s. m. (du gr. μυῖα, mouche; φόνος, meurtre). Zool. Oiseau de l'île de Java, qui fait la guerre aux mouches, comme son nom l'indique.

MYOPORE, s. m. Bot. Genre de plantes de l'Australie, voisines des verbénacées.

MYOPORINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au myopore. — MYOPORINÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

MYOPOTAME, s. m. (du gr. μῦς, μυός, rat; ποταμός, fleuve). Zool. Genre de mammifères rongeurs dont on ne connaît qu'une seule espèce; elle se trouve au Chili.

MYOPTÈRE, s. m. (du gr. μῦς, μυός, rat; πτέρον, aile). Zool. Genre établi pour une chauve-souris d'Égypte.

MYORRHEXIE, s. f. (du gr. μυῶν, muscle; ῥῆξις, rupture). Méd. Déchirement des muscles.

MYOS, s. m. Relat. Nom que les Birmans donnent aux provinces ou divisions de leur empire.

MYOSALGIE, s. f. (du gr. μυῶν, muscle; ἄλγος, douleur). Méd. Douleur musculaire.

MYOSCHILE, s. m. Bot. Arbrisseau du Chili, famille des éléagnées.

MYOSE, s. f. (du gr. μύω, je clignotte). Méd. Resserrement de la pupille.

MYOS-HORMOS, n. pr. m. Géogr. anc. Port de la Haute-Égypte, sur le golfe Arabique, non loin de l'ancienne Bérénice, au N.-E. de Thèbes. Il est aujourd'hui comblé et désert.

MYOSITE, s. f. (du gr. μυῶν, muscle). Méd. Inflammation des muscles.

* **MYOSOTIS**, s. m. (pr. *miozotice*) (du gr. μῦς, μυός, souris; οὖς, ὠτός, oreille). Bot. Genre de plantes de la famille des borraginées. Il y en a une quarantaine d'espèces, dont les plus connues sont le *myosotis annuel*, vulgairement *oreille de souris*, et le *myosotis vivace*, aux fleurs d'un bleu tendre. Celle-ci croît aux bords de l'eau. On l'appelle vulg. ; *ne m'oubliez pas*.

* **MYOSURE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a une queue semblable à celle d'une souris.

* **MYOSYTIE**, s. f. Forme barbare que l'on a insérée par erreur au Dictionnaire pour *myosite*. V. plus haut *myosite*.

* **MYOTILITÉ**, s. f. Mot barbare et inusité que l'on trouve dans plusieurs dictionnaires. Pour représenter l'idée qu'on prétend exprimer par ce mot, il faudrait dire *myocinésie*, du gr. μυῶν, muscle; κινέω, je meus.

MYRA, n. pr. f. Géogr. anc. Capitale de la Lycie, sous les Romains.

MYRCINE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Thrace, capit. d'un canton qui portait le même nom, sur le bord oriental du Strymon.

* **MYRIA** (du gr. μυρία, dix mille, au pl. n.), particule générique et initiale qui signifie dix mille, et que l'on emploie dans les noms du nouveau système métrique et dans des termes de méd. et d'hist. nat. : *Myriamètre, myriagramme, myrialitre* (inusité), *myriastère* (inusité). *Myri*, qui est donné au Dictionnaire, serait l'effet d'une contraction dans les mots dont le second radical commence par une voyelle, comme *myriare* (inusité), *myriacanthe*, etc.

MYRIACANTHE, adj. des 2 g. (du gr. μυρία, littéral., dix mille, et par extens., nombre très-considérable). Bot. Qui a beaucoup d'épines.

MYRIADÈNE, s. m. (du gr. μυρία, signif. très-grand nombre; ἀδήν, ἀδένος, glande). Bot. Plante de la Jamaïque, famille des inulées.

MYRIAMÉRÉ, ÉE, adj. (du gr. μυρία, signif. très-grand nombre; μερίς, partie). Zool. Dont le corps est formé d'un nombre infini de segments, anneaux, divisions.

MYRIANDRE, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Cilicie, qui donna son nom au *golfe Myriandrique* ou *Épique*; auj. *golfe d'Ajasse*.

MYRIANE, s. f. Zool. Néréide, coquillage qui se trouve sur les côtes de l'Océan.

MYRIANTHE, adj. des 2 g. (du gr. μυρία, très-grand nombre; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit de toutes les plantes qui portent un très-grand nombre de fleurs. — s. m. Nom qu'on a donné à un arbre d'Afrique.

* **MYRIAPODE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a un très-grand nombre de pattes.

MYRIARQUE, s. m. (du gr. μυρία, très-grand nombre; ἄρχος, chef). Ant. gr. Commandant d'un corps de dix mille hommes.

MYRICÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble au galé, en lat. *myrica* — MYRICÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

MYRICÉEN, adj. m. (du gr. μυρίκη, bruyère). Myth. Surnom d'Apollon, qui présidait à une divination dans lequel on employait de la bruyère.

MYRICINE, s. f. Chim. Substance solide, d'un blanc grisâtre, fusible à 65°, extraite de la cire des abeilles et de celle du galé, ou arbre à cire.

MYRINE, n. pr. f. Temps hér. et géogr. anc. Fille de Thoas, donna son nom à la ville de *Myrine*, dans l'île de Lemnos. — Il y avait aussi une ville de ce nom dans l'Éolie, près de Cyme; on la disait fondée par une reine des Amazones, aussi nommée *Myrine*. — s. f. Zool. Genre d'insectes lépidoptères.

MYRIOBIBLON, s. m. (du gr. μυρία, très-grand nombre; βίβλος, livre). Philol. Titre d'un ouvrage de Photius, lequel contenait les extraits de 270 livres anciens.

MYRIOLOGUE, s. m. (du gr. μυρία, très-grand nombre; λόγος, récit; parce qu'on ne tarit point sur les louanges du défunt). Chants funèbres que les Grecs modernes répètent sur les corps de leurs décédés. On dit aussi *myriologie*, s. f.

MYRIOMORPHE, adj. des 2 g. (du gr. μυρία, très-grand nombre; μορφή, forme). Myth. Épithète donnée à Bacchus et à Apollon, à cause des illusions de l'ivresse et des transports poétiques.

* **MYRIONYME**, adj. des 2 g. Myth. Qui a un nombre infini de noms. Cette épithète a été particulièrement donnée à Osiris et à Isis.

MYRIOPHTHALME, adj. des 2 g. (du gr. μυρία, très-grand nombre; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a une multitude d'yeux.

MYRIOPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. μυρία, très-grand nombre; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles composées d'une infinité de folioles. — s. m. Genre de plantes de la famille des onagraires.

MYRIOSTOME, s. m. (du gr. μυρία, très-grand nombre; στόμα, trou). Bot. Genre de champignons.

MYRIOTRÉMÉ, s. m. (du gr. μυρία, très-grand nombre; τρῆμα, ouverture). Bot. Genre de lichens.

MYRISTICÉ, ÉE, adj. et s. f. (du lat. *myristica*, muscadier). Bot. Qui ressemble au muscadier. — MYRISTICÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

MYRISTICINE, s. f. Chim. Substance crystalline qui se dépose dans l'huile de gérofle.

MYRLÉE, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de Bi-

thynie, sur les frontières de la Mysie. Son nom fut remplacé par celui d'*Apamée*. Auj. *Hama*.

MYRMÈCE, adj. des 2 g. (du gr. μύρμηξ, fourmi). Zool. Qui ressemble aux fourmis. — MYRMÈCES, s. m. pl. Famille d'hyménoptères. C'est par erreur que l'on a mis au Dictionnaire *myrmeges*.

MYRMÉCIAS, s. m. Anc. minér. Nom d'une pierre dont la surface offre des excroissances noires, des verrues appelées *myrmécies*. Il en est fait mention dans Pline.

* MYRMÉCIE, s. f. (du gr. μυρμηκίασις, démangeaison). Méd. Verrue qui occasionne habituellement (et non lorsqu'on la coupe) des formications. — Zool. Genre d'araignées.

MYRMÉCION, s. m. (du gr. μύρμηξ, fourmi). Zool. Genre de polypiers.

MYRMÉCOBIE, s. m. (du gr. μύρμηξ, μύρμηκος, fourmi; βίος, vie) Zool. Genre de mammifères de la classe des didelphes, ainsi appelé parce qu'il vit de fourmis.

MYRMÉCODE, s. m. (du gr. μυρμηκώδης, semblable à une fourmi). Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

* MYRMÉCOPHAGE, s. m. Zool. Un des noms du fourmilier.

MYRMÉCOPHILE, s. m. (du gr. μύρμηξ, fourmi; φίλος, ami). Zool. Genre d'insectes orthoptères.

* MYRMÈGES. V. MYRMÈCE, au Compl.

MYRMÉLÉONIDÉ, ÉE, adj. et s. m. Zool. Qui ressemble au myrméléon.— MYRMÉLÉONIDÉS, s. m. pl. Famille d'insectes orthoptères.

MYRMEX, n. pr. f. Temps hér. Jeune fille d'Athènes, qui, pour s'être vantée d'avoir inventé la charrue, fut changée en fourmi par Minerve.

MYRMICE, s. f. (du gr. μύρμηξ, fourmi). Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

* MYRMIDON, n. pr. m. Temps hér. Fils de Jupiter et d'Euryméduse; il régna sur les Myrmidons en Thessalie, dans la Phthiotide. Ce peuple suivit Achille au siège de Troie. — Le nom de *Myrmidons* fut également donné aux habitants de l'île d'Égine, après que Jupiter les eut renouvelés en métamorphosant en hommes toutes les fourmis qui se trouvaient sur un grand chêne. V. ÉAQUE, au Dict. Selon quelques auteurs, les Éginètes furent appelés *Myrmidons*, parce qu'Actor, mari d'Égine, était fils de Myrmidon.

MYRMIDONE, n. pr. f. Temps hér. Une des Danaïdes, femme de Niméus. Elle n'est nommée, ainsi que son époux, que par Hygin.

* MYRMILLON. V. MIRMILLON, au Complément.

MYRMOSE, s. f. Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

MYROBALAN, s. m. (du gr. μύρον, parfum; βάλανος, gland). Ant. Espèce de gland parfumé qui se tirait d'Égypte, et que probablement les Égyptiens tiraient eux-mêmes de l'Inde par l'intermédiaire des Arabes. Le mot *myrobolan*, qui se dit auj. n'est qu'une altération de *myrobalan*.

* MYROBOLAN, s. m. Nom donné à des espèces de glands ou fruits de plusieurs sortes d'arbres originaires de l'Inde, très-employés autrefois en médecine, abandonnés entièrement auj. On en comptait cinq espèces principales.

MYROBOLANT, ANTE, adj. Merveilleux, étonnant, qui tient du prodige, ou plutôt qui tient du charlatan. Ce mot, usité depuis fort peu de temps, ne s'emploie que dans le style fam. ou plaisant. C'est à tort et contrairement à l'étym. qu'on écrit *mirobolant*, et que Hauteroche a écrit ainsi le nom d'un docteur ridicule, dans *Crispin médecin*.

MYRODIE, s. f. Bot. Genre de plantes malvacées d'Amérique.

MYROLÉ, s. m. (du gr. μύρον, essence; ἔλαιον, huile). Pharm. Huile volatile médicamenteuse.

MYROSPERME, s. m. (du gr. μύρον, essence; σπέρμα, graine). Bot. Arbre d'Amérique, famille des légumineuses.

MYROXYLE, s. m. (du gr. μύρον, parfum; ξύλον, bois). Bot. Genre de la famille des légumineuses. Le *myroxyle de Tolu* donne par incision le *baume de Tolu*.

MYRRHA, n. pr. f. Temps hér. Fille de Cinyras, roi de Cypre. Ayant conçu pour son père une passion criminelle, elle s'introduisit la nuit dans sa couche. Découverte par Cinyras, elle se réfugia en Arabie, où elle mit au monde Adonis. Les dieux, sur sa prière, la changèrent en un arbre qui porte la myrrhe. On l'appelle aussi *Smyrna*

* MYRRHÉ, ÉE, adj. *Vin myrrhé*, chez les Juifs, vin auquel on mêlait une drogue assoupissante, et qu'on faisait boire aux condamnés avant de les mener au supplice.

MYRRHIDE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, renfermant deux espèces, dont l'une est connue sous le nom de *cerfeuil d'Espagne* ou *musqué*. V. MYRRHIS, au Dict.

MYRRHIN, INE, adj. Forme que l'on emploie quelquef. pour *murrhin*. V. ce mot, au Compl.

MYRRHOLOGIE, s. f. (du gr. μύρρα, myrrhe; λόγος, discours). Didact. Traité sur la myrrhe.

MYRSINE, s. f. Bot. Genre de plantes exotiques ressemblant au myrte.

MYRSINÉ, ÉE, adj. des 2 g. Bot. Qui tient de la myrsine. — MYRSINÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

MYRTACÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui tient du myrte. — MYRTACÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones. On dit aussi *myrtéacé*, *myrté*, *myrtiné*, et *myrtoïde* des 2 g.

MYRTÉA, n. pr. f. Myth. Surnom de Vénus, à qui le myrte était consacré.

MYRTIFÈRE, adj. des 2 g. Bot. Se dit des plantes dont les bractées ont la forme des feuilles de myrte.

MYRTILINE, s. f. Zool. Genre d'animalcules infusoires.

MYRTILIS, n. pr. m. (pr. *mirtilice*). Géogr. anc. Ville de la Lusitanie, sur l'Anas. Auj. *Mertola*.

MYRTILLE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires de l'airelle.

MYRTO, n. pr. f. Temps hér. Fille de Ménécée et sœur de Patrocle; elle fut aimée d'Hercule, qui la rendit mère d'Eucléе. — Amazone qui eut de Mercure un fils nommé Myrtile.

MYRTOESSA, n. pr. f. Myth. Une des nymphes qui élevèrent Jupiter.

MYRTOS, n. pr. m. Géogr. anc. Petite île de la mer Égée, au S. de l'Eubée. Elle donna son nom à la partie de la mer Égée qui se trouve entre l'Eubée (Négrepont), l'Attique, les îles du Péloponèse et les Cyclades : *Mer de Myrtos, de Myrto* ou *de Myrtile*. V. MYRTILE, au Dict., et MYRTO, plus haut.

MYRY, s. m. Hist. or. Contribution que les Égyptiens possesseurs de terres étaient tenus de payer aux sultans; — Redevance des fellahs ou laboureurs fermiers envers les propriétaires des terres.

MYSCOLE, s. m. Bot. Genre de plantes du midi de l'Europe, famille des lactucées.

MYSIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un mysis (et non *mysir*). — MYSIDES, s. m. pl. Famille de crustacés.

* MYSIE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de l'Asie-Mineure, entre la Propontide, la Lydie, la Phrygie, la Bithynie et la mer. Elle se divisait en *Grande Mysie*, comprenant la Mysie Morène, la Troade et l'Éolide; *Petite Mysie*, avec Lampsaque et Cyzique; *Mysie Abrettène* et *Mysie brûlée*. — *Mysie*. V. MÉSIE, au Compl. Cette contrée fut réduite en province romaine, vers 126 av. J. C. Elle forme auj. deux sandjiaks de l'Anatolie : *Karasse* et *Kodavenkiar*.

MYSIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple thrace, qui occupa la Mésie en Europe, et la Mysie en Asie-Mineure. Ceux d'Europe prirent le nom de *Mésiens*. — Myth. *Mysienne*, surnom de Cérès et de Diane.

* MYSIES, s. f. pl. Ant. gr. Fête de Cérès, que l'on célébrait à Pallène.

MYSORE. V. MAÏSSOUR, au Complément.

MYSORINE, s. f. Minéral trouvé dans le pays de Mysore ou Maïssour. C'est une sorte de carbonate de fer et de cuivre.

MYSTACIDE, s. f. Zool. Genre d'insectes névroptères.

MYSTACINÉ, ÉE, adj. (du gr. μύσταξ, moustache). Zool. Qui a des moustaches.

MYSTACODELLE, s. f. Zool. Genre d'animalcules infusoires.

MYSTACOPHANE, adj. des 2 g. (du gr. μύσταξ, μύστακος, moustache; φανός, visible). Zool. Se dit des animaux qui ont des moustaches longues, mais légères.

* MYSTE, s. m. (en gr. μύστης). Ant. Initié aux petits mystères de Cérès. Les *mystes* ne pouvaient entrer que dans le vestibule du temple; ce n'était qu'au bout d'un an qu'ils étaient admis au rang des *époptes*.

* MYSTÈRES, s. m. pl. Ant. Cérémonies secrètes appartenant au culte de quelque divinité du paganisme; et à la suite, connaissance donnée aux initiés de certains dogmes qui restaient cachés au vulgaire. Les plus anciens paraissent être les mystères égyptiens ou *mystères d'Isis*, transportés par Orphée en Grèce, où ils prirent le nom d'*orphiliques*, d'*éleusiniens* ou de *samothraciens*. A Rome et en Italie, ces mystères furent appelés *mystères de Cérès* ou *de la bonne déesse*. Ils s'appellent *romains*, *delphiques*, *crétois*, etc., selon le lieu où ils étaient célébrés. — Les *mystères éleusiniens* furent divisés en *grands* et en *petits* ou *minuscules*. — Le 6ᵉ jour de la célébration des grandes éleusinies était quelquefois désigné par le nom de *mystères bachiques*, parce qu'il était consacré à Bacchus. Quant aux fêtes mêmes de Bacchus, c'était très-rarement qu'on leur donnait le nom de mystères; on les appelait plutôt *dionysiaques* ou *orgies*. — Philos. On appelle *mystères pythagoriques* la doctrine secrète ou ésotérique de Pythagore; celle que ce philosophe avait recueillie dans ses voyages en Égypte et dans l'Inde. — Dans le IIIᵉ siècle, les néoplatoniciens d'Alexandrie, unis aux valentiniens, tentèrent d'imiter les anciennes initiations, sous le nom de *mystères platoniques*. — Plusieurs sectes d'hérétiques ont prétendu aussi avoir des *mystères*.

* MYSTICISME, s. m. Nom de toute doctrine philosophique ou religieuse qui admet la possibilité de communications secrètes entre Dieu et l'homme, par suite de méditations prolongées ou de contemplations; qui cherche et prétend trouver un sens particulier et caché sous chaque mot de l'Écriture, sous chaque fait naturel ou historique; qui, dans les questions purement didactiques ou métaphysiques, fait dominer l'enthousiasme et subordonne le raisonnement aux mouvements les plus exaltés de l'âme.

* MYSTIQUE, adj. et s. des 2 g. Nom donné à tous les philosophes qui ont pris le mysticisme pour base de leurs doctrines : *L'Écossais Fludd, l'Allemand Bœhm, Van Helmont de Bruxelles, sont comptés parmi les principaux mystiques.* — En jurisprudence, *testament mystique*, testament écrit, ou tout au moins approuvé et signé par le testateur, qui, après l'avoir clos et scellé, le remet à un notaire en présence de six témoins. — En gramm. gr., on a quelquefois appelé *lettres mystiques*, l'*alpha*, le *thêta*, le *tau*, l'*upsilon* et l'*oméga*.

* MYSTIQUERIE, s. f. Mysticisme manifesté par des pratiques extérieures. Ce mot se prend en mauvaise part : *Je suis fatigué de tant de mystiquerie*.

* MYSTRE, s. m. Ant. Petite mesure de capacité, chez les Grecs. C'était le quart du cyathe; il contenait 2 cochléarions 1/2, ou 11 millilitres.

MYTACISME, s. m. (en lat. *mytacismus*, du gr. μυταχισμός). Gramm. lat. Vice du discours résultant de la répétition de plusieurs *m* dans une phrase. On peut citer comme exemple le vers de Cicéron : *O fortunatam natam me consule Romam!* qui n'est sans doute qu'une plaisanterie. Suivant le grammairien Diomède, il y a *mytacisme*, quoique la lettre *m* finale tombe devant des mots commençant par une voyelle; ce qui prouverait que cette consonne ne s'élidait pas, et que la voyelle seule disparaissait. Du reste, le *mytacisme* ne pouvait jamais être que l'abus de ce genre d'élision. V. l'article de la lettre M, au Complément.

* MYTHE, s. m. Trait de la fable, de l'histoire héroïque ou des temps fabuleux, que l'on regarde comme une enveloppe plus ou moins transparente sous laquelle se cache une vérité historique, morale ou religieuse. En effet, quelques fables antiques ont été heureusement interprétées de la sorte. On ne peut douter, par exemple, que la toison d'or ne soit un *mythe* sous lequel se cache l'exploitation du commerce de la mer Noire : mais il est ridicule de chercher des *mythes* sous les traditions les plus puériles et les plus obscures; c'est abuser et de la subtilité de l'esprit humain et du mythe lui-même.

MYTHIDICE, n. pr. f. Temps hér. Fille de Talaüs, épousa Nésimaque, de qui elle eut Hippomédon, l'un des sept chefs qui assiégèrent Thèbes.

* MYTHIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient aux mythes; fondé sur un mythe.

* MYTHISME, s. m. C'est plutôt l'abus des explications mythiques que la science des mythes elle-même.

* MYTHOCRATE, s. m. (du gr. μῦθος, fable; κράτος, pouvoir). Ce mot a été créé et employé par M. Ballanche, dans son *Orphée*.

MYTHOGRAPHE, adj. et s. (du gr. μῦθος, fable; γράφω, j'écris). Didact. Écrivain qui s'est occupé de la mythologie des anciens : *Hygin, Iamblique sont des mythographes très-estimés.*

* **MYTHOLOGIE**, s. f. Système religieux des anciens peuples, fondé sur des traditions fabuleuses, relativement à l'origine des dieux et à leurs rapports avec l'homme. Chaque peuple avait sa mythologie particulière; mais toutes les mythologies n'en étaient pas moins fondées sur les mêmes bases : le naturalisme et l'anthropomorphisme. Dans le naturalisme, les forces de la nature physique sont personnifiées, et la nature elle-même règne sur le tout. Pan, chez les Grecs, Isis, chez les Égyptiens, n'était pas autre chose que la nature personnifiée. L'autre système, qui personnifie la nature morale et toutes les passions humaines pour en faire des dieux, fut le système homérique. Chez les Perses, chez les Indous, et probablement aussi chez les Éthiopiens, les deux systèmes avaient été mêlés et confondus, et le panthéisme s'y trouvait étroitement uni à l'anthropomorphisme. — Avant le XVIII[e] siècle, on ne voyait guère dans les anciennes mythologies que les aberrations de l'esprit humain, divinisant ses propres faiblesses; mais depuis un demi-siècle, les uns ne considèrent les faits de la mythologie que comme des traditions historiques, et ils composent l'histoire des peuples avec leurs fables ou mythes; les autres, au contraire, n'y aperçoivent que des allégories astronomiques. Ces systèmes ne sont vrais que partiellement.

MYTHOS, n. pr. m. (pr. *mitôce*) (en gr. μῦθος). Myth. La Fable personnifiée.

MYTILACÉ, ÉE, adj. et s. m. (du gr. μύτιλος, moule). Zool. Qui ressemble aux moules. — MYTILACÉES, s. m. pl. Famille de mollusques acéphales.

* **MYTILÈNE**. V. MITYLÈNE, au Complément.

MYTILIN, INE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une moule. On dit aussi *mytiloïde*, des 2 g.

MYTILITE, s. f. (du gr. μύτιλος, moule). Zool. Moule fossile. Ce mot doit s'écrire ainsi, et non *mytilithe*, le mot λίθος n'entre pas dans sa formation; c'est simplement la terminaison *ite*, commune à tous les noms de fossiles.

MYTO, n. pr. m. Temps hér. Fils de Neptune et de la nymphe Mitylène, ou Mytilène; bâtit la ville de Mitylène et lui donna le nom de sa mère.

* **MYURE**, adj. des 2 g. Méd. Ce mot diffère de *miure* pour l'orthographe, l'étymologie, et le sens propre, mais il est synonyme de celui-là dans l'acception figurée : Qui va en s'affaiblissant. V. MIURE, au Dict. et au Compl.

* **MYVA**, s. f. Mot inusité que l'on a déjà vu sous les formes *miva*, *mive*, et qui, sous cette nouvelle orthographe, paraît encore plus suspect.

MYXOSARCOME, s. m. (du gr. μύξα, mucosité; σάρχωμα, excroissance de chair). Méd. Sarcocèle qui renferme de la mucosité concrétée.

MYZOCÉPHALE, s. m. (du gr. μύζω, sucer; κεφαλή, tête). Zool. Se dit des animaux dont la tête est en forme de suçoir.

MYZOXYLE, s. m. (du gr. μύζω, sucer; ξύλον, bois). Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

N, s. m. (On l'appelait autrefois *enne*, s. f., aujourd'hui on dit *ne*, s. m. Cependant, quand on désigne une lettre isolée, on dit encore *une n* (*enne*) : *Voilà une belle n* (*enne*). *Donnez-moi une n.* Onzième consonne et quatorzième lettre de l'alphabet des langues néolatines et germaniques. V. les observations aux lettres précédentes. — Soit comme liquide ou linguale, soit comme nasale, cette consonne appartient en même temps à l'ordre des dentales ; c'est ce qui explique son affinité avec le *d* et le *t*. Beaucoup de mots latins qui s'écrivaient primitivement sans *n*, ont pris cette lettre devant *d* ou *t* ; on disait : *fudere*, *fudo*, au lieu de *fundere*, *fundo*, répandre ; *laterna* pour *lanterna*, lanterne. Cette addition eut lieu aussi devant le *g* : *frango*, je brise, est pour *frago*. Cependant, les Latins retranchèrent cette même lettre dans d'autres mots, comme dans *nactus*, participe de *nanciscor*, je trouve, au lieu de *nanctus*. — Comme liquide, au contraire, *n* se change en *l* et en *r* ; l'initiale *in*, soit négatif, soit préposition, devient *il*, *ir*, devant les radicaux qui commencent par ces lettres : *illégal*, *illusion*, *irrévérencieux*, *irruption*. *Lympha* paraît être une corruption de *nympha*, νυμφη. — Comme nasale enfin, *n* se change en *m* devant *m*, *b*, *p*. V. l'article de la lettre *M*, au Complément. — *N* a souvent une prononciation particulière, dure et mouillée, dans le groupe *gn*, ainsi que cela est expliqué au Dictionnaire. Il faut voir pour les exceptions l'article de la lettre *G*. En espagnol, cette prononciation est indiquée par un petit trait horizontal nommé *tilde*, et semblable à l'accent circonflexe des Grecs. *N* surmonté de ce signe ou *tildé* a dans les mots espagnols le son de notre *gn* mouillé du mot français *ignorant*. Ainsi *España* se prononce *Espagna*. Cet usage est suivi dans quelques ouvrages géographiques pour les noms espagnols. — Dans les anciens manuscrits et même dans les imprimés du XV^e^ siècle et du XVI^e^ siècle, tant latins que français, on suppléait le *n* par un petit trait horizontal sur la voyelle qui le précédait : on écrivait *legēs* pour *legens* ; *ignorāt* pour *ignorant*. — Le Dictionnaire indique que dans les mots *ennemi*, *ennobli* et leurs dérivés, la prononciation de *n* est exceptionnelle ; il est bon d'ajouter que *ennemi* se prononce *énemi*, et que dans *ennobli*, *en* garde le son nasal *en-obli*, pour que, dans la prononciation comme dans l'écriture, ce mot soit bien distinct de *anobli*, dont la signification est différente. — Comme abréviation, dans les manuscrits et les inscriptions latines, *N* remplace souvent les mots dont cette lettre est l'initiale. Les principaux sont *natus*, né ; *nepos*, petit-fils ; *niger*, noir ; *nobilis*, noble ; *nomen*, nom ; *novus*, nouveau ; *nullus*, aucun ; *numen*, divinité ; *nummus*, pièce de monnaie, et les noms propres *Neptunus*, *Nonius*, *Numerius*. — Surmonté d'un trait horizontal, *N̄* dans les inscriptions se trouve pour *natione*, de nation ; *nautæ*, matelots ; *nostri*, nôtres, et *numerus*, nombre. — Dans le calendrier romain, N remplaçait *nonus* ou *nonis*, les nones : *III N.*, *tertio die ante nonas*, le troisième jour avant les nones ; *P. N.*, *pridie nonas*, la veille des nones ; *N.*, *nonis*, le jour même des nones. — *N* signifiait encore *non* : *N. L.*, *non liquet*, il n'est pas clair. — *N*, dans les dictionnaires et dans les grammaires, signifie *nom* ou *neutre* : *n. pr. m.*, nom propre masculin ; *v. n.*, verbe neutre ; *s. n.*, substantif neutre (en grec ou en latin). — *N*, en chimie, désigne quelquefois le *nitre*, quelquefois le *nitrogène* (azote). — Dans les anciennes ordonnances de médecins, *n* signifiait *numero*, au nombre de : *Æther. gutt. n. X*, pour, *ætheris guttæ numero decem*, dix gouttes d'éther. — *N. D.*, dans les calendriers modernes et les livres de dévotion, signifie *Notre-Dame*. — Quand on parle de quelqu'un ou d'un endroit qu'on ne veut pas nommer, ou que le lecteur peut deviner, on écrit ordinairement une *N* à la place du nom : *Que cela vienne de N. ou de N., peu importe. J'ai écrit à N. pour lui recommander votre affaire. Le lendemain, j'arrivai dans la petite ville de N.* Le P. Mabillon donne à cet usage huit ou neuf siècles d'antiquité ; suivant lui, le *n* en ce cas, n'était qu'une abréviation du latin *nomen* ou *nominetur*, qu'on le nomme, ou peut-être de *nescio quis* ou *quem*, je ne sais qui. Dans les *Institutes*, on se sert dans ce cas d'un nom supposé, comme *Titius*. — *N*, comme signe d'ordre, marque le quatorzième objet, la quatorzième place. V. les observations sur les lettres précédentes. — Parmi les lettres numérales employées au moyen âge, elle valait, suivant les uns, 90 ; suivant les autres, 900, et par conséquent, surmontée d'un trait horizontal, *N̄* 90,000 ou 900,000. C'est à tort qu'on dit au Dictionnaire, que *N̄* valait neuf mille ; dans ce système, le trait horizontal multipliait toujours la valeur primitive par 1000.

NA, s. m. Philol. Consonne nasale dentale de l'alphabet sanscrit. *N̄a* est la consonne nasale gutturale ; *na dur*, la nasale linguale ou cérébrale, et *jna* la nasale palatale.

NAALIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte

gnostique dont les opinions ne différaient pas sensiblement de celles des valentiniens.

NAAMUTÉLAHI, s. m. Membre d'un ordre religieux très-nombreux dans la Perse.

NAANG-PHRATHO-RANI, n. pr. m. Relat. Divinité siamoise, gardienne de la terre.

NAARMALCHA, n. pr. m. Ant. Nom d'un ancien canal qu'avaient creusé les rois de Babylone, pour joindre l'Euphrate au Tigre. Trajan et après lui Julien le firent réparer. Les Romains l'appelaient *fossa regum*, fossé des rois.

NAAS, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Irlande, dans le comté de Kildare, ancienne résidence des rois de Leinster.

NAASTJANI, s. m. Graine ou semence d'une plante graminée de l'Inde.

NABALE, s. m. Bot. Genre de plantes lactucées.

NABATHÉE, n. pr. f. Géogr. anc. Petit canton de l'Arabie Pétrée, entre la mer Rouge et l'Euphrate. Cap. *Pétra.*

NABATHÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Nabathée. Les *Nabathéens* étaient nomades et vivaient de pillage. Les Hébreux les regardaient comme issus de *Nabath*, premier fils d'Ismaël. Ce sont les *Nabathéens* à qui l'on a donné au moyen âge le nom de Sarrasins.

NABIROP, s. m. Zool. Espèce de merle du cap de Bonne-Espérance.

NABIT, s. m. Sucre candi pulvérisé qu'on employait autrefois pour guérir les taies des yeux.

* NABLE, s. m. Ant. Instrument de musique des Hébreux. C'était, suivant quelques-uns, une espèce de psaltérion; suivant les autres, une espèce de lyre. On le jouait, dit-on, en pinçant les cordes et quelquefois avec un archet. On dit aussi *nable*, *nablium* et *nebel*.— Mar. *Nable*, trou percé dans un bateau avec une tarière et fermé avec un bouchon. Le *nable* sert à vider le fond du canot lorsqu'on l'a hissé sur le bâtiment ou qu'on l'a tiré sur le sable du rivage. On appelle le bouchon, ordinairement de bois, *tapon du nable.*

NABLONION, s. m. Bot. Plante de la Nouvelle-Hollande.

NABLOUS, V. NAPLOUSE, au Complément.

NABO, n. pr. m. Myth. Divinité des Assyriens et des Chaldéens, dont plusieurs rois de Babylone ont ajouté le nom à leur nom propre : *Nabo-Nassar*, *Nabo* ou *Nabu-Chodonosor*. On l'appelle aussi *Nébo.*

NABONASSARÉEN, ENNE, adj. Ant. Qui appartient à Nabonassar, fils de Bélésis, lequel fut le fondateur du deuxième empire d'Assyrie ou de Babylone. *Ère nabonassaréenne* ou *de Nabonassar*. V. ÈRE, au Complément.

NABORD (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. des Vosges. 2,600 hab.

NABOUROUP, s. m. Zool. Oiseau d'Afrique peu connu.

NABUS, n. pr. m. (pr. *nabuce*). Myth. Nom sous lequel Mercure était adoré à Cyzique.

* NACAIRE, s. f. (en arab. *nacara*). Hist. milit. Ancien instrument de musique d'origine orientale; espèce de tambour ou plutôt de petite timbale en usage autrefois dans la cavalerie. On écrit aussi *naquaire.*

* NACELLE, s. f. Bot. Carène d'une corolle papilionacée. —Zool. Ensemble des valves dorsales des oscabrions. —Nom marchand d'une coquille du genre patelle.

NACH, s. m. Philol. Quatorzième lettre de l'alphabet slave et russe, équivalant à notre N, mais figurée comme un H.

NACHE, s. f. Techn. Chez les corroyeurs, la partie d'une peau d'animal qui s'étend depuis les pattes de derrière jusqu'à la queue.

NACHITSCHEVAN, n. pr. m. V. NAKHITCHEVAN, au Complément.

NACIBÉE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des rubiacées.

NACOLÉE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Phrygie; aujourd'hui *Doyanlu.*

* NACRE, s. f. Substance blanche, dure, brillante, argentée, avec des reflets de pourpre et d'azur. Produit que sécrètent certains mollusques par le collier et le bord du manteau, et qui va revêtir l'intérieur des coquilles.

NACRITE, s. f. Minér. Variété de talc qui a l'éclat de la nacre.

NACURUTU, s. m. (pr. *nacouroutou*). Nom qu'on donne au hibou dans l'Amérique du Sud.

* NADELLE, s. f. Zool. Espèce d'anchois.

NADER, s. m. Hist. or. On appelait autrefois ainsi le chef des eunuques, à la cour de l'empereur mogol.

NADHIRÉEN et NADHIRITE, V. NAZIRITE, au Complément.

NADIEU, s. m. Sorte de bure grossière qui se fabriquait autrefois à Villefranche, et dont les paysans s'habillaient.

NADJAÏDE, s. m. Hist. or. Membre d'une dynastie de princes arabes fondée dans l'Yémen, par *Nadjah*, vers le milieu du XI[e] siècle.

NÆFELS, n. pr. m. Géogr. Bourg de Suisse, dans le canton de Glaris, sur la Linth. 1,300 h. Le duc d'Autriche y fut défait par les Suisses, vers l'an 1388.

NÆNIA, Ant. rom. V. NENIA, au Compl.

NÆVIA, adj. f. Ant. rom. Surnom d'une porte de Rome, entre la porte Capène et la porte Raudusculane, ainsi nommée parce qu'il y avait dans le voisinage un bois qui appartenait à un certain Nævius.

NÆVUS, s. m. (pr. *névuce*) (mot lat.). Méd. Tache, marque, signe naturel qu'on apporte en naissant sur quelque partie du corps.

NAFIRI, s. f. Relat. Nom d'une trompette usitée dans l'Inde.

NAGA, s. m. Myth. Ind. Nom d'une famille de demi-dieux à face humaine et à queue de serpent. Ils sont nés de Casyépa et de sa femme. Les Nagas ont été vaincus par l'oiseau Garouda; ils ont fini par être mis à mort par un génie plus puissant.

NAGARA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Inde, dont la fondation a été attribuée à Bacchus. On l'appela d'abord *Nysa*, et ce fut de là que le dieu grec reçut le nom de Dionysos. Auj. *Nagor.*

NAGARET, s. m. Espèce de timbale dont se servent les Abyssins. C'est probablement le même instrument que la *nacaire.*

NAGASSARI, s. m. Bot. Arbre de l'île d'Amboine. On l'appelle aussi *nagassi.*

* NAGE, s. f. En mar. *Donner la nage*, diriger un canot sur l'eau et en régler la vitesse; c'est le rameur placé sur le dernier banc de l'arrière qui *donne la nage.* — On appelle *tente de nage*, une toile tendue au-dessus d'une chaloupe, pour abriter les rameurs, soit contre le soleil, soit contre le mauvais temps.

NAGERA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Ségovie. 3,000 hab. Ce fut près de cette ville que, le 6 avril 1366, l'armée de Castille, commandée par Henri de Transtamare, fut complétement défaite par le prince Noir, malgré les efforts de Duguesclin, qui y fut fait prisonnier. On écrit aussi *Naxera.*

NAGÈRE, s. f. Bot. Genre de plantes du Japon et de l'Arabie.

NAGELFLUE, s. m. (de l'all. *nagel*, clou; *flue*, rocher). Géol. Roche qui s'est formée d'un amas de cailloux roulés, lesquels font saillie sur la surface de la roche comme des têtes de clous.

* NAGEOIRE, s. f. Techn. Chez les papetiers, caisse placée devant la cuve.

* NAGER, v. n. *Il ne sait ni lire ni nager*, loc. prov. des Romains, qui s'appliquait aux hommes nuls au physique et au moral, et qui prouve quelle importance ils attachaient à tous les développements du corps et de l'esprit.— *Nager comme une meule*, se dit d'un corps qui va au fond de l'eau.—Mar. *Nager à sec*, faire mouvoir les avirons de manière à ne pas faire jaillir l'eau. — *Être à nage pataud.* Cette expr. se trouve au Dict., mais elle a été placée par erreur au mot NAGE, s.

NAGLEFARE, s. m. Myth. scand. Vaisseau construit avec les ongles de tous les morts. Ce vaisseau doit porter l'armée des mauvais génies de l'Orient.

NAGPOUR, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Indoustan, cap. d'un État mahratte, tributaire des Anglais. 115,000 hab.

NAGRANA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Arabie, au N. d'Iatrippa. On l'appelait aussi *Anagrana.*

NAGRI, adj. m. Surnom de certains caractères qui sont en usage dans la province de Guzzerat : *Caractères nagris* ou *nagaris.*

* NAGUÈRE, adv. Ce mot doit toujours s'écrire sans *s* final en prose : il ne le prend qu'en poésie devant une voyelle, ou à la rime, quand on veut avoir une syllabe de plus ou rimer avec un pluriel. On écrivait autrefois *n'a guère.* La Fontaine employait encore cette orthographe, et Marmontel a tenté de la remettre en usage.

NAHAMA, n. pr. f. Suivant les rabbins, une des quatre femmes dont l'union avec les anges a produit les démons.

NAHARVALE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple germain qui demeurait entre la Warthe et la Vistule.

NAHHAR, s. m. Relig. mahom. Jour où se fait, à la Mecque, un grand sacrifice solennel; il tombe dans le dernier mois de l'année mahométane.

NAHITIS, n. pr. f. (pr. *na-itice*). Myth. Nom d'une divinité des anciens Perses. Ses attributs étaient ceux de Vénus.

NAHOUCHA, n. pr. m. Prince de la dynastie lunaire, dans les temps fabuleux de l'Inde. Il conquit tout le monde et fonda la ville de Deva-Nagari; mais ayant porté les mains sur un brahmine, il fut changé en serpent.

NAÏA, s. f. Zool. Genre d'ophidiens établi pour un serpent des Indes, qu'on appelle aussi *vipère à lunettes.*

* NAÏADE, s. f. Myth. Nom des nymphes filles de Jupiter. On leur offrait des agneaux et des chèvres, du lait, du vin, de l'huile, etc. — *Liqueur des naïades*, l'eau. — *Bacchus aime les naïades*, se disait chez les anciens, qui, buvant beaucoup de vins cuits, étaient obligés d'en tempérer l'effet en y mêlant de l'eau. — *Naïade*, n. pr. f. V. NAÏS, au Complément. — *Naïade*, s. f. Bot. Genre de plantes, type de la famille des naïadées; elles s'étendent à la surface de l'eau.—Zool. Nom d'une famille de mollusques qui vivent dans les eaux douces. — Nom de certaines araignées qui plongent dans l'eau en poursuivant leur proie. C'est à tort que quelques personnes écrivent *nayade.*

NAÏADÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une naïade. — NAÏADÉES, s. f. pl. Famille de plantes aquatiques.

NAÏADIFORME, adj. des 2 g. Qui a la forme d'une naïade.

NAÏDE, s. m. Zool. Genre d'annelides.

* NAÏF, IVE, adj. Techn. Chez les lapidaires, *pointe naïve*, diamant qui, naturellement et sans avoir été taillé, offre une forme pyramidale.

* NAÏM, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville de la Galilée. Ce fut là que Jésus-Christ ressuscita le fils d'une femme que l'Écriture appelle *la veuve de Naïm.*

* NAIN, E, adj. et s. Nom qui s'applique à tous les êtres organisés, depuis l'homme jusqu'aux végétaux. Les anciens croyaient à l'existence de *peuples nains;* ils citaient les pygmées, les troglodites, etc. — Les *nains* de la myth. scand. sont des êtres élémentaires, semblables aux gnomes. — *Nain jaune*, sorte de jeu de cartes qui se joue au moyen d'un tableau dont le centre est occupé par un *nain* qui tient à la main un sept de carreau. — Pendant les premiers temps de la restauration, on publia un journal politico-littéraire, qui s'intitulait le *Nain jaune*, et qui se distinguait par une opposition très-vive au nouveau gouvernement.—*Nain* peut se prendre fig. pour petit, chétif, sans grandeur morale : *Peuple nain.*

NAIN, n. pr. m. Géogr. Port et établissement des frères Moraves, sur la côte orientale du Labrador. — Un autre établissement morave, dans la Pensylvanie, porte le même nom.

NAÏOPHYTE, s. m. (du gr. ναιάς, naïade; φυτὸν, plante). Bot. Genre d'algues qui vivent dans les eaux douces.

NAÏPE, s. m. Espèce de juge de campagne chez les Turcs. Ce mot est principalement employé par les Grecs modernes, qui l'appliquent à un lieutenant du cadi.

NAIRANGIE, s. f. (de l'ar. *nairami*, les deux lumières, c'est-à-dire le soleil et la lune). Espèce de divination astrologique, usitée parmi les Arabes.

NAÏRN, n. pr. m. Géogr. Ville d'Écosse, ch.-l. du comté de même nom, à l'embouchure du Naïrn, dans le golfe de Murray. 3,300 hab.

* NAÏS, n. pr. f. Myth. Nymphe du mont Ida, mère d'Anchise. — Autre nymphe, mère de Priape, selon quelques auteurs.

NAÏS, s. m. Zool. Genre d'annelides.

NAISAGE, s. m. Anc. cout. Droit de faire rouir du chanvre dans un étang.

* NAISSANCE, s. f. *Jour de la naissance*, anniversaire qui a été célébré chez les Romains et chez les Grecs, par tous les membres de la famille. V. GENETHLIES, au Dictionnaire, et GÉNÉSIES, au Complément. Ce jour passe chez nous inaperçu; mais chez les peuples du Nord et surtout chez les protestants, il est encore célébré régulièrement.

* NAISSANT, ANTE, adj. Dans l'anc. prat., on appelait *propre naissant*, un héritage transmis, pour la première fois, à titre successif. — *Le propre conventionnel* était l'héritage acquis avec des deniers dotaux, en vertu d'une clause insérée au contrat de mariage; ou bien l'héritage acheté par l'enfant avec l'argent qu'il a reçu pour cela du père ou de la mère.

NAÏSSE, n. pr. f. Géogr. et hist. anc. Ancien nom d'une ville importante de la Mésie sur le Margus. Elle a auj. le nom de *Nissa*. Ce fut la patrie de Constantin. En 270 l'empereur Claude II y remporta une grande victoire sur les Goths.

NAJA. Zool. V. NAÏA, au Complément.

NAKARONKIR, s. m. Relig. mahom. Esprit que Mahomet envoie aux coupables pour les porter au repentir.

NAKCHIBENDITE, s. m. Hist. relig. Membre d'un ordre musulman fondé au XIVe siècle par Mahomed *Nakchibendi*.

NAKCHI-ROUSTAM, s. m. Mot persan qui signifie *image de Roustam*; nom par lequel les archéologues désignent les antiquités de Persépolis, de la période sassanide.

NAKHCHIVAN, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Asie, gouvernement d'Érivan. 10,000 hab. C'est l'anc. *Artaxata* ou *Naxuana*.

NAKHITCHEVAN, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, gouvernement d'Iékaterinoslav, sur le Don. 12,500 hab.

NAKHL, s. f. Relat. Nom de certaines pyramides d'osier, ornées de guirlandes et de banderoles, faisant partie du trousseau d'une jeune fille turque.

NALA, n. pr. f. Myth. ind. Amant de Damayanti.

NALIMÉ, s. m. Zool. Poisson de la Sibérie.

NAMAQUA, adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple hottentot qui habite vers le cap de Bonne-Espérance. Le voyageur Le Vaillant écrit *Namaquois*, *oise*.

* **NAMAS**. V., ci-dessous, NAMAZI, qui est plus correct.

NAMAZI, s. m. Nom de la prière que les musulmans sont tenus de faire cinq fois par jour.

NAMBOURI, s. m. Relat. Prêtre de première classe de la côte de Malabar.

NAME, s. f. Bot. Genre de plantes de l'Amérique.

NAMESTRICK, s. m. Hist. Titre qu'on donnait aux anciens lieutenants des princes lithuaniens.

NAMNÈTE. Géogr. anc. V. NANNÈTE, au Compl.

NAMUÉLITE, s. m. Hist. sainte. Descendant de Namuel. Les namuélites appartenaient à la tribu de Ruben.

* **NAMUR**, n. pr. m. (en lat. *Namurcum*; en flam. *Namen*). Géogr. Ville de Belgique, ch.-l. de la province de même nom, au confluent de la Meuse et de la Sambre. 20,000 hab. Évêché. Cathédrale, hôtel de ville, etc. Athénée, école de minéralogie, institut de sourds-muets, bibliothèque, etc. Coutellerie fine, armes, savon, raffinerie de sel, brasseries, etc. Namur fut pris par Louis XIV en 1692 et 1701. Les fortifications, démantelées en 1784, ont été rasées dix ans après. — *Comté de Namur*, État fondé au Xe siècle, cédé au XVIe siècle à la maison de Bourgogne, faisant ensuite partie des Pays-Bas autrichiens. Pendant la réunion de la Belgique à la France, il formait le département de Sambre-et-Meuse; aujourd'hui province du royaume de Belgique. 120,000 hab. Ch.-l. Namur.

NANA, n. pr. f. Temps hér. Fille de Sangarius et mère d'Atys.

NANCAS, s. m. Sorte de pêche à la nasse, en usage sur les côtes d'Espagne.

NANCÉATE, s. m. Chim. Sel produit par l'acide nancéique combiné avec une base salifiable. On le nomme aussi *lactate*.

NANCÉIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de Nancy. — Qui concerne Nancy ou ses habitants.

* **NANCÉIQUE**, adj. m. Chim. Surnom d'un acide qui se forme pendant la fermentation des matières végétales. On le nomme aussi *acide lactique*.

* **NANCY**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, autrefois capitale de la Lorraine, aujourd'hui ch.-l. du dép. de la Meurthe, sur la rive gauche de la Meurthe. 32,000 hab. Évêché. Château des anciens ducs de Lorraine, préfecture, bourse, théâtre, arcs de triomphe, quartier de cavalerie, etc. Académie universitaire, lycée, école secondaire de médecine, école forestière, école de sourds-muets, etc. Bibliothèque, musée de tableaux, jardin botanique, cabinet d'histoire naturelle, etc. Chemin de fer. Produits chimiques, boules dites *de Nancy*. Broderies renommées, filatures, teintureries, etc. Patrie de J. Callot, Palissot, Mme de Graffigny, le général Drouot, etc. Ce fut sous les murs de Nancy que Charles le Téméraire, dernier duc de Bourgogne, fut vaincu et tué le 5 janvier 1477, dans une bataille qu'il livra au jeune duc de Lorraine, René, qu'il prétendait dépouiller de ses États.

NANDA, n. pr. m. Myth. ind. Père nourricier de Crichna, qu'il sauva de la mort en présentant sa propre fille à ceux qui venaient le tuer. — Race de princes dont le dernier fut père de Tchandragoupta.

NANDANA, n. pr. m. Myth. ind. Nom des jardins d'Indra, roi du ciel.

NANDAPOA, s. m. Zool. Oiseau d'Amérique.

NANDHIROBE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des cucurbitacées. Leurs graines portent le nom de *noix de serpent*.

NANDHIROBÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une nandhirobe. — NANDHIROBÉES, s. f. pl. Famille établie pour le genre nandhirobe.

NANDI, n. pr. m. Myth. ind. Compagnon et serviteur de Siva. Quand celui-ci veut amuser sa femme Parvâsi, il se met à danser devant elle, au son du tambour de *Nandi*. — *Nandi*, s. m. Litt. ind. La première partie d'un drame, qui est une espèce d'invocation.

NANDINE, s. f. Bot. Arbrisseau du Japon, famille des berbéridées.

* **NANDIROBE**, s. f. Orthographe vicieuse. V. NANDHIROBE, au Complément.

NANDOU, s. m. Zool. Espèce du genre autruche, qui a les ailerons armés d'un petit ongle. Il habite l'Amérique du Sud. On écrit aussi *nandu*.

NANÉA, n. pr. f. Myth. or. Déesse qui avait un temple à Élymaïs, dans l'ancienne Perse. Appien et Polybe la prennent pour Vénus, d'autres voient en elle Cybèle ou Diane.

NANÉKISME, s. m. Système religieux des seikhs fondé par Nanek, dans la province de Lahore, vers l'an 1420. C'est un mélange de brahmanisme et d'islamisme.

NANGASAKI, n. pr. m. Géogr. Une des cinq villes impériales du Japon, dans l'île de Ximo. 30,000 hab. Bon port sur la baie de Kiu-Siu. C'est le seul port du Japon où les étrangers soient admis; savoir, les Chinois et les Hollandais.

NANGIS, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de Seine-et-Marne, anc. marquisat. 2,000 hab. En février 1814, les généraux Kellerman et Gérard y battirent les alliés.

NANGUER, s. m. Zool. Espèce d'antilope du Sénégal. On ne dit pas *nangueur*.

NANISME, s. m. Sorte d'anomalie du corps humain, qui, s'opposant au développement des organes, constitue l'état des nains. Le *nanisme* est particulier aux pays voisins des pôles.

NAN-KING, n. pr. m. Géogr. Ville de la Chine, sur le Kiang, ch.-l. de la province de Kiang-sou, et capitale de l'empire jusqu'en 1368, époque à laquelle le siège du gouvernement fut transporté à Pé-king. 28 kil. de tour. 500,000 hab. Célèbre tour de porcelaine (ou plutôt de faïence), haute de 66 mèt. Bibliothèque publique, imprimeries. Commerce actif de nankin (qui en tire son nom), de soieries, laques, porcelaines, etc. *Nan-king* est la ville savante de la Chine, et le séjour de prédilection des lettrés chinois. On écrit aussi *Nankin*.

* **NANNA**, n. pr. f. Myth. scand. Femme de Balder; elle mourut de douleur en apprenant la perte de son époux.

NANNACUS, n. pr. m. (pr. *nanenakuce*). Temps hér. Ancien roi de la Grèce; il avait prédit le déluge de Deucalion.

NANNÈTE, adj. et s. m. Nom d'un peuple gaulois de la troisième Lyonnaise, cap. *Condivicnum*, aujourd'hui Nantes.

NANNUS, n. pr. m. (pr. *nane-nuce*). Temps hér. Roi des Ségobrigiens. Il protégea les Phocéens, fondateurs de Marseille.

* **NANT**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Aveyron. 3,400 hab.

* **NANTERRE**, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. de la Seine. 2,600 hab. Au Ve siècle, il y avait un temple dédié à Thor, principale divinité des Gaulois. — On appelle *vierge de Nanterre* sainte Geneviève, patronne de Paris, parce qu'elle naquit en ce lieu. — On vend à Paris, dans les promenades publiques, des espèces de brioches sous le nom de *gâteaux de Nanterre*.

* **NANTES**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. du dép. de la Loire-Inférieure, à 55 kil. de la mer, et au confluent de la Loire avec la Sèvre nantaise et l'Erdre. 75,900 hab. Évêché, cathédrale, belles places et beaux quais, bourse, préfecture, grand théâtre, halle neuve, etc. École secondaire de médecine, écoles de commerce, de dessin; sociétés savantes, etc. Tissus dits *de Nantes*, toiles peintes, fonderies en fer et en cuivre, construction de vaisseaux marchands et de corvettes, entrepôt de sel, grand commerce maritime. Ce fut dans cette ville que fut donné par Henri IV, en 1598, le célèbre *édit de Nantes*, en faveur des protestants, édit révoqué par Louis XIV en 1685.

* **NANTISSEMENT**, s. m. (νανπζειν, que le Dictionnaire donne, en attribuant cette opinion à Meursius, comme l'origine de *nantir*, n'existe pas en grec). Anc. cout. *Pays de nantissement*, se disait des provinces de France dans lesquelles un créancier pouvait faire transcrire ses titres sur un registre public, pour avoir un privilège sur les autres créanciers. Cela n'existe plus depuis la révolution, comme pourrait le faire croire l'article du Dictionnaire. — Sous le régime féodal, le *nantissement* était un acte judiciaire par lequel on prenait possession d'un héritage.

NANTOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Ancien nom des habitants de Nantes. — *Le Nantois*, le comté de Nantes, qui faisait partie de la Bretagne. — *Nantoise*, s. f. Au XVIIIe siècle, espèce de peignoir de femme.

NANTON, s. m. Bot. Un des noms vulgaires du cresson alénois.

* **NANTUA**, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. d'arrond., dép. de l'Ain, près du petit *lac de Nantua*. 3,700 hab.

NANTUATE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Peuple de la Gaule narbonnaise, qui habitait les Alpes Pennines, près du Léman, dans le pays aujourd'hui appelé *Valais*.

NANTUCKET, n. pr. m. Géogr. Petite île de la côte de Massachusets, dans les États-Unis. 288 kil. carrés. Sa capitale porte le même nom.

NAOPHYLAX, s. m. (du gr. ναός, temple; φύλαξ, gardien). Ant. Officier à qui la garde du temple était confiée. On dit aussi *naophylace*.

NAOS, s. m. (en gr. ναός). Ant. Partie du temple où se tenait le peuple. — Plus souvent, sanctuaire : c'est là que se trouvait l'image du dieu. Le reste s'appelait *hiéron* et *téménos*. — Autrefois, dans l'Église grecque, partie de l'édifice où se tenait le peuple.

NAPATA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Éthiopie, sur le Nil.

NAPÉ, n. pr. m. Myth. Un des chiens d'Actéon.

NAPÉEN, adj. m. Myth. gr. Un des surnoms d'Apollon.

NAPEL, s. m. Bot. Plante du genre aconit. Son suc est un poison dangereux.

NAPERIE, s. f. Hist. Ancien office de la maison du roi, qui avait pour objet la conservation et la garde du linge de table.

NAPHTALINE, s. f. Chim. Substance particulière qui se trouve dans le produit de la distillation du charbon de terre.

* **NAPHTE**, s. m. Chim. Nom des éthers en général, et surtout de ceux qui contiennent l'acide qui a servi à les préparer. On écrit aussi *naphthe*.

NAPIMOGE, s. m. Bot. Arbre de la Guyane, famille des rosacées.

NAPITÈLE, adj. des 2 g. (du lat. *napa*, pour *mappa*, nappe; *tela*, toile). Zool. Se dit des araignées qui filent de larges toiles, d'un tissu fort serré.

* **NAPLES**, n. pr. m. (*Parthenope*, puis *Neapolis* chez les anciens; en ital., *Napoli*). Géogr. Ch.-l. de l'intendance de même nom, et cap. du royaume des Deux-Siciles, sur le golfe de Naples. 390,000 hab. Archevêché, cathédrale dédiée à saint Janvier, et grand nombre d'églises magnifiques, palais royal, palais Capo-di-Monte, de Chiatamone, du prince de Salerne, des princes étrangers, etc. Superbe théâtre Saint-Charles. *Reclusorio*, ou hôpital des pauvres, et plusieurs autres édifices remarquables; cependant les places sont en général petites, et les rues étroites et montueuses, à l'exception de la rue de Tolède. Citadelle, châteaux forts, fort Saint-Elme, etc. Université *gli Studii*, lycée du Sauveur, académie de marine, institut de peinture, collège et école militaire, écoles de musique, etc. Musée des antiques, quatre bibliothèques, jardin botanique, deux observatoires, etc. Célèbre banque de Saint-Charles et autres banques. Industrie active, commerce de tissus d'or et d'argent, soieries, velours, cordes d'instruments, passementerie, bougies, parfumeries, fleurs artificielles, confitures, jaune de Naples, etc. Patrie de Stace, Vell. Paterculus, Sannazar, Marin, Bernin, Salvator-Rosa, Filangieri, Pergolèse, etc. — *Royaume de Naples*, contrée qui porta d'abord le nom de Grande Grèce, et devint province romaine dès l'an 273 avant J. C. Au IXe siècle, elle se constitua en république, mais les Arabes la subjuguèrent,

et s'y maintinrent jusqu'au milieu du XI^{e} siècle; à cette époque ils furent expulsés par les Normands. Deux cents ans plus tard le pays appela au trône de Naples Charles d'Anjou, frère de saint Louis, et ce prince remit sa couronne à ses descendants. La Sicile s'en était séparée en 1282 pour se livrer à la maison d'Aragon. En 1444, Naples eut le sort de la Sicile, et la domination espagnole s'y établit. Charles VIII, Louis XII en firent momentanément la conquête; celui-ci fut entièrement dépossédé par Ferdinand V, dit le Catholique. En 1713, et par suite de la paix d'Utrecht, le royaume de Naples fut donné à la maison d'Autriche; mais en 1749 la branche espagnole de Bourbon fut installée. Les Français s'emparèrent de Naples le 23 janvier 1799, et y établirent la république parthénopéenne, mais le cardinal Ruffo y rentra le 13 juin. Le royaume de Naples passa de nouveau sous la domination française de 1807 à 1815, période pendant laquelle le frère de Napoléon, Joseph (1807–8), puis Joachim Murat, régnèrent à Naples.

NAPLOUSE, n. pr. f. Géogr. sacr. Ville de la Palestine, dans une vallée fertile, près de l'emplacement de l'ancienne Sichem; elle fait auj. partie de la Turquie d'Asie. 10,000 hab. La tradition y place le tombeau de Joseph et celui de Josué. On y montre aussi le puits de Jacob.

NAPO, n. pr. m. Géogr. Rivière de la Colombie, dans la Nouvelle-Grenade; elle descend des Cordillères et s'unit à la rivière des Amazones après un cours de 1,400 kil.

NAPOLÉONE, s. f. Bot. Très-belle plante d'Afrique, ainsi nommée en l'honneur de l'empereur des Français : *La napoléone impériale*.

NAPOLÉONÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la napoléone. — NAPOLÉONÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

NAPOLÉONIDE, n. patron. des 2 g. Hist. Membre de la famille de Napoléon.

NAPOLÉONIEN, IENNE, adj. Hist. Qui concerne Napoléon, sa vie, sa conduite, son système d'administration : *Politique napoléonienne; idées napoléoniennes*.

NAPOLÉONISME, s. m. Polit. Attachement à Napoléon et au système impérial : c'est par ce dernier point que le *napoléonisme* diffère du *bonapartisme*.

NAPOLÉONISTE, s. des 2 g. Polit. Partisan de Napoléon ou d'un prince de sa famille.

* **NAPOLÉON-VENDÉE**, n. pr. m. Géogr. Nom actuel de la ville de *Bourbon-Vendée*. V. ce mot au Complément.

NAPOLÉON-VILLE, n. pr. f. Géogr. Nom qui fut donné sous l'empire à la ville de Pontivy, dans le Morbihan. V. PONTIVY, au Complément.

* **NAPOLI DE ROMANIE**, n. pr. m. Géogr. Ville très-forte du royaume de Grèce, dans la Morée, au pied du mont Palamède et au fond du golfe de *Napoli*. 12,000 hab. Archevêché grec. Citadelle. Commerce de vin, huile, laine, coton, miel et tabac. Les Grecs la prirent sur les Turcs en 1823, et le siége de leur gouvernement y est resté jusqu'en 1834, époque où il a été transféré à Athènes par le roi Othon. On l'appelle aussi *Nauplie de Romanie*, et quelquefois *Anaboli*. — Le *golfe de Napoli* est l'ancien golfe d'Argos. — *Napoli de Malvoisie*, ville du royaume de Grèce, sur le bord de la mer, dans la presqu'île de Malvoisie, au pied d'un rocher dont le sommet supporte une forteresse. 6,000 hab. Évêché grec. Vin renommé, dit *malvoisie*. On dit également *Nauplie de Malvoisie*, et les Grecs l'appellent *Monembasie*. Près de là sont les ruines d'Epidaure, auj. *Vieille-Malvoisie*.

NAPOLIER, s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la bardane.

* **NAPOLITAIN, AINE**, adj. et s. Géogr. Habitant de Naples. — Qui concerne le royaume, la ville ou les habitants de Naples.— *Napolitaine*, s. f. Comm. Étoffe de laine qui n'est pas croisée et qui n'a point de lustre. — Au jeu des trois sept, réunion dans la même main de l'as, du deux et du trois de la même couleur.

* **NAPPE**, s. f. Les Romains ne connurent ni les nappes ni les serviettes. Ce ne fut que dans le moyen âge que l'on commença de se servir du linge de table. Dans les XIV^{e} et XV^{e} siècles, il s'introduisit en France une coutume singulière: c'était, lorsqu'on voulait adresser un reproche à quelqu'un, d'envoyer un héraut chez lui pour *trancher la nappe*, c'est-à-dire pour couper le morceau de la nappe qui répondait à la place qu'il occupait à table. — En hydrost., *nappe d'eau*, le niveau général des eaux d'un canton. — On le dit aussi d'une grande étendue d'eau tranquille : *Cet étang présente une belle nappe d'eau*.—Pêche. *Nappe*. V. FLUE, au Dictionnaire.

NAR, n. pr. m. Géogr. anc. Nom de la Néra, rivière de l'Ombrie, affluent du Tibre.

NARADA, n. pr. m. Myth. ind. Fils de Brahma et l'un des sept premiers richis; inventeur du luth. Ce dieu a beaucoup d'analogie avec le Mercure des Grecs.

NARAKA, n. pr. m. Myth. ind. Enfer où Yama, le Pluton indien, punit les coupables et les réprouvés.

NARAVÉLIE, s. f. Bot. Plante des Indes, famille des renonculacées.

NARAYANA, n. pr. m. Myth. ind. Vichnou avant la création du monde; c'était l'esprit flottant sur les eaux. — Nom d'un mouni. Quelques brahmines regardent *Narayana* et son frère *Nara* comme des Avatarâs de Crichna et d'Ardjoûna.

* **NARBONNAISE**, adj. et s. f. Géogr. anc. Nom d'une des quatre grandes divisions de la Gaule sous les Romains. L'Aquitaine, la Lyonnaise et la Belgique étaient les trois autres. Elle avait pour limites les Alpes, le Rhône, les Cévennes, la Garonne, le Tarn et les Pyrénées. Cap. *Narbo* ou *Narbo Martius* (Narbonne). Ces cinq divisions comprenaient la Provence, le Dauphiné, tout l'ancien Languedoc, le Roussillon, le pays de Foix.

* **NARBONNE**, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond., dép. de l'Aude, sur le *canal de Narbonne*, qui communique avec le canal du Midi. 11,000 hab. Archevêché, musée, école de navigation, etc. — Dès le III^{e} siècle av. J.-C., *Narbonne* était une des principales villes de la Gaule. Martius y conduisit une colonie en 121 av. J. C. Licinius Crassus y établit les vétérans de la 10^{me} légion, et elle devint la première et la plus importante colonie romaine de la Gaule. Plus tard, elle fut la capitale des rois visigoths. Les atterrissements qui firent dévier le cours de l'Aude, et qui comblèrent le port de Narbonne vers le XIV^{e} siècle, furent la première et principale cause de sa décadence. — Le miel si connu dans le commerce sous le nom de *miel de Narbonne*, vient du dép. des Pyrénées-Orientales. Narbonne n'en a jamais produit.

* **NARCAPHTHE**, s. m. (en gr. νάρκαφθον). Écorce de l'arbre qui fournit l'oliban, espèce d'encens de l'Inde.

NARCÉE, n. pr. m. Temps hér. Fils de Bacchus et de la nymphe Physcoa. Il devint chef des Éléens, érigea un temple à Minerve, et organisa le culte de son père.

NARCÉENNE, adj. f. Myth. Surnom de Minerve.

NARCÉINE, s. f. (du gr. νάρκη, engourdissement). Chim. Substance particulière qui existe dans l'opium.

* **NARCISSE**, n. pr. m. Temps hér. Jeune Thespien que les dieux, suivant Ovide, rendirent amoureux de lui-même, pour le punir d'avoir dédaigné la nymphe Echo. Selon Pausanias, Narcisse mourut de regret d'avoir perdu sa sœur jumelle, à qui il ressemblait beaucoup. — La *fontaine de Narcisse* était une source voisine de Thespies, en Béotie. — *Narcisse*, s. m. Bot. Genre de plantes liliacées dont les espèces sont nombreuses.—On le dit aussi des fleurs de cette plante : *Narcisse blanc*, *narcisse jaune*. Le *narcisse* était consacré aux dieux des enfers, avant que les poëtes eussent inventé la fable de Narcisse.

NARCISSÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble au narcisse. — NARCISSÉES, s. f. pl. Tribu de liliacées qui a pour type le narcisse. On dit aussi *narcissoïde*, des 2 g.

NARCISSIFLORE, adj. des 2 g. Bot. Dont les fleurs ressemblent à celles du Narcisse.

NARCOBATE, s. m. (du gr. ναρκόω, engourdir; βατήρ, qui marche). Zool. Nom donné à la torpille.

NARCOSE, s. f. (en gr. νάρκωσις). Méd. État de stupeur ou de torpeur.

* **NARCOTIQUE**, adj. et s. des 2 g. Nom générique qui comprend toutes les substances qui ont la vertu d'engourdir, d'assoupir, comme l'opium, la belladone, etc. — La chimie moderne désigne sous le nom de *narcotiques*, tous les sels qui ont pour base la narcotine.

* **NARCOTISME**, s. m. Sommeil contre nature, produit par l'action des substances narcotiques.

* **NARD**, s. m. Nom par lequel les anciens désignaient un parfum exquis. On croit que ce parfum provenait d'une espèce de valériane de l'Inde.—Auj., on appelle *nard*, *nard indien*, une substance qui vient principalement de Ceylan. On présume que ce sont des tiges d'une plante graminée, l'*andropogon nardus*. — On donne le nom de *nard*, en Europe, à plusieurs espèces de valérianes.

NARDINÉ, ÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble au nard. — NARDINÉES, s. f. pl. Tribu de plantes graminées.

NARDOSMIE, s. f. (du gr. νάρδος, nard; ὀσμή, odeur). Bot. Plante du midi de l'Europe, famille des nardinées.

NARENTA, n. pr. f. Géogr. Rivière de la Turquie d'Europe, qui traverse la Bosnie et la Dalmatie, et se jette dans l'Adriatique, en passant par un canal aussi appelé *Narenta*. — Petite ville de la Bosnie, située sur cette rivière, et quelquefois appelée *Néretva*.

NARFÉ, n. pr. m. Myth. scand. Un des fils de Loke, et frère de Vale, qui le dévora.

NARFI, n. pr. f. Myth. scand. Personnification de la nuit éternelle.

NARGHILEH, s. m. Relat. Nom que les musulmans turcs, persans ou indiens donnent à leur pipe. On dit aussi *narguillé* et *narguillet*.

NARILLER, v. n. Vieux mot qui signifiait froncer les narines en signe de dégoût ou de mépris. Ce mot expressif pourrait très-bien être renouvelé.

NARINAL, ALE, adj. Anat. Qui a rapport aux narines.

NARISQUE, adj. et s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple germain qui habitait au N. du Danube.

NARNI, n. pr. m. Géogr. Ville de l'État ecclésiastique, délégation de Spolette. 5,000 hab. Évêché. C'est la *Narnia* des Latins. On y admire les restes d'un superbe aqueduc, nommé *Pont d'Auguste*. Cette ville, patrie de l'empereur Nerva, avait donné son nom à l'une des quatre tribus qui, 384 av. J.-C., furent ajoutées aux vingt et une dont se composait alors le peuple romain.

NARO, n. pr. m. Géogr. Ville de Sicile, dans l'intendance de Girgenti. 10,800 hab.

NARONA, n. pr. f. Géogr. Ville de la Liburnie, où les Romains envoyèrent une colonie. Elle a reçu plus tard le nom de *Narenta*. V., plus haut, NARENTA.

NARQUOISEMENT, adv. D'une manière narquoise.

NARRAGANSETT, n. pr. m. Géogr. Baie des États-Unis, dans l'État de Rhode-Island, qu'elle divise en deux parties. C'était sur les deux rives de cette baie qu'habitaient les *Narragansetts*, peuplade indienne très-courageuse et presque entièrement détruite.

* **NARRATION**, s. f. Dans la cout. de Normandie, procès commencé.

NARREW, n. pr. f. Géogr. Rivière de la Pologne, auprès de laquelle les Russes furent défaits par les Français, le 18 février 1807.

NARS, n. pr. m. Idole des anciens Arabes, ayant la forme d'un aigle.

NARSE, s. f. Géol. Nom que l'on donne aux tourbières de peu d'étendue qui se trouvent en Auvergne.

* **NARTHÈCE**, s. f. (du lat. *narthex*, en gr. νάρθηξ). Bot. Plante sarmenteuse que l'on nommait aussi *férule*.

NARTHEX, s. f. (du gr. νάρθηξ, férule). Nom donné par les chrétiens grecs à la partie basse de l'église ou vestibule intérieur, où l'on admettait les païens, les juifs, les catéchumènes et tous ceux qui étaient exclus de la participation aux mystères, parce qu'ils étaient regardés comme placés sous la *férule* de l'église.

NARTHÉCOPHORE, adj. des 2 g. (en gr. ναρθηκοφόρος, de νάρθηξ, férule; φέρω, porter). Ant. Surnom d'un homme ou d'un dieu qu'on représentait tenant à la main une branche de férule ou de *narthex*. — On donnait spécialement ce nom à Bacchus, et, par extension, aux initiés du second degré aux mystères de Bacchus, ainsi qu'aux bacchantes.

NARVA, n. pr. f. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, à 12 kil. de la mer et dans le gouv. de Saint-Pétersbourg. 3,600 hab. Célèbre par la victoire que Charles XII, avec 10,000 Suédois, y remporta, le 30 novembre 1700, sur l'armée du czar Pierre. Elle fut reprise par les Russes, le 21 août 1704.

* **NARVAL**, s. m. Zool. Genre de mammifères de l'ordre des cétacés. Il ne faut pas confondre ces animaux avec les poissons.

NARVALINE, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

NARYCIE, n. pr. f. Géogr. anc. Petite ville de la Locride, chez les Épicnémidiens. On disait aussi *Naryx*.

NARYCIEN, IENNE, adj. et n. pr. Géogr. anc.

Habitant de Narycie. — Surnom d'Ajax, fils d'Oilée, qui était né dans cette ville.

* NASAL, s. m. Hist. milit. Partie du casque consistant en une lame de fer courbe, laquelle garantissait le nez.

NASAMON, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Amphithémis et d'une nymphe. Il donna son nom à un peuple de l'Afrique. — *Nasamon*, adj. et s. m. Nom d'un peuple sauvage de l'Afrique, sur la limite méridionale de la Cyrénaïque, au S. de la grande Syrte. Les *Nasamons* étaient nomades, élevaient des troupeaux et vivaient souvent de pillage.

NASAMONITE, s. f. (des *Nasamons*). Pierre précieuse dont parle Pline; elle était rouge comme du sang et veinée de noir. Il ne faut pas écrire, comme au Dictionnaire, *nasammonite*.

NASCALE, s. m. Chir. Sorte de pessaire. On n'a jamais dit *nascalie*.

NASCIO, n. pr. f. (du lat. *nascor*, je nais). Myth. Divinité que les Romains adoraient et qui présidait à la naissance des enfants. Elle avait un temple à Ardée, ville du Latium.

NASCOTI, adj. et s. m. pl. (en ital., *cachés*). Nom qu'avaient pris les académiciens de Milan.

NASEBY, n. pr. m. Géogr. Bourg d'Angleterre, dans le comté de Northampton, célèbre par la victoire que les parlementaires, commandés par Fairfax, y remportèrent sur l'armée de Charles I^{er}.

NASHVILLE, n. pr. f. Géogr. Ville des États-Unis, la plus considérable de l'État de Tennessée, dont elle était autrefois la capitale. 6,000 h. Évêché catholique.

* NASI, s. m. Ant. Titre d'honneur que les Hébreux donnaient aux chefs de tribus et aux chefs de famille. On dit aussi *naschi*.

* NASILLEMENT, s. m. Suivant quelques médecins, altération de la voix causée par la difficulté qu'éprouvent les sons articulés à passer par les fosses nasales. D'autres physiologistes prétendent que le *nasillement* ne provient que de l'introduction intempestive de la voix dans les fosses nasales. L'article du Dictionnaire est inexact.

* NASIQUE, adj. des 2 g. (du lat. *nasus*, nez). Zool. Qui a le nez très-long.

NASIR-DAVAAR, s. m. Relat. Intendant des haras du roi de Perse.

* NASITERNE, s. m. (du lat. *nasus*, nez; *ternus*, triple). Vase antique qui n'est point couvert, mais à col, et qui n'a point trois anses ou trois tuyaux, mais trois becs ou goulots à son rebord.

NASSARI, s. m. Hist. relig. Nom de sectaires musulmans peu connus, dont les opinions, dit-on, se composent d'un mélange confus de christianisme, de l'islamisme et de la religion de Zoroastre.

* NASSAU, s. m. Géogr. Duché de la confédération germanique, entre la Prusse, la Hesse-Darmstadt et le territoire de Francfort-sur-le-Mein. 385,000 hab., moitié catholiques, moitié protestants. Cap. Wiesbaden. Le gouvernement est monarchique constitutionnel. Pays montagneux et boisé. Métaux, carrières, grains, vins, chevaux. Ce duché était autrefois plus vaste, mais en 1815 il a été démembré en faveur de la Prusse. — Petite ville du duché du même nom. 4,000 hab. — Maison ducale d'Allemagne, célèbre dans l'histoire moderne et remontant au XI^{e} siècle. Les branches de *Nassau Saarbruck* et *Nassau Idstein* sont éteintes. *Nassau Weilbourg* est la branche régnante. La maison d'Orange, qui appartenait à la branche d'Idstein, a renoncé à ses droits.

NASSAUVIACÉ, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à la *nassauvie* ou *nassauve*, plante croissant dans les terres qui forment le détroit de Magellan. — NASSAUVIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

NASSENDECHE, s. m. Relat. Nom des prêtres du premier ordre, dans le royaume de Camboge.

* NASSIER, s. m. Zool. Mollusque qui habite dans les nasses, genre de coquille univalve.

NASSON, s. m. Pêche. Grande nasse, filet.

NASSONE, s. f. Pêche. Nasse en forme de hotte (et non de botte), qui sert à prendre des langoustes.

NASTÈS, n. pr. m. Temps hér. Chef des Cariens qui marchèrent au secours de Troie, avec d'autres peuples de l'Asie-Mineure.

* NASTRAND, s. m. Myth. scand. Enfer duquel on ne peut plus sortir, dès qu'on y est entré.

* NATABILITÉ, s. f. (du lat. *natabilis*, qui peut nager, formé lui-même de *natare*, nager). Didact. Qualité, état de ce qui peut nager. Mot peu usité; il a été employé par Bernardin de Saint-Pierre.

* NATAL, ALE, adj. Myth. Surnom de plusieurs divinités romaines, notamment de Junon, la même que la *Fortune natale*. — Ant. *Jeux natals*, ceux qui se célébraient tous les ans, le jour anniversaire de la naissance de l'empereur régnant. — Les chrétiens ont employé plus tard ce mot de *natal* ou *natalice*, pour désigner une fête quelconque : *les quatre grands nataux* étaient la Toussaint, Noël, Pâques et la Pentecôte. — *Le natal d'une église*, le jour de la dédicace. — On appelait autrefois *natal*, l'argent que l'on donnait au prêtre qui venait de baptiser un enfant.

NATAL, n. pr. m. Géogr. Ville du Brésil, ch.-l. de la prov. de Rio-Grande, au N., avec un petit port à l'embouchure d'une rivière qui se décharge dans l'Atlantique. 3,000 hab. — *Terre de Natal*, partie méridionale de la Cafrerie, sur la mer des Indes. — Rivière qui traverse cette partie de l'Afrique. — Ville néerlandaise de l'île de Sumatra, ch.-l. d'un territoire qui produit du camphre et de l'or.

* NATATION, s. f. Locomotion d'un corps organisé dans l'eau. L'homme n'a pas en naissant la faculté de nager, comme la plupart des animaux. Sa pesanteur spécifique est un obstacle à la natation, et il lui faut de grands efforts pour soutenir sa tête hors de l'eau, et se maintenir dans une position horizontale.

* NATATOIRE, adj. des 2 g. Qui concerne la natation. Il se dit des organes qui servent aux animaux à nager, comme la vessie des poissons : *vessie natatoire*. — Il y avait chez les Romains, comme le dit Boiste, des natatoires (*natatoria*) désignés dans les rivières aux endroits où l'on pouvait nager sans danger; il en est question dans plusieurs auteurs : la critique du Dictionnaire porte donc tout à fait à faux.

* NATCHEZ, adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'une peuplade américaine qui, au commencement du XVIII^{e} siècle, occupait la rive gauche du Mississipi ou Meschacebé. Les Français les détruisirent en partie en 1730. — *Natchez*, n. pr. m. Ville des États-Unis, État du Mississipi. 3,600 h. Évêché.

* NATHINÉEN, adj. et s. m. (littéral., *voué, consacré*). Hist. sainte. Nom qui fut imposé par Josué aux Gabaonites, après que ceux-ci eurent obtenu par supercherie qu'il fît alliance avec eux. — Le même nom était donné aux Juifs qui remplissaient dans le temple le service le plus pénible, comme de porter l'eau et le bois nécessaires pour les sacrifices. — Enfin les Juifs nommèrent *Nathinéens* tous les peuples qu'ils soumirent, parce qu'ils les tenaient rapprochés de la condition des serviteurs ou esclaves.

NATICOÏDE, adj. des 2 g. (du fr. *natice*, et du gr. εἶδος, ressemblance). Zool. Qui ressemble à une natice.

* NATIF, IVE, adj. Minér. Surnom donné au métal qui se trouve dans la terre, pur et sans mélange d'aucune autre substance : *Or natif; fer natif*. — *Né natif de...*, sorte de pléonasme pop. qui se dit d'une personne, non-seulement née dans le lieu désigné, mais encore issue de parents qui y avaient leur domicile. Il peut s'employer par plaisanterie : *Certain petit pinçon né natif de sa cage*, a dit Boufflers. — s. m. *Les natifs d'un pays*, les habitants originaires d'un pays.

* NATION, s. f. Hist. relig. *Docteur des nations* ou *apôtre des nations*, noms donnés à saint Paul. — Dans l'ancienne université de France, *nation*, société de maîtres appartenant au même pays et vivant sous les mêmes statuts. Il n'y en eut d'abord que deux, la gallicane et l'anglicane. Plus tard on y adjoignit la *nation picarde* et la *normande*. Quant à la nation anglicane, son nom fut changé, lors des guerres contre les Anglais, en celui de *nation germanique* ou d'*Allemagne*. La nation gallicane était appelée *honorable*; la picarde, *très-fidèle*; la normande, *vénérable*; la germanique, *très-constante*. Chacune d'elles était régie par un dignitaire nommé *procureur des nations*; et ces quatre procureurs élisaient le recteur. — *Collége des Quatre-Nations*, collége fondé par Mazarin pour recevoir les élèves appartenant aux provinces espagnoles, italiennes, allemandes et flamandes, réunies à la France par Louis XIV. Cet établissement, dont les bâtiments forment aujourd'hui le palais de l'Institut, n'avait aucun rapport avec les quatre nations universitaires.

NATIVITAIRE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte arienne qui enseignait que le Verbe avait pris naissance, et qu'il n'était pas éternel.

* NATIVITÉ, s. f. Liturg. *Nativité de la sainte Vierge*, fête instituée par le pape Sergius I^{er}, en 687, et que l'Église célèbre le 8 septembre. — Dans le rite mozarabique, *nativité* se dit de la deuxième des neuf fractions de l'hostie. — Chron. *An de la nativité*, manière de compter les années en commençant le 25 décembre. On s'en sert quelquefois dans les expéditions de la cour de Rome.

NATRIUM, s. m. (pr. *natriome*). Chim. Synonyme de *sodium*.

NATROCHALCITE, s. m. (pr. *natrokalcite*). Chim. Synonyme de *datolithe*.

* NATROLITHE, s. f. Minéral. Variété de mésotype.

* NATRON, n. pr. m. Géogr. Nom d'une vallée de la Basse-Égypte, à l'O. du Caire. On y trouve sept lacs, d'où l'on tire du natron (sulfate de soude).

* NATTE, s. f. Absol. Natte de paille : *Coucher sur une natte*. — Pêche. *Natte de liége*, se dit, sur les côtes de la Méditerranée, des morceaux de liége que l'on attache à la tête des filets. — Zool. *Natte*, nom marchand de plusieurs coquilles univalves.

* NATTAIRE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de manichéens qui, affichant l'austérité, ne permettaient pas d'autre lit que des nattes. On les appelle aussi *mattaires*.

* NATURE, s. f. Fam. *Être dans l'état de pure nature*, être entièrement nu. — Prov. *Faire un grand effort de nature*, faire une chose à contre-cœur. — *Dieu et la nature ne font rien en vain*, rien n'est inutile dans la création. — *L'habitude est une seconde nature*, se dit pour marquer la force de l'habitude. — *Nature* signifie quelquefois parties naturelles, surtout en parlant des femelles. — Phys. *Jeux de la nature*, nom que l'on donnait à tous les phénomènes encore inexpliqués, que l'on considérait comme des dérogations aux lois de la nature. — Philol. *De la Nature des choses*, titre d'un poëme latin dans lequel Lucrèce a reproduit la philosophie matérialiste d'Épicure. — *Système de la nature*, titre du grand ouvrage de Linné, et d'un livre du baron d'Holbach qui contient une cosmogonie toute matérialiste. — *Instances de la nature*, nom par lequel Fr. Bacon désigne les observations dont il enseigne à dresser des tableaux. — *Philosophie de la nature*, se dit d'un système cosmogonique de quelques philosophes allemands, particulièrement de Schelling et de Herder. — Art hermét. *Nature fuyante au feu*, le mercure ordinaire, parce qu'il est volatil. Les alchimistes disaient que *les natures diverses ne s'amendent point*, c'est-à-dire qu'on ne peut jamais unir ensemble des substances différentes, comme, par exemple, un végétal et un minéral, etc. — Man. *Cheval de bonne nature*, cheval doux, obéissant; ou, cheval d'un bon tempérament, qui se maintient en santé avec peu de nourriture. — *Cheval de mauvaise nature*, qui résiste au cavalier.

* NATUREL, ELLE, adj. Didact. *Sciences naturelles*, se dit collectiv. de toutes les sciences qui s'occupent de la nature, de ses phénomènes, de ses productions, comme la physique, la chimie, l'histoire naturelle, etc. — En hist. nat., on appelle *caractère naturel*, l'énumération complète de toutes les qualités qui distinguent un animal ou un végétal. — Anc. législ. *Homme naturel*, homme qui est d'âge à se marier. — Mar. *Ordre naturel*, ordre d'une armée navale, ou d'une escadre, lorsque tous les vaisseaux sont rangés en ordre de bataille, ayant entre eux une seule encâblure de distance. — Myth. *Dieux naturels*, les parties de l'univers que l'on avait déifiées, comme le Ciel, la Terre, le Soleil, l'Air, etc. — *Au naturel*, loc. adv. Blas. Se dit lorsque les animaux ou les fleurs qui meublent l'écu sont représentés avec leurs couleurs naturelles, et non avec les émaux du blason.

NATURISTE, s. et adj. m. Nom donné aux médecins qui, s'attachant particulièrement à observer la marche des maladies, n'emploient que les moyens propres à diriger les tendances favorables de la nature, et à seconder ses efforts.

NAUBOLUS, n. pr. m. (pr. *nauboluce*). Temps hér. Un des Argonautes, grand-père de Schédius et d'Épistrophus, guerriers qui allèrent au siége de Troie. — Écuyer de Laïus, roi de Thèbes.

NAUCADE, s. f. Écon. rur. Mélange d'herbes, d'eau et de son, que l'on donne aux porcs.

NAUCATA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Sogdiane, au S. de Maracanda. Auj. *Sebz*.

NAUCIFÈRE, adj. des 2 g. Mot que l'on trouve

dans quelques dictionnaires. V., au Complément, NUCIFÈRE, seul régulier.

NAUCLÉÉ, ÉÉE, adj. et s. f. Bot. Qui ressemble à une nauclée. — NAUCLÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées.

NAUCLÈRE, s. m. (en gr. ναύκληρος, de ναῦς, vaisseau). Ant. gr. Maître, patron d'un navire marchand.

NAUCORIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une naucore. — NAUCORIDES, s. f. pl. Famille d'insectes hémiptères aquatiques.

NAUCRARE, s. m. (en gr. ναύκραρος, de ναῦς, vaisseau). Ant. gr. Nom de certains magistrats d'Athènes chargés d'administrer les revenus des dèmes, et qui devaient fournir un vaisseau à la république. Les mêmes que les démarques.

NAUCRARIE, s. f. Ant. gr. Charge, juridiction d'un naucrare.

NAUCRATIS, n. pr. f. (pr. *naucratice*). Géogr. anc. Ville de l'Égypte inférieure, sur la branche Canopique du Nil. Sous les Pharaons, son port était le seul auquel il fût permis aux étrangers d'aborder. Patrie d'Athénée. Auj. *Fouah*.

* **NAUFRAGE**, s. m. *Naufrage de la mer des philosophes*, phrase par laquelle les alchimistes désignaient les pertes, les déceptions qu'entraînait la recherche de la pierre.

NAUFRAGEUX, EUSE, adj. Fécond en naufrages : *Mer naufrageuse. Il fuyait la mer naufrageuse qui avait vu périr son fils* (Prévost).

NAULOQUE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Sicile, au N. de Naples, près du cap Pélore. C'est entre Nauloque et Naples qu'Octave détruisit la flotte de Sextus Pompée, 36 ans av. J. C.

NAUMBOURG, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, régence de Mersebourg, sur l'Unstrutt et la Saale, jadis capitale de l'évêché souverain de Naumbourg-Zeitz. 9,500 hab.

NAUPACTE, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Grèce propre, sur la côte de la Locride, appartint d'abord aux Ozoles, puis aux Athéniens, qui y établirent les Messéniens fugitifs. Tombée au pouvoir des Spartiates, elle fut conquise par Philippe et donnée aux Étoliens, sur qui les Romains la prirent, l'an 191 av. J. C.

NAUPACTIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Naupacte. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — Philol. *Poésies naupactiennes*, satires dirigées contre les femmes, parce que les premières pièces de ce genre eurent pour auteur Carcinus de Naupacte.

NAUPIDAME, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Amphidamas, de laquelle Apollon eut Augias.

NAUPLIE, n. pr. f. V. NAPOLI, au Compl.— s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

NAURA, n. pr. f. Géogr. anc. Province de la Sogdiane, au N. de l'Oxus, dans la Scythie, selon les uns, dans l'Inde selon d'autres.

NAUSE, s. f. Agric. Fossé large et profond pour l'écoulement des eaux pluviales.

* **NAUSICAA**, n. pr. f. Temps hér. Véritable nom de la fille d'Alcinoüs, qui est appelée à tort *Nausicaé* dans plusieurs éditions du Dictionnaire.

NAUSITHOÉ, n. pr. f. Myth. Une des Néréides.

NAUTAQUE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Sogdiane, dans le pays de Naura.

NAUTE, s. m. (en lat. *nauta*). S'est dit pour navigateur.

NAUTILACÉ, ÉE, adj. et s. m. Zool. Qui ressemble au nautile. — NAUTILACÉS, s. m. pl. Famille de mollusques. On dit aussi *nautilé*.

* **NAUTILITE**, s. f. Zool. Véritable orthographe du mot que plusieurs dictionnaires écrivent *nautilithe*, d'après une étymologie vicieuse. La terminaison *ite* est celle d'un grand nombre de minéraux, et le gr. λίθος n'a que faire ici.

NAUTILOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. ναυτίλος, nautile ; εἶδος, ressemblance) Zool. Qui ressemble à un nautile pour la forme de la coquille.

NAUTILOPHORE, adj. des 2 g. (du gr. ναυτίλος, nautile ; φέρω, je porte). Zool. Synon. de *nautilacé*.

* **NAUTIQUE**, adj. des 2 g. Hist. Dans la campagne d'Égypte, *légion nautique*, légion que l'on forma des matelots de la flotte française.

NAUTODICE, s. m. (en gr. ναυτοδίκος, de ναύτης, matelot ; δίκη, justice). Ant. gr. Nom de magistrats subalternes chargés de terminer les différends qui s'élevaient entre les matelots et les marchands. Cette forme *nautodice* est préférable à celle qui se trouve au Dict., *nautodique*.

NAVAKIRAHA-SAKKARAM, s. m. Relat. Carré astrologique des Indous.

* **NAVAL, ALE**, adj. Myth. Surnom d'Apollon. — Quelques grammairiens donnent un pl. à cet adjectif, et disent *des combats navals*.

NAVARÈTE, s. f. Bot. Plante du Chili, qui forme un genre dans la famille des polémoniacées.

NAVARETTE, n. pr. f. Géogr. Bourg d'Espagne, intendance de Burgos. 2,200 hab. Duguesclin y fut fait prisonnier dans une bataille livrée en 1367, entre Pierre le Cruel et Henri de Transtamare, son frère.

* **NAVARIN**, n. pr. m. Géogr. Ville de l'État de Grèce, gouv. de l'Élide, sur la côte O. 2,000 hab. C'est l'ancienne *Pylos*. La *bataille de Navarin* fut gagnée le 20 octobre 1827, par les flottes française, anglaise et russe, aux ordres des amiraux de Rigny, sir Edward Codrington et le comte Heyden. L'escadre turque était commandée par Taher-Pacha. En 1829, la foudre fit sauter la poudrière de cette ville, auj. presque en ruines.

NAVARRAIS, AISE, adj. et s. Géogr. Habitant de la Navarre.— Qui appartient à ce pays ou à ses habitants.

* **NAVARRE**, n. pr. f. Géogr. Prov. d'Espagne, bornée au N. par les Pyrénées, traversée par l'Èbre et la Bidassoa. 200,000 hab. Ch.-l. Pampelune. Sol fertile. Mines d'argent, de cuivre, de fer, de plomb et de soufre ; carrières de marbre, d'agate, de granit. Industrie assez active. On la nommait *Haute-Navarre*, par opposition à la *Basse-Navarre* ou *Navarre française*.—*Navarre-et-Béarn*, grand gouvernement de la France avant la révolution ; il se composait de la Basse-Navarre et du Béarn. Cap. Pau. Il a formé le dép. des Basses-Pyrénées.— *Basse-Navarre* ou *Navarre française*, ancien petit pays de France, enclavé dans le Béarn. Cap. Saint-Jean-Pied-de-Port.—*Royaume de Navarre*, État formé d'une partie en deçà et d'une partie au-delà des Pyrénées (*Basse* et *Haute Navarre*). Il fut fondé en 857 par Azuar, duc des Basques chrétiens repoussés dans les montagnes par les Maures, et on l'appela d'abord *royaume de Suprarbie*, puis *royaume de Pampelune*. En 1285, Philippe le Bel, roi de France, ayant épousé Jeanne de Navarre, prit le titre de *roi de France et de Navarre*. La Navarre se sépara de la France en 1328, fut gouvernée par Jeanne, fille de Louis X, puis entra dans la maison d'Albret (1491). Ferdinand V, roi d'Aragon, s'empara bientôt de la Haute-Navarre (1512), l'autre passa dans la maison de Bourbon par le mariage de Jeanne d'Albret avec Antoine de Bourbon, père de Henri IV. L'avènement de ce prince au trône réunit définivement la Basse-Navarre à la France, dont les rois ont, jusqu'en 1830, porté le titre de roi de France et de Navarre. — *Nouvelle-Navarre*, ancienne province du Mexique, au S.-O., auj. comprise dans l'État de Sonora.

* **NAVARROIS, OISE**, adj. et s. V. au Compl., NAVARRAIS, qui est beaucoup plus usité.

* **NAVÉE**, s. f. Signifiait aussi vaisseau et même flotte, mais il se disait plus ordinairement pour barque, nacelle.

NAVEMBURGIE, s. f. Bot. Plante d'Amérique, tribu des hélianthées.

* **NAVET**, s. m. Zool. Nom marchand de plusieurs coquilles univalves.— Bot. *Navet à longue queue*, nom vulgaire de la bryone.

* **NAVETTE**, s. f. Techn. *Ouvriers de la grande navette*, ouvriers en drap d'or, d'argent, de soie, par opposition aux rubaniers, que l'on appelle *ouvriers de la petite navette*. — Prov. et pop. *La langue lui va comme la navette d'un tisserand*, c'est un bavard infatigable. — Jeu. *Faire la navette*. Se dit, au whist, quand de deux partenaires, chacun coupe une couleur et joue alternativement celle que l'autre coupe de son côté.— Mar. *Navette*. Poulie allongée dont le corps n'est pas entièrement estropé. — Pirogue (et non bâtiment) des Indiens.— Zool. Nom marchand de plusieurs coquilles univalves.

NAVICELLE, s. f. (du lat. *navicella*, dimin. de *navis*, barque). Ant. Bassin d'une fontaine antique trouvée à Rome, et qui a la forme d'une petite barque. — Zool. Genre de coquilles univalves.

* **NAVICULAIRE**, adj. des 2 g. Se dit, en zool., des coquilles dont la forme approche de celle d'un petit bateau. — Anat. *Fosse naviculaire*, chez la femme, petit enfoncement qui se trouve à l'entrée du vagin. — Chez l'homme, dilatation que présente le canal de l'urètre, à son extrémité supérieure. — On donne le même nom à un enfoncement superficiel qui sépare les deux racines de l'hélix. — *Naviculaire*, s. m. Ant. Propriétaire ou capitaine d'un vaisseau marchand. Les naviculaires formaient une corporation dont le chef avait le titre de *préfet des naviculaires*.

* **NAVICULE**, s. f. Zool. Genre d'animalcules infusoires.—Division de coquilles renfermant les arches dont la forme est naviculaire.

NAVIELLE, s. f. Zool. Nom d'une couleuvre.

NAVIÈRE, s. f. S'est dit pour champ de navets.

* **NAVIFORME**, adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'un petit bateau.

* **NAVIGATEUR**, n. pr. m. *Iles des navigateurs*, archipel de la Polynésie, au N.-E. des îles Tonga. Sol fertile.

* **NAVIGATION**, s. f. On distingue la *navigation hauturière*, ou de long cours ; la *navigation côtière*, ou cabotage ; et la *navigation intérieure*, qui a lieu sur les fleuves, rivières, lacs et canaux d'un pays. — *Navigation sous-marine*, art de naviguer entre deux eaux, à une certaine profondeur de la mer, au moyen d'un bateau de forme particulière.—Phys. *Navigation aérienne*, l'art, encore inconnu, de diriger les aérostats.— Hist. *Acte de navigation*, acte du parlement, promulgué par Cromwell en 1651, renouvelé en 1660 par Charles II, et qui, en assurant à l'Angleterre le commerce exclusif avec ses colonies, devint une des principales causes de la puissance maritime de cette nation.

NAVIGER, v. n. S'est dit pour naviguer. On le trouve encore dans le Dictionnaire de l'Académie de 1704.

* **NAVIGUER**, v. n. Mar. *Naviguer en armée* ou *en escadre*, faire partie des forces navales réunies pour une expédition. — *Naviguer dans les terres*, se dit lorsque la carte se trouvant fausse, on navigue dans un espace indiqué comme terre sur cette carte. — *Naviguer* est v. a., mais seulement dans cette locution, qui appartient au langage des marins : *naviguer une chaloupe*, la faire avancer avec les rames.

* **NAVIRE**, s. m. Prov. et fig. *A navire brisé tous vents sont contraires*, tout nuit à un corps usé ; ou : les gens ruinés ne trouvent plus aucune chance favorable.— Hist. *Ordre du Navire et du double Croissant*, ordre de chevalerie institué par saint Louis, en 1269. Il cessa d'exister après la mort de ce prince, fut transporté en Italie par Charles d'Anjou, et reçut du roi René le nom d'*ordre du Croissant*. — Ant. Chez les Égyptiens, les Grecs et les Romains, *navire sacré*, vaisseau consacré aux dieux, comme le vaisseau d'Isis, celui qui portait les théories, etc. — Non-seulement on disait *la navire Argo*, mais le mot *navire* n'était originairement que fém., et au XVIIe siècle, il était encore indifféremment fém. ou masc., surtout en poésie. On lit dans Malherbe : *La navire qui tremble ne trouve plus de port*.

NAVISALVIA, n. pr. f. Myth. rom. Nom sous lequel on déifia la vestale Claudia Quinta, parce qu'elle avait traîné avec sa ceinture le navire qui apportait à Rome la statue de la Bonne Déesse.

NAVUCE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la moutarde.

NAVY-BILL, s. m. Hist. Loi anglaise que l'on nomme aussi acte de navigation. V. plus haut le mot NAVIGATION.

NAXIUS, n. pr. m. (pr. *nakciuce*). Temps hér. Roi de Carie, fils de Polémon, donna son nom à l'île de Naxos. V. plus loin NAXUS.

NAXIE, n. pr. f. V. plus loin NAXOS.

NAXIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de Naxos.

* **NAXOS**, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Sicile. V. TAUROMENIUM, au Compl. — Géogr. mod. *Naxos* ou *Naxie*, île du royaume de Grèce, dans les Cyclades. Territoire fertile, vins délicieux ; beaux marbres ; terre d'émeril. 18,000 hab. Son ch.-l., du même nom, en a 3,000. — *Naxos*, colonie de Cariens, d'abord indépendante, fut soumise par les Athéniens, passa ensuite sous le joug de Darius Ier, et plus tard sous celui des Romains. Après la prise de Constantinople (1204), elle échut à Venise, et leur fut enlevée par les Turcs vers 1478.

NAXUANE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Arménie ; elle passait pour la première bâtie après le déluge. Auj. *Nakhchivan*.

NAXUS, n. pr. m. (pr. *nak-çuce*). Temps hér. Fils d'Apollon et d'Acacallis. — Fils d'Endymion. Selon quelques auteurs, ce fut lui qui donna son nom à la ville de Naxos.

* **NAZAR**, s. m. Relat. Nom donné par les Orientaux à l'influence prétendue qu'on appelle dans l'Occident le mauvais œil. V. *mauvais œil*, au mot MAUVAIS du Dictionnaire.

* **NAZARÉEN**, s. m. Hist. relig. Se dit des Juifs qui, dans l'ancienne loi, se consacraient à Dieu d'une manière spéciale, soit pour un temps, soit pour la vie : ils faisaient vœu de chasteté, s'abste-

naient de vin et ne coupaient jamais leur chevelure. Samuel, Samson, étaient nazaréens. — Nom que l'on donnait aux premiers chrétiens, comme disciples de Jésus de Nazareth. — Membre d'une secte hérétique issue des chrétiens de Jérusalem, et qui mêlait les pratiques de l'ancienne loi avec les dogmes de la nouvelle. Elle disparut vers le IVe siècle. En ce sens, on dit aussi *nazaréiste*.

NAZARÉEN, ENNE, adj. Conforme à la doctrine des nazaréens.

* **NAZARÉISME**, s. m. Hist. relig. Doctrine des nazaréens, hérétiques semi-juifs et semi-chrétiens.

NAZARÉISTE, s. m. Hist. relig. Nom donné aux hérétiques appelés également *nazaréens*. V. plus haut NAZARÉEN.

* **NAZARETH**, n. pr. f. (en turc *Nasra*). Géogr. Petite ville de la Palestine. 2,000 hab. En 1799, Junot y gagna sur les Turcs une bataille dite *de Nazareth*. — L'ancienne *Nazareth* faisait partie de la tribu de Zabulon.

NAZARIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une des sectes mahométanes qui s'élevèrent après le schisme d'Ali. Les *nazariens* croient que Dieu s'est uni corporellement avec Ali et avec d'autres saints personnages.

NAZE, s. f. Pêche. Se dit quelquefois pour nasse.

NAZIANZE, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de Cappadoce, au S., connue par la naissance de saint Grégoire le Grand, ou de Nazianze.

NAZIRÉAT, NAZIRÉEN. Mots donnés par quelques dictionnaires. V. NAZARÉAT, au Dict., et NAZARÉEN, au Dict. et au Compl.

NAZIRIE, s. f. Géogr. Nom des divisions administratives de l'Égypte. L'Égypte est divisée en vingt-trois *naziries*.

NAZIRITE, adj. et s. des 2 g. Hist. Nom de l'une des plus puissantes tribus juives de l'Arabie, avant la conquête de Mahomet. On dit aussi *naziréen*.

NEAESCH, s. m. Relig. parse. Nom d'une prière de l'Avesta.

NEALING, s. m. Relat. Sorte de pudding que font les naturels de l'île de Gambie.

NÉANDRE, n. pr. m. Temps hér. Fils de Macarée; il s'empara de l'île de Cos.

NÉANTETÉ, s. f. État d'une chose nulle, sans valeur. Mot très-vieux, mais expressif.

NÉANTISE, s. f. Nullité, absence de toute énergie, en parlant des hommes. Vieux lang.

NÉAPOLIS, n. pr. f. (pr. *néapolice*) (du gr. νέος, nouveau; πόλις, ville). Géogr. anc. Ville de la Palestine, la même que Sichem. V. ce mot au Compl. Aujourd'hui *Naplouse*. — Ville de la Campanie. Les Grecs ayant fondé sur ce rivage une cité qu'ils appelaient *Parthénope*, les habitants de Cumes la détruisirent et la remplacèrent par une nouvelle ville qui fut nommée *Néapolis*. Aujourd'hui *Naples*. — *Néapolis* est le nom de plusieurs autres villes anciennes.

NÉAPOLITAIN, AINE, adj. et s. Géogr. anc. Habitants de Néapolis. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

NEATH, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le pays de Galles. 4,200 hab. Houille, usines à cuivre.

NÉAUFLE-LE-CHÂTEAU, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. de Seine-et-Oise. 1,900 h.

NÉBALIADE, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui ressemble à une nébalie. — NÉBALIADES, s. m. pl. Famille de crustacés.

NÉBALIE, s. f. Zool. Genre de crustacés décapodes.

NEBEL, s. m. Ant. Mesure de capacité en usage chez les Hébreux. Le *nebel* contenait trois baths. — Mus. anc. V. NABLA, au Compl.

NÉBO, n. pr. m. Myth. V. NABO, au Compl. — Géogr. sacr. Montagne de la Palestine, chez les Moabites, du haut de laquelle Moïse aperçut la terre promise et mourut.

NEBOUZAN, n. pr. m. Géogr. Ancien petit pays de France, dans le S.-E. de la Gascogne, cap. Saint-Gaudens. Aujourd'hui compris dans les départements de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées.

NÉBRITÈS, s. m. V. NÉBRITE, au Dict.

NÉBROCHARÈS, adj. m. (pr. *nébrokarès*) (du gr. νεβρὸς, faon; χαίρω, j'aime). Myth. Littéral., qui aime les faons. Épithète de Bacchus et d'Apollon.

NEBRODA, n. pr. m. Nom que les manichéens donnent au démon de l'impureté, qui, suivant eux, créa Adam et Ève.

NÉBRODÈS, adj. et s. m. (du gr. νεβρὸς, faon). Myth. Surnom de Bacchus, vêtu d'une peau de faon.

NÉBRODES, s. m. pl. Géogr. anc. Montagnes de Sicile, s'étendant de l'E. à l'O. On les nommait aussi *monts Héréens*.

NÉBROPHONÉ, n. pr. f. (du gr. νεβρὸς, faon; φόνος, meurtre). Myth. Une des nymphes de Diane.

* **NÉBROPHONOS**, n. pr. m. (même étym.). Temps hér. Fils de Jason et d'Hypsipyle.

* **NÉBULEUX, EUSE**, adj. Hist. nat. Dont la surface offre des taches irrégulières d'un brun jaunâtre. — Blas. Il s'emploie pour *nébulé*.

NÉBULIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *nebula*, nuage; *forma*, forme). Didact. Qui porte des taches nébuleuses.

* **NÉCESSAIRE**, adj. des 2 g. Dr. rom. *Héritier nécessaire*. V. HÉRITIER, au Complément. — Bot. *Polygamie nécessaire*, se dit des plantes synanthérées, lorsque les calathides offrent des fleurs mâles au disque et des fleurs femelles à la circonférence, parce qu'alors la polygamie est indispensable à la conservation de l'espèce. — s. m. *Le nécessaire*. Philos. Dans la doctrine des péripatéticiens, ce qui ne peut pas ne pas être. Le *nécessaire* est opposé au *contingent*. V. ce mot, au Complément. — *Nécessaire* s'est dit pour garde-robe. On le trouve dans Rabelais.

NÉCESSARIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui enseignait que les êtres moraux agissent par une nécessité, soit physique, soit morale.

* **NÉCESSITANT, ANTE**, adj. S'est dit pour nécessiteux. On lit dans Molière : *Aussi est-ce à vous seule qu'on voit avoir recours toutes les muses nécessitantes*. — Théol. *Grâce nécessitante*, celle qui contraindrait, qui enchaînerait la liberté.

NÉCESSITATION, s. f. Philos. Il s'est dit des circonstances qui nécessitent l'action de la volonté.

* **NÉCESSITÉ**, s. f. Prov. *Les avares se font nécessité de tout*, ils ne font aucun usage de leur bien et manquent toujours du nécessaire. — Féod. *Nécessité jurée*, serment que devait faire le vassal pour engager ou aliéner valablement un fief. — Théol. *Nécessité de moyen*, nécessité absolue, se dit par opposition à *nécessité de précepte*. Le baptême, par exemple, est d'une nécessité de moyen, tandis que l'eucharistie n'est, à la rigueur, que d'une nécessité de précepte. — Philos. *Nécessité physique*, celle qui résulte de l'existence actuelle d'une chose. — *Nécessité métaphysique*, celle qui fait qu'un chose est telle, que son contraire est impossible.

NECHILOTH, s. m. Ant. Nom générique des instruments à vent des Hébreux, comme *néginoth* était celui de leurs instruments à cordes.

NECKER, n. pr. m. Géogr. Rivière d'Allemagne qui naît dans le royaume de Wurtemberg, traverse le grand-duché de Bade, et se joint au Rhin près de Manheim, après un cours de 172 kil. Il donne son nom à deux cercles : l'un dans le Wurtemberg, ch.-l. Stuttgard; l'autre dans le duché de Bade, ch.-l. Manheim. — *Vin du Necker*, vin récolté sur les côteaux qui bordent cette rivière. On dit aussi *Neckar*.

* **NECKER**, s. m. Bot. Genre de mousses. On dit *necker* ou *neckerie*, s. f., et c'est à tort que le Dictionnaire a deux articles distincts de ces deux mots.

NÉCRACADÉMIE, s. f. Philol. Nom que Lucien donne au jardin de Socrate, dans l'île des Bienheureux.

NÉCRODOULIE, s. f. (du gr. νεκρὸς, mort; δουλεία, servitude). Nom donné par les Européens au culte que les Chinois rendent aux mânes de leurs ancêtres.

NÉCROGÈNE, adj. des 2 g. (du gr. νεκρὸς, mort; γεννάω, engendrer). Bot. Qui naît sur un végétal, mourant ou mort.

NÉCROGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la nécrographie.

NÉCROLÂTRIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la nécrolâtrie.

NÉCROLITHE, s. f. (du gr. νεκρὸς, mort; λίθος, pierre). Minér. Roche que l'on nomme aussi *trachyte*.

NÉCRONITE, s. f. Minéral qui a les caractères extérieurs du feldspath.

NÉCROPERNAS, adj. m. (en gr. νεκροπέρνας, de νεκρὸς, mort; περνὰς, de πέρνημι, vendre). Temps hér. Littér. Qui vend les morts. Surnom d'Achille.

* **NÉCROPHAGE**, adj. des 2 g. Zool. Qui vit d'animaux morts.

NÉCROPHOBIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la nécrophobie, c'est-à-dire à la crainte de la mort, ou des morts.

* **NÉCROPOLE**, s. f. Ant. Partie des villes destinée aux sépultures. — Vaste souterrain où l'on déposait les morts. — Nom d'un faubourg d'Alexandrie.

* **NÉCROSE**, s. f. Agric. Maladie des grains. On la nomme aussi *nielle*.

NÉCROSÉ, ÉE, part. de *se nécroser*, et adj. : *Des os nécrosés*.

se **NÉCROSER**, v. pron. Chir. Se mortifier, en parlant des os; être attaqué par la nécrose.

* **NECTAIRE**, s. m. Bot. Il se dit de toute partie d'une fleur qui n'est ni calice ou corolle, ni étamine ou pistil, qu'elle distille ou non une liqueur mielleuse.

* **NECTAR**, s. m. Ant. Quelques poëtes grecs ont employé abusivement ce mot pour désigner la nourriture des dieux, comme *ambroisie* s'est dit de leur boisson. — Bot. Suc mielleux produit par les nectaires.

NECTARADÈNE, s. f. (du gr. νέκταρ, nectar; ἀδὴν, glande). Bot. Glande qui sécrète le suc mielle des fleurs.

NECTARÉ, ÉE, adj. Didact. Qui ressemble au nectar, est doux comme le nectar. — Qui produit du nectar.

NECTARIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *nectar*, et *ferre*, porter). Bot. Qui porte un nectaire. — Qui sécrète une liqueur sucrée.

NECTARILYME, s. m. (du gr. νέκταρ, nectar; εἰλύω, couvrir). Bot. Organe servant à couvrir et protéger le nectaire.

NECTARIN, INE, adj. Doux comme le nectar. Vieux mot.

NECTARINIADÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à une nectarinia ou nectarinie. — NECTARINIADÉS, s. m. pl. Tribu d'oiseaux ténuirostres.

NECTAROSTIGMATE, s. m. (du gr. νέκταρ, nectar; στίγμα, marque). Bot. Tache colorée qui avoisine le nectaire d'une fleur.

NECTAROTHÈQUE, s. m. (du gr. νέκταρ, nectar; θήκη, boîte). Bot. Partie quelconque d'une fleur qui enveloppe le nectaire.

* **NECTOPODE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a les pieds propres à la nage.

NECTOUXIE, s. f. Bot. Plante du Mexique, famille des solanées.

NECTURE, s. m. (du gr. νεκτὸς, nageur; οὐρὰ, queue). Zool. Genre de reptiles batraciens.

NÉCYDALIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une nécydale. — NÉCYDALIDES, s. m. pl. Famille de coléoptères longicornes. On dit aussi *nécydaloïde*.

* **NÉDA**, n. pr. f. Géogr. anc. Fleuve du Péloponèse, qui séparait l'Élide de la Messénie.

NEDJED, n. pr. m. Géogr. Région intérieure de l'Arabie. 300,000 hab., la plupart nomades. La capitale, *Devreyeh*, a été détruite en 1819.

NÉDUSIENNE, adj. f. Myth. V. NÉDUSIE, au Dictionnaire.

NÉDYMNUS, n. pr. m. (pr. *nédim-nuce*). Temps hér. Centaure qui fut tué par Thésée.

NÉÉBONG, s. m. Bot. Palmier de Sumatra.

NÉEDHAMIE, s. f. Bot. Plante de Saint-Domingue, tribu des hélianthées.

NÉÉE, s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou, famille des nyctaginées.

* **NÉÉRA**, n. pr. f. Temps hér. Une des filles de Niobé. — Fille de Péréus et femme d'Aléus et d'Autolycus. — Épouse du fleuve Strymon et mère d'Évadné.

NÉERLANDAIS, AISE, adj. et s. Géogr. Qui est né dans la Néerlande, ou royaume des Pays-Bas. — Qui se rapporte à ce royaume ou à ses habitants. — *Monarchie néerlandaise*. V. le mot suiv. — *Néerlandais*, s. m. Linguist. Idiome dérivé de l'ancien teuton, et qui se divise en deux dialectes, le hollandais et le flamand. — *Néerlandais moyen*, idiome qui, au moyen âge, se parlait dans la Flandre, les Provinces-Unies et le Brabant.

NÉERLANDE, n. pr. f. (littéral., *pays inférieur*). Géogr. Nom par lequel on désignait, avant 1830, l'ensemble des provinces qui composaient le royaume des Pays-Bas. On disait également, *monarchie néerlandaise*. Aujourd'hui, ce nom s'applique, dans le style officiel, au royaume de Hollande. V. HOLLANDE, au Complément.

NÉESIE, s. f. (de *Nées*, botan.). Bot. Genre de plantes de la famille des hépatiques.

* **NEF**, s. f. Archit. *Nefs latérales*, les bas-côtés d'une église. — Archéol. *Nef*, vase de vermeil dans lequel on portait les serviettes du roi et de la reine.

* **NÈFLE**, s. f. Fruit du néflier. — *Bois de nèfle*, dans les Antilles, nom vulgaire d'une espèce de jambosier. — Prov., fig. et pop. *On vous donnera des nèfles*, se dit à celui qui demande une chose trop belle ou trop cher. — *Je ne l'ai pas eu pour des nèfles*, cela m'a coûté fort cher. — *Avec le temps et la paille les nèfles mûrissent*, on vient à bout de tout avec du temps et de la patience.

NEFTÉ, n. pr. f. Orthographe vicieuse. V. NEPHTHÉ, au Complément.

NÉGAPATAM, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Madras, bâtie par les Portugais, prise par les Hollandais en 1660 et par les Anglais en 1781. Commerce actif. Une bataille navale y fut livrée en 1782 entre les Anglais, commandés par l'amiral Hughes, et les Français, commandés par l'amiral Suffren. La victoire resta indécise.

* **NÉGATIF, IVE**, adj. Gramm. *Verbe négatif*, se dit d'une des formes du verbe turc, dans laquelle, au moyen de l'insertion d'une seule lettre, la chose exprimée par le verbe est niée. — Bot. *Caractères négatifs*, caractères fondés sur l'absence de certaines parties. — Phys. *Négatif*, se dit de l'un des deux fluides dont on suppose que le fluide électrique est composé : *Fluide négatif; électricité négative.* — *Pôle négatif*, le pôle d'une pile galvanique opposé au positif. — Géogr. *Delta négatif*, se dit de l'espèce d'embouchure que l'on nomme plus ordinairement *estuaire*. — Théol. *Commandement négatif*, commandement qui défend de faire une chose. — *Hérétique négatif*, nom donné par l'inquisition à ceux qui, convaincus d'hérésie, refusaient d'avouer les croyances qu'on leur supposait. — *Schisme négatif*, celui qui consiste à rejeter certains dogmes d'une Église, sans se séparer de cette Église pour entrer dans une autre communion. — *Négatif*, s. m. Hist. Membre d'un parti de Genève opposé aux *représentants* ou amis de la liberté. Il comptait le conseil tout entier et une partie de la bourgeoisie. — *Négative*, s. f. *Se tenir sur la négative*, refuser constamment, persister dans un refus.

NÉGATIVITÉ, s. f. Phys. État d'un corps qui manifeste les phénomènes de l'électricité négative.

NÉGATOIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui sert à nier, à refuser. — Jurisp. *Action négatoire*, action par laquelle on veut prouver que son adversaire n'a pas tel ou tel droit.

* **NÈGE**, s. m. Relat. V. plus loin le mot NÉGORE.

NÉGINOTH, s. m. V. NÉCHILOTH, au Compl.

* **NÉGLIGÉ, ÉE**, part. et adj. Se disait d'une personne vêtue d'un négligé : *Quand elle est négligée, elle est loin de paraître aussi belle.* — En zool., *négligé* s'applique quelquefois aux oiseaux dont la chair n'est point employée à la nourriture de l'homme. — *Négligé*, s. m. Costume du matin des hommes aussi bien que des femmes : *Un homme en paletot, une femme en bonnet sont en négligé*; et absol., *cela est négligé, tout à fait négligé.*

NÉGOCIABILITÉ, s. f. Comm. Qualité de ce qui est négociable.

NÉGOCIEUX, EUSE, adj. Vieux mot signifiant, qui demande de l'adresse, de la présence d'esprit.

* **NÉGORE**, s. m. Relat. Sorte de bonze du Japon. Les *négores* sont divisés en trois classes, celle des religieux, celle des guerriers, celle des forgerons.

NÉGRAILLE, s. f. La race nègre; les nègres. C'est un terme de mépris.

NÉGRAIS, n. pr. m. Géogr. Cap de l'empire Birman, à l'extrémité N.-O. du golfe de Martaban.

NÉGRAL, s. m. Zool. Nom vulg. d'une linotte.

* **NÈGRE**, adj. des 2 g. Se dit des hommes à peau noire : *Peuple, tribu nègre; nation nègre.* — Ethn. *Race nègre*, l'une des trois races primitives, laquelle constitue environ le quart de l'espèce humaine, et se trouve non-seulement en Afrique, mais dans l'Inde et surtout en Amérique. Le trait distinctif des nègres est la couleur noire de la peau. Ils ont de plus les cheveux lainés, le nez épaté, les lèvres épaisses, le front déprimé et les mâchoires proéminentes. Cette race est généralement regardée comme inférieure à la race blanche. — *Nègre blanc*, nom donné quelquefois aux Albinos.

NÉGREPONT, n. pr. m. Géogr. Île de la Méditerranée, une des provinces du royaume de Grèce. 172 kil. de long sur 4 à 32 de large. 60,000 hab. Beaux pâturages. C'est l'Eubée des anciens. Sa capitale, sur la côte occidentale, porte le même nom, et a 16,500 hab. Port très-vaste et pont qui met en communication l'île et le continent.

* **NÉGRERIE**, s. f. Endroit où les nègres travaillent.

* **NÉGRESSE**, s. f. Zool. Nom vulgaire d'une coquille univalve.

NÉGRET, s. m. Agric. Variété de raisin.

NÉGRÉTIE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses.

NÉGRITE, s. des 2 g. Petit nègre, petite négresse. On dit aussi *negrito* pour le masc. et *negrita* pour le fém. — s. f. Zool. Nom vulgaire d'un insecte qui ravage les plantations de pastel.

NEGRO, n. pr. m. Géogr. Cap à l'extrémité S. de la Guinée méridionale. — Rivière de l'Amérique méridionale, qui prend sa source dans la Nouvelle-Grenade, et se réunit à l'Amazone, après un cours de 1,300 kil. On dit de même *Rio-Negro*. — *Rio-Negro* est aussi le nom de plusieurs rivières ou fleuves de l'Amérique, et entre autres d'un fleuve qui sépare la Plata de la Patagonie, et se jette dans l'océan Atlantique. — *Negro*, s. m. (et non *negros*), en parlant d'un partisan des cortès d'Espagne en 1820, ne se prend qu'en mauvaise part.

NÉGRO-MALAIS, AISE, adj. et s. Ethn. Se dit des peuples nègres de la Malaisie. Les *Négro-Malais* forment une subdivision de la race nègre.

NÉGRONE, s. f. Hortic. Variété de figue.

* **NÉGUS**, s. m. Hist. Le *négus*, ou *grand négus*, ou *négus nagash*, c'est-à-dire roi des rois, réside à Gondar, mais son autorité n'est plus guère que nominale : presque partout les vice-rois se sont rendus indépendants, et exercent seuls le pouvoir.

NEHALENNIA, n. pr. f. Myth. germ. Divinité dont on a trouvé des statues dans plusieurs endroits du nord de l'Europe : son nom figure dans un grand nombre d'inscriptions.

NEHAVEND, n. pr. m. Géogr. Ville de Perse, dans l'Irak-Adjémi, célèbre par une grande victoire des Arabes sur les Perses, en 638; elle ruina l'empire des Sassanides.

NÉI, s. m. Relat. Sorte de flûte traversière faite de roseau, en usage chez les Turcs.

NEIF, s. m. Féod. Serf d'origine. — s. f. Vieux mot qui signifiait neige.

* **NEIGE**, s. f. *Un habit de neige*, s'est dit fig. et pop. pour un habit de nulle valeur. — Prov. *Faire cas d'une chose comme des neiges d'antan*, n'en faire aucun cas. — Prov. et fig. *Cela fait la pelote de neige*, *la boule de neige*, se dit des choses qui croissent ou grossissent progressivement. — Alchim. *Neige*, le mercure des sages, à cause de sa blancheur. — *Cuire la neige*, c'était soumettre le mercure hermétique à l'action du feu.

* **NEIGER**, v. n. *Cela est vrai comme il neige*, se dit quelquefois ironiquement d'une proposition fausse. — Prov. *Quand il neige sur les montagnes, il fait bien froid dans les vallées*, quand le malheur atteint les grands, les petits en sont déjà accablés.

* **NEIGEUX, EUSE**, adj. Bot. Qui croît près des neiges éternelles, ou sur la neige. — Zool. Qui a des taches blanches sur un fond coloré. — *Neigeux*, s. m. Nom marchand d'une coquille univalve.

NEILLIE, s. f. Bot. Genre de plantes du Népaul.

NEIS, adj. m. S'est dit pour blanc, couleur de neige. — s. f. Anc. cout. Obligation de nettoyer. — n. pr. m. Temps hér. Fils de Zéthus. Il donna son nom à l'une des portes de Thèbes.

NEISSE, n. pr. f. Géogr. Nom commun à plusieurs rivières de l'Allemagne, entre autres, deux affluents de l'Oder; l'un a sa source en Bohême; cours 180 kil., l'autre en Silésie, cours 160 kil. — Ville des États prussiens, sur la deuxième Neisse. 12,000 hab. Évêché. Prise par Frédéric II en 1741.

NÉITE, adj. f. Ant. gr. Nom d'une des sept portes de Thèbes. V. plus haut NEIS. On dit aussi *Néitide*.

* **NEITH**, n. pr. f. Myth. celt. Divinité des eaux, chez les Gaulois.

NEITHÉE, s. f. Zool. Genre de coquilles bivalves.

NEIVA, n. pr. f. Géogr. Rivière de la Russie d'Asie, affluent de la Toura. Cours 450 kil.

NÉJA, s. f. Bot. Plante du Mexique, famille des synanthérées.

NEJIN, n. pr. m. Géogr. Ville de Russie, gouvernement de Tchernigov, sur l'Oster. 16,000 h.

NEKIR, n. pr. m. Relig. mahom. Un de deux anges qui interrogent les morts dans leurs tombeaux.

NÈLE, s. m. V. NESLE, au Dictionnaire.

NÉLÉIDE, adj. f. Myth. Surnom de Diane, qui fut honorée par Nélée.

NÉLENSIE, s. f. Bot. Plante de la Louisiane, famille des acanthacées.

NÉLI, s. m. Nom que l'on donne, dans l'Inde, au riz qui n'a pas encore été dépouillé de ses balles.

NELLORE, n. pr. f. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Madras, à 17 kil. de la côte de Coromandel.

NELO, n. pr. f. Temps hér. Une des Danaïdes, suivant Apollodore.

NÉLOCIRE, s. f. Zool. Genre de crustacés.

NÉLOMBIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au nélombo. — NÉLOMBIACÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des nymphæacées. On dit aussi *nélombonée*.

* **NÉLOMBO**, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des nymphæacées. L'espèce la plus connue est remarquable par ses fleurs odorantes, d'un rose pourpré. Le Dictionnaire écrit *nélumbo*, et l'article est erroné.

NELSON, n. pr. m. Géogr. Fleuve d'Amérique, dans la Nouvelle-Bretagne; il se jette dans la baie d'Hudson. — *Fort-Nelson*, nom d'un fort bâti, en 1682, sur la côte méridionale de la baie d'Hudson, à l'embouchure du Nelson. On dit aussi *fort York*.

NÉMALITE, s. f. Minér. Magnésie hydratée fibreuse.

NÉMASPORE, s. m. Bot. Genre de champignons. Le *némaspère* du Dictionnaire est une faute typographique.

NÉMASPORÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au némaspore. — NÉMASPORÉES, s. f. pl. Tribu de champignons.

NÉMATE, s. m. Minér. Variété d'obsidienne.

NÉMATHANTE, s. m. Bot. Genre de géraniacées, créé pour une plante exotique, à belles fleurs d'un rouge cerise.

NÉMATOCÈRE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. νῆμα, filament; κέρας, corne). Zool. Se dit des insectes qui ont les antennes à peu près filiformes.

NÉMATODE, s. m. Zool. Genre d'insectes diptères.*

* **NÉMATOÏDE**, adj. des 2 g. (du gr. νῆμα, filament; εἶδος, ressemblance). Zool. Qui a la forme d'un fil.

NÉMATOMYCE, adj. des 2 g. (du gr. νῆμα, filament, μύκης, champignon). Bot. Se dit des champignons filamenteux. — NÉMATOMYCÉS, s. m. pl. Tribu de champignons.

NÉMATOPE, s. m. (du gr. νῆμα, filament; ὄψ, œil). Zool. Genre d'insectes hémiptères.

NÉMATOPHYTE, s. m. (du gr. νῆμα, filament; φυτὸν, plante). Bot. Plante filamenteuse.

NÉMATOPLATE, s. f. (du gr. νῆμα, filament; πλατύς, large. Bot. Genre d'algues marines.

NÉMATOPODE, adj. des 2 g. (du gr. νῆμα, filament; ποῦς, ποδός, pied). Zool. Qui a les pieds en filaments. — NÉMATOPODES, s. m. pl. Classe d'animaux, subdivision des malentozoaires.

NÉMATOSPERME, s. m. (du gr. νῆμα, filament; σπέρμα, semence). Bot. Genre de plantes d'Amérique.

NÉMATOTHÉCIEN, IENNE, adj. (du gr. νῆμα, filament; θήκη, boîte). Bot. Synon. de *nématomyce*. On dit aussi *nématothèque*.

NÉMATOURE, adj. des 2 g. (du gr. νῆμα, filament; οὐρά, queue). Zool. Dont l'abdomen se termine par une queue composée de filaments. — NÉMATOURES, s. m. pl. Famille d'insectes aptères.

NÉMAUCHÈNE, s. m. (pr. *némaukène*) (du gr. νῆμα, filament; αὐχήν, col). Bot. Genre de plantes lactucées propres à l'Asie.

NÉMAUSIEN, IENNE, adj. et n. pr. Géogr. anc. Habitant de Némausus. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

NÉMAUSUS, n. pr. m. (pr. *némauzuce*). Temps hér. Fils ou descendant d'Hercule, fondateur d'une ville à laquelle il donna son nom. — Géogr. anc. Ville de la Gaule Narbonnaise; auj. *Nîmes*.

NÉMAZOAIRE, s. m. (du gr. νῆμα, fil; ζῶον, animal). Zool. Animalcule que l'on suppose s'agglomérer avec un autre, pour former une espèce d'algue filamenteuse.

NEMDA, n. pr. m. Myth. tart. Lieu de dévotion célèbre aux environs du Volga : il est consacré au culte des mauvais génies.

* **NÉMÉEN, ENNE**, adj. Géogr. anc. Qui appartient à la ville de Némée ou à ses habitants. — Myth. *Néméen*, surnom de Jupiter et d'Hercule. V. NEMEUS, au Dict. — Ant. Les *jeux néméens* étaient consacrés à Jupiter Néméen; ils furent institués, ou par Hercule lui-même, en mémoire de sa victoire sur le lion de Némée, ou par les

sept chefs, en l'honneur du jeune Archémore. Ils se célébraient tous les trois ou cinq ans.

NÉMÉEN, **ENNE**, adj. (du gr. νῆμα, filament). Bot. Se dit des plantes dont les corpuscules reproducteurs s'allongent en fil par la germination.

* **NÉMÉONIQUE**, adj. f. Ant. La *couronne néméonique*. Celle du vainqueur aux jeux néméens.

NÉMERTÈS, n. pr. f. Myth. gr. Nom d'une néréide. Apollodore l'appelle *Néoméris*.

NEMETACUM, n. pr. m. (pr. *némétakome*). Géogr. anc. Ville de la Gaule Belgique. Auj. *Arras*.

NEMICHA, n. pr. m. Myth. ind. Forêt où les sages assemblés firent un sacrifice qui dura douze ans, selon le Mahâbhârata, et mille selon le Bhagavata.

NÉMOBLASTE, adj. des 2 g. (du gr. νῆμα, filament; βλαστὸς, germe). Bot. Qui a des embryons filiformes.

NÉMOCÉPHALE, s. m. (du gr. νῆμα, fil; κεφαλή, tête). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

* **NÉMOCÈRE**, adj. des 2 g. V. NÉMATOCÈRE, au Compl.

NÉMOGLOSSATE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. νῆμα, fil; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a une langue filiforme.

NÉMOPANTHE, s. m. Bot. Arbuste du Canada, qui forme un genre dans la famille des rhamnées.

NÉMOPHILE, s. m. (du gr. νέμος, forêt; φίλος, ami). Bot. Genre de plantes originaires de la Californie, famille des primulacées.

NÉMORAL, **ALE**, adj. (du lat. *nemus*, *nemoris*, forêt). Hist. nat. Qui habite, qui croît dans les forêts.

NÉMORÉEN, **ENNE**, adj. (même étym.). Ant. Qui appartient aux némorales. — *Roi némoréen*, ministre qui présidait aux sacrifices offerts à Diane, dans le bois d'Aricie. — Myth. *Némoréenne*, surnom de Diane.

NÉMOSUS, n. pr. m. (pr. *némozuce*). Géogr. anc. Ville de l'Aquitaine, chez les Arvernes, appelée plus tard *Augustonemetum*. Auj. Clermont-Ferrand.

NÉMOURE, adj. des 2 g. (du gr. νῆμα, fil; οὐρὰ, queue). Zool. Qui a la queue filiforme. — s. m. Genre d'insectes névroptères, le même que le Dict. a placé par erreur à l'article *Nemours*.— NÉMOURES, s. m. pl. Famille d'insectes aptères.

* **NEMOURS**, n. pr. m. (du lat. *nemus*, forêt). Géogr. Cette ville, entourée par le Loing, doit son nom au voisinage de la forêt de Fontainebleau. 3,660 hab. Le 17 juillet 1585, Henri III y signa le traité par lequel il s'unit avec les ligueurs contre les protestants. *Nemours* fut d'abord une seigneurie que Charles VI érigea en duché-pairie en 1404; François I[er] en fit don à Julien de Médicis, époux de sa tante Philiberte de Savoie (1515); en 1666, Louis XIV, en étant devenu maître, le donna à son frère Philippe d'Orléans, dont la postérité l'a gardé jusqu'en 1789.

NEMROD, n. pr. m. Hist. sainte. Petit-fils de Cham, fut grand chasseur, et passe pour le fondateur de Babylone, le premier roi et le premier conquérant. Il régna de 2640 à 2575 av. J. C. Après sa mort, ses sujets lui élevèrent des autels. On le confond à tort avec Ninus.

* **NEMS**, s. m. Zool. Nom donné à l'ichneumon par les Égyptiens.

* **NÉNIE**, s. f. Ant. rom. Il se disait particulièrement de l'éloge funèbre qui, dans les funérailles, était débité au son des flûtes, et d'une voix lamentable, par une femme louée pour cet office.

NÉOCÉIDE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique et de la Nouvelle-Hollande, famille des sénécionidées.

NÉO-CÉSARÉE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Asie-Mineure, sur le Pont, devint, au IV[e] siècle, métropole du Pont Polémoniaque. Patrie de saint Grégoire le Thaumaturge. Auj. *Niksar*.

NÉO-CHRÉTIEN, **IENNE**, adj. et s. Partisan du néo-christianisme. — Qui appartient, qui est conforme à cette doctrine.

* **NÉO-CHRISTIANISME**, s. f. Espèce de philosophie chrétienne que l'on a essayé, dans ces derniers temps, de substituer aux croyances du catholicisme.

NÉOCLÈS, n. pr. m. Myth. gr. Un des paysans que Latone changea en grenouille, parce qu'ils l'avaient insultée.

NÉOGRAD, n. pr. m. Géogr. Comitat de Hongrie, en deçà du Danube. 200,000 hab. Bétail, vin, tabac. Ch.-l. *Balassa-Gyarmath*.

NÉO-GREC, **ECQUE**, adj. Se dit pour Grec moderne : *Littérature néo-grecque*. Peu usité.

* **NÉO-LATIN**, **INE**, adj. Il se dit surtout des langues modernes dérivées du latin, comme le français, l'italien, l'espagnol, le portugais, etc.

* **NÉOMÉNIE**, s. f. Ant. gr. Le 1[er] jour du mois athénien. Le 2[e] s'appelait le *second jour du commencement*, et ainsi de suite jusqu'au 10[e]; le 11[e] s'appelait le *premier jour du milieu*, et le 21[e], le *premier après les vingt*. — Les *néoménies* se célébraient par des jeux et des festins, non-seulement chez les Romains, mais chez les Égyptiens et les Grecs. En Égypte, la cérémonie principale consistait à conduire en pompe les animaux qui répondaient au signe céleste dans lequel allaient entrer la lune et le soleil. En Grèce, on sacrifiait à tous les dieux, et particulièrement à Apollon.

NÉOMÉRIS, n. pr. f. Myth. V. NÉMERTÈS, au Compl.

NÉONI, s. m. Relat. Nom de certains prêtres du Congo, qui exercent la médecine.

NÉONOMIEN, s. m. (du gr. νέος, nouveau; νόμος, loi). Hist. relig. Nom adopté par quelques sectes chrétiennes qui ne reconnaissaient que l'Évangile.

NÉOPHRON, n. pr. m. Temps hér. Fils de Timandre; Jupiter le métamorphosa en vautour. — s. m. Zool. Espèce de vautour.

NÉOPHYTISME, s. m. Néol. Zèle, ardeur à faire des néophytes.

NÉOPLASTIE, s. f. (du gr. νέος, nouveau; πλάσσω, je forme). Méd. Formation d'une nouvelle substance, dans l'économie animale.

NÉO-PLATONICIEN, **IENNE**, adj. Qui appartient, qui a rapport au néo-platonisme, et par extension, à l'école philosophique d'Alexandrie.

* **NÉO-PLATONISME**, s. m. Secte philosophique qui se forma dans Alexandrie, et qui eut pour chefs Ammonius Saccas et Plotin, vers 193 après J. C. Cette école, la dernière des trois écoles d'Alexandrie, eut pour caractère de fondre avec la philosophie de Platon les doctrines mystiques de l'Orient. Les néo-platoniciens prétendaient posséder la connaissance de l'être absolu ou Dieu, et pouvoir s'unir à lui par l'extase. — *Néo-platonisme du* XV[e] siècle, école philosophique fondée à la renaissance des lettres par Marsile Ficin, et qui essaya de ressusciter les doctrines de Plotin et de ses disciples.

NÉOTÈRE, n. pr. f. (en gr. νεώτερος). Littéral., *la nouvelle*, c'est-à-dire la nouvelle déesse ou la nouvelle Vénus. Surnom de Cléopâtre.

NÉOTTIÉ, **ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à une néottie. Le Dictionnaire écrit à tort *néotie*. — NÉOTTIÉES, s. f. pl. Tribu de plantes orchidées.

* **NÉOTTOCRYPTE**, adj. des 2 g. Zool. Se dit des insectes qui cachent leurs œufs sous l'écorce des plantes. On ne doit pas écrire *néotocrypte*.

NÉPAL ou **NÉPAUL**, n. pr. m. Géogr. Royaume d'Asie, au N. de l'Indoustan, dans lequel il est souvent compris. 2 millions d'habitants de races diverses. Capitale *Katmandou*. Climat tempéré; sol fertile dans les vallées. Le *Népaul* a souvent changé de maître. Il est aujourd'hui sous le protectorat de l'Angleterre, c'est-à-dire, qu'il n'est indépendant que de nom. On écrit aussi *Neypol*.

NÉPENTHÉ, **ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à un népenthe. — NÉPENTHÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes aristolochiées.

* **NÉPENTHÈS**, s. m. Ant. Nom de la plante avec laquelle, dit-on, Hélène composa un breuvage qu'elle mêla dans la coupe de Télémaque, son hôte, pour lui faire oublier ses chagrins. Selon Pline, le *népenthès* était une espèce de buglosse; selon quelques auteurs modernes, ce serait la plante nommée *helenium*, selon d'autres, de l'opium. Toutes ces conjectures sont d'autant plus hasardées, que le mot *népenthès* n'est dans Homère qu'un adjectif signifiant, qui chasse le chagrin, et n'a jamais été employé par les Grecs comme un substantif désignant une plante ou un breuvage particulier. — Philol. *Népenthès*, titre donné à quelques ouvrages.

* **NÉPER**, n. pr. m. Mathématicien écossais, qui a donné son nom à une sorte de logarithmes, et à l'instrument dont il est parlé au Dictionnaire : *Logarithmes de Néper*, *baguette de Néper*. *Néper* est une forme francisée du nom *Napier*.

NÉPÉRIEN, **IENNE**, adj. Qui a été inventé par Néper : *Logarithmes népériens*, *baguette népérienne*. V. le mot précédent.

NÉPÉTÉ, **ÉE**, adj. (du lat. *nepeta*, cataire). Bot. Qui ressemble à la cataire, plante labiée. — NÉPÉTÉES, s. f. pl. Tribu de plantes labiées.

* **NÉPHÉLÉ**, n. pr. f. (du gr. νεφέλη, nuage). Myth. Nuage ou nymphe que Jupiter substitua à Junon, et dont Ixion eut les centaures. — Géogr. anc. Montagne de Thessalie, qu'on disait avoir été le séjour des centaures.

NÉPHÉLÉGÉRÈTE, adj. m. (du gr. νεφέλη, nuage; ἀγείρω, rassembler). Myth. gr. Littéral., *qui rassemble les nuages*. Épithète de Jupiter.

NÉPHÉLIBATE, adj. et s. des 2 g. (du gr. νεφέλη, nuage; βαίνω, je marche). Philol. Qui chemine à travers les nues. Nom donné par Rabelais à un peuple imaginaire.

NÉPHÉLIDE, s. f. Zool. Genre d'annelides.

NÉPHÉLINIQUE, adj. des 2 g. Minér. Qui renferme de la néphéline, ou silicate d'alumine naturel.

NÉPHÉLOCOCCYGIE, s. f. (du gr. νεφέλη, nuage; κόκκυξ, υγος, coucou). Philol. Ville imaginaire que Lucien place dans la lune.

* **NÉPHÉLOÏDE**, adj. des 2 g. Se dit, en terme didact., de tout ce qui a l'apparence d'un nuage.

NÉPHRÉLITE, s. f. Minér. Espèce de serpentine.

NÉPHRINE, s. f. (du gr. νεφρὸς, rein). Chim. Nom que quelques auteurs donnent à l'urée.

NÉPHROÏDE, adj. des 2 g. (du gr. νεφρὸς, rein; εἶδος, ressemblance). Didact. Synonyme de *réniforme*.

* **NÉPHROLITHIASE**, s. f. Méd. Maladie causée par un néphrolithe, ou calcul engagé dans le rein. *Néphrolithiase* n'est point syn. de *néphrolithe*. C'est aussi par erreur que la plupart des éditions du Dictionnaire donnent à ce dernier mot le genre fém.

NÉPHROLOGUE, s. m. (du gr. νεφρὸς, rein; λόγος, discours). Auteur d'un traité sur le rein.

NÉPHROPLÉTHORE, s. f. (du gr. νεφρὸς, rein; πληθώρα, pléthore). Méd. Pléthore des reins.

NÉPHRORHE, s. m. (du gr. νέφος, nuage; ῥέω, secouer). Bot. Espèce de coque d'où s'échappe la poussière séminale des lycopodes.

NEPHTALI, n. pr. m. Géogr. sacr. La plus septentrionale des tribus d'Israël en deçà du Jourdain, ainsi nommée de Nephtali, sixième fils de Jacob, né de Bala, servante de Rachel. Les principales villes étaient Japhet et Hébron.

NEPHTALITE, adj. et s. des 2 g. Israélite de la tribu de Nephtali — Hist. Se dit d'une horde de Huns, aussi appelés *Huns blancs*.

* **NEPHTHÉ** ou **NEPHTHIS**, n. pr. f. Myth. Divinité égyptienne V. le Dictionnaire, qui écrit à tort *Nephté* et *Nephthys*. — *Nephthis*, s. m. Zool. Genre d'annelides.

NÉPHUS, n. pr. m. (pr. *néfuce*). Temps hér. Fils d'Hercule et de la Thespiade Praxithée.

NÉPIA, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Iasus et femme d'Olympus.

NÉPIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une nèpe. — NÉPIDES, s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères.

NÉPOTIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de millénaires qui avait pour chef Népos, évêque égyptien qui vivait au III[e] siècle.

* **NEPTUNE**, n. pr. m. Poét. *L'empire de Neptune*, *les plaines*, *les champs de Neptune*, la mer. — Ant. *Fils de Neptune*, se disait, selon Tzetzès, de tous les guerriers vaillants et emportés. — *Neptune*, s. m. Mar. Atlas maritime contenant des cartes réduites. — *Neptune oriental*, celui qui contient les cartes des mers de l'Inde.

NEPTUNIDE, n. patron. Temps hér. Descendant de Neptune.

* **NEPTUNIEN**, **IENNE**, adj. *Le héros neptunien*, Thésée, parce que, selon quelques mythographes, il était fils de Neptune. — Géol. *Neptunien*, se dit des dépôts et des terrains qui doivent leur origine à l'eau. — *Neptunien*, dans le sens de partisan du neptunisme, est moins usité que *neptuniste*.

* **NEPTUNISME**, s. m. Géol. Système dans lequel on attribue à l'action de l'eau la formation des roches qui constituent la croûte du globe. On l'emploie par opposition à *vulcanisme*. V. ce mot, au Complément.

NEPTUNIUM, n. pr. m. (pr. *nèpetuniome*). Géogr. anc. Promontoire et détroit du golfe Arabique. Il y avait un autel consacré à Neptune.

NEPVEU, s. m. Se disait, dans le vieux langage, non-seulement pour neveu, mais pour petit-fils.

NÉQUINATE, s. m. Géogr. anc. Habitant de Néquinum.

NEQUINUM, n. pr. m. (pr. *néqui-nome*). Géogr. anc. Ville de l'Ombrie, qu'on appela plus tard *Narnia*.

NÉQUIRON, s. m. Relat. Chez les Japonais, dieu qui présidait à la guerre.

NEQUITIS, s. m. Relat. Nom de sectaires du

Congo, qui s'assemblent dans des lieux secrets, et punissent de mort ceux qui révèlent leurs mystères.

NERA, n. pr. f. Géogr. Rivière d'Italie, un des affluents du Tibre; il traverse l'État ecclésiastique. Cours, 100 kil.

* **NÉRAC**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur la Baise et a 6,800 hab. Ruines du château, ancienne résidence des rois de Navarre. Commerce de terrines de foies gras truffés dites *terrines de Nérac*. — *Nérac* était la capitale du duché d'Albret. En 1579, Catherine de Médicis y tint avec Henri IV, alors roi de Navarre, les conférences qui amenèrent le traité de Fleix, lequel accordait aux protestants douze places de sûreté.

NÉRAMÉDAH, s. m. Relig. ind. Sacrifices humains que les Indiens faisaient autrefois à la femme de Siva.

NERBADAH ou **NERBEDAH**, n. pr. m. Géogr. Fleuve de l'Indoustan, qui sépare cette contrée du Dékhan; il se jette dans le golfe de Cambaye, après un cours de 1,200 kil.

NÉRÉIDÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à une néréide. — **NÉRÉIDÉES**, s. f. pl. Famille d'annelides. On dit aussi *néréidien*.

NEREIS, n. pr. f. (pr. *néré-ice*). Temps hér. Une des filles de Priam.

NÉRÉISCOLÉS, s. m. pl. (du gr. νέρεις, néréide; σκώληξ, ver). Zool. Famille d'annelides qui forment le passage de celles-ci aux lombrics.

NÉRET, adj. m. Archéol. Nom d'une monnaie de billon dont il est parlé dans les anciennes coutumes françaises; 60 *sous nérets* valaient 35 sous parisis. Il y avait aussi des *deniers nérets*.

* **NERF**, s. m. Il signifie fig. vigueur : *Ce vieillard a encore du nerf. Vous n'avez pas de nerf dans le caractère*. On le dit dans le même sens en parlant des productions de l'esprit, des ouvrages d'art : *Il y a du nerf dans ce discours, dans ces vers. Cette peinture manque de nerf*. — *Nerf de bœuf*, par suite d'une erreur populaire, est donné par la plupart des dictionnaires comme le membre génital du bœuf, détaché de l'animal et desséché. Ce n'est autre chose cependant que les tendons de la jambe et du calcanéum du bœuf : *Recevoir des coups de nerf de bœuf*. — Pêche. *Nerf* se dit des cordes qui sont attachées au bout de l'épervier, et qui servent à le serrer quand le poisson est pris. — Il s'est dit anciennement des cordes d'un instrument de musique.

NÉRICIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ancienne province de la Suède, comprise auj. dans le district méridional de la préfecture d'Orébro. La capitale était Orébro.

NÉRIÉ, n. pr. m. Géogr. anc. Cap au N.-O. de l'Espagne, sur l'océan Atlantique. Auj. *cap Finistère*.

NÉRIETTE, s. f. Bot. Nom vulg. de l'épilobe.

NÉRIGON, ONE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Scandie, à l'O., dans le pays qu'on appelle auj. Norwège.

NÉRINÉE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

* **NÉRION**, s. m. (du gr. νηρὸς, humide). Bot. Genre de plantes apocynées qui se plaisent dans les lieux humides. L'espèce la plus commune est le laurose ou laurier-rose cultivé dans tous les jardins. L'article du Dict. est erroné.

NÉRIOSENGH, n. pr. m. Myth. parse. Ange qu'Ormuz envoya à Zoroastre pour lui annoncer sa mission divine. On dit aussi *Nériossengul*.

NÉRIS, n. pr. m. (pr. *nérice*). Géogr. Petite ville de France, dép. de l'Allier, connue par ses eaux minérales thermales. 1,100 hab. On dit aussi *Néris-les-Bains*.

NÉRITA ou **NÉRINA**. V. NÉVÉRITA, au Dict.

NÉRITACÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à une nérite. — **NÉRITACÉES**, s. f. pl. Famille de mollusques gastéropodes.

NÉRITIEN, IENNE, adj Géogr. Qui appartient au mont Néritus ou Néritos, et par extension, à l'île d'Ithaque, où ce mont était situé. — Surnom d'Ulysse, roi d'Ithaque : *Le héros néritien*. — Il s'est dit des Sagontins, originaires d'Ithaque.

NÉRITIER, s. m. Zool. Animal qui vit dans les nérites.

NÉRITINE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves voisines des nérites.

NÉRITITE, s. f. Zool. Nérite fossile.

NÉRITUS, n. pr. m. (pr. *nérituce*). Temps hér. Frère d'Ithacus. Il donna son nom à une montagne de l'île d'Ithaque. — Géogr. anc. *Néritus* ou *Néritos*, nom d'une montagne d'Ithaque et d'une petite île voisine d'Ithaque.

NÉROCILE, s. f. Zool. Genre de crustacés.

* **NÉRON**, n pr. m. Hist. Le *Néron du Nord*, nom donné à Christian II, roi de Danemark et de Suède, à cause de sa cruauté. — On appelait autrefois *néron* l'endroit d'une hache où le fer se croise avec le bois.

* **NERPRUN**, s. m. (du lat. *nigrum*, noir; *prunum*, prunier). Bot. Genre de plantes, type de la famille des rhamnées. Les espèces sont très-nombreuses. On distingue surtout : le *nerprun cathartique*, dont les baies servent à faire un sirop purgatif et le vert de vessie des peintres; le *nerprun des teinturiers*, qui donne la couleur appelée stil de grain; le *nerprun bourgène*, dont le bois fournit un charbon employé de préférence dans la fabrication de la poudre à canon. — *Nerprun de la Chine*, arbrisseau de la Chine dont les feuilles se mêlent au thé et le remplacent chez les pauvres du pays.

NERRE, s. m. Agric. Variété de raisin.

NERTCHINSK, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Asie, ch.-l. d'un cercle du gouv. d'Irkoutsk. 3,000 hab. Aux environs, mines d'argent et de plomb auxquelles travaillent les condamnés à mort dont la peine a été commuée. En 1689, un traité de paix fut conclu dans cette ville entre la Turquie et la Russie.

NERTE, s. m. Bot. Nom vulgaire du myrte.

NERTÈRE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

NERTOBRIGA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Espagne Tarraconaise, chez les Celtibères. Auj. *Fréjénal*.

NÉRUSE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois des Alpes maritimes. Sa capitale était *Vence*. On dit aussi *Nérusien*.

NERVAL, ALE, adj. (du lat. *nervus*, nerf). Anat. Qui a rapport aux nerfs. — Bot. Qui est en rapport avec les nervures des feuilles, qui en provient. — Se dit quelquefois des champignons qui croissent le long des nervures des feuilles.

NERVATION, s. f. Bot. Ensemble des nervures d'une feuille.

NERVATO-VEINÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit d'une feuille dont les nervures se terminent par des veines.

* **NERVEUX, EUSE**, adj. Anat. Qui appartient aux nerfs : *Maladie nerveuse, toux nerveuse*. — *Agent* ou *fluide nerveux*, fluide que l'on supposait autrefois circuler dans les nerfs. — *Système nerveux*, se dit, dans le même sens que *genre nerveux*, de l'ensemble des nerfs du corps humain. — Méd. *Fièvre nerveuse*, fièvre caractérisée par un trouble général dans les fonctions qui sont sous l'influence des nerfs. On en distingue plusieurs variétés : *fièvre nerveuse lente, fièvre nerveuse inflammatoire, fièvre nerveuse adynamique*, etc. — *État nerveux*, trouble dans les fonctions des nerfs, moins intense que la fièvre nerveuse. — Zool. Se dit des insectes dont les ailes portent des nervures colorées. — Bot. Qui a des feuilles garnies de nervures très-saillantes. — Techn. *Fer nerveux*, qui a beaucoup de ténacité.

NERVÈZE, s. m. Litt. Écrivain boursouflé, obscur. Il se disait par allusion à Guillaume Nervèze, secrétaire de la chambre du roi, sous le règne de Henri IV. — *Style Nervèze*, style de cette école. Le P. Bouhours a dit : *le nervèze, le galimatias et le phœbus*. Ce mot est inusité maintenant.

* **NERVIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Le pays des Nerviens correspondait en partie à la Flandre, au Hainaut et au Cambresis. Les villes principales étaient Tournay, Bavay et Cambray.

NERVIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *nervus*, nerf, *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles garnies de nervures très-apparentes.

* **NERVOIR**, s. m. Techn. Outil avec lequel on détache les nerfs de l'encollage sur le dos d'un livre. — Instrument dont on se sert pour imiter les nervures des feuilles sur le pastillage.

NERVOSITÉ, s. f. Néol. Qualité de ce qui est nerveux.

NERVULE, s. m. (du lat. *nervulus*, dimin. de *nervus*, nerf). Bot. Faisceau de vaisseaux qui parcourent le placentaire d'un fruit. — Zool. Petite nervure qui, sur l'aile des insectes, se rattache aux nervures principales.

NERVULEUX, EUSE, adj. Hist. nat. Qui porte des nervules.

* **NERVURE**, s. f. Techn. *Reliure, livre à fausses nervures*, où les nerfs ne sont que figurés. — Zool. Lignes plus ou moins saillantes qui se ramifient sur l'aile des insectes.

NERWINDE, n. pr. m. Géogr. Village du royaume de Belgique, province de Liége, à 24 k. S.-E. de Louvain. 3,000 hab. Le 29 juillet 1693, le maréchal de Luxembourg y remporta une victoire célèbre sur les Hollandais, commandés par le prince d'Orange, Guillaume III. Dumouriez y fut défait par les Autrichiens, le 18 mars 1793.

NÉSACTE, n. pr. m. (en lat. *Nesactium*). Géogr. anc. Ville de la Vénétie, capitale des Istriens, aujourd'hui *Castel-Vecchio*.

NÉSIMAQUE, n. pr. m. Temps hér. Selon quelques auteurs, père de l'Hippomédon qui fut un des sept chefs de la guerre contre Thèbes.

* **NESLE**, n. pr. f. *Tour de Nesle*, tour qui faisait partie de l'hôtel du même nom, à Paris, sur le bord de la Seine, à l'endroit où sont aujourd'hui l'hôtel des Monnaies et l'Institut. Elle était accouplée à une autre tour plus élevée, mais d'un plus petit diamètre, et qui contenait l'escalier à vis. Cet édifice a été démoli en 1663.

NESO, n. pr. f. Myth. gr. Une des Néréides. — Temps hér. Fille de Teucer, et mère de Sibylla, qu'elle eut de Dardanus.

NESS, n. pr. m. Lac d'Écosse, dans le comté d'Inverness.

* **NESSUS**, n. pr. m. Myth. Dieu fleuve, fils de l'Océan et de Téthys.

NESTALIK, adj. et s. m. Caractère d'écriture propre aux Persans. On l'appelle aussi *talik*.

NESTÉES, s. f. pl. Ant. gr. Un des jours des thesmophories, celui pendant lequel on jeûnait. — Fête à Tarente. On la célébrait par un jeûne.

* **NESTORIANISME**, s. m. Hist. relig. Cette hérésie consistait principalement à soutenir qu'il y a en Jésus-Christ non-seulement deux natures, mais deux personnes; elle eut pour premier auteur Théodore de Mopsueste, fut répandue, vers 428, par Nestorius, patriarche de Constantinople, et condamnée par plusieurs conciles (431, 451, 553). Il y a encore des nestoriens dans quelques parties de l'Inde, où ils portent le nom de chrétiens de Saint-Thomas.

NESTUS, n. pr. m. (pr. *nèstuce*). Géogr. anc. Petit fleuve, affluent de la mer Égée; il séparait la Macédoine de la Thrace. Aujourd'hui, *le Mesto*.

NET, n. pr. m. Myth. Le dieu de la guerre, chez les anciens habitants de l'Espagne. On dit aussi *Néton*.

NÉTÉ, s. m. Mus. anc. La quatrième corde de chacun des trois tétracordes les plus aigus du système grec.

NÈTHE, n. pr. f. Géogr. Nom de deux rivières du royaume de Belgique, dont l'une (*la grande Nèthe*) a sa source dans le Limbourg; l'autre (*la petite Nèthe*), dans le Brabant. Elles s'unissent près de Lierre et tombent à Rumpst dans le Rupel, 15 kil. plus loin que leur réunion. Ces deux rivières ont donné leur nom, sous l'empire, au *département des Deux-Nèthes*, qui avait pour ch.-l. Anvers.

NÉTOÏDE, adj. des 2 g. Mus. anc. Se dit des sons les plus aigus du système grec : *Sons nétoïdes; mélopée nétoïde*.

NETTÉ, ÉE, adj. (du gr. νῆττα, canard). Zool. Qui ressemble au canard. — **NETTÉS**, s. m. pl. Famille d'oiseaux aquatiques.

NETTELET, ETTE, adj. S'est dit pour propre, clair, luisant.

* **NETTOYER**, v. a. Fig. et pop. *Nettoyer une chambre, une maison*, enlever, voler tout ce qui s'y trouve. — *Nettoyer les brocs, les plats*, vider les bouteilles, les plats, boire et manger beaucoup. — Prov. *Nettoyer un homme sans vergettes*, le battre, le corriger d'importance. — Il s'emploie aussi dans le sens de monder, cribler : *Nettoyer des drogues, des grains*. — Peint. *Nettoyer un tableau*, enlever de dessus un tableau la crasse que la poussière, la fumée, l'humidité, y déposent avec le temps. On dit de même *nettoyer une gravure*. — Alchim. *Nettoyer le laiton*, le faire blanchir au feu.

NETTOYEUR, EUSE, s. Celui, celle qui nettoie.

NEUBETDJI-BASCHI, s. m. En Turquie, économe des pages du sérail.

NEUBLE, s. f. Dans quelques départements, nom donné à la carie des grains.

NEUBOURG, n. pr. m. Géogr. Ville de Bavière, sur le Danube, ch.-l. du cercle de Souabe-et-Neubourg. 7,000 hab. Autrefois capitale de la principauté de Neubourg. L'armée française y battit les Autrichiens le 26 juin 1800, dans un combat où fut tué Latour d'Auvergne, premier grenadier de France.

* **NEUF**, n. de nombre des 2 g. Poétiq. *Les neuf sœurs*, les Muses. — *Neuf*, s. m. Le nombre neuf : *Le tiers de neuf est trois*. — Le chiffre neuf : *Faire un neuf; ajouter deux neuf*. — *Le neuf du mois*, le neuvième jour du mois. — On

dit fam. d'une femme qui est dans le neuvième mois de sa grossesse, d'un malade qui est dans le neuvième jour de sa maladie : *Il* ou *elle est dans le neuf*, *dans son neuf*. — Au jeu, *neuf*, carte qui est marquée de neuf points : *Le neuf de cœur*, *de pique*, *de carreau*, *de trèfle*.

* **NEUF, EUVE**, adj. Il se dit en parlant des chevaux qui n'ont pas encore servi : *Sa voiture était attelée de deux chevaux neufs*. — Qui est moins ancien qu'une autre chose de même espèce : *La vieille ville et la ville neuve*. — En littér. Original, qui n'a pas encore été dit, traité, employé : *Plaisanterie*, *réflexion neuve*. *Sujet entièrement neuf*. *Tournure*, *expression neuve*. — Prov. *Cela arrivera plus tôt que robe neuve*, se dit d'une chose que l'on redoute.

NEUFBOURG, n. pr. m. (pr. *neubourg*). Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Eure. 1,800 hab.

NEUF-BRISACH, n. pr. m. (pr. *neu-brizak*). Géogr. Ville forte de France, ch.-l. de canton, dép. du Haut-Rhin, sur le canal du même nom. 2,400 hab.

* **NEUFCHÂTEL**, n. pr. m. Géogr. Ville de Suisse, ch.-l. du canton du même nom, au pied du mont Jura, et sur la rive N.-O. du lac de Neufchâtel. 5,000 hab. Cathédrale ogivale du XII[e] siècle, bel hôpital, deux bibliothèques, cabinet d'histoire naturelle, collège, société d'émulation patriotique, etc. — Le *canton de Neufchâtel*, entre le canton de Berne au N., la France à l'O., le canton de Vaud au S. et le lac de Neufchâtel à l'E., est boisé et peu fertile, quoique bien cultivé. Pâturages, vins estimés, grand commerce d'horlogerie, de toiles peintes, de fromages façon Gruyère. Pop. 60,000 hab. Ce canton, d'abord seigneurie, puis comté, était devenu une principauté qui comprenait, depuis 1579, le comté de Vallangin. Après avoir appartenu successivement à la maison de Bourgogne et à l'empire, il échut, par les femmes, à la maison d'Orléans-Longueville, laquelle s'étant éteinte, le roi de Prusse fut choisi pour souverain, par les États de Neufchâtel, en 1707. En 1806, Napoléon se fit céder ce pays par la Prusse, et le donna au maréchal Berthier, avec le titre de *prince de Neufchâtel*. En 1814, il retourna à la Prusse, et l'année suivante devint canton suisse, tout en restant au roi de Prusse, dont le pouvoir était tempéré par celui des États. En 1848, le canton de Neufchâtel s'est rendu définitivement indépendant. — Le *lac de Neufchâtel* est entre les cantons de Neufchâtel, Vaud, Berne et Fribourg. 40 kil. sur 3 à 8. On le nomme aussi *lac d'Yverdun*.

* **NEUFCHÂTEL-EN-BRAY**, n. pr. m. Géogr. Cette ville était anciennement la capitale du pays de Bray, dans la haute Normandie. Commerce de fromages renommés, dits *fromages de Neufchâtel*. — On dit aussi substantiv. : *Un neufchâtel*, pour, un fromage de Neuchâtel : *Les neufchâtels arrivent à Paris toutes les semaines*.

NEUFCHÂTELOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant de la ville ou du canton de Neufchâtel. — Qui appartient à cette ville, à ce canton, ou à leurs habitants.

* **NEUFME**, s. m. Anc. cout. En général, la neuvième partie. — *Droit de neufme*, droit d'un neuvième sur le mobilier du défunt, que prélevaient les curés pour frais de sépulture.

NEUILLÉ-PONT-PIERRE, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. d'Indre-et-Loire. 1,800 hab.

NEUILLY-LE-RÉAL, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Allier. 1,200 h.

NEULE, s. f. V. NIEULE, au Compl.

NEUMANNIA, s. f. Bot. Genre de plantes exotiques, famille des broméliacées.

NEUMARKT, n. pr. m. Géogr. Ville de Bavière, dans le cercle de la Regen. 2,500 hab. — Ville des États prussiens, dans la Silésie. 2,800 hab. Les Prussiens y remportèrent une victoire sur les Autrichiens, en 1757. — Ville de la Transylvanie, sur le Maros. On la nomme aussi *Maros-Vasarhély*.

NEURACTIDE, s. f. (du gr. νεῦρον, nerf; ἀκτίς, rayon). Bot. Plante de Java, tribu des hélianthées.

NEURADÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une neurade. — NEURADÉES, s. f. pl. Famille de plantes rosacées.

NEURE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Sarmatie; il se réunit aux Budins. — Habitants de la Neuride.

NEURIDE, n. pr. f. Géogr. anc. Pays de la Scythie, au N. de celui occupé par les Scythes laboureurs. Aujourd'hui, partie orientale de la Gallicie.

NEUROBALISTIQUE. V. NÉVROBALISTIQUE, au Complément.

NEUROBATIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport aux neurobates, ou danseurs de corde.

NEUROCARPE, s. m. (du gr. νεῦρον, nerf ou corde; καρπός, fruit). Bot. Genre de plantes légumineuses d'Amérique.

NEUROCHLÈNE, s. f. (pr. *neuroklène*) (du gr. νεῦρον, nervure; χλαῖνα, tunique, enveloppe). Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

NEUROCHLÉNÉ, ÉE, adj. (pr. *neurochléné*). Bot. Qui ressemble à une neurochlène. — NEUROCHLÉNÉES, s. f. pl. Tribu de plantes sénécionidées.

NEUROLÈNE, s. f. (du gr. νεῦρον, nervure; λῆνος, laine). Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des inulées.

NEUROLOGIE, s. f. V. NÉVROLOGIE, au Dict.

NEUROGRAPHIE, s. f. V. NÉVROGRAPHIE, au Dictionnaire.

NEUROLÔME, s. m. (du gr. νεῦρον, nervure; λῶμα, bord). Bot. Genre de plantes de la Sibérie, famille des crucifères.

NEUROTRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. νεῦρον, nervure; τρίξ, τριχὸς, poil). Bot. Qui a les nervures de ses feuilles velues.

NEURUZ, s. m. Le jour de l'équinoxe du printemps, et du nouvel an, chez les Parses. On dit aussi *neurouz* et *newrouz*.

NEUSATZ, n. pr. m. Géogr. Ville de Hongrie, sur le Danube, vis-à-vis Peterwaradin. 16,500 h. Antiquités romaines.

NEUSIEDEL, n. pr. m. Géogr. Lac de Hongrie, dans les comitats de Wieselburg et d'OEdenburg. 35 kil. sur 15. — Bourg de Hongrie, sur la rive septentrionale du lac de Neusiedel.

NEUSOHL, n. pr. m. Géogr. Ville de Hongrie, ch.-l. du comitat de même nom. 10,000 hab. Évêché, château fort, fonderie de cuivre.

NEUSS, n. pr. m. Géogr. Ville très-forte des États prussiens, dans la province Rhénane. 6,500 hab. Les chroniques françaises la nomment *Nuits*, ou *Nuys*. — *Neuss*, donné à l'archevêque de Cologne par l'empereur Philippe de Souabe (1206), entra dans la ligue hanséatique en 1254, fut assiégé vainement par Charles le Téméraire en 1475, et prise en 1586 par le duc de Parme. Les Français s'en emparèrent en 1642 et 1794.

NEUSTADT, n. pr. m. (littéral., *ville neuve*). Géogr. Ville des États autrichiens, dans l'Autriche propre, au S. de Vienne. 6,200 hab. École militaire et école d'équitation célèbres. — Plusieurs villes d'Allemagne portent le nom de *Neustadt*. — *Neustadt-Eberwald*, ville de Prusse, province de Brandebourg, gouvernement de Potsdam, sur la Finow. 3,400 hab.

NEUSTÆDTT, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans l'Illyrie, ch.-l. d'un cercle de même nom, à 48 kil. S.-E. de Laybach. 2,000 h. Près de là sont les sources minérales de Tœplitz.

NEUSTRASIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Neustrie. — Qui appartient à cette contrée ou à ses habitants.

NEUSTRIE, n. pr. f. Géogr. anc. Région occidentale de la Gaule, dite aussi *Westrie*, divisée en *Neustrie inférieure*, qui renfermait la Bretagne, l'Anjou et les petits pays voisins, et *Neustrie supérieure* qui comprenait la Normandie, et tous les pays au couchant de l'Anjou, jusqu'à Orléans et Paris. La Neustrie (royaume de l'Ouest) est surtout considérée par rapport à l'Austrasie (royaume de l'Est), mais cette division de la Gaule ne fut consacrée de fait qu'en 511, époque où ces deux contrées commencèrent à avoir une existence séparée. Lorsque la victoire de Testry (687) eut fait triompher l'Austrasie, le nom de Neustrie s'effaça graduellement, et après le traité de Verdun, il ne désigna plus que la partie ouest de la basse Neustrie, laquelle s'appela *Northmannie*, ou *Normandie*, quand elle eut été cédée au Normand Rollon (912). — Le royaume de Lombardie était aussi divisé en *Neustrie* et *Austrie* : la Neustrie comprenait les duchés de Turin, Pavie, Milan, Bergame, etc. — En poésie et dans le style soutenu, *Neustrie* se dit encore pour Normandie.

NEUSTRIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Neustrie. V. plus haut, NEUSTRASIEN. — En poésie, on le dit quelquefois pour Normand : *Les champs neustriens*. — *Neustrien*, s. m. Zool. Poisson du genre labre.

NEUTRA, n. pr. f. Géogr. Ville des États autrichiens, dans la Hongrie, ch.-l. du comitat de même nom, sur la Neutra, affluent du Danube, 3,860 hab. Évêché, château fort. On dit aussi *Neitra*.

* **NEUTRE**, adj. des 2 g. *Pavillon neutre*, celui d'une puissance qui reste neutre, qui ne prend point part à la guerre. — *Neutre* s'emploie substantiv. dans la plupart de ses acceptions : *Le droit des neutres*. *Confondre le neutre avec le masculin*. *Chez les abeilles ce sont les neutres qui travaillent*.

NEUTREMENT, adv. Gramm. S'est dit pour neutralement.

NEUTRIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *neuter*, neutre; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont neutres.

NEUVETÉ, s. f. Anc. cout. Droit que payait un bateau, la première fois qu'il entrait dans Paris.

NEUVIC, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Corrèze. 2,000 hab. — Ch.-l. de canton du dép. de la Dordogne. 2,000 hab.

NEUWIED, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la province du Bas-Rhin, sur la rive droite du Rhin, ancienne capitale d'une principauté indépendante jusqu'en 1806. 5,000 hab. Les Français défirent les Autrichiens à Neuwied, le 8 septembre 1796, le 23 octobre de la même année, et le 18 avril 1797.

* **NEVA**, n. pr. f. Géogr. Ce fleuve, un des plus importants pour le commerce de la Russie, communique avec le Volga par plusieurs canaux. Cours, 60 kil. En 1241, le grand-duc de Russie, Alexandre Newski, défit, sur les bords de la Neva, les Suédois et les chevaliers teutoniques. On écrit aussi *Newa*.

NEVADA, adj. et n. pr. m. Géogr. Nom commun à un grand nombre de montagnes en Espagne et en Amérique, parce qu'elles sont toujours couvertes de neige. — *Sierra-Nevada*, chaîne de montagnes dans le S. de l'Espagne; son sommet le plus élevé, le Mulhaucen, a 3,254 mèt.

NÈVE, adj. des 2 g. (en lat. *novus*). Se disait pour nouveau — *Pâques nèves*, la fête de Pâques, parce que, jusqu'en 1565, elle marquait le commencement de l'année.

* **NEVERS**, n. pr. m. (en lat. *Noviodunum*) Géogr. Cette ville est située sur la rive droite de la Loire, au confluent de la Nièvre. C'est l'ancienne capitale du Nivernais. 16,700 hab. Évêché, belle cathédrale, ancien château des ducs de Nevers; fonderie de canons, commerce de faïence et de verroteries dites *émaux de Nevers*; chemin de fer. Patrie d'Adam Billaut, dit *le meunier de Nevers*, et du folliculaire Chaumette.

* **NEVEU**, s. m. Hist. Titre que les empereurs d'Allemagne donnaient aux électeurs séculiers de l'empire.

NEVIS, n. pr. m. Géogr. Une des petites Antilles. 13 kil. sur 9. 16,000 hab. Ch.-l. Charleston. Découverte par Christophe Colomb; elle appartient aux Anglais depuis 1628. Les Français l'ont possédée de 1706 à 1713, et de 1782 à 1783.

NÉVRAMPHIPÉTALE, adj. des 2 g. (du gr. νεῦρον, nervure; ἀμφί, autour; πέταλον, pétale) Bot. Dont les pétales sont entourés d'une nervure. — NÉVRAMPHIPÉTALES, s. f. pl. Nom donné quelquefois aux synanthérées.

NÉVROBALISTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. νεῦρον, corde; βάλλω, je jette, je lance). Ant. Se disait des armes de jet qui agissent au moyen de l'élasticité d'une corde, comme l'arc, l'arbalète, etc. On dit aussi *neurobalistique*.

NÉVROCÔTE, s. f. Anat. Côte du névrosquelette.

NÉVROLOGUE, s. m. (du gr. νεῦρον, nerf; λόγος, discours). Didact. Auteur d'un traité sur les nerfs, sur l'anatomie des nerfs.

NEVROME, s. m. (du gr. νεῦρον, nerf). Méd. Nom de certains renflements de la grosseur d'un pois, qui se développent quelquefois sur le trajet des nerfs.

NÉVROPARALYSIE, s. f. Méd. Paralysie des nerfs, ou du sentiment.

NÉVROPARALYTIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à la névroparalysie, ou qui en dépend.

NÉVROPHLOGOSE, s. f. (du gr. νεῦρον, nerf; φλόγωσις, inflammation). Méd. Inflammation des nerfs.

NÉVROPROSOPALGIE, s. f. (du gr. νεῦρον, nerf; πρόσωπον, face; ἄλγος, douleur). Méd. Tic douloureux de la face.

NÉVROPTÉROLOGIE, s. f. (du fr. *névroptère*, et du gr. λόγος, discours). Didact. Description des insectes névroptères.

NÉVROPTÉROLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la névroptérologie.

NÉVROPTÉROLOGUE, s. m. Didact. Celui qui

étudie particulièrement les insectes névroptères.

NÉVROPYRIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à la névropyrie ou fièvre nerveuse. — Qui a le caractère de cette fièvre.

NÉVROSIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a le caractère d'une névrose.

NÉVROSQUELETTE, s. f. Anat. Ensemble des ossements qui recouvrent les parties centrales du système nerveux.

NÉVROSQUELETTIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport au névrosquelette.

* **NÉVROSTHÉNIE**, s. f. (du gr. νεῦρον, nerf; σθένος, vigueur). Méd. Excès d'irritabilité nerveuse. L'étymologie donnée par le Dictionnaire est erronée; les premières éditions portent même *névrosthème*, qui était une faute typographique.

NÉVROTHÈLE, adj. des 2 g. (du gr. νεῦρον, nerf; θηλή, mamelon). Anat. Qui est garni de mamelons nerveux.

NÉVROVERTÉBRAL, ALE, adj. Anat. Qui appartient à la névrovertèbre.

NÉVROVERTÈBRE, s. f. Anat. Vertèbre du névrosquelette.

NEWARK, n. pr. m. Géogr. Ville des États-Unis, dans le New-Jersey, ch.-l. du comté d'Essex. 17,300 hab.

NEWBURY, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Berks, sur le Kennet. 6,000 hab. Fabriques de draps autrefois célèbres. Deux batailles furent livrées aux environs en 1644, entre les royalistes et les parlementaires.

* **NEWCASTLE**, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Northumberland, sur la Tyne. 65,000 hab. Bon port; mines de houille; immense commerce d'importation.

NEW-HAMPSHIRE, n. pr. m. Géogr. V. HAMPSHIRE, au Complément.

NEW-HAVEN, n. pr. m. Géogr. Ville des États-Unis qui est, ainsi qu'Hartford, ch.-l. de l'État de Connecticut, sur le golfe de Long-Island. 8,000 hab.

NEW-JERSEY, n. pr. m. Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique du Nord, entre l'État de New-York et celui de Delaware. 320,000 hab. Ch.-l. Trenton. Climat tempéré. Sol fertile. Mines de fer.

NEWMARKET, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Suffolk. 2,000 hab. Courses de chevaux célèbres, qui ont lieu au printemps, en juillet et en octobre.

* **NEWPORT**, n. pr. m. Géogr. Ville des États-Unis, dans le Rhode-Island. 7,350 hab. — Plusieurs villes d'Angleterre portent le même nom. Les principales sont : 1° dans le comté de Southampton, au centre de l'île de Wight. 4,000 hab.; 2° dans celui de Monmouth, à 6 kil. de l'embouchure de l'Usk. 2,600 hab.

NEWROUZ, s. m. V. NEURUZ, au Complément.

NEWRY, n. pr. m. Géogr. Ville d'Irlande, dans le comté de Down, sur la côte. 10,000 hab.

NEWTON, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Montgomery. 2,200 hab. — Il y a d'autres villes de ce nom, mais peu importantes.

NEWTONISER, v. a. (pr. *neutonisé*). Didact. Rendre conforme à la doctrine de Newton : *Newtoniser un système.*

* **NEW-YORK**, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Amérique du Nord, ch.-l. de l'État de ce nom, sur une grande baie. 312,000 hab. Évêché; très-beau port. Beaucoup d'édifices remarquables. École de médecine, académie des beaux-arts, institut de sourds-muets, etc. Sociétés savantes. Deux bibliothèques, musée américain, ou collection d'armes et d'instruments indiens, cabinet d'histoire naturelle, galerie de tableaux, jardin botanique, etc. Commerce immense, qui embrasse tous les objets possibles d'importation et d'exportation. Patrie de Washington Irving. Les fondations de cette ville furent jetées en 1621 par les Hollandais, qui l'appelèrent *Nouvelle-Amsterdam*. Elle a pris son nom actuel de Jacques II, lorsqu'il était duc d'York. — L'*État de New-York* 2 millions 400,000 hab.

* **NEZ**, s. m. Fig. et fam. *Mettre le nez dans une affaire*, commencer à s'en occuper. — *Mettre le nez dans les livres*, commencer à étudier. On dit d'un ignorant, qu'*il n'a jamais mis le nez dans un livre*. — Prov. *Jamais grand nez ne gâta beau visage*, ce n'est pas la petitesse du nez, mais la régularité de sa forme, qui contribue à la beauté du visage. — *Voilà un beau nez à porter lunettes*, se dit d'un grand nez. — *Regarder qui a le plus beau nez*, s'amuser à voir passer le monde, dans une rue, une promenade. — *Cela paraît comme le nez au milieu du visage*, se dit d'une chose très-apparente, très-visible, et qu'on s'efforce vainement de cacher — *Être heureux comme un chien qui se casse le nez*, être fort à plaindre. — *Il me semble qu'on me pèle le nez*, se dit quand on est forcé d'écouter des discours fatigants, ennuyeux. — Prov. et fig. *Qui coupe son nez dégarnit son visage*, il faut se garder de faire, dans la colère, des choses dont on doit se repentir plus tard. — *Il est comme saint Jacques de l'Hôpital, il a le nez tourné à la friandise*, se disait autrefois d'un gourmand, par allusion à la statue de saint Jacques, placée devant le portail de l'église du même nom, à Paris, et qui regardait la rue aux Ours, habitée alors par des rôtisseurs. On appliquait aussi cette expression à une jeune fille qui paraissait un peu trop pressée de se marier. — *Votre nez branle*, vous ne dites pas la vérité. — *Il a été pris par le nez comme un buffle*, il a donné dans le piége. — *Casser le nez à coups d'encensoir*, donner en face des louanges exagérées. — *Se refaire le nez*, rétablir ses affaires; réaliser de grands bénéfices. — Ironiq. *C'est pour votre nez que le four chauffe*, cela ne vous est pas destiné, ne sera pas pour vous. On dit dans le même sens : *Cela vous passera loin du nez*. — *Si on lui tordait le nez, il en sortirait du lait*, se dit d'un très-jeune homme qui veut se mêler de choses au-dessus de son âge. — *Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez*. V. MORVEUX, au Dictionnaire. — *Nez*, dans le sens de *visage* : *Mettre le nez à la fenêtre*. — *Fermer la porte au nez de quelqu'un*, le renvoyer; refuser de le recevoir. — *Donner sur le nez à quelqu'un*, le châtier, ou lui faire éprouver quelque affront. — *Au nez de quelqu'un*, en sa présence, et en le bravant : *Il le fera, il le lui dira à son nez, à son nez et à sa barbe*. — Chasse. *Avoir le nez dur*, se dit d'un chien qui entre difficilement dans la voie. — *Avoir le nez fin*, se dit d'un chien qui chasse bien, malgré la poussière et la chaleur. — Fig. et fam. *Avoir le nez fin*, *avoir bon nez*, ou simplement, *avoir du nez*, avoir de la prévoyance, de la sagacité. — Man. *Porter le nez au vent*, se dit en parlant des chevaux qui lèvent trop la tête. On le dit fig. des personnes qui marchent la tête haute, en regardant en l'air. — Bot. *Nez de chat*, nom vulgaire de la grande columelle. — Techn. *Nez de busque*, partie du bois d'un fusil de munition qui forme un ressaut, près de la poignée. — *Nez*, nom que les tisserands donnent au crochet d'une toile. — Partie d'un soufflet qui se termine en pointe. — Géogr. *Nez percés*, nom que les Français, les Anglais et les Anglo-Américains ont donné à plusieurs peuplades de l'Amérique, différentes les unes des autres.

NEZIB, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, ch.-l. de livah. 1,000 hab. — Plaine de Syrie, entre Alep et Marach, dans laquelle Ibrahim, fils du pacha Méhémet-Ali, remporta, le 20 juin 1839, une victoire décisive sur les troupes du sultan Mahmoud.

NGAN-HOEI, n. pr. m. Géogr. Province de la Chine. 8 millions d'hab. Ch.-l. *Nang-King*.

NGAO, n. pr. m. Myth. Un des dieux domestiques des Chinois. Il est ordinairement accompagné de *Sao*.

NGODI, s. m. Relat. Prêtre du Congo.

NGOMBO, s. m. Relat. Deuxième chef des gangas, prêtres d'Afrique.

NGOSEÏ, s. m. Relat. Troisième chef des gangas.

NHENGAHYBAS, s. m. pl. Géogr. Peuplade brésilienne qui occupa autrefois une grande partie de l'île de *Marajo*.

NIA, n. pr. f. Myth. slave. La déesse des enfers.

* **NIABLE**, adj. des 2 g. Prov. *Tout mauvais cas est niable*, il est tout simple qu'on nie le mal dont on est accusé.

* **NIAGARA**, n. pr. m. Géogr. Rivière de l'Amérique du Nord, qui unit les lacs Érié et Ontario, et forme la limite entre le Haut-Canada et les États-Unis. Cours 59 kil. A 2 kil. de l'île Grande, se trouve la fameuse cataracte dite *Saut du Niagara*. L'eau s'y élance d'une hauteur de 46 m., sur une largeur de 200. — Ville et fort des États-Unis, dans l'État de New-York, à l'embouchure du Niagara. 8,000 hab.

NIANG, n. pr. m. Myth. Le génie du mal, chez les habitants de Madagascar. On lui immolait des enfants.

NIAS, n. pr. m. Géogr. Île de l'Océanie, dans la Malaisie, près de la côte occidentale de Sumatra. 80 kil. sur 35. 200,000 hab. Sol fertile. On dit aussi *Nias-Poulo*.

NICANDRA, n. pr. f. Temps hér. Un des noms d'Alcinoé, fille de Polybe.

* **NICANDRE**, s. f. Bot. Genre de plantes du Mexique, famille des solanées. Une espèce seulement est cultivée dans nos jardins.

NICANDRO (SAN-), n. pr. m. Géogr. Ville des Deux-Siciles, dans le royaume de Naples et la province de la Capitanate, au N. de Foggia. 7,000 hab.

NICANOR, adj. m. (du gr. νίκη, victoire; ἀνήρ, homme). Hist. anc. Littéral., *Homme de la victoire*, surnom de plusieurs princes de Syrie, successeurs des Séleucus : *Séleucus Nicanor*, *Démétrius Nicanor*. — Nom de quelques généraux célèbres. — *Journée de Nicanor*, fête que les juifs célèbrent le 13 d'adar, en mémoire de la victoire que Judas Macchabée remporta en 161 av. J. C. sur Nicanor, commandant les troupes d'Antiochus Épiphanes, roi de Syrie.

NICARAGUA, n. pr. m. Géogr. Ville d'Amérique, dans l'État de Nicaragua. 13,000 hab. Il ne faut pas la confondre avec *Saint-Jean-de-Nicaragua*, ville et port du même État, sur le golfe du Mexique. — *État de Nicaragua*, un des États de la confédération de l'Amérique centrale. Climat très-chaud, sol fertile, fruits excellents. Ch.-l. *San-Léon*. — *Lac de Nicaragua*, lac de l'État de Nicaragua. Il se rattache à la mer des Antilles par le fleuve San-Juan, qui y afflue, et au grand Océan par un canal. 193 kil. sur 77.

NICARIE, n. pr. f. Géogr. Île de l'Archipel, l'Icarie des anciens. V. ICARIE, au Complément.

NICASTRO, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Calabre Ultérieure. 10,000 hab. Évêché. Elle a été presque détruite par un tremblement de terre, en 1638.

NICATOR, adj. m. Hist. anc. V. plus haut NICANOR. — NICATORES, s. m. pl. Ant. rom. Nom donné aux soldats de la cohorte royale, chez les Macédoniens.

NICCOLATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide niccolique avec une base salifiable.

NICCOLEUX, adj. m. Chim. Se dit d'un des oxydes du nickel.

NICCOLICO-ALUMINIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni avec un sel aluminique. On dit de même, suivant le sel auquel le premier est joint : *niccolico-ammonique*, *-barytique*, *-calcique*, *-ferreux*, *-ferrique*, *-mercurique*, *-plombique*, *-potassique*, *-sodique*.

NICCOLIQUE, adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un des oxydes du nickel. — On donne aussi le nom de niccolique à tous les sels dans lesquels entre cet oxyde, ou qui lui correspondent sous le rapport de la composition.

* **NICE**, adj. des 2 g. Anc. cout. *Promesse nice*, promesse faite sans gage ni sûreté. — *Action nice*, fondée sur une promesse nice.

* **NICE**, n. pr. f. (en lat. *Nicæa*, du gr. νίκη, victoire; en ital. *Nizza*). Géogr. Ville des États sardes, ch.-l. de l'intendance du même nom, sur la Méditerranée, et à 125 kil. N. de Toulon. 27,000 hab. Air pur, qui en fait rechercher le séjour aux malades. Évêché. Port franc. Commerce de soie, huile, fruits, anchois, liqueurs, etc. Patrie de Carle Vanloo et de Cassini. — Cette ville fut fondée par les Massiliens, qui la nommèrent ainsi en mémoire d'une victoire remportée par eux sur les Liguriens. Plus tard ils la cédèrent aux Romains. Vers le XII[e] siècle, elle devint la capitale du *comté de Nice*, qui appartint d'abord aux comtes de Provence, fut soumis à la république de Gênes, et se donna aux ducs de Savoie en 1328. Réuni à la république française en 1792, il forma jusqu'en 1814 le département des Alpes-Maritimes, dont Nice était le ch.-l. Une trêve fut conclue à Nice entre François I[er] et Charles-Quint, le 18 juin 1538, par l'entremise du pape Paul III.

NICÉ, n. pr. f. (en gr. Νίκη). Myth. gr. La Victoire, compagne de Minerve, avec laquelle on la confond quelquefois. — Temps hér. Une des Thespiades, mère de Nicodromus.

NICÉE, n. pr. f. Myth. gr. Fille du dieu fleuve Sangarius, et de Cybèle. Bacchus l'ayant outragée, elle se pendit de désespoir, mais auparavant, elle mit au monde une fille nommée Télétès. — Géogr. anc. Ville de la Bythinie, au S. de Nicomédie, sur le lac Ascanius, aujourd'hui *Isnik*. Patrie de l'astronome Hipparque, et de l'historien Dion Cassius. Cette ville, nommée d'abord *Antigonie* par Antigone son fondateur, fut agrandie par Lysimaque, qui l'appela *Nicée* du nom de sa femme. Elle est célèbre par les deux conciles œcuméniques qui s'y tinrent, l'un en 325, par les ordres de Constantin, et où trois cents évêques condamnèrent Arius et dressèrent la profession de foi connue sous le nom de *symbole de Nicée*;

l'autre, en 787, dans lequel les iconoclastes furent condamnés. — On appelle *faux concile de Nicée* le concile réuni dans cette ville sous l'empereur Constance. — *Empire de Nicée*, État fondé par Théodore Lascaris, gendre d'Alexis II, en 1206, après la prise de Constantinople par les croisés, État qui dura jusqu'en 1266. Les Turcs s'emparèrent de Nicée en 1333. — Ville de l'Inde, sur l'Hydaspe, fondée par Alexandre, après sa victoire sur Porus. — Ville de la Corse, fondée par les Étrusques. Marius y envoya une colonie et la nomma Mariana. — *Nicée*, s. f. Hortic. Nom donné à une tulipe.

NICÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de Nicée. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.—Myth. *Nicéen*, surnom de Jupiter.

NICEMENT, s. m. Anc. cout. Acte par lequel le possesseur d'un héritage demandait que celui qui avait formé au pétitoire une demande non libellée fût déclaré non recevable. — *Cesser nicement*, c'était retirer le nicement.

NICEMENT, adv. Anc. cout. *Écrire nicement*, sans articuler de faits contre la partie adverse.

* **NICÉPHORE**, adj. des 2 g. Myth. C'était aussi un des surnoms de Vénus. — n. pr. m. Géogr. anc. Rivière d'Arménie, affluent du Tigre. On la nommait aussi *Centritus*. Auj. le *Khabour*.

NICÉPHORIUM, n. pr. m. (pr. *nicéforiome*). Géogr. anc. Ville de la Mésopotamie, sur l'Euphrate. On l'appela plus tard *Callinique*. Auj. *Racca*.

NICHAPOUR, n. pr. m. Géogr. Ville de Perse, dans le Khoraçan. 15,000 hab. Autrefois beaucoup plus importante.

NICHANDJI, s. m. Fonctionnaire qui trace le tougra, ou chiffre du Grand-Seigneur, sur les actes émanés de la Porte ottomane. Le Dictionnaire écrit à tort *Nichangi*.

* **NICHE**, s. f. Archit. On appelle *niche à cru*, celle qui prend naissance immédiatement au rez-de-chaussée, et qui ne s'élève sur aucun socle ou massif. — *Niche à buste*, petit renfoncement de forme circulaire ou ovale, propre à contenir un buste. — *Niche feinte*, renfoncement peu profond qui ne contient que des figures peintes ou en bas-relief. — *Niche en tabernacle*, celle qui est décorée de montants de chambranle, ou de colonnes avec fronton, etc. — *Niche de rocaille*, niche formée de coquillages, que l'on met ordinairement dans les grottes de jardin.

NICHEUR, EUSE. adj. Zool. Se dit des oiseaux qui se construisent des nids.

NICHIL, s. m. (corrupt. du lat. *nihil*). Vieux mot qui signifiait néant, et par extens. une chose sans valeur. On appelait *nichil-au-dos* ou *nichilo-dos*, un habit dont les devants étaient de soie ou de velours, et le dos d'une étoffe commune. Ce mot s'appliquait fig. aux personnes et aux choses qui n'avaient que l'apparence.

NICHILIANISTE, s. m. (du v. fr. *nichil*, néant). Hist. relig. Nom donné, au XII[e] siècle, à certains disciples d'Abeilard, qui niaient la divinité de Jésus-Christ.

NICHOLITE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de quakers fondée aux États-Unis par Joseph *Nichols*. Les *nicholites*, contrairement aux autres quakers, croient qu'il est permis de prendre les armes pour la défense de la patrie.

NICIPPE, n. pr. f. Temps hér. Une des Thespiades, mère d'Antimachus. — Fille de Pélops et femme de Sthénélus.

NICKÉLIÉ, ÉE, adj. Minér. Qui contient du nickel.

NICKÉLIFÈRE, adj. des 2 g. (du fr. *nickel*, et du lat. *ferre*, porter). Minér. Qui contient accidentellement du nickel.

NICKÉLINE, s. f. Minér. Combinaison de nickel et d'arsenic.

NICOBAR, n. pr. f. Géogr. Groupe d'îles du golfe du Bengale. La plus considérable, appelée la *grande Nicobar*, a 44 kil. sur 17. Sol assez fertile; air malsain.

NICOBARIN, s. m. Géogr. Habitant de Nicobar.

NICODROME, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Hercule et de Nicée.

NICOLAEV, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Kherson, au confluent de l'Ingoul et du Boug. 12,000 hab.

NICOLAÏSME, s. m. Hist. relig. Doctrine, hérésie des nicolaïtes.

* **NICOLAÏTE**, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne du II[e] siècle après J. C. Les *nicolaïtes*, ainsi nommés de leur chef, *Nicolas*, un des sept diacres de Jérusalem, niaient la divinité de Jésus-Christ par l'union hypostatique, et permettaient, dit-on, la communauté des femmes.

NICOLAO (SAN-), n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. de la Corse. 620 h.

* **NICOLAS (SAINT-)**, n. pr. m. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre orientale. 17,000 h. Commerce de bestiaux et de chevaux.

NICOMAQUE, n. pr. m. (du gr. νίκη, victoire; μάχη, combat). Temps hér. Fils de Machaon et d'Anticlée, et roi de Phères. On lui éleva un temple où les malades se rendaient pour être guéris.

NICOMÉDIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Asie-Mineure, capitale de la Bithynie, célèbre par la mort d'Annibal. Dioclétien y résida pendant presque toute la durée de son règne. Patrie d'Arrien.

NICONIEN, s. m. Hist relig. Nom donné aux membres de l'Église dominante, en Russie, depuis la révision des livres sacrés, en 1659, par le patriarche *Nicon*, et l'adoption d'une liturgie uniforme.

NICOPOLI, n. pr. m. Géogr. Ville forte de la Turquie d'Europe, dans la Bulgarie, sur le Danube. 10,000 hab. Archevêché grec et évêché catholique. Bajazet I[er] y défit complètement les Hongrois et les volontaires français qui s'étaient unis à eux, le 26 septembre 1396.

NICOPOLIS, n. pr. f. (pr. *nicopolice*) (du gr. νίκη, victoire; πόλις, ville). Géogr. anc. Littéral., *ville de la victoire*. Ville du Pont, sur le Lycus. — Ville d'Épire, dans la Molosside, à l'entrée du golfe d'Ambracie; aujourd'hui *Prévéza*. — Ville de la Basse-Égypte, sur la Méditerranée, à l'E. d'Alexandrie. — Ville de la Palestine, élevée par Vespasien sur l'emplacement d'Emmaüs. — Ville de la Cilicie, à l'E. — Ville de Thrace, près de l'embouchure du Nestus. — Ville de la deuxième Mésie; aujourd'hui *Eski-Stamboul*. — Ville de la première Mésie, sur l'Ister ou Danube; aujourd'hui *Nicopoli*. — Le nom de *Nicopolis* a encore été porté par plusieurs autres villes anciennes.

NICOPOLITAIN, AINE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de l'une des villes appelées Nicopolis. — Qui appartient à l'une de ces villes ou à ses habitants.

NICORACE, s. m. Chat-huant, hibou. Vieux mot.

NICOSIE, n. pr. f. Géogr. anc. Capitale de l'île de Chypre, vers le centre. 12,000 hab. Évêché. Mosquée, jadis cathédrale de Sainte-Sophie. Fabrique de maroquins, de tapis, etc. Prise aux Vénitiens par Sélim II, en 1570.—Ville de Sicile, dans l'intendance de Catane. 13,000 hab.

NICOSTRATE, n. pr. m. Temps hér. Fils de Ménélas et d'Hélène, ou de l'esclave Piéris. — Argien qui institua dans sa patrie des fêtes en l'honneur de Proserpine.

NICOTERA, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Calabre Ultérieure, sur le golfe de Gioja. 6,300 hab. Ravagée par un tremblement de terre en 1783.

NICOTHOÉ, n. pr. f. Myth. gr. Une des Harpies, selon Apollodore.

* **NICOTIANE**, s. f. Bot. Genre de plantes solanées qui a pour type le tabac.

NICOTIANÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la nicotiane. — NICOTIANÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des solanées.

NICOTIANINE, s. f. Chim. V. NICOTINE, au Dictionnaire.

NICOTIQUE, adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels dont la nicotine fait la base.

NICTITANT, ANTE, adj. Méd. Qui clignote : *Paupière nictitante*.

* **NID**, s. m. Il se dit, par extens., en parlant des constructions où se retirent certains insectes, et même quelques petits mammifères : *Un nid de guêpes, de fourmis. Prendre un lapereau dans le nid*. — Prov. *A chaque oiseau son nid est beau*, chacun aime sa propriété, sa maison, son logement. — *Il n'y a plus que le nid*, se dit lorsqu'on ne trouve plus la personne, la chose que l'on allait chercher, parce qu'elle a fui, parce qu'elle a disparu. — *Une affaire s'en va en nid de chien*, quand elle tourne mal, qu'elle a un mauvais succès. — *Nid d'oiseaux*, se dit particulièrement des nids que certains oiseaux de mer forment avec du frai de poisson, et qui passe pour un mets délicat aux Indes et à la Chine. — *Nid d'hirondelle*, sorte d'épaulette particulière à quelques uniformes militaires. — Bot. *Nid d'oiseau*, plante de la famille des orchidées, qui croît au pied des sapins. — Alchim. *Nid*, l'œuf philosophal. — *Nid du poulet*, l'œuf où le mercure est enfermé.

NID ou **NIDD**, s. m. Myth. sept. Chant de malédiction des magiciennes scandinaves.

NIDIFICATION, s. f. Didact. Construction d'un nid par les oiseaux.

NIDULANT, ANTE, adj. Zool. Qui construit des nids : *Les oiseaux nidulants*. — Bot. Qui ressemble à des œufs placés dans un nid : *Des graines nidulantes*. V. NIDULÉ.

NIDULARIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une nidulaire. — NIDULARIÉES, s. f. pl. Famille de champignons angiocarpes.

NIDULÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est disposé comme les œufs le sont dans un nid.

NIEBELUNGEN, s. m. pl. Philol. Titre d'un ancien poëme épique de l'Allemagne, écrit dans le dialecte alamanique, et que l'on attribue à Henri d'Ofterdingen, minnesænger du XIII[e] siècle. Le sujet de ce poëme est la lutte des Burgundes, et particulièrement de la famille des Niebelungen, contre le faux Etzel ou Attila, et la destruction de cette famille, événements qui se passent au V[e] siècle, et à la fois sur le Rhin et sur les frontières de l'Autriche et de la Hongrie.

NIEBUHRIE, s. f. Bot. Genre de plantes capparidées.

NIEDERBRONN, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Bas-Rhin. 2,600 hab. Eaux minérales très-fréquentées.

* **NIELLE**, s. f. Émail dont on se servait pour faire ressortir la gravure appelée *nielle*. — Il se dit aussi de l'empreinte en soufre ou de l'épreuve sur papier, tirée de la planche de métal.

NIELLEUR, s. m. Graveur de nielle : *Les nielleurs florentins*. — Adjectiv. *Les orfèvres nielleurs*.

* **NIÉMEN**, n. pr. m. Géogr. Fleuve de la Russie occidentale, qui naît dans le gouvernement de Minsk, et tombe, en Prusse, dans le Curische-Haff, après un cours de 680 kil. On le nomme aussi *Memel*. Ce fut le 25 juin 1807 qu'eut lieu, entre Napoléon et Alexandre I[er], l'entrevue célèbre qui amena la paix de Tilsitt.

NIEMENT, s. m. Action de nier. Vieux mot.

NIENBURG, n. pr. m. Géogr. Ville du Hanovre, ch.-l. du comté de Hoya, sur le Weser. 3,800 h.

NIEPPES, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. du Nord. 3,450 hab. Aux environs, belle forêt du même nom.

NIEULE, s. f. Pâtisserie légère qui était une espèce d'oublie.

NIEULIER, s. m. Celui qui faisait, qui vendait des nieules.

NIEUPORT, n. pr. m. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre occidentale. 3,600 hab. Petit port de pêcheurs. Maurice de Nassau y défit l'archiduc Albert en 1600. Les Français l'ont prise en 1745, 1792 et 1794.

* **NIÈVRE**, n. pr. f. Géogr. Petite rivière de France, formée de deux ruisseaux qui se joignent à Guérigny; elle se jette dans la Loire à Nevers. Cours 45 kil. — *Département de la Nièvre*, département de la France, formé du Nivernais, d'une partie de l'Orléanais et du Gâtinais. Exploitation de mines de fer, de cuivre, de plomb, de houille; forêts, pâturages; dans quelques parties, fruits, légumes, vins estimés; hauts fourneaux, verreries, faïenceries; grand commerce de bois. Pop. 297,550 hab. Ch.-l. Nevers.

NIGER, n. pr. m. (pr. *nigère*). Géogr. anc. Grand fleuve d'Afrique, que l'on croit être le Djoliba. V. ce mot, au Complément.

NIGIRA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Libye intérieure, sur les bords du Niger.

NIGLAROS, s. m. Ant. gr. Chant des matelots, sur lequel on réglait le mouvement des rames. — Flûte sur laquelle on jouait cet air.

NIGOTEAU, s. m. Constr. Morceau de tuile fendue. V. NICOTEUX, au Dictionnaire.

NIGRESCENT, ENTE, adj. (en lat. *nigrescens*, de *nigrescere*, devenir noir). Didact. Dont la teinte tire sur le noir.

NIGRETTE, s. f. Zool. Un des noms vulgaires du merle commun.

NIGRICA, s. m. Minér. Schiste noir, connu sous le nom d'ampélite graphique.

NIGRICAULE, adj. des 2 g. (du lat. *niger*, noir; *caulis*, tige). Bot. Qui a la tige noire ou noirâtre.

NIGRICOLLE, adj. des 2 g. (du lat. *niger*, noir; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou noir.

NIGRICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *niger*, noir; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes ou les antennes noires.

NIGRICRURE, adj. des 2 g. (du lat. *niger*, noir; *crus*, *cruris*, cuisse). Zool. Qui a les cuisses noires.

NIGRIDE, n. pr. f. Géogr. anc. Nom que Pline donne au Niger.

NIGRIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *niger*, noir; *pes*, *pedis*, pied). Zool. et bot. Qui a le pied ou le stipe noir.

NIGRIPENNE, adj. des 2 g. (du lat. *niger*, noir; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes ou les élytres noires.

NIGRIROSTRE, adj. des 2 g. (du lat. *niger*, noir; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec ou la trompe de couleur noire.

NIGRISPERME, adj. des 2 g. (du lat. *niger*, noir, et du gr. σπέρμα, graine). Bot. Qui a des graines noires.

NIGRITARSE, adj. des 2 g. (du lat. *niger*, noir; *tarsus*, tarse). Zool. Qui a les tarses noirs.

NIGRITE, adj. et s. des 2 g. (du lat. *niger*, noir). Géogr. anc. Nom d'un peuple noir de la Libye inférieure, sur les bords du Niger. — *Lac Nigrite*, lac de la Libye, traversé par le Niger.

NIGRITELLE, s. f. Bot. Genre de plantes des Alpes, famille des orchidées.

NIGRITHORAX, adj. des 2 g. (du lat. *niger*, noir, et du gr. θώραξ, poitrine). Zool. Qui a la poitrine noire.

* **NIGRITIE**, n. pr. f. Géogr. Une des cinq grandes régions de l'Afrique, divisée ordinairement en quatre parties inégales: 1° la Nigritie occidentale du Nord ou Sénégambie; 2° la Nigritie maritime ou Nigritie occidentale du Sud, ou Guinée; 3° la Nigritie méridionale ou Congo; 4° la Nigritie intérieure ou Nigritie propre, ou Soudan. Les habitants de cette contrée forment la race éthiopienne ou nègre. Climat brûlant; déserts de sable; sol fertile vers les rivières, qui sont rares; mines d'or; éléphants, chameaux, girafes et nombre d'animaux féroces. La *Nigritie*, inconnue des anciens, n'a été explorée que depuis quatre-vingts ou cent ans.

NIGRIVENTRE, adj. des 2 g. (du lat. *niger*, noir; *venter*, ventre). Zool. Qui a le ventre noir.

* **NIGROMANCIE**, s. f. Ce mot est une altération de *nécromancie*; il n'a été employé par aucun de ceux qui ont traité des sciences occultes.

NIHA, n. pr. m. Myth. sept. Le dieu des enfers, chez quelques nations slavonnes.

NIHILISME, s. m. (du lat. *nihil*, rien). Philos. Néant.— Absence de toute croyance.

NIHILISTE, adj. et s. des 2 g. Celui, celle qui n'a aucune espèce de croyance.

NIJNEI-NOVOGOROD, n. pr. f. (littéral., *Novogorod-la-Petite*). Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouv. du même nom, au confluent du Volga et de l'Oka. 30,000 hab. Grande foire, une des principales de l'Europe.

NIKA, s. m. Zool. Genre de crustacés.

NIKA ou **NIKÉ**, n. pr. f. Myth. gr. V. NICÉ, au Complément.— *Nika*, s. f. Hist. Nom d'une sédition qui éclata à Constantinople au sujet des querelles entre les factions du cirque, les bleus et les verts. La *nika*, ou la *sédition nika*, selon les historiens, coûta la vie à plus de 30,000 personnes.

NIKLASBERG, n. pr. m. Géogr. et hist. Bourg de Hongrie, où un traité de paix fut conclu, en 1622, entre l'empereur Ferdinand et Bethlem-Gabor, qui renonça à toute prétention sur la Hongrie.

* * **NIL**, n. pr. m. Géogr. La source de ce fleuve a été un problème insoluble pour les anciens; les modernes s'accordent à la placer dans les monts Al-Kamar, mais ils ne l'ont point encore visitée. Le cours du *Nil*, interrompu par six cataractes, est de 5,500 kil. Au-dessous du Caire, il forme des ramifications qui donnent lieu à sept bras et à sept bouches, dites chez les anciens: *Canopique*, *Bolbitine*, *Sébennytique*, *Phatnitique*, *Mendésienne*, *Tanitique* et *Pélusiaque*. On les appelle aujourd'hui: *bouches du lac d'Edkou*, *de Rosette*, *du lac Bourlos*, *de Damiette*, *de Dibeh*, *de l'Om-Fareg* et *de Tineh*. Deux seulement sont encore navigables, celle de Rosette et celle de Damiette. L'espace compris entre ces bouches est appelé *delta*. V. ce mot, au Compl. C'est aux crues du *Nil* que l'Égypte doit sa fertilité; elles ont lieu tous les ans, depuis le 13 juin jusqu'au 17 septembre. La meilleure hauteur est de 8 mètres. Au Caire, des canaux fermés par des écluses reçoivent l'eau excédante et la donnent à l'agriculture, quand le fleuve n'a pas atteint le niveau requis. Le *Nil*, originairement l'*Egyptus*, a été aussi appelé *Triton*, *Mélas* et *Siris*.— *Nil blanc*, nom que l'on donne au Nil au-dessus de son confluent avec le Nil bleu, en Nubie. On l'appelle en arabe *Bahr-el-Abiad*.— *Nil bleu*, rivière qui prend sa source en Abyssinie et se jette dans le Nil. En arabe, *Bahr-el-Azerk*. — *Chercher la source du Nil*, expr. prov. qui signifiait, chez les anciens, tenter l'impossible, former une entreprise chimérique. — *Inconnu comme les sources du Nil*, se disait quelquefois d'un homme dont l'origine est très-obscure.— *Nil*, s. m. Ant. rom. Se disait de l'euripe du cirque, quand on donnait à ce canal un grand développement. V. EURIPE, au Complément.

NILACANTHA, adj. m. (littéral., *qui a le cou noir*). Myth. ind. Surnom de Siva, qui, après avoir bu, par ordre de Brahma, l'eau des mers, dont les dieux avaient fait un poison, conserva au cou une marque noire.

NILÉUS, n. pr. m. (pr. *niléuce*). Temps hér. Un des adversaires de Persée.

NILIAQUE, adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient, qui a rapport au Nil.

NILIGÈNE, adj. des 2 g. V. NILOGÈNE, au Dictionnaire.

* **NILLE**, s. f. Techn. Bois qui entoure le manche d'une manivelle.— Piton carré de fer.— Manivelle d'une bobine.— Petite roue de bois allongée à l'usage des boyaudiers.

NILOMÉTRIE, s. f. Art de mesurer les crues du Nil. V. NILOMÈTRE, au Dictionnaire.

* **NILOMÉTRIQUE**, adj. des 2 g. Qui appartient au nilomètre ou à la nilométrie.

NILOTIDE, adj. f. Myth. égypt. Surnom d'Isis.

NILOTIQUE, adj. des 2 g. Zool. Qui habite le Nil, qui vit dans le Nil.

NILUS, n. pr. m. (pr. *niluce*). Myth. égypt. Le Nil personnifié.— Un des noms d'Osiris.

NIMÈGUE, n. pr. f. (en lat. *Noviomagus*; en holland. *Nymegen* ou *Nimwegen*). Géogr. Ville forte de Hollande, dans la prov. de Gueldre, sur le Wahal. 15,500 hab. Belle cathédrale; arsenal. Assez d'industrie. C'était une ville libre, impériale et hanséatique. Elle est surtout célèbre par le traité qui y fut conclu en 1678, entre la France, la Hollande et l'Empire, et dont Louis XIV dicta les conditions. Par ce traité, qui mit fin à la guerre de 1672, la France conserva définitivement la Franche-Comté, et garda de ses conquêtes Valenciennes, Cambrai, Maubeuge, Saint-Omer, Cassel, etc.

* **NIMES**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située dans une plaine fertile et compte 43,036 hab. Évêché. Nombreuses antiquités romaines (l'amphithéâtre ou les arènes, la Maison carrée, le temple et la fontaine de Diane, la tour Magne, la porte de César, etc.). Grand commerce de soieries. Chemin de fer pour Montpellier.— *Nîmes*, jadis l'une des villes les plus importantes de la Gaule, passa tour à tour aux Visigoths, aux Francs, à l'Aragon, et enfin, vers le milieu du XIII^e^ siècle, à la France. En 1417, elle fut occupée pendant quelque temps par les Anglais. Au XV^e^ siècle, elle embrassa le calvinisme, ce qui la fit traiter avec rigueur par Louis XIII et Louis XIV, et donna lieu aux réactions de 1792 et de 1815. Des conciles furent tenus à Nîmes en 389, 886, 997 et 1096. Patrie de Nicot et de Rabaut Saint-Étienne. On écrivait autrefois *Nismes*.

NIMETULAHITE, s. m. Relig. mahom. Nom des religieux turcs dont l'ordre s'appelle *nimetulahi*.

NIMROD, adj. et s. m. pl. Géogr. Montagnes de la Turquie d'Asie, au N. des sources du Tigre. Les *Nimrod* ou les *monts Nimrod*.

NINGAMECHA, s. m. Relat. Au Monomotapa, dignitaire qui remplit à peu près les fonctions de grand-visir.

NING-PO, n. pr. m. Géogr. Ville de Chine, dans la province de Tche-Kiangi: les Européens la nomment *Liam-Po*. 300,000 hab. Prise par les Anglais en 1841; ouverte aux Français en 1842.

NINGRE, s. m. Terme du jeu de romastre, qui désignait deux as avec deux rois, ou deux as avec deux dix: *Le ningre* ou *le double ningre*.

NINIADE, n. patr. Hist. anc. Descendant de Ninus.—Membre de la dynastie fondée par Ninus, qu'Eusèbe place vers le temps d'Abraham, ou vers 2100, ce qui donnerait aux Niniades treize cents ans de domination.

* **NINIVE**, n. pr. f. (en lat. *Ninus*). Géogr. anc. Ville d'Asie, capitale du royaume d'Assyrie, sur la rive gauche du Tigre. On lui a donné 45 kil. de circonférence et 600,000 hab. Elle fut fondée par Assur (2680 av. J. C.), et agrandie par Ninus (1968), qui lui donna son nom. Ses habitants étaient renommés pour leurs richesses et leur corruption. Le prophète (625) prédit la chute de Ninive au bout de quarante jours, et en effet, ce temps écoulé, Nabopolassar s'en empara. Ses ruines ont été découvertes récemment à Khorsabad, près de Mossoul, par M. Botta, consul français, et on y a commencé des fouilles. — *Royaume* ou *empire de Ninive*, nom donné, après la chute de Sardanapale I et le démembrement du grand empire d'Assyrie (759) au royaume dont Ninive fut la capitale. Il finit par être absorbé dans le royaume de Babylone jusqu'à la conquête de celui-ci par Cyrus, et à leur absorption commune dans l'empire persan (625-538).

* **NINIVITE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. S'est dit des habitants de Ninove en Flandre. Le grammairien Despautère était appelé absol. *le Ninivite*.

NINOVE, n. pr. f. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre orientale. 3,700 hab. Jadis abbaye de Prémontrés. Ninove fut réunie à la France en 1794, et fit partie du dép. de l'Escaut. Patrie de Jean Despautère.

* **NIOBÉ**, n. pr. f. Philol. Titre d'une tragédie d'Eschyle et d'une tragédie de Sophocle, qui ne nous sont point parvenues. — *Niobé*, s. f. Zool. Nom donné à un papillon.

NIORD, n. pr. m. Myth. scand. Une des douze grandes divinités scandinaves, qui préside aux vents et aux richesses de la terre. *Niord* était invoqué par les navigateurs, les pêcheurs, les chasseurs et les mineurs: il a pour épouse Skada.

* **NIORT**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située près de la Sèvre Niortaise. 18,197 hab. Liqueurs et angélique renommées.

NIPAUL, n. pr. m. V. NÉPAUL, au Compl.

NIPHAL, adj. des 2 g. Gramm. hébr. Se dit de la deuxième des sept formes du verbe hébreu. *La forme niphal*, ou substantiv. *le niphal*, a ordinairement un sens passif, réfléchi, ou neutre.

NIPHATÉ, n. pr. m. Géogr. anc. Chaîne de montagnes de l'Arménie. Aujourd'hui, *monts Nimrod*.

NIPHÉ, n. pr. f. Myth. Une des nymphes de Diane.

NIPHÉE, n. pr. m. Temps hér. Guerrier rutule qui fut tué par ses propres chevaux.

NIPHON, n. pr. m. Géogr. La plus grande des îles du Japon, séparée de la Corée par le détroit de Corée. 1,300 kil. au moins sur 388 au plus. *Yeddo* en est la capitale, ainsi que de tout l'empire. V. JAPON, au Complément.

NIPSÉENS, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Thrace, au S. des Gètes.

* **NIQUE**, s. f. Prov. *Les malades en ique font aux médecins la nique*, les médecins ne peuvent guérir les asthmatiques, les pulmoniques, les paralytiques, les hydropiques, etc. — *Nique*, Petite monnaie de billon, mise en circulation sous Charles VI, par Henri V d'Angleterre, alors maître d'une partie de la France. La *nique* valait d'abord un double ou deux deniers tournois; plus tard, elle ne valut plus que trois mailles. — *Je n'en donnerais pas une nique* ou *un niquet*, se disait d'une chose sans valeur.

NIQUÉE, s. f. Philol. Héroïne du roman d'Amadis de Gaule. Sa marraine, la fée Zirphée, pour la soustraire à l'amour incestueux de son frère, l'enchanta, après l'avoir placée sur un trône magnifique. De là cette express., *la gloire de Niquée*, pour désigner en plaisantant une pompe extraordinaire: *Vous voilà donc, mon cher enfant, dans votre gloire de Niquée*. (Volt.)

NIQUER, v. n. Au jeu de krabs, gagner du premier jet de dés, en amenant le point qu'on a nommé.

* **NIQUET**, s. m. Ancienne monnaie. V. plus haut le mot NIQUE.

NIRME, s. m. Zool. Genre d'insectes aptères plus ordinairement appelés *ricins*.

NIRMIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un nirme. — NIRMIDES, s. m. pl. Famille d'insectes aptères parasites.

NIRUKTA, s. m. Philol. Nom sanscrit d'un des glossaires des Védas.

NISA, n. pr. f. Géogr. anc. Nom qu'on donne quelquefois à la ville de Mégare.

NISÆA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Parthie, près de l'Ochus, lieu de la sépulture des rois parthes. On l'appelait aussi *Parthaunissa*. Aujourd'hui *Nésa*.

NISCIF, s. m. Monnaie d'or de l'empire ottoman, valant, fr. 4. 36. On dit aussi *nisfie*, mais non *nispie*, qui se trouve dans quelques dictionnaires.

* **NISE**, s. f. Bot. V. NISA, au Dictionnaire.

* **NISÉE**, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Mégaride, au S. de Mégare.

NISÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de l'une des villes appelées *Nisa*, *Nisæa* ou *Nisée*. — Qui appartient à l'une de ces villes.

NISFIE, s. f. V. plus haut NISCIF.

NISI, conj. lat. qui signif. sinon. Dr. can. *Lettres de nisi*, obligation par laquelle on s'engageait à subir telle ou telle peine, si l'on ne remplissait pas certaines conditions. On disait aussi *obligation de nisi*.

NISIBIS, n. pr. f. (pr. *nizibice*). Géogr. anc. Ville de Mésopotamie, en Mygdonie, sur le Mygdonus. On en attribuait la fondation à Nemrod. Les Romains la prirent sur Tigrane, et après l'avoir perdue et reconquise diverses fois, en firent un des boulevards de leur empire. On l'appelait aussi *Antioche de Mygdonie*. Auj. *Nisibin* ou *Nézib*.

NISOUMBHA, n. pr. m. Myth. ind. Géant d'une sainteté dont les dieux furent jaloux. Il eut à combattre Dourgâ, qui prit différentes formes pour le faire périr.

* **NISPIE**, s. f. V. NISCIF, au Complément.

NISROC, n. pr. m. Nom d'une divinité assyrienne dont parle l'Écriture sainte. Les septante la nomment *Merorach* et *Azarach*.

NISSA, n. pr. f. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Servie, sur la Nissava. 4,000 h. Elle s'insurgea contre la Porte en 1841.

NISYRÉEN, adj. m. Myth. gr. Surnom de Neptune, pris de l'île de *Nisyros*. V. le mot suivant.

NISYROS, n. pr. f. (pr. *niziróce*). Géogr. anc. Île de la mer Égée, l'une des Sporades. Selon les mythographes, elle était autrefois unie à l'île de Cos; elle en fut séparée par un coup du trident de Neptune.

NITÉLION, s. m. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance.

NITESCENT, ENTE, adj. (du lat. *nitescens*, formé de *nitescere*, reluire). Néol. Qui reluit; qui devient poli, brillant.

NITIDICOLLE, adj. des 2 g. (du lat. *nitidus*, luisant, brillant; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet luisant.

NITIDIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *nitidus*, brillant; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs brillantes.

NITIDIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *nitidus*, brillant; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles luisantes.

NITIDULAIRE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une nitidule. — NITIDULAIRES, s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères clavicornes.

NITIOBRIGE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule, compris d'abord dans la Celtique, puis dans la 2e Aquitaine. Sa capitale était *Aginnum*, auj. *Agen*.

NITOCRIS, n. pr. f. (pr. *nitocrice*). Myth. égypt. La Minerve égyptienne.

NITON, s. m. Archéol. Vieille pierre qui se voit auprès de Genève, et qui, d'après une tradition locale, était un autel de Neptune.

NITRANILATE, s. m. Chim. Sel produit par l'union de l'acide nitralinique avec une base salifiable.

NITRALINIQUE, adj. m. (du lat. *nitrum*, nitre; *anil*, indigo). Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide nitrique sur l'indigo.

NITRARIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une nitraire.—NITRARIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

NITRATATION, s. f. Chim. Conversion en nitrate.

NITRIA, n. pr. f. Géogr. anc. Marais de la Basse-Égypte, auj. *lacs de Natron*.—Ville située près de ces marais.

NITRICO-COBALTATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide cobaltique et de l'acide nitrique avec une base salifiable.

se **NITRIFIER**, v. pron. Se couvrir de nitre : *Des murs qui se nitrifient*.

NITRIGÈNE, adj. des 2 g. et s. m. V. NITROGÈNE, au Dictionnaire.

* **NITRITE**, adj. m. Géogr. anc. *Nome nitrite*, nome de l'Égypte, où se trouvait le marais nommé *Nitria*.

NITRIUM, s. m. V. NITRICUM, au Dictionnaire.

NITROBENZINE, s. f. Chim. Combinaison d'acide nitrique et de benzine. On dit aussi *nitrobenzide*.

NITROHÉMATATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide nitrohématique avec une base salifiable.

NITROHÉMATIQUE, adj. m. (du gr. νίτρον, nitre; αἷμα, sang). Chim. Se dit d'un acide qui produit des sels d'un rouge sanguin.

NITROMÈTRE, s. m. (du gr. νίτρον, nitre; μέτρον, mesure). Instrument propre à essayer les salpêtres du commerce.

NITRONAPHTHALIDE, s. f. Chim. Composé obtenu en traitant la naphthaline par l'acide nitrique.

NITROPICRATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide nitropicrique avec une base salifiable.

NITROPICRIQUE, adj. m. (du gr. νίτρον, nitre; πικρός, amer). Chim. Se dit d'un acide amer produit par l'action de l'acide nitrique sur l'indigo.

NITROSONITRIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'acide nitreux et de l'acide nitrique.

NITROSULFATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide nitrosulfurique avec une base salifiable.

NITROSULFURIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier, qu'on n'a pas encore pu isoler.

NITROXANTHIQUE, adj. m. (du gr. νίτρον, nitre; ξανθός, jaune). Chim. Se dit quelquefois de l'acide nitropicrique, à cause de sa couleur jaune.

NIULE, s. f. V. NIEULE, au Complément.

NIVE, n. pr. f. Géogr. Petite rivière de France, qui naît dans les Basses-Pyrénées et se jette dans l'Adour. Cours, 65 kil.

NIVÉAL, ALE, adj. (du lat. *nix*, *nivis*, neige). Bot. Se dit des plantes qui fleurissent pendant l'hiver ou qui habitent sous la neige.

* **NIVEAU**, s. m. Dans les machines à vapeur, tube de verre appliqué contre la chaudière, et en communication avec elle. Il sert à indiquer constamment la hauteur de l'eau en ébullition. — Mar. *Niveau de la mer*, la ligne de flottaison d'un navire.

NIVÉEN, ENNE, adj. (du lat. *nix*, *nivis*, neige). Qui ressemble à la neige, qui en a la blancheur. Peu usité, même en poésie.

NIVÉIROSTRE, adj. des 2 g. (du lat. *nix*, *nivis*, neige; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec ou le rostre blanc.

* **NIVELER**, v. n. S'est dit autrefois fam. pour niaiser, s'amuser à des bagatelles : *Il ne fait que niveler*.

NIVÉLERIE, s. f. Niaiserie, badauderie. Vieux mot. Il a été employé par La Fontaine.

NIVELETTE, s. f. P. et chauss. Petit niveau, semblable à celui d'une mire ordinaire, et monté sur un pied-droit, pour régler des pentes qui se trouvent entre des points rapprochés.

* **NIVELEUR**, s. m. Hist. Membre d'une faction politique d'Angleterre, issue des indépendants. Les *niveleurs* voulaient tout soumettre au niveau de l'égalité la plus absolue. Ils furent comprimés par Cromwell, qui avait été pendant quelque temps un de leurs chefs. V. NIVELER, au Dictionnaire. — On donne le même nom, en France, aux révolutionnaires qui prétendent égaliser les conditions, en se partageant les biens, les fortunes : tels étaient les partisans de Babeuf, tels sont encore les communistes de nos jours. — Fig. *Niveleur de périodes*, celui qui se préoccupe beaucoup trop de la régularité des phrases, des périodes, de leur agencement symétrique. — *Niveleur* a été employé pour *nivelier*. V. le mot suivant.

NIVELIER, s. m. Celui qui s'amuse à niveler, à vétiller. Vieux mot employé par La Fontaine.

NIVELLE, n. pr. f. Géogr. Ville de Belgique, dans le Brabant méridional. 6,600 hab. Anciennement ch.-l. d'une baronie qui relevait des ducs de Bourgogne. En 1422, elle passa dans la maison de Montmorency par le mariage de Jeanne, héritière des seigneurs de Nivelle, avec Jean II de Montmorency. — Prov. *Faire comme le chien de Jean de Nivelle*. V. CHIEN, au Dictionnaire.

* **NIVELLEMENT**, s. m. On appelle *nivellement par rayonnement*, celui que l'on obtient sans changer de place; et *nivellement par cheminement*, celui qu'on opère en se transportant sur les divers points de la ligne. — Fig. *Nivellement*, action de rendre égal; état des choses que l'on a rendues égales : *Le nivellement des fortunes; le nivellement des conditions*.

* **NIVERNAIS**, n. pr. m. Géogr. Ancien gouvernement de France, entre l'Orléanais au N.-O., le Berry à l'O., le Bourbonnais au S. et la Bourgogne à l'E. et au N.-E. Cap. Nevers. Il forme aujourd'hui le département de la Nièvre. Le *Nivernais* fut gouverné par des comtes de 868 à 1538, où François Ier en fit un duché-pairie en faveur de François de Clèves; il fut vendu par Charles de Gonzague au cardinal Mazarin en 1659, et le titre se perpétua dans la famille du cardinal jusqu'en 1793, époque de la mort du dernier duc. — *Canal du Nivernais*, canal qui joint l'Yonne à la Loire. Cours, 80 kil.

NIVERNAIS, AISE, adj. et s. Géogr. Habitant de Nevers ou du Nivernais. — Qui appartient à ce pays ou à ses habitants.

NIVERNAISE, s. f. Art cul. Sorte de ragoût dont on fait des garnitures. Il consiste dans des morceaux de carotte taillés en forme d'olive et cuits dans un consommé.

NIVEROLLE, s. f. Zool. V. NIVEREAU, au Dictionnaire.

NIVETTE, s. f. Hort. Variété de pêche.

NIVIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *nix*, *nivis*, neige; *forma*, forme). Minér. Qui ressemble à de la neige.

NIZAM, s. m. (littéral., *ordonnateur*). Titre donné, sous l'empire mogol, au gouverneur du Décan. Il est porté aujourd'hui par le souverain qui règne sur la partie du Décan, tributaire des Anglais.

* **NIZAM-DJEDID**, s. m. (littéral., *nouvelle ordonnance*). Relat. Droit perçu en Turquie sur les raisins, les vins, les liqueurs, etc. — Nom donné à un corps de troupes turques organisé à l'européenne.

NOAILLES, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Oise. 800 hab. — Bourg du dép. de la Corrèze. 700 hab. Il avait été érigé en duché-pairie (1663) en faveur d'Anne de Noailles. Le duché de Noailles faisait partie du Limousin. — *Noailles*, s. m. S'est dit des louis d'or frappés pendant que le duc de Noailles était président des finances.

NOANAGOR, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde, dans le Guzzerat, ch.-l. de principauté, et sur la Nagne. Pêche de perles.

NOATAN, s. m. Myth. scand. Demeure de Niord.

NOBATE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Éthiopie, le même probablement que les Nubiens modernes.

NOBILACE, s. f. Mot proposé pour désigner la noblesse sous un point de vue odieux ou ridicule.

* **NOBILIAIRE**, adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la noblesse : *L'ordre nobiliaire. Une vanité nobiliaire*. — *Particule nobiliaire*, préposition qui précède le nom des nobles, comme le *de* en France, le *van* en Hollande, etc.

* **NOBILISSIME**, adj. des 2 g. et s. m. Se disait, dans les cours de théologie de la Sorbonne, de celui qui était le premier de la licence, non par son savoir, mais par sa naissance.

NOBILITATION, s. f. Action d'anoblir; anoblissement. Vieux mot.

* **NOBILITÉ**, s. f. S'est dit pour le corps de la noblesse.

NOBILITER, v. a. Rendre noble, anoblir, et fig. ennoblir. Vieux mot.

* **NOBLE**, adj. des 2 g. et s. m. S'est dit primitivement en France de tous les hommes libres. Sous les premiers temps de la monarchie, il n'y avait que des hommes libres, ou *nobles*, et des serfs. — *Noble homme*, titre honorifique donné d'abord aux rois seuls et aux princes souverains, et plus tard à tous les seigneurs.— *Noble homme*, était encore le titre que prenaient les marchands merciers dans leurs anciens statuts. — Absol. *Noble ville*, la cité de Valladolid, que Jean II désigna ainsi, dans une ordonnance rendue à Ocagna en 1422. — *Noble*, membre de la première des trois classes de sujets libres du Bas-Empire : *Nobles*, *curiales* et *plébéiens*. — *La plus noble des femmes*, titre que l'on donnait aux épouses des césars. V. NOBILISSIME, au Dictionnaire.— *Corps des nobles de Venise*, aristocratie composée de deux mille cinq cents membres, tous inscrits au livre d'or. Trois cents d'entre eux seulement étaient envoyés au sénat. — *Nobles de terre ferme*, se disait des gentilshommes de tout le territoire de Venise. — Prov. *Être noble comme le roi*, être d'une noblesse illustre, que personne ne conteste. — *Il est fou ou le roi n'est pas noble*, il est assurément fou. — Gramm. *La personne la plus noble*, celle dont la relation est la plus proche avec celui qui parle. La première personne est plus noble que la deuxième, la deuxième que la troisième, etc. — *Le genre le plus noble*, est le masculin comparé au féminin, et le féminin comparé au neutre. — Anat. *Les parties nobles*, se dit aussi des parties de la génération, chez les deux sexes.— Faucon. *Oiseaux nobles*, les oiseaux de proie qui peuvent être dressés pour la chasse. — Minér. *Noble*, se dit des filons riches en minerai, et des métaux qui ne s'oxydent point au feu. — *Noble*, s. m. Nom de plusieurs monnaies anciennes. — *Les nobles à la rose*, ainsi nommés parce qu'ils portaient la rose d'York ou celle de Lancastre, étaient une monnaie d'or. On en frappa sous Édouard III, en 1357, et à Paris même, en

1426. — Relat. *Noble*, se dit dans l'Orient, et surtout en Perse, des ducats de Hollande.

NOBLEREAU, s. m. Petit noble; homme qui se disait gentilhomme sans avoir droit de porter ce titre. Vieux et inusité.

* NOBLESSE, s. f. En France, on reconnaissait ordinairement deux degrés dans la noblesse, la *noblesse titrée* et la *simple noblesse*.— *Noblesse couronnée*, se disait des princes de la famille royale. — *Noblesse au premier degré*, ou *parfaite noblesse*, celle que l'on transmettait à sa postérité. — *Noblesse du deuxième degré*, ou *noblesse personnelle*, celle qui ne passait point aux enfants. — On appelait *noblesse de vieille roche*, *d'ancienne roche*, les descendants d'une famille depuis longtemps illustre; et *noblesse de race*, ou *de parage*, ceux d'une famille moins ancienne, et qui ne tenaient leur noblesse que de la ligne paternelle. — *Noblesse des mères*, celle qui passait de la mère noble en la personne de ses enfants, quoique le père fût roturier. — *Noblesse de quatre lignes*, celle qui pouvait faire preuve de quatre quartiers par le père et d'autant par la mère. On l'appelait aussi *noblesse excellente*. — *Noblesse par lettres*, celle qui était conférée par lettres patentes du roi, en récompense de services rendus à l'État. — *Noblesse de robe* ou *d'office*; celle que conférait la possession de certains offices de judicature, de certaines charges. — *Noblesse de finance*, celle que l'on acquérait en achetant des lettres de noblesse. — *Noblesse d'épée*, celle qui avait été gagnée sur le champ de bataille, mais à une époque reculée, à la différence de la *noblesse militaire*, celle qui appartenait de droit aux roturiers parvenus à certains grades supérieurs de l'armée. Dans quelques royaumes d'Espagne, *noblesse de bannière*, la première noblesse, par opposition à la *noblesse de chaudière*, qui était la moins ancienne. — *Haute noblesse*, *simple noblesse*, se disait en Allemagne des deux degrés de la noblesse. En Pologne, *grande noblesse*, *petite noblesse*, exprimaient la même distinction. — *Votre noblesse*, titre d'honneur que l'on donnait aux personnes de distinction. — Pop. *Voilà une belle noblesse !* se dit en voyant une grande abondance de fruits dans un marché ou dans un jardin. — Prov. *C'est pitié de pauvre noblesse; on n'a guère de velours pour deux liards*, se dit lorsqu'on voit une personne de qualité mal mise, par avarice ou par indigence. — *Il est comme la vieille noblesse, lorsqu'il a mangé sa soupe il a plus d'à moitié dîné*, se dit d'un homme qui fait maigre chère. — On disait autrefois : *Qui prend des lettres de noblesse, déclare d'où vient sa richesse*, parce que les lettres de noblesse rappelaient la profession de celui à qui elles étaient accordées. — Anc. jurispr. *Noblesse*, fief qui dépendait immédiatement du souverain, et dont la possession anoblissait. — Dans la coutume de Bretagne : *Les noblesses*, les droits, les prérogatives du souverain. — Absol. et au pl. *Noblesses*, se disait dans les tournois, les cours plénières, des insignes qu'on donnait comme marques d'honneur.

* NOBLOIS, s. m. Il s'est dit aussi pour homme noble. — Gage qu'un chevalier avait obtenu de sa dame, et qu'il portait ostensiblement sur quelque partie de son armure.

NOBUNANGA, n. pr. m. Empereur du Japon qui se divinisa lui-même, et fut adoré sous le nom de *Xantai*.

NOC, s. m. Constr. Petit tuyau de bois placé sous une digue ou sous un chemin pour l'écoulement des eaux. — Gouttière qui reçoit l'eau d'un toit.

NOÇAGE, s. m. S'est dit pour noces. — Au pl. Anc. cout. Droit qu'avait le seigneur d'assister aux noces de ses vassaux. — Dans certaines provinces, rétribution qui était due au curé pour la célébration du mariage.

NOÇAILLE, s. f. Fête des noces. Vieux mot. — Anc. cout. Droit payé au sujet des noces.

* NOCE, s. f. Fig. et fam. *N'être pas à la noce*, être dans une situation inquiétante, périlleuse. — Prov. *Cela va comme à des noces*, cela marche bien, sans embarras, sans obstacle. — *Il n'est jour que de noces*, se dit quand on se divertit bien à quelque fête. — *Arriver quelque part comme tambourin à noces*, arriver fort à propos. — *On ne va pas aux noces sans manger*, il faut subir les conséquences d'une position. — *Qui va à noces sans prier s'en revient sans dîner*, il ne faut pas toujours croire qu'on sera bien reçu là où l'on n'est pas invité. — *On ne dîne point quand on est de noce le soir*, il faut se préparer au plaisir par quelque privation. — *Voyages de maîtres, noces de valets*, quand les maîtres sont absents, les valets font bonne chère. — *Le pain des noces dure encore*, se dit de ceux qui sont galants auprès de leurs femmes longtemps après le mariage. — Dans le style mystique : *Les noces de l'agneau*, la béatitude éternelle. C'est une expression empruntée à l'Apocalypse. — B.-arts. *Noce aldobrandine*, ancienne peinture retrouvée à Rome en 1592, et qui fut transportée au palais Aldobrandin. Alchim. *Noce*, l'ouvrage de la pierre, l'union du fixe et du volatil.

* NOCER, v. n. (du lat. *nocere*, même signif.). Nuire, porter préjudice. On disait aussi *nocier*. Vieux mot.

NOCERA, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la principauté citérieure, sur le Sarno. 9,000 hab. Évêché. On la nomme aussi *Nocera de Pagani* (des Païens), à cause des Arabes qu'y établit Frédéric II (1220), ou de ceux qui vinrent s'y installer après la défaite du pape Jean X (915). — Ville de l'État ecclésiastique, délégation de Pérouse. 2,000 hab. Bains thermaux. — *Nocera-de-Castiglione*, ville du royaume de Naples, dans la Calabre Citérieure. 2,900 hab.

NOCI, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Terre de Bari. 8,000 hab.

* NOCIER, IÈRE, adj. Qui appartient aux noces. Vieux mot que l'on trouve encore dans Malherbe : *Sa torche nocière, ondoyante*.

NOCLE (la), n. pr. f. Géogr. Bourg de France, dép. de la Nièvre. 750 hab. Titre d'un marquisat.

* NOCTIFÈRE, adj. des 2 g. (en lat. *noctifer*, de *nox*, *noctis*, la nuit; *ferre*, porter). Myth. Qui amène la nuit. Épithète de Vesper, l'étoile du soir. Le *noctifer* du Dictionnaire est la forme latine.

NOCTIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *nox*, *noctis*, la nuit; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs ne s'épanouissent que la nuit.

NOCTILIONIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un noctilion. — NOCTILIONIDES, s. m. pl. Famille de mammifères de l'ordre des chéiroptères. On dit aussi *noctilionin*, *ine*.

* NOCTILUQUE, adj des 2 g. Myth. rom. Qui brille pendant la nuit. Surnom de Phœbé ou la Lune (en lat. *noctiluca*). — Hist. nat. Il se dit des fleurs qui ne s'ouvrent que la nuit, des animaux, et même des corps inorganiques qui répandent une lueur phosphorique dans l'obscurité. — *Noctiluque*, s. m. Nom donné à des animaux microscopiques fort communs sur nos côtes, et à une espèce de néréide, à cause de leur phosphorescence.

* NOCTIVAGUE, adj. des 2 g. Myth. rom. Épithète de la lune. — Zool. Se dit des animaux qui ne sortent que la nuit.

NOCTUE, s. f. (en lat. *noctua*). Le hibou. Vieux mot.

* NOCTUELLE, s. f. Zool. Espèce de hulotte.

NOCTULIUS, n. pr. m. (pr. *noctuliuce*). Myth. Dieu des Brixiens. Il présidait à la nuit et au sommeil.

* NOCTURLABE, s. m. Forme vicieuse pour *nocturlabe*. V. ce mot au Complément.

NOCTURNAL, s. m. Liturg. Office de la nuit, matines. Inusité.

* NOCTURNE, adj. des 2 g. Bot. Se dit des plantes dont les fleurs ne s'ouvrent que la nuit, ou ne répandent d'odeur que la nuit. — En zool., on le dit de tous les animaux qui ne sortent ou ne chassent que la nuit : *Oiseau*, *reptile*, *insecte nocturne*. — *Nocturne*, s. m. Mus. Petite pièce destinée dans l'origine à être chantée ou exécutée pendant la nuit. Elle diffère de la sérénade en ce qu'elle n'est qu'à deux, et rarement à trois ou à quatre voix. Les *nocturnes* qui font aujourd'hui partie de la musique de chambre sont des espèces de romances ordinairement à deux voix. On donne aussi le même nom à des morceaux qui se chantent au théâtre dans une scène de nuit. — Au pl. Section de l'ordre des oiseaux rapaces, qui pour la plupart ne voient que dans l'obscurité.

NOCTURNINUS, n. pr. m. V. NOCTURNUS, au Dictionnaire.

* NOCUITÉ, s. f. (du lat. *nocuus*, nuisible). Didact. Qualité, nature de ce qui est nuisible.

NODAL, ALE, adj. (du lat. *nodus*, nœud). Phys. Qui a rapport aux nœuds d'une surface vibrante : *Lignes nodales*, *figures nodales*.

NODE, s. f. Archéol. Ancienne monnaie du Puy.

NODICOLLE, adj. des 2 g. (du lat. *nodus*, nœud; *collum*, cou). Zool. Qui a le col ou le corselet garni de petits tubercules semblables à des nœuds.

NODICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *nodus*, nœud; *cornu*, corne). Zool. Dont les cornes ou les antennes sont chargées de nœuds.

NODIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *nodus*, nœud; *ferre*, porter). Hist. nat. Dont la surface offre des nodosités.

NODIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *nodus*, nœud; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Dont les fleurs naissent aux nœuds ou articulations.

* NODIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *nodus*, nœud; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds garnis de nodosités.

NODOSAIRE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

* NODOSITÉ, s. f. Il se dit aussi des nœuds mêmes : *Tronc d'arbre couvert de nodosités*. — Méd. Sorte de concrétions très-dures qui se forment autour des articulations atteintes de goutte ou de rhumatisme.

NODULAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *nodus*, nœud). Hist. nat. Qui est chargé de nœuds. — s. f. Bot. Genre d'algues marines.

NODULE, s. m. (du lat. *nodulus*, dimin. de *nodus*, nœud). Hist. nat. Petit nœud.

NODULEUX, EUSE, adj. Hist. nat. Qui est garni de nodules, de petits nœuds.

NODULIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *nodulus*, petit nœud; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui est hérissé de nodules, de petites nodosités.

NODUTÉRENSE, n. pr. f. (du lat. *nodus*, nœud; *terere*, broyer). Myth. rom. Divinité qui présidait à l'action de battre et de broyer le blé.

NODUTUS ou NODUNUS, n. pr. m. V. NODINUS, au Dictionnaire.

NOÉ, s. f. A signifié nef, vaisseau. — Anc. cout. Terre nouvellement mise en prairie.

* NOËL, s. m. Cette fête, dont on attribue l'institution au pape Télesphore, mort en 138, ne se célébrait pas, dans l'origine, partout le même jour, et on la confondait souvent avec l'Épiphanie. Ce ne fut que sous le pontificat de Jules Ier (337 à 352) que l'époque de la *fête de Noël* fut invariablement fixée, pour toute la chrétienté, au 25 décembre. — *Arbre de Noel*, branche de sapin ou de houx, chargée de dorures, de rubans, de fruits, etc., dont on orne la principale chambre, à Noël, dans quelques pays du Nord. — Prov. *Quand Noël a son pignon, Pâques a son tison*; ou *à Noël au balcon*, *à Pâques au tison*, quand l'hiver vient tard, le printemps est froid. On dit de même : *A Noël les moucherons, à Pâques les glaçons*. — *Noël*, air sur lequel on chantait les cantiques nommés *noëls* : *L'organiste a joué plusieurs noëls*. — Sorte de chanson satirique qui se faisait sur des airs de noëls, et qui circulait ordinairement vers la fin de l'année. — *Noël !* cri que le peuple poussait autrefois à l'occasion d'un événement heureux, comme il a crié depuis vive le roi. On appelait *jeu de noël* une réjouissance publique.

* NOÈME, s. m. (en gr. νόημα, de νόος, esprit, intelligence). Philos. Il s'est dit quelquefois d'une idée en général, du produit de l'intelligence.

NOÉMON, n. pr. m. Temps hér. Capitaine lycien tué par Ulysse, devant Troie. — Compagnon d'Antiloque. — Fils de Phronius d'Ithaque; il prêta son vaisseau à Télémaque pour aller à Pylos. — Guerrier troyen tué par Turnus.

NOEODUNUM, n. pr. m. (pr. *néodunome*). Géogr. anc. V. DIABLINTE, au Complément.

NOEOMAGUS, n. pr. m. (pr. *néomaguce*). Géogr. anc. Ville de la deuxième Belgique, capitale des Vadicasses. Aujourd'hui *Vez*. — Ville de la Viennoise, dans le pays des Tricastins. Aujourd'hui *Nyons*, ou *Saint-Paul-Trois-Châteaux*. V. NOVIOMAGUS, au Complément.

NOERGIE, s. f. (du gr. νόος, intelligence; ἔργον, action). Philos. Faculté active par laquelle on acquiert des connaissances; la même que l'intelligence, l'intellect ou l'entendement.

NOÉTIEN, s. m. Hist. rel. Membre d'une secte qui avait pour chef *Noet*, maître de Sabellius, philosophe d'Éphèse au IIIe siècle. Les *noëtiens* confondaient en une seule les trois personnes de la sainte Trinité. On les appelait aussi *monarchistes* et *patripassiens*.

* NŒUD, s. m. *Faire des nœuds*, tourner des rubans sur un cordon de fil ou de soie, au moyen d'une navette : *Les femmes de qualité s'amusaient autrefois à faire des nœuds*. — *Nœud d'épée*, rosette de rubans dont on ornait la garde de l'épée. C'était aussi une sorte de dragonne que portaient les officiers quand ils n'étaient pas en uniforme. — *Nœud d'épaule*, ornement qui tenait lieu de l'aiguillette d'uniforme. — *Nœud de cordelières*, dans le siècle dernier, partie du

dessus de la frange des épaulettes des officiers supérieurs. — Jeu. *Les nœuds, le côté des nœuds*, se dit, à la paume, du revers de la raquette. — Hist. *Ordre du nœud*, ordre militaire du royaume de Naples, institué en 1352 par Jeanne de Naples, à l'occasion de son mariage avec Louis, prince de Tarente. Les chevaliers portaient sur la poitrine et sur le bras une espèce de lacs avec un nœud rouge de soie et d'or orné de perles : cet ordre ne survécut pas à celle qui l'avait établi. — Ant. *Nœud*, sorte d'entrelacement de cordes qu'on employait pour fermer les portes, avant l'invention des serrures. — *Courroies à nœuds*, instrument dont les anciens Perses se servaient pour compter. — *Nœud d'Hercule*. V. *ceinture de virginité*, au mot CEINTURE, du Compl.—Méd. Synonyme de *nodus* et de *nodosité*. V. NODUS, au Dict., et NODOSITÉ, au Compl. — *Nœud d'emballeur*, bandage pour arrêter les hémorrhagies de l'artère temporale. — Géol. Point où des chaînes de montagnes se réunissent en un système. — Mar. Absol., chacun des nœuds de la corde du loch, éloignés de 17 mèt. les uns des autres, et au moyen desquels on estime le chemin qu'a fait le vaisseau : *Filer tant de nœuds à l'heure*. — Vén. Il se dit des muscles en saillie sur les flancs du cerf : *Un cerf qui a de gros nœuds*. — Zool. *Nœud*. Poisson du genre silure. — Constr. Chacune des parties saillantes dans lesquelles passe l'axe de la charnière qui porte le nom de *fiche à nœud*. — Techn. *Nœud de chirurgien*, nœud où le fil passe deux fois par le même endroit. — *Nœud de charrue*, espèce de nœud coulant que l'on fait autour d'une pièce de bois pour la tirer ou la soulever. — *Nœud*, autrefois gros bouton qui restait au milieu des plats de verre soufflés, et que l'on nommait aussi *boudine*, *nombril*, *œil-de-bœuf*.

NOGAÏ, adj. et n. pr. m. Géogr. Peuple d'origine tartare, établi dans la Russie méridionale, au N. du Caucase, et jusque vers le Danube. Les Nogaïs vivent en tribus, la plupart nomades. Environ 300,000 familles.

NOGARO, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Gers. 1,900 hab. Il s'y tint deux conciles (1290 et 1315). Mines de houille.

* **NOGENT-LE-ROI**, n. pr. m. Géogr. Cette ville a eu le titre de comté; elle compte 1,300 h. Philippe de Valois y mourut en 1350. Patrie de Panard. — Autre ville de France, ch.-l. de canton du dép. de la Haute-Marne. 2,400 hab. Coutellerie. — *Nogent-sur-Seine*, ch.-l. d'arrond. du dép. de l'Aube. 3,355 hab. En 1814, un combat acharné eut lieu près de cette ville, entre les Français et les troupes alliées.

NOHÉMIEN, s. m. Hist. rel. Membre d'une secte mahométane. Les *nohémiens* attribuent à Dieu le pouvoir de faire du mal.

* **NOIR, OIRE**, adj. Ethn. *Race noire*. V. NÈGRE, au Compl. — Archéol. *Maille noire*, monnaie de cuivre. — Hist. *Maille noire* s'est dit d'un tribut que les habitants des basses terres de l'Écosse payaient aux caterans des highlands, pour que ceux-ci épargnassent leurs troupeaux. — *Le prince Noir*, le fils d'Édouard III, roi d'Angleterre, ainsi surnommé à cause de la couleur de son armure. — *Mouton noir*. V. MOUTON, au Complément. — Hist. eccl. *Moines noirs*, les bénédictins, parce qu'ils étaient vêtus de noir. — Dans quelques pays, *procession noire*, celle que fait le clergé revêtu d'ornements noirs. — *Chambre* ou *chapelle noire*, dans les couvents, endroit obscur où les religieux se donnaient la discipline. — *La couleur noire*, ou substantiv. *la noire*, se dit, au trente et quarante et à la roulette, des cartes et des numéros qui portent cette couleur, par opposition à la couleur rouge, ou la rouge : *Jouer la noire; la noire vient de passer*. — Géogr. *Forêt Noire*, *montagnes Noires*. V. MONTAGNE et FORÊT, au Complément. — *Mer Noire*, mer interne de l'Europe, qui n'est qu'un golfe de la Méditerranée; elle communique avec cette mer par le détroit de Constantinople, la mer de Marmara et les Dardanelles. 1,080 kil. sur 620. Elle est fort orageuse, aussi les anciens la nommaient-ils *Pont-Euxin* (c'est-à-dire mer inhospitalière). — Myth. *Le dieu noir*, Pluton, dieu des enfers. — *L'onde noire*, le Styx. — Poétiq. *Passer l'onde noire*, mourir.

* **NOIR**, s. m. Prov. *N'y voir que du noir et du blanc*, se dit d'un homme qui tient un livre à la main et qui ne sait pas lire, et de celui qui ne voit pas assez clair pour distinguer les lettres. Dans le premier sens, on dit aussi : *Il n'y connaît que du blanc et du noir*. — *Dire l'un blanc et l'autre noir*, ne pas tomber d'accord par envie de se contrarier. — Hist. *Les noirs*, brigands qui firent de grands ravages en Angleterre, vers 1723. — On appelle aussi *noirs* les Abassides, comme on appelle *blancs* les Ommiades. — En France *les noirs* s'est dit des membres du côté droit de l'assemblée constituante, pendant qu'elle siégea au manège : les membres du côté gauche étaient les *blancs;* les modérés étaient appelés *impartiaux noirs* et *impartiaux blancs*, selon le côté vers lequel ils penchaient. — *Ami des noirs*, membre d'une société fondée à Paris en 1790, dans le but d'appliquer aux colonies françaises les principes de la révolution : *La société des amis des noirs*. — En t. de b.-arts, *les noirs* sont les ombres d'un tableau, d'une gravure : *les noirs de ce tableau sont mal indiqués*. — Dans les tirs, *le noir*, le centre de la cible, qui est marqué par un rond noir au milieu d'un cercle blanc : *Mettre dans le noir*. — Agric. *Noir*, nom vulgaire de la nielle qui attaque les blés. — Alchim. La couleur de la pierre à un certain moment de l'opération.

NOIRÉ, s. m. Archéol. Monnaie d'argent des comtes de Soissons, qui pesait 3 deniers 12 grains.

NOIR-MANTEAU, s. m. Zool. Espèce de goëland dont le dos est entièrement noir.

* **NOIRMOUTIERS**, n. pr. m. (en lat. *Nigrum Monasterium*, monastère noir). Géogr. Cette île, sur la côte du dép. de la Vendée, dans le golfe de Gascogne, a 19 kil. sur 7. Pop. 7,600 hab. Elle doit son nom à un monastère de bénédictins fondé au VIIe siècle par saint Philibert, et qui fut détruit par les Normands au IXe siècle. *Noirmoutiers* appartint longtemps aux La Trémouille, et fut réuni à la couronne en 1720.

NOIR-MUSEAU, s. m. Vétér. Dartre qui envahit le nez des moutons.

NOIRON, s. m. Nom que plusieurs chroniqueurs donnent à une idole des païens. On pense qu'*adorer Noiron*, c'était simplement sacrifier au génie de l'empereur.

NOIR-VEINÉ, s. m. Bot. Espèce d'agaric.

NOISANCE, s. f. Dommage. — Disposition à mal faire. Vieux mot. On disait aussi *noisement*.

NOISER, v. n. Contester, disputer, chercher noise. Vieux mot qui n'a pas été remplacé.

* **NOISETTE**, s. f. Zool. Nom marchand d'une coquille du genre bulime. — Bot. *Noisette noire*, nom vulgaire d'un agaric. — *Noisette* a été employé plaisamment par Rabelais dans le sens de petite noise, petite querelle.

NOISETTIE, s. f. (de *Noisette*, hortic. distingué). Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des violacées.

* **NOISIF, IVE**, adj. Qui aime à chercher des noises, des querelles. Vieux mot. Il se trouve dans Montaigne. On disait dans le même sens *noiseux* et *noisieux*.

NOISILLE, s. f. Noisette. Vieux mot, qui s'est conservé dans quelques départements.

NOISILLIER, s. m. Bot. Un des noms vulgaires du noisetier.

* **NOIX**, s. f. Prov. *Marcher comme sur des noix*, marcher avec difficulté, avec peine, comme un homme qui marcherait nu-pieds sur des coquilles de noix. — *Nulle noix sans coque*, pas de plaisir sans peine. — *Le goût de la noix*, l'amorce avec laquelle on trompe quelqu'un, comme on attrape des souris avec une noix. — *Noix d'Inde* ou *noix de coco*, le fruit du cocotier. — *Noix de galle*, l'excroissance produite sur le chêne par la piqûre des gallinsectes. Elle sert à teindre en noir, à faire de l'encre, etc. — *Noix d'acajou*, le fruit de l'anacardier. — *Noix des Moluques*, la noix vomique, fruit du vomiquier. — *Noix des Barbades*, les semences du médicinier. — *Noix d'arec*, les semences de l'arèquier de l'Inde, qui entre dans le bétel. — *Noix de Saint-Gratien*, fruit d'une espèce d'avelinier. — *Noix de terre*, le fruit de l'arachis. — *Noix de gigot*, partie glanduleuse au milieu d'un gigot de mouton. — *Gîte à la noix*. V. GÎTE, au Compl. — Hortic. *Noix*, nœud ou partie centrale d'un œilleton d'artichaut. — Mar. Partie d'un mât de hune ou de perroquet qui est plus forte que le mât lui-même, et que l'on nomme également la tête. — Constr. Rainure dont le fond est arrondi en demi-cercle. — Languette qui entre dans cette rainure. — *Fermeture à noix*, celle dans laquelle les battants d'une porte ou d'une croisée s'assemblent au moyen de la rainure appelée *noix*. — Techn. *Noix*, clef d'un robinet. — Partie du ressort d'une arbalète où la corde est arrêtée quand elle est tendue. — Petit morceau de fer plat, arrondi par derrière et garni de deux crans, dont l'un sert pour le repos, l'autre pour la détente, et qui s'engrènent dans la mâchoire de la gâchette du fusil et du pistolet. — Roue dentelée d'un moulin à poivre, à café, qui sert à broyer. — Sorte de roue de cuivre fixée au bout d'un parapluie pour recevoir les baleines. — Axe de la roue d'un potier. — Petite poulie à travers laquelle passe l'axe d'un dévidoir ou d'un fuseau.

NOLANACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la nolane. — NOLANACÉES, s. f. pl. Petite famille de plantes convolvulacées.

NOLE, n. pr. f. (en lat. et en ital. *Nola*). Géogr. Ville du royaume de Naples, Terre de Labour. 9,000 hab. Évêché. Fondée par les Étrusques, vers 801 av. J. C., Nole faisait partie de la Campanie. Les Romains s'en emparèrent 314 av. J. C. Auguste y mourut (14 après J. C.). C'est, dit-on, la première ville où l'on se soit servi de cloches.

NOLITION, s. f. (du lat. *nolo*, je ne veux pas). Philos. Acte de l'esprit qui ne veut pas une chose; le contraire de *volition*.

* **NOM**, s. m. *Un homme sans nom*, un homme sans naissance, sans réputation, sans crédit. — *C'est un nom qui s'éteint*, c'est une famille dont le nom ne sera plus porté par personne, faute d'héritiers mâles. — *Nom de Jésus*, petite image où le nom de Jésus est représenté par un I, un H et un S, avec une croix portant sur le travers de l'H. — Ant. Les Asiatiques et les Grecs ne portaient qu'un nom. Les Romains en portaient trois : le nom proprement dit, qui distinguait chaque race, le prénom qui désignait l'individu, et le surnom ou cognom qui, ayant désigné primitivement un individu, marquait ensuite la famille, la branche issue de cet individu. *Avoir trois noms*, se disait en conséquence, de l'homme libre et ingénu. Quelques citoyens avaient un quatrième nom, une seconde espèce de surnom; il était tiré, soit du nom du pays où ce citoyen s'était distingué : Publius Cornelius Scipio *Africanus;* soit du nom de la race qui l'avait adopté : Quintus Fabius Maximus *Æmilianus*. — Gramm. *Nom d'agent*, s'est dit quelquefois du sujet d'un verbe. — Gramm. ar. *Nom d'agent*, adjectif dérivé de la voix subjective du verbe. — *Nom de patient*, adjectif dérivé de la voix objective du verbe. — *Nom abstrait*, nom appellatif qui désigne une qualité séparée du sujet. — *Nom propre improvisé*, celui qui n'a été, dès son origine, que le nom propre d'un individu. — *Nom propre transporté*, celui qui a été d'abord un nom appellatif, un verbe, ou même une phrase entière. — *Nom solide*, se dit à peu près dans le même sens que nom primitif, et par opposition à *dérivé*. — *Nom d'action*, nom abstrait que désigne l'action du verbe qui lui sert de racine, abstraction faite de toute circonstance de temps. — *Nom d'unité*, nom verbal qui indique que l'action ne se fait qu'une seule fois. Les Arabes ont encore plusieurs autres espèces de noms, que leur dénomination fait suffisamment connaître, ce sont : le *nom spécificatif;* le *nom de temps* et *de lieu de l'action ;* le *nom d'abondance dans un même lieu*; *le nom d'instrument* ou *de vase;* le *nom diminutif*, le *nom de pluralité;* le *nom de fraction*. V. NUMÉRATIF, au Compl. — Anc. art milit. *Nom de nuit*, espèce de mot d'ordre qui se donnait comme signe de reconnaissance, pendant la nuit.

* **NOMADE**, adj. et s. des 2 g. Nom générique par lequel on désigne les peuplades qui n'ont pas de demeure fixe, mais en changent continuellement, pour chercher de nouveaux pâturages. Tels étaient, chez les anciens, les Numides en Afrique, et les Scythes en Asie et en Europe. Chez les modernes, les Bédouins et les Kabiles de l'Afrique, les peuples de l'Arabie intérieure et de l'Asie centrale, sont *nomades*, sont *des nomades*.

* **NOMBLES**, s. m. pl. (du lat. *umbilicus*, nombril). Vén. Nom des deux muscles de l'intérieur des cuisses du cerf. — Il se disait aussi autrefois d'une longe de veau ou d'une échinée de porc.

* **NOMBRE**, s. m. Anc. arith. *Nombre plan*, celui qui est formé par la multiplication de deux nombres entre eux, et qui représente une surface rectangulaire. — *Nombre solide*, celui qui se forme en multipliant un nombre plan par un troisième facteur, et qui représente un parallélipipède rectangle. — *Nombre triangulaire*, se dit des nombres formés par l'addition d'une certaine quantité des premiers termes de la série des nombres naturels 1, 2, 3, etc. — *Nombre polygone*, se dit des nombres formés par l'addition d'une certaine quantité des premiers termes d'une série de nombres commençant par l'unité et ayant une différence constante. — *Nombre py-*

ramidal, se dit des nombres formés par l'addition d'une certaine quantité des premiers termes d'une série de nombres polygones. — Chron. *Nombre d'or*, nombre dont on se sert dans le comput ecclésiastique pour marquer en quelle année se trouve le cycle lunaire, lequel est de dix-neuf ans. On fait partir le premier cycle lunaire du commencement de l'ère vulgaire. Pour trouver le nombre d'or d'une année donnée, il suffit donc de diviser le chiffre de l'année par 19, et le reste plus 1 représente le nombre d'or.— Prov. *Il entend le nombre d'or*, se dit d'un homme qui a trouvé le secret de s'enrichir.— Philos. *Harmonie des nombres*, partie du système de Pythagore sur laquelle ce philosophe fondait l'initiation à toutes les sciences. — Ant. *Nombres babyloniens*, se dit des calculs astrologiques des Babyloniens ou Chaldéens.— Agric. *Nombre*, s'est dit de douze gerbes de blé.

* **NOMBRIL**, s. m. Blas. Se dit du point qui est au milieu de la face : *Il portait d'or à un écusson de gueules au nombril.*— Zool. *Nombril marin*, nom marchand des opercules de certaines coquilles univalves. — Bot. *Nombril de Vénus*, c'est le cotylet. V. ce mot, au Dict.—*Nombril en touffe*, nom d'un agaric. — Techn. Autrefois, *nombril*, centre d'un plateau de verre soufflé.

* **NOMENCLATEUR**, s. m. Dénomination que La Fontaine a appliquée au premier homme, parce que ce fut lui qui donna des noms aux animaux : *Adam le nomenclateur.*— Hist. eccl. Officier de l'Église romaine qui remplissait les fonctions confiées aujourd'hui aux auditeurs.— Philol. *Nomenclateur de Cicéron*, ouvrage latin renfermant tous les noms d'homme qui se trouvent dans les ouvrages de Cicéron.

NOMENTAN, ANE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Nomentum.— Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.— Ant. rom. *Porte Nomentane*, une des portes de Rome.— *Voie Nomentane*, grand chemin qui conduisait de Rome à Nomentum et qui passait au mont Sacré.

NOMENTUM, n. pr. m. (pr. *nomentome*). Géogr. anc. Ville d'Italie, chez les Sabins, sur l'Allia. Auj. *Lamentano*.

* **NOMIE**, n. pr. f. Myth. Nymphe qui donna son nom aux monts Nomiens.— Un des noms de Palès, déesse des pasteurs. — s. f. Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

NOMIEN, IENNE, adj. (du gr. νόμας, troupeau). Myth. Pastoral. Épithète que l'on donne à Mercure, à Apollon, à Jupiter et aux nymphes. V., au Dictionnaire, NOMIUS, qui est la forme latine. — Géogr. anc. *Monts Nomiens*, montagnes d'Arcadie.

* **NOMINAL, ALE**, adj. *Philosophie des nominaux*, le nominalisme. V. ce mot, au Complément, et NOMINAUX, au Dictionnaire.— *Philosophie nominale*, expression qu'il ne faut pas confondre avec la précédente. Elle a été employée par dénigrement, pour désigner un système qui abuse des dénominations scientifiques, qui met des mots où il faudrait des faits.—Log. *Définition nominale*, explication du sens que l'on donne quelquefois arbitrairement aux mots techniques dont on fait usage.—Gramm. ar. *Proposition nominale*, proposition qui ne renferme aucun verbe. Il s'emploie par opposition à *proposition verbale*.

NOMINALEMENT, adv. De nom, avec une valeur nominale : *Chose qui n'existe que nominalement.*

NOMINALISME, s. m. Philos. Système, secte des nominaux ou nominalistes, fondée au XI[e] siècle par Jean Roscelin, chanoine de Compiègne, qui fut condamnée au concile de Soissons en 1092. Selon ce système, les nominaux, c'est-à-dire les termes qui représentent les idées générales, ne seraient que de pures dénominations, qui ne correspondraient à aucune réalité, ni dans la nature des choses, ni dans l'esprit. Le *réalisme*, opposé au *nominalisme*, tombait dans l'excès opposé. V. RÉALISME, au Complément.

* **NOMINALISTE**, adj. et s. des 2 g. Partisan du nominalisme. — Il se dit de tout ce qui appartient à ce système: *Secte, erreur nominaliste.*

* **NOMINATIF**, s. m. Gramm. Il se dit, en sanscrit, du premier cas d'un nom, et non pas de la forme du nom, tel qu'il est avant qu'on le décline. Cette dernière forme s'appelle *thème*.

* **NOMINATION**, s. f. Dr. can. Droit qu'avaient les gradués, de demander et d'obtenir les bénéfices qui venaient à vaquer dans les mois qui leur étaient destinés. — Rhétor. anc. Figure qui consiste à rappeler pourquoi un nom significatif a été imposé à une chose dont on parle.

* **NOMION**, adj. m. (du gr. νόμιος, formé de νόμος, loi). Myth. Littéral., *législateur*. Épithète donnée à Apollon. — n. pr. m. Père d'Amphimachus et de Nastès.

* **NOMIQUE**, adj. des 2 g. Ant. gr. Qui appartient à un nome musical. — s. m. Hist. eccl. Officier de l'Église grecque, chargé de faire observer les rites, les rubriques.

NOMMÉE, s. f. Féod. État nominatif des objets qui composaient le fief servant.

* **NOMOCANON**, s. m. Hist. eccl. Recueil des anciens canons des apôtres, des conciles et des Pères de l'Église. — Recueil des canons admis par l'Église grecque, et des lois impériales qui s'y rapportent. — Recueil de décisions pour les cas de conscience, dont les moines du mont Athos faisaient usage. — *Nomocanon* (et non pas *monocanon*, qui se trouve dans quelques Dictionnaires), se dit aussi des livres pénitentiaux des Grecs.

NOMODICE, s. m. (du gr. νόμος, loi; δικάω, juger). Ant. gr. Nom des juges qui désignaient les vainqueurs aux jeux sacrés.

* **NOMOLOGIE**, s. f. Didact. Science des lois et de leur interprétation.

NOMOLOGUE, s. m. Auteur qui écrit sur la science des lois. On dit aussi *nomologiste*.

* **NOMOPHYLACE**, s. m. Officier de l'empire grec.

* **NOMOS**, n. pr. m. Myth. Divinité qui était la loi personnifiée. Pindare lui donne les attributs du Destin.

* **NOMOTHÈTE**, s. m. Ant. gr. C'était aussi le titre de certains magistrats athéniens choisis par le peuple, pour examiner celles des anciennes lois qu'il convenait d'abroger ou de modifier.

* **NOMPAIR** n'est pas plus que *nompareil* une fausse orthographe de Boiste, c'est l'orthographe ancienne, primitive. Du temps de Malherbe, on écrivait encore plus souvent *nompareil* que *non-pareil*; le dernier a prévalu.

* **NOMPAREIL**. V. le mot précédent.

NONA, n. pr. f. Myth. rom. Une des Parques. Selon Aulu-Gelle et Varron, *Nona* présidait au neuvième mois de la gestation. — Géogr. *Nona*, ville des États autrichiens, dans la Dalmatie. 6,000 hab. Évêché. Jadis très-importante.

NONACRIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Nonacris. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — Myth. *Nonacrien*, surnom de Mercure. — *La vierge nonacrienne*, Atalante. — *Le héros nonacrien*, Évandre.

NONACRIS, n. pr. f. (pr. *nonakrice*). Temps hér. Fille de Lycaon. Selon Hérodote, elle donna son nom à une ville d'Arcadie. — Géogr. anc. Ville d'Arcadie, près du mont Cyllène. Patrie d'Atalante et d'Évandre.

NON-ACTIVITÉ, s. f. État d'un officier qui momentanément n'exerce pas les fonctions de son grade: *Capitaine, lieutenant en non-activité*.

NON-ÂGE, s. m. Anc. prat. État d'une personne qui n'a pas l'âge requis.

NON-ÂGÉ, ÉE, adj. Anc. prat. Qui n'a pas l'âge requis pour faire une chose.

NONAGESIMO, adv. lat. qui s'emploie pour marquer le quatre-vingt-dixième rang, quand on commence à marquer une série d'articles par *primo, secundo, tertio*. On dit ensuite *nonagesimo primo, nonagesimo secundo*, etc.

NONANDRE, adj. des 2 g., **NONANDRIE**, s. f. Mots hybrides. *Ennéandre, ennéandrie* sont préférables.

NONATÉLIE, s. f. Bot. Genre de plantes de la Guyane.

NON-BATTU, s. m. Comm. Sorte de toile commune.

* **NONCE**, s. m. Hist. *Nonce terrestre*, député d'un palatinat aux diètes de Pologne.

NONCHALANDER, v. a. S'est dit pour traîner dans la nonchalance, dans l'oisiveté : *Nonchalander son âme, sa vie.* Inusité.

NONCIATION, s. f. Anc. jurispr. Acte par lequel on signifiait d'arrêter des travaux, jusqu'à ce que la justice eût statué.

* **NONCIATURE**, s. f. Temps pendant lequel un prélat a exercé les fonctions de nonce : *Pendant sa nonciature.*

NON-COMBATTANT, s. m. Adm. milit. Se dit des personnes qui suivent l'armée à titre d'administrateur, d'aumônier, etc.

NON-COMPARENCE, s. f. Anc. prat. Défaut de comparution devant la justice, au jour désigné par l'assignation.

NON-COMPLET, s. m. Anc. t. milit. Différence en moins dans un régiment, dans un corps de troupe, relativement au nombre constitutif ou au complet.

NON-CONCILIATION, s. f. Jurispr. Défaut de conciliation : *Procès-verbal de non-conciliation.*

* **NON-CONFORMISTE**, s. et adj. des 2 g. Ce nom avait été donné dans l'origine à ceux qui refusaient d'acquiescer à une déclaration de Charles I[er] qui ordonnait à toutes les Églises d'Angleterre et d'Écosse d'adopter une liturgie et une discipline uniformes. Aujourd'hui, comme le dit le Dictionnaire, *non-conformiste* s'applique à tous ceux qui ne professent pas la religion anglicane dominante, excepté aux catholiques, qui sont désignés par leur nom. Ainsi les presbytériens, les quakers, les épiscopaux, sont des *non-conformistes.* — Il s'est dit quelquefois des sodomites.

NONDINATEUR, s. m. (du lat. *nundinæ*, foires). Anc. cout. Officier qui présidait aux foires, aux marchés.

* **NONE**, s. f. Ant. rom. La quatrième partie du jour, qui commençait à la fin de la neuvième heure, ou, selon notre manière de compter, à trois heures après midi. — Mus. *None* ne se dit pas pour *neuvième*. — Anc. jurisp. Droit que l'on payait pour certains biens, et qui consistait dans le neuvième denier. — Techn. *None*, une des pièces du moule à faire des coupelles.

NONÉE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des borraginées.

NONGENTESIMO, adv. lat. qui s'emploie pour désigner le neuf-centième rang, quand on a commencé à compter une série d'articles par *primo, secundo, tertio*, etc. On dit ensuite : *nongentesimo primo, nongentesimo secundo*, etc.

* **NON-INTERVENTION**, s. f. Polit. Principe nouveau du droit des gens, qui consiste à ne pas intervenir dans les affaires des nations voisines, à condition qu'elles-mêmes s'en abstiendront aussi : *Faire adopter la non-intervention, le système de non-intervention.*

NON-INTERVENTIONNISTE, s. et adj. des 2 g. Polit. Partisan du système de la non-intervention. — Qui appartient à ce système : *Politique non-interventionniste.*

NON-LIEU, s. m. Jurisp. Déclaration que fait un tribunal qu'il n'y a pas lieu à poursuivre.

NON-MOI, s. m. Philos. Ensemble des objets extérieurs qui font impression sur nos organes. — Tout ce qui se distingue de notre moi métaphysique.

* **NONNAIN**, s. m. Zool. Variété de pigeon.

* **NONNAT**, s. m. Surnom que l'on donnait, au moyen âge, à ceux qui étaient tirés du sein de leur mère par l'opération césarienne.

* **NONNETTE**, s. f. Zool. Nom vulgaire de la barnache, du balbuzard, et d'une espèce de gros-bec. — Agric. Variété de froment.

NONO, adv. lat. Il s'emploie pour désigner le neuvième rang, quand on a commencé à compter une série d'articles par *primo, secundo, tertio*, etc.

* **NONOBSTANCE**, s. f. Dr. can. Troisième partie des provisions de la cour de Rome, renfermant toutes les réhabilitations et dispenses nécessaires pour jouir d'un bénéfice. On la nommait ainsi, parce qu'elle commençait par les mots : *Non obstantibus*, etc.

NONOBSTANT, ANTE, adj. S'est dit pour, ne s'opposant pas : *Les choses nonobstantes.*—Hist. *Clause nonobstante*, clause imaginée par Innocent III, et dont le roi d'Angleterre Henri III se servit le premier dans ses dispenses.

NONODÉCIMAL, ALE, adj. (du lat. *nonus*, neuvième; *decimus*, dixième). Minér. Se dit d'un prisme à neuf pans, dont l'un des sommets a neuf faces et l'autre n'en a qu'une.

NONODUODÉCIMAL, ALE, adj. (du lat. *nonus*, neuvième ; *duodecimus*, douzième). Minér. Se dit d'un prisme à neuf pans, dont chaque sommet offre six faces.

NONOPÉTALE, adj. des 2 g. (du lat. *nonus*, neuvième, et du gr. πέταλον, pétale). Bot. Qui a neuf pétales.

NONOSEPTIMAL, ALE, adj. (du lat. *nonus*, neuvième; *septimus*, septième). Minér. Se dit d'un prisme à neuf pans, ayant un sommet à quatre faces, et l'autre à trois.

* **NON-OUVRÉ, ÉE**, adj. Se dit du linge uni : *Du linge non-ouvré.*

* **NON-PAREIL, EILLE**, adj. V. NOMPAIR, au Compl., pour l'observation faite au sujet de l'orthographe de *non-pareil* et de *non-pair*. L'Académie écrit *nonpareil*, sans trait d'union.—*Non-pareil*, s. m. Zool. Espèce de verdier de la Louisiane. — Hort. *Non-pareil royal, non-pareil de Compiègne, non-pareil de Rhodes*, nom de plusieurs variétés d'œillets.—*Non-pareille*, s. f. Zool. Petite coquille des environs de Paris. — Hort. Grosse

pomme d'automne d'un vert jaunâtre. — Hist. *La non-pareille*, cour plénière que saint Louis tint à Saumur, en 1248, ainsi nommée à cause de la magnificence qui fut déployée dans cette occasion.

NON-PARILLAS, s. f. pl. Anc. comm. Sorte de camelot qui se fabriquait en Flandre. On l'appelait aussi *lamparillas*.

NONPLEVINE, s. f. Anc. jurisp. Défaut.

NON-PUISSANCE, s. f. Impuissance. Vieux mot.

NON-RECEVOIR. V. FIN, au Dictionnaire.

NONZA, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Corse. 1,000 hab.

NOOCRATIQUE, adj. des 2 g. (du gr. νόος, esprit; κράτος, pouvoir). Philos. Qui considère la raison pure comme la faculté souveraine, directrice de toutes les autres : *École noocratique*.

NOOGÈNE, adj. des 2 g. (du gr. νόος, le moral; γεννάω, engendrer). Méd. Se dit des maladies qui proviennent d'une cause morale.

NOOGÉNOSE, s. f. (même étym.). Méd. Maladie qui provient d'un trouble dans les fonctions du cerveau.

NOOLOGIE, s. f. (du gr. νόος, esprit; λόγος, discours). Didact. Science qui embrasse l'étude complète de l'esprit humain.

NOOLOGIQUE, adj. des 2 g. Philos. Qui est relatif à l'intelligence, à la pensée. — *Sciences noologiques*, sciences que M. Ampère range dans le second des deux règnes qu'il établit au premier degré de sa classification.

NOPALIÈRE, s. f. Étendue de terrain dans lequel on a planté des nopals. On dit aussi *nopalier*, s. m.

NOPCE, s. f. Ancienne orthographe du mot *noce*. On s'en sert encore quelquefois par plaisanterie, et en faisant sentir le *p* dans la prononciation : *Quelle aimable apparition! Il y a vraiment nopces et festins*. (Brill.-Sav.)

NOPE, s. f. Techn. Nœud qu'on enlève du drap quand il vient d'être fabriqué. V. NOPER, au Dict.

NOPEUSE, s. f. Ouvrière qui nope le drap.

NOR, n. pr. m. Myth. scand. Géant, père de la Nuit. — Ancien héros, fondateur du royaume de Norwége, dans les traditions scandinaves.

NORA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Cappadoce, au pied du Taurus. Aujourd'hui *Bour*. — Il y avait une autre *Nora*, aujourd'hui *Nori*, en Sardaigne.

NORANTHÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une norante. — NORANTHÉES, s. f. pl. Famille de plantes capparidées.

NORAX, n. pr. m. Temps hér. Fils de Mercure et d'Érythrée. Il donna son nom à la ville de Nora, en Sardaigne.

NORBA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville du Latium, au N. du pays des Volsques; devint colonie romaine 261 av. J. C. — *Norba Cæsarea*, ville d'Hispanie, sur le Tage. Auj. Alcantara.

NORBERTE, s. f. Hortic. Variété de prune : *Des prunes de norberte, des confitures de norberte*.

NORCIA, n. pr. f. Géogr. Ville de l'État ecclésiastique, près de la Nera. 4,000 hab. Patrie de saint Benoît.

* **NORD**, s. m. Astron. *L'étoile du nord*, la dernière étoile de la queue de la petite Ourse. On la nomme aussi *étoile polaire*. — *Mer du Nord*, grand golfe de l'océan Atlantique, appelé aussi mer d'Allemagne. Il s'enfonce du N. au S. entre les îles Britanniques et la Norwége, et baigne les côtes occidentales du Danemark, l'Allemagne, la Hollande, la Belgique, et sur quelques kil. de longueur, la côte du département du Nord, en France. — *Cap Nord*, promontoire de Norwége, dans l'île Mageroë. — *Département du Nord*, le département le plus septentrional de la France, formé de la Flandre française, du Hainaut français et du Cambresis. Houille et fer; céréales; légumes; plantes oléagineuses; tabac; pêche; nombreuses usines; construction de navires; commerce immense. Pop., 1,085,300 hab. Ch.-l. Lille.

NORDALBINGIE, n. pr. f. Géogr. Pays habité par les Nordalbingiens.

NORDALBINGIEN, IENNE, adj. et s. Ethn. Nom d'une des peuplades qui composaient la nation saxonne, au moyen âge. Les *Nordalbingiens* habitaient la rive droite de l'Elbe, vers son embouchure.

NORDCAPER, s. m. Zool. Espèce de cétacé.

NORDEN, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Hanovre, à 4 kil. de la mer du Nord. 5,400 hab. Chantiers de construction.

NORDENFJELD, n. pr. m. Géogr. Grande division de la Norwége, comprenant cinq bailliages, 3,800 hab. Sol aride; gros bétail; poisson en abondance.

NORDGAU, n. pr. m. Géogr. Ancien pays de l'Allemagne, aujourd'hui compris dans le N. de la Bavière. — On a quelquefois donné le même nom à la Basse-Alsace, en France.

NORDHAUSEN, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans le gouvernement d'Erfurt. 10,400 hab. Acide fumant, dit *acide de Nordhausen*.

NORDHEIM, n. pr. m. Géogr. Ville de Hanovre, à 19 kil. N.-E. de Gœttingue. 3,500 hab. Jadis capitale d'un riche comté du même nom. Bains sulfureux.

NORDKŒPING, n. pr. m. Géogr. Ville de Suède, sur la Baltique. 9,500 hab. Chantier de construction.

NORD-KYN, n. pr. m. Géogr. Cap à l'extrémité septentrionale de la Norwége, à l'E. du cap Nord.

NORDLAND, n. pr. m. Géogr. Une des grandes divisions du royaume de Suède et la plus septentrionale, comprenant quatre gouvernements. 200,000 hab. Climat très-froid. — *Nordland occidental* (ou Wester-Nordland). Un des quatre gouvernements du Nordland. 75,000 hab. Ch.-l. *Hernœsand*. On écrit aussi *Norrland*.

NORDLINGEN, n. pr. m. Géogr. Ville de Bavière, dans le cercle de Souabe-et-Neubourg. 7,600 hab.. Charcuterie renommée. — Jadis ville libre et impériale; elle appartient à la Bavière depuis 1802. Bernard de Saxe-Weimar y perdit en 1634, contre les Impériaux, une bataille décisive. Condé et Turenne y défirent Mercy en 1645. Combats entre les Français et les Autrichiens en 1795 et en 1805.

* **NORD-OUEST**, n. pr. m. Géogr. District des États-Unis, entre le Mississipi, le lac Michigan et le lac Supérieur. Il est habité par des Indiens encore indépendants, et l'intérieur est peu connu. Le *Nord-Ouest* a été érigé en État en 1846.

NOREIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Norique. Aujourd'hui *Saint-Léonard*.

* **NORFOLK**, n. pr. m. Géogr. Comté de l'Angleterre, sur la mer du Nord, entre les comtés de Suffolk et de Cambridge. 400,000 hab. Ch.-l. *Norwich*. — Ville des États-Unis, dans la Virginie. 9,300 hab. Bel hôpital militaire à 2 kil. de la ville. — *Nouveau-Norfolk*, contrée de l'Amérique russe, au N. du Nouveau-Cornouailles, fait partie du pays des Koluches. — *Ile de Norfolk*, île de l'Australie, entre la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Calédonie; 22 kil. de tour. Établissement anglais pour les criminels relaps de la Nouvelle-Galles méridionale.

NORICUS, n. pr. m. (pr. *norikuce*). Temps hér. Fils d'Hercule; il donna son nom à la Norique.

NORIQUE, n. pr. m. (en lat. *Noricum*). Géogr. anc. Province de l'empire romain, entre la Rhétie à l'O. et la Pannonie à l'E., le Danube au N. et l'Illyrie au S. Ses mines de fer étaient renommées. Le Norique forme aujourd'hui une partie de la Bavière, de l'Autriche et de la Styrie. Les Romains en firent la conquête sous Auguste. Au IIIe siècle, elle fut divisée en *Norique riveraine* et *Norique méditerranéenne*; plus tard, ces deux provinces furent comprises dans le diocèse de l'Illyrie, et appelées *Norique première* et *Norique deuxième*. — *Alpes Noriques*, partie de la chaîne des Alpes qui s'étend au S. de la Norique. — Linguist. *Norique*, s. m. Ancien idiome des Orcades et des Shetlands. On l'appelle plus ordinairement *norse*. V. ce mot, au Complément.

NORITE, s. f. Minér. Variété de granit.

* **NORMAL, ALE**, adj. En physiol. *État normal*, état où l'on n'éprouve aucune altération dans la santé, aucun trouble, aucun dérangement dans l'exercice des fonctions vitales. — Zool. *Normal*, s'emploie pour indiquer que la structure d'un être ne s'écarte point du type ordinaire, de la symétrie qui distingue les êtres du même genre.

NORMALEMENT, adv. D'une manière normale, régulière.

NORMALITÉ, s. f. Didact. Qualité, nature de ce qui est normal.

* **NORMAND, ANDE**, adj. et s. Géogr. Habitant de la Normandie. — Qui appartient à la Normandie ou à ses habitants. — Prov. *Être adroit comme un prêtre normand*, être fort maladroit. C'est un mauvais jeu de mot qui porte sur le nom de saint Gaucher, prêtre normand, et la signification du mot *gaucher*. — *Noblesse normande*, se dit de la noblesse anglaise, dont la plus grande partie descend des Normands amenés par Guillaume le Bâtard, en 1066. — Littér. *Rime normande*, terminaison de vers dans laquelle se trouve un infinitif en *er*, qui doit rimer avec un mot terminé en *er*, prononcé *ère*, comme *chanter* avec *Jupiter*. — Hist. *Normand* (littéral., *homme du Nord*), nom d'un peuple de pirates du Nord, qui se fit connaître au IXe et au Xe siècle, par ses terribles invasions et ses ravages dans l'Europe occidentale. En 835, on les voit maîtres de l'île de Noirmoutiers; en 841, ils brûlèrent Rouen, l'abbaye de Jumiége, et après plusieurs incursions sur les rivages de la Garonne et de la Loire, où ils avaient formé un établissement dans l'île de Rhé, ils parvinrent, en 845, jusqu'à Paris. Charles le Chauve obtint leur départ au prix de 7,000 livres pesant d'argent. D'autres Normands s'emparèrent de l'île d'Oissel, qui leur assura le cours de la Seine. Robert le Fort, aïeul de Hugues Capet, périt en défendant l'Anjou contre les Normands (865), et Ranulfe, duc d'Aquitaine, eut le même sort. Une flotte normande ayant remonté la Seine, vint, en 885, mettre le siége devant Paris, qui fut sauvé par l'évêque Gozlin et le comte Eudes. Enfin, en 900, le duc Rollon s'établit en Neustrie, dont le roi Charle le Simple lui concéda une partie, avec la main de sa fille Gisèle, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte (912), en stipulant toutefois, et sa suzeraineté, et la conversion des Normands : ainsi commença le duché de Normandie. Ceux-ci, cependant, après leur établissement en France, se signalèrent encore par de grandes entreprises. Les plus célèbres sont leurs expéditions en Italie et en Sicile, où ils fondèrent le royaume des Deux-Siciles, au milieu du XIe siècle, et la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard. Les Normands, d'origine scandinave, étaient remarquables par leur taille athlétique, leur caractère aventureux et leurs mœurs guerrières. — *Impôt des Normands*, cotisation établie pour subvenir aux frais des guerres contre les Normands ou des tributs qu'on leur payait. Il fut établi en 805, par Charles le Chauve. — *Normand*, sorte de monnaie. Il fallait un manceau et demi pour faire un normand. V. MANCEAU, au Complément. — Agric. Sorte de charrue en usage dans les Pays-Bas.

NORMANDER, v. a. Agric. Nettoyer le grain battu.

* **NORMANDIE**, n. pr. f. (en lat. *Neustria* ou *Normannia*). Géogr. Ancienne province et grand gouvernement de France, borné au N. par la mer et la Picardie, au S. par le Maine et le Perche, à l'E. par l'Ile-de-France, à l'O. par la Manche. Elle se divisait en *Haute-Normandie*, ch.-l. Rouen; et *Basse-Normandie*, ch.-l. Caen. La Normandie forme aujourd'hui les départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados, de la Manche, et une partie du département de l'Orne. — Cette contrée fut habitée anciennement par un grand nombre de peuples. Après la conquête romaine, elle fut comprise dans la deuxième Lyonnaise. Clovis la conquit. Sous les successeurs de ce prince, elle fit partie du royaume de Soissons, puis du royaume de Neustrie, et ne prit son nom actuel qu'à partir de l'époque où Rollon et ses descendants y régnèrent avec le titre de ducs. V. le mot précédent. L'un d'eux Guillaume le Bâtard, ayant conquis l'Angleterre, la Normandie se trouva annexée à la Grande-Bretagne, sans cesser d'être vassale de la France. En 1203, Philippe-Auguste la confisqua sur Jean sans Terre; mais en 1346, Édouard III, roi d'Angleterre, l'envahit et s'en empara; elle resta alors entre les mains des Anglais jusqu'au règne de Charles V, qui la reprit; Charles VI la perdit de nouveau, et elle ne fut reconquise que sous Charles VII, en 1453, puis définitivement réunie à la France par Louis XI, en 1469. Le dernier prince de la famille royale qui ait porté le titre de *duc de Normandie* est le fils de Louis XVI, connu depuis sous le nom de dauphin et de Louis XVII. — *Primat de Normandie*, titre porté par l'archevêque de Rouen. — Prov. *Plus qu'il n'y a de pommes en Normandie*, se dit pour exprimer un grand nombre, une grande quantité. — *La Normandie est la nourrice de Paris*, Paris tire une grande partie de ses subsistances de la Normandie.

NORMANISME, s. m. Gramm. Façon de parler particulière aux habitants de la Normandie. On dit aussi *normandisme*.

NORMANNIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient aux Normands. — Linguist. Il se dit de l'un des sept rameaux de la famille germanique.

NORME, s. f. (en lat. *norma*). S'est dit pour plan, et fig., règle de conduite.

NORMELLE, s. f. Zool. Nom vulgaire du merle.

NORNE, n. pr. f. Myth. scand. Nom des déesses du Destin : elles étaient au nombre de trois : Urd, Verdand et Skuld. — *Norne*, s. m. Ethnogr. V. plus loin le mot NORSE. — *Norne*, s. f. Zool. Nom d'un papillon.

NOROIS, OISE, adj. et s. S'est dit pour homme du Nord, Normand. — *Hache noroise*, ancienne hache des Normands.

NORONHIE, s. f. Bot. Genre de la famille des jasminées.

NOROPS, s. m. Zool. Genre de reptiles sauriens.

NORSE, adj. et s. Ethnogr. Nom des anciens habitants des îles Féroé, Orcades et Sethland. — *Norse*, s. m. Idiome des habitants de ces îles. C'est un dialecte normannique.

NORT, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Loire-Inférieure. 6,335 h.

NORTE (RIO DEL), n. pr. m. Géogr. Rivière du Mexique; il sort de la Sierra-Verde et se jette dans le golfe du Mexique. Cours 2,000 kil. environ.

NORTH-ALLERTON, n. pr. m. Géogr. Village d'Angleterre, dans le comté d'York. 2,600 hab. Une bataille y fut gagnée par la noblesse anglaise, qui défendait les prétentions d'Étienne de Blois, sur les Écossais partisans d'Henri Plantagenet, petit-fils d'Henri I^er^, roi d'Angleterre (1138).

* **NORTHAMPTON**, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de même nom, à 103 kil. de Londres, sur la Nen. 15,000 hab. Grande foire de chevaux. Northampton fut incendié en 1675. Aux environs eut lieu, en 1466, une bataille célèbre entre les partisans du duc d'York et ceux de Henri VI; ce dernier y fut fait prisonnier. — *Northampton*, ville des États-Unis, dans le Massachusetts, sur le Connecticut. 3,000 hab. — Plusieurs autres villes des États-Unis portent le même nom.

NORTHMAN, adj. et s. Ancienne forme du mot *normand*.

* **NORTHUMBERLAND**, n. pr. m. Géogr. Comté le plus septentrional de l'Angleterre. 225,000 h. Ch.-l. *Newcastle*. Climat froid, sol bien cultivé; houille en abondance. — *Royaume de Northumberland*, la Northumbrie. V. plus loin ce mot. — *Northumberland*, comté des États-Unis, dans la Pensylvanie. 45,000 hab. Ch.-l. *Sunbury*. — Il y a deux autres villes appelées *Northumberland*, appartenant à l'Angleterre : l'une en Australie, l'autre dans le Bas-Canada. — Nom de deux détroits : l'un dans l'Amérique anglaise, entre l'île Saint-Jean et les côtes du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, l'autre dans l'océan Indien, vers les îles Calamiane.

NORTHUMBRE, s. m. Géogr. Habitant du Northumberland.

NORTHUMBRIE, n. pr. f. Hist. Un des sept royaumes de l'heptarchie, ainsi nommé de sa position au N. de l'Humber; fut fondé, de 547 à 559, par Idda et ses douze fils. La *Northumbrie*, ou *royaume de Northumberland*, fut réunie à la monarchie anglaise par Egbert le Grand, en 827, et successivement réduite au comté actuel de Northumberland.

NORTIER, s. m. Agric. Dans quelques provinces du Nord, éleveur de bestiaux. On dit aussi *noretier* ou *norestier*.

* **NORWÈGE**, n. pr. f. (en suéd. *Norvige*, royaume du Nord). Géogr. Contrée de l'Europe septentrionale, une des deux parties de la monarchie suédoise, entre le royaume de Suède à l'E., la mer du Nord et l'océan Atlantique à l'O. Pop. 1,400,000 hab. La *Norwège* est divisée en trois régions, subdivisées en cinq diocèses et dix-sept bailliages. Capitale *Christiania*. Climat froid. Très-peu de grains; bétail; ours, loups, renards, hermines, etc.; pêche considérable; argent, plomb, fer. Industrie peu développée. — La *Norwège* a été pendant quelque temps indépendante, et a formé plusieurs petits États, réunis ensuite en une seule monarchie. La dynastie régnante s'étant éteinte en 1314, le roi de Suède Magnus II commença une nouvelle maison, mais qui ne fournit que deux rois après lui. Marguerite, veuve de Haquin VIII, et mère d'Olof V, sut bientôt réunir à la couronne de Danemark, qui était son héritage, celle de *Norwège* (1389), puis celle de Suède (1397), par l'union de Calmar. Quand eut lieu (1521-23) la séparation définitive de la Suède, la *Norwège* resta unie au Danemark. En 1814 seulement, le congrès de Vienne opéra une séparation et donna la *Norwège* à la Suède, en récompense de la coopération de Bernadotte (Charles-Jean I^er^) aux dernières guerres contre Napoléon. On écrit mieux *Norvège*.

* **NORWÉGIEN, IENNE**, adj. Géogr. Qui appartient à la Norwège ou à ses habitants. — *Norwégien*, s. m. Ling. Dialecte normannique ou scandinave, qui se rapproche beaucoup du norse ou de l'islandais. On écrit mieux *norvégien*.

NORWÉGIÉNO-SUÉDOIS, OISE, adj. Hist. *Monarchie norwégiéno-suédoise*, nom donné aux États du roi de Norwège et de Suède.

NORWICH, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Norfolk, sur le Wensum. 72,000 hab. Évêché, cathédrale magnifique, vieux château fort. — Plusieurs villes des États-Unis portent le nom de *Norwich*, notamment dans l'État de Connecticut. 4,000 hab., et dans l'État de New-York. 2,700 hab.

NOSAÏRITE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte moitié mahométane et moitié chrétienne, dont Hakem est le fondateur. Les *nosaïrites* forment une peuplade de 400,000 individus, répartis dans les pachalicks d'Alep et de Tripoli.

NOSE, n. pr. m. Géogr. Promontoire de la Haute-Égypte, sur le golfe Arabique, en face de l'île des Émeraudes.

NOSIAN, s. m. Minéral que l'on nomme plus ordinairement *spinellane*.

NOSK, s. m. Relig. parse. Nom des divisions de l'Avesta, au nombre de vingt et un.

NOSOCOMIUM, s. m. (pr. *nozokomiome*) (mot lat.). Didact. Hôpital.

NOSSEIGNEURS, s. m. pl. Hist. Titre que l'on donnait collectivement aux membres des cours souveraines et des états généraux.

NOSSI-BÉ, n. pr. m. Géogr. Île située près de la côte N.-O. de Madagascar, et que la France possède depuis 1840.

NOSTOCHINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au nostoc. — NOSTOCHINÉES, s. f. pl. Famille d'hydrophytes qui a pour type le nostoc. On dit aussi *nostochié*.

* **NOSTOMANIE**, s. f. Mélancolie, et quelquefois espèce d'aliénation mentale causée par un désir extrême de revoir son pays. Il n'est point synonyme de *nostalgie*.

NOSTRASIE, s. f. (du lat. *nostras*, qui est de notre pays). Méd. V. NOSTALGIE, au Dict.

* **NOTABLE**, adj. des 2 g. et s. m. On appelle aujourd'hui *notables* les négociants que le préfet désigne pour nommer les membres des tribunaux de commerce. — Hist. *Assemblée des notables*, nom donné en France à des réunions où figuraient, avec les princes du sang, les principaux membres de la noblesse, du clergé et de la magistrature. C'est le roi qui les convoquait. Les *notables* furent assemblés à Tours en 1470, à Cognac en 1526, à Fontainebleau en 1560, à Saint-Germain en 1561, à Moulins en 1566, à Rouen en 1596, à Paris en 1622, à Versailles en 1787 et 1788; ces deux dernières réunions sont les plus célèbres. Elles eurent lieu, la première, du 22 février au 25 mai 1787; la seconde, du 6 novembre au 12 décembre 1788. L'une avait pour but de remédier à l'épuisement du trésor et au désordre des finances; l'autre eut à traiter quelques questions préliminaires sur l'organisation des états généraux, promis pour le 1^er^ mai 1789. Elle ne fut point d'avis de donner au tiers état la double représentation : Le roi décida sagement le contraire.

* **NOTACANTHE**, adj. des 2 g. (du gr. νῶτος, dos; ἄκανθα, épine). Zool. Qui porte des épines sur le dos. — *Notacanthe*, s. m., est aussi le nom d'un genre de poissons abdominaux et d'un genre d'insectes diptères. C'est à tort que le Dictionnaire lui donne le genre fém. dans la première de ces acceptions.

* **NOTAIRE**, s. m. *Notaire certificateur*, celui qui est désigné pour délivrer des certificats de vie aux titulaires des pensions sur l'État. — Prov. *Dieu nous garde d'un et cœtera de notaire*, se dit à cause des procès qui peuvent en résulter. — Hist. Chez les Romains, *notaire*, esclave chargé de prendre des notes pour son maître. — On appelait aussi *notaire* un écrivain dont la fonction était de prendre note de tout ce qui se passait dans une procédure. Sous la république, cette charge était remplie par un esclave. Ce ne fut que sous le Bas-Empire, et à Constantinople, que l'on commença à désigner par le nom de *notaire* les officiers chargés de dresser les actes publics. — Dans l'empire grec, *notaire impérial*, secrétaire de l'empereur. — *Tribun des notaires*, se disait du référendaire de l'empereur. — Au moyen âge, *notaire*, greffier d'une ville, d'un tribunal, d'une communauté, dont il était chargé de dresser les actes. — On le disait aussi du secrétaire particulier d'un évêque, d'un clerc, d'un abbé, d'un comte. — Hist. eccl. Officier qui, dans la primitive Église, était chargé de conserver en notes ou abréviations les actes des martyrs. Il y avait sept *notaires* dits *régionnaires*, pour les sept quartiers de Rome, et on leur adjoignit plus tard sept sous-diacres; de là vient que les sous-diacres sont quelquefois appelés *notaires*.

NOTAPHE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

NOTARESQUE, adj. des 2 g. Diplom. Qui appartient aux notaires. — *Écriture notaresque*, écriture en notes ou abréviations.

* **NOTARIQUE**, s. m. Nom donné à la troisième espèce de cabale judaïque. Elle consiste, soit à prendre les initiales des mots d'une phrase pour en former un mot; soit, au contraire, à considérer les lettres d'un mot comme étant les initiales de tous les mots d'une phrase. On dit plus souvent *notaricon*.

NOTASIE, n. pr. f. (du lat. *notus*, vent du midi). Géogr. Partie occidentale de l'Océanie, ainsi nommée parce qu'elle est placée au S.-E. de l'Asie. Elle est plus connue sous le nom de *Malaisie*. V. ce mot, au Complément.

NOTASPIDE, s. f. (du gr. νῶτος, dos; ἀσπίς, plaque). Zool. Espèce de tique.

NOTASPIDOBÈNE, adj. des 2 g. (du gr. νῶτος, dos; ἀσπίς, plaque; βαίνω, marcher). Zool. Qui a le dos couvert de plaques, et les pattes conformées pour la marche.

* **NOTATION**, s. f. Dans les langues indiennes, système d'orthographe et de transcription.

* **NOTE**, s. f. Ant. rom. *Notes tironiennes*. V. TIRONIEN, au Dictionnaire et au Complément. — *Note* se disait particulièrement autrefois des abréviations dont se servaient les notaires pour écrire les minutes de leurs actes, et de ces actes mêmes. De là l'expression *garde-note*. Les avocats et les médecins se servaient aussi de *notes*. — Polit. Nom de certaines communications confidentielles qui ont lieu entre des agents diplomatiques : *Note officielle*, *note verbale*; *des notes secrètes*. — *Note* se dit aussi des déclarations officielles ou semi-officielles insérées dans le *Moniteur* par ordre du gouvernement. — Comm. Mémoire d'un fournisseur, d'un marchand : *Demander*, *payer sa note*.

NOTENCÉPHALE, s. m. (du gr. νῶτος, dos; ἐγκέφαλος, cerveau). Anat. Monstre dont le cerveau, situé hors du crâne, s'appuie sur les vertèbres du dos.

NOTENCÉPHALIE, s. f. Anat. Monstruosité du notencéphale.

NOTENCÉPHALIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit des monstres par notencéphalie.

NOTENCÉPHALIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de la notencéphalie.

NOTENSTEIN, s. m. Minér. Sorte de grès marqué de taches que l'on a comparées à des notes de musique.

NOTHITE, s. f. Bot. Genre de plantes eupatoriées d'Amérique.

* **NOTHUS**, adj. m. (du gr. νόθος, bâtard). Hist. anc. Surnom de Darius II, parce que sa mère n'avait été que la concubine et non la femme d'Artaxerxès Longue-Main : *Darius Nothus*. — *Nothus*, n. pr. m. Temps hér. Fils de Deucalion.

* **NOTICE**, s. f. Diplom. Il se disait des chartes par lesquelles un homme transmettait à ses héritiers ou à ses successeurs la connaissance d'un fait historique, comme la fondation d'une église, etc. On appelait *notices publiques*, celles qui avaient été rédigées devant le magistrat; *notices privées*, celles qui avaient été faites en son absence. — Philol. *Notice de l'Empire*, ouvrage géographique publié après Constantin, et donnant une description de l'empire romain à cette époque. Il existe aussi une *Notice des dignités de l'Empire*, tant en Orient qu'en Occident, publiée sous Théodose.

* **NOTION**, s. f. Connaissance élémentaire imparfaite : *Avoir quelques notions d'astronomie*, *de chimie*, *de musique*. — Philos. Les leibnitziens appellent *notion* l'idée d'un objet particulier, si l'on considère en même temps ce que cet objet a de commun avec les autres individus de la même espèce. — Dans le kantisme, *notion* se dit d'un concept donné *à priori*.

NOTIOPHILE, s. m. (du gr. νοτία, humidité; φίλος, ami). Zool. Genre d'insectes coléoptères de la famille des carnassiers.

NOTIUM, n. pr. m. (pr. *nociome*). Géogr. anc. Ville d'Éolie, au N., près du Caystre.

NOTO, n. pr. m. Géogr. Ville de Sicile, dans l'intendance de Syracuse, à l'embouchure du *Noto*. 12,000 hab. On la nomme aussi *Noto-Nuovo*, parce qu'elle a été bâtie sur l'emplace-

ment d'un autre *Noto*, détruit par un tremblement de terre en 1693. — *Val di Noto*, une des anciennes divisions de la Sicile, à la pointe méridionale. Elle forme aujourd'hui les intendances de Catane et de Syracuse, avec partie de celle d'Agrigente. — *Noto*, ville du Japon, dans l'île de Niphon; ch.-l. de province.

NOTOBASE, s. f. (du gr. νῶτος, dos; βάσις, base). Bot. Plante à fleurs composées, propre à la Syrie.

NOTOBRANCHE, adj. des 2 g. (du gr. νῶτος, dos; βράγχια, branchies). Zool. Qui porte des branchies sur le dos.

NOTODONTE, s. m. (du gr. νῶτος, dos; ὀδοὺς, ὀδόντος, dent). Zool. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes.

NOTOGRAPHE, adj. des 2 g. (du gr. νῶτος, dos; γραφή, marque). Zool. Qui porte des taches ou marques sur le dos.

NOTOMÈLE, s. m. (du gr. νῶτος, dos; μέλος, membre). Anat. Monstre qui porte un ou deux membres accessoires sur le dos.

NOTOMÉLIE, s. f. Anat. Monstruosité du notomèle.

NOTOMÉLIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit des monstres par notomélie.

NOTOMÉLIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de la notomélie.

NOTOMYÉLITE, s. f. Méd. V. MYÉLITE, au Compl.

NOTONECTIDÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à un notonecte. — On dit aussi *notonectide*, des 2 g.

NOTOPHOLIDE, s. m. (du gr. νῶτος, dos; φολίς, écaille). Zool. Genre de reptiles sauriens.

NOTOPHOLIDOBÈNE, adj. des 2 g. (du gr. νῶτος, dos; φολίς, écaille; βαίνω, marcher). Zool. Qui a le dos couvert d'écailles et les pattes conformées pour la marche. — NOTOPHOLIDOBÈNES, s. m. pl. Famille de reptiles sauriens.

NOTOPS, adj. des 2 g. (du gr. νῶτος, dos; ὤψ, œil). Zool. Qui a les yeux sur le dos.

NOTOPTÉRYGIEN, IENNE, adj. (du gr. νῶτος, dos; πτέρυξ, nageoire). Zool. Qui a des pieds en nageoire sur le dos.

NOTORHIZÉ, ÉE, adj. (du gr. νῶτος, dos; ῥίζα, racine). Bot. Qui a la radicule redressée contre une des faces du cotylédon.

NOTOSPERME, adj. des 2 g. (du gr. νῶτος, dos; σπέρμα, semence). Zool. Qui porte des œufs sur le dos.

NOTOSTOMATE, adj. des 2 g. (du gr. νῶτος, dos; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche placée sur le dos. — NOTOSTOMATES, s. m. pl. Section de l'ordre des arachnides. On dit aussi *notostome*.

* **NOTRE-DAME**, n. pr. f. L'église *Notre-Dame*, cathédrale de Paris, a été commencée sous le règne de Robert II, fils de Hugues Capet (996-003), et terminée seulement en 1257 ou 1259. — *Notre-Dame* est le nom de plusieurs ordres religieux. *Congrégation de Notre-Dame*, ordre de religieuses établi en 1597, pour l'instruction des filles, par le P. Fourier de Mataincourt, réformateur des chanoines réguliers en Lorraine, et par la mère Alix Leclère, qui en fut la première supérieure. — *Notre-Dame de Charité*, congrégation de religieuses instituée à Caen, en 1641, par le P. Eudes, et confirmée en 1666 par le pape Alexandre VII. — *Notre-Dame de la Miséricorde*, ordre de religieuses établi vers 1633, à Aix. — *Notre-Dame du Refuge*, ordre de religieuses fondé en 1624, à Nancy, en faveur des filles pécheresses. — *Notre-Dame du Lis, de la Pénitence, du Mont-Carmel, du Rosaire*. V. LIS, PÉNITENCE, CARMEL, ROSAIRE, au Complément. — Géogr. *Notre-Dame de Liesse, de Lorette*. V. LIESSE et LORETTE, au Compl.

* **NOTTINGHAM**, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de même nom. 60,000 h. Beau château, nouvelle Bourse, hôtel de ville, etc. Établissements d'instruction publique et de bienfaisance. Bière renommée.

* **NOUE**, s. f. Pêche. Se dit de la langue, des entrailles et du foie d'une morue. — Agric. Terre offrant des creux dans lesquels l'eau séjourne. — Intervalle des sillons, dans les labours qu'on appelle *labours à la noue*.

* **NOUÉ, ÉE**, part. et adj. *Enfant noué*, enfant rachitique, dont les articulations sont gonflées. — *Goutte nouée*, goutte accompagnée de nodus aux jointures. — En t. de chasse, une *chienne nouée* est une chienne qui est pleine. — Blas. *Noué*, se dit d'un objet qui est entouré d'un nœud d'un autre émail. On dit aussi que la *queue du lion est nouée*, quand elle est terminée par une houppe.

NOUÉE, s. f. Agric. V. plus haut le mot NOUE. — n. pr. f. Géogr. *La Nouée*, bourg de France, dép. du Morbihan. 3,400 hab. Forges.

* **NOUER**, v. a. B.-arts. Il se disait autrefois de la disposition des figures et des couleurs entre elles dans un tableau : *Nouer avec art ses figures*. V. NOUÉ, au Dict. — Faucon. *Nouer la longe*, mettre l'oiseau en mue, et lui faire quitter la volière pour quelque temps. — Neutral. *Nouer dans les airs*, se dit d'une manière particulière de voler qui est propre aux oiseaux de proie.

NOUEUR, s. m. Celui qui noue, en général. — Diplom. Nom des officiers chargés d'attacher aux actes publics les fils ou rubans qui servaient à les fermer, et ceux auxquels on suspendait les sceaux.

NOUEURE, s. f. Nageoire de poisson. Vieux mot. — Il s'est dit aussi pour action de nager.

* **NOUEUX, EUSE**, adj. Il se dit, en bot. et en zool., de tout ce qui offre des nœuds, des tubérosités de distance en distance : *Tige noueuse; antennes noueuses*. — Méd. *Goutte noueuse*, goutte qui produit des duretés aux articulations.

* **NOUGAT**, s. m. Écon. rur. Marc de l'huile de noix.

* **NOUILLES**, s. f. pl. Art cul. Pâte faite avec de la farine et des œufs, que l'on aplatit et que l'on coupe en tranches fort minces. On en fait un mets très-usité en Allemagne, d'où il nous est venu : *Nouilles au gras; nouilles au maigre; des nouilles au parmesan*. On se sert quelquefois de la forme allemande *noudles* et *noudeln*. Quelques ouvrages de cuisine écrivent à tort *noules*.

NOUKAHIVA, n. pr. f. Géogr. Île de la Polynésie, la plus grande des Marquises. 31 kilom. sur 22. 18,000 hab. Elle est à la France.

NOUMÈNE, s. m. Philos. Dans le kantisme, il se dit des faits qui se passent dans notre âme elle-même, et qui nous sont révélés par la conscience.

NOUN ou **NUN**, s. m. Philol. Lettre qui répond à notre *n*, et qui est la quatorzième de l'alphabet hébreu, la vingt-cinquième de l'alphabet arabe, et la trentième de l'alphabet turc. Comme lettre numérale, le *noun* vaut 50. — *Noun*, n. pr. m. Rivière de la Chine, en Daourie; elle se jette dans l'Arnour, après un cours de 800 kil. — Cap d'Afrique, dans l'empire du Maroc. C'est l'extrémité occidentale de l'Atlas. — Rivière qui se jette dans l'Atlantique, à 40 kilom. au S. du cap Noun. — On donne aussi le nom de *rivière de Noun* à l'une des branches du Delta qui forme le Djoliba, et se jette dans l'Atlantique.

NOUREDDINITE, s. m. Relig. mahom. Membre d'un ordre monastique musulman, fondé, au XVIII^e siècle, par Noureddin Djerahhy.

* **NOURRI, IE**, part. et adj. Art cul. Assaisonné : *Ragoût nourri de jus de volaille; tourte bien nourrie*. — Blas. *Nourri* se dit des arbres, des plantes dont on ne voit pas les racines. — *Fleur de lis au pied nourri*, lis dont la partie inférieure se termine carrément.

NOURRICERIE, s. f. Écon. rur. Il se dit aussi d'un établissement où l'on engraisse des bestiaux.

* **NOURRITURE**, s. f. Alchim. *Nourriture de la pierre*, continuation du feu. — Techn. Se dit du tan et autres substances que les peaux absorbent pour leur préparation : *Cuir qui n'a pas pris assez de nourriture*.

* **NOUS**, pronom pl. de la 1^re personne des 2 g. Quoi qu'en dise le Dictionnaire, il est de principe que lorsque *nous* est employé pour *je*, ou tout autre pronom singulier, le verbe se met au pluriel, mais que l'adjectif ou le participe qui s'y rapporte reste au singulier : *Nous*, SOUSSIGNÉ, *déclarons que le nommé Antoine s'est présenté devant nous tel jour*, etc. L'accouplement d'un singulier et d'un pluriel n'a rien ici de ridicule, puisqu'il est consacré par l'usage; de plus, il est conforme à la raison, car dans presque toutes les phrases où *nous* remplace *moi* et *je*, on ferait un véritable contre-sens en mettant l'adjectif au pluriel.

* **NOUVEAU, ELLE**, adj. Prov. *Au nouveau, tout est beau*, il y a toujours un certain charme dans la nouveauté. — *A nouvelles affaires, nouveaux conseils*, il ne faut pas prévoir les choses de trop loin. — *Se dire des mots nouveaux*, signifiait autrefois se dire des injures. — Ant. rom. *Nouvelle*, épithète que l'on donnait à Junon, lorsqu'on l'invoquait à l'époque des calendes, au commencement des mois : *Junon nouvelle*. — Anc. jurispr. *Nouveaux acquêts*, héritages pour lesquels les gens de mainmorte n'avaient point payé les amortissements. — Théol. *Le nouvel Adam*, Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Hist. *Nouveau chrétien*, nom que l'on donnait, en Espagne et en Portugal, aux juifs convertis au christianisme et quelquefois à leurs descendants. — *Nouveau converti*, se disait, sous Louis XIV, des protestants qui avaient embrassé la religion catholique romaine. Au palais, on disait les *nouveaux réunis*. — *Nouvelles converties*, congrégation de religieuses où l'on instruisait les demoiselles protestantes nouvellement converties et celles qui se préparaient à faire abjuration. — Hort. *Nouvelle de Hollande*, nom d'une tulipe.

* **NOUVELLE**, s. f. Philol. *Les cent Nouvelles nouvelles*, recueil de contes composés, dit-on, par Louis XI, lorsqu'il était encore dauphin, et par quelques seigneurs de son intimité. — *Nouvelles ecclésiastiques*, titre d'une gazette clandestine rédigée par le parti janséniste. — *Nouvelles à la main*, sorte de journal manuscrit ou imprimé furtivement, qui contenait les nouvelles dont l'autorité n'aurait pas permis la publication. Il était distribué à domicile, avec de grandes précautions.

NOUVELLE-ANGLETERRE, **NOUVELLE-BRETAGNE**, etc. V. ANGLETERRE, BRETAGNE, etc., au Complément.

* **NOUVELLETÉ**, s. f. Il s'est dit pour nouveauté, innovation. On le trouve dans Montaigne.

NOUVELLISME, s. m. Passion pour les nouvelles. Mot utile créé par Bayle, mais qui n'a pas été adopté.

NOUVION-EN-PORCIEN, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Ardennes. 1,400 hab.

NOVACULAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *novacula*, rasoir). Qui sert à faire des rasoirs : *Métal novaculaire*. — *Pierre novaculaire*, schiste dont on fait des pierres à rasoir; la même chose que *novaculithe*. V. ce mot, au Dictionnaire.

NOVARAIS, n. pr. m. Géogr. Ancien petit pays d'Italie, dans le Milanais sarde. Il était divisé en *haut* et *bas Novarais*, et forme aujourd'hui les intendances de Palanza et de Novare.

NOVARE, n. pr. f. (en lat. *Novaria*; en ital. *Novara*). Géogr. Ville des États sardes, ch.-l. d'intendance générale, à 42 kil. de Turin. 15,000 hab. Évêché. Les Français, commandés par La Trémouille, furent défaits par les Suisses à Novare en 1513.

NOVAROIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant de Novare. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

NOVATIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte schismatique du III^e siècle, qui eut pour chefs *Novat*, prêtre de Carthage, et *Novatien*, premier anti-pape. Les *novatiens* renouvelèrent les erreurs des montanistes; ils condamnaient en outre les secondes noces, prétendaient que l'Église n'avait pas le pouvoir d'absoudre ceux qui s'étaient laissé entraîner à sacrifier aux dieux, et soumettaient à un second baptême ceux qui embrassaient leur doctrine. On les appelle aussi *cathares*, à cause de la rigidité qu'ils affectaient. V. CATHARE, au Complément.

* **NOVATION**, s. f. Jurispr. On distingue plusieurs sortes de *novations* : la *novation nécessaire*, qui se fait par une condamnation en justice et ne décharge pas les fidéjusseurs; la *novation volontaire*, qui se fait sans l'intervention d'aucune personne étrangère, et décharge les fidéjusseurs; la *novation parfaite*, qui anéantit complètement la première obligation; la *novation imparfaite*, qui ne fait que modifier la première obligation, en changer les clauses, etc.

NOVELETTE, s. f. Écon. rur. Jeune brebis qui n'a pas encore porté.

NOVELLARA, n. pr. f. Géogr. Ville du duché de Modène. 4,000 hab. Jadis titre d'une principauté qui fut annexée en 1757 au duché de Modène.

* **NOVELLES**, s. f. pl. Se dit aussi des constitutions impériales promulguées par Théodose et ses successeurs, après la rédaction du code théodosien. Cependant, quand on dit absol. les *Novelles*, on entend celles de Justinien, les plus connues, et qui forment la quatrième partie du corps du droit romain.

NOVEMCOSTÉ, ÉE, adj. (du lat. *novem*, neuf; *costa*, côte). Hist. nat. Qui offre neuf côtes ou saillies.

NOVEMDÉCIPONCTUÉ, ÉE, adj. (du lat. *novemdecim*, dix-neuf; *punctum*, point). Hist. nat. Qui est marqué de dix-neuf points.

* **NOVEMDIAL, ALE**, adj. Ant. rom. Se dit d'un sacrifice qu'on offrait aux dieux pendant neuf jours, pour les apaiser dans les temps de calamités, ou simplement pour se les rendre fa-

vorables. — *Novemdial* se disait aussi, non-seulement du sacrifice qui se faisait le neuvième jour après le décès, mais des fêtes funèbres qui avaient lieu le même jour, et des repas qui les terminaient : *Sacrifice novemdial; fêtes novemdiales; repas, banquet novemdial.* — Substantiv. *Le Novemdial; les Novemdiales.*

NOVEMDIGITÉ, ÉE, adj. (du lat. *novem*, neuf; *digitus*, doigt). Bot. Se dit d'une feuille dont le pétiole se termine par neuf folioles.

NOVEMFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *novem*, neuf; *folium*, feuille). Bot. Qui porte neuf folioles.

NOVEMLOBÉ, ÉE, adj. (du lat. *novem*, neuf; *lobus*, lobe). Bot. Qui est partagé en neuf lobes.

NOVEMNERVÉ, ÉE, adj. (du lat. *novem*, neuf; *nervus*, nerf). Bot. Qui porte neuf nervures.

NOVEMPOPULANIE, n. pr. f. (en lat. *Novempopulania*, de *novem*, neuf, *populus*, peuple). Géogr. anc. Partie S.-O. de l'Aquitaine, ainsi nommée des neuf peuples principaux qu'elle contenait. *Ausci*, aujourd'hui *Auch*, en était la ville la plus importante. La *Novempopulanie*, nommée plus tard *Aquitaine troisième*, fut successivement conquise par les Visigoths, les Arabes et les Francs austrasiens; elle se confondit, au moyen âge, dans les duchés d'Aquitaine et de Gascogne.

* **NOVEMVIR**, s. m. Ant. rom. Il se disait aussi de certains magistrats romains, chargés spécialement de veiller sur la santé publique. On les appelait *novemvirs valétudinaires.*

NOVENDIAL, ALE, adj. V., au Dict., NOVEMDIAL, seul correct.

NOVENSILES, adj. et s. m. pl. Myth. rom. Nom donné à plusieurs divinités apportées à Rome par les Sabins, et auxquelles Tatius fit élever des temples. Les uns pensent que les *novensiles* étaient des dieux et déesses champêtres, au nombre de neuf. D'autres ont cru que c'étaient les neuf Muses. Quelques-uns enfin pensent que l'on appelait ainsi (du lat. *novissimus*, très-nouveau) toutes les divinités d'un culte récent, comme Hercule, Esculape, Romulus, etc.

NOVGOROD. V., plus loin, NOVOGOROD.

NOVI, n. pr. m. Géogr. Ville des États sardes, dans la province de Gênes. 5,500 hab. Citadelle. Commerce de transit. Il s'y livra un combat acharné entre les Français et les Russes, commandés par Souwarow, le 15 août 1799. Joubert y fut tué, et le général Grouchy fait prisonnier.

NOVI-BAZAR, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Bosnie, ch.-l. de livah, sur la Gradiska. 900 hab. Évêché catholique. Bains thermaux aux environs.

* **NOVICE**, s. des 2 g. Ant. Chez les Romains, nom que l'on donnait aux jeunes soldats. — Au moyen âge, il se disait des jeunes gens qui faisaient leur apprentissage avant d'être reçus chevaliers. — Mar. *Novice*, jeune garçon d'environ seize ans, qui n'est plus mousse, mais qui n'est pas encore matelot.

NOVICERIE, s. f. Noviciat. Vieux mot.

NOVILLO, s. m. Relat. Nom par lequel on désigne un bœuf d'un an, au Pérou : *Un troupeau de novillos.*

NOVIODUNUM, n. pr. m. (pr. *noviodunome*). Géogr. anc. Ville de la première Lyonnaise, à l'O., sur la Loire. On l'appelait aussi *Nivernum.* Aujourd'hui *Nevers.* — Ville de la deuxième Belgique, capitale du Soissonnais. Aujourd'hui *Soissons.* — Ville des Helvétiens, dans la grande Séquanaise, sur le lac Léman. Aujourd'hui *Nyon.*

NOVIOMAGUS, n. pr. m. (pr. *noviomaguce*). Géogr. anc. Ville de la deuxième Lyonnaise, chez les Lexoviens. Aujourd'hui *Lisieux.* — Ville de la deuxième Belgique, chez les Véromanduens. Aujourd'hui *Noyon.* — Ville de la deuxième Germanie, chez les Bataves. Aujourd'hui *Nimègue.* — Ville de la première Germanie, sur le Rhin. On l'appelait aussi *Némètes.* Aujourd'hui *Spire.*

* **NOVION-EN-PORCIEN**, n. pr. m. V. NOUVION-EN-PORCIEN, au Complément. L'article du Dictionnaire est erroné.

NOVOGOROD, n. pr. m. (littéral., *ville nouvelle*). Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de même nom, sur la Volkhava. 10,000 hab. Archevêché. Beau port. Commerce bien déchu. On la nomme aussi *Novogorod-Véliki* ou *Novogorod-la-Grande.* — Cette ville, malgré son nom, est une des plus anciennes de la Russie. Fondée au v^e^ siècle par les Slaves, elle se gouverna longtemps en république, tantôt indépendante, tantôt tributaire des Varègues et des Russes, mais de plus en plus florissante. Après deux guerres acharnées (1471 et 1477), le grand-duc de Russie, Ivan III, soumit pour toujours Novogorod. Une dernière révolte (1569-78) amena le siège et l'incendie de la ville, qui, en 1611, fut prise de nouveau et pillée par les Suédois. La fondation de Saint-Pétersbourg acheva sa ruine. — *Nijnei-Novogorod.* V. ce mot, au Complément. — *Novogorod-Severskoi* (c'est-à-dire Novogorod la Sévérienne), autre ville de Russie, ainsi nommée de sa situation dans l'ancienne Sévérie; ch.-l. du district du gouvernement de Tchernigov, sur la droite de la Desna. 8,000 hab.

NOVOGORODIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de Novogorod. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

NOVUS, n. pr. m. (pr. *novuce*). Géogr. anc. Ville forte de Cappadoce, où Mithridate avait enfermé ses richesses. Aujourd'hui *Kodjah-Hissan.*

NOYAL, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. d'Ille-et-Vilaine, sur la Vilaine. 3,000 hab. Toiles. On dit aussi *Noyal-sur-Vilaine.* — *Noyal-Pontivy*, ville du dép. du Morbihan, à 7 kil. E. de Pontivy. 7,800 hab.

* **NOYAU**, s. m. *Les noyaux* ou *le jeu des noyaux*, jeu pour lequel on se sert de huit noyaux blancs d'un côté et noirs de l'autre, que l'on jette en l'air : *Jouer aux noyaux.* — Archit. *Noyau de bois*, pièce de bois qui, posée à plomb, reçoit dans des mortaises le tenon des marches d'un escalier de bois, et dans laquelle sont assemblés les limons et appuis des escaliers à deux ou à quatre noyaux. On appelle *noyau de fond*, celui qui porte depuis le rez-de-chaussée jusqu'au premier étage; *noyau à corde*, celui qui est taillé d'une grosse moulure en forme de corde, pour conduire la main; *noyau d'escalier*, un cylindre de pierre qui porte de fond, et qui est formé par le bout des marches gironnées d'un escalier à vis. — *Le noyau creux* est celui qui a un puisard dans le milieu, et qui retient par encastrement le collet des marches. — On nomme encore *noyau creux*, un noyau fait en forme de marche circulaire, et percé d'arcades et de croisées pour donner du jour. — Minér. *Noyau*, partie centrale d'un crystal, dont la forme diffère souvent de celle du crystal lui-même. — Zool. *Noyau d'olive*, nom marchand d'une coquille du genre volute. — Techn. *Noyau*, chez les lapidaires, partie d'une pierre fine qui est entrée dans la charnière. — Partie d'un tuyau d'orgue où l'on place l'anche.

* **NOYÉ, ÉE**, part. et adj. Inondé. *Des terrains noyés, des savanes noyées.* — Mar. Se dit de la batterie d'un vaisseau, quand elle se trouve trop près de la ligne d'eau, par l'effet d'un vice de construction du bâtiment, ou de sa surcharge. — On le dit aussi d'un objet qui disparaît à l'horizon.

* **NOYER**, v. a. *Noyer les poudres*, introduire de l'eau dans une poudrière, ou dans la soute aux poudres d'un bâtiment, pour prévenir une explosion. — Hydraul. *Noyer un jet*, faire passer l'eau en dessous de l'ajoutoir, pour que le jet paraisse plus fort. — SE NOYER, v. pron. Prov. *Être malheureux comme un chien qui se noie*, être fort malheureux.

* **NOYON**, n. pr. m. Géogr. Cette ville compte 5,950 hab. Cathédrale gothique; fabrication de toiles, de tulle et de mousseline; commerce de grains et de cuirs. Patrie de Calvin et du sculpteur Sarrazin. — *Noyon* est une ville fort ancienne, qui fut pendant quelque temps la capitale de l'empire de Charlemagne. Ce prince s'y fit couronner en 768, et Hugues Capet y fut élu roi en 987. Les plénipotentiaires de François I^er^ et de Charles-Quint s'y réunirent en 1516 : on y stipula la restitution de la Navarre et le mariage du monarque espagnol avec la fille du roi de France; aucune de ces deux conditions ne fut remplie.

NOYONNAIS, AISE, adj. et s. Géogr. Habitant de Noyon. — Qui appartient à cette ville et à ses habitants. — *Noyonnais*, s. m. Petit pays de France qui se trouvait dans la Picardie, mais qui était annexé au gouvernement de l'Ile-de-France. Il est aujourd'hui compris dans le dép. de l'Oise, ch.-l. *Noyon.*

* **NOYURE**, s. f. Techn. Creux dans une platine, pour loger une roue. — Creux au devant d'un pignon, pour le détacher d'une roue au centre de laquelle il est rivé.

NOZARI, s. m. Linguist. Dialecte indien, plus ancien que le sanscrit.

NPINDI, s. m. Relat. Quatrième chef des Gangas, prêtres d'Afrique.

NTOUPI, s. m. Relat. Nom que les Grecs de Constantinople donnaient autrefois aux corps des excommuniés, qu'ils croyaient incorruptibles. Quelques auteurs écrivent *toupi.* V. VAMPIRE.

* **NU**, s. m. Philol. Nom de la treizième lettre de l'alphabet grec, qui répond à notre *n.* — Comme signe numéral, avec l'accent supérieur à droite, il vaut 50, et avec l'accent inférieur à gauche, 50,000. — *Nu* vaut aussi 13, et sert à indiquer le treizième chant de l'Iliade et de l'Odyssée.

* **NU, E**, adj. *Être nu comme la main*, *nu comme un ver*, être entièrement nu. — Prov. *Il est fait à cela comme les chiens à aller nu-tête*, il y est tout à fait habitué. — On dit que les *arbres sont nus en hiver*, pour dire qu'ils sont privés de leur feuillage. — *Maison nue, chambre toute nue*, qui sont dégarnies de meubles. — Bot. *Nu* se dit d'une partie quelconque, quand elle manque des appendices qui l'accompagnent ordinairement.

* **NUAGÉ, ÉE**, adj. Hist. nat. Qui offre des dessins représentant des nuages.

NUANÇOIR, s. m. Techn. Outil dont se sert l'ouvrier en paille.

NUBE, adj. et s. des 2 g. S'est dit autrefois pour *nubien.*

* **NUBÉCULE**, s. f. Néol. Petit nuage. — Zool. Nom d'une coquille univalve.

NUBÉCULAIRE, s. f. Zool. Genre de coquille univalve. — Genre de polypiers.

NUBELLE, s. f. Vieux mot par lequel on désignait probablement le nabla ou nebel, instrument de musique des Hébreux.

* **NUBIE**, n. pr. f. Géogr. Contrée d'Afrique, entre l'Égypte et l'Abyssinie : elle occupe la partie septentrionale de l'Éthiopie des anciens. 2 millions d'hab. Nulle capitale réelle. La Nubie est divisée en *orientale*, qui ne comprend que de vastes déserts semés de quelques oasis, et *occidentale*, partagée en plusieurs petits États. Pour le pays et les productions, elle diffère peu de l'Abyssinie. — Toute la Nubie est à peu près vassale de l'Égypte, depuis la conquête qu'en fit en 1822 Ismaïl-Pacha, fils de Méhémet-Ali.

* **NUBIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. Habitant de la Nubie. — Qui appartient à la Nubie ou à ses habitants.

NUBIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *nubes*, nuage; *ferre*, porter). Néol. Qui porte, qui paraît soutenir les nuages : *Cimes nubifères.* Style poét.

NUBIFUGE, adj. des 2 g. (du lat. *nubes*, nuage; *fugere*, mettre en fuite). Néol. Qui chasse, dissipe les nuages : *L'aquilon nubifuge.* Style poét.

* **NUBIGÈNE**, adj. des 2 g. (du lat. *nubes*, nues; *geno* pour *gigno*, je fais naître). Ant. rom. Il se dit des boucliers sacrés que l'on croyait tombés du ciel : *Boucliers nubigènes.* On les appelait également *anciles.* — Bot. Qui croît sur les sommets les plus élevés des montagnes : *Plante nubigène.*

NUBLE, s. f. Oublie, sorte de pâtisserie. Vieux mot. V. NOMBLE, au Compl.

NUCAMENTACÉ, ÉE, adj. (du lat. *nucamentum*, châton). Bot. Qui a les fleurs disposées en châton. — Dont les fruits ressemblent à de petites noix. — On le dit aussi quelquefois des siliques qui ne s'ouvrent pas d'elles-mêmes. — NUCAMENTACÉES, s. f. pl. Famille de plantes voisines des amentacées.

NUCELLE, s. f. Bot. Corps pulpeux qui occupe le centre de l'ovule végétal.

NUCÉRIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Campanie, à l'E. de Pompéi, qui lui servait de port. Aujourd'hui *Nocera.* — Il y avait une autre *Nucérie* dans l'Ombrie.

NUCHAL, ALE, adj. (du lat. *nucha*, nuque). Zool. Qui appartient, qui a rapport à la nuque.

NUCHICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *nucha*, nuque; *cornu*, corne). Zool. Qui porte une corne sur la nuque.

NUCIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *nux*, *nucis*, noix; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des noix, ou des fruits semblables à la noix.

NUCIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *nux*, *nucis*, noix; *forma*, forme.) Bot. Qui ressemble à une noix.

NUCIVORE, adj. des 2 g. (du lat. *nux*, *nucis*, noix; *voro*, je mange). Zool. Qui se nourrit de noix : *Oiseau, perroquet nucivore.*

NUCLÉAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *nucleus*, noyau). Bot. Qui appartient, qui a rapport au noyau ou à son contenu.

NUCLÉAL, ALE, adj. (même étym.). Bot. Qui a rapport au noyau.

NUCLÉIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *nucleus*, noyau; *ferre*, porter). Bot. Qui porte un noyau.

NUCLÉIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *nucleus*,

noyau; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un noyau.

* **NUCLÉOBRANCHE**, adj. des 2 g. (du lat. *nucleus*, noyau; *branchiæ*, branchies). Zool. Qui a les branchies en forme de noyau.

* **NUCLÉOLITE**, s. f. (du lat. *nucleus*, noyau). Zool. Genre d'oursins fossiles. Le Dictionnaire écrit à tort, et d'après une fausse étymologie, *nucléolithe*.

* **NUCODE**, s. m. Bot. Fruit composé de plusieurs noix distinctes, mais dont les attaches partent du même point.

NUCTORLABE, s. m. (du gr. νύκτωρ, de nuit; λαμβάνω, je prends). Anc. mar. Instrument dont on se servait pour connaître l'heure pendant la nuit, en prenant la hauteur d'une étoile du Nord, relativement au pôle. La plupart des dictionnaires donnent à tort *nocturlabe*.

NUCULAINE, s. f. (du lat. *nux*, *nucis*, noix). Bot. Fruit charnu, libre, et renfermant plusieurs noyaux distincts.

NUCULE, s. f. (du lat. *nucula*, dimin. de *nux*, *nucis*, noix). Bot. Chacun des petits noyaux d'une nuculaine.

NUCULEUX, EUSE, adj. Bot. Qui renferme des nucules.

* **NUDIBRANCHE**, adj. des 2 g. (du lat. *nudus*, nu; *branchiæ*, branchies). Zool. Qui a les branchies à nu.

NUDICAUDE, adj. des 2 g. (du lat. *nudus*, nu; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue nue.

NUDICAULE, adj. des 2 g. (du lat. *nudus*, nu; *caulis*, tige). Bot. Qui a la tige nue, dépourvue de feuilles.

NUDICEPS, adj. des 2 g. (du lat. *nudus*, nu; *caput*, tête). Zool. Se dit des poissons dont la tête n'est pas cuirassée. — NUDICEPS, s. m. pl. Section de la famille des clupéides.

NUDIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *nudus*, nu; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a les corolles sans aucun appendice.

NUDIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *nudus*, nu; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles nues ou lisses.

NUDILIMACES, s. f. pl. (du lat. *nudus*, nu; *limax*, limace). Zool. Famille de mollusques gastéropodes comprenant les limaces sans coquilles.

NUDIPARE, adj. des 2 g. (du lat. *nudus*, nu; *parere*, engendrer). Zool. Se dit d'un animal ovipare dont les œufs éclosent dans le corps de la mère.

* **NUDIPÉDALE**, s. m. (du lat. *nudus*, nu; *pes*, *pedis*, pied). Hist. relig. V. NUPÉDALE, au Complément. — *Nudipédales*, s. f. pl. Ant. Nom donné en général aux cérémonies religieuses où les assistants étaient nu-pieds. — Particulièrement, chez les Romains, cérémonie extraordinaire que l'on célébrait les pieds nus, à l'occasion de quelque calamité publique, et principalement dans les temps d'extrême sécheresse. Les dames romaines elles-mêmes y faisaient une procession nu-pieds, dans le temple de Vesta.

* **NUDIPÈDE**, adj. des 2 g. Zool. Il se dit des animaux dont les pattes ne sont point garnies de poils: *Quadrupède*, *oiseau*, *insecte nudipède*. — Bot. On l'applique aussi quelquefois aux plantes dont les hampes ou pédoncules sont dépourvus de feuilles.

NUDIPELLIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *nudus*, nu; *pellis*, peau; *ferre*, porter). Zool. Qui a la peau entièrement nue. — NUDIPELLIFÈRES, s. m. pl. Famille de reptiles.

NUDISEXÉ, ÉE, adj. (du lat. *nudus*, nu; *sexus*, sexe). Zool. Dont les tarses n'ont ni poils ni plumes.

* **NUDITÉ**, s. f. Il s'emploie fig. au sens moral: *L'égoïsme*, *le vice*, *le crime dans toute sa nudité*, *dans sa hideuse nudité*. — En t. de b.-arts, on dit, à la vérité, nudité en parlant d'une figure nue, et des parties nues d'une figure, mais cette expression ne se prend qu'en mauvaise part. On s'en sert, par exemple, lorsque l'artiste a blessé avec intention les bienséances ou la pudeur. Dans toute autre occasion, on dit *le nu*, *les nus*.

NUDIVENTRE, adj. des 2 g. (du lat. *nudus*, nu; *venter*, ventre). Zool. Qui a l'abdomen dépourvu de plumes.

* **NUE**, s. f. *En nue*, se disait autrefois dans le même sens qu'on dit aujourd'hui en l'air, au propre et au fig. — Myth. V. NÉPHÉLÉ, au Compl.

* **NUÉE**, s. f. Zool. *Nuée d'or*, nom marchand d'une coquille univalve. — Art hermét. *La nuée dont Jupiter couvrit Io*, phrase dont se servaient les alchimistes pour désigner la peau qui paraît sur l'élixir au moment de la congélation. — Philol. *Les Nuées*, titre d'une comédie d'Aristophane, dans laquelle il ridiculise Socrate. Le chœur est composé de *nuées* personnifiées, qui, selon le poète, sont les seules divinités qu'adore Socrate, allusion à l'obscurité et à la hauteur des pensées de ce philosophe. *Les Nuées* furent représentées l'an 424 av. J. C., et Socrate ne fut condamné qu'en 400, c'est-à-dire vingt-quatre ans plus tard, ce qui peut faire mettre en doute l'influence directe que l'on attribue communément à cette pièce sur la mort de Socrate.

* **NUESSE**, s. f. Féod. Qualité de ce qui est immédiat: *Tenir un fief en nuesse*, c'était le tenir nûment, immédiatement.

NUEUX, EUSE, adj. Chargé de nuages. Vieux mot.

NUGE, n. pr. m. Chez les Japonais, nom d'un dragon qui fut tué par l'empereur Koujei.

NUICT, s. f. Orthographe ancienne et étymologique du mot *nuit*.

NUILLE, s. f. Hort. Sorte de rouille qui attaque les melons et les laitues.

NUIN, s. m. Gramm. Onzième lettre de l'alphabet celtique ou gaélique, correspondant à notre N.

* **NUIRE**, v. n. Prov. *Ce qui nuit à l'un sert à l'autre*, les événements ne sont heureux ou malheureux que relativement à telle ou telle personne. — *Trop parler nuit*, l'indiscrétion est toujours dangereuse.

* **NUISANCE**, s. f. Anc. cout. Amende infligée pour dégât commis. On disait aussi *nuisement*.

NUISIBILITÉ, s. f. Néol. Qualité de ce qui est nuisible.

* **NUIT**, s. f. On appelle *voleurs de nuit*, ceux qui ne volent que pendant la nuit; — *Faire de la nuit le jour et du jour la nuit*, consacrer la nuit au travail ou aux divertissements, et le jour au sommeil. — Prov. *Tout bonnet de nuit est beau*, la nuit on ne distingue pas ce qui est beau de ce qui ne l'est pas. — *Je ne m'en relèverai pas la nuit*, se dit en parlant d'une chose dont on ne s'inquiète pas, dont on ne se soucie guère. — En poésie et dans le style soutenu, *nuit* se prend fig. pour obscurité, secret, mystère: *Ces horribles secrets Sont encor demeurés dans une nuit profonde* (Volt.). *Une profonde nuit enveloppe sa race* (Rac.). — Dans l'Écriture, *les enfants de la nuit*, les gentils, les peuples qui n'ont pas été appelés à la connaissance du vrai Dieu. — Peint. *Nuit*, tableau qui représente un effet de nuit. — Diplom. *Nuit sacrée*, dans les dates des manuscrits, sert à désigner la veille de Pâques. — Hist. relig. *Nuit de la puissance*, nom que les mahométans donnent à une nuit du ramazan, pendant laquelle ils croient que Dieu pardonne aux pécheurs repentants. — Zool. *Oiseaux de nuit*. V. NOCTURNE, au Compl. — Véner. *Faire sa nuit dans un lieu*, en parlant du cerf ou de tout autre animal, y paître, s'y reposer. — On dit de même, en faucon., que l'*oiseau se perche pour faire sa nuit*. — Philol. *Les Nuits attiques*, ouvrage latin d'Aulu-Gelle, sur les mœurs des Romains, leur littérature, etc.

NUITON, ONNE, adj. et s. Géogr. Habitant de Nuits, ville de France. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

* **NULLIFICATEUR**, s. m. Polit. Nom donné à ceux qui, aux États-Unis, veulent abolir ou modifier une loi.

NULLIFICATION, s. f. Polit. Aux États-Unis, abolition d'une loi.

* **NULLIFIER**, v. a. (du lat. *nullus*, nul; *fieri*, devenir). Polit. Anéantir, abolir: *Nullifier une loi*, *un tarif de douanes*. Il ne se dit qu'en parlant des États-Unis. — SE NULLIFIER, v. pron. Devenir nul. C'est un néologisme encore peu connu.

NULLINERVE, adj. des 2 g. (du lat. *nullus*, aucun; *nervus*, nerf). Hist. nat. Qui n'a aucune nervure.

NULLIPENNE, adj. des 2 g. (du lat. *nullus*, aucun; *penna*, aile). Zool. Qui n'a point d'ailes. — NULLIPENNES, s. m. pl. Classes d'oiseaux dont les ailes sont presque nulles.

* **NULLIPORE**, adj. des 2 g. (du lat. *nullus*, aucun; *porus*, pore). Hist. nat. Qui n'a pas de pores apparents.

* **NULLITÉ**, s. f. Jurispr. Tout vice ou défaut qui rend un acte nul ou de nulle valeur. Ainsi, il y a la *nullité de forme*, la *nullité au fond*, la *nullité de droit*, etc. On appelle *nullité absolue*, celle qui peut être invoquée par toute personne qui a un intérêt actuel à opposer; et *nullité relative*, celle qui ne peut être invoquée que par les parties. — *Moyens de nullité*, tous les moyens qui peuvent rendre nulle une procédure. — Néol. *Nullité* se dit abusivement d'un homme nul, dépourvu de facultés, de talents: *C'est une nullité*; *les nullités et les médiocrités*.

NUMA, n. pr. m. Hist. rom. Législateur des Romains, et leur second roi, selon les traditions, qui placent son règne de 714 à 674 av. J. C. Plusieurs critiques modernes ne voient dans ce prince que la personnification de la législation politique et civile de Rome. — Chron. *Cycle de Numa*. V. *Cycle romain*, au mot CYCLE du Complément. — *Calendrier de Numa*, calendrier réformé par Numa. Il se composait de douze mois, dont quatre de 31 jours et sept de 29 jours. le mois de février n'en avait que 28. — *Année de Numa*, année lunaire de 355 jours; elle était complétée par une intercalation de 22 ou de 23 jours tous les deux ans.

NUMANCE, n. pr. f. (en lat. *Numantia*). Géogr. anc. Ville d'Hispanie, chez les Arévaques, aujourd'hui *Garroy*. Elle formait à elle seule un petit État qui lutta pendant quatorze ans contre les Romains. Enfin, en 134 av. J. C., Scipion Émilien fut chargé de cette guerre, et en 133, il la termina par la prise de Numance, dont presque tous les habitants s'étaient entre-tués, après avoir brûlé leurs richesses.

NUMANTIN, INE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Numance. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — Hist. rom. *Numantin*, surnom de Scipion Émilien, vainqueur de Numance.

* **NUMBLES**, s. m. pl. Véner. Muscles saillants de l'intérieur des cuisses du cerf. V. NOMBLES, au Dictionnaire et au Complément. — Féod. *Droit de numbles*, droit qu'avait le seigneur de lever les numbles des cerfs tués par ses vassaux.

* **NUMÉRAIRE**, adj. des 2 g. Mar. Se dit des signaux qui indiquent un chiffre: *Signal numéraire*, *guidon numéraire*. — *Numéraire*, s. m. Ant rom. Officier qui tenait la liste appelée *numerus*. V. ce mot. — Sous les empereurs, officier chargé de porter au trésor l'argent des impôts.

* **NUMÉRATIF, IVE**, adj. Qui sert à compter. — *Numératif*, s. m. Gramm. Substantif, adjectif ou adverbe qui désigne un nombre. — *Numératif cardinal*, *numératif ordinal*. V. *Nom de nombre*, au mot NOMBRE du Complément. — On appelle encore *numératif distributif*, celui qui marque la division des objets par groupes, comme *un à un*, *deux à deux*, *trois par trois*, etc.; *numératif fractionnaire*, celui qui exprime des parties d'unité, comme *demi*, *quart*, *tiers*, *cinquième*, etc.; *numératif périodique*, celui qui exprime après quel nombre une chose se renouvelle, comme *tous les deux ans*, *tous les huit jours*, etc.; *numératif multiple*, celui qui marque combien de fois une chose est plus grande qu'une autre, comme *simple*, *double*, *triple*, etc.; *numératif itératif*, celui qui marque combien de fois la chose se répète, comme *une fois*, *deux fois*, *trois fois*, etc.

NUMÉREUX, EUSE, adj. S'est dit pour nombreux.

* **NUMÉRIE**, s. f. (en lat. *Numeria*). Myth. rom. Selon Varron, divinité qui était invoquée dans l'accouchement, afin de l'accélérer.

* **NUMÉROTAGE**, s. m. Techn. Dans les filatures, action de peser les écheveaux, afin d'en déterminer le numéro. — Atelier où se fait le numérotage: *Aller au numérotage*.

* **NUMÉROTÉ, ÉE**, part. et adj. Fam. et par plaisanterie: *un char numéroté*. Une voiture de place, un fiacre.

NUMERUS, s. m. (pr. *numéruce*). Ant. rom. Rôle sur lequel on inscrivait les noms des soldats d'une légion, etc. — Sous les empereurs, nom donné aux corps de troupes eux-mêmes.

* **NUMIDE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de la Numidie. Les *Numides* étaient rangés parmi les peuples nomades, ils étaient surtout renommés comme excellents cavaliers. — Qui appartient à la Numidie ou à ses habitants: *La cavalerie numide*; *les mœurs numides*.

* **NUMIDIE**, n. pr. f. (en lat. *Numidia*). Géogr. anc. Contrée de l'Afrique septentrionale, entre la Mauritanie à l'O. et les possessions de Carthage à l'E., mais dont les limites varièrent beaucoup. Son territoire était sillonné par les ramifications de l'Atlas. A l'époque des guerres puniques, la Numidie se divisait en deux États, celui des Massyles à l'E., cap. Cirta; et celui des Massessyles à l'O. Le premier obéissait à Massinissa, le second à Syphax. En 203 av. J. C., Massinissa se rendit maître des deux États, et devint l'allié des Romains, qui les lui laissèrent. Plusieurs partages eurent lieu après la mort de ce prince (149) et celle de son fils Micipsa (119). Jugurtha s'étant

emparé par un crime du royaume entier, en fut dépouillé par les Romains (106), qui partagèrent alors une partie de la Numidie entre Hiemsal II et Mandrestal, petit-fils de Massinissa, et donnèrent l'autre à Bocchus, roi de Mauritanie, pour le récompenser d'avoir livré Jugurtha. Après la bataille de Thapse (46 av. J. C.), la Numidie devint province romaine, mais Auguste la rendit à Juba II. Enfin elle fut définitivement réunie à l'empire après la mort et la révolte de Tacfarinas (17-25 de J. C.). La Numidie forme aujourd'hui la province de Constantine, dans l'Algérie, et une partie du gouvernement de Tunis.

* **NUMISMAL, ALE**, adj. (du lat. *numisma*, monnaie, médaille). Hist. nat. Qui ressemble à une pièce de monnaie. On le dit surtout de certaines coquilles de forme ronde et aplatie.

NUMITOR, n. pr. m. Temps hér. Un des capitaines de Turnus. — Roi d'Albe, frère d'Amulius, qui le détrôna, et grand-père maternel de Romulus.

NUMMUS, s. m. V. NUMME, au Dictionnaire. Plusieurs antiquaires emploient de préférence *nummus*, qui est la forme latine.

NUMMIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *nummus*, monnaie; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte des taches rondes comme des pièces de monnaie.

NUMMIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *nummus*, monnaie; *forma*, forme). Hist nat. Qui a la forme d'une pièce de monnaie.

NUMMULACÉ, ÉE, adj. (du lat. *nummus*, monnaie). Zool. Qui ressemble à une pièce de monnaie : *Coquille nummulacée.* — NUMMULACÉES, s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes.

* **NUMMULAIRE**, adj. des 2. g. (du lat. *nummus*, monnaie). Hist. nat. Qui ressemble à une pièce de monnaie. — Bot. *Lysimachie nummulaire*, espèce de lysimachie que l'on nomme aussi simplement *nummulaire*. V. ce mot au Dict. — *Nummulaire*, s. m. Ant. Sorte de banquier ou de prêteur d'argent.

NUMMULINE, s. f. Zool. Genre de mollusques dont les coquilles ont la forme d'un petit disque. Les espèces fossiles sont nombreuses et très-répandues; elles forment quelquefois des montagnes entières. On dit aussi *nummulite*, qui ne doit jamais s'écrire *nummulithe*, comme on l'a fait au Dictionnaire.

* **NUMMULITHE**, s. f. V. le mot précéd.

NUN, s. m. Gramm. V. NOUN, au Compl.

* **NUNCUPATIF, IVE**, adj. Théol. Qui n'est que de nom.

* **NUNCUPATION**, s. f. Ce mot n'appartient pas à notre jurisprudence, comme on pourrait le croire en lisant l'article du Dictionnaire; c'est un terme de droit romain.

NUNNATION, s. f. Gramm. ar. Nom de trois signes employés dans l'écriture arabe, pour indiquer les trois voyelles semi-nasales, *on*, *en* et *an*.

NUNNIE, s. f. Mus. anc. Nom de la chanson particulière aux nourrices grecques.

NUOVO-MONTE, n. pr. m. Géogr. Montagne du royaume de Naples, près et au N.-O. de Pouzzole; remplaça le lac Lucrin, en 1538, par l'effet d'un tremblement de terre.

NUPÉDALE, s. m. Hist. rel. Nom donné à des hérétiques sortis des Albigeois, qui prétendaient que, pour être sauvé, il fallait marcher sans chaussure. — Secte d'anabaptistes qui professaient la même croyance, et qui parurent en Moravie à la fin du XVI[e] siècle. On dit aussi *nudipédale* et *nupieds.*

NUPHAR, s. m. Bot. Genre de plantes nymphæacées, qui ressemblent beaucoup au nénuphar. La plus connue est le *nuphar des étangs*, que l'on trouve non-seulement dans les eaux stagnantes, mais dans les rivières dont les eaux coulent très-lentement.

* **NUPTIAL, ALE**, adj. Myth. *Dieux nuptiaux*, *divinités nuptiales*. V. NUPTIALE, au Dictionnaire. Ces divinités étaient Jupiter, Junon, Vénus, Suada et Diane.

NURAGE, s. m. Ant. Nom de certains monuments coniques appartenant à l'époque cyclopéenne, et qui sont très-nombreux en Sardaigne. Les *nurages* paraissent être des tombeaux.

* **NUREMBERG**, n. pr. m. (en lat. mod. *Norimberga*). Géogr. Ville du royaume de Bavière, sur la Pegnitz. 40,000 hab. Vieux château, belles églises, banque royale; six bibliothèques publiques, fabriques d'instruments de musique et de mathématiques; tabletterie, et surtout jouets d'enfants; commerce très-étendu. C'est la patrie d'Albert Durer. — *Nuremberg* était jadis ville impériale du cercle de Franconie; elle perdit ce titre en 1783, et par la paix de Presbourg (1805) elle fut donnée à la Bavière. Plusieurs diètes s'y sont tenues, entre autres, celle de 1356, où l'empereur Charles IV publia la première partie de la bulle d'or. En 1530, une paix fut stipulée à *Nuremberg*, entre les catholiques et les protestants, sous les auspices de Charles-Quint. Les Français, commandés par Augereau, y remportèrent une victoire sur les Autrichiens, le 15 décembre 1800.

NUREMBERGEOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant de Nuremberg. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

NURSIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville du pays des Sabins. Patrie de Sertorius. Aujourd'hui *Norcia.*

NUSSHOLSTEIN, s. m. Minér. Sorte de chaux sulfatée compacte marquée de taches grisâtres.

NUTANT, ANTE, adj. (en lat. *nutans*, de *nutare*, pencher). Bot. Dont le sommet s'incline légèrement vers la terre : *Tige nutante.*

NUTRESCIBILITÉ, s. f. (du lat. *nutrire*, nourrir). Néol. Qualité de ce qui est nutritif. Mot très-mal formé, et de plus, inutile. *Nutritivité* est préférable sous tous les rapports.

* **NUTRICAIRE**, s. m. (du lat. *nutrire*, nourrir). Anc. cout. Officier qui, dans quelques villes, était chargé de nourrir et d'élever les enfants trouvés.

NUTRICIER, IÈRE, adj. Didact. Qui nourrit, qui concourt à la nutrition.

NUTRITEUR, s. m. Nourrisseur ou nourricier. Vieux mot.

* **NUTRITION**, s. f. Pharm. Ancienne préparation qui consistait à mêler peu à peu différentes liqueurs, en les agitant jusqu'à ce qu'elles aient acquis une certaine consistance.

NUTTALIE, s. f. Bot. Plante d'Amérique.

NUTTALITE, s. f. Minér. Substance minérale des États-Unis d'Amérique; elle se trouve dans des calcaires spathiques.

NUXIER, s. m. Bot. Plante de l'île de France.

NUYREGUIER, s. m. Anc. cout. Celui qui élève, qui nourrit du bétail. Dans le Nord, on disait *norrequier*. V. ce mot, au Dictionnaire. *Nuyreguier* est la forme provençale.

NUYS, n. pr. m. V. NEUSS, au Complément.

NUYTS, n. pr. m. Géogr. Ville de France. V. NUITS, au Dictionnaire. — *Terre de Nuyts*, contrée de la Nouvelle-Hollande, le long de la côte méridionale, découverte par Pierre de Nuyts, négociant hollandais, en 1629. Elle est encore très-peu connue.

NY, s. m. Philol. Nom de la quatorzième lettre de l'alphabet grec, selon la prononciation reuchlidienne. V. NU, au Compl. — *Ny*, négation qui se rencontre fréquemment dans le vieux langage : *Mettre en ny*, c'était nier, s'inscrire en faux.

NYAYA, s. m. Nom indien du syllogisme. — Un des systèmes semi-orthodoxes de la philosophie des Indous.

NYBORY, n. pr. m. Géogr. Ville forte du Danemark, dans l'île de Fien, sur le grand Belt. 2,850 hab. Ancienne résidence du roi et des États.

NYCHTHÉMÈRE, adj. des 2 g. V. NYCTHÉMÈRE, au Complément.

NYCK, n. pr. m. Myth. scand. Génie élémentaire, espèce de gnôme. On dit au pl. *nycken*.

* **NYCTAGE**, s. m. (du gr. νὺξ, νυκτὸς, nuit; ἄγειν, charmer). Bot. Genre de plantes d'Amérique dont les fleurs ne s'épanouissent que la nuit. Deux espèces sont cultivées dans nos jardins sous le nom de *belles-de-nuit*. — s. m. Hist. relig. Nom donné, au V[e] siècle, à ceux qui condamnaient les offices, les prières qu'on faisait pendant la nuit, ce qui néanmoins n'a jamais constitué une hérésie. Dans ce dernier sens, on dit aussi *nyctace* et *nyctazonte.*

* **NYCTAGINÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à un nyctage. — NYCTAGINÉES, s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones qui a pour type le genre nyctage.

NYCTANTHE, s. m. (du gr. νὺξ, νυκτὸς, nuits; ἄνθος, fleur). Bot. Arbre du Malabar, famille des jasminées, ainsi nommé parce que ses fleurs ne s'ouvrent qu'à l'entrée de la nuit. On le nomme vulgairement *arbre triste.*

NYCTAZONTE, s. m. V. plus haut NYCTAGE.

* **NYCTÉE**, s. f. Zool. Genre d'insectes coléoptères. — n. pr. m. Temps hér. Un des compagnons de Diomède, qui furent changés en oiseaux. — Nom de l'un des quatre chevaux de Pluton.

* **NYCTÉIDE**, n. patr. f. Temps hér. Il se dit des deux filles de Nyctée, Antiope et Nyctimène. Le Dictionnaire donne la forme latine *Nyctéis.*

NYCTÉLIE, s. f. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

NYCTÉLIEN, adj. m. Myth. V. NYCTELIUS, au Dictionnaire.

NYCTÉLIES, s. f. pl. (du gr. νὺξ, νυκτὸς, nuit; τελέω, célébrer). Ant. gr. Fêtes nocturnes en l'honneur de Bacchus; elle se célébraient principalement sur le mont Cithéron.

* **NYCTÈRE**, s. m. (du gr. νύκτερος, nocturne). Zool. Genre de mammifères chéiroptères, renfermant plusieurs espèces de chauves-souris propres à l'Europe méridionale.

NYCTÉRIN, INE, adj. (du gr. νύκτερος, nocturne). Zool. Qui sort, qui chasse pendant la nuit. — NYCTÉRINS, s. m. pl. Famille d'oiseaux nocturnes de l'ordre des rapaces. On dit aussi *nyctérien.*

NYCTÉRISITION, s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou, famille des sapotées.

NYCTHÉMÈRE, adj. des 2 g. (du gr. νὺξ, nuit; ἡμέρα, jour). Bot. Qui n'a qu'une existence éphémère. — Zool. Il se dit des animaux qui offrent un mélange de blanc et de noir. — *Nycthémère*, s. m. V. NYCTHÉMERON. — Quelques dictionnaires donnent à tort *nychthémère*, *nyctémère*, et même *nyctimère.*

NYCTHÉMÉRON, s. m. (même étym.). Astron. Jour de vingt-quatre heures; temps de la rotation de la terre sur son axe. — Espace d'un jour et une nuit. On dit aussi *nycthémère.*

NYCTHÉMÉRIQUE, adj. des 2 g. Astron. *Période nycthémérique*, nycthéméron. V. le mot précédent.

NYCTHYPSOPTÈNE, adj. des 2 g. (du gr. νὺξ, nuit; ὕψος, élevé; πτηνὸς, oiseau). Zool. Se dit des oiseaux qui se perchent pendant la nuit. — NYCTHYPSOPTÈNES, s. m. pl. Famille d'oiseaux nocturnes et percheurs.

NYCTIMÈNE, n. pr. f. Temps hér. Fille de Nyctée ou d'Épopée, roi de Lesbos. Elle conçut une passion incestueuse pour son père, et fut changée en hibou par Minerve.

* **NYCTIMÈRE**, s. m. Astron. V., au Complément, NYCTHÉMÈRE et NYCTHÉMERON, seuls conformes à l'étymologie.

NYCTIS, n. pr. f. (pr. *niktice*). Temps hér. Fille de de Nyctée. Elle épousa Labdacus, roi de Thèbes, et fut mère de Laïus.

NYCTOBATASE, s. f. (du gr. νὺξ, νυκτὸς; nuit; βαίνω, marcher). Méd. Somnambulisme.

NYCTOBATE, s. m. (même étym.). Méd. Somnambule.

NYCTOPHILE, s. m. (du gr. νὺξ, νυκτὸς, nuit; φίλος, ami). Zool. Genre de mammifères chéiroptères renfermant plusieurs espèces de chauves-souris.

NYCTOR, n. pr. m. Philol. Nom que Lucien, dans son *Histoire véritable*, donne à une divinité des habitants de la Lune.

NYCTOSTRATÈGE, s. m. (du gr. νὺξ, νυκτὸς, nuit; στρατηγέτης, commandant). Ant. gr. Titre de certains officiers qui veillaient pour prévenir les incendies et les désordres nocturnes.

NYKŒPING, n. pr. m. Géogr. Ville de Suède, ch.-l. d'un gouvernement de même nom, sur un golfe de la Baltique. 2,500 hab.

NYLGAUT, s. m. V. NIL-GAUT, au Dict.

* **NYMPHACÉS**, s. m. pl. Zool. Famille de mollusques acéphales. *Nymphacée*, s. f., est une faute typographique du Dictionnaire.

* **NYMPHÆA**, s. f. Bot. C'est le nom latin du nénuphar, et les botanistes s'en servent exclusivement pour désigner cette plante considérée comme type de la famille des nymphæacées. On écrit aussi *nymphéa.*

* **NYMPHÆACÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble au nymphæa ou nymphéa. — NYMPHÆACÉES, s. f. pl. Famille de plantes aquatiques qui a pour type le nymphæa ou nénuphar. On dit aussi, et moins bien, *nymphacé* et *nymphée, ée.*

NYMPHAGÈTE, adj. m. (du gr. νύμφη, nymphe; ἄγω, poursuivre). Myth. Qui poursuit les nymphes. Épithète de Neptune.

NYMPHALIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une nymphale. — NYMPHALIDES, s. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères.

* **NYMPHE**, s. f. Il se prend quelquefois ironiquement pour femme galante, et même fille publique. — Antiq. *Heure des nymphes*, la cinquième heure du jour, pendant laquelle on prenait le bain.

NYMPHÉA, s. f. **NYMPHÉACÉ, ÉE**, adj. V. plus haut NYMPHÆA, NYMPHÆACÉ.

* **NYMPHÉE**, s. m. Ant. C'était encore, tantôt une grotte ou un petit temple consacrés aux nymphes, tantôt, dans les maisons particulières,

un endroit orné de statues, de vases, et où il y avait de l'eau pour prendre les bains. Quelques éditions du Dictionnaire donnent à ce mot le genre féminin : c'est une faute. — *Nymphée*, n. pr. m. Géogr. anc. Promontoire d'Épire, sur la mer Ionienne. — Promontoire d'Illyrie, près d'Epidaure, sur la mer Adriatique. — Ville de la Chersonèse Taurique, sur le Bosphore Cimmérien.

NYMPHÉEN, ENNE, adj. (du gr. νύμφη, nymphe). Minér. Se dit des terrains et des roches dont la formation est due aux eaux douces.

NYMPHÉUM, s. m. (pr. *ninféome*). Ant. V. plus haut le mot NYMPHÉE.

NYMPHIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est pourvu d'un nymphion.

NYMPHION, s. m. Bot. Sorte de nectaire particulier, qui se trouve dans quelques fleurs.

NYMPHIPARE, adj. des 2 g. (du lat. *nympha*, nymphe; *parere*, produire). Zool. Se dit des insectes qui pondent des nymphes. On les nomme aussi *pupipares*. V. ce mot, au Dictionnaire.

NYMPHOLEPSIE, s. f. (du gr. νύμφη, nymphe; λήψομαι, futur de λαμβάνω, prendre). Ant. Sorte de délire dans lequel tombait, disait-on, celui qui avait vu une nymphe. — Méd. Mélancolie maladive, qui porte à rechercher les endroits les plus solitaires, et surtout les forêts.

NYMPHOLEPTE, adj. des 2 g. Ant. Qui est attaqué de nympholepsie. — Il se disait spécialement de ceux qui avaient été recevoir l'inspiration des sphragides. V. ce mot au Dictionnaire.

NYMPHOMANIAQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient, qui a rapport à la nymphomanie.

NYON, n. pr. m. Géogr. Ville de Suisse, dans le canton de Vaud, sur le lac de Genève. 2,500 h.

NYPHÉLÉ, n. pr. f. Myth. Une des nymphes de la suite de Diane.

NYROPHYLLE, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des laurinées.

NYSA, n. pr. f. Myth. V. NYSE, au Dictionnaire. — Géogr. anc. Ville d'Éthiopie, ou, selon quelques auteurs, ville d'Arabie. Elle était particulièrement consacrée à Bacchus. — Autre ville consacrée à Bacchus, sur le sommet du mont Parnasse. — Ville de l'Inde, près du mont Mérou. On croyait qu'elle avait été fondée par Bacchus ou par Osiris. Aujourd'hui *Nagar* ou *Nagara*. — Ville de Lydie, sur les confins de la Carie. Patrie de Strabon. Aujourd'hui *Nasli* ou *Nosli*.

NYSÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Nyssa. — Qui appartient à une ville de ce nom ou à ses habitants. — *Champs nyséens*, canton de la Médie, renommée pour l'excellence des chevaux qu'on y élevait, et que l'on nommait *chevaux nyséens*. — *Nyséen*, adj. m. Myth. gr. Surnom de Bacchus.

NYSSE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Cappadoce, près de l'Halys. Saint Grégoire (de Nysse), en fut évêque. On la nommait aussi *Nysa*. Aujourd'hui *Nous*.

NYSSÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une nyssa ou nysse. — NYSSÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

NYSTADT, n. pr. m. Géogr. Ville de Russie, dans la Finlande, sur le golfe de Bothnie. 1.850 h. Célèbre par la paix qui y fut conclue, le 10 août 1721, entre la Suède et la Russie; les conditions étaient tout à l'avantage de cette dernière.

NYSUS, n. pr. m. (pr. *nizuce*). Myth. Père nourricier de Bacchus, selon Hygin.

NZALI, s. m. Relat. Un des gangas ou prêtres du Congo. C'est celui qui entreprend de guérir les malades.

NZI, s. m. Relat. Un des gangas ou prêtres du Congo. C'est le *nzi* qui impose la pénitence à ceux qui sollicitent l'absolution de leurs fautes.

***O**, s. m. Il est aussi la quinzième lettre, et la quatrième des voyelles, dans l'alphabet de toutes les langues néo-latines et germaniques. — Dans l'alphabet sanscrit, il existe une voyelle qui se prononce *ô*, et dont quelques grammairiens font une diphthongue. — La langue grecque a deux sortes d'*o*, l'*o* bref, ou omicron, et l'*ô* long, ou oméga. V. OMICRON et OMÉGA, au Dictionnaire. — Dans la langue latine, l'*o* occupait anciennement la place qui fut depuis remplie par un *u*. *Poblicus*, *voltus*, *Volcanus*, sont devenus *Publicus*, *vultus*, *Vulcanus*. — *O* s'employait aussi quelquefois à la place de l'*e*. On a dit *vorsus*, *voster*, pour *versus*, *vester*, et quelques écrivains des beaux siècles de la littérature latine, Salluste, par exemple, ont affecté de se servir de ces formes, qui ne se sont généralement maintenues que dans le style lapidaire. — Dans beaucoup de mots français dérivés du latin, *o* se change, tantôt en *eu* : *neuf* de *novem*, *meule* de *mola*, *peuple* de *populus*, etc.; tantôt en *ou* ou *ui* : *mourir* de *mori*, *nombre* de *numerus*, *cuir* de *corium*, *puis* de *post*, etc. — Dans les inscriptions, *O* seul ne représente qu'un petit nombre de mots, *optimo*, *ossa*, *olla*, *omni*, *omnibus*, *omnium*. Ainsi, *J. O. M.* signifient *Jovi optimo, maximo* (à Jupiter très-bon, très-grand); *O. P.*, *optimo principi* (au très-excellent prince); *O. I. B. Q.*, *ossa illius bene quiescant* (que ses os reposent en paix). Cependant, *o* représente encore, quoique rarement, *officium*, *ordo*, *optio*, *ostendit*. — *Oct.* est l'abréviation d'*Octavus*, d'*Octo*, et d'*Octavius* ou *Octavia*, noms propres. — Comme lettre numérale, *o* indique le quinzième objet d'une série. — Chez les Grecs, avec l'accent dessus, il valait 70, avec l'accent dessous, 70,000. — Un petit o placé au-dessus d'un chiffre signifie degré : 15°, 60°, quinze degrés, soixante degrés. — Parmi les peintres, l'*o du Giotto* se dit proverbialement d'une figure parfaitement ronde, parce qu'on prétend que le Giotto, peintre florentin du XV[e] siècle, pour donner une idée de son talent au pape Benoît IX, traça un cercle exact d'un seul coup de pinceau. — Chez les anciens, *O* était l'emblème de l'éternité. — Dans le calendrier de la république française, il marque octidi, c'est-à-dire le huitième jour de la décade. — Chim. *O*, abréviation qui signifie oxygène. C'est dans l'ancienne chimie qu'il désignait l'alun, et quelquefois une préparation d'or. — Dans l'ancienne musique, *O* est le signe qui marquait le temps parfait, c'est-à-dire la mesure à trois temps. La moitié de ce signe, ou un *C*, indiquait le temps imparfait, ou la mesure à deux temps, et cette dernière indication est encore en usage. — En archit., on appelle substantiv. un *O* l'ouverture faite à la nef d'une église pour communiquer avec les combles. On donne plus ordinairement ce nom à la fenêtre circulaire ou rose qui se trouve au-dessus du portail des anciennes cathédrales. — Mar. *O*, interj. Cri dont les matelots font précéder certains commandements qu'ils répètent tous ensemble, pour mettre de la simultanéité dans leurs efforts : *O ! hale ! ô ! hisse !* — *O* s'est employé pour avec : *Vous mettre en prison o lui.* Au XVII[e] siècle, cette préposition était encore en usage dans quelques provinces. — Dans la versification française, *o* rime avec *au*, *eau*, qui présentent le même son.

OADITES, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de l'Arabie Heureuse, sur le golfe Arabique.

OAH, interj. Sorte d'exclamation de surprise ou d'admiration. — Substantiv. : *Pousser des oah.*

*** OAKHAM**, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Rutland. 2,000 hab.

OARUS, n. pr. m. (pr. *oaruce*). Géogr. anc. Fleuve de Scythie : il sortait du pays des Thyssagètes, et se jetait dans le Palus-Méotides.

*** OASIS**, s. f. Nom donné à divers lieux qui, au milieu des déserts de sable de l'Afrique et de l'Asie, offrent de l'eau et de la végétation, et sont comme des îles de verdure. On distingue principalement : *la Grande Oasis*, la plus méridionale et la principale, dans la partie occidentale de l'Égypte; 150 kil. de long. 4,000 hab. Arabes. Endroits principaux : *El-Khargeh* et *Siout*. — La *Petite Oasis*, au N. de la précédente, dans la région de l'ancien lac Mœris; 45 kil. sur 13. 2,500 hab. Ville, *Bahryeh*. — L'*Oasis d'Ammon*, à l'O. du Nil, mais en dehors de l'Égypte, dans la partie de l'ancienne Libye, au S. de la Cyrénaïque. 10,000 hab. Elle était célèbre chez les anciens par l'oracle de Jupiter Ammon. Les indigènes l'appellent *Siouah*. — L'*Oasis de Touat*, dans le Sahara, à l'O. de l'Algérie, habitée par un peuple berbère. — *Oasis* se dit fig. de tout lieu où l'on goûte quelque repos, quelque tranquillité, après de longs malheurs.

*** OASITE**, adj. m. Géogr. anc. Il se dit de deux nomes de l'Égypte formés, l'un de la Grande Oasis, l'autre de l'oasis d'Ammon.

OAXACA, n. pr. f. Géogr. Ville de l'Amérique du Nord, dans le Mexique, ch.-l. de l'État de même nom, sur le Rio-Verde. 24,000 hab. — — L'un des États de la confédération mexicaine. 600,000 hab. Ch.-l. *Oaxaca*. Sol fertile. Mines d'or, d'argent et de plomb.

OBBA, s. f. Ant. rom. Sorte de vase en forme de cône renversé, dont on se servait dans les libations funèbres.

OBCOMPRIMÉ, ÉE, adj. Bot. Dont le plus grand diamètre est de droite à gauche.

OBCORDIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *ob*, à l'envers; *cor*, *cordis*, cœur; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un cœur renversé : *Folioles obcordiformes*.

OBCRÉNELÉ, ÉE, adj. (du lat. *ob*, à l'envers; *crena*, entaille). Bot. Qui est découpé en petites parties arrondies, séparées par des angles saillants.

OBCURRENT, ENTE, adj. (du lat. *ob*, au-devant; *currens*, part. prés. de *currere*, courir). Bot. Se dit des parties qui se dirigent l'une vers l'autre.

OBDORIE, n. pr. f. Géogr. Nom d'une ancienne contrée de la Sibérie, vers l'embouchure de l'Obi. Elle est comprise aujourd'hui dans le gouvernement de Tobolsk.

OBE, s. f. Ant. gr. Il se dit quelquefois d'une des subdivisions des tribus d'Athènes. Chaque tribu se composait de six obes.

OBÉANCIER, s. m. Hist. eccl. V. OBÉDIENCIAIRE, au Dictionnaire.

OBEAU, s. m. Bot. Ancien nom du peuplier blanc.

* **OBÉDIENCE**, s. f. Hist. Au XIVe siècle, pendant le grand schisme d'Occident, on distinguait l'*obédience d'Urbain VI*, qui comprenait presque toutes les villes de Toscane et de Lombardie, l'Allemagne, la Bohême, la Hongrie, la Pologne, la Prusse, le Danemark, la Suède, la Norwège, l'Angleterre, et l'*obédience de Clément VII*, comprenant la France, la Lorraine, l'Écosse, la Savoie et Naples. L'Espagne, rangée d'abord sous l'obédience d'Urbain, passa sous celle de Clément. — On appelait *prêtres*, *frères d'obédience*, les membres de la quatrième des cinq classes de l'ordre de Malte.

* **OBÉDIENCIAIRE**, s. m. Hist. eccl. Religieux qui desservait une chapelle. V. OBÉDIENCIER, au Dictionnaire.

OBÉDIENT, ENTE, adj. (du lat. *obediens*, part. prés. d'*obedire*, obéir). S'est dit pour obéissant, soumis.

* **OBÉIR**, v. n. Il se dit, à plusieurs jeux de cartes, de celui qui fournit la couleur demandée.

* **OBÉISSANCE**, s. f. Féod. Seigneurie; juridiction seigneuriale. — Service de vassal.

* **OBÉISSANT, ANTE**, adj. Gramm. ar. *Verbes obéissants*. V. VERBE, au Compl. — *Obéissant*, s. m. Hist. relig. Nom donné aux membres d'une secte qui avait une obéissance aveugle pour ses chefs. — Ant. V. OBSÉQUENTES, au Compl.

OBÉJACE, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

* **OBÈLE**, s. m. (et non féminin). Outre l'*obèle* ordinaire, qui a la forme d'un trait horizontal (—), on distingue l'*obèle ponctué* (·— ou -̇-), qui indique que l'on est incertain s'il faut enlever ou laisser le passage ainsi marqué; l'*obèle surmonté de deux points* (-̈-), qui indique une transposition, et dont se servaient les copistes, quand ils ne voulaient pas effacer les mots transposés; l'*obèle avec astérisque* (—*), qui indique un vers déplacé. — *Obèle précédé de la diple*, *suivi de la diple*. V., plus loin, OBÉLISMÈNE.

* **OBÉLIE**, s. f. Zool. Genre de polypiers.

OBÉLISCAL, ALE, adj. Qui tient de l'obélisque; qui appartient à l'obélisque.

OBÉLISCOLYCHNE, s. m. (pr. *obélicekolikne*) (en gr. ὀβελισκολύχνιον, de ὀβελίσκος, obélisque; λύχνος, lampe, flambeau). Ant. gr. Obélisque surmonté d'une lanterne, qui servait à éclairer pendant la nuit.

OBÉLISMÈNE, adj. des 2 g. (en gr. ὀβελισμὸς, de ὀβελος, obèle). Qui ressemble à un obèle. — Qui est accompagné d'un obèle. — *Diple obélismène*, ou *obèle précédé de la diple* (>—), signe qui, dans les pièces de théâtre anciennes, indique un repos après une période. — *Diple obélismène verse*, ou *obèle suivi de la diple* (—>), signe qui, dans les chœurs des pièces de théâtre, sépare la strophe de l'antistrophe.

* **OBÉLISQUE**, s. f. Les obélisques sont les monuments les plus simples et les plus anciens de l'architecture égyptienne. Ils sont ordinairement monolithes, c'est-à-dire d'une seule pierre, couverts d'hiéroglyphes, et leur hauteur varie de 20 à 40 mèt. Leur place était presque toujours en avant des grands temples, et parmi les avenues de sphinx. Auguste et d'autres empereurs firent transporter plusieurs obélisques à Rome; on en compte encore aujourd'hui jusqu'à treize dans cette ville. Un des obélisques d'Alexandrie, connu sous le nom d'*aiguille de Cléopâtre*, décore la place de Waterloo, à Londres. Un autre, dit *obélisque de Louqsor*, s'élève, à Paris, sur la place de la Concorde. V. LOUQSOR, au Compl. — *En obélisque*, en forme d'obélisque : *Des ifs taillés en obélisque*. — Diplom. *Obélisque* s'est dit quelquefois pour *obèle*. V. ce mot, au Dict. et au Compl.

OBERFLEISHEIM, n. pr. m. Géogr. Village de la Hesse-Darmstadt, près de Worms. Les Français, commandés par Custine, y défirent les Prussiens, le 30 mars 1793.

OBERHAUSEN, n. pr. m. Géogr. Village de Bavière, cercle du Danube supérieur, près du Danube. Un monument y fut élevé à Latour-d'Auvergne, en 1800.

OBERLAND, s. m. (littéral., *haut pays*). Géogr. Nom donné à quelques cantons de la Suisse et de l'Allemagne.

OBERNAI, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Bas-Rhin. 4,925 hab. On le nomme aussi *Oberenheim*.

OBÉRON, n. pr. m. Myth. scand. Roi des génies de l'air. Il avait pour épouse ou pour amante Titania. Shakespeare en Angleterre, et Wieland en Allemagne, ont chanté Obéron.

OBERWALD, n. pr. m. Géogr. Partie occidentale du canton d'Underwald, en Suisse. Elle a pour ch.-l. *Sarneu*.

OBERWALDIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de l'Oberwald. — Qui appartient à l'Oberwald ou à ses habitants.

OBÉSIFUGE, adj. des 2 g. (du lat. *obesitas*, obésité; *fugere*, mettre en fuite). Néol. Qui détruit, dissipe l'obésité. Mot créé par Brillat-Savarin.

OBÉSIGÈNE, adj. des 2 g. (du lat. *obesitas*, obésité, et du gr. γεννάω, engendrer). Néol. Qui produit, amène l'obésité. Mot créé par Brillat-Savarin : *Les pommes de terre et les haricots sont obésigènes*.

OBI, n. pr. m. V. OBY, au Dict. et au Compl.

OBIDOS, n. pr. m. Géogr. Ville du Portugal, prov. de l'Estramadure. 4,000 hab. Combat entre les Français et les Anglais, en 1808.

OBIER, s. m. Hist. eccl. Sous-prieur. — Prieur claustral.

OBIGÈNE, n. pr. f. Géogr. anc. Petit pays de la Lycaonie.

OBIGÉNIEN, n. pr. m. Géogr. anc. Habitant de l'Obigène.

OBIMBRIQUÉ, ÉE, adj. (du lat. *ob*, à l'envers; *imbricatus*, imbriqué). Bot. Qui est imbriqué à rebours.

* **OBIT**, s. m. Hist. eccl. *Obit de Valois*, service qu'on célébrait tous les ans, avant la révolution, dans Notre-Dame de Paris, pour la mémoire de Louis XII et de son père, le duc d'Orléans, de la maison de Valois. Il avait été fondé par Louis XII lui-même, et on le nommait aussi *obit salé*, parce qu'il se payait de deux muids de sel pris à la gabelle.

OBITIÈRE, s. f. Hist. eccl. Membre d'une communauté de religieuses de Caen : *Les obitières de la Sainte-Trinité de Caen*.

* **OBJECTIF, IVE**, adj. et s. Philos. On le dit, dans la philosophie moderne, de tout ce qui est hors du sujet pensant, de tout ce qui est réel, et n'a rien d'idéal. V. SUBJECTIF, au Complément. — Gramm. *Voix objective* s'est dit pour voix passive. — *Voix objective* se dit aussi de certaines formes du verbe arabe. — Art milit. *Ligne objective*, celle qui tend directement, et selon les règles de la stratégie, vers le point où l'on veut arriver. — Chir. *Cautérisation objective*, opération qui consiste à présenter le fer rouge à la partie, sans l'appuyer dessus.

OBJECTIVATION, s. f. Philos. Action d'objectiver, et résultat de cette action. Peu usité.

OBJECTIVEMENT, adv. Philos. D'une manière objective : *Considérer une chose objectivement*, c'est l'examiner en elle-même, et abstraction faite de toute autre, et même du sujet observant.

* **OBJECTIVITÉ**, s. f. En esthétique, il se dit de cette perfection du style, du dessin, de l'exécution, qui fait qu'un objet d'art prend une existence individuelle, abstraction faite de toutes les conceptions subjectives de l'artiste.

* **OBJET**, s. m. Philos. scol. *Objet matériel*, la chose même qu'une science considère. — *Objet formel*, la manière dont l'objet naturel est considéré par la science. — *Objet total ou adéquat*, réunion de l'objet matériel et de l'objet formel. — Gramm. *Objet*, se dit quelquefois du complément ou régime, par opposition à *sujet*. — Anc. prat. Récusation d'un témoin pour cause d'alliance, d'amitié, d'étroite familiarité, avec la partie qui produit ce témoin.

OBJURGUER, v. a. (du lat. *objurgare*). Réprimander, reprocher, objecter, gronder. Vieux mot.

* **OBLAT**, s. m. Il s'est dit anciennement pour desservant d'église, sacristain. — Hist. eccl. *Oblat* se disait encore : 1° des religieux qui, en entrant dans un ordre monastique, faisaient l'abandon de tous leurs biens à la communauté; 2° des laïques qui, sans entrer dans les ordres, se faisaient vassaux d'une abbaye; 3° enfin, de ceux qui, donnant leurs biens à une maison religieuse, y demeuraient sans être soumis à la règle. — *Oblats de Saint-Ambroise*, congrégation de prêtres séculiers établie à Milan, en 1578, par saint Charles Borromée. On les appelait ainsi, parce qu'ils s'étaient offerts et soumis volontairement à leur fondateur, et qu'ils avaient pris saint Ambroise pour patron. Ils s'adonnaient particulièrement à la prédication et aux missions. — On appelait encore *oblat*, le droit que les abbayes à la nomination du roi payaient à l'hôtel des Invalides, au lieu du soldat qu'elles étaient tenues de nourrir avant la création de cet établissement.

* **OBLATE**, s. f. Hist. eccl. Il se disait dans tous les sens du mot *oblat*. — *Oblate*, membre d'une congrégation de femmes fondée à Rome en 1425, par sainte Françoise, qui en fut la première supérieure. Les *oblates* suivaient la règle de Saint-Benoît. On les appelait aussi *collatines*, à cause de l'emplacement de la maison qu'elles occupaient à Rome. — *Oblates*, petits pains sans levain, très-minces, dont une partie servait à la consécration, l'autre se distribuait aux fidèles, comme le pain bénit.

* **OBLATION**, s. f. Ant. rom. Une des trois sortes d'impositions que payaient les habitants des provinces. — Anc. cout. Droit que les seigneurs levaient en certaines circonstances. — Liturg. Une des parties du sacrifice de la messe, celle dans laquelle le prêtre offre à Dieu le pain et le vin qu'il doit consacrer : *L'oblation du pain et du vin; la messe en est à l'oblation*. C'est par l'*oblation* que commençait ce qu'on nommait anciennement la messe des fidèles.

* **OBLATIONNAIRE**, s. m. Hist. eccl. Diacre qui recevait les oblations ou offrandes. — Prêtre qui vivait d'offrandes. — Officier de la cour de Rome chargé d'apporter le pain et le vin à l'endroit où le pape doit célébrer la messe.

OBLATOIRE, s. m. Hist. eccl. Espèce de fer dans lequel on cuisait les oblates.

OBLAYERIE, s. f. Hist. eccl. Confection des oblates ou des hosties. — Il s'est dit plus tard en parlant de la confection des oublies.

OBLIAGE, s. m. Féod. Espèce d'amende à laquelle on condamnait les vassaux qui n'avaient point rempli leur devoir annuel au jour marqué.

OBLIAL, s. m. Féod. Rente annuelle. — Droit en argent ou en volaille que le tenancier payait lorsque le seigneur, en vendant la censive, s'était réservé la seigneurie du reste.

* **OBLIGATION**, s. f. Dans le dr. rom., *obligation civile*, celle qui était approuvée par les lois ordinaires. — *Obligation prétorienne*, celle qui était introduite par le préteur. — En jurisp., on distingue encore : l'*obligation conditionnelle*, celle qui dépend d'une condition, soit suspensive, soit résolutoire. — L'*obligation à terme*, celle dont l'exécution est suspendue. — L'*obligation primitive*, celle qui a été contractée en premier lieu. — L'*obligation secondaire*, celle qui est contractée pour le cas d'inexécution d'un premier engagement. — L'*obligation divisible*, celle qui a pour objet une chose susceptible de division. Dans le cas contraire, c'est une *obligation indivisible*. — L'*obligation privilégiée*, celle à laquelle la loi attaché un privilége. — L'*obligation hypothécaire*, celle qui est garantie par une hypothèque. — L'*obligation naturelle*, celle qui est fondée sur l'équité, mais qui ne produit pas d'action. — L'*obligation purement civile*, celle qui produit une action, mais à laquelle l'équité n'astreint pas, et que la loi elle-même permet d'attaquer. — L'*obligation civile et naturelle*, celle qui est fondée sur l'équité, et que la loi oblige à exécuter.

OBLIGATOIREMENT, adv. Néol. D'une manière obligatoire.

OBLIGE, s. f. Anc. jur. Acte passé entre un maître et un apprenti. Le Dictionnaire place à tort cette acception au mot *obligé*.

* **OBLIGÉ**, s. m. Anc. jurisp. Celui qui a contracté une obligation. — Il s'est dit particulièrement de l'apprenti qui était lié à un maître par une oblige. V. ce mot, ci-dessus. — On appelait

aussi *obligés* ceux qui, pour payer leur passage aux îles, engageaient leurs services pour un certain temps.

* **OBLIGEANT, ANTE**, adj. Il se dit aussi de tout ce qui annonce l'obligeance, la disposition à obliger, à faire plaisir : *Air obligeant; accueil obligeant; sourire obligeant; manières obligeantes, paroles, offres obligeantes.*

OBLIGULÉ, ÉE, adj. (du lat. *ob*, à l'envers; *ligula*, languette). Bot. Dont le limbe se partage en deux languettes du côté interne : *Corolle obligulée.*

OBLIGULIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *ob*, à l'envers; *ligula*, languette; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui a des corolles obligulées.

OBLIGULIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *ob*, à l'envers; *ligula*, languette; *forma*, forme). Bot. Qui se rapproche de la forme obligulée.

OBLIQUAIRE, s. f. (du lat. *obliquus*, oblique). Zool. Genre de coquilles bivalves.

* **OBLIQUE**, adj. des 2 g. Rhét. *Harangue oblique*, s'est dit quelquefois pour harangue indirecte. V. INDIRECT, au Complément. — Mar. *Route oblique*, celle que suit un vaisseau forcé par le vent de courir des rumbs intermédiaires entre les points cardinaux, et de changer à chaque instant de latitude et de longitude. — Minér. *Prisme oblique*, celui qui est terminé par une base oblique, inclinant à l'axe ou aux arêtes. — *Oblique*, adj. et s. Se dit en anat. de différents muscles : *Les muscles obliques de la tête, de l'œil, de l'abdomen.* — *Oblique*, s. f. Se dit quelquefois pour *ligne oblique*.

OBLIQUER, v. n. Art milit. Aller en ligne oblique : *Obliquer à droite, obliquer à gauche.*

OBLIVIEUX, EUSE, adj. Qui fait perdre le souvenir. Vieux mot, qui n'a pas été remplacé.

OBLONGIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *oblongus*, oblong; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles oblongues.

OBNONCIATION, s. f. (en lat. *obnuntiatio*, de *obnunciare*, avertir). Ant. rom. Action par laquelle les augures, lorsqu'ils apercevaient quelque signe funeste, avertissaient celui qui tenait les comices de les remettre à un autre jour. Cette faculté, dont les prêtres abusaient, leur fut retirée par la loi Claudia.

* **OBOLE**, s. f. Prov. *N'avoir pas une obole*, être extrêmement pauvre. — *Rendre compte jusqu'à la dernière obole*, rendre un compte fort exact. — Anc. cout. *Droit d'obole*, redevance d'une obole par livre, que l'on payait pour le tabellionage. — Ant. *Obole*, unité de poids chez les Grecs, valant gram. 0,727. — *L'obole* est encore une monnaie de compte des îles Ioniennes, dont 100 font un dollar, et qui vaut fr. 0,0534. On la nomme aussi *cent*.

OBOLÉE, s. f. Anc. cout. Pièce de terre louée une obole.

OBOMBRATION, s. f. Action d'obombrer. Inusité.

OBOTRITE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'une tribu slave de la Germanie, qui faisait partie des Wendes ou Venèdes, et habitait sur les bords du haut Oder, dans la contrée qui forme aujourd'hui le Mecklembourg.

OBOVAIRE, s. f. Zool. Genre de coquilles bivalves.

OBOVALIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *ob*, à l'envers; *ovalis*, ovale; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles obovales.

OBOVOÏDE, adj. des 2 g. (du lat. *ob*, à l'envers; *ovum*, œuf; et du gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a la forme d'un œuf dont le petit bout serait tourné par en bas : *Fruit obovoïde.*

OBPYRAMIDAL, ALE, adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une pyramide renversée.

OBRIMUS, n. pr. m. (pr. *oberimuce*). Temps hér. Un des fils d'Égyptus, selon Hygin.

OBRIN, n. pr. m. Hist. Forteresse bâtie dans le XIII^e^ siècle par Conrad, duc de Mazovie et de Cujavie. — *Ordre des chevaliers d'Obrin*, ordre militaire institué par Conrad pour s'opposer aux incursions des Prussiens en Pologne. Ces chevaliers s'appelaient d'abord *chevaliers de Jésus-Christ*. S'étant laissé cerner par l'ennemi de manière à ne pouvoir plus sortir, ils furent supprimés par Conrad lui-même, et remplacés par les chevaliers Teutoniques.

OBRINGA, n. pr. f. Géogr. anc. Rivière de la Gaule : elle séparait la Germanie supérieure de la Germanie inférieure. Aujourd'hui l'*Ahr*, dans la Prusse Rhénane.

OBRINGENT, ENTE, adj. (du lat. *ob*, à l'envers; *ringens*, grimaçant). Bot. Se dit d'une corolle en gueule renversée.

OBRINGENTIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *ob*, à l'envers; *ringens*, grimaçant; *forma*, forme). Bot. Dont la forme se rapproche de celle des corolles obringentes.

OBRIQUE, n. pr. f. V. OURIQUE, au Compl.

* **OBSCUR**, s. m. Ce qui est obscur : *L'obscur est l'opposé du clair.* — *Les obscurs*, nom que prennent les membres d'une académie de Lucques.

* **OBSCURANT**, s. m. Membre d'une société politique de Bavière : *La société des obscurants.*

OBSCURICAUDE, adj. des 2 g. (du lat. *obscurus*, obscur; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue d'une couleur sombre.

OBSCURIPENNE, adj. des 2 g. (du lat. *obscurus*, obscur; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes d'une couleur sombre.

* **OBSCURITÉ**, s. f. Paléogr. *Signe d'obscurité*, signe composé des lettres grecques φ et ρ entrelacées. Il sert à indiquer les passages dont l'interprétation est difficile. — Jeux. A l'hombre, *jouer à l'obscurité*, se dit lorsque, ayant les deux as noirs, on ne réserve qu'eux, en écartant tout le reste.

OBSÉCRER, v. a. (du lat. *obsecrare*, même signif.). Néol. Supplier.

OBSEQUENS, adj. (pr. *obecékuince*). Myth. Mot latin qui signifie *obéissante*. C'était un des surnoms de la Fortune; elle avait à Rome un temple sous le nom de *Fortuna obsequens.*

OBSEQUENTES, s. m. pl. (pr. *obecékuintèce*). Ant. Mot latin qui signifie *les obéissants*, et par lequel on désigne la milice organisée par Marc-Aurèle.

* **OBSÉQUIEUX, EUSE**, adj. Il se dit aussi de ceux qui poussent à l'excès la politesse, les égards, le respect : *Homme obséquieux. Caractère, esprit obséquieux.*

* **OBSERVANCE**, s. f. Hist. eccl. *Grande observance*, se disait d'une partie de l'ordre de la Merci. — *Frères mineurs de l'observance*, ou *Pères de l'observance*, les observantins, sortis de l'ordre de Saint-François, à la suite de la réforme de 1363. — *Primitive observance des frères prêcheurs*, réforme des dominicains, qui s'introduisit en France dès 1636.

OBSERVANT, s. m. Hist. eccl. S'est dit du clerc qui servait la messe, et plus tard des prêtres qui desservaient une église.

* **OBSERVANTIN**, s. m. Nom donné, dans le style burlesque, aux épilogueurs, à ceux qui examinent de trop près et trop minutieusement : *Un observantin; un frère observantin.*

OBSERVANTINE, s. f. Hist. eccl. Religieuse d'un ordre fondé, en 1547, par Léon X. Il comprenait les clarisses, les colettines et les urbanistes.

* **OBSERVATION**, s. f. Art milit. *Corps, armée d'observation*, corps d'armée chargé d'observer la marche, les dispositions de l'ennemi. On s'en sert non-seulement pour couvrir un siége, mais, sur les frontières, pour épier les mouvements d'une puissance dont on suspecte les intentions, et en campagne, pour intercepter les convois de l'ennemi, ou opérer une diversion en faveur d'une armée agissant sur un autre point. — Jurispr. *Observations*, exposé des faits et des circonstances qui doivent être appréciés pour parvenir à régler les intérêts des parties. *Plaider par observations*, c'est débattre une affaire où il ne s'agit que de statuer sur un incident qui n'exige pas de grands développements.

* **OBSERVÉ, ÉE**, part. et adj. Mar. *Latitude observée*, celle que l'on a reconnue à l'aide d'instruments. On dit aussi, substantiv., *l'observée.*

OBSESSEUR, s. m. Celui qui obsède. Vieux mot qu'on a essayé de rajeunir.

OBSIDES, s. m. pl. Otages entre des puissances. C'est un latinisme peu usité.

OBSIGNATEUR, s. m. (du lat. *obsignator*, de *obsignare*, cacheter). Ant. rom. Se dit des témoins qui étaient appelés pour signer un testament et y déposer leur cachet.

OBSOLÈTE, adj. des 2 g. (en lat. *obsoletus*). Néol. Qui est hors d'usage : *Terme, mot obsolète.* Peu usité, même parmi les grammairiens.

* **OBSTACLE**, s. m. Art milit. Manœuvre par laquelle l'infanterie, marchant en bataille, rétrécit à propos le front du bataillon : *L'obstacle n'a pas été bien exécuté.* — Jeux. Au trictrac, on appelle *obstacles* les passages interceptés par l'adversaire.

OBSTACLEMENT, s. m. Droit cout. Action d'obstacler, et résultat de cette action.

OBSTACLER, v. a. Il s'est dit pour faire obstacle. — Droit cout. Faire une saisie pour cause de retard dans le payement de la rente.

OBSTANCE, s. f. Hist. eccl. Raison qui empêche le pape de faire droit à une demande.

* **OBSTÉTRIQUE**, adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à l'art des accouchements.

* **OBSTINER**, v. a. Il signifiait autrefois rendre obstiné : *Obstiner quelqu'un.* Aujourd'hui, ce sens appartient au langage populaire. C'est un véritable solécisme.

* **OBSTRUCTION**, s. f. Il se dit, en général, de tout empêchement dans la circulation des personnes et des choses : *L'obstruction des rues; l'obstruction d'un canal, d'un tuyau, d'une cheminée.*

OBSUBULÉ, ÉE, adj. (du lat. *ob*, à l'envers; *subulatus*, subulé). Bot. Qui est arrondi, et s'épaissit peu à peu de la base au sommet.

OBSUTURAL, ALE, adj. (du lat. *ob*, devant; *sutura*, suture). Bot. Qui s'applique contre les sutures.

OBTECTÉ, ÉE, adj. (du lat. *obtectus*, caché). Zool. Se dit des chrysalides dont l'épiderme dessine toutes les parties du corps.

OBTECTO-VEINEUX, EUSE, adj. Bot. Se dit d'une feuille veinée, de la base de laquelle partent trois nervures qui semblent la couvrir.

OBTENEUR, s. m. Néol. Celui qui sollicite sans cesse quelque faveur d'un prince, d'un gouvernement : *C'est un obteneur de places.*

* **OBTURATEUR**, s. m. Chir. Instrument composé d'une plaque de métal, et destiné à boucher un trou contre nature fait aux parois d'une cavité ou à une cloison qui sépare deux cavités : *Obturateur d'or, d'argent; obturateur à éponge.*

* **OBTURATION**, s. f. Chir. Action de fermer une ouverture contre nature au moyen d'un obturateur.

OBTURBINÉ, ÉE, adj. (du lat. *ob*, à l'envers; *turbo, inis*, sabot). Bot. Qui a la forme d'une toupie renversée.

OBTUSÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est arrondi au sommet : *Feuille obtusée.*

OBTUSÉMENT, adv. D'une manière obtuse.

OBTUSIFIDE, adj. des 2 g. (du lat. *obtusus*, obtus; *findere*, fendre). Bot. Qui est partagé en sommets obtus.

OBTUSIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *obtusus*, obtus; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui a des pétales obtus.

OBTUSIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *obtusus*, obtus; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles obtuses.

OBTUSILOBÉ, ÉE, adj. (du lat. *obtusus*, obtus; *lobus*, lobe). Bot. Qui est partagé en lobes obtus.

OBTUSIPENNE, adj. des 2 g. (du lat. *obtusus*, obtus; *penna*, plume ou aile). Zool. Qui a les ailes obtuses.

OBTUSIROSTRE, adj. des 2 g. (du lat. *obtusus*, obtus; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec, ou le devant de la tête obtus.

OBTUSIUSCULE, adj. des 2 g. (diminut.) Bot. Qui est légèrement obtus.

* **OBUS**, s. m. On appelle *obus tête de mort*, ceux qui sont percés de plusieurs trous par lesquels ils vomissent des matières enflammées. V. OBUSIER, au Dictionnaire.

OBVALLÉ, ÉE, adj. (du lat. *ob*, au-devant; *vallum*, rempart). Bot. Se dit des feuilles disposées par paires spirales qui se coupent sous des angles aigus.

* **OBVENTION**, s. f. Anc. jurispr. *Obventions extraordinaires*, fruits que la chose ne produit pas ordinairement.

OBVERSE, adj. des 2 g. (du lat. *obversus*, tourné vers). Didact. Qui est tourné vers un certain point. — Substantiv. : *L'obverse d'une médaille.* V. OBVERS, au Dictionnaire.

OBVIABLE, adj. des 2 g. Néol. Auquel on peut obvier.

OBVOLUTIF, IVE, adj. (du lat. *obvolutus*, roulé autour). Bot. Qui est enroulé sur une autre partie.

OBVOLVANT, ANTE, adj. (du lat. *obvolvere*, rouler autour). Zool. Qui couvre par devant. Il se dit surtout en parlant des élytres de certains insectes.

* **OBY**, n. pr. m. Géogr. Rivière de Sibérie, qui prend sa source au lac Altin, et se jette dans l'océan Glacial, par un golfe nommé *golfe de l'Oby*. Cours, 3,200 kil. environ.

* **OC**. Au moyen âge, on nommait *langue d'oc* la langue que parlaient les peuples de la France qui habitaient au S. de la Loire, par opposition à la *langue d'oïl*, que parlaient les peuples au N. de ce fleuve. La différence qui avait donné lieu à cette division consistait dans la manière d'affir-

mer; dans le Midi on disait *oc*, et dans le Nord *oil*. C'est de là que le Languedoc a tiré son nom. La langue d'*oc* a eu une littérature propre, dont le principal caractère fut la poésie.

* **OCA**, n. pr. f. Géogr. Partie la plus septentrionale des monts Ibériens, en Espagne, se rattachant au versant méridional des monts Cantabres, dans la province de Palencia.

OCAGNA, n. pr. f. V. plus loin OCAÑA.

OCALÉE, n. pr. f. Temps hér. Fille de Mantinée, femme d'Abas, dont elle eut Acrisius et Prœtus. — Géogr. anc. Ville de Béotie.

OCAÑA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Tolède, à 12 kil. du Tage. 5,000 h. *Ocaña* appartint aux chevaliers de Calatrava jusqu'en 1182, puis à ceux de Saint-Jacques. Les Français y battirent les Espagnols et les Anglais en 1809. — Bourg de la Nouvelle-Grenade, sur le Rio-de-Oro. Mines de cuivre aux environs. Il s'y tint en 1828 une célèbre convention nationale colombienne.

OCCABE, s. m. Ant. rom. Collier et bracelets de pierres précieuses que portaient les sacrificateurs, principalement dans les sacrifices nommés tauroboles.

OCCASARY, s. m. Relat. Général en chef des troupes du royaume de Benin, en Afrique.

* **OCCASION**, s. f. Myth. Divinité allégorique qui présidait au moment le plus favorable pour réussir. On la représentait sous la figure d'une femme nue, chevelue par devant et chauve par derrière, un pied en l'air et l'autre sur une roue. Quelquefois on lui met à la main un rasoir. Selon quelques mythographes, les Grecs en faisaient un Dieu.

OCCASIONALISME, s. m. Philos. Système des causes occasionelles.

* **OCCASIONEL, ELLE**, adj. Philos. *Cause occasionelle*, celle qui ne produit pas réellement un effet, mais qui donne à une cause immédiate l'occasion de se produire.

OCCÉMYDES, s. m. pl. (du gr. ὄγκη, crochet; μυῖα, mouche). Zool. Section de la famille des myodaires, comprenant les espèces qui ont la trompe coudée.

* **OCCIDENT**, s. m. Anc. cout. On appelait autrefois *domaine d'occident*, un droit de trois pour cent qui se percevait sur toutes les marchandises venant d'Amérique. — Astron. *Occident d'été*, point de l'horizon où le soleil paraît se coucher, quand il est dans le tropique du cancer. — *Occident d'hiver*, point où le soleil paraît se coucher, quand il est dans le tropique du Capricorne. — Hist. *Empire d'occident*, l'un des deux empires formés de l'empire romain par le partage entre Valentinien et Valens, en 364, puis par le partage définitif entre Honorius et Arcadius (395). L'empire d'Occident comprenait six diocèses, les Gaules, la Bretagne, l'Italie, l'Espagne, l'Illyrie et l'Afrique; il périt, après un siècle environ d'existence, sous Romulus Augustule, qui, en 476, abdiqua entre les mains d'Odoacre, chef des Hérules. — On appelle *second empire d'Occident*, ou *saint empire romain d'Occident*, celui qui fut fondé par Charlemagne en 800 et qui finit en 911, à la mort de Louis IV l'Enfant, dernier des Carlovingiens. Il fut remplacé par l'empire d'Allemagne, constitué en 962 par Othon le Grand. — Hist. eccl. *Église d'Occident*, nom donné à l'Église romaine, depuis que, par une loi de Valentinien III, toutes les églises d'Occident et tous les évêques des Gaules furent soumis à l'évêque de Rome. On l'oppose à l'*Église d'Orient*. — *Grand schisme d'Occident*, se dit de l'époque où il y eut à la fois deux papes, c'est-à-dire de 1378 à 1417. Urbain VI, Boniface IX, Innocent VII et Jean XXIII furent élus à Rome; Clément VII et Benoît XIII à Avignon, mais ces derniers sont considérés comme antipapes. Le grand schisme d'Occident amena les conciles de Constance et de Bâle. Sa fin marque une époque chronologique. — Alchim. *Occident*, dissolution du soleil. — Esprit de mercure des philosophes. — La noirceur, qui est la première teinte de l'œuvre.

* **OCCIDENTAL, ALE**, adj. Gnom. *Cadran occidental*, celui qui est tracé sur un mur qui regarde l'occident. — Joaill. *Pierres occidentales*, se dit des pierres précieuses de moindre valeur, par opposition à *pierres orientales*, qui sont les pierres de choix.

OCCIPITO-AURIEN, adj. et s. m. Anat. Muscle qui, chez les mammifères, se porte de la tête à la conque de l'oreille.

* **OCCITANIE**, n. pr. f. Il s'emploie encore, dans le style poétique, pour désigner le midi de la France.

OCCITANIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de l'Occitanie. — Qui appartient à l'Occitanie ou à ses habitants.

* **OCCULTATION**, s. f. Il s'est dit pour action de se cacher en général. — Gramm. ar. *Occultation*, prononciation sourde de la lettre *noun*, assez semblable à la prononciation de notre N, dans certains mots.

OCCULTER, v. n. (du lat. *occultare*, même signif.). S'est dit pour cacher une chose, la soustraire aux regards.

OCCULTINE, s. f. Bot. Genre de mousses.

* **OCCUPER**, v. n. Prat. *Signifier un acte d'occuper*, faire savoir par un acte qu'on occupe pour quelqu'un.

OCCUPEUR, s. m. Prat. Celui qui occupe.

OCCUPO, adj. m. Myth. Un des surnoms de Mercure, d'après un fragment de Pétrone.

* **OCCURRENCE**, s. f. Liturg. Se dit du concours de deux fêtes qui tombent le même jour : *On avance ou on recule les fêtes patronales, en cas d'occurrence avec une solennelle majeure.*

OCCURRENT, ENTE, adj. Liturg. *Fêtes occurrentes*, celles qui tombent précisément le même jour. V. le mot précéd.

* **OCÉAN**, n. pr. m. Géogr. On appelle *océan Boréal*, la partie nord du grand Océan : la partie sud est nommée *océan Austral ;* — *océan Glacial du Nord*, la partie qui est au N. du cercle polaire arctique; — *océan Glacial du Sud*, celle qui est au S. du cercle polaire antarctique. — *Océan indien*, la mer des Indes. — On dit fig. et poét., l'*océan des âges*, pour, le temps. — *Océan de lumière*, forme sous laquelle les cabalistiques représentaient la matière première.

* **OCÉANIDE**, s. f. Myth. Les *Océanides* étaient les nymphes de la mer, et on en compte plus de trois mille. Il ne faut point les confondre avec les Néréides et les Dorides.

OCÉANIDÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à une océanide. — OCÉANIDÉES, s. f. pl. Famille de méduses.

* **OCÉANIE**, n. pr. f. Géogr. On la divise généralement en trois régions : la Malaisie, ou Notasie, à l'O.; l'Australie au milieu; la Polynésie ou Micronésie, à l'E. Ce n'est guère que depuis le commencement du siècle actuel qu'on a eu l'idée de faire de l'*Océanie* une cinquième partie du monde, ainsi nommée à cause de sa position dans le grand Océan. Quelques géographes l'appellent aussi *Océanique*, d'autres *Monde maritime*, parce qu'elle est composée d'une multitude d'îles. Le climat y est en général chaud et humide; le règne végétal fort riche. La mer abonde en poissons, en mollusques, en zoophytes. Les habitants, au nombre d'à peu près 25 millions, forment deux masses, peuples malaisiens et peuples nègres; ils sont pour la plupart très-peu civilisés. — On appelle quelquefois *Océanie hollandaise*, l'ensemble des îles Java, Sumatra, Moluques, et la portion de Bornéo, de Célèbes et de l'archipel de Sumbava-Timor, que possèdent les Hollandais; *Océanie espagnole*, les Philippines; *Océanie anglaise*, l'Australie et la Tasmanie; *Océanie française*, les Marquises, Taïti, etc.

* **OCÉANIEN, IENNE**, s. et adj. Géogr. Habitant de l'Océanie. — Qui appartient, qui a rapport à l'Océanie ou à ses habitants.

* **OCÉANIQUE**, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui vit, qui croît dans l'Océan, dans les eaux de la mer : *Animal océanique, plante océanique.*

OCELIS, n. pr. f. (pr. *océlice*). Géogr. anc. Ville de l'Arabie, sur le golfe Arabique. Auj. *Ghéla*.

* **OCELLAIRE**, adj. des 2 g. (du lat. *ocellarius*, formé de *ocellus*, dimin. de *oculus*, œil). Zool. Qui porte sur le corps des taches en forme d'œil.

OCELLE, s. m. (du lat. *ocellus*, petit œil). Zool. Tache arrondie dont le centre est d'une autre nuance que la circonférence, ce qui la fait ressembler à un œil.

OCELLIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *ocellus*, petit œil; *ferre*, porter). Zool. Qui a de petits yeux, ou qui porte des taches arrondies ressemblant à des yeux.

OCELLUM ou **OCELUM**, n. pr. m. (pr. *océlome*). Géogr. anc. Ville de la Gaule Transpadane, chez les Taurini. Auj. *Oulx* ou *Usseaux*.

OCHÉEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte anciennement répandue dans la Chaldée.

OCHIMUS, n. pr. m. (pr. *ochimuce*). Temps hér. Fils d'Hélios et de Rhodé. Il remplaça son père sur le trône de Rhodes.

* **OCHNA**, n. pr. f. Temps hér. Fille de Colonus, habitant de Tanagra. Ayant fait assassiner Eunostus, elle se précipita du haut d'un rocher.

OCHNÉ, ÉE, adj. (pr. *okné*). Bot. Qui ressemble à une ochna ou ochne. On dit aussi *ochnacé*. — OCHNÉES, s. f. pl. Famille de plantes que l'on nomme également *ochnacées*. V. ce mot, au Dict.

OCHODÉE, s. f. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

OCHRACÉ, ÉE, adj. (pr. *okracé*) (du gr. ὠχρὸς, jaunâtre). Hist. nat. Qui est d'un jaune pâle.

OCHRADÈNE, s. f. (pr. *okradène*) (du gr. ὠχρὸς, jaunâtre; ἀδὴν, glande). Bot. Arbrisseau d'Égypte.

OCHRANTHE, adj. des 2 g. (pr. *okrante*) (du gr. ὠχρὸς, jaunâtre; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs d'un jaune pâle.

OCHREUX, EUSE, adj. V. OCREUX, au Dict.

OCHRICORNE, adj. des 2 g. (pr. *okrikorne*) (du gr. ὠχρὸς, jaunâtre, et du lat. *cornu*, corne). Zool. Qui a les antennes jaunâtres.

OCHRIDA, n. pr. f. (pr. *okrida*). Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, ch.-l. d'un livah du même nom, et sur le bord du lac Ochrida. 2,500 hab. — Le *lac Ochrida*, en Roumélie, dans l'ancienne Albanie, est le lac *Lychnidus* des anciens.

OCHROCARPE, s. m. (pr. *okrokarpe*) (du gr. ὠχρὸς, jaunâtre; καρπὸς, fruit). Bot. Genre de plantes guttifères. Le Dictionnaire écrit à tort *ocrocarpe*.

OCHROCÉPHALE, adj. des 2 g. (pr. *okrocéfale*) (du gr. ὠχρὸς, jaunâtre; κέφαλη, tête). Zool. Qui a la tête jaune.

OCHROCHLORE, adj. des 2 g. (pr. *okroklore*) (du gr. ὠχρὸς, jaunâtre; χλωρὸς, vert). Hist. nat. Qui est d'un jaune verdâtre.

OCHROÏTE, s. f. (pr. *okroïte*). Minér. Oxyde de cérium naturel.

OCHROLEUQUE, adj. des 2 g. (pr. *okroleuque*) (du gr. ὠχρὸς, jaunâtre; λευκὸς, blanc). Hist. nat. Qui est jaune et blanc, ou d'un blanc jaunâtre.

OCHROMATIQUE, adj. des 2 g. (pr. *okromatique*) (du gr. ὠχρὸς, jaunâtre). Hist. nat. Qui est d'une teinte jaunâtre.

OCHROPE, adj. des 2 g. (du gr. ὠχρὸς, jaunâtre; ποῦς, pied). Zool. Qui a les pieds ou les pattes d'une couleur jaunâtre.

OCHROPTÈRE, adj. des 2 g. (pr. *okroptère*) (du gr. ὠχρὸς, jaunâtre; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes jaunâtres.

OCHROSIE, s. f. (pr. *okrozie*) (du gr. ὠχρὸς, jaunâtre). Bot. Maladie des végétaux, caractérisée par une nuance jaunâtre.

OCHROSTICTE, adj. des 2 g. (pr. *okrosticte*) (du gr. ὠχρὸς, jaunâtre; στικτὸς, piqué). Hist. nat. Qui est parsemé de points jaunâtres.

OCHRURE, adj. des 2 g. (pr. *okrure*) (du gr. ὠχρὸς, jaunâtre; οὐρὰ, queue). Zool. Qui a la queue jaunâtre.

* **OCHTHÉBIE**, s. f. (pr. *oktébie*) (du gr. ὄχθη, rivage; βίος, vie). Zool. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des clavicornes, qui vivent sur le bord des ruisseaux et des rivières. Le Dictionnaire écrit à tort *ochtébie*.

OCHTHÉRAPTÉNODYTE, adj. des 2 g. et s. m. (pr. *oktérapténodite*). (du gr. ὄχθη, rivage; ἀ priv.; πτενὸς, oiseau; δύτης, plongeur). Zool. Se dit des oiseaux privés de la faculté de voler, et qui vivent sur le bord des eaux.

OCHTHÈRE, s. m. (pr. *oktère*) (du gr. ὀχθερὸς, élevé). Zool. Genre de crustacés. — Genre d'insectes diptères. Le Dictionnaire donne *ochtère*, orthographe vicieuse.

* **OCHTHODE**, s. m. (pr. *oktode*) (du gr. ὀχθώδης, raboteux). Minér. Nom donné par les anciens auteurs à divers oxydes métalliques. Le Dictionnaire, qui ne donne ce mot que comme t. de médecine, écrit à tort *ochtode*.

OCHTHODION, s. m. (pr. *oktodion*) (du gr. ὀχθώδης, raboteux). Bot. Genre de plantes crucifères de la Syrie.

OCHTHOSIE, s. f. (pr. *oktozie*) (du gr. ὄχθος, rivage). Zool. Cirripède ou balane de la mer du Nord.

OCHUS, n. pr. m. (pr. *okuce*). Temps hér. Cyzicénien qui fut tué par les Argonautes. — Géogr. anc. Fleuve d'Asie, affluent de la mer Caspienne, au S. de l'Oxus. On l'appelle aussi *Arius*.

OCHYPÉTALE, adj. des 2 g. (du gr. ὀχὺς, large; πέταλον, pétale). Bot. Qui a de larges pétales.

OCKER, n. pr. m. Géogr. Rivière d'Allemagne, qui naît dans le royaume de Hanovre, et se jette dans l'Aller; cours 110 kil. L'*Ocker* avait donné

son nom à un département du royaume de Westphalie, créé par Napoléon. Le ch.-l. de ce dép. était *Brunswick*.

* **OCNUS**, n. pr. m. *Faire la corde d'Ocnus*, se disait proverb., chez les Grecs, pour travailler beaucoup sans aucun profit, par allusion au tableau de Polygnote qui portait le nom d'*Ocnus* pour inscription, et représentait un homme filant une corde, et un âne mangeant cette corde à mesure qu'elle se fait. Selon quelques auteurs, cet *Ocnus* était un grand coupable, condamné dans les enfers au supplice représenté dans cette peinture.

OCRÉALE, s. f. Zool. Genre d'annelides.

OCRICULAN, ANE, adj. et n. pr. Géogr. anc. Habitant d'Ocriculum. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — Ant. rom. *Tribu ocriculane*. Une des tribus de Rome.

OCRICULUM, n. pr. m. (pr. *okrikulome*). Géogr. anc. Ville d'Ombrie, dans le voisinage de Rome. Auj. *Otricoli*.

OCRIDION, n. pr. m. Temps hér. Roi de Rhodes, auquel on rendit les honneurs divins après sa mort.

* **OCROCARPE**, s. m. V., au Compl., OCHROCARPE, seule orthographe régulière.

O. C. S. Ant. rom. Abréviation qui se trouve sur les médailles et les monuments, et signifie : *Ob civem servatum* (pour avoir sauvé un citoyen).

OCTAÉDRIFORME, adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'un octaèdre.

OCTAÉDRIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'octaèdre, qui en a les caractères.

OCTAÉDRITE, s. f. Minér. Titane tiré de l'anatase.

OCTALOGUE, s. m. (du gr. ὀκτὼ, huit; λόγος, discours). Hist. or. Le code de Gengis-Khan, ainsi nommé parce qu'il contient huit préceptes moraux.

OCTANDRE, adj. des 2 g. (du gr. ὀκτὼ, huit; ἀνὴρ, organe mâle). Bot. Qui a huit étamines.

OCTANTHÈRE, adj. des 2 g. (du gr. ὀκτὼ, huit; ἀνθηρα, anthère). Bot. Qui a huit anthères.

OCTAVAGE, s. m. (du lat. *octavus*, huitième). Anc. jurispr. Droit extraordinaire qui consistait dans le huitième de la taille.

OCTAVAIRE, s. m. (du lat. *octavus*, huitième). Liturg. Livre qui contient les offices de l'octave d'une fête. — Dr. rom. Impôt que le fisc levait sur certaines marchandises. — Employé qui levait cet impôt.

* **OCTAVE**, s. f. Liturg. Il se dit, non-seulement des huit jours pendant lesquels on célèbre certaines fêtes : l'*octave de Pâques*, *du Saint-Sacrement*, etc.; mais aussi particulièrement du huitième jour après cette fête, qui est celui de la clôture de l'octave. — On le dit aussi collectiv. de tous les sermons prêchés dans une octave : *Une des octaves de Bourdaloue*. — Musiq. *Octave*, petite flûte qui sonne l'octave au-dessus de la flûte ordinaire, et que l'on nomme aussi *octavin*. — *A l'octave*. V. OTTAVA, au Compl. — *Règle de l'octave*, formule de composition musicale proposée au XVIII[e] siècle par un musicien nommé Delaire : elle n'est plus en usage aujourd'hui. — En Hongrie, *octave* se disait d'une cour de justice qui s'assemblait huit jours avant la Saint-Grégoire et huit jours avant la Saint-Michel. — Comm. *Octave*, chez les joailliers, la huitième partie du marc, surtout en parlant des diamants. — On appelait aussi *octave*, autrefois, la huitième partie de l'aune. Le *taffetas de cinq octaves* était celui qui avait un huitième en sus de la largeur ordinaire; le *taffetas de trois octaves* était celui qui avait un huitième de moins.

* **OCTAVIER**, v. a. Musiq. Jouer à l'octave : *Octavier un passage*.

* **OCTAVO**, adv. lat. Huitièmement. Il s'emploie pour désigner le huitième objet d'une série, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, *tertio*, etc.

OCTIDENTÉ, ÉE, adj. (du lat. *octo*, huit; *dens, dentis*, dent). Zool. Qui a huit dents.

OCTINGENTESIMO, adv. lat. Huit-centièmement. Il s'emploie pour désigner le huit-centième objet d'une série, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, *tertio*. On dit ensuite *octingentesimo primo*, etc.

* **OCTIPÈDE**, adj. des 2 g. et s. m. Ce mot vient du lat. *octo*, huit; *pes*, *pedis*, pied. C'est *octopode*, son synonyme, qui est tiré du gr. V. OCTOPODE, au Dict. et au Compl.

OCTOBLÉPHARÉ, ÉE, adj. (du gr. ὀκτὼ, huit; βλέφαρον, paupière). Bot. Se dit des mousses dont le péristome a huit dents.

OCTOBOTHRION, s. m. (du gr. ὀκτὼ, huit; βοθρίον, petit creux). Zool. Genre de vers intestinaux.

OCTOBRACHIDÉ, ÉE, adj. (du gr. ὀκτὼ, huit; βραχίον, bras). Zool. Qui a huit appendices en forme de bras.

* **OCTOBRE**, s. m. Prov. *Quand octobre prend fin, la Toussaint est le matin*, se dit parce que la Toussaint est le 1[er] novembre. — Hist. *Journées des* 5 et 6 *octobre* 1789, une des premières insurrections de la révolution française. La populace des faubourgs de Paris et une foule de femmes se portèrent en désordre à Versailles, massacrèrent les gardes et forcèrent Louis XVI et sa famille à venir habiter Paris. — Ant. rom. *Cheval d'octobre*, cheval qu'on immolait tous les ans à Mars le 15 octobre, mois qui était consacré à ce dieu.

OCTOCÈRE, adj. des 2 g. (du gr. ὀκτὼ, huit; κέρας, corne). Zool. Qui a sur la tête huit cornes ou tentacules. — OCTOCÈRES, s. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes.

OCTOCORNE, adj. des 2 g. (du lat. *octo*, huit; *cornu*, corne). Zool. Qui a huit cornes.

OCTOCOSTÉ, ÉE, adj. (du lat. *octo*, huit; *costa*, côte). Zool. Qui a huit côtes saillantes.

OCTOCULÉ, ÉE, adj. V. OCTONOCULÉ, au Compl.

OCTODACTYLE, adj. des 2 g. (du gr. ὀκτὼ, huit; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a huit doigts.

OCTODÉCIMAL, ALE, adj. (du lat. *octodecim*, dix-huit). Minér. Qui offre dix-huit faces : *Crystal octodécimal*.

OCTODÉCIMGUTTÉ, ÉE, adj. (du lat. *octodecim*, dix-huit; *gutta*, goutte). Zool. Qui porte dix-huit taches en forme de goutte.

OCTODUODÉCIMAL, ALE, adj. (du lat. *octo*, huit; *duodecim*, douze). Minér. Qui a vingt faces formant deux séries, l'une de huit, l'autre de douze.

OCTODURUM, n. pr. m. (pr. *octodurome*). Géogr. anc. Ville des Alpes Graïennes, chez les Véragres, près du Rhône. Auj. *Martigny*. — Ville d'Hispanie. Auj. *Toro*.

OCTOÈQUE, s. m. (du gr. ὀκτὼ, huit; ἦχος, ton). Liturg. Livre d'office des catholiques grecs. Il se compose de huit parties, pour les huit tons admis dans le chant de l'Église grecque.

OCTOFASCIÉ, ÉE, adj. (du lat. *octo*, huit; *fascia*, bande). Hist. nat. Qui offre huit bandes colorées.

OCTOFIDE, adj. des 2 g. (du lat. *octo*, huit; *findere*, diviser). Bot. Qui est découpé en huit parties.

OCTOFORE, adj. des 2 g. (du lat. *octo*, huit; *foratus*, troué). Zool. Qui a huit trous ou huit ouvertures.

OCTOGESIMO, adv. lat. Quatre-vingtièmement. Il s'emploie pour indiquer le quatre-vingtième objet d'une série, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, etc. On dit ensuite : *octogesimo primo*, *octogesimo secundo*, etc.

OCTOGONOTE, s. m. (du gr. ὀκτὼ, huit; γωνία, angle; νῶτος, dos). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

OCTOGYNE, adj. des 2 g. (du gr. ὀκτὼ, huit; γυνή, organe femelle). Bot. Qui a huit pistils.

OCTOLÉPIDE, adj. des 2 g. (du gr. ὀκτὼ, huit; λεπίς, écaille). Hist. nat. Qui porte huit écailles — Qui est composé de huit écailles.

OCTOLOBÉ, ÉE, adj. (du gr. ὀκτὼ, huit; λοβὸς, lobe). Bot. Qui est partagé en huit lobes.

OCTOMACULÉ, ÉE, adj. (du lat. *octo*, huit; *macula*, tache). Hist. nat. Qui porte huit taches.

OCTOMAGE, s. m. (du lat. *octo*, huit). Anc. cout. Redevance d'un huitième.

* **OCTOMÉRIE**, s. f. (du gr. ὀκτὼ, huit; μέρος, partie). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées. *Octomère* est une faute typographique du Dictionnaire.

OCTONÉ, ÉE, adj. (du lat. *octo*, huit). Bot. Qui est disposé huit par huit.

OCTONÈME, adj. des 2 g. (du gr. ὀκτὼ, huit; νῆμα, fil). Zool. Qui a huit filaments. — Par extension, qui a huit bras ou tentacules. Il se dit surtout des insectes.

OCTONERVÉ, ÉE, adj. (du lat. *octo*, huit; *nervus*, nerf). Bot. Qui a huit nervures : *Feuille octonervée*.

OCTONOCULÉ, ÉE, adj. (du lat. *octo*, huit; *oculus*, œil). Zool. Qui a huit yeux. On dit aussi *octoculé*.

OCTOPENNÉ, ÉE, adj. (du lat. *octo*, huit; *penna*, plume). Zool. Qui a huit pennes ou plumes à la queue.

OCTOPÉTALE, adj. des 2 g. V., au Dict., OCTOPÉTALÉ, qui est moins usité.

* **OCTOPODE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a huit pieds. — s. m. Hist. eccl. Bannière qui figurait huit flammes ou languettes.

OCTOPONCTUÉ, ÉE, adj. (du lat. *octo*, huit; *punctum*, point). Hist. nat. Qui offre huit points colorés.

OCTORADIÉ, ÉE, adj. (du lat. *octo*, huit; *radius*, rayon). Didact. Qui a huit rayons.

OCTOSÉPALE, adj. des 2 g. Bot. Qui a huit sépales ou pièces au calice.

OCTOSÉTACÉ, ÉE, adj. (du lat. *octo*, huit; *seta*, soie). Zool. Qui a huit soies.

OCTOSEXDÉCIMAL, ALE, adj. (du lat. *octo*, huit; *sexdecim*, seize). Minér. Qui a la forme d'un prisme à huit pans, terminé par des sommets à huit faces chacun.

OCTOSEXVIGÉSIMAL, ALE, adj. (du lat. *octo*, huit; *sex*, six; *vigesimus*, vingtième). Minér. Qui présente trente-quatre faces.

OCTOSPORE, adj. des 2 g. (du gr. ὀκτὼ, huit; σπορὰ, semence). Bot. Qui renferme huit graines ou semences.

OCTOSTÉMONE, adj. des 2 g. (du gr. ὀκτὼ, huit; στήμων, étamine). Bot. Qui a huit étamines libres.

* **OCTOSTYLE**, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a huit styles ou huit appendices.

OCTOTONE, s. m. (du gr. ὀκτὼ, huit; τόνος, ton). Liturg. V. OCTOÈQUE, au Compl.

OCTOTRIGÉSIMAL, ALE, adj. (du lat. *octo*, huit; *trigesimus*, trentième). Minér. Qui a trente-huit faces.

OCTOVALVE, adj. des 2 g. (du lat. *octo*, huit; *valva*, valve). Bot. Qui a huit valves.

OCTOVIGÉSIMAL, ALE, adj. (du lat. *octo*, huit; *vigesimus*, vingtième). Minér. Qui a vingt-huit faces.

* **OCTRISE**, s. f. Anc. cout. Droit que l'on payait au seigneur pour acquêts, lods et ventes.

* **OCTROI**, s. m. Se dit des contributions que les villes s'imposent pour faire face à leurs dépenses en augmentant leurs revenus. Ce nom vient de ce qu'il fallait autrefois que le roi eût *octroyé* l'établissement de ces taxes par des lettres patentes. On les appela d'abord *octrois de bienfaisance*, parce que le produit en était spécialement affecté à l'entretien des hospices et des hôpitaux. Aujourd'hui, la plupart des communes ont leurs octrois, qui ne peuvent généralement porter que sur des objets de consommation locale, compris dans les cinq catégories suivantes : 1° boissons et liquides ; 2° comestibles ; 3° combustibles ; 4° fourrages ; 5° matériaux. — Anc. cout. *Octroi*, subside extraordinaire accordé par le peuple au souverain.

OCTROYEMENT, s. m. Concession, permission. Vieux mot. — Action d'octroyer.

* **OCTUAL**, s. m. Archéol. Sorte de mesure pour les liquides, dont on ne connaît point la valeur. On croit que c'était une mesure de Pologne.

* **OCULAIRE**, adj. des 2 g. *Médecine oculaire*, partie de la médecine qui s'occupe particulièrement des maladies de l'œil et de leur traitement. — Anat. *Nerf oculaire*, le nerf optique. — *Dents oculaires*, les dents canines, parce qu'elles répondent à l'œil. — Pharm. *Médicaments oculaires*, ceux qui sont employés contre les maladies des yeux. — Gramm. *Diphthongues oculaires*, expression par laquelle on a désigné quelquefois la réunion de deux ou de plusieurs lettres qui ne marquent qu'un seul son, comme *ou*, *eu*, *au*, *ai*. On dit aussi *fausse diphthongue*. Les autres diphthongues s'appellent par opposition *diphthongues auriculaires* ou *vraies diphthongues*.

* **OCULATION**, s. f. (du lat. *oculus*, dans le sens de bourgeon). Hortic. Greffe que l'on appelle plus ordinairement *greffe en écusson*.

OCULÉ, ÉE, adj. (du lat. *oculus*, œil). Didact. Qui a des yeux. *Être bien occulé*, avoir de bons yeux. Cette expression, très-peu usitée, se trouve dans J.-J. Rousseau : *De grands botanistes très-bien oculés ne les ont pas mieux vues*. — Hist. nat. *Oculé*, qui a des taches ou des trous comparables à des yeux. — Zool. Qui a de très-gros yeux. — OCULÉS, s. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères de la famille des géocorises, dont les espèces se trouvent dans les lieux humides.

OCULER, v. a. Hortic. Greffer par oculation. V. plus haut OCULATION.

OCULIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *oculus*, œil; *ferre*, porter). Zool. Qui porte un œil : *Crustacé oculifère*.

OCULIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *oculus*,

œil; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un œil.

* **OCURSIR**, v. a. Ce mot, qui signifiait aller au-devant, appartient au vieux langage. Ce n'est donc pas un barbarisme de Boiste.

OCYALÉ, n. pr. f. Temps hér. Une des Amazones.

OCYALUS, n. pr. m. (pr. *ocialus*). Temps hér. Phéacien qui, dans l'*Odyssée*, se présente pour disputer le prix de la course.

* **OCYDROME**, n. pr. m. et **OCYDROMÉ**, n. pr. f. (du gr. ὠκύδρομος, de ὠκὺς, vite; δρέμω, courir). Temps hér. Littéral., qui court vite. Couple de chiens de la meute d'Actéon.

OCYÉPÈS, adj. (en gr. ὠκυεπής). Myth. gr. Littéral., qui parle vite. Épithète d'Apollon.

OCYMOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. ὤκυμον, le basilic; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a quelque rapport avec le basilic.

OCYMOPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. ὤκυμον, basilic; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles semblables à celles du basilic.

* **OCYPÈTE**, n. pr. f. (en gr. ὠκυπέτης, de ὠκὺς, vite; πέτομαι, voler, courir très-vite; l'étym. donnée au Dictionnaire est vicieuse). Myth. gr. Une des Harpies, fille de Thaumas et d'Électre. — Temps hér. Danaïde, épouse de Lampus. — *Ocypète*, s. m. Zool. Genre d'arachnide.

* **OCYPODE**, adj. m. Myth. gr. Littéral., qui a les pieds agiles. Épithète d'Apollon. — *Ocypode*, n. pr. m. Tempr hér. Un des chiens d'Actéon, selon Hygin.

* **OCYPTÈRE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a les ailes longues et pointues.

OCYPTÉRÉ, **ÉE**, adj. Zool. Qui ressemble à l'ocyptère. — OCYPTÉRÉES, s. f. pl. Famille d'insectes diptères.

* **OCYTHOÉ**, n. pr. f. (du gr. ὠκύθοος, qui court vite). V. plus haut le mot OCYPÈTE. — *Ocythoé*, s. m. Zool. Espèce de poulpe de la Méditerranée.

OCYTHOÜS, n. pr. m. (même étym.). Temps hér. Un des chiens d'Actéon.

OCZAKOV, n. pr. m. V. OTCHAKOV, au Compl.

OD, n. pr. m. Rel. mahom. Idole dont parle le Coran, et dont on place l'existence au temps de Noé.

* **ODA**, s. m. Relat. C'était aussi une division des janissaires. V. ODAS, au Dictionnaire. — *Oda*, secrétairerie du ministre des finances.

* **ODA-BASCHI**, s. m. Relat. Directeur de chaque oda des pages du Grand-Seigneur, ou icoglans. — Titre que portait le capitaine en second des janissaires. — Employé supérieur de l'oda, ou secrétairerie du ministre des finances.

ODACISME, s. m. V. ODAXISME, au Dict.

ODA-GLANDARI, s. m. Relat. Chacun des quarante pages destinés au service de la toilette du sultan.

* **ODALISQUE**, s. f. (littéral., *chambrière*). Femme employée au service des épouses, des filles ou des sœurs du sultan. Parmi les *odalisques*, les unes prennent soin des appartements, d'autres servent à table. C'est par erreur qu'on a étendu ce nom aux favorites du harem.

ODALSTHING, s. m. Hist. Subdivision d'un storthing, en Suède. V. STORTHING, au Compl.

ODA-YAZIDJI, s. m. Relat. Écrivain dans un oda des janissaires.

ODÉIDE, s. f. Littér. Sorte de poème narratif partagé en petites pièces de vers et en stances très-courtes. Creusé de Lessert a essayé de remettre en usage l'*odéide*.

ODELETTE, s. f. (dimin. d'*ode*). Petite ode. Mot employé par Voltaire. Il ne peut figurer que dans le style familier.

* **ODENSÉE**, n. pr. f. Géogr. Ville de Danemark, au centre de l'île de Fionie, sur un petit fleuve appelé aussi *Odensée*. 8,300 hab. Évêché; commerce maritime. C'est une ville très-ancienne, dont on attribue la fondation à Odin. Il s'y tint, en 1528, une diète pour la réformation de l'Église danoise.

* **ODER**, n. pr. m. Géogr. Fleuve d'Allemagne, qui naît en Moravie, et traverse les États prussiens; près de Gartz il se divise en quatre bras: l'*Oder* propre, le Parnitz, le grand et le petit Redlitz; mais il les réunit tous ensuite, et tombe dans la mer Baltique par trois embouchures. Cours, 900 kil. environ. — On trouve dans le Hanovre une rivière du même nom. V. plus loin le mot ODET.

ODESSA, n. pr. f. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Kherson, sur la mer Noire. 40,000 hab. Port franc. Citadelle. Beaux monuments. Chantiers de construction; grand commerce de grains, etc. — *Odessa*, bâtie près de l'ancienne ville grecque d'Odessus, n'était avant 1792 qu'un misérable village nommé Hadji-Bey. Catherine l'agrandit considérablement, lui donna le nom d'*Odessa*, du fleuve d'*Odessus*, et bientôt cette ville devint le principal port marchand de la mer Noire et l'entrepôt du commerce russe avec tous les États baignés par la Méditerranée. Le duc de Richelieu, depuis ministre de Louis XVIII, en a été gouverneur et a beaucoup contribué à sa prospérité. On y voit sa statue.

ODESSUS, n. pr. m. (pr. *odèceçuce*). Géogr. anc. Ville de la Sarmatie d'Europe, avec un port fameux sur le Pont-Euxin, à l'O. du Borysthène, dans une colonie de Milet. — Ville de la deuxième Mésie, sur le Pont-Euxin. Aujourd'hui, *Varna*.

ODET, n. pr. m. Géogr. Petit fleuve de France qui naît dans les montagnes noires, et passe à Quimper, où il devient navigable jusqu'à l'Océan. Cours 66 kil. C'est par erreur que le Dictionnaire le nomme *Oder*, et le place à ce dernier mot.

* **ODEUR**, s. f. Phys. *Odeur électrique*, odeur que l'on sent à l'approche d'un corps actuellement électrisé. — Techn. Les boulangers appellent *odeur de meule*, une odeur particulière que les meules donnent à la farine.

ODEYPOUR, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, dans l'ancien Adjimir, ch.-l. d'une principauté de même nom, et résidence actuelle du radjah.

ODICE, n. pr. f. Myth. Une des Heures, selon plusieurs mythographes. Ce nom paraît être une mauvaise leçon pour *Dicé*. V. DICÉ, au Compl.

* **ODIEUX**, **EUSE**, adj. Anc. jurispr. Il se disait pour onéreux, défavorable: *Restreindre les choses odieuses*.

* **ODIN**, n. pr. m. Myth. scand. Conquérant et législateur du Nord, que l'on suppose avoir vécu environ 70 av. J. C. On en fit après sa mort le plus puissant des dieux scandinaves. Odin présidait à la guerre, à l'enthousiasme poétique, au chant, aux arts magiques. Son temple principal était à Upsala, en Suède. On le représente sur un cheval à huit pieds, tenant une lance, ayant sur les épaules deux corbeaux, ses messagers.

ODINIQUE, adj. des 2 g. Myth. scand. Qui appartient à Odin, à la religion d'Odin. — *Antiquités odiniques*, se dit quelquefois pour antiquités scandinaves.

ODINSTUEN, s. m. Myth. scand. Champ de bataille des mânes des héros, dans le Valhalla.

ODITE, n. pr. m. Temp. hér. Guerrier éthiopien tué par Clyménus aux noces de Persée. V. ODITÈS, au Dictionnaire.

ODIUS, n. pr. m. (pr. *odiuce*). Temps hér. Chef des Halizoniens; il fut renversé de son char par Agamemnon.

ODJACK, s. m. (mot turc qui signifie *foyer*). Relat. Nom que l'on donnait au corps des janissaires.

ODJACK-IMAN, s. m. Relat. Iman qui servait d'aumônier aux janissaires.

ODŒDOCUS, n. pr. m. (pr. *odédokuce*). Temps hér. Fils d'Opus et mari de Laonomone, dont il eut Oïlée et Calliarus.

ODOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ὁδὸς, chemin; γράφω, j'écris). Qui indique les routes, les chemins. Mieux, *hodographique*.

ODONDAR-BACHI, s. m. Relat. Officier de la cour de Perse.

* **ODONTISME**, s. m. Musiq. anc. Air de flûte joué sur un ton très-aigu.

ODONTOBIE, s. f. (du gr. ὀδοῦς, ὀδόντος, dent; βίος, vie). Zool. Genre de vers qui se trouvent quelquefois à la surface des fanons de la baleine.

ODONTOCNÈME, s. m. (du gr. ὀδοῦς, ὀδόντος, dent; κνήμη, jambe). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

ODONTODERMES, s. m. pl. (du gr. ὀδοῦς, ὀδόντος, dent; δέρμα, peau). Bot. Classe de champignons dont le chapeau est garni de dents en dessous.

ODONTOGRAPHIE, s. f. (du gr. ὀδοῦς, ὀδόντος, dent; γράφω, je décris). Didact. Description des dents.

ODONTOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'odontographie.

* **ODONTOLITHE**, s. m. Méd. Tartre qui s'attache aux dents. — Minér. Nom donné à la turquoise osseuse, parce qu'elle doit principalement son origine à des dents fossiles.

ODONTOLITHIASE, s. f. Méd. Formation de l'odontolithe, ou tartre dentaire.

ODONTOLOME, s. m. (du gr. ὀδοῦς, ὀδόντος, dent; λῶμα, bord). Bot. Arbre de l'Amérique méridionale, qui forme un genre dans la famille des corymbifères.

ODONTOPÈTRE, s. f. (du gr. ὀδοῦς, ὀδόντος, dent; πέτρα, pierre). Zool. Dent fossile de requin.

ODONTORHIZE, adj. des 2 g. (du gr. ὀδοῦς, ὀδόντος, dent; ῥίζα, racine). Bot. Qui a des racines semblables à de petites dents.

ODONTORHYNQUE, adj. des 2 g. (du gr. ὀδοῦς, ὀδόντος, dent; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bord du bec dentelé. — Substantiv.: *Un odontorhynque*.

ODONTOSTÉMON, s. m. (du gr. ὀδοὺς, ὀδόντος, dent; στήμων, étamine). Bot. Genre de plantes crucifères de la Sibérie.

ODONTOSTOME, adj. des 2 g. (du gr. ὀδοῦς, ὀδόντος, dent; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche ou l'ouverture dentée.

ODONTOSTYLE, adj. des 2 g. (du gr. ὀδοῦς, ὀδόντος, dent; στύλος, style). Zool. Se dit d'une coquille qui a la columelle dentelée.

ODOPOÏE, s. m. (du gr. ὁδὸς, chemin; ποιέω, je fais). Ant. gr. Se disait, à Athènes, de ceux qui travaillaient à construire, à entretenir les chemins. On écrit mieux *hodo-*.

ODORABLE, adj. des 2 g. Didact. Que l'on peut sentir, apprécier par l'odorat.

ODORIDES, s. m. pl. (du lat. *odor*, *odoris*, odeur). Chim. Classe de corps comprenant ceux qui agissent sur le sens de l'odorat.

ODORIFIQUE, adj. des 2 g. (du lat. *odor*, *odoris*, odeur; *facere*, faire). Didact. Qui fait, qui produit l'odeur.

ODORINE, s. f. (du lat. *odor, odoris*). Chim. Base salifiable d'une odeur répugnante, qu'on trouve dans l'huile empyreumatique animale.

ODORIQUE, adj. m. Chim. Se dit des sels dont l'odorine fait la base.

* **ODRYSE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Thrace, qui habitait vers le centre de cette contrée. — Il s'est dit par extension de tous les Thraces. Plusieurs éditions du Dictionnaire donnent à tort *Odrysse*.

ODRYSIE, n. pr. f. Géogr. anc. Pays habité par les Odryses. — On le disait, par extens., de toute la Thrace.

ODRYSIEN, **IENNE**, adj. Géogr. anc. Qui a rapport aux Thraces. — Myth. *Odrysien*. Surnom de Bacchus, de Borée, de Térée et de Rhésus.

ŒA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Afrique, sur la Méditerranée, entre la grande et la petite Syrte. Aujourd'hui *Tripoli*. — Lieu de l'île d'Égine, près de la ville d'Égine elle-même.

ŒAGRIEN, adj. m. Temps hér. et géogr. anc. Épithète que l'on donne à Orphée, fils d'OEagre, et à l'Hèbre, fleuve de Thrace. V. ŒAGRE, au Dictionnaire.

ŒANTHE, n. pr. f. Myth. gr. Nymphe qui donna son nom à la ville d'Œanthe, en Locride.

ŒAX, n. pr. m. Temps hér. Fils de Nauplius et de Clymène, et frère de Palamède.

* **ŒBALIDE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de l'Œbalie. — Il se dit des Sabines, parce que les Sabins tiraient leur origine de la Laconie.

ŒBALIE, n. pr. f. Géogr. anc. Nom donné à la Laconie, en l'honneur d'Œbalus, un de ses anciens rois. — Canton de la Messapie occupé par les Lacédémoniens, qui y fondèrent Tarente.

* **ŒBALIEN**, **IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de l'OEbalie. Qui appartient à l'OEbalie ou à ses habitants. — *Œbalienne*, épithète que l'on donne à Tarente.

ŒBALUS, n. pr. m. (pr. *ébaluce*). Temps hér. Fils de Cynortas, roi de Lacédémone et père de Tyndare. — Roi des Téléboens, fils de Télon et d'une nymphe Sébéthis. Il se joignit à Turnus contre Énée.

ŒCHALIE, n. pr. f. (pr. *ékalie*). Géogr. anc. Ville de Thessalie, près des confins de l'Étolie, était la demeure d'Euryte, qui refusa de donner sa fille Iole à Hercule. Ce héros prit et saccagea Œchalie, et enleva Iole. — Il y avait en Eubée et en Messénie deux autres *Œchalie*, où l'on place aussi cet événement.

ŒCIONOMIE, s. f. (du gr. οἶκος, maison, ménage; νόμος, règle). Didact. Science qui, dans la classification de M. Ampère, est une partie de la zootechnie comparée. Elle a pour but de choisir les meilleurs procédés d'éducation des animaux domestiques, de préparation et de conservation des substances qu'ils fournissent.

ŒCIONOMIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient, qui a rapport à l'œcionomie.

ŒCLUS, n. pr. m. (pr. *écluce*). Temps hér.

Centaure tué par le Lapithe Ampyx, aux noces de Pirithoüs.

OECODONTE, adj. des 2 g. (du gr. οἴχομαι, je finis; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Zool. Dont le corps est terminé par une multitude d'appendices filiformes. — OECODONTES, s. m. pl. Famille d'annelides.

* **ŒCUMÉNIQUE**, adj. des 2 g. Hist. eccl. L'Église reconnaît dix-neuf conciles œcuméniques : 1° le concile de Jérusalem (de J. C. 50); 2° le premier concile de Nicée, en Bithynie (325); 3° le premier concile de Constantinople (381); 4° le premier concile d'Éphèse (431); 5° le concile de Chalcédoine (451); 6° et 7° le deuxième et le troisième concile de Constantinople (553 et 680); 8° le deuxième concile de Nicée (787); 9° le quatrième concile de Constantinople (869); 10°-13° les quatre conciles de Latran, à Rome (1122, 1139, 1179 et 1285); 14° et 15° les conciles tenus à Lyon en 1245 et 1274; 16° le concile de Vienne (1311); 17° le concile de Constance (de 1414 à 1418); 18° le concile de Bâle (de 1431 à 1440); 19° le concile de Trente (de 1545 à 1563). — *Patriarche œcuménique*, titre que portaient les papes vers 450, lorsque les évêques de Constantinople cherchaient à se faire reconnaître pour chefs de l'Église d'Orient. Les patriarches de l'Église grecque prennent encore le nom de *patriarche œcuménique*. — *Évêque œcuménique*, titre donné par Phocas à Boniface III, évêque de Rome, en le reconnaissant pour chef de la chrétienté (607). Les évêques de Constantinople le prirent bientôt aussi par imitation. — *Pape œcuménique*, titre donné au pape dans le moyen âge. — Hist. *Maître œcuménique*, chef, président de l'Académie dite *œcuménique*. — *Œcuménique*, s. f. École ou Académie de Constantinople, fondée par Constantin. On la nomme aussi *école œcuménique de l'octogone*. — *Œcuménique*, s. m. Se dit des professeurs de cette école : *Les œcuméniques*.

ŒCUMÉNISER, v. a. Didact. Rendre universel.

ŒCUS, s. m. (pr. *ékuce*) (du gr. οἶκος, maison). Ant. Grande salle d'une maison, d'un palais, chez les Grecs et les Romains, et particulièrement, salle à manger.

ŒDÉMAGÈNE, s. f. (du gr. οἴδημα, enflure; γεννάω, engendrer). Zool. Genre d'insectes diptères.

ŒDÉMATOPE, adj. des 2 g. (du gr. οἴδημα, enflure; πούς, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe renflé.

ŒDÉMÉRITE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un œdémère. — ŒDÉMÉRITES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

ŒDENBURG, n. pr. m. Géogr. Ville des États Autrichiens, dans la Hongrie, ch.-l. d'un comitat du même nom, sur l'Ikva. 13,000 hab.

ŒDICORYPHE, s. m. (du gr. οἰδέω, je suis enflé; κορυφή, sommet de la tête). Zool. Genre de reptiles sauriens.

* **ŒDIPE**, n. pr. m. Temps hér. Fils de Laïus, roi de Thèbes, et de Jocaste. L'oracle avait prédit qu'*Œdipe* tuerait son père et épouserait sa mère. Pour prévenir ces crimes, Laïus remit son fils à un serviteur, avec ordre de le faire mourir : celui-ci se contenta de suspendre l'enfant par les pieds. Un berger le détacha, le porta à Polybe, roi de Corinthe, qui le nomma *Œdipe*, à cause de l'enflure de ses pieds, et le fit élever. Devenu homme, *Œdipe* rencontra Laïus dans un défilé de la Phocide, et le tua sans le connaître. Il vint ensuite à Thèbes, devina l'énigme proposée par le Sphinx, tua ce monstre, épousa Jocaste, prix de la victoire, et en eut deux fils, Étéocle et Polynice, et deux filles, Antigone et Ismène. Bientôt les Thébains furent frappés de la peste; *Œdipe* apprit son double crime : il s'arracha les yeux de désespoir, fut chassé par ses fils; et soutenu par la seule Antigone, il s'enfonça dans un bois sacré, près de Colone, où la terre s'entr'ouvrit pour le recevoir. — Philol. *Œdipe à Colone*, *Œdipe roi*, titre de deux tragédies de Sophocle. Il y a aussi une tragédie de Sénèque portant le dernier de ces titres. L'*Œdipe* d'Euripide est perdu. Chez les modernes, Corneille, Voltaire et Ducis ont traité le même sujet.

ŒDIPODIE, s. f. Géogr. anc. Fontaine de Béotie, où Œdipe se lava après le meurtre de Laïus.

ŒDIPODIONIDE, n. patr. Temps hér. Nom donné aux enfants d'Œdipe, et particulièrement à Étéocle et à Polynice.

ŒDIPODIQUE, adj. des 2 g. Ant. Qui ressemble à Œdipe, qui a rapport à Œdipe. — Ce mot s'est dit pour enflé par les pieds, sens tout à fait conforme à son étymologie.

* **ŒIL**, s. m. *Œil à la Montmorency*, s'est dit fig. et fam. d'un œil qui louche légèrement. — Prov. *Il n'y avait là que quatre yeux*, nous n'étions que deux. — *Deux yeux valent mieux qu'un*, on n'a jamais trop de surveillance. — *L'œil du fermier vaut fumier*, les regards, les soins du maître font prospérer les affaires. — *Quand on a mal aux yeux, il n'y faut toucher que du coude*, il n'y faut point toucher du tout. — *Pleurer d'un œil et rire de l'autre*, rire et pleurer presque en même temps. — On appelle un *œil de poudre*, une légère teinte de poudre sur les cheveux. — Dans les anciennes cours asiatiques : *Œil du roi*, expression par laquelle on désignait les ministres du souverain. — *Mauvais œil*. V. MAUVAIS, au Complément. — Méd. *Œil de bœuf*, nom vulgaire de la buphthalmie. — Opt. *A l'œil nu*, sans le secours des lunettes : *Chose visible à l'œil nu*. — Archit. *Œil de dôme*, petite ouverture de forme ronde, ménagée dans la coupole d'un dôme, pour l'éclairer. — *Œil de la volute*, point milieu de l'enroulement de la volute du chapiteau ionique. — Art milit. *Œil de bombe*, trou qui sert de lumière à la bombe. On disait de même *œil de la grenade*, *œil de la mine*. — Mécan. *L'œil d'une chèvre*, *d'une grue*, le trou par où passent les câbles. — Mar. *Œils de pie*, trous percés dans les bandes des voiles, près de la ralingue, ou dans les bords des ris, pour passer les garcettes, etc. — *Œil de l'ancre*, le trou percé au bout de la verge de l'ancre, pour le passage de la cigale. — *Œil de perdrix*, un des pavillons servant aux signaux. — Hortic. *Œil* n'est point le bouton lui-même, mais la petite excroissance qui, sur la tige ou la branche, est le germe du bouton. — *Tailler à deux yeux*, *à trois yeux*, c'est laisser sur les branches deux ou trois boutons à fruit. — *Greffer à œil poussant*, *à œil dormant*, greffer en écusson à la première, à la seconde sève. — *Œil de bœuf*, trou qui se forme sur le tronc des arbres, et qui est produit par la pourriture. — Zool. *Œil blanc*, la fauvette de Madagascar. — *Œil de bœuf*, le roitelet. — *Œil d'or*, espèce de canard ainsi nommé à cause de la couleur d'or de son iris. — *Œil peint*, oiseau du Mexique, assez semblable au moineau commun. — *Œil de bœuf*, poisson du genre spare. — *Œil d'Ammon*, nom marchand d'une coquille univalve. — Bot. *Œil de boue*, nom vulgaire de la pyrèthre et de la marguerite des prés. — *Œil de chat*, le fruit du bonduc. — *Œil de cheval*, l'aunée. — *Œil de Christ*, une inule et un aster. On dit quelquefois *oculus Christi*. — *Œil de corneille*, espèce d'agaric. — *Œil de l'olivier*, agaric qui croît sur le tronc des oliviers. — *Œil de perdrix*, l'adonie d'été, à fleurs d'un beau rouge. — Minér. *Œil de bœuf*, variété de feldspath opalin. — *Œil de chat*, variété de quartz hyalin. — Espèce de pierre meulière. — *Œil de perdrix*, nom donné à un silex et à différentes roches. — Nom vulgaire de plusieurs variétés de quartz. — *Œil de serpent*, petite pierre de peu de valeur, dont on fait des bagues. — Comm. *Œil de perdrix*, se dit d'un vin légèrement teint de rouge : *Un vin œil de perdrix*. — Techn. Les joailliers appellent *œil de la perle* la petite ouverture qui sert à l'enfiler. — Dans la broderie : *Œil de perdrix*, petit jour rond dont on fait quelquefois des semés. — *Œil d'un ressort*, fente pratiquée aux deux extrémités des ressorts dont se servent les horlogers, les bandagistes, etc. — Dans les fonderies, *œil*, ouverture qui est au bas du fourneau, et par laquelle on fait sortir la matière fondue. *Fondre par l'œil*, c'est fondre sans boucher cette ouverture, et laisser ainsi couler le métal à mesure qu'il se fond. — Le Dictionnaire donne comme une règle généralement admise que l'on emploie le pluriel *yeux* lorsqu'il s'agit de l'organe de la vue, et *œils* dans tous les autres cas. Telle n'est cependant point l'opinion de l'Académie, opinion adoptée par Boiste, Laveaux, Ch. Nodier et la plupart des grammairiens. D'après ces autorités décisives, on emploie *yeux*, à la vérité, au propre et au figuré, pour désigner l'organe de la vue, mais on dit aussi *les yeux du pain*, *de la soupe*, *du fromage*, *les yeux de la vigne*. Pour tous les autres composés, le pl. doit être *œils* : des *œils de bœuf*, des *œils de perdrix*, des *œils de pie*, des *œils de chat*, etc.

ŒILLARD, s. m. Techn. Trou percé au centre d'une meule.

* **ŒILLÉ, ÉE**, adj. Hist. nat. Qui offre des taches colorées comparables à des yeux. On dit aussi *ocellé*. V. ce mot, au Dict. et au Compl.

* **ŒILLÈRE**, s. m. Zool. Poisson du genre bodian.

* **ŒILLET**, s. m. *Œillet frangé*, *œillet à plumes*, variétés de l'œillet cultivé. — *Œillet de Dieu*, *œillet de janséniste*, noms vulgaires de deux espèces de lychnide. — Zool. *Œillet de mer*, nom donné à une actinie.

ŒILLETERIE, s. f. Hortic. Lieu planté d'œillets. Le Dictionnaire écrit à tort *ailletterie*.

* **ŒILLETONNER**, v. a. Hortic. Détacher les œilletons, non-seulement des œillets, mais de toute autre plante : *Œilletonner des artichauts*. Ce mot est très-usité en horticulture.

ŒLAND, n. pr. m. Géogr. Île de Suède, dans la Baltique, près de la côte de la préfecture de Calmar. 150 kil. sur 13. Ch.-l. *Borkholm*.

ŒLS, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Silésie, sur l'OEls, affluent de l'Oder. 6,000 hab. C'est le ch.-lieu d'un petit duché de même nom, qui appartient au Brunswick et forme enclave dans la Prusse.

* **ŒNANTHE**, s. f. Bot. Genre de plantes ombellifères qui renferme un assez grand nombre d'espèces. Celle que l'on nomme vulgairement *persil des marais* est l'*œnanthe pimprenelle*, qui croît dans les prés humides. On distingue encore l'*œnanthe aquatique*, plante haute de deux mètres, assez semblable au céleri sauvage; et l'*œnanthe safranée*, dont les racines sont composées de plusieurs tubercules allongées qui servaient autrefois à la teinture, et sont un poison très-dangereux.

ŒNANTHINE, s. f. (du gr. οἶνος, vin; ἄνθος, fleur). Chim. Substance particulière trouvée dans les vins de Bordeaux.

ŒNIA, n. pr. f. Temps hér. Une des douze filles d'Asopus et de Méthone, selon Diodore.

ŒNIADE, n. pr. f. Géogr. anc. Une des principales villes de l'Acarnanie.

* **ŒNISTICE**, s. f. Mot très-mal formé, que le Dictionnaire a tort de préférer à *œonistice*. V. ce mot, au Complément.

ŒNOATIS, adj. f. (pr. *énoatice*). Myth. Surnom de Diane, qui avait un temple près d'OEnoé.

ŒNOCARPE, s. m. (du gr. οἶνος, vin; καρπός, fruit). Bot. Genre de palmiers d'Amérique.

ŒNOÉ, n. pr. f. Myth. Nymphe d'Arcadie, une des nourrices de Jupiter. — Nymphe qui accueillit Thoas, et en eut Sicinus. — Reine des Pygmées; elle fut changée en grue par Junon. V. GERANA, au Compl. — Géogr. anc. Bourg sur les frontières de l'Attique et de la Mégaride, dans la tribu Hippothoontide. — Bourgade de l'Attique, au N. de Marathon, dans la tribu Æantide. — *Fossés d'OEnoé*, se disait proverb., chez les anciens, d'un travail qui nuit à son auteur, comme les fossés que les habitants d'OEnoé avaient creusés pour fertiliser leurs champs, et par lesquels ils furent inondés.

ŒNOL, s. m. (du gr. οἶνος, vin). Pharm. Se dit du vin considéré comme excipient pharmaceutique.

ŒNOLÉ, s. m. Pharm. Médicament qui a le vin pour excipient.

ŒNOLIQUE, adj. des 2 g. Pharm. Qui a le vin pour excipient : *Médicament œnolique*.

ŒNOLOGUE, s. m. Didact. Celui qui pratique l'œnologie.

ŒNOMAÜS, n. pr. m. Tems hér. Grec tué par Hector au siége de Troie. — Troyen tué par Idoménée.

ŒNOMELLÉ, s. m. Pharm. Vin miellé. V. OENOMEL, au Dictionnaire.

* **ŒNONE**, n. pr. f. Géogr. anc. Ancien nom de l'île d'Égine. — s. f. Zool. Genre d'annelides.

* **ŒNOPE**, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Épopéus. Neptune la rendit mère de Mégaréus.

ŒNOPHILE, adj. et s. des 2 g. (du gr. οἶνος, vin; φιλεω, j'aime). Néol. Qui aime le vin.

ŒNOPHOBE, adj. et s. des 2 g. (du gr. οἶνος, vin; φοβέω, je crains). Néol. Qui a horreur du vin.

ŒNOPHOBIE, s. f. (même étym.). Néol. Horreur du vin.

ŒNOPOTE, adj. et s. des 2 g. (du gr. οἶνος, vin; πότης, buveur). Celui, celle qui boit habituellement du vin, qui est adonné au vin.

ŒNOPS, n. pr. m. Temps hér. Père d'un guerrier grec nommé Hélénus, qui fut tué par Hector. — Père de Liode.

ŒNOTHÉRÉ, ÉE, adj. (du lat. *œnothera*, l'onagre). Bot. Qui ressemble à l'onagre. — ŒNOTHÉRÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

ŒNOTHIONIQUE, adj. m. (du gr. οἶνος, vin;

θεῖον, soufre). Chim. Se dit d'un acide que l'on nomme plus ordinairement *sulfovinique*.

ŒNOTRIDES, adj. et s. f. pl. Géogr. anc. Nom donné à deux petites îles de la Méditerranée, où plusieurs Romains furent exilés du temps des empereurs.

* **ŒNOTRIE**, n. pr. f. Géogr. anc. Partie de l'Italie méridionale qui fut nommée plus tard Lucanie : elle comprenait depuis Posidonie jusqu'à Tarente. — On étendait quelquefois le nom d'*Œnotrie* à l'Italie entière.

* **ŒNOTRIEN, IENNE**, adj. et n. pr. Géogr. anc. Habitant de l'OEnotrie. — Qui appartient à l'OEnotrie ou à ses habitants. — Par extens., habitant de l'Italie en général. — Myth. lat. *Œnotrien*, surnom de Janus.

ŒNOTROPE, s. f. (du gr. οἶνος, vin ; τροπή, changement). Myth. gr. Nom des filles d'Anius, auxquelles Bacchus avait accordé le don de changer tout en vin.

* **ŒNUS**, n. pr. m. Géogr. anc. Fleuve de la Rhétie première, au S.; il séparait la deuxième Rhétie de la Norique. Auj. l'*Inn*. — *Pont de l'Œnus*, ville de la deuxième Rhétie, au S., sur l'Œnus. — *Œnus* était aussi le nom d'un fleuve de la Laconie.

ŒNUSES, s. f. pl. Géogr. anc. Iles situées entre les côtes de l'île de Chios, à l'O., et la presqu'île de Clazomène, à l'E. On dit aussi *Œnusses*. Il ne faut pas les confondre avec d'autres îles du golfe Messénien.

ŒOCLUS, n. pr. m. (pr. *éokluce*). Temps hér. Fils de Neptune et d'Ascra. Il bâtit en Béotie une ville à laquelle il donna le nom de sa mère.

* **ŒONISTICE**, s. f. (en gr. οἰωνιστική, de οἰωνός, oiseau servant aux auspices). Ant. gr. Art de prédire par le vol des oiseaux. C'est ce que les Romains appelaient la science augurale. L'*œnistice* du Dictionnaire est un mot formé irrégulièrement, et par conséquent à rejeter.

* **ŒONISTICIEN, IENNE**, adj. et s. Celui, celle qui pratiquait l'œonistice.

ŒONUS, n. pr. m. Temps hér. Fils de Lymnius et frère d'Alcmène : il fut tué par les fils d'Hippocoon, et on lui rendit à Sparte les honneurs héroïques.

ŒREBRO, n. pr. m. Géogr. Ville de Suède, ch.-l. d'un gouvernement de même nom, dans la Suède propre, et sur le lac d'Hielmar. 3,400 h. Il s'y tint, en 1540, une diète qui conféra l'hérédité du trône à la famille Wasa.

ŒROÉ, n. pr. f. Géogr. anc. Ile formée par le fleuve Asopus.

ŒSCUS, n. pr. m. (pr. *écekuce*). Géogr. anc. Rivière de Mésie. Auj. l'*Isker*. — Ville des Triballes, dans la Mésie inférieure, sur l'OEscus. Auj. *Igigen*.

ŒSEL, n. pr. m. Géogr. Ile de la Russie d'Europe, gouvernement de Riga, dans la mer Baltique, à l'entrée du golfe de Livonie. 90 kil. sur 50. 35,000 hab. Ch.-l. *Arensberg*.

* **ŒSIPE**. V. ŒSYPE, au Compl.

* **ŒSIPÈRE**. V. ŒSYPÈRE, au Compl.

ŒSSEL, s. m. Mesure d'Allemagne, subdivision de l'eimer. L'*œssel* vaut 1 lit. 17.

ŒSTRACIDÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à un œstre. — ŒSTRACIDÉS, s. m. pl. Tribu d'insectes diptères de la famille des athéricères. On dit aussi *œstracide*, des 2 g., et *œstride*.

* **ŒSTRE**, s. m. Zool. Genre d'insectes diptères de la famille des athéricères, renfermant plusieurs espèces qu'on trouve le plus souvent à l'état de larves. La plus commune est l'*œstre du cheval*, de couleur fauve ferrugineuse. La femelle s'attache aux jambes et aux épaules de cet animal, qui, en se léchant, transporte les larves dans son estomac, où elles se développent. Le bœuf, l'âne, le renne, le cerf, l'antilope, le chameau, le mouton et le lièvre, sont aussi sujets à recevoir chacun les larves d'une espèce particulière d'œstre, que l'on nomme par conséquent *œstre du bœuf*, *œstre de l'âne*, *œstre du renne*, etc. — Fig. *Œstre*, fureur, enthousiasme poétique : *Se livrer à son œstre*, *à tout son œstre poétique*.

ŒSTRIDE, adj. des 2 g. Synon. de *œstracidé*. V. plus haut ŒSTRACIDÉ.

* **ŒSTROMANE**, s. des 2 g. Méd. Celui, celle, qui est affecté d'œstromanie.

* **ŒSTROMANIE**, s. f. Méd. Désir furieux des plaisirs de l'amour. C'est une affection grave, qui prend le nom de satyriasis chez l'homme, et de nymphomanie chez la femme.

ŒSYPE, s. m. (en gr. οἴσυπος, de οἶς, brebis). Didact. Laine grasse qui n'a point été lavée. Le Dictionnaire écrit *œsipe*, orthographe contraire à l'étymologie. C'est aussi par erreur qu'il donne à ce mot le genre féminin.

ŒSYPÈRE, s. m. (du gr. οἰσυπηρός, qui n'a pas été lavé, en parlant d'une toison). Didact. Toison qui n'a pas encore été lavée, qui est encore imprégnée de suint. Inusité. On n'écrit point *œsipère*. V. l'observ. faite au mot précédent.

ŒSYPIEN, IENNE, adj. (du gr. οἰσύπη, crotte de mouton). Bot. Qui croît sur les crottes de mouton : *Agaric œsypien*.

* **ŒTA**, n. pr. m. Géogr. anc. Montagne située sur les confins de la Grèce propre et de la Thessalie, près des Thermopyles et au milieu de la Doride. C'est là que, selon la fable, Hercule monta sur le bûcher. Auj. le mont *Commaita* ou le *Katarothra*.

ŒTÉEN, ENNE, adj. Ant. Qui appartient à l'œta. — *Œtéen*, surnom d'Hercule, qui mourut sur le mont OEta. — *Œtéens*, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple voisin de l'OEta.

ŒTOLINOS, s. m. V., au Dictionnaire, ŒTOLINE, qui est la forme française, beaucoup moins usitée que la forme grecque.

ŒTOSYROS, n. pr. m. (pr. *étociröce*). Myth. Divinité scythe.

ŒTYLUS, n. pr. m. Temps hér. Héros argien qui, selon quelques auteurs, donna son nom à la ville d'OEtylus, en Laconie.

* **ŒUF**, s. m. Prov. *Il ne troquerait pas un gros œuf contre un plus petit*, se dit d'un homme extrêmement avare. — *Aimer mieux deux œufs qu'une prune*, de deux choses, préférer sans hésiter celle qui est la plus avantageuse. — *Ils n'ont pas cinq œufs après la soupe*, il font assez maigre chair. — *Avoir mangé des œufs de fourmis*, être incommodé par des flatuosités. — *Il a des œufs de fourmis sous les pieds*, se dit d'un homme qui ne peut rester en place, qui témoigne une grande impatience de marcher. — *Se ressembler comme deux œufs*, être parfaitement semblable. — *Faire de ses œufs poules*, donner trop de valeur à ce qu'on a, trop d'importance à ce qu'on fait. — *Il est fait comme quatre œufs*, se dit d'un homme mal fait ou mal vêtu. — En physiologie, on appelle *œuf* le rudiment de tout être organisé. C'est ainsi que l'on dit l'*œuf humain*, l'*œuf* d'un mammifère. — Zool. *Œuf blanc*, celui qui n'a pas de jaune. On nomme vulgairement *œuf de coq*, *œuf de serpent*, l'œuf de poule lorsqu'il est dans le même cas. — Les habitants de la campagne donnent encore le nom d'*œufs de coq* à des œufs de serpents que l'on trouve quelquefois dans les meules de foin ou dans le fumier.—*Œuf des druides*, nom vulgaire des oursins fossiles.—*Œuf du Japon*, nom marchand d'une coquille univalve.—*Œuf de chamois*, nom vulgaire des égagropiles. — *Œuf de vache*, l'égagropile des bêtes à cornes. — Bot. *Œuf du diable*, espèce d'agaric d'une odeur fétide.—*Œuf rayé à l'encre*, autre espèce d'agaric de couleur noire. — Minér. *Œuf de Molesme*, nom donné à des géodes calcaires. — *Œuf de poisson*, petites coquilles fossiles appelées autrement *borélies*. — Ant. *Depuis les œufs jusqu'aux pommes*, se disait proverbialement, chez les Romains, pour signifier depuis le commencement du repas jusqu'à la fin, et fig., d'un bout à l'autre d'une chose quelconque. Cette expression vient de la coutume où ils étaient de commencer le repas par des œufs, et de finir, comme nous le faisons encore aujourd'hui, par des fruits. — *Œufs du cirque*, figures de bois représentant des œufs, qui étaient placées sur les bornes du cirque, et servaient à indiquer le nombre de tours faits par les chars. Les *œufs du cirque* étaient au nombre de sept. — Littér. anc. *Œuf* se disait de certaines petites pièces de poésie dont les premiers vers étaient fort courts, ainsi que les derniers, de manière que l'ensemble de la pièce avait à peu près la forme d'un œuf. — Techn. Dans les moulins à sucre, *œuf*, bout du pivot du grand tambour. — Les metteurs en œuvre appellent *œufs* de petites cassolettes ou boîtes de senteur, lesquelles sont suspendues de chaque côté de la chaîne d'un étui ou gaîne.

ŒUFRIER, s. m. Vase dans lequel on fait cuire des œufs frais en y versant de l'eau bouillante. Mot nouveau, très-mal formé et peu répandu.

* **ŒUVRE**, s. f. Prov. *Jamais un tel n'y fit œuvre*, jamais un tel, quoique habile, n'en eût fait autant. — *C'est l'œuvre de Notre-Dame, qui ne finit jamais*, se dit pop. à Paris en parlant d'une chose qui s'achève avec lenteur. — Anc. cout. *Œuvre de loi*, proclamation solennelle de deshéritance ou d'adhéritance, que l'on pratiquait dans les aliénations. — Droit can. *Œuvres pies*, propriétés données au clergé espagnol, et dont il doit faire un usage déterminé. — Jurispr. *Œuvre nouvelle*, se dit de tout fait attentatoire à la propriété d'autrui, et particulièrement d'un ouvrage établi sur un terrain dont la propriété est sujette à contestation. — Agric. *Œuvres*, les labours, les façons données à la vigne et à quelques autres cultures. — *Œuvre*, s. m. *Dans œuvre, hors œuvre*, express. adv. qui signifient, dans le corps, hors du corps du bâtiment : *Escalier pratiqué dans œuvre ; pavillon hors d'œuvre*. — En littérature et dans les arts, on se sert aussi de l'expression *hors d'œuvre* pour désigner tout ce qui ne tient point essentiellement au sujet : *Ce récit, cette figure est hors d'œuvre*. On dit aussi substantiv. *ce pavillon est un hors-d'œuvre, ce récit, cette figure n'est qu'un hors-d'œuvre*.— *En sous-œuvre*, express. adv. : *Reprendre une maison en sous-œuvre*, c'est en réparer les parties inférieures ou les fondations sans l'abattre, et en la soutenant par des étais. — On le dit fig. en littér. : *A la seconde édition, il a repris son poëme en sous-œuvre*. — *A pied d'œuvre*, express. adverb., à la proximité d'un bâtiment que l'on construit.

ŒUVRER, v. a. et n. Travailler. Vieux mot qui se dit encore dans quelques départements.

ŒYRAS, n. pr. f. Géogr. Ville du Brésil, ch.-l. de la province de Piauhi. — Bourg du Portugal, province d'Estramadure, sur l'océan Atlantique. 3,356 hab. Pêche.

OFANTO, n. pr. m. Géogr. Petit fleuve du royaume de Naples, qui naît dans la Principauté Ultérieure, et se jette dans l'Adriatique, entre Barletta et le lac de Salpi. Cours 140 kil.

OFAVAI, s. m. Relat. Boîte remplie d'amulettes, que les Japonais vont chercher dans certains lieux de pèlerinage. Ces amulettes ne conservent leur vertu que pendant un an.

OFFENBACH, n. pr. m. Géogr. Ville du grand duché de Hesse-Darmstadt, sur le Mein, à 5 kil. S.-E. de Francfort-sur-le-Mein. 7,000 hab.

OFFENBOURG, n. pr. m. Géogr. Ville du grand duché de Bade, sur la Kinzig. 3,000 hab. Jadis ville impériale. — Ville de la Transylvanie, dans le Weissembourg, près de laquelle se trouvent des mines d'or, d'argent et d'antimoine.

* **OFFERTOIRE**, s. m. Liturg. Anciennement, nappe de toile dans laquelle les diacres recevaient les offrandes des fidèles. — Mus. *Offertoire*, morceau d'orgue qui s'exécute entre le *Credo* et la préface, intervalle pendant lequel le chœur garde le silence : *Improviser un offertoire*.

* **OFFICE**, s. m. Prov. *N'avoir ni office ni bénéfice*, n'avoir aucun revenu assuré. — *Il a acheté un office de trépassé*, il est mort. — Féod. *Office de majesté*, droit royal et souverain. — *Tenir une chose en office*, c'était la tenir en bon état. — Anc. jurispr. *Offices domaniaux*, offices vénaux, démembrés du domaine royal, et qui pouvaient se transmettre par héritage. — *Offices casuels*, ceux dont on était pourvu par des provisions du roi, et qui lui revenaient lorsque l'officier mourait sans avoir résigné ou sans avoir payé la paulette. — *Offices seigneuriaux*, offices dont les seigneurs avaient la nomination et la collation. — Dans la coutume de Bretagne, on appelait *causes d'office* les causes qui concernaient le seigneur justicier. — Droit can. *Office*, bénéfice sans juridiction. L'*office claustral* était celui que l'on donnait à des religieux pour avoir soin de la sacristie, de l'infirmerie, etc., moyennant certains revenus : l'office de grand veneur de l'abbaye de Saint-Denis était un office claustral. — Anc. admin. *Office de finance*, charge de receveur, de percepteur. — *Office de ville*, charge rétribuée par la ville, et qui avait pour objet la police des ports, des marchés, la surveillance des marchandises, etc. — Diplom. *Office*, acte officiel. Hist. *Office*, nom du tribunal des magistrats municipaux des villes gauloises, sous la domination romaine. — *Maître des offices*, magistrat suprême du palais impérial ; c'était une espèce de ministre de l'intérieur chargé de la surveillance des écoles, des arsenaux, des postes, etc. — *Office* est en effet du genre féminin quand il signifie l'endroit d'une grande maison où l'on prépare les desserts, où l'on conserve le linge, la vaisselle de table, etc. : *une belle office*. On le dit également de toutes les pièces qui forment ce qu'on appelle le département de la bouche. Ainsi on comprenait autrefois sous la dénomination des *sept offices de la maison du roi* : le gobelet, la cuisine-bouche, la paneterie-commun, l'échansonnerie-commun, la cuisine-commun, la fruiterie, la fourrière, et l'on disait que *le gobelet était la première des sept*

offices de la maison du roi. Mais office est masculin lorsqu'il désigne 1° l'art de préparer tout ce qui entre dans la composition du dessert : *Entendre, connaître l'office;* 2° la classe de domestiques qui mangent à l'office : *Ce prince a un office nombreux*. C'est par erreur que dans ces deux sens le Dictionnaire donne à *office* le genre féminin.

* **OFFICIAL**, s. m. Hist. eccl. Ecclésiastique chargé par l'évêque de connaître en son nom de toutes les affaires qui relèvent de sa juridiction. C'est aussi l'official qui correspond avec Rome pour les dispenses, les brefs, les cas réservés, etc : *Official de Paris, de Lyon. S'adresser à l'official.* — *Official forain*, official qui, dans les diocèses d'une grande étendue, est envoyé dans quelque endroit par le métropolitain, afin de ménager aux parties le temps et la dépense. — Anciennement : *Official juge ordinaire*, l'official de Cambrai, ainsi nommé parce qu'il réunissait les titres de juge ecclésiastique et de juge civil.

* **OFFICIALITÉ**, s. f. On distinguait autrefois en France trois sortes d'officialités : les *officialités ordinaires*, établies dans la ville épiscopale; les *officialités foraines*, établies hors de cette ville; les *officialités privilégiées*, dont les appellations étaient portées au pape, sans passer par l'évêque. — *Officialité* signifie encore charge d'official.

* **OFFICIER**, s. m. Art milit. On nomme encore *officiers de corps*, *officiers de compagnie*, ceux qui sont attachés à un régiment, par opposition aux officiers d'état-major. — *Officiers supérieurs*, les colonels, lieutenants-colonels, chefs de bataillons et majors. — *Officiers subalternes*, les inférieurs du capitaine; les lieutenants et sous-lieutenants. — *Sous-officiers*, les adjudants, sergents-majors et sergents. — Dans les ordres de chevalerie : *Officiers de l'ordre du Saint-Esprit*, le chancelier, le maître des cérémonies, le grand trésorier et le secrétaire. — *Bas officiers de l'ordre du Saint-Esprit*, le héraut roi d'armes, quatre trésoriers du marc d'or et quatre contrôleurs généraux. — *Officiers de l'ordre de Saint-Louis*, le trésorier, le greffier et l'huissier. — *Officiers de l'ordre de la Légion-d'Honneur*, titulaires du grade immédiatement supérieur à celui de chevalier. Ils portent la croix d'or et le ruban en rosette. — *Officier de santé*, celui qui exerce la médecine et la chirurgie sans être pourvu d'un diplôme de docteur, et dont le ministère est, pour cette raison, limité à certains cas. — Hist. *Grands officiers de la couronne*, grands dignitaires qui étaient titulaires des offices de la maison du roi. C'étaient : le grand chambellan, le grand chancelier, le grand maître des cérémonies, le grand échanson, le grand veneur, le connétable et le grand aumônier. — *Grands officiers de l'empire*, les électeurs de l'empire germanique. — *Officiers de paix*, employés du tribunal municipal créé le 21 septembre 1791. Ils étaient au nombre de vingt-quatre et faisaient à peu près les fonctions d'huissiers près les juges de paix. — Anc. législ. *Officier de justice royale*, officier qui avait obtenu des provisions du roi et avait prêté serment. — *Officier de justice subalterne*, celui qui était à la nomination du seigneur, et rendait la justice au nom de ce dernier. — Jurispr. *Officier civil*, agent, fonctionnaire de l'autorité civile. — *Officier ministériel*, officier dont les fonctions tiennent à l'administration de la justice.

* **OFFICIÈRE**, s. f. Il s'est dit, à la cour, des femmes qui remplissaient les différentes charges de la maison de la reine.

* **OFFICINAL, ALE**, adj. Se dit des plantes que l'on cultive pour l'usage médical : *Les plantes officinales.*

OFFICINALEMENT, adv. A la manière des officines, comme on fait dans les officines.

* **OFFICINE**, s. f. (du lat. *officina*, atelier, boutique). Il se dit aussi de tout endroit où l'on prépare des compositions chimiques : *L'officine d'un chimiste.* — *Officine* a été employé plaisamment pour cuisine : *Le chef règne en souverain dans son officine.* — Fig. Lieu où l'on compose des ouvrages de science. — Il se dit plus fig. encore des lieux où l'on trame des complots.

OFFICIOSITÉ, s. f. Néol. V. OFFICIEUSETÉ, au Dictionnaire.

* **OFFRANDE**, s. f. Prov. *Chaque saint veut son offrande*, quand on veut réussir, il faut ménager tout le monde. — *A l'offrande qui a dévotion*, chacun est libre de faire ce qu'il veut. — *Vous allez trop vite à l'offrande, vous ferez choir monsieur le curé*, se dit à ceux qui se rendent importuns. — *Quand les curés ne voudront plus d'offrande*, jamais.

* **OFFRE**, s. f. Écon. polit. Se dit de l'empressement que montrent les fabricants, les marchands, à vendre, à placer leurs produits, leurs denrées : *L'offre et la demande.*

OFFREUR, s. m. Anc. cout. Receveur ou fermier des impôts.

OFFROI, s. m. Ancien ornement à l'usage des femmes.

* **OFFUSQUÉ, ÉE**, part. et adj. Substantiv. *Les offusqués* (gli offuscati), membres d'une académie de Césène, dans les États ecclésiastiques.

OGDOADE, s. f. Dans le gnosticisme valentinien, groupe de huit divinités auxquelles tous les autres esprits ou éons doivent la naissance.

OGGA, n. pr. f. V. ONGA, au Dictionnaire.

OGHAM, n. pr. m. Myth. Dieu des Gaulois qui semble être le symbole de la force, de l'éloquence. Il a aussi beaucoup d'analogie avec l'Hermès des Grecs. On le représente vieux, chauve, armé de l'arc et du carquois, attirant à lui nombre d'hommes par des filets d'or qui partent de sa langue. Les anciens le nommaient l'Hercule gaulois. V. OGMION, au Dictionnaire.

OGIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ile des Gaules, dans l'océan Atlantique, près des côtes de la deuxième Aquitaine. Auj. l'*Ile Dieu*.

* **OGIVAL, ALE**, adj. Archit. Qui offre des ogives, dont le caractère est l'ogive. — *Architecture ogivale*, celle que l'on nomme improprement *gothique*

OGIVETTE, s. f. (dimin. d'*ogive*). Archit. Petite ogive.

OGLIFE, s. f. Bot. Genre de plantes inulées. L'*oglife des champs* est commune en France.

OGLIO, n. pr. m. Géogr. Rivière du royaume Lombardo-Vénitien ; elle naît dans la province de Bergame et se jette dans le Pô sous Borgoforte. Cours, 180 kil. — On appelle *bataille de l'Oglio*, et quelquefois *bataille de la Mala Morte*, parce qu'elle fut très-sanglante, une victoire remportée en 1497 par les Brescians sur les troupes des villes confédérées.

* **OGMION**, n. pr. m. V. OGHAM, au Compl.

* **OGNEMENT** ou **OIGNEMENT**, s. m. Le second de ces deux mots est seul bon. *Ognement* doit être rejeté.

* **OGNON**, s. m. *Chapelet d'oignons*, certaine quantité d'oignons attachés ensemble. — Prov. *Se mettre, se placer en rang d'ognons.* C'est Amelot de la Houssaye qui, dans ses *Mémoires*, donne à cette façon de parler l'origine rapportée par le Dictionnaire Ne viendrait-elle pas tout simplement de la manière dont les gens de la campagne assemblent les ognons avec des liens de paille, en plaçant les plus gros les premiers et ensuite les autres? — *Il y a de l'ognon*, il y a quelque chose de caché là-dessous. — *Fi donc, l'ognon! vous sentez la ciboule*, se dit pop. à une personne qu'on veut écarter. — *Petit ognon*, grosseur de la sole du cheval, qui se manifeste ordinairement aux pieds de devant. — Zool. *Ognon blanc*, nom vulgaire d'une coquille du genre hélice. — Bot. *Ognon de loup*, variété de courge. — *Ognon marin*, le bulbe de la scille marine. — *Ognon musqué*, le muscari odorant. — *Ognon sauvage*, le muscari commun. — *Ognon*, n. pr. m. Géogr. Rivière de France, qui naît dans le dép. de la Haute-Saône, le sépare de ceux du Doubs et du Jura, et tombe dans la Saône. Cours 150 kil.

OGNONETTE, s. f. Coll. Toute sorte de petits ognons.

* **OGOA** ou **OGOAS**, n. pr. m. Myth. Divinité des Cariens. Selon les uns, *Ogoa* est le même que Neptune; selon d'autres, le même qu'*Osogo*. V. ce mot, au Compl.

* **OGRES** ou **OGORS**, s. m. pl. V. OÏGOURS, au Complément.

OGRILLON, s. m. Petit ogre; enfant d'un ogre.

OGYAS, s. m. Relat. Précepteur des fils du sultan.

* **OGYGÈS**, n. pr. m. Temps hér. Fils de Neptune ou de Jupiter, et ancien roi de l'Attique et de la Béotie. Il épousa Thébé, fille de Jupiter, et en eut plusieurs enfants. *Ogygès* bâtit la ville d'Éleusis. Sous son règne eut lieu le déluge qui porte son nom, et qui inonda tout le pays qui lui était soumis. On place ce déluge environ 250 ans avant celui de Deucalion, vers l'an 1832 av. J. C. Selon quelques-uns, *Ogygès* ne serait que le déluge personnifié.

* **OGYGIE**, n. pr. f. Géogr. anc. Nom primitif du pays où régnait Ogygès, et qui fut depuis l'Attique et la Béotie. — Ile où régnait Calypso, et dont on fait ordinairement une île voisine des côtes d'Italie, au S. de Crotone et à l'E. du Brutium.

OGYGIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de l'île Ogygie. — Qui appartient à cette île ou à ses habitants.

OGYGIQUE, adj. des 2 g. Ant. Se dit de tout ce qui remonte à une très-haute antiquité. — *Porte Ogygique*, une des sept portes de Thèbes.

OGYRIS, n. pr. f. (pr. *ogirice*). Géogr. anc. Ile d'Asie, à l'entrée du golfe Persique. Auj. *Ormus*.

* **OHIO**, n. pr. m. Géogr. Grande rivière des États-Unis d'Amérique; elle est formée par la réunion de l'Alleghany et de la Monongahela à Pittsburg, et tombe dans le Mississipi. Cours, 1,500 kil. — *État de l'Ohio*, un des États de l'Amérique du Nord, à l'O. de la Pensylvanie et de la Virginie. 1 million 549,460 hab. Le ch.-l. est *Columbus*, mais la principale ville est *Cincinnati*. Climat tempéré et humide. Sources salines. C'est en 1802 que l'*Ohio* a été érigé en État.

OHM, s. m. Mesure employée en Prusse pour les liquides, et qui vaut lit. 149, 7973. On distingue en outre : l'*ohm de Cologne*, 138, 2200; — *du duché de Bade*, 150, 0000; — *de Brême*, 144, 9648; — *de Francfort*, 143, 4300; — *de Brunswick*, 149, 5968; — *de Lippe*, 148, 6296; — *de Manheim* (le grand), 159, 5200; — id. (le petit), 97, 7420; — *de Rostock*, 144, 8000; — *de Cassel* (de bière), 174, 6296; — id. 158, 7500; — *de Copenhague*, 149, 6200; — *de Darmstadt*, 80 mass de bière et 90 mass de vin; — *de Lucerne*, lit. 51, 8445; — *de Suisse*, 149, 7973; — *de Bâle*, 45, 5070.

OIANCE, s. f. S'est dit pour action d'écouter. — Anc. cout. Rente, redevance.

OÏCEPTOME, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères de la famille des hélocères.

OÏCLÉE, n. pr. m. Temps hér. Père d'Amphiaraüs; il suivit Hercule dans son expédition contre Laomédon, et y perdit la vie. Selon d'autres, *Oïclée* retourna dans sa patrie et ce fut chez lui qu'Alcméon vint se réfugier après le meurtre de sa mère. On dit aussi *Oïclès*.

OÏCLIDÈS, n. patron. m. Temps hér. Surnom d'Amphiaraüs, fils d'Oïclée.

OICTIÈVE, s. f. Féod. Droit de prendre la huitième gerbe.

OÏDE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères de la famille des phytophages.

OÏDION, s. m. Bot. Genre de champignons.

* **OIE**, s. f. Zool. Genre d'oiseaux palmipèdes, qui est une section du genre canard. L'*oie* tient le milieu entre les canards proprement dits et les cygnes : elle a la vue bonne, l'ouïe très-fine, et une vigilance admirable. Les *oies* domestiques s'engraissent facilement; leur chair est estimée, et on fait surtout avec le foie des pâtés excellents. Les grosses plumes de l'aile servent pour écrire, et c'est avec le duvet que l'on garnit les lits, coussins, oreillers, etc. L'*oie* sauvage a beaucoup d'intelligence; c'est un oiseau de passage qui, dans ses migrations du Nord au Midi, voyage par troupes disposées sur deux lignes et formant un angle aigu. — *Tirer à l'oie*, sorte d'exercice barbare qui consiste à suspendre une *oie* vivante, et à lui rompre entièrement le cou avec des bâtons qu'on lance horizontalement d'une certaine distance. — Prov. *Être bête comme une oie*, se dit abusivement pour être fort sot. — *Si les fous portaient le bonnet blanc, nous ressemblerions tous à des oies.* — *Qui a plumé l'oie du roi, cent ans après il en rend la plume*, il est toujours dangereux de s'attaquer à plus fort que soi. — *Patte d'oie, petite oie.* V. ces mots, au Dictionnaire et au Complément. — Astron. *Oie*, petite constellation méridionale qu'on réunit ordinairement avec le Renard. — Hist. rom. *Oies sacrées*, oies que l'on nourrissait avec soin dans le temple de Jupiter Capitolin, et que l'on promenait en triomphe tous les ans, en mémoire de ce que ces animaux avaient autrefois donné l'alarme à l'instant où les Gaulois faisaient une tentative pour prendre d'assaut le Capitole.

OIGNARD, s. m. Zool. Nom vulgaire du canard siffleur.

OÏGOURIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient aux Oïgours.

OÏGOURS, s. m. pl. Ethn. Peuple tartare de la famille ouralienne, qui émigra d'Asie en Europe vers le ve siècle de notre ère. Les Hongrois Magyars paraissent en être issus. Les Oïgours étaient célèbres au moyen âge par leur cruauté, et le mot *ogre* en est sans doute dérivé.

OÏKÉTIQUE, s. m. Zool. Genre de lépidoptères nocturnes.

* **OIL.** Au moyen âge, on nommait *langue d'oil*, la langue que parlaient les peuples de la France habitant au N. de la Loire, par opposition à la *langue d'oc*. V. OC, au Compl. La *langue d'oil* était un mélange de latin avec les langues celtique et franque, mélange qui, épuré à la longue, constitua la langue française.

OÏLÉE, n. pr. m. Temps hér. Roi des Locriens, fils de Léodacus et d'Agrianome; il épousa Ériope, dont il eut Ajax. *Oïlée* fut un des argonautes et un des compagnons d'Hercule.—Écuyer du roi Bianor.

OÏLIDE, n. patr. Il se disait des descendants d'Oïlée, particulièrement d'Ajax, fils d'Oïlée. *Oïliade* est une faute typographique du Dict.

* **OILLE**, s. f. Art culin. Sorte de ragoût composé d'un mélange de différentes sortes de viandes et de légumes; il est originaire d'Espagne où on le nomme *olla podrida*, mot qui s'emploie aussi dans la cuisine française. V. OLLA PODRIDA, au Complément.

OINCTURE, s. f. Anc. cout. Droit qu'on payait sur les graisses.

* **OING**, s. m. Pop. *Mangeur de vieux oing*, se disait des cochers qui détournent une partie de l'argent qu'on leur donne pour acheter la graisse des roues de leurs voitures.

OÏNISTÉRIES, s. f. pl. V. OENISTÉRIES, au Dictionnaire.

OÏNOMANCIE, s. f. V. OENOMANCIE, au Dictionnaire.

* **OÏNOSPONDE**, s. f. Ce mot vient du gr. οἶνος, vin, et σπονδὴ, libation.

* **OINT**, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte calviniste fondée au XVIe siècle, en Angleterre, par Writ. Les *oints* pensaient qu'on ne pouvait plus pécher dès qu'on avait obtenu une fois l'absolution.

OÏONES, s. m. pl. (du gr. οἰωνὸς, oiseau de proie). Zool. Famille d'oiseaux rapaces diurnes.

* **OISE**, n. pr. f. (en lat. *Œsis* ou *Isara*). Géogr. Rivière de France, qui prend sa source à Sélogne, en Belgique, sur les confins du dép. de l'Aisne, et tombe dans la Seine à Conflans-Sainte-Honorine. Cours, 200 kil. — *Département de l'Oise*, département de la France, formé de l'ancienne Picardie et de l'Ile-de-France. Il comprend quatre arrondissements. Beaucoup de grains; peu de vin; cidre; pâturages et belles forêts. Fabrique de toiles, dentelles, lainages et tapis. Pop. 398,650 hab. Ch.-l. Beauvais. — *Département de Seine-et-Oise*. V. SEINE, au Complément.

* **OISEAU**, s. m. Fam. et par plaisanterie: l'*oiseau de saint Luc*, le bœuf. *Il est léger comme l'oiseau de saint Luc*, se dit d'un lourdaud. — Prov. *A chaque oiseau son nid est beau*. V. NID, au Complément. — *Le bon oiseau se fait de lui-même*, un bon naturel n'a pas besoin de l'éducation pour se porter au bien. — *Plus l'oiseau est vieux, et moins il veut se défaire de ses plumes*, plus on vieillit, et plus on tient à ce que l'on a. — *Il a battu les buissons et un autre a eu les oiseaux*, il a eu la peine, un autre le profit. — *Être battu de l'oiseau*, être découragé, rebuté d'une suite de traverses, de disgraces. — *Ce n'est pas viande pour vos oiseaux*, c'est une chose trop chère pour vous; ou, qui est au-dessus de vos moyens, de vos forces. — *Voilà une grande cage pour un si petit oiseau*, se dit ironiq. lorsqu'un homme sans importance occupe une riche demeure, un appartement splendide. V. CAGE, au Dictionnaire. — Zool. Le mot *oiseau* figure dans le nom vulgaire d'un grand nombre d'espèces différentes. La plupart de ces dénominations ayant vieilli, nous ne donnerons que les plus usitées. *Oiseau abeille*, le colibri.— *Oiseau des barrières*, espèce de coucou qui se perche habituellement sur les palissades. — *Oiseau béni*, le troglodyte. — *Oiseau boucher*, la pie-grièche. — *Oiseau céleste*, le grand aigle, à cause de l'élévation de son vol.—*Oiseau des cerises*, le loriot. — *Oiseau des cimetières*, le grimpereau des murailles. — *Oiseau de combat*, espèce de vanneau que l'on nomme aussi *combattant*. — *Oiseau du diable*, espèce de pétrel.—*Oiseau de Dieu*, le paradisier.—*Oiseau goîtreux*, le pélican, qui a sous la gorge une sorte de poche membraneuse.—*Oiseau de guerre* ou *guerrier*, la frégate.—*Oiseau de mai*, l'alouette commune. — *Oiseau de Médie*, le paon. — *Oiseau de mort*, ou *de la mort*, l'effraie. — *Oiseau de neige*, espèce d'ortolan que l'on chasse surtout dans les neiges. — *Oiseau niais*, le canard siffleur. — *Oiseau de Notre-Dame*, le martin-pêcheur. — *Oiseau de paradis*. V. PARADIS et PARADISIER, au Dictionnaire. — *Oiseau peint*, la pintade. — *Oiseau de la Pentecôte*, le loriot. — *Oiseau royal*, la grue couronnée. — *Oiseau de Saint-Martin*, le Jean-le-Blanc. — *Oiseaux de Saint-Pierre*, les pétrels. — *Oiseaux sans ailes*, les pingouins. — *Oiseau des tempêtes*, petite espèce de pétrel qui se montre à l'approche des gros temps. — *Oiseau trompette*, l'agami. — *Oiseau des tropiques*, le paille-en-queue. — En faucon., on appelle *oiseaux nobles*, les oiseaux de haut vol; et *oiseaux ignobles*, les oiseaux de bas vol. — *Oiseau allongé*, oiseau dont les pennes ont toute la longueur qu'elles peuvent avoir. — *Oiseau âpre à la proie*, celui qui se sert courageusement de son bec et de ses ongles. — *Oiseau attrempé*, celui qui n'est ni gras ni maigre. — *Oiseau de bon goût*, celui qui veille sa proie, et vole à propos. — *Oiseau de bonne affaire*, oiseau obéissant, bien dressé. On dit, dans le sens contraire, *oiseau de mauvaise affaire*. — *Oiseau trop en corps*, oiseau trop gras, et qui vole avec peine. — *Oiseau d'échappe*, celui qu'on a pris tout élevé. — *Oiseau de montée*, celui qui s'élève trop haut. — *Couronne de l'oiseau*, le duvet qui joint le bec à la tête. — *Mains de l'oiseau*, les pieds du faucon. — *Manteau de l'oiseau*, le plumage du dos, des épaules et du dessus des ailes. — *Parement de l'oiseau*, la maille qui lui couvre le devant du cou. — *Train de l'oiseau*, son derrière, ou son vol. — Chasse. *Oiseau sor*, se dit d'un oiseau de passage qui n'a pas encore mué. — Astron. *Oiseau de paradis*, constellation de l'hémisphère austral, invisible dans nos climats. — Comm. *Oiseau de paradis*, se dit des plumes de cet oiseau, dont les dames ornent leur coiffure. — Myth. *Oiseau de Diomède*, les compagnons de Diomède, que Vénus changea en oiseaux. V. DIOMÉDIEN, au Complément. — *Oiseaux du lac Stymphale*. V. STYMPHALIDE, au Compl. — Alchim. *Oiseau des sages*, le mercure philosophal. — *Oiseau d'Hermès*, toutes les substances spiritualisées. — *Oiseau doré*, la matière hermétique, lorsqu'elle est en partie cuite. — *Oiseau vert*, la pierre philosophale, quand elle prend la couleur verte.

* **OISELEUR**, adj. m. *Vents oiseleurs*, vents très-doux qui soufflent à l'équinoxe du printemps, et que l'on nomme plus ordinairement *vents étésiens*.

OISEUSEMENT, adv. D'une manière oiseuse.

* **OISIF, IVE**, adj. Bien que cet adjectif s'applique plus à la personne qu'à la chose, on dit très-bien une *âme oisive*, des *talents oisifs*, une *vie oisive*, et *oiseux* serait ici une faute, quoi qu'en dise le Dictionnaire. En poésie, au contraire, *oisif* se joint très-fréquemment à un nom d'objet: *Une épée oisive. Des coursiers oisifs. L'oisive indolence* (Gresset). *De nos vaisseaux oisifs la course est suspendue* (Delille). *Ils osaient insulter à sa vengeance oisive* (Voltaire). — s. m. *Les oisifs de la synagogue*, nom qu'on donne, selon les uns, aux chefs d'une synagogue; selon d'autres, à dix individus payés pour assister à la séance et la rendre légale. — *Les oisifs* (gli oziosi), nom des membres d'une académie de Bologne: *L'académie des oisifs*.

* **OISON**, s. m. *Oison bridé*, celui à qui l'on a placé une plume dans les ouvertures de la partie supérieure du bec, afin de l'empêcher de traverser les haies.— Prov. *C'est un oison bridé*, se dit d'une personne inepte. — *Il est bon à garder les oisons en mue*, il n'est bon à rien. — *Les oisons mènent paître les oies*, se dit en parlant de ceux qui s'ingèrent de conseiller des personnes plus habiles qu'eux.

OISONNERIE, s. f. Simplicité excessive, stupidité.

OISSEAU, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. de la Mayenne. 3,870 hab.

OISSEL, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. de la Seine-Inférieure, sur la rive gauche de la Seine. 3,190 hab.

OISY, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, dép. du Pas-de-Calais. 2,148 hab.

OKA, s. f. V. plus loin le mot OKE. — n. pr. f. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, qui naît dans le gouvernement d'Orel et se joint au Volga à Nijnéi-Novogorod. Cours, 1,300 kil. — Rivière de la Russie d'Asie, affluent de l'Angara, dans laquelle elle se jette à Bratskoï, après un cours de 700 kil.

* **OKAL**, s. m. Relat. Prêtre des Druses.

* **OKE**, s. f. Poids de Hongrie, valant kil. 1,275,657. — Poids des îles Ioniennes, kil. 1,224,545. — Il y a encore l'*oke de l'empire ottoman*, poids pour le détail, 1,288,098; — l'*oke d'Égypte*, 400 dragmes, ou kil. 1,197,311; — l'*oke de Dalmatie*, 339,315. C'est par erreur que plusieurs dictionnaires donnent à ce mot le genre masculin.

* **OKELAS**, ou **OKELS**, s. m. pl. Il se dit aussi des places de commerce où les marchands européens ont des magasins et où résident des consuls. Quelques personnes francisent ce mot et écrivent *okelle*, s. f.

* **OKHOTSK**, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Asie, ch.-l. du district de même nom, sur la mer d'Okhotsk. 2,000 hab. — Le district d'Okhotsk est une des sept divisions de la Russie d'Asie; malgré son étendue (1,700 kil.) il compte à peine 19,000 hab. Climat très-rude. Chasse et pêche abondantes. — *Mer d'Okhotsk*, vaste golfe du grand Océan, entre le Kamtchatka et le district d'Okhotsk.

OKIA, s. m. Relat. Titre de plusieurs grands dignitaires du royaume de Siam — *Okia-japi*, trésorier.—*Okia-jombaru*, juge criminel.—*Okia-pollated*, celui qui administre les revenus de la couronne.—*Okia-procland*, ministre des affaires étrangères. — *Okia-vang*, grand intendant du palais.

OKNIA, s. m. Relat. Nom sous lequel on désigne les principaux officiers du royaume de Camboje. On dit aussi *okina*.

OKPRA, s. m. Relat. Grand officier de l'armée du royaume de Siam.

* **OLACINÉ, ÉE**, adj. (du lat. *olax*, le fissilier). Bot. Qui ressemble au fissilier. — OLACINÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui renferme le fissilier.

OLAN, adj. et s. m. Géogr. Montagne de France, entre les dép. de l'Isère et des Hautes-Alpes. 4,102 m. de hauteur.

OLAND, n. pr. m. V. OELAND, au Compl.

OLANINE, s. f. (du lat. *oleum*, huile). Chim. Base salifiable qui existe dans l'huile empyreumatique animale.

OLANIQUE, adj. m. Chim. Se dit des sels qui ont pour base l'olanine.

OLARIO, n. pr. m. Géogr. anc. Ile des Gaules, dans l'océan Atlantique, près de la côte de la deuxième Aquitaine. On l'appelait aussi *Ularius* et *Ularo*. Aujourd'hui, *Oleron*.

OLARSO, n. pr. m. Géogr. anc. Ville d'Hispanie, chez les Vascons, au pied des Pyrénées. Aujourd'hui *Oyarzo*, village voisin de Fontarabie.

* **OLAX**, s. m. Bot. C'est le nom scientifique du fissilier.

OLBA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Cilicie Trachée, dans un canton appelé Cétide. Elle fut ensuite comprise dans l'Isaurie.

OLBERS, s. m. Astron. Nom donné à la planète *Pallas*, découverte, le 28 mars 1802, par l'astronome allemand Guillaume Olbers. On dit plus ordinairement *Pallas*.

OLBIA, n. pr. f. Myth. Nymphe qui donna son nom à la ville d'Olbia. — Géogr. anc. Ville de la Scythie d'Europe, sur le Borysthène, près de sa jonction avec l'Hypanis. C'était une colonie de Milet, qui fut très-florissante aux IVe et Ve siècles av. J.-C. On l'appelait aussi *Borysthènes* et *Miletopolis*. Aujourd'hui *Kasi-Kirman*. — Ville de la Bithynie, sur l'emplacement de laquelle fut bâtie Nicomédie. — Capitale de la Sardaigne, au N.-E., aujourd'hui *Terra-Nuova*. — Ville de la deuxième Narbonnaise, sur la Méditerranée, à l'E. de Toulon. Aujourd'hui *Eoube*. — Ville de Pamphylie, sur le golfe de Pamphylie. Auj. *Satalie*.

OLCADE, adj. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Tarraconaise, qui habitait près des Carpétains.

OLCHINIE, n. pr. f. Géogr. Ville de la Dalmatie, vers les confins de l'Illyrie, sur la mer Adriatique. Aujourd'hui *Dulcigno*.

OLDAK-BACHA, s. m. Relat. Officier des troupes de l'ancienne Algérie. Il avait à peu près le rang d'un lieutenant d'infanterie.

* **OLDENBOURG**, n. pr. m. Géogr. Ville d'Allemagne, capitale du duché d'Oldenbourg. 5,800 h. Château, résidence du duc. — Le *duché d'Oldenbourg*, borné au N par la mer, et enclavé des trois autres côtés dans le royaume de Hanovre, est divisé en six cercles. 266,000 hab. Sol peu fertile. Tourbières. Ce pays, qui formait un comté indépendant, sous la domination d'une branche de la maison d'Oldenbourg, fut réuni, en 1647, au comté de Delmenhorst, et passa, après l'extinction de cette branche, à celle qui règne encore en Danemark. Il fut donné, en 1773, au grand-duc Paul, depuis empereur de Russie, qui l'abandonna au duc de Holstein-Gottorp. En 1776, l'empereur d'Allemagne érigea les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst en duché d'Ol-

denbourg. De 1810 à 1813, il appartint à la France et forma le dép. des Bouches-du-Weser.

OLDENBOURGEOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant du duché ou de la ville d'Oldenbourg. — Qui appartient à ce duché, à cette ville ou à leurs habitants.

OLÉAIRE, s. f. (en lat. *olearia*, de *oleum*, huile). Bot. Arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, à fleurs composées. — Zool. Genre de coquilles. V. OLÉARIA, au Dictionnaire.

OLÉANAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *oleum*, huile). Hist. nat. Qui répand une odeur d'huile.

OLÉARIE, s. f. Bot. et Zool. V. plus haut OLÉAIRE.

OLÉAROS, n. pr. m. V. OLIAROS, au Compl.

OLÉIDATE, s. m. Chim. V. OLÉORICINATE, au Complément.

OLÉIDES, s. m. pl. (du lat. *oleum*, huile, et du gr. εἶδος, ressemblance). Chim. Famille de corps qui se compose des huiles.

OLÉIDIQUE, adj. des 2 g. Chim. V. OLÉORICINIQUE, au Complément.

OLÉIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *oleum*, huile; *ferre*, porter). Bot. Qui produit de l'huile : *Plantes oléifères*.

OLÉIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *olea*, olivier; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'olivier.

OLÉIGÈNE, s. m. Chim. V. OLÉOGÈNE, au Dictionnaire.

OLÉILE, s. f. (du lat. *oleum*, huile). Chim. Nom donné à l'huile en général.

OLEINÉ, ÉE, adj. (du lat. *olea*, olivier). Bot. Qui ressemble à l'olivier. — OLÉINÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type l'olivier.

OLEN, n. pr. m. Temps hér. Chantre célèbre qui, du sud de la Lycie ou des contrées hyperboréennes, apporta dans l'île de Délos le culte d'Apollon.

OLENCIRE, s. f. Zool. Genre de crustacés.

OLÈNE, n. pr. m. Myth. et temps hér. Fils de Jupiter et de la Danaïde Anaxithée. Il épousa Léthé, et fut changé avec sa femme en un rocher du mont Ida. — Fils de Vulcain, et père, selon les uns, de deux nymphes qui élevèrent Jupiter; selon d'autres, de la chèvre Amalthée, que l'on nomme quelquefois *chèvre d'Olène*. Il fonda la ville d'*Olène*, en Achaïe.

OLÈNE, s. m. (du gr. ὠλένη, bras). Anat. L'os du coude; le cubitus. — Au pl., zool. Famille de mollusques acéphales qui ont les bras voisins de la bouche.

OLENIA, n. pr. Astron. Nom que les anciens donnaient quelquefois à la constellation de la Chèvre.

OLÉNIAS, n. pr. m. (pr. *oléniàce*). Temps hér. Fils d'OEnée; il fut tué par son frère Tydée.

OLÉNUS, n. pr. m. V. plus haut OLÈNE.

OLÉOCÉROLÉ, s. m. (du lat. *oleum*, huile; *cera*, cire). Pharm. Le cérat.

OLÉOL, s. m. (du lat. *oleum*, huile). Pharm. Huile fixe, naturelle.

OLÉOLAT, s. m. Pharm. Huile essentielle.

OLÉOLÉ, s. m. Pharm. Huile médicinale par infusion ou décoction.

OLÉOLIQUE, adj. des 2 g. Pharm. Se dit d'un médicament qui a l'huile pour excipient.

OLÉOLITE, s. m. Pharm. Médicament qui a l'huile pour excipient.

OLÉONE, s. f. Chim. Corps gras qu'on obtient en distillant l'acide oléique avec de la chaux.

OLÉOPHOSPHORIQUE, adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide obtenu en traitant la matière cérébrale par l'éther.

OLÉORICINATE, s. m. (du lat. *oleum*, huile, et du fr. *ricin*). Chim. Genre de sels qui sont produits par l'acide oléoricinique.

OLÉORICINIQUE, adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide qui est produit par l'action des alcalis sur l'huile de ricin.

OLÉRIA, adj. f. Myth. gr. Surnom de Minerve, pris de l'île d'Oliaros, où elle était adorée.

OLERIE, s. f. Mauvaise conduite, libertinage. Vieux mot.

* OLÉRIES, s. f. pl. Liturg. Antiennes qui se chantent à la fin de l'avent, et que l'on nomme aussi les *o de Noël*. — Il se disait aussi autrefois des sept derniers jours de l'avent.

* OLÉRON, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Charente-Inférieure, sur la côte S.-E. de l'île d'Oléron. 2,644 hab. On dit aussi *Château d'Oléron*. — Ile de France, dans l'Océan, vis-à-vis des embouchures de la Sendre et de la Charente. 24 kil. sur 8. 19,000 h. Elle renferme deux villes, Oléron et Saint-Pierre-d'Oléron. V. PIERRE (SAINT-), au Compl. — Hist. *Lois d'Oléron* (par corrupt., *lois de Layron*). Code maritime donné dans l'île d'Oléron, en 1150, par Louis le Jeune et sa femme Éléonore, à titre de seigneurs d'Aquitaine. Selon quelques auteurs, des règlements extraits sous saint Louis du *Consulat de la mer des Catalans*, furent adoptés à cette époque en Angleterre sous le titre de *lois d'Oléron*, et les écrivains anglais veulent que ces lois aient été rédigées à la fin du XII[e] siècle par Richard I[er], roi d'Angleterre, lorsqu'il était à Oléron. — *Oléron*, ville des Basses-Pyrénées. V. OLORON, au Compl.

OLEROS, n. pr. m. V. plus loin OLIAROS.

OLETTA, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Corse. 900 hab.

OLÉULE, s. f. (du lat. *oleum*, huile). Pharm. Huile essentielle d'une plante.

OLÉULIQUE, adj. des 2 g. Pharm. Se dit des médicaments formés d'huiles volatiles.

* OLFACTOIRE, adj. des 2 g. Il signifie aussi qui répand de l'odeur.

OLFERSIE, s. f. Bot. Genre de fougères.

OLGASSIS, n. pr. m. Géogr. anc. Montagne de l'Asie-Mineure, dans la Paphlagonie. Aujourd'hui *Kousel-el-Ghas*.

OLIAROS, n. pr. m. (pr. *oliaróce*). Géogr. anc. Une des Cyclades, en face de Paros. Aujourd'hui *Antiparos*.

* OLIBRIUS, s. m. Selon quelques auteurs, cette dénomination a pour origine un Olibrius, gouverneur des Gaules au IV[e] siècle, connu pour sa cruauté, et qui fit mourir sainte Reine, ne pouvant la séduire. Selon d'autres, c'était le bourreau de sainte Marguerite. *Olibrius* alors ne devrait s'appliquer qu'à un homme lâche et cruel, ce que prouverait assez ce vers de Molière, dans l'*Étourdi : Faisons l'Olibrius, l'occiseur d'innocents*. — Plusieurs personnes écrivent *Olybrius*; c'est en effet la véritable orthographe du nom de l'empereur d'Occident dont il est parlé dans l'article du Dictionnaire.

* OLIDAIRE, s. f. Bot. Un des noms de la cataire ou herbe aux chats.

OLIER, s. m. Olivier. C'est un vieux mot, qui se dit encore dans le midi de la France.

OLIET, s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la luzerne lupuline.

OLIEUR, s. m. S'est dit pour fabricant, marchand d'huile.

OLIFANT, s. m. Véritable orthographe du mot qui est écrit au Dictionnaire *olifiant*. On disait aussi *oriflan*.

OLIGACANTHE, adj. des 2 g. (du gr. ὀλίγος, peu; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a des épines peu nombreuses.

OLIGACTE, s. f. (du gr. ὀλίγος, peu; ἀκτή, fruit). Bot. Genre de plantes synanthérées du Pérou.

* OLIGANTHE, adj. des 2 g. (du gr. ὀλίγος, peu; ἄνθος, fleur). Bot. Qui ne porte qu'un petit nombre de fleurs.

OLIGANTHÈRE, adj. des 2 g. (du gr. ὀλίγος, peu; ἀνθηρά, anthère). Bot. Qui n'a qu'un petit nombre d'étamines.

OLIGARCHIQUEMENT, adv. Suivant le système oligarchique.

OLIGISTE, adj. m. (du gr. ὀλίγιστος, très-peu). Minér. Se dit d'une variété de fer natif qui est presque pur.

OLIGOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. ὀλίγος, peu; καρπὸς, fruit). Bot. Qui produit peu de graines.

OLIGOCARPHE, s. f. (du gr. ὀλίγος, peu; κάρφος, écorce). Bot. Genre de plantes synanthérées du cap de Bonne-Espérance.

OLIGOCÉPHALE, adj. des 2 g. (du gr. ὀλίγος, peu; κεφαλή, tête). Bot. Qui ne porte qu'un petit nombre de capitules ou têtes de fleurs.

OLIGOCÉRATE, adj. des 2 g. (du gr. ὀλίγος, peu; κέρας, corne). Bot. Qui produit un petit nombre de légumes en forme de cornes.

OLIGOCHRONOMÈTRE, s. m. (pr. *oligokronomètre*) (du gr. ὀλίγος, peu; χρόνος, temps; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer les petites fractions de temps.

OLIGOCRATIE, s. f. (du gr. ὀλίγος, peu; κρατέω, commander). Polit. Aristocratie peu nombreuse. Il ne se dit que par dénigrement.

OLIGOCRATIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'oligocratie.

OLIGODONTE, s. m. (du gr. ὀλίγος, peu; ὀδοὺς, ὀδόντος, dent). Zool. Genre de reptiles ophidiens.

OLIGOMANIAQUE, adj. et s. des 2 g. Affecté d'oligomanie.

OLIGOMÉRÉ, ÉE, adj. (du gr. ὀλίγος, peu; μέρος, partie). Zool. Qui se compose d'un petit nombre de parties.

OLIGOPORE, adj. des 2 g. (du gr. ὀλίγος, peu; πόρος, ouverture). Zool. Qui a un petit nombre de pores ou de ventouses.

OLIGOSTÉMONE, adj. des 2 g. (du gr. ὀλίγος, peu; στήμων, étamine). Bot. Qui a peu d'étamines.

OLIGOTRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ὀλίγος, peu; θρίξ, poil). Bot. Qui n'a qu'un petit nombre de poils. — *Oligotrique*, s. m. V. OLIGOTRICHE, au Dictionnaire.

OLINDE, n. pr. f. Géogr. Ville du Brésil, dans la province de Pernambouc, sur l'océan Atlantique. 8,000 hab. C'est de là qu'on tire les lames d'épée dites *olindes*.

OLINET, s. m. Bot. Nom vulgaire du lyciet et du chalef.

OLINIE, s. f. Bot. Arbrisseau du cap de Bonne-Espérance, famille des rhamnées.

OLISIPPO, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Lusitanie, sur le Tage, près de son embouchure. Selon quelques auteurs, elle avait été fondée par Ulysse, et il faut écrire *Olyssipo*. Auj. *Lisbonne*.

OLISTÈNE, n. pr. f. Temps hér. Fille de Janus et de Camise.

OLIVA, n. pr. f. Géogr. Village des États prussiens, dans la Prusse propre, sur le golfe de Putzig. Ancienne abbaye de bénédictins où fut conclue, en 1660, une célèbre paix entre la Pologne et la Suède : celle-ci acquit l'Esthonie et presque toute la Livonie. — Ville d'Espagne, dans l'intendance de Valence, à 5 kil. de la mer. 5,600 hab. Titre d'un ancien comté. — Ville d'Espagne, dans l'Estramadure. 4,800 hab.

OLIVACÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est de couleur olive.

* OLIVAIRE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui ressemble à une olive. — OLIVAIRES, s. m. pl. Zool. Famille de mollusques qui renferme les coquilles appelées *olives*.

* OLIVARÈS, n. pr. m. Géogr. Bourg d'Espagne, dans l'intendance de Valladolid, sur le Duéro. 600 hab. Titre d'un comté qui a donné son nom au ministre de Philippe IV. — Il y a plusieurs autres *Olivarès* en Espagne.

OLIVARIUS, adj. m. (pr. *olivariuce*). Myth. rom. Surnom d'Hercule.

* OLIVE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves dont la forme se rapproche de celle d'une olive. — *Olive*, adj. des 2 g. Qui est de la couleur de l'olive : *Ruban, drap olive; une robe olive*. — s. m. *L'olive*, la couleur olive : *Nuance qui tire sur l'olive*.

OLIVENÇA, n. pr. f. Géogr. Ville forte d'Espagne, dans l'Estramadure. 10,500 hab. Jadis au Portugal, elle fut cédée à l'Espagne en 1801, prise par les Français en 1811. Les traités de 1815 en ordonnaient la restitution par l'Espagne au Portugal. Cette clause est demeurée nulle.

OLIVÉRIE, s. f. Bot. Plante de la Syrie, famille des ombellifères.

* OLIVET, adj. et s. m. Se dit quelquefois du mont des Oliviers. — Nom d'une colline près de Sienne. — Hist. relig. *Ordre du mont Olivet*, nom d'un ordre fondé au commencement du XIV[e] siècle, par quelques nobles Siennois. — Zool. *Olivet*, nom spécifique d'un tangara.

* OLIVÉTAIN, s. m. Hist. relig. Membre de l'ordre du mont Olivet. Les *olivétains* suivaient la règle de Saint-Benoît.

* OLIVETTE, s. f. Nom que les joailliers donnent à des perles fausses, ordinairement blanches, dont on fait commerce avec les nègres d'Afrique.

* OLIVIER, s. m. Bot. C'est un genre de la famille des jasminées, renfermant plusieurs espèces. Une seule appartient à l'Europe, l'*olivier commun*, très-répandu dans le midi de la France. — Géogr. sacr. *Mont des Oliviers*, montagne située à l'E. de Jérusalem, et séparée de cette ville par le torrent de Cédron et la vallée de Josaphat. On dit aussi *jardin des olives* ou *des oliviers*, parce qu'il y avait au sommet de ce mont un petit enclos où croissaient des oliviers.

OLIVIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *oliva*, olive; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une olive.

* OLIVINE, s. f. Chim. Principe blanc, cristallin, retiré des feuilles de l'olivier. Le Dictionnaire a défini l'olivile et non l'*olivine*.

* OLLAIRE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui ressemble à une marmite.

OLLA PODRIDA, s. f. (mots esp. qui signif. *pot pourri*). Art cul. Mets national des Espagnols. C'est un mélange de plusieurs sortes de viandes et de légumes fortement assaisonnés.

OLLERIA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne,

dans l'intendance de Valence. 3,700 hab. Antiquités romaines.

OLLIER, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui faisait un devoir de s'abandonner aux plaisirs des sens.

OLLIOULES, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Var, dans un vallon sauvage dit *gorges d'Ollioules*. 3,132 hab.

OLLIUS, n. pr. m. (pr. *ol-liuce*). Géogr. anc. Rivière d'Italie, affluent du Pô. Auj. *Oglio*.

OLMÈQUES, s. m. pl. Ancienne nation du Pérou, aujourd'hui éteinte.

OLMETO, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Corse. 1,400 hab.

OLMI-E-CAPELLA, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Corse. 750 h.

OLMIUS, n. pr. m. (pr. *olmiuce*). Temps hér. Un des fils de Sisyphe. — Géogr. anc. Rivière de Béotie.

* **OLMÜTZ**, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans la Moravie, sur la March, ch.-l. de cercle. 49,000 hab. Jadis capitale de la Moravie. Archevêché.

OLOCARPE, adj. des 2 g. V. HOLOCARPE, au Complément.

OLONA, n. pr. f. Géogr. Rivière d'Italie, affluent du Pô, et qui passe à Milan. Elle a donné son nom à un département français qui avait Milan pour ch.-l.

OLONERVEUX, EUSE, adj. (du gr. ὅλος, seul, et du fr. *nerveux*). Bot. Se dit d'une feuille qui a une nervure médiane de laquelle partent des nervures latérales très-rapprochées. Mot hybride et dont l'orthographe est vicieuse. Il faudrait au moins écrire *holonerveux*.

OLONERVIÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit d'une feuille de la base de laquelle partent des nervures longitudinales très-rapprochées. Il faudrait écrire *holonervié*. V. le mot précédent.

OLONETZ, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement du même nom, sur l'Olonka. 8,000 hab. On dit aussi *Olonèje*.

OLONIER, s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'arbousier.

* **OLONNE**, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. de la Vendée, sur la mer. 2,400 hab. Jadis titre d'un comté. Elle fut prise et saccagée par les protestants en 1570. On y fabrique surtout la toile à voile appelée *olonne*.—*Sables d'Olonne*. V. SABLES, au Complément.

OLOPÉTALAIRE, adj. des 2 g. (du gr. ὅλος, entier; πέταλον, pétale). Bot. Se dit d'une fleur dont toutes les parties sont transformées en pétales. On écrit mieux *holopétalaire*.

OLOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. ὅλος, entier; πτερὸν, aile). Bot. Qui a les ailes de sa corolle entière : *Fleur oloptère*. On écrit mieux *holoptère*.

OLOR, s. m. Zool. Nom latin du cygne. — Astron. Ancien nom de la constellation du Cygne.

OLORON, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrondissement, dép. des Basses-Pyrénées, sur la gave d'Oloron. 6,620 hab. Draps; papeteries; teintureries; bois de mâture. — *Gave d'Oloron*, rivière de France, formée de la réunion des gaves d'Ossan et d'Aspe à Oloron; elle se jette dans le gave de Pau, après un cours de 70 kil. On dit aussi *Oléron*.

OLOT, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Barcelone, près de la source de la Fluvia. 13,900 hab.

OLPES, n. pr. m. Géogr. anc. Place forte, sur le golfe d'Ambracie, siège du tribunal central des Acarnaniens.

OLTIS, n. pr. m. (pr. *oletice*). Géogr. anc. Rivière de la deuxième Aquitaine. Auj. le *Lot*.

OLUSEUR, s. m. Celui qui vendait du vin en fraude. Vieux mot.

* **OLY**, s. m. Relat. Fétiche, et non idole des Madécasses. C'est un morceau de parchemin sur lequel sont tracés certains caractères.

OLYBRIUS. V. OLIBRIUS, au Dictionnaire et au Complément.

OLYMBRUS, n. pr. m. (pr. *olinbruce*). Myth. gr. Fils de Cœlus et de Ghé.

* **OLYMPE**, n. pr. m. (en lat. *Olympus*). Géogr. anc. Nom commun à deux célèbres chaînes de montagnes, l'une entre la Macédoine et la Thessalie, aujourd'hui le *Lacha*; l'autre dans la Bithynie occidentale, sur les confins de la Phrygie et de la Mysie, aujourd'hui le *Kechich Dagh* (montagne du Moine). La première est la plus élevée, son sommet atteint 2,373 m., et les anciens en faisaient le séjour de leurs dieux. La seconde chaîne ne s'élève pas au-dessus de 400 m. — Ville de Lycie, au pied d'une montagne appelée aussi *Olympe*. — En poésie, *Olympe* se prend non-seulement pour le ciel, le séjour des dieux du paganisme, mais pour ces dieux mêmes : *Assembler l'Olympe*.

OLYMPÈNE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de l'Asie-Mineure, voisine du mont Olympe et de la Bithynie. — Ville bâtie dans cette contrée.

* **OLYMPIADE**, s. f. Chron. La dernière *olympiade*, qui est la 121ᵉ, va de 296 à 292 av. J. C. Dans ce mode de supputation, on emploie deux nombres : l'un qui désigne l'*olympiade*, l'autre qui indique l'*année de l'olympiade*. D'ordinaire on écrit le premier en chiffres romains, le deuxième en chiffres arabes. Ainsi Ol. LXXI 3, veut dire 3ᵉ année de la 71ᵉ *olympiade*.

* **OLYMPIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant d'Olympie.— Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — Fig. Majestueux, puissant : *Front olympien; regards olympiens*. Dans cette acception, c'est un néologisme.

* **OLYMPIQUE**, adj. des 2 g. Ant. gr. Qui appartient à Olympie ou aux jeux qui s'y célébraient : *Victoire olympique. La couronne olympique. La poussière olympique.* — *Les jeux olympiques*, les plus magnifiques de tous ceux de la Grèce, avaient été institués par Hercule. Souvent interrompus depuis, ils furent rétablis successivement par Pélops, puis par Iphitus, législateur de l'Élide, l'an 884 av. J. C., et reçurent une constitution nouvelle en 776. A partir de cette dernière époque, on s'en servit comme d'une époque chronologique. V. OLYMPIADE, au Dictionnaire et au Complément. Ces jeux avaient lieu au solstice d'été, et duraient cinq jours. On y disputait le prix du pentathle, de la course du stade double, de la course du char à deux chevaux, du pancrace et de la course avec les chevaux de selle. Les vainqueurs recevaient une couronne d'ache, d'olivier ou de laurier, et rentraient en triomphe dans leur ville natale. — *Olympique*, s. f. Philol. Titre des odes de Pindare : *La première, la deuxième olympique*.

OLYMPUS, n. pr. m. (pr. *olinpuce*). Temps hér. Nom d'un satyre. — Fils d'Hercule et de la Thespiade Eubée. — Disciple de Marsyas, qui vivait avant le siège de Troie. — Suivant quelques mythographes, *Olympus* était le nom de celui qui éleva Jupiter.

OLYMPUSA, n. pr. f. Temps hér. Fille de Thestius. Hercule la rendit mère d'Alacratès.

* **OLYNTHE**, n. pr. f. Temps hér. Fils d'Hercule et de Bolie : il donna son nom à un fleuve de la Chalcidice. — Fils du roi de Thrace Strymon. — *Olynthe*. Géogr. anc. Ville de Macédoine, dans la Chalcidice, sur un petit fleuve du même nom. Elle devint célèbre par ses différends avec les Athéniens et les Spartiates, qui la convoitaient, et avec le roi de Macédoine Philippe II, qui la détruisit, 348 av. J. C. Auj. *Hagios Mamas*.

OLYNTHIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant d'Olynthe. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — *Olynthiennes*, s. f. pl. Philol. Nom donné aux trois harangues que Démosthène prononça pour déterminer les Athéniens à secourir les Olynthiens, vivement pressés par Philippe de Macédoine.

OLYNTHOLITHE, s. f. (du gr. ὄλυνθος, figue; λίθος, pierre). Minér. Grenat en grains.

OLYRACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une olyre. — OLYRACÉES, s. f. pl. Tribu de plantes graminées. On dit aussi *olyré*.

OLYRAS, n. pr. m. (pr. *olirâce*). Myth. gr. Dieu fleuve voisin des Thermopyles et du mont Æta. Il essaya d'éteindre le bûcher allumé par Hercule.

OM, Myth. ind. Syllabe mystique qui précède toutes les prières et les invocations des Indous. En sanscrit, elle s'écrit *aum*, cette langue n'ayant point de voyelle simple pour le son O. Ces trois lettres, représentent la triade indienne : A est Vichnou, V est Siva, M est Brahma. C'est une pratique très-méritoire de prononcer *om*.— *Om*, n. pr. m. Rivière de la Russie d'Asie, en Sibérie. Elle vient de la steppe de Baraba, et tombe dans l'Irtich à Omsk. Cours 850 kil.

OMA, n. pr. f. Géogr. Une des Moluques. 47 k. sur 12. 5,000 hab. Ch.-l., le fort *Zélandia*.

OMACÉPHALE, s. m. (du gr. ὦμος, épaule; κεφαλή, tête). Anat. Monstre qui a une tête mal conformée, et qui manque de bras.

OMACÉPHALIE, s. f. Anat. Monstruosité qui caractérise les omacéphales.

OMACÉPHALIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit des monstres par omacéphalie.

OMACÉPHALIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à l'omacéphalie.

OMADIUS, adj. m. (pr. *omadiuce*). Myth. Surnom de Bacchus dans l'île de Chios. On l'appelait aussi *Omestès* et *Omophage*. V. ce dernier mot au Complément.

OMAGH, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Irlande, ch.-l. du comté de Tyrone. Elle fut incendiée en 1743.

OMALANTHE, s. m. (du gr. ὁμαλὸς, plat, uni; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes de Java et de la Nouvelle-Hollande. On écrit aussi, et mieux, *Homalanthe*, par un H, observation qui s'applique aux mots suivants, également composés du gr. ὁμαλὸς.

OMALIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à l'omalie. V. ce mot au Dictionnaire. — OMALIDES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

* **OMALOÏDE**, adj. des 2 g. (du gr. ὁμαλὸς, plat; εἶδος, apparence). Zool. Qui a le corps aplati, déprimé. V., plus haut, le mot OMALANTHE.

OMALOPLIE, s. f. (du gr. ὁμαλὸς, plat; πλὶξ, entre-deux des cuisses). Zool. Genre d'insectes coléoptères. V., plus haut, OMALANTHE.

* **OMALOPTÈRE**, adj. des 2 g. (du gr. ὁμαλὸς, plat; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes étendues à plat. V., plus haut, OMALANTHE.

* **OMALORAMPHE**, adj. des 2 g. (du gr. ὁμαλὸς, plat; ῥάμφος, bec). Zool. Qui a le bec large et plat. V., plus haut, OMALANTHE.

OMAN, n. pr. m. Géogr. Une des cinq régions de l'Arabie, la plus au S.-E. sur le golfe Persique et la mer d'Oman. La capitale est *Mascate*. L'intérieur de l'Oman est peu connu.—Ville d'Arabie, sur la mer d'Oman, dans l'Oman, qui lui doit son nom, et à 220 kil. N.-O. de Mascate. Port assez commerçant. — *Mer d'Oman*, partie de la mer des Indes qui baigne les côtes de l'Arabie. Elle communique par le détroit d'Ormus avec le golfe Persique.

OMANE, n. pr. m. Myth. Divinité des Chaldéens que l'on croit être la personnification du feu sacré.—Géogr. anc. *Omane*, montagne de Cilicie.

OMANITE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple arabe, sur les bords de la mer Érythrée.

OMASÉE, s. f. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

* **OMBELLE**, s. f. Blas. Espèce de parasol que le doge de Venise mettait quelquefois dans ses armes. Il se voit aussi quelquefois sur les armes de la république. — Typogr. *Ombelle*, espèce d'astérisque anciennement en usage.

OMBELLIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *umbella*, ombelle; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a les fleurs disposées en ombelle.

* **OMBELLIFORME**, adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'un ombelle ou d'un parapluie.

OMBELLULIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *umbellula*, petite ombelle; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des ombellules ou petites ombelles.

* **OMBILIC**, s. m. Zool. Enfoncement conique, de la base au sommet, qu'on aperçoit dans les coquilles spirales. —Géom. Nom que l'on donne aux points d'une surface courbe, pour lesquels les rayons de courbure de toutes les sections normales sont égaux entre eux.

OMBILICARIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une ombilicaire. — OMBILICARIÉES, s. f. pl. Famille de lichens.

OMBILICIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *ombilicus*, ombilic; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un ombilic.

OMBITE, adj. m. Géogr. anc. *Nome ombite*, nom de la Haute-Égypte, dont Ombos était la capitale.

OMBOS, n. pr. m. (pr. *onbôce*). Géogr. anc. Ville de la Haute-Égypte, en Thébaïde, sur la rive orientale du Nil : elle était fameuse par le culte qu'elle rendait aux crocodiles. Aujourd'hui, *el-Boueth* ou *Koum-Ombos*.

OMBRACULIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *umbraculum*, parasol; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des feuilles en forme de parasol.

OMBRACULIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *umbraculum*, parasol; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un parasol.

* **OMBRAGER**, v. a. Il s'emploie fig. dans le sens de décorer, orner : *Un panache blanc ombrageait son casque. Sa tête est ombragée d'une chevelure magnifique.* — *Ombrager* s'est dit pour donner de l'ombrage, rendre jaloux. — Peint. *Ombrager un tableau*, y mettre plus d'ombre : *Ce paysage est trop éclairé, il faut l'ombrager davantage.*

OMBRATICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *umbra*, ombre; *colo*, j'habite). Bot. Qui croît dans les lieux ombragés.

OMBRATILE, adj. des 2 g. (du lat. *umbra*,

ombre). Qui aime l'ombre.—Qui se fait à l'ombre.

* **OMBRE**, s. f. Prov. *Vous me feriez faire sauter mon ombre*, vous me feriez faire l'impossible. — *Il n'y a pas de corps sans ombre*, il y a toujours quelque chose qui fait découvrir la vérite. — *Ombres chinoises*, spectacle dans lequel on fait agir les ombres de diverses marionnettes, derrière un transparent, et qui est imité des peintures chinoises. — Blas. *Ombre* se dit d'une peinture si déliée, qu'on voit le champ de l'écu à travers. — *Ombre de soleil*, représentation du soleil, qui n'a pas de visage, mais un disque d'une seule couleur.

OMBRE, adj. et s. des 2 g. V. OMBRIEN, au Complément.

OMBRE-CHEVALIER, s. m. Zool. Variété de la truite, commune dans le lac de Genève.

* **OMBRE-DE-SOLEIL**, s. m. L'article du Dictionnaire n'est pas exact. V. le Complément, au mot OMBRE.

OMBRELLAIRE, adj. des 2 g. Zool. Qui est disposé en manière d'ombrelle.

* **OMBRELLE**, s. f. Zool. Genre de mollusques gastéropodes, à coquilles univalves, très-déprimées. — Oiseau du Sénégal, ainsi nommé à cause de l'aigrette de longues plumes touffues qui lui retombe sur les épaules. — Bot. Synonyme peu usité d'*ombelle*.

OMBRELLÉ, ÉE, adj. Zool. Qui porte un appendice en forme d'ombrelle.

OMBRELLIFORME, adj. des 2 g. Zool. Qui a la forme d'une ombrelle ou d'un petit parasol.

* **OMBRER**, v. a. Blas. Marquer les traits plus fortement, afin de faire ressortir la pièce.

* **OMBREUX, EUSE**, adj. Bot. Qui croît dans les lieux ombragés : *Plantes ombreuses*.

* **OMBRIE**, n. pr. f. (en lat. *Umbria*). Géogr. anc. Contrée de l'Italie, entre l'Étrurie, le Picenum et le pays des Sabins. Les *Ombriens* étaient Gaulois d'origine, et très-braves. Leur soumission aux Romains date de 280 av. J. C. Dans la division administrative de l'empire romain, l'*Ombrie* était une province du diocèse d'Italie. Elle est comprise aujourd'hui dans les États de l'Église, et forme à peu près la délégation de Spolète. On écrit quelquefois *Umbrie*.

OMBRIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de l'Ombrie. — Qui appartient à l'Ombrie ou à ses habitants. — *Langue ombrienne*, langue parlée par les Ombriens.

OMBRIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *umbra*, ombre; *ferre*, porter). Didact. Qui porte, qui donne de l'ombre.

OMBRIOS, adj. m. (pr. *onbriôce*) (en gr. ὄμβριος). Myth. gr. Littéral., pluvieux. Surnom de Jupiter. Il y avait sur le mont Hymette un temple de *Jupiter Ombrios*.

OMBROMÉTRIE, s. f. (du gr. ὄμβρος, pluie; μέτρον, mesure). Phys. Art, manière de mesurer la quantité d'eau pluviale tombée dans un certain temps. V. OMBROMÈTRE, au Dictionnaire.

OMBRONE, n. pr. m. (en lat. *Umbro*). Géogr. Rivière du grand-duché de Toscane; elle naît dans les Apennins, à 22 kil. E. de Sienne, et se jette dans la Méditerranée après 110 kil. de cours. Sous l'empire, elle donnait son nom à un département français qui avait Sienne pour ch.-lieu.

OMBROPHORE, adj. des 2 g. (du gr. ὄμβρος, pluie; φέρω, je porte). Didact. Qui porte, qui amène la pluie. Ce mot se trouve dans Rabelais.

* **OMÉGA**, s. m. Zool. Nom vulgaire d'un papillon du genre phalène.

* **OMER (SAINT-)**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située en partie sur l'Aa et sur le mont Sithiu. 19,032 hab. C'est une des places fortes de première classe. Patrie de l'abbé Suger. Drap; filatures; raffineries de sel, tanneries. Commerce de grains, houille, eaux-de-vie. — *Saint-Omer* doit son origine au couvent de Sithieu, appelé depuis abbaye de Saint-Bertin, du nom de son second fondateur. Fondée vers 648 par saint Omer, elle n'eut d'importance qu'au x^e siècle, époque à laquelle elle reçut son nom actuel.

OMESSA, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. de la Corse. 800 hab.

OMETOCHTLI, n. pr. m. Myth. Dieu du vin, chez les anciens Mexicains.

OMILÉE, s. f. Nom d'une ancienne mesure de terrain, aujourd'hui inconnue.

O-MI-TO, n. pr. m. Myth. Dieu adoré par les Chinois, sectateurs de Fo. On l'appelle aussi, par cette raison, *O-mi-to-fo*.

OMKARESWARA, adj. m. Myth. ind. Littéral., *seigneur de la syllabe om*. Surnom du dieu Siva. V. OM, au Complément.

OMMASTRÈPHE, s. m. Zool. Genre de mollusques céphalopodes.

* **OMMIADE**, n. patr. m. Hist. ott. La dynastie des *Ommiades* parvint au trône en 661, à la mort d'Ali, en la personne de Moaviah, descendant d'Ommias, et régna sur la totalité de la monarchie arabe jusqu'en 749; détrônée à cette époque par les Abassides, elle alla régner en Espagne, où, sous le nom de califat de Cordoue, elle forma un empire nouveau, démembrement de l'ancien. Ce deuxième califat commença à tomber vers l'an 1000, et le dernier *Ommiade* cessa de régner en 1031.

OMNES (pr. *omenèce*). Mus. Mot latin qui, écrit sur les anciennes compositions religieuses, signifie que tous les exécutants doivent reprendre ensemble. On se sert aujourd'hui du mot italien *tutti*.

OMNI, IE, adj. Vieux mot qui s'était conservé au palais; il signifiait, semblable dans tous les cas, quelle que soit la différence des circonstances. Beaumarchais s'en est servi dans ses *Mémoires*.

OMNICOLORE, adj. des 2 g. (du lat. *omnis*, tout; *color*, couleur). Hist. nat. Qui est nuancé de toute sorte de couleurs.

OMNIMODE, adj. des 2 g. (du lat. *omnis*, tout; *modus*, mode, façon). Didact. De toute espèce, de toute façon.

OMNIPOTENT, ENTE, adj. (du lat. *omnis*, tout; *potens*, *potentis*, puissant). Tout-puissant. Vieux et inusité. — On a dit substantivement : *L'omnipotent*, Dieu.

OMNIPRÉSENT, ENTE, adj. Didact. Qui est présent en tout lieu.

OMNIPROGRÈS, s. m. Néol. Le progrès appliqué à tout : *L'omniprogrès social*.

OMNISCIENT, ENTE, adj. Néol. Qui sait tout.

* **OMNIUM**, s. m. Il se dit, en Angleterre, de la totalité des effets publics que l'adjudicataire d'un emprunt reçoit du gouvernement.

* **OMNIVORE**, adj. des 2 g. Il se dit, en zool., des animaux qui se nourrissent à peu près indifféremment de chair ou de végétaux, c'est-à-dire qui sont carnivores et herbivores tout à la fois; l'homme, l'ours et la plupart des animaux domestiques sont *omnivores*; ou, substantivement, sont *des omnivores*.

OMONIE, s. m. Chron. Onzième mois de l'année de la Cappadoce, répondant au mois de juillet.

* **OMOPHAGE**, adj. m. Myth. gr. Littéral., *Qui mange de la chair crue*. Surnom de Bacchus, appelé aussi *Omadius* et *Omestès*.

* **OMOPHORION**, s. m. Ant. gr. Partie de l'habillement qui couvrait le cou, les épaules et la poitrine.

OMOPLAT-HYOÏDIEN, adj. et s. m. Anat. Se dit du muscle qui s'étend de l'omoplate à l'hyoïde.

OMOPLÉPHYTE, s. m. (du gr. ὁμοπλεκής, plié ensemble; φυτὸν, plante). Bot. Plante dont les étamines sont soudées ensemble par leurs filets. On écrit mieux *homopléphyte*.

OMORCA, n. pr. f. Myth. Déesse chaldéenne qui était la nature personnifiée. Selon Bérose, elle était femme de Baal, et coexistait dans l'éternité avec ce dieu. Quand le temps de la création fut venu, *Omorca* fut coupée en deux par son mari; la partie supérieure forma le ciel, l'inférieure fut la terre. De la tête naquit la race humaine.

* **OMPARONATES**, s. m. pl. Relat. Nom générique des prêtres de Madagascar. Les *ombiasses* étaient une classe, une division des omparonates.

OMPHACITE, n. pr. m. (en gr. ὀμφακίτης, de ὀμφάκη, raisin vert). Myth. gr. Surnom de Bacchus. — Minér. *Omphacite*, s. f. Variété de diallage.

* **OMPHALE**, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Iardanus, et femme de Tmolus, resta maîtresse du trône de Lydie, après la mort de ce prince. Elle acheta Hercule, lorsqu'en expiation des massacres dont il s'était souillé pendant sa démence, il fut vendu par Mercure. Elle se plaisait à faire filer ce héros à ses pieds, et elle en eut un fils, Agélaüs ou Lamon. Selon quelques mythographes, Hercule vit *Omphale* en passant par la Lydie, et devint volontairement son esclave.

OMPHALODE, adj. des 2 g. (du gr. ὀμφαλὸς, nombril; εἶδος, apparence). Bot. Qui ressemble à un petit nombril. — OMPHALODE, s. m. Protubérance située au milieu du hile des graines. — Genre de plantes borraginées.

OMPHALOMANCIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à l'omphalomancie.

OMPHALOPOLYMYCES, s. m. pl. (du gr. ὀμφαλὸς, nombril; πολὺς, beaucoup; μύκης, champignon). Bot. Famille d'agarics dont le chapeau est creux en dessus, et qui croissent en touffes.

OMPHALOPSYQUE, s. m. (du gr. ὀμφαλὸς, nombril; ψυχὴ, âme). Hist. relig. Nom donné à certains sectaires quiétistes, et en général à tous les illuminés qui ont cru qu'en regardant fixement son nombril, l'homme peut entrer en communication avec Dieu, et voir ce que quelques-uns ont appelé la *lumière du Thabor*.

OMPHALOSITE, adj. des 2 g. (du gr. ὀμφαλὸς, nombril). Méd. Qui reçoit sa nourriture par le nombril.

OMPHAX, s. m. (du gr. ὄμφαξ, raisin vert). Minér. Sorte de pierre précieuse d'un vert mélangé de jaune.

OMPHIS, n. pr. m. (pr. *onfice*). Myth. égypt. Nom que l'on donne quelquefois à Osiris.

OMPITSIQUILIS, s. m. pl. Relat. Prêtres de Madagascar, formant une division des omparonates.

OMPNIA, n. pr. f. (du gr. ὄμπνια, nourricière). Myth. gr. Surnom de Cérès.

OMSK, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Asie, ch.-l. du gouvernement de même nom. 1,000 hab. et 4,000 hommes de garnison. Citadelles.

* **ON**, s. m. Prov. *On est un sot*, ce qui n'est fondé que sur des *on-dit* ne mérite aucune croyance. — n. pr. m. Myth. égypt. Nom du soleil. — Géogr. anc. Un des noms d'Héliopolis.

ONAGRAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une onagre. — ONAGRAIRES, s. f. pl. Famille de plantes qui renferme les onagres. On dit aussi *onagrarié* et *onagré, ée*.

ONARUS, n. pr. m. (pr. *onaruce*). Temps hér. Prêtre de Bacchus, qui vivait dans l'île de Naxos, et, selon quelques auteurs, épousa Ariane, abandonnée par Thésée.

ONCA, n. pr. f. Myth. Nom de Minerve, dans la Syrie et la Phénicie, et ensuite dans la Grèce. On dit aussi *Onga*.

* **ONCE**, s. f. Monnaie d'or de Sicile. L'*once* de 1734 vaut 13 fr. 65 c.; l'*once* de 1741, 13 fr. 54; l'*once* de 1748, 13 fr. 73. — Ancienne monnaie de compte de Palerme, composée de 30 tarini à 20 grani. — *Once*, ou *piastre de change*, monnaie de compte de l'île de Malte, composée de 2 scudi et demi, et valant au pair 5 fr. 50 c. — *Once d'Emmanuel Pinto*, monnaie d'argent de Malte, valant 4 fr. 85 c. — *Once d'Emmanuel de Rohan*, monnaie d'argent de Malte, 5 fr. 45 c. — *Once de Ferdinand Hompesch*, monnaie d'argent de Malte, 5 fr. 48 c. — *Once*, monnaie d'argent de Maroc, qui vaut environ 40 c. On l'appelle aussi *derhem*. — Zool. *Once*, espèce du genre chat, qui ne diffère guère du jaguar que par des mœurs beaucoup plus douces. En effet, l'*once* s'apprivoise assez facilement, et en Perse on le dresse pour donner la chasse aux gazelles, aux antilopes, etc. L'Académie donne au mot *once* le genre féminin dans cette acception comme dans les autres, cependant la plupart des naturalistes l'ont fait masculin: *Il y a des onces assez petits pour qu'un cavalier puisse les porter en croupe* (Buffon).

ONCÉATÈS, adj. m. Myth. gr. Surnom d'Apollon, honoré particulièrement à Oncée. On disait aussi *Apollon Océen*.

ONCÉE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Arcadie, sur les bords du Ladon. V. ONCUS, au Compl.

ONCHESMUS, n. pr. m. (pr. *onkècemuce*). Géogr. anc. Port d'Épire, dans la Thesprotie.

ONCHESTE, n. pr. m. (pr. *onkéste*). Temps hér. Fils de Neptune; il donna son nom à une ville de Béotie. — Fils d'Agrius, que Diomède força à fuir dans le Péloponèse; ce fut là qu'*Oncheste* tua Œnée. — Géogr. anc. *Oncheste*, ancienne ville de Béotie, sur le lac Copaïs, près d'Haliarte; elle avait été fondée par *Oncheste*. Dès le temps de Pausanias, elle était en ruines.

ONCHESTIEN, IENNE, adj. et s. (pr. *onkestien*). Géogr. anc. Habitant de la ville d'Oncheste. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — Myth. *Onchestien*, surnom de Neptune. V. ONCHESTIUS, au Dictionnaire.

* **ONCHIDIE**, s. f. (pr. *onkidie*) (du gr. ὀγκίδιον, tubercule). Bot. Portion du bourgeon des végétaux.

ONCHOBOTRYDE, adj. des 2 g. et s. m. (pr. *onkobotride*) (du gr. ὄγκος, crochet; βότρος, trou). Zool. Se dit de vers intestinaux qui ont des fossettes latérales et des crochets à la tête.

ONCHOCÉPHALE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. ὄγκος, crochet; κεφαλὴ, tête). Zool. Se dit de vers intestinaux dont la tête est armée de crochets. Ces mots s'écriraient mieux *onco-*.

ONCHOS, s. m. (pr. *onkoce*) (en gr. ὄγχος).

Ant. gr. Espèce de coiffure en pointe qui accompagnait certains masques de femme.

* **ONCIAL, ALE**, adj. Archéol. On appelle plus généralement *écriture onciale*, une écriture dont les lettres ont beaucoup moins d'un pouce de hauteur, qui affecte souvent des formes arrondies, et se distingue de la capitale par la forme de plusieurs lettres; cette écriture ne fut en usage que jusqu'au VIIe siècle. — Substantiv. *l'onciale*, l'écriture onciale. *Onciale enjolivée*, se dit de celle qui a perdu sa simplicité primitive. — On trouve aussi quelquefois *oncial*, s. m., et le Complément de l'Académie en cite cet exemple : *Le Code alexandrinus est l'échantillon du plus bel oncial non altéré.*

ONCIDIE, s. f. Bot. Genre d'orchidées renfermant des plantes bulbeuses remarquables par la beauté de leurs fleurs, et appartenant toutes aux contrées les plus chaudes du globe, particulièrement de l'Amérique. On en connaît plusieurs espèces : la plus élégante est l'*oncidie jolie*. Le Dictionnaire la nomme à tort *oncidi n*.

* **ONCIDION**, s. m. (du lat. *uncus*, crochet). Bot. Genre de champignons de la famille des moisissures, caractérisés par des filaments crochus. On les trouve sur les vieux papiers écrits laissés à l'humidité. — Bot. V. le mot précédent.

ONCIROSTRE, adj. des 2 g. V. UNCIROSTRE, au Dictionnaire.

ONCIUM, n. pr. m. (pr. *onciome*). Géogr. anc. Nom d'un canton de l'Arcadie. — Ville d'Arcadie, chez les Telphussiens.

* **ONCLE**, s. m. Prov. *C'est la vigne à mon oncle, la plus proche du village*, se dit de la vigne où l'on est surpris dérobant du raisin. — Hist. *Oncle*, titre que les empereurs d'Allemagne donnaient aux électeurs ecclésiastiques de l'Empire.

ONCOPHORE, s. m. (du gr. ὄγκος, crochet; φέρω, je porte). Bot. Genre de mousses.

* **ONCTION**, s. f. Il signifie quelquefois, qualité de ce qui est onctueux. Fénelon l'a employé dans ce sens. — Ant. sacr. *Pierre de l'onction*, la pierre où Jacob reposa sa tête. Les Orientaux appelaient ainsi les bornes des champs, parce qu'ils étaient dans l'usage de les oindre d'huile.

* **ONCTUEUX, EUSE**, adj. Se dit, en t. de pharm., de l'impression que les corps gras font sur la langue et le palais : *Saveur onctueuse*.

* **ONCUS**, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Apollon et fondateur d'Oncée en Arcadie. Il possédait des cavales magnifiques, au milieu desquelles Cérès vint chercher un refuge contre les poursuites d'Apollon. — Géogr. anc. Canton de l'Arcadie où se trouvait la ville d'Oncée.

ONDA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Valence, sur le Mijarès. 5,200 hab. Mines de fer.

ONDAIN, s. m. Dans l'anc. cout. de Meaux, droit qui appartenait au roi de recueillir jusqu'à une certaine distance le foin qui croissait sur le bord des fossés.

* **ONDE**, s. f. En poésie, *l'onde amère, le sein des ondes, l'empire des ondes*, la mer. — *Le dieu, le souverain des ondes*, Neptune. — *La déesse, la souveraine des ondes*, Amphitrite. — B.-arts. *Les ondes d'une colonne torse*, les courbes du profil de cette colonne. — Techn. Défaut dans le verre. — Sorte de levier qui joue sur la barre fendue du métier à bas.

ONDÉCIOCTONAL, ALE, adj. (du lat. *undecim*, onze; *octo*, huit). Minér. Qui a la forme d'un prisme octogone avec un seul sommet à onze faces.

* **ONDÉE**, s. f. Il se dit fig. de tout ce qui vient, de tout ce qui tombe subitement : *Une ondée de coups de bâton; nous fûmes assaillis d'une ondée de pierres.*

* **ONDIN, INE**, s. Phys. Nom sous lequel on a cru que Paracelse avait désigné les fluides électriques et magnétiques.

* **ONDOYANT, ANTE**, adj. Peint. *Ligne ondoyante*. V. *ligne de beauté*, au mot LIGNE du Complément. — Méd. *Pouls ondoyant*. V. ONDULANT, au Dictionnaire.

* **ONDULÉ, ÉE**, adj. Hist. nat. Qui offre des raies saillantes et flexueuses.

ONDULIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *unda*, onde; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles ondulées.

ONÉGA, n. pr. m. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, qui naît dans le gouvernement d'Olonetz, et tombe dans le golfe de la mer Blanche, dit *golfe d'Onéga*. Cours, 500 kil. On trouve à son embouchure une ville de même nom; elle a 1,800 hab. — *Lac d'Onéga*, lac de la Russie d'Europe, entre le lac Ladoga et la mer Blanche. 220 kil. sur 100.

ONÉGONAS, s. m. pl. Relat. Titre de trois dignitaires du royaume de Benin, chargés de recevoir les demandes adressées au roi, et de transmettre les réponses.

ONÉIDA, n. pr. m. Géogr. Lac des États-Unis, dans l'État de New-York. 38 kil. sur 9. — *Onéida*, s. m. Nom des Indiens qui habitent les bords du lac *Onéida*. Ils sont devenus cultivateurs.

ONÉILION, s. m. Ant. gr. Sacrifice offert à Neptune dans les poséidonies.

ONEILLE, n. pr. f. Géogr. Ville des États sardes, ch.-l. d'une province de même nom, à 60 kil. de Nice. 5,000 hab. Patrie d'André Doria.

* **ONÉIROCRITIQUE**, adj. des 2 g. Myth. gr. Surnom de Mercure, comme interprétant les songes. — *Onéirocritique*, s. m. Ant. Se prend dans le même sens qu'onéirocrite, ou interprète des songes. — Nom de la deuxième classe des mages.

ONÉIROPOLE, s. m. (en gr. ὀνειροπόλος, de ὄνειρος, songe; πολέω, vendre). Celui qui fait profession d'expliquer les songes, ou de prédire l'avenir par le moyen des songes. — Par extens., auteur qui traite des songes.

ONÉIROPOMPE, adj. m. (du gr. ὄνειρος, songe; πομπὸς, conducteur). Myth. gr. Littéral., *qui envoie des songes*. Surnom d'Esculape.

ONÉIROS, n. pr. m. (pr. *onéiroce*) (en gr. ὄνειρος, songe). Myth. gr. Le dieu des songes, c'est-à-dire Morphée.

ONÉIROSCOPIE, s. f. (du gr. ὄνειρος, songe; σκοπέω, j'examine). Didact. Observation, étude des songes.

ONÉIROSCOPIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à l'onéiroscopie.

* **ONÉRAIRE**, adj. des 2 g. Ant. rom. Se dit d'un vaisseau de transport : *Vaisseau onéraire*.

ONÉREUSEMENT, adv. D'une manière onéreuse.

ONÉSIPPE, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Hercule et de la Thespiade Chryséis.

ONÉTOR, n. pr. m. Temps hér. Père de Laogonus et grand sacrificateur de Jupiter Idéen.

* **ONGA**, n. pr. f. Myth. L'article du Dictionnaire n'est pas exact. V. ONCA, au Complément.

* **ONGLE**, s. m. *Ongles de velours, ongles en demi-deuil*, se dit fig. et pop. des ongles sales, mal soignés. — *Ongles fleuris*, ongles marqués de petites taches ordinairement blanchâtres. — Prov. *Donner sur les ongles à quelqu'un*, le réprimander, le châtier. — *Savoir une chose sur l'ongle*, la savoir parfaitement. — *Il a bien rongé ses ongles*, se dit d'un homme qui a mis beaucoup d'application en s'occupant d'un ouvrage d'esprit. — *A l'ongle on connaît le lion*, on connaît aux moindres traits la valeur, le mérite d'un homme. — *C'est l'ongle du lion*, se dit d'un trait qui décèle le talent, le génie. — *Rubis sur l'ongle*. V. RUBIS, au Dictionnaire. — Méd. *Incarnation de l'ongle*, disposition de l'ongle qui, en pénétrant dans les chairs, produit une inflammation. — Man. *Les ongles du poing de la bride*, les ongles de la main gauche du cavalier. — *Ongle*, en t. de vétér., le sabot du cheval : *La chute de l'ongle*. — Zool. *Ongle marin*, nom que les marchands donnent aux opercules cornés de plusieurs coquilles. V. ONGLE-MARIN, au Dict.

* **ONGLET**, s. m. Géom. *Onglet cylindrique*, portion d'un cylindre comprise entre sa base, sa surface courbe et un plan oblique qui rencontre la base, avant d'avoir coupé la surface entière du cylindre. — *Onglet sphérique*, portion de sphère comprise entre deux plans qui passent par le même diamètre. — Techn. *Onglet*, dé que les brodeuses emploient pour diriger l'aiguille à crochet. — Sorte de petit burin ou de poinçon à l'usage des graveurs, des orfèvres, des serruriers, etc., et qui ne diffère de l'onglette qu'en ce qu'il est plus étroit du côté de la pointe. V. ONGLET et ONGLETTE au Dictionnaire.

ONGLON, s. m. Zool. Écaille qui enveloppe l'extrémité des pattes de la tortue. — Corne qui termine le pied des ruminants, comme le bœuf, le cochon, etc.

* **ONGUÉAL, ALE**, adj. Anat. Qui est de la nature de l'ongle : *Matière onguéale*.

* **ONGUENT**, s. m. *Onguent gris*, ou *onguent napolitain*, onguent mercuriel. — *Onguent de courrier*, suif de chandelle fondu et versé dans de l'eau. — *Onguent de la mère Thècle*, ou simplement *onguent de la mère*, emplâtre suppuratif qui contient de la poix noire. — *Onguent populeum*. V. POPULEUM, au Dictionnaire. — Prov. *C'est de l'onguent pour la brûlure*, se dit d'un remède sans vertu, sans efficacité. — *Il doit avoir de l'onguent pour la brûlure*, se dit d'un méchant homme, pour faire entendre qu'il brûlera en enfer. — *Il n'y pas d'onguent qui puisse la guérir*, se dit d'une personne atteinte d'une maladie incurable, et d'une affaire désespérée. — *Dans les petites boîtes sont les bons onguents*, un petit homme a souvent plus d'esprit, plus de mérite qu'un grand. — Hortic. *Onguent de Saint-Fiacre*, mélange de bouse et de terre argileuse que les jardiniers appliquent sur les plaies faites aux arbres.

ONGUICULE, s. m. (du lat. *unguiculus*, diminut. d'*unguis*, ongle). Zool. Ongle analogue à celui de l'homme, dont certains animaux sont pourvus.

* **ONGUICULÉ, ÉE**, adj. Zool. Il se dit aussi des animaux dont les doigts sont munis d'onguicules. — Bot. Qui est muni d'un onglet long et rétréci.

ONGUIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *unguis*, ongle; *forma*, forme). Hist nat. Qui a la forme d'un ongle.

ONGULE, s. f. (du lat. *ungula*, même signification). Zool. Enveloppe cornée qui constitue le sabot des quadrupèdes.

* **ONGULOGRADE**, adj. des 2 g. (du lat. *ungula*, ongule; *gradior*, je marche). Zool. Qui s'appuie, pour marcher, sur des ongules ou ongles en sabot.

ONION, s. m. Géogr. anc. Temple juif qu'*Onias* IV, grand sacrificateur, fit bâtir dans la Basse-Égypte. Il en avait reçu l'autorisation de Ptolémée IV et de Cléopâtre, sa femme, qui l'aimaient beaucoup. Autour du temple s'éleva bientôt une ville qui prit le nom d'*Onion*. On dit aussi *Onium*.

ONIROPOLE, s. m. V. ONÉIROPOLE, au Compl.

ONIROPOMPE, n. pr. m. V. ONÉIROPOMPE, au Complément.

* **ONIROSCOPIE**, s. f. V. ONÉIROSCOPIE, au Complément.

ONISCIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à l'onisque ou cloporte. — ONISCIDES, s. m. pl. Famille de crustacés. On dit aussi *oniscien* et *oniscin*.

ONISCIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *oniscus*, le cloporte; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme du cloporte.

ONISCODE, s. f. Zool. Genre de crustacés voisins des cloportes.

ONISCOGRAPHIE, s. f. (du gr. ὀνίσκος, cloporte; γράφω, je décris). Didact. Description ou histoire du cloporte.

ONISCOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'oniscographie.

ONISQUE, s. m. (en lat. *oniscus*). Zool. Nom scientifique du cloporte.

ONITÈS, n. pr. m. Temps hér. Un des fils d'Hercule et de Déjanire.

ONITICELLE, s. m. (diminut. de *onite*). Zool. Genre d'insectes coléoptères de la famille des lamellicornes.

ONNAING, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. du Nord. 2,780 hab.

ONOBALA, n. pr. m. Géogr. anc. Fleuve de Sicile, à l'E., affluent de la mer Ionienne. On l'appelle aussi *Taurominius*. Aujourd'hui *Alcantara*.

ONOBRYCHÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'onobrychis ou sainfoin. — ONOBRYCHÉES, s. f. pl. Famille de plantes légumineuses.

* **ONOBRYCHIS**, s. m. Bot. Nom scientifique du sainfoin. Le Dictionnaire donne à ce mot le genre féminin. C'est une erreur.

ONOCHONUS, n. pr. m. (pr. *onokonuce*). Géogr. anc. Fleuve de Thessalie, qui se jetait dans le Pénée à Larisse.

ONOCLÉOÏDÉ, ÉE, adj. (du gr. ὀνοκλεία, onoclée; εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble à l'onoclée. — ONOCLÉOÏDÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

ONOCOLE, s. m. V. ONOSCÉLIDE, au Compl.

ONOHUSATES, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Novempopulanie, chez les Bigerrones. Aujourd'hui *Croutat*.

ONOLÂTRIE, s. f. (du gr. ὄνος, âne; λατρεία, adoration). Nom donné à la confiance exagérée que les médecins anciens avaient dans les vertus médicamenteuses des différentes parties de l'âne.

* **ONOMANCIE**, s. f. Abrév. de *onomatomancie*. Ce mot, *onomancie*, est d'autant plus vicieux, qu'il semble signifier divination par l'âne (ὄνος, âne; μαντεία, divination). V. ONOMATOMANCIE, au Complément.

ONOMASTICON, s. m. (du gr. ὀνομαστικόν,

lexique). Philol. Titre d'un ouvrage qui a pour but de fixer le sens et l'emploi des mots.

* **ONOMASTIQUE**, adj. des 2 g. (du gr. ὀνομαστικός, même signification). Qui a rapport aux noms, qui renferme des noms : *Table, nomenclature onomastique.*

ONOMATOLOGUE, s. m. (du gr. ὄνομα, ὀνόματος, nom; λόγος, discours, traité). Didact. Nomenclateur. — Recueil biographique.

* **ONOMATOMANCIE**, s. f. (du gr. ὄνομα, ὀνόματος, nom; μαντεία, divination). Ant. Divination fondée sur le nom d'une personne, sur le nombre de lettres dont il se compose, etc. Ainsi, par exemple, une des règles de l'*onomatomancie* était que, de deux personnes, celle-là était la plus heureuse dans le nom de laquelle les lettres numérales, jointes ensemble, formaient la plus grande somme. Achille devait donc vaincre Hector, parce que la somme de ses lettres numérales (CILL, 201), était plus grande que celle des lettres numérales d'Hector (C, ou 100). — On dit aussi, mais à tort, *onomancie.* V. ce mot, au Complément.

* **ONOMATOPÉE**, s. f. Il se dit aussi des mots eux-mêmes qui sont formés par onomatopées : *Le* GLOUGLOU *de la bouteille, le* CLIQUETIS *des armes, le* JAPPEMENT *du chien, sont des onomatopées.*

ONOMATOPÉIQUE, adj. des 2 g. Gramm. Qui tient de l'onomatopée, qui en offre les caractères : *Sons onomatopéiques.*

ONONG, s. m. Chron. Le dixième mois de l'année, chez les Cathaïens. Il répondait à notre mois de septembre. On dit aussi *onongi.*

* **ONONYCHITE**, s. m. Divinité que les païens attribuaient aux juifs et aux chrétiens.

ONOR, s. f. Féod. Seigneurie.

ONOSCÉLIDE, s. f. Myth. V. ONOSCÈLE, au Dictionnaire. On dit aussi *onocole.*

ONOSÉRIDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'onosère ou onosériде. — ONOSÉRIDÉES, s. f. pl. Famille de plantes synanthérées.

* **ONOSMA**, s. f. (du gr. ὄνος, âne; ὀσμή, odeur). Bot. Mot qui, dans le Dictionnaire, fait double emploi avec *onosmode.* Ce dernier est la forme française : il est du genre féminin.

ONOTROPHE, s. m. (du gr. ὄνος, âne; τροφή, nourriture). Bot. Genre de plantes à fleurs composées, de la famille des carduinées.

ONTARIO, n. pr. m. Géogr. Lac de l'Amérique du Nord, entre les États-Unis et le Canada; il communique par le Saint-Laurent avec la mer : 320 kil. sur 40. Les eaux de l'*Ontario* sont assez profondes pour supporter les plus gros bâtiments.

ONTOGONIE, s. f. (du gr. ὄντες, les êtres; γονή, génération). Philos. Histoire de la production des êtres organisés à la surface de la terre.

ONTOGONIQUE, adj. des 2 g. Philos. Qui appartient à l'ontogonie.

* **ONTOLOGIQUE**, adj. des 2 g. Philos. *Preuve ontologique*, démonstration qui repose sur l'ontologie, sur la science des êtres.

ONUNGUNDURE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Ancien nom des Bulgares.

* **ONUPHIS**, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Basse-Égypte, sur la branche Atarbéchite du Nil.

ONUPHITE, adj. m. Géogr. anc. Se dit d'un nome de l'Égypte qui avait pour cap. *Onuphis.*

ONYCHION, s. m. (du gr. ὀνύχιον, albâtre). Bot. Genre de plantes orchidées de Java.

* **ONYCHITE**, adj. m. (du gr. ὄνυξ, dans le sens d'albâtre). Minér. Se dit d'une espèce d'albâtre qui renferme de l'onyx.

* **ONYCHOMANCIE**, s. f. Cette divination se pratiquait en frottant avec de la suie, de l'huile ou de la cire, les ongles d'un enfant; il les présentait ensuite au soleil, et on essayait d'y reconnaître des caractères, des figures.

ONYCHOPHIDE, adj. des 2 g. (du gr. ὄνυξ, ongle; ὄφις, serpent). Zool. Se dit des serpents qui ont des ergots à la partie postérieure du corps. — ONYCHOPHIDES, s. m. Famille de reptiles ophidiens.

ONYCHOPHORE, adj. des 2 g. (du gr. ὄνυξ, ongle; φορός, porteur). Zool. Synonyme de *onychophide.*

ONYCHOPHYME, s. m. (du gr. ὄνυξ, ongle; φῦμα, enflure). Méd. Tuméfaction morbide des ongles.

ONYCHORHYNQUE, s. m. (du gr. ὄνυξ, ongle; ῥύγχος, bec). Zool. Genre d'oiseaux.

ONYCHOTHEUTE, s. m. (du gr. ὄνυξ, ongle; θέω, combattre). Zool. Genre de mollusques voisins de la seiche, armés de piquants en forme de griffes.

* **ONYMANCIE**, s. f. Mauvaise abréviation d'*onychomancie;* elle fait double emploi avec ce dernier mot, dans le Dictionnaire.

ONYTHÈS, n. pr. m. Temps hér. Un des compagnons d'Énée. Il fut tué par Turnus.

* **OO**, n. pr. m. Géogr. anc. Village de France, dép. de la Haute-Garonne. 400 hab. — *Col* ou *port d'Oo*, passage des Pyrénées, situé à 3,000 m. d'élévation.

OOGÉNÈS, adj. m. (du gr. ὠόν, œuf; γεννάω, engendrer, c'est-à-dire *né d'un œuf*). Myth. gr. Surnom de l'Amour, ou Éros.

OOLOGIE, s. f. (du gr. ὠόν, œuf; λόγος, discours). Didact. Traité, histoire des œufs.

OOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient, qui a rapport à l'oologie.

OOMÈTRE, s. m. (du gr. ὠόν, œuf, μήτρα, matrice). Bot. Ovaire des plantes pourvues de sexe.

OONIN, s. m. (du ὠόν, œuf). Physiol. Nom donné à l'albumine.

OONINE, s. f. (même étym.). Membrane réticulée qui contient l'albumine du blanc de l'œuf.

OOPHORE, s. m. (du gr. ὠόν, œuf; φορός, porteur). Physiol. Un des noms de l'ovaire.

OOSPORE, adj. des 2 g. (du gr. ὠόν, œuf; σπορά, semence). Bot. Qui a des graines ovoïdes.

OOSTERHOUT, n. pr. m. Géogr. Ville de Hollande, dans le Brabant septentrional. 6,300 hab.

OOSTPHALE, s. m. V. OSTPHALIEN, au Compl.

OOTHÈQUE, s. f. (du gr. ὠόν, œuf; θήκη; boîte). Bot. Ovaire des fougères.

OOZOAIRE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. ὠόν, œuf; ζῶον, animal). Zool. Se dit des animaux qui, n'ayant ni nerfs ni vaisseaux, sont réduits à la condition de l'œuf. — OOZOAIRES, s. m. pl. Classe d'animaux.

OPAÏON, s. m. (du gr. ὀπαῖον, orifice). Archit. ant. Ouverture pratiquée à la partie supérieure d'un temple, d'une coupole.

OPALAGE, s. m. Techn. Action d'opaler.

* **OPALE**, s. f. Minér. *Opale noble*, nom d'une opale fort recherchée. — *Demi-opale*, espèce qui a moins d'éclat que les autres. — *Opale de bois*, variété d'opale qui offre des filaments ligneux. — *Opale* se dit aussi de la couleur de l'opale.

OPALISANT, ANTE, adj. Hist. nat. Qui a les reflets de l'opale.

OPALISÉ, ÉE, adj. Minér. Qui est converti en opale.

OPATRINE, s. f. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

OPE, s. f. (du gr. ὀπή, trou). Archit. Ouverture qui est entre les métopes, et qui se trouve remplie par le bout d'une solive à triglyphe. Trou qu'on laisse dans un mur, pour y placer un chevron. V. OPES, au Dictionnaire.

OPÉCONSIVA, n. pr. f. Myth. lat. Nom d'Ops ou Cybèle, présidant aux opalies.

* **OPÉRA**, s. m. Il se dit aussi du genre de spectacle que constitue l'opéra : *L'opéra n'est pas à la portée de tout le monde. L'opéra* est d'origine italienne, et sa création date du XIV^e siècle ou du commencement du XV^e. Ce fut Mazarin qui l'introduisit en France (1646). — *Grand opéra* se dit quelquefois, dans toutes les acceptions du mot, pour *opéra*, afin de le distinguer de l'opéra-comique : *Composer un grand opéra. Le grand opéra est le plus pompeux de tous les spectacles. Aller au grand opéra.* — *Opéra comique*, pièce de théâtre qui tient à la fois de la comédie ou du drame, par le sujet et l'intrigue, et de l'opéra par le chant. L'opéra-comique, en effet, est mêlé de dialogue et de chant, ce qui le distingue de l'opéra ou grand opéra, dans lequel la musique n'est jamais interrompue, puisque le récitatif remplace le monologue. — Genre de spectacle que constitue l'opéra-comique : *L'opéra-comique est éminemment français.* L'origine de l'opéra-comique remonte aux théâtres de la foire (1617), mais il ne devint guère ce qu'il est aujourd'hui que lors de sa réunion à la Comédie Italienne, en 1762. — Théâtre où l'on joue ces sortes de pièces : *Aller à l'Opéra-Comique.* — Mus. *Opera seria*, opéra italien dont le sujet est tragique. — *Opera buffa*, celui dont le sujet est comique. — *Opéra spirituel*, s'est dit quelquefois pour oratorio. — Jeux. *Faire opéra*, au nain jaune, c'est se défaire successivement de toutes ses cartes, sans en avoir été empêché par son adversaire. — Il se dit aussi au lansquenet, lorsque le banquier amène toutes les cartes retournées sur le tapis, avant d'amener la sienne. — s. f. *Opéra*, mot italien qui s'emploie pour œuvre, publication musicale : *Opera prima, seconda, terza*, etc.

OPÉRABLE, adj. des 2 g. Qui peut être opéré, qui peut subir une opération : *Ce malade n'est pas opérable.*

OPÉRANT, ANTE, adj. Qui est propre à opérer. Mot employé par Bossuet : *Le propre de la foi, c'est d'être opérante et agissante par amour.*

OPERARIA, adj. f. Myth. rom. Littéral., *ouvrière.* Surnom de Minerve.

* **OPÉRATION**, s. f. Fam. et ironiq. *Vous avez fait là une belle opération!* vous avez fait là une gaucherie, une maladresse. — *Opération* se dit en général de toutes les actions qui s'exécutent ou doivent être exécutées par suite d'un plan, d'une combinaison : *Les opérations de la politique, du commerce; ce traité de paix est une belle opération; ce négociant a beaucoup étendu ses opérations.* — On appelle *opération chimique, pharmaceutique*, tout ce que fait le chimiste, le pharmacien, pour décomposer ou combiner diverses matières, afin d'en connaître la nature, les propriétés, ou d'opérer un mélange. — Typogr. *Opération*, composition compliquée de parangonnages, d'accolades, de chiffres ou de fractions, qu'elle soit ou non en caractères plus petits que le texte : *Il faut compter une surcharge pour cette opération, pour ces opérations.*

* **OPERCULAIRE**, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la forme d'un opercule. — Qui tient lieu d'un opercule : *Valve operculaire.*

OPERCULARIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un opercule. — OPERCULARIÉES, s. f. pl. Tribu de plantes rubiacées qui a pour type l'operculaire.

OPERCULIFÈRE, adj. des 2 g. et s. m. (du lat. *operculum*, opercule, couvercle; *ferre*, porter). Zool. Qui est muni d'un opercule : *Mollusque, coquille operculifère.* — OPERCULIFÈRES, s. m. pl. Famille de polypiers.

OPERCULIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *operculum*, opercule; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un opercule.

OPERCULINE, s. f. Zool. Genre de coquilles bivalves. — Genre d'animalcules infusoires.

* **OPERCULITE**, s. f. Minér. Véritable orthographe du mot que le Dictionnaire écrit *operculithe*, d'après une fausse étymologie. La terminaison *ite* est commune à presque tous les mots servant à désigner les corps minéralisés, et n'est point due au grec λίθος.

OPERETTA, s. f. Mus. Petit opéra, opéra de peu d'importance. — Au pl. des *operette.* — On dit aussi, en francisant le mot, *une opérette, des opérettes.*

OPERTANÉEN, ENNE, adj. Ant. Il se dit aussi des mystères, des sacrifices secrets.

* **OPERTUM**, s. m. Ant. rom. Amphore qui était placée à l'entrée de la salle où se rassemblaient les adorateurs de Cybèle.

OPERTUS, n. pr. m. (pr. *opertuce*). Myth. rom. Littéral., *caché.* Un des noms de Pluton.

OPÉTIORHYNQUE, s. m. (du gr. ὀπήτιον, alène; ῥύγχος, bec). Zool. Genre d'oiseaux, synon. du genre ophie.

OPHÉLESTÈS, n. pr. m. Temps hér. Chef troyen, tué par Teucer.

OPHÉLIE, s. f. Zool. Genre d'annelides.

OPHELTÈS, n. pr. m. Myth. L'un des matelots tyrrhéniens changés en dauphins par Bacchus. — Temps hér. Fils de Lycurgue, roi de Némée. Il est plus connu sous le nom d'*Archémore.* V. ce mot au Dictionnaire. — Roi de Thessalie, où il avait conduit une colonie béotienne. — Chef grec, tué par Hector. — Chef troyen, tué par Euryale.

OPHIADE, n. patr. f. Temps hér. Il se dit de Combé, fille d'Ophius.

* **OPHICÉPHALE**, adj. des 2 g. Zool. Dont la tête ressemble à celle d'un serpent.

OPHICHTHES, s. m. pl. (pr. *ofikte*) (du gr. ὄφις, serpent; ἰχθύς, poisson). Zool. Ordre de poissons qui ressemblent à des serpents. On dit aussi *ophichthyiques*, mais non *ophichthycte*, ni *opichthe*, qui sont des fautes du Dictionnaire.

* **OPHICHTHYCTE**, s. m. V. le mot précéd.

OPHIDE, s. m. (du gr. ὄφις, serpent). Zool. Genre de reptiles ophidiens.

* **OPHIDIEN, IENNE**, adj. Zool. Qui ressemble à un serpent.

OPHIDOSAURIENS, s. m. pl. (du gr. ὄφις, serpent; σαῦρος, lézard). Zool. Classe de reptiles comprenant les serpents et les lézards.

OPHIE, s. f. (du gr. ὄφις, serpent). Zool. Genre d'oiseaux anisodactyles propres à l'Amérique.

OPHIENS, s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Étolie, qui habitait près des sources de l'Évènus.

* **OPHINCUS**, s. m. Mot insignifiant, qui s'est glissé par erreur dans quelques éditions du Dictionnaire. C'est *ophiuchus*. V. ce dernier, au Complément.

OPHIODE, s. m. (du gr. ὄφις, serpent; εἶδος, ressemblance). Zool. Genre de reptiles sauriens.

OPHIOGLOSSACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'ophioglosse. — OPHIOGLOSSACÉES, s. f. pl. Famille de fougères. On dit aussi *ophioglossé*.

OPHIOGRAPHE, s. m. (du gr. ὄφις, serpent; γράφω, j'écris). Didact. Celui qui s'occupe particulièrement de la description des serpents.

OPHIOGRAPHIE, s. f. (même étym.). Didact. Traité, description des serpents.

OPHIOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'ophiographie.

* **OPHIOÏDE**, adj. des 2 g. (du gr. ὄφις, serpent; εἶδος, ressemblance). Zool. Qui a de la ressemblance avec un serpent.

* **OPHIOLITE**, s. f. Minér. Roche composée à base de talc ou de serpentin et de diallage. Ses couleurs sont le vert, le brun, le noirâtre, le rougeâtre et le jaunâtre. Il y a des *ophiolites unies* et des *ophiolites bigarrées*. On s'en sert pour fabriquer des vases et autres objets d'ornement. Le Dict. écrit à tort *ophiolithe*. V. la remarque qui se trouve au mot *operculite* du Compl.

OPHIOLITIQUE, adj. des 2 g. Minér. Qui contient de l'ophiolite.

* **OPHIOMAQUE**, adj. des 2 g. Zool. Il se dit des animaux qui détruisent les serpents.

OPHIOMORPHE, adj. des 2 g. (du gr. ὄφις, serpent; μορφή, forme). Zool. Qui a la forme d'un serpent.

OPHIOMORPHIQUE, adj. des 2 g. Zool. Syn. de *ophiomorphe*. — Diplom. *Lettres ophiomorphiques*, celles dont les diverses parties représentaient des serpents.

OPHION, n. pr. m. Temps hér. Centaure, père d'Amycus. — Myth. V. le mot suiv. — Philos. *Ophion*, nom que Boèce donne au mauvais principe, au démon. — *Ophion*, s. m. Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

* **OPHIONÉE**, n. pr. m. Myth. Un des plus anciens Titans, que l'on appelle aussi *Ophion*. Il épousa Eurynome, fille de l'Océan.

* **OPHIOPHAGE**, adj. des 2 g. Qui se nourrit de serpents : *Peuple, animal ophiophage*.

* **OPHIOSE**, s. f. Bot. C'est un synonyme d'*ophioxyle*. V. ce mot, au Complément.

* **OPHIOSPERME**, adj. des 2 g. (du gr. ὄφις, serpent; σπέρμα, semence). Bot. Dont l'embryon ressemble à un petit serpent.

OPHIOXYLE, s. m. (du gr. ὄφις, serpent; ξύλον, bois). Bot. Genre de plantes apocynées du Malabar. Dans les Indes, les racine de l'*ophioxyle* passent pour un excellent spécifique contre les morsures des serpents.

* **OPHIR**, n. pr. m. Géogr. anc. Les savants ont placé *Ophir*, les uns à Sofala, ou aux environs, dans l'Afrique orientale, les autres dans l'Inde ou dans les îles de Sumatra, de Java, etc.; quelques-uns ont adopté des points intermédiaires. L'aller et le retour des flottes duraient trois ans. — Géogr. mod. Montagne de l'île de Sumatra, presque sous l'équateur; hauteur, 4,000 m. — Montagne de la presqu'île de Malacca, au N. de la ville de ce nom.

* **OPHISAURE**, s. m. (du gr. ὄφις, serpent; σαῦρος, lézard). Zool. Genre de reptiles sauriens. L'unique espèce habite les États-Unis. On le nomme vulgairement *serpent de verre*, à cause de la fragilité de sa queue.

OPHISAUROÏDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à l'ophisaure. — OPHISAUROÏDES, s. m. pl. Famille de reptiles.

* **OPHITE**, adj. des 2 g. Didact. Qui tient du serpent. — Littér., *vers ophites*. V. SERPENTIN, au Complément. — Hist. relig. *Ophite*, s. m. Ces hérétiques ne rendaient pas un culte au serpent, comme l'avance le Dictionnaire, mais ils le révéraient comme ayant rendu le plus grand service à nos premiers parents, en leur apprenant à connaître l'arbre de la science du bien et du mal. Les *ophites* croyaient aussi que le Christ s'était caché sous la figure du serpent qui séduisit Ève, que Jésus et le Christ étaient deux êtres différents, etc. — *Ophite*. Zool. Genre de reptiles ophidiens.

OPHITÈS, n. pr. m. Temps hér. Un des fils qu'Hercule eut de Mégaro. Il fut tué par son père.

OPHITEUX, EUSE, adj. Minér. Qui est de la nature de l'ophite, qui en contient.

OPHITINE, s. f. Minér. Base de l'ophite.

* **OPHIUCHUS**, s. m. (en gr. ὀφιοῦχος, de ὄφις, serpent; ἔχω, je tiens). Astron. anc. C'est le nom grec de la constellation du Serpentaire, et d'après l'étymologie, on doit écrire *ophiuchus*, et non *ophiucus*, comme le Dict. Selon les mythographes, c'était Hercule ou Esculape.

* **OPHIURE**, adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'une queue de serpent.

OPHIURINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'ophiure. — OPHIURINÉES, s. f. pl. Tribu de plantes graminées.

OPHIUSA, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Æétès, et épouse de Phrixus; la même que Chalciope, selon quelques auteurs. — Géogr. anc. Ile de la mer Intérieure, une des Pityuses, ainsi nommée parce qu'elle était infestée de serpents. On l'appelait aussi *Colubraria*. Auj. *Formentera*. — Nom qu'on donnait à l'île de Rhodes.

OPHRYDE, s. f. (du gr. ὀφρὺς, sourcil). Bot. Genre de plantes orchidées, dont plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins à cause de la singularité de leurs fleurs, qui offrent une grande ressemblance avec certains insectes; tels sont l'*ophryde araignée*, l'*ophryde bourdon*, l'*ophryde mouche*. Cette dernière est la plus commune. On dit aussi *ophryse*, et c'est la forme adoptée par le Dictionnaire.

OPHRYDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'ophryde. — OPHRYDÉES, s. f. pl. Familles de plantes orchidées.

OPHRYDIE, s. f. (du gr. ὀφρὺς, sourcil). Zool. Genre d'animalcules infusoires.

OPHRYDINÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à l'ophrydie. — OPHRYDINES, s. m. pl. Famille d'animalcules infusoires.

OPHRYOESSE, s. m. (du gr. ὀφρὺς, sourcil). Zool. Genre de reptiles sauriens qui se rapprochent beaucoup des iguanes.

* **OPHRYS**, s. m. Bot. Cette plante pourrait bien être la même que l'*ophryde* ou *ophryse*. En tout cas, ce que le Dictionnaire avance au sujet de l'étymologie est plus que suspect.

OPHTHALMIÂTRE, s. m. (du gr. ὀφθαλμὸς, œil; ἰατρὸς, médecin). Méd. Médecin des yeux, oculiste. On dit aussi *ophthalmoïâtre*.

OPHTHALMIÂTRIE, s. f. (du gr. ὀφθαλμὸς, œil; ἰατρία, médecine). Méd. Médecine appliquée aux maladies de l'œil. On dit aussi *ophthalmoïâtrie*.

OPHTHALMOÏÂTRIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à l'ophthalmoïâtrie.

OPHTHALMIDION, s. m. (du gr. ὀφθαλμὸς, œil). Bot. Genre de lichens.

OPHTHALMOBIOTIQUE, s. f. (du gr. ὀφθαλμὸς, œil; βίος, vie). Méd. Hygiène relative aux yeux.

OPHTHALMOLOGISTE, s. m. Didact. Auteur d'une ophthalmologie. On dit aussi *ophthalmologue*.

OPHTHALMOPLANODE, s. m. (du gr. ὀφθαλμὸς, œil; πλανώδης, errant). Zool. Genre d'animalcules infusoires.

OPHTHALMOPONIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à l'ophthalmoponie.

OPHTHALMORRHÉE, s. f. (du gr. ὀφθαλμὸς, œil; ῥέω, couler). Méd. Écoulement muqueux qui provient de l'œil.

OPHTHALMORRHOÏQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui tient de l'ophthalmorrhée.

OPHTHALMOTHÈQUE, s. f. (du gr. ὀφθαλμὸς, œil; θήκη, boîte). Zool. Partie du corps de la chrysalide qui couvre les yeux de l'insecte.

OPIACER, v. a. Pharm. Mettre de l'opium dans un médicament : *Opiacer une potion*.

OPIATIQUE, adj. des 2 g. Pharm. Qui a rapport à l'opium.

* **OPICHTHE**, s. m. Mot tronqué. C'est *ophichthes*. V. ce dernier, au Complément.

OPICONSIVA, n. pr. f. V. OPECONSIVA, au Compl.

OPIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *ops*, *opis*, secours; *ferre*, porter). Myth. lat. Littéral., *qui porte secours*. Surnom d'Esculape, de Jupiter et de Diane.

OPILIE, s. f. Bot. Petit arbre des Indes orientales.

* **OPINATEUR**, s. m. Néol. Celui qui a une opinion, qui se décide, se prononce pour telle ou telle opinion. Ce mot est de la création de Marmontel.

* **OPINION**, s. f. On dit l'*opinion publique*, ou simplement l'*opinion*, en parlant du jugement du plus grand nombre sur quelqu'un, sur quelque chose : *Respecter l'opinion publique; craindre, affronter, braver, mépriser l'opinion*. — Absol. *Avoir opinion*, avoir bonne opinion, bien augurer : *J'ai opinion de ce jeune homme; j'ai opinion de cette entreprise*. — Hist. *Fête de l'opinion*, la cinquième des fêtes instituées par la Convention, pour être célébrées pendant les jours complémentaires.

* **OPINIONISTE**, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte du XV[e] siècle, qui refusait de reconnaître le pape pour vicaire de Jésus-Christ, parce qu'il n'observait pas la pauvreté apostolique.

OPIQUE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de la Campanie, où habitaient les Opiciens. V. ce mot, au Dictionnaire.

* **OPIS**, n. pr. f. Myth. L'un des noms de la Diane Taurique, dont Oreste apporta la statue à Sparte. — Nourrice de Diane. — Une des jeunes filles hyperboréennes, envoyées à Délos pour rendre hommage à Diane et à son frère. Elle était fille de Borée. Orion lui fit violence. — Surnom de Némésis, honorée à Rhamnonte.

* **OPISTHODOME**, s. m. Archit. anc. Partie postérieure d'un temple amphiprostyle, comprenant le prostyle de derrière et un appartement intérieur.

OPISTHOPHYLAX, s. m. (du gr. ὄπισθεν, en arrière; φύλαξ, gardien). Ant. gr. Commandant de la dernière ligne d'une armée grecque.

OPITE, n. pr. m. Temps hér. Capitaine argien tué par Hector.

OPITULATOR, adj. m. (mot lat. signif. *qui porte secours*). Myth. rom. Surnom de Jupiter. On dit dans le même sens *Opifer*, *Opitulus*. Quant à *Opiter*, c'est une faute typographique du Dict., pour *Opifer*.

* **OPIUM**, s. m. Pharm. On distingue trois sortes d'opium : l'*opium de Smyrne*, considéré comme le meilleur; l'*opium de Constantinople*, et l'*opium d'Égypte*. — On appelle *opium en larmes*, celui qu'on tire par incision des têtes de pavot, et qui est le plus pur; *opium thébaïque*, l'opium obtenu en faisant évaporer le suc des têtes de pavot jusqu'à consistance solide ou de rob; *opium meconium*, l'opium de qualité inférieure, préparé avec les pavots dont on a déjà extrait le suc.

OPLARION, s. m. (du gr. ὁπλὴ, sabot). Bot. Pédoncule en entonnoir de certains lichens. On écrit mieux *hoplarion*.

OPLÉUS, n. pr. m. (pr. *opléuce*). Temps hér. Un des fils de Neptune et de Canace.

* **OPOBALSAMUM**, s. m. Baume connu sous le nom de *baume de la Mecque*, et dont les Orientaux font grand cas. — Arbre qui produit ce baume, et qui appartient au genre amyris.

OPOCÉPHALE, s. m. (du gr. ὤψ, œil; κεφαλὴ, tête). Anat. Monstre dont l'œil semble former toute la tête.

OPOCÉPHALIE, s. f. Anat. Monstruosité qui caractérise les opocéphales.

OPOCÉPHALIEN, IENNE, ad. Anat. Se dit des monstres par opocéphalie.

OPOCÉPHALIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui a les caractères de l'opocéphalie.

OPODIDYME, s. m. (du gr. ὤψ, visage; δίδυμος, double). Anat. Monstre ayant deux faces pour une seule tête.

OPOLÉ, s. m. (du gr. ὀπὸς, suc). Pharm. Chaque suc exprimé d'une plante.

OPOLIQUE, adj. des 2 g. Pharm. Qui a rapport aux opolés.

OPOLITE, s. m. Pharm. Suc magistral d'une plante.

OPOLITIQUE, adj. des 2 g. Pharm. Qui a le caractère d'un opolite.

OPONTE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Grèce, dans la Locride, près de la mer d'Eubée. Ajax, fils d'Oïlée, était roi d'Oponte. Patrocle y était né. — *Golfe d'Oponte*, golfe de la Locride septentrionale.

OPONTIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant d'Oponte. — Qui appartient à Oponte ou à ses habitants. — On appelait *Opontiens*, tous les Locriens qui habitaient la partie septentrionale du pays, laquelle prenait aussi le nom de *Locride opontienne*.

* **OPOPANAX**, s. m. (en gr. ὀποπάναξ, de ὀπὸς, suc; πᾶν, tout; ἀκέομαι, guérir). Bot. Plante du genre panais, dont la racine produit la gomme appelée aussi *opopanax*. Quelques dictionnaires donnent également *opoponax*, orthographe contraire à l'étymologie.

OPOROTHÈQUE, s. f. (du gr. ὀπώρα, fruits d'automne; θήκη, lieu où l'on serre quelque chose). Ant. Endroit où l'on conservait les fruits d'automne, poires, pommes, etc.; fruitier.

* **OPORTO**, n. pr. m. V. PORTO, au Compl.

* **OPOSTOL**, s. m. (du gr. ὀπὸς, suc). Pharm. Extrait pharmaceutique. *Opostal*, qui se trouve

dans la plupart des éditions du Dictionnaire, est une faute typographique.

OPOSTOLÉ, s. m. Pharm. Chaque extrait pharmaceutique en particulier.

OPOSTOLIQUE, adj. des 2 g. Pharm. Qui a les caractères de l'opostol.

OPPELN, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Silésie, ch.-l. d'une régence de même nom, sur l'Oder. 5,000 hab.

OPPENHEIM, n. pr. m. Géogr. Ville du grand-duché de Hesse-Darmstadt, sur le Rhin. 2,450 h.

OPPIDO, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Calabre Ultérieure première. 8,000 hab. Évêché. — Autre ville du royaume de Naples, dans la Basilicate. 2,000 hab. C'est l'*Opinum* des anciens.

OPPOSABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui peut être opposé.

* **OPPOSANT, ANTE**, adj. et s. Il se dit aussi, dans le langage ordinaire, en parlant de ceux qui se déclarent contraires à une opinion, à une mesure : *Le parti opposant ; cette loi, cette mesure n'a rencontré que peu d'opposants*

OPPOSITAIRE, adj. des 2 g. Bot. Se dit des parties d'une fleur qui sont disposées sur plusieurs rangs opposés.

* **OPPOSITIF, IVE**, adj. Bot. Qui est placé à l'opposite.

OPPOSITIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *oppositus*, opposé; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs portées sur des pédoncules opposés.

OPPOSITIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *oppositus*, opposé; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles opposées. — Qui naît à l'opposite des feuilles.

* **OPPOSITION**, s. f. Polit. *Faire de l'opposition*, c'est se montrer hostile au gouvernement par des discours ou par des écrits.— Peint. *Opposition*, contrastes d'ombres et de couleurs. — Archit. Différence de grandeur ou d'ornement que l'on établit entre les parties d'un édifice, afin que les unes fassent ressortir les autres.

OPPOSITIPENNÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit des feuilles pennées dont les folioles sont opposées.

OPPUGNATION, s. f. Action d'oppugner; combat, attaque. Vieux mot.

OPPUGNER, v. a. (du lat. *oppugnare*). Combattre, attaquer.— Frapper. Vieux mot.

* **OPSIGONE**, adj. des 2 g. Temps hér. Surnom d'Hercule, parce qu'il vint au monde après Eurysthée.

OPSIOMÈTRE, s. m. (du gr. ὄψις, vue; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à déterminer les limites de la vue distincte chez un individu. V. OPTICOMÈTRE, au Dictionnaire.

OPSOMANIE, s. f. (du gr. ὄψον, aliment; μανία, passion). Méd. Goût exclusif pour une espèce d'aliment.

OPSOPHAGIE, s. f. (du gr. ὄψον, aliment; φάγω, je mange). Didact. Goût excessif pour les plaisirs de la table.

* **OPTATIF, IVE**, adj. Gramm. lat. *Particule optative*, celle qui indique un souhait, comme *utinam*, *ne*, etc.

OPTATION, s. f. (en lat. *optatio*, de *optare*, souhaiter). Rhét. Figure qui consiste à exprimer un souhait sous forme d'exclamation.

* **OPTICOGRAPHE**, adj. des 2 g. Didact. Qui est tracé à l'aide d'une loupe : *Caractères opticographes*.— *Opticographe*, s. m. Sorte de loupe qui sert à écrire ainsi.

OPTICO-TROCHLÉI-SCLÉROTIQUE, adj. et s. m. (pr. *trokléi*). Anat. Muscle qui s'étend du nerf optique à la sclérotique, et que l'on appelle aussi grand oblique de l'œil.

OPTILÈTE, s. m. Zool. Genre d'insectes lépidoptères.

OPTILÉTIS, adj. f. (en gr. ὀπτιλέτις, de ὀπτίλος, œil, en dorien). Myth. gr. Surnom sous lequel Minerve avait un temple à Lacédémone. Ce temple lui fut bâti par Lycurgue, après une émeute dans laquelle il perdit un œil.

OPTIMATE, s. m. (du lat. *optimus, atis*, même signif.) Ant. rom. Citoyen important d'une ville.

* **OPTIMATIE**, s. f. Ant. rom. Corps des optimates, des citoyens les plus considérables d'une ville.

OPTIME, adj. des 2 g. (du lat. *optimus*, même signif.). Néol. Très-bon. Latinisme peu usité.

OPTIMITÉ, s. f. Néol. Excellence. Peu usité.

* **OPTION**, s. f. Jurispr. *Droit d'option*, faculté de choisir entre plusieurs objets, qui a été réservée dans un contrat. — Faculté laissée à la femme de renoncer à la communauté, après la dissolution du mariage.

OPTIONNAIRE, s. m. Ant. rom. V. OPTION, au Dictionnaire.

OPUNS, n. pr. m. Temps hér. Fils de Jupiter et d'une princesse de l'Élide.

OPUNTIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'opuntia ou nopal.— OPUNCIATÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des cactées.

OPUNTIOÏDE, adj. des 2 g. (du lat. *opuntia*, nopal et du gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Dont les parties sont disposées comme les tiges articulées de l'opuntia ou nopal.

* **OR**, s. m. Fig. *C'est un livre d'or*, se dit en parlant d'un livre précieux pour la morale qu'il renferme. — Prov. *Marcher, rouler sur l'or et sur l'argent*, être excessivement riche. — *Il a mangé plus d'or qu'il n'est gros*, il a coûté beaucoup à élever, il a dépensé des sommes énormes. — *C'est l'histoire de la dent d'or*, se dit d'une merveille qu'il faudrait vérifier avant d'y croire, avant de chercher à l'expliquer.— Minér. *Or argental*, alliage naturel d'or et d'argent trouvé dans les mines de Sibérie. — *Or de chat*, nom donné vulgairement à un mica couleur d'or. — Anc. chim. *Or potable*, liquide obtenu en versant une huile volatile dans une dissolution d'hydrochlorate d'or. On l'employait autrefois comme cordial. — Alchim. *Or vif des philosophes*, le feu qui est dans la matière de la pierre.—*Fleur de l'or*, la couleur qui suit la citrinite.— *Or en esprit*, l'argent vif des philosophes.— *Or blanc*, le mercure hermétique.— *Or vivifié, sublimé et multiplié*, la pierre des sages au rouge parfait. — Comm. *Or d'essai*, or très-fin qui a été essayé.— *Or d'épée*, celui dont on se sert pour damasquiner. — *Or de pistolets*, celui qu'emploient les armuriers.—*Or d'apothicaire*, celui dont on fait usage pour écrire.— *Or de Manheim*, similor composé de cuivre et de zinc.— Techn. *Or aigre*, celui qui se gerce sous le marteau.— *Or vert*, alliage d'or et d'argent dont les bijoutiers se servent.— *Or couleur*, couleur gluante dont les doreurs se servent pour appliquer les feuilles d'or battu. — *Or à huile*, or en feuilles appliqué sur de l'or couleur. — *Or de rapport*, celui qu'on enchâsse dans un autre métal pour produire des damasquinures.— *Or trait*, celui que les tireurs d'or passent par la filière. — *Or*, n. pr. m. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe; elle prend sa source chez les Kirghiz et se jette dans l'Oural, après un cours de 120 kil. environ.— *Côte-d'Or*, *Mont d'Or*. V CÔTE-D'OR et DORE, au Compl.

* **ORACLE**, s. m. Il se dit aussi des endroits où l'on venait consulter les dieux sur l'avenir, où se rendaient les oracles. Les plus célèbres oracles de l'antiquité étaient ceux de Dodone, de Delphes, de Trophonius, de Cumes, de Préneste, et de Jupiter Ammon, en Libye. — Ant. *Oracles*, titres de certains poèmes orphiques. — *Oracles sibyllins*, collection d'oracles attribués à la sibylle.— Sous le Bas-Empire. *Oracle divin, oracle sacré*, se disait des édits des empereurs.

* **ORAIRE**, s. m. Liturg. Ornement sacerdotal que l'on nomme communément *étole*.

* **ORAISON**, s. f. *C'est un homme d'oraison*, c'est un homme très-adonné à la prière.— Prov. *Il a fait une bonne oraison ce matin*, se dit de celui qui a obtenu quelque avantage imprévu.

* **ORAL, ALE**, adj. *Enseignement oral*, celui qui se transmet de vive voix. — Gramm. *Oral* se dit de certains sons, de certaines articulations, par opposition à *nasal*. — *Voyelle orale, consonne orale*, voyelle, consonne qui représente ce son. — Théol. *Manducation orale*, action matérielle de recevoir l'hostie. — Zool. *Oral*, qui fait partie de la bouche : *Appendice oral*.— Se dit des animaux qui ont la bouche d'une autre couleur que le corps.

* **ORAN**, n. pr. m. Géogr. Ville maritime de l'Afrique française, dans l'Algérie, ch.-l. du gouvernement d'Oran, à 360 kil. S.-O. d'Alger, au fond d'une baie. 4,000 hab. Port, château fortifié, plusieurs beaux édifices. — Fondé par les Maures chassés d'Espagne, Oran fut pris par les Espagnols en 1509. Les Maures le reprirent en 1708, et malgré une interruption de soixante-neuf ans (1732-1792), le possédèrent jusqu'au temps de la conquête française (1830); la ville fut occupée par les Français en 1831. — Le *gouvernement d'Oran*, un des trois de l'Algérie, comprend toute la partie occidentale de la régence, depuis l'embouchure du Tennis jusqu'aux frontières de l'empire de Maroc.

ORANCAIE, s. m. Relat. Gouverneur d'une province, dans l'île de Sumatra.

ORANDJEB, s. m. (corrupt. d'*aoureng-zib*, ornement du trône). Relat. Surnom du grand mogol.

ORANG-BOHÉ, s. m. Mar. Bateau de promenade, dont on se sert sur les côtes de Java.

ORANGE, n. p. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond., dép. de Vaucluse, près de l'Aygues. 8,875 hab. Arc de triomphe, dit *de Marius*, érigé, dit-on, en mémoire de la victoire gagnée par Marius, à Aix, sur les Teutons (102 av. J. C.); restes d'un cirque ou théâtre. — *Orange* était jadis une cité du pays des Cavares, dans la Viennoise; colonisée par César, prise ensuite par les Wisigoths, les Bourguignons, puis par les Francs, elle finit par devenir une principauté qui eut ses souverains particuliers. Cette ville eut beaucoup à souffrir pendant les guerres de religion; il s'y tint plusieurs conciles. — *Principauté d'Orange*, partie du Bas-Dauphiné, enclavée de tous côtés dans le comtat Venaissin. Quatre maisons régnèrent successivement sur cette principauté: celle de Giraud d'Adhémar, éteinte en 1174, à laquelle appartient le comte Raimbaud, un des héros du Tasse; celle de Baux (1185-1373); celle de Châlons, jusqu'en 1530; celle des Nassau. Ceux-ci s'étant éteints en 1702, Louis XIV réunit (1714) la principauté d'Orange à la France, malgré les prétentions des Nassau-Dietz, du roi de Prusse Frédéric-Guillaume Ier, et celles du prince de Conti. En 1789, elle fut comprise dans le département de Vaucluse; cependant la maison de Nassau, qui règne aujourd'hui en Hollande, donne toujours le titre de prince d'Orange à l'héritier présomptif de la couronne. — *Orange*, fleuve d'Afrique, qui est formé de deux branches (le fleuve Jaune et le fleuve Noir); il tombe dans l'océan Atlantique. Cours 1,650 kil. — *Orange* est aussi le nom de plusieurs comtés des États-Unis, dans les États de la Caroline du Nord, d'Indiana, de Virginie et de New-York.

* **ORANGER**, s. m. Bot. C'est un genre de la famille des hespéridées, dont les principales espèces sont l'oranger proprement dit, le citronnier, le cédratier, le limonier et le bigaradier. Les orangers sont remarquables par leur port élégant, le vert éclatant de leur feuillage et l'odeur suave que leurs fleurs exhalent. On pense qu'ils se sont introduits en France vers le commencement du XVe siècle. — *Eau de fleur d'oranger*, ou simplement *fleur d'oranger*, liqueur que l'on obtient en distillant les fleurs de l'oranger, et qui est d'un grand usage comme aromate et comme calmant. On dit communément *fleur d'orange*, mais cette locution est tout à fait vicieuse, bien qu'elle ait été employée par quelques bons auteurs, et qu'elle ait reçu la sanction de l'Académie.

ORANGETTE, s. f. (dimin. d'orange). Fruit d'une variété d'oranger, que l'on cueille avant qu'il ait atteint sa grosseur.

ORANGISME, s. m. Hist. Opinion des partisans de Guillaume d'Orange, en Angleterre, à la fin du XVIIe siècle. — Système des protestants anglais qui réclament, envers les catholiques d'Irlande, la continuation des vexations qui accablèrent ceux-ci pendant le règne de Guillaume. — En Belgique, opinion des partisans de Guillaume de Nassau, qui régnait sur les Pays-Bas avant 1830.

* **ORANGISTE**, adj. et s. des 2 g. Hist. Qui appartient à l'orangisme. — Partisan de Guillaume, en Angleterre. On l'applique particulièrement, en Irlande, aux protestants. V. le mot précéd. — Partisan de Guillaume de Nassau, en Belgique.

ORANOIR, s. m. Zool. Oiseau de l'île de Java.

ORANOR, s. m. Zool. Nom d'un gobe-mouche de Cayenne.

ORARPOCRATE et **ORAPOLLON**. V. HORUS, au Complément.

* **ORATEUR**, s. m. Philol. *L'Orateur*, titre d'un ouvrage de Cicéron, où il énumère les qualités du véritable orateur, et passe en revue les principaux orateurs de la Grèce et de Rome.

ORATIUNCULE, s. f. (du lat. *oratiuncula*, dimin. de *oratio*, discours). Néol. Petit discours, petite harangue. Ne se dit que par plaisanterie.

* **ORATOIRE**, s. m. Hist. relig. *Congrégation de l'oratoire*, communauté religieuse fondée à Rome en 1550, par saint Philippe de Néri, sous le titre de *confrérie de la Trinité*, et destinée à instruire les enfants et à donner des secours aux étrangers. En 1611, P. de Bérulle introduisit cet institut en France, en y fondant l'*oratoire de Jésus*, que confirma Paul V en 1613. Les *Pères de l'oratoire* se vouaient particulièrement à l'instruction de la jeunesse.

ORATRICE, s. f. Femme qui parle en public, qui porte la parole. Néologisme peu usité.

ORBATTERIE, s. f. Art de battre l'or. Il n'est plus en usage.

ORBATTEUR, s. m. Batteur d'or. Inusité.

ORBE, n. pr. m. Géogr. Petit fleuve de France, dans le dép. de l'Hérault; il passe à Béziers, et se jette dans la Méditerranée. Cours, 110 kil. — Rivière de Suisse, qui tombe dans le lac de Neufchâtel, après un cours d'environ 60 kil. — Ville de Suisse, dans le canton de Vaud, sur l'Orbe. 2,400 hab. Patrie du cardinal Duperron.

ORBÈGUE, n. pr. f. Rivière d'Espagne, dans l'intendance de Léon. Théodoric, roi des Wisigoths, défit sur ses bords Réchiaire, roi des Suèves, le 5 octobre 456.

ORBEY, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. du Haut-Rhin. 5,200 hab.

* **ORBIBARIEN**, s. m. Hist. relig. Membre d'une petite secte du XII^e siècle, qui niait le mystère de la Trinité et le jugement dernier. Les *orbibariens* croyaient aussi que Jésus et le Christ étaient deux êtres séparés.

* **ORBICULAIRE**, adj. des 2 g. et s. m. Anat. Se dit de plusieurs muscles à fibres circulaires, qui entourent l'ouverture de quelques cavités naturelles : *Le muscle orbiculaire*, ou *l'orbiculaire des lèvres, des paupières, du rectum.*

* **ORBICULE**, s. f. Bot. Bosse circulaire qui provient de la base de la corolle et entoure les organes de la fructification, dans certaines plantes.

ORBICULINE, s. f. (du lat. *orbiculus*, petit cercle). Zool. Genre de coquilles univalves.

* **ORBITAIRE**, adj. des 2 g. Zool. Se dit des plumes qui entourent les yeux des oiseaux : *Plumes orbitaires.*

* **ORBITÉ**, s. f. (du lat. *orbus*, privé de). Anc. jurispr. État de deux époux qui n'ont pas eu d'enfants, ou qui ont perdu leurs enfants.

* **ORBITÈLE**, adj. des 2 g. (du lat. *orbis*, cercle ; *tela*, toile). Zool. Il se dit en général des araignées qui filent des toiles composées de cercles concentriques. *Orbitelle* n'est point conforme à l'étymologie.

* **ORCADES**, s. f. pl. Géogr. Groupe d'îles au N. de la pointe septentrionale de l'Écosse. On en compte trente, dont vingt-six habitées. 28,000 h. Climat humide, sol peu fertile. Pâturages. Pêche. Les *Orcades*, jointes au Shetland, forment un des comtés de l'Écosse. Ch.-l. Kirkwall. — *Orcades australes* ou *Nouvelles-Orcades*, groupe d'îles dans le grand Océan austral, au S.-E. de l'Amérique et au N.-E. du Nouveau-Shetland. Elles sont arides et désertes.

ORCANÉTINE, s. f. Chim. Principe colorant rouge de l'orcanette.

ORCAS, n. pr. m. (pr. *orkace*). Géogr. anc. Cap au N. de la Calédonie, dans l'océan Germanique. Aujourd'hui, *Duncansby.*

ORCHA, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Mohilev. 1,900 hab. Les Polonais y défirent le czar Basile, en 1514.

ORCHAME, n. pr. m. Temps hér. roi de Perse, ou, selon d'autres, roi d'Assyrie et père de Leucothoé, qu'il fit enterrer vive.

ORCHÈNES, s. m. pl. Géogr. anc. Habitants d'Orchoé.—Philosophes chaldéens, qui sont probablement les mêmes que les *ochéens.* V. ce mot au Complément.

ORCHESTÈS, n. pr. m. (pr. *orkècetès*) (du gr. ὀρχηστής, qui danse). Myth. gr. Surnom d'Apollon.

ORCHESTIDE, adj. des 2 g. (pr. *orkècetide*). Zool. Qui ressemble à un orcheste.—ORCHESTIDES, s. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères.

ORCHESTRÉ, ÉE, part. et adj. Arrangé pour un orchestre : *Ouverture bien orchestrée.*

ORCHESTRER, v. a. (pr. *orkestré*). Musiq. Arranger pour l'orchestre; écrire les parties d'orchestre.

ORCHIDÉACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a des racines semblables à celles de l'orchis.

ORCHIES, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de Nord. 3,490 hab.

ORCHOMÈNE, n. pr. m. (pr. *orkomène*). Temps hér. Fils de Jupiter et de la danaïde Hésione : il fonda la ville d'Orchomène, en Béotie.— Fils de Minyas, à qui plusieurs auteurs attribuent la fondation d'Orchomène. — Fils de Lycaon. Il donna son nom à une ville d'Arcadie. —*Orchomène*, géogr. anc. L'une des principales villes de la Béotie, non loin d'un lac du même nom. Sylla y battit l'armée de Mithridate, en 87 av. J.-C. Aujourd'hui *Seripou.* — Ville d'Arcadie, au N. de Mantinée. Aujourd'hui *Kalpaki.*

ORCHOMÉNIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant d'Orchomène. — Qui appartient à Orchomène ou à ses habitants.

ORCIDÈS, n. pr. m. Temps hér. Capitaine bébrycien qui se battit contre les Argonautes.

* **ORCINIEN**, adj. et s. m. littéral., *qui appartient à l'orcus ou à la mort*. Hist. rom. *Sénateurs orciniens*, nom donné, par mépris, aux créatures d'Antoine, qui s'introduisirent dans le sénat en vertu d'une prétendue nomination trouvée dans les tablettes de César, après sa mort.

* **ORCUS**, n. pr. m. (selon quelques-uns, du gr. ὅρκος, serment, parce que Pluton était le dieu des serments). Il se prend aussi pour la mort même.

* **ORDÉAL**, s. m. Jugement de Dieu. V. ORDALIE, au Dictionnaire.

ORDÈNE, s. f. (du lat. *ordo*, ordre). Ordre, arrangement. Vieux mot. — Philol. *Ordène de chevalerie*, titre d'un roman en vers du moyen âge. C'est une espèce de code militaire et chevaleresque.

ORDIBAIRE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte vaudoise.

* **ORDINAIRE**, adj. des 2 g. *Ambassadeur ordinaire.* V. AMBASSADEUR, au Dict. — Jurispr. *Affaire ordinaire*, celle qui n'est pas de nature à être jugée sommairement.—Art milit. *Pas ordinaire*, le pas de marche, celui que l'on doit prendre lorsque l'officier commandant n'en indique pas un autre. —*Ordinaire*, s. m. *Vin d'ordinaire*, vin de qualité ordinaire, que l'on boit pendant le cours du repas, à la différence des vins fins, qui se boivent à l'entremets et au dessert. — Anc. fin. *L'ordinaire des guerres* ou *l'ordinaire*, les fonds destinés à payer la maison du roi, les commissaires des guerres, etc. : *Trésorier, caissier de l'ordinaire.* — Jurispr. Régler une affaire, un procès à l'ordinaire, ordonner qu'un procès intenté au criminel ne pourra être poursuivi qu'au civil. — Ant. rom. *Consul ordinaire*, consul nommé au commencement de l'année. — *Gladiateurs ordinaires*, ceux qui paraissaient dans l'arène avec les armes habituelles, et dans un ordre régulier, par opposition aux catervaires. V. ce mot, au Complément.

* **ORDINAL**, s. m. Liturg. Chez les anglicans, livre qui contient le service divin et les cérémonies avec lesquelles on confère les ordres. Il fut substitué, en 1552, au pontifical romain.

* **ORDONNANCE**, s. f. Anc. jurispr. Il se disait d'un simple commandement d'un juge, d'un magistrat : *Arrêter un homme de l'ordonnance du lieutenant de police.*—Jurispr. *Ordonnance d'exequatur*, acte par lequel le président, sans examiner l'affaire au fond, donne force exécutoire à une décision arbitrale qui lui est soumise.— *Ordonnance du juge*, décision que donne un juge, sur une question quelconque. — Ordre qu'il donne à la suite d'une requête ou d'un procès-verbal. — *Ordonnance de référé*, décision du juge des référés.—Hist. eccl. *Ordonnances*, s'est dit des commandements de Dieu et de l'Église.—On appelait aussi *ordonnances* les derniers sacrements, et particulièrement l'extrême-onction. — *Ordonnance ecclésiastique*, formulaire de foi dressé par ordre de Christian III, roi de Danemark, et approuvé par Luther, en 1537. —Hist. *Anciennes ordonnances*, se dit de celles de Louis XI et des rois qui l'ont précédé. —*Ordonnances de Louis XIV*, règlements par lesquels Louis XIV régularisa en France l'administration de la justice. Il y a l'*ordonnance civile* et l'*ordonnance criminelle*, l'une parut en 1667, et l'autre en 1670. — Absol. *Les ordonnances*, les trois ordonnances rendues par Charles X en 1830, et qui amenèrent la révolution de Juillet. V. JUILLET, au Complément. — Archit. *Ordonnance*, se dit de la manière dont les trois ordres sont employés, de l'effet qui en résulte : *Ordonnance ionique, dorique, corinthienne.* — Il se dit aussi du nombre, de la disposition des colonnes d'une façade : *Ordonnance tétrastyle, décastyle*, etc. — Techn. *Ordonnance*, intervalle uniforme de temps que l'on doit laisser entre les jeux des différentes pièces d'un feu d'artifice.

ORDONNANCEMENT, s. m. Signature de celui qui ordonnance, autorise un payement.

* **ORDONNER**, v. a. Hist. eccl. S'est dit pour administrer les derniers sacrements.

ORDONNEUR, s. m. Anc. fin. Officier qui avait droit d'ordonnancer.

ORDOUZEBAN, s. m. Linguist. Langue des Mogols.

ORDOVICE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Bretagne, qui habitait au N. de la contrée que l'on appelle aujourd'hui le *pays de Galles.*

* **ORDRE**, s. m. Hist. eccl. Il s'employait pour sacrement, et dans ce sens, il était indifféremment masculin ou féminin. On disait l'*ordre de mariage*, le sacrement de mariage. — Liturg. *Ordre*, titre de quelques livres contenant l'office divin. — *Ordre de prières*, le canon de la messe. — Hist. relig. On appelait *ordre blanc*, les chanoines réguliers de Saint-Augustin; *ordre noir*, les bénédictins; *ordre gris*, les religieux de Cîteaux. — Hist. *Ordres de chevalerie* ou *ordres militaires*, corps de chevaliers qui joignaient les vœux religieux aux devoirs de la vie militaire. Les principaux étaient, l'ordre des templiers, des chevaliers de Jérusalem ou chevaliers de Malte, des chevaliers Teutoniques. — On donne aussi le nom d'*ordres* de chevalerie ou ordres militaires à des corporations honorifiques instituées par des rois ou des princes, pour récompenser le mérite par des marques distinctives : tels sont l'ordre du Saint-Esprit, de la Jarretière, de Saint-Louis, de la Légion-d'Honneur, etc. — Absol., *les ordres*, les trois classes de membres dont se composaient les états avant la révolution : l'*ordre du clergé*, l'*ordre de la noblesse*, l'*ordre du tiers-état.* Chaque ordre se subdivisait en plusieurs classes. Les états votaient par ordre et non par tête. En Suède, les états se divisent en quatre ordres : l'*ordre de la noblesse*, *du clergé*, *de la bourgeoisie*, et *du peuple.* — Ant. rom. *Ordre* se dit quelquefois absol. pour sénat. — Archit. *Ordre* ne s'applique proprement qu'à trois styles, différents de proportions et d'ornements, qui furent inventés par les Grecs, et modifiés ou imités par les Romains et par les modernes, ce sont : l'*ordre dorique*, qui a pour caractère dominant la solidité; l'*ordre corinthien*, remarquable par son élégance; l'*ordre ionique*, qui est un mélange des deux premiers ordres : l'*ordre toscan* et le *dorique romain*, ne sont que des altérations du dorique grec. L'*ordre composite* n'est qu'une dégénération du corinthien. — Véner. *Ordre* se dit pour race : *Un bel ordre de chiens.*

ORDURICOLE, adj. des 2 g. (du fr. *ordure*, et du lat. *colo*, j'habite). Zool. Qui vit dans l'ordure. Il se dit d'un insecte qu'on trouve dans les débris amassés par les inondations.

ORE, s. m. Monnaie de compte de Suède, qui vaut environ 1 centime.

ORÉAS, n. pr. m. (pr. *oréâce*). Temps hér. Fils d'Hercule et de Chryséïs. On le nomme aussi *Onésippus.*

ORÉBITE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de hussites ainsi nommés, parce qu'ils s'étaient retirés sur l'*Oreb* ou Horeb, montagne de Bohême.

ORÉE, n. pr. f. Myth. gr. Une des Hamadryades, filles d'Oxylus.—Géogr. anc. Ville de l'Eubée, au N. On l'appelait aussi *Istiæa.* Auj. *Orco.*

ORÉGON, n. pr. m. Géogr. Fleuve des États-Unis; il prend sa source dans les monts Rocheux et se jette dans le grand Océan, entre les caps du Désappointement et d'Adam. On le nomme aussi *Columbia.* Cours, 2,000 kil. L'*Orégon* donne son nom à un territoire. V. COLUMBIA, au Compl.

* **OREILLE**, s. f. Prov. *Être toujours pendu aux oreilles de quelqu'un*, le suivre partout, lui parler sans cesse. — *L'oreille est le chemin du cœur*, le moyen de persuader, c'est de se faire écouter. — *Petit chaudron grandes oreilles*, les enfants écoutent avec avidité tout ce qu'ils entendent raconter. — *En avoir sur l'oreille*, avoir éprouvé quelque disgrâce, quelque perte, quelque maladie. — *Porter le bouquet sur l'oreille*, être à vendre : *Ce cheval porte le bouquet sur l'oreille.* — *Vin d'une oreille*, *vin à une oreille*, signifiait autrefois vin de bonne qualité, et *vin de deux oreilles* se disait du mauvais vin. — Zool. *Oreille*, petite saillie sur les côtés de la charnière de certaines coquilles bivalves. — *Oreille blanche*, nom d'un oiseau du Paraguay. — Mar. *Oreille de lièvre*, disposition des voiles de certains petits bâtiments, laquelle présente grossièrement de loin la figure d'une paire d'oreilles de lièvre. — Comm. *Oreilles*, morceaux de toile d'emballage ménagés aux quatre coins d'un ballot pour le saisir, le remuer. — Techn. *Oreille*, pièce de bois ou de métal que l'on met sur des angles, pour les arrondir. — Partie saillante qui excède une pièce de serrurerie et sert de repère pour une autre pièce. — Chacune des dents plus fortes que les autres qui se trouvent aux deux extrémités d'un peigne. — Dans les jeux d'orgues, petite lame de plomb soudée aux deux côtés de la bouche des tuyaux, et qui sert à les accorder.

* **OREILLÉ, ÉE**, adj. Hist. nat. Qui a des oreilles ou des auricules. — Blas. Dont les oreilles

sont d'un émail autre que celui du corps : *Dauphin oreillé*.

* **OREILLER**, s. m. Prov. *Prendre conseil de son oreiller*, prendre une nuit pour réfléchir. — *Se battre avec son oreiller*, avoir de la peine à se lever le matin. — *Une conscience pure est un bon oreiller*, quand on n'a rien à se reprocher, on jouit d'un sommeil tranquille. — Anc. cout. *Droit des oreillers*, présents que les nouveaux mariés faisaient aux jeunes gens de la noce. — Archit. *Oreiller*. V. COUSSINET, au Complément.— Mar. Pièce de bois qui croise les deux varangues opposées de la membrure d'un bâtiment, afin de les fortifier. — Techn. Coussin rembourré que les couteliers mettent au-dessus de la roue à repasser, afin de pouvoir s'y appuyer.

OREILLÈRE, s. f. Anc. t. milit. V. plus loin le mot OREILLON. — Zool. Un des noms vulgaires du perce-oreille.

* **OREILLETTE**, s. f. Anat. Nom donné à deux cavités faisant partie du cœur et situées à sa base, une à droite et l'autre à gauche, chacune d'elles correspondant au ventricule situé au-dessous.— *Oreillettes* se disait de cercles minces d'or ou d'argent auxquels on suspendait les pendants d'oreilles, quand on n'avait pas les oreilles percées.—Parties pendantes d'un bonnet, destinées à couvrir les oreilles. *Calotte à oreillettes*. — Bot. *Oreillette*, un des noms vulgaires de l'asaret.

* **OREILLON**, s. m. Anc. t. milit. Partie du casque qui couvrait l'oreille, ou qui se prolongeait en mentonnière. — *Oreillon de cubitière*, rosette de métal qui garnissait extérieurement le coude d'un brassard. — Zool. *Oreillon*, une des éminences de l'oreille des chauves-souris, quand elle est développée.

OREL, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. d'un gouvernement de même nom, sur l'Oka et l'Orlik. 23,000 hab. Grand entrepôt entre la Russie septentrionale et la Crimée. On dit aussi aussi *Orlov*.

ORELLANA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'Estramadure. 2,000 hab.— s. f. Bot. Un des noms du rocou.

ORENBOURG, n. pr. m. Ville forte de la Russie d'Europe, dans le gouvernement d'Orenbourg, sur l'Oural. 14,000 hab. Grand commerce d'importation et d'exportation ; foire considérable.

* **ORÉNOQUE**, n. pr. m. Géogr. Grand fleuve de l'Amérique du Sud, qui naît dans le Vénézuela, et se jette dans l'Atlantique par cinquante bouches, dont sept navigables. L'*Orénoque* est large et profond, il déborde dans la saison des pluies jusqu'à 100 kil. de ses rives. — *Le département de l'Orénoque*, dans la république de Vénézuéla, est très-vaste, mais n'a que 180,000 hab. Il est couvert de vastes forêts, et est divisé en trois provinces. Ch.-l. *Varinas*.

* **ORER**, v. a. (du lat. *os*, *oris*, bouche). Il signifiait aussi baiser avec la bouche, en signe de respect, de vénération : *Orer la patène*. Il s'est dit, par extension, pour adorer. — Parler, haranguer. Vieux mot.

* **ORESBIOS**, n. pr. m. Temps hér. Un des capitaines grecs qui assistèrent au siége de Troie ; il fut tué par Hector.

* **ORESTE**, adj. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de l'Orestide. — Qui appartient à l'Orestide ou à ses habitants.

ORESTÉE, n. pr. f. Myth. gr. Un des noms de Diane, dont la statue fut enlevée par Oreste. — Géogr. anc. Ville d'Arcadie, où Oreste séjourna après le meurtre de Clytemnestre. On l'appelait d'abord *Oresthasium*.

ORESTÈS, n. p. m. Temps hér. Fils d'Archéloüs et de Périmède ou Périmèle. — Troyen tué par Léontéus. — Autre Troyen tué par Péripœtès. — Grec tué par Hector.

ORESTHASIUM, n. pr. m. (pr. *orècetazióme*). Géogr anc. Ville d'Arcadie. V. plus haut ORESTÉE.

ORESTHÉUS, n. pr. m. (pr. *orècetéuce*). Temps hér. Fils de Lycaon, fondateur d'Oresthasium. — Fils de Deucalion et roi des Locriens.

ORESTIDE, n. pr. f. Géogr. anc. Petite contrée de la Macédoine. — *Orestides*, s. m. pl. Temps hér. Descendants d'Oreste, qui, chassés du Péloponèse par les Héraclides, vinrent s'établir dans la Macédoine.

ORESTIE, s. f. Philol. Titre d'une tétralogie grecque d'Eschyle, qui se compose de trois tragédies : *Agamemnon*, les *Choéphores* et les *Euménides*, plus un drame satirique intitulé *Protée*.

ORÉTAIN, AINE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Espagne Tarraconaise, qui habitait vers les sources de l'Anas et du Bétis.

ORÈTES, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Sarmatie asiatique.

ORETUM, n. pr. m. (pr. *orétome*). Géogr. anc. Ville de l'Espagne Tarraconaise, capitale des Orétains, vers les sources de l'Anas. Aujourd'hui *Calatrava* ou *Nostra-Señora-de-Oreto*.

OREUR, s. m. (du vieux fr. *orer*, parler). Nom que l'on donnait à certains hérauts d'armes.

OREUS, n. pr. m. (pr. *oréuce*). Temps hér. Centaure tué par Hercule.

ORFA, n. pr. f. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans le Diarbékir, ch.-l. de livah, près du lac el-Ibrahim-el-Kalil. 40,000 hab. Beaucoup de mosquées ; commerce par caravanes ; environs délicieux. C'est l'ancienne *Édesse*.

ORFANO, n. pr. m. Géogr. Ville de Turquie. V. CONTESSA, au Compl. — *Golfe d'Orfano*, golfe de l'Archipel, sur la côte du livah de Salonique. 26 kil. sur 32, ainsi nommé de la ville d'*Orfano*, qui est sur ses bords.

ORGANA, adj. f. Myth. gr. Surnom de Minerve. — Géogr. anc. Petite île du golfe Persique, où était le tombeau du roi Érythras.

ORGANAL, ALE, adj. Qui appartient aux organes. Vieux mot.

ORGANER, v. a. S'est dit pour chanter, et particulièrement pour chanter en parties, produire des accords.

ORGANEUR, s. m. Organiste. Vieux mot.

ORGANIQUEMENT, adv. D'une manière organique.

ORGANISABLE, adj. des 2 g. Didact. Qui peut être organisé.

ORGANISANT, ANTE, adj. Didact. Qui concourt à l'organisation.

ORGANISATEUR, TRICE, adj. Didact. Qui organise : *Puissance organisatrice*.

ORGANODYNAMIE, s. f. (du gr. ὄργανον, organe ; δύναμις, puissance). Didact. Étude de l'action des organes.

ORGANODYNAMIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à l'organodynamie.

ORGANOGÉNIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à l'organogénie.

ORGANOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. ὄργανον, organe ; εἶδος, forme). Minér. Qui a l'apparence d'un corps organisé.

ORGANON, s. m. (du gr. ὄργανον, ouvrage). Anc. t. milit. Engin, machine de guerre. — Philol. *Organon*, réunion des écrits logiques d'Aristote, comprenant les *Catégories*, le *de Interpretatione*, les *Analytiques*, premiers et postérieurs, les *Topiques* et le *de Elenchis sophisticis*.

ORGANONYMIE, s. f. (du gr. ὄργανον, organe ; ὄνυμα, nom). Didact. Art de trouver des noms pour désigner les organes des êtres vivants, ou de coordonner les noms qui leur ont déjà été imposés.

ORGANONYMIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'organonymie.

ORGANOPHYSIE, s. f. (du gr. ὄργανον, organe ; φύσις, nature). Didact. Science qui détermine les fonctions organiques des êtres vivants.

ORGANOPHYSIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à l'organophysie.

ORGANOTACTIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à l'organotaxie.

ORGANOTAXIE, s. f. (du gr. ὄργανον, organe ; τάξις, ordre, arrangement). Didact. Art de grouper les êtres vivants d'après leurs rapports d'organisation.

ORGANSINEUR, s. m. Techn. Fabricant d'organsin.

* **ORGANUM**, s. m. Philol. *Novum Organum*, titre de la deuxième partie de la *Grande Rénovation* de François Bacon. Elle peut être considéré comme un ouvrage séparé, où l'auteur oppose une logique nouvelle à l'antique logique d'Aristote.

* **ORGE**, s. f. Prov. *Être grossier comme du pain d'orge*, n'avoir aucun usage, aucune politesse — *Être entre l'orge et l'avoine*, éprouver l'embarras de choisir entre deux avantages. — *Combien vaut l'orge*, nom d'un jeu en forme de dialogue. — n. pr. f. Géogr. Petite rivière de France, qui naît près de Dourdan (Seine-et-Oise), et se jette dans la Seine, au S.-O. de Villeneuve-Saint-Georges. 45 kil. de cours.

* **ORGEAT**, s. m. Fig. et fam. *Il est froid comme une carafe d'orgeat*, se dit d'un homme impassible, ou d'un écrivain, d'un orateur, d'un comédien qui manque de feu, de chaleur.

ORGÉON, ONE, s. Ant. gr. Nom d'une certaine classe de prêtres et de prêtresses d'Athènes. — Il se dit aussi des citoyens qui faisaient partie de la même subdivision d'une phratrie.

ORGIASME, s. m. Ant. gr. Célébration des orgies.

ORGIASTIQUE, adj. des 2 g. Ant. gr. Qui a rapport aux orgies, au culte de Bacchus.

* **ORGIES**, s. f. pl. Ant. gr. Il s'est dit, par extens., de tous les mystères en général. — On appelait aussi *orgies* des petites idoles et des vases sacrés que l'on portait dans les orgies.

ORGILOS, n. pr. m. (pr. *orjilóce*) (du gr. ὀργίλος, irascible). Myth. gr. Surnom de Bacchus.

* **ORGUE**, s. m. Mus. *Orgue expressif* ou *orgues expressives*, espèce d'orgue avec lequel on peut donner à un morceau l'expression convenable, en augmentant ou diminuant l'intensité des sons. — *Cabinet d'orgue*, s'est dit de petites orgues à cylindre et à manivelle.— *Point d'orgue*. V. POINT, au Dictionnaire. — Mus. anc. *Orgue hydraulique* ou *orgues hydrauliques*, orgue dans lequel le vent était poussé par la pression de l'eau. Cet instrument était connu des anciens. On en attribue l'invention à Ctésibius, mathématicien d'Alexandrie. — Zool. *Orgue*, un des noms vulgaires du canard siffleur.— Géol. *Orgues*, nom donné à des espèces de puits que l'on trouve à Maestricht et dans les vastes carrières situés sous Paris, et qui, assez exactement cylindriques, percent toutes les couches calcaires et affectent la forme de tuyaux d'orgues. — *Orgue*, s. f. Mar. Tuyau de plomb qui sert de conduite à l'eau des dallots, des gaillards et des ponts inférieurs.

* **ORGUEIL**, s. m. Elliptiq. : *L'orgueil de sa naissance, de ses richesses, de sa renommée*, etc., pour, l'orgueil que lui donne sa naissance, etc. — Prov. *Lorsque l'orgueil chemine devant, honte et dommage suivent de bien près*, lorsqu'on cède aux suggestions de l'orgueil, on ne tarde pas à s'en repentir. — *Il n'est orgueil que de pauvre enrichi*, les parvenus sont presque toujours les plus orgueilleux.

* **ORGUEILLEUX, EUSE**, adj. et s. Prov. *Il n'est si grand dépit que de pauvres orgueilleux*, les hommes pauvres et orgueilleux sont ceux qui souffrent le plus des blessures de l'amour-propre.

* **ORGYE**, s. f. Ant. gr. Mesure de longueur qui valait 6 pieds grecs, ou mètr. 1,85. — Zool. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes.

ORIAS, n. pr. m. (pr. *oriâce*). Temps hér. Un des chiens d'Actéon.

* **ORIBATE**, s. m. (en gr. ὀρειβάτης, de ὄρος, montagne ; βαίνω, je monte). Ant. gr. Nom de certains danseurs de corde.

ORIBUS, s. m. (pr. *oribuce*). Il ne s'emploie que dans cette expression populaire : *Poudre d'oribus*, remède sans vertu.

ORICUM, n. pr. m. (pr. *orikome*). Géogr. anc. Ville et port d'Épire, sur la mer Ionienne, au fond d'un golfe. Après la guerre de Troie, elle servit de refuge à Hélénus et à Andromaque.

ORIDES, s. m. pl. Chim. Famille de corps qui renferme l'or.

* **ORIENT**, s. m. Hist. et géogr. anc. *Empire d'Orient*, nom porté par l'empire dont Constantinople fut sans interruption la capitale, et qui, commençant à la mort de Théodose, finit à la prise de Constantinople par Mahomet II, en 1453. La vraie date du commencement de l'empire d'Orient est 395. Il y avait bien eu précédemment, en 364, un partage officiel de l'empire entre Valentinien I[er] et Valens, et sous Dioclétien, un partage réel en *empire d'Orient* et *empire d'Occident*, mais ce partage ne fut complet et définitif qu'après la mort de Théodose. L'*empire d'Orient* fut appelé ensuite et successivement : *Bas-Empire*, *Empire grec* ou *Byzantin*, *Empire de Constantinople*. Sous le rapport géographique et administratif, il était divisé en deux préfectures : 1° l'Illyrie, renfermant deux diocèses, la Macédoine et la Dacie ; 2° l'Orient proprement dit, renfermant six diocèses, la Thrace, l'Égypte, le Pont, le comté d'Orient, le proconsulat d'Asie et le vicariat d'Asie. — *Comté d'Orient*, un des diocèses de la préfecture d'Orient, subdivisé en seize provinces : deux Palestines, deux Phénicies, deux Syries, Cilicie, Cypre, Euphratésie, Osroène, Mésopotamie, Séleucie, Arabie, et Isaurie.— Hist. eccl. *Schisme d'Orient*, celui qui sépara l'Église chrétienne en Église romaine et en Église grecque, et qui, provoqué par Photius en 862, fut consommé par le patriarche Cérularius en 1053. Ce schisme tient à une distinction sur la manière dont le Saint-Esprit procède des deux personnes de la Trinité, et à quelques différences dans la hiérarchie, le rit et la discipline. V. ÉGLISE, au Compl.—*Patriarches d'Orient*, se dit de trois évêques de

Constantinople qui prirent ce titre vers l'époque de la séparation des deux empires. Leurs successeurs prirent celui d'évêques de Constantinople, et ne sont plus considérés comme les chefs de l'Église d'Orient. — Parmi les francs-maçons, *Grand Orient*, réunion, dans une capitale, des représentants de toutes les loges des provinces. Le *Grand Orient* de France siége à Paris. Il se compose de cent cinquante-deux membres, présidés par un grand-maître.

* **ORIENTAL, ALE**, adj. Linguist. *Langues orientales*, classification qui, outre l'hébreu, le syriaque, le chaldéen, l'arabe et le persan, embrasse les idiomes suivants : chinois, japonais, anamitique, coréen, siamois, birman, péguan, mongol, mantchou, tatar et turc, tibétain, malais, kurde, samaritain, punique, éthiopien, géorgien, arménien, égyptien ou copte, et indoustanique.—Hist. *Prince des francs orientaux*, titre qui est donné quelquefois aux rois et princes d'Austrasie. — Géogr. *Cap Oriental*, extrémité N.-E. de l'Asie, vis-à-vis du cap Occidental, dans l'Amérique du Nord.

ORIENTALISME, s. m. Science des orientalistes; connaissance des langues, des littératures de l'Orient. — Ensemble des idées, des opinions, des mœurs particulières aux orientaux : *Les Mille et une Nuits sont imprégnées d'orientalisme.* — Système de ceux qui prétendent que les migrations de peuples se sont toutes faites d'Orient en Occident, que la civilisation, les lumières, nous sont venues de l'Orient.

* **ORIENTATION**, s. f. Action de s'orienter, de reconnaître l'endroit où l'on est en déterminant les points cardinaux. — Position d'un objet, relativement aux pôles.

* **ORIENTÉ, ÉE**, part. et adj. Archit. Se dit absol. d'un édifice dont les quatres faces répondent aux quatre points cardinaux. — *Église orientée*, église dont le chevet est tourné vers le Levant, de manière que ceux qui prient regardent l'Orient.

ORIENTEMENT, s. m. Archit. Action d'orienter un bâtiment, de lui donner, par rapport à l'Orient et aux autres points cardinaux, l'exposition qui convient à sa destination.

ORIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *os*, *oris*, bouche; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une bouche ou qui en remplit les fonctions.

ORIGÉNIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'hérétiques qu'il ne faut pas confondre avec les origénistes, partisans du docteur de l'Église Origène. Les *origeniens* avaient pour chef un autre Origène, parfaitement inconnu. Ils se livraient sans scrupule aux actes les plus impudiques, et furent condamnés définitivement par le concile de Constantinople, en 453.

ORIGÉNISME, s. m. Hist. relig. Doctrine d'Origène, qui vivait à Alexandrie au IIIe siècle. Il enseignait une espèce de philosophie chrétienne qui se rapprochait de celle des gnostiques. Ainsi les âmes, selon lui, préexistent dans une région supérieure, d'où elles viennent animer les corps terrestres; elles peuvent, pendant la vie, se purifier et s'élever à la félicité suprême par la communication intime avec Dieu; Jésus-Christ n'est le fils de Dieu que par adoption; les peines de l'enfer ne sont pas éternelles, etc.

ORIGÉNISTE, adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Qui appartient, qui a rapport à l'origénisme. — Disciple, partisan d'Origène, de sa doctrine. V. le mot précédent. Les *origénistes* étaient surtout répandus en Égypte et en Nubie. Leurs erreurs furent condamnées à Alexandrie en 399, et dans le second concile de Constantinople, en 553. On dit aussi *origénite*.

ORIGIACUM, n. pr. m. (pr. *origiacome*). Géogr. anc. Lieu de la Gaule, chez les Atrebates. Auj. *Orchies*.

* **ORIGINAIRE**, adj. des 2 g. Signifie aussi qui dépend, qui vient de l'origine : *Vice originaire*.

* **ORIGINE**, s. f. Philol. *Les Origines*, titre d'un ouvrage sur l'histoire romaine composé par Caton le censeur, dans le IIIe siècle av. J. C. Il ne nous en reste que des fragments.— Titre d'un ouvrage de saint Isidore de Séville. C'est un précis de l'origine des sciences et de l'état où elles se trouvaient au temps de l'auteur.

ORILLART, s. m. Anc. t. milit. Sorte de lance ou de hallebarde. On disait aussi *lorillart*.

ORILLETTE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la valérianelle ou mâche.

ORILOCHIE, n. pr. f. Myth. gr. Nom que donnent à Iphigénie les écrivains qui parlent de sa résurrection par Diane et de son mariage avec Achille.

ORINGUER, v. a. Mar. Hâler sur l'orin, pour s'assurer si l'ancre est bien mouillée.

ORIOLIN, INE, adj. (du lat. *oriolus*, loriot). Zool. Qui ressemble au loriot.— ORIOLINS, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

* **ORION**, n. pr. m. Temps hér. Compagnon de Phinée, fils de la magicienne Mycale, tué aux noces de Pirithoüs par le centaure Gynée.

ORISMOLOGIE, s. f. (du gr. ὅρισμα, définition; λόγος, discours). Didact. Explication des termes techniques usités dans une science. On écrit mieux : *horismologie*.

ORISMOLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à l'orismologie.

* **ORISSA**, n. pr. m. Géogr. Ancienne prov. de l'Indoustan, auj. aux Anglais. Elle avait environ 1 million d'hab., et Kattak en était le ch.-l. L'*Orissa* forme actuellement six districts de la présidence de Calcutta. On écrit aussi *Oriçah*.

ORISTANO, n. pr. m. Géogr. Ville des États sardes, dans l'île de Sardaigne, intendance de Busachi, près du Tirso. 5,600 hab. Archevêché. A 20 kil. à l'O., ruines de Tharros, aux dépens de laquelle a commencé à s'élever Oristano, en 1070. — L'intendance de Busachi est quelquefois nommée *intendance d'Oristano*.

* **ORITE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple indien, à l'E. de la Gédrosie.

ORITHUS, n. pr. m. (pr. *orituce*). Temps hér. Un des fils de Phinée.

ORITINE, s. f. Bot. Arbrisseau de la terre de Van-Diémen.

ORIZABA, n. pr. f. Géogr. Ville du Mexique, à 90 kil. S.-O. de Vera-Cruz. 8,000 hab.

* **ORLET**, s. m. Contour d'un cratère de volcan.

* **ORLÉANAIS, AISE**, adj. et s. Géogr. Habitant d'Orléans. — Qui appartient à Orléans ou à ses habitants.

ORLÉANISME, s. m. Opinion des orléanistes. — Système politique des princes de la maison d'Orléans.

* **ORLÉANISTE**, adj. des 2 g. Qui appartient à l'orléanisme.

* **ORLÉANS**, n. pr. m. (en lat. *Aurelianum*). Géogr. Ville de France, ch.-l. du dép. du Loiret, sur la droite de la Loire. 43,000 hab. Évêché. Cour d'appel. On y remarque la cathédrale, la rue et le monument de Jeanne d'Arc, le pont sur la Loire, la maison d'Agnès Sorel, de Diane de Poitiers et de François Ier. Distilleries, raffineries de sucre, fabr. de bonneteries, etc. Commerce considérable de vins et vinaigres du pays, d'eaux-de-vie dites d'*Orléans*. Chemin de fer. — *Orléans* s'appelait originairement *Genabum*. Détruite par César, elle dut son nom actuel à l'empereur Aurélien, qui l'agrandit considérablement. Elle fut assiégée par Attila en 450, par les Anglais en 1428, par le duc François de Guise en 1562, et délivrée, la première fois, par l'intervention de saint Aignan; la seconde, par Jeanne d'Arc, qui gagna sous les murs de la ville la bataille dite *bataille d'Orléans*; enfin, la troisième fois, par l'assassinat du duc de Guise. Cinq conciles ou synodes furent tenus à Orléans dans le Ve et le VIe siècle. Catherine de Médicis inaugura sa régence par les *états-généraux d'Orléans* (1560 et 1561). Ces états furent transférés ensuite à Melun. Mais Catherine, par l'*édit d'Orléans* (28 janvier 1561), mit en liberté les calvinistes et accorda une amnistie pour le passé. Patrie de Pétau, Amelot de la Houssaye, Bongars, Pothier, etc. — *Canal d'Orléans*, canal qui commence à la Loire, au-dessus d'Orléans, et s'abouche avec le canal du Loing, à 4 kil. de Montargis; il unit ainsi la Loire à la Seine. — Hist. *Royaume d'Orléans*, royaume formé à deux reprises des démembrements qui eurent lieu à la mort de Clovis et à celle de Clotaire Ier. La première fois (511-533), il comprit le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Berri; la deuxième (561-593), il fut grossi du royaume de Bourgogne, et la capitale, au lieu d'être *Orléans*, fut Châlons-sur-Saône. — *Duché d'Orléans*, fief qui, après avoir été un comté de l'empire carlovingien, fit partie du duché de France. Philippe VI l'érigea en duché pour Philippe, son quatrième fils, mort sans postérité en 1375. Vers 1380, il fut donné par Charles VI à son frère Louis, tige des Valois d'Orléans. Louis XII le réunit à la couronne en 1498. Le titre de *duc d'Orléans* fut donné par Louis XIII à son frère Gaston, mort sans enfant mâle en 1660, puis par Louis XIV à son frère Philippe, qui l'a transmis à ses descendants. Le sixième duc d'Orléans de cette branche devint roi des Français en 1830, et laissa le titre de *duc d'Orléans* à son fils aîné, Ferdinand-Philippe, précédemment duc de Chartres, et mort en 1842. — *Pucelle d'Orléans*, nom qui fut donné à Jeanne d'Arc, après qu'elle eut délivré Orléans, le 8 mai 1429. — Géogr. *Nouvelle-Orléans*, ville des États-Unis, cap. de l'État de la Louisiane, sur la gauche du Mississipi, dans une île. 102,000 hab. Évêché catholique. Forges. Très-grand commerce tant intérieur que maritime. Un chemin de fer de 8 kil. la lie au lac Ponchartrain. La *Nouvelle-Orléans* fut fondée en 1717, et reçut son nom du duc d'*Orléans*, alors régent. Elle a, comme la Louisiane, appartenu successivement à la France, puis à l'Espagne, et depuis 1803 à l'Union. — *Orléans*, s. m. Vin récolté aux environs d'Orléans: *Une pièce*, *une bouteille d'Orléans*.

ORLOV, n. pr. m. V. ORLOF, au Compl.

* **ORME**, s. m. Anc. cout. *Juges de dessous l'orme*, juges pédanés qui rendaient primitivement leurs sentences sous un orme.

ORMÉE, s. f., **ORMÉISTE**, s. m. V. HORMÉE et HORMÉISTE, au Compl.

* **ORMÉNIDE**, s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées.

ORMENIUM, n. pr. m. (pr. *orméniome*). Géogr. anc. Ville de Thessalie, dont les habitants allèrent au siége de Troie.

ORMÉNUS, n. pr. m. (pr. *orménuce*). Temps hér. Roi des Dolopes, fils de Cercaphus, et père d'Amyntor. Il fonda la ville d'Orménium. — Père de Ctésius, aïeul d'Eumée. — Nom de deux chefs troyens, tués, l'un par Polypétès, l'autre par Teucer.

* **ORMIÈRE**, s. f. Bot. Un des noms vulgaires de l'ulmaire.

ORMUS, n. pr. m. (pr. *oremuce*). Géogr. Ville et port d'Asie, sur la côte N.-E. de l'*île d'Ormus*, à l'entrée du golfe Persique, que lie à la mer d'Oman le *détroit d'Ormus*. Environ 300 hab. — L'*île d'Ormus* était autrefois célèbre par ses pêcheries de perles, qui ne produisent maintenant que peu de chose. Après avoir appartenu aux Portugais, elle est aujourd'hui à l'imam de Mascate, sous la suzeraineté de la Perse. On dit aussi *Hormouz*.

* **ORMUZD**, n. pr. m. Plusieurs dictionnaires écrivent *Ormusd*, orthographe entièrement inusitée.

* **ORNANS**, n. pr. m. Géogr. Cette ville, située sur la Loire, compte 3,095 hab. C'est la patrie du cardinal Grandvelle.

ORNATRICE, s. f. Ant. rom. Coiffeuse d'une dame romaine.

* **ORNE**, n. pr. f. Géogr. Rivière de France, qui naît dans le dép. auquel elle donne son nom, et tombe dans la Manche, après un cours de 140 kil. — *Département de l'Orne*, département de la France, formé d'une partie de la Normandie propre, du Perche et du duché d'Alençon. Il est divisé en quatre arrondissements. Grains; cidre; pâturages; chevaux renommés. Usines à fer; toiles; dentelles; papier. Pop. 443,688 hab. Ch.-l. *Alençon*.

ORNÉA, n. pr. f. Myth. gr. Nymphe qui donna son nom à la ville d'Ornéa. — Géogr. anc. Ville de l'Argolide, où Priape avait un temple.

ORNÉATE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant d'Ornéa. — Qui appartient à Ornéate ou à ses habitants. — Myth. gr. *Ornéate*, surnom de Priape, honoré particulièrement à Ornéa.

* **ORNEMENT**, s. m. B.-arts. Décoration, figure de caprice, comme les rosaces, les fleurons, les arabesques, etc. : *Peinture*, *sculpture d'ornement; écriture d'ornement; graver, dessiner des ornements; faire l'ornement.* — Blas. *Ornement* se dit de tout ce qui est hors de l'écu : *Le pavillon*, *le support*, *sont des ornements*.

ORNEMENTAIRE, adj. des 2 g. Néol. Qui concerne l'ornement.

ORNEMENTAL, ALE, adj. B.-arts. Qui appartient à l'ornement : *Style ornemental*.

ORNEMENTATION, s. f. B.-arts. Manière de distribuer, de disposer les ornements. — Art de l'ornemaniste.

* **ORNÉPHILE**, adj. des 2 g. (du gr. ὀρνή, bois; φιλέω, j'aime). Zool. Qui vit dans les bois. — ORNÉPHILES, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

ORNÉUS, n. pr. m. (pr. *ornéuce*). Temps hér. Fils d'Érechthée et grand-père de Mnesthée. — Un des compagnons de Phinée. — Un des centaures.

ORNIER, s. m. Bot. Genre de plantes jasminées dont une espèce est commune dans le midi de la France.

ORNITHIAS, s. m. V. ORNITHIES, au Dict.

ORNITHIVORE, adj. des 2 g. (du gr. ὄρνις,

ιθος, oiseau, et du lat. *voro*, je mange). Zool. Qui se nourrit d'oiseaux.

* **ORNITHOCÉPHALE**, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a une tête semblable à celle d'un oiseau. — Qui a la forme d'une tête d'oiseau. — *Ornithocéphale*, s. m. Bot. Petite plante des Antilles. — Zool. Genre de reptiles fossiles.

ORNITHOCÉPHALOÏDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à l'ornithocéphale. — ORNITHOCÉPHALOÏDES, s. m. pl. Famille de reptiles fossiles.

ORNITHOÉIDE, adj. des 2 g. (du gr. ὄρνις, ιθος, oiseau; εἶδος, ressemblance). Didact. Qui ressemble à un oiseau. — Diplom. *Lettres ornithoéides*, caractères ornés qui représentent des figures d'oiseaux.

* **ORNITHOÏDE**, adj. des 2 g. (même étym.). Hist. nat. Qui a l'apparence d'un oiseau. — Zool. Qui a des rapports d'organisation avec les oiseaux.

ORNITHOMYE, s. f. (du gr. ὄρνις, ιθος, oiseau; μυῖα, mouche). Zool. Genre d'insectes diptères.

* **ORNITHOMYZE**, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Il se dit des insectes qui vivent en parasites sur le corps des oiseaux: *Un insecte ornithomyze; un ornithomyze.*

ORNITHOPHILE, adj. et s. des 2 g. (du gr. ὄρνις, ιθος, oiseau; φιλέω, j'aime). Zool. Celui, celle qui aime les oiseaux.

ORNITHOPHILIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient, a rapport à l'ornithophile.

ORNITHOPTÉRIDE, s. f. (du gr. ὄρνις, ιθος, oiseau; πτερίς, fougère). Bot. Genre de fougères.

ORNITHOTOMIE, s. f. (du gr. ὄρνις, ιθος, oiseau; τομή, section). Didact. Dissection des oiseaux.

ORNITHOTROPHE, s. m. (du gr. ὄρνις, ιθος, oiseau; τροφή, nourriture). Ant. rom. Bassecour d'une villa romaine.

ORNYTION, n. pr. m. Temps hér. Fils de Sisyphe, père de Phocus et de Thoas.

ORNYTUS, n. pr. m. (pr. *ornituce*). Temps hér. Fils de Ménalippe et petit-fils de Thésée. — Guerrier tyrrhénien tué par Camille. — Habitant de Cyzique, tué par les Argonautes.

* **ORO**, n. pr. m. Géogr. *Monte d'Oro*, montagne de France, dans la Corse et au centre de l'île, à 35 kil. d'Ajaccio. 2,652 m. d'élévation.

OROBANCHÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'orobanche. — OROBANCHÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre orobanche. On dit aussi *orobanchacé*.

* **OROBANCHOÏDE**, adj. des 2 g. Bot. Synon. d'*orobanché*.

OROBIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule Cisalpine, au N., sur les bords de l'Adda. *Bergame* était la capitale des Orobiens.

OROBOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. ὄροβος, orobe; εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble à l'orobe.

ORODÈS, n. pr. m. Temps hér. Compagnon d'Énée. Il fut tué par Mézence.

ORODEMNIADE, s. f. (en gr. ὀροδεμνιάδες, qui couche sur les montagnes, de ὄρος, montagne; δέμνιον, lit). Myth. gr. Nom donné aux nymphes des montagnes, ou *Oréades*. V. ce mot, au Dict.

OROEST, s. m. Anc. mar. Mot qui s'est dit pour nord-ouest.

OROGNOSIE, s. f. (du gr. ὄρος, montagne; γνῶσις, connaissance). Minér. Histoire des montagnes et des rochers.

OROGNOSTIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à l'orognosie.

OROHYDROGRAPHIE, s. f. (du gr. ὄρος, montagne; ὕδωρ, eau; γράφω, je décris). Didact. Description des eaux et des montagnes.

OROHYDROGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'orohydrographie.

OROMÉDON, n. pr. m. Myth. gr. Un des géants. — Géogr. anc. Montagne de l'île de Cos.

ORONCE, s. f. Bot. Genre de l'Amérique et des Indes, famille des aroïdes.

* **ORONTE**, n. pr. m. Géogr. anc. Rivière de Syrie, sort du Liban, arrose Antioche, puis tombe dans la Méditerranée, près de Séleucie. Aujourd'hui, *Aasi*. — Montagne de l'Assyrie.

ORONTIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'oronce. — ORONTIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

OROPE, n. pr. m. Temps hér. Fils de Macédon et petit-fils de Lycaon. Il donna son nom à la ville d'*Orope*, en Béotie.

OROPÈTE, s. f. Plante graminée du Malabar.

OROPÉSA, n. pr. f. Géogr. Ville de Bolivie, ch.-l. de la province de Cochabamba. 17,000 h. — Il y a en Espagne plusieurs villes du nom d'*Oropésa*, notamment dans le gouvernement de Tolède et dans celui de Valence.

OROPHÉE, s. f. Bot. Genre de plantes de Java.

OROS, n. pr. m. V. ORUS, au Complément.

OROSANGE, s. m. (littéral., *bienfaiteur*). Hist. anc. Titre que les Perses donnaient à ceux qui avaient rendu de grands services à leur souverain ou à leur pays. Leurs actions étaient inscrites dans des registres publics.

OROSPEDA, n. pr. m. Géogr. anc. Chaîne de montagnes de l'Hispanie, près des sources du Bétis. Aujourd'hui la *Sierra d'Alcaraz*.

OROXYLE, s. m. (du gr. ὄρος, montagne; ξύλον, bois). Bot. Arbre d'Amérique, famille des bignoniacées.

ORPHANO, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie méridionale, sur un golfe de l'Archipel qui porte le même nom. On l'appelle aussi *Contessa*.

ORPHANITE, s. m. Hist. relig. V. ORPHELIN, au Complément.

* **ORPHÉE**, n. pr. m. Temps hér. Les anciens attribuaient à *Orphée* l'institution des mystères, des expiations, et du culte de Cérès. Selon eux, il civilisa les hommes, leur enseigna l'astronomie, la médecine, perfectionna la morale et la poésie. Il inventa l'alphabet, les vers hexamètres, ajouta trois cordes à la lyre, et composa plusieurs poèmes. V. plus loin ORPHIQUE. Cicéron compte cinq *Orphées*. — *C'est un Orphée*, se dit quelquefois fig. en parlant d'un grand poète, d'un grand musicien. — *Œuf d'Orphée*, œuf que les orphiques, d'après les Égyptiens, regardaient comme un emblème de l'univers. — Astron. *Orphée*, un des noms de la constellation d'Hercule.

* **ORPHÉIQUE**, adj. des 2 g. V. plus loin ORPHIQUE.

* **ORPHEISTE**, s. m. V. plus loin ORPHIQUE.

* **ORPHELIN, INE**, adj. et s. *Les orphelins*, se dit, dans plusieurs villes de France, d'un établissement où l'on élève gratuitement les enfants des deux sexes qui ont perdu leurs parents : *Il a été élevé aux orphelins.* — Hist. eccl. *Orphelins*, secte de hussites qui, après la mort de Ziska, professant un respect sans bornes pour sa mémoire, ne voulurent pas lui donner de successeur. Après avoir horriblement dévasté l'Allemagne, les *orphelins*, que l'on nomme aussi *orphanites*, furent enfin anéantis, en 1434.

* **ORPHÉON**, s. m. Musiq. Nom donné à une école de chant établie à Paris pour les élèves des écoles primaires.

ORPHÉONISTE, s. m. Élève de l'école de chant connue sous le nom d'orphéon : *Un concert d'orphéonistes.*

* **ORPHÉORON**, s. m. Mus. V. ORPHARION, au Dictionnaire.

* **ORPHIQUE**, adj. des 2 g. Ant. gr. *Mystères orphiques*, initiation aux principes de la philosophie d'Orphée. — *Œuf orphique*. V. plus haut le mot ORPHÉE. — *Orphique*, s. m. Se dit des disciples d'Orphée, que l'on nomme quelquefois *orphéistes*. — Membre d'une secte secrète dont Orphée est regardé comme le fondateur, et qui avait pour but de propager la civilisation à l'aide de la religion, de la poésie et de la musique. — Philol. *Les Orphiques*, les ouvrages attribués à Orphée, et qui paraissent avoir été fabriqués, ou au moins remaniés en dernier lieu par les poètes et les philosophes néoplatoniciens d'Alexandrie. Ce sont des hymnes et des poèmes, *sur la Guerre des Géants*, *l'Enlèvement de Proserpine*, *le Deuil d'Osiris*, *l'Expédition des Argonautes*, *sur les Vertus occultes des pierres*, etc. On dit aussi *hymnes orphiques*, *poèmes orphiques*.

ORPHNÉE, n. pr. f. (du gr. ὄρφνη, ténèbres). Myth. gr. Nymphe des Enfers, épouse d'Achéron et mère d'Ascalaphe. C'est la personnification des Ténèbres.

ORPHNÉUS, n. pr. m. (pr. *orfenéuce*) (du gr. ὀρφνὸς, ténébreux). Myth. gr. Un des chevaux de Pluton.

* **ORQUE**, s. m. S'est dit pour enfer. V. ORCUS, au Dictionnaire. — Zool. Un des noms de l'épaulard. Le Dictionnaire lui donne à tort le genre féminin.

ORRACA, s. m. Relat. Liqueur que les indigènes d'Amérique fabriquent avec le suc du coco.

* **ORSE**, s. m. Mar. Il se disait aussi, dans le Levant, pour bâbord, côté gauche du navire. C'est par erreur que des dictionnaires donnent à ce mot le genre féminin.

ORSÉIS, n. pr. f. (pr. *orcé-ice*). Temps hér. Nymphe, amante d'Hellen, et mère de Dorus, d'Éole et de Xuthus.

* **ORSER**, v. n. Mar. Il se disait aussi, dans le levant, pour courir une bordée à bâbord.

ORSÈS, n. pr. m. Temps hér. Chef troyen, tué par le Rutule Rapo.

ORSETTE, s. f. Ancienne petite étoffe.

ORSILOCHÉ, adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane en Tauride. V. ORILOCHIE, au Compl.

* **ORSILOQUE**, n. pr. m. Temps hér. Fils du fleuve Alphée et de Télégone, père de Dioclès et roi d'Élide. — Petit-fils du précédent et frère de Créthon : Énée les tua tous deux devant Troie. — Chef troyen, tué par Teucer. — Troyen qui suivit Énée en Italie, où il fut tué par Camille. On dit aussi *Orsilochus*.

ORSINOME, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Eurinome, épouse de Lapithus et mère de Phorbas et de Périphas.

ORTA, s. m. Hist. or. Division du corps des janissaires : il y avait deux cent vingt-neuf *ortas*.

ORTA-CAOUK, s. m. Hist. or. Bonnet des janissaires, dont la couleur et la forme indiquaient à quel orta ils appartenaient.

ORTALIDE, s. f. (du gr. ὀρταλίς, poule). Zool. Genre d'insectes diptères.

ORTALIDÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à une ortalide. — ORTALIDÉES, s. f. pl. Famille d'insectes diptères.

ORTÉGAL, n. pr. m. (corruption de l'esp. *Norte de Galicia*, Nord de la Galice). Géogr. Cap le plus septentrional d'Espagne, dans la Galice.

ORTEILLADE, s. f. Coup, blessure aux doigts du pied. Vieux mot.

ORTHACANTHE, adj. des 2 g. (du gr. ὀρθὸς, droit; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a des épines droites.

ORTHÆPYRHYNQUE, adj. des 2 g. (du gr. ὀρθὸς, droit; αἰπὺς, haut; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec droit et élevé.

ORTHAGORISQUE, s. m. (du gr. ὀρθαγορίσκος, poisson qui, selon les anciens, grogne quand on le prend). Zool. Genre de poissons de la famille des ostéodermes. Une de ses espèces est connue sous le nom de *poisson lune*. On dit aussi *orthragorisque*.

ORTHAPTODACTYLE, adj. des 2 g. (du gr. ὀρθὸς, droit; ἅπτω, je lie à; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a des serres très-puissantes. — ORTHAPTODACTYLES, s. m. pl. Famille d'oiseaux de proie diurnes.

ORTHÉ, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de Thessalie, dont les habitants allèrent au siége de Troie.

ORTHÉA, n. pr. f. Temps hér. Une des Hyacinthides ou filles d'Hyacinthe.

* **ORTHÉSIE**, adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane chez les Lacédémoniens et chez les Thraces. On dit aussi *Orthosie* et *Orthienne*.

* **ORTHIONE**, adj. f. Mot tronqué, résultant probablement d'une faute typographique. V. ORTHIENNE, au Dictionnaire, et ORTHÉSIE, au Compl.

* **ORTHOBASIQUE**, adj. des 2 g. (du gr. ὀρθὸς, droit; βάσις, base). Minér. Se dit des substances dont les cristaux ont des coordonnées orthogonales.

ORTHOCÈLE, adj. des 2 g. (du gr. ὀρθὸς, droit; κοιλία, intestin). Zool. Dont le canal intestinal est droit, et parallèle à l'axe longitudinal du corps.

ORTHOCENTRE, s. m. (du gr. ὀρθὸς, droit; κέντρον, aiguillon). Bot. Genre de plantes synanthérées originaires d'Arménie.

* **ORTHOCÉRACÉ, ÉE**, adj. Zool. Synon. d'*orthocère*.

ORTHOCÉRATE, s. m. Bot. V. ORTHOCÉRAS, au Dictionnaire.

* **ORTHOCÈRE**, adj. des 2 g. (du gr. ὀρθὸς, droit; κέρας, corne). Zool. Qui a des cornes et des antennes droites

ORTHOCLADE, adj. des 2 g. (du gr. ὀρθὸς, droit; κλάδος, branche). Bot. Qui a des rameaux droits ou dressés.

ORTHOCOLYMBE, adj. des 2 g. (du gr. ὀρθῶς, bien; κόλυμβος, plongeur). Zool. Se dit des oiseaux qui plongent parfaitement. — ORTHOCOLYMBES, s. m. pl. Famille d'oiseaux aquatiques.

ORTHODACTYLE, adj. des 2 g. (du gr. ὀρθὸς, droit; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a les doigts étendus.

ORTHODONTE, adj. des 2 g. (du gr. ὀρθὸς, droit; ὀδοὺς, ὀδόντος, dent). Zool. Qui a les dents parfaitement droites.

* **ORTHODOXE**, adj. des 2 g. Il se dit, par extens., en parlant des doctrines morales, politiques, littéraires, etc. : *Les opinions de ce journaliste, de ce critique, sont en général très-peu orthodoxes.*

* **ORTHODOXIE**, s. f. Liturg. Fête que les ca-

tholiques grecs célèbrent le premier dimanche de carême, en mémoire du rétablissement des images. Elle a été instituée en 842, par Méthodius, patriarche de Constantinople.

ORTHOÉDRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ὀρθὸς, droit; ἕδρα, base). Minér. Se dit des crystaux dont les plans coordonnés sont perpendiculaires entre eux.

* **ORTHOÉPIE**, s. f. (en gr. ὀρθοέπεια, de ὀρθὸς, correct; ἔπος, parole). Didact. Il signifie aussi quelquefois l'art de bien prononcer.

ORTHOÉPIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'orthoépie.

ORTHOGRAPHIQUEMENT, adv. Selon les règles de l'orthographe.

ORTHOMORPHISME, s. m. (du gr. ὀρθὸς, droit; μορφὴ, forme). Hist. nat. Conformation normale, régulière. On dirait également bien *orthomorphie*.

ORTHONYX, s. m. (du gr. ὀρθὸς, droit; ὄνυξ, ongle). Zool. Oiseau de la Nouvelle-Hollande.

ORTHOPHIDE, adj. des 2 g. (du gr. ὀρθὸς, droit; ὄφις, serpent). Zool. Se dit des serpents qui ont le corps garni de plaques cornées. — ORTHOPHIDES, s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens.

ORTHOPHRÉNIE, s. f. (du gr. ὀρθὸς, droit; φρὴν, esprit). Didact. Art de corriger les dispositions vicieuses du cœur et de l'esprit.

ORTHOPHRÉNIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'orthophrénie.

ORTHOPLOCÉ, ÉE, adj. (du gr. ὀρθὸς, droit; πλοκὴ, tissu). Bot. Se dit des plantes dont la radicule est embrassée par des cotylédons plissés en long. — ORTHOPLOCÉES, s. f. pl. Section de la famille des crucifères.

ORTHOPLOTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. ὀρθὸς, bien; πλωτὴρ, nageur). Zool. Se dit des oiseaux qui nagent parfaitement. — ORTHOPLOTÈRES, s. m. pl. Famille d'oiseaux aquatiques.

ORTHORHACHIE, s. f. (du gr. ὀρθὸς, droit; ῥάχις, le rachis). Méd. Art de redresser les courbures de l'épine dorsale.

ORTHORACHIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à l'orthorachie.

* **ORTHORHYNQUE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a le bec droit.

ORTHOSCÈLE, s. m. (du gr. ὀρθὸς, droit; σκέλος, jambe). Chir. Appareil propre à redresser les jambes torses.

ORTHOSOMATIE, s. f. (du gr. ὀρθὸς, droit; σῶμα, corps). Didact. Art qui a pour but de redresser les difformités du corps humain. Mot qu'on a proposé de substituer à celui d'*orthopédie*, auquel il serait préférable.

ORTHOSOME, adj. des 2 g. (même étym.). Zool. Qui a le corps droit.

ORTHOSPERMÉ, ÉE, adj. (du gr. ὀρθὸς, droit; σπέρμα, semence). Bot. Qui a l'embryon droit dans la graine.

* **ORTHOSTADE**, s. f. Ant. gr. Gâteau que l'on employait dans les sacrifices funèbres.

ORTHOSTOME, adj. des 2 g. (du gr. ὀρθὸς, droit; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche ou l'ouverture droite.

ORTHOTHÈTE, s. m. (du gr. ὀρθὸς, droit; θετὸς, posé). Zool. Genre de coquilles bivalves.

ORTHOTOME, s. m. (du gr. ὀρθὸς, droit; τομὴ, section). Zool. Genre d'oiseaux voisins des grimpereaux.

ORTHOTRICHOÏDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'orthotric ou orthotrique. — ORTHOTRICHOÏDÉES, s. f. pl. Famille de mousses.

ORTHOTRIQUE, s. m. (du gr. ὀρθὸς, droit; θρὶξ, τριχὸς, poil). Bot. V. ORTHOTRIC, au Dictionnaire.

ORTHOTROPE, adj. des 2 g. (du gr. ὀρθὸς, droit; τρέπω, tourner). Bot. Se dit des embryons qui sont droits et ont la même direction que la graine.

ORTHRUS, n. pr. m. (pr. *ortruce*). Temps hér. Chien à deux têtes, fils de Typhon et frère de Cerbère; il gardait les troupeaux de Géryon. Hercule le tua. On écrit aussi, mais à tort, *Orthus* et *Othrus*.

ORTIAGE, s. m. Agric. Maladie de la vigne, qui fait jaunir les feuilles.

* **ORTIE**, s. f. Bot. On appelle *ortie blanche*, le lamier blanc; *ortie bleue*, une campanule; *ortie épineuse*, le galéope piquant; *ortie puante*, l'épicure des bois; *ortie rouge*, le lamier pourpre. — Zool. *Ortie de mer*, l'actinie.

ORTIER, v. a. Frotter, piquer avec des orties, et fig., piquer comme des orties. Vieux et hors d'usage dans ces deux sens. — Vétér. Fouetter avec des orties. V. URTICATION, au Dict.

* **ORTYGIE**, n. pr. f. Géogr. anc. Un des noms de l'île de Délos. — Ile située près de Syracuse, et où se trouvait la fontaine d'Aréthuse.

ORTYGIEN, IENNE, adj. Géogr. anc. Qui appartient à l'île de Délos. — Myth. Surnom d'Apollon et de Diane.

ORURO, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Amérique du Sud, dans la Bolivie, ch.-l. de département. 5,000 hab. — Le *département de l'Oruro*, à l'E. du Pérou, compte 32,000 hab. Climat froid; montagnes et plateaux fort élevés; mines d'or, d'argent, d'étain et de plomb.

* **ORUS**, n. pr. m. Myth. V. HORUS, au Dict. et au Compl. — Temps hér. Premier roi de Trézène. — Grec tué par Hector.

* **ORVIÉTAN, ANE**, adj. et s. Géogr. Habitant d'Orviéto. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — *Orviétan*, n. pr. m. Ancienne province de l'État ecclésiastique, qui avait pour ch.-l. Orviéto, et est aujourd'hui comprise dans les délégations d'Orviéto et de Viterbe.

ORVIÉTO, n. pr. m. Géogr. Ville de l'État ecclésiastique, ch.-l. de la délégation d'Orviéto. 4,000 hab. Évêché. On dit aussi *Orviète*.

* **ORYCTÈRE**, s. m. (du gr. ὀρυκτὴρ, fouisseur). Zool. Genre de mammifères rongeurs qui se creusent des terriers.

* **ORYCTÉRIEN, IENNE**, adj. et s. m. Zool. Qui ressemble à l'oryctère. — ORYCTÉRIENS, s. m. pl. Famille de rongeurs qui a pour type l'oryctère.

ORYCTOGÉOLOGIE, s. f. (du gr. ὀρυκτὸς, fossile; γῆ, terre; λόγος, discours). Didact. Partie de l'histoire naturelle qui traite de la disposition des minéraux dans la terre.

ORYCTOGÉOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'oryctogéologie.

ORYCTOGNOSTE, s. m. Didact. Celui qui s'occupe d'oryctognosie, science qui est une des branches de la minéralogie.

ORYCTOGNOSTIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'oryctognosie.

ORYCTOLOGUE, s. m. Didact. Synon. d'*oryctologiste*. V. ce mot, au Dictionnaire.

ORYCTOTECHNIE, s. f. (du gr. ὀρυκτὸς, fossile; τέχνη, art). Didact. Étude des moyens par lesquels nous nous procurons les substances minérales nécessaires à nos usages. Dans la classification de M. Ampère, l'*oryctotechnie* est la deuxième branche des sciences géologiques; elle se divise en *oryctotechnie élémentaire* et *oryctotechnie comparée*.

ORYCTOTECHNIQUE, adj. des 2 g. (pr. *oriktoteknique*). Didact. Qui appartient, qui a rapport à l'oryctotechnie.

ORYCTOZOOLOGIE, s. f. (du gr. ὀρυκτὸς, fossile; ζῶον, animal; λόγος, discours). Didact. Partie de l'histoire naturelle qui traite des animaux fossiles.

ORYCTOZOOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'oryctozoologie.

ORYCTOZOOLOGISTE, s. m. Didact. Celui qui s'occupe d'oryctozoologie, qui écrit sur cette branche de science. On dit aussi *oryctozoologue*.

* **ORYX**, s. m. La chèvre ou gazelle, décrite sous ce nom par les anciens naturalistes, et dont il est parlé au Dictionnaire, est un animal fabuleux. — *Oryx*, n. pr. m. Géogr. Lieu de l'Arcadie occidentale, sur les bords du Ladon.

ORYXIONOMIE, s. f. (du gr. ὀρύσσω, fouir; νόμος, loi). Didact. Science qui apprend à comparer les divers procédés d'exploitation des mines, afin de choisir le plus convenable. Dans la classification de M. Ampère, l'*oryxionomie* est la première branche de l'oryctotechnie comparée.

ORYXIONOMIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'oryxionomie.

ORYZÉ, ÉE, adj. (du lat. *oryza*, le riz). Bot. Qui ressemble au riz. — ORYZÉES, s. f. pl. Tribu de plantes graminées. On dit aussi *oryziné*.

ORYZIVORE, adj. des 2 g. (du lat. *oryza*, riz; *voro*, je mange). Zool. Qui se nourrit de riz, qui recherche le riz.

ORYZOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. ὄρυζα, riz; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a l'apparence, la forme du riz.

* **OS**, s. m. Prov. *Donner ou laisser un os à ronger à quelqu'un* signifie encore, lui laisser un léger avantage, pour se débarrasser de ses importunités. *Jamais belle chair ne fut près des os*, une personne maigre est rarement belle. — *Les os lui sortent des doigts*, se disait autrefois d'un joueur de dés. — *Os* s'emploie quelquefois en poésie pour ossements : *Une urne enfermera ses cendres et ses os*. — Il s'est dit en parlant des noyaux de certains fruits, comme les olives, les nèfles.

OS, Chim. Abréviation qui signifie *osmium*.

OSAKA, n. pr. f. Géogr. Ville du Japon, sur la côte S.-O. de l'île de Niphon, une des cinq villes impériales. 150,000 hab. Port dangereux. Grand commerce.

OSCA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Espagne, dans la Tarraconaise septentrionale, chez les Ilergètes. Sertorius y fut assassiné. Auj. *Huesca*.

OSCILLANT, ANTE, adj. Didact. Qui oscille, peut osciller. — Bot. *Anthère oscillante*, anthère qui, placée vers le milieu de la longueur du filet, paraît s'y tenir en équilibre. — Mécan. *Machine oscillante*, machine à vapeur dont le cylindre peut osciller autour de deux tourillons placés le long du corps de ce cylindre.

OSCILLARIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une oscillaire. — OSCILLARIÉES, s. f. pl. Famille d'algues d'eau douce. On dit aussi *oscillatorié*, *oscillatoriné*.

* **OSCILLATION**, s. f. Mécan. *Centre d'oscillation*, se dit des points d'un corps solide oscillant autour d'un axe.

OSCINIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à l'oscine. — OSCINIDES, s. m. pl. Famille d'insectes diptères.

* **OSCULATEUR, TRICE**, adj. Géom. Il se dit aussi de la courbe avec laquelle la circonférence d'un cercle a un point commun : *Courbe osculatrice*.

OSCULATOIRE, adj. m. (du lat. *osculum*, baiser). Anat. Il s'est dit d'un muscle des lèvres.

OSCULE, s. m. (du lat. *osculum*, petite bouche). Zool. Suçoir qui garnit le corps des ténias.

OSCULÉ, ÉE, adj. Zool. Qui a des oscules, des suçoirs apparents.

OSE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Germanie, près de l'Oder.

* **OSEILLE**, s. f. Bot. On appelle *oseille de brebis*, une espèce de patience; *oseille de bûcheron*, *oseille à trois feuilles*, une oxalide; *oseille de cerf*, la rhexie; *oseille de Guinée*, la ketmie acide; *oseille du Malabar* ou *oseille sauvage*, la bégonie du Malabar; *oseille sanguine*, une espèce de patience dite aussi *patience sanguine*. — *Sel d'oseille*, acide retiré de l'oxalide oseille, et dont on se sert pour enlever les taches d'encre faites sur le linge. C'est le bioxalate de potasse des chimistes.

* **OSER**, v. a. Il s'emploie quelquefois absol., même sans négation : *Il faut savoir oser* (Volt.). *La difficulté, c'est d'oser avec sagesse*. (Fontenelle). — Substantivement : *Je fais grand cas d'un oser* (Le card. de Richelieu).

OSIANDRIANISME, s. m. Hist. relig. Secte, hérésie des osiandriens.

OSIANDRIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte protestante du XVIe siècle, qui eut pour chef André Osiander, disciple de Luther. Suivant lui, Jésus-Christ ne nous a point justifiés par sa nature humaine, mais seulement par sa nature divine. — *Osiandrien*, *ienne*, adj. Qui appartient à cette secte. On dit aussi *osiandrite*, s. m. et adj. des 2 g.

* **OSIER**, s. m. Bot. *Osier bleu*, nom vulgaire d'une espèce de salicaire. — *Osier fleuri*, *osier Saint-Antoine*, *osier en épi*, l'épilobe à feuilles étroites. — Fig. *Osier de cour*, se dit d'un courtisan plein de souplesse. — Hortic. *Tête d'osier*, forme d'un arbre dont on a laissé pousser les branches du sommet de manière à représenter une espèce de boule.

OSINIUS, n. pr. m. (pr. *oziniuce*). Temps hér. Roi de Clusium, qui offrit du secours à Énée.

* **OSIRIS**, n. pr. m. Myth. Suivant les Égyptiens, il naquit de lui-même; il eut pour femme Isis et pour fils Horus; et tous les trois représentent le principe lumineux ou le bon principe. *Osiris* fut civilisateur, législateur et conquérant. Il enseigna l'agriculture, l'écriture, et les arts; il donna les lois les plus sages, institua le mariage, et soumit tous les peuples jusqu'à l'Inde, mais après son triomphe, Typhon lui tendit des pièges et le fit périr. Les villes de Busiris et d'Abydos se disputaient la gloire de posséder le véritable tombeau d'*Osiris*, et on croyait que son âme était passée dans un bœuf. De là le culte du bœuf Apis. On identifie quelquefois *Osiris* avec le soleil.

OSISMIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois, dans la troisième Lyonnaise, au N.-O. *Vorganium* (qui paraît être Carhaix) en était la capitale.

* **OSMANLI**, s. m. Hist. Se dit des membres d'une dynastie turque fondée par Osman ou Othman Ier, sultan de Nicée, en 1303. Elle règne encore aujourd'hui à Constantinople. — Par ex-

tens. *Les osmanlis*, les Turcs en général. V. OSMANLIS, au Dictionnaire.

* **OSMAZÔME**, s. m. (du gr. ὀσμὴ, odeur; ζωμὸς, bouillon). Chim. C'est le principe qui communique l'odeur au bouillon.

OSMAZOMÉ, ÉE, adj. Chim. Qui contient de l'osmazôme.

OSMIATE, s. m. Chim. Genre de sels produits par l'acide osmique.

OSMICO-POTASSIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel osmique combiné avec un sel potassique.

OSMIDE, s. m. Chim. Combinaison de l'osmium avec un métal.

OSMIDES, s. m. pl. Minér. Famille de minéraux comprenant l'osmium et ses combinaisons.

OSMIEUX, adj. m. Chim. Se dit d'un des oxydes de l'osmium. — *Sels osmieux*, sels dans lesquels entre l'oxyde osmieux, ou qui ont une composition analogue à la sienne.

OSMINE, s. f. Mesure de capacité pour les matières sèches, employée en Russie et en Turquie. Elle vaut lit. 104,87.

OSMIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un des oxydes de l'osmium. — *Sels osmiques*, sels dans lesquels entre l'acide osmique, ou qui ont une composition analogue à la sienne.

* **OSMITE**, s. m. Hist. eccl. Membre d'une ancienne secte peu connue.

* **OSMIUM**, s. m. (pr. *ocemiome*) (du gr. ὀσμὴ, odeur). Chim. Métal solide, pulvérulent, ainsi appelé à cause de son odeur tellement piquante, qu'elle fait perdre l'odorat pour quelques jours. Il a été découvert en 1803 dans un minerai de platine.

OSMIURE, s. m. Chim. Alliage d'osmium et d'un autre métal.

OSMIURÉ, ÉE, adj. Chim. Qui est combiné avec de l'osmium.

OSMOLOGIE, s. f. (du gr. ὀσμὴ, odeur; λόγος, discours). Didact. Traité des odeurs.

OSMOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'osmologie.

OSMONDACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'osmonde. — OSMONDACÉES, s. f. pl. Famille de fougères. *Osmondiacée* est une faute typographique du Dictionnaire. On dit aussi *osmondé*.

* **OSNABRUCK**, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Hanovre, ch.-l. d'un gouvernement du même nom, sur la Hase. 11,500 hab. Évêché; cathédrale; quelques ruines du château de Witikind. Le 24 octobre 1648, un traité fut conclu à Osnabruck entre la Suède, l'Empire et les princes protestants, annexe du traité de Munster. Sous l'empire, cette ville était le ch.-l. du dép. de l'Ems Supérieur.

OSPHRÉSIE, s. f. (du gr. ὄσφρησις, odorat). Faculté de sentir, de percevoir les odeurs.

OSPHRÉSIOLOGISTE, s. m. Didact. Auteur d'une osphrésiologie ou traité sur les odeurs.

OSPHRÉSIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à l'osphrésie.

OSROÈNE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée d'Asie, à l'O. de l'Euphrate, fut conquise par Trajan. Au IVe siècle, elle fut comprise dans le diocèse d'Orient.

* **OSSA**, n. pr. m. Géogr. anc. Petite chaîne de montagnes de Thessalie, en Magnésie, le long du golfe Thermaïque. Aujourd'hui *Kissabo* ou *Kissovo*.

OSSA-POLLA-MAUPS, s. m. Relat. Nom que les habitants de Ceylan donnent à l'Être-Suprême.

* **OSSELET**, s. m. On appelait autrefois *osselets de Chypre* certaines pastilles à brûler. — Diplom. *Lettres en osselets*, lettres capitales dont les jambages représentent des ossements.

OSSÉNIEN, s. m. Hist. eccl. Membre d'une secte demi-juive et demi-chrétienne du Ier siècle. Les *osséniens* prétendaient qu'on peut sans crime dissimuler extérieurement sa foi, que le martyre est un péché mortel, etc. On les appelle aussi *Osséens* et *Esséens*, et l'on a prétendu que ce sont les mêmes que les *elcésaites*. V. ce mot, au Complément.

OSSERET, s. m. Techn. Sorte de couperet dont les bouchers se servent pour trancher les parties osseuses de la viande.

OSSÈTES, s. m. pl. Géogr. Peuple de la Russie caucasienne, grossier et très-pillard. Il compte, dit-on, 10,000 guerriers. Le principal chef réside à Kazbek, et, moyennant un prix fixé, protège les convois russes contre les attaques des montagnards. Il y a aussi des *Ossètes* qui ne reconnaissent ni ce chef, ni la domination russe.

OSSETTE, s. f. Sorte de petite étoffe ancienne. On a dit aussi *orsette*.

OSSIAN, n. pr. m. Célèbre barde écossais du IIIe siècle, eut pour père Fingal, roi de Morven, pour femme Évirallin, pour fils Oscar. Il perdit l'usage de la vue, et eut le malheur de survivre à ses enfants. Pour charmer ses douleurs, il composa des poésies gaéliques qui ont pour sujet ses propres exploits et ceux de ses compatriotes, et qui se chantaient dans les montagnes d'Écosse. Les *poésies d'Ossian*, appelées *poésies erses ou gaéliques*, étaient inconnues en Europe: Macpherson les fit connaître pour la première fois en 1762, et en donna une traduction anglaise, complétée par Smith (1780); mais en 1807, Mackensie s'éleva contre l'authenticité de ces poèmes, et l'opinion la plus répandue aujourd'hui est que si Macpherson et Smith ont véritablement découvert les poésies d'Ossian, au moins en ont-ils altéré le caractère original, en leur donnant une forme et un style qui ne leur appartiennent pas.

OSSIANISTE, adj. et s. des 2 g. Partisan ou imitateur des poésies d'Ossian, du genre ossianique.

OSSICULAIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme ou la nature d'un ossicule.

OSSICULE, s. m. (du lat. *ossiculum*, dimin. de *os*, *ossis*, os). Petit os. — Bot. Noyau de certains fruits, comme les nèfles, les cornouilles, etc.

OSSICULÉ, ÉE, adj. Zool. Qui est pourvu d'ossicules. — Il se dit particulièrement des poissons qui ont de véritables os, et que l'on nomme plus souvent *osseux*.

OSSIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *os*, *ossis*, os; *ferre*, porter). Didact. Qui contient des os. — Qui est formé d'os.

* **OSSIFIAGE**, s. m. Faute typographique du Dict. C'est *ossifrage*. V. ce mot, au Compl.

OSSIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *os*, *ossis*, os; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un os.

OSSIFRAGE, adj. des 2 g. (en lat. *ossifragus*, de *os*, *ossis*, os; *frangere*, briser). Didact. Qui brise les os. — Qui détermine la fracture des os. — s. m. Zool. Poisson du genre labre. — Bot. Espèce d'anthéric. V. OSSIFRAGUM, au Dictionnaire.

OSSIPHAGE, s. m. (du lat. *os*, *ossis*, os, et du gr. φάγω, je mange). Zool. Poisson que l'on nomme aussi *ossifrage*. V. le mot précédent.

OSSIVORE, adj. des 2 g. (du lat. *os*, *ossis*, os; *voro*, je dévore). Il signifie aussi qui ronge les os: *Le chien est ossivore*. V. OSTÉOPHAGE, au Dictionnaire.

OSSOLA, n. pr. f. Géogr. Province des États sardes, dans l'intendance de Novare. 35,000 hab. Ch.-l. *Domo d'Ossola*.

* **OSSONE**, n. pr. f. V. plus loin OSSUNA.

OSSONORA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Lusitanie, près de l'endroit où est auj. *Faro*.

* **OSSUAIRE**, s. m. Antiq. Petite urne dans laquelle on mettait les os que le bûcher n'avait pas consumés.

OSSUNA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Séville. 16,000 hab. Antiquités. Autrefois université (supprimée en 1824).

* **OST**, s. m. Il signifiait aussi *camp*, et l'on disait *maréchal de l'ost*, maréchal de camp. — Maison. — Féod. Service militaire: *Être sujet à l'ost*. — *Ost bannie*, appel du banc et de l'arrière-banc. — *Service de l'ost*, *aide de l'ost*, service dû en cas de guerre.

OSTAKOV, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. de district, sur le lac Seligouer. 7,000 hab.

OSTARIPHYTE, s. m. (du gr. ὀστάριον, petit os; φυτὸν, plante). Bot. Plante dont le fruit renferme un noyau.

OSTARTHROCACE, s. f. (du gr. ὀστέον, os; ἄρθρον, articulation; χαχία, vice). Méd. Cancer des os.

OSTASUS, n. pr. m. (pr. *ocetazuce*). Myth. gr. Un des fils d'Uranus et de Ghé.

OSTE, adj. des 2 g. (v. fr. *ost*, maison). Féod. Celui, celle qui tient une maison d'un seigneur, et qui est son justiciable. — s. f. Mar. Manœuvre qui sert à brasser les vergues, dans les bâtiments à antennes.

OSTÉIDE, s. m. (du gr. ὀστέον, os; εἶδος, apparence). Anat. Petit noyau osseux qui se forme quelquefois dans la cavité des dents. — Il se dit aussi des dents elles-mêmes, considérées comme une production distincte des os, quoiqu'elle en offre l'apparence.

OSTÉITE, s. f. V. OSTITE, au Dictionnaire.

* **OSTENDE**, n. pr. m. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre occidentale, sur la mer du Nord. 11,000 hab. Hôtel de ville remarquable. Bains de mer. Salines. Grande pêche de harengs et d'huîtres renommées, dites *huîtres d'Ostende*. Patrie de Jacques Kien, qui, avec Gilles Beukels, inventa en 1403 l'art d'encaquer les harengs. Cette ville soutint contre les Espagnols, en 1604, un siège célèbre qui dura trois ans et trois mois. Les Français la prirent aussi en 1745, 1792 et 1793.

* **OSTENSIF, IVE**, adj. Il se dit, en diplomatie, des pièces qui peuvent être montrées, par opposition aux pièces secrètes.

OSTENSION, s. f. (du lat. *ostensus*, part. de *ostendere*, montrer). Hist. eccl. Exposition des reliques à la vénération des fidèles. V., au Dict., OSTENTION.

* **OSTENTATEUR, TRICE**, adj. Il se dit aussi de tout ce qui est fait par ostentation, de tout ce qui annonce l'ostentation: *Luxe ostentateur; philosophie ostentatrice*.

* **OSTÉOCOLLE**, s. f. Chim. Chaux carbonatée concrétionnée, matière incrustante qui se dépose sur les végétaux et autres corps plongés dans des eaux contenant du carbonate de chaux en dissolution. Elle est ainsi nommée parce qu'on la croyait propre à favoriser la réunion des os fracturés. — Dans presque toutes les éditions du Dictionnaire, cet article contient une faute qui le rend inintelligible.

OSTÉODERME, adj. des 2 g. Zool. Se dit des poissons qui ont la peau couverte de grains osseux.

OSTÉODYNIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à l'ostéodynie. V. ce mot, au Dictionnaire.

OSTÉOGÉNIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient, qui a rapport à l'ostéogénie. V. ce mot, au Dictionnaire.

OSTÉOLOGUE, s. m. Didact. Celui qui se livre à l'ostéologie ou étude des os.

OSTÉOLYSE, s. f. (du gr. ὀστέον, os; λύσις, dissolution). Méd. Altération particulière du tissu osseux, qui entraîne la destruction totale de la matière de ce tissu.

OSTÉOMÈLE, s. m. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des rosacées.

OSTÉONCIE, s. f. (du gr. ὀστέον, os; ὄγκος, tumeur). Méd. Gonflement des os.

OSTÉOPHTHISIE, s. f. (du gr. ὀστέον, os; φθίσις, consomption). Méd. Atrophie des os.

OSTÉOPHYME, s. m. (du gr. ὀστέον, os; φῦμα, gonflement). Méd. Gonflement des os.

OSTÉOPHYTE, s. m. (du gr. ὀστέον, os; φυτεύω, produire). Méd. Nom donné à des productions osseuses qui se montrent quelquefois dans le voisinage des portions d'os cariés.

OSTÉOPOROSE, s. f. (du gr. ὀστέον, os; πόρος, pore). Méd. Augmentation de la dureté des os.

OSTÉOPYRE, s. f. (du gr. ὀστέον, os; πῦρ, feu). Méd. Gangrène ou carie des os.

OSTÉOSPERMÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un ostéosperme. — OSTÉOSPERMÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

* **OSTÉOSTOME**, adj. des 2 g. Zool. Qui a la mâchoire entièrement formée par des os.

OSTERICHE, n. pr. f. Ancien nom de l'Autriche et de l'Austrasie.

OSTERLAND, n. pr. m. Ancien nom du duché d'Altenbourg.

OSTERLEUDE, s. m. Hist. Leude de l'Austrasie.

OSTERLIN, s. m. Nom que prirent les négociants des villes hanséatiques, vers la fin du XIIe siècle. On écrit aussi *Osterling*. V. ESTERLIN, au Compl., et OSTRELIN, au Dict.

OSTERMONAT, s. m. Nom saxon du mois d'avril. V. EASTER, au Complément.

OSTERODE, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Prusse propre. 2,300 hab. — Ville du Hanovre, dans le gouvernement d'Hildesheim. 4,400 hab.

OSTFALIEN, IENNE, adj. et s. V. OSTPHALIEN, au Compl.

OST-FRANCE, n. pr. f. Hist. France de l'est. V. AUSTRASIE, au Compl.

OST-FRISE, n. pr. f. V. FRISE, au Compl.

* **OSTIAIRE**, s. m. (en lat. *ostiarius*, de *ostium*, porte). Ant. rom. Portier. — Hist. Garde de la porte. V. au Dictionnaire.

OSTIAKS, n. pr. m. pl. Géogr. Peuple de Sibérie, formant trois peuplades qui diffèrent par la langue, et qu'on nomme *Ostiaks de l'Obi*, *Ostiaks de l'Iénisséi*, *Ostiaks de Torgout*. Les premiers sont presque les seuls connus.

OSTICE, s. f. Féod. V., plus loin, le mot OSTISE.

* **OSTIE**, n. pr. f. Géogr. Petite ville de l'État ecclésiastique, à l'embouchure du Tibre. 200 hab. Près de la ville actuelle, se voient les ruines de

l'ancienne *Ostia*, qui servait de port à Rome, et avait été bâtie par Ancus Martius.

OSTIOLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est muni d'ostioles.

OSTISE, s. f. Féod. Habitation. — Redevance annuelle que le vassal payait à son seigneur pour l'habitation, le manoir.

OSTMAN, s. m. Hist. Nom que les Anglo-Saxons donnaient aux Danois et aux Norwégiens. Il signifie *homme de l'Orient*.

OSTODES, s. m. Bot. Arbre de Java.

OSTORHYNQUE, s. m. (du gr. ὀστέον, os; ῥύγχος, bec). Zool. Poisson de la famille des ostéostomes. Il habite l'Océan équinoxial.

OSTOYER, v. a. et n. S'est dit pour faire la guerre, marcher à l'ennemi, l'attaquer.

OSTPHALIE, n. pr. f. Géogr. Nom donné, dans le VIIe et le VIIIe siècle, à la partie de la Saxe située à l'E. du Weser : on l'opposait à la Westphalie, située à l'O. du même fleuve.

OSTPHALIEN, IENNE, adj. et n. pr. Géogr. Habitant de l'Ostphalie.

* **OSTRACÉ, ÉE**, adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une coquille bivalve.

OSTRACIN, INE, adj. (du gr. ὄστρακον, coquille). Zool. Qui vit sur les coquilles d'huître. — OSTRACINS, s. m. pl. Famille de crustacés qui sont recouverts de deux valves imitant une coquille d'huître.

* **OSTRACODE**, adj. des 2 g. (du gr. ὄστρακον, coquille; εἶδος, ressemblance). Zool. Dont le corps est protégé par une double coquille.

OSTRACOLOGIE, s. f. (du gr. ὄστρακον, coquille; λόγος, discours). Didact. Histoire ou description des coquilles.

OSTRACOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'ostracologie.

OSTRACOMORPHITE, s. f. (du gr. ὄστρακον, coquille; μορφή, forme). Zool. Huître ou autre coquille bivalve fossile.

OSTRACOPODE, adj. des 2 g. (du gr. ὄστρακον, coquille; πούς, ποδὸς, pied). Zool. Synon. de *ostracode*.

OSTRALÈGE, adj. des 2 g. (du gr. ὄστρακον, coquille; λέγω, je ramasse). Zool. Qui ramasse des coquilles pour en faire sa nourriture.

OSTRAPODE, adj. des 2 g. V., plus haut, OSTRACOPODE.

OSTRÉAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *ostrea*, huître). Zool. Qui vit sur les coquilles d'huîtres. — s. m. Ant. Parc où les Romains engraissaient les huîtres.

OSTRÉIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *ostrea*, huître; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'une coquille d'huître.

OSTRÉOÏDE, adj. des 2 g. (du lat. *ostrea*, huître, et du gr. εἶδος, ressemblance). Zool. Qui a de la ressemblance avec une huître.

OSTREVANT, n. pr. m. Géogr. Petit pays qui faisait partie du Hainaut français.

OSTRO, s. m. Nom que l'on donne au vent du sud, sur la Méditerranée.

* **OSTROG**, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans la Volhynie. 4,600 hab. Jadis titre d'un grand-duché de Pologne, puis d'une commanderie de Malte.

* **OSTROGOTH, OTHE**, adj. et s. Géogr. et hist. L'un des trois peuples de la grande tribu des Goths. Les *Ostrogoths*, ou Goths de l'est, étaient séparés des *Visigoths*, ou Goths de l'ouest, par le fleuve Dniéper. Chassés, vers 375, par l'arrivée des Huns, ils restèrent sur le Danube et dans la Pannonie, mais après la mort d'Attila (453), leur puissance s'accrut progressivement, et sous Théodoric le Jeune, ils s'emparèrent de l'Italie et d'une partie de la Provence (488), et formèrent une monarchie sous le nom de *royaume des Ostrogoths*, lequel eut pour capitale Ravenne ou Narbonne. Ce royaume, affaibli par les victoires de Bélisaire (535-40), fut détruit en 552 par Narsès, qui vainquit Téias, huitième roi des Ostrogoths, et le tua.

OSTROGOTHIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport aux Ostrogoths.

OSTROGOTHISME, s. m. Néol. Manque d'usage, de bienséance. Peu usité.

* **OSTROLENKA**, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans la Pologne, sur la Narew. 2,000 hab. En 1831, les Polonais y furent défaits par le général russe Diébitsch.

OSTRYER, s. m. Bot. Arbre du midi de l'Europe, famille des amentacées.

OSYRICÈRE, s. f. Bot. Plante parasite de Java.

OSYRIDE, s. f. V. OSYRIS, au Dictionnaire.

* **OSYRIDÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à l'osyride ou osyris. — OSYRIDÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

* **OTAGE**, s. m. Hist. eccl. Se disait des personnes qui restaient dans l'église de Sainte-Geneviève de Paris quand on descendait la châsse, et dans la cathédrale de Reims, quand on portait la sainte ampoule au sacre, afin de garantir la restitution de ces objets. — Hist. Pendant la révolution française, on donna le nom de *loi des otages* à une loi qui obligeait les pays conquis et les familles d'émigrés, d'envoyer à Paris un certain nombre d'otages.

O-TAÏTI ou **OTAHITI**, n. pr. f. Géogr. Une des îles de la Société, formée de deux presqu'îles ayant, l'une 136 kil. de tour, l'autre 47. Pop., 7,000 hab. Climat délicieux; sol fertile; volaille, gibier, poisson, en abondance. *O-Taïti* fut découverte par Quiros en 1606. Bougainville, qui la visita en 1768, la nomma *Nouvelle-Cythère*, à cause des habitudes voluptueuses de ses habitants. Des missionnaires anglais, en s'y établissant, ont donné à l'île d'autres mœurs et un autre aspect; mais les montagnes recèlent encore un certain nombre d'indigènes qui sont restés fidèles aux coutumes de leurs pères. En 1842, *O-Taïti* accepta la protection de la France; l'amiral Dupetit-Thouars voulut, en 1843, y substituer l'occupation complète; il fut désavoué. — *Archipel d'O-Taïti*, nom proposé par quelques géographes pour désigner le groupe des îles de la Société et le groupe de George. On dit aussi *Taïti*.

O-TAÏTIEN, ou **OTAHITIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. Habitant d'O-Taïti. — Qui appartient à cette île ou à ses habitants. — *Langue o-taïtienne*, idiome des habitants d'O-Taïti. On dit aussi *Taïtien*.

* **OTALGIQUE**, adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'otalgie.

OTARIE, s. f. (du gr. οὖς, oreille). Zool. Groupe de phoques caractérisés par les oreilles dont ils sont pourvus.

OTCHAKOV, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Kherson, à l'embouchure du Dnieper. 4,000 hab. — Cette ville, autrefois considérable, fut prise par les Russes sur les Turcs en 1737, rendue en 1739, prise de nouveau après un siége opiniâtre par Potemkin, et rasée en 1788.

OTELLE, s. f. Anc. t. milit. Sorte de lance. — Blas. *Otelles*, petites figures ovales et pointues qui sont un des meubles de l'écu.

* **ÔTER**, v. a. Prov. *Ote-toi de là que je m'y mette*, se dit quand on suppose qu'un individu nuit à un autre, le discrédite, afin de prendre la place de celui-ci.

OTEVOIE, s. m. Grand voyer. Selon quelques auteurs, c'était le titre d'un grand-officier des rois d'Angleterre. Le dictionnaire de Trévoux luimême donne ce mot comme suspect.

OTHE, n. pr. m. V. OTTE, au Dict. et au Compl.

OTHIN, n. pr. m. V. ODIN, au Compl.

OTHMANIDE, s. m. Hist. Descendant d'Othman Ier. V. OTTOMAN et OSMANLI, au Compl.

OTHOMAN, ANE, adj. et s. V. OTTOMAN, au Dict. et au Compl.

OTHONÉE, n. pr. f. Temps hér. Une des filles d'Érechthée, selon un auteur moderne.

OTHONNÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une othonne. — OTHONNÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

OTHRÉIS, n. pr. f. (pr. *o-treice*). Myth. gr. Nymphe de qui Jupiter eut Mélitéus.

OTHREPTE, n. pr. f. Temps hér. Une des Amazones.

OTHRÉUS, n. pr. m. V. OTRÉUS, au Compl.

OTHRIADÈS, n. patr. m. V. OTRIADÈS, au Compl.

OTHRYONÉE, n. pr. m. Temps hér. Prince thrace qui vint offrir son concours à Priam, afin d'obtenir la main de Cassandre. Il fut tué par Idoménée.

* **OTHRYS**, n. pr. m. Géogr. anc. Chaîne de montagnes de la Grèce, à l'E. du Pinde, aujourd'hui le *Délécha*.

OTIDÉ, ÉE, adj. (du gr. οὖς, ὠτὸς, oreille). Zool. Qui a de grandes oreilles. — OTIDÉS, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères qui ont les antennes dilatées en forme d'oreilles.

OTIEUSEMENT, adv. D'une manière otieuse, oisive. Vieux mot.

OTIOCÈRE, s. m. (du gr. οὖς, ὠτὸς, oreille; κέρας, corne ou antenne). Zool. Genre d'insectes hémiptères.

* **OTIOPHORE**, adj. des 2 g. (du gr. οὖς, ὠτὸς, oreille; φόρος, porteur). Zool. Qui porte de grandes oreilles.

OTIORHYNCHIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à l'otiorhynque. — OTIORHYNCHIDES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

OTIORHYNQUE, s. m. (du gr. οὖς, ὠτὸς, oreille; ῥύγχος, bec). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

OTIOSTOME, adj. des 2 g. V. OTOSTOME, au Compl.

* **OTITE**, s. f. Zool. Genre d'insectes diptères de la famille des athéricères.

OTOCÉPHALE, s. m. (du gr. οὖς, ὠτὸς, oreille; κεφαλή, tête). Anat. Monstre dont les deux oreilles sont confondues ensemble.

OTOCÉPHALIE, s. f. Ant. Monstruosité de l'otocéphale.

OTOCÉPHALIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit des monstres dont les deux oreilles sont réunies.

OTOCÉPHALIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui a les caractères de l'otocéphalie.

OTOCONIE, s. f. (du gr. οὖς, ὠτὸς, oreille; κονία, poussière). Méd. Concrétions purulentes de l'oreille interne.

OTOCRYPTIDE, s. m. (du gr. οὖς, ὠτὸς, oreille; κρυπτὸς, caché). Zool. Genre de reptiles sauriens.

OTOMAQUE, adj. et s. Géogr. Nom d'une tribu d'Indiens de la Colombie, près de l'Orénoque. On écrit aussi *Ottomaque*, mais non *Ottomak*.

OTOMITE, adj. et s. Géogr. Nom d'une peuplade du Mexique, dans l'État de Méchoacan. — s. m. Linguist. Idiome des Otomites. On écrit aussi *ottomite*.

OTON, s. m. Agric. Blé qui a conservé ses balles dans le travail du battage.

OTOPLASTIE, s. f. (du gr. ὠτὸς, gén. de οὖς, oreille; πλάσσω, former). Chir. Restauration du pavillon de l'oreille.

OTOPTÈRE, s. m. (du gr. οὖς, ὠτὸς, oreille; πτέρον, aile). Bot. Arbrisseau du cap de Bonne-Espérance.

OTOSTOME, adj. des 2 g. (du gr. οὖς, ὠτὸς, oreille; στόμα, bouche, ouverture). Zool. Se dit des coquilles dont l'ouverture imite une oreille.

OTOURAK, s. m. Relat. Dans l'empire ottoman, il se dit de certains soldats qui reçoivent une paye tout en restant dans leurs foyers, mais qui sont obligés de prendre les armes au premier signal.

* **OTRANTE**, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Terre d'Otrante, sur l'Adriatique. 2,500 hab. En 1810, Napoléon donna le titre de *duc d'Otrante* au ministre de la police Fouché. — *Terre d'Otrante*, province du royaume de Naples, sur l'Adriatique et sur le golfe de Tarente. 350,000 hab. Ch.-l. *Lecce*. C'était jadis Otrante. — *Canal d'Otrante*, détroit qui unit la mer Adriatique à la mer Ionienne.

OTRÉLITE, s. f. Minér. Variété de diallage.

OTRERA, n. pr. f. Temps hér. Fille ou amante de Mars; elle eut pour fille Hippolyte.

OTRÉUS, n. pr. m. Temps hér. Roi des Phrygiens, qui combattit les Amazones.

OTRIADÈS, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Otréus. Il se dit de Penthée.

OTRICOLI, n. pr. m. Géogr. Bourg de l'État ecclésiastique, à 28 kil. N.-E. de Rieti. 800 hab. Les Français y remportèrent en 1799 une victoire éclatante sur les Napolitains.

OTRYNTÉE, n. pr. m. Temps hér. Roi d'un canton de l'Asie-Mineure. Il eut d'une naïade un fils nommé Iphiton.

OTRYNTIDÈS, n. patron. m. Temps hér. Surnom d'Iphiton, fils d'Otryntée.

OTTAVA. Musiq. Mot ital. qui signifie *à l'octave*. Il s'écrit le plus souvent en abrégé (8), au-dessus des passages qui doivent être chantés ou exécutés une octave plus haut ou une octave plus bas qu'ils ne sont notés.

OTTAWA, n. pr. m. Géogr. Rivière de l'Amérique du Nord, dans le Canada; elle se joint au Saint-Laurent, vis-à-vis de l'île Montréal. Cours, 800 kil. environ. — *Ottawas*, s. m. pl. Peuplade de l'Amérique du Nord, qui habite dans l'État de l'Ohio et le territoire de Michigan.

OTTE, n. pr. m. Géogr. Petit pays de France, dans le Sénonais; auj. compris dans le dép. de l'Yonne et dans celui de l'Aube. La ville principale était *Aix-en-Otte*. Il a donné son nom à une forêt qui le couvrait en partie.

* **OTTOMAKS**, s. m. pl. V. OTOMAQUE, au Complément.

* **OTTOMAN, ANE**, adj. et s. Hist. or. Il se dit particulièrement des sultans issus d'Othman Ier, fondateur de la puissance turque au commencement du XIVe siècle. V. OSMANLI, au Compl. — Qui appartient aux Turcs, aux sultans des Turcs : *Les*

mœurs ottomanes. Le despotisme ottoman. — *Porte ottomane*, la cour de Constantinople. — *Empire ottoman*, nom sous lequel on désigne l'ensemble des possessions du Grand-Seigneur. V. TURQUIE, au Complément.

OTTONA, s. m. Relat. Magistrat japonais chargé de l'inspection d'une rue.

OTTUMBA, n. pr. f. Géogr. Ville du Mexique, dans le district de Mexico. 5,000 hab. Elle était autrefois très-importante.

OTUS, n. pr. m. Myth. Géant, fils de Neptune et d'Iphimédie. V. ALOÏDE, au Dict. — Temps hér. Capitaine grec tué au siége de Troie par Polydamas.

OUACHITTA, n. pr. f. Géogr. Rivière des États-Unis, qui traverse la Louisiane, et se jette dans la rivière Rouge. On l'appelle *rivière Noire* dans une partie de son cours. Quelques-uns écrivent, d'après les Anglais, *Washitta*.

OUAHOU, n. pr. m. Géogr. Une des îles Sandwich, dans la Polynésie. 60,000 hab. Beau port. Sol fertile. Les habitants sont navigateurs habiles, mais superstitieux et voleurs.

OUALAN, n. pr. m. Géogr. Une des îles Carolines, à l'E. On l'appelle aussi *Strong*.

OUALO, n. pr. m. Géogr. Royaume de Sénégambie, sur l'océan Atlantique, au N.-E. de Saint-Louis. 40,000 hab. Ch.-l. *Daghana*. La France y possède quelques établissements.

OUANNE ou **OUAINE**, n. pr. f. Géogr. Petite rivière de France, affluent du Loing. — Village du dép. de l'Yonne, à la source de la rivière d'Ouanne et à 22 kil. S.-O. d'Auxerre. 1,240 hab. En 604, Théodebert II, roi d'Austrasie, et Thierry II, roi de Bourgogne, y remportèrent une victoire sur Clotaire, roi de Soissons et de Neustrie.

OUARI, n. pr. m. Géogr. Ville de Nigritie, capitale du royaume du même nom. 3,000 hab. — *Royaume d'Ouari*, roy. de la Guinée septentrionale, sur le golfe de Benin.

OUARQUER, v. a. Agric. Labourer avant l'hiver les terres qu'on veut ensemencer au printemps.

OUBAIN, s. m. Anc. cout. Aubain; étranger sujet au droit d'aubaine.

OUBEN, s. m. Agric. Terre légère qui contient des calcaires et de l'argile.

OUBLIAGE, s. m. Anc. cout. Droit seigneurial. V. le mot suiv. On disait aussi *oublial*.

* **OUBLIE**, s. f. *Faire l'oublie*, s'est dit du linge mal empesé, dont les coins se roulent sur eux-mêmes. — Anc. cout. *Droit d'oublie*, droit consistant en quelques pâtisseries nommées *oublies*, que les vassaux étaient tenus de payer en certains lieux à leurs seigneurs. — Zool. *Oublie*, nom marchand d'une coquille univalve.

* **OUBLIER**, v. a. et n. Prov. *Il n'oublie pas ses mains*, il est enclin à dérober. — *Il n'oublie rien pour dormir*, se dit d'un homme très-attaché à ses intérêts. — *Qui bien aime, tard oublie*, ceux qui oublient facilement n'ont jamais aimé. — *Qui songe à oublier se souvient*, rien ne fixe autant une chose dans notre souvenir que le désir de l'oublier.

* **OUBLIETTES**, s. f. pl. Fig. et fam. *Mettre une lettre, une demande aux oubliettes*, la mettre au rebut, la reléguer indéfiniment dans un carton, dans un tiroir.

* **OUBLIEUR**, s. Prov. anc. *On le ferait chanter les pieds dans l'eau comme l'oublieur*, on lui ferait tout faire. C'est une allusion à l'usage où l'on était de forcer l'oublieur à chanter les pieds dans l'eau, quand on avait gagné tout son corbillon.

OUBRON, s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de charme.

OUCHA, n. pr. f. Myth. ind. Fille de Bana. Elle épousa secrètement Aniruddha, petit-fils de Crichna, l'ennemi de son père; ce fut à la suite de cette union que Bana fut massacré.

OUCHE, n. pr. f. Géogr. Rivière de France, dép. de la Côte-d'Or, affluent de la Saône, près Saint-Jean-de-Losne. Cours, 88 kil. — Petit pays qui faisait partie de la Haute-Normandie et avait pour cap. Évreux. Il est auj. compris dans les dép. de l'Eure et de l'Orne. — *Ouche*, s. f. Nom donné dans quelques dép., à un terrain voisin de la maison et planté d'arbres fruitiers.

OUCHSYT, n. pr. m. Relat. Dieu des Yakouts.

OUDAN, s. m. Chron. Nom du onzième mois de l'année des Arméniens, correspondant à notre mois d'août.

OUDENARDE, n. pr. f. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre orientale, sur l'Escaut. 4,600 h. Tapisseries jadis renommées. Les Impériaux, commandés par le prince Eugène et par le duc de Marlborough, y défirent les Français, commandés par le duc de Vendôme, le 7 juillet 1708. — *Oudenarde*, s. f. Comm. Tapisserie qui se fabriquait à Oudenarde.

OUDJEIN, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Indoustan, dans le Sindhia. 70,000 hab. Temples; mausolées; bel observatoire où les géographes indiens font passer leur premier méridien. Commerce actif. Avant 1810, c'était la capitale du Sindhia.

S'OUDRIR, v. pron. Agric. Se rider. Il se dit en parlant des bourgeons d'une branche qu'on a coupée pendant la sève.

OUELBE, n. pr. f. Géogr. Rivière de l'Afrique orientale, qui tombe dans la mer des Indes à Brava; cours, 1,200 kil.

* **OUESSANT**, n. pr. m. Géogr. Cette île est à 22 kil. du continent; elle a 8 kil. de long sur 5 de large. 1,700 hab. Pêche de sardines. Le 27 juillet 1778, les Français, commandés par d'Orvilliers, y remportèrent une victoire navale sur les Anglais, commandés par Keppel.

* **OUEST**, n. pr. m. Géogr. *Département de l'Ouest*, un des départements d'Haïti. 317,600 h. Ch.-l. *Port-au-Prince*.

* **OUETTE**, s. f. S'est dit pour petite oie.

OUFA, n. pr. f. Géogr. Rivière de Russie, sort des monts Ourals, dans le gouvernement d'Orenbourg, et se jette dans la Biélaïa, à 2 kil. au-dessous de la ville d'Oufa. Cours, 500 kil. — *Oufa*, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement d'Orenbourg. 3,000 hab. Résidence d'un primat dit *archevêque d'Orenbourg et d'Oufa*.

OUGRASÉNA, n. pr. m. Myth. ind. Fils et successeur d'Ahouka, roi de Mathoura, et père de Cansa, par qui il fut détrôné.

OUGUINDA, s. f. Relat. Fête religieuse des Tchérémisses. Elle a pour but d'obtenir une bonne récolte.

* **OUI**, part. d'affirm. Philol. *Langue d'oui*, dialecte appelé anciennement *langue d'oil*, et qui est devenu le français moderne. V. OIL, au Compl.

OUIGOUR, **OURE**, adj. et s. V. OÏGOUR, au Compl.

OUILLAGE, s. m. Écon. dom. Action de ouiller, et résultat de cette action.

OUILLARD, s. m. Zool. Nom vulgaire du bé casseau.

* **OUILLE**, s. f. V. OILLE et OLLA PODRIDA, au Complément. — *Ouille* se dit encore pour brebis, dans le midi de la France.

* **OUILLER**, v. a. Écon. dom. Agiter le vin dans le tonneau, pour le mêler avec la lie ou avec la colle.

OUILLIÈRE, s. f. Agric. Allée comprise entre les ceps de vigne.

OUINNIPEG, n. pr. m. Géogr. Lac de l'Amérique du Nord, dans la Nouvelle-Bretagne; 460 kil. sur 80. Il reçoit plusieurs rivières et offre trente et une cataractes magnifiques. On écrit aussi *Winnipeg*.

OUISCONSIN, n. pr. m. Géogr. Rivière des États-Unis, dans le territoire du Nord-Ouest; elle se jette dans le Mississipi, après un cours de 500 kil. — On donne quelquefois le nom de *Ouisconsin* au territoire du Nord-Ouest. On écrit aussi *Wisconsin*.

OUISTITIEN, IENNE, adj. Il s'est dit burlesquement du vice de prononciation de ceux qui articulent *o* comme *ou*.

OULAME, s. m. (en gr. οὐλαμὸς). Ant. gr. A Sparte, troupe de cinquante cavaliers formant un carré.

OULASTOU, s. m. Se dit des courants d'eau qui arrosent les steppes des Kalmouks.

OULLE, s. f. S'est dit d'une espèce de fourrure.

OULLIÈRE, s. f. V. OUILLIÈRE, au Complément.

OULOTRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. οὖλος, crépu; θρὶξ, τριχὸς, cheveu). Qui a les cheveux crépus.

OULOUG-TAY, n. pr. m. Géogr. Grande chaîne de montagnes qui sépare la Sibérie d'avec l'empire chinois et le Turkestan indépendant : *Les monts Oulooug-Tay*.

OULOU-TOYON, n. pr. m. Relat. Chef des esprits malfaisants, selon la croyance des Yakouts.

OUMERAPOURA, n. pr. f. Géogr. Ville de l'empire Birman, sur la rive gauche de l'Iraouaddy, autrefois très-peuplée, et détruite en partie par un incendie (1810). On la nomme aussi *Amarapoura*.

OUNALACHKA, n. pr. f. Géogr. Une des îles Aléoutiennes, et la plus grande, à l'E. On l'appelle aussi *Nagounalaska*.

OUPADJATI, s. m. Sorte de mètre en usage dans la poésie indienne.

OUPANISCHAD, s. m. Nom de certaines méditations religieuses extraites des Védas, et qui remontent à une haute antiquité.

OURA, s. m. Techn. Conduit par lequel l'air s'introduit dans un four, pour aider à la combustion du bois.

OURAL, n. pr. m. Géogr. Grande rivière de la Russie d'Europe, qui naît dans les monts Ourals, et tombe dans la mer Caspienne par trois embouchures. Cours, 3,000 kil. L'Oural forme la limite de la Russie d'Europe, du côté de l'E. On la nomme aussi *Jaïk*. — *Oural* ou *monts Ourals*, chaîne de montagnes qui sépare l'Europe d'avec l'Asie, et s'étend de l'océan Glacial arctique à la mer Caspienne; 2,900 kil. de développement. Les *monts Ourals*, appelés *Poyas* par les Russes, renferment des mines d'or, d'argent et de platine.

OURALIEN, IENNE, adj. Géogr. Qui a rapport à l'Oural. — Linguist. *Langues ouraliennes*, famille de langues parlées dans le nord-est de l'Europe et le nord-ouest de l'Asie. Ses principales branches sont le finnois, le hongrois-magyar et le tchérémisse.

OURALIK, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie, dans le gouvernement d'Orenbourg, sur l'Oural; elle est le ch.-l. des Cosaques de l'Oural. 15,000 h.

OURALITE, s. f. Minér. Nouveau minéral découvert dans les mines de l'Oural.

OURAME, s. f. Agric. Espèce de faucille.

OURCQ, n. pr. m. Géogr. Petite rivière de France, qui naît dans la forêt de Ris (Aisne), et tombe dans la Marne à Lizy. Cours, 80 kil. — *Canal de l'Ourcq*, canal de dérivation dont la prise d'eau est à Mareuil (Oise), et qui aboutit à Paris, où il forme le bassin de la Villette, et prend ensuite le nom de *canal Saint-Martin*. Il a 94 kil. d'étendue.

OURDE, s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de soude.

* **OURDIR**, v. a. Techn. Étendre tous les fils de caret qui doivent composer un cordage. — Entrelacer les cordons de paille pour faire une natte. — Constr. V. HOURDER, au Dict. et au Compl.

* **OURDISSURE**, s. f. Techn. Union d'une pièce de vannerie avec les autres parties.

OURDOU, s. m. Ling. Nom d'un dialecte de l'Indoustani, le plus connu des savants de l'Inde.

OUREBI, s. m. Ling. Espèce d'antilope d'Afrique.

OURIE, s. f. Zool. Ancien nom du grand plongeon de rivière.

OURIEU, s. m. Zool. Nom vulgaire du loriot. On dit aussi *ourieul*.

OURIQUE, n. pr. f. Géogr. Ville de Portugal, dans la province d'Alentéjo. 2,400 hab. On la nomme aussi *Obrique*.

OURLON, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du hanneton

OURMIAGH, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Iran, sur les bords du lac d'Ourmiagh. Jadis importante. On y fait naître Zoroastre. — *Lac d'Ourmiagh*, lac salé de l'Iran, à 40 kil. S.-O. de Tauris. 130 kil. sur 60. On écrit quelquefois *Ourmia*.

OURONOSCOPE, s. m. Médecin qui pratique habituellement l'ouronoscopie. V. ce mot au Dict.

* **OURS**, s. m. Zool. Les principales espèces d'ours sont : l'*ours brun*, des Alpes et des Pyrénées; l'*ours noir*, du nord de l'Amérique et principalement du Canada : sa peau est très-recherchée comme fourrure; l'*ours blanc*, du Groenland et de Sibérie, très-bon nageur, et remarquable par sa grande taille, son poil blanc et laineux, son cou et sa tête allongés, son nez, ses ongles et ses paupières d'un noir foncé. L'*ours fauve* et l'*ours doré* sont des variétés de l'ours brun, dont l'extrémité des poils est jaunâtre. — Prov. *Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant qu'on l'ait pris*, *avant qu'on l'ait mis par terre*, il ne faut pas disposer d'une chose avant de la posséder; ou, se flatter trop tôt du succès. — *Il est de la nature de l'ours, il ne maigrit pas pour pâtir*, se dit d'une personne qui prend de l'embonpoint, quoiqu'elle mange peu ou se donne beaucoup de mal. — *Il ne faut pas disputer de l'eau de l'ours*, il est dangereux de contester les droits des hommes puissants, de s'opposer à leurs prétentions. — *Ours de Berne*, ours, au nombre de six, qui sont nourris aux frais du public, dans les fossés de la ville. L'*ours* (en all. *bær*) fait partie des armes de Berne, qui en a pris son nom. — Hist. *Ordre de l'Ours*, ordre militaire établi en Suisse par l'empereur Frédéric II, en faveur de l'abbé de Saint-Gall et en reconnaissance des services que les Suisses lui avaient rendus. Les chevaliers portaient au cou une médaille représentant un *ours* élevé sur une émi-

nence. — Blas. *Ours en pied*, se dit de l'ours, qui est toujours représenté sur l'écu debout et avec une têtière.

OURSERIE, s. f. Humeur sauvage, bourrue. Il est fam.

* **OURSIN**, s. m. Zool. Genre d'animaux de l'ordre des échinodermes, dont le corps, régulièrement circulaire, est hérissé d'épines. Les *oursins* se trouvent dans toutes les mers, et même dans la Méditerranée. On les appelle vulgairement *hérissons de mer*, *châtaignes de mer*, etc. On en connait plusieurs espèces fossiles. — *Oursin*, peau d'ours garnie de son poil : *Bonnet d'oursin*. La gendarmerie à cheval et les corps de musique des chasseurs à cheval et des hussards portent le *bonnet d'oursin*, ou *l'oursin*.

OURSINIEN, IENNE, adj. Zool. Qui ressemble à l'ours. — OURSINIENS, s. m. pl. Famille de mammifères qui a pour type le genre ours. Le Dictionnaire donne à tort *oursinin*.

OURTHE, n. pr. f. Géogr. Rivière de Belgique, qui naît dans le grand-duché de Luxembourg et se jette dans la Meuse à Liége, après un cours de 110 kil. environ. Sous l'empire français, l'*Ourthe* avait donné son nom à un département qui avait Liége pour ch.-lieu.

OURVASI, n. pr. f. Myth. ind. Une des plus célèbres des Apsâras. Elle naquit du contact de la cuisse de Naraïana avec une fleur, au moment où Kama et Vasanta essayaient de séduire le saint solitaire.

OURYON, s. m. Relat. Sorte de boisson fermentée en usage aux Antilles.

OUSANA, n. pr. m. Myth. ind. Nom qu'on donne quelquefois à Soucra.

OUSBECKS, s. m. pl. V. USBECKS, au Compl.

* **OUSE**, n. pr. f. Géogr. Nom de trois rivières d'Angleterre : la première, dans le comté d'York, tombe dans l'Humber, après un cours de 80 kil.; — la seconde, dite *Grande Ouse*, naît dans le comté de Northampton, et se jette, après 250 kil. de cours, dans la mer du Nord; — la troisième, dite *Petite Ouse*, naît dans le comté de Norfolk et se perd dans la Grande Ouse. Cours, 85 kil. — Une autre *Ouse* se trouve en Amérique, dans le Bas-Canada; elle tombe dans le lac Érié. Cours, 180 kil.

* **OUST**, n. pr. m. Géogr. Rivière de France, qui se jette dans la Vilaine, au-dessous de Redon (Ille-et-Vilaine).

OUSTA, s. m. Relat. Titre que portaient les cuisiniers-maîtres des janissaires. — s. f. Selon quelques-uns, fille esclave du palais impérial.

OUTCHITCHI, s. m. Myth. slave. Rocher du lac Kourile, que l'on croit être le cœur du mont *Douiarkoujack*. V. ce mot, au Complément.

* **OUTIL**, s. m. Techn. *Outil plat*, petit cylindre de métal, attaché au bout d'un long fer, dont les lapidaires se servent dans la gravure des pierres précieuses. — *Outil crochu*, sorte de ciseau tranchant, tout en acier, ou seulement acéré par un bout, à l'usage des marbriers stucateurs. — Les tourneurs appellent *outil de côté* des espèces de ciseaux qui ont deux biseaux, un par le bout et l'autre par le côté. — *Voilà un bel outil !* se dit prov. d'une chose qui n'est bonne à rien.

OUTILLEUR, s. m. Techn. Fabricant, marchand d'outils.

* **OUTRÉ, ÉE**, part. et adj. Anc. jurisp. *Loi outrée*, jugement rendu contre la loi ou le droit reçu. — *Outrée*, s. f. Adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur.

OUTREMARIN, INE, adj. Qui est situé au delà des mers. Peu usité.

* **OUTREPASSER**, v. n. Jeux. Au trictrac, faire passer ses dames dans le petit jan de l'adversaire, quand le passage qu'il a emprunté est vide.

OUTTARA, s. m. Philos. ind. Nom que l'on donne quelquefois au système *védanta*.

OUVAPAVI, s. m. Zool. Espèce de sapajou d'Amérique.

OUVAROVITE, s. f. Minér. Substance minérale peu connue.

* **OUVERT, ERTE**, part. et adj. Prov. *Dormir les yeux ouverts*, être très-vigilant, être jour et nuit sur ses gardes. — Gramm. *Lettres ouvertes*, lettres de l'alphabet arabe qu'on articule en étendant la langue. V. VOUTÉ, au Compl. — Féod. *Fief ouvert en faveur du seigneur*, fief que le seigneur était en droit de saisir, faute de droits non payés, de devoirs non rendus. — En jurispr., *une succession, une substitution est ouverte à une personne, au profit d'une personne*, quand cette personne peut recueillir la succession, entrer en jouissance de la chose substituée. — Blas. *Couronne ouverte*, couronne composée d'un simple bandeau. — Zool. *Ouvert*, se dit des parties qui présentent une ouverture, ou qui sont étendues sans se recouvrir : *Lunule ouverte, ailes ouvertes*. — Mar. *Ouvert*, s. m. L'entrée d'une baie, d'une rade, etc. — Jeux. *Ouvert* se dit de certains intervalles garnis de filets, qui sont placés entre le toit et les batteries : *L'ouvert du premier, l'ouvert du second; les ouverts*.

* **OUVERTURE**, s. f. Archit. Il se dit des portes, des croisées, des arcades d'un bâtiment : *Cet édifice a trop d'ouvertures*. — Féod. *Ouverture d'un fief*, état d'un fief que le seigneur était en droit de saisir. — Anc. prat. *Ouverture à la régale*, droit possédé par le roi, de nommer à un bénéfice vacant, et vacation de ce bénéfice. — Jurispr. *Ouverture de faillite*, déclaration d'une faillite par le tribunal de commerce, lorsqu'elle est légalement constatée. — *Ouverture d'une succession, d'une substitution*, moment où la succession est dévolue aux héritiers, où la substitution commence d'avoir lieu en faveur de ceux qui y ont droit. — En parlant d'un procès jugé en dernier ressort, on dit qu'*il y a ouverture à la requête civile*, pour dire qu'il y a lieu de se pourvoir contre l'arrêt par requête civile. — Géom. *Ouverture d'un angle*, écartement de deux lignes droites l'une de l'autre, qui, se rencontrant en un point, forment cet angle. — *Ouverture d'un compas*, écartement plus ou moins grand de ses branches. — Dioptr. Quantité de surface que les verres de lunettes présentent aux rayons de lumière : *L'ouverture d'une lunette, d'un télescope*. — Art milit. *Ouverture de la tranchée*, premier travail que l'on fait pour pratiquer la tranchée. — *Ouverture des colonnes*, espace qui est entre chaque colonne d'une armée, d'une escadre. — Mar. *Ouverture*. V. le mot précéd.

OUVI, s. m. Nom donné, à Madagascar, aux diverses espèces ou variétés d'ignames.

OUVIER, s. m. Zool. Nom vulgaire du pluvier.

* **OUVRAGE**, s. m. *Ouvrage de l'art*, se dit par opposition aux ouvrages de la nature : *Les ouvrages de la nature ont un caractère de grandeur auquel les ouvrages de l'art ne peuvent atteindre*. On le dit aussi en parlant des ouvrages de peinture, d'architecture, de sculpture. — Fam. *C'est un ouvrage de patience*, c'est un ouvrage qu'on ne peut ou qu'on n'a pu terminer qu'à force de patience. — Prov. *C'est l'ouvrage de Pénélope*, se dit d'une chose qu'on recommence, que l'on défait sans cesse, et qui ne se termine jamais. — Alchim. *Ouvrage de patience*, la pierre philosophale. — Constr. *Les gros ouvrages*, les murs de fondation, de face, de refend, les contremurs, etc. — *Menus ouvrages*, les plafonds, les cloisons, les cheminées, le carrelage, etc. — Techn. *Ouvrage*, le vide intérieur d'un haut-fourneau.

* **OUVRAGER**, v. a. Techn. Enrichir un ouvrage de divers ornements : *Ouvrager une étoffe*, *ouvrager une pièce d'orfèvrerie*.

OUVRAISON, s. f. Techn. Mise en œuvre.

OUVRÉE, s. f. Agric. Étendue de terrain qu'un homme peut labourer dans un jour.

OUVRE-L'ŒIL ! Mar. Cri par lequel on recommande aux hommes du bossoir de faire attention à ce qui se passe en dehors du bâtiment.

* **OUVRER**, v. a. Techn. Faire le travail de l'ouvreur dans une papeterie.

OUVREUR, s. m. Techn. Ouvrier qui puise, avec la forme, la pâte du papier dans la cuve.

* **OUVRIER, IÈRE**, s. Prov. *Voilà un plaisant ouvrier !* se dit d'un homme qui n'entend rien au travail, à l'affaire dont il s'occupe. — *Ouvrier*, mesure pour les vignes employée à Neufchâtel, et valant, ares, 3,5220. — Hist. relig. *Ouvriers pieux*, congrégation fondée par le religieux Charles Carafa, en 1621, à Naples, dans le but de propager les missions étrangères. Les membres mènent une vie très-austère, mais sans faire de vœux. — Hist. *Ouvrière*, titre d'une des trois demoiselles attachées à la reine de France. — Techn. *Ouvrier à façon*, celui à qui l'on fournit les matériaux, quoiqu'il travaille chez lui. — On appelle *ouvrier hydraulique*, une machine destinée à puiser de l'eau. — Adjectiv. *La classe ouvrière*, la partie de la population qui se compose des ouvriers, des artisans.

* **OUVRIR**, v. a. *Ouvrir quelqu'un*, ouvrir le corps de quelqu'un après sa mort. — *Ouvrir la lice*, entrer le premier en lice, au propre et au figuré. — *Ouvrir le pas*, c'était, dans les exercices guerriers de la chevalerie, commencer un pas d'armes, un tournoi. — *Ouvrir la chasse*, déterminer l'époque où la chasse sera permise. — *Ouvrir une école, une boutique*, commencer à tenir une école, une boutique. On dit de même : *Ouvrir un café, une auberge*, etc. — *Ouvrir une forêt*, y pratiquer des routes, y faire des percées. — Jeu. Aux dominos. *Ouvrir un dé*, poser un dé qui n'a pas été joué : *Ouvrir le deux, le six*. — Vétér. *Ouvrir les talons d'un cheval*, percer le pied d'un cheval. — Art milit. *Ouvrir les rangs*, les espacer à une distance déterminée. — *Ouvrir le feu*, commencer à faire jouer l'artillerie. — Mar. *Ouvrir*, c'est commencer à découvrir séparément deux objets dont l'un était masqué par l'autre. — *Ouvrir une voile*, la disposer de manière à ce qu'elle reçoive le vent sous l'angle le plus favorable. — Comm. *Ouvrir un crédit à quelqu'un*, l'autoriser à prendre de l'argent jusqu'à concurrence de telle somme. — S'OUVRIR, v. pron. S'épanouir, en parlant des fleurs : *Il y a des fleurs qui ne s'ouvrent que pendant la nuit*.

* **OVALE**, adj. des 2 g. Anat. *Fosse ovale*, dépression de l'oreillette droite du cœur. — *Trou ovale*. V. OVALAIRE, au Dictionnaire. — Ant. rom. *Ovale*, qui a rapport à l'ovation : *Couronne ovale*. — Mus. Dans les grands orgues, on appelle *lèvres ovales* les lèvres supérieures des tuyaux placés dans les tourelles. — *En ovale*, loc. adv. D'après une forme elliptique : *Tourner un morceau de buis en ovale*.

OVALIFOLIÉ, ÉE, adj. (du fr. *ovale*, et du lat. *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles ovales. Mot hybride. *Ovatifolié* vaut mieux.

OVALIQUE, adj. des 2 g. Ovale. — Diplom. *Caractères ovaliques*, caractères dont les jambages sont arrondis.

OVAR, n. pr. m. Géogr. Ville de Portugal, dans la province de Beira, sur un lac. 10,500 hab. Pêche active.

OVARIEN, IENNE, adj. Bot. Qui a rapport à l'ovaire, qui le constitue. — Qui est placé sur l'ovaire.

OVARIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *ovarium*, ovaire; *ferre*, porter). Bot. Qui porte ou supporte l'ovaire.

OVARISME, s. m. Système physiologique des ovaristes. V. OVARISTE, au Dictionnaire.

* **OVAS**, s. m. pl. Géogr. Ce peuple se compose d'un million d'individus, et a pour capitale *Tananariva*. Les *Ovas* sont doux et assez civilisés. Radama, un de leurs derniers chefs, mort en 1829, étendait son empire sur presque toute l'île de Madagascar.

OVATIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *ovatus*, ovale; *folium*, feuille). Bot. Synonyme d'*ovalifolié*, auquel il est préférable.

* **OVE**, s. m. Archit. On appelle *oves fleuronnés*, ceux qui paraissent enveloppés par quelques feuilles de sculpture. On fait aussi des *oves* en forme de cœur.

* **OVELLE**, s. f. Bot. Jeune fruit qui commence à se développer.

* **OVÉOLITE**, s. f. Zool. V. OVULITE, au Compl.

* **OVER-YSSEL**, n. pr. m. Géogr. Province du royaume de Hollande, à l'E. du Hanovre. 160,000 hab. Ch.-lieu *Zwoll*. Cette contrée, marécageuse et boisée, est traversée par l'Yssel, qui lui donne son nom. C'était une des sept premières provinces unies. En 1798, elle fut comprise dans la république batave; en 1806, dans le royaume de Hollande, et de 1810 à 1814, elle forma le département français *des Bouches-de-l'Yssel*.

OVETUM, n. pr. m. (pr. *ovétome*). Géogr. anc. Ville de l'Espagne tarraconaise, chez les Astures. Aujourd'hui *Oviédo*.

* **OVIDUCTÉ**, s. m. Anat. Conduit par lequel les œufs passent de l'ovaire hors du corps de l'oiseau. Ce mot, fort usité, quoi qu'en dise le Dictionnaire, ne s'écrit point *oviduc*.

* **OVIÉDO**, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, capitale des Asturies, ch-l. de l'intendance de même nom. 10,500 hab. Évêché; université. — *Royaume d'Oviédo*, premier nom du royaume des Asturies, ou royaume des Asturies-et-Léon. Se dit surtout de l'époque primitive de la monarchie espagnole, depuis Froïla, troisième successeur de Pélage, qui fit sa résidence à Oviédo (757), jusqu'à Ordogno II, qui s'établit à Léon (913). Dix rois ont occupé le trône d'Oviédo.

OVIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *ovum*, œuf; *ferre*, porter). Zool. Qui contient des œufs.

OVIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *ovum*, œuf, *gerere*, porter). Zool. Synon. d'*ovifère*.

OVILE, s. m. Ant. V. OVILIE, au Dict.

* **OVINE**, adj. f. (du lat. *ovis*, brebis). Écon,

rur. Qui est du genre de la brebis : *La race ovine*.

OVIPARISME, s. m. Zool. État, condition des animaux ovipares. On dit aussi *oviparité*.

OVISCAPTE, s. m. (du lat. *ovum*, œuf, et du gr. σκάπτω, creuser). Zool. Prolongement de l'abdomen de certains insectes, à l'aide duquel ils font des trous pour loger leurs œufs.

OVISME, s. m. V. OVARISME, au Compl.

OVISSA, n. pr. m. Relat. Nom que les habitants du royaume de Benin donnent à l'Être suprême.

* **OVIVORE**, adj. des 2 g. Didact. Qui se nourrit d'œufs.

* **OVODE**, s. m. Zool. Genre de poissons établi aux dépens des diodons.

OVOLOGIE, s. f. (du lat. *ovum*, œuf, et du gr. λόγος, discours) Didact. Traité sur les œufs.

OVULAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui appartient, qui a rapport à l'ovule. — Minér. Qui a presque la grosseur ou la forme d'un œuf : *Grains ovulaires*.

OVULÉ, ÉE, adj. Didact. Dont la forme approche de celle d'un œuf.

OVULIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *ovulum*, diminut. de *ovum*, œuf ; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un petit œuf.

OVULITE, s. m. (du lat. *ovulum*, petit œuf). Zool. Genre de polypiers pierreux fossiles. On dit aussi *ovolite*, que le Dict. écrit à tort *ovéolithe*.

OWAI, n. pr. f. Géogr. La plus grande des îles Sandwich, et même de toute la Polynésie. 170 kil. sur 140. 150,000 hab. Ch.-l., *Tiah-Tatoua*. Hautes montagnes ; sol éminemment volcanique. C'est dans cette île que le capitaine Cook fut tué en 1779 par les naturels, qui le pleurèrent ensuite et le regardèrent comme un de leurs dieux. On écrit aussi *Ovaihé*.

OWÉNIEN, IENNE, adj. et s. Membre d'une association qui repose sur la communauté du travail et de ses produits. — Qui appartient à cette association : *Secte, association owénienne*.

OWÉNISME, s. m. Système d'association et de coopération inventé par Robert Owen, et qui diffère sur plusieurs points du fouriérisme. Vers 1825, on essaya de le mettre en pratique dans l'État d'Indiana, mais il eut peu de succès. Le village fondé à cet effet avait reçu le nom de *New-Harmony*.

OWÉNISTE, adj. et s. des 2 g. Partisan de l'owénisme. — Qui appartient à ce système.

OXALATÉ, ÉE, adj. Chim. Se dit d'une base qui est convertie en oxalate.

OXALHYDRATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide oxalhydrique avec une base.

OXALHYDRIQUE, adj. m. (du gr. ὀξαλίς, oseille ; ὕδωρ, eau). Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide nitrique sur diverses substances végétales.

* **OXALIDE**, s. f. (du gr. ὀξαλίς, oseille). Bot. Genre de plantes de la famille des géraniacées, renfermant un grand nombre d'espèces. Trois seulement croissent naturellement en Europe et en France. La plus commune est l'oxalide oseille, vulgairement nommée *alléluia*, *pain de coucou*, *oseille à trois feuilles*, *surelle des bûcherons*. C'est une petite plante vivace, aux fleurs blanches veinées de violet, qui se trouve dans les bois et le long des haies. On en retire le *sel d'oseille*. V. OSEILLE, au Complément.

OXALIDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'oxalide.— OXALIDÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

OXALOVINATE, s. m. Chim. Sel qui résulte de la combinaison de l'acide oxalovinique avec une base.

OXALOVINIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide qui s'obtient en traitant une solution alcoolique d'oxalate par l'acide hydrofluosilicique.

OXALURATE, s. m. Chim. Sel qui résulte de la combinaison de l'acide oxalurique avec une base.

OXALURIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide qu'on obtient en traitant une solution d'oxalurate d'ammoniaque par de l'acide sulfurique.

OXALYLE, s. m. Chim. Nom que Berzélius a donné au radical hypothétique de l'acide oxalique.

OXAMÉTHANE, s. f. Chim. Oxalate anhydre d'ammoniaque et de bicarbure d'hydrogène.

OXAMÉTHYLANE, s. f. Chim. Oxalate de méthylène et d'ammoniaque.

OXAZOTATE, s. m. Chim. Synon. de *nitrate*.

OXAZOTEUX, EUSE, adj. Chim. Synon. de *nitreux*.

OXAZOTIQUE, adj. m. Chim. Synon. de *nitrique*.

OXAZOTITE, s. m. Chim. Synon. de *nitrite*.

OXÉOLÉ, s. m. Pharm. Vinaigre médicinal.

OXÉOLIQUE, adj. des 2 g. Pharm. Qui a le caractère d'un oxéolé.

OXÈRE, s. f. (du gr. ὀξηρὸς, qui a l'odeur du vinaigre). Bot. Arbrisseau de la Nouvelle-Calédonie, qui forme un genre voisin des bignoniées.

OXÉUS, n. pr. m. (pr. *oxé-uce*). Temps hér. Un des fils d'Œnée, roi de Calydon.

* **OXFORD**, n. pr. f. (en lat. *Oxonia* ou *Oxonium*). Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. de comté, entre la Cherwell et l'Isis. 21,000 hab., sans compter 4,000 étudiants. Évêché. Université célèbre, fondée vers 1200 ou 1249 ; dix-neuf colléges ; plusieurs bibliothèques, parmi lesquelles la Bodléienne, d'au moins 200,000 vol. et 25,000 manuscrits ; belle galerie de tableaux ; musée ; imprimerie Clarendon ; observatoire ; jardin botanique ; salle des marbres d'Arundel ou *marbres d'Oxford*. Cette ville était jadis une des résidences des rois. — *Comté d'Oxford*. V. le mot suiv. — *Statuts* ou *expédients d'Oxford*, se dit des vingt-quatre articles auxquels Simon de Montfort, comte de Leicester, fit souscrire le roi d'Angleterre Henri III, en 1263.— *Marbres d'Oxford*. V. ARUNDEL, au Compl. — Plusieurs villes des États-Unis portent le nom d'*Oxford*.

OXFORDSHIRE, n. pr. m. Géogr. Comté d'Angleterre, vers le centre. 152,000 hab. Ch.-l. *Oxford*. Sol assez fertile. Peu d'industrie. On dit aussi le *comté d'Oxford*.

OXHYDROCARBAZOTÉ, ÉE, adj. Chim. Qui contient de l'oxygène, de l'hydrogène, du carbone et de l'azote.

OXHYDROCARBONÉ, ÉE, adj. Chim. Qui contient de l'oxygène, de l'hydrogène et du carbone.

OXIEN, adj. m. Géogr. anc. Se dit d'un lac de la Scythie, en deçà de l'Imaüs : *Lac Oxien*. On l'appelait aussi *lac Chorasmien*. Auj. le *lac d'Aral*.

OXIODIQUE, adj. m. Chim. Se dit de l'acide iodique.

OXONIEN, IENNE, adj. (du lat. *Oxonium*, Oxford). Qui appartient à la ville d'Oxford : *Société oxonienne*.

OXURATE, s. m. Chim. Genre de sels produits par l'acide oxurique.

OXURIQUE, adj. m. Chim. Il se dit de l'acide urique oxygéné.

OXUS, n. pr. m. (pr. *o-xuce*). Géogr. anc. Fleuve qui séparait la Sogdiane de la Bactriane, et se jetait dans la mer Caspienne. Il se jette maintenant dans le lac d'Aral, son cours ayant changé, dans le XVI[e] siècle, par suite d'un tremblement de terre. Auj. le *Djihoun*.

* **OXYACANTHE**, adj. des 2 g. Bot. Qui est garni de nombreux aiguillons.

OXYACANTHINE, s. f. Chim. Matière résinoïde, amère, que l'on obtient en précipitant par le carbonate de soude une solution d'extrait alcoolique d'oxyacanthe, ou épine-vinette.

OXYADÈNE, adj. des 2 g. (du gr. ὀξὺς, aigu ; ἀδὴν, glande). Bot. Qui a des glandes pointues.

OXYBASE, s. f. (du gr. ὀξὺς, acide ; βάσις, base). Chim. Oxyde qui joue le rôle de base dans une combinaison.

OXYBASIQUE, adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels qui contiennent une oxybase.

* **OXYBÈLE**, s. m. (du gr. ὀξυβελὴς, de ὀξὺς, aigu ; βέλος, dard). Ant. Sorte de machine de guerre propre à lancer des traits, dont on se servait sous le Bas-Empire. On dit aussi *oxybélique*.

OXYBÉLIDE, s. m. (même étym.), Zool. Genre de reptiles ophidiens.

OXYBIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois de la deuxième Narbonnaise.

OXYBRACTÉTÉ, ÉE, adj. (du gr. ὀξὺς, aigu ; et du lat. *bractea*, bractée). Bot. Qui a des bractées aiguës.

OXYCARBIQUE, adj. des 2 g. Chim. Qui contient de l'oxygène et du carbone.

OXYCARBURÉ, ÉE, adj. Chim. Synon. d'*oxycarbique*.

* **OXYCARPE**, adj. des 2 g. (du gr. ὀξὺς, aigu ; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits pointus.

OXYCÉPHALÉ, ÉE, adj. (du gr. ὀξὺς, aigu ; κεφαλὴ, tête). Zool. Dont la tête se termine en pointe. — substantiv., *un oxycéphalé*.

* **OXYCÈRE**, adj. des 2 g. (du gr. ὀξὺς, aigu ; κέρας, corne). Zool. Qui a les cornes terminées en pointe aiguë.

OXYCHÈLE, adj. des 2 g. (du gr. ὀξὺς, aigu ; χεῖλος, lèvre). Zool. Qui a des lèvres aiguës. — Il se dit aussi des coquilles dont le labre est aigu, simple ou bordé en dedans.

OXYCHLORATE, s. m. (pr. *oxiklorate*). Chim. Genre de sels qui sont produits par l'acide oxychlorique.

OXYCHLORIDE, s. m. (pr. *oxikloride*). Chim. Chloride qui est combiné avec de l'oxygène.

OXYCHLORIQUE, adj. m. (pr. *oxiklorique*). Chim. Se dit d'un des acides que le chlore produit avec l'oxygène.

OXYCHLOROCARBONATE, s. m. (pr. *-kloro-*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'oxyde oxychlorocarbonique avec une base.

OXYCHLOROCARBONIQUE, adj. m. (pr. *-kloro-*). Chim. Se dit d'un acide produit par le chlore et le carbone avec l'oxygène.

OXYCHLORURE, s. m. (pr. *oxiklorure*). Chim. Combinaison de chlore et d'un oxyde.

OXYCLADE, adj. des 2 g. (du gr. ὀξὺς, aigu ; κλάδος, branche). Bot. Qui a des rameaux aigus.

OXYDO-CHLORURE, s. m. Chim. Synonyme d'*oxychlorure*.

OXYDO-CYANURE, s. m. Chim. Synonyme d'*oxycyanure*. V. ce mot, au Dictionnaire.

OXYDOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. ὀξὺς, aigu ; εἶδος, forme). Chim. Qui n'est ni acide ni base salifiable : *Corps oxydoïdes*. — substantiv. : *Un oxydoïde, les oxydoïdes*.

OXYDRAQUE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Inde en deçà du Gange, qui habitait sur les bords de l'Hydaspe. Alexandre manqua de perdre la vie au siége de la capitale des *Oxydraques*, dans laquelle il s'était jeté presque seul. Ce pays correspond aux environs de la ville actuelle d'*Outche*.

* **OXYDULE**, s. m. Chim. Premier degré d'oxydation d'un corps.

* **OXYDULÉ, ÉE**, adj. Chim. Qui est passé à l'état d'oxydule.

OXYFLUORURE, s. m. Chim. Combinaison d'un fluorure avec un oxysel.

OXYGÉNANT, ANTE, adj. Chim. Qui produit des oxydes : *Principe oxygénant*.

OXYGÉNISATION, s. f., **OXYGÉNISER**, v. a. Chim. Synon. inusités d'*oxygénation* et d'*oxygéner*.

OXYGÉNO-FERRUGINEUX, EUSE, adj. Chim. Qui contient de l'oxygène et du fer.

OXYGÉNOMÈTRE, s. m. Chim. V. EUDIOMÈTRE, au Dictionnaire.

OXYGEUSIE, s. f. (du gr. ὀξὺς, aigu ; γεῦσις, le goût). Méd. Développement excessif du sens du goût.

OXYGLOTTE, adj. des 2 g. (du gr. ὀξὺς, aigu ; γλῶττα, langue). Bot. Qui a des fruits ou des pétales aigus.

OXYGNATHE, s. m. (du gr. ὀξὺς, aigu ; γνάθος, mâchoire). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

OXYLUS, n. pr. m. (pr. *oxi-luce*). Temps hér. Fils de Mars et de Protogénie. — Étolien, fils d'Hémon, époux de Piérie, dont il eut deux fils, Ætolus et Laïas. Sur l'ordre de l'oracle, les Héraclides le choisirent pour chef : après la victoire, il eut l'Élide en partage. — Fils d'Orios et frère d'Hamadryas.

OXYMANGANATE, s. m. Chim. Genre de sels produits par l'acide ou oxyde oxymanganique. On dit aussi *oxymanganésiate*.

OXYMANGANIQUE, adj. m. Chim. Se dit de celui des oxydes du manganèse qui contient le plus d'oxygène. On dit aussi *oxymanganésique*.

OXYMÉLOLÉ, s. m. Pharm. Synon. d'*oxymel*.

* **OXYMORON**, s. m. (du gr. ὀξὺς, fin, aigu ; μωρὸς, insensé). Rhét. Figure par laquelle on cache une raillerie fine, spirituelle, sous une apparente absurdité. La définition du Dictionnaire est inexacte.

OXYMURIATE, s. m. Chim. Il s'est dit pour chlorure.

OXYMURIATIQUE, adj. m. Chim. Il se disait du chlore, quand on le croyait composé d'acide muriatique et d'oxygène.

OXYNIUS, n. pr. m. (pr. *oxini-uce*). Temps hér. Fils d'Hector, envoyé en Lydie ainsi que son frère Scamandre, pendant le siége de Troie. Il revint dans sa patrie après le départ des Grecs, et y fonda un royaume. D'après les meilleures autorités, cependant, Hector n'eut qu'un fils, qui fut Astyanax.

OXYOTE, adj. des 2 g. (du gr. ὀξὺς, aigu ; οὖς, ὠτὸς, oreille). Zool. Qui a les oreilles pointues. — Bot. Qui a les oreillettes aiguës.

OXYPÉTALE, adj. des 2 g. (du gr. ὀξὺς, aigu ; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales aigus.

OXYPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. ὀξὺς, aigu ; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles terminées en pointe.

OXYPONUS, n. pr. m. (pr. *oxiponuce*). Temps hér. Fils de Cinyre et de Métharme, frère d'Adonis.

OXYPYCNE, adj. m. (du gr. ὀξύς, aigu; πυκνὸς, serré). Mus. anc. Se dit du troisième son de chaque tétracorde. Il y avait cinq sons *oxypycnes*.

OXYQUE, s. m. (du gr. ὀξὺς, aigu). Chim. Composé dans lequel l'oxygène entre comme élément négatif.

OXYRHYNCHIDE, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui ressemble à un oxyrhynque. — OXYRHYNCHIDES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

OXYRHYNCHITE, adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient à Oxyrhinque : *Nome oxyrhynchite*.

* **OXYRHYNQUE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a le bec ou le museau pointu.—s. m. Genre d'oiseaux de l'Amérique méridionale. — Genre d'insectes coléoptères. — Géogr. anc. *Oxyrhynque*, ville d'Égypte, dans l'Heptanomide, sur le canal de Joseph et à l'O. du Nil, ainsi appelé parce que l'*oxyrhynque*, poisson du Nil à museau pointu, y était particulièrement honoré. Auj. *Betmesé*.

OXYRIE, s. f. Bot. Plante des Alpes et des Pyrénées.

OXYRRHOÉ, n. pr. f. Temps hér. Un des chiens d'Actéon.

OXYRRHYNCHUS, n. pr. m. Géogr. anc. V., plus haut, OXYRHYNQUE.

OXYSÉLÉNIURE, s. m. Chim. Combinaison d'un séléniure avec l'oxyde du métal.

OXYSME, s. f. Zool. Genre de coquilles bivalves fossiles.

* **OXYSPERME**, adj. des 2 g. (du gr. ὀξὺς, aigu; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des fruits pointus ou des graines acuminées.

* **OXYSTOME**, adj. des 2 g. (du gr. ὀξὺς, aigu; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche ou l'ouverture tranchante. — s. m. Bot. Genre de lichens.

OXYSTYLE, adj. des 2 g. (du gr. ὀξὺς; aigu; στύλος, style). Bot. Se dit des coquilles dont la columelle est aiguë.

OXYSULFOCYANURE, s. m. Chim. Combinaison d'un sulfocyanure avec un oxyde.

OXYSULFOSEL, s. m. Chim. Combinaison d'un sulfosel avec un oxyde.

OXYTÉLIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un oxytèle. — OXYTÉLIDES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

OXYTRICHIN, INE, adj. Zool. Qui ressemble à un oxytrique. — OXYTRICHINS, s. m. pl. Famille d'animalcules infusoires.

OXYTRIQUE, s. m. (du gr. ὀξὺς, aigu, θρὶξ, τριχὸς, poil). Zool. Genre d'animalcules infusoires.

* **OXYURE**, adj. des 2 g. (du gr. ὀξὺς, aigu; οὐρὰ, queue). Zool. Qui a la queue terminée en pointe.

OYAPOR, n. pr. m. Géogr. Rivière de la Guyane, sépare la Guyane française d'avec le Brésil, et tombe dans l'océan Atlantique, après un cours de 340 kil.

OYAS, s. m. pl. Relat. Grands seigneurs de la cour de Siam.

OZANITE, s. f. Minér. Substance minérale, connue sous le nom d'*anatase*.

OZARK, n. pr. m. Géogr. Chaîne de montagnes de l'Amérique du Nord, dans l'État de Texas; 700 kil. de développement.

OZÈNE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Inde; aujourd'hui *Oudjein*.

OZIÉLITE, s. m. Hist. sainte. Membre d'une des branches de la famille des Caathites. V. ce mot, au Complément.

OZIERI, n. pr. m. Géogr. ville de Sardaigne, ch.-l. de la province du même nom, sur l'Ozieri ou Coguinas. 8,000 hab. Évêché.

OZOCÉRITE, s. f. Minér. Sorte de bitume nommé vulgairement *cire fossile*.

OZOCHOR, n. pr. m. (pr. *ozokor*). Temps hér. Héros égyptien qui offre quelque ressemblance avec Hercule.

OZOKÉRITE, s. f. V., plus haut, OZOCÉRITE.

* **OZONE**, s. m. (du gr. ὄζη, odeur). Chim. Corps particulier, sur la nature duquel les chimistes ne sont pas d'accord. Selon les uns, c'est de l'azote à un état particulier, ou peut-être même un élément de l'azote; suivant d'autres, l'*ozone* est un peroxyde d'hydrogène.

OZONION, s. m. Bot. Genre de champignons.

OZZA, n. pr. m. Relat. Un des dieux des Arabes.

* **P**, s. m. Cette lettre est la seizième de l'alphabet et la douzième des consonnes dans toutes les langues néolatines et germaniques. C'est aussi la plus forte des labiales, où elle est classée avec *B*, *Ph* ou *F*, et *V*. — Le *P* se forme évidemment du *B*, et l'affinité entre ces deux lettres est telle, que chez les Latins, l'une prenait fréquemment la place de l'autre. Ainsi, l'on écrivait indifféremment *obsonium* et *opsonium*. *Pyrrhus* s'est écrit *Byrrhus*, d'où l'on a fait *Burrhus*. Dans les manuscrits du moyen âge, on trouve encore *apsens* pour *absens*, *optulit* pour *obtulit*, etc. — Comme abréviation, *P* remplace plusieurs mots qui commencent par cette consonne. Dans les inscriptions latines, sur les monnaies et les médailles, il signifie *plebs* ou *populus* (peuple) : *S. P. Q. R.*, *senatus populusque romanus* (le sénat et le peuple romain); *pater* ou *patres* (père ou les pères) : *P. C.*, *pater patriæ* (père de la patrie), ou *patres conscripti* (les pères conscrits, c'est-à-dire les sénateurs); *pontifex* (pontife) : *P. M.*, *pontifex maximus* (le souverain pontife); *post* (après) : *P. C.*, *post consulatum* (après le consulat); *P. R. C.*, *post Romam conditam* (après la fondation de Rome); *P. ex. R.*, *post exactos reges* (après l'expulsion des rois); *pridiè* (la veille) : *P. kal.*, *pridiè kalendarum* (la veille des kalendes). — *P* signifie encore, mais plus rarement, *passus*, *pecunia*, *pedes*, *perpetuus*, *pondo*, *ponendum* ou *posuit*, *præfectus*, *prætor*, *princeps*, *pro*, *provincia*, *publicus*, etc. — *P* seul remplace aussi le prénom *Publius*. *P. F. Publii filius* (fils de Publius). — En français, *P* se prend pour Pierre ou Paul. — En parlant des religieux, il s'emploie pour *père* : *Le P. Pétau*, le père Pétau, et au pl. : *Les RR. PP.*, les révérends pères. — On écrivait autrefois *P. R.* pour prétendu réformé, dénomination par laquelle on désignait les protestants. — *P. C.* signifie patriarche de Constantinople. — Sur les plaques des compagnies d'assurances, *P. A.* veut dire propriété assurée. — Dans le calendrier républicain, *P* indique primidi, ou le premier jour de la décade. — En mus., *P.* s'écrit pour *piano*, doucement, comme il est dit au Dictionnaire, mais *PP.* signifie *più piano*, plus doucement, et le mot *pianissimo* est indiqué par l'abréviation *PPP*. — En arithmétique, le *P* majuscule indique le pied, et le *p* minuscule, le pouce. Quelquefois aussi l'on écrit *pi.*, pied; *po.*, pouce. — Comme signe d'ordre, *P* indique le seizième objet d'une série.

PA, s. m. Gramm. Une des consonnes de l'alphabet sanscrit; elle appartient à l'ordre des labiales. — La troisième lettre de l'alphabet turc. — Art milit. *Pa* ou *pla*, coup frappé sur le tambour en appuyant fortement avec la baguette que l'on tient de la main gauche. — Chim. *Pa*, abréviation du mot *palladium*.

PAA-ATOUA, s. m. Relat. Cérémonie qui se renouvelait fréquemment parmi les anciens habitants d'O-Taïti, et qui consistait à frotter les dieux d'huile, et à les couvrir ensuite de plumes auxquelles la croyance des naturels attachait des propriétés merveilleuses.

PAALGOWAM, s. m. Chron. Nom du douzième mois de l'année des Indiens.

PAAMYLA, n. pr. f. Temps hér. Femme de la Thébaïde, qui allaita Osiris.

PAAMYLÈS, n. pr. m. Myth. Divinité égyptienne qui répondait au Priape des Grecs. Selon quelques mythologues, *Paamylès* était un des noms d'Osiris.

* **PAAMYLIES**, s. f. pl. Ant. Fêtes célébrées, selon les uns en l'honneur de Paamylès, selon d'autres, en l'honneur de Paamyla, nourrice d'Osiris.

PABALHO, s. m. Anc. t. milit. Drapeau, pavillon.

PABOUCHE, s. m. V. BABOUCHE, au Dict.

* **PACANE**, s. f. Fruit du pacanier. Le Dictionnaire confond à tort *pacane* et *pacanier*.

PACASSE, s. m. Zool. Mammifère du Congo, assez semblable au buffle.

PACFI, s. m. V. PAFI, au Compl.

PACHANAMUNIS, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Égypte, dans le Delta, capitale du nome Sébennyte inférieur. Auj. *Téléiki*.

PACHE, s. m. S'est dit pour *pacte*, et ce mot est encore usité à Genève et dans les environs.

PACHOMÈTRE, s. m. (du gr. παχὺς, épais; μέτρον, mesure). Techn. Instrument propre à mesurer l'épaisseur du verre des miroirs.

PACHTLI, s. m. Chron. Nom du onzième mois des Mexicains.

PACHUNTIQUES, adj. et s. m. pl. (du gr. παχύνω, épaissir). Pharm. Se dit des médicaments incrassants.

PACHYCARPE, adj. des 2 g. (du gr. παχὺς, épais; καρπὸς, fruit). Bot. Qui porte des fruits épais.

PACHYCÉPHALE, s. m. (du gr. παχὺς, épais; κεφαλή, tête). Zool. Genre d'oiseaux à tête très-épaisse.

PACHYGLOSSE, adj. des 2 g. (du gr. παχὺς, épais; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a la langue

épaisse. — PACHYGLOSSES, s. m. pl. Tribu d'oiseaux de la famille des psittacins.

PACHYMÈRE, adj. des 2 g. (du gr. παχὺς, épais; μέρος, membre). Zool. Qui a les membres épais. — s. m. Genre d'insectes hémiptères.

PACHYMYE, s. f. (du gr. παχὺς, épais; μύαξ, coquille). Zool. Genre de coquilles bivalves.

* **PACHYNÈME**, adj. des 2 g. Bot. Qui a le bois très-épais.

PACHYNUM, n. pr. m. (pr. *pachinome*). Géogr. anc. Cap au S.-E. de la Sicile, sur la mer Intérieure. Auj. *Passaro*.

PACHYODONTE, adj. des 2 g. (du gr. παχὺς, épais; ὀδοὺς, ὄντος, dent). Zool. Qui a les dents épaisses.

PACHYOTE, adj. des 2 g. (du gr. παχὺς, épais; οὖς, ὠτὸς, oreille). Zool. Se dit des chauves-souris qui ont les oreilles épaisses.

PACHYPE, s. m. (du gr. παχὺς, épais; ποῦς, pied). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

* **PACHYPHYLLE**, adj. des 2 g. Bot. Qui a des feuilles épaisses.

PACHYPLEURE, s. m. (du gr. παχὺς, épais; πλευρὰ, côte). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères.

PACHYPODE, adj. des 2 g. (du gr. παχὺς, épais; ποῦς, ποδὸς, pied). Zool. Qui a les pieds épais. — Bot. Se dit aussi des champignons dont le stipe est très-épais.

PACHYPOME, adj. des 2 g. (du gr. παχὺς, épais; πῶμα, ouverture). Hist. nat. Qui a un opercule épais.

PACHYPTILE, s. m. (du gr. παχὺς, épais; πτίλον, aile). Zool. Genre d'oiseaux établi parmi les pétrels.

PACHYRHIZE, adj. des 2 g. (du gr. παχὺς, épais; ῥίζα, racine). Bot. Qui a des racines épaisses. — s. m. Genre de plantes des Indes, famille des légumineuses.

PACHYRHYNCHIDE, adj. des 2 g. (du gr. παχὺς, épais; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec épais. — PACHYRHYNCHIDES, s. m. pl. Tribu d'insectes de l'ordre des curculionides.

PACHYSTÉMON, s. m. (du gr. παχὺς, épais; στήμων, étamine). Bot. Arbre de Java.

* **PACHYSTOME**, adj. des 2 g. (du gr. παχὺς, épais; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche très-grande. Il se dit de certains insectes.

PACHYTE, s. m. (du gr. παχὺς, épais). Zool. Genre de coquilles bivalves. — Genre d'insectes coléoptères.

PACHYTRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. παχὺς, épais; θρίξ, τρίχος, poil). Zool. Qui a des poils épais.

PACIAIRE, s. m. (du lat. *pax*, *pacis*, paix). Hist. Conservateur de la paix. Titre que portaient certains officiers commis par la cour de Rome pour faire observer la paix partout où le pape et les conciles avaient ordonné de l'observer. On le donnait aussi à des princes; ainsi Charles I[er], roi de Sicile, fut nommé *paciaire* de la Toscane par le pape Clément IV.

* **PACIFICATEUR**, adj. et s. m. Hist. relig. Nom que l'on donna, dans le V[e] siècle, à ceux qui suivaient l'hénotique de l'empereur Zénon, et dans le XVI[e], à plusieurs sectes anabaptistes qui prétendaient établir sur la terre une paix perpétuelle. — *Pacificateur* se dit particulièrement de Jean Durens, théologien qui essaya de mettre d'accord et de réunir les luthériens et les calvinistes. — Myth. rom. Un des surnoms de Jupiter.

* **PACIFICATION**, s. f. Hist. *Édits de pacification*, édits rendus par les rois de France, pendant les guerres religieuses du XVI[e] siècle, dans le but de ramener les protestants à des sentiments plus pacifiques. Le plus célèbre est l'édit de Nantes, publié par Henri IV, en 1598.

* **PACIFIQUE**, adj. des 2 g. Hist. eccl. *Lettres pacifiques*, espèce de lettres de recommandation que les évêques avaient seuls droit de délivrer, et qui témoignaient de l'orthodoxie de celui qui en était porteur. — Géogr. *Océan Pacifique*, le grand Océan.

PACLITE, s. f. Véritable orthographe du mot que le Dictionnaire écrit par *th* : *paclithe*.

* **PACOLET**, n. pr. m. Dans les anciens romans de chevalerie, nain ayant un cheval de bois enchanté qui franchissait en un moment les distances les plus considérables; de là cette expression prov. : *C'est le cheval de Pacolet*. En parlant d'un homme qui court très-vite, on dit de même : *Il faudrait le cheval de Pacolet pour voyager, pour aller aussi vite*.

PACOTILLER, v. n. Comm. Prendre une pacotille. — Faire le commerce de pacotille.

* **PACTE**, s. m. Droit rom. Convention à laquelle le droit civil n'attachait pas d'action. On appelait *pactes nus*, ceux qui n'étaient confirmés ni par le droit civil ni par le droit prétorien, et qui n'avaient pas été joints à un contrat de bonne foi; *pactes non nus*, ceux qui étaient confirmés par le droit civil ou par le droit prétorien, ou ceux qui avaient été joints à un contrat de bonne foi. — *Pacte en fait de prêt sur gages*, clause qui donnait au créancier la propriété du gage, en cas de non-payement de la somme prêtée au terme convenu. — *Pacte in diem addictio*, convention par laquelle le vendeur se réservait de retirer la chose vendue des mains de l'acheteur, au cas où, dans un temps déterminé, un tiers en offrirait un prix supérieur. — *Pacte de rachat*. V. RÉMÉRÉ, au Dictionnaire. — Jurispr. *Pacte de quota litis*, convention par laquelle un créancier abandonne une partie de sa créance à celui qui la lui fera recouvrer. — *Pacte de préférence*, clause du contrat de vente par laquelle l'acheteur s'engage à donner la préférence au vendeur, dans le cas où il viendrait à se dépouiller de ce qu'il vient d'acquérir. — Hist. *Pacte de famille*, traité conclu en 1761, entre la France et l'Espagne, par lequel les différentes branches de la maison de Bourbon s'engageaient à se soutenir mutuellement. — *Pacte de famine*, nom donné à une compagnie fondée en 1729, et autorisée par l'État, qui crut y voir un moyen de prévenir les famines; elle devait acheter les grains lorsqu'ils étaient en abondance, établir des entrepôts, et revendre à des prix modérés dans les années mauvaises. La cupidité de ces monopoleurs trompa les intentions du gouvernement, ils ne songèrent qu'à s'enrichir, et il en résulta plusieurs disettes. — *Pacte fédéral*, se dit de la constitution de la Suisse.

PACTIONNER, v. a. Il s'est dit pour faire un pacte, et, comme *paction*, il ne se prenait qu'en mauvaise part.

* **PACTOLE**, n. pr. m. Géogr. anc. Cette rivière sortait du mont Tmolus, passait à Sardes et tombait dans l'Hermus. On l'appelait quelquefois *Chrysorrhoas*. Aujourd'hui, *rivière de Sart* ou *Bagoulet*. — Poétiq. *L'or du Pactole, tout l'or du Pactole*, d'immenses richesses. — *Pactole*, s. m. Zool. Genre de crustacés décapodes brachyures.

PACTYES, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Chersonèse de Thrace. Aujourd'hui *Saint-Georges*.

PACTYICE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée septentrionale de l'Inde. Aujourd'hui *le Caboul*.

PACTYICIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Pactyice. — Qui appartient à cette contrée ou à ses habitants. On dit aussi *les Pactyices*.

PADANG, n. pr. m. Géogr. Établissement fondé au XVII[e] siècle par les Hollandais, sur la côte S.-O. de l'île de Sumatra. Grand marché d'or. Les Anglais ont occupé Padang à deux reprises, de 1781 à 1784 et de 1794 à 1814.

PADDINGTON, n. pr. m. Géogr. Village d'Angleterre, dans le comté de Middlesex, à l'extrémité O. de Londres, sur un canal de même nom. 8,000 hab. Commerce considérable en tout genre.

PADÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Inde. On dit aussi *Paddéen*, et même *Pandéen*.

PADENA, s. f. Poêle dont on se servait dans le Béarn pour faire du sel.

PADERBORN, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la province Rhénane, sur la Pader, qui a dans la ville même cinq sources bouillantes en hiver, froides en été. 7,000 hab. Évêché, antiquités nombreuses. Aux environs est le défilé de Teutberg, où périt Varus. — *Paderborn* est antérieure à Charlemagne, qui y tint plusieurs diètes, notamment en 777; elle a fait partie de la Hanse, et a joui des privilèges de ville impériale. — *Évêché de Paderborn*, État de l'empire d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie. On y comptait vingt-trois villes, outre *Paderborn*, qui en était la capitale; il fut sécularisé et donné à la Prusse en 1802, puis en 1806 au roi de Westphalie. En 1815, il revint à la première de ces deux puissances.

PADEROLLE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la patience.

PADINUM, n. pr. m. (pr. *padinome*). Géogr. anc. Ville d'Italie, sur les confins de la Vénétie et de la Gaule cisalpine, et sur le Padus ou Pô. Aujourd'hui *Bondeno*.

PADISCHAH, s. m. (du turc *pah*, défenseur; *chah*, roi ou prince). Titre que prend le sultan des Ottomans, et que la Porte n'accordait autrefois qu'au roi de France. Aujourd'hui il est donné également à l'empereur de Russie et à l'empereur d'Autriche. On écrit aussi *padichah*, mais jamais *padisha*, qui se trouve par erreur au Dict.

PADOENCE, s. f. Droit cout. Pâturage; terre vaine et vague.

PADOUACANN, s. m. Mar. Navire malais qui porte deux ou trois mâts, selon la longueur du bâtiment. On dit aussi *padouhann*.

* **PADOUAN**, s. m. Droit cout. Il ne se disait que d'un mauvais pâturage, d'une lande. On écrivait aussi *padouant*.

* **PADOUAN, ANE**, adj. et s. Géogr. Habitant de Padoue. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — *Padouan*, s. m. Le territoire de Padoue. V. plus loin le mot PADOUE.

PADOUANTAGE, s. m. Droit cout. Droit d'envoyer ses troupeaux dans une padoence.

* **PADOUE**, n. pr. f. (en lat. *Patavium*, en ital. *Padova*). Géogr. Ville du royaume Lombardo-Vénitien, ch.-l. d'une délégation du gouvernement de Venise, sur le Bacchiglione. 50,000 h. Évêché. Université fondée au XIII[e] siècle. Bibliothèque, musée, jardin botanique, observatoire. Plusieurs beaux monuments, parmi lesquels on remarque les églises Saint-Antoine, et Sainte-Justine, le palais de justice, la place *Prato della Valle*. Patrie de Tite-Live, Asconius Pedianus, Albert le Padouan, Paul le Padouan, Fallope, le voyageur Belzoni, etc. — *Padoue* fut, dit-on, fondée par Anténor après la chute de Troie. Plus tard elle fit partie de la Vénétie. Prise et ruinée par Alaric, Attila et les Lombards, elle fut restaurée par Charlemagne, et forma, après la mort de ce prince, un État indépendant qui fut bientôt en proie aux factions. En 1405, Venise s'en empara, et *Padoue* suivit depuis cette époque les destinées de l'État vénitien. En 1806, elle devint un des grands fiefs de l'empire français, et le ch.-l. du *département du Bacchiglione*. Le titre de *duc de Padoue* avait été donné par Napoléon au général Arrighi.

PADOUENS, s. m. V., plus haut, PADOUANTAGE.

PADOUHANN, s. m. V., plus haut, PADOUACANN.

PADOUIR, v. a. et n. Droit cout. Faire paître des bestiaux dans des padouences, ou terres vaines et vagues.

PADUS, n. pr. m. (pr. *paduce*). Géogr. anc. Nom latin du Pô.

PAE, s. m. Droit cout. Paiement.

PÆDAGOGIUM, s. m. (pr. *pédagojiome*) (en gr. παιδαγωγεῖον, de παῖς, enfant; ἄγω conduire). Ant. rom. Lieu où l'on élevait les enfants des esclaves, quand on les destinait à des fonctions plus relevées. V. PÉDAGOGIE, au Dictionnaire.

PÆDANCHONE, s. m. V. PÉDANCHONE, au Dictionnaire.

PÆDARCHIE, s. f. V. PÉDARCHIE, au Dictionnaire.

PÆDARTHROCACE, s. f. V. PÉDARTHROCACE, au Dictionnaire.

PÆDONOSOLOGIE, s. f. V. PAÏDONOSOLOGIE, au Dictionnaire.

PAENZAÏJE, s. m. Monnaie d'argent de Perse, valant au pair fr. 1, 21. On la nomme aussi *larin*.

PÆGNEUS, n. pr. m. V. PÉGNEUS, au Compl.

* **PÆON**, s. m. V. PÉON, au Dictionnaire.

PÆONIACÉ, ÉE, adj. (du lat. *pæonia*, pivoine). Bot. Qui ressemble à la pivoine. — PÆONIACÉES, s. f. pl. Tribu de plantes renonculacées.

PÆONIE, n. pr. f. V. PÉONIE, au Compl.

PÆSTUM, n. pr. m. V. PESTUM, au Compl.

PÆSUM, n. pr. m. (pr. *pézome*). Géogr. anc. Ville de la Mysie, dont il est parlé dans l'*Iliade*.

PAFI, s. m. Mar. Nom de deux basses voiles d'un grand bâtiment. Il y a le *grand* et le *petit pafi*. On dit aussi *pacfi*.

PAFUSTE, s. m. Anc. t. milit. Sorte de hache dont on se servait au moyen âge.

* **PAGALE**, s. f. S'est dit pour pagaie, espèce de rame.

PAGAMETTE, s. f. Bot. Arbre d'Amboine.

PAGANE, adj. f. (en lat. *pagana*, de *pagus*, village). Ant. rom. Se dit d'une loi qui défendait aux femmes de porter ostensiblement des fuseaux et de filer par les chemins, parce qu'on croyait que cette action pouvait jeter un maléfice sur les récoltes.

PAGANIQUE, adj. des 2 g. (du lat. *pagus*, village). Ant. rom. Qui appartient aux villages, aux habitants de la campagne. — *Fêtes paganiques*. V. PAGANALES, au Dictionnaire. — *Paume paganique*, sorte de paume ou de balle, plus

grosse que la paume proprement dite, et qui était en usage dans les gymnases.

PAGANISANT, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne. V. ETHNOPHRONES, au Dict.

PAGARQUE, s. m. (du gr. πάγος, village; ἀρχὸς, chef). Ant. rom. Premier magistrat d'un village.

PAGASÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Pagases. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — Myth. *Pagaséen*, surnom d'Apollon, adoré à Pagases, et de Jason, d'Alceste, nés tous deux dans cette ville. — *Navire pagaséen*, le vaisseau des Argonautes, qui avait été construit à Pagases.

PAGASES, n. pr. m. Géogr. anc. Petite ville de Thessalie, sur un golfe dit *golfe Pagasétique*. Aujourd'hui *Volo*.

PAGASUS, n. pr. m. (pr. *pagazuce*). Temps hér. Guerrier troyen qui fut tué par Camille, reine des Volsques.

* **PAGAYARQUE**, s. m. Forme inusitée. C'est *pagarque*. V. plus haut ce dernier mot.

PAGAZA, s. m. Relat. Sorte de panier dont les Indiens se servent en guise de porte-manteau.

* **PAGE**, s. f. Fig. *C'est la plus belle page de sa vie, la plus belle page de son histoire*, c'est l'action qui lui fait le plus d'honneur, c'est le trait le plus honorable de sa vie. — Bot. *Page*, chacune des deux surfaces d'une feuille plane. — Agric. Premier bouton qui sort du bourgeon de la vigne.

* **PAGE**, s. m. Prov. *Il n'y en aura pas pour les pages*, se dit en parlant d'un mets qui n'est pas assez copieux. — Zool. *Pages de la reine*, *pages de Chandernagor*, nom donné à quelques espèces de papillons.

PAGÉE, adj. des 2 g. Droit cout. Qui tient à la roture.

PAGÉES, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Mégaride, près du golfe de Corinthe.

PAGEOIS, s. m. Tournure de page; manières de page. Vieux mot.

PAGÉSIE, s. f. Anc. jurispr. Espèce de tenure qui rendait tous les tenanciers solidaires pour le cens. — Anc. cout. Action solidaire qui s'exerçait en Auvergne sur les censitaires appelés copaginaires.

* **PAGNOTTERIE**, s. f. Ce mot signifie aussi sottise, stupidité, balourdise, et Voltaire l'a employé dans ce sens. On écrit plus ordinairement *pagnoterie* et *pagnote*.

* **PAGODE**, s. f. On distingue la *pagode de Pondichéry*, monnaie d'or des possessions françaises, laquelle est composée de 8 roupies, et vaut au pair fr. 8, 31, et la *pagode star*, monnaie d'or de Madras valant fr. 9, 32. Lorsque la *pagode star* porte un croissant et trois figures, elle vaut fr. 9, 99; avec un croissant et une seule figure, fr. 9, 45. — Selon quelques auteurs, *pagode* est du genre masculin lorsqu'il désigne une idole. L'Académie n'a pas admis cette distinction. — Zool. *Pagode*, nom marchand d'une coquille du genre sabot.

* **PAGODINE**, s. f. Mot qui, dans le Dictionnaire, fait double emploi avec *pagodite*. Ce dernier est le seul usité.

PAGOMES, s. m. pl. Chron. Se dit des jours complémentaires que les Éthiopiens ajoutaient aux douze mois de l'année. Ce doit être une altération du mot *épagomènes*.

PAGRE, s. m. Zool. Genre de polypiers fossiles renfermant plusieurs espèces.

PAGRÉES, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Syrie septentrionale, dans la Séleucide.

PAGUE, s. f. S'est dit pour *payement*. — Anc. jurispr. *Pague de coutume*, faculté accordée au débiteur d'une somme inférieure à 40 sous tournois, d'en assigner le paiement sur ses immeubles.

PAGURIEN, IENNE, adj. Zool. Qui ressemble à un pagure. — PAGURIENS, s. m. pl. Famille de crustacés de l'ordre des décapodes.

PAGUS, n. pr. m. (pr. *paguce*). Géogr. anc. Montagne de la Lydie, au pied de laquelle était bâtie la ville de Smyrne.

PAH, s. m. Relat. Nom que l'on donne dans l'Océanie aux villages qui ont été fortifiés ou seulement entourés de palissades, et mis ainsi à l'abri d'un coup de main.

PAHANG, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde au delà du Gange, sur le Pahang, à 20 kil. de la mer; c'est la capitale d'un royaume de même nom. Grand commerce avec la Chine et le Japon.

* **PAÏEN, ÏENNE**, adj. et s. Il s'est dit aussi des mahométans, par opposition à *chrétien*, et même des hérétiques, par opposition à *catholique*. Aujourd'hui, on s'en sert non-seulement en parlant des peuples anciens, comme le dit le Dictionnaire, mais encore en parlant des peuples modernes qui adorent des idoles.

PAILLADE, s. f. S'est dit pour litière.

PAILLAGE, s. m. Agric. et hortic. Action de pailler. V. plus loin PAILLEMENT.

* **PAILLARDER**, v. n. Il s'est dit fig., dans le style mystique, pour adorer des dieux étrangers. — SE PAILLARDER, v. pron. Se donner du plaisir, prendre ses aises : *Il avait été un temps que je me paillardais dans le luxe* (Le Sage). Vieux et peu usité en ce sens.

* **PAILLASSE**, s. m. Prov. *Saute, paillasse!* se dit en parlant des jongleurs politiques, qu'on voit changer d'opinion, de parti, selon leurs intérêts. — *A ton tour, paillasse!* se dit lorsque l'on voit un homme prêt à faire, à la suite des autres, quelque sottise ou quelque bassesse.

* **PAILLE**, s. f. Prov. *A longue voie paille pèse*, un léger fardeau pèse à la longue. — *Faire feu de paille*, prodiguer son bien en dépenses extravagantes. — *Tout y va, la paille et le blé*, se dit d'une dépense ruineuse pour celui qui la fait. — Bot. *Paille de la Mecque*, le barbon odorant. — Techn. *Paille*, défaut de liaison dans la fusion du verre. — Il se dit aussi des écailles qui se détachent du fer quand on le forge à chaud. — Alchim. *Paille du poulet*, la cendre de l'écuelle. — *Paille* s'emploie adjectiv. en parlant de ce qui est de la couleur de la paille, mais alors il est invariable : *Des rubans paille*.

PAILLÉ, s. m. Agric. Petit hangar qui sert à préserver un amas de paille. — Cet amas lui-même, formé de gerbes entassées. Dans ces deux acceptions, quelques dictionnaires écrivent *pailler*. — Litière qui n'a été laissée qu'un jour sous les chevaux. — Fumier non consommé.

PAILLEMENT, s. m. Agric. et hortic. Action de pailler un terrain, d'y répandre de la paille ou de la litière.

* **PAILLER**, s. m. Nom donné anciennement à des soldats, soit parce qu'ils portaient de la paille à leurs casques pour se reconnaître, soit parce qu'ils mettaient le feu partout avec des bouchons de paille. — Agric. V. PAILLÉ, au Compl. — Dans l'expression *chapon pailler*, donnée par le Dictionnaire, *pailler* est adjectif, et fait au fém. *paillère*. On dit *une poularde paillère*.

* **PAILLER**, v. a. Agric. et hortic. Répandre de la paille très-courte ou de la litière sur un terrain ensemencé ou planté.

PAILLERET, s. m. Un des noms vulgaires du bruant.

* **PAILLET**, s. m. Agric. Tas de paille. — Mar. Sorte de nattes confectionnées avec des torons de fils de caret, et dont on se sert pour divers usages. — On appelle *paillets lardés*, ceux qui ont une de leurs faces couverte de petits bouts de filasse passés dans la trame, afin de les rendre plus doux.

PAILLETÉ, ÉE, adj. Brodé, couvert de paillettes : *Éventail pailleté; robe, tunique pailletée*. — Bot. Qui a la forme de paillettes. — Minér. Se dit des substances qui offrent dans leur contexture des paillettes ou petites plaques libres et disséminées : *Mica pailleté*.

PAILLETEUR, s. m. Celui qui fait métier de recueillir les paillettes d'or qui se trouvent dans quelques rivières. On dit aussi et mieux *orpailleur*.

* **PAILLETTE**, s. f. Cost. On appelle *paillettes comptées*, celles qui sont arrangées l'une sur l'autre, comme de l'argent monnayé, et *paillettes monnayées*, celles qui sont entourées d'ornements ou de points de bouillon. — Zool. Nom vulgaire d'un insecte du genre altise, très-commun dans les jardins potagers. — Minér. *Paillettes*, petites plaques disséminées dans les substances à texture laminaire, et qui semblent en avoir été détachées. — Techn. *Paillettes de soudure*. V. PAILLON, au Dict. — *Paillettes*, nom que les cordonniers donnent à deux morceaux de cuir qu'ils placent à la pointe des entailles et des empeignes pour les fortifier.

PAILLIS, s. m. Hortic. Menue paille fort courte que l'on répand sur les carrés, sur les plates-bandes, pour conserver à la terre quelque fraîcheur. V. PAILLER, au Compl.

* **PAILLOLE**, s. f. Paillette d'or que l'on trouve dans le lit des rivières. Vieux et peu usité. Du reste, il est du genre fém. dans tous ses sens.

PAILLOT, s. m. Petite paillasse que l'on met par-dessus la grande, dans un lit d'enfant, pour empêcher l'humidité de pénétrer la dernière. — Mar. Sur les galères, forçat employé aux écritures. — Chambre où l'on renferme le biscuit, dans une galère. Le Dictionnaire, qui ne donne que ce dernier sens, écrit à tort *paillo*.

* **PAIMBŒUF**, n. pr. m. Géogr. Cette ville, située sur la gauche de la Loire, près de son embouchure, a 4,000 hab. Chantiers de construction.

PAIMPOL, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Côtes-du-Nord, sur la Manche. 2,020 hab. Port sûr. Armements pour la pêche de la morue. Eaux minérales.

PAIMPONT, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, dép. d'Ille-et-Vilaine. 3,695 hab. Nombreuses usines métallurgiques.

* **PAIN**, s. m. Les différentes espèces de pain en usage sont : *le pain blanc, le pain bis-blanc, le pain bis, le pain de pâte ferme* ou *pain de ménage, le pain mollet, le pain mi-mollet, le pain à soupe, les petits pains* et *pains à café, les petits pains au lait, au beurre*, etc. — *Pain anglais*, nom que porte, à Paris, un pain très-blanc et très-poreux, que l'on obtient en ajoutant à la pâte ordinaire du sous-carbonate d'ammoniaque. — *Pain de cuisson*, pain que les particuliers font cuire chez eux. — *Pain chaland*, pain très-blanc, fait de pâte broyée. — *Pain chapelé*, petit pain dont on a enlevé la croûte. — *Pain de mie*, pain fait pour être émietté, et pour paner les viandes. — *Pain à la reine*, sorte de petit pain au lait. — *Pain de gruau* ou plutôt *de griot*. V. GRIOT, au Dict. — On appelait autrefois *pain balle*, un pain grossier qui contenait la balle du blé; *pain de brode*, le pain de froment et de seigle; *pain broyé*, celui dont la pâte était très-soigneusement pétrie; *pain de Chailly*, une sorte de pain blanc; *pain faitis*, le pain bis; *pain de Gonesse*, celui que l'on faisait à Gonesse, et qui était très-estimé à cause de sa légèreté, que l'on attribuait à la qualité des eaux; *pains mouton*, de petits pains dorés au jaune d'œuf, et recouverts de quelques grains de froment, que les pâtissiers mettaient en vente à l'époque du jour de l'an; *pains oublières*, les oublies; *pain perdu*, un morceau de pain trempé dans un brouet et frit dans la poêle; *pain de rive*, celui qui n'avait point de biseau ou qui en avait très-peu. — *Pain de chapelle, pain de condition, pain à la mode, pain à la Montauron, pain de Ségovie*, nom de divers petits pains que l'on estimait beaucoup autrefois. — En t. de boulang. *Pain doux-levé*, pain dont la pâte n'a pas bien fermenté. — *Pain gras-cuit* ou *pâteux*, celui dont la pâte est mate et peu fermentée. — *Pain ferré*, pain brûlé par-dessous. — *La bouche du pain*, la partie unie qui forme le dessous. — *La queue du pain*, la partie inégale qui forme le dessus. — Anciennement, *pains reboutés*, ceux qui avaient été refusés. — *Pains ratés*, ceux qui avaient été entamés par les souris. — *Pains mestournés*, ceux qui étaient trop petits. — Anc. cout. *Pain de chœsne*, et plus tard *pain de chapitre* ou *de chanoine*, celui que l'on distribuait aux chanoines. — *Pain curial*, celui que l'on servait aux seigneurs. — *Pain d'escuyer*, celui des serviteurs. — *Jeûner au pain et à l'eau*, ne manger que du pain et ne boire que de l'eau; et fig. s'abstenir de toute jouissance. — *C'est du pain bien dur*, se dit fig. d'une condition pénible, fâcheuse, où la nécessité force de rester. — Prov. et fig. *Tel pain, telle soupe*, la valeur des objets dépend de celle de la matière qui les compose. — *Jamais pains à deux couteaux ne furent ni bons ni beaux*, une chose ne peut être bien faite par deux personnes d'un caractère différent. — *Être au pain et au couteau*, vivre dans une grande familiarité. — *Emprunter un pain sur la fournée*, rendre enceinte une fille que l'on se propose d'épouser. — *Il a plus de la moitié de son pain cuit*, se dit d'une personne qui ne vivra pas longtemps. — *Se laisser manger le pain à la main*, se laisser dépouiller de son bien. — *Ils vont faire la guerre au pain*, se dit de ceux qui rentrent affamés au logis. — *Être au pain et au sel*, ou *être au pain et au vin de quelqu'un*, être son domestique. — *Manger le pain hardi*, être domestique. — *A mal enfourner on fait des pains cornus*, le principal point d'une affaire, c'est de la bien commencer. — *Donner une chose pour un morceau de pain*, la donner à vil prix. — *Il semble qu'ils aient perdu leur pain au four*, se dit des personnes que l'on voit tristes, taciturnes, sans en connaître le motif. — Féod. *Pain féodal*, celui qui était dû au seigneur du fief. — *Pain de feu*, redevance par feu. — *Pain d'hostelage*, droit sur les maisons. — Anc. jurispr. *Être en*

pain de mère et de père, être soumis à la puissance paternelle. — *Mise hors de pain*, émancipation. — Hist. sainte. *Pain de proposition*. V. PROPOSITION, au Dict. — Hist. rel. *Pain sacré*, morceau de cire bénit que l'on enchâsse dans les agnus-Dei et les reliquaires. — Zool. *Pain de bougie*, *d'épices*. V. ces mots, au Dict. et au Compl. — Bot. *Arbre à pain*. V. ARBRE, au Dict. — *Pain des anges*, le sorgho sucré. — *Pain blanc*, le viorne obier. — *Pain de coucou*, l'oxalide oseille. — *Pain de crapaud*, nom donné au gouet, au plantain d'eau, et à plusieurs champignons du genre bolet. — *Pain de hanneton*, les fruits de l'orme. — *Pain des Hottentots*, la zamie africaine, que les Hottentots mangent au lieu de pain. — *Pain des Indiens*, les racines de plusieurs ignames. — *Pain de lapin*, une orobranche. — *Pain de lièvre*, le gouet. — *Pain de loup*, nom de plusieurs agarics. — *Pain de Madagascar*, le manioc. — *Pain d'oiseau*, l'orpin brûlant. — *Pain de poulet*, le lamier pourpre. — *Pain de pourceau*, le cyclamen d'Europe. — *Pain de singe*, le fruit du baobab. — *Pain de Saint-Jean*, les fruits du caroubier. — *Pain de vache*, le mélampyre, et une espèce d'agaric fauve recherché des vaches. — *Pain-vin*, variété d'avoine. — Minér. *Pain fossile*, *pain pétrifié*, nom vulgaire de plusieurs concrétions calcaires. — Agric. *Pain de troaille*, tourteau restant après l'extraction des huiles. — On appelle *pain de noix*, celui que l'on obtient des fruits du noyer. — Vén. *Pain salé*, composition d'argile et de sel, que l'on place dans les parcs à cerfs, daims ou chevreuils, pour que ces animaux viennent les lécher, ce qui les entretient en bonne santé. — Oisell. *Pain de pavot*, pâte faite avec de la graine de pavot et du cœur de bœuf haché, pour élever les rossignols. — Relat. *Pain d'aubier*, pain fait avec l'écorce intérieure du pin et du sapin de Norwège, et que mangent les habitants de ce pays. — Techn. *Pain de roses*, marc de roses qui reste dans l'alambic après qu'on en a tiré l'eau et l'huile volatile. — *Pain de lie*, lie sèche que les vinaigriers tirent de leur presse, après en avoir extrait tout le vin pour faire du vinaigre. — *Pain de liquation*, gâteau de cuivre qui reste sur le fourneau de liquation, après que l'argent et le plomb en ont été dégagés. — *Pain d'acier*, sorte d'acier qui vient d'Allemagne. — *Pain d'émail*, morceau d'émail préparé en forme de petit pain plat. — *Pain de nœuds*, se dit des blocs de pierre d'ardoise. — *Pain de vieux oing*, masse de vieux oing qui se trouve dans le commerce sous forme de pain.

* **PAIN-DE-BOUGIE**, s. m. Zool. Nom vulgaire d'une espèce de vernet.

* **PAIN-D'ÉPICES**, s. m. Zool. Nom marchand d'une coquille univalve.

* **PAIR**, s. m. Anc. jurispr. Il se disait de l'aîné qui possédait un fief paternel avec ses frères cadets. — Hist. *Pairs* ou *pairs de fief*, assesseurs ou clercs qui assistaient le seigneur dans le jugement de ses vassaux. Les femmes possédant fiefs pouvaient aussi faire l'office de pairs. — *Pairs de France*, grands vassaux relevant de la couronne de France, et qui étaient les plus hauts dignitaires et les premiers seigneurs du royaume. On les nommait ainsi, soit parce qu'ils étaient égaux entre eux, soit parce qu'ils étaient considérés comme les égaux du roi. Vers la fin du X^e^ siècle, six fiefs seulement donnaient le titre et les privilèges de pairs, c'étaient les duchés de Bourgogne, de Normandie et d'Aquitaine, les comtés de Flandre, de Toulouse et de Champagne. Au sacre de Philippe-Auguste (1179), ces six pairs parurent accompagnés de six autres pairs ecclésiastiques; l'archevêque de Reims, les évêques de Langres, de Laon, de Beauvais, de Noyon et de Châlons-sur-Marne, ce qui compléta le nombre de douze pairs, réunis en cour souveraine. En 1297, cette cour fut réunie au parlement. Les anciennes pairies s'éteignirent par la réunion des fiefs à la couronne. Alors commença la création de nouveaux pairs, pris d'abord parmi les princes du sang, ensuite parmi les princes étrangers (1505), et enfin parmi les simples gentilshommes. Anne de Montmorency fut le premier en faveur de qui fut faite cette exception (1551). Sous le règne de Louis XIV, le nombre des pairs fut augmenté, mais leur prérogative se bornait au droit d'assister aux séances du parlement. L'archevêque de Paris fut admis au rang des pairs ecclésiastiques en 1690. A la révolution française, il existait trente-huit pairs de France. — *Pair* s'est dit autrefois d'une femme veuve d'un pair, ou possédant elle-même une pairie. — *Premier pair de France*, titre que prenait mademoiselle de Montpensier. — *Chambre des pairs*, pouvoir législatif créé par la charte de 1814, et qui fut aboli aussitôt après la révolution de 1848. Cette chambre était convoquée en même temps que la chambre des députés; elle connaissait aussi des crimes de haute trahison et de ceux qui intéressaient la sûreté de l'État. Les pairs étaient nommés par le roi : leur nombre était illimité, et leur dignité avait été héréditaire jusqu'en 1831. V. plus loin le mot PAIRIE. — Philol. *Les douze pairs de Charlemagne*, se dit, dans les romans de chevalerie, de douze paladins que l'on suppose avoir été attachés à la personne de Charlemagne, comme les douze chevaliers les plus braves de son armée. — *Pair*, adj. et s. m. Littér. *Pied pair*, pied dont les syllabes sont en nombre pair. — Mus. *Ton pair* ou *mode pair*, se dit des quatre tons plagaux, parce que, dans la table des tons, ils sont exprimés par les quatre nombres pairs 2, 4, 6, 8. — Fig. *Être au pair*, n'avoir point de travail arriéré, ou n'avoir point de dettes. — *Être au pair* signifie encore être nourri dans une maison où l'on apprend le commerce, sans rien payer et sans rien recevoir. — Prov. *Il entend le pair*, se dit d'un homme fort habile en affaires. — *Cet homme s'est tiré du pair*, *il est hors du pair*, se disait autrefois pour signifier qu'un homme s'était élevé au-dessus des autres, ou qu'il s'était tiré d'un mauvais pas. — Jeux. *Pair*, se dit, au jeu de la belle, de la totalité des nombres pairs des six premières et des six dernières colonnes droites. — *Pairs du grand côté*, nombres pairs que contiennent les six dernières colonnes droites. — Comme adjectif, *pair* s'emploie au féminin en arithmétique; on appelle *tranches paires des chiffres d'un nombre*, la deuxième, la quatrième, la sixième, etc. — *Paire*, s. f. On dit fam. *une paire de joues*, *une paire d'oreilles*, deux joues, deux oreilles. — Ant. *Paire de gladiateurs*, deux combattants qui étaient amenés dans le cirque. — Anat. *Paire de nerfs*, se dit de chaque division de nerfs semblables et qui ont une origine commune. On appelle *douze premières paires* les vingt-quatre nerfs qui proviennent directement du cerveau ou des parties attenantes. Ce sont : l'olfactif, l'optique, le moteur commun oculaire, le pathétique, le trijumeau ou trifacial, le moteur externe oculaire, le pathétique, le facial, l'auditif, le grand hypoglosse, le pneumo-gastrique, le glosso-pharyngien et le sous-occipital.

* **PAIRIE**, s. f. Féod. *Tenir une terre en pairie*, tenir une terre, à charge d'assister le bailli du seigneur lorsqu'il juge. — *Hommage en pairie*, se disait de l'hommage de celui qui était au-dessus des simples vassaux. — Hist. On appelle *pairie héréditaire*, le titre de pair transmissible à l'aîné des héritiers mâles, et *pairie personnelle*, ce même titre conféré à vie. La charte de Louis XVIII accordait au roi le droit de donner la pairie, soit héréditaire, soit personnelle. La loi du 29 décembre 1831 abolit la pairie héréditaire. En Angleterre, la pairie est héréditaire; elle est inhérente à certaines familles et à certains membres du haut clergé : néanmoins, le roi ou la reine a le droit de créer des pairs à volonté.

PAIRIER, s. m. Féod. Celui qui possédait un fief conjointement avec un autre seigneur.

PAIROL, s. m. Techn. Grand chaudron de cuivre.

PAISIBILITÉ, s. f. Néol. Caractère d'un homme paisible. Peu usité.

* **PAISIBLE**, adj. des 2 g. Il se dit aussi des choses, et signifie, qui n'est point troublé, point agité : *Sommeil paisible*; *vie paisible*; *une douleur*, *une joie paisible*; *la mer*, *la rivière était paisible*.

PAISLEY, n. pr. m. Géogr. Ville d'Écosse, dans le comté de Renfrew. 50,000 hab. Mousselines, gazes, linons, batistes; fonderies, distilleries, etc. — Cette ville doit son origine à un prieuré de l'ordre de Cluny, qui y fut fondé en 1160, et qui, en 1588, fut converti en seigneurie.

* **PAISSANT, ANTE**, adj. Blas. Se dit des animaux représentés la tête baissée : *Des moutons paissants*.

PAISSE, s. f. Zool. Nom donné vulgairement au moineau commun et à quelques autres oiseaux. — *Paisse des bois*, le pinson des Ardennes. — *Paisse buissonnière*, le pégot. — *Paisse des saules*, le friquet. — *Paisse solitaire*, *paisse sauvage*, le merle solitaire.

PAISSELAGE, s. m. Agric. Action de paisseler, de garnir la vigne d'échalas.

PAISSERELLE, s. f. Zool. Un des noms vulgaires du moineau commun.

* **PAIX**, s. f. *Paroles de paix*, paroles tendant à établir la paix, la concorde. — *Les arts de la paix*, se dit des arts qui fleurissent pendant la paix. — Prov. *On fait la guerre pour avoir la paix*, une paix honorable doit être le but de ceux qui sont forcés de faire la guerre. — En t. de relig. *Le prince de la paix*, le Messie. — *La loi de paix*, l'Évangile. — Liturg. *Paix* se dit en général de tous les objets bénits qu'on donne à baiser pendant l'office, comme l'anneau d'un évêque, la patène, les reliquaires, etc.; mais on donne particulièrement ce nom à une petite plaque de métal ciselé ou niellée, que le célébrant baise aux messes solennelles, pendant l'*agnus Dei*, et qu'il transmet ensuite à l'acolyte, lequel la donne à baiser à chacun des ecclésiastiques assistants, en leur disant : *Pax tecum* (la paix soit avec vous). Cette cérémonie a été établie dans le V^e^ siècle, par le pape Innocent I^er^, en souvenir et en place de l'usage que les fidèles avaient eu dans les premiers siècles de l'Église, de se donner le baiser de paix avant de s'approcher de la sainte table. Il ne faut pas confondre la *paix* avec la patène que le célébrant donne à baiser pendant l'offertoire. — *Donner la paix*, se disait pour donner le baiser de paix. — Hist. relig. *Notre-Dame de la Paix*, monastère de bénédictines établi à Douai, et réformé en 1604. — Anc. cout. *Paix*, convention, accord. — *Villes de paix*, se disait des villes où il était expressément défendu de prendre les armes pour venger une offense. — *Maison de paix*, nom de l'édifice où l'on rendait la justice à Mons, dans le Hainaut. — Jeux. *Paix*, se dit, au pharaon, d'une manière de plier sa carte pour annoncer qu'on ne joue que ce qu'on a gagné sur cette carte. — *Paix*, n. pr. f. Myth. Divinité allégorique, fille de Jupiter et de Thémis. Les Athéniens la représentaient tenant Plutus sur ses genoux, pour indiquer qu'elle est la source des richesses. Les Romains la figuraient tenant d'une main une branche d'olivier, de l'autre la corne d'abondance. L'empereur Adrien lui éleva à Rome un temple qui fut incendié sous le règne de Commode, et dans lequel les savants avaient coutume de s'assembler, et même de déposer leurs ouvrages. — En poésie, *l'arbre de la paix*, l'olivier.

PAIXENNAGE, s. m. Anc. cout. Droit de couper des paisseaux ou échalas.

PAJONISME, s. m. Hist. relig. Doctrine des pajonistes.

PAJONISTE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte protestante, fondée à la fin du XVII^e^ siècle par un ministre d'Orléans nommé *Pajon*. Les *pajonistes* ne s'accordaient point avec les calvinistes, au sujet de la prédestination et de la grâce efficace.

PALACÉ, ÉE, adj. (du lat. *pala*, chaton de bague). Bot. Se dit d'une partie attachée par son bord à celle qui la supporte.

PALACIOS, n. pr. m. (pr. *palaci-ôss*), (littéral. *palais*). Géogr. Nom commun à beaucoup de lieux en Espagne. Le principal est *Palacios-de-Campos*, dans l'intendance de Valladolid. Les Français, commandés par le maréchal Bessières, y battirent les Espagnols en 1808.

PALÆNO, n. pr. f. V. PALÉNO, au Compl.

PALÆOMAGADE, s. f. Ant. Sorte de flûte des Grecs.

PALÆOPOLIS, n. pr. f. (pr. *paléopolice*) (du gr. παλαιός, ancien; πόλις, ville). Géogr. anc. Ville de Campanie, sur la côte, près du lieu où fut bâtie depuis *Neapolis*.

PALÆSIMUNDUM, n. pr. m. (pr. *paléximondome*). Géogr. anc. Ville capitale de l'île de Taprobane, avec un beau port. Aujourd'hui *Iafana Patnam*.

PALÆSIMUNDUS, n. pr. m. (pr. *paléximonduce*). Géogr. anc. Fleuve de l'île de Taprobane, sortant du lac Mégisba, et se déchargeant dans le port de *Palæsimundum*.

PALÆSTÈS, n. pr. m. (du gr. παλαιστής, lutteur). Myth. gr. Surnom de Jupiter, qui avait lutté avec Hercule.

PALÆTYRUS, n. pr. m. (pr. *palétiruce*) (du gr. παλαιός, ancien; Τύρος, la ville de Tyr). Géogr. anc. Nom donné à l'ancienne ville de Tyr, après sa destruction par Nabuchodonosor.

PALAGE, s. m. Anc. cout. Droit payé au seigneur par les bateaux qui abordaient à certains rivages.

PALAGRIE, s. f. Agric. Sorte de pioche.

PALAÏOPÈTRE, s. m. (du gr. παλαιός, ancien; πέτρα, pierre). Minér. Espèce de feldspath compacte.

PALAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *palus*, pieu). Bot. Se dit d'une partie qui est jointe à une autre,

de manière qu'elle semble en être la continuation.

* **PALAIS**, s. m. Prov. *Il est fête au palais*, se disait des jours de jeûne, par un mauvais jeu de mot, sur la double signification du mot *palais* (cour de justice et organe du goût). — Ant. rom. *Palais des pontifes*, palais de Rome où le roi des sacrifices s'acquittait de ses fonctions, et où le grand pontife assemblait ses collègues pour certaines cérémonies. — *Palais d'or*, la demeure de Néron, appelée aussi *maison d'or* ou *maison dorée*, à cause de sa magnificence. — Hist. *Palais-National*, nom donné au palais des Tuileries, pendant la révolution française, et au Palais-Royal, après la révolution de 1848. V. plus loin, *Palais-Royal*. — *Palais*, nom primitif du *Palais de Justice*, à Paris; il fut le séjour de plusieurs rois, et ce fut Charles VII qui l'abandonna tout à fait au parlement, en 1431. — *Palais marchand*, nom que l'on donnait quelquefois au Palais de Justice, à cause des boutiques qui s'y trouvaient. — *Palais-Cardinal*, palais bâti par le duc de Richelieu, dans la rue Saint-Honoré, à Paris (1629-36), sur les dessins de Lemercier. En 1639, il fut habité par la reine-mère, et prit dès lors le nom de *Palais-Royal*. Après la révolution, on l'appela *Palais-Égalité*, et *Palais du Tribunat* au commencement de l'empire, époque à laquelle il reprit son nom de *Palais-Royal*, qu'il a quitté de nouveau lors de la révolution de 1848, pour recevoir celui de *Palais-National*. — *Palais apostolique*, la demeure du souverain pontife, à Rome. — Archit. *Palais d'Éole*, en Italie, sorte de réservoir d'air destiné à rafraîchir les appartements. — Géogr. *Le Palais*, n. pr. m. Bourg de France, ch.-l. de l'île et du canton de Belle-Isle-en-Mer. 4,550 hab. École royale d'hydrographie; commerce de cabotage.

PALAME, s. f. (du gr. παλάμη, paume). Zool. Membrane étendue entre les doigts de certains mammifères, oiseaux et reptiles.

PALAMÉDIEN, IENNE, adj. Ant. Qui vient de Palamède. — *Lettres palamédiennes*, lettres de l'alphabet grec, dont on attribue l'invention à Palamède. Selon les uns, ce sont les huit lettres η, ω, ζ, θ, ξ, φ, χ, ψ; selon d'autres, le θ, le ξ, le φ et le χ. Quelques-uns enfin prétendent que le Δ et l'Υ sont les seules lettres palamédiennes. V. CADMÉEN et SIMONIDIEN, au Complément.

PALAMIE, s. f. Chir. Crevasse sanguinolente.

PALAMITE, s. m. Hist. relig. V. HÉSYCHASTE, au Complément.

PALAMNÉEN, s. et adj. m. V. PALAMÉEN, au Dictionnaire. *Palamnéen* seul est correct (du gr. παλαμναῖος).

PALAMOTHÈQUE, s. f. (du gr. παλάμη, paume; θήκη, boîte). Zool. Épiderme corné du palame des oiseaux.

PALANCRE, s. f. V. PALANGRE, au Dict.

PALANGRER, v. n. Pêche. Pêcher avec la palangre ou palancre. On dit aussi *palancrer*.

PALANGRIER, adj. et s. m. Pêche. Celui qui pêche avec la palangre. — *Bateau palangrier*, bateau dont on se sert pour pêcher avec la palangre.

PALANGUER, v. n. Mar. V. PALANQUER, au Dictionnaire.

PALANTE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville des Vaccéens, dans l'Espagne Tarraconaise. Aujourd'hui *Palencia*.

PALANTHA, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Hyperborée. Hercule la rendit mère de Latinus. V. plus loin PALATIA.

PALAOUAN, n. pr. m. Géogr. Une des îles Philippines, la plus grande de l'archipel. 450 kil. sur 60. Peu connue. L'intérieur est habité par des peuplades indépendantes. Les Espagnols n'y ont qu'un petit fort. On écrit aussi *Palawan*.

* **PALATAL, ALE**, adj. Gramm. Il ne se dit, suivant Beauzée, que des articulations *j* et *ch*. — Gramm. sanscr. Se dit des consonnes du deuxième ordre, qui sont *tscha, tschha, dja, dscha* et *na*. — Dans la grammaire hébraïque, les lettres du troisième ordre, *guimel, yod, caf* et *qof*. — Ant. rom. *Flamine palatal*, celui qui présidait au palatuar.

PALATIA, n. pr. f. (pr. *palacia*). Temps hér. Une des femmes de Latinus. On la confond avec Palanthà. Elle donna son nom au mont Palatin.

PALATIAL, ALE, adj. (pr. *palacial*) (du lat. *palatium*, palais). Archit. Qui a rapport aux palais, qui concerne les palais : *Genre palatial*.

PALATIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *palatum*, palais; *forma*, forme). Zool. Se dit de la langue des insectes, quand elle forme la face inférieure de la lèvre, sans en être séparée.

* **PALATIN, INE**, adj. et s. m. Géogr. anc. *Mont Palatin*, l'une des sept collines principales sur lesquelles Rome fut bâtie : elle était située très-près du Tibre. — *Palatin, ine*, qui appartient au mont Palatin. On appelait *tribu palatine*, une des quatre tribus établies par Servius Tullius, et qui dans l'origine occupait le mont Palatin et ses environs. — Sous le Bas-Empire : *Troupes palatines*, espèce de garde impériale créée par Constantin. — *Palatin*, titre d'un grand officier des empereurs de Constantinople. — Myth. *Palatin*, surnom d'Apollon, qui avait un temple sur le mont Palatin. — *Palatine*, surnom de Cybèle. — Féod. *Palatin* s'est dit anciennement des seigneurs qui avaient un palais où l'on rendait la justice : *Les comtes palatins de Champagne, de Béarn*. — Hist. *Palatin, ine*, qui appartient au Palatinat. — Il se disait aussi de tous les princes régnants de la maison palatine, ou maison des comtes palatins du Rhin, qu'ils fussent électeurs ou non : *Comte palatin de Kleebourg, de Simmern*. Ce fut Maximilien-Joseph qui, en 1805, échangea son titre d'électeur palatin du Rhin contre celui de roi de Bavière. — Autrefois, en Hongrie, *grand palatin*, le premier ministre et le représentant du roi, général de l'armée, chef suprême de la justice, régent en cas d'absence ou de minorité, médiateur entre les États et le monarque. Il n'y en avait qu'un pour la Hongrie proprement dite, mais les divisions de territoire dites comitats ou palatinats étaient confiées à des palatins particuliers. — Dans l'ancienne Pologne, *palatin*, gouverneur d'un palatinat ou voïvodie. Les palatins faisaient tous partie du sénat. Ils n'étaient pas héréditaires; c'était le roi qui les nommait. — *Société palatine*, société littéraire établie en Bavière. — *Palatine*, s. f. Femme d'un palatin ou princesse de la maison palatine. — Zool. Espèce de guenon.

* **PALATINAT**, n. pr. m. Géogr. Nom commun à deux pays de l'ancien Empire d'Allemagne, sur l'une et l'autre rive du Rhin : le *Haut-Palatinat*, compris dans le cercle de Bavière; le *Bas-Palatinat* ou *Palatinat du Rhin*, compris dans le cercle du Haut-Rhin. Ce dernier, qui est le vrai *Palatinat*, formait un des plus anciens électorats de l'Empire, et avait pour capitale Manheim. Le *Palatinat* fut incendié et ravagé par les Français sous Louis XIV, à deux reprises différentes (1674 et 1688). Il a donné son nom à deux cercles du royaume de Bavière. — *Cercle du Palatinat*, un des huit de la Bavière, comprenant la Bavière rhénane, et sur la gauche du Rhin. 565,350 hab. Ch.-l. *Spire*. — *Cercle du Haut-Palatinat-et-Ratisbonne*, appuyé à l'E. au Bœmerwald, qui le sépare de l'empire d'Autriche. 449,600 hab. Ch.-l. *Ratisbonne*.

PALATO-DENTAL, ALE, adj. Gramm. Se dit des lettres, des consonnes qui se prononcent à l'aide du palais et des dents.

* **PALATRE**, s. f. Partie d'une lame de sabre qui a à peu près la forme d'une pelle.

PALAZZOLO, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume des Deux-Siciles, dans l'intendance de Syracuse. 8,000 hab.

PALE (le), n. pr. m. Géogr. Nom donné pendant le moyen âge et jusqu'en 1600 à la partie de l'Irlande soumise par les Anglais. C'était environ le tiers oriental de l'île.

* **PALÉE**, s. f. Dr. cout. Réunion à un fief des héritages chargés de rente, faute de payement des arrérages de ces rentes.

* **PALEFRENIER**, s. m. *Palefrenier du roi*, nom donné anciennement au grand-écuyer.

PALÉIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *palea*, paille; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une paillette.

PALEMBANG, n. pr. m. Géogr. Ville de l'île de Sumatra, autrefois capitale du royaume de Palembang, aujourd'hui ch.-lieu d'une résidence hollandaise de même nom, sur la Moussie, et à 100 kil. de la mer. 30,000 hab. Grand commerce.

PALEMEUTE, s. f. Mar. Mot par lequel on désigne tous les avirons armés sur un bâtiment.

* **PALÉMON**, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Hercule et d'Iphinoé, ou d'Autonoé. — Fils de Lernus, et un des argonautes. Comme il était boiteux, on l'appelait souvent fils de Vulcain. — Un des fils de Priam. — s. m. Astron. Nom donné quelquefois à la constellation d'Hercule.

PALEMPUREZ, s. m. Comm. Tapis de toile peinte qu'on tire des Indes.

PALENCIA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, ch.-lieu de l'intendance de même nom, sur le Carrion. 11,000 hab. Évêché. Lainages renommés.

PALENKÉ, n. pr. m. V., plus loin, PALENQUE.

PALÉNO, n. pr. f. Temps hér. Une des Danaïdes. — s. m. Zool. Nom donné à un papillon.

PALENQUE, n. pr. f. Géogr. Ville de la confédération mexicaine, dans l'État de Chiapa. Aux environs se voient les ruines d'une ancienne ville dite aussi, mais improprement, *Palenque*, et dont le vrai nom fut *Culhuacan* ou *Huehuetlapallan*. Ces ruines, les plus remarquables du nouveau monde, n'ont été découvertes qu'en 1787; elles semblent indiquer une capitale qui avait de 20 à 28 kil. de tour, et contiennent beaucoup d'antiquités. On y a trouvé des figures qui paraissent être des hiéroglyphes. On écrit aussi *Palenké*.

PALÉOLE, s. f. (du lat. *paleola*, petite paille). Bot. Se dit des petites paillettes ou écailles qui entourent l'ovaire de certaines graminées.

PALÉOLIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *paleola*, petite paille; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des paléoles : *Clinanthe paléolifère*.

* **PALÉOLOGUE**, adj. des 2 g. et s. m. Didact. Qui connaît les langues anciennes, ou, qui parle à la manière des anciens. — Hist. *Paléologue*, surnom donné aux membres d'une famille qui occupa le trône de Constantinople depuis la chute de l'empire latin (1261), jusqu'à la destruction de l'empire grec par les Turcs (1453). *Michel Paléologue* fut le premier, et *Constantin Paléologue* le dernier de cette maison. On dit substantivement : *Les Paléologues*.

PALÉOMAGADE, s. f. V. PALÆOMAGADE, au Complément.

PALÉONTOGRAPHE, s. m. Didact. Celui qui s'occupe de paléontographie.

PALÉONTOGRAPHIE, s. f. (du gr. παλαιός, ancien; ὤν, ὄντος, être; γράφω, j'écris). Didact. Histoire des corps organisés dont on ne connaît que des débris fossiles.

PALÉONTOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient, qui a rapport à la paléontographie.

* **PALÉONTOLOGIE**, s. f. Didact. Science qui a pour objet la connaissance des êtres qui ont autrefois peuplé la terre, des animaux, des végétaux dont on ne trouve plus que des débris fossiles. La définition du Dictionnaire ne convient qu'au mot *paléontographie*.

PALÉONTOLOGUE, s. m. Didact. Celui qui s'occupe de paléontologie, ou qui est auteur de travaux sur cette science. On dit aussi *paléontologiste*.

PALÉORNIDE, s. m. (du gr. παλαιός, ancien; ὄρνις, ιθος, oiseau). Zool. Genre d'oiseaux.

PALÉOSAURES, s. m. pl. (du gr. παλαιός, ancien; σαῦρος, lézard). Zool. Famille de reptiles sauriens, comprenant ceux de ces animaux dont les espèces sont perdues.

PALÉOTHÉRIEN, IENNE, adj. Minér. Qui renferme des débris de paléothérion. Se dit d'un groupe de terrains.

PALÉOTHÉRIQUE, adj. des 2 g. Minér. Synonyme de *paléothérien*.

PALÉOZOOLOGIE, s. f. (du gr. παλαιός, ancien; ζῷον, animal; λόγος, discours). Didact. Histoire naturelle des animaux fossiles.

PALÉOZOOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la paléozoologie.

PALÉOZOOLOGUE, s. m. Didact. Celui qui s'occupe de paléozoologie. — Auteur de travaux sur cette science. On dit aussi *paléozoologiste*.

PALER, v. a. (du lat. *palus*, pieu). Garnir, munir de pieux. Vieux mot.

* **PALERME**, n. pr. f. (en lat. *Panormus*). Géogr. Ville du royaume des Deux-Siciles, capitale de la Sicile et ch.-lieu de l'intendance de Palerme, sur la côte N. Résidence du gouverneur général de Sicile. Archevêché; port avec un môle et un château fort; cathédrale; université; collège de jésuites, bibliothèque, jardin botanique. Soieries; passementeries d'or et d'argent; commerce florissant. C'est *Palerme* qui donna, en 1282, le signal du massacre dit *vêpres siciliennes*.

PALERNODE, s. m. Littér. Sorte de vers dont on faisait usage dans la poésie sacrée. V., au Compl., PALINOD, dont *palernode* paraît être une altération.

* **PALERON**, s. m. Se dit chez les bouchers et les charcutiers, d'une partie de l'épaule du bœuf et du porc.

PALESTE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Épire, où l'on prétendait qu'il y avait une entrée de l'enfer.

* **PALESTINE**, n. pr. f. (en lat. *Palæstina*). Géogr. Nom donné par les Romains à la Judée. V. ce mot au Compl. Ils en avaient formé quatre provinces : Galilée, Samarie, Judée et Pérée. Au IVe siècle, augmentée de quelques fractions de ter-

ritoire prises aux contrées limitrophes, elle fut divisée en trois parties : *Palestine première*, sur les deux rives du Jourdain, ch.-lieu Scythopolis; *Palestine deuxième*, la plus septentrionale des trois, le long de la Méditerranée, ch.-lieu Césarée; *Palestine troisième* ou *salutaire*, portion de l'Arabie Pétrée, ch.-lieu Pétra. — L'histoire de la Palestine se confond avec celle des Juifs jusqu'à celle de la dispersion de ce peuple. Dès l'établissement du christianisme, elle devint l'objet d'une vénération particulière, et fut visitée par un grand nombre de pèlerins. Dans le VIIe siècle, les musulmans s'en emparèrent, mais les califes arabes respectèrent les lieux saints, et ce ne fut que dans le courant du XIe siècle, que les Turcs, maîtres de la Palestine, les profanèrent, et commirent toutes sortes de violences contre les pèlerins. De là les croisades, qui mirent pour quelque temps ce pays au pouvoir des chrétiens (1099-1187); il passa ensuite sous la domination égyptienne, et, au XVIe siècle, fut réuni à l'empire turc. Aujourd'hui, la Palestine, nommée aussi *Terre sainte*, est répartie entre les pachaliks syriens-ottomans d'Acre et de Damas, et le district de Jérusalem, mouvance directe de Constantinople. — *Palestines*, s. f. pl. Myth. gr. Nom donné aux Furies, à cause de l'entrée des enfers que l'on croyait exister à Paleste.

PALESTINUS, n. pr. m. (pr. *palècetinuce*). Temps hér. Fils de Neptune, roi de Thrace. Il se précipita dans le Conozus, qui prit alors le nom de *Palestinus*, et porta plus tard celui de Strymon.

PALESTRINE, n. pr. f. Géogr. Ville du roy. Lombardo-Vénitien, dans une île des lagunes de Venise. 6,000 hab.— Ville de l'État ecclésiastique, dans le comarque et au S.-E. de Rome, bâtie par Boniface VIII, sur les ruines de Préneste. 6,000 h. Évêché. Elle est surtout célèbre par la mosaïque dite *mosaïque de Palestrine*, qui y fut trouvée près des ruines du temple de la Fortune; elle représente une vue d'Égypte.

* **PALESTRIQUE**, s. m. Ant. gr. Celui qui dirigeait les exercices d'une palestre.

* **PALET**, s. m. Ant. gr. Morceau de pierre, de fer ou de cuivre, épais de trois ou quatre doigts, et ayant un peu plus d'un tiers de mètre, dont on se servait dans le jeu du disque.— Anc. t. milit. *Palet*. Espèce de casque.— Pêche. Outil en forme de bêche à l'usage de certains pêcheurs.

PALETEIS, s. m. Anc. t. milit. Endroit entouré de palissades.— Combat en champ clos dans des lieux entourés de palissades. On dit aussi *paletis*.

PALETOQUE, s. m. Espèce de sayon que portaient autrefois les paysans. — Vêtement espagnol, ayant à peu près la forme d'une capote sans manches.— Espèce de sarrau à l'usage des marins.

PALETOQUET, s. m. V. PALTOQUET, au Dict. et au Compl.

* **PALETOT**, s. m. Sorte de vêtement d'homme, plus ample que la redingote, et dont l'usage est devenu général depuis quelques années : *Paletot d'hiver; paletot d'été; mettre un paletot par-dessus son habit.*

* **PALETTE**, s. f. Instrument de bois avec lequel les maîtres d'école frappent dans les mains des enfants, pour les punir. — Coup donné avec cet instrument: *Recevoir des palettes.*— Anat. Nom vulgaire de l'appendice xyphoïde, de la rotule et de l'omoplate. — Méd. Sorte de spatule à manche que l'on a proposée pour pratiquer le massage, la percussion. — Chir. *Palette* se dit d'une saignée de quatre onces, dans quelque vase qu'on la reçoive. — *Palette de Cabanis*, instrument formé de deux plaques d'argent trouées, accolées et mobiles l'une dans l'autre; on s'en sert dans l'opération de la fistule lacrymale. — *Palette à pansement*, petite planche mince, découpée selon la forme de la partie malade, dont on se sert quelquefois pour soutenir cette partie. Musiq. *Palette*, nom donné autrefois aux touches de la gamme naturelle, dans l'orgue et le clavecin. Les *palettes* étaient noires et les feintes blanches. — Zool. Nom vulgaire de la spatule, à cause de la forme de son bec.— *Palette de lépreux*. V. ce mot, au Dict. — Techn. *Palette*, plaque de bois à l'usage des ouvriers en fer : elle sert à maintenir la tête des forets.— Saillie antérieure d'une selle à la hussarde. — Outil avec lequel le doreur sur bois prend les feuilles d'or et les pose sur l'ouvrage. — Chez les relieurs, instrument de cuivre doré, pour pousser d'un seul coup des filets ou des ornements sur le dos d'un livre.— Instrument de bois avec lequel le potier forme, bat et arrondit son ouvrage.

PALETTÉ, ÉE, part. et adj.: *Hameçon paletté.*

PALETTER, v. a. Pêche. Aplatir l'extrémité d'un crochet ou hameçon, pour l'attacher à la ligne.

* **PALÉTUVIER**, s. m. Bot. Nom donné à plusieurs arbres de l'Amérique et de l'Asie, dont le caractère commun est d'avoir les racines baignées par les eaux de la mer. On appelle spécialement *palétuvier de l'Inde*, le manglier, arbre dont les rameaux s'étendent en jets flexibles inclinés vers la terre, dans laquelle ils prennent racine dès qu'ils parviennent à la toucher.

* **PALI**, adj. des 2 g. Linguist. Qui appartient au pali : *Alphabet pali. Caractères palis.* On dit aussi la *langue pali*.

PALIACATE, n. pr. f. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, dans la présidence de Madras. Commerce actif. Les Hollandais la possédèrent de 1609 à 1795 et de 1815 à 1823. On dit aussi *Palicate*.

PALIBOTHRA, n. pr. f. Géogr. anc. Grande ville de l'Inde, au confluent du Gange et du Jomanes, était la capitale des Prasiens. Aux environs d'Allahabad, se voient de superbes ruines, qu'on présume être celles de Palibothra. On dit aussi *Palioubothra*.

PALIBOTHRIENS, s. m. pl. Géogr. anc. Nom donné quelquefois aux Prasiens.

PALICARE, s. m. V. PALIKARE, au Compl.

PALICE (la), n. pr. f. V. PALISSE (la), au Dict.

PALICES, s. m. pl. V. PALIQUES, au Dict. et au Compl.

* **PALIER**, s. m. Archit. On appelle : *Palier circulaire*, celui qui se trouve dans la cage d'un escalier en limace, et *demi-palier*, celui qui est carré, de la longueur des marches. — *Palier*, portion du parcours d'un chemin de fer où il est horizontal. — Dans les parties à faible pente, ce mot est aussi employé pour désigner la surface du chemin.— Techn. Nom que l'on donne quelquefois aux supports ou coussinets d'une machine, lorsqu'ils ont une certaine dimension.

PALIÈRE, s. f. Constr. Première marche d'un escalier.— adjectiv. : *Marche palière.*

PALIFIER, v. a. Constr. Fortifier un sol en y enfonçant des pilotis.

PALILLOGIE ou **PALILOGIE**, s. f. V. PALINLOGIE, au Dictionnaire.

PALIMBACHIQUE, adj. des 2 g. (du gr. παλιμβάκχειος, formé de πάλιν, de nouveau; βακχεῖος, bacchique). Littér. anc. Sorte de vers bacchique renversé. V. ANTIBACCHIQUE, au Compl.

* **PALIMPSESTE**, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. πάλιν, de nouveau; ψεστὸς, raclé). Nom donné à des parchemins manuscrits que, dans le moyen âge, on faisait gratter pour y écrire de nouveau. On détruisit de cette manière un grand nombre d'ouvrages précieux pour y écrire des légendes. Des savants sont parvenus à retrouver, sous la nouvelle écriture des *palimpsestes*, des fragments assez considérables d'auteurs anciens, et même des ouvrages presque tout entiers; tel est, par exemple, le traité *de la République* de Cicéron, découvert par le savant Angelo Maï, bibliothécaire du Vatican.

* **PALINGÉNÉSIE**, s. f. Philos. Système de philosophie de l'histoire d'après lequel les mêmes formes sociales, les mêmes luttes, les mêmes révolutions se reproduiraient sans cesse dans un ordre donné. — Phys. Artifice d'optique à l'aide duquel on fait reparaître l'image d'un objet dans un lieu où il n'y a en réalité aucun corps.

PALINGÉNÉSIQUE, adj. des 2 g. Philos. Qui appartient à la palingénésie.— Phys. Qui produit une palingénésie : *Opération palingénésique.* On dit aussi *palingénésiaque*.

PALINIDRYSE, s. f. (du gr. πάλιν, de nouveau; ἵδρυσις, établissement). Méd. Diminution de volume, affaissement d'une partie.

* **PALINOD**, s. m. Espèce d'académie littéraire. On donnait particulièrement ce nom aux sociétés littéraires fondées à Rouen, à Caen, etc., et dans lesquelles on lisait des pièces de vers appelées de même *palinods*, et qui toutes devaient renfermer les louanges de la sainte Vierge. La meilleure pièce obtenait un prix. — Littér. *Palinod*, pièce de poésie dans laquelle on devait amener la répétition du même vers à la fin de chaque strophe.

* **PALINODIE**, s. f. Il se dit absol. d'un poëme grec dans lequel Stésichore a chanté les louanges d'Hélène. Dans un poëme précédent, il avait injurié cette princesse, et les Dioscures, pour venger leur sœur, avaient ôté la vue au poëte : il la recouvra lorsqu'il eut composé la *Palinodie*. — *La sainte Palinodie*, hymne grec dans lequel on a cru voir un hommage au vrai Dieu, et que plusieurs Pères de l'Église ont attribué à Orphée.

PALINODIQUE, adj. des 2 g. Littér. Qui a le caractère du palinod. — Qui ressemble à une palinodie.

* **PALINTOCIE**, s. f. En arithm., il se dit quelquefois de l'intérêt composé ou intérêt des intérêts.

PALINTONE, s. m. V. PALYNTONE, au Compl.

* **PALINURE**, n. pr. m. Géogr. Cap du royaume de Naples, dans la principauté Citérieure, à 80 kil. S.-E. de Salerne. Selon Virgile, il doit son nom au pilote Palinure. V. au Dictionnaire. — *Palinure*, s. m. Zool. Genre de crustacés auquel appartient la langouste.

PALINURIN, INE, adj. Zool. Qui ressemble à la langouste. — PALINURINS, s. m. pl. Famille de crustacés.

PALIRRHÉE, s. f. (du gr. πάλιν, de nouveau; ῥέω, couler). Méd. Écoulement qui se manifeste de nouveau.

PALIRRHOÏQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à la palirrhée.

* **PALIQUES**, n. pr. m. (en gr. παλίκοι, de πάλιν, de nouveau; ἱκνέομαι, naître). Myth. Ces dieux jumeaux étaient fils, selon les uns, de Jupiter et de la nymphe Thalie, fille de Vulcain, qu'il ne faut pas confondre avec la Muse de la comédie; selon d'autres, de Jupiter et d'Etna, ou de Vulcain et de cette nymphe. Leur temple, situé auprès de l'Etna, était célèbre par les oracles qui s'y rendaient, et les esclaves fugitifs s'y réfugiaient en toute sûreté. On voyait auprès deux petits lacs d'eau bouillante sulfureuse, toujours pleins sans jamais déborder, qui servaient pour consacrer les serments. On jurait par ces sources, en écrivant le serment sur des tablettes, que l'on jetait à l'eau. S'il était sincère, il surnageait; dans le cas contraire, elles tombaient au fond, et l'on punissait à l'instant le parjure en l'aveuglant ou en le mettant à mort.

* **PALISSADE**, s. f. Art milit. On appelle *palissades crénelées*, celles qui sont ouvertes de distance en distance, de manière à former des embrasures. — *Palissades d'Hudson*, barrière de rochers que le navigateur Hudson découvrit, en remontant le fleuve auquel il a donné son nom, à la hauteur de l'île de Manhattan.

* **PALISSON**, s. m. Techn. C'est la même chose que le *paisson*. V. ce mot, au Dictionnaire.

PALISSONNER, v. a. V. PAISSONNER, au Dict.

PALITHOÉ, s. m. Zool. Genre de polypiers.

PALK, n. pr. m. Géogr. On appelle *détroit de Palk* un bras de mer qui sépare l'île de Ceylan de la côte de l'Inde, et unit le golfe du Bengale au golfe de Manaar; 60 kil. de largeur. Il a reçu son nom d'un Hollandais qui le passa le premier.

* **PALLA**, n. pr. f. Temps hér. Amazone tuée par Hercule.

PALLACOPAS, n. pr. m. (pr. *pal-lakopâce*). Géogr. anc. Canal de la Babylonie, qui conduisait les eaux de l'Euphrate à un lac dans l'intérieur du pays.

PALLADATE, s. m. Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'oxyde palladique avec certaines bases.

PALLADEUX, adj. m. Chim. Il se dit d'un oxyde qui est le premier degré d'oxydation du palladium. — *Sels palladeux*, sels dans lesquels entre cet oxyde.

PALLADICO-AMMONIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel palladique uni à un sel ammonique.

PALLADICO-POTASSIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel palladique uni à un sel potassique.

PALLADIEN, IENNE, adj. Ant. Qui appartient à Pallas ou à Minerve.

PALLADIIDES, s. m. pl. Minér. Famille de minéraux qui comprend le palladium et ses combinaisons.

* **PALLADION**, s. m. Il se dit quelquefois pour palladium.

PALLADIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un des oxydes du palladium. — *Sels palladiques*, sels qui correspondent à cet oxyde, quant à la composition.

* **PALLADIUM**, s. m. Ant. Cette statue, tombée du ciel, selon les uns, lors de la fondation de Troie, et donnée, selon les autres, par l'Atlantide Électre à son fils Dardanus, était, suivant cette dernière version, formée des os de Pélops. Troie ne put être prise que lorsque Ulysse et Diomède, ayant pénétré de nuit dans la ville, allèrent ravir le Palladium au sanctuaire même de la déesse. Suivant la tradition romaine, les deux héros grecs n'enlevèrent qu'un *faux Palladium;* le vrai fut porté par Énée en Italie, déposé dans le temple de Vesta, et devint un gage de la durée de l'empire. Mais Lavinie, Argos, Sparte et plusieurs autres villes réclamaient le même privilége. — Chim. *Palladium*, corps simple métallique, que l'on trouve au Brésil et dans les monts Ourals,

mélangé avec le platine et l'iridium. Il est malléable, très-ductile, et ne fond qu'à la flamme du chalumeau, en lançant des étincelles. Le *palladium* a été découvert par Wollaston, en 1803.

PALLADOSO-AMMONIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel ammonique. On dit de même *palladoso-barytique*, *-cadmique*, *-calcique*, *-magnésique*, *-manganique*, *-niccolique*, *-potassique*, *-sodique*, *-zincique*, en parlant d'un sel palladeux uni à un sel barytique, cadmique, calcique, magnésique, manganique, niccolique, potassique, sodique, zincique.

PALLAGE, s. m. Féod. Droit dû aux seigneurs, pour chaque bateau qui abordait à leur seigneurie.

PALLANTÉE, n. pr. m. (en lat. *Pallanteum*). Géogr. anc. Ville d'Arcadie, près de Mantinée, fut bâtie par Pallas, un des fils de Lycaon. V. plus loin le mot PALLAS. — Marais d'Afrique, sur les bords du fleuve Triton. — Ville d'Italie, bâtie par Évandre sur les bords du Tibre. Elle prit son nom, soit de la Pallantée d'Arcadie, soit du mont Palatin, sur lequel elle était située, soit enfin du jeune Pallas, fils d'Évandre.

PALLANTIA, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Évandre, qui fut aimée d'Hercule. On la confond avec Palantha, Palatia et Palatua.

PALLANTIADE, n. pr. f. Myth. L'Aurore, fille, selon quelques-uns, du géant Pallas. — Il se dit aussi de la Victoire et de la Force.

PALLANTIEN, adj. m. Myth. Surnom de Jupiter à Trapézunte. — Temps hér. *Le héros Pallantien* ou *Pallantéen*, Évandre, petit-fils de Pallas, fondateur de Pallantée.

PALLANZA, n. pr. f. Géogr. Ville des États sardes, ch.-l. d'intendance, sur le lac Majeur. 1,800 hab. Napoléon y retint prisonniers les évêques italiens qui avaient refusé d'accéder au concordat.

* **PALLAS**, n. pr. f. Myth. gr. Fille de Triton ou du géant Pallas, à laquelle on avait confié l'éducation de Minerve : elle fut tuée par son élève, qui en eut beaucoup de regret. — *Pallas*, n. pr. m. Un des Titans, fils de Crius et d'Érybia, époux de Styx. C'est sans doute le même que le géant Pallas, père, selon quelques auteurs, de Minerve-Pallas, qui le tua pour se défendre de son amour incestueux; et le même encore que le géant Pallas, dont la même déesse se défit dans le combat contre les géants. — Temps hér. Fils de Lycaon et grand-père d'Évandre : il fonda la ville de Pallantée, en Arcadie. D'autres attribuent la fondation de Pallantée à un Pallas, fils d'Égée, qui, chassé d'Athènes par Thésée, se retira en Arcadie. — Fils de Pandion et frère d'Égée. On le nomme aussi *Pallante*. V. ce mot, au Dictionnaire. — Fils d'Évandre; il se joignit à Énée pour combattre les Rutules, et fut tué par Turnus, qui s'empara de son baudrier. — Fils d'Hercule et de Dyna. On le confond avec le précédent.

* **PALLE**, s. f. Liturg. Sorte de voile de soie dont on couvrait tout l'autel.

PALLÉAL, ALE, adj. (du lat. *pallium*, manteau). Zool. Qui appartient, qui a rapport au manteau des mollusques : *Cavité palléale*.

PALLÉE, n. pr. f. Géogr. anc. Capitale de l'île de Céphallénie.

PALLÉENS, s. m. pl. Géogr. anc. Habitants de Céphallénie, dont Pallée était la capitale.

PALLÈNE, n. pr. f. Temps hér. Fille de Sithon. Elle donna son nom à une presqu'île qui portait auparavant celui de *Phlegra*. — Géogr. anc. Presqu'île au S. de la Chalcidique, à l'E. du golfe Thermaïque. Aujourd'hui *Cassandrie*. — Ville de cette péninsule.

PALLÉNIDE, adj. f. Myth. gr. Surnom donné à Minerve, pour avoir tué le géant Pallas. V., plus haut, le mot PALLAS. On dit aussi *Pallénéide*. — *Pallénide*, s. f. Bot. Genre de plantes inulées, qui croît sur le bord de la Méditerranée.

PALLET, s. m. Pêche. Sorte de filets. — *Pallets de Gascogne*. V. PALET, au Dictionnaire.

PALLIATE, adj. f. (du lat. *pallium*, manteau). Littér. anc. Sorte de pièce comique. *Palliate* se disait par opposition à *togate*. Dans la première, les personnages étaient Grecs; dans la seconde, ils étaient Latins.

* **PALLIATION**, s. f. Méd. Action de modérer les symptômes les plus violents d'une maladie incurable, de diminuer les souffrances du malade, de prolonger son existence, lorsqu'il est impossible de le guérir. — Guérison apparente d'une maladie, dans des vues intéressées, ou par ignorance.

PALLIDICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *pallidus*, pâle; *cornu*, corne). Zool. Qui a les antennes de couleur pâle.

PALLIDIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *pallidus*, pâle; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Qui produit des fleurs de couleur pâle.

PALLIDIPALPE, adj. des 2 g. (du lat. *pallidus*, pâle; *palpus*, palpe). Zool. Qui a des palpes de couleur pâle.

PALLIDITARSE, adj. des 2 g. (du lat. *pallidus*, pâle; *tarsus*, tarse). Zool. Qui a les tarses de couleur pâle.

PALLIDIVENTRE, adj. des 2 g. (du lat. *pallidus*, pâle; *venter*, ventre). Zool. Qui a le ventre de couleur pâle.

PALLIE, s. f. Mesure de capacité employée à Calcutta, et valant, lit. 4,1490.

* **PALLIER**, v. a. Techn. Chez les teinturiers, agiter le liquide à l'aide d'un rable, pour ramener à la surface les substances qui tendent à se déposer.

PALLIKARE, s. m. Orthographe véritable du mot que l'on écrit *palikare*, et même *palicare*. Les *pallikares* étaient un corps de milice créé dans la guerre d'affranchissement soutenue par les Grecs modernes contre les Turcs : ce mot n'appartient donc pas à l'histoire ancienne, comme il a été dit par erreur dans quelques éditions du Dictionnaire.

* **PALLIOBRANCHE**, adj. des 2 g. (du lat. *pallium*, manteau; *branchiæ*, branchies). Zool. Se dit des mollusques dont les branchies sont couvertes par le manteau.

PALLIOLUM, s. m. (pr. *pal-liolome*) (diminut. de *pallium*, manteau). Ant. rom. Espèce de petit manteau à capuchon qui ne venait que jusqu'à la moitié du coude. Le *palliolum* était regardé comme un signe de mollesse. On dit quelquefois *palliole*.

PALLIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *pallidus*, pâle; *pes*, *edis*, pied). Zool. Qui a les pattes de couleur pâle. On devrait dire *pallidipède*.

PALLISSEMENT, s. m. Action de pâlir. Vieux mot.

* **PALLIUM**, s. m. Cet ornement est envoyé par le pape aux archevêques, comme marque de leur confirmation dans cette dignité; ainsi, ils ne peuvent officier pontificalement avant d'avoir reçu le *pallium*. Quelquefois aussi il est accordé à des évêques, comme faveur ou distinction particulière. Dans l'origine, le *pallium* était un manteau de laine que les empereurs de Constantinople donnaient aux patriarches et aux principaux évêques. Ce fut ensuite le patriarche lui-même qui, d'accord avec l'empereur, l'envoya aux archevêques. Selon la plupart des auteurs ecclésiastiques, l'usage du *pallium* ne s'introduisit dans l'Église latine que vers 326. — Blas. *Pallium* se dit d'une croix par laquelle on représente le pallium.

PALLOR, n. pr. m. Myth. rom. Fils de Mars et de Vénus, et frère de Pavor ou la Peur. On dit aussi *la Pâleur*. V. PALEUR, au Dictionnaire.

PALM, s. m. Métrol. Mesure de longueur usitée en Allemagne. Le *palm de Hambourg* vaut, mèt. 0,095496.

* **PALMA**, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, ch.-l. des îles Baléares et de l'intendance de Palma, dans l'île de Majorque, sur la côte S. 36,000 hab. Évêché. Port avec deux forts; cathédrale gothique, palais du gouverneur, etc. Vins célèbres. — *Palma del Rio*, ville d'Espagne, au confluent du Guadalquivir et du Xenil. 6,800 hab. —*Palma* ou *la Palma*, une des Canaries. 600 kil. carrés. 30,000 hab. Ch.-l. *Santa-Cruz*. Sol volcanique. Pêche abondante.

* **PALMAIRE**, adj. des 2 g. Anat. Se dit aussi des parties qui sont situées dans la paume de la main. — *Face palmaire de la main*, ce qu'on nomme vulgairement le creux ou la paume de la main. — *Arcades* ou *crosses palmaires*, extrémités recourbées des artères radiale et cubitale. — *Muscles palmaires*, ou substantiv., *les palmaires*, muscles au nombre de trois, distingués en *grand palmaire*, *petit palmaire*, *petit palmaire grêle* et *palmaire cutané*. — Bot. *Tige palmaire*, tige qui n'a que 8 à 10 centimètres de haut. — Zool. *Palmaire* se dit d'un mammifère qui n'a de mains qu'aux membres de devant. — PALMAIRES, s. m. pl. Groupe de mammifères qui ne contient que le genre homme.

PALMANT, s. m. Droit cout. Celui qui prend possession d'un héritage, sous la condition de servir une rente. — Selon quelques-uns, celui qui met une enchère. V. PALMÉE, au Compl. — Anc. cout. *Palmant* se disait de ceux qui concluent un marché en se frappant mutuellement dans la main.

PALMAS, n. pr. f. Géogr. Ville capitale de la Grande-Canarie. 9,000 hab. Évêché. Château gothique. On la nomme *Ciudad real de las Palmas*.

PALMATE, s. m. Chim. Genre de sels produits par l'acide palmique.

PALMATIFIDE, adj. des 2 g. (du lat. *palmatus*, palmé; *findo*, je fends). Bot. Se dit d'une plante dont les feuilles ont les nervures palmées, et les lobes fendus jusqu'à moitié du limbe.

PALMATIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *palmatus*, palmé; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Qui a la corolle palmée.

PALMATIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *palmatus*, palmé; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles palmées.

PALMATIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *palmatus*, palmé; *forma*, forme). Bot. Se dit d'une corolle qui semble palmée sans l'être réellement.

PALMATILOBÉ, ÉE, adj. (du lat. *palmatus*, palmé; *lobus*, lobe). Bot. Qui a des feuilles lobées, à nervures palmées.

PALMATIPARTITE, adj. des 2 g. (du lat. *palmatus*, palmé; *partitus*, divisé). Bot. Qui a des feuilles divisées et à nervures palmées.

PALMATISÈQUE, adj. des 2 g. (du lat. *palmatus*, palmé; *secatus*, divisé). Bot. Qui a des feuilles très-profondément incisées et à nervures palmées.

* **PALME**, s. f. Liturg. *Jour* ou *dimanche des Palmes*, se dit, dans le midi de l'Europe, du dimanche des Rameaux, parce que, dans ces contrées, ce sont des palmes qu'on porte à la procession, et non des branches de buis, comme presque partout ailleurs. — Pharm. *Huile de palme*, substance huileuse que l'on retire des fruits de quelques espèces de palmier, et particulièrement des fruits de l'avoira. Au Brésil, elle sert aux mêmes usages que l'huile ordinaire. — Ant. *Palme*, petit bouclier de certains gladiateurs. On dit mieux *parme*. — Blas. Ornement extérieur de l'écu, pour les petits dignitaires de l'Église et pour les abbesses. — Mar. *Palme*, bâtiment en usage dans les mers des Indes orientales. — Techn. Il se dit des ornements qui entrent le plus souvent dans le dessin des châles de femmes : *Châle à palmes*, *cachemire à grandes*, *à petites palmes*. — *Palme* s'est dit pour paume · *Le jeu de palme*, le jeu de paume.

* **PALMÉ, ÉE**, part. et adj. Il se dit, en bot., non-seulement des feuilles, mais de toutes les parties qui sont divisées de manière à imiter la disposition de la main ouverte : *Corolle palmée*, *bractée palmée*, *racine palmée*.

PALMÉE, s. f. S'est dit pour soufflet, coup donné avec la main. — Droit cout. Prise de possession d'un héritage sous la condition de servir une rente. — Enchère faite en mettant ses deux mains l'une dans l'autre. — Anc. cout. Marché conclu en se frappant dans la main.

PALMELLE, s. f. Bot. Genre de trémelles.

PALMEUR, s. m. Techn. Ouvrier qui palme les aiguilles.

PALMICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *palma*, palmier; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit ou croît sur les palmiers.

PALMICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *palma*, palme; *cornu*, corne). Zool. Qui porte une espèce de corne divisée en plusieurs filaments.

* **PALMIER**, adj. m. Droit cout. Se dit d'un héritage donné à rentes : *Héritage palmier*.

PALMIFOLIÉ, ÉE, adj. Bot. Synon. de *palmatifolié*.

PALMINE, s. f. Chim. Substance produite par l'action de l'acide hyponitrique sur l'huile de ricin.

PALMINERVE, adj. des 2 g. (du lat. *palma*, palme; *nervus*, nerf). Bot. Qui a des feuilles dont les nervures sont palmées, comme les malvacées, la vigne, etc.

* **PALMIPÈDE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a les pieds palmés. — PALMIPÈDES, s. m. pl. Ordre d'oiseaux renfermant ceux qui ont les pieds palmés, et placés à la partie postérieure du corps. Les *palmipèdes* sont éminemment nageurs, et cette facilité de natation est favorisée, non-seulement par la conformation de leurs doigts et la position de leurs pattes, dont ils se servent comme de rames, mais encore par la largeur de leur corps, qui offre à l'eau une plus grande surface. Cet ordre comprend plusieurs familles. — Famille de mammifères rongeurs établie pour les castors et hydromys ou rats d'eau, qui ont en effet les doigts palmés. — Mécan. *Appareil palmipède*, sorte de roue à bras articulés, imitant

la forme et le mouvement des pattes d'un oiseau nageur, et qui entre dans la construction des bateaux à vapeur.

PALMIPÈDE, s. m. Ant. Mesure de longueur des Romains, valant un pied romain et un quart ou palme.

PALMIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action des alcalis sur la palmine.

* **PALMISTE**, s. et adj. m. Bot. Nom donné aux palmiers dont la cime porte une espèce de chou appelé vulgairement *chou palmiste*, et fort bon à manger. Il est formé par les feuilles tendres de la pousse nouvelle, et dès qu'il est enlevé, l'arbre meurt. — *Palmiste en éventail*, le chamærops. V. ce mot, au Complément. — Zool. Genre de mammifères rongeurs de la famille des sciurins, ainsi appelé parce qu'il se tient ordinairement sur les palmistes. — Espèce de merle qui recherche les fruits du palmier.

* **PALMO-PLANTAIRE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a les quatre membres terminés par des mains.

PALMOULE, s. f. Agric. Espèce d'orge à deux rangs de grains.

PALMULAIRE, s. m. Ant. rom. Gladiateur qui se servait du bouclier appelé *palme* ou *parme*. On dit mieux *parmulaire*. — *Palmulaire*, s. f. Zool. Genre de polypiers.

PALMULE, s. f. (du lat. *palmula*, dimin. de *palma*, palme). Zool. Organe élargi en forme d'éventail, qu'on observe sur le corps du taret. — Jointure accessoire située entre les ongles des pattes antérieures des insectes hexapodes.

PALMULÉ, ÉE, adj. Zool. Qui porte des palmules.

PALMURE, s. f. Zool. Membrane qui joint les doigts des palmipèdes.

PALMUS, n. pr. m. (pr. *palmuce*). Temps hér. Guerrier troyen. Mézence le blessa et lui enleva ses armes.

* **PALMYRE**, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Arabie, capitale de la Palmyrène, nommée *Tadmor* par les Arabes, et *Palmyre* par les Romains, à cause de ses beaux palmiers; elle devait à sa position un grand commerce et des richesses considérables. On en attribue la fondation à Salomon. Les *ruines de Palmyre* sont encore magnifiques, elles sont situées à 245 kil. S.-E. d'Alep, et ont conservé le nom de *Tadmor*. Les Européens ne les ont connues qu'en 1691. — *Palmyre*, s. f. Zool. Genre d'annelides des côtes de l'Ile-de-France.

PALMYRÈNE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée d'Asie située entre la Syrie et l'Euphrate, et dont Palmyre était la capitale. — La *Palmyrène* ou *royaume de Palmyre* eut longtemps de petits princes qui se maintinrent dans une espèce d'indépendance jusqu'au IIIe siècle, mais alors ils devinrent tributaires de Rome. Odenat, l'un d'eux, se rendit célèbre sous Gallien par ses exploits contre les Perses; il en fut récompensé par le titre d'Auguste. Après sa mort, Zénobie, sa veuve, prit celui de reine d'Orient, mais elle attira ainsi sur ses États les armes d'Aurélien : elle succomba, et la *Palmyrène* devint province romaine (272).

PALMYRÉNIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Palmyrène ou de Palmyre. — Qui appartient à la Palmyrène, à la ville de Palmyre ou à leurs habitants. — Linguist. *Palmyrénien*, langue des habitants de Palmyre. C'était une des langues sémitiques et un rameau de la branche araméenne. On dit aussi *Palmyrien*.

PALMYS, n. pr. m. (pr. *palmice*). Temps hér. Fils d'Hippotion. Il vint au secours des Troyens.

* **PALOMETTE**, s. f. Bot. C'est l'agaric que l'on nomme aussi *palomet*. Plusieurs Dictionnaires ont fait à tort deux articles distincts de *palomet* et de *palomette*.

PALOMIÈRE, s. f. Chasse. Appareil pour la chasse aux pigeons ramiers.

PALOMYDE, adj. des 2 g. (du gr. παλὸς, dorien, pour πηλὸς, boue, μυῖα, mouche). Zool. Se dit des insectes qui vivent dans les marécages. — PALOMYDES, s. m. pl. Famille d'insectes diptères.

* **PALON**, s. m. Agric. Sorte de pelle de bois.

PALOS, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Séville, à l'embouchure du Tinto dans l'Atlantique. 1,000 hab. C'est à *Palos* que Christophe Colomb s'embarqua pour la découverte de l'Amérique, en août 1492.

* **PALOT**, s. m. Techn. Sorte de pelle à l'usage des tourbiers.

PALOTAGE, s. m. Agric. Opération qui consiste à creuser des tranchées, en rejetant la terre sur les intervalles, pour y planter du colza.

PALOTEUR, s. m. Agric. Ouvrier qui travaille avec la bêche et la pelle.

PALOTTE, s. f. Nom donné anciennement à la paulette.

* **PALOURDE**, s. f. Bot. Nom d'une variété de courge.

PALOVE, s. f. Bot. Petit arbrisseau de la Guyane.

PALPAL, ALE, adj. Zool. Se dit d'un insecte qui a des palpes très-longs, ou remarquables par leur couleur.

* **PALPE**, s. m. (dans quelques édit. du Dict., on a donné par erreur à ce mot le genre fém.). Zool. Nom donné à de petits filets articulés, mobiles, en nombre pair, qui font saillie à la bouche de certains insectes. On a cru d'abord qu'ils étaient destinés à palper les substances soumises à l'action des mandibules, mais, selon les entomologistes modernes, les *palpes* sont les organes de la gustation ou ceux de l'olfaction. On distingue les *palpes* en *maxillaires*, placés sur les mâchoires, et *labiaux*, propres à la lèvre inférieure. Suivant leur forme, les *palpes* sont dits : *sécuriformes*, lorsque le dernier article est triangulaire et arrondi à son extrémité comme le fer d'une hache; *aciculés*, quand ils se terminent par un article très-court, aigu comme une aiguille; *turbinés*, si le dernier article, renflé à sa base, se termine subitement en pointe, comme une toupie. Quelques crustacés et quelques poissons ont aussi des *palpes*. Chez ces derniers, on les nomme plus souvent *barbillons*.

PALPÉBRÉ, ÉE, adj. (du lat. *palpebra*, paupière). Zool. Qui a les yeux garnis de paupières.

PALPÉBREUX, EUSE, adj. (même étym.). Zool. Qui a des paupières ou des apparences de paupières.

PALPE-MÂCHOIRE, s. m. Zool. Nom donné aux organes des crustacés appelés maintenant *pieds-mâchoires*.

* **PALPER**, v. a. Fig. et fam. *Palper de l'argent*, le recevoir : *Palper une somme ; il a palpé la dot, l'indemnité*. — Mar. Plonger la pale d'un aviron dans l'eau, et l'y tenir immobile, pour ralentir le mouvement de l'embarcation.

* **PALPEUR, EUSE**, adj. Zool. Qui a des palpes très-longs. — PALPEURS, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

* **PALPICORNE**, adj. des 2 g. (du lat. *palpus*, palpe; *cornu*, corne, antenne). Zool. Qui a de longs palpes en forme d'antennes. — PALPICORNES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

PALPIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *palpus*, palpe; *ferre*, porter). Zool. Qui porte des palpes.

PALPIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *palpus*, palpe; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'un palpe : *Appendice palpiforme*.

PALPIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *palpus*, palpe; *gerere*, porter). Zool. Synon. de *palpifère*.

PALPISTE, adj. des 2 g. Zool. Qui est muni de palpes.

* **PALPITANT, ANTE**, adj. Ce mot s'emploie très-fréquemment au fig. : *Ouvrage palpitant d'intérêt*, ouvrage qui offre un intérêt qui étonne, qui saisit. On dit de même : *C'est une question palpitante d'intérêt*.

* **PALPITER**, v. n. On dit absol. que *le cœur palpite*, et au fig., qu'une personne *palpite de crainte, de joie, d'espérance, d'amour*, etc. : *Il palpite à la fois de crainte et d'allégresse* (Delille).

PALQUIN, s. m. Bot. Arbrisseau du Pérou, famille des scrofulariées.

PALSANGUÉ, interj. Sorte de jurement des paysans, dans l'ancienne comédie.

PALUD ou **PALUDE**, s. f. (en lat. *palus, udis*). Marais. Vieux mot qu'on a essayé de rajeunir. — *La Palud*, n. pr. f. Géogr. Bourg de France, dép. de Vaucluse. 2,153 hab. V. COURONNE, au Complément.

PALUDELLE, s. f. Bot. Genre de mousses.

* **PALUDICOLE**, adj. des 2 g. En hist. nat., ce mot s'applique aux animaux qui vivent, aux plantes qui croissent dans les marais, sur le bord des étangs, et il est fort usité. — PALUDICOLE, s. m. Genre de reptiles batraciens communs dans les marais.

PALUDIEUX, EUSE, adj. (du lat. *palus, udis*, marais). Hist. nat. Qui vit ou croît dans les marais, autour des marais.

PALUDINE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

* **PALUS-MÉOTIDE**, n. pr. m. V. MÉOTIDE, au Complément.

PALUSTRE, adj. des 2 g. (en lat. *palustris*, de *palus, udis*, marais). Hist. nat. Synon. de *paludicole* et de *paludieux*.

PALYNTONE, s. m. (en gr. παλίντονος, de πάλιν, de nouveau; τείνω, tendre). Machine de guerre en usage sous le Bas-Empire. C'était une espèce d'arc. D'après l'étymologie, on devrait écrire *palintone*, seul correct.

PAME, s. m. S'est dit pour pamoison. — Liturg. *Notre-Dame de Pame*, nom d'une fête que l'Église célébrait autrefois en l'honneur de la sainte Vierge.

* *se* **PAMER**, v. pron. Techn. Se dit de l'acier quand il perd sa trempe, pour avoir été chauffé ou forgé trop longtemps.

PAMET, s. m. Zool. Genre de mollusques bivalves.

PAMISUS, n. pr. m. (pr. *pamizuce*). Géogr. anc. Fleuve de Messénie; il se jetait dans le golfe de Messénie, au N. Aujourd'hui *Pirnazza*. — Autre petit fleuve qui séparait la Messénie de la Laconie. — Rivière de Thessalie, affluent du Pénée.

PAMMACHIUM, s. m. (pr. *pam-makiome*) (du gr. πᾶν, tout; μάχη, combat). Ant. Le combat appelé autrement *pancrace*. V. ce mot, au Dict.

* **PAMMILÈS, PAMMYLÈS** ou **PAMYLÈS**. V., au Complément, PAAMYLÈS, seul bon.

* **PAMMILIES**, s. f. pl. Mot qui, dans le Dictionnaire, fait double emploi avec *paamylies*. V. ce dernier mot, au Compl.

PAMMON, n. pr. m. Temps hér. Un des fils de Priam et d'Hécube.

* **PAMPAS**, s. f. pl. Géogr. Vastes plaines de l'Amérique du Sud, qui s'étendent dans la partie méridionale du gouvernement de Buenos-Ayres, depuis le Rio de la Plata jusqu'auprès des Andes; elles sont couvertes de broussailles et de forêts où l'on trouve des chevaux et des bœufs sauvages, ainsi que des lions et des tigres. Les *Pampas* sont habitées par les Gauchos, peuplade indépendante, d'origine espagnole, et par des indigènes sauvages et féroces, toujours en guerre avec les Gauchos. V. GAUCHO, au Complément. — *Pampas del Sacramento*, vastes plaines situées dans le nord du Pérou; elles sont habitées par des tribus d'Indiens au milieu desquelles on a établi des missions.

* **PAMPE**, s. m. Fleuron brodé sur une étoffe. Vieux mot.

PAMPÉ, ÉE, adj. Se disait d'une étoffe ornée, brodée de pampes.

PAMPELONNE, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Tarn. 2,000 hab. Toiles.

* **PAMPELUNE**, n. pr. f. (en lat. *Pompeiopolis*). Géogr. Ville forte d'Espagne, ch.-l. de l'intendance de ce nom, sur l'Arga. 15,000 hab. Évêché, forteresse; palais du vice-roi de Navarre. Peu d'industrie et de commerce. — *Pampelune*, ville très-ancienne, fut fondée ou restaurée par Pompée, dont elle prit le nom. Longtemps capitale de toute la Navarre, elle devint, après la formation des deux Navarres (1512), la capitale de la Navarre espagnole. Les Français sont entrés dans Pampelune en 1803 et 1808. — *Royaume de Pampelune*, nom primitif du royaume de Navarre. — Ville d'Amérique. V. PAMPLONA, au Compl.

PAMPEROS, s. m. (pr. *panpéroce*). Relat. Vent violent qui règne sur le grand Océan et dans les Pampas.

* **PAMPHAGUS**, adj. m. (du gr. παμφάγος, vorace, formé de πᾶν, tout; φάγω, je mange). Myth. Surnom d'Hercule.

PAMPHAGE, adj. des 2 g. (même étym.). Zool. Synonyme peu usité d'*omnivore*. Il s'applique cependant quelquefois aux oiseaux qui se nourrissent de toute sorte d'aliments, comme les corbeaux.

* **PAMPHANÈS**, adj. m. Myth. Cette épithète était donnée à Vulcain, et non à Bacchus.

PAMPHI, s. m. Chron. Second mois de l'année des Égyptiens, répondant au mois d'octobre.

PAMPHILA, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Apollon, à laquelle, selon quelques auteurs modernes, on attribue l'invention de la broderie. Le Dictionnaire en fait un fils d'Apollon, nommé *Pamphile*. C'est une erreur.

* **PAMPHILE**, s. m. (du gr. πᾶν, tout; φίλος, ami). Jeu de cartes qui a beaucoup de rapport avec celui qu'on appelle *jeu de la mouche*. — Zool. Nom donné à un papillon. — Myth. V. le mot précédent.

* **PAMPHLET**, s. m. (du gr. πᾶν, tout; φλέγω, je brûle; ou, selon d'autres, de l'angl. *pamphlet*, brochure). Petit ouvrage écrit dans un esprit de critique ou de sarcasme plus ou moins

violent : *Pamphlet injurieux, séditieux, immoral; pamphlet anonyme; un faiseur de pamphlets.* Ce mot ne se prend qu'en mauvaise part.

PAMPHLÉTEUR, s. m. S'est dit quelquefois pour pamphlétaire.

PAMPHOLYGE, n. pr. f. (du gr. πομφολυγεω, se couvrir d'écume). Myth. gr. Femme de l'Océan; elle eut de lui deux fils : Asia et Libya. On écrit aussi, conformément à l'étymologie, *Pompholyge.*

PAMPHYLÉ, n. pr. f. Temps hér. Fille de Phacius et de Manto, qui, selon quelques-uns, donna son nom à la Pamphylie.

PAMPHYLIDE, n. patr. Temps hér. Descendant de Pamphylus. — Hist. anc. *Tribu pamphylide*, nom d'une tribu spartiate dont les membres descendaient de Pamphylus.

* **PAMPHYLIE**, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de l'Asie-Mineure, entre la Lycie, à l'O., et la Cilicie, à l'E. Ses principales villes étaient Attalée, Olbia, Sidé et Ptolémaïs, toutes sur le *golfe de Pamphylie*, formé par la Méditerranée. Sous l'empire romain, la *Pamphylie* devint province du diocèse d'Asie. Elle est aujourd'hui comprise dans l'Anatolie.

* **PAMPHYLIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Pamphylie. — Qui appartient à la Pamphylie ou à ses habitants.

PAMPHYLUS, n. pr. m. (pr. *panfiluce*). Temps hér. Fils d'Éginius, roi des Doriens, et frère de Dymas.

* **PAMPINATION**, s. f. (du lat. *pampinus*, pampre). Agric. Développement des bourgeons de la vigne.

PAMPLONA, n. pr. f. Géogr. Ville de l'Amérique du Sud, dans la Nouvelle-Grenade, ch.-l. de la province de même nom, sur la Zulia. 3,200 h. On dit aussi *Pampelune.*

* **PAMYLIES**, s. f. pl. V. PAAMYLIES, au Complément.

* **PAN**, s. m. Anc. t. milit. Drap ou draperie d'étendard. — *Pan de canon*, partie aplatie de l'extérieur d'un canon, d'un fusil ou d'une carabine. — *Pan de cuirasse*, partie de la cuirasse qui couvrait le haut des reins. — En t. de chasse, *pan*, sorte de filet que l'on tend autour d'un bois, pour y prendre le gibier. — *Pan de rets*, ceux avec lesquels on prend les grosses bêtes. — Anc. cout. *Pan* se disait, à Montargis, pour gage, nantissement. — *Pan*, n. pr. m. Philos. *Le grand Pan*, nom par lequel les panthéistes ont désigné la nature. — Mus. *Flûte de Pan*, instrument composé de morceaux de roseaux de grandeur inégale. — *Pan*, onomatopée qui exprime le bruit d'un corps qui tombe, ou qui frappe sur un autre corps : *Il courait, pan! le voilà par terre; elle arrive à la porte, frappe et m'appelle, pan! pan! ouvrez, c'est moi.*

* **PANACÉES**, s. f. pl. Ant. gr. Fêtes célébrées en l'honneur de Panacée.

PANACHAÏCON, s. m. (pr. *panakaïcon*) (du gr. πᾶν, tout; Ἀχαϊκός, Achéen). Hist. anc. Assemblée générale des États de l'Achaïe.

* **PANACHE**, s. m. Zool. Femelle du paon. On dit plus ordinairement *paonne.* — Genre d'insectes coléoptères. — Bot. *Panache de Perse*, la fritillaire de Perse, parce que ses fleurs sont rayées de diverses couleurs. — *Panache rouge*, les fleurs de l'érythrine. — Techn. Partie d'une marmite ou d'une chaudière, qui n'entre pas dans la maçonnerie du fourneau. — Espèce de fond qui sépare une fontaine sablée en plusieurs parties.

* **PANACHÉ, ÉE**, part. et adj. Il se dit, en zoologie, des animaux qui offrent différentes teintes ou couleurs disposées sans aucun ordre : *Poule panachée, serin panaché.*

* **PANACHÉENNE**, adj. f. Myth. gr. C'était encore un surnom de Minerve. On dit aussi *Panachéide.* V. PANACHÉIS, au Dictionnaire.

PANACHIER, s. m. Techn. Ouvrier qui fait des panaches, des aigrettes.

PANACHRANTE, adj. f. (pr. *panakrante*) (du gr. πᾶν, tout; ά, priv. χρόα, couleur, tache). Littéral., immaculée. Épithète que les chrétiens grecs donnent à la sainte Vierge : *Vierge panachrante.*

* **PANACHURE**, s. f. État de ce qui est panaché; couleur variée des fleurs, des animaux qui sont panachés.

* **PANAGE**, s. m. Anc. cout. Se disait de toute sorte d'impôt. — Dans la coutume de Bresse, on appelait *panage* une certaine quantité de blé que le métayer prélevait avant de partager avec le propriétaire.

* **PANAGIE**, s. f. (du gr. πᾶν, tout; ἅγιος, saint). Hist. eccl. Nom donné, par les Grecs modernes, à la Mère de Dieu. — Cérémonie que pratiquent les moines grecs : elle consiste à bénir un morceau de pain au nom de la sainte Vierge, et à se le partager à la fin du repas.

* **PANAIS**, s. m. Bot. Genre de plantes ombellifères renfermant plusieurs espèces : la plus commune est le *panais cultivé*, dont la racine est légèrement aromatique et très-nourrissante.

PANAIRE, adj. des 2 g. Chim. Se dit de la fermentation que subit la pâte destinée à faire le pain.

PANAMA, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Amérique du Sud, dans la Nouvelle-Grenade, ch.-l. de la province de même nom et de tout le département de l'isthme, au fond d'une vaste baie, sur l'océan Pacifique. 12,000 hab. Cathédrale; hôpital; couvents; port peu sûr. Commerce déchu de ce qu'il était jadis. En 1821 eut lieu, sans aucun résultat, sous les auspices de Bolivar, le *congrès de Panama*, qui réunit les représentants de toutes les républiques de l'Amérique. — *Isthme de Panama*, isthme qui joint les deux Amériques. Son peu de largeur (44 kil. dans certains endroits) a fait naître le projet de couper ce passage par un canal qui unirait l'Atlantique à l'océan Pacifique, en faisant communiquer les eaux du Rio-Chagres avec celles du Rio-Grande. — On donne le nom de *golfe de Panama* à l'enfoncement formé par le Grand Océan, sur la côte méridionale de l'isthme de Panama.

* **PANARION**, s. m. (du lat. *panis*, pain). Ant. Lieu, armoire où l'on serrait le pain. — Philol. Titre d'un ouvrage de saint Épiphane.

PANARO, n. pr. m. Géogr. Rivière d'Italie, qui sort des Apennins, et se jette dans le Pô, après un cours de 125 kil. Sous l'empire, elle a donné son nom à un département du royaume d'Italie, qui avait Modène pour ch.-l.

PANART, s. m. Sorte de couteau à deux tranchants autrefois en usage.

PANASAGORE, n. pr. m. Temps hér. Fils de Sagillus, roi des Scythes. Il fut envoyé par son père au secours des Amazones.

PANATAGUE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la pariétaire.

* **PANATHÉNAÏQUE**, s. m. Philol. Titre d'un discours d'Isocrate qui renfermait l'éloge d'Athènes, et qu'on récitait dans les panathénées.

PANAY, n. pr. m. Géogr. Une des îles Philippines; 160 kil. sur 130. 296,000 hab. Résidence d'un gouverneur espagnol. Sol fertile.

* **PANCARPE**, s. m. Ant. gr. Sacrifice où l'on offrait toutes sortes de fruits. — Archit. Guirlande de fruits et de fleurs.

* **PANCARTE**, s. f. Feuille de papier ou de carton très-mince, pliée en deux, dans laquelle on met les papiers dont on se sert journellement. — Anciennement, *pancarte*, confirmation d'une charte ancienne. — Charte de fondation, renfermant des donations faites par différentes personnes, postérieurement à celle du donateur principal. — Hist. eccl. *Bulle pancarte*, bulle qui contient divers articles importants.

PANCHAÏE, n. pr. f. (pr. *panka-i*). Géogr. anc. Partie de l'Arabie Heureuse, renommée, chez les anciens, pour la quantité de parfums qu'elle produisait. On la place ordinairement dans la Sabée. Quelques-uns en font une île voisine de l'Arabie; d'autres doutent même de son existence.

PANCHÉEN, ENNE, adj. et s. des 2 g. (pr. *panké-en*). Géogr. anc. Habitant de la Panchaïe. — Qui appartient à la Panchaïe ou à ses habitants.

PANCHIÈRE, s. f. V., plus loin, PANCIÈRE.

PANCHOTTE, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du rouge-gorge.

PANCHRESTAIRE, s. m. (pr. *pankrestaire*). Ant. rom. Pâtissier qui faisait des panchrestes.

* **PANCHRESTE**, s. m. Ant. rom. Espèce de pâtisserie.

PANCIÈRE, s. f. Anc. t. milit. Partie de l'armure qui couvrait le ventre. On disait aussi panchière.

* **PANCLADIES**, s. f. pl. Ant. gr. Ce mot vient du gr. πᾶν, tout; κλάδος, branche.

PANCRASTE, s. m. B.-arts. Statue dont les oreilles sont aplaties, et le rebord cartilagineux paraît enflé. On a conjecturé que ces sortes de statues représentaient des pancratiastes.

PANCRATIEN, adj. m. (pr. *pancracien*). Littér. anc. Se dit d'un vers grec composé de deux trochées et d'une syllabe hypercatalectique.

PANCRATIER, s. m. Bot. Plante que le Dictionnaire nomme *pancrais* et *pancratium*, leur consacrant à tort deux articles séparés.

PANCRATIFORME, adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au pancratier.

PANCRATIQUE, adj. des 2 g. (du gr. πᾶν, tout; κράτος, force). Phys. Se dit d'un appareil propre à augmenter les grossissements produits par le télescope.

PANCRATO, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Aloéus et d'Iphimédie : elle fut enlevée par des pirates, mais les Aloïdes, ses frères, la délivrèrent.

PANCRE, s. m. Zool. Nom vulgaire du petit butor.

PANCSOVA, n. pr. f. Géogr. Ville forte des États Autrichiens, royaume de Hongrie, dans les confins militaires, sur la Temes, près de son confluent avec le Danube. 11,700 hab. On écrit aussi *Panczova.*

* **PANDA**, s. m. Zool. Genre de mammifères carnassiers de la famille des plantigrades, établi pour un animal de l'Inde, encore fort rare.

PANDALIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un pandale. — PANDALIDES, s. m. pl. Famille de crustacés.

PANDAMATOR, adj. m. (du gr. πανδαμάτωρ, qui dompte tout). Myth. gr. Surnom de Vulcain.

PANDAMIA, adj. f. Myth. gr. Surnom de Vénus. V. PANDEMOS, au Complément.

PANDANA, adj. et s. f. Ant. rom. Nom d'une des portes de la première enceinte de Rome.

PANDANE, s. m. Bot. V. VAQUOIS, au Dict.

PANDANÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au pandane ou vaquois. — PANDANÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

PANDAQUE, s. m. Bot. Arbre de Madagascar, famille des apocynées. Le Dictionnaire le nomme *pandaca.*

* **PANDARE**, n. pr. m. Temps hér. Fils de Mérops et père d'Aédon, de Milet en Crète selon les uns, et d'Éphèse selon les autres. Il aida Tantale dans ses vols, mais ayant voulu dérober le chien d'or, œuvre de Vulcain, placé devant le temple de Jupiter en Crète, il fut changée en pierre. On le nomma aussi *Pandarès* et *Pandarée.* — Le *Pandare*, fils de Lycaon, se distingua au siége de Troie par son adresse à lancer des flèches, et blessa Ménélas malgré la trêve. Il fut tué plus tard par Diomède.

PANDATARIE, n. pr. f. Géogr. anc. Petite île de la mer Tyrrhénienne, vis-à-vis du cap Circé, était un des lieux d'exil sous l'empire. C'est là que furent reléguées Julie, fille d'Auguste, Agrippine, femme de Germanicus, et Octavie, fille de Claude. Auj. *Vandolena* ou *Ventolène.*

PANDAVA, n. pr. m. Myth. ind. Nom de chacun des cinq fils de Pandou; ils avaient pour mère, les uns Counti et les autres Mâdrid. Après l'abdication de Pandou, les *Pandavas* furent chassés du royaume par leur oncle et tuteur, mais ils y rentrèrent au bout de douze ans, et l'aîné, Youdhichthira, monta sur le trône; les autres se retirèrent dans la solitude. V PANDOU, au Compl.

PANDECTÈRE, s. m. Philol. Titre du livre d'Apicius sur la cuisine.

* **PANDECTES**, s. f. pl. Philol. *Pandectes de médecine*, espèce de dictionnaire de médecine publié par Matthæus Sylvaticus, en 1297.

PANDÉE, n. pr. f. Myth. Fille de Saturne et de la Lune. — Géogr. anc. *Pandée*, contrée de l'Inde, habitée par les Pandéens.

PANDÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Inde en deçà du Gange. Les Pandéens passaient pour anthropophages. Du reste, on n'a sur eux que des notions très-vagues.

PANDÉMIES, s. f. pl. Ant. gr. V. PANDÉMON, au Dict.

PANDÉMOS, adj. des 2 g. (pr. *pandémoce*). (en gr. πάνδημος, de πᾶν, tout; δῆμος, peuple). Myth. gr. Surnom de Vénus, considérée sous deux aspects différents. Dans le premier sens, *Vénus Pandémos* est la Vénus courtisane ou Vénus populaire des Romains. On la représentait à Élis assise sur un bouc. Dans le second, cette déesse présidait à tous les dèmes, et son culte fut institué par Thésée, lorsqu'il réunit en cité les peuplades éparses de l'Attique. Plusieurs dictionnaires francisent ce nom et disent *Pandème. Pandama*, qui se trouve dans quelques-uns, paraît être une altération du même mot. — *Pandème*, surnom d'Éros ou de l'Amour, quand il inspire des désirs grossiers.

* **PANDICULATION**, s. f. Physiol. Extension automatique ou involontaire des membres, avec renversement de la tête en arrière, et qui est presque toujours accompagnée de bâillements. Dans l'état de santé, la *pandiculation* n'indique à la vérité que la fatigue ou l'envie de dormir; mais au début de certaines maladies, c'est un symptôme assez grave. Les accès d'hystérie, d'épilepsie, de manie, etc., sont ordinairement pré-

cédés de *pandiculations*. — *Pandiculation* a signifié action de pendre, pendaison.

PANDION, n. pr. m. Temps hér. Fils de Jupiter et de la Lune. — Roi d'Athènes, fils d'Érichthonius et de la naïade Pasithée; il épousa Zeuxippe, et en eut deux fils, Erechthée et Butès, et deux filles, Progné et Philomèle. Ce fut sous son règne que Bacchus et Cérès vinrent en Attique. — Autre roi d'Athènes, fils de Cécrops II et de Métiaduse. Chassé de ses États par les Métionides, il se retira à Mégare, où il épousa Pylia, dont il eut Églée, Pallas, Nisus et Lycus. On lui donne encore un fils naturel nommé Œnée, et une fille, qui fut mariée à Sciron. — Un des fils d'Égyptus, tué par la danaïde Callidice. — Fils de Phinée et de Cléopâtre. Son père lui creva les yeux. — Suivant de Teucer, au siége de Troie. — *Pandion*, s. m. Zool. Un des noms du balbuzard.

PANDOCUS, n. pr. m. (pr. *pandokuce*). Temps hér. Guerrier troyen blessé par Ajax.

* **PANDORE**, n. pr. f. Myth. Divinité infernale au corps de fer, qui avait, suivant les Argonautiques d'Orphée, la mission de tourmenter les hommes. — *Pandore*, adj. f. Littéral., *qui donne tout*. Surnom de la terre. — s. f. Zool. Genre de coquilles bivalves.

PANDORÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit d'une plante dont les feuilles se couvrent de pucerons qui se répandent partout.

PANDORINE, s. f. Zool. Genre d'animalcules infusoires.

PANDORINÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à une pandorine. — PANDORINÉES, s. f. pl. Famille d'infusoires.

PANDORUS, n. pr. m. (pr. *pandoruce*). Temps hér. Fils d'Érechthée et de Diogénée, et frère de Cécrops II.

PANDOSIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Épire, au S., sur les confins de la Molosside et de la Thesprotie. — Ville du Brutium, au N.-O., à l'embouchure du Laüs; c'était une colonie de la précédente. Auj. *Anglona*.

PANDOU, n. pr. m. Roi de Couroudésa ou d'Hastinâpoura, et père des Pandavas. Il laissa le trône et la tutelle de ses enfants à son frère Dhritarâchtra, et se retira sur le mont Himalaya, où il mourut.

* **PANDOUR**, n. pr. m. Géogr. Village des États autrichiens, dans le royaume de Hongrie, comitat de Pesth, au S. de Kalocza. — *Pandour, oure*, adj. et s. Habitant de Pandour ou des montagnes voisines. — Qui appartient à ce pays ou à ses habitants. — *Pandour* se dit particulièrement des habitants du village de ce nom, qui, employés d'abord à la poursuite des voleurs, formèrent ensuite des corps francs indépendants et redoutables, qui étaient commandés par un chef de leur choix. Les *Pandours* se mettaient ordinairement à la solde de la Servie; l'Autriche les employa au commencement du règne de Marie-Thérèse. Depuis 1750, ils sont organisés régulièrement, mais on a continué longtemps d'appeler *Pandours* les divers corps francs des armées autrichiennes.

PANDROSE, n. pr. f. Temps hér. La troisième des filles de Cécrops; elle avait une chapelle à Athènes, dans le temple de Minerve.

PANDURIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *pandura*, pandore; *folium*, feuille). Bot. Se dit des plantes dont les feuilles sont panduriformes.

* **PANE**, s. m. Il se disait aussi de la peau qui recouvrait le bouclier nommé *pane*. — Hist. *Pane*, titre du chef de la tribu saxonne de Wagriens.

* **PANÉGYRIDES**, s. f. pl. Ant. On dit aussi *panégyries*, mais *panégyris*, forme latine que donne aussi le Dictionnaire, est inusité.

* **PANÉGYRIQUE**, s. m. (en gr. πανήγυρις, de πᾶν, tout; ἄγυρις, foule). Par extens. Tout ce que l'on dit à la louange de quelqu'un : *Il fait partout votre panégyrique. — Voilà un beau panégyrique; on se passerait bien de votre panégyrique*, se dit en parlant d'un discours médisant ou injurieux. — Ant. *Panégyrique* se disait, chez les Grecs, d'un discours d'apparat prononcé dans les panégyrides, fêtes qui réunissaient toute la Grèce, ou devant des assemblées nombreuses. — Chez les Romains, discours de remercîments que les consuls adressaient à l'empereur, dans le sénat, après leur élection. Pline le jeune nous a laissé un *Panégyrique à Trajan*. — On appelait aussi *panégyriques*, sur la fin de l'empire, les adresses de félicitations que les grandes villes faisaient offrir au souverain. On a, sous le titre des *Douze Panégyriques*, un recueil de douze de ces adresses, présentées à des empereurs et à des gouverneurs romains, dans le IIIe et le IVe siècle. — Liturg. *Panégyrique*, livre des chrétiens grecs, contenant les éloges des saints.

* **PANÉGYRISME**, s. m. Littér. Morceau écrit dans la forme ou le style d'un panégyrique.

* **PANÉKÈQUE**, s. m. C'est *panneket*. V. ce mot, au Complément.

* **PANÉMORE**, s. m. Mot qui se trouve dans la plupart des éditions du Dictionnaire, par suite d'une faute typographique. C'est PANÉMONE qu'il faut lire (du gr. πᾶν, tout; ἄνεμος, vent).

PANÉMUS, s. m. (pr. *panémuce*) (du gr. πανέμος). Chron. Nom du neuvième mois de l'année des Macédoniens et des Corinthiens.

* **PANER**, v. a. et n. Anc. cout. Saisir, prendre des gages.

PANERET, s. m. Se disait pour petit panier.

* **PANETERIE**, s. f. Endroit où l'on garde, où l'on distribue le pain, dans les grands établissements, comme les communautés, les hospices, les colléges, etc.

* **PANETIER**, s. m. Celui qui garde, qui distribue le pain, dans les communautés, les hospices, les colléges, etc.

* **PANETOLIUM**, n. pr. m. Géogr. anc. Nom d'une chaîne de montagnes qui traversait toute l'Étolie.

PANETON, s. m. Techn. Petit panier d'osier, garni intérieurement de toile, dans lequel on met la pâte lorsqu'elle a reçu la forme d'un pain. Le Dictionnaire écrit à tort *panneton*.

PANGARAN, s. m. Relat. Se dit des princes alliés ou tributaires du roi d'Achem, dans l'île de Sumatra.

PANGÉ, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Moselle. 400 hab. Beau château.

PANGÉE, n. pr. m. Géogr. anc. Petite chaîne de montagnes de la Thrace, joignant le Rhodope à l'Hémus. Aujourd'hui *monts Castagnatz*.

PANGFILS, s. m. Comm. Espèce d'étoffe de la Chine.

* **PANGLOSSIE**, s. f. Philol. Recueil de pièces écrites en différentes langues.

PANHYDROMÈTRE, s. m. (du gr. πᾶν, tout; ὕδωρ, eau; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer la pesanteur spécifique de toute espèce de liquides.

* **PANIC**, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées; il se compose d'un assez grand nombre d'espèces, dont six sont indigènes en France. Les plus communes sont le *panic vulgaire*, connu sous le nom de *millet*, et le *panic d'Italie* ou *millet des oiseaux*, cultivé principalement pour la nourriture des oiseaux. On dit aussi *panicum* et *panis*. *Panic* est préférable.

PANI-CASÉITE, s. m. (du lat. *panis*, pain; *caseum*, fromage). Hist. relig. Membre d'une secte de montanistes qui pétrissaient du pain et du fromage pour en faire la matière de leurs sacrifices.

PANICASTRELLE, s. f. Bot. Genre de plantes graminées.

PANICÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au panic, ou *panicum*. — PANICÉES, s. f. pl. Famille de plantes graminées.

PANICIES, s. f. pl. Agric. Nom que l'on donne, dans le département de l'Ain, aux sols sur lesquels on a coutume de faire alterner le froment et le maïs, que l'on nomme à tort panic.

PANICULIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *paniculus*, panicule; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un panicule.

* **PANICUM**, s. m. Bot. V., plus haut, PANIC.

* **PANIER**, s. m. Fig. et fam. *Panier percé*, se dit, non-seulement d'un prodigue, mais d'une personne qui n'a point de mémoire. — Prov. *A petit mercier petit panier*, il faut proportionner sa dépense à son revenu. — *Rester sot comme un panier*, demeurer muet de surprise, en s'apercevant qu'on s'est trompé, ou qu'on a été joué. — Escr. *Panier à espadon*, garde en osier qui garnit une lame de bois dont on se sert pour apprendre à tirer l'espadon. — Pêche. *Panier*, sorte de nasse sans goulet, que l'on place ordinairement auprès des moulins. — Chasse. Piége employé pour prendre des oiseaux. — Jeux. Petite corbeille dans laquelle on met les enjeux. — Les enjeux eux-mêmes : *Il a gagné le panier*. — Hortic. *Panier à palisser*, panier que l'on assujettit devant soi, et qui contient tout ce qui est nécessaire pour palisser la vigne, les espaliers, etc. — *Panier anglais*, panier dans lequel on peut faire voyager au loin des plantes délicates et en pleine végétation. — Techn. Les maçons appellent *plâtre au panier*, celui qui a été passé dans une espèce de panier plat à claire-voie, à la différence du plâtre au sas, qui est beaucoup plus fin.

PANIFICATEUR, s. m. Néol. Celui qui fait du pain, boulanger. Mot créé par Brillat-Savarin.

PANIFICE, s. m. Didact. Art de faire du pain. V. le mot suivant.

PANIFIER, v. a. (du lat. *panis*, pain; *facere*, faire). Didact. Faire du pain avec une farine quelconque.

PANIONIE, n. pr. f. Géogr. anc. Petite contrée de la Grèce où se trouvaient la montagne et la ville appelées *Panionion*.

PANIONIEN, IENNE, adj. Ant. gr. Qui appartient au Panionion ou aux panionies. — Qui est adoré dans les panionies. C'était un surnom de Neptune et d'Apollon.

PANIONION, s. m. Géogr. anc. Mont sacré, partie du mont Mycale, où les Ioniens célébraient, en l'honneur de Neptune, des fêtes nommées *Panionies*. V. ce mot, au Dictionnaire. — Ville située sur cette montagne, au S. d'Éphèse. — Hist. anc. Confédération qui unissait entre elles les villes ioniennes de l'Asie-Mineure. Elle se composait de douze cités : Éphèse, Smyrne, Phocée, Colophon, Téos, Érythres, Clazomène, Myonte, Priène, Lébédos, Samos et Chios. — Réunion des députés des villes ioniennes.

* **PANIQUE**, adj. des 2 g. Hist. anc. *Terreur panique* se dit particulièrement de l'épouvante qui se répandit parmi les Gaulois, lorsque, sous la conduite de Brennus, ils traversaient la Phocide pour venir piller le temple de Delphes.

* **PANIS**, s. m. Bot. V. PANIC, au Complément. — *Panis*, s. m. pl. Nom de plusieurs peuplades guerrières de l'Amérique du Nord, dans l'État de Missouri. Les *Panis* occupent trois grands villages; environ 6,000 hab. Leur divinité principale est la planète Vénus, à laquelle ils sacrifient des victimes humaines. Une de leurs tribus, les *Panis-Loups*, vient cependant d'abolir cet usage.

PANISSIÈRES, n. pr. f. Géogr. Ville de France, dép. de la Loire. 3,730 hab. Toiles.

PANISSE, s. m. Bot. Nom vulgaire du panic d'Italie, dans le midi de la France.

PANJANGAM, s. m. Relat. Almanach des brahmanes, où sont marqués les jours heureux ou malheureux, et dont les Indiens se servent pour régler leur conduite.

PANJANS, s. m. pl. Relat. Prêtres indiens.

* **PANNAIRE**, s. f. Bot. Genre de lichens.

* **PANNE**, s. f. Il se dit absol. de la panne de soie : *De la panne noire, grise*, etc. — Bot. Épaisseur de la substance propre de l'enveloppe du fruit ou péricarpe. — Écon. dom. Dans quelques départements, on appelle *panne*, un cuvier de bois dans lequel on lessive les toiles neuves.

PANNEAUTER, v. a. Hort. Mettre des panneaux de vitre sur une couche.

PANNEKET, s. m. Sorte de gâteau anglais fait à la poêle. On écrit aussi *pannequet*, mais non *panékèque*.

PANNERESSE, s. f. Constr. Pierre de taille ou brique plus longue que large, et dont la plus petite dimension se place suivant l'épaisseur du mur.

* **PANNETON**, s. m. Panier de boulanger. Il faut écrire *paneton*. V. ce mot, au Complément.

* **PANNICULE**, s. f. Chir. Excroissance membraneuse sur la cornée transparente de l'œil. — Zool. Peau qui couvre les cornes caduques de certains mammifères ruminants, et qui se détache au bout de quelque temps.

PANNIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *pannus*, étoffe; *forma*, forme). Hist. nat. Qui ressemble à un morceau de drap ou de feutre.

* **PANNOMIE**, s. f. Il se dit aussi, en général, d'un ouvrage qui comprend toutes les lois, d'un recueil des lois de toutes les nations.

* **PANNON**, s. m. Ancienne orthographe du mot *pennon*. — Blas. Écu offrant les diverses alliances desquelles un gentilhomme est descendu; et qui sert à faire ses preuves de noblesse.

PANNONAGE, s. m. V. PENNONAGE, au Compl.

PANNONCEAU, s. m. V. PANONCEAU, au Dictionnaire et au Complément.

* **PANNONIE**, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée d'Europe, bornée au N. et à l'E. par le Danube, et à l'O. par la Norique, dont la séparait le mont Cétius. Les Romains la divisaient en *Haute-Pannonie*, à l'O., *Basse-Pannonie*, à l'E., *Pannonie Ripuaire* ou *Savie*, sur la rive orientale de la Save, et ces trois provinces faisaient partie du diocèse de l'Illyrie occidentale, dans la préfecture d'Italie. — Les premiers habitants de la *Pannonie* furent Celtes d'origine. Longtemps indépendants, ils furent soumis par les rois de Macédoine Phi-

lippe et Alexandre. Jules-César y fit pénétrer les armées romaines, et sous Tibère, la conquête de la *Pannonie* fut complète. A la fin du IIIe siècle, elle fut occupée par les Vandales, et quarante ans après par les Goths : les Huns, les Slaves, les Lombards y passèrent successivement. Les Avares s'en emparèrent au VIe siècle. Vers la fin du IXe, les Ogres ou Hongrois s'y établirent. C'est aujourd'hui la *Hongrie*.

PANNONIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Pannonie. — Qui appartient à la Pannonie ou à ses habitants.

PANNONIQUE, adj. des 2 g. Hist. anc. Qui appartient à la Pannonie : *Les guerres pannoniques*.

PANNOSEUX, EUSE, adj. (du lat. *pannosus*). Couvert de haillons. Synon. de *pannositeux*. V. ce mot, au Dictionnaire.

* **PANOMPHÉON**, mieux **PANOMPHÉE**, adj. m. V., au Dictionnaire, PANOMPHÉON, qui est beaucoup moins usité. — Gramm. *Panomphée* s'est dit d'un mot qui a passé dans plusieurs langues, qui se comprend chez plusieurs peuples.

* **PANONCEAU**, s. m. Féod. Girouette sur laquelle les armes du seigneur étaient peintes ou découpées à jour. — Écusson d'armes que les seigneurs faisaient attacher à des poteaux dans les carrefours, sur les grands chemins, comme marque de leur juridiction, de leur droit de justice. — Anc. prat. Affiches aux armes du roi que l'on mettait aux portes des maisons saisies et à celles des églises paroissiales, pour annoncer que ces maisons étaient saisies. — Aujourd'hui, écussons aux armes de France que les notaires, les huissiers, etc., ont droit de mettre à leur porte.

* **PANOPE**, n. pr. f. Temps hér. Thespiade qu'Hercule rendit mère de Threipsippe.

PANOPÉE, n. pr. m. Temps hér. Fils de Phocus et d'Astéropée. Il prit part à l'expédition des argonautes, ainsi qu'à la chasse du sanglier de Calydon, accompagna Amphitryon dans la guerre contre les Télébéens, et donna son nom à la ville de *Panope*, en Phocide. — *Panopée*, s. f. Zool. Genre de crustacés décapodes de la famille des brachyoures.

PANOPÈS, n. pr. m. Temps hér. Chasseur de la suite d'Aceste, en Sicile.

* **PANOPLIE**, s. f. Il se dit fig. des choses dont on s'embarrasse inutilement dans une course, une expédition : *A quoi bon cette panoplie ?* — Philol. *Panoplie dogmatique*, titre d'un ouvrage contenant l'exposition de toutes les hérésies des premiers siècles de l'Église, avec leur réfutation tirée des Pères. Il a été composé par ordre de l'empereur Alexis.

PANOPOLIS, n. pr. f. (pr. *panopolice*) (du gr. Πᾶν, Pan; πόλις, ville; *ville de Pan*). Géogr. anc. Ville de la Haute-Égypte, sur la droite du Nil. Le Pan des Grecs y était particulièrement adoré. Patrie du poëte Nonnus. Auj. *Akmym*.

PANOPOLITAIN, AINE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Panopolis. — Qui appartient à Panopolis ou à ses habitants : *Nome panopolitain*.

* **PANOPTÈS**, adj. Myth. Surnom de Jupiter et d'Argus. V. le Dictionnaire.

* **PANOPTIQUE**, adj. des 2 g. Se dit de ce qui concerne les constructions appelées panoptiques : *Le système panoptique de Bentham*. — Qui appartient à ce genre de construction : *Édifice panoptique ; les prisons devraient être panoptiques*.

PANORAMATIQUE, adj. des 2 g. Synon. de *panoramique*. V. ce mot, au Dictionnaire.

PANORME, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Sicile, sur la côte N., avec un port sur la mer Thyrrhénienne. Auj. *Palerme*. — Fondée par les Phéniciens, *Panorme* appartint ensuite aux Carthaginois, et fut prise par les Romains en 254 av. J. C. Gélon y défit, l'an 480 av. J. C., Amilcar, qui commandait une armée de 150,000 Carthaginois.

PANORMIE, s. f. Mot qui se trouve dans quelques anciens ouvrages de droit, et qui paraît être une corruption de *pannomie*.

PANORMITAIN, AINE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Panorme. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — *Le Panormitain*, surnom de Nicolas Tudeschi, né à Palerme.

PANOROGRAPHE, s. m. (du gr. πᾶν, tout; ὁράω, je vois; γράφω, je décris). Phys. Instrument au moyen duquel on obtient immédiatement, sur une surface plane, le développement de la vue perspective des objets qui entourent l'horizon. Il a été inventé en 1824.

* **PANORPATE**, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un panorpe. — PANORPATES, s. m. pl. Tribu d'insectes névroptères.

PANOSSAKE, s. m. Relat. Étoffe fabriquée par les nègres des bords de la Gambie.

PANOTIENS, s. m. pl. (du gr. πᾶν, tout; οὖς, ὠτὸς, oreille). Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Scythie, lequel, selon Pline, avait les oreilles fort grandes.

PANOUFLE, s. f. Morceau de peau de mouton qui garnit ordinairement les sabots. Il est pop.

PANOUIL, s. m. Agric. Épi de grains de maïs.

PANPHILONTOSIE, s. f. (du gr. πᾶν, tout; φίλος, ami; ὄντος, être). Néol. Bienveillance universelle, qui s'étend à tous les êtres. Mot qui n'a pas fait fortune.

PANPOURCEAU, s. m. Chasse. Fort piquet destiné à soutenir certains filets.

PANQUECALITZI, s. m. Chron. Le quatorzième des dix-huit mois de vingt jours dont se composait l'année mexicaine.

* **PANSARD, ARDE**, adj. et s. Il s'est dit fig. pour gourmand, adonné à sa panse, à son ventre.

PANSARDEMENT, adv. A la manière d'un pansard, d'un gourmand. Vieux mot.

* **PANSE**, s. f. Prov. *Il faut servir Dieu avant sa panse*, il faut remplir ses devoirs religieux avant de satisfaire les appétits du corps. — *Il vaut mieux avoir belle manche que belle panse*, il vaut mieux être vêtu proprement que de faire bonne chère. — Bot. *Panse*, corps ou partie renflée d'un ovule ou d'une graine. — Techn. La partie la plus large d'une cornue, d'un matras, d'une bouteille. — Endroit où le collier d'un cheval est le plus large par derrière. — *La panse d'une cloche*, l'endroit où le battant va frapper.

* **PANSER**, v. a. Prov. et pop. *Allez vous faire panser*, se dit à ceux qu'on chasse avec mépris. — *Il est bien pansé*, il a bien bu et bien mangé.

PANSLAVISME, s. m. Système politique de la Russie, tendant à se rattacher tous les peuples slaves.

PANSTÉRÈCHE, s. f. Anc. t. milit. V., au Dictionnaire, PANSCROSTÈCHE, qui est moins bon.

PANSOPHE, adj. des 2 g. (du gr. πᾶν, tout; σοφὸς, sage, savant). Didact. Qui sait tout. — Temps hér. Surnom donné à Palamède. V. ce mot, au Dictionnaire.

PANSTRATIE, s. f. (du gr. πᾶν, tout; στρατιὰ, armée). Armée universelle. Ce mot n'est guère employé que dans le titre d'un ouvrage de Chamier : *Panstratie catholique, ou guerre de l'Éternel*.

PANTAGATIN, s. m. Relat. Chef d'une peuplade, sur la côte de la Pêcherie, au cap Comorin.

* **PANTAGRUÉLIQUE**, adj. des 2 g. Qui appartient à Pantagruel, personnage du livre de Rabelais, qui lui ressemble.

* **PANTALÉON**, s. m. Mus. Sorte de piano vertical, inventé en 1718, et plus étroit que le clavecin ordinaire. On dit aussi *pantalon*.

* **PANTALON**, s. m. Il s'est dit des Vénitiens, parce que le personnage nommé *Pantalon*, est originaire de Venise. — Mus. V. PANTALON, au Dict. et au Compl. — Danse. Une des figures de la contredanse française. — Comm. *Pantalon*, nom d'un papier qui se fabrique dans les environs d'Angoulême.

PANTALONNÉ, ÉE, adj. Techn. Se dit d'un tonneau qui est cerclé dans toute sa longueur.

* **PANTANNE**, s. f. Pêche. Enceinte de filets qu'on établit dans l'étang de Leucate, près de Narbonne.

PANTCHARATA, s. m. Nom des membres d'une secte religieuse et philosophique de l'Inde. On les appelle aussi *Bhagavatas*.

PANTELLARIE, n. pr. f. Géogr. Ile de la Méditerranée, plus près de la côte d'Afrique que de celle de Sicile, et pourtant dépendante de celle-ci. 50 kil. de tour. 5,000 hab. Montagnes, vallées très-fertiles.

* **PANTHÉE**, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Otréus et prêtre d'Apollon. Il épousa Phrontis, et en eut Euphorbe, Hypérénor et Polydamas. Panthée périt dans l'incendie de Troie. On l'appelle aussi *Panthus*. — *Panthée*, n. pr. f. Mère d'Eumée, intendant d'Ulysse.

* **PANTHÉISME**, s. m. Philos. Système philosophique et religieux qui admet que tout ce qui existe n'est autre chose que Dieu, et le confond ainsi avec l'univers. On distingue le *panthéisme psychologique*, qui considère Dieu comme l'âme du monde, et le monde comme le corps de la divinité; le *panthéisme cosmologique*, qui proclame l'identité de Dieu et du monde; il est propre à l'école éléenne en général; le *panthéisme ontologique*, dû à Spinosa, et qui ne reconnaît qu'une seule substance éternelle, immuable, dont les manifestations sont tout ce qui tombe sous nos sens extérieurs ou intimes; le *panthéisme mystique*, qui n'est autre chose que le désir de l'homme de s'unir à Dieu, et d'être, pour ainsi dire, absorbé dans son sein. — Au moyen âge, on trouve encore le *panthéisme idéaliste*, d'Amaury de Chartres, et le *panthéisme matérialiste*, de son disciple David de Dinant.

* **PANTHÉISTE**, adj. des 2 g. Philos. Qui appartient au panthéisme. *Système panthéiste*, se dit de tous les systèmes qui identifient Dieu avec l'ensemble des êtres ou avec leur principe vital.

PANTHÉISTIQUE, adj. des 2 g. Philos. Qui a le caractère du panthéisme.

* **PANTHÉON**, s. m. Les deux plus célèbres temples de ce genre sont le *Panthéon d'Athènes* et le *Panthéon de Rome;* le premier était entouré de cent-vingt colonnes de marbre, et la porte principale était ornée de deux chevaux, ouvrage du fameux Praxitèle; les chrétiens en firent une église. Le second, celui dont parle le Dictionnaire, construit sous Auguste, aux frais d'Agrippa, dans le champ de Mars, est surtout remarquable par son dôme de 46 mètres de diamètre; il fut restauré par Adrien. C'est aujourd'hui l'église de Sainte-Marie de la Rotonde. — Le *Panthéon de Paris* fut construit par Soufflot, sous Louis XV, pour remplacer l'église de Sainte-Geneviève, qui tombait en ruines. Lors de la révolution, un décret de l'assemblée nationale (1791) consacra cet édifice à recevoir les restes des grands hommes de la France. Rendu au culte sous la restauration, il est revenu en 1830 à sa précédente destination. — *Panthéon* se dit fig. en parlant des honneurs que la postérité réserve aux grands hommes : *Sa place est marquée au Panthéon de l'histoire*.

PANTHÉONISER, v. a. Néol. Placer au Panthéon. — Mercier l'a employé absol. : *Gardons-nous de panthéoniser à la légère*.

* **PANTHÈRE**, s. f. Zool. Mammifère carnassier du genre chat. La panthère est répandue dans toute l'Afrique, dans les parties chaudes de l'Asie et dans l'archipel indien; elle ressemble au tigre par ses mœurs, et au léopard par son pelage.

PANTHÉRIN, INE, adj. Zool. Qui est parsemé de taches comme celles de la robe de la panthère.

PANTHIALÉEN, ENNE, adj. et s. Hist. anc. Se dit d'une des dix tribus des Perses, et des membres de cette tribu.

PANTHUS, n. pr. m. V. PANTHÉE, au Compl.

PANTICAPÉE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Chersonèse taurique, sur le Bosphore cimmérien, capitale du royaume du Bosphore. C'est là que mourut Mithridate. Aujourd'hui *Kertch*.

* **PANTIÈRE**, s. f. Chasse. Sac à mailles dans lequel les chasseurs mettent des provisions de bouche, et rapportent quelquefois le gibier qu'ils ont pris.

PANTOCRATOR, adj. m. (en gr. παντοκράτωρ, de πᾶν, tout; κράτος, puissance). Myth. gr. Littéral., *tout-puissant*. Surnom de Jupiter.

* **PANTOIS**, s. m. Faucon. V. PANTOIEMENT, au Dictionnaire.

PANTOISEMENT, adv. D'une manière pantoise, à perdre haleine. On disait aussi *pantoiment*.

PANTOISER, v. n. Respirer péniblement. Vieux.

PANTOMIMIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la pantomime. — Qui est mêlé de pantomime : *Danse pantomimique*.

PANTOPÉLAGIEN, IENNE, adj. (du gr. πᾶν, παντὸς, tout; πέλαγος, mer). Zool. Se dit, des oiseaux qui se lancent dans la haute mer.

PANTOPHONE, s. m. (du gr. πᾶν, παντὸς, tout; φωνὴ, voix, son). Mus. Orgue dont le cylindre est garni de chevilles mobiles, de manière qu'on peut y écrire à volonté de nouveaux airs.

* **PANTOPTÈRE**, adj. des 2 g. Zool. Se dit des poissons qui ont toutes les nageoires à l'exception des ventrales.

* **PANTOUFLE**, s. f. Prov. et fig. *Il a mis son soulier en pantoufle*, se dit d'un homme qui se croit bien déguisé, et qui n'a presque rien de changé. — Chir. *Pantoufle*, bandage pour la rupture du tendon d'Achille. — Bot. *Pantoufle*, un des noms vulgaires du muflier. — *Pantoufle de Vénus*, un des noms vulgaires du cypripède ou sabot de Vénus.

* **PANTOUFLERIE**, s. f. Fig. Conversation sans prétention, sans apprêt. Il a été employé par madame de Sévigné.

* **PANTOUFLIER**, s. m. Fig. Celui qui quitte rarement ses pantoufles. On appelait *vieux pantoufliers de Sorbonne*, les vieux docteurs qui ne

sortaient guère de chez eux que pour se rendre aux assemblées de la faculté.

PANUFLE, s. f. S'est dit pour pantoufle. — Guenille, haillon. Vieux mot.

* **PANURGE**, n. pr. m. Personnage des romans de Rabelais. — Fig. Homme fin, habile, beau parleur, propre à tout : *C'est un Panurge*, *un vrai Panurge*, *faire le Panurge*. — Prov. *Moutons de Panurge*, se dit des gens qui font une chose par esprit d'imitation, bien qu'elle puisse tourner à leur désavantage. V. MOUTON, au Compl. C'est une allusion au tour que le *Panurge* de Rabelais joue au marchand de moutons Dindenaut (*Pantagruel*, l. IV, ch. 8).

PAOLIOTE, s. m. Relat. Dans les colonies portugaises, il se dit des individus nés d'un Portugais avec une femme du pays.

PAOLO, s. m. Monnaie d'argent des États de l'Église, valant 61 cent. On le nomme aussi *vieux paolo*, pour le distinguer du *nouveau paolo*, qui vaut 54 centimes.

* **PAON**, s. m. Ant. Sur les médailles, le *paon* marque la consécration des princesses. — Blas. *Paon rouant*, paon représenté de face et la queue déployée. — Zool. *Paon bleu*, poisson du genre labre. — *Paon marin* ou *paon de mer*, nom vulgaire de plusieurs poissons de différents genres. — *Paon de jour*, *paon de nuit*, *petit paon*, *grand paon*, noms donnés à des papillons. — Hortic. *Paon royal*, variété d'œillet. — Hist. *Vœu du paon*, serment solennel par lequel on s'engageait à prendre les armes ou à terminer quelque grande entreprise. Le *serment du paon* se prononçait à table, la main étendue au-dessus d'un paon rôti et recouvert de ses plumes de manière qu'il paraissait à peine avoir été dépouillé.

PAONNET, s. m. Anc. t. milit. Sorte de flèche.

* **PAONNIER**, s. m. Anc. t. milit. Soldat qui combattait avec des paonnets.

PAOPHI, s. m. Chron. Second mois de l'année des anciens Égyptiens.

PAORNOMY, s. m. Relat. Fête solennelle qu'on célèbre dans les Indes au mois de novembre, la veille ou le jour de la nouvelle lune.

PAOUAOUCI, s. m. Relat. Sorte d'enchantement au moyen duquel les naturels de la Virginie prétendent faire tomber de la pluie.

PAOUR, OURE, adj. Il se disait dans le nord de la France, et se dit encore dans les campagnes, pour lourdaud, grossier.

* **PAPA**, s. m. Myth. Nom donné à Atys. — Chron. *Papa*, dixième mois de l'année des Coptes et des Abyssins. Il répond à notre mois d'octobre.

PAPACIN, s. m. Zool. Nom spécifique d'un poisson du genre syngnathe.

PAPADIE, s. f. Relat. Femme d'un prêtre arménien.

PAPAGALLO, s. m. Relat. Nom que l'on donne, sur la côte orientale du Mexique, à un vent violent qui souffle régulièrement dans la direction du N.-E., et dans celle du N.-N.-E., pendant la belle saison, c'est-à-dire, depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mai.

* **PAPALIN**, s. m. Nom d'une ancienne monnaie des États du pape.

PAPALITÉ, s. f. S'est dit pour papauté, dignité de pape.

PAPALU, s. m. Bot. Arbre du Malabar.

* **PAPAS**, s. m. Relat. Nom que les Péruviens donnaient à leur grand-prêtre.

PAPAT, s. m. Dignité de pape, papauté.

* **PAPAVÉRACÉ, ÉE**, adj. et s. m. (du lat. *papaver*, pavot). Bot. Qui ressemble au pavot : *Plante papavéracée*, *une papavéracée*.

PAPAVÉRATE, s. m. Chim. V. MÉCONATE, au Complément.

PAPAVÉRINE, s. f. Chim. Synon. de *narcotine*. V. ce mot, au Dictionnaire.

PAPAVÉRIQUE, adj. m. Chim. V. MÉCONIQUE, au Complément.

PAPAYACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au papayer. — PAPAYACÉES, s. f. pl. Famille de plantes cucurbitacées qui renferme le papayer.

* **PAPE**, s. m. Prov. *Être servi comme le pape*, être fort bien servi. — *Il n'en branlerait pas pour le pape*, se dit d'un homme inébranlable dans ses opinions et dans son poste. — *Être assis comme un pape Colas*, prendre ses aises, se mettre dans la place la plus commode. — *Il en met bien dans le grenier du pape*, se dit d'un homme qui emploie presque tout son temps en prières. — *Soldat du pape*, soldat des troupes des États romains. On le dit fig. d'un mauvais soldat, d'un homme poltron et qui cherche ses aises. — *États du pape*, les États de l'Église. V. ÉGLISE, au Complément.

* **PAPEGAI**, s. m. Zool. Nom donné à certains perroquets d'Amérique, dépourvus de huppe et généralement de couleur verte. — *Papegai* ou *papegay* signifiait autrefois salle d'audience. On citait *le papegay* ou *la chambre du papegay*, dans le palais du souverain pontife.

PAPEGARD, PAPEGAUT, s. m. Anciens noms du perroquet.

PAPELARDERIE, s. f. S'est dit pour papelardise. On disait aussi *papelardie* et *papelardisme*.

PAPERASSERIE, s. f. Amas, grande quantité de papiers inutiles.

PAPETON, s. m. Agric. Axe sur lequel sont fixés les grains du maïs.

* **PAPETTERIE** (**PAPETERIE**, selon l'Académie, dont l'autorité est généralement admise), s. f. Ce mot signifie aussi l'art de fabriquer le papier. — *Papeterie*, espèce de nécessaire, de boîte qui renferme du papier de plusieurs formats, des plumes, de la cire, des pains à cacheter, enfin tout ce qu'il faut pour écrire : *On lui a fait cadeau d'une jolie papeterie*.

PAPEUS, adj. m. V. PAPPEUS, au Compl.

PAPHIA, n. pr. f. Géogr. anc. Il se dit quelquefois de l'île de Chypre.

PAPHIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de Paphos. — Qui appartient à Paphos ou à ses habitants. — Myth. *Paphienne*, surnom de Vénus. V. PAPHIA, au Dictionnaire.

* **PAPHLAGONIE**, n. pr. f. Géogr. anc. Région de l'Asie-Mineure, sur la côte N., entre la Bithynie et le Pont, bornée au S. par la Galatie ; elle avait pour capitale Amastris. D'abord royaume particulier, la *Paphlagonie* passa ensuite à Mithridate, puis aux Romains, qui la réunirent à la province du Pont, 63 av. J. C. Sous Dioclétien, elle fit partie du diocèse de Pont, préfecture d'Orient. Les habitants de cette contrée passaient pour grossiers et stupides, mais leur cavalerie était la meilleure de toute l'Asie.

* **PAPHLAGONIEN**, s. m. Linguist. Idiome des habitants de la Paphlagonie ; on croit que c'était un dialecte du phrygien.

* **PAPHOS**, n. pr. m. Géogr. anc. Nom commun à deux villes de l'île de Cypre. L'une, *Paphos l'ancienne*, était sur la côte O., et devait son origine à des Syriens ou Phéniciens ; l'autre, *Paphos la nouvelle*, se trouvait à 15 kil. N.-O. de la précédente. On en attribuait la fondation à l'Arcadien Agapénor, qui l'aurait bâtie en revenant de Troie. Aujourd'hui *Bafa*. Toutes deux étaient particulièrement consacrées à Vénus, et avaient un temple de cette déesse ; mais le plus magnifique et le plus fréquenté était celui de *Paphos la nouvelle*. — En poésie, *la reine*, *la déesse de Paphos*, Vénus. — *L'enfant*, *le dieu de Paphos*, l'Amour, fils de Vénus.

PAPHUS, n. pr. m. (pr. *pafuce*). Temps hér. Fils de Pygmalion et de Galatée. Selon les mythographes, il bâtit Paphos et lui donna son nom. — Fils de Cinyras.

PAPIA, adj. f. Dr. Nom sous lequel on désigne quatre lois romaines : la première, décrétée sous les auspices de Papius, tribun du peuple (66 av. J. C.), avait pour objet d'expulser de Rome tous les étrangers ; — la deuxième, décrétée sous les auspices des tribuns Papius Mutilus et Poppæus Secundus (9 de J. C.), ne fit que confirmer la loi Julia sur les mariages ; — la troisième, décrétée sous le gouvernement d'Auguste, donnait au patron des droits sur les biens de son client, lorsque celui-ci laissait une certaine somme d'argent et avait moins de trois enfants ; — la quatrième, donnait au grand-prêtre le pouvoir de choisir vingt jeunes vierges pour le culte de Vesta.

PAPIANISTE, s. m. Hist. relig. Nom qui fut donné quelquefois aux manichéens, parce que leur doctrine fut énergiquement défendue par un nommé *Papien*.

PAPICOLE, adj. et s. des 2 g. (du lat. *papa*, le pape ; *colo*, j'adore). V. PAPOLATRE, au Compl.

* **PAPIER**, s. m. On appelle *papier de Chine*, non-seulement celui qui est fabriqué avec l'écorce du bambou, mais celui qui se fait avec différentes matières analogues, comme l'écorce de mûrier, la paille de riz, etc. — Le nom de *papier de soie* s'applique au papier qui est fait avec la pellicule qui garnit intérieurement les parois des coques de vers à soie. — *Papier gélatine*, papier transparent qui sert à faire des calques. — *Papier joseph*. V. JOSEPH, au Dictionnaire. — *Papier de verre*, papier enduit de poudre de verre, dont on se sert pour polir le bois, les métaux. — *Papier gris*, gros papier non collé, de couleur grise, que l'on emploie pour filtrer certaines liqueurs. — *Papier bleu*, papier plus ou moins épais, dans lequel on enveloppe différentes marchandises. — *Papier de sûreté*, nom donné à plusieurs papiers fabriqués de manière à ce qu'il soit impossible d'altérer l'écriture qu'ils ont reçue, sans que la fraude devienne manifeste. Aucun de ces papiers ne paraît avoir encore atteint parfaitement le but. — *Papier linge*, papier proposé par M. Élie Montgolfier, pour remplacer le linge de table. — *Papier* se dit absol., en parlant du papier peint ou papier de tenture, dont on se sert pour tapisser les murs des appartements : *Choisir un papier. Faire mettre*, *faire poser un papier*. *Vous avez là un joli papier*. — Fig. et fam. *Visage de papier mâché*, visage pâle et blême. — *Être réglé comme un papier de musique*, être rangé dans sa conduite, dans ses habitudes. — Prov. *Il faut lui fournir de l'encre et du papier*, se dit d'un homme qui exige plus qu'on n'est tenu de lui donner. — *Être riche en papier*, être riche en billets, ou avoir du bien sujet à litige. — *Le parchemin est plus fort que le papier*, les titres, les obligations sur parchemin ont plus de valeur que les promesses écrites sur papier. Cette dernière locution est surannée. — Chim. *Papier réactif*, papier teint d'une couleur bleue végétale, dont on se sert pour éprouver les acides et les alcalis. Les premiers changent le bleu en rouge, et les seconds en vert. — Anc. jurispr. *Papiers publics* ou *royaux*, papiers signés du roi ou de ses principaux officiers. — *Papier à taille* ou simplement *papier*, rôle de tous les taillables d'une paroisse, et de leurs impositions. — *Expédition en papier* se disait de tous les actes ou copies qui ne se délivraient point sur parchemin. — Polit. *Les papiers publics*, les journaux : *Recevoir*, *lire les papiers publics*. — Hist. *Papier* ou *billet municipal*. V. MUNICIPAL, au Complément. — *Papier d'or*, sorte de papier doré dont les Persans font usage. — Typogr. *Papier lombard*, espèce de papier d'impression. — *Grand papier*, *petit papier*, se dit en parlant des exemplaires à grandes ou à petites marges, bien qu'ils soient du même format et de la même impression. — *Papier blanc*, le premier côté de la feuille que tire l'imprimeur. L'autre est la retiration. — Minér. *Papier fossile*, tissu d'asbeste très-mince, et comme papyracé.

PAPIFIANT, adj. m. (du lat. *papa*, pape ; *facere*, faire). Hist. eccl. Se dit des cardinaux qui assistent au conclave sans avoir la prétention de se faire nommer pape : *Cardinal papifiant*. C'est l'opposé du *cardinal papable*. V. PAPABLE, au Dictionnaire.

* **PAPILIONACÉES**, s. f. pl. Bot. Section de plantes légumineuses qui renferme un grand nombre de genres.

PAPILIONAIRE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui ressemble à un papillon.

PAPILIONIDE, adj. des 2 gr. Zool. Qui ressemble à un papillon. — PAPILIONIDES, s. m. pl. Tribu d'insectes de l'ordre des lépidoptères diurnes.

* **PAPILLAIRE**, adj. des 2 g. Bot. *Glandes papillaires*, glandes qui, en forme de mamelons et logées dans des fossettes, sont composées de plusieurs rangs de cellules disposées circulairement.

* **PAPILLE**, s. f. Se dit, en bot., de petites excroissances ou protubérances qui couvrent la surface de certains organes, comme les stigmates, le pollen, etc., et que l'on a comparées aux papilles de la langue. — Techn. *Papille*, nom donné aux petits grains qui sont sur le chagrin.

PAPILLÉ, ÉE, adj. Anat. et hist. nat. Qui est garni de papilles : *Langue fortement papillée*. *Stigmate papillé*. *Agaric papillé*.

PAPILLEUX, EUSE, adj. Anat. et hist. nat. Qui est parsemé de papilles.

PAPILLIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *papilla*, mamelon, papille ; *ferre*, porter). Hist nat. Qui porte des papilles.

PAPILLIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *papilla*, mamelon ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une papille.

* **PAPILLON**, s. m. Nom qui l'on donne communément à tous les insectes de l'ordre des lépidoptères, à quelque genre qu'ils appartiennent. — Au fig., *papillon* se dit particulièrement d'un amant inconstant ; volage : *C'est un papillon* ; *un véritable papillon*. — Prov. *Être sot comme un papillon*, manquer tout à fait de prévoyance. — Myth. Chez les anciens, le papillon était l'emblème de l'âme. — Jeux. *Papillon*, sorte de jeu de cartes. — *Faire papillon*, se dit, à ce jeu, quand un joueur fait ses trois cartes avant que

la partie soit terminée. — Zool. Nom donné à un colibri. — Un des noms vulgaires de la raie bouclée. — Agric. *Faire le papillon*, se dit de la vigne lorsque ses bourgeons, en s'épanouissant, ne donnent qu'une feuille de chaque côté. — Mar. *Papillon*, la voile la plus élevée des mâts d'un grand bâtiment. — Techn. Dans les locomotives, on appelle *papillon*, un registre mobile autour d'un axe, comme la clef d'un poêle d'appartement, qui sert à modérer et même à arrêter au besoin le tirage de la cheminée.

PAPILLON, ONNE, adj. Didact. Dont les goûts ressemblent à ceux du papillon, inconstant. Dans la théorie de Ch. Fourier, on appelle *passion papillonne*, ou simpl. *papillonne*, l'amour du changement, une des passions nommées dans cette même théorie, distributives ou mécanisantes.

* **PAPILLOTAGE**, s. m. Action de mettre des papillotes.

* **PAPILLOTER**, v. n. Agric. Se dit de la vigne, quand les bourgeons ne se développent qu'en partie.

* **PAPILLOTTE**, s. f. *Être en papillottes*, avoir les cheveux dans des papillottes. — Fig. et fam. *Avoir la tête en papillote*, se dit d'une personne qui a reçu plusieurs meurtrissures, plusieurs blessures à la tête. — Prov. *Cela n'est bon qu'à faire des papillottes*, c'est un écrit sans mérite, un papier sans valeur, sans utilité. — On appelle *papillottes*, des dragées de sucre ou de chocolat enveloppées dans des papiers de diverses couleurs : *Un sac de papillottes*. — Art cul. *Mettre en papillotte des côtelettes*, etc. Les envelopper d'un papier beurré pour les faire cuire. On dit de même : *Côtelette de veau en papillotte; langue en papillotte*.

* **PAPIMANE**, ad. et s. des 2 g. Philol. Dans Rabelais, habitant du pays de Papimanie.

* **PAPIMANIE**, s. f. (du gr. πάππας, le pape; μανία, manie). Phil. Nom que donne Rabelais à un pays imaginaire, qu'il suppose habité par la cour du pape.

* **PAPIN**, s. m. Dans le sens de bouillie, ce mot est vieux; cependant il est encore employé dans le nord de la France. — n. pr. m. Nom de l'inventeur de la machine à vapeur et de la marmite dite *marmite de Papin* (et non *marmite à Papin*). V. MARMITE, au Compl.

* **PAPINIANISTE**, s. m. Il s'est dit des étudiants en droit faisant leur troisième année, parce qu'ils étudiaient alors Papinien.

* **PAPIRIA**, adj. f. Dr. On donne ce nom à quatre lois, outre celle dont parle le Dictionnaire. La première, portée l'an 326 av. J. C., abolit l'esclavage pour dettes, et mit en liberté tous ceux qui se trouvaient dans ce cas; — la deuxième, rendue 333 ans av. J. C., donna le droit de bourgeoisie romaine aux habitants d'Acerra; — la troisième, décrétée sous les auspices de Papirius Carbon (433 av. J. C.), ordonna que le peuple donnerait son suffrage sur des tablettes; — la quatrième, décrétée 191 av. J. C., diminua le poids et augmenta la valeur de l'as romain. — *Papiria* ou *papirie*, s. f. Genre de plantes de la famille des narcissées.

PAPIRIEN, adj. m. Ant. rom. Qui appartient à un citoyen romain nommé Papirius. — *Droit papirien*, collection de lois rendues par les rois de Rome sur les choses sacrées. On l'attribue à Sextus Papirius, sous le règne de Tarquin le Superbe.

PAPOLÂTRE, adj. et s. des 2 g. (du gr. πάππας, le pape; λατρεία, adoration). Nom que les protestants ont donné quelquefois aux catholiques, par dénigrement.

PAPOLÂTRIE, s. f. (même étym.). Adoration du pape; superstition dont les protestants ont faussement accusé les catholiques.

PAPONGE, s. m. Bot. Espèce de concombre de la Chine.

PAPOU, n. pr. m. Géogr. Nègre de la Papouasie et d'une partie des Philippines. Les Papous vivent à l'état sauvage, et ceux des montagnes sont les plus barbares. On nomme ces derniers *Arfokis*.

PAPOUASIE, n. pr. f. Géogr. Grande île de l'Australie ou Océanie centrale, beaucoup plus longue que large. On la nomme aussi *Terre des Papous* et *Nouvelle-Guinée*. Les Chinois tirent de la Papouasie des esclaves, de l'écaille de tortue, et des peaux d'oiseaux de paradis. — *Archipel de la Papouasie*, archipel formé de la Papouasie propre et de plusieurs autres petits archipels.

PAPPENHEIM, n. pr. m. Géogr. Ville de Bavière, dans le cercle de Rezat, sur l'Altmuhl. 2,400 hab. Titre d'un comté.

PAPPEUS, adj. m. (pr. *pap-péuce*). Myth. Surnom que les Scythes et les Bithyniens donnaient à Jupiter.

PAPPEUX, EUSE, adj. (du lat. *pappus*, aigrette). Bot. Qui est muni d'une aigrette.

PAPPIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *pappus*, aigrette; *ferre*, porter). Bot. Qui porte une aigrette.

PAPPIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *pappus*, aigrette; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une aigrette.

PAPPOPHORE, adj. des 2 g. (du gr. πάππος, aigrette; φορὸς, qui porte). Bot. Synon. de *pappifère*.

PAPPOPHORÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un pappophore. — PAPPOPHORÉES, s. f. pl. Tribu de plantes graminées.

PAPPOSILÉNUS, n. pr. m. (pr. *pap-pocilénuce*). Myth. Surnom de Silène, représenté avec une barbe touffue (en gr. πάππος).

PAPREMIS, n. pr. f. (pr. *papremice*). Géogr. anc. Ville d'Égypte, capitale d'un nome nommé *Paprémite*.

* **PAPULE**, s. f. Petit bouton qui s'élève sur la peau, et ne contient ni pus ni sérosité. Ce mot s'emploie très-bien au sing., et la définition du Dictionnaire est inexacte. — Bot. Protubérance molle, arrondie, et pleine d'un liquide aqueux, qui se trouve dans le parenchyme des feuilles.

* **PAPULEUX, EUSE**, adj. Bot. Qui est couvert de papules : *Feuille papuleuse*.

PAPULIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *papula*, papule; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des papules.

* **PAPYRACÉ, ÉE**, adj. Zool. Il se dit des cartilages et des coquilles qui sont extrêmement minces. — PAPYRACÉS, s. m. pl. Famille d'acalèphes.

PAPYRIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *papyrus*, papier; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme du papyrus ou du papier.

PAPYRIN, INE, adj. (du lat. *papyrus*, papier). Bot. Qui a l'apparence du papier.

* **PAPYRUS**, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des cypéracées, renfermant plusieurs espèces. La plus anciennement connue est le *papyrus usuel*, originaire d'Égypte, et qui croît dans les terrains marécageux. Ses hampes sont recouvertes d'une double pellicule : c'était la seconde qui servait de papier aux anciens. — Paléogr. *Papyrus*, papier fait avec du papyrus. On en distinguait plusieurs espèces. — Se dit aussi des manuscrits sur papyrus : *Les papyrus de la Bibliothèque nationale*.

* **PAQUEBOT**, s. m. Le Dictionnaire renvoie à tort à *paquet-bot*, cette dernière forme est irrégulière. C'est en angl. *packet-boat*.

* **PÂQUERETTE**, s. f. (du v. fr. *paquis*, pâturage, et non de *Pâques*, car cette fleur, commune dans les prés, ne fleurit pas seulement au printemps). Bot. Genre de plantes radiées dont on connaît plusieurs espèces. La plus connue est la *pâquerette vivace* ou *pâquerette des prés*, appelée aussi *petite marguerite*.

PAQUERINE, s. f. Bot. Plante de la Terre de Van-Diémen, famille des corymbifères.

PÂQUEROLLE, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées, voisin des pâquerettes.

* **PÂQUES**, s. m. Cette fête, la plus grande de celles que l'Église a instituées, se célébrait originairement à la même époque que la Pâque des juifs. Ce fut le concile de Nicée qui décida, en 325, qu'elle aurait lieu chaque année le premier dimanche après la première pleine lune qui suivrait l'équinoxe du printemps. *Pâques* doit donc toujours se trouver entre le 21 mars et le 26 avril. C'est de cette fête que dépendent toutes les autres fêtes mobiles. — *Faire ses pâques*, communier un des jours de la quinzaine de Pâques. — On appelait anciennement : *Pâques demandé*, le dimanche des Rameaux, parce qu'on faisait une instruction aux catéchumènes; *Pâques aux roses*, la Pentecôte, qui arrive dans le temps des roses; *Pâques de la Nativité*, *Pâques de l'Ascension*, le jour de Noël, le jour de l'Ascension; *Pâques Nèves*. V. NÈVE, au Complément. — Prov. *Entre Pâques et la Pentecôte, le dessert est une croûte*, il est fort difficile de se procurer des fruits à cette époque. — *A Pâques on s'en passe, à la Pentecôte quoi qu'il coûte*, se dit en parlant des habits d'été, qui ne deviennent guère indispensables qu'à la Pentecôte. — *A Noël les moucherons, à Pâques les glaçons*, ou *à Noël au balcon, à Pâques au tison*. V. NOEL, au Compl. V. aussi CARÊME-PRENANT, au Dict. — *Il est brave comme un bourreau qui fait ses pâques*, se dit pop. d'un homme vêtu tout à neuf. — Hist. eccl. *Deniers de Pâques*. V. *coutume épiscopale*, au mot COUTUME du Compl. — Anc. cout. *Devoir de Pâques*, droit d'un agneau que chaque ménagier du bourg de Beauterre devait au curé de cette paroisse, en vertu d'un arrêt du parlement de Rennes, de 1561. — Diplom. *Devant* ou *après Pâques*, formule que Philippe V ajoutait aux dates de ses diplômes, pour les rendre plus précises. — Hist. *Pâques-Dieu*, jurement habituel de Louis XI. — *Pâques véronaises*, nom donné au massacre des Français à Vérone, le lundi de Pâques 17 avril 1797. — Géogr. *Ile de Pâques*, île de l'Océanie. V. VAI-HOU, au Complément.

* **PAQUET**, s. m. Prov. *Plier son paquet*, s'esquiver, s'en aller furtivement. — Mar. *Amener les voiles en paquet*, les ramener avec une grande précipitation.

PÂQUETTE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la pâquerette vivace, de la grande marguerite des prés, et de la pâquerolle.

PAQUIRE, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du pécari.

* **PAR**, prép. Il s'emploie, en t. de mar., pour désigner la position d'un objet relativement au navire. On dit *par l'avant*, *par le travers*, *par l'arrière*, *par le bossoir*, *par telle hauteur*, *par telle longitude*, etc.

* **PARA**, n. pr. f. Géogr. Ville du Brésil, sur le Tocantins, ch.-l. de la province de Para. Pop. de 20,000 hab. avant 1834, réduite, par les malheurs de la guerre, à 6,000 hab. Évêché. Citadelle. Exportation de riz, cacao, drogueries. On la nomme aussi *Belem*.

PARABANIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'acide urique avec l'acide nitrique.

PARABATTRE, v. a. S'est dit pour abattre entièrement, renverser de fond en comble.

PARABOLA, s. f. Math. Nom que les anciens algébristes donnaient au quotient d'une division.

* **PARABOLAIN**, s. m. Hist. eccl. Nom donné, dans les premiers siècles après l'établissement de l'Église, à des gens du peuple qui se consacraient au service des paroisses et des hôpitaux; ils formaient une espèce de confrérie.

* **PARABOLE**, s. f. Dans l'Écriture, *devenir la parabole des nations*, devenir un objet de risée. — Rhétor. *Parabole* s'est dit quelquefois d'une simple comparaison. — Géom. *Paraboles*, famille de courbes dans lesquelles les abscisses sont proportionnelles aux puissances des ordonnées.

PARABOLÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est courbé en parabole.

* **PARABOLIQUE**, adj. des 2 g. *Miroir parabolique*, miroir qui a la propriété de réfléchir en ligne droite tous les rayons d'un corps lumineux placé à son foyer. On s'en sert pour éclairer les phares. — Philos. *Poésie parabolique*, nom par lequel François Bâcon désigne toutes les allégories, tous les mythes de l'antiquité.

PARABYSTON, s. m. (en gr. παράβυστον). Ant. gr. Cour de onze juges établie à Athènes pour juger les affaires de peu d'importance.

* **PARACARPE**, s. m. Bot. Il se dit aussi d'une partie accessoire du fruit, qui est produite par la persistance du pistil.

PARACATU, n. pr. m. Géogr. Rivière du Brésil, qui coule à l'E.-N.-E., et tombe dans le San-Francisco, après un cours de 400 kil.

PARACELLAIRE, s. m. Hist. eccl. Officier de la cour du pape, qui était chargé de distribuer aux pauvres les restes de la table.

PARACELSISME, s. m. Didact. Doctrine de Paracelse.

PARACENTÉTÉRION et **PARACENTÉTÈRE**, s. m. V. PARACENTÉRION, au Dictionnaire.

* **PARACENTRIQUE**, adj. des 2 g. Astron. Il se disait de l'approximation ou de l'éloignement d'une planète, par rapport au soleil ou au centre de son mouvement.

PARACENTROSTOME, adj. des 2 g. (du gr. παρὰ, au delà; κέντρον, centre; στόμα, bouche). Zool. Qui n'a pas la bouche tout à fait au centre. — PARACENTROSTOMES, s. m. Famille d'échinides.

PARACÉPHALE, s. m. Anat. Monstre qui offre les caractères de la paracéphalie.

PARACÉPHALÉ, ÉE, adj. V. plus loin PARACÉPHALOPHORE.

PARACÉPHALIE, s. f. (du gr. παρὰ, auprès; κεφαλὴ, tête). Anat. Monstruosité dans laquelle il manque une partie de la tête.

PARACÉPHALIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit

des monstres auxquels il manque une partie de la tête.

PARACÉPHALIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de la paracéphalie.

PARACÉPHALOPHORE, adj. des 2 g. (du gr. παρὰ, auprès; κεφαλὴ, tête; φορὸς, porteur). Zool. Qui a une tête peu distincte du reste du corps. — PARACÉPHALOPHORES, s. m. pl. Division établie parmi les malacozoaires.

PARACERQUE, s. m. (du gr. παρὰ, auprès; κέρκος, queue). Zool. Fausse queue produite chez certains oiseaux par les plumes allongées du dos et du croupion.

PARACHEVABLE, adj. des 2 g. Susceptible d'être achevé. Vieux mot.

* **PARACHUTE**, s. m. Il se dit aussi d'un appareil que plusieurs aéronautes emploient pour descendre en abandonnant le ballon dans les airs : *Descendre en parachute.* — Techn. Pièce qui empêche l'axe du balancier d'une montre de ressentir la violence de quelque coup brusque.

* **PARACLET**, s. m. Philos. Nom d'un des éons des valentiniens. — Hist. eccl. Nom que les montanistes donnaient à Montan, leur fondateur, lequel prétendait avoir reçu le *Paraclet* ou Esprit saint annoncé et promis par le Sauveur. — *Le Paraclet*, monastère de femmes fondé par Abailard, en 1123, dans un petit village du même nom. Héloïse en fut la première abbesse. Leur tombeau, qui s'y trouvait jadis, a été transféré, lors de la révolution, au musée des Petits-Augustins, à Paris, et plus tard au Père-Lachaise.

* **PARACLÉTIQUE**, s. m. Liturg. Livre des chrétiens grecs, qui contient, pour les différents temps de l'année, des discours de consolation.

PARACROTTE, s. m. Appareil pour garantir de la boue les bas et les pantalons. — Bandes de cuir posées de chaque côté des portières d'une voiture, afin que les vêtements ne puissent pas toucher les roues, en montant ou en descendant.

PARACUSE, s. f. V. PARACOUSIE, au Dict.

PARACYANATE, s. f. Chim. V. FULMINATE, au Dictionnaire.

PARACYANIQUE, adj. m. Chim. Se dit de l'acide fulminique, parce qu'ayant la même composition que l'acide cyanique, il ne jouit pas des mêmes propriétés.

PARACYANOGÈNE, s. m. Chim. Matière noire azotée qui reste en résidu quand on a chauffé du cyanure de mercure, pour la préparation du cyanogène.

PARACYANURIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide qui ressemble au cyanurique.

PARADACTYLE, adj. des 2 g. (du gr. παρὰ, autour; δάκτυλος, doigt). Didact. Qui est, qui se trouve autour des doigts. — s. m. Zool. Partie latérale des doigts des oiseaux.

* **PARADE**, s. f. Il se dit, en général, de tout ce qui n'est que pour l'ornement : *Une chambre de parade; un meuble de parade; un habit de parade.* — Dans un autre sens, et par allusion aux bouffonneries des bateleurs, on appelle *parade* un vain semblant, une imitation ridicule : *Son empressement n'est qu'une parade; cette cérémonie fut regardée comme une parade; vous avez cru qu'il s'attendrissait, qu'il se fâchait; pas du tout! il jouait une parade.*—Anc. t. milit. *Faire parade*, c'était prendre la meilleure tenue possible : *A l'approche d'un officier supérieur, on faisait parade.* — Mar. *Faire parade*, orner un vaisseau de tous ses pavillons.— Escr. *Parade en tranchant le fer*, action de parer, les ongles tout à fait tournés en dessous. — Féod. *Parade*, quantité de blé, de volaille, de cire ou d'autres denrées, que les vassaux donnaient au seigneur, lorsqu'il faisait, chaque année, la visite des fiefs de sa dépendance. — Anc. cout. Argent que les héritiers donnaient à ceux qui devaient aller à l'offrande pendant le service mortuaire.

* **PARADER**, v. n. Néol. Faire une parade, user de charlatanisme : *Ne vous y fiez pas, il ne fait que parader.*

* **PARADIAZEUXE**, s. f. Mus. anc. Intervalle d'un ton, disjonction entre deux tétracordes. Dans ce sens, comme dans celui donné par le Dict., on dit plus ordinairement *paradiazeuxis.*

PARADIPLOHÉMIÉDRIE, s. f. Minér. État d'un crystal diplohémiédrique dont les pyramides résultent de deux moitiés de deux pyramides tétragones. V. DIPLOHÉMIÉDRIE, au Complément.

PARADIPLOHÉMIÉDRIQUE, adj. des 2 g. Minér. Qui a le caractère de la paradiplohémiédrie.

* **PARADIS**, s. m. On dit par menace : *Vous ne l'emporterez pas en paradis*, c'est-à-dire, je saurai bien me venger tôt ou tard. — Fig. et au sens moral, *paradis*, état le plus tranquille, le plus heureux dont on puisse jouir : *Un bon ménage est un paradis, un paradis sur terre.* — *Oiseau de paradis*, plume du paradisier ou oiseau de paradis, que les femmes mettent dans leur coiffure. — Liturg. On nommait autrefois *paradis*, les reposoirs, ou autels élevés dans les rues les jours de grandes processions, et ceux où l'on dépose le Saint-Sacrement pendant les derniers jours de la semaine sainte, et que l'on orne de tentures, de bougies et de fleurs. Dans ce dernier sens, *paradis* est encore en usage dans quelques départements. Partout ailleurs, on dit *tombeau.* — Mar. *Paradis*, endroit, dans un port, où les bâtiments sont en sûreté. — Pharm. *Graines de paradis*, le cardamome et la maniguette. — Bot. *Paradis des jardiniers*, nom vulgaire du saule pleureur. — Hortic. *Pommier de paradis*, ou *paradis*, espèce de pommier nain, dont les fruits, d'un beau rouge et d'un excellent goût, se nomment *pommes de paradis.* — On appelle aussi, mais improprement, *paradis*, différents arbres fruitiers à basses tiges : *Planter des paradis.* — Hist. anc. *Paradis* se dit des grands parcs dont les palais des anciens rois de Perse ou ceux de leurs satrapes étaient environnés. Ils renfermaient toutes sortes de bêtes fauves destinées à la chasse du monarque. — *Paradis* ou *jardins suspendus*, terrasses de Babylone, plantées d'arbres de toute espèce, et construites, selon les uns par Nabuchodonosor, selon d'autres par Sémiramis. V. JARDIN, au Complément. — Philol. *Le Paradis*, titre d'un des trois poèmes qui forment la *Divine Comédie* du Dante. — *Le Paradis perdu*, poème épique anglais de Milton. Delille en a donné une traduction en vers français. — *Le Paradis reconquis*, autre poème anglais de Milton, fort inférieur au premier et beaucoup moins connu.

PARADISÉANÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble au paradisier ou oiseau de paradis. — PARADISÉANÉS, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

PARADISIAQUE, adj. des 2 g. Qui appartient au paradis : *Joies paradisiaques.* Il appartient au style ascétique.

PARADOS, s. m. Ant. Ouvrage de fortification qui garantit une troupe ou un second ouvrage, contre les feux de revers.

PARADOUZ, s. m. Anc. t. milit. Genre de flèches que l'on a nommé aussi *pasadouz.*

* **PARADOXAL, ALE**, adj. Fig. *Existence paradoxale*, se dit de certains hommes, auxquels on ne connaît ni fortune, ni industrie, ni ressources, et qui cependant vivent dans une espèce d'aisance. — En zool., *paradoxal* s'applique aux animaux dont la configuration s'écarte entièrement du type commun, et à ceux dont l'existence est contestée : *Grenouille paradoxale; l'ornithorhynque paradoxal.*—Minér. *Crystal paradoxal*, crystal qui présente des résultats contraires aux lois généralement connues.

PARADOXALEMENT, adv. D'une manière paradoxale, en forme de paradoxe.

* **PARADOXE**, s. m. Zool. *Paradoxe vivant*, se dit d'un être dont l'organisation est contraire aux lois de la nature. — Philol. *Les Paradoxes*, titre d'un traité de Cicéron, dans lequel il développe six paradoxes des stoïciens.

PARADOXIDE, s. m. Zool. Genre de crustacés.

PARADOXURE, s. m. (du gr. παράδοξος, extraordinaire; οὐρὰ, queue). Zool. Genre de mammifères carnivores établi aux dépens des civettes. Le *paradoxure*, originaire des Indes, est ainsi nommé à cause de la conformation extraordinaire de sa queue.

PARAFEU, s. m. Techn. Petit mur élevé devant les ouvreaux.

PARAFFINE, s. f. (du lat. *parum*, peu; *affinis*, qui a de l'affinité). Chim. Carbure d'hydrogène, découvert par Reichenbach, qui l'a ainsi nommé à cause de son peu d'affinité avec les autres corps.

* **PARAGE**, s. m. Anc. jurispr. Manière de tenir un fief entre parents, l'aîné de la famille rendant seul foi et hommage au seigneur, et assignant à chacun sa portion d'héritage, pour laquelle il recevait l'hommage des puînés.— *Sous-parage*, portion d'un des cadets, assignée par l'aîné.— *Gentilhomme, noblesse de parage.* V. NOBLESSE, au Compl. — Mar. Poli que l'on donne aux surfaces de la membrure d'un vaisseau, avant de le border. — Techn. Opération qui, dans l'ajustage des pièces mécaniques, a pour but de redresser les faces cylindriques à bases circulaires, ou les surfaces planes pour lesquelles on ne peut employer la machine à raboter.

* **PARAGEAU**, adj. et s. m. Anc. cout. Il se disait dans l'Anjou, le Maine, la Touraine et le Lodunois, des puînés qui tenaient leur fief en parage. L'aîné s'appelait *parager* ou *parageur.*— *Fief parageau*, le chef des parageaux.

* **PARAGEUR** ou **PARAGER**, s. m. Anc. cout. V. le mot précédent. — Il se disait dans la Normandie, l'Angoumois, le Poitou et la Saintonge, des frères puînés, et l'aîné ne prenait aucun nom particulier, ou s'appelait quelquefois *chemier.*

PARAGEUSIE, s. f. (du gr. παρα, prép. qui indique le changement; γεῦσις, le goût). Méd. Perversion, affaiblissement du goût. On dit quelquefois *parageustie.*

PARAGLACE, s. m. Mar. Garniture de planches ou de pièces de bois destinée à garantir un bâtiment du choc des glaces.

* **PARAGLOSSE**, s. f. Zool. Écaille placée près de la langue des abeilles.

PARAGNATHE, s. des 2 g. (du gr. παρά, auprès; γνάθος, mâchoire). Anat. Monstre qui a une mâchoire inférieure surnuméraire, placée tout-à-fait latéralement.

PARAGNATHIE, s. f. (même étym.). Anat. Monstruosité qui consiste dans une mâchoire surnuméraire.

PARAGNATHIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit d'un monstre qui offre le caractère du paragnathe.

PARAGNATHIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient au paragnathe ou à la paragnathie.

* **PARAGOGE**, s. f. Chir. Réduction d'une fracture ou d'une luxation. — Ant. gr. Évolution par laquelle la milice grecque se formait en colonne. Dans ce sens, on dit aussi *paragogue.*

PARAGOIN, s. m. Anc. jurispr. Co-seigneur.

* **PARAGOMPHOSE**, s. f. Anat. Sorte d'articulation immobile par laquelle un os est enclavé, emboîté dans la cavité d'un autre.

* **PARAGRAPHE**, s. m. Ant. Nom donné, chez les Grecs, à des barres marginales surmontées d'un point, par lesquelles on désignait certaines parties du chœur ou de la parabase qui devaient correspondre entre elles.

* **PARAGUAY**, n. pr. m. Géogr. État de l'Amérique du Sud, au N. des Provinces-Unies du Rio de la Plata, à l'O. du Brésil. Pop. évaluée à 4 à 500,000 hab. Ch.-l. l'Assomption. Climat varié; sol plat; forêts; cannes à sucre, coton, vanille, quinquina, patates, etc. Le catholicisme est la seule religion. La langue usuelle est le guarini.— Le *Paraguay* a été découvert en 1526 par Sébastien Cabot, conquis par Alvar Nugnez, en 1535, et civilisé par les missions fondées peu après, sur la rive droite du Parana, par les jésuites espagnols. Ils y formèrent un État théocratique très-florissant, qui possédait trente-deux villes habitées par plus de 40,000 familles, et qui dura depuis 1556 jusqu'au moment où l'ordre fut expulsé de tous les États espagnols (1767). L'entrée en était alors interdite aux étrangers. Le Paraguay, qui n'avait pas cessé d'être, même sous la domination des jésuites, une des grandes provinces de la vice-royauté de la Plata, devint indépendant en 1809. Alors commença, bien qu'il n'ait été établi de fait qu'en 1814, le gouvernement-despotique du docteur Francia. Son pouvoir était illimité, et les étrangers qui entraient dans le pays sans autorisation y étaient retenus prisonniers; cependant, il y établit le bon ordre, fit prospérer l'industrie, le commerce, et protégea les arts. Depuis sa mort, les communications ont été rétablies par le président.— *Paraguay*, grande rivière de l'Amérique du Sud, naît dans la prov. de Mato-Grosso, au Brésil, sépare le Paraguay, auquel il donne son nom, de la confédération du Rio de la Plata, et tombe dans le Parana, après un cours d'environ 1,800 kil.

PARAH, s. m. Mesure de capacité pour les matières sèches employée dans l'Inde, et valant lit. 110,1196. — Petite monnaie d'Égypte que l'on appelle aussi *médin.* Elle vaut 3 cent. 1/2 de notre monnaie.

PARAHÉMIÉDRIE, s. f. V. PARADIPLOHÉMIÉDRIE, au Complément.

PARAHYBA, n. pr. f. Géogr. Ville du Brésil, ch.-l. de la province de même nom. 2 à 3,000 h.

PARAIRE, s. m. Anc. techn. Ouvrier qui parait les draps.

* **PARAÎTRE**, v. n. Il a été employé substantivement par J.-J. Rousseau : *Tous mettent leur être dans le paraître*, dans l'apparence.

PARALAMPSIS, s. f. (pr. *paralanpecice*) (du gr. παρὰ, sur; λάμπω, luire). Méd. Tache brillante et perlée sur la poitrine.

PARALATE, s. m. Ant. Nom que les Scythes donnaient à leurs rois, selon Hérodote.

* **PARALE**, s. m. (en gr. πάραλος). Ant. gr. Ce vaisseau sacré des Athéniens n'était employé

que pour les affaires de l'État et celles de la religion. Son nom lui venait, d'après Suidas, d'un héros grec compagnon de Thésée, et appelé *Paralus*. V. ce mot, au Complément. Selon les uns, il y eut d'abord deux navires sacrés à Athènes, et plus tard il y en eut cinq : le *Salaminien* ou *Délien*, le *Paralos*, l'*Antigonide*, le *Ptolémaïde* et l'*Ammoniade*. D'autres confondent le *Parale* avec le Salaminien ou Délien. On dit aussi *le vaisseau* ou *le navire paralien*, *la galère paralienne*.

PARALÉPIDE, s. m. (du gr. πάραλος, maritime; λέπις, écaille). Zool. Genre de poissons de la Méditerranée.

PARALIE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de l'Inde, chez les Dachinabades, dans la partie qu'on appelle aujourd'hui *Côte du Malabar*.

* **PARALIEN**, **IENNE**, adj. et s. Ant. gr. *Navire paralien*, *galère paralienne*. V. plus haut, PARALE. — *Paralien* se disait de tous les habitants du rivage de l'Attique.

PARALIMNODROME, adj. des 2 g. (du gr. παρὰ, auprès; λίμνος, étang, marais; δρομεὺς, coureur). Zool. Se dit d'un oiseau qui court le long des étangs. — PARALIMNODROMES, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

* **PARALIMNOPTÈNE**, a. des 2 g. (du gr. παρὰ, auprès; λίμνος, étang; πτηνὸς, oiseau). Zool. Se dit d'un oiseau qui vit sur les bords des étangs. — PARALIMNOPTÈNES, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

* **PARALIPOMÈNES**, s. m. pl. Philol. Titre d'un poëme de Quintus de Smyrne, qui continue l'*Iliade* jusqu'à la prise de Troie.

* **PARALLAXE**, s. f. Méd. Raccourcissement d'un membre fracturé, lorsque les fragments de l'os chevauchent l'un sur l'autre.

* **PARALLÈLE**, adj. des 2 g. Littér. Qui produit un parallèle, qui est rédigé de manière à offrir un parallèle. Plutarque a intitulé son ouvrage biographique : *Vies parallèles des hommes illustres*.

PARALLÉLÉPIPÈDE, s. m. Géom. Orthographe étymologique du mot que l'on écrit communément *parallélipipède*.

PARALLÉLINERVÉ, **ÉE**, adj. (du lat. *parallelus*, parallèle; *nervus*, nerf). Bot. Qui a des feuilles dont les nervures sont placées à des distances égales.

PARALLÉLIQUE, adj. des 2 g. Hist. nat. Se dit d'une partie qui est parallèle à une autre. — Minér. Se dit d'un crystal dont une grande partie des facettes terminales, quoique produites par différentes lois de décroissement, sont remarquables par le parallélisme de leurs intersections.

* **PARALLÉLISME**, s. m. Il se dit en général, de deux objets parallèles : *Le parallélisme des deux bords d'une plaie. Il y a un défaut de parallélisme entre ces deux pavillons. Le parallélisme des essieux d'une voiture.*

PARALLÉLIVEINÉ, **ÉE**, adj. (du lat. *parallelus*, parallèle; *vena*, veine). Bot. Qui a des feuilles dont les veines sont parallèles.

PARALLÉLOGRAMMATIQUE, adj. des 2 g. Géom. Qui a la forme d'un parallélogramme : *Figure parallélogrammatique*.

* **PARALOS**, s. m. Mot qui, dans le Dictionnaire, fait double emploi avec *parale*. V. ce dernier, au Dictionnaire et au Complément.

PARALUS, n. pr. m. (pr. *paraluce*). Temps hér. Héros athénien qui, le premier, avait équipé un grand vaisseau; il était contemporain de Thésée, et il combattit avec ce héros contre les Thébains.

* **PARALYSIE**, s. f. Méd. La *paralysie* est *complète* ou *incomplète*, selon qu'elle se manifeste par l'abolition ou par le simple affaiblissement de la sensibilité et du mouvement ; *parfaite* ou *imparfaite*, selon qu'il y a privation du sentiment et du mouvement, ou seulement de l'une de ces facultés. — *Paralysie intermittente*, celle qui se manifeste par des retours, des accès réguliers. — *Paralysie particulière*, celle qui ne frappe que certains membres, comme le bras, la jambe, etc. — *Paralysie universelle*, celle qui frappe le corps tout entier à l'exception de la tête.

PARAMALÉATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide paramaléique avec une base salifiable.

PARAMALÉIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide obtenu par la distillation sèche de l'acide malique.

PARAMARIBO, n. pr. m. Géogr. Capitale de la Guyane hollandaise, dans le Surinam, à 9 kil. de la mer. 20,000 hab. Port commode. Fondée en 1673; incendiée en 1820.

PARAMARTYRIE, s. f. (du gr. παρὰ, au moyen de; μάρτυρ, témoin). Ant. gr. Preuve par témoins en faveur de l'accusé.

PARAMASTIQUE, adj. des 2 g. V. PARACMASTIQUE, au Dictionnaire.

PARAMÉCONIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit en faisant bouillir l'acide méconique dans l'eau.

PARAMÉNISPERMINE, s. f. Chim. Substance qui accompagne la ménispermine, dans la coque du Levant.

PARAMORPHINE, s. f. Chim. Substance voisine de la morphine, qui existe dans l'opium.

PARAMUCATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide paramucique avec une base.

PARAMUCIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide obtenu en traitant l'acide mucique par l'eau bouillante, et évaporant la liqueur à siccité.

PARAMYTHIA, n. pr. f. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie. 3,500 hab. Ch.-l. d'un petit district indépendant.

PARANA, n. pr. m. Géogr. Grand fleuve du l'Amérique du Sud, qui est le bras principal de Rio de la Plata.

PARANAHYBA, n. pr. m. Géogr. Rivière du Brésil, qui se joint au Rio-Grande, pour former le Parana; cours, 900 kil.—Autre rivière du Brésil, qui sépare les provinces de Piauhy et de Maranham, et se jette dans l'Atlantique, après un cours de 1,300 kil.

PARANAN, n. pr. m. Géogr. Rivière du Brésil, affluent du Tocantins; cours, 670 kil. Il donne son nom à un district de la province de Goyaz.

PARANAPHTHALÈSE, s. f. Chim. Substance qui se rapproche de la naphthalèse.

PARANAPHTHALINE, s. f. Chim. Substance qui se rapproche de la naphthaline. Elle a été découverte dans les produits de la distillation de la houille.

PARANEIGE, s. m. Ce qui garantit de la neige.

PARANGARIES, s. f. pl. Anc. cout. Corvées qui consistaient à fournir des chevaux pour les chemins de traverse.

* **PARANGON**, s. m. Comm. *Parangon de Venise*, nom donné à Smyrne à de belles étoffes de soie vénitiennes. — Hortic. *Parangon*, se dit des fleurs qui conservent constamment leur beauté, sans dégénérer par la culture.

se **PARANGONNER**, v. pron. Hortic. Se dit des fleurs qui présentent chaque année les mêmes nuances, les mêmes panachures, sans dégénérer.

PARANGUAYRA, s. m. Anc. cout. Obligation de fournir des chevaux et des voitures pour les chemins de traverse. V. plus haut, PARANGARIES.

PARANOÏE, s. f. (en gr. παράνοια, de παρανοέω, avoir l'esprit dérangé). Méd. Diminution de l'intelligence. — Démence.

PARANOMIE, s. f. (du gr. παρὰ, contre; νόμος, loi). Ant. gr. Délit qui consistait à faire une proposition contraire aux lois de la république.

* **PARANYMPHE**, s. m. Il s'est dit, dans l'université de Paris, de celui qui primitivement conduisait à la chancellerie les candidats désignés pour la licence, et qui après cela, complimentait les élus. Par la suite, ce mot a été appliqué à la félicitation elle-même, et enfin à un éloge quelconque.

PARANYMPHION, s. m. (du gr. παρὰ, auprès; νύμφη, nymphe). Bot. Sorte de nectaire qu'on observe dans quelques fleurs.

PARAOS, s. m. Mar. Petit navire chinois.

PARAOUSTI, s. m. Relat. Nom que les habitants de la Floride donnent à leurs chefs.

PARAPECTE, s. m. Anc. t. milit. Parapet.

PARAPÉTALOÏDE, adj. des 2 g. (du fr. *parapétale*, et du gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a la forme d'un parapétale.

PARAPÉTALOSTÉMONE, adj. des 2 g. (du fr. *parapétale*, et du gr. στήμων, étamine). Bot. Se dit des plantes dont les étamines sont portées sur des parapétales. — PARAPÉTALOSTÉMONES, s. m. pl. Classe de plantes.

PARAPÉTASME, s. m. (en gr. παραπέτασμα). Ant. gr. Grand rideau qui se plaçait dans l'intérieur d'un temple, devant la statue de la divinité. — Toile, rideau de théâtre.

PARAPHAGÈNE, s. m. (du gr. παράφαγω, je mange, je dévore). Ant. Selon le Dictionnaire de Trévoux, nom d'un cimetière près de Rome, dont la terre avait la propriété de consumer les corps en peu de temps.

* **PARAPHONIE**, s. f. Méd. Articulation vicieuse des sons.

PARAPHORE, s. m. (en gr. παράφορα). Méd. Délire peu intense.

PARAPHOSPHATE, s. m. Chim. Genre de sels qui sont produits par l'acide paraphosphorique.

PARAPHOSPHORIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide qui diffère de l'acide phosphorique à certains égards, et qui lui ressemble sous d'autres rapports.

* **PARAPHRASE**, s. f. Philol. *Paraphrase chaldaïque*, ancienne version de la Bible en chaldéen. On connaît trois paraphrases chaldaïques sur le Pentateuque.

PARAPHYLLE, s. m. (du gr. παρὰ, autour; φύλλον, feuille). Bot. Expansion qui ressemble à une feuille, et qui en diffère sous certains rapports.

PARAPHYSIPHORE, adj. des 2 g. (du fr. *paraphyse*, et du gr. φόρος, porteur). Bot. Qui porte des paraphyses.

PARAPLEURE, s. f. (du gr. παρὰ, autour; πλευρὸν, plèvre). Zool. Une des pièces qui forment le côté du thorax des insectes.

PARAPLEURITIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à la parapleuritis. — Zool. Qui est situé sur la parapleure.

PARAPRÈS, adv. S'est dit pour après.

PARAPTÈRE, s. m. (du gr. παρὰ, auprès; πτέρον, aile). Zool. Fausse aile produite par de longues plumes, chez certains oiseaux. — Chacune des pièces qui existent sur les parties latérales de chaque segment du thorax des insectes hexapodes.

PARARHYTHME, adj. m. (du gr. παρὰ, auprès; ῥυθμὸς, rhythme). Méd. Se dit du pouls, quand son mouvement n'est pas en rapport avec l'état du sujet.

* **PARASANGE**, s. f. Ant. Chez les Persans, cette mesure valait un peu plus de 5 de nos kilomètres. Elle était aussi en usage chez les Égyptiens et dans presque toute l'Asie, mais alors elle variait suivant les différents peuples. Plusieurs auteurs font ce mot du genre masculin, comme en grec.

* **PARASCÈVE**, s. f. (du gr. παρασκευή, préparatif). On donne quelquefois ce nom, dans la liturgie catholique, à la sixième férie de la semaine sainte, ou vendredi saint. C'est par erreur que plusieurs éditions du Dictionnaire donnent à ce mot le genre masculin : *Le jour de la passion de Jésus-Christ était la parascève de la Pâque des juifs*.

PARASÈME, s. m. (en gr. παράσημον). Ant. gr. Emblème, image peinte sur la proue d'un vaisseau, pour le distinguer des autres. C'était ordinairement la figure d'un dieu ou d'une déesse.

PARASITISME, s. m. Hist. nat. État d'un être organisé, d'une plante, qui vit, qui végète sur un autre corps vivant, sur une autre plante.

PARASMAIPADAM, s. m. Gramm. ind. Nom d'un verbe transitif en sanscrit.

* **PARASOL**, s. m. Anc. t. milit. *Parasol de marquise*, partie supérieure ou dôme d'une tente nommée marquise. — Zool. *Parasol chinois*, coquille du genre patelle. — Bot. *Parasol*, nom de plusieurs espèces d'agarics. Les principaux sont : *Le parasol blanc*, *le parasol frisé*, *le grand parasol*, *le parasol olivâtre*, *le parasol rayé*, et *le parasol visqueux*.

PARASOU-RAMA, n. pr. m. Myth. ind. Célèbre brahmane, fils de Djamadagni et de Bénouka, et ennemi de Vichnou et des Kchatriyas, qu'il vainquit vingt et une fois. Quelques auteurs disent même qu'il extermina tous les mâles et maria les femmes avec des brahmanes, afin de régénérer la caste. *Parasou-Rama* est regardé comme une incarnation de Vichnou.

PARASTANNIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un oxyde d'étain qui ressemble à l'oxyde stannique sous certains rapports, et qui en diffère sous d'autres.

* **PARASTATE**, s. m. Ant. gr. Nom donné, dans la milice grecque, à un soldat, à cause de son voisinage avec l'homme ou les hommes de la même file. — *Parastate*, adj. m. (du gr. παραστάτης, défenseur, soutien). Myth. gr. Surnom d'Hercule.

PARASTÈME, s. m. (du gr. παρὰ, presque; στῆμων, étamine). Bot. Partie de certaines fleurs qui ressemble à un filet d'étamines.

PARASTRE, s. m. S'est dit pour beau-père.

PARASULFÉTHÉRIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide qui ressemble à l'acide sulféthérique.

PARASULFOMÉTHYLATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide parasulfométhylique avec une base.

PARASULFOMÉTHYLIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide qui ressemble à l'acide sulfométhylique.

PARASYMBAMATE, s. m. Philos. Une des caté-

gories de l'école stoïcienne. V. SYMBAMATE, au Complément.

PARASYNANCIE, s. f. (du gr. παρὰ, presque; σὺν, avec; ἄγχω, j'étrangle). Méd. Synon. de *paracynancie*. V. ce mot, au Dictionnaire.

PARASYNTHÈME, s. m. (du gr. παρὰ, presque; σύνθημα, signal). Ant. Signe de reconnaissance qui était en usage dans la milice grecque. — Signal donné par un geste.

PARAT, s. m. Zool. Nom vulgaire du moineau, dans plusieurs parties du midi de la France. On appelle la femelle *paratte*.

PARATARSE, s. m. (du gr. παρὰ, auprès; ταρσὸς, tarse). Zool. Partie latérale du tarse des oiseaux.

PARATARTRATE, s. m. Chim. Genre de sels qui sont produits par l'acide paratartrique.

PARATARTRIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide qui ressemble à l'acide tartrique, mais qui en diffère à certains égards.

PARATAXE, s. f. (du gr. παρὰ, auprès; τάξις, ordre). Ant. gr. Ordre dans lequel la milice grecque se rangeait en bataille.

PARATE, s. f. Féod. V. PARADE, au Compl.

* **PARATHÈSE**, s. f. (en gr. παράθεσις, de παρὰ, sur, et τίθημι, placer). Liturg. Oraison que l'évêque grec récite sur les catéchumènes.

PARATOME, s. m. (du gr. παρὰ, auprès; τομὴ, action de couper). Zool. Partie latérale de la moitié supérieure du bec des oiseaux, celle qui contient le tranchant.

* **PARATONNERRE**, s. m. Phys. Appareil destiné à soutirer l'électricité des nuages, et à la diriger dans le sol, sans qu'elle ait eu le temps d'éclater sur les édifices, qu'il est ainsi appelé à protéger. C'est une tige de fer carrée, amincie à son sommet, haute de sept à huit mètres, fixée par sa base sur le faîte de l'édifice, garnie en haut d'une tige conique de cuivre jaune, terminée par une petite aiguille de platine. On établit la communication entre cette tige et le sol au moyen d'un câble en fil de fer ou de cuivre d'une longueur convenable, et aboutissant au sol ou dans un réservoir aqueux, tel qu'un puits. C'est en juin 1752 que Franklin fit la première expérience du paratonnerre. — *Paratonnerre végétal*, celui dont la corde est de paille.

PARAUCHÈNE, s. m. (du gr. παρὰ, auprès; αὐχὴν, nuque). Zool. Partie latérale du cou d'un mammifère ou d'un oiseau.

PARAYSON, s. m. Anc. cout. Bail à condition de livrer la moitié des fruits.

* **PARAZONIUM**, s. m. Ant. Courte épée avec baudrier, qui est l'attribut ordinaire des statues de Mars et de celles des héros.

* **PARC**, s. m. Anc. cout. *Devoir le parc*, être soumis à l'obligation de garder des bêtes enfermées dans un parc. — Anc. prat. *Parc civil*, se disait, au Châtelet, pour parquet. — Mar. *Parc*, enceinte de planches, entre deux ponts, où l'on enferme les bestiaux que l'on embarque pour la consommation des officiers et des passagers. — Par extens., partie de la cale d'un navire où l'on entasse les nègres dont on fait la traite. — Endroit d'un vaisseau où sont placés les boulets. — Techn. Se dit des endroits des marais salants où l'on fait séjourner l'eau de mer pour en extraire le sel.

* **PARCAGE**, s. m. Action de parquer des troupeaux, de les enfermer dans des enceintes que l'on transporte dans des champs, et dans différentes places de ces champs. — Pêche. Action de parquer les huîtres. — Féod. *Parcage*, droit dû au seigneur, dans quelques endroits, par ceux qui avaient un parc pour leurs troupeaux.

* **PARCELLE**, s. f. Dans le cadastre, il se dit de chaque portion de terre séparée des terres voisines, et appartenant à un propriétaire différent.

PARCENERIE, s. f. S'est dit pour portion, partie.

PARCHARGE, s. f. Charge complète. Vieux mot.

PARCHAT, s. m. Zool. Nom vulgaire d'un héron.

PARCHÉE, s. f. Anc. cout. Territoire sur lequel on peut exiger une amende, pour le dégât commis par les bestiaux. On disait aussi *parchye*.

* **PARCHEMIN**, s. m. *Gratteurs de parchemin*, s'est dit autrefois des clercs, des copistes. — Comm. *Parchemin en cosse*, peau telle qu'elle sort des mains du mégissier, et que le parcheminier la met sur sa herse. — Hortic. *Parchemin d'Orléans*, variété de pêcher.

PARCHEMINÉ, ÉE, adj. Didact. Qui a l'aspect ou la consistance du parchemin.

PARCHIM, n. pr. m. Géogr. Ville du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, sur l'Elde. 4,300 hab.

PARCHOIS, s. m. S'est dit pour échalas.

PARCHON, s. f. Anc. cout. Portion de meubles que le père ou la mère qui se remariait devait assigner à ses enfants du premier lit.

PARCHONNIER, s. m. Anc. jurispr. Celui qui possède une terre avec un autre. — Ce qui est partagé entre plusieurs.

PARCICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *parcus*, en petit nombre; *cornu*, corne ou antenne). Zool. Dont les antennes contiennent peu d'articles.

PARCIER, IÈRE, s. Anc. jurispr. Celui, celle qui a une part dans quelque chose. — *Parcière*, part, portion. — *Tenir à parcière*, tenir une terre moyennant une part des fruits.

PARCIQUINE, s. f. Hortic. Variété d'anémone.

* **PARCLOSE**, s. f. Anc. cout. Lieu cultivé, et fermé de murs ou de haies. — Archit. Traverse rapportée en haut et en bas d'une planche ravalée ou creusée dans son milieu, pour figurer un ouvrage d'assemblage. — Enceinte d'une stalle d'église qui renferme le siége.

PARÇON, s. m. Anc. cout. V., plus haut, le mot PARCHON.

PARCONNIER, IÈRE, s. Anc. jurispr. Complice d'un crime.

PAR-CORPS, s. m. Anc. prat. Contrainte par corps.

* **PARCOURIR**, v. a. Mar. *Parcourir les coutures d'un navire*, passer sur tous les joints avec le ciseau, pour s'assurer qu'ils sont en bon état.

* **PARCOURS**, s. m. Chemin que parcourt une voiture publique : *Le parcours des diligences, des omnibus*. — Sur les chemins de fer, on appelle *libre parcours* le droit qu'on a de faire circuler des voitures en concurrence avec celles du concessionnaire, en lui payant toutefois un prix déterminé. — Féod. *Droit de parcours et entrecours*, traité fait entre des seigneurs voisins, et en vertu duquel leurs vassaux libres pouvaient passer d'une seigneurie dans une autre sans crainte d'être asservis. — *Bourgeois de parcours*, celui qui, en vertu du droit de parcours et entrecours, pouvait décliner, par simple aveu, la juridiction de son seigneur, et en appeler aux juges royaux.

PARCROÎTRE, v. n. Croître rapidement, avec vigueur. Vieux mot.

PARCYE, s. f. Repas que l'on donnait autrefois aux moissonneurs, lorsque leurs travaux étaient terminés.

PARD, s. m. (en lat. *pardus*). Zool. Nom donné à plusieurs grandes espèces mouchetées du genre chat, telles que la panthère, le jaguar, etc.

PARDACTYLE, adj. des 2 g. (du lat. *par, aris*, pair; et du gr. δάκτυλος, doigt). Zool. Se dit d'un oiseau qui a les doigts en nombre pair.

PARDEDANS, s. m. S'est dit pour intérieur, au propre et au figuré.

PARDEHORS, s. m. S'est dit pour extérieur.

* **PARDESSUS**, s. m. Féod. Le premier seigneur d'une terre. — Anc. mus. Instrument destiné à jouer les parties les plus élevées : *Un pardessus de viole*. — Anc. comm. *Pardessus*, ce qu'on donnait par-dessus le marché : *Le treizième pour le pardessus*.

PAR-DEVANT, prép. V. DEVANT, au Dict.

PARDIAC, n. pr. m. Géogr. Nom d'un petit pays de France, situé entre le Fézenzac et le Bigorre; il avait pour ch.-l. *Montlezun*.

PARDIRE, v. a. Achever de dire, de réciter. Vieux mot.

PARDINE, interj. Sorte de jurement. V. PARDI, au Dictionnaire.

* **PARDO**, n. pr. m. Géogr. Rivière du Brésil, affluent du Parana, coule entre les provinces de Mato-Grosso et de Goyaz. Cours, 400 kil. Elle roule des diamants. — *El Pardo*, village d'Espagne, sur le Mançanarès, à 14 kil. N.-O. de Madrid. 900 hab. Beau château royal bâti par Charles-Quint, et embelli par ses successeurs. — *Pardo*, s. m. Nom que les Brésiliens donnent aux mulâtres. — *Pardo* est aussi le nom d'une monnaie portugaise de Goa. On distingue le *pardo commun*, monnaie de compte et monnaie d'argent, valant 1 fr. 3 c. 9 m., et le *pardo xéraphin*, valant au pair 3 fr. 87.

* **PARDONNAIRE**, s. m. Il se disait particulièrement de ceux qui vendaient les pardons ou indulgences de la cour de Rome.

* **PARDONNEUR**, s. m. Ce mot a été employé adjectiv. par Voltaire : *Le Dieu pardonneur*.

PARDURABLE, adj. des 2 g. Qui dure toujours; éternel. Vieux mot.

* **PARÉ, ÉE**, part. et adj. Mar. *Ancres parées*, prêtes à être lancées à la mer. — Vener. *Pied paré*, pied usé par le séjour de l'animal dans un terrain dur et pierreux.

PAREA, adj. f. Myth. Surnom de Minerve, en Laconie, peut-être parce que sa statue était faite de marbre de Paros. — *Parea*, n. pr. f. Nymphe dont Minos eut quatre fils : Néphalion, Eurymédon, Chrysès et Philolaüs.

* **PAREATIS**, s. m. Anc. jurispr. *Pareatis rogatoire*, commission du grand sceau, formée pour mettre à exécution, dans un royaume allié, un jugement rendu en France.

PARECBOLE, s. f. Philol. Extrait, citation. — *Les parecboles*, titres des commentaires d'Eustathe sur Homère.

PARÉCHÈSE, s. f. (pr. *parékèse*) (du gr. παρήχησις, de παρὰ, au delà, ἠχέω, résonner). Rhét. Consonnance, similitude de sons. — Répétition vicieuse de la même syllabe.

* **PARÈDRE**, adj. et s. m. (du gr. παρὰ, auprès; ἕδρα, siége). Myth. Il se disait non-seulement des demi-dieux, mais aussi des divinités qui étaient réunies dans le même temple. — Ant. gr. *Parèdres*, titre de certains magistrats d'Athènes, qui assistaient les archontes.

* **PARÉE**, s. f. Féod. *Droit de parée*, droit en vertu duquel le serf qui avait usé du parcours restait soumis à son ancien seigneur, quoique demeurant sur les terres d'un autre. V. PARCOURS, au Complément.

PARÉEUR, s. m. Techn. Autrefois, nom de l'ouvrier qui parait les draps.

PAREFEUILLE, s. f. Techn. Traverse qui maintient au dehors les planches dont se compose un moule à pisé.

* **PAREGMÉNON**, s. m. (en gr. παρηγμένος, de παράγω, dériver, faire dériver). C'est, en t. de rhétor., la figure que l'on nomme plus ordinairement *dérivation*.

* **PAREIL**, s. m. Ancienne mesure de grains qui faisait la charge d'un âne.

* **PARELLE**, s. f. Bot. Espèce de lichen employé pour la teinture. On le nomme vulgairement *orseille de France, d'Auvergne*, ou *orseille de terre*.

PAREMBOLE, s. f. (du gr. παρεμβολὴ, intercalation). Littér. Sorte de parenthèse dans laquelle le sens de la phrase incidente a un rapport direct au sujet de la phrase principale. — Art milit. Évolution en usage dans la milice byzantine. Elle consistait à détacher des subdivisions en avant.

* **PAREMENT**, s. m. Anc. t. milit. Mur, parapet, rempart. — Anc. jurispr. Revenus et priviléges. — Droit can. *Paraments personnels*, droits et priviléges du clergé. — Véner. *Parement*. Morceau de chair attaché à la peau du cerf. — Faucon. Nom donné aux plumes de différentes couleurs qui parent l'oiseau de proie. — Techn. *Parement*, colle de farine dont les tisserands enduisent les chaînes de leurs pièces. — Les bouchers appellent *parement* la graisse qui est autour de la panse d'un agneau.

PAREMENTÉ, ÉE, part. de parementer, et adj. : *Mur parementé*.

PAREMENTER, v. a. Constr. Faire un parement; unir une surface.

PARIMENTIER, s. m. S'est dit anciennement pour tailleur.

PARÉMIE, s. f. (du gr. παροιμία, proverbe). Littér. Courte allégorie, parabole, expression proverbiale, adage.

PARÉMIOGRAPHE, s. m. (du gr. παροιμία, proverbe; γράφω, j'écris). Didact. Auteur d'un recueil de proverbes.

PARÉMIOGRAPHIE, s. f. (même étym.). Didact. Recueil de proverbes.

PARÉMIOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la parémiographie.

PARÉMIOLOGIE, s. f. (du gr. παροιμία, proverbe; λόγος, discours). Didact. Explication des proverbes. — Il signifie aussi quelquefois, recueil de proverbes.

PARÉMIOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la parémiologie.

PARÉMIOLOGUE, s. m. Didact. Celui qui écrit sur la parémiologie. — Auteur d'une parémiologie.

* **PARENCHYMATEUX, EUSE**, adj. Anat. Qui est formé de parenchyme, de tissu cellulaire.

PARENSANE, s. f. Mar. Appareillage. On dit *faire la parensane*, pour appareiller.

* **PARENT**, s. m. On appelle *parents ascendants*, le père, l'aïeul, le bisaïeul, etc.; et *parents descendants*, le fils, le petit-fils, le neveu, etc.

— *Parents spirituels*, le parrain et la marraine. — Prov. *Être parents du côté d'Adam*, être parents à un degré fort éloigné. — Hist. *Parents du roi*, se disait, chez les Perses, de tous les seigneurs de la cour, qui, peut-être, appartenaient à la même tribu que le souverain.

* **PARENTALES**, s. f. pl. Philol. Titre donné par Ausone à un recueil de pièces qu'il a consacrés à l'éloge de chacun des membres de sa famille.

PARENTAXE, s. f. (en gr. παρένταξις, de παρὰ, auprès; ἐν, dans; τάσσω, je range). Ant. gr. Interposition des soldats armés à la légère dans les intervalles de la phalange.

* **PARENTÉ**, s. f. On distingue la *parenté naturelle*, qui est le rapport des personnes unies par les liens du sang; la *parenté légale*, alliance qui se contracte par l'adoption; et la *parenté spirituelle* ou *affinité*, parenté produite par le parrainage. Elle mettait un empêchement au mariage entre le parrain et la filleule, entre la marraine et son filleul. — *Parenté* était autrefois du genre masculin.

* **PARENTHÈSE**, s. f. Fig. et pop. *Avoir les jambes en parenthèses*, avoir les jambes arquées.

PARENTOMOZOAIRE, adj. des 2 g. (du gr. παρὰ, presque; ἔντομον, insecte; ζῶον, animal). Zool. Se dit d'un animal dont le corps est presque partagé en plusieurs segments.

PARENZO, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans l'Illyrie et sur l'Adriatique. 4,000 hab. Évêché. Bon port.

PARÉPIGRAPHE, s. f. (en gr. παρεπιγραφή). Rhét. Figure par laquelle on tait à dessein les choses qui ont dû précéder celles dont on parle.

* **PARER**, v. a. et n. Mar. *Parer la carène d'un bâtiment*, en enlever les aspérités, la rendre régulière. — *Pare à virer*, commandement qui précède les manœuvres nécessaires pour virer de bord. — *Pare-manœuvre*, commandement qui a pour but de faire lover toutes les manœuvres qui ont été déployées dans un virement de bord. — Jeux. *Parer la balle de volée*, à la paume, renvoyer la balle en la frappant avec la raquette, avant qu'elle ait touché à terre. — Escr. *Parer du corps*, détourner le corps de la ligne par où le coup doit passer. — *Parer de la pointe*, écarter la pointe de la ligne du corps. — *Parer en quarte*, détourner l'épée de son adversaire, sur un coup qu'il porte dedans et sous les armes. — Pêche. *Parer*, tenir la seine au fond de l'eau. — Techn. *Parer une marchandise*, la disposer ou la préparer de manière qu'elle ait plus d'éclat, plus d'apparence. — Chez les bouchers, *parer un veau, un agneau*, lever la graisse qui est sur la panse, et l'étendre sur le quartier de derrière. — Chez les tisserands, *parer la chaîne*, la coller. — *Couteau à parer*, couteau à lame très-mince, dont les relieurs se servent pour amincir les peaux. — SE PARER, v. pron. *Se parer d'une personne*, la promener d'un air fier : *Il se pare de sa femme, de sa fille*. On dit prov. dans le même sens : *Il s'en pare comme d'une belle robe, comme d'une robe neuve*. — *Parer* s'emploie substantiv. en terme de manège, pour signifier l'arrêt relevé du cheval : *Un beau parer*.

* **PARERGON**, s. m. (du gr. παρὰ, proche; ἔργον, ouvrage). C'est un terme d'antiquité, employé quelquefois dans les beaux-arts, mais point du tout un terme de maçonnerie. *Parergo*, qui se trouve dans quelques dictionnaires, est une forme vicieuse et inusitée.

PARESCAUME, s. m. Pêche. Bateau à voiles dont on se sert ordinairement pour la pêche à la madrague.

* **PARESSE**, s. f. Il se dit, par extens., d'une disposition à éviter tout ce qui demande de l'action, du mouvement : *Les Tuileries sont à ma porte, c'est par paresse que je n'y vais jamais. Le mérite en repos s'endort dans la paresse* (Boileau). — En poésie, *paresse* se dit fig. des choses : *Mais l'art des matelots De son vaisseau pesant accuse la paresse* (Delille). — Myth. *Paresse*, divinité allégorique, fille du Sommeil et de la Nuit. La tortue et le limaçon lui étaient consacrés.

* **PARESSEUX**, **EUSE**, adj. et s. En poésie, il s'applique fig. aux choses : *Hésiode à son tour, par d'utiles leçons, Des champs trop paresseux vint hâter les moissons* (Boileau). — Méd. *Paresseux* se dit non-seulement de l'estomac, mais aussi du ventre, lorsqu'ils s'acquittent lentement de leurs fonctions. — Man. *Cheval paresseux*, cheval qui ralentit toujours son allure, et qu'il faut exciter sans cesse. — Géogr. anc. *Mer paresseuse*, partie de la mer Baltique où se trouve aujourd'hui l'archipel danois; elle était ainsi nommée sans doute parce qu'elle gèle souvent sur ses bords, ou que ses eaux sont basses sur beaucoup de points. On désigne aussi quelquefois sous ce nom la mer Glaciale. — *Paresseux*, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du butor. — *Paresseuse*, s. f. Sorte d'ancienne coiffure de femme. — *Corset à la paresseuse*, corset de femme qui se lace par devant, et se met ordinairement au sortir du lit.

PARET, s. m. Féod. Droit de loger chez un vassal.

PARÉTACÈNE, n. pr. f. Géogr. anc. Vaste contrée de l'empire des Perses, au N. des monts de la Perside, et au S.-E. de la Médie. Aspadane et Ecbatane des Mages en étaient les villes principales. — adj. et s. des 2 g. Habitant de la Parétacène. Les *Parétacènes* étaient adonnés au brigandage. On dit aussi *Parétacien*.

PARETONIUM, n. pr. m. (pr. *parétoniome*). Géogr. anc. Ville de la Libye extérieure, dans le nome Libyque, avec un port sur la mer intérieure. Aujourd'hui *Al Baréloun*. — s. m. Substance marine des anciens, que l'on croit être une terre magnésienne. Elle était commune aux environs de la ville de *Paretonium*.

PARFAISEUR, s. m. Techn. Fabricant de peignes pour les étoffes.

* **PARFAIT, AITE**, adj. Se prend en mauvaise part dans le sens d'accompli : *Sot parfait; parfait imbécile; un parfait débauché*. — Il signifie également total, complet, en parlant des choses : *Solitude parfaite; obscurité parfaite; un repos, un bonheur parfait*. — Gramm. ar. *Nom parfait, verbe parfait*. V. COMPLET et VERBE, au Complément. — Bot. *Fleur parfaite*, fleur à laquelle il ne manque aucune partie. — Zool. *Animal parfait*, animal entier, propre à la génération. — Il se disait autrefois des animaux produits par une génération univoque, par opposition à ceux que l'on prétendait être produits par une génération équivoque. — *Au parfait*, locut. adverb. aujourd'hui inusitée, et qui signifiait, d'une manière parfaite.

PARFAUTE, adv. Anc. prat. A défaut : *Parfaute de payement*.

PARFÈS, s. m. pl. (altér. de *parfaits*). Hist. relig. Nom que les Albigeois se donnaient.

* **PARFUM**, s. m. On appelle *parfums simples*, ceux que l'on emploie dans leur état naturel, sans y rien ajouter ni changer, comme l'encens, les baumes, etc.; *parfums composés*, ceux qui résultent du mélange de plusieurs parfums simples; *parfums secs*, ceux qui peuvent être facilement réduits en poudre, comme les résines; *parfums liquides*, les esprits, les essences. — Techn. Composition dont les tireurs d'or se servent pour donner le fumage au fil d'argent, afin de le faire passer pour du fil d'or.

* **PARFUMÉ, ÉE**, part. et adj. *Gants parfumés*, gants enduits de pâtes et d'essences, dont l'usage avait été introduit en France par les Italiens, vers la fin du XVIe siècle. — On le disait aussi des gants dans lesquels on croyait qu'il pouvait entrer des matières vénéneuses propres à donner la mort à celui qui les portait.

PARFUMIER, s. m. S'est dit pour parfumeur.

PARGA, n. pr. f. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, vis-à-vis de l'île de Paxo. 4,000 hab. Citadelle sur un rocher. Les habitants de Parga, assiégés par les Turcs en 1814, avaient appelé les Anglais à leur secours et demandé à réunir leur territoire à la république des Iles Ioniennes; mais ceux-ci les livrèrent à Ali-Pacha, qui en fit massacrer une partie (1819); les autres abandonnèrent leur ville natale, plutôt que de vivre sous la domination turque.

* **PARGANIOTE**, adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient à Parga ou à ses habitants.

PARGER, v. a. Anc. cout. En Auvergne, parquer, mettre des bestiaux dans un parc. — *Parger héritage*, fumer, engraisser une terre, en y parquant des bêtes à laine.

PARGIE, s. f. Féod. Amende que payaient au seigneur les propriétaires des bestiaux qui avaient dégradé un champ.

PARHÈDRE, adj. et s. m. Myth. V., au Dict. et au Compl., PARÈDRE.

PARHÉLIQUE, adj. des 2 g. Astron. Qui a rapport au parhélie : *Cercle parhélique*.

PARHOMOLOGIE, s. f. (en gr. παρομολογία). Rhét. Nom que les anciens donnaient à la figure nommée concession.

PARHYPATE, s. f. Musiq. anc. Corde d'un degré au-dessus de l'hypate.

* **PARIA**, s. m. *Caste* ou *sous-caste des parias*, se dit, dans l'Inde, d'une subdivision de la caste des Soudras : elle s'est formée originairement des individus chassés des autres castes pour crime envers la religion et les lois, et elle comprend un grand nombre de tribus. Les *parias* sont universellement méprisés. Ils ne peuvent habiter l'intérieur des villes, se baigner dans les eaux du Gange, ni exercer aucune profession un peu relevée : leur contact est regardé comme une souillure. — On appelle fig. *paria*, les individus qui appartiennent aux classes les moins heureuses de la société. — Mar. Nom donné, dans l'Inde, aux bâtiments mal tenus ou montés par des parias. — n. pr. m. Géogr. *Golfe de Paria*, golfe de la mer des Antilles, entre la côte N.-E. du Vénézuéla et l'île de la Trinité. 150 kil. sur 60.

PARIAGE, s. m. Droit cout. Convention par laquelle un haut seigneur assurait sa protection à un seigneur moins puissant.

PARIAIRE, s. m. Anc. cout. V. PARAGIER, au Complément.

PARIAMBE, s. m. Versif. anc. Pied de deux brèves, qu'on appelle aussi *pyrrhique*. — Il se dit aussi d'un pied composé d'une brève et de deux longues, ou d'une longue et de quatre brèves.

PARIAMBOÏDE, s. m. Littér. anc. Pied oratoire composé de cinq syllabes : une brève, une longue, une brève et deux longues.

PARIBLE, adj. des 2 g. Anc. jurispr. *Loi parible*, l'épreuve par l'eau et par le feu.

* **PARICLE**, adj. des 2 g. Paléogr. *Charte paricle*. V. le Dict. — *Notice paricle*, espèce de chirographe particulier.

PARIDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la parisette. — PARIDÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

PARIDJATA, s. m. Myth. ind. Nom d'un arbre céleste, qui faisait l'ornement du paradis d'Indra, et dont les fleurs répandaient un parfum très-pénétrant.

PARIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de l'île de Paros. — Qui appartient à Paros ou à ses habitants.

* **PARIÉTAIRE**, s. f. Bot. Genre de plantes urticées qui renferme un grand nombre d'espèces. La plus commune est la *pariétaire officinale*, qui se trouve dans les lieux humides et ombragés, dans les fentes des vieux murs et sur les décombres. Elle est aussi cultivée comme plante médicinale, et on la nomme vulgairement *perce-mur* ou *perce-muraille, casse-pierre*, etc.

PARIÉTARIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la pariétaire. — PARIÉTARIÉES, s. f. pl. Tribu de plantes urticées.

* **PARIEUR, EUSE**, s. Prov. et fig. *Voilà un coup pour les parieurs*, ou *cela ne vaut rien pour les parieurs*, se dit lorsque, dans une affaire, il arrive quelque chose qui doit faire craindre un résultat fâcheux à l'une des parties intéressées.

PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Sarthe. 3,377 hab.

PARIME, n. pr. m. Géogr. Lac du Brésil, dans la prov. de Para, sur le bord duquel on plaçait la ville fabuleuse d'Eldorado. — Rivière du Brésil, affluent du Rio-Negro, et qui traverse le lac de Parime. Cours, 1,200 kil. — *Monts Parime*, groupe de montagnes de la république de Vénézuéla.

PARINERVÉ, ÉE, adj. (du lat. *par, paris*, égal; *nervus*, nerf). Bot. Qui porte deux nervures égales.

PARIPENNÉ, ÉE, adj. (du lat. *par, paris*, égal; *penna*, plume). Bot. Qui a des feuilles pennées sans impaire, c'est-à-dire sans foliole à l'extrémité du pétiole.

PARIPOU, s. m. Bot. Palmier de la Guyane.

* **PARIS**, n. pr. m. (en lat. *Lutetia* et *Parisii*). Géogr. Ville capitale de la France et ch.-l. du dép. de la Seine, sur la Seine, qui la coupe en deux parties inégales, et à 379 kil. S.-E. de Londres, 1,372 N.-O. de Rome, 1,595 N.-O. de Naples, 1,296 N.-E. de Madrid, 1,230 N.-O. de Vienne, 2,700 S.-O. de Saint-Pétersbourg. Pop. évaluée, en 1846, à 1,055,000 hab., non compris la garnison et les étrangers. Résidence du président de la République, des ministères, de toutes les grandes administrations centrales, de la cour de cassation, de la cour des comptes, du conseil d'État, etc. Paris est en outre le siége de l'Assemblée nationale, d'une cour d'appel, d'un tribunal de 1re instance, de la 4e division militaire, d'un archevêché. On y trouve des établissements d'instruction de tout genre; des facultés des

sciences, des lettres, de théologie, de droit, de médecine, qui forment l'université la plus fréquentée peut-être du monde entier. Il faut y joindre le collège de France, pour le haut enseignement; cinq lycées (Louis-le-Grand, Napoléon, Saint-Louis, Bonaparte, Charlemagne), un collège municipal (Rollin), un collège particulier (Stanislas); plusieurs séminaires, dont le principal est celui de Saint-Sulpice, et une foule d'écoles spéciales : École polytechnique, École normale, Écoles de pharmacie, d'astronomie, des ponts et chaussées, des mines, de commerce, des beaux-arts, de musique et de déclamation, dite *Conservatoire*, des langues orientales et d'archéologie, des chartes, etc. Parmi les bibliothèques et autres collections, on remarque : la Bibliothèque nationale, la plus riche du monde, les bibliothèques de Sainte-Geneviève, de l'Arsenal, Mazarine, de l'Institut, de la Ville; les collections du Muséum; l'Observatoire, les Musées de peinture, sculpture, des antiquités; le Musée du Luxembourg, le Musée d'artillerie, l'Arsenal, le Dépôt de la guerre, le Dépôt général des cartes et plans de la marine, le Cabinet de minéralogie, le Conservatoire des arts et métiers, le Cabinet d'anatomie, etc. Cette ville possède un grand nombre de sociétés savantes : l'Institut, les sociétés philomathique, linnéenne, géologique, de statistique, de géographie, de médecine, de pharmacie, d'agriculture, des progrès agricoles, de l'industrie française, etc. *Paris* est divisé en douze arrondissements, ayant chacun un maire, et subdivisés chacun en quatre quartiers. On y compte au moins 60 places, 1,100 rues, 32 passages, 56 barrières, 10 ports, 24 ponts, 35 quais, 6 halles, 38 marchés, 39 églises, plusieurs temples protestants, 1 synagogue, 90 fontaines, 1 puits artésien, plus de 20 hôpitaux, 1 canal, des chemins de fer pour Saint-Germain, Versailles, Orléans et Tours, Rouen et le Havre, Lille, Strasbourg, Lyon, Rennes, etc. Entouré d'un mur d'octroi qui a 23,753 m., il est défendu par une enceinte fortifiée de 39 kil. et par 13 forts détachés. Les monuments les plus remarquables sont : la cathédrale, sous l'invocation de Notre-Dame, les églises Saint-Sulpice, Saint-Eustache, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Étienne-du-Mont, Saint-Gervais, Saint-Roch, la Madeleine, etc.; le Louvre, les Tuileries, le palais du Luxembourg, le Palais-National, le Palais-de-Justice, l'Hôtel-de-Ville, l'hôtel des Invalides, le Panthéon, l'arc de triomphe de l'Étoile, la Bourse, la colonne de la place Vendôme et celle de la place de la Bastille, le Garde-Meuble, la Monnaie, etc.; les ponts d'Austerlitz, d'Iéna, du Carrousel, Louis XV, des Arts, National, etc. Les principales promenades sont les boulevards, les Tuileries, les Champs-Élysées, le jardin du Luxembourg, le jardin des Plantes, etc. Industrie et commerce immenses. Patrie de Molière, Boileau, J.-B. Rousseau, Marivaux, Régnard, Beaumarchais, Chénier, Helvétius, Malebranche, d'Alembert, Condorcet, Bailly, Lavoisier, Rollin, Fleury, Catinat, Luxembourg, d'Estaing, Étienne Pasquier, Mathieu Molé, Malesherbes, Turgot, Berton, Lesueur, J. Goujon, Mansard, Perrault, David, Gros, Vernet, Chardin, Laharpe, l'abbé de l'Épée, Ninon de Lenclos, Eugène Beauharnais, Lekain, etc. — *Paris* est une des villes les plus anciennes de la Gaule. On présume qu'elle doit son origine à quelques étrangers qui, sortis de la Belgique, vinrent s'établir dans l'île qui est aujourd'hui la Cité, et elle figure pour la première fois dans l'histoire, sous le nom de *Lutèce*, l'an 54 av. J. C. César y convoqua une assemblée des provinces environnantes, dans le but de renforcer sa cavalerie; plus tard, il s'en rendit le maître et l'agrandit. Julien, pendant qu'il commandait dans les Gaules (355-361), en fit sa résidence favorite; son habitation était le palais des Thermes, et c'est là qu'il fut proclamé auguste. Valentinien et Gratien y séjournèrent aussi. Quand Attila ravagea les Gaules, il sembla menacer Paris (451); mais, suivant la légende, sainte Geneviève détourna ce fléau par ses prières. Childéric I, fils de Mérovée, en chassa les Romains (465). Clovis, après la défaite de Siagrius, y établit le siège de son empire (508). Childebert prit le titre de *roi de Paris* (524), et y mourut en 558. Après lui, cette ville fut la capitale des rois fainéants. Charlemagne n'y fit pas son séjour, mais y établit de nombreuses écoles. Sous le règne des successeurs de ce prince, Paris devint le patrimoine des comtes héréditaires. Au IXe siècle, il fut souvent assiégé et ravagé par les Normands, notamment en 845, 855, 861 et 885; en même temps d'horribles famines décimaient sa population. En 1190, la corporation des écoles parisiennes, qui comptait plus de 20,000 écoliers, fut réunie sous le nom d'université. En 1302, le parlement y fut établi, et les premiers états-généraux s'y réunirent. Paris fut déchiré par les factions des Armagnacs et des Bourguignons, qui le prirent tour à tour (1411-18), jusqu'à ce qu'il tombât (1420) entre les mains du roi d'Angleterre, qui le garda jusqu'en 1436. Au XVIe siècle, les troubles de la ligue et les guerres religieuses y ramenèrent le désordre; en 1588 eut lieu la journée des barricades; en 1589 et en 1593 il fut assiégé par Henri IV, qui y entra enfin en 1594. Pendant la minorité de Louis XIV, Paris prit une part violente aux troubles de la Fronde, et vit livrer bataille dans ses faubourgs; c'est ce que l'on nomme la *guerre de Paris*. Louis XIV transféra à Versailles le siège de la cour et du gouvernement, qui n'y fut rétabli qu'en 1789. Pendant la révolution, Paris fut de nouveau le théâtre des discordes : la prise de la Bastille, les journées des 5 et 6 octobre, du 20 juin, du 10 août, du 21 janvier, du 31 mai, du 13 vendémiaire an IV (4 octobre 1795), du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), se passèrent dans son sein. Sous l'empire, la tranquillité ne fut interrompue que par la conspiration de Mallet (1812). En 1814, les alliés y entrèrent, et l'occupèrent de nouveau en 1815. Quinze ans après, ce fut dans Paris qu'éclata cette révolution qui, en trois jours (27, 28 et 29 juillet 1830), détrôna Charles X, et remplaça la branche aînée des Bourbons par la branche cadette, ou d'Orléans. Plusieurs émeutes ensanglantèrent encore les rues de Paris au commencement de ce nouveau règne. Enfin, en février 1848, un combat de vingt-quatre heures amena la chute de la monarchie et l'établissement d'une république; c'est dans la même année qu'eurent aussi lieu les funestes journées de juin. V. JUILLET, FÉVRIER, JUIN, au Complément. — Douze conciles furent tenus à Paris, depuis l'an 360 jusqu'au commencement du XVIIe siècle; le dernier y fut convoqué par Napoléon, en 1811. Plus de cent prélats de France, d'Allemagne et d'Italie y assistèrent; il statua sur l'institution des évêques, et ses décrets furent confirmés par un bref du pape, daté de Savone, 20 septembre 1811. — Les traités les plus importants signés à Paris sont ceux de 1259, entre Louis IX et Henri III, roi d'Angleterre; de 1313, entre Philippe le Bel et Édouard III; de 1325, 1327 et 1330, avec le même roi; de 1763, entre la France, l'Angleterre et l'Espagne; de 1795, entre la république et le roi de Naples; de 1802, entre la France et la Turquie; de 1814 et de 1815, entre la France et les puissances alliées. Celui de 1814 avait été précédé d'un acte que le comte d'Artois (depuis Charles X) signa avec ces mêmes puissances, et que l'on nomme *convention de Paris*. — *Comte de Paris*, titre créé au VIIIe siècle par Charlemagne : c'était la plus grande dignité du royaume; elle subsista jusqu'à l'avènement de Hugues Capet, qui réunit à la couronne (987) le comté de Paris en même temps que le duché de France. Le titre de comte de Paris avait été rétabli par le roi Louis-Philippe, en faveur de son petit-fils, Louis-Philippe-Albert, né en 1838. — Prov. *Prendre Paris pour Corbeil*, se tromper grossièrement. — *Paris est le paradis des femmes, le purgatoire des hommes et l'enfer des chevaux*, on trouve à Paris beaucoup d'occasions de se divertir, mais il y faut travailler beaucoup. — *Paris ne s'est pas fait en un jour*, les grands ouvrages ne s'achèvent qu'avec le temps. — Bot. *Herbe à Paris*, la parisette.

* **PARISETTE**, s. f. (du lat. *par, paris*, égal, à cause de l'égalité de ses feuilles). Bot. Genre de plantes de la famille des asparaginées. Une seule espèce croît en France, la *parisette à quatre feuilles*, vulgairement nommée *herbe à Paris*, *raisin de renard*, *étrangle-loup*.

PARISIANISME, s. m. Néol. Usage, habitude propre aux Parisiens.

* **PARISIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un petit peuple de la Gaule, dans la quatrième Lyonnaise, sur les deux rives de la Seine. Sa capitale était Lutèce, que l'on appela plus tard *Parisii*, aujourd'hui *Paris*. — Nom d'un peuple de la Bretagne, au N. *Petuaria*, aujourd'hui *Beverley*, en était la capitale. — *Parisien, ienne*, habitant de Paris. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — Littér. *La Parisienne*, titre d'une chanson faite pour célébrer la révolution de 1830. — Mar. *Parisien* se dit d'un matelot espiègle, mais paresseux.

PARISIOLE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

* **PARISIS**, s. m. (pr. *parizice*). Monnaie des ducs et des comtes de Paris. Il y avait des *parisis d'or*, frappés en 1330 et décriés en 1336, et des *parisis d'argent*, qui eurent cours jusqu'au règne du roi Jean. — On appelait *parisis* une mesure de terre qui rapportait un parisis par an. — *Parisis*, n. pr. m. Géogr. Petit pays de France, au centre de l'Ile-de-France et au N. de Paris, aujourd'hui compris dans les dép. de Seine-et-Oise et de la Seine. La petite ville de Louvres en était la capitale.

PARISYLLABE, adj. des 2 g. V. PARISYLLABIQUE, au Dictionnaire.

PARIUM, n. pr. m. (pr. *pariome*). Géogr. anc. Ville de Mysie, au N., sur la Propontide. Aujourd'hui *Kamuriss*.

PARIUS, n. pr. m. (pr. *pariuce*). Temps hér. Fils d'Iasion, fondateur de Parium.

PARKIE, s. f. Bot. Genre de plantes mimosées d'Afrique et des Indes.

PARLAMENT, s. m. Hist. Grand conseil ou assemblée nationale dans les États du Nord de l'Italie, au XIIe siècle.

PARLANCE, s. f. S'est dit pour façon de parler; élocution.

* **PARLEMENT**, s. m. Nom donné, sous l'ancien régime, à des cours souveraines instituées pour administrer la justice en dernier ressort, au nom du roi. Il en existait plusieurs qui résidaient dans les principales villes du royaume. Le plus ancien, celui de Paris, n'était d'abord qu'une cour de justice ambulatoire, c'est-à-dire qui suivait partout le roi. Philippe le Bel le rendit sédentaire par une ordonnance en date du 23 mars 1302; il recevait, ainsi que les autres parlements, les appels des tribunaux inférieurs, et prononçait en dernier ressort. En outre, il connaissait des affaires où les évêques, les chapitres, les communautés, les bailliages, les sénéchaussées étaient en cause, jugeait les grands officiers de la couronne et les maréchaux de France accusés de prévarication, et enregistrait les lois et ordonnances. Bientôt il s'attribua le droit d'adresser au monarque des remontrances quand les édits lui paraissaient injustes, et même quelquefois d'en refuser l'enregistrement. Louis XV, irrité de cette opposition, cassa le parlement en 1771, et le remplaça par un conseil du roi, qu'on appela par dérision le *parlement Maupeou*. Les parlements, autres que celui de Paris, étaient au nombre de douze, et furent institués dans l'ordre suivant : Toulouse, 1302; Grenoble, 1451; Bordeaux, 1462; Dijon, 1477; Aix, 1501; Rouen, 1499 et 1515; Rennes, 1553; Pau, 1620; Metz, 1633; Besançon (d'abord à Dôle), 1676; Douai (d'abord à Tournay), 1713. — Les membres des divers parlements étaient, dans l'origine, nommés par le roi. François Ier introduisit l'usage de vendre les charges, et depuis elles continuèrent d'être vénales. Les parlements furent supprimés par un décret de l'assemblée constituante, du 7 septembre 1790. — *Maître du parlement et souverain*, titre par lequel on désignait, au moyen âge, les premiers présidents du parlement. — En Angleterre, on désigne collectivement par le nom de *parlement* les deux assemblées qui partagent avec le roi le pouvoir législatif. — *Long parlement*, celui qui fut convoqué en 1640 par Charles Ier, déclara la guerre à ce prince, et le condamna à mort en 1649, après l'exclusion d'un grand nombre de ses membres, il fut cassé par Cromwell, en 1648. — *Parlement croupion*, débris du long parlement conservé par Cromwell, et chassé en avril 1653. — *Parlement Barebone*, dernier parlement républicain, présidé par Barebone, et chassé, en décembre 1653, par Cromwell, nommé protecteur. — *Parlement militaire*, se dit du conseil de guerre de Cromwell. — Au moyen âge, on disait *parlement d'amour* dans le même sens que *cour d'amour*. V. COUR, au Compl.

* **PARLER**, v. n. Fam. *Parler à une fille*, l'entretenir d'amour, de mariage. — Fig. *Parler au cœur, à l'imagination, aux passions*, parler de manière à intéresser le cœur, à plaire à l'imagination, à flatter, à exciter les passions. — Fig. et fam. *Cela ne vaut pas la peine d'en parler*, se dit à propos d'une chose sans importance, ou à laquelle on ne veut paraître attacher que peu d'importance. — Ironiq. *Il a volé à un seul de ses clients jusqu'à soixante mille francs; ce n'est pas la peine d'en parler*. — *Ne m'en parlez pas*, ne me mettez pas sur ce chapitre, ne touchez pas à cette question. — *Parlez-moi de cela*, se dit en signe de satisfaction, d'approbation. On dit

de même : *parlez-moi de cet homme-là.* — *Pour ainsi parler, si j'ose ainsi parler*, locutions dont on se sert pour adoucir une expression trop forte : *La France n'est plus, pour ainsi parler, qu'une seule forteresse* (Massillon). — En style de dévotion : *Dieu parle au cœur des pécheurs*, il leur envoie de bons mouvements, de saintes inspirations. — On disait autrefois : *parler à tâtons*, parler au hasard, à tort et à travers. — *Parler rébus*, parler d'une manière inintelligible, énigmatique. — *Parler phœbus*, s'exprimer d'une manière emphatique, ampoulée. — *Parler proverbe*, s'exprimer en proverbes. — *Parler Vaugelas*, parler selon les règles données par Vaugelas. Et dans le même sens : *parler Horace, parler Balzac.* — Prov. *Parler à la barette de quelqu'un*, le réprimander vertement, et même le châtier. — *Parler le cœur dans la main*, parler sincèrement. — *Parler par la bouche comme saint Paul*, ou *parler la bouche ouverte, comme saint Paul*, parler clairement. — *Parler de quelqu'un comme de Pilate dans le Credo*, en parler fort mal. — *Quand les ânes parleront latin*, jamais, ou, dans un temps fort éloigné. — *Parler latin devant les cordeliers.* V. LATIN, au Complément. — *Quand d'autrui tu parleras, songe à toi, tu te tairas*, quand on songe à ses propres défauts, on garde le silence sur les défauts des autres. — *Il y a un temps de parler et un temps de se taire*, il faut savoir parler et se taire à propos. — *Il est aisé de parler, mais il est malaisé de se taire*, la discrétion est une vertu très-rare. — *Il faut parler français à son ami, italien à sa maîtresse, espagnol à Dieu, allemand aux chevaux, anglais aux oiseaux*, la qualité essentielle du français est la clarté, celle de l'italien est la douceur, celle de l'espagnol la noblesse; l'allemand est rude et l'anglais est sifflant. — Prat. *Parler au contrat, parler dans un contrat*, déclarer sa volonté dans un contrat, s'obliger par contrat : *Sa femme n'a pas parlé au contrat.* — Jeux. *Parler*, dire ce que l'on veut faire sur le coup qui se joue : *C'est à vous à parler.* — Vêner. *Parler aux chiens*, appuyer sur les mots, les allonger, afin d'exciter les chiens à la chasse. — *Parler*, aboyer : *Un chien qui ne parle point, qui parle trop.*

* **PARLER**, s. m. Prov. et fig. *Jamais beau parler n'écorche la langue*, il est toujours bon de parler honnêtement. — *Parler* se dit aussi de la manière de parler particulière aux habitants de certaines parties de la France : *Le parler normand, picard. Reconnaître quelqu'un à son parler.* — Au palais. *Parler sommaire*, instruction faite sommairement devant un rapporteur.

* **PARLEUR, EUSE**, s. *Un beau parleur, un agréable parleur*, un homme qui s'énonce avec facilité, d'une manière agréable. — *Beau parleur* s'applique aussi quelquefois à celui qui parle avec affectation, avec emphase : *Il fait le beau parleur.* — *Parleur* s'emploie aussi adjectiv. *L'homme seul est véritablement parleur. L'oiseau parleur est déjà dans la barque* (La Fontaine).

* **PARLOIR**, s. m. Hist. *Parloir aux bourgeois*, lieu où l'on discutait autrefois, à Paris, devant le prévôt des marchands et les échevins, les causes qui pouvaient être réglées par la coutume de Paris et les affaires municipales.

PARMA, n. pr. f. Géogr. Rivière d'Italie, qui passe à Parme, et tombe dans le Pô à Bresello. Cours, 80 kil.

PARMAHAT, s. m. Chron. Quatrième mois de l'année des Coptes : il répond à avril.

* **PARME**, n. pr. f. Géogr. Ville d'Italie, capitale du duché de Parme-Plaisance et Guastalla, sur la Parma. 36,000 hab. Évêché. Cathédrale gothique; belles églises; vieille citadelle; palais ducal; théâtre immense, mais dont on ne se sert pas; bibliothèque; galerie de peinture; jardin botanique, etc. Fabriques de porcelaine et de tissus de soie. Commerce de fromage dit *Parmésan.* Patrie de Cassius, de Macrobe, et de Mazzuoli, surnommé *le Parmesan.* — *Parme* doit sa fondation aux Étrusques. Elle devint colonie romaine l'an 184 av. J. C., et fut comprise dans la Gaule cispadane. Sous Auguste, elle reçut le nom de *Julia Augusta.* Au moyen âge, elle fut tour à tour guelfe et gibeline, tour à tour soumise et indépendante, jusqu'au moment où elle tomba au pouvoir des papes, et par suite aux mains de la maison Farnèse, qui en fit sa capitale. Les Français remportèrent une victoire sur les Impériaux près de cette ville, le 29 juin 1734. — *Duché de Parme-Plaisance-et-Guastalla*, petit État de l'Italie septentrionale, entre le royaume Lombardo-Vénitien au N., le grand duché de Toscane au S., le duché de Modène à l'E., les États sardes à l'O. 440,000 hab. Il est divisé en deux gouvernements ; ch.-lieu *Parme.* Mines de cuivre et de fer. Vin, fruits excellents, pâturages, etc. — Le territoire de Parme et de Plaisance fut érigé en duché par le pape Paul III, et cédé par lui (1545), à son fils naturel Pierre-Louis Farnèse. La branche mâle de cette famille s'étant éteinte en 1731, il passa d'abord à l'Espagne, puis, en 1735 à l'empereur, et enfin, en 1748 à l'infant don Philippe, dont le fils Ferdinand se maintint dans sa souveraineté en s'alliant à la république française. En 1802, ce prince étant mort sans héritiers directs, la France prit possession de ses États, qui furent réunis à l'empire en 1805, et formèrent le département du Taro, ch.-l. Parme. En 1814, le *duché de Parme* fut donné, avec celui de *Guastalla*, à l'archiduchesse Marie-Louise, deuxième femme de Napoléon.

PARMÉLIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une parmélie. — PARMÉLIACÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des lichens. On dit aussi *parmélié.*

PARMÈNE, s. f. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

PARMENER, v. a. S'est dit pour mener, tenir : *Parmener vie dissolue*, mener une vie dissolue.

PARMÉNIE, s. f. Bot. Nom vulgaire de l'ellébore.

PARMENTAIRE, s. f. Bot. Genre de lichens.

* **PARMESAN, ANE**, adj. et s. Géogr. Habitant de Parme ou du duché de Parme. — Qui appartient à Parme ou à ses habitants. — *Parmesan*, s. m. Nom d'un fromage estimé, fait de lait de vache et de chèvre, qui se fait surtout aux environs de Lodi : *Macaroni au parmesan.*

* **PARMI**, s. m. Pêche. Filin élongé entre les deux ralingues d'une seine, pour la renforcer.

PARMITANT, adv. Mot employé dans la coutume du Hainaut. Il signifie, au moyen de quoi, à cette condition.

* **PARMULAIRE**, s. m. Ant. rom. Il se disait aussi de ceux qui, dans le cirque et parmi les spectateurs, prenaient parti pour les gladiateurs nommés *parmulaires.*

PARMULE, s. f. (en lat. *parmula*). Ant. rom. Petite parme. V., au Dictionnaire, PARME, qui est donné à tort comme synonyme de *parmule.*

PARNAGE, s. m. Anc. cout. Droit de faire paître les bêtes sur un terrain.

* **PARNASSE**, n. pr. m. Géogr. anc. Montagne de la Phocide, à l'O. de l'Hélicon, entre Amphisse et Trachine. Selon les anciens, la barque de Deucalion s'arrêta sur le Parnasse. Les poètes en font la résidence principale d'Apollon et des Muses, et le nomment le *double mont*, la *double colline*, à cause de ses deux sommets les plus élevés, l'Hyampée et le Nauplia. Aujourd'hui, le *Liakoura.* — Littér. *Parnasse* se dit quelquefois d'un recueil de vers : *Le Parnasse satirique.* — *Le Parnasse français*, monument élevé par Titon du Tillet à la gloire des poètes français. C'est un groupe de bronze offrant la figure en pied de nos meilleurs poètes, et celle de Louis XIV, leur protecteur. Il se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. On désigne aussi par le titre de *Parnasse français* un ouvrage contenant la description de ce groupe, et des notices sur tous les poètes qui y sont représentés. — *Échelle du Parnasse*, dictionnaire dont les écoliers se servent pour faire des vers. Il est plus ordinairement appelé *Gradus.*

* **PARNASSIEN, IENNE**, adj. Myth. Surnom d'Apollon, des Muses, et de Thémis, qui avaient un temple sur le Parnasse.

PARNASSUS, n. pr. m. (pr. *parnaceçuce*). Temps hér. Fils de la nymphe Cléodore et de Neptune ou de Cléopompus. Il inventa, dit-on, la science des augures, et donna son nom au mont Parnasse.

PARNE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères de la famille des clavicornes.

PARNÈS ou **PARNÈTHE**, n. pr. m. Géogr. anc. Montagne située entre l'Attique et la Béotie.

PARNÉTHIEN, adj. m. Myth. Surnom de Jupiter, adoré sur le mont Parnès ou Parnèthe.

* **PARNIDE**, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un parne. — PARNIDES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

PARNOPATE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un parnope. — PARNOPATES, s. m. pl. Famille d'insectes névroptères.

PARNOPE, s. m. Zool. Genre d'insectes névroptères.

PARNOPIOS, adj. m. (du gr. πάρνοπις, sauterelle). Myth. Surnom d'Apollon, invoqué pour la destruction des sauterelles.

PAROCHAIGE, s. m. Anc. cout. Territoire d'une paroisse. — Droits des paroissiens.

PAROCHE, s. f. (en lat. *parochia*). Paroisse. Vieux mot.

PAROCHUS, s. m. (pr. *parokuce*). Ant. rom. Officier chargé particulièrement de pourvoir aux besoins des personnages importants qui étaient en voyage et passaient par sa résidence.

* **PARODIQUE**, adj. des 2 g. Math. Nom que quelques anciens auteurs donnent aux différents termes qui se suivent sans interruption dans une équation ordonnée, et dont les exposants croissent ou décroissent en progression arithmétique.

PARŒMIE, s. f. V. PARÉMIE, au Compl.

PAROFERTE, s. f. Anc. cout. Offre ou consignation.

* **PAROIR**, s. m. Techn. Marteau à panne tranchante avec lequel le tonnelier pare l'intérieur d'une futaille. — Lame tranchante dont le chaudronnier se sert pour gratter les pièces à étamer. V. aussi PAROIRE, au Dictionnaire. — Outil pour les moules de boutons. — Espèce de chevalet sur lequel le corroyeur étend les peaux, pour les parer.

* **PAROISSE**, s. f. *Seigneur de paroisse*, celui qui avait haute justice sur une paroisse, ou plutôt sur le territoire où se trouvait l'église paroissiale. — *Corps de paroisse*, les plus riches habitants d'un village, les plus anciens marguilliers d'une paroisse. — Prov. *C'est le coq de la paroisse*, se dit aussi, dans un bourg ou un village, en parlant d'un joli garçon. — Les pâtissiers appelaient autrefois *tarte de paroisse*, une tarte faite pour un grand couvert. — Antiq. *Paroisse*, endroit où résidait le parochus, où il était obligé de fournir aux personnages importants qui voyageaient, tout ce qui leur était nécessaire.

* **PAROISSIEN, IENNE**, adj. et s. Prov. *Avoir affaire au curé et aux paroissiens*, avoir affaire à des personnes qui ont des intérêts opposés.

* **PAROLE**, s. f. On appelle, en t. de relig. : *Parole écrite*, l'Écriture sainte; et *parole non écrite*, la tradition. — Fig. *Distribuer le pain de la parole*, annoncer l'Évangile, prêcher. — Fig. et fam. *Les paroles sacramentelles*, les paroles essentielles pour la conclusion d'une affaire, d'un traité. Il se dit par allusion aux mots que le prêtre est obligé de prononcer pour la validité d'un sacrement. — Prov. et fig. *Savoir les paroles*, connaître les moyens de faire quelque chose. C'est une allusion aux paroles prétendues magiques. — *A bon entendeur peu de paroles*, un homme intelligent n'a pas besoin de longues explications. — *A grands seigneurs peu de paroles*, il ne faut pas fatiguer l'oreille des grands. — *Les paroles des grands ne tombent jamais à terre*, il y a toujours quelqu'un qui les écoute et les recueille pour les répandre. — *Les paroles du matin ne ressemblent pas à celles du soir*, les hommes sont sujets à changer d'avis. — *Les effets sont les mâles, les paroles sont les femelles*, se dit pour exprimer que l'un est plus fort que l'autre. — *On prend les bêtes par les cornes et les gens par la parole*, un homme qui a donné sa parole est entièrement lié. — *Quand les paroles sont dites, l'eau bénite est faite*, il n'y a pas moyen de revenir sur sa parole. — *La parole s'enfuit, l'écriture demeure*, il vaut mieux se fier à un écrit qu'à une promesse verbale. — Anc. jurispr. *Paroles de présent*, déclaration que deux personnes faisaient devant un notaire, après s'être présentées à l'église, qu'elles se prenaient pour mari et femme. — Jeux. *Avoir la parole*, avoir la faculté d'exprimer ce que l'on veut faire sur le coup qui se joue. — Anc. t. milit. *Donner parole*, c'était donner le mot d'ordre.

PAROMOCRICIEN, IENNE, adj. (du gr. παρόμοιος, semblable; κρίκος, anneau). Zool. Se dit des animaux dont le corps est partagé d'une manière peu évidente en thorax et abdomen, vu la différence très-faible des anneaux. — PAROMOCRICIENS, s. m. pl. Ordre de la classe des chétopodes.

* **PARONYCHIE**, s. f. (en gr. παρωνυχία). Méd. Nom primitif et étymologique du panaris.

PARONYQUE, s. f. Bot. V. PARONYCHIÉE, au Dictionnaire.

PAROPAMISADES, s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui habitait au pied du Paropamise.

PAROPAMISE, n. pr. m. Géogr. anc. Chaîne de montagnes voisines de la Bactriane. Aujourd'hui *Hindou-Khouch.* — Contrée de l'Asie, entre la Bactriane au N., l'Inde à l'E.; elle était hérissée de hautes montagnes appelées également *Paropamises.* Aujourd'hui *le Kandahar.*

PAROPIE, s. f. (en gr. παρωπίας). Anat. Nom donné anciennement au grand angle de l'œil.

PAROPSIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la paropsie. — PAROPSIÉES, s. f. pl. Famille de plantes cucurbitacées.

PAROPTÈSE, s. f. (en gr. παρόπτησις). Méd. Action de faire transpirer un malade en le plaçant dans une étuve.

PAROPTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. παρὰ, auprès; ὄπτομαι, voir). Phys. Se dit d'une couleur produite par la lumière qui a subi une diffraction.

* **PAROQUE**, s. m. On se sert plus ordinairement de la forme lat. *parochus*. V. PAROCHUS, au Compl.

PAROREE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Thrace. — Ville d'Arcadie.

PAROREUS, n. pr. m. (pr. *paroréuce*). Temps hér. Héros, fondateur de Parorée, en Arcadie.

PAROS, n. pr. m. Temps hér. Fils de Jason ou de Parrhasius. Il donna son nom à l'île de Paros. — *Paros*. Géogr. anc. Une des Cyclades, dans l'Archipel, entre Naxos et Délos; 49 kil. sur 15. Elle était célèbre par la beauté de ses marbres. Aujourd'hui *Paro*. Cette île avait pour capitale une ville également nommée *Paros*. Aujourd'hui *Parkia* ou *Parecchia*. — Philol. *Marbres ou chroniques de Paros*. V. MARBRE, au Dict.

* **PAROTIDE**, s. f. Zool. Amas de glandes qui, chez les crapauds, forme en arrière de chaque œil une masse irrégulière percée de pores, par lesquels suinte un liquide gluant.

PAROTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. παρὰ, auprès; οὖς, ὠτὸς, oreille). Anat. Qui avoisine les oreilles. — Zool. Surnom donné à un poisson du genre labre, parce que la couleur de ses opercules diffère de celle du reste du corps. — Chez les oiseaux : *la région parotique*, se dit du tour des oreilles.

PAROTITE, s. f. Méd. Synon. de *parotidite* (et non de *parotide*). V. PAROTIDITE, au Dictionnaire.

PAROUEL, n. m. Zool. Nom vulgaire de la fauvette des Alpes.

PARPAILLOLE, s. f. Ancienne monnaie de Milan; elle valait environ 7 cent. On écrivait aussi *parpayole*.

PARPAIN, s. m. Sorte d'ancien couteau.

* **PARPAYOLE**, s. f. Cette monnaie n'est plus en usage. V., plus haut, PARPAILLOLE.

PARPINE, s. f. Techn. Bout de planche qu'on loge dans la masse d'un mur en pisé, pour prévenir les lézardes.

PARPIROLLE, s. f. Petite monnaie de billon dont on se servait autrefois en Savoie.

* **PARQUET**, s. m. Chez les protestants, bancs où se placent les ministres et les personnes considérables, dans le temple, et qui sont séparés des autres bancs par une menuiserie à hauteur d'appui. — Mar. Compartiment pratiqué dans diverses parties d'un navire, pour y placer des grains, des boulets, du lest, etc. — *Parquet*, jeu d'adresse qui consiste à arranger plusieurs petits morceaux de bois peints, de manière à former des dessins et des figures. — Les oiseleurs appellent *parquet* une cage dans laquelle ils mettent les faisans destinés à peupler.

* **PARQUETÉ, ÉE**, part. et adj. Hist. nat. Se dit des parties qui sont disposées en manière de parquet ou de mosaïque.

* **PARQUIER**, s. m. Agric. Il se dit aussi de celui qui garde les bestiaux dans un parc.

* **PARRAIN**, s. m. Ant. Nom donné à des jeunes gens qui, dans les fêtes et cérémonies, conduisaient les chars où étaient les images et les représentations des dieux. — Hist. Il s'est dit, en France, d'une personne de qualité qui coupait les premiers cheveux d'un enfant de grande maison. — A Goa, on appelait aussi *parrains* les personnes riches et considérables qui accompagnaient les condamnés à l'auto-da-fé.

PARRAINAGE, s. m. Action de tenir un enfant comme parrain : *Refuser le parrainage*. — Qualité, rapports de parrain, de marraine.

PARREUX, s. m. Anc. jurispr. Celui qui possède une terre avec un autre. V. PARAGER, au Complément.

PARRHASIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Arcadie, à l'O. de Mégalopolis.

* **PARRHASIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Parrhasie. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — Myth. *Parrhasien*, surnom d'Apollon. — Surnom d'Évandre.

* **PARRHASIS**, adj. f. Myth. Surnom de Callisto.

* **PARRHASIUS**, n. pr. m. Myth. Un des fils de Lycaon, fondateur de la ville de Parrhasie.

PARRHÉSIE, s. f. (du gr. παῤῥησια, franchise). Didact. Liberté de parler. — Rhét. Figure par laquelle, en feignant d'en dire plus qu'il n'est convenable ou nécessaire, on arrive à un but opposé à celui auquel on paraissait tendre.

PARSAGADE, adj. et s. des 2 g. V. PASARGADE, au Complément.

PARSE, adj. et s. des 2 g. Il se dit de la réunion des dix castes des anciens Perses, ou des sectateurs de Zoroastre, sans y comprendre les Mèdes, les Chaldéens, et les autres peuples qui faisaient partie de l'empire de Cyrus. — *Parse*, qui appartient aux anciens Perses. — Ling. *Le parse*, la langue des anciens Perses. — Idiome que les Parsis et les Guèbres parlent entre eux.

PARSÉCHER, v. a. Sécher entièrement, parfaitement. Vieux mot.

PARSEINTE, s. f. Mar. Morceau de toile trempé dans du brai bouillant, que l'on applique sur une couture trop ouverte, sur une fente.

PARSERVIR, v. a. S'est dit pour servir longtemps, jusqu'au bout.

* **PARSI, IE**, adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple d'Asie, descendant des anciens Parses, qui abandonnèrent les villes centrales de la Perse à l'époque de l'invasion des Arabes. Les Parsis suivent encore la religion de Zoroastre, et sont répandus dans le nord de la Perse et dans les Indes, mais leur véritable patrie est Bombay. V. GUÈBRE, au Compl. — *Parsi* signifie aussi, qui appartient aux Parsis : *Langue parsie; caractères parsis*. — Ling. *Parsi* ou *farsi*, l'ancien persan, dialecte du Zend. On le range dans la famille des langues ariennes ou indo-persanes.

PARSISTAN, n. pr. m. V. FARSISTAN, au Compl.

* **PART**, s. m. Jurisp. *Part légitime*, l'enfant qui naît avec les conditions requises pour jouir des avantages accordés par la loi. — *Part illégitime*, enfant qui ne réunit pas ces conditions. — *Suppression de part*, action de cacher la naissance d'un enfant; infanticide. — *Supposition de part*, action de faire passer pour sien un enfant étranger. — *Confusion de part*, échange de deux enfants. — *Exposition de part*, crime de celui qui expose un enfant.

* **PART**, s. f. Fig. et fam. *Faire la part au plus jeune*, faire un partage inégal. — *Faire la part du feu*, abattre une partie des édifices que le feu menace, afin de sauver le reste; et fig., sacrifier une portion de ce que l'on possède, pour mettre le reste à l'abri. — Prov. *C'est un homme qui fait son petit pot à part*, qui ne communique ses affaires à personne. — *Il ressemble à Thibaud Garrau, il fait son cas à part*, se dit pop. d'un individu qui ne veut s'associer personne, ou même d'un homme peu sociable. — *Il n'en jetterait pas sa part aux chiens*, se dit d'un homme qui se croit fondé dans ses prétentions, et qui ne paraît pas disposé à y renoncer. — *A part* signifie quelquefois, excepté : *A part sa négligence, c'est un excellent collègue*. — *Faire lit à part*, se dit de deux époux qui n'habitent plus ensemble. — *Part* a signifié parti : *Chef de part*, chef de parti. — Anc. législ. *Part avantageuse*, part que l'aîné avait dans les fiefs, parce qu'elle était plus forte que celle des puînés. — *Part d'enfant le moins prenant*, portion de la succession du père et de la mère, qui revenait à l'enfant le moins avantagé. — Jurisp. *Part héréditaire*, part qui revient à quelqu'un dans une succession, à titre d'héritier. — *Part personnelle*, celle dont un cohéritier, colégataire ou codonataire, est tenu dans quelque chose, comme dans les dettes. — Diplom. *Donner part d'un événement à une cour, à un prince*, l'en informer : *L'ambassadeur n'a pas encore donné part de ce mariage*. — Gramm. *Mot qui se prend en bonne, en mauvaise part*, qui se prend dans un sens favorable ou défavorable. — Mar. *Être à la part, naviguer à la part*, se dit lorsque chacun de ceux qui composent un équipage a sa part dans les bénéfices de la campagne. — Hist. *Part antique*, dénomination par laquelle on désignait la partie de Montpellier appelée aussi *la rectorie*, parce qu'elle avait été la première réunie à la couronne.

* **PARTAGE**, s. m. Jurisp. *Partage provisionnel*, partage provisoire : il ne règle que la jouissance. — *Partage anticipé* ou *partage d'ascendants*, partage que le père, la mère et les autres ascendants font de leurs biens entre leurs enfants et descendants. — Ponts et chauss. *Canal à point de partage*, canal qui franchit une chaîne de montagnes, ou un faîte quelconque entre deux vallées. — *Bief de partage*, le bief le plus élevé d'un canal à point de partage, celui qui écoule ses eaux sur les deux versants. — *Point de partage*, se dit aussi du point culminant d'un chemin de fer, lorsqu'il remonte une vallée ou le versant d'une montagne, pour descendre ensuite de l'autre côté.

* **PARTAGÉ, ÉE**, part. et adj. Bot. Se dit d'une partie qui offre des découpures prolongées jusqu'au delà de la moitié de sa hauteur : *Feuille partagée, calice partagé; style partagé*.

* **PARTAGER**, v. a. Prov. et fig. *Partager le gâteau*, partager quelque profit. Il se dit souvent en mauvaise part. — *Partager un cheveu*, affecter, dans un partage, une exactitude trop rigoureuse. — *Il partagerait une maille ou un liard en deux*, se dit en parlant d'un homme très-avare. — Dans les combats en champ clos, les tournois, *partager le soleil*, c'était ménager également les mêmes avantages aux deux combattants. — Man. *Partager les rênes*, mener son cheval en tenant une rêne de chaque main.

PARTAGEUR, s. m. Jurisp. anc. Celui qui était chargé de faire le partage des successions. — Polit. Nom donné aux réformateurs qui demandent une égale répartition des biens, des fortunes, ce qui entraînerait préalablement un partage. V. COMMUNISME, au Compl.

* **PARTANCE**, s. f. Mar. *Pavillon de partance*, pavillon qu'on met à la poupe, afin de rappeler à bord les gens de l'équipage qui se trouvent à terre. — *Point de partance*, point qu'on détermine sur la carte avant de perdre terre, et à compter duquel on commence à compter sa route. — On dit qu'*un vaisseau a belle partance*, lorsqu'à son départ il a bon vent et bonne mer.

* **PARTANT**, s. m. Celui qui part : *Je ne suis pas un des partants*. — *Partant*, adv. s'emploie encore quelquefois en t. de prat. : *Reçu tant, payé tant, et partant quitte*, et par conséquent quitte. — Absol. *Partant quitte*, signifie que tous comptes faits, balancés, les parties sont quittes.

* **PARTERRE**, s. m. On appelle *parterre de broderie*, celui qui est composé de rinceaux, de fleurons, etc., formés par des bordures de buis, et entouré de plates-bandes. — *Parterre de pièces coupées*, celui qui forme des compartiments de figures régulières, séparés par des sentiers. — *Parterre de gazon*, celui qui est de pièces de gazon, en compartiments carrés, avec enroulements. — *Parterre à l'anglaise*, celui qui est de broderie, mêlé de plates-bandes et enroulement de gazon. — *Parterre d'eau*, se dit de canaux découverts qui, dans un jardin, forment des compartiments à peu près semblables à ceux d'un parterre ordinaire. — Fig. *Juger du parterre les évènements d'un règne, les actes d'un gouvernement*, les juger de loin, sans y avoir, sans y prendre aucune part. — Pop. *Faire des parterres*, se disait pour tomber. On dit encore dans le même sens, et par plaisanterie : *Prendre un billet de parterre*.

PARTHAON, n. pr. m. Myth. Fils d'Agénor et d'Épicaste, époux d'Euryte et père d'OEnée et d'Alcathoüs. Quelques-uns l'appellent *Porthaon*.

PARTHAONIDE, n. patron. Descendant de Parthaon. Il se dit de Tydée, fils d'OEnée.

* **PARTHE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la haute Asie, que l'on croit scythe d'origine, et qui s'établit d'abord au S. et à l'E. de l'Hyrcanie. Les *Parthes*, grossiers et braves, étaient parfaits cavaliers; ils combattaient ordinairement en fuyant. — *Empire des Parthes*, vaste empire fondé, 255 av. J. C., par Arsace, chef de tribu parthe, qui s'assujettit les autres tribus, et secoua le joug des Séleucides. Il ne comprit d'abord que la Parthie, mais ensuite il embrassa tous les pays situés entre la mer Caspienne, l'Euphrate et l'Indus, et fut divisé en dix-huit satrapies. L'histoire de cet empire se divise en trois périodes : la première comprend les guerres contre les Séleucides (256 à 130 av. J. C.); la seconde est remplie par les luttes contre les peuples nomades de l'Orient (130 à 35 av. J. C.); la troisième, qui est la période romaine, offre une suite de guerres civiles et étrangères. L'empire des Parthes finit en 226 de J. C., et fut remplacé par celui des Sassanides. — Prov. *Fuir comme les Parthes*, fuir en lançant des flèches ou tout autre projectile contre ceux par qui l'on est poursuivi; et fig., feindre de céder dans une discussion, tout en portant à son adversaire des coups qui le blessent au vif.

* **PARTHÉNIE**, n. pr. et s. f. (du gr. παρθένος, vierge). Myth. Surnom que l'on donnait aussi à Diane. — Temps hér. Épouse de Samus. — *Les Parthénies*, nom par lequel les Athéniens désignaient les filles d'Erechthée, d'Hyacinthe et de Léus. — Ant. gr. V. PARTHÉNIES, au Dict. — Géogr. anc. *Parthénie*, un des noms de Samos. — Astron. La constellation appelée autrement la Vierge. V. plus loin PARTHENOS.

PARTHÉNIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la

parthénie. — PARTHÉNIÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

* PARTHÉNIEN, s. m. Hist. anc. Il se dit particulièrement des enfants qu'eurent les femmes spartiates pendant l'absence de dix ans de leurs maris, au temps de la guerre de Messénie. Les *Parthéniens* furent déclarés illégitimes et inhabiles à hériter. Arrivés à l'âge de trente ans, ils tentèrent de se révolter, mais leur conjuration ayant été découverte, ils émigrèrent sous la conduite de Phalante, et s'établirent dans la grande Grèce, où ils fondèrent Tarente, vers l'an 707 av. J. C.

* PARTHÉNIUS, n. pr. m. Temps hér. Fils de Jupiter et frère d'Arcas.

* PARTHÉNOPE, n. pr. f. Temps hér. Fille de Stymphale; Hercule eut d'elle un fils nommé Évères.— Fille d'Ancée, de qui Apollon eut Lycomède.— Une des femmes de l'Océan, mère d'Europe et de Thrace. — Géogr. anc. *Parthénope*, premier nom de la ville de Naples. V. ce mot, au Dict.— *Parthénope*, s. f. Genre de crustacés.

PARTHÉNOPÉE, n. pr. m. Temps hér. Un des sept héros qui vinrent assiéger Thèbes. Il était fils de Mars et de Ménalippe, ou de Talaüs et de Lysimaque. — Autre héros, fils d'Atalante et de Milanion.

PARTHÉNOPÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Parthénope ou Naples.— Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.— Hist. *République parthénopéenne*, gouvernement démocratique établi par les Français dans le royaume de Naples : elle ne dura que pendant le court espace de temps qui s'écoula depuis l'entrée de Championnet à Naples, le 23 janvier 1799, jusqu'à la reprise de cette capitale par le cardinal Ruffo, le 15 mai de la même année. Cette république éphémère n'eut jamais qu'un gouvernement provisoire de vingt-cinq membres.

PARTHÉNOPIEN, IENNE, adj. Zool. Qui ressemble à une parthénope. — PARTHÉNOPIENS, s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes brachyures.

* PARTHÉNOS, n. pr. f. Myth. gr. Fille d'Apollon et de Chrysothémis. Elle fut mise au nombre des constellations.— Fille de Staphylus et sœur de Molpadie. V. ce nom, au Compl. — Astron. *Parthénos* est le nom grec de la constellation de la Vierge.

* PARTHIE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de l'Asie, entre l'Hyrcanie au N., la Carmanie déserte à l'E., la Médie à l'O. Elle avait pour ville principale *Hécatompylos*. On dit aussi *Parthiène*. Auj. partie de l'*Irak-Adjémi* et du *Khoraçan*.

PARTHINS, s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Nouvelle-Épire.

* PARTHIQUE, adj. des 2 g. Hist. Qui appartient, qui a rapport aux Parthes.— Ant. rom. *Cuir parthique*, peau teinte en couleur de feu, que les Romains employaient à divers usages.

PARTHISANE, s. f. Anc. t. milit. Pertuisane.

* PARTI, s. m. Beaux-arts. *De parti pris*, se dit d'une manière raisonnée et déterminée de traiter une difficulté, un accessoire du sujet. — *Prendre un parti*, disposer les ombres et les lumières, grouper les figures et les objets par grandes masses.— *Prendre un grand parti*, placer dans un tableau des parties d'ombre et de lumières larges, tranchées, opposées les unes aux autres.— *Ne pas prendre parti*, laisser les objets dans le vague et la confusion. — Jeux. *Parti* se dit, au lansquenet, d'une manière de jouer trois contre deux, deux contre un, ou trois contre un. — A plusieurs jeux de cartes, il se dit aussi lorsqu'il n'y a pas d'égalité dans les cartes, et que la carte d'un joueur compte double : *Faire le parti*, donner le parti.— Blas. *Parti*, division de l'écu, en deux parties, depuis le haut jusqu'en bas : *Porter parti d'or et de gueules*.

* PARTI, IE, part. et adj. Diplom. *Charte partie*. V. ce mot, au Dict. — On appelait autrefois *jeux partis* ou *partagés*, des demandes roulant ordinairement sur l'amour, que posaient ordinairement les trouvères, et sur lesquelles on s'exerçait dans les bonnes compagnies. Les *jeux partis* étaient surtout en usage dans le XI[e] siècle et dans le XII[e].

* PARTIAL, ALE, adj. Musiq. Autrefois, *notes partiales*, la blanche, la noire, la croche, la double croche et la triple croche. On les appelait ainsi, parce qu'il en fallait plusieurs pour faire une mesure.

PARTIBILITÉ, s. f. Didact. Faculté de se diviser en plusieurs parties.

* PARTICIPATION, s. f. Relig. *Lettres de participation*, lettres qu'un ordre religieux donne à une personne du monde, et en vertu desquelles elle participe aux bonnes œuvres et aux prières de l'ordre.— Philos. scol. *Participation*, nom par lequel plusieurs Pères de l'Église ont désigné certaines vertus divines qui existent dans les créatures à des degrés finis.

* PARTICIPE, s. m. Gramm. *Participe passé*, se dit, dans la langue latine, du participe en *us* des verbes déponents et de quelques verbes intransitifs, qui ne prend pas la signification passive.— *Participe futur actif*, le participe en *urus*. — *Participe futur passif*, le participe en *andus* ou *endus*.— Dans la langue grecque, les participes correspondent à tous les temps du verbe, excepté l'imparfait et le plus-que-parfait. Ainsi l'on a, dans l'actif, le *participe présent*, *futur*, *aoriste*, *parfait* et *futur second*, *aoriste second*, *parfait second*; de même dans le passif.— En sanscrit, les participes sont considérés comme des noms; ils se forment à l'aide de suffixes.

* PARTICULAIRE, s. m. Officier des anciens monastères, qui distribuait les portions aux moines.

* PARTICULARISME, s. m. Hist. relig. Doctrine qui enseigne que Jésus-Christ est mort pour les élus et non pour les hommes en général.

* PARTICULE, s. f. Gramm. Il se dit plus particulièrement de petits mots qui se joignent à un radical pour le compléter ou le modifier. On nomme *particule séparable*, celle qui peut se détacher du mot, et *particule inséparable*, celle qui n'a de sens que dans la composition.— *Particules prépositives* ou *préfixes*, celles qui se placent devant le radical qu'elles doivent modifier. Les principales sont : *a*, *ac*, *ad*, *af*, *ag*, *al*, *an*, *ap*, *ar*, *as* et *at*; *ab* ou *abs*, *anti*; *co*, *col*, *com*, *con*, *cor* et *contre*; *dé* ou *des*, *di* ou *dis*; *é*, *ex* ou *es*, *en* ou *em*; *in*, *il*, *im* et *ir*; *me* ou *mes*; *par* ou *per*, *pré*; *re*, *ré* ou *res*; *sé*, *sous* ou *sub*, *sur* ou *super*, *tra* ou *trans*.— *Particule post-positive*, celle qui se place après le mot qu'elle modifie ; il n'y en a que trois, *ci*, *là* et *da*.— *Particule nobiliaire*, préposition ou syllabe que les nobles placent devant leurs noms. La particule nobiliaire est chez les Français, *de*; chez les Allemands, *von*; chez les Néerlandais, Flamands et Hollandais, *van*; chez les Scots d'Écosse et d'Irlande, *mac*; chez les Irlandais, *O'*; chez les Espagnols, *don*; chez les Portugais, *dom*.

* PARTICULIER, IÈRE, adj. *Il n'y a rien de particulier entre cet homme et cette femme*, il n'y a entre eux aucune liaison suspecte. — Anc. jurispr. *Lieutenant particulier*, magistrat qui remplaçait temporairement le lieutenant civil, à Paris, ou le lieutenant général en province. — Anc. adm. *Maître particulier des eaux et forêts*, celui qui avait sous ses ordres une seule province, par opposition au grand-maître, qui en administrait plusieurs. — *Maîtrise particulière*, province qui dépend d'un maître particulier des eaux et forêts.— Bot. *Spathe particulière*, celle qui enveloppe des fleurs contenues dans une spathe générale. — s. m. *Un particulier*, un homme, un individu quelconque, un inconnu : *Nous fûmes abordés par un particulier*. — On dit par menace, et pour provoquer une explication, un duel : *Nous nous verrons, nous nous reverrons en particulier*.

* PARTIE, s. f. Prov. *C'est une partie faite à la main*, c'est une partie concertée dans une mauvaise intention. — *Ce n'est pas assez de bien jouer, il faut bien faire ses parties*, il ne suffit pas d'être habile, il faut n'entreprendre que de bonnes affaires.— Jeux. *Partie* se dit, au reversis, de ce qu'on est obligé de payer au joueur qui, étant le plus près du panier, ne fait aucun point, ou n'en fait pas plus que celui qui en a fait le moins. — Au trictrac, *partie bredouille*. V. BREDOUILLE, au Dict. — *Partie simple* se dit, au même jeu, quand on fait douze points à plusieurs reprises. — Au jeu de l'hombre, *partie carrée* signifie trois rois et une dame dans la même main. — Astrol. *Partie de fortune*, l'horoscope lunaire. — Admin. *Partie secrète*, bureau de l'état-major d'une armée, où se traitent les détails de l'espionnage. — Phys. *Parties insensibles*, celles qui sont réduites à un degré de ténuité tel, qu'on ne peut les apercevoir à moins qu'elles ne soient plusieurs ensemble.

* PARTIEL, ELLE, adj. Qui se fait par partie : *Lecture partielle*. — Qui n'a lieu qu'en partie : *Des révoltes partielles*. — Astron. *Éclipse partielle*, éclipse qui a lieu quand la lune n'entre qu'en partie dans l'ombre de la terre, ou quand elle cache une partie du disque du soleil.

* PARTIL, ILE, adj. Astrol. Se dit d'une manière de déterminer l'aspect réciproque de deux planètes. — *Trine partil*, celui qui a 120 degrés. Le soleil est en *trine partil* avec la lune, lorsqu'il est au douzième degré du Lion, et la lune au douzième degré du Sagittaire.— *Quadrat partil*, éloignement de 90 degrés. — *Opposition partile*, éloignement de 180 degrés. — *Conjonction partile*, position de deux astres dans le même degré.

* PARTIR, v. n. Techn. *Faire partir la pierre*, la séparer et l'ouvrir avec des coins de fer. — *Partir* est employé activ. en t. de man. On dit : *partez ce cheval*, pour, faites-le partir.

PARTITE, adj. des 2 g. (du lat. *partitus*). Bot. Se dit d'une partie découpée en lanières qui s'étendent jusque près de sa base.

* PARTITEUR, s. m. Néol. Celui qui fait les parts : *Ces partiteurs de renommée*.

* PARTITION, s. f. Blas. On appelle *partitions simples*, celles qui divisent l'écu en parties égales; et *partitions composées*, celles qui forment des compartiments inégaux. — Musiq. *Partition* se prend quelquefois pour l'œuvre même du musicien : *Le Barbier de Séville est une des plus belles partitions de Rossini*. — Bot. Chacune des divisions d'une feuille, quand ces divisions sont réunies par la base. — Phys. *Partitions du baromètre*, division que l'on a faite en sept parties, entre le plus haut et le plus bas degré du mercure, pour marquer les variations de l'atmosphère.

PART-PRENANT, ANTE, adj. et s. Anc. prat. Celui, celle qui a une part dans un héritage.

PARTULE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

PARTURITEUR, s. m. (du lat. *parturire*, accoucher). Chir. Instrument dont quelques chirurgiens se servaient dans les accouchements difficiles.

PARUE, s. f. Anc. mar. État d'un vaisseau couvert de tous ses pavillons.

PARVICOLLE, adj. des 2 g. (du lat. *parvus*, petit; *collum*, cou). Zool. Qui a le corselet court.

PARVIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *parvus*, petit; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a de petites fleurs.

PARVIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *parvus*, petit; *folium*, feuille). Bot. Qui a de petites feuilles.

PARVIROSTRE, adj. des 2 g. (du lat. *parvus*, petit; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec grêle.

* PARVIS, s. m. Hist. sainte. *Parvis des gentils*, la première enceinte du temple, où tout le monde pouvait pénétrer. — *Parvis d'Israël*, la seconde enceinte, où les Hébreux seuls entraient.

PARVITÉ, s. f. Petitesse. Vieux mot.

PARY, s. m. Piastre mexicaine, monnaie de compte en usage dans le Brésil; elle vaut, au pair, 4 fr. 84 cent.

PARYGRON, s. m. (en gr. πάρυγρον). Pharm. Médicament liquide ou demi-liquide qu'on appliquait sur un phlegmon.

PARYPHODACTYLE, adj. des 2 g. (du gr. πάρυφος, frangé; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a les pieds lobés ou festonnés.

* PAS, s. m. Prov. *La peur a bon pas*, elle donne de bonnes jambes aux fuyards. — *Pas romain*, mesure qui valait cinq pieds romains, ou un peu plus de 1 m. 47 centim. Il s'entend quelquefois de la moitié de cette mesure, ou de 73 centim. — Le *pas grec* valait 77 centim. — *Pas géométrique*, mesure de terrain de la longueur de 1 m. 62 centim. — *Pas de champ de Berne*, 73 centim. — *Pas de forêt de Berne*, 87 cent. — T. milit. *Pas de charge*, celui que l'on prend pour tomber vivement sur l'ennemi. — *Ouvrir le pas*, commencer à marcher : *Les soldats doivent ouvrir le pas du pied gauche*.— *Pas d'armes*, combat qu'un chevalier offrait à tout venant. V. PAS-D'ARMES, au Dictionnaire. *Ouvrir le pas*, signifiait commencer un tournoi; et fig., commencer une discussion. — Mus. *Pas*, Morceau de musique dont la mesure est appropriée au pas des troupes : *On a fait un pas*, *un pas redoublé, sur le motif de cet air*. — Morceau arrangé pour la danse : *On a fait un joli pas de cet allegro*. — Danse. *Pas de deux*, *pas de trois*, entrée de ballet exécutée par deux, par trois danseurs. — *Pas de hache*, danse fortement caractérisée, espèce de pyrrhique dansée par des sauvages, des cyclopes, des soldats. — Man. *Cheval de pas*, cheval qui va un grand pas aisément, et sans se fatiguer. — *Pas de côté*, sorte de travail de manège. — *Pas averti*, pas réglé, dans lequel le cheval semble compter lui-même le posé de chaque jambe. — *Pas écouté*, pas raccourci d'un cheval qui se balance entre les talons. — *Ce cheval a le pas relevé*, il relève bien les jambes de devant en marchant. — Escr. *Marcher à*

grands pas, laisser un espace de 50 centim. environ entre les pieds qui avancent sur la ligne droite ou qui reculent en arrière. — *Marcher à petits pas*, se dit lorsque l'espace laissé n'est que d'environ 25 centim. — Constr. *Pas*, chacune des entailles faite sur la plate-forme d'un comble, pour recevoir le pied des chevrons. — Bot. *Pas de cheval*, la cacalie.

PASADOUZ, s. m. V. PARADOUZ, au Compl.

PASARGADE, adj. et s. des 2 g. Hist. anc. Une des dix castes ou tribus qui composaient la nation des Perses; c'était la première des trois castes nobles ou guerrières.—n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Asie, une des résidences des anciens rois de Perse, sur les confins de la Carmanie et de la Perside. C'est là qu'avait lieu le couronnement, et qu'était la sépulture des grands rois. *Pasargade* avait été, dit-on, fondée par Cyrus. On y voyait le tombeau de ce conquérant. On dit aussi et moins bien *Pasagade*, *Pasagarde* et *Persagarde*. Aujourd'hui, *Fésa* ou *Pasa*.

* **PASCAL, ALE**, adj. Liturg. *Temps pascal*, temps d'allégresse que l'Église consacre à célébrer la résurrection de Jésus-Christ. Il commence à la fête de Pâques, et finit le jour de la Sainte-Trinité. — Hist. eccl. *Épître pascale*, lettre que le pape, et primitivement le patriarche d'Alexandrie, écrivait aux évêques, pour leur indiquer l'époque de la fête de Pâques.

PASCALINE, s. f. V. PASCALIN, au Dictionnaire. On dit aussi *roue pascaline*.

PASCH, s. m. (pr. *paske*). Chron. Nom du cinquième mois des Abyssins.

PASCHAL, ALE, adj. Ancienne orthographe du mot *pascal*.

PASCHE, s. f. Ancienne orthographe du mot *Pâque*.

* **PAS-DE-CALAIS**, n. pr. m. Géogr. Détroit qui unit la Manche à la mer du Nord, et sépare la France de l'Angleterre. Il tire son nom de la ville de Calais, placée en France sur la côte orientale. Sa moindre largeur est de 34 kil. — *Département du Pas-de-Calais*, département maritime de la France, formé de l'ancien Artois et d'une partie de la Picardie. Il est divisé en 6 arrondissements. Marbre, houille, tourbe, pierres à fusil; terre à pipe et à potier; sol fertile; pâturages; céréales; fruits à cidre; beau bétail. L'industrie est très-active et le commerce considérable. On estime surtout les toiles, dentelles, cotonnades, les huiles de colza et d'œillette, la bière, etc. Pop. 664,654 hab. Ch.-lieu Arras.

PASENDAS, s. m. Relat. Secte de brahmanes fort adonnés à la débauche.

* **PASIGRAPHIE**, s. f. Moyen proposé en 1797, par M. de Maimieux, pour représenter les mots de toute langue par des caractères de convention, en sorte qu'il aurait suffi de posséder la clef de ce système pour comprendre et traduire dans une autre langue, sans connaître celle de l'écrivain primitif.

* **PASILALIE**, s. f. Langue universelle proposée par M. de Maimieux : il la formait en substituant aux chiffres de ses indicateurs des caractères qui représentaient les voyelles et les consonnes.

PASILALIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la pasilalie.

* **PASIPHAÉ**, n. pr. f. Myth. Déesse qui avait un temple en Laconie, et qui paraît être une des Atlantides ou une fille de Jupiter. On la confond quelquefois avec Cassandre ou avec Daphné.

PASITANO, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Principauté Citérieure, à 28 kil. S.-O. de Salerne. 4,000 hab. Patrie de Flavio Gioja, inventeur de la boussole.

PASITHÉE, n. pr. f. Myth. gr. Une des Grâces, fille de Jupiter et d'Eurynome. Homère en fait l'épouse du Sommeil. — Une des Néréides. — Surnom de Cybèle. — Surnom de Naïs, épouse d'Ericthonius.

PASITHOÉ, n. pr. f. Myth. gr. Une des Océanides.

PASITIGRE, n. pr. m. Géogr. anc. Nom que l'on avait donné aux deux bouches les plus orientales de l'Euphrate, comme représentant plus particulièrement le Tigre, qui se joint un peu plus haut à l'Euphrate.

PASNAGE, s. m. Féod. Droit de faire paître.

PASPALACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un paspale. — PASPALACÉES, s. f. pl. Tribu de plantes graminées.

PASQUAGE, s. m. S'est dit pour pâturage.

* **PASSACAILLE**, s. f. Jeux. *Faire la passacaille*, couper avec une carte inférieure, dans l'espoir que le joueur suivant n'aura pas une carte plus forte.

* **PASSADE**, s. f. Il signifie particulièrement, commerce avec une femme que l'on quitte aussitôt qu'on l'a possédée : *Avoir une passade*, *ce n'est qu'une passade*. — Anc. cout. Sorte de péage. — Natat. *Donner une passade*, se dit d'un nageur qui enfonce sous l'eau un autre nageur en lui appuyant une main sur la tête, et qui le fait ainsi passer entre ses jambes.

PASSADOR, s. m. Anc. t. milit. Espèce de flèche ou de dard. On dit aussi *passadour* et *passadous*.

* **PASSAGE**, s. m. Par menace : *Il me trouvera sur son passage*, se dit pour signifier qu'on est prêt à saisir toutes les occasions de traverser les projets de quelqu'un, de lui nuire. — Anc. cout. *Droit de haut passage*, impôt qui se prélevait autrefois sur les marchandises, à leur sortie du royaume. — Jurispr. *Passage de servitude*, celui dont on jouit sur le terrain d'autrui. — *Passage de souffrance*, celui qu'on est obligé de tolérer en vertu d'un titre. — Archit. *Passage*, dégagement entre deux pièces; corridor long et étroit. — Ponts et chauss. *Passage de niveau*, endroit où un chemin de fer rencontre une route ou un chemin ordinaire, lorsque la différence de niveau entre ces deux voies de communication n'est pas assez forte pour qu'il soit nécessaire d'établir un pont. — Art milit. *Passage de défilé*, *passage de fossé*, *passage de lignes*, nom des différentes évolutions militaires pratiquées pour passer dans un défilé, traverser un fossé, etc. — Mar. Embarquement sur un vaisseau d'un individu qui ne fait pas partie de l'équipage, et somme qu'il paye pour se faire transporter, lui et ses effets, d'un lieu à un autre. — *Passage de la ligne*, instant où un bâtiment coupe la ligne équinoxiale, et passe d'un hémisphère dans l'autre. — Mus. *Notes de passage*, celles par lesquelles on remplit les degrés disjoints, pour les franchir avec plus de grâce. — Astron. *Passage*, mouvement d'une planète qui passe sur le disque du soleil. — Zool. Il se dit non-seulement des oiseaux, mais des poissons qui passent d'un pays à un autre dans certaines saisons : *Le passage des cailles*, *des bécassines; le passage des harengs*. — Jeux. *Passage* se dit, au trictrac, d'une flèche vide de l'adversaire, par laquelle on peut passer une dame au retour. — Il se dit aussi d'une flèche sur laquelle il n'y a qu'une dame. On dit quelquefois, dans ce cas, *passage ouvert*, par opposition à *passage fermé*. — Hist. *Passage*, droit que l'on payait pour être admis dans l'ordre de Malte, et qui était proportionné au grade. — Techn. Préparation que l'on donne aux peaux en les passant dans différentes drogues. — *Le Passage*, n. pr. f. Géogr. Ville et port d'Espagne, dans l'intendance de Bilbao. 1,250 hab. Canal. Construction de vaisseaux de ligne et autres.

* **PASSAGER**, s. m. Il se dit pop. pour passeur d'eau.

PASSAGÈRETÉ, s. f. Action des oiseaux qui, en certaines saisons, passent d'un pays dans un autre. Mot créé par Buffon; il n'a pas été admis par les naturalistes modernes.

PASSAGIEN, s. m. Hist. relig. Nom donné aux Albigeois.

PASSAGIN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte du XIIe siècle. Les *passagins* ne regardaient Jésus-Christ que comme la plus pure des créatures, et croyaient qu'il fallait observer la loi de Moïse, excepté en ce qui touche les sacrifices. On les appelle aussi *circoncis*.

PASSAIRE, s. m. Anc. pharm. Espèce de médicament qu'on a fait passer dans une chausse.

PASSALORYNCHITE, s. m. (du gr. πάσσαλος, cheville; ῥύγχος, bec). Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui formait une branche de celle des montanistes. On les appelait ainsi parce que, croyant le silence nécessaire, ils tenaient, pendant leurs prières, le pouce sur la bouche.

PASSALUS, n. pr. m. (pr. *paceçaluce*). Temps hér. Frère d'Achemon ou Acmon. Passalus et Acmon furent vaincus par Hercule Mélampyge, qui leur fit grâce.

PASSANDRE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

* **PASSANT, ANTE**, adj. Blas. Se dit des animaux représentés sur leurs quatre pieds. — *Passant*, s. m. Prov. *Jeter de l'eau bénite aux passants*, jeter des pierres. Cette expression vient de l'habitude où l'on fut longtemps de jeter une pierre, en passant, sur les sépultures qu'on rencontrait. — L'Académie ne donne pas le fém. de ce mot, *passante*; il a été employé par Voltaire : *Il priait la passante De lui conter ce que plus elle aimait.* — *Passant de baudrier*, partie du baudrier dans laquelle s'introduit le fourreau de l'arme blanche.

PASSARON, n. pr. m. Géogr. anc. Ville d'Épire, dans la Molossie. Aujourd'hui *Rogus*.

PASSAROWITZ, n. pr. m. Géogr. Ville de Servie, près de la Morava. Il y fut conclu un célèbre traité de paix en 1718, la Turquie cédait à l'Autriche Belgrade, Temesvar, la Valachie jusqu'à l'Aluta et une partie de la Servie; Venise gardait quelques places en Turquie.

PASSAU, s. m. Agric. Sorte d'araire fort léger. — n. pr. m. Géogr. Ville de Bavière, sur le Danube, à l'endroit où il reçoit l'Ilz et l'Inn. 9,000 h. Évêché, jadis souverain. Cette ville fut brûlée en 1662. Le 11 mars 1703, l'électeur de Bavière y remporta une victoire sur les troupes impériales. Elle souffrit aussi beaucoup des malheurs de la guerre, de 1800 à 1803. — *Transaction de Passau*, traité que Charles-Quint conclut en 1552 avec l'électeur Maurice. Ce traité abolit l'intérim, accorda aux protestants l'exercice de leur religion, et fut suivi de la paix de religion. On a dit proverbial., jusqu'à la fin du siècle dernier : *C'est la transaction de Passau, chacun garde ce qu'il a.* — *Évêché de Passau*, un des États de l'ancien empire d'Allemagne, dans le cercle de Bavière. Son territoire était très-circonscrit. Il fut sécularisé en 1803, et appartient aujourd'hui à la Bavière. On écrit aussi *Passaw*.

* **PASSAVANT**, s. m. Fortif. Nom que l'on donnait autrefois à un genre de travaux propres à cacher aux assiégés les démarches des assiégeants. — Hist. *Passavant!* interj. Cri de guerre des comtes de Champagne.

* **PASSE**, s. f. Nom d'une espèce de tour de faux cheveux que les femmes portaient autrefois. — Méd. *Passes*, gestes, mouvements qu'un magnétiseur fait avec les mains, pour développer ou diriger le fluide magnétique. — Escr. *Passes volontaires*, passes qui se font quand on ne peut atteindre l'adversaire. — *Passes nécessaires*, passes qui se font quand on est si pressé par l'adversaire, qu'on n'a pas le temps de se retirer. — *Passes au collet*, passes qui consistent à se saisir d'une manière prompte et adroite du corps de son adversaire, pour en tirer avantage. — *Mesure de la passe*, position où les deux faibles de l'épée peuvent se toucher : *Être, se placer à la mesure de la passe.* — Jeux. *Passe*, bâton qui, dans un jeu de longue paume, soutient la planche percée au bas du toit. — *Tirer sa passe* signifie, à certains jeux de cartes, la même chose que faire la vole. — *Voler la passe* exprime, à la bouillotte, l'action d'un joueur qui, ayant mauvais jeu, propose une somme assez forte, qu'il croit qu'on ne tiendra point, afin de faire fuir les autres joueurs et de leur prendre la *passe*. — A la roulette, *passe* se dit de tous les numéros au-dessus de 18, comme *manque* se dit des autres : *Jouer la passe*. — Mar. *Passe*, bout que l'on introduit dans les intervalles des torons, pour exécuter les épissures. — On appelle *passe d'un cordage* le tour qu'il fait sur une poulie, autour d'un point d'appui, dans un nœud ou dans un amarrage quelconque. — Zool. *Passe*, nom vulgaire appliqué à plusieurs oiseaux. Ainsi l'on appelle *passe buissonnière*, *passe buse*, *passe privée*, *passe sourde* ou simplement *passe*, la fauvette d'hiver. — *Passe des Canaries*, le serin. — *Passe folle*, une espèce de mouette d'Amérique. — *Passe solitaire*, le merle solitaire. — Techn. *Passe*, rouleau de bois à l'usage des teinturiers sur soie. — Chez les brodeuses, point qui commence au haut de la nervure d'une feuille, à droite ou à gauche, et qui tombe, en se couchant un peu, sur le trait qui borde cette feuille.

PASSE, s. m. Anc. cout. Nom que les notaires ont porté en Bretagne, du XI[e] au XVI[e] siècle. On disait aussi *passeur*.

PASSE-ÂGE, s. m. Anc. cout. Acte par lequel le juge déclarait qu'il était de notoriété que telle personne avait atteint la majorité coutumière.

PASSE-AVANT, s. m. V. PASSAVANT, au Dict.

PASSE-CAMPANE, s. f. Vétér. Tumeur au calcanéum du cheval.

PASSE-CANAL, s. m. Bateau destiné à traverser, à passer un canal.

PASSE-CITADELLE, s. f. Hortic. Variété de tulipe.

PASSE-CORDON, s. m. Techn. Grosse aiguille pour faire passer un cordon.

* **PASSÉE**, s. f. Anc. cout. En Normandie, passage, chemin qu'on faisait autour d'un champ, et qui avait des arbres des deux côtés. — Techn.

Passée, chez les mégissiers, certaine quantité de peaux qu'on plonge à la fois dans la cuve. — Les tailleurs appellent *passées*, les fils qu'ils passent des deux côtés d'une boutonnière, pour la former.

* **PASSE-FLEUR**, s. f. Bot. Nom vulgaire de l'anémone, de la coquelourde, de la pulsatille et d'une lychnide.

PASSE-LORGNE, s. f. Agric. Variété de raisin.

* **PASSEMENT**, s. m. Anc. adm. Souscription d'un acte, d'une charte. — Pouvoir de passer les actes publics. — Techn. *Passement*, cuve pleine d'une liqueur acide dans laquelle les tanneurs plongent les peaux, pour les faire gonfler.

PASSEMESE, s. f. (en ital. *passa mezo*). Danse. Espèce d'entrée de ballet qu'on exécutait en faisant plusieurs fois le tour du théâtre, et en le traversant ensuite par le milieu pour revenir sur le bord.

PASSENAGE, s. m. Se disait pour droit qu'on fait payer à ceux qui passent à tel endroit.

PASSE-PEINTRE, s. m. Bot. Nom donné à plusieurs fleurs panachées, que le dessin et la peinture n'ont pu rendre encore d'une manière fidèle, et particulièrement à une jolie espèce de saxifrage.

PASSE-POMME, s. f. Hortic. Espèce de pomme précoce sans pépins.

* **PASSE-PORT**, s. m. Il se dit fig. des choses qui en font passer, qui en font supporter d'autres: *La fable est le passe-port de la morale. L'allégorie est le passe-port des vérités trop hardies. La louange est le passe-port de la censure* (De Sacy).

* **PASSER**, v. n. Absol. *Passe!* soit; j'y consens, je l'accorde. *Passe pour cela. Vous voulez que je sois le coupable? eh bien, passe!* — Prov. et fig. *Le temps passe et la mort vient*, tout finit par la mort. — *Passer par un fidelium*, abréger, finir brusquement. Se dit par allusion à l'usage des moines, qui, ne pouvant mentionner toutes les personnes pour lesquelles on avait fait des fondations, passaient de suite à la dernière oraison de l'office des morts, qui commence par *Fidelium*. — *Passer de fil en aiguille*, passer d'un discours à un autre. — *Faire passer quinze pour douze à quelqu'un*, abuser de sa confiance, de sa crédulité. — *Il faut passer par là ou par la fenêtre*, il faut de toute nécessité accepter cette position, souscrire à ces conditions. — *Cela lui passera devant le nez*, se dit d'une chose qu'une personne convoite, et qu'elle n'obtiendra pas. — *Il a passé comme une chandelle*, il est mort doucement, sans douleur. — *Il passera bien de l'eau sous le pont d'ici là*, cela n'arrivera pas de sitôt. — Anc. t. milit. *Passer sous les drapeaux*, être admis dans un corps, dans un régiment. — Escrime. *Passer en avant*, se dit quand on met le talon du pied gauche à la boucle du pied droit. — *Passer en arrière*, mettre le pied droit en arrière du talon gauche, et retomber en garde du pied gauche. — Jeux. A la paume, *passer à fleur de corde*, pousser la balle de manière qu'elle s'élève le moins possible au-dessus de la corde. — On dit fig. qu'*une affaire a passé à fleur de corde*, pour signifier qu'il s'en est peu fallu qu'elle manquât. — Au piquet: *Voulez-vous passer de point?* voulez-vous que, réciproquement, nous n'accusions pas notre point? — A plusieurs jeux de cartes: *La main passe*, personne ne la coupe. — *La main passe*, se dit aussi lorsqu'un joueur perd sa donne. — *Passer au retour*, c'est, au trictrac, entrer dans le jeu de l'adversaire, quand il y a passage. — Mar. *Passer au billet*, se dit de l'action d'un équipage qui vient, après le départ, se présenter devant l'officier. — *Passer d'un ordre dans un autre*, se dit d'une flotte, d'une escadre qui, après avoir été rangée suivant une combinaison, se range suivant une autre. — *Passer sous le vent d'un vaisseau*, c'est, en le gagnant de vitesse, se trouver entre ce vaisseau et le point d'où souffle le vent. — Véner. *Passe! passe! passe!* cri des piqueurs qui, après avoir vu le cerf, rappellent les chiens. — *Passer*, v. a. Il s'est dit pour vaincre, surmonter. — Fig. et fam. *Passer le pas*, mourir. — Prov. et fig. *Cela vient jusqu'à moi, et cela me passe*, se dit d'une chose que l'on ne comprend pas. — *Passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le séné*, faites-moi des concessions, et je vous en ferai. — *Contentement passe richesse*, la satisfaction de l'esprit est le premier des biens. — Anc. t. milit. *Passer la voix*, action d'un factionnaire qui pousse un cri, pour avertir la sentinelle plus proche, laquelle doit le répéter à son tour. — Aujourd'hui: *Passer une revue, passer des troupes en revue*, faire une revue de troupes. — *Passer à la baïonnette*, tuer en passant la baïonnette au travers du corps. — Mar. *Passer la ligne*, naviguer au delà de l'équateur. — *Passer les manœuvres*, placer, introduire les manœuvres courantes dans les poulies qui doivent les recevoir. — Danse. *Passer un entrechat*, faire un entrechat. — Jeu. Au trictrac, *passer son jeu*, se dit quand on est obligé de jouer les dames sans espoir de pouvoir remplir. — On dit absol., à certains jeux, *qui passe perd*, quand on excède le nombre de points nécessaires pour gagner la partie. — Comm. *Passer un billet, une lettre de change à l'ordre de quelqu'un*, lui en transmettre la propriété par endossement. — Techn. Dans la fabrication des monnaies: *passer en blanc*, mettre les lames de métal entre les rouleaux du laminoir, avant de les avoir fait recuire. — Chez les tailleurs, les couturières: *passer les coutures*, les rabattre avec le carreau, avec un fer. — *Passer en carton* signifie, chez les relieurs, percer la couverture de carton d'un livre, pour y passer le fil qui forme les nervures. — *Passer en parchemin*, c'est couvrir le dos d'un livre en parchemin. — *Passer une peau en mégie*, lui donner tous les apprêts qui sont du ressort des mégissiers. — *Passer des cuirs en suif de chair et de fleur*, les imbiber de suif bouillant par les deux côtés. — *Passer la clairée*, chez les raffineurs, achever de purifier la matière, en la débarrassant de toutes les saletés qui n'ont pu être enlevées avec les écumes. — *Passer des couteaux, des outils*, etc., *sur la meule, passer des rasoirs sur la pierre, sur la meule*, les aiguiser, les affiler sur la meule, sur la pierre, sur le cuir. — *Se* PASSER, v. pron. Prov. *Il faut que jeunesse se passe*, V. JEUNESSE, au Dict. — *Il ne peut non plus s'en passer que de sa chemise*, se dit d'une personne qui ne peut s'abstenir d'une chose à laquelle elle est accoutumée, ou qui souffre quand elle en est privée.

PASSERESSE, s. f. Mar. Petit cordage qui sert de supplément aux cargues d'artimon.

PASSERET, s. m. Zool. Nom vulgaire de l'émérillon.

PASSERIGALLE, adj. des 2 g. (du lat. *passer*, moineau; *gallus*, coq). Zool. Qui tient des passereaux et des gallinacés. — PASSERIGALLES, s. m. pl. Groupe d'oiseaux qui ont les pieds des passereaux, et le corps massif des gallinacés.

PASSERILLE, s. f. Comm. Nom que l'on donne au raisin sec de Frontignan.

PASSERON, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du moineau franc et du friquet.

PASSE-ROSÉE, s. f. Hortic. Nom d'une variété de tulipe.

* **PASSE-ROUTE**, s. f. Il s'est dit autrefois d'un tour d'adresse très-difficile.

PASSE-ROUX, s. m. Hortic. Espèce de mâche des environs de Montpellier.

* **PASSET**, s. m. S'est dit pour allure paisible, démarche lente. *Aller le passet*, c'était marcher gravement, à pas comptés. — On appelait aussi *passets* les rayons sur lesquels les marchands rangeaient leurs marchandises.

PASSE-TÈQUE, s. f. Mar. Nom que l'on donne aux poulies coupées.

PASSETIER, s. m. Zool. Un des noms vulgaires de l'émérillon.

PASSETTE, s. f. Écon. dom. Petite passoire.

PASSE-TUILOISE, s. f. Hortic. Variété de tulipe.

PASSEUR, s. m. Anc. cout. V. plus haut PASSE, s. m.

* **PASSE-VELOURS**, s. m. Bot. Nom vulgaire de l'amarante. — On a donné quelquefois le nom de *passe-velours jaune* au souci des jardins.

* **PASSE-VOLANT**, s. m. Mar. Nom donné, dans quelques ports, à des canons de bois qu'on cloue sur de faux sabords, pour figurer une batterie.

* **PASSIF, IVE**, adj. gramm. *Neutre passif*, nom que quelques grammairiens ont donné aux verbes qui se conjuguent comme les verbes passifs, et qui ont la signification neutre. — Méd. *Passif* se dit des affections qui sont déterminées par une faiblesse, par un relâchement organique: *Hémorrhagie passive*. — Écon. polit. *Commerce passif*, se dit des achats faits à l'étranger, ou de l'excès des importations sur les exportations. — Hist. *Citoyen passif*, s'est dit, pendant la révolution, de ceux qui ne jouissaient point des droits politiques, qui ne réunissaient pas les conditions nécessaires pour avoir droit de suffrage dans les assemblées primaires, par opposition à *citoyen actif*.

* **PASSIFLORE**, adj. des 2 g. Bot. Il s'emploie comme synonyme de *passiflore*.

* **PASSIFLORÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à la passiflore ou grenadille, vulgairement nommée *fleur de la passion*.

* **PASSION**, s. f. Il se dit pop. de la sonnerie qu'on fait à l'Église, pendant l'agonie d'un mourant. — Liturg. *Passion*, nom sous lequel on désignait autrefois tout le Carême. — Hist. eccl. *Filles de la Passion*, nom que l'on donnait quelquefois aux capucines. — Hist. *Ordre de la Passion de Jésus-Christ*, ordre fondé en France par Charles VI, et en Angleterre par Richard II, en 1380, lorsque ces princes formèrent le projet de reconquérir la Terre-Sainte. Cet ordre eut peu de durée. — *Confrères de la Passion*, association composée primitivement de jeunes clercs, qui se forma sous le règne de Charles VI pour jouer des mystères, sorte de pièces de théâtre où l'on représentait des sujets de piété, et le plus souvent la passion de Jésus-Christ. En 1402, elle s'établit à Paris près de l'emplacement de la Porte Saint-Denis, dans le couvent de la Trinité. En 1545, elle acheta le terrain de l'hôtel de Bourgogne, mais le parlement défendit aux acteurs de jouer des mystères, et ils prirent le nom de *comédiens de l'hôtel de Bourgogne*. — Blas. *Croix de la passion*, croix dont la barre est placée vers le haut, comme celle où Jésus-Christ fut attaché. — *Clous de la passion*, clous d'une forme particulière.

* **PASSIONNAIRE**, s. f. Bot. Un des nom de la passiflore.

* **PASSIONNEL, ELLE**, adj. Philos. Qui tient aux passions, qui en dépend. — Dans l'école sociétaire, *attraction passionnelle*, impulsion naturelle et antérieure à la réflexion, qui porte les hommes les uns vers les autres, et chacun vers le but de sa passion dominante.

PASSIONNISTE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne. Les *passionnistes* croyaient que Dieu le Père avait souffert sur la croix. V. PATRIPASSIEN, au Dictionnaire.

PASSIS, s. m. Écon. rur. Ver à soie faible, dont l'accroissement n'est pas rapide.

PASSIVER, v. a. Néol. Rendre passif, réduire à un état passif. Mot inusité, et peu nécessaire.

PASSIVITÉ, s. f. Philos. Sensibilité interne et externe. Le Dictionnaire dit à tort *passiveté*, dans cette acception.

PASSO, s. m. Métrol. Mesure de longueur employée en Italie et en Espagne. Le *passo d'Espagne* vaut 1 mèt. 41 cent. — *Passo de Florence*, 1,64; — *Passo de Naples*, 1,97; — *Passo de Venise*, 1,73.

* **PASSOIRE**, s. f. Techn. Sorte de petit chaudron percé de trous, dont les teinturiers se servent pour la préparation du bain de rocou.

PASSOT, s. m. Anc. t. milit. Sorte de longue dague. On disait aussi *épée de passot*. — *Arbalète de passot*, arbalète plus longue que l'arbalète ordinaire.

* **PASSULAT**, s. m. (du lat. *uva passa*, raisin séché). Anc. pharm. Se disait d'un miel préparé avec des raisins secs de Damas: *Miel passulat*. V. le mot suiv.

* **PASSULES**, s. f. pl. Anc. pharm. Nom que l'on donnait aux raisins secs. Le Dictionnaire a confondu par erreur la signification de ce mot avec celle de *passulat*.

* **PASSY**, n. pr. m. Géogr. Bourg du dép. de la Seine, contigu aux murs de Paris, à l'O. 6,000 hab. Eaux ferrugineuses jadis très-fréquentées. On y remarque le château de la Muette et le Ranelagh. Raffinerie de sucre. Filature de coton dans l'ancien couvent des Minimes, dits les *Bons-Hommes*.

PAST, s. m. Anc. cout. Ce qu'on payait pour être reçu dans un corps de métier, le repas compris.

* **PASTEL**, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, renfermant un grand nombre d'espèces qui croissent en Europe, dans presque tous les terrains. La plus intéressante est le *pastel tinctorial*, dont on tire, par la fermentation, un principe colorant d'un beau bleu, qui remplace l'indigo dans quelques usages. — Hist. eccl. Petit repas qui se faisait après l'ordination. — Ce que les nouveaux ordonnés payaient pour ce repas.

PASTELERO, s. m. (mot esp. qui signifie *boulanger* ou *pâtissier*). Polit. Nom donné, en Espagne, à ceux qui professaient des opinions modérées, qui voulaient modifier la constitution de 1812.

PASTELIER, s. m. Techn. Moulin à pastel.

* **PASTEUR**, s. m. Relig. Il se dit, par excellence, en parlant de Jésus-Christ: *Le bon pasteur. Notre-Seigneur est le souverain pasteur*

des âmes. — En poésie, *le dieu pasteur, le pasteur d'Admète*, Apollon. — *Le pasteur phrygien*, Pâris. — Hist. anc. *Pasteur* se dit d'un peuple nomade qui envahit l'Egypte vers le XXI[e] siècle av. J. C., du temps de la 17[e] dynastie ou des pharaons thébains. Il y eut six rois pasteurs. V. HYKSOS, au Compl. — Zool. Genre de poissons des mers d'Amérique.

PASTICCIO, s. m. Beaux-arts. Forme italienne du mot *pastiche*. V. PASTICHE, au Dictionnaire.

PASTICHER, v. a. Néol. Faire le pastiche du style, de la manière d'un écrivain, du faire d'un peintre. Peu usité.

PASTILLAIRE, adj. des 2 g. S'est dit d'une certaine thèse médicale dans l'université de Paris : *Thèse pastillaire.* On la nommait ainsi parce que celui qui la soutenait devait faire cadeau d'un pâté à chacun des docteurs. — On disait aussi substantiv. *thèse pastillaire.*

PASTINAQUE, s. m. Zool. V. PASTENAGUE, au Dictionnaire.

PASTIS, s. m. S'est dit pour prairie, pâturage. — Anc. cout. Contribution pour laquelle on s'est engagé.

PASTISSAGE, s. m. Mélange informe, incohérent. Vieux mot.

PASTISSER, v. a. S'est dit pour mélanger, fabriquer par un mélange.

PASTO, n pr. m. Géogr. Ville de la Nouvelle-Grenade, au pied d'un volcan. 7,000 hab. Ouvrages d'ébénisterie. Cette ville éprouva un tremblement de terre en 1827.

* **PASTOPHORE**, s. m. Ant. Nom des prêtres grecs ou égyptiens qui portaient les images des dieux enfermées dans le pastophorion. — Petit édifice, près d'un temple, où l'on gardait l'image de la divinité.

* **PASTOPHORION**, s. m. Ant. Espèce de petit temple où étaient enfermées les images des dieux, et que portaient les pastophores dans les processions solennelles. On le nommait aussi *pastos.*

* **PASTORAL**, s. m. Philol. Titre d'un ouvrage de saint Grégoire sur les devoirs des papes et des évêques.

* **PASTORALE**, s. f. Il se dit aussi pour poème ou roman pastoral : *La pastorale de Longus, intitulée les Amours de Daphnis et Chloé, a été traduite par Amyot.* — Hort. *Pastorale*, variété de poire d'automne.

PASTORAT, s. m. Hist. eccl. Dignité de pasteur, de prêtre.

PASTORELLA, s. f. V. PASTORELLE, au Dict.

* **PASTOUREAU**, s. m. Hist. Il se dit aussi de certains villageois qui se rassemblèrent au commencement de l'an 1420, dans le but de délivrer la Terre-Sainte. Ces *pastoureaux* eurent le même sort que les premiers. Ils se livrèrent à toutes sortes d'excès; on arrêta leurs chefs, et on dispersa leurs troupes.

* **PASTOURELLE**, s. f. Danse. Nom d'une des figures de la contredanse française. — Sorte de poire d'hiver.

* **PÂT**, s. m. Véner. Mélange de farine et de son que l'on détrempe dans les lavures, pour nourrir les chiens.

* **PATABIÈS**, s. m. Bot. Mot qui, dans plusieurs éditions du Dictionnaire, est le résultat d'une faute typographique. C'est *patabée*, s. f.

PATACA, s. f. Monnaie de compte d'Égypte, valant au pair fr. 4, 47. On l'appelle aussi *talloro.* — *Pataca* ou *patak*, monnaie d'Abyssinie qui vaut fr. 5, 20. — *Pataca du Brésil*, monnaie d'argent dont on distingue plusieurs espèces : *Pataca vieille*, fr. 3, 76; — *pataca* de 600 *reis*, fr. 3, 55; — *pataca* de 1768, fr. 3, 63; — *pataca* de 1804, fr. 3, 77. — *Pataca chica neuve*, monnaie d'argent d'Alger, composée d'un tiers de boudjou ou 8 mouzounes, valant fr. 0, 58; — *pataca chica ancienne*, fr. 0, 61.

PATÆCES, adj. et s. m. pl. Myth. V. PATAÏQUES, au Dict.

* **PATAGION**, s. m. (du gr. πατταγέω, faire du bruit). Zool. On donne aussi ce nom à deux écailles cornées, qui, dans les lépidoptères, sont fixés de chaque côté du tronc, et couvertes d'une touffe de poils.

PATAGIUM, s. m. (pr. *patajiome*). Ant. rom. Bande d'étoffe, ornée de clous d'or, que portaient les dames romaines. Le *patagium* faisait le tour du cou et tombait sur la poitrine.

* **PATAGON**, s. m. Le *patagon de Genève* vaut 5, 05.

* **PATAGON, ONE**, adj. et s. Géogr. Habitant de la Patagonie. V. PATAGONS, au Dictionnaire, et PATAGONIE, au Complément. — Qui appartient à la Patagonie ou à ses habitants. — Zool. *Patagon*, nom donné à un perroquet du Brésil. — Bot. *Herbe à patagon*, la patagone.

PATAGONE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des nyctagynées.

PATAGONIE, n. pr. f. Géogr. Vaste contrée, la plus méridionale de l'Amérique du Sud. Les habitants vivent de leur chasse et de leur pêche, et n'ont point de demeures fixes; ils ont conservé leur indépendance, et sont tout à fait sauvages, surtout vers le Sud. Leur taille moyenne dépasse celle des Européens de plusieurs centimètres, et atteint plus de 2 mètres (6 à 7 pieds); mais c'est par exagération que les voyageurs leur ont accordé plus de 3 mètres (plus de 9 pieds). La *Patagonie* s'appelle aussi *Terre de Magellan* ou *Terre Magellanique*, parce qu'elle a été découverte par Magellan (1519).

PATALA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Inde, sur l'Indus. Alexandre y creusa un port, y éleva une citadelle et l'agrandit. Aujourd'hui *Tattah.*

* **PATALÈNE**, n. pr. f. Géogr. anc. Ile de l'Inde, aux bouches de l'Indus. Elle avait pour capitale *Patala.*

PATALORYNCHITE, s. m. Hist. relig. V. PASSALORYNCHITE, au Complément.

PATANDJALI, n. pr. m. Personnage mythologique auquel les Indous attribuent plusieurs ouvrages célèbres.

* **PATAQUE**, s. f. V. PATACA, au Compl.

PATAR, s. m. Se disait du sou de Flandre et de Brabant. Ce mot s'est employé longtemps dans la Flandre française, par opposition au sou de France. V. PATARD, au Dictionnaire.

PATARAS, s. m. Mar. Gros cordage employé accidentellement pour remplacer ou soulager les haubans.

PATARE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Lycie, sur la mer et à l'embouchure du Xanthe; elle était célèbre par un temple et un oracle d'Apollon. Aujourd'hui *Patera.*

PATARÉE, adj. et s. f. Hist. relig. Nom collectif de la secte des patarins.

PATARÉEN, ENNE, adj. et s. Habitant de Patare. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — Myth. *Pataréen*, surnom d'Apollon. V. PATARÆUS, au Dictionnaire.

* **PATARIN**, s. m. Hist. relig. Il se disait particulièrement de sectaires Vaudois qui prétendaient que le *Pater* (oraison dominicale), suffisait pour toute prière. Ils enseignaient aussi que l'homme et le monde étaient l'œuvre du démon. Les *patarins* furent condamnés en 1179. On dit aussi *patérin.*

PATARUS, n. pr. m. (pr. *pataruce*). Temps hér. Fils d'Apollon et de Lycie; il donna son nom à la ville de Patare.

* **PATATE**, s. f. Bot. Plante du genre des liserons, à racines tuberculeuses, assez semblables à la pomme de terre. On la cultive en Espagne, et surtout dans les environs de Malaga, et on la désigne souvent par les noms de *patate douce, patate sucrée, patate de Malaga.* — On appelle quelquefois *patate*, mais improprement, la pomme de terre, le topinambour et quelques espèces d'ignames.

* **PATATRAS**, interj. Prov. *Patatras, monsieur de Nevers*, se dit en voyant quelqu'un tomber, par allusion à une chute de cheval faite par le duc de Nevers dans la ville de Pouilly, et lorsqu'il allait de Paris à Nevers, pendant les troubles de la fronde. Une femme s'étant écriée : *Patatras! monsieur de Nevers*, le duc irrité envoya des soldats qui désolèrent la ville.

PATAVIN, INE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Patavium. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

PATAVIUM, n. pr. m. (pr. *pataviome*). Géogr. anc. Ville de la Gaule cisalpine, dans la Vénitie. Patrie de Tite-Live, de Valérius Flaccus et d'Asconius. Aujourd'hui *Padoue.*

* **PATAY**, n. pr. m. Géogr. Cette ville ne compte guère que 1,000 hab. Elle est célèbre dans l'histoire par la victoire remportée sur les Anglais, en 1429, par Jeanne d'Arc et Dunois; ils y firent prisonnier Talbot.

* **PÂTE**, s. f. Prov. *Quand on a la main à la pâte il en reste toujours aux doigts*, quand on a un grand maniement d'argent, on en retire toujours quelque profit. — Pharm. *Pâte* se dit de diverses substances médicamenteuses, de consistance molle, résultant d'un mélange fait à l'aide de quelque gomme ou mucilage : *Pâte arsenicale* ou *caustique. Pâte de jujube, de réglisse, de guimauve, de lichen.* — Relat. *Pâte de riz*, pâte dont les Chinois font de beaux vases. — Comm. *Pâte* se disait, dans l'Amérique espagnole, de lingots passés en contrebande. — Techn. Vieux linge détrempé, pilé et broyé dans l'eau, sous consistance de bouillie, dont on fait le papier. — *Métal en pâte*, métal qui est prêt à fondre.

* **PÂTÉ**, s. m. Prov. *Croûte de pâté vaut bien pain*, se dit à ceux qui se plaignent qu'un objet leur manque, lorsqu'ils ont quelque chose de mieux pour le remplacer. — On dit pop. d'une femme en travail d'enfant, qu'*elle crie les petits pâtés*, pour signifier qu'elle crie, qu'elle souffre beaucoup. — *Pâte de veille*, se disait d'un pâté que le maître donnait autrefois à ses apprentis, le jour où commençaient les veillées. On appelle encore aujourd'hui *pâte de veille* le repas que les ouvriers d'un même atelier font ensemble, dans la même occasion. — Anc. art milit. *Pâté de grenades*, pots remplis de poudre et de grenades qu'on lançait sur l'ennemi. — Agric. *Pâté*, place que les vignerons, par paresse, laissent sans y labourer. — Zool. Nom marchand d'une coquille du genre came. — Techn. Assemblage de lames de vieux fer qu'on soude et corroie ensemble. — Chez les brocanteurs, lot de différents petits objets qu'on assemble pour vendre ou acheter en bloc, parce qu'ils ne sont pas assez considérables pour les évaluer séparément. — Les terrassiers appellent *pâté* une butte que l'on veut arr ser.

PATÉA, n pr. f. Géogr. anc. Fontaine de Béotie (et non de Macédoine), qui était particulièrement consacrée aux Muses. V. PATÉIDES, au Dictionnaire.

PATEIL, s. m. Anc. t. milit. Matras; sorte de dard à grosse tête.

PATEL, s. m. Relat. Chez les Parsis, confession de ses fautes, accompagnée de repentir.

PATÉLANE, n. pr. f. Myth. lat. Déesse qui protégeait le blé à l'époque où les feuilles se développent et où l'épi se montre.

PATELETTE, s. f. Partie de la giberne et du havre-sac qui recouvre le côté extérieur.

PÂTELIER, s. m. Hist. relig. Nom donné à des sectaires qui prétendaient que le corps de Jésus-Christ est dans l'eucharistie, comme la chair est dans un pâté. On dit aussi *pâtilier.*

PATELLACÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à une patelle. — PATELLACÉES, s. f. pl. Famille de mollusques.

* **PATELLAIRE**, adj. des 2 g. (du lat. *patella*, petit plat, patelle). Didact. Qui a la forme d'une patelle ou d'un petit plat. — *Patellaire*, s. f. Bot. Genre de lichens. — Genre de champignons.

PATELLARIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une patellaire. — PATELLARIÉES, s. f. pl. Famille de champignons.

* **PATELLE**, s. f. (du lat. *patella*, petit plat). Bot. Réceptacle plane, et ayant un rebord distinct du thalle.

PATELLÉ, ÉE, adj. Didact. Qui a la forme d'une expansion orbiculaire, d'un petit plat.

PATELLIER, s. m. Zool. Mollusque qui habite les coquilles appelées patelles.

PATELLIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *patella*, petit plat; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un plat, d'une patelle.

PATELLIMANE, adj. des 2 g. (du lat. *patella*, petit plat; *manus*, main). Zool. Qui a le bout des pattes de devant élargi en une plaque ronde.

PATELLOÏDE, adj. des 2 g. (du lat. *patella*, petit plat, et du gr. εἶδος, ressemblance). Didact. Synon. de *patelliforme*, qui lui est préférable, *patelloïde* étant un mot hybride.

PATELLULE, s. f. (dimin. de *patelle*). Bot. Réceptacle arrondi et plat de certains lichens.

PATELO, n. pr. m. Myth. slave. Divinité adorée par les anciens Prussiens.

PATENOTIER, s. m. Bot. Un des noms vulgaires du staphylier.

* **PATENÔTRE**, s. f. Prov. *Se suivre comme des patenôtres*, aller à la suite les uns des autres. — *Patenôtre du loup*, espèce d'enchantement par lequel les bergers croyaient écarter le loup. — Pêche. *Patenôtre*, chapelet de morceaux de liége qui soutient un filet au-dessus de l'eau. — Ponts et chauss. Se dit des chaînes sans fin employées dans les chapelets verticaux. — Blas. On appelle *patenôtres* un dizain de chapelet ou un chapelet tout entier dont certains écussons sont entourés. — Bot. *Patenôtre des Italiens*, nom vulgaire de l'azédarach.

PATENÔTRÉ, ÉE, adj. Se dit d'une croix faite de grains enfilés : *Croix patenôtrée.*

* **PATENÔTRIER, IÈRE**, s. Diseur, diseuse de patenôtres. Vieux mot.

* **PATENTE**, s. f. Anc. jurisp. Droit que le fermier des cinq grosses fermes levait en Languedoc sur les marchandises qui sortaient de cette province.

* **PATENTER**, v. a. Admin. Soumettre à l'impôt nommé patente.

PATERIN, s. m. (du lat. *pater*, père). Hist. relig. Se dit des partisans de Grégoire VII, père commun des fidèles, durant sa querelle avec l'empereur Henri IV (1078 à 1086). V. PATARIN, au Complément.

PATERNA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Grenade. 1,630 hab. — Plusieurs autres villes d'Espagne portent le nom de *Paterna*.

* **PATERNEL, ELLE**, adj. Gramm. lat. *Cas paternel*, se dit quelquefois du génitif.

PATERNIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au IVe siècle par Paternus, de Paphlagonie, qui soutenait que la chair est l'œuvre du démon.

* **PATERNITÉ**, s. f. On appelle *paternité légitime*, celle qui est le résultat du mariage; *paternité naturelle*, celle qui a lieu hors du mariage; *paternité adultérine* ou *incestueuse*, celle qui résulte du commerce d'un homme et d'une femme entre lesquels le mariage de l'un d'eux, ou les liens du sang, prohibent toute union; *paternité spirituelle*, l'alliance qui se contracte entre le parrain et le filleul, et même entre le prêtre qui baptise et le baptisé. — *Votre paternité*, titre qu'on donnait aux papes, dans le XIIe siècle.

PATERNO, n. pr. m. Géogr. Ville de Sicile, dans l'intendance de Catane. 9,800 hab. — Il y a plusieurs autres villes de ce nom dans le royaume de Naples.

* **PATERSONE**, s. f. Bot. Forme inusitée du mot *patersonie*. Le Dict. donne par erreur *patersone* et *patersonie* comme deux genres différents.

* **PATERSONIE**, s. f. Bot. Genre de plantes iridées, ainsi nommé en l'honneur de W. Paterson, gouverneur de New-Jersey. V. l'art. précéd.

* **PÂTEUX, EUSE**, adj. Littér. Se dit en t. de critique et par dénigrement, d'un style qui manque de fermeté, de netteté: *Style pâteux*. On a beaucoup abusé de cette expression, depuis quelques années.

PATHEMAR, s. m. Mar. Paquebot de l'Inde, dont la marche est très-rapide. On dit aussi *patmar*.

* **PATHÉTIQUE**, adj. des 2 g. Anat. *Nerf pathétique*, nerf de la quatrième paire des nerfs cérébraux, destiné à donner le mouvement et la sensibilité au muscle pathétique ou grand oblique. — *Muscle pathétique*, muscle situé à la partie supérieure et interne de l'œil, et que l'on nomme aussi grand oblique de l'œil.

* **PATHÉTISME**, s. m. Il signifie quelquefois emploi, et même affectation du pathétique.

PATHMOS, n. pr. m. V. PATMOS, au Compl.

* **PATHOGÉNIE**, s. f. (du gr. πάθος, maladie; γένος, origine). Méd. Partie de la médecine qui traite de la manière dont les maladies se produisent et se développent.

PATHOGÉNIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la pathogénie. On dit aussi *pathogénétique*.

* **PATHOGNOMONIQUE**, s. f. Méd. Science des signes qui font connaître le vrai caractère des maladies. — Philos. Science des signes, des caractères extérieurs des passions.

* **PATHOLOGIE**, s. f. Didact. *Pathologie interne*, la médecine proprement dite. — *Pathologie externe*, la chirurgie. — *Pathologie spéciale*, histoire particulière de chaque maladie. — *Pathologie générale*, ensemble des préceptes, des corollaires, qui servent de fondement à l'art de guérir en général, et qui embrassent toutes les maladies.

PATHOPÉE, s. f. (en gr. πάθος, passion). Littér. Art d'émouvoir les passions.

* **PATIBULAIRE**, s. m. Recueil de faits qui concernent les suppliciés. — La Fontaine l'a employé dans le sens de gibet : *Car de mettre au patibulaire Le corps d'un mari tant aimé, Ce n'était pas peut-être une si grande affaire.*

* **PATIBULE**, s. f. (du lat. *patibulum*). S'est dit pour potence, gibet, et même exposition au pilori.

* **PATIENCE**, s. f. Prov. *La patience est la vertu des ânes*, il y a de la sottise à supporter patiemment ce qu'on ne devrait pas endurer. — *Il faut prendre patience en enrageant*, se dit lorsqu'on est obligé de supporter une chose malgré soi. — *Il faudrait avoir la patience de Grisélidis*, il faudrait avoir une patience infinie. — *La patience est amère, mais son fruit est doux*, la patience semble dure, pénible, mais elle finit par diminuer les peines, par les adoucir. — Comm. relig. *Patience*, nom de plusieurs scapulaires et de chemises que les supérieurs donnaient aux novices et aux malades. — Jeu. On appelle *patiences* différentes combinaisons d'un jeu de cartes, au moyen desquelles une personne cherche à prédire l'issue de quelque chose. — *Jeu de patience*, amusement qui consiste à mettre en ordre les différentes pièces découpées d'une mosaïque représentant divers objets. — Blas. *Patience*, salamandre représentée dans le feu.

* **PATIN**, s. m. Sorte de chaussure supportée par un cercle de fer et par deux montants, que les femmes attachaient sous leurs souliers, il y a quelques années, pour éviter l'humidité de la boue. Ces *patins* ont été remplacés par les socques. — Constr. *Patins*, pièce de bois que l'on couche sur un pilotage, pour y établir la plate-forme, quand on fonde un édifice dans l'eau. — Mar. Bouts d'allonge des montants de garde-corps, autour desquels on tourne le serre-bosse d'une ancre, et d'autres gros cordages, pour les amarrer. — Techn. *Patin*, gros tendon enlevé de la partie postérieure des quatre jambes du bœuf.

* **PATINE**, s. f. B.-arts. On désigne ainsi, par extens., les concrétions terreuses qui se forment quelquefois à la surface des marbres antiques. — Il se dit également de l'espèce de crasse dont se chargent les vieux tableaux.

* **PATINER**, v. n. Sur les chemins de fer, il se dit d'une locomotive dont les roues tournent sur les rails sans avancer, ce qui arrive lorsque le poids remorqué par la machine est trop considérable. — *se* PATINER, v. pron. Mar. Faire un ouvrage avec activité, précipitation. On dit à un matelot : *Patine-toi*, pour lui recommander de faire promptement une chose.

PATINERIE, s. f. Métier de celui qui fait, qui vend des patins.

PATINIER, s. m. Techn. Ouvrier qui fait des patins.

* **PÂTIS**, s. m. Anc. cout. Terrain vague et en pâture perpétuelle.

* **PÂTISSERIE**, s. f. Commerce du pâtissier : *Quitter la pâtisserie*. — Endroit où l'on fait de la pâtisserie.

* **PÂTISSIER**, s. m. *Pâtissier-bouche*, s'est dit des pâtissiers attachés à la maison du roi. — *Il a toute honte bue, il a passé par-devant l'huis du pâtissier*, ancien proverbe qui s'appliquait à un effronté, parce que les pâtissiers tenant autrefois cabaret, les personnes qui craignaient de se compromettre n'y entraient que par derrière. — Polit. V. PASTELERO, au Complément.

PATMAR, s. m. V. PATHEMAR, au Complément.

PATMOS, n. pr. m. (pr. *patemôce*). Géogr. anc. Une des Sporades, au S.-E. de Nicarie et vis-à-vis de Milet. Sous les Romains, c'était un lieu d'exil : saint Jean l'Évangéliste y fut relégué par Domitien (96 de J. C.), et y écrivit l'Apocalypse. Aujourd'hui *Patmo*.

PATNA, n. pr. f. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Calcutta, capitale du Bahar, sur le Gange. 312,000 hab. Les Français y ont un comptoir. On écrit aussi *Patnah*.

PATOISER, v. n. Au théâtre, parler patois, imiter le patois. — Activ. Rendre patois, en patois : *Patoiser un rôle*.

PATOS, n. pr. m. Géogr. Lac du Brésil, près de l'océan Atlantique; 290 kil. sur 80. Il est navigable pour de petits vaisseaux.

* **PATOUILLEUSE**, adj. Mar. Se dit d'une lame courte, agitée dans tous les sens.

PATOU-PATOU, ou simplement **PATOU**, relat. V. PATOW, au Dictionnaire.

PATRAS, n. pr. m. (pr. *patrâce*). Géogr. anc. et mod. Ville de l'État de Grèce, ch.-l. du gouv. de l'Achaïe, avec un port sur le golfe de Patras. 6,000 hab. Archevêché; commerce autrefois considérable. Cette ville s'appela primitivement *Aroé*, puis *Patras*, et elle fit partie de la ligue achéenne; Diane y avait un temple. Dans les temps modernes, les Turcs prirent Patras, et l'incendièrent en 1770; en 1772, les Russes détruisirent une escadre turque dans ses parages; cependant elle resta au pouvoir des Ottomans jusqu'en 1828, que les Français s'en emparèrent et lui rendirent l'indépendance. — *Golfe de Patras*, golfe qui met en communication la mer Ionienne et le golfe de Lépante, jadis golfe de Corinthe; 31 kil. sur 22.

PATREMENTS, s. m. pl. Comm. Se dit, parmi les négociants francs de Constantinople, des peaux de bœuf que l'on obtient en hiver.

PATRENSIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de Patras. — Qui appartient à Patras ou à ses habitants. — Myth. *Patrensienne*, surnom de Diane et de Cérès.

PATRÉUS, n. pr. m. (pr. *patré-uce*). Temps hér. Héros qui donna le nom de Patras à l'ancienne ville d'Aroé.

* **PATRIARCHAL** ou **PATRIARCAL**, **ALE**, adj. Qui rappelle la simplicité, la pureté de mœurs des anciens patriarches : *Vie patriarcale. Mœurs patriarcales*. — Hist. eccl. *Église patriarcale*, patriarchie. V. plus loin PATRIARCHIE.

* **PATRIARCHAT** ou **PATRIARCAT**, s. m. Philos. Se dit, dans le système de Fourier, de la troisième des sept périodes de l'enfance du genre humain. Le *patriarchat* correspond à la vie nomade ou pastorale.

* **PATRIARCHE**, s. m. Titre des chefs de l'Église grecque et de quelques autres communions schismatiques, comme les maronites, les jacobites, etc. — Hist. eccl. *Patriarche d'Orient*. V. ORIENT, au Complément. — *Trinité de patriarches*, dénomination par laquelle certains auteurs ont désigné les patriarches de Rome, d'Antioche et d'Alexandrie. On les appelle aussi *les trois patriarches de l'Église primitive*, bien que le mot *patriarche* n'ait été en usage que vers le Ve siècle. — *Les cinq patriarches*, s'est dit des évêques de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. — *Patriarche suprême*, titre de l'évêque de Rome, de 607 à 753.

PATRIARCHIE, s. f. Hist. eccl. Se dit des cinq églises principales de Rome : Saint-Jean-de-Latran, Saint-Pierre, Saint-Paul, Sainte-Marie-Majeure et Saint-Laurent hors des murs, parce qu'elles représentent les juridictions des cinq patriarches de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem.

* **PATRICE**, s. m. Hist. Titre que portaient les gouverneurs envoyés par les rois francs dans le royaume de Bourgogne. — *Patrice honoraire*, titre donné par le pape Étienne à Carloman et à Charles, fils de Pepin, en 745. — *Patrice des Romains*, dignité conférée à Charlemagne. — Myth. rom. *Les Patrices*, ou adjectiv. *les dieux patrices*, étaient au nombre de huit : Janus, Saturne, le Génie, Pluton, Bacchus, le Soleil, la Lune et la Terre.

* **PATRICIAT**, s. m. Hist. eccl. *Patriciat de Saint-Pierre*, nom par lequel on désigne les terres concédées au pontife de Rome par Pepin et Charlemagne.

* **PATRICIDE**, s. m. Crime d'un patricide.

* **PATRICIEN, IENNE**, adj. et s. Hist. rom. Nom du premier ordre des citoyens romains, comprenant les anciennes familles qui formaient la noblesse; on l'opposait à celui de *plébéien*. Pendant longtemps les patriciens furent seuls en possession des dignités de la république, composèrent le sénat, eurent le droit de conserver et de faire porter à leurs funérailles les images de leurs ancêtres, et ne se marièrent qu'entre eux; mais par la suite les plébéiens obtinrent d'abord la création de magistrats chargés de les protéger, puis leur propre admission aux charges, enfin l'institution de mariages mixtes. Malgré l'hostilité des deux ordres, il existait entre eux certains liens : les patriciens accordaient leur protection à ceux des plébéiens qui la réclamaient; ceux-ci, que l'on désignait alors sous le nom de *clients*, devaient à leur tour être toujours prêts à se dévouer pour leurs patrons. Les *familles patriciennes* étaient au nombre de cinquante-deux, dont quatorze dites *majorum gentium*, parce qu'elles descendaient de celles où Romulus avait choisi les premiers sénateurs, et trente-huit *minorum gentium*, parce qu'elles ne furent adjointes aux premières que postérieurement, les unes, lors de l'admission des Sabins de Tatius; les autres, sous Tullus Hostilius. Les familles patriciennes s'éteignirent peu à peu, malgré les adoptions : il paraît qu'au IIIe siècle de l'empire, il n'en existait plus une seule. — Hist. relig. *Patricien*, membre d'une secte chrétienne fondée au XIe siècle, par un nommé *Patrice*. Les *patriciens* croyaient que la chair de l'homme était l'œuvre du démon, et que par conséquent on doit la mépriser, ce qui les portait au suicide.

* **PATRIE**, s. f. Prov. *La patrie est où l'on est bien*, on doit de la reconnaissance à tout État où l'on a été bien reçu, protégé. — *Patrie* se dit quelquefois du pays, du climat propre à un animal, à une plante : *Le Pérou est la patrie du lama; l'Inde est la patrie du bananier*. — Ant.

rom. *Patrie germaine*, le lieu où l'on est né. — *Patrie commune*, l'État dans lequel on possède des droits politiques. — Hist. *Société des amis de la patrie*, société instituée en Espagne par Charles III, pour favoriser les progrès de l'agriculture et des arts.

* **PATRIMOINE**, s. m. Hist. eccl. Il se disait autrefois des biens-fonds de chaque église. — *Patrimoine de Saint-Pierre*, ancienne province des États de l'Église, qui répond aujourd'hui au S. de la délégation de Viterbe, à la délégation de Civita-Vecchia, et au N.-O. de la comarque de Rome. Ce pays se composait surtout des biens allodiaux de la grande-comtesse Mathilde, qui en fit donation au saint-siége en 1077.

* **PATRIMONIAL, ALE**, adj. Anc. cout. *Juridiction patrimoniale*, droit qu'avaient dans certaines contrées les seigneurs de rendre la justice sur le territoire de leur fief héréditaire, parce que cette juridiction était inhérente au patrimoine et se transmettait avec lui. — *Titre patrimonial*, attribution qui était faite en faveur d'un prêtre, d'une partie du revenu ecclésiastique, pour subvenir à l'insuffisance de son propre patrimoine.

PATRIMONIALEMENT, adv. prat. D'une manière patrimoniale : *Ce bien lui appartient patrimonialement*, par patrimoine.

PATRINIE, s. f. Bot. Plante de la Sibérie, famille des valérianées.

PATRIOTERIE, s. f. Affectation du patriotisme. Fam.

PATRISIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une patrisie. — **PATRISIÉES**, s. f. pl. Famille de plantes.

PATRIUMPHO, n. pr. m. Myth. slave. Idole des anciens Prussiens. Mot suspect, ou qui du moins paraît avoir subi quelque altération.

PATRIUS, adj. m. (pr. *patriuce*). Myth. rom. Surnom d'Apollon. V. plus loin **PATROÜS**.

PATRO, n. pr. f. Temps hér. Une des filles de Thespius. Hercule la rendit mère d'Archémachus. On l'appelle aussi *Délis*.

PATROA, adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane. V. plus loin **PATROÜS**.

* **PATROCLE**, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Hercule et de la Thespiade Pyrippe.

* **PATRON**, s. m. Hist. rom. Protecteur que chaque citoyen de l'ordre des plébéiens se choisissait parmi les patriciens ; le protégé prenait le nom de *client*. — Sous les empereurs, *patron* s'est dit de ceux qui faisaient métier de plaider devant les tribunaux. — Hist. Titre d'une dignité princière dans quelques villes, au moyen âge. — Zool. *Patron des charbonniers*, un des noms vulgaires de la mésange charbonnière. — Anc. t. milit. *Patron*, nom primitif de la giberne. On disait aussi *patronne*. — n. pr. m. Un des Arcadiens qui suivirent Évandre en Italie. Il disputa le prix de la course dans les jeux donnés par Enée.

PATRONA, s. m. Hist. ott. Vice-amiral.

* **PATRONAGE**, s. m. Dr. can. *Patronage laïque* ou *personnel*, celui qui était attaché à la personne, et qui ne pouvait être aliéné ni vendu. — *Patronage ecclésiastique* ou *réel*, celui qui était attaché à une terre, à un bénéfice, et qu'on perdait en vendant cette terre ou ce bénéfice. — Hist. rom. *Patronage* se dit des relations qui existaient à Rome entre les patrons et leurs clients. — Blas. *Armoiries de patronage*, celles qui contiennent, dans le haut de l'écu, quelque marque de dépendance.

* **PATRONAT**, s. m. Hist. rom. Droit d'un patron sur ses clients.

PATRONISER, v. a. S'est dit pour Conduire en qualité de patron : *Patroniser une barque*.

* **PATRONNER**, v. a. Il a été employé plaisamment par madame de Sévigné, pour, faire le portrait de quelqu'un : *J'aimerais bien à patronner les grosses joues de Pauline*. — Protéger, introduire, guider dans le monde, dans la société. Avec cette acception, c'est un néologisme.

PATRONNESSE, s. f. Néol. Se dit des dames qui se chargent de diriger une fête au profit de quelque infortune. — Adjectiv. *Dame patronnesse*.

PATRONNEUR, EUSE, s. Techn. Celui, celle qui fait quelque ouvrage de patronage.

* **PATRONYMIQUE**, adj. des 2 g. Il se disait encore, chez les anciens : 1° du nom donné à un individu d'après le nom de son frère ou de sa sœur ; 2° du nom donné à un personnage, d'après celui d'un de ses descendants plus illustre que lui ; 3° enfin, du nom donné à un peuple d'après celui d'un de ses souverains. C'est ainsi que les Romains sont appelés quelquefois *Romulides*.

PATROPASSIEN, s. m. V. **PATRIPASSIEN**, au Dictionnaire.

PATROÜS, adj. m. Myth. gr. Se disait, dans plusieurs villes de la Grèce, du dieu qui y était principalement adoré, comme *Patroa* de la déesse qu'on y honorait. Les Athéniens adoraient *Minerve Patroa* et *Apollon Patroüs* ; les Mégariens, *Bacchus Patroüs* ; les Argiens *Jupiter Patroüs* ; les Éphésiens *Diane Patroa*, etc.

PATRUISAGE, s. m. Anc. cout. Droit payé par les marchands qui fréquentaient les foires.

PATTALE, s. m. Zool. Bois non encore ramifié d'un jeune cerf. On le nomme aussi *dague*.

PATTALORYNCHITE, s. m. V. **PASSALORYNCHITE**, au Complément.

* **PATTE**, s. f. Mar. *Pattes de bouline et de ris*, bouts de filin épissés sur les ralingues de côté des voiles carrées, pour recevoir les branches de bouline et les palanquins. — Morceau de fer plat et recourbé d'un bout, fixé de l'autre bout à un cordage. — *Patte d'anspect*, garniture de fer que l'anspect porte à son gros bout. — *Pattes de voiles*, les morceaux carrés de toile qu'on applique au bord des voiles, proche de la ralingue, pour les renforcer, afin d'y amarrer les pattes de bouline. — Zool. *Patte de crapaud*, coquille du genre rocher. — *Patte de lion brûlée*, espèce de pourpre. — *Patte d'oie*, espèce du genre strombe. — *Patte étendue*, nom donné à un bombyx qui semble se cacher la tête entre les pattes. — *Patte velue*, nom vulgaire de la calandre ou charançon du blé. — Bot. *Patte d'araignée*, la nigelle des jardins. — *Patte de lapin*, l'orpin velu et le trèfle rouge. — *Patte de lièvre*, le trèfle des champs. — *Patte de lion*, l'alchimille. — *Patte de loup*, le lycope vulgaire. — *Patte d'oie*, les chénopodes. — *Patte d'ours*, un acanthe et l'ellébore fétide. — Techn. Languette qui garnit la couverture d'un portefeuille, et sert à le fermer. — Partie de l'étui qui s'agrafe ou se boutonne vers le milieu. — Le gros bout plat d'un pain de sucre. — Partie de la filasse qui approche de la racine de la plante, et qui est plus épaisse que le reste. — Chez les charrons, bout de rais de roue qui entre dans le moyeu.

* **PATTÉ, ÉE**, part. et adj. Qui a une espèce de patte. — Diplom. *Lettres lombardes pattées*, caractères qui portent une espèce de patte à l'extrémité de chaque jambage.

* **PATTE-D'OIE**, s. f. Fam. Se dit des rides divergentes qui se forment à l'angle extérieur de chaque œil, chez les personnes qui commencent à vieillir. — P.-et-chauss. Endroit d'un pavé où deux ruisseaux viennent se réunir en un seul. — Mar. Assemblage de trois câbles tirant sur un même point. — Techn. Les charpentiers appellent *patte-d'oie* un assemblage de pièces de charpente présentant en plan la forme triangulaire. — Bot. V. plus haut le mot **PATTE**.

PATTER, v. a. Techn. Régler du papier de musique avec une patte.

PATULCIUS, n. pr. m. (pr. *patulciuce*) (du lat. *patere*, être ouvert). Myth. rom. Un des noms de Janus, dont le temple était ouvert pendant la guerre. — Un des noms de Jupiter. — On dit aussi *Junon Patulcia*.

PATULIPALLE, adj. des 2 g. (du lat. *patulus*, ouvert ; *pallium*, manteau). Zool. Se dit des mollusques acéphales qui ont le manteau ouvert.

PÂTURAL, ALE, adj. Qui fait partie de la pâture des animaux, qui leur est destiné. Vieux.

* **PÂTURE**, s. f. Jurispr. *Vive pâture* ou *grasse pâture*. Se dit du droit de faire paître pendant tout l'été ses bestiaux sur un fonds.

* **PÂTURÉ, ÉE**, adj. Prat. Qui a été mangé, tondu par le bétail : *Prairie pâturée*.

* **PATURIN**, s. m. Bot. Genre de plantes graminées qui renferme un grand nombre d'espèces propres à la pâture, et croissant naturellement en Europe.

* **PÂTURON**, s. m. Bot. Nom vulgaire de plusieurs variétés de citrouilles, et d'un grand nombre de champignons comestibles, particulièrement du champignon de couche.

* **PAU**, s. m. S'est dit pour pieu, piquet, bâton ferré. — Mesure de longueur en usage dans le royaume de Loango. Le *pau* vaut 77 cent., 66 cent. ou 45 cent. — n. pr. m. Géogr. Cette ville, située sur le gave de Pau, compte 12,607 h. Château où naquit Henri IV. Haras, linge de table ; jambons ; teintureries, tanneries. Patrie du général Bernadotte, depuis roi de Suède. — *Gave de Pau*, rivière de France, formée de la réunion des gaves de Baréges et de Gavarnie, naît dans le dép. des Hautes-Pyrénées, et se jette dans l'Adour, après un cours de 200 kil.

PAUCIARTICULÉ, ÉE, adj. (du lat. *pauci*, peu ; *articulus*, article). Zool. Qui n'est formé que d'un petit nombre d'articles.

PAUCIDENTÉ, ÉE, adj. *pauci*, peu ; *dens*, *dentis*, dent). Hist. nat. Qui n'a qu'un petit nombre de dents.

PAUCIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *pauci*, peu ; *folium*, feuille). Bot. Qui n'a qu'un petit nombre de feuilles.

PAUCIJUGUÉ, ÉE, adj. (du lat. *pauci*, peu ; *jugum*, paire). Bot. Qui n'est formé que d'un petit nombre de paires de parties.

PAUCINERVÉ, ÉE, adj. (du lat. *pauci*, peu ; *nervus*, nerf). Bot. Qui n'a qu'un petit nombre de nervures.

PAUCIRUGUEUX, EUSE, adj. (du lat. *pauci*, peu ; *ruga*, ride). Bot. Qui a peu de rides ou de rugosités.

PAUCISÉRIÉ, ÉE, adj. (du lat. *pauci*, peu ; *series*, série). Bot. Qui est partagé en un petit nombre de séries.

PAUCISPIRÉ, ÉE, adj. (du lat. *pauci*, peu ; *spira*, spire). Zool. Se dit d'une coquille qui ne décrit qu'un petit nombre de tours, de spirales.

PAUCRIN, s. m. Mar. Nom que les matelots donnent à un armateur avare.

* **PAUL**, n. pr. m. Prov. *Découvrir saint Pierre pour couvrir saint Paul*, s'acquitter d'une dette et en contracter une autre ; réparer un mal pour en faire un semblable d'un autre côté. — Hist. relig. *Ermites de Saint-Paul*, congrégation établie en Hongrie, au commencement du XIVe siècle. Il y eut aussi un couvent des *ermites de Saint-Paul*, à Rome. On les appelait plus ordinairement les *ermites de la mort*. — *Ordre de Saint-Paul décapité*, nom que quelques bulles des papes donnent à l'ordre des barnabites. — *Paul*, s. m. Monnaie des États romains. V. **PAOLO**, au Compl. — Géogr. *Saint-Paul*, ville du Brésil, ch.-l. de la comarque et de la province de Saint-Paul, sur un plateau fort élevé au-dessus de la mer. 20,000 hab. Ports ; cathédrale ; palais du gouverneur ; fonderie d'or. On croit que cette ville a été fondée par une colonie d'Indiens, dirigés par les jésuites portugais, en 1552. — Ville de l'île Bourbon, ch.-l. de l'arrondissement Sous-le-Vent. 16,200 hab., dont les deux tiers esclaves. Belle rade. Patrie de Parny. — *Saint-Paul-en-Jarest*, ville de France, dép. de la Loire, à 7 kil. N.-E. de Saint-Chamond. 3,785 hab. Houille ; moulins à soie. — *Saint-Paul-Trois-Châteaux*, petite et très-ancienne ville de France, dép. de la Drôme. 2,074 h. On croit que c'est la capitale de l'ancien Tricastin, que d'autres voient dans Aoust.

* **PAULE**, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Calabre Citérieure, sur la mer Tyrrhénienne. 5,000 hab. Patrie de Saint-François de Paule, fondateur des Minimes.

* **PAULETTE**, s. f. Ce droit avait été fixé au 60e du prix payé pour la charge, et au 8e en cas de résignation. En 1771, il fut réduit au 100e, et prit le nom de centième denier. — On appelait *édit de paulette*, l'ordonnance rendue par Henri IV, en 1604, sur la proposition de Ch. Paulet, pour établir la redevance qui prit le nom de *droit de paulette*.

PAULIANISTE, s. m. Hist. relig. Sectateur de *Paul* de Samosate, patriarche d'Antioche, au IIIe siècle. Cet hérésiarque niait la Sainte-Trinité et la divinité de Jésus-Christ. Il fut excommunié au concile d'Antioche (270).

PAULICIEN ou **PAULIEN**, s. m. V., plus loin, le mot **PAULITE**.

PAULI-JOANNITE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de manichéens fondée vers 688, par Constantin d'Arménie, qui prétendait suivre exclusivement la doctrine de saint Paul. Ces hérétiques s'accrurent beaucoup sous la conduite des Arméniens Paul et Jean, qui leur donnèrent le nom de *pauli-joannites*. Suivant eux, l'adoration de la croix était une idolâtrie, et l'on ne devait pas faire l'aumône, pour ne pas prolonger l'existence d'êtres créés par le mauvais principe.

PAULIN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui habitait la Bulgarie, et qui mettait saint Paul au-dessus de Jésus-Christ. Les paulins baptisaient avec le feu. — n. pr. m. Ville de France, dép. du Tarn, à 27 kil. S.-E. d'Albi. 3,200 hab.

PAULINE, s. f. Hist. eccl. Nom d'une bulle de Paul III sur les indults. — Hist. relig. adjectiv. *Congrégation pauline*. V. le mot **PAUVRE**, au Complément.

PAULINISTE, s. m. Hist. relig. Partisan d'un évêque d'Antioche nommé Paulin, qui avait été

élu, vers la fin du IVe siècle, en même temps qu'un autre évêque suspecté d'arianisme.

PAULISTE, s. et adj. des 2 g. Habitant de la ville ou de la province de Saint-Paul, au Brésil. — Qui appartient à cette province ou à ses habitants. — Hist. eccl. Nom qu'on donnait, à Goa, aux jésuites. On disait aussi *Pères paulistes*.

PAULITE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de sévériens qui avait pour chef un nommé *Paul*. On dit aussi *paulicien* et *paulien*.

PAULLINIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une paullinie. — **PAULLINIÉES**, s. f. pl. Famille de plantes.

PAULME, s. f. Ancienne orthographe du mot *paume*. — Il se prenait aussi pour toute la main.

PAULMÉE, s. f. S'est dit pour mesure de la longueur de la main, palme. — Anc. t. milit. Accolade; léger coup donné avec la main à celui qu'on recevait chevalier.

* **PAUME**, s. f. Zool. Il se dit, chez les mammifères, de la partie large comprenant le poignet et le métatarse dans les mains proprement dites, et le tarse et le métatarse, dans les pieds en forme de mains. — Chez les insectes, le premier article des deux tarses antérieurs des hexapodes, quand il se distingue des autres par plus de largeur ou de longueur. — Hist. *Jeu de paume*, jeu de paume de Versailles, où les députés du tiers-état se réunirent le 20 juin 1789, et firent le serment de ne point se séparer sans avoir donné une constitution à la France. C'est ce qu'on appelle l'*assemblée*, *la séance*, *le serment du jeu de paume*, ou absol. *le jeu de paume*.

PAUMÉE, s. f. Agric. Manière de mesurer la tige du lin ou du chanvre avec la paume de la main.

PAUMÈLE, s. f. S'est dit pour poignée : *Une paumèle de lin*. — Ancien nom du jeu qu'on appelle maintenant la main chaude.

* **PAUMELLE**, s. f. Mar. Morceau de cuir dont les voiliers se garnissent la paume de la main, pour y fixer le dé avec lequel ils poussent leur aiguille. — Techn. Bout de lisière de drap dont le cordier entoure le fil de caret à mesure qu'il l'a formé. — Outil de bois dont le corroyeur garnit la paume de sa main, quand il manie les cuirs.

* **PAUMER**, v. a. Agric. V. plus loin **PAUMOYER**. — v. n. Mar. Se touer à la main. — Se servir du paumet.

* **PAUMIER**, s. m. Ce mot signifiait anciennement celui qui porte une palme, et s'appliquait aux croisés qui revenaient de la Terre-Sainte.

PAUMIÈRE, s. f. Femme d'un paumier, ou femme qui tient un jeu de paume.

* **PAUMOYER**, v. a. Anc. t. milit. *Paumoyer une lance*, s'en servir. — Mar. *Paumoyer*, faire passer une chaloupe sous un câble ou sous un grelin. — Agric. Mesurer à la paume : *Paumoyer du lin*, *du chanvre*.

PAUNCHÉA, s. m. Monnaie de l'Inde anglaise, valant 12 fr. 24 cent.

PAUPIETTES, s. f. pl. Art cul. Tranches de viandes recouvertes de lard et garnies d'une farce, que l'on fait cuire en papillote, et que l'on sert avec une sauce.

PAUQUE, s. m. Ancienne mesure pour le vin.

* **PAUSE**, s. f. Ant. Endroit désigné où s'arrêtaient ceux qui portaient la statue du dieu, de la déesse, dans les processions solennelles. V. **PAUSES**, au Dictionnaire. — Mar. Grande embarcation employée à Archangel au chargement et déchargement des navires. — Techn. Temps nécessaire pour battre l'or et le réduire au degré voulu.

PAUSILIPPE, n. pr. m. Géogr. Montagne du royaume de Naples, au S.-O. de Naples; elle s'avance dans la mer vis-à-vis de l'île de Nisida, et est traversée par la route souterraine qui va de Naples à Pouzzoles. Ce souterrain, dit la *grotte du Pausilippe*, a 720 m. de long, 17 de haut et 10 de large; l'époque à laquelle il fut creusé est très-ancienne. On voit à l'entrée le tombeau de Virgile. On devrait encore écrire, conformément à l'étymologie, *Pausilype*. V. le mot suiv.

PAUSILYPE, n. pr. m. (en gr. παυσίλυπος, de παύω, cesser; λύπη, chagrin, tristesse). Géogr. anc. Promontoire entre Naples et Putéoles, où se trouvait la maison de campagne de Pollion. Aujourd'hui, *le Pausilippe*.

PAUSIMÉNIE, s. f. (du gr. παῦσις, cessation; μὴν, mois). Méd. Suspension ou cessation totale du flux menstruel.

PAUSSILE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble au paussus ou pausse. — **PAUSSILES**, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

PAUSSOÏDE, adj. des 2 g. (du lat. *paussus*, pausse, et du gr. εἶδος, ressemblance). Zool. Synonyme de *paussile*.

PAUTKAS, s. m. Comm. Toile de coton des Indes.

* **PAUVRE**, adj. et s. des 2 g. Prov. *C'est un pauvre argoulet*, se disait d'un homme sans crédit et sans ressource. — *Donner au pauvre n'appauvrit pas*, dans l'esprit de la religion, l'aumône tourne au profit de celui qui l'a faite. On dit à peu près dans le même sens : *Qui donne au pauvre prête à Dieu*, et : *La main du pauvre est la bourse de Dieu*. — B.-arts. *Architecture pauvre*, celle dont les membres sont grêles, les ornements rares, mesquins ou de mauvais goût. — Littér. *Rime pauvre*, rime insuffisante. — Minér. *Mine pauvre*, qui ne contient que peu de métal. — Hist. relig. *Pauvres de Lyon*. V. **LYON**, au Compl. — *Pauvres catholiques*, nom d'une communauté formée de Vaudois qui s'étaient convertis, en 1207. — *Pauvres de la mère de Dieu*, congrégation de clercs qui enseignaient les humanités. Paul V la régularisa en 1617, en lui donnant le nom de *congrégation Pauline*, et Grégoire XV la mit au nombre des ordres religieux en 1621. On disait aussi *Pauvres de la mère de Dieu, des écoles pieuses*. — *Pauvres volontaires*, ordre religieux qui naquit en Allemagne, vers la fin du XIVe siècle, et fut approuvé en 1470 sous la règle de Saint-Augustin. C'étaient de simples laïques vivant d'aumônes, s'occupant de divers métiers, et servant les malades quand ils étaient appelés. — Hist. eccl. *Pauvre très-chrétien*, titre que prit saint François. — *Pauvre des pauvres*, titre que prenait saint Ignace.

* **PAUVRETÉ**, s. f. Prov. *En grande pauvreté n'y a pas grande loyauté*, la pauvreté pousse à faire des actions coupables. On dit dans le même sens : *Pauvreté engendre tricherie*. — *Il a jeûné le carême, il a chû en pauvreté*, s'est dit d'un homme qui a perdu son embonpoint. — Anc. jurispr. *Pauvreté jurée*, état de ceux qui avaient donné leurs biens à l'Église ou à un monastère. — État des oblats sous les rois de la deuxième race. — Comm. relig. *Vœu de pauvreté*, un des trois vœux qu'on prononce en embrassant la vie monastique. Il consiste dans l'absence complète des biens dont la jouissance peut être personnelle. — Hist. eccl. *Pauvreté*, semi-prébende dans l'église de Reims. — n. pr. f. Myth. Divinité allégorique, fille de la Débauche, selon Plaute; mère de l'Amour, qu'elle eut de Porus, dieu de l'abondance, selon Platon. On la faisait aussi fille de la Nuit, et on lui donnait pour sœur la Faim. Quelques poëtes attribuent à la Pauvreté l'invention des arts.

* **PAVAGE**, s. m. Anc. jurispr. Droit que l'on payait pour l'entretien des chaussées.

PAVAGEUR, s. m. Anc. jurispr. Celui qui recevait le droit appelé *pavage*.

PAVAIL, s. m. Anc. t. milit. S'est dit pour pavois, grand bouclier.

PAVAILLE, s. f. Nom d'une grosse toile dont on faisait anciennement les tentes.

PAVAISEUR, s. m. Anc. t. milit. Soldat armé d'un pavail ou pavois.

PAVANA, s. f. V. **PAVANE**, au Dictionnaire. — n. pr. m. Myth. ind. Un des noms de Vayou, dieu de l'air, des vents, de la musique. Le Dictionnaire le nomme à tort *Pavan*.

PAVANAGE, s. m. Orgueil, ostentation : *L'orgueil de Louis se bouffissait d'un pavanage indigne de lui*, dit Le Grand d'Aussy. Ce mot est aujourd'hui tout à fait hors d'usage.

* **PAVANE**, s. f. Mus. Air sur lequel on exécutait la danse nommée *pavane*. — Pharm. Le bois de sassafras.

PAVANEUR, s. m. Zool. Nom donné à une fauvette d'Afrique.

PAVART ou **PAVAS**, s. m. Anc. t. milit. Pavois.

* **PAVÉ**, s. m. Prov. et fig. *Tomber sur le pavé*, tomber dans la misère. — *Il en sort de dessous les pavés, il y en a autant que de pavés*, se dit pour exprimer une grande quantité. — *Les pavés le disent*, tout le monde le sait. — *Pavé sec et bois mouillé*, se dit quand on voit une chose désagréable, parce qu'il est déplaisant de courir à cheval sur un pavé sec, et d'allumer du bois mouillé. — Géol. Pavée des géants. V. *chaussée des géants*, au mot **CHAUSSÉE**, du Compl.

* **PAVER**, v. a. Archit. *Paver à bain de mortier*, enfoncer les pavés dans une couche de mortier de chaux et de sable ou de chaux et de ciment.

* **PAVESADE**, s. f. Anc. t. milit. Palissade. — Action de se retrancher au moyen de pavois ou de boucliers. On disait aussi *pavesage*.

PAVESAN, ANE, adj. et s. Géogr. Habitant de Pavie. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — *Pavesan*, contrée du duché de Milan dont Pavie était la capitale.

PAVETTÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une pavette. — **PAVETTÉES**, s. f. pl. Famille de plantes.

PAVIDE, adj. des 2 g. (du lat. *pavidus*, même signif.). Néol. Timide, que l'on effraie facilement.

* **PAVIE**, n. pr. f. Géogr. Ville d'Italie, dans le royaume Lombardo-Vénitien, ch.-lieu de la délégation de Pavie, sur le Tessin. 23,000 hab. Évêché; université célèbre, fondée en 1360; belle cathédrale; vieux château fort; pont en marbre; théâtre magnifique; bibliothèque; muséum; jardin botanique, etc. Commerce de soieries. — *Pavie* remonte au temps des Gaulois, et fut une des villes des Insubres. Florissante sous les Romains, elle le fut encore plus sous les Lombards. Leur roi Didier y fut défait par Charlemagne en 774, et la ville fut obligée de se rendre; c'est alors que finit l'empire lombard. Plus tard, *Pavie* devint république, comme presque toutes les grandes cités d'Italie. En 1395, l'empereur Venceslas, en faisant de Milan un duché, érigea *Pavie* en comté. Le 24 février 1525, François Ier perdit la *bataille de Pavie*, et y fut fait prisonnier; mais en 1527, Lautrec prit cette ville et la mit au pillage; cependant Charles-Quint en resta maître, ainsi que de tout le comté. Une coalition connue, sous le nom de *traité de Pavie*, y fut formée contre la France, le 20 mai 1791, entre l'Autriche, la Suisse, l'Espagne et la Sardaigne. On appelle aussi cet accord la déclaration de Mantoue. Les Français s'emparèrent de *Pavie* en 1796. Sous l'empire, elle fit partie du royaume d'Italie, et fut comprise dans le département de l'Olona. — *Diète de Pavie*, assemblée nationale qui était, chez les Lombards, ce que le champ de mai était chez les Français. — Prov. *Il a fait comme le roi devant Pavie, il a tiré jusqu'à sa dernière pièce*, il a épuisé sa bourse. Mauvais jeu de mots, qui roule sur la double signification du mot *pièce*. — *Pavie*, signifiant variété de pêche, n'est point un substantif féminin, comme les premières éditions du Dictionnaire l'indiquent par erreur; il est du genre masculin : *De beaux*, *de gros pavies*.

PAVIER, v. a. Orner de pavillons, pavoiser. Vieux mot. — Anc. mar. *Pavier une galère*, tendre la pavesade autour des bords d'une galère. V. **PAVESADE**, au Dictionnaire.

* **PAVILLON**, s. m. Mar. Le *pavillon* s'arbore au mât de l'arrière, quand on veut indiquer la nation à laquelle appartient le vaisseau. Placé à d'autres mâts, il sert à faire connaître le grade de l'officier qui commande à bord. Ainsi le *pavillon de beaupré* annonce la présence du capitaine; un *pavillon carré* au mât d'artimon annonce celle d'un contre-amiral; quand il est au mât de misaine, il marque la présence d'un vice-amiral; l'amiral seul porte le *pavillon* au grand mât. — *Le pavillon couvre la marchandise*, le commerce des neutres doit être respecté par les puissances belligérantes. — Anc. mar. *Pavillon de chaloupe*, pavillon carré qu'on arborait au mât d'une chaloupe, quand il s'y trouvait un officier-général. — *Pavillon marchand*, pavillon bleu et blanc aux armes de France. — *Pavillon de combat*, pavillon rouge que l'on déployait au moment du combat. Cet usage n'existe plus depuis 1689. — *Pavillon* ou *vaisseau pavillon*, vaisseau commandé par un officier-général. — *Faire pavillon*, se disait pour, arborer pavillon. — Hist. *Impôt des pavillons*, taxe que les juifs paient en Turquie. — *Pavillon de guerre*, pavillon attaché à un char orné des armes de l'État, que l'on promenait dans la ville, en Italie, pour annoncer que la guerre était déclarée. — Blas. *Pavillon*, espèce de dais qui surmonte les armes des souverains. — Anat. Se dit, en général, de l'extrémité évasée d'un canal, d'une cavité. — *Pavillon de la trompe de l'utérus*, son extrémité libre, évasée et frangée. — Mus. *Pavillon chinois*, instrument de musique militaire que l'on nomme aussi *bonnet chinois*. — Techn. *Pavillon*, planche qui cache toutes les planchettes d'une jalousie, lorsque celle-ci est relevée. — Facette qui termine la culasse d'un diamant taillé en brillant.

PAVILLY, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Seine-Inférieure. 2,238 hab.

PAVIMENTEUX, EUSE, adj. (du lat. *pavimentum*, pavé). Minér. Se dit d'une roche dont on fait des pavés ou des dalles.

* **PAVOIS**, s. m. Il signifiait encore le but d'un tir à l'arc, à l'arbalète, parce que ce but avait été originairement un *pavois*, et ce mot est encore en usage dans quelques départements. —

Se faire un pavois de quelque chose, s'est dit pour s'en faire un rempart.

PAVOISEMENT, s. m. Mar. Action de pavoiser un bâtiment, et résultat de cette action.

* PAVOISER, v. a. Anc. t. milit. Couvrir du pavois; protéger par un pavois.

PAVOISEU, s. m. Anc. t. milit. Soldat qui portait un pavois. On disait aussi *pavoisien*, *pavoisier*.

* PAVOLO, s. m. V., au Compl., PAOLO, qui est le véritable nom de cette monnaie.

PAVON, s. m. Zool. Ancien nom du *paon*.

PAVONESQUEMENT, adv. Orgueilleusement. Vieux et peu usité.

* PAVONIE, s. f. (du lat. *pavo*, paon). Zool. Genre d'insectes lépidoptères. — Bot. V. PAVONE, au Dict.

PAVONESSE, s. f. Zool. Ancien nom de la famelle du paon. On dit auj. *paonne*.

PAVONIEN, IENNE, adj. (du lat. *pavo*, paon). Zool. Qui a des taches œillées, comparables aux taches de la queue du paon.

PAVONINE, s. f. (lat. *pavo*, paon). Zool. Genre de coquilles univalves de Madagascar.

* PAVOT, s. m. Bot. Genre de plantes, type de la famille des papavéracées, comprenant un grand nombre d'espèces. La plus connue est le *pavot somnifère*, originaire d'Orient, et que l'on appelle simplement *pavot*. Il est cultivé dans les parterres à cause de la beauté de ses fleurs. C'est lui qui donne l'opium et l'huile dite *huile d'œillette* ou *œillette*. — *Pavot épineux*, nom vulgaire de l'argémone. — En poésie, *le dieu des pavots*, Morphée. — *Les pavots de Morphée*, le sommeil. — Prov. *Comparer la rose au pavot*, comparer deux choses entièrement dissemblables. — Alchim. *Pavot des philosophes*, la pierre parfaite au rouge.

PAVOUANE, s. f. Zool. Perroquet de la Guyane.

PAWNEES, s. m. pl. Les mêmes que les Panis. V. ce mot au Compl.

PAWORANCE, s. f. Relat. Autel chez les Indiens habitants de la Virginie.

PAX, n. pr. f. Myth. rom. La Paix. V. ce mot, au Compl. — Géogr. anc. *Pax Augusta*, ville d'Hispanie, sur l'Anas, près des frontières de la Lusitanie. Auj. *Badajoz*. — *Pax Julia*, ville de Lusitanie, vers le S. et près de l'Anas. Auj. *Béja*. — *Pax*, s. m. pl. Anc. cout. Lods et ventes.

PAXILLIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *paxillus*, pièce; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte des appendices en forme de paillettes.

PAXO, n. pr. m. Géogr. Une des îles Ioniennes, à 13 kil. de Corfou. 9 kil. sur 5. 3,070 hab. Ch.-l. *Porto-Gayo*.

PAYA, s. m. Comm. Soie blanche d'Alep. — Espèce de coton filé.

PA-YA, s. m. Relat. Titre honorifique que le roi de Siam confère à ses favoris.

PAYELLE, s. f. Poêle ou poêlon de cuivre. Vieux mot dont on se sert encore dans certaines provinces. — Chaudière à raffiner le sel. V. le Dict., qui a tort de refuser un singulier à ce mot.

* PAYEN, s. m. Techn. Traverse de la roue à potier, sur laquelle l'ouvrier appuie ses pieds.

PAYENNIE, s. f. Pays habité par les païens ou les infidèles. Vieux mot.

* PAYER, v. a. Prov. et fig. *Qui casse les verres les paie*. V. VERRE, au Dict. — *Payer en changeur, en saunier*, payer comptant. — *Payer en chats et en rats*, payer fort mal, en mauvais papier, ne pas acquitter ce qu'on doit. — *Payer en louis*, signifiait obtenir des lettres de répit, parce qu'elles commençaient par *Louis*, etc. — *Payer de baie*, payer quelqu'un de paroles insignifiantes. — *Se faire payer en bourreau*, se faire payer d'avance. — *Payer les violons pendant que les autres dansent*, faire les frais d'un divertissement auquel on ne prend aucune part. — *Qui répond paie*, on est obligé de payer pour celui dont on s'est rendu caution. Se dit au propre et au fig. — Prov. *Il faut payer ou agréer*, quand on n'a pas d'argent à donner, il faut au moins se montrer poli. — *Qui doit à Luc et paie à François paie une autre fois*, il ne faut payer qu'entre les mains de celui à qui l'on doit.

PAYNI, s. m. Chron. Le dixième mois de l'année solaire des anciens Égyptiens.

PAYOL, s. m. Mar. Plancher de la chambre d'une embarcation.

PAYRE, s. f. Anc. cout. Redevance que chaque maison payait avec un chaudron de cuivre ou avec sa valeur en argent.

* PAYS, s. m. On appelle encore *pays de franc-salé* les provinces qui étaient exemptes de la gabelle. — *Pays de nantissement*, les provinces dans lesquelles il fallait s'adresser au juge pour acquérir une hypothèque. — *Pays de concordat*, par opposition à *pays d'obédience*, les provinces où les matières bénéficiales devaient être réglées selon le concordat fait entre François Ier et Léon X. — *Pays de franc-alleu*, pays situé entre l'Auvergne et le Limousin. — *Pays reconquis*, s'est dit du Calaisis, repris aux Anglais par le duc de Guise, en 1558. — Prov. *Autant de pays autant de guises*, les modes et les coutumes sont différentes dans chaque pays. — *Chaque pays ses sabots*, chaque pays a ses coutumes. — *Pays ruiné vaut mieux que pays perdu*, il vaut mieux ruiner un pays que de le perdre, en y laissant à l'ennemi de quoi vivre et s'y établir. — *Vider le pays*, prendre la fuite. — Art milit. *Pays de chicane*, nom que les militaires donnent à des pays accidentés, à des terrains entrecoupés, propres à une guerre d'embuscade. — Man. *Cheval de pays*, celui dont la race est originaire du pays. — Vén. *Grand, petit pays*, grand ou petit bois. — Relat. *Pays des âmes* ou *des esprits*, nom que les sauvages de l'Amérique donnent au lieu que les âmes doivent habiter après la mort. — *Pays-Bas*, dénomination sous laquelle furent réunies, d'abord les seize provinces qui, avec la Franche-Comté, composèrent le cercle de Bourgogne. On les divisa plus tard en deux parties : 1° les *Pays-Bas catholiques* ou *autrichiens*, qui appartinrent à l'Autriche depuis le mariage de Maximilien et de Marie de Bourgogne (1478), jusqu'à l'abdication de Charles-Quint (1556), et depuis le traité d'Utrecht (1713) jusqu'à celui de Campo-Formio (1797). Pendant l'intervalle de 1556 à 1713, ils appartinrent à l'Espagne, et reçurent de là le nom de *Pays-Bas espagnols;* 2° les *Pays-Bas protestants*, qui comprenaient les Provinces-Unies. V. PROVINCE, au Compl. — On a donné aussi le nom de *Pays-Bas*, de 1815 à 1830, au royaume formé de la Hollande et de la Belgique. Cette dernière forme aujourd'hui un royaume à part, et le nom de *Pays-Bas* est resté aux prov. sept. — *Révolution des Pays-Bas*, se dit de l'insurrection des Pays-Bas, et particulièrement des provinces septentrionales, contre le gouvernement espagnol, en 1568 et 1572, et de l'ensemble des événements qui suivirent jusqu'à l'établissement des Provinces-Unies. — *Pays-Bas français*, nom donné, avant 1585, à un grand gouvernement de France, qui se composait de cinq parties : Flandre française, Cambrésis, Hainaut, partie de l'évêché de Liége, partie du comté de Namur; il avait Lille pour capitale. Les trois premières parties forment aujourd'hui le département du Nord; les autres appartiennent au royaume actuel de Belgique. — *Nouveaux Pays-Bas*, colonie fondée en 1621 par les Hollandais, dans l'Amérique du Nord; elle avait pour ch.-l. Fort-Amsterdam, aujourd'hui New-York. Les Anglais s'en rendirent maîtres en 1664.

* PAYSAGE, s. m. Peint. *Paysage champêtre* ou *pastoral*, celui qui représente fidèlement la nature. — *Paysage historique*, celui dans lequel sont représentés des personnages de la fable ou de l'histoire. — *Paysage mixte*, celui que l'artiste a copié d'un site naturel, mais auquel il a ajouté ou retranché. — *Paysage idéal*, celui où tout est de la composition du peintre, et pour lequel il n'a consulté que sa mémoire ou son imagination.

PAYSAGER, adj. m. Hort. Se dit des jardins à dispositions irrégulières, où l'on s'est efforcé de reproduire la variété qui caractérise un beau paysage.

* PAYSAN, ANNE, adj. et s. Hist. *Guerre des paysans*, soulèvement des paysans contre les nobles, qui éclata à la suite de la réforme, dans la Souabe, la Thuringe et la Franconie, et qui fut dirigée par l'anabaptiste Munzer. Cette guerre, commencée en 1524, se termina l'année suivante par la bataille de Trankenhausen. — *Paysanne*, sorte de danse. — Hort. Espèce de poivre. — Variété de tulipe.

PAYSANDAILLE, s. f. Bande de paysans. Vieux mot dont François Ier se servait par mépris, pour désigner les Suisses qui combattaient contre lui.

* PAYSANNERIE, s. f. Petite pièce dont les personnages sont des paysans.

* PAYS-BAS, s. m. pl. V. PAYS, au Compl.

PAYTA, n. pr. f. Géogr. Ville du Pérou, avec un port sur le grand Océan. 7,000 hab. Elle fut brûlée par Anson en 1741, et par lord Cochrane en 1810.

PAZ (la), n. pr. f. Géogr. Ville du Mexique, dans le Méchoacan. 3,000 hab.

* PÉ, s. m. Gramm. Nom d'une des lettres de l'alphabet turc.

* PÉAGER, adj. m. Anc. cout. Qui a le droit d'établir un péage : *Seigneur péager*.

PÉAGERIE, s. f. Anc. cout. Bureau de péage.

PÉAN, s. m. Myth. gr. Un des noms d'Apollon. — Ant. Hymne chanté en l'honneur d'Apollon et de Diane.

PÉANÉE, n. pr. f. Géogr. anc. Bourg de l'Attique, dans la tribu Pandionite.

* PÉANTIDE, s. f. Ant. Un des noms de la pierre qu'on appelle aussi *péanite*. V. ce mot, au Dictionnaire.

PEASON, s. m. Anc. cout. Étendue de terrain d'un certain nombre de pieds.

* PEAT, s. m. Agric. Sorte de houe pour la culture de la vigne.

* PEAUSSERIE, s. f. Art de travailler les peaux. — Lieux où l'on travaille les peaux.

PEAUTRAILLE, s. f. Gens de rien; lie du peuple; canaille. Vieux mot.

PÉBROUN, s. m. Bot. Un des noms vulgaires du piment.

PECEI, s. m. Anc. cout. Droit sur les vaisseaux qui échouent.

* PÉCHÉ, s. m. Théol. *Péché contre le Saint-Esprit*, péché énorme, irrémissible. — *Péché réservé*, celui dont l'absolution ne peut être donnée que par un supérieur ecclésiastique, par l'évêque ou même par le pape. — *Péché philosophique*, faute commise par une personne qui n'a pas connaissance de la loi divine, ou qui en a oublié les préceptes. — *Les sept péchés capitaux*, nom par lequel on désigne les sept péchés qui sont la source de tous les autres. Ce sont : l'orgueil, l'envie, la colère, la luxure, la gourmandise, l'avarice et la paresse. — Prov. *Laid comme le péché mortel*, extrêmement laid. — *Dire de quelqu'un les sept péchés mortels*, en dire tout le mal possible. — *Il mourra dans son péché*, il ne se convertira pas.

* PÉCHER, v. n. Prov. *Le sage pèche sept fois par jour*, tout le monde est sujet à faillir souvent. — *Autant pèche celui qui tient le sac que celui qui met dedans*, celui qui aide à faire le mal est aussi coupable que celui qui le commet.

* PÊCHER, v. a. *Il a pêché un poisson*, se dit fam. à celui qui a mis par mégarde le pied dans l'eau. — *Pêcher un étang*, pêcher tout le poisson qui est dans un étang. — Prov *C'est un homme qui ne sait, qui n'aime que pêcher au plat*, qui ne prend la peine de rien faire, qui n'aime que les choses toutes faites.

PÊCHÈRE, s. f. Techn. Réservoir d'eau qui fait partie d'un appareil de soufflerie hydraulique.

PÉCHERESSE, adj. f. Un des féminins du mot *pécheur*, qui prend du poisson. Il est inusité, excepté dans les deux expressions suivantes : — Diplom. *Trêve pêcheresse*, traité fait, entre des puissances belligérantes, pour respecter réciproquement, pendant la guerre, la pêche et les bateaux pêcheurs. — Zool. *Raie pêcheresse*, nom donné à la baudroie.

PÊCHETEAU, s. m. Zool. Nom vulgaire de la baudroie.

* PÉCHEUR, ERESSE, s. On dit *une vieille pécheresse*, une vieille débauchée, comme on dit *un vieux pécheur*. — *Pécheresse* se dit aussi absol., par euphémisme, d'une femme de mauvaise vie. — Adjectiv. *Tout homme est pécheur. La femme pécheresse de l'Évangile. Prier pour les âmes pécheresses*.

PÊCHEUR, EUSE, s. *Pêcheur*, nom vulgaire du martin-pêcheur. — Adjectiv. *Bateau pêcheur*, *bâtiment pêcheur*, destiné à la pêche.

PECHSTEIN, s. m. (de l'all. *pech*, poix; *stein*, pierre). Minér. Nom par lequel on a désigné plusieurs espèces de pierres qui ont l'aspect luisant et gras de la poix.

PECHTEMAL, s. m. Relat. Espèce de tablier que les Turcs portent dans les bains publics.

PECHYTYRBE, s. m. Méd. Affection scorbutique.

* PÉCILE, s. m. Ant. Mot qui, dans le Dictionnaire, fait double emploi avec *pœcile*. Ce dernier seul est régulier.

PÉCOY ou PÉCOUL, s. m. Anc. cout. V. PECEI, au Complément.

PECQ (le), n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de Seine-et-Oise, sur la Seine. 2,000 hab. C'est en cet endroit que les alliés passèrent la Seine en 1815. On écrivait autrefois PECH. V. ce mot, au Dictionnaire.

PECQUIGNY, n. pr. m. V. PICQUIGNY, au Compl.

PECTATE, s. m. Chim. Genre de sels produits par l'acide pectique.

* PECTIDE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des corymbifères. V., au Dictionnaire, PECTIS, qui est la forme latine.

PECTIDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une pectide.— PECTIDÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

PECTINATO-PENNÉ, ÉE, adj. Se dit des feuilles linéaires et latéralement garnies d'incisions peu profondes.

* PECTINE, s. f. (du gr. πηκτὶς, gelée). Matière demi-transparente qui donne au suc des pommes, des groseilles, etc., la propriété de se prendre en gelée par un certain degré de concentration.

* PECTINÉ, ÉE, adj. Dict. Qui a des dents comme un peigne. — Archit. anc. *Toit pectiné*, toit en pointe, dont les bords sont comme dentelées, à cause de l'extrémité des chevrons. — PECTINÉES, s. m. pl. Zool. Famille de mollusques acéphales.

* PECTINIBRANCHE, adj. des 2 g. (du lat. *pecten*, *inis*, peigne; *branchiæ*, branchies). Zool. Qui a des branchies en forme de peigne.

* PECTINICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *pecten*, *inis*, peigne; *cornu*, corne, antenne). Zool. Qui a les antennes pectinées.

PECTINIE, s. f. (du lat. *pecten*, peigne). Zool. Genre de polypiers.

* PECTINIER, s. m. Zool. Animal qui habite les coquilles appelées *peignes*. La définition du Dictionnaire est inexacte.

PECTINIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *pecten*, peigne; *ferre*, porter). Zool. Qui porte des appendices en forme de peigne.

PECTINIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *pecten*, peigne; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles pectinées.

PECTINIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *pecten*, peigne; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'un peigne.

PECTINIROSTRE, adj. des 2 g. (du lat. *pecten*, peigne; *rostrum*, bec). Zool. Qui a un bec ou un museau en forme de peigne.

PECTINOÏDE, adj. des 2 g. (du lat. *pecten*, peigne, et du gr. εἶδος, ressemblance). Zool. Qui ressemble aux coquilles appelées peignes.

PECTIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide qui est produit par l'action des alcalis sur la pectine.

PECTOPHYTE, s. m. (du gr. πεκτὸν, touffe; φυτὸν, plante). Bot. Plante corymbifère du Pérou.

* PECTORAL, ALE, adj. Anat. *Muscles pectoraux*, muscles qui s'attachent en grande partie sur la région antérieure de la poitrine. Il y a *le muscle grand pectoral* et *le muscle petit pectoral*. On dit aussi, substantiv. : *les pectoraux; le grand, le petit pectoral*. — En pharm., on appelle *espèces pectorales*, les feuilles sèches de capillaire du Canada, de véronique, d'hyssope et de lierre terrestre, mélangées par parties égales. — *Les quatre fleurs pectorales*, les fleurs de mauve, de violette, de bouillon blanc et de coquelicot. — *Les quatre fruits pectoraux*, les dattes, les jujubes, les figues et les raisins. — Substantiv. : *Les pectoraux*, les médicaments pectoraux. — Zool. *Pectoral*, qui se trouve sur la poitrine : *Mamelles pectorales. Plumes pectorales. Nageoires pectorales.* — *Pectoral*, s. m. Ant. Petite cuirasse qui était à l'usage des simples soldats de la milice romaine.

PÉCUAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *pecus*, troupeau). Didact. Qui concerne les troupeaux. — *Pécuaire*, s. m. Fermier des pâturages qui appartenaient au fisc.

PÉCUL, s. m. Métrol. Unité de poids de la Chine et du Japon. Le *pécul de la Chine* vaut : kilogr. 60,0399; le *pécul du Japon*, kilogr. 59,3480; le *pécul de Siam*, kilogr. 61,3468.

PÉCULATION, s. f. Synonyme peu usité de *péculat*.

* PÉCULE, s. m. Ant. rom. *Pécule castrense*. V. *Biens castrenses*, au mot CASTRENSE du Compl. — Droit can. *Pécule profectice*, économies faites sur le produit d'un bénéfice, et qui revenaient à l'Église lors de la mort du bénéficiaire. — *Pécule adventice*, ce qu'un ecclésiastique acquérait par toute autre voie que celle de ses bénéfices.

PECUNIA, n. pr. f. Myth. rom. Déesse de l'argent, des richesses.

PÉCUNIAIREMENT, adv. D'une manière pécuniaire, sous le rapport de l'argent.

* PÉDAGOGIQUE, adj. des 2 g. Qui tient du pédagogue, du pédant : *Ton pédagogique. Assurance pédagogique. Manières pédagogiques.* En ce sens, il ne se prend qu'en mauvaise part. — *Pédagogique*, s. f. Dans la classification de M. Ampère, science de l'éducation.

PÉDAGOGIQUEMENT, adv. A la manière des pédagogues, des pédants.

PEDAGOGIUM, s. m. Ant. rom. V. PÆDAGOGIUM, au Complément.

* PÉDALE, s. f. Mus. *Pédale à la basse*, se dit de la pédale placée à la basse, soit sur la tonique, soit sur la dominante. — *Pédale à l'intérieur*, celle que l'on transporte au milieu de l'harmonie. — *Pédale à l'aigu*, celle qui fait entendre les sons les plus élevés de l'accord. — *Tenir la pédale*, c'est, dans l'exécution d'un morceau, tenir un même son pendant plusieurs mesures dans une partie, tandis que les autres continuent leur marche.

PÉDALÉ, ÉE, adj. (du lat. *pes*, *pedis*, pied). Bot. Se dit d'une feuille dont le pétiole se partage en deux branches divergentes, qui portent chacune un rang de folioles sur leur côté intérieur. On dit aussi *pédiaire*. V. ce mot, au Dict.

PÉDALI, s. m. Bot. Petite plante du Malabar, famille des bignoniées.

PÉDALIFORME, adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une feuille dont le tissu cellulaire offre la même disposition que les nervures des feuilles pédalées.

* PÉDALINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au pédali.

* PÉDALION, s. m. Zool. Repli horizontal de la peau, qui garnit le bout de la queue des cétacés.

PÉDANENS, s. m. Anc. cout. Juge inférieur, bailli. V. PÉDANÉ, au Dictionnaire.

* PÉDANTISER, v. a. Rendre pédant : *Pédantiser quelqu'un.* — *Se* PÉDANTISER, v. pron. Devenir pédant. Peu usité.

PÉDASES, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Carie, au N.-O. d'Halicarnasse.

PÉDASIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la ville de Pédases. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

PÉDASUS, n. pr. m. (pr. *pédazuce*). Temps hér. Troyen fils de Bucolion et d'une Naïade, et frère jumeau d'Ésèpe; il fut tué, ainsi que son frère, par Euryale. — Nom d'un des chevaux d'Achille.

PÉDATIFIDE, adj. des 2 g. (du lat. *pes, pedis*, pied; *findere*, diviser). Bot. Se dit d'une feuille dont les nervures sont pédalées, et les lobes divisés jusqu'à la moitié de leur largeur.

PÉDATILOBÉ, ÉE, adj. (du lat. *pes*, *pedis*, pied; *lobus*, lobe). Bot. Se dit d'une feuille à nervures pédalées, qui se divise en lobes profonds.

PÉDATION, s. f. (du lat. *pes*, *pedis*, pied). Zool. Ensemble des considérations relatives aux pattes des insectes.

PÉDATIPARTITE, adj. des 2 g. (du lat. *pes*, *pedis*, pied; *partitus*, partagé). Bot. Se dit d'une feuille à nervures pédalées, dont les lobes sont divisés au delà du milieu.

PÉDATISÉQUÉ, ÉE, adj. (du lat. *pes*, *pedis*, pied; *seco*, je coupe). Bot. Se dit d'une feuille à nervures pédalées et à plusieurs lobes distincts les uns des autres.

PEDE, s. m. (du lat. *pes*, *pedis*, pied). Anc. t. milit. Partie de l'armure qui couvrait le pied.

PÉDERIE, s. f. Bot. Plante des Indes orientales.

PÉDÉROTE, s. f. V. PÆDÉROTE, au Dict.

PÉDESTRIANISME, s. m. Mode répandue en Angleterre, de se targuer de faire de longues courses à pied, ou d'établir des paris sur cet exercice.

PÉDEUS, n. pr. m. (pr. *pédé-uce*). Temps hér. Fils d'Anténor et d'une esclave; il fut élevé par Théano, épouse d'Anténor, et tué au siége de Troie par Mégès.

PÉDIAL, ALE, adj. (du lat. *pes*, *pedis*, pied). Zool. Se dit des plumes qui garnissent les pattes de certains oiseaux : *Plumes pédiales*.

PÉDIAS, n. pr. f. (pr. *pédi-ace*). Temps hér. Fille du Spartiate Ménys, et femme de Cranaüs, roi d'Athènes.

* PÉDICELLE, s. m. Zool. Deuxième article des antennes d'un insecte.

* PÉDICELLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est porté par un pédicelle.—Zool. Qui est muni d'un pédicelle.

PÉDICELLULE, s. m. Bot. Très-petit pédicelle.

PÉDICRATE, n. pr. m. Temps hér. Chef sicilien qui fut tué par Hercule. Ses compatriotes lui rendirent les honneurs héroïques.

PÉDICULARIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la pédiculaire. — PÉDICULARIÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

* PÉDICULE, s. m. Zool. Partie rétrécie qui supporte une portion du corps des insectes. — Chir. Partie qui sert de base aux diverses tumeurs et excroissances qui se développent sur les membranes muqueuses : *Le pédicule d'une verrue*, *d'un polype*.

PÉDICULIDÉ, ÉE, adj. (du lat. *pediculus*, pou). Zool. Qui ressemble à un pou. — PÉDICULIDÉS, s. m. pl. Famille d'insectes aptères. On dit aussi *pédiculide*, des 2 g.

PÉDIÉEN, adj. et s. Ant. gr. Il se disait des habitants du plat pays dans l'Attique, et d'un des quartiers qui occupaient le centre de la ville. On dit moins bien *pédien*. V. ce mot au Dictionnaire.

PÉDIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *pes*, *pedis*, pied; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui est muni d'un pied.

PÉDIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *pes*, *pedis*, pied; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'un pied.

PÉDILE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères. — Bot. Support de l'aigrette d'une plante à fleurs composées.

PÉDILÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est supporté par un pédile.

PÉDILONE, s. m. Bot. Genre de plantes parasites de Java.

* PÉDIMANE, adj. des 2 g. Zool. Se dit des animaux dont le pouce est opposable aux autres doigts dans les quatre membres.

PÉDINORNITHE, s. m. (du gr. πεδινὸς, de plaine; ὄρνις, ιθος, oiseau). Zool. Oiseau qui vit dans les plaines

* PÉDIONOME, adj. des 2 g. (en gr. πεδιονόμος, de πεδίον, plaine; νέμω, j'habite). Zool. Qui vit dans les plaines.

* PÉDIPALPE, adj. des 2 g. (du lat. *pes*, *pedis*, pied; *palpus*, palpe). Zool. Qui a des palpes en forme de serre ou de pied.

PÉDIVEAU, s. m. Zool. Genre de plantes des deux Indes, famille des aroïdées.

* PÉDONCULAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui a de longs pédoncules.—Qui provient d'un pédoncule.

* PÉDONCULE, s. m. Zool. Support d'une partie quelconque.

PÉDONCULÉEN, ENNE, adj. Bot. Qui provient de la dégénérescence d'un pédoncule.

PÉDONCULEUX, EUSE, adj. Bot. Qui a de longs pédoncules.

PÉDONOME, s. m. Ant. V. PÆDONOME, au Dict.

PÉDOTRILLE, s. f. Bot. Petite plante du Chili.

PÉDOTRIBE, s. m. Ant. V. PÆDOTRIBE, au Dictionnaire.

PÉDRINAL, s. m. Hist. Nom de certains bandits espagnols qui se tenaient dans les montagnes.

* PEDUM, n. pr. m. Géogr. anc. Ville du Latium, à l'E. de Rome.

PEEBLES, n. pr. f. Géogr. Ville d'Écosse, ch.-lieu de comté, sur la Tweed. 2,800 hab. Ruines antiques. Commerce de lainages.

* PÉGASE, n. pr. m. Myth. Ce cheval ailé naquit de Neptune et de Méduse; selon d'autres, il sortit du sang de Méduse, lorsque Persée lui eut coupé la tête. Ce fut sur Pégase que ce héros monta pour aller délivrer Andromède exposé à un monstre marin. Bellérophon s'en servit aussi pour combattre la Chimère. Jupiter plaça Pégase parmi les astres, où il forme une constellation.

PEGMA, s. m. (en gr. πῆγμα). Ant. gr. V., au Dict., PEGMATE et PEGME, qui désignent le même objet.

PEGNÉUS, n. pr. m. (pr. *pégné-uce*). Temps hér. Un des Curètes.

PEGNITZ, n. pr. m. Géogr. Rivière de Bavière, naît dans le cercle du Haut-Mein, baigne une ville qui porte son nom, et tombe dans le Regnitz, à Furth, après un cours de 100 kil. Elle donne aussi son nom à une présidence du cercle du Haut-Mein. — *Société des bergers de la Pegnitz*, espèce d'académie libre fondée à Nuremberg en 1644, pour le développement de la langue et de la littérature allemande. On l'appelle aussi l'*Ordre couronné de fleurs*.

PÉGOLETTIE, s. f. Bot. Genre de plantes inulées.

PÉGOMYDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une pégomye. — PÉGOMYDES, s. m. pl. Famille d'insectes diptères.

PÉGOMYE, s. f. (du gr. πηγή, fontaine; μυῖα, mouche). Zool. Genre d'insectes diptères de la tribu des muscides.

PÉGON, s. m. Zool. Espèce de coquille bivalve.

PÉGU, n. pr. m. Géogr. Ville d'Asie, jadis capitale du royaume de Pégu, sur le Pégu. 6 à 7,000 hab. On y remarque le temple de Choumadou, qui est une pyramide de plus de 100 mètres de haut. — *Pégu* avait été rasé de fond en comble par Alompra, en 1757; il fut

rebâti en 1790 et fortifié par des Français. On dit ausssi *Pégou* ou *Bagou*. — Le *royaume de Pégu*, jadis État indépendant de l'Inde au-delà du Gange, est auj. une province de l'empire Birman. Capitale, *Rangoum*. — *Pégu*, rivière de l'Inde, affluent de l'Irouaddy.

PÉGUAN, ANE, adj. et s. Géogr. Habitant de la ville ou du royaume de Pégu. — Qui appartient à cette ville, à ce royaume ou à leurs habitants.

PEHAL, s. m. Gramm. or. Nom d'une des formes du verbe chaldéen.

PEHELVIEN, IENNE, adj. Ling. Synon. de *pehlvi*, employé par d'Herbelot. Il écrit aussi *pehelevique*

* **PEHLVI, IE**, adj. Ling. Se dit de l'idiome de l'ancienne Médie. *L'idiome pehlvi*, *la langue pehlvie*, ou substantiv. *le pehlvi*, tenait par la racine de ses mots aux langues sémitiques, et par les formes grammaticales, à la langue persane.

PEICHERAS, s. m. Anc. cout. Nom donné, dans l'ancien Béarn, aux lieux où l'on fait paître les troupeaux.

* **PEIGNAGE**, s. m. Dans les manufactures, atelier où l'on peigne le chanvre, le lin.

* **PEIGNE**, s. f. Techn. Extrémité des douves d'un tonneau, à commencer depuis le jable. — Poinçon en forme de râteau, avec lequel l'épinglier perce les papiers dans lesquels il place les épingles. — Tringle de bois armée de dents avec laquelle le marbreur agite ses couleurs sur l'eau gommée. — Outil denté dont le tourneur se sert pour former des vis sur le tour en l'air.— Outil que le savonnier emploie pour tracer les pains de savon. — Zool. Pièce qui garnit chaque côté de la poitrine des scorpions. — Poisson du genre gobie. — Bot. *Peigne de Vénus*, espèce de cerfeuil.

* **PEIGNÉE**, s. f. Techn. Quantité de lin, de chanvre, de laine, que l'ouvrier met à la fois sur le peigne.

PEIGNE-MACHAU, s. m. Agric. Machine propre à biner les prairies.

* **PEIGNER**, v. a. Techn. Chez les fleuristes, arranger toutes les parties d'une fleur, afin de la rafraîchir : *Peigner une rose, un œillet.*

PEIGNERAN, s. m. Anc. techn. Il se disait autrefois, dans la sayetterie d'Amiens, de l'ouvrier qui faisait les peignes pour la laine.

PEIGNE-SEC, s. m. Vétér. Sorte de gale qui survient au devant de la couronne du pied du cheval.

* **PEIGNOIR**, s. m. Sorte de robe très-ample et sans taille ajustée, que les dames portent le matin, lorsqu'elles sont en déshabillé ou lorsqu'elles gardent la chambre.— *Peignoir* se disait autrefois de la trousse où les perruquiers mettent leurs peignes.

* **PEIGNURE**, s. f. Mar. Extrémité d'un cordage qui a été détordue et effilée.

PEIK, s. m. Hist. or. Nom des gardes du corps du sultan.— *Peik-baschi*, le chef des peiks.

PEILAU, n. pr. m. Géogr. Ville de Prusse, dans la Silésie, près des sources de la Peila. 4,000 hab. Établissement de frères Moraves. Le grand Frédéric y remporta une victoire sur les Autrichiens, le 16 août 1762. On dit aussi *Peila*.

* **PEINE**, s. f. Poésie. *Les amoureuses peines*, *les peines de l'amour*, les tourments, les inquiétudes que cause l'amour. — *Peine de vilain n'est comptée pour rien*, on fait peu de cas des peines des malheureux. — Anc. cout. *Peine servie*, se disait, dans le Cambrésis, d'un acte passé devant des personnes publiques, par lequel le débiteur soumettait sa personne et ses biens aux contraintes judiciaires, sous peine de 60 sous cambrésis. — *Peine forte et dure*, supplice dont étaient punis, en Angleterre, ceux qui, accusés de félonie, refusaient de répondre aux juges. — Anc. jurisp. *Peine comminatoire*, peine imposée pour contraindre les hommes à remplir leurs obligations. — *Peine contractuelle*, clause pénale insérée dans un contrat.— *Peine testamentaire*, déchéance prononcée par un testateur contre ses héritiers ou légataires, pour le cas où ils n'exécuteraient pas ses dernières volontés.

* **PEINEUX, EUSE**, adj. S'est dit pour malheureux. — *Semaine peineuse*, la semaine de la Passion. Cette expression est encore en usage dans quelques départements.

PEINTRESSE, s. f. Femme peintre. Vieux. On s'en sert encore quelquefois par dérision.

* **PEINTURE**, s. f. Prov. *Renoncer à la peinture*, abandonner un projet, se dégoûter de quelque chose.— *Je ne voudrais pas y être même en peinture*, j'ai la plus grande répugnance à me trouver à cet endroit. — Myth. *La Peinture*, divinité allégorique.

PEIPUS ou **PEIPOUS**, n. pr. m. Géogr. Lac de la Russie d'Europe, entre la Livonie et le gouvernement de Saint-Pétersbourg. 110 kil. sur 45. Il se livra sur ce lac, en 1702, un combat entre les Suédois et les Russes; ceux-ci furent vainqueurs.

PEIREGADE, s. f. Sorte d'ancien jeu de hasard.

PEIREUS, n. pr. m. (pr. *péi-réuce*). Temps hér. Fils de Clytis, d'Ithaque. Il accompagna Télémaque à Pylos.

PEITH, s. m. Gramm. Nom de la treizième lettre de l'alphabet celtique; elle correspond à notre P.

PÉJORATION, s. f. Néol. Action d'empirer et état de ce qui devient pire. Peu usité.

* **PÉKIN**, n. pr. m. (littéral., *cour du Nord*). Géogr. Ville de l'Asie orientale, ch.-l. de la province Petchili et capitale de tout l'empire chinois, dans une grande plaine et sur le Yu-Ho. *Pékin*, en y comprenant les faubourgs, est trois fois aussi considérable que Paris, et compte 1 million 300,000 hab. Il est divisé en deux villes : la ville tartare ou impériale (*Khing-Tching*), et la ville chinoise ou vieille (*Wai-lo-Tching*), entourées d'une muraille de 36 kil. de circuit. Au centre est le palais impérial, de 4 kil. de tour. On y remarque encore : le tribunal de l'histoire et de la littérature chinoise, le collége impérial, l'Observatoire, bâti en 1279, la Bibliothèque impériale, l'Imprimerie du gouvernement, etc.— Cette ville fut fondée, suivant les Chinois, en 1200 av. J. C. En 1644, les Mandchous s'en emparèrent. On écrit aussi *Péking* ou *Pé-king*.

PÉKLA, s. m. Myth. slave. Nom que les anciens Prussiens donnaient à l'Enfer.

PEL, s. m. Anc. cout. Il se disait pour pelle, instrument de labour et de construction. — Il signifiait particulièrement la quantité de mortier que peut contenir une pelle, et avec laquelle on peut réparer un mur dégradé : *Entretenir une maison de pel*, c'était y faire de petites réparations.

PELADON, s. m. Techn. Crochet de fer fixé par une douille à un long manche de bois.

* **PELAGE**, s. m. Techn. Action de peler les peaux. — Féod. V. PELLAGE, au Compl.

* **PÉLAGIANISME**, s. m. Hist. rel. Cette hérésie, née au commencement du v^e siècle, fut condamnée par le concile de Carthage (416-17), par celui d'Antioche (424) et par le concile œcuménique d'Éphèse (431). Il subsista néanmoins jusqu'au VI^e siècle.

* **PÉLAGIE**, s. f. Zool. Genre de polypiers. — *Sainte-Pélagie*, prison de Paris où l'on a renfermé particulièrement les détenus pour dettes et les prisonniers politiques.

* **PÉLAGIEN, IENNE**, adj. Hist. rel. Qui appartient, qui est relatif à la doctrine de Pélage. — *Pélagien*, *ienne* (du gr. πέλαγος, la mer). Ant. Qui appartient à l'Océan. — Myth. *Pélagien*, surnom de Neptune. — *Pélagienne*, surnom de Vénus. — Surnom que porte Isis dans quelques inscriptions. — *Pélagien*, *ienne*, qui ressemble à l'Océan. Dans ce sens, c'est un néologisme. M. de Chateaubriand a dit : *Immensité pélagienne*. — Zool. Qui vit dans les profondeurs de la mer, ou qui fréquente la haute mer. — PÉLAGIENS, s. m. pl. Famille d'oiseaux nageurs.

PÉLAGIQUE, adj. des 2 g. (même étym.). Zool. Se dit des poissons qui vivent en pleine mer, loin des côtes. — Minér. Qui est le produit des sédiments de la haute mer.

PÉLAGON, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Asopus et de Mérope. — Un des prétendants d'Hippodamie, tué par Œnomaüs. — Phocéen, fils d'Amphidamas et compagnon de Cadmus.

PÉLAGONIE, n. pr. f. Géogr. anc. Province de la Macédoine, comprise dans la Péonie, avec laquelle on la confond quelquefois. — *Pélagonie tripolitaine*, canton de Thessalie, où se trouvaient les trois villes d'Azor, Pithium et Doliché.

PELAGUS, n. pr. m. (pr. *pélaguce*). Myth. Dieu de la mer, fils de la Nuit.

PÉLARGÉ, n. pr. f. Temps hér. Fille de Potnéus et femme d'Isthmias; elle introduisit à Thèbes les mystères des Cabires, et un oracle ordonna de lui faire des sacrifices.

* **PÉLASGE**, adj. et s. des 2 g. Ant. Nom que l'on donne quelquefois à tous les Grecs, en les considérant comme descendants de *Pélasgus*.

PÉLASGIDE, adj. des 2 g. V. plus loin PÉLASGIEN.

* **PÉLASGIE**, n. pr. f. Géogr. anc. Se dit aussi de toute la Grèce, et particulièrement du Péloponèse. V. plus loin PÉLASGIOTIDE.

PÉLASGIEN, IENNE, adj. Ant. gr. Qui appartient, qui a rapport aux Pélasges. — Myth. gr. *Pélasgienne*, surnom de Junon et de Cérès. On disait aussi *Cérès Pélasgide*.

PÉLASGIOTIDE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de la Thessalie, située au N.-E., et habitée primitivement par les Pélasges.

* **PÉLASGIQUE**, adj. Ant. gr. Qui appartient aux Pélasges. — *Langue pélasgique*, idiome des Pélasges, lequel, selon Hérodote, différait essentiellement de celui des Hellènes, ou Grecs proprement dits. — *Écriture pélasgique*, écriture que l'on nomme aussi cadméenne, et qui est la plus ancienne écriture connue dont se soient servis les Grecs. — *Construction pélasgique*, se dit des ruines, et principalement de restes de murailles qui se composent de grandes pierres plus ou moins dégrossies et réunies sans mortier. On dit aussi *construction cyclopéenne*. — Géogr. anc. *Golfe Pélasgique*, golfe de la mer Égée, au S.-E. de la Thessalie. Auj. *golfe de Volo*.

PÉLASGO-PHÉNICIEN, IENNE, adj. et s. Nom que donnent aux Pélasges, et à ce qui les concerne, les historiens qui pensent que ce peuple appartenait à la race sémitique : *Système pélasgo-phénicien*, *race pélasgo-phénicienne*.

PÉLASGUS, n. pr. m. (pr. *pélaceguce*). Temps hér. Nom commun à plusieurs fondateurs de colonies pélasgiennes. Les plus célèbres sont les suivants : — Fils de la Terre, selon les uns, et de Jupiter et de Niobé, fille de Phoronée, selon d'autres; il civilisa les Arcadiens, devint leur premier roi, bâtit la ville de Parrhasie, et laissa le trône à son fils Lycaon. — Fils de Phoronée ou de Triopas et frère d'Iasus, d'Agénor et de Xanthus, fonda la ville d'Argos, dans le Péloponèse, accueillit Cérès dans ses courses errantes, et enseigna aux hommes les arts agricoles.

PÉLATÈS, n. pr. m. Temps hér. Guerrier qui voulut se faire une arme d'un pilier de la porte de la salle, aux noces de Persée; il fut tué par Corythus.

PELAUDERIE, s. f. Lutte à coups de poings. Vieux et pop.

PELAUE, s. m. Anc. cout. Droit sur les peaux.

PELAVA, n. pr. m. Myth. ind. Un des richis; il arrangea le *Rig-Véda*, et le subdivisa en deux sections.

PÈLE, adj. et s. des 2 g. (littéral., homme). Nom d'un peuple finnois.

PÉLÉ, n. pr. f. Myth. Déesse des volcans, chez les anciens Hawaïens, qui la supposaient habiter dans le volcan de Kérouïa, avec lequel ils l'identifiaient fréquemment. C'était la principale divinité de la famille des dieux volcaniques qui, suivant d'anciennes traditions, arriva de Taïti.

PÉLÉCANIDE, adj. des 2 g. (du gr. πελεκὰν, pélican; εἶδος, ressemblance). Zool. Qui ressemble au pélican. — PÉLÉCANIDES, s. m. pl. Famille d'oiseaux qui a pour type le pélican.

PÉLÉCIE, s. f. (du gr. πέλεκυς, hache). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

PÉLÉCOCÈRE, s. m. (du gr. πέλεκυς, hache; κέρας, corne, antenne). Zool. Genre d'insectes diptères.

* **PÉLÉCOÏDE**, adj. des 2 g. et s. m. Géom. Il se dit particulièrement d'une figure formée par deux quarts de cercle renversés, se touchant par deux de leurs extrémités, et surmontés d'un demi-cercle qui s'appuie sur les deux autres. C'est par erreur que le Dictionnaire fait de ce mot un substantif fém. On dit *le pélicoïde*, *un pélicoïde*.

PÉLÉCOPHORE, s. m. (du gr. πέλεκυς, hache; φορὸς, porteur). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

PÉLÉCYOPODE, adj. des 2 g. (du gr. πέλεκυς, hache; ποῦς, ποδὸς, pied). Zool. Qui a le pied en forme de hache ou de lance. — PÉLÉCYOPODES, s. m. pl. Famille de crustacés.

PÉLÉE, n. pr. m. Temps hér. Roi de la Phthiotide et d'Iolcos, était fils d'Éaque et frère de Télamon et de Phocus. Ayant tué ce dernier par mégarde, il s'expatria et vint à la cour d'Eurytion, roi de Phthiotide, dont il épousa la fille Antigone. Pendant la chasse de Calydon, Pélée eut encore le malheur de tuer involontairement son beau-père, et s'exila de nouveau. Reçu à Iolcos, il inspira de l'amour à la reine Créthéis, et comme il dédaigna cet amour coupable, il se vit calomnié par la princesse auprès d'Acaste, son époux. Celui-ci le fit pendre dans un bois, mais Pélée trouva un moyen de rompre ses liens, tua Acaste et sa femme, et se fit roi d'Iolcos. A la

mort de sa première femme, il épousa Thétis, et en eut Achille. Pélée assista à l'expédition des Argonautes.

PÉLÉGON, n. pr. m. Temps hér. Macédonien, fils du fleuve Axius et de Péribée, et père d'Astéropéus.

PÉLÉKYDE, s. f. Minér. Variété de cuivre arséniaté.

PÊLE-MÊLER, v. a. Entasser confusément. Vieux mot.

* **PÈLERIN, INE**, s. Zool. Il se dit quelquefois des oiseaux de passage. — *Pèlerin*, nom d'un grand squale des mers du Nord. — Fauconn. *Pèlerine*, se dit d'une femelle âgée de deux ans, de l'espèce du faucon commun. — Hist. *Pèlerine*, nom d'une perle très-grosse, qui fut achetée par Philippe II, roi d'Espagne, en 1574. — Les astrologues appellent *Pèlerine* une planète qui est en un lieu où elle n'a ni dignité ni disgrâce.

* **PÈLERINAGE**, s. m. Hist. *Pèlerinage de grâce*, nom d'une ligue des catholiques anglais de la province de Lincoln, qui prirent les armes, en 1536, contre Henri VIII.

PÈLERINAL, ALE, adj. Qui appartient, convient à un pèlerin : *Manteau pèlerinal*. Vieux.

PÈLERINER, v. n. S'est dit pour aller en pèlerinage.

PELETHRONIUM, n. pr. m. (pr. *pélétroniome*). Géogr. anc. Ville de Thessalie.

PELETHRONIUS, n. pr. m. (pr. *pélétroniuce*). Temps hér. Roi de Lapithes : il inventa, dit-on, le frein et la selle.

PELEW ou **PALAOS**, n. pr. m. Géogr. Archipel du grand Océan, à l'O. des îles Carolines; il se compose d'environ dix-huit îles très-peuplées et très-fertiles; les indigènes sont doux et assez industrieux. Les *îles Pelew* ne sont guère connues que depuis la fin du siècle dernier.

PÉLIADE, adj. des 2 g. Ant. gr. Qui provient du mont Pélion. Il se dit du navire Argo, construit avec les pins du mont Pélion. — Il se dit aussi de la lance d'Achille. — *Péliades*, s. f. pl. Les filles de Pélias. V. ce nom, au Dictionnaire.

* **PÉLIAS**, s. m. Zool. Nom d'une couleuvre des Indes.

* **PÉLICAN**, s. m. Zool. Genre d'oiseaux palmipèdes, excellents nageurs, et remarquables par la conformation de leur bec, qui est large, aplati, long de près de 50 centimètres : au-dessous est une poche membraneuse très-dilatable, et dans laquelle ils peuvent mettre en réserve une grande quantité de poisson, pour leur nourriture et celle de leurs petits, et jusqu'à 2 litres d'eau. Le *pélican blanc* est la seule espèce qui se trouve en Europe : il habite surtout la Hongrie et la Russie. Cet oiseau est le symbole de la tendresse paternelle et de la Providence divine. — Chim. *Pélican*, sorte d'alambic d'une seule pièce, avec un chapiteau tubulé et à deux becs. On ne s'en sert plus aujourd'hui.

PÉLICOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. πέλιξ, ικος, écuelle; εἶδος, forme). Zool. Qui a la forme d'une écuelle. — PÉLICOÏDES, s. m. pl. Ordre de coquilles comprenant celles connues sous le nom vulgaire de *bénitiers*.

PÉLIDÈS, n. patr. m. Temps hér. Surnom d'Achille, fils de Pélée. — Il se dit aussi de Pyrrhus.

PÉLIDNE, s. f. Zool. Genre d'oiseaux échassiers connus sous le nom d'*alouettes de mer*, de *brunettes*, etc.

PÉLIGNIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un petit peuple d'Italie, à l'E. des Marses. On dit aussi *Péligne*, adj. et s. des 2 g.

PÉLINA, n. pr. f. Myth. Déesse des Pélignicns, dont il est fait mention dans quelques inscriptions.

PELIS, s. m. Anc. comm. Il se disait des laines que les mégissiers arrachent sur le corps des moutons tués.

PÉLISSANE, n. pr. f. Géogr. Bourg de France, dép. des Bouches-du-Rhône, à 26 kil. N.-O. d'Aix. 2,264 hab. Patrie du poète Esménard.

* **PELISSE**, s. f. Veste galonnée et bordée de fourrure, qui fait partie de l'uniforme des hussards. — Hist. ott. Espèce de robe d'honneur très-riche, que portent les hauts fonctionnaires, et que le sultan envoie aux étrangers auxquels il veut donner un témoignage de haute faveur.

* **PELLA**, n. pr. f. Géogr. Ville de Macédoine, dans l'Émathie, sur le Ludius, devint sous Philippe la capitale du royaume. Alexandre le Grand y naquit. — *Pella*, s. f. Métall. Il se disait autrefois de l'amalgame d'argent et de mercure.

PELLAGE, s. m. Féod. Droit que les seigneurs qui avaient des terres et des ports sur le bord de la Seine levaient sur chaque muid de vin chargé ou déchargé en leurs ports.

PELLAGRE, s. f. (du lat. *pellis*, peau, et du gr. ἄγρα, prise). Méd. Maladie de la peau, caractérisée par une inflammation bornée aux parties exposées à l'air, et se reproduisant à chaque printemps. La *pellagre* est particulière au Milanais et au Piémont.

PELLANE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Laconie, près de Sparte.

* **PELLE**, s. f. Prov. *C'est un petit saint de bois sur une pelle*, se dit d'un homme vain, suffisant, par corruption, selon Pasquier, et pour, *sous un poesle*, sous un dais. — Mar. *Pelle d'aviron*, partie large de l'aviron, qui entre dans l'eau quand on rame. — Techn. *Pelle* s'est dit d'une pale de moulin.

PELLE-BÊCHE, s. f. Agric. Espèce de bêche.

PELLÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Pella. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — *Le héros pelléen*, Alexandre le Grand, né à Pella.

PELLEGRIN, INE, adj. S'est dit pour étranger, étrangère.

PELLEN, n. pr. m. Temps hér. Fils de Phorbas et petit-fils de Triopas. Il donna son nom à la ville de Pellène.

PELLÈNE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Achaïe, sur le golfe de Corinthe.

PELLÉNIDE, adj. f. Myth. Surnom de Diane, adorée à Pellène.

* **PELLETERIE**, s. f. Bot. Genre de plantes du Brésil, famille des primulacées.

* **PELLETIER**, s. m. Prov. *Tous les renards se trouvent chez le pelletier*, se dit pour exprimer que le même lieu, qui est le tombeau, attend tous les hommes.

PELLEVERSAGE, s. m. Agric. Labour à la bêche.

PELLEVERSER, v. a. Agric. Labourer à la bêche.

PELLEVERSOIR, s. m. Agric. Sorte de bêche pour retourner la terre.

PELLICULAIRE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la forme d'une pellicule ou lame mince.

* **PELLICULE**, s. f. Petite peau qui se forme sur certaines substances, comme sur la bouillie, sur les gelées. — Bot. Membrane très-mince qui enveloppe en entier certaines graines.

PELLIE, s. f. (du lat. *pellis*, peau). Bot. Genre de plantes cryptogames.

PELLIS, s. m. Anc. t. milit. Palissade.

* **PELMATODE**, adj. des 2 g. (du gr. πέλμα, plante du pied). Zool. Se dit d'un oiseau qui ne marche ni ne saute, qui ne fait que poser.

PELME, s. m. (du gr. πέλμα, plante des pieds). Zool. Surface inférieure du pied des oiseaux. On dit aussi *pelma*.

PÉLOMANCIE, s. f. (du gr. πηλὸς, boue; μαντεία, divination). Genre de divination dans lequel on emploie de la boue.

PÉLOMÉDUSE, s. f. Zool. Genre de reptiles chéloniens.

* **PÉLOPÉE**, n. pr. f. Temps hér. Une des Péliades. — Nymphe de qui Mars eut Cycnus. — Une des filles d'Amphion et de Niobé. — *Pélopées* ou *pélopies*, s. f. pl. Ant. gr. V. PÉLOPIES, au Dict.

PÉLOPÉIEN, IENNE, adj. Ant. Qui appartient à Pélops. — *La vierge Pélopéienne*, Iphigénie, qui descendait de Pélops. On dit aussi *Pélopéen*, *enne*.

PÉLOPHILE, s. m. (du gr. πηλὸς, boue; φίλος, ami). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

PÉLOPIDE, n. patron. Ant. gr. Se dit des descendants de Pélops, et particulièrement d'Atrée et de Thyeste. Les *Pélopides* régnèrent 215 ans à Mycènes. — Plus tard, ce nom fut donné à ceux qui avaient commis quelque grand crime.

* **PÉLOPONÈSE**, n. pr. m. Géogr. anc. Presqu'île qui forme la partie méridionale de la Grèce, et ne tient au continent que par l'isthme de Corinthe. Elle se nomma d'abord *Orgie*, *Apie*, *Pélasgie* et *Argolide;* enfin Pélops (vers 1350) lui donna son nom. On la divise ordinairement en sept parties : l'Achaïe et la Corinthie au N., l'Argolide à l'E., la Laconie et la Messénie au S., l'Élide à l'O., et l'Arcadie au centre, dans lesquelles furent répartis un grand nombre de petits États fondés dans les temps primitifs, comme Mycènes, Sicyone, Tirynthe, Hermione, Épidaure, Trézène, Argos, Corinthe, Cléones, Pylos, Pise, Tégée, etc. Parmi les événements qui peuvent former l'histoire du *Péloponèse*, on doit remarquer l'expulsion des Héraclides, vers 1300; leurs diverses tentatives pour ressaisir le pouvoir et leur retour définitif (1190); les guerres de Messénie (743 et 685); l'établissement de la prépondérance des Spartiates et leur rivalité avec les Athéniens, rivalité qui amena la guerre du Péloponèse (431-404); les guerres de Sparte et de Thèbes (371-363), pendant lesquelles le *Péloponèse* fut plusieurs fois envahi; les efforts de la ligue achéenne pour repousser le joug des Romains; enfin la réduction du *Péloponèse* et du reste de la Grèce en province romaine sous le nom d'*Achaïe* (146). Sous l'empire grec, la péninsule reprit son nom et forma, en 685 de J. C., le *thème du Péloponèse*. Après la conquête de Constantinople, le *Péloponèse* échut aux Vénitiens (1204), et ils lui donnèrent le nom de *Morée*. — *Guerre du Péloponèse*, grande guerre que se firent Athènes et Sparte, et à laquelle prirent part tous les peuples de la Grèce. Commencée en 431 av. J. C., elle finit par l'abaissement des Athéniens, et la prise de leur ville en 404. La guerre du Péloponèse avait eu pour véritable cause la rivalité de Sparte et d'Athènes, les deux puissances dominantes de la Grèce; elle eut pour occasion la guerre qui s'éleva entre Corcyre et Corinthe, guerre dans laquelle Athènes avait pris parti pour Corcyre, et Sparte pour Corinthe. On écrit aussi *Péloponnèse*.

PÉLOPONÉSIAQUE, adj. des 2 g. Ant. Qui appartient au Péloponèse. On écrit aussi *Péloponnésiaque*.

PÉLOPONÉSIEN, IENNE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant du Péloponèse. — Qui appartient au Péloponèse ou à ses habitants. On écrit aussi *Péloponnésien*.

PÉLOR, n. pr. m. Temps hér. Un des hommes qui naquirent des dents du dragon tué par Cadmus.

* **PÉLORE**, n. pr. m. Géogr. anc. Cap de la Sicile, au N.-E. et à l'entrée du détroit de Sicile. Aujourd'hui le cap *di Faro*.

PÉLORIE, s. f. Bot. État d'une fleur qui, étant habituellement irrégulière, prend, dans un cas individuel, une forme régulière.

PÉLORIEN, adj. m. Myth. Surnom de Jupiter.

PÉLORISÉ, ÉE, adj. Bot. Qui offre le phénomène de la pélorie.

PÉLORIUS, n. pr. m. (pr. *péloriuce*). Temps hér. Nom de l'étranger qui découvrit la vallée de Tempé, en Thessalie, et en mémoire de qui furent instituées les *pélories*. V. PÉLORIES, au Dict.

PÉLORONTE, s. m. Zool. Genre de coquilles univalves.

PÉLORUS, n. pr. m. (pr. *péloruce*). Myth. Un des géants.

PÉLOSSIER, s. m. Hortic. Un des noms vulgaires du prunier.

PELOTA, s. f. Relat. Nacelle en usage à Buénos-Ayres.

* **PELOTAGE**, s. m. Action de mettre les écheveaux en pelotes. — Jeu. Action de peloter, de jouer à la paume sans s'astreindre aux règles.

* **PELOTER**, v. n. Fig. et fam. *Peloter en attendant partie*, faire une chose par amusement, par manière d'essai, en attendant qu'on la fasse plus sérieusement. — *Peloter*, v. a. Mettre en pelotons : *Peloter du fil*, *de la soie*. — Fig. et fam. *Peloter quelqu'un dans une discussion*, avoir sur lui un grand avantage. — Techn. Dans les ateliers de monnaie, étendre sous le marteau.

* **PELOTEUR, EUSE**, s. Techn. Ouvrier, ou vrière qui met le fil en pelotons. — Jeux. *Peloteur*, celui qui pelote, au jeu de paume. — Celui qui joue à la pelotte.

* **PELOTON**, s. m. Fig. et fam. *C'est un peloton de graisse*, se dit en parlant d'un enfant potelé, ou d'un petit oiseau extrêmement gras. — Prov. et fig. *C'est un ramasse-peloton*, c'est un homme qui passe sa vie aux pieds des femmes. — On appelait autrefois *peloton*, une espèce de pelotte à épingles que les femmes attachaient à leur ceinture. — Art milit. *Peloton*, subdivision d'un bataillon, en marche ou sur le champ de bataille : *Le premier, le second, le troisième peloton. Chef de peloton. École de peloton. Feu de pelotons. Former les pelotons.*

* **PELOTTE**, s. f. (l'Acad. écrit *pelote*). Prov. et fig. *Cela fait la pelotte de neige*. V. NEIGE, au Compl. — *Jouer à la pelotte*, s'est dit pour se faire un jeu de quelque chose. — Jeux. *Pelotte*, sorte d'exercice pour lequel on emploie un ballon rempli de sable, bien poli, frotté d'huile en dehors, pour qu'il soit glissant, et que les joueurs se lancent et tâchent de s'arracher. Ce nom n'est guère usité que dans la Basse-Normandie. — *Pelotte de paumier*, nom que l'on donne à la balle d'un jeu de paume, avant qu'elle soit couverte de drap. — Art milit. *Pelotte à feu*, pièce d'artifice que des assiégés lancent pour éclairer

le fond du fossé. — Pêche. *Pelotte*, amorce en forme de boule, que l'on jette aux poissons au bout d'une ligne. — *Pelottes* ou *pelotons*. V. PELOTON, au Dictionnaire. — Techn. *Pelotte*, cuivre en feuilles, roulé et préparé pour la mettre à la fonte. — Boule d'émeri pulvérisé et réduit en pâte avec l'eau. — Zool. *Pelotte*, partie élargie des tarses de certains insectes. — *Pelotte de beurre*, nom marchand d'une coquille univalve. — *Pelotte de neige*, nom d'une coquille univalve. — Bot. *Pelotte de neige*, la viorne, plus connue sous le nom de boule de neige.

PELON, s. m. Agric. Épi de maïs dépouillé de son grain.

* **PELTA**, s. m. Mar. Nom que l'on donne aux hommes embarqués pour faire les gros ouvrages sur les bâtiments de pêche de Terre-Neuve.

* **PELTÉ, ÉE**, adj. En bot., il s'applique aussi à toutes les parties qui présentent une surface élargie en écusson ou en bouclier : *Stigmate, cotylédon pelté. Graine, anthère, indusie peltée.* — PELTÉS, s. m. pl. Zool. Famille de polypiers dont la forme est elliptique et un peu aplatie en dessus.

PELTIDÉ, ÉE, adj. (du lat. *pelta*, bouclier). Hist. nat. Qui a une forme orbiculaire.

PELTIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *pelta*, bouclier; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles peltées.

PELTIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *pelta*, bouclier; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un bouclier, ou d'un écusson.—Minér. *Couches peltiformes*, couches convexes et appliquées sur le penchant d'une montagne.

PELTIGÈRE, s. f. (du lat. *pelta*, bouclier; *gerere*, porter). Bot. Genre de lichens à lobes fort larges.

PELTIGÉRÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une peltigère. — PELTIGÉRÉES, s. f. pl. Famille de lichens.

PELTINERVE, adj. des 2 g. (du lat. *pelta*, bouclier; *nervus*, nerf). Bot. Qui a des nervures peltées.

PELTOCÉPHALE, s. m. (du gr. πέλτη, bouclier; κέφαλή, tête). Zool. Genre de reptiles chéloniens comprenant les tortues qui ont la tête aplatie.

PELTOCOCHLIDE, adj. des 2 gr. (pr. *peltocoklide*) (du gr. πέλτη, bouclier; κοχλίς, coquille). Zool. Dont la coquille est en forme de bouclier. — PELTOCOCHLIDES, s. m. pl. Famille de mollusques.

* **PELTOÏDE**, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la forme d'un bouclier.

* **PÉLUSE**, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Égypte-Inférieure, sur la bouche orientale du Nil, dite *bras Pélusiaque*, à 4 kil. de la mer. Patrie de l'astronome Ptolémée. Cette ville est nommée *Lobna* dans l'Écriture. Il n'en reste que des ruines appelées aujourd'hui *Tineh*.

PÉLUSIAQUE, adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient à Péluse. — *Bouche Pélusiaque*, la plus orientale des sept bouches du Nil.

PÉLUSIOTE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Péluse.

PELVAPTÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *pelvis*, bassin, et du gr. ἀ priv., πτερὸν, nageoire). Zool. Qui n'a pas de nageoires pelviennes ou ventrales. — PELVAPTÈRES, s. m. pl. Famille de poissons.

PELVIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *pelvis*, bassin; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un bassin ou d'une écuelle.

PELVIMÉTRIE, s. f. Chir. Art ou action de mesurer le bassin, de se servir du pelvimètre. V. ce mot, au Dictionnaire.

PELVIPODE, adj. des 2 g. (du lat. *pelvis*, bassin, et du gr. πούς, ποδὸς, pied). Zool. Se dit d'un poisson dont les nageoires ventrales bordent l'anus. — PELVIPODES, s. m. pl. Famille de poissons.

PELVOUX, n. pr. m. Géogr. La plus élevée des montagnes de France, dans le dép. des Hautes-Alpes. On dit aussi le *Pelvoux de Vallonise*.

PÉMAN, ANE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la deuxième Germanie, voisin des Condruses.

* **PEMBROKE**, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le pays de Galles, ch.-l. du comté de même nom, au fond d'une baie. 6,500 hab. Port et arsenal de marine.

PEMPHIDE, s. f. Bot. Plante de Ceylan.

PEN, n. pr. m. Myth. celt. Divinité que les Gaulois adoraient sur le sommet des montagnes. — *Pen* ou *Pin*, s. m. Chron. Nom du quatrième jour du cycle duodénaire des Cathayens.

PENAFIEL, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, intendance de Valladolid. 3,300 hab. — *Penafiel de Souza*, ville de Portugal, dans la province de Minho, sur la Taméga. 3,200 hab.

PENAFLOR, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, intendance de Cordoue. 2,400 hab. Antiquités romaines. Patrie du médecin arabe Avenzoar. — Autre ville, dans l'intendance de Saragosse, à 13 kil. N.-E. de Saragosse. Chartreuse célèbre aux environs. — Plusieurs autres villes d'Espagne portent le nom de *Penaflor*.

PÉNAL, s. m. Métrol. Mesure pour les grains, employée autrefois dans quelques parties de la France. Le *pénal* de Franche-Comté équivalait au boisseau de Paris.

* **PÉNAL, ALE**, adj. Jurisp. *Clause pénale*, dommages-intérêts déterminés à l'avance par les parties, pour le cas où l'une d'elles ne remplira pas ses engagements.

* **PENARD**, s. m. Anc. t. milit. Partie du bois d'une flèche qui était garnie de plumes. On disait aussi *penardeau*. — Zool. V., au Complément, PENNARD, qui est préférable.

* **PÉNATES**, s. et adj. m. pl. Myth. Les *Pénates* étaient les dieux domestiques des Romains : les Grecs nommaient les leurs *dieux éphestiens*. On les confond à tort avec les *Lares*. V. ce mot, au Complément. Les *Pénates* ne formaient point une classe particulière de divinités : ils pouvaient appartenir à chacune : c'était quelquefois Jupiter, quelquefois Junon, Minerve, Vesta, que l'on choisissait pour protéger la demeure où ils étaient honorés. On leur offrait du vin, des fruits, de l'encens; et dans les circonstances solennelles, des agneaux, des chèvres ou des brebis.

PENAULT, s. m. Métrol. Mesure qui était employée pour les grains, dans le Barrois : le *penault* était du poids de 400 livres.

PENCEL, s. m. Anc. t. milit. La même chose que le pennon. V. ce mot, au Dict. et au Compl.— Floquet que l'on attachait à la lance et à l'épée.

* **PENCHÉ, ÉE**, adj. et part. Il se dit, en zool., de certains animaux dont la partie postérieure du corps est bien plus basse que l'antérieure, comme on le voit dans la girafe.

* **PENDANT, ANTE**, adj. Prov. et fig. *Être le couteau pendant de quelqu'un*, être homme à tout faire pour cette personne. — Diplom. *Sceau pendant*, sceau qui était attaché aux anciennes chartes par un morceau de parchemin. — Bot. *Pendant*, qui est dirigé perpendiculairement vers la terre : *Épis, chatons pendants; rameaux pendants; feuilles pendantes.* — Jurisp. *Fruits pendants par racines* ou *par les racines*. V. le Dictionnaire, où cette expression se trouve placée, par erreur, au mot PENDANT, s. m. — *Pendant*, s. m. Descente d'un mont, d'une colline. Vieux et inusité en ce sens. — Anc. cout. *Le pendant des eaux*, toutes les terres adjacentes aux eaux qui coulent d'un certain côté. — Blas. *Pendant*, se dit des parties qui pendent au lambel : *Lambel à deux, à trois pendants.* — Mar. Il se disait autrefois pour flamme. — *Pendants d'oreilles*, poulies simples des drisses de bonnette, de hune et de perroquet.

PENDAR, s. m. Hortic. Espèce de poire d'automne.

* **PENDARD**, s. m. V. plus loin PENDEURS. — Zool. *Pendard à tête rousse*, nom vulgaire de la pie-grièche rousse.

PENDARDERIE, s. f. Conduite, action de pendard. Vieux et peu usité.

PENDENISSE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville forte de la Comagène, au S.-O. de Samosate, fut assiégée par Cicéron et prise après un siége de cinquante-sept jours, l'an 51 av. J. C.

* **PENDENTIF**, s. m. Archit. *Pendentif de Modène*, portion de cintre gothique de forme triangulaire. — *Pendentif de Valence*, espèce de voûte en cul de four.

* **PENDEUR**, s. m. Bourreau. Vieux mot. On a dit aussi *pendard*.

PENDJAB, n. pr. m. Géogr. Province du royaume de Lahore, au S.-O.; elle a pour ch.-l. Amretsyr. Température très-chaude; sol fertile, mais seulement près des rivières.

PENDJIK, s. m. Hist. ott. Certificat constatant le droit de propriété d'un Turc sur son esclave. On dit aussi *ispendj*.

PENDOIR, s. m. Techn. Corde, crochet, où l'on suspend les quartiers de lard, chez les charcutiers.

PENDRAGON, s. m. Hist. Titre du chef suprême des Bretons, au moyen âge. On l'appelait aussi *penteyrn*. Après la conquête saxonne et normande, le prince du pays de Galles prit le titre de *pendragon*.

* **PENDRE**, v. a. Prov. *Le bruit pend l'homme*, la mauvaise réputation d'un homme le fait souvent condamner pour un fait dont il est innocent, ou accuser à tort. — *Par complaisance on se fait pendre*, se dit quand on fait une chose blâmable, uniquement pour plaire à ceux avec lesquels on se trouve.

PENDU, s. m. Prov. *De cent pendus pas un de perdu*, les gens mis à mort par ordre de justice ne sont jamais damnés, puisqu'ils sont assistés d'un prêtre.

PENDULIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *pendulus*, pendant; *flos, oris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs pendantes.

PENDULIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *pendulus*, pendant; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles pendantes.

* **PENDULINE**, s. f. Bot. Genre de mousses du cap de Bonne-Espérance.

* **PENE**, s. f. Man. Il se dit, dans quelques localités, de la frange de petites cordes qui pend au bas du caparaçon, pour chasser les mouches.

PÉNÉACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une pénée. — PÉNÉACÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

* **PÉNÉE**, n. pr. f. Myth. Dieu fleuve de la vallée de Tempé, époux de Créuse, dont il eut Hypséus, Stilbé, Cyrène et Daphné, l'amante d'Apollon. — Géogr. anc. *Pénée*, n. pr. m. Fleuve de Thessalie, qui avait sa source sur les confins de ce pays et de la Macédoine, parcourait la fameuse vallée de Tempé, et se jetait dans le golfe Thermaïque. Auj. *Salampria*. — Petit fleuve d'Élide, qui passait à Élis, et tombait dans la mer Ionienne. — *Pénée*, s. f. Bot. Genre de plantes épacridées du cap de Bonne-Espérance.

PÉNÉIDE, n. patr. Myth. Se dit de Daphné, fille du fleuve Pénée.

PÉNÉLAC, s. m. Géol. Nom donné par quelques auteurs aux lacs qui versent leurs eaux dans la mer par un canal qu'on ne peut appeler rivière.

PÉNÉLÉE, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Hippalcimus ou de Leitus, un des argonautes et des prétendants d'Hélène. Il fut tué devant Troie par Eurypyle ou Polydamas.

PENELLE, s. f. Zool. Genre d'annelides.

* **PÉNÉLOPE**, n. pr. f. Il se dit fig. d'une femme chaste, modèle de la fidélité conjugale : *C'est une Pénélope.* — Prov. *C'est la toile, c'est l'ouvrage de Pénélope*, se dit d'un ouvrage qui traîne en longueur, dont on ne voit point la fin, par allusion à la pièce de toile de Pénélope. V. ce nom, au Dictionnaire. — s. m. Zool. Genre d'oiseaux gallinacés de l'Afrique et de l'Amérique du Sud.

PENEN, s. m. Anc. t. milit. Bannière, étendard.

* **PENESTE**, s. et adj. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de Macédoine, dans la Nouvelle-Épire.

PÉNIAL, ALE, adj. Anat. Qui appartient au pénis : *Glandes péniales*.

PÉNICHE, n. pr. f. Géogr. Ville forte du Portugal, dans l'Estramadure, sur la côte méridionale, à laquelle elle donne son nom. 2,600 hab. Prise par les Anglais en 1589.

* **PÉNICILLAIRE**, adj. des 2 g. (du lat. *penicillum*, pinceau). Hist. nat. Qui porte des pinceaux de poils.

PÉNICILLEUX, EUSE, adj. Zool. Qui est garni d'espèces de pinceaux.

PÉNICILLIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *penicillum*, pinceau; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un pinceau : *Stigmate pénicilliforme*.

PÉNICILLIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *penicillum*, pinceau; *gerere*, porter). Hist. nat. Qui porte des poils réunis en pinceau.

PÉNICULE, s. m. Zool. Genre de vers.

PÉNINGUE, s. f. Techn. Espèce de pâte de guimauve durcie en bâtons. C'est peut-être la même chose que *pénide*. V. ce mot, au Dictionnaire.

* **PÉNINSULAIRE**, adj. des 2 g. Il signifie encore, qui appartient à une péninsule ou à ses habitants.

* **PÉNINSULE**, s. f. Géogr. *Péninsule orientale*, se dit quelquefois de la partie de l'Europe qui est comprise entre la mer Adriatique et l'Archipel. — *Péninsule ibérique*, l'Espagne, que l'on nomme absol. *la Péninsule* : *Les guerres de la Péninsule*.

PENISCOLA, n. pr. f. Géogr. Ville forte d'Espagne, dans l'intendance de Valence. 2,200 hab. Château fort. Les Français, commandés par Suchet, la prirent en 1811 et la gardèrent jusqu'en 1814.

PENJINA, n. pr. f. Géogr. Rivière de la Russie

d'Asie, sort des monts Stanovoï, et tombe dans la mer d'Okhotsk, après un cours de 420 kil.

* **PÉNITENCE**, s. f. Hist. relig. *Pénitence publique*, sorte d'expiation que l'Église imposait autrefois aux grands criminels, frappés par elle d'excommunication : *Théodose se soumit à la pénitence publique, après le massacre de Thessalonique.* — *Pénitence solennelle*, sorte de pénitence publique, accompagnée de certaines cérémonies, qui avait ordinairement lieu pendant le carême. — *Lettres de pénitence*, lettres que recevaient de leurs évêques les pénitents auxquels des pèlerinages étaient imposés. — *Libelle de pénitence*, libelle renfermant différents articles de pénitence, que les individus coupables d'hérésie ou de prévarication s'engageaient à observer. — *Ordre de la pénitence de Saint-Dominique*, ordre militaire, appelé dans l'origine *ordre de la milice de Jésus-Christ*. — *Frères de la pénitence de Jésus-Christ*, congrégation qui se joignit à plusieurs autres, pour former l'ordre de Saint-Augustin. — *Ordre de la pénitence de la Madeleine*, congrégation de femmes repentantes qui se forma en 1492. — *Ordre de Notre-Dame de la pénitence des martyrs*, ou *de Notre-Dame de Métro*, ordre religieux et hospitalier qui fut très-important, mais dont l'origine est diversement rapportée. — Liturg. *Psaumes de la pénitence*. V. PSAUME, au Dictionnaire.

* **PÉNITENCIER**, s. m. A Rome, nom donné à des prêtres pris dans les divers ordres religieux, et établis pour confesser dans les trois églises patriarcales, Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre et Sainte-Marie-Majeure. — *Grand pénitencier*, cardinal qui préside la pénitencerie. — Hist. *Pénitencier militaire*, prison où l'on renferme les militaires condamnés à la détention pour un temps plus ou moins long.

* **PÉNITENT, ENTE**, adj. et s. Celui, celle qui faisait une pénitence publique. — *Pénitents*, nom donné aux religieux du tiers-ordre de Saint-François, qui diffèrent des autres franciscains par le costume. — *Filles pénitentes*, ordre de filles repenties fondé à Séville en 1550. — *Pénitentes de la Madeleine*, ordre fondé en Allemagne, au XII^e siècle. — *Pénitentes d'Orviète*, maison religieuse établie d'abord pour les femmes sans famille, et qui, en 1667, fut convertie par Alexandre VII en une maison de pénitence. — Fam. *Avoir l'air d'un pénitent*, avoir l'air contrit, humilié ; et, en mauvaise part, avoir un air hypocrite.

* **PÉNITENTIAIRE**, adj. des 2 g. *Système pénitentiaire*, mode particulier d'emprisonnement usité surtout dans les États-Unis, et destiné à exciter dans l'âme du coupable des remords propres à le faire revenir à la vertu. On distingue deux écoles diverses de systèmes pénitentiaires : l'une, celle de Philadelphie, consiste à isoler les détenus dans des cellules où on les force à un travail journalier, et où ils reçoivent les visites d'un aumônier; l'autre, celle d'Auburn, consiste à isoler les détenus pendant la nuit seulement, et à les faire travailler en commun et en silence pendant le jour. — *Pénitentiaire*, s. m. Hist. relig. Nom donné à certains sectaires qui ne partagent point les opinions de l'Église romaine sur la pénitence.

PENMARCH, n. pr. m. (pr. *pinmark*). Géogr. Village de France, dép. du Finistère, à l'extrémité de la pointe de son nom, sur l'Océan. 1,727 hab.

PENNACÉ, ÉE, adj. (du lat. *penna*, plume). Hist. nat. Qui ressemble à une plume.

* **PENNAGE**, s. m. Il se dit aussi des longues plumes des ailes et de la queue d'un oiseau quelconque.

PENNAIGE, s. m. Anc. cout. Droit qu'on payait pour faire paître ses troupeaux sur les terres du seigneur.

PENNAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *penna*, plume). Zool. Qui offre des plis disposés comme les barbes d'une plume. — PENNAIRE, s. f. Genre d'annelides.

PENNANTIE, s. f. Bot. Arbrisseau de la Nouvelle-Zélande.

PENNARD, s. m. Zool. Nom vulgaire du canard à longue queue.

PENNATICISÉ, ÉE, adj. (du lat. *pennatus*, ailé; *cæsus*, coupé). Bot. Qui est découpé en lanières rangées les unes à côté des autres, comme les barbes d'une plume.

PENNATIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *penna*, plume; *ferre*, porter). Zool. Qui porte des plumes ou des appendices en forme de plumes.

PENNATIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *pennatus*, ailé; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles pennatifides.

PENNATIPARTITE, adj. des 2 g. (du lat. *pennatus*, ailé; *partitus*, divisé). Bot. V., au Dictionnaire, PENNATIPARTI, qui est beaucoup moins usité.

PENNATISIGNÉ, ÉE, adj. (du lat. *pennatus*, ailé; *signatus*, distinct). Bot. Qui a des feuilles et nervures pennées, et à lobes distincts les uns des autres.

PENNATISTIPULÉ, ÉE, adj. (du lat. *pennatus*, ailé; *stipula*, stipule). Bot. Qui a des stipules pennatifides.

PENNATULAIRE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une pennatule. — PENNATULAIRES, s. m. pl. Famille de zoophytes appelés vulgairement *plumes de mer*.

* **PENNE**, s. f. Zool. *Pennes rémiges*, les grandes plumes des ailes. — *Pennes rectrices*, les grandes plumes de la queue. — *Penne marine*, la pennatule. — Blas. *Penne*, se dit des plumes qui garnissent un chapeau placé au-dessus de l'écu. — Anc. t. milit. Synonyme de *créneau*. On le disait aussi, par extens., d'un château à créneaux. — Mar. Petit bout de la vergue à antenne. — *Faire la penne*, dresser la vergue de manière à ce qu'elle s'élève au dessus du mât. — *Penne* est encore le nom donné à un gros cordon de laine réuni en houppe au bout d'un bâton, et servant à étendre le brai.

* **PENNÉ, ÉE**, adj. Zool. *Ailes pennées*, ailes pourvues de rémiges, dont les barbes s'enchâssent les unes dans les autres et se recouvrent naturellement. — *Doigts pennés*, ceux qui sont garnis d'une membrane découpée à chaque phalange, en festons lisses, et finement dentelés.

PENNÉ-DÉCROISSANT, ANTE, adj. Bot. Se dit des feuilles pennées dont les folioles diminuent de la base au sommet.

PENNET, s. m. Anc. t. milit. Bâton d'une flèche empennée.

PENNICORNE, adj. des 2 g. Zool. Qui a des antennes pennées ou plumeuses.

PENNIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *penna*, plume; *ferre*, porter). Zool. Qui porte des plumes sur le corps.

PENNIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *penna*, plume; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles pennées.

* **PENNIFORME**, adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'une plume : *Feuilles penniformes*, *rameaux penniformes*.

PENNIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *penna*, plume; *gerere*, porter). Zool. Synonyme de *pennifère*.

PENNIGLUME, adj. des 2 g. (du lat. *penna*, plume; *gluma*, glume). Bot. Qui a des glumes plumeuses.

* **PENNINE**, adj. f. Géogr. anc. *Vallée pennine*, partie nord-est de la province gauloise des Alpes Grées, au S. du pays des Helvétiens. — *Alpes pennines*, partie des Alpes, au N.-E. des Alpes Grées, entre la vallée Pennine et la Gaule cisalpine. Aujourd'hui le *Grand-Saint-Bernard* et le *Simplon*.

PENNINERVE, adj. des 2 g. (du lat. *penna*, plume; *nervus*, nerf). Bot. Qui a des nervures pennées : *Feuilles penninerves*.

PENNINUS, n. pr. m. (pr. *pèneninuce*). Myth. celt. Dieu des habitants des Alpes Pennines.

* **PENNIPÈDE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a les pattes ciliées, ou plumeuses.

PENNIVEINÉ, ÉE, adj. (du lat. *penna*, plume; *vena*, veine). Bot. Qui a des feuilles dont les nervures sont pennées.

PENNOGÉMINÉ, ÉE, adj. (du lat. *penna*, plume; *geminus*, double). Bot. Se dit d'une feuille décomposée, dont chacun des deux pétioles secondaires porte plusieurs paires de folioles.

* **PENNON**, s. m. Il se disait aussi de tout drapeau appartenant à un corps. — *Pennon royal*, la bannière que les rois de France faisaient porter avec eux quand ils allaient à la guerre. — *Faire de pennon bannière*, se disait proverb. pour monter en grade, parce que le pennon étant long et la bannière carrée, lorsqu'un simple gentilhomme était fait chevalier, on coupait la queue de son pennon.

PENNONAGE, s. m. Féod. Droit de porter pennon. — Anc. cout. Division de la milice bourgeoise de Lyon, qui comprenait environ cinq cents hommes, qui se rassemblaient sous un pennon.

PENNONCEAU, s. m. Féod. Petit pennon. — Espèce de banderolle qu'on attachait à la lance. On disait aussi *pennoncel*.

PENNONCELLER, v. a. et n. Féod. Déployer un pennon. — Par extens., publier un ban. — Prendre possession d'un lieu en y plantant sa bannière.

PENNONIE, s. f. Anc. t. milit. Subdivision d'une troupe rangée sous un pennon.

PENNONIER, s. m. Anc. t. milit. Porte-pennon; porte-étendard.

PENNULE, s. f. (du lat. *pennula*, dimin. de *penna*, plume). Zool. Petite plume à tige très-courte. — Bot. *Pennule*, espèce de mousse.

PENOBSCOT, n. pr. m. Géogr. Ville et port des États-Unis, dans l'État du Maine, près de l'embouchure du Pénobscot, affluent de l'Atlantique. 1,000 hab.

PENON, s. m. V. PENNON, au Dict. et au Compl.

PENONCEL, s. m. V. PENNONCEAU, au Dict.

PENON-DE-VELEZ, n. pr. m. Géogr. Ville forte d'Afrique, sur la côte septentrionale du Maroc, avec un port sur la Méditerranée, au S.-E. de Ceuta. 800 hab. Elle appartient aux Espagnols, qui y relèguent les prisonniers d'État.

PENRITH, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Cumberland. 5,400 hab. Elle fut ravagée par la peste en 1597.

PÉNRYN, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Cornouailles, avec un port sur la baie de Falmouth. 3,000 hab.

PENSACOLA, n. pr. f. Géogr. Ville des États-Unis, dans la Floride, sur le golfe du Mexique et au S.-O. de Thalassée. 1,600 hab. Chantier de construction. — *Pensacola*, jadis ch.-l. de la Floride, fut prise par les Espagnols sur les Anglais en 1781, occupée par les Américains en 1814 et 1818, et cédée à ceux-ci l'année suiv.

PENSILE, adj. des 2 g. (du lat. *pensilis*). Didact. Qui est suspendu, qui pend. Peu usité.

* **PENSION**, s. f. Fig. et pop. On dit d'une chose engagée ou perdue, qu'*elle est en pension*.

* **PENSIONNAIRE**, s. m. Hist. *Grand pensionnaire*, nom qu'on donnait en Hollande au premier ministre des États, chargé de proposer au conseil le sujet des délibérations, de recueillir les suffrages, de recevoir les notes diplomatiques et de surveiller l'emploi des finances. Cette charge importante tirait son nom de la pension qui lui fut dès l'origine affectée comme traitement. Sa durée était de cinq ans. — Chaque province et même chaque ville de Hollande avait en outre son pensionnaire.

* **PENSIONNAT**, s. m. Hist. *Pensionnat normal*, nom qui était donné à l'établissement appelé depuis *école normale*, dans le décret de l'empire du 17 mars 1806 sur l'organisation de l'université impériale. V. ÉCOLE, au Dict.

PENSIONNIER, IÈRE, s. S'est dit pour maître, maîtresse de pension. On ne l'emploie aujourd'hui que comme terme de mépris.

PENSTÉMONE, adj. des 2 g. (du gr. πέντε, cinq; στήμων, étamine). Bot. Qui a cinq étamines. — s. m. Genre de plantes exotiques de la famille des scrofulariées. On dirait plus correctement *pentastémone*.

* **PENSYLVANIE**, n. pr. f. Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique du Nord, borné par ceux de New-York, au N., Virginie au S., Ohio à l'O., New-Jersey et par l'Atlantique à l'E. 1 million 742,022 hab.; ch.-l. actuel, Harrisburg, mais Philadelphie, l'ancienne capitale, et Pittsburg, ont bien plus d'importance. Fer, cuivre, plomb, houille; sol assez fertile; industrie très-active. — Ce pays fut d'abord enclavé dans la Virginie, et colonisé avec les côtes voisines sous Jacques I^{er}. En 1681, le quaker Guillaume Penn, ayant accepté, en échange d'une créance sur la couronne, une concession de terrain immense dans la nouvelle colonie, alla s'y établir, et lui donna son nom. La Pensylvanie devint État indépendant en 1776, et fut l'une des treize colonies anglo-américaines qui formèrent le noyau de l'Union.

PENSYLVANIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de la Pensylvanie. — Qui appartient à la Pensylvanie ou à ses habitants.

PENTACAMARE, adj. des 2 g. (du gr. πέντε, cinq; χαμάρα, voûte). Bot. Qui est formé de cinq camares.

PENTACARPE, adj. des 2 g. (du gr. πέντε, cinq; καρπὸς, fruit). Bot. Dont le fruit se compose de cinq fruits réunis.

PENTACÈRE, s. m. (du gr. πέντε, cinq; κέρας, corne). Bot. Arbuste de la Guyane.

PENTACHAINE, s. m. (pr. *pantakène*) (du gr. πέντε, cinq, et du fr. *achaine*). Bot. Fruit composé de cinq achaines.

PENTACHILE, adj. des 2 g. (du gr. πέντε, cinq; χήλη, pince). Zool. Dont chaque pied est

garni de cinq sabots. — *Pentachiles*, s. m. pl. Famille de mammifères.

PENTACHOTOME, adj. des 2 g. (pr. *pantakotome*) (du gr. πένταχῆ, de cinq manières; τέμνω; je coupe). Bot. Qui se divise en cinq parties.

PENTACONTAÈDRE, adj. des 2 g. (du gr. πεντήκοντα, cinquante; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'un crystal dont la surface est composée de cinquante faces.

PENTACOQUE, adj. des 2 g. (du gr. πέντε, cinq; κόκκος, coque). Bot. Qui est composé de cinq coques.

PENTACOSIARCHIE, s. f. (du gr. πεντακόσιοι, cinq cents; ἀρχή, commandement). Ant. gr. Subdivision de l'ancienne milice grecque, qui se composait de cinq cent douze phalangistes, sous les ordres d'un pentacosiarque.

PENTACOSIARQUE, s. m. Ant. gr. Chef d'une pentacosiarchie.

PENTACOSIEN, s. m. (en gr. πεντακόσιοι). Ant. gr. Nom que l'on donne aux prytanes d'Athènes, qui, avec les proèdres et l'épistate, étaient au nombre de cinq cents.

PENTACRINE, s. f. Zool. V. PENTACRINITE, au Dictionnaire.

PENTACYCLE, adj. des 2 g. (du gr. πέντε, cinq; κύκλος, cercle). Hist. nat. Qui décrit cinq tours.

* PENTADACTYLE, adj. des 2 g. Zool. et bot. Qui a cinq divisions en forme de doigts. — PENTADACTYLES, s. m. pl. Famille de mammifères.

PENTADE, s. f. (du gr. πέντε, cinq). Didact. Réunion de cinq objets en un seul système. — Ant. gr. Escouade de cinq hommes. — Liturg. Nom des deux classes dont se composait le clergé séculier, dans l'Église d'Orient : *La première*, *la deuxième pentade*.

PENTADELPHE, adj. des 2 g. (du gr. πέντε, cinq; ἀδελφός, frère). Bot. Se dit des étamines, quand leurs filets sont réunis en cinq paquets.

PENTADYNAME, adj. des 2 g. (du gr. πέντε, cinq; δύναμις, force). Bot. Se dit d'une plante qui a dix étamines, dont cinq plus longues que les autres.

PENTAÉTÉRIDE, s. f. (en gr. πενταετηρίς, de πέντε, cinq, et ἔτος, année). Ant. gr. Espace de cinq ans; espace qui s'écoulait entre deux célébrations successives des jeux pythiens.

PENTAGLOSSE, s. m. (du gr. πέντε, cinq; γλῶσσα, langue). Bot. Genre de plantes salicariées.

* PENTAGLOTTE, adj. des 2 g. Bot. Qui porte cinq gousses : *Pédicule pentaglotte*.

PENTAGONAL, ALE, adj. Minér Qui offre des plans pentagones.

PENTAGONITE, s. f. Zool. Genre d'actinozoaires.

PANTAGONULE, adj. des 2 g. Didact. Qui a cinq angles peu saillants.

PENTAGYNIQUE, adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la pentagynie. V. ce mot au Dictionnaire.

PENTAHEXAÈDRE, adj. des 2 g. (du gr. πέντε, cinq; ἕξ, six; ἕδρα, base). Minér. Dont la surface est composée de cinq rangs de facettes, situées six à six, les unes au-dessus des autres.

PENTAHYDRIQUE, adj. m. (du gr. πέντε, cinq; ὕδωρ, eau). Chim. Se dit d'un composé qui contient cinq fois autant d'hydrogène qu'un autre du même genre.

PENTALASMIE, s. f. Zool. Genre de coquilles multivalves.

PENTALÉPIDE, adj. des 2 g. (du gr. πέντε, cinq; λεπίς, écaille). Hist. nat. Qui porte cinq écailles.

PENTAMÉRÉ, ÉE, adj. (du gr. πέντε, cinq; μέρος, partie). Zool. Qui a cinq articles à tous les tarses : *Insecte pentaméré*.

* PENTAMÈTRE, adj. des 2 g. et s. m. Littér. Il se dit quelquefois du vers français de dix syllabes.

* PENTANDRIQUE, adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la pentandrie.

PENTANGULAIRE, adj. des 2 g. (du gr. πέντε, cinq, et du lat. *angulus*, angle). Didact. Qui a cinq angles. Mot hybride, auquel on doit préférer son synonyme, *pentagone*.

PENTANTHE, adj. des 2 g. (du gr. πέντε, cinq; ἄνθος, fleur). Bot. Qui porte cinq fleurs.

* PENTAPARVE ou PENTAPASTE. V. PENTASPASTE, au Complément.

PENTAPÉTALE, adj. des 2 g. V. PENTAPÉTALÉ, au Dictionnaire.

PENTAPHILE, s. m. (du gr. πέντε, cinq; φίλος, ami). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

PENTAPLE, s. m. (du gr. πενταπλόος, quintuple). Ant. gr. Coupe qu'on donnait en prix aux vainqueurs à la course; on y mêlait cinq ingrédients différents : du vin, du miel, du fromage, de la farine et de l'huile.

PENTAPLOSTÉMONE, adj. des 2 g. (du gr. πενταπλόος, quintuple; στήμων, étamine). Bot. Qui a cinq fois autant d'étamines que de divisions à la corolle.

* PENTAPOLE, subst. f. Géogr. anc. Ce nom s'appliquait surtout aux contrées suivantes : la *Pentapole de Libye*, dans la partie N.-E. de la Cyrénaïque; elle comprenait les cinq villes de Cyrène, Bérénice, Arsinoë, Apollonie et Ptolémaïs; — la *Pentapole de Palestine*, dans le sud de cette contrée; elle était composée des cinq villes de Sodome, Gomorrhe, Adama, Seboïm et Ségor; les quatre premières furent détruites par le feu du ciel et remplacées par le lac Asphaltite; — la *Pentapole des Philistins*, sur la côte S.-O. de la Palestine, comprenant les villes de Gaza, Ascalon, Azot, Gad et Accaron; — la *Pentapole d'Italie*, dans l'exarchat de Ravenne, formée des villes de Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia et Ancône; celle-ci fut donnée aux papes par Pépin.

PENTAPOLITAIN, AINE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant d'une pentapole. — Qui appartient à une pentapole ou à ses habitants.

PENTAPROTE, s. m. (du gr. πέντε, cinq; πρῶτος, premier). Hist. anc. Titre des cinq principaux officiers municipaux de certaines villes de l'empire grec.

PENTAPROTIE, s. f. Hist. anc. Dignité de pentaprote.

PENTAPTOTE, adj. des 2 g. (du gr. πέντε, cinq; πτῶσις, cas). Gramm. lat. Se dit des noms qui ont cinq cas ou cinq terminaisons différentes dans un seul nombre.

PENTAQUÈDRE, adj. des 2 g. (du gr. πέντε, cinq; ἕδρα, base). Didact. Qui a cinq côtés.

PENTARCHAT, s. m. Dignité de pentarche. V. ce mot, au Dictionnaire.

PENTARHOMBIQUE, adj. des 2 g. (du gr. πέντε, cinq; ῥόμβος, rhombe). Minér. Qui offre cinq rhombes.

* PENTARQUE, s. m. Ant. Chef d'une décurie grecque.

PENTARRHIN, INE, adj. (du gr. πέντε, cinq; ἄῤῥην, mâle). Bot. Qui a cinq étamines. C'est le synonyme inusité de *pentandre*.

PENTASÉPALE, adj. des 2 g. (du gr. πέντε, cinq; et du fr., sépale). Bot. Qui est composé de cinq sépales.

PENTASPASTE, s. m. Forme régulière du mot que le Dictionnaire écrit à tort *pentapaste* et *pentaparve*, en lui donnant le genre féminin, ce qui est sans doute une faute d'impression.

PENTASTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. πέντε, cinq; στίχη, rangée). Didact. Qui est disposé sur cinq rangs. — Archit. anc. *Portique pentastique*, portique à cinq rangs de colonnes. — Philol. *Épigramme pentastique*, épigramme composée de cinq vers.

PENTASTOME, adj. des 2 g. (du gr. πέντε, cinq; στόμα, bouche). Zool. Qui a cinq bouches ou cinq ouvertures. — s. m. Genre de vers intestinaux.

PENTASYLLABE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. πέντε, cinq; συλλαβή, syllabe). Littér. Se dit d'un mot, d'un vers ou d'un pied de vers, composé de cinq syllabes.

* PENTATEUQUE, s. m. Les cinq livres écrits par Moïse que l'on désigne sous ce titre sont : la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome. — Philol. *Pentateuque*, nom que quelques auteurs ont donné aux cinq livres de Décrétales publiés par Grégoire IX, et qui forment la seconde partie du droit canonique.

* PENTATHLE, s. m. Ant. gr. Il se disait aussi des athlètes qui disputaient le prix des cinq exercices composant le pentathle.

PENTATONON, s. m. (du gr. πέντε, cinq; τόνος, ton). Mus. anc. Distance de cinq tons dans la musique grecque; elle revient à notre sixte superflue ou cinquième diminuée.

* PENTE, s. f. Géogr. *Pente d'une contrée*, différence qui existe entre la courbure de cette contrée et celle des mers. — *Pente d'une chaîne de montagnes*, le versant qui est incliné dans le sens de la pente générale du terrain. — Constr. *Pente de plâtre*, enduit de plâtre sur lattes ou voliges, préparé pour recevoir les feuilles de plomb, de zinc, destinées à former des chêneaux ou des gouttières. — Techn. *Mettre le tabac en pente*, le suspendre pour qu'il sèche.

PENTÉCONTAÈDRE, adj. des 2 g. (du gr. πεντήκοντα, cinquante; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'une substance dont les crystaux ont cinquante faces.

PENTÉCONTARCHIE, s. f. (du gr. πεντήκοντα, cinquante; ἀρχή, commandement). Ant. gr. Subdivision de la milice grecque; elle se composait de soixante-quatre peltastes, sous les ordres d'un pentécontarque.

PENTÉCONTARQUE, s. m. Ant. gr. Chef d'une pentécontarchie (et non d'un *pentécontare*, mot qui, au Dict., est le résultat d'une faute typographique).

* PENTÉCONTORE, s. m. (en gr. πεντηκόντορος, de πεντήκοντα, cinquante; ἐρέσσω, je rame). Ant. gr. Nom du vaisseau à cinquante rameurs sur lequel Danaüs aborda en Grèce, et qui servit de modèle pour le navire Argo.

PENTÉCOSTAIRE, s. m. Liturg. Livre qui contient les offices, depuis la fête de Pâques jusqu'aux fêtes de la Pentecôte, inclusivement.

* PENTECÔTE, s. f. Fête des juifs, qui se célèbre cinquante jours après la Pâque, en mémoire de ce que Dieu leur donna sa loi sur le mont Sinaï, cinquante jours après leur sortie d'Égypte. — Liturg. On donnait autrefois le nom de *Pentecôte*, à tout le temps compris depuis le jour de Pâques jusqu'à la fête de la Pentecôte proprement dite. — Prov. *Entre Pâques et la Pentecôte, le dessert est une croûte*, se dit pour exprimer qu'il est très-difficile de se procurer des fruits à cette époque.

PENTÉDÉCAGONE, adj. des 2 g. (du gr. πέντε, cinq; δέκα, dix; γωνία, angle). Géom. Qui a quinze angles et quinze côtés : *Polygone pentédécagone*; et substantiv. *un pentédécagone*.

* PENTÉLIQUE, n. pr. m. Géogr. anc. Montagne au N.-E. de l'Attique, célèbre par ses carrières de marbre. Aujourd'hui, *Pentéli*. — adj. des 2 g. Se dit du marbre qu'on tirait du mont Pentélique (et non du mont *Pentélien*): *Marbre pentélique*.

PENTENNE, s. f. Pêche. Sorte de nasse ou de filet qui termine les bourdigues.

PENTÈRE, s. f. (en gr. πεντήρις). Ant. gr. Vaisseau à cinq rangs de rames.

PENTÉSYRINGE, s. f. V. PENTASYRINGUE, au Dictionnaire.

* PENTÉTÉRIS, s. f. V., au Complément, PENTAÉTÉRIDE, qui est plus régulier et plus usité. En tout cas, *pentétéris* doit être du genre féminin, comme en grec.

PENTEYRN, s. m. V. PENDRAGON, au Compl.

PENTHÉMIMÈRE, s. f. (du gr. πέντε, cinq; ἥμισυς, moitié; μέρος, partie). Littér. anc. Césure de vers pentamètre. — Se dit, en général, d'un hémistiche composé de deux pieds et d'une syllabe.

* PENTHIÈVRE, n. pr. m. Géogr. Fort de France, dép. du Morbihan, à 7 kil. N. de Quiberon, sur l'isthme qui réunit la presqu'île de Quiberon au continent.

PENTHILUS, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Oreste et d'Érigone, et fondateur des colonies éoliennes.

PENTHON, s. m. Zool. Poisson du genre tétrodon, que l'on appelle aussi *penthon de mer*. On écrit quelquefois *penton*.

PENTHOPHORE, adj. des 2 g. (du gr. πένθος, deuil; φορός, qui porte). Zool. Qui porte le deuil, c'est-à-dire qui a une teinte noire.

PENTLAND, n. pr. m. Géogr. Détroit de l'Atlantique, situé entre la pointe N. de l'Écosse et les îles Orcades.

PENTONYX, s. m. (du gr. πέντε, cinq; ὄνυξ, ongle). Zool. Genre de reptiles chéloniens.

PENTRE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple du Samnium, au centre. *Bovianum* était sa principale ville. On dit aussi *Pentrien*, *ienne*.

PENTRÉMITE, s. f. Zool. Genre de polypiers.

PENTZIE, s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées du cap de Bonne-Espérance.

PENUS, s. m. (pr. *pénuce*). Ant. rom. Nom du sanctuaire du temple de Vesta.

PENZA, n. pr. f. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de même nom, au confluent de la Penza et de la Soura. 4,000 hab. Évêché.

PENZANCE, n. pr. f. Géogr. Ville et port d'Angleterre, dans le comté de Cornouailles. 5,000 h. Bains de mer. Patrie de Humphry Davy.

* PÉON, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Endymion. — Fils d'Antiloque. — Fils de Neptune. — *Péon*, s. m. Rhét. V. PION, au Complément.

PÉONÉUS, n. pr. m. Temps hér. Un des Curètes: il avait un autel à Pise.

PÉONIE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de la Grèce, comprise, moitié dans la partie N.-O. de

la Macédoine, moitié dans la partie S.-E. de la Thrace : elle était traversée par l'Axius.

PÉPARÈTHE, n. pr. m. Géogr. anc. Ile de la mer Égée, sur la côte de Macédoine, au N.-E. d'Halonèse, célèbre par ses vins.

PÉPENTIC, s. m. Alchim. Première digestion de la pierre.

PÉPÉNUTH, n. pr. m. Myth. Idole des anciens Saxons.

PÉPÉRIN, s. m. V. le mot suivant.

PÉPÉRINE, s. f. (du gr. πέπερι, poivre). Minér. Roche volcanique, ainsi nommée parce qu'elle est composée de grains de la grosseur d'un grain de poivre : les Italiens s'en servent dans leurs constructions. On dit aussi, au masc., *pépérin* et *pépérino*, et ces deux mots forment, dans le Dictionnaire, deux articles séparés, dont la rédaction semble indiquer deux sortes de pierres différentes, ce qui est une erreur.

PÉPHRÉDO, n. pr. f. Temps hér. Une des Grées, fille de Phorcys et de Céto. On l'appelle aussi *Pemphrédo*.

PEPLUS, s. m. (pr. *pépluce*). Ant. Vêtement de dessus, sans manches, fixé par des agrafes sur l'épaule, et qui ne descendait que jusqu'à la ceinture. On dit aussi *peplum*. — Sorte de voile dont on parait les statues des déesses, et particulièrement celle de Minerve. V. PÉPLON ou PÉPLUM et PÉPLOS, au Dictionnaire. De tous ces mots, *peplus* et *peplum* sont les plus usités.

PÉPOAZA, s. m. Zool. Oiseau du Paraguay.

PÉPONAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *pepo*, melon, potiron). Minér. Dont le volume égale celui d'un potiron.

PÉPONIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *pepo*, melon; *ferre*, porter). Bot. Qui a pour fruit une péponide.

PÉPROMÉNÉ, n. pr. f. Myth. gr. Un des noms de la Destinée.

PÉPUZIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de montanistes, ainsi nommés parce qu'ils prétendaient que Jésus-Christ était apparu à une de leurs prophétesses dans la ville de *Pépuza*, en Phrygie. On dit aussi *pépuzite*.

PÈQUE, s. f. S'est dit pour mauvais cheval, rosse.

* **PÉRAGER**, s. m. Anc. jurispr. Pèlerinage auquel un individu était condamné par un tribunal ecclésiastique, en expiation d'un crime.

* **PÉRAGRATION**, s. f. Didact. Voyage; excursion.

PÉRAK, n. pr. m. Géogr. Ville de la presqu'île de Malacca, capitale du royaume de Pérak, qui est tributaire de Siam. Elle est située sur un petit fleuve du même nom, qui se jette dans le détroit de Malacca.

PERALTA, n. pr. f. Géogr. Petite ville d'Espagne, dans l'intendance de Pampelune, près de l'Arga. 4,000 hab. Vins excellents, connus sous le nom de *vins de Rancio*.

PÉRALTÉE, s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses de la Nouvelle-Espagne.

PÉRAMIDE, s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

* **PÉRAPÉTALE**, s. m. Bot. V., dans le Dict. même, PARAPÉTALE, qui seul est régulier.

PÉRAPHYLLE, s. m. V. PARAPHYLLE, au Compl.

PÉRATIQUE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Cilicie par Euphrate, qui reconnaissait trois Pères, trois Fils et trois Esprits saints. On dit aussi *péréen*.

PÉRATUS, n. pr. m. Temps hér. Fils de Neptune et de Calchinie, fille de Leucippus, roi de Sicyone. Il succéda à son grand-père.

PÉRAY (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Ardèche, dans un vallon. 2,500 hab. Son territoire produit d'excellents vins blancs.

PERCARBURE, s. m. Chim. Composé dans lequel entre la plus grande portion possible de carbone.

PERCARBURÉ, ÉE, adj. Chim. Qui se trouve à l'état de percarbure.

* **PERCE**, s. f. Techn. Instrument de luthier. V. PERCE-BOURDON, au Dictionnaire. — Zool. Nom vulgaire de la loche.

* **PERCEMENT**, s. m. Action de percer, en général, d'ouvrir en perçant : *Le percement d'un mur, d'une montagne. Le percement d'une rue, d'un chemin. Le percement d'une forêt.*

PERCEMURE, s. f. Techn. Raclure que le corroyeur enlève de dessus les peaux, et dont on fait de la colle.

PERCENER, s. m. Anc. cout. Cohéritier.

PERCENTAGE, s. m. Anc. fin. Énoncé de la somme d'intérêts que cent francs rapportent en un temps donné.

PERCE-POT, s. m. Zool. Nom vulgaire de la sittelle.

* **PERCEPTION**, s. f. Philos. On appelle *perceptions originelles et primitives*, celles qui sont primitivement attachées par la nature à chacun de nos sens; et *perceptions acquises* ou *artificielles*, celles qui sont perfectionnées par l'attention et l'habitude.

* **PERCER**, v. a. Mar. *Percer un bâtiment*, y faire des sabords.

PERCE-TERRE, s. m. Bot. Nom vulgaire du nostoc.

PERCEVANT, ANTE, adj. Philos. Qui a la faculté de percevoir.— *Sensibilité percevante*, sensibilité avec conscience des impressions : ainsi, dans le sommeil, l'exercice de la sensibilité percevante est tout à fait suspendu.

PERCHAQUEUE, s. f. Zool. Nom vulgaire de la mésange à longue queue. On dit aussi *perd-saqueue*.

* **PERCHE**, s. f. V. PERCHES, au Dictionnaire. — Fauconn. *Se battre à la perche*, se dit de l'oiseau de proie qui se débat continuellement sur sa perche, et étend les ailes, comme pour voler. — Prov. et fig. *Se battre à la perche*, se battre sans se faire beaucoup de mal. — Pêche. *Perche*, longue baguette à laquelle on attache une ligne, et dont on se sert pour pêcher.— Techn. Une des pièces du métier de haute lisse. — Morceau de bois auquel on attache une étoffe, pour en faire ressortir le poil, ce qui s'appelle *tirer à la perche*. — Voici la valeur de la *perche*, mesure de terrain, dans les principaux pays de l'Europe. En Allemagne, la *perche de Bade* vaut mètres 3, 00000; — la *perche de Bavière*, 2, 91859; — la *perche d'arpenteur de Berlin*, 3, 13854; — la *perche de Brême*, 4, 62716; — la *perche du duché de Brunswick*, 4, 56579; — la *perche de Cassel*, 3, 98875; — la *perche de Cologne*, 4, 60489; — la *perche de Dresde*, 4, 29611; — la *perche d'arpenteur de Dresde*, 2, 83260; — la *perche de Francfort-sur-le-Mein*, 3, 55762; — la *perche des forêts de Gotha*, 4, 60189; — la *perche des champs de Gotha*, 4, 02665; — la *perche de Hanovre*, 4, 67492; — la *perche de Lippe*, 4, 63221; la *perche de Lubeck*, 4, 60642; — la *perche de Nassau*, 5, 00000; — la *perche du Rhin*, 3, 76625; — la *perche de Saxe-Weimar*, 4, 51466; — la *perche de Wurtemberg*, 2, 8649; —En Angleterre, la *perche* ou *pole* vaut 5, 02911. —En Belgique, la *perche d'Anvers* vaut 5, 71176. — En Danemark, la *perche* vaut 3, 13821. — En Italie, la *perche de Parme* vaut 3, 26802; — la *perche de Turin*, 6, 16518. — Dans les Pays-Bas, la *perche d'Amsterdam* vaut 3, 67973. — En Suède, la *perche* vaut 4, 75042. — En Suisse, la *perche de Bâle* vaut 3, 04537; — la *perche de Berne*, 2, 93258; — la *perche de champ de Neufchâtel*, 4,59437; — la *perche de vigne de Neufchâtel*, 4, 69213; — la *perche de Zurich*, 3, 01379. — En Russie, la *perche de Varsovie* vaut 4, 46653. On l'appelle aussi *prenty*. — *Le Perche*, s. m. Géogr. Ancien pays de France, enclavé entre la Normandie, le Maine, l'Orléanais et l'Ile-de-France, entre lesquels son territoire était réparti. *Mortagne* en était la capitale. *Le Perche* est aujourd'hui partagé entre les départements de l'Orne, de l'Eure et d'Eure-et-Loir.

* **PERCHÉ, ÉE**, part. et adj. Fig. et fam. *Il est toujours perché sur sa noblesse, sur ses aïeux*, se dit d'un homme entiché de sa noblesse. — Blas. *Perché* se dit d'un oiseau qui est posé sur une branche d'un émail autre que celui dont il est peint lui-même.

* **PERCHÉE**, s. f. Chasse. Piège à prendre les petits oiseaux. — Agric. Se dit des billons séparés par des fossés, sur lesquels on plante la vigne ou les asperges.

PERCHEEL, s. m. Anc. cout. Amende pour le dommage causé par des animaux, par le bétail.

PERCHETTE, s. f. Agric. Petite perche qui sert à soutenir un jeune arbre. — Pêche. Filet plat, monté sur un cercle de fer ou de bois, et garni d'un poids assez lourd pour le maintenir au fond de l'eau. On le nomme aussi *balance*.

PERCHEUR, EUSE, adj. Zool. Se dit des oiseaux qui perchent sur les arbres. — PERCHEURS, s. m. pl. Division de la classe des oiseaux.

PERCHIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à la perche. — PERCHIDES, s. m. pl. Famille de poissons. On dit aussi *percoïde*.

PERCHLORÉ, ÉE, adj. (pr. *perkloré*). Chim. Qui contient la plus grande proportion possible de chlore. On dit dans le même sens *perchlorique*.

PERCHLORURE, s. m. (pr. *perklorure*). Chim. Composé qui contient autant de chlore qu'il peut en renfermer à l'état de combinaison.

PERCHLORURÉ, ÉE, adj. Chim. Qui se trouve à l'état de perchlorure.

* **PERCHOIR**, s. m. Fauconn. Endroit où se perchent les oiseaux de proie.

PERCHOT, s. m. Anc. t. milit. Perche ferrée, sorte de pique. — Zool. Poisson de la Nouvelle-Bretagne.

PERCIÈRE, s. f. Anc. jurisp. Droit de champart ou terrage. — Propriétaire qui rend à celui de qui il a acheté une portion des fruits qu'il y recueille.

PERCILLETTE, s. f. Bot. Genre de mousses.

* **PERCNOPTÈRE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a les ailes noires ou tachetées de noir.

PERCOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. πέρκη, perche; εἶδος, ressemblance). Zool. V. PERCHIDE, au Compl.

* **PERCOIR**, s. m. Zool. Nom marchand d'une coquille univalve. — Techn. Machine employée dans les grands ateliers de chaudronnerie, pour percer dans les feuilles de tôle les trous des rivets qui doivent servir à leur assemblage.

PERCOPHIS, s. m. (pr. *percofice*) (du gr. πέρκη, perche; ὄφις, serpent). Zool. Genre de poissons qui tient de la perche et du serpent : il habite les mers du Brésil.

PERCOTE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Troade, à l'embouchure du fleuve Ésépus. On l'appelait aussi *Percope*. Selon quelques auteurs, *Percote* et *Percope* étaient deux villes différentes.

PERCOSIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Percote. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

PERCUNCTATION, s. f. Enquête; information. Vieux mot.

PERCUSSARIE, s. f. Bot. Genre d'algues marines.

* **PERCUSSION**, s. f. Méd. Mode d'exploration à l'aide duquel, en frappant les parois d'une cavité du corps, on peut reconnaître les lésions des parties contenues dans cette cavité : *Percussion médiate, immédiate*. — Mus. Choc, la dissonance qui frappe sur le premier temps de la mesure. — *Instruments de percussion*, ceux dont on joue en les frappant, comme les différents tambours, les cymbales, le tamtam, etc.

* **PERCUTER**, v. a. Méd. Employer la percussion comme moyen d'exploration médicale : *Percuter la poitrine, le ventre.*

PERDENDO SI, loc. adv. Mus. Mots ital. qui signifient *en se perdant*; ils servent à indiquer que le passage sous lequel ils sont écrits doit être exécuté en affaiblissant graduellement le son.

PERDEUR, EUSE, s. Celui, celle qui est sujet à perdre.

PERDIABLÉ, ÉE. Hist. relig. Qui est entièrement possédé du diable.

PERDICCA, n. pr. m. Temps hér. Fils de Polycaste. Il devint épris de sa mère, dissimula sa passion et mourut de douleur.

PERDICÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la perdicie ou au perdicion. — PERDICÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

PERDICION, s. m. Bot. V. PERDICIE, au Dict.

* **PERDITION**, s. f. Mar. *Être en perdition*, être en danger d'échouer à la côte.

PERDIX, n. pr. Temps hér. Sœur de Dédale.— n. pr. m. Selon Hygin, neveu de Dédale. Il fut métamorphosé en perdrix.

PERDOTTE, n. pr. m. Myth. slave. Divinité des anciens Prussiens, qui avait quelque analogie avec Neptune.

* **PERDRE**, v. a. Prov. *A tout perdre il n'y a point de reste*, il ne faut pas risquer tout ce qu'on possède. — *A tout perdre il n'y a qu'un coup périlleux*, se dit pour faire entendre qu'en risquant tout sur un seul coup, on est résigné à tout perdre.— *Je n'y perdrai que l'argent et l'attente*, j'ai affaire à une personne insolvable. — *Marchand qui perd ne peut rire*, les mauvaises affaires ôtent la gaîté. — *Qui perd son bien perd son sens*, les pertes de fortune sont capables de déranger l'esprit. — *Vous ne perdrez rien pour attendre*, se dit ironiq. et par menace pour, je saurai bien vous châtier tôt ou tard. — Jeux. *Perdre les cartes*, faire moins de levées que la personne avec qui l'on joue. — Grav. *Perdre une taille*, la joindre à une autre de manière que les deux se confondent ensemble.— Géogr. *Se perdre*, tomber dans, se jeter dans : *Un fleuve qui se perd dans l'Océan. Cette rivière se perd dans tel*

lac. — On a dit autrefois substantiv. *le perdre* pour, la perte : *Le perdre et le gagner.*

* **PERDREAU**, s. m. Anc. t. milit. Machine de guerre employée au moyen âge pour lancer des pierres.

PERDRIER, s. m. Chasseur aux perdrix. Il y avait autrefois un *perdrier* dans la maison du roi. On disait aussi *perdrieur.*

* **PERDRIX**, s. f. Prov. et par plaisanterie : *Perdrix de Gascogne*, l'ail, dont les Gascons font une grande consommation.— Chasse. *Compagnie de perdrix*, toutes les perdrix d'une couvée qui volent ensemble. — Zool. *Perdrix de mer*, nom vulgaire donné à la sole, à cause de l'excellence de sa chair.— *Perdrix*, nom marchand de plusieurs coquilles univalves, et notamment d'un buccin, d'une bulime et d'une porcelaine. — On appelle *œil de perdrix*, une espèce de cor qui vient entre les doigts du pied.

PERD-SA-QUEUE, s. f. V. PERCHAQUEUE, au Complément.

* **PERDU, E**, part. et adj. Géogr. *Mont Perdu*, montagne de la chaîne des Pyrénées, en Espagne, près du dép. français des Hautes-Pyrénées. 3,410 mèt. d'élévation.

PERDUELLION, s. f. Ant. rom. Crime de celui qui avait aspiré à la royauté ou qui avait traité un citoyen en ennemi.

* **PÈRE**, s. m. Prov. *Est bien père qui nourrit*, fournir aux besoins d'un enfant est une action essentiellement paternelle.— *C'est le père aux autres*, se dit fam. d'une chose qui l'emporte sur les autres de même nature en étendue ou en valeur. —Hist. *Père conscrit*, titre qui, avant d'être commun à tous les sénateurs romains, n'avait été donné qu'à ceux qu'on avait choisis parmi les chevaliers, au commencement de la république, pour compléter le sénat. — *Père de l'empereur*, titre d'honneur dans l'empire grec, le même que celui de *patrice*, suivant quelques auteurs. — Hist. eccl. *Le Saint-Père, le très-saint Père, notre saint Père, notre très-saint Père, le Père des fidèles, le Père des chrétiens, le Père commun des fidèles*, le pape. — *Très-saint Père* s'est dit, au moyen âge, des simples évêques.— *Père des pères*, titre qui a été donné aux papes, dans le moyen âge. — *Père d'ordre*, se dit, dans l'ordre de Cîteaux, d'un abbé qui commande à plusieurs autres. — *Pères de la mort*, religieux qui se dévouaient pour servir les pestiférés. — *Petits Pères*, nom donné à des religieux augustins qui avaient à Paris un couvent fondé par la reine Marguerite, première femme de Henri IV.— Anc. jurispr. *Père perpétuel*, dans la coutume de Meaux, le père ou l'aïeul d'une femme mariée. — Philos. *Père inconnu*, l'être invisible des gnostiques.

PÉREAU, s. m. Techn. Vase dans lequel on fond la cire pour la filer.

PÉRÉDIE, s. f. (en lat. *peredia*, de *peredere*, manger entièrement, dévorer). Philol. Nom que Plaute donne à un pays imaginaire où l'on mange beaucoup.

* **PÉRÉE**, n. pr. f. Géogr. anc. Partie de la Palestine située au-delà du Jourdain, qui forma les tribus de Gad et de Ruben. On distingue la *Pérée* ou *Batanée* et la *Pérée propre*, et dans celle-ci, la *Haute-Pérée* et la *Basse-Pérée.* — *Pérée éolienne*, partie de la côte de l'Éolie, vis-à-vis de Mitylène.— *Pérée rhodienne*, partie méridionale de la Carie, vis-à-vis de l'île de Rhodes.

PÉRÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant d'une Pérée.— Hist. relig. *Péréen*. V. PÉRATIQUE, au Complément.

* **PÉRÉGRIN, INE**, adj. et s. Hist. eccl. *Communion pérégrine*, espèce de dégradation ecclésiastique. — Faucons. *Oiseau pérégrin*, oiseau de proie qui n'est pas apprivoisé.

* **PÉRÉGRINAIRE**, s. m. Comm. relig. Religieux chargé de recevoir les étrangers.

* **PÉRÉGRINITÉ**, s. f. Didact. Air étranger, manières qui indiquent un étranger.— Vice du langage consistant à employer des locutions qui n'appartiennent qu'aux langues étrangères.

PÉRÉGRINOMANIAQUE, adj. et s. des 2 g. Synon. de *pérégrinomane*. V. ce mot, au Dict.

PÉRÉKOP, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouv. de la Tauride, au fond du golfe de Pérékop, et sur l'isthme de Pérékop, qui lie la Crimée à la Russie. 4,000 hab.

PÉREMBRYON, s. m. Bot. Partie de l'embryon des monocotylédones, qui renferme la plumule et la radicule à son intérieur.

* **PÉREMPTOIRE**, adj. des 2 g. Droit rom. *Édit péremptoire*, assignation définitive, à laquelle on était obligé de se rendre, sous peine d'être considéré comme contumace.— Jurispr. *Exemption péremptoire de forme*, exemption par laquelle le défendeur requiert que la demande soit rejetée, parce qu'elle n'a pas été formée régulièrement.— *Exemption péremptoire de fond*, celle par laquelle le défendeur requiert que la demande soit rejetée, à cause de certains vices adhérents, soit à cette demande même, soit à la personne du demandeur.

PÉREMPTOIRE, s. m. Anc. cout. Délai qui doit être laissé après chacune des criées.

PERENNA. Myth. V. ANNA-PERENNA, au Dict.

PÉRENNIBRANCHE, adj. des 2 g. (du lat. *perennis*, perpétuel; *branchiæ*, branchies). Zool. Se dit des animaux dont les branchies persistent pendant toute la vie.

* **PÉRENNITÉ**, s. f. Didact. Perpétuité, état de ce qui dure longtemps. Ce mot n'est point du tout hors d'usage, comme l'avance le Dict.

PÉRÉOLE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la centaurée bleue.

* **PÉRÉQUATEUR**, s. m. Ce mot ne se trouve que dans les anciens codes. Aujourd'hui, l'on dit *répartiteur*.

* **PÉRÉQUATION**, s. f. A la différence du précédent, ce mot est employé aussi bien dans l'administration moderne que dans les codes anciens.

PÉRÈS, s. m. pl. Constr. Revêtements en maçonnerie destinés à protéger les talus des terres contre l'éboulement ou contre l'action des eaux, lorsque ces talus sont trop fortement inclinés pour se soutenir par eux-mêmes.

PÉRÉTHUS, n. pr. m. (pr. *pérétuce*). Temps hér. Un des fils de Lycaon.

PER FAS ET NEFAS (pr. *père-fâce-ète-néfâce*) (littéral., *par le permis et le défendu*). Mots latins que l'on emploie proverbial. pour signifier, par tous les moyens possibles, bons et mauvais.

PERFECTEUR, s. m. Néol. Celui qui perfectionne, qui met la dernière main. Peu usité.

PERFECTIBILISER, v. a. Néol. Rendre perfectible. Mot employé par Fourier.

PERFECTIBILISME, s. m. Néol. Perfectionnement progressif et illimité de l'état social, de la condition humaine.

PERFECTIF, IVE, adj. Philos. Qui doit conduire au dernier degré de perfection.

PERFECTIONNÉMENT, adv. En perfection. Inusité.

PERFECTIONNISTE, s. m. Néol. Celui qui rêve une perfection absolue, un progrès illimité. Il se prend ordinairement en mauvaise part.

* **PERFECTISSIME**, adj. des 2 g. Très-parfait. Peu usité.

PERFLABLE, adj. des 2 g. Perméable à l'air. Vieux mot.

PERFOLICORNE, adj. des 2 g. Zool. Qui a les antennes perfoliées.

* **PERFOLIÉ, ÉE**, adj. Zool. Se dit des antennes, lorsque les articles aplatis du sommet à la base paraissent comme enflés vers le milieu.

* **PERFORATION**, s. f. Diplom. Action de percer avec un poinçon les actes accusés de faux, pour signaler la présomption élevée contre eux. — Méd. et chir. Ouverture accidentelle dans la continuité des organes, produite par une affection interne, ou par une lésion externe : *Perforation de l'estomac.*

* **PERFORÉ, ÉE**, part. et adj. Hist. nat. Se dit de certaines parties qui offrent un ou plusieurs trous, une ou plusieurs cavités : *Corselet, manteau perforé ; élytres perforés ; stigmate perforé.*

PERFORMER, v. a. Donner la dernière forme, la dernière façon. — Achever, accomplir. Vieux.

PERFUS, USE, adj. (du lat. *perfusus*, répandu). Bot. Se dit des parties répandues sur toute la surface d'une autre partie.

PERGA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville capitale de la Pamphylie, célèbre par son temple de Diane. Patrie du géomètre Apollonius. On dit aussi *Perge.* Aujourd'hui, *Kara-Hissar.*

* **PERGAME**, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Mysie, au S.-O., sur le Caïque, capitale du royaume de Pergame, célèbre par ses fabriques de parchemin, et pour sa nombreuse bibliothèque, qui renfermait, dit-on, 200,000 vol. Patrie de Galien. — Le *royaume de Pergame*, fondé en 283 av. J. C., par l'eunuque Philétère, embrassa bientôt toute l'Asie-Mineure, et dut ses agrandissements aux Romains, qui récompensèrent ainsi la fidélité d'Eumène II, aux dépens du roi de Syrie Antiochus le Grand (189 av. J. C.). A la mort d'Attale III (132), les Romains prétendirent que ce monarque leur avait légué son royaume, et ils s'en mirent en possession après trois ans de guerre contre Aristonic, qui avait des prétentions au trône. Cet état forma alors une partie de la province d'Asie.

PERGAMÉNIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la ville ou du royaume de Pergame. — Qui appartient à cette ville, à ce royaume ou à leurs habitants. — Myth. *Pergaménien*, surnom d'Esculape, adoré à Pergame.

PERGAMENTACÉ, ÉE, adj. (du lat. *pergamentum*, parchemin). Didact. Qui a la forme ou la consistance d'une feuille de parchemin.

PERGAMUS, n. pr. m. (pr. *pèregamuce*). Temps hér. Fils de Pyrrhus et d'Andromaque. Après la mort de son père, il passa en Asie avec Andromaque, et bâtit deux villes qu'il nomma *Andromaque* et *Pergame.*

PERGASE, n. pr. m. Géogr. anc. Un des dèmes de l'Attique, dans la tribu Érechthéide.

PERGÉENNE, adj. f. Myth. Surnom de Diane adorée à Perga. V., au Dictionnaire, PERGASIE ou PERGÉE. Ce dernier est inusité.

* **PERGÉE**, s. f. Féod. Ce qu'on payait au seigneur pour qu'il établit des messiers. On disait aussi *pergie.*

PERGOIS, OISE, adj. et s. S'est dit des habitants du Perche. V. PERCHERON, au Dict.

PERHYDRIODURE, s. m. Chim. Composé qui comprend les plus grandes proportions possibles d'iodure d'hydrogène.

PÉRIACTE, s. m. Ant. gr. Sorte de machine de guerre. — Machine de théâtre qui portait diverses décorations et tournait sur elle-même. Les périactes tenaient lieu de nos coulisses.

PÉRIANDRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. περὶ, autour; ἀνὴρ, ἀνδρὸς, homme, et étamine, en bot.). Bot. Qui entoure les étamines.

PÉRIANTHÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est muni d'un périanthe.

PÉRIANTHIEN, IENNE, adj. Bot. Qui tire son origine d'un périanthe.

PÉRIATOME, s. m. (du gr. περὶ, autour; ἄτομος, atome). Phys. Chacun des pores invisibles qui sont le résultat de la porosité propre à chaque corps.

* **PÉRIBÉE**, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Hipponoüs, et seconde femme d'Œnée; elle mit au monde Tydée, que l'on regarde comme le fils de Mars. — Femme de Polybe, roi de Corinthe, qui recueillit Œdipe. — Nymphe, épouse d'Icarius, dont il eut Pénélope. — Mère de Pélégon, qu'elle eut du fleuve Axius. — La plus jeune des filles d'Eurymédon; Neptune la rendit mère de Nausithoüs. — Fille d'Alcathoüs, et épouse de Télamon. V. le Dictionnaire.

PÉRIBLASTÉTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. περὶ, autour; βλάστησις, pousse, bourgeon). Bot. Qui entoure ou borde les expansions des lichens.

PÉRIBLÉPHARÉ, ÉE, adj. (du gr. περὶ, autour; βλέφαρον, paupière). Zool. Se dit d'animalcules infusoires dont le limbe est bordé de cils.

* **PÉRIBOLE**, s. m. Hist. relig. Il s'est dit aussi de la première enceinte des églises, qui renfermait des cours et divers petits bâtiments. — Archit. Espace laissé entre un édifice quelconque et la clôture de cet édifice.

PÉRICALICIE, s. f. (du gr. περὶ, autour; κάλυξ, calice). Bot. Classe de plantes comprenant celles qui ont les étamines insérées au calice.

* **PÉRICALLE**, adj. des 2 g. (du gr. περικαλλὸς, très-beau; l'étym. donnée par le Dictionnaire est erronée). Zool. Qui a un beau plumage. Il s'applique à tous les oiseaux qui se distinguent par leur beauté.

PÉRICARDIQUE ou **PÉRICARDITIQUE**, adj. des 2 g. Anat. Synon. de *péricardin*. V. ce mot, au Dictionnaire.

PÉRICARPE, s. m. (du gr. περὶ, sur; καρπὸς, le carpe ou poignet). Méd. Topique appliqué sur le poignet.

PÉRICARPIAL, ALE, adj. Bot. Qui se développe dans le péricarpe ou sur le péricarpe.

PÉRICARPIQUE, adj. des 2 g. Bot. Qui appartient, qui a rapport au péricarpe. — Qui ressemble au péricarpe.

PÉRICENTRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. περὶ, autour; κέντρον, centre). Didact. Qui est disposé autour d'un centre.

PÉRICHÈTE, s. m. (du gr. περὶ, sur; χαίτη, chevelure). Bot. Involucre placé à la base du pédicule de l'urne des mousses. On écrit aussi *périchèse*, mais *périkège*, que donne le Dictionnaire, est contraire à l'étymologie.

PÉRICHÉTIAL, ALE, adj. (pr. *périkétial*). Bot. Qui fait partie du périchèse. — Qui a un long périchèse.

* **PÉRICHORES**, adj. et s. m. pl. (pr. *péri-*

kore) (du gr. περίχωρος, de περὶ, autour; χῶρος, le pays). Ant. gr. Nom donné aux jeux qui n'étaient ni sacrés ni périodiques, et qui se donnaient pour les habitants d'une petite contrée.

PÉRICHORÈSE, s. f. (pr. *périkorèse*) (du gr. περὶ, autour; χορεύω, je marche). Théol. Circumincession des personnes de la Sainte-Trinité. V. CIRCUMINCESSION, au Dictionnaire.

PÉRICHYTE, s. f. Ant. Espèce de lutte.

PÉRICIONIEN, adj. m. (du gr. περικίων, entouré de colonnes). Myth. gr. Un des surnoms de Bacchus.

PÉRICLADE, s. m. (du gr. περὶ, autour; κλάδος, tige). Bot. Évasement de la base de certains pétioles, qui embrasse la tige.

PÉRICLÉRITIDE, s. f. V. ÉPICLÈRE, au Compl.

PÉRICLINANTHE, s. m. (du gr. περὶ, autour; κλίνη, lit; ἄνθος, fleur). Bot. Syn. de *péricline*.

PÉRICLINE, s. m. (du gr. περὶ, autour; κλίνη, lit). Bot. Ensemble des bractées qui entourent l'assemblage des fleurs, dans les plantes composées

PÉRICLINIFORME, adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'un péricline.

PÉRICLINOÏDE, adj. des 2 g. (du fr. *péricline*, et du gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a l'apparence d'un péricline.

PÉRICLITATION, s. f. Néol. État de ce qui périclite.

* **PÉRICLYMÈNE**, n. pr. m. Temps hér. Fils de Neptune et de Chloris : il tua Parthénopée, un des sept chefs. — *Périclymène*, n. pr. f. Fille de Minyas et de Clytodore : Philacus la rendit mère d'Iphiclus. On l'appelle quelquefois *Clymène*.

PÉRICOLE, s. m. Bot. V. PÉRICHÈTE, au Compl.

PÉRICOPE, s. f. (du gr. περικοπὴ, division). Rhétor. anc. Définition exacte et précise. — Liturg. Livre des chrétiens grecs, contenant le recueil des épîtres et des évangiles.

PÉRICOROLLÉ, ÉE, adj. (du gr. περὶ, autour, et du lat. *corolla*, corolle). Bot. Se dit d'une plante à corolle monopétale et périgyne.

PÉRICOROLLIE, s. f. Bot. Classe renfermant les plantes pericorollées.

PÉRICUES, n. pr. m. pl. Géogr. Nom d'une des peuplades indiennes de la Vieille-Californie.

PÉRICULEUX, EUSE, adj. (du lat. *periculum*, péril, danger). Néol. Qui offre des périls.

PÉRICULOSITÉ, s. f. Néol. État de ce qui est périlleux, dangereux.

PÉRIDÉIPNON, s. m. (en gr. περίδειπνον, de περὶ, autour; δεῖπνον, festin). Ant. gr. Repas funèbre.

PÉRIDERME, s. m. (du gr. περὶ, autour; δέρμα, peau). Bot. Genre de champignons.

PÉRIDIE, n. pr. f. Temps hér. Mère d'un guerrier troyen qui n'est point nommé, et qui fut tué par Turnus.

PÉRIDINIACÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à un péridinion. — PÉRIDINIACÉS, s. m. pl. Famille d'animalcules. On dit aussi *péridinacé*.

PÉRIDINION, s. m. Zool. Genre d'animalcules infusoires.

PÉRIDIOLE, s. m. Bot. Nom donné au péridion intérieur.

PÉRIDION, s. m. (du gr. περιδέω, je ceins). Bot. Enveloppe des corpuscules reproducteurs de certains champignons.

PÉRIDISCAL, ALE, adj. (du gr. περὶ, autour; δίσκος, disque). Bot. Qui entoure le disque : *Insertion péridiscale des étamines*.

PÉRIDODÉCAÈDRE, adj. des 2 g. (du gr. περὶ, autour; δώδεκα, douze; ἕδρα, base). Minér. Il se dit d'un prisme hexaèdre qui a été converti en prisme à douze pans.

PÉRIDOTEUX, EUSE, adj. Minér. Qui renferme des grains de péridot bien distincts.

PÉRIDOTIQUE, adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une substance où le péridot domine.

* **PÉRIDROME**, s. m. Bot. Se dit du pétiole des fougères, quand il porte à la fois des feuilles et des fruits. — *Péridrome*, s. f. Ant. gr. Triple évolution que les assistants aux funérailles faisaient autour du bûcher, en étendant la main gauche vers les restes du défunt.

PÉRIÉGÉSIS, s. f. V., au Dictionnaire, PÉRIÉGÈSE, qui est la forme française.

PÉRIENCHYME, s. m. (du gr. περὶ, autour; ἐν, dans; χυμὸς, suc). Bot. Tissu cellulaire végétal qu'on observe dans les organes de forme sphérique.

PÉRIÈQUE, s. et adj. des 2 g. Géogr. anc. Nom donné aux anciens habitants de la Laconie, qui devinrent vassaux des Spartiates. On les appelle aussi *Laconiens* et *Lacédémoniens*.

PÉRIÈRES, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Éole ou de Cynortas : il s'empara de la Messénie, et eut de Gorgophone deux fils, Apharée et Leucippus. — Fils de Borus, époux de Polydore, fille de Pélée.

* **PÉRIGONE**, s. m. Enveloppe extérieure des œufs sans coquille. — Minér. Variété d'agate qui offre une image grossière des ouvrages d'une place forte. On la nomme vulgairement *agate aux fortifications*.

PÉRIGONIAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui est produit par le périgone.

* **PÉRIGORD**, n. pr. m. Géogr. Ancien pays de France, dans le N. de la Guyenne; il avait pour capitale *Périgueux*. On le divisait en *Haut Périgord* ou *Périgord Blanc*, comprenant Périgueux, Bergerac, Mussidan, Aubeterre, et *Bas Périgord* ou *Périgord Noir*, renfermant Sarlat, Castillon et Terrasson. Le *Périgord* forme aujourd'hui le dép. de la Dordogne et une partie de celui de Lot-et-Garonne. Ce pays a eu ses comtes particuliers dès le X[e] siècle. Il a été réuni à la couronne par Henri IV.

* **PÉRIGUEUX**, n. pr. m. Géogr. Cette ville, située au confluent de l'Isle et de la Vezère, compte 11,576 hab. Évêché, belle cathédrale, hôtel de ville, antiquités; commerce de truffes, volaille, pâtés célèbres, liqueurs fines. Patrie de La Grange Chancel.

PÉRIGYNANDRE, s. m. (du gr. περὶ, autour; γυνὴ, femme ou l'organe femelle; ἀνὴρ, homme ou l'organe mâle). Bot. Enveloppe florale; corolle ou calice.

* **PÉRIGYNE**, n. pr. f. Nom donné par quelques mythographes, à la fille du brigand Sinnis. V. PÉRIGONE, au Dictionnaire.

PÉRIGYNION, s. m. (du gr. περὶ, autour; γυνὴ, l'organe femelle). Bot. Membrane qui entoure l'ovaire de certaines plantes.

PÉRIHEXAÈDRE, adj. des 2 g. (du gr. περὶ, autour; ἕξ, six; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'un prisme à quatre pans, qui se change en prisme hexaèdre.

PÉRIISTIQUE, adj. des 2 g. Diplom. Se dit d'une espèce de diple qu'on appelle aussi *plectique*.

* **PÉRIKÈGE**, s. m. Bot. V. PÉRICHÈTE, au Complément.

PÉRIKLINE, s. f. Minér. Variété de feldspath.

PÉRILAÜS, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Icarius et de Péribée; il accusa Oreste devant l'aréopage. *Périlaüs* a fourni à Sophocle le sujet d'une tragédie qui ne nous est point parvenue. — Fils d'Ancée et de Samia.

PÉRILÉE, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Icarius et de Péribée, et sœur de Périlaüs.

PÉRILITHE, s. f. (du gr. περὶ, autour; λίθος, pierre). Zool. Faux épiderme des coquilles, ou drap marin.

PÉRILLER, v. n. S'est dit pour être en péril, en danger.

PÉRILLUS, n. pr. m. (pr. *péril-luce*). Temps hér. Artiste athénien qui fondit le taureau de Phalaris; il fut le premier sur lequel on essaya ce supplice. V. PHALARIS, au Dict. et au Compl.

PÉRIMÈDE, n. pr. f. Temps hér. Fille d'OEnée, de laquelle Phénix eut Astypalée et Europe. — Fille d'Éole; Achéloüs la rendit mère d'Hippodamus et d'Orestès.—Sœur d'Amphitryon, femme de Licymnius et mère d'OEonus. — Fille d'Eurysthée; elle fut tuée par les Athéniens. — Célèbre magicienne dont parle Théocrite.

PÉRIMÉDÈS, n. pr. m. Temps hér. Centaure qui assista aux noces de Pirithoüs. — Compagnon d'Ulysse; il pénétra avec lui dans les enfers.

PÉRIMÈLE, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Amythaon. Antion, fils de Périphas, la rendit mère d'Ixion. — Fille d'Admète; Argus en eut un fils nommé Magnès. — Selon Ovide, fille d'Hippodamas, qui, séduite par le fleuve Achéloüs, fut changée en une île située à l'embouchure de ce fleuve.

PÉRIMÉLIDES, s. f. pl. Myth. Nymphes qui présidaient aux troupeaux. V. ÉPIMÉLIDES, au Compl.

PÉRIMINEL, s. m. Alchim. Substance qui est réduite en cendres.

PÉRIMORPHOSE, s. f. (du gr. περὶ, autour; μορφὴ, forme). Zool. Transformation d'une chenille en chrysalide.

PÉRIMUS, n. pr. m. (pr. *périmuce*). Temps hér. Fils de Mégas; il fut tué par Patrocle.

PÉRINERVEUX, EUSE, adj. Bot. Dont les nervures partent d'un point commun, d'où elles vont en rayonnant.

PÉRINET, s. m. Zool. Coq huppé. — Comm. *Périnet vierge*. V., au Dict., PÉRINE-VIERGE, qui est le résultat d'une faute typographique.

PÉRINETTE, s. f. Zool. Poule huppée.

PÉRINGLE ou **PÉRINGUE**, s. m. Zool. Nom vulgaire d'une mésange.

* **PÉRINTHE**, n. pr. m. Géogr. anc. Cette ville, située sur la Propontide, s'appelait aussi *Héraclée*. Aujourd'hui *Érekli*.

* **PÉRIODE**, s. f. Ant. gr. Se dit de la réunion des quatre solennités des jeux pythiens, isthmiens, néméens et olympiens, qui se succédaient d'année en année, de manière à remplir l'olympiade. — *Vainqueur de la période*, athlète qui avait remporté la palme dans ces quatre combats successifs. — Géol. *Période*, chacune des divisions de l'existence de la terre. On compte quatre *périodes géologiques*, qu'on appelle *primaire*, *secondaire* ou *ammonienne*, *tertiaire* ou *paléomastoïdienne*, et *anthropéenne*. — Rhétor. *Période ronde*, se dit par opposition à *période carrée*, de celle dont les membres sont tellement joints, qu'on aperçoit à peine l'endroit où ils s'unissent. — *Période croisée*, celle dont les membres sont opposés et forment antithèse. — Philos. Dans le système de Fourier, *périodes de la vie sociale*, se dit des subdivisions de l'existence du genre humain. Dans chaque phase de cette existence, on distingue plusieurs périodes. — Mus. *Période*, phrase musicale dont les membres sont disposés avec art, de manière à former un sens parfait.

* **PÉRIODEUTE**, s. m. Espèce d'inspecteur, chez les chrétiens grecs.

* **PÉRIODIQUE**, adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une fleur qui s'ouvre et qui se ferme à des heures réglées : *Fleur périodique*. — Arith. *Fraction périodique*, se dit des fractions décimales dont les chiffres se reproduisent, dans le même ordre, à l'infini. — *Fraction périodique mixte*, celle qui, avant les chiffres périodiques, en a un ou plusieurs qui ne se répètent point.

PÉRIODISME, s. m. Néol. Retour périodique; périodicité. — Il s'est dit aussi dans le sens de journalisme, parce que les journaux paraissent à des époques réglées.

* **PÉRIODISTE**, s. m. Néol. Celui qui travaille à un écrit, à un ouvrage périodique; journaliste. V. le mot précédent.

PÉRIODURE, s. m. Chim. Combinaison qui contient la plus grande quantité possible d'iode.

PÉRIOLE, s. f. Bot. Genre de champignons.

PÉRIONE, s. m. (du gr. περὶ, autour; ᾠόν, œuf). Anat. Membrane qui se forme dans la matrice, après la fécondation.

PÉRIOPS, s. m. (du gr. περὶ, autour; ὄψ, œil). Zool. Genre de reptiles ophidiens.

PÉRIORTHOGONE, adj. des 2 g. (du gr. περὶ, autour; ὀρθὸς, droit; γωνία, angle). Minér. Se dit d'un prisme rhomboïdal qui s'est converti en un prisme rectangulaire.

PÉRIOSTRAQUE, s. m. (du gr. περὶ, autour; ὄστρακον, coquille). Zool. Épiderme des coquilles.

PÉRIPATÉTICISME, s. m. S'est dit quelquefois pour *paripatétisme*.

PÉRIPATÉTIQUE, adj. des 2 g. Philos. Se dit de ce qui appartient au péripatétisme, à la doctrine d'Aristote : *Philosophie péripatétique; logique péripatétique*.

PÉRIPATIENS, s. m. pl. (du gr. περὶ, autour; πατεῖν, se promener). Zool. Famille de l'ordre des annelides.

PÉRIPÉTALE, adj. des 2 g. (du gr. περὶ, autour; πέταλον, pétale). Bot. Qui entoure les pétales ou la corolle. On dit aussi *péripétalé, ée*.

PÉRIPÉTALIE, s. f. Bot. Classe qui renferme les plantes dicotylédones, polypétales, à étamines périgynes.

* **PÉRIPHALLIE**, s. f. Ant. gr. Groupe de ceux qui portaient les phallus dans les dionysiaques.

PÉRIPHAS, n. pr. m. (pr. *périfâce*). Temps hér. Un des fils d'Égyptus; il fut tué par la Danaïde Actée. — Fils d'OEnée, tué par les Curètes. — Fils de Lapithès et d'Orsinomé; il épousa Astyagée, et en eut plusieurs enfants.—Étolien, fils d'Ochésius; il fut tué par Mars au siége de Troie. — Troyen, fils d'Égyptus, et gouverneur d'Ascagne. — Roi autochthone de l'Attique, antérieur à Cécrops. Ses vertus l'avaient fait aimer d'Apollon et élever à la puissance suprême, mais Jupiter, envieux de sa gloire, le métamorphosa en aigle. — Lapithe qui tua le centaure Pyrète. — Grec remarquable par sa taille élevée, et qui assiégea, avec Pyrrhus, le palais de Priam.

PÉRIPHÈME, n. pr. m. Temps hér. Héros de Salamine, sur la tombe duquel Solon immola des victimes.

PÉRIPHÉRÈSE, s. f. (du gr. περὶ, autour; φέρω, je porte). Musiq. anc. Suite de notes, tant ascendantes que descendantes, qui reviennent, pour ainsi dire, sur elles-mêmes.

* **PÉRIPHÉRIE**, s. f. Il se dit aussi de la circonférence d'un corps quelconque.

PÉRIPHÉRIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui est situé à la périphérie.

PÉRIPHÉTÈS, n. pr. m. Temps hér. Fils de Vulcain et d'Anticlée, assommait les voyageurs avec une massue de fer. Thésée le tua avec sa propre massue. — Fils de Copréus, guerrier de Mycènes. Il fut tué par Hector.

PÉRIPHORANTHE, s. m. (du gr. περὶ, autour; φέρω, je porte; ἄνθος, fleur). Bot. Assemblage des bractées qui entourent la réunion des fleurs, dans les plantes composées.

PÉRIPHORE, s. m. (du gr. περὶ, autour; φορὸς, qui porte). Bot. Corps charnu qui supporte l'ovaire de certaines plantes, et fournit une attache aux pétales et aux étamines.

PÉRIPHORIQUE, adj. des 2 g. Bot. Qui tient au périphore.

PÉRIPHRASEUR, s. m. Celui qui ne parle que par périphrases. Peu usité.

PÉRIPHRASTIQUE, adj. des 2 g. Littér. Qui tient de la périphrase, ou, qui abonde en périphrases : *Style périphrastique.* — Gramm. Il se dit de tous les temps du verbe qui se forment à l'aide de l'auxiliaire.

PÉRIPHYLLE, s. m. (du gr. περὶ, autour; φύλλον, feuille). Bot. Écaille qui entoure l'ovaire des graminées.

* **PÉRIPLE**, s. m. Géogr. anc. Nous avons quatre ouvrages qui portent ce titre. Le plus ancien est le *Périple* d'Hannon, navigateur carthaginois, sur les côtes d'Afrique; le second est celui de Scylax, Grec de Carie, sur les côtes de l'Europe et de l'Asie; le troisième et le quatrième sont ceux d'Arrien, historien d'Alexandre, l'un sur les côtes du Pont-Euxin, l'autre sur celles de la mer Rouge. — Zool. *Périple*, genre de coquilles univalves.

PÉRIPLÉROME, s. m. Littér. V. PÉRIPHÉROME, au Dictionnaire.

PÉRIPLOCÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au périploque; qui s'enlace comme le périploque. — PÉRIPLOCÉES, s. f. pl. Famille de plantes asclépiadées.

PÉRIPNEUMONIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la péripneumonie.

PÉRIPODE, s. m. (du gr. περὶ, autour; ποῦς, ποδὸς, pied). Bot. Involucre des mousses.

* **PÉRIPTÈRE**, s. f. Bot. Genre de plantes du Mexique.

PÉRIPTÉRÉ, ÉE, adj. (du gr. περὶ, autour; πτερὸν, aile). Bot. Qui est entouré d'une expansion membraneuse en forme d'aile.

PÉRIQUITO, s. m. Zool. Perruche du Haut-Pérou.

PÉRISCHOENISME, s. m. (pr. *périskénisme*) (du gr. περισχοινίζω, entourer d'une corde). Ant. gr. Partie du pnyx d'Athènes qui était entourée de cordages, pour que les juges et les orateurs ne fussent pas trop serrés par le peuple.

PÉRISCOLE, s. m. Bot. Péristome de certaines mousses.

PÉRISPERMATIQUE, adj. des 2 g. Bot. Qui appartient au périsperme.

PÉRISPERMIQUE, adj. des 2 g. Bot. Qui est recouvert d'une enveloppe.

PÉRISPORANGE, s. m. Bot. Membrane qui enveloppe les corps reproducteurs des fougères.

PÉRISPORE, s. m. (du gr. περὶ, autour; σπορὰ, graine). Bot. Filet qui entoure les graines de certaines plantes.

PÉRISPORIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un périsporion. — PÉRISPORIÉES, s. f. pl. Famille de champignons.

PÉRISPORION, s. m. Bot. Genre de champignons.

PÉRISPORULAIRE, s. m. Bot. Genre de champignons.

PÉRISSOLOGIQUE, adj. des 2 g. Littér. Il se dit d'une phrase, d'un discours entaché du défaut appelé *périssologie*. V. ce mot, au Dict.

PÉRISTACHYON, s. m. (du gr. περὶ, autour; στάχυς, épi). Bot. Enveloppe extérieure des fleurs des graminées.

PÉRISTAMINÉ, ÉE, adj. (du gr. περὶ, autour; στήμων, étamine). Bot. Se dit d'une plante dicotylédone apétale, à étamines périgynes.

PÉRISTAMINIE, s. f. Bot. Classe qui renferme les plantes péristaminées.

PÉRISTELLÉ, ÉE, adj. (du gr. περὶ, autour; στέλλω, j'habille). Zool. Se dit de coquilles composées d'une enveloppe qui recouvre plusieurs loges.

* **PÉRISTÈRE**, n. pr. f. (du gr. περιστερὰ, pigeon, colombe). Myth. Nymphe qui, ayant aidé Vénus à gagner un pari qu'elle avait fait contre Cupidon, fut changée en colombe par ce dieu. — PÉRISTÈRES, s. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant les pigeons. L'étymologie donnée par le Dictionnaire est fausse.

PÉRISTÉTHION, s. m. (du gr. περὶ, autour; στῆθος, poitrine). Zool. Une des pièces de la poitrine des insectes.

PÉRISTHÉNÈS, n. pr. m. Temps hér. Un des fils d'Égyptus, époux de la Danaïde Electra.

PÉRISTIE, s. f. (du gr. περιστία, purification). Ant. gr. Purification d'une enceinte, d'un temple.

PÉRISTIGMÈNE, adj. des 2 g. (du gr. περὶ, autour; στίγμα, point). Diplom. *Diple péristigmène*, diple entre deux points, signe qui, dans les manuscrits, sert à indiquer des choses ajoutées mal à propos.

PÉRISTOLÉ, ÉE, adj. Zool. Synon. de *péristellé*.

* **PÉRISTOME**, s. m. Zool. Cavité de la tête d'une mouche, où la trompe se retire pendant le repos. — Épaisseur d'une coquille univalve, à l'endroit de son ouverture.

PÉRISTOMÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est muni d'un péristome.

PÉRISTOMIEN, IENNE, adj. Zool. Se dit des mollusques dont la coquille a des bords continus. — PÉRISTOMIENS, s. m. pl. Famille de mollusques.

PÉRISTOMIQUE, adj. des 2 g. Bot. Qui est en rapport avec l'orifice du tube du calice.

* **PÉRISTYLE**, s. m. Ant. Cour carrée, au milieu du gymnase, où l'on se livrait aux exercices du saut et du disque. — *Péristyle*, genre de plantes des Indes.

PÉRISTYLIQUE, adj. des 2 g. (du gr. περὶ, autour; στύλος, style). Bot. Qui est situé autour du style : *Étamines péristyliques.*

PÉRISYPHE, s. m. (du gr. περὶ, autour; συσφαιρόω, arrondir). Bot. Périchèse des mousses. On dit aussi et mieux *périsysphère*.

PÉRITANE, n. pr. m. Temps hér. Arcadien qui fut aimé d'Hélène, après l'enlèvement de cette princesse. Pâris le fit mutiler.

PÉRITÈLE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

PÉRITHÉCION, s. m. (du gr. περὶ, autour; θήκη, boîte). Bot. Enveloppe des corpuscules reproducteurs, dans certains champignons et lichens.

PÉRITIUS, s. m. (pr. *péricius*). Chron. Le quatrième mois de l'année macédonienne.

PÉRITOME, s. m. (du gr. περὶ, autour; τομὴ, section). Bot. Espèce de géante d'Amérique.

PÉRITONÉORRHEXIE, s. f. (du gr. περιτόναιον, le péritoine; ῥῆξις, rupture). Méd. Hernie à travers une rupture du péritoine.

PÉRITONIUM, n. pr. m. V. PARÉTONIUM, au Compl.

PÉRITRÈME, s. m. (du gr. περὶ, autour; τρῆμα, trou). Zool. Petite pièce qui entoure les stigmates des insectes.

PÉRITRIQUE, s. f. (du gr. περὶ, autour; τριχὸς, génit. de θρὶξ, cheveu). Zool. Genre d'animalcules infusoires.

PÉRIUS, n. pr. m. (pr. *périuce*). Temps hér. Fils d'Égyptus, époux de la Danaïde Hyale.

* **PERKINISME**, s. m. Méd. Sorte de galvanisation inventée par le docteur *Perkins*, Américain; elle consiste à promener sur les parties malades la pointe de deux aiguilles faites d'un métal différent.

* **PERKINS** (*canon à la*). Machine proposée par Perkins, et qui devait lancer des projectiles à l'aide de la vapeur.

* **PERLAIRE**, adj. des 2 g. Didact. Qui a l'éclat de la nacre ou des perles.

* **PERLE**, s. f. *Faire la perle*, se dit de l'eau-de-vie, quand elle se couvre de petites bulles, après avoir été agitée. On dit aussi *perler : La vieille eau-de-vie perle ordinairement, fait ordinairement la perle.* — Méd. *Perle*, tache d'un blanc bleuâtre qui forme une saillie sur la cornée transparente. — Alchim. La rosée du printemps. On disait *la perle des chimistes.* — Zool. *Perle*, genre d'insectes névroptères, communs au printemps sur le bord des eaux. — Genre de coquilles univalves. — Techn. *Loupe de perle*, bouillon de la nacre, qui forme une perle imparfaite. — *Perle*, petit globe d'émail percé, dont se sert le fabricant de gaze. — Géogr. *Iles aux Perles*, groupe d'îles de l'Amérique, dans le golfe de Panama. Jadis riches pêcheries de perles.

* **PERLÉ, ÉE**, part. et adj. Hist. nat. Qui a l'éclat ou la couleur de la perle. — Qui est parsemé de petites taches blanches, ou de granulations arrondies. — Bot. *Plantes perlées*, celles dont les fleurs blanches sont disposées en petites grappes oblongues. — Diplom. *Lettres perlées*, dont les parties sont formées de perles ou de petits cercles rangés les uns à la suite des autres.

PERLEBERG, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans le Brandebourg, ch.-l. du cercle de West-Priegnitz. 3,140 hab.

* **PERLER**, v. n. Faire la perle, en parlant de l'eau-de-vie. V., plus haut, PERLE. — v. a. Techn. *Perler*, arrondir les grains de l'orge. — Donner au sucre une consistance telle, qu'il se réduise facilement en petits globules ou en perles. — Mus. Donner un grand fini à ses cadences, à ses roulades, en détacher parfaitement toutes les notes.

PERLÉ-ROUX, s. m. Bot. Nom d'un agaric dont le bord du chapeau est d'un gris de perle, avec des feuillets roux.

PERLIER, IÈRE, adj. Zool. Qui renferme des perles, qui en produit : *Moule perlière*, *huître perlière.* — Substantiv., *une perlière*, une coquille perlière, qui contient des perles.

PERLITE, s. f. Minér. Variété d'obsidienne, que l'on nomme aussi *obsidienne perlée*.

* **PERLON**, s. m. Zool. Nom vulgaire d'un squale et du grondin ou rouget.

PERLUCIDE, adj. des 2 g. (du lat. *perlucidus*, même signif.). Didact. Qui est parfaitement clair, très-transparent.

PERLUSTRER, v. a. (du lat. *perlustrare*, même signif.). Néol. Passer en revue; examiner; parcourir. Peu usité.

PERM, n. pr. m. Géogr. Ville de Russie, ch.-l. du gouvernement de Perm, sur la Kama. 6,000 hab. Commerce de métaux.

PERMANEMMENT, adv. D'une manière permanente. Mot employé par Condillac.

* **PERMANENT, ENTE**, adj. Phys. *Gaz permanent*, gaz qui conserve l'état aériforme à toutes les températures et sous toutes les pressions.

PERMARIN, INE, adj. Ant. rom. Qui préside à la mer. Il se disait de certains dieux Lares.

PERME, s. f. Mar. Petit bâtiment turc, dont on se sert sur les rives de la Propontide.

PERMESSUS, n. pr. m. (pr. *permèceçuce*). Temps hér. Béotien, père d'Aganippe; il donna son nom au Permesse.

PERMETTABLE, adj. des 2 g. Qui peut être permis. Vieux et inusité.

PERMIE, n. pr. f. Géogr. Vaste contrée située dans le nord de la Russie d'Europe, et qui formait autrefois un royaume puissant : elle embrassait probablement, outre le gouvernement actuel de Perm, ceux de Vologda et d'Arkhangel. On l'appelait aussi *Biarmie*.

PERMIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de la Permie. — Qui appartient à la Permie ou à ses habitants. — Habitant du gouvernement de Perm. — Linguist. *Permien*, un des rameaux de la famille des langues ouraliennes ou finnoises. Le *permien* subsiste encore dans l'Oural, mais il est près de s'éteindre.

* **PERMIS**, s. m. Administr. *Permis de séjour*, permission de séjourner dans une ville, délivrée à un voyageur, à un étranger, à un militaire.

* **PERMISSION**, s. m. Rhétor. Nom que l'on donne quelquefois à la figure plus connue sous le nom d'épitrope. V. ÉPITROPE, au Dictionnaire.

PERMISSIONNAIRE, s. m. Militaire porteur d'une permission, d'un congé temporaire. — Hist. eccl. Il se disait des chantres auxquels on permettait de prendre des pensionnaires.

* **PERMUTABLE**, adj. des 2 g. Gramm. Qui peut être permuté réciproquement : *Lettres*, *consonnes permutables.*

PERMUTATEUR, s. m. Didact. Celui qui permute. Synonyme peu usité de *permutant*.

PERMUTATIF, IVE, adj. des 2 g. Gramm. Il se dit, dans l'arabe, d'une espèce d'appositifs.

PERNAGE, s. m. Anc. cout. Redevance qui se payait en jambons.

PERNAMBOUC, n. pr. m. Géogr. V. FERNAMBOUC, au Complément.

PERNAU, n. pr. m. Géogr. Ville forte de la Russie d'Europe, gouvernement de Riga. 10,300 hab. Port, citadelle. Grand commerce maritime. Elle n'appartient définitivement aux Russes que depuis 1710. On écrit aussi *Pernov*.

* **PERNET**, s. m. Prov. *Être fier comme un pernet*, être rempli d'orgueil. — *Faire le pernet*, faire l'important. Vieux et peu usité.

* **PERNETTE**, s. f. Techn. Support des poteries encastées. — Support d'une forme à sucre.

PERNETTIE, s. f. Bot. Arbrisseau des îles Malouines, famille des éricacées.

* **PERNICITÉ**, s. f. (du lat. *pernicitas*, même signif.). Néol. Rapidité; très-grande vitesse.

PERNITREUX, adj. m. Anc. Chim. Nom que l'on donnait à un acide qui n'est qu'un mélange de l'acide nitreux et de l'acide nitrique.

PERNOCTATION, s. f. Action de pernocter, de passer la nuit. Vieux et inusité.

* **PERNOCTER**, v. a. Anc. cout. Habiter, résider habituellement.

PÉRO, n. pr. f. Temps hér. Fille de Nélée et de Chloris. Son père déclara qu'il ne la donnerait qu'à celui qui enlèverait les bœufs d'Iphiclus : Bias les obtint par le secours de son frère Mélampe, et épousa Péro. — s. m. Ant. rom. Sorte de chaussure rustique faite de cuir non préparé. V. PÉRONES, au Dict.

PÉROCIDION, s. m. Bot. Périchète des mousses.

PÉROÉ, n. pr. f. Temps hér. Fille du fleuve Asope. Elle donna son nom à la fontaine de Péroé, en Béotie.

PÉROLE, s. f. Bot. Un des noms du bluet.

PÉRONE, s. m. Bot. Genre de champignons.

PÉRONÉO-CALCANÉEN, adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un muscle qui s'étend du péroné au calcanéum.

PÉRONÉO-TIBIALI-SUS-PHALANGETTIEN, adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un muscle qui s'étend du péroné et du tibia à la face supérieure des phalangettes.

* **PÉRONIE**, s. f. Zool. Genre de mollusques.

* **PÉRONNE**, n. pr. f. Géogr. Cette ville, située sur la rive droite de la Somme, compte 4,119 hab. Tanneries, toiles, etc. Commerce de bestiaux. Charles le Simple fut enfermé par Hébert II dans une tour du château de Péronne, et y périt (929). Péronne fut une des villes de la Somme qui furent cédées provisoirement à Philippe le Bon par le traité d'Arras (1435), puis cédées à perpétuité par celui de Conflans (1465) à Charles le Téméraire. Louis XI ayant eu l'imprudence de s'y rendre trois ans après pour une conférence, y fut retenu prisonnier par le duc, et y signa le traité dit *de Péronne* (14 octobre 1468), qui confirmait celui de Conflans, et donnait en apanage au frère du roi la Champagne et la Brie. On appelle *manifeste de Péronne*, celui que le cardinal de Bourbon publia contre le roi de Navarre, en 1585.

* **PÉROPTÈRE**, adj. des 2 g. Zool. Il se dit d'un poisson qui manque de nageoires ventrales.

PÉROPTÉRYGIEN, IENNE, adj. et s. (du gr. πηρός, estropié; πτερύξ, nageoire). Zool. Syn. de *péroptère*.

* **PÉRORAISON**, s. f. Musiq. Conclusion d'une symphonie.

PÉRORSES, n. pr. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Afrique intérieure.

* **PÉROT**, s. m. Zool. Un des noms familiers donnés au perroquet.

* **PÉROTE**, adj. et n. pr. des 2 g. Géogr. Habitant du faubourg de Constantinople nommé Péra. — Qui appartient à Péra ou à ses habitants.

* **PÉROU**, n. pr. m. Géogr. Nom sous lequel on désigna longtemps une vaste contrée de l'Amérique du Sud, qui s'étendait le long de l'océan Pacifique, et qui forme aujourd'hui deux États distincts, le *Bas-Pérou*, ou *république du Pérou*, et le *Haut-Pérou*, ou *république de Bolivie*. — *Bas-Pérou*, république de l'Amérique du Sud, bornée au N. par celle de l'Équateur, au S. et à l'E. par la Bolivie, à l'E. par le Brésil, à l'O. par le grand Océan, et divisée en sept départements. 11,702,000 hab.; capitale *Lima*. Ce pays est traversé dans sa partie occidentale par les Andes. Le climat y est tempéré et assez égal, mais seulement le long de la côte. Plaines fertiles, où l'on recueille des gommes, des baumes, le quinquina, la casse, le jalap, etc.; on y trouve la cochenille, le kermès, diverses espèces d'abeilles, le lama, l'alpaga, la vigogne, des oiseaux magnifiques, mais aussi grand nombre d'animaux malfaisants, comme les jaguars, les couguars, les caïmans, les ours noirs des Andes, etc. Les mines d'or du Pérou et ses mines d'argent ont une renommée proverbiale; en revanche, le commerce, jadis florissant, est beaucoup déchu, et l'industrie est peu de chose. — *Haut-Pérou*. V. BOLIVIA OU BOLIVIE, au Compl. — Le *Pérou*, en y comprenant le Haut et le Bas-Pérou, fut habité primitivement par les Quichuas et quelques autres peuples : il forma, du XIIe au XVIe siècle, un État puissant, monarchique, aristocratique et théocratique, fondé par Mancocapac, législateur qui, venant d'Orient, réunit des tribus errantes, leur donna un gouvernement régulier, et une religion dont la base était le culte du soleil. Les descendants de Mancocapac, appelés Incas, étaient les prêtres du soleil, et occupaient les premières charges de l'État : c'est pourquoi l'empire du Pérou est appelé quelquefois *empire des Incas*. Pizarre et Almagro le conquirent de 1526 à 1533. Le Pérou devint alors une vice-royauté espagnole, et fournit pendant trois siècles à l'Espagne une immense quantité de métaux précieux. De toutes les colonies espagnoles de l'Amérique, ce fut celle qui se sépara la dernière de la mère-patrie. Une armée chilienne, commandée par le général de Buenos-Ayres, Saint-Martin, s'empara de Lima en 1821, et proclama l'indépendance du Pérou sous la protection de Bolivar. La victoire de ce dernier à Junin (1824) et celle du général Sucre à Ayacucho (1824), consolidèrent la liberté du Pérou; mais bientôt une scission violente sépara le Haut-Pérou, protégé par Bolivar, et qui prit le nom de Bolivie, et le Bas-Pérou, qui conserva l'ancien nom. Des dissensions intérieures n'ont pas cessé depuis de désoler ces deux républiques.

PÉROULIEN, IENNE, adj. et s. Nom que d'anciens voyageurs français ont donné aux habitants du Pérou.

PÉROUSE, n. pr. f. Géogr. Ville de l'État ecclésiastique, ch.-l. de la délégation de même nom, près du Tibre. 30,000 hab. Évêché. Université célèbre. Plusieurs édifices et monuments remarquables; distilleries; tissus de soie et de laine. Patrie de Vanucci, dit *le Pérugin*. — Cette ville, qui faisait jadis partie de la confédération étrusque, s'allia aux Samnites contre Rome, mais presque anéantie dans les deux *batailles de Pérouse* (309 et 295 av. J. C.), elle se soumit aux Romains. On nomme *guerre de Pérouse* la lutte qui eut lieu entre Octave et les adhérents d'Antoine (41 av. J. C.). Au VIe siècle, elle fut prise par les Goths, et passa au pouvoir des Lombards. Pepin la donna au pape; néanmoins, elle soutint son indépendance jusqu'en 1392, où elle se soumit à Boniface IX. Le condottière Forte-Braccia l'enleva au saint-siège en 1416; elle ne rentra qu'en 1520 sous la domination des papes. — Le *lac de Pérouse* a 28 kil. de circonférence : c'est le lac Trasimène des anciens. — Philol. *Inscription de Pérouse*, grande inscription étrusque trouvée à Pérouse, en 1822.

PÉROUSE (la). Géogr. On appelle *détroit de la Pérouse*, le détroit qui sépare l'île d'Yézo de l'île de Tchoka, entre la mer d'Okhotsk et celle du Japon : il est ainsi nommé en l'honneur du navigateur français La Pérouse.

PÉROUSIN, n. pr. m. V. PÉRUGIN, au Compl.

* **PEROXYDE**, s. m. Chim. Combinaison d'un corps simple avec la plus grande proportion d'oxygène qu'il puisse absorber.

* **PEROXYDÉ, ÉE**, adj. Chim. Qui contient la plus grande proportion possible d'oxygène.

* **PERPENDICULAIRE**, adj. des 2 g. Paléogr. *Écriture perpendiculaire*, écriture dans laquelle les lignes sont dirigées de haut en bas ou de bas en haut.

PERPERÈNE, n. pr. m. Géogr. anc. Bourg de Phrygie, où l'on dit que les trois déesses furent jugées par Pâris.

* **PERPÉTUEL, ELLE**, adj. Hist. eccl. *Vicaire perpétuel*, prêtre chargé des fonctions de curé, dans les paroisses où il y avait des curés primitifs. — Diplom. *Alliance perpétuelle*, alliance indéterminée, illimitée, par opposition à celle dont la durée est fixe.

PERPHOSPHORÉ, ÉE, adj. Chim. Qui contient la plus grande proportion possible de phosphore.

PERPHOSPHOREUX, EUSE, adj. Chim. Synonyme de *perphosphoré*.

PERPIGNAGE, s. m. Mar. Action de placer les couples d'un bâtiment en construction, et de les rendre perpendiculaires à la quille.

* **PERPIGNAN**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est sur le Tet. 17,718 hab. Évêché. Cathédrale. Citadelle. Commerce de vins de Roussillon et de Rivesalte, de miel, de drap, de couvertures de laine, de bouchons, etc. Patrie du peintre Rigaud. — Perpignan appartint longtemps aux rois d'Aragon. Il fut bombardé en 1640 et en partie détruit par les troupes espagnoles elles-mêmes, auxquelles les habitants, en vertu de leurs privilèges, en refusaient l'entrée. Le 9 septembre 1641, Louis XIII s'en empara, après un siège de trois mois qu'il avait conduit en personne, et en fit la capitale du Roussillon.

PERPRE, s. m. Monnaie d'or des empereurs de Constantinople. On l'appelait aussi *hyperpernm*.

* **PERPRENDRE**, v. a. Anc. jurispr. Acquérir frauduleusement.

PERPRISE, s. f. Anc. jurispr. Action de perprendre. On a dit aussi *perprinse*, et *perprision*.

PERQUIRATUR, s. m. Hist. eccl. Mot latin par lequel on désigne la permission de compulser les registres, dans certains cas.

PERRÉ, s. m. Constr. Revêtement en pierre qui protége les abords d'un pont, et empêche l'eau de les dégrader.

PERRHÈBE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui, chassé de la Perrhébie par les Lapithes, se réfugia en Étolie.

PERRHÉBIE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de la Thessalie, sur les bords du Pénée, entre l'Atrax et la vallée de Tempé; elle était habitée par les Lapithes, avant leur défaite par les Centaures.

PERRHIDE, s. m. Ant. gr. Membre d'une peuplade de l'Attique, qui, après avoir fait partie de la tribu éantide, passa dans la tribu antiochide.

* **PERRIER**, s. m. Anc. t. milit. Machine de guerre qui lançait des pierres, des traits. — Soldat qui manœuvrait cette machine. — Techn. *Perrier*, se disait autrefois de tous les ouvriers qui travaillent dans les carrières. Il ne s'applique auj. qu'à ceux qui tirent l'ardoise de la terre.

PERRIÈRE, s. f. Anc. t. milit. V. le mot précéd. — Techn. Il ne se dit guère aujourd'hui qu'en parlant des carrières d'ardoises.

* **PERRON**, s. m. Archit. On appelle : *Perron carré*, celui dont les marches sont d'équerre, *perron cintré*, celui dont les marches sont arrondies; *perron à pans*, celui dont les encoignures sont coupées. — Hydraul. *Perron* se dit des degrés d'une chute d'eau qui tombe par étages.

PERRONS, s. m. pl. Fauconn. V. PARON, au Dictionnaire.

* **PERROQUET**, s. m. Zool. Nom donné à une espèce de bupreste, à une espèce de nason, et à une espèce de scare. — *Perroquet d'Allemagne*, nom vulgaire du bec-croisé. — *Perroquet de France*, nom vulgaire du bouvreuil. — *Perroquet de mer*, nom vulgaire du macareux. — *Bâton de perroquet*. V. BATON, au Dictionnaire. — Hist. *Perroquet*, membre d'une faction démocratique qui se forma à Bâle, en 1250. Les *perroquets* étaient les ennemis des porte-étoiles.

* **PERROT**, s. m. Ancien diminutif de Pierre : *Gai comme Perrot ou comme Pierrot*. — Il se disait aussi pour perroquet.

PERROTÉTIE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des rhamnées.

* **PERRUCHE**, s. f. Mar. Nom donné au troisième perroquet des bâtiments à trois mâts, pour le distinguer du grand et du petit perroquet.

* **PERRUQUE**, s. f. On appelle *perruque à la brigadière*, une espèce de perruque qui avait de larges mèches de cheveux relevées aux deux côtés de la queue. — Fig. et pop. *Donner une perruque à quelqu'un*, le tancer, le réprimander vertement. On dit de même : *Recevoir une perruque*. — *Perruque* se dit adjectiv., dans le style trivial ou burlesque, en parlant de ce qui est passé de mode, de ce qui n'est pas conforme aux idées du temps : *Genre perruque; goût perruque. Cela est bien perruque.*

PERRUQUÉ, ÉE, adj. Qui porte une perruque. Il ne s'est dit que par plaisanterie.

* **PERS**, adj. m. Techn. Il se dit, chez les teinturiers, du bleu le plus foncé qu'on peut obtenir : *Bleu pers*. — s. m. Drap teint de bleu pers.

PERSAGADE, adj. et s. des 2 g. V. PASARGADE, au Complément.

PERSAÏM, n. pr. m. Géogr. Ville de l'empire Birman, sur un bras de l'Iraouaddy nommé également *Persaïm*, à 200 kil. S.-O. de Pégu. Port de mer. On la nomme aussi *Bassein*.

* **PERSAN, ANE**, adj. et s. Géogr. Il se dit plus ordinairement en parlant des habitants de la Perse moderne, et *Perse* en parlant des habitants de la Perse antique. — Qui appartient à la Perse ou à ses habitants. — Linguist. *Persan*, idiome des habitants de la Perse moderne; il est formé d'un mélange de l'arabe avec la langue sacrée des anciens Perses, ou le zend. Le persan a beaucoup d'analogie avec l'allemand; il a trois dialectes et s'écrit avec les caractères arabes.

PERSANTE, n. pr. m. Géogr. Rivière des États prussiens, dans la Prusse propre; elle sort d'un petit lac au N.-O. de Neu-Stettin, et tombe dans la Baltique près de Colberg. Cours, 140 kil.

PERSARMÉNIE, n. pr. f. Géogr. anc. Nom donné à la portion de l'Arménie qui devint province perse par suite du partage de l'Arménie en deux États qui étaient vassaux, l'un de Constantinople, l'autre de la Perse (en 309).

* **PERSE**, n. pr. f. Géogr. anc. Vaste contrée de l'Asie, qui avait pour bornes : la Susiane à l'O., la Parétacène au N., la Carmanie à l'E., et le golfe Persique au S. La principale ville était *Pasargade* ou *Persépolis*. Comme État, la Perse a souvent varié d'étendue. Sous les successeurs de Cyrus, elle comptait, outre l'espace ci-dessus décrit : la Syrie et l'Asie-Mineure à l'O., la Bactriane et la Sogdiane au N.-E., l'Égypte, en Afrique ; elle était bornée : à l'E. par l'Indus, au S. par la mer Érythrée, au N. par les déserts des Scythes, et à l'O. par la Méditerranée et la Libye. Cyrus divisa ce vaste empire en cent vingt petits gouvernements ; Darius I[er] en vingt grands gouvernements ou satrapies, plus la Perside, qui formait une division à part. V. PERSIDE, au Complément. Sous les Sassanides (ou deuxième empire des Perses), la Perse ne comprenait plus l'Asie-Mineure, l'Égypte, la Bactriane, la Sogdiane ; sa domination fut très-limitée au N., et l'Arménie était partagée avec l'empire romain. Sous la domination arabe, le nom de *Perse* fut remplacé par celui d'*Iran*. — Géogr. mod. *Perse* ou *Iran*, État de l'Asie occidentale, borné au N. par l'empire de Russie, la mer Caspienne et le Turkestan, à l'E. par les royaumes de Hérat et de Caboul et la confédération des Béloutchis, au S. par le golfe d'Oman et le golfe Persique, à l'O. par la Turquie d'Asie ; on le divise généralement en onze provinces. Population 9 millions d'hab. ; capitale, *Téhéran*. Climat très-varié, généralement chaud. Montagnes, vastes déserts. Vins célèbres ; fruits exquis, tabac, rhubarbe, henné ; gommes ; gros bétail, chevaux ; dromadaires, buffles, antilopes, chèvres, moutons à grosse queue ; vers à soie. Animaux féroces, tels que lions, tigres, ours, hyènes, etc. Commerce de soie écrue, eau de rose, turquoises, châles, tapis, étoffes de soie, maroquins, armes, etc. Les habitants de la *Perse* sont braves et spirituels, mais fourbes et vicieux. L'instruction est répandue chez eux, quoique les arts et les sciences soient fort arriérés. Anciennement, ils professaient la religion de Zoroastre ; depuis la domination des sophis, ils sont musulmans de la secte chyite, ce qui entretient leur haine contre les Turcs, qui sont sunnites. Le souverain s'appelle *schah de Perse*, *sophi de Perse* ou *grand sophi*. — L'histoire de la *Perse* ne commence réellement qu'à Cyrus, qui, 538 ans av. J. C., réunit les Mèdes, les Lydiens et la partie de l'Asie de l'Hellespont à l'Indus, pour former ce que l'on appelle le *premier empire des Perses*, de 530 à 330 av. J. C. Cet empire grandit assez rapidement, mais il fut ébranlé par les échecs que les Grecs firent éprouver à Darius, fils d'Hystape, et à Xercès dans les guerres médiques, et tomba bientôt en décadence. Alexandre le soumit totalement. A la mort du conquérant, la *Perse*, entrée dans le partage de Séleucus, fit successivement partie du royaume de Syrie et de l'empire des Parthes. En 226 av. J. C., fut fondé, par les Sassanides, le *second empire des Perses*, que les Arabes renversèrent en 652 de J. C. Après avoir subi différentes dominations au moyen âge, la *Perse* eut rang comme État en 1505, époque où Ismaël-Sophi, qui se disait descendant d'Ali, prit le titre de *schah*, qu'il transmit à ses descendants, et y introduisit le mahométisme. A partir du XVII[e] siècle, la *Perse* fut déchirée par une série d'usurpations, et ses guerres avec la Russie lui ont fait perdre de nos jours d'immenses territoires, notamment le royaume de Hérat et la partie de l'Arménie où se trouve Érivan. — *Perse*, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de l'ancienne Perse. — Qui appartient à l'empire des Perses ou à ses habitants. — Ethnogr. *Perse*, nom d'un peuple très-ancien, que l'on croit originaire de l'Inde et qui eut pour législateur Zoroastre. Les Perses occupaient la Perside. Ils étaient divisés en dix castes ou tribus. Leur langue vulgaire était le pehlvi et leur langue sacrée le zend. V. PERSIDE, au Compl. — Hist. anc. *Première dynastie perse*, se dit de la vingt-septième dynastie des rois d'Égypte, composée de Cambyse et de sept autres princes perses, de 524 à 404 av. J. C. — *Deuxième dynastie perse*, la trente et unième dynastie des rois d'Égypte, composée des trois derniers rois des Perses, de 339 à 331. — Archit. *Architecture perse*, style adopté par les anciens Perses dans leurs constructions, et que l'on ne connaît que par les ruines de Persépolis ; les édifices en sont établis sur des terrasses à plusieurs étages, auxquelles on parvient par de larges escaliers, le tout taillé dans le roc : le chapiteau des colonnes est formé d'animaux à mi-corps, principalement de chevaux.

PERSÉ, n. pr. f. Temps hér. Fille de l'Océan et de Téthys ; elle épousa le Soleil, qui la rendit mère de Persès, d'Éétès, de Circé et de Pasiphaé. On dit aussi *Perséis* et *Perséide*.

* **PERSÉA**, s. f. Ant. Espèce de lotus dont le fruit, en forme de poire, se trouve représenté sur la tête de plusieurs divinités égyptiennes.

* **PERSÉCUTION**, s. f. Hist. eccl. Se dit des violences exercées à différentes époques contre les chrétiens, à cause de leur religion. On compte jusqu'à vingt-six persécutions, depuis les apôtres jusqu'à nos jours. La 1[re], en Judée ; martyrs : saint Étienne, saint Jacques, etc. — La 2[e], à Rome, 64-68 ; martyrs : saint Pierre et saint Paul. — La 3[e], sous Domitien, 90-96 ; martyr : saint Jean l'Évangéliste. — La 4[e], sous Trajan, 97-116 ; martyr : saint Ignace. — La 5[e], sous Adrien, 118-129 ; martyrs : sainte Symphorose et ses sept fils. — La 6[e], sous Antonin, 138-153 ; martyrs : sainte Félicité et ses fils. — La 7[e], sous Marc-Aurèle, 161-174 ; martyrs : saint Polycarpe, saint Justin, saint Pothin. — La 8[e], sous Septime-Sévère, 199-211 ; martyrs : sainte Perpétue et sainte Félicité, saint Irénée. — La 9[e], sous Maximin, 235-238. — La 10[e], sous Dèce, 249-251 ; martyr : saint Fabien. — La 11[e], sous Gallien, 257-260. — La 12[e], sous Aurélien, 273-275. — La 13[e], sous Dioclétien et Maximien, 303-310 et de 312 à 325 ; martyrs : la légion thébéenne, saints Donatien et Rogatien, etc. — La 14[e], en Perse, sous Sapor II, 343 ; victimes, suivant les Orientaux, de 160,000 à 200,000 ; suivant Sozomène, 16,000 connues. — La 15[e], sous Julien, 362. — La 16[e], sous Valens, 366-378. — La 17[e], en Perse, sous Yezdegerde I[er] et Varanès V, 420-450. — La 18[e], sous Genséric, roi des Vandales, en Afrique, 433-476. — La 19[e], sous Hunnéric, son successeur, 483. — La 20[e], sous Gondebaud, successeur d'Hunnéric, 494. — La 21[e], sous Trasimond, successeur de Gondebaud, 504. — La 22[e], en Espagne, sous Leuvigilde, 584. — La 23[e], en Perse, sous Chosroès II, 607-627. — La 24[e], sous les empereurs Léon l'Isaurien et Constantin Copronyme, 766-775. — La 25[e], en Angleterre, sous Henri VIII et Élisabeth. — La 26[e], au Japon et à la Chine, en 1587, 1616, 1631, jusqu'à notre époque.

* **PERSÉE**, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des laurinées.

PERSÉIDE, n. pr. f. V. PERSÉ, au Compl. — Nom qu'on donne quelquefois à Hécate, fille de Persès.

PERSÉPHONE, n. pr. f. (en gr. Περσεφόνη). Myth. Nom grec de Proserpine, déesse des enfers. — s. f. Zool. Genre de crustacés.

PERSÉPOLIS, n. pr. f. (pr. *percépolioe*) (en gr. Περσήπολις, de Πέρσης, Perse ; πόλις, ville). Géogr. anc. Ville capitale de la Perside et de tout l'empire des Perses, et lieu de la sépulture des rois, sur l'Araxe ; elle fut prise par Alexandre, 330 av. J. C., et on dit que dans un moment d'ivresse, ce prince y fit mettre le feu pour satisfaire un caprice de la courtisane Thaïs ; selon d'autres, un incendie fortuit consuma seulement quelques bâtiments du palais. Il ne reste aujourd'hui de Persépolis que de magnifiques ruines appelées *Tchéhil-Minar* (c'est-à-dire les quarante colonnes), au N.-E. de Chyraz.

PERSÉPOLITAIN, AINE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Persépolis. — Qui appartient à Persépolis ou à ses habitants. — Linguist. *Caractères persépolitains*, l'ancien caractère persan, avec lequel sont gravées les inscriptions de Persépolis. On les nomme aussi *cunéiformes*, *cludiformes*, parce que leur forme a quelque ressemblance avec celle d'un coin ou d'une tête de clou.

PERSERIN, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, ch.-l. de livah. 15,500 hab. Évêché.

PERSÈS, n. pr. m. Temps hér. Fils du Soleil et de Persé ; il détrôna son frère Éétès et fut tué par Médus. — Fils de Persée et d'Andromède, qui selon Hérodote, donna son nom aux Perses. — Fils de Crius et d'Eurybée ; il épousa Astérie, de qui il eut Hécate.

* **PERSÉVÉRANCE**, s. f. Prov. *Persévérance vient à bout de tout.* — *Catéchisme de persévérance*, sorte de catéchisme établi dans la plupart des paroisses de Paris, où les jeunes gens des deux sexes qui ont fait leur première communion, et qui veulent persévérer dans la piété, reçoivent une instruction religieuse appropriée à leur âge, et tous les conseils nécessaires pour se bien conduire : *Le catéchisme de persévérance des garçons, des demoiselles ; la distribution des prix du catéchisme de persévérance.*

* **PERSÉVÉRANT, ANTE**, s. Celui, celle qui fait partie d'un catéchisme de persévérance. — *Les persévérants* (en ital. *gli perseveranti*), Membres d'une académie de Tréviglio.

PERSÉVÉRATION, s. f. Action de persévérer ; opiniâtreté. Vieux mot.

PERSÉVÉRIE, s. f. Féod. Droit qu'avait un seigneur de poursuivre son serf.

* **PERSICAIRE**, s. f. (du lat. *persicum*, pêcher, parce que ses feuilles ressemblent à celles du pêcher). Bot. Genre de plantes de la famille des renouées. La *grande persicaire*, à fleurs roses disposées en épis, est cultivée dans les parterres.

PERSICIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *persicum*, pêcher ; *folium*, feuille). Bot. Dont les fleurs ressemblent à celles du pêcher.

PERSICO-BACTRIEN, IENNE, adj. Hist. Qui appartient aux Perses et aux Mèdes. On dit de même : *Persico-médique ; persico-oriental*, etc.

PERSIDE, n. pr. f. Géogr. anc. Région d'Asie, située entre la Médie, la Babylonie, la Susiane et le golfe Persique, et qui avait pour capitale Persépolis. La *Perside*, après avoir formé un petit État qui demeura longtemps indépendant sous le gouvernement des ancêtres de Cyrus, fut comprise par ce prince dans l'empire des Perses.

PERSIEN, IENNE, adj. et s. Il s'est dit quelquefois des habitants de la Perse ancienne ou moderne, et de ce qui leur appartient. — *Persien*, s. m. Anc. t. milit. Bouclier qui servait à garantir les travailleurs.

* **PERSIL**, s. m. Bot. Plante ombellifère du genre ache, très-connue par ses usages dans la cuisine. — On appelle vulgairement : *persil d'âne*, le cerfeuil sauvage ; — *persil bâtard*, une espèce d'éthuse nommée aussi *faux persil* ; — *persil de cerf*, le peucédan ; — *persil de chat*, *de chien*, *de crapaud*, la cicutaire des marais ; — *persil des fous*, la ciguë ; — *persil laiteux*, l'œnanthe safranée et le sélin des marais ; — *persil des montagnes*, l'athamante et une livèche ; — *persil parfumé*, la libanote. — *Arracheurs de persil*, se dit pop. des bateliers qui remontent les bateaux à l'aide de cordes, parce qu'ils se baissent comme s'ils voulaient cueillir quelque plante.

PERSIMON, s. m. Agric. Variété de prune.

* **PERSIQUE**, adj. des 2 g. Ant. Qui appartient aux Perses. — Géogr. *Golfe Persique*, golfe formé par l'océan Indien, sur la côte S. de l'Asie, entre la Perse, la Turquie d'Asie et l'Arabie ; il communique avec la mer d'Oman à l'E. par le détroit d'Ormuz. 900 kil. de long sur 450. On l'appelle quelquefois *mer Verte*. — *Portes Persiques*. V. *Portes de Perse*, au mot PORTE du Compl. — *Persiques*, s. m. pl. Ant. gr. Sorte de chaussures que portaient les courtisanes. — *Persique*, s. f. Hortic. Variété de pêche fort grosse et d'excellent goût.

* **PERSISTANT, ANTE**, adj. Zool. *Pattes persistantes*, celles que l'insecte conserve dans tous les états par lesquels il passe.

* **PERSONNAGE**, s. m. Hist. eccl. Bénéfice ecclésiastique ; cure. — Étendue d'une paroisse. — *Être en personnage*, posséder une dignité ecclésiastique.

* **PERSONNALISER**, v. n. Dire des personnalités, lancer des traits injurieux, personnels : *Il ne faut jamais se permettre de personnaliser.*

* **PERSONNE**, s. f. Prov. *Il y a personne et personne*, il y a une grande différence d'une personne à une autre. — Jurisp. *Personne civile*, être moral qui, en raison de ses droits actifs ou passifs, a une existence civile. — *Personne*, s. m. Hist. eccl. Bénéficiaire ecclésiastique ; curé.

PERSONNERIE, s. f. Anc. cout. Société, communauté de biens.

* **PERSONNIER**, s. m. V. PARSONNIER, au Dict.

* **PERSONNIFICATION**, s. f. Rhétor. Figure qui consiste à faire, d'un être inanimé ou d'une pure abstraction, un personnage réel.

PERSOONIE, s. f. Bot. Genre de plantes protéacées, propres à la Nouvelle-Hollande, et ainsi nommées en l'honneur du botaniste Persoon.

* **PERSPECTIVE**, s. f. B.-arts. *Perspective sentimentale* ou *de sentiment*, celle qu'on applique aux objets qui n'offrent pas de lignes droites, comme les nuages, etc. — *Perspective spéculative*, théorie des différentes apparences ou représentations de certains objets, suivant les différentes positions de l'œil qui les regarde. — *Perspective pratique*, art de représenter ce que notre imagination conçoit, sous une forme semblable aux objets que nous voyons. — Zool. *Perspective*, nom donné à une coquille univalve.

PERSPIRATOIRE, adj. des 2 g. Méd. Qui est produit par la perspiration. V. ce mot, au Dict.

PERSUADABLE, adj. des 2 g. Néol. Se dit

d'une personne à qui l'on peut persuader quelque chose. Peu usité.

* **PERSUASIBLE**, adj. des 2 g. Il se dit de la personne que l'on peut persuader, et de la chose que l'on peut persuader à quelqu'un.

PERSULFURE, s. m. Chim. Sulfure qui contient la plus grande proportion possible de soufre.

PERSULFURÉ, ÉE, adj. Chim. Qui est à l'état de persulfure.

PERTH, n. pr. m. Géogr. Ville d'Écosse, ch.-l. du comté de même nom, sur la gauche de la Tay. 20,000 hab.

PERTHOIS, n. pr. m. Géogr. Ancien petit pays de la Champagne, qui eut d'abord pour ch.-lieu Perthes, puis Vitry-le-Français. Il est auj. compris dans les dép. de la Marne et de la Haute-Marne.

PERTINACE, adj. des 2 g. (en lat. *pertinax*). Néol. Opiniâtre, entêté.

PERTINACEMENT, adv. Avec opiniâtreté, entêtement. Peu usité.

PERTROUBLER, v. a. Troubler extrêmement. Vieux mot.

* **PERTUIS**, s. m. Géogr. *Pertuis d'Antioche*, détroit entre l'île de Ré et l'île d'Oléron. — *Pertuis Breton*, détroit qui sépare l'île de Ré du continent de la France. — Dans les montagnes du Jura, *pertuis* se dit du passage d'un versant à un autre.

PERTUISAGE, s. m. Féod. Droit que l'on payait au seigneur pour obtenir la permission de mettre un tonneau en perce.

* **PERTUISANIER**, s. m. Anc. t. milit. Soldat armé d'une pertuisane. — Il se dit, dans les bagnes, du gardien des hommes condamnés aux fers.

PERTURBER, v. a. Agiter, inquiéter, troubler. Vieux mot.

* **PERTUS, USE**, adj. (du lat. *pertusus*, foré). Didact. Qui est percé de trous irréguliers.

PÉRUGIN, INE, adj. et s. Géogr. Habitant de Pérouse ou de son territoire. — Qui appartient à Pérouse, à son territoire ou à ses habitants. — *Pérugin*, territoire de Pérouse, qui formait jadis une province des États de l'Église. Il est aujourd'hui compris dans la délégation de Pérouse.

PÉRUIFÈRE, adj. des 2 g. Bot. Qui produit la substance appelée baume du Pérou.

PÉRULÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est muni d'une pérule : *Bourgeon pérulé*.

PÉRUSIN, INE, adj. et s. Synon. de *Pérugin*.

PERVIGILIUM, s. m (pr. *pervijiliome*) (mot lat., formé de *pervigilare*, veiller). Ant. rom. Cérémonie religieuse qu'on célébrait pendant toute la nuit.—Philol. *Pervigilium Veneris*, titre d'un poëme latin attribué à Catulle, mais dont le véritable auteur est inconnu.

PÉRYPHE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

PESAGE, s. m. Action de peser. Vieux.—Anc. cout. Droit payé par les marchandises pesées au poids public.

PESARO, n. pr. m. Géogr. Ville des États de l'Église, ch.-l. de la délégation d'Urbin et Pesaro, près de la Toglia et de l'Adriatique. 14,000 hab. Évêché; cathédrale. Petit port. Étoffes. Faïence; crystal. Patrie du pape Innocent XI, du peintre Cantarini, dit *le Pésarèse*, et du compositeur Rossini. — *Cap de Pesaro*, cap de la Turquie d'Asie, sur la côte S.-O. de l'île de Chio.

PESAT, s. m. Agric. Nom qu'on donne aux tiges de pois desséchées.

PESATCHI, s. m. Langue ou jargon que les poëtes indiens prêtent, dans leurs drames, à de mauvais esprits nommés *pisatchas*.

PESCAIRE, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans l'Abruzze Citérieure. 2,500 hab. Ancien marquisat.

PESCHIERA, n. pr. f. (pr. *peskièra*). Géogr. Ville forte du royaume Lombardo-Vénitien, sur le Mincio. 2,400 hab. Elle fut prise par les Français en 1796, occupée par les Austro-Russes en 1799, et possédée de 1801 à 1814 par les Français.

PESCHKESCHDJI-BASCHI, s. m. Hist. Conservateur des présents offerts au sultan.

PESCHKIR-AGA, s. m. Hist. ott. Officier chargé de garder le linge de corps du sultan.

PESCIA, n. pr. f. Géogr. Ville de Toscane, à 40 kil. N.-E. de Florence. 4,000 hab. Évêché.

PESCINA, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans l'Abruzze Ultérieure deuxième. 3,000 hab. Patrie de Mazarin.

PÈSE-ACIDE, s. m. Phys. Instrument qui indique la densité d'une liqueur acide.

* **PESÉE**, s. f. Techn. Massif de plomb sur lequel l'épinglier frappe les têtes d'épingles.

PÈSE-ESPRIT, s. m. Phys. Instrument dont on se sert pour éprouver les liqueurs spiritueuses.

PÈSE-LAIT, s. m. V. GALACTOMÈTRE, au Dict.

PÈSE-MOÛT, s. m. V. OENOMÈTRE, au Dict.

* **PESER**, v. a. et n. Comm. *Peser net*, peser une marchandise sans emballage, caisse, ni baril. — *Peser brut*, peser avec emballage, caisse ou baril. — Prov. *Au long aller petit fardeau pèse*, une petite dépense finit par être onéreuse, lorsqu'elle est continuelle ou fréquente.—Chasse. *Peser* se dit en parlant des bêtes fauves qui enfoncent beaucoup leurs pieds dans la terre.

PÈSE-SEL, s. m. Phys. Instrument qui indique la densité d'une dissolution saline.

PESETTE, s. f. Très-petite balance destinée à peser les pièces de monnaie. — Bot. Un des noms vulgaires de la vesce.

PÈSE-VIN, s. m. Phys. V. OENOMÈTRE, au Dict.

PESIÈRE, s. f. S'est dit pour champ semé de pois.

* **PESO**, s. m. Monnaie de compte d'Espagne, composée de 8 réaux à 34 maravédis de plata mexicana, et valant 5 fr. 34 c. On l'appelle aussi *piastre du Mexique* — *Peso courant*, monnaie de compte des îles Canaries, composée de 8 réaux de plata, et valant 4 fr. 02 c.

PESOGNE, s. f. Vétér. Maladie du pied des moutons.

PESSEAU, s. m. V. PAISSEAU, au Dict.

* **PESSIMISTE**, s. m. En politique, il se dit de ceux qui, dans les temps de dissensions, n'attendent le bien que de l'excès du mal, et encourageraient volontiers les désordres, dans l'espoir d'arriver à une solution heureuse.

PESSINUNTIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Pessinunte. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.— Myth. *Pessinuntienne*, surnom de Cérès. V. PESSINUNTIA, au Dict. On écrit aussi *Pessinonte*, *Pessinontien*.

PESSOMANCIE, s. f. (du gr. πεσσὸς, petite pierre; μαντεία, divination). Ant. gr. Divination qui se faisait au moyen de cailloux noirs et blancs.

PESSOT, s. m. Comm. Sorte de drap que l'on fabrique dans le midi de la France.

PESTALOZZIENNE, adj. f. Se dit d'une méthode d'enseignement mutuel modifiée par Henri Pestalozzi, célèbre instituteur suisse.

PESTH, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans la Hongrie, ch.-l. du comitat de Pesth, sur la gauche du Danube. 50,000 hab. Ville très-industrieuse et très-commerçante; quatre foires par an. Bien que Bude soit la capitale de la Hongrie, c'est à *Pesth* que siégent les hautes cours de justice et la diète. Université. Hôtel des invalides, collége de piaristes, bourse, musée national, etc. Cette ville fut prise par les Turcs, en 1526, 1541 et 1603; il la brûlèrent en l'abandonnant (1684), et la rendirent presque en ruines à l'Autriche (1686).

PESTUM, n. pr. m. (pr. *pècetome*). Géogr. anc. Ville de la Grande-Grèce, sur la côte de la Lucanie. Les ruines de *Pestum* sont magnifiques; ses roses étaient célèbres dans l'antiquité. Auj. *Pesti*. — *Golfe de Pestum*, golfe de la mer Tyrrhénienne, à l'O. de la Lucanie et au S. de la Campanie. Auj. *golfe de Salerne*. — Archit. *Ordre de Pestum*, se dit quelquefois du véritable dorique ou dorique grec, dont le modèle a été retrouvé dans les ruines de *Pestum*.

PESVISSABLE, adj. des 2 g. Anc. cout. Qui peut être saisi en garantie. — Qui peut servir de caution.

* **PET**, s. m. Prov. *Chantez à l'âne, il vous fera des pets*, donnez un avertissement, un bon conseil à un homme grossier, vous n'obtiendrez en retour que du désagrément. — *On tirerait plutôt un pet d'un âne mort*, se dit pour exprimer l'extrême avarice d'un homme dont il ne faut rien espérer. — *Il est glorieux comme un pet, qui chante dès qu'il est né*, c'est un homme fier, hautain jusqu'à l'impertinence.—Bot. *Pet d'âne*, un des noms vulgaires de l'onoporde.

PÉTAIL, s. m. Anc. t. milit. Dard à grosse tête en forme de pilon.

PÉTALIN, INE, adj. Bot. Qui appartient aux pétales; qui provient des pétales.

PÉTALIPARE, adj. des 2 g. (du gr. πέταλον, pétale, et du lat. *parere*, produire). Bot. Se dit d'une fleur dont tous les organes ont pris la forme de pétale.

PÉTALOCÈRE, adj. des 2 g. (du gr. πέταλον, feuille; κέρας, corne). Zool. Dont les antennes sont terminées par une masse feuilletée. — PÉTALOCÈRES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères pentamères.

PÉTALODÉ, ÉE, adj. (du gr. πέταλον, pétale; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui est pourvu de pétales.—Qui a, qui prend la forme d'un pétale.

* **PÉTALOÏDE**, adj. des 2 g. (même étym.). Méd. Se dit du sédiment de l'urine, quand il est écailleux, ou semblable à des feuilles ou pétales.

PÉTALOPÈDE, s. f. (du gr. πέταλον, feuille; λεπὶς, écaille). Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

PÉTALOMANIE, s. f. (du gr. πέταλον, feuille; μανία, manie). Bot. Tendance de certaines parties des fleurs, à prendre l'aspect d'une corolle.

PÉTALOPODE, adj. des 2 g. (du gr. πέταλον, feuille; ποῦς, ποδὸς, pied). Zool. Qui a des pieds membraneux. — PÉTALOPODES, s. m. pl. Famille de zoophytes.

PÉTALOSOME, adj. des 2 g. Zool. Qui a le corps aplati en forme de ruban.

PÉTALOSTÈME, s. m. (du gr. πέταλον, feuille; στῆμα, filament). Bot. Genre de plantes d'Amérique.

PÉTALOSTÉMONE, adj. des 2 g. (du gr. πέταλον, feuille; στήμων, étamine). Bot. Qui a les étamines insérées sur la corolle.

PETALUS, n. pr. m. (pr. *pétaluce*). Temps hér. Un des compagnons de Phinée, aux noces de Persée : il fut tué par ce héros.

* **PÉTARDIER**, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères qui lancent par l'anus une matière âcre et blanchâtre. On les appelle quelquefois simplement *pétards*.

PÉTASOPHORE, adj. des 2 g. (du gr. πέτασος, chapeau; φορὸς, porteur). Hist. nat. Qui a la forme d'un chapeau. — Qui porte un chapeau.

PÉTAU, s. m. Hist. Nom donné à des aventuriers qu'on a aussi appelés *bibaux* et *bidaux*.

* **PÉTAURE**, s. m. (en gr. πέταυρον). Ant. Il se dit aussi de toutes les machines dont se servaient les pétauristes, soit pour se donner un élan, soit pour se fixer en l'air un but qu'ils franchissaient.

* **PÉTAURISTE**, s. m. Ant. Sauteur, bateleur qui, au moyen de la machine nommée pétaure, semblait s'élancer dans les airs. — Zool. Petit mammifère, qui est une espèce d'écureuil volant. — Genre d'insectes coléoptères.

PETAVIO, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Norique, sur la Drave. Aujourd'hui *Pettau*.

PETCHENEG, n. pr. m. Ville de la Russie d'Europe, à 49 kil. E. de Kharkov. 7,000 hab

PETCHÉNÈGUES, s. m. pl. Hist. Peuplade turque, établie d'abord dans le Turkestan. Les *Petchénègues* envahirent, vers la fin du IX[e] siècle, la Khazarie, dont ils formèrent le noyau d'un empire puissant qui comprenait la Russie méridionale et les provinces turques voisines. De continuelles guerres avec les peuples limitrophes les diminuèrent peu à peu, et au XII[e] siècle, l'histoire cesse d'en faire mention.

PÉ-TCHI-LI, n. pr. m. V. TCHI-LI, au Compl.

PETCHORA, n. pr. f. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe; naît dans le gouvernement de Perm, et tombe dans l'océan Glacial arctique par plusieurs bras. Cours 1,300 kil.

PETENUCHE, s. f. Comm. Bourre de soie d'une qualité inférieure.

PÉTÉUS, n. pr. m. (pr. *pétéuce*). Temps hér. Un des plus anciens rois de l'Attique, fils d'Ornéus, et père de Ménesthée. Il fut détrôné par Égée et emmena une colonie dans la Phocide.

PÉTERBOROUGH, n. pr. m. Ville d'Angleterre, dans le comté de Northampton. 8,600 hab.

PÉTERHEAD, n. pr. m. Ville d'Écosse, dans le comté d'Aberdeen, sur la mer du Nord. 6,400 h. Lainages et tissus de coton.

PÉTERHOF, n. pr. m. Géogr. Bourg de la Russie d'Europe, à 23 kil. S.-O. de Saint-Pétersbourg. 600 hab. Beau château impérial, bâti par Pierre le Grand.

PÉTEROLLE, s. f. Techn. Pétard d'artificier.

* **PÉTERSBOURG (SAINT-)**, n. pr. m. Géogr. Ville capitale de tout l'empire russe, et ch.-l. du gouvernement de Saint-Pétersbourg, sur la Néva, près de son embouchure dans le golfe de Finlande, à 2,700 kil. N.-E. de Paris. 470,200 h. Résidence habituelle de l'empereur, et de toutes les administrations centrales, siége d'un archevêque métropolitain russe, et d'un archevêque catholique romain. Université, fondée en 1819; académies des beaux-arts, des sciences, de médecine et de chirurgie, etc. École militaire, de droit, de marine, des mines, vétérinaire, d'agriculture, des ingénieurs, des demoiselles nobles, etc. On y remarque l'observatoire, le cabinet d'histoire naturelle de l'académie des sciences, le musée de sculpture et d'architecture de l'académie des beaux-arts, les musées oriental, asiatique, minéralogique, des tableaux, etc.

On compte à Saint-Pétersbourg environ 160 ponts, 500 rues, un grand nombre de belles places, notamment celles de l'Amirauté, du Palais d'Hiver, de Saint-Isaac, du Théâtre, du Premier corps des Cadets, et le Champ de Mars ou Pré de la Czarine. Les principaux monuments sont l'immense église de Saint-Isaac, celle de Notre-Dame-de-Cazan, de Saint-Pierre et Saint-Paul, de Saint-Nicolas, de la Transfiguration, le Palais-d'Hiver, l'Ermitage, la colonne d'Alexandre, le bâtiment de l'Académie des Sciences, l'Amirauté, la Bourse, l'Hôtel-de-Ville, la Bibliothèque impériale, le couvent de Smolnoï, l'Institut de Sainte-Catherine, la maison des Enfants-Trouvés, celle des Orphelins-Militaires, etc. Le port, vaste, mais peu profond, est le centre du commerce du N.-E. de l'Europe. Importations considérables, mais industrie peu développée. — Cette ville fut fondée en 1703 par Pierre le Grand, sur l'emplacement de Ivangorod; elle fut dévastée par les inondations de 1726, 1777 et 1824. Le climat y est très-froid.

PÉTERSBURG, n. pr. m. Géogr. Ville des États-Unis, dans la Virginie, à 35 kil. S. de Richmond. 5,700 hab.

PÉTERSINISTE, s. m. Hist. relig. Membre d'une petite secte de millénaires fondée par *Pétersin*, en Allemagne, au XVIII[e] siècle. Les *pétersinistes* attribuaient à Jésus-Christ deux natures humaines, dont une antérieure à la création.

PÉTERWARADIN, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, ch.-l. d'une régence de même nom, sur la rive droite du Danube. 3,800 hab. C'est aux environs qu'eut lieu la *bataille de Péterwaradin*, gagnée sur les Turcs par les armées combinées de l'empereur et de la république de Venise, le 1[er] août 1716.

* **PÉTEUSE**, s. f. Zool. Un des noms vulgaires de l'agami. On dit aussi adjectivement *poule péteuse*.

PÉTEUX, s. m. Zool. Nom vulgaire du proyer.

PÉTHOLE, s. f. Zool. Espèce de couleuvre d'Afrique.

PÉTIANELLE, s. f. Agric. Variété de froment.

* **PÉTILIE**, n. pr. f. Géogr. anc. Ville du Brutium, à l'E., anciennement capitale de la Lucanie. Aujourd'hui, *Strongoli*.

PÉTILIEN, s. m. Hist. relig. Nom donné à des sectaires donatistes dont *Petilianus*, faux évêque de Cyrrha, fut le chef.

PÉTILLÈRES, s. f. pl. Techn. Se dit, chez les gantiers, des parties d'une peau dont les pores sont moins serrés.

PÉTILLEUX, EUSE, adj. Qui pétille. Peu usité.

PÉTIOLACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui doit son origine à un pétiole.

PÉTIOLATION, s. f. Bot. État des feuilles qui sont munies de pétioles.

* **PÉTIOLE**, s. m. Zool. Partie étroite par laquelle l'abdomen de quelques insectes hyménoptères est uni avec le tronc.

PÉTIOLÉEN, ENNE, adj. Bot. Qui provient de la dégénérescence d'un pétiole.

PÉTIOLULAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui naît sur un pétiolule.

PÉTIOLULÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est muni de pétiolules.

PÉTIOLULEUX, EUSE, adj. Bot. Qui a de longs pétiolules.

PÉTIONVILLE, n. pr. f. Géogr. Ville de l'île d'Haïti, dép. de l'Ouest. Fondée récemment, elle devait être la capitale de l'île, et tire son nom du président *Pétion*.

PETIOT, OTE, adj. et s. Petit, exigu. Vieux mot, qui se trouve encore dans quelques patois.

PETIT-ÂNE, s. m. Zool. Nom marchand d'une coquille du genre porcelaine.

PETIT-AZUR, s. m. Zool. Le gobe-mouche bleu des Philippines.

PETIT-BOEUF, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du roitelet.

PETIT-BOIS, s. m. Bot. Le chèvrefeuille des Alpes.

PETIT-BOURG, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de Seine-et-Oise, à 4 kil. N. de Corbeil. Beau château, qui a été transformé en une colonie agricole pour les enfants pauvres.

PETIT-CÈDRE, s. m. Bot. Le genévrier oxycèdre.

PETIT-COQ, s. m. Zool. Espèce de gobe-mouche qui a la queue arquée comme celle d'un coq.

PETIT-DEUX, s. m. Techn. Nom qu'on donne, dans les raffineries, aux pains de sucre pesant un kilogramme.

* **PETITE-VÉROLE**, s. f. Méd. Nom vulgaire de la variole. — Zool. Nom marchand de la porcelaine grenue.

PETIT-FOND, s. m. Mar. Dessous d'un bâtiment. — *Être mouillé sur un petit-fond*, se dit lorsque le vaisseau touche presque le fond de l'eau.

* **PETIT-GRIS**, s. m. Zool. Espèce de phalène des environs de Paris.

* **PÉTITION**, s. f. Jurispr. *Pétition d'hérédité*, action judiciaire par laquelle l'héritier légitime ou le légataire universel, dans le cas où la loi le considère comme héritier, demande, contre celui qui détient l'héritage, le délaissement total ou partiel de la succession. Cette action se prescrit par trente ans. — Hist. eccl. *Pétition* se disait, dans la règle de Saint-Benoît, de la formule de profession solennelle des vœux monastiques. — Hist. *Pétition des droits*, célèbre requête formulée par les chefs du parti républicain du parlement anglais de 1628, et adoptée par Charles I[er] le 7 juin. Les chambres s'y plaignaient de quatre abus, dont elles demandaient la réformation.

PETIT-JAN, s. m. Jeux. Se dit de la table même où se fait le petit-jan. V. JAN, au Dict.

* **PETIT-MAÎTRE**, s. m. Hist. Nom qui fut donné, par dénigrement, aux membres d'un parti à la tête duquel se placèrent Condé, le prince de Conti, son frère, et le duc de Longueville, tous trois séparés de la Fronde.

PETIT-MOINE, s. m. Zool. La mésange charbonnière.

PETIT-MOUCHET, s. m. Zool. La fauvette d'hiver.

PETIT-MUGUET, s. m. Bot. L'aspérule odorante.

* **PÉTITOIRE**, adj. des 2 g. Anc. jurispr. *Demande pétitoire*, demande faite pour être déclaré titulaire d'un bénéfice.

PETITS-FRÈRES BIS, s. m. pl. Comm. relig. Nom donné aux frères mineurs, aux cordeliers.

PETIT-SOLEIL, s. m. Zool. Nom marchand d'une coquille du genre sabot.

PETIT-VÈRE. V. plus loin PETIVÈRE.

PETIVÉRACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la petivère. — PETIVÉRACÉES, s. f. pl. Famille de plantes. On dit aussi *petivéré*, *petiveriacé*, *petivérié*.

PETIVÈRE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des atriplicées. Leurs racines ont une odeur très-pénétrante, et on s'en sert pour préserver les étoffes de laine des insectes qui les attaquent. Le Dictionnaire écrit *petit-vère*, et fait ce mot du genre masculin. C'est une double erreur.

PETIVÉRIE, s. f. Bot. V., ci-dessus, PETIVÈRE, qui est beaucoup plus usité.

PETORCA, n. pr. f. Géogr. Ville de la république du Chili, province de San-Felipe, au N. de Santiago. Mines d'or et de cuivre dans le voisinage.

PETORITUM, s. m. Ant. rom. V. PÉTORITE, au Dictionnaire.

PETRA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Arabie, dans le pays des Nabathéens. Elle était la localité principale de l'Arabie Pétrée, et fut, sous les Romains, la métropole de la troisième Palestine. Aujourd'hui *Kara*. — *Petra Oxiana*, ville forte de la Sogdiane, sur un rocher, près de l'Oxus. Prise par Alexandre, 328 av. J. C.

PÉTRAC ou **PÉTRAT**, s. m. Zool. Noms vulgaires du friquet et du proyer.

PÉTRAÏA, n. pr. f. Myth. Une des Océanides.

PÉTRARQUISER, v. n. Se borner à l'amour platonique, à un amour semblable à celui de Pétrarque pour Laure. Vieux et inusité. — Littér. Imiter le style de Pétrarque; faire des compositions dans le genre de celles de Pétrarque. On dit aussi *pétrarchiser*.

PÉTRARQUISME, s. m. Littér. Affectation du style, de la manière de Pétrarque. On dit aussi *pétrarchisme*.

PÉTRARQUISTE, adj. des 2 g. Littér. Qui appartient à Pétrarque, à la manière, au style de ce poëte. On dit aussi *pétrarchiste*.

* **PÉTRÉ, ÉE**, adj. (du lat. *petra*, pierre, rocher). Hist. nat. Qui naît sur les pierres, qui se trouve sur les pierres. — Géogr. anc. *Arabie Pétrée*, une des trois divisions de l'Arabie, au N.-O., ainsi nommée à cause de Pétra, sa capitale, ou à cause des rochers qui la couvraient en grande partie. Elle correspond au *Nedjed* et à l'*Hedjaz* actuels.

PÉTRÉAUL, s. m. Anc. t. milit. Machine qui lançait des pierres.

PÉTRÉEN, adj. m. (du gr. πέτρα, rocher). Myth. Surnom de Neptune.

PETRETTO-E-BICCHISANO, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. de la Corse. 900 hab.

PÉTRÉUS, n. pr. m. (pr. *pétré-uce*). Temps hér. Centaure qui assista aux noces de Pirithoüs.

PÉTRICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *petra*, pierre; *colo*, j'habite). Zool. Se dit des coquilles que l'on trouve renfermées dans des pierres plus ou moins dures.

PÉTRILITE, s. m. Minér. Variété de feldspath rouge.

PÉTRISSEMENT, s. m. Action de pétrir. Synonyme de *pétrissage*.

PÉTROBRUSSIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au XII[e] siècle, en Languedoc, par Pierre de Bruys. Les *pétrobrussiens* proscrivaient les prières pour les morts et le culte des images. Ils ne croyaient pas à la présence réelle.

PÉTROCALLIDE, s. f. (du gr. πέτρος, pierre; κάλλος, beau). Bot. V., au Dictionnaire, PÉTROCALLE, qu'il faut écrire avec deux *l* : *pétrocalle*.

PÉTROCORIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la deuxième Aquitaine. La capitale des Pétrocoriens était *Vesunna* ou *Petrocorii*, aujourd'hui *Périgueux*.

PÉTRODROME, s. m. (du gr. πέτρος, pierre; δρόμος, coureur). Zool. Genre d'oiseaux coureurs établi pour le grimpereau de murailles.

PÉTROGLOSSE, s. m. V. GLOSSOPÈTRE, au Dict.

PÉTROGNOSIE, s. f. (du gr. πέτρος, pierre; γνῶσις, connaissance). Didact. Partie de l'histoire naturelle qui traite des minéraux.

PÉTROGRAPHIE, s. f. (du gr. πέτρος, pierre; γράφω, je décris). Didact. Traité ou description des pierres.

PÉTROGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la pétrographie. — *Carte pétrographique*, carte indiquant les roches qui se trouvent dans un pays.

* **PÉTRO-JOANNITE**, s. m. Hist. eccl. Ces hérétiques avaient pour chef *Pierre-Jean*, qui vivait en France vers la fin du XII[e] siècle. V. le Dict.

PÉTROLOGIE, s. f. Didact. Synonyme de *pétrognosie*.

PÉTROMATOGNOSIE, s. f. (du gr. πέτρος, pierre; μάτος, recherche; γνῶσις, connaissance). Didact. Connaissance des fossiles. On dit aussi *pétromatologie*.

PÉTROMYZIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble au petromyzon, à la lamproie. — PETROMYZIDES, s. m. pl. Famille de poissons.

PÉTRON, s. m. Bot. Nom vulgaire du genévrier. On dit aussi *pétrot*.

PÉTRONE, s. f. Bot. Genre de champignons.

* **PÉTROPHILE**, adj. des 2 g. (du gr. πέτρος, pierre; φίλος, ami). Hist. nat. Qui aime les endroits pierreux. — s. f. Genre de mousses.

PÉTROPOLIS, n. pr. m. (pr. *pétropolice*). Nom latinisé de Saint-Pétersbourg.

PÉTROZADOVSK, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-lieu du gouvernement d'Olonetz. 8,500 hab.

PETZAY, s. m. Bot. Herbe potagère de la Chine.

PETTAU, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans la Styrie, sur la Drave. 2,000 hab. Ottokar III, margrave de Styrie, y battit les Hongrois en 1042.

PETTÉIA, s. f. Mus. anc. Troisième partie de la mélopée; art de discerner les sons dont on doit faire usage dans tel ou tel mode, ceux par où l'on doit commencer, etc.

PETTEUTÉRION, s. m. Ant. gr. Sorte de jeu analogue aux dames et au trictrac. On l'appelait aussi *pettéia*, *pesséia* ou *pesseutérion*. — Table marquée de diverses lignes sur laquelle on jouait à ce jeu.

* **PÉTULANCE**, n. pr. f. Myth. Divinité allégorique, fille d'Érèbe et de la Nuit.

PETUT, s. m. Pêche. Filet à grandes mailles employé sur les côtes du midi de la France.

PEUCÉDANÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au peucédan. — PEUCÉDANÉES, s. f. pl. Tribu de plantes ombellifères.

PEUCÉDANINE, s. f. Chim. Substance particulière qu'on extrait de la racine du peucédan.

PEUCÉTIE, n. pr. f. Géogr. anc. Petite contrée de l'Italie, sur l'Adriatique, entre l'Apulie propre et l'Iapégie. *Barium* en était la capitale.

PEUCÉTIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Peucétie. — Qui appartient à ce pays ou à ses habitants.

PEUCÉTIUS, n. pr. m. (pr. *peucéciuce*). Temps hér. Un des fils de Lycaon. Selon quelques auteurs, il fut foudroyé; selon d'autres, il conduisit deux colonies grecques dans la Peucétie.

PEUCIN, INE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple sarmate ou germain de la nation des Basternes.

PEUCRON, n. pr. m. Temps hér. Guerrier, fils de la nymphe Méotide. Il fut tué par les Argonautes, en Colchide.

PEUCYLE, s. m. Chim. Une des huiles qui constituent la térébenthine.

PEULE, s. f. Mar. Vide sous les bouts des pièces à eau.

PEULVAN, s. m. Ant. celt. Se dit des pierres celtiques qui sont entièrement debout.

* **PEUPLE**, s. m. Il se dit fig. pour grand nombre, multitude : *Un peuple d'importuns qui fourmillent sans cesse.* (Boileau.) *Ce peuple de domestiques que la vanité multiplie à l'infini.* (Massillon.) — Hist. *Orateur du peuple*, nom donné, pendant la révolution française, aux chefs des attroupements populaires qui, admis à la barre de la convention, y prenaient la parole au nom du peuple. — *Ennemi du peuple*, qualification qui, pendant la terreur, équivalait à un arrêt de proscription ; les jacobins la donnaient en effet à tous ceux qu'ils voulaient envoyer à l'échafaud. — *Peuple* s'emploie quelquefois adjectiv. : *Vanter son ami, cela est trop peuple.* (Marivaux.) *Les autres princes avaient l'air peuple auprès de lui*, c'est-à-dire l'air vulgaire.

PEUPLE, s. m. Peuplier. Vieux mot, encore usité dans quelques départements.

* **PEUPLEMENT**, s. m. Anc. cout. Signification, publication.—Écon. rur. *Peuplement*, action de peupler un étang, une basse-cour, un colombier.

* **PEUPLERAGE**, s. m. Faute typographique qui se trouve dans presque toutes les éditions du Dictionnaire; c'est PEUPLERAIE qu'il fallait. s. f.

* **PEUPLIER**, s. m. Bot. Genre de la famille des amentacées, renfermant plus de vingt espèces d'arbres qui croissent très-vite et se plaisent dans les lieux humides. Plusieurs sont indigènes en France et en Europe. On cultive surtout le *peuplier noir*, le *peuplier blanc*, le *peuplier tremble* et le *peuplier d'Italie*. — Myth. Le peuplier était consacré à Hercule. V. PHAÉTHONTIADES, au Dictionnaire.

* **PEUR**, s. f. Prov. *Il n'y a point de médecin de la peur*, la peur est un mal incurable. — n. pr. f. Myth. rom. V. PAVOR, au Dictionnaire.

PEUSINIEN, s. m. Ant. gr. Archer de la garde des démarques, à Athènes, garde établie par un certain *Peusinus*.

PEUTINGÉRIEN, IENNE, adj. Archéol. Qui appartint à Peutinger. — *Carte* ou *table peutingérienne*, carte de l'empire romain, que l'on nomme aussi *table de Peutinger* et *table théodosienne*. Cette carte fut, à ce qu'on croit, exécutée à Constantinople vers 393, sous Théodose le Grand, ou selon d'autres, vers 435, sous Théodose II. Elle fut découverte à Spire vers 1500, dans une ancienne bibliothèque, par Conrad Celtes, qui la légua à Peutinger, savant antiquaire d'Augsbourg; celui-ci se proposait de la publier, mais il en fut empêché par la mort, et elle ne parut qu'en 1598, par les soins de l'imprimeur Balthasar Morétus. C'est un des monuments les plus précieux de l'antiquité.

PÉVARONES, s. m. pl. Comm. Gousses de poivre confites dans du vinaigre.

PEYCHAWER, n. pr. m. Géogr. Ville d'Asie, ch.-lieu d'une province de la partie de l'Afghanistan qui appartient à la confédération des Seiks. 100,000 hab. On écrit aussi *Peichaouer*.

PEYRE, s. f. Anc. cout. Pierre, borne.

PEYRÉE, s. m. Anc. cout. Ouvrier qui travaille à la pierre.

PEZADE, s. f. Anc. cout. Droit de commune paisson.

PEZARD, s. m. Agric. Fanes battues des pois, des vesces, des gesses, etc.

PEZIZÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au pezize. — PEZIZÉES, s. f. pl. Famille de champignons. On dit aussi *pezizoïde*, des 2 g.

PFALZGRAVE, s. m. Hist. Se disait des comtes du palais de l'empire d'Allemagne.

* **PFENNING**, s. m. Monnaie de compte d'Autriche, dont 4 font un kreuz, et qui vaut, au pair, 1 centime environ. — Monnaie de compte de Brunswick et de Hanovre, dont 228 font un thaler, et qui vaut fr. 0, 0135. — Monnaie de compte de Hambourg et de Lubeck, dont 576 font un thaler, et qui vaut, au pair, environ 8/10 de centime. — Monnaie de compte de Hesse-Darmstadt, dont 240 font un gulden, et qui vaut, au pair, 9/10 de centime. — Ancienne monnaie de compte hollandaise: 200 *pfennings* faisaient un florin.

PFINZ, n. pr. f. Géogr. Rivière du grand-duché de Bade, prend sa source dans le Wurtemberg, et tombe dans le Rhin. Cours, 10 kil.

PFLUG, s. m. Mesure agraire du Danemark, elle vaut, ares 177,7432.

PFORZHEIM, n. pr. m. Géogr. Ville du grand-duché de Bade, dans le cercle de Murg-et-Pfinz. 5,500 hab. Bijouterie, produits chimiques, teinturerie. Le maréchal de Lorges y battit le duc de Wurtemberg, en 1692.

PHA, s. m. Gramm. Lettre de l'alphabet sanscrit, la forte aspirée du cinquième ordre, ou de l'ordre des labiales; elle répond à notre F et au phi des Grecs.

PHACÉ, n. pr. f. Temps hér. Sœur d'Ulysse. On l'appelle quelquefois *Callisto*.

PHACÉLINE, adj. f. (du gr. φάκελος, fagot). Myth. gr. Surnom de Diane, dont la statue avait été apportée en Scythie par Oreste, dans un faisceau de sarments.

PHACIDIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un phacidion. — PHACIDIACÉES, s. f. pl. Famille de champignons. On dit aussi *phacidié*.

PHACIDION, s. m. (du gr. φακὸς, pustule; εἶδος, forme). Bot. Genre de champignons.

PHACOCHÈRE, s. m. (du gr. φακὸς, verrue; χοῖρος, cochon; *cochon portant une verrue*). Zool. Genre de mammifères pachydermes d'Afrique, qui se rapproche beaucoup du cochon.

PHACORHIZE, s. f. (du gr. φακὸς, lentille; ῥίζα, racine). Bot. Genre de champignons lenticulaires.

PHÆCASIEN, IENNE, adj. Ant. gr. Il se disait, à Athènes, des statues de quelques divinités chaussées de la phæcasie.

* **PHÆCASIE**, s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées.

PHÆCASION, s. m. (en gr. φαικάσιον, de φαικὸς, léger). Ant. gr. V. PHÆCASIE, au Dict.

PHAËNNA, n. pr. f. Myth. gr. Ancien nom d'une des Grâces, chez les Lacédémoniens.

PHÆNON, n. pr. m. Ant. Nom que les anciens astronomes donnaient quelquefois à la planète de Saturne.

PHÆOCOME, n. pr. m. Temps hér. Centaure d'une grosseur monstrueuse, qui fut tué par Nestor, aux noces de Pirithoüs.

PHÆOLA, n. pr. f. Myth. gr. Une des Hyades. On la nomme aussi *Phæo*.

PHAÉTHONTIDES, s. f. pl. V. PHAÉTHONTIADES, au Dictionnaire.

PHAÉTHUSE, n. pr. f. Temps hér. Fille du Soleil et de Néère; l'aînée des sœurs de Phaéthon. — *Phaéthuse*, s. f. Bot. V. PHAÉTUSE, au Dict.

PHAGÉDÈNE, n. pr. f. V., au Dictionnaire, PHAGÉDAINE, orthographe beaucoup moins usitée que *phagédène*.

PHAGNALE, s. m. Bot. Genre de plantes synanthérées.

PHALACRE, s. m. (du gr. φαλακρὸς, chauve). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

PHALACROLOME, s. m. (du gr. φαλακρὸς, chauve; λῶμα, bord). Bot. Genre de plantes de l'Amérique septentrionale, famille des astérées.

PHALANGARCHIE, s. f. (en gr. φαλαγγαρχία, de φάλαγξ, phalange; ἀρχὴ, commandement). Ant. gr. Il s'est dit d'abord d'une phalange, puis d'une petite phalange ou division de la phalange. — Commandement d'une phalange.

PHALANGARQUE, s. m. (en gr. φαλαγγάρχης). Ant. gr. Commandant d'une phalange. — Commandant d'une phalangarchie.

* **PHALANGE**, s. f. Ant. gr. Nom donné primitivement chez les Grecs à un corps quelconque d'infanterie. — *Phalange macédonienne*, corps organisé régulièrement par Philippe, et qui se composait de 4,096 fantassins, rangés sur 16 de profondeur (256 files, 16 rangs), et armés de sarisses ou lances longues de plus de 4 mètres, de telle sorte que les lances des cinq premiers rangs formaient, en avant de la *phalange*, un mur de fer. Plus tard, la *phalange* fut portée à 16,384 hommes (1,024 par rang), et divisée en dix petites phalanges, ou phalangarchies mobiles. La *phalange* d'Alexandre ne se composait que de 4,096 hoplites, ou hommes pesamment armés, divisée en deux *mérarchies* ou *télarchies*. V. ces mots au Complément. — Philos. *Phalange*, se dit, dans le système de Fourier, de la commune sociétaire, composée de familles associées pour les travaux de ménage, de culture, d'industrie, d'art et de science, d'éducation, d'administration, etc. La population de la *phalange* doit être de 1,500 à 1,800 individus; les travaux y sont rétribués en raison du capital, du travail et du talent. Le système de la *phalange* est l'opposé de celui du morcellement.

PHALANGETTIEN, IENNE, adj. Anat. Qui a rapport aux phalangettes.

PHALANGIDE, adj. des 2 g. Anat. et Zool. Synonyme de *phalangien*.

* **PHALANGIEN, IENNE**, adj. (du lat. *phalangium*, le faucheur). Zool. Qui ressemble au faucheur. — PHALANGIENS, s. m. pl. Famille d'arachnides qui a pour type l'araignée connue sous le nom de faucheur.

PHALANGIER, IÈRE, adj. V. plus loin PHALANGISTE.

PHALANGIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *phalans, gis*, phalange; *forma*, forme). Bot. Se dit des poils, quand ils sont cloisonnés à l'intérieur et resserrés à l'endroit des cloisons.

* **PHALANGISTE**, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble au phalanger. — PHALANGISTES, s. m. pl. Famille de mammifères didelphes.

* **PHALANGOSE**, s. f. Chir. Il se dit aussi du relâchement, de la chute de la paupière supérieure.

PHALANNA, n. pr. f. Temps hér. Fille de Tyrus; elle donna son nom à la ville de *Phalanna*, dans la Perrhébie.

* **PHALANSTÈRE**, s. m. Habitation de la commune sociétaire, régie par le système de Fourier, ou de la phalange. Le *phalanstère* doit réunir la grandeur à l'utilité et à l'économie. Les ménages y habitent séparés, quoique réunis dans l'ensemble, à peu près comme les chambres d'un hôtel garni.

* **PHALANSTÉRIEN, IENNE**, adj. et s. Philos. Se dit aussi des partisans du système de Fourier et des doctrines qui doivent être mises en pratique dans le phalanstère.

PHALANX, n. pr. m. V. PHALANTE, au Dict.

PHALARIDE, s. f. Bot. Genre de plantes graminées. Le Dict. a conservé la forme latine, *phalaris*.

PHALARIDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une phalaride. — PHALARIDÉES, s. f. pl. Tribu de plantes graminées.

* **PHALARIS**, n. pr. m. Ant. *Taureau de Phalaris*, instrument de supplice inventé par Périllus, d'après les ordres du tyran Phalaris. C'était un taureau d'airain qu'on plaçait sur les flammes, après y avoir renfermé une victime humaine. Selon quelques-uns, Périllus et Phalaris lui-même périrent dans cette machine; selon d'autres, Phalaris fut lapidé par les Agrigentins, ses sujets. — *C'est le taureau de Phalaris*, se dit prov. d'une machination qui retombe sur son auteur. — Philol. *Lettres de Phalaris*, recueil de quarante-six lettres apocryphes, écrites sous le nom de Phalaris et adressées à sa femme et à son fils. On les regarde comme l'ouvrage de quelque sophiste grec fort ancien.

PHALARSIPHYTE, adj. des 2 g. (du gr. φάλαγξ, phalange; ἄρσην, mâle; φυτὸν, plante). Bot. Se dit des plantes dont les étamines sont réunies en plusieurs groupes par leurs filets.

PHALCÈS, n. pr. m. Temps hér. Un des fils de l'Héraclide Téménus; il tua ses frères, et s'empara de Sicyone. — Guerrier troyen tué par Antiloque, au siège de Troie.

PHALE, s. m. Ant. rom. V. FALE, au Compl.

PHALÉCUS, n. pr. m. (pr. *falékuce*). Temps hér. Tyran d'Ambracie, que Diane fit déchirer par une lionne.

PHALÉNACÉ, ÉE, adj. Zool. Qui a quelques rapports de forme avec une phalène.

PHALÉNIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une phalène. On dit aussi *phalénite*. V. PHALÉNITES, au Dictionnaire.

PHALÉNOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. φηλαίνα, phalène; εἶδος, forme). Zool. Qui ressemble à une phalène, surtout sous le rapport de la disposition des couleurs. Il se dit de plusieurs oiseaux.

* **PHALÈRE**, s. f. Ce mot s'emploie ordinairement au pluriel, comme t. d'antiq. rom. Il se dit de l'ornement d'or ou d'argent en forme de bulle qui pendait sur la poitrine, et du collier auquel cet ornement était attaché. V. le Dictionnaire. — On appelait aussi *phalères* la partie du harnais d'un cheval qui était chargé d'ornements de la même espèce. — *Phalère*, s. f. Vétér. Maladie des moutons. — n. pr. m. Temps hér. Fils d'Alcon et ami de Jason. Il fut un des Argonautes. Les Athéniens lui rendaient les honneurs divins. — *Phalère*. Géogr. anc. Port d'Athènes, à 4 kil. de la mer, était employé avant le Pirée, et subsista concurremment avec celui-ci, mais il ne pouvait recevoir que de petits bâtiments. Patrie de Démétrius dit *de Phalère*.

PHALÉRÉ, ÉE, adj. S'est dit pour enharnaché, caparaçonné.

PHALÉRÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Phalère. — Qui appartient à Phalère ou à ses habitants.

PHALÉROS, n. pr. m (pr. *faléróce*). Temps hér. Un des Centaures qui assistèrent aux noces de Pirithoüs.

PHALIAS, n pr. m. (pr. *faliâce*). Temps hér. Fils d'Hercule et de la Thespiade Héliconis.

PHALIS, n. pr. m. Temps hér. Roi de Sidon, qui essaya de détacher Sarpédon de l'alliance de Priam.

* **PHALISQUE**, n. pr. m. Géogr. anc. V. FALISQUE, au Compl.

PHALLAGOGIE, s. f. (du gr. φαλλὸς, phallus; ἀγωγή, action de conduire). Ant. gr. Procession dans laquelle on promenait le phallus.

* **PHALLIQUE**, adj. des 2 g. Ant. gr. Qui appartient au culte du phallus. On appelle *chants phalliques*, les chants des phallophores; et *chœurs phalliques*, les groupes dans lesquels on portait le phallus, principalement aux grandes dionysiaques. — *Phalliques*, s. f. pl. Fêtes en l'honneur de Priape.

* **PHALLOÏDE**, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui ressemble à un phallus. Il se dit, non-seulement de quelques stalactites, mais d'un polypier et de plusieurs champignons.

PHALLOÏDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au phallus ou morille. — PHALLOÏDÉES, s. f. pl. Famille de champignons. On dit aussi *phalloïdien*.

* **PHALLUS**, s. m. Bot. Genre de champignons connus sous le nom de morilles.

* **PHALSBOURG**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est très-forte, et par sa situation, elle commande les défilés des Vosges. 3,722 hab. Citadelle construite par Vauban. Liqueurs fines, et surtout eau de noyau. *Phalsbourg*, fondé en 1570 par l'électeur palatin George-Jean, a été cédé à la France en 1661. Il a subi plusieurs siéges.

PHANAGORIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Sarmatie asiatique, à l'entrée du Bosphore Cimmérien.

PHANAL, s. m. Ancienne orthographe du mot *fanal*.

PHANARIOTE, adj. et s. des 2 g. V. FANARIOTE, au Complément.

PHANÉE, adj. m. Myth. gr. Surnom d'Apollon, à Chio. — *Phanée*, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

PHANÉRANTHE, adj. des 2 g. (du gr. φανερὸς, apparent; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs apparentes.

PHANÉRANTHÈRE, adj. des 2 g. (du gr. φανερὸς, apparent; ἀνθηρά, anthère). Bot. Dont les anthères font saillie hors de la fleur.

PHANÉROBIOTE, adj. des 2 g. (du gr. φανερὸς, apparent; βίος, vie). Bot. et zool. Se dit d'une plante ou d'un animal chez lequel on aperçoit les deux sexes.

PHANÉROBRANCHOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. φανερὸς, apparent; βράγχια, branchies; εἶδος, ressemblance). Zool. Dont les branchies sont apparentes.

PHANÉROCARPE, adj. des 2 g. (du gr. φανερὸς, apparent; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits ou des corpuscules reproducteurs apparents.

PHANÉROCOTYLÉDONÉ, ÉE, adj. (du gr. φανερὸς, apparent; κοτυληδών, cotylédon). Bot. Qui a des cotylédons apparents. On dit aussi *phanérocotylédone*, des 2 g.

PHANÉROGAMIE, s. f. Bot. Classe du règne végétal comprenant les plantes phanérogames, ou à organes sexuels apparents. — Bot. et zool. État d'une plante ou d'un animal chez lequel on aperçoit les deux sexes.

PHANÉROGÈNE, adj. des 2 g. (du gr. φανερὸς, apparent; γένος, naissance). Minér. Se dit des roches dont la composition se manifeste aisément à l'œil.

PHANÉROGLOSSE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. φανερὸς, apparent; γλῶσσα, langue). Zool. Se dit des reptiles dont la langue est évidente.

PHANÉRONEURE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. φανερὸς, apparent; νεῦρον, nerf). Zool. Qui a des nerfs distincts.

PHANÉROPNEUMONÉ, ÉE, adj. (du gr. φανερὸς, apparent; πνεύμων, poumon). Zool. Qui a des poumons libres et apparents. On dit aussi *phanéropneumone*, des 2 g.

PHANÉROSTÉMONE, adj. des 2 g. (du gr. φανερὸς, apparent; στήμων, étamine). Bot. Qui a des étamines distinctes.

PHANÈS, n. pr. m. (du gr. φαίνω, je brille). Myth. gr. Nom donné quelquefois à Bacchus, et à Phébus, considéré comme le Soleil. — Un des trois principes orphiques.

PHANON, s. m. V. FANON, au Compl.

PHANOSYRA, n. pr. f. Temps hér. Fille de Phaon: elle épousa Minyas, et en eut Orchoménus, Diochthondès, et Athamas.

PHANSÉGAR, s. m. (littéral., *étrangleur*). Relat. Mot par lequel on désigne les membres d'une association de brigands de l'Inde.

PHANTASIASTE, s. m. Hist. relig. V. FANTASIASTE, au Dict. Ces sectaires sont aussi connus sous le nom d'*incorruptibles*.

PHANTASIE, s. f. (en gr. φαντασία, même signif.). Philos. Terme qui fut employé dans la nouvelle Académie pour signifier l'apparence qui se place entre le sujet connaissant et l'objet connu.

PHANTASME, s. m. (du gr. φάντασμα, fantôme). Méd. Lésion de la vue ou de l'esprit qui fait apercevoir les objets qu'on n'a pas réellement sous les yeux.

PHANTASUS, n. pr. m. (pr. *fantazuce*). Myth. Un des trois Songes, fils du Sommeil; c'est lui qui nous présente dans les rêves les choses inanimées.

PHANTÈS, n. pr. m. Temps hér. Un des fils d'Égyptus, époux de la danaïde Théano.

PHANUEL, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville de la Palestine, près du torrent de Jabok, tribu de Gad.

PHANUS, n. pr. m. (pr. *fanuce*). Temps hér. Fils de Bacchus; il assista à l'expédition des Argonautes.

PHAON, n. pr. m. Temps hér. Jeune Mitylénien à qui Vénus fit don d'une rare beauté; il fut aimé de Sapho et lui érigea un mausolée. Les Mityléniens tuèrent Phaon, pour se venger de l'amour qu'il inspirait à leurs femmes.

PHAQUE, s. m. Bot. Genre de plantes légumineuses des Alpes et des Pyrénées.

PHARAMINEUX, EUSE, adj. Étonnant, merveilleux. Mot qui paraît avoir été en usage à la cour de Louis XV, et qui a été employé par quelques écrivains modernes.

PHARAN, n. pr. m. Géogr. anc. Cap de l'Arabie Pétrée, sur le golfe Arabique, entre le golfe Héroopolite et le golfe Élanitique. Auj., *cap Mahomet*. — *Désert de Pharan*, désert de l'Arabie Pétrée, au S. de la Terre promise.

* **PHARAON**, s. m. Hist. anc. Titre par lequel on désigne les souverains de l'ancienne Égypte, soit qu'en langue égyptienne ce mot voulût dire roi, soit qu'il fût, comme César, Ptolémée, etc., le nom d'un chef de dynastie que les monarques prenaient en montant sur le trône. L'Écriture n'applique le nom de *pharaon* qu'à dix souverains différents. *Pharaon* s'emploie comme nom propre ou comme substantif, c'est-à-dire avec l'article ou sans article. — *Pharaon*, s. f. Ancienne danse française. — On le dit aussi de l'air sur lequel on dansait la *pharaon*.

PHARAONIQUE, adj. des 2 g. Hist. Qui appartient aux pharaons.

PHARBÉTITE, adj. m. Géogr. anc. Se dit d'un des nomes de la Basse-Égypte. Il prenait son nom de la ville de *Pharbèle*, à l'O. du bras Bibastique du Nil.

* **PHARE**, s. m. Ant. *Phare d'Alexandrie*, le plus célèbre phare de l'antiquité, que l'on comptait au nombre des sept merveilles du monde. Construit sous les règnes de Ptolémée-Soter et de Ptolémée-Philadelphe, par l'architecte Sostrate, ce monument était situé dans l'île de Pharos, qui fut jointe au continent, l'an 286 av. J. C., par un môle de sept stades; auj. les sables ont comblé l'espace qui la séparait du continent. La tour du phare avait coûté 800 talents; elle était de marbre blanc, et si élevée, que du sommet, on pouvait découvrir les vaisseaux à 100 milles en mer. Ébranlée plusieurs fois, elle fut renversée par un dernier tremblement de terre en 1303. — *Phare de Messine*. V. MESSINE, au Compl. — Mar. Mot par lequel on désigne l'ensemble du gréement d'un vaisseau.

PHARÉE, n. pr. m. Temps hér. Centaure blessé par Thésée aux noces de Pirithoüs.

PHARÈS, n. pr. m. Géogr. anc. Ville d'Achaïe, au S. de Patras. Mercure et Vesta y avaient ensemble un oracle célèbre.

PHARÉTRIE, s. f. Zool. Genre de polypiers.

* **PHARIER**, s. m. Zool. C'est un des noms vulgaires du pigeon ramier.

PHARILLON, s. m. Géogr. Petit fort situé en regard du phare, à Alexandrie en Égypte.

PHARIS, n. pr. m. (pr. *farice*). Temps hér. Fils de Mercure et de Philodamée. Il bâtit la ville de Pharès, en Achaïe.

* **PHARISIEN**, s. m. Hist. sacr. On fait remonter à l'an 180 ou 200 av. J. C. l'origine de cette secte. Elle était l'opposé de celle des sadducéens, et professait certains dogmes particuliers. Les *Pharisiens* jouissaient d'un grand crédit à Jérusalem. Ils se distinguaient par un zèle excessif pour les pratiques extérieures du culte, par un attachement servile à la lettre de la loi, et par un esprit ardent de prosélytisme; mais au fond, leur orgueil était extrême et leurs mœurs fort dissolues. Jésus-Christ les attaque en plus d'une occasion et leur reproche leur corruption et leur hypocrisie.

PHARMACÉE, s. f. (du gr. φάρμακον, drogue, médicament). Ant. Espèce de divination que les anciens pratiquaient à l'aide de certaines compositions végétales ou minérales.

PHARMACEUTRIA, s. f. Philol. Littéral., *La Magicienne*. Titre de la huitième églogue de Virgile, faite à l'imitation d'une idylle de Théocrite.

* **PHARMACIE**, s. f. Profession de pharmacien: *Exercer la pharmacie*.

PHARMACOLOGISTE, s. m. Didact. Celui qui s'occupe de pharmacologie. V. ce mot, au Dict.

PHARMACOSIDÉRITE, s. f. (du gr. φάρμακον, drogue; σίδηρος, fer). Chim. Arséniate de fer naturel.

PHARMAQUE, s. m. (du gr. φάρμακον, drogue). Ant. Il se dit, en général, des préparations médicamenteuses, et particulièrement de celles connues sous le nom de *philtres*.

PHARMOUTHI, s. m. Chron. Huitième mois de l'année des anciens Égyptiens. Il correspond à peu près au mois d'avril.

PHARNACÉ, n. pr. m. Temps hér. Fille de Mégessarès, femme de Sandacus et mère de Cinyras, qu'elle eut d'Apollon.

PHAROS, n. pr. m. (pr. *faróce*). Géogr. anc. Ile d'Illyrie, dans la mer Adriatique. Auj. *Lesina*. — Petite île de la mer Intérieure, voisine du port d'Alexandrie, et qui fut jointe au continent par un môle. V. plus haut le mot PHARE.

* **PHARSALE**, n. pr. f. (en lat. *Pharsalus* ou *Pharsalia*). Géogr. anc. Ville de Thessalie, à l'E. de l'Épidanus et près de l'Énipée, est célèbre par la victoire décisive que César y remporta sur Pompée, l'an 48 av. J. C. Auj *Farsa*.

PHARSALUS, n. pr. m. (pr. *farçaluce*). Temps hér. Fils d'Acrisius. Il donna son nom à la ville de Pharsale.

PHARTÉ, n. pr. f. Temps hér. Une des Danaïdes. Elle tua son époux Eurydamas.

PHARUS, n. pr. m. (pr. *faruce*). Temps hér. Guerrier rutule tué par Énée.

PHARYNGÉAL, ALE, adj. Anat. Qui fait partie du pharynx.

PHARYNGEURISME, s. m. (du gr. φάρυγξ, le pharynx; εὐρὸς, large, écarté). Méd. Dilatation anormale du pharynx.

PHARYNGOSTOME, adj. des 2 g. (du gr. φάρυγξ, le pharynx; στόμα, bouche). Zool. Se dit des animaux dont les bords de l'œsophage constituent la bouche.

PHASCOGALE, s. m. Zool. Genre de mammifères de la Nouvelle-Hollande.

PHASCOÏDÉ, ÉE, adj. (du gr. φάσκον, phasque; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble à un phasque. — PHASCOÏDÉES, s. f. pl. Famille de mousses.

PHASCOLARCTOS, s. m. (pr. *fascolar-któce*) (du gr. φάσκωλον, poche; ἄρκτος, ours). Zool. Genre de mammifères marsupiaux.

PHASCOLOMIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un phascolome. — PHASCOLOMIDES, s. m. pl. Famille de mammifères marsupiaux.

* **PHASE**, n. pr. m. Géogr. anc. Rivière de la Colchide, naissait dans l'Arménie, coulait de l'E. à l'O., et tombait dans le Pont-Euxin. Elle répondait au *Fasi* actuel, et à la partie du Rioni qui se rend à la mer. — *Phase*, adj. et s. f. Hist. sainte. Cérémonie de la religion juive qui consiste à manger un agneau en famille, en mémoire de la délivrance d'Égypte. Selon quelques écrivains, la *phase* ou *pâque phase* diffère de la *pâque* proprement dite. Le Dictionnaire dit à tort *phasé*.

PHASÈLE, s. m. (en lat. *phaselus*). Ant. Espèce de vaisseau léger qui allait à voile et à rames.

PHASÉLIS, n. pr. f. (pr. *fasélice*). Géogr. anc. Ville de la Lycie, à l'E., sur le golfe de Pamphylie. Aujourd'hui *Fionda*.

PHASÉLITE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Phasélis. — Qui appartient à Phasélis ou à ses habitants. — Ant. *Sacrifice de Phasélite*, se disait prov. du poisson salé, parce que telle était l'offrande que les Phasélites faisaient à leur dieu Cabrus.

PHASÉOLÉ, ÉE, adj. (du lat. *phaseolus*, ha-

ricot). Bot. Qui ressemble au haricot. — PHASÉOLÉES, s. f. pl. Famille de plantes légumineuses.

PHASÉOLIN, **INE**, adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un haricot.—*Phaséoline*, s. f. Chim. Substance particulière extraite de certains haricots.

PHASÉOLIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide qui existe dans certains haricots.

PHASIANE, n. pr. f. Myth. gr. Déesse adorée dans le Pont : on pense que c'est la même que Cybèle. — *Phasiane*. Géogr. anc. Ville d'Asie, dans la Colchide.

PHASIANIDE, adj. des 2 g. (du gr. φάσιανὸς, faisan; εἶδος, ressemblance). Zool. Qui ressemble au faisan. — PHASIANIDES, s. m. pl. Famille de gallinacés qui a pour type le faisan.

PHASIANOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. φασιανὸς, faisan; πτερὸν, aile). Hist. nat. Qui a la forme d'une aile de faisan.

PHASIEN, **IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Arménie, voisin des Chalybes. — Myth. *Phasienne*, surnom de Circé. — Surnom de Médée, née en Colchide, où coule le Phase. — Zool. *Phasien, ienne*, qui ressemble à une phasie. — PHASIENNES, s. f. pl. Famille d'insectes diptères.

PHASIS, n. pr. m. (pr. *fazice*). Temps hér. Fils d'Hélios et d'Ocyrrhoé. Ayant surpris sa mère en adultère, il la tua, et fut ensuite tellement poursuivi par les Furies, qu'il se jeta dans le fleuve Arcturus, appelé depuis le *Phase*. — Dieu fleuve, fils de l'Océan et de Téthys.— n. pr. f. Nymphe dont Bacchus devint épris : elle ne cessa de fuir que lorsqu'elle tomba d'épuisement. Le dieu la changea en fontaine. — Géogr. anc. *Phasis*, ville fondée par une colonie grecque, dans la Colchide, à l'embouchure du Phase. Auj. *Poti*.

PHASSUS, n. pr. m. (pr. *faceçuce*). Temps hér. Un des fils de Lycaon.

PHATMÉTIQUE, adj. f. Géogr. anc. Se dit de la branche du Nil qu'on appelle aujourd'hui *branche de Damiette*. On dit aussi *Phatnitique*.

PHATURÈS, n. pr. m. Géogr. sacr. Nom que l'Écriture donne à une partie de l'Égypte. On dit aussi *Terre de Phaturès*, ou *Phatros*.

PHATURITE, adj. m. Géogr. anc. Se dit d'un nome d'Égypte, dans la Thébaïde.

PHAZANIE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de la Libye intérieure, près de la petite Syrte. Aujourd'hui, le *Fezzan*.

PHAZÉMON, n. pr. m. Géogr. anc. Ville du Pont : elle donnait son nom à une province appelée *Phazémonitide*. Aujourd'hui *Merzifoun* ou *Martsivan*.

PHÉA, n. pr. f. Temps hér. Nom d'une laie très-dangereuse, qui ravageait le pays de Cromyon, et qui fut tuée par Thésée.

PHÉACIE, n. pr. f. Géogr. anc. Un des noms de l'île de Corcyre. Aujourd'hui *Corfou*.

* **PHÉACIEN**, **IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Phéacie ou Corcyre. — Qui appartient à la Phéacie ou à ses habitants. — *C'est un Phéacien*, se disait proverbial., chez les Grecs, pour signifier, c'est un homme fort crédule, par allusion à la facilité avec laquelle les Phéaciens ajoutèrent foi aux fables d'Ulysse.

PHÉAX, n. pr. m. Temps hér. Fils de Neptune et de Cercyre ou Corcyre, père d'Alcinoüs, et chef de la race des Phéaciens.

PHÉBÉ, n. pr. f. Myth. gr. Un des noms de Diane. V. ce mot au Dictionnaire. V. aussi PHOEBÉ, au Complément. — En poésie, il s'est dit pour la Lune : *La tranquille Phébé se lève avec splendeur* (Dorat).

PHÉBÉ, **ÉE**, adj. Il s'est dit pour ampoulé, obscur. V. PHÉBUS, au Dictionnaire.

PHÉBÉEN, **ENNE**, adj. Ant. Qui appartient à Phébé ou à Phébus. — *L'oiseau phébéen*, le corbeau.

PHECI, s. m. Espèce de bonnet ou de calotte que portent les chasseurs à cheval d'Afrique. On dit mieux *fessi*.

PHÉDIMUS, n. pr. m. (pr. *fédimuce*). Temps hér. Un des fils de Niobé.

* **PHÉDON**, s. m. Philol. C'est un dialogue où Platon traite de l'immortalité de l'âme, et qui est accompagné du récit des derniers moments de Socrate, récit placé dans la bouche du philosophe *Phédon*, fondateur de l'école dite d'Élis.

PHÉGÉA, n. pr. f. Temps hér. Une des filles de Priam.

* **PHÉGÉE**, n. pr. m. Temps hér. Fils de Darès, le prêtre de Vulcain, à Troie : il fut tué par Diomède. — Un des compagnons d'Énée : il fut tué par Turnus.

PHÉGÉIDE, n. patron. Temps hér. Il se dit des enfants de Phégée, roi d'Arcadie.

PHÉGONÉE, adj. m. (du gr. φηγὸς, hêtre). Myth. Surnom de Jupiter, adoré sous les hêtres.

PHÉGOPTÈRE, adj des 2 g. (du gr. φηγὸς, hêtre; πτερὶς, fougère). Bot. Se dit de certaines fougères qui croissent au pied des hêtres.

PHÉLÉTHIEN, s. m. Hist. sainte. Soldat de la garde de David. Les *Phéléthiens* étaient Philistins d'origine. On écrit aussi *Phélétien*.

PHÉLIPÉE, s. f. Bot. V. PHÉLIPPÉE, au Dict.

PHELLANDROLOGIE, s. f. Didact. Traité sur le phellandre.

PHELLINE, s. f. Bot. Arbuste de la Nouvelle-Calédonie, famille des ébénacées.

* **PHELLOPLASTIQUE**, s. f. V. PHÉNAKISTICOPE, au Complément.

PHÉMIUS, n. pr. m. (pr. *fémiuce*). Temps hér. Fils de Terpias et poëte qu'Ulysse avait laissé auprès de Pénélope pour veiller sur sa conduite. Les prétendants le forçaient de chanter pendant leurs festins. — Poëte ionien qui, selon une Vie d'Homère, attribuée à Hérodote, épousa Crithéis lorsqu'elle était enceinte d'Homère, et fut le maître du jeune enfant.

PHÉMONOÉ, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Apollon : selon Servius, la sibylle de Cumes; selon Pausanias, la pythie de Delphes.

PHÉNAKISTICOPE, s. m. (du gr. φεναχιστιχὸς, qui trompe; σχοπέω, voir). Phys. Appareil d'optique que le Dictionnaire nomme *phelloplastique*. *Phénakisticope* est le seul nom qui convienne et qui soit usité. On dit aussi *phénakistiscope*.

PHÉNÉAT, **ATE**, adj. et n. pr. Géogr. anc. Habitant de Phénée. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

PHÉNÉE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Azanie, contrée d'Arcadie, près de Cyllène.

PHÉNÉUS, n. pr. m. (pr. *féné-uce*). Temps hér. Héros, fondateur de la ville de Phénée, en Arcadie. — Fils de Mélas. Il fut tué par Tydée.

PHÉNICE, n. pr. f. Myth. gr. Mère de Protée, qu'elle eut de Neptune. — Astron. Nom de la petite Ourse.

* **PHÉNICIE**, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée d'Asie, sur la côte orientale de la Méditerranée, bornée au S. par la Palestine, à l'E. et au N. par la Syrie. Elle ne formait pas un seul État : on y comptait diverses villes, ou libres, ou gouvernées monarchiquement. Les principales étaient Tyr, Sidon, Béryte, Biblos, Tripolis, Aco ou Ptolémaïs. La Phénicie fut comprise dans l'empire des Perses. Alexandre, les Séleucides, Rome, la possédèrent ensuite. On appela plus tard *Phénicie première* et *deuxième*, deux provinces du diocèse d'Orient. V. le mot suiv.

* **PHÉNICIEN**, **IENNE**, adj. et n. pr. Géogr. anc. Habitant de la Phénicie. Les *Phéniciens* sont les navigateurs les plus célèbres de l'antiquité. C'est à eux qu'on rapporte beaucoup d'inventions relatives à la construction et à l'équipement des navires : du XIXe au VIIIe siècle av. J. C., ils couvrirent les côtes et les îles de la Méditerranée de leurs colonies et de leurs stations commerciales. Leur industrie était renommée, surtout pour la teinture de pourpre. Enfin c'est à eux qu'on attribue vulgairement l'invention de l'écriture. — Qui appartient à la Phénicie ou à ses habitants. — Linguist. *Phénicien*, langue de la famille des idiomes sémitiques.—*Alphabet phénicien*, alphabet grec primitif, qui se composait de onze consonnes et de cinq voyelles et n'avait pas les voyelles longues *êta* et *oméga*. On l'appelle aussi *cadméen*, parce qu'il fut apporté, dit-on, par Camus, de Phénicie en Grèce. — Philos. *Philosophie phénicienne*, système attribué au Phénicien Moschus, qui le premier, selon quelques-uns, a expliqué l'univers par le concours des atomes. — Philol. *Les Phéniciennes*, titre d'une tragédie d'Euripide, ainsi nommée d'un chœur de femmes phéniciennes. C'est aussi le titre d'une tragédie de Sénèque.

PHÉNICINE, s. f. (du gr. φοῖνιξ, rouge). Chim. Pourpre d'indigo.

PHÉNICOCÈRE, s. m. (du gr. φοῖνιξ, rouge; χέρας, corne). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

PHÉNICONTE, n. pr. m. Géogr. anc. Port de la Messénie, près des îles Œnuses. — Petite ville et port de la Lycie méridionale, près de Patare. — Port d'Ionie, près de la ville d'Érythrée.

* **PHÉNICOPTÈRE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a les ailes rouges.

PHÉNICOPYRE, adj. des 2 g. (du gr. φοῖνιξ, rouge, et du lat. *pyrus*, poirier). Bot. Qui porte des fruits rouges en forme de poire.

PHÉNICURE, adj. des 2 g. et s. m. V. PHOENICURE, au Dict. et au Compl.

PHÉNINDE, s. f. Ant. gr. Nom d'une espèce de jeu qui ressemblait à notre jeu de paume.

PHÉNISSEAU, s. m. Mot forgé pour désigner les petits du phénix, qui est censé ne point se reproduire, et par conséquent une chose si rare, qu'elle est presque impossible à trouver.

* **PHÉNIX**, s. m. Les Égyptiens avaient fait une divinité de cet oiseau. Ils le peignaient de la grandeur d'un aigle, avec une belle huppe sur la tête, les plumes du cou dorées, la queue blanche mêlée de plumes incarnates, et les yeux étincelants. Lorsqu'il voit sa fin approcher, il se forme un nid de plantes aromatiques, qu'il expose aux rayons du soleil, et sur lequel il se consume. De la moelle de ses os naît un ver d'où se forme un autre phénix. Le premier soin du fils est de rendre à son père les honneurs de la sépulture : il forme avec de la myrrhe une masse en forme d'œuf, la creuse, y dépose le corps, et porte ce précieux fardeau à Héliopolis, dans le temple du Soleil. C'est dans les déserts d'Arabie qu'on fait naître le *phénix*, et on lui donne cinq ou six cents ans de vie. On a regardé la fable du *phénix* comme un symbole de l'immortalité de l'âme. — Philol. Titre d'un petit poëme attribué à Claudien, sur l'oiseau fabuleux qui porte le même nom. — Géogr. anc. Montagne de l'Asie-Mineure, au S.-O. de la Carie.

PHÉNIXOPE, s. m. (du gr. φαινὸς, apparent; ἰξὸς, glu; πoῦς, pied). Bot. Genre de plantes synanthérées, communes en Europe.

PHENNA, n. pr. f. V. PHAENNA, au Compl.

PHÉNOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. φαινὸς, apparent; χαρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits très-apparents.

PHÉNODAMAS, n. pr. m. (pr. *fénodamâce*). Temps hér. Troyen qui contraignit Laomédon à exposer sa fille Hésione au monstre envoyé par Neptune.

PHÉNOGAME, adj. des 2 g. (du gr. φαινὸς, apparent; γάμος, noce). Hist. nat. Se dit d'un végétal ou d'un animal chez lequel la génération a manifestement lieu par le concours des deux sexes.—En bot., il s'emploie quelquefois comme synonyme de *phanérogame*.

PHÉNOGAMIE, s. f. Bot. Syn. de *phanérogamie*.

* **PHÉNOMÉNAL**, **ALE**, adj. Qui se trouve dans certains phénomènes.

PHÉNOMÉNALEMENT, adv. Néol. D'une manière phénoménale.

PHÉNOMÉNALISTE, s. m. Partisan de la doctrine du phénoménalisme. V. ce mot, au Dict.

* **PHÉNOMÈNE**, s. m. Philol. *Les Phénomènes*, titre d'un poëme grec d'Aratus, sur le cours et l'influence des astres. Il a été traduit en vers latins par Cicéron, Germanicus et Aviénus, et commenté par Hipparque, Ératosthènes et Théon.

PHÉNOPODE, adj. des 2 g. (du gr. φαινὸς, visible, πoῦς, πόδος, pied). Zool. Qui a des pieds visibles. — PHÉNOPODES, s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens.

PHÉNOPS, n pr. m. Temps hér. Père de Xanthus et de Thoon, qui furent tués par Diomède. — Père du Troyen Phorcys, qui tomba sous les coups d'Ajax.

PHÉNOSTÉMONE, adj. des 2 g. (du gr. φαινὸς, apparent; στήμων, étamine). Bot. Qui a des étamines distinctes ou de longues étamines.

PHÉOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. φαιὸς, brun; χαρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits de couleur brune. — s. m. Arbre du Brésil.

PHÉOCÉPHALE, adj. des 2 g. (du gr. φαιὸς, brun; χεφαλὴ, tête). Zool. Qui a la tête brune. — Bot. Se dit d'un agaric dont le chapeau est brun.

PHÉOLÉPIDE, adj. des 2 g. (du gr. φαιὸς, brun; λεπὶς, écaille). Hist. nat. Qui a des écailles brunes.

PHÉOLEUQUE, adj. des 2 g. (du grec φαιὸς, brun; λευχὸς, blanc). Hist. nat. Qui est brun et blanc : *Pelage*, *plumage phéoleuque*.

PHÉOPHTHALME, adj. des 2 g. (du gr. φαιὸς, brun; ὀφθαλμὸς, œil). Zool. Qui a les yeux bruns. —Hist. nat. Qui porte des taches ocellées brunes.

PHÉOPODE, adj. des 2 g. (du gr. φαιὸς, brun; πoῦς, ποδὸς, pied). Zool. Qui a les pieds bruns. — Bot. Qui a le stipe brun : *Agaric phéopode*.

PHÉOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. φαιὸς, brun; πτερὸν, aile). Qui a les ailes brunes.

PHÉRÉBÉE, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Iphiclès et épouse de Thésée.

PHÉRÉCLUS, n. pr. m. (pr. *féréкluce*). Temps hér. Fils d'Harmonius, tué par Mérion. Son père avait construit le vaisseau sur lequel Pâris se rendit à Sparte, où il enleva Hélène.

* **PHÉRÉEN**, **ENNE**, adj. et n. pr. Géogr. anc.

Habitant de Phères. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

PHÉRÉMON, n. pr. m. Temps hér. Un des fils d'Éole.

PHÉRÉPHATTE, n. pr. f. Myth. gr. Un des noms de Proserpine.

* **PHÉRÉPHATTIES**, s. f. pl. Ant. gr. Fêtes de Proserpine, en Sicile et à Cyzique.

* **PHÉRÉPOLE**, adj. f. (en gr. φερέπολις, de φέρω, je porte; πόλις, ville). Myth. gr. Qui soutient la ville. Épithète que Pindare donne à la Fortune.

PHÈRES, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Thessalie, au N. de la Magnésie, avait pour port Pagases. La fable y place le roi Admète.

* **PHÉRÉSÉEN, ENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui habitait la terre de Chanaan, avant l'établissement des Hébreux dans cette contrée : ils erraient sur les bords du Jourdain et au N. de Sichem. On écrit aussi *Phérézéen*.

* **PHÉRÉTIADE**, n. patr. m. Temps hér. Il se dit particulièrement d'Admète, fils de Phérétus.

PHÉRÉTUS, n. pr. m. (pr. *féréluce*). Temps hér. Fils de Jason et de Médée. — Fils de Créthéus et de Tyro : il eut deux fils, Admète et Lycurgue, et deux filles, Piriapis et Idoméné. Il bâtit la ville de Phères, en Thessalie.

PHÉRÉUS, n. pr. m. (pr. *féréuce*). Temps hér. Un des fils d'Anéus; fut tué en combattant les Curètes.

PHERSÉPHONE, n. pr. f. Temps hér. Fille de Myus, épouse d'Amphion, roi d'Orchomène, et mère de Chloris.

* **PHÉRUSE**, n. pr. f. Myth. gr. Une des Heures. —Nymphe, fille de Nérée et de Doris.

PHESTUS, n. pr. m. (pr. *festuce*). Temps hér. Fils d'Hercule et roi de Sicyone; il établit le culte d'Hercule dans ses États. — Fils de Rhopalus et petit-fils d'Hercule; il bâtit la ville de Phestus, en Crète. Quelques auteurs confondent en un seul ces deux personnages. — Fils du Méonien Borus : il fut tué par Idoménée.

PHEUGHYDRIE, s. f. (du gr. φεύγω, je fuis; ὕδωρ, eau). Méd. Horreur de l'eau. Synon. inusité de *hydrophobie*.

* **PHI**, s. m. En numération, cette lettre vaut, avec l'accent supérieur à droite (φ'), 500; avec l'inférieur à gauche (,φ), 500,000.

* **PHIALA**, n. pr. f. Géogr. sacr. Nom d'une fontaine, au pied du mont Hermon; elle était la source du Jourdain.

PHIALÉ, n. pr. f. Myth. gr. Nymphe de la suite de Diane.

PHIALINE, s. f. (du gr. φιάλη, fiole, flacon). Zool. Genre d'animalcules microscopiques.

PHIALUS, n. pr. m. (pr. *fialuce*). Temps hér. Fils de Bucolion, et fondateur de la ville de Phiala, en Arcadie.

PHIBIONITE, s. m. Hist. relig. Nom donné quelquefois aux nicolaïtes.

PHICONOMÉ, n. pr. f. Temps hér. Une des Danaïdes, épouse de Plexippe.

PHIDIPPUS, n. pr. m. (pr. *fidip-puce*). Temps hér. Fils de Thessalus; assista au siége de Troie, et après la prise de cette ville, jeté sur les côtes de l'Épire, il y bâtit la ville d'Éphyra.

PHIDON, n. pr. m. Temps hér. Descendant d'Hercule. Selon Pline, on lui doit l'invention des poids et des mesures.

PHIGALIE, n. pr. f. Myth. gr. Dryade qui donna son nom à une ville de l'Arcadie. — Géogr. anc. Ville de l'Arcadie, au S. Auj. *Skléru*.

PHIGALUS, n. pr. m. (pr. *figaluce*). Temps hér. Un des fils de Lycaon. Selon quelques auteurs, il fonda la ville de *Phigalie*.

PHILA, n. pr. f. Myth. gr. Un des noms de Vénus. — Géogr. anc. Ile du lac Tritonis.

* **PHILADELPHE**, s. m. Hist. Nom des membres d'une société secrète formée au commencement du XIX^e siècle, et qui n'avait d'abord pour but que de prolonger les relations qu'ils avaient eues au collége. Selon quelques écrivains, c'est en 1802 que la société des Philadelphes prit une direction politique et reçut dans son sein beaucoup de militaires. Cependant, elle n'eut jamais l'importance qu'on a voulu lui prêter. — Bot. *Philadelphe*, nom scientifique du syringa.

PHILADELPHÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au philadelphe ou syringa. — **PHILADELPHÉES**, s. f. pl. Famille de plantes.

* **PHILADELPHIE**, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Lydie, au pied du mont Tmolus fut bâtie par Attale Philadelphe, roi de Pergame, aujourd'hui, *Alachehr*. — Ville de Palestine, appelée plus anciennement *Rabbath-Ammon*. — Géogr. mod. Ville des États-Unis de l'Amérique du Nord, dans l'État de Pensylvanie, dont elle était autrefois la capitale, sur la Delaware et le Schuylkill, à 120 kil. de la mer. 228,850 hab. Port vaste et sûr; rues droites, larges et bien bâties; belles places, entre autres celle de Washington; nombreuses fabriques; imprimerie et librairie; grand commerce d'importation et d'exportation. — *Philadelphie* fut fondée en 1682 par les colons que Penn avait amenés. Il y fut conclu, en 1749, un célèbre traité de paix avec les Indiens. Elle fut le siége du premier congrès tenu, dans la guerre de l'indépendance, par les députés de l'Union (1776). Les Anglais la prirent en 1777.

PHILADELPHIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de Philadelphie. — Qui appartient à Philadelphie ou à ses habitants. — Hist. relig. *Philadelphien*, membre d'une secte fondée aux États-Unis à la fin du XVII^e siècle, par Jeanne Leadly. Cette femme enseignait que l'union régnerait parmi les chrétiens, aussitôt qu'ils s'abandonneraient à l'impulsion de Jésus-Christ.

* **PHILADELPHIES**, s. f. pl. Ant. rom. Jeux institués à Sardes pour célébrer l'union fraternelle qui paraissait régner d'abord entre Caracalla et Géta, tous deux fils de Septime-Sévère. L'article du Dictionnaire est erroné.

PHILÆ, n. pr. f. Géogr. anc. Ile du Nil, sur les confins de l'Égypte et de la Nubie; 2 kil. de tour. On y trouve encore beaucoup de monuments et de ruines antiques. Auj., *el-Birbé*, ou *Geziret-el-Heif*.

PHILAGONIE, s. f. Bot. Arbre de l'île de Java.

PHILALÈTHE, adj. m. (du gr. φίλος, ami; ἀλήθεια, vérité). Myth. gr. Surnom de Jupiter.

PHILAMMON, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Apollon et de Chioné. Il fut un des argonautes.

PHILANDRE, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Apollon et d'Acacalis. Il fut allaité par une chèvre, ainsi que sa sœur Phyllacis.

* **PHILANTHE**, adj. des 2 g. Didact. Qui aime les fleuves.

PHILANTHROPOMANE, s. m. (du gr. φίλος, ami; ἄνθρωπος, homme, μανία, manie). Celui qui affecte un amour excessif pour l'humanité.

PHILANTHROPOMANIE, s. f. (même étym.). Affectation d'amour, de tendresse pour le genre humain.

PHILARGIQUE, adj. des 2 g. (du gr. φίλος, ami; ἀργός, oisif). Philos. Adonné, consacré au repos.

PHILARQUE, n. pr. m. Temps hér. Héros à qui les Grecs rendirent les honneurs divins.

PHILATÈS, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, en Albanie, ch.-l. d'un canton à peu près indépendant. 4,000 hab.

PHILBERT (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Loire-Inférieure, près du lac de Grand-Lieu. 3,200 hab.

PHILÉ. V. **PHILÆ**, au Complément.

PHILÉA, n. pr. f. Temps hér. Une des Danaïdes, épouse de Philinas.

PHILÉDON, s. m. Zool. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, famille des dentirostres.

* **PHILÉMON**, n. pr. m. Temps hér. Un des fils de Priam.

PHILÈNES, s. m. pl. Temps hér. Se dit de deux frères, citoyens de Carthage, qui se laissèrent ensevelir vivants pour agrandir le territoire de leur patrie, au préjudice des Cyrénéens. — Géogr. anc. *Autels des Philènes*, ville d'Afrique, sur la mer, entre Carthage et Cyrène, où les *Philènes* avaient été enterrés vifs. Les Carthaginois reconnaissants avaient élevé deux autels sur leur tombeau.

PHILERME, s. f. Hist. eccl. Nom d'une image de la Vierge conservée par l'ordre de Malte, et à laquelle on attribuait le pouvoir de punir à l'instant même les actions indécentes commises en sa présence.

PHILÉSIUS, adj. m. (pr. *fiféziuce*). Myth. gr. Surnom d'Apollon.

* **PHILÉTÈRE**, s. m. Ant. gr. Magistrat à Cyzique.

PHILÉTÉRIEN, IENNE, adj. Ant. gr. Qui appartient à Philétère. — *Pied philétérien*, pied plus grand que le pied grec ordinaire, qui fut introduit, dans le III^e siècle av. J. C., par l'eunuque Philétère, fondateur du royaume de Pergame. Le *pied philétérien* avait 35 cent. 4 mill., tandis que le pied vulgaire ou olympique n'avait que 3 cent. et 8 millim.

PHILÉTIUS, n. pr. m. V. **PHILOETIUS**, au Compl.

PHILÉTO, n. pr. f. Myth. gr. Une des Hyades. On la nomme aussi *Pytho*.

PHILÉUS, n. pr. m. (pr. *filé-uce*). Temps hér. Un des fils de Munychus.

PHILHARMONIE, s. f. (du gr. φίλος, ami; ἁρμονία, harmonie). Didact. Amour passionné pour la musique.

PHILHÉLIE, s. f. (du gr. φίλος, ami; ἥλιος, soleil). Ant. gr. Hymne en l'honneur d'Apollon, dont le refrain était : *Parais, soleil chéri.*

* **PHILHELLÈNE**, s. m. Hist. Volontaire au service de la Grèce moderne.

PHILHELLÉNIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient aux philhellènes. — Qui a rapport au philhellénisme.

PHILHELLÉNISME, s. m. Amour des Grecs, intérêt qu'ils inspirent. On a fait usage de ce mot surtout pendant la dernière guerre des Grecs contre les Turcs.

* **PHILIA**, n. pr. f. Myth. Une des nymphes qui élevèrent Bacchus.

PHILIBEG, s. m. Relat. Petit jupon que portent les montagnards écossais, et qui descend au milieu de la cuisse. On dit aussi *philabeg*.

PHILIBERTE, s. f. Bot. Arbrisseau d'Amérique, famille des apocynées.

PHILIDOR, s. m. Zool. Genre d'oiseaux.

* **PHILIPPE**, s. m. Numism. Médaille de Philippe, roi de Macédoine.

PHILIPPES, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de Macédoine, sur les confins de la Thrace, fut prise par Philippe II, qui la fortifia et lui donna son nom. Aux environs de cette ville, Brutus et Cassius perdirent contre Octave une bataille décisive (42 av. J. C.).

PHILIPPEVILLE, n. pr. f. Géogr. Ville forte de Belgique, dans la province de Namur. 1,100 hab. C'était d'abord un bourg nommé Corbigny : Charles-Quint l'agrandit en 1555 et lui donna le nom de son fils (Philippe II). En 1578, elle fut prise par don Juan d'Autriche sur les Hollandais. Le traité des Pyrénées (1659) la céda à la France, qui la conserva jusqu'en 1815. Elle fut alors unie aux Pays-Bas. — *Philippeville*, ville et port de l'Algérie, dans la province de Constantine, sur la rade de Stora, a été construite en 1839 par les Français, sur les ruines de l'ancienne Rusicada, et ainsi nommée en l'honneur de Louis-Philippe. 6,000 hab.

PHILIPPIDE, n. pr. f. Temps hér. Amazone tuée par Hercule.

PHILIPPIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Philippes, ville de Macédoine. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

PHILIPPIN, s. m. Hist. S'est dit, pendant une des guerres civiles de l'Espagne, de ceux qui reconnaissaient pour roi Philippe V, petit-fils de Louis XIV.

PHILIPPINE, s. f. Comm. relig. Communauté de femmes qui s'étaient retirées à Rome, sur le mont Citorio. Clément IX les supprima en 1669, et leur couvent fut occupé, jusqu'en 1695, par des religieuses qui se consacraient à l'éducation des jeunes filles. — Anc. admin. *Philippine*, ordonnance de Philippe le Bel sur les dîmes. — Techn. Seringue de compression et de dilatation. — *Philippines*, s. f. pl. Géogr. Groupe d'îles de l'Océanie, dans la Notasie. Réunies aux Mariannes, les *Philippines* forment la capitainerie générale des Philippines. Climat agréable, mais malsain; sol fertile; bois précieux; fruits exquis; denrées coloniales de toute espèce. Ces îles, découvertes dès 1521 pour l'Espagne, par les vaisseaux de Magellan, furent ainsi nommées en l'honneur de Philippe II. Elles ne reçurent d'établissement espagnol qu'en 1568.

* **PHILIPPIQUE**, s. f. Philol. Il se dit encore de cinq odes satiriques composées par La Grange-Chancel contre Philippe d'Orléans, régent de France pendant la minorité de Louis XV.

PHILIPPISME, s. m. Polit. Parti, opinion des philippistes. V. ce mot, au Dictionnaire.

* **PHILIPPISTE**, s. m. Hist. relig. Nom donné aux sectateurs de Philippe Mélanchthon.

PHILIPPON, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Russie, au XVIII^e siècle, par un moine appelé *Philippe*, qui regardait comme nul le baptême administré par l'Église grecque, et recommandait, dit-on, le suicide.

PHILIPPOPOLI, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, sur la Maritza. 30,000 hab. Presque anéantie par un tremblement de terre, en 1818.

PHILIPPOPOLIS, n. pr. m. (pr. *filip-popolice*) (du gr. φίλιππος, Philippe; πόλις, ville). Géogr. anc. Ville de la Thrace, au N.-O., près des sources de l'Hèbre, fondée par Philippe II, père d'Alexandre. Auj. *Philippopoli*.

* **PHILIPPSBOURG**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur la Sulzbach, à 2 kil. du Rhin

et à 26 kil. de Carlsruhe. 4,200 hab. Elle se nommait jadis Udenheim, et prit le nom de *Philippsbourg* lorsqu'elle eut été fortifiée, au commencement de la guerre de Trente ans, par Philippe-Christophe, évêque de Spire. *Philippsbourg* fut pris par les Suédois en 1633, par les Impériaux en 1635, par les alliés en 1675, et par les Français en 1644, 1688 et 1734. La paix de Westphalie l'avait donné à la France; celle de Nimègue le donna à l'empereur; en 1782, il revint à l'évêque de Spire. Les Français le reprirent en 1799. En 1802, il fut compris dans le duché de Bade.

PHILISCIEN, adj. m. Littér. anc. Se dit d'une espèce de vers inventé par le poète tragique *Philiscus* de Corcyre.

* **PHILISTIN**, INE, adj. et s. Hist. sainte. Cette petite nation occupait, sur la côte de Syrie, une longueur de 80 kil. environ, entre la tribu de Dan, au N., la tribu de Siméon, à l'E., et l'Égypte, au S. La capitale était Gaza. Les *Philistins* furent sans cesse en guerre avec le peuple juif; ils le tinrent plusieurs fois asservi, mais en revanche, ils furent soumis par David, et malgré de fréquentes révoltes, ne recouvrèrent leur indépendance que sous les derniers rois de Juda. Sous les Séleucides et les Romains, le pays des *Philistins* ne fut plus distinct de celui des Juifs. — *Philistin* se dit, parmi les étudiants allemands, de toutes les personnes étrangères à l'université, et principalement des marchands.

PHILIUS, adj. m. (pr. *filiuce*). Myth. gr. Surnom de Jupiter, à Mégalopolis.

PHILLANTHE, s. m. Zool. Genre d'oiseaux de la Nouvelle-Hollande.

PHILO, n. pr. f. V. PHYLLO, au Compl.

* **PHILOCTÈTE**, n. pr. m. Phil. Titre d'une tragédie de Sophocle et d'une tragédie de La Harpe.

PHILOCTUS, n. pr. m. (pr. *filoktuce*). Temps hér. Un des fils de Vulcain. On l'appelle aussi *Philoncus*.

PHILODICE, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Inachus; elle eut de Leucippus Phœbé, Hilaïre et Arsinoé.

PHILODINE, s. f. Zool. Genre d'animalcules infusoires.

PHILODINÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à une philodine. — PHILODINÉS, s. m. pl. Famille d'animalcules infusoires.

PHILODOXIE, s. f. (du gr. φίλος, ami; δόξα, opinion). Didact. Attachement extrême que certaines personnes ont pour leurs opinions.

PHILODRYADE, s. m. (du gr. φίλος, ami; δρῦς, chêne). Zool. Genre de reptiles ophidiens.

PHILŒTIUS, n. pr. m. (pr. *filéciuce*). Temps hér. Gardien des troupeaux d'Ulysse. Ce prince, lorsqu'il revint à Ithaque, déguisé en mendiant, ayant interrogé Philœtius, et l'ayant trouvé fidèle, se découvrit à lui.

PHILOGÉE, n. pr. m. (du gr. φίλος, ami; γῆ, terre). Myth. gr. Littéral., qui aime la terre. Nom donné à l'un des chevaux d'Apollon.

PHILOGÉNITURE, s. f. (du gr. φίλος, ami; et du lat. *genitus*, engendré). Philos. Amour qu'on porte à ses enfants. C'est un des penchants reconnus par le système de Spurzeim.

PHILOGYNE, adj. m. (du gr. φίλος, ami; γυνή, femme). Didact. Qui aime les femmes.

PHILOGYNIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient au philogyne ou à la philogynie.

PHILOLAÜS, n. pr. m. (pr. *filola-uce*). Myth. gr. Surnom d'Esculape. — Temps hér. Fils de Minos et de la nymphe Paria; il possédait l'île de Paros avec ses frères.

PHILOLOGIQUEMENT, adv. D'une manière philologique.

PHILOMACHÉ, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Amphion, épouse de Pélias et mère d'Acaste, de Pisidice, de Pélopée, d'Hippothoé et d'Alceste.

PHILOMATHIE, s. f. (du gr. φίλος, ami; μάθησις, science). Didact. Amour des sciences.

PHILOMÉDUSE, n. pr. f. Temps hér. Femme d'Aréthoüs et mère de Ménesthée.

* **PHILOMÈLE**, n. pr. f. Temps hér. Épouse de Ménœtius et mère de Patrocle. — Une des filles de Priam. — Philol. *Philomèle*, s. f. Titre d'un petit poème dans lequel sont indiquées toutes les onomatopées par lesquelles on exprime en latin le cri des oiseaux. La *Philomèle*, faussement attribuée à Ovide, paraît être d'un certain Albus Ovidius Juventinus.

PHILOMÉLIDE, n. patr. m. Temps hér. Fils de Philomèle. Nom qu'Homère donne quelquefois à Patrocle.

PHILOMÉLUS, n. pr. m. (pr. *filoméluce*). Temps hér. Fils de Jason et de Cérès; il inventa l'art d'atteler les bœufs, et fut mis au nombre des constellations. Selon Hygin, c'est Bootès.

PHILONCUS, n. pr. m. V. PHILOCTUS, au Compl.

PHILONIS, n. pr. f. (pr. *filonice*). Temps hér. Femme d'Hespérus ou de Lucifer, mère de Céyx et de Dédalion. — Fille de Bosphorus et de Cléobée, mère de Philammon. — Nom donné quelquefois à Chionée, fille de Deucalion.

PHILONOÉ, n. pr. f. Temps hér. Fille de Pindare et de Léda. Diane la rendit immortelle. — Fille d'Iobate; elle épousa Bellérophon.

PHILONOMUS, n. pr. m. (pr. *filonomuce*). Temps hér. Un des fils d'Électryon.

PHILOPATRIDOMANIAQUE, adj. et s. des 2 g. Qui est affecté de philopatridomanie. V. ce mot, au Dict. — Qui a rapport à cette maladie. *Philopatridomanique* est une faute typographique du Dict.

PHILOPENTATHLES, s. m. pl. Ant. gr. Surnom donné aux Éginètes, parce qu'un de leurs compatriotes avait inventé le pentathle.

PHILOPHANIE, s. f. (du gr. φιλέω, j'aime; φαῖνος, brillant). Didact. Amour de la lumière.

PHILOPOLITE, adj. des 2 g. (du gr. φίλος, ami; πολίτης, citoyen). Didact. Qui aime ses concitoyens.

PHILOPONITE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de trithéites, fondée, au VIe siècle, par un nommé *Philipon*, habitant d'Alexandrie.

PHILOPSEUDÈS, s. m. (du gr. φίλος, ami; ψεῦδος, mensonge). Philol. Littéral., qui aime le mensonge. Titre d'un dialogue de Lucien, dans lequel il tourne en dérision l'art des augures.

* **PHILOSOPHÂTRE**, s. m. Alchim. Nom que les maîtres du grand art donnent aux faux adeptes.

PHILOSOPHESSE, s. f. Femme qui joue la philosophe, l'esprit fort. Il appartient au style burlesque.

PHILOSTIZE, s. f. (du gr. φίλος, ami; στίζω, piquer). Bot. Genre de plantes synanthérées qui croissent aux environs d'Alger.

PHILOTÈS, n. pr. f. Myth. Fille de la Nuit, déesse de la volupté.

PHILOTTUS, n. pr. m. (pr. *filot-tuce*). Temps hér. Nom que quelques auteurs donnent à l'époux de Niobé.

PHILOZOÉ, n. pr. f. Temps hér. Femme de Tlépolème; elle célébra des jeux funèbres en l'honneur de son mari, tué au siège de Troie.

* **PHILYRE**, s. f. (en gr. φίλυρα). Ant. Seconde écorce du tilleul, avec laquelle les anciens formaient les lemnisques, les liens de leurs couronnes de feuillage ou de fleurs. — Zool. *Philyre*. Genre de crustacés.

PHILYRÉEN, adj. m. Temps hér. Surnom de Chiron, fils de Philyre.

PHILYRIDÈS, n. patr. m. Temps hér. Chiron, fils de Philyre.

PHIMACHUS, n. pr. m. (pr. *fimakuce*). Temps hér. Berger qui nourrit Philoctète dans l'île de Lemnos.

PHINÉIDES, s. m. pl. Temps hér. Nom donné aux enfants de Phinée.

PHINGARI, n. pr. f. Nom de la lune, en grec moderne. On dit mieux *Phengari*.

PHIPPSIE, s. f. Bot. Plante graminée de la Laponie.

PHISADIE, n. pr. f. Temps hér. Selon les traditions, une des Danaïdes; elle donna son nom à une fontaine de l'Arcadie. — Sœur de Pirithoüs; elle fut emmenée par Castor et Pollux, lorsqu'ils délivrèrent leur sœur, et resta l'esclave d'Hélène.

PHISON, n. pr. m. Géogr. sacr. Un des fleuves qui coulaient dans le paradis terrestre. Selon les uns, c'est le Phase; selon d'autres, le Gange.

PHITOM, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Basse-Égypte, bâtie par les Israélites pendant leur servitude. On l'appelle aussi *Pithom*.

PHLÉBARTÉRIODIALYSE, s. f. (du gr. φλέψ, veine; ἀρτηρία, artère; διάλυσις, dissolution). Chir. Anévrysme variqueux. Synonyme de *phlébartériodialgie*.

PHLÉBIE, s. f. (du gr. φλέψ, veine). Bot. Genre de champignons.

PHLÉBODERMÉ, ÉE, adj. (du gr. φλέψ, veine; δέρμα, peau). Bot. Qui a la peau veinée. — PHLÉBODERMÉS, s. m. pl. Famille de champignons.

PHLÉBOMORPHE, s. m. (du gr. φλέψ, veine; μορφή, forme). Bot. Genre de champignons.

PHLÉBOPHORE, adj. des 2 g. (du gr. φλέψ, veine; φορός, qui porte). Bot. Qui porte des veines, qui est marqué de veines rugueuses.

PHLÉBOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. φλέψ, veine; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes veinées.

PHLÉBORRHECTIQUE, adj. des 2 g. Chir. Qui appartient à la phéborrhexie.

PHLÉBORRHEXIE, s. f. (du gr. φλέψ, veine; ῥήγνυμι, je romps). Méd. Rupture d'une veine.

PHLÉE, s. f. Zool. Genre d'insectes hémiptères.

PHLÉGHYMÉNITE, s. f. (du gr. φλέγω, je brûle; ὑμήν, ένος, membrane). Méd. Inflammation d'une membrane muqueuse.

PHLÉGIAS, n. pr. m. (pr. *flégiace*). Temps hér. Un des adversaires de Persée: fut tué par ce héros.

PHLEGMAGION, s. m. (du gr. φλέγμα, flegme). Bot. Genre d'agarics.

PHLEGMAPYRE, s. f. (du gr. φλέγμα, flegme; πῦρ, feu, fièvre). Méd. Fièvre muqueuse.

PHLEGMONOIDE, adj. des 2 g. (du gr. φλεγμονή, phlegmon; εἶδος, ressemblance). Méd. Qui a l'apparence de l'inflammation.

PHLÉGRA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Macédoine, où la tradition rapporte qu'eut lieu le combat des dieux et des géants.

PHLÉGRÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Phlégra. — Qui appartient à Phlégra ou à ses habitants. — Myth. Qui se rapporte au combat des dieux et des géants. — *Champs phlégréens*, campagnes voisines de Cumes, où l'on plaçait ce combat, et où l'on voyait souvent des flammes qui sortaient du sol. On y remarque aujourd'hui la *Solfatare*.

PHLÉGYA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Béotie, bâtie par Phlégias.

PHLÉGYADE, n. pr. f. Géogr. anc. Canton de la Béotie, dont la capitale était Phlégya.

PHLÉGYEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Phlégya. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

PHLÉODÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un phléode. — PHLÉODÉES, s. f. pl. Famille de graminées.

PHLÉŒCIEN, IENNE, adj. (du gr. φλοιός, écorce; οἶκος, habitation). Bot. Qui croît sur les écorces.

PHLÉOGONIMIQUE, adj. des 2 g. (du gr. φλοιός, écorce; γονή, génération). Bot. Synon. de *phléœcien*.

PHLÉOÏDE, adj. des 2 g. Bot. Syn. de *phléodé*.

PHLÉOLE, s. f. Bot. Genre de plantes graminées qui croissent en France, dans les champs et sur le bord des chemins. On dit aussi *phléum*.

PHLIAS, n. pr. m. (pr. *fliace*). Temps hér. Fils de Bacchus et de Chthonophyle; il fut un des argonautes, et donna son nom à la Phliasie. Selon quelques mythologues, Phlias était fils d'Aréthyrée, et Chthonophyle était sa femme.

PHLIASIE, n. pr. f. Géogr. anc. Petit État du Péloponèse, au S. de la Sicyonie, à l'O. de la Corinthie; il se réduisait au territoire de Phlionte.

PHLIASIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Phliasie ou de Phlionte. — Qui appartient à cette contrée, à cette ville ou à leurs habitants.

PHLIONTE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville du Péloponèse, près de Sicyone et des sources de l'Asopus. — Il y avait une autre *Phlionte* en Argolide.

PHLŒA, adj. f. Myth. gr. Surnom de Proserpine, chez les Lacédémoniens.

PHLOGISTICIEN, IENNE, adj. et s. Didact. Partisan de la théorie du phlogistique.

* **PHLOGISTIQUE**, adj. des 2 g. Méd. Il se dit des aliments, des substances, propres à développer la chaleur interne. — On dit substantiv. *les phlogistiques*.

* **PHLOGISTIQUÉ**, ÉE, adj. Anc. chim. Qui contient du phlogistique. — *Air phlogistiqué*, l'hydrogène. — *Acide sulfurique phlogistiqué*, l'acide sulfureux.

PHLOGISTOLOGIE, s. f. (du gr. φλογιστός, inflammable; λόγος, discours). Didact. Traité ou histoire des corps combustibles.

PHLOGISTOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la phlogistologie.

PHLOGITIDE, s. f. (du gr. φλόξ, γός, flamme). Minér. anc. Pierre dans l'intérieur de laquelle semble briller une flamme. V. au Dict. PHLOGITHE, qui semble être une autre forme du même mot.

PHLOGIUS, n. pr. m. (pr. *flojiuce*). Temps hér. Un des fils de Phryxus. — Divinité des habitants du soleil, dans l'*Histoire véritable* de Lucien.

PHLOGOCHIMIE, s. f. (du gr. φλόξ, γός, feu; χημεία, chimie). Didact. Partie de la chimie qui traite des corps inflammables.

PHLOGOCHIMIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la phlogochimie.

PHLOGOPAPPE, adj. des 2 g. (du gr. φλόξ, γός, feu; πάππος, aigrette). Hist. nat. Qui a une aigrette couleur de feu.

PHLOGOPHORE, s. m. (du gr. φλόξ, γός,

feu; φορὸς, qui porte). Zool. Nom donné à un papillon couleur de feu.

PHLOGOPYRE, s. f. (du gr. φλὸξ, γὸς, feu; πῦρ, fièvre). Méd. Fièvre inflammatoire.

PHLOGOSER, v. a. Méd. Causer une phlogose, une irritation : *Des substances qui phlogosent les intestins.*

PHLOGOSIQUE, adj. des 2 g. (du gr. φλόγωσις, inflammation). Minér. Se dit des substances qui sont produites par le feu.

PHLOGURGIE, s. f. (du gr. φλὸξ, feu; ἔργον, ouvrage). Didact. Synonyme de *phlogochimie*.

PHLOMIDE, s. f. Bot. V. PHLOMIS, au Dict.

PHLOMIDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au phlomide ou phlomis.— PHLOMIDÉES, s. f. pl. Famille de plantes. On dit aussi *phlomoïde*, des 2 g.

PHLORHIDZINE, s. f. (du gr. φλοιὸς, écorce; ῥίζα, racine). Chim. Principe que l'on extrait de l'écorce de certains arbres fruitiers, tels que pruniers, pommiers, cerisiers, etc.

PHLIACOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Littér. Qui appartient à la phliacographie.

PHLYSE, s. f. Méd. Éruption à la peau.

PHLYUS, n. pr. m. (pr. *fliuce*). Temps hér. Fils de la Terre. Selon Pausanias, il donna son nom à Phlya, bourg de l'Attique.

PHLYZACION, s. m. V. PHLYCTÈNE, au Dict.

PHOBÉ, n. pr. f. Temps hér. Amazone tuée par Hercule. Quelques auteurs en font une compagne de Diane.

PHOBÈRE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

PHOBIFÈRE, adj. des 2 g. (du gr. φόβη, crinière, et du lat. *fero*, je porte). Zool. Qui porte une crinière.

* **PHOCACÉ, ÉE**, adj. Zool. Qui ressemble à un phoque. — PHOCACÉS, s. m. pl. Famille de mammifères.

PHOCÉE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Mysie, sur la côte, au S. et sur le golfe de Cumes, à l'embouchure du Caïque. Elle envoya en Gaule et en Espagne des colonies dont la principale fut Marseille. Aujourd'hui, *Fokia*.

* **PHOCÉEN, ENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Phocée. — Qui appartient à Phocée ou à ses habitants. — *Phocéen* ou mieux *Phocidien*, habitant de la Phocide. — Myth. *Le héros phocéen*, Pylade, fils de Strophius, roi de Phocide.

PHOCÉNATE, s. m. Chim. Genre de sels produits par l'acide phocénique.

PHOCÉNINE, s. f. (du lat. *phocus*, marsouin). Chim. Partie liquide de la graisse du marsouin.

PHOCÉNIQUE, adj. m. Chim. Il se dit d'un acide qui existe dans la graisse du marsouin.

PHOCÉUS, n. pr. m. (pr. *focéuce*). Temps hér. Un des guerriers de Cyzique : il fut tué par Télamon.

PHOCIDE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de la Grèce, entre la Béotie à l'E., l'Étolie à l'O., la mer d'Eubée au N.-E., le golfe de Corinthe au S. Élatée en était la capitale. Delphes, qui s'y trouvait enclavée, y formait comme une république à part. On appelle *guerre de Phocide*, ou *guerre sacrée*, la guerre que les habitants de la Phocide soutinrent contre les autres peuples grecs, à cause de la profanation du temple de Delphes. Elle dura de 355 à 346 av. J. C. — *Phocide* se dit aussi du territoire de Phocée, en Mysie.

PHOCIDE, adj. des 2 g., **PHOCIN, INE**, adj. Zool. Synonyme de *phocacé*.

PHOCIDIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Phocide.

PHOCOMÈLE, s. m. (du gr. φωκὴ, phoque; μέλος, membre). Anat. Monstre dont les mains ou les pieds s'insèrent immédiatement sur le tronc.

PHOCOMÉLIE, s. f. Anat. Monstruosité du phocomèle.

PHOCOMÉLIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit des monstres par phocomélie.

PHOCOMÉLIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la phocomélie.

* **PHOCUS**, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Ornytion ou de Neptune; selon quelques-uns il avait épousé Antiope, mère d'Amphion et de Zéthus.

PHŒNICINE, s. f. Chim. V. PHÉNICINE, au Complément.

PHŒNICOCÈRE, s. m. V. PHÉNICOCÈRE, au Complément.

PHŒNICONTE, n. pr. m. V. PHÉNICONTE, au Complément.

PHŒNICOPYRE, adj. des 2 g. V. PHÉNICOPYRE, au Complément.

* **PHŒNICURE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a la queue rouge.

PHŒNODAMAS, n. pr. m. V. PHÉNODAMAS, au Complément.

PHOLADACÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à une pholade. — PHOLADACÉS, s. m. pl. Famille de mollusques. On dit aussi *pholadé*, *ée*, et *pholadaire*, des 2 g.

PHOLADOÏDE, s. f. Zool. Espèce de pholade des côtes d'Angleterre.

PHOLÉGANDRE, n. pr. m. Temps hér. Un des fils de Minos. — Géogr. anc. Une des Cyclades.

PHOLÉOSANTHÉ, ÉE, adj. (du gr. φωλεὸς, antre; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs sont contenues dans un réceptacle presque fermé.

PHOLIDE, s. m. Zool. Genre de poissons.

PHOLIDOBÈNE, adj. des 2 g. (du gr. φολὶς, écaille; βαίνω, je marche). Zool. Qui a les pieds couverts d'écailles.

PHOLIDOPHIDE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. φολὶς, écaille; ὄφις, serpent). Zool. Se dit des serpents qui sont couverts d'écailles. — PHOLIDOPHIDES, s. m. pl. Famille d'ophidiens.

* **PHOLIDOTE**, adj. des 2 g. (du gr. φολιδωτος, écailleux). Zool. Qui est couvert d'écailles.

PHOLIURE, s. m. (du gr. φολὶς, écaille; οὐρὰ, queue). Bot. Genre de plantes graminées.

PHOLLIS, s. m. Ant. Monnaie de cuivre de l'Égypte et de l'Asie-Mineure.

PHOLOÉ, n. pr. f. Esclave crétoise, brodeuse fort habile, dont Énée fit présent à Sergestus. — Géogr. anc. *Pholoé*, nom d'une montagne d'Élide, sur les confins de l'Arcadie. — Mont de Thessalie, qui, selon quelques auteurs, était la résidence habituelle des Centaures.

PHOLQUE, s. m. Zool. Espèce d'araignée très-commune.

PHOLUS, n. pr. m. (pr. *foluce*). Temps hér. Un des principaux Centaures : il fut vaincu par Hercule, qui le tua, suivant Virgile; et suivant quelques auteurs, lui laissa la vie.

PHOME, s. m. Bot. Genre de champignons.

PHONASCIE, s. f. (du gr. φωνὴ, voix; ἀσκεῖν, exercer). Ant. gr. Exercice méthodique de l'organe de la voix.

PHONASPISTE, adj. des 2 g. (du gr. φόνος, meurtre; ἀσπὶς, serpent). Zool. Se dit des serpents qui sont armés de dents venimeuses. — PHONASPISTES, s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens.

PHONÉTICO-IDÉOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Archéol. Se dit d'un système d'écriture exprimant toujours des sons, mais figuratifs quant à leur forme : celle-ci fait souvent une allusion, une application allégorique au sujet de la phrase.

PHONÉTICO-SYMBOLIQUE, adj. des 2 g. Archéol. Se dit d'hiéroglyphes composés de caractères phonétiques et de caractères symboliques, employés ensemble ou alternativement.

PHONÉTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. φωνὴ, voix). Didact. Qui se rapporte à la voix. — Gramm. *Écriture phonétique*, écriture dont les éléments représentent des voix ou des articulations.

PHONÉTIQUEMENT, adv. Gramm. En représentant des sons.

PHONÉTISME, s. m. Gramm. Représentation du son.

* **PHONOCAMPTIQUE**, s. f. Branche de la physique qui traite de la réflexion du son.

PHONOGRAPHIE, s. f. (du gr. φωνὴ, voix; γράφω, j'écris). Gramm. Peinture des sons par l'écriture.

PHONOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Gramm. Qui a rapport à la phonographie.

PHONOLITHIQUE, adj. des 2 g. (du gr. φωνὴ, son; λίθος, pierre) Minér. Se dit des minéraux qui rendent un son appréciable, quand on les frappe sur un corps dur.

PHONOLOGIE, s. f. (du gr. φωνὴ, son; λόγος, discours). Didact. Traité sur les sons.

PHONOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la phonologie.

PHONOMACHIE, s. f. (pr. *fonomakie*) (du gr. φωνὴ, son; μάχη, combat). Gramm. Heurtement de sons; hiatus.

PHONOMÉTRIE, s. f. Phys. Art de mesurer les sons, de se servir du phonomètre. V. ce mot, au Dictionnaire.

PHORANTHE, s. m. (du gr. φορὸς, qui porte; ἄνθος, fleur). Bot. Évasement du pédoncule qui porte les fleurs, dans les plantes composées.

PHORBAS, n. pr. m. (pr. *forbâce*). Temps hér. Fils de Lapithus et d'Orsinome. Des serpents très-malfaisants incommodant les Rhodiens, ceux-ci, sur la foi d'un oracle, firent venir Phorbas dans leur île; il les délivra de ces hôtes incommodes et reçut les honneurs divins. Selon Hygin, il fut mis au nombre des constellations sous le nom du *Serpentaire*. — Époux d'Hymane, et père du Tiphys qui fut le pilote du navire Argo. — Roi des Phlégyens, connu par ses brigandages; il engageait une lutte avec tous les voyageurs qui allaient à Delphes et les tuait. Apollon le mit à mort. — Fils de Priam. Dans l'*Énéide*, le Sommeil prend la forme de Phorbas pour tromper Palinure. — Syénite qui fut tué par Persée. — Un des Lapithes, tué par Aphidas, aux noces de Pirithoüs. — Astron. Nom que l'on donne quelquefois à la constellation du Serpentaire.

PHORBÉIA, s. f. Ant. V. PHORBÉION, au Dict.

PHORBUS, n. pr. m. (pr. *forbuce*). Temps hér. Père de Pronoé, femme d'Étolus.

* **PHORCYS**, n. pr. m. Temps hér. Prince phrygien, fils de Phénops : il vint au siége de Troie et fut tué par Ajax. — Rutule, père de sept fils, qui combattirent pour Turnus contre Énée.

PHORMINX, s. f. V. PHORMINGE, au Dict.

* **PHORMIUM**, s. m. (du gr. φορμὸς, petit panier). Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Zélande, famille des asphodelées.

PHORONÉE, n. pr. m. Temps hér. Le plus ancien des rois d'Argos, fils d'Inachus et de la nymphe Mélia, époux de Laodice ou de Cerdo. Il en eut deux enfants, Apis et Niobé. Selon les traditions, il introduisit la civilisation dans la Grèce et institua le culte de Junon.

PHORONIDE, n. patr. Temps hér. Surnom d'Inachus, père de Phoronée, et d'Ino, sœur de ce même prince.

PHOSPHOCARBURÉ, adj. m. Chim. Se dit du gaz hydrogène, quand il est combiné avec du phosphore et du carbone.

PHOSPHOLÉULE, s. m. (du lat. *phosphorus*, phosphore; *oleum*, huile). Pharm. Dissolution de phosphore dans une huile essentielle.

PHOSPHORA, n. pr. f. Myth. gr. Surnom de Diane, considérée comme la Lune.

* **PHOSPHORE**, s. m. Chim. *Phosphore naturel*, se dit des matières lumineuses produites sans le secours de l'art. — *Phosphore artificiel*, matière lumineuse qu'on tire de quelque corps par des moyens chimiques. — Myth. et astron. *Phosphore*. V. PHOSPHORUS au Dict. et au Compl.

PHOSPHORIDE, adj. des 2 g. Minér. Qui contient du phosphore. — PHOSPHORIDES, s. m. pl. Famille de minéraux comprenant ceux dans la composition desquels il entre du phosphore.

PHOSPHORIPHORE, adj. des 2 g. (du fr. *phosphore*, et du gr. φορὸς, qui porte). Zool. Se dit des animaux qui ont une partie phosphorescente.

* **PHOSPHORIQUE**, adj. des 2 g. Didact. Qui porte une lumière : *Colonne phosphorique*.

PHOSPHORISER, v. n. Physiol. et Chim. Rendre phosphorique, mettre à l'état de phosphate. — *se* PHOSPHORISER, v. pron. Passer à l'état de phosphore de phosphate ou de phosphure.

PHOSPHORITE, s. f. Minér. Phosphate de chaux naturel.

PHOSPHORITIQUE, adj. des 2 g. Minér. Qui contient de la phosphorite.

* **PHOSPHORUS**, n. pr. m. Myth. gr. Fils de Jupiter et de l'Aurore. Le même que *Lucifer*.

PHOSPHOVINATE, s. m. Chim. Genre de sels qui sont produits par l'acide phosphovinique.

PHOSPHOVINIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide composé d'acide phosphorique et des éléments de l'alcool.

PHOSPHUGE, s. m. (du gr. φῶς, lumière; φυγὰς, qui fuit). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

PHOSPHURE, s. m. Chim. Combinaison du phosphore avec un corps simple.

PHOSPHURÉ, ÉE, adj. Chim. Qui contient du phosphore à l'état de combinaison.

PHOTINGE, s. f. (du gr. φωτίγγιον). Ant. gr. Sorte de flûte dont on attribue l'invention à Osiris. On l'appelle aussi *plagiaule*.

PHOTINIE, s. f. Bot. Genre de plantes de la Californie, du Japon et du Népaul.

PHOTINIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au IV[e] siècle, en Pannonie, par l'évêque *Photin*, qui niait la divinité de Jésus-Christ et enseignait que le Saint-Esprit n'était qu'une émanation de l'Être suprême.

PHOTIZITE, s. f. Minér. Silicate de manganèse naturel.

PHOTOGÉNIQUE, adj. des 2 g. (du gr. φῶς, οτὸς, lumière; γεννάω, je produis). Phys. Qui est produit par la lumière. Il se dit particulièrement des images reproduites par le daguerréotype.

* **PHOTOGRAPHE**, s. m. Phys. Celui qui s'occupe de photographie.

* **PHOTOGRAPHIE**, s. f. Phys. Art de fixer l'image des objets extérieurs, des monuments, des

paysages, etc., au moyen de la chambre obscure et de divers procédés chimiques, sur des plaques d'argent. La *photographie* s'appelle aussi *daguerréotypie*.

PHOTOGRAPHIER, v. a. Obtenir un portrait, la vue d'un monument, d'un objet, etc., au moyen de la photographie.

* **PHOTOGRAPHIQUE**, adj. des 2 g. Phys. Qui est produit par la photographie : *Image photographique; appareil photographique; procédés photographiques.* — *Papier photographique*, papier préparé que l'on a essayé de substituer aux plaques d'argent, dans la photographie.

PHOTOMAGNÉTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. φῶς, ωτὸς, lumière, et du lat. *magnes*, aimant). Phys. Se dit des phénomènes magnétiques dus ou attribués à l'action de la lumière.

* **PHOTOPHYGE**, adj. des 2 g. Zool. Qui fuit la lumière.

PHOTOPTIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à la photopsie. V. ce mot, au Dict.

PHOTOSCIATÉRIQUE, s. f. (du gr. φῶς, ωτὸς, lumière; σκία, ombre). Mathém. Nom donné à la gnomonique.

PHOTOSPHÈRE, s. f. (du gr. φῶς, ωτὸς, lumière; σφαῖρα, sphère). Phys. Atmosphère lumineuse du soleil.

PHOUTSA, s. m. Relat. Nom que donnent les Chinois à de petits carrés de satin qu'ils cousent sur leurs vêtements, à la poitrine et au dos. Ils servent à distinguer les rangs.

PHOXOCHILE, s. m. Zool. Genre d'arachnides.

PHRAATA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Médie, entre le lac Spauta et la mer Caspienne, capitale de la Médie Atropatène. On l'appelait aussi *Praaspa* et *Véra*.

PHRAGME, s. m. (du gr. φράγμα, cloison). Bot. Cloison transversale d'un fruit.

PHRAGMIDION, s. m. (même étym.). Bot. Genre de champignons.

PHRAGMIGÈRE, adj. des 2 g. (du gr. φράγμα, cloison, et du lat. *gerere*, porter). Bot. Qui est partagé intérieurement par des cloisons.

PHRAGMOTRIQUE, s. m. (du gr. φράγμα, cloison; θρὶξ, τριχος, cheveu). Bot. Genre de champignons qu'on trouve sur les cônes du sapin.

PHRARAGANDES, s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple thrace, dont Philippe V de Macédoine fit ravager le territoire.

* **PHRASÉ, ÉE**, part. et adj. *Style bien phrasé.* — *Phrasé*, s. m. Mus. Manière de disposer, de couper les phrases musicales.

* **PHRASER**, v. a. et n. Faire des phrases. — Littér. Couper son style par phrases. — Articuler les membres d'une phrase, en lisant ou en déclamant.

PHRASIMUS, n. pr. m. (pr. *frazimuce*). Temps hér. Époux de Diogène et père de Praxithée.

PHRASIUS, n. pr. m. (pr. *fraziuce*). Temps hér. Devin de l'île de Cypre; conseilla à Busiris de tuer tous les étrangers qui aborderaient chez lui, et fut la première victime du tyran.

PHRATRIARQUE, s. m. (du gr. φράτρια, phratrie; ἄρχος, chef). Ant. gr. Chef d'une phratrie.

PHRATRIE, s. f. (en gr. φράτρια). Ant. gr. Subdivision de la tribu, chez les Athéniens. Il y avait trois *phratries* dans une tribu.

PHRATRIEN, adj. m. Myth. gr. Surnom de Jupiter à Athènes.

PHRATRIOS, s. m. (pr. *fratrioce*). Ant. Nom d'un mois des Samiens.

PHRATRIQUE, adj. des 2 g. Ant. gr. Qui appartient aux phratries. — *Phratriques*, s. m. pl. Festins, à Athènes, entre les membres d'une phratrie.

* **PHRÉATIS**, n. pr. m. Géogr. anc. Bourg de l'Attique, voisin du Pirée, dans la tribu Léontide, où se tenait le tribunal nommé *phréatis*. On dit aussi, et même plus ordinairement, *phréar*.

PHRÉATUS, n. pr. m. (pr. *fréa-tuce*). Temps hér. Héros athénien auquel on attribue l'institution du tribunal du *phréatis* ou *phréar*.

PHRÉNISME, s. m. (du gr. φρῆν, esprit). Méd. Synonyme peu usité de *frénésie*.

PHRÉNITIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à la phrénite.

* **PHRÉNOLOGIE**, s. f. Il se dit particulièrement de la doctrine qui considère la conformation du cerveau, et de ses protubérances, comme indiquant les diverses facultés ou dispositions innées de l'esprit humain, et la prédominance de telle ou telle de ces facultés chez tel ou tel individu.

PHRÉNOLOGIQUEMENT, adv. En phrénologie. — D'une manière phrénologique.

PHRÉNOLOGISTE, s. m. Celui qui s'occupe de de phrénologie. — Partisan de la phrénologie. On dit aussi *phrénologue*.

PHRÉNOPATHIE, s. f. (du gr. φρῆν, esprit; πάθος, souffrance). Méd. Maladie mentale.

PHRÉNOPATHIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient, qui a rapport à la phrénopathie.

PHRÉNOTRIX, s. m. Zool. Oiseau de l'île de Java.

PHRÉNYGIÉTIQUE, s. m. (du gr. φρῆν, esprit; ὑγίεια, santé). Didact. Science des modifications que les causes morales apportent dans l'organisation.

PHRICIUS, n. pr. m. (pr. *friciuce*). Géogr. anc. Montagne de la Locride, au-dessus des Thermopyles.

PHRICONIS, n. pr. m. (pr. *friconice*). Géogr. anc. Nom donné à la ville de Cymé, en Éolie, à cause du voisinage du mont Phricius. On dit aussi *Phriconitis*.

PHRIXA, n. pr. f. Myth. Une des nymphes qui élevèrent Jupiter.

PHRIXES, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Élide, dans la Triphylie.

PHRIXUS, n. pr. m. V. PHRYXUS, au Dict.

PHRONTIS, n. pr. m. (pr. *frontice*). Fils d'Onétor et pilote de Ménélas; il fut tué par Apollon. — Un des argonautes, fils de Phryxus et de Chalciope. On l'appelle aussi *Phronius* et *Phrontide*. — *Phrontis*, n. pr. f. Femme de Panthus et mère d'Euphorbe.

PHRONTISTÈRE, s. m. (du gr. φροντιστήριον, formé de φροντὶς, méditation). Hist. eccl. Mot qui s'est employé quelquefois pour monastère.

PHROSYNE, s. f. Zool. Genre de crustacés.

PHRURON, s. m. Ant. Nom du Nil, à l'époque de son décroissement.

PHRYGANIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une phrygane. — PHRYGANIDES, s. m. pl. Famille d'insectes névroptères.

PHRYGANOPHILE, adj. des 2 g. (du gr. φρύγανον, broussailles; φίλος, ami). Zool. Qui se plaît, qui vit dans les broussailles.

PHRYGANOPHYTE, s. m. (du gr. φρυγανώδης, qui a des rejetons; φυτὸν, plante). Bot. Plante qui pousse des rejetons à la manière des mousses.

PHRYGIA, n. pr. f. Temps hér. Femme d'Argès, dont il eut Deusus, Atron et Atreneste. — Fille de Cécrops; elle donna son nom à une contrée de l'Asie-Mineure.

* **PHRYGIE**, n. pr. f. (en lat. *Phrygia*). Géogr. anc. Contrée de l'Asie-Mineure, entre la Lydie à l'O., et la Cappadoce à l'E. — *Petite Phrygie*, nom donné quelquefois à la Troade. V. TROADE, au Compl. — *Phrygie Pacatiane* ou *Pacatienne*, une des deux subdivisions de la Phrygie, établies sous le règne de Constantin; elle était située au S. C'était une province du vicariat d'Asie, préfecture d'Orient, capitale *Laodicée*. — *Phrygie Salutaire*, partie de la Phrygie, à l'E. des montagnes où l'Hermus prenait sa source. C'était la seconde des divisions établies sous Constantin : ville principale, *Synnada*. — *Phrygie Épictète*, portion septentrionale de la Phrygie proprement dite. — *Phrygie Paroréade* ou *Parorée*, partie limitrophe de la Pisidie : on y remarquait un grand nombre de montagnes. — *Phrygie Catakékaumène* ou *brûlée*, partie de la Phrygie, à l'E. de la Pacatienne. — *Phrygie Hellespontique* ou *Phrygie sur l'Hellespont*, nom que portait la satrapie de Mysie. — La *Phrygie* passa successivement sous la domination des rois de Lydie, des Perses d'Alexandre, des Séleucides; elle se trouva, vers 278 avant J. C., divisée en quatre portions, dont une seule garda le nom de *Phrygie*. Cette *Phrygie*, ainsi réduite, fut, en 190 avant J. C., ajoutée par les Romains au royaume de Pergame, et, après l'extinction de ce royaume (134-126), elle échut aux Romains, qui la comprirent dans la province d'Asie. Les habitants de la *Phrygie* passaient, pour mous, serviles et peu guerriers. Ils adoraient particulièrement Cybèle.

* **PHRYGIEN, IENNE**, adj. et s. Temps hér. Habitant de la Phrygie. — Qui appartient à la Phrygie ou à ses habitants. — *Bonnet phrygien*, bonnet dont le sommet retombe un peu en avant. On le dit aussi du bonnet de la liberté. — Myth. gr. *Mère Phrygienne*, surnom de Cybèle. — *Le berger Phrygien*, Pâris. — Ant. gr. *Robe phrygienne*, se disait, à Rome, de tous les vêtements brodés. — *Phrygien*, s. m. Idiome dérivé de l'arménien, que l'on parlait jusqu'aux bords de l'Halys; il passait pour l'une des langues les plus anciennes. — Hist. rel. *Phrygien*, nom que l'on a quelquefois donné aux montanistes. — *Phrygiennes*, s. f. pl. Fêtes en l'honneur de Cybèle.

PHRYNÉ, n. pr. f. Nom d'une célèbre courtisane d'Athènes. — Il s'emploie substantiv. pour désigner une femme de mœurs dissolues.

PHRYNOCÉPHALE, s. m. (du gr. φρύνος, crapaud; κεφαλή, tête). Zool. Genre de reptiles sauriens.

PHRYNOPS, s. m. (du gr. φρύνος, crapaud; ὄψις, vision). Zool. Nom d'une espèce de tortue.

PHRYNOSOME, s. m. (du gr. φρύνος, crapaud; σῶμα, corps). Zool. Genre de reptiles sauriens.

PHRYXÉEN, ENNE, adj. Myth. Qui appartient à Phryxus. — Géogr. anc. *Mer Phryxéenne*, se dit quelquefois de l'Hellespont, et, par extens., de la mer Egée.

PHRYXONIDES, adj. et s. f. pl. Myth. gr. Nom donné à des nymphes qui, les premières, élevèrent des abeilles.

PHTHA, n. pr. m. Myth. égypt. La seconde émanation de l'Être incompréhensible, l'organisateur du monde et le dieu du feu. C'est le Vulcain ou Héphaïstos des Égyptiens. On écrit aussi *Phthas*. — *Temple de Phtha*, édifice découvert parmi les ruines de Memphis, et qui offre un beau modèle de l'architecture égyptienne.

PHTHANITE, s. f. Minér. Variété de jaspe.

PHTHIA, n. pr. f. Temps hér. Une des filles d'Amphion et de Niobé. — Nymphe d'Achaïe; elle fut aimée de Jupiter. — Concubine d'Amyntor. On l'appelle plus souvent *Clytie*. — Étolienne de qui Apollon eut Dorus, Laodacus et Polypètes.

PHTHIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Thessalie, capitale de la Phthiotide, à l'O., près de Pharsale. Patrie d'Achille.

PHTHIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Phthie. — Qui appartient à la Phthie ou à ses habitants. — *Le héros Phthien*, surnom donné à Achille.

PHTHIOTE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Phthie ou de la Phthiotide. — Qui appartient à cette ville ou à cette contrée.

PHTHIOTIDE, n. pr. f. Géogr. anc. Petit État de la Thessalie, qui comprenait toute la partie méridionale de cette région.

* **PHTHIRIASE**, s. f. Méd. Maladie caractérisée par une multiplication excessive des poux, malgré tous les soins que l'on peut prendre pour les détruire. — Bot. On donne aussi ce nom à une maladie des végétaux, dans laquelle ils sont couverts d'une multitude de petits insectes.

PHTHIRIASIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la phthiriase.

PHTHIRIOMYE, adj. des 2 g. (du gr. φθεὶρ, pou; μυῖα, mouche). Zool. Se dit des mouches parasites. — PHTHIRIOMYES, s. f. pl. Famille d'insectes diptères.

* **PHTHIROPHAGES**, n. pr. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Sarmatie d'Asie, sur les bords du Pont-Euxin.

PHTHISURIE, s. f. (du gr. φθίσις, phthisie; οὖρον, urine). Méd. Phthisie causée par le diabète, ou une sécrétion excessive de l'urine.

PHTHIUS, n. pr. m. (pr. *fti-uce*). Temps hér. Fils d'Achéus et père d'Hellen. Il donna son nom à une partie de la Thessalie. — Fils de Lycaon. — Fils de Neptune.

PHTHORIDES, s. m. pl. Minér. Famille de minéraux qui contiennent du fluor.

PHTHORIQUE, adj. des 2 g. Chim. Se dit des composés dans lesquels le fluor joue le rôle d'élément négatif.

PHTHORO-SILICIQUE, adj. m. V. FLUO-SILICIQUE, au Compl.

PHU, s. m. Bot. Espèce de valériane.

PHUR ou **PHURIM**, s. m. Hist. sainte. Fête des Juifs, en mémoire du triomphe remporté par Esther sur Aman.

PHYCÉ, ÉE, adj. (du gr. φῦκος, fucus). Bot. Qui ressemble à l'algue marine. — PHYCÉES, s. f. pl. Famille d'algues aquatiques.

PHYCOÏDÉ, ÉE, adj. (du gr. φῦκος, fucus; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble à un fucus. — PHYCOÏDÉES, s. f. pl. Famille d'algues. On dit aussi *phycoïde*, des 2 g.

PHYCOLICHEN, s. m. (pr. *ficolikène*). Bot. Nom donné aux lichens qui se rapprochent des fucus. — Au pl. Famille de lichens.

PHYCOMYCE, (du gr. φῦκος, fucus; μύκης, champignon). Bot. Genre de plantes cryptogames propres à la Suède.

PHYCOSTÈME, s. m. (du gr. φῦκος, fucus; στήμων, étamine). Bot. Partie qui existe dans certaines fleurs, et que l'on nomme plus ordinairement *nectaire*.

PHYLACÉ, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Mes-

sénie, au S.-E., chez les Tégéates.—Petite ville d'Arcadie. — Ville de la Thessalie, dans la Phthiotide, au S.-E. de Thèbes. Patrie de Protésilas et de Laodamie.

PHYLACIDE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Phylacé. — Il se dit particulièrement de Protésilas et de Laodamie. — On le dit aussi des descendants de Phylacus.

PHYLACIS, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Apollon et sœur de Philandre.

PHYLACTÈRE, s. m. Hist. eccl. Il s'est dit des châsses qui renferment les reliques des saints.

PHYLACUS, n. pr. m. (pr. *filakuce*). Temps hér. Fils de Déion et de Diomédée; il épousa Clymène et en eut Iphiclus et Alcimède. — Héros phocéen qui défendit Delphes contre les Perses. — Troyen tué par Leïtus.

PHYLAS, n. pr. m. (pr. *filâce*). Temps hér. Roi des Dryopes ; ayant attaqué le temple de Delphes, il fut tué par Hercule. — Roi d'Éphyra, qui fut tué par Hercule. Il eut trois filles : Astyoché, Polyméla et Théro. — Fils d'Antiochus et petit-fils d'Hercule. Quelques-uns le confondent avec le précédent.

* **PHYLE**, s. f. Bot. Plante de la Chine.

PHYLÉUS, n. pr. m. (pr. *filéuce*). Temps hér. Fils d'Ajax Télamonide. Phyléus et son frère ayant obtenu le droit de bourgeoisie dans Athènes, donnèrent à cette ville l'île de Salamine. — Fils de Jupiter et père de Mégis : il alla au siége de Troie. — Fils d'Augias qui, ayant pris parti pour Hercule contre son père, fut chassé de l'Élide. Hercule vainquit Augias, et donna son royaume à Philéus.

PHYLITE, s. m. (du gr. φυλή, tribu). Bot. Il se dit de chaque être particulier dont la réunion produit un végétal composé.

PHYLLADIEN, **IENNE**, adj. minér. Qui ressemble au phyllade, qui en a les caractères.

PHYLLADIFÈRE, adj. des 2 g. Minér. Qui contient du phyllade.

PHYLLADIFORME, adj. des 2 g. Minér. Qui a l'apparence du phyllade.

PHYLLADIQUE, adj. des 2 g. Minér. Qui se compose de phyllade.

PHYLLAMPHORE, adj. des 2 g. (du gr. φύλλον, feuille; ἀμφορεὺς, amphore). Bot. Se dit des plantes dont les feuilles portent une espèce de godet.

* **PHYLLANTHE**, adj. des 2 g. Bot. Dont les fleurs poussent sur les feuilles.

PHYLLANTHÉ, **ÉE**, adj. Qui ressemble à un phyllanthe. — PHYLLANTHÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des euphorbiacées.

PHYLLANTHÈRE, s. m. (du gr. φύλλον, feuille; ἀνθηρα, anthère). Bot. Arbuste de Java, dont on a fait un genre.

PHYLLASTROPHYTE, s. m. (du gr. φύλλον, feuille; ἄστρον, astre; φυτὸν, plante). Bot. Plante qui a ses feuilles disposées en manière d'étoile sur la tige.

PHYLLE, s. m. (du gr. φύλλον, feuille). Bot. Chacune des pièces qui constituent le calice d'une fleur.

PHYLLÉEN, adj. m. Myth. gr. Surnom d'Apollon, qui avait un temple magnifique à Phyllos, en Phthiotide.

PHYLLÉRIACÉ, **ÉE**, adj. V., plus loin, PHYLLÉRIÉ.

PHYLLÉRIE, s. f. Bot. Genre de champignons.

PHYLLÉRIÉ, **ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à une phyllérie. — PHYLLÉRIÉES, s. f. pl. Famille de champignons.

* **PHYLLIDE**, s. f. Bot. Arbrisseau des Canaries, famille des rubiacées. Le Dict. donne la forme latine *phyllis*.

PHYLLIDIACÉ, **ÉE**, adj. Zool. Qui ressemble à une phyllide ou phyllidie. — PHYLLIDIACÉS, s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes. On dit aussi *phyllidien* et *phyllidin*.

PHYLLIDIE, s. f. Zool. V. PHYLLIDE, au Dict.

PHYLLINE, s. f. Zool. Genre d'annelides qui ressemblent à la sangsue.

PHYLLIRRHÉ, **ÉE**, adj. Zool. Qui ressemble à un phyllirhoé. — PHYLLIRRHÉS, s. m. pl. Famille de mollusques.

* **PHYLLIS**, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de Thrace, habitée par les Péoniens, aux environs du mont Pangée.

PHYLLO, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Alcimédon. Hercule l'aima, et en eut un fils nommé Ecmagoras. On écrit aussi *Philo*.

PHYLLOBIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une phyllobie. — PHYLLOBIDES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

PHYLLOBIE, s. f. (du gr. φύλλον, feuille; βίος, vie). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

PHYLLOBRANCHE, adj. des 2 g. (du gr. φύλλον, feuille; βράγχια, branchies). Zool. Qui a les branchies en forme de feuilles.

PHYLLOCARPE, s. m. (du gr. φύλλον, feuille; καρπὸς, fruit). Genre de lichens.

PHYLLOCÉPHALE, adj. des 2 g. (du gr. φύλλον, feuille; κεφαλή, tête). Bot. Se dit d'une plante qui a ses fleurs réunies en têtes et garnies de feuilles. — s. m. Plante de Java.

PHYLLOCÈRE, s. m. (du gr. φύλλον, feuille; κέρας, corne). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

PHYLLOCHARIS, s. m. (pr. *fillokarice*) (du gr. φύλλον, feuille; χάρις, beauté). Bot. Genre de lichens.

PHYLLOCLADE, adj. des 2 g. (du gr. φύλλον, feuille; κλάδος, rameau). Bot. Qui a les rameaux aplatis et élargis en forme de feuilles.

PHYLLODACTYLE, s. m. (du gr. φύλλον, feuille; δάκτυλος, doigt). Zool. Genre de reptiles sauriens.

* **PHYLLODE**, adj. des 2 g. (du gr. φύλλον, feuille, εἶδος, forme). Bot. Synon. de *phylloïde*. — s. m. Pétiole élargi en forme de feuille.

PHYLLODÉ, **ÉE**, adj. (même étym.). Bot. Qui est muni de feuilles; synon. de *foliacé*.

PHYLLODERMÉ, **ÉE**, adj. (du gr. φύλλον, feuille; δέρμα). Bot. Se dit d'un champignon dont la membrane fructifère est plissée en feuillets. On dit aussi *phylloderme*, des 2 g.

PHYLLODIAL, **ALE**, adj. Bot. Qui est produit par un phyllode.

PHYLLODINÉ, **ÉE**, adj. Bot. Qui a des phyllodes au lieu de feuilles.

PHYLLODOCÉ, n. pr. f. Myth. Nymphe, compagne de Cyrène. — s. f. Genre de néréidées.

PHYLLODYTE, s. m. Zool. Genre de reptiles batraciens.

PHYLLOGÈNE, adj. des 2 g. (du gr. φύλλον, feuille; γένος, naissance). Bot. Qui naît, se développe sur les feuilles.

PHYLLOGNATHE, s. m. (du gr. φύλλον, feuille; γνάθος, mâchoire). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

PHYLLOGONIE, s. f. (du gr. φύλλον, feuille; γονή, génération). Bot. Théorie de la production des feuilles.

PHYLLOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. φύλλον, feuille; εἶδος, forme). Bot. Qui a la forme d'une feuille : *Tige phylloïde*.

PHYLLOÏDÉ, **ÉE**, adj. (même étym.). Bot. Qui forme des expansions foliacées. — PHYLLOÏDÉES, s. f. pl. Famille de lichens.

PHYLLOLICHÉNÉ, **ÉE**, adj. (pr. *filelolikéné*) (du gr. φύλλον, feuille; λειχήν, lichen). Bot. Synonyme de *philloïdé*.

PHYLLOLOBÉ, **ÉE**, adj. (du gr. φύλλον, feuille; λοβὸς, lobe). Bot. Qui a les cotylédons foliacés. — PHYLLOLOBÉES, s. f. Section de la famille des légumineuses.

PHYLLOME, s. m. (du gr. φύλλον, feuille). Bot. Ensemble des germes destinés à produire les feuilles qui sortiront du bourgeon.

PHYLLOMÉDUSE, s. f. Zool. Genre de reptiles batraciens.

PHYLLONOME, s. m. (du gr. φύλλον, feuille; νόμος, loi). Bot. Arbre des environs de Popayan ; il forme un genre dans la famille des rhamnées.

PHYLLOPE, adj. des 2 g. V. PHYLLOPODE, au Dict. et au Compl.

PHYLLOPHAGE, adj. des 2 g. (du gr. φύλλον, feuille; φάγω, je mange). Zool. Qui se nourrit de feuilles. — PHYLLOPHAGES, s. m. pl. Section d'insectes scarabéides.

PHYLLOPHILE, adj. des 2 g. (du gr. φύλλον, feuille; φίλος, ami). Bot. Qui croît parmi les feuilles : *Agaric phyllophile*.

* **PHYLLOPODE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a les pattes aplaties en forme de lames.

PHYLLOPODOBATRACIEN, s. m. Zool. Batracien dont les pieds sont palmés.

PHYLLOPODOCHÉLONE, s. f. (pr. *fil-lopodokélone*) (du fr. *phyllopode*, et du gr. χελώνη, tortue). Zool. Tortue dont les pieds sont palmés.

PHYLLOPODOSAURIEN, s. m. (du fr. *phyllopode*, et du gr. σαῦρος, lézard). Zool. Saurien ou lézard dont les pieds sont palmés.

PHYLLOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. φύλλον, feuille; πτερὸν, aile). Zool. Qui a des ailes ou des expansions membraneuses.

PHYLLORHYNQUE, adj. des 2 g. (du gr. φύλλον, feuille; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec ou le museau élargi en forme de feuille. — PHYLLORHYNQUES, s. m. pl. Famille de poissons.

PHYLLOS, n. pr. m. (pr. *fileloce*). Géogr. anc. Ville de la Phthiotide. On dit aussi *Phyllonte*.

PHYLLOSOMADÉ, **ÉE**, adj. Zool. Qui ressemble à un phyllosome. — PHYLLOSOMADÉS, s. m. pl. famille de crustacés.

* **PHYLLOSTOME**, adj. des 2 g. Zool. Qui a une crête membraneuse sur la bouche.

PHYLLOTAXIS, s. f. (pr. *filelotak-cice*) (du gr. φύλλον, feuille; τάξις, arrangement). Bot. Disposition des feuilles autour de la tige.

PHYLLULE, s. f. (du gr. φύλλον, feuille). Bot. Cicatrice que laisse chaque feuille après sa chute.

PHYLLYPSOPODE, adj. des 2 g. (du gr. φύλλον, feuille; ὕψος, hauteur; πούς, pied). Zool. Se dit d'un oiseau qui a les jambes longues et les pieds palmés.

PHYLOBASILE, s. m. (du gr. φυλή, tribu; βάσιλεὺς, roi). Ant. gr. Magistrat athénien qui avait, sur une tribu, le même pouvoir que l'archonte sur toutes les tribus réunies.

PHYMATODE, adj. des 2 g. (du gr. φῦμα, verrue; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a son conceptacle contenu dans une verrue. — PHYMATODES, s. m. pl. Famille de lichens.

PHYSALITE, s. f. (du gr. φύσα, vessie). Minér. Variété de topaze.

PHYSALOPTÈRE, s. m. (du gr. φύσα, vessie; πτέρον, nageoire). Zool. Genre de vers intestinaux.

* **PHYSAPODE**, adj. des 2 g. (du gr. φύσα, vessie; πούς, πόδος, pied). Zool. Dont les pieds sont garnis de vessies. On dit aussi *physapien*.

PHYSARÉ, **ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à un physare.— PHYSARÉS, s. m. pl. Famille de champignons.

PHYSCOA, n. pr. f. Temps hér. Femme aimée de Bacchus : on lui rendait les honneurs divins en Élide.

PHYSCON, adj. m. (du gr. φύσκων, ventru). Hist. Surnom de Ptolémée-Evergète II, roi d'Égypte.

PHYSCUS, n. pr. m. (pr. *ficekuce*). Temps hér. Fils d'Étolus; il donna son nom à une ville de la Locride. — Géogr. anc. *Physcus*, ville des Locriens Ozoles.

PHYSÈME, s. m. (du gr. φύσημα, enflure). Bot. Corps des algues, qu'on appelle ordinairement *fronde* ou *feuille*.

* **PHYSÉTÈRE**, s. m. Zool. C'est l'un des noms du cachalot, vulgairement appelé *souffleur*.

PHYSIANTHE, s. m. (du gr. φύσα, vessie; ἄνθος, fleur). Bot. Plante du Brésil.

* **PHYSICIEN**, s. m. Il s'est dit anciennement pour médecin.

PHYSICO-MÉDICAL, **ALE**, adj. Didact. Se dit des sciences qui ont pour objet l'étude des causes qui peuvent modifier la vie, et de leur emploi pour la conservation de la santé.

PHYSIGNATHE, s. m. (du gr. φύσις, nature, γνάθος, mâchoire). Zool. Genre de reptiles sauriens.

* **PHYSIOGNOMONIQUE**, s. f. Philol. Titre d'un traité attribué à Aristote.

* **PHYSIOGNOMONISTE**, s. m. Didact. Celui qui s'occupe de physiognomonie, qui écrit sur la physiognomonie.

PHYSIOLOGUE, s. m. Didact. Se dit quelquefois pour physiologiste.

PHYSIONOMISER, v. a. et n. Néol. Juger par la physionomie.

* **PHYSIONOMISTE**, s. m. Bot. Se dit des botanistes qui, pour établir leur méthode de classification, n'ont considéré que la physionomie propre de chaque plante.

* **PHYSIONOTYPE**, s. m. Il s'est dit aussi d'un appareil avec lequel on moule en plâtre la figure d'une personne vivante.

PHYSIPHORE, s. m. Zool. Genre d'insectes diptères.— Bot. Plante du Brésil.

PHYSITHÉSITE, s. m. Hist. relig. Sectateur de l'hérétique Italus, dont l'erreur avait pour objets les mots grecs φύσις et θέσις, appliqués à la nature divine (nature et position).

PHYSIUS, n. pr. m. (pr. *fizi-uce*). Temps hér. Un des fils de Lycaon.

PHYSOBLÉPHARON, s. m. (du gr. φύσα, vessie; βλέφαρον, paupière). Méd. Gonflement emphysémateux des paupières.

PHYSOCALYMNE, s. f. Bot. Plante du Brésil.

PHYSOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. φύσα, vessie, καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits vésiculeux.

PHYSOCELIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient, qui a rapport à la physocélie. V. ce mot, au Dictionnaire.

PHYSODACTYLE, s. m. (du gr. φύσα, vessie;

δάκτυλος, doigt). Zool. Genre d'insectes coléoptères à pattes vésiculeuses.

PHYSOGRADE, adj. des 2 g. (du gr. φύσα, vessie, et du lat. *gradior*, je marche). Zool. Qui nage à l'aide de vessie. — Substantiv. : *Un physograde.*

PHYSOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. φύσα, vessie; εἶδος, ressemblance). Didact. Qui a la forme d'une vessie.

PHYSOMÉTRIE, s. f. Méd. Véritable forme du mot dont le Dictionnaire a fait *physomètre*, s. m.

* PHYSOPHORE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui porte une ou plusieurs vessies.

PHYSOPODE, s. m. (du gr. φύσα, vessie; πούς, ποδός, pied). Bot. Plante de l'île de Mascareigne.

PHYSOSPASMODIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient au physospasme. V. ce mot, au Dict.

PHYSOSTÈME, s. m. (du gr. φύσα, vessie; στήμων, étamine). Bot. Genre de plantes du Brésil.

PHYSSOPHORE, s. m. Zool. Genre d'acalèphes.

PHYSSOPHORÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à un physsophore. — PHYSSOPHORÉS, s. m. pl. Famille d'acalèphes. On dit aussi *physsophoridé.*

PHYTADELGE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. φυτον, plante; ἀδέλγω, je suce). Zool. Qui suce le suc des végétaux.

PHYTALIDES, s. m. pl. Temps hér. Descendants de Phytalus, qui accueillirent Thésée sur les bords du Céphise.

PHYTALMIUS, adj. m. (du gr. φυτάλμιος, nourricier). Myth. Surnom donné à Jupiter, protecteur des biens de la terre. — Surnom donné à Neptune par les Tréséniens.

PHYTALUS, n. pr. m. (pr. *fitaluce*). Temps hér. Grec qui donna l'hospitalité à Cérès, et reçut d'elle, en récompense, le figuier.

PHYTANTHRACE, s. m. (du gr. φυτὸν, plante; ἄνθραξ, charbon). Minér. Charbon de terre d'origine végétale.

PHYTAUXIE, s. f. (du gr. φυτὸν, plante; αὔξη, croissance). Bot. Accroissement des plantes.

PHYTÉLÉPHAS, s. m. (pr. *fitéléphas*) (du gr. φυτὸν, plante; ἐλέφας, éléphant). Bot. Genre de plantes du Pérou.

PHYTEUMACOLLE, s. f. (du gr. φυτὸν, plante; κόλλα, colle). Chim. Se dit des substances qui ont une origine végétale, mais qui contiennent de l'azote.

PHYTEUME, s. m. (du gr. φύτευμα, plantation). Genre de plantes qui se rapprochent de la campanule.

* PHYTIBRANCHE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. φυτὸν, plante; βράγχια, branchies). Zool. Qui a les branchies ramifiées.

PHYTIPHAGE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. φυτὸν, plante; φάγω, je mange). Didact. Qui vit de végétaux.

PHYTOCHLORINE, s. f. (pr. *fitoklorine*) (du gr. φυτὸν, plante; χλωρὸς, vert). Chim. Matière verte des feuilles. On la nomme aussi *chlorophylle.*

PHYTOCOLLE, s. f. V. plus haut, PHYTEUMACOLLE.

PHYTOCOMA, s. f. (du gr. φυτὸν, plante; κόμα, chevelure). Bot. Genre de la famille des algues.

PHYTODOZOÉ, ÉE, adj. (du gr. φυτὸν, plante; εἶδος, ressemblance; ζῶον, animal). Zool. Se dit des animaux qui ont l'aspect des plantes. — Substantiv. : *Un phytodozoé.*

PHYTOGAMIE, s. f. (du gr. φυτὸν, plante; γάμος, noce). Bot. Développement ou épanouissement des fleurs.

PHYTOGÈNE, adj. des 2 g. (du gr. φυτὸν, plante; γένος, naissance). Bot. Qui est produit ou engendré par des végétaux. — Minér. *Substances phytogènes*, classe de substances combustibles qui ont une origine végétale. — *Terrains phytogènes*, groupe de terrains qui sont formés de l'accumulation de matières résultant de débris végétaux.

PHYTOGÉNÉSIE, s. f. (même étym.). Bot. Germination, commencement de la végétation d'une plante.

PHYTOGÉOGRAPHIE, s. f. (du gr. φυτὸν, plante, et du fr. *géographie*). Didact. Indication, connaissance de la manière dont les plantes sont répandues à la surface de la terre.

PHYTOGNOMIE, s. f. (du gr. φυτὸν, plante; γνώμιον, indicateur). Bot. Étude de l'extérieur des plantes, des parties qui les constituent.

PHYTOGRAPHE, s. m. (du gr. φυτὸν, plante; γράφω, je décris). Didact. Celui qui décrit les plantes. — Auteur d'une phytographie.

* PHYTOGRAPHIE, s. f. Art de reproduire les plantes par une espèce de calque.

* PHYTOLACCA, s. f. Bot. Ce n'est point une sorte de raisin, comme le dit le Dictionnaire, mais un genre de plantes chénopodées, dont une espèce est connue sous le nom vulgaire de *raisin d'Amérique*, à cause de ses fruits disposés en grappes. On dit plus ordinairement *phytolaque* que *phytolacca*, et le mot est du genre féminin, sous l'une ou l'autre de ces formes.

PHYTOLACCÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la phytolaque ou phytolacca. — PHYTOLACCÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

PHYTOLACCIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide qu'on prétend exister dans les phytolaques.

PHYTOLAQUE, s. f. V. plus haut PHYTOLACCA.

PHYTOMORPHITE, s. f. (du gr. φυτὸν, plante; μορφή, forme). Minér. Pierre qui représente quelque plante.

PHYTOMYDE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. φυτὸν, plante; μυῖα, mouche). Zool. Se dit des mouches qui déposent leurs œufs sous l'épiderme des plantes. — PHYTOMIDES, s. f. pl. Famille d'insectes diptères.

PHYTONOMATOTECHNIQUE, adj. des 2 g. (pr. *teknique*). Qui concerne la phytonomatotechnie, V. ce mot au Dictionnaire.

PHYTONOME, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

PHYTONOMIE, s. f. (du gr. φυτὸν, plante; νόμος, loi). Didact. Étude des lois de la végétation.

PHYTONOMIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la phytonomie.

PHYTONYMIE, s. f. (du gr. φυτὸν, plante; ὄνυμα, nom). Didact. Nomenclature végétale.

PHYTONYMIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la phytonymie.

PHYTONYMPHIE, s. f. (du gr. φυτὸν, plante; νύμφια, fiançailles). Bot. Première apparition des fleurs d'une plante.

* PHYTOPHAGE, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui vit de végétaux.

PHYTOPOLITE, adj. des 2 g. (du gr. φυτὸν, plante; πολίτης, citoyen). Bot. Se dit de toute plante qui vit sur une autre plante.

PHYTOSCAPHE, s. m. (du gr. φυτὸν, plante, σκαφὸς, action de fouir). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

PHYTOSCHÉSIE, s. f. (pr. *fitoskésie*) (du gr. φυτὸν, plante; σχίζα, éclat de bois). Didact. Étude des phénomènes qu'offrent les parties séparées des plantes, quand on les place dans des circonstances favorables.

PHYTOTECHNIE, s. f. (pr. *fitoteknie*) (du gr. φυτὸν, plante; τέχνη, art). Didact. Partie de la botanique qui apprend à distinguer et à classer les plantes.

PHYTOTÉROSIE, s. f. (du gr. φυτὸν, plante; τερέω, je conserve). Didact. Étude des changements qui peuvent survenir dans les fonctions des plantes. *Phytotérésie* serait plus régulier.

PHYTOTOCIE, s. f. (du gr. φυτὸν, plante; τόκος, accouchement). Bot. Modification que le pistil d'une plante éprouve, en devenant un fruit qui contient des graines.

PHYTOTOMISTE, s. m. Didact. Celui qui s'occupe de phytotomie, d'anatomie végétale.

PHYTOTRAUMATIE, s. f. du gr. φυτὸν, plante; τραύμα, blessure). Didact. Étude des phénomènes qu'offrent les blessures faites aux plantes.

PHYTOTROPHIE, s. f. (du gr. φυτὸν, plante; τροφή, nourriture). Bot. Nutrition des plantes.

PHYTOTROPIE, s. f. (du gr. φυτὸν, plante; τρόπος, changement). Didact. Art de changer, d'altérer les formes naturelles des plantes.

PHYTOZOAIRE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. φυτὸν, plante; ζῶον, animal). Zool. Se dit des animaux qui semblent avoir des rapports avec les plantes.

PHYXIUS, adj. m. (pr. *fikciuce*). Myth. Surnom de Jupiter, protecteur des fugitifs.

* PI, s. m. Comme signe numérique, avec l'accent supérieur à droite (π'), cette lettre vaut 80, et avec l'accent inférieur à gauche (,π), 80,000. — Dans un autre système, le *pi* vaut 16, et désigne le 16e chant de l'*Iliade* et de l'*Odyssée.*

PIABUQUE, s. m. Zool. Genre de poisson d'Amérique, famille des dermoptères.

PIACHES, s. m. pl. Relat. Prêtres de Cumana.

* PIACULAIRE, adj. des 2 g. Ant. rom. *Porte piaculaire*, porte de Rome près de laquelle on faisait des sacrifices expiatoires. — *Auspices piaculaires*, se disait des sacrifices dans lesquels la victime s'enfuyait ou tombait autrement que les rites l'exigeaient, parce qu'il fallait alors un sacrifice expiatoire pour détourner ce présage.

PIADA, n. pr. f. Géogr. Ville de la Grèce moderne, dans l'Argolide. Il s'y tint, en 1822, la première assemblée nationale dans laquelle la Grèce fut déclarée indépendante. On la nomme aussi *Pidavra.*

PIADET, s. m. Relat. Genre d'embarcation turque employée dans les Dardanelles.

PIAHIAP, s. m. Mar. Bateau dont se servent les pirates, dans les îles de la Sonde et dans les Moluques.

PIAIE, s. m. Relat. Nom que les anciens habitants de Cayenne donnaient à un mauvais génie. — Ils donnaient le même nom aux prêtres de cette divinité.

PIALIES, s. f. pl. Ant. rom. Nom par lequel Saumaise désigne les fêtes et les jeux institués par Antonin le Pieux en l'honneur d'Adrien.

* PIAN, s. m. (d'un mot indien qui signifie *fraise*). Méd. Maladie contagieuse, caractérisée par une éruption de tubercules fongueux que l'on a comparés à des fraises ou à des framboises, et qui s'ulcèrent en entraînant le dépérissement du malade. Le *pian* est endémique en Guinée et en Amérique. Il ne doit pas être confondu avec la maladie vénérienne, comme l'avance le Dictionnaire; seulement, quelques auteurs l'ont considéré comme une forme particulière de siphilis. — *Pian* se dit aussi de chacun des tubercules qui, dans cette affection, se développent sur la surface du corps.

PIANISSIMO, adv. Mus. Mot italien qui signifie très-doucement. On l'écrit sur les morceaux de musique, pour indiquer que le passage marqué ainsi doit être exécuté avec très-peu de force.

* PIANISTE, s. m. Relat. Il s'est dit, dans les colonies, de ceux qui ont le pian.

* PIANO, adv. Il se dit fam. quelquefois pour doucement : *Piano, piano. Il faut aller piano.* — En mus., *piano* s'emploie quelquefois subst. en parlant des passages marqués ainsi : *Il y a ici un piano. Observer les piano et les forte.* — *Piano*, s. m. On appelle *piano à queue* celui dans lequel les cordes, tendues dans le sens de leur longueur, sont enfermées dans une caisse qui forme une sorte de queue; *piano droit* ou *vertical*, celui dont les cordes et la table d'harmonie sont posées perpendiculairement; *piano carré*, celui dans lequel les cordes sont horizontales, mais ne se déploient pas comme dans les pianos à queue. — *Piano à archet.* V. ORCHESTRINO, au Dict. — Bien que l'Académie et le Dictionnaire fassent ce mot invariable, il est tellement passé dans l'usage, que tout le monde écrit aujourd'hui des *pianos*, des *fortés-pianos* ou des *pianos-fortés.*

PIANOZA, n. pr. f. Géogr. Île de la mer Tyrrhénienne, sur les côtes de la Toscane, au S.-O. de l'île d'Elbe; 8 kil. sur 4.

PIAO, s. m. Relat. Patente impériale, à la Chine.

PIAPAU, s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la renoncule des prés.

PIARA, s. f. Relat. Au Pérou, troupe de dix mules conduites par deux hommes.

PIARANTHE, s. m. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance.

PIARDE, s. f. Anc. t. milit. Sorte de hache.

PIARDER, v. a. Agric. Mélanger les fumiers, pour en rendre la composition bien égale.

PIARISTE, s. m. Hist. rel. Membre d'une congrégation religieuse instituée en 1624 par Grégoire XV, pour l'instruction gratuite des enfants pauvres. Les *piaristes* ont plusieurs colléges en Autriche et en Hongrie. On les appelle aussi *pauvres de la Mère de Dieu*, *pauvres des écoles pieuses.*

* PIASTRE, s. m. *Piastre vieille* ou *sévillan*, monnaie espagnole d'argent, frappée en 1731, et valant fr. 5, 41. — *Piastre vieille du Mexique*, monnaie d'argent dont on se servait en Espagne avant 1772, et qui valait fr. 5, 51. — *Piastre d'Espagne*, monnaie d'argent en usage depuis 1772, fr. 5, 43. — *Piastre mexicaine*, monnaie d'argent de 1765, fr. 5, 44. — *Piastre forte* ou *douro*, monnaie d'argent des îles Canaries, divisée en demi, quart, huitième et seizième de piastre. — *Piastre à la rose*, monnaie de Toscane, fr. 5, 61. — *Piastre* ou *écu romain*, monnaie de compte des États de l'Église, fr. 5, 38. — *Piastre de change* ou *once*, monnaie de compte de l'île de Malte, fr. 5, 50. — *Piastre de Smyrne* ou *dollar*, monnaie de compte employée dans le Levant, fr. 0, 68. — *Piastre*, monnaie de compte de Constantinople. Depuis 1833, sa valeur n'est guère que de fr. 0, 35. On l'appelle aussi *piastre arslanique*, *piastre du lion.* — *Piastre de Mus-*

tapha III de 1757, monnaie d'argent de Constantinople, fr. 2, 32.—*Piastre d'Aboul-Hamet*, autre monnaie de la même époque, fr. 1, 60.— *Piastre de* 1780, monnaie turque d'argent, fr. 2, 00. — *Piastre de Sélim de* 1818, monnaie turque d'argent, fr. 0, 97. — *Piastre de la Crimée de* 1778, monnaie turque d'argent, fr. 1, 31. — *Piastre du Caire*, monnaie de compte d'Égypte, fr. 1,64. — *Piastre de Tunis*, monnaie de compte, fr. 1,39. — *Piastre de Tunis*, monnaie d'argent, fr. 1,39.

PIASUS, n. pr. m. (pr. *piazuce*). Temps hér. Chef des Pélasges. Il était honoré à Larisse.

PIAUHY, n. pr. m. Géogr. Rivière du Brésil qui tombe dans la Parnahyba, et donne son nom à la province de Piauhy. Cours, 500 kil.

PIAVE, s. m. Relat. Nom que l'on donne, à Cayenne, aux jongleurs ou sorciers. — *Piave*, n. pr. f. Géogr. Rivière du royaume Lombardo-Vénitien, qui naît dans les Alpes Noriques, et se jette dans l'Adriatique par deux branches. Cours, 225 kil. Sous l'empire, elle donnait son nom à un dép. du royaume d'Italie; ch.-l., *Bellune*.

PIAZZA, n. pr. f. Géogr. Ville de Sicile, dans l'intendance de Girgenti. 13,500 hab.

PIBLE (à), loc. adv. Mar. Se dit des mâts qui sont d'un seul brin : *Mâture à pible*.

PIBOULE, s. f. Bot. Variété de peuplier noir.

PIBROCH, s. m. (pr. *pibrok*). Relat. Sorte de cornemuse écossaise. — Air écossais que jouent les cornemuses.

* PIC, s. m. Prov. et pop. *A pic*, convenablement, à propos : *Arriver, tomber à pic*. — *Tout de pic*, tout d'un coup, en une seule fois. — Mar. *Le vent est à pic*, se dit quand le panon est pendant, que le plus léger souffle de vent ne vient point l'agiter — On appelait *pic*, autrefois, une sorte d'ornement que les selliers, les carrossiers, les tapissiers appliquaient sur leurs garnitures. — Mesure de longueur employée dans l'Orient. Il y en a de plusieurs sortes. — *Pic d'Abyssinie*, mèt. 0,6857 ; — *pic turc d'Alger*, 0,6330 ; — *pic turc des marchands d'Alger*, 0,6400 ; — *pic arabe usuel d'Alger*, 0,4800. — *Pic du Caire*, 0,6770. — *Grand pic de Constantinople*, mesure appelée aussi *halebi* ou *archim*, 0,6691. — *Petit pic de Constantinople*, 0,6479. — *Pic mauresque de Maroc*, 0,6610. — *Pic de Smyrne et d'Alep*, 0,6677. — *Pic de Tripoli*, 0,5525. — *Pic de laine de Tunis*, 0,6729. — *Pic de soie de Tunis*, 0,6307. — *Pic de toile de Tunis*, 0,4730.

* PICAILLON, s. m. Il se dit pop. de l'argent, en général : *Amasser des picaillons. Il tient à ses picaillons*.

PICAPOULE, s. m. Bot. Un des noms vulgaires du micocoulier.

* PICARD, ARDE, adj. et s. Géogr. Habitant de la Picardie. — Qui appartient à la Picardie ou à ses habitants. — Hist. relig. *Picard*, sectateur de *Picard*, chef d'une secte d'adamites. — On a aussi donné le nom de *picards* aux Vaudois.

PICARDANT, s. m. Agric. Nom d'un raisin muscat de Montpellier. — Vin fait avec ce raisin : *Une bouteille de picardant*. Le Dictionnaire écrit à tort *picardeau*.

* PICARDIE, n. pr. f. Géogr. Ancienne province de France, qui avait pour capitale Amiens. Elle se divisait en *Haute-Picardie* et *Basse-Picardie*. La première se subdivisait en Thiérache, Vermandois, Santerre, et Amiénois, que l'on nommait quelquefois *Moyenne-Picardie*. La deuxième se composait du Ponthieu avec Vimeux et du pays reconquis. La Picardie forme aujourd'hui le dép. de la Somme et partie de celui de l'Aisne.— Sous les Romains, ce pays faisait partie de la Belgique deuxième; il appartint plus tard aux comtes de Flandre, fut conquis par les Anglais, à qui Charles VII l'enleva, passa aux ducs de Bourgogne, et ne fut définitivement réuni à la couronne de France que par Louis XI, en 1463. — *Picardie*, nom d'un ancien régiment français qui était un des vieux corps. — Jeu qui se jouait avec des épingles, et dont parle Rabelais.

PICARESQUE, adj. des 2 g. Littér. Se dit des romans, des pièces de théâtre, où le principal personnage est un intrigant, un fourbe et même un fripon : *Gusman d'Alfarache est un roman picaresque*, ou *dans le genre picaresque*.

PICARO, s. m. (mot esp. qui signif. vaurien, fripon). Homme intrigant, fripon : *C'est un picaro, un vrai picaro*. Les valets de l'ancienne comédie étaient presque toujours des *picaros*.

PICASSON, s. m. Zool. Nom vulgaire du grimpereau.

PICAUDE, s. f. S'est dit pour égratignure, blessure légère.

PICAYRE, s. m. Nom donné aux vendangeurs, dans les départements du midi.

* PICCINISTE, adj. des 2 g. Musiq. Qui appartient au musicien Piccini; qui est conforme à sa manière, à son style. V. GLUCKISTE.

PICCIOLO, s. m. Monnaie de compte de Sicile, qui vaut, au pair, 4/10e de centime. — Monnaie de compte de l'île de Malte, qui vaut, au pair, 15/100e de centime.

PICE, s. f. Monnaie de compte de l'Inde anglaise, dont 80 font une roupie, et qui vaut, au pair, près de 5 centimes.

PICÉ, ÉE, adj. (du lat. *pica*, pie). Zool. Qui ressemble à la pie. — PICÉS, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

* PICÉNIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant du Picenum. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

PICENTIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville capitale des Picentins, près de la mer Tyrrhénienne. Auj. *Bicenza*, dans le royaume de Naples.

PICENTIN, INE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Italie, au S. de la Campanie, le long de la mer Tyrrhénienne, entre les embouchures du Sare et du Silare. — Habitant de Picentia. — Qui appartient à cette ville, à son territoire ou à ses habitants.

PICENUM, n. pr. m. (pr. *picénome*). Géogr. anc. Petit État de l'Italie, sur la mer Adriatique : il avait pour villes principales Ausculum, Picenum, Firmum, Auximum, etc., et fut soumis par les Romains, 268 av. J. C.

PICHDADIEN, IENNE, adj. et s. Hist. anc. Se dit de la première dynastie des Perses, ainsi nommée du mot *pichdad* (bon justicier), surnom d'un de ses rois. Elle est plus fabuleuse qu'historique. On croit que les *pichdadiens* furent remplacés, vers 733 av. J. C., par les Kaïaniens ou Achéménides, auxquels appartient Cyrus.

PICHÉ, s. m. V. PICHET, au Dict. et au Compl.

PICHENARDINE, s. f. Religieuse bernardine habillée de noir. Vieux mot.

* PICHET, s. m. (de l'angl. *pitcher*). Il se dit aussi de ce que contient le vase, le broc nommé *pichet* : *Boire un pichet de bière, de vin*. — Anc. cout. Ancienne mesure de capacité pour le sel.

PICHINCHA, n. pr. f. Géogr. Volcan de l'Amérique du Sud, dans la république de l'Équateur, au S.-E. 4,996 mèt. Les éruptions les plus terribles ont eu lieu en 1535, 1557, 1660, 1690. — Province de la république de l'Équateur; elle a pour ch.-l. *Quito*.

* PICHON, s. m. Mot patois qui désigne un petit enfant, et qui est en usage dans quelques départements. Mme de Sévigné l'a employé par plaisanterie.

PICHOT, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du pinson.

PICICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *pix*, *icis*, poix; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes ou les antennes brunes, couleur de poix.

PICIDE, adj. des 2 g. V. plus haut le mot PICÉ.

PICIROSTRE, adj. des 2 g. (du lat. *pix*, *icis*, poix; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec ou le rostre couleur de poix.

PICIVORE, adj. des 2 g. (du lat. *pix*, *icis*, poix; *voro*, je dévore). Zool. Se dit des insectes qui vivent sur les pins.

PICNOME, s. m. Bot. Genre de plantes d'Espagne, famille des carduinées.

* PICO, n. pr. m. Géogr. Une des Açores, à 80 kil. de Ternate; 40 kil. sur 16. 27,200 hab. Ch.-l. *Villa-da-Laguna*. Vins dits *de Malvoisie*.

PICOLAT, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du pivert.

PICOLLUS, n. pr. m. (pr. *picol-luce*). Myth. slave. Nom d'une divinité des anciens Prussiens, à laquelle on offrait la tête d'un animal mort.

PICOPOULO, s. m. Nom donné, dans quelques départements du midi, à une espèce de raisin blanc à petits grains.

PICORNER, v. n. Boire avec excès, s'enivrer. Vieux mot.

* PICOT (et non PICO), s. m. Hortic. Oreille d'ours qui a les étamines fort courtes.

PICOTAGE, s. m. Techn. Action de picoter.

PICOTÉ, s. f. Vétér. Un des noms vulgaires du claveau. V. PICOTTE, au Dictionnaire.

* PICOTÉ, ÉE, part. et adj. Blas. Il se dit des animaux dont le corps est couvert de points de différentes couleurs. — *Picoté*, s. m. Zool. Coquille du genre cône.

* PICOTER, v. a. Techn. Mettre du picot à une dentelle. — Enfoncer des picots entre les lambourdes et le cadre de boisage d'un puits de mine.

* PICPUS, n. pr. m. Géogr. Nom d'un petit village qui était situé à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, à Paris, et qui maintenant fait partie de la ville. — s. m. Hist. relig. Nom donné aux pénitents du tiers-ordre de Saint-François, qui avaient leur principal couvent dans le village de Picpus, près Paris.

PICQUE, s. f. Anc. orthographe du mot *pique*.

PICQUENAIRE, s. m. Anc. t. milit. Soldat armé d'une picque ou pique.

PICQUOIS, s. m. Pic ou pioche. Vieux mot. — Selon quelques auteurs, il désignait aussi une espèce de hache.

PICQUIGNY, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Somme, sur la Somme. 1,500 hab. Guillaume, duc de Normandie, y fut assassiné. Louis XI y conclut avec Édouard IV, roi d'Angleterre, en 1475, un célèbre traité de paix.

PICRIDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une picride. — PICRIDÉES, s. f. pl. Groupe de la famille des chicoracées.

PICROGLYCION, s. m. (du gr. πικρὸς, amer; γλυκὺς, doux). Chim. Substance amère et sucrée qu'on a extraite de la douce-amère.

PICROPHLE, s. m. Bot. Arbrisseau de Java.

PICROSIE, s. f. (du gr. πικρὸς, amer). Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

PICROSIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la picrosie. — PICROSIÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

PICROSMINE, s. f. Minér. Minéral à odeur argileuse.

PICROTOXIQUE, adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels qui ont pour base la picrotoxine. V. ce mot, au Dictionnaire.

PICTAVE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule, compris d'abord dans la Celtique, puis dans l'Aquitaine 2e, au N., avait pour pour capitale *Limonum*, appelé ensuite *Pictavi* ou *Pictones*. Auj. *Poitiers*.

* PICTE, adj. et s. des 2 g. (du lat. *pictus*, peint, parce qu'ils avaient, dit-on, l'habitude de se tatouer). Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Calédonie (Écosse). Les *Pictes* habitaient le N.-E. de l'île de Bretagne et résistèrent à tous les efforts des Romains. — Hist. *Muraille des Pictes*. V. *muraille d'Adrien*, au mot MURAILLE du Compl.

PICTÉTIE, s. f. Bot. Genre de plantes des Antilles.

PICTIPENNE, adj. des 2 g. (du lat. *pictus*, peint; *penna*, plume ou aile). Zool. Qui a les ailes teintes de couleurs mélangées.

PICTOMANE, adj. et s. des 2 g. Celui qui aime à peindre sans avoir le talent nécessaire, qui est atteint de pictomanie. V. ce mot, au Dict.

PICTON, ONE, adj. et s. V., plus haut, le mot PICTAVE.

PICTONIQUE, adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient au Poitou.

PICUIPINIMA, s. f. Zool. Petite tourterelle du Brésil.

PICUMNE, s. m. Zool. Genre d'oiseaux des contrées voisines de l'équateur.

PICUMNUS, n. pr. m. (pr. *picum-nuce*). Myth. Fils de Jupiter et de la nymphe Garamantide, qui, avec son frère Pilumnus, présidait au mariage et à la naissance des enfants. Quelquefois on le considère comme un dieu champêtre qui préside aux engrais. On le surnomme alors *Sterculius* ou *Sterquilinus* (de *stercus*, fumier). V. STERCUTIUS, au Complément.

PICUS, n. pr. m. (pr. *picuce*). Myth. lat. Dieu qui présidait aux augures. Il était fils de Saturne, époux de Canente, et père de Faunus. Circé le changea en pivert.

PIDANCE, s. f. Techn. Gros maillet dont se servent ceux qui construisent les trains de bois à flotter.

PIDYTÈS, n. pr. m. Temps hér. Troyen qui fut tué par Ulysse.

* PIE, s. f. Zool. On appelle : *Pie agasse*, la pie-grièche.— *Pie des bouleaux*, le rollier d'Europe. — *Pie du Brésil*, le cassique jaune et le toucan. — *Pie cruelle*, la pie-grièche grise. — *Pie de mer*, l'huîtrier, à cause de son plumage mêlé de blanc et de noir. — *Pie des sapins*, le casse-noix commun. — *Pie des savanes*, espèce de coucou des Antilles.— Prov. *Être voleur, larron comme une pie*, avoir l'habitude, le goût du vol.— Prov. et fig. *Être au nid de la pie*, être au plus haut degré d'élévation, de fortune, parce que la pie établit ordinairement son nid sur la cime des arbres les plus élevés.— Ant. gr. *Saut de la pie*, nom d'une danse lacédémonienne.— Zool. *Pie*, nom vulg. d'une coquille du genre sabot.

PIE, adj. des 2 g. Se dit de plusieurs ani-

maux, quand ils ont le poil ou le plumage blanc et noir ou brun et blanc.

PIE, n. pr. m. Hist. *Ordre de Pie IX*, ordre équestre créé par le pape Pie IX, en 1847, pour récompenser les divers genres de mérite. Il rappelle et renouvelle l'ordre des Piani, institué au XVIe siècle par Pie IV.

* PIÈCE, s. f. Prov. et fig. *Mettre la pièce à côté du trou*, remédier maladroitement à un inconvénient.— *Juger de la pièce par l'échantillon*, juger une personne, une chose, par le peu qu'on en sait, qu'on en a vu.— *Il n'a pas de monnaie, faute de grosse pièce*, se dit de celui qui allègue le défaut de monnaie pour s'exempter de faire une menue dépense ou pour ne point s'acquitter sur-le-champ.— *Rendre, donner à quelqu'un la monnaie de sa pièce*, se venger de lui, user de représailles envers lui. On dit de même : *Il a eu la monnaie de sa pièce.* — *C'est la meilleure pièce de son sac*, se dit de la chose la plus avantageuse, la plus utile, par allusion aux sacs dans lesquels on renfermait autrefois les pièces d'un procès.— *Pièce à pièce*, loc. adv. Une pièce après l'autre : *Vendre son mobilier pièce à pièce.*— Art milit. *Pièces de huit, pièces de vingt-quatre, pièces de trente-six*, etc., canons qui portent des boulets de huit, de vingt-quatre, de trente-six livres.— *Pièces de batterie* ou *pièces de siège*, gros canons dont on se sert pour assiéger une place. — *Pièces de campagne*, canons moins lourds qui marchent avec l'armée.— Fortif. *Pièces détachées*, ouvrages qui sont construits à quelque distance d'une place.— Littér. *La petite pièce*, pièce comique d'un, de deux ou de trois actes, que l'on joue après une pièce plus longue, appelée par opposition *la grande pièce*.— *Pièce à tiroirs*, pièce dont les scènes n'ont entre elles aucune liaison, bien qu'elles se rattachent à un même sujet. On dit aussi *pièce épisodique*. — *Pièce anecdotique*, pièce dont une anecdote a fourni le sujet.— Mus. Composition musicale faite pour être exécutée sur un instrument : *Pièce pour le piano, pour la harpe, pour le violon*, etc. On dit aussi *une pièce de musique*. — Jurispr. *Pièces à l'appui*, pièces produites pour démontrer la vérité des faits allégués dans un procès, pour prouver la justesse des articles d'un compte. — *Pièce de comparaison*, pièce reconnue bonne, que l'on compare à une pièce arguée de faux, pour voir si l'écriture est la même.— *Pièce de conviction*, écrit, objet propre à démontrer l'innocence ou la culpabilité de l'accusé.— Art cul. *Pièce de résistance*, plat de viande considérable où il y a beaucoup à manger : *On servit une tête de veau, un pâté, un gigot et plusieurs autres pièces de résistance.*— *Pièce de huit heures*, se disait d'un aloyau, parce que ce morceau se mangeait ordinairement au souper. — Agric. *Pièce de bétail*, chacun des animaux, bœuf, vache ou mouton, qui composent un bétail.— Métrol. *Pièce*, unité de mesure pour le bois, qui était en usage à Paris. La *pièce* valait trois pieds cubes.— Comm. *Pièce d'Inde*, se disait, parmi ceux qui faisaient la traite des noirs, d'un nègre de quinze à trente ans, bien fait et vigoureux. — Constr. *Pièce de charpente*, morceau de bois taillé qui entre dans un assemblage de charpente.— *Maîtresses pièces*, les plus grosses de ces pièces, celles qui soutiennent les autres. — Techn. *Travailler aux pièces, à ses pièces, être aux pièces, à ses pièces*, se dit des ouvriers qui sont payés, non pas à la journée, mais d'après l'ouvrage qu'ils rendent : *Un menuisier qui travaille aux pièces, qui est à ses pièces.*— *Pièces*, dans la gravure sur bois, petits morceaux que l'on ajuste pour réparer les brèches faites en vidant la gravure.— *Pièce gravée*, sorte de sommier où l'on met les tuyaux d'orgue que leur volume empêche de placer sur le sommier proprement dit.— *Pièces d'addition*, pièces que l'on ajoute au sommier pour l'élargir, lorsqu'il n'y a pas de place pour un jeu que l'on voudrait ajouter à l'orgue.— *Pièce de pouce*, petite plaque de métal que les armuriers encastrent dans la crosse d'un fusil ou d'un pistolet.

PIÉCER, v. a. S'est dit pour mettre des pièces, raccommoder.

* PIÉCETTE, s. f. On distingue : la *piécette d'Espagne*, monnaie d'argent de 1721, valant fr. 1, 03.— *Piécette vieille*, monnaie du Mexique, valant fr. 1, 33. — *Piécette*, monnaie de compte d'Alger, valant au pair, fr. 0, 47.

* PIED, s. m. Prov. *Avoir bon pied, bon œil*, avoir de la vigueur, de la santé, ou se tenir sur ses gardes.— *S'enfuir un pied chaussé et l'autre nu*, s'enfuir à la hâte et sans prendre le temps de s'habiller.— *Il a les pieds chauds*, se dit d'un bavard.— *Faire le pied derrière*, saluer, faire la révérence. *Aller à beau pied sans lance*, aller à pied. — *Aller où le roi va à pied*, aller satisfaire ses besoins naturels. — Prov. et fam. *Couper l'herbe sous le pied à quelqu'un*, le supplanter dans une affaire, dans un emploi. — *Chausser le pied droit le premier et laver le pied gauche le second*, faire les choses utiles les premières, et ne donner que le second rang aux occupations agréables. — *Croire tenir le bon Dieu par les pieds*, éprouver une grande joie, dont on s'exagère le sujet. — *Mettre les pieds dans la vigne du Seigneur*, s'enivrer.— *Faire usage de ses pieds tortus*, se donner beaucoup de mouvement, de peine dans une affaire, sans avoir de grands moyens de succès. — *C'est un homme qui ne se mouche pas du pied*, c'est un homme ferme, intelligent, habile. — *Ne savoir sur quel pied danser*, ne savoir quelle contenance tenir, quel parti prendre. — *Tirer à quelqu'un une épine du pied*, le tirer d'un grand embarras. On dit de même : *avoir une épine hors du pied*. — *Trouver chaussure à son pied*, trouver ce qu'il faut, ce qui convient. — *Les petits pieds font mal aux grands*, se dit d'une femme incommodée pendant sa grossesse. — *Disputer sur un pied de mouche*, disputer sur des choses sans importance, sur des riens. — *Être déferré des quatre pieds*, être réduit à ne savoir plus que répondre, que faire. — *La vache a bon pied.* V. VACHE, au Compl. — *Chercher cinq pieds à un mouton*, chercher une chose impossible à trouver. — *Tirer pied ou aile d'une chose*, en tirer parti d'une manière ou d'autre. — *Mettre quelqu'un au pied du mur*, le mettre hors d'état de répondre, de refuser.— Jeux. A la paume, *chasse au pied*, la chasse est au pied du mur. — Ant. rom. *Opiner des pieds*, approuver une opinion en passant du côté de celui qui l'a émise. — Féod. *Pied de fief*, fief démembré. — Anc. cout. *Pied levé*, nom d'une redevance que l'archevêque de Reims payait aux chanoines. — Dans la coutume de Lille, *mettre pied à la loi*, recouvrer les privilèges dont jouissent les habitants de la ville, en donnant caution de satisfaire à tous les devoirs de la bourgeoisie. — Jurispr. *Le pied saisit le chef*, la propriété d'un fond de terre emporte celle de la superficie. — Anat. *Pieds d'hippocampe*, protubérances cérébrales que l'on nomme plus ordinairement *cornes d'Ammon*. — Méd. *Pied plat*, aplatissement général de la surface plantaire, qui met dans l'impossibilité de faire de longues marches. — Vétér. *Pied antérieur*, se dit, chez le cheval et les animaux domestiques, depuis et compris le genou jusqu'à son extrémité. — *Pied postérieur*, toute la partie inférieure du membre postérieur, à partir du jarret. — *Pied altéré*, boitement produit par le dessèchement de la sole. — *Pied de bœuf.* V. SEIME, au Dict. — *Pied cagneux*, celui dont la pince est dirigée en dedans. — *Pied comblé*, exubérance de la sole, dont la concavité est effacée. — *Pied dérobé*, celui dont la sole a peu d'épaisseur. — *Pied encastelé.* V. ENCASTELURE, au Dict. — *Pied gras* ou *mou*, celui dont la sole est si vaste, que le sabot en paraît évasé. — *Pied panard*, celui dont la pince est tournée en dehors.— *Pied plat*, celui qui n'a pas assez de concavité.— *Pied rampin*, celui qui est disposé à traîner en marchant. — *Pied serré*, celui dont un clou comprime la chair. — Man. *Mettre un cheval sur le bon pied*, l'accoutumer à galoper sur le bon pied, c'est-à-dire en levant le pied gauche le premier. — *Ce cheval a fait pied neuf*, il lui est revenu une nouvelle corne. — Escrime. *Se battre de pied ferme*, rester exactement à la même place en faisant des armes. — Absol. *De pied ferme!* sans quitter votre place; sans reculer ni avancer. — Blas. *Pied de l'écu*, la pointe ou la partie inférieure. — *Animal en pied*, celui qui est posé sur ses quatre pieds. — *Pied nourri*, pied d'une fleur qu'on termine carrément, comme pour la poser. — Art milit. *Conversion de pied ferme*, celle dont le pivot est fixe. — Zool. *Pied*, disque charnu, à l'aide duquel certains mollusques rampent. — *Pieds mâchoires*, nom donné aux pattes de certains crustacés, lorsqu'elles sont placées de telle manière qu'elles font partie de la bouche. — Bot. Base de l'ovaire de quelques synanthérées. — *Pied d'Alexandre*, la pyrèthre. — *Pied d'alouette*, la dauphinelle, plante d'ornement cultivée dans les parterres. — *Pied de bœuf*, espèce de bolet. — *Pied de bouc*, l'angélique sauvage. — *Pied de chat*, espèce d'immortelle. — *Pied de chèvre*, le boucage. — *Pied de corneille*, un plantain. — *Pied de coq*, la renoncule rampante. — *Pied de griffon*, l'ellébore fétide. — *Pied de lit*, le clinopode. — *Pied de loup*, le lycopode. — *Pied d'oie*, le chénopodium. — *Pied d'oiseau*, l'ornithopode. — *Pied d'ours*, l'acanthe. — *Pied de poulain*, un tussilage. — *Pied de poule*, le chiendent. — *Pied de veau*, l'arum ou gouet. — Agric. *Pied chaud*, maladie de la betterave. — Goût que prend le vin dans la cuve, par suite de l'action de l'air. — Eaux et forêts. *Pied cornier*, arbre laissé à l'extrémité d'un arpentage pour servir de marque. — Pêche. *Pied*, bord inférieur d'un filet tendu verticalement. — Une des trois pièces du manche de la ligne. — Archit. *Pied de fontaine*, espèce de piédestal qui soutient la coupe de certaines fontaines. — Techn. *Pied*, tige de fer qui tient une balance suspendue. — *Avoir le pied de levain*, se dit, chez les brasseurs, de la bière où la drèche est en quantité suffisante. — *Pied de dentelle*, dentelle fort basse que l'on coud à un tulle, à un entoilage, ou même au bord de quelque objet de toilette. — Métrol. Le *pied* était une mesure usitée chez les anciens. On distinguait principalement les suivants : *Pied attique de Rome*, mètr. 0, 29425, ou, selon d'autres, 0, 29585. — *Pied pythique* ou *pied naturel*, mesure des peuples doriens, 0, 24840, ou, 24718.— *Pied olympique* ou *pied grec ancien*, mesure des Ioniens, 0, 30826. — *Pied philétérien*, mesure de l'Asie-Mineure et du Pont, 0, 35400. — *Pied macédonien*, 0, 35350. — *Pied sicilien d'Archimède*, 0, 22250. — *Pied géométrique* ou *nautique d'Égypte*, 0, 27071, ou, 0, 27817. — *Pied ptolémaïque*, le même que le *pied pythique*. — *Pied du petit stade*, 0, 16515. — *Pied du stade de Cléomède*, 0, 22256. — *Pied du stade d'Ératosthènes*, 0, 26549. — *Pied pygon*, 0, 39157. — L'ancien *pied* ou *pied de roi* de France valait exactement, 0, 32484. Dans les différents pays où il est encore en usage, il varie suivant les localités. — En Allemagne, *pied d'Aix-la-Chapelle*, mètr. 0, 28198. — *Pied d'architecte d'Aix-la-Chapelle*, 0, 28870.—*Pied d'Augsbourg*, 0, 29617. — *Pied nouveau du grand-duché de Bade*, 0, 30000. — *Pied de Bavière*, 0, 29186. — *Pied ancien de Berlin*, 0, 30971. — *Pied de Bohême*, 0, 29642.— *Pied de Brême*, 0, 28920.— *Pied du duché de Brunswick*, 0, 28536.— *Pied de Cassel*, 0, 28491. — *Pied ancien de Cologne*, 0, 28762. — *Ancien pied de Darmstadt*, 0, 28766.— *Nouveau pied de Darmstadt*, 0, 25000. — *Pied de Dresde*, 0, 28320.— *Pied de Francfort*, 0, 28461. — *Pied de Gotha*, 0, 28762. — *Pied de Hambourg*, 0, 28649. — *Pied de Hanovre*, 0, 29200. — *Pied de Leipzig*, 0, 28266. — *Pied de construction de Leipzig*, 0, 28315. — *Pied de la principauté de Lippe*, 0, 28951. — *Pied de Lubeck*, 0, 28790. — *Pied de Manheim*, 0, 28960. — *Pied de Mecklembourg*, 0, 29100. — *Pied du duché de Nassau*, 0, 50000.— *Pied de Nuremberg*, 0, 30379.— *Pied d'Oldenbourg*, 0, 29588.— *Pied du grand-duché de Saxe-Weimar*, 0, 28198. — *Pied de Vienne*, 0, 31610. — *Pied de Wurtemberg*, 0, 28649. — En Angleterre, le *pied* vaut, mètr. 0, 30479. — En Belgique, le *pied d'Anvers* vaut mèt. 0, 28559. — En Chine, le *pied mathématique* vaut mèt. 0, 33310 ; — Le *pied d'arpenteur*, 0, 31960 ; — Le *pied de construction*, 0, 32280 ; — *Pied du commerce*, 0, 33380. — En Danemark, le *pied* vaut, mèt. 0, 31382. — En Espagne, le *pied ordinaire* vaut, mèt. 0, 28266 ; — *Grand pied de Madrid* (ou *grande palme*), 0, 37687. — En Italie, le *pied de Bologne* vaut, mèt. 0, 38010 ; — *Pied de Cagliari*, 0, 20257 ; — *Pied géographique de Florence*, 0, 58303 ; — *Pied de construction de Florence*, 0, 54817 ; — *Pied de Gênes*, 0, 24910 ; — *Pied de Lucques*, 0, 58994 ; — *Pied de Malte*, 0, 28360 ; — *Pied ordinaire de Milan*, 0, 43519 ; — *Pied d'architecte de Milan*, 0, 39650 ; — *Pied de Modène*, 0, 52305 ; — *Pied de Naples*, 0, 26367 ; — *Pied de Reggio*, 0, 53090 ; — *Pied romain*, 0, 29790, — *Pied des architectes*, à Rome, 0, 22342 ; — *Pied de Sardaigne*, 0, 24837 ; — *Pied sicilien*, 0, 24205 ; — *Pied de Turin*, 0, 51377 ; — *Pied ordinaire de Turin*, 0, 34251 ; — *Pied de Venise*, 0, 34740. — Au Malabar, le *pied* vaut, mèt. 0, 26560. — Dans les Pays-Bas, le *pied d'Amsterdam* vaut, mèt. 0, 28306 ; — Le *pied du Rhin*, 0, 31385. — Dans le Portugal, le *pied d'architecte de Lisbonne* vaut, mèt. 0, 33860 ; — le *pied ordinaire*, 0, 21859 ; — le *pied castillan des Canaries*, 0, 28260. — En Russie, le *pied de Cracovie* vaut, mèt. 0, 35642 ; — le *pied de Russie*, 0, 30479 ; — le *pied de Varsovie*, 0, 29777. — En Suède, le *pied* vaut, mèt. 0, 29690 ; — le *pied d'arpentage*, 0, 24742. — En Suisse,

le *pied d'Appenzell* vaut, mèt. 0, 31,469; — le *pied de Bâle*, 0, 30,454; — le *pied ordinaire de Berne*, 0, 29326; — le *pied de carrière de Berne*, 0, 31770; — le *pied de Fribourg*, 0, 29326; — le *pied de Saint-Gall*, 0, 31385; — le *pied de Genève*, 0, 48790; — le *pied de Lauzanne*, 0, 30000; — le *pied ordinaire de Lucerne*, 0, 31385; — le *pied de Neufchâtel*, 0, 39326; — le *pied de champ de Neufchâtel*, 0, 28715; — le *pied de Schaffhouse*, 0, 29787; — le *pied de Soleure*, 0, 29326; — le *pied ordinaire de Zurich*, 0, 30138; — le *pied d'arpenteur de Zurich*, 0, 25115. — On dit, par exagération, d'une femme très-fardée, qu'*elle a un pied de rouge sur le visage*, et d'un homme honteux, confus, qu'*il voudrait être à cent pieds sous terre.* — Par imprécat. : *Je voudrais qu'il fût à cent pieds sous terre*, je voudrais qu'il fût mort. — Prov. et fig. *Avoir d'une chose cent pieds par-dessus la tête*, en être extrêmement dégoûté. — *Avoir un pied de nez*, avoir la honte de n'avoir pas réussi.—*Si vous lui donnez un pied, il en prendra quatre*, se dit d'un homme indiscret, qui abuse des complaisances qu'on a pour lui. — Littér. *Pied simple*, se dit des quatre mètres de deux syllabes : pyrrhique, spondée, ïambe et trochée, et des huit mètres de trois syllabes : dactyle, anapeste, molosse, tribraque, amphibraque, amphimacre, bacchique et antibacchique. — *Pied composé* ou *oratoire*, se dit des seize pieds de quatre syllabes : dispondée, procéleusmatique, ditrochée, diïambe, antispaste, choriambe, deux ioniques, quatre pæans et quatre épitrites. — Dans la poésie arabe, *pied primitif*, mètre régulier qui n'a pas moins de trois syllabes et pas plus de cinq. — *Pied secondaire*, mètre irrégulier. Il se dit de tous les pieds primitifs altérés ou modifiés.

* **PIED-DE-ROI**, s. m. Synonyme de *pied*, unité de mesure. V. PIED, au Dict. et au Compl. On disait indifféremment *pied-de-roi* ou *pied*. — On donne le même nom à un petit instrument en forme de règle, de la longueur d'un pied, sur lequel sont marquées les divisions de cette mesure en pouces et lignes : *Mesurer avec le pied-de-roi* ou *avec le pied*.

* **PIÉDESTAL**, s. m. Archit. On appelle *Piédestal orné* celui dont les côtés sont ornés de bas-reliefs, etc.; — *piédestal composé*, celui dont la forme est de pure fantaisie; — *piédestal double*, celui qui porte 2 colonnes; — *piédestal triangulaire*, celui qui a trois faces; — *piédestal en adoucissement*, celui dont le dé forme une gorge ou dont le milieu est bombé; — *piédestal en talus*, celui dont les faces sont inclinées; — *piédestal flanqué*, celui qui a quelque ornement à ses encoignures. — *Piédestal en balustre*, espèce de piédouche. — Prov. et fig. *Se faire un piédestal d'une chose*, s'en faire un moyen de parvenir, de s'élever. — *Servir de piédestal*, être utile à la gloire de quelqu'un, servir à son avancement, à sa réputation.

PIEDICORTE, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Corse. 600 hab.

PIEDICROCE, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Corse. 500 hab.

PIEDIMONTE, n. pr. m. Géogr. Ville du roy. de Naples, dans la Terre de Labour. 6,000 hab.

PIEDRAS (las), n. pr. f. Géogr. Cap de l'État de la Plata, province de Buenos-Ayres, sur l'Atlantique, au S. et en face de Montevidéo.

PIED-SENTE, s. m. Droit cout. Sentier dans lequel on ne peut mener les bêtes de somme. Ce mot est encore usité dans le nord de la France.

* **PIÉGE**, s. m. Prov. *Un bon renard n'est pas pris deux fois au même piége*, un homme habile ne se laisse pas tromper deux fois de la même manière.

PIÉLUS, n. pr. m. (pr. *pièluce*). Temps hér. Fils de Pyrrhus et d'Andromaque, de qui sont descendus les rois d'Épire, selon Pausanias.

* **PIÉMONT**, n. pr. m. (en ital. *Piemonte*, parce qu'il est au pied des monts). Géogr. Région de l'Italie septentrionale, à l'E. des Alpes grecques et au N. des Alpes maritimes; il forme, avec la Savoie, le noyau des États sardes, et est divisé en cinq intendances générales. 2,600,000 hab. Capitale *Turin*. Sol fertile en riz et autres grains, oranges, figues, etc. On y recueille beaucoup de soie; industrie florissante. — Le *Piémont* fut d'abord possédé par les marquis de Suze, d'Ivrée, de Montferrat et de Saluces. Vers la fin du XI[e] siècle, il passa dans la maison de Savoie, qui lui a donné quinze comtes, quatorze ducs et sept rois. Le *Piémont* fut entièrement réuni à la Savoie en 1418, par Amédée VIII. En 1802, il fit partie de la France, et composa les départements de la Doire, du Pô, de la Stura, de la Sésia, de Marengo; la partie orientale fournit au royaume d'Italie le département de l'Agogna. Le *Piémont* fut restitué au roi de Sardaigne en 1814, et fait partie des États sardes.

* **PIÉMONTAIS, AISE**, adj. et s. Géogr. Habitant du Piémont. — Qui appartient au Piémont ou à ses habitants.

PIENNES, s. f. pl. Anc. techn. Bouts de laine ou de fil attachés aux ensuples d'un métier à tisser.

PIENZA, n. pr. f. Géogr. Ville de Toscane, dans l'intendance de Sienne. 2,000 hab. Évêché. Patrie de Pie II, qui lui donna son nom; elle se nommait auparavant *Corsignano*.

PIERA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Thessalie. — Fontaine d'Élide, dans laquelle les directeurs des jeux olympiques devaient se purifier.

PIÉRARDIE, s. f. Bot. Arbre de Sumatra.

PIÈRES, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de Thrace, originaire de la Piérie, en Macédoine. Ils étaient établis à l'E. du mont Pangée.

PIÉRIA, n. pr. f. Temps hér. Une des femmes de Danaüs. — Femme d'Oxylus, mère d'Étolus et de Laïas, selon Pausanias.

* **PIÉRIDE**, adj. et s. f. Myth. gr. Surnom des Muses. Il leur fut donné, soit parce qu'elles étaient honorées dans la Piérie, ou sur le mont Piérus, soit à cause de leur victoire sur les filles de Piérus, soit enfin en mémoire d'un Macédonien nommé Piérus. V. ce mot, au Complément. — *Piérides* se dit aussi des filles de Piérus.

PIÉRIE, n. pr. f. Géogr. anc. Petite contrée de la Macédoine, sur la côte occidentale du golfe Thermaïque. Elle devait son nom au mont Piérus.

PIÉRIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Piérie. — Qui appartient à cette contrée ou à ses habitants. — Qui appartient au mont Piérus. — Il se dit pour Thessalien.

PIÉRIS, n. pr. f. (pr. *piérice*). Temps hér. Concubine de Ménélas et mère de Mégapenthe. Quelques-uns l'appellent *Téridaé*.

* **PIERRE**, s. f. Prov. et fig. *Jeter la première pierre à quelqu'un*, être le premier à lui reprocher ses torts, à l'accuser, par allusion à l'histoire de la femme adultère, dans l'Évangile. — *Jeter la pierre et cacher le bras*, nuire à quelqu'un secrètement, et de manière à n'être pas soupçonné. — *C'est du vin à fendre les pierres*, c'est du vin excellent. — *Mener quelqu'un par un chemin où il n'y a point de pierres*, le poursuivre vivement, ne pas le ménager. — *Pierre qui roule n'amasse pas de mousse*, celui qui change souvent de condition, de profession, ne s'enrichit jamais. — Ant. lat. *Pierre sacrée*, pierre placée hors de Rome, près de la porte Capène. D'après la tradition, on la porta processionnellement dans la ville, pendant un temps de sécheresse, et il tomba presque aussitôt une pluie abondante. — *Pierre des auspices*, ou *première pierre*, pierre consacrée que l'on jetait dans les fondements des temples. — *Pierre noire*, emplacement que Romulus choisit dans les comices, pour sa sépulture. — *Pierre trouée*, pierre que l'on avait placée à Rome dans un endroit frappé de la foudre. — Hist. sainte. *Pierre de séparation*, rocher situé dans le désert de Maon, sur lequel David se réfugia pour fuir Saül. — Relig. mahom. *Pierre noire*, pierre sacrée, de couleur noire, placée à l'un des angles du Kaaba. Les musulmans la regardent comme le gage de l'alliance que Dieu fit avec les hommes, dans la personne d'Adam; ce fut l'Éternel lui-même qui la remit entre les mains d'Abraham, lors de la fondation de la Kaaba. — Archéol. *Pierre écrite*, se dit des monuments gaulois que l'on a trouvés dans différentes parties de la France, et sur lesquelles on voit des inscriptions en caractères grecs. — *Pierres levées*. V. LEVÉ, au Compl. — Anc. cout. *Pierre de la criée*, la pierre sur laquelle on posait les objets à vendre. — *Pierre de la devise*, se disait, pour, *pierre de la division*, d'une borne entre deux héritages. — *Porter la pierre à la procession*, sorte de pénitence publique imposée à une femme qui avait insulté une autre femme. — Alchim. *Première pierre*, la pierre blanche parfaite. — *Pierre seconde*, la pierre parfaite portée au rouge, mais non multipliée. — *Pierre de paradis*, la pierre parfaite au rouge. — Anc. art milit. *Pierre d'artillerie*, pierre arrondie qui servait primitivement de boulet. — Anc. pharm. *Pierre d'écrevisse*, les yeux d'écrevisse. — *Pierre de fiel*, calcul biliaire. — Comm. *Pierre bleue*, poudre de pastel formée en petites briques, dont on se sert pour donner au linge une légère teinte bleue. — Géogr. *Pays de Pierre pertuse*, nom donné au Val-de-Saint-Gimère, parce qu'on y arrive par un chemin percé dans le roc, au milieu du Jura, entre Bâle et Bienne. — *Pierre*, n. pr. m. Prov. *Être hardi à nier comme un saint Pierre*, se dit d'un homme qui nie obstinément ce dont on l'accuse. — *Découvrir saint Pierre pour couvrir saint Paul*. V. PAUL, au Complément. — Hist. eccl. *La chaire de Saint-Pierre*, l'évêché de Rome. — Comm. relig. *Chanoinesses de Saint-Pierre*, bénédictines de Metz, qui cessèrent de faire des vœux solennels vers le milieu du XVI[e] siècle. — *Patrimoine de Saint-Pierre*. V. PATRIMOINE, au Dictionnaire.

* **PIERRE (SAINT-)**, n. pr. m. Géogr. Ville de la Martinique, sur la côte O. 18,000 hab. Baie qui forme une rade. Grand commerce. — Ville de l'île Bourbon, sur la côte S.-O. 14,135 hab. Commerce de blé. — Ile de l'océan Atlantique, à l'entrée du golfe Saint-Laurent, et près de Terre-Neuve, formé, avec les deux petites îles de Miquelon, une colonie soumise à un seul commandant. 1,500 hab. Cette île, précieuse comme station pour la pêche de la morue, appartient à la France depuis 1763, mais les Anglais l'ont occupée à diverses reprises. — *Saint-Pierre-le-Moutier*, ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Nièvre. 2,256 hab. — *Saint-Pierre-le-Port*, ville et ch.-lieu de l'île de Guernesey, sur la côte S.-E. 13,900 hab. Deux châteaux forts. Bonne rade. — *Saint-Pierre-d'Oléron* (et non *Pierre d'Oléron*), dans l'île d'Oléron, compte 4,830 hab. Commerce de sel et d'eaux-de-vie.

PIERRÉ, s. m. Pêche. Se dit des cailloux qui servent à assujettir un ou plusieurs filets dans un endroit du fond.

* **PIERRETTE**, s. f. Femme déguisée en pierrette ou femme du pierrot. — Sorte de camisole blanche que les femmes portaient autrefois en négligé. — Zool. Femelle du pierrot ou moineau franc.

* **PIERREUX**, s. m. pl. Zool. Ordre de la classe des polypiaires, renfermant les polypiers solides.

PIERREVILLE (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-lieu de canton, dép. de l'Ardèche. 1,892 hab.

* **PIERRIER**, s. m. S'est dit pour joaillier, bijoutier. — Art milit. *Pierrier* se disait de toute espèce de canon, parce qu'on ne faisait usage d'abord que de boulets de pierre. — Sorte de mortier de calibre dont on se sert pour la défense des places. — Agric. Puits plein de pierres, destiné à recevoir les eaux surabondantes qui viennent à la surface du sol.

* **PIERROT**, s. m. Homme déguisé en pierrot : *Donner le bras à un pierrot*. — Corsage de femme dont le dos est terminé par deux petits pans. — Zool. *Pierrot* ne se dit absol. que du moineau franc. — *Pierrot tacheté*, le pétrel damier tacheté. — Prov. *Être hardi comme un pierrot*, être très-hardi, très-effronté.

PIÉRUS, n. pr. m. (pr. *piéruce*). Temps hér. Fils de Magnès et père d'Hyacinthe, qu'il eut de la nymphe Clio. — Roi d'Émathie, père de neuf filles qui, ayant défié les Muses au combat du chant, furent vaincues et changées en pies. — Macédonien qui introduisit le culte des Muses à Thespies. — s. m. Géogr. anc. Chaîne de montagnes, parallèle au bord occidental du golfe Thermaïque. Une des résidences des Muses.

PIESCÉPHALE, s. m. Zool. Poisson des mers de Sicile.

PIESTRON, s. m. Chir. Instrument dont on se servait autrefois pour briser la tête du fœtus dans la matrice.

PIÉTABLE, adj. des 2 g. S'est dit pour, pitoyable, digne de pitié, de compassion.

PIÉTAGE, s. m. Mar. Échelle tracée sur les côtés de l'étrave et de l'étambot, pour faire connaître le tirant d'eau du bâtiment.

PIÉTAILLE, s. f. Gens de pied, et particulièrement soldats qui combattaient à pied, fantassins. — Menu peuple. Vieux mot.

PIÉTAIN, s. m. Vétér. Maladie du pied des moutons et des bêtes à corne. On écrit aussi *piétin*.

* **PIÉTÉ**, s. f. Hist. *Votre Piété*, titre qu'ont pris les empereurs grecs de Constantinople, et en France les rois mérovingiens. — Blas. *Piété*, représentation d'un pélican ouvrant son sein pour nourrir ses petits. — Myth. rom. Divinité allégorique qui avait un temple à Rome, sur la place d'une prison où une jeune femme avait nourri de son lait sa mère, condamnée à mourir de faim.

* **PIÉTER**, v. a. Techn. Donner une teinte de

bleu aux étoffes qu'on veut teindre en noir. — v. n. Jeux. A la boule et aux quilles, tenir le pied à l'endroit marqué.

* **PIÉTISTE**, adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Secte de luthériens qui affectent une piété extrême. Elle eut pour chef Spener, docteur en théologie de Leipzig, qui établit d'abord chez lui, en 1689, sous forme de conférences, des réunions qui furent appelées *collège de piété*, et bientôt défendues par l'autorité. Les piétistes, quoique reconnaissant la divinité de Jésus-Christ, n'admettent aucune cérémonie religieuse, ni d'autre autorité dans l'interprétation des Écritures que celle de l'inspiration. Dans leurs assemblées, c'est celui qui se croit inspiré qui parle et instruit ses frères. On les appelle aussi *séparatistes* et *spénériens*. — Membre d'une secte de juifs talmudistes appelés quelquefois *juifs sauteurs*. Elle prit naissance en Ukraine, vers 1760, et se répandit dans la Pologne et la Turquie d'Europe. Comme les piétistes luthériens, ils affectent une piété austère et des mœurs sévères.

* **PIÉTON**, s. m. Messager qui fait le service de la poste dans les communes rurales : *Attendre l'arrivée du piéton*.

* **PIÉTRI, IE**, adj. Qui a été foulé aux pieds, écrasé sous les pieds. Vieux mot.

PIETTER, v. n. Chasse. Se dit de l'action d'une caille ou d'une perdrix que le chien fait partir, après l'avoir tenue en arrêt.

* **PIEU**, s. m. *File de pieux*, rang de pieux pour soutenir une berge, une chaussée, ou pour arrêter, dans les rivières, les bois jetés à bûche perdue. — Vener. *Pieu*, gros bâton ferré pour tuer les bêtes noires. — Zool. *Pieu des rochers*, nom vulgaire du bruant fou. — Gramm. *Pieu conjoint et disjoint*, le troisième et le quatrième élément dont se composent les pieds des vers arabes.

PIEUCHON, s. m. Anc. t. milit. Petite hache d'arme.

PIEUMENT, s. m. Ancien nom de la mélisse ou citronnelle. — On appelait aussi *pieument* une liqueur faite avec du vin, du miel et des épices.

PIEUX (les), n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Manche. 1,700 hab.

PIÉZATE, adj. des 2 g. (du gr. πιέζω, comprimer). Zool. Qui a les mâchoires comprimées. — **PIÉZATES**, s. m. pl. Classe d'insectes qui correspond aux hyménoptères.

PIÉZOMÈTRE, s. m. (du gr. πιέζω, comprimer; μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui sert à mesurer la compressibilité des liquides.

PIÉZORAMPHE, adj. des 2 g. (du gr. πιέζω, comprimer; ῥάμφος, bec). Zool. Qui a le bec comprimé. — **PIÉZORAMPHES**, s. m. pl. Famille de passereaux.

PIFFARO, s. m. Mus. Instrument à vent usité en Italie.

* **PIFFRE**, s. m. Hist. relig. V. le mot suiv. — Techn. Gros marteau dont se servent les batteurs d'or.

PIFLE, s. m. Hist. relig. Nom injurieux qu'on donnait en Flandre aux Albigeois et aux Vaudois. On disait aussi *piffre*.

PIFRE, s. m. S'est dit pour fifre.

PIGACES, s. f. pl. Espèces de manchettes que portaient autrefois les femmes. — Selon quelques auteurs, on a désigné ainsi, sous le règne de Louis le Gros, les chaussures appelées depuis *souliers à la poulaine*.

PIGACHE, adj. m. Vener. Se dit du sanglier, quand un de ses ongles est plus long que l'autre.

* **PIGARGUE**, s. f. Mot qui, dans le Dictionnaire, fait double emploi avec *pygargue*, seule orthographe régulière. V. **PYGARGUE**, au Dictionnaire et au Complément.

PIGAU, s. m. Nom d'une variété d'olive.

PIGÉE, s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

* **PIGEON**, s. m. On appelle : *pigeons ramiers*, ceux qui vivent en liberté, qui se perchent sur les branches des arbres; *pigeons pattus*, ceux qui ont les pieds couverts de plumes jusqu'au bout des doigts; *pigeons fuyards*, ceux qui, après avoir vécu dans un colombier, l'ont quitté pour devenir sauvages. — *Pigeon voyageur*, *pigeon messager*, pigeon qu'on dresse à parcourir des distances considérables, à porter des messages. — Prov. et fig. *Il ne faut pas laisser de semer pour la crainte des pigeons*, il ne faut pas refuser de faire une chose utile, parce qu'il s'y trouve un léger inconvénient. — *Plumer le pigeon*, tricher, escroquer au jeu. — Hist. *Pigeon de Mahomet*, pigeon que Mahomet avait dressé à venir lui becqueter l'oreille, et par l'intermédiaire duquel il prétendait communiquer avec Dieu. — *Ordre du Pigeon*, ordre fondé, en 1379, par Jean Ier, roi de Castille, et qui ne dura qu'un an. — Zool. *Pigeon de mer*, *pigeon plongeur*, le pétrel damier. — *Pigeon blanc*, *pigeon papyracé*, *pigeon fauve*, nom marchand de trois coquilles du genre strombe. — Vétér. *Pigeon*, tumeur qui survient à la jambe des bœufs. — Pêche. Anses très-longues, par lesquelles les mailleurs commencent quelquefois leurs filets. — Comm. Sorte de papier de petit format. — Constr. Plâtre employé sans pierre, lattes ni bois, pour former les tuyaux de cheminée. — *Clous à pigeons*, grands clous à crochet qui servent à suspendre, dans les colombiers, les paniers où l'on met pondre et couver les pigeons. — Techn. *Pigeon*, petit morceau de bois qu'on place dans l'onglet d'un cadre.

PIGEONNE, s. f. S'est dit dans le style burlesque, pour colombe : *Mon aimable pigeonne*. — Zool. *Pigeonne couvante*. V. le mot suiv.

* **PIGEONNEAU**, s. m. Fig. Jeune homme que l'on dupe : *On en fait un pigeonneau*. *C'est un vrai pigeonneau*. — Zool. Nom vulgaire de la colombelle, coquille que l'on appelle encore *pigeon couvant* ou *pigeonne couvante*.

* **PIGEONNER**, v. a. Fig. et fam. Duper, tromper au jeu : *Il s'est laissé pigeonner*.

* **PIGEONNIER**, s. m. Celui qui aime les pigeons, qui en élève. Peu usité en ce sens.

PIGER, v. n. Jeux. Au jeu du bouchon, mesurer quel est le palet le plus près du bouchon.

* **PIGMALION**, n. pr. m. On n'écrit que *Pygmalion*. V. ce mot, au Compl.

* **PIGMENT**, s. m. (du lat. *pigmentum*, couleur). Anat. Matière colorante de la peau.

PIGMENTAIRE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient au pigment, qui le constitue : *Matière pigmentaire*. — *Pigmentaire*, s. m. Ant. rom. Celui qui vendait des matières colorantes et des parfums pour la toilette.

PIGNARESSE, s. f. Techn. Femme qui peigne le chanvre.

PIGNATELLE, s. f. Ancienne petite monnaie de Rome, qui valait à peu près un sou de France.

* **PIGNE**, s. f. Anc. techn. Sorte de gros peigne dont se servaient les couvreurs en chaume. — — s. m. Fruit du pin, connu sous le nom de pomme de pin, et où se trouvent les graines nommées *pignons*.

PIGNEROL, n. pr. m. Géogr. Ville des États sardes, dans la division de Turin, ch.-l. d'une province de même nom, près du Clusone. 6,200 hab. Évêché, cathédrale, bel hôpital, etc. Filatures de soie et fabriques de drap commun. *Pignerol* appartint à la France de 1536 à 1574, de 1632 à 1696 et de 1801 à 1814. Sous la domination française, son château servit longtemps de prison d'État, où furent enfermés le Masque de fer et le surintendant Fouquet.

PIGNOLAT, s. m. Espèce de dragée que l'on faisait autrefois avec le pignon ou amande de la pomme de pin. V., au Dict., l'article **PIGNON**, où *pignolat* est donné à tort comme un mot usité.

* **PIGNON**, s. m. Archit. *Pignon entrapeté*, celui qui a la forme d'un trapèze. — *Pignon à redents*, mur de maison qui se termine en pointe, et dont les deux côtés s'élèvent en forme de degrés d'escalier. — Comm. *Pignon*, laine de qualité médiocre, que l'on sépare, au peignage, de la laine fine. — Techn. Pène qui sert à faire mouvoir les verrous des serrures, quand elles en ont, et à ouvrir et fermer les doubles pènes des coffres-forts.

* **PIGNORATIF**, adj. m. Jurispr. On appelle *contrat pignoratif* celui par lequel on vend un héritage avec faculté de rachat à perpétuité, et par lequel l'acquéreur loue ce même héritage à son vendeur, pour les intérêts du prix de la vente.

PIGO, s. m. Zool. Poisson du genre cyprin, que l'on trouve dans plusieurs lacs d'Italie.

PIGOULIÈRE, s. f. Mar. Embarcation dans laquelle sont établis des fourneaux en maçonnerie, portant les chaudières à brai qui servent à caréner les bâtiments. On dit aussi *pégolière* et *pégaulière*.

PIGROLIER, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du pivert.

PIHAUHAU, s. m. Zool. Grive de Cayenne, ainsi appelée d'après son cri habituel.

PIHEL, s. m. Gramm. hébr. Il se dit de la troisième des sept formes principales du verbe hébreu.

PIKLE, s. m. Nom d'un poids employé dans les colonies hollandaises : un peu plus de 62 kilog.

PIL, s. m. Anc. t. milit. Espèce de masse d'armes.

PILACRINS, s. m. pl. Bot. Groupe de champignons.

PILAF, s. m. V. **PILAU**, au Dict.

PILAGE, s. m. Action de piler. — Féod. Obligation de mettre en gerbes ou en piles le foin du seigneur.

PILANE, s. m. (du lat. *pilum*, javelot). Ant. rom. Se dit des soldats les plus âgés de la milice romaine, qui étaient armés de javelots, et formaient le troisième rang. On les appelle plus ordinairement *triaires*.

* **PILASTRE**, s. m. Archit. On appelle *pilastre grêle* celui qui a plus de hauteur que n'en comporte sa largeur ; — *pilastre attique*, un pilastre plus court que celui des trois ordres réguliers ; — *pilastre redenté*, celui dont les cannelures sont remplies jusqu'à une certaine hauteur par des baguettes rondes ; — *pilastre bandé*, celui qui a des bandes sur son fût ; — *pilastre ravalé*, celui dont le parement est incrusté d'une tranche de marbre ; — *pilastre ébrasé*, celui qui est plié en angle sortant ; — *pilastre flanqué*, celui qui est garni de deux demi-pilastres peu saillants ; — *pilastre cornier*, celui qui forme l'angle d'un bâtiment ; — *pilastre plié*, celui qui forme un angle rentrant ; — *pilastre cintré*, celui qui suit le contour d'un mur circulaire ; — *pilastre diminué*, celui qui, étant près d'une colonne, a son diamètre supérieur plus étroit que le bas ; — *pilastre engagé*, celui contre lequel une colonne est adossée ; — *pilastre lié*, celui qui est joint à une colonne ou à un autre pilastre, par la base ou par le chapiteau ; — *pilastre en gaîne de terme*, un pilastre plus étroit par le bas que par le haut ; — *pilastres accouplés*, ceux qui sont placés deux à deux. — *pilastre double*, pilastre formé de deux fûts dont les chapiteaux et les bases se confondent.

* **PILATE (MONT)**, n. pr. m. Géogr. Cette montagne est située entre les cantons de Lucerne et d'Underwald, sur le bord O. du lac de Lucerne, où elle atteint 2,343 mèt. de hauteur. — On donne aussi le nom de *Pilate* à une montagne de France, qui fait partie des Cévennes, entre les départements de la Loire et du Rhône ; elle donne naissance au Gier. — Prov. et fig. : *C'est un avocat de Pilate*, se disait autrefois d'un avocat sans cause. — *Renvoyer de Caïphe à Pilate*, se dit lorsque des personnes se renvoient l'une à l'autre celui qui leur demande quelque chose, par allusion à l'action de Pilate et Caïphe, se renvoyant mutuellement Jésus-Christ.

PILAYELLE, s. f. Bot. Genre de conferves.

PILCHARD, s. m. Zool. Poisson très-voisin du hareng.

PILCOMAYO, n. pr. m. Géogr. Rivière de l'Amérique du Sud ; sort des Andes et tombe dans le Paraguay, vis-à-vis l'Assomption. Cours 1,300 kil.

* **PILE**, s. f. Grosse pierre servant à écraser, à broyer quelque chose. Il n'est plus employé en ce sens que dans le prov. : *Mettre quelqu'un à la pile au verjus*, le tourmenter, le molester ou en dire du mal. — Ant. rom. Poupée de laine qu'on offrait aux dieux Lares, dans les fêtes compitales. — Figure de paille qu'on présentait aux taureaux combattant dans l'amphithéâtre, pour les animer. — *Pile horatienne*, pilier du forum auquel on croyait qu'Horace, vainqueur, avait suspendu les dépouilles des Curiaces. — Jeux. Au trictrac, *pile de malheur* ou *de misère*, pile de dames que celui qui n'a pu faire le jeu de retour est obligé de faire dans le coin de son grand jan. — Blas. Espèce de pal aiguisé qui se place la pointe tournée vers le bas de l'écu. — Techn. Vase de terre dans lequel les Provençaux conservent l'huile. — Auge dans laquelle le foulon met l'étoffe pour la dégraisser ou la fouler. — Citerne servant de réservoir pour les huiles, dans une savonnerie. — Portion du tronc d'un arbre qui est susceptible d'être converti en charpente. — s. m. (du lat. *pilum*). S'est dit pour trait, javelot.

PILÉAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *pileus*, bonnet). Didact. Qui a la forme d'un bonnet ou d'un chapeau.

PILÉANTHE, s. m. (du gr. πῖλος, bonnet; ἄνθος, fleur). Bot. Arbuste de la Nouvelle-Hollande, famille des myrtées.

PILÉATE, adj. des 2 g. (du lat. *pileus*, bonnet). Ant. rom. Qui porte le bonnet nommé *piléus*. — *Frères piléates*, se disait de Castor et Pollux. — Bot. Se dit des champignons qui sont munis d'un chapeau. — **PILÉATES**, s. m. pl. Famille de champignons.

PILÉIFORME, adj. des 2 g. et s. m. (du lat. *pileus*, bonnet ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un bonnet ou d'un chapeau. — Zool. **PILÉIFORMES**, s. m. pl. Famille de mollusques dont la coquille est en forme de bonnet de capuchon.

PILENTUM, s. m. (pr. *pilintome*). Ant. rom.

Char suspendu sur deux roues dont se servaient les dames romaines.

PILÉOLAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui tire son origine d'une piléole.

* **PILÉOLE**, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves fossiles.

PILÉOLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est muni d'une piléole. — Qui porte un petit chapeau : *Champignon piléolé*. — **PILÉOLÉS**, s. m. pl. Famille de champignons.

PILÈTE, s. f. Anc. t. milit. Petite massue. V. **PIL**, au Complément.

* **PILÉUS**, s. m. Ant. rom. Bonnet de laine que portaient les Romains de condition libre. On le donnait aux affranchis. — Chapeau placé au bout d'une pique, sous lequel on rangeait les esclaves à vendre ; de là l'expression : *Être mis sous le piléus*, être vendu comme esclave. — *Appeler au piléus*, c'était, au contraire, appeler à la liberté.

* **PILEUX, EUSE**, adj. (en lat. *pilosus*, de *pilus*, poil). Hist. nat. Qui est garni de longs poils.

PILIATCHOUTCHI, n. pr. m. Relat. Un des dieux des Kamtchadales.

* **PILIDION**, s. m. Bot. Genre de champignons qui se trouvent sur les feuilles mortes de l'érable.

* **PILIER**, s. m. Mar. *Piliers de bitte*, deux grosses pièces de bois posées debout et maintenues par un traversin. — Techn. *Pilier*, petite colonne qui, dans les montres et les pendules, tient les platines éloignées l'une de l'autre. — Dans les carrières, on appelle *piliers*, les masses de pierres laissées de distance en distance pour soutenir le ciel. — Constr. Massif de maçonnerie terminé en cône, sur lequel tourne la cage d'un moulin à vent.

PILIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *pilus*, poil ; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte des poils.

* **PILIFORME**, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la forme d'un poil.

PILIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *pilus*, poil ; *gerere*, porter). Hist. nat. Synon. de *pilifère*.

PILIMICTION, s. f. (du lat. *pilus*, poil ; *mictio*, action d'uriner). Méd. Excrétion d'une urine mêlée de filaments qui ressemblent à des poils.

PILINGRE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la persicaire.

PILIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *pilus*, poil ; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds ou les pattes garnies de poils.

PILIPENNE, adj. des 2 g. (du lat. *pilus*, poil ; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes chargées de poils.

* **PILLAGE**, s. m. Prov. *Il semble qu'il revienne du pillage*, se dit d'un homme dont la chevelure et les habits sont en désordre. — Jurispr. anc. *Pillage*, dans la coutume de Bretagne, droit qui appartenait au fils aîné, de prélever la principale maison de ville ou de campagne tombée dans le lot d'un des puînés, par suite du partage de la succession du père et de la mère, à la charge de faire abandon à ce puîné de quelque autre bien héréditaire. — Anc. mar. *Pillage* se disait de la dépouille des coffres et hardes de l'ennemi pris, et de l'argent qu'il avait sur lui jusqu'à 30 livres. Le reste se nommait *butin*.

PILLAU, n. pr. m. Géogr. Ville maritime des États prussiens, dans la Prusse propre. 4,500 hab. Pêche d'esturgeons.

PILLE, s. f. Jeux. A quelques jeux de cartes : *Faire pille*. V. le mot suiv.

* **PILLER**, v. a. Jeux. A l'hombre, prendre au talon plus de cartes qu'on ne le doit. — A quelques jeux de triomphe, il se dit lorsque celui qui fait, ayant amené un as, prend, d'après les règles du jeu, cet as et toutes les cartes de la même couleur qui suivent. C'est ce qu'on appelle aussi *faire pille*.

PILLE-VENILLE, s. f. Archéol. Ancienne monnaie des évêques de Toul.

PILLOLET, s. m. Bot. Un des noms vulgaires du serpolet.

PILLON, s. m. Techn. S'est dit pour bonde, bouchon.

PILLOTER, v. a. (dimin. de *piller*). Piller un peu ; prendre des choses de peu de valeur. Vieux mot.

PILLOTERIE, s. f. Petit pillage. Vieux mot.

PILNITZ, n. pr. m. Géogr. Village et château royal de Saxe, dans la Misnie, sur l'Elbe. Résidence de la cour pendant l'été. Il s'y tint, en 1791, un congrès des souverains coalisés contre la France. On y signa, le 27 août, un acte connu sous le nom de *déclaration* ou *manifeste de Pilnitz*, par lequel les puissances s'engageaient à rétablir Louis XVI.

PILOG, s. m. Ant. Mesure de capacité de l'Égypte et de l'Asie-Mineure, qui contenait près de 4 pintes.

* **PILOCARPE**, adj. des 2 g. (du gr. πῖλος, poil ; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits couverts de poils.

PILOCARPÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un pilocarpe. — **PILOCARPÉES**, s. f. pl. Famille de plantes.

PILOCIERGE, s. m. Bot. Genre de plantes de l'Amérique méridionale, famille des cactées. On le nomme vulgairement *cierge à bonnet*.

PILOMYCE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. πῖλος, poil ; μύκης, champignon). Bot. Se dit des champignons qui ont un chapeau. — **PILOMYCES**, s. m. pl. Famille de champignons.

* **PILONER**, v. a. Il signifie en général battre avec le pilon : *Piloner de la gomme, des drogues ; piloner des terres*.

PILORIOT, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du loriot.

PILORISATION, s. f. Condamnation au pilori. Vieux mot.

PILORISEMENT, s. m. Droit cout. Action de mettre au pilori. — État de celui qu'on met au pilori. V., au Dict., **PILORIMENT**, qui était beaucoup moins usité.

PILORISER, v. a. Droit cout. Attacher au pilori. V. **PILORIER**, au Dict.

* **PILOSELLE**, s. f. Bot. C'est une espèce du genre épervière, très-commune en France, dans les prés. On la rangeait autrefois parmi les plantes vulnéraires.

PILOSELLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la piloselle. — **PILOSELLÉES**, s. f. pl. Famille de plantes.

PILOSITÉ, s. f. (en lat. *pilositas*, de *pilus*, poil). Didact. État d'une surface couverte de poils.

PILOSIUSCULE, adj. des 2 g. (en lat. *pilosiusculus*, dimin. de *pilosus*). Bot. Qui est légèrement velu.

* **PILOT**, s. m. Constr. Grosse pièce de bois terminée en pointe, et destinée à être enfoncée dans la terre. On dit plus ordinairement *pilotis*. — Techn. *Pilot* ou *pilote*, dans les orgues, petite tige de métal attachée aux touches, et portant sur la soupape, qu'elle ouvre en poussant de haut en bas. — Nom donné quelquefois aux vieux chiffons qui servent à la fabrication du papier.

* **PILOTE**, s. m. Mar. *Pilote lamaneur*. V., au Dict., **LAMANEUR**. — Pêche. *Pilote* se dit, sur les bâtiments pêcheurs, de celui qui commande la manœuvre pour mettre les filets à la mer. — Techn. V. le mot précédent. — Comm. *Pilote* ou adjectiv. *drap pilote*, sorte de drap croisé très-fort : *Un paletot en pilote* ou en *drap pilote*.

PILOTE-BOOT, s. m. (corrupt. de l'angl. *pilot-boat*, bateau-pilote). Mar. Espèce d'embarcation de l'Amérique du Nord.

* **PILOTER**, v. a. Néol. Se dit quelquefois fig. pour servir de guide dans une ville étrangère, dans le monde : *Je m'offre à vous piloter*.

PILOTHRIQUE, s. m. (du gr. πῖλος, bonnet ; θρίξ, cheveu). Bot. Genre de mousses.

* **PILOTIS**, s. m. Constr. On appelle *pilotis de support*, les pilotis sur lesquels la pile repose ; et *pilotis de retenue* ou *pilotis de remplage*, le pilotis qui sert à maintenir le terrain autour du bâtiment. — Prov. et fig. *Bâtir sur pilotis*, établir solidement sa fortune, ses affaires.

PILSEN, n. pr. f. Ville des États autrichiens, dans la Bohême, ch.-l. de cercle. 7,000 hab. École philosophique ; gymnase. Lainages.

* **PILULAIRE**, adj. des 2 g. Zool. Se dit des insectes qui réunissent leurs œufs en petites boules, qu'ils traînent partout avec eux.

PILULIER, s. m. Pharm. Instrument qui sert à faire des pilules. — Boîte dans laquelle on met des pilules.

PILULIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *pilula*, pilule ; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des fruits imitant une pilule.

PILULIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *pilula*, pilule ; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Dont les fleurs ressemblent à des pilules.

PILUMNE, s. m. Zool. Genre de crustacés.

PILUMNUS, n. pr. m. V. **PICUMNUS**, au Compl.

PILAMOT, s. m. Espèce d'étourneau du Mexique.

PIMARD, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du loriot.

PIMBERAH, s. m. Zool. Nom d'un énorme serpent de l'île Ceylan.

PIMÉLÉE, s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, famille des thymélées.

PIMÉLITE, s. f. Minér. Variété de stéatite.

* **PIMENT**, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, renfermant plusieurs espèces, dont une seule s'est acclimatée en Europe : c'est le *piment annuel*, vulgairement nommé *poivre long*, *poivre d'Inde* ou *de Guinée*, *corail des jardins*. — Fruit de cette plante, et particulièrement du piment annuel. Les piments sont employés comme assaisonnement. On les mange aussi confits au vinaigre, sous le nom de *poivrons*, surtout dans le midi de la France et de l'Europe. — *Piment enragé*, le fruit du piment des Antilles, ainsi nommé à cause de sa force extraordinaire. — *Piment aquatique* ou *piment d'eau*, la renouée âcre. — *Piment des abeilles* ou *des mouches*, la mélisse officinale. — *Piment de la Jamaïque*, espèce de myrte. — *Piment des marais* ou *piment royal*, le galé odorant. — *Faux piment*, espèce de morelle.

PIMENTÉ, ÉE, adj. et part. Assaisonné de piment : *sauce pimentée*.

PIMENTER, v. a. Art cul. Assaisonner avec du piment : *Pimenter un ragoût*.

PIMOLIS, n. pr. f. (pr. *pimolice*). Géogr. anc. Ville du Pont, capitale d'une petite province appelée *Pimolisène*. Auj. *Osmandjik*.

PIMPELORÉ, ÉE, adj. Orné d'une broderie imitant les feuilles de la pimprenelle. Vieux.

PIMPERNEAU, s. m. Zool. Variété d'anguille de couleur brune.

PIMPIGNONS, s. m. pl. Pêche. Il se dit, en Provence, des anneaux de fil que l'on fait pour joindre les unes aux autres les nappes des trémaillades.

PIMPINELLE, s. f. S'est dit pour pimprenelle. — Bot. Nom donné quelquefois au boucage.

PIMPINELLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au boucage. — **PIMPINELLÉES**, s. f. pl. Groupe de plantes ombellifères.

PIMPLE, s. m. Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

PIMPLÉA, n. pr. f. Géogr. anc. Montagne de la Macédoine, sur les confins de la Thessalie et près de l'Olympe. — Fontaine qui se trouvait au pied de cette montagne, et qui était consacrée aux Muses.

PIMPLÉIDES, s. f. pl. Myth. gr. Surnom des Muses, pris de la fontaine Pimpléa, qui leur était consacrée.

PIMPOU, s. m. Relat. Tribunal supérieur de la Chine.

PIMPRELOCHER, v. a. Coiffer d'une manière bizarre, ridicule. Vieux et fam. Il se trouve dans M[me] de Sévigné.

* **PIMPRENELLE**, s. f. Bot. Genre de plantes rosacées dont trois espèces seulement croissent en Europe. La plus connue est la *pimprenelle usuelle*, dont on connaît deux variétés : la *petite pimprenelle*, plante potagère que l'on met dans les salades, et la *grande pimprenelle*, qui forme d'excellentes prairies. — On nomme vulgairement : *pimprenelle aquatique* ou *pimprenelle d'Afrique*, le mélianthe pyramidal ; *pimprenelle blanche*, le boucage mineur ; *pimprenelle d'Italie*, la sanguisorbe commune ; *pimprenelle de la Nouvelle-Hollande*, l'ancistre.

* **PIN**, s. m. (en gr. πίνος, de πίων, gras, à cause de la résine de ces arbres). Bot. Genre de plantes de la famille des conifères, renfermant des arbres résineux, toujours verts, d'une grande utilité pour toutes sortes de constructions. Les principales espèces sont : le *pin sauvage* ; le *pin d'Écosse* ou *pin laricio* ; le *pin de Bordeaux* ou *pin maritime* ; le *pin d'Italie* ou *pin pignon* ; le *pin Weymouth*. — *Pin aquatique*, nom vulgaire de la pesse commune. — *Pin du Chili*, l'araucarie. — Zool. *Pin*, poisson du genre trigle. — Pêche. Se dit des mailles de fond de la manche, ayant quatre lignes d'ouverture au plus. V. **PINS**, au Dict. — Géogr. *Ile des Pins*, V. **PINOS** et **PITYUSES**, au Compl. — Myth. Le *pin* était consacré à Pan, à Sylvain, et principalement à Cybèle, parce que cette déesse avait métamorphosé en pin le jeune *Atys*. V. ce mot, au Dictionnaire.

PINACA, s. m. Myth. ind. Nom de l'arc de Siva.

PINACOTHÈQUE, s. m. (du gr. πίναξ, tableau ; θήκη, lieu où l'on serre quelque chose). Ant. Cabinet de peintures. — En parlant des modernes, il ne s'applique qu'à la galerie de tableaux du roi de Bavière : *La pinacothèque de Munich*.

PINANG, s. m. Zool. Oiseau de Sumatra.

PINARDIE, s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées.

PINARE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Lycie, au pied du mont Cragus. — Ville de la Syrie, sur les confins de la Célésyrie et de la Trachonitide.

PINARIENS, s. m. pl. Ant. lat. Prêtres d'Hercule, descendants de Pinarius.

PINARIUS, n. pr. m. (pr. *pinariuce*). Temps hér. Vieillard thessalien qui suivit Hercule en Italie, et qui fut choisi par ce dieu pour être son grand-prêtre, conjointement avec *Potitius*. V. ce mot, au Complément.

PINART, s. m. Archéol. Nom d'une ancienne monnaie de très-petite valeur.

PINARUS, n. pr. m. (pr. *pinarus*). Géogr. anc. Petit fleuve de la Cilicie orientale, affluent du golfe d'Issus.

PINASTELLE, s. f. Bot. Nom donné à la pesse d'eau.

* **PINASTRE**, s. m. Bot. C'est le pin de Bordeaux ou pin maritime, et non le pin sauvage.

PINAU, s. m. Bot. Palmier de la Guyane. — Groupe de champignons établi aux dépens des bolets.

PINÇAGE, s. m. Agric. Action de pincer, de couper avec le bout des doigts les bourgeons de la vigne.

* **PINÇARD**, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du pinçon. On dit aussi *pinchard*.

* **PINCE**, s. f. Action de pincer, de saisir avec force : *Outil qui a de la pince, qui n'a pas assez de pince*, qui saisit bien ou ne saisit pas assez. — On dit par extens. et fam. qu'*une personne a la pince forte, la pince rude*, qu'elle retient avec force, vigueur, ce qu'elle a dans la main. — *Pince*, sorte de longues tenailles dont on se sert pour remuer les grosses bûches, dans une cheminée. — Nom générique de tous les outils formés de deux branches ou leviers, et destinés à saisir, à serrer, à attirer un objet : *Pinces d'horlogers, de tapissiers, de serruriers*, etc. En chirurgie on distingue les *pinces à dissection, à ligature, à torsion, à cataracte, à polype*, etc. — Zool. *Pinces*, premières pattes des crustacés, qui servent à l'animal pour saisir, serrer les objets : *Les pinces d'une écrevisse, d'un homard*. — *Pince*, genre d'arachnides qu'on appelle aussi *faux scorpions*. — Oisel. *Pince d'Elwasky*, piège qui pince les oiseaux par les pattes ou par le cou, au moyen d'une détente. Il est ainsi appelé du nom de son inventeur.

* **PINCÉ, ÉE**, part. et adj. Mar. Se dit d'un bâtiment, quand il est très-mince dans ses parties basses. — *Pincé*, s. m. Musiq. Sorte d'agrément qui était propre à quelques instruments, et particulièrement au clavecin. V. PIZZICATO, au Dictionnaire.

* **PINCEAU**, s. m. Zool. Mammifère de la Nouvelle-Hollande. — Nom donné à un ouistiti. — Genre de polypiers. — *Pinceau de mer*, nom vulgaire de plusieurs amphitrites et des arrosoirs. — *Pinceau en plumes*, nom marchand d'une coquille univalve.

PINCEAUTAGE, s. m. Techn. Action de pinceauter, et résultat de cette action.

PINCEAUTER, v. a. Techn. Réparer au pinceau les défauts de couleur d'une étoffe imprimée, d'un papier peint. — Ajouter au pinceau les couleurs que l'impression n'a pu donner.

PINCEAUTEUSE, s. f. Techn. Femme qui pinceaute, qui travaille au pinceau sur des étoffes imprimées, sur des papiers peints.

PINCE-LISIÈRE, s. m. Techn. Appareil pour assujétir la mousseline qui doit recevoir l'apprêt. — Pl. des *pince-lisière*.

* **PINCEMENT**, s. m. Agric. V. PINÇAGE, au Complément.

* **PINCER**, v. a. Techn. Former l'angle qui règne tout autour d'une pièce de vaisselle plate. — Chez les relieurs : *Pincer un livre*, rapprocher avec de petites pinces de fer, de chaque côté des nerfs qui sont au dos d'un livre, les ficelles qui n'en sont pas assez proches.

* **PINCETTE**, s. f. Fam. *Baiser quelqu'un en pincette*, en lui pinçant légèrement les joues avec les doigts. — Zool. *Pincette de mer*, nom vulgaire de la zostère.

* **PINCEUR**, s. m. Constr. Ouvrier qui soulève les pierres avec une pince.

PINCIANE, adj. f. Ant. rom. Se dit d'une porte de Rome, voisine du *Monte Pincio*. C'était anciennement la *Porte Collatine*.

PINCIUS, s. m. (pr. *pinciuce*). Ant. rom. L'une des collines sur lesquelles Rome fut bâtie. On l'appelait aussi *la colline des jardins*. Aujourd'hui *Monte Pincio*.

PINCKNEYE, s. f. Bot. Arbrisseau de l'Amérique septentrionale, famille des rubiacées.

PINDARE, n. pr. m. Géogr. Rivière du Brésil, dans la province de Maranhao, tombe dans le Miarim, près de son embouchure. Cours, 450 k.

PINDARIES, s. m. pl. Géogr. Peuplade de l'Indoustan, dans les États d'Holkar et de Sindhya; elle s'est formée d'un ramas de brigands, de criminels échappés à la justice, et de déserteurs : les Anglais les ont détruits en partie. On écrit aussi *Pindaris* ou *Pindarries*; et au singulier, *Pindary* ou *Pindarry*.

* **PINDARIQUE**, adj. des 2 g. Littér. anc. Se dit d'un vers qui consiste dans un trimètre brachycatalectique.

PINDARISME, s. m. Littér. Imitation du feu poétique, du désordre de Pindare. — En général, forme poétique, élevée, du style. — Style particulièrement propre aux enthousiastes et à ceux qui se prétendent inspirés.

PINDASE, s. m. Géogr. anc. Montagne de la Troade, faisant partie de l'Ida.

* **PINDE**, n. pr. m. Géogr. anc. Chaîne de montagnes de la Grèce, entre l'Épire et la Thessalie : un de ses rameaux forme le Parnasse et aboutit à l'Hélicon ; aujourd'hui, *Mezzovo*, *Agrafa*. — En poésie : *le dieu du Pinde*, Apollon. — Les *déesses du Pinde*, les Muses. — *Les maîtres du Pinde*, les grands poètes. — *Les lauriers du Pinde*, la gloire que l'on acquiert en cultivant avec succès la poésie. — On appelait aussi *Pinde* une des quatre villes de la Doride, autrement nommée *Cyphas*.

PINDÉNISSE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Syrie, dans la Comagène.

* **PINÈDE**, s. f. Agric. Terrain planté de pins.

PINÉEN, ENNE, adj. (du lat. *pineus*, de *pinus*, pin). Didact. Qui renferme des pins; où croissent des pins. — Géol. *Terrains pinéens*, couches de la terre où se trouvent des pins à l'état fossile.

PINÉGA, n. pr. f. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe; elle naît dans le gouvernement de Vologda et tombe dans la Dwina. Cours, 450 kil.

PINESSE, s. f. Bot. Nom vulgaire du sapin.

PINEY, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Aube 1,300 hab. On la nomme aussi *Piney-Luxembourg*, parce qu'elle était jadis ch.-l. d'un duché-pairie qui appartenait à une branche de la maison de Luxembourg.

PINGRÉE, s. f. Bot. Plante de l'île de France, famille des vernoniées.

PINGUÉDINE, s. f. (du lat. *pinguedo*, graisse). Agric. Maladie du figuier; elle fait tellement grossir les racines, que l'arbre ne tarde pas à périr.

PINGUÉDINEUX, EUSE, adj. (même étym.). Didact. Gras, chargé de graisse.

PINGUICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *pinguis*, gras; *colere*, habiter). Zool. Qui vit dans la graisse.

PINGUIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *pinguis*, gras; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles épaisses et charnues.

PINGUINAL, ALE, adj. (du lat. *pinguis*, gras). Zool. Qui vit dans la graisse.

PINGUITUDE, s. f. (du lat. *pinguetudo*, même signif.). Didact. État de ce qui est gras; embonpoint.

PINHEL, n. pr. m. Géogr. Ville de Portugal, dans la province de Beira, ch.-l. de comarque. 2,000 hab. Évêché.

* **PINICOLE**, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui vit ou croît sur les pins ou sapins.

PINIER, s. m. Bot. Le pin cultivé, que l'on appelle aussi *pin pignon*, parce que les amandes de ses fruits se mangent sous le nom de *pignons* ou *pignons doux*, surtout dans le midi de l'Europe.

PINIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *pinus*, pin; *ferre*, porter). Didact. Qui produit des pins; où il croît des pins. On dit aussi *pinigère*.

PINIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *pinus*, pin; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du pin.

PINIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *pinus*, pin; *gerere*, porter). V. plus haut PINIFÈRE.

PININE, s. f. Chim. La résine du pin.

PINIPERDE, adj. des 2 g. (du lat. *pinus*, pin; *perdere*, perdre). Zool. Qui endommage ou détruit les pins.

PINIQUE, adj. m. Chim. Que l'on tire du pin. — *Acide pinique*, la colophane.

PINITE, s. f. Minér. Silicate d'alumine naturel.

PINITIFÈRE, adj. des 2 g. Minér. Qui contient de la pinite.

PINKJE, s. m. Mar. Nom donné par les Hollandais à de grands bateaux de pêche.

PINNA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Italie, chez les Vestins. Auj., *Civita-di-Penne*.

* **PINNAS**, s. m. Bot. Nom donné à l'ananas.

PINNATICISÉ, ÉE, adj. V. PENNATICISÉ, au Complément.

PINNATIFÈRE, adj. des 2 g. V. PENNATIFÈRE, au Complément.

PINNATIFOLIÉ, ÉE, adj. V. PENNATIFOLIÉ, au Complément.

PINNATILOBÉ, ÉE, adj. V. PENNATILOBÉ, au Dictionnaire.

PINNATIPARTITE, adj. des 2 g. V. PENNATIPARTITE, au Complément.

* **PINNATIPÈDE**, adj. des 2 g. (du lat. *pinnatus*, ailé; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les doigts des pieds bordés d'une membrane frangée.

PINNATISÉQUÉ, ÉE, adj. V. PENNATISÉQUÉ, au Dictionnaire.

PINNATISIGNÉ, ÉE, adj. V. PENNATISIGNÉ, au Complément.

PINNATISTIPULÉ, ÉE, adj. V. PENNATISTIPULÉ, au Complément.

* **PINNE**, s. f. (du lat. *pinna*, aigrette). Zool. V. PINNE MARINE, au Dict. On dit indifféremment *pinne* et *pinne marine*; et en France, on donne le nom vulgaire de *jambonneaux* à ces coquillages, qui atteignent jusqu'à 1 mètre de longueur.

* **PINNÉ, ÉE**, adj. V. PENNÉ, au Compl.

PINNEBERG, n. pr. m. Géogr. Bourg du Danemark, dans le Holstein, ch.-l. d'un comté de même nom. 400 hab.

PINNICAUDE, adj. des 2 g. (du lat. *pinna*, nageoire; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue en forme de nageoire. — PINNICAUDES, s. m. pl. Division de crustacés décapodes macroures.

PINNIDACTYLE, adj. des 2 g. (du lat. *pinna*, nageoire, et du gr. δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a les doigts palmés. — PINNIDACTYLES, s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des échassiers.

PINNIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *pinna*, nageoire; *ferre*, porter). Zool. Qui porte des nageoires. Il se dit des poissons.

PINNIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *pinna*, nageoire; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une nageoire.

PINNIGÈNE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves qui tiennent de l'huître et de la pinne marine.

PINNIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *pinna*, nageoire; *gerere*, porter). Zool. Synonyme peu usité de *pinnifère*.

PINNIGRADE, adj. des 2 g. (du lat. *pinna*, nageoire; *gradior*, je marche). Zool. Qui se meut, s'avance à l'aide de nageoires.

* **PINNINGINE**, s. f. Faute typographique du Dict. C'est *pinnigène*. V. ce mot au Compl.

PINNIRAPE, s. m. (du lat. *pinna*, aigrette; *rapere*, enlever). Ant. rom. Se dit du gladiateur qui combattait le Samnite, parce qu'il cherchait à enlever à celui-ci le cimier de son casque.

PINNODACTYLE, adj. des 2 g. V. plus haut PINNIDACTYLE.

* **PINNOPHYLACE**, s. m. Zool. C'est le nom que les anciens auteurs donnaient au pinnotère. V. ce mot au Dict. On dit plus souvent *pinnophylax*.

PINNOUX, s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'alchimille.

* **PINNULE**, s. f. Bot. Chacune des folioles d'une feuille pennée.

PINOLS, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Haute-Loire. 900 h.

PINONIE, s. f. Bot. Genre de fougères.

PINOS (ILE), n. pr. f. Géogr. Une des Antilles, à 80 kil. de la côte S. de Cuba; 60 kil. sur 35. On l'appelle aussi *île des Pins*. — Il y a une île du même nom sur la côte de Coromandel.

PINSAR ou **PINSART**, s. m. Zool. Noms vulgaires du pinson. On dit encore *pinseur*.

PINSK, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Minsk, sur la Mina, au milieu des marais de Pinsk. 4,000 hab. Elle appartint longtemps à la Pologne. — Les *marais de Pinsk*, appelés aussi *marais de Pripetz*, parce que le Pripetz et ses affluents les traversent, ont 500 kil. sur 200, et s'étendent dans trois gouvernements.

* **PINSON**, s. m. Zool. On appelle *pinson d'Auvergne*, le bouvreuil ordinaire noir; *pinson de Barbarie*, le casse-noix; *pinson des bois*, un gobe-mouche; *pinson à chardon*, *pinson doré*, le chardonneret; *pinson à gros bec*, *pinson rouge*, le gros-bec; *pinson de mer*, *pinson de tempête*, le pétrel.

PINT, s. m. Mesure de capacité usitée en Angleterre : elle vaut lit. 0,567932.

* **PINTADE**, s. f. Bot. Nom vulgaire de la fritillaire.

PINTADINE, s. f. Zool. Genre de coquilles bivalves.

PINTAGE, s. m. Anc. cout. Droit d'étalonner

les mesures. — Redevance qu'on payait pour les faire étalonner.

PINTAT, s. m. Ancienne mesure qui était la moitié de la pinte.

* **PINTE**, s. f. Cette mesure, aujourd'hui hors d'usage, variait selon les localités. La *pinte de Paris* contenait 48 pouces cubes.— Prov. *Mettre pinte sur chopine*, boire avec excès, s'enivrer. — *Il n'y a que la première pinte qui coûte*, il n'y a que le commencement qui coûte. — On dit par exagération, pour exprimer un violent désir ou un extrême chagrin de quelque chose : *Je voudrais qu'il m'en eût coûté une pinte de mon sang pour que cela fût arrivé, ne fût pas arrivé.* — *La Grand'Pinte*, partie de la banlieue de Paris appartenant à la commune de Bercy, ainsi nommée parce qu'on s'y servait d'une pinte un peu plus grande que celle de Paris.

PINTIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Espagne Tarraconaise, sur la Pisoraca, chez les Vaccéens. Auj. *Valladolid.*

PINTO, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Tolède. 1,755 hab.

PINTON, s. m. Comm. relig. Petit vase qui contenait la mesure de vin accordée à chaque religieux pour son repas.

* **PINULE**, s. f. Orthographe vicieuse du Dictionnaire. C'est *pinnule*. V. ce mot, au Compl.

PINZOCHE, s. f. Comm. relig. Se dit, en Italie, d'une femme qui, ayant fait des vœux, continue d'habiter chez elle.

PIOCHET, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du grimpereau.

* **PIOCHON**, s. m. Petite pioche.

PIOLÉ, ÉE, adj. Qui est paré de différentes couleurs. Vieux mot. — *Riolé, piolé comme la chandelle des Rois*, se disait d'une personne qui portait un grand nombre de couleurs, parce qu'on bigarrait ainsi des chandelles ou cierges qu'on brûlait la veille des Rois.

PIOMBINO, n. pr. m. Géogr. Ville de Toscane, ch.-l. de principauté, avec un port sur la Méditerranée, vis-à-vis de l'île d'Elbe. 1,250 hab. — La *principauté de Piombino* fut possédée, du XIII[e] au XVI[e] siècle, par la maison d'Appiano; elle appartint aux Espagnols de 1589 à 1619, passa ensuite aux Mendoza, aux Ludovici et aux Buoncompagni, ducs de Soria. Sous le règne de Napoléon, la petite principauté de Piombino, avec une portion de celle de Lucques, forma la principauté de *Lucques et Piombino*. V. LUCQUES, au Compl. — *Lac de Piombino*, lac de Toscane, à 5 kil. N.-E. de Piombino; 7 kil. sur 5.

* **PION**, s. m. Il se dit fam. d'un homme pauvre, sans crédit, sans appui : *C'est un pauvre pion.*— Relat. Soldat à pied, dans l'Inde. — Jeux. Aux échecs, *pion coiffé*, pion que l'on pousse à faire dame. — *Pion doublé*, se dit de deux pions de même couleur, placés sur une même ligne perpendiculaire.— Zool. *Pion*, un des noms vulgaires du bouvreuil. — n. pr. m. Temps hér. Un des descendants d'Hercule : il bâtit la ville de Pionie, où on lui rendait les honneurs divins.

PIONE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la pivoine.

PIONÉ, n. pr. f. Myth. gr. Une des Néréides. On croit que c'est la même qu'Hésiode appelle *Éioné.*

PIONET, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du grimpereau.

PIONIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Mysie, sur les bords du Caïque.

* **PIONNIER**, s. m. Art milit. Il se dit maintenant des soldats qui composent les compagnies de discipline. — *Pionnier à cheval*, cavalier d'un régiment de l'armée russe, qui est armé d'une hache.

PIONSAT, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Puy-de-Dôme. 1,700 h.

PIORLIN, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du bécasseau.

* **PIOT**, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du dindon, formé du cri de cet oiseau.

PIOULAIRE, s. m. Zool. Nom vulgaire du canard siffleur.

PIOUMBIN, s. m. Zool. Nom vulgaire du castagneux et du cincle.

PIPAL, s. m. Bot. Espèce de figuier appelé aussi *figuier des pagodes.*

* **PIPE**, s. f. *Pipe de Kummer*, expression d'où l'on a fait *pipe d'écume de mer*, par corruption. Les pipes de Kummer se font avec une espèce de craie de Briançon, et sont ainsi appelées du nom de leur inventeur. — *Pipe* se dit aussi de l'action, de l'habitude de fumer : *La pipe distrait, désennuie.* — Liturg. Sorte de chalumeau, ordinairement en or, dont le célébrant s'est servi anciennement pour humer le vin consacré.

* **PIPEAU**, s. m. Bot. Nom vulgaire de la potentille rampante.

* **PIPÉE**, s. f. Prov. *Prendre quelqu'un à la pipée*, l'attirer dans un piège, l'attraper par quelque ruse.

* **PIPER**, v. a. Jeux. *Piper des cartes*, y faire des signes de reconnaissance, afin de tromper au jeu.

PIPÉRACÉ, ÉE, adj. (du lat. *piper*, poivre). Bot. Qui ressemble au poivrier. — **PIPÉRACÉES**, s. f. pl. Famille de plantes.

PIPERESSE, adj. et s. f. Trompeuse. Vieux mot.

PIPÉRINE, s. f. Chim. Syn. de *pipérin*. V. ce mot, au Dictionnaire.

PIPÉRINÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de *pipéracé*. On dit encore *pipérité.*

PIPÉRIVORE, adj. des 2 g. (du lat. *piper*, poivre; *vorare*, dévorer). Zool. Qui mange du poivre. Il se dit des oiseaux qui se nourrissent des baies du poivrier.

PIPERNO, n. pr. m. Géogr. Ville des États de l'Église, à 20 kil. de Terracine. 3,600 hab. Évêché.

* **PIPET**, s. m. Zool. Un des noms vulgaires de la farlouse.

* **PIPETTE**, s. f. (diminut. de *pipe*). Petite pipe.

* **PIPI**, n. pr. m. Nom par lequel les Grecs ont quelquefois désigné l'Éternel. C'est sous cette forme qu'ils conservaient, dans leurs traductions de l'Écriture, le nom ineffable de Dieu écrit en caractères hébraïques.

PIPICULE, s. m. Zool. Espèce de pic. On le nomme aussi *dendrocope.*

PIPILE, s. m. Zool. Oiseau d'Amérique.

* **PIPIRI**, s. m. Zool. Nom donné à un tyran d'Amérique, d'après son cri.

PIPIT, s. m. V. PIT-PIT, au Dictionnaire.

PIPIZE, s. f. Zool. Genre d'insectes diptères.

PIPLEY, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, dans la présidence de Calcutta, à 46 kil. de la mer. Port très-commerçant.

PIPOÏDÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble au pipa.— **PIPOÏDÉS**, s. m. pl. Famille de reptiles batraciens.

* **PIPOIR**, s. m. Chasse. Instrument qui sert à piper, à contrefaire le cri de la chouette.

PIPRADÉ, ÉE, adj. (du lat. *pipra*, le manakin). Zool. Qui ressemble au manakin.— **PIPRADÉS**, s. m. pl. Famille de passereaux.

PIPRIAC, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. d'Ille-et-Vilaine. 1,600 h.

PIPRIDÉ, ÉE, adj. Zool. Synonyme de *pipradé.*

* **PIPTA**, s. m. Zool Faute typographique du Dictionnaire : c'est *pipra*, nom latin du manakin.

PIPTOCARPHE, s. m. (du gr. πίπτω, tomber; κάρφος, écaille). Bot. Arbrisseau du Brésil, famille des inulées.

* **PIQUAGE**, s. m. Manuf. *Piquage d'once*, vol commis par les ouvriers en soie, dans toutes les branches de cette industrie, et qu'il est très-difficile de prévenir et d'empêcher.

* **PIQUE**, s. f. Prov. et fig. *Il a passé par les piques*, se dit d'un homme qui a échappé à de grands dangers, qui a éprouvé des pertes considérables. — Anc. t. milit. *Demi-pique*, V. ce mot, au Dictionnaire.— *Pique de Flandre*, pique d'une forme particulière, qui avait été adoptée dans les armées françaises. — *Avoir la pique traînante*, c'était la porter le fer en arrière et près de terre, comme on le faisait aux funérailles. — *Avoir la pique basse*, la croiser en avant, comme lorsqu'on chargeait l'ennemi. — *Lever la pique*, cesser de combattre, se rendre. — *Pique*, soldat armé d'une pique : *Compagnie de tant de piques.* — Comm. *Traiter à la pique*, faire une négociation avec les sauvages, en ayant soin de se tenir armé. — Zool. *Pique*, poisson du genre lutjan.

* **PIQUE**, s. m. Prov. *C'est un bon as de pique*, se dit d'un homme stupide, ignorant.

* **PIQUÉ, ÉE**, part. et adj. Musiq. *Notes piquées*, V., au Dictionnaire, l'article PIQUE, s. m. Dans lequel le participe *piqué* se trouve confondu par erreur. — Constr. *Piqué* se dit du moellon ou du grès dont le parement a été frappé de manière à conserver la trace de l'outil.

PIQUE-ASSIETTE, s. m. Parasite. V. PIQUER, au Dictionnaire. — Pl. des *pique-assiettes.*

PIQUE-BOIS, s. m. Zool. Nom vulgaire du pic. — Pl. des *pique-bois.*

PIQUE-BROQUE, s. m. Zool. Nom vulgaire des larves et des insectes qui attaquent les jeunes pousses des arbres. — Pl. des *pique-broques.*

PIQUE-MADRILLE, s. m. Jeux. Sorte de jeu de cartes qui a quelque rapport avec le piquet. On dit aussi *pique-médrille.*

PIQUE-MOUCHE, s. f. Zool. Un des noms vulgaires de la mésange charbonnière.

* **PIQUER**, v. a. Prov. *Cet homme ne sent rien quand on le pique*, il est insensible aux affronts. — *Quelle mouche le pique, l'a piqué*, se dit d'une personne qui se fâche, s'emporte sans motif apparent. — Chir. *Piquer l'artère, le nerf*, blesser l'artère, le nerf, en voulant ouvrir la veine. — B.-arts. *Piquer un dessin*, en suivre les contours en piquant légèrement, de manière à former un poncif. — Maréch. *Piquer un cheval*, lui faire entrer la pointe du clou dans la chair, en le ferrant. — Agric. *Piquer les bœufs*, les conduire en les excitant avec l'aiguillon. — Chasse. *Piquer dans le fort*, pousser son cheval au galop, dans le fort du bois. — Faucon. *Piquer après la sonnette*, suivre l'oiseau. — SE PIQUER, v. pron. Prov. *Qui s'y frotte s'y pique*, se dit en parlant d'un homme qui ne se laisse pas offenser impunément.

PIQUEREAU, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du casse-noix.

* **PIQUET**, s. m. Art. milit. Se dit des pieux garnis d'anneaux, dont on se sert, en campagne, pour mettre les chevaux à l'attache. — Dans les collèges, punition qui consiste à se tenir debout et immobile à une place marquée, pendant la récréation : *Faire une heure, deux heures de piquet.* — Jeux. *Un cent de piquet*, une partie de piquet, parce qu'on la joue ordinairement en cent points. — *Piquet à écrire*, manière de jouer le piquet qui consiste dans une longue série de parties. — *Piquet normand*, piquet qui se joue à trois. — *Piquet voleur*, piquet qui se joue à quatre, deux contre deux, et diffère peu du piquet ordinaire. — *Un sixain de piquet*, un paquet de six jeux de cartes propres à jouer le piquet.

* **PIQUEUR**, s. m. *Piqueur de coffre*, pilier d'antichambre. Vieux et peu usité. — Constr. *Piqueur de grès*, ouvrier employé à piquer du grès. — *Piqueur, piqueuse*, Techn. Ouvrier, ouvrière qui coud les ouvrages de cordonnerie : *Une piqueuse de bottines.*

PIQUE-VÉRON, s. m. Zool. Nom vulgaire du martin-pêcheur.

PIQUIAIRE, s. m. Anc. t. milit. Soldat armé d'une pique; piquier.

* **PIQUICHIN**, s. m. Hist. Soldat des troupes mercenaires, au XIII[e] siècle.

* **PIQUIGUI**, n. pr. m. Faute typographique du Dict., c'est *Picquigny*. V. ce mot, au Compl.

PIQUOIR, s. m. B.-Arts. Aiguille emmanchée dont on se sert pour piquer un dessin.

PIQUOT, s. m. Anc. t. milit. Sorte d'épée.

* **PIQÛRE**, s. f. Chir. Ouverture faite à la veine, pour tirer du sang : *Le chirurgien lui a fait deux piqûres.* — *Piqûre de l'artère, du nerf, de l'aponévrose*, blessure que l'on fait à l'une de ces parties, en l'atteignant avec la lancette. — Maréch. *Piqûre*, blessure faite à un cheval, lorsqu'on enfonce le clou jusqu'au vif en le ferrant. — Zool. *Piqûre de mouche*, nom marchand d'une coquille univalve.

* **PIRABE**, s. f. Zool. C'est un des noms de l'exocet volant ou poisson volant.

PIRAÏCE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de la Grèce, située au N.-E. de la Béotie.

PIRANO, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans l'Illyrie. 6,300 hab. Salines aux environs.

PIRANTHUS, n. pr. m. (pr. *pirantuce*). Temps hér. Fils d'Argus et d'Évadné, époux de Callirhoé, et père d'Arestor et de Triopas. On l'appelle aussi *Piras, Pirasus*, et *Piren.*

PIRARDE, s. f. Bot. Plante synanthérée du Sénégal.

PIRASIENS, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Grèce : il habitait une partie de la Thessalie.

* **PIRATE**, s. m. Hist. rom. *Guerre des pirates*, se dit des expéditions entreprises contre les pirates de la Sicile et de l'Isaurie par P. Servilius (75 av. J. C.); par M. Antonius (71); par Metellus Creticus (67), et enfin par Pompée, qui, dans cette même année, en nettoya les mers en moins de cinquante jours. — Géogr. anc. *Côtes des Pirates*, côtes de l'Inde, dans le pays des Dachinabades. — Géogr. mod. *Iles des Pirates*, groupe d'îles, au N. du golfe de Tonkin. — Zool. Nom vulg. de la frégate. — *Pirate de mer*, le fou de Cayenne.

PIRATINIER, s. m. Bot. Arbre de la Guyane. Son bois est connu sous le nom de *bois de lettres.*

PIRAVÈNE, s. m. Zool. Sorte d'exocet volant.

PIRAZE, s. m. Zool. Genre de coquilles univalves.

* **PIRÉE**, n. pr. m. Géogr. anc. Port d'Athènes, à l'embouchure du Céphise, et à cinq mille pas de la ville, formé des trois grands bassins appelés *Cantharos*, *Aphrodisium* et *Zéa*, qui pouvaient contenir quatre cents vaisseaux. Il appartenait à la tribu Hippothoontide; deux murs construits, l'un par Thémistocle et l'autre par Périclès, l'unissaient à la ville. Lysandre les rasa. — Géogr. mod. Le *Pirée*, ville du royaume de Grèce, diocèse de l'Attique, uni à Athènes par une belle chaussée. 5,000 hab. C'est l'une des principales stations de la navigation à vapeur dans la Méditerranée.

* **PIRÈNE**, n. pr. f. Temps hér. Fille de Danaüs et d'Éthiopis, et fiancée d'Agaptolème. — Géogr. anc. Nom d'une fontaine du Péloponèse, près de Corinthe. Selon les mythographes, Pégase la fit jaillir d'un coup de pied, comme l'Hippocrène; elle était également consacrée aux Muses. — s. f. Genre de coquilles univalves.

PIRÉUS, n. pr. m. (pr. *piréuce*). Temps hér. Fils de Clytius, et fidèle compagnon de Télémaque.

PIRGO, s. m. Zool. Genre de coquilles univalves. On écrit mieux *pyrgo*.

PIRGOPOLE, s. m. Zool. Genre de coquilles cloisonnées. On écrit mieux *pyrgopole*, et non *pyrgopolet*, qui est mis par erreur au Dict.

PIRIGARE, s. f. Bot. Genre de plantes de la Guyane, famille des myrtinées.

PIRIJAO, s. m. Bot. Palmier des bords de l'Orénoque.

PIRMASENS, n. pr. m. Géogr. Ville de Bavière, à 20 kil. S.-E. de Deux-Ponts. 3,200 hab.

PIRNA, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Saxe, sur l'Elbe. 4,100 hab. Aux environs, eaux minérales. Les Prussiens, commandés par Frédéric le Grand, y défirent les Autrichiens et les Saxons, le 16 octobre 1756.

* **PIROGUE**, s. f. Zool. Nom marchand d'une coquille bivalve, qui est une espèce d'huître.

PIROGUIS, s. m. Relat. Sorte de pâté de poisson fort estimé en Russie.

* **PIROÏS**, n. pr. m. Mot qui, dans le Dictionnaire, fait double emploi avec *pyroïs*, seul régulier.

PIROL, s. m. Zool. Genre de passereaux propres à l'Inde et à l'Océanie.

PIROMI, n. pr. m. Myth. Littéral., *l'homme par excellence*. Nom que les Égyptiens donnaient au principe caché de tout ce qui est, à l'Être par excellence. Quelques dictionnaires écrivent *piromis*.

PIROMIDE, s. f. Ant. égypt. Nom que l'on donnait à des statues représentant les prêtres égyptiens. Le Dictionnaire donne *piromis*, forme entièrement inusitée.

* **PIRON**, s. m. Agric. Batteur en grange, novice ou mal placé. — Zool. Jeune oie, oison. *Pirot*, dans ce sens, est une faute du Dictionnaire.

PIROUETTEMENT, s. m. Succession de pirouettes.

PIROUOT, s. m. Zool. Un des noms vulgaires de l'alouette.

PIRUS, n. pr. m. (pr. *piruce*). Temps hér. Fils d'Imbrasus, un des chefs qui conduisirent les Thraces au siége de Troie; il fut tué par Thoas. — Géogr. anc. *Pirus* ou *Peirus*, fleuve de l'Achaïe.

PIRUSTE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Peuple d'Illyrie. On ignore la situation précise de la contrée qu'habitaient les *Pirustes*.

* **PIS**, s. m. S'est dit pour poitrine, estomac. — Anc. cout. *Mettre la main au pis*, se disait des ecclésiastiques qui prêtaient serment, parce qu'au lieu de lever la main, ils la mettaient sur la poitrine.

PISAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *pisum*, pois). Didact. Qui est de la grosseur d'un pois.

* **PISAN**, **ANE**, adj. Chron. *Calcul pisan*, se dit d'une manière de supputer les années, qui anticipe de neuf mois et sept jours sur notre ère vulgaire.

PISANDRE, n. pr. m. Temps hér. Fils de Mémalus, et un des chefs des Myrmidons. — Fils de Polyctor, un des poursuivants de Pénélope. — Fils de Bellérophon. On l'appelle plus ordinairement *Isandre* ou *Hippolochus*.

* **PISANTIN**, **INE**, adj. et s. V. PISAN, ANE, au Dict. — Le *Pisantin* ou *Pisan*, province du grand-duché de Toscane. 300,000 hab. Ch.-l. *Pise*.

PISATCHA, s. m. Myth. ind. Espèce de lutin, d'esprit malfaisant.

PISAURIEN, **IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Pisaurum. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

PISAURUM, n. pr. m. (pr. *pizorome*). Géogr. anc. Ville d'Italie, dans le pays des Sénonais, sur la mer Adriatique, à l'embouchure du Pisaurus. Détruite par Totila, elle fut relevée par Bélisaire. Aujourd'hui *Pesaro*.

PISAURUS, n. pr. m. (pr. *pizóruce*). Géogr. anc. Fleuve d'Italie, qui sortait des Apennins et se jetait dans l'Adriatique, à Pisaurum. Aujourd'hui *Poglia*.

PISAVA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Gaule Narbonnaise, chez les Tectosages. Auj. *Pellisanes*.

* **PISCATORIEN**, **IENNE**, adj. (du lat. *piscatorius*, de *piscator*, pêcheur). Ant. rom. Qui appartient aux pêcheurs. — *Jeux piscatoriens*. V. le Dict.

PISCATRICE, adj. f. (en lat. *piscatrix*). Archéol. Se dit d'une figure représentant une femme qui pêche : *Une Vénus piscatrice*.

PISCENNES, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Gaule, dans la première Narbonnaise, sur l'Araura. Aujourd'hui *Pézenas*.

PISCHDADIEN, **IENNE**, adj. et s. V. PICHDADIEN, au Complément.

PISCHINAMAAS, s. m. Relat. Prêtre mahométan en Perse.

PISCIDIE, s. f. Bot. Genre de plantes papilionacées d'Amérique.

PISCIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *piscis*, poisson; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un poisson.

PISCINAL, **ALE**, adj. Zool. Qui vit dans les piscines ou les étangs.

* **PISCINE**, s. f. Ant. rom. Bassin rempli d'eau où l'on se baignait, et où l'on pouvait même se livrer à l'exercice de la natation. — Il s'est dit depuis de quelques vastes citernes, telles que la *piscine merveilleuse de Pouzzoles*. — Comm. relig. Fontaine où les religieux se lavaient les mains, avant et après le repas. — Chez les mahométans, réservoir d'eau placé près des mosquées, et où l'on peut faire ses ablutions avant la prière.

PISCIS, n. pr. m. (pr. *picecice*). Géogr. anc. Cap et port de l'Élide, près de l'embouchure de l'Alphée.

PISCOPOS-KHALFASSI, s. m. En Turquie, bureau du département des finances, qui est chargé de tout ce qui a rapport aux églises et aux couvents des chrétiens.

* **PISE**, n. pr. f. Géogr. anc. Célèbre ville de la Grèce, dans le Péloponèse, en Élide, près d'Élis. Elle fut détruite par les Éléens, et après sa reconstruction, on l'appela indifféremment *Pise* et *Olympie*. On y célébrait tous les quatre ans les jeux olympiques. Les chevaux de *Pise* étaient fort estimés des anciens. — Géogr. mod. Ville d'Italie, dans le grand-duché de Toscane, ch.-l. d'une province du même nom, sur l'Arno. 21,000 hab. Archevêché; deux citadelles. On y remarque : la cathédrale, la tour penchée, haute de 59 mèt. et inclinée de 5 sur sa base; le Campo-Santo et le baptistère; université célèbre, fondée en 1343, bibliothèque, cabinet d'histoire naturelle, jardin botanique, observatoire, etc. Aux environs, bains sulfureux et superbe chartreuse. Patrie du pape Eugène III, d'Ugolin, des architectes Jean et Nicolas de Pise, et selon quelques-uns, de Galilée. — *Pise* est une colonie de la Pise d'Élide. Sous Auguste, elle reçut le nom de *Julia Obsequens*. Au moyen âge, puissante sur mer, elle rivalisa avec Gênes et Venise, et resta fidèle aux gibelins et à l'empire. Ses flottes furent vaincues par les Génois, mais la ville ne se soumit point, et plus tard, elle chassa les guelfes de son sein et se mit sous la protection de Milan. Vendue à Florence, *Pise* demanda l'appui de Charles VIII, et soutint plusieurs siéges contre les Florentins, auxquels elle se rendit enfin, en 1509. Un concile fut tenu dans cette ville en 1409. — *Province de Pise*, le Pisan ou Pisantin.

* **PISÉEN**, **ENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Pise en Élide. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — Ant. *Année piséenne*, se disait de l'année où l'on célébrait les jeux olympiques. — *Rameau piséen*, le laurier que recevaient les vainqueurs aux jeux olympiques. — Myth. gr. *Piséen*, surnom de Jupiter.

PISENOT, n. pr. m. Temps hér. Un des Centaures qui se trouvèrent aux noces de Pirithoüs. — Père d'Ops et aïeul d'Euryclée, la nourrice d'Ulysse. — Père de Clytus et compagnon de Polydamas.

PISIANACTÉE, s. m. Ant. gr. Ancien nom du Pœcile, à Athènes.

PISIDICE, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Éole et d'Enarète, épouse de Myrmidon, et mère d'Antiphus et d'Actor. — Fille de Nestor. — Une des filles de Pélias. — Fille du roi de Méthymna, dans l'île de Lesbos. Elle ouvrit les portes de la ville à Achille, et fut tuée à coups de pierres par les Grecs, qui avaient profité de sa trahison.

* **PISIDIE**, n. pr. f. Géogr. anc. Région de l'Asie-Mineure, au N. de la Pamphylie, dans les montagnes. Ses limites sont peu déterminées. La *Pisidie* et la *Pamphylie* sont toujours jointes dans les géographes anciens. — Au IVe siècle, on les sépara et elles formèrent deux provinces distinctes du diocèse d'Asie. — s. f. Zool. Genre de crustacés.

PISIDIEN, **IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Pisidie. — Qui appartient à la Pisidie ou à ses habitants.

PISIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *pisum*, pois; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des pois ou des graines en forme de pois.

* **PISIFORME**, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la forme ou le volume d'un pois. — Anat. *Tubercules pisiformes*, les tubercules mammillaires du cerveau.

PISINOÉ, n. pr. f. Myth. Une des sirènes.

PISIONE, n. pr. f. Temps hér. Épouse d'Antion et mère d'Ixion.

PISISTRATE, n. pr. m. Temps hér. Fils de Nestor et d'Anaxibie; il accueillit Télémaque à Pylos. — Fils du précédent, et petit-fils de Nestor. — Roi d'Orchomène, qui ayant été tué par quelques-uns des principaux habitants du pays, reçut les honneurs divins.

PISO, s. m. Unité de poids de la Guinée, valant 0,0084.

PISOIR, s. m. Constr. Instrument dont on se sert pour piser la terre.

* **PISOLITE**, s. f., * **PISOLITIQUE**, adj. des 2 g. (du lat. *pisum*, pois, avec la terminaison *ite*, qui distingue les corps minéralisés). Véritable orthographe des mots que la plupart des dictionnaires, d'après une fausse étymologie, écrivent *pisolithe*, *pisolithique*.

* **PISON**, s. m. Zool. Genre d'insectes hyménoptères. — n. pr. m. Ant. rom. Surnom des membres d'une branche de la famille Calpurnia. — Philol. *Épître aux Pisons*, titre d'un ouvrage d'Horace, que l'on appelle ordinairement l'*Art poétique*. Cette épître est effectivement adressée aux deux fils de L. Calpurnius Pison, qui était gouverneur de la Pamphylie, 23 ans av. J. C.

* **PISONE**, s. f. V. le mot suivant.

PISONIE, s. f. Bot. Genre de plantes nyctaginées. Le Dictionnaire donne à tort *pisone*.

PISORACA, n. pr. f. Géogr. anc. Rivière de l'Espagne Tarraconaise, affluent du Durius. Auj. *Puiserga*.

PISPANNES, s. f. pl. Gymnast. Bâtons croisés qui soutiennent la corde sur laquelle on danse.

PISSANG, s. m. Bot. Un des noms du bananier.

PISSE-CHIEN, s. m. Terme injurieux que l'on appliquait aux valets de chasse. — Bot. Nom vulgaire d'un agaric.

* **PISSER**, v. n. Prov., fig. et bass. *Pisser sur la fosse de quelqu'un*, lui survivre. — *Pisser contre le soleil*, faire des efforts inutiles. — *C'est Jocrisse qui mène les poules pisser*, se dit d'un homme qui s'occupe des soins du ménage. — Il s'emploie quelquefois activ. : *Pisser du sang*.

PISSE-SANG, s. m. Bot. Nom vulgaire de la fumeterre, parce qu'elle colore en rouge l'urine.

PISSIÈRE, s. f. Anc. t. milit. Partie du harnais des chevaux bardés.

PISSODE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

PISSOS, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Landes. 1,500 hab.

PISSYRE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Thrace, au S.

* **PISTACHE**, s. f. Bot. *Pistache de terre*. C'est un des noms donnés au fruit de l'arachide.

PISTACITE, s. f. Minér. Un des noms de l'épidote. On dit aussi *pistazite*.

PISTATION, s. f. Art cul. Action de recouvrir de pâte un pot dans lequel on fait une daube.

PISTES, n. pr. f. Hist. Lieu de la Normandie, près de Rouen, au confluent de l'Andelle et de la Seine, où Charles-le-Chauve bâtit un fort pour arrêter les incursions des Normands. Il s'y tint trois conciles. On dit aussi *Pistres* et *Pîtres*. — *Édit de Pistes*, déclaration publiée en 840, par Charles-le-Chauve, contre les prétentions de Lothaire.

PISTIACÉ, **ÉE**, adj. Qui ressemble à une pistie. — **PISTIACÉES**, s. f. pl. Famille de plantes.

PISTIE, s. f. Bot. Genre de plantes aquatiques de l'Amérique et de l'Inde.

PISTILLAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui appartient, qui a rapport au pistil. — s. f. Genre de champignons.

PISTILLARIN, INE, adj. Bot. Qui ressemble à une pistillaire. — PISTILLARINS, s. m. pl. Famille de champignons.

PISTILLIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *pistillum*, pistil; *ferre*, porter). Bot. Qui porte ou renferme un pistil : *Fleur pistillifère, organe pistillifère.*

PISTILLIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *pistillum*, pilon; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un pilon.

PISTILLIPARE, adj. des 2 g. (du lat. *pistillum*, pistil; *parere*, produire). Bot. Il se dit d'une fleur dont les organes se sont transformés en pistil.

PISTIOS, adj. m. (pr. *pistiôce*) (en gr. πίστιος). Myth. Surnom de Jupiter comme protecteur de la foi des serments.

* **PISTOIE**, n. pr. f. Géogr. Ville d'Italie, dans le grand-duché de Toscane, sur la Bronia. 9,200 hab. Évêché. Deux bibliothèques; musée d'histoire naturelle, jardin botanique, etc. On y fabrique beaucoup de canons de fusils, et on y inventa, dit-on, les pistolets. Patrie du pape Clément IX et de l'improvisatrice Corilla ou Corinne. — Pendant le moyen âge, *Pistoie* forma une république indépendante; elle fut longtemps en querelle avec Pise, et soumise un instant à cette république (vers 1348); elle perdit sa liberté en même temps que Pise, au commencement du XVe siècle. En 1815, les Autrichiens défirent Murat aux environs de cette ville.

* **PISTOLE**, s. f. Nom de plusieurs monnaies d'or étrangères. Les principales sont : La *pistole neuve*, monnaie d'or de Charles-Emmanuel III, depuis 1755, et de Victor-Amédée depuis 1773, valant au pair, fr. 30,02. On l'appelle aussi *doppia*. — *Pistole* de Victor-Amédée, 1786, et de Charles-Emmanuel IV, fr. 28,46. — *Pistole de Sardaigne*, monnaie d'or, fr. 28,45. — *Pistole neuve de* 1816, monnaie d'or de Savoie, fr. 20. — Monnaie d'or de Gênes, 20,83. On l'appelle aussi *doppia*. — Monnaie d'or du duché de Parme et de Plaisance, qui valait, avant 1786, fr. 23,01; elle vaut, depuis cette époque, fr. 21,92. — *Pistole de Pie VI et de Pie VII*, monnaie d'or des États de l'Église, fr. 17,28. — *Pistole*, monnaie d'or du duché de Brunswick, fr. 23,57. — Monnaie d'or d'Espagne, avant 1772, fr. 21,36; de cette époque à 1785, fr. 20,98; et depuis 1786, fr. 20,38. — *Pistole de Bâle*, monnaie d'or, fr. 23,44; — *pistole de Berne*, monnaie d'or, fr. 23,76; — *vieille pistole*, monnaie d'or de Genève, fr. 20,21; — *pistole neuve*, monnaie d'or de Genève, fr. 17,84; — *pistole de Lucerne*, monnaie d'or, fr. 23,17; — *pistole de Soleure*, monnaie d'or, fr. 23,64. — *Pistole de Meklembourg-Strelitz*, monnaie d'or, fr. 19,48. — Dans les prisons, *pistole* se dit des commodités que l'on peut y obtenir en payant. — On le dit aussi des chambres où les prisonniers sont logés et traités à leurs frais : *Être à la pistole.*

* **PISTOLET**, s. m. On appelle : *pistolet de poche*, un petit pistolet qu'on porte sur soi. — *Pistolet d'arçon*, long pistolet qui se place à l'arçon de la selle des cavaliers. — *Pistolet de réveil*, pistolet chargé à poudre, et disposé de manière à faire explosion en certains cas. — Prov. *Les fourreaux tirent aussi bien que les pistolets*, se dit des élèves qui font une chose aussi bien que leurs maîtres. — Mar. *Pistolet*, pièce de bois saillante, en dehors de la poulaine, sur laquelle on amure la misaine. — Techn. Sorte de règle pour tracer des lignes courbes. — Chaudron pour chauffer la matière que l'on veut convertir en feuilles de papier. — *Pistolet* s'est dit d'un homme bizarre, original : *Voici un drôle de pistolet, un singulier pistolet.*

PISTOLETTIER, s. m. Anc. t. milit. Soldat armé d'un pistolet.

* **PISTOLIER**, s. m. Nom qu'on donnait à certains cavaliers allemands armés de pistolets. On les appelait aussi *reîtres*.

* **PISTOR**, adj. m. Myth. rom. Ce surnom, qui signifie *boulanger*, fut donné à Jupiter par les Romains en mémoire de ce fait : lorsque les Gaulois faisaient le siége du Capitole, ce dieu avertit la garnison de jeter du pain dans le camp ennemi, pour faire voir qu'elle en avait encore pour longtemps.

PISTORIA, n. pr. f. Géogr. anc. Petite ville de l'Étrurie, au pied des Apennins. C'est aux environs qu'eut lieu la défaite de Catilina par Pétréius, 63 av. J. C. Aujourd'hui *Pistoie*.

PISTORINE, s. f. Bot. Plante d'Espagne.

PISTOYER, s. m. Anc. t. milit. Sorte de dague.

PISUERGA, n. pr. f. Géogr. Rivière d'Espagne, naît dans la province de Palencia, et tombe au S.-O. de Valladolid dans le Duero. Cours, 220 kil.

PISUS, n. pr. m. (pr. *pizuce*). Temps hér. Fils d'Apharée et d'Aréné. — Fils de Périérès, petit-fils d'Éole, et fondateur de Pise, selon Pausanias.

PITAN, s. m. Zool. Nom vulgaire des pholades.

PITANAÏDE, s. f. Hist. anc. Nom d'une tribu lacédémonienne.

PITANATE, adj. et s. des 2 g. Ant. gr. Membre de la troisième tribu de Sparte. — Habitant de la ville de Pitane. — *Pitanates*, jeux qu'on célébrait à Pitane.

PITANE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Mysie, sur un petit fleuve appelé Évènus. Patrie d'Arcésilas, fondateur de la nouvelle académie. Aujourd'hui, *Sandarli* ou *Tchanderli*. — Hist. anc. Nom d'un quartier de Lacédémone, où habitait la tribu pitanaïde.

PITAU, s. m. Hist. anc. Nom qu'on donnait à des paysans qui formaient des compagnies à pied, dans les armées du moyen âge.

PITCAIRNIE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des broméliacées.

PITÉA, n. pr. f. Géogr. Ville de Suède, ch.-lieu de la Botnie septentrionale, à 800 kil. N. de Stockholm. 900 hab. Port. — Rivière de Suède, qui tombe, après un cours de 300 kil. dans le golfe de Botnie, à *Pitéa*.

* **PITHÉCIEN, IENNE**, adj. et s. m. Zool. Qui ressemble au pithèque. — PITHÉCIENS, s. m. pl. Famille de singes.

PITHÉCUS, n. pr. f. (du gr. πίθηκος, singe). Géogr. anc. Petite île du golfe de Naples, fameuse dans la fable, parce que ses habitants furent changés en singes par Jupiter. — Nom de trois petites îles d'Afrique, où, suivant Diodore de Sicile, les singes vivaient familièrement avec les habitants.

* **PITHIVIERS**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur la rivière d'OEuf, qui près de là prend le nom d'Essonne. 4,025 hab. Gâteaux d'amandes renommés. Patrie du mathématicien Poisson.

* **PITHO**, n. pr. f. Myth. gr. Une des Océanides. — adj. f. Surnom de Diane. On dit aussi *Peitho*.

PITHŒGIES, s. f. (du gr. πίθος, tonneau). Ant. gr. Fête athénienne, pendant laquelle on découvrait les urnes qui contenaient le vin nouveau, pour goûter cette liqueur.

PITHOMÉTRIE, s. f. Art de jauger, de se servir du *pithomètre*. V. ce mot, au Dictionnaire.

PITHOSILLE, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

PITHYONTE, n. pr. f. V., plus haut, PITYONTE.

PITINATE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant d'une des villes d'Italie appelées *Pitinum*.

PITINUM, n. pr. m. (pr. *pitinome*). Géogr. anc. Ville d'Italie, chez les Vestins, auj. *Torre di Pitino*. — Ville d'Italie, dans l'Ombrie, près de la ville moderne de Macerata. — Autre ville d'Ombrie, près de *Sascorbaro*.

PITOIT, s. m. Techn. Pinceau gros et court.

PITRION, s. m. Zool. Nom vulgaire de la crécerelle.

PITTACAL, s. m. (du gr. πίττα, poix; καλὸς, beau). Chim. Substance qu'on extrait du goudron par la distillation.

PITTACIUM, s. m. (pr. *pittaciome*). Ant. rom. Sorte d'étiquette écrite sur du parchemin enduit de poix, que l'on attachait au col des bouteilles, pour indiquer l'âge et le cru du vin. — Petite tablette sur laquelle on prenait des notes.

* **PITTE**, s. f. Pêche. Filament de la plante nommée pitte. On en fait des lignes à pêcher.

PITTHÉE, n. pr. m. Temps hér. Fils de Pélops, roi de Trézène, et père d'Éthra : il éleva Thésée, son petit-fils. — Géogr. anc. Petite ville de l'Argolide, près de Trézène.

PITTHÉIDE, adj. et s. f. Temps hér. Se dit d'Éthra, fille de Pitthée.

PITTIZITE, s. f. Minér. Sorte de minéral de fer.

PITTOCARPE, s. m. Bot. Genre de champignons de la Silésie.

PITTONNELLE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

* **PITTORESQUE**, adj. des 2 g. Il se dit, en librairie, de certaines publications ornées de gravures, et surtout de gravures sur bois imprimées dans le texte. — Substantiv. *Des pittoresques*, des éditions pittoresques. *Un magasin de pittoresques.*

PITTOSPORE, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des rhamnées. Il n'est point synonyme de *pittosporée*, comme l'avance le Dictionnaire.

* **PITTOSPORÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble au pittospore. V. le mot précéd. — PITTOSPORÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

PITTOUER, s. m. Zool. Ancien nom du butor.

PITTSBURG, n. pr. m. Géogr. Ville des États-Unis, dans la Pensylvanie, ch.-l. du comté d'Aléghany. 48,000 hab. Évêché.

PITYESSE, n. pr. f. (du gr. πίτυς, pin). Géogr. anc. Ville de la Pisidie, située au milieu de montagnes couvertes de pins.

PITYLE, s. f. (du gr. πίτυς, pin). Minér. Bois fossile dont la structure ressemble à celle du bois de pin ou sapin.

PITYOCAMPTÈS, adj. et n. pr. m. (du gr. πίτυς, pin; κάμπτω, je courbe). Temps hér. Littéral., *le courbeur de pins*. Nom donné à Sinis, brigand qui, après avoir dépouillé les voyageurs, les attachait à deux pins courbés l'un vers l'autre, lesquels, en se redressant, mettaient en pièces ces malheureux.

PITYONTE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Colchide, au N.-O., sur le Pont-Euxin. Il s'y faisait un grand commerce. Auj. *Pitchinda*.

PITYRODIE, s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, famille des verbenacées.

PITYS, n. pr. f. (pr. *pitice*) (du gr. πίτυς, pin). Myth. gr. Nymphe qui fut aimée de Pan et de Borée. Ce dernier, dans un accès de jalousie, la précipita du haut d'un rocher, et les dieux la changèrent en pin.

PITYUSES, s. f. pl. Géogr. anc. Iles situées au S.-O. des Baléares. Elles étaient et sont encore couvertes de pins. On les appelle aujourd'hui *Iviça* et *Formentera*. — *Pityuse*, s. f. Bot. Espèce d'euphorbe.

PIU, adv. (pr. *piou*). Musiq. Mot italien qui signifie *plus*, et qui se place devant quelques adjectifs italiens, pour en modifier la signification : *Piu forte*, plus fort; *piu piano*, plus doucement; *piu presto*, plus vite; *piu lento*, plus lentement, etc.

PIVANE, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du bouvreuil. On dit aussi *pive*.

PIVERONE, s. f. Zool. Nom marchand d'une coquille du genre vénus.

* **PIVERT**, s. m. Zool. C'est une espèce du genre pic. Les *piverts* sont assez communs en Europe et habitent les grandes forêts. Les naturalistes disent plus ordinairement *pic vert*. — *Pivert d'eau, pivert bleu*, noms vulgaires du martin-pêcheur.

* **PIVETTE**, s. f. Bot. Première pousse des herbes, au printemps.

PIVINE, s. f. Zool. Un des noms de la grande mouette cendrée.

PIVITE, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du vanneau.

PIVOCLADE, s. m. Bot. Nom vulgaire de plusieurs agarics.

PIVORI, s. m. Relat. Liqueur spiritueuse que l'on fait avec la cassave.

* **PIVOT**, s. m. Art milit. Se dit de l'aile sur laquelle on tourne dans les exercices militaires, et du point autour duquel se fait la conversion. — Philos. Dans le système de Fourier, on appelle *pivot* le caractère essentiel qui constitue chaque phase, chaque période de l'histoire du genre humain. — Bot. *Pivot* se dit, dans une fleur, des petites parties qui en soutiennent les étamines.

PIVOTAL, ALE, adj. Philos. Qui sert de pivot. Il s'emploie dans le système de Fourier : *Caractère pivotal*. V. le mot précédent.

* **PIVOTE**, s. f. Zool. Espèce de fauvette.

* **PIVOTER**, v. n. Il s'est dit quelquefois pour, boire à la régalade. — Bot. S'enfoncer perpendiculairement en terre. On le dit non-seulement des arbres, mais des plantes et des racines.

PIVOTON, s. m. Zool. Nom vulgaire de la farlouse.

PIVRE, s. m. Agric. Maladie des pommes de terre.

PIXIUS, n. pr. m. (pr. *pikcence*). Temps hér. Fils d'Eurysacès et petit-fils d'Ajax. Il donna aux Athéniens l'île de Salamine. On l'appelle aussi *Phyleus*.

PIYADÉ-MOUCABÉLESSI, s. m. En Turquie, un des bureaux du département des finances, celui où l'on contrôle les billets de solde de l'infanterie.

PIZZIGHETTONE, n. pr. f. Géogr. Ville forte du royaume Lombardo-Vénitien, près du confluent du Seriomorto et de l'Adda. 4,000 hab. Château où fut détenu François Ier, avant sa translation en Espagne.

PIZZO, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Calabre Ultérieure 2e, sur le golfe de Sainte-Euphémie. 4,700 hab. Port. Pêche du thon. On dit aussi *le Pizzo* ou *il Pizzo*. C'est là que Murat, à peine débarqué, fut pris, jugé et fusillé en quelques heures, le 13 octobre 1815.

PIOULQUE, s. f. Sorte de pompe aspirante propre à retirer du corps des noyés l'eau qui a pénétré dans les cavités intérieures.

PLA, s. m. V. PA, au Complément.

PLABENNEC, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Finistère. 3,540 hab.

PLACABILITÉ, s. f. (du lat. *placare*, apaiser). Néol. Qualité de celui qui est placable, que l'on peut apaiser.

PLAÇAGE, s. m. Action de placer. — Admin. Distribution des places dans un marché, dans une foire.

PLACAR, s. m. Sorte de petite monnaie fort ancienne.

* **PLACARD**, s. m. Jurispr. Affiche qui indique les biens à vendre judiciairement. — Diplom. *En placard*, se dit d'une pièce dont le parchemin est dans toute son étendue, et non plié. — Constr. *Placard* se dit de l'assemblage de menuiserie qui forme la porte d'un appartement ou d'une armoire. — Par extens., cette armoire elle-même. — *Placard double*, celui qui, dans une baie de porte, est répété devant et derrière; — *placard feint*, partie du lambris qui fait symétrie avec une porte d'entrée ou une porte d'armoire.

* **PLACE**, s. f. Prov. et fig. *Compliment de la place Maubert*, parole injurieuse, grossière, parce que la place Maubert, située dans un des quartiers les plus pauvres de Paris, était jadis occupée par un marché qui, par cela même, n'était guère fréquenté que par le petit peuple de la capitale. — *Se mettre à la place du niais*, se mettre au milieu de la table. — Art milit. On appelle *place forte* ou *fortifiée*, un lieu flanqué et couvert de bastions; — *place régulière*, celle dont les angles, les côtés, les bastions et les autres parties sont égales; — *place irrégulière*, celle dont les côtés et les angles sont inégaux; — *places de première ligne*, celles qui couvrent les provinces frontières d'un État; — *places de seconde ligne*, *de troisième ligne*, celles qui forment une seconde, une troisième enceinte derrière les premières. — Jeux. *Tirer les places*, à certains jeux, tirer au sort l'ordre des places que chaque joueur doit occuper.

* **PLACÉ, ÉE**, part. et adj. Man. *Cheval bien placé*, celui dont le front tombe perpendiculairement sur le bas du nez.

PLACEBO, s. m. (mot lat. qui signif. *je plairai*). S'est dit autrefois des courtisans qui cherchent à plaire aux princes. Les écoliers le disaient aussi entre eux de ceux qui cherchent à gagner les bonnes grâces du maître. — *Aller à placebo*, expression proverbiale qui signifiait flatter.

PLACENCIA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Badajoz, sur le Jerte. 6,800 hab. Évêché; cathédrale. Aqueduc. Inscriptions et antiquités romaines. — Autre ville d'Espagne, dans l'intendance de Bilbao. 4,800 hab.

PLACENTAIRE, s. m. Bot. Synon. de *placenta*, selon quelques auteurs. — Selon d'autres, partie du fruit qui est formée par la réunion de plusieurs lobes, dont chacun fait un placenta.

PLACENTARIEN, IENNE, adj. Bot. Qui doit naissance au placenta ou à ses lobes.

PLACENTATION, s. f. Bot. Synon. de *placentature*.

PLACENTATURE, s. f. Bot. Manière dont les graines sont attachées au placenta.

PLACENTIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Gaule Cispadane, sur le Padus. Les Carthaginois y battirent les Romains, en 217 av. J. C. Aujourd'hui, *Plaisance*.

PLACENTIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *placenta*, gâteau; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble à un gâteau, qui a une forme arrondie et déprimée : *Réceptacle placentiforme*.

PLACENTIN, INE, adj. et n. pr. Géogr. Habitant de la ville de Plaisance. — Qui appartient à Plaisance ou à ses habitants.

PLACENTULE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

* **PLACER**, v. a. Jeux. A la paume, *placer la balle*, *placer le coup*, pousser la balle de manière qu'elle aille frapper où l'on veut. — Man. *Placer un homme à cheval*, le mettre à cheval dans la position où il doit être. — *Placer un cheval*, le maintenir en parfait équilibre dans tous les mouvements qu'il doit exécuter.

PLACERS, s. m. pl. (mot tiré de l'angl.). Nom donné à des espèces de gisements où l'or se trouve presque à fleur de terre, dans quelques parties de la Haute-Californie.

* **PLACET**, s. m. Jurispr. Demande adressée au tribunal pour obtenir audience. — Hist. eccl. *Lettres de placet*, lettres scellées du sceau épiscopal, dont les quêteurs étaient obligés de se munir. — Assignation à comparaître dans le for ecclésiastique.

PLACIA, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Atrée ou de Leucippus, et femme de Laomédon. — Géogr. anc. Ville de la Mysie-Mineure, près de Cyzique.

* **PLACIDE**, adj. des 2 g. Myth. rom. Surnom de Jupiter. — Nom sous lequel Vénus était particulièrement implorée par les amants qui désiraient un raccommodement. — n. pr. m. Nom d'un saint, disciple de saint Benoît. — Hist. relig. *Congrégation de Sainte-Placide*, congrégation de bénédictins réformés, dans les Pays-Bas.

PLACIÈNE, adj. f. Myth. gr. Surnom de Cybèle, adorée à Placia.

* **PLACIER**, s. m. Il se disait autrefois de celui qui prenait à ferme toutes les places d'un marché, pour les sous-louer aux marchands.

* **PLACITÉ, ÉE**, adj. Anc. jurispr. Qui est arrêté dans un placite : *Article placité*. On disait substantiv. : *Un placité; des placités*. — *Les placités de Normandie*, articles arrêtés par le parlement de Rouen, les chambres assemblées, concernant plusieurs usages de la province.

PLACOBRANCHE, s. m. (du gr. πλὰξ, ακὸς, lame; βράγχια, branchies). Zool. Mollusque des mers de Java.

PLACOME, s. m. (du gr. πλὰξ, ακὸς, lame). Zool. Genre de polypiers.

PLACOSTYLE, adj. des 2 g. (du gr. πλὰξ, ακὸς, lame; στύλος, style). Zool. Se dit d'une coquille dont la columelle porte un pli.

PLACQUE, s. f. Archéol. Sorte d'ancienne monnaie.

PLACTIQUE, adj. des 2 g. Astrol. Se dit d'un aspect approximatif. Le soleil étant au 15e degré du Bélier, et Mars au 20e degré du Cancer, sont en *carré plactique*.

PLADÈRE, s. f. Bot. Genre de plantes des Indes orientales.

PLADIKE, s. m. Hist. Titre du chef des Monténégrins.

* **PLAFOND**, s. m. Hydraul. Le fond d'un bassin, d'un réservoir. — Techn. Plateau de cuivre étamé dont les pâtissiers se servent pour faire cuire différentes pièces dans le four.

PLAGGON, s. m. (en gr. πλαγγὼν). Ant. gr. Figure de cire qu'on employait dans les enchantements, et qui représentait la personne dont on voulait se faire aimer.

PLAGIER, v. a. Se rendre coupable de plagiat : *Plagier un auteur*. Peu usité.

PLAGIMYONE, adj. des 2 g. (du gr. πλάγιος, oblique; μυὼν, muscle). Zool. Qui a deux impressions musculaires. — PLAGIMYONES, s. m. pl. Famille de coquilles bivalves.

PLAGIOBASIQUE, adj. des 2 g. (du gr. πλάγιος, oblique; βάσις, base). Minér. Se dit des systèmes de crystallisation à coordonnées obliques.

PLAGIOLE, s. f. (du gr. πλάγιος, oblique). Zool. Genre de coquilles bivalves.

PLAGIONITE, s. f. Minér. Minéral qu'on trouve à Wolfsberg.

PLAGIOPODE, adj. des 2 g. (du gr. πλάγιος, oblique; ποῦς, ποδὸς, pied). Bot. Qui a le pied ou le pédicule oblique.

PLAGIORHOMBIFÈRE, adj. des 2 g. Minér. Se dit d'un crystal qui réunit les faces de la plagièdre et celles de la rhomboïdale.

* **PLAGIOSTOME**, s. m. Zool. Genre de coquilles bivalves.

PLAGIOTRIQUE, s. m. (du gr. πλάγιος, oblique; τριχὸς, gén. de θρὶξ, cheveu). Zool. Genre d'animalcules infusoires.

PLAGIPATIDE, adj. et s. m. (en lat. *plagipatida*, de *plaga*, coup; *patior*, je souffre). Philol. Surnom que Plaute donne aux Lacédémoniens, à cause de l'usage où ils étaient de faire fouetter leurs enfants devant l'autel de Diane.

* **PLAGIURE**, adj. des 2 g. (du gr. πλάγιος, oblique; οὐρὰ, queue). Zool. Qui a la queue déprimée ou horizontale.

PLAICT, s. m. Ancienne forme du mot *plaid*. — Féod. Cheval de service que le vassal devait au seigneur. — *Plaict de main-morte*, cheval qui était dû au seigneur à la mort du vassal.

* **PLAID**, s. m. Hist. et féod. Il se dit, au pluriel, des assemblées dans lesquelles se jugeaient les procès, sous les deux premières races des rois de France. On appelait *plaids généraux* ceux qui se tenaient deux fois l'année, et en plein air, et *plaids particuliers*, ceux qui se tenaient plus fréquemment, à des époques différentes. — *Plaids francs*, séances dans lesquelles on instruisait des procès contre les absents. — *Plaids de l'épée*, haute justice. — *Plaids inférieurs*, justice subalterne. — *Service du plaid*, devoir du vassal, qui était tenu d'assister son seigneur, quand celui-ci rendait la justice. — *Plaid* se dit aussi des jugements rendus dans les assemblées appelées *plaids*, et particulièrement de ceux prononcés sur des procès discutés en présence du roi et de ses ministres. — Anc. jurispr. Moyen de défense. V. PLAIT, au Compl. — En Angleterre, *cours des plaids communs*, une des quatre principales cours de justice d'Angleterre : elle juge les différends civils entre parties.

PLAIDAILLER, v. n. Plaider beaucoup et souvent. — Mal plaider. Ce mot ne s'emploie que par dénigrement, et, dans les deux sens, on dit également *plaidasser*.

PLAIDEREAU, s. m. S'est dit pour plaideur, chicaneur.

PLAIDERESQUE, adj. des 2 g. Qui a le caractère propre aux plaideurs, à la chicane. Vieux.

PLAIDERIE, s. f. Métier, vie du plaideur; chicane. Vieux mot.

* **PLAIDEUR**, s. m. Hist eccl. Procureur d'un monastère.

PLAIDOIR, s. m. Anc. jurispr. Lieu où l'on tenait les plaids.

* **PLAIDOIRIE**, s. f. Il s'est dit pour procès en général. On le trouve en ce sens dans Molière.

PLAIDOYER, v. n. Plaider, prononcer un plaid. Vieux mot.

PLAIDOYER, s. m. Anc. prat. *Chambre du plaidoyer*, se disait de la grande chambre du parlement.

PLAIDOYEUR, s. m. Plaideur, dans le style burlesque.

* **PLAIE**, s. f. Prov. *Plaie d'argent n'est pas mortelle*, se dit d'une dépense, d'une perte fâcheuse, mais qui ne ruine pas, qu'on peut réparer. — Hist. sainte. Les *plaies d'Égypte* sont au nombre de dix : 1° les eaux changées en sang; 2° les grenouilles; 3° les nuées d'insectes piquants; 4° les mouches; 5° la peste; 6° les ulcères; 7° la grêle; 8° les ténèbres épaisses; 9° les sauterelles; 10° la mort des premiers-nés des hommes et des bêtes. — On dit prov. et fig. : *C'est la onzième plaie d'Égypte*, en parlant d'un grand malheur, d'une calamité publique. — Relig. *Les cinq plaies*, les cinq blessures qui furent faites à Jésus-Christ, le jour de sa passion.

* **PLAIN**, s. m. Fauconn. *Aller de plain*, se dit d'un oiseau qui vole les ailes étendues.

* **PLAIN-CHANT**, s. m. Zool. Nom donné à un papillon. — Nom marchand d'une coquille du genre volute.

* **PLAINE**, s. f. En poésie : *L'humide plaine*; *les plaines profondes*, *les plaines humides*, *la plaine azurée*, *la plaine des mers*, *les plaines de l'onde*, la mer. — *La plaine céleste*, *les plaines célestes*, *les plaines de l'air* ou *des airs*, *la plaine éthérée*, l'air, le ciel, le firmament. — Blas. *Plaine*, la pointe de l'écu, quand cette pointe, séparée du champ par une ligne horizontale, est peinte d'un autre émail que celui-ci. — Chirom. *Plaine de Mars*, partie du milieu de la main qu'on appelle aussi le triangle. — Hist. *Plaine*, se dit de la partie des bancs de la convention, où siégeaient les députés de l'opposition modérée. — Agric. Sorte de petite charrue.

PLAINFAING, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. des Vosges. 3,500 hab.

PLAINT, s. m. S'est dit pour plainte, gémissement. — Anc. jurispr. Dans la coutume de Lille, *plaint à la loi*, espèce de demande introductive d'instance.

* **PLAINTE**, s. f. Anc. jurispr. Requête qui était adressée au roi contre les juges, baillis ou sénéchaux que l'on accusait d'avoir mal jugé. La *plainte* suppléait à l'appel. — Littér. Ancienne pièce de poésie qui avait pour sujet la mort d'une personne regrettée, ou un accident quelconque.

PLAINTEL, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. des Côtes-du-Nord. 3,600 hab.

* **PLAINTIF, IVE**, adj. et s. Anc. prat. Il s'est dit pour plaignant.

PLAÏON, s. m. Agric. Nom donné, dans quelques départements, au morceau de bois avec lequel le laboureur fait tourner le centre de la charrue.

* **PLAISANCE**, n. pr. f. Géogr. Ville du duché de Parme et de Plaisance, ch.-l. de la province de Plaisance, près du Pô. 30,000 hab. Évêché, sé-

minaire, collège, bibliothèques. On y remarque la citadelle, l'école supérieure de jurisprudence, la cathédrale et l'église de Saint-Augustin. Patrie de Grégoire X, du cardinal Béroni, de Ferrante Pellavicino, de George Valla, etc. — L'an 217 av. J. C., il se livra sous les murs de *Plaisance* un combat entre les Carthaginois et les Romains. Longtemps après, Rodolphe II, roi de la Bourgogne Transjurane, y remporta, sur Béranger Ier (29 juillet 923), une victoire décisive qui lui valut la couronne d'Italie. Deux conciles y furent tenus (1076 et 1095). *Plaisance* s'érigea en république pendant les guerres des guelfes et des gibelins, et prit parti pour les guelfes. Elle se trouva, en 1254, sous la domination des Scotti, fut attribuée aux Visconti par le traité d'Orci (1332), et fit partie du duché de Milan jusqu'en 1511. En 1447, ayant reçu garnison vénitienne, et fermé ses portes à Sforce, duc de Milan, elle fut prise et saccagée. Depuis 1541, *Plaisance* appartint, ainsi que Parme, aux papes, puis aux Farnèse. Il s'y livra, en 1746, entre les Austro-Sardes et les Franco-Espagnols, une bataille où Maillebois et don Philippe furent défaits complètement. *Plaisance* fut occupée par les Français en 1799 et 1800; de 1801 à 1814, elle fit partie du département du Taro. — *Duc de Plaisance*, titre donné par Napoléon à l'architrésorier Lebrun.

* **PLAISANTIN, INE**, adj. et s. Géogr. Il s'est dit des habitants de Plaisance. — Qui appartient à Plaisance ou à ses habitants. — *Plaisantin*, acteur bouffon de l'ancienne farce. V. le Dict. — Il se dit quelquefois, fam. et par dénigrement, de celui qui aime à faire rire les autres, qui fait le plaisant dans une société : *Ce n'est qu'un plaisantin.*

PLAISE, s. f. Zool. Poisson du genre pleuronecte.

* **PLAISIR**, s. m. Prov. *Ne fait plaisir qui ne veut*, on ne peut être contraint à des choses de pure obligeance. — Hist. *Le bon plaisir*, se dit d'un gouvernement où tout se fait par la volonté seule du monarque, ou en vertu des ordres qui lui sont quelquefois surpris : *Le temps, le régime du bon plaisir.* — Faucon. *Faire plaisir à l'oiseau*, lui permettre de plumer la perdrix, ou de lui donner quelques coups de bec. — Pâtiss. *Plaisir*, sorte d'oublie roulée en cornet : *Une marchande de plaisirs.*

PLAIT, s. m. Ancienne orthographe du mot *plaid*. — Anc. jurispr. *Plaits de la porte*, juridiction établie par saint Louis, et présidée ordinairement par ce prince. — *Plait de l'épée.* V. PLAID, au Compl. — *Plait seigneurial*, dans la coutume du Dauphiné, droit dû au seigneur lorsque certains biens changeaient de possesseur, ou lorsqu'il y avait mutation de seigneur. — *Plait accoutumé*, celui qui était réglé par l'usage des lieux. — *Plait conventionnel*, celui qui se trouvait mentionné dans un titre. — *Plait à merci*, celui que le seigneur levait à son gré.

PLAMALOTTE, s. f. Zool. Nom vulgaire d'une annelide des côtes de France.

PLAMOTAGE, s. m. Techn. Action de plamoter, de retirer les pains de sucre des formes. V. PLAMOTER, au Dictionnaire.

* **PLAMUSE**, s. f. Ancienne monnaie d'argent du pays de Liége. Elle valait 32 centimes.

* **PLAN**, s. m. Archit. *Plan relevé*, celui qui représente la partie supérieure, les toits et les terrasses d'un édifice, de sorte que la distribution intérieure reste cachée. — *Plan géométral*, se dit par opposition de celui qui suppose le toit enlevé, et représente les pleins et les vides d'un des étages. — Phys. *Plan de gravitation*, plan qu'on suppose passer par le centre de gravité d'un corps et dans la direction perpendiculaire à l'horizon. — En catoptrique, *plan de réfraction*, plan qui passe par le rayon incident et par le rayon réfracté. — Mécan. *Plan incliné*, une des machines simples, servant à élever les fardeaux trop pesants pour qu'on puisse les soulever directement.

PLANAGE, s. m. Techn. Action d'unir, de polir avec la plane.

* **PLANAIRE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a le corps plat et uni.

PLANARIÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à une planaire. V. au Dictionnaire, le mot PLANAIRE, auquel on a donné à tort le genre masculin dans plusieurs éditions. — PLANARIÉS, s. m. pl. Famille de vers aquatiques.

PLANARION, s. m Bot. Plante du Pérou.

PLANASIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ile de la mer Inférieure, entre la Corse et l'Étrurie, fut, sous l'empire romain, un lieu d'exil. Posthume Agrippa, troisième fils d'Agrippa, y fut exilé par Auguste et assassiné par ordre de Tibère, l'an 14 de J. C. Auj., *Pianosa*. — Ile de la Gaule Narbonnaise.

PLANAXE, s. m. Zool. Genre de coquilles univalves.

* **PLANCHE**, s. f. Prov. et fig. *C'est une planche dans le naufrage*, c'est une dernière ressource dans un désastre, un dernier moyen d'échapper à une ruine totale. — Art dram. *Monter sur les planches*, se faire comédien, jouer la comédie sur un théâtre public. — *Brûler les planches*, jouer avec chaleur. Il se prend ordinairement en mauvaise part. — Mar. On dit que *la mer fait planche*, quand elle est unie, que les flots ne sont point agités. — Techn. Chez les ciriers, *planche à pain*, partie du moule dans laquelle la cire prend la forme du pain. — *Planches à moule*, planches sur lesquelles sont les moules, pour dresser les pains de cire blanche. — Géogr. *Les Planches*, bourg de France, ch.-l. de canton, dép. du Jura. 1,200 hab.

* **PLANCHER**, s. m. Constr. On appelle *plancher affaissé* ou *aréné*, celui qui n'est plus de niveau. — *Plancher creux*, celui dont la charpente est lattée par-dessus, à lattes jointives recouvertes d'une fausse aire, et de même par-dessous, pour former le plafond de l'étage inférieur. — *Plancher enfoncé*, celui dont les bois restent apparents par-dessous. — *Plancher hourdé*, celui dont les bois de charpente ont leurs entrevoux couverts d'ais ou de lattes et maçonnés grossièrement. — *Plancher plein*, celui dont les entrevoux sont remplis de maçonnerie et enduits à fleur de solive. — *Plancher ruiné et tamponné*, celui dont les entrevoux sont remplis de plâtres retenus par des tampons.

PLANCHÉIAGE, s. m. Action de planchéier, et résultat de cette action.

* **PLANCHETTE**, s. f. Art milit. Petit appareil avec lequel on met le feu à une mine. — Man. Petite planche que l'on attache à la selle des femmes et qui remplit, pour cette manière de monter à cheval, l'office de l'étrier. — Tech. Petite planche de bois carrée et très-mince qui soutient la chaîne à l'endroit où le tisselier travaille. — Petite planche que les tourneurs et les vanniers mettent devant leur estomac, lorsqu'ils percent un corps dur.

PLANCHON, s. m. Anc. t. milit. Sorte de lance. — Bot. *Planchon*, un des noms vulgaires du colza.

PLANCHONCEL, s. m. Anc. t. milit. Petit planchon.

PLANCOET, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Côtes-du-Nord. 800 hab.

PLANÇON, s. m. Anc. t. milit. V. plus haut le mot PLANCHON. — Techn. *Plançon* se dit d'un grand corps d'arbre qu'on refend à la scie.

PLAN-CONCAVE, adj. des 2 g. Phys. Qui offre une surface plane, et une autre concave : *Verres plans-concaves.*

PLANCONNET, s. m. Anc. t. milit. V., plus haut, PLANCHONCEL.

PLAN-CONVEXE, adj. des 2 g. Phys. Qui offre une surface plane et une autre convexe. Il se dit des verres de lunettes.

PLANCY, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. de l'Aube. 1,200 hab. Ancien marquisat.

* **PLANE**, s. f. Pêche. Espèce de couteau dont se servent les faiseurs d'hameçons pour en détacher la languette. — Zool. *Plane de mer*, nom vulgaire de la plie. — Bot. *Plane*, ancien nom du platane. — Il s'est dit aussi d'une espèce d'érable qui ressemble au platane. — Techn. Lame tranchante avec laquelle le potier d'étain tourne et polit les pièces. — Sorte de ciseau que le tourneur emploie pour aplanir et lisser. — Assemblage de feuillets de parchemin dont se sert le batteur d'or.

* **PLANER**, v. a. Techn. Dépouiller une peau de son poil.

PLANER, s. m. Zool. Nom donné à une lamproie.

* **PLANÈTE**, s. f. Astron. *Planètes télescopiques* ou *nouvelles planètes*, se dit des nombreuses petites planètes situées entre Mars et Jupiter, parce qu'on ne les aperçoit pas à la vue simple, et qu'elles ont été découvertes en 1807, 1804, 1801, 1802, etc. On y joint quelquefois Uranus, et Neptune découverts en 1781 et 1845. — *Planètes du second ordre*, s'est dit des satellites. — *Planète directe*, *rétrograde* ou *stationnaire*, se disait en raison de leur mouvement apparent. — *Planète orientale* ou *occidentale*, se disait en raison de l'heure de leur lever. — *Planète brûlée*, celle qui paraissait au cœur du soleil. — Les astrologues divisaient encore les planètes en *bénignes* et *malignes*; *masculines*, *féminines* et *hermaphrodites*.

PLANÉTISTE, s. m. S'est dit de celui qui prétend connaître les influences des planètes.

PLANETTE, s. f. Techn. Petite plane. — Instrument dont le vanier se sert pour aplatir les brins d'osier.

* **PLANICAUDE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a la queue aplatie.

PLANICEPS, adj. des 2 g. (du lat. *planus*, plat; *caput*, tête). Zool. Qui a la tête plate.

PLANICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *planus*, plat; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes ou les antennes plates.

PLANICOSTÉ, ÉE, adj. (du lat. *planus*, plat; *costa*, côte). Zool. Dont la surface est relevée de côtes plates.

PLANIDENTÉ, ÉE, adj. (du lat. *planus*, plat; *dens*, *entis*, dent). Zool. Qui a des dents aplaties.

PLANIER, s. m. Géogr. Plaine situé sur le sommet d'une montagne.

PLANIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *planus*, plat; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Qui a les fleurs planes ou aplaties.

PLANIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *planus*, plat; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles planes.

* **PLANIPÈDE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a les pieds aplatis. — PLANIPÈDE, s. m. Ant. rom. On appelait ainsi les mimes, selon quelques-uns, parce qu'ils ne chaussaient ni le brodequin ni le cothurne; selon d'autres, parce qu'ils paraissaient, non sur le théâtre, mais dans l'orchestre, c'est-à-dire de plain-pied avec les premiers rangs des spectateurs.

PLANIPENNE, adj. des 2 g. (du lat. *planus*, plat; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes étalées à plat. — PLANIPENNES, s. m. pl. Famille d'insectes névroptères.

* **PLANIQUEUE**, adj. des 2 g. Zool. Synonyme peu usité de *planicaude*, qui est préférable.

PLANIR, v. a. S'est dit pour aplanir, au propre et au figuré.

* **PLANIROSTRE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a le bec ou le rostre aplati.

PLANISILIQUÉ, ÉE, adj. (du lat. *planus*, plat; *siliqua*, silique). Bot. Qui a des siliques plates.

PLANITE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

PLANIUSCULE, adj. des 2 g. Didact. Qui est presque plan, sans l'être entièrement.

PLANIVENTRE, adj. des 2 g. (du lat. *planus*, plat; *venter*, ventre). Zool. Qui a le ventre plat.

PLANORBIFORME, adj. des 2 g. Zool. Qui a la forme d'un planorbe. V. ce mot au Dict.

PLANORBIQUE, adj. des 2 g. Zool. Qui a des rapports avec un planorbe.

PLANORBULINE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves plus petites que les planorbes.

PLANORBULOÏDE, adj. des 2 g. Zool. Synonyme de *planorbiforme*.

PLANOSPIRE, adj. des 2 g. (du lat. *planus*, plat; *spira*, spire). Zool. Qui a la spire aplatie de haut en bas.

PLANOT, s. m. Zool. Un des noms vulgaires de la sittelle.

* **PLANTADE**, s. f. Il se dit des bosquets, dans certaines parties du midi de la France.

* **PLANTAGE**, s. m. Mar. Charpente placée dans les corderies, et composée de poteaux sur lesquels est fixé horizontalement un madrier percé de plusieurs trous dans lesquels tournent les axes des manivelles qui servent à tordre les cordages.

* **PLANTAIN**, s. m. Bot. Les principales espèces sont : le *plantain des Alpes*, recherché par les bestiaux; le *plantain des bois*, cultivé en Angleterre pour les chevaux et les mulets; le *plantain maritime*, dont on fait d'excellentes prairies artificielles; le *plantain des sables*, dont les graines sont employées comme émollientes; le *plantain velu* et le *grand plantain*, dont les feuilles servent dans quelques préparations vulnéraires et antiophthalmiques, et les graines sont données aux petits oiseaux. — Pharm. *Eau de plantain*, eau distillée de grand plantain, usitée contre les ophthalmies chroniques; elle est légèrement astringente.

PLATANIER, s. m. Bot. Un des noms du bananier.

* **PLANTÉ, ÉE**, part. et adj. Vétér. *Poil planté*, poil hérissé et lavé. — Blas. *Planté dans l'eau*, se dit d'un édifice représenté dans les armoiries, avec de l'eau qui en baigne le pied.

PLANTÉE, s. f. Ensemble des végétaux que l'on a plantés. Peu usité en ce sens. — Se disait autrefois des assemblées de jeunes gens des deux sexes, qui avaient lieu l'hiver, chez les particuliers.

* **PLANTER**, v. a. Agric. et hortic. Se dit du terrain même où l'on met des arbres, des plantes : *Planter un terrain de vigne ; planter un carré de groseilliers, de fraisiers ; planter un bois, un parc, une avenue, un bos,uet, un jardin*, planter des arbres en les disposant de manière qu'ils forment un bois, un parc, une avenue, etc. — Archit. *Planter un édifice*, en asseoir les fondements, faire les premiers travaux. — Anc. techn. *Planter une forme*, dans une sucrerie, préparer une forme à recevoir la terre qui doit blanchir les cassonades.

PLANTIN, s. m. Branche de saule, de peuplier, etc., qu'on replante. Vieux mot.

PLANTIS, s. m. S'est dit pour plant d'arbres ou de vignes.

PLANTULATION, s. f. Bot. Développement de l'embryon végétal pendant la germination.

PLANTUN, s. m. Zool. Nom vulgaire de la salicorne.

* **PLANTUREUX, EUSE**, adj. Il se dit quelquefois pour fertile : *Dans ce champ plantureux vois languir mon troupeau*. (F. Didot.)

PLANULACÉ, ÉE, adj. (du lat. *planus*, plan). Zool. Qui a une coquille plate. — **PLANULACÉS**, s. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes.

PLANULAIRE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

PLANULÉ, ÉE, adj. (du lat. *planus*, plat). Hist. nat. Qui est aplati ou déprimé.

PLANULITE, s. f. Zool. Orthographe régulière du mot que le Dict. écrit *planulithe*.

* **PLAQUE**, s. f. Archéol. Ancienne monnaie de Flandre et de France. — Ea x et for. Marque du marteau, que l'on met sur les arbres pieds-corniers. — Chir. *Plaque de Lotteri*, petite machine inventée par le professeur Lotteri, pour la compression de l'artère intercostale, dans les cas de lésion de ce vaisseau. — Mécan. *Plaque tournante*. V. le mot **PLATE-FORME** du Compl. — Techn. *Plaque de couche*, plaque de fer, de cuivre ou d'argent, dont est garni le bout de la crosse d'un fusil. — *Plaque de pendule*, pièce sur laquelle on fixe le cadran d'un côté, et qui, de l'autre, s'attache au mouvement par le moyen des piliers. — Corps de verre ou d'émail façonné à la flamme de la lampe. — Partie de la perruque, qui est tressée d'une manière particulière, sur le devant ou le haut de la tête.

* **PLAQUERESSES**, s. f. pl. Ce mot paraît être une corruption de *ploqueresse*, lequel dérive régulièrement de *ploquer*. V. **PLOQUER**, au Dict.

* **PLAQUETTE**, s. f. Ancienne monnaie de Belgique, faite d'un mélange d'argent et de cuivre, et qui valait fr. 0, 29. La *plaquette de Liège* valait un peu moins que la *plaquette de Brabant*. — Techn. Sortes de cardes. V. **PLAQUERESSES**, au Dict. — Zool. Famille de crustacés qui ont le corps très-plat.

PLARON, s. m. Zool. Espèce de musaraigne.

PLASMER, v. a. (du lat. *plasmare*, même signif.). S'est dit pour former, créer.

PLASTÈNE, n. pr. f Myth. Divinité qui était adorée sur le mont Sipyle.

PLASTICITÉ, s. f. Didact. Qualité de ce qui peut prendre ou recevoir différentes formes.

* **PLASTIQUE**, adj. des 2 g. Il se dit fig. de la poésie, de la littérature, lorsqu'elles soignent exclusivement la forme : *La poésie des anciens était quelquefois toute plastique*. — Minér. *Argile plastique*, se dit d'une argile qu'on peut mouler.

* **PLASTRON**, s. m. Mar. Pièce de bois appliquée intérieurement sur l'étrave d'une embarcation, pour y clouer les abouts des bordages. — Zool. Nom vulgaire de quelques oiseaux. — *Plastron nautique*, coquille du genre scaphandre. — Techn. *Plastron*, morceau de bois garni d'une plaque de fer percée de trous, que plusieurs artisans appliquent sur leur estomac, pour faire tourner un foret par le moyen de l'archet. — Morceau de buffle que les cordonniers mettent devant eux, pour ne pas couper leurs habits.

* **PLAT, ATE**, adj. *Maison plate*, se disait autrefois d'une maison de campagne sans fossés ni ceinture. — Linguist. *Plat allemand*, un des dialectes de la langue allemande ; c'est le plus harmonieux, et il se parle dans le nord et dans l'ouest de l'Allemagne, tandis que le haut allemand règne dans le sud-est. Le *plat allemand* ou *bas allemand* est aussi appelé *saxon*. — Agric. *Terre plate*, s'est dit d'une terre en friche. — Hydraul. *Eaux plates*, se dit par opposition à eaux jaillissantes. — *Bassin plat*, bassin qui a peu de profondeur. — Mar. *Calme plat*, état de la mer lorsque rien n'agite sa surface, lorsqu'il ne règne pas le moindre vent. — *Plat*, s. m. Prov. *Il ne chasse, il ne pêche qu'au plat*, se dit d'un homme qui ne chasse ni ne pêche, mais qui ne laisse pas de manger avec plaisir le gibier et le poisson que les autres ont pris. — *Mettre les petits plats dans les grands*, ne rien épargner pour bien recevoir, pour bien traiter quelqu'un. — *Voilà un bon plat*, se dit ironiq. en parlant de plusieurs personnes méchantes ou vicieuses qui se trouvent rassemblées dans le même lieu. — *Avoir un rien entre deux plats*, ne rien recevoir, quand on s'attendait à quelque chose. — *Plat* se disait autrefois de la table accordée à tous les officiers de la maison d'un prince. — Féod. *Plat nuptial*, ce qu'un vassal devait présenter à son seigneur, en pain, vin et viande, le jour où ce vassal se mariait. — Mar. *Plat*, se dit de sept rations réunies pour sept matelots, et des sept matelots ainsi réunis. — *Plat des malades*, nourriture accordée aux matelots malades.

PLATA, n. pr. f. Géogr. Grand fleuve de l'Amérique du Sud. On dit aussi *Rio de la Plata*. V. **RIO**, au Compl. — *La Plata*, cap. de la Bolivie. V. **CHUQUISACA**, au Compl.

PLATAGE, s. m. Féod. Impôt qu'on payait pour les marchandises qui se vendaient sur les places publiques ou dans les rues.

PLATAIN, s. m. Géogr. Il se dit, dans l'ancien Aunis, d'un rivage plat : *Le platain d'Angoulême*.

PLATANÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au platane. — **PLATANÉES**, s. f. pl. Tribu de plantes amentacées qui a pour type le platane.

PLATANOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. πλάτανος, platane ; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble au platane.

PLATAX, s. m. Zool. Genre de poissons de la mer des Indes.

* **PLAT-BORD**, s. m. Constr. Madrier de sapin provenant des bateaux déchirés.

* **PLATE**, s. f. Ancienne monnaie de Suède, qui est de forme carrée. — Anc. t. milit. Nom que portait une espèce d'arme défensive.

* **PLATEAU**, s. m. Géogr. Il se dit de toute grande surface plane et horizontale qu'on rencontre à une élévation plus ou moins considérable, sur le faîte d'une montagne, et même d'une chaîne de montagnes. — Agric. Planche attachée à un long manche dont on se sert pour plomber la terre. — Bot. Disque mince qui, dans les bulbes, produit inférieurement les racines. — Corps charnu qui est interposé entre l'ovaire et les autres organes, dans certaines synanthérées. — Nom vulgaire du nénuphar. — *Plateau de Lobel*, espèce d'agaric. — *Plateau de Sainte-Lucie*, autre espèce d'agaric qui exhale une odeur analogue à celle du bois de Sainte-Lucie. — Hort. *Plateau*, s'est dit des cosses de pois encore tendres dans lesquelles les graines ne sont pas encore formées.

* **PLATE-BANDE**, s. f. Constr. Bloc ou assemblage de pierres placé entre deux appuis, et présentant une face plane du côté opposé à la poussée, de manière à former une voûte plate. — *Plate-bande de pavé*, dalle de pierre ou de marbre qui sert d'encadrement dans un compartiment de pavé. — Les menuisiers appellent *plate-bande de compartiment*, toute face plane comprise entre deux moulures. — Art milit. *Plate-bande*, bande de fer qui passe sur les tourillons d'un canon, et les attache à l'affût. — Mar. Dans un bâtiment à arrière carré, *plate-bande* se dit des bordages de la poupe, sur lesquels on applique les corniches.

* **PLATÉE**, n. pr. f. Myth. gr. Fille d'Asopus, avec laquelle Jupiter feignit de vouloir se marier, afin de ramener à lui Junon. — Géogr. anc. *Platée*, une des douze villes de la confédération béotienne, près du Cithéron, au S.-O. de Thèbes. Ce fut l'an 479 av. J. C. que les Grecs, sous le commandement de Pausanias et d'Aristide, défirent complètement Mardonius, qui conduisait 300,000 Perses. *Platée* fut détruite par les Spartiates, 373 av. J. C., et reconstruite par ordre d'Alexandre, après le sac de Thèbes. — *Platée*, s. f. Bot. Genre de plantes de Java.

* **PLATÉEN, ENNE**, adj. Géogr. anc. Habitant de la ville de Platée. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — Ant. gr. *Jeux platéens*, jeux magnifiques institués en mémoire de la bataille de Platée. V. le Dict. On les appelait aussi *éleuthéries*.

* **PLATE-FORME**, s. f. Constr. Pièce de bois qui reçoit le pied des chevrons du comble. — *Plate-forme de fondation*, assemblage de charpente que l'on place quelquefois sous les fondations. — Mécan. Sur les chemins de fer, *plate-forme tournante* ou *plaque tournante*, sorte de plate-forme en charpente ou en fonte, établie sur un pivot, au niveau de la voie, et portant également des rails. Elle sert à faire passer les voitures d'une voie sur une autre sans le secours des aiguilles. V. **AIGUILLE**, au Compl. — Anc. t. milit. *Plate-forme* s'est dit de la bourre d'une arme à feu. — Techn. Machine dont les horlogers se servent pour fendre les roues.

PLATELAGE, s. m. Techn. Sorte de plancher en chêne de charpente, avec ou sans clef dans les joints.

PLATELÉE, s. f. Platée, contenu d'un plat. Vieux mot.

PLATEMYDE, s. f. Zool. Genre de tortues.

PLATERIE, s. f. Techn. Toute sorte de vaisselle plate, plats, assiettes, etc.

PLATEUR, s. f. Qualité de ce qui est plat. Il est vieux et ne se dit que par plaisanterie. On le trouve dans M^me^ de Sévigné : *J'ai le dos d'une plateur qui me ravit*.

PLATE-VARANGUE, s. f. Mar. Varangue dont la partie plate est très-longue.

* **PLATIÈRE**, s. f. P. et chauss. Ruisseau qui traverse une chaussée.

PLATINAGE, s. m. Techn. Action de blanchir le cuivre rouge avec un amalgame d'étain et de mercure. — Action de passer les bonnets de laine sur des boules de cuivre chauffées.

PLATINATE, s. m. Chim. Genre de sels produits par l'oxyde platinique.

* **PLATINE**, s. f. Art milit. *Platine à mèche*, se dit du plus ancien mécanisme des armes à feu, consistant en une mèche attachée au chien, qui s'inclinait à volonté sur le bassinet et enflammait l'amorce. — *Platine à rouet*, mécanisme dans lequel la mèche fut remplacée par une pierre à feu : celle-ci s'abaissait à volonté dans le bassinet, au fond duquel une roue d'acier, mise en mouvement par un ressort, frottait sur la pierre de manière à produire des étincelles. — *Platine à batterie*, celle dont sont garnis actuellement les fusils de munition. — *Platine à percussion*, celle dans laquelle la pierre et l'amorce sont remplacées par une capsule de poudre fulminante enflammée par le chien, qui forme marteau. — *Platine à secret*, celle qu'on ne peut faire mouvoir à moins de connaître la construction et la place d'un petit verrou, ou de tout autre moyen d'arrêt. — *Platine*, dans les arsenaux, plaque de plomb qui sert à couvrir la lumière du canon. — Techn. Chez les couteliers, lames d'acier ou de tôle qui garnissent l'intérieur du manche d'un couteau à ressort. — Dans les métiers de haute lice, masse de plomb plate et carrée qui fait retomber les hautes lices et les marches du métier. — Il se dit aussi de certaines lames découpées qui font partie du métier à bas. — Chez les fondeurs en caractères, pièce du moule. — Chez les papetiers, massif placé au fond de la cuve, sur deux plans inclinés. — Espèce de forte râpe sur laquelle on déchire les chiffons.

* **PLATINE**, s. m. Minér. *Platine spongieux*, platine pur et très-divisé, qui a la propriété d'enflammer un courant d'hydrogène, mis en contact avec ce métal.

PLATINER, v. n. Techn. Faire l'opération du platinage.

PLATINEUR, s. m. Dans les manufactures d'armes, ouvrier qui fait les platines.

PLATINEUX, EUSE, adj. Chim. Il se dit d'un oxyde qui est le premier degré d'oxydation du platine. — Se dit aussi des sels que forme cet oxyde.

PLATINICO-AMMONIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel platinique qui est uni à un sel ammonique. On dit de même : *Platinico-argentique*, — *barytique*, — *cadmique*, — *calcique*, — *cobaltique*, — *cuivrique*, — *ferrique*, — *magnésique*, — *manganique*, — *niccolique*, — *potassique*, — *sodique*, — *strontique*, — *zincique*, en parlant d'un sel platinique uni à un sel argentique, barytique, cadmique, calcique, etc.

PLATINIDES, s. m. pl. Minér. Famille de minéraux comprenant le platine et ses combinaisons.

PLATINIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un oxyde qui est le second degré d'oxydation du platine. — Il se dit aussi des sels dans lesquels entre cet oxyde.

PLATINOSO-AMMONIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel platineux, qui est uni à un sel ammonique. On dit de même : *Platinoso-mercureux*, — *potassique*, — *sodique*, en parlant d'un sel platineux qui est uni à un sel mercureux, potassique, sodique.

PLATISE, s. f. Mot que J.-J. Rousseau a em-

ployé deux fois pour *platitude*, dans le sens figuré.

* **PLATONISME**, s. m. Philos. Système philosophique fondé par Platon d'Égine, vers le commencement du IVe siècle av. J. C., et enseigné après lui par ses disciples Speusippe, Xenocrate, Polémon, Cratès et Crantor. Le *platonisme* reconnaît trois choses dans l'intelligence : les sensations, les notions, les idées. Dieu est la substance des idées et la cause des formes; le bien est la réalisation du vrai dont le beau est la splendeur. Quant à la morale du *platonisme*, elle est basée sur la tendance à la perfection, et sa sublimité est peut-être ce qui a fait à ce système de si nombreux partisans.

PLATONISTE, s. m. et adj. Synon. de *platonicien*. Il est peu usité.

PLATOSTOME, s. m. Bot. Genre de plantes d'Afrique, famille des labiées.

* **PLÂTRAGE**, s. m. Agric. Action de répandre du plâtre sur une prairie naturelle ou artificielle.

* **PLÂTRE**, s. m. Techn. On appelle encore : *Plâtre blanc*, celui dont on a ôté le charbon ; — *plâtre gris*, celui à l'égard duquel on n'a pas pris ce soin ; — *plâtre vert*, celui qui n'est pas assez cuit ; — *plâtre serré*, celui où il y a peu d'eau. — Prov. *Essuyer les plâtres*, occuper une maison, un appartement, avant que les plâtres soient entièrement secs; et fig., supporter les désagréments inévitables dans une fonction nouvelle. — Sculpt. *Le plâtre d'une personne*, le masque de plâtre avec lequel on a pris l'empreinte de son visage.

PLÂTROIR, s. m. Techn. Outil pour pousser du plâtre ou du mortier dans les trous. On dit aussi *plâtrouoir* et *plâtrouer*, mais *plâtronoir* du Dictionnaire est une faute typographique.

PLATTE (la), n. pr. f. Géogr. Rivière des États-Unis d'Amérique, dans l'État de Missouri; elle tombe dans le Missouri, après un cours de 2,500 kil. — *Petite Platte*, autre rivière du même État, affluent du Mississipi. Cours, 225 k.

PLATUSE, s. f. Zool. Un des noms vulgaires de la plie.

* **PLATYCARPE**, adj. des 2 g. (du gr. πλατὺς, large; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits larges.

* **PLATYCÉPHALE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a la tête plate. — Bot. Qui a un chapeau plat ou des calathides très-larges.

PLATYCERQUE, adj. des 2 g. (du gr. πλατὺς, large; κέρκος, queue). Zool. Qui a la queue plate. — PLATYCERQUES, s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens. — Famille d'insectes.

PLATYCHÈLE, adj. des 2 g. (pr. *platikèle*) (du gr. πλατὺς, large; χηλὴ, pince, ou χεῖλος, lèvre). Zool. Qui a des serres ou des pinces larges. — Qui a une lèvre élargie.

PLATYCHILE, s. m. (du gr. πλατὺς, large; χιλὸς, fourrage). Bot. Plante de la Nouvelle-Hollande.

PLATYCORIASE, s. f. Méd. anc. Maladie des yeux, dans laquelle la prunelle se dilate extraordinairement.

PLATYCORME, adj. des 2 g. (du gr. πλατὺς, large; κορμὸς, tronc). Zool. Qui a le tronc aplati. PLATYCORMES, s. m. pl. Famille de reptiles sauriens.

PLATYCRINITE, s. m. (du gr. πλατὺς, large, et du fr. *encrinite*). Zool. Genre d'échinodermes comprenant plusieurs encrinites.

PLATYDACTYLE, adj. des 2 g. (du gr. πλατὺς, large; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a les doigts larges et aplatis. — s. m. Genre de reptiles sauriens.

PLATYGASTRE, s. m. (du gr. πλατὺς, large; γαστὴρ, ventre). Zool. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PLATYGÉNIE, s. f. (du gr. πλατὺς, large; γένος, race). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

PLATYGLOSSATE, adj. des 2 g. (du gr. πλατὺς, large; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a la langue aplatie. — PLATYGLOSSATES, s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères.

PLATYGLOSSE, adj. des 2 g. (même étym.). Zool. Qui a la langue large. — PLATYGLOSSES, s. m. pl. Famille de reptiles sauriens.

PLATYGRAMME, s. m. (du gr. πλατὺς, large; γράμμα, lettre). Bot. Genre de lichens.

PLATYLÈPE, s. m. (du gr. πλατυς, large; λεπὶς, écaille). Bot. Genre de plantes de l'Ile-de-France.

PLATYLOBÉ, ÉE, adj. (du gr. φλατὺς, large; λοβὸς, lobe). Bot. Qui a des lobes ou segments très-larges.

PLATYLOME, adj. des 2 g. (du gr. πλατὺς, large; λῶμα, bordure). Bot. Qui a une large bordure, qui a des feuilles largement bordées.

PLATYNE, s. m. (du gr. πλατὺς, large). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

PLATYNEURE, adj. des 2 g. (du gr. πλατὺς, large; νεῦρον, nerf). Bot. Qui a de larges nervures.

PLATYNOTE, adj. des 2 g. (du gr. πλατὺς, large; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos large et aplati. — PLATYNOTES, s. m. pl. Famille de reptiles sauriens.

PLATYOME, s. m. (du gr. πλατὺς, large). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

PLATYOPE, s. m. (du gr. πλατὺς, large; ὤψ, œil). Zool. Genre d'insectes coléoptères, dont les élytres portent deux taches qui ressemblent à des yeux.

PLATYPÈDE, adj. des 2 g. (du gr. πλατὺς, large, et du lat. *pes*, *pedis*, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe élargi vers la base. Mot hybride. *Platypode* est préférable.

PLATYPÉTALE, adj. des 2 g. (du gr. πλατὺς, large; πέταλον, pétale). Bot. Qui a de longs pétales. On dit aussi *platypétalé*, *ée*. — s. m. Plante de l'île Melville.

PLATYPÉZIN, INE, adj. Zool. Qui ressemble à une platypèze. V. ce mot, que le Dict. fait à tort du genre masc. — PLATYPÉZINS, s. m. pl. Famille d'insectes diptères.

PLATYPHYLLE, adj. des 2 g. Bot. Qui a de larges feuilles.

* **PLATYPODE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a de larges pieds. — Bot. Qui a le stipe élargi ou de larges pédoncules.

PLATYPTÉRIDE, s. f. (du gr. πλατὺς, large; πτερὶς, fougère). Bot. Genre de plantes corymbifères du Mexique.

PLATYRAPHE, s. m. (du gr. πλατὺς, large; ῥαφὴ, suture). Bot. Plante d'Afrique.

PLATYRHIN, INE, adj. (du gr. πλατὺς, large; ῥίν, nez). Zool. Qui a le nez ou le museau large. On dit aussi *platyrhinin*.

* **PLATYRHYNQUE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a le bec large et déprimé.

* **PLATYROSTRE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a le bec ou le museau large.

PLATYSILIQUÉ, ÉE, adj. (du gr. πλατὺς, large, et du lat. *siliqua*, silique). Bot. Qui a des siliques comprimées et larges.

PLATYSME, s. m. (du gr. πλατὺς, large). Zool. Genre d'insectes coléoptères. — Bot. Plante de Java.

* **PLATYSOME**, adj. des 2 g. (du gr. πλατὺς, large; σῶμα, corps). Zool. Qui a le corps aplati.

PLATYSPERME, adj. des 2 g. (du gr. πλατὺς, large; σπέρμα, semence). Bot. Qui a des graines aplaties. — s. m. Genre de plantes ombellifères.

PLATYSTERNE, s. m. (du gr. πλατὺς, large; στέρνον, poitrine). Zool. Genre de reptiles chéloniens.

PLATYSTOME, adj. des 2 g. (du gr. πλατὺς, large; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche ou l'ouverture large. — s. m. Genre d'insectes diptères.

* **PLATYURE**, adj. des 2 g. (du gr. πλατὺς, large; οὐρὰ, queue). Zool. Qui a la queue large et aplatie.

PLAU (la), n. pr. f. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Corrèze. 900 hab. Aux environs, houillère en exploitation.

* **PLAUBAGE**, s. m. Bot. C'est l'ancien nom de la dentelaire.

PLAUEN, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Saxe, dans le cercle de Voigtland, sur l'Elster. 7,000 hab. Château. Patrie de Bottcher, inventeur de la porcelaine de Saxe.

PLAUS, n. pr. m. pl. Géogr. Peuplade de l'empire des Birmans, qui s'adonne à l'agriculture et au commerce.

PLAVIS, n. pr. m. (pr. *plavice*). Géogr. Fleuve de la Vénétie. Auj. *la Piave*.

PLÉAUX, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Cantal. 1,600 hab.

* **PLÈBE**, s. f. Hist. rom. On appelait *plèbe urbaine*, les plébéiens, les marchands, les prolétaires de Rome; et *plèbe rustique*, les cultivateurs de la campagne de Rome.

* **PLÉBÉIEN**, IENNE, adj. et s. Hist. rom. Celui, celle qui faisait partie de la troisième et dernière classe du peuple romain. Cette classe se composait de tous les citoyens libres qui n'appartenaient ni à l'ordre des patriciens ni à celui des chevaliers. Longtemps exclus de tous les emplois publics, les plébéiens obtinrent d'abord des magistrats particuliers nommés tribuns, chargés de la défense de leurs intérêts (493 av. J. C.), puis ils se firent successivement admettre à toutes les magistratures patriciennes : la questure (410), le tribunat militaire (405), le consulat et l'édilité curule (366), la dictature (357), la censure (352), la préture (337); enfin, en 254, un plébéien devint grand pontife. Dès lors la distinction entre patriciens et plébéiens ne fut plus que purement nominale. V. PATRICIEN, au Compl. — *Familles plébéiennes*, familles romaines qui appartenaient à l'ordre des plébéiens. — Philol. *Langue plébéienne*, se dit du langage du peuple de Rome. On dit aussi *langue vulgaire* et *langue rustique*. — Dans les États modernes, *plébéien* se dit quelquefois de ceux qui ne font point partie de la noblesse, et il est synon. de *roturier*. — Zool. *Plébéiens*, famille d'insectes lépidoptères, comprenant les plus petits papillons de jour.

PLÉBICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *plebs*, *plebis*, peuple; *colere*, cultiver). Néol. Qui cherche à plaire au peuple, qui flatte le peuple, la populace : *Journaliste, orateur plébicole*.

PLÈCHE, s. f. Mar. Ancien nom de la guérite de hune.

PLÉCOLÉPIDE, adj. des 2 g. (du gr. πλέκω, je noue; λεπὶς, écaille). Bot. Dont les écailles sont soudées ensemble.

* **PLÉCOPODE**, adj. des 2 g. Qui a les pieds ou les nageoires réunis.

* **PLÉCOPTÈRE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a les nageoires réunies.

PLECTANÉE, s. f. Bot. V. PLECTANÉIE, au Dict.

PLECTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. πλέκω, je noue). Diplom. Replié. *Diple plectique*, signe qui marque un vers d'Homère cité dans un autre écrivain (⩡). Il n'est guère usité que dans cette locution.

PLECTOCARPE, s. m. (du gr. πλέκω, je noue; καρπὸς, fruit). Bot. Genre de lichens.

* **PLECTOGNATHE**, adj. des 2 g. (du gr. πλέκω, je noue; γνάθος, mâchoire). Zool. Qui a les mâchoires soudées.

* **PLECTORHYNQUE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a le bec soudé.

PLECTORITE, s. f. Zool. Dent de poisson fossile qui a la forme d'un bec d'oiseau.

PLECTRONE, s. f. (du gr. πλῆκτρον, ergot). Bot. Plante corymbifère du cap de Bonne-Espérance.

PLECTROPHANE, s. m. (du gr. πλῆκτρον, ergot; φαίνω, je brille). Zool. Genre d'oiseaux qui ressemblent au bruant.

PLECTROPHORE, s. m. (du gr. πλῆκτρον, ergot; φέρω, je porte). Zool. Genre d'insectes coléoptères. — Genre de mollusques voisins des limaces.

PLECTROPTÈRE, s. m. (du gr. πλῆκτρον, ergot; πτέρον, aile). Zool. Genre d'oiseaux.

* **PLÉE**, s. f. Zool. Genre d'insectes hémiptères.

PLÉGAIRE, s. m. Zool. Nom vulgaire d'une espèce d'attelabe.

PLÈGE, **PLÉGER**, **PLÉGERIE**. V. PLEIGE, au Dict., PLEIGER, au Dict. et au Compl., PLEIGERIE, au Compl.

PLEGMAIRE, s. f. Bot. Espèce de lycopode.

* **PLÉIADE**, n. patron. f. Myth. *La Pléiade*, se dit particulièrement de Maïa. V. PLÉIAS, au Dict. — *Pléiade*, s. f. Philos. *Pléiade philosophique*, s'est dit des sept sages de la Grèce. — Philol. *Première pléiade poétique*, ou *pléiade d'Alexandrie*, celle qui fut instituée par Ptolémée Philadelphe, et qui se composait de sept poëtes de genres différents : Callimaque, Apollonius de Rhodes, Aratus, Homère le Jeune, Lycophron, Nicandre et Théocrite. — *Pléiade littéraire de Charlemagne*, se dit, selon quelques-uns, de l'espèce d'académie fondée par ce monarque, et qui se composait d'Alcuin, Angilbert, Adelard, Riculfe, Charlemagne lui-même, Varnefrid et un autre savant de l'époque. — *Pléiade toulousaine*, ou *sainte et savante pléiade*, nom donné à la compagnie des sept mainteneurs, ou instituteurs des jeux floraux à Toulouse. — *Nouvelle pléiade toulousaine*, compagnie formée par sept jeunes femmes de Toulouse, qui cultivaient la poésie française. En 1540, cette *pléiade* réclama et obtint l'honneur de concourir pour les prix fondés par Clémence Isaure. — Sous Henri III, on fit une *pléiade poétique* qui réunissait Ronsard, Dubellay, Remi Belleau, Jodelle, Dorat, Baillif et Pontus de Thiard ; et sous Louis XIII, une autre des savants qui faisaient des vers latins, savoir : Rapin, Commire, Larue, Santeuil, Ménage, Dupérier et Petit.

PLÉIADISER, v. n. Littér. Parler, écrire comme les poëtes de la pléiade poétique dont Ronsard fai-

sait partie. Mot forgé par H. Estienne, et inusité.

PLEIGEMENT, s. m. V. plus loin PLEIGERIE. — Dans la coutume de Bretagne, saisie, action judiciaire.

* **PLEIGER**, v. a. Répondre à la santé portée par quelque convive. Vieux mot. La Fontaine l'a employé fig. : *Notre ami Pélisson Me pleigera d'un couplet de chanson.*

PLEIGERIE, s. f. Anc. cout. Action de cautionner. — *Mettre en pleigerie*, donner pour caution.

* **PLEIN**, **EINE**, adj. *Pleines armes*, ensemble des pièces qui composaient l'armement d'un feudataire, ou les armoiries d'un seigneur de haubert. — Anc. jurispr. *Plein possessoire*, maintenue et garde accordée en justice à celle des parties qui justifiait par titres y avoir le droit le plus apparent. — Bot. *Tige pleine*, celle qui ne renferme aucune cavité. — Mar. *Le plein bois d'un vaisseau*, la partie d'un vaisseau qui est au-dessus de l'eau. — Man. *Jarrets pleins*, jarrets gras. — *Flancs pleins*, flancs qui ne sont ni creux, ni retroussés, ni coupés. — *Plein*, s. m. Le milieu du but où l'on vise : *Mettre dans le plein*. On dit aussi adverbial., *en plein : Envoyer sa flèche, sa balle en plein.* — Jeux. *Plein*, sorte de jeu de tables, dans lequel on emploie des cornets, des dames et des dés. — Se dit, à la belle de la mise que fait un joueur sur un seul numéro. — *Demi-plein*, la mise que fait un joueur sur la ligne qui sépare deux numéros l'un de l'autre. — Au biribi, *mettre en plein*, mettre l'argent qu'on joue au milieu d'un chiffre. Lorsque ce chiffre sort, on retire soixante-quatre fois son enjeu. On dit aussi : *gagner en plein*. — Au trictrac, *faire son plein*, c'est couvrir de deux dames chaque case d'une des tables ou jans du trictrac. — Astron. *Le plein de la lune*, l'espace compris depuis le quatrième jour jusqu'au vingt et unième de la lune. — Chir. *Le plein d'une bande*, la partie moyenne d'une bande. — Mar. *Plein de la mer*, le moment où la marée arrive à sa plus grande hauteur. — *A plein*, loc. adv. S'est dit pour pleinement, dans toute son étendue : *Au travers de son masque on voit à plein le traître* (Mol.).

PLEINE-FOUGÈRE, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. d'Ille-et-Vilaine. 3,057 hab.

PLÉIOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. πλεῖος, plein; καρπὸς, fruit). Bot. Se dit des oignons ou bulbes qui produisent successivement plusieurs tiges.

* **PLÉIONE**, s. f. Astron. Une des étoiles qui accompagnent les pléiades. — Zool. Genre d'annelides.

PLÉIOPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. πλεῖος, plein; φύλλον, feuille). Bot. Qui porte beaucoup de feuilles.

PLEISSE, n. pr. f. Géogr. Rivière d'Allemagne qui naît dans le royaume de Saxe, et se jette dans l'Elster, après un cours de 110 kil.

PLÉJURE, s. f. Féod. Manière de tenir un fief.

PLÉLAN-LE-GRAND, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. d'Ille-et-Vilaine. 3,250 hab. — *Plélan-le-Petit*, autre ch.-l. de canton, dép. des Côtes-du-Nord. 1,500 hab.

PLEMMYRIUM, n. pr. m. (pr. *plèmemiriome*). Géogr. anc. Promontoire de Sicile, sur la côte orientale. Aujourd'hui *Massa Olivieri*.

* **PLÉMOCHOÉ**, s. f. (pr. *plémokoé*) (en gr. πλημοχοή). Ant. gr. Vase d'argile en forme de roue, dont on se servait dans les mystères d'Éleusis.

PLÉNEUF, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Côtes-du-Nord. 1,660.

PLÉNICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *plenus*, plein; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes entièrement pleines. — PLÉNICORNES, s. m. pl. Famille de mammifères ruminants.

PLÉNISME, s. m. Philos. Système du plein. V. PLÉNISTE, au Dictionnaire.

* **PLÉONASME**, s. m. Rhét. Figure par laquelle on emploie des mots superflus, quant au sens, mais qui donnent au discours plus de netteté, ou plus de grâce, ou enfin plus de force et d'énergie. Quand on dit : *Louis XII, le bon roi Louis XII, mérita le surnom glorieux de Père du peuple*, ces mots, *le bon roi Louis XII*, marquent encore plus expressément la bonté de ce prince. Le pléonasme est d'une grande beauté dans ces vers de Voltaire (*Mérope*, acte V, sc. VI) :

Les éclairs sont moins prompts : *je l'ai vu de mes yeux*
Je l'ai vu qui frappait ce monstre audacieux.

L'usage autorise encore plusieurs pléonasmes qui n'emportent avec eux aucun genre de beauté, mais qui ne peuvent être regardés comme des fautes dans le style familier : *Je le lui ai dit à lui-même; je l'ai entendu de mes propres oreilles*, etc. — *Pléonasme* se prend ordinairement en mauvaise part; il signifie alors une redondance vicieuse de mots. Ainsi, dans cette phrase : *Il se vit forcé, malgré lui, de renoncer à cette entreprise, malgré lui* n'ajoutant rien au sens, est un pléonasme, car on ne peut être forcé que malgré soi. *Mauvais* ou *piètre écrivailleur* serait également un pléonasme, parce que le mot *écrivailleur* signifiant par lui-même mauvais écrivain, l'épithète devient ici une superfétation ridicule. Quant à l'expression *voyons voir*, citée par le Dictionnaire à la suite de sa première définition, c'est un solécisme que rien ne justifie, et qui ne peut être employé que par les personnes qui n'ont aucune connaissance de la langue. — En sanscrit, *pléonasme dans le mot*, se dit d'un mot composé dans lequel un des éléments figure deux fois.

PLÉONASTIQUE, adj. des 2 g. Gramm. Qui appartient au pléonasme. — Qui renferme un pléonasme : *Phrase pléonastique; construction pléonastique*.

PLÉOPELTIDE, s. f. V. PLÉOPELTE, au Dict.

PLÉORAMA, s. m. (du gr. πλέω, je navigue; ὁράω, je vois). Phys. Tableau mouvant qui se déroule devant le spectateur, de même que les rives d'un fleuve paraissent fuir le long du bateau.

PLÉOSTÉMONE, adj. des 2 g. (du gr. πλέος, plein; στήμων, étamine). Bot. Qui a de nombreuses étamines.

PLÉORAMPHE, adj. des 2 g. (du gr. πλέος, plein; ῥάμφος, bec). Zool. Qui a le bec sans échancrures. — PLÉORAMPHES, s. m. pl. Famille de passereaux.

PLÉRERIT, s. m. Zool. Nom vulgaire de la petite hirondelle de mer.

PLÉROMATIQUE, adj. des 2 g. Philos. et anc. phys. Qui concerne le plérome. — *Règne pléromatique*, se disait de l'ensemble des forces qui constituent l'univers.

PLÉROME, s. m. (du gr. πλήρωμα, plénitude). Philos. *Plérome des intelligences*, ensemble de tous les éons des gnostiques, combinés avec la substance. — Anc. Phys. *Plérome*, l'ensemble de tous les êtres. — Bot. Genre de plantes d'Amérique.

PLÉSAURE, n. pr. f. Myth. gr. Une des Néréides.

PLESCONIE, s. f. Zool. Genre d'animalcules infusoires.

* **PLÉSION**, s. m. (en gr. πλησίον). Ant. Nom que les Grecs donnaient à un bataillon oblong. — Art milit. Chez les modernes, certains tacticiens ont appelé également *plésion* une colonne d'infanterie.

PLÉSIONNAIRE, s. m. Art milit. Soldat faisant partie d'un plésion.

PLÉSIOSAURIEN, **IENNE**, adj. Zool. Qui ressemble au plésiosaure. — PLÉSIOSAURIENS, s. m. pl. Famille de reptiles gigantesques dont on ne connaît que des débris fossiles.

PLESKOV, n. pr. m. V. PSKOV, au Compl.

PLESSE, n. pr. f. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Silésie. 2,000 hab. Jadis ch.-lieu de principauté.

PLESSIMÈTRE, s. m. (du gr. πλήσσειν, frapper; μέτρον, mesure). Méd. Petit instrument, ordinairement en ivoire, à l'aide duquel on pratique la plessimétrie.

PLESSIMÉTRIE, s. f. Méd. Mode particulier d'auscultation médiate.

PLESSIMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient, qui a rapport à la plessimétrie.

* **PLESSIS-LEZ-TOURS**, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. d'Indre-et-Loire, à 1 kil. S. de Tours. On y voit les ruines du château où mourut Louis XI, en 1483.

PLESTIN, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-lieu de canton, dép. des Côtes-du-Nord. 5,260 hab.

PLÉTHOMÈRE, s. m. (du gr. πλήθειν, surabonder; μέρος, partie). Anat. Monstre qui a des parties surabondantes.

PLÉTHOMÉRIE, s. f. (même étym.). Anat. Surabondance ou excès de parties dans le corps de l'animal.

PLÉTHOMÉRIEN, **IENNE**, adj. Anat. Se dit d'un monstre par pléthomérie.

PLÉTHOMÉRIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la pléthomérie.

* **PLÉTHRE** ou **PLÉTHRON**, s. m. Ant. Mesure agraire carrée qui valait environ 9 ares et demi. — Le *pléthre*, mesure de longueur, valait environ 31 mètres.

PLÉTHYNTICON, s. m. (du gr. πληθυντικὸς, sous-ent. ἀριθμὸς, le nombre pluriel). Rhétor. anc. Figure qui consiste dans l'emploi d'un pluriel pour un singulier.

PLÉTHYPATE, s. m. Chron. Nom d'un des mois des habitants de Paphos.

PLETTENBERG, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Westphalie. 1,450 hab.

PLEUBIHAN, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. des Côtes-du-Nord. 4,400 hab.

PLEUDIHEN, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. des Côtes-du-Nord. 4,530 hab.

PLEUMARTIN, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. de la Vienne. 1,350 hab.

PLEUPLEU, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du pivert.

PLEURABLE, adj. des 2 g. S'est dit pour, qui mérite d'être pleuré.

PLEURAL, **ALE**, adj. Anat. Qui a rapport à la plèvre.

PLEURALGIE, s. f. (du gr. πλευρά, côté; ἄλγος, douleur). Méd. Douleur dans le côté; vulgairement, point de côté.

PLEURALGIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à la pleuralgie.

* **PLEURER**, v. a. et n. Prov. *Pleurer d'un œil et rire de l'autre*. V. ŒIL, au Compl. — *Ce que maître veut et valet pleure sont toutes larmes perdues*, lorsqu'un supérieur veut une chose, il faut que l'inférieur exécute ses ordres, quelle que soit sa répugnance à obéir.

PLEURERIE, s. f. Action. Vieux mot qui appartenait au style burlesque.

* **PLEURES**, s. f. pl. Zool. Espaces situés derrière les scapulaires, auxquels sont fixés les organes inférieurs du vol, chez les insectes.

* **PLEURÉTIQUE**, adj. des 2 g. Méd. Qui est causé par la pleurésie : *Couenne pleurétique*. — Zool. *Pleurétique* se dit quelquefois des animaux dont les flancs sont autrement colorés que le reste du corps.

* **PLEUREUSE**, s. f. Zool. Nom vulgaire d'un charançon.

PLEURIDION, s. m. Bot. Genre de mousses.

PLEURIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la plèvre.

PLEURITIDES, s. f. pl. Musiq. Sorte de registres qui s'élèvent et s'abaissent, pour donner ou ôter le vent aux tuyaux d'orgues.

PLEURNICHERIE, s. f. Larmes feintes : *Les pleurnicheries sont inutiles*. Il est fam.

PLEUROBÈME, s. m. Zool. Genre de coquilles bivalves.

PLEUROBRANCHÉ, **ÉE**, adj. Zool. Qui ressemble à un pleurobranche. — PLEUROBRANCHÉES, s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes.

PLEUROBRANCHIDIE, s. f. Zool. Genre de mollusques voisins des pleurobranches. On dit aussi *pleurobranchie*.

PLEUROCARPE, adj. des 2 g. (du gr. πλευρά, côté; καρπὸς, fruit). Bot. Dont les fruits sont insérés sur le côté des tiges. — PLEUROCARPES, s. m. pl. Classe de la section des mousses.

PLEUROCÈRE, s. m. (du gr. πλευρά, côté; κέρας, corne). Zool. Genre de coquilles univalves.

PLEURODÈRE, adj. des 2 g. du gr. πλευρά, côté; δέρη, cou). Zool. Qui a le cou de côté. — PLEURODÈRES, s. m. pl. Famille de reptiles chéloniens.

PLEURODICTYON, s. m. (du gr. πλευρά, côté; δίκτυον, rets, filets). Zool. Genre de polypiers.

PLEURODISCAL, **ALE**, adj. (du gr. πλευρά, côté; δίσκος, disque). Bot. Qui s'insère sur les côtés du disque.

PLEURODONTE, adj. des 2 g. (du gr. πλευρά, côté; ὀδοὺς, ὀδόντος, dent). Zool. Qui a les dents implantées sur les côtés des mâchoires. — PLEURODONTES, s. m. pl. Famille de reptiles sauriens.

PLEUROGYNE, s. m. (du gr. πλευρά, côté; γυνή, femme). Bot. Tubercule qui s'élève sur les côtés de l'ovaire de certaines plantes.

PLEUROGYNIQUE, adj. des 2 g. Bot. Qui s'insère à la circonférence de l'ovaire.

PLEUROGYRATÉ, **ÉE**, adj. (du gr. πλευρά, côté; γυρὸς, courbé). Bot. V. Se dit de quelques espèces de fougères.

PLEURON, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Étolus et de Pronoé; il épousa Xanthippe, fille de Dorus, et en eut Agéron et Léophonte. — Géogr. anc. *Pleuron*, nom de deux villes de l'Étolie

méridionale. *Pleuron l'Ancienne* et *Pleuron la Nouvelle*.

* **PLEURONECTE**, adj. des 2 g. Zool. Qui nage sur le côté. — Il se dit aussi d'un animalcule infusoire et d'une coquille que leur forme plate a fait comparer à une sole.

PLEURONECTIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un pleuronecte. — PLEURONECTIDES, s. m. pl. Famille de poissons plats.

PLEURONERVÉ, ÉE, adj. (du gr. πλευρὰ, côté; νεῦρον, nerf). Bot. Qui est garni d'une nervure latérale.

PLEURONOTE, adj. des 2 g. (du gr. πλευρὰ, membrane; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos garni d'une membrane.

PLEUROPHORE, adj. des 2 g. (du gr. πλευρὰ, membrane; φορὸς, qui porte). Hist. nat. Qui porte une membrane.

PLEUROPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. πλευρὰ, membrane; πτερὸν, aile). Zool. Qui vole à l'aide de membranes étendues sur les côtés du corps. — PLEUROPTERES, s. m. pl. Famille de l'ordre des chéiroptères.

PLEURORHIZÉ, ÉE, adj. (du gr. πλευρὰ, côté; ῥίζα, racine). Bot. Dont la radicule est située sur le côté.

PLEUROSOME, s. m. (du gr. πλευρὰ, côté; σῶμα, corps). Anat. Monstre qui a l'abdomen fendu de côté, et le bras correspondant mal développé.

PLEUROSOMIE, s. f. (même étym.). Anat. Éventration latérale, avec imperfection du bras correspondant.

PLEUROSOMIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit des monstres par pleurosomie.

PLEUROSOMIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de la pleurosomie.

PLEUROSPERME, s. m. (du gr. πλευρὰ, côté; σπέρμα, semence). Bot. Genre de plantes ombellifères d'Europe.

PLEUROSTOME, adj. des 2 g. (du gr. πλευρὰ, membrane; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche entourée d'une membrane.

PLEUROTHALLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une pleurothalle. — PLEUROTHALLÉES, s. f. pl. Tribu de plantes orchidées.

* **PLEURS**, n. pr. m. Géogr. Nom d'un bourg de Suisse, dans le pays des Grisons. En 1618, ce bourg fut englouti avec tous ses habitants sous une masse de rochers.

PLEUVINER, v. n. Pleuvoir un peu. Ce vieux diminutif de pleuvoir est encore usité dans quelques départements.

PLEUVISAILLES, s. f. pl. Anc. cout. Fiançailles.

* **PLEUVOIR**, v. n. Prov. *Nues et vents sans pleuvoir*, se dit de ceux qui promettent beaucoup et ne tiennent rien. — *S'il ne pleut, il dégoutte*, si l'on n'obtient pas tout d'un coup un brillant avantage, du moins on fait tous les jours de petits bénéfices. — *Il faut faire comme on fait à Paris, il faut laisser pleuvoir*, se dit en parlant d'une chose fâcheuse qu'on ne saurait empêcher. — *Il a bien plu dans son écuelle*, il lui est arrivé une bonne succession, de bonnes aubaines. — *Il a bien plu sur sa friperie*, se dit pop. d'un homme déchu d'une vigoureuse santé ou d'une haute fortune.

* **PLÈVRE**, s. f. Anat. On appelle : *plèvre costale*, la portion de la plèvre qui revêt la face interne des côtes, et *plèvre pulmonaire*, celle qui est en contact avec le poumon. *Pleure*, comme synonyme de *plèvre*, est inusité.

PLÉVRIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la plèvre.

PLEXAURE, n. pr. f. Myth. gr. Une des Océanides. — *Plexaure*, s. f. Zool. Genre de polypier.

PLEXÉOBLASTE, adj. des 2 g. (du gr. πλέξις, tissu; βλαστὸς, rejeton). Bot. Se dit d'une plante dont les cotylédons se changent en feuilles différentes des feuilles ordinaires.

PLEXIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *plexus*, enlacé; *pes*, *pedis*, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe en forme de fibres entrelacées.

PLEXIPPE, n. pr. m. Temps hér. Un des fils de Thestius, frère d'Althée, tué par Méléagre. — Un des fils d'Égyptus. — Fils de Phinée et de Cléopâtre.

PLEYBEN, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Finistère. 4,435 hab.

PLIAGE, s. m. Anc. techn. Se disait, chez les teinturiers, du fil qu'on envoie à la teinture, pour le mettre ensuite en bottes.

* **PLIANT, ANTE**, adj. *Table pliante*, table composée de plusieurs parties qui se replient au besoin. — *Pliants*, s. m. pl. Chasse. Branches qu'on élague et qu'on plie, dans les avenues des pipées, pour y tendre des gluaux.

PLIC et **PLOC**, Onomatopées du bruit que font les rameurs avec leurs rames.

PLICACÉ, ÉE, adj. (du lat. *plica*, pli). Zool. Se dit d'un coquillage dont la columelle est plissée. — PLICACÉES, s. f. pl. Famille de coquilles univalves.

PLICATIF, IVE, adj. (du lat. *plica*, pli). Bot. Qui est replié sur soi-même ou chiffonné.

* **PLICATILE**, adj. des 2 g. Didact. Qui offre des plis à sa surface. — *Plicatile*, s. f. Zool. Nom donné à une couleuvre.

PLICATIPENNE, adj. des 2 g. (du lat. *plicatus*, plié; *penna*, aile). Zool. Se dit des insectes dont les élytres offrent des plis transversaux.

PLICICOLLE, adj. des 2 g. (du lat. *plica*, pli; *collum*, cou). Qui a le cou ou le corselet plissé en travers.

PLICIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *plica*, pli; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui forme des plis.

PLICIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *plica*, pli; *forma*, forme). Hist. nat. Qui ressemble à des plis.

PLICIPENNE, adj. des 2 g. (du lat. *plica*, pli; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes ou les élytres pliées en long sur les bords. — PLICIPENNES, s. m. pl. Famille d'insectes névroptères.

* **PLIÉ, ÉE**, part. et adj. Géol. *Couches pliées*, couches de l'intérieur du globe, qui offrent des replis anguleux en plus ou moins grand nombre. — Zool. *Ailes pliées*, celles qui sont pliées longitudinalement, comme un éventail. — *Coquilles pliées*, coquilles bivalves dont les valves présentent, l'une un pli saillant, l'autre un pli rentrant destiné à recevoir le premier. — *Plié*, en t. de blas., se dit pour courbé. — *Au vol plié*, se dit des oiseaux qui sont représentés les ailes non étendues.

* **PLIEUSE**, adj. f. Zool. Se dit des chenilles qui plient les feuilles par les bords ou entre elles, et se retirent dans l'intérieur de cette sorte de logement.

PLINIE, s. f. Bot. Arbre d'Amérique, famille des rosacées.

* **PLINTHE**, s. f. Ant. gr. Armée rangée en trapèze, dont la plus grande face regardait l'ennemi.

PLINTHINE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Égypte inférieure, sur les confins de la Libye.

PLINTHIUS, n. pr. m. (pr. *plinti-uce*). Temps hér. Fils d'Athamas et de Thémisto. Il fut tué par sa mère.

PLINTHOPYGE, adj. des 2 g. (du gr. πλίνθος, brique; πυγὴ, derrière). Zool. Qui a l'extrémité de l'abdomen taillée en forme de brique.

* **PLIOIR**, s. m. Pêche. Morceau de roseau ou de sureau, échancré à ses deux extrémités, sur lequel on conserve les lignes, ficelles et rallonges dont on peut avoir besoin pour pêcher. — Techn. Moule servant à faire les tuiles courbes. — Pince dont les layetiers se servent pour faire les charnières des cassettes.

PLION, s. m. V. PLÉTON, au Dictionnaire.

PLIQUÉ, ÉE, adj. Méd. Attaqué de la plique : *Chevelure pliquée*.

* **PLISSÉ, ÉE**, part. et adj. Hist. nat. Qui offre des plis réguliers, ou des rides, des lignes ayant l'apparence de plis : *Corselet plissé*, *test plissé*, *coquille plissée*, *feuilles plissées*. — s. m. pl. Bot. *Petits plissés*, petits agarics caractérisés par les stries dont leur chapeau est marqué.

PLISTHÈNE, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Atrée et petit-fils de Pélops; il épousa Érope, qui le rendit père de Ménélas et d'Agamemnon.

PLISTINUS, n. pr. m. (pr. *plicetinuce*). Temps hér. Frère de Faustulus, qui, selon Plutarque, aida celui-ci à élever Romulus et Rémus. Fut tué dans le démêlé qui s'éleva entre ces deux frères.

* **PLISTOBOLINDE**, s. m. Ant. gr. Mot que la plupart des Dictionnaires écrivent à tort *plistobalinde*. V. le Dictionnaire.

* **PLOC**, s. m. Techn. Bourre détachée des peaux soumises à l'action de la chaux.

PLOCAMIER, s. m. Bot. V., au Dictionnaire, PLOCAME, forme vicieuse et inusitée.

PLOCARIE, s. f. Bot. Genre de lichens.

PLOCARIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une plocarie. — PLOCARIÉES, s. f. pl. Famille de lichens.

PLOCHIONE, s. m. (pr. *plokione*). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

PLOCK ou **PLOTSK**, n. pr. m. Géogr. Ville de Pologne, ch.-lieu de voïvodie. 6,000 hab. Évêché. Casimir Ier y battit les Mazoviens en 1043.

PLOCOCARPE, s. m. (du gr. πλοκὴ, nœud; καρπὸς, fruit). Bot. Sorte de fruit noueux, provenant de plusieurs ovaires distincts.

PLOCOGLOTTE, s. f. (du gr. πλοκὴ, nœud; γλῶττα, langue). Bot. Plante de Java.

PLOÏOPTÈNE, adj. des 2 g. (du gr. πλοΐζω, je nage; πτηνὸς, oiseau). Zool. Qui peut à la fois voler et nager. — PLOÏOPTÈNES, s. m. pl. Famille d'oiseaux. *Ploïoptène* serait plus régulier, et par conséquent préférable.

PLOEMEUR, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. du Morbihan. 6,762 hab. Foires. — Village du dép. des Côtes-du-Nord. 2,600 hab.

PLOIE-RESSORT, s. m. Techn. Outil qui sert aux arquebusiers pour ployer le grand ressort à l'épaisseur nécessaire. — Pl., des *ploie-ressort*.

* **PLOMB**, s. m. Prov. *Il vaut son pesant de plomb*, se dit d'un homme lourd et stupide. — *Nager comme une bague de plomb*, ne point savoir nager. — *Être fin comme une dague de plomb*, être simple et grossier. — *Changer son or en plomb*, donner une bonne chose pour une mauvaise. — *La justice divine a des pieds de plomb*, elle est lente à punir. — *Être en plomb*, se disait autrefois pour être dans un cercueil de plomb, être mort. — Minér. *Mine de plomb*. V. PLOMBAGINE, au Dictionnaire. — Hist. *Siècle de plomb*, s'est dit du XIe siècle et du XIIe. — *Les plombs de Venise*, prisons situées sous la toiture en plomb du palais ducal, à Venise, et où les détenus étaient dévorés par l'ardeur du soleil, qui donnait sur les plombs. — Hist. eccl. *Frère du plomb* ou *officier du plomb*. V. PLOMBEUR, au Compl. — Mar. *Plomb de sonde* ou simplement *plomb*, morceau de plomb attaché à une corde, avec lequel on sonde la mer pour savoir quelle en est la profondeur. — Zool. *Plomb*, nom vulgaire du marteau de mer et d'une coquille univalve. — Admin. et manuf. Petit sceau de plomb que, dans les douanes, on attache aux ballots, etc., pour constater qu'ils ont payé les droits, et que, dans les manufactures, on met aux étoffes, pour en certifier la qualité et l'aunage. — Constr. *Mettre, dresser à plomb une muraille, une charpente*, etc., la rendre verticale. — *Plomb*, cuvette, ordinairement de plomb, que l'on établit aux différents étages d'une maison, pour recevoir les eaux sales, qui s'écoulent ensuite par des tuyaux de descente. — Techn. Se dit des chaudières de plomb dont on se sert dans les salines de Normandie. — *Plomb à la main*, plomb fondu que les graveurs en médailles jettent sur un morceau de papier, afin de prendre facilement l'empreinte de leurs carrés. — *Plomb de vitres*, plomb fondu en petites bandes, pour lier entre eux les petits carrés de vitrage.

* **PLOMBAGE**, s. m. Action de marquer avec un plomb : *Le plombage d'un ballot de marchandises*. — Chir. *Plombage des dents*, opération qui consiste à remplir avec des petites feuilles de plomb très-minces la cavité d'une dent cariée. — Agric. *Plombage*, action de fouler la terre après avoir semé. — Techn. Action de tasser. — Action de coller ensemble deux meules.

* **PLOMBAGINE**, s. f. (du lat. *plumbago*, la dentelaire). Chim. Substance particulière qu'on a trouvé dans la dentelaire.

* **PLOMBAGINÉ, ÉE**, adj. (même étym.). Bot. Qui ressemble à la dentelaire. — PLOMBAGINÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type la dentelaire.

PLOMBATE, s. m. Chim. Genre de sels qui sont produits par l'oxyde plombique.

* **PLOMBÉ, ÉE**, part. et adj. Hist. nat. Dont la couleur se rapproche de celle du plomb : *Couleuvre plombée; agaric plombé*.

* **PLOMBÉE**, s. f. Anc. t. milit. Flèche garnie de plomb : *Lancer une plombée*.

* **PLOMBER**, v. a. Diplom. Apposer un sceau : *Plomber une bulle*. — Techn. *Plomber*, coller deux objets ensemble. — Chez les potiers : *Plomber une meule*, coller une meule avec une autre meule. — Anc. techn. Les relieurs disaient *plomber un livre*, pour, colorer en rouge la tranche d'un livre avec de la plombée (et non avec le plomb, comme le dit le Dictionnaire).

* **PLOMBERIE**, s. f. Lieu où l'on coule, où l'on travaille le plomb.

* **PLOMBEUR**, s. m. Hist. eccl. Officier de la cour de Rome, chargé de plomber les bulles. On dit aussi *plombateur* et *officier du plomb*. On a d'abord appelé cet officier *frère plombeur*.

PLOMBEUX, adj. m. Chim. Se dit d'un des oxydes du plomb.

PLOMBICO-AMMONIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel plombique qui est uni à un sel am-

monique. On dit de même *plombico-cuivrique*, *potassique*, *zincique*, en parlant d'un sel plombique qui est uni à un sel cuivrique, potassique, zincique.

PLOMBIDES, s. m. pl. Minér. Famille de minéraux qui renferme le plomb et ses combinaisons.

* **PLOMBIÈRES**, n. pr. f. Géogr. Cette ville est située entre de hautes montagnes, et compte 1,500 hab. Elle a des eaux minérales très-fréquentées et très-efficaces pour les névralgies, les affections cutanées, etc.

PLOMBIÉRINE, s. f. Chim. Substance trouvée dans les eaux de Plombières.

PLOMBIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *plumbus*, plomb; *ferre*, porter). Minér. Qui contient du plomb.

PLOMBIQUE, adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un des oxydes du plomb. — On le dit aussi des sels dans lesquels entre cet oxyde.

PLOMBO-ARGENTIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *plumbus*, plomb; *argentum*, argent; *ferre*, porter). Minér. Qui contient du plomb et de l'argent.

PLOMBO-CUPRIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *plumbus*, plomb; *cuprum*, cuivre; *ferre*, porter). Minér. Qui contient du plomb et du cuivre.

* **PLOMÉE**, s. f. Anc. t. milit. Massue garnie de plomb. V. PLOMBÉE, au Dict. — Anc. cout. Droit qu'on payait au seigneur pour les poids.

PLOMNITZ, n. pr. m. Géogr. Village de la Silésie, dans le pays de Glatz, célèbre par la bataille que les Prussiens y gagnèrent sur les Autrichiens, le 13 février 1745.

PLON, s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'osier.

PLONEVEZ-DU-FAOU, n. pr. m. V. plus loin, PLOUNEVEZ-DU-FAOU.

* **PLONGÉ**, ÉE, part. et adj. Bot. *Plantes plongées*, plantes qui restent constamment dans l'eau, sans jamais s'élever à sa surface.

PLONGEMENT, s. m. Action de plonger. — Mécan. Mouvement de bascule d'une locomotive, de l'avant à l'arrière, semblable au tangage d'un navire. Le *plongement* se produit au moment où les roues d'avant de la machine passent sur les joints des rails.

* **PLONGEUR**, s. m. Nom par lequel on désigne quelquefois, dans les machines à vapeur, le piston de la pompe alimentaire, pour le distinguer du piston à vapeur.

PLONGET, s. m. Zool. Ancien nom du castagnet.

PLOQUE, s. f. Rhét. anc. Figure qui réunit des mots semblables par leur consonnance, mais différents par le sens. Peu usité. (En gr. πλοχή).

PLOQUERESSE, s. f. Techn. Espèce de cardes. V. PLAQUERESSES, au Dict. et au Compl.

PLOQUIER, s. m. Anc. t. milit. Espèce de bouclier.

PLORE, s. f. Anc. cout. Exception. — Clause.

PLORER, v. n. Ancienne forme orthographique du verbe *pleurer*.

PLOT, s. m. Techn. Massif de laiton dont l'horloger se sert pour river les piliers sur la platine.

PLOTÉ, n. pr. f. Myth. Nymphe que Jupiter rendit mère de Tantale. On dit aussi *Plotis*, et quelques auteurs la nomment *Pluto*.

PLOTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. πλωτήρ, nageur). Zool. Qui a la faculté de nager. — PLOTÈRES, s. m. pl. Ordre d'oiseaux aquatiques. — Tribu d'insectes hémiptères.

PLOTHÉE, n. pr. m. Géogr. anc. Un des bourgs ou dèmes de l'Attique, dans la tribu Égéide.

PLOTHÉNIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant du bourg de Plothée.

PLOTINOPOLIS, n. pr. f. (pr. *plotinopolice*) (du lat. *Plotina*, nom de la femme de Trajan, et du gr. πόλις, ville). Géogr. anc. Ville de Thrace, sur l'Hèbre. Aujourd'hui *Dimotika*.

PLOTOPTÈNE, adj. des 2 g. V. PLOÏOPTÈNE, au Complément.

PLOUDALAY, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Côtes-du-Nord. 2,000 hab.

PLOUGASNOU, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. du Finistère, près de l'Atlantique. 4,000 hab.

PLOUHA, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Côtes-du-Nord, 4,958 hab.

PLOUIGNEAU, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Finistère. 4,798 hab.

PLOUNÉOUR-MENEZ, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. du Finistère. 4,172 hab.

PLOUNÉOUR-TREZ, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. du Finistère. 3,100 hab.

PLOUNEVEZ-DU-FAOU, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. du Finistère. 3,802 hab.

PLOUNEVEZ-LOCHRIST, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. du Finistère. 4,640 hab.

PLOUNEVEZ-MOËDEC, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. des Côtes-du-Nord. 2,400 hab.

PLOUSIOS, adj. m. (pr. *plouzioce*) (du gr. πλούσιος, riche). Myth. gr. Surnom de Jupiter. On dit aussi *Plusius*.

PLOUTOCRATIE, s. f. (du gr. πλοῦτος, richesse; κρατὸς, pouvoir). Néol. Puissance, influence des richesses, de l'argent.

PLOUVIER, s. m. Zool. Nom vulgaire du pluvier.

PLOUVORN, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. du Finistère. 3,500 hab.

PLOWCRE, n. pr. m. Hist. Nom d'une plaine de Pologne, près de Radziciow, célèbre par la bataille que gagna Vladislas Soketek, roi de Pologne, sur les chevaliers Teutoniques, en 1331.

PLOYAGE, s. m. Action de ployer, et résultat de cette action.

PLOYÉ, s. m. Jeu. Se dit, au pharaon, lorsque le banquier a une carte pour doubler.

PLOYON, s. m. V. PLEYON, au Dict.

PLUCHÉINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une pluchée. — PLUCHÉINÉES, s. f. pl. Tribu de plantes vernoniées.

PLUCHOTER, v. n. S'est dit pour éplucher. — Il se dit encore, surtout en Normandie, de l'action des poules qui cherchent du grain sous la paille.

* **PLUIE**, s. f. Prov. et fig. *Être à couvert de la pluie*, avoir une fortune bien assise, de puissantes protections. — *Petite pluie abat grand vent*, il faut souvent peu de chose pour apaiser une grande querelle. — *A la bonne heure nous a pris la pluie*, nous avons eu le temps de nous garantir du malheur dont nous étions menacés. — *Ce sont les pluies qui gâtent les grands chemins*, ce sont les menues dépenses qui, trop multipliées, gâtent les fortunes. — Alchim. *Pluie d'or*, l'or philosophal.

PLUKÉNÉTIE, s. f. Bot. Genre de plantes euphorbiacées des deux Indes.

* **PLUMAIL**, s. m. S'est dit pour plumet : *Mais les seigneurs sur leurs têtes Ayant chacun un plumail* (La Fontaine).

PLUMATELLE, s. f. (du lat. *pluma*, plume). Zool. Genre de polypiers.

* **PLUME**, s. f. *Plume métallique*, se dit d'un bec, semblable à celui d'une plume taillée, et formé d'une petite plaque de fer ou d'alliage: ce bec s'adapte à un porte-plume ou à une petite hampe. — Prov. et fig. *A dure enclume marteau de plume*, les coups du sort n'accablent pas les hommes courageux et résignés. — *C'est la plume de l'aigle qui dévore les autres*, se dit d'un homme qui retire tous les avantages d'une entreprise faite en commun avec d'autres. — *La belle plume fait le bel oiseau*, la toilette ajoute aux avantages naturels. — *C'est le geai paré des plumes de paon*. V. GEAI, au Dictionnaire. — *Cette viande sent la plume*, elle n'est pas assez cuite, parce que le cuisinier s'est levé trop tard. — Express. adv. *A course de plume*, sans hésitation, en laissant aller la plume : *Billet écrit à course de plume*. — Zool. *Plumes rémiges*, les grandes plumes des ailes, qui forment des espèces de rames au moyen desquelles l'oiseau se soutient dans les airs. — *Plumes rectrices*, celles de la queue, qui dirigent le vol. — *Plumes tectrices*, les petites plumes qui recouvrent la base des grandes plumes des ailes et de la queue. — Comm. *Alun de plume*, sorte d'alun raffiné. — Fauconn. *Donner une plume à l'oiseau*, lui donner la curée. — Techn. *Cuire à la plume*, amener le sucre à un degré de cuisson tel, qu'en soufflant à travers l'écumoire, il forme de légers globules qui tiennent les uns aux autres.

* **PLUMER**, v. a. Pêche. *Plumer un roseau*, ôter avec un couteau les feuilles d'un roseau.

* **PLUMET**, adj. m. S'est dit d'un jeune garçon qui n'a qu'une barbe naissante.

* **PLUMICOLLE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a le cou garni de plumes.

PLUMIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *pluma*, plume; *gerere*, porter). Zool. Qui porte de la plume, ou une soie plumeuse.

PLUMITARSE, adj. des 2 g. (du lat. *pluma*, plume; *tarsus*, tarse). Zool. Qui a les tarses couverts de plumes.

* **PLUMITIF**, s. m. Il s'est dit par plaisanterie en parlant d'un homme de plume, d'un commis, d'un greffier.

PLUMOSIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un petit peuple de la deuxième Belgique, qui vivait sous la dépendance des Nerviens.

PLUM-PUDDING, s. m. (mot angl.). Art cul. Mets anglais, espèce de gâteau composé de farine, de moelle de bœuf et de raisins de Corinthe; on y ajoute du vin de Madère ou du rhum.

* **PLUMULE**, s. f. Zool. Petite plume qui forme ce que l'on appelle le duvet.

PLUMULEUX, EUSE, adj. Didact. Qui a la forme d'une petite plume.

PLUMULIFORME, adj. des 2 g. Didact. Synonyme de *plumuleux*.

PLUMULINE, s. f. Bot. Genre de mousses qu'on appelle aussi *fabronie*.

PLURALISATION, s. f. Gramm. Action de pluraliser un mot, de lui donner le signe du pluriel.

* **PLURALITÉ**, s. f. Dr. can. *Pluralité des bénéfices*, possession de plusieurs bénéfices par le même titulaire. — Gramm. *Pluralité* s'emploie quelquefois comme synonyme de *pluriel*. — En arabe, *noms de pluralité*, noms dont on se sert pour former les pluriels. On distingue la *petite pluralité*, et la *grande pluralité*.

PLURIARTICULÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est composé de plusieurs articles.

PLURIDENTÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui porte plusieurs dents.

* **PLURIEL**, s. m. Gramm. Mot qui est au pluriel : *Employer de préférence les pluriels*. — En arabe, *pluriel d'excellence*, celui qui conserve toutes les lettres et voyelles du singulier. — *Pluriel rompu*, ou *irrégulier*, celui dans lequel la forme du mot est altérée.

PLURIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *plures*, plusieurs; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui renferme plusieurs fleurs.

PLURILOBÉ, ÉE, adj. (du lat. *plures*, plusieurs; *lobus*, lobe). Hist. nat. Qui est partagé en plusieurs lobes.

PLURIMANOS, s. m. Hist. eccl. Nom d'un monastère que le Père Louis d'Urréra, moine dominicain, dit avoir visité en Éthiopie, et dont il raconte des choses merveilleuses.

PLURIPARTITE, adj. des 2 g. (du pl. *plures*, plusieurs; *partitus*, divisé). Bot. Qui est divisé en plusieurs parties.

PLURIPÉTALÉ, ÉE, adj. (du lat. *plures*, plusieurs; *petalus*, pétale). Bot. Qui est composé de plusieurs pétales. On dit aussi *pluripétale*, des 2 g.

PLURISÉRIÉ, ÉE, adj. (du lat. *plures*, plusieurs; *series*, série). Bot. Qui est disposé en plusieurs rangs ou séries.

PLURIVALVE, adj. des 2 g. (du lat. *plures*, plusieurs, *valva*, valve). Bot. Qui a plusieurs valves.

PLUSIE, s. f. Zool. Genre d'insectes lépidoptères.

PLUTO, n. pr. f. Myth. Une des Océanides, selon Hésiode. On dit aussi *Plouto*.

PLUTOCRATIE, s. f. V. PLOUTOCRATIE, au Compl.

* **PLUTON**, s. m. Zool. Nom vulgaire du cormoran.

PLUTONIE, s. f. Zool. Espèce de couleuvre.

* **PLUTONIEN**, IENNE, adj. Myth. Qui appartient à Pluton : *Le royaume plutonien*.

PLUTONISME, s. m. Philos. Système qui attribue la formation de la croûte du globe au feu, c'est-à-dire à des volcans.

PLUTONIUM, s. m. (pr. *plutoniome*). Ant. V. PLUTONIENS, au Dict. — Minér. *Plutonium*, nom qui a été donné quelquefois au baryum.

* **PLUVIAL**, ALE, adj. Qui a rapport à la pluie : *Phénomène pluvial*. — Zool. Il se dit de quelques insectes qui deviennent importuns aux approches de la pluie. — On le dit aussi de certaines plantes qui ferment leurs fleurs lorsque l'atmosphère est humide : *Souci pluvial*.

PLUVIALIE, n. pr. f. Géogr. anc. Une des îles Fortunées, où il n'y avait pas d'autre eau que l'eau du ciel. Aujourd'hui *Lancerote*.

* **PLUVIAN**, s. m. Zool. Espèce de pluvier.

* **PLUVIATILE**, adj. des 2 g. Se dit aussi d'un terrain modifié par l'action des pluies.

* **PLUVIEUX**, IEUSE, adj. Zool. et bot. V. PLUVIAL, au Compl. — Myth. rom. *Pluvieux*, surnom de Jupiter. V. OMBRIOS, au Compl. — *Pluvieuses*, surnom des Hyades.

PLYETTER, v. n. Pêche. Marcher nu-pieds sur le sable, pour sentir les poissons qui, à la marée basse, y sont restés enfouis. C'est ce qu'on appelle aussi *pêcher à la foule*.

* **PLYMOUTH**, n. pr. m. Géogr. Ville et port

militaire d'Angleterre, dans le comté de Devon, à l'embouchure de la Plym. 80,000 hab. Elle est formée de trois villes qui étaient encore distinctes il y a un siècle, et qui sont aujourd'hui réunies : *Plymouth* proprement dit, Stonehouse et Devonport. Citadelle, arsenal, école royale de marine et hôpital pour les marins.

PLYNUS, n. pr. m. (pr. *plinuce*). Géogr. anc. Ville de la Libye septentrionale.

PLYRONTOPHYTE, s. m. (du gr. πλευρὰ, côté; φυτὸν, plante). Bot. Plante dont les étamines sont insérées à la paroi interne du calice. *Pleurontophyte* serait plus régulier.

PNEUMAGÈNE, adj. des 2 g. (du gr. πνεῦμα, air; γεννάω, engendrer). Méd. Se dit des maladies qui ont pour cause la privation de l'air respirable.

PNEUMAGÉNOSE, s. f. (même étym.). Méd. Nom générique des maladies qui proviennent de la privation ou de l'altération de l'air respirable.

PNEUMATICITÉ, s. f. (du gr. πνεῦμα, souffle). Phys. État d'un corps dans lequel l'air a la facilité de s'introduire.

* **PNEUMATIQUE**, adj. des 2 g. Bot. *Vaisseaux pneumatiques*, cavités pleines d'air qui se forment dans le tissu des plantes. — Philos. *Principe pneumatique*, dans le gnosticisme valentinien, principe supérieur qui anime ceux qui aspirent à rentrer dans le plérome. — *Pneumatique*, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes qui rejetaient l'Ancien Testament aussi bien que le Nouveau.

PNEUMATOCARDE, s. m. (du gr. πνεῦμα, air; καρδία, le cœur). Méd. Pneumatose du cœur.

PNEUMATOCÉPHALE, s. m. (du gr. πνεῦμα, air; κεφαλή, tête). Méd. Collection de gaz dans les vaisseaux ou les membranes du cerveau.

PNEUMATOCHIMIE, s. f. (du gr. πνεῦμα, air; χημεία, chimie). Didact. Partie de la chimie qui concerne les gaz.

* **PNEUMATOCHIMIQUE**, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la pneumatochimie.

PNEUMATOCHYMIFÈRE, adj. des 2 g. (du gr. πνεῦμα, air; χυμὸς, humeur, et du lat. *ferre*, porter). Bot. Qui charrie à la fois de l'air et un liquide : *Vaisseaux pneumatochymifères*. Mot hybride. *Pneumatochymiphore* serait préférable.

PNEUMATOLOGUE, s. m. Didact. Auteur d'un traité de pneumatologie. — Celui qui admet l'existence de génies, de purs esprits, d'êtres intermédiaires entre Dieu et l'homme. On dit aussi *pneumatologiste et pneumatologien*.

PNEUMATOPÉRICARDE, s. m. Méd. Accumulation de gaz dans la cavité du péricarde.

PNEUMATOPHORE, adj. des 2 g. (du gr. πνεῦμα, air; φορὸς, qui porte). Didact. Qui contient de l'air. — Bot. *Vaisseaux pneumatophores*, tubes pleins d'air qui, selon quelques auteurs, se trouvent dans les trachées des végétaux.

PNEUMATOTHORAX, s. m. V. PNEUMOTHORAX, au Dictionnaire.

PNEUMATUROMOLGE, adj. des 2 g. (du gr. πνεῦμα, air; οὐρὰ, queue; μολγὸς, salamandre). Zool. Se dit des reptiles qui ont une queue et qui respirent l'air. — PNEUMATUROMOLGES, s. m. pl. Famille de reptiles batraciens.

PNEUMEMPHRAXIE, s. f. (du gr. πνεῦμα, air; ἔμφραξις, obstruction). Méd. Obstruction des bronches par des mucosités.

PNEUMOBRANCHE, adj. des 2 g. (du gr. πνεῦμα, air; βράγχια, branchies). Zool. Qui respire par des branchies aériennes. — PNEUMOBRANCHES, s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes.

PNEUMOBRANCHIAL, ALE, adj. Zool. Qui a rapport aux pneumobranchies.

PNEUMOBRANCHIE, s. f. Zool. Branchie qui sert à respirer. V., plus haut, PNEUMOBRANCHE.

PNEUMODERMITE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un pneumoderme. — PNEUMODERMITES, s. m. pl. Famille de mollusques.

PNEUMOHÉMIE, s. f. (du gr. πνεύμων, le poumon; αἷμα, sang). Méd. Crachement de sang.

PNEUMOLITHIASE, s. f. (du gr. πνεύμων, le poumon; λίθος, pierre). Méd. Développement de concrétions pierreuses dans le poumon.

* **PNEUMONANTHE**, adj. des 2 g. Bot. Dont la fleur ressemble à une vessie pleine d'air.

* **PNEUMONIQUE**, adj. et s. des 2 g. Méd. Qui est affecté d'une pneumonie : *Un pneumonique; une pneumonique*.

PNEUMONURE, adj. des 2 g. (du gr. πνεύμων, poumon; οὐρὰ, queue). Zool. Qui porte les organes respiratoires à l'arrière du corps.

PNEUMOPHTHOÉ, s. f. (du gr. πνεύμων, poumon; φθόη, phthisie). Méd. Phthisie pulmonaire.

PNEUMOPLECTIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à la pneumoplégie.

PNEUMOPLÉGIE, s. f. (du gr. πνεύμων, poumon; πλήγω, je frappe). Méd. Paralysie du poumon.

PNEUMOPLEURÉTIQUE ou **PNEUMOPLEURITIQUE**, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à la pneumopleurésie ou pneumopleuritis.

PNEUMOPOME, adj. des 2 g. (du gr. πνεῦμα, air; πῶμα, opercule). Zool. Se dit des mollusques qui respirent par le poumon et qui ont un opercule.

PNEUMOSTOME, s. m. (du gr. πνεῦμα, air; στόμα, bouche). Zool. Stigmate ou trou qui sert à la respiration des insectes.

PNIGALION, s. m. (en gr. πνιγαλίων). Méd. Cauchemar. Inusité.

PNIGOPHOBIE, s. f. (du gr. πνῖξ, πνιγὸς, étranglement; φόβος, peur). Méd. Angine de poitrine. Inusité.

PNIGOPHOBIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à la pnigophobie.

PNYCÉEN, ENNE, adj. Ant. gr. Qui habite le Pnyx. Surnom qu'Aristophane donne aux Athéniens, parce que ce peuple, avide de nouvelles, se tenait toujours sur le Pnyx.

* **PÔ**, n. pr. m. (en lat. *Padus*, et plus ancienn., *Eridanus*). Géogr. Le plus grand fleuve de l'Italie, dans la région septentrionale. Il prend sa source au mont Viso, dans les États sardes, et se jette dans l'Adriatique après un cours de 585 kil.

POACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un poa ou paturin. — POACÉES, s. f. pl. Tribu de plantes graminées.

POARION, s. m. Bot. Plante de Saint-Domingue.

POBRATIME, s. m. Relat. Espèce de frères d'armes, chez les Morlaques.

POC-À-POC, loc. adv. (de l'ital. *poco à poco*). Mar. Peu à peu, lentement.

* **POCHADE**, s. f. En littér., il se dit quelquefois d'une espèce d'esquisse, de plan jeté sur le papier, pour donner une idée de l'ouvrage qu'on veut faire.

* **POCHE**, s. f. Prov. *Avoir son affaire en poche*, être assuré du succès. — Diplom. *Poche*, boucle faite à l'extrémité de certaines lettres. — Pêche. Manche des filets traînants dans laquelle le poisson se rassemble. — Techn. Sorte de creuset terminé en forme de cône tronqué. — *Poche de navette*, partie creuse qui est au milieu de la navette, et où l'ouvrier place le morceau de roseau sur lequel il dévide le fil de la trame. — Sac de toile dans lequel on met du froment, de l'avoine, etc. Vieux et peu usité en ce sens.

* **POCHÉE**, s. f. Ce que contient une poche ou sac. Vieux. Il se dit cependant encore dans quelques départements.

POCHE-CUILLER, s. m. Zool. Nom vulgaire de la spatule.

POCHET, s. m. Agric. Petit creux fait dans la terre avec la main, pour semer les graines en touffe.

* **POCHETIER**, s. m. Anc. cout. Un des noms que l'on donnait aux maîtres boursiers de Paris.

* **POCHETTE**, s. f. Prov. *Belles pochettes et rien dedans*, se dit d'un homme pauvre, vêtu avec luxe. — On dit d'un violoniste qui ne tire qu'un son faible de son instrument, qu'*il a un jeu de pochette*.

POCILLATEUR, s. m. (en lat. *pocillator*, de *pocillum*, petite coupe). Ant. rom. Esclave qui remplissait les coupes des convives. — Ministre qui, dans les sacrifices, versait le vin au sacrificateur. — Dans notre vieux langage, il s'est dit pour échanson, et par extens., pour ivrogne.

POCILLOPORE, s. m. Zool. Genre de polypiers.

POCILMORPHITE, s. m. (du gr. ποικίλος, varié, μορφή, forme). Bot. Plante dont la fructification offre des variétés. Mot irrégulièrement formé. Ce devrait être, *pœcilomorphite*, ou *pœcilomorphe*. V. ce dernier mot, au Compl.

POCOAIRE, s. m. Bot. Arbrisseau du Brésil.

POCOMANE, adj. f. Linguist. Se dit d'une des langues qu'on parle dans le royaume de Guatimala.

POCULIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *poculum*, coupe; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une coupe.

PODARÉE, n. pr. f. Temps hér. Une des Danaïdes. Elle épousa Œnée.

PODARCÈS, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Iphiclus et frère de Protésilas. — Un des Argonautes. — Nom que Priam portait dans son enfance.

PODARGÉ, n. pr. f. Myth. Une des Harpies. Zéphyre la rendit mère de deux chevaux d'Achille, Zanthus et Balius.

PODARGIA, adj. f. (du gr. πούς, ποδὸς, pied; ἀργὸς, agile). Myth. Qui a les pieds rapides. Surnom de Diane.

PODARGUS, n. pr. m. (pr. *podarguce*) (même étym.). Temps hér. Un des chevaux de Diomède, selon Hygin.

PODARION, s. m. (du gr. πούς, ποδὸς, pied). Zool. Pied de la jambe de derrière d'un mammifère.

PODARTHRE, s. m. (du gr. πούς, ποδὸς, pied; ἄρθρον, articulation). Zool. Articulation du pied avec le tarse, chez les oiseaux.

PODASIMUS, n. pr. m. (pr. *podazimuce*). Temps hér. Un des cinquante fils d'Égyptus.

PODENCÉPHALE, s. m. (du gr. πούς, ποδὸς, pied; ἐγκέφαλον, le cerveau). Anat. Monstre dont le cerveau est hors du crâne et porté sur un pédicule.

PODENCÉPHALIE, s. f. Anat. Monstruosité qui caractérise le podencéphale.

PODENCÉPHALIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit des monstres par podencéphalie.

PODENCÉPHALIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la podencéphalie.

* **PODESTAT**, s. m. Hist. Titre du premier magistrat annuel de Gênes. Les podestats succédèrent aux consuls, en 1190.

PODÉTION, s. m. (du gr. πούς, ποδὸς, pied). Bot. Support des conceptacles, dans certains lichens.

* * **PODEX**, s. m. Zool. Dernier segment dorsal de l'abdomen des insectes.

PODICÈRE, s. m. (du gr. πούς, ποδὸς, pied; κέρας, corne). Zool. Genre d'insectes hémiptères.

PODICILLE, s. m. (diminut.) Bot. Très-petit podétion.

PODINÈME, s. m. (du gr. πούς, ποδὸς, pied; νῆμα, tissu). Zool. Genre de reptiles sauriens.

PODISME, s. m. Zool. Genre d'insectes orthoptères.

PODLACHIE, n. pr. f. Géogr. Gouvernement de l'empire russe, dans la Pologne. Il est limité à l'E. par le Bug et à l'O. par la Vistule. 350,000 h. Ch.-l. *Siedlec*. On dit aussi *Podlaquie*.

PODLACHIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de la Podlachie. — Qui appartient à la Podlachie ou à ses habitants.

PODOBRANCHE, adj. des 2 g. (du gr. πούς, ποδὸς, pied; βράγχια, branchie). Zool. Qui porte des branchies aux pattes.

* **PODOCARPE**, adj. des 2 g. (du gr. πούς, ποδὸς, pied; καρπὸς, fruit). Bot. Se dit des plantes dont l'ovaire est porté sur un pédicelle.

PODOCARPÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un podocarpe. — PODOCARPÉES, s. f. pl. Famille de plantes conifères.

PODOCÉPHALE, adj. des 2 g. (du gr. πούς, ποδὸς, pied; κεφαλή, tête). Bot. Qui a des fleurs en tête portées sur de longs pédoncules.

PODOCÉRIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un podocère. — PODOCÉRIDES, s. m. pl. Famille de crustacés.

PODOCHÉLONE, adj. des 2 g. (pr. *podokélone*) (du gr. πούς, ποδὸς, pied; χελώνη, tortue). Zool. Se dit des tortues qui ont des pieds conformés pour la marche. — PODOCHÉLONES, s. m. pl. Famille de reptiles chéloniens.

PODOCHILE, s. m. (du gr. πούς, ποδὸς, pied; χιλὸς, fourrage). Bot. Genre de plantes de Java, famille des orchidées.

PODOCNÉMIDE, s. f. (du gr. πούς, ποδὸς, pied; κνημή, jambe). Zool. Genre de reptiles chéloniens.

* **PODODUNÈRE**, adj. des 2 g. (du gr. πούς, ποδὸς, pied; δυνερὸς, puissant). Zool. Qui a les pattes conformées pour bien courir.

PODODYSMOLGE, adj. des 2 g. (du gr. πούς, ποδὸς, pied; μολγὸς, salamandre). Zool. Qui a des pattes semblables à celles de la salamandre. — PODODYSMOLGES, s. m. pl. Famille de reptiles batraciens.

* **PODOGYNE**, s. m. (du gr. πούς, ποδὸς, pied; γυνή, femme). Bot. Pédicule qui supporte l'ovaire de certaines plantes.

PODOGYNIQUE, adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport au podogyne.

PODOLACHNITE, s. f. (pr. *podolaknite*) (du gr. πούς, ποδὸς, pied; λάχνη, poil). Vétér. Inflammation du tissu des talons, chez le cheval. On la nomme ordinairement *bleime*. V. ce mot, au Dict.

* **PODOLIE**, n. pr. f. Géogr. Gouvernement de la Russie d'Europe, dans l'ancienne Pologne. 1 million 500,000 hab. Ch.-l. *Kamenetz*. On la nomme aussi *Kamenetz-Podolsk*. Sol fertile.

Marais salants. — La *Podolie*, détachée du grand-duché de Lithuanie en 1444, fut incorporée à la Pologne, qui, après l'avoir cédée une première fois aux Turcs (1676-1699), la perdit lors de son premier démembrement (1772).

PODOLIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de la Podolie. — Qui appartient à la Podolie ou à ses habitants.

* **PODONÉRÉIDE**, s. f. Zool. Genre d'annelides ou vers marins établi aux dépens des néréides. L'article du Dict. est tout-à-fait erroné.

PODONIPSIE, s. f. (du gr. ποῦς, ποδὸς, pied; νίπτομαι, je lave). Didact. Lavement des pieds.

PODONIPTE, s. m. (même étym.) Hist. eccl. Membre d'une secte qui regardait le lavement des pieds comme une chose obligatoire.

PODOPHANÈRE, adj. f. (du gr. ποῦς, ποδὸς, pied; φανερὸς, manifeste). Zool. Se dit d'une nymphe d'insecte chez laquelle on aperçoit les pattes.

PODOPHLEGMATITE, s. f. (du gr. ποῦς, ποδὸς, pied; φλέγμα, ατος, inflammation). Vétér. Inflammation du tissu réticulaire du pied.

* **PODOPHTHALME**, adj. des 2 g. Zool. Qui a les yeux placés à l'extrémité d'un support mobile.

PODOPHYLLACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un podophylle. — PODOPHYLLACÉES, s. m. pl. Famille de plantes. On dit aussi *podophyllé*.

PODOPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. ποῦς, ποδὸς, pied; φύλλον, feuille). Zool. Qui a les pattes en forme de feuilles.

PODOPHYLLITE, s. f. Vétér. Inflammation plus ou moins étendue de la portion feuilletée du tissu réticulaire du pied.

PODOPSIDE, s. m (du gr. ποῦς, ποδὸς, pied; ὄψις, aspect). Zool. Genre de coquilles bivalves.

* **PODOPTÈRE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a les pieds palmés. — Bot. Qui a des pédoncules ailés. — s. m. Genre de plantes de l'Amérique méridionale, famille des polygonées.

PODORIE, s. f. Bot. Arbrisseau du Sénégal.

PODORNITHE, s. m. (du gr. ποῦς, ποδὸς, pied; ὄρνις, oiseau). Zool. Oiseau à qui ses pieds ne servent que pour se soutenir et marcher.

PODOSAURIEN, adj. m. (du gr. ποῦς, ποδὸς, pied; σαῦρος, lézard). Zool. Se dit des sauriens qui peuvent marcher sur leurs pieds. — PODOSAURIENS, s. m. pl. Section de l'ordre des reptiles sauriens.

* **PODOSOMATE**, adj. des 2 g. (du gr. ποῦς, ποδὸς, pied; σῶμα, corps). Zool. Dont le corps est tout en pieds.

PODOSTÉMÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un podostème. — PODOSTÉMÉES, s. f. pl. Famille de plantes aquatiques.

PODOTHÈQUE, s. m. (du gr. ποῦς, ποδὸς, pied; θήκη, boîte). Zool. Peau qui couvre le pied des mammifères et des oiseaux. — Portion de la chrysalide qui enveloppe les pattes de l'insecte. — Bot. Genre de plantes inulées de la Nouvelle-Hollande.

PODOZOAIRE, adj. des 2 g. (du gr. ποῦς, ποδὸς, pied; ζῷον, animal). Zool. Se dit des animaux qui ont beaucoup de pattes. — PODOZOAIRES, s. m. pl. Classe d'animaux qui comprend les insectes, les arachnides, les crustacés et les céphalopodes.

* **PODURE**, adj. des 2 g. Zool. Qui marche ou saute à l'aide de la queue.

* **PODURELLES**, s. f. pl. Zool. Famille d'insectes aptères qui a pour type le genre podure.

PŒANTIADE, n. patr. m. Temps hér. Se dit de Philoctète, fils de Pœas.

PŒAS, n. pr. m. (pr. *péace*). Temps hér. Fils de Thaumacus et père de Philoctète. Il fut un des Argonautes. On dit aussi *Pœan*.

* **PŒCILE**, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

PŒCILIEN, IENNE, adj. (du gr. ποικίλος, bigarré). Minér. Il se dit de terrains ou de roches dont la couleur est variée, bigarrée.

PŒCILOMORPHE, adj. des 2 g. (du gr. ποικίλος, varié; μορφὴ, forme). Zool. Dont la forme varie beaucoup.

PŒCILONOTE, adj. des 2 g. (du gr. ποικίλος, varié; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos tacheté ou bigarré.

* **PŒCILOPE**, adj. des 2 g. (du gr. ποικίλος, varié; ποῦς, ποδὸς, pied). Zool. se dit d'animaux dont les pattes ne servent pas toutes aux mêmes usages. On dit aussi *pœcilopode*.

* **PŒCILOPTÈRE**, adj. des 2 g. (du gr. ποικίλος, varié; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes bigarrées. *Pœkiloptère* est une faute typographique du Dictionnaire.

PŒCILORHYNQUE, adj. des 2 g. (du gr ποικίλος, varié; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec tacheté.

* **POÊLE**, s. f. Prov. *A carême-prenant chacun a besoin de sa poêle*, se dit à ceux qui demandent à emprunter un objet au moment où l'on en a besoin soi-même. — Techn. Bassin de cuivre à l'usage des ciriers. — Vase de fonte dans lequel les chaudronniers fondent l'étain.

POÊLERIE, s. f. Techn. Tous les ouvrages de terre, de tôle, etc., qui servent à chauffer. — Commerce du poêlier.

* **POÈME**, s. m. Littér. Il se dit absol. des paroles d'un opéra et même d'un opéra-comique : *La musique de cet opéra est ravissante, mais le poème est faible, est insignifiant.*

PŒMÉNIDE, s. m. Ant gr. Nom donné aux jeunes gens qui figuraient dans les démétries, et qui se fouettaient mutuellement avec des fouets d'écorce d'arbre.

* **POÉSIE**, s. f. Néol. Il se dit fig. de ce qu'il y a de noble, d'élevé, dans une œuvre d'art, dans le caractère ou la beauté d'une personne, et même dans une production naturelle : *Ce tableau, ce morceau de musique est plein de poésie; il y a de la poésie dans cette tête, dans cette physionomie. Quelle poésie dans ce paysage !*

POÉTASTRE, s. m. Mauvais poète. Vieux et usité.

POÉTEREAU, s. m. V., plus loin, POÉTREAU, qui est moins usité quoique plus correct.

* **POÉTIQUE**, s. f. Philol. *Les quatre Poétiques*, se dit d'Aristote, d'Horace, de Boileau et de Vida, réunis en un volume.

POÉTREAU, s. m. Mauvais poète. On dit aussi *poétereau*.

* **POGE**, s. m. Archéol. Petite monnaie de cuivre qui avait cours autrefois dans la Bretagne, et qui valait une demi-obole.

POGONATON, s. m. (du gr. πώγων, barbe). Bot. Genre de mousses.

POGONIATE, adj. m. (du gr. πωγωνίατης, barbu). Myth. gr. Surnom de Jupiter.

POGONION, s. m. (du gr. πώγων, barbe). Hist. nat. Ensemble de toutes les barbes d'un des côtés d'une plume.

POGONOPHILE, adj. des 2 g. (du gr. πώγων, barbe; φίλος, ami). Techn. Il s'est dit d'une espèce de rasoir et d'un cuir à repasser.

* **POGONOPHORE**, adj. des 2 g. Zool. Qui porte de la barbe.

POGONOPODE, adj. des 2 g. (du gr. πώγων, barbe; ποῦς, ποδὸς, pied). Zool. Qui a le pied garni de poils.

POGONORHYNQUE, adj. des 2 g. (du gr. πώγων, barbe; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec garni de soies à la base. — POGONORHYNQUES, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

POGONOSTÉMON, s. m. (du gr. πώγων, barbe; στήμων, étamine). Bot. Genre de plantes labiées. *Pogostémon* est une faute du Dictionnaire.

POICTRINE, s. f. Ancienne orthographe du mot que l'on écrit aujourd'hui *poitrine*.

POIDOU, s. m. Techn. Instrument dont le savonnier se sert pour puiser les lessives.

* **POIDS**, s. m. Prov. et fig. *Porter le poids du jour et de la chaleur*, avoir toute la peine, faire tout le travail, pendant que les autres se divertissent ou se reposent. Cette expression est empruntée de l'Évangile. — Phys. et chim. *Poids atomique*, poids des atomes d'un corps, c'est-à-dire des particules impénétrables et indivisibles dont ce corps est composé. — Ant. hébr. *Poids du sanctuaire*, étalon de la mesure de pesanteur, que l'on gardait dans le temple à Jérusalem. V. le Dict. — Anc. jurispr. *Droit de poids et mesures*, droit que les seigneurs avaient de fixer et de vérifier les poids et mesures dans l'étendue de leurs domaines. — Il s'est dit plus tard de ce que l'on payait pour mesurer des marchandises au poids public. — *Poids-le-roi*, droit que le roi levait sur toutes les marchandises qui se vendaient au poids, lorsqu'elles entraient dans les ports ou dans les villes. — Anc. métrol. *Poids de ville*, à Lyon, poids de 14 onces. — *Poids de la soie*, autre poids de 15 onces. — *Poids de vicomté*, à Rouen, poids dont la différence avec le poids de marc était de 4 livres sur 100. — *Poids de table*, poids dont on se servait en Provence et en Languedoc, et qui était inférieur au poids de marc. — *Poids*, monnaie d'Espagne. V. PESO, au Compl. — Littér. anc. *Jeux des poids pilés*, s'est dit de farces ou moralités qui se jouaient dans une maison portant pour enseigne des poids en pile.

POIGNALT, s. m. S'est dit pour poignard. On disait aussi *poignau*, *poignote* et *poingnel*.

* **POIGNANT**, s. m. Anc. adm. S'est dit de l'avantage accordé à l'une des deux parties dans une pesée, avantage que l'on a exprimé depuis par le mot *trébuchant*.

* **POIGNARD**, s. m. Hist. *Chevaliers du poignard*, nom que le parti révolutionnaire donna à des royalistes qui se réunirent aux Tuileries, avec des armes cachées, le 28 février 1791. — Il s'est dit aussi des membres d'une société réactionnaire qui se forma dans le midi de la France, après le 9 thermidor. V. JÉHU, au Complément. — Pêche. *Poignard*, nom donné aux brochets moyens.

* **POIGNÉE**, s. f. Prov. *Prendre une poignée de feu*, se chauffer pendant quelques moments. — Comm. *Poignée*, nombre déterminé d'écheveaux de fil. Dans le nord, la poignée est de douze écheveaux. — Techn. Manche avec lequel les plombiers et les ferblantiers prennent les fers à souder. — Il se dit encore des pointes de toile que les emballeurs laissent aux coins d'un ballot pour le saisir, et que l'on nomme aussi *oreilles*.

POIGNERÉE, s. f. Archéol. Ancienne mesure de capacité.

POÏKILORGUE, s. m. (du gr. ποικίλος, varié; ὄργανον, orgue). Musiq. Espèce de petit orgue à clavier, dont les sons imitent ceux du hautbois et du cor anglais.

POÏKILOSE, s. f. (en gr. ποικίλος). Techn. Marbre factice dont les couleurs sont très-variées. — Adjectiv. *Marbre poïkilose*.

* **POIL**, s. m. Prov. *Poil de Judas*, cheveux roux et barbe rousse. — Bot. *Poil*, nom donné à des filaments plus ou moins déliés qui naissent sur les différentes parties de la plupart des plantes. — Méd. Nom vulgaire d'un engorgement inflammatoire du sein, qui survient quelquefois chez les nouvelles accouchées et chez les nourrices. — Man. *Avoir l'éperon au poil*, se dit d'un cavalier qui pique son cheval. — Vétér. *Souffler au poil*, se dit d'un apostème dont le pus monte au-dessus du sabot.

POILEVILLAIN, s. m. Archéol. Ancienne monnaie d'argent.

POINCIANE, s. f. Bot. Un des noms de la poincillade.

* **POINÇON**, s. m. Mécan. Arbre vertical sur lequel tourne une machine. — Techn. Outil de fer dont les maçons et les tailleurs de pierre se servent pour faire des trous dans la pierre. — *Poinçon d'arrêt*, chez les artificiers, instrument pointu, portant, près de son extrémité, une traverse qui l'empêche de pénétrer plus avant. — Espèce d'emporte-pièce à l'usage des ferblantiers. — Zool. *Poinçon*, nom marchand d'une coquille univalve.

POINÇONNEMENT, s. m. Techn. Action de poinçonner, de marquer avec un poinçon.

* **POING**, s. m. Prov. *Avoir la tête plus grosse que le poing*, se dit d'une personne qui feint d'être malade, ou qui n'a d'autre mal que sa mauvaise humeur. — Man. *Poing de la bride*, la main gauche du cavalier.

POINGNEUR, s. m. Anc. cout. Officier préposé à l'examen de la morue, poisson qui se vendait par poignée. V. POIGNÉE, au Dictionnaire.

* **POINT**, s. m. On appelle *points d'appui*, ceux qu'on laisse à la dentelle pour la soutenir. — *Point commun*, celui qui s'exécute en allant de droite à gauche et de gauche à droite. — *Point à la reine*, blonde faite en quadrilles pleins, avec un mélange de quadrilles vides. — *Point d'esprit*, celui que l'on forme en faisant un point complet. — *Point de fantaisie*, celui qui est sujet aux caprices de la mode. — *Point jeté*, celui qu'on fait en prenant les fuseaux de quatre en quatre, et en tordant les fils de deux en deux. — *Point ordinaire*, celui qu'on fait en nouant ensemble les fils des quatre premiers fuseaux. — Jeux. *Jouer au point*, jouer au passe-dix. — *Points d'annonce*, se dit, au trois-sept, des points que l'on gagne avant de jouer les cartes. — *Points de jeu*, ceux que l'on gagne par les figures qui se trouvent dans les levées qu'on a faites. — Anc. anat. *Point saillant*, le point d'un œuf où l'on voit battre le cœur du poulet, après qu'il a été couvé quelques jours. — Phys. *Points électriques*, extrémités pointues des corps électrisables par communication. — Archit. *Point d'aspect*, le point d'où l'on doit considérer un bâtiment pour l'apprécier convenablement. On dit dans le même sens *point de vue*. — *Points perdus*, se dit des centres des arcs que l'on trace dans des figures d'ornement, cercles qui sont situés eux-mêmes sur la circonférence d'autres

cercles. — *Points courants*, lignes formées de points plus ou moins allongés, que l'on trace sur des plans. — Sculpt. *Points*, marques que l'on fait sur les parties les plus saillantes d'une statue que l'on veut copier. — *Mettre une statue aux points*, la dégrossir, de manière que le sculpteur n'ait plus qu'à lui donner le fini et l'expression. — Musiq. *Point* s'est dit de la marque même des notes ; de là est venue l'expression *contre-point*. — *Points détachés*, espèce de points qui se placent immédiatement au-dessus ou au-dessous de la tête des notes, pour avertir que ces notes doivent être rendues par des coups de langue ou d'archet égaux, secs et détachés. — Mécan. *Point d'appui*, point fixe sur lequel les diverses parties d'une machine s'appuient pour exécuter leurs mouvements. — Dans la transmission d'un mouvement de rotation à un arbre de machine au moyen d'une bielle, on appelle *point mort* le moment où la bielle et la manivelle étant exactement en ligne droite, il n'y a pas de raison pour que le mouvement de rotation se fasse dans un sens plutôt que dans un autre. — Zool. *Point de Hongrie*, nom marchand d'une coquille univalve. — *Point double*, nom donné à la phalène. — Man. *Point d'appui*, centre du mouvement que l'on imprime à un cheval. — Blas. *Point d'honneur*, place qui, dans un écu, répond au milieu et au-dessous du chef.

* **POINTE**, s. f. Prov. *Il ne cédera rien qu'à la pointe de l'épée*, se dit d'un homme très-opiniâtre. — Cost. *Pointe*, coiffure de deuil que les femmes portaient autrefois, et qui s'avançait en angle sur le front. — Petit fichu que les dames mettent sur le cou : *Une pointe de soie*, *de cachemire*, *de mérinos*. — Jeux. *Pointes* se dit des divisions du tablier du trictrac, sur lesquelles on range les dames. — Anc. prat. *Registre de pointe*, registre sur lequel chaque conseiller, chaque juge, était tenu de se faire pointer, ou inscrire, avant l'heure fixée pour l'audience. — Blas. On appelle *pointe fascée*, celle qui est mouvante d'un des flancs de l'écu ; *pointe renversée*, celle qui est mouvante du chef de l'écu. — *Pointe* se dit aussi des espèces de dents que l'on fait au bout des branches d'une croix : *Croix à seize pointes*, qui a quatre pointes à chaque branche. — Escr. *Couper la pointe*, faire un mouvement prompt et léger, par lequel, sans déranger la pointe de son fer de la ligne du corps, on la passe par-dessus le fer de son adversaire. — *Parer de la pointe*, écarter la pointe de l'épée de la ligne du corps en faisant une parade. — Danse. *Avoir des pointes*, se dit d'un danseur qui sait s'élever sur la pointe des pieds et faire des pas sans porter le talon à terre. — Man. *Faire des pointes*, outre le sens donné par le Dictionnaire, se dit encore du cheval qui résiste à son cavalier, et s'élève en se plantant sur les pieds de derrière. — Fauconn. *Faire la pointe*, se dit d'un oiseau qui s'élève vers le ciel. — Vétér. *Pointe de feu*, morceau de fer long, terminé en pointe, que l'on fait rougir pour percer la peau d'un cheval, dans certains cas. — Fortif. *Pointe*, l'angle le plus avancé d'un ouvrage : *La pointe d'un bastion*. — Constr. *En pointe de diamant*, se dit d'une pierre terminée par une pyramide quadrangulaire aplatie. — *Pointe de pavé*, jonction des deux ruisseaux d'une chaussée, en forme de fourche. — Techn. *Pointe naïve*, diamant brut qui est naturellement en pointe. — *Pointe*, petit ciselet pointu dont se servent les ciseleurs pour achever les figures. — Outil avec lequel les relieurs coupent le carton de la couverture d'un livre. — *Pointe à tracer*, petit ciselet de bijoutier, pour former légèrement les traits qui ne sont que tracés au crayon. — *Pointe à gratter*, moitié de ciseau à l'usage des facteurs d'orgues, pour gratter les tuyaux qui doivent être soudés. — *Pointe à faire parler les tuyaux*, espèce de ciseau.

POINTE-A-PITRE (la), n. pr. f. Géogr. Ville de la Guadeloupe, à 50 kil. de la Basse-Terre. 16,000 hab. (av. 1843). Beau port. Grand commerce. — Fondée en 1763, sous le nom de la *Ville-du-Morne-Renfermé*, elle fut détruite par un tremblement de terre, le 8 février 1843. Elle se relève de ses ruines.

* **POINTEAU**, s. m. Techn. *Pointeau à contre-marquer*, outil d'acier à l'usage des couteliers.

POINTE-DE-GALLE (la), n. pr. f. Géogr. Ville de l'île de Ceylan, à l'extrémité S. Port. Forteresse. Pêche active.

* **POINTER**, v. a. Techn. Égorger un bœuf. — V. n. Man. Se dit d'un cheval qui se cabre en tendant les extrémités antérieures en avant, et en s'appuyant sur les extrémités de derrière.

POINTER, s. m. (pr. *poinne-teur*). Chas. Espèce de chien anglais.

POINTERELLE, s. f. Agric. Nom vulgaire des insectes qui détruisent les bourgeons.

* **POINTEUR**, s. m. Techn. Ouvrier qui empointe une pièce d'étoffe. — Ouvrier typographe qui pointe la feuille sur le tympan. — Celui qui enlève un morceau d'une planche clichée, pour y faire une correction.

* **POINTILLAGE**, s. m. Zool. Nom vulgaire d'une coquille du genre porcelaine.

POINTILLE, s. f. S'est dit d'une subtilité, d'un motif vain ou futile.

POINTILLÉ, ÉE, part. et adj. Hist. nat. Qui est garni de petits points nombreux et très-rapprochés : *Des œufs pointillés de vert. Perche pointillée. Patelle pointillée.*

POINTOYER, v. a. Anc. musiq. Charger un air de notes d'agrément. — Anciennement, jouer au passe-dix.

* **POINTURE**, s. f. Techn. Forme de cordonnier prise dans toute sa longueur, depuis le talon jusqu'à la pointe.

* **POIRE**, s. f. Prov. et fig. *Ne pas promettre poires molles*, avoir du ressentiment, menacer : *Il ne lui a pas promis poires molles*. — *Poire* s'est dit autrefois d'un pendant d'oreilles en forme de poire. — *Perle en poire*, poire de forme oblongue, un peu plus grosse par en haut que par en bas. — Bot. *Poire de vallée*, nom vulgaire de la bardane.

* **POIRIER**, s. m. Prov. *Je l'ai vu poirier*, se dit d'un parvenu que l'on a connu dans une situation fort obscure, comme certain paysan le disait des saints de bois de sa paroisse. — Bot. *Poirier des Antilles* ou *des îles*, espèce de bignone. — *Poirier avocat*, le laurier avocatier. — *Poirier bergamotte*, variété de citronnier. — *Poirier de chardon*, espèce de cactus. — *Poirier des Indes*, le goyavier. — *Poirier de montagne*, espèce de quinquina. — *Poirier de la Nouvelle-Espagne*, autre nom du laurier avocatier. — Hist. *Ordre du Poirier*, ordre de chevalerie d'Espagne, institué par Gomez Fernand, roi de Léon, en 1176. On l'appelait aussi *ordre de Saint-Julien-du-Poirier*. C'est auj. l'ordre d'Alcantara.

* **POIS**, s. m. Prov. et fig. *Après la fête et le jeu, les pois au feu*, lorsqu'on a beaucoup dépensé et beaucoup joué, il faut vivre avec économie. — *Ceux qui me feront des pois, je leur ferai de la purée*, je me vengerai de ceux qui me feront du tort. — *Avoir vendu à quelqu'un des pois qui ne cuisent pas*, lui avoir joué un tour. — *Que ce soit pois ou fèves*, le choix est indifférent. — Bot. *Pois d'Angola*, *pois de sept ans*, espèce de cytise d'Afrique. — *Pois rouges*, l'érythrine. — Hort. *Pois mange-tout*, espèce de pois dont la cosse n'a point de parchemin. On dit aussi *pois goulus*. — *Pois breton*, la gesse cultivée. — *Pois carré*, la gesse et une variété de pois ordinaire. — *Pois chicane*, espèce de haricot. — *Pois de Clamart*, variété du pois cultivé. — *Pois éternel*, espèce de gesse. — *Pois de senteur* ou *pois orange*, espèce de gesse originaire de Sicile et de l'Inde, à fleurs d'une odeur suave. — *Pois à gratter*, espèce de dolic. — *Pois Marly*, variété du pois cultivé. — *Pois michaux*, autre variété du pois cultivé. — *Pois de terre*, l'arachide.

* **POISON**, s. m. Pharm. On divisait autrefois les *poisons* en : *poisons minéraux*, *végétaux* et *animaux*. Auj., on les range en trois classes : *irritants*, *narcotiques*, *narcotico-âcres*, *septiques*. — Hist. *Cour des poisons*, chambre royale établie à l'Arsenal, en 1679, pour juger les crimes d'empoisonnement, maléfice, sacrilége et fausse monnaie. — *Poison* s'emploie au fém., dans le langage populaire, en parlant d'une femme méchante et débauchée : *C'est une poison, une véritable poison.*

* **POISSON**, s. m. Prov. *Petit poisson deviendra grand*, se dit à propos d'un jeune sujet qui promet beaucoup, d'une entreprise qui donne des espérances. — *Donner un petit poisson pour en avoir un gros*, faire un léger présent dans l'espoir d'en obtenir un plus considérable. — Zool. *Poisson d'avril*, le maquereau ; — *poisson armé*, le diodon ; — *poissons de Dieu*, les tortues de mer ; — *poisson doré*, la dorade ; — *poisson lézard*, le callionyme dragonneau ; — *poisson femme*, le lamentin ; — *poissons fleurs*, les méduses et les actinies ; — *poisson lune*, la sélène argentée ; — *poisson de Notre-Seigneur*, la scorpène ; — *poisson trembleur*, nom donné à la torpille et au gymnote.

POISSONNAGE, s. m. Féod. Droit seigneurial sur le poisson vendu au marché.

* **POISSONNIER, IÈRE**, s. A Paris, *poissonnière* ne se dit que des marchandes de poisson d'eau douce frais. — Pêche. Sur les côtes de la Méditerranée, chasse-marée qui achète le poisson des pêcheurs pour aller le revendre. — Comm. relig. Officier dans un monastère. — Zool. Nom vulgaire du castagneux.

* **POISSY**, n. pr. m. (en lat. *Pinciacum*). Géogr. Cette ville est située sur la Seine et sur le chemin de fer de Paris à Rouen. 2,880 hab. Maison centrale de détention. Grand marché de gros bétail pour Paris, tous les jeudis ; commerce de blé ; produits chimiques. Patrie de saint Louis et du littérateur Nic. Mercier. — Charles-le-Chauve y tint un parlement en 869. C'est à Poissy qu'eut lieu, en 1561, entre les catholiques et les protestants, une conférence célèbre et connue sous le nom de *colloque de Poissy*. Elle ne produisit aucun résultat, et la guerre civile recommença dès l'année suivante. Biron prit et pilla *Poissy* en 1589.

* **POITEVIN, INE**, adj. et s. Géogr. Habitant de Poitiers ou du Poitou. — Qui appartient à cette ville, à cette province ou à leurs habitants. — Ancienne monnaie qu'on appelait aussi *pite* et *pourgeoise*.

POITEVINEUR, s. m. S'est dit pour faux monnayeur, parce que l'on contrefaisait souvent les poitevines.

* **POITIERS**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur le Clain. 25,000 hab. Évêché. Académie universitaire. École de droit. École secondaire de médecine, de chirurgie et de pharmacie, etc. On y remarque la cathédrale, édifice dont la construction est attribuée à Henri II, roi d'Angleterre ; le quartier de cavalerie ; la promenade et le château d'eau de Blossac. Draps, couvertures, tanneries. Patrie de saint Hilaire, de La Balue, etc. — Clovis prit *Poitiers* en 506. Charles-Martel y défit les Sarrasins commandés par Abdérame, en 732. C'est près de cette ville que se livra la fameuse bataille dite *de Poitiers*, où le roi de France Jean II fut battu et pris par le prince Noir, en 1356. Charles V soumit *Poitiers* en 1372. Charles VII y transféra quelque temps le parlement et y fonda une université en 1431. Il s'y est tenu vingt-trois conciles.

* **POITOU**, n. pr. m. Géogr. Cette province était située entre l'Anjou et la Bretagne au N., l'Atlantique à l'O., l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois au S., la Marche, le Berri et la Touraine à l'E. On la divisait en *Haut-Poitou*, où se trouvaient Niort, Civray, Montmorillon, Loudun, Thouars et Parthenay ; et *Bas-Poitou*, où étaient Mortagne, la Roche-sur-Yon, Luçon et Fontenay-le-Comte. — Le *Poitou*, habité originairement par les Pictons ou Pictaves, peuple celte, fit, depuis Auguste, partie de l'Aquitaine deuxième et ensuite du duché d'Aquitaine. Plus tard devenu comté (778), il passa dans la maison des rois d'Angleterre par le mariage d'Éléonore, en 1152. Il fut confisqué par Philippe-Auguste sur Jean sans Terre, en 1202, et définitivement réuni à la couronne en 1271, bien qu'il ait été donné comme apanage jusqu'en 1418.

POITRAL, s. m. Anc. t. milit. Arme à feu qu'on appelait aussi *poitrinal* et *pétrinel*.

* **POITRINIÈRE**, s. f. Techn. Morceau de liége que le paumier s'attache sur la poitrine. — Courroie qui passe sur le poitrail du cheval.

POITRON, s. m. S'est dit d'une vieille femme. — Hortic. Variété de prune jaune peu estimée.

POIVRÉE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique et d'Afrique, famille des pipéracées.

POIVRETTE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la nigelle.

* **POIVRIER**, s. m. Il s'est dit des épiciers.

* **POIVRIÈRE**, s. f. Agric. Lieu planté de poivriers. — Fortif. Guérite de maçonnerie placée à l'angle d'un bastion, sur le faîte du mur.

* **POIVRON**, s. m. Art cul. Piment en gousses : *Des poivrons confits dans le vinaigre*.

* **POIX**, s. f. Prov. *Noir comme poix*, extrêmement noir.

POKALEM, s. m. Anc. t. milit. Sorte de bonnet de police.

POLA, n. pr. f. Géogr. Ville des États autrichiens, dans l'Illyrie, sur l'Adriatique. 1,000 h. Évêché. Bon port. Ruines romaines. Pêche du thon.

POLACCA, s. f. Mus. Polonaise. V. ce mot. — *Alla polacca*, sur le mouvement propre à la polonaise.

POLACHAINE, s. m. (pr. *polakène*) (du gr. πο-

λὺς, beaucoup; ἀ priv.; χαίνω, j'ouvre). Bot. Fruit composé de plusieurs achaines réunis.

* **POLACHIE**, n. pr. f. V. PODLACHIE, au Compl.

* **POLACRE**, adj. et s. des 2 g. Il s'est dit des Polonais en général. — s. f. Sorte de vêtement ancien, assez semblable à celui qu'on appelle aujourd'hui *polonaise*.

POLAIN, AINE, s. Hist. S'est dit, pendant les croisades, des enfants nés d'un père chrétien et d'une mère mahométane. Les *polains* formaient, dans le royaume de Jérusalem, un parti mixte entre les Européens et les Syriens. Selon quelques auteurs, on appelait *polains* les chrétiens anciennement établis ou nés dans la terre sainte. On dit aussi *pullain*.

* **POLAIRE**, adj. des 2 g. Géogr. *Mer polaire*, partie du centre de l'océan Glacial, au N. de l'Amérique septentrionale. — Bot. *Plante polaire*, qui croît dans les régions voisines du pôle.

POLAKÈNE, s. m. Bot. V. plus haut POLACHAINE.

POLANÉSIE, s. f. Bot. Genre de plantes des deux Indes et d'Afrique.

POLAQUE, adj. et s. des 2 g. V. POLACRE, au Dict. et au Compl. — s. f. Air de danse appelé maintenant *polonaise*.

POLARISANT, ANTE, adj. Phys. Qui est susceptible de polariser, de déterminer la disposition de deux pôles dans un corps, dans la lumière.

POLAZE ou **POLAZIQUE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. Se dit d'un peuple du nord de l'Europe, contre lequel les Russes ont lutté pendant le XIe et le XIIe siècle. Les *Polazes* ou *Polaziques* sont appelés également *Kumans*.

POLDRACK, s. m. Ancienne monnaie de Pologne, qui valait environ 7 centimes.

* **PÔLE**, s. m. Phys. *Pôles électriques*, les deux points extrêmes d'un métal électrisé; l'un présente l'électricité vitrée, l'autre l'électricité résineuse. — On le dit aussi des deux extrémités de la pile de Volta, qui manifestent des actions contraires : *Pôle positif*, *pôle négatif*.

POLE, s. f. Perche anglaise. V. PERCHE, au Compl. — Zool. Espèce de sole.

POLÉMICON, s. m. (en gr. πολέμικον, de πόλεμος, guerre). Ant. gr. Danse guerrière des Grecs.

POLÉMIEN, s. m. Hist. relig. Nom de certains sectaires du IVe siècle, qui eurent pour chef un certain *Polémius*, natif des environs de Laodicée, et défenseur des erreurs d'Apollinaire. Sa principale erreur était la mixtion qu'il disait avoir été faite du Verbe et de la chair.

POLÉMISTE, s. m. Néol. Celui qui fait de la polémique.

POLÉMOCRATE, n. pr. m. Temps hér. Médecin, fils de Machaon, qui fut divinisé avec son père, et adoré à Éna, près de Corinthe.

* **POLÉMONIACÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à une polémoine. On dit aussi *polémonié* et *polémonidé*.

POLÉMONIAQUE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Polémonium. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — *Pont polémoniaque*, province du royaume de Pont, qui avait pour capitale *Polemonium*.

POLEMONIUM, n. pr. m. (pr. *polémoniome*). Géogr. anc. Ville du Pont, sur le Pont-Euxin.

* **POLÉMOSCOPE**, s. m. Phys. Appareil d'optique dont l'extrémité supérieure domine une plaine, une ville entière, et dont l'observateur peut se servir sans se mettre à découvert.

POLÉNIEN, IENNE, adj. et s. Un des anciens noms des Polonais. On disait aussi POLÈNE, adj. et s. des 2 g.

POLÉNOR, n. pr. m. Temps hér. Centaure qu'Hercule tua d'une flèche empoisonnée. Il lava sa blessure dans l'Anigrus, et l'eau de ce fleuve en conserva une odeur infecte.

* **POLENTA**, s. f. Ant. Farine d'orge séchée au feu, dont le bas peuple de la Grèce faisait sa principale nourriture.

POLENTIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Italie, dans le Picénum. — Ville de la Gaule Cisalpine, dans la Ligurie. Elle était célèbre par la beauté de ses laines noires. Stilicon y battit Alaric, roi des Visigoths, en 403. On écrit quelquefois *Pollentia*. Aujourd'hui, *Polenza*.

POLENZA, n. pr. f. Géogr. Bourg des États sardes, dans l'intendance de Coni, sur le Tanaro. 550 hab. C'est l'ancienne *Pollentia*.

POLENTIER, s. m. Anc. techn. Ouvrier qui préparait le grain pour faire la bière.

POLERGAL, s. m. (du gr. πολὺς, beaucoup; ἔργον, ouvrage). Zool. Une des pièces qui constituent les vertèbres des animaux articulés.

* **POLÉSIE**, n. pr. f. Ancienne voïvodie de Pologne, en Lithuanie, aujourd'hui comprise dans le gouvernement de Minsk.

POLÉSINE, n. pr. f. Géogr. Prov. du royaume Lombardo-Vénitien, sur l'Adriatique. 140,000 h. Ch.-l. *Rovigo*. Climat malsain. Beaucoup de commerce. — Sous Napoléon, la Polésine était répartie entre les quatre départements du Mincio, de la Brenta, de l'Adriatique et du Bas-Pô.

POLÉNOSTYLE, s. m. (du gr. πολὺς, beaucoup; ἔξω, dehors; στύλος, style). Bot. Espèce de fruit, le même que le microbase. V. ce mot, au Complément.

POLIARQUE, s. m. (du gr. πόλις, ville; ἀρχός, chef). Ant. gr. Gouverneur d'une ville. — Gardien des portes et des murs, dans les villes de l'Étolie.

POLICANDRO, n. pr. m. Géogr. Une des Cyclades, à l'E. de l'île Milo; 43 kil. sur 10. 200 hab.

POLICASTRO, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Principauté Citérieure, sur le golfe de Policastro, qui fait partie de la mer Tyrrhénienne. 400 hab. Évêché. — Un autre *Policastro* est dans la Calabre Ultérieure 2e. 3,500 hab.

* **POLICE**, s. f. Anc. comm. *Police de chargement*, se disait, dans les ports de la Méditerranée, comme *connaissement* dans ceux de l'Océan. — Hist. *Police de l'hôtel de ville*, police subalterne exercée autrefois à Paris, sous l'autorité du prévôt des marchands. — *Ministère de la police*, ministère qui fut établi en France sous le directoire, et continua d'exister sous l'empire et pendant les premières années de la restauration.

POLICHINÉLIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à Polichinel : *Son de voix polichinélique*.

* **POLICHINELLE**, s. f. Techn. Fourgon coudé et plat à l'usage des fondeurs.

POLICIER, IÈRE, adj. Qui appartient à la police d'une ville : *Mesure policière*. — *Policier*, s. m. Homme attaché à la police. Peu usité.

POLIÉE, adj. des 2 g. (en gr. πολιεὺς, de πόλις, ville). Myth. gr. Qui protège les villes. Surnom de plusieurs divinités, et particulièrement de Jupiter à Athènes. V. POLIEN, au Dict.

POLIFOLIÉ, ÉE, adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du pouliot.

* **POLIGNAC**, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. de la Haute-Loire. 2,000 hab. Titre de vicomté, puis de marquisat, enfin de duché.

POLIGNANO, n. pr. m. Géogr. Ville et port du royaume de Naples, dans la Terre de Bari, sur l'Adriatique. 4,000 hab. Évêché.

* **POLIGNY**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est au pied d'une montagne et compte 6,942 hab.

POLILAIRE, s. f. Comm. Espèce de serge qu'on fabrique à Alais.

POLIMIR, s. m. Hortic. Nom d'une espèce d'œillet.

POLIOCÉPHALE, adj. des 2 g. (du gr. πολιὸς, blanchâtre; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête blanchâtre ou cendrée.

POLIOGASTRE, adj. des 2 g. (du gr. πολιὸς, gris; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a le ventre gris.

* **POLION**, s. m. Anc. t. milit. Partie d'une ancienne arbalète.

POLIORCÉTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. πολιορκία, siège d'une ville). Ant. Qui appartient à l'art d'assiéger les villes. — *Poliorcétique*, s. f. Art de faire les sièges.

POLIOS, adj. m. V. POLIUS, au Complément.

POLIOSOME, adj. des 2 g. (du gr. πολιὸς, gris; σῶμα, corps). Zool. Qui a le corps d'un gris cendré.

POLISSABLE, adj. des 2 g. Qui est susceptible de recevoir le poli.

POLISTINA, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Calabre Ultérieure 1re. 3,700 h. Gonsalve de Cordoue y remporta une victoire sur le général français d'Aubigny, en 1503.

POLISTIQUE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

POLITÈS, n. pr. m. Temps hér. Fils de Priam; il fut tué par Pyrrhus. — Un des compagnons d'Ulysse, renommé par sa prudence.

* **POLITESSE**, s. f. Prov. *Politesse de marchand*, politesse qui n'a d'autre motif que l'intérêt. — *Brûler la politesse*, signifie, se retirer brusquement d'une compagnie; ne point se trouver à un rendez-vous; ou encore, rompre brusquement avec une personne.

POLITICOMANE, adj. et s. des 2 g. Néol. Se dit des personnes qui sont possédées de la *politicomanie*. V. ce mot au Dict.

* **POLITIQUE**, adj. des 2 g. Littér. Anc. *Vers politiques*, se dit des vers grecs dans lesquels il n'y a pas de pieds formés de longues et de brèves, et qui ont un nombre de syllabes déterminé.

POLITORIUM, n. pr. m. (pr. *politoriome*). Géogr. anc. Ville du Latium, qui fut prise et détruite par Ancus Martius.

* **POLIUS**, adj. m. (du gr. πολιὸς, blanc). Myth. gr. Surnom d'Apollon, que les Thébains représentaient avec des cheveux blancs

POLIZEAU, s. m. Comm. Sorte de toile de chanvre. Le Dict. donne *Polizans*, par erreur.

POLKA, s. f. Sorte de danse importée de Pologne en France, depuis quelques années : *Danser la polka*, *une polka*. — Air sur lequel on exécute cette danse : *Jouer une polka*.

POLKAMANIE, s. f. Néol. Passion pour la danse appelée polka.

POLKER, v. n. Danser la polka. Néol.

POLKEUR, EUSE, s. Celui, celle qui danse la polka. On dit quelquefois *polkiste*. Néol.

POLLAKIGÈNE, adj. des 2 g. (pr. *pollakijène*) (du gr. πολλακὶς, plusieurs fois; γεννάω, je produis). Bot. Se dit d'une plante qui porte plusieurs fois des fruits dans le cours de son existence.

POLLAPLOSTÉMONOPÉTALE, adj. des 2 g. (du gr. πολλαπλόος, multiple; στήμων, étamine; πέταλον, feuille). Bot. Dont les étamines sont en nombre multiple des divisions de la corolle.

POLLARD, s. m. Hist. Nom d'une fausse monnaie qui fut fabriquée en Angleterre par un individu nommé *Pollard*. Elle fut décriée en 1301 par le roi Édouard.

* **POLLENTIA**, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'île Majorque, fondée par les Romains. Auj. *Pollenza*. — Ville de la Gaule. V. POLENTIA, au Compl.

POLLENZA, n. pr. f. Géogr. Ville de l'île de Majorque, dans la partie N.-E., à 40 kil. O. d'Alcudia. 7,225 hab. Baie vaste et sûre.

POLLET (le), n. pr. m. Géogr. Nom d'un quartier de la ville de Dieppe, qui forme une partie du port.

POLLETAIS, AISE, adj. et s. Habitant du Pollet. — Qui appartient au Pollet ou à ses habitants.

POLLICATE, adj. des 2 g. (du lat. *pollex*, *icis*, pouce). Zool. Qui a un pouce opposable aux autres doigts. — V., au Dict., POLLICATA, forme inusitée.

POLLICHIE, s. f. Bot. Genre de plantes. V., au Dict. POLLICHE, qui est beaucoup moins usité.

POLLICHIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une pollichie. — POLLICHIÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

POLLICIPÈDE, s. m. (du lat. *pollex*, *icis*, pouce; *pes*, *edis*, pied). Zool. Genre de cirripèdes. *Pollicipe* est une faute du Dict.

POLLICIPÉDIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un pollicipède. — POLLICIPÉDIDES, s. m. pl. Famille de cirripèdes.

POLLIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *pollen*, fleur de farine; *gerere*, porter). Hist. nat. Qui porte une poussière farineuse très-fine : *Papillon polligère*. Mot mal formé. *Pollinigère* serait préférable.

POLLINAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *pollen*, *inis*, fleur de farine). Hist. nat. Synonyme de *polligère*, auquel il est préférable.

POLLINEUX, EUSE, adj. Hist. nat. Qui est couvert d'une poudre jaunâtre, ressemblant au pollen. Synonyme de *pollinaire*. V. le mot précédent.

POLLINIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *pollen*, fleur de farine; *ferre*, *porter*). Bot. Qui porte ou qui contient du pollen.

* **POLLONTHE**, s. m. Faute typographique du Dict. C'est *pollonte*.

POLLUSTIN, INE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Polusca ou Pollusta.

* **POLOGNE**, n. pr. f. Géogr. Contrée de l'Europe, annexée à l'empire russe, dans la région occidentale, entre les États prussiens au N. et à l'O., les États autrichiens au S., et l'empire russe à l'E. Territoire divisé en huit gouvernements, pop. 3,500,000 hab. Capitale *Varsovie*. C'est un pays plat, boisé, et arrosé de nombreux cours d'eau. Le sol est fertile partout où il est cultivé. Les pâturages y abondent. On y trouve beaucoup de chevaux sauvages et de gibier. Dans les forêts vivent l'élan, le bison, le buffle, le loup-cervier, l'ours, etc. Mines de cuivre, de fer, de houille, de marbre, et surtout vastes gisements de sel. Peu de commerce et d'industrie. — La *Pologne* formait autrefois un royaume considérable, qui s'étendait de la Baltique au N. à la Turquie au S., entre l'Allemagne à l'O. et la Russie à l'E. Elle se

divisait en trois grandes portions : la *Grande-Pologne*, la *Petite-Pologne* et la *Lithuanie*. Sa population était évaluée à 12 millions d'habitants, en grande majorité catholiques. On y comptait, comme aujourd'hui encore, beaucoup de juifs. Les partages de 1772, de 1793 et 1795 ont complètement changé cet état de choses. — Le territoire de la Pologne, occupé d'abord par des peuplades germaniques, fut envahi, au VIe siècle, par des peuplades slaves, qui, au Xe siècle, se convertirent au christianisme. C'était un État aristocratique qui fut gouverné par des rois de la famille des Piasts, de 840 à 1370. La Lithuanie fut réunie à la Pologne en 1386, par l'avènement des Jagellons, qui régnèrent jusqu'en 1572; cette période fut celle de la plus grande splendeur de ce pays, ensuite la couronne devint élective, et le duc d'Anjou (depuis Henri III de France) jura le premier les *pacta conventa*. En 1772, la Russie, la Prusse et l'Autriche se partagèrent environ un tiers du territoire polonais. En 1793, les trois mêmes puissances refusèrent de reconnaître la constitution que la Pologne s'était donnée en 1791, et lui enlevèrent la moitié du territoire qui lui avait été laissé; enfin, en octobre 1795, un troisième partage anéantit entièrement la république, après que la confédération de Cracovie et l'héroïsme de Kosciusko eurent soutenu pendant dix-huit mois une lutte inégale. Le dernier roi de Pologne, Stanislas-Auguste, mourut en 1793, à Saint-Pétersbourg. En 1807, Napoléon réunit une grande partie de l'ancienne Pologne, sous le nom de *grand-duché de Varsovie*. En 1815, fut créé, par le congrès de Vienne, un nouveau royaume de Pologne, formé des provinces polonaises que la Russie s'était adjugées. Cet État, dont l'empereur de Russie était roi, avait une constitution, une administration, une armée séparée, et l'usage de la langue nationale; il dura jusqu'au 29 novembre 1830. Alors éclata une révolution dont le but était de rendre au pays son indépendance nationale : elle se termina par la prise de Varsovie, le 7 septembre 1831, et par la dispersion et l'exil des défenseurs de la Pologne. Depuis, le statut organique de 1832 a enlevé à ce pays les derniers restes de sa nationalité.

POLOGNISER, v. a. Néol. Faire subir le sort de la Pologne; démembrer, partager comme la Pologne. On dit aussi *poloniser*.

* **POLONAIS, AISE**, adj. et s. Géogr. Habitant de la Pologne. — Qui appartient à la Pologne ou à ses habitants. — Hist. rel. *Frères polonais*, nom d'une secte socinienne établie en Pologne. — Ling. *Polonais*, langue qui se parle en Pologne, et qui est un des dialectes de la famille slave.

POLONISER, v. a. V. plus haut, POLOGNISER.

POLOTSK, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Vitebsk, sur la Dwina. 3,000 hab. Évêché, forteresse. — Capitale d'une principauté particulière pendant le moyen âge, elle passa ensuite, avec la Lithuanie, sous la domination de la Pologne, et ne fut définitivement réunie à la Russie qu'en 1772, lors du premier partage de la Pologne.

POLPOLTIN, s. m. Monnaie d'argent de Russie, qui vaut un quart de rouble. — *Vieux polpoltin*, fr. 1, 02; — *polpoltin de Paul*, 0, 96; — *polpoltin d'Alexandre*, de 1802, 1, 02.

POLT, s. m. Mesure de capacité du Danemark, valant, lit. 0, 95529.

POLTAVA, n. pr. f. V. PULTAVA, au Compl.

POLTIN, s. m. Monnaie d'argent de Russie, dont la valeur varie selon les règnes. — *Poltin de* 1777, fr. 1, 79; — *poltin d'Anne*, 2, 17; — *vieux poltin d'Élisabeth*, 2, 25; — *poltin de Catherine II*, 1, 98; — *poltin de Paul*, 2, 01; — *poltin d'Alexandre*, de 1804, 1, 96.

POLTYS, n. pr. m. (pr. *poltice*). Temps hér. Frère de Sarpédon, fils de Neptune; il accueillit Hercule au retour de son expédition contre Laomédon.

POLUSCA, n. pr. f. Géogr. anc. Ancienne capitale des Volsques, dans le Latium.

POLYACANTHOCÉPHALE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; ἄκανθα, épine; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête armée d'un grand nombre d'épines.

POLYACHYRE, s. m. Bot. Plante du Chili.

POLYADÈNE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; ἀδὴν, glande). Bot. Qui porte des glandes nombreuses : *Pédoncules polyadènes*.

POLYALDE, s. m. (du gr. πολὺς, beaucoup; ἀλδέω, croître). Phys. Sorte de lunettes qui permettent de varier le grossissement dans certaines limites.

POLYANDRE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; ἀνὴρ, ἀνδρὸς, homme). Qui a plusieurs maris. — Bot. Se dit des fleurs qui ont plus de vingt étamines.

* **POLYANDRIE**, s. f. État d'une femme qui est mariée à plusieurs hommes. La *polyandrie* est établie dans plusieurs parties des Indes.

POLYANHÉMIE, s. f. (du gr. πολὺς, beaucoup; ἄναιμα, perte de sang). Méd. Diminution générale du sang.

POLYANTHE, adj. des 2 g. V. POLYANTHÉ, au Dictionnaire.

POLYANTHÈME, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; ἄνθημα, floraison). Bot. Qui porte un grand nombre de fleurs.

POLYANTHÉRÉ, ÉE, adj. (du gr. πολὺς, beaucoup; ἀνθηρα, anthère). Bot. Qui porte beaucoup d'étamines.

POLYASPISTE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; ἀσπὶς, plaque). Zool. Se dit des serpents qui ont le corps couvert de plaques nombreuses. — POLYASPISTES, s. m. pl. Section de reptiles ophidiens.

POLYBAPHIE, s. f. (du gr. πολὺς, beaucoup; βαφή, couleur). Didact. État d'un corps qui offre plusieurs couleurs.

* **POLYBE**, n. pr. m. Temps hér. Fils de Mercure et d'Eubée. Quelques auteurs le font père de Glaucus. — Roi de Corinthe qui éleva Œdipe. — Roi de Sicyone, fils de Mercure et de Chthonophyle. — Devin de Corinthe. Il prédit à ses fils qu'ils mourraient au siége de Troie. — Un des prétendants de Pénélope. Il fut tué par Eumée. — Capitaine troyen, fils d'Anténor.

POLYBIE, s. f. Zool. Genre de crustacés décapodes.

POLYBIUS, n. pr. m. (pr. *polibiuce*). Temps hér. Riche Égyptien chez lequel Hélène et Ménélas furent reçus à Thèbes.

POLYBŒA, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Amyclas et de Diomède, et sœur d'Hyacinthe. — Surnom de Cérès. V. POLYBÉE, au Dictionnaire.

POLYBOLE, s. f. (du gr. πολὺς, beaucoup; βάλλω, je lance). Ant. Machine de guerre qui lançait à la fois plusieurs projectiles.

POLYBRACHIE, s. f. (du gr. πολὺς, beaucoup; βραχίων, bras). Anat. Genre de monstruosités qui consistent en un ou plusieurs bras surnuméraires.

POLYBRACHIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit d'un monstre par polybrachie.

POLYBRACHIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la polybrachie.

* **POLYBRANCHE**, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; βράγχια, branchies). Zool. Qui a de nombreuses branchies.

POLYBRAQUE, s. m. Anat. Monstre qui a un ou plusieurs bras surnuméraires. V., plus haut, POLYBRACHIE.

POLYCALATHIDÉ, ÉE, adj. (du gr. πολὺς, beaucoup; καλαθὶς, calathide). Bot. Qui porte plusieurs calathides.

POLYCAMARE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; καμάρα, voûte). Bot. Qui est formé de la réunion de plusieurs camares.

POLYCAON, n. pr. m. Temps hér. Fils de Lélex et époux de Messène : il fonda le royaume de Messénie. — Fils de Butès : il épousa une des filles d'Hyllus.

POLYCARDE, s. f. (du gr. πολὺς, beaucoup; καρδία, cœur). Bot. Arbrisseau de Madagascar, famille des rhamnées.

* **POLYCARPE**, adj. des 2 g. Bot. Qui porte beaucoup de fruits.

POLYCARPELLÉ, ÉE, adj. (du gr. πολὺς, beaucoup, et du fr. *carpelle*). Bot. Dont le fruit résulte de plusieurs carpelles soudées ensemble.

POLYCARPIEN, IENNE, adj. (du gr. πολὺς, beaucoup; καρπὸς, fruit). Bot. Qui porte plusieurs fois des fruits pendant le cours de son existence.

POLYCARPIQUE, adj. des 2 g. Bot. Syn. de *polycarpien*.

POLYCÉNIE, s. f. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance.

* **POLYCÉPHALE**, adj. des 2 g. Ant. gr. *Nome polycéphale*, hymne en l'honneur de Minerve, dans lequel on célébrait la métamorphose des cheveux de Méduse en serpents. — Bot. *Polycéphale*, qui porte un grand nombre de capitules ou de calathides. — Dont les branches se terminent chacune par une petite tête.

POLYCÉRATE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; κέρας, ατος, corne). Zool. Qui a plusieurs cornes. — Bot. Qui porte des paquets de fruits semblables à des cornes.

POLYCERODERMAIRE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. πολὺς, beaucoup; κέρας, corne; δέρμα, peau). Zool. Qui a la peau chargée de nombreux tentacules.

POLYCHÈTE, s. m. Bot. Genre de champignons.

POLYCHLORE, s. m. (pr. *poliklore*) (du gr. πολὺς, beaucoup; χλωρὸς, vert). Zool. Genre de lépidoptères diurnes.

POLYCHOPTÈRE, adj. des 2 g. (pr. *polikoptère*) (du gr. πολύχοος, parsemé; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes parsemées de taches allongées.

POLYCHORION, s. m. (pr. *polikorion*) (du gr. πολὺς, beaucoup; χόριον, chorion). Bot. Fruit qui est formé de plusieurs carpelles soudées ensemble.

POLYCHORIONIDE, s. m. (pr. *polikorionide*) (même étym.). Bot. Fruit composé de plusieurs achaines soudées ensemble.

POLYCHOTOME, adj. des 2 g. (pr. *polikotome*) (du gr. πολυχὸς, abondant; τομή, section). Hist. nat. Qui est partagé en un grand nombre de segments ou de sections.

POLYCHOTOMIE, s. f. (pr. *polikotomie*). V. POLYTOMIE, au Complément.

* **POLYCHRESTE**, adj. des 2 g. Pharm. anc. *Sel polychreste de Glaser*, sulfate de soude. — *Sel polychreste de la Rochelle*, tartrate de soude. Le Dictionnaire a confondu à tort ces deux dénominations. — Philol. *Expériences polychrestes*, nom que Bacon donna aux expériences qui sont propres à en faire concevoir d'autres.

POLYCHROÏSME, s. m. (pr. *polikroïsme*) (du gr. πολὺς, beaucoup; χρόα, couleur). Phys. Phénomène qui a lieu quand un corps transparent, à travers lequel on regarde, manifeste des couleurs différentes, suivant le sens dans lequel la lumière le pénètre.

* **POLYCHROME**, s. m. Bot. Genre d'algues marines.

POLYCHROMIE, s. f. (pr. *polikromie*) (du gr. πολὺς, beaucoup; χρῶμα, couleur). Didact. État d'un corps dont les parties offrent diverses couleurs.

* **POLYCHRONE**, s. m. Liturg. Dans l'Église grecque, prière pour la longue vie des empereurs.

POLYCHYME, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; χυμὸς, chyme). Méd. Qui fournit beaucoup de chyme, de sang : *Aliment polychyme*.

POLYCHYMIE, s. f. (même étym.). Méd. Surabondance de sang.

POLYCLADE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; κλάδος, rameau). Bot. Se dit d'une plante qui pousse beaucoup de branches.

POLYCLADIE, s. f. (même étym.). Bot. État d'une plante qui pousse plus de branches qu'à l'ordinaire.

POLYCLINE, s. m. Zool. Genre de mollusques. — Genre d'oiseaux. V. POLYCLINON, au Dict.

POLYCLINÉ, ÉE, adj. (du gr. πολὺς, beaucoup; κλίνη, lit). Zool. Se dit des polypes réunis en une masse commune, quoique chacun ait sa vie propre. — POLYCLINÉS, s. m. pl. Famille de polypiers. On dit aussi *polyclinité*, des 2 g.

POLYCLONE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; κλών, rameau). Bot. Qui se partage en branches nombreuses.

* **POLYCOME**, adj. des 2 g. Zool. Qui a beaucoup de cheveux.

POLYCONQUE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; κόγχη, coquille). Zool. Qui a plus de deux coquilles.

POLYCOQUE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; κόκκος, coque). Bot. Qui se compose de plusieurs coques : *Fruit polycoque*.

POLYCOTYLAIRE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. πολὺς, beaucoup; κοτύλη, cavité). Zool. Qui a plusieurs ventouses ou suçoirs.

POLYCOTYLE, adj. des 2 g. (même étym.). Didact. Qui a plusieurs cavités.

POLYCTOR, n. pr. m. Temps hér. Héros qui fut l'un des fondateurs du royaume d'Ithaque.

POLYCTORIDE, n. patr. m. Se dit d'un des prétendants de Pénélope, descendant de Polyctor.

POLYCYCLIQUE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; κύκλος, cercle). Zool. Qui s'enroule plusieurs fois sur lui-même.

POLYDACRYE, s. f. Véritable orthographe du mot écrit au Dictionnaire *polydacrie*.

POLYDACTYLIE, s. f. Anat. Monstruosité du polydactyle, de celui qui a des doigts surnuméraires. V. POLYDACTYLE, au Dictionnaire.

POLYDACTYLIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit des monstres par polydactylie.

POLYDACTYLIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la polydactylie, aux polydactyles.

POLYDAMNA, n. pr. f. Temps hér. Femme de l'Égyptien Thoon. Elle fit connaître à Hélène la vertu du népenthès.

POLYDECTE, n. pr. m. Temps hér. Fils de Magnès, et roi de l'île de Sériphe : il reçut chez lui Danaé et fit élever Persée. Ce prince porta plus tard ombrage à Polydecte, qui l'envoya combattre Méduse. A son retour, Persée pétrifia le tyran avec la tête de la Gorgone.

POLYDECTOR, n. pr. m. Temps hér. Un des fils d'Égyptus.

POLYDÉDALE, s. m. Zool. Genre de reptiles sauriens.

POLYDESME, s. m. (du gr. πολὺς, beaucoup; δεσμὸς, nœud). Zool. Genre d'insectes aptères. Le Dictionnaire écrit à tort *polydème*.

POLYDESMIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un polydesme.—POLYDESMIDES, s. m. pl. Famille d'insectes aptères.

* **POLYDORA**, n. pr. f. Temps hér. Une des filles de Pélée. — Nom qu'on donne quelquefois à Laodamie. V. ce mot, au Complement. — Fille de Périérès, épouse de Pélée.—Fille de Danaüs : le fleuve Sperchius la rendit mère de Dryops.

POLYDRUSE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

* **POLYÈDRE**, s. m. Opt. Verre à facettes, plan d'un côté et convexe de l'autre, mais dont la convexité se compose de plusieurs plans droits.

POLYÉMON, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Hémopaon. Il fut tué par Teucer.

POLYERGIE, s. f. (du gr. πολὺς, beaucoup; ἔργον, ouvrage) Didact. Talent qui embrasse plusieurs genres différents.

POLYERGIQUE, adj. des 2 g. (même étym.), didact. Qui a plusieurs genres d'activité, de développement.

POLYESCHIE, s. f. (du gr. πολὺς, beaucoup; ἐσχατιὰ, extrémité). Anat. Difformité monstrueuse de quelque membre.

POLYESCHIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit d'un monstre par polyeschie.

POLYESCHIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la polyeschie, aux monstres par polyeschie.

* **POLYGALÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble au polygala.

POLYGALINE, s. f. Chim. Substance particulière trouvée dans la racine du polygala.

POLYGALIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide trouvé dans la racine du polygala.

* **POLYGAME**, adj. et s. des 2 g. Dr. can. Se dit d'un homme qui a été marié plusieurs fois, ou qui a épousé une veuve.

* **POLYGAMIE**, s. f. Dr. can. État d'un homme qui s'est marié plusieurs fois, qui a eu successivement plusieurs femmes.

POLYGAMITE, s. m. Hist. relig. V. POLYGAMISTE, au Dictionnaire.

POLYGARCHIE, s. f. (du gr. πολὺς, beaucoup; ἀρχὸς, chef). Gouvernement où l'autorité se trouve entre les mains de plusieurs personnes.

POLYGASTRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; γαστὴρ, estomac). Zool. Qui a plusieurs estomacs.

POLYGIEN, adj. m. Myth. Surnom de Mercure à Trézène. Hercule ayant déposé sa massue auprès de la statue de *Mercure Polygien*, cette massue devint un olivier. Quelques auteurs écrivent *posygien*.

POLYGINGLYME, s. m. (du gr. πολὺς, beaucoup; γιγγλυμὸς, charnière). Zool. Mode d'articulation des valves de certaines coquilles bivalves.

* **POLYGNATHE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a plusieurs mâchoires.—s. m. Anat. Monstre par polygnathie.

POLYGNATHIE, s. f. (du gr. πολὺς, beaucoup; γνάθος, mâchoire). Anat. Monstruosité produite par la multiplicité des mâchoires.

POLYGNATHIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit d'un monstre qui a plusieurs mâchoires.

POLYGNATHIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la polygnatie.

POLYGOMPHE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; γομφίος, dent). Zool. Qui a beaucoup de dents.

POLYGONAL, ALE, adj. Qui appartient au polygone; qui a plusieurs angles.

* **POLYGONATE**, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; γόνυ, nœud). Bot. Qui est garni d'un grand nombre de nœuds.

POLYGONÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la renouée, appelée aussi *polygonon*.

POLYGONUS, n. pr. m. (pr. *poligonuce*). Temps hér. Fils de Protée; il fut tué par Hercule avec son frère Télégonus.

* **POLYGRAMME**, adj. des 2 g. Didact. Qui est marqué de plusieurs lignes.

* **POLYGRAPHIE**, s. f. Recueil de différentes sortes d'écritures.

POLYHALITE, s. m. (du gr. πολὺς, beaucoup; ἅλς, ἁλὸς, sel). Minér. Variété de sulfate de chaux naturel.

POLYHÉMIE, s. f. (du gr. πολὺς, beaucoup; αἷμα, sang). Méd. Abondance de sang, pléthore sanguine.

POLYHYDRIE, s. f. (du gr. πολὺς, beaucoup; ὕδωρ, eau). Méd. Sueur très-abondante.

POLYHYPERHÉMIE, s. f (du gr. πολὺς, beaucoup; ὑπὲρ, sur; αἷμα, sang). Méd. Surabondance générale du sang.

POLYIDE, s. f. Bot. Genre d'algues marines.

POLYIDUS, n. pr. m. (pr. *poli-iduce*). Temps hér. Fils d'Hercule et d'une Thespiade. — Devin de la famille de Mélampus. Il fut père d'Euchénor. — Fils d'Eurydamas, tué par Diomède.

POLYLAMPUS, n. pr. m. (pr. *polilanpuce*). Temps hér. Un des fils du Soleil, selon Lucien.

POLYLAÜS, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Hercule et de la Thespiade Eurybie.

* **POLYLÈPE**, s. m. Zool. Genre de cirripèdes. — Bot. V. POLYLÉPIS, au Dict.

POLYLÉPIDE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; λεπὶς, écaille). Zool. Qui a beaucoup d'écailles.

POLYLOGUE, s. m. (du gr. πολὺς, beaucoup; λογὸς, discours). Didact. Celui qui sait parler sur une foule de sujets; qui possède une instruction variée, jointe à une élocution facile.

* **POLYMATHIQUE**, adj. des 2 g. *École polymathique*, celle où l'on enseigne, où l'on apprend plusieurs sciences.

POLYMÈDE, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Autolycus, épouse d'Éson, et mère de Jason.

POLYMELA, n. pr. f. Temps hér. Fille de Phylas; elle eut de Mercure un fils nommé Eudorus. — Fille d'Éole; elle fut aimée d'Ulysse.

POLYMÈLE, s. m. (du gr. πολὺς, beaucoup; μέλος, membre). Anat. Monstre dont les membres sont multipliés.

POLYMÉLIE, s. f. (même étym.). Anat. Multiplicité monstrueuse des membres.

POLYMÉLIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit d'un monstre par polymélie.

POLYMÉLIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la polymélie.

POLYMÉLUS, n. pr. m. (pr. *poliméluce*). Temps hér. Fils de Pélée. Quelques mythologues le font fils de Patrocle. — Capitaine troyen qui fut tué par Patrocle.

POLYMÈRE, s. m. (du gr. πολὺς, beaucoup; μέρος, partie). Zool. Genre d'insectes diptères.

POLYMÉRÉ, ÉE, adj. (même étym.). Zool. Qui est composé d'un grand nombre de parties ou de segments.

POLYMÉRIÉ, ÉE, adj. (même étym.). Zool. Synonyme de *polyméré*. — Minér. Qui est composé de plusieurs substances réunies.

POLYMÉROSOMATE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; μέρος, partie; σῶμα, corps). Zool. Dont le corps se compose de plusieurs segments placés à la suite les uns des autres.

POLYMESTOR, n. pr. m. V. POLYMNESTOR, au Dictionnaire.

POLYMIGNITE, s. m. Minéral de Norwège.

POLYMITE, s. f. Ant. Étoffe tissée qui se fabriquait à Alexandrie.

POLYMNESTIQUE, adj. des 2 g. Ant. Se dit d'un nome pour les flûtes, inventé par Polymneste, poète et musicien grec.

* **POLYMNIE**, n. pr. f. Myth. Cette muse présidait surtout à la poésie lyrique. On la donnait pour inventrice de l'harmonie. Orphée la rendit mère d'OEagre. On la représente habituellement dans une attitude pensive et le doigt sur la bouche. Ses attributs sont le sceptre, le rouleau de papyrus, le laurier, etc. Quelques-uns écrivent *Polyhymnie*, en faisant dériver son nom grec, Πολυύμνια, de πολὺς, beaucoup, et ὕμνος, hymne.

POLYMNO, n. pr. f. Myth. Une des naïades que l'on appelle plus souvent *Polyxo*.

* **POLYMORPHE**, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui est sujet à varier beaucoup de forme.

POLYMORPHISME, s. m. (du gr. πολὺς, beaucoup; μορφὴ, forme). Hist. nat. Propriété dont jouit une substance, d'affecter plusieurs formes diverses sans changer de nature.

POLYMYAIRE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; μυὼν, muscle). Zool. Se dit d'une coquille bivalve qui porte plus de trois impressions musculaires.

POLYMYTHIE, s. f. (du gr. πολὺς, beaucoup; μῦθος, fable). Littér. Se dit d'un poème chargé d'une multitude d'incidents ou de fables.

POLYMYXE, adj. f. (en gr. πολύμυξος, de πολὺς, beaucoup; et μύξα, lumignon). Ant. Se dit d'une lampe qui a un grand nombre de becs et de mèches.

POLYNÉMIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble au polynème. — POLYNÉMIDES, s. m. pl. Famille de poissons.

* **POLYNÉSIE**, n. pr. f. Géogr. Partie de l'Océanie qui comprend tous les archipels et toutes les îles isolées qui sont à l'E. de la Notasie et de l'Australie. On appelle *Polynésie méridionale*, la partie de la Polynésie qui est au S. de l'équateur, et *Polynésie septentrionale*, celle qui est au N. de l'équateur. V. OCÉANIE, au Compl.

POLYNÉSIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de la Polynésie. — Qui appartient à la Polynésie ou à ses habitants.

POLYNEURÉ, ÉE, adj. (du gr. πολὺς, beaucoup; νεῦρον, nerf). Bot. Qui porte un grand nombre de nervures.

* **POLYNOÉ**, n. pr. f. Myth. Une des néréides, selon Hygin.

* **POLYNOME**, n. pr. f. Myth. Une des néréides. Hygin la nomme *Polynoé*.

* **POLYODONTE**, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; ὀδοὺς, ὀδοντὸς, dent). Zool. Qui a des dents nombreuses.

POLYOMMATIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un polyommate. — POLYOMMATIDES, s. m. pl. Famille de lépidoptères diurnes.

POLYOPE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; ὤψ, visage). Didact. Qui a plusieurs visages.

POLYOPHTHALME, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; ὀφθαλμὸς, œil). Zool. Qui porte un grand nombre de taches en forme d'œil.

POLYOPTIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à la polyopsie. V. ce mot au Dict.

* **POLYOPTRE**, adj. des 2 g. Phys. Qui multiplie les objets.

POLYOVULÉ, ÉE, adj. (du gr. πολὺς, beaucoup, et du lat. *ovum*, œuf). Bot. Qui renferme plusieurs ovules.

POLYPÉDIE, s. f. (du gr. πολὺς, beaucoup; παῖς, enfant). Anat. Anomalie dans le nombre des fœtus appartenant à la même gestation, quand il dépasse le nombre ordinaire.

POLYPÉMON, n. pr. m. Temps hér. Père de Procruste.

POLYPERIANTHÉ, ÉE, adj. (du gr. πολὺς, beaucoup, et du fr. *périanthe*). Bot. Se dit d'une fleur qui porte plusieurs périanthes.

POLYPÉTALIE, s. f. Bot. État d'une corolle polypétale, ou d'une plante à fleurs polypétales.

* **POLYPEUX, EUSE**, adj. Zool. Qui a rapport aux polypes.

* **POLYPHÈME**, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Élatus et d'Hippéa, et le plus vaillant des Lapithes; il avait épousé Laonome, sœur d'Hercule. *Polyphème* fut un des argonautes; il bâtit la ville de Cion, dans la Mésie, et fut tué par les Chalybes. — Philol. *Œil de Polyphème*, titre par lequel Fr. Bacon désignait l'histoire littéraire, qu'il considérait comme une science à créer.

POLYPHILE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, plusieurs φιλέω, j'aime). Didact. Qui partage son affection entre plusieurs objets.

POLYPHOETÈS, n. pr. m. Temps hér. Troyen, prêtre de Cérès.

POLYPHONTE, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Hipponoüs et de Thrassa, était une des compagnes de Diane. Vénus la rendit éprise d'un ours, dont elle eut Agrius et Oréius. — *Polyphonte* ou *Polyphontès*, n. pr. m. V., au Dict., le mot POLYPHONTE, qui ne se trouve pas à son ordre alphabétique. — Héraut de Laïus; il fut tué avec son maître par OEdipe.

POLYPHRAGME, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, plusieurs; φράγμα, cloison). Hist. nat. Qui est coupé par plusieurs cloisons. On dit aussi *polyphragmé, ée*.— s. m. Bot. Plante de l'île de Timor.

POLYPHYTE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; φύτον, plante). Bot. Se dit d'un genre de plantes qui renferme plusieurs espèces.

* **POLYPIAIRE**, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un polype.

POLYPIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *polypus*, polype; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte des polypes.

POLYPIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *polypus*,

polype; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un polype.

POLYPIONIE, s. f. (du gr. πολὺς, beaucoup; πίων, ονος, gras). Méd. Surabondance de graisse; obésité.

POLYPLACOPHORE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; πλάξ, plaque; φορὸς, qui porte). Zool. Dont le corps est couvert d'une série de plaques calcaires. On dit aussi *polyplaxiphore*.

POLYPLAXIEN, IENNE, adj. Zool. Synon. de *polyplacophore*.

* **POLYPODE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a beaucoup de pieds. — s. m. Anat. Monstre qui a des pieds surnuméraires.

* **POLYPODIACÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble au polypode.

POLYPODIE, s. f. (du gr. πολὺς, beaucoup; ποῦς, ποδὸς, pied). Anat. Monstruosité qui consiste en des pieds surnuméraires.

POLYPODIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit des monstres par polypodie.

POLYPODIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la polypodie.

POLIPOETÈS, n. pr. m. Temps hér. Étolien, fils d'Apollon et de Phthie. — Fils de Pirithoüs et d'Hippodamie : il conduisit les Lapithes au siége de Troie. Après la ruine de cette ville, il passa en Pamphylie, où il bâtit Aspendus.

* **POLYPORE**, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; πόρος, pore). Bot. Qui a beaucoup de pores. — Zool. Qui a plusieurs ventouses ou suçoirs. V. le Dictionnaire.

POLYPORÉEN, ENNE, adj. Bot. Qui ressemble à un polypore. — POLYPORÉENS, s. m. pl. Famille de champignons.

* **POLYPTÈRE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a beaucoup de nageoires.

POLYPTOTE, s. m. (en gr. πολύπτωτον, de πολὺς, plusieurs, et πίπτω, je tombe). Rhétor. Figure de diction qui consiste à employer dans une période un même mot sous plusieurs des formes grammaticales dont il est susceptible, comme dans ce vers de Térence : *Ejus me miseret, ei nunc timeo, is nunc me retinet*.

POLYRHIZE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; ῥίζα, racine). Bot. Qui a beaucoup de racines.

POLYRHYNQUE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a plusieurs tentacules ou becs.

POLYRRHÉNIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'île de Crète, sur la côte occidentale. Aujourd'hui *Varsanachia*.

POLYSCÈLE, s. m. (du gr. πολὺς, plusieurs; σκέλος, jambe ou pied). Anat. Monstre qui a des pieds surnuméraires.

POLYSCÉLIE, s. f. (même étym.). Anat. Monstruosité due à des pieds surnuméraires.

POLYSCÉLIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit d'un monstre par polyscélie.

POLYSCÉLIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la polyscélie ou au polyscèle.

POLYSÉPALE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; σέπαλον, sépale). Bot. Qui est composé de plusieurs sépales.

POLYSÈQUE, s. m. (du gr. πολὺς, beaucoup; σηκος, loge). Bot. Fruit composé de plusieurs loges distinctes.

POLYSÈTE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, plusieurs, et du lat. *seta*, soie). Hist. nat. Qui est garni de longs poils en forme de soies.

POLYSIGMA, s. m. (du gr. πολὺς, beaucoup; σίγμα, sigma). Rhét. anc. Vice du discours qui consiste à entasser dans une même phrase un grand nombre de *sigma* ou de *s*.

POLYSOME, s. m. (du gr. πολὺς, plusieurs; σῶμα, corps). Anat. Monstre qui a plusieurs corps.

POLYSOMIE, s. f. (même étym.). Anat. Monstruosité due à la multiplication du tronc.

POLYSOMIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit des monstres par polysomie.

POLYSOMIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la polysomie. On dit aussi *polysomatique*.

* **POLYSPASTE**, adj. des 2 g. Didact. Qui possède une grande force attractive.

POLYSPORE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; σπόρα, graine). Bot. Qui renferme beaucoup de spores. On dit aussi *polysporé, ée*.

POLYSTACHYÉ, ÉE, adj. (pr. *policetakié*) (du gr. πολὺς, beaucoup; στάχυς, épi). Bot. Qui a de nombreux épis.

POLYSTAURE, s. m. (du gr. πολὺς, beaucoup; σταυρὸς, croix). Hist. eccl. Pièce du costume des patriarches de Constantinople, ainsi appelée parce qu'elle était parsemée de croix. Aujourd'hui quelques évêques ont encore le privilége de porter le *polystaure*.

POLYSTÉMONE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; στήμων, étamine). Bot. Qui a beaucoup d'étamines.

POLYSTIGMÉ, ÉE, adj. (du gr. πολὺς, beaucoup; στίγμα, marque ou stigmate). Bot. Qui a plusieurs stigmates.

POLYSTIQUE, s. m. (du gr. πολὺς, beaucoup; στίχος, rangée). Bot. Genre de fougères.

POLYSTOME, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; στόμα, bouche). Zool. Qui a un grand nombre de bouches ou de suçoirs.

POLYSTROME, s. m. (du gr. πολὺς, plusieurs; στρῶμα, couverture). Bot. Genre de lichens.

POLYSULFURE, s. m. (du gr. πολὺς, beaucoup, et du lat. *sulfur*, soufre). Chim. Se dit d'un sulfure sulfuré, c'est-à-dire combiné avec le soufre en proportions nombreuses et variées.

POLYSYLLABIE, s. f. (du gr. πολὺς, beaucoup; συλλαβή, syllabe). Gramm. Multiplicité des syllabes dans un mot.

* **POLYSYLLABIQUE**, adj. des 2 g. Phys. *Écho polysyllabique*, écho qui répète plusieurs syllabes.

POLYSYLLABISME, s. m. Gramm. Système qui repose sur la multiplicité des syllabes dans les mots.

POLYSYLLOGISTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, plusieurs; συλλογή, syllogisme). Didact. Qui renferme plusieurs syllogismes : *Raisonnement polysyllogistique*.

POLYTECHNICIEN, IENNE, adj. (du gr. πολὺς, beaucoup; τέχνη, art). Didact. Qui est habile dans plusieurs arts. — *Polytechnicien*, adj. et s. m. Élève de l'école polytechnique.

POLYTHALAMACÉ, ÉE, adj. Zool. Se dit des mollusques dont la coquille est polythalame.

* **POLYTHALAME**, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; θάλαμος, chambre ou lit). Zool. Se dit des coquilles univalves qui sont intérieurement partagées en plusieurs loges.

POLYTHALAMÉ, ÉE, adj. (même étym.). Bot. Se dit des plantes qui ont sur un même pied des sexes différents.

POLYTHÉCIE, s. f. (du gr. πολὺς, plusieurs; θήκη, boîte). Zool. Genre de polypiers.

POLYTHÉE, s. m. Hist. relig. S'est dit quelquefois pour *polythéiste*.

POLYTHÉLÉ, ÉE, adj. (du gr. πολὺς, plusieurs; θηλή, mamelon). Bot. Qui a plusieurs ovaires dans chaque fleur.

POLYTHERSE, n. pr. m. Temps hér. Habitant d'Ithaque, père de Ctésippe.

POLYTHRINCION, s. m. (du gr. πολὺς, plusieurs; θριγχίον, petit chaperon). Bot. Genre de champignons.

POLYTIMÉTUS, n. pr. m. (pr. *politiméture*). Géogr. anc. Rivière de la Sogdiane : elle se perdait dans une multitude de canaux qui arrosaient le pays. Auj. *Zer-Afchan*.

POLYTOME, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, plusieurs; τομή, division). Hist. nat. Qui est divisé en plusieurs parties. — s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères. — Genre de zoophytes.

POLYTOMIE, s. f. (même étym.). Philos. Division d'un sujet, d'une classification en plusieurs parties. On dit aussi *polychotomie*.

POLYTOMIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la polytomie.

POLYTRICHOÏDÉ, ÉE, adj. (pr. *politrikoïdé*). Bot. Qui ressemble à un polytric. — POLYTRICHOÏDÉES, s. f. pl. Famille de mousses.

POLYTRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, beaucoup; τριχὸς, gén. de θρίξ, poil, cheveu). Hist. nat. Qui est garni de poils longs et abondants.

POLYTRIQUÉ, ÉE, adj. Zool. Qui a le corps garni de poils.

POLYTROPE, adj. des 2 g. Minér. Se dit d'un crystal qui offre le phénomène de la polytropie.

POLYTROPIE, s. f. (du gr. πολὺς, beaucoup; τρέπω, je tourne). Minér. Phénomène offert par certains crystaux dont les lames successives ont leurs sections principales inclinées l'une sur l'autre, sous des angles différents.

POLYTROPIQUE, adj. des 2 g. Minér. Qui appartient à la polytropie.

POLYTROQUE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, plusieurs; τροχὴ, roue). Zool. Qui a plusieurs couronnes de cils.

* **POLYTYPAGE**, s. m. Techn. Il se dit aussi du dessin, de l'objet polytypé : *Un joli polytypage; faire faire un polytypage*.

* **POLYTYPE**, adj. des 2 g. Hist. nat. Se dit d'un genre qui renferme beaucoup d'espèces.

POLYTYPEUR, s. m. Techn. Celui qui polytype.

POLYTYPIEN, IENNE, adj. Didact. Qui réunit plusieurs types différents.

* **POLYXÈNE**, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Agasthènes et petit-fils d'Augias; il conduisit les Épéens au siége de Troie. — Roi des Éléens, auquel les fils de Ptérélas remirent les troupeaux d'Électryon. — Un des fils de Médée et de Jason.

* **POLYXO**, n. pr. f. Temps hér. Une des épouses de Danaüs. — Femme de Nycléus et mère d'Antiope. — Une des Hyades. — Confidente d'Hypsipyle, qui conseilla à cette reine de bien accueillir les Argonautes. — Épouse de Tlépolème. Pour venger la mort de son mari, tué devant Troie, elle fit périr Hélène, qui s'était réfugiée auprès d'elle. — Une des Océanides.

POLYZOAIRE, adj. des 2 g. (du gr. πολὺς, plusieurs; ζῶον, animal). Zool. Qui ressemble à la fois à des animaux de classes différentes.

POLYZÔNÉ, ÉE, adj. (du gr. πολὺς, plusieurs; ζώνη, ceinture). Hist. nat. Qui est marqué de plusieurs zônes colorées.

POLYZONITE, s. f. (même étym.). Minér. Schiste à zônes de couleurs différentes.

POMACARI, s. m. Relat. Abri de branchages que les Indiens forment dans leurs canots.

POMACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au pommier. — POMACÉES, s. f. pl. Tribu de plantes rosacées.

POMAIRE, s. f. Bot. Arbuste de la Nouvelle-Espagne, famille des légumineuses. Le Dictionnaire le nomme par erreur *pomare*.

POMARIN, s. m. Zool. Oiseau qui est une espèce de stercoraire.

POMATOBRANCHE, adj. des 2 g. (du gr. πῶμα, opercule; βράγχια, branchies). Zool. Qui a les branchies cachées. — POMATOBRANCHES, s. m. pl. Division de mollusques gastéropodes.

POMATORHIN, s. m. (du gr. πῶμα, opercule; ῥίν, nez). Zool. Genre d'oiseau des parties les plus chaudes de l'Asie.

POMBAL, n. pr. m. Géogr. Ville du Portugal, dans l'Estramadure. 5,000 h. Appartint à l'ordre des Templiers et fut cédée à celui du Christ en 1357. On y fonda ensuite une commanderie en faveur de la famille de Carvalho Melho.

POMÈGUE, n. pr. f. Géogr. Petite île de France, dép. des Bouches-du-Rhône, dans la Méditerranée et près de Marseille. Les navires qui arrivent d'Afrique et du Levant y font quarantaine.

* **POMÉRANIE**, n. pr. f. Géogr. Une des huit grandes provinces des États prussiens, entre la mer Baltique au N., le grand-duché de Mecklembourg à l'O., les provinces de Brandebourg au S. et la Prusse à l'E. 1 million 56,000 hab. Capitale Stettin. Sol fertile, mais très-boisé. — On appelait autrefois : *Poméranie royale* ou *suédoise*, la partie occidentale de la Poméranie; *Poméranie ducale* ou *brandebourgeoise*, la partie orientale de la Poméranie, et *Petite-Poméranie* ou *Pomérellie*, la contrée située au couchant de la Vistule, entre la Basse-Pologne et la mer Baltique. — La *Poméranie* formait autrefois un duché créé en 1182 par Frédéric Ier. A la mort de son dernier souverain indépendant, Bogislas XIV, elle fut occupée par les Suédois, mais elle revint au roi de Prusse, héritier des anciens ducs, en 1720. La Suède ne se réserva qu'une petite portion du territoire, qui revint à la Prusse en 1815.

POMÉRANIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de la Poméranie. — Qui appartient à la Poméranie ou à ses habitants. — Agric. *Poméranienne*, espèce de pomme de terre d'Allemagne, à tubercules allongés.

POMÉRELLIE, n. pr. f. V., plus haut, le mot POMÉRANIE.

POMÉRIDIEN, IENNE, adj. (du lat. *post*, après; *meridium*, midi). Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs s'épanouissent dans l'après-midi.

POMETIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville des Volsques, à l'O. d'Ardée.

POMÉTINE, adj. Ant. rom. Nom d'une des tribus de Rome.

* **POMIFÈRE**, adj. des 2 g. Bot. Qui porte des excroissances semblables à des pommes.

POMIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *pomum*, pomme; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme arrondie d'une pomme.

* **POMME**, s. f. Prov. *On l'apaiserait avec une pomme*, se dit d'une personne dont la mauvaise humeur n'est pas tenace. — En bot., *pomme* se prend quelquefois dans une acception générale, pour désigner tout péricarpe charnu au centre duquel sont des pépins : tels sont les fruits

du poirier, du cognassier, etc. — On appelle : *pomme d'acajou*, le réceptacle charnu des noix d'acajou ; — *pomme d'Adam* ou *de paradis*, le fruit du bananier ; — *pomme de chien*, la mandragore ; — *pomme de merveille*, la momordique ; — *pomme du Pérou*, la morelle tomate ; — *pomme de pin*, le fruit conique du pin ; — *pomme de raquette*, le fruit du cactier en raquette ; — *pomme de sauge*, la galle qui pousse sur une espèce de sauge, en Grèce, et qui est bonne à manger ; — *pomme de Sodome*, la mélongène. — *Pomme de terre*, genre de plantes originaires d'Amérique, famille des solanées. C'est la solanée tubéreuse des botanistes. — *Pomme de terre* se dit aussi des tubercules que produisent les espèces de ce genre, et dont l'usage est très-répandu comme aliment : *Acheter, faire cuire des pommes de terre; pommes de terre à la maître d'hôtel; pommes de terre frites; fécule de pomme de terre.* — Zool. Nom vulgaire de plusieurs coquilles univalves. — *Pomme de mer*, nom vulgaire des oursins. — Mar. *Pomme* se dit de petites pelottes d'étoupe fixées sur le tournevire, pour l'empêcher de glisser sur l'arbre du cabestan. — *Pomme de mât*, boule de bois qui surmonte les mâts d'un bâtiment.

* **POMMETTE**, s. f. Agric. Instrument qui sert à cueillir les pommes et les poires. — Techn. Se dit de plaques de métal creuses et rondes avec lesquelles on garnit le haut des crosses des pistolets.

POMOLOGIE, s. f. (du lat. *pomum*, fruit, et du gr. λόγος, discours). Didact. Traité des fruits.

POMOLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la pomologie.

POMOLOGUE, s. m. Didact. Auteur d'une pomologie.

POMONA, n. pr. f. Géogr. La plus grande des îles Orcades, au milieu du groupe. 46 kil. sur 20. 15,000 hab. Sol aride. Mines de fer.

POMONAL, adj. m. Ant. rom. Qui appartient au culte de Pomone : *Flamine pomonal.*

* **POMONE**, n. pr. f. Myth. En poésie : *Les présents, les dons, les trésors de Pomone*, les fruits. — s. f. Description des fruits d'une contrée.

POMORANIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte dissidente russe qui tire son nom du monastère de Pomorani, où elle prit naissance au XVII^e siècle. Les *pomoraniens* n'ont point de prêtres et rejettent les sacrements.

* **POMPADOUR**, adj. des 2 g. B.-arts. Se dit des objets d'art qui datent du règne de Louis XV, et de sa favorite, la marquise de Pompadour : *Toilette pompadour ; cabinet, boudoir orné dans le style pompadour.* — S'est dit, en littér., d'une manière d'écrire surannée et pleine d'affectation. — *Costume pompadour*, costume de femme avec paniers, fleurs, rubans et coiffure montée et poudrée. — *Robe à la pompadour*, sorte de négligé coquet inventé par la marquise de Pompadour. — *Pompadour*, s. m. Zool. Espèce de cotinga. — Espèce de pigeon.

POMPÉI, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Campanie, sur la côte, à l'embouchure du Sarnus, rapportait sa fondation à Hercule. Un tremblement de terre en renversa la moitié en 63 av. J. C. ; en 79, le reste fut englouti sous les cendres du Vésuve. *Pompéi* fut retrouvée en 1755. Depuis 1799, on y a pratiqué des fouilles suivies et découvert des antiquités très-précieuses.

POMPÉIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Pompéi. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — Hist. rom. Qui appartient à l'un des Pompée, et particulièrement à Cnéius Pompée, l'adversaire de Jules César : *Le parti pompéien.* — Partisan ou soldat de Pompée. — *Route pompéienne*, chemin de Sicile, qui passait près de Messana. — *Curie pompéienne*, édifice de Rome, que l'on ferma après que César y eut été assassiné.

POMPÉIOPOLIS, n. pr. f. (du lat. *Pompeius*, Pompée, et du gr. πόλις, ville. Géogr. anc. Ville de l'Espagne Tarraconaise, dans le pays des Vascons. On l'appelait aussi *Pompelo.* Auj., *Pampelune.* — Les villes de Soles et d'Amisus portaient aussi le nom de *Pompéiopolis.*

POMPETTE, s. f. Ancien ornement de femme, fait avec des rubans.

POMPILUS, n. pr. m. (pr. *pompiluce*). Temps hér. Pêcheur de l'île d'Icaria, qui fut métamorphosé en thon.

POMPTIN, INE, adj. et s Géogr. anc. Habitant de la ville de Pométia. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — Ant. rom. *Pomptine*, nom d'une des tribus de Rome.

PONANTIN ou **PONANTAIS**, s. m. Mar. Nom que les marins de la Méditerranée donnent aux marins de l'Océan.

* **PONCEAU**, n. pr. m. Hist. Lieu du département du Loiret, près du village de Poilly. Des préliminaires de paix y furent conclus, en 1419, entre Charles, dauphin de France, et Jean, duc de Bourgogne, peu de temps avant l'entrevue de Montereau.

PONCES (ILES), s. f. pl. Géogr. Nom de six petites îles de la mer Tyrrhénienne, à 52 kil. du royaume de Naples. La plus considérable est *Ponza.* C'était un lieu d'exil au temps des Romains.

PONCEUR, s. m. Techn. Celui qui ponce.

PONCIN, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Ain. 2,696 hab.

* **PONCIS**, s. m. B.-arts. Il se dit de tous les dessins où l'on remarque un certain type convenu, une routine, ou un calque, une copie trop sensible : *Cet artiste n'a qu'un poncis. Tout cela sent le poncis.* On dit même quelquefois : *C'est un poncis.* — Techn. Modèle piqué dont on se sert avec la poncette, pour marquer des dessins sur la faïence.

PONCTICULÉ, ÉE, adj. (du lat. *punctum*, point). Didact. Qui est marqué de points.

PONCTIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *punctum*, point ; *ferre*, porter). Didact. Qui porte des points.

PONCTIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *punctum*, point ; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme de points.

PONCTIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *punctum*, point ; *gerere*, porter). Didact. Synon. de *ponctifère.*

PONCTIPENNE, adj. des 2 g. (du lat. *punctum*, point ; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes couvertes de petites taches semblables à des points.

PONCTUAGE, s. m. Techn. Défaut de l'enduit vitreux d'une poterie.

* **PONCTUÉ, ÉE**, part. et adj. Fig. et fam. *Homme ponctué et virgulé*, homme d'une régularité minutieuse. — Se dit, non-seulement en bot., mais en zool., en parlant des parties qui sont parsemées de petites taches ressemblant à des points : *Aile ponctuée. Coquille ponctuée.*

PONDAISON, s. f. Zool. Action de pondre. — Époque de la ponte.

PONDÉRABILITÉ, s. f. Didact. Qualité de ce qui est pondérable, de ce qui peut être pesé.

PONDÉRAL, ALE, adj. (du lat. *pondus*, poids). Didact. Qui a rapport au poids.

PONDÉRATEUR, TRICE, adj. (du lat. *ponderare*, peser). Qui maintient l'équilibre : *Pouvoir pondérateur. Puissance pondératrice.*

* **PONDÉRATION**, s. f. Polit. *Pondération des pouvoirs*, équilibre entre les divers pouvoirs d'un État, qui leur permet de se contre-balancer mutuellement, et de s'opposer aux empiétements les uns des autres.

* **PONDEUSE**, s. f. Bot. Nom vulgaire de la mélongène.

* **PONDICHÉRY**, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Indoustan, ch.-l. du gouvernement français de Pondichéry, sur la côte de Coromandel. 24,000 h., dont 700 Européens. Résidence du gouverneur et d'un préfet apostolique ; cour d'appel ; collège ; bibliothèque ; hôtel des monnaies ; jardin botanique. Elle n'a pas de port, mais une rade très-sûre. — Achetée par les Français en 1612, elle devint, sous Dupleix et Labourdonnaye, l'une des villes les plus commerçantes de l'Asie. Les Anglais la prirent en 1761, 1783 et 1793.

PONDOIR, s. m. Zool. Organe térébrant au moyen duquel les femelles de certains insectes insinuent leurs œufs dans les corps.

PONENT, s. m. Hist. eccl. Rapporteur à la cour de Rome. — On donnait aussi quelquefois ce titre à certains officiers des congrégations.

PONEY, s. m. Très-petit cheval à longs poils qu'on trouve en Irlande et dans les montagnes d'Écosse. On écrit aussi *ponet.*

PONGAMIE, s. f. V. PONGAM, au Dict. Cette dernière forme est inusitée.

PONGATI, s. m. Bot. Plante aquatique du Malabar.

PONNE, s. f. Mar. Petit bâtiment à fond plat, construit pour naviguer sur les canaux de la Hollande.

* **PONT**, s. m. Ant. rom. *Pont aux suffrages*, se dit de passages de planches fort étroits et élevés au-dessus du sol, que l'on construisait dans le Champ de Mars, à l'époque des comices. Les citoyens recevaient leurs bulletins de vote en passant sur cette espèce de pont, et *être jeté à bas du pont*, signifiait être privé du droit de suffrage. — Archit. *Pont à bascule*, pont de charpente qui, étant porté par le milieu sur un essieu, se lève d'un côté et se baisse de l'autre. — *Pont à flèche*, petit pont-levis devant un guichet. — *Pont à quatre branches*, celui qui est construit au point de réunion de quatre canaux. — *Pont-aqueduc*, celui qui porte un conduit d'eau. — *Pont flottant*, pont formé par des matériaux légers, et qui se soutiennent facilement sur l'eau. — Anat. *Pont de Varole.* V. PONT-DE-VAROLE, au Dict. — Mar. *Pont courant* ou *pont sur gueule*, le plus élevé des ponts d'un bâtiment, celui qui est à découvert. — Géogr. *Pont du Diable.* V. le mot DIABLE du Compl. — Mécan. *Pont à bascule*, machine placée sur les routes nationales pour peser les voitures, et s'assurer qu'elles ne portent que la charge autorisée par les règlements. — Techn. *Pont*, sorte de potence qui sert à porter les roues d'une montre, d'une pendule. — Base des tuyaux d'orgue.

* **PONT** (le), s. m. Géogr. anc. Mer d'Europe, entre la Sarmatie, la Thrace, l'Asie-Mineure et la Colchide. On l'appelait aussi *Pont-Euxin.* Auj. la *mer Noire.* — Contrée de l'Asie-Mineure, au N.-E., sur la côte du Pont-Euxin. Le *Pont* était partagé en trois provinces, qu'on appelait *Pont Cappadocien*, cap. Trapézonte ; *Pont Galatique*, cap. Amasie ; et *Pont Polémoniaque*, cap. Polémonium. — *Royaume de Pont*, État qui, au V^e siècle av. J. C., fut détaché de l'empire des Perses, et fondé par Artabaze, un des satrapes qui tuèrent le fameux Smerdis. Après la mort de Mithridate VI, ce royaume n'eut plus qu'une existence nominale. Le dernier roi de Pont fut Polémon II, qui régna du temps de Claude, jusqu'en 41 après J. C. — *Pont*, diocèse de l'empire, dans la préfecture d'Orient ; il comprenait dix provinces.

PONTADE, s. f. Mar. Entaille faite dans une pièce de bois, afin de pouvoir y appliquer une fausse équerre.

PONTA-DEL-GADA, n. pr. f. Géogr. Ville des Açores, ch.-l. de l'île Saint-Michel. 12,000 hab. Citadelle. Grand commerce d'oranges.

PONTAIL, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du canard qui fournit l'édredon.

PONTARION, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Creuse. 400 hab.

PONTÉ, n. pr. m. Géogr. Ville des États sardes, dans l'intendance de Turin. 3,600 hab. Carrière de marbre blanc aux environs.

PONTECORVO, n. pr. m. Géogr. Ville de l'État ecclésiastique, enclavée dans la province napolitaine de la Terre de Labour, sur le Garigliano. 600 hab. Évêché. Château ; beau pont romain. Bernadotte avait reçu de Napoléon le titre de *prince de Pontecorvo.*

* **PONTÉDÉRÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à une pontédère ou pontédérie.

PONTÉDÉRIACÉ, ÉE, adj. Bot. Synon. de *pontédéré.*

PONTÉDÉRIE, s. f. Bot. V. PONTÉDÈRE, au Dictionnaire.

PONTÉE, n. pr. m. Temps hér. Jeune Phéacien qui disputa le prix de la course chez Alcinoüs.

PONTEFRACT, n. pr. m. (du lat. *pons, pontis*, pont ; *fractus*, brisé). Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté d'York. 9,875 hab. Jardins et pépinières en renom. — Cette ville occupe une place célèbre dans l'histoire des guerres civiles d'Angleterre. Elle s'appelait d'abord *Lugeolum.* Le nom de *Pontefract* lui vient de ce que son pont se brisa pendant que l'archevêque d'York, frère du roi Étienne, y passait.

PONT-EUXIN, s. m. Géogr. anc. Ancien nom de la mer Noire. V. EUXIN et PONT, au Compl.

PONTEVEDRA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans la Galice, près de la mer. 5,000 hab. Petit port pour la pêche.

PONTHIAMAS, n. pr. m. Géogr. Petit État de l'Inde au-delà du Gange, sur la côte N.-E. du golfe de Siam ; il a pour capitale une ville de *Ponthiamas*, située à l'embouchure d'un fleuve du même nom.

PONTHIEU, n. pr. m. Géogr. Ancien pays de France, dans la Basse-Picardie : Abbeville en était la capitale. — Le *Ponthieu* était gouverné par des comtes, qui se rendirent indépendants au X^e siècle. Ce fief passa au XIII^e siècle dans la maison d'Alençon, et ensuite dans celles de Dammartin, de Castille et d'Angleterre. Confisqué sur Édouard III en 1370, il fut réuni à la couronne en 1526.

* **PONTIA**, n. pr. f. Géogr. anc. Île de la mer Tyrrhénienne, au S.-E. du Latium. Auj., *Ponza.* — Ville des Volsques, sur les marais Pontins.

PONTIAS, s. m. Nom d'un vent qui règne par-

ticulièrement dans les environs de Nyons, où il se fait sentir régulièrement tous les jours.

PONTICELLO, s. m. (pr. *pontichello*). Mus. Mot italien qui signifie chevalet. *Sul' ponticello* s'écrit sur les parties, pour indiquer qu'un trait de violon ou de basse doit être exécuté en attaquant la corde près du chevalet.

PONTICULE, s. m. (dimin. de *pont*). Petit pont. Inusité. — Ant. rom. Passage de planches que l'on nommait aussi *pont aux suffrages*. V. PONT, au Complément.

PONTIE, s. f. Zool. Crustacé des côtes de France. — Genre d'insectes lépidoptères.

PONTIEN, IENNE, adj. (du lat. *pontus*, la mer). Myth. Surnom de Neptune. — Surnom de Vénus. V. PONTIA, au Dictionnaire.

* **PONTIFE**, s. m. Ant. rom. *Pontifes majeurs*, les quatre pontifes d'abord institués par Numa. Ce nombre fut augmenté lorsque les plébéiens furent admis à cette charge, et Sylla le porta plus tard à vingt-cinq.—*Pontifes mineurs*, ceux qui servaient comme d'acolytes aux pontifes majeurs. — Hist. relig. *Pontifes*. V. plus loin PONTIFICE.

* **PONTIFICAL, ALE**, adj. Ant. rom. *Comices pontificaux*, ceux dans lesquels on nommait le grand pontife. — *Jeux pontificaux*, spectacles que le grand pontife nouvellement élu donnait au peuple.

PONTIFICE, s. m. (du lat. *pons*, *pontis*, pont; *facere*, faire). Hist. relig. Membre d'un ordre de frères hospitaliers qui s'établissaient le long des rivières pour transporter gratis les voyageurs sur l'autre rive, ou qui s'associaient pour construire des ponts. On les appelait aussi *pontifes*, *frères pontifes*, *frères pontifices* ou *frères du pont*. C'est à eux que l'on doit la construction des ponts d'Avignon, du Pont-Saint-Esprit, de la Guillotière, sur le Rhône, de Bonpas, sur la Durance.

PONTIFIER, v. a. S'est dit pour appeler à la papauté.

* **PONTIN, INE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Pontia, ville des Volsques. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — *Marais Pontins* ou *Pomptins*, marais du Latium, sur les bords desquels étaient situées trente villes des Volsques, parmi lesquelles étaient *Pometia* et *Pontia*. Les *marais Pontins* sont aujourd'hui situés dans l'État ecclésiastique; 13 kil. sur 12. Les Romains s'occupèrent de leur dessèchement : les papes Boniface VIII, Léon X, Sixte-Quint, Pie V et Pie VI firent exécuter dans ce but d'importants travaux. Ce dernier surtout rendit à l'agriculture une grande étendue de terrain, et établit une chaussée superbe appelée *Via Pia*, qui sert de passage entre Rome et Naples.

PONTIQUE, adj. des 2 g. Ant. rom. Qui appartient au Pont, aux bords du Pont. — Zool. *Rat pontique*, l'hermine. — s. f. pl. Philol. *Les Pontiques*, épîtres ou élégies écrites par Ovide exilé à Tomes, sur le Pont.

PONTIVIS, s. m. Comm. Sorte de toile estimée.

* **PONTIVY**, n. pr. m. Géogr. Cette ville compte 2,230 hab. Sous l'empire, elle fut nommée *Napoléonville*. Eaux minérales ferrugineuses. Belle caserne de cavalerie.

PONTOCARDE, s. m. (du gr. πόντος, la mer; καρδία, cœur). Zool. Zoophyte des îles Moluques.

PONTOGALLE, adj. des 2 g. (du lat. *pontus*, mer; *gallus*, coq). Zool. Se dit d'oiseaux gallinacés qui s'avancent en mer quand le vent les y pousse.

* **PONTOISE**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur l'Oise et la Viosne, et compte 5,400 h. C'était la capitale du Vexin français. Bel hôpital. Produits chimiques. — Pontoise fut pris par les Normands en 885, par les Anglais en 1419 et 1437, par Charles VII en 1442, par Henri IV en 1589 et 1590. Il fut la résidence de plusieurs rois et reines de France. Les états-généraux y furent convoqués en 1561. Louis XIV s'y retira pendant les troubles de la Fronde, et le parlement y fut transféré en 1672, 1720 et 1755.

* **PONTON**, s. m. *Les pontons anglais* ou absol. *les pontons*, se dit particulièrement des vaisseaux rasés où les Anglais renfermaient les prisonniers français pendant les guerres de l'empire : *Il a été prisonnier sur les pontons.*

PONTONOÜS, n. pr. m. Temps hér. Héraut ou échanson d'Alcinoüs.

PONTOPORIE, n. pr. f. Myth. gr. Une des Néréides.

PONTRÉMOLI, n. pr. m. Géogr. Ville de Toscane, sur la Magra. 4,000 hab. Évêché. Beaux palais.

PONTSCORFF, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Morbihan. 1,670 hab.

* **PONTS-DE-CÉ** (les). n. pr. m. Géogr. Cette ville est bâtie sur plusieurs îles de la Loire, qui communiquent entre elles par des ponts (d'où lui vient son nom). 3,665 hab. — En 1438, les Angevins y battirent les Anglais et les Espagnols; en 1620, le maréchal de Créqui y défit les troupes de Marie de Médicis, mère de Louis XIII; en 1793, il s'y livra un combat sanglant entre les républicains et les Vendéens.

PONTUS, n. pr. m. (pr. *pontuce*). Myth. gr. Dieu des mers. Il eut pour fils Nérée, Thaumas, Phorcus, et pour filles Eurybia et Céto.

PONT-VALIN, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Sarthe. 1,950 hab.

PONZA, n. pr. f. Géogr. La plus grande des îles Ponces; 20 kil. de tour. 800 hab. Commerce de vins et figues.

POOLE, n. pr. f. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Dorset, sur la Manche. 6,600 h. Armements pour la pêche de la morue.

POPAYAN, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Amérique du Sud, dans la république de la Nouvelle-Grenade, ch.-l. de la province de Popayan. 8,000 h. Évêché, université, hôtel des monnaies; c'est l'entrepôt du commerce entre Bogota et Quito.

POPERINGEN, n. pr. m. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre occidentale. 9,000 hab. Blanchisseries de fil. On écrit aussi *Poperinghe*.

POPINETTE, s. f. Zool. Nom vulgaire de la mésange à longue queue.

POPLICAIN, s. m. Hist. relig. Nom donné aux manichéens. On disait aussi *poplicain* et *publicain*.

POPOCATEPETL, n. pr. m. Géogr. Montagne volcanique du Mexique, dans l'État de la Puébla. C'est une des plus hautes du globe. 5,400 m.

POPOLI, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans l'Abruzze Ultérieure deuxième. 3,000 hab.

POPOLONGUE, adj. f. Linguist. Se dit d'une des langues du Mexique : *La langue popolongue*.

POPPI, n. pr. m. Géogr. Ville de Toscane, sur l'Arno. 4,000 hab.

POPPYSME, s. m. (en lat. *poppysma*, du gr. ποππύζω, siffler). Ant. Sifflement par lequel les Grecs croyaient détourner la maligne influence des éclairs. — Man. Bruit, claquement fait avec la bouche pour exciter un cheval.

POPULARISATION, s. f. Néol. Action de populariser et effet de cette action.

POPULICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *populus*, peuplier; *colo*, j'habite). Zool. et bot. Qui vit, qui végète sur le peuplier.

POPULONIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Étrurie, à l'O., sur la côte, près du cap Pulonium, lequel se trouvait entre l'embouchure de l'Umbro et de l'Arnus.

POPULOSITÉ, s. f. Néol. État d'un pays populeux. Peu usité.

PORATA, n. pr. f. Géogr. anc. Rivière de Dacie, affluent de l'Ister. On l'appelait aussi Pyrétus et Hiérasus. Aujourd'hui *le Pruth*.

PÔRAVA, n. patr. Myth. ind. Nom des princes de la dynastie lunaire, descendants de Pourou.

* **PORC**, s. m. Prov. *Être comme un porc à l'auge*, avoir tout en abondance. — *A chaque porc vient la Saint-Martin*, on finit toujours par tuer les animaux à l'engrais; parce qu'il est d'usage de tuer les porcs à la Saint-Martin. — *C'est un porc*, *un vrai porc*, se dit d'un homme sale ou glouton. — *Porc sauvage*, le sanglier. — Ant. rom. *Porc sacré*, porc qu'on sacrifiait à la naissance d'un enfant. — Porc que celui qui avait perdu momentanément la raison sacrifiait à Sylvain, pour lui rendre grâce de l'avoir recouvrée. — *Porc troyen*, se disait d'un porc dans le ventre duquel on cuisait d'autres animaux. — *Tête de porc*, forme du bataillon rangé en coin. — Techn. *Porcs*, scories qui, dans la première fonte des mines, retiennent encore une portion du minerai qui n'est point entré en fusion.

PORCELA, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du cochon d'Inde.

PORCELET, s. m. Zool. Nom vulgaire du cloporte. — Bot. Nom vulgaire de la jusquiame. — *Porcelet brun*, espèce de champignon.

PORCELLANIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une porcellane. — PORCELLANIDES, s. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures.

PORCELLANITE, s. f. Minér. Espèce de jaspe. On dit aussi adjectiv. *Jaspe porcellanite*.

PORCELLE, s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées. On le nomme aussi *porcellanite*.

* **PORC-ÉPIC**, s. m. Hist. *Ordre du porc-épic*, ordre de chevalerie institué en 1394 par Louis, duc d'Orléans, fils de Charles V, à l'occasion de la naissance de son fils. Il se composait de vingt-cinq chevaliers portant au cou une chaîne d'or de laquelle pendait un porc-épic avec ces mots : *Cominus et eminus* (de près et de loin). Cet ordre fut supprimé par Louis XII.

PORCHAILLE, s. f. Bot. Ancien nom du pourpier.

* **PORCHERIE**, s. f. Se dit fig. et fam. d'un endroit extrêmement sale.

PORCHERONS, s. m. pl. Nom que l'on donnait autrefois à l'extrémité du faubourg Montmartre, à Paris, quartier qui alors se trouvait hors barrières, et qui était rempli de cabarets et de guinguettes : *Aller aux Porcherons*.

PORCHIN, s. m. Bot. Un des noms vulgaires du bolet comestible.

PORCIEN (le), s. m. Géogr. Ancien petit pays de France, dans la Champagne, au N., avait pour cap. Château-Porcien. Il est enclavé aujourd'hui dans l'arrondissement de Rethel (Ardennes).

PORCIN, INE, adj. Zool. Qui ressemble au porc. — PORCINS, s. m. pl. Famille de mammifères pachydermes.

PORCO, n. pr. m. Géogr. Ville de Bolivie, à 35 kil. S.-O. de Potosi. 20,000 hab. Aux environs est le mont *Porco*, très-riche en mines d'argent.

PORCUNA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Jaën. 7,000 hab. Antiquités.

PORDENONE, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume Lombardo-Vénitien, dans le Frioul, sur le Roncello. 4,250 hab. Patrie du peintre Pordenone.

PORELLE, s. f. Bot. Genre de mousses.

PORENCHYME, s. m. (du gr. πόρος, pore; ἐν, dans, χύμος, suc). Bot. Tissu cellulaire végétal, dont les cellules sont munies de pores.

PORENTRUY, n. pr. m. Géogr. Ville de Suisse, dans le canton de Berne, et près de la frontière de France. 3,000 hab. Château, résidence du prince-évêque de Bâle; ci-devant collége de jésuites. Antiquités. Horlogerie, etc. — En 1793, cette ville fut prise par les Français, devint le ch.-l. du dép. français du Mont-Terrible, et fut, lors de la suppression de ce dép., ch.-l. d'arrondiss. dans le dép. du Haut-Rhin jusqu'en 1815.

POREVITA, n. pr. m. Myth. sept. Divinité monstrueuse des Germains. On pense qu'il présidait à la guerre.

PORIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *porus*, pore; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un simple pore.

PORILLON, s. m. Bot. Nom vulgaire du narcisse des prés.

PORINÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Dont la surface est parsemée de pores. — Bot. Qui ressemble à une porine. — PORINÉES, s. f. pl. Tribu de lichens.

PORION, s. m. Techn. Chef d'un certain nombre d'ouvriers, dans les mines de houille.

* **PORNOGRAPHE**, s. m. Peintre qui traite des sujets obscènes.

* **PORNOGRAPHIE**, s. f. Peinture obscène.

POROCARPE, s. m. Bot. Plante de Ceylan.

POROCÉPHALÉ, ÉE, adj. (du gr. πόρος, pore; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête munie d'une bouche en forme de pore.

PORODERMÉ, ÉE, adj. (du gr. πόρος, pore; δέρμα, peau). Zool. Qui a la peau percée de pores. — PORODERMES, s. m. pl. Bot. Famille de champignons.

PORODOTHIE, s. f. Bot. Genre de lichens.

POROMIE, s. f. Bot. Genre de champignons.

POROPHORE, s. m. (du gr. πόρος, pore; φορὸς, porteur). Bot. Genre de lichens.

POROPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. πόρος, pore; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles parsemées de pores ou de points transparents. — s. m. Plante synanthérée d'Amérique. V. POROPHYLLUM, au Dict.

POROPTÉRIDE, adj. des 2 g. (du gr. πόρος, pore; πτερὶς, fougère). Bot. Se dit des plantes dont les sporanges s'ouvrent par un pore.

POROS, n. pr. m. (pr. *poroce*). Géogr. Ile de l'archipel, sur la côte E. de la Morée, dont elle n'est séparée que par un étroit canal. 9 kil. de tour. 3,000 hab.

POROSTÈME, s. f. (du gr. πόρος, pore; στῆμα, filament). Bot. Genre de laurinées.

POROTHÉLION, s. m. Bot. Genre de lichens.

* **PORPHYRE**, s. m. Pharm. Tablette, ordinairement en porphyre, sur laquelle on broie les substances qu'on veut réduire en poudre très-fine.

PORPHYRÉ, ÉE, adj. Minér. Qui est taché de rouge, comme le porphyre.

PORPHYRIEN, s. m. Hist. eccl. Nom donné

aux ariens, dans le IVe siècle, parce qu'ils renouvelaient les doctrines antichrétiennes de Porphyre, philosophe néoplatonicien.

* **PORPHYRION**, n. pr. m. Myth. gr. Un des principaux géants. Jupiter et Apollon le tuèrent. Selon d'autres, il tomba sous les coups d'Hercule. — Géogr. sacr. Ville de Palestine, dans la Galilée, au pied du mont Carmel. Les Phéniciens, maîtres de cette ville, y découvrirent l'art de teindre en pourpre. On l'appelait aussi *Hépha*.

PORPHYRIQUE, adj. des 2 g. Minér. Qui contient du porphyre. — Qui a l'apparence du porphyre. On dit aussi *porphyritique*.

PORPHYROCÉPHALE, adj. des 2 g. (du gr. πορφύρα, pourpre; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête rouge.

PORPHYROZONÉ, ÉE, adj. (du gr. πορφύρα, pourpre; ζώνη, ceinture). Minér. Qui est marqué de bandes rouges.

PORPHYRURE, adj. des 2 g. (du gr. πορφύρα, pourpre; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue rouge.

PORQUEROLLES, n. pr. f. Géogr. La plus occidentale des trois grandes îles d'Hyères, dans la Méditerranée; possède un fort de même nom. 16 kil. de tour. 400 hab.

PORRERAS, n. pr. f. Géogr. Ville de l'île Majorque. 3,900 hab. V. MAJORQUE, au Compl.

PORRÉTAIN, s. m. Hist. rel. Sectateur de l'évêque Gilbert de la Porrée, hérésiarque du XIIe siècle, qui admettait une distinction entre la nature de Dieu et ses attributs.

PORREUR, s. m. Ancienne mesure de capacité pour les grains.

PORRIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *porrum*, poireau; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du poireau.

PORRIMA, n. pr. f. Temps hér. Sœur ou compagne de Carmenta, mère d'Évandre; elle dévoilait les évènements passés. On l'appelait aussi *Antevorta*, par opposition à *Postvorta*. V. ce mot, au Complément.

* **PORSE**, s. f. Techn. Se dit d'une certaine quantité de feuilles de papier. — Nombre de flotres avec lesquels l'ouvrier fabrique une porse de papier.

* **PORT**, s. m. *Bas port* se dit de certaines parties des quais d'une rivière, assez peu élevées pour qu'on y embarque et qu'on y débarque commodément les marchandises. — *Port sec*, nom que l'on donne quelquefois au lieu d'embarquement et débarquement des voyageurs et des marchandises d'un chemin de fer. — Dans les Pyrénées, on donne le nom de *port* à des passages naturels qui se trouvent entre deux cimes. — Mus. *Port de voix*, action de poser la voix, soit au-dessus, soit au-dessous du son qui doit être attaqué, en glissant insensiblement sur les sons intermédiaires, jusqu'à ce qu'on arrive à l'intonation voulue.

* **PORTAGE**, s. m. Mar. Point où une vergue s'appuie sur les haubans et galaubans. — Masse de marchandises qui sont transportées d'un bâtiment à terre, ou d'un magasin à bord.

PORTALÈGRE, n. pr. m. Géogr. Ville du Portugal, dans la province d'Alentéjo, à 400 kil. N.-E. d'Évora. 6,000 hab. Évêché, vieux château. — Ville du Brésil, ch.-l. de la province Rio-Grande-do-Sul. Chantiers de construction.

* **PORTATIF, IVE**, adj. Hist. eccl. *Évêque portatif*, se disait d'un prêtre qui portait le titre d'évêque ou d'abbé, tandis qu'un autre touchait les revenus de l'évêché ou de l'abbaye. — Il se disait aussi d'un évêque *in partibus*.

PORT-AU-PRINCE, n. pr. m. V. PORT-RÉPUBLICAIN, au Compl.

PORT-BOURBON, n. pr. m. Géogr. Ville de l'île-de-France, sur la côte S.-E. C'est le premier établissement de l'île. On le nomme aussi *Grand-Port* et *Port-Sud-Est*.

PORT-CASTRIES, n. pr. m. Géogr. Ville de Sainte-Lucie, une des petites Antilles anglaises, et ch.-l. de l'île, sur la côte N.-O. 4,300 hab.

PORT-CROZ, n. pr. m. Géogr. Une des îles d'Hyères, dans la Méditerranée. 5 kil. sur 3.

PORT-D'ESPAGNE, n. pr. m. Géogr. Ville de la Trinité, une des petites Antilles anglaises, sur le golfe de Paria. 10,000 hab. Port sûr. Les Anglais la nomment aussi *Spanish-Town*.

* **PORTE**, s. f. Prov. *Chassez-le par la porte, il rentrera par la fenêtre*, se dit d'un importun dont il est difficile de se débarrasser. — *Enfoncer une porte ouverte*, faire de grands efforts pour surmonter un obstacle imaginaire. — *On a balayé devant sa porte*, se dit d'un joueur qui n'a plus d'argent devant lui. — Comm. relig. *Faire la porte*, remplir les fonctions de portier dans un couvent. — Anc. anat. *Les portes du foie*, se disait de deux tubercules qui se trouvent à la partie supérieure du foie, et par lesquels les anciens croyaient que le suc des aliments pénètre dans ce viscère. La veine qui aboutit à cet endroit s'appelait *veine de la porte*, d'où l'on a fait *veine porte*. — Myth. *Porte de corne*, celle par laquelle sortaient les songes véridiques. — *Porte d'ivoire*, celle par laquelle passaient les songes menteurs. — *Portes du soleil*, les deux tropiques, ou signes du Cancer et du Capricorne. Le premier s'appelait *porte des hommes*, parce que les âmes des hommes descendaient par là sur la terre, et l'autre *porte des dieux*, parce que les âmes retournaient par là au séjour des dieux. — Ant. rom. *Porte décumane*, grande porte de derrière d'un camp romain. — *Porte prétorienne* ou *ordinaire*, celle qui était du côté de l'ennemi. — *Portes principales*, celles des deux côtés. — *Les portes de la guerre*. V. JANUS, au Compl. — Hist. anc. *Les portes* ou *la porte dorée*, se disait du palais et de la cour des anciens rois de Perse. — Hist. or. *Porte du calife*, nom qui fut donné à la principale porte du palais de Bagdad, après que Motasem, le dernier des califes abbassides, eut fait enchâsser sur le seuil de cette porte un morceau de la célèbre pierre noire que les fidèles adorent dans le temple de la Mecque. V. *pierre noire*, au mot PIERRE du Compl. — *Porte impériale*, entrée principale du sérail à Constantinople. — *Porte de félicité*, porte qui conduit dans l'intérieur du sérail, habité par le sultan, par ses femmes et ses principaux officiers. — *Porte* s'est dit, par extens., du palais des califes et de celui des sultans, puis de la cour de ces princes, enfin de leur gouvernement. V., au Dict. — Géogr. anc. *Portes amaniques*. V. AMANIQUE, au Compl. — *Portes de Perse* ou *de Susiane*, défilé entre la Perse et la Susiane. — *Portes ciliciennes*, défilé entre la Cappadoce et la Cilicie. — *Portes caspiennes, syriennes*. V. CASPIEN et SYRIEN, au Compl. — Géogr. mod. *Portes de fer*, nom donné à plusieurs défilés, notamment à celui de la chaîne du Balkan, sur la limite de la Hongrie et de la Turquie, et à un défilé de l'Algérie, dans l'Atlas, entre les provinces de Constantine et d'Alger.

PORTE-À-FAUX, s. m. Constr. Partie de construction qui ne porte pas directement sur sa base, sur son point d'appui. — Au pl., des *porte-à-faux*.

PORTE-AIGLE, s. m. Ant. rom. V. AQUILIFÈRE, au Dict. — En France, *porte-aigle*, officier qui, dans les armées de l'empire, portait l'aigle d'un régiment. — Au pl., des *porte-aigle*.

* **PORTE-AIGUILLE**, s. f. Techn. Sorte de pince de fer dont se servent les tabletiers-gaîniers pour saisir l'aiguille.

PORTE-BAÏONNETTE, s. f. Partie d'une banderole de fusilier. — Au pl., des *porte-baïonnette*.

PORTE-BANNIÈRE, s. m. Celui qui porte la bannière. — Hist. *Porte-bannière de l'Empire*, titre que prenaient les ducs de Wurtemberg. — Au pl., des *porte-bannière*.

PORTE-BARBE, s. m. Bot. Genre de mousses. — Au pl., des *porte-barbe*.

PORTE-BARRETTE, s. m. Hist. eccl. Officier chargé de porter la barrette de ceux que le pape vient d'élever au cardinalat. — Au pl., des *porte-barrette*.

PORTE-BONNET, s. m. Nom donné à de petites courroies attachées à une giberne pour y maintenir le bonnet de police. — Au pl., des *porte-bonnet*.

PORTE-CHAPPE, s. m. Archéol. Nom d'un officier de la maison du roi. — Titre que les maîtres-cuisiniers de Paris prenaient autrefois. — Au pl., des *porte-chappe*.

PORTE-CHARGE, s. f. Techn. Monture d'un fouet de cocher.

PORTE-CIGARE, s. m. Espèce de calumet au bout duquel on adapte un cigare. — Étui pour renfermer des cigares. Dans ce dernier sens, on écrit au sing. comme au pl. *porte-cigares*.

PORTE-COLLIERS, s. m. Mar. Fourrure de sapin qui entoure les bas mâts à la hauteur des colliers d'étais. — Au pl., des *porte-colliers*.

PORTE-CORDEAU, s. m. Hortic. Chevalet qui maintient les cordeaux dans la direction où ils ont été placés. — Au pl., des *porte-cordeaux*.

PORTE-CORNETTE, s. m. Anc. t. milit. Nom que l'on donnait à celui qui portait le drapeau. — Au pl., des *porte-cornette*.

PORTE-CRIN, s. m. Bot. Genre de mousses.

* **PORTE-CROIX**, s. m. Hist. Nom d'un ordre de chevalerie établi en Hongrie. On croit qu'il fut fondé en 1000 par saint Étienne, roi de Hongrie. — Zool. Nom donné à une couleuvre. — Nom vulgaire de plusieurs coléoptères.

PORTE-ÉCHELLE, s. m. Zool. Nom vulgaire du *lépadogastre*. V. ce mot, au Compl.

PORTE-ÉTOILE, s. m. Hist. Membre d'une faction noble formée à Bâle en 1250, et qui était opposée à celle des perroquets. Les *porte-étoile* avaient sur leur étendard une étoile d'argent en champ de pourpre.

PORTE-FEU, s. m. Techn. Instrument de mineur. — Canal par lequel on allume un four à chaux.

PORTEFEUILLISTE, s. m. Techn. Fabricant de portefeuilles.

PORTE-GALOISE, s. m. Ancien ajustement de femme.

PORTE-GIBERNE, s. m. Lanière de buffle qui supporte la giberne.

PORTE-GLAIVE, s. m. Hist. Ordre de chevalerie qui portait aussi le nom d'*ordre des chevaliers de Livonie*. Il fut fondé, en 1204, par Albert d'Apeldorn, évêque de Livonie, pour conquérir les pays habités par les païens, et approuvé par le pape Innocent III. En 1238, il fut réuni à celui des chevaliers teutoniques, mais il s'en sépara en 1525, et s'éteignit en 1561, par suite de l'abdication du 50e grand-maître, Gotlar Kettler, qui devint duc de Courlande par le traité de Wilna.

PORTE-GOÎTRE, s. m. Bot. Genre de mousses.

PORTE-GUIDON, s. m. Sous-officier qui porte le guidon. — Au pl., des *porte-guidon*.

PORTE-HORS, s. m. Anc. liturg. Livre portatif à l'usage des ecclésiastiques. — Au pl., des *porte-hors*.

PORTE-LACS, s. m. Chir. Instrument à l'aide duquel l'accoucheur porte les lacs sur les membres du fœtus. — Au pl., des *porte-lacs*.

PORTELAIN, s. m. Intendant des ports, à Naples.

PORTELAINE, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

PORTE-LANCE, s. f. Courroie avec laquelle les lanciers retiennent leur lance. — Au pl., des *porte-lance*.

PORTE-LETTRES, s. m. Portefeuille dans lequel on renferme des lettres. — Admin. Sorte d'enveloppe dans laquelle on met des papiers pour les présenter à un chef qui doit les signer.

* **PORTE-MANTEAU**, s. m. Officier qui portait la queue du manteau de la reine.

* **PORTE-MÈCHE**, s. m. Anc. t. milit. Partie de l'équipement d'un ancien arquebusier.

PORTE-MESURE, s. m. Techn. Instrument avec lequel le potier donne aux pièces ébauchées une dimension peu éloignée de celle qu'elles doivent conserver. — Au pl., des *porte-mesure*.

PORTE-MIRE, s. m. Aide géomètre qui tient la mire ou le voyant, dans les opérations de nivellement. — Au pl., des *porte-mire*.

PORTE-PAIX, s. m. Anc. liturg. Espèce de cadre dans lequel on mettait la paix que le clergé baise pendant la messe. — Au pl., des *porte-paix*.

* **PORTE-PLUME**, s. m. Petite hampe au bout de laquelle s'adapte la plume métallique : *Porte-plume en ivoire, en argent*.

PORTE-POIDS, s. m. Phys. Morceau de fer que l'on met sous l'armure d'un aimant, et auquel on suspend le poids que l'aimant doit soulever. — Au pl., des *porte-poids*.

PORTE-POMPON, s. m. Partie du shako sur laquelle pose le pompon. — Au pl., des *porte-pompon*.

PORTE-POUCE, s. m. Zool. Nom vulgaire du pollicate.

* **PORTER**, v. a. et n. Man. *Porter son cheval*, le soutenir, en marchant, de la main, des jarrets et des cuisses. — Jeux. Au jeux de cartes, *porter beau jeu, vilain jeu*, avoir beau jeu, vilain jeu aux premières cartes. — *Bien porter, mal porter*, garder ou écarter les cartes que la rentrée favorise. — *Porter une couleur*, garder la couleur dont on a le plus de cartes, et dans laquelle on a son jeu à peu près fait. — *Porter à une couleur*, chercher à faire son jeu dans une couleur. — Mar. *Faire porter les voiles*, mettre le vent dedans. — *Laisser porter*, changer la direction, de manière à prendre mieux le vent dans les voiles. — Constr. *Porter à fond*, être construit à plomb sur son fondement. — *Porter à cru*, porter directement sur le sol. — *Porter à faux*, n'être pas posé directement sur la base, sur le point d'appui. — Substantiv. *Un porte-à-faux*. V. ce mot, au Complément.

PORTE-TABLE, s. m. Hist. Nom d'un officier de la maison du roi.

PORTE-TOLET, s. m. Mar. Garniture placée sur le plat-bord d'une embarcation, à la place où frotte l'aviron.

* **PORTEUR**, s. m. Prov. et fig. *Porteur de rogatons*, mauvais poëte, qui lit ses vers à tout le monde. — Anc. prat. *Porteur en avant*, avocat du demandeur.

* **PORTE-VENT**, s. m. Techn. Tuyau recourbé qui dirige le vent sur la flamme d'une lampe d'émailleur.

PORTE-VERROU, s. m. Techn. Pièce du laminoir. — Pl., des *porte verrou*.

PORTE-VESSIE, s. m. Zool. Se dit des poissons qui ont une vessie natatoire. — Pl., des *porte-vessie*.

PORT-GLASGOW, n. pr. m. Géogr. Ville d'Écosse, dans le comté de Renfrew, sur la Clyde. 6,000 hab. Bon port. Commerce considérable. On la nomme aussi *Newport-Glasgow*.

PORT-GRÈVE, s. m. V. PORTE-GRÈVE, au Dictionnaire. C'était le titre que portait primitivement le premier magistrat de Londres. L'article du Dictionnaire pourrait faire croire qu'il y a encore des *porte-grève* ou *port-grève*.

PORTHÉUS, n. pr. m. (pr. *porté-uce*). Temps hér. Un des fils de Lycaon.

PORTICI, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume et de la province de Naples, au pied du Vésuve, sur le golfe de Naples. 5,500 hab. Elle occupe une partie de l'emplacement de l'ancienne ville d'Herculanum, engloutie l'an 79 de J. C. V. HERCULANUM, au Compl. Le cabinet d'antiquités, établi d'abord à Portici, a été depuis transféré à Naples.

* **PORTIER**, s. m. Hist. sainte. *Portiers du temple*, lévites qui veillaient nuit et jour sur le temple, sur les trésors et les offrandes. — Art milit. *Portier consigne*, portier de l'avancée d'une place forte. — Pêche. *Portiers*, se dit de deux piquets placés à l'entrée de la chambre ou de la tour d'une paradière.

PORTIÈRE, s. f. Prov. *Carrosse à trente-six portières*, se dit quelquefois par plaisanterie en parlant d'une charrette.—Anc. t. milit. *Portières*, vantaux de bois qui fermaient certaines embrasures de batterie. — Vétér. *Portière* se dit vulgairement de la matrice de la vache. — Adjectiv. *Lice portière*, en t. de chasse, chienne que l'on garde pour en avoir de la race, et à qui l'on fait faire des petits deux fois par an.

* **PORTIONCULE**, s. f. Hist. eccl. Nom de la première maison de l'ordre de Saint-François, fondée par ce saint lui-même, près d'Assise, dans le duché de Spolète, parce qu'elle était une faible portion des héritages appartenant aux bénédictins de Subiaco. — *Indulgence de la portioncule*, indulgence accordée à saint François par Jésus-Christ lui-même, selon une légende.

PORTIONNAIRE, s. m. Droit can. S'est dit, en Toscane, des bénéficiers qui étaient obligés d'officier avec les chanoines, et qui avaient une portion de la mense capitulaire.

* **PORTIQUE**, s. m. Nom donné, dans les premières expositions de l'industrie, aux boutiques occupées par ceux qui exposaient. —Jeux. Espèce de jeu où l'on fait tourner une boule autour d'un portique dans lequel elle entre par une des ouvertures, pour s'arrêter ensuite sur un chiffre dont la valeur décide du gain ou de la perte. —Philos. V. STOÏCISME, au Complément.

PORTISCULE, s. m. (en lat. *portisculus*). Ant. rom. Chef des rameurs, celui qui leur donnait le signal et réglait leurs mouvements. On l'appelait aussi *pausaire*.

PORT-JACKSON, n. pr. m. V. JACKSON, au Complément.

PORTLAND, n. pr. m. Géogr. Ville des États-Unis, capitale de l'État du Maine, sur la baie de Casco. 15,000 hab. Grand commerce avec les Antilles et la Russie. — *Ile Portland*, petite île d'Angleterre, dans la Manche, sur la côte du comté de Dorset. 2,000 hab. Château fort. Phare. Belle pierre dite *pierre de Portland*.

PORT-LIBRE. V. plus loin PORT-ROYAL.

* **PORT-LOUIS**, n. pr. m. Géogr. Ville capitale de l'Ile-de-France, aujourd'hui île Maurice, sur la côte N.-E. 25,000 hab. Chantiers de construction. Pendant la révolution, on la nommait *Port de la Montagne*, et *Port-Napoléon* sous l'empire. Elle fut prise en 1810 par les Anglais, qui la possèdent aujourd'hui, ravagée par un incendie en 1816, et par la peste en 1819. — Ville de la Guadeloupe, dans la Grande-Terre, à 15 kil. N. de la Pointe-à-Pitre. 4,500 hab. — Ville de France, ch.-lieu de canton, dép. du Morbihan, à l'embouchure du Blavet dans l'Atlantique. 2,712 h. Cette ville, fondée par Louis XIII, porta pendant la révolution le nom de *Port-Liberté*.

PORT-MAHON. V. MAHON, au Complément.

PORT-MAURICE, n. pr. m. Géogr. Ville des États sardes, à 6 kil. N.-E. de Nice. 6,060 hab.

* **PORTO**, n. pr. m. Géogr. Ville du Portugal, dans la province de Minho, à l'embouchure du Douro dans l'Atlantique. 80,000 hab. Évêché. Beau port, cathédrale, hôtel-de-ville, etc. Grand commerce de vin dit *de Porto*. C'est l'ancienne ville de *Portus Calle*, qui a donné son nom au Portugal; c'est de là aussi qu'est dérivé le nom moderne de Porto. Les Français ont occupé cette ville de 1808 à 1809. — *Porto*, s. m. Se dit pour vin de Porto : *Une bouteille, un verre de porto*.

PORTO-BELLO, etc. V. PUERTO, au Compl.

PORTO-FERRAJO, n. pr. m. Géogr. Ville ch.-lieu de l'île d'Elbe, sur la côte N.-O., appartient à la Toscane. 3,000 hab. Napoléon y résida du mois de mai 1814 au 26 février 1815.

PORTOIR, s. m. Hist. eccl. Chez les chartreux, espèce de vase de bois dans lequel on porte la nourriture des moines.

PORTOIRE, s. f. Agric. Vaisseau de bois ovale dont on se sert pour porter la vendange de la vigne au pressoir.

PORTO-LONGONE, n. pr. m. Géogr. Ville de l'île d'Elbe, sur la côte E. 1,600 hab.

PORTO-RICO, n. pr. m. Géogr. Une des grandes Antilles, la moins considérable et la plus orientale; elle appartient à l'Espagne. 300,000 h. Ch.-lieu, *San-Juan*. Sol fertile, climat tempéré. Bétail, volaille, gibier, denrées coloniales. — Découverte par Christophe Colomb en 1493.

PORTO-SANTO, n. pr. m. Géogr. Ile de l'Atlantique, au N.-O. de Madère, dont elle dépend. 6,000 hab. Elle est de formation volcanique, et fut découverte par Jean Gonsalve, en 1418.

PORTO-SÉGURO, n. pr. m. Géogr. Ville et port du Brésil, ch.-lieu d'une province de même nom, à 400 kil. S.-O. de San-Salvador et à l'embouchure du Buranhen dans l'Atlantique. 3,000 h.

PORTO-VECCHIO, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-lieu de canton, dans l'île de Corse. 1,500 hab. Pêche des perles.

* **PORTRAIT**, s. m. Techn. Marteau à l'usage des paveurs.

PORTRAITEUR, s. m. S'est dit pour peintre de portraits.

PORTRAITISTE, s. m. B.-arts. Peintre de portraits.

PORT-RÉPUBLICAIN, n. pr. m. Géogr. Ville capitale de l'île d'Haïti et ch.-l. du dép. de l'Ouest, au fond d'une baie. 28,000 hab. Église catholique et séminaire; école militaire; commerce maritime. — Fondée en 1745, cette ville fut détruite par un tremblement de terre en 1770, relevée presque aussitôt, mais en grande partie brûlée en 1791. On la nommait autrefois *Port-au-Prince*.

PORT-ROYAL, s. m. Nom de deux abbayes de religieuses bernardines de l'ordre de Cîteaux, dont l'une, la plus ancienne, dite *Port-Royal-des-Champs*, se trouvait près de Chevreuse (Seine-et-Oise), l'autre, dans la capitale, s'appelait *Port-Royal de Paris*. La première fut fondée par Odon de Sully, évêque de Paris, en 1204; elle prospéra bientôt, mais ayant fini par tomber dans le relâchement, elle fut réformée en 1618 par Marie-Angélique Arnauld, sœur du grand Arnauld, qui y rétablit la règle de Saint-Benoît dans toute sa rigueur. En 1625, la communauté se trouvant trop à l'étroit, fut transférée en partie dans de vastes bâtiments situés rue de la Bourbe, et qui prirent le nom de *Port-Royal de Paris*. Dans la suite, les deux maisons se séparèrent, et les religieuses de la mère Angélique revinrent à *Port-Royal-des-Champs*, qui fut fermé par arrêt du conseil, le 29 avril 1709, parce que les religieuses avaient refusé de signer le formulaire qui condamnait Jansénius. Celles qui étaient restées à Paris se montrèrent plus dociles, et leur couvent subsista jusqu'en 1790. Sous la Convention, *Port-Royal de Paris* fut converti en prison et reçut le nom dérisoire de *Port-Libre*. En 1814, on y a placé l'hospice de la Maternité.— On appelle *école de Port-Royal*, *solitaires de Port-Royal*, une réunion de savants distingués par leurs vertus et leur piété, qui se retirèrent à *Port-Royal-des-Champs* pendant que les religieuses étaient à la maison de Paris, c'est-à-dire depuis 1636 jusqu'en 1656, époque où ils en furent expulsés sous prétexte de jansénisme. Les plus célèbres d'entre eux sont Antoine Arnauld, Arnauld d'Andilly, Lemaistre de Sacy, Nicolle, Lancelot, Lenain de Tillemant; ils comptèrent parmi leurs élèves Racine, les deux Bignon, Achille de Harlay, etc., et parmi leurs amis Pascal et Boileau. On doit aux solitaires de *Port-Royal* d'excellents ouvrages qu'ils firent le plus souvent en commun, notamment : *Logique*, *Grammaire générale*, *Méthode grecque*, *Méthode latine*, *Racines grecques*, *Essais de morale*, *Bible* dite *de Sacy*, *Histoire ecclésiastique*.

PORT-SAINTE-MARIE, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, prov. de Cadix, sur le Guadalète. 17,600 hab. — Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. de Lot-et-Garonne. 3,016 hab.

PORTSMOUTH, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Southampton, sur la Manche. 35,000 hab. Port magnifique; grand arsenal naval; chantiers, dépôt d'artillerie, etc. Bains de mer. — Ville des États-Unis, dans l'État de New-Hampshire. 8,000 hab. Évêché. — Plusieurs autres villes des États-Unis portent le nom de *Portsmouth*.

PORT-SUR-SAÔNE, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Haute-Saône, sur la Saône. 2,067 hab.

* **PORTUGAIS, AISE**, adj. et s. Géogr. Habitant du Portugal. — Qui appartient au Portugal ou à ses habitants. — Linguist. Langue de la famille néo-latine, très-rapprochée de la langue castillane; c'est un dialecte galicien qui devint, au XIIe siècle, la langue de la cour et de la nation.— Mar. Tour d'amarrage au moyen duquel on réunit deux vergues ou deux mâtereaux, pour en former une espèce de chèvre. — Art cul. *Pomme à la portugaise*, pomme cuite au sucre, et que l'on sert garnie de gelée de groseilles ou de toute autre confiture.

* **PORTUGAL**, n. pr. m. Géogr. Royaume de l'Europe méridionale, borné au N. et à l'E. par l'Espagne, au S. et à l'O. par l'océan Atlantique. Son territoire, avec les Açores et Madère, est partagé, depuis 1835, en 7 provinces subdivisées en 17 districts pour la partie continentale, et 4 districts pour la partie maritime. Pop. évaluée à 3 millions 800,000 hab. Le *Portugal* possède en outre : les îles du cap Vert, Saint-Thomas, plusieurs comptoirs au Congo, la capitainerie générale de Mozambique, et en Asie, Diu, Daman, Goa, Macao, et l'île de Timor. La religion dominante est le catholicisme; le gouvernement est monarchique constitutionnel. Climat varié; sol très-fertile, mais généralement mal cultivé. Or, argent, pierres précieuses, fer, plomb, étain, antimoine et houille. Eaux minérales. On y récolte grains, vins, huiles, oranges et fruits exquis. La pêche est assez active, l'industrie peu développée et le commerce presque tout entier entre les mains des Anglais. — Le *Portugal*, qui formait la *Lusitanie* des anciens, tire son nom de *Porto* ou *Porto Calle*, titre d'un comté qui forma le noyau de la monarchie, et qui fut donné en 1094 par Alphonse VI, roi de Castille et de Léon, à Henri de Bourgogne, son gendre. Alphonse I[er], fils de Henri, qui remporta sur les Maures la victoire d'Ourique, fut proclamé roi par le peuple, en 1139, et la dynastie de Bourgogne occupa le trône jusqu'en 1580, époque où le roi D. Sébastien disparut à la bataille d'Alcazarquivir, en Afrique. Pendant cette période de temps, le *Portugal* s'éleva au plus haut degré de splendeur politique et commerciale : il étendit ses conquêtes en Asie, et s'empara d'une des plus riches contrées de l'Amérique, le Brésil. De 1580 à 1640, il fut envahi par Philippe II, roi d'Espagne, et dépouillé de ses colonies par les autres puissances de l'Europe, mais il s'affranchit en 1640, époque où le duc de Bragance, rejeton de l'ancienne dynastie, s'empara du pouvoir à la suite d'une conspiration, et régna sous le nom de Jean IV. Lors de l'invasion française, la famille régnante se retira au Brésil; elle y resta même après que les événements de 1815 eurent amené la paix générale. En 1821, à la suite d'une révolution qui avait éclaté à Porto, et dont le but était de donner un gouvernement constitutionnel au Portugal, le roi Jean VI accepta la constitution des cortès et revint en Europe. Bientôt le Brésil proclama son indépendance (1822) et se donna un empereur particulier, le fils aîné de Jean VI, D. Pédro. Quand celui-ci fut appelé au trône du Portugal par la mort de son père (1826), la séparation du Brésil et de la métropole étant devenue définitive, D. Pédro ne garda que le Brésil, et abdiqua la couronne de Portugal en faveur de sa fille dona Maria. Cette princesse, chassée par son oncle D. Miguel en 1827, ne fut définitivement rétablie qu'en 1833.

PORTUGALÈTE, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, intendance de Bilbao. 1,200 hab.

PORTUGALOIS, OISE, adj. et s. S'est dit pour Portugais, Portugaise.

* **PORTULACÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble au pourpier.

PORTUNIEN, IENNE, adj. Zool. Qui ressemble à un portune. — PORTUNIENS, s. m. pl. Famille de crustacés.

PORTURE, s. f. S'est dit pour monture.

PORT-VENDRES, n. pr. m. (en lat. *Portus Veneris*). Géogr. Ville de France, dép. des Pyrénées-Orientales, sur la Méditerranée. Port très-sûr. Commerce de blé, eaux-de-vie, etc. — Elle appartint longtemps à l'Espagne, et fut cédée à la France avec le Roussillon. 2,000 hab.

PORULEUX, EUSE, adj. (du lat. *porus*, trou). Hist. nat. Qui est garni de petits trous ou de petits points transparents.

POSADA, s. f. Relat. Se dit des auberges d'Espagne.

POSAUNE, s. m. Mus. Nom que quelques musiciens ont donné au trombone.

* **POSE**, s. f. Anc. t. milit. *Grande pose*, se disait des sentinelles qu'on pose extraordinairement pour la nuit, et qu'on relève à l'ouverture des portes. — Jeux. *Pose*, avantage qui consiste à placer le premier dé au domino : *A vous la pose*. — On appelle *pose* une mesure agraire usitée dans quelques cantons de la Suisse. La *pose de Lausane* vaut 45 ares.

POSEGA, n. pr. f. Géogr. Ville des États autrichiens, dans l'Esclavonie, ch.-l. d'un comitat du même nom, sur l'Orlyava. 4,200 hab.

* **POSEN**, n. pr. f. Géogr. Ville des États prussiens, jadis capitale de la grande Pologne, et aujourd'hui ch.-l. du grand-duché de Posen, sur la Wartai. 29,000 hab. Evêché. Commerce actif avec l'Allemagne. — *Grand-duché de Posen*, une des huit provinces de la monarchie prussienne, entre la Prusse occidentale, la Silésie, le Brandebourg et le royaume de Pologne. 1 million 075,000 hab. Il appartint, jusqu'au XVIIIe siècle, à la Pologne, à laquelle il fut enlevé par la Prusse, partie en 1773, partie en 1793. Compris en 1807 dans le grand-duché de Varsovie, il revint à la Prusse en 1815.

* **POSER**, v. a. Jeux. Jouer un dé ou un domino : *Poser le double six*. On dit absol. : *C'est à vous, c'est à moi à poser*. — Néol. *Se poser*, se faire une position dans le monde, se créer un rôle original : *Se poser en censeur, en réformateur des abus*. On dit de même absol., *se poser*.

POSIDIUM, n. pr. m. (pr. *pozidiome*). Géogr. anc. Cap de l'Arabie-Heureuse, à l'entrée du golfe Arabique. — Nom de trois autres promontoires, d'Ionie, de Macédoine et de Lucanie.

POSIDONIADE, adj. f. Ant. gr. Nom d'une des quatre tribus établies à Athènes par Érichthonius.

* **POSITIF, IVE**, adj. *Philosophie positive*, système dont les auteurs affectent de n'admettre aucun principe qui ne soit démontré rigoureusement, et appuyé sur des faits. — Phys. *Positif*, se dit d'un des deux fluides dont on suppose le fluide électrique composé : *Élément positif. Électricité positive. Pôle positif. État positif*. — Bot. *Caractères positifs*, ceux qui sont tirés de la présence d'un organe. — *Positif*, s. m. Ce qui est certain, incontestable : *Le positif est que...* — Fam. Les avantages matériels et pécuniaires : *Homme qui tient au positif*.

* **POSITION**, s. f. Jeux. *Avoir la position*, se dit, aux dames, quand la partie d'un des joueurs est disposée de telle manière qu'il en résulte divers moyens d'obtenir des avantages. — En gramm. arabe, *position* se dit quelquefois pour thème. — Mathém. *Géométrie de position*, partie de la géométrie qui envisage et détermine la situation d'un corps dans l'espace. — Géom. *Donné de position*, se dit d'un plan, d'une ligne dont la situation, la direction est donnée, sans que l'on ait à s'occuper de sa grandeur ou de son étendue.

POSITIVITÉ, s. f. Phys. État d'un corps qui manifeste les phénomènes de l'électricité positive.

* **POSITIVISME**, s. m. Philos. Système de philosophie positive. — Fig. Égoïsme.

* **POSITIVISTE**, s. m. Se dit quelquefois pour égoïste et même matérialiste.

POSITURE, s. f. Diplom. Signe qui, dans les anciens manuscrits, indique la fin d'un chapitre ou d'un livre.

POSNANIE, n. pr. f. Géogr. Duché ou palatinat de Posen, qui faisait partie de la grande Pologne, et dont la Prusse s'est emparée, dans le partage de 1792. V. plus haut le mot POSEN.

POSNANIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant du duché de Posen, de la Posnanie. — Qui appartient au duché de Posen, à la Posnanie ou à ses habitants.

POSOIR, s. m. Techn. Main artificielle avec laquelle, dans les hôtels des monnaies, on place les flans entre les deux coins, pour les frapper.

POSOQUERIE, s. f. Bot. Arbuste de la Guyane, famille des rubiacées.

* **POSPOLITE**, s. f. Hist. Dans l'ancien gouvernement de la Pologne, ordre donné à la nation tout entière de prendre les armes.

POSSAGNO, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume Lombardo-Vénitien. 1,500 hab. Patrie de Canova.

* **POSSÉDER**, v. a. Anc. jurispr. *Posséder en roture*, tenir à titre de cens. — *Posséder en fief*, tenir à titre de foi et hommage. — *Posséder par engagement*, jouir d'une chose soumise à la faculté du rachat.

* **POSSESSEUR**, s. m. Anc. jurispr. *Possesseur pacifique*, celui qui n'est pas troublé dans sa possession. — Alchim. *Possesseur* s'est dit de ceux que l'on prétendait avoir trouvé la pierre philosophale.

* **POSSESSION**, s. f. Anc. prat. *Possession artificielle*, état de celui qui possède par l'entremise d'un tiers, détenant au nom du premier. — *Possession civile*, état de celui qui possède une chose comme propriétaire reconnu et jouissant. — *Possession de fait*, action de détenir une chose sans avoir l'intention de se l'approprier. — *Possession de fait et de volonté*, action de détenir à titre de propriétaire. — *Possession naturelle*, action de détenir une chose avec intention de la garder, sans que l'on sache qu'elle appartient à autrui. — Dr. can. *Possession triennale*, celle en vertu de laquelle celui qui avait joui d'un bénéfice pendant trois années consécutives ne pouvait être inquiété ni au possessoire ni au pétitoire. — Au pl. *Possessions*, fonds de terre, colonies : *Les possessions françaises dans les Antilles*.

POSSESSIONNEL, ELLE, adj. Jurispr. Qui marque, qui prouve la possession : *Acte possessionnel*.

POSTABDOMEN, s. m. (du lat. *post*, après ; *abdomen*, ventre). Zool. Ensemble des cinq derniers anneaux de l'abdomen des insectes. — Queue des crustacés. — Partie postérieure du corps des tribulites.

* **POSTAL, ALE**, adj. Admin. *Convention postale*, accord entre deux puissances, concernant le transport des lettres d'un pays à l'autre.

POSTAPICIAL, ALE, adj. (du lat. *post*, après ; *apex, icis*, sommet). Zool. Qui se trouve en arrière du sommet : *Charnière postapiciale*.

POSTCOMITIAL, ALE, adj. (du lat. *post*, après ; *comitia*, comices). Hist. Qui vient après les comices. — *Diétine postcomitiale*, nom donné par J.-J. Rousseau, dans son projet de constitution pour la Pologne, à une diète qui se serait tenue après l'assemblée de la diète générale, pour examiner la conduite des députés au congrès.

POSTCOSTAL, ALE, adj. (du lat. *post*, après ; *costa*, côte). Anat. Qui est situé après une côte.

* **POSTDAM**. Orthographe vicieuse. V. POTSDAM, au Complément.

POSTDILUVIEN, IENNE, adj. (du lat. *post*, après ; *diluvium*, déluge). Didact. Qui est postérieur au déluge : *Temps postdiluviens. Époque postdiluvienne. Terrains postdiluviens*.

POSTDORSAL, ALE, adj. (du lat. *post*, après ; *dorsum*, dos). Anat. Qui est situé en arrière du dos.

* **POSTE**, s. f. Mar. *Poste aux choux* se dit, par plaisanterie, du canot qui va chercher les provisions pendant qu'on est en rade. — Anc. t. milit. *Faire fausse poste*, faire passer en revue de faux soldats. — s. m. Pêche. *Tendre un filet en poste*, c'est, en Provence, tendre un filet dans un endroit fixe.

POSTÉCUSSON, s. m. Agric. Second écusson ajouté au premier.

POSTHONCIE, s. f. (du gr. πόσθη, le prépuce ; ὄγκος, tumeur). Méd. Gonflement du prépuce.

* **POSTHUME**, adj. des 2 g. Droit rom. Se dit d'un enfant né du vivant du père, mais après que celui-ci avait fait son testament, ce qui emportait la nullité de cet acte. Dans ce sens, on écrit aussi *postume*.

POSTICUM, s. m. (pr. *pocetikome*). Arch. anc. Portique de derrière des édifices amphiprostyles.

* **POSTILLON**, s. m. Carte percée dans laquelle les enfants font passer la ficelle de leur cerf volant, et que le vent fait glisser jusqu'à cette machine. — Ruban attaché derrière un bonnet de femme. — Anc. mar. Petite embarcation qu'on entretenait dans un port pour aller à la découverte. — Zool. Oiseau du Kamtschatka, qui est une espèce de pétrel.

* **POSTLIMINIE**, s. f. C'est la restitution d'une province, d'une frontière, à un État qui en a été privé momentanément par la force des armes. — Retour d'un citoyen à sa commune patrie. Ce mot n'est point inusité, comme le dit le Dictionnaire, seulement on emploie plus ordinairement la forme latine, *postliminium*, s. m.

POSTPECTORAL, ALE, adj. (du lat. *post*, après ; *pectus, oris*, poitrine). Anat. Qui tient à l'arrière-poitrine.

* **POSTPOSITION**, s. f. Gramm. Condition des mots postpositifs.

POSTRIDIEN, IENNE, adj. (du lat. *postridie*, le lendemain). Didact. Qui appartient au lendemain. — Ant. rom. V., au Dictionnaire, POSTRIDIANIEN et POSTRIDUANIEN, qui tous deux sont inusités.

POSTSCUTELLUM, s. m. (pr. *poceteskutellome*) (du lat. *post*, après ; *scutellum*, petit écusson). Zool. La quatrième pièce postérieure de l'écusson des insectes.

POSTSIGNAIRE, s. m. (du lat. *post*, après ; *signum*, enseigne). Ant. rom. Soldat romain qui était en arrière des enseignes.

* **POSTULAT**, s. m. Archéol. *Maille postulat*, nom d'une ancienne monnaie. — Philos. *Postulat*, Ce que l'on demande à son adversaire, au commencement d'une discussion, comme fait reconnu ou axiome. On emploie aussi le mot lat. *postulatum*, et le pl. *postulata*.

* **POSTULATION**, s. f. Ant. rom. Sacrifice pour apaiser les dieux irrités.

* **POSTULÉ, ÉE**, part. et adj. Ant. rom. *Gladiateurs postulés*, gladiateurs qui, à cause de leur courage ou de leur adresse, étaient redemandés par le peuple. — Hist. relig. *Administrateur postulé*, chez les protestants d'Allemagne, s'est dit du chef d'un chapitre élu par les chanoines et confirmé par la régence.

* **POSTVERTA**, n. pr. f. Myth. rom. Divinité qui présidait aux accouchements laborieux et qui prédisait l'avenir. On dit également *Postvorta*, aussi le Dictionnaire a-t-il eu tort de faire de *Postverta* et de *Postvorta* deux articles séparés. Quant à *Postvota*, c'est une faute typographique.

POSYDROSTÈRE, s. m. V. PORYDROSTÈRE, au Dictionnaire.

* **POT**, s. m. Prov. *Être bête comme un pot*, être très-stupide. — *Ce n'est par là que le pot s'enfuit*, ce n'est pas là qu'est l'inconvénient, le danger. — *C'est un pot sans anses, on ne sait par où le prendre*, se dit d'une personne difficile, revêche. — *Les pots fêlés sont ceux qui durent le plus*, les personnes maladives résistent ordinairement plus longtemps que les autres, parce qu'elles se ménagent. — *Faire le pot à deux anses*, mettre les poings sur les côtés ; ou encore, donner le bras à deux dames. — *On en garde dans quelque petit pot à part*, se dit ironiquement d'une personne qui affiche beaucoup de prétention. — Métrol. *Pot*, unité de mesure pour les liquides, employée dans quelques cantons de la Suisse et de l'Allemagne. Le *pot de Neufchâtel*, vaut litr., 1,90429 ; le *pot de Mecklembourg*, litr. 0,90500. — Anc. cout. *Être en pain et en pot*, être admis à la table de quelqu'un. — Anc. t. milit. *Pot*, casque, coiffure d'un homme de guerre : *Avoir le pot en tête*. — Mar. *Pot à brai*, chaudière en fer pour chauffer le brai. — *Pot de pompe*, piston à soupape. — Techn. *Pot à cueillir*, vase dans lequel l'ouvrier prend la matière vitrifiée. — *Pot*, auge des foulons.

* **POTAGER**, s. m. Hist. Titre d'un officier de la maison du roi, chargé de la confection des potages. Il y avait quatre potagers servant par quartier. — *Potager, ère*, adj. *Jardin potager*, celui où l'on cultive toute sorte de plantes pour la cuisine. — Zool. *Potager* se dit des insectes qui se trouvent sur les plantes potagères.

POTAGISTE, s. m. Néol. Cuisinier qui excelle dans la confection des potages. Mot créé par Brillat-Savarin.

POTAILLER, v. n. (fr. *pot*). Boire à tout propos. Vieux mot.

POTAKI, s. m. Anc. comm. Nom que les marchands de Constantinople donnaient aux cendres et potasses de la mer Noire.

POTALIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une potalie. — POTALIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes. On dit aussi *potalié*.

POTAMÉES, s. f. pl. (du gr. ποταμός, fleuve). Zool. Famille de mollusques qu'on appelle plus communément *naïades*.

POTAMITE, adj. des 2 g. (du gr. ποταμός,

fleuve). Zool. Qui vit dans les fleuves. — POTAMITES, s. m. pl. Famille de reptiles chéloniens.

POTAMON, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Egyptus et de la nymphe Caliande.

POTAMOSAURIEN, IENNE, adj. (du gr. ποταμὸς, fleuve; σαῦρος, lézard). Zool. Se dit d'un reptile saurien qui vit dans les rivières. — POTAMOSAURIENS, s. m. pl. Famille de reptiles sauriens.

POTANE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Inde, fondée par Alexandre, à l'embouchure de l'Indus.

* POTASSANE, s. f. Anc. chim. C'est la substance que l'on nomme auj. *chlorure de potassium.*

POTASSICO-AMMONIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel potassique uni à un sel ammonique. On dit de même : *Potassico-argentique*, *-calcique*, *-hydrique*, *-magnesique*, *-mercureux*, *-mercurique*, *-sodique*, en parlant d'un sel potassique uni à un sel *argentique*, *calcique*, *hydrique*, etc.

POTASSIDES, s. m. pl. Chim. Famille de corps qui renferment le potassium.

POTASSIÉ, ÉE, adj. Chim. Qui contient du potassium.

POTASSIQUE, adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un oxyde de potassium, qui est la potasse. — On le dit aussi des sels dans lesquels entre ce sel, ou qui lui correspondent, quant à la composition.

* POTEAU, s. m. *Poteau guide*, *poteau indicateur*, se dit des poteaux placés sur le bord des chemins, aux croisés des routes, pour indiquer le lieu où conduit chaque embranchement.

* POTELÉ, s. m. Néol. Embonpoint, charnure grasse des enfants, des jeunes personnes.

POTELÉE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la jusquiame.

* POTELET, s. m. Bot. Nom vulgaire de la jacinthe des bois.

* POTENCE, s. f. Blas. Meuble de l'écu, qui indique le droit de haute justice. — Techn. Pièce qui porte deux des pivots de l'échappement, dans les montres à roues de rencontre. — Une des pièces du moulin du lapidaire. — Petite enclume à l'usage des chaudronniers. — Instrument avec lequel le verrier transporte les objets trop chauds pour être maniables.

POTENT, ENTE, adj. Néol. Valide; l'opposé d'impotent : *Un vieillard encore potent.*

POTENTIA, n. pr. f. Géogr. anc. Nom commun à deux villes d'Italie, l'une en Lucanie, au N., l'autre en Picenum. Aujourd'hui *Potenza.*

* POTENTIEL, ELLE, adj. Philos. scol. S'est dit d'un tout qui a sous lui les parties qui le composent, comme un genre a sous lui les espèces. Il s'opposait à *actuel.*

* POTENTILLE, s. f. Bot. Genre de plantes rosacées, dont la plupart des espèces sont communes dans les Alpes et les Pyrénées.

POTENTILLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la potentille. — POTENTILLÉES, s. f. pl. Famille de plantes rosacées.

POTENZA, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Naples, ch.-l. de la province de la Basilicate. 8,800 hab. Évêché. — Une autre *Potenza* est située dans les États de l'Église, province de Macerata et Camerino, à l'embouchure d'une rivière de même nom.

POTERA, s. f. Pêche. Assemblage de hameçons sans appât que l'on ajuste autour d'un leurre de plomb, pour prendre des sèches. *Poteral*, s. m., est une erreur du Dict.

* POTERIE, s. f. Archit. Espèce de pots de terre qu'on emploie quelquefois dans la construction des voûtes et des planchers. — Techn. *Poterie d'étain*, toute sorte de vaisselle d'étain.

POTÉRIOCRINITE, s. m. Zool. Genre d'échinodermes.

POTÉRIOPHORE, adj. f. (en gr. ποτηριοφόρος, de ποτήριον, vase à boire; φορὸς, qui porte). Myth. gr. Qui apporte à boire. Surnom de Cérès.

POTEYER, v. a. Techn. Enduire les moules du potier d'étain avec de la poudre de pierre ponce. V. POTOYER, au Dict.

POTHOÏNÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un pothon. — POTHOÏNÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

* POTHOS, n. pr. m. Myth. gr. Fils de Cronos et d'Astarté, et frère d'Éros. *Pothos* et *Himéros* étaient les dieux du désir.

POTICHE, s. f. Sorte de petit pot. — Mar. Entaille faite sur les nœuds des pièces de bois, dans les chantiers, pour reconnaître si ces pièces sont de bonne qualité.

POTIDÉE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Macédoine, dans la presqu'île de Pallène, au S.-O. de Chalcis, était une colonie athénienne. Elle se révolta contre les Athéniens, 435 avant J. C., retomba en leur pouvoir en 429, et fut, après un siége de trois ans, conquise par Philippe, qui l'assujettit à Olynthe. Cassandre l'embellit et l'appela *Cassandrie.*

* POTIER, s. m. Hist. eccl. Membre d'une secte d'anabaptistes. — Hist. *Champ du potier*, champ acheté par Judas Iscariote, avec les trente deniers pour lesquels il avait livré son maître. V. HACELDAMA, au Compl. — *Champ du potier.* V. FIGULIN, au Compl.

* POTIN, s. m. Se dit fam., surtout en Normandie, pour verbiage, caquet. *A quoi bon tout ce potin?*

POTINA, n. pr. f. (du lat. *potus*, boisson). Myth. lat. Déesse qui présidait à la boisson des enfants. On l'appelait aussi *Potica* et *Potua.*

* POTIRON, s. m. Prov. *Il est venu comme un potiron, tout en une nuit*, se dit quelquefois d'un parvenu. — Bot. Nom vulgaire de plusieurs bolets.

* POTNIADE, adj. et s. f. Myth. gr. Nom donné à Cérès et à Proserpine, à cause du culte qu'on leur rendait à Potnies : *Les Potniades, les déesses Potniades.*

POTNIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Potnies. — Qui appartient à Potnies ou à ses habitants. — *Fontaine potnienne*, fontaine dont l'eau avait la propriété de rendre furieux les animaux qui en buvaient. V. POTNIADE, au Dict.

POTNIES, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Béotie, près de Thèbes. C'est dans un bois situé près de cette ville qu'on adorait les Potniades, et que se trouvait la fontaine Potnienne.

POTOMAK, n. pr. m. Géogr. Rivière des États-Unis; naît sur la limite des États de Virginie et de Maryland, et se jette dans la baie de Chesapeak après 453 kil. de cours.

POTOSI, n. pr. m. Géogr. Ville de l'ancien Pérou, dans la Bolivie, ch.-l. du dép. de Potosi, et au pied du mont Cerro de Potosi. Pop. autrefois considérable, et réduite aujourd'hui à 15,000 hab. — *Cerro de Potosi*, montagne de la Bolivie, nommée communément *le Potose*, s'élève à une hauteur de 4,888 mèt. au-dessus du niveau de la mer. Elle est célèbre par ses mines d'argent, exploitées depuis le XV^e siècle, et toujours inépuisables; plus de deux mille mineurs y sont employés. — Village des États-Unis, ch.-l. du comté de Washington, État de Missouri; il est entouré de mines de plomb.

POTRIMPUS, n. pr. m. (pr. *potrimpuce*). Myth. slave. Dieu des anciens Prussiens.

POTSDAM, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, ch.-l. de la régence de Potsdam, dans la province de Brandebourg, sur la droite du Havel. 3,500 hab. Nombreux monuments, école militaire, bibliothèque, collections diverses, fabrique royale d'armes à feu, manufacture de tabacs, etc. Cette ville est le Versailles de la Prusse. Aux environs se trouvent trois résidences royales (Sans-Souci, le Nouveau Palais-Royal et le Palais de Marbre), et l'île des Paons, avec une superbe maison de plaisance.

POTSTONE, s. m. Minér. Un des noms de la pierre ollaire.

* POU, s. m. Prov. *Que de poux qui cherchent maître*, s'est dit bassement d'un homme pauvre qui affecte des airs d'opulence. — *Il se laisse manger des poux*, se dit d'un homme fort malpropre. — Zool. *Pou ailé* ou *pou volant*, l'hippobosque, le taon. — *Pou de bois*, le psoque, le termite. — *Pou de chien*, la tique. — *Pou de baleine*, la balane. — *Pou des insectes*, la mite. — *Pou des oiseaux*, le ricin. — *Pou sauteur*, le podure. — Astron. *Pou.* Période astronomique chinoise, composée de soixante-seize ans.

POUCEAU, s. m. Pêche. Sorte de filet.

POUCE-AVANT, s. m. Anc. comm. Surcroît de mesure que l'on donnait en mettant le pouce à l'extrémité de l'aune.

POUCHET, s. m. Zool. Coquille du genre hélice.

POUCHOC, s. m. Comm. Drogue médicinale qui sert à teindre en jaune, et qui vient de Siam.

POUCHON, s. m. Zool. Hibou des îles Sandwich.

POUCHPAMITRA, n. pr. m. Héros indien, père d'Agnimitra; il détrôna le dernier des Moria, et donna la couronne à son fils, qui fut le premier de la dynastie Sounga.

POUCHTO, s. m. Linguist. Nom de l'idiome des Afgans.

* POUCIER, s. m. Anc. chir. Pouce factice de bois ou de métal, que l'on adapte à l'individu qui a perdu cette partie de la main.

POUDETTE, s. f. Agric. Serpette pour la taille des arbres.

* POUDING, s. m. On dit aussi *plum-pouding.* V. ce mot, au Compl.

POUDINGIFORME, adj. des 2 g. Minér. Qui a l'apparence d'un poudingue.

POUDINGOÏDE, adj. des 2 g. (du fr. *poudingue*, et du gr. εἶδος, ressemblance). Minér. Qui ressemble au poudingue. — Anat. Il se dit d'une substance qu'on trouve dans les dents de plusieurs animaux.

POUDJE, s. m. Relat. Nom de certains sectaires de l'Indoustan, qui rejettent l'autorité des Védas.

* POUDRE, s. f. Prov. et fig. *C'est de la poudre à la Saint-Jean*, se dit d'une chose qui est de saison, de circonstance. — *N'avoir ni poudre ni plomb*, n'avoir ni ressources, ni crédit. — On appelait autrefois *poudre de sympathie*, une poudre que l'on croyait propre à guérir une blessure, quand on l'appliquait sur le sang sorti de la plaie. — Chim. *Poudre de fusion*, mélange de salpêtre, de soufre et de sciure de bois, dont on se sert pour accélérer la fusion des métaux. — Minér. *Poudre à mouches*, arsenic natif testacé, réduit en poudre. — Hist. *Poudre de succession*, nom donné à un poison célèbre, dont une femme, nommée La Voisin, faisait commerce vers le milieu du XVII^e siècle. — Man. *Battre la poudre*, se dit d'un cheval qui trépigne, qui fait de petits pas et avance peu.

* POUDREUX, EUSE, adj. *Pied poudreux*, se disait aussi autrefois des colporteurs ou marchands porte-balle. — Bot. Qui est couvert d'une poussière grisâtre : *Agaric poudreux.*

POUDROYER, v. a. Couvrir de poussière. — Réduire en poussière. Vieux mot, inusité dans ces deux sens. — *Poudroyer* s'est dit absol. en parlant du soleil dont les rayons font paraître la poussière : *Je ne vois rien que le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie.* (*Contes de Perrault.*)

POUE, interj. Mimologisme dont on se sert pour exprimer le bruit d'une arme à feu qu'on décharge. V. POUF, au Dictionnaire.

POUÉE, s. f. Agric. Sorte d'ados planté de vignes.

* POUF, s. f. Néol. Annonce emphatique. V. PUF, au Compl. — Pop. *Faire pouf*, déployer de l'ostentation, faire beaucoup d'étalage. — *A pouf*, loc. adv. A crédit. V. le Dictionnaire.

POUFIGNON, s. m. Zool. Nom vulgaire du pouillot, dans le département de la Somme.

* POUGEOISE, s. f. Cette monnaie est la même que celle qu'on nommait *pite* ou *pollevine.*

POUGUES, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Nièvre. 1,000 hab. Sources d'eaux minérales froides.

POUHORITA, s. m. Relat. Brahmane attaché à une famille, et chargé de toutes les cérémonies religieuses qui la concernent.

* POUILLE, n. pr. f. Géogr. Elle forme aujourd'hui la Capitanate, la Terre-de-Bari et la Terre d'Otrante. — Hist. *Duché de Pouille et Calabre*, État créé en 1059 par le Normand Robert Guiscard, qui le reçut en fief du pape Nicolas II.

POUILLÈRE, s. f. Écon. rur. Endroit ménagé dans un poulailler pour laisser passer les poules, quand elles veulent sortir ou rentrer.

* POUILLERIE, s. f. Se dit fig. d'une grande pauvreté, d'une extrême misère : *C'est de la pouillerie.*

POUILLEUTEMENT, s. m. S'est dit pop. d'une maladie causée par la vermine.

* POUILLEUX, EUSE, adj. Géogr. *Champagne pouilleuse*, partie de la Champagne située à l'O. de Vitry-le-Français, ainsi nommée à cause de sa stérilité.

POULAILLERIE, s. f. Lieu où l'on vend de la volaille. Peu usité.

* POULAIN, s. m. Ancien jeu de dés, le même que la rafle. — Mar. Étai placé en arc-boutant, sous l'étambot d'un bâtiment en construction, pour l'empêcher de glisser sur son chantier. — Zool. Poisson des mers d'Arabie. — Hist. *Poulain* se disait, au XIII^e siècle, des paysans des côtes de Syrie, population formée de Syriens, d'Arméniens et d'Européens, dont les races s'étaient croisées. V. le Dictionnaire.

* POULAINE, s. f. S'est dit pour Pologne. — Par extens. Sorte de fourrure qui venait de Pologne.

POULASTYA, n. pr. m. Myth. ind. Fils de Brahma et un des richis. Il vécut saintement dans un lieu voisin de l'Hymalaya.

* POULE, s. f. Prov. et fig. *Qui naît poule aime à gratter*, se dit pour caractériser les penchants qui tiennent à l'origine de quelqu'un. — *Les poules pondent par le bec*, les poules font une

plus grande quantité d'œufs quand elles sont bien nourries. — *Un bon renard ne mange jamais les poules de son voisin*, quand on veut faire quelque mal, il ne faut pas que ce soit là où on est connu. — *Il est avis au renard que chacun mange poule comme lui*, ceux qui vivent dans l'abondance s'imaginent difficilement qu'il y a des gens qui manquent de tout. — *Lait de poule*. V. LAIT, au Dict. — Hist. *La poule d'or de la reine Théodelinde et ses poulets*, se dit de certains joyaux que Théodelinde, reine de Lombardie, offrit à l'église de Saint-Jean de Monza, où on les voit encore aujourd'hui. — Zool. *Poule de Barbarie*, espèce de poule originaire d'Afrique; —*poule de neige*, le lagopède; —*poule de Numidie*, la pintade; —*poule de bois*, *poule des coudriers*, la gélinote; —*poule de bruyères*, le tétras; —*poule sultane*, le porphyrion; — *poule de mer*, nom vulgaire d'un labre et de plusieurs autres poissons. — Bot. *Poule*, nom vulgaire de plusieurs champignons. — *Poule grasse*, un des noms de la valérianelle ou mâche. — *Poule qui pond*, la mélongène. — Jeux. Au jeu du renard, *poule* se dit de chacune des pièces qui servent à enfermer le renard. — Anc. t. milit. *Courir la poule*, faire la maraude. — Danse. *Poule*, une des figures de la contredanse française. — Techn. Adjectiv. *Acier poule*, acier dont la surface est couverte de boursouflures.

POULÉ, s. m. Bot. Plante de Pondichéry, famille des amarantacées.

POULENTA, s. m. V. POLENTA, au Dict.

* **POULET**, s. m. Zool. *Poulet des bois*, la huppe. — *Poulet d'Inde*, le dindon. — Fig. et fam. *C'est un poulet d'Inde*, *un véritable poulet d'Inde*, un niais, un imbécile. — *Gardeur, gardeuse de poulets d'Inde*, s'est dit ironiq. des gentilshommes campagnards, des dames de la campagne. — *Vin de poulet*, vin dans lequel on a fait infuser de la fiente de poulet, et que le vulgaire emploie contre les contusions, les blessures.

* **POULETTE**, s. f. Zool. Nom marchand des térébratules fossiles. — Art culin. *A la poulette*, se dit en parlant d'une espèce de sauce blanche: *Tête de veau*, *pieds de mouton à la poulette*.

POULIER, s. m. Mar. Amas de galets roulés par la mer, le long des côtes de la Manche.

POULLAIN, s. m. Anc. t. milit. Cavalier de fortification.

POULLAOUEN, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. du Finistère. 3,545 hab.

POULLIER, s. m. S'est dit pour poulailler; et fig., place sans défense, bicoque.

POULOPINANG, n. pr. m. V. *Iles du Prince de Galles*, au mot PRINCE du Complément.

* **POULOT, OTTE**, s. C'est un t. de caresse dont on se sert fam. en parlant à un enfant: *Venez mon poulot; embrassez-moi, ma poulotte*.

* **POULPE**, s. f. Dans les deux premières acceptions données par le Dict., on dit *pulpe*, et non *poulpe*.

POULPER ou **PULPER**, v. n. Onomatopée que l'on a proposée pour exprimer le cri du vautour.

POULPETON, s. m. Art cul. Sorte de ragoût composé de viande hachée recouverte de tranches de veau. On dit aussi *poupeton*.

POULPETONNIÈRE, s. f. Sorte de marmite dans laquelle on fait les poulpetons. On dit aussi *poupetonnière*. V. ce mot au Dictionnaire.

POULQUE, s. m. Régiment de cosaques.

POULTRE, s. f. Écon. rur. Il s'est dit d'une cavale âgée de plus de trois ans.

POUNÈLE, s. f. Agric. Variété d'orge.

POUNAH, n. pr. f. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Bombay, dans l'ancien Aurengabad. 100,000 hab.

POUNDAGE, s. m. (de l'angl. *pound*, livre sterling). Droit établi en Angleterre sur les vaisseaux marchands, à raison de tant par livre sterling. Quelques-uns disent *pondage*.

POUPARDEAU, s. m. (dimin.). S'est dit quelquefois pour, poupard.

* **POUPE**, s. f. Anc. cout. *Os de la poupe du front*, le coronal. — Géogr. *Poupe*, haute montagne calcaire en forme de mamelon ou de dôme. — Chasse. Se dit des mamelles des femelles, et particulièrement de l'ourse et des autres animaux féroces. — Techn. Amas de vieux cuivre dont on forme une boule propre à remplir un creuset.

* **POUPÉE**, s. f. Sorte de mannequin sur lequel on essaie des chapeaux, des vêtements, ou sur lequel on les place quelquefois pour les envoyer comme modèles dans les pays étrangers. — Écon. rur. Chiffon de toile à l'aide duquel on fait boire les veaux.

POUPEGAIS, s. m. Onomatopée employée par l'abbé de Marolles pour exprimer le cri du paon.

POUPELINER, v. a. Caresser, mignarder. Vieux.

POUPETON, s. m. V. POULPETON, au Compl.

POUPINER, v. a. Donner un air poupin, parer d'une manière enfantine. Vieux et hors d'usage.

* **POUPON**, s. m. Zool. Nom vulgaire de plusieurs poissons du genre baliste.

POURANA, s. m. Philol. ind. Nom de plusieurs poèmes sanscrits qui contiennent la cosmogonie et la théogonie des Indous.

POURANG, n. pr. m. Relat. Nom du premier homme, chez les Japonais.

POURAVA, n. patr. m. Hist. ind. Se dit des descendants de *Pourou*, sixième prince de la dynastie lunaire. On écrit aussi *Porava*.

* **POURCEAU**, s. m. Prov. *Aller de porte en porte comme le pourceau de saint Antoine*, quêter pour son propre compte. Cette expression signifie aussi simplement, aller de maison en maison, et même faire un grand nombre de courses pour ses affaires. — Zool. *Pourceau ferré*, nom vulgaire du hérisson.

POURCEL, s. m. S'est dit pour porc, pourceau. — *Aller au pourcel*, sorte de jeu ou d'exercice anciennement en usage.

POURCELLANE, s. f. Bot. Nom vulgaire du pourpier cultivé.

POURCELET, s. m. Zool. V. PORCELET, au Dict.

POUR-CENT, s. m. Fin. Taux de l'intérêt, du rapport d'une somme d'argent placée.

POURCHAS, s. m. Il s'est dit aussi de la chasse, et J.-B. Rousseau l'a employé en ce sens.

POURCHOTISTE, s. m. Mot forgé par plaisanterie pour désigner les disciples d'un professeur de l'Université de Paris, nommé *Pourchot*, auteur d'un *Traité de philosophie*, rédigé d'après les idées cartésiennes et publié à la fin du XVII^e siècle.

* **POURETTE**, s. f. Agric. Aux environs de Paris, il se dit aussi d'un jeune plant d'acacia.

POURJET, s. m. Écon. rur. Sorte de ciment fait avec de la bouse de vache et des cendres tamisées.

POUROU, n. pr. m. Myth. ind. Fils d'Yayâti, et sixième roi de la race lunaire; il donna son nom au reste de la dynastie.

POURONNÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au pouronnier. — **POURONNÉES**, s. m. pl. Famille de plantes.

POUROURAVA, n. pr. m. Myth. ind. Troisième prince de la dynastie lunaire, petit-fils de la Lune par son père Boudha, et arrière-petit-fils du Soleil.

POURPARLEUR, s. m. S'est dit de celui qui était chargé d'une négociation, d'un pourparler.

POURPENSER, v. n. Considérer avec réflexion et délibération. Vieux mot.

POURPIÈRE, s. f. Bot. Plante commune sur le bord de la mer; c'est une espèce de péplide.

* **POURPOINT**, s. m. Prov. et fig. *Mettre un homme en pourpoint*, le dépouiller de son bien. — *Il y a un sot dans son pourpoint*, ce n'est qu'un sot. — *La chemise est plus proche que le pourpoint*, les membres de notre famille nous appartiennent de plus près que nos amis. — *Il commence à remplir son pourpoint*, il engraisse. — *L'eau est entrée dans ses souliers par le col de son pourpoint*, il s'est noyé, ou, il a failli se noyer.

* **POURPRE**, s. m. Zool. Genre de mollusques gastéropodes très-répandus sur le rivage de la plupart des mers, surtout de celles du Midi. Plusieurs espèces donnent la pourpre des anciens, liqueur contenue dans un réservoir placé dans le voisinage de l'estomac. Depuis la découverte de la cochenille, cette peinture a été négligée, et on a même perdu le secret de la fixer sur les étoffes. — Anc. chim. *Pourpre de Cassius* ou *pourpre minéral*, chlorure d'or et d'étain, que l'on emploie pour peindre sur porcelaine.

* **POURPURE**, s. f. Anc. techn. Teinture de pourpre.

POURRAGNE, s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'asphodèle.

* **POURRI, IE**, part. et adj. *Bourg pourri*, se disait, avant la réforme des élections en Angleterre, d'une localité qui conservait d'anciens privilèges électoraux, quoique sa population fût considérablement diminuée, de sorte qu'un petit nombre de tenanciers, faciles à influencer, disposaient d'un siège à la chambre des communes. — *Pourri*, s. m. Nom donné, pendant la révolution française, aux membres du parti de Danton.

* **POURRITURE**, s. f. Vétér. Maladie chronique des bêtes à laines, très-dangereuse, et souvent épizootique. — *Pourriture du pied*, le piétain. — *Pourriture des soies*, maladie scorbutique du cochon. — Techn. *Pourriture*, vase dans lequel on fait macérer l'indigo, le manioc, etc.

POURVA, s. m. Philos. ind. Nom du premier des deux systèmes de métaphysique orthodoxe des Indous. Il a pour but l'interprétation des Védas.

POURY, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Calcutta, sur le golfe du Bengale. On la nomme aussi *Jaggernat*. V. ce mot au Complément.

POUSARAGUE, s. f. Relat. Machine mue par des bœufs, que l'on emploie en Égypte pour faire les irrigations.

POUSE, s. f. Relat. Boisson en usage dans les Indes: on la fait avec du limon et du sucre.

POUSET, s. m. Techn. Couleur rouge de la graine d'écarlate.

* **POUSSA**, s. m. Jeu d'enfant qui consiste en une espèce de magot de carton porté sur une boule de pierre, sur laquelle il tourne et se balance longtemps quand on le pousse.

* **POUSSE**, s. f. Écon. rur. Altération du vin qui devient amer. — Comm. Poussière des épices.

* **POUSSÉE**, s. f. Techn. Première épuration à laquelle l'affineur soumet les alliages qu'il traite.

POUSSE-GOUPILLE, s. m. Techn. Instrument avec lequel on pousse les goupilles de la platine des fusils, quand on veut démonter cette platine. — Pl., des *pousse-goupilles*.

* **POUSSIÈRE**, s. f. Fig. et pop. *Faire de la poussière*, se pavaner, agir avec ostentation. — Man. *Battre la poussière*, V. *Battre la poudre*, au mot POUDRE du Complément.

* **POUSSIÉREUX, EUSE**, adj. Qui ressemble à de la poussière.

* **POUSSIN**, s. m. Prov. et fig. *Vouloir la poule et ses poussins*, être très-avide.

* **POUSSINESQUE**, adj. des 2 g. Peint. *Figure poussinesque*, se dit particulièrement d'une figure un peu plus petite que la demi-nature, comme celles que le Poussin a employées dans ses paysages.

* **POUSSINIÈRE**, s. f. Techn. Cage à poulet. — Étuve qui sert à réchauffer les poussins, dans les appareils d'incubation artificielle.

POUTALA, n. pr. m. Temple du Tibet, dans la province d'Onéi, sur le mont Pamouri. C'est la résidence du dalaï-lama.

POUTIEUX, EUSE, adj. Il se dit d'une personne qui affecte la propreté, qui ne peut souffrir sur ses habits ou ses meubles le moindre grain de poussière.

* **POUVOIR**, s. m. Polit. *Pouvoir temporel*, gouvernement civil d'un État. — *Pouvoir spirituel*, puissance de l'Église, faculté d'enseigner les vérités de la religion, de décider les points de foi, etc. — *Les trois pouvoirs*, ensemble de l'exercice de la souveraineté nationale, c'est-à-dire du pouvoir législatif, du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire. — *Division des pouvoirs*, répartition des trois pouvoirs entre les différents corps de l'État. — *Balance des pouvoirs*, manière dont l'autorité d'un des corps de l'État sert de contre-poids à celle des autres corps. — *Les trois pouvoirs*, se dit quelquefois des corps entre lesquels se répartit l'autorité, dans un gouvernement représentatif à deux chambres; ou bien encore, des trois éléments qui entrent dans la composition d'un État de cette nature, éléments qui sont représentés par les trois grands corps de la nation: le *pouvoir monarchique*, le *pouvoir aristocratique*, et le *pouvoir démocratique* ou *électif*. — *Pouvoirs*, titres d'éligibilité et pièces à l'appui de l'élection d'un député: *L'assemblée s'occupe en ce moment de la vérification des pouvoirs*. — *Homme du pouvoir*, se dit des hommes dévoués à la fortune politique de ceux qui exercent le pouvoir: *L'opposition livre une guerre continuelle aux hommes du pouvoir*.

POUYASTRUC, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Hautes-Pyrénées. 800 hab.

POUZAUGES-LA-VILLE, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Vendée. 2,140 hab. Aux environs, mine d'antimoine.

* **POUZZOLES**, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans l'intendance de Naples. 8,700 hab. — Évêché. Port. Commerce du gravier appelé *pouzzolane*.

POYE, s. f. Techn. Bâton qui, dans les papeteries, sert à arrêter la vis de la presse.

POZZOLANE, s. f. V. POUSSOLANE, au Dict. On dit aussi *pouzzolane*, qui est préférable.

POZZOLITE, s. f. Minér. Scories volcaniques décomposées.

PP. Diplom. Abréviation du mot pape, sur le sceau pontifical.

PRAAGE, s. m. Anc. cout. Cens ou droit qu'on payait sur les prés.—Droit que le seigneur possédait, de faire paître ses troupeaux dans les prairies de ses vassaux.

PRACHIN, n. pr. m. Géogr. Cercle de Bohême, au S.-O. de la Bavière 250,000 hab. Ch.-l. *Pisek*. Grenat et pierres précieuses, glaces, etc.

PRACRIT, s. m. Linguist. Idiome vulgaire de l'In e, composé des mêmes éléments que le sanscrit, mais avec des formes plus variables. Il se parlait dans le peuple à l'époque reculée où le sanscrit était la langue des classes privilégiées.

PRADANI, s. m. Relat. Premier ministre d'un prince régnant aux Indes.

PRADIER, s. m. Agric. Ouvrier payé pour avoir soin des prairies d'une commune.

PRADJAPATI, s. m. Philos. ind L'un des deux grands germes dans lesquels exista d'abord le monde, produit par l'union de Brahma avec sa fille Maya. *Pradjapati* est le principe matériel, comme *Mahabhouta* est le principe spirituel.

PRADJNIKA, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte bouddhiste qui donne pour attributs à l'Être suprême l'intelligence et la sagesse avec l'existence absolue.

PRADO, s. m. Géogr. Nom d'une promenade de Madrid. — Ville du Portugal, dans la province de Minho, à 5 kil. N.-O. de Braga. 6,450 hab.

PRADYOTA, n. patron. Hist. ind. Nom d'une dynastie de rois de Magadha.

PRADYOUMNA, n. pr. m. Myth. ind. Fils de Crichna et de Roukmini : il passe pour une incarnation de Cama.

PRAGA, n. pr. f. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans la Pologne, sur la Vistule, vis-à-vis de Varsovie, dont elle est regardée aujourd'hui comme une partie. 3,000. Le 4 novembre 1794, le général Souvarov la prit, et y fit massacrer une partie de la population désarmée, et les débris de l'armée polonaise.

* **PRAGMATIQUE**, adj. des 2 g. Hist. *Pragmatique sanction germanique*, acte publié par l'empereur Charles VI, en 1713, afin de régler la succession de la maison d'Autriche, à défaut d'héritiers mâles. — En Espagne, *pragmatique sanction de Charles III*, loi rendue le 2 avril 1767, pour la suppression des jésuites. — Philol. *Histoire pragmatique*, se dit de l'histoire dans laquelle les faits sont présentés de manière à offrir des conclusions immédiatement applicables aux circonstances. — Math. *Pragmatique* s'est dit anciennement dans le sens de pratique, mécaniq., non problématique.— Hist. rom. *Sanction pragmatique*, décision des empereurs romains qui réglait les intérêts d'une province, d'une ville. On emploie aussi *pragmatique* comme subst. masc. : *Le pragmatique de Tibère*. — *Pragmatique*, s. m. Se disait à Rome d'une espèce d'hommes de loi qui offraient leurs services aux avocats plaidants, et qui rassemblaient pour eux les documents d'une cause.

PRAGOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant de Prague.— Qui appartient à Prague ou à ses habitants.

* **PRAGUE**, n. pr. m. Géogr. Ville de l'empire d'Autriche, capitale de la Bohême, ch.-lieu du capitanat de Prague, sur la Moldau. 125,000 hab. Archevêché. Château impérial. Université. Gymnases. Musée. Observatoire, etc. En 1600, les catholiques, commandés par le duc de Bavière, y gagnèrent une bataille sur les protestants ayant à leur tête Frédéric V, électeur palatin. Les Prussiens y remportèrent une victoire sur les Autrichiens, le 5 mai 1757. Il se tint à *Prague* un congrès célèbre en 1813.

PRAGUERIE, s.f. Hist. Révolte qui eut lieu en France sous Charles VII, en 1440, et à laquelle prit part Louis XI, encore dauphin. Elle avait pour prétexte le bien public. On devait s'emparer du roi et proclamer à la place Louis XI. L'entreprise, mal conduite, échoua après une prise d'armes sans effusion de sang. Son nom lui vient de la ville de Prague, fameuse alors par les désordres dont les hussites l'avaient rendue le théâtre.

PRAGUON, s. m. Hist. Membre de la praguerie.

PRAHASARI, s. m. Relat. Comédien ambulant, dans l'Inde.

PRAHEC, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-lieu de canton, dép. des Deux-Sèvres. 1,600 h.

PRAINTE, s. f. Anc. cout. Droit prélevé par l'Église sur les prémices de la terre.

* **PRAIRIAL**, s. m. Hist. *Journées des 1, 2 et 3 prairial an III* (20, 21 et 22 mai 1795). Insurrection du parti jacobin contre la convention; elle dura trois jours. La populace des faubourgs envahit la salle des séances, et massacra le député Féraud. La convention ordonna l'arrestation et le supplice de trente de ses membres; treize d'entre eux se donnèrent la mort. — *Révolution du 30 prairial an VII* (17 juin 1799). Changement du pouvoir directorial, à la suite du congrès de Rastadt. Les directeurs La Réveillère-Lepeaux et Merlin furent renversés par les conseils et remplacés par Roger-Ducos et Moulins.

* **PRAIRIE**, n. pr. f. Géogr. Rivière des États-Unis, dans le Missouri, tombe dans la Grande-Rivière après un cours de 250 kil. — *Prairie-du-Chien*, ville des États-Unis, dans le territoire du Nord-Ouest, sur le Mississipi. 2,000 hab.

PRAISSAS, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-lieu de canton, dép. de Lot-et-Garonne. 1,600 hab.

PRAKLANG, s. m. Relat. Ministre du commerce, dans le royaume de Siam.

PRAKRIT, s. m. Linguist. V. PRACRIT, au Compl.

PRAKRITI, s. m. Philos. ind. La nature considérée comme matière, une et active.

PRALINEUR, s. m. Techn. Celui qui fait les pralines.

PRA-NAROTTE, s. m. Relat. Espèce de Messie attendu par les habitants de Siam.

PRANGERBERO, s. m. Ancienne fourche dont on se servait pour relever les gerbes.

PRANGOSIER, s. m. Bot. Genre de plantes de l'Inde, famille des ombellifères.

PRANGUI, s. m. Nom que les Indiens donnent aux Européens.

* **PRANISE**, s. f. Zool. Genre de crustacés.

PRAO, s. m. Mar. Sorte de bateau à balancier employé dans les îles de la Sonde. Il est long et étroit. On écrit aussi *prahau*.

PRASE, s. f. Minér. V. PRASUS, au Dictionnaire. C'est une variété de quartz agate.

PRASIANE, n. pr. f. Géogr. anc. Grande île de l'Indo occidentale, formée par les branches de l'Indus. Capitale *Sindemalie*. Auj., *Vedant*.

PRASIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au prasion. — PRASIÉES, s. f. pl. Tribu de plantes labiées.

PRASIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Inde, qui habitait l'île Prasiane.

PRASIES, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Grèce, dans la Laconie orientale, sur le golfe Argolique. — Bourg de l'Attique, dans la tribu Pandionide.

PRASINE, adj. des 2 g. (du gr. πράσον, couleur verte). Ant. rom. On appelait *fraction prasine*, ou substantiv., *les prasines*, la faction verte, une des troupes de concurrents dans les jeux du cirque. — s. f. Techn. Terre verte dont les peintres font usage. Le Dictionnaire la nomme *pranise* : c'est une faute typographique.

PRASINOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. πράσινος, vert; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes vertes.

PRASSE, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du moineau franc.

PRASUM, n. pr. m. (pr. *prazome*). Géogr. anc. Promontoire d'Afrique, sur la mer des Indes. Aujourd'hui, le *cap del Gado*.

PRATICABILITÉ, s. f. Néol. Qualité d'une chose praticable.

* **PRATICABLE**, adj. des 2 g. Au théâtre : *Porte, fenêtre praticable*, porte, fenêtre par laquelle on peut réellement passer. On appelle substantiv. *praticables*, tous les objets, tels que chaumières, bosquets, ponts, bancs, etc., qui occupent réellement la scène, à la différence des objets qui ne sont que peints sur toile.

PRATICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *pratum*, pré; *colo*, j'habite). Zool. et bot. Qui vit, qui végète dans les prairies.

PRATICULTEUR, s. m. (du lat. *pratum*, pré; *cultor*, celui qui cultive). Celui qui cultive les prés, les prairies.

PRATICULTURE, s. f. Culture des prés, des prairies.

* **PRATIQUE**, s. f. Prov. et fig. *Donner de la pratique à quelqu'un*, lui donner bien de l'exercice, bien de l'embarras. — Mar. *Pratique*, liberté d'aborder et de débarquer : *Donner, refuser la pratique à un bâtiment*. — adj. des 2 g. Philos. *Proposition pratique*, dans la philosophie de Kant, proposition qui énonce l'action par laquelle un résultat est possible, et qui est la condition nécessaire de ce résultat.

PRATO, n. pr. m. Géogr. Ville de Toscane, à 16 kil. N.-O. de Florence. 10,000 hab. Évêché, cathédrale, collège renommé. Patrie de Casti.

PRATS-DE-MOLLO, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-lieu de canton, dép. des Pyrénées-Orientales, au pied des Pyrénées. 5,000 hab. Sources minérales.

PRAUTOY, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, ch.-lieu de canton, dép. de la Haute-Marne. 750 hab.

PRAXÉEN, s. m. Hist. relig. Disciple de l'hérésiarque Praxéas, qui enseignait, au IIe siècle, qu'il n'y a point de pluralité de personnes en Dieu.

PRAXÉLIDE, s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées de la Guyane.

* **PRAXIDICE**, n. pr. f. Myth. Nom sous lequel on adorait quelquefois Minerve. — Nymphe, mère de Cragus. — *Praxidices*, s. f. pl. Les trois filles d'Ogygès et de Thébé. On les regardait comme des divinités vengeresses.

PRAXIERGIDES, s. m. pl. Ant. gr. Prêtres athéniens qui célébraient un mystère le jour des plyntéries.

PRAXILLIEN, adj. m. Littér. anc. Se disait d'un trimètre brachycatalectique, dont le deuxième pied est un trochée. Il est ainsi nommé de la sicyonienne *Praxilla*, qui passe pour l'avoir inventé.

PRAXIS, adj. f. Myth. gr. Surnom de Vénus, chez les Mégariens.

PRAXITHÉE, n. pr. f. Temps hér. Thespiade qu'Hercule rendit mère de Néphus. — Une des filles de Léos. V. LÉOCORION, au Dict. — Fille de Phrasimus et de Diogénie, et femme d'Érechthée.

PRAYA, n. pr. f. Géogr. Ville et port de l'île Santiago, une des îles de l'archipel du cap Vert, sur la côte S.-E. 1,200 hab. En 1778, le bailli de Suffren livra une bataille sanglante aux Anglais, dans une baie voisine de cette ville.

* **PRÉ**, s. m. Prov. *Aimer mieux quelqu'un en terre qu'en pré*, l'aimer mieux mort que vivant. — *Épargne de bouche vaut rente de pré*, l'économie sur la dépense de table vaut un bon revenu — *Pré-aux-Clercs*, nom donné au moyen âge à un champ voisin de Paris, qui s'étendait le long de la rive gauche de la Seine, dans tout l'espace qu'occupe aujourd'hui le faubourg Saint-Germain. C'était le rendez-vous ordinaire des clercs ou écoliers de l'université.

PRÉABDOMEN, s. m. (du lat. *præ*, en avant, *abdomen*, ventre). Zool. Ensemble des cinq premiers segments de l'abdomen des crustacés.

PRÉADAMISME, s. m. Hist. relig. Doctrine des préadamites, soutenue, au milieu du XVIIe siècle, par Isaac de la Peyrère, gentilhomme calviniste. Selon lui, Adam n'était pas le premier homme, mais seulement la tige du peuple hébreu.

* **PRÉADAMITE**, adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Qui appartient au préadamisme. — Qui a existé dans des temps antérieurs à Adam. — *Préadamite* se dit aussi des hommes que l'on suppose avoir existé avant Adam.

PRÉAPICIAL, ALE, adj. (du lat. *præ*, en avant; *apex, icis*, sommet). Hist. nat. Qui se trouve en avant du sommet.

PRÉBALANCIER, s. m. Zool. Corps mobile qui est situé en avant de l'aile, dans certains insectes.

PRÉBASILAIRE, adj. des 2 g. Anat. Qui est placé au-devant de la pièce du crâne appelée *basilaire*.

* **PRÉBENDE**, s. f. Hist. eccl. *Prébende laïque*, prébende réservée à des laïques de haute naissance. — *Prébende théologale*, celle qui était donnée au docteur en théologie, dans chaque cathédrale ou collégiale. — *Prébende préceptoriale*, prébende accordée à un prêtre qui instruisait gratuitement les enfants.

PRÉ-BOIS, s. m. Eaux et for. Pâturage, reste d'ancienne forêt communale, qui se trouve sur la pente d'une montagne.

PRÉBOUIN, s. m. Agric. Rejeton d'un cep de vigne. V. PROVIN, au Dictionnaire.

PRÉBOUISSET, s. m. Bot. Nom vulgaire du frayon.

PRÉBUCCAL, ALE, adj. (du lat. *præ*, en avant; *bucca*, bouche). Didact. Qui précède la bouche.

* **PRÉCAIRE**, adj. des 2 g. *Commerce précaire*, s'est dit du commerce que font ensemble deux nations ennemies, sous pavillon neutre. — Hist. *Bénéfice précaire*, concession gratuite de l'usufruit d'une propriété, pour un temps limité, que les rois accordaient souvent comme récompense, du VIe au IXe siècle.—On disait aussi substantiv. : *Un précaire*. — *Précaire*, s. m. Anc. cout. Lettres par lesquelles l'Église accordait l'usufruit des terres qu'on lui avait données.

PRÉCANTATEUR, TRICE, s. Ant. rom. Celui, celle qui faisait profession de détruire les charmes, les enchantements, ou de préserver de leurs atteintes.

PRÉCATIF, IVE, adj. (du lat. *precari*, prier).

Didact. Qui est accompagné d'une prière, d'une injonction. — Droit rom. *Legs précatif*, fidéicommis.

PRÉCAUDAL, ALE, adj. (du lat. *præ*, en avant; *cauda*, queue). Zool. Qui est situé en avant de la queue. *Segments précaudaux*.

* **PRÉCENTEUR**, s. m. Ant. rom. Chef d'un chœur de musique.

PRÉCENTORIEN, IENNE, adj. Ant. rom. Qui appartient au précenteur. — *Flûte précentorienne*, flûte dont on se servait pour donner le ton aux chœurs.

* **PRÉCEPTE**, s. m. Hist. Il se disait, dans le XIe siècle, des actes ou chartes des seigneurs et des ecclésiastiques. — *Préceptes impériaux*, *royaux*, ordonnances des empereurs, des rois, au moyen âge. — *Préceptes apostoliques*, édits par lesquels les papes prenaient sous leur protection quelque propriété pour la mettre à l'abri des violences. — *Préceptes pontificaux* ou *épiscopaux*, ordonnances ou injonctions faites par le pape ou les évêques. — *Précepte de l'épiscopat*, ordonnance royale adressée à un métropolitain, pour la consécration d'un évêque.

* **PRÉCEPTEUR**, s. m. Hist. eccl. Un des grands dignitaires de l'ordre des templiers. — Grand officier de l'ordre de Malte. — Il s'est dit aussi des commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit, résidant à Montpellier.

PRÉCEPTION, s. f. (en lat. *præceptio*, de *præcipere*, commander). Hist. Nom donné anciennement à des lettres que le roi écrivait, pour permettre ou laisser faire certaines choses que la loi réprouvait.

* **PRÉCEPTORAT**, s. m. Hist. Espèce de commanderie, bénéfice d'un ordre de chevalerie.

PRÉCEPTORERIE, s. f. Hist. Charge, dignité de précepteur, chez les templiers et les chevaliers de Malte.

* **PRÉCEPTORISER**, v. a. Enseigner, instruire en qualité de précepteur. Inusité. — Néol. Faire le pédant; traiter quelqu'un comme le ferait un précepteur.

* **PRÊCHER**, v. a. et n. Prov. et fig. *Prêcher dans le désert*, n'avoir point d'auditeurs; n'être point écouté. — *Prêcher sur la vendange*, faire un discours le verre en main. — *Prêcher sept ans pour un carême*, répéter pendant longtemps la même chose.

* **PRÊCHEUR**, s. m. Zool. Nom vulgaire du toucan.

PRÉCIANIENS, s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule Aquitaine.

PRÉCIDANÉE, adj. et s. f. (du lat. *præ*, avant; *cadere*, tomber). Ant. rom. Victime qu'on immolait la veille d'une solennité ou avant la récolte.

PRÉCINCTION, s. f. (en lat. *præcinctio*, de *præcinctus*, entouré). Ant. rom. Se dit de certains gradins des théâtres et des amphithéâtres antiques, qui étaient plus élevés que les autres, et qui partageaient en plusieurs étages l'hémicycle destiné aux spectateurs.

PRÉCLAMATEUR, s. m. (en lat. *præclamator*, de *præ*, devant; *clamare*, crier). Ant. rom. Officier qui marchait devant le flamine, pour faire cesser tout travail pendant le passage de ce prêtre. On dit aussi *préclamitateur*.

* **PRÉCLÔTURE**, s. f. Anc. cout. Accessoires du manoir, que la plupart des coutumes attribuaient à l'aîné par préciput.

* **PRÉCOCITÉ**, s. f. Il s'emploie très-bien au fig. : *La précocité de l'esprit; la précocité de tel enfant*.

PRÉCONE, s. m. (du lat. *præco*, même signif.). Ant. rom. Espèce de héraut dont les principales fonctions étaient de faire observer le silence dans les cérémonies religieuses, d'annoncer à haute voix les marchandises vendues à l'encan, d'appeler ceux qui devaient donner leur suffrage dans les comices, d'annoncer le résultat des élections, de proclamer les lois nouvelles, etc. On se sert aussi de la forme lat. *præco*, au pl. *præcones* (pr. *préco*, *préconèce*).

PRÉCONISATEUR, s. m. Hist. eccl. Celui qui préconise un évêque. V., au Dict. PRÉCONISEUR, qui se dit également. — Fig. Louangeur outré.

PRÉCONSUL, s. m. Zool. Nom vulgaire d'un stercoraire.

PRÉCOP, n. pr. m. Géogr. Ville de la Servie, sur la Moravitsa. 6,000 hab. — Ville de la Russie d'Europe. V. PÉRÉKOP, au Compl.

PRÉCOUVÉ, ÉE, adj. Zool. Se dit d'un œuf dont le germe est déjà développé au moment de la ponte.

* **PRÉDATEUR**, adj. m. Myth. rom. Surnom de Jupiter, à qui l'on consacrait une partie de la dépouille des ennemis.

PRÉDÉNOMMÉ, ÉE, adj. Qui vient d'être dénommé.

PRÉDENTÉ, ÉE, adj. (du lat. *præ*, en avant; *dens, dentis*, dent). Zool. Dont les dents canines supérieures forment des défenses. — PRÉDENTÉS, s. m. pl. Famille de mammifères amphibies.

PRÉDESTINARIEN, s. m. Hist. eccl. Nom donné, dans le IXe siècle, aux sectateurs du moine allemand Godescalc, qui enseignait que les hommes sont sauvés ou damnés de toute éternité. On dit souvent *prédestinatien*. V. ce mot, au Dict.

PRÉDHOMME, s. m. Hortic. Nom vulgaire du haricot sans parchemin.

PRÉDICAT, s. m. Philos. Se dit quelquefois de l'attribut d'une proposition, d'un jugement.

PRÉDICATIVE, adj. f. Gramm. S'est dit autrefois d'une proposition simple ou énonciative. On disait *proposition prédicative*, par opposition à *proposition substitutive* ou *conditionnelle*.

PRÉDICATRICE, s. f. Femme qui publie hautement des principes de morale. Peu usité.

PRÉEMPTER, v. a. (du lat. *præ*, avant; *emptum*, sup. d'*emere*, acheter). Acheter par avance, en vertu du droit de préemption. V. ce mot, au Dictionnaire.

PRÉ-EN-PAIL, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Mayenne. 3,000 hab.

PRÉÉPAULIÈRE, s. f. Zool. Pièce mobile placée à la base de l'élytre des insectes coléoptères.

PRÉFACIER, s. m. Philol. Auteur de préfaces; celui qui met une longue préface à tous ses ouvrages. Inusité.

PRÉFATIUNCULE, s. f. (en lat. *præfatiuncula*). Philol. Petite préface. S'emploie par plaisanterie.

PRÉFECTIEN, s. m. Ant. rom. Espèce de gardes ou d'huissiers des préfets du prétoire.

PRÉFECTORAL, ALE, adj. Qui a rapport à une préfecture, à un préfet. Le Dict. donne *préfectural*, qui est peut-être plus régulier, mais que l'usage n'a point admis.

* **PRÉFECTURE**, s. f. Hist. rom. Se disait des villes qui, s'étant révoltées contre les Romains, avaient perdu une partie de leurs privilèges; elles étaient alors gouvernées par des officiers envoyés de Rome, et nommés *préfets*. — Géogr. anc. *Préfecture*, grande division de l'empire romain, administrée par un préfet du prétoire; il y avait quatre préfectures (Orient, Illyrie, Italie, Gaules) qui se subdivisaient en diocèses, et ceux-ci en provinces. — Géogr. mod. Division administrative dans plusieurs contrées. — Hist. eccl. Se disait, dans les colléges des jésuites et des bénédictins, de la salle où se tenait le préfet des études.

PRÉFÈRE, s. m. Anc. jurisp. Enquête, perquisition.

PRÉFÉRICULE, s. m. (en lat. *præfericulum*, de *præferre*, porter devant). Ant. rom. Espèce de bassin dont on se servait dans les sacrifices.

* **PRÉFET**, s. m. Ant. rom. Nom donné, chez les Romains, à un grand nombre de fonctionnaires, dont voici les principaux : *Préfet des sacrifices*, officier qui remplissait, dans les municipes et les colonies, des fonctions analogues à celles du grand pontife à Rome. — *Préfet du camp*, officier qui, dans chaque légion, présidait aux travaux du camp, et avait l'inspection des tentes et des bagages. — *Préfet des cohortes nocturnes* ou *des veilles*, officier qui commandait les sept cohortes spécialement chargées de veiller à la sûreté publique, pendant la nuit, et surtout de prévenir et d'arrêter les incendies. — *Préfet des alliés*, officier auquel était confié le détail des soins qui regardaient les troupes auxiliaires. — *Préfet des ouvriers*, chef des artisans employés à la confection des machines de guerre. — *Préfet des mœurs*, nom donné quelquefois au censeur. — *Préfet militaire, de cohorte* ou *d'escadron*, commandant d'une cohorte ou d'un escadron dans les troupes auxiliaires. — *Préfet d'une légion*, officier qui remplaçait le tribun militaire en son absence. — *Préfet de la flotte*, officier qui commandait les forces navales, sous les auspices du consul. — *Préfet de Rome* ou *de la cité*, magistrat qui suppléait les rois, les consuls ou les empereurs en leur absence. Cette charge, créée par Romulus, abolie lors de l'institution de la préture (vers 366 avant J. C.), puis rétablie par Auguste, embrassait la police et la justice. — *Préfet du trésor*, magistrat qui succéda aux questeurs, aux édiles et aux préteurs, dans la garde et le soin des deniers publics. — *Préfet de l'annone* ou *des vivres*, magistrat extraordinaire que l'on créait pour l'approvisionnement de la ville, dans les temps de disette ou de famine. — *Préfet du prétoire*, commandant des cohortes prétoriennes destinées à veiller à la sûreté du palais ou de la tente du prince. Cette charge fut créée par Auguste, qui établit deux préfets du prétoire; Tibère en réduisit le nombre à un, Commode rétablit le nombre de deux, et Dioclétien le porta à quatre. Les préfets du prétoire devinrent successivement très-puissants; ils étaient plus maîtres que l'empereur, donnaient l'empire et quelquefois s'en emparaient. Constantin les réduisit au pouvoir civil, mais leur donna à chacun autorité sur le quart de l'empire, déjà divisé en quatre préfectures. — *Vicaire du préfet*, officier qui remplaçait le préfet en son absence. — *Préfet de la chambre sacrée*, espèce de chambellan des empereurs de Constantinople. — Hist. mod. *Préfet de Rome*, cardinal chargé de la police de la ville. — *Préfet apostolique*, nom que l'on donne quelquefois au chef d'une mission. — *Préfet de la sacristie du pape*, officier qui a la garde de la chapelle du souverain pontife. — *Préfet de la signature de justice*, cardinal qui voit et approuve les requêtes. — *Préfet de la signature de grâce*, cardinal qui signe les lettres de grâce. — *Préfet des brefs*, chef des secrétaires du pape, qui expédie les brefs de la cour de Rome. — *Préfet*, titre d'un magistrat dans quelques cantons de la Suisse. — *Préfet de la table impériale*, titre qui fut accordé aux grands-ducs de Russie, par les empereurs de Constantinople. — En France, *préfet du palais impérial* se disait, sous Napoléon, de quatre officiers chargés de l'administration intérieure du palais impérial.

* **PRÉFIX, IXE**, adj. Gram. Qui se place devant un mot pour en modifier le sens : *Adverbe, particule préfixe*. On le dit surtout dans la grammaire arabe.

PRÉFIXER, v. a. Anc. prat. Déterminer par avance un terme, un délai.

PRÉFOLIATION, s. f. (du lat. *præ*, en avant; *folium*, feuille). Bot. Manière dont les feuilles sont disposées dans le bourgeon.

PRÉFORMANTE, adj. f. Gramm. or. Se dit, dans plusieurs langues sémitiques, des lettres qui, placées avant le radical du verbe, indiquent des modifications de temps, de personnes, de voix et de modes.

PRÉFORMER, v. a. Former avant de donner l'être, l'existence.

* **PRÉGADI**, s. m. pl. Hist. Le conseil des *pregadi* ou des *priés*, institué à Venise au XIIIe siècle, se composait de trois cents principaux citoyens notables, ainsi nommés parce que, dans les affaires importantes, ils étaient *priés* ou invités par le doge de délibérer avec lui. Il subsista jusqu'à la fin de la république.

PRÉ-GAZON, s. m. Agric. Prairie artificielle obtenue en semant de la graine de toutes les graminées, et des plantes qui croissent dans les prairies naturelles.

PRÉGEL, n. pr. m. Géogr. Rivière de Prusse, qui tombe dans le Frische-Haft à 9 kil. au-dessous de Kœnisberg. Cours, 150 kil.

* **PRÉGNANT, ANTE**, adj. (en lat. *prægnans*). Didact. Qui porte en soi un genre de reproduction. — Gramm. or. *Construction prégnante*, se dit d'une sorte d'ellipse qui doit être remplie mentalement.

PRÉGUSTATEUR, s. m. (en lat. *prægustator*, de *prægustare*, goûter le premier). Ant. rom. Officier des empereurs romains qui était chargé de goûter les mets et les boissons présentés au prince, afin de s'assurer qu'ils n'étaient pas empoisonnés.

PRÉGUSTATION, s. f. (du lat. *prægustatio*, même signif.). Action de goûter les mets avant de les servir.

PRÉHANCHIALE, s. f. Zool. Pièce placée au devant de la hanche des insectes.

PRÉHENSEUR, adj. m. (en lat. *prehensor*, de *prehendere*, saisir). Zool. Qui a la faculté de saisir, d'empoigner. — PRÉHENSEURS, s. m. pl. Tribu d'oiseaux comprenant ceux qui se servent de leurs pattes pour porter la nourriture au bec. — Classe d'amphibies qui peuvent saisir les objets avec leurs pattes.

PRÉHENSILE, adj. des 2 g. (même étym.). Zool. Qui a la faculté de saisir ou d'empoigner. — Se dit des animaux qui ont une queue longue, prenante, et susceptible de s'entortiller autour du corps.

* **PRÉHENSION**, s. f. (du lat. *prehensio*, même signif.). Didact. Action de prendre, de saisir un objet quelconque. — Anc. jurispr. *Préhension* se disait pour prise.

PRÉHENSIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *pre-*

hendere, saisir; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui peut s'accrocher et grimper avec les pattes.

PRÉJUGISTE, s. m. Néol. Homme qui a des préjugés.

* **PRÉLAT**, s. m. *Sacré prélat*, titre donné à quelques rois d'Irlande, pendant le moyen âge. —*Prélat*, hist. relig. Se dit, à Rome, de certains abbés qui vivent fort librement dans le monde.— Zool. Nom marchand d'une coquille du genre cône.

PRÉLATIFIÉ, adj. m. Devenu prélat. Mot burlesque, forgé par Scarron.

* **PRÉLATION**, s. f. Féod. Droit qu'avait le seigneur de refuser l'investiture à l'acquéreur d'un fonds noble situé dans sa directe, et de retenir ce fonds pour lui en en payant le prix à l'acquéreur.

* **PRÊLE**, s. f. Zool. Un des noms vulgaires du proyer.

* **PRÉLIBATION**, s. f. (en lat. *prælibatio*, de *prælibare*, goûter le premier). Didact. Action de préliber.— Action de recueillir les prémices.

PRÉLIBER, v. a. (du lat. *prælibare*, même signif.). Néol. Goûter auparavant, goûter le premier. —Fig. Effleurer le premier un sujet neuf, une matière nouvelle.

PREMA, n. pr. f. Myth. rom. Déesse qu'on invoquait le soir des noces.

* **PREMIER**, **IÈRE**, adj. Prov. *Nous étions cent*, *sans compter le premier*, se dit d'une assemblée où il y avait beaucoup de monde.— Manuf. *Matières premières*, productions naturelles non encore travaillées.— *Premier*, s. m. Dans les charades, se dit du premier mot simple qui entre dans le mot composé, sujet de la charade : *Mon premier*, *mon second*, *mon dernier et mon tout.*—Dans la musique militaire, on appelle *premier* une batterie de tambour qui est la même que celle qu'on désigne par l'expression *battre aux champs*.

* **PRÉMONTRÉ**, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de l'Aisne. 1,200 hab. Belle verrerie, dans les bâtiments de l'ancienne abbaye.

PRÉMONTRÉE, s. f. Hist. relig. Religieuse de l'ordre de Prémontré, dont la maison fut fondée par saint Norbert, en même temps que celles des religieux nommés prémontrés.

PRÉMOURANT, s. m. prat. Premier décédé.

PRÉMUNITION, s. f. Didact. Action de prémunir. — Rhétor. Espèce de prolepse par laquelle l'orateur prépare ses auditeurs à quelque proposition qui pourrait les blesser si elle était émise trop brusquement.

PRÉNANTHE, s. f. Bot. Genre de plantes chicoracées.

* **PRENDRE**, v. a. Prov. *Qui prend s'engage*, ou *qui prend se vend*, celui qui emprunte ou qui reçoit un présent, s'assujettit à la personne qui l'oblige. — *On sait qui l'on quitte*, *l'on ne sait pas qui l'on prend*, quand on change de condition ou de maître, on risque de rencontrer pire qu'on n'avait.— Jeux. A l'hombre. *Jouer sans prendre*, nommer l'atout et jouer sans écarter.— A la paume. *Prendre le défaut d'un joueur*, pousser la balle de manière que celui qui doit la renvoyer ne puisse aisément aller au-devant. — Mar. *Prendre la bordée de terre*, diriger un bâtiment vers la terre.—*Prendre la bordée du large*, s'éloigner du rivage. — *Prendre les amures sur le nord*, les fixer. — Véner. *Prendre le vent*, se dit de l'action des chiens qui vont à la rencontre du gibier. — Man. *Prendre la cinquième rêne*, s'attacher aux crins ou à la selle, pour retrouver son équilibre.— *Prendre les dents*, se dit du cheval, lorsque les secondes dents lui poussent. —Escr. *Prendre sur le temps*, porter une botte à son adversaire, dans le temps où il s'occupe de quelque mouvement.

PRENERESSE, s. f. Anc. cout. Fermière, femme qui prend à bail.

* **PRÉNESTE**, n. pr. m. Géogr. Anc. Ville du Latium, à l'E. de Rome, aux confins du pays des Èques. Elle avait un temple célèbre consacré à la Fortune. Patrie d'Élien. Marius le Jeune fut battu devant *Préneste*, s'y enferma, y fut assiégé et s'y donna la mort pour ne pas tomber entre les mains des vainqueurs (82 av. J. C.) — Myth. rom. *Dieu de Préneste*, Pluton, qui avait un temple à Préneste. — *Déesse de Préneste*, la Fortune, adorée à Préneste. On disait aussi la *déesse prénestine*.

PRÉNESTIN, **INE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Préneste. — Qui appartient à Préneste ou à ses habitants. — Myth. rom. *Déesse prénestine*. V. le mot précéd.

PRÉNESTUS, n. pr. m. (pr. *prénèceluce*). Temps hér. Fils de Latinus, petit-fils d'Ulysse et de Circé. On lui attribue la fondation de Préneste.

PRÉNOMMER, v. a. Néol. Donner pour prénom : *On l'a prénommé à tort Philippe.*

* **PRÉNOTION**, s. f. Philos. Se dit, dans le système cartésien, de toute idée innée.

PRENZLOW, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Prusse propre. 10,000 hab. Les Français y remportèrent une victoire sur les Prussiens, le 28 octobre 1806.

PRÉOBAZINSKI, n. pr. m. Nom d'un château des empereurs de Russie, dans le gouvernement de Moscou. — *Gardes Préobazinski*, nom d'un régiment formé par Pierre le Grand.

* **PRÉOCCUPATION**, s. f. Rhétor. Figure de rhétorique que l'on nomme plus ordinairement *prolepse*.

PRÉOCULAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *præ*, avant; *oculus*, œil). Zool. Qui est placé au devant de l'œil.

PRÉONANTHE, s. f. Bot. V., plus haut, PRÉNANTHE.

PRÉOPERCULE, s. m. Zool. Pièce mobile par le moyen de laquelle l'opercule des poissons s'articule avec le crâne.

PRÉORDINATION, s. f. Ordre disposé, établi à l'avance.

PRÉPARATEUR, s. m. Celui qui prépare quelque chose.— Particulièrement, personne employée dans un cours de physique ou de chimie, pour préparer tout ce qui est nécessaire aux expériences que doit faire le professeur.

* **PRÉPARATION**, s. f. Relig. hébr. Veille d'une fête, pendant laquelle on prépare tout ce qui est nécessaire pour le lendemain. — Liturg. *Préparation à la messe*, *préparation à la communion*, *à la confession*, suite de prières par lesquelles on se prépare à dire ou entendre la messe, à communier, à se confesser. — Musiq. *Préparation*, art d'amener une dissonance.

* **PRÉPOSÉ**, s. m. Hist. Titre de plusieurs officiers des empereurs de Constantinople. Il y avait le *préposé des largitions*, *de la vaisselle*, *du labarum*, *de l'agrafe*, etc.

* **PRÉPOSITIF**, **IVE**, adj. Gramm. gr. *Accent prépositif*, petit signe que l'on place devant les lettres de l'alphabet grec prises comme numérales, afin d'en multiplier la valeur par 1,000. C'est l'opposé de l'*accent postpositif*. — Gramm. lat. *Conjonctions prépositives*, conjonctions qui se mettent au commencement de la phrase, comme *nam*, *quum*, *tum*, etc.

PRÉPOSITIVEMENT, adv. D'une manière prépositive; en forme de préposition.

PRÉPOSTÈRE, adj. Qui est contre nature. Vieux mot.

PRÉPOTENCE, s. f. (du lat. *præ*, avant; *potentia*, pouvoir). Pouvoir dominant.

PRÉPUTIAL, **ALE**, adj. (pr. *prépucial*). Anat. Qui appartient au prépuce : *Filet préputial*.

PRÉPUSE, s. f. Bot. Arbrisseau du Brésil.

PRÉRAU, n. pr. m. Géogr. Ville de Moravie, ch.-l. de cercle. 3,000 hab.

* **PRÉROGATIVE**, s. f. Ant. rom. Tribu ou centurie qui, dans les comices, donnait son suffrage la première. On disait aussi : *Tribu*, *centurie prérogative.* — On appelait encore *prérogative*, le suffrage, le privilége de la tribu ou de la centurie prérogative. — Polit. *Prérogative parlementaire*, se dit, dans les gouvernements constitutionnels, du droit qu'a la chambre des députés de s'occuper plus spécialement que l'autre chambre du budget des recettes et des dépenses. — Il se dit aussi de la faculté commune au roi et aux deux chambres de l'initiative des lois. — *Prérogative royale*, les droits, les honneurs que la constitution accorde au roi.

PRÉSAIE, s. f. Zool. Un des noms de l'effraie.

PRÉ-SALÉ, s. m. Pâturage qui est arrosé par la mer. — *Mouton de pré-salé* ou *pré-salé*, se dit des moutons qui vivent dans les prés-salés : *Gigot de pré-salé*.

PRÉSALTOR, s. m. (du lat. *præ*, devant; *saltor*, danseur). Ant. rom. Prêtre qui conduisait la danse des Saliens.

PRESBON, n. pr. m. Temps hér. Fils de Phryxus, qui fut remis en possession des États de son grand-père Athamas.

PRESBOURG, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans la Hongrie, ch.-l. de comitat; sur le Danube. 45,000 hab. Archevêché. Plusieurs beaux monuments. — Sigismond y tint une diète en 1411, et depuis, c'est à *Presbourg* que se sont tenues toutes les diètes de la Hongrie. A partir de Ferdinand Ier, le couronnement des rois de Hongrie s'est fait aussi dans cette ville, qui, jusqu'à Joseph II, en 1784, a été la capitale de la Hongrie. Il y fut signé, le 26 décembre 1805, un célèbre traité de paix entre la France et l'Autriche : cette dernière puissance reconnaissait les conquêtes de Napoléon; elle cédait Venise à la France, et la Souabe à la confédération germanique.

PRESBYOPE, adj. et s. des 2 g. Méd. Synon. inusité de *presbyte*.

* **PRESBYTÈRE**, s. m. Hist. eccl. Espèce de largesse que le pape faisait dans certains cas.

PRESCIEN, **IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Novempopulanie.

PRÉSCINDÉ, s. m. Agric. Premier labour donné aux jachères.

PRESCIUTO, s. m. Art cul. Mets italien qui a pour base des tranches de jambon très-minces.

PRESCOT, n. pr. m Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Lancastre. 4,500 hab.

PRESCOTIE, s. f. Bot Plante du Brésil.

PRESCRIPT, s. m. Philos. *Prescript de la conscience* ou *de la raison morale*, se dit quelquefois, dans le kantisme, pour *devoir*.

* **PRESCRIPTION**, s. f. Droit cout. *Prescription statuaire*, celle qui provenait de la coutume.

PRÉSCUTUM, s. m. (pr. *préskutome*) (du lat. *præ*, devant; *scutum*, écusson). Zool. Pièce la plus antérieure de l'écusson des insectes.

* **PRÉSENT**, s. m. Prov. *A petit présent*, *petit merci*, la reconnaissance doit se mesurer à l'importance du bienfait.—*Les présents valent mieux que les absents*, s'est dit par un mauvais jeu de mots sur *présent* (don); et *présent* (qui est en présence). — En poésie, *les présents de Flore*, les fleurs. — *Les présents de Pomone*, les fruits. — *Les présents de Cérès*, les moissons. — Anc. cout. *Les présents de ville ou de la ville*, ceux que le corps d'une ville donnait en certaines occasions aux rois, aux princes, ou même à des personnages de distinction. — Gramm. *Présent antérieur*, s'est dit de l'imparfait. — *Présent*, adj. m. Anc. jurisp. *Prendre à présent forfait*, prendre en flagrant délit.

* **PRÉSENTATION**, s. f. Anc. prat. Vacation due à un procureur. — Liturg. *Présentation de la Vierge*, fête que l'Église célèbre en l'honneur du jour où la sainte Vierge, nouvellement née, fut présentée au temple par ses parents. Il ne faut pas la confondre avec la *Présentation de Notre-Seigneur*. — Hist. relig. *Présentation de Notre-Dame*, nom de deux ordres de religieuses, fondés, l'un à Senlis, en 1627, l'autre dans la Valteline, en 1664.

* **PRÉSENTER**, v. a. Prov. *Présenter le chat par les pattes*, présenter une chose par l'endroit le plus difficile. — Art milit. *Présenter la bataille*, faire les dispositions, les démonstrations nécessaires pour que l'ennemi se décide à combattre. — Anc. cout. *Présenter la chemise*, se disait de l'action d'un officier qui donnait la chemise au seigneur qui devait la passer au roi. On disait de même : *Présenter le bougeoir*, *présenter la serviette*, etc. — Man. *Présenter la gaule*. V. GAULE, au Compl. — Jurisp. *Se présenter pour une partie*, déclarer que l'on est chargé d'occuper pour telle partie.

PRÉSENTEUR, s. m. Celui qui présente. Mot employé par Voltaire.

* **PRÉSIDE**, s. m. (en lat. *præses*, *idis*). Ant. rom. Commandant d'une province en général. — Il s'est dit plus tard d'un magistrat d'un ordre inférieur, envoyé dans une province.

* **PRÉSIDENCE**, s. f. Géogr. Division administrative dans quelques contrées. Les possessions anglaises de l'Indoustan sont partagées en trois présidences.

* **PRÉSIDENT**, s. m. Ant. rom. V., plus haut, le mot PRÉSIDE. — Titre du chef de l'État dans quelques républiques modernes, surtout aux États-Unis.

* **PRÉSIDES**, s. m. pl. Géogr. Nom d'un petit pays faisant partie de la Toscane. Orbitello est une des principales villes des *Présides*.

PRÉSIDIAIRE, s. m. Il se dit des condamnés qui sont envoyés aux présides d'Afrique.

* **PRÉSIDIAL**, **ALE**, adj. Ant. rom. Qui appartient à un préside. — *Province presidiale*, celle qui n'était régie ni par un proconsul ni par un préteur, mais par un simple préside. — *Présidial*, s. m. Hist. On donnait originairement ce nom à tous les bailliages et sénéchaussées; depuis 1551, il fut affecté spécialement à certains tribunaux de deuxième instance, jugeant sans appel jusqu'à concurrence de 250 liv. ou 10 liv. de rente, et par provision, nonobstant appel, jusqu'à 500 liv. ou 20 liv. de rente. — Géogr. Division des cercles, en Bavière.

PRESME, s. m. Anc. cout. Parent, allié. — Celui dont les droits passent d'abord.

PRESOS, n. pr. m. (pr. *prézoce*). Géogr. anc. Ville de l'île de Crète, au pied du mont Dictée. On y voyait un temple de Jupiter Dictéen.

* **PRESSE**, s. f. Prov. *A la presse vont les fous*, les sots curieux sont attirés par la foule. — Typogr. *Presse* se dit fig. des deux ouvriers qui travaillent à une presse : *C'est une des meilleures presses; embaucher une presse.*

* **PRESSÉE**, s. f. Masse de fruits dont on exprime le suc à la fois.

PRESSENSATION, s. f. Didact. Action de pressentir. — *Pressensation magnétique*, se dit d'une espèce d'instinct qui, à ce qu'on prétend, fait deviner l'approche d'un objet qu'on ne peut encore ni voir ni entendre.

* **PRESSER**, v. a. Mar. En Angleterre, prendre des hommes de force pour les faire servir sur les bâtiments de l'État. V. PRESSE, au Dict. — Man. *Presser un cheval*, l'exciter à courir; l'empêcher de ralentir son allure.

* **PRESSION**, s. f. Mécan. *Haute pression*, se dit de la construction d'une machine à vapeur dans laquelle l'effort du piston fait équilibre à plusieurs atmosphères : *Machine à haute pression*. On dit par opposition, *basse pression*.

PRESTANE, n. pr. f. Myth. rom. Déesse qu'on invoquait pour l'emporter sur ses concurrents. C'était un des noms de Luperca.

PRESTATAIRE, s. m. Celui qui est tenu à la prestation, à la réparation des chemins vicinaux.

* **PRESTATION**, s. f. Législ. *Prestation en nature*, travail de trois journées auquel les habitants des communes de France peuvent être assujettis pour la réparation des chemins vicinaux : elle est rachetable en argent.

PRESTIENS, n. pr. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Inde en deçà du Gange.

PRESTIER, s. m. Anc. cout. Usufruitier.

PRESTITES, adj. et s. m. pl. (en lat. *præstites*). Myth. rom. Littéral., qui président, qui gardent. Surnom des dieux Lares.

PRESTON, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Lancastre. 50,000 hab. Maison de correction sur le plan d'Howard. — *Preston-Pans*, ville d'Écosse, comté d'Haddington, sur le détroit du Forth. 2,500 hab. Pêcherie d'huîtres. Charles-Édouard y défit les partisans de la maison de Hanovre, en 1745.

* **PRÉSUCCESSION**, s. f. *Partage de présuccession*, partage qu'il a été d'abord enjoint, ensuite permis, au père, à la mère, et aux autres ascendants d'un émigré, de faire de leurs biens, afin que le domaine public pût venir prendre, par anticipation, la part héréditaire de l'émigré.

PRÉSUL, s. m. Ant. rom. V. PRÉSALTOR, au Compl. On dit aussi *présulteur* et *présultateur*.

PRÉSUMABLEMENT, adv. D'une manière présumable.

* **PRÊT**, s. m. Anc. cout. *Faire le prêt*, frotter sur un morceau de pain tous les objets, tels que cuiller, fourchette, couteau, etc., qui doivent servir à la table du roi, et faire manger ensuite ce morceau de pain au chef du gobelet. — *Table du prêt*, celle où l'on faisait le prêt.

PRÊTE, s. f. Techn. Baguette d'osier refendue servant à relier les tonneaux.

* **PRÉTENDANT**, s. m. Hist. Il se dit absol. et particulièrement en parlant de Jacques III, héritier des Stuarts, et de son fils, Charles-Édouard, qui réclamèrent longtemps, et quelquefois les armes à la main, le trône d'Angleterre.

PRÉTERGÉNÉRATION, s. f. Nom par lequel François Bacon désigne les monstres, les écarts de la nature.

* **PRÉTÉRIT**, adj. m. (du lat *præteritus*, omis). Droit rom. S'est dit de ceux dont il n'était pas fait mention dans un testament. — *Enfant prétérit*, celui dont le père avait oublié de faire mention dans son testament. V. PRÉTÉRITION, au Dict. — Ant. rom. *Prétérit* se disait des candidats qui n'obtenaient point de suffrage pour les charges qu'ils briguaient. — s. m. Gramm. En sanscrit, on appelle *prétérit augmenté uniforme* ou *premier*, *prétérit augmenté multiforme* ou *second*, *prétérit redoublé*, les trois temps passés de la conjugaison.

* **PRÉTEUR**, s. m. Hist. rom. Jusqu'à l'an 366 av. J. C., le nom de préteur fut donné aux consuls. A cette époque, on créa, sous le nom de *préteur*, un magistrat qui devait, lorsque les consuls étaient occupés au dehors, rendre la justice à leur place. Cette nouvelle charge ne fut d'abord confiée qu'à des patriciens, mais dès 337 les plébéiens y parvinrent, et le pouvoir du préteur s'accrut beaucoup. En 244, on en nomma deux : l'un, *préteur urbain* ou *majeur*, resta chargé des affaires entre citoyens; l'autre, *préteur étranger* ou *mineur*, jugeait celles des étrangers. On établit ensuite des préteurs pour chaque province, et ceux-ci purent cumuler tous les pouvoirs. Pendant la dictature de Sylla, il y en eut huit; sous César, dix, dont deux avaient le titre de *préteur céréal*; sous Auguste, seize, et Claude en ajouta encore deux, qu'il appela *préteurs fidéicommissaires*. Sous les successeurs de ce prince, le nombre des préteurs varia beaucoup, jusqu'à Justinien, qui les abolit. La charge de préteur était annuelle. Il avait, comme les consuls, la chaise curule, et la robe prétexte, qu'il échangeait, dans les causes capitales, contre une robe noire. Il marchait précédé de deux licteurs, et de six hors de Rome. — *Préteur tutélaire*, magistrat créé par Marc-Aurèle pour veiller aux intérêts des pupilles et des orphelins. — *Préteur fiscal*, magistrat établi par Nerva, pour juger les contestations entre le fisc et les particuliers. — Hist. mod. *Préteur*, sous Napoléon, titre donné à des officiers nommés dans le sein du sénat, et chargés de tous les détails relatifs à la garde, à la police et à l'entretien du palais sénatorial.

* **PRÉTEXTE**, adj. f. Littér. *Tragédie prétexte*, tragédie dont le sujet était emprunté à l'histoire de Rome, et où figuraient des personnages revêtus de la robe prétexte.

* **PRÉTINTAILLE**, s. f. Jeux. Il se dit, à l'hombre, des différentes chances pour lesquelles on paye des fiches à celui qui fait jouer, s'il gagne; il les paye aux autres quand il perd : il y a quatorze *prétintailles*. Autrefois on comptait aussi des *prétintailles* au piquet.

PRÉTORIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Gaule Cisalpine, au N.-O., capitale des Salasses. Aujourd'hui *Aost*.

* **PRÉTORIEN, IENNE**, adj. Ant. rom. *Familles prétoriennes*, celles dans le sein desquelles on avait nommé un préteur. — *Droit prétorien*, droit qui résultait des édits des préteurs. — *Édifice prétorien*, se disait des maisons de campagne les plus somptueuses des grands de Rome. — Hist. *Garde prétorienne*. Scipion l'Africain fut le premier qui donna une forme régulière à cette milice. Octave, devenu empereur sous le nom d'Auguste, établit 10,000 soldats prétoriens, qu'il divisa en deux cohortes, commandées chacune par un préfet du prétoire. La garde prétorienne devint bientôt toute-puissante; elle fit, défit les princes, alla jusqu'à mettre l'empire à l'encan, et fut cassée par Constantin.

* **PRÊTRE**, s. m. Prov. *Prêtre Martin*, se dit d'un chantre qui dit le verset et le répons; et fig., de celui qui fait la demande et la réponse. — *C'est un pauvre prêtre*, c'est un homme sans industrie, sans adresse, sans capacité. — Hist. *Prêtre réfractaire*, nom donné, pendant la révolution française, aux prêtres qui avaient refusé le serment constitutionnel. — *Guerre des prêtres*, se dit de la guerre que les cantons de Berne et de Zurich soutinrent contre les cinq autres cantons suisses en 1655, parce qu'elle fut causée par l'intolérance du canton de Schwitz. — Zool. *Prêtre*, nom vulgaire des libellules ou demoiselles, et de plusieurs oiseaux, tels que le bouvreuil, le macareux, une espèce de coucou, etc.

PRÊTRERIE, s. f. Anc. cout. Biens appartenant au clergé.

* **PRÊTRESSE**, s. f. Ancien ustensile de faïence, qui contenait un compartiment pour l'huile, et un autre pour le vinaigre.

PRÊTROT, s. m. Zool. Nom vulgaire du rossignol de muraille.

PRÉTUTIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Italie, entre le Picenum au N. et les Vestins au S.

PRETUTIUM, n. pr. m. (pr. *prétuciome*). Géogr. anc. Ville des Prétutiens, au N., près du Picenum.

PREUGÈNE, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Agénor, qui enleva de Sparte la statue de Diane limnatide et la porta à Méson en Achaïe, où il lui éleva un temple. On dit aussi *Preygène*.

* **PREUVE**, s. f. Rhét. Partie d'un discours que l'on appelle aussi *démonstration*. — Comm. Petite bouteille dans laquelle on reçoit, au sortir de l'alambic, l'eau-de-vie dont on veut connaître le degré. — *Preuve de Hollande*, eau-de-vie à dix-neuf degrés. — Techn. *Preuve*, essai que l'on fait de la cuite, dans les raffineries de sucre.

* **PREUX**, adj. et s. m. Philol. *Les Neuf Preux*, titre d'un roman de chevalerie. — *Les douze Preux*, ou *les douze pairs de Charlemagne*. V. PAIR, au Compl.

PRÉVALAIS (la), n. pr. f. Géogr. Hameau de France, dép. d'Ille-et-Vilaine. Il est renommé pour l'excellence de son beurre. On écrit aussi *la Prévalaie*.

PRÉVALITANE, n. pr. m. Géogr. anc. Province de l'empire romain, dans le diocèse de Dacie, au S. Sa capitale était *Scodra*.

* **PRÉVENANT, ANTE**, adj. Théol. *Grâce prévenante*, grâce qui prévient la volonté, qui l'aide et la détermine, sans détruire ni gêner le libre arbitre.

PREVEZA, n. pr. f. Géogr. Ville de la Grèce moderne, sur le golfe d'Arta. 4,000 hab. Prise par les Turcs en 1538, par les Vénitiens en 1684, cédée par ceux-ci aux Français en 1797, Ali-Pacha y remporta une victoire sur les Français, le 24 octobre 1798.

PRÉVOSTÉE, s. f. Bot. Genre de lichens.

* **PRÉVÔT**, s. m. Prov. *Craindre le prévôt*, avoir la conscience troublée. — *Va-t'en battre le prévôt, tu gagneras double amende*, se disait à celui qui ne sait que faire. — Anc. jurispr. *Prévôt*, nom donné aux premiers juges royaux, à ceux qui jugeaient les affaires civiles en première instance. On les appelait aussi, selon les provinces, *châtelains*, *vicomtes* ou *viguiers*. — Se disait aussi d'un officier municipal dans plusieurs villes de France : *Le prévôt de la commune, de la jurade, prévôt forain*, etc. — Dans plusieurs ordres militaires, on appelait *prévôt*, un grand officier à qui était confié le soin des cérémonies : *Le prévôt du Saint-Esprit*, *de Saint-Michel* — Hist. eccl. *Prévôt*, première ou seconde dignité, dans quelques chapitres. — Titre du supérieur général des barnabites et des ermites de Saint-Louis de Gonzague. — Mar. Mauvais matelot que l'on emploie à balayer le vaisseau et à infliger les corrections.

* **PRÉVÔTAL, ALE**, adj. Hist. *Cour prévôtale*. On donne particulièrement ce nom à des tribunaux exceptionnels établis, au commencement de la restauration, par la loi du 17 novembre 1815, pour juger sommairement les crimes politiques. — *Cour prévôtale des douanes*, juridiction spéciale établie en 1810, pour juger les délits de contrebande, et empêcher ainsi l'introduction des marchandises étrangères en France.

* **PRÉVÔTÉ**, s. f. Anc. jurispr. Lieu où le prévôt rendait la justice : *Plaider à la prévôté*.

PRÉVOYABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui peut être prévu.

* **PREZ-EN-PAIL**, n. pr. m. C'est *Pré-en-Pail*. V. ce mot, au Complément.

* **PRIAM**, s. m. Zool. Nom donné à un papillon.

PRIAMIDE, n. patron. des 2 g. Temps hér. Se dit des enfants de Priam. — Adjectiv. *La vierge priamide*, Cassandre. — On dit aussi *priaméide*, mais c'est par erreur que le Dict. donne *priamite*.

* **PRIAPE**, s. m. Se dit quelquefois dans le même sens que phallus.

PRIAPÉEN, ENNE, adj. Ant. Qui appartient à Priape ou à son culte. — Littér. anc. *Mètre priapéen*, vers composé d'un glyconique et d'un phérécratien. — Se dit aussi d'un vers hexamètre dans lequel les trois premiers pieds sont séparés des trois derniers par le sens et la ponctuation.

PRIAPÉSIEN, adj. m. Myth. Surnom d'Apollon adoré à Priapus.

PRIAPINA, adj. f. Myth. rom. Surnom de Diane.

PRIAPIQUE, adj. des 2 g. Ant. Qui appartient à Priape ou à son culte : *Culte priapique*.

PRIAPUS, n. pr. m. (pr. *priapuce*). Géogr. anc. Ville de Mysie, près de Lampsaque, avec un port sur la Propontide. C'est là que Priape se réfugia, lorsqu'il eut été banni de Lampsaque.

PRIASUS, n. pr. m. (pr. *priazuce*). Temps hér. Fils de Cénée et un des Argonautes.

PRIDIEN, IENNE, adj. (du lat. *pridie*, la veille). Didact. De la veille, qui appartient à la veille. — Anc. méd. *Purgation pridienne*, purgatif que l'on administrait comme préparation à une médication plus active.

PRIEGNITZ, n. pr. m. Géogr. Une des divisions de l'ancienne Marche électorale, avait pour cap. Perleberg. Priegnitz forme auj. les cercles d'Ost-Priegnitz et de West-Priegnitz, dans la régence de Potsdam et la prov. de Brandebourg.

PRIEGO, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans la province de Cordoue. 16,700 hab.

PRIÈNE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Asie-Mineure, en Ionie, près de l'embouchure du Méandre, et vis-à-vis de l'île de Samos. Patrie du philosophe Bias et du sculpteur Archélaüs.

PRIÉNÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Ha-

bitant de Priène.— Qui appartient à Priène ou à ses habitants.

* **PRIER**, v. a. *Prier quelqu'un de son déshonneur*, lui demander une chose honteuse. — Prov. *Ce n'est pas pour avoir toujours prié Dieu*, se dit d'une personne qui est justement punie. — *Il ne prie point comme il joint les mains*, c'est un hypocrite. — *La viande ne prie point les gens*, se dit d'un mauvais repas. — *Se faire prier, aimer à se faire prier*, faire des difficultés pour accorder une chose de peu d'importance.

* **PRIÈRE**, s. f. Hist. relig. *Droit de premières prières*, droit de conférer certains bénéfices, qui appartenait à quelques chapitres d'Allemagne. — Myth. gr. *Les Prières*, déesses, filles de Jupiter, qui en boitant et en pleurant, suivaient de loin l'Injure, selon Homère.

PRIESTLEYE, s. m. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, famille des légumineuses.

* **PRIEUR**, s. m. Hist. relig. On appelait *prieur claustral*, celui qui gouvernait les religieux d'une abbaye, sous les ordres de l'abbé, et *prieur conventuel*, celui qui gouvernait un monastère, comme chef absolu et premier supérieur.— Prov. *Il faut toujours dire du bien de monsieur le prieur*, il faut avoir soin dans ses discours de ménager les gens en place. — Hist. *Prieur*, titre des neuf magistrats qui gouvernaient la république de Sienne, avant sa réunion à la Toscane. — Titre de six magistrats de Florence, dits *prieurs des arts et de la liberté*, qui, avec le capitaine de la liberté, leur président, formaient un conseil auquel était confié le gouvernement. Les prieurs étaient élus par le peuple.

* **PRIEURAL, ALE**, adj. Hist. *Chambre prieurale*, se disait de certaines commanderies de l'ordre de Malte.

* **PRIEURÉ**, s. m. Hist. *Grand prieuré*, résidence d'un grand prieur : *Le grand prieuré de Malte*. — Bot. *Herbe au grand prieur*, un des noms donnés au tabac.

PRIEURÉE, s. f. Bot. Plante du Sénégal.

* **PRIMAIRE**, adj. des 2 g. *École primaire supérieure*, celle dans laquelle on enseigne des branches de science plus élevées que dans les écoles primaires proprement dites, sans atteindre à l'instruction qui est donnée dans les colléges. — Astron. *Planètes primaires*, celles qui ont le soleil pour centre de leurs mouvements, à la différence des satellites ou planètes secondaires. — Bot. *Pédoncule primaire*, support principal des divisions d'un pédoncule composé. — *Pétiole primaire*, celui qui est commun à plusieurs folioles ou à plusieurs pétioles secondaires. — En géol., *primaire* est synonyme de *primitif* ou *primordial*.

PRIMA-MENSIS, s. f. (pr. *primamincice*) (expr. lat. formée de *prima*, premier, sous-ent. *die*, jour; et de *mensis*, mois). Théol. Assemblée de docteurs de la faculté de théologie de Paris, qui se réunissaient le premier de chaque mois pour conférer des affaires de cette faculté.

* **PRIMAT**, s. m. Hist. eccl. On nommait ainsi, dans l'Église d'Occident, les métropolitains, c'est-à-dire les archevêques et évêques qui avaient autorité sur d'autres archevêques ou évêques. En France, plusieurs archevêques, ceux d'Arles, de Reims, de Sens, de Bourges, de Bordeaux, de Rouen, ont prétendu à la primatie, mais les droits qu'ils voulaient s'attribuer ont toujours été contestés, il n'y eut de *primats* bien reconnus que les archevêques de Lyon et de Bourges, qui s'intitulaient, le premier, *primat des Gaules*, le second, *primat d'Aquitaine*. — Hist. *Primat de Pologne*, se disait du chef du sénat, qui était le censeur du roi, et, à la mort du monarque, l'interroi.

PRIMATES, s. m. pl. (en lat. *primates*, les premiers). Zool. Groupe de mammifères qui renferme l'homme, les singes, et plusieurs autres animaux que leur organisation semble placer en tête du règne animal.

* **PRIMATIE**, s. f. Il se dit aussi du siége de la juridiction d'un primat, et de la maison, du palais qu'il occupe.

* **PRIME**, s. f. Chron. La première des quatre parties du jour artificiel des Romains, comprenant, comme les autres parties, le quart du temps qui s'écoule entre le lever et le coucher du soleil (*heure*). — Anc. astron. Il se disait de la première apparition d'un astre : *La lune est en prime*, son croissant commence à se montrer. — Pêche. *Sardines de prime*, sardines que l'on prend au coucher du soleil, par opposition à *sardines d'aube*. — *Moues de prime*, celles qui arrivent les premières en Europe, après la pêche annuelle. — Vén. *De haute prime*, loc. adv. Sur-le-champ. — *Prime*, adj. des 2 g. S'est dit pour premier. On le retrouve encore dans les locutions *de prime-abord*, *de prime-saut*, *prime-sautier*. — Agric. Synonyme de *précoce* : *Fruit, légume prime*.

PRIME-FACE (de), loc. adv. S'est dit pour d'abord, en premier lieu.

PRIMIANITE, s. m. Hist. eccl. Membre d'une secte de donatistes dont *Primianus* fut le chef.

* **PRIMICIER**, s. m. Hist Titre de plusieurs officiers principaux de la cour des empereurs de Constantinople : *Primicier augustal; primicier de l'impératrice; primicier des légions, de la chambre, du palais*, etc. — *Primicier des notaires*, officier qui tenait le registre des dépenses, des revenus et des forces de l'empire.

PRIMIGÈNE, adj. des 2 g. (du lat. *primus*, premier; *genitus*, produit). Bot. Se dit des plantes qui ne proviennent point du croisement des races voisines. V., plus loin, PRIMITIF.

* **PRIMIPILAIRE** ou **PRIMIPILE**, s. m. Ant. rom. C'était, chez les Romains, le commandant de la première centurie du premier manipule des tertiaires (*pilani*), et par conséquent le centurion le plus considérable de ce corps. Le primipilaire avait place au conseil de guerre après le consul, était chargé de la garde de l'aigle, et devenait de droit membre de l'ordre des chevaliers. — La différence de signification établie par le Dictionnaire entre les deux mots français *primipilaire* et *primipile* n'existe pas plus qu'entre les deux mots latins *primipilaris* et *primipilus*. On peut donc dire indifféremment *le primipilaire*, ou adjectiv. *le centurion primipilaire*, et *le primipile*.

* **PRIMITIF, IVE**, adj. Gramm. En sanscrit : *Verbe primitif*, se dit des verbes qui descendent immédiatement des racines. — Géol. *Terrains primitifs*, ceux qui ne contiennent aucun vestige de corps organisés, à l'existence desquels on les suppose par conséquent antérieurs. — Minér. *Forme primitive* se dit, dans les crystaux, de la forme simple, c'est-à-dire de la forme dont les faces sont égales entre elles et semblablement situées, et qu'on ne peut dériver d'aucune autre. — Zool. *Nervures primitives*, deux grosses nervures parallèles qui existent dans l'œil des insectes, et qu'on divise en *interne* et *externe*. — Bot. *Plantes primitives*, celles qui ne proviennent point du croisement d'espèces voisines, et qui conservent leur type originaire. — Anc. arithm. *Nombre primitif*, se disait d'un nombre premier. — *Triangle primitif*, s'est dit de celui dont les côtés n'ont point de commune mesure entre eux.

PRIMITIVITÉ, s. f. Didact. État de ce qui est primitif.

PRIMORDIALITÉ, s. f. Didact. Qualité, état de ce qui est primordial.

* **PRIMULACÉ, ÉE**, adj. (du lat. *primula*, primevère). Bot. Qui ressemble à la primevère.

* **PRIN**, adj. m. Pêche. *Filet prin*, corde d'auffe dont les pêcheurs font usage pour construire les bourdigues. — Techn. *Prin filé*. V. PRIN, au Dictionnaire. On écrit plus ordinairement d'un seul mot, *prinfilé*.

PRINCARD, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du pinson.

* **PRINCE**, s. m. Prov. *Les princes ont les bras longs*, ou *les mains longues*, leur pouvoir s'étend loin. — *Les princes ont beaucoup d'yeux et beaucoup d'oreilles*, ils voient et entendent tout, par leurs espions. — *Ce sont jeux de princes, qui ne plaisent qu'à ceux qui les font*, ou simplement, *ce sont jeux de princes*, se dit des amusements dans lesquels on se met peu en peine du tort qui en peut résulter pour autrui. — Hist. anc. Chez les Romains, *prince* se disait des jeunes soldats qui, originairement, formaient la première ligne de bataille de la légion, et engageaient le combat. Dans la suite, ils ne furent qu'au deuxième rang, après les hastaires. V. PRINCIPES, au Dict. — *Prince*, titre officiel des empereurs romains jusqu'à Dioclétien. V. PRINCIPAT, au Compl. — Chez les Hébreux, *prince de la captivité*, nom donné à ceux qui, pendant la captivité, gouvernaient le peuple juif. — *Prince de la ville*, magistrat qui, dans les villes israélites, veillait à la conservation de l'ordre et de la police. — *Prince de la synagogue*, se dit, dans l'Ancien Testament, de ceux qui présidaient aux assemblées du peuple, et dans le Nouveau, de celui qui présidait les assemblées religieuses tenues dans la synagogue. — *Prince des prêtres*, les Juifs désignaient ainsi : 1° le grand-prêtre en exercice; 2° le grand-prêtre qui n'exerçait plus ce ministère; 3° le chef d'une famille sacerdotale.—Hist. mod. En France, *prince* était, sous les rois de la première race, le titre des chefs qui assistaient aux assemblées de la nation. Au commencement de la troisième race, il était commun à tous les grands feudataires jouissant de l'autorité souveraine. — *Princes possessionnés*, princes du sang qui jouissaient d'un droit de souveraineté dans quelques provinces. — *Monsieur le Prince*, se disait absol. du premier prince du sang, à la cour de France. — *Prince royal*, titre que porte, dans plusieurs pays, l'héritier présomptif de la couronne. — *Très-haut, très-puissant et très-excellent prince*, formule dont on se servait dans les actes publics, en parlant des rois. Pour les princes qui n'étaient pas rois, on disait, *très-haut et très-puissant prince*. — *Guerre de l'emprisonnement des princes*, nom donné à la guerre de la Fronde, parce qu'elle commença par le soulèvement que Mazarin excita, en faisant mettre à la Bastille le prince de Condé et les autres chefs de la Fronde. — *Prince* était aussi le titre que prenait le chef de différentes confréries burlesques : *Le prince des sots*, *le prince des amoureux*, etc. — En Angleterre, *prince Noir*, surnom donné, à cause de la couleur de son armure, à Édouard, prince de Galles, fils du roi d'Angleterre Édouard III, et mort en 1376, sans avoir régné. — Dans la confédération du Rhin, *prince primat*, titre que portait le président de la diète, ancien électeur de Mayence et grand-duc de Francfort. — Philos. *Prince des médecins*, surnom donné à Avicenne, célèbre philosophe et médecin arabe du commencement du XI[e] siècle. — Philol. *Prince*, dans l'envoi des ballades et des chants royaux, titre qui s'adressait au poëte qui avait gagné le prix de la ballade de l'année précédente, et qui décernait les prix à son tour. — *Du Prince*, titre d'un ouvrage célèbre de Machiavel, dans lequel il enseigne aux despotes les moyens de réussir, même aux dépens de la justice et de l'humanité, et où il expose cette détestable politique qui a reçu le nom de *machiavélique*. V. ce mot, au Dict. — Zool. *Prince*, nom donné au papillon appelé aussi *collier argenté*. — Nom marchand d'une coquille du genre cône.— Géogr. *Ile du Prince*, île d'Afrique, dans le golfe de Guinée, au N.-E. de l'île Saint-Thomas. 10,000 h. Ch.-l. *San-Antonio*. — C'est aussi le nom d'une des îles de la Sonde, qui a pour ch.-l. *Samadang*. — *Ile du Prince de Galles*, ou *Poulo-Pinang*, île de l'Asie, dans l'océan Indien, sur la côte O. de la presqu'île de Malacca, à l'entrée du détroit de ce nom. 45,437 hab. Ch.-l. *Georgetown*. Elle appartient aux Anglais. — *Ile du Prince Édouard* ou *de Saint-Jean*, île de l'Amérique du Nord, dans le golfe Saint-Laurent; 195 kil. sur 60. 28,000 hab. Ch.-l. *Charlotte'stown*. Elle fut cédée aux Anglais avec le Canada. — *Passe du Prince-Régent*, bras de mer dans la partie orientale de la mer Polaire, au S. du détroit de Barrow. Elle communique au golfe de Boothia. — *Iles des Princes*, groupe de neuf îles dans la mer de Marmara : quatre sont habitées. 5,000 hab.

* **PRINCERIE**, s. f. S'est dit fam. pour, qualité de prince, manières de prince.

* **PRINCESSE**, s. f. *Princesse royale*, femme du prince royal. Dans les États où les femmes peuvent exercer la souveraineté, *princesse royale* est le titre de l'héritière présomptive de la couronne. — Hort. *Princesse*, espèce de haricot dont la cosse est très-allongée : *Des princesses*, ou adjectiv., *des haricots princesses*. — Zool. *Princesse*, nom marchand d'une coquille du genre sabot. — *Ile de la Princesse-Royale*, archipel de l'Amérique du Nord, sur la côte N.-O.

* **PRINCIER, IÈRE**, adj. *Seigneur princier*, s'est dit d'un grand seigneur de la cour. — Hist. relig. *Abbaye princière*, se disait de certaines abbayes d'Allemagne, où l'on ne recevait que des filles de princes.— *Princier*, s. m. A été employé pour primicier, quoi qu'en dise le Dictionnaire, particulièrement dans l'Église de Metz.

* **PRINCIPAL, ALE**, adj. *Principal locataire*, celui qui loue du propriétaire une maison, pour la sous-louer en tout ou en partie. — Féod. *Principal manoir*, château destiné à l'habitation du seigneur du fief. — Jurispr. *Conclusions principales*, celles qui portent sur le fond de l'affaire, par opposition à conclusions subsidiaires. — *Demande principale*, se dit par opposition à demande accessoire ou reconventionnelle. — *Somme principale*, le capital, par opposition aux intérêts. — Mus. *Principal*, se dit de la partie récitante d'une symphonie : *Violon principal*. *Flûte principale*. — Géom. *Axe principal d'une ellipse*, *d'une hyperbole*, axe qui passe par les

foyers de ces courbes. — *Principal*, s. m. Anc. cout. S'est dit du présent que, par testament, on laissait à l'église où l'on se faisait enterrer.

* **PRINCIPAT**, s. m. Dignité de prince, en général. — Hist. rom. Dignité de prince de la jeunesse. — Nom donné à une période de l'histoire romaine qui comprend les trois premiers siècles de l'empire, d'Auguste à Dioclétien (de 29 av. J. C. à 287 de J. C.), parce que, pendant toute cette époque, les empereurs n'eurent d'autre titre officiel que celui de *prince*. — Hist. mod. *Principat* s'est dit de la principauté de Catalogne.

* **PRINCIPAUTÉ**, s. f. Géogr. *Principauté-Citérieure*, province du royaume de Naples, au S.-O., sur la mer Tyrrhénienne. Pop. 350,000 hab. Ch.-l. *Salerne*. Territoire montueux. Pâturages. Buffles. Abeilles. — *Principauté-Ultérieure*, autre province du royaume de Naples, plus au N. et dans les terres. Pop. 400,000 h. Ch.-l. *Avellino*.

* **PRINCIPE**, s. m. Chim. Corps simple et indécomposable par les moyens de la science actuelle. V. le Dictionnaire. — Théol. *Principe*, acte qui était nécessaire autrefois pour obtenir le doctorat, et qui consistait à enseigner publiquement. — Philos. Dans la logique de Kant, *principe* se dit d'un jugement *à priori* immédiatement certain. Les *principes* sont *intuitifs* et *synthétiques*, ou *discursifs* et *analytiques*.

PRINCIPIOT, s. m. Petit prince. V., au Dict., PRINCIPION, qui est moins vieux.

* **PRINCIPIUM**, s. m. Ant rom. Il se dit aussi d'un espace libre qui s'étendait dans toute la largeur du camp romain, et le partageait en deux parties. C'est dans le *principium* que les généraux rendaient la justice.

PRINFILÉ, s. m. V. PRIN, au Dict. et au Compl.

PRINGALLE, s. f. Anc. t. milit. Espingole. On disait aussi *pringole*.

PRINIE, s. f. Zool. Genre d'oiseaux.

PRINOS, s. m. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des rhamnées.

PRINTANER, v. n. Venir à son printemps; verdir. — Fig. Rajeunir. Vieux mot.

* **PRINTEMPS**, s. m. Myth. rom. Divinité allégorique, une des quatre saisons. — Ant. rom. *Printemps sacré*, vœu par lequel on consacrait aux dieux tout ce qui devait naître du 1^{er} mars au 1^{er} mai. On ne le faisait que dans les plus grands dangers.

PRINTZIE, s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées du cap de Bonne-Espérance.

* **PRIOCÈRE**, adj. des 2 g. (du gr. πρίων, scie; κέρας, corne). Zool. Qui a les antennes dentelées en scie.

PRIOLAÜS, n. pr. m. Temps hér. Frère de Lycus, et chef de l'armée des Mariandyniens. Il fut tué par Hercule. — Petit-fils de Tantale, tué par Amycus.

* **PRION**, n. pr. m. Temps hér. Prince des Gètes, qui fut tué par Jason.

PRIONANTHE, adj. des 2 g. (du gr. πρίων, scie; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les fleurs sont denticulées.

PRIONORAMPHE, adj. des 2 g. (du gr. πρίων, scie; ῥάμφος, bec). Zool. Qui a le bec dentelé.

* **PRIORI (À)**, loc. adv. Philos. Dans la philosophie de Kant, on appelle *notions à priori* : 1° des notions de temps et d'espace qui servent de formes à la réceptivité; 2° des notions renfermées dans les catégories, qui servent de formes au jugement; 3° les formes du raisonnement : *substance*, *univers* et *Dieu*.

PRIPET, n. pr. m. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, naît dans le gouvernement de Volhynie, traverse les immenses marais de Pinsk, qu'on nomme quelquefois *marais du Pripet*, et tombe dans le Dniéper, après 630 kil. de cours. On écrit aussi *Pripetz*.

PRIRIT, s. m. Zool. Gobe-mouches d'Afrique.

PRISCILLIANISME, s. m. Hist. relig. Doctrine de Priscillien, hérésiarque espagnol du IV^e siècle, qui renouvela les erreurs des manichéens et des gnostiques. Il enseignait de plus que l'âme humaine est de même nature que la Divinité et que le démon n'a pas été créé, condamnait le mariage, niait la résurrection des corps, etc.

* **PRISCILLIANISTE**, adj. des 2 g. Qui est conforme à la doctrine de Priscillien.

* **PRISE**, s. f. Prov. *Tous les jours de chasse ne sont pas des jours de prise*, on ne doit pas s'attendre à réussir dans tout ce que l'on fait. — Jeux. A l'hombre. *Prise*, fonds que chaque joueur est obligé de faire ou d'avoir devant lui, avant de commencer le jeu. — Aux échecs. *Pièce en prise*, celle qu'une autre pièce peut prendre. — *Pièce hors de prise*, celle qu'une autre pièce ne peut pas prendre. — Au billard. *Bille en prise*, bille qu'il est aisé de faire. — Techn. *Prise*, se dit de la solidification du plâtre et du mortier. — *Prise d'essai*, morceau de monnaie dont on se sert pour essayer. — *Prise de vapeur*, appareil servant à conduire la vapeur de la chaudière d'une machine dans le cylindre.

* **PRISÉE**, s. f. Prov. *Elle est demeurée pour la prisée*, se dit d'une vieille fille qui a refusé de bons partis.

PRISMATISATION, s. f. Phys. État d'un corps qui donne des reflets prismatiques; état de la lumière décomposée par le prisme.

PRISMATISÉ, ÉE, adj. Phys. Décomposé par le prisme : *Lumière prismatisée*.

* **PRISMATOCARPE**, adj. des 2 g. (du gr. πρίσμα, prisme; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits de forme prismatique.

PRISMATOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. πρίσμα, prisme; εἶδος, apparence). Didact. Qui ressemble à un prisme, qui en a la figure.

PRISMÉ, ÉE, adj. Minér. Qui a pris la forme d'un prisme.

PRISMOÏDE, adj. des 2 g. Syn. de *prismoïde*.

* **PRISON**, s. f. Se dit fig. d'un lieu sombre et triste : *Cette maison est une prison*. — Alchim. *Prison des sages*, fourneau philosophique. — *Prison de Joseph*, œuf des sages.

PRISONNAGE, s. m. Anc. cout. Ce qu'on payait pour l'entrée et la sortie des prisons.

* **PRISONNIER, IÈRE**, s. Prov. *Faire un prisonnier*, se disait quand on mangeait un morceau de pain entre deux verres de vin. — Techn. *Prisonnier*, tourillon qui réunit deux pièces articulées ensemble, et autour duquel s'effectuent leurs mouvements. — En poésie, *prisonnier*, *prisonnière*, se dit en parlant des choses : *Le soleil que voilait la vapeur printanière Commence à dégager sa flamme prisonnière.*

PRISREND, n. pr. m. V. PERSERIN, au Compl.

PRISTAF, s. m. Relat. Officier de la cour du czar, chargé de recevoir les ambassadeurs et les ministres étrangers à la frontière.

PRISTINA, n. pr. f. Géogr. Ville de Servie, sur un affluent de l'Ibar. 12,000 hab. Évêché.

PRISTIPOMIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un pristipome. — PRISTIPOMIDES, s. m. pl. Famille de poissons.

* **PRIVAS**, n. pr. m. Cette ville est située sur un coteau, près du confluent de l'Ouvèze et du Mézayon. 4,220 hab. Vieux château.

PRIVATAIRE, s. m. Hist. eccl. Officier de l'Église grecque, au moyen âge. On pense qu'il avait la garde du trésor de l'Église.

* **PRIVATIF, IVE**, adj. Gramm. *Mot privatif*, se dit quelquefois d'un mot composé d'une particule privative et d'un radical, comme *infortune*, *inintelligible*, *intolérant*, etc. — Législ. *Privatif*, qui exclut entièrement, qui accorde une chose exclusivement à telle personne : *Article privatif*; *disposition privative*.

* **PRIVATION**, s. f. Anc. prat. Interdiction, confiscation.

PRIVE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des verbénacées.

PRIVERNATE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de la ville de Priverne. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

PRIVERNE, n. pr. m. Géogr. anc. Ville du Latium, chez les Volsques, à l'E. d'Antium. Fut prise plusieurs fois, et pour la dernière, 328 av. J. C. par Plautius Decianus. Aujourd'hui *Piperno*.

* **PRIVILÈGE**, s. m. Hist. Il se disait, au moyen âge, de plusieurs espèces de préceptes royaux ou pontificaux. — Anc. jurispr. *Privilège de committimus*. V. COMMITTIMUS, au Dict.

* **PRIVILÉGIÉ, ÉE**, s. Anc. cout. *Privilégié suivant la cour*, celui qui avait le droit d'exercer un négoce ou un métier dans tous les endroits où se trouvait la cour.

PRIZZI, n. pr. m. Ville de Sicile, dans l'intendance de Palerme. 7,500 hab.

PROACTURIES, s. f. pl. Ant. gr. Nom donné quelquefois aux *proarosies*. V. ce mot au Dict.

PROAGONE, s. m. (du gr. πρὸ, avant; ἀγὼν, combat). Ant. gr. Sorte de préparation ou d'apprentissage pour la profession d'athlète.

PROAPODOSE, s. f. (du gr. πρὸ, avant; ἀπόδοσις, restitution). Rhét. Ancienne figure qui consiste à répéter à la fin de la phrase le mot par lequel cette phrase commence.

PROARCHE, s. f. (du gr. πρὸ, avant; ἀρχὴ, puissance). Philos. Un des éons des Valentiniens.

PROAULIES, s. f. pl. (du gr. πρὸ, avant; αὐλὸς, flûte). Ant. gr. Fête qu'on célébrait la veille d'un mariage.

PROAULION, s. m. (en gr. προαύλιον, de πρὸ, avant, et αὐλὴ, cour). Ant. gr. Vestibule d'une maison.

PROBABILIORISME, s. m. (du lat. *probabilior*, plus probable). Théol. Doctrine d'après laquelle on est obligé, sous peine de péché, de prendre toujours, non point un parti probable, mais le parti le plus probable.

PROBABILIORISTE, s. m. Théol. Partisan de la doctrine du probabiliorisme.

PROBABILISSIME, adj. des 2 g. Néol. Très-probable.

* **PROBABILITÉ**, s. f. Math. *Probabilité simple*, celle d'un événement qui ne peut dépendre que de l'action simple d'un certain nombre de causes du même ordre. — *Probabilité composée*, celle dans laquelle on doit considérer simultanément plusieurs probabilités simples ou l'action de différents genres de causes.

PROBATEUR, s. m. Alchim. Celui qui éprouve.

PROBATIQUE, adj. f. Ant. hébr. *Porte probatique*, porte de Jérusalem, près de laquelle était située la piscine probatique, et par laquelle passaient les brebis qu'on allait laver à cette fontaine.

* **PROBLÉMATIQUE**, adj. des 2 g. Philos. Dans la philosophie de Kant : *Jugement problématique*, jugement dans lequel le rapport de l'attribut au sujet n'est conçu que comme simplement possible. Il s'oppose à *jugement assertorique* ou *apodictique*.

PROBOSCÉPHALÉ, ÉE, adj. (du gr. προβοσκὶς, ἴδος, trompe; κεφαλὴ, tête). Zool. Qui a la tête prolongée en trompe. C'est une abréviation de *proboscidocéphalé*.

PROBOSCIDÉ, ÉE, adj. (du gr. προβοσκὶς, trompe). Hist. nat. Qui est muni d'une trompe. — Qui ressemble à une trompe.

* **PROBOSCIDIEN, IENNE**, adj. Zool. Qui a le nez prolongé en une trompe.

PROBOSCIDIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *proboscis*, *idis*, trompe; *ferre*, porter). Zool. Qui porte une trompe, est muni d'une trompe.

PROBOSCIDIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *proboscis*, *idis*, trompe; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une trompe.

PROBOSCIROSTRE, adj. des 2 g. (du lat. *proboscis*, *idis*, trompe; *rostrum*, bec). Zool. Saillie en forme de trompe qui constitue la tête de certains insectes.

PROBOULEUME, s. m. (en gr. προβούλευμα, de προβουλεύειν, délibérer auparavant). Ant. gr. Projet de décret du sénat d'Athènes, qui devait être soumis à l'approbation du peuple, après laquelle il prenait le nom de *pséphisme*.

PROBRAQUE, adj. et s. m. Littér. anc. Se dit d'un pied oratoire composé d'une brève et de quatre longues.

* **PROCATARCTIQUE**, adj. des 2 g. (du gr. πρὸ, avant; κατὰ, au-dessus; ἄρχομαι, je commence). Méd. Il se dit des causes éloignées d'une maladie. — Le Dict., tout en avertissant qu'il ne faut pas confondre *procatarctique* avec *procathartique*, a commis une grave erreur, c'est de donner au premier de ces mots l'étymologie qui ne peut appartenir qu'au second.

PROCATHARTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. πρὸ, d'avance; καθαίρω, je purge). Méd. Se dit des remèdes propres à purger d'avance, par précaution. Inusité.

* **PROCÉDÉ**, s. m. Jeux. *Queue à procédé*, queue de billard dont le petit bout est garni d'un morceau de cuir.

* **PROCÉDURIER, IÈRE**, s. Se dit aussi quelquefois de celui, de celle qui aime la chicane.

* **PROCELLAIRE**, s. f. Zool. Nom scientifique des pétrels. Le Dict. donne à ce mot le genre masculin; c'est une faute typographique.

PROCELLARIÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à la procellaire, au pétrel. — PROCELLARIÉS, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

PROCÉPHALÉ, ÉE, adj. (du gr. πρὸ, en avant; κεφαλὴ, tête). Zool. Qui a une tête bien distincte.

PROCÈRE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

* **PROCÈS**, s. m. Anc. prat. *Procès parti*, celui dans lequel se forment plusieurs opinions qui réunissent un nombre égal de voix. — Le mot *procès* n'est aujourd'hui usité ni en anatomie, ni en chimie.

* **PROCESSION**, s. f. Prov. et fig. *On ne peut pas sonner les cloches et aller à la procession*, on ne peut pas faire en même temps deux choses in-

compatibles. — Ant. rom. *Procession consulaire*, pompe solennelle qui, le 1er janvier, conduisait au Capitole les deux consuls qui allaient entrer en charge, afin d'y offrir un sacrifice à Jupiter. — Hist. *Processions blanches*, promenades sur les grandes routes, que faisaient les ligueurs en 1583; ceux qui en faisaient partie marchaient sur deux files, et portaient un linge blanc par-dessus leurs habits, un crucifix d'une main et un cierge de l'autre. — *Procession du recteur*, cérémonie que le recteur de l'université de Paris faisait tous les trois mois, dans une église, accompagné des quatre facultés.

* PROCESSIONNEUR, s. m. Il se dit surtout de ceux qui aiment les processions, qui sont assidus à les suivre. — Hist. rel. Nom donné à quelques pèlerins hongrois, qui, de sept ans en sept ans, venaient à Cologne, au tombeau des trois Mages, pour les remercier de l'assistance qu'ils avaient prêtée au peuple hongrois pendant une sécheresse.

PROCHAINETÉ, s. f. Anc. jurisp. Portion d'héritage due à titre de parenté.

PROCHILE, s. m. Zool. Genre de poissons.

PROCHYTA, n. pr. f. Géogr. anc. Ile d'Italie, dans la mer Tyrrhénienne. Auj. *Procida*.

PROCIDA, n. pr. f. Géogr. Ile de la Méditerranée, sur la côte S.-O. du royaume de Naples, entre l'île d'Ischia et le continent. 40 kil. de tour. 7,000 hab. Ch.-l. *Procida*, sur la côte S.-E.

PROCKIE, s. f. Bot. Genre de plantes des Indes et d'Afrique, famille des rosacées.

* PROCKIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une prockie. — PROCKIÉES, s. f. pl. Tribu de plantes rosacées.

* PROCLAMATEUR, s. m. Hist. *Proclamateur-électeur*, titre que Sieyès, dans son projet de constitution de la république française, donnait au magistrat suprême de l'État.

* PROCLAMATION, s. f. Comm. relig. Dans quelques ordres monastiques, accusation portée par un moine contre un de ses frères, en plein chapitre, pour une faute qu'il lui a vu commettre. — Chez les bernardins et les feuillants, on appelait *proclamation* une confession publique, en présence de toute la communauté. Dans plusieurs ordres on disait *proclame*. V. ce mot, au Dict.

PROCLASTE, s. m. Ant gr. Coureur ou éclaireur des armées grecques. Ce mot n'a été employé que par les auteurs modernes.

PROCLÉE, n. pr. f. Temps hér. Fille de Cytius, femme de Cycnus et mère de Ténès et d'Hémithée.

PROCLÈS, n. p. m. Temps hér. Fils de l'Héraclide Aristodème et d'Argia; il régna à Sparte avec son frère Eurysthènes.

PROCLIDE, n. patr. m. Hist. anc. Se dit des descendants de Proclès, qui partagèrent le trône avec les Eurysthénides ou Agides. On les appelle aussi *Eurypontides*.

PROCLIEN, s. m. Hist. relig. Sectateur de Proclus, hérésiarque du XIIe siècle, qui avait adopté les erreurs des hermogéniens, et enseignait en outre que Jésus-Christ n'avait pas encore revêtu la nature humaine. On dit aussi *proclianite*.

PROCLIVE, adj. des 2 g. (du lat. *proclivis*, de *pro*, en avant; *clino*, je penche). Didact. Qui se dirige en avant.

PROCLIVITÉ, s. f. (en lat. *proclivitas*). Didact. Pente, penchant. Il se dit au propre et au fig.

PROCNÉ, n. pr. f. Myth. V. PROGNÉ, au Dict.

PROCONÈSE, n. pr. f. Géogr. anc. Ile de la Propontide, au N.-E. de Cyzique. Le marbre qu'on en tirait était appelé *marbre de Cyzique*. Aujourd'hui *Marmara*.

PROCONIE, s. f. Zool. Genre d'insectes hémiptères.

* PROCONSUL, s. m. Hist. rom. Dignitaire que l'on créa dans quelques circonstances extraordinaires, et dont l'autorité approchait de celle du dictateur. Cette espèce de *proconsul* différait entièrement de ceux qui étaient envoyés dans les provinces. — Titre que les empereurs prenaient quelquefois hors de Rome. — Hist. mod. Se dit quelquefois, fig. et en mauvaise part, des commissaires que la convention envoyait dans les départements ou auprès des armées, en les investissant d'un grand pouvoir.

PROCOURS, s. m. Anc. cout. Droit de pâturage dans des prés qui appartiennent à une autre personne.

* PROCRASTINATION, s. f. (du lat. *pro*, pour; *crastinè*, demain). Néol. Habitude de remettre au lendemain. Peu usité.

PROCRASTINER, v. n. (même étym.). Néol. Remettre au lendemain.

PROCRUSTE, n. pr. m. Véritable nom du brigand que l'on appelle communément et par corruption *Procuste*. V. PROCUSTE, au Dict. et au Compl.

PROCTOLEUQUE, adj. des 2 g. (du gr. πρωχτὸς, l'anus; λευχὸς, blanc). Zool. Qui a l'anus de couleur blanche.

PROCTOPE, s. m. (du gr. πρωχτὸς, l'anus; ποῦς, pied). Zool. Genre de reptiles sauriens.

PROCTOTÈTRE, s. m. Zool. Genre de reptiles sauriens.

* PROCURATEUR, s. m. Hist. rom. Il y avait trois sortes de *procurateurs*: ceux qui étaient envoyés par l'empereur dans les provinces où il n'y avait pas de propréteur, et dont le pouvoir était fort étendu; ceux des provinces impériales, qui étaient chargés de lever les impôts et de régir les finances; enfin ceux des provinces sénatoriales, dont l'unique fonction était d'administrer les domaines propres du prince. — Titre donné à plusieurs officiers: *Le procurateur du trésor, le procurateur des mines*, etc.

PROCURATIE, s. f. Hist. Juridiction des procurateurs de Saint-Marc, à Venise. — *Les procuraties*, palais des procurateurs à Venise.

* PROCURATION, s. f. Anc. prat. *Procuration ad resignandum*, titre par lequel le pourvu donnait pouvoir de résigner son office, c'est-à-dire de le remettre entre les mains du roi ou du chancelier. — *Procuration cum libera*, procuration qui conférait le pouvoir d'administrer une chose et d'en disposer librement comme propriétaire. — Hist. eccl. *Procuration*, droit que les papes réclamaient sur les bénéficiers de France, et qui consistait en un repas ou une hospitalité de quelques jours. On devait aussi des *procurations* aux évêques et archevêques qui étaient en visite.

* PROCUREUR, s.m. Prov. *Celui qui agit par procureur est souvent trompé en personne*, il faut faire ses affaires soi-même. — *Il a pris Jacques des Loges pour procureur*, se dit d'un homme qui s'est enfui, qui a disparu. — Anc. cout. *Procureur de nation*, assesseur de l'université, qui réglait et présidait les assemblées de sa nation.— Hist. eccl. *Procureur de fabrique*, nom donné aux marguilliers. — *Procureur de la foi*, celui qui faisait les fonctions de partie civile devant le tribunal de l'inquisition. — Comm. relig. *Procureur*, religieux chargé des intérêts temporels du couvent: *Le père procureur*. — Zool. *Procureur du meunier*, nom vulgaire du pivert. — Techn. *Procureur*, instrument de fer à l'usage du fabricant de glaces.

* PROCUSTE, n. pr. m. Forme incorrecte, pour *Procruste*. — Fig. *Lit de Procuste*, règle mesquine, gênante, tyrannique, qui ne devrait pas être appliquée à un esprit supérieur: *Cette condition est un lit de Procuste. La censure n'est-elle pas le lit de Procuste des intelligences?*

* PROCYON, s. m. (du gr. πρὸ, devant; χύων, chien). Astron. Étoile de première grandeur qui se trouve dans la constellation du petit Chien, et se montre onze jours avant la canicule. L'article du Dictionnaire est inexact. — Zool. Un des noms du raton.

PRODÉANITE, s. m. Hist. relig. Nom donné aux disciples d'Hermias ou *Herminiens*. V. ce mot, au Complément.

PRODICÉ, n. pr. f. Myth. Une des Hyades. On l'appelle aussi *Philéto* et *Pytho*.

PRODICOS, s. m. (pr. *prodikóce*). Ant. gr. Titre des tuteurs des rois, pendant leur minorité, à Lacédémone.

* PRODIGUE, adj. des 2 g. Prov. *A père avare enfant prodigue*, trop de rigueur fait naître un vice opposé à la vertu qu'on voudrait donner.

PRODIGUEUR, s. m. Néol. Celui qui prodigue. Mirabeau l'a employé fig.: *Nous autres prodigueurs de la vie*.

* PRODUCTE, s. m. Bot. Éperon de certaines fleurs.

PRODUCTIBILITÉ, s. f. Didact. Qualité de ce qui est productible.

PRODUCTIBLE, adj. des 2 g. Didact. Qui est susceptible d'être produit.

* PRODUIT, s. m. Prat. *Acte de produit*, acte qu'on fait signifier pour déclarer qu'on a mis sa production ou ses titres au greffe.

* PROÈDRE, s. m. Ant. gr. Les *proèdres* étaient au nombre de neuf et tenaient la première place dans l'assemblée; ils étaient tirés au sort par les neuf tribus qui n'exerçaient pas la prytanie. Leurs fonctions étaient de proposer au peuple les affaires, et d'expliquer celles sur lesquelles on allait délibérer.

PROÉGUMÈNE, adj. des 2 g. (du gr. προηγοῦμαι, je devance). Méd. Se dit de la cause prédisposante d'une maladie. *Prédisposant* est seul usité.

PROEMBRYON, s. m. Bot. Appendice foliacé qui se développe quand les graines des mousses et des fougères commencent à germer.

PROÈME, s. m. (en lat. *proœmium*). Littér. Préface, entrée en matière. On se sert aussi du mot latin *proœmium*.

PROENCÉPHALE, s. m. (du gr. πρὸ, en avant; ἐγχέφαλον, cerveau). Anat. Monstre dont le cerveau est hors du crâne, à la région frontale.

PROENCÉPHALIE, s. f. Anat. Monstruosité qui caractérise les proencéphales.

PROENCÉPHALIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit des monstres par proencéphalie.

PROENCÉPHALIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la proencéphalie ou aux proencéphales.

* PRO-ÉPÉAL, adj. et s. m. Faute typographique du Dictionnaire. C'est *pro-épial*.

* PROÉPIZEUXE, s. f. (du gr. πρὸ, devant; ἐπὶ, sur; ζεύγω, joindre). Gramm. On le dit aussi de la position d'un verbe entre ses deux sujets ou ses deux régimes. La forme latine, *proepizeuxis*, est beaucoup plus usitée.

PRŒTIDES, s. f. pl. Temps hér. Filles de Prœtus, au nombre de trois: Lysippe, Iphinoé et Iphianasse. Les dieux les frappèrent d'une folie pendant laquelle elles se crurent métamorphosées en génisses. L'une d'elles mourut; les deux autres furent guéries par Mélampus, qui épousa Iphianasse.

PROFECTICE, adj. des 2 g. (du lat. *profectus*, parti de). Droit rom. Qui vient de la famille, de la personne: *Dot profectice*. — Droit can. *Profectice* se dit des biens acquis en accumulant les revenus d'un bénéfice.

* PROFECTION, s. f. Astrol. C'est un calcul par lequel les astrologues prétendaient faire parcourir un signe tous les ans à chaque planète.

* PROFÈS, ESSE, adj. Comm. relig. *Maison professe*, maison dans laquelle résidaient les profès.

* PROFESSEUR, s. m. Hist. eccl. Se disait des chrétiens qui venaient d'eux-mêmes devant les juges faire leur profession de foi.

PROFESSORALEMENT, adv. En professeur, comme il convient à un professeur.

PROFICIAT, s. m. (pr. *proficiate*). Mot latin qui signifie *qu'il réussisse*. On s'en sert quelquefois par exclamation, lorsqu'une personne éternue, ou pendant qu'elle boit. — Prov. *Je vous souhaite un bon proficiat*, puissiez-vous réussir dans votre entreprise. Peu usité maintenant. — Hist. eccl. *Proficiat*, droit que les évêques levaient sur les ecclésiastiques. — Anc. cout. Repas que les compagnons et les apprentis se donnaient anciennement, dans certaines occasions.

* PROFIL, s. m. B.-arts. *Profil perdu*, celui qui est légèrement tourné en arrière, de manière à montrer un peu plus du derrière de la tête, et un peu moins de la face.

* PROFIT, s. m. *Faire du profit*, se dit des choses qui sont d'un bon usage: *Cette toile, ce bois vous fera du profit*.— *Mettre une chose à profit*, l'employer utilement, au propre et au fig.: *Mettre à profit son argent, son temps, son adresse*. — *Faites-en votre profit*, se dit en parlant d'un objet qu'on abandonne à quelqu'un, ou d'un avis qu'on lui donne. — Absol. au pl. Petits avantages, petites gratifications qui reviennent à un domestique, outre ses gages: *Il y a beaucoup de profits dans cette maison. Il a tant par an et de bons profits*. — Feod. *Profits de fief*, les droits que le seigneur percevait à raison des mutations de vassaux ou de censitaires. — Jurispr. *Profit du joint* ou *profit du défaut*, avantage qui résulte pour le demandeur de ce que la cause des défendeurs défaillants se trouve jointe par le tribunal à la cause pendante entre les comparants, pour être statué sur le tout par une seule et même décision.

PROFLIGATEUR, s. m. (du lat. *profligare*, châtier). Néol. Celui qui poursuit, châtie: *Les profligateurs du vice*.

* PROFOND, ONDE, adj. Myth. *Jupiter profond*, Pluton.—*Junon profonde*, Proserpine.— En poésie, *la plaine profonde, les plaines profondes*, la mer.— Anat. *Profond* se dit de certains muscles, par opposit. à *superficiel* ou à *sublime*: *Les muscles profonds*. On dit de même, l'*artère profonde*, et substantiv. *la profonde de la cuisse*, etc.

PRO-FORMA, loc. adv. (des mots lat. *pro*, pour; *forma*, la forme). Comm. S'employait autrefois pour désigner des lettres de change dépourvues de valeur réelle.

* **PROFUSION**, s. f. Au pl., choses données avec profusion, libéralités, largesses : *Ses profusions lui firent de nombreux partisans.*

PROGASTRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. πρὸ, en avant; γαστὴρ, ventre). Zool. Qui a les nageoires ventrales insérées sous l'abdomen.

PROGLOSSE, adj. des 2 g. (du gr. πρὸ, en avant; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a une langue très-longue et susceptible de sortir de la bouche.

PROGNATHE, s. m. (du gr. πρὸ, en avant; γνάθος, mâchoire). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

PROGNOSIE, s. m. (du gr. πρὸ, en avant; γνωσις, connaissance). Didact. Science qui apprend à juger de l'issue probable d'une maladie.

* **PROGRAMME**, s. m. Exposé des conditions à remplir pour un concours : *Le programme des examens pour le baccalauréat.* — Anc. cout. Se disait, en général, des lettres munies du sceau royal. — Polit. *Programme de juillet* ou *programme de l'hôtel de ville*, espèce de proclamation verbale faite à l'hôtel de ville de Paris, le 29 juillet 1830, et qui contenait la promesse d'un gouvernement démocratique.

* **PROGRÈS**, s. m. Néol. Il se dit absol. du mouvement progressif des lumières, de la civilisation, des institutions politiques : *Partisan, ennemi du progrès. Nier le progrès.*

PROGRESSER, v. n. Néol. Faire des progrès.

* **PROGRESSIF, IVE**, adj. Polit. Qui suit une progression géométrique : *L'impôt progressif.* — Philos. *Sorite progressif*, celui qui descend des principes aux conséquences, par opposition au *sorite régressif*, qui remonte des conséquences aux principes. — Bot. *Racine progressive*, racine vivace qui s'allonge en avant et se détruit en arrière, en sorte que la plante n'avance que lentement.

PROGRESSISTE, adj. des 2 g. Néol. Qui partage les idées de progrès, qui est consacré au progrès politique et social : *Journal progressiste.* — Il se dit substantiv. en parlant de ceux qui appartiennent au parti le plus avancé en Espagne.

* **PROIE**, s. f. *Être en proie*, être abandonné, livré à, se dit aussi en parlant des choses : *Ce pays, cette ville est en proie à la famine, aux horreurs de la guerre civile.* — Faucon. *Être à la proie*, se dit en parlant d'un oiseau qui se sert courageusement de son bec et de ses ongles.

PROIER, s. m. Anc. mar. Marin qui avait le commandement de la proue.

PROIÈRE, s. f. Féod. Corvée que le seigneur pouvait exiger de ses vassaux.

* **PROJECTURE**, s. f. Bot. Se dit de petites côtes saillantes qui, partant de l'origine d'une feuille, se prolongent de haut en bas sur la tige.

* **PROJET**, s. m. Jurispr. *Projet d'acte*, rédaction préparatoire d'un acte. — B.-arts. *Projet*, ébauche du plan d'un édifice à construire, avec ses coupes et ses élévations.

PROLAÜS, n. pr. m. Temps hér. Prince d'Élide, époux de Lysippe et père de Philanthus et de Lampus.

* **PROLEPSE**, s. f. Philos. Nom par lequel on désigne, dans le système d'Épicure, les sensations généralisées.

* **PROLEPTIQUE**, adj. des 2 g. Chron. *Époque proleptique*, celle qui est fixée en supputant, pour des temps antérieurs à l'époque de cette fixation, le lieu alors occupé par le soleil. — *Proleptique* se dit d'un événement fixé d'après une ère ou une méthode chronologique qui n'était pas encore établie quand cet événement a eu lieu.

* **PROLEPTIQUEMENT**, adv. Chron. Par anticipation, d'une manière proleptique.

PROLÉTARIAT, s. m. Classe des prolétaires. — État, condition des prolétaires.

PROLIFÉRATION, s. f. (du lat. *proles, is*, rejeton; *ferre*, porter). Bot. Apparition d'un bouton ou d'une fleur sur une partie qui n'a pas coutume d'en porter.

* **PROLIFÈRE**, adj. des 2 g. Bot. Il se dit généralement de tout organe qui donne naissance à un autre organe qu'il n'a pas coutume de porter, ou qui en produit un semblable à lui-même : *Fleur, feuille prolifère, tige prolifère.* — Zool. *Antennes prolifères*, antennes en massue courte, et dont un des articles de la base forme une espèce d'oreillette qui s'avance au-delà des autres. — *Prolifères*, s. f. Bot. Nom donné à quelques conferves d'eau douce.

PROLIFÉRICORNE, adj. des 2 g. Zool. Qui a des antennes prolifères.

PROLIFICATION, s. f. Hist. nat. État des parties qui sont prolifères.

PROLIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *proles, is*, rejeton; *gerere*, porter). Bot. Qui produit des corpuscules reproducteurs.

PROLIMNÉEN, ENNE, adj. (du gr. πρὸ, avant; λίμνη, étang). Géol. Se dit des terrains qui ont été produits par les eaux douces, avant la principale formation marine.

PROLOCHUS, n pr. m. (pr. *prolokuce*). Temps hér. Lapithe qui se distingua dans le combat contre les Centaures.

* **PROLONGATION**, s. f. Mus. Position d'une note qui, faisant partie d'un accord, se continue sous un ou plusieurs des accords suivants.

* **PROLONGEMENT**, s. m. Anat. Se dit de l'extension que prennent certaines parties du corps. — *Prolongement rachidien*, la moelle épinière. — Bot. *Prolongements médullaires*, nom donné aux rayons médullaires, parce qu'ils semblent être des appendices de la moelle.

* **PROLUSION**, s. f. Il s'est dit des programmes d'études publiés par les professeurs. — Littér. Composition que fait un auteur pour essayer son talent, ses forces.

PROMACHORMA, adj. (pr. *promakorma*). Myth. gr. Surnom de Minerve.

PROMACHUS, adj. m. (pr. *promakuce*) (du gr. πρόμαχος, défenseur). Myth. gr. Surnom d'Hercule. — Surnom de Mercure. — Un des Épigones, fils de Parthonopéus. — Fils d'Éson, et frère de Jason ; il fut tué par Pélias. — Fils d'Hercule et d'une Sicilienne nommée Phégia.

PROMALANGE, s. m. Hist. anc. Nom des juges de l'île de Cypre, qui examinaient les accusations portées par les gergines. V. GERGINE, au Compl.

PROMENABLE, adj. des 2 g. Néol. Que l'on peut promener.

* **PROMENADE**, s. f. Art milit. *Promenade militaire*, marche de quelques heures que l'on fait faire à un régiment, afin d'exercer les soldats. — On dit en parlant d'une campagne fort courte, et qui n'a offert aucun événement important, que *ce n'est qu'une promenade militaire.*

* **PROMENER**, v. a. Man. *Promener un cheval par le droit*, le faire marcher sur une ligne droite. — *Promener un cheval sur les voltes, entre deux talons, la tête et les hanches dedans*, le faire marcher de côté entre deux lignes.

PROMÉPIC, s. m. Zool. Oiseau d'Afrique, ainsi nommé, parce qu'il tient des promérops et des pics.

PROMÉROPIDÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à un promérops. — PROMÉROPIDÉS, s. m. pl. Famille d'oiseaux voisins des paradisiers.

* **PROMÉTHÉE**, n. pr. m. Prov. et fig. *C'est le vautour de Prométhée*, se dit d'un tourment cruel et sans fin. — *Prométhée*, s. m. Astron. C'est l'ancien nom de la constellation d'Hercule. — Philol. Titre d'une trilogie d'Eschyle qui comprenait : *Prométhée ravisseur de la flamme*, *Prométhée dans les fers*, et *la Délivrance de Prométhée.* Le second de ces trois drames nous est seul parvenu.

PROMÉTHÉEN, ENNE, adj. Ant. Qui appartient à Prométhée. — *La roche prométhéenne*, le Caucase. — *L'oiseau prométhéen*, le vautour.

PROMÉTHÉIES, s. f. pl. Ant. gr. Fête qu'on célébrait en Grèce en l'honneur de Prométhée.

PROMÉTHIDE, n. patr. Il se dit des enfants de Prométhée, et surtout de Deucalion.

PROMÉTHUS, n. pr. m. (pr. *prométuce*). Temps hér. Fils de Codrus, qui, avec Damasichton, son frère, conduisit des colonies dans l'Asie-Mineure.

* **PROMETTRE**, v. a. Prov. *Ce qu'on promet légèrement, on l'exécute rarement*, il faut réfléchir avant de faire une promesse.

PROMINULE, adj. des 2 g. Didact. Qui fait une très-légère saillie.

* **PROMITOR**, n. pr. m. Myth. rom. C'était un des dieux champêtres. Il présidait aux dépenses, c'est-à-dire aux avances, que le cultivateur est obligé de faire pour obtenir des récoltes.

* **PROMOTEUR**, s. m. Anc. cout. *Promoteur des maîtres d'école de Paris*, inspecteur qui visitait et surveillait les écoles.

PROMOVEMENT, s. m. (du lat. *promovere*, pousser en avant). Anc. jurisp. Action du procureur du roi qui poursuit d'office.

PROMULSIDAIRE, s. m. Ant. rom. Espèce de plat ou de bassin dans lequel on mettait la promulside ou le premier service.

PROMULSIDE, s. f. V., au Dict., PROMULSIS, qui est la forme latine.

PROMULUS, n. pr. m. (pr. *promuluce*). Temps hér. Guerrier troyen tué par Turnus.

PROMUSCIDE, s. f. (du lat. *promuscis, idis*, trompe). Zool. Trompe ou suçoir des insectes hyménoptères.

PROMYLIE, n. pr. f. (du gr. πρὸ, devant; μύλη, meule). Myth. gr. Divinité qui, selon quelques auteurs, présidait aux moulins.

PRONACRE, s. m. Bot. Genre de plantes synanthérées de la Guyane.

PRONAON, s. m. (en gr. προνάον). Ant. gr. V. PRONAOS, au Dictionnaire.

* **PRONAOS**, adj. m. Myth. gr. Surnom de Mercure. V. PRONAÜS, au Dictionnaire.

PRONAX, n. pr. m. Temps hér. Fils de Talaüs et de Lysimaché, et père de Lycurgue et d'Amphithée.

PRONÉSOS, n. pr. f. (pr. *pronézoce*). Géogr. anc. Ville de l'île de Céphallénie, vis-à-vis du promontoire Hyrmina, en Élide.

PRONÉUS, n. pr. m. (pr. *proné-uce*). Temps hér. Un des fils de Priam.

* **PRONOÉ**, n. pr. f. Temps hér. Fille de Phorbus, épouse d'Étolus, et mère de Pleuron et de Calydon.

PRONOÏA, adj. f. Myth. gr. Surnom de Minerve. V. PRONAIA, au Dict. et PROVIDENCE, au Comp.

PRONOMINATION, s. f. Rhétor. anc. Se disait quelquefois pour *antonomasie.*

* **PRONONCÉ, ÉE**, part. et adj. Archit. Se dit du caractère plus ou moins évident d'un ordre, d'une décoration.

* *se* **PRONONCER**, v. pron. Prendre parti contre. Il se dit particulièrement, dans les États formés des anciennes provinces espagnoles de l'Amérique méridionale, des chefs militaires qui s'insurgent contre le gouvernement reconnu. V., plus loin, PRONUNCIAMENTO.

* **PRONOPIOGRAPHE**, s. m. Sorte de chambre obscure qui représente ce qui est devant elle.

PRONUNCIAMENTO, s. m. Hist. Acte d'insurrection d'un chef militaire, dans les républiques de l'Amérique méridionale.

* **PROODIQUE**, adj. des 2 g. (du gr. πρὸ, devant; ᾠδὴ, chant, vers). Ce terme n'est point vieux et inintelligible, comme l'avance le Dict. Il est usité dans la poésie grecque et latine, et s'applique aux grands vers d'un distique ou d'une strophe, considérés par rapport au petit vers qui les termine.

PROŒMIUM, s. m. V. PROÈME, au Compl.

PROOPSIOS, adj. m. (du gr. πρὸ, avant; ὄψις, vue). Myth. gr. Littéral., *devin.* Surnom d'Apollon adoré sur le mont Hymette.

PROORCHESTÈRE, s. m. (pr. *pro-orkestère*) (du gr. προορχηστὴρ, celui qui commence la danse ou le combat). Ant. gr. Titre d'un magistrat des Thessaliens, dont on ignore les fonctions.

* **PROPAGANDE**, s. f. Il se dit, en général, de toute institution ayant pour but de propager la foi chrétienne, qu'elle soit dirigée par des catholiques ou par des protestants. — Hist. eccl. *Fête de la propagande*, séance solennelle que la propagande de Rome tient à l'Épiphanie, et dans laquelle chaque élève de l'institution lit une pièce de vers composée dans sa langue natale. — *Imprimerie de la Propagande*, imprimerie de Rome, célèbre par la variété des caractères qu'elle possède. Elle a publié des livres écrits dans toutes les langues connues.

PROPEMPTICON, s. m. Littér. anc. Pièce de vers *propemptique.* V. ce mot, au Dictionnaire.

PROPET, ETTE, adj. Corruption familière du mot *propret : Un jeune homme tout propet; sa chambre est toujours propette.*

* **PROPHÉTISME**, s. m. Néol. Manie de prophétiser. Il ne se prend qu'en mauvaise part.

PROPHRAGME, s. m. (du gr. πρὸ, en avant; φράγμα, cloison). Zool. Cloison membraneuse du thorax des insectes.

* **PROPHTHASIE**, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Drangiane, sur l'Étymander. Aujourd'hui *Djélal-Abad.* — *Prophthasies*, s. f. pl. V. le Dict., qui écrit à tort *prophtasie.*

PROPHYLACE, s. m. Zool. Genre de crustacés.

PROPHYSE, s. f. (du gr. πρόφυσις, adhésion). Méd. Réunion contre nature de deux parties, comme les paupières, la bouche, etc.

PROPIED, s. m. Zool. Organe en forme de pied, qui s'observe chez certaines larves d'insectes.

PROPION, s. m. Bot. Ancien nom de la bardane.

PROPŒTIDES, s. f. pl. Temps hér. Jeunes fille d'Amathonte, qui nièrent la divinité de Vénus. Cette déesse leur inspira des passions honteuses. Les *propœtides* furent changées en rochers.

PROPOLISER, v. a. Enduire de propolis. V. ce mot, au Dictionnaire.

PROPONTIDE, n. pr. f. (en lat. *Propontis*, de *pro*, devant; *pontus*, la mer). Géogr. anc. Petite mer unie à la mer Égée par l'Hellespont, au Pont-Euxin par le Bosphore de Thrace : elle doit son nom à sa position en avant de cette dernière mer. Aujourd'hui, *mer de Marmara*.

* **PROPORTION**, s. f. Chim. Se dit des quantités d'après lesquelles telles ou telles combinaisons s'effectuent.

PROPORTIONNABLE, adj. des 2 g. Qui peut être proportionné, mis en proportion. Peu usité.

PROPORTIONNABLEMENT, adj. S'est dit pour en proportion.

* **PROPORTIONNEL, ELLE**, adj. Chim. *Nombres proportionnels*, ceux qui indiquent les rapports dans lesquels les substances peuvent se combiner.

* **PROPOS**, s. m. Jeux. *Propos interrompus*, nom d'un jeu de société dans lequel, les joueurs étant rangés en cercle, chacun fait une réponse à son voisin de droite, et adresse une demande à son voisin de gauche : chaque joueur répète ensuite tout haut la question qu'on lui a faite et la réponse qu'il a reçue, comme si elles se correspondaient l'une à l'autre, ce qui produit une incohérence souvent fort amusante. — Prov. et fig. *Jouer aux propos interrompus*, se dit quand plusieurs interlocuteurs ne se comprennent point, parlent de choses différentes : *Ah ça ! jouons-nous aux propos interrompus ?*

* **PROPOSER**, v. n. Parmi les protestants, développer un texte de l'Écriture, quand celui qui traite ce sujet n'est qu'un étudiant en théologie.

* **PROPOSITION**, s. f. Log. *Proposition universelle*, se dit des plus générales de toutes, et *proposition singulière*, des plus particulières. — Dans la logique de Kant, *proposition démontrable*, celle qui est susceptible d'être prouvée, par opposition à *proposition indémontrable* ou *élémentaire*. — *Proposition analytique*, celle dont la certitude repose sur l'identité des concepts, par opposition à la *proposition synthétique*, qui augmente réellement la masse des connaissances. — *Proposition pratique*, celle qui énonce une action au moyen de laquelle l'objet devient possible, par opposition à la *proposition théorique* ou *spéculative*, qui énonce simplement ce qui convient à l'objet. — Dans l'ancienne logique, on s'occupait spécialement de quatre sortes de *propositions* : la *proposition générale affirmative*, qu'on désignait par A; la *proposition générale négative*, que l'on désignait par E; la *proposition particulière affirmative*, que l'on désignait par I, et la *proposition particulière négative*, que l'on désignait par O. — Rhétor. *Proposition* se dit de la partie d'un discours qui précède la confirmation ou la preuve. — Gramm. ar. *Proposition nominale*, construction que l'on distingue de la *proposition verbale* et de la *proposition composée* ou *à deux faces*. — Anc. jurispr. *Proposition d'erreur*, moyen employé pour casser un arrêt, lorsque les juges craignaient de s'être trompés sur un fait. — Théol. *Les cinq propositions*, nom par lequel on désigne certains passages que l'on prétendit trouver dans le livre de Jansénius, intitulé *Augustinus*. Le pape Innocent X y reconnut des hérésies, et les censura en 1653. Un certain nombre de théologiens prirent la défense de l'ouvrage incriminé, et nièrent que les propositions condamnées s'y trouvassent réellement ou qu'elles eussent été bien comprises, ce qui amena le jansénisme.

PROPRE-À-RIEN, s. m. Homme qui n'a d'aptitude, de goût pour aucune sorte de travail. Pop.

PROPRÉTURE, s. f. Ant. rom. Dignité, fonctions de propréteur.

* **PROPRIÉTAIRE**, adj. des 2 g. *Ame propriétaire*, se dit, dans le style mystique, d'une personne qui n'aime pas Dieu d'une manière désintéressée, mais plutôt par l'espoir d'une récompense.

* **PROPRIÉTÉ**, s. f. Législ. *Propriété mobiliaire*, droit de propriété appliqué à un bien meuble. — *Propriété immobilière*, droit de propriété appliqué à un immeuble. — *Propriété foncière*, droit de propriété appliqué à un fonds de terre. — *Propriété littéraire* ou *intellectuelle*, *propriété artistique*, *industrielle*, droit qu'un littérateur, un artiste, un industriel conserve sur son œuvre, quand il ne l'a pas aliénée définitivement, et qu'il transmet à ses héritiers pour un temps limité par la loi. — Anc. mus. *Propriété* se disait, avant l'invention de la note *si*, de la disposition de la mélodie quant au ton : il y avait trois sortes de propriétés : la *propriété de nature*, celle *de bémol* et celle *de bécarre*.

PROPRIO MOTU, loc. adv. Mots latins qui signifient de son propre mouvement, et qui étaient employés dans les bulles. On s'en sert quelquefois dans le style fam. : *Faire une chose proprio motu*.

PROPTÈRE, s. f. Zool. Genre de coquilles bivalves.

PROPUGNACULE, s. m. (du lat. *propugnaculum*, défense). Zool. Branche antérieure et inférieure d'une corne de mammifère.

PROPUGNATEUR, adj. m. Myth. rom. Défenseur. Surnom de Mars. V., au Dict., PROPUGNATOR, qui est le mot latin.

PROPULSEUR, adj. et s. m. Mécan. Qui donne un mouvement de propulsion : *Cylindre propulseur*.

PROPULSION, s. f. (du lat. *pro*, en avant; *pulsio*, action de pousser). Mécan. Mouvement qui porte vers un point.

PROPUS, s. m. (pr. *propuce*). Astron. Petite étoile située près de la constellation des Gémeaux.

* **PROPYLÉES**, s. f. pl. Ant. gr. Édifice d'Athènes, faisant partie de la citadelle, dont il formait l'entrée principale, entre la grotte de Pan et le temple de la Terre. Les *Propylées*, bâties sous Périclès, offraient une façade décorée de six colonnes d'ordre ionique, et de frontispices magnifiques.

* **PROPYLÉEN, ENNE**, adj. Ant. gr. Qui appartient aux propylées. — Qui se tient devant les portes. — Myth. gr. *Propyléenne*, surnom de Diane, à Éleusis.

* **PROQUESTEUR**, s. m. Hist. rom. Il se disait aussi de celui qui, ayant été questeur à Rome, était envoyé dans une province pour y remplir les mêmes fonctions.

* **PRORATA**, s. m. Quote-part : *Recevoir son prorata*.

PRORÈTE, s. m. (en lat. *proreta*, formé du gr. πρῷρα, proue). Ant. Celui qui se tenait à la proue, et avertissait le timonier, placé à la poupe, des obstacles qu'il fallait éviter.

PRORÉUS, n. pr. m. (pr. *proréuce*). Temps hér. Jeune Phéacien qui disputa le prix de la course, dans les jeux donnés par Alcinoüs.

* **PROROGATION**, s. f. Jurispr. *Prorogation de délai*, temps de surcroît que l'on accorde pour certains actes, à raison de la distance. — *Prorogation d'enquête*, autorisation donnée par le juge de continuer, dans certaines circonstances, l'enquête au-delà du terme prescrit par la loi. — *Prorogation de terme*, délai de grâce que le créancier accorde à son débiteur qui n'a pas pu se libérer à l'échéance. — Anc. jurispr. *Prorogation de compromis*, extension de temps donné pour un arbitrage.

PRORSA ou **PROSA**, n. pr. f. Myth. rom. Nom d'une des déesses qui présidaient à l'enfantement.

PRORSE, s. m. Zool. Nom donné à un papillon de jour.

PROSAILLER, v. n. Écrire mal en prose. Fam. et peu usité.

* **PROSAÏQUE**, adj. des 2 g. Néol. Qui manque de poésie, de noblesse : *Existence prosaïque*.

PROSAÏQUEMENT, adv. D'une manière prosaïque.

* **PROSAÏSME**, s. m. Néol. Vulgarité, monotonie : *Le prosaïsme de la vie*.

PROSAPODOSE, s. f. (en lat. *prosapodosis*, formé du gr. πρὸ, avant; ἀπόδοσις, reddition). Rhétor. anc. Figure qui consiste à rendre raison de chacune des propositions que l'on énumère.

PROSCLYSTIOS, adj. m. (pr. *pro-sklicetiôce*) (du gr. προσκλυστιὸς, qui inonde). Myth. gr. Surnom de Neptune, qui avait un temple dans l'Argolide, contrée qu'il avait inondée.

PROSCOPIE, s. f. Zool. Genre d'insectes orthoptères.

PROSCRIPTION, s. f. Ant. rom. *Proscription des biens*, partage ou vente des biens d'un débiteur en fuite, au profit de ses créanciers.

* **PROSCRIT, ITE**, s. Prov. et fig. *Figure*, *mine de proscrit*, figure, mine désagréable, de mauvais augure. — *Jeu de proscrit*, *dés de proscrit*, vilain jeu, mauvais dés.

PROSÉLÈNE, adj. des 2 g. (du gr. πρὸ, avant; σελήνη, lune). Hist. Que l'on suppose avoir existé antérieurement à la lune : *Peuple prosélène*.

PROSÉLÉNIQUE, adj. des 2 g. Syn. de *prosélène*.

* **PROSÉLYTE**, s. des 2 g. Hist. relig. Chez les Juifs : *Prosélytes de justice*, païens convertis au mosaïsme, et qui se conformaient en tout point à la loi. — *Prosélytes de la porte*, ceux qui, ayant refusé de subir la circoncision, n'étaient admis que dans la cour antérieure du temple. — Droit cout. *Prosélyte*, étranger qui obtient des lettres de naturalisation.

PROSÉLYTIQUE, adj. des 2 g. Hist. relig. Qui appartient aux prosélytes.

PROSEMBRYON, s. m. (du gr. πρὸς, auprès; ἔμβρυον, embryon). Bot. Périsperme de la graine.

PROSENCHYME, s. m. (du gr. πρὸς, auprès; ἐν, dans; χυμὸς, suc). Bot. Variété de tissu cellulaire végétal disposé obliquement.

PROSERPINACE, s. f. Bot. Plante de la Virginie.

* **PROSERPINE**, n. pr. f. Philol. *De l'Enlèvement de Proserpine*, titre d'un poëme latin en trois chants, attribué à Claudien.

PROSIER, s. m. Liturg. Livre d'église qui contient les proses.

PROSIGNAIRE, s. m. Ant. rom. V. PROSIGNANIEN, au Dict. Ce nom vient de ce que ces soldats combattaient devant le drapeau (*pro*, devant; *signum*, étendard, drapeau).

PROSIMIEN, IENNE, adj. (du lat. *pro*, auprès; *simius*, singe). Zool. Qui se rapproche des singes. — PROSIMIENS, s. m. pl. Famille de mammifères.

PROSLAMBANOMÈNE, s. f. Musiq. anc. Nom de la corde la plus grave du système des Grecs.

PROSODIAQUE, adj. des 2 g. Littér. anc. Se dit d'un mètre formé de deux monosyllabes longs, de deux anapestes et de trois trochées.

PROSOLOGIUM, s. m. (pr. *prozolojiome*). Philos. Titre du deuxième ouvrage de saint Anselme, dans lequel l'auteur formule plus rigoureusement le principe qu'il avait posé dans son *Monologium*.

* **PROSOPIS**, n. pr. f. (pr. *prozopice*). Géogr. anc. Ville d'Égypte, dans le Delta, au S., capitale d'une île du même nom, et qui est formée par deux branches du Nil.

PROSOPITE, adj. m. Géogr. anc. Se dit d'un nome égyptien dont la capitale était Prosopis.

* **PROSOPOGRAPHE**, s. m. Espèce de pantographe.

* **PROSOPOGRAPHIE**, s. f. Art de se servir du prosopographe.

PROSPECTIF, IVE, adj. Néol. Qui sert à découvrir de loin.

PROSPÉRANT, ANTE, adj. Néol. Qui est dans un état de prospérité.

* **PROSPHYSE**, s. f. Bot. Filet mince qui accompagne les graines des mousses et des hépatiques.

PROSPYLÉE, n. pr. f. Myth. Une des Hamadryades.

PROSTATÈRE, s. m. Chron. Nom du troisième mois de l'année, chez les Thébains et les Béotiens. Il répondait à notre mois de novembre.

PROSTÈNE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

PROSTHÈME, s. m. (du gr. πρὸς, auprès; τίθημι, je place). Zool. Appendice qui garnit le nez de certains mammifères. — Bot. Genre de champignons.

PROSTHÈQUE, s. f. (du gr. πρὸς, auprès; θήκη, boîte). Zool. Portion des mandibules de certains insectes.

PROSTHYRIDE, s. f. (du gr. πρὸς, auprès; θυρὶς, ἴδος, petite porte). Archit. Nom donné par Vignole à une clef de voûte ornée d'un rouleau de feuilles. Le Dictionnaire donne à tort *prostyride* et *prosthyride*. Ce dernier seul est correct.

* **PROSTITUTION**, s. f. *Lieu de prostitution*, maison de débauche. — Dans le style de la Bible, *prostitution* se prend quelquefois pour abandonnement à l'idolâtrie.

PROSTOMIDE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. πρὸ, en avant; στόμα, bouche). Zool. Se dit d'un insecte qui a la bouche à l'extrémité d'un museau.

PROSTROPÉ, n. pr. f. Myth. La Malédiction personnifiée.

* **PROSTYLE**, s. m. Archit. anc. Il se dit aussi de la façade d'un temple orné de colonnes sur le devant, ce que l'on nomme aujourd'hui *péristyle*. *Prostylite*, que donne le Dictionnaire, est inusité.

* **PROSTYLITE**, s. m. V. le mot précédent.

PROSTYPE, s. m. (du gr. πρὸς, dans; τύπος, type). Bot. Cordon vasculaire qui pénètre entre les lames du ligament propre d'une graine.

PROSTYRIDE, s. f. V. PROSTHYRIDE, au Compl.

PROSYLLOGISME, s. m. Philos. Dans la logique de Kant, syllogisme qui est placé en tête d'un raisonnement polysyllogistique.

PROSYMNA, n. pr. f. Myth. gr. Fille du fleuve Astérion, qui prit soin de l'enfance de Junon. — Surnom de Junon. — Surnom de Cérès à Lerne. — Géogr. anc. Canton de l'Argolide où Junon fut élevée.

PROSYMNUS, n. pr. m. (pr. *prozim-nuce*). Myth. gr. Favori de Bacchus.

PROSZNA, n. pr. f. Géogr. Rivière qui prend sa source dans la Silésie prussienne, et tombe dans la Warta. Cours, 160 kil.

PROSZNITZ, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans la Moravie. 5,300 hab.

PROTAPOSTOLAIRE, s. m. Hist. eccl. Nom d'un officier de l'Église d'Orient. — Chef de ceux qui expliquaient les livres sacrés au peuple.

PROTAXE, s. f. (en gr. πρόταξις, de πρὸ, devant; τάξις, rang). Ant. gr. Nom d'une évolution en usage dans les armées grecques.

PROTÉ, n. pr. m. Géogr. anc. La plus occidentale des îles Stéchades. Auj. *Porquerolles*, une des îles d'Hières.

PROTECDIQUE, s. m. Hist. eccl. Ecclésiastique qui remplace le patriarche de Constantinople dans les causes mineures des évêques.

* **PROTECTEUR**, s. m. Hist. rom. Nom que portaient des soldats institués par Gordien pour garder la personne des empereurs. — Hist. mod. En Angleterre, titre officiel que portait anciennement le régent. — *Lord protecteur de la couronne d'Angleterre*, titre qui fut porté, au commencement de la querelle des deux roses, par Richard, duc d'York, en 1455. — *Protecteur de la république d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande*, titre sous lequel Olivier Cromwell gouverna l'Angleterre, de 1653 à 1658. Son fils Richard l'eut aussi pendant quelques mois. On dit encore absol. *le protecteur*, en parlant de Cromwell. — *Protecteur de la confédération du Rhin*, titre que prit Napoléon en 1806, lorsqu'il eut soumis à sa domination une partie de l'Allemagne. — *Protectrice*, adj. f. Bot. Se dit des feuilles qui pendant la nuit s'abaissent de manière à abriter les fleurs placées au-dessous.

* **PROTECTION**, s. f. Polit. *Système de protection*, système qui, relativement à l'entrée des marchandises étrangères dans un État, tient le milieu entre la prohibition et la liberté absolue. — Hist. *Préceptes de protection*, préceptes ou mandats qui assuraient à ceux qui les obtenaient la sauvegarde de la puissance ecclésiastique et de la puissance séculière.

PROTECTIONNISME, s. m. Polit. Système de protection commerciale. V. le mot précéd.

PROTECTIONNISTE, s. m. Polit. Partisan du système commercial qu'on nomme *protection*.

PROTECTORERIE, s. f. Hist. eccl. Dignité de protecteur à la cour de Rome. V. PROTECTEUR, au Dictionnaire.

* **PROTÉE**, n. pr. m. Ant. *Colonnes de Protée*, se disait de la limite extrême de l'Égypte. — Alchim. *Protée des philosophes*, le mercure.

PROTÉIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un protée. — PROTÉIDES, s. m. pl. Famille de reptiles batraciens.

* **PROTÉIFORME**, adj. des 2 g. (du lat. *Proteus*, Protée, *forma*, forme. Le Dictionnaire en fait gratuitement un mot hybride). Didact. Qui change à chaque instant de forme.

PROTÉINÉ, ÉE, adj. Bot. Synonyme de *Protéacé* ou *protéoïde*.

PROTÉIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à Protée, qui lui ressemble. — Qui change souvent de forme, comme Protée.

PROTÈLE, s. m. Zool. Mammifère carnassier du cap de Bonne-Espérance.

PROTÉNOR, n. pr. m. Temps hér. Un des guerriers de Phinée : il fut tué par Hypsée, aux noces d'Andromède.

PROTÉOCÉPHALÉ, ÉE, adj. (du gr. Πρώτευς, Protée; κεφαλή, tête). Zool. Dont la tête molle change souvent de forme. On dit aussi *protocéphale*, des 2 g. — Substantiv. *Un protéocéphalé*.

* **PROTÉOÏDE**, adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au protée, genre de plantes d'Afrique. On dit plus souvent *protéacé*.

PROTÉRANTHE, adj. des 2 g. (du gr. πρῶτος, premier, ἄνθος, fleur). Bot. Dont les fleurs paraissent avant les feuilles.

* **PROTÉSILAS**, n. pr. m. Géogr. anc. *Tour de Protésilas*, tombeau de Protésilas, sur l'Hellespont. V. PROTÉSILÉON, au Dictionnaire. — *Protésilas*, s. m. Zoöl. Nom donné à un papillon.

PROTESTATEUR, s. m. Hist. angl. Se dit, par opposition à *résolutionnaire*, de ceux qui, en 1650, protestèrent contre les décisions du parlement.

* **PROTESTATION**, s. f. Hist. relig. Acte par lequel les principaux partisans de Luther protestèrent, en 1529, contre un décret de la diète de Spire rendu par l'empereur et les princes catholiques.

PROTHÉON, n. pr. m. Temps hér. Un des fils d'Égyptus. On dit aussi *Prothéus*.

* **PROTHÈSE**, s. f. (du gr. πρὸ, à la place; τίθημι, placer). Mot auquel le Dictionnaire préfère à tort *prosthèse*. *Prothèse* est presque seul usité. — Liturg. *Autel de prothèse*, chez les chrétiens grecs, petit autel portatif sur lequel on prépare tout ce qui est nécessaire pour dire la messe.

PROTHOÉ, n. pr. f. Temps hér. Une des Amazones. Elle fut tuée par Hercule.

PROTHOÉNOR, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Aréilycus, un des chefs des Béotiens devant Troie. Il fut tué par Polydamas.

PROTHORAX, s. m. (du gr. πρὸ, devant; θώραξ, poitrine). Zool. Premier segment du thorax des insectes.

PROTHOÜS, n. pr. m. Temps hér. Un des cinquante fils de Lycaon. — Fils de Tenthrédon : il conduisit les Magnètes au siége de Troie. — Fils d'Agrius. — Guerrier troyen tué par Teucer.

PROTHYRUM, s. m. (pr. *protirome*) (du gr. πρὸ, devant; θύρα, porte). Archit. anc. Vestibule d'une maison grecque.

PROTIAON, n. pr. m. Temps hér. Père d'Astynoüs, et compagnon de Polydamas.

PROTIODURE, s. m. (du gr. πρῶτος, premier, et du fr. *iodure*). Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec l'iode.

PROTION, s. m. Bot. V. PROTIUM, au Dict.

PROTIS, n. pr. m. (pr. *protice*). Temps hér. Un des deux chefs des Phocéens qui fondèrent Marseille.

PROTO, n. pr. f. Myth. Une des Néréides. — s. m. Zool. Genre de coquilles univalves.

PROTOBROMURE, s. m. Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le brome.

PROTOCARBONÉ, adj. m. Chim. Se dit du gaz hydrogène, quand il contient la première des proportions de carbone qu'il peut absorber.

PROTOCARBURE, s. m. Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le carbone.

PROTOCARBURÉ, ÉE, adj. Chim. Qui est à l'état de protocarbure.

PROTOCHLORURE, s. m. (pr. *protoklorure*). Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le chlore.

PROTOCHLORURÉ, ÉE, adj. (pr. *protoklo-ruré*). Chim. Qui est à l'état de protochlorure.

* **PROTOCOLE**, s. m. Dr. rom. Nom que l'on donnait à la marque imprimée ou écrite sur le papier destiné à recevoir les actes publics. — Diplom. *Protocole*, se disait des brouillons des actes de notaires, dans lesquels sont ordinairement omises les clauses et les formules. — Anc. jurispr. *Protocole des notaires*, droit que le roi percevait sur le prix de la vente des registres des notaires décédés. — Jurispr. *Protocole des actes*, style communément adopté pour l'intitulé et la clôture des actes et procès-verbaux.

PROTOCYANURE, s. m. Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le cyanogène.

PROTODAMAS, n. pr. m. (pr. *protodamâce*). Temps hér. Un des fils de Priam.

PROTŒNOTHIONIQUE, adj. m. (du gr. πρῶτος, premier; οἶνος, vin; θεῖον, soufre). Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide sulfurique sur l'alcool. On le nomme aussi *sulfovinique*.

PROTOFLUORURE, s. m. Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le fluor.

PROTOGÈNE, adj. des 2 g. (du gr. πρῶτος, premier; γεννάω, je produis). Didact. Qui est de première formation. — Qui a été produit avant toute autre chose.

PROTOGÉNIE, n. pr. f. Myth. gr. Un des noms de Proserpine à Athènes. — Temps hér. Fille de Calydon. Mars la rendit mère d'Oxylus.

PROTOGONUS, n. pr. m. (pr. *protogonuce*). Myth. gr. Enfant de la Terre; une des divinités orphiques. Se confond avec Bacchus ou avec Éros.

PROTOHYDRIODURE, s. m. Chim. Premier degré de combinaison de l'iodure d'hydrogène avec un corps simple.

PROTOMÉDIE, n. pr. f. Myth. Une des Néréides.

PROTOMÉDUSE, n. pr. f. Myth. Une des Néréides.

PROTOMYCE, adj. des 2 g. (du gr. πρῶτος, premier; μύκης, champignon). Bot. Se dit des champignons de la structure la plus simple. — PROTOMYCES, s. m. pl. Groupe de champignons.

PROTOMYSTE, s. m. Ant. Chef des mystes. V. MYSTE, au Complément.

PROTONÈME, s. m. (du gr. πρῶτος, premier; νῆμα, filament). Bot. Genre de champignons.

* **PROTONOTAIRE**, s. m. Hist. rom. Premier notaire des empereurs romains. — Hist. mod. Premier notaire des rois de France de la première race. Sous la seconde race, *protonotaire* était le nom que portait le référendaire. — Au moyen âge, *protonotaire* se disait des archichanceliers ou chefs de la chancellerie. — Titre d'un des grands officiers de la maison des empereurs d'Allemagne. — Hist. eccl. Officier qui, dans l'Église grecque, remplit les mêmes fonctions que le protonotaire de la cour de Rome. — Zool. Nom vulgaire d'une fauvette de la Louisiane.

PROTONOTARIAT, s. m. Dignité, charge de protonotaire.

PROTOPAPAS, s. m. Grand dignitaire de l'Église grecque, immédiatement au-dessous du patriarche. On dit aussi *protopape*, qui se trouve au Dictionnaire, mais avec une définition inexacte.

PROTOPHOSPHORÉ, ÉE, adj. Chim. Qui est à l'état de protophosphure.

PROTOPHOSPHURE, s. m. Chim. Premier degré de combinaison du phosphure avec un corps simple.

PROTOPHYLLE, s. m. (du gr. πρῶτος, premier; φύλλον, feuille). Bot. Première feuille, feuille séminale d'une plante.

PROTOPHYTE, adj. des 2 g. (du gr. πρῶτος, premier; φυτὸν, plante). Bot. Se dit des végétaux qu'on regarde comme les premiers-nés du règne végétal. — PROTOPHYTES, s. f. pl. Classe de plantes.

* **PROTOPLASTE**, adj. des 2 g. (du gr. πρῶτος, premier; πλάσσω, je forme). Didact. Qui a été formé le premier. — Il se dit quelquefois substantiv. du premier homme.

PROTOPOPE, s. m. Hist. eccl. Évêque des chrétiens grecs en Russie. Leurs prêtres se nomment *popes*.

PROTOPRAXIE, s. f. (du gr. πρῶτος, premier; πρᾶξις, action). Droit rom. Droit des créanciers privilégiés.

PROTORGANIQUE, adj. des 2 g. Géol. Se dit des terrains qui renferment peu de débris de corps organisés.

PROTOSCRINIAIRE, s. m. (du gr. πρῶτος, premier, et du lat. *scriniarius*, archiviste). Hist. Dignité de la cour de Rome, au moyen âge.

PROTOSÉBASTE, s. m. Hist. Premier ministre de la cour des empereurs grecs de Constantinople.

PROTOSÉLÉNIURE, s. m. Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le sélénium.

PROTOSLAVE, s. m. Linguist. Slave primitif.

PROTOSTATE, s. m. (du gr. πρῶτος, premier; στάω, je me tiens). Ant. gr. Phalangiste grec qui était le premier homme d'une file.

PROTOSULFURE, s. m. Chim. Premier degré de combinaison du soufre avec un corps simple.

PROTOTHALLE, s. m. (du gr. πρῶτος, premier; θαλλὸς, thalle). Bot. Premier vestige de l'organisation des lichens.

* **PROTOTYPE**, s. m. Techn. Outil de fondeur, qui sert à régler la force de corps d'un caractère.

PROTOTYPIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient au prototype.

PROTOVERTÉBRAL, ALE, adj. Anat. Qui a rapport à la protovertèbre.

PROTOVERTÈBRE, s. f. Anat. Vertèbre primaire, ou de premier ordre.

PROTOVERTÉBRIFORME, adj. des 2 g. Anat. Qui a la forme d'une protovertèbre.

* **PROVESTIAIRE**, s. m. Hist. C'était un dignitaire de la cour des empereurs de Constantinople.

PROTOXYDÉ, ÉE, adj. Chim. Qui est converti à l'état de protoxyde.

* **PROTOZEUGME**, s. m. Rhétor. Nom donné à la figure appelée zeugme, quand les mots sous-entendus par cette figure ont été exprimés au commencement de la phrase.

PROTOZOAIRE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. πρῶτος, premier; ζῶον, animal). Zool. Se dit des animaux dont la conformation est la plus simple, et qu'on regarde comme les premiers de tous.

PROTREPTIQUE, s. m. (du gr. προτρεπτικὸς, qui incite, qui exhorte). Philol. Livre qui contient des exhortations, des avis.

PROTRYGÈTE, s. m. (du gr. πρὸ, avant; τρυγητής, vendangeur). Astron. Nom d'une étoile qui est à la droite de la constellation de la Vierge. On l'appelle aussi *le Vendangeur*.

PROUILLE, s. m. Hist. relig. Monastère de religieuses de l'ordre de Saint-Dominique, à 20 kil. de Carcassone, fut fondé par saint Domi-

nique lui-même, en 1206. Il exista jusqu'à la fin du siècle dernier.

PROVÉEUR, s. m. Anc. cout. Pourvoyeur de la maison du roi.

* PROVENÇAL, ALE, adj. et s. Géogr. Habitant de la Provence. — Qui appartient à la Provence ou à ses habitants. — Linguist. *Langue provençale*, nom que l'on donne, en Allemagne, à la langue romane. — Jeux. *Faire la provençale*, jeter toutes les cartes sur le tapis, les unes après les autres et en différentes places, afin qu'elles soient mieux mêlées. — Art. cul. *A la provençale*, se dit d'une manière d'accommoder les mets fort usitée dans le Midi, et dont l'huile d'olive et l'ail sont la base : *Foie de veau à la provençale; morue à la provençale.* — Zool. *Provençale*, nom spécifique d'une couleuvre.

PROVENÇALISME, s. m. Façon de parler provençale.

* PROVENCE, n. pr. f. Géogr. Cette province avait pour bornes, à l'E. le Piémont et le comté de Nice, au S. la Méditerranée, à l'O. le Languedoc, au N. le Dauphiné et le comtat Venaissin, son territoire était divisé en *Haute-Provence* et *Basse-Provence*. Capitale, *Aix*. — Les Phocéens abordèrent dans cette contrée 600 av. J. C. et y fondèrent *Massilie*, depuis *Marseille*. Les Romains n'y parurent que cinq cents ans après; elle était alors habitée par les Salyes, les Cavares, les Vulgientes, etc. Bientôt ils s'y établirent, donnèrent au pays conquis le nom de *Province romaine*, d'où celui de *Provence*, et le répartirent entre la Viennaise, la Narbonnaise et les Alpes Maritimes. Au moyen âge, Lothaire y fonda pour son fils Charles, en 855, un royaume qui fit partie de la Bourgogne-Inférieure, en 887, et du royaume d'Arles, en 933. Le *comté de Provence*, ou *d'Arles*, formé dans le partage de 1125, échu au comte de Toulouse, passa dans la maison d'Aragon, dans celle d'Anjou, et appartint enfin à Louis XI. Les rois de France, jusqu'à Louis XVI, gardèrent, dans leurs relations avec le parlement d'Aix, le titre de *comtes de Provence*. Dans ce même partage avait été formé le *marquisat de Provence*, qui fut cédé au pape par le traité de Paris (1229), et qui revint également à la maison d'Anjou et à Louis XI. Cependant la *Provence* ne fut définitivement réunie à la couronne que par Charles VIII, en 1487.

PROVENDÉRÉE, s. f. Anc. cout. Mesure de terre qui peut recevoir un provendier de semence.

PROVENDIER, s. m. Anc. cout. Mesure de grains valant à peu près trois boisseaux.

PROVÉNISIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de Provins. — Qui appartient à Provins ou à ses habitants. — *Provénisien*, s. m. Monnaie des comtes de Champagne, qui se frappait à Provins.

* PROVERBIAL, ALE, adj. Mus. *Air*, *thème proverbial*, se dit des airs populaires qui rappellent les paroles jointes à leur mélodie. On dit aussi *proverbe musical*. *Ah! vous dirai-je maman*, est un *air*, un *thème proverbial*, un *proverbe musical*.

PROVERBIALISER, v. a. Rendre proverbial : *Molière a proverbialisé plusieurs phrases.*

PROVERDIERN, n. pr. m. Géogr. Côte de l'île de Ceylan, célèbre par le combat naval livré par Suffren à une escadre anglaise, le 12 avril 1782.

* PROVIDENCE, s. f. Hist. relig. *Filles de la Providence*, religieuses d'un ordre établi dans plusieurs villes de France, et particulièrement à Paris en 1643, et à Rouen en 1666. — *Clercs de la Providence*, membres d'un ordre monastique fondé en 1424. — *Providence*, n. pr. f. Myth. C'est chez les Romains que la *Providence* était représentée comme il est dit au Dictionnaire, et son culte ne paraît pas avoir été établi avant le temps des empereurs. A Délos, ce n'était qu'un attribut de Minerve, que l'on appelait alors *Minerve-Providence*, ou *Athéné Pronoia*. — Géogr. *Providence*, ville des États-Unis, sur la rivière de Providence, et un des deux chefs-lieux de l'État de Rhode-Island. 23,000 hab. — *Canal de la Providence*, détroit qui sépare le grand banc de Bahama du petit banc, dans l'archipel des Lucayes. — *Ile de la Nouvelle-Providence*, une des Lucayes, à l'O. de celle de Saint-André. 40 kil. sur 16. 5,100 hab. Ch.-l. Nassau.

PROVIGNAGE, s. m. Agric. Marcottage au moyen des provins. V. PROVIGNEMENT, au Dict.

PROVIGNEUR, s. m. Celui qui provigne. Peu usité.

* PROVINCE, s. f. Hist. rom. Sous la république, on distinguait les *provinces romaines*, d'après le titre du magistrat qui y commandait, en *provinces proconsulaires* et *provinces prétoriennes*. Sous l'empire, il y avait les *provinces de l'empereur*, gouvernées par un procurateur ou un lieutenant, et les *provinces du sénat*. V. PROCURATEUR. Tout l'empire fut partagé sous Auguste en *douze provinces du sénat* et *douze provinces de l'empereur* : des premières, dix étaient *proconsulaires* et deux *prétoriennes*. Adrien établit onze grandes divisions et quatre-vingt-trois *provinces* soumises à une administration uniforme, et Constantin quatre préfectures, divisées en quatorze diocèses, qui se subdivisaient en cent neuf *provinces*. — *Juges des provinces*, se disait des propréteurs. — Géogr. anc. *La Province romaine*, grande province des Gaules, ainsi nommée parce qu'elle fut longtemps la seule partie de cette contrée que les Romains possédassent. Elle était comprise entre la Méditerranée, la Celtique, l'Italie, les Pyrénées, la Garonne et les Cévennes, et avait pour capitale *Narbonne*. Son nom a formé plus tard celui de *Provence*, pays qui toutefois n'en comprenait qu'une partie. — *Provinces-Unies*, république formée, en 1579, des sept provinces de : *Hollande*, *Zélande*, *Utrecht*, *Gueldres*, *Over-Yssel*, *Frise* et *Groningue*, démembrées du cercle de Bourgogne. Depuis 1830, elles forment le royaume des Pays-Bas.

* PROVINCIAL, ALE, adj. Hist. *Maître provincial*, titre des gouverneurs de la Livonie et de la Courlande, sous l'ordre Teutonique. — Philol. *Les Lettres provinciales*, ou substantiv., *les Provinciales*, titre d'un ouvrage de Pascal, dirigé contre les jésuites.

PROVINCIALEMENT, adv. D'une manière provinciale.

* PROVINS, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur la Voulzie et le Durtein, et compte 6,040 hab. *Roses*, dites *de Provins*, employées en pharmacie. Conserves de violettes. Droguet.

* PROVISION, s. f. Prov. *Provision, profusion*, on prodigue beaucoup plus les choses lorsqu'on en a fait provision, que lorsqu'on est obligé de se les procurer à mesure. — Hist. *Provision*, nom que l'on donnait à certains diplômes pontificaux et royaux, et aux décrets, statuts et jugements des tribunaux ecclésiastiques ou séculiers. — Hist. *Provisions d'Oxford*, statut provisoire dressé en 1258 par les vingt-quatre commissaires du parlement d'Oxford, et juré par Henri II et son fils Édouard. Ce statut, qui ordonnait l'observation de la grande charte, fut cassé par le pape Alexandre IV (1264). Le roi ayant alors rétracté son serment, il en résulta une guerre civile qui ne fut apaisée qu'en 1267. — Hist. eccl. *Provision en forme gracieuse*, lettres qui dispensent le bénéficiaire d'un examen. — *Provision en commende*, celle par laquelle un bénéfice régulier est conféré pour être possédé en commende. — Anc. jurisp. *Provision d'office*, lettres de chancellerie, émanées du roi, qui autorisaient à remplir une charge publique. — Jurisp. *Jugement par provision*, jugement exécutoire, nonobstant le recours dirigé contre lui.

* PROVOCATEUR, s. m. Ant. rom. Espèce de gladiateur qui attaquait les homoplaques. V. PROVOQUEURS, au Dictionnaire.

PROZOÏQUE, adj. des 2 g. (du gr. πρὸ, avant; ζῶον, animal). Minér. Qui est antérieur à l'apparition des êtres vivants.

* PRUDENCE, s. f. Dans l'Écriture, *prudence mondaine*, *prudence de la chair*, *prudence du siècle*, habileté dans la conduite des affaires de ce monde, par opposition à *prudence chrétienne*, celle qui nous apprend à discerner les moyens les plus sûrs de faire notre salut. — Jurisp. *S'en rapporter à la prudence*, abandonner une décision à une autorité, sans rien lui demander expressément : *Je m'en rapporte à la prudence de la cour.* — n. pr. f. Myth. Divinité allégorique.

PRUDENTIEL, ELLE, adj. Néol. Qui est dicté par la prudence. Peu usité.

* PRUD'HOMME, s. m. *Conseil des prud'hommes*. V. le mot CONSEIL du Complément.

PRUE, s. f. Techn. Espèce de lien fait avec deux rouettes de bois.

PRUINE, s. f. (du lat. *pruina*, gelée blanche). Bot. Poussière blanche qui couvre certains fruits.

PRUINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est couvert de pruine. On dit aussi *pruineux*.

PRUNACÉ, ÉE, adj. (du lat. *prunus*, prunier). Bot. Qui ressemble au prunier. — PRUNACÉES, s. f. pl. Famille de plantes rosacées.

* PRUNE, s. f. Prov. *Il aime mieux deux œufs qu'une prune*, se dit d'un homme qui entend bien ses intérêts.

PRUNELLI, n. pr. m. Géogr. Ville de Corse, ch.-l. de canton. 300 hab.

PRUNIFORME, adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'une prune.

PRUNELLA, s. f. Anc. méd. Sécheresse de la langue et de la gorge, qui se fait sentir dans les fièvres continues.

* PRUNELLE, s. f. Bot. Genre de plantes labiées.

PRUNINE, s. f. Chim. Mucilage contenu dans la gomme du prunier.

* PRUSE, n. pr. f. Géogr. anc. C'était le nom de trois villes de Bithynie : l'une sur le fleuve Sangarius, appelée anciennement Cios, auj. *Brousse*; l'autre au pied du mont Olympe, cap. de l'Olympène, auj. *Us Kubi*; la troisième, sur l'Hypius, entre Héraclée et Nicomédie.

PRUSNITZ, n. pr. m. Géogr. Village de Bohême, dans le cercle de Kœniggratz. Frédéric le Grand y remporta sur les Autrichiens une victoire célèbre, le 30 septembre 1745.

* PRUSSE, n. pr. f. Géogr. Royaume de l'Europe centrale, vers le nord; il se compose de deux parties distinctes et très-inégales, séparées l'une de l'autre par des pays étrangers, et que l'on s'accorde à désigner sous les noms de *pays à l'E. du Weser* et *pays à l'O. du Weser*. La première est bornée au N. par la Baltique et le Mecklembourg, à l'O. par le Hanovre et le duché de Brunswick; au S. par les royaume et principautés de Saxe, les États autrichiens et la Pologne; à l'E. par l'empire russe. La partie occidentale, moins considérable, est limitrophe du Hanovre au N.; de la Hollande et de la Belgique à l'O., de la France au S., et de différentes principautés allemandes à l'E. Il faut y réunir quelques petits districts isolés dans la Saxe. Pop. 14,907,000 h. Cap. *Berlin*. La *Prusse* est divisée en 8 grandes provinces, subdivisées en 25 régences, qui comprennent 329 cercles. Sol généralement fertile, céréales; plantes oléagineuses; tabac; houblon; et sur les bords du Rhin, vins très-estimés. Mines de fer, de cuivre, de plomb, etc.; albâtre, marbres, pierres précieuses, et sur les côtes de la Baltique, beaucoup d'ambre jaune; draps, étoffes de soie, produits chimiques; raffineries de sucre et brasseries. Commerce important et favorisé par plusieurs chemins de fer. — La *Prusse*, jadis beaucoup moins étendue, et soumise par les chevaliers teutoniques, se révolta contre cet ordre, et se plaça sous la domination polonaise en 1454; elle formait alors un duché qui, en 1525, fut donné aux princes de Brandebourg, et passa bientôt aux électeurs de la même famille. Frédéric-Guillaume, surnommé le grand-électeur, fit reconnaître par la Pologne l'indépendance de ce duché en 1657, et vainquit la Suède en 1675. Le royaume de Prusse fut fondé par ce même grand-électeur, mais ne fut érigé sous ce titre qu'en 1701, par son fils Frédéric Ier. Bientôt il s'agrandit par la conquête de la Silésie, sous Frédéric II, dit *le Grand*, en 1740, et par les partages de la Pologne. Il fut mis à deux doigts de sa ruine par Napoléon, en 1807 et 1812, mais les traités de 1815 le fortifièrent et l'étendirent jusqu'au Rhin. La *Prusse*, longtemps soumise au gouvernement absolu, obtint en 1822 des États provinciaux, et en 1847, un commencement de représentation nationale. Ces concessions furent complétées en 1848, après une violente insurrection. Néanmoins, la nouvelle constitution n'a été définitivement acceptée et jurée par le roi que le 6 février 1850. — *Prusse propre*, une des huit provinces du royaume de Prusse. On la divise en 4 gouvernements, ch.-l. Kœnigsberg. Climat insalubre. Sol peu fertile. — *Prusse Rhénane*, nom que l'on donne quelquefois à toutes les possessions de la Prusse sur le Rhin, à l'O. du Weser.

* PRUSSIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de la Prusse. — Qui appartient à la Prusse ou à ses habitants. — *États prussiens*. V. le mot précédent. — *Cheminée prussienne* ou *à la prussienne*, espèce de poêle en tôle, où le feu est à découvert, comme dans les cheminées, ou caché par une plaque en tôle qui s'abaisse et se relève au moyen d'une crémaillère.

PRUSSIURE, s. f. Chim. Synon. de *cyanure*.

PRUTH, n. pr. m. Géogr. Rivière d'Europe, naît en Gallicie, dans les Carpathes, sert de limite entre la Russie d'Europe et la Moldavie, et tombe dans le Danube, près de Galatz. Cours, 800 kil. Le *Pruth* est célèbre par la défaite que Pierre-le-Grand éprouva sur ses bords, et par le traité qu'il y conclut en 1711 avec les Turcs, par l'entremise de Catherine.

PRYLIS, n. pr. m. (pr. *prilice*). Temps hér. Troyen, fils de Mercure et d'Issa. Il prédisait l'ave-

nir, et s'étant laissé gagner par Palamède, il instruisit les Grecs du moyen par lequel ils pouvaient pénétrer dans Troie. — s. f. Ant. gr. V. PRYLIDE, au Dictionnaire.

PRYMNE, s. m. (du gr. πρύμνα, poupe). Zool. Région la plus reculée du dos, depuis les lombes jusqu'à la naissance de la queue, chez les mammifères.

PRYMNÉUS, n. pr. m. (pr. *primenéuce*). Temps hér. Jeune Phéacien qui disputa le prix de la course, dans les jeux donnés par Alcinoüs.

PRYMNO, n. pr. f. Myth. Fille de l'Océan et de Téthys.

PRYTANIE, s. f. Ant. gr. Durée des fonctions de prytane, qui était de trente-cinq à trente-six jours. Le Dict. donne *prytanat*, dans le même sens.

PRYTANIS, n. pr. m. (pr. *pritanice*). Temps hér. Guerrier troyen tué par Ulysse.—Compagnon d'Énée, tué par Turnus.

PRYEMSL, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans la Gallicie, ch.-l. d'un cercle de même nom. 6,400 hab. Évêché.

PSACALION, s. m. Bot. Genre de plantes synanthérées du Mexique.

PSADIROME, s. m. Zool. Genre de mollusques.

PSALLIEN, s. m. Hist. eccl. Nom donné aux euchites et aux massaliens.

PSALME, s. m. Ancienne forme du mot *psaume*.

PSALMODIQUE, adj. des 2 g. (du lat. *psalmus*, psaume). Hist. eccl. Qui appartient, qui a rapport à la psalmodie.

PSALURE, adj. des 2 g. (du gr. ψαλίς, voûte; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue fourchue.

PSAMATHÉ, n. pr. f. Myth. Néréide qui fut aimée d'Éaque. Celui-ci s'étant changé, pour la surprendre, en un poisson nommé Phycis, la rendit mère de Phocus. Selon quelques mythographes, ce fut elle qui, pour venger la mort de son fils, envoya un loup furieux dans l'Argolide. — Temps hér. *Psamathé* ou *Psammathé*. Fille de Crotopus; elle fut aimée d'Apollon, qui la rendit mère de Linus. Son père lui donna la mort.

PSAMMATHUS, n. pr. m. (pr. *pçam-matuce*). Géogr. anc. Ville de Laconie, avec un port et une fontaine célèbres.

PSAMMÉTIQUE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

PSAMMÉRYTHRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ψάμμος, sable; ἐρυθρός, rouge). Géol. Se dit des terrains dans lesquels domine le grès rouge.

PSAMMISTE, s. m. (du gr. ψάμμος, sable). Méd. Traitement par des bains de sable.

PSAMMITIQUE, adj. des 2 g. Minér. Qui contient du psammite, qui se compose de psammite. V. ce mot au Dictionnaire.

PSAMMOCOLE, s. m. (du gr. ψάμμος, sable, et du lat. *colo*, j'habite). Zool. Genre de coquilles.

PSAMMOPHIDE, s. m. (du gr. ψάμμος, sable; ὄφις, serpent). Zool. Genre de reptiles ophidiens.

PSAMMOSAURE, s. m. (du gr. ψάμμος, sable; σαῦρος, lézard). Zool. Genre de reptiles sauriens.

PSAMMOTHERME, s. m. (du gr. ψάμμος, sable; θερμός, chaud). Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

PSAMMURE, s. m. (du gr. ψάμμος, sable; οὐρά, queue). Zool. Genre de reptiles sauriens.

PSARA, n. pr. f. Géogr. Ile de l'Archipel. V. IPSARA, au Complément.

PSARIOTE, adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de Psara. — Qui appartient à Psara ou à ses habitants. On dit aussi *Ipsariote*.

PSAROÏDE, s. m. (du gr. ψάρ, étourneau; εἶδος, ressemblance). Zool. Genre d'oiseaux qui renferme le merle rose d'Asie et d'Afrique.

PSATYRIEN, s. m. (du gr. ψάθυριον, gâteau). Hist. eccl. Membre d'une secte d'ariens du IVe siècle, qui avait pour chef un faiseur de gâteaux appelé Théotiste. Les *psatyriens* croyaient que le Fils n'est point l'égal du Père, qu'il a été engendré de rien, et qu'en Dieu la faculté qui crée ne peut être distinguée de celle qui engendre.

* **PSAUME**, s. m. *Psaumes graduels* ou *psaumes des degrés*, nom sous lequel on désigne le psaume 119 et les quatorze suivants, jusqu'au 134e inclusivement, parce qu'ils furent chantés par le peuple en montant au temple du Seigneur, qui était situé sur la colline de Sion. — *Psaumes d'Alléluia*, nom que saint Jérôme donne aux psaumes qui contiennent une louange joyeuse de Dieu. Tels sont les psaumes 104, 105 et 106, 110 à 118, et 134 à 150.

* **PSAUTIER**, s. m. Hist. eccl. Espèce de voile dont quelques religieuses se couvrent la tête et les épaules. — Grand chapelet de cent cinquante grains. — *Psautier* s'est dit pop. des tripes formées par le troisième ventricule du bœuf.

* **PSÉLAPHIDE**, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une psélaphe. — PSÉLAPHIDES, s. m. pl. Famille (et non genre) d'insectes coléoptères. On dit aussi *psélaphien*.

PSÉPHELLE, s. f. (du gr. ψῆφος, petite boule). Bot. Genre de plantes synanthérées d'Asie.

PSÉPHINE, adj. f. Ant. hébr. Nom d'une des tours de Jérusalem, et d'une porte voisine de cette tour.

PSÉPHISME, s. m. (en gr. ψήφισμα). Ant. gr. Décret du sénat et du peuple des villes de la Grèce. Il se dit surtout en parlant des décrets proposés au peuple d'Athènes et acceptés par lui.

PSÉTOVAN, s. m. Chron. Nom que l'on donne quelquefois au mois des Hébreux appelé autrement *Sivan*.

PSEUDALCANINE, s. f. Chim. Matière colorante rouge de l'orcanette.

PSEUDALCYONS, s. m. pl. Zool. Famille d'éponges comprenant celles dont la substance est presque calcaire.

PSEUDENCÉPHALE, s. m. Anat. Monstre atteint de pseudencéphalie.

PSEUDENCÉPHALIE, s. f. (du gr. ψευδής, faux; ἐγκέφαλος, le cerveau). Anat. Monstruosité produite par la présence d'une tumeur vasculeuse remplaçant le cerveau.

PSEUDENCÉPHALIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit des monstres par pseudencéphalie.

PSEUDENCÉPHALIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de la pseudencéphalie.

PSEUDIDE, s. m. Zool. Genre de reptiles batraciens.

PSEUDO-ARÉNACÉ, ÉE, adj. Minér. Qui ressemble à une roche arénacée, sans en être réellement une.

PSEUDOCARPE, s. m. (du gr. ψευδής, faux; καρπός, fruit). Bot. Genre de fruits nommé aussi *arcestide*.

PSEUDOCARPIEN, adj. m. (même étym.). Bot. Se dit d'un fruit masqué par d'autres parties qui semblent le constituer.

* **PSEUDOCOÏE**, s. f. Méd. Orthographe régulière du mot que le Dict. écrit *pseudo-coïe*. Dans les mots composés de *pseudo*, le trait d'union ne doit être placé que lorsque le second mot se trouve dans la langue française.

PSEUDO-COTYLÉDONÉ, ÉE, adj. Bot. Qui semble avoir des cotylédons ou des organes analogues. On dit aussi *pseudo-cotylédone*, des 2 g.

PSEUDO-CRYSTAL, s. m. Minér. Forme cristalline appartenant à un autre minéral que celui qui l'offre accidentellement. — Pl., des *pseudo-crystaux*.

* **PSEUDOCYÉSIE**, s. f. V., plus haut, l'observation faite au mot PSEUDOCOÏE.

PSEUDO-DICOTYLÉDONÉ, ÉE, adj. Bot. Qui semble avoir deux cotylédons, quoique n'en ayant qu'un seul. On dit aussi *pseudo-dicotylédone*, des 2 g.

PSEUDO-DIÈTE, s. f. Hist. Diète assemblée illégalement. — Pl. des *pseudo-diètes*.

PSEUDOÉDRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ψευδής, faux; ἕδρα, base). Minér. Se dit de masses polyédriques dont les faces semblent être l'effet de leur pression mutuelle.

PSEUDO-ÉPINEUX, EUSE, adj. Zool. Se dit des chenilles qui ont sur le corps des tubercules en apparence épineux.

PSEUDO-ÉRYTHRINE, s. f. Chim. Substance produite par l'action de l'alcool sur l'érythrine.

PSEUDO-FRAGMENTAIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui se présente sous l'apparence de fragments.

PSEUDOGNATHE, adj. des 2 g. (du gr. ψευδής, faux; γνάθος, mâchoire). Zool. Qui a de fausses mâchoires. — PSEUDOGNATHES, s. m. pl. Division du règne animal comprenant ceux des animaux articulés dont la tête ne porte pas d'appendices manducatoires à sa partie inférieure.

* **PSEUDOGRAPHE**, s. m. Il se dit aussi de celui qui écrit des faussetés, ou qui commet des faux en écriture.

PSEUDOHAPHIE, s. f. (du gr. ψευδής, faux; ἁφή, le toucher). Méd. Hallucination du sens du toucher.

PSEUDO-HÉMITROPE, adj. des 2 g. Minér. Se dit des crystaux dont un des sommets seulement offre le phénomène de l'hémitropie.

PSEUDO-HERMAPHRODISME, s. m. Anat. Hermaphrodisme sans excès de parties.

PSEUDO-HERMAPHRODITE, s. m. Anat. Individu atteint de pseudo-hermaphrodisme. — Pl., des *pseudo-hermaphrodites*.

PSEUDO-HYDROPIQUE, adj. et s. des 2 g. Celui, celle qui est atteint de pseudo-hydropisie. — Pl., des *pseudo-hydropiques*.

PSEUDO-KINIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide peu connu.

* **PSEUDOLOGIE**, s. f. V., pour l'observation, le mot PSEUDOCOÏE, du Complément.

PSEUDOLOGUE, s. m. (du gr. ψευδής, faux; λόγος, discours). Néol. Menteur, imposteur.

PSEUDO-MALPIGHIACÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit des poils horizontaux et fixés par leur centre, mais non sur une base glanduleuse.

PSEUDO-MEMBRANEUX, EUSE, adj. Anat. Qui offre les caractères d'une pseudo-membrane.

PSEUDO-MÔLE, s. m. Anat. Portion de placenta restée dans l'utérus.

PSEUDO-MONOCOTYLÉDONÉ, ÉE, adj. Bot. Qui semble n'avoir qu'un seul cotylédon, les deux étant soudés ensemble. On dit aussi *pseudo-monocotylédone*, des 2 g.

* **PSEUDOMORPHE**, adj. des 2 g. et s. m. Même observation qu'au mot PSEUDOCOÏE du Compl.

PSEUDO-MORPHINE, s. f. Chim. Matière blanche découverte dans l'opium, et qui participe à plusieurs des propriétés de la morphine.

* **PSEUDOMORPHIQUE**, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à une pseudomorphose, mot qui doit s'écrire sans trait d'union. V. PSEUDOCOÏE, au Complément.

PSEUDOMORPHOSE, s. f. Minér. Adoption par un minéral d'une forme crystalline autre que celle de son espèce. — Méd. Tissu accidentel et anormal.

PSEUDO-NORMAL, ALE, adj. V., plus loin, PSEUDO-RÉGULIER.

* **PSEUDONYME**, adj. des 2 g. et s. m. L'observation critique du Dictionnaire porte à faux. Le trait d'union ne doit être placé dans les composés de *pseudo*, ni lorsque la lettre *o* appartient au second mot, ni quand le second mot n'appartient pas à la langue française; l'Académie a donc parfaitement raison d'écrire *pseudonyme* et *pseudo-acacia*.

PSEUDONYMIE, s. f. Qualité d'un ouvrage pseudonyme. — Coutume de déguiser son nom d'auteur sous un nom d'emprunt : *La pseudonymie fait le désespoir des bibliophiles.*

PSEUDOPE, s. m. Zool. Genre de reptiles sauriens.

PSEUDO-PÉRISTOME, s. m. Bot. Péristome externe des mousses, quand il disparaît de bonne heure.

PSEUDOPHIDIEN, IENNE, adj. (du gr. ψευδής, faux; ὄφις, serpent). Zool. Qui ressemble au serpent par la forme du corps et l'absence des pattes. — PSEUDOPHIDIENS, s. m. pl. Groupe de reptiles ophidiens.

PSEUDO-PNEUMONIQUE, adj. et s. des 2 g. Méd. Qui est atteint de pseudo-pneumonie.

* **PSEUDOPODE**, adj. des 2 g. (du gr. ψευδής, faux; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a des prolongements en forme de pieds. — s. m. Bot. Rameau fructifère de certaines mousses privées de pédoncule. Le Dictionnaire écrit à tort *pseudo-pode*. V., plus haut, le mot PSEUDONYME.

PSEUDO-PORE, s. m. Bot. Dépression ou simple tache qui, dans une graine, rappelle la place du stigmate.

PSEUDO-PORPHYRIQUE, adj. des 2 g. Minér. Qui a une fausse apparence de porphyre.

PSEUDO-PRISMATIQUE, adj. des 2 g. Minér. Qui prend, en se desséchant, une forme voisine de celle d'un prisme.

PSEUDO-QUADRICOTYLÉDONÉ, ÉE, adj. Bot. Qui semble être pourvu de quatre cotylédons. Mot hybride. *Pseudo-tétracotylédoné* serait préférable.

PSEUDO-RÉGULIER, IÈRE, adj. Minér. Qui n'offre que l'apparence de la régularité. On dirait mieux *pseudo-normal*.

* **PSEUDO-SAURIEN, IENNE**, adj. Zool. Qui n'a qu'une ressemblance extérieure avec les sauriens.

PSEUDO-SCORPIONS, s. m. Zool. pl. Famille d'arachnides.

PSEUDO-SPERME, adj. des 2 g (du gr. ψευδής, faux; σπέρμα, graine). Bot. Dont le péricarpe indéhiscent fait corps avec la graine.

PSEUDO-STIPULAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui a des folioles imitant des stipules.

PSEUDO-TÉTRADICOTYLÉDONÉ, ÉE, adj. V., plus haut, PSEUDO-QUADRICOTYLÉDONÉ.

PSEUDOTHYRUM, s. m. (pr. *—tirome*) (du gr. ψευδής, faux; θύρα, porte). Arch. anc. Porte de derrière.

PSEUDO-TOXINE, s. f. Chim. Substance trouvée dans la belladone.

PSEUDO-URBAIN, AINE, archit. anc. Se dit des édifices d'un faubourg ou de la campagne, quand ils sont ornés comme ceux de la ville.

PSEUDO-VOLCANIQUE, adj. des 2 g. Minér. Qui a été altéré par l'effet de feux souterrains accidentels.

PSEUDOZOAIRE, adj. des 2 g. (du gr. ψευδὴς, faux; ζῶον, animal). Hist. nat. Qui ressemble à un animal. — PSEUDOZOAIRES, s. m. pl. Groupe de corps appartenant au règne végétal, mais qui ont quelque ressemblance avec des animaux.

* PSI, s. m. Gramm. Cette lettre grecque répond à notre groupe *ps*. — Comme lettre numérale, avec l'accent supérieur à droite, ce signe vaut 700; avec l'accent inférieur à gauche, il vaut 700,000. — Dans un autre système, ψ vaut 23; il désigne le vingt-troisième chant de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

PSIADIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la psidie. — PSIADIÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

PSILAGIE, s. f. (en gr. ψιλάγια). Ant. gr. Subdivision d'une phalange grecque qui comprenait 32 files de 8 peltastes, en tout 256 hommes.

PSILAGUE, s. m. (en gr. ψιλαγὸς). Ant. gr. Commandant d'une psilagie.

PSILÈTES, s. m. pl. (en gr. ψιλῆτες). Ant. gr. Soldat grec armé à la légère.

PSILOGASTRE, adj. des 2 g. (du gr. ψιλὸς, nu; γαστὴρ, ventre). Zool. Dont le ventre est dénué de poils.

PSILOGLOTTE, adj. des 2 g. (du gr. ψιλὸς, nu; γλῶττα, langue). Zool. Qui a des fruits allongés et sans poils.

PSILONIE, s. f. Bot. Genre de champignons.

PSILONOTE, adj. des 2 g. (du gr. ψιλὸς, nu; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos ou le dessus du corps entièrement nu.

PSILOPE, s. m. Zool. Genre de coquilles bivalves.

PSILOPODE, adj. des 2 g. (du gr. ψιλὸς, nu; ποῦς, ποδὸς, pied). Zool. Qui a les jambes nues.

PSILOSOME, adj. des 2 g. (du gr. ψιλὸς, mince; σωμα, corps). Zool. Qui a le corps mince et en forme de lame. — PSILOSOMES, s. m. pl. Famille de mollusques.

PSILOSTACHYÉ, ÉE, adj. (pr. *psilocetakié*) (du gr. ψιλὸς, mince; στάχυς, épi). Bot. Qui a des épis très-minces.

PSILOTE, s. m. (du gr. ψιλὸς, mince). Zool. Genre d'insectes diptères. — Bot. Genre de plantes intertropicales.

PSILOTRIQUE, s. m. (du gr. ψιλὸς, mince; θρὶξ, τριχὸς, cheveu). Bot. Plante de Java.

PSITHYRE, s. m. (en gr. ψιθύρα). Ant. gr. Sorte de sistre en usage chez les Troglodytes.

PSITHYROS, adj. des 2 g. (pr. *pecitiróce*) (du gr. ψίθυρος, babillard). Myth. gr. Surnom de Vénus et de l'Amour.

PSITTACAIRE, s. m. (du lat. *psittacus*, perroquet.). Zool. Genre d'oiseaux voisins des perroquets.

* PSITTACIN, INE, adj. Zool. Qui ressemble au perroquet. On dit aussi *psittacide*, des 2 g., et *psittacidé*, *ée*.

PSITTACULE, s. m. (du lat. *psittacus*, perroquet). Zool. Genre d'oiseaux comprenant des perruches à courte queue.

PSITTIROSTRE, s. m. (du lat. *psittacus*, perroquet; *rostrum*, bec). Zool. Oiseau des îles Sandwich. *Psittirostre* est une abréviation de *psitticirostre*.

PSKOV, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouv. de même nom, sur la Pskova et la Vélikaia. 10,000 hab. Archevêché.

PSOLOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. ψόλος, fumée; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes enfumées.

PSOPHIS, n. pr. m. (pr. *psofice*). Temps hér. Fils de Lycaon. Il bâtit la ville de Psophis et lui donna son nom. — n. pr. f. Fille de Xanthus: elle eut d'Hercule deux fils, Promachus et Échéphron, qui, suivant quelques auteurs, donnèrent le nom de leur mère à la ville de Phégée. — Géogr. anc. Ville de l'Arcadie occidentale, près de l'endroit où l'Arcanius se jette dans l'Érymanthe. On l'appelait anciennement *Phégée*.

PSOPHODE, s. m. Zool. Oiseau de la Nouvelle-Zélande.

PSOQUILLE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble au psoque. — PSOQUILLES, s. m. pl. Famille d'insectes névroptères qui renferme les psoques.

PSORE, s. f. Bot. Genre de lichens.

PSORICHE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la scabieuse. Le Dict. la nomme par erreur *psorice*.

* PSYCHÉ, s. f. Philos. S'est dit quelquefois pour l'âme: *On a cherché une psyché dans la matière*.

PSYCHIÂTRE, s. m. (du gr. ψυχὴ, âme; ἰατρὸς, médecin). Didact. Médecin qui s'occupe du traitement des maladies mentales.

PSYCHIÂTRIE, s. f. Méd. Partie de la médecine qui traite des maladies mentales.

PSYCHIÂTRIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la psychiâtrie.

PSYCHINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une psychine. — PSYCHINÉES, s. f. pl. Tribu de plantes crucifères.

* PSYCHIQUE, adj. des 2 g. Philos. Animal, vital: *Principe psychique*. — Qui appartient, qui a rapport à l'âme, aux facultés intellectuelles. — Dans le gnosticisme valentinien, *psychique* se dit du principe moyen par lequel sont animés ceux qui s'élèvent seulement jusqu'au démiurge. — *L'homme psychique* se dit quelquefois pour l'homme charnel. — Hist. relig. *Psychique*, nom que Tertullien donna aux catholiques, lorsqu'il eut embrassé les erreurs des montanistes.

* PSYCHISME, s. m. Philos. Il se dit aussi, dans un sens opposé à celui donné par le Dict., d'un spiritualisme transcendental.

PSYCHODIAIRE, adj. des 2 g. et s. m. (pr. *psikodiaire*) (du gr. ψυχὴ, vie; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui tient du minéral, du végétal et de l'animal. — PSYCHODIAIRES, s. m. pl. Groupe d'êtres qui croissent à la manière des végétaux et des minéraux, jusqu'au moment où des fragments vivants reproduisent et répandent leur espèce.

PSYCHODIÉ, ÉE, adj. (pr. *psikodié*). Hist. nat. Qui appartient au groupe des psychodiaires.

PSYCHOGNOSIE, s. f. (pr. *psikognozie*) (du gr. ψυχὴ, âme; γνῶσις, connaissance). Didact. Connaissance approfondie des facultés de l'âme.

PSYCHOGNOSTIQUE, adj. des 2 g. (pr. *psikognostique*). Didact. Qui a rapport à la psychognosie.

PSYCHOGONIQUE, adj. des 2 g. (pr. *psikogonique*). Didact. Qui a rapport à la psychogonie. V. ce mot, au Dictionnaire.

PSYCHOGRAPHE, s. m. (pr. *psikografe*). Didact. Auteur d'une psychographie.

PSYCHOGRAPHIE, s. f. (pr. *psikografie*) (du gr. ψυχὴ, âme; γραφω, je décris). Didact. Histoire, description de l'âme et de ses facultés.

PSYCHOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. (pr. *psikografique*). Didact. Qui appartient, qui a rapport à la psychographie.

* PSYCHOLOGIE, s. f. Partie de la philosophie qui s'occupe de l'âme, de ses facultés, de ses opérations.

PSYCHOMACHIE, s. f. (pr. *psikomachie*) (du gr. ψυχὴ, âme; μάχη, combat). Philol. Titre d'un poëme de Prudence, dans lequel l'auteur décrit les combats que se livrent, dans le cœur de l'homme, le vice et la vertu.

PSYCHOMANTÉION, s. m. (pr. *psikomantéion*). Ant. V., au Dict. PSYCHOMANCION, forme inusitée. On dit encore *psychomantium*.

PSYCHOMÈTRE, s. m. (pr. *psikomètre*) (du gr. ψυχὴ, âme; μέτρον, mesure). Instrument au moyen duquel on a proposé d'apprécier les facultés morales et intellectuelles de l'homme.

PSYCHOMÉTRIE, s. f. (pr. *psikométrie*) (même étym.). Mesure, appréciation des facultés morales et intellectuelles de l'homme.

PSYCHOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. (pr. *psikométrique*). Qui a rapport à la psychométrie.

PSYCHOMÉTROLOGIE, s. f. (pr. *psikométrolojie*) (du gr. ψυχὴ, âme; μέτρον, mesure; λόγος, discours). Traité sur l'art de mesurer ou d'apprécier les facultés morales ou intellectuelles de l'homme.

PSYCHOMÉTROLOGIQUE, adj. des 2 g. (pr. *psikométrolojique*). Qui appartient, qui a rapport à la psychométrologie.

PSYCHOMYE, s. f. (du gr. ψυχὴ, âme; μῦια, mouche). Zool. Genre d'insectes névroptères.

PSYCHOPOMPE, adj. m. (en gr. ψυχοπομπὸς, de ψυχὴ, âme, et de πομπὸς, conducteur). Myth. gr. Surnom de Mercure.

PSYCHOTRIE, s. f. (pr. *psikotrie*). Bot. Genre de plantes rubiacées, dont une espèce donne l'ipécacuanha.

PSYCHOTRIÉ, ÉE, adj. (pr. *psikotrié*). Bot. Qui ressemble à la psychotrie. — PSYCHOTRIÉES, s. f. pl. Tribu de plantes rubiacées.

PSYCHROMÉTRIE, s. f. (pr. *psikrométrie*) (du gr. ψυχρὸς, froid; μέτρον, mesure). Phys. Mesure de l'intensité du froid.

PSYDOMORPHYTE, s. m. (du gr. ψευδὴς, faux; μορφὴ, forme; φυτὸν, plante). Bot. Plante dont les fleurs, réunies en tête, simulent une fleur composée. Ce mot est une abréviation et une altération de *pseudomorphophyte*.

PSYLE, s. f. Zool. Mot qui, dans le Dict., fait double emploi avec *psylle*, seul correct. V. PSYLLE, au Dictionnaire et au Complément.

* PSYLLE, s. f. Zool. Genre d'insectes hémiptères que l'on appelle aussi *faux pucerons*.

* PSYLLIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une psylle. — PSYLLIDES, s. f. pl. V. le Dict.

* PSYLLION, s. m. (du gr. ψύλλος, puce). Bot. Espèce de plantain dont les semences brunes et luisantes ressemblent à des puces, ce qui l'a fait surnommer *herbe aux puces*. C'est par erreur que le Dict. a fait deux articles différents de *psyllion* et de *psyllium*.

PSYLLOCARPE, s. m. (du gr. ψύλλος, puce, καρπὸς, fruit). Bot. Genre de plantes du Brésil.

PSYLLOTOXOTES, s. m. pl. (du gr. ψύλλος, puce; τόξον, arc). Philol. Peuple imaginaire dont parle Lucien dans son *Histoire véritable*, et qu'il représente armé d'arcs et monté sur des puces grosses comme des éléphants.

PSYLLUS, n. pr. m. (pr. *psil-luce*). Temps hér. Ancien roi des Psylles, dont on voyait le tombeau près de la grande Syrte.

PT. Chim. Abréviation qui signifie *platine*.

PTÉLÉACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une ptélée. — PTÉLÉACÉES, s. f. pl. Tribu de plantes térébinthacées.

* PTÉLÉE, n. pr. f. Myth. Une des Hamadryades, fille d'Oxylus. — Géogr. anc. Premier nom de la ville d'Éphèse. — Ville de Thessalie, sur un promontoire, entre le golfe Pagasétique et le golfe Maliaque.

PTÉLÉON, n. pr. m. Temps hér. Amant de Procris, selon les uns: il la séduisit en lui donnant une couronne d'or. Selon d'autres, *Ptéléon* est le nom sous lequel Céphale éprouva la fidélité de sa femme.

* PTÈNE, s. m. Chim. Un des noms donnés à l'osmium.

PTÉRIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville forte de la Cappadoce, près de laquelle Crésus fut vaincu par Cyrus, 557 av. J. C.

PTÉRICOQUE, adj. des 2 g. (du gr. πτερὸν, aile; κόκκος, coque). Bot. Qui a des coques ou des capsules ailées.

PTÉRIDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une fougère. — PTÉRIDÉES, s. f. pl. Famille de fougères.

PTÉRIDIE, s. f. (du gr. πτερὸν, aile). Bot. Fruit entouré d'une aile membraneuse.

PTÉRIGÈNE, adj. des 2 g. (du gr. πτερὶς, fougère; γεννάω, je produis). Bot. Qui naît sur les fougères: *Agaric ptérigène*.

PTÉRIGRAPHE, s. m. Didact. Auteur d'une ptérigraphie.

PTÉRIGRAPHIE, s. f. (du gr. πτερὶς, fougère; γράφω, je décris). Didact. Description ou traité des fougères.

PTÉRIGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la ptérigraphie.

PTÉRIGYNE, s. f. (du gr. πτερὸν, aile; γυνὴ, l'organe femelle). Bot. Appendice membraneux d'une graine.

PTERNE, s. f. (du gr. πτέρνα, talon). Zool. Partie postérieure de la face inférieure du pied des oiseaux.

PTÉROBRANCHE, adj. des 2 g. (du gr. πτερὸν, aile; βράγχια, branchies). Zool. Qui a les branchies en forme d'ailes ou de nageoires.

* PTÉROCARPE, adj. des 2 g. Bot. Qui a des fruits ailés.

PTÉROCARYE, s. f. (du gr. πτερὸν, aile; καρύον, noix). Bot. Arbre des bords de la mer Caspienne.

PTÉROCAULE, adj. des 2 g. (du gr. πτερὸν, aile; καυλὸς, tige). Bot. Qui a la tige ailée. — s. m. Plante d'Amérique.

PTÉROCÉPHALE, adj. des 2 g. (du gr. πτερὸν, aile; κεφαλὴ, tête). Bot. Qui a les fleurs en têtes garnies d'aigrettes. — s. m. Genre de plantes voisines des scabieuses. Le Dictionnaire donne *pterocephalus*, qui est la forme latine.

* PTÉRODACTYLE, adj. des 2 g. Zool. Qui a les doigts réunis jusqu'au bout par une membrane. — PTÉRODACTYLES, s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers.

PTÉRODACTYLIEN, IENNE, adj. Zool. Qui ressemble à un ptérodactyle. — PTÉRODACTYLIENS, s. m. pl. Famille de reptiles.

* PTÉRODIBRANCHE, adj. des 2 g. (du gr. πτερὸν, aile; δὶς, deux; βράγχια, branchies). Zool. Qui a deux branchies servant de nageoires.

* PTÉRODICÈRE, adj. des 2 g. Zool. Qui a deux ailes et deux antennes.

PTÉRODIE, s. f. V. PTÉRIDIE, au Complément.

PTÉRODIPLE, adj. des 2 g. (du gr. πτερὸν,

aile; διπλόος, double). Zool. Dont les ailes se plient en deux, dans l'état de repos.

* PTÉROGLOSSE, adj. des 2 g. (du gr. πτερὸν, aile; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a la langue en forme de plume.

* PTÉROGONE, adj. des 2 g. (du gr. πτερὸν, aile; γωνία, angle). Bot. Dont les angles sont garnis d'ailes ou de membranes : *Fruit ptérogone.*

PTÉROÏDE, adj. des 2 g. (du gr. πτερὸν, aile; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a la forme d'une aile. — s. m. Zool. Genre de poissons comprenant plusieurs espèces de scorpènes.

PTÉROÏDÉ, ÉE, adj. Synonyme de *ptéridé.*

PTÉROLOPHE, s. m. (du gr. πτερὸν, aile; λόφος, aigrette). Bot. Genre de plantes voisines de la centaurée.

PTÉROMALE, s. m. Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

PTÉROMALIEN, IENNE, adj. Zool. Qui ressemble à un ptéromale. — PTÉROMALIENS, s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères.

PTÉROME, s. m. (du gr. πτέρωμα, proprem., plumage). Archit. anc. Rang de colonnes qui entoure un édifice. — Zool. Ensemble des plumes tectrices internes des ailes des oiseaux.

PTÉROMOLGE, adj. des 2 g. (du gr. πτερὸν, aile; μολγὸς, salamandre). Zool. Se dit des reptiles qui ont des ailes. — PTÉROMOLGES, s. m. pl. Famille de reptiles sauriens.

PTÉROMYS, s. m. (du gr. πτερὸν, aile; μῦς, rat). Zool. Genre de mammifères comprenant le grand écureuil volant des Moluques.

PTÉRONEURE, s. m. (du gr. πτερὸν, aile; νεῦρον, nervure). Bot. Genre de plantes crucifères de la Grèce, dont les espèces approchent beaucoup du cresson.

PTÉROPÈGE, s. f. (du gr. πτερὸν, aile; πηγή, origine). Zool. Partie du corps des insectes d'où naissent les ailes.

PTÉROPHANÈRE, adj. des 2 g. (du gr. πτερὸν, aile; φανερὸς, manifeste). Zool. Qui a des ailes bien apparentes.

PTÉROPHÉNICIEN, s. m. (du gr. πτερὸν, aile; φοινικὸς, rouge). Zool. Nom donné à un troupiale à ailes rouges des Indes.

* PTÉROPHORE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui porte des ailes. — adj. et s. Géogr. anc. Se dit d'un peuple imaginaire que l'on a placé dans les monts Riphées, en Scythie. Ovide appelle aussi de ce nom les habitants de Pallène, en Chalcidie. — s. f. Pays des Ptérophores, ainsi nommé parce qu'il y tombait des flocons de neige semblables à des plumes. — s. m. Zool. Genre d'insectes lépidoptères (et non hémiptères). — Bot. Plante synanthérée du cap de Bonne-Espérance.

* PTÉROPHORIEN, IENNE, adj. Zool. Qui ressemble au ptérophore. — PTÉROPHORIENS, s. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères.

PTÉROPHYLLE, s. m. (du gr. πτερὸν, aile; φύλλον, feuille). Bot. Genre de mousses.

* PTÉROPODE, adj. des 2 g. Zool. Qui a des nageoires pour organes locomoteurs. — Bot. Qui a les pétioles ailés.

PTÉROPODÉ, ÉE, adj. Bot. Synonyme de *ptéropode.*

PTÉROSOME, s. m. (du gr. πτερὸν, aile; σῶμα, corps). Zool. Genre de mollusques.

* PTÉROSPERME, adj. des 2 g. (du gr. πτερὸν, aile; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des fruits ailés.

PTÉROSTICHE, s. m. (du gr. πτερὸν, aile; στίχος, rang). Zool. Genre d'insectes coléoptères de la famille des créophages.

* PTÉROSTYLE, adj. des 2 g. (du gr. πτερὸν, aile; στύλος, style). Bot. Dont le style est élargi en forme d'aile.

* PTÉROTE, adj. des 2 g. (du gr. πτερὸν, aile). Zool. Qui est muni d'ailes.

PTÉROTHÈQUE, s. f. (du gr. πτερὸν, aile; θήκη, boîte). Zool. Partie de la chrysalide qui protège les ailes de l'insecte.

PTÉROTRACHÉE, s. f. (du gr. πτερὸν, aile; τραχεῖα, trachée). Zool. Genre de mollusques que l'on nomme aussi *firole.*

PTÉRULE, s. f. Bot. Genre de champignons.

* PTÉRYGIBRANCHE, adj. des 2 g. (du gr. πτέρυξ, υγος, nageoire; βράγχεια, branchies). Zool. Qui a les branchies en forme de nageoires.

PTÉRYGIEN, IENNE, adj. (du gr. πτέρυξ, υγος, nageoire). Zool. Qui est pourvu de nageoires.

* PTÉRYGION, s. m. Zool. Aile du nez des mammifères. — Appendice situé à la base des ailes de quelques papillons. — Bot. Aile d'un fruit.

PTÉRYGOCÈRE, s. m. (du gr. πτέρυξ, — ; κέρας, corne). Zool. Genre de crustacés.

PTÉRYGODE, s. m. (du gr. πτέρυξ, υγος, nageoire). Zool. Pièce placée à la base des ailes supérieures des papillons. — Bot. V. PTÉRYGODION, au Dictionnaire.

* PTÉRYGOÏDIEN, IENNE, adj. Anat. On appelle *muscles ptérygoïdiens*, ou substantiv., *les ptérygoïdiens*, deux muscles qui font mouvoir la mâchoire. *Ptérygoïdien grand* ou *interne*, *ptérygoïdien petit* ou *externe.*

PTÉRYGOPE, adj. des 2 g. (du gr. πτέρυξ, υγος, aile; πούς, pied). Bot. Qui a des pédoncules comprimés.

PTÉRYGOPHYLLE, s. m. (du gr. πτέρυξ, υγος, nageoire; φύλλον, feuille). Bot. Genre de mousses.

PTÉRYGOPHYLLOÏDE, adj. des 2 g. Qui ressemble à un ptérygophylle. — PTÉRYGOPHYLLOÏDES, s. f. pl. Famille de mousses.

PTÉRYGOPODE, adj. des 2 g. Bot. V., plus haut, PTÉRYGOPE.

PTÉRYGOSPERME, adj. des 2 g. Bot. Syn. de *ptérosperme*. V. ce mot au Dict. et au Compl.

PTÉRYGO-SYNDESMO-STAPHYLI-PHARYNGIEN, adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui se porte de l'apophyse ptérygoïde, et de la luette au pharynx.

PTILE, s. m. (du gr. πτίλον, aile d'insecte). Zool. Partie externe de l'aile des insectes.

PTILINE, s. f. (même étym.). Zool. Membrane molle et mobile qui se trouve entre les antennes de quelques mouches.

PTILOCÈRE, s. m. (du gr. πτίλον, duvet; κέρας, corne). Zool. Genre d'insectes diptères.

PTILOCÉRÉ, ÉE, adj. (même étym.). Zool. Qui a les antennes velues.

PTILODÈRE, adj. des 2 g. (du gr. πτίλον, duvet; δέρη, cou). Zool. Qui a le cou garni de plumes. — PTILODÈRES, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

* PTILOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. πτίλον, voile; πτερὸν, aile). Zool. Dont les ailes sont en forme de nageoires.

PTILORHYNQUE, adj. des 2 g. (du gr. πτίλον, duvet; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec garni de filaments. — s. m. Genre d'oiseaux.

PTILORIDE, s. m. Zool. Genre d'oiseaux.

* PTILOSE, s. f. Zool. Ensemble des plumes, plumage d'un oiseau.

PTILOSTÈPHE, s. m. (du gr. πτίλον, duvet; στέφος, couronne). Bot. Genre de plantes synanthérées du Mexique.

* PTILOTE, adj. des 2 g. (du gr. πτίλον, aile). Zool. Qui a des ailes.

PTINIEN, IENNE, adj. Zool. Qui ressemble à un ptine. — PTINIENS, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

PTOCHOTROPHE, s. m. (du gr. πτωχὸς, pauvre; τρέφω, je nourris). Ant. rom. Hospice où l'on nourrit les pauvres.

PTOEMPHANES, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de l'Éthiopie, qui, selon Pline, avait un chien pour roi.

PTOLÉMAÏDE, adj. et s. f. Ant. gr. Nom d'une tribu d'Athènes, qui s'appelait d'abord Démétriade, et qui fut nommée ainsi en l'honneur de Ptolémée, roi d'Égypte.

PTOLÉMAÏS, n. pr. f. Géogr. anc. Nom commun à beaucoup de villes anciennes. Les principales étaient : 1° une ville de Syrie, aujourd'hui *Saint-Jean-d'Acre*; — 2° une ville de Cyrénaïque, aujourd'hui *Tolomète*; — 3° deux villes d'Égypte, l'une en Thébaïde, sur la rive gauche du Nil, fondée par Ptolémée Philadelphe, et très-importante, aujourd'hui *Menchie*; l'autre sur le golfe Arabique, et près des frontières des Troglodytes.

PTOLÉMAÏTE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte gnostique fondée par un certain *Ptolémée*, qui ne reconnaissait pour divine qu'une partie de la loi de Moïse.

PTOLÉMÉEN, ENNE, adj. Hist. Qui appartient aux Ptolémées, rois d'Égypte, à un des Ptolémées, — Qui appartient à Ptolémée de Péluse, astronome et géographe. — *Système ptoléméen*, se dit, par opposition à système *copernicien*, d'un système qui plaçait la terre au centre du monde.

PTOLIPORTHÈS, n. pr. m. Temps hér. Fils qu'Ulysse eut de Pénélope, après son retour de Troie. Selon d'autres, *Ptoliporthès* fut le fils de Télémaque et de Nausicaa. On le nomme aussi *Persépolis.* — *Ptoliporthès*, adj. m. Surnom d'Ulysse.

PTOOPHAGUS, n. pr. m. (pr. *ptoofaguce*). Temps hér. Un des chiens d'Orion.

PTOÜS, n. pr. m. Temps. hér. Un des fils d'Athamas et de Thémisto. — Géogr. anc. Montagne de Béotie, à l'E. du lac Copaïs. — adj. m. Myth. gr. Surnom d'Apollon, adoré sur le mont Ptoüs.

PTYALINE, s. f. Chim. Substance particulière qui existe dans la salive.

PTYCHOSTOME, s. m. (pr. *ptikostome*) (du gr. πτυχή, pli; στόμα, bouche). Bot. Genre de mousses des Alpes et des régions polaires.

PTYCHOZOON, s. m. (pr. *ptikozoon*) (du gr. πτυχή, pli; ζῶον, animal). Zool. Genre de reptiles sauriens.

PTYGMATURE, adj. des 2 g. (du gr. πτύγμα, pli; οὐρά, queue). Bot. Qui a les pédoncules plissés.

PTYODACTYLE, s. m. (du gr. πτύον, van; δάκτυλος, doigt). Zool. Genre de reptiles sauriens.

PTYSMAGOGUE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. πτύσμα, crachat; ἄγω, je chasse). Méd. Qui provoque, qui facilite l'expectoration.

PU, s. m. Relat. Mesure itinéraire des Chinois, valant à peu près une lieue, ou kil. 5, 77.

* PUANT, s. m. Zool. Nom vulgaire de la huppe et du martin-pêcheur.

PUBICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *pubes*, duvet; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes pubescentes.

PUBIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *pubes*, duvet; *flos, oris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs couvertes d'un léger duvet.

PUBIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *pubes*, duvet; *gerere*, porter). Bot. Qui porte du duvet.

PUBIO-PROSTATIQUE, adj. et s. m. Anat. Se dit du muscle qui s'étend du pubis à la prostate.

PUBIO-STERNAL, adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui se porte du pubis au sternum.

* PUBLIC, IQUE, adj. Droit rom. *Crime public*, crime qui intéressait la société entière. — Prat. *Marchande publique*, femme qui tient boutique, et qui, à raison de son commerce, peut s'obliger sans l'autorisation de son mari. — Hist. *Paix publique* s'est dit en Allemagne, au XV[e] siècle, de la paix de Dieu, qu'on devait observer le dimanche V. *paix de Dieu*, au mot PAIX du Dict. — Myth. rom. *Publique*, un des surnoms de la Fortune. La *Fortune publique* avait un temple à Rome, sur le mont Quirinal.

PUBLICATEUR, s. m. Néol. Celui qui publie, qui fait une publication.

PUCCIANISME, s. m. Hist. relig. Doctrine de François *Pucci*, hérésiarque du XVI[e] siècle, qui soutenait que Jésus-Christ avait par sa mort satisfait pour tous les hommes.

PUCCIANISTE, s. des 2 g. Hist. relig. Sectateur de l'hérésiarque François Pucci.

* PUCE, s. f. Zool. C'est un insecte diptère qui forme un genre dans la famille des parasites. Les deux principales espèces sont la *puce commune*, bien connue de tout le monde, et la *puce pénétrante* ou *chique*. — Prov. *A la Sainte-Luce, du saut d'une puce*, à la fête de sainte Luce (23 décembre dans l'ancien calendrier), les jours croissent d'une quantité imperceptible. — Prov. et fig. *Secouer les puces à quelqu'un*, le réprimander, le traiter sévèrement. — Méd. *Puce maligne* ou *puce de Bourgogne*, espèce d'anthrax endémique dans quelques parties de la Bourgogne. On le nomme aussi *pustule maligne* et *charbon errant*. — Bot. *Herbe aux puces*, nom vulgaire du psyllion.

* PUCELAGE, s. m. Ornement qui avait la forme d'un petit vase, et qu'on portait suspendu au demi-ceint d'argent.

PUCELETTE, s. f. (dim. de *pucelle*). Petite, jeune pucelle. Vieux et fam. — (dim. de *puce*). Il s'est dit aussi pour petite puce.

PUCELIN, INE, adj. Qui convient à une pucelle; virginal. Vieux mot.

* PUCELLE, s. f. Philol. *La Pucelle d'Orléans* ou simplement *la Pucelle*, titre d'un poème de Chapelain et d'un poème de Voltaire, sur Jeanne d'Arc. — Hort. *Pucelle*, espèce de poire.

* PUCERON, s. m. Zool. *Lion des pucerons*, larve de l'hémérobe, qui détruit ces insectes. — *Faux puceron*. V. PSYLLE, au Complément.

PUCERONNE, s. f. Zool. Femelle du puceron.

PUCETTE, s. f. (dimin. de *puce*). Petite puce. Vieux mot. On disait aussi *pucelette*.

PUCHAGE, s. m. Techn. Action de pucher.

* PUCHER, v. a. et n. Dans les salines, puiser avec le puchoir.

PUCHOT, s. m. Relat. Nom que les marins donnaient autrefois à une trombe d'eau.

PUCIÈRE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires du psyllion.

PUCINUM, n. pr. m. (pr. *pucinome*). Géogr. anc. Ville des Carniques, entre Aquilée et Ter-

geste, célèbre par les vins que produisaient les environs. Auj. *Castel-Duino.*

PUDDI, s. m. Mesure de capacité de Madras, valant lit. 1,53656.

PUDDING, s. m. V. PLUM-PUDDING, au Compl.

PUDDLAGE, s. m. Techn. Une des opérations dont se compose l'affinage de la fonte.

PUDDLER, v. a. Techn. Brasser la fonte pour l'affiner. — *se* PUDDLER, v. pron.

* PUDIQUE, adj. des 2 g. Bot. Se dit des plantes qui, au moindre attouchement, ploient leurs feuilles ou abaissent leurs branches.

PUEBLA, n. pr. f. Géogr. Ville du Mexique, ch.-l. de l'État de la Puebla. 60,000 hab. Évêché. Industrie et commerce assez considérables. On la nomme aussi *Puebla-de-los-Angelos.* — *La Puebla*, ville de l'île de Majorque, près de la baie d'Alcudia. 3,450 hab. — *Puebla de Varzim*, ville du Portugal, dans la province de Minho. 5,700 hab.—*Puebla-de-don-Fadrique*, ville d'Espagne, dans l'intendance de Grenade. 7,600 hab. — Autre ville d'Espagne, dans l'intendance de Tolède. 3,400 hab.— Plusieurs autres villes d'Espagne, moins importantes, portent le nom de *Puebla.*

PUELCHES, s. m. pl. Géogr. Nation indigène de l'Amérique du Sud, et répandue dans le S. de Buenos-Ayres, le N. de la Patagonie et le S.-E. du Chili.

PUENTE-DE-LA-REYNA, n. pr. m. (littéral., *Pont de la Reine*). Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Pampelune. 3,700 hab.— *Puente-Xenil* ou *Puente-de-don-Gonzale*, ville d'Espagne, dans l'intendance de Cordoue, sur le *Xenil.* 7,000 hab. Le mot *puente* entre dans le nom de plusieurs autres villes d'Espagne.

PUERARIE, s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses.

* PUÉRIL, ILE, adj. Qui appartient à l'enfance, qui tient de l'enfance : *Amusement puéril.* La définition du Dict. porte : *l'âge qui suit l'enfance*, c'est une erreur. — Fam. *Il n'a pas lu la civilité puérile; il aurait besoin de lire la civilité puérile*, se dit en plaisantant de ceux qui manquent aux lois les plus simples de la politesse.

* PUÉRILISER, v. n. Se conduire en enfant, faire ou dire des enfantillages.

* PUERPÉRAL, ALE, adj. (du lat. *puerpera*, femme en couches). Méd. Qui appartient à l'accouchement en général et à ses suites : *Inflammation puerpérale. Péritonite puerpérale.*

PUERPÉRALITÉ, s. f. (même étym.) Méd. État d'une femme qui vient d'accoucher, qui se trouve dans la période qui suit l'accouchement.

PUERTO. Mot espagnol qui veut dire port, et qui se trouve dans le nom d'un grand nombre de villes d'Espagne et d'Amérique. — *Puerto-Bello.* Géogr. Ville de la Nouvelle-Grenade, dép. de l'Isthme. 4,200 hab. Excellent port. Climat malsain.— *Puerto-Cabello.* Ville de la république de Vénézuéla, sur le golfe Triste. 7,500 hab. Très-beau port. — *Puerto-del-Principe.* Ville de l'île de Cuba, ch.-l. du dép. du Centre. 49,000 hab. Haute cour de justice des Antilles espagnoles.

* PUETTE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la passerage.

PUF, s. m. Annonce trompeuse faite pour leurrer, pour tromper le public; tromperie de charlatan: *C'est un puf. Quel puf! Un faiseur de pufs.* On écrit quelquefois *puff*, à l'anglaise et quelques personnes disent *pouf.*

PUFFIN, s. m. Zool. Un des noms du macareux. C'est par erreur que le Dict. en fait une famille et écrit *puffein.*

PUGILINE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

PUGILLAIRE, adj. des 2 g. (en lat. *pugillaris*, de *pugillus*, poignée). Didact. Qui est gros comme le poing. — s. m. pl. (de *pugio*, instrument pointu). Ant. rom. Tablettes enduites de cire sur lesquelles on écrivait avec un style.

PUGILLE, s. m. (du lat. *pugillus*, poignée). Pharm. Pincée, mesure de fleurs, de graines, etc., que l'on peut prendre avec le pouce et les deux premiers doigts.

PUGILOMÈTRE, s. m. (du lat. *pugil*, qui donne des coups de poing, et du gr. μέτρον, mesure). Instrument propre à mesurer la force d'un coup de poing. Mot hybride et peu usité.

PUGIONIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *pugio*, poignard; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un poignard.

PUGNER, v. a. (du lat. *pugnare*, même signif.). S'est dit pour combattre, se battre.

PUGNO, n. pr. m. Temps hér. Un des fils d'Égyptus, selon quelques mythologues.

PUI, s. m. Se disait d'une solennité littéraire qu'on célébrait dans plusieurs villes de France, et où l'on décernait des prix de poésie. V. PALINOD, au Complément.

* PUISARD, s. m. Se dit, dans quelques départements, d'un endroit, sur le bord d'une rivière, où l'on peut puiser de l'eau.

PUISATIER, s. m. Techn. Ouvrier qui creuse les puits. — Adjectiv. : *Ouvrier puisatier.*

PUYSAIE (le), n. pr. m. Géogr. Ancien petit pays de France qui faisait partie du Gâtinais Orléanais, au S., sur la rive droite de la Loire.

* PUISER, v. a. Anc. mar. Faire eau. On disait: *ce vaisseau puise par les sabords*, etc.

PUISET (le), n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. d'Eure-et-Loir, célèbre par son château, dont la prise coûta trois années de guerre à Louis VI.

PUISETTE, s. f. V. PUISELLE, au Dictionnaire.

* PUISSANCE, s. f. Phys. Se dit de la portée d'un instrument d'optique, du degré de grossissement ou de rapprochement qu'il procure. — Géom. *Commensurable en puissances*, se dit des quantités dont les puissances sont commensurables entre elles, bien que ces quantités elles-mêmes ne le soient pas. — *Puissance de l'hyperbole*, le quart de la somme des carrés des demi-axes. — *Résolution des puissances*, se disait autrefois de l'extraction des racines.— Minér. *Puissance*, épaisseur d'une couche ou d'un filon. — Théol. *Les Puissances*, une des hiérarchies de la milice des anges : *Les Trônes, les Puissances, les Dominations.* — *Les puissances du ciel, les puissances célestes*, se dit des anges, quel que soit le degré hiérarchique dans lequel ils se trouvent. — Hist. *Hautes puissances*, titre que les princes souverains prennent dans les traités qu'ils font entre eux.

* PUITS, s. m. Prov. et fig. *Montrer à quelqu'un la lune dans le puits*, le tromper, lui en imposer. — *Pénétrer dans le puits de Démocrite*, locution proverb. dont les alchimistes se servaient pour signifier, découvrir la vérité des natures, parce que c'est Démocrite qui, le premier, plaça la vérité au fond d'un puits. — Phys. *Puits de glace*, trous pleins d'eau que l'on trouve dans les glaciers immenses formés par la nature. — Hist. sainte. *Le puits de celui qui vit et qui me voit*, nom d'une source qui se trouvait à l'entrée de l'Arabie Déserte, sur les confins de la terre de Chanaan. — Hist. *Le puits*, sorte de brancard porté par deux cents hommes, sur lequel on promenait, autour de la place Saint-Marc, le doge nouvellement élu. — *Les Puits*, prisons de Venise, situées au-dessous du niveau des canaux. — Mar. *Puits*, grande profondeur qui se trouve dans la mer, là où le fond est généralement uni. — Sentine d'un vaisseau. — Art cul. Vide que l'on fait dans la pâte, pour la délayer plus commodément et y mélanger la levûre. — *Puits d'amour*, sorte de pâtisserie feuilletée, évidée à l'intérieur, que l'on remplit avec des gelées, des crèmes, etc.

PUL, s. m. Relat. Nom que l'on donne, en Perse, à toutes les monnaies de cuivre.

* PULICAIRE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui porte des taches semblables à des piqûres de puces. — s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées. — Un des noms vulgaires du psyllion. Le Dictionnaire en fait à tort un genre particulier.

PULICIGÈNE, adj. des 2 g. (du lat. *pulex, icis*, puce, et du gr. γεννάω, engendrer). Méd. Se dit des maladies qui proviennent du parasitisme des puces ou de leurs larves.

PULICIGÉNOSE, s. f. (même étym.). Méd. Maladie provenant du parasitisme des puces.

PULINE, s. f. Bot. Genre de lichens.

PULK, s. m. Hist. Se dit d'un corps, d'un régiment de Cosaques.

PULLASTRE, s. f. Zool. Genre de coquilles.

PULLIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *pullus*, rejeton; *gerere*, porter). Hist. nat. Qui porte des pustules, des boursouflures.

* PULMOBRANCHE, adj. des 2 g. (du lat. *pulmo*, poumon; *branchiæ*, branchies). Zool. Qui respire par des branchies aériennes.

PULMOGRADE, adj. des 2 g. (du lat. *pulmo*, poumon; *gradior*, je marche). Zool. Dont la progression s'exécute par des mouvements analogues à ceux par lesquels la respiration s'accomplit.

* PULMONAIRE, adj. des 2 g. Anat. *Plèvre pulmonaire*, partie de la plèvre qui revêt immédiatement le poumon. — Méd. *Crachats pulmonaires*, mucosités expectorées dans la pulmonie. — Zool. *Pulmonaire*, qui est pourvu d'un poumon.— *Trachées pulmonaires*, dans les insectes, celles qui font suite aux trachées proprement dites, sans toutefois exister toujours. — PULMONAIRES, s. m. pl. Ordre de la classe des arachnides.

PULMONÉ, ÉE, adj. (du lat. *pulmo*, poumon). Zool. Qui respire par des poumons. — PULMONÉS, s. m. pl. Ordre de la classe des gastéropodes.

* PULMONELLE, s. f. Zool. Genre de mollusques.

PULMONIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *pulmo*, poumon; *ferre*, porter). Zool. Qui a des poumons.

PULMONIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *pulmo*, poumon; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un poumon.

PULPITUM, s. m. (pr. *pulpitome*). Ant. rom. Partie du théâtre où les acteurs jouaient leurs rôles, et qui était la plus rapprochée des spectateurs : elle répondait à notre avant-scène. — Se dit particulièrement d'une espèce d'estrade élevée sur le proscenium, où se plaçaient les acteurs qui avaient un monologue à réciter.

PULPOL, s. m. Pharm. Pulpe médicinale, en général.

PULPOLÉ, s. m. Pharm. Substance réduite en pulpe.

PULPOLIQUE, adj. des 2 g. Pharm. Se dit d'un médicament réduit en pulpe.

PULPUT, s. m. Zool. Nom vulgaire de la huppe.

PULQUER, v. a. et n. Relat. Fabriquer de la pulque. — Préparer le jus avec lequel on fait la pulque. V. ce mot, au Dictionnaire.

PULSANO, n. pr. m. Hist. relig. *Ordre de Pulsano*, congrégation fondée au commencement du XII[e] siècle, par saint Jean de Matéra, à Pulsano, village de la Pouille, et abolie dans le XVII[e] siècle.

PULSATEUR, TRICE, adj. (du lat. *pulsare*, battre, frapper). Didact. Qui produit un battement. — Zool. *Scarabée pulsateur*, nom vulgaire de la vrillette, à cause du tic-tac rapide et continu que produit cet insecte.

PULSATOIRE, adj. des 2 g. (même étym.). Méd. Qui produit ou fait entendre des pulsations.

* PULSIMÈTRE, s. m. Phys. Appareil indiquant avec quelle facilité l'évaporation se fait dans le vide.

PULTAWA, n. pr. f. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de même nom. 8,000 hab. Pierre le Grand y remporta, en 1709, sur Charles XII, roi de Suède, une célèbre victoire, après laquelle ce dernier fut forcé de se réfugier à Bender, en Turquie. On écrit aussi *Pultava* et *Poltava.*

PULTIPHAGE ou PULTIPHAGOMIDE, adj. des 2 g. et s. m. (du lat. *puls*, *pultis*, bouillie et du gr. φάγω, je mange). Mangeur de bouillie; nom que Plaute donne dérisoirement aux Carthaginois.

PULTUSK, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, à 160 kil. N.-E. de Plock. 2,200 h. Victoire de Charles XII sur les Saxons en 1703, et des Français sur les Russes, en 1806.

PULVÉRACÉ, ÉE, adj. (du lat. *pulvis*, *pulveris*, poussière). Hist. nat. Couvert de poussière.

* PULVÉRAGE, s. m. Féod. Pièces de monnaie dont on gratifiait les serfs qui s'enrôlaient. — Anc. jurispr. Impôt qu'on levait sur les foires et marchés. — Salaire des arpenteurs. — Anc. cout. Présent que les gouverneurs des provinces exigeaient des villes qu'ils visitaient.

PULVÉRARIÉ, ÉE, adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une pulvéraire. — PULVÉRARIÉES, s. f. pl. Famille de lichens.

PULVÉRATIQUE, s. m. Féod. V. plus haut PULVÉRAGE.

PULVÉRESCENCE, s. f. (du lat. *pulvis*, *pulveris*, poussière). Hist. nat. État d'une substance qui est couverte d'une sorte de poussière.

PULVÉRIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *pulvis*, *pulveris*, poussière; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui est rempli de poussière.

* PULVÉRIN, s. m. Anc. t. milit. Fourniment où les arquebusiers et les mousquetaires renfermaient leur poudre.

PULVÉRISEUR, s. m. Techn. Celui qui pulvérise des couleurs, des drogues, etc.

PULVÉROL, s. m. Pharm. Poudre médicale.

PULVÉROLÉ, s. m. Pharm. Substance réduite en poudre.

PULVÉROLIQUE, adj. des 2 g. Pharm. Se dit d'un médicament réduit en poudre.

PULVÉRULATEUR, adj. et s. m. V. PULVÉRATEUR, au Dictionnaire.

* PULVÉRULENT, ENTE, adj. Zool. Se dit de certaines parties où l'on remarque comme une poussière très-fine : *Les ailes du hanneton sont pulvérulentes.*

PULVICULE, s. f. (du lat. *pulvis*). Anc. phys. Particule sèche et isolée dont on supposait les globes du système solaire primitivement formés.

PULVIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *pulvis*, poussière, *ferre*, porter). Hist. nat. Qui renferme de la poussière.

* PULVINAIRE, s. m. (en lat. *pulvinar* ou *pulvinarium*). Ant. rom. V. l'article du Dictionnaire. On se sert aussi de la forme latine *pulvinar*. — Bot. Genre de champignons.

PULVINIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *pulvinus*, coussin; *forma*, forme). Hist. nat Synonyme de *pulviné*. V. ce mot, au Dictionnaire.

PULVINULE, s. f. (du lat. *pulvinulus*, dimin. de *pulvinus*, coussin). Bot. Masse de filaments, imitant souvent de petits coussins, qui couvrent certains lichens.

* PULVISCULAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport aux pulviscules.

PULVISCULE, s. f. (du lat. *pulvisculus*, dimin. de *pulvis*, poussière). Bot Poussière renfermée dans les capsules des lycopodes, dans les entre-nœuds des algues marines articulées.

PUMICIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *pumex*, *icis*, pierre ponce; *forma*, forme). Minér. Qui ressemble à la pierre ponce.

PUMICITE, s. f. (en lat. *pumex*, *icis*). Minér. Pierre ponce. On dit aussi *pumite*.

PUMIQUEUX, EUSE, adj. Minér. Qui ressemble à un morceau de pierre ponce.

* PUNAISE, s. f. Zool. C'est un genre d'insectes hémiptères de la famille des géocorises, renfermant un grand nombre d'espèces. La plus connue est la *punaise des lits*. — Fam. *Plat comme punaise*, très-plat; et fig., bas, abject, méprisable. — Très-petite boucle en usage dans l'équipement militaire. — Techn. Petit clou très-plat, en fer ou en cuivre.

PUNAISOT, s. m. Zool. Nom vulg. du putois.

PUNCTILLE, s. f. (du lat. *punctillum*, dimin. de *punctum*, point). Chose de peu d'importance, chose insignifiante. Peu usité.

* PUNCTUM SALIENS, loc. lat. Il s'emploie aussi, en didactique, pour désigner en général un point saillant d'un corps, d'un objet quelconque que l'on décrit. — Fig. et fam. *Voici le punctum saliens; c'est là qu'est le punctum saliens*, le point essentiel, capital de l'affaire.

PUNDAGE, s. m. V. PONDAGE, au Dict.

PUNGITIF, IVE, adj. V. PONGITIF, au Dict.

* PUNIQUE, adj. des 2 g. *Langue punique*, langue que parlaient les Carthaginois; elle appartient à la famille sémitique. — Hist. rom. Les *guerres puniques* sont au nombre de trois. La première commença en 264 av. J. C. et dura vingt-deux ans. Les Romains y mirent fin (242) par un traité de paix qui, entre autres avantages, leur procura l'empire de la Sicile. — La seconde commença en 219, par le siége et la prise de Sagonte, attaquée au milieu de la paix par Annibal, et dura dix-huit ans. Après avoir mis Rome à deux doigts de sa perte par l'irruption des Carthaginois en Italie, cette guerre finit par la rendre maîtresse de l'Espagne et anéantit la puissance de Carthage. — La troisième ne fut autre chose que le siége de Carthage. Elle eut lieu de 149 à l'an 146 av. J. C. Après trois ans de résistance, Carthage fut prise et incendiée. Son territoire fut converti en province romaine. — *Les Puniques*, s. m. pl. Philol. Titre d'un poëme épique de Silius Italicus, qui a pour sujet la seconde guerre punique.

PUPE, s. f. (du lat. *pupa*, poupée). Zool. Nymphe ou chrysalide immobile. — Nom vulgaire de la huppe.

PUPELLE, s. f. Zool. Genre d'animalcules infusoires.

PUPILLA, n. pr. f. Astron. Un des noms de la Lyre ou de la Couronne boréale.

* PUPILLE, s. des 2 g. Hist. *Pupilles de la garde impériale*, ou *de la garde*, corps de jeunes gens qui était attaché à la garde de Napoléon. On les avait ainsi nommés parce qu'ils étaient presque tous des enfants trouvés de la capitale et des départements.

* PUPILLÉ, ÉE, adj. (du lat. *pupilla*, pupille). Hist. nat. Qui offre des taches circulaires, marquée au centre d'un point noir figurant une pupille.

PUPION s. m. Agric. Jet latéral du blé, du seigle, etc.

PUPIONNER, v. n. Agric. Produire des jets latéraux.

* PUPIPARE, adj. des 2 g. (du lat. *pupa*, nymphe; *parere*, produire). Zool. Qui pond des nymphes.

* PUPITRE, s. m. Ant. V. PULPITUM, au Compl.

* PUPIVORE, adj. des 2 g. (du lat. *pupa*, nymphe; *voro*, je dévore). Zool. Qui vit dans le corps des nymphes.

PUPOPHAGE, adj. des 2 g. Zool. Synonyme de *pupivore*.

* PUR, URE, adj. *Ciel pur, horizon pur*, clair, serein, sans nuages. — Gramm. En sanscrit, *pur* se dit, par opposition à *augmenté*, des formes des temps spéciaux où la désinence est lourde. — Myth. gr. *Dieux purs*, dieux des Arcadiens, que l'on appelle aussi *les cathares*. — *Pur*, s. m. En parlant des choses: *Le pur, le plus pur*, ce qu'il y a de meilleur, de plus parfait. Se dit au sens physique et au sens moral: *Le pur d'une liqueur; c'est le plus pur de ses pensées*. — En parlant des personnes, *les purs*, ceux qui demeurent intègres au milieu de la corruption, ou qui conservent une doctrine dans toute sa pureté. — Hist. relig. Nom que prenaient les gnostiques, les montanistes, et plusieurs autres sectaires qui affectaient une piété fervente et une grande rigidité dans les mœurs.

PURA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville principale de la Gédrosie. Aujourd'hui *Pureg*.

PURAQUE, s. m. Zool. Poisson du Brésil, remarquable par une propriété électrique analogue à celle de la torpille.

* PURÉE, s. f. Art cul. Se dit, par extens., de toute substance végétale écrasée et réduite en bouillie: *Purée de carottes, de navets, d'ognons; purée de pommes*. — Fam. et par plais.: *La purée de septembre*, le vin. — Prov. *Aimer mieux la purée que les pois*, préférer le vin au raisin.

* PURETTE, s. f. S'est dit fam. d'un état de nudité: *Être en purette*.

* PURGATIF, IVE, adj. S'est dit, en t. de dévotion ascétique, d'un état de l'âme dans lequel la crainte de l'enfer est le principe dominant.

* PURGATION, s. f. Littér. anc. *Purgation des passions*, effet que, selon Aristote, la terreur et la pitié, principes dominants de la tragédie, doivent opérer sur l'âme du spectateur. — Anc. chim. Préparation qu'on fait subir aux métaux et aux autres minéraux pour les purifier.

PURGATORIÉ, ÉE, adj. Qui souffre dans le purgatoire: *Prier pour les purgatoriés*.

* PURGE, s. f. Anc. méd. Action de purger. — Purgatif: *Prendre une petite purge*.

* PURGER, v. a. Jurispr. *Purger le défaut*, se libérer d'un jugement par défaut, par une opposition à ce jugement faite dans les formes prescrites par la loi. — Mar. et constr. *Purger une pièce de bois*, en enlever l'aubier.

* PURIFICATION, s. f. Chez les Juifs, cérémonie qui avait lieu quarante jours après la couche. La nouvelle accouchée se rendait au temple, et offrait pour son enfant un agneau avec un pigeon ou une tourterelle. — *La Purification de la Vierge*, ou simplement *la Purification*, fête instituée en mémoire du jour où la sainte Vierge alla au temple après ses couches, et y présenta l'enfant Jésus. L'Église la célèbre le 2 février, et on la nomme vulgairement *Chandeleur*. — Tableau qui représente cette cérémonie.

PURIM, s. m. Fête que les juifs célébraient le 14 de mars, en mémoire de la délivrance de leur nation par Esther.

PURIN, s. m. Agric. Amas des eaux de fumier.

* PURISTE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne peu connue. Les puristes ont aussi été appelés *chambristes*.

* PURITAIN, AINE, adj. et s. Il se dit, par extens., de ceux qui affectent une grande austérité de principes moraux ou politiques: *C'est un puritain, une puritaine; un ministère puritain*. — Qui rappelle la sévérité, la rigidité des puritains: *Mise puritaine*, trop simple, entièrement dépourvu d'ornements.

* PURITANISME, s. m. Par extens. Morale trop sévère, rigorisme.

PUROT, s. m. Agric. Sorte de citerne où l'on réunit les eaux de fumiers.

* PURPURACÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à un pourpre. — PURPURACÉES, s. m. pl. Famille de mollusques.

PURPURICÈNE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

PURPURIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *purpura*, pourpre; *ferre*, porter). Zool. Qui donne ou produit la pourpre.

* PURPURINE, s. f. Chim. Matière colorante rouge, extraite de la racine de garance.

PURPUROPE, adj. des 2 g. (du lat. *purpura*, pourpre, et du gr. πούς, pied). Bot. Qui a le pied ou le stype purpurin.

PUSCHKINIE, s. f. Bot. Plante de la Géorgie.

PUSILLIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *pusillus*, petit; *flos*, *oris* fleur). Bot. Qui a de petites fleurs.

PUSILLINE, s. f. Bot. Genre de conserves.

PUSSA, n. pr. f. Relat. Divinité des Chinois idolâtres, que l'on croit être la Terre.

PUSTERTHAL, n. pr. m. Géogr. Cercle du Tyrol, entre l'Autriche, l'Illyrie, etc. 98,245 hab. Ch.-l. *Prunecken*. Fer, cuivre, cobalt.

* PUSTULE, s. f. Bot. Petite élevure, ou simplement petite tache sur la tige ou sur les feuilles des plantes. — Zool. La balane fossile. — Techn. Petit globule adhérent aux monnaies qui viennent d'être frappées.

PUSTULÉ, ÉE, adj. Méd. Qui est chargé de pustules. — Se dit de tout ce qui a des pustules: *Feuille pustulée; pièce de monnaie pustulée*.

PUT, UTE, adj. S'est dit pour vilain, déshonnête, honteux: *Une pute affaire; faire une pute fin*. — *Femme pute*, femme de mauvaise vie. V. PUTE, au Dictionnaire.

PUTAMINÉ, ÉE, adj. (du lat. *putamen*, coque). Bot. Dont le fruit est recouvert d'une écorce dure. — PUTAMINÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

* PUTATIF, IVE, adj. Jurispr. *Mariage putatif*, mariage que les parties contractent à tort, mais de bonne foi, dans l'ignorance des empêchements qui s'opposent à leur union.

* PUTÉAL, s. m. Ant. rom. Autel cylindrique et creux, entouré d'un petit temple circulaire, que l'on élevait dans les endroits où la foudre était tombée. Ce temple se nommait *Bidental*. V. BIDENTAL, au Compl. La définition du Dict. n'est pas exacte. — On appelait plus particulièrement *putéal* l'espèce de puits formé par l'autel creux. — *Putéal d'Atius Navius*, autel élevé sur l'endroit du champ des comices, où avait été enfouie la pierre qu'Atius Navius coupa d'un coup de rasoir, sous Tarquin l'Ancien.

PUTEAUX, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de la Seine, et près de Neuilly. 2,026 hab.

PUTEOLI, n. pr. m. Géogr. anc. Ville et port de la Campanie. Aujourd'hui *Pouzzoles*.

PUTICULES, s. m. pl. (en lat. *puticuli*, de *puteus*, puits). Ant. rom. Espèce de fosses communes, voisines de la porte Esquiline, à Rome, où l'on enterrait les citoyens pauvres.

PUTIDE, adj. des 2 g. (du lat. *putidus*, même signif.). Néol. Infect, malsain: *Un lieu putide*.

PUTIER, s. m. Homme qui fréquente les femmes de mauvaise vie. Vieux. On dit auj. *putassier*. — Bot. Nom du cerisier à grappes.

PUTINE, s. f. (dimin. de *pute*). Petite fille ou petite pute. Vieux mot.

PUTRÉDINAIRE, adj. et s. m. (du lat. *putredo*, *inis*, pourriture). Nom donné à des philosophes et à des physiciens qui prétendaient que la putréfaction engendre des animaux.

PUTRELLINÉ, ÉE, adj. (du lat. *putris*, pourri). Zool. Qui vit de matières animales en décomposition. — PUTRELLINÉS, s. m. pl. Famille d'insectes diptères.

PUTRESCENT, ENTE, adj. Néol. Qui commence à se putréfier.

PUTRESCIBLE, adj. des 2 g. Didact. Qui peut se pourrir, qui se pourrit plus ou moins facilement.

PUTRIVORE, adj. des 2 g. (du lat. *putris*, pourri; *vorare*, dévorer). Zool. Qui vit de matières putréfiées.

* PUY (le), n. pr. m. Géogr. Cette ville, dite aussi le *Puy-en-Velay* et le *Puy-Notre-Dame*, est située au pied du mont Anis. 14,925 hab. Évêché. Restes d'un temple de Diane. Blondes et dentelles, lainages, etc. Aux environs, marrons fort beaux connus sous le nom de *marrons de Lyon*. Patrie du cardinal de Polignac.

PUYCERDA, n. pr. f. Géogr. Ville forte d'Espagne, dans l'intendance de Barcelone, sur la Sègre. 2,300 hab.

* PUY-DE-DÔME, n. pr. m. Géogr. Petite chaîne de montagnes en France, se lie par le S. au mont Dore; 45 kil. de long. Ses sommets, appelés *puys*, sont presque tous volcaniques; le plus élevé, dit par excellence le *Puy-de-Dôme*, situé près de Clermont, a 1,465 mèt. de haut. — *Département du Puy-de-Dôme*, département de la France, formé en partie de l'Auvergne, du Bourbonnais et du Lyonnais; il est divisé en 5 arrondissements. Plomb, cuivre, antimoine; marbre, granit, pierres meulières et à plâtre, lave, schistes et houille. Sol fertile. Céréales, fruits, châtaignes, pâturages; chevaux et bétail. Ouvrages en fer et en cuivre; quincaillerie, cou-

tellerie, etc. Pâte d'abricot et fromages. Pop., 589,456 hab. Ch.-l. Clermont-Ferrand.

PUZOL, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Valence. 3,000 hab. Palais des archevêques de Valence.

PYCNANTHÈME, s. m. (du gr. πυκνός, épais; ἄνθημα, floraison). Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des labiées.

PYCNOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. πυκνὸς, épais; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits renflés.

PYCNOCÉPHALE, adj. des 2 g. (du gr. πυκνὸς, épais; κεφαλὴ, tête). Bot. Qui a les fleurs réunies en grosses têtes.

PYCNOPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. πυκνὸς, épais; φύλλον, feuille). Bot. Qui a de grosses feuilles.

PYCNOSTACHIÉ, ÉE, adj. (du gr. πυκνὸς, épais; στάχυς, épi). Bot. Qui a les fleurs disposées en gros épis.

PYCNOTHÉLIE, s. f. (du gr. πυκνὸς, épais; θηλὴ, mamelon). Bot. Genre de lichens.

PYCTÈS, adj. m. (du gr. πύκτης, pugiliste). Myth. gr. Surnom donné à Apollon, vainqueur du brigand Phorbas.

PYDNA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Macédoine, en Piérie, sur le golfe Thermaïque. Auj. *Chitro* ou *Kitros*. En 346 av. J. C., Olympias, mère d'Alexandre, y soutint un siége célèbre contre Cassandre. En 168, Paul-Émile y défit complétement Persée, roi de Macédoine.

* **PYGARGUE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a la queue blanche. — s. m. Espèce d'antilope.

PYGARRHIQUE, adj. des 2 g. (du gr. πυγὴ, derrière; ἀῤῥιάσθαι, grimper). Zool. Se dit des oiseaux qui s'aident de leur queue pour grimper. — PYGARRHIQUES, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

PYGAS, n. pr. f. (pr. *pigâce*). Temps hér. Reine des Pygmées, que Junon changea en grue. On l'appelle aussi *Gérania*.

PYGATRICHE, s. m. Zool. V. SEMNOPITHÈQUE, au Complément.

PYGÉE, n. pr. f. Temps hér. Une des filles d'Ion.

PYGÈRE, s. f. Zool. Genre d'insectes lépidoptères.

* **PYGMALION**, n. pr. m. Cette orthographe est seule correcte et seule admise; le Dictionnaire préfère à tort *pigmalion*, auquel il renvoie.

PYGMÉEN, ENNE, adj. Néol. Qui appartient aux pygmées. — *Taille pygméenne*, très-petite taille.

PYGMÉON, n. pr. m. Temps hér. Un des noms d'Adonis.

PYGOBRANCHE, adj. des 2 g. (du gr. πυγὴ, derrière; βράγχια, branchies). Zool. Qui a les branchies près de l'anus.

PYGODACTYLE, s. m. (du gr. πυγὴ, derrière; δακτύλος, doigt). Zool. Genre de reptiles sauriens.

PYGOMÈLE, s. m. (du gr. πυγὴ, derrière; μέλος, membre). Anat. Monstre qui a un ou deux membres accessoires à la région hypogastrique.

PYGOMÉLIE, s. f. Anat. Monstruosité du pygomèle.

PYGOMÉLIEN, IENNE, adj. Anat. Qui est affecté de pygomélie.

PYGOMÉLIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la pygomélie.

PYGOMOLGE, adj. des 2 g. (du gr. πυγὴ, derrière; μολγὸς, salamandre). Zool. Se dit des batraciens sans queue. — PYGOMOLGES, s. m. pl. Famille de reptiles.

PYGOPAGE, s. m. (du gr. πυγὴ, derrière; παγὴ, attache). Anat. Monstre double, dont les corps sont réunis par les fesses.

PYGOPAGIE, s. f. Anat. Monstruosité du pygopage.

PYGOPAGIEN, IENNE, adj. Anat. Qui est affecté de pygopagie.

PYGOPAGIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la pygopagie.

PYGOPE, s. m. Zool. Genre de reptiles sauriens.

PYGOPLATYPODE, adj. des 2 g. (du gr. πυγὴ, derrière; πλατὺς, large; ποὺς, ποδὸς, pied). Zool. Qui a les pieds largement palmés et placés à l'arrière du corps. — PYGOPLATYPODES, s. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes.

PYGOPODE, adj. des 2 g. (du gr. πυγὴ, derrière; ποὺς, ποδὸς, pied). Zool. Qui a les pieds à l'extrémité de l'abdomen. — PYGOPODES, s. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes.

PYLADE, n. pr. m. Temps hér. Fils de Strophius et d'Anaxibie, sœur d'Agamemnon. Il est célèbre comme ami d'Oreste. Pylade épousa Électre, et en eut Médon et Strophius. — *Pylade* se dit substantiv. et fig. en parlant d'un ami à toute épreuve : *C'est mon pylade*.

* **PYLAGORE**, adj. f. Myth. gr. Surnom de Cérès, pris du sacrifice que les amphictyons lui offraient à la porte de la ville d'Anthéla, quand ils s'y réunissaient.

PYLAÏELLE, s. f. Bot. Genre d'algues.

PYLAÏSÉE, s. f. Bot. Genre de mousses communes sur les arbres de la forêt de Fontainebleau.

PYLAKEN, s. m. Comm. Drap qui se fabrique en Angleterre.

PYLAON, n. pr. m. Temps hér. Un des fils de Nélée et de Chloris.

PYLARGÉ, n. pr. f. Temps hér. Une des Danaïdes, épouse d'Idmon.

PYLARTÈS, n. pr. m. Temps hér. Troyen tué par Patrocle.

PYLAS, n. pr. m. (pr. *pilâce*). Temps hér. Fils de Cléson et roi de Mégare; ayant tué son oncle Bias, il donna le royaume de Mégare à Pandion, l'époux de sa fille Pilia, et alla bâtir *Pylas*, dans la Messénie.

* **PYLÉE**, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Thessalie, au S., près des Thermopyles. Les amphictyons s'y réunissaient. — *Pylées*, s. f. pl. Ant. gr. Fête qu'on célébrait aux Thermopyles ou à Pylée, en l'honneur de Cérès Pylagore.

PYLÉMÉNÈS, n. pr. m. Temps hér. Roi de Lydie et de Méonie, qui envoya ses fils Mesthlès et Antiphus au siége de Troie. — Chef des Paphlagoniens devant Troie : il fut tué par Ménélas.

PYLÉMÉNIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ancien nom de la Galatie.

* **PYLÉON**, s. m. Ant. Sorte de coiffure des Grecs.

PYLÉTIDE, adj. f. (en gr. πυλαΐτις, ιδος, de πύλη, porte). Ant. gr. Surnom de Minerve peinte sur les portes des villes.

PYLÉUS, n. pr. m. (pr. *pilé-uce*). Temps hér. Fils de Léthus. Il conduisit les Pélasgiens de Larisse au secours de Troie, avec son frère Hippothoüs, et fut tué par Achille.

PYLIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Pylos. — Qui appartient à Pylos ou à ses habitants. — Surnom de Nestor, roi de Pylos : *Le héros pylien*. V. PYLIUS, au Dictionnaire.

* **PYLIUS**, n. p. m. Temps hér. Athénien qui adopta Hercule, afin que celui-ci pût être admis aux mystères d'Éleusis.

PYLORIDÉ, ÉE, adj. (du gr. πύλη, porte, ouverture). Zool. Dont la coquille est entr'ouverte aux deux bouts. — Qui ressemble à une pyloride. — PYLORIDÉES, s. f. pl. Famille de mollusques acéphales.

PYLOS, n. pr. m. (pr. *pilôce*). Géogr. anc. Ville de Messénie, sur la côte, vis-à-vis de Sphactérie, capitale d'un petit État où régnait Nestor. Auj., *Zouchio* ou *le Vieux-Navarin*. — Ville d'Élide, dans la Triphylie.

* **PYLOTIS**, n. pr. f. Myth. V., plus haut, PYLÉTIDE.

PYLUS, n. pr. m. (pr. *piluce*). Temps hér. Fils de Mars et de Démonice. — Fils d'Hercule et de la thespiade Hippo.

PYMÉLODE, s. m. Zool. Genre de poissons abdominaux de la famille des siluroïdes.

PYOHÉMIE, s. f. (du gr. πύον, pus; αἷμα, sang). Med. État du sang qui contient du pus.

PYOMÈSE, s. f. V. PYOÉMÈSE, au Dict.

PYOPLANIE, s. f. (du gr. πύον, pus; πλάνιος, errant). Méd. Transport du pus d'une partie du corps dans une autre partie.

PYOPLANIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à la pyoplanie.

* **PYRACMON**, n. pr. m. Temps hér. Centaure tué par Cénée aux noces de Pirithoüs.

PYRAÏTHÉION, s. m. (du gr. πῦρ, feu; θεὸς, Dieu). Ant. Nom des lieux où les Perses conservaient le feu sacré. On le nomme aussi *Pyrée*. V. ce mot, au Dictionnaire.

* **PYRALIDE**, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à la pyrale. — PYRALIDES, s. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères. L'article du Dictionnaire est erroné. On dit aussi *pyralite*.

PYRALLOLITE, s. m. Minér. Substance minérale de la Finlande.

* **PYRAMIDAL, ALE**, adj. Néol. Qui est imposant, colossal, qui étonne par sa grandeur : *Œuvre pyramidale; succès pyramidal*. — Hist. nat. *Pyramidal* s'applique à tout ce qui est large par un bout, et va en diminuant graduellement jusqu'à l'autre extrémité, qui se termine en pointe : *Coquille pyramidale; plantes pyramidales*. — *Pyramidale*, s. f. Nom d'une campanule. V. le Dictionnaire.

* **PYRAMIDE**, s. f. Ant. *Pyramides d'Égypte*, monuments gigantesques érigés à une époque incertaine (15 ou 20 siècles av. J. C.), et qui subsistent encore : ils sont carrés de base, se composent d'assises de plus en plus étroites, et se terminent en pointe ou par une petite plateforme. Les pyramides étaient consacrées à la sépulture des rois ou des animaux sacrés : on y entrait par des ouvertures fort étroites placées à une certaine hauteur. Les plus célèbres sont celles de Chéops (243 mèt. de large à la base, 150 mèt. de hauteur), de Chéphrem (215 mèt. à la base, 133 mèt. de haut), de Mycérinus 93 mèt. de base, 54 mèt. de haut). Elles se trouvent à peu de distance de l'ancienne Memphis, et portent aujourd'hui le nom de *pyramides de Djizeh*. — *Pyramides mexicaines*. V. TÉOCALLI, au Compl.— *Pyramide de Cestius*, monument élevé du temps d'Auguste, dans la treizième région de Rome, par les héritiers d'un certain Caïus Cestius. Il était revêtu de marbre blanc, et aux quatre angles étaient des colonnes portant des statues. On en voit encore les ruines.—Hist. *Bataille des Pyramides*, bataille que le général Bonaparte gagna sur les Mameluks, le 21 juillet 1798, près des pyramides de Memphis ou de Djizeh. — Anat. *Pyramide*, éminence de la moelle épinière. — Chir. Pièce d'acier qui s'adapte, au moyen d'une vis, au centre de la couronne du trépan. — Phys. *Pyramide de lumière*, jet de lumière composé de rayons divergents, qui, partant d'un point d'un objet éclairant ou éclairé, forme une pyramide dont le sommet est à l'objet, et la base sur le plan qui la reçoit ou sur l'œil. — Hydraul. Tige commune à plusieurs coupes qui vont en diminuant, et se terminent par un bouillon d'eau qui tombe sur la coupe du sommet, et de là sur les coupes inférieures, en formant des nappes jusque dans le bassin d'en bas. — Techn. Instrument de bois dont on se sert pour élargir les gants. — Morceau de crystal ou de verre dont on orne les lustres. — Zool. Nom donné à une coquille univalve.

PYRAMIDÉ, ÉE, adj. Didact. Qui a la forme d'une pyramide.

PYRAMIDETTE, s. f. Bot. Genre de mousses.

PYRAMIDION, s. m. Archit. anc. Petite pyramide quadrangulaire qui termine les obélisques.

PYRAMOÜS, s. m. (en gr. πυροῦς, de πυρὸς, farine). Ant. gr. Gâteau de farine et de miel qu'on donnait aux danseurs dans les charisies.

PYRAMUS, n. pr. m. (pr. *piramuce*). Géogr. anc. Fleuve de la Cilicie, affluent de la mer intérieure. Auj. *Djihoun*.

PYRANTÉ, n. pr. f. Temps hér. Une des Danaïdes.

PYRANTHIS, n. pr. f. (pr. *pirantice*). Temps hér. Une des Danaïdes, qu'Hygin distingue de Pyranté.

PYRAPHROLITE, s. f. Minér. Nom donné à la résinite et à l'obsidienne.

PYRARDE, s. f. Bot. Plante du Sénégal, à fleurs composées.

PYRARDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la pyrarde. — PYRARDÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

PYRARGILITE, s. m. Véritable orthographe du mot que le Dictionnaire écrit, par suite d'une double erreur, *pyragilithe*.

PYRAZE, s. m. Zool. Genre de coquilles de la Nouvelle-Hollande.

PYRECHMÈS, n. pr. m. (pr. *pirekmèce*). Temps hér. Roi de l'île d'Eubée, qui fut tué par Hercule. — Chef des Péoniens qui vint au siége de Troie. Il fut tué par Patrocle.

PYRÉLAÏNE, s. f. (du gr. πῦρ, feu; ἔλαιον, huile). Chim. Huile liquide produite par une distillation.

* **PYRÉNAIRE**, adj. des 2 g. Bot. Qui renferme des pyrènes.

* **PYRÈNE**, n. pr. f. Temps hér. Fille de Bébryx : ayant été séduite par Hercule, elle se réfugia dans les montagnes qui prirent ensuite le nom de Pyrénées, et y fut dévorée par les bêtes féroces. — Nymphe que Mars rendit mère de Cycnus. — Une des Danaïdes.

PYRÉNÉEN, ENNE, adj. Qui appartient, qui est relatif aux Pyrénées.

* **PYRÉNÉES**, s. f. pl. Géogr. Grande chaîne de montagnes de l'Europe méridionale, qui s'étend depuis le cap Creux, sur la Méditerranée, à l'E., jusqu'au cap Finistère, sur l'Atlantique, à l'O., séparant ainsi la France de l'Espagne et s'étendant en Espagne à travers les capitaineries générales de Guipuzcoa, de la Vieille-Castille-et-Léon, et de la Galice. Son développement est d'environ 800 kil. de long. La limite des neiges

perpétuelles est à 2,400 m. — *Département des Basses-Pyrénées*, dép. français limitrophe de l'Espagne, à l'O., sur le golfe de Gascogne. Il est formé de l'ancien Béarn, de la Navarre, et d'une portion de l'ancienne Gascogne, et divisé en cinq arrondissements. Sites pittoresques. Beaucoup de rivières et torrents appelés *gaves*. Fer, cuivre, soufre, cobalt, marbre, granit, albâtre et houille. Sol peu fertile. Bétail, chevaux, mulets et porcs. Commerce d'eau-de-vie, liqueurs, chocolats; jambons. Pop. 446,398 hab. Ch.-l. Pau. — *Département des Hautes-Pyrénées*. Il est situé au N. de l'Espagne, et formé d'une grande partie de l'ancienne Gascogne. Trois arrondissements. Sol montagneux au S. Richesses minérales, les mêmes que dans les Basses-Pyrénées. Pâturages. Bois de construction et de mâture. Plantes médicinales. Eaux minérales célèbres. Pop. 244,170 hab. Ch.-lieu Tarbes. — *Département des Pyrénées-Orientales*. Il est borné au S. par l'Espagne, et à l'E. par la Méditerranée, et formé du Roussillon et d'une partie de la Cerdagne. Trois arrondissements. Fer, cuivre, plomb, alun, marbre, albâtre, etc. Sol fertile près de la mer. Vins fins. Grenadiers, orangers, mûriers, oliviers. Abeilles. Pop. 164,325 hab. Ch.-l. Perpignan. — Hist. *Traité des Pyrénées*, fameux traité négocié en 1659 par Mazarin et Louis de Haro, signé par Louis XIV et Philippe IV, ainsi nommé de ce que l'île des Faisans sur la Bidassoa, où eut réellement lieu la conférence, est située au pied des Pyrénées.

PYRÉNOCYMATIEN, IENNE, adj. (du gr. πυρὴν, noyau; κυμάτιον, cymation). Bot. Se dit des lichens qui sont pourvus d'un nucléus. — PYRÉNOCYMATIENS, s. m. pl. Famille de lichens.

PYRÉNOMYCÈTE, adj. des 2 g. (du gr. πυρὴν, noyau; μυκὴς, champignon). Bot. Se dit des champignons qui renferment des grains arrondis. — PYRÉNOMYCÈTES, s. m. pl. Classe de champignons.

PYRÉNOTHÉE, s. f. Bot. Genre de lichens.

PYRÉTINE, s. f. Chim. Résine qui se produit dans la décomposition et la distillation des matières organiques.

PYRÉTOLOGUE, s. m. Synon. de *pyrétologiste*. V. ce mot, au Dictionnaire.

PYRÉTUS, n. pr. m. (pr. *piréiuce*). Temps hér. Centaure tué par Périphas, aux noces de Pirithoüs.

PYRGO, n. pr. f. Temps hér. Nom de la gouvernante des enfants de Priam. Elle suivit Énée dans ses voyages. — s. m. Zool. V. PIRGO, au Compl.

PYRGOMACÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à un pyrgome. — PYRGOMACÉS, s. m. pl. Famille de cirripèdes. On dit aussi *pyrgomatide*, des 2 g.

* PYRGOPOLET, s. m. Faute du Dict. C'est *pirgopole*, et mieux *pyrgopole*. V. PIRGOPOLE, au Complément.

PYRGUS, s. m. (pr. *pirguce*). Ant. rom. Petit instrument qui avait la forme d'une tour, et dans lequel on jetait les dés, pour qu'ils roulassent de là sur la table.

PYRIFÈRE, adj. des 2 g. V. PIRIFÈRE, au Dict.

PYRIPHLÉGÉTHON, n. pr. m. V. PYROPHLÉGÉTHON, au Dictionnaire.

PYRIPNOÜS, n. pr. m. Temps hér. Géant qui attaqua Junon avec son frère Anonymus. Hercule les mit tous deux en fuite.

PYRIPPÉ, n. pr. f. Temps hér. Une des cinquante filles de Thespius. Hercule la rendit mère de Patroclus.

* PYRIQUE, adj. des 2 g. Ce qu'on appelle *jeux pyriques* n'est pas un feu d'artifice, comme il est dit au Dict., mais bien une sorte d'imitation de feux d'artifice, produite par un transparent percé d'une multitude de trous, qui forment des dessins. On dit aussi *spectacle pyrique*, et le pléonasme n'existe que dans l'expression *feux pyriques*, laquelle est justement réprouvée.

PYRISOÜS, n. pr. m. (du gr. πρίσυοος, sauvé des flammes). Temps hér. Premier nom d'Achille.

PYRITIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *pyrites*, pyrite; *ferre*, porter). Minér. Qui renferme de la pyrite.

PYRITISER, v. a. Minér. Convertir en pyrite.

PYRITOLOGUE, s. m. Didact. Auteur d'une pyrotologie. On dit aussi *pyrotologiste*.

PYRITZ, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Poméranie. 3,420 hab.

PYRMONT, n. pr. m. Géogr. Ville d'Allemagne, ch.-l. de la principauté de Waldeck, sur l'Emmer. 2,600 hab. Château. Eaux minérales.

PYROACÉTIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un éther que l'on obtient en distillant les acétates à sec.

PYROCARE, s. f. Hist. relig. Membre d'une congrégation qui existait vers le milieu du XIII[e] siècle, et était assez semblable à celle des béguines en Italie.

PYROCÈTE, adj. m. Minér. Se dit du fer volcanique.

PYROCHIMIE, s. f. (du gr. πῦρ, πυρὸς, feu; χημεία, chimie). Didact. Partie de l'ancienne chimie qui traitait du feu.

PYROCHIMIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la pyrochimie.

PYROCITRATE, s. m. Chim. Genre de sels qui sont produits par l'acide pyrocitrique.

PYROCITRIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide obtenu en distillant l'acide citrique à sec.

PYRODÈS, n. pr. m. Temps hér. Fils de Cilix, le premier qui, selon Pline, fit jaillir le feu d'un caillou.

PYRŒNUS, s. m. (pr. *pirénuce*) (du gr. πῦρ, feu; οἶνος, vin). Alchim. Esprit-de-vin.

PYROÉLECTRICITÉ, s. f. Phys. Électricité développée par l'élévation de la température.

PYROÉLECTRIQUE, adj. des 2 g. Phys. Se dit des phénomènes électriques développés par l'élévation de la température.

PYROGALLATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide pyrogallique avec une base salifiable.

PYROGALLIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la sublimation de l'acide gallique.

PYROGÈNE, adj. des 2 g. (du gr. πῦρ, πυρὸς, feu; γεννάω, engendrer). Minér. Qui doit naissance au feu. — Géol. Se dit d'une classe de terrains comprenant les terrains volcaniques. — Myth. Surnom de Bacchus. V. PYRIGÈNE, au Dict.

PYROGÉNÉ, ÉE, adj. Didact. Qui a été produit par l'action du feu.

PYROGNOSTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. πῦρ, πυρὸς, feu; γνῶσις, connaissance). Chim. Se dit des essais faits au chalumeau, pour connaître la nature d'une substance.

PYROÏDE, adj. des 2 g. (du gr. πῦρ, πυρὸς, feu; εἶδος, ressemblance). Minér. Se dit des substances qui se rapprochent de celles qui ont subi l'action du feu.

PYROKINATE, s. m. Chim. Genre de sels qui sont produits par l'acide pyrokinique.

PYROKINIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide obtenu en distillant l'acide kinique à nu.

PYROLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une pyrole. — PYROLÉES, s. f. pl. Tribu de plantes érycinées.

* PYROLOGIE, s. f. Didact. Traité du feu, de ses propriétés, de ses usages. — En parlant de l'art de faire des feux d'artifice, on dit plus ordinairement *pyrotechnie*.

PYROLOGISTE, s. m. Didact. Celui qui s'occupe spécialement de pyrologie.

PYROLUSITE, s. m. Chim. Nom donné à une des combinaisons du manganèse avec l'oxygène, à un oxyde de manganèse.

PYROMARGARATE, s. m. Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide pyromargarique avec une base.

PYROMARGARIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide obtenu par la distillation du margarate de baryte.

PYROMÉCONATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide pyroméconique avec une base.

PYROMÉCONIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la distillation de l'acide méconique.

* PYROMÈTRE, s. m. Phys. Instrument qui sert à mesurer les hautes températures par la dilatation.

PYROMÉTRIE, s. f. Phys. Art d'évaluer les hautes températures. — Art de construire des pyromètres. V. PYROMÈTRE, au Dict. et au Compl.

PYRONIA, adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane adorée sur le mont Crathis, en Arcadie : c'était là que les Argiens allaient chercher le feu pour célébrer les lernées.

* PYROPE, s. m. (du lat. *pyropus*, formé du gr. πῦρ, πυρὸς, feu; ὤψ, aspect). Ant. Mélange de quatre parties de cuivre et d'une partie d'or, dont les anciens faisaient usage.

PYROPHOSPHATE, s. m. Chim. Phosphate qui a changé de propriétés par l'action du feu.

PYROPHYLLITE, s. f. Minér. Silicate d'alumine.

PYROPHYSALITE, s. f. Minér. Variété de topase.

PYROPHYTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. πῦρ, πυρὸς, feu; φυτὸν, plante). Chim. Se dit d'acides qui existent dans les huiles pyrogénées végétales.

PYROPIEN, IENNE, adj. Minér. Qui contient des pyropes.

PYROPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. πῦρ, πυρὸς, feu; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes rouges.

PYROSCAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient, a rapport au pyroscaphe : *Service pyroscaphique*. V. PYROSCAPHE, au Dictionnaire.

* PYROSCOPIE, s. f. Phys. Art de se servir du *pyroscope*. V. ce mot, au Dictionnaire.

PYROSCOPIQUE, adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport au pyroscope, à la pyroscopie.

PYROSE, s. f. Méd. V. PYROSIS, au Dict.

PYROSÉBATE, s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pyrosébique avec une base. On dit aussi *pyrosébacate*.

PYROSÉBIQUE, adj. m. (du gr. πῦρ, πυρὸς, feu, et du lat. *sebum*, suif). Chim. Se dit d'un acide formé par l'action de l'acide nitrique sur le suif. On dit aussi *pyrosébacique*.

PYROSIDÉRITE, s. m. (du gr. πῦρ, πυρὸς, feu; σίδερος, fer). Minér. Variété de minerai de manganèse.

PYROSOPHE, s. m. Celui qui s'occupe de pyrosophie, qui connaît cette science. On le disait des alchimistes.

PYROSTAT, s. m. (du gr. πῦρ, πυρὸς, feu; στάσις, position). Chim. Instrument qui sert à régler le feu.

PYROSTÉARINE, s. f. (du gr. πῦρ, πυρὸς, feu; στέαρ, graisse). Chim. Graisse produite par la distillation des matières organiques.

PYROSTOME, s. m. (du gr. πῦρ, πυρὸς, feu; στόμα, bouche). Bot. Arbre d'Amérique, à fleurs d'un beau rouge.

* PYROTECHNIE, s. f. *Pyrotechnie militaire*, art de préparer les bombes, les obus, etc. — Art de fabriquer les pièces d'artillerie, les armes à feu.

* PYROXÈNE, s. m. Minér. Nom collectif d'un grand nombre de minéraux différents.

PYROXÉNEUX, EUSE, adj. Minér. Qui renferme du pyroxène.

PYROXÉNIQUE, adj. des 2 g. Minér. Qui est de la nature du pyroxène.

PYROXYLE, s. m. (du gr. πῦρ, πυρὸς, feu; ξύλον, coton). Chim. Nom scientifique de la matière connue sous le nom de poudre-coton. V. POUDRE, au Complément.

PYROXYLIQUE, adj. des 2 g. (du gr. πῦρ, πυρὸς, feu; ξύλον, bois). Chim. Se dit d'une sorte d'éther qu'on obtient en distillant le bois.

PYROZOATE, s. m. Chim. Genre de sels produits par l'acide pyrozoïque.

PYROZOÏQUE, adj. m. (du gr. πῦρ, πυρὸς, feu; ζῶον, animal). Chim. Se dit d'un acide qui existe dans les huiles animales pyrogénées.

PYRPOLE, n. pr. f. (du gr. πῦρ, feu; πόλις, ille). Géogr. anc. Nom donné à l'île de Délos, parce qu'on prétendait que le feu y avait été trouvé.

* PYRRHA, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Épiméthée et de Pandore, et femme de Deucalion. V. ce nom, au Dictionnaire.

PYRRHACRE, adj. des 2 g. (du gr. πυῤῥὸς, roux; ἄκρος, extrémité). Didact. Qui est d'un jaune rougeâtre à l'extrémité.

PYRRHASE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Phthiotide, ainsi nommée de Pyrrha, femme de Deucalion.

PYRRHICHE, adj. et s. m. V. PYRRHICHIEN, au Dictionnaire.

PYRRHICONTE, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Laconie méridionale, vers la source du Scyras. On la nomme aussi *Pyrrhicus*.

* PYRRHIDE, n. patr. Temps hér. Nom commun aux descendants de Pyrrhus, fils d'Achille, appelé aussi Néoptolème.

PYRRHINE, s. f. (du gr. πυῤῥὸς, roux). Chim. Substance à laquelle on a attribué la couleur rouge que la neige prend quelquefois.

PYRRHOCÈRE, adj. des 2 g. (du gr. πυῤῥὸς, roux; κέρας, corne). Zool. Qui a les antennes rouges.

PYRRHOCORAX, s. m. (du gr. πυῤῥὸς, roux; κόραξ, corbeau). Zool. V. PYROCORAX, au Dict.

PYRRHOGASTRE, adj. des 2 g. (du gr. πυῤῥὸς, roux; γαστὴρ, ventre). Zool. Qui a le ventre roux.

PYRRHOLEUQUE, adj. des 2 g. (du gr. πυῤῥὸς, roux; λευκὸς, blanc). Hist. nat. Qui est roux et blanc.

PYRRHONOTE, adj. des 2 g. (du gr. πυῤῥὸς, roux; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos roux.

PYRRHOPHANE, adj. des 2 g. (du gr. πυῤῥὸς, roux; φαινὸς, brillant). Hist. nat. Qui est roux en dessus et brillant en dessous.

PYRRHOPHE, adj. des 2 g. (du gr. πυῤῥὸς,

roux; φαιὸς, brun). Hist. nat. Qui est roux et brun.

PYRRHOPHORE, adj. des 2 g. (du gr. πυῤῥὸς, roux; ὀφρῦς, sourcil). Zool. Qui a les sourcils rouges.

PYRRHOPROCTE, adj. des 2 g. (du gr. πυῤῥὸς, roux; πρωκτὸς, anus). Zool. Qui a l'anus roux.

PYRRHOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. πυῤῥὸς, roux; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes rousses ou rougeâtres.

PYRRHOPYGE, adj. des 2 g. (du gr. πυῤῥὸς, roux; πυγὴ, fesses). Zool. Qui a le croupion roux.

PYRRHORHINE, adj. des 2 g. (du gr. πυῤῥὸς, roux; ῥὶν, nez). Zool. Qui a le nez roux.

PYRRHOSTOME, adj. des 2 g. (du gr. πυῤῥὸς, roux; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche ou l'ouverture rousse.

PYRRHOXIE, s. f. Zool. Genre d'oiseaux des îles Sandwich.

* **PYTHAGORIQUE**, adj. des 2 g. Philos. Qui appartient à Pythagore, à ses doctrines. — Méd. *Diète pythagorique*, abstinence de la chair des animaux. — Gramm. gr. *Lettre pythagorique*, se dit de la lettre Υ (upsilon), dont les deux branches furent comparées par Pythagore aux deux routes, celle du vice et celle de la vertu, qui se présentent à l'homme quand il entre dans l'adolescence.

* **PYTHIE**, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

* **PYTHIEN**, s. m. Bot. Genre d'algues.

PYTHO, n. pr. f. Myth. Une des Hyades. — Géogr. anc. Ancien nom de la ville de Delphes, parce que le serpent Python y avait été tué.

PYTHOMANTE, s. des 2 g. (du gr. πύθων, python; μάντις, devin). Ant. gr. Prêtre ou prêtresse d'Apollon. *Pythomate* est une faute typographique du Dictionnaire.

* **PYTHON**, s. m. Ant. Il se disait aussi de ceux qui étaient possédés de l'esprit de divination, ou qui, étant ventriloques, se faisaient passer pour des inspirés. — Astron. Nom de la constellation du Dragon. — Zool. Genre de reptiles ophidiens.

* **PYTHONISSE**, s. f. Zool. Nom d'une couleuvre du Bengale.

PYTHONOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. πύθων, python; εἶδος, ressemblance). Zool. Qui ressemble à un python. — PYTHONOÏDES, s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens.

PYURE, s. f. Zool. Genre de mollusques.

PYXIDAIRE, s. f. (du gr. πυξίς, boîte). Bot. Genre de lichens.

* **PYXIDE**, s. f. (du gr. πυξίδιον, petite boîte). Ant. Petite boîte de buis. — Zool. Genre de tortues. — Bot. Fruit qui s'ouvre par le milieu, et que l'on nomme vulgairement *boîte à savonnette*. *Pyxidie* et *pyxidion*, que le Dictionnaire donne aussi dans ce dernier sens, sont peu usités. — Urne des mousses.

PYXIDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a la forme d'une pyxide ou d'une petite boîte.

PYXIDIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *pyxis, idis*, boîte; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des fruits, des capsules ou des urnes en forme de boîte.

PYXIDIROSTRE, adj. des 2 g. (du lat. *pyxis, idis*, boîte; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec en forme de boîte, c'est-à-dire disposé de manière que la mandibule supérieure forme un couvercle emboîté dans l'inférieure. — PYXIDIROSTRES, s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers.

PYXINE, s. m. (du lat. *pyxis*, boîte). Bot. Genre de lichens.

PYXINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au pyxine. — PYXINÉES, s. f. pl. Famille de lichens.

PYXUS, n. pr. m. V. BUXENTE, au Compl.

Q, s. m. Linguist. Cette lettre est également la dix-septième de l'alphabet et la treizième des consonnes dans toutes les langues néo-latines et germaniques qui ont tiré leur alphabet des Latins. — Le *Q* a la même valeur que le *K* et le *C* dur, et se permute avec ces lettres : c'est une des fortes de l'ordre des gutturales. — Le *Q* existait dans l'alphabet primitif des Grecs, qui le nommaient *coppa*, et l'avaient emprunté au *qof* des Phéniciens; sa place était entre le *pi* et le *rho*, comme chez les Latins entre le *P* et le *R*. Le coppa grec n'est resté que dans la numération, où il vaut 90. — Au contraire, il ne faisait point partie du premier alphabet des Latins : on le remplaçait par le *C*, et on écrivait *oblicuus*, *locuuntur*, etc., et lorsqu'il fut admis, il ne prit point d'abord à sa suite la lettre *U*, parce qu'il la portait lui-même, comme *K* portait *A*. On trouve dans les Pandectes *qoeppe*, et *coeppe*, pour *quippe*. — Dans les inscriptions latines, *Q* s'emploie comme abréviation au lieu des mots *quæstor* (questeur), *Quirites* (Romains), *qui*, *quæ*, *quod* (lequel, laquelle), *quando* (quand), et quelquefois *quartus*, *quadratus* (quatrième, carré), ou des noms propres : *Quintus*, *Quinctius*, *Quintilianus*, etc. — *QQ* signifie *quinquennalis* (qui se fait ou revient tous les cinq ans). — Dans l'ancien langage français, *Q* s'est écrit quelquefois sans être suivi de la lettre *U*; *qant*, *qar*, *qoi*, etc. — Les orientalistes et quelques géographes modernes emploient le *Q* sans *U* dans la transcription des mots arabes où il représente le *qof*; ainsi ils écrivent *Qobayl* pour *Cobail*, etc. — Comme signe d'ordre, *Q* sert à désigner le 17e objet d'une série, la 17e place, etc. — Sur les monnaies françaises, il indique qu'elles ont été frappées à Perpignan.

QAF, s. m. Gramm. V. CAF, au Complément.

QOF ou QUOF, s. m. Gramm. La dix-neuvième lettre de l'alphabet hébreu : elle a la valeur du *K* dur. — Signe numérique de 100. — Nom d'une lettre de l'alphabet arabe.

QOREYCHITE, s. m. Linguist. Dialecte de l'ancienne langue arabe. V. KORÉISCHITES, au Dict.

QOU, s. m. Gramm. Nom de la dix-septième lettre de l'alphabet gothique : elle correspond à notre *Q*. On écrit aussi *quou* ou *kou*.

QUAC, s. m. Anc cout. Nom d'un droit qui appartenait à la terre de Picquigny.

QUADE, s. et adj. des 2 g. Géogr. anc. Peuple de la Germanie, au N. du Danube et à l'E. des Marcomans. Les *Quades* étaient issus des Suèves et habitaient la Moravie actuelle.

QUADRA-ET-VANCOUVER, n. pr. m. Géogr. Ile du grand océan Boréal, sur la côte N.-O. de l'Amérique septentrionale; elle fait partie de la Nouvelle-Bretagne. Les indigènes sont très-sauvages. — Les Espagnols l'avaient prise aux Anglais en 1789, mais ils furent bientôt forcés de la leur rendre, et l'île reçut son nom de la rencontre qui eut lieu à cette occasion entre l'officier espagnol *Quadra* et l'Anglais *Vancouver*.

QUADRAGESIMO, adv. lat. qui signifie quarantièmement. On l'emploie pour indiquer le quarantième objet d'une série, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, *tertio*, etc. On dit ensuite *quadragesimo primo*, *quadragesimo secundo*, etc.

QUADRAGINTAIRE, s. f. (du lat. *quadraginta*, quarante). Comm. relig. Religieuse d'un ordre qui est détruit depuis fort longtemps. Son nom lui venait probablement du nombre des religieuses avec lequel il avait été fondé.

QUADRANS, s. m. (pr. *koua-drance*). Ant. rom. Le quart de l'as, ou 3 onces romaines, équivalant à 94 gr. environ. — Comme monnaie, le *quadrans* valait 2 cent. 3 dixièmes de notre monnaie. — Quart de toute espèce de mesure. — Monnaie ancienne de l'Égypte et de l'Asie.

QUADRANTAL, s. m. Ant. rom. Mesure romaine de capacité, qui valait un tiers de mètre cube. On l'appelle aussi *amphore capitoline*.

QUADRATÉQUITANT, ANTE, adj Bot. Se dit de feuilles équitantes dont chacune offre un quadrilatère.

QUADRATIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *quadratus*, carré; *ferre*, porter). Minér. Qui porte des facettes carrées.

QUADRATUS, adj. m. (pr. *kouadratuce*) (mot lat. qui signifie *carré*). Myth. Surnom de Mercure, soit à cause de la forme carrée de quelques-unes de ses statues, soit parce que le nombre quatre lui était consacré. — Surnom du dieu Terme.

QUADRETTE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des mélostomées.

QUADRI-AILÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est muni de quatre ailes.

QUADRI-ARTICULÉ, ÉE, adj. Zool. Qui se compose de quatre articles.

QUADRI-AZOTÉ, ÉE, adj. Chim. Qui contient quatre fois autant de base que d'azote.

QUADRIBASIQUE, adj. des 2 g. (du lat. *quadra*, quatrième partie, et par extens., nombre quatre; *basis*, base). Chim. Se dit d'un sel qui contient quatre fois autant de base que d'acide.

QUADRIBINAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *quadra*, quatrième; *binarius*, double). Minér. Qui résulte de quatre décroissements par deux rangées.

QUADRICARBURE, s. m. Chim. Carbure qui contient quatre fois autant de carbone qu'une autre combinaison d'un autre genre.

QUADRICARÉNÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est muni de quatre carènes.

QUADRICEPS, adj. m. (mot lat. formé de *quadra*, quatrième, et de *caput*, tête). Myth. rom. Surnom de Cerbère et de Janus. En parlant de ce dernier, on dit plus ordinairement *quadrifrons*.

QUADRICOLORE, adj. des 2 g. (du lat. *quadra*, quatrième; *color*, couleur). Didact. Qui offre quatre couleurs différentes. — s. f. Bot. Nom donné à une anémone et à une variété d'œillet.

* **QUADRICORNE**, adj. des 2 g. (du lat. *quadra*, quatrième; *cornu*, corne). Zool. Qui a quatre cornes ou quatre antennes. — QUADRICORNES, s. m. pl. Famille de crustacés.

QUADRICOTYLÉDONÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est muni de quatre cotylédons.

QUADRICUSPIDÉ, ÉE, adj. (du lat. *quadra*, quatrième; *cuspis*, pointe). Didact. Qui se termine par quatre pointes.

QUADRIDÉCIMAL, ALE, adj. (du lat. *quadra*, quatrième; *decem*, dix). Minér. Qui a quatorze faces.

QUADRIDÉCIOCTONAL, ALE, adj. (du lat. *quadra*, quatrième; *decem*, dix; *octo*, huit). Minér. Qui a la forme d'un prisme octogone, avec un seul sommet à quatorze faces.

QUADRIDENT, s. m. (du lat. *quadra*, quatrième; *dens*, *entis*, dent). Bot. Genre de mousses.

QUADRIDIGITÉ, ÉE, adj. (du lat. *quadra*, quatrième; *digitus*, doigt). Zool. Qui se termine par quatre doigts. — Bot. Se dit d'une feuille dont le pétiole a quatre folioles.

QUADRIDIGITIPENNÉ, ÉE, adj. (du lat. *quadra*, quatrième; *digitus*, doigt; *penna*, aile ou plume). Bot. Qui a des feuilles dont le pétiole se partage en quatre autres portant des folioles.

QUADRIDODÉCAÈDRE, adj. des 2 g. Minér. Qui résulte de la combinaison de quatre dodécaèdres.

QUADRIDUODÉCIMAL, ALE, adj. (du lat. *quadra*, quatrième; *duodecim*, douze). Minér. Qui a la forme d'un dodécaèdre dont quatre angles sont remplacés chacun par une facette.

QUADRIENNIUM, s. m. (pr. *kouadri-èneniome*) (mot lat. formé de *quadra*, quatrième; *annus*, année). Ant. rom. Espace de quatre ans.

QUADRI-ÉPINEUX, EUSE, adj. Hist. nat. Qui porte quatre épines.

QUADRI-ÉPOINTÉ, ÉE, adj. Minér. Dont chaque angle solide est remplacé par quatre facettes.

QUADRI-ÉRÉMÉ, ÉE, adj. Bot. Qui se compose de quatre érèmes.

QUADRIFARIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est disposé sur quatre rangs.

QUADRIFASCIÉ, ÉE, adj. (du lat. *quadra*, quatrième; *fascia*, bande). Hist. nat. Qui porte quatre bandes colorées.

QUADRIFIQUE, adj. des 2 g. Bot. Synon. peu usité de *quadrifide*. V. ce mot, au Dictionnaire.

QUADRIFLORIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *quadra*, quatrième; *flos*, *oris*, fleur; *gerere*, porter). Bot. Qui porte quatre fleurs.

QUADRIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *quadra*, quatrième; *folium*, feuille). Bot. Qui se compose de quatre feuilles. — Qui a les feuilles disposées quatre par quatre.

QUADRIFOLIOLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est composé de quatre folioles.

QUADRIFORÉ, ÉE, adj. (du lat. *quadra*, quatrième; *foro*, je perce). Hist. nat. Qui est percé de quatre trous.

QUADRIFORME, adj. des 2 g. Minér. Se dit d'un crystal qui résulte de la combinaison de quatre formes remarquables.

QUADRIFRONS, adj. m. (mot lat. de *quadra*, quatrième; *frons*, visage). Myth. Surnom de Janus qui présidait aux quatre saisons. V. plus haut QUADRICEPS. — On le dit aussi d'un Janus ou arc triomphal à quatre faces.

QUADRIGAT, s. m. Ant. rom. Nom donné à d'anciens deniers d'argent sur lesquels on voyait la Victoire conduisant un char attelé de quatre chevaux.

* **QUADRIGES**, s. m. pl. Ant. rom. Se dit des quatre chevaux attelés à un char : *Les quadriges du Soleil.*

QUADRIHEXAGONAL, ALE, adj. Minér. Qui offre vingt-quatre faces.

* **QUADRIJUMEAUX**, adj. m. pl. Anat. Il se dit aussi de quatre tubercules placés sur la moelle allongée : *Les tubercules quadrijumeaux.*

QUADRILATÉRAL, ALE, adj. Didact. Qui a quatre côtés. V. QUADRILATÈRE, au Dictionnaire.

QUADRILITÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *quadra*, quatrième; *litera*, lettre). Gramm. Qui a quatre lettres. Il se dit en parlant de certains verbes de la langue arabe : *Verbe quadrilitère.*

* **QUADRILLE**, s. m. Dans les ballets et les grands bals, groupe de quatre danseurs et de quatre danseuses qui se distingue des autres groupes par un costume particulier. — Dans les bals ordinaires, on appelle *quadrille*, non pas un groupe de quatre danseurs et de quatre danseuses, comme il est dit au Dict., mais un nombre pair de couples qui exécutent une contredanse. Ainsi, il y a des quadrilles de quatre, de six, de huit, de douze et même de seize couples : *Danser au même quadrille.* — Mus. Nombre déterminé de morceaux de musique à quatre temps, correspondant aux figures qu'on exécute dans une contredanse : *L'orchestre exécuta plusieurs quadrilles.* — *Recueil de quadrilles*, recueil de contredanses. — On dit le *quadrille de Robert le Diable*, *du Pré aux Clercs*, *de la Fée aux Roses*, etc., en parlant d'une réunion d'airs tirés de ces opéras et arrangés de manière à former des contredanses.

QUADRILLÉ, ÉE, adj. Comm. Se dit des étoffes à petits carreaux.

* **QUADRILOBÉ, ÉE**, adj. Hist. nat. Se dit, en général, de ce qui est partagé en quatre lobes.

QUADRILOQUE, s. m. (du lat. *quadra*, quatrième; *loqui*, parler). Dialogue ou entretien de quatre interlocuteurs.

QUADRILUNULÉ, ÉE, adj. (du lat. *quadra*, quatrième; *lunula*, croissant). Zool. Qui est marqué de quatre taches en forme de croissant.

QUADRIMACULÉ, ÉE, adj. (du lat. *quadra*, quatrième; *macula*, tache). Hist. nat. Qui est marqué de quatre taches.

* **QUADRIMANE**, adj. des 2 g. Zool. Se dit d'insectes qui ont quatre tarses dilatés.

QUADRIMOUCHETÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui porte quatre taches en forme de mouchetures.

QUADRINÉ, ÉE, adj. (du lat. *quadrinus*, de quatre). Bot. Dont les feuilles se composent de quatre folioles à l'extrémité d'un pédoncule.

QUADRINGENTESIMO, adv. Mot lat. qui signifie quatre-centièmement; il s'emploie pour désigner le quatre-centième objet d'une série, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, *tertio*, etc. On dit ensuite *quadringentesimo primo*, *quadringentesimo secundo*, etc.

QUADRINITÉ, s. f. S'est dit pour réunion de quatre unités ou de quatre individus en un seul et même tout.

QUADRIOCTONAL, ALE, adj. (du lat. *quadra*, quatrième; *octo*, huit). Minér. Qui a la forme d'un prisme octogone à sommets dièdres.

QUADRIPARTITE, adj. des 2 g. V. QUADRIPARTI, au Dictionnaire.

QUADRIPENNE, adj. des 2 g. (du lat. *quadra*, quatrième; *penna*, aile). Zool. Qui a quatre ailes ou quatre appendices en forme d'ailes.

QUADRIPÉTALE, adj. des 2 g. Bot. Qui a quatre pétales.

QUADRIPLOMBIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel de plomb qui contient quatre fois autant de base que d'acide.

QUADRIPONCTUÉ, ÉE, adj. (du lat. *quadra*, quatrième; *punctum*, point). Zool. Qui est marqué de quatre points colorés.

QUADRIPUSTULÉ, ÉE, adj. Zool. Qui est marqué de quatre points rouges semblables à des pustules.

QUADRIRADIÉ, ÉE, adj. (du lat. *quadra*, quatrième; *radius*, rayon). Hist. nat. Qui est partagé en quatre rayons.

QUADRIRAYÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est marqué de quatre raies colorées.

QUADRIRHOMBOÏDAL, ALE, adj. Minér. Dont les crystaux ont des faces qui offrent la combinaison de quatre rhomboïdes.

QUADRISACRAMENTAL, s. m. Hist. relig. Nom donné à des hérétiques du XVI^e siècle, qui n'admettaient que quatre sacrements : le baptême, la pénitence, l'eucharistie et l'ordre.

QUADRISAÏEUL, EULE, s. Le grand-père, la grand'mère du bisaïeul.

QUADRISEL, s. m. Chim. Sel qui contient quatre fois autant de base que d'acide ou d'acide que de base.

QUADRISÉLÉNITE, s. m. Chim. Sel qui contient quatre fois autant d'acide sélénieux que de base.

QUADRISEXDÉCIMAL, ALE, adj. (du lat. *quadra*, quatrième; *sex*, six; *decimus*, dixième). Minér. Dont les crystaux ont vingt faces.

QUADRISILLONNÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est marqué de quatre sillons.

QUADRISULFURE, s. m. Chim. Sulfure contenant quatre fois autant de soufre qu'une autre combinaison de la même base.

QUADRITRIGÉSIMAL, ALE, adj. (du lat. *quadra*, quatrième; *triginta*, trente). Minér. Dont les crystaux ont trente-quatre faces.

QUADRITUBERCULÉ, ÉE, adj. Bot. Qui porte quatre tubercules.

QUADRIVALVULÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a quatre valvules ou petites valves.

QUADRIVIUM, s. m. (pr. *kouadriviome*) (mot lat. formé de *quadra*, quatrième; *via*, voie, chemin). Se disait autrefois de la réunion des quatre arts mathématiques : l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie.

QUADROXALATE, s. m. Chim. Sel qui contient quatre fois autant d'acide qu'un oxalate simple.

QUADROXYDE, s. m. Chim. Sel qui contient quatre fois autant d'oxygène qu'un autre.

QUADRULE, s. f. Zool. Genre de coquilles bivalves.

QUADRUPLATEUR, s. m. Hist. rom. Se dit des délateurs pour crimes d'État, auxquels on donnait le quart des biens de l'accusé.

* **QUADRUPLE**, adj. des 2 g. Hist. *Quadruple alliance*, traité entre quatre puissances. V. le mot ALLIANCE du Compl. — *Quadruple*, s. f. Monnaie espagnole usitée autrefois à la Martinique et à la Guadeloupe. Elle valait 87 fr. 75 c. à la première de ces colonies, et 96 fr. à la seconde. — Monnaie des îles Ioniennes, valant 81 fr. 47 c. — En France, on a donné le nom de *quadruple* à une pièce d'or frappée sous Louis XIII, et valant 80 liv. Elle portait d'un côté l'effigie royale, de l'autre une croix surmontée de quatre couronnes.

QUADRUPLÉTÉ, ÉE, adj. Techn. Se dit de la chaîne des rubans de soie, quand elle est formée de quatre fils.

QUADRUPLIQUER, v. a. S'est dit pour quadrupler. — v. n. Faire une quadruplique. Inusité.

QUADRUSSIS, s. m. (pr. *quadrucecice*). Ant. rom. Monnaie qui valait 4 as.

QUAIGH, s. m. Relat. Vase de bois dont les Écossais se servent au lieu de verre à boire.

QUAIRTAGE, s. m. Anc. cout. Droit sur les grains.

* **QUALIFICATIVE**, s. f. Chim. Se dit de l'analyse qui fait connaître les diverses natures des substances d'un composé.

* **QUALIFIÉ, ÉE**, part. et adj. Jurisp. *Vol qualifié*, vol nocturne avec effraction, à main armée et dans un lieu habité.

* **QUALITÉ**, s. f. Philos. *Qualités premières*, se dit, dans le cartésianisme, de certaines propriétés que l'on peut réduire à l'étendue, et qui existent réellement dans les corps. On les distingue des *qualités secondes* ou *secondaires*, qui ne consistent réellement que dans les modifications de notre âme qui les perçoit. — Dans le kantisme, *qualité des jugements*, propriété qu'ont les jugements d'être affirmatifs, négatifs ou indéfinis. On l'emploie par opposition à *quantité*. — Anc. jurisp. *Qualité*, se disait pour conclusion : *Poser des qualités.* — Mar. *Avoir de bonnes qualités*, se dit d'un vaisseau qui marche bien, qui porte ses voiles avec grâce. — *Avoir de mauvaises qualités*, marcher mal, exécuter difficilement ses manœuvres. — Alchim. *Les quatre premières qualités*, la chaleur, la froideur, la sécheresse et l'humidité.

QUAMETS, s. m. Gramm. Nom d'un des points-voyelles des Hébreux. On écrit aussi *kamets*. — *Quamets-chatou* ou *quamets-quatef*, autre point-voyelle qui vaut *o* bref.

QUANTI (pr. *kouanti*). Mot lat. qui signifie de combien, et qui est usité dans les locutions suivantes : *Quanti plurimi*, le plus haut prix qu'une chose valait lors de l'exigibilité de la dette; — *Action quanti minoris*, action par laquelle l'acheteur réclame du vendeur une partie du prix payé, parce que la chose avait, au moment de la vente, quelques vices rédhibitoires. — *Tutti quanti*. V. TUTTI, au Complément.

QUANTITATIF, IVE, adj. Néol. Qui tient à la quantité. — Chim. *Analyse quantitative*, analyse qui énonce les proportions ou quantités des substances d'un composé.

* **QUANTITÉ**, s. f. Mécan. *Quantité de mouvement*, produit de la masse des corps en mouvement par leur vitesse. C'est la mesure de la force motrice. — Philos. *Quantité des jugements*, se dit, dans le kantisme, de la propriété qu'ont les

jugements d'être généraux, particuliers ou singuliers.

QUANTUM, s. m. (pr. *kouantome*). Mot lat. dont on se sert fam. pour exprimer la part que chacun doit payer ou recevoir dans une répartition faite au prorata : *Il faut s'occuper d'abord du quantum.*

* QUARANTAINE, s. f. Ancienne mesure agraire de quarante perches. — Anc. jurisp. Trêve de quarante jours, pendant laquelle l'offensé ne pouvait venger son injure. — Bot. Nom vulgaire de la giroflée rouge.

QUARANTANIA, n. pr. f. Géogr. anc. Montagne de Syrie, entre Jérusalem et Jéricho. On croit que c'est sur cette montagne qu'eut lieu la tentation de Jésus-Christ.

* QUARANTE, adj. num. des 2 g. Ant. gr. *Les quarante*, titre de quarante magistrats athéniens, qui parcouraient l'Attique pour juger les délits peu graves. — Jeux. *Le quarante de rois*, nom d'un jeu de cartes. — A la paume : *Avoir quarante-cinq*, avoir les trois quarts de la partie, qui est de soixante points. — Prov. et fig. *Avoir quarante-cinq sur la partie*, avoir de grands avantages dans une affaire, être près de réussir.

QUARANTENAIRE, adj. des 2 g. Jurisp. De quarante ans : *Prescription quarantenaire.*

QUARANTIE, s. f. Hist. C'était le nom de trois tribunaux de Venise. — *Quarantie civile vieille*, tribunal d'appel des sentences rendues par les magistrats subalternes de la ville. — *Quarantie civile nouvelle*, tribunal d'appel des sentences rendues par les magistrats extra muros. — *Quarantie criminelle*, tribunal qui connaissait de tous les crimes, hors les crimes d'État.

QUARIATE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois des Alpes maritimes, dans le pays qu'on appelle aujourd'hui *Queiras.*

QUARIAU, s. m. Anc. t. milit. Carreau, espèce de dard.—Zool. Un des anciens noms du carrelet.

QUARNELÉ, ÉE, adj. S'est dit pour crénelé.

QUAROUB, s. m. Monnaie d'Alger, en cuivre blanchi, valant environ 4 c.

QUARRE, s. m. Techn. Métier pour faire des lignes.

* QUART, s. m. Archéol. Petite monnaie qui valait 4 deniers. — Droit cout. *Quart de denier*, le quart du douzième ou la quarante-huitième partie du prix d'un office.— *Quart de bailliage*, droit que levait le seigneur de la terre de Gauzac, en Auvergne, sur ceux qui résidaient en sa seigneurie. — Législ. *Quart de réserve*, le quart des bois des communes, des hospices et autres établissements publics, qui doit être distrait pour croître en futaie. — Anc. t. milit. *Quart de canon*, se disait de la pièce de douze. — *Quart de manche*, la plus petite subdivision d'un bataillon. — *Feu de quart de rang*, se disait de certains feux successifs. — *Quart.* Admin. Dans les hôpitaux, s'est dit de la mesure d'aliments des malades sortant de la diète. — Musiq. *Quart de ton*, intervalle que ni le calcul ni l'oreille ne peuvent déterminer d'une manière précise. On dit cependant *un quart de ton trop haut* ou *trop bas*, pour désigner une distance du ton véritable moindre que le demi-ton. On confond quelquefois le quart de ton et le comma. — Métrol. *Quart-dobrao*, monnaie d'or de Portugal, composée de 3,200 reis, et valant, fr. 22, 64 — *Quart-guinée*, monnaie d'or d'Angleterre, fr. 6, 62. — *Quart-pistole*, monnaie d'or d'Espagne, valant, avant 1772, fr. 5, 40; de 1772 à 1785, fr. 5, 36; depuis 1786, fr. 5, 08. — *Quart-ducat*, monnaie d'or de Suède, fr. 2, 93. — *Quart-sequin*, monnaie d'or de Turquie. Il y a le *quart-sequin de Sélim III*, de 1788 et 1789, valant, fr. 2, 45; et le *quart-sequin zermabhoub de Sélim III*, fr. 4, 83. — *Quart de Fribourg*, monnaie suisse d'argent, fr. 1, 61. — *Quart-scudo*, monnaie d'argent de Piémont, composée de 30 soldi, fr. 1, 77. — Monnaie d'argent de Sardaigne, fr. 1, 18. — *Quart-piastre*, monnaie d'argent de Tunis, fr. 0, 35. — *Quart*, mesure de Belgique pour les blés, valant, litr. 79, 6272. On l'appelle aussi *razière*. — Ancienne mesure de Berlin pour les liquides, litr. 1, 1703. — Nouvelle mesure de la même ville, lit. 1, 1450. — *Quart de Brême*, litr. 0, 9428.

QUARTAGER, v. a. Agric. Donner un quatrième labour aux vignes.

QUARTAIRE, s. m. Ant. rom. Petite mesure romaine qui valait le quart du setier, environ 13 centilitres et demi. On se sert quelquefois du mot latin *quartarius.*

QUART-BISCUITÉ, adj. m. Se dit du pain de munition qui est quatre fois moins cuit que le biscuit.

QUART-BOUILLON, s. m. Anc. cout. Droit sur le sel. — Avant la révolution, on appelait en France *pays de quart-bouillon*, les pays qui avaient la faculté de s'approvisionner de sel par des sauneries particulières, à la charge de payer un droit équivalant au quart du produit de leur fabrication.

* QUARTE, s. f. Dr. rom. *Quarte trébellienne* ou *trébellianique*, le quart qui devait demeurer à un héritier chargé de rendre l'hérédité à un autre. — *Quarte pégasienne*, portion de biens désignée par le sénatus-consulte du consul Pégasus, sous Vespasien : il autorisa l'héritier institué à retenir cette portion sur tous les fidéicommis, soit d'universalités, soit d'objets particuliers, qu'il serait chargé de remettre. — *Quarte falcidie.* V. ce mot, au Dictionnaire. — Anc. jurispr. *Quarte canonique*, ou *quarte funéraire*, ce qui était dû au curé du défunt, pour pouvoir transporter le corps dans une autre paroisse. — *Quarte de conjoint pauvre*, portion que l'époux survivant pouvait demander, en certains cas, sur la succession de son conjoint prédécédé.—Musiq. *Quarte simple*, cinq demi-tons. — *Quarte diminuée* ou *fausse quarte*, intervalle de deux tons. — *Quarte augmentée* ou *superflue*, intervalle de trois tons. — *Quarte préparée*, se dit d'une préparation qui consiste à faire entendre dans l'accord précédent une des deux notes qui forment la quarte de l'accord suivant. — *Quarte résolue*, se dit lorsqu'une des notes qui la forment doit se faire entendre dans l'accord suivant. — *Quarte de nazard*, jeu d'orgues qui fait partie des jeux de mutation.

QUARTE-FAGOT, s. m. (de l'ital. *fagotto*, basson). Musiq. Sorte de basson.

QUARTE-FEUILLE, s. f. Blas. Fleur qui a quatre feuilles. — *Quarte-feuille double*, celle qui a huit feuilles. — Pl., des *quartes-feuilles.*

* QUARTEL, s. m. Relat. Se dit, au Brésil, de petits postes militaires établis dans les lieux déserts pour protéger les voyageurs.

* QUARTELAGE, s. m. Féod. Ce droit était du quart du blé ou du vin récoltés par le vassal.

QUARTELÉE, s. f. Ancienne mesure agraire équivalant à 27 ares 3 déciares.

* QUARTELETTE, s. f. Comm. Dans le nord de la France, quart d'une tonne de savon noir.

QUARTER, s. m. Monnaie d'argent de Hanovre, valant fr. 0, 70. — Mesure anglaise de capacité, valant, lit. 290,78. C'est la même que celle qui est appelée *quartière*, dans le Dict.

QUARTÈRE, s. f. Anc. cout. Terre qui devait le quartelage à son seigneur.

* QUARTERON, s. m. Prov. *Il n'y en a pas trois douzaines au quarteron*, se dit en parlant d'une chose très-rare. On le dit aussi quand on veut ménager quelque chose. — On appelle, par extens., *quarteron*, un certain nombre d'objets que l'on vend au compte. Ainsi, à Paris, le quarteron est de vingt-six. — *Quarteron*, mesure de Lausanne; elle vaut litr. 13, 05. — Techn. Outil du papetier. — Outil dont l'épinglier se sert pour trouer le papier dans lequel on place les épingles.

QUARTESNIER, s. m. Anc. cout. Fermier du quart des vins vendus en détail.

QUARTETTO, s. m. (mot ital.). Musiq. Morceau à quatre parties, plus petit que le quatuor. — Pl., des *quartetti.*

* QUARTIER, s. m. Prov. et fig. *Tomber sur les quatre quartiers de quelqu'un*, le traiter sans ménagement, avec une rigueur excessive. — Mar. *Quartier* se dit de certaines divisions de la population maritime : ces divisions comprennent tout le littoral, et chacune d'elles s'étend sur quatre ou cinq myriamètres de côté.— *Vent de quartier*, vent qui ne souffle pas en poupe, mais un peu à côté. — Constr. *Donner quartier à une pierre*, *à une pièce de bois*, la retourner sur une autre face. — Métrol. *Quartier*, mesure de Hanovre, litr. 0, 9804; — de Lubeck, 0, 9362; — de Brunswick, 0, 9349. — Techn. Morceau de métal laminé que le batteur d'or soumet à l'action du marteau. — Peau qui doit être ajoutée à un soufflet. — *Dresser un cuir des quatre quartiers*, le plier en prenant les quatre pieds. — *Le dresser des quatre faux quartiers*, le plier des quatre coins, un peu en biaisant.

QUARTILHO, s. m. Mesure qu'on emploie au Brésil, pour le rhum; elle vaut lit. 1, 4193.

QUARTINAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la quartine.

QUARTINE, s. f. Bot. Une des enveloppes de l'ovule végétal.

QUARTINHO, s. m. Monnaie d'or du Portugal, valant fr. 8, 49. On l'appelle aussi *quart de lisbonnine*. *Quartinno* est une faute du Dictionnaire.

* QUARTO, s. m. Monnaie d'argent du Mexique, valant un peu plus de 2 maravédis, ou environ 4 centimes. — *Quarto*, adv. Mot latin qui signifie quatrièmement. Il s'emploie pour désigner le quatrième objet d'une série, quand on compte par *primo*, *secundo*, *tertio.*

QUARTO-DÉCIMAN, s. m. Hist. relig. S'est dit, dans les premiers siècles du christianisme, de ceux qui prétendaient qu'il fallait célébrer la fête de Pâques le quatorzième jour de mars, comme les juifs.

QUARTONNIER, s. m. La quatrième partie d'un boisseau. Vieux mot.

QUARTOYÉ, ÉE, adj. Anc. jurispr. Pris pour quatre. Dans la coutume d'Anjou, on appelait devoirs *quartoyés* des redevances établies de telle manière que trois étaient estimées en valoir quatre.

QUARTZIFÈRE, adj. des 2 g. Minér. Qui contient du quartz.

QUARTZIFORME, adj. des 2 g. Minér. Qui emprunte la forme du quartz.

QUARTZIQUE, adj. des 2 g. Minér. et géol. Qui est composé de quartz.

QUARTZITE, s. f. Minér. Quartz hyalin grenu, ou en roche.

QUASI-CRIME, s. m. Mot employé quelquefois dans un sens analogue à celui de *quasi-délit*. V. ce dernier, au Dictionnaire.

QUASI-HUMAIN, AINE, adj. Qui ressemble à un homme.

QUASI-LÉGITIMISTE, adj. et s. des 2 g. Polit. Partisan de la quasi-légitimité.

QUASI-LÉGITIMITÉ, s. f. Polit. État d'une famille royale qui se rattache par une très-proche parenté à une dynastie légitime, mais déchue.

QUASI-LIBERTÉ, s. f. Liberté incomplète.

QUASILLARIE, s. f. (en lat. *quasillaria*). Ant. rom. Esclave qui filait la laine.

QUASILLE, s. f. (en lat. *quasillus*). Ant. rom. Espèce de corbeille dans laquelle on mettait la laine et les fuseaux.

QUASIMENT, adv. Se disait pour presque. Il s'emploie encore, au théâtre, dans le patois des paysans : *Il me brisa*, *mordié*, *quasiment une côte* (Boursault).

* QUASIMODO, s. m. Prov. *Renvoyer les gens à la quasimodo*, demander un long terme pour accomplir une chose.

QUASI-RADIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui n'offre que des raies peu évidentes.

QUASI-RÉPUBLICAIN, AINE, adj. et s. Polit. Dont les opinions se rapprochent de celles des républicains.

QUASI-RESTAURATION, s. f. Polit. Gouvernement qui diffère peu d'une restauration.

QUASI-SYNONYMIE, s. f. Propriété de deux ou de plusieurs mots qui présentent une synonymie presque exacte.

QUASI-UNIVERSEL, ELLE, adj. Qui est presque universel.

QUASI-UNIVERSALITÉ, s. f. Qualité de ce qui est presque universel.

QUASQUET, s. m. Agric. Râteau en usage dans le Médoc.

QUASSIER, s. m. Bot. Genre de plantes de la Guyane, famille des simaroubées. La principale espèce, le *quassier amer*, est employée en médecine sous le nom de *bois de quassi*. Le Dictionnaire donne *quassie*, et se trompe en rangeant cette plante dans la famille des orchidées.

QUATEF, s. m. Gramm. Nom commun de trois points-voyelles de la langue hébraïque. On distingue le *quatef-patach*, qui vaut *a* bref; le *quatef-ségol*, qui vaut *e* bref; et le *quatef-quamets*, qui vaut *o* bref.

QUATER, adv. Mot lat. qui signifie quatre fois. Il s'emploie quand on a commencé à compter par *semel*, *bis*, *ter.*

* QUATERNAIRE, adj. des 2 g. Chim. Se dit des composés qui résultent de quatre corps simples, ou plutôt de trois corps composés binaires, ayant un principe commun, ou d'un composé binaire avec un ternaire, ou de deux composés ternaires. — Géol. *Période quaternaire*, époque où l'homme fit son apparition sur la surface du globe. On l'appelle aussi *période anthropéenne*. — Minér. *Quaternaire* se dit d'un crystal qui résulte d'un décroissement par quatre rangées.

* QUATERNÉ, ÉE, adj. Il se dit, en bot., de toutes les parties qui sont disposées quatre par quatre.

QUATERNIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *quaterni*, quatre à quatre; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles quaternées.

QUATERNION, s. m. Anc. diplom. Cahier de manuscrit composé de quatre feuilles.

QUATERNITÉ, s. f. Dogm. État d'une chose qui est composée de quatre parties. Il s'employait par opposition à *trinité*.

QUATERNOBISUNITAIRE, adj. des 2 g. Minér. Dont les crystaux résultent d'un décroissement par quatre rangées, et de deux décroissements par chaque rangée.

* **QUATORZE**, adj. num. des 2 g. Fin. *Rente au denier quatorze*, constitution de rente en vertu de laquelle on retire tous les ans, pour les intérêts de l'argent qu'on a placé, autant que vaut la quatorzième partie du capital. — Ant. rom. *Siéger sur les quatorze degrés*, être placé au théâtre parmi les membres de l'ordre équestre, à qui étaient assignés les quatorze premiers degrés à partir de l'orchestre.

* **QUATORZIÈME**, s. f. Musiq. Réplique ou octave de la septième.

* **QUATRAIN**, s. m. Ancienne petite monnaie qui valait à peu près un liard. —Zool. Nom vulgaire du chardonneret qui a quatre plumes de la queue terminées par une marque blanche.

* **QUATRE**, adj. des 2 g. et s. m. Hist. anc. *Les quatre-cents*, se dit du sénat d'Athènes, que Solon avait d'abord composé de quatre cents membres. — Hist. mod. *Les quatre illettrés*, titre des quatre magistrats de la ville de Norcia, dans les États de l'Église : ils devaient ne savoir ni lire ni écrire. — *Ordre chapitral des quatre empereurs*, ancien ordre de chevalerie d'Allemagne, dont le chef-lieu était à Bruxelles. — *Les quatre villes forestières*, Rhinfeld, Seckingen, Laufembourg et Waldschut, qui sont situées dans la Forêt Noire. — *Les quatre vallées*, ancien pays de l'Armagnac, comprenant les vallées de Magnoac, Aure, Neste et Baouse. — *Les quatre châteaux*, se dit des quatre places fortes de Castel-Vetro, Bobianello, Monte-Lucio et Monte-Zani, dans le duché de Modène. — *Les Quatre-Bras*, village de Belgique, dans le Brabant méridional, à l'intersection de deux routes, célèbre par un combat acharné entre les Anglais et les Français, qui précéda la bataille de Waterloo, et où périt le duc de Brunswick. — Jeux. *Les quatre bandes*, se dit, au billard, d'une espèce de doublé dans lequel on blouse la bille de son adversaire, après l'avoir fait toucher aux quatre bandes. — *Les quatre jeux*, espèce de jeu de cartes. — *Jeu des quatre fleurs*, jeu de hasard pour lequel on se sert d'un tableau et de numéros, à peu près comme dans le loto.

QUATRE-CENTS-LANGUES, s. m. Zool. Un des noms du moqueur ou polyglotte.

QUATRE-FRUITS, s. m. pl. Réunion de quatre différents fruits pour être servis dans un dessert. On appelle *quatre-fruits jaunes*, l'orange, le citron, la bigarade et le cédrat; et *quatre-fruits rouges*, les fraises, les cerises, les framboises et les groseilles.

QUATRE-QUINT, s. m. Anc. jurisp. Réserve des quatre cinquièmes des propres, accordée par la coutume aux héritiers.

QUATRE-RAIES, s. m. Zool. Nom spécifique d'un poisson et d'une couleuvre.

QUATRE-TACHES, s. m. Zool. Nom vulgaire d'un poisson du genre silure.

QUATRICOLORE, s. f. Hort. Variété de tulipe à quatre couleurs.

* **QUATRIÈME**, adj. des 2 g. Vén. *Cerf de quatrième tête*, se dit d'un cerf de cinq ans. — *Quatrième*, s. m. Anc. cout. Nom d'un droit que le roi levait en Normandie sur les boissons.

QUATRIÉMEUR, s. m. Anc. cout. Commis pour le quatrième denier.

QUATRIENNALE, s. f. Anc. cout. Office des quatriennaux. V. QUATRIENNAL, au Dictionnaire.

QUATRINÔME, s. m. Algèbre. Quantité algébrique composée de quatre termes.

QUATROCENTISTE, s. m. Littér. Se dit des écrivains italiens du XVe siècle, de 1400 à 1500.

QUATROUILLE, s. f. Vén. Poil des chiens, quand il est mêlé de différentes couleurs.

* **QUATUOR**, s. m. Mus. Il se dit particulièrement de l'association de deux violons, d'un alto et d'un violoncelle.

QUATUORPUSTULÉ, ÉE, adj. Zool. Qui est marqué de quatre taches rouges semblables à des pustules.

* **QUATUORVIR**, s. m. (du lat. *quatuor*, quatre; *vir*, homme). Hist. rom. Titre des magistrats chargés de conduire une colonie. — Il se disait aussi des voyers de l'empire chargés de l'entretien des routes.— *Quatuorvir du trésor*, titre des magistrats provinciaux qui administraient les deniers publics dans les colonies et les municipes.

QUATUORVIRAL, ALE, adj. Ant. rom. Qui appartient aux quatuorvirs.

QUATUORVIRAT, s. m. Ant. rom. Dignité de quatuorvir. — Temps pendant lequel on l'exerce.

QUAU, s. m. Zool. Nom vulgaire du mauvis.

* **QUÉBEC**, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Amérique anglaise, ancienne capitale de tout le Canada, auj. ch.-l. du Bas-Canada, sur le Saint-Laurent et le Saint-Charles. 30,000 hab. Évêché catholique et évêché anglican. Port et fortifications importantes. — Elle fut fondée par les Français en 1608, prise par les Anglais en 1629 et 1759: elle leur appartient depuis 1763.

QUÉBOT, s. m. Zool. Un des noms du bouvreuil noir.

QUÉDAH, n. pr. m. V. KÉDAH, au Compl.

QUÉDLINBOURG, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la prov. de Saxe. 12,000 h. Patrie de Klopstock.

QUEEN'S-COUNTY, n. pr. m. (c.-à-d., *comté de la Reine*). Géogr. Comté d'Irlande, dans le Leinster. 90,000 hab. Ch.-l. *Marybourg*. Plaines et marécages. Il doit son nom à la reine Marie.

QUEIMADAS, s. m. Relat. Nom que les Brésiliens donnent aux pâturages nouvellement incendiés.

QUENAISE, s. f. Féod. Retour d'un fief roturier au seigneur, lorsque le détenteur de ce fief mourait sans enfants.

QUENNEÇON, s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la camomille puante.

QUENOT, s. m. Bot. Un des noms du mahaleb.

* **QUENOUILLE**, s. f. Agric. Arbre fruitier nain taillé de manière que les branchages se rapprochent de la forme d'une quenouille : *Poirier, cerisier en quenouille. Tailler des quenouilles.*— Bot. Nom vulgaire de plusieurs champignons.— Zool. Nom marchand d'une coquille univalve du genre fuseau.— Anc. techn. Se disait autrefois des piliers qui portaient l'impériale des anciens carrosses, et de ceux qui soutenaient un baldaquin ou un dais.

* **QUENTIN (SAINT-)**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur la rive droite de la Somme. 20,570 hab. Hôtel de ville; belle église; vaste bassin qui sert de port. Fabriques de linge de table, calicot, batiste, linon, gaze, etc. Patrie de D. Luc d'Achéry, Omer Talon, P. Ramus, Charlevoix, etc.— Capitale du comté de Vermandois, elle fut réunie à la couronne en 1215, prise par les Espagnols en 1557, après la défaite du connétable de Montmorency par Emmanuel Philibert, général de Philippe II, à la bataille dite de *Saint-Quentin*, enfin rendue à la France par le traité de Cateau-Cambresis.— Le *canal de Saint-Quentin* a près de 100 kil. de longueur. La partie entre l'Oise et Saint-Quentin fut achevée en 1738; le reste fut exécuté de 1768 à 1810.

QUERCE, s. f. Techn. Sorte de couteau de pierre avec lequel le maroquinier façonne les peaux du côté de la fleur.

QUERCICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *quercus*, chêne; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit ou végète sur le chêne.

QUERCINE, s. f. (du lat. *quercus*, chêne). Chim. Base organique qu'on a cru reconnaître dans le bois d'une espèce de chêne.

QUERCINÉ, ÉE, adj. (du lat. *quercus*, chêne). Bot. Qui ressemble au chêne. — QUERCINÉES, s. f. pl. Famille de plantes cupulifères.

QUERCITRIN, s. m. Chim. Principe colorant du bois de quercitron.

QUERCY, n. pr. m. Géogr. Ancien petit pays de France, dans la Guyenne, était divisé en *Haut-Quercy*, ch.-l. Cahors, et *Bas-Quercy*, ch.-l. Montauban. Il est auj. compris dans les dép. du Lot et de Tarn-et-Garonne.

* **QUERELLE**, s. f. Anc. cout. Plainte portée en justice.— Dans la coutume de Normandie, on appelle *querelle de dit*, une plainte portée à cause d'injures; et *querelle criminelle de fait*, une plainte portée pour crime qui entraîne la peine de mort.

* **QUERELLEUR**, s. m. Anc. cout. Celui qui portait plainte.— Chasse. *Chien querelleur*, chien courant qui est hargneux et pillard.

QUERETARO, n. pr. m. Géogr. Ville du Mexique, ch.-l. d'un État de même nom, à 170 kil. N.-O. de Mexico. 30,000 hab.

QUÉRIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la quérie.— QUÉRIACÉES, s. f. pl. Tribu de plantes caryophyllées.

QUÉRIER, s. m. Anc. jurispr. Échevin.

QUÉRIGUT, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Ariége. 1,880 hab. C'est l'ancienne cap. du Donnezan.

* **QUERQUÉTULANE**, adj. f. Ant. rom. Se dit de la porte qui conduisait au mont Querquétulanus : *Porte Querquétulane*.

QUERQUÉTULANUS, n. pr. m. (du lat. *quercus*, chêne). Géogr. anc. Nom que l'on donnait quelquefois au mont Cœlius, à cause de la grande quantité de chênes qui s'y trouvaient.

* **QUESNOY (le)**, n. pr. m. Géogr. Cette ville compte 3,280 hab.— Elle fut prise par Louis XI aux Bourguignons en 1477, mais reprise par Maximilien. Turenne s'en empara en 1654; le prince Eugène en 1712 : Villars la reprit la même année. Elle tomba au pouvoir des Autrichiens en 1792, mais fut reprise par les Français en 1794.

QUESTABILITÉ, s. f. V. QUESTALITÉ, au Dict.

* **QUESTEUR**, s. m. Hist. rom. Ces magistrats étaient chargés de recueillir les revenus publics et de faire les payements. Ils furent originairement nommés par les rois, puis (de 509 à 307 av. J. C.) par les consuls, et enfin élus par le peuple. Ils n'étaient d'abord que deux. A partir de 323, il y en eut quatre, puis huit (vers 315). Sylla en porta le nombre à vingt, et César à quarante.— *Questeurs urbains*, ceux dont les fonctions étaient restreintes dans la ville.— *Questeur étranger* ou *questeur militaire*, celui qui accompagnait un consul à l'armée. — *Questeur provincial*, celui qui accompagnait un propréteur ou un proconsul dans une province. — *Questeur nocturne*, magistrat inférieur chargé de veiller aux incendies. — *Questeur* ou *quésiteur*, magistrat chargé de l'instruction d'une affaire criminelle. — *Questeur candidat*, titre de certains magistrats établis par Auguste : ils portaient au sénat les messages de l'empereur, et aspiraient aux plus hautes dignités.— Sous le Bas-Empire, *questeur du palais*, grand dignitaire chargé de rédiger les rescrits impériaux, d'élaborer les constitutions ou lois, et de décider les questions douteuses que lui soumettaient les juges ordinaires. — Hist. mod. *Questeur*, magistrat de certaines villes de France, au XIVe siècle.

* **QUESTION**, s. f. Dr. rom. Enquête, instruction sur un crime ou un délit. — *Question perpétuelle*, enquête sur un crime public, tel que le parricide, la concussion, etc. — Anc. jurispr. *Question définitive*, torture qu'on faisait subir aux criminels condamnés, pour leur faire avouer leurs complices. — *Présenter à la question*, conduire un accusé à la chambre de la question, seulement pour l'effrayer. — Polit. *Question préalable*, question à examiner, à discuter préalablement à la motion qui était proposée. — *Demander la question préalable* signifie ordinairement, demander qu'on ne délibère pas sur une proposition, parce qu'on la regarde comme intempestive ou inconstitutionnelle. — *Question de cabinet*, se dit d'une proposition faite par les ministres à l'assemblée, en lui déclarant que cette proposition est à leurs yeux d'une importance assez grande pour leur faire quitter le portefeuille si elle est rejetée.

QUESTIONCULE, s. f. (dimin. de *question*). Petite question. Il ne s'emploie qu'en plaisantant.

* **QUESTORIEN, IENNE**, adj. Hist. rom. Qui appartient au questeur : *Attributions questoriennes.* — *Porte questorienne*, une des portes du camp romain, voisine de la tente du questeur. — *Questorien*, s. m. Celui qui avait rempli les fonctions de questeur.

QUÉTABLE, adj. des 2 g. V. QUESTABLE, au Dict.

* **QUÊTE**, s. f. Anc. cout. Acquêt. — Droit que les seigneurs levaient sur leurs vassaux dans quatre cas déterminés par la coutume. — Collecte que les habitants faisaient entre eux.

* **QUEUE**, s. f. Prov. et fig. *Il faut que chacun garde sa queue*, il faut que chacun conserve son bien. — *Il viendra un temps où les renards auront besoin de leur queue*, il y a des personnes ou des choses que l'on méprise aujourd'hui, et dont on aura besoin plus tard. — *Le mal porte le repentir en queue*, le repentir suit la faute. —*Quand il pense courir la queue lui choit*, au moment où il croit réussir, il rencontre un obstacle qui l'arrête. — *Cette queue n'est point de ce veau-là*, se dit de deux choses qui n'ont aucun rapport ensemble, ou qui ne font point partie du même tout. — *N'en voir plus ni queue ni oreilles*, ne rien retrouver d'une chose enlevée

ou perdue. — *Se donner la discipline avec une queue de renard*, affecter l'austérité en vivant délicatement. — *Il en est pourvu comme un singe de queue*, se dit d'un individu qui manque tout à fait de quelque chose. — *Il n'en reste, il n'en est pas resté la queue d'un*, il n'en reste, il n'en est resté aucun, aucune : *On a mangé tous mes poulets, tous mes fruits, il n'en reste pas la queue d'un.* — Man. *Queue anglaise*, queue de cheval qui a été coupée court, selon la manière anglaise. — *Queue en balai*, celle dont les crins sont plus abondants à la partie inférieure qu'à la partie supérieure. — *Queue de rat*, celle qui est dégarnie de crins. — *Queue en trompe*, celle qui est relevée dans l'exercice. — Musiq. *Piano à queue*. V. PIANO, au Complément. — Constr. *La queue d'une pierre*, partie de cette pierre opposée au parement. — *Queue en cul-de-lampe*, clef de voûte qui descend en contre-bas. — *Queue de sonnette*, pièce de bois inclinée, qui est assemblée à la tête des jumelles et qui les maintient. — *Assemblage à queue perdue*, se dit de celui dont les joints sont recouverts. — *Assemblage à queue percée*, celui dont les joints sont apparents. — Hydraul. *Queue de renard*, racine d'arbre ou de plante qui s'introduit dans un tuyau de conduite. — Métall. *Faire la queue*, se dit du mercure mal purifié, quand ses globules sont peu mobiles et non arrondis. — Pêche. *Queue*, sorte de filet à manche. — Mar. *Queue d'un bossoir*, partie de cette pièce qui se trouve en dedans du bâtiment. — *Queue d'un pavillon de la série*, bout de drisse sortant de la gaine du un mètre quatre centimètres. C'est la distance à observer entre deux signaux sur une même drisse. — Art milit. *Queue d'aronde*, ancienne pièce de fortification. — *Queue de tranchée*, partie de la tranchée où les assiégeants déposent leurs munitions et leurs matériaux. — *Queue d'armée, de camp, de troupe*, partie d'une armée, d'un camp, etc., occupant le terrain à l'opposite du front de bandière. — Littér. *Queue annuée*, nom d'une espèce de vers employé dans l'ancienne poésie française. — Polit. *Queue*, se dit quelquefois des débris d'un parti, d'une faction : *La queue de Robespierre.* — Jeux. Au billard. *Queue à procédé*. V. PROCÉDÉ, au Compl. — *Faire fausse queue*, toucher la bille à faux, avec la queue. — Zool. *Queue en éventail*, gros-bec de Virginie. — *Queue de fenouil*, nom donné à un papillon. — *Queue fourchue*, chenille d'une espèce de bombyce. — *Queue d'hermine*, nom marchand d'une coquille du genre cône. — *Queue d'or*, espèce de poisson. — *Queue de paon*, nom marchand d'une coquille du genre volute. — *Queue de poêle*, mésange à longue queue. — *Queue sanguine*, oiseau du Paraguay. — *Queue verte*, poisson qui est une espèce de spare. — Bot. *Queue de cheval*, la prêle. — *Queue de rat*, espèce de fétuque. — *Queue de renard*, espèce d'amarante. — *Queue de paon*, la tigrine. — Alchim. *Queue de dragon*, le mercure philosophal. — *Queue blanche du dragon*, l'huile de mercure. — *Queue rouge du dragon*, le mercure rubéfié.

QUENNERON, s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la camomille puante.

QUEVAGE, s. m. Anc. cout. Droit levé sur chaque tête.

QUEZALCOATL, n. pr. m. Myth. Dieu de l'air, chez les anciens Mexicains.

QUIBBUTS, s. m. Gramm. Un des points-voyelles des Hébreux. On écrit aussi *qibbuts*.

* **QUIBERON**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située dans la presqu'île de Quiberon, qui forme une belle baie défendue par le fort Penthièvre. 2,000 hab. Le 27 juin 1795, une troupe d'émigrés français, commandés par d'Hervilly et Puisaye, y débarquèrent et s'emparèrent du fort, mais cernés dans la presqu'île, ils y furent anéantis par le général Hoche. C'est ce qu'on appelle *l'expédition de Quiberon.*

QUICHE, s. m. Sorte de flan.

QUIERSY, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de l'Aisne, sur l'Oise. 700 hab. Charles le Chauve y tint une assemblée célèbre, où fut publié le *capitulaire de Quiersy* (856), qui conférait aux curés un droit d'inquisition contre tous les malfaiteurs.

QUIESCENCE, s. f. Gramm. Qualité des lettres quiescentes. — Dans le sanscrit, *signe de quiescence*, signe que l'on appelle aussi *virâm*, et qui indique que l'on ne doit pas prononcer l'*a* final de la consonne sous laquelle il est placé.

* **QUIESCENT, ENTE**, adj. Gramm. Dans le sanscrit : *Lettres quiescentes*, lettres qui sont affectées du *virâm*.

QUIÉTAL, adj. m. V. QUIETALIS, au Dict.

QUIÉVRAIN, n. pr. m. Géogr. Bourg de Belgique, province du Hainaut, sur la frontière de France. 2,000 hab. Mines de houille.

QUIFERY, s. m. Ancien nom du jeu de la main chaude.

* **QUIGNON**, s. m. Agric. Tas de lin couvert de chaume qu'on laisse quelque temps dans les champs.

QUILIMANE, n. pr. m. Géogr. Ville et port du Mozambique, sur un bras du Zambèze, appelé aussi *Quilimane ;* elle appartient aux Portugais.

* **QUILLE**, s. f. Jeux. *Quilles des Indes*, nom d'un jeu qui consiste à lancer une toupie au milieu des quilles dressées sur un plateau. — *Quilles sur table*, petites quilles rangées sur un plateau, et se redressant au moyen d'un cordon. On fait tourner la boule autour d'une flèche à laquelle elle est attachée. — *Quilles au bâton*, jeu qui se joue avec sept quilles plus hautes et plus grosses que les quilles ordinaires, et que l'on abat avec des bâtons. — Prov. et fig. *Prendre son sac et ses quilles*, se retirer promptement, se sauver. — *Ne laisser aux autres que le sac et les quilles*, prendre pour soi ce qu'il y a de meilleur, et ne laisser aux autres que ce qui a peu de valeur. — Pêche. *Quilles*, morceaux de bois en forme de quilles, dont les pêcheurs francs-comtois se servent pour connaître les hameçons auxquels le poisson a mordu. — Techn. *Quille*, outil en usage dans divers métiers. — Grand coin de fer des ardoisiers. — Se dit, chez les passementiers et les rubaniers, de petits morceaux de bois ronds attachés à l'extrémité des bâtons de retour, pour leur servir de contre-poids.

QUILLÉ, s. m. Agric. Maladie de la vigne, dont les feuilles se couvrent de taches jaunes ou rouges.

* **QUILLÉ, ÉE**, part. et adj. Mar. Qui est muni d'une quille, en parlant d'un bâtiment.

* **QUILLIER**, s. m. Se dit aussi de l'ensemble des quilles : *Abattre tout le quillier.* — Techn. Grosse tarière des charrons.

* **QUILLOT**, s. m. Relat. Cette mesure équivaut à 34 kil. 50 ; elle est aussi en usage à Smyrne et dans plusieurs autres villes du Levant.

QUILLOTA, n. pr. m. Géogr. Ville de la république du Chili, province de San-Felipe, sur l'Aconcagua, au N.-O. de Santiago, célèbre par les riches mines de cuivre de son territoire.

QUILOA, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Afrique orientale, capitale du royaume de Quiloa, dans la baie de Quiloa. 3,000 hab. Très-florissante au XVI[e] siècle. — Le *royaume de Quiloa*, sur la côte de Zanguebar, compte 50,000 hab. Occupé par les Portugais aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, il dépend auj. de l'imam de Mascate, sous lequel il dépérit.

QUILOT, s. m. Relat. Poids turc équivalant à 30 kilogr. 50.

* **QUIMPER**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située au confluent de l'Odet et de la Steyr, et près de l'Océan. 9,715 hab. Évêché, entrepôt de sel, blé, toiles, etc.; commerce de beurre, poissons secs et salés; pêche de sardines, construction de navires. On la nomme aussi *Quimper-Corentin*, du nom de son premier évêque. Patrie de Fréron, Hardouin, Bougeant, etc.

* **QUIMPERLÉ**, n. pr. Géogr. Cette ville est au confluent de l'Isolle et de l'Ellé, et compte 5,540 hab. Port, commerce de bois de construction, merrain, sel, beurre, sardines et cidre.

* **QUINAIRE**, adj. des 2 g. Mathém. Se dit d'un nombre divisible par cinq : *Nombre quinaire.* — s. m. Ant. rom. Pièce d'argent de la valeur de 5 as.

QUINAUDERIE, s. f. Littér. Maxime affectée et doucereuse, comme on en trouve dans les opéras de Quinault.

QUINCONCIAL, ALE, adj. Agric. Qui est disposé en quinconce.

QUINDÉCIMPONCTUÉ, ÉE, adj. (du lat. *quindecim*, quinze ; *punctum*, point). Zool. Qui est marqué de quinze points colorés.

QUINDÉCIMVIR, s. m. Hist. rom. V. QUINDÉCEMVIR, au Dict.

QUINDÉCIMVIRAL, ALE, adj. Ant. rom. Qui appartient aux quindécimvirs.

QUINDÉCIMVIRAT, s. m. Ant. rom. Dignité des quindécimvirs. — Temps pendant lequel ils exerçaient leurs fonctions.

QUINDÉCIOCTONAL, ALE, adj. (du lat. *quindecim*, quinze; *octoni*, huit). Minér. Qui a la forme d'un prisme octogone, avec un seul sommet à quinze faces.

* **QUINE**, s. m. Prov. *C'est un quine à la loterie*, se dit d'un avantage qu'il est très-difficile d'obtenir. — Au loto, *quine*, cinq numéros gagnant ensemble sur la même ligne horizontale.

QUINE-MINE, s. f. Se disait d'une espèce de grimace moqueuse faite en appuyant le pouce contre la joue, et en battant la main ouverte comme une aile.

QUINEQUE, s. f. Com. V. QUINETTE, au Dict.

QUINGENTESIMO, adv. Mot latin qui signifie cinq-centièmement ; employé pour désigner le cinq-centième objet d'une série, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, *tertio*, etc. On dit ensuite *quingentesimo primo*, *quingentesimo secundo*, etc.

QUINIER, s. m. Bot. Arbre de la Guiane.

QUINIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *quini*, cinq; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Qui a les fleurs disposées cinq par cinq.

QUINISEXTE, adj. m. (du lat. *quini*, cinq; *sex*, six). Hist. eccl. Se dit d'un concile célèbre, tenu à Constantinople en 692, dans lequel les constitutions apostoliques furent rejetées. On le nomme ainsi parce qu'il suppléa par ses canons au cinquième concile et au sixième, qui n'en avaient pas laissé. On dit aussi *concile in trullo*, parce qu'il se tint sous le dôme impérial (en lat. *trullus*).

QUINO-QUATERNAIRE, adj. des 2 g. Minér. Se dit de crystaux dont la forme résulte d'un décroissement par cinq rangées, et d'un autre décroissement par quatre rangées.

QUINQUAGÉSIMO, adv. Mot latin qui signifie cinquantièmement; employé pour désigner le cinquantième objet d'une série, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, *tertio*, etc. On dit ensuite *quinquagesimo primo*, *quinquagesimo secundo*, etc.

QUINQUANGULAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *quinque*, cinq ; *angulus*, angle). Didact. Qui a cinq angles.

QUINQUANGULEUX, EUSE, adj. Didact. Syn. de *quinquangulaire* et de *quinquangulé*.

QUINQUANNION, s. m. V. QUINQUENNIUM, au Dictionnaire.

QUINQUÉCENTISTE, s. m. Philol. Se dit des auteurs italiens qui ont écrit de 1500 à 1600. Ils sont réputés classiques, et comme tels, font autorité dans la langue.

QUINQUÉDIGITÉ, ÉE, adj. (du lat. *quinque*, cinq ; *digitus*, doigt). Bot. Dont les feuilles sont composées de cinq folioles terminant le pétiole.

QUINQUÉ-ÉRÉMÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est composé de cinq érèmes.

QUINQUÉFARIÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est disposé sur cinq rangs.

QUINQUÉFIDE, adj. des 2 g. (du lat. *quinque*, cinq; *findere*, fendre). Bot. Qui est fendu en cinq parties.

QUINQUÉFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *quinque*, cinq ; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Qui porte cinq fleurs.

QUINQUÉFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *quinque*, cinq ; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles se composent de cinq folioles.

QUINQUÉFOLIOLÉ, ÉE, adj. (du lat. *quinque*, cinq ; *foliolum*, dimin. de *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles se composent de cinq folioles.

QUINQUÉFORÉ, ÉE, adj. (du lat. *quinque*, cinq; *foro*, je perce). Hist. nat. Qui est percé de cinq trous.

QUINQUÉJUGUÉ, ÉE, adj. (du lat. *quinque*, cinq; *jugum*, paire). Bot. Qui porte des feuilles composées de cinq paires de folioles.

QUINQUÉLOBÉ, ÉE, adj. (du lat. *quinque*, cinq; *lobus*, lobe). Bot. Qui est divisé en cinq lobes.

QUINQUÉLOCULAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *quinque*, cinq ; *locula*, loge). Bot. Qui renferme cinq loges.

QUINQUENÈRE, s. m. Zool. Un des noms vulgaires de la mésange.

QUINQUÉNERVÉ, ÉE, adj. (du lat. *quinque*, cinq; *nervus*, nervure). Bot. Qui porte cinq nervures.

* **QUINQUENNAL, ALE**, adj. Ant. gr. *Jeux quinquennaux*, jeux que les habitants de Chios célébraient tous les cinq ans, en mémoire d'Homère. — Jeux fondés à Tyr, à l'imitation des jeux olympiques. — Ant. rom. *Fêtes quinquennales.* V. QUINQUENNALES, au Dict. Ces fêtes se célébraient du temps des empereurs, et non-seulement à Rome, mais dans les provinces. — *Quinquennal*, s. m. Magistrat des colonies romaines et des municipes, qui avait pour cinq ans une autorité analogue à celle du censeur.

* **QUINQUENNIUM**, s. m. Certificat que les uni-

versités accordaient aux gradués, après avoir examiné les attestations des professeurs.

QUINQUÉPARTITE, adj. des 2 g. (du lat. *quinque*, cinq; *partitus*, divisé). Bot. Qui est divisé en cinq parties.

QUINQUÉPLISSÉ, ÉE, adj. Zool. Qui offre cinq plis.

QUINQUÉPONCTUÉ, ÉE, adj. (du lat. *quinque*, cinq; *punctum*, point). Zool. Qui porte cinq points.

QUINQUERTIUM, s. m. Ant. rom. V. QUINQUERCE, au Dictionnaire.

QUINQUÉSÉRIÉ, ÉE, adj. (du lat. *quinque*, cinq; *series*, série). Bot. Qui est disposé sur cinq rangs.

QUINQUÉVALVE, adj. des 2 g. (du lat. *quinque*, cinq; *valva*, valve). Bot. Qui s'ouvre en cinq valves.

QUINQUÉVIGÉSIMAL, ALE, adj. (du lat. *quinque*, cinq; *vigesimus*, vingtième). Minér. Qui offre vingt-cinq faces.

* **QUINQUEVIR**, s. m. Hist. rom. Titre de cinq commissaires élus pour veiller à l'exécution de quelque mesure. — Officier qui devait rechercher et punir les usuriers. — Il se disait aussi des magistrats qui présidaient aux repas sacrés, et que l'on nomme plus ordinairement *épulons*.

QUINQUIÈS, adv. Mot lat. qui signifie cinq fois. Il s'emploie après *semel*, *bis*, *ter* et *quater*.

* **QUINQUINA**, s. m. *Quinquina aromatique*, la cascarille. — *Quinquina français*, nom par lequel on a désigné l'écorce de plusieurs végétaux indigènes, dans lesquels on a cru reconnaître des propriétés analogues à celles du véritable quinquina.

QUINQUITÉ, s. f. Se dit de cinq éléments, l'éther, l'air, le feu, l'eau et la terre, dont les Indiens croient que tout corps est formé.

QUINSON, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du pinson.

* **QUINT**, s. m. Féod. *Quint en montant*, augmentation d'un cinquième que l'on faisait sur le prix de la vente d'un fief, pour le droit de *quint* attribué au seigneur féodal. — Dr. cout. *Quint en matière de succession*, portion des biens propres laissée par les coutumes à la libre disposition du testateur. On disait aussi *quint datif* et *quint d'aumône*. — *Quint naturel*, quotité de biens que la coutume accordait aux puînés. Ce quint était tantôt *héréditaire* et tantôt *viager*. — *Quint*, *demi-quint* et *peines de lettres*, dans la coutume du Hainaut, amende que devaient au roi ou au seigneur les débiteurs traduits en justice. — Anc. jurispr. *Quint*, le cinquième dans une succession. — En Espagne, *quints royaux* se disait de la cinquième partie de l'or et de l'argent tirés des mines du Pérou, portion qui appartenait au roi.

QUINTAGE, s. m. Anc. cout. Don du cinquième.

* **QUINTAINE**, s. f. Féod. Droit en vertu duquel un seigneur faisait courir la quintaine à ses jeunes vassaux.

* **QUINTAL**, s. m. *Quintal métrique*, poids de 100 kilogrammes ou 200 livres. — Le *quintal* est encore en usage dans plusieurs pays étrangers, où il varie suivant les lieux; ainsi le *quintal* à *Aix-la-Chapelle* est de 33 kilogr. 113; à *Amsterdam*, de 49 kilogr. 85; à *Augsbourg* (grand poids), de 48 kilogr. 85; id. (petit poids), de 46 kilogr. 40; à *Barcelone*, de 41 kilogr. 92; à *Bâle*, de 49 kilogr. 48; à *Livourne* (pour le sucre), de 51 kilogr. 84; id. (pour la morue et les laines), de 54 kilogr. 93; à *Londres*, de 50 kilogr. 79; à *Lubeck*, de 53 kilogr. 98; à *Bruxelles*, de 46 kilogr. 45; à *Cadix*, de 46 kilogr. 06; à *Cologne*, de 46 kilogr. 77; à *Constantinople*, de 56 kilogr. 422; à *Francfort-sur-le-Mein*, de 49 kilogr. 95; à *Lisbonne*, de 57 kilogr. 728; à *Livourne*, de 51 kilogr. 495; à *Prague*, de 61 kilogr. 464; à *Trieste*, de 56 kilogr.; à *Vienne*, de 56 kilogr. 01.

* **QUINTANE**, adj. f. Ant. rom. Nom de la porte du camp située auprès de la tente du questeur.— *Quintane*, s. f. V. QUINTAINE, au Dict. et au Compl. — Chron. Nom que l'on donne, dans les anciennes chartes, au premier dimanche de Carême.

* **QUINTE**, s. f. Soixantième partie d'une quarte, soit dans la division du cercle, soit dans la division du temps. C'est la 777,600,000^{e} partie d'un degré ou d'une heure. — Dr. cout. Banlieue de cinq milles; étendue d'une juridiction qui renfermait cinq villages. — Man. Mouvement désordonné que fait le cheval sous le cavalier, et dans lequel il s'arrête tout court.— adj. f. Anc. jurispr. *Quinte et surabondante criée*, criée qui se faisait quand il y avait quelque défaut dans les criées précédentes, ou quand on procédait à une nouvelle adjudication, sans qu'il y eût lieu à recommencer les poursuites.

* **QUINTE-FEUILLE**, s. f. Blas. Fleur de pervenche à cinq pétales.

* **QUINTER**, v. a. Dr. cout. Faire cinq parts d'un héritage, afin de disposer d'un cinquième.

QUINTÈRE, s. m. Anc. cout. Bien dont le fermier devait le cinquième des produits au propriétaire.

QUINTERON, ONNE, s. Descendant d'une quarteronne et d'un blanc, ou d'une blanche et d'un quarteron.

* **QUINTESSENCE**, s. f. Alchim. *Quintessence des éléments*, le mercure philosophal. — *L'esprit de notre quintessence*, la magnésie.

QUINTICOLORE, adj. des 2 g. (du lat. *quintus*, cinquième; *color*, couleur). Didact. Qui est de cinq couleurs.

QUINTIDODÉCAÈDRE, adj. des 2 g. Minér. Qui résulte de la combinaison de cinq dodécaèdres.

QUINTIER, s. m. Anc. cout. Celui qui administrait les biens d'une église ou d'un hôpital.

QUINTIFORME, adj. des 2 g. Minér. Qui résulte de la combinaison de cinq formes différentes.

* **QUINTIL**, s. m. Littér. Stance composée de cinq vers sur deux rimes.

* **QUINTILIEN**, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui apparut en Phrygie à la fin du II^{e} siècle. Les *quintiliens* voulaient que les femmes fussent admises au sacerdoce.

QUINTILIS, s. m. (pr. *kuintilice*). Chron. Nom du mois de juillet, chez les Romains, avant la réforme du calendrier par Jules César.

QUINTINAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la quintine.

QUINTINE, s. f. Bot. Une des enveloppes de l'ovule végétale.

QUINTINISTE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au XVI^{e} siècle par un tailleur nommé Jean Quintin. Les *quintinistes* furent aussi appelés *libertins*. Ils prétendaient que Jésus-Christ était Satan, que l'Évangile était faux, rejetaient toute espèce de culte, etc.

QUINTIOCTAÈDRE, adj. des 2 g. Minér. Qui offre la combinaison de cinq octaèdres différents.

QUINTISECTION, s. f. Didact. Division en cinq parties égales.

QUINTO, adv. Mot latin qui signifie cinquièmement. On l'emploie pour désigner le cinquième objet d'une série, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, *tertio*, *quarto*.

QUINTOIER, v. n. Anc. cout. Disposer du quint d'un propre.—Payer le quint en sus du cens.

QUINTUPLANT, ANTE, adj. Minér. Se dit d'une variété dans le signe de laquelle un des exposants est répété cinq fois dans une série.

* **QUINTUPLE**, adj. des 2 g. Bot. Se dit du stigmate, quand il se partage en cinq divisions. — s. m. Monnaie d'or de Naples, valant fr. 64,95.

QUINTUPLIFORME, adj. des 2 g. Bot. Qui a l'apparence d'une partie quintuplée.

QUINTUPLINERVÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a les nervures quintuples.

* **QUINZE**, adj. num. des 2 g. Prov. et fig. *On lui a fait passer quinze pour douze*, on l'a attrapé, on l'a dupé. — s. m. Anc. comm. *Quinze-seize*, étoffe de soie qui avait quinze seizièmes d'aune de largeur. — Pêche. *Quinze-vingt*, filet du col du boullier, dont les mailles ont environ six lignes d'ouverture en carré.

QUINZENIER, s. m. Anc. cout. Celui qui avait quatorze hommes sous ses ordres.

QUIPUCAMAYU, s. m. V. QUIPOCAMAYÊ, au Dict.

QUIQUELIKIKE, s. m. Ancien onomatopée du cri du coq, qui s'employait substantiv.: *Entendre le quiquelikike*.

QUIRAT, s. m. Comm. Part que l'on a dans la propriété d'un navire.

QUIRATAIRE, s. m. Comm. Celui qui possède une part dans un navire.

QUIRÉE, s. f. Anc. t. milit. Espèce de casque de cuir.

* **QUIRINAL**, n. pr. m. Ant. rom. C'était une des sept collines sur lesquelles Rome était bâtie. Aujourd'hui *Monte-Cavallo*.

QUIRINAL, ALE, adj. Ant. rom. Qui appartient au mont Quirinal. — *Porte quirinale*, une des portes de Rome. — *Flamine quirinal*, prêtre de Quirinus.

* **QUIRINUS**, n. pr. m. Myth. rom. Nom sous lequel Romulus fut adoré après sa mort. — C'était aussi un des surnoms de Janus.

QUIRITAIRE, adj. m. Dr. rom. Se dit du propriétaire légitime, dont le droit était à l'abri de toute contestation.

* **QUIRITE**, adj. f. Myth. rom. Surnom de Junon. V. QUIRIS ou QUIRITA, au Dictionnaire. — s. m. Hist. rom. Nom porté d'abord par les Sabins, puis étendu aux Romains eux-mêmes, après la fusion des Romains de Romulus et des Sabins de Tatius. Les Romains ne portaient le nom de *Quirites* qu'à la ville, et jamais à l'armée: les généraux ne l'employaient en parlant aux soldats, que lorsqu'ils voulaient les licencier. — *Droit des Quirites*, ancien droit romain. — Il se disait aussi du droit de citoyen romain.

* **QUISGUALE**, s. m. Zool. et bot. Mot qui est, dans le Dictionnaire, le résultat d'une faute typographique. C'est *quisquale* ou *quiscale*.

QUITÈVE, s. m. Relat. Titre de l'empereur du Monomotapa.

* **QUITO**, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Amérique du Sud, capitale de l'ancien royaume de Quito, et actuellement de la république de l'Équateur, ch.-l. de la province de Pichincha. 70,000 hab. Évêché. Cathédrale. Université. Bibliothèque, etc. — *Royaume de Quito*, ancienne audience de la Nouvelle-Grenade, avec le titre de royaume, fut depuis comprise dans la partie S.-O. de la Colombie, où elle forma la république de l'Équateur presque tout entière.

QUITTERIE, s. f. S'est dit fam. de l'action de se quitter. M^{lle} de Scudéri s'est servi de ce mot et du suivant en parlant des amants qui brisent leurs liens.

QUITTEUR, EUSE, s. Celui, celle qui quitte, qui abandonne. V. le mot précéd.

QUITY, s. m. Bot. Espèce de savonnier du Brésil.

QUOAILLE, s. f. Comm. Laine grossière de la queue des moutons

QUOIMIO, s. m. Hortic. Variété de fraise.

QUOLEM, s. m. Gramm. Un des points-voyelles de la langue hébraïque. Il vaut un *o* long.

* **QUODLIBÉTAIRE**, adj. Scholast. Se disait des questions subtiles, minutieuses, sur lesquelles on exerçait les jeunes étudiants en théologie, en philosophie, en médecine, etc.

QUOLIBÉTAIRE, adj. des 2 g. Qui est relatif au quolibet; qui est subtil comme le quolibet.

QUOLIBÉTIQUE, adj. des 2 g. Fécond en quolibets: *Style quolibétique*.

QUONIN, n. pr. m. Myth. Divinité domestique des Chinois, à laquelle ils attribuent le soin de tout ce qui concerne la famille, le ménage.

QUOT, s. m. S'est dit pour quotité. — Anc. cout. *Droit de quot*, taille imposée pour payer les messiers ou gardes des moissons et des vignes.

QUOTE, s. f. S'est dit pour quote-part. — Dans la coutume de Liége: *Quote et masure*, tenants et aboutissants.

* **QUOTIDIEN, IENNE**, adj. *Journal quotidien*, *feuille quotidienne*, journal, écrit qui paraît tous les jours. — Dans l'oraison dominicale: *Notre pain quotidien*, notre nourriture de chaque jour, et, par extens., ce qui est nécessaire à nos besoins journaliers. — Prov. et fig. *C'est son pain quotidien*, se dit d'une chose qui est ordinaire à quelqu'un, qu'il fait tous les jours, ou très-souvent. — *Quotidien*, s. m. Hist. eccl. S'est dit, dans certains chapitres, des distributions manuelles et des petits émoluments.

* **QUOTITÉ**, s. f. Jurispr. *Quotité disponible*, la portion de bien dont la loi permet de disposer par testament ou donation, dans certaines circonstances.

QVALOE, n. pr. f. (c'est-à-dire *île des baleines*). Géogr. Ile de la mer Glaciale, sur la côte N.-O. de la Norwège. 24 kil. sur 12. Sur la côte O. de l'île est la ville d'*Hammerfest*.

R, s. m. Linguist. Cette lettre est également la dix-huitième de l'alphabet et la quatorzième des consonnes, dans toutes les langues néo-latines ou germaniques qui ont tiré leur alphabet de celui des Latins. — En latin et en grec, on classe le *R* parmi les liquides, et il se permute avec l'autre liquide *L*. On dit également *latiaris* et *latialis*. — Il s'est aussi permuté en latin avec l'*S* : *Labor* et *labos*, *honor* et *honos;* cela vient de ce que dans les anciens génitifs en *sis*, le *s* entre deux voyelles s'est changé en *r* et a fait *laboris, honoris*, etc. — *R* devant *s* est quelquefois omis dans les manuscrits, par archaïsme : Ainsi l'on trouve *susum* pour *sursum*, *dosum* pour *dorsum*, etc. — Dans les mots latins ou français tirés du grec, *r* est ordinairement suivi de *h* pour exprimer l'aspiration qui accompagne la lettre *rho : Rhombus, rhynchus*, etc.; *rhétorique, rhinocéros, rhinoplastie*, etc. — Les anciens appelaient *R* lettre canine, parce que les chiens semblent la prononcer quand ils grondent. — Dans les inscriptions latines, *R* tient la place des mots *rex, Roma* ou *Romanus*, et quelquefois *rarissimæ, rationalis, recte, reficiendum, regnum, rei, reliquis, repositorium, retro, ripa, rostra, rudera*, et des noms propres *Regulus, Rufus, Rutilius*. — *RP*. signifie *respublica* (la république); *P. R. C., post romam conditam* (après la fondation de Rome); *R. C., romana civitas* (ville romaine); *Rc., rescriptum* (rescrit); *R. R., rationes relatæ* (comptes rendus), ou *recta regione* (directement). — En marge des manuscrits, *R* remplace *require* (cherchez), mot qui avertit de recourir à d'autres exemplaires, pour s'assurer de la véritable leçon. — *R* est aussi l'abréviation de *rabbi* ou *rabbin*, et se met devant les noms des docteurs juifs. — En chimie, il désigne le rhodium.

RA, s. m. Gramm. Nom d'une des consonnes fortes du sixième ordre dans l'alphabet sanscrit; il correspond à notre R. — Nom de la huitième lettre de l'alphabet arménien. — La dixième lettre de l'alphabet arabe. — La douzième lettre de l'alphabet turc. — *Ra*, signe numérique de 200. — Dans la mus. milit., *ra*, coup de baguette donné sur la caisse, de manière à former un roulement très-bref.

RAAB, n. pr. m. Géogr. Rivière des États autrichiens; naît dans la Styrie, et tombe dans le Danube à Raab. Cours 280 kil. — Ville de la Hongrie, ch.-l. de comitat, au confluent du Raab et du Danube. 13,700 hab. Évêché. Le prince Eugène Beauharnais y battit l'archiduc Jean en 1809.

RAAGDAER, s. m. Relat. Espèce de voyer, en Perse. V. RADAR, au Compl.

RAAGDAÉRIE, s. f. V. RADARIE, au compl.

RABACHE, s. f. Sorte d'ancien vêtement que l'on nomma plus tard haut de chausses.

RABAILLET, s. m. Zool. Un des noms vulgaires de la crécerelle.

* **RABAISSER**, v. a. Hortic. Diminuer la longueur d'un arbre, d'une branche. — Techn. Couper, du côté de la gouttière, les cartons de la couverture d'un livre.

RABANEL, s. m. Bot. Nom donné à une espèce de sénevé.

RABASTENS, n. pr. m. Nom véritable des deux villes que le Dict. appelle, par erreur, *Rabatens*.

* **RABAT**, s. m. Col de toile garni de dentelles, ou même sans garniture, que portaient les hommes, et qui laissait le cou à découvert. — Ant. cout. *Rabat en issue de cour*, droit que devait payer au greffe la partie qui comparaissait seulement à l'issue de l'audience, et qui demandait que le défaut prononcé contre elle fût rabattu. — Fauconn. *Lâcher le rabat*, lâcher l'autour après la première secousse. — Techn. *Rabat*, morceau de toile dont le cirier se sert pour rabattre ce qui s'élève de la baignoire en tournant. — Dessus d'une cage. — Sable argileux aggloméré en couches. — Nom que l'on donne à la terre des plats et assiettes non vernis, dont la cuisson a été manquée. — Outil de charron pour tracer des lignes droites. — Feuille d'une fleur artificielle qui tombe à côté des feuilles supérieures. — Pièce de peau qui assemble les éclisses des soufflets d'orgue. — Opération de teinture qu'on fait subir aux étoffes de peu de valeur. V. RABATTRE, au Compl. — Lisse sous la maille de laquelle les fils de la chaîne sont passés. — n. pr. m. Géogr. Ville de l'État de Maroc, dans la province de Fez, à l'embouchure de la Bouregreb. 25,000 hab. On l'appelle aussi le *Nouveau-Salé*.

* **RABATTEMENT**, s. m. Anc. jurispr. *Rabattement de décret*, droit que le parlement de Toulouse accordait, en certain cas, au débiteur dont les immeubles avaient été saisis par décret; il pouvait les recouvrer en remboursant à l'adjudicataire le prix ainsi que les frais que celui-ci avait payés.

* **RABATTRE**, v. a. et n. Prov. et fig. *Rabattre les coutures à quelqu'un*, le frapper sur le dos ou sur les épaules. — Jeux. Aux quilles, *rabattre*, c'est jeter une seconde fois la boule pour abattre les quilles. — A la longue paume, renvoyer la balle à la partie adverse, le plus près de terre qu'il est possible. — Techn. *Rabattre* se dit de

l'action du maréchal qui frappe sur le fer rouge qu'il forge. On dit *rabattre en premier*, lorsqu'il y a trois frappeurs à l'enclume; *rabattre en second*, lorsqu'il y en a quatre; et *rabattre court*, pour signifier frapper le plus promptement possible après le premier frappeur. — Chez les serruriers, *rabattre*, effacer à petits coups les inégalités que le marteau a laissées sur une pièce. — Couper en biseau la sertissure d'un bouton. — Chez les orfèvres, abaisser les côtés trop marqués d'une pièce d'orfèvrerie. — Chez les marbriers, dégrossir le marbre avec le rabat. — Chez les teinturiers, corriger une couleur trop vive. — Chez les tanneurs, mettre les peaux dans un plat-mort, de huit jours en huit jours, pour les amollir. — Chez les fileurs d'or, faire passer sur la rochette le fil d'or qui est sur la bobine. — Chez les cloutiers, former la tête d'un clou.

RABBAH, n. pr. m Géogr. Bourg de Syrie, pachalik de Damas, à l'E. de la mer Morte, sur l'emplacement de l'ancienne Rabbath-Moab.

RABBATH-AMMON, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville de Judée, capitale des Ammonites, à l'E. du Jourdain, et près des sources de l'Ammon. Auj. *Amman.*

RABBATH-MOAB, n. pr. m. Géogr. sacr. Capitale du pays des Moabites, à l'E. du lac Asphastilte. V., plus haut, RABBAH.

RABBI, ou **RABBIM**, s. m. Hist. jud. Titre qui revient à celui de maître, et que les Hébreux donnaient à tous ceux qui étaient habiles ou illustres dans une science ou dans une profession. V. RABBIN, au Dict.

RABBINAT, s. m. Dignité, fonctions de rabbin.

* **RABBINIQUE**, adj. des 2 g. Philol. *Langue rabbinique*, la langue hébraïque moderne, dans laquelle ont écrit les rabbins d'Espagne, de Portugal, d'Italie et d'Allemagne. — *Caractères rabbiniques*, nom que l'on donne aux caractères ronds des Hébreux.

* **RABDOCHLOÉ**, s. f., * **RABDOÏDE**, * **RABDOLOGIE**, * **RABDOMANCIE**, * **RABDOPHORE**. V. RHABDOCHLOÉ, RHABDOÏDE, RHABDOLOGIE, RHABDOMANCIE, RHABDOPHORE, véritable orthographe de ces mots, qui ont été doublés par erreur dans le Dictionnaire.

RABDOMANT, s m. Celui qui exerce la rabdomancie. V. ce mot, au Dict. On écrit mieux *rhabdomant*, remarque qui s'applique à tous les mots dont le premier radical est ῥάβδος, baguette.

RABE, s. m. Gras de la jambe; mollet. Vieux.

RABELAISERIE, s. f. Plaisanterie cynique, dans le genre de celles de Rabelais.

* **RABINE**, s. f. Nom donné, dans le Morbihan, aux avenues d'arbres de futaie.

RABIROLLE, s. f. Zool. Un des noms vulgaires de l'hirondelle.

* **RABOT**, s. m. Pêche. Instrument que les pêcheurs emploient pour troubler l'eau.—Techn. *Rabot à diamant*, outil pour couper le verre.

RABOTAGE, s. m. Techn. Action de raboter, et résultat de cette action.

RABOUGRISSEMENT, s. m. État d'une chose rabougrie.

RABOULO, s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la cuscute.

RABRAQUER, v. a. Mar. Abraquer ou embraquer de nouveau; reprendre un cordage.

RABROUÉE, s. f. Brusquerie; reproches; accueil fâcheux, incivil. — *Jouer aux rabrouées*, jouer sans argent, et à la charge d'endurer, en cas de perte, quelques moqueries, quelques reproches plaisants.

RABUZE, s. f. Vétér. Maladie des moutons.

* **RACAVIER**, s. m. Faute typographique du Dict. C'est *racarier* qu'il fallait écrire.

RACCASTILLAGE, s. m. Mar. Réparation à l'accastillage d'un bâtiment.

RACCASTILLER, v. a. Mar. Travailler au radoub de l'accastillage d'un vaisseau.

RACCOINTER, v. a. S'est dit pour retrouver, faire connaissance de nouveau.

* **RACCORD**, s. m. Il se dit particulièrement du travail partiel par lequel le peintre en bâtiment associe des peintures neuves à des vieilles.

* **RACCORDEMENT**, s. m. Archit. Réunion de deux bâtiments de styles différents à l'aide de quelque accessoire qui sert de transition. — *Courbe de raccordement*, courbe suivant laquelle on passe sans ressauts ni inflexions inutiles, d'un alignement à un autre. — *Raccordement*, jonction de deux chemins de fer.—Hydraul. Jonction de deux tuyaux inégaux, au moyen d'un tambour de plomb.

* **RACCOURCIR**, v. a. Vén. *Raccourcir un cerf*, enlever les chiens pour les rapprocher d'un cerf qui a de l'avance.

RACCOURCISSEUR, s. m. Celui qui raccourcit.

RACCOUTRAGE, s. m. Techn. Chez les vitriers, opération qui consiste à nettoyer, à remettre en bon état les vitres en panneaux.

RACCROCHEUR, s. m. Jeux. Celui qui fait des raccrocs, surtout au billard.

* **RACCROCHEUSE**, s. f. Zool. Nom marchand d'une coquille univalve.

RACÉMEUX, EUSE, adj. (du lat. *racemus*, grappe). Bot. Dont les fleurs sont disposées en grappes.

RACÉMIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *racemus*, grappe; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des fleurs en grappes.

RACÉMIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *racemus*, grappe; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs en grappes.

RACÉMIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *racemus*, grappe; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble à une grappe.

RACÉMIQUE, adj. m. (du lat. *racemus*, grappe). Chim. Se dit d'un acide qu'on trouve dans les raisins aigres.

RACÉMULEUX, EUSE, adj. Bot. Qui a ses fleurs disposées en petites grappes.

* **RACHAT**, s. m. Féod. *Droit de rachat*, somme que l'héritier d'un fief devait payer au suzerain. Dans une grande partie de la France, il fut remplacé par une redevance annuelle. — *Rachat rencontré* ou *rencontre de rachats*, se disait lorsque l'héritier qui avait payé le rachat mourait avant l'année révolue. — Anc. jurispr. *Rachat en fait de rentes constituées*, faculté de rembourser le capital de la rente. — Jurispr. *Faculté de rachat*, faculté accordée au vendeur de recouvrer la chose vendue, en remboursant, dans un certain délai, à l'acquéreur, le prix ainsi que les frais que celui-ci a payés.

* **RACHE**, s. f. Méd. Un des noms vulgaires de la teigne et du claveau. — Bot. un des noms vulgaires de la cuscute.

RACHENBURG, s. m. Hist. Homme libre de condition civile, chez les Francs établis dans les Gaules et sous la première race. On écrit aussi *rachimbourg*.

RACHÉOMYÉLITE, s. f. (pr. *rakéomiélite*) (du gr. ῥάχις, l'épine du dos; μυελὸς, moelle). Méd. Inflammation de la moelle épinière.

RACHEVAGE, s. m. Techn. Action de perfectionner, de finir une pièce de poterie déjà ébauchée, ou tout autre ouvrage.

RACHMED, n. pr. m. (pr. *rakmède*). Nom du rocher sur lequel s'appuie la plate-forme qui servait de fondement à l'ancien palais de Persépolis.

RACIEN, s. m. Archéol. Nom d'une monnaie des archevêques de Reims.

RACINAGE, s. m. Techn. Dessin imitant des racines, qu'on forme sur la basane dont on recouvre les livres.

* **RACINER**, v. a. Techn. Faire le racinage sur la couverture des livres.

RACINIER, s. m. Bot. Nom donné à un agaric.

RACKA, s. m. Bot. Arbre de l'Arabie et de l'Abyssinie.

RACKASIRA, s. f. Pharm. Sorte de Baume qu'on tire d'Afrique.

RÂCLAGE, s. m. Eaux et for. Éclaircissement du bois taillis qu'on ne veut couper qu'à onze ou quinze ans.

RACLARE, s. m. Pêche. Filet en nappe simple, que l'on tend la nuit.

* **RÂCLÉE**, s. f. Agric. Binage qui ne consiste qu'à râcler le sol avec la houe.

* **RÂCLERIE**, s. f. Il se dit fam. de l'action de ceux qui râclent de la guitare, du violon ou de tout autre instrument à cordes. — Mauvaise musique. — Groupe de mauvais musiciens. Peu usité.

RÂCLOIRE, s. f. Instrument fait en baleine, avec lequel on ôte le matin le limon qui s'est amassé sur la langue.

RÂCLON, s. m. Agric. Engrais préparé avec du gazon pourri. — Boue ramassée dans les rues des villes ou sur les routes.

RACODIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un racodion. — RACODIACÉES, s. f. pl. Famille de champignons.

RACODION, s. m. Bot. Genre de champignons.

RACOMITRE, s. m. Bot. Genre de mousses. On dit aussi *racomitrion*.

RACONTAGE, s. m. Néol. Bavardages; petites médisances, petits contes faits à plaisir : *Les racontages des journaux.*

RACOPLAQUE, s. f. (du gr. ῥακόω, je déchire; πλὰξ, plaque). Bot. Genre de lichens. On écrit aussi et mieux *rhacoplaque*.

RACOUET, s. m. Bot. Nom vulgaire du lupin.

RACQUE, s. m. Écon. dom. Marc de raisin qui sert à fabriquer le verdet.

RACQUET, s. m. Zool. Nom vulgaire du castagneux.

RADAR, s. m. Relat. Nom des soldats d'une espèce de milice instituée en Perse pour protéger les voyageurs. On dit aussi *raagdaer*.

RADARIE, s. f. Relat. Droit payé en Perse sur les marchandises, afin qu'elles soient protégées par les radars ou raagdaers.

* **RADEAU**, s. m. Mar. *Radeau de fortune*, celui que l'on fait dans un naufrage, dans un sinistre de mer. — Navig. *Radeau plongeur*, espèce de radeau qui sert à remorquer.

RADEGAST, n. pr. m. Myth. slave. Divinité des Obotrites, qui était honorée à Rethra, ville où se rendaient de nombreux pèlerins. On l'appelait aussi *Radegoste* et *Raswoz*.

* **RADER**, v. a. Constr. Diviser un bloc de pierre ou de marbre avec le ciseau, en formant deux tranchées en dessus et en dessous.

* **RADERIE**, s. f. C'est *radarie*. V. plus haut, RADARIE.

RADEZYGE, s. f. Méd. Sorte de lèpre commune en Norwège.

RADHA, n. pr. f. Myth. ind. Femme de Dhritarachtra; elle recueillit et éleva Carna, fils de Counti, qui fut surnommé *Radha-Souta*, fils de Radha. — Femme aimée du dieu Crichna.

RADIABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui peut être rayé. Il s'est dit des personnes qu'il s'agissait d'effacer de la liste des émigrés.

* **RADIAIRE**, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui est disposé en rayons.

* **RADIAL, ALE**, adj. Blas. *Couronne radiale*, couronne surmontée de pointes ou rayons. — Zool. *Cellule radiale*, se dit d'une nervure qui s'étend jusqu'au bout de l'aile de certains insectes.

RADIANCE, s. f. Néol. Épanouissement de joie, de satisfaction. Mot forgé par Brillat-Savarin.

RADIATIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *radiatus*, rayonné; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs radiées.

RADIATIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *radiatus*, rayonné; *forma*, forme). Bot. Qui est disposé en manière de rayon.

* **RADICAL, ALE**, adj. Gramm. or. *Lettres radicales*, lettres qui forment la racine d'un mot. On l'emploie par opposition à *lettres serviles*.— Méd. *Traitement radical*, *cure radicale*, traitement dans lequel on s'attache à combattre, à détruire le principe du mal. C'est l'opposé du *traitement palliatif*. — *Radical*, adj. et s. m. Polit. Il s'est dit aussi en France, sous le règne de Louis-Philippe, des partisans d'une réforme démocratique complète de la constitution et des lois : *Le parti radical ; c'est un radical*, *combattre les radicaux*.

RADICÉ, ÉE, adj. (du lat. *radix*, *icis*, racine). Bot. Qui a de très-longues racines.

RADICELLAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport à la radicelle. — Qui a la forme d'une radicelle ou petite racine.

RADICELLATION, s. f. Bot. Ensemble de ce qui a rapport aux racines des plantes.

RADICELLE, s. f. Bot. Très-petite racine, ou simple rudiment de racine.

RADICICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *radix*, *icis*, racine; *colo*, j'habite). Bot. Qui vit sur les racines des plantes.

RADICIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *radix*, *icis*, racine; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Dont les fleurs naissent de la racine.

RADICIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *radix*, *icis*, racine; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble à une racine ou à un paquet de racines.

RADICULEUX, EUSE, adj. Bot. Qui a une longue radicule. — Qui émet, produit des racines.

RADICULIFORME, adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'une radicule ou petite racine.

RADICULODE, s. m. Bot. Partie de l'embryon d'où sortent les radicelles.

RADIEN ou **RADIEU**, n. pr. m. Myth. Le dieu du samedi, chez les Lapons.

* **RADIER**, s m. Constr. *Avant-radier*, ouvrage destiné à prévenir les affouissements aux abords d'une construction hydraulique, et qui se place en amont. — *Arrière-radier*, ouvrage semblable à l'avant-radier, mais qui est construit en aval.

* **RADIEUX**, s. m. Zool. Nom d'un poisson d'Amboine.

RADIO-BINAIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui a lieu dans le sens de deux rayons.

RADIOLÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui porte des stries ou des bandes rayonnantes. — **RADIOLÉS**, s. m. pl. Famille de mollusques dont la coquille est creusée de loges rayonnantes.

RADIOLITE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves fossiles. Quelques dictionnaires écrivent à tort *radiolithe*.

RADIOTROPE, s. m. Techn. Instrument dont on se sert pour empailler les oiseaux.

RADIURE, s. f. Zool. Nom donné à la première nervure du bord externe de l'aile des insectes.

RADJAH, s. m. V. **RAJAH**, au Dictionnaire.

RADJARCHI, s. m. Myth. ind. Richi de la troisième classe ou de la race royale.

RADJEMAL, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, dans la présidence de Calcutta, sur la droite du Gange : c'est l'ancienne capitale du Bahar et du Bengale. 30,000 hab. — Chaîne de montagnes de l'Indoustan, au N.-O. du Bengale et sur la rive droite du Gange. On dit aussi *radjemahal*.

RADJEMALIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple qui vit indépendant dans les montagnes de Radjemal.

RADJEPOUT, OUTE, adj. et s. Nom d'une tribu guerrière de l'Indoustan.

RADNOR, n. pr. m. Géogr. Comté d'Angleterre, dans la principauté de Galles. 805,236 hab. — *New-Radnor*, ch.-l. du comté de Radnor. 2,000 h.

* **RADOUBER**, v. a. Techn. Remédier aux avaries qu'a subies la poudre à tirer.

RADSTADT, n. pr. m. Géogr. Petite ville d'Autriche, à 59 kil. S.-O. de Salzbourg. 1,000 h. Moreau y remporta une victoire sur les Autrichiens, le 5 juin 1796. V. **RASTADT**, au Compl.

RADULIROSTRE, adj. des 2 g. (du lat. *radula*, ratissoire; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec en forme de ratissoire.

* **RAFALÉ, ÉE**, adj. Mar. Qui a subi des rafales, des coups de vent violents et inattendus.

RAFAR, s. m. Agric. Espèce de mauvais raisin.

RAFAZI, s. m. Hist. relig. Membre d'une des six classes que forment les soixante-douze sectes musulmanes.

RAFAZIYÉ, s. f. Hist. relig. Secte musulmane. V. le mot précédent.

RAFF, s. m. Nom donné aux nageoires du poisson appelé *flétan*. On les regarde comme un mets délicat, et on les sale pour les envoyer au loin.

RAFFAULT, s. m. Bot. Nom vulgaire de l'agaric meurtrier. On dit aussi *raffoult*.

RAFFINADE, s. f. Techn. Nom que les raffineurs donnent au sucre qui est parvenu au plus haut degré de pureté.

* **RAFFINER**, v. a. Tech. Réduire à une plus grande ténuité la matière du chiffon effiloqué, dans les papeteries.

RAFFLÉSIE, s. f. Bot. Genre de plantes de Java.

RAFFLÉSIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la rafflésie. — **RAFFLÉSIACÉES**, s. f. pl. Famille de plantes exotiques.

RAFLAGE, s. m. Techn. État d'un pain de sucre qui est raboteux à sa surface.

* **RÂFLE**, s. f. Bot. Épi du maïs. — Chasse. Espèce de filet ou de tramail contre-maillé, dont on se sert pour prendre les petits oiseaux. — Pêche. Filet garni d'ailes et ayant plusieurs ouvertures à son extrémité.

* **RÂFLER**, v. n. Jeux. Quand on joue aux dés, décider la partie par la première râfle.

RAFRAÎCHI, s. m. Techn. Caisse qu'on place sous des boyaux qu'on ourdit, pour qu'ils ne se salissent pas en traînant.

* **RAFRAÎCHIR**, v. a. Agric. *Rafraîchir la terre*, la remuer, lui donner un nouveau labour. — Hortic. *Rafraîchir un arbre*, *une plante*, couper l'extrémité des racines d'un arbre, d'une plante, que l'on a enlevés de terre pour les replanter. — Art milit. *Rafraîchir un canon*, humecter l'intérieur avec de l'eau et du vinaigre quand on a tiré un certain nombre de coups. — Mar. *Rafraîchir une amarre*, *un câble*, *une manœuvre*, remplacer la fourrure qui la garantissait des frottements, ou, couper la partie usée. — Techn. Dans les brasseries, *rafraîchir le grain*, lui donner de l'eau nouvelle, quand il est à moitié trempé.

* **RAFRAÎCHISSOIR**, s. m. Écon. dom. Vase dans lequel on fait rafraîchir le vin, les liqueurs, etc.

RAGACHE, s. f. Zool. Un des noms vulgaires de la pie.

* **RAGE**, s. f. Hortic. Sorte de maladie des pois chiches.

RAGER, v. n. Se fâcher, s'irriter. Vieux mot, que l'on emploie encore quelquefois dans le langage familier.

RAGÈS, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de Médie, au N.-E. d'Ecbatane. Aujourd'hui *Razi* ou *Rei*.

RAGEUR, EUSE, s. Celui, celle qui s'irrite, qui se fâche aisément : *C'est un rageur*. — Adjectiv. : *caractère rageur*. Ce mot est fam., mais assez usité.

RAGHAVA, n. patr. Myth. ind. Descendant de Raghou. Il se dit surtout de Rama.

RAGHINIS, n. pr. f. Myth. ind. Nom des nymphes de la musique : elles sont au nombre de trente.

RAGHOU, n. pr. m. Myth. ind. Roi d'Ayodhya, prince de la dynastie solaire et bisaïeul de Rama.

RAGOUVANSA, s. m. Titre d'un poëme de Calidasa, qui célèbre les actions des ascendants et descendants de Raghou, jusqu'à Rama inclusivement.

* **RAGOUDE**, s. m. V. le mot suivant.

RAGOULE, s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'agaric. *Ragoude* est une faute du Dict.

RAGOUNER, v. n. Murmurer sourdement entre les dents. Il est populaire.

RAGRÉAGE, s. m. Mar. Opération par laquelle on polit la surface, les bordages, les ponts, etc., d'un bâtiment dont la construction est achevée.

RAGRÉER, v. a. Mar. Faire le ragréage.

RAGUE, s. f. Mar. Boule percée ou pomme de racage. — *Rague goujée*, celle qui a deux goujures ou entailles à angle droit sur sa surface.

RAGUENET, s. m. Zool. Nom vulgaire de la petite linotte rouge.

* *se* **RAGUER**, v. pron. Mar. Il se dit en général de tous les objets qui s'usent, se détériorent par le frottement : *Un câble*, *une voile qui se rague*.

RAGUIN, s. m. Écon. rur. Nom que l'on donne quelquefois aux moutons antenois.

RAGUSA, n. pr. f. Géogr. Ville de Sicile, dans la province de Syracuse. 6,600 hab. Draps.

RAGUSAIN, AINE, adj. et s. Géogr. Habitant de Raguse. — Qui appartient à Raguse ou à ses habitants. — *Ragusain*, ou *Ragusan*, s. m. Nom que l'on donne au territoire de Raguse, qui forma une république aristocratique jusqu'en 1806, époque où Napoléon l'occupa militairement. Il appartient à l'Autriche depuis 1815, et forme un cercle du gouvernement de Dalmatie; ch.-l. Raguse.

* **RAGUSE**, n. pr. f. Géogr. Ville de Dalmatie, sur l'Adriatique. 16,000 hab. Archevêché, dont le titulaire est primat de Dalmatie. Deux ports; fortifications; quatre bibliothèques; collége de piaristes. Soieries et lainages. Napoléon avait donné au maréchal Marmont le titre de *duc de Raguse*.

RAH, n. pr. m. Géogr. sacr. Un des noms de la ville de Jéricho.

RAHMANIEH, n. pr. f. Géogr. Ville de la Basse-Égypte : elle donne son nom à un canal dérivé du Nil.

RAHOU, n. pr. m. Myth. ind. Un des Asouras. S'étant glissé parmi les dieux, il déroba un breuvage qui le rendit immortel, mais fut découvert par Vichnou, qui lui coupa la tête. La tête de *Rahou* devint une constellation dont l'influence est des plus funestes.

RAIATEA, n. pr. f. Géogr. Une des îles de la Société, à l'E. de Taïti. La reine Pomaré s'y retira pendant ses difficultés avec les Français (1844-1847).

RAIGRASS, s. m. (en angl. *ray-grass*). Bot. Espèce d'ivraie.

* **RAIL**, s. m. (mot angl. qui signif. *barre*). Mécan. C'est le plus ordinairement une bande de fer en relief, avec laquelle s'emboîte la roue des locomotives et des wagons, laquelle est creuse. — *Rail-road* ou *rail-way*, mots anglais qui signifient route à rails, et qu'on emploie quelquefois en français pour désigner un chemin de fer. V. **RAIL-ROUTE**, au Dictionnaire.

RAILLE, s. f. Zool. Un des noms vulgaires de la rousserole.

RAILLON, s. m. Anc. t. milit. Genre de flèche.

RAILLONADE, s. f. Anc. t. milit. Coup de flèche.

* **RAIN**, s. m. Anc. cout. *Mettre à possession d'un héritage par rain*, en conférer la possession en mettant entre les mains de l'acquéreur un rameau ou un petit bâton.

RAINOISE, s. f. Anc. t. milit. Sorte de fusil à canon rayé, ou de longue carabine.

* **RAIPONCE**, s. f. Bot. *Petite raiponce de carême*, espèce de campanule. — Prov. et fig., par un mauvais jeu de mots : *Manger des raiponces*, se ruiner en cautionnant autrui.

* **RAISIN**, s. m. *Raisins de caisse*, raisins secs qui viennent du midi de la France. — *Raisins de Damas*, très-gros raisins secs qui viennent de la Syrie. Ils ont un goût très-prononcé de muscat. — Bot. *Raisin barbu*, la cuscute. — *Raisin de Canada*, le phytolaque. — *Raisin de chèvre*, le nerprun. — *Raisin de corneille*, la camarine. — *Raisin de perroquet*, le brésillet bâtard, dont les fruits sont recherchés des perroquets. — Anc. jurispr. *Quart*, *tiers* ou *demi-raisin*, redevances consistant, les unes dans le quart, d'autres dans le tiers, d'autres dans la moitié du produit des vignes.

RAISINIÈRE, s. f. Méd. Nom vulgaire d'une petite tumeur qui se forme sur la cornée, et qui est une des variétés du staphylôme.

RAISMES, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. du Nord, près de l'Escaut. 2,540 hab.

* **RAISON**, s. f. Prov. *Vivre selon Dieu et raison*, vivre en homme de bien. — *La raison du plus fort est toujours la meilleure*, les plus forts font la loi. — *C'est la raison que chacun soit maître dans sa maison*, il est juste que chacun s'arrange chez soi comme il lui plaît. — *Il y a raison partout, pour tout*, il y a des bornes à tout. — *Où force domine, raison n'a plus de lieu*, la force brutale l'emporte sur les meilleures raisons. — Philos. *Formes de la raison*, se dit, dans la doctrine péripatéticienne, des conditions en vertu desquelles la raison humaine imprime au contingent et à l'individuel le caractère de la nécessité et de l'universalité. — *Raison empirique*, nom donné par Wolf à l'intelligence qui opère sur les éléments fournis par la sensation. — *Raison pure*, se dit, dans le même système, de l'intelligence qui perçoit les vérités nécessaires. — *Raison suffisante*, principe établi par Leibnitz. C'est une loi de l'intelligence en vertu de laquelle nous jugeons qu'aucun fait ne peut avoir lieu sans qu'il y ait une raison suffisante pour qu'il soit de telle manière plutôt que de telle autre. — Dans le kantisme, on appelle en général, *raison*, la faculté de l'esprit qui opère par le raisonnement, pour produire l'unité des jugements : *Raison théorétique* ou *spéculative*, l'intelligence humaine agissant sur deux éléments primitifs, les intuitions et les notions *à priori*; *raison pratique*, les principes déterminants de la volonté. — *Critiques de la raison pure*, *de la raison théorétique* et *de la raison pratique*, titre de trois ouvrages philosophiques de Kant. — Mathém. *Moyenne et extrême raison*, proportion dans laquelle un tout est à une de ses deux parties comme celle-ci est à la seconde. — *Premières et dernières raisons des accroissements*, nom d'une théorie célèbre de Newton. — Jurispr. *Raison écrite*, disposition d'une loi qui n'a pas d'autorité coactive dans le pays où on l'invoque, et qui n'y doit par conséquent être suivie qu'autant qu'elle est conforme aux principes généraux et à la saine raison. — Hist. *Culte de la Raison*, sorte de culte allégorique que la faction des hébertistes, et en particulier, Chaumette, tentèrent d'introduire en France. — Polit. *Souveraineté de la raison*, principe qu'une école philosophique a prétendu substituer, tant à celui de la légitimité qu'à celui de la souveraineté du peuple.

RAISONNANT, ANTE, adj. Qui a l'habitude de raisonner.

* **RAISONNEMENT**, s. m. Philos. Opération de l'esprit par laquelle un jugement ou plusieurs jugements étant donnés, on en fait sortir un autre jugement. — Il se dit aussi de la faculté que nous possédons d'accomplir cette opération.

* **RAISONNER**, s. m. Manie de raisonner. Il a été employé par Voltaire : *Le raisonner tristement s'accrédite*.

RAJAH-POURSON, s. m. Relat. Chef des prêtres, dans le royaume de Camboje.

RAJAH-POUTES, s. m. pl. Relat. Corps de troupes sous les ordres des rajahs.

RAKCHASA, s. m. Myth. ind. Nom de certains génies malfaisants qui prennent toutes sortes de formes.

RAKCHASI, s. f. Myth. ind. Nom des femmes des rakchasas.

RAKONITZ, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans la Bohême. C'est un ch.-l. de cercle. 2,000 hab.

RALEIGH, n. pr. m. Géogr. Ville des États-Unis, ch.-l. de la Caroline du Nord. 2,700 hab.

RALLIDÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble au râle. — **RALLIDÉS**, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

RÂMA, n. pr. m. Myth. ind. C'est la septième

incarnation du dieu Vichnou. Râma épousa Sitâ, dont il eut deux fils jumeaux, Lava et Cousa. On l'appelle aussi *Rama-Tchandra.*

RAMA, n. pr. f. Géogr. sacr. Ville de la Judée, dans la tribu d'Ephraïm, au S. de Joppe, entre Samarie et Jérusalem. On l'appelait aussi *Arimathie*. Auj. la même que *Ramath* ou *Ramathim-Sophim*, selon quelques écrivains.

* **RAMAGE**, s. m. Droit cout. Faculté dont jouissaient quelques sujets de couper des branches dans les forêts de leur seigneur.— Chasse. Action d'un épervier qui a volé par les forêts.

RAMALIES, s. f. pl. Ant. Nom donné par quelques auteurs aux oschophories des Athéniens. Le Dict. écrit *ramales*, et place ces fêtes chez les Romains. C'est une erreur.

RAMALINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une ramaline.— **RAMALINÉES**, s. f. pl. Famille de lichens.

RAMASITOA, s. m. Relat. Fête solennelle des anciens Péruviens.

RAMASSAGE, s. m. Action de ramasser : *Le ramassage du bois mort dans les forêts.*

RAMASSÉE, s. f. Ancienne mesure de terre en usage dans le Bugey et la Bresse.

* **RAMASSER**, v. a. Il s'est dit pour faire monter dans son carrosse une personne que l'on rencontre à pied : *Il me rencontra dans la rue pendant l'orage et me ramassa.— Se faire ramasser*, signifie particulièrement se faire lancer dans un char du haut des élévations artificielles nommées *montagnes russes.*

RAMASSETTE, s. f. Techn. Léger clayonnage dont on garnit les faulx, pour ramasser les tiges à mesure qu'on les coupe.

RAMASSIÈRE, s. f. Nom donné aux sorcières que l'on accusait d'aller au sabbat sur un balai ou ramasse.

RAMASTRE, s. m. (du lat. *ramus*, rameau). Bot. Ramification ou pétiole d'une feuille pennée.

RAMATHA, n. pr. f. Géogr. sacr. Ville de Judée. Patrie de Samuel. Quelques-uns pensent que *Râmatha* et *Rama* ne sont qu'une seule ville.

RAMATUEL, s. m. Bot. Arbrisseau d'Amérique.

* **RAMAYANA**, s. m. Titre d'une épopée indienne rédigée en langue sanscrite, où sont célébrées les aventures de Rama. C'est l'œuvre d'un poëte nommé Valmiky, ou plutôt, le recueil des travaux de plusieurs poëtes d'une même école.

RAMBERGE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la mercuriale. — Hort. V. plus loin le mot **RAME**.

RAMBLA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Cordoue. 8,000 hab.

* **RAMBOUILLET**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située dans une vallée agréable, au S. de la vaste forêt dite *de Rambouillet*. 3,200 hab. Magnifique château où mourut François Ier : il est orné de belles pièces d'eau et entouré de parcs communiquant avec la forêt. On y remarque une bergerie établie par Louis XVI en 1787, pour l'amélioration des races. — *Hôtel de Rambouillet*, se dit d'une société qui se réunissait à l'hôtel de la marquise de Rambouillet, rue Saint-Thomas-du-Louvre, à Paris; elle se composait de gens de lettres et de personnes distinguées par la naissance, la vertu ou l'esprit. On fait remonter l'origine de cette réunion à l'an 1600, mais c'est principalement au milieu du XVIIe siècle qu'elle fut en faveur. L'hôtel de Rambouillet, après avoir rendu des services incontestables aux lettres, finit par tomber dans la pruderie et l'affectation : on n'y employait plus qu'un langage de convention que Molière a parodié dans ses *Précieuses ridicules.*

* **RAMBOUR** ou **RAMBURES**, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. de la Somme. 800 hab. C'est aux environs que l'on a cultivé d'abord les pommes dites *de Rambour.*

* **RAME**, s. f. Hort. *Goût de rame* ou *de ramberge*, s'est dit d'un goût désagréable que les melons contractent quelquefois. — Comm. *Coton de rames*, coton filé de médiocre qualité, qui venait de la Palestine, et dont on se servait autrefois pour faire la trame des voiles. — Techn. *Rame*, instrument à l'aide duquel on sèche et tend les pièces de drap. — Grain moulu qui sort de dessous la meule. — Réunion de deux porses de la cuve, dans une papeterie.

RAMÉAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui naît sur les rameaux.

* **RAMEAU**, s. m. Bot. *Rameau d'or*, nom donné à une variété de la giroflée de murailles.

* **RAMÉE**, s. f. Agric. Petite meule de foin que l'on établit temporairement. — Nom donné, dans quelques cantons, à une pièce de terre qui appartient à différents propriétaires.

RAMÉEN, ENNE, adj. Bot. Qui provient d'un rameau.

RAMELLE, s. f. (du lat. *ramellus*, dimin. de *ramus*, rameau). Bot. Subdivision du pétiole secondaire d'une feuille pennée.

RAMENABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui est susceptible d'être ramené.

* **RAMENDER**, v. a. Il s'est dit aussi dans le sens d'améliorer : *Il n'a pas ramendé sa condition.* — Agric. Fumer une seconde fois les terres. — Techn. Remettre une étoffe à la teinture.

RAMENDEUR, s. m. Anc. techn. Ouvrier qui raccommode.

RAMENTACÉ, ÉE, adj. (du lat. *ramentum*, râclure). Bot. Qui est couvert de petites écailles sèches et éparses : *Tige ramentacée.*

RAMENTER, v. a. Rappeler, remettre en mémoire. Vieux mot.—On l'a employé fig. quelquefois pour rallier, en parlant de l'action d'un chef sur les hommes qui le suivent. — Vén. Rappeler, arrêter les chiens qui tournent la tête, pour attendre ceux qui suivent de loin, et les faire chasser tous ensemble.

* **RAMER**, v. n. Prov. et fig. *Ramer contre le fil de l'eau*, prendre une affaire en sens contraire. — Fauconn. *Ramer* se dit d'un oiseau qui se sert de ses ailes comme de deux avirons.

RAMERON, s. m. Zool. Pigeon du cap de Bonne-Espérance.

RAMESSÈS, n. pr. f. Géogr. sacr. Ville du pays de Gessen, dans le Delta.

* **RAMETTE**, s. f. Comm. Petite rame de papier, ou plutôt, rame d'un papier de petit format : *Une ramette de papier à lettres.*

* **RAMEUR**, adj. et s. m. Fauconn. Se dit d'un oiseau qui rame.

RAMGANGA, n. pr. m. Géogr. Rivière de l'Indoustan septentrional, prend sa source dans les monts de Ghéroual, et se joint au Gange après un cours de 450 kil.

RAMICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *ramus*, rameau; *cornu*, corne). Zool. Qui a des antennes rameuses.

* **RAMIER**, s. m. Écon. rur. Amas de branches et de tiges rassemblées pour être mises en fagots. — Hist. Nom donné aux pèlerins qui, revenant de l'Orient, portaient des rameaux et des palmes. On disait aussi *paumier.*

RAMIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *ramus*, rameau; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des rameaux.

RAMIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *ramus*, rameau; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Dont les fleurs naissent sur les rameaux.

RAMIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *ramus*, rameau; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble à un rameau.

RAMILLIES, n. pr. f. Géogr. Ville de Belgique, dans le Brabant méridional. 400 hab. Le 23 mai 1706, les alliés, commandés par Marlborough, y remportèrent une victoire complète sur les Français, dans la guerre de la Succession.

* **RAMIPARE**, adj. des 2 g. (du lat. *ramus*, rameau; *parere*, produire). Bot. Qui pousse des rameaux.

RAMIQUE, adj. des 2 g. (du lat. *ramus*, rameau). Bot. Synon. de *rameux.*

RAMISME, s. m. Philos. Doctrine philosophique de Ramus.

RAMISSERAM, n. pr. f. Géogr. Petite île de l'Inde anglaise, présidence de Madras, entre le détroit de Palk et l'île de Manaar. 18 kil. sur 10. Ch.-l. *Panban*. On y remarque un observatoire où les astronomes indous font passer leur premier méridien.

* **RAMISTE**, adj. et s. des 2 g. Philos. Partisan de la philosophie de Ramus, qui, au XVIe siècle, attaqua le premier les principes aristotéliques. — On appelle le *J* et le *V lettres ramistes* ou *consonnes ramistes*, non parce qu'ils furent inventés par Ramus, mais parce que ce philosophe établit la distinction entre le *v* et l'*u*, et celle entre le *j* et l'*i*.

* **RAMON**, s. m. Il se dit, en t. d'hortic., en parlant d'un balai fait de rameaux d'arbres, et dont on se sert pour balayer les allées d'un jardin.

* **RAMONDIE**, s. f. Bot. Genre de plantes des Alpes et des Pyrénées, famille des solanées.

RAMONELLE, s. f. Bot. Ancien nom de la roquette. *Ramonette* est une faute du Dict.

RAMOSISSIME, adj. des 2 g. (du lat. *ramosissimus*, superlat. de *ramosus*, rameux). Bot. Qui est très-rameux.

RAMOTH, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville de Judée, dans le pays de Galaad, près du torrent de Jabok.

* **RAMPANT, ANTE**, adj. Bot. *Racine rampante*, racine qui s'étend horizontalement entre deux terres. — *Tige rampante*, celle qui est étalée sur le sol, dans lequel elle jette des ramifications de distance en distance. — Blas. *Rampant* se dit de tous les animaux qui sont représentés, dans les armoiries, debout, et s'élevant comme le long d'une rampe. Il est opposé à *passant.*

* **RAMPE**, s. f. Anat. Partie du limaçon de l'oreille.

RAMPEAU, s. m. Jeux. Partie de quille qui se joue en un seul coup de boule. — Second coup de la partie qui se joue en deux coups.

RAMPECOU, s. m. Zool. Nom vulgaire du grimpereau.

* **RAMPHASTOS**, * **RAMPHE**, * **RAMPHOCELUS**, * **RAMPHOCÈNE**, etc. V. **RHAMPHASTOS**, **RHAMPHE**, au Dictionnaire.

RAMPICHET, s. m. Zool. Nom vulgaire du grimpereau.

RAMPOUR, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Calcutta, dans l'ancien Delhi, sur la Kosila. 30,000 hab.

RAMRAM, n. pr. m. Myth. ind. Dieu des Bisnows.

RAMSGATE, n. pr. f. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Kent, sur la côte E. de l'île de Thanet. 8,000 hab. Bains de mer.

RAMSTRUT, n. pr. m. Relat. Nom d'une divinité adorée à Onore, dans l'Indoustan.

RAMULEUX, EUSE, adj. Bot. Qui se partage en rameaux.

RAMULIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *ramulus*, petit rameau; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Qui porte ses fleurs sur des ramules.

RAN, s. m. Nom que l'on donne au bélier, dans quelques localités, à cause de son bêlement court et rauque. — Agric. Fosse qu'on creuse pour planter la vigne.

RANADÉ, ÉE, adj. (du lat. *rana*, grenouille). Zool. Qui ressemble à la grenouille. — **RANADÉS**, s. m. pl. Famille de reptiles batraciens. On dit aussi *rané.*

RANCART, s. m. Mot usité dans quelques départements. *Mettre au rancart*, c'est mettre de côté, dans un coin.

RANCE, n. p. f. Géogr. Rivière de France, qui naît dans le département des Côtes-du-Nord, et se jette dans la Manche, au-dessous de Saint-Malo. Cours 90 kil.

RANCHER, s. m. Techn. Pièce de bois carrée qui se place sur le devant ou sur le derrière d'une charrette.

RANCIEN, s. m. Ancienne monnaie de Reims. On disait aussi *racien.*

RANCOGNE, n. pr. f. Géogr. Village de France, dép. de la Charente, sur la Tardouère. 500 hab.

RANDABLETTE, s. f. Féod. Obligation de remettre entre les mains du seigneur suzerain un château ou une forteresse.

RANELLE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

RANÉ, ÉE, adj. Zool. V. plus haut **RANADÉ**.

RANETTE, s. f. Zool. Ancien nom de la grenouille.

* **RANG**, s. m. Absol. En t. milit., suite de soldats placés à côté les uns des autres : *Le premier, le second rang; les rangs d'un bataillon, d'un régiment. Serrer, ouvrir, rompre les rangs; quitter les rangs.* — Mar. Il se dit pour marquer la force, l'importance des bâtiments : *Vaisseaux du premier rang*, vaisseaux à trois ponts, et portant de cent dix à cent trente canons; — *vaisseaux du second rang*, vaisseaux à deux ponts, et portant de quatre-vingts à cent canons; — *vaisseaux de troisième rang*, vaisseaux de soixante-quatorze canons. — Les frégates sont aussi classées par rang : on appelle *frégates du premier rang*, celles de soixante canons; *frégates du second rang*, celles de cinquante-quatre canons, et *frégates du troisième rang*, celles de quarante-quatre canons. — Man. *Rang*, endroit du manége où les élèves à cheval se tiennent l'un à côté de l'autre, et d'où ils sortent pour travailler à leur tour. — *Rang d'écurie*, nombre de chevaux attachés au même râtelier. — Pêche. *Grand rang*, nom que les pêcheurs de la Manche donnent à une soute dans laquelle ils mettent le poisson qui ne peut pas tenir sur le pont.

RANGOUN, n. pr. m. Géogr. Ville et capitale de l'empire Birman, sur une branche de l'Iraouaddy. 15,000 hab., suivant les uns; 40,000 suivant d'autres. Commerce considérable. — Les Anglais ont pris cette ville en 1824, mais ils l'ont depuis restituée aux Birmans.

* **RANIN, INE**, adj. Didact. Qui tient de la grenouille.

RANISTE, adj. des 2 g. Zool. Synonyme de *ranadé*.

RANIVORE, adj. des 2 g. (du lat. *rana*, grenouille; *voro*, je dévore). Zool. Qui vit de grenouilles.

RANOÏDE, adj. des 2 g. (du lat. *rana*, et du gr. εἶδος, ressemblance). Zool. Qui ressemble à une grenouille.

RÂPAGE, s. m. Action de râper, et résultat de cette action.

RAPAILLER, s. m. Eaux et for. Mauvais bois de peu de valeur; broussailles.

RAPALER, v. a. Anc. cout. Rappeler. — Lever, faire cesser: *Rapaler un interdit*.

RAPATE, s. f. Bot. Genre de plantes de Cayenne, famille des joncées. On dit aussi *rapatée*.

RAPATRONNAGE, s. m. Eaux et for. Rapprochement que l'on fait du tronc d'un arbre coupé à une souche qui est restée en terre, pour vérifier si l'un est sorti de l'autre.

* RÂPE, s. f. Prov. et fig. *Donner à quelqu'un de la râpe douce*, le flatter. — Zool. Nom vulgaire d'un poisson et d'une espèce d'huître. — Bot. Un des noms vulgaires de la râpe et du navet. — *Petite râpe*, espèce d'agaric dont le chapeau est hérissé de petites pointes. — Métrol. V. RAPEN, au Dict. — Techn. *Râpe*, sirop fermenté.

RAPE, s. m. Géogr. Subdivision administrative de quelques comtés d'Angleterre.

* RAPEN, s. m. C'est *rappen* qu'il faut écrire, et non *rapen*.

RAPERIES, s. f. pl. (de l'angl. *rapparees*). Hist. Nom que l'on a donné à des bandes de brigands qui ravageaient l'Irlande.

RAPETASSAGE, s. m. Action de rapetasser. — Ouvrage rapetassé. — Se dit fig. en parlant d'un ouvrage littéraire qui a été corrigé plusieurs fois.

* RAPETASSEUR, s. m. Se dit fig. pour compilateur, arrangeur.

RÂPEUR, s. m. Techn. Ouvrier employé à râper une substance. Il se dit surtout dans les manufactures de tabac.

RAPHAÏM, n. pr. m. (littéral., *Vallée des Géants*). Géogr. sacr. Nom d'une vallée de la Judée, au S. de Jérusalem.

RAPHANÉ, ÉE, adj. (du gr. ῥάφανις, raifort). Bot. Qui ressemble au raifort. — RAPHANÉES, s. f. pl. Tribu de plantes crucifères.

RAPHANELLE, s. f. Zool. Genre d'animalcules infusoires.

* RAPHÉ, s. m. Bot. Prolongement des vaisseaux du funicule, dans l'intérieur des tuniques d'une graine.

RAPHÉAL, ALE, adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport au raphé.

RAPHIA, n. pr. f. Géogr. sacr. Ville forte de la Judée, sur les confins de la Syrie et de l'Égypte, et près de la mer Intérieure. Ptolémée IV y battit Antiochus le Grand, 217 ans avant J. C.

RAPHIDIADE, adj. des 2 g. Zool. Synonyme de *raphidien*.

RAPHIDIEN, IENNE, adj. Zool. Qui ressemble à une raphidie — RAPHIDIENS, s. m. pl. Tribu d'insectes névroptères.

RAPHIDIUS, n. pr. m. Géogr. anc. Lieu de l'Arabie Pétrée, près du mont Horeb. Ce fut le onzième campement des Hébreux. Moïse y fit jaillir l'eau d'un rocher, et Josué y vainquit les Amalécites.

RAPHIGNATHE, s. m. (du gr. ῥαφίς, aiguille; γνάθος, mâchoire). Zool. Genre d'acarides.

RAPHILITE, s. f. (du gr. ῥαφίς, aiguille). Minér. Mésotype.

RAPHIONE, s. f. (du gr. ῥάφιον, alène). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

RAPHIORAMPHE, adj. des 2 g. (du gr. ῥάφιον, alène; ῥάμφος, bec). Zool. Qui a le bec en forme d'alène. — RAPHIORAMPHES, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

RAPICAUDE, adj. des 2 g. (du lat. *rapa*, rave; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue en forme de rave.

* RAPIDE, s. m. Il se dit particulièrement des petites cascades formées par des rochers, dans certains fleuves d'Amérique. — adj. et s. des 2 g. Nom d'une peuplade indienne de la Nouvelle-Bretagne, à l'E. des monts Rocheux. — Géogr. n. pr. f. Rivière des États-Unis, qui tombe dans le Missouri, après un cours de 600 kil.

RAPIÉRER, v. n. Anc. t. milit. Combattre avec la rapière.

* RAPIN, s. m. Il se dit, par extens., d'un peintre dépourvu de goût, de talent: *Ce n'est qu'un rapin*.

RAPISTE, s. m. Bot. Genre de plantes crucifères.

RAPOESTIR, v. a. Anc. cout. Remettre un criminel en la puissance de son juge légal.

RAPOESTISSEMENT, s. m. Anc. cout. Action de remettre un criminel à son juge.

RAPONCULOÏDE, adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à la raiponce.

RAPONTIC, s. m. Bot. V. RHAPONTIC, au Dict.

RAPONTICOÏDE, s. f. Bot. V., au Compl., RHAPONTICOÏDE, seule orthographe régulière.

RAPORTON, s. m. Anc. techn. S'est dit d'une masse de pierre propre à être fendue en ardoises.

* RAPPEL, s. m. Dr. cout. *Rappel dans le cas d'exclusion coutumière d'une dotée*, déclaration que faisait un ascendant, en constituant une dot à sa fille, qu'il n'entendait pas pour cela l'exclure de sa succession. — *Rappel dans le cas de la renonciation expresse des filles dotées*, faculté dont jouissaient les ascendants, de relever leur fille de la renonciation à une succession future qu'ils lui avaient imposée par son contrat de mariage en la dotant.

RAPPEN, s. m. Monnaie de compte de Suisse. V., au Dictionnaire, RAPEN, orthographe vicieuse.

* RAPPORT, s. m. Féod. *Rapport et dénombrement*, déclaration que le vassal était tenu de faire à son seigneur des héritages qu'il possédait. — Anc. jurispr. *Rapport de main pleine* se disait, dans la coutume d'Orléans, de la faculté accordée à un locataire de se faire restituer des meubles saisis chez lui, en livrant à la place d'autres meubles de même valeur. — Anc. prat. *Rapport*, vacation d'un juge. — Mar. *Rapport*, masse d'eau rapportée par la marée. — Prat. *Rapport d'estimation*, jugement par écrit donné par un ou plusieurs experts, au sujet d'un mémoire dont le payement est contesté.

* RAPPORTER, v. a. Mar. S'emploie absol. en parlant de l'action de la mer qui monte: *La mer a beaucoup rapporté à cette marée*, elle a été très-forte.

* RAPPORTEUR, s. m. Anc. cout. *Rapporteur des criées*, officier chargé d'examiner si les criées étaient faites dans les formes voulues. — Jurispr. *Conseiller rapporteur*, conseiller, membre du conseil d'État, désigné pour faire un rapport au conseil.

RAPPROCHAGE, s. m. Hortic. Action de tailler une bordure, une haie, une palissade devenue trop épaisse.

* RAPPROCHEMENT, s. m. Anc. jurispr. *Rapprochement de ligne*, double parenté qui se forme lorsqu'un mariage est contracté entre les membres de la même ligne et qu'ils ont des enfants. — Hortic. *Rapprochement d'un arbre*, opération qui consiste à couper sur vieux bois, pour obtenir de nouvelles pousses.

* RAPPROCHER, v. a. Hortic. *Rapprocher un arbre*, le couper sur vieux bois pour obtenir de nouvelles pousses. — v. n. Mar. *Rapprocher du vent*, se dit d'un bâtiment qui diminue l'angle qu'il faisait avec la direction du vent.

RAPPROXIMATION, s. f. Anc. cout. Action de rapproximer.

RAPPROXIMER, v. n. Anc. cout. Faire un retrait lignager à titre de proximité.

* RAPSODE, s. m. On écrit aussi, et plus conformément à l'étymologie, *rhapsode*.

* RAPSODEUR, EUSE, s. Celui, celle qui fait de mauvais arrangements, de grossiers raccommodages. Ce mot n'est point du tout synonyme de *rapsode*.

* RAPSODIE, s. f. Art cul. Mauvais ragoût, mauvais mélange de divers aliments.

* RAPSODOMANCIE, s. f. On écrit aussi et mieux *rhapsodomancie*.

RAPTA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Éthiopie, près de la mer des Indes et du cap Raptum.

RAPTUM, n. pr. m. (pr. *rapetonne*). Géogr. anc. Cap d'Éthiopie, sur la mer des Indes. Aujourd'hui, le *cap Brava*.

RAPTUS, n. pr. m. (pr. *rapetuce*). Géogr. anc. Fleuve d'Éthiopie, qui se jette dans la mer des Indes. Aujourd'hui *la Doara*.

RAQUE, s. f. S'est dit pour mare, fossé d'eau bourbeuse.

* RAQUET, s. m. Zool. Nom vulgaire du plongeon.

* RAQUETIER, s. m. Art milit. Tireur de fusées de guerre.

* RAQUETTE, s. f. Art milit. Fusée de guerre.

RARÉFACTIBILITÉ, s. f. Phys. Qualité de ce qui peut être raréfié.

RARÉFIABLE, adj. des 2 g. Phys. Qui est susceptible de se raréfier.

RARESCENT, ENTE, adj. Phys Qui se raréfie.

RARÈSE, s. f. Comm. Sorte d'étoffe de laine.

RARICOSTÉ, ÉE, adj. (du lat. *rarus*, rare; *costa*, côte). Bot. Dont la surface offre un petit nombre de côtes.

RARIÉPINEUX, EUSE, adj. Bot. Qui porte des épines peu nombreuses.

RARIÉTOILÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ne porte qu'un petit nombre d'étoiles.

RARIFLAMMÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est marqué de taches rares, imitant les flammes.

RARIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *rarus*, rare; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont peu nombreuses.

RARIPILE, adj. des 2 g. (du lat. *rarus*, rare; *pilus*, poil). Hist. nat. Qui a des poils rares, clair-semés.

RARIPLISSÉ, ÉE, adj. Zool. Qui offre un petit nombre de plis.

RARISILLONNÉ, ÉE, adj. Zool. Qui est creusé d'un petit nombre de sillons.

* RAS, s. m. Mot arabe qui signifie *cap*, et qui se trouve dans le nom d'un grand nombre de promontoires d'Asie et d'Afrique. — Astron. *Ras algethi*, tête d'Hercule. — *Ras alhague*, tête du serpentaire. — Techn. *Ras*, filière par laquelle on fait passer le lingot qui sort de l'argue.

RASCAPOS, s. m. Nom donné, dans les Cévennes, aux pierres établies au milieu des ravins, dans le but de retarder le cours des eaux.

* RASCATION, s. f. Méd. Action par laquelle on ramasse, pour les rejeter, les mucosités qui tapissent les bronches.

RASCETTE, s. f. Chirom. Nom d'une partie où quelques lignes se trouvent disposées transversalement, à la jonction intérieure de la main avec le bras. On dit aussi *rasette*.

RASCIE, n. pr. f. Géogr. Partie orientale de la Servie, ainsi nommée des Raïtzen, peuples qui en furent longtemps les habitants principaux. Belgrade en est la ville principale.

RASCIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de la Rascie. Les *Rasciens*, slaves d'origine, sont répandus dans le S. de la Hongrie; ils y forment une tribu nombreuse, adonnée surtout à l'agriculture. — Qui appartient à la Rascie ou à ses habitants.

RASCLE, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du râle de genêt et du lièvre mâle. — Bot. Nom donné à la herse.

RASCOLNISME, s. m. Hist. relig. Se dit de la croyance de diverses sectes russes qui se sont détachées de l'Église grecque, après la révision des livres sacrés et la rédaction d'une liturgie uniforme, faites en 1659 par le patriarche Nicon.

RASCOLNISTE, adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Partisan du rascolnisme.

RASDI, n. pr. f. Myth. sept. Nom d'une des divinités des Hongrois.

RASE, s. f. Chim. Huile essentielle qu'on retire de la résine des pins. — Comm. *Rase de Maroc*, espèce de serge qui se fabriquait en Champagne.

RASEAU, s. m. S'est dit pour filet. — On appelait *râseau de vigne* un plant de vigne long et étroit.

RASÈNES, s. m. pl. Géogr. anc. Nom que les Étrusques portaient primitivement dans leur propre langue.

* RASER, v. a. Mar. *Raser un vaisseau*, diminuer sa hauteur au-dessus de l'eau. — Dans un combat, *raser un bâtiment*, c'est lui abattre ses mâts. — Faucon. *Raser l'air*, se dit de l'oiseau qui plane, qui vole sans que l'on voie remuer ses ailes.

RASÈS, n. pr. m. Géogr. anc. Ancien petit pays de France, dans le Bas-Languedoc, avec le titre de comté. Limoux en était le ch.-lieu. Il est aujourd'hui compris dans le S. du dép. de l'Aude, et le N.-O. de celui des Pyrénées-Orientales. On écrit aussi *Razès*.

RASETTE, s. f. Chirom. V. RASCETTE, au Compl. — Agric. Un des noms de la ratissoire.

RASGADO, s. m. Mus. Prélude de guitare que les Espagnols exécutent en faisant une espèce d'arpège.

* RASIÈRE, s. f. On écrit plus ordinairement *razière*. V. RAZIÈRE, au Complément.

RASINET, s. m. Bot. Nom vulgaire de la petite joubarbe.

RASO, s. m. Mesure de longueur du royaume sarde, valant, mètr. 0,5994. — *Raso de Sardaigne*, mètr. 0,5493.

RASON, s. m. Zool. Genre de poissons de la

Méditerranée. L'espèce la plus commune, vulgairement nommée *rasoir*, est recherchée comme aliment.

RASORIEN, s. m. Partisan du système médical de Rasori.

RASORISME, s. m. Doctrine médicale établie par Rasori; elle repose sur l'existence du *contra-stimulus*, agent capable d'exercer sur les organes vitaux une action contraire à celle que Brown appelle *stimulus*.

RASORISTE, adj. des 2 g. Qui appartient au rasorisme. — Substantiv. *Un rasoriste*, un partisan de la doctrine de Rasori.

RASPEÇON, s. m. Zool. Nom vulgaire de l'uranoscope.

RASPECT, s. m. Nom sous lequel on désigne le moût du vin, dans le midi de la France.

RASPI, s. m. Le deuxième des prêtres officiants, chez les Parses; le ministre du djouti.

RASPOUTE, s. m. V. RADJEPOUTE, au Compl. — Hist. relig. Membre d'une secte indienne qui admet la métempsychose.

RASQUAN, s. m. Relat. Roi des îles Maldives.

RASQUE, s. f. Bot. Nom de la cuscute, dans les départements du Midi. On dit aussi *rasquette*.

RASSENER, v. a. Anc. cout. Assigner en dédommagement.

RASSURANCE, s. f. Qualité de ce qui est propre à rassurer, à rendre la confiance.

* RASSURER, v. a. Fauconn. Panser le bec d'un oiseau de proie, quand cette partie est fendue.

RASTADT, n. pr. m. Géogr. Ville du grand-duché de Bade, sur la Murg. 4,300 hab. Beau château. Industrie active. Tabatières de papier mâché, fort recherchées. — C'est à *Rastadt* qu'eurent lieu, en 1713 et 1714, entre Villars et le prince Eugène, des conférences qui amenèrent la paix de Bade, et assurèrent la possession de l'Alsace à la France. — Le 9 décembre 1797, un congrès y fut ouvert à la suite du traité de Campo-Formio, et tenu, pendant toute l'année 1798 et les premiers mois de 1799, entre les envoyés des puissances alliées et ceux de la république française. Il avait pour but la pacification de la France et de l'Allemagne. Les conférences furent brusquement rompues par l'assassinat des commissaires français (Roberjot et Bonnier).

RASTARS, n. pr. m. Géogr. Village de Pologne, près de Raslavice, célèbre par la victoire que les Polonais, ayant à leur tête Kosciusko, remportèrent sur une armée russe, le 4 avril 1794.

RASTE, s. f. V. RASTA, au Dictionnaire.

* RAT, s. m. Prov. *Il ne craint que les beurrières et les rats*, se dit d'un mauvais écrivain. — *Prendre des rats par la queue*, couper des bourses. — *Mort au rat* se dit fig. et pop. de toute espèce de poison. — Néol. *Rat*, jeune figurante de l'Opéra: *Les rats de l'Opéra*. Cette expression est en usage depuis quelques années, parmi les élégants de la capitale. — Zool. *Rat*, nom vulgaire d'une espèce d'uranoscope. — *Rat ailé*, le polatouche. — *Rat d'Amérique*, le cochon d'Inde. — *Rat araignée*, la musaraigne. — *Rat Bernard*, nom vulgaire du grimpereau. — *Rat bipède*, ancien nom de la gerboise. — *Rat des bois*, le mulot et le surmulot. — *Rat du Brésil*, le cochon d'Inde. — *Rat des champs*, le campagnol et le mulot. — *Rat chien*, nom donné à quelques rongeurs de l'Amérique du Nord. — *Rat compagnon*, *rat économe*, une espèce de campagnol. — *Rat domestique*, rat proprement dit. — *Rat épineux*, l'échimys. — *Rat liron*, ancien nom du loir. — *Rat de Madagascar*, espèce de maki. — *Rat de mer*, se dit aussi d'une espèce de tortue. — *Rat de montagne*, la marmotte. — *Rat de Norwège*, le surmulot et le lemming. — *Rat d'or* ou *rat doré*, le muscardin. — *Rat des palétuviers*, le sarigue — *Rat de Pharaon*, la mangouste. — *Rat de Surinam*, le phalanger. — *Rat de Tartarie*, le polatouche. — *Rat taupe*, l'aspalax. — *Rat terrestre*, le campagnol proprement dit. — Mar. *Rat*, espèce de plate-forme ou de ponton. V. RAS, au Dictionnaire. — Techn. Chez les tireurs d'or, nom des trous de médiocre grandeur dans lesquels passe le fil d'or.

RATACONER, v. a. S'est dit pour raccommoder des souliers.

RATACONEUR, s. m. Savetier. Vieux mot.

RATANHIA, s. m. Bot. Arbuste du Pérou et des Antilles, famille des polygalées. Sa racine, très-astringente, est usitée en médecine.

* RÂTEAU, s. m. Pêche. Outil avec lequel les pêcheurs entament le sable, pour en retirer les poissons ou les coquillages qui y sont enfouis. — Bot. Nom vulgaire d'une espèce de luzerne. — Techn. Garniture ou garde d'une serrure. — Pièce d'une montre, située sous le coq.

RÂTELAGE, s. m. Agric. et hist. Action de râteler, et résultat de cette action.

RATELAIRE, s. f. Bot. Nom vulgaire de l'aristoloche.

* RÂTELIER, s. m. Prov. et fig. *Remettre les armes au râtelier*, déposer les armes, ne plus faire de guerre. — Mar. *Râtelier* se dit de chevilles fixées à des planches épaisses et étroites, pour amarrer et tourner des cordages. — Techn. Tringle attachée au côté de l'établi du menuisier, pour y placer les outils à manche.

RATELLE, s. f. Vétér. Maladie des cochons.

* RATEPENADE, s. f. Zool. Un des noms vulgaires de la pastenague, espèce de raie.

RATEREAU, s. m. Zool. Nom vulgaire du troglodyte.

RATHENOW, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans le Brandebourg, sur la Havel. 4,700 hab. Victoire de Frédéric-Guillaume, le grand-électeur, sur les Suédois, en 1675.

RATHSPRÆSENTGER, s. m. Monnaie d'argent d'Aix-la-Chapelle. On distingue le *rathspræsentger* de 32 marcs, valant, fr. 1,65; celui de 16 marcs, fr. 0,82; et celui de 8 marcs, fr. 0,41.

RATI, n. pr. f. Myth. ind. Déesse de la volupté, femme du dieu Camâ.

RATIARIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la première Mésie, sur le Danube, métropole de la Dacie Aurélienne; aujourd'hui *Artsar*.

RATIATUM, n. pr. m. (pr. *ratiatome*). Géogr. anc. Ville de la deuxième Aquitaine, au N.-O. du pays des Pictons; elle a donné son nom au pays de Retz. Aujourd'hui *Machecoul*.

RATIBOR, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Silésie, sur l'Oder. 4,800 hab.

* RATIER, s. m. Zool. Un des noms vulgaires de la crécerelle.

RATIOCINATEUR, s. m. Ant. rom. Esclave ou affranchi qui tenait les comptes du patron ou du maître.

* RATIONAL, s. m. Hist. rom. Espèce d'intendant du palais, à la cour des empereurs. — Officier du fisc.

* RATIONALISME, s. m. Philos. Se dit de toute doctrine qui admet l'indépendance de la raison humaine. On l'emploie par opposition au *sensualisme* et au *mysticisme*. — Système qui fonde toutes les croyances religieuses sur des principes dus à la seule raison, sans révélation aucune. Le système opposé est le *supernaturalisme*, ou système de la révélation surnaturelle.

RATIONALISER, v. a. Néol. Soumettre à des principes dus à la seule raison.

RATIONALISTE, adj. des 2 g. Philos. Qui appartient au rationalisme. — Substantiv., partisan du rationalisme.

RATIONNELLEMENT, adv. D'une manière rationnelle.

* RATISBONNE, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Bavière, ch.-l. du cercle de la Regen, sur le Danube et la Regen. 26,000 hab. Évêché. Cathédrale; hôtel de ville; monument de Képler; observatoire, musée, etc. — Les diètes de l'empire se sont tenues à *Ratisbonne* depuis 1662 jusqu'à 1806. Un traité de paix y fut conclu le 13 octobre 1630, entre Louis XIII et l'empereur Ferdinand II, et une trêve de vingt ans y fut signée entre la France et l'Espagne, en 1684. Les Français la prirent en 1809, après cinq jours de siége.

RATISSE-CAISSE, s. f. Techn. Planche avec laquelle le fondeur rassemble le sable de la caisse à mouler.

* RATISSETTE, s. f. Techn. Outil du briquetier.

RATITE, adj. des 2 g. (du lat. *ratis*, bateau, navire). Ant. rom. Qui ressemble à un bateau; qui porte l'image d'un bateau. — s. m. Monnaie romaine qui portait l'empreinte d'une nef. — RATITES. Zool. Famille d'oiseaux comprenant ceux dont le sternum ressemble à un bateau.

* RATIVORE, adj. des 2 g. Zool. Qui mange des rats, qui vit de rats.

RATNACHACHTI, s. f. Nom d'une fête qui a lieu, chez les Indous, le sixième jour de la quinzaine lunaire.

RATOFKITE, s. f. Minér. Substance minérale.

* RATON, s. m. Petit rat. Il ne s'emploie en ce sens que comme terme de caresse, en parlant à des enfants : *Venez, mon raton, mon petit raton.*

RATONEAU, n. pr. m. Géogr. Petite île de la Méditerranée, à 4 kil. S.-O. de Marseille, avec un fort qui défend le port de cette ville.

RATORIE, s. f. Zool. Genre d'acalèphes.

* RATTACHER, v. a. Techn. Il se dit absol., dans les filatures, en parlant des fils dont on réunit les bouts, quand ils viennent à se rompre.

RATTACHEUR, EUSE, s. Techn. Celui, celle qui rattache dans une filature.

RATTE-ROUSSE, s. f. Zool. Souris qui vit dans les champs de blé.

RATUMÈNE, adj. f. Ant. rom. Se dit d'une porte de Rome où s'arrêtèrent les chevaux d'un aurige étrusque nommé *Ratumena*. Ces chevaux, s'étant emportés, vinrent de la ville de Veies jusqu'à Rome, emportant dans le char la couronne du vainqueur.

* RATURE, s. f. Techn. Ce qu'on enlève des peaux en les raturant. — Petite bande qu'on enlève en tournant l'étain sur la roue.

* RATURER, v. a. Techn. Racler le dessus des peaux dont on veut faire du parchemin.

RATZEBOURG, n. pr. m. Géogr. Ville de Danemark, ch.-l. de la province de Lauenbourg, dans une île, au milieu du lac dit aussi *de Ratzebourg*. 2,000 hab. — Elle donnait son nom à une principauté, jadis évêché souverain, qui appartient aujourd'hui au Mecklembourg.

RAU-BUNG, s. m. Arbre de la Cochinchine.

RAUCOURT, n. pr. m. Géogr. Ancien pays de France, sur les frontières de la Champagne; il avait titre de souveraineté. — Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Ardennes. 1,400 hab. C'était la capitale de l'ancienne souveraineté qui portait le même nom.

RAUCOUX, n. pr. m. Géogr. Village de Belgique, près de Liége, célèbre par la victoire que les Français, sous les ordres du maréchal de Saxe, remportèrent sur les alliés, commandés par Charles de Lorraine, le 11 octobre 1746. On écrit aussi *Rocoux*.

RAUDIEN, IENNE, adj. Géogr. anc. Se dit d'une plaine de la Gaule Cisalpine, dans le pays des Insubres, où Marius détruisit l'armée des Cimbres et des Teutons (101 av. J. C.): *Le champ Raudien* ou *les champs Raudiens*.

RAUHWACKE, s. f. Minér. Nom allemand d'une espèce de pierre calcaire.

RAURACORUM (AUGUSTA), n. pr. f. Géogr. anc. Capitale des Rauraques, près de Basilea. Auj. *Augst*.

RAU-RAM, s. m. Bot. Plante de la Cochinchine.

RAURAQUE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la première Germanie. Il occupait le pays qui forme auj. le dép. du Haut-Rhin et une petite partie de la Suisse.

RAU-TON, s. m. Bot. Arbrisseau de la Cochinchine.

RAUWOLFIE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des apocynées.

RAUWOLFIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une rauwolfie. — RAUWOLFIÉES, s. f. pl. Tribu de plantes apocynées.

RAVAGEMENT, s. m. Néol. Action de ravager.

* RAVAGER, v. a. Anc. cout. Faire payer une amende.

* RAVALER, v. a. Hort. Tailler plus bas une branche qui a déjà été coupée. — Aplanir la terre après le labourage. — v. n. Il s'emploie absol. pour exprimer l'état d'un cerf qui devient très-vieux, et auquel il pousse des têtes irrégulières et basses. — Techn. Étendre des feuilles d'or ou d'argent sur du métal avec le brunissoir. — Rendre l'anneau d'une clef ovale, de rond qu'il était. — Laisser une peau tremper quelques jours dans un vieux confit.

RAVALOIR, s. m. Techn. Outil qui sert à ravaler l'anneau d'une clef.

RÂVANA, n. pr. m. Myth. ind. Fils du mouni Viswasrava, et descendant de Brahma. Il usurpa le royaume de Lanka sur son frère Couvéra, et plus tard, ayant enlevé Sitâ, fut vaincu et mis à mort par Râma. On représente Râvana avec dix têtes.

RAVANELLE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires du faux raifort.

* RAVE, s. f. Ant. gr. *Peine de la rave*. V. RHAPHANIDOSE, au Compl. — Zool. *Rave*, nom vulgaire d'un coquillage. — Bot. *Rave de Saint-Antoine*, la renoncule bulbeuse — Pêche. *Rave*, se dit des œufs de morue.

* RAVELIN, s. m. Prov. *Mangeur de ravelins*, s'est dit d'un militaire intrépide.

RAVENALE, s. m. Bot. Genre de plantes de Madagascar, famille des musacées.

RAVENDIAT, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte musulmane.

RAVENNATE, adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de Ravenne. — Qui appartient à Ravenne ou à ses habitants.

* **RAVENNE**, n. pr. f. Géogr. Ville des États de l'Église, ch.-l. de légation, sur la rivière de Montone. 16,000 hab. Archevêché. On y remarque plusieurs monuments antiques et le tombeau du Dante. — Fondée par une colonie de Thessaliens, occupée ensuite par les Étrusques, les Sabins, les Gaulois Sénonais, Ravenne tomba au pouvoir des Romains, l'an 234 av. J. C., et devint ville municipale. Elle fut la résidence des derniers empereurs romains d'Occident, puis celle des rois goths et celle des exarques grecs. En 752, les Lombards chassèrent les exarques; mais en 755, Pépin prit la ville de *Ravenne* et la donna au pape. De 1440 à 1506, *Ravenne* dépendit de Venise. Les Français y remportèrent une victoire, le jour de Pâques 1512, sur les troupes de Jules II. — *Exarchat de Ravenne*, la principale province de l'Italie grecque; elle comprenait outre la ville de Ravenne, Ancône, Fano, Humana ou Uniena, Pesaro et Rimini. L'existence de cet État ne date que de l'an 568, il fut détruit en 752 par Astolfe, roi des Lombards.

RAVENSARA, s. m. Bot. Arbre de Madagascar, famille des laurinées.

RAVENSBURG, n. pr. m. Géogr. Ville du Wurtemberg, dans le cercle du Danube, à 80 kil. S.-O. d'Ulm. 3,500 hab.

RAVESTRE, s. m. Blas. Bâton qui figurait dans certaines armoiries.

RAVIER, s. m. Agric. Fosse creusée en terre pour conserver des légumes pendant l'hiver.

RAVINÉ, ÉE, adj. Écon. rur. Creusé de ravins : *Chemin raviné*. — Ravagé par une ravine : *Des foins ravinés*.

RAVINEUX, EUSE, adj. Néol. Se dit d'un terrain coupé de ravins, creusé par les torrents.

RAY-CAY, s. m. Bot. Plante de la Cochinchine.

RAYE ou **RAYELLE**, s. f. Agric. Un des noms du soc de l'araire.

RAYER, v. a. Vén. Faire une raie derrière l'empreinte du talon d'une bête, pour l'indiquer aux chasseurs.

RAYÈRE, s. f. Constr. Ouverture verticale, longue et étroite, dans le mur d'une tour, pour éclairer l'intérieur.

RAYEUR, s. m. Techn. Instrument propre à rayer le papier.

RAYMI, s. m. Nom que les anciens Péruviens donnaient à la grande fête du soleil.

RAYMONDAIS, AISE, adj. Hist. Qui appartient à un seigneur nommé Raymond. — *Livre raymondaise*, monnaie frappée par les vicomtes de Turenne, et ainsi nommée de Raymond Ier, qui possédait ce titre à la fin du XIe siècle.

RAYMONDIN, INE, adj. Hist. Qui appartient à Raymond, comte de Toulouse. — On le dit particulièrement d'une monnaie : *Sol raymondin*. *Monnaie raymondine*. — Substantiv.: *Un Raymondin*. V. RAYMONDIS, au Dictionnaire.

RAYONNAGE, s. m. Agric. Action de tracer des rayons dans un champ.

* **RAYONNÉ, ÉE**, adj. Didact. Qui est orné de rayons. — Numism. Se dit des têtes couronnées de rayons. — Zool. RAYONNÉS, s. m. pl. Classe d'animaux.

RAYONNEUR, s. m. Agric. Sorte de charrue à plusieurs socs, pour tracer les rayons dans lesquels on sème la betterave.

* **RAZ**, s. m. Mar. Courant de mer très-violent. V. RAS-DE-MARÉE, au Dict. — Géogr. *Le Raz*, cap de France, sur l'Atlantique, forme une des extrémités les plus occidentales du dép. du Finistère.

RAZÈNE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom que l'on donnait quelquefois aux Rhétiens.

RAZIÈRE, s. f. Ancienne mesure des Pays-Bas pour le blé et la houille. *La rasière d'Anvers* valait litr. 79,63.

RAZUMOFFSKINE, s. f. Minér. Nom d'une substance minérale.

RAZZIA, s. f. Néol. Mot d'origine arabe, dont on se sert pour désigner des invasions faites par des soldats sur un territoire ennemi, dans le but d'enlever des troupeaux, des vivres, etc. : *Faire, opérer une razzia, plusieurs razzias*.

* **RÉ**, s. m. Musiq. La troisième corde du violon, la seconde de l'alto, du violoncelle et de la contrebasse : *Remettre un ré à un violon*. — Géogr. *Ile de Ré*, île de France, sur la côte du dép. de la Charente-Inférieure, dont elle dépend ; 22 kil. sur 7. 885 hab. Elle forme un canton qui a pour ch.-l. *Saint-Martin-de-Ré*. — *L'île de Ré*, longtemps soumise aux Anglais, fut réunie à la couronne par Charles VII, et fortifiée par Louis XIV. On écrit aussi *Rhé*.

RÉA, s. m. Mar. Roue à gorge sur laquelle passe la corde, dans une poulie.

RÉABSORBER, v. a. Absorber de nouveau.

RÉABSORPTION, s. f. Nouvelle absorption.

RÉACAPTE, s. f. Anc. cout. Il se disait, dans le Languedoc et la Guyenne, des droits qui étaient dus par les emphytéotes à la mutation des seigneurs, par mort, mariage ou autrement.

* **RÉACTEUR, TRICE**, adj. Polit. Qui fait une réaction : *Pouvoir réacteur*. — Substantiv. *Réacteur*, se dit de ceux qui prennent part à une réaction politique.

* **RÉACTION**, s. f. Chim. Manifestation des caractères distinctifs d'un corps provoquée par l'action d'un autre corps.

* **RÉACTIONNAIRE**, adj. et s. des 2 g. Polit. Ce mot s'emploie dans le même sens que *réacteur*. — Après la révolution de 1848, il a été spécialement appliqué à tous ceux qui ne se montraient point favorables aux idées républicaines. — On le dit également des choses : *Journal réactionnaire; lois, mesures réactionnaires*.

RÉACTIVER, v. a. Activer de nouveau.

READING, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Berks, au confluent du Kenneth et de la Tamise. 15,900 hab. Patrie de Laud, archevêque de Cantorbéry.

RÉADJUDICATION, s. f. Prat. Nouvelle adjudication.

RÉAFFICHER, v. a. Afficher de nouveau.

RÉAGGRAVATION, s. f. Dr. can. Se dit quelquefois pour réaggrave. V. ce mot, au Dict.

RÉAGISSANT, ANTE, adj. Qui a la propriété de réagir.

* **RÉAL**, s. m. *Réal de plata antigua*, monnaie de compte d'Espagne, valant 34 maravédis de vellon, ou environ, fr. 0, 50. — *Réal de plata*, monnaie d'argent de 1721 ; fr. 0,52. — *Réal de deux*, monnaie d'argent valant un cinquième de piastre, ou fr. 1,09. On l'appelle aussi *piécette*. — *Réal de un*, monnaie d'argent valant fr. 0,54. On dit aussi *demi-piécette*. — *Réal de vellon*, monnaie de compte valant 34 maravédis de vellon ou fr. 0, 27. — *Réal de plata*, monnaie d'argent du Mexique, fr. 0,67. L'article du Dictionnaire contient plusieurs inexactitudes.

RÉALA, s. m. Contre-amiral de la flotte turque.

RÉALISABILITÉ, s. f. Didact. État de ce qui peut se réaliser.

RÉALISATEUR, TRICE, adj. et s. Didact. Se dit d'une personne qui réalise, et de ce qui tend à réaliser.

* **RÉALISATION**, s. f. Jurispr. *Clause de réalisation*, clause par laquelle des futurs époux, adoptant par leur contrat de mariage le régime de la communauté, stipulent que leur mobilier sera propre en tout ou en partie.

* **RÉALISME**, s. m. Philos. Système des réalistes, opposé à celui des nominaux, et qui consistait à soutenir que les idées générales ont un objet *réel*, séparé à la fois des choses et de notre esprit. Cette doctrine, qui a son origine dans la philosophie de Platon, domina au moyen âge, et surtout aux XIe et XIIe siècles. — *Réalisme rationnel*, modification du réalisme, plus connue sous le nom de *conceptualisme*. V. ce mot au Dict.

* **RÉALISTE**, s. m. Philos. Partisan de la réalité des idées universelles. V. le mot précéd. Les *réalistes* se divisèrent en deux partis : les *thomistes*, qui affirmaient, avec saint Thomas d'Aquin, que l'universel est réel et inséparable des choses; et les *scottistes*, disciples de Duns Scott, qui séparaient l'universel des êtres. — Nom par lequel on désigne, en Allemagne, ceux qui veulent restreindre considérablement l'étude des langues classiques, et prendre pour base de l'enseignement les sciences pratiques et industrielles. *Réaliste* s'oppose en ce sens à *humaniste*.

RÉAL-SCHULE, s. f. Nom que l'on donne, en Allemagne, aux écoles fondées d'après les vues des réalistes.

RÉALVILLE, n. pr. f. Géogr. Ville de France, dép. de Tarn-et-Garonne, sur l'Aveyron. 3,000 h.

RÉANIMÉ, ÉE, adj. Techn. Se dit des terres sèches que le salpêtrier arrose pour que le salpêtre s'y reproduise.

RÉARGENTER, v. a. Techn. Argenter de nouveau.

RÉARMEMENT, s. m. Mar. Nouvel armement.

RÉATE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Italie, dans le pays des Sabins. Aujourd'hui, *Riéti*.

RÉATIN, s. m. Zool. Nom vulgaire du pouillot.

RÉAUX, s. m. pl. Nom d'une ancienne monnaie française.

RÉAUMURIE, s. f. Bot. V. RÉAUMURE, au Dict.

RÉAUMURIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la réaumurie. — RÉAUMURIÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

REBAIGNER, v. a. Baigner de nouveau.

REBAPTISATEUR, s. m. Hist. relig. V. REBAPTISANT, au Dictionnaire.

* **REBARDER**, v. a. Art cul. Remettre des bardes de lard.

REBATTAGE, s. m. Action de rebattre : *Le rebattage du blé*.

* **REBATTRE**, v. a. Jeux. *Rebattre les cartes*, les mêler une deuxième fois. — Chasse. *Rebattre ses voies*, se dit d'un chien qui passe à plusieurs reprises sur ses voies. — Techn. *Rebattre*, repiquer les meules d'un moulin. — Fouler les carreaux de brique, pour les rendre plus solides.

REBAUDER, v. n. Mar. Virer de bord.

REBEBIN, s. m. Ant. Un des noms du métrète, en Égypte et en Syrie.

* **REBEC**, n. pr. m. Hist. *Camisade de Rebec*, attaque nocturne du camp des Français par le marquis de Pescaire, après laquelle ceux-ci évacuèrent l'Italie. — s. m. Prov. *Figure de rebec*, figure grotesque, parce que l'extrémité du manche du rebec était ordinairement sculptée en forme de tête. — Violon à trois cordes.

REBELLATION, s. f. Action de se rebeller. Peu usité.

REBELLIONNAIRE, s. m. S'est dit pour rebelle.

REBENET, s. m. Zool. Nom vulgaire du troglodyte. On le nomme encore *rébêtre* et *reberlin*.

REBIITE, s. m. Ant. Monnaie d'Égypte et de l'Asie-Mineure, qui valait 12 phollis.

REBINAGE, s. m. Agric. Troisième façon ou labour que l'on donne à la terre.

REBIS, s. m. Alchim. Se dit des composés ou de ce qui a une double propriété.

REBI-UL-ACHIR, s. m. Chron. Mois turc qui correspond au mois de novembre.

REBI-UL-ELVEL, s. m. Chron. Mois turc qui correspond au mois d'octobre.

REBLESSER, v. a. Blesser de nouveau.

REBLETTE, s. f. Zool. Un des noms vulgaires du troglodyte.

REBLOT, s. m. V. le mot précédent.

REBOI, s. m. Hortic. Variété de pommes.

REBOIS, s. m. Anc. cout. Opposition; empêchement.

REBOISEMENT, s. m. Action de reboiser, de recouvrir de bois : *Le reboisement des montagnes*.

REBOISER, v. a. Recouvrir, regarnir de bois un terrain qui avait été déboisé.

REBOTTER, v. a. Agric. Greffer de nouveau, sur un jet latéral, un arbre dont la greffe en fente, ou à œil poussant, n'a pas réussi.

REBOUIL, s. m. Techn. Sorte de laine pelade, tirée des peaux de mouton qu'on plonge dans la chaux.

* **REBOURS, OURSE**, adj. Man. Se dit d'un cheval qui s'arrête, recule ou rue, malgré les efforts de son conducteur. — Techn. *Bois rebours*, bois rempli de nœuds, dont les fibres ne sont pas droites.

REBOUSOIR, s. m. V. REBROUSSOIR, au Dict.

REBOUTIL, s. m. Agric. Bourgeon qui sort de l'aisselle des feuilles de la vigne, et qu'on enlève.

* **REBRAS**, s. m. On appelait *manteau à rebras*, une espèce de manteau qui était fort ample, et que l'on repliait sur le bras; *pourpoint à double rebras*, un pourpoint qui avait deux paires de manches, dont l'une pendait par derrière. — Prov. et fig. *Catholique à double rebras*, se disait de ceux qui affectaient un zèle exagéré pour la religion.

REBRICHE ou **REBRIQUE**, s. f. Anc. cout. Écritures que les parties produisaient l'une contre l'autre.

REBRICHER ou **REBRIQUER**, v. a. Anc. cout. Répéter, renouveler.

* **REBROUILLER**, v. a. Techn. Remuer le grain, dans les brasseries.

* **REBROUSSEMENT**, s. m. Action de rebrousser; état de ce qui est rebroussé.

* **REBROUSSER**, v. a. Techn. Passer un instrument sur la fleur du cuir, pour abattre le grain.

REBRÛLER, v. a. Brûler une seconde fois. — Techn. Distiller une seconde fois l'eau-de-vie.

* **REBUTÉ, ÉE**, part. et adj. Fauconn. *Oiseau rebuté*, oiseau qui n'a plus de courage, qui ne veut plus voler.

* **REBUTER**, v. a. Man. *Rebuter un cheval*, exiger de lui plus qu'il ne peut faire, et finir par le rendre insensible aux châtiments.

REBUTTAGE, s. m. Techn. Sortie de la flamme par la porte du four à chaux.

* **RECABITE** ou **RECHABITE**, s. m. Ce dernier est le seul usité. V. RECHABITE, au Complément.

* **RÉCALCITRANT**, s. m. Hist. relig. Nom donné aux membres d'une secte luthérienne, en Angleterre.

RÉCAPITULATIF, IVE, adj. Didact. Qui sert à récapituler.

* **RÉCAPITULATION**, s. f. Rhétor. Partie de la péroraison qui consiste dans une énumération courte et précise des principaux points du discours, afin que leur réunion fasse une dernière et vive impression sur l'esprit de l'auditeur.

RECARBONISER, v. a. Techn. Restituer du carbone à l'acier, quand il en a perdu. — *Se recarboniser*, v. pron.

* **RECASSER**, v. a. Techn. Écraser et ramollir une peau trempée, avant de la chamoiser.

RECCHIE, s. f. Bot. Arbuste du Mexique, famille des dilléniacées.

RÉCÉANT, ANTE, adj. Anc. cout. Domicilié; qui habite en un endroit. — *Recéant*, s. m. Vassal qui est obligé à résidence.

RECEIT, s. m. Anc. cout. Droit de gîte que le seigneur possédait. On écrivait aussi *recept* et *recet*.

* **RECELLEMENT**, s. m. Droit cout. *Recellement d'un corps mort*, action de celui qui cachait la mort d'un bénéficier ou d'un officier, afin de faire valoir la résignation d'un bénéfice ou d'un office. — Jurispr. *Recellement de grossesse*, action d'une fille ou d'une femme qui cèle sa grossesse, pour supprimer ensuite le fruit.

RÉCENCE, s. f. Néol. Qualité de ce qui est récent : *La récence d'un événement*.

* **RECENSION**, s. f. Philol. Comparaison d'une édition d'un auteur ancien avec les manuscrits : *Nouvelle recension de Pindare*.

RECEPT, s. m. Féod. Forteresse dans laquelle on déposait des objets précieux ou du butin.

RÉCEPTACULAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui est placé sur le réceptacle.

RÉCEPTACULITE, s. f. Hist. nat. Sorte de fossile.

RÉCEPTEUR, s. m. Se dit d'un bassin destiné à recevoir les eaux surabondantes : *Récepteur hydraulique*.

RECEPTICE, adj. des 2 g. Anc. jurispr. Qui est réservé, mis à part. — *Biens receptices*, ceux dont la femme mariée se réservait la jouissance.

* **RÉCEPTION**, s. f. Féod. *Réception en foi et hommage*, action du seigneur qui reçoit l'hommage du vassal. — *Réception par main souveraine*, réception faite par le juge royal. — Astrol. *Réception de maison*, se dit en parlant de planètes qui changent de maison entre elles.

* **RÉCEPTIVITÉ**, s. f. Philos. *Formes de la réceptivité*, se dit, dans le kantisme, des notions *à priori*, de temps et d'espace, dans lesquelles les éléments fournis par l'expérience viennent tous s'encadrer. — Méd. *Réceptivité*, aptitude qu'ont certains organes à recevoir les agents morbifiques.

* **RECETTE**, s. f. Prov. *Cela n'est pas de recette*, se disait autrefois d'une chose qui n'est pas recevable, qui n'a pas les qualités requises. — Techn. Baquet de bois à l'usage des salpêtriers.

RECETTIER, s. m. Néol. Se dit, par dénigrement, de ceux qui donnent des recettes contre certains maux. L'usage ne l'a pas adopté.

RECEVABILITÉ, s. f. Prat. Qualité de ce qui est recevable.

* **RECEVEUR**, s. m. Autrefois : *Receveur général des finances*, titre des fonctionnaires chargés du recouvrement de la taille, des vingtièmes, de la capitation, etc., dans les généralités de France. — Hist relig. *Receveur*, chevalier qui, dans l'ordre de Malte, perçoit les revenus d'une commanderie. — *Receveur des hôtes*, celui qui reçoit les voyageurs, chez les augustins.

* **RECEVOIR**, v. a. *Recevoir de majorité* se disait, dans l'ordre de Malte, en parlant des chevaliers, chapelains, conventuels et servants d'armes, lorsqu'ils étaient reçus à seize ans accomplis; et *recevoir de minorité*, en parlant de ceux qui étaient reçus avant seize ans, d'après une dispense du pape.

* **RECEZ**, s. m. Hist. *Recez de la députation de l'Empire*, acte du 25 février 1803, par lequel les États ecclésiastiques de l'Allemagne furent donnés à des princes séculiers.

* **RÉCHABITE**, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte juive fondée par Jonadab, fils de Réchab, sous le règne de Jéhu. Les *réchabites* prétendaient observer rigoureusement la loi de Moïse, s'abstenaient de vin, vivaient sous des tentes, ne cultivaient point la terre, et ne possédaient rien en propre.

RECHARGE, s. f. Droit cout. Imposition nouvelle. — Néol. *En recharge*, loc. adv. Par surcroît. Peu usité.

* **RECHARGER**, v. a. Agric. Apporter de la terre sur un champ qui n'en a pas assez.

* **RÉCHAUD**, s. m. Hortic. Lit de fumier chaud dont on entoure une couche. On dit aussi *réchauf*. V. ce mot, au Dict. — Art milit. *Réchaud de rempart*, petit appareil pour éclairer la nuit les points attaqués. — Techn. *Réchaud*, action de passer les étoffes dans la teinture chaude.

* **RÉCHAUFFAGE**, s. m. Art cul. Action de réchauffer.

* **RÉCHAUFFER**, v. a. Man. *Réchauffer un cheval*, se servir des aides pour exciter un cheval paresseux.

* **RECHAUSSER**, v. a. Chir. *Rechausser les dents*, raviver les gencives. — Techn. Arrondir les morceaux de lames d'or ou d'argent destinés à faire des pièces de monnaies. — Remettre des dents aux machines dentées.

RECHERCHÉ, s. m. Littér. Ce qui est empreint de recherche, d'affectation.

* **RECHERCHEUR**, s. m. Celui qui fait des recherches.

RECHIFLÉ, s. m. Mar. Grand bateau de transport pour le commerce, dans le détroit de Constantinople.

RECHT, n. pr. m. Géogr. Grande ville de l'Iran, ch.-l. de la prov. de Ghilan. 60,000 hab. Manufacture de soie.

RÉCIDIBOU, s. m. Techn. Citerne dans une savonnerie.

RÉCIDIF, IVE, adj. Prat. Qui est en état de récidive.

RÉCIDIVISTE, s. des 2 g. Celui, celle qui est en récidive, qui a commis de nouveau le même délit, le même crime.

RECINUM, s. m. (pr. *récinome*). Ant. rom. Espèce de toge des dames romaines.

* **RÉCIPROCATION**, s. f. Didact. Mouvement réciproque, alternatif : *La réciprocation du flux et du reflux de la mer*.

* **RÉCIPROQUE**, adj. des 2 g. Gramm. *Pronom réciproque*, se dit quelquefois pour pronom réfléchi. — Littér. *Vers réciproques*, vers latins qu'on peut lire en commençant par le dernier mot, sans que la mesure et le sens soient détruits. — Philos. *Concepts réciproques*, dans la logique de Kant, concepts dont l'étendue est exactement la même. — En log. et en mathém., on appelle substantiv. *la réciproque*, l'inverse d'une proposition démontrée.

RÉCISER, v. a. Chir. Couper, retrancher.

RÉCISION, s. f. Chir. Action de couper, de retrancher : *La récision des amygdales*.

* **RÉCITATIF**, s. m. Mus. *Récitatif simple*, celui qui est accompagné par le piano ou la basse, et quelquefois par les deux ensemble. Il n'est plus en usage qu'en Italie.

* **RÉCLAMATEUR**, s. m. Celui qui réclame une chose perdue.

* **RÉCLAME**, s. f. Anc. cout. Prétention du détenteur d'un héritage censuel à la propriété de cet héritage. — Chasse. Sorte de pipeau avec lequel on attire les oiseaux dans les pièges. On le nomme aussi *reclin*. — Faucon. Action de rappeler l'oiseau de proie sur le poing. — Cri, signal qu'on fait pour le rappeler.

RECLORE, v. a. Clore de nouveau. Vieux et peu usité.

* **RECLUS**, s. m. Zool. *Reclus marin*, espèce de mollusque du Nord.

* **RÉCOGNITION**, s. f. Philos. Acte de la mémoire qui, ayant perdu quelque temps une idée, la reconnaît au moment même où la perception reproduit cette idée.

* **RÉCOLLECTION**, s. f. Comm. relig. Il s'est dit dans le sens de retraite : *Une récollection de huit, de dix jours*. — Philos. Effort que fait la mémoire pour retrouver une idée qu'elle a perdue, en l'absence de la perception qui pourrait produire cette idée.

RECOLLEMENT, s. m. Action de coller de nouveau.

RÉCOLTABLE, adj. des 2 g. Agric. Que l'on peut récolter.

* **RÉCOLTE**, s. f. Agric. On appelle *récoltes améliorantes* celles qui, loin d'épuiser le sol, y laissent des débris qui le bonifient. — *Récoltes épuisantes*, les plantes cultivées pour le grain qu'elles donnent, telles que le froment, le seigle, l'orge, etc. — *Récoltes enterrées pour engrais*, les plantes qu'on sème dans l'intention de les enterrer quand elles auront acquis un certain développement. — *Récoltes intercalaires*, celles qui séparent deux ensemencements de céréales. — *Récolte* se dit fig. de tout ce qu'on reçoit ou qu'on rassemble : *Une récolte de médailles, d'objets curieux; une récolte d'observations*.

RECOMBINER, v. a. Combiner une seconde fois.

RECOMMANDABLEMENT, adv. D'une manière recommandable. Vieux.

* **RECOMMANDATION**, s. f. Hist. Acte par lequel un propriétaire d'alleu cédait son domaine à quelque seigneur puissant, qu'il choisissait pour patron, et de qui il recevait immédiatement ce même domaine à titre de bénéfice, en se soumettant à certaines charges.

* **RECOMMANDER**, v. a. Hist. Choisir un patron. V. le mot précéd.

* **RÉCOMPENSE**, s. f. *Récompenses nationales*, récompenses accordées à ceux qui ont rendu quelque service à la patrie, et dont le but est de provoquer l'émulation parmi les citoyens. — Hist. *Fête des récompenses*, une des fêtes instituées pendant la révolution française; elle était fixée au quatrième jour complémentaire. — Prat. *Récompense*, indemnité.

RECOMPOSABLE, adj. des 2 g. Chim. Qui peut être recomposé.

* **RÉCONCILIATION**, s. f. Hist. *Réconciliation du 7 novembre 1792*, se dit d'un rapprochement qui parut s'opérer tout à coup entre les diverses fractions de l'assemblée législative, et qui n'eut aucune suite.

* **RECONFRONTATION**, s. f. Prat. Représentation faite à l'accusé, des témoins qui ont déposé contre lui. — Confrontation de deux complices qui se sont contredits dans leurs réponses, ou qui se sont accusés mutuellement.

* **RECONNAISSANCE**, s. f. Féod. *Reconnaissance d'héritages*, déclaration que l'on passait au terrier d'un seigneur pour les héritages que l'on tenait de lui à cens. — Anc. cout. Disposition faite par l'un des deux conjoints à l'égard de l'autre. — Mar. Action d'apercevoir, de découvrir des côtes, des rades, etc., en naviguant : *Faire la reconnaissance d'une île*. — *Signaux de reconnaissance*, signaux par lesquels les bâtiments de même nation, ou de nations alliées, se reconnaissent en mer.

* **RECONQUIS, ISE**, part. et adj. *Pays reconquis*, se disait du Boulonnais et de Calais. V. PAYS, au Complément.

RECONSOLIDATION, s. f. Action de reconsolider.

RECONSOLIDER, v. a. Didact. Consolider de nouveau.

RECONVOYER, v. a. Accompagner, reconduire. Vieux mot.

RECOQUETAGE, s. m. Chasse. Seconde ponte ou couvée que fait le gibier à plumes, lorsque la première a été détruite par quelque accident.

* **RECORD**, s. m. Anc. jurisp. Témoin. — Enquête juridique par témoins — *Record de mariage*, attestation des témoins d'un mariage, sur telle ou telle des conventions matrimoniales. — *Cour de record*, cour souveraine. — Dans la coutume de Valenciennes : *Record exécutoire*, formalité qui avait pour objet de donner l'exécution parée à un acte écrit et signé des parties. — Dans la coutume du Hainaut et du Cambresis : *Record de loi*, rédaction par écrit d'un acte quelconque, sur la déposition des officiers publics en présence desquels cet acte avait été passé.

* **RECORDER**, v. a. Attacher de nouveau avec une corde : *Recorder un ballot*. — Mesurer de nouveau du bois à brûler : *Recorder du bois*. — *Recorder*, v. n. Diplom. Enregistrer; transcrire un acte sur les registres publics.

RECORDER, s. m. (pr. *recordeur*). Officier municipal de la ville de Londres.

* **RECORDEUR**, s. m. Anc. jurisp. Celui qui fait un record.

* **RÉCORPORATIF, IVE**, adj. Méd. Qui est propre à déterminer la régénération du corps ou de quelqu'une de ses parties. — Substantiv. : *Un récorporatif*.

RÉCORPORATION, s. f. Didact. Réunion à un corps. — Méd. Action d'un récorporatif.

RECORS, s. m. Anc. cout. Permission de tenir certaines monnaies au-dessous du titre légal.

RECOULEMENT, s. m. Techn. Action de couler de nouveau. — Rallongement d'un arêtier. — Action d'enlever avec un couteau les ordures qui se trouvent sur un cuir.

* **RECOULER**, v. a. Agric. Donner le troisième labour aux terres à blé. — Techn. Enlever les

ordures et l'eau accumulées sur une peau destinée à faire du parchemin. — v. n. Couler de nouveau, en parlant des liquides.

* **RECOUPAGE**, s. m. Agric. Action de donner la seconde façon aux terres en jachère.

RECOURADEU, s. m. Agric. Araire à deux versoirs, pour chausser le blé.

RECOURIR, v. a. Mar. *Recourir les coutures d'un bâtiment*, passer le ciseau sur les étoupes de tous les joints; *recourir les manœuvres*, les visiter.

RECOURRE, v. a. Anc. cout. Affaiblir le poids des espèces, en vertu d'une permission.

* **RECOURS**, s. m. Anc. jurisp. *Recours au prince*, appel qui était ouvert en certains cas, lorsqu'on avait épuisé tous les autres. — Appel comme d'abus. — Dans la coutume du Hainaut, on appelait *recours* une adjudication à l'enchère. — Anc. cout. V. plus haut le mot RECORS.

RECOUVRANT, ANTE, adj. Minér. Se dit d'une couche qui s'est étendue horizontalement ou à peu près sur une autre, et qui la recouvre : *Couches recouvrantes*. — Zool. *Coquille recouvrante*, coquille univalve qui est conique, et sans spire proprement dite.

* **RECOUVREMENT**, s. m. Constr. Saillie d'une pierre sur le joint de celle qui lui est contiguë. — Mécan. *Recouvrement du tiroir*, avance du tiroir qui règle l'admission de la vapeur dans le cylindre de la machine, pour qu'elle ne s'introduise qu'au moment où le piston est à son point.

RECRAN, s. m. Mar. Espèce de crique ou d'enfoncement où l'on peut mettre des petits bâtiments à l'abri.

* **RÉCRÉANCER**, v. a. Anc. prat. Rendre la liberté, moyennant caution, aux bourgeois qui sont arrêtés par les officiers de quelques seigneurs subalternes. — Donner main-levée des oppositions formées.

RECRÉANT, adj. et s. m. Se disait pour lâche, ou rebelle, félon.

* **RÉCRÉDENTIAIRE**, s. m. Anc. prat. Celui qui a obtenu une récréance, en général.

RECRÉPISSAGE, s. m. Techn. Synon. de *recrépiment*. V. ce mot, au Dictionnaire.

* **RECRUDESCENCE**, s. f. Il s'emploie quelquefois au fig. : *Une recrudescence de vexations*.

RECRUDESCENT, ENTE, adj. Méd. Qui se manifeste de nouveau, avec des symptômes plus alarmants.

* **RECRUE**, s. f. Agric. Pousse annuelle d'un taillis.

* **RECTAL, ALE**, adj. Anat. Qui appartient au rectum. Le Dict. en a fait par erreur un adj. des 2 g.

RECTEMBRYÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a un embryon dont la radicule est droite.

* **RECTEUR**, s. m. Hist. rom. Titre des lieutenants qui, du temps des empereurs, gouvernaient les provinces sous l'autorité du vicaire diocésain. — Il s'est dit en France, au moyen âge, de certains juges subalternes. — Titre que prenaient le podestat et le capitaine d'armes de la république de Venise. — Nom que l'on donne, en Angleterre, aux titulaires des bénéfices ecclésiastiques : ils ont souvent des vicaires pour remplir leurs fonctions.

RECTICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *rectus*, droit; *cornu*, corne). Zool. Qui a des antennes droites.

RECTIDENT, s. m. (du lat. *rectus*, droit; *dens*, dent). Bot. Genre de mousses.

RECTIFIABLE, adj. des 2 g. Qui peut être rectifié : *Erreur rectifiable*.

* **RECTIFICATEUR**, s. m. Néol. Celui qui rectifie.

RECTIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *rectus*, droit; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs droites.

RECTIGRADE, adj. des 2 g. (du lat. *rectus*, droit; *gradior*, je marche). Zool. Qui marche en ligne droite.

* **RECTILIGNE**, adj. des 2 g. Mécan. *Mouvement rectiligne*, mouvement en ligne droite.

RECTINERVE, adj. des 2 g. (du lat. *rectus*, droit; *nervus*, nerf). Bot. Qui a des nervures droites.

RECTIROSTRE, adj. des 2 g. (du lat. *rectus*, droit; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec droit.

* **RECTORERIE**, s. f. Nom d'une des trois justices ou juridictions qu'on distinguait anciennement à Montpellier. On disait aussi *rectorie*.

* **RECUEILLIR**, v. a. Techn. Chez les papetiers, enlever le papier feuille à feuille des cordes de l'étendoir. — Chez les cordiers, rouler la ficelle sur le recueilloir.

* **RECUIRE**, v. a. Techn. Faire sécher, puis rougir à blanc un four de glacerie nouvellement construit. — *Recuire une pièce de métal*, la faire rougir au feu, pour la plonger ensuite dans l'eau seconde.

* **RECUISSON**, s. m. Action de recuire en général.

* **RECUIT**, s. m. Techn. Partie pierreuse qui se trouve dans la chaux mal faite.

* **RECUITE**, s. f. Sorte de fromage que l'on fabrique en Italie.

RECULADOU, s. m. Pêche. Nom des deux premières tours ou enceintes des bourdigues.

* **RECULEMENT**, s. m. Constr. Différence qu'il y a entre la ligne d'équerre du poinçon d'une croupe, au milieu d'un mur, et la ligne tirée du même poinçon à l'angle de cette croupe.

* **RÉCURRENT, ENTE**, adj. Philos. Se dit, dans le système de Fourier, des caractères qui appartiennent à une période antérieure et inférieure, et qui reparaissent dans une période plus avancée. — s. f. Anat. Artère récurrente : *La récurrente radiale*, *cubitale antérieure*, etc.

RÉCURSOIRE, adj. des 2 g. Prat. Qui donne un recours : *Action récursoire*.

RÉCURVIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *recurvus*, recourbé; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles recourbées.

RÉCURVIROSTRE, adj. des 2 g. (du lat. *recurvus*, recourbé; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec recourbé de bas en haut.

* **RÉDACTION**, s. f. Ensemble des rédacteurs d'un ouvrage : *Payer la rédaction*. — Salle où travaillent les rédacteurs d'un ouvrage, d'un journal : *Aller à la rédaction*.

REDARATOR, n. pr. m. Myth. rom. Un des dieux qui présidaient au labourage.

* **REDDITION**, s. f. Astrol. *Reddition de la lumière*, se disait de l'action par laquelle les astrologues prétendaient qu'une planète laisse échapper sa lumière.

REDÉCROÎTRE, v. n. Décroître pour la seconde fois.

REDÉMENTIR, v. n. Répondre à un démenti par un autre.

* **RÉDEMPTEUR**, s. m. Ant. rom. V. RÉDEMPTORES, au Dict. — Chez les Juifs, celui qui était en droit de racheter l'héritage et même la personne de son proche parent, sans attendre l'année sabbatique. — *Rédempteur du sang*, celui qui poursuivait le meurtrier de son parent. — Hist. relig. *Rédempteur* se dit des religieux de la Merci qui vont racheter les captifs. — *Ordre du Rédempteur*, ordre fondé par Vincent de Gonzague, duc de Mantoue, en 1608. On l'appelle aussi *ordre de Saint-André* et *ordre du Précieux Sang*.

* **RÉDEMPTORISTE**, s. m. Comm. relig. Membre de l'ordre de la Merci ou de l'ordre du Rédempteur. — Nom donné aux *liguoristes*. V. ce mot, au Complément.

REDÉRANGER, v. a. Déranger de nouveau.

REDHARIEN, IENNE, adj. et s. Nom d'une tribu slave, dont la ville sainte était Réthra.

RÉDHIBENCE, s. f. Anc. cout. Redevance.

REDICULUS, n. pr. m. (pr. *rédiculuce*). Myth. rom. Dieu à qui l'on éleva un temple sur la voie Appienne, à deux milles de Rome, dans l'endroit où Annibal avait été frappé d'une terreur panique. On dit aussi *ridiculus*.

* **RÉDIMÉ, ÉE**, part. et adj. *Pays rédimé* se disait des pays de France qui s'étaient rachetés, sous Henri II, de l'impôt de la gabelle.

REDISTILLER, v. a. Distiller de nouveau.

* **REDON**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur la Vilaine. 4,508 hab. Port abordable à l'aide de la marée. Jadis célèbre abbaye de bénédictins, fondée en 818.

REDON, ONNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois de la troisième Lyonnaise. Les *Redons* occupaient le pays qui forme aujourd'hui le dép. d'Ille-et-Vilaine.

REDONDE, s. f. Écon. rur. Gros cercle de branches d'arbres dont on se sert pour atteler les bœufs

REDONES, n. pr. f. Géogr. anc. Ville des Gaules, dans la troisième Lyonnaise, aujourd'hui *Rennes*. V., plus haut, REDON, ONNE.

* **REDONNER**, v. a. Anc. prat. Rétrocéder une donation. — Véner. *Redonner le cerf aux chiens*, le relancer. — Faucon. *Redonner à propos*, se dit de l'oiseau qui se remet sans peine à la poursuite du gibier.

REDOU, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des malpighiacées. V. REDOUL, au Dict.

* **REDOUBLÉ, ÉE**, part. et adj. Dans la musique militaire, *pas redoublé*, air d'un mouvement vif et fortement cadencé, qui sert à accompagner la marche des troupes : *Jouer un pas redoublé*. — *Redoublé*, s. m. Agric. Culture qui succède à une autre de la même sorte.

* **REDOUBLEMENT**, s. m. Mus. Note qui, dans un accord, est doublée, répétée à plusieurs octaves.

* **REDOUBLER**, v. a. Escr. Se dit de l'action de celui qui tire plusieurs coups de suite sans se relever.

REDOWA, s. f. Sorte de danse originaire de la Hongrie, et qui est une variété de la polka.

REDRESSABLE, adj. des 2 g. Bot. Se dit des feuilles qui se rapprochent par leur face supérieure, sans s'appliquer l'une contre l'autre.

REDRESSAGE, s. m. Techn. Action de redresser.

* **REDRESSEUR**, s. m. Techn. Outil qui sert à redresser les piles de formes, dans une raffinerie de sucre.

RÉDUCTEUR, s. m. Chir. Machine ou appareil pour la réduction des luxations ou déviations des os.

RÉDUCTIBILITÉ, s. f. Didact. Qualité de ce qui est réductible.

* **RÉDUCTION**, s. f. B.-arts. *Carreaux de réduction*, carreaux que l'on trace sur un modèle, pour le copier en le réduisant, ou sur un transparent à travers lequel on regarde ce modèle. — Alchim. *Réduction en la première matière*, action de réduire un corps sec en substance liquide. — Hist. *Réduction de Paris*, se dit de la prise de Paris par Charles VII, le 13 avril 1436, et par Henri IV, le 22 mars 1594. — Relat. *Réduction* se disait, dans les Indes occidentales, des peuples gouvernés par les jésuites.

* **RÉDUIRE**, v. a. Mathém. *Réduire une fraction à sa plus simple expression*, trouver une fraction équivalente à la première, mais dont les termes soient aussi simples qu'il est possible.

RÉDUPLICABLE, adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une feuille, d'une foliole, ou d'un pétiole, susceptible de s'appliquer face à face par la partie inférieure, sans enfermer la tige ou le pétiole commun.

* **RÉDUPLICATIF, IVE**, adj. Log. *Proposition réduplicative*, celle qui contient une restriction, pour indiquer la manière dont le sujet est considéré. — Bot. *Réduplicatif* se dit des parties qui sont repliées et roulées en dehors.

* **RÉDUPLICATION**, s. f. Rhét. Figure qui consiste à redoubler ou à répéter consécutivement, dans le même membre de phrase, certains mots d'un effet marqué.

RÉDUPLICATIVEMENT, adv. D'une manière réduplicative.

RÉDUPLIQUÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit d'une feuille dont les deux bords s'appliquent l'un contre l'autre par la face inférieure.

RÉDUVIADE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un réduve. — RÉDUVIADES, s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères.

REDUX, adj. des 2 g. (mot lat. signifiant *qui revient*). Myth. rom. Surnom de la Fortune.

RÉÉDITER, v. a. Éditer de nouveau; donner une nouvelle édition.

RÉÉMIGRATION, s. f. Hist. Nouvelle émigration.

RÉÉMIGRER, v. a. Émigrer de nouveau.

RÉEMPLOYER, v. a. Employer de nouveau.

RÉENCLANGEMENT, s. m. Mécan. Sur les chemins de fer, opération qui consiste à rétablir l'embrayage de deux pièces de machines qui s'unissent par voie d'enclangement, lorsque quelque circonstance les a séparées.

RÉENSEMENCEMENT, s. m. Action de réensemencer.

RÉENSEMENCER, v. a. Ensemencer de nouveau.

REEP, s. m. Mesure de Brême, pour le bois, valant stèr. 2, 45.

REES, s. m. Monnaie de compte de l'Indoustan, qui vaut la 45e partie de la roupie de compte, ou fr. 0, 006. — Monnaie de compte du Brésil, qui a la même valeur.

RÉEXPÉDIER, v. a. Comm. Expédier de nouveau.

* **REFAIRE**, v. a. Art milit. *Refaire des troupes*, les délasser, les rafraîchir. — Réorganiser les corps.

* **REFAIT, AITE**, part. et adj. Comm. *Bois refait*, bois équarri et redressé sur ses faces. — *Refait*, s. m. Jeux. *Refait de trente-et-un*, se dit, au trente-et-quarante, du coup qui fait gagner au banquier la moitié de l'argent que les joueurs ont exposé.

REFENDERET, s. m. V. REFENDRET, au Dict.

* **REFENDRE**, v. a. Fendre de nouveau. —

Techn. Diviser l'ardoise par feuillets, avant de l'équarrir. — Partager de gros pavés en deux, pour faire ce qu'on appelle du pavé fendu. — Diviser en plusieurs épaisseurs une peau corroyée. — Ouvrir, dans une pièce de bijouterie, l'espace où doit entrer une autre pièce.

REFENTE, s. f. Anc. jurispr. Subdivision d'un lot en deux parties.

RÉFÉRENCE, s. f. Mot emprunté de l'anglais dont on se sert dans les compagnies de chemins de fer, pour désigner les personnes auprès desquelles ces compagnies peuvent prendre des informations sur la solvabilité de ceux qui demandent des actions.

* RÉFÉRENDAIRE, s. m. Anc. cout. Commissaire chargé du rapport d'une affaire. — Hist. Au V^e^ siècle, on appelait *référendaire*, un notaire, intendant des archives impériales, chargé de présenter à l'empereur les requêtes des particuliers et les doutes des juges.

RÉFÉRENDARIAT, s. m. Charge, fonctions de conseiller référendaire.

REFERRISSAGE, s. m. Agric. Troisième labour ou binage donné aux terres à blé et aux vignes.

REFEUILLEMENT, s. m. Techn. V. REFEUILLURE, au Dictionnaire.

REFILTRER, v. a. Filtrer de nouveau.

* RÉFLÉCHI, IE, adj. Bot. Il se dit, en général, de tous les organes dont la partie inférieure est verticale, et la supérieure déjetée en dehors : *Involucre réfléchi; pétales réfléchis*, etc.

REFLEURISSEMENT, s. m. Hortic. Action de refleurir.

* RÉFLEXIF, IVE, adj. Didact. Qui appartient à la réflexion.

RÉFLEXIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *reflexus*, réfléchi; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Dont la corolle est renversée en dehors.

RÉFLEXINE, s. f. Bot. Genre de mousses.

* RÉFLEXION, s. f. Phys. *Cercle de réflexion*, instrument que l'on nomme aussi *réflecteur*. — Mar. *Instruments à réflexion*, instruments astronomiques dont on se sert, dans les voyages de long cours, pour prendre la hauteur des astres au-dessus de l'horizon.

RÉFLEXIVEMENT, adv. Par réflexion.

* REFONDRE, v. a. Chez les graveurs à l'eau-forte, adoucir le trait du calque, en faisant chauffer le vernis de la planche. — Mar. *Refondre un bâtiment*, renouveler toutes les pièces de bois qui se trouvent gâtées, et le reconstruire presque en entier. — Techn. *Refondre*, remettre au pilon le papier hors d'usage.

REFOREMENT, s. m. Techn. Action de reforer. — *Reforement d'un canon*, sorte de réparation faite dans l'intérieur d'un fusil.

REFORER, v. a. Forer de nouveau.

* RÉFORMATEUR, TRICE, adj. Qui réforme, contribue à réformer : *Mesure réformatrice*. — *Réformateur*, s. m. Hist. Se disait particulièrement des douze membres du comité établi à Gênes par Doria, pour réformer la constitution de cette république, en 1528.

* RÉFORMATION, s. f. Hist. relig. Il se dit quelquefois dans le même sens que réforme, en parlant des changements introduits dans le christianisme par Calvin, Luther et leurs disciples. — Hist. *Instrument de réformation*, acte politique par lequel la bourgeoisie de Schaffouse recouvra ses droits, en 1716.

* RÉFORME, s. f. Polit. Il s'est dit absol., en France, pendant le règne de Louis-Philippe, de la réforme électorale : *Un partisan de la réforme*. — Hist. *Droit de réforme*, droit en vertu duquel les princes allemands déclarèrent qu'ils adoptaient le protestantisme. — Comm. *Réforme*, sorte de toile de lin.

* RÉFORMISTE, s. m. Polit. En France, sous Louis-Philippe, partisan de la réforme de la loi électorale. — Il est aussi adj. *Pétition réformiste; banquet réformiste*.

* REFOUILLEMENT, s. m. B.-arts. Action d'évider, de marquer davantage les creux et les saillies d'un ouvrage de sculpture.

REFOULAGE, s. m. Techn. Opération de la fabrication du vin, dans certains cantons.

REFOULER, v. a. Faire retourner les chiens sur leurs pas.

* RÉFRACTOIRE, adj. des 2 g. Phys. Qui appartient à la réfraction.

REFRÉNATION, s. f. Néol. Action de refréner.

REFROIDIS, s. m. Agric. Culture qui se fait pendant l'année de jachère : *Semer du refroidis*.

REFROIDISSANT, ANTE, adj. Qui refroidit, qui a la propriété de refroidir.

REFROIDISSOIR, s. m. Techn. Appareil propre à refroidir.

REFROISSÉ, ÉE, adj. Agric. Se dit des terres qu'on n'a pas laissées en jachères.

* REFUGE, s. m. *Maison de refuge*, ou simplement *refuge*, nom de certaines maisons où l'on enferme les femmes que l'on veut retirer du désordre. — Comm. relig. *Filles du refuge*, ordre religieux fondé à Nancy, en 1657. — Hist. sainte. *Villes de refuge*, villes de la Judée où se jetaient ceux qui avaient commis un meurtre involontaire : ils n'en pouvaient sortir qu'après s'être excusés juridiquement. Ces villes étaient au nombre de six : trois en deçà du Jourdain, Cédés de Nephthali, Hébron et Sichem : et trois au-delà, Bosor, Gaulon et Ramath de Galaad.

* RÉFUGIÉ, ÉE, part. et adj. *Style réfugié*, s'est dit du style des écrivains protestants qui, forcés de quitter le royaume, ignoraient les changements que l'usage introduisait journellement dans la langue française.

* REFUS, s. m. Hist. *Droit de refus*, Privilège qu'avait chacun des trois ordres, dans les anciens états généraux, de refuser son adhésion aux résolutions prises.

* REFUSANT, s. m. Celui qui refuse. Mot employé par Voltaire : *Les acceptants et les refusants*.

* REFUSEUR, s. m. Prov. *A bon demandeur bon refuseur*, ce qui est demandé poliment doit être refusé de même; ou : ceux qui ont l'habitude de demander sont souvent refusés.

RÉFUTATEUR, s. m. Didact. Celui qui réfute.

RÉFUTATOIRE, adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la réfutation.

REGAGNABLE, adj. des 2 g. Néol. Que l'on peut regagner.

REGAGNON, s. m. Agric. Variété de froment.

* REGAIN, s. m. Constr. Ce qu'il y a de trop à une pierre, à une poutre, pour la place à laquelle elle est destinée.

* RÉGAL, s. m. Féod. *Régal de mariage*, pain et viande que le vassal qui se mariait donnait à son seigneur.

* RÉGALADE, s. f. Feu vif et clair que l'on fait pour réchauffer promptement les personnes qui arrivent : *Faire une régalade*.

RÉGALAGE, s. m. P.-et-chauss. Opération qui consiste à étendre les terres d'un remblai, en leur donnant la saillie ou la pente qu'elles doivent avoir. — Techn. Action de raccommoder les défauts d'une dentelle.

* RÉGALE, s. f. Il s'est dit pour régal, divertissement. — Anc. législ. *Régales*, droits régaliens ou droits royaux. On appelait *grandes régales*, le droit de faire des lois, de déclarer la guerre, de traiter directement ou par ambassadeur, etc.; et *petites régales*, les droits sur les grands chemins, sur les bords de la mer, sur les salines, sur les confiscations, etc. — *Régale spirituelle*, droit sur les bénéfices, archevêchés et évêchés. V. RÉGALE, au Dict. — Hist. eccl. *Régale de saint Pierre*, souveraineté du pape sur les terres de l'Église. — *Régale*, s. m. Musiq. Ancien clavecin qui, au lieu de cordes, avait des touches de bois. On disait aussi *régale de Barbarie*.

* RÉGALER, v. a. P. et chauss. *Faire un régalement*. — Techn. *Régaler*, étendre la cire plus également. — Étendre la chaux sur une peau.

* RÉGALEUR, s. m. Anc. cout. Intendant des biens d'un évêché, pendant la vacance du siège. V. plus haut le mot RÉGALE.

* RÉGALIEN, IENNE, adj. Chim. *Acide régalien*, s'est dit pour *eau régale*.

* REGARD, s. m. Anc. cout. *Lettres de regard*, placet, supplique. — *Retenir son regard*, se disait, dans la coutume de Normandie, pour conserver le droit d'assister aux débats, tout en transmettant à son avocat la faculté de plaider. — Mar. *Regard*, surveillance, inspection : *Avoir le regard d'un bâtiment en construction*. — Astrol. Aspect, situation de deux astres qui se regardent. — *Regard sextile*, se dit lorsque les astres sont éloignés l'un de l'autre de soixante degrés. — *Pour mon regard*, locut. qui s'est dit autrefois pour, à mes yeux. On la trouve encore dans Corneille : *Le jugement de Rome est peu pour mon regard*.

* REGARDANT, ANTE, adj. Blas. Se dit d'un animal dont on ne voit que la tête et le cou.

* REGARDER, v. a. Prov. *Il faut plutôt regarder à ses mains qu'à ses pieds*, se dit d'un filou. — *Un chien regarde bien un évêque*, on ne doit point s'offenser d'être regardé par un inférieur. — *Regarder quelqu'un comme le loup gris*, se dit en parlant d'une personne dont la présence déplaît. — Anc. cout. *Regarder*, rendre une ordonnance. — Astrol. *Se regarder*, se dit de la situation des astres à l'égard les uns des autres.

REGARDEUR, s. m. Celui qui regarde.

REGARDEZ-MOI, s. m. Bot. Nom donné à la scabieuse des jardins.

* RÉGATES, s. f. pl. On le dit aussi des courses en bateaux dans nos ports de mer, et même sur la Seine.

REGAZONNER, v. a. Recouvrir d'un nouveau gazon.

REGEN, n. pr. f. Géogr. Rivière de Bavière, qui se jette dans le Danube, vis-à-vis de Ratisbonne, après un cours de 140 kil. — *Cercle de Regen*, cercle de Bavière, qui compte 420,000 hab. Ch.-l. Ratisbonne.

* RÉGENCE, s. f. Anc. jurispr. *Régence du palais*, se disait, à Rouen, d'une corporation analogue à la basoche de Paris. — Philos. *Régence*, série des administrateurs, dans un phalanstère. — Géogr. Il se dit de certains petits États de la côte d'Afrique : *La régence de Tunis. La régence de Tripoli. Avant la conquête française, Alger était une régence*. — Hist. *Régence* se dit absol. de l'époque qui s'écoula, en France, depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la majorité de Louis XV (1715-1723), et pendant laquelle Philippe, duc d'Orléans, fut chargé du gouvernement avec le titre de régent : *La régence fut un temps de corruption et d'agiotage*.

REGENSBURG, n. pr. m. Géogr. Un des noms de la ville de Ratisbonne.

* RÉGÉNÉRATION, s. f. S'emploie fig. dans le sens de réformation, d'amélioration : *La régénération d'un peuple. La régénération des mœurs*.

* RÉGENT, s. m. Hist. Il s'applique absol. à Philippe, duc d'Orléans, régent de France pendant la minorité de Louis XV. V. plus haut RÉGENCE. — Nom d'un diamant de la couronne, d'une valeur de douze millions, qui fut acheté par Philippe d'Orléans. — Adjectiv. *Prince régent*, se dit particulièrement de Georges, prince de Galles (depuis Georges IV), qui gouverna pendant la démence de son père Georges III, de 1811 à 1821. — *Tabac du régent* ou *du prince régent*, tabac à priser préparé avec des aromates.

RÉGENTEUR, s. m. Néol. Celui qui régente, qui aime à régenter.

REGENT-TOWN, n. pr. m. Géogr. Ville d'Afrique, dans la colonie de Sierra-Léone. 3,000 h., dont 1,700 nègres affranchis.

RÉGETAIRE, s. f. Relat. Espèce de courtisane du royaume de Benin.

REGGIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de Reggio. — Qui appartient à Reggio ou à ses habitants.

* REGGIO, n. pr. m. Géogr. Cette ville est dans le duché de Modène, sur le Tassone, et compte 18,000 hab. Évêché. Château-fort, etc. Fabriques de soieries. Napoléon donna le titre de *duc de Reggio* au maréchal Oudinot. — Ville du royaume de Naples, ch.-l. de la Calabre Ultérieure 1^re^, sur le détroit de Messine. 10,000 hab. Archevêché. Commerce de soieries, tissus, essences, etc. Saccagée par Barberousse en 1544, par Mustapha-pacha en 1558, elle s'était relevée de ses ruines, lorsqu'un tremblement de terre l'anéantit presque tout entière en 1783. Elle fut rebâtie par Ferdinand IV, qui lui donna le nom de *Santa-Agata-delle-Galline*. Elle a éprouvé en 1840 un nouveau tremblement de terre, moins désastreux que le précédent.

REGIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Hibernie. Auj. *Armagh*.

RÉGIFUGE, s. m. (du lat. *regifugium*, de *rex*, *regis*, roi; *fugare*, mettre en fuite). Ant. rom. Nom donné à certains jours dans lesquels le sacrificateur, après avoir frappé la victime, était obligé de s'enfuir. On pense que le *régifuge* avait pour but de rappeler la fuite de Tarquin.

REGILLA, s. f. Ant. rom. Tunique blanche, bordée de pourpre, que portaient les nouvelles mariées. On l'appelait aussi *tunique droite*.

RÉGILLE, n. pr. m. Géogr. anc. Petite ville d'Italie, chez les Sabins. — *Lac Régille*, lac situé près de cette ville. Il est célèbre par la victoire que le dictateur Aulus Posthumius y remporta, (496 av. J. C.) sur les Latins qui s'étaient révoltés en faveur des Tarquins. Auj. *lago di Santa-Prasseda*.

* RÉGIME, s. m. Manière de gouverner, d'administrer les États : *Le régime représentatif. Le régime républicain*. — *Régime forestier*, mode d'administration des forêts de l'État. — *Régime hypothécaire*, ensemble des lois relatives à l'in-

scription des hypothèques.— Anc. chim. *Régime*, manière de conduire une opération.

* **RÉGIMENT**, s. m. Art milit. Corps d'infanterie ou de cavalerie qui peut avoir depuis trois jusqu'à cinq bataillons ou escadrons, et dont le chef s'appelle colonel : *Un régiment de grenadiers, de chasseurs. Un régiment de lanciers.*— Autrefois, *régiments royaux* ou *bleus*, ceux qui avaient pour colonels le roi, la reine ou les enfants de France. — *Régiments des princes*, ceux qui étaient commandés par les princes du sang. — *Régiments des gentilshommes*, ceux qui portaient le nom d'un grand seigneur, leur colonel.

REGINA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Germanie, dans la Vindélicie, sur le Danube. Auj. *Ratisbonne.*

* **RÉGION**, s. f. Ant. rom. Chacun des quartiers de Rome. Cette ville était originairement divisée en quatre régions ; plus tard elle en comprit douze, et Auguste porta ce nombre à quatorze. — Dans l'ancienne physique, *région* se disait des trois différentes hauteurs de l'atmosphère. On appelait *basse région*, celle qui touche la terre et l'environne immédiatement ; *moyenne région*, celle qu'on suppose commencer au-dessus des plus hautes montagnes ; *haute région*, *région supérieure*, celle qui s'étend par delà. — Gramm. Se dit, en arabe, des rapports de localité et de position, réduits à six : devant, derrière, gauche, droite, dessus et dessous. — Anc. anat. La *haute région*, la partie qui s'étend depuis la tête jusqu'à la première vertèbre. — La *seconde région*, celle qui s'étend depuis les clavicules jusqu'au thorax. — La *troisième région*, le bas-ventre. — Astron. *Région* se dit des différentes parties de la surface visible de la lune. — Il s'applique fig. au point où l'on s'élève dans les sciences, etc. : *Se perdre dans les hautes régions de la philosophie. Il ne s'est pas élevé au-dessus des moyennes régions de la science.*

RÉGIONNAIRE, adj. des 2 g. Hist. eccl. S'est dit, à partir du v^e^ siècle, des officiers établis dans les différentes régions d'un district, et surtout à Rome : *Notaire régionnaire ; diacre régionnaire.* — *Évêque régionnaire*, évêque envoyé en mission.

RÉGISSANT, ANTE, adj. Gramm. Qui peut régir. Il est principalement employé dans la grammaire arabe.

REGISTAL, s. m. Bot. Un des noms de la garance.

* **REGISTRE**, s. m. Anc. législ. *Registre des gros fruits*, se disait des mercuriales. — *Registre sexté*, registre contenant les noms, qualités, professions, etc., de tous les habitants d'une paroisse, les sommes auxquelles ils étaient imposés à la taille, la quantité de sel qu'ils avaient levée au grenier, etc. — Anc. cout. *Droit de registre*, droit qu'on payait aux officiers de chancellerie. — Droit dû au seigneur pour transport d'héritage. — Anc. mar. *Vaisseau de registre*, vaisseau muni d'une permission pour trafiquer avec l'Amérique espagnole. — Hist. eccl. *Officiers du registre*, se dit, à la cour de Rome, du vice-chancelier du collége des scripteurs des brefs et des registrateurs.— Mus. *Registre*, changement de timbre, de son, dans la voix d'un chanteur. — Mécan. Dans quelques machines à vapeur, appareil qui met la chaudière en communication alternative avec le dessous et le dessus du piston. — Typogr. Se disait anciennement de la signature des feuilles imprimées.

RÉGLABLE, adj. des 2 g. Qui peut être réglé.

RÉGLANT, ANTE, adj. Qui sert à régler. — *Force réglante*, nom donné au régulateur d'une horloge.

* **RÈGLE**, s. f. Prov. *Il n'y a point de règle sans exception*, quelque générale que soit une maxime, elle n'est pas applicable dans tous les cas. — *Mieux vaut règle que rente*, sans l'économie, il n'y a jamais de richesse assez grande. — *Être, se mettre en règle*, être, se mettre dans l'état que la loi, la coutume ou l'usage exige. On dit de même : *Son passe-port n'est pas en règle ; ses papiers sont en règle.* — Archit. anc. *Règle lesbienne*, règle de plomb qui se pliait facilement, et dont on se servait pour prendre le contour des pierres. — Hist. eccl. *Règles de la chancellerie romaine*, règles en vigueur à la cour de Rome, au sujet de l'obtention et de la possession des bénéfices. — Dr. rom. *Règle catonienne*, règle en vertu de laquelle un legs, qui eût été inutile si le testateur fût mort immédiatement après avoir testé, ne peut, dans tous les cas, produire aucun effet. — Astron. *Règle*, nom d'une constellation méridionale. — Mar. *Règles de marée*, planches graduées placées verticalement dans un bassin de construction, et qui servent à marquer la hauteur de l'eau. — Mus. *Règle de l'octave*, formule d'harmonie établie d'après le rapport mélodique des sons de la gamme.— Art dram. *Cette pièce est dans les règles, est tombée dans les règles*, se disait autrefois lorsque la recette commençait à être au-dessous d'une certaine somme fixée.

* **RÉGLÉ, ÉE**, part. et adj. Anc. jurispr. *Compagnie réglée*, se disait des cours de justice, tant souveraines que subalternes, qui étaient soumises à certains règlements. — Méd. *Pouls réglé, bien réglé*, dont les battements sont égaux, sans être trop forts ni trop fréquents. — Constr. *Appareil réglé*, celui dont toutes les assises ont la même hauteur. — *Pièce réglée*, pièce de trait qui est droite par son profil, comme les larmiers, les arrière-voussures, etc.

* **RÈGLEMENT**, s. m. Action de régler, en général : *Le règlement d'une affaire.* — Particulièrement, action de régler les mémoires des ouvriers, d'en réduire les articles à leur juste valeur : *Règlement de compte ; l'architecte s'occupe du règlement de son mémoire.* — Statuts d'une compagnie, d'une assemblée délibérante. *Le règlement de l'Académie française ; le règlement de la chambre des députés ; violer le règlement.* — *Règlements administratifs*, nom donné aux arrêtés des préfets, lorsqu'ils règlent certains objets d'administration publique. — Anc. cout. *Règlement ab intestat*, se disait, en Belgique, d'une manière de disposer qui ne donne à celui qui est avantagé qu'un droit subordonné à la volonté d'une personne après laquelle il est appelé. — Anc. jurisp. *Arrêt de règlement*, dispositions réglementaires arrêtées par les parlements et les conseils supérieurs, sur toutes sortes de matières, pour être publiées comme loi dans leur ressort. — Jurispr. *Règlement des qualités d'un jugement*, décision que rend le président, ou le juge qui le remplace, sur l'opposition formée par l'avoué de la partie perdante aux qualités qui lui ont été signifiées par l'avoué de l'autre partie.

* **RÉGLEMENTAIRE**, s. m. Dans les séminaires, élève qui est chargé de sonner la cloche pour chaque exercice, à l'heure prescrite par le règlement.

RÉGLEMENTAIREMENT, adv. D'une manière réglementaire. Peu usité.

RÉGLEMENTATION, s. f. Action de réglementer, et résultat de cette action.

* **RÉGLET**, s. m. Techn. Règle de menuisier. — Outil de bois pour dégauchir les planches. — Sorte de bouton, portant plusieurs rubans, dont on se sert pour marquer les différents endroits d'un livre d'église. On le nomme aussi *signet.*

* **RÉGLETTE**, s. f. Petite règle à quatre faces que l'on nomme plus ordinairement *carrelet.*

* **RÉGLOIR**, s. m. Techn. Petite règle de bois à l'usage des ciriers.

* **RÉGLURE**, s. f. Techn. Opération qui consiste à régler le papier de musique, le papier de registre, etc. — État du papier réglé. — Manière dont il est réglé.

* **RÈGNE**, s. m. Hist. nat. *Règnes de la nature*, les divisions principales des êtres créés. V. au Dict. — Les alchimistes appelaient *règnes de la nature*, l'animal, le végétal et le minéral.

REGRATTAGE, s. m. Archit. Action de regratter un édifice.

REGRÉER, v. a. Mar. Réparer le gréement d'un bâtiment endommagé par une tempête ou un combat.

* **REGREFFER**, v. a. Techn. Ajouter à la cuve d'indigo une certaine quantité d'ingrédients, pour pouvoir continuer à la mettre en œuvre.

RÉGRESSIF, IVE, adj. Didact. Qui revient en arrière. — Log. *Chaîne syllogistique régressive*, celle qui va des conséquences aux principes.

REGRIFFER, v. a. Griffer de nouveau.

REGRIGNES, s. f. pl. Art cul. Parties du parenchyme de la viande, dont on retire le saindoux par la fusion, et qui se crispent au feu : *Manger des regrignes.*

RÉGUE, s. f. Agric. Sillon qu'ouvre la charrue.

RÉGUILLER, v. a. Techn. Faire de grands points avec de la ficelle. On écrit aussi *raiguiller.*

RÉGULARIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *regularis*, régulier ; *flos, oris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs régulières.

RÉGULARIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *regularis*, régulier ; *forma*, forme). Bot. Dont la forme est régulière : *Corolle régulariforme.*

* **RÉGULATEUR**, s. m. Mécan. Appareil servant à régulariser l'introduction de la vapeur qui se rend de la chaudière dans le cylindre d'une machine. — *Régulateur du feu*, instrument à l'aide duquel on procure un degré de chaleur déterminé, pour le conserver longtemps dans la même intensité. — Agric. Appareil adapté à quelques charrues modernes, pour en régulariser le travail.

* **RÉGULE**, s. m. Petit roi ; roitelet. Voltaire l'a employé en ce sens. — s. f. Techn. Il se disait de deux petits poids, dont l'usage était de faire avancer ou de retarder une horloge.

* **RÉGULIER, IÈRE**, adj. Méd. *Pouls régulier, fièvre régulière*, qui présente des intervalles égaux entre ses pulsations, entre ses accès. — Gramm. *Nom régulier*, se dit des noms grecs ou latins qui suivent une des déclinaisons ordinaires. — Chron. On appelle substantiv. *régulier solaire*, les nombres mensuels que l'on ajoute au concurrent de l'année, pour trouver quel jour de la semaine tombe le premier jour de chaque mois ; et *régulier lunaire*, les nombres mensuels que l'on ajoute à l'épacte de l'année pour connaître quel jour de la lune tombe le premier du mois. — **RÉGULIERS**, s. m. pl. Zool. Famille d'échinodermes.

* **RÉGURGITATION**, s. f. Méd. Rapport de matières liquides ou gazeuses, sans effort de vomissement. Il s'observe surtout chez les nouveau-nés.

RÉGURGITER, v. n. Méd. Se débarrasser sans effort des matières liquides et gazeuses qui surchargent l'estomac. V. le mot précéd.

RÉHABILITABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui peut ou qui doit être réhabilité.

RÉHABILITATOIRE, adj. des 2 g. Jurisp. Qui réhabilite : *Acte réhabilitatoire.*

RÉHABILITÉ, s. m. Jurisp. Négociant qui, ayant failli, a obtenu plus tard sa réhabilitation.

RÉHABITABLE, adj. des 2 g. Néol. Que l'on peut réhabiter, habiter de nouveau.

RÉHABITER, v. a. Habiter de nouveau.

* **REHAUT**, s. m. B.-arts. Blanc ou hachure blanche, dans la gravure.

REICH, s. m. Gramm. V. RESCH, au Compl.

REICHADIE, s. f. Bot. Genre de plantes des Indes.

REICHENAU, n. pr. m. Géogr. Ile du grand-duché de Bade, dans le lac de Constance. 5 kil. sur 3. 1,500 hab.

REICHENBACH, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Silésie. 3,900 hab. Les Autrichiens y furent défaits par les Prussiens en 1762, il y fut conclu, entre ces deux puissances, en juillet 1790, une convention qui mit fin à la ligue anglo-prussienne.

REICHENBERG, n. pr. m. Géogr. Ville de Bohême, dans le cercle de Bunzlau, sur la Neiss. 14,000 hab. Château. Victoire des Prussiens sur les Autrichiens en 1757.

* **REICHSTADT**, n. pr. m. Géogr. Ville de Bohême, dans le cercle de Bunzlau. 2,000 hab. Ch.-lieu de seigneurie, puis principauté donnée en apanage, avec le titre de duc, le 18 juillet 1818, par l'empereur François, au fils de Napoléon et de Marie-Louise. Après la mort du duc de Reichstadt, cette principauté est revenue à l'Autriche.

REICHSTHALER, s. m. Monnaie de compte d'Aix-la-Chapelle, composée de 54 marcs, et valant fr. 3,25. — Monnaie de compte de Cologne, valant fr. 2,45.

REICHY, s. m. Relat. Membre d'une secte de Cachemiriens. V. RICHI, au Compl.

REIKIAVIK, n. pr. m. Géogr. Ville capitale de l'Islande, sur la côte O. et le golfe Fale. 500 hab. Évêché. Port commerçant.

REILBON, s. m. Relat. Nom donné par quelques voyageurs à une espèce de garance du Chili.

RÉIMPORTATION, s. f. Action de réimporter, d'importer ce qui avait été exporté.

RÉIMPOSABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui peut, qui doit être réimposé.

RÉIMPRIMABLE, adj. des 2 g. Néol. Digne d'être réimprimé.

* **REIMS**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur la Vesle. 38,400 hab. Archevêché ; superbe cathédrale ; église Saint-Rémi ; hôtel de ville ; belles promenades ; ruines d'un arc de triomphe romain. Draps fins ; pains d'épices et biscuits renommés. Commerce de vins de Champagne. Patrie de Colbert, Gobelin, Pluche, Ruinart, Linguet, Tronson-Ducoudray, Velly, Rob. Nanteuil, J.-B. Lasalle, Drouet d'Erlon. — *Reims* était, sous les Romains, la capitale de la Belgique deuxième. En 406, les Vandales s'en emparèrent et le dévastèrent. Clovis y entra en 496 et y fut

baptisé par saint Rémi. En 1359, cette ville fut vainement assiégée par les Anglais. Beaucoup de conciles y ont été tenus. C'est dans la cathédrale de *Reims* que tous les souverains de France se sont fait sacrer, depuis Philippe-Auguste (1179) jusqu'à la révolution de 1830, excepté Henri IV, Napoléon, Louis XVIII et Louis-Philippe.

* **REINE**, s. f. Prov. *Reine Gillette* ou *reine d'Antioche*, s'est dit d'une femme altière, qui veut prendre le pas sur ses égales. — *Reine Blanche*, nom donné autrefois à toutes les reines douairières, en mémoire de Blanche de Castille, veuve de Louis VIII, ainsi que de Blanche d'Évreux, veuve de Philippe de Valois.— *Ma reine*, terme de galanterie dont on se sert quelquefois en parlant à une femme bien-aimée.— *Pain à la reine*, sorte de petit pain au lait. — *Herbe à la reine*, un des premiers noms donnés au tabac, parce qu'à son arrivée en France, il avait été présenté à la reine Marie de Médicis. — Myth. *Reine*, surnom de Junon. — Surnom d'Isis. — *Reine des astres*, nom donné à Junon, et plus souvent à la lune. — *Reine du ciel*, divinité syrienne que l'on croit être la même que Phébé. — Ant. gr. *Reine des mystères*, celle qui dirigeait les femmes employées dans la procession des mystères. On l'appelle aussi *Basilisse*. — *Reine des sacrifices*, titre que portait la femme du roi des sacrifices. — Archéol. *Reine*, monnaie d'or frappée sous Philippe le Bel. — Relig. *La reine du ciel*, *la reine des anges*, la sainte Vierge. — Anc. cout. *Ceinture de la reine*, droit qu'on prélevait autrefois sur quelques marchandises, dans les ports de la Seine. — Zool. *Reine des abeilles*, la femelle, ordinairement unique, qui se trouve dans les ruches des abeilles. — *Comté de la Reine*. V. QUEEN'S-COUNTY, au Complément.

RÉINSÉRER, v. a. Néol. Insérer de nouveau.

RÉINSPIRER, v. a. Néol. Inspirer de nouveau.

RÉINSTITUER, v. a. Instituer de nouveau.

RÉINSTITUTION, s. f. Nouvelle institution.

RÉINTÉGRABLE, adj. des 2 g. Qui peut, qui doit être réintégré.

RÉINTRODUIRE, v. a. Introduire de nouveau.

RÉINVESTIR, v. a. Néol. Investir de nouveau, mettre de nouveau en possession.

RÉINVITATION, s. f. Action d'inviter de nouveau; nouvelle invitation.

RÉINVOCATION, s. f. Néol. Invoquer de nouveau.

* **REIS**, s. m. Titre de plusieurs dignitaires de l'empire turc. — Patron d'une barque turque.

RÉITÉRABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui peut être réitéré. Peu usité.

* **RÉITÉRATION**, s. f. Théol. Action d'administrer plusieurs fois le même sacrement.

REJAILLISSANT, ANTE, adj. Qui rejaillit, qui a la propriété de rejaillir : *Eaux rejaillissantes*.

* **REJET**, s. m. Écon. rur. Se dit quelquefois d'un essaim d'abeilles. — Chasse. Chacune des petites baguettes flexibles avec lesquelles les oiseleurs font les pièges. — *Rejet à pied*. V. le mot suivant. — Techn. *Rejet*, seconde immersion qu'on fait subir aux laines teintes en bleu. — Plomb qui entre dans les fosses qui se trouvent au moule du plombier.

REJETOIR, s. m. Chasse. Piège destiné à prendre divers oiseaux, et surtout les bécasses. On le nomme aussi *rejet à pied*.

REJINGOTS, s. m. pl. Techn. Petits larmiers placés sous un appui de croisée, pour rejeter l'eau.

REJUGER, v. a. Juger de nouveau.

RÉKIAB, s. m. (littéral., *étrier*). Hist. ott. Mot qui s'emploie dans le sens de pied ou soutien du trône, et dont on se sert quelquefois pour désigner le sultan. — Il se dit aussi des audiences accordées par le sultan au grand visir, avant de partir pour un voyage. — *Rékiab ordinaire*, audience au moment du départ pour la résidence d'été. — *Rékiab agaléri*, ou *rékiabdur agha*, agha de l'étrier impérial. — *Rékiab solaghis*, lieutenant du corps des solaks.

RELABOURER, v. a. Agric. Labourer de nouveau; donner un nouveau labour.

* **RELÂCHE**, s. m. Se dit lorsqu'un théâtre interrompt ses représentations pour un ou plusieurs jours : *Il y a relâche aujourd'hui au Vaudeville*.

* **RELAI**, s. m. Techn. Seconde eau que le saunier fait passer sur les sables chargés de sel.

RELAISSÉE, adj. et s. f. Anc. prat. Veuve.

* **RELANCER**, v. a. Obliger celui qui veut jouer à mettre une somme d'argent au-dessus de celle qu'il proposait. On dit dans le même sens, *renvier*.

RELANGUIR, v. n. Languir de nouveau.

RELARGAGE, s. m. Techn. Action de verser dans l'huile la lessive destinée à faire le savon, et de brasser le tout exactement.

* **RELATIF, IVE**, adj. Gramm. En arabe, *nom relatif*, dénomination par laquelle on désigne l'adjectif qui indique les relations d'origine, de qualité, de pays, de famille, etc.— *Relatif*, s. m. Philos. Ce qui n'existe que sous certaines conditions. Le relatif est opposé à l'absolu. — Mus. Ton qui offre à la clef les mêmes signes de tonalité qu'un autre.

* **RELATION**, s. f. *Tribunal de relation*, nom d'un tribunal séculier du Portugal. — Nom d'un tribunal de Varsovie. — Anc. prat. *Relation*, rapport, témoignage d'une personne publique. — Théol. Il se dit des perfections par lesquelles les personnes divines sont rapportées l'une à l'autre et distinguées l'une de l'autre. Les *relations* entre les personnes divines sont au nombre de quatre : la paternité, la filiation, la spiration active et la spiration passive. — Philos. *Relation des jugements*, propriété qu'ont les jugements d'être catégoriques, hypothétiques ou disjonctifs. — Mus. *Relation*, rapport des sons, intervalle. — *Fausse relation*, se dit des intervalles superflus ou diminués. — Gramm. *Terme de relation*. On appelle ainsi des mots donnés par les voyageurs comme étant employés dans les pays qu'ils ont visités, pour désigner des divinités, des usages, ou enfin certains objets.

* **RELAVER**, v. n. Anc. cout. Prêter serment de nouveau. Il se disait, parmi les artisans de Paris, en parlant de la réception qui était faite aux maîtres, quand ils passaient des faubourgs dans la ville, et réciproquement.

* **RELAYER**, v. a. Chasse. Lâcher les chiens du relais après la bête.

RELAYEUR, s. m. Celui qui entretient des relais de chevaux.

RELÉGUÉ, s. m. Il se disait, dans le corps des gendarmes du roi et dans celui des chevau-légers, de la retraite accordée à celui qui avait servi pendant un certain nombre d'années.

RELEVAGE, s. m. Action de relever.— Techn. Action d'éplucher et de nettoyer le papier encore humide qui vient d'être fabriqué.

RELEVÉ, s. m. S'est dit quelquefois de l'action de relever.

* **RELEVER**, v. a. Jeux. *Relever les cartes*, les remettre dans l'état où il faut qu'elles soient pour jouer un nouveau coup. — A la paume, *relever la balle au pied du tambour*, prévenir avec adresse, par la volée, un coup de tambour. — Au billard, *relever une bille*, l'éloigner de la blouse. — Art cul. *Relever un service*, desservir les plats qui sont sur une table pour les remplacer par d'autres. — Man. *Relever au cheval*, le soutenir de la main et de l'éperon, pour lui faire porter la tête plus haute et l'asseoir sur ses hanches.— Anc. mar. *Relever la galère*, se disait des forçats qui se soulevaient contre leurs officiers, et se rendaient maîtres du bâtiment.—Mar. *Relever un objet en mer*, se placer dans la direction d'un point connu et du navire; ou, reconnaître avec une boussole l'aire du vent dans laquelle cet objet se trouve par rapport au bâtiment.—Constr. *Relever à bout*, démonter un pavage, pour le refaire entièrement. — Techn. *Relever*, augmenter la grandeur d'une pièce de chaudronnerie, en étendant le cuivre sous le marteau. — Former sur une pièce de fer des sillons qui font paraître les reliefs plus saillants. — *Relever des peaux sur la traite*, les tirer de la chaux pour les faire égoutter sur le bord du plain. — *Relever*, v. n. Chasse. Se dit de la bête qui sort le soir de son buisson pour aller viander.

* **RELEVEUR**, s. m. Techn. Ouvrier qui ne fait que relever des ornements sur le fer.

RELEVOISON, s. f. Féod. Droit de mutation qu'on payait au seigneur, lorsqu'un héritage grevé de cens changeait de possesseur.

RELHANIE, s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance.

RELHANIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une relhanie.— RELHANIÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

* **RELIEF**, s. m. Féod. Acte de foi et hommage par lequel on relevait un fief. — Reversion du fief au seigneur, convertie, dans quelques coutumes, en une année de jouissance du fief, ou en une somme d'argent égale au revenu.—Anc. cout. *Relief précis*, recours que les chartes du Hainaut accordaient aux parties plaidantes, sur leur requête, pour être relevées de toutes fautes et omissions commises dans des pièces de procédure, forclusion et contumace.

* **RELIER**, v. a. Néol. Se dit fig. pour, réunir les hommes, les attacher par les liens de la foi, de la fraternité, par la communauté des intérêts, du travail : *Une religion qui relie tous les hommes; relier la société*. — Typogr. *Relier* signifiait autrefois mettre de côté une partie des caractères, quand on n'a pas besoin du corps entier.

* **RELIGIEUX, EUSE**, adj. Chron. *Année religieuse* ou *secrète*, année solaire ou fixe de 365 jours et un quart, d'après laquelle les prêtres égyptiens marquaient les fêtes, afin que tous les jours de l'année fussent successivement sanctifiés, ce qui devait arriver au bout de 1,460 années religieuses. — *Religieuse*, s. f. Zool. Nom vulgaire de la mante, insecte orthoptère, et de plusieurs oiseaux, tels que l'hirondelle de fenêtre, la sarcelle blanche, la bernache, la corneille mantelée, etc.

* **RELIGION**, s. f. Prov. *La religion de saint Joseph*, le mariage : *Il est de la religion de saint Joseph*. — Hist. *Guerre de religion*, se dit des guerres occasionnées par les dissensions en matière de religion. Ce terme s'emploie particulièrement, dans l'histoire de France, pour désigner les trois guerres que se firent au XVI[e] siècle les catholiques et les protestants, et qui furent terminées, la première par la paix de Saint-Germain, en 1570; la deuxième par la paix de Beaulieu, en 1576, et la troisième par la soumission de Paris en 1594 et par l'édit de Nantes en 1598. — On étend encore le nom de *guerre de religion* aux guerres de 1621 et de 1625-29, sous Louis XIII, ainsi qu'à la guerre des Cévennes, après la révocation de l'édit de Nantes (1685).

RELIMAGE, s. m. Techn. Action de relimer.

RELLIANISME, s. m. Hist. relig. Doctrine des rellianistes.

RELLIANISTE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de chrétiens universalistes fondée en Angleterre, au XVIII[e] siècle, par Jeanne *Relly*, qui enseignait que les sacrements ne sont que des figures ou des emblèmes.

* **RELOGER**, v. a. Il s'est dit quelquefois pour rétablir quelqu'un dans son ancien logement, et particulièrement, le remettre en prison.

RELUISANCE, s. f. S'est dit pour éclat, splendeur, magnificence.

REMAISANCE, s. f. Féod. Droit que payaient au seigneur ceux qui faisaient leur résidence sur sa terre. — Bois qui reste dans les forêts, après qu'on en a tiré le bois de charpente et le bois de corde. On dit aussi *remaison*.

RÉMANATION, s. f. Phys. Rentrée des effluves d'un corps dans ce corps lui-même; le contraire d'émanation.

RÉMANCIPATION, s. f. Ant. rom. Acte par lequel on rompait les mariages contractés par coemption. Il consistait à déchirer le contrat en présence de sept témoins, et à ôter à l'épouse les clefs de la maison.

* *se* **REMARIER**, v. pron. Dr. rom. Faire réhabiliter un mariage auquel il manquait quelque formalité.

REMBANNISSEMENT, s. m. Anc. cout. Se disait, à Valenciennes, pour consignation.

REMBARRURES, s. f. pl. Constr. Plâtres qui servent à maintenir les faîtages dans leur longueur.

REMBLAYAGE, s. m. Techn. Action de remblayer. On dit plus souvent *remblai*.

* **REMÈDE**, s. m. *Le grand remède*, se disait du mercure, qui s'administre dans les maladies vénériennes. — *Remède de bonne femme*, remède simple et populaire. — Prov. *Aux grands maux les grands remèdes*, se dit au propre et au fig. — On dit : *C'est un remède à tous maux*, en parlant d'un remède dont on ne fait aucun cas; et : *Le remède est pire que le mal*, en parlant d'un remède nuisible ou dangereux. — *C'est un remède d'amour*, se dit d'une femme vieille et laide.

REMÉDITER, v. a. et n. Méditer de nouveau.

* **REMETTAGE**, s. m. Techn. Action de remettre les fils d'une chaîne dans les lisses.

REMETTEUR, s. m. Banquier qui se chargeait de faire des remises d'argent dans les lieux où l'on en avait besoin.

* **REMETTRE**, v. a. Jeux. A la paume. *Au dernier à remettre*, se dit pour exprimer que la chasse est au dernier. — Aux échecs : *Remettre un coup à quelqu'un*, l'autoriser à recommencer un coup qu'il avait mal joué. — Techn. *Remettre la chandelle*, lui donner la troisième couche de suif. — *se* REMETTRE, v. pron. Escr. Se mettre en garde, après avoir allongé un coup, comme on était avant de l'avoir porté.

RÉMI (SAINT-), n. pr. m. V. RÉMY, au Dict.

RÉMIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *remus*, rame; *ferre*, porter). Zool. Qui porte des parties en forme de rame.

REMINISCERE, s. m. (mot lat.). Liturg. Nom donné au second dimanche de carême, parce que l'introït commence par ces mots : *Reminiscere miserationum tuarum*, etc.

* RÉMIPÈDE, adj. des 2 g. Zool. Qui a les pattes en forme de rame. — RÉMIPÈDES, s. m. pl. Famille de crustacés.

* REMIS, ISE, part. et adj. Man. *Cheval bien remis*, celui à qui l'écuyer a rappris l'exercice du manège, que l'animal avait déjà su, et qu'il avait oublié.

* REMISE, s. f. Prov. et fig. *Il est sous la remise*, *on l'a mis sous la remise*, se dit en parlant d'un homme qui a perdu son emploi, ou que l'âge, les infirmités ont condamné à la retraite. — Jeux. *Remise*, au reversi, au boston, etc., amende que l'on nomme bête à divers autres jeux. — Il se dit, au pique-madrille, d'un coup où l'hombre fait la bête, sans que son adversaire ait gagné codille. — Anc. mar. Endroit d'un port où se retiraient les bâtiments désarmés : *La remise des galères*. — Comm. *Remise*, rabais que les libraires accordent à certaines personnes, sur les prix portés sur le catalogue.

* RÉMITARSE, adj. des 2 g. et s. m. Zool. Qui a les tarses en forme de rame.

REMMON, n. pr. m. Myth. Idole des Syriens, que l'on croit être le soleil. — Géogr. sacr. Ville lévitique de la tribu de Zabulon. — Ville qui appartint, d'abord à la tribu de Juda, et ensuite à celle de Siméon.

REMMONPHARÈS, n. pr. m. Géogr. sacr. Nom du seizième campement des Hébreux. Là fut lapidé celui qui avait ramassé du bois le jour du Seigneur.

RÉMOIS, OISE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule, dans la deuxième Belgique. La capitale des Rémois était *Remi* ou *Durocortorum*. Aujourd'hui, *Reims*. — Il se dit aussi des habitants de la ville moderne de Reims. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — *Rémois*, s. m. Ancien petit pays de France, dans la Champagne, territoire de la ville de Reims. Auj. la partie N.-O. du dép. de la Marne.

* REMONDAGE, s. m. Techn. Action de remonder.

* REMONDER, v. a. Techn. Monder, nettoyer de nouveau.

REMONTABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui peut ou doit être remonté.

* REMONTAGE, s. m. Art milit. Ajustement des pièces d'une arme à feu, après le démontage. — Opération qui consiste à mettre un bois neuf à une arme. — Techn. Action de remonter le mouvement d'une horloge, d'une pendule.

* REMONTER, v. a. et n. Prov. et fig. *Remonter sur sa bête*, recouvrer un avantage perdu; rétablir son crédit, ses affaires. — Mar. *Remonter au vent*, louvoyer au plus près du vent. — Fauconn. *Remonter*, voler de bas en haut. — Engraisser un oiseau de proie.

REMONTOIR, s. m. Techn. Carré qui, à l'aide d'une clef, sert à remonter une pièce d'horlogerie.

* REMONTRANCE, s. f. Anc. prat. Représentation que le procureur ou l'avocat d'une partie faisait à l'audience, pour demander une remise ou faire ordonner quelque préparatoire. — Anc. cout. Action de remontrer. V. le mot suiv.

* REMONTRER, v. a. Anc. cout. Il se disait, à Valenciennes, pour faire comparaître en justice une personne que l'on a blessée.

REMORE, s. f. Bot. Nom vulgaire d'une scabieuse. On dit aussi *remors*, s. m. et *remors du diable*. V. REMORS, au Dictionnaire.

REMORQUAGE, s. m. Mar. Opération de traîner à la remorque.

* REMORQUE, s. f. Se dit fig. de l'influence qu'une personne laisse prendre à une autre sur ses opinions, sur sa conduite : *Être*, *se mettre à la remorque d'un ambitieux*, *d'un chef de parti*.

* REMORQUEUR, s. m. Mécan. Voiture chargée d'une machine à vapeur, pour traîner après elle un convoi de voyageurs ou de marchandises. On la nomme plus souvent *locomotive*.

RÉMOTIF, IVE, adj. (du lat. *remotus*, éloigné). Bot. Se dit d'une partie qui est éloignée d'une autre.

RÉMOTIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *remotus*, éloigné; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles écartées les unes des autres.

REMOULIN, s. m. Man. Il se disait autrefois de l'étoile ou marque blanche qu'on voit quelquefois au front du cheval.

REMPHAN, n. pr. m. Myth. Divinité des Moabites, qui paraît avoir des rapports avec l'étoile de Vénus et avec la Lune.

REMPLAÇABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui peut, qui doit être remplacé.

* REMPLAÇANT, s. m. Il se dit particulièrement de celui qui remplace un jeune homme appelé au service militaire.

* REMPLISSAGE, s. m. Peint. *Figures de remplissage*, se dit des figures étrangères au sujet, ou qui ne jouent qu'un rôle accessoire. — Mar. *Couple de remplissage*, pièces de bois placées entre les couples ou membrures principales d'un bâtiment, pour renforcer les murailles.

* REMPORTEUR, s. m. Il se dit particulièrement de celui qui remporte beaucoup de prix au collège, et surtout de l'élève que l'on garde dans un pensionnat, parce qu'il est capable de remporter des prix au concours général.

* REMUAGE, s. m. Féod. Droit de mutation dû au seigneur. — Anc. cout. Droit sur le vin qu'on transporte. — *Billet de remuage*, permis pour transporter du vin. On dit aussi *remuement*.

* REMUER, v. a. Anc. t. milit. *Remuer son camp*, décamper, changer de campement. — Élire de nouveaux officiers. — Anc. fin. *Remuer un compte*, le renvoyer d'un folio à un autre.

RÉMULUS, n. pr. (pr. *rémuluce*). Temps hér. Guerrier rutule qui fut tué par Ascagne. — Nom de deux autres guerriers latins. — *Remulus Sylvius*, roi d'Albe, qui eut pour successeur Aventinus. Il fut foudroyé, à cause de son impiété.

RÉMURES, s. m. pl. V. LÉMURES, au Dictionnaire et au Complément.

RÉMURIA, s. f. Ant rom. Endroit du mont Aventin où Rémus consulta le vol des oiseaux, et où il fut enterré.

RÉMUS, n. pr. m. (pr. *rémuce*). Temps hér. Rutule, tué par Nisus. — Fils de Mars et de Rhéa Sylvia, et frère de Romulus, qui lui donna la mort.

* RENAISSANCE, s. f. Hist. Se dit absol. de l'époque de résurrection des arts et des lettres, que la chute des deux empires d'Occident, celui de Rome et celui de Charlemagne, avait comme ensevelis sous leurs ruines. La *renaissance* se trouve comprise entre la prise de Constantinople (1453) et le commencement du règne de Louis XIII (1610). — B.-Arts. *Style de la renaissance*, mélange du style du moyen âge et du style des anciens. On le dit particulièrement, en architecture, d'une fusion du genre ogival et du genre grec ou romain. C'est sous le règne de François I^er^ que se développa surtout le style de la renaissance. — *Renaissance des lettres*, révolution occasionnée dans la littérature par la communication des chefs-d'œuvre grecs, que les réfugiés byzantins apportèrent en Occident.

* RENARD, s. m. Prov. et fig. *Toux de renard*, *qui conduit au terrier*, toux opiniâtre, qui dure jusqu'à la mort. — *Il fait comme le renard des raisins*, se dit de celui qui fait semblant de mépriser une chose parce qu'il ne peut l'avoir. — *Renard qui dort la matinée n'a pas la gueule emplumée*, il faut se lever matin pour que la journée soit profitable. — *Le renard cache sa queue*, les gens adroits cachent leurs finesses. — *Le renard est pris, lâchez vos poules*, le péril est passé. V. aussi POULE, au Compl. — *Crier au renard*, se moquer des gens qui se sont laissé attraper. — *Être enfermé comme un renard dans son terrier*, demeurer dans un appartement où il fume. — *Le renard a pissé dessus*, se dit en parlant d'un raisin blanc qui est devenu roux par l'action du soleil. — Jeux. *Jeu du renard*, jeu où une pièce qu'on appelle *renard* en attaque douze autres qu'on appelle *poules*. — Pêche. *Renard*, se dit dans quelques endroits pour verveux. — Mar. Plateau rond, garni d'un manche, dont le timonier se sert pour marquer la marche du vaisseau. — Grande tenaille de fer, avec laquelle on saisit les pièces d'un mât d'assemblage, pour les transporter ou les placer. — Constr. *Au renard !* cri en usage parmi les ouvriers qui enfoncent les pilotis avec un mouton. C'est un signal pour s'arrêter. — Techn. *Renard*, châssis assemblé en retour d'équerre, dans le sommier du bas de la scie des scieurs de long. — Maillet à l'usage du formier. — Croc de fer du débardeur. — Fil de fer déchiré au sortir de la filière. — Pâte du fer ramassée et pétrie dans le creuset. — Ethn. *Renards*, nom que les Français et les Anglais ont donné aux Ottogamis, peuple de la famille des Lennapes.

RENARDEAU, s. m. Zool. Petit du renard.

* RENARDER, v. n. Pop. et même bassem., vomir après un excès, une orgie.

RENARRER, v. a. Narrer, raconter de nouveau. Il ne se dit qu'en plaisantant.

RENAUDER, v. n. Maugréer, faire quelque chose à contre-cœur et en murmurant. Vieux.

RENAVIGUER, v. n. Naviguer de nouveau.

* RENCONTRE, s. f. Jeux. *Mariage de rencontre*, levée composée d'un roi, et d'une dame de la même couleur. — *Impériale de rencontre*, celle que l'on fait avec la retourne, lorsqu'on a les trois autres cartes nécessaires dans son jeu. — Gramm. et versif. *Rencontre de voyelles*, choc de deux voyelles qui, dans la prononciation, forment un hiatus. — Anc. chim. *Vaisseaux de rencontre*, se disait de deux cucurbites ou de deux matras tellement ajustés, que le col de l'un entre dans celui de l'autre. — Pêche. *Rencontre*, morceau de fer dont on se sert pour couper la longueur de fil convenable pour faire des hameçons. — Techn. Endroit où les deux traits de scie se rencontrent, et où la pièce de bois se sépare. On dit aussi *trait de scie*.

RENDABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui peut ou doit être rendu. — Anc. cout. Qui devait être rendu au seigneur, dans certains cas : *Fief rendable*. — *Rente rendable*, rente constituée à prix d'argent.

RENDABLETÉ, s. f. Féod. Obligation de rendre un château à la volonté du suzerain.

* RENDAGE, s. m. Ce que les espèces fabriquées rendent de bénéfice, à cause de l'alliage qu'on y mêle. — Ce que rendent les matières premières, dans une fabrication quelconque. — Anc. jurispr. Profit que le seigneur retirait de quelque chose. — Rente foncière.

RENDOSSER, v. a. Endosser de nouveau, reprendre : *Rendosser l'uniforme*. — Le Sage l'a employé au fig. : *Je rendossai mon humilité*.

* RENDRE, v. a. Prov. *Ce qui est bon à prendre est bon à rendre*, si l'on trouve un objet dont la possession soit agréable, on doit penser que le véritable propriétaire regrette ce qu'il a perdu, et qu'il est juste de le lui rendre. — *Il emprunte à ne jamais rendre*, il ne rend pas volontiers ce qu'on lui a prêté. — *Amis au prêter, ennemis au rendre*, les prêts d'argent brouillent souvent les amis. — *Grand merci jusqu'au rendre*, je vous suis reconnaissant et je vous le prouverai. — Chron. *Rendez à César*, indication du deuxième dimanche après la Pentecôte, dans les dates de quelques chartes. — Man. *Rendre la bride à un cheval*, la tenir moins haute, moins ferme. — *Rendre la main à un cheval*, lui lâcher la bride. — Anc. mar. *Rendre bord*, mouiller dans un port.

* RENDU, UE, part. et adj. B.-arts. Se dit absol. des objets ou des détails bien étudiés et vigoureusement exprimés : *Modèle bien rendu*. *Ces draperies ne sont pas rendues*. — Mar. *Une manœuvre est rendue*, quand elle est arrivée au point de tension qui lui convient.

* RÊNE, s. f. Man. *Ajuster les rênes*, saisir les rênes, et les élever perpendiculairement jusqu'au bouton fixe qui se trouve à leur extrémité. — *Partager les rênes*, prendre une rêne dans chaque main, et conduire ainsi son cheval. — *Prendre la cinquième rêne*. V. PRENDRE, au Compl. — *Fausse rêne*, longe de cuir dont on se sert quelquefois pour forcer un cheval à plier l'encolure.

* RENÉGAT, s. m. Il se dit aussi de celui qui, par des motifs intéressés, abjure ses opinions politiques et trahit son parti.

* RÉNETTE, s. f. Ancien jeu de trictrac.

* RENFLÉ, ÉE, part. et adj. Hist. nat. Il se dit de toute partie dont le milieu est plus gros que les extrémités. — Archit. *Colonne renflée*, celle dont le fût, au lieu de diminuer en s'élevant à partir de la base, reste de la même grosseur jusqu'au tiers environ de sa hauteur, et diminue alors en suivant une légère courbure. V. RENFLEMENT, au Dictionnaire.

* RENFORT, s. m. Anc. jurispr. *Renfort de caution*, nouvelle caution qui s'oblige solidairement avec les premières. — Techn. *Renfort*, pièce de fer, de cuivre, etc., qu'on soude à une autre trop faible.

* RENGAÎNE, s. m. Refus : *Avoir un rengaîne*. Pop.

RÉNIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *renum*, rein; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles réniformes.

RÉNIPUSTULÉ, ÉE, adj. Zool. Qui est marqué de taches réniformes semblables à des pustules.

* RÉNITENT, ENTE, adj. Méd. Qui offre une

certaine résistance au doigt : *Pouls rénitent. Tumeur rénitente.*

* **RENNES**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située au confluent de l'Ille et de la Vilaine. 35,552 hab. Evêché. Facultés de droit, des arts et des sciences; écoles nationales d'artillerie et de pyrotechnie; école secondaire de médecine, etc. On y remarque le palais, l'hôtel de ville, l'église Saint-Pierre, les promenades du Cours et du Thabor. Chemin de fer. Patrie de La Bletterie, Lanjuinais, La Motte-Piquet, La Chalotais, Sainte-Foix, Lobineau, Tournemine, Robinet, Ginguené, Alexandre et Amaury-Duval, Kératry, etc. — *Rennes* était la capitale de la Bretagne et avait le titre de comté. Elle ne fut réunie à la France que par le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII. En 1356, elle soutint contre les Anglais un siége que fit lever Duguesclin. Henri II y fonda, en 1553, un parlement, devenu célèbre par son indépendance.

RENNOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant de Rennes. — Qui appartient à Rennes ou à ses habitants. — *Rennois*, s. m. Territoire de Rennes.

RENO, n. pr. m. Géogr. Rivière d'Italie, sort des Apennins, en Toscane, et se joint, près de Ferrare, à une branche du Pô. Cours, 150 kil.

RENOISIER, v. n. S'est dit pour recommencer une querelle.

RENONÇANT, ANTE, adj. Jurispr. Qui fait une renonciation : *Héritier renonçant. Femme renonçante.* — S'emploie aussi substantiv. — *Renonçant*, s. m. Hist. relig. Nom donné aux membres de plusieurs sectes chrétiennes, qui faisaient vœu de renoncer aux biens de la terre.

* **RENONCEMENT**, s. m. Hist. *Ordonnance* ou *acte de renoncement à soi-même*, bill par lequel la chambre des communes d'Angleterre arrêta, en 1644, que tout membre du parlement serait exclu des fonctions civiles ou militaires.

RENONCULÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une renoncule. — **RENONCULÉES**, s. f. pl. Famille de plantes. On dit aussi *renonculacé*.

RENOUVELET, s. m. Hortic. Variété de pomme.

RÉNOVATIF, IVE, adj. Qui a la faculté de renouveler.

* **RÉNOVATION**, s. f. Se dit par opposition à *innovation* : *Il faut se tenir en garde, non-seulement contre les innovations, mais encore contre les rénovations inutiles.* — Philol. *Grande Rénovation*, ouvrage philosophique de François Bacon. Le titre latin est *Instauratio magna.*

RENSE, n. pr. f. Géogr. Village de la Prusse rhénane, dans le cercle de Coblentz, sur le Rhin. 2,500 hab. Il s'y tint une diète en 1338.

* **RENSEIGNEMENT**, s. m. Jurispr. *A titre de renseignement*, se dit d'une déposition reçue en vertu du pouvoir discrétionnaire du président, sans que le témoin soit astreint au serment.

RENTAGE, s. m. Anc. jurispr. Droit de champart ou de ferrage.

* **RENTE**, s. f. Prov. *Mieux vaut règle que rente.* V. RÈGLE, au Compl. — Anc. jurispr. *Rentes* ou *croit de cens*, rentes foncières, rentes constituées non rachetables. — *Rente albergue*, redevance due au domaine. — *Rente à l'apprécie*, rente en grain, que l'on servait en argent, suivant les mercuriales. — *Rente colongère*, rente foncière. — *Rente courante* ou *volage*, celle qui était en viager. — *Rente ensaisinée et inféodée*, ou *rente propriétaire*, emphytéose. — *Rente en fressange*, rente qu'on pouvait servir en argent ou en chair de porc. — *Rente à héritage*, rente qui était payée par le domaine du roi, à raison de ce que les héritages censuels ou roturiers qui les devaient avaient été réunis à ce domaine. — *Rente inféodée*, rente dont les propriétaires avaient été reçus en foi par les seigneurs féodaux, et qui était assignée sur des fiefs. — *Rente roturière*, celle qui n'était pas inféodée. — *Rente sèche*, rente qui n'était point imposée par le seigneur du fief, mais par l'emphytéote ou par le tenancier de l'héritage. — *Rente sur les aides et gabelles*, rente assignée par le roi sur la ferme des aides et gabelles. — *Rente tolérable*, rente qui, en raison de son ancienneté, n'était point rachetable. — *Rente volante*, rente constituée soit en blé, soit en argent, d'après le prix du blé. — Hist. *Rentes perpétuelles* ou *rentes de l'hôtel de ville*, celles qui ont été fondées par François Ier, lors des revers essuyés dans le Milanais, en 1521.

RENTER, s. m. (pr. *rantère*). Hist. relig. Nom de certains sectaires peu connus qui parurent en Angleterre. On leur attribue des principes infâmes. On écrit aussi *ranter.*

* **RENTIER**, s. m. Anc. cout. Il se disait, en Bretagne, du rôle des rentes dues à un seigneur.

RENTOUILLER, v. a. Agric. Faire porter à un terrain du blé ou du méteil, immédiatement après la récolte du blé.

RENTRAGE, s. m. Action de rentrer quelque chose, et résultat de cette action : *Le rentrage du bois de chauffage.*

* **RENTRANT, ANTE**, adj. Bot. Se dit des valves d'un fruit, lorsqu'elles se recourbent et s'enfoncent par leurs bords dans l'intérieur du péricarpe. — Techn. *Nombre rentrant*, nombre des dents d'un pignon, quand ce nombre divise exactement celui des dents de la roue qui s'engrène avec le pignon.

RENTRAYAGE, s. m. Techn. Action de rentraire ou de rentrayer; résultat de cette action.

RENTRAYER, v. a. Techn. Recoudre les peaux de buffle.

* **RENTRÉE**, s. f. Réapparition d'un acteur sur la scène, après une absence un peu longue. — Mus. Effet d'une partie, d'un instrument qui, après un silence, reprend un chant bien prononcé : *Rentrée de violoncelle, de trombonne.* — Mar. Rétrécissement d'un navire par ses hauts, qui s'exprime par la différence entre sa largeur sur le pont, et sa largeur plus grande au fort.

* **RENTRER**, v. n. Jeux. *Rentrer en bredouille*, se dit, au trictrac, quand l'un des joueurs, ayant été débredouillé, fait un grand coup qui lui donne l'avantage de marquer trois et même cinq coups à la fois. — Vén. *Rentrer au fort*, se rembûcher, en parlant de la bête.

RENTREVESTISSEMENT, s. m. Anc. jurispr. Don mutuel entre mari et femme.

RENTR'OUVRIR, v. a. Entr'ouvrir de nouveau.

RENTY, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. du Pas-de-Calais. 1,000 hab. Les Français, commandés par Henri II, y remportèrent une victoire sur les troupes de Charles-Quint, le 13 août 1554.

RÉNULITE, s. f. Minér. Espèce de fossile que l'on rencontre dans le calcaire de Grignon (Seine-et-Oise).

RENVERGUER, v. a. Mar. Enverguer une voile de nouveau, et avec plus de soin.

* **RENVERSÉ, ÉE**, part. et adj. *Encolure renversée*, celle dont le contour, l'arc ou la rondeur, se trouve en dessous, tandis qu'elle devrait se trouver dessus. — Paléogr. *Écriture renversée*, espèce d'écriture dont les caractères sont à contre-sens, et qu'on ne peut lire qu'à l'aide d'un miroir. — Blas. *Renversé* se dit des pièces qui sont disposées autrement que de coutume : *Chevron renversé*, dont la pointe est en bas. — Zool. *Ouverture renversée*, celle qui, dans les coquilles univalves, au lieu de se trouver dans le sens des tours, se dirige vers le sommet de la spire.

* **RENVERSEMENT**, s. m. Chir. Déplacement total ou partiel d'un organe de dedans en dehors : *Renversement des paupières, de la vessie, du rectum*, etc.

* **RENVERSER**, v. a. Man. *Renverser un cheval*, le faire pencher fortement en arrière, pour qu'il change de pied. — *se* **RENVERSER**, v. pron. Chir. Se retourner sur soi-même, en parlant de certains organes.

* **RENVERSEUR**, s. m. Néol. Celui qui renverse : *Un renverseur de murailles;* et fig. : *Un renverseur d'empires.*

RENVERSOIR, s. m. Techn. Pièce de terre cuite offrant les contours d'une autre pièce de poterie qu'on doit cuire dessus.

RENVEZ, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Ardennes. 1,200 hab.

RÉOCCUPATION, s. f. Action d'occuper une seconde fois : *La réoccupation d'un pays.*

RÉOPHORE, s. m. Phys. Portion de conducteur soudée à chaque extrémité d'une pile galvanique.

* **RÉORDONNANT**, s. m. Hist. relig. Nom donné, dans le XIe siècle, à ceux qui prétendaient que les prêtres ordonnés par des évêques simoniaques devaient être ordonnés de nouveau.

RÉORGANISATEUR, TRICE, adj. et s. Qui réorganise : *Pouvoir réorganisateur.*

* *se* **REPAÎTRE**, v. pron. Prov. *Se repaître de vent et de fumée*, se payer de vaines espérances.

REPÂLIR, v. n. Pâlir de nouveau.

REPALLEMENT, s. m. Anc. cout. Confrontation d'un poids avec l'étalon. Ce mot était surtout usité en Picardie.

REPALLER, v. a. Anc. cout. Faire un repallement.

REPANER, v. a. Art cul. Paner une seconde fois.

REPAPILLOTER, v. a. Remettre en papillotes. — Fig. et fam. Réconcilier : *On les a repapillotés.* — *se* **REPAPILLOTER**, v. pron.

* **RÉPARAGE**, s. m. B.-arts. Action de réparer, de déguiser les défauts d'un ouvrage qui sort du moule : *Le reparage d'un bronze.* — Techn. Action de réparer ou d'achever un ouvrage ébauché. — Façon que les cardeurs donnent aux étoffes avec le chardon.

* **RÉPARATION**, s. f. Jurispr. *Réparations civiles*, somme adjugée par un tribunal à la partie civile, pour la dédommager du tort que le crime ou le délit lui a causé. — On le dit aussi des dommages-intérêts accordés à un accusé contre la personne qui l'a injustement dénoncé.

REPARIER, v. a. Parier de nouveau.

* **REPARTIR**, v. n. Man. *Faire repartir un cheval*, le laisser échapper de la main une seconde ou une troisième fois.

RÉPARTISSABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui peut ou doit être réparti.

* **REPAS**, s. m. Prov. et fig. *Le repas de la cicogne*, se dit d'un repas dont les mets sont préparés de telle sorte, que le maître seul puisse en manger. — Ant. *Repas funéraire*, cérémonie religieuse qui se faisait après les obsèques. — Hist. eccl. *Repas de charité*, s'est dit quelquefois des agapes. — *Repas des philosophes*, se disait, chez les alchimistes, pour exprimer qu'ils avaient appris quelque chose d'utile, d'avantageux.

* **REPASSAGE**, s. m. Action de repasser du linge : *Le repassage d'une robe, d'un fichu.* — Hortic. Râtelage des allées d'un jardin.

* **REPASSÉ, ÉE**, part. et adj. Dipl. *Écriture repassée*, celle sur laquelle on a remis de l'encre pour raviver les caractères, et remplacer les parties effacées.

* **REPASSER**, v. a. Techn. Remettre du pain rassis au four, afin de lui rendre l'apparence du pain frais. — *Repasser du vin*, jeter du vin usé ou de mauvaise qualité sur un râpé de raisin, ou le mêler avec du vin nouveau, pour lui donner de la force. — *Repasser*, chez les chaudronniers, polir une pièce au marteau, de manière qu'aucun coup de tranche ni de panne ne paraisse. — Chez les doreurs sur bois, donner une seconde couche de vermillon sur toutes les parties de l'ouvrage. — Chez les épingliers, donner à la pointe de l'épingle le dernier degré de finesse qu'elle doit avoir. — Chez les fondeurs : *Repasser les crasses*, refondre les scories.

* **REPASSEUR**, s. m. Techn. Celui qui repasse ou aiguise les couteaux, ciseaux, canifs, etc.

REPENTAILLES, s. f. pl. Anc. prat. Amende imposée à la personne qui demandait la rupture d'un contrat de fiançailles.

REPÉRANTS, s. m. pl. Techn. Étoupes de troisième qualité.

* **RÉPERCUSSION**, s. f. Musiq. Il se dit de la première entrée de chacune des parties de la fugue, soit qu'elles fassent entendre le sujet, soit qu'elles continuent la réponse.

REPÉRAGE, s. m. Techn. Manière d'indiquer l'endroit où les dessins des papiers peints doivent se réunir.

* **REPÈRE**, s. m. Techn. Nom que les paveurs donnent à certains pavés qu'ils placent de distance en distance, pour conserver le niveau de pènte.

REPERPÉTUER, v. a. Reproduire. — *se* **REPERPÉTUER**, v. pron. *Linné éprouva lui-même que cette plante se reperpetuait dans ce nouvel état* (B. de St-P.).

* **RÉPERTOIRE**, s. m. Dans la comptabilité, sorte de livre coté par lettre alphabétique, et qui sert à trouver avec facilité, sur le grand livre, les divers comptes qui y sont portés. — *Répertoire anatomique*, se dit d'une salle contiguë à l'amphithéâtre, dans laquelle sont rangés des squelettes d'hommes et d'animaux.

* **RÉPÉTITION**, s. f. Dr. cout. *Répétition de dot*, action par laquelle la femme reprend sa dot, après la mort du mari. — B.-Arts. *Répétition*, copie d'une statue, d'un tableau, exécutée par l'auteur lui-même. On la nomme aussi *double.*

REPÉTITIONNER, v. n. Pétitionner de nouveau.

REPEUPLABLE, adj. des 2 g. Qui peut être repeuplé.

* **REPEUPLER**, v. a. *Repeupler un bois, une forêt*, les replanter, les regarnir d'arbres, en les ensemençant, ou en y mettant du plant.

REPIQUAGE, s. m. Agric. et hortic. Transplantation d'un jeune plant herbacé venu de semis. — Constr. Action d'enlever les pavés enfon-

cés ou cassés d'une chaussée, pour les remplacer par d'autres pavés. — Techn. Action de faire des clairs et des ombres sur un papier velouté.

* **REPIQUER**, v. a. Agric. et hortic. Transplanter : *Repiquer des choux, de la salade.* — Constr. et techn. Faire un repiquage. — Chez les brasseurs : *Repiquer la drège*, remuer la superficie de la drège, l'égaliser et y remettre de l'eau.

REPLAINTE, s. f. Anc. cout. Ce qui était dû au juge pour obtenir la permission de porter plainte. — Amende pour une plainte portée.

REPLANTEUR, s. m. Celui qui replante.

REPLÉTIF, IVE, adj. Chir. Qui sert à remplir : *Injection replétive.*

REPLEVISABLE, adj. des 2 g. Anc. cout. Qui peut être cautionné.

REPLIABLE, adj. des 2 g. Bot. Il se dit de deux feuilles qui, en s'appliquant l'une contre l'autre par leur face supérieure, rencontrent la tige parallèlement à leur nervure médiane.

REPLICATIF, IVE, adj. (du lat. *replicare*, replier). Bot. Qui est replié sur soi-même.

REPOLKER, v. n. Polker de nouveau; danser une seconde fois la polka.

REPONCHONNER, v. a. Techn. Remettre de la teinture dans un bain épuisé.

* **RÉPONDRE**, v. n. Prov. *Répondre en Normand*, répondre d'une manière évasive, sans dire oui ni non. — Man. *Cheval qui répond aux éperons, qui répond parfaitement aux aides*, cheval qui sent les appels du cavalier, et qui s'y montre obéissant. — Écon. rur. *Répondre*, se dit de l'état de la graine des vers à soie, lorsque les premiers vers commencent à paraître : *Une graine qui répond.*

* **RÉPONSE**, s. f. Prov. *Avoir toujours réponse à qui va là*, avoir réponse à tout, n'être embarrassé de rien. — *Telle demande, telle réponse*, celui qui fait une demande ridicule ou impertinente s'attire ordinairement une réponse peu agréable. On dit à peu près dans le même sens : *A sotte demande, sotte réponse*, et *à sotte demande point de réponse.* — *Réponse*, nom d'un jeu en dialogue : *Jouer à la réponse*; ou mieux : *jouer aux demandes et aux réponses.* — Musiq. *Réponse*, dans une fugue, rentrée du sujet par une autre partie, après que la première l'a fait entendre.

* **REPORT**, s. m. Jurispr. *Report de faillite*, fixation de l'ouverture de la faillite à une époque antérieure au jugement qui l'avait déclarée.

REPORTAGE, s. m. Anc. prat. Droit qui consistait dans la moitié de la dîme.

* **REPOS**, s. m. Jeux. *Repos pour battre*, se dit, au trictrac, quand l'adversaire a une dame découverte dans la table de son grand jeu, et qu'on la bat avec l'un des dés. — Archit. *Repos*, parties qui restent unies, par opposition à celles qui sont chargées d'ornement. — Peint. Attitude des figures représentées sans mouvement ou avec peu de mouvement : *Figure en repos; figure de repos.* — Techn. *Gond à repos*, celui dont le mamelon a une base saillante, propre à recevoir l'épaisseur de la penture.

REPOSITOIRE, s. m. Ant. Endroit secret dans les temples, où l'on gardait les choses précieuses. On dit aussi *repositorium.*

* **REPOSOIR**, s. m. Prov. et fig. *Être paré comme un reposoir*, être paré avec quelque affectation. — *Reposoir* s'est dit autrefois de tout endroit où l'on se repose. — Ant. *Reposoir des bains*, portique qui fait partie des thermes, et où l'on se reposait, soit avant, soit après le bain. — Techn. *Reposoir*, cuve dans laquelle l'indigo repose.

REPOUDRER, v. a. Poudrer de nouveau.

REPOUGNER, v. a. Agric. Ébourgeonner la vigne une seconde fois.

* **REPOUSSOIR**, s. m. Mar. Marteau à manche de fer avec lequel on repousse les chevilles qu'on veut retirer de leur trou. — Techn. Poinçon dont on se sert pour faire sortir les clous du pied d'un cheval, en le déferrant. — Instrument de dentiste pour arracher les chicots. — Outil à l'usage des bijoutiers, des sculpteurs et des gainiers.

* **REPRENDRE**, v. a. Au théâtre, *reprendre une pièce*, la remettre en scène. — Man. *Reprendre*, faire repartir le cheval après un demi-arrêt. — Mar. *Reprendre un hauban, un palan*, remonter l'amarrage du cap de mouton ou de la poulie, de manière à pouvoir tendre davantage le hauban ou faire marcher plus loin la moufle. — *Reprendre une manœuvre*, la raccourcir, lorsqu'elle s'est allongée. — *Reprendre la tournevire*, lever les tours du bas en haut de la fusée d'un cabestan, lorsqu'ils tendent à se croiser par de nouvelles révolutions qui se succéderaient.

* **REPRÉSAILLE**, s. f. Anc. législ. *Lettres de représaille*, lettres que l'on délivrait autrefois à des particuliers, pour les autoriser à reprendre sur quelqu'un du parti ennemi l'équivalent de ce qui leur avait été pris.

* **REPRÉSENTANT**, s. m. Hist. *Représentant du peuple*, s'est dit des membres de la Convention, et particulièrement de ceux qui étaient envoyés, avec des pouvoirs extraordinaires, dans les départements ou aux armées. — Après la révolution de 1848, on a donné le même nom, aux membres de l'assemblée constituante, puis à ceux de l'assemblée législative ou assemblée nationale. — *Chambre des représentants*, l'assemblée des députés de la nation, pendant les cent jours. — En Suisse, *représentant* se dit des citoyens de Genève qui, dans le siècle dernier, se montrèrent attachés aux libertés publiques. Leurs adversaires étaient les *négatifs.* — Aux États-Unis et en Belgique, on appelle *représentants*, les membres de l'une des deux chambres de la législature.

* **REPRÉSENTATIF, IVE**, adj. *Assemblée représentative*, assemblée dont les membres sont élus par la nation ou par une partie de la nation.

RÉPRESSIBLE, adj. des 2 g. Néol. Qui peut, qui doit être réprimé.

* **RÉPRIMANDE**, s. f. Peine disciplinaire appliquée contre les manquements légers, les infractions aux statuts ou règlements. La réprimande est en usage dans l'université, dans l'ordre des avocats, dans le corps des notaires, des avoués, etc.

* **REPRISE**, s. f. Féod. *Reprise de fief*, prise de possession d'un fief par l'héritier du vassal qui tenait ce fief. — Jeux. *Cartes de reprise*, celles que prennent les coupeurs, au lansquenet, après que leur première carte a été faite. — Mus. *Reprise*, se dit de toute partie d'un air qui doit être exécutée deux fois, quoiqu'elle ne soit écrite qu'une fois. — Signe qui indique cette répétition. — Point du clavier de l'orgue où un jeu, qui n'en possède pas toute l'étendue, finit et se répète aussitôt. — Mar. Action de reprendre une manœuvre. — Bot. Un des noms vulgaires de l'orpin. — Hort. On appelle *reprises*, les racines que pousse une plante après sa transplantation. — Techn. *Reprise*, outil de celui qui fabrique les chaises et fauteuils de canne.

REPRISEUSE, s. f. Celle qui fait les reprises dans la dentelle, dans les châles, etc.

* **REPROCHE**, s. m. Prov. *A bien faire il n'y a point de reproche*, lorsqu'on fait ce qu'on doit, on n'a rien à craindre.

* **REPRODUCTIF, IVE**, adj. Écon. polit. *Consommation reproductive*, consommation qui engendre un nouveau produit. Se dit par opposition à *consommation improductive.*

* **REPRODUCTION**, s. f. Zool. Se dit des nouvelles parties qui, chez certains animaux, succèdent à celles qui ont été arrachées ou mutilées.

REPRODUCTIVITÉ, s. f. V. REPRODUCTIBILITÉ, au Dictionnaire.

REPS, n. pr. m. Géogr. Ville de Transylvanie, ch.-l. du comitat de Reps, sur la Schweissbach, affluent de l'Aluta. 2,200 hab.

REPTATOIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui a le caractère de la reptation.

REPTILIVORE, adj. des 2 g. (du lat. *reptile*, reptile; *voro*, je dévore). Zool. Qui vit de reptiles : *Oiseau reptilivore.*

RÉPUBLICIDE, s. et adj. des 2 g. Destructeur d'une république.

REPUBLIER, v. a. Publier de nouveau.

* **RÉPUBLIQUE**, s. f. Hist. *République-mère*, s'est dit de la première république française, par rapport aux républiques établies sous ses auspices, comme la république cisalpine, ligurienne, parthénopéenne, etc. — *Proclamation de la République française*, acte du 21 septembre 1792, qui établit en France pour la première fois le gouvernement républicain; il dura jusqu'au 18 mai 1804, époque de la création de l'empire. Pendant cette période, la forme de gouvernement changea plusieurs fois. — La république a été proclamée de nouveau en 1848, provisoirement, à l'hôtel de ville, le 24 février; et définitivement, le 4 mai suivant, dans la première séance tenue par l'assemblée constituante. V. le mot ASSEMBLÉE du Compl. — Philol. *République de Platon*, ouvrage contenant sa politique, et dans lequel il énumère et classe les différentes sortes de gouvernement.

RÉPUDIABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui peut, qui doit être répudié.

REPUDIUM, s. m. (pr. *repudiome*). Droit rom. Rétractation d'une des deux parties, entre les fiançailles et la célébration du mariage.

REPULLULER, v. n. Renaître en grande quantité.

REPULSE, n. pr. f. Géogr. Baie de la mer polaire, sur la côte méridionale de la presqu'île Melville.

REQUENA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Cuença, au confluent de l'Oliana et du Xucar. 10,900 hab. Étoffes de soie.

* **REQUÊTE**, s. f. Prov. *Être de requête*, s'est dit d'une chose fréquemment demandée. — *Mettre néant à la requête de quelqu'un*, refuser sa demande. On dit aussi simplement : *néant à la requête*, pour exprimer un refus. — Anc. législ. *Les requêtes de l'hôtel*, tribunal où siégeaient les maîtres des requêtes au palais. — *Les requêtes du palais*, tribunal où l'on jugeait en première instance les causes des privilégiés qui s'y pourvoyaient. — Anc. jurispr. *Requête d'ampliation*, nouvelle requête que présentait celui qui, après avoir obtenu des lettres en forme de requête civile, avait découvert de nouveaux moyens. — *Petite requête civile*, lettres qu'on obtenait en chancellerie, afin d'être relevé de certaines fautes commises dans l'instruction d'un procès. — *Requête d'emploi*, demande par laquelle on supplie la cour de donner acte que le suppliant emploie pour réponses à certaines pièces, des pièces produites auparavant. — *Requête d'intervention*, demande que fait une personne, afin d'intervenir dans un procès qui touche à ses intérêts. — *Requête personnelle*, action qui n'est intentée que pour le payement d'une dette. — *Requête hypothécaire*, requête par laquelle on demande une hypothèque. — *Maîtres des requêtes a libellis*, se disait d'officiers rapporteurs des requêtes de l'hôtel. — Jurispr. *Requête civile*, voie extraordinaire admise dans certains cas déterminés par la loi, pour obtenir qu'un jugement ou un arrêt rendu en dernier ressort soit rétracté. — *Requête principale*, celle par laquelle on attaque directement un jugement. — *Requête incidente*, celle par laquelle on attaque un jugement à l'occasion d'une instance dans le cours de laquelle une partie le fait valoir.

* **REQUEURTE**, s. f. Bot. Faute typographique du Dictionnaire : c'est *requeurie.*

REQUIÉNIE, s. f. Bot. Arbrisseau du Sénégal, famille des légumineuses.

REQUINTERON, ONNE, s. Relat. Enfant d'un quinteron et d'une Européenne, ou d'un Européen et d'une quinteronne.

* **RÉQUISITION**, s. f. Jurispr. Demande consignée sur un procès-verbal. — Hist. *Réquisition permanente*, se dit de la levée en masse décrétée le 23 août 1793, par le comité de salut public. Les levées partaient par rang d'âges, et on les désignait par les noms de *première, seconde, troisième réquisition.*

RÉQUISITIONNER, v. n. Néol. Faire un réquisitoire.

RÉQUISITORIEN, IENNE, adj. Néol. Digne d'un réquisitoire.

REQUITTER, v. a. Quitter de nouveau.

REREFIEF, s. m. Féod. Arrière-fief.

REREVASSAL, s. m. Féod. Arrière-vassal.

RESACQUER, v. a. Anc. mar. Tirer à soi : *Resacquer l'ancre.*

RESAIGNER, v. n. V. RESSAIGNER, au Dict.

RESAILLE, s. f. S'est dit pour *récolte* et *temps de la récolte.* — Chron. *Mois de resaille*, le mois de juin et le mois de juillet, pendant lesquels on coupe les foins.

* **RESAUCER**, v. a. Fig., mouiller une seconde fois.

RESAUL, s. m. Ancienne mesure pour les grains.

RESCH, s. m. Gramm. Nom de la vingtième lettre de l'alphabet hébraïque. — Comme signe numérique, le *resch* vaut 200.

* **RESCISION**, s. f. Prat. Annulation d'un acte, d'un partage : *Demander la rescision d'un traité.* — Anc. Jurispr. *Lettres de rescision*, lettres qu'il fallait obtenir avant d'exercer une action en rescision. L'article du Dictionnaire est erroné.

* **RESCISOIRE**, adj. des 2 g. Jurispr. Qui donne lieu à rescision. — *Action rescisoire*, action accordée à ceux qui se plaignent de dol, violence, lésion, etc., dans les actes où ils ont été parties, pour faire rescinder ces actes.

RESCOUABLE, adj. des 2 g. Droit cout. Rachetable.

* **RESCOUSSE**, s. f. *A la rescousse*, cri dont un chevalier accompagnait son cri d'armes, pour

invoquer le secours de ses compagnons. — Anc. jurispr. *Rescousse*, résistance à la justice.

* **RESCRIPTION**, s. f. Ordre par écrit pour toucher une somme. Inusité en ce sens. — *Rescription des receveurs généraux des finances*, mandats que les receveurs généraux délivraient à l'ordre du trésor royal.

* **RESCRIT**, s. m. Anc. prat. *Rescrit du sergent exécuteur*, rapport que faisait le sergent chargé d'une saisie.

RÈSE, s. f. Expédition militaire, incursion à main armée. C'est ce que l'on nomme aujourd'hui *razzia*. V. ce mot, au Complément.

RÉSÉANCE, s. f. Anc. jurispr. Résidence. — État de celui qui possède un domicile.

RÉSÉANT, s. m. Féod. Vassal obligé à résidence.

* **RÉSEAU**, s. m. Ant. rom. *Champ du réseau*. V. CHAMP, au Compl. — Zool. *Réseau*, nom d'un serpent du genre orvet. — *Réseau cornet*, coquille du genre cône. — Techn. *Réseau*, espèce de petit filet rond sur lequel sont montés les cheveux d'une perruque.

RESÉCHER, v. a. Sécher de nouveau. — *se* RESÉCHER, v. pron. On écrit mieux *ressécher*.

RESÈGUE, s. f. V. RESSAIGUE, au Dictionnaire.

RESEN, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville d'Assyrie, bâtie par Nemrod.

RESENA, n. pr. f. Géogr. sacr. Ville de Mésopotamie, sur le Chaboras. Gordien y remporta une victoire célèbre sur Sapor, l'an 243. Aujourd'hui *Ras-el-Aïn*.

RESEPAGE, s. m. V., au Dict., RECEPAGE, seul bon.

* **RÉSERVE**, s. f. Anc. jurispr. *Réserve à partage*, se disait, dans la coutume de Normandie, de la faculté qui était accordée au père et à la mère, de faire cesser l'exclusion de successions prononcée contre leurs filles par la loi locale. — Dr. can. *Réserve*, droit en vertu duquel le pape nommait à un bénéfice, quand il avait négligé de le faire par grâce expectative avant la mort du titulaire. — *Réserve ecclésiastique*, part réservée à celui des enfants qui avait reçu les ordres. — Jurispr. *Réserves*, protestations faites par une partie, contre les inductions que l'on pourrait tirer d'un acte émané d'elle. — Comm. *Commerce de réserve*, spéculation qui consiste à acheter des marchandises à une époque où elles sont abondantes et à bas prix, pour les revendre quand elles deviendront rares et chères. — Eaux et for. *Bois de réserve* ou *réserve*, canton de bois qu'on laisse croître en futaie, et qu'on ne peut couper qu'après en avoir prévenu l'autorité compétente. — Arbres qui ne peuvent être coupés, comme les baliveaux, les pieds cormiers, etc. — Chasse. *Canton de réserve* ou *réserve*, canton réservé pour celui à qui la chasse appartient. — Hist. *Réserve* se dit de certaines prérogatives des empereurs d'Allemagne. — *Réserve ecclésiastique*, clause du traité d'Augsbourg, par laquelle, tout en abandonnant les biens sécularisés avant la paix, les catholiques stipulèrent qu'il n'en serait plus sécularisé à l'avenir, et que tout possesseur des terres ecclésiastiques de l'Empire qui embrasserait le protestantisme perdrait ses dignités et ses bénéfices.

* **RÉSERVOIR**, s. m. Ant. rom. *Réservoir de Curtius*, nom qu'on donnait à l'endroit où Marcus Curtius, chevalier romain, pour faire cesser la peste qui désolait la ville, se précipita dans un gouffre qui s'était ouvert sur la place publique. Ce lieu se referma depuis. — Mar. *Réservoir*, petit bassin servant à contenir l'eau pour la consommation journalière. — Pêche. Caisse de chêne munie d'une trappe fermant à clef et munie de plusieurs ouvertures, dans laquelle on conserve du poisson vivant. — Alchim. *Réservoir des eaux supérieures et inférieures, où tous les éléments se trouvent enfermés*, le mercure philosophal, qui contient en soi les quatre éléments.

* **RÉSIDANT, ANTE**, adj. Dans les sociétés savantes : *Membre résidant*, se dit par opposition à *membre correspondant*.

RÉSIGNATEUR, s. m. Jurispr. Celui qui résigne une rente, un contrat.

RÉSINA, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Naples, sur le golfe de Naples; est contiguë à Portici et en partie bâtie sur l'emplacement d'Herculanum. 9,000 hab. Antiquités nombreuses.

RESINAR, n. pr. m. Géogr. Ville de la Transylvanie, à 13 kil. S.-O. d'Hermanstadt. 5,000 hab. Deux évêchés : l'un grec, l'autre valaque.

RÉSINATE, s. m. Chim. Combinaison d'une résine avec une base salifiable.

* **RÉSINE**, s. f. Chim. *Résine biliaire*, substance résineuse que l'on extrait de la bile, par distillation. — *Résines animales*, substances résineuses que l'on trouve dans le corps de certains animaux : telles sont le musc, la civette, le castoréum, l'ambre gris, etc. — Alchim. *Résine d'or*, le safran, qu'on croyait tiré de l'or. — *Résine de la terre*, le soufre. — *Résine de la terre potable*, soufre sublimé, réduit en liqueur.

RÉSINÉ, ÉE, part. de *résiner*, et adj. *Bâtiment bien résiné*. — Pharm. *Vin résiné*, vin saturé de résine, que l'on administrait autrefois comme stomachique.

RÉSINÉINE, s. f. Chim. Huile obtenue en distillant la colophane.

RÉSINÉONE, s. f. Chim. Un des produits de la distillation de l'essence de térébenthine.

RÉSINER, v. a. Mar. Enduire de résine.

RÉSINIDE, adj. des 2 g. Chim. Qui ressemble à la résine. — RÉSINIDES, s. f. pl. Famille de composés qui comprend les résines.

RÉSINI-GOMME, s. f. V. GOMME-RÉSINE, au Dictionnaire.

RÉSINITE, adj. des 2 g. Minér. Qui a l'aspect d'une résine.

RÉSINO-AMER, s. m. Chim. Substance amère qui a les caractères d'une résine.

RÉSINONE, s. f. Chim. Produit différent de la résinéone, et obtenu de même par la distillation de l'essence de térébenthine.

RÉSINULE, s. f. Chim. Résine crystalline.

* **RÉSISTANCE**, s. f. Polit. *Parti de la résistance*, se dit des hommes d'État qui, craignant de s'engager dans une voie nouvelle, opposent une force d'inertie aux tentatives de réforme.

* **RESIXIÈME**, s. m. Anc. jurispr. Sixième du sixième denier.

RÉSOLUBILITÉ, s. f. Jurispr. Qualité d'un acte, d'une convention qui est résoluble.

* **RÉSOLUTION**, s. f. B.-arts. Il s'emploie dans le sens de *parti pris*. V. PARTI, au Compl. — Mus. Marche d'une partie qui, après avoir été prolongée, va prendre la note qu'elle retardait. — Méd. *Résolution des membres*, paralysie qui frappe les membres pendant le cours d'une maladie. — Hist. *Résolution*, se disait, dans les Provinces-Unies, des ordonnances rendues par les états-généraux, sur la police, le commerce, etc.

RÉSOMPTIF, IVE, adj. V. RÉSUMPTIF, au Dict.

* **RÉSONNANCE**, s. f. On appelle *résonnance multiple*, la propriété qu'a un son d'en faire entendre plusieurs autres, et *résonnance sous-multiple*, le phénomène contraire, par lequel deux sons en produisent un troisième. — Chir. *Résonnance*, espèce de fracture du crâne, qui a lieu lorsque l'os, frappé dans un endroit, se brise dans un autre. C'est ce qu'on appelle ordinairement *fracture par contre-coup*.

RÉSORBANT, ANTE, adj. Méd. Qui a la vertu d'amener à la surface du corps les principes contenus dans l'intérieur. — Substantiv. : *Un résorbant*.

* **RESPECTUEUX, EUSE**, adj. Hist. eccl. *Silence respectueux*, nom donné au sentiment de quelques personnes qui se bornaient à ne pas dire si elles pensaient que les cinq propositions condamnées par Innocent X fussent ou ne fussent pas dans l'ouvrage de Jansénius.

* **RESPIRATEUR**, s. m. Phys. Appareil propre à faciliter la respiration. — *Respirateur antiméphitique*, appareil dont on se sert pour faire sans danger certaines expériences.

* **RESPONSABILITÉ**, s. f. Anc. jurispr. *Responsabilité d'office*, se disait de la responsabilité des officiers publics.

RESSAISINE, s. f. Anc. jurispr. Action de saisir de nouveau, de rentrer en possession.

RESSANGLER, v. a. Sangler de nouveau un cheval, une bête de somme qui a été dessanglée.

* **RESSAUT**, s. m. Pêche. Nom provençal du filet appelé communément *épervier*.

RESSEL, s. m. Pêche. Se dit, à Bordeaux, du sel qui reste au fond des vaisseaux dans lesquels on a chargé le poisson.

RESSONDER, v. a. Sonder de nouveau.

* **RESSORT**, s. m. Anc. jurispr. Se disait pour dédit, ce que doit payer celui qui veut rompre un engagement. — Techn. *Ressort à chien*, ressort plié en forme de V, et fixé à la réunion des deux branches d'un instrument. — *Ressort à boudin*, celui qui est roulé en forme de spirale. — *Ressort à pompe*, celui qui est roulé en forme d'hélice. — *Ressort à foliot*, pièce qui sert à transmettre l'effort d'un autre ressort. — *Ressort timbre*, celui qui remplace le timbre sur lequel on faisait résonner autrefois les coups de marteau des montres à répétition.

* **RESSUAGE**, s. m. Techn. Action de faire sortir, à coups de marteau, le laitier interposé dans une loupe de fer.

* **RESSUER**, v. a. Techn. Dégager le fer des corps étrangers qui sont dans la gueuse. — Dégager un vieux creuset du métal qui y adhère.

* **RESSUI**, s. m. Techn. Défaut d'une poterie humide, qui, en séchant, fait couler l'or appliqué.

RESSUIEMENT, s. m. Agric. Perte d'une partie de l'humidité naturelle des grains ou d'une terre.

RESSURE, s. f. Comm. Sorte de caviar préparé avec les œufs de la morue.

* **RESSUSCITER**, v. a. Jeux. Il se dit, à la tontine, pour, rentrer au jeu au moyen du gain de plusieurs jetons reçus du joueur placé à droite, quand celui-ci amène un as.

* **RESSUYÉ, ÉE**, part. et adj. Agric. Se dit d'une terre qui a perdu la surabondance d'eau dont elle était imprégnée.

* **RESSUYER**, v. a. Techn. Chauffer la pierre à chaux, ou toute autre substance, pour lui enlever l'humidité.

* **RESTAURATEUR**, s. m. *Restaurateur de tableaux*, celui dont la profession est de restaurer les vieux tableaux.

* **RESTAURATION**, s. f. B.-arts. Opération qui consiste à réparer, à restaurer un vieux tableau, une statue mutilée, ou bien encore à suppléer ce que le temps a détruit d'un édifice antique. — Hist. Rétablissement d'une ancienne dynastie sur le trône. — On appelle quelquefois, en France, *première restauration*, l'intervalle compris entre l'abdication de Fontainebleau et les cent-jours (du 5 avril 1814 au 20 mars 1815), et *seconde restauration*, le gouvernement de Louis XVIII et celui de Charles X, à dater de la seconde abdication de Napoléon (22 juin 1815). — On donne aussi le nom de *restauration* au rétablissement des Stuarts sur le trône d'Angleterre, et à l'intervalle de 1660 à 1689, temps pendant lequel ils occupèrent le trône.

* **RESTE**, s. m. Prov. *Coucher de son reste*, faire un dernier effort, tenter un coup désespéré en hasardant tout au jeu. — *Il donne un sou à douze pauvres et il demande son reste*, se dit pour exprimer l'extrême avarice d'une personne. — *C'est un reste de potence*, il a mérité d'être pendu. — Jeux. A la paume, au volant : *Donner le reste à quelqu'un*, lui pousser la balle, le volant, de telle sorte qu'il ne puisse le renvoyer. — Mar. *Lieu de reste*, lieu de la dernière décharge des marchandises, lorsqu'un voyage maritime est fini.

RESTIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au restio. — RESTIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre restio.

RESTIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *restis*, cordage; *forma*, forme). Anat. Se dit de la partie supérieure des cordons postérieurs de la moelle, qui forment les pédoncules inférieurs du cervelet.

RESTIONÉ, ÉE, adj. Bot. Synon. de *restiacé*.

* **RESTITUTEUR**, s. m. Numism. Se dit des empereurs qui ont fait frapper des médailles en l'honneur de leurs prédécesseurs.

* **RESTITUTION**, s. f. Au pal. Jugement qui relève quelqu'un d'un engagement qu'il avait contracté. — Hist. *Édit impérial de restitution*, celui qui fut porté en 1629 par l'empereur Ferdinand II, et en vertu duquel les protestants furent obligés de restituer tout ce qu'ils avaient usurpé jusque-là sur les églises catholiques.

RESTITUTOIRE, adj. des 2 g. Anc. jurisp. Qui a rapport aux restitutions.

RESTOUPAGE, s. m. Techn. Action de restouper.

RESTOUPER, v. a. Techn. Raccommoder à l'aiguille les trous d'une toile neuve.

RESTRÉPIE, s. f. Bot. Plante parasite d'Amérique, famille des orchidées.

RÉSUMISTE, s. m. Écrivain qui fait des résumés.

RÉSURGIR, v. n. Néol. Surgir, apparaître de nouveau.

* **RÉSURRECTION**, s. f. Alchim. *Résurrection des philosophes*, projection de l'élixir parfait sur les métaux imparfaits.

RÉSURRECTIONNISME, s. m. Métier des résurrectionnistes, c'est-à-dire de ceux qui, en Angleterre déterrent furtivement des cadavres, pour les vendre aux chirurgiens. L'art. *résurrectionniste* du Dictionnaire n'est pas exact.

* **RETAILLE**, s. f. Techn. Hachure ou strie d'une meule.

RETALINÉ, s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou.

* RETARD, s. m. Musiq. Effet d'une note de la mélodie, qui est prolongée, et qui suspend la résolution d'un accord, l'arrivée de la note voulue par l'harmonie : *Retard diatonique; retard chromatique.* — Techn. Partie d'une montre, d'une pendule, qui sert à retarder son mouvement.

RETELET, s. m. Zool. Nom vulgaire du troglodyte ou roitelet.

* RÉTENTION, s. f. Jurisp. *Droit de rétention*, faculté accordée à certains créanciers, de retenir la chose qui se trouve entre leurs mains, jusqu'à parfait payement de ce qui leur est dû.

* RÉTENTIONNAIRE, s. m. Techn. Ouvrier à façon qui retient pour lui les matières qu'on lui confie.

* RETENTISSEMENT, s. m. Se dit fig. de tout ce qui se répand au loin, de tout ce qui excite un intérêt général : *Ce discours, cette démarche aura du retentissement.*

* RETENUE, s. f. Anc. jurisp. La chambre des vacations. — Faculté que quelques coutumes donnaient au seigneur, de retenir l'héritage qui était dans sa censive, et qui avait été vendu par le censitaire, en rendant à l'acquéreur le prix de la vente. — Mar. Gros cordage destiné à maintenir dans sa position un bâtiment abattu en carène.

RETENUEMENT, adv. D'une manière retenue, modérée. Vieux mot.

* RETHEL, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur l'Aisne, 6,770 hab. Tissus de mérinos; flanelles. Turenne, alors à la tête des Espagnols, prit Rethel en 1650, mais Duplessis-Praslin la reprit la même année. Rebelle à son tour, Condé s'en empara en 1652, et Turenne, alors revenu à son devoir, la reprit sur les Espagnols en 1653.

RETHELOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant de Rethel. — Qui appartient à Rethel ou à ses habitants. — *Rethelois*, s. m. Ancien petit pays de France, dans la Champagne. Il fut érigé en duché par Henri III (1581), en faveur de Charles de Gonzague, duc de Nevers, et en duché-pairie par Mazarin (1663).

RETHIERS, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. d'Ille-et-Vilaine. 3,000 hab. Le Dictionnaire écrit à tort *Retiers*.

* RÉTICULAIRE, adj. des 2 g. Archit. *Maçonnerie réticulaire*, maçonnerie en forme de réseau, dont l'usage s'était introduit dans les derniers temps de la république romaine. — *Réticulaire*, s. f. Zool. Nom spécifique d'une murène.

* RÉTICULE, s. m. Ant. rom. Petit réseau dans lequel les dames romaines enfermaient leurs cheveux. — Nom donné en France, sous le directoire, aux petits sacs que les femmes portaient avec elles. On les appela plus tard, et par corruption, *ridicules*. — Bot. Gaîne fibreuse qui entoure la base des feuilles, dans les palmiers. — Astron. Constellation de l'hémisphère boréal.

* RÉTICULÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Se dit d'une surface qui est marquée de lignes entre-croisées en manière de réseau. — Archit. *Maçonnerie réticulée*. V. RÉTICULAIRE, au Complément.

RÉTICULÉ-VEINÉ, adj. Bot. Se dit des feuilles dont les veines s'entre-croisent de manière à représenter une espèce de réseau.

* RÉTICULITÈLE, adj. des 2 g. V. RÉTITÈLE, au Dictionnaire et au Complément.

RETIEL, s. m. Dr. cout. V. RETIERS OU RETIERCEMENT, au Dictionnaire.

RÉTIFÈRE, adj. des 2 g. et s. m. (du lat. *rete*, réseau; *ferre*, porter). Zool. Qui est marqué de lignes entre-croisées en manière de réseau.

RÉTILLER, v. a. Agric. Dans les Ardennes, rassembler le foin qu'on vient de faner.

RÉTINACLE, s. m. (en lat. *retinaculum*, de *rete*, réseau). Bot. Corps qui soutient les masses de pollen, dans les orchidées. — Chir. V. RETINACULUM, au Dictionnaire.

RÉTINERVE, adj. des 2 g. (du lat. *rete*, réseau; *nervus*, nerf). Bot. Qui a des feuilles à nervures réticulées.

RÉTINIPHYLLE, s. f. Bot. Arbrisseau de l'Amérique méridionale, famille des rubiacées. Le Dictionnaire le nomme *rétinophylle*.

* RÉTINITE, s. f. Méd. Inflammation de la rétine.

RÉTINITIQUE, adj. des 2 g. Minér. Qui contient de la rétinite.

RÉTINOLIQUE, adj. et s. Pharm. Se dit d'un médicament qui a pour base un excipient résineux.

RÉTIPORÉ, ÉE, adj. (du lat. *rete*, réseau; *porus*, pore). Bot. Qui offre des pores réticulés.

* RÉTITÈLE, adj. des 2 g. (du lat. *rete*, réseau; *tela*, toile). Zool. Qui file ou fabrique des toiles en réseau.

RÉTIVETÉ, s. f. Néol. Humeur rétive.

RETOMBÉ, s. m. Danse. Chute du corps par son propre poids, après qu'on s'est élevé de terre.

* RETONDEUR, s. m. Hist. Se dit des brigands ou gens de guerre licenciés, qui ravagèrent la France et la Bourgogne après la paix de Brétigny, en 1360. On les appelait aussi *écorcheurs*. — On donne aussi quelquefois le même nom à d'autres bandes qui se formèrent sous Charles VII, vers 1437, lorsque la guerre contre les Anglais vint à se ralentir, par suite de l'épuisement des deux partis.

RÉTORQUABLE, adj. des 2 g. Didact. Qui peut être rétorqué : *Argument rétorquable.*

RÉTORQUATION, s. f. Anc. prat. Action de rétorquer; réfutation.

RETORQUEO, s. m. Mot latin qui signifie *je rétorque*, et que l'on emploie par plaisanterie, pour indiquer l'action de rétorquer un argument.

RETORS, s. m. Pêche. Nom donné aux filets qui sont simplement roulés les uns sur les autres.

* RÉTORSION, s. f. Polit. Sorte de représaille qui consiste à établir, à l'égard des étrangers résidant chez nous, la même législation que le gouvernement de ces étrangers établit chez lui à l'égard de nos compatriotes.

RETORTILLER, v. a. Tortiller de nouveau.

* RETOUR, s. m. Prov. *A beau jeu beau retour*, on doit avoir sa revanche. — *Le retour sera pire que matines*, se dit pour exprimer qu'une mauvaise affaire sera suivie d'une plus mauvaise encore. — Jeux. *Faire un retour*, à l'hombre, jouer une carte de la même couleur que la précédente. — Féod. *Avoir retour*, avoir droit de se retirer dans le château de son vassal. — Jurispr. *Droit de retour*, faculté de revenir sur une donation. — Phys. *Choc en retour*, se dit de l'effet d'une étincelle électrique, de la foudre, qui retourne au réservoir d'où elle est partie, ou de la terre à un nuage. — Art. milit. *Retours de la tranchée*, coudes et obliquités que forme la tranchée. — Mar. *Poulie de retour*, poulie sur laquelle le cordage se replie pour revenir sur lui-même. — *Filer un cordage à retour*, le faire passer sur un taquet, sur une bitte, etc., pour diminuer par le frottement l'effort nécessaire pour le retenir. — *Vivres de retour*, ceux qui restent dans un bâtiment après la traversée. — Véner. *Retour*, action du cerf qui revient sur les mêmes voies, pour les confondre et dérouter les chiens. — Techn. Ficelle qui sert à hausser ou baisser les maillons de la chaîne, dans un métier de rubanier.

RETOURNAGE, s. m. Techn. Action de retourner les boyaux, ou autres objets semblables.

* RETOURNER, v. a. *Faire retourner un habit, une redingote*, faire mettre l'envers du drap en dehors, quand le dessus est usé. — Fig. Changer d'opinion politique, de parti, brusquement, et ordinairement par des motifs d'intérêt. — Techn. Donner la seconde trempe à la chandelle.

RETOVIUM, n. pr. m. (pr. *rétoviome*). Géogr. anc. Ville d'Italie, dans la Ligurie. Auj. *Retorbio*.

RETRACEMENT, s. m. Action de retracer.

* RÉTRACTATION, s. f. Didact. Action de traiter une seconde fois le même sujet.

RÉTRACTEUR, s. m. Chir. Instrument destiné à relever les chairs, après l'amputation de la cuisse.

* RÉTRACTION, s. f. Féod. Se disait pour retrait.

* RETRAIT, s. m. Jurispr. *Retrait du droit litigieux*, faculté accordée à celui contre qui on a cédé un droit litigieux, de s'en faire tenir quitte par le cessionnaire, en lui remboursant le prix réel de la cession, avec les frais, intérêts, etc. — *Retrait successoral*, faculté accordée à un héritier, d'écarter du partage de la succession une personne non successible, à laquelle un cohéritier aurait cédé son droit, en lui remboursant le prix de la cession.

* RETRAITE, s. f. Jurispr. S'est dit quelquefois pour retrait. — Sorte d'amende. — Chim. Rapprochement des molécules d'un corps, qui en diminue par conséquent le volume. — Escr. Mouvement en arrière, par lequel on se met hors de l'atteinte des bottes que porte l'adversaire. — Hist. anc. *Retraite des dix mille*, retour des dix mille Grecs qui étaient à la solde de Cyrus le Jeune, depuis Cunaxa, sur l'Euphrate, jusqu'à Parthénium, en Ionie. Cette retraite célèbre eut lieu sous les ordres de Xénophon, après la défaite de Cyrus par Artaxerce (401 av. J. C.). Elle dura 215 jours, et embrassa un trajet de 4,500 milles, à travers des peuples barbares et des pays soumis au vainqueur. — Techn. *Mettre les cuirs en retraite*, chez les tanneurs, les retirer de la fosse pour quelques jours. — Chez les hongroyeurs, les laisser tremper quelques jours dans la cuve.

* RETRAITER, v. a. littér. Traiter de nouveau un sujet, une matière.

* RETRANCHEMENT, s. m. Astrol. *Retranchement de lumière*, se dit lorsque, sur trois planètes de différents degrés, celle qui est la moins avancée passe par-dessus la seconde pour se joindre à la troisième.

* RETRANCHER, v. a. Mar. *Retrancher un homme à bord d'un bâtiment*, le priver d'une partie de sa ration, en punition de quelque faute.

RÉTRIBUTION, s. f. Mar. Il se disait du partage des frais et des avaries, entre les assureurs et les assurés.

RETRIER, v. a. Néol. Trier une seconde fois.

RÉTROACTIVEMENT, adv. D'une manière rétroactive.

RÉTROCÉDANT, ANTE, s. Jurispr. Celui, celle qui fait une rétrocession.

RÉTROCESSIF, IVE, adj. Jurispr. Par où l'on opère une rétrocession : *Acte rétrocessif.*

RÉTROFLÉCHI, IE, adj. Bot. Qui fléchit ou se courbe en arrière.

RÉTROFLEXION, s. f. Didact. Inflexion en arrière.

* RÉTROGRADE, adj. des 2 g. Qui veut rétablir le passé : *Politique rétrograde;* et substantiv.: *un rétrograde*, un admirateur, un partisan de l'ancien régime. — Versif. *Rime rétrograde*. V. RIME, au Complément.

* RÉTROGRESSIF, IVE, adj. Néol. Qui reporte en arrière, qui fait rétrograder.

* RÉTROGRESSION, s. f. Rhétor. Figure que l'on nomme plus ordinairement *réversion*. V. ce mot, au Complément.

RÉTROPENNÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit d'une feuille pennée, dont chaque foliole se prolonge au-dessous de son point d'insertion sur le pétiole.

RÉTROSPECTIF, IVE, adj. (du lat. *retro*, en arrière; *spectare*, regarder). Néol. Qui regarde en arrière. — Qui décrit les événements, en partant du point où nous sommes aujourd'hui : *Méthode rétrospective. Revue rétrospective.*

RÉTROSPECTIVEMENT, adv. D'une manière rétrospective.

* RÉTROSTATION, s. f. Didact. Position en arrière.

RETROUSSAGE, s. m. Agric. Quatrième façon de la vigne, qui se donne quinze jours ou un mois avant la vendange.

RETROUVAILLE, s. f. Néol. Action de retrouver.

* RETS, s. m. Chasse. *Rets saillant*, sorte de filet composé de mailles à losanges, pour prendre des canards sauvages, des pluviers. — *Pans de rets*, filets avec lesquels on prend ordinairement les grosses bêtes. — Anc. anat. *Rets admirable*, enlacement de vaisseaux placé près de l'os sphénoïde.

RETULIT, s. m. (pr. *rétulite*) (mot lat. qui signif. *il a rapporté*). Anc. jurispr. Expédition qu'un notaire délivre d'un acte reçu par son prédécesseur.

RETUS, USE, adj. Hist. nat. Qui offre une entaille ou une échancrure profonde : *Feuille, coquille retuse.*

RETZ, n. pr. m. Géogr. Ancien petit pays de la Bretagne méridionale, qui avait pour capitale *Machecoul*. Il fait aujourd'hui partie du dép. de la Loire-Inférieure. — *Retz*, s. m. Mesure de capacité pour les grains dont on se servait autrefois à Philippeville et à Givet. — Hist. nat. *Retz marin*, nom vulgaire des masses de coques d'œufs de mollusques, que l'on trouve dans la mer.

RETZE, s. f. Anc. comm. Espèce de linon rayé que l'on fabriquait en Artois.

REUCHLINIEN, IENNE, adj. (pr. *reuklinien*). Philol. Se dit du système de prononciation de la langue grecque, introduit en Europe par *Reuchlin*, au commencement du XVI[e] siècle. *La prononciation reuchlinenne* est contraire à la *prononciation érasmienne*. V. ÉRASMIEN, au Compl.

* REUMAMÈTRE, s. m. V., au Compl., RHEUMAMÈTRE, seule orthographe régulière.

* RÉUNION, s. f. Hist. *Édit de réunion*, traité de paix que Henri III fit avec les Parisiens, après les barricades : il fut signé à Rouen, le 21 juillet 1588. — *Ordre impérial de la Réunion*, ordre civil et militaire créé par Napoléon, à Amsterdam, le 18 octobre 1811. On le donnait de préférence aux habitants des départements nouvel-

lement réunis à la France. — *Collège de réunion*, se dit du comité établi par le roi de Suède Charles XI, vers 1690, pour faire restituer à la couronne tous les biens aliénés par ses prédécesseurs. — Les Ottomans appellent *année de réunion* l'année 41 de l'hégire (661 de notre ère), époque à laquelle Hassan, fils d'Ali, ceda à Muaweyé ses droits au califat. — Géogr. *Ile de la Réunion*. V. BOURBON, au Complément.

REUNS, s. m. Mar. V. REUN, au Dictionnaire.

REUS, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Barcelone, à 9 kil. de la mer. 25,000 hab. Industrie très-active.

REUSS, n. pr. m. Géogr. Rivière de Suisse, formée de trois bras qui se réunissent à Andermatt, dans le canton d'Uri. Cours, 100 kil. — Maison princière d'Allemagne, divisée en deux branches : la branche aînée possède la principauté de *Reuss-Greiz*, et la branche cadette, celle de *Reuss-Schleiz* et de *Reuss-Lobenstein*, plus, la principauté de *Géra*, qui est indivise entre ces deux rameaux. — *Reuss-Greiz*, principauté qui fait partie de la confédération germanique. 24,000 hab. Ch.-l. *Greiz*. — *Reuss-Schleiz*, principauté qui fait partie de la confédération germanique. 30,000 hab. Ch.-l., *Schleiz*. — *Reuss-Ebersdorf-Lobenstein*. Principauté qui fait partie de la confédération germanique. 27,500 hab. Ch.-l., *Lobenstein*.

* **RÉUSSI, IE**, part. et adj. B.-Arts. Se dit d'une composition d'une exécution large, facile : *Cette figure est bien réussie*.

RÉUSSIBLE, adj. des 2 g. Mot proposé par Lamothe le Vayer, pour qualifier une chose susceptible de réussir. Il n'a pas été adopté,

RÉUSSINE, s. f. Minér. Substance minérale. On dit aussi *réussite*.

* **RÉUSSIR**, v. a. B.-Arts. Terminer heureusement, faire bien et avec un certain air d'aisance, de facilité : *Réussir un tableau, une figure*. C'est un néologisme.

* **RÉUSSITE**, s. f. Combinaison de cartes que des personnes superstitieuses essaient, pour augurer du succès d'une entreprise : *Faire une réussite*.

REUTLINGEN, n. pr. m. Géogr. Ville du Wurtemberg. 10,000 hab.

* **RÊVE**, s. m. Anc. cout. Impôt qui se prélevait autrefois sur les marchandises, à leur sortie du royaume.

* **RÉVEIL**, s. m. Prov. et fig. *Réveil d'Épiménide*, situation d'une personne qui voit tout à coup de grands changements opérés à son insu autour d'elle. On le dit par allusion à l'aventure d'Épiménide, philosophe grec du VIe siècle av. J. C., qui dormit dans une caverne pendant quarante-sept ans selon les uns, ou soixante-quinze ans, selon d'autres, et qui, à son réveil, trouva l'état de la Grèce entièrement changé. — *Réveil*, batterie de tambour ou sonnerie de trompette qui annonce l'heure du lever, dans les casernes, les écoles militaires. — Bot. *Réveil*, nom vulgaire d'une espèce d'euphorbe. On la nomme plus ordinairement *réveille-matin*.

* **RÉVEILLE-MATIN**, s. m. Zool. Espèce de caille de Java, qui crie dès le lever du soleil. — Bot. V. le mot précédent.

* **RÉVEILLEUR**, s. m. Comm. relig. Religieux qui était chargé de réveiller les autres à certaines heures de la nuit. — Anc. cout. Garde de nuit qui, dans quelques villes de France, parcourait les rues la nuit en annonçant les heures. — Zool. *Réveilleur*, espèce d'oiseau qui crie toute la nuit.

* **REVEL**, n. pr. m. Géogr. Ville de Russie, ch.-l. du gouvernement de Revel ou d'Esthonie, sur le golfe de Finlande. 14,000 hab. Beau port; gymnase. C'était une des villes hanséatiques. Pierre Ier la réunit à la Russie en 1710.

RÉVÉLANTISME, s. m. Philos. Se dit des écoles de philosophie qui cherchent dans la révélation chrétienne, interprétée par l'Église, la solution des questions psychologiques et morales.

RÉVÉLANTISTE, adj. et s. des 2 g. Philos. Partisan du révélantisme.

REVELLO, n. pr. m. Géogr. Ville forte des États sardes, près du Pô. 5,000 hab. — Ville du royaume de Naples. 5,200 hab. Ruines d'un cirque.

* **REVENDAGE**, s. m. Profession, métier du revendeur. — Anc. cout. Séquestre. — *Fermier du revendage du roi*, celui entre les mains de qui on mettait des biens en séquestre, afin d'obtenir du temps pour payer.

REVENDICABLE, adj. des 2 g. Didact. Qui peut être revendiqué.

* **REVENIR**, v. n. Prov. *Il semble qu'il revienne du Congo*, se dit d'un homme qui n'est plus au fait des usages, des mœurs, des modes, etc. — Écon. rur. *Revenir*, se dit des fromages qui, après avoir été affinés et durcis, sont placés dans un endroit humide pour s'y amollir.

* **REVENOIR**, s. m. Techn. Outil de l'horloger.

* **REVENU**, s. m. Chasse. Se dit de la queue qui revient aux perdreaux : *Des perdreaux qui ont trois doigts de revenu*. — Techn. *Revenu*, recuit de l'acier.

* **REVENUE**, s. f. Véner. Heure où les bêtes fauves sortent du bois pour pâturer.

REVENURE, s. f. Agric. Seconde pousse de la vigne, après la gelée.

* **RÉVERBÉRATION**, s. f. Il s'est dit de la répercussion du son. — Mme de Sévigné l'a employé fig. dans le sens de contre-coup, manière indirecte : *Nous n'étions son amie que par réverbération*.

* **RÉVÉRENCE**, s. f. Pop. *En parlant par révérence*, se dit quand on parle d'une chose dont on craint que l'idée ou l'expression ne blesse. — Hist. eccl. Titre d'honneur que l'on a donné aux évêques, avant de le donner aux religieux. — Man. *Faire la révérence*, se dit d'un cheval qui fait un faux pas. — Myth. rom. *Révérence*, divinité allégorique. V. REVERENTIA, au Dict.

* **RÊVERIE**, s. f. Anc. cout. Bureau où l'on payait l'impôt appelé *rêve*.

* **REVERS**, s. m. Mar. Partie de la muraille d'un bâtiment qui est en surplomb. — *Manœuvres de revers*, celles qui sont placées sous le vent. — *Palan de revers*, celui qui fait effort sur le garant d'un autre palan. — *Revers de l'éperon*, la partie de l'éperon comprise depuis le dos du cabestan jusqu'au bout de la cagouille.

* **REVERSAUX**, s. m. pl. Il se disait, dans le droit public de l'Empire, de certains décrets par lesquels on déclarait que ce qui s'était fait dans un cas particulier ne pourrait détruire les règles générales.

REVERSE, adj. des 2 g. (du lat. *reversus*, part. passé de *revertere*, revenir). Zool. Se dit des ailes des insectes, quand le bord de l'aile inférieure dépasse celui de l'aile supérieure.

* **REVERSER**, v. a. Mar. *Reversé*, commandement d'une manœuvre qui a pour but d'accélérer le changement des amures, lorsqu'un bâtiment vire de bord.

* **REVERSIBILITÉ**, s. f. Féod. *Reversibilité des fiefs*, retour des fiefs au seigneur, à la mort des vassaux qui ne laissaient aucun parent mâle.

REVERSIBLE, adj. des 2 g. Bot. Se dit des feuilles, quand la direction a lieu vers la base de la tige ou du pétiole commun.

* **REVERSION**, s. f. Rhétor. Figure de style qui consiste à faire revenir sur eux-mêmes, avec un sens différent et souvent contraire, certains mots d'une même proposition.

REVERSOIR, s. m. Hydraul. Barrage établi sur un cours d'eau, par-dessus lequel le liquide s'écoule en nappe. — Pertuis à la partie latérale d'un réservoir.

REVERSIO, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la première Aquitaine, capitale des Vellaves; elle a donné son nom au Velay. Aujourd'hui *Saint-Paulien*.

* **REVÊTEMENT**, s. m. Constr. Espèce de placage de plâtre, de mortier, etc., qu'on fait à une construction pour la rendre plus solide ou plus agréable à l'œil.

* **REVÊTIR**, v. a. Féod. Il se disait des héritages et des fiefs : *Revêtir un vassal de sa terre*. — Jurispr. *Revêtir un acte de toutes ses formes, de toutes les formalités requises*, observer toutes les formes nécessaires pour qu'il soit valide.

* **REVÊTISSEMENT**, s. m. Féod. Action de recevoir la foi et l'hommage d'un vassal. — Anc. cout. Don mutuel entre mari et femme. — *Revêtissement de ligne*, dévolution qui avait lieu des biens propres d'une personne décédée, aux parents les plus proches dans la ligne d'où ces biens provenaient.

* **REVIDER**, v. a. *Revider les lots*, ou simplement *revider*, terme dont se servent les brocanteurs, pour exprimer la coutume où ils sont de se revendre les uns aux autres ce qu'ils ont acheté dans les ventes publiques.

REVIENT, s. m. Comm. Se dit du prix que les marchandises coûtent au fabricant lui-même : *Prix de revient ; le revient est de tant*.

REVIN, s. m. Petit vin, piquette. Il n'est usité que dans les dép. du Midi.

* **REVIREMENT**, s. m. Comm. *Revirement de fond, de deniers*, ou simplement *revirement*, manière de s'acquitter envers une personne en lui faisant le transport d'une dette active équivalente à la somme qu'on lui doit.

* **RÉVISEUR**, s. m. Officier de la chancellerie romaine, chargé de réviser et corriger les suppliques.

REVISIT, s. m. (pr. *révizite*). Mot latin qui signifie, il a revu, et que l'on employait à la chambre des comptes, pour indiquer qu'un dossier avait été revu par un des conseillers : *Mettre, donner son revisit, le revisit*.

REVIVRE, s. m. Écon. rur. Se dit, dans le Nivernais et le Berry, pour regain.

RÉVOCATOIRE, adj. des 2 g. Jurispr. Qui révoque : *Acte révocatoire*.

REVOIN, s. m. Écon. rur. Il s'est dit autrefois pour regain.

REVOIRE, s. m. Distribution d'argent qui se faisait anciennement dans l'église du Puy.

* **RÉVOLUTIF, IVE**, adj. Bot. Se dit des feuilles dans le bourgeon, lorsque les deux bords se roulent sur eux-mêmes en dehors.

RÉVOLUTIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *revolutus*, roulé; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles roulées sur les bords.

* **RÉVOLUTION**, s. f. Astr. Temps qu'une planète emploie à décrire son orbite. — Géom. *Surface de révolution*, surface formée par une ligne qui tourne autour d'un axe. — *Solide de révolution*, se dit de tout solide que l'on peut considérer comme produit par le mouvement d'un plan déterminé autour d'une ligne droite qui forme un des côtés de ce plan, et qui est prise pour l'axe de ce mouvement. — Géol. *Les révolutions de la terre, du globe*, les événements naturels par lesquels la constitution physique de la terre a été changée, lors de son travail de formation. — Hist. En France, *révolution de* 1830, ou *de juillet*. V. JUILLET, au Compl. — *Révolution de* 1848, ou *de février*, révolution à la suite de laquelle le gouvernement monarchique constitutionnel a été remplacé par une république. V. le mot RÉPUBLIQUE, du Complément. — En Angleterre, *révolution de* 1649, celle qui amena la mort de Charles Ier et l'établissement de la république, jusqu'à la restauration du 8 mai 1660. — *Révolution de* 1688, celle qui renversa Jacques II et donna pour souverain aux Anglais Guillaume III, prince d'Orange. — *Fête de la révolution*, une des fêtes instituées sous la république française; elle était placée au jour sextile ou sixième jour complémentaire, qui revenait tous les quatre ans.

REVOUAGE, s. m. Féod. Impôt que le vassal payait en certains cas.

REWARD, s. m. Hist. Espèce d'officier municipal, censeur ou receveur des contributions de quelques villes de Flandre. — Officier qui juge de la qualité des comestibles sujets à se gâter, tels que le poisson, etc.

REWARDAGE, s. m. Charge, office de reward, d'inspecteur.

REYSSOUSE, n. pr. f. Rivière de France; elle naît dans le canton de Pont-d'Ain, à l'O., et se jette dans la Saône au-dessus de Pont-de-Vaux. Cours 65 kil.

REZAL, s. m. Mesure de capacité dont on se servait en Alsace pour les grains. Le *rezal* de Strasbourg contenait 160 livres de grains.

RÉZAT, n. pr. f. Géogr. Rivière de Bavière; elle naît dans le cercle qui porte son nom, et se joint à la Rednitz, après un cours de 60 kil. environ. — *Cercle de la Rézat*, un des huit cercles du royaume de Bavière. 540,000 hab. Ch.-l. *Anspach*.

REZÉ, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. de la Loire-Inférieure. 5,000 hab.

RHA, n. pr. m. Géogr. anc. Nom que Ptolémée donne à un fleuve de la Sarmatie européenne. Aujourd'hui le *Volga*.

RHABARBARINE, s. f. Chim. V. RHÉINE, au Complément.

RHABARBAROLOGIE, s. f. (du lat. *rhabarbarum*, rhubarbe, et du gr. λόγος, discours). Didact. Traité de la rhubarbe.

RHABARBAROLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à la rhabarbarologie.

RHABDOCHLOÉ, s. f. (pr. *rab-do-kloé*). (du gr. ῥάβδος, baguette ; χλόος, couleur verte). Bot. Genre de plantes graminées.

RHABDONOME, s. m. (du gr. ῥάβδος, baguette ; νόμος, loi). Ant. gr. Un des titres des juges, aux jeux olympiques.

* **RHABILLEMENT**, s. m. Techn. Raccommodage en général. Il s'emploie dans le même sens que *rhabillage*. V. ce mot, au Dictionnaire.

* **RHABILLER**, v. a. Pêche. *Rhabiller un filet*,

le raccommoder.— Faucon. *Rhabiller un oiseau*, raccommoder les plumes d'un oiseau de proie.— Techn. *Rhabiller une meule*, la repiquer.

RHACHÉOSAURE, s. m. (du gr. ῥάχις, l'épine du dos; σαῦρος, lézard). Zool. Genre de reptiles sauriens.

RHACIUS, n. pr. f. (pr. *rakiuce*). Temps hér. Roi de Claros, époux de Manto et père de Mopsus.

RHACOPHORE, s. m. (du gr. ῥάκος, ride; φορὸς, qui porte). Zool. Grenouille de Java.

RHACOTIS, n. pr. f. (pr. *rakotice*). Géogr. anc. Ancienne ville de l'Égypte, qui se trouve aujourd'hui comprise dans l'enceinte d'Alexandrie, où elle forme un quartier nommé également *Rhacotis*.

RHADIUS, n. pr. m. (pr. *radiuce*). Temps hér. Fils de Nélée et de Chloris, qui, ayant attaqué la ville de Pylos, fut tué par Hercule.

* RHAGADIOLOÏDE, adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à la rhagadiole.

RHAGIONIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un rhagion.— RHAGIONIDES, s. m. pl. Famille d'insectes diptères.

RHAMNÉ, ÉE, adj. (du lat. *rhamnus*, nerprun). Bot. Qui ressemble au nerprun. — RHAMNÉES, s. f. pl. Famille de plantes. On dit aussi *rhamnoïde*.

RHAMNIER, s. m. (même étym.). Bot. Un des noms du nerprun.

RHAMNINE, s. f. (même étym.). Chim. Matière colorante extraite du nerprun.

RHAMNUS, n. pr. m. (pr. *ram-nuce*). Géogr. anc. Ville de l'Attique, dans la tribu Éantide, à l'E. de Marathon, sur la mer Égée. Auj. *Staur-Castro*. On dit aussi *Rhamnonte*.

* RHAMNUSIEN, IENNE, adj. et s. Myth. *Rhamnusienne*, surnom de la déesse Isis, qui avait à Rhamnus un temple et une statue célèbres. V. RHAMNUSIE, au Dictionnaire.

RHAMPHASTIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble au rhamphastos ou toucan.— RHAMPHASTIDES, s. m. pl. Famille d'oiseaux. On dit aussi *rhamphasté*.

RHAMPHOCARPE, s. m. (du gr. ῥάμφος, bec; καρπὸς, fruit). Bot. Genre de plantes.

RHAMPHOCÈLE, s. m. (du gr. ῥάμφος, bec; κηλὴ, tumeur). Zool. Genre d'oiseaux établi aux dépens des tangaras.

RHAMPHOCOPE, adj. des 2 g. (du gr. ῥάμφος, bec; κοπὶς, couteau). Zool. Qui a le bec long et tranchant. — RHAMPHOCOPES, s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers.

RHAMPHOLITE, adj. des 2 g. (du gr. ῥάμφος, bec; λιτὸς, chétif). Zool. Qui a le bec grêle. — RHAMPHOLITES, s. m. pl. Famille d'échassiers.

RHAMPHOPLATE, adj. des 2 g. (du gr. ῥάμφος, bec; πλατὺς, large). Zool. Qui a le bec très-large.— RHAMPHOPLATES, s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers.

RHAMPHOSTÈNE, adj. des 2 g. (du gr. ῥάμφος, bec; στενὸς, étroit). Zool. Qui a le bec très-étroit.— RHAMPHOSTÈNES, s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers.

RHAMPHOSTOME, s. m. (du gr. ῥάμφος, bec; στόμα, bouche). Zool. Genre de reptiles sauriens.

RHAMPHOTHÈQUE, s. f. (du gr. ῥάμφος, bec; θήκη, boîte). Zool. Tégument corné ou cutané qui enveloppe le bec de certains oiseaux.

RHANTÉRIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une rhantérie.— RHANTÉRIÉES, s. f. pl. Tribu de plantes inulées.

RHANTHOS, n. pr. m. (pr. *rantôce*). Myth. gr. Nom d'un des chevaux dont Neptune fit présent à Pélée, lorsque celui-ci épousa Thétis.

RHANTISPORÉ, ÉE, adj. (du gr. ῥαντὸς, arrosé; σπορὰ, semence). Bot. Qui se produit dans les lieux humides.— RHANTISPORÉES, s. f. pl. Famille de champignons.

RHAPHIOLÈPE, s. f. (du gr. ῥάφιον, alêne; λεπὶς, écaille). Bot. Genre de plantes rosacées.

* RHAPONTIC, s. m. Bot. Genre de plantes corymbifères, voisines de la centaurée. Dans ce sens, le Dict. écrit *rhapontique*.

RHAPONTICÉ, ÉE, s. f. Bot. Qui ressemble au rhapontic, plante corymbifère.— RHAPONTICÉES, s. f. pl. Tribu de corymbifères.

RHAPONTICINE, s. f. Chim. Substance particulière contenue dans la rhubarbe.

RHAPONTICOÏDE, adj. des 2 g. Synon. de *rhaponticé*.

RHAPTOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. ῥαπτὸς, cousu; καρπὸς, fruit). Bot. Dont les fruits semblent chargés de coutures.

RHAPTOSTYLE, s. m. (du gr. ῥαπτὸς, cousu; στύλος, style). Bot. Arbre de l'Amérique méridionale, famille des rhamnées.

RHARIOS, s. m. (pr. *rarioce*). Géogr. anc. Nom d'un lieu de l'Attique où la tradition rapporte que le premier blé fut semé. V. RHARIA, au Dict., et le mot suiv.

RHARUS, n. pr. m. (pr. *raruce*). Temps hér. Fils de Cranaüs, père ou grand-père de Triptolème.

RHAZUT, s. m. Bot. Espèce d'aristoloche.

* RHEA SYLVIA, n. pr. f. Temps hér. Fille de Numitor; elle était au nombre des vestales, quand Mars la rendit mère de Romulus et de Rémus. On dit qu'elle fut précipitée dans le Tibre, sur lequel ses enfants furent exposés.

RHÉADÉ, ÉE, adj. (du lat. *rhœas*, coquelicot). Bot. Qui ressemble au coquelicot. — RHÉADÉES, s. f. pl. Classe de plantes qui comprend les papavéracées, et plusieurs autres familles.

RHÉADINE, s. f. (même étym.). Chim. Matière colorante du coquelicot.

RHÉCAS, n. pr. m. (pr. *récâce*). Temps hér. Aurige de Castor et chef des Phthiotes. On l'appelle aussi Cercius.

RHÉDA, s. f. Ant. Char à quatre roues en usage chez les Gaulois.

RHÉE, n. pr. f. V. RHÉA, au Dict. et au Compl. — Zool. s. f. Genre d'oiseaux d'Amérique et de la Nouvelle-Hollande.

RHÉEDIE, s. f. Bot. Arbre d'Amérique.

RHEGIUM, n. pr. m. (pr. *rejiome*). Géogr. anc. Ville du Brutium, sur le détroit de Sicile. Auj. *Reggio*.

RHÉINE, s. f. (du lat. *rheum*, rhubarbe). Chim. Substance d'un jaune rougeâtre, qu'on extrait de la rhubarbe.

RHEINBERG, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la régence de Dusseldorf, ch.-l. de cercle, à 2 kil. de la gauche du Rhin. 3,000 hab. En 1760, les Français remportèrent aux environs une victoire sur les Hanovriens, commandés par le prince héréditaire de Brunswick.

RHEINFELDEN, n. pr. m. Géogr. Ville de Suisse, dans le canton d'Argovie, sur le Rhin. 1,500 hab. Les Français, commandés par les ducs de Rohan et de Weimar, et les Autrichiens, sous les ordres de Jean de Wert, s'y livrèrent en 1638 un combat dans lequel le duc de Rohan fut mortellement blessé, quoique vainqueur.

RHEINGAU, n. pr. m. Géogr. Vallée du Rhin, dans le duché de Nassau, célèbre par les excellents vins qu'elle produit.

RHEINTHAL, n. pr. m. Géogr. Vallée de Suisse, qui s'étend sur la rive occidentale du Rhin, à l'O. du canton d'Appenzell.

RHEMOBOTE, s. m. Hist. relig. Nom donné par saint Jérôme à certains faux religieux du IVe siècle, qui erraient dans les campagnes et menaient une vie scandaleuse. Ce mot est probablement une altération de *rhembode* (du gr. ῥεμβώδης, errant).

RHÉMUS, n. pr. m. (pr. *rémuce*). Temps hér. Guerrier latin. Euryale tua son écuyer et trois de ses esclaves.

RHÉNA, n. pr. f. Temps hér. Nymphe, mère de Saon, qu'elle eut de Jupiter ou de Mercure. — Nymphe qui, selon quelques mythographes, fut l'amante d'Oïlée et la mère d'Ajax. — Géogr. anc. Une des Cyclades, située très-près de Délos.

* RHÉNAN, ANE, adj. Géogr. Qui appartient au Rhin, au bord du Rhin. — *Province rhénane*, province des États prussiens, dans la région à l'O. du Weser; elle est traversée par le Rhin, qui lui donne son nom, et divisée en 5 gouvernements. Pop., 2 millions 591,650 hab. Capitale, Cologne. Climat sain, mais froid. Sol abondant en minéraux. Tabac et vins renommés.

RHÉNÉE, n. pr. f. Géogr. anc. V. plus haut RHÉNA.

RHÉNO, s. m. Ant. Manteau de peau que portaient les anciens Gaulois.

RHÉOPHORE, s. m. Zool. Genre de reptiles batraciens.

RHESCYNTIDE, adj. f. Myth. Surnom de Junon, pris d'une montagne de Thrace, nommée *Rhescynthius*, où elle avait un temple.

RHÈTE, s. m. Se dit quelquefois pour *Rhétien*.

RHÉTÉNOR, n. pr. m. Temps hér. Un des compagnons de Diomède, qui furent changés en oiseaux par Vénus.

RHÉTIE, n. pr. f. Géogr. anc. Province de la Gaule Cisalpine, entre l'Helvétie à l'O., et la Norique à l'E., traversée par une chaîne des Alpes, appelée de là *Alpes Rhétiques*. La principale ville était *Curia Tridentorum*, auj. *Coire*. Conquise par les Romains, la Rhétie fut d'abord une des quatorze provinces de l'Empire. Sous Adrien, elle fit partie d'une des deux provinces d'Italie; et enfin, sous Constantin, la *Rhétie supérieure*, ou *première*, et la *Rhétie inférieure*, ou *deuxième*, furent deux provinces du diocèse de Rome, préfecture d'Italie.—Au moyen âge, un État fondé, en 829, par Louis le Débonnaire, en faveur de son fils Charles, et qui se composait d'une partie de la Bourgogne, du pays des Suisses et de celui des Grisons, porta le nom de *royaume de Rhétie*; il correspondait au canton des Grisons, au comté autrichien du Tyrol, et à quelques portions de la Bavière.

RHÉTIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Rhétie. — Qui appartient à la Rhétie ou à ses habitants.

RHÉTIQUE, adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient à la Rhétie ou à ses habitants. — *Alpes Rhétiques*. V. ALPES, au Compl.—*Rhétique*, s. m. Linguist. Dialecte italien que l'on parle chez les Grisons, dans une partie de la ligue de la Cadée.

RHÉTIZITE, s. f. Minér. Variété de disthène.

RHÉTORIANISME, s. m. Hist. eccl. Doctrine des rhétoriens.

* RHÉTORICATION, s. f. Littér. Abus des figures de rhétorique. Peu usité.

RHÉTORIEN, IENNE, s. Hist. eccl. Disciple de Rhétorius, hérésiarque du IVe siècle, qui enseignait que chacun peut se sauver dans sa religion, quelle qu'elle soit, et qu'il est permis d'observer extérieurement le culte du prince dont on est le sujet.

RHÉTORIQUEUR, s. m. S'est dit pour orateur, et même poëte. Ronsard l'a employé en mauvaise part.

RHÉTRA ou RHÈTRE, s. f. (du gr. ῥήτρα, décret, oracle). Ant. Mot grec dont on s'est servi quelquefois en parlant des lois de Sparte ou des oracles d'Apollon : *Les rhètres de Lycurgue; les rhètres d'Apollon*.

RHÉTUS, n. pr. m. (pr. *rétuce*). Temps hér. Guerrier tué par Persée aux noces de ce prince.

RHEUMAMÈTRE, s. m. (du gr. ῥεῦμα, courant; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer la rapidité d'un courant. Le Dictionnaire écrit à tort *reumamètre*.

RHEUMAMÉTRIE, s. f. Phys. Mesure de la rapidité d'un courant d'eau.

RHEUMAMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à la rheumamétrie.

RHEUMINE, s. f. Chim. V. RHÉINE, au Compl.

RHEXÉNOR, n. pr. m. Temps hér. Fils de Nausithoüs et frère d'Alcinoüs : il fut tué par Apollon. — Père de Chalciope.

* RHEXIE, s. f. Bot. C'est un des noms de la plante qu'on appelle communément *quadrette*.

RHEXIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la rhexie ou quadrette. — RHEXIÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

RHIGMATOPNEUNTE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. ῥῆγμα, fente; πνέω, respirer). Zool. Qui respire par des fentes.

RHIGMUS, n. pr. m. Temps hér. Fils de Pirée, prince de Thrace : il fut tué par Achille.

* RHIN, n. pr. m. (en lat. *Rhenus*). Géogr. Grand fleuve d'Europe, formé, dans la confédération suisse, des trois branches du *Rhin-Antérieur*, du *Rhin-Moyen* et du *Rhin-Postérieur*, qui naissent sur la limite des cantons des Grisons et du Tessin, dans les Alpes Helvétiques. Il traverse le lac de Constance, borde la France à l'E., coule dans la confédération germanique, puis entre en Hollande, où il se partage en deux bras : le Wahal, à gauche, qui se réunit à la Meuse, et le Rhin, à droite, qui se divise de nouveau en deux branches : l'une à droite dite *Yssel*, l'autre à gauche, nommée *Leck*, qui se réunit ensuite à la Meuse. Un autre bras, à droite, qui conserve le nom de *Vieux-Rhin*, se perdait autrefois dans les sables; mais on lui a creusé un lit en 1807, et il se jette maintenant dans la mer du Nord, à Katwyk, près de Leyde. Le cours total du *Rhin* est d'environ 1,300 kil., dont 900 navigables. Bords imposants et pittoresques, où l'on récolte des vins renommés. Le *Rhin* personnifié était adoré des Germains et des Gaulois.—*Département du Bas-Rhin*, département français formé du nord de l'Alsace; il est divisé en 4 arrondiss. Fer, plomb, marbre, manganèse, etc. Vins blancs; grains de toute espèce; tabac, houblon, pastel. Industrie très-variée. Vaste commerce. Pop. 561,859 hab. Ch.-l. Strasbourg. — *Département du Haut-Rhin*, département français formé du S. de l'Alsace et de la république de Mulhouse. Il est divisé en 3 arrondiss. Argent, fer, cuivre, houille, marbres, granit, pierre de

taille, etc. Eaux minérales. Céréales, légumes, garance. Chevaux, bétail, porcs et abeilles. Beaucoup d'industrie et de commerce : les principaux articles sont les draps, les toiles peintes, les produits chimiques, l'acier, le fil de fer, le kirschen-wasser, etc. Pop. 447,020 hab. Ch.-l. Colmar. — *Département des Bouches-du-Rhin*, ancien département de l'empire français. V. *Bouches-du-Rhin*, au mot BOUCHE du Compl. — *Département de Rhin-et-Moselle*, département formé en 1801, après la paix de Lunéville, aux dépens de diverses fractions des électorats de Cologne, de Trèves, etc. Son ch.-l. était Coblentz. Aujourd'hui à la Prusse rhénane. — *Cercle du Rhin*, un des 8 cercles de la Bavière, à l'O. du Rhin, dit aussi *Bavière rhénane*. Il est formé de presque toutes les possessions de l'ancienne maison Palatine. Pop. 548,000 hab. Ch.-lieu Spire. — *Cercle du Bas-Rhin*, un des 10 cercles de l'ancien empire d'Allemagne, à la gauche du Rhin. Il forme aujourd'hui la plus grande partie du cercle bavarois du Rhin, et une petite portion de la Prusse rhénane. — *Cercle du Haut-Rhin*, un des 10 cercles de l'ancien empire d'Allemagne, à la droite du Rhin. Il forme aujourd'hui la plus grande partie de la Hesse électorale et de la Hesse-Darmstadt, avec une petite portion du grand-duché du Bas-Rhin. — *Confédération du Rhin*, confédération formée par Napoléon, en 1806, de la plupart des États secondaires de l'Allemagne; elle remplaça en partie l'ancien empire d'Allemagne. Cette confédération fut dissoute en 1813, et la confédération germanique lui succéda en 1815. Napoléon avait pris le titre de *protecteur de la confédération du Rhin*. — *Province du Rhin*, province du grand-duché de Hesse-Darmstadt. Le Rhin la limite au N. Pop. 200,000 hab. Ch.-lieu Mayence. —*Grand-duché du Bas-Rhin*, nom donné, en 1815, aux pays situés à l'O. du Weser, qui furent assignés à la Prusse. Il forme aujourd'hui deux provinces, celle de Westphalie et la province Rhénane. — *Province du Bas-Rhin*, partie méridionale du grand-duché prussien du Bas-Rhin, divisé en trois gouvernements. Pop. 800,000 hab. Ch.-lieu Aix-la-Chapelle. — On donne aussi le nom de *Rhin* à une petite rivière de Prusse qui naît sur la limite du Mecklembourg, et se jette dans le Havel. Cours, 110 kil.

RHINAIRE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

* **RHINANTHACÉ**, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un rhinanthe.—RHINANTHACÉES, s. f. pl. Tribu de plantes personnées. On dit aussi *rhinanthé* et *rhinanthoïde*, des 2 g.

RHINANTHE, s. m. (du gr. ῥὶν, nez; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes personnées communes en Europe.

RHINANTHÈRE, s. f. (du gr. ῥὶν, nez; ἄνθηρα, anthère). Bot. Arbrisseau de Java.

RHINARION, s. m. (du gr. ῥὶν, nez). Zool. Bout du nez d'un mammifère, quand il est couvert d'une peau humide.

RHINBERG, RHINFELD, RHINGAU, RHINTHAL. V. RHEINBERG, RHEINFELDEN, etc., au Complément.

RHINELLE, s. f. Zool. Genre d'animalcules microscopiques.

RHINÉMYDE, s. m. Zool. Genre de reptiles chéloniens.

RHINENCÉPHALIE, s. f. Anat. État d'un rhinencéphale, ou d'un monstre dont le nez se prolonge en forme de trompe. V. RHINENCÉPHALE, au Dictionnaire.

RHINENCÉPHALIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit d'un monstre par rhinencéphalie.

RHINENCÉPHALIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la rhinencéphalie.

RHINGRAVIAT, s. m. Dignité de rhingrave.

RHINITE, adj. des 2 g. (du gr. ῥὶν, nez). Zool. Qui a un museau prolongé en forme de trompe. — RHINITES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

RHINOBOTHRION, s. m. (du gr. ῥὶν, nez; βοθρίον, petit trou). Zool. Genre de reptiles ophidiens.

RHINOCARPE, s. m. (du gr. ῥὶν, nez; καρπὸς, fruit). Bot. Genre de plantes térébinthacées de l'Amérique méridionale.

RHINOCÉPHALE, s. m. (du gr. ῥὶν, nez; κεφαλὴ, tête). Anat. Monstre dont la tête se réduit presque à un nez.

RHINOCÉPHALIE, s. f. Anat. Monstruosité du rhinocéphale.

RHINOCÉPHALIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit d'un monstre par rhinocéphalie.

RHINOCÉPHALIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient au rhinocéphale.

* **RHINOCÈRE**, adj. des 2 g. (du gr. ῥὶν, nez; κέρας, corne). Zool. Dont les antennes sont portées sur un prolongement en forme de bec.

RHINOCÉRÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à un rhinocéros. — RHINOCÈRES, s. m. pl. Famille de mammifères. On dit aussi *rhinocéridien, ienne*.

RHINOCOLURE, n. pr. f. (du gr. ῥὶν, nez; κολούω, amputer). Géogr. anc. Ville de la Basse-Égypte, sur la Méditerranée, à l'E. Ainsi nommée parce que, dit-on, un tyran avait fait une fois couper le nez à tous les habitants.

RHINO-LARYNGITE, s. f. Méd. Inflammation simultanée des membranes muqueuses du nez et du larynx.

RHINOLOPHINE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble au rhinolophe. V. ce mot au Dict. — RHINOLOPHINES, s. m. pl. Famille de chéiroptères.

RHINOMACÉRIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un rhinomacer. V. ce mot au Dictionnaire. — RHINOMACÉRIDES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

RHINOMYZE, s. f. (du gr. ῥὶν, nez; μύζω, murmurer). Zool. Genre d'insectes diptères.

RHINOPÉTALE, s. m. (du gr. ῥὶν, nez; πέταλον, pétale). Bot. Genre de plantes.

RHINOPHIDE, adj. des 2 g. (du gr. ῥὶν, nez; ὄφις, serpent). Zool. Se dit des serpents dont le nez se prolonge en trompe.

RHINOPHYSAL, adj. et s. m. (du gr. ῥὶν, nez; φύσις, face). Anat. Se dit d'un des os de la face.

RHINOPLASTE, s. m. Chir. Celui qui pratique la rhinoplastie ou rhinoplastique.

RHINOPLASTIQUE, s. f. Chir. V. RHINOPLASTIE, au Dict. — *Rhinoplastique*, adj. des 2 g. Qui appartient à la rhinoplastie.

RHINOPTIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient, qui a rapport à la *rhinoptie*. V. ce mot au Dictionnaire.

RHINOSPHÉNAL, adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des os de la face.

RHINOSTOME, adj. des 2 g. (du gr. ῥὶν, nez; στόμα, bouche). Zool. Dont le bec semble naître du front.

RHINOTHÈQUE, s. f. (du gr. ῥὶν, nez; θήκη, boîte). Zool. Épiderme corné qui revêt le bec des oiseaux.

RHINSBOURG, n. pr. m. Géogr. Village des Pays-Bas, dans la Hollande méridionale, sur le Vieux-Rhin. 1,100 hab.

RHINSBOURGEOIS, s. m. Hist. eccl. Membre d'une secte arminienne qui parut en Hollande au XVII^e siècle, et dont les assemblées principales se tenaient au village de Rhinsbourg. Il suffisait, pour y être admis, de confesser que Jésus-Christ est le Messie, et la Bible, un livre inspiré. Les *Rhinsbourgeois* furent aussi nommés *collégiens*.

RHIPHÉEN, ENNE, adj. Qui appartient aux monts Rhiphées. — Myth. *Rhiphéen*, surnom de l'Eurus.

RHIPIDOPTÈRE, adj. des 2 g. et s. m. V. RHIPIPTÈRE, au Dictionnaire et au Complément.

RHIPIDURE, s. f. (du gr. ῥιπὶς, ῥιπίδος, éventail; οὐρὰ, queue). Zool. Genre d'oiseaux de l'Australie.

RHIPIPHORE, s. m. (du gr. ῥιπὶς, éventail; φορὸς, qui porte). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

* **RHIPIPTÈRE**, adj. des 2 g. (du gr. ῥιπὶς, éventail; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes plissées en éventail. — RHIPIPTÈRES, s. m. pl. Famille d'insectes parasites.

RHIPSALIDE, s. f. Bot. V., au Dictionnaire, RHIPSALE, forme qui n'est plus usitée.

RHIPSALIDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une rhipsale. — RHIPSALIDÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

RHIPTOGLOSSE, adj. des 2 g. (du gr. ῥίπτω, retirer; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a la langue protractile.

RHIUM, n. pr. m. (pr. *riome*). Géogr. anc. Promontoire de l'Achaïe orientale, en face de l'Antirhium, et à l'entrée de la mer Crissa. Là était le tombeau d'Hésiode.

RHIZANTHE, adj. des 2 g. (du gr. ῥίζα, racine; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les fleurs naissent de la racine.

RHIZANTHÉ, ÉE, adj. (même étym.). Bot. Qui croît sur les racines des plantes. — RHIZANTHÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

RHIZINE, s. f. (du gr. ῥίζα, racine). Bot. Radicule des lichens ou des mousses.

RHIZOBLASTE, adj. des 2 g. (du gr. ῥίζα, racine; βλαστὸς, germe). Bot. Se dit des embryons qui sont pourvus d'une racine.

RHIZOBOLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au rhizobole. — RHIZOBOLÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

* **RHIZOCARPE**, adj. des 2 g. (du gr. ῥίζα, racine; καρπὸς, fruit). Bot. Dont la fructification croît près des racines.

RHIZOCARPÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un *rhizocarpe*. V. ce mot au Dict.

RHIZOCARPIEN, IENNE, adj. Bot. Dont la racine produit de nouvelles tiges fructifères. On dit aussi *rhizocarpique*.

RHIZODE, adj. des 2 g. (du gr. ῥίζα, racine; εἶδος, forme, ressemblance). Bot. Qui ressemble à une racine. — RHIZODES, s. m. pl. Zool. Famille d'animaux dont le corps se termine par un paquet d'appendices semblables à des racines.

RHIZOGÉ, ÉE, adj. (du gr. ῥίζα, racine; γῆ, terre). Bot. Dont la base est garnie de racines.

RHIZOGÈNE, s. m. (du gr. ῥίζα, racine; γεννάω, produire). Bot. Organe particulier qui produit des racines, dans quelques algues.

RHIZOGONÉEN, ENNE, adj. (du gr. ῥίζα, racine; γονὴ, semence). Bot. Qui croît sur les racines. — RHIZOGONÉENS, s. m. pl. Tribu de champignons qui se développent sur les racines des plantes.

RHIZOGRAPHE, s. m. Didact. Auteur d'une rhizographie.

RHIZOGRAPHIE, s. f. (du gr. ῥίζα, racine; γράφω, je décris). Didact. Traité ou description des racines.

RHIZOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient, qui a rapport à la rhizographie.

RHIZOMATOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. ῥίζωμα, rhizome; εἶδος, ressemblance). Bot. Se dit des racines qui ont un rhizome ou un pivot.

RHIZOMATOSE, s. f. Conversion d'une racine en rhizome.

RHIZOME, s. m. (du gr. ῥίζωμα, formé de ῥίζα, racine). Bot. Pivot d'une racine.— Radicule d'une graine. — Tige souterraine de quelques plantes.

* **RHIZOMORPHE**, adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'une racine.

RHIZONYCHION, s. m. (pr. *rizonikion*) (du gr. ῥίζα, racine; ὄνυξ, ongle). Zool. Phalange qui porte l'ongle, dans les mammifères et les oiseaux.

* **RHIZOPHAGES**, s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Éthiopie, dans l'île de Méroé.

RHIZOPHAGIE, s. f. Zool. Condition de l'homme, de l'animal qui vit de racines. V. RHIZOPHAGE, au Dictionnaire.

RHIZOPHILE, adj. des 2 g. (du gr. ῥίζα, racine; φίλος, ami). Bot. Qui vit sur les racines ou sur les fibrilles.

* **RHIZOPHORE**, adj. des 2 g. (du gr. ῥίζα, racine; φορὸς, qui porte). Bot. Qui porte des racines.

RHIZOPHORÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au *rhizophore*. V. ce mot. au Dict. — RHIZOPHORÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

RHIZOPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. ῥίζα, racine; φύλλον, feuille). Bot. Dont les feuilles portent des racines.

RHIZOPHYSÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à une rhizophyse.— RHIZOPHYSÉS, s. m. pl. Famille d'acalèphes.

RHIZOPODE, adj. des 2 g. (du gr. ῥίζα, racine; πούς, ποδὸς, pied). Bot. Qui a le pied ou stipe garni de racines. — s. m. Base filamenteuse de champignons. — RHISOPODES. Famille de mousses.

RHIZOPOGON, s. m. (du gr. ῥίζα, racine; πώγων, barbe). Bot. Genre de champignons.

* **RHIZOSPERME**, adj. des 2 g. (du gr. ῥίζα, racine; σπέρμα, graine). Bot. Qui porte des fruits près de la racine.

RHIZOSTOMÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à un rhizostome. — RHIZOSTOMÉS, s. m. pl. Famille d'acalèphes. On dit aussi *rhizostomidé*.

RHIZOTOMIE, s. f. Didact. Herborisation. Inusité. V. RHIZOTOME, au Dictionnaire.

RHIZULE, s. f. (du gr. ῥίζα, racine). Bot. Racine très-déliée; radicule.

* **RHO**, s. m. Comme signe numérique, cette lettre vaut, avec l'accent supérieur à droite, 100, et avec l'accent inférieur à gauche, 100,000. — Dans un autre système, il vaut 17, et indique le dix-septième chant de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

RHODA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Espagne, dans la Tarraconaise. Aujourd'hui *Roses*.

RHODACANTHE, adj. des 2 g. (du gr. ῥόδον, rose; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a des épines roses.

RHODANIQUE, adj. des 2 g. (du lat. *Rhodanus*, le Rhône). Qui appartient au Rhône. — Hist. *Ré-*

publique Rhodanique, nom d'une des trois républiques qui furent établies, en 1798, dans la Suisse par la république française.

RHODANUS, n. pr. m. (pr. *rodanuce*). Géogr. anc. Fleuve de la Gaule. Aujourd'hui, le *Rhône*.

RHODATE, s. m. Chim. Genre de sels produits par l'oxyde rhodique.

RHODE ou **RHODOS**, n. pr. f. Temps hér. Fille de Neptune et d'Amphitrite, épouse d'Hélios et mère de Phaéthon, de Lampétie, d'Eglé et de Phaéthuse. Quelques-uns la disent fille de Neptune et de Vénus; d'autres, d'Apollon et de Vénus. — Danaïde, épouse d'Hippolyte.

RHODE-ISLAND, n. pr. m. Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique du Nord, et de tous, le moins considérable, sur l'Atlantique, entre les États de Massachusets au N., et de Connecticut à l'O. 104,000 hab. Ch.-l. *Providence* et *Newport*. Climat très-agréable. Sol fertile. Mines de fer et de houille.

* **RHODES**, n. pr. f. (en gr. Ῥόδος, de ῥόδον, rose). Géogr. anc. Ile de la mer Égée, la principale des Sporades, près de la côte méridionale de la Carie; 70 kil. de long sur 23 de moyenne largeur. Elle fut longtemps marécageuse, pleine de serpents, d'où son premier nom d'*Ophiusa*, qui fit place à celui de *Macara* (la Bienheureuse); enfin on la nomma *Rhodes*, à cause de l'abondance de ses roses. La capitale de l'île, également appelée *Rhodes*, fut bâtie vers le temps de la guerre du Péloponèse (431-404 av. J. C.), et peuplée des habitants de Linde, d'Ialyssus et de Camirus, qu'on y transporta. Devenue puissante par le commerce et la culture des arts, cette ville fonda des colonies. Elle fut quelque temps soumise au joug d'Athènes, mais lui échappa lors de la guerre sociale. Plus tard, elle se défendit contre Démétrius Poliorcète, qui leva le siège au bout d'une année (305). *Rhodes* fit de fréquentes alliances avec Rome, et ne devint province romaine qu'en 71, sous Vespasien, qui en fit le ch.-l. de la province des îles, qu'il créa. — Aujourd'hui, *Rhodes* forme une dépendance importante de l'empire ottoman en Asie. 30,000 hab. Sol fertile, mais mal cultivé. Son ch.-l., *Rhodes*, placé à la pointe septentrionale de l'île, a un port, des chantiers pour la marine militaire, un château-fort, et compte 6,000 hab. — *L'île de Rhodes* fut conquise en 1309, sur les Sarrasins, par les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui y établirent leur résidence, et qui prirent le nom de *chevaliers de Rhodes*. Soliman II entra dans la ville par capitulation en 1522, après un siège long et meurtrier, et les chevaliers se retirèrent dans l'île de Malte. V. MALTE, au Compl. — Ant. gr. *Colosse de Rhodes*, V. COLOSSE, au Dict. — *Rhodes*, s. m. pl. Nom que l'on donne au canton d'Appenzell, en Suisse, et qui signifie *compagnies*. Les *Rhodes* se divisent en *Rhodes intérieurs*, petite république suisse composée de la partie S.-E. du canton d'Appenzell. 15,000 hab. catholiques. Ch.-l. *Appenzell*. — *Rhodes extérieurs*, petite république suisse qui occupe les parties N. et O. du canton d'Appenzell. 45,000 hab., tous protestants. Ch.-l., *Trogen* et *Herisau*.

RHODEUX, adj. m. Chim. Se dit d'un des oxydes du rhodium.

* **RHODEZ**, n. pr. Géogr. Cette ville est située sur une colline au pied de laquelle coule l'Aveyron. 9,605 hab. Évêché. Commerce de toiles et fromages. Patrie de J. de Serres, théologien, et de l'auteur dramatique Delrieu.

RHODIA, n. pr. f. Myth. gr. Une des Océanides. V. RHODIE, au Dictionnaire. — Temps hér. Une des Danaïdes, épouse de Chalcodon. — Une des filles de Piérus et de Pimpléis.

RHODICO-AMMONIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel rhodique combiné avec un sel ammonique. On dit de même : *rhodico-potassique*, *rhodico-sodique* en parlant d'un sel rhodique, combiné avec un sel potassique, avec un sel sodique.

* **RHODIOT, OTE**, adj. et s. Géogr. Se dit des habitants actuels de la ville et de l'île de Rhodes.

RHODIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un des oxydes du rhodium, et des sels dans lesquels il entre.

* **RHODIUM**, s. m. (pr. *rodiome*) (du gr. ῥόδον, rose). Chim. Métal découvert en 1804, dans le minerai de platine, et ainsi nommé à cause de la couleur rose de la plupart de ses composés.

RHODOCRINITE, s. m. Zool. Genre d'échinodermes.

RHODODACTYLE, adj. des 2 g. (du gr. ῥόδον, rose; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a les doigts ou les digitations roses.

RHODODAPHNÉ, s. m. (du gr. ῥόδον, rose; δάφνη, laurier). Bot. Le laurose ou laurier-rose.

RHODODENDRÉ, ÉE, adj. Bot. Synon. de *rhodéracé*. V. ce mot au Complément.

RHODOGASTRE, adj. des 2 g. (du gr. ῥόδον, rose; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a le ventre rose.

RHODOGRAPHE, s. m. (du gr. ῥόδον, rose; γράφω, je décris). Didact. Auteur d'un traité, d'une description des roses.

RHODOGRAPHIE, s. f. (même étym.). Didact. Traité ou description des roses.

RHODOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la rhodographie.

RHODOÏSE, s. f. Minér. Nom donné au cobalt arséniaté terreux, à cause de sa couleur rose.

RHODOLEUQUE, adj. des 2 g. (du gr. ῥόδον, rose; λευκός, blanc). Hist. nat. Qui est blanc et rose.

RHODOLOGIE, s. f. (du gr. ῥόδον, rose; λόγος, discours). Didact. Traité des roses.

RHODOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la rhodologie.

RHODOMÈLE, s. f. (du gr. ῥόδον, rose; μῆλον, pomme). Bot. Genre d'algues marines.

RHODOPE, adj. des 2 g. (du gr. ῥόδον, rose; πούς, pied). Zool. Qui a les pattes roses.

RHODOPE, n. pr. f. Temps hér. Nymphe, fille de Pontus et de Thalassa. — Fille de Strymon et femme d'Hémus : elle fut changée en montagne, ainsi que son époux. — RHODOPE, s. m. Géogr. anc. Chaîne de montagnes de la Thrace, se dirigeant du mont Hémus à la mer Egée. On dit le *Rhodope* ou adjectiv. les *monts Rhodopes*. Auj., *Despoto-Dagh*. — s. f. Une des six provinces du diocèse de Thrace, dans la division de l'empire établie par Constantin.

RHODOPÉEN, ENNE, adj. Ant. De Thrace; qui appartient à la Thrace.

RHODOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. ῥόδον, rose; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes roses.

RHODORACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au rhododendron. — RHODORACÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le rhododendron.

RHODOS, n. pr. f. V. RHODE, au Compl.

RHODOSO-RHODIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un composé d'oxyde rhodeux et d'oxyde rhodique.

RHODOSPERME, adj. des 2 g. (du gr. ῥόδον, rose; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des graines roses.

RHODOSTOME, adj. des 2 g. (du gr. ῥόδον, rose; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche ou l'ouverture rose.

RHOEBUS, n. pr. m. (pr. *rébuce*). Temps hér. Nom du cheval de Mézence.

RHOECUS, n. pr. m. (pr. *rékuce*). Myth. gr. Un des géants. Il fut tué par Bacchus, qui s'était changé en lion.

RHAO, n. pr. f. Temps hér. Fille de Staphylus et de Chrysothémis, et sœur d'Hémithée. Elle fut l'amante d'Apollon, et devint enceinte. Son père l'ayant alors enfermée dans un coffre et exposée sur la mer, elle fut poussée par les flots jusqu'à Délos, et y mit au monde un fils nommé Anius.

RHŒTÉEN, adj. m. Ant. Surnom d'Énée, pris de Rhœtéum, ville de la Troade.

RHŒTÉUM, n. pr. m. (pr. *rétéome*). Géogr. anc. Nom d'un promontoire de la Troade, sur l'Hellespont. On y éleva le tombeau d'Ajax. — *Rhœtéum* ou *Rhœtium*, ville de la Troade, à l'E. du cap de Sigée, et près du *Rhœtéum*.

RHŒTUS, n. pr. m. (pr. *rétuce*). Temps hér. Un des centaures qui combattirent les Lapithes. — Roi des Marrubiens ou des Marses, descendant de Phorbus, époux de Caspérie et père d'Anchimolus. — Guerrier rutule tué par Euryale.

RHOMBÉ, ÉE, adj. Didact. Qui a la forme d'un rhombe. On a quelquefois dit, dans le même sens, *rhombe*, des 2 g.

RHOMBIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *rhombus*, rhombe; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles en forme de rhombe.

RHOMBIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *rhombus*, rhombe; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un rhombe.

RHOMBIPORE, adj. des 2 g. (du lat. *rhombus*, rhombe; *porus*, pore). Zool. Qui a les pores en losange.

RHOMBOÈDRE, s. m. (du gr. ῥόμβος, rhombe; ἕδρα, base). Minér. Crystal dont les faces ressemblent à des rhombes; rhomboïde.

RHOMBOÉDRIQUE, adj. des 2 g. Minér. Qui a les caractères du rhomboèdre.

RHOMBOSPORE, adj. des 2 g. (du gr. ῥόμβος, rhombe; σπορά, graine). Bot. Qui a des graines rhomboïdales.

* **RHÔNE**, n. pr. m. (en lat. *Rhodanus*). Géogr. Fleuve de Suisse et de France; naît en Suisse, entre les monts Furca et Grimsel, au S., et près des sources du Rhin; coule à l'O. jusqu'au lac Léman, qu'il traverse, puis, entrant en France, coule au S.-O., et enfin directement au S. depuis Lyon. Il se jette dans la Méditerranée par plusieurs bouches, dont les deux principales forment un delta dit *la Camargue*. Cours total, 812 kil., dont 508 navigables. — *Département du Rhône*, département français, formé d'une partie du Lyonnais et du Beaujolais; il est divisé en deux arrondissements. Mines de cuivre, plomb sulfuré, houille, etc.; eaux minérales, vins excellents, grains et fruits; industrie et commerce considérables, surtout en soieries. Pop. 482,024 hab. Ch.-l. Lyon. — *Département des Bouches-du-Rhône*. V. *Bouches-du-Rhône*, au mot BOUCHE du Compl. — *Perte du Rhône*, endroit près de l'Écluse, où un amas de roches calcaires recouvre le Rhône.

RHOPALOSE, s. f. (en gr. ῥόπαλωσις, formé de ῥόπαλον, massue). Anc. méd. Maladie des cheveux, qui grossissent par le bout.

RHOPOGRAPHE, s. m. V. RHYPOGRAPHE, au Dict.

RHOPOGRAPHIE, s. f. V. RHYPOGRAPHIE, au Dictionnaire.

* **RHUBARBE**, s. f. Bot. On appelle *rhubarbe des Alpes* ou *des montagnes*, la patience des Alpes; *rhubarbe des moines*, le rhapontic; *rhubarbe des paysans*, le pigamon commun.

* **RHUMATIQUE**, adj. des 2 g. Méd. Synon. de *rhumatismal*.

RHYNCHANTHÈRE, s. f. (pr. *rinkantère*) (du gr. ῥύγχος, bec; ἄνθηρος, fleuri). Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des mélastomacées.

RHYNCHASPIDE, s. m. (du gr. ῥύγχος, bec; ἀσπίς, plaque). Zool. Genre d'oiseaux.

RHYNCHÉNIDE, adj. des 2 g. (pr. *rinkénide*). Zool. Qui ressemble à un rhynchène. V. ce mot, au Dict. — RHYNCHÉNIDES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

RHYNCHOBOTRIDE, adj. des 2 g. (pr. *rinkobotride*) (du gr. ῥύγχος, bec; βοτρος, trou). Zool. Qui a la trompe creusée de fossettes. — RHYNCHOBOTRIDES, s. m. pl. Groupe de vers intestinaux.

RHYNCHOCÉPHALE, adj. des 2 g. (pr. *rinkocéphale*) (du gr. ῥύγχος, bec; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête prolongée en forme de bec. — RHYNCHOCÉPHALES, s. m. pl. Famille de poissons.

RHYNCHOGLOSSE, s. m. (pr. *rinkoglosse*) (du gr. ῥύγχος, bec; γλῶσσα, langue). Bot. Plante de Java.

RHYNCHOLOPHE, s. m. (pr. *rinkolophe*) (du gr. ῥύγχος, bec; λόφος, crête). Zool. Genre d'acarides.

RHYNCHOPRION, s. m. **RHYNCHOPS**, s. m. Véritable orthographe des mots que le Dict. écrit *rhyncoprion* et *rhyncops*.

* **RHYNCHOSPORE**, adj. des 2 g. (pr. *rinkospore*) (du gr. ῥύγχος, bec; σπορά, graine). Bot. Dont les graines se prolongent en une sorte de bec.

RHYNCHOSTOME, adj. des 2 g. (pr. *rinkostome*) (du gr. ῥύγχος, bec; στόμα, bouche). Zool. Dont la tête se prolonge en bec. — RHYNCHOSTOMES, s. m. pl. Famille de coléoptères.

RHYNDACE, s. m. (en gr. ῥυνδάκη). Zool. Oiseau des Indes, dont parlent les naturalistes anciens.

RHYNDACUS, n. pr. m. (pr. *rindakuce*). Géogr. anc. Fleuve de l'Asie-Mineure, entre la Bithynie et la Mysie, affluent de la Propontide. On l'appelait aussi le *Lycus*. Auj. le *Loupadi*.

RHYNGAPTÈRE, adj. des 2 g. et s. m. Synon. de *rhinaptère*. V. ce mot au Dict.

* **RHYNGOTE**, adj. des 2 g. (en gr. ῥύγχος). Zool. Qui a la tête prolongée en bec.

RHYPAROGRAPHE, s. m. V. RHYPOGRAPHE, au Dictionnaire.

RHYPAROGRAPHIE, s. f. V. RHYPOGRAPHIE, au Dictionnaire.

RHYPES, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Achaïe, une de celles qui formèrent la confédération achéenne.

RHYSMONTE, s. m. Zool. Genre de polypiers lamellifères.

* **RHYTHME**, s. m. Méd. Il se dit, en parlant des battements du pouls, pour exprimer l'intervalle convenable entre une pulsation et les suivantes.

RHYTHMÉ, ÉE, adj. Didact. Qui a du rhythme, qui est assujetti au rhythme.

* **RHYTHMIQUE**, s. f. Mus. anc. Partie de l'art musical qui consistait à observer les règles de la rhythmopée.

RHYTIS, s. m. (pr. *ritice*) (du gr. ῥυτίς, ride). Bot. Arbrisseau de la Cochinchine.

RHYTISME, s. m. Bot. Genre de champignons.

RHYTOSTOME, adj. des 2 g. (du gr. ῥυτίς, ride; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche ou l'ouverture ridée.

RHYZODE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

RI, s. m. Gramm. Nom d'une lettre de l'alphabet sanscrit, que les grammairiens indiens considèrent comme une voyelle; elle a le son d'un *i*, précédé d'un *r* guttural, comme celui de la langue anglaise. — Autre lettre de l'alphabet sanscrit, qui diffère de la précédente en ce que le son qu'elle représente est long au lieu d'être bref.

RIABAULS, s. m. pl. Comm. Toiles de coton qui viennent des Indes, et qui sont ordinairement blanches.

RIAIZE, s. f. Agric. Mauvaise terre; terre maigre qu'on laisse ordinairement en pâturages.

RIANS, n. pr. m. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Var. 3,200 hab.

RIANT, s. m. Littér. Genre opposé au triste, au sérieux. Peu usité.

RIAZAN, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de Riazan, sur un bras de l'Oka. 8,000 hab. Archevêché. Cathédrale. — A 49 kil. S.-E. est le *Vieux-Riazan*, sur l'Oka, qui fut détruit par les Tartares en 1568. Il était la capitale d'un des duchés souverains de la Russie au moyen âge.

RIBAGORÇA, n. pr. f. Géogr. Contrée de l'Aragon, sur les confins de la Catalogne, s'étend depuis les Pyrénées jusqu'à l'Èbre, et renferme un assez grand nombre de bourgs. Elle formait jadis un comté. Ch.-l. *Vénasque*.

RIBARD, s. m. Bot. Un des noms vulgaires du nénuphar.

RIBAROLLE ou **RIBEROLLE**, s. m. Hist. Nom que quelques auteurs ont donné aux Ripuaires.

* **RIBAUD**, s. m. Hist. Après la suppression de la milice des ribauds, on désigna particulièrement sous le titre de *roi des ribauds*, un officier chargé de la police intérieure de l'hôtel du roi, et au dehors de la surveillance des maisons de jeu et de prostitution. Sous Charles V, on le remplaça par le prévôt de l'hôtel, et ce ne fut que plus tard que l'exécuteur des sentences rendues par le prévôt des maréchaux fut également appelé *roi des ribauds*.

RIBAUDE, s. f. Art cul. Pomme entourée de pâte et cuite au four.

RIBAUDEAU, s. m. Anc. t. milit. Sorte de charrette garnie de fer dont on se servait dans les armées.

RIBAUDER, v. n. Se disait pour, être ribaud, combattre comme un ribaud; et fig., se conduire d'une manière dissolue.

RIBAUDERIN, s. m. Anc. t. milit. Habit, costume militaire des ribauds.

RIBAUDET, s. m. Zool. Nom vulgaire du pluvier à collier.

RIBAUDIE, s. f. S'est dit pour libertinage, débauche.

RIBÉSIÉ, ÉE, adj. (du lat. *ribes*, groseilles). Bot. Qui ressemble au groseillier. — RIBÉSIÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui renferme le groseillier. *Ribésire* est une faute typogr. du Dict.

RIBÉSOÏDE, adj. des 2 g. (du lat. *ribes*, groseille, et du gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble au groseillier.

* **RIBLER**, v. a. Techn. Aiguiser une meule neuve. V. RIBLAGE, au Dictionnaire.

RIBOGE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la gesse cultivée.

RICA, s. f. Ant. rom. Espèce de pallium de pourpre que portaient les femmes des flamines.

RICANIE, s. f. Zool. Genre d'insectes hémiptères.

RICARDE, s. f. Zool. Coquillage que l'on nomme plus ordinairement *bucarde*.

RICARDI, n. pr. m. Géogr. Petite rivière d'Italie, dans le territoire de Bologne. Laurent de Médicis remporta sur ses bords, en 1466, une victoire sur les exilés de Florence. C'est, dit-on, à cette bataille que furent vus pour la première fois des canons montés sur des roues.

RICERCATA, s. f. (mot ital.). Mus. Espèce de fantaisie, de prélude.

RICHARDSONIE, s. f. Bot. Genre de plantes du Brésil.

* **RICHE**, s. et adj. des 2 g. Prov. *Riche marchand, pauvre poulailler*, on ne s'enrichit dans le commerce qu'en épargnant la bonne chère, la dépense. — *Pauvres gens ne sont pas riches*, on ne peut attendre de chacun que des dépenses proportionnées à sa fortune. — *S'il est riche, qu'il dîne deux fois*, il y a des biens que la fortune ne peut donner. — Alchim. *Riche* se disait substantiv. des métaux parfaits, l'or et l'argent. — s. m. Zool. Espèce de lapin dont on estime la fourrure. V. RICH, au Dictionnaire.

RICHEBOURG, n. pr. m. Géogr. Coteau de Bourgogne qui donne son nom à une sorte de vin qu'on appelle aussi *vin de Saint-George*.

RICHELLE, s. f. Agric. Espèce de froment de Naples.

RICHÉRISME, s. m. Hist. relig. Doctrine d'Ed. *Richer*, syndic de la faculté de théologie de Paris. Ce docteur établissait, dans un ouvrage latin publié en 1611, que l'autorité réside radicalement dans l'Église, dans l'assemblée des fidèles, et que les pasteurs n'en ont que le dépôt.

RICHÉRISTE, adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Celui qui suit la doctrine de Richer. — Qui appartient au richérisme.

* **RICHESSE**, s. f. Prov. *L'épargne est une grande richesse*, sans l'économie, il n'y a point d'aisance, point de richesse possible. — *Richesse donne hardiesse*, les gens à l'abri du besoin sont rarement timides. — B.-arts. *Richesse* se dit aussi en parlant de la belle ordonnance d'un tableau, d'un groupe, de la régularité des formes, de l'expression des figures, etc.: *La richesse d'une composition. La richesse des accessoires.*

RICHEVAL, s. m. Hort. Nom donné à une tulipe.

RICHI, s. m. Relig. ind. Nom que l'on donne aux sages dont parlent les légendes des Indous. Il y a sept grands *richis* émanés de Brahma.

RICHMOND, n. pr. m. Géogr. Village d'Angleterre, dans le comté de Surrey, sur la Tamise. 8,000 hab. Résidence royale. Jardins magnifiques et observatoire. — Ville d'Angleterre, dans le comté d'York. 4,722 hab. Immense château-fort en ruines, bâti par Alain de Bretagne, premier comte de Richmond et gendre de Guillaume-le-Conquérant. Patrie de Middleton. — Ville des États-Unis, cap. de l'État de Virginie, sur le James-River. 20,154 hab. Église épiscopale. Capitole. Fonderies de fer, etc. — Plusieurs autres villes ou villages des États-Unis portent le nom de *Richmond*.

RICHNOPHORE, s. f. (pr. *riknophore*). Bot. Genre de champignons. On écrit aussi et mieux *rhicnophore*.

RICHYASRINGA, n. pr. m. (littéral., *qui a une corne au front*). Myth. ind. Solitaire renommé par sa sainteté, fils de Vibhândaka et d'une daine. Ayant obtenu la cessation d'une sécheresse qui désolait les États du roi Lomapâdâ, il épousa Sântâ, fille de ce prince.

RICINATE, s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide ricinique avec les bases salifiables.

RICINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au ricin. — RICINÉES, s. f. pl. Tribu de plantes euphorbiacées.

RICINIÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à l'insecte nommé ricin. — RICINIÉES, s. m. pl. Famille d'insectes parasites. On les nomme vulg. *poux des oiseaux*.

RICINIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action des alcalis sur l'huile de ricin.

* **RICINOÏDE**, adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au ricin.

RICINULE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

RICOCHABLE, adj. des 2 g. Art milit. Se dit d'un terrain exposé aux ricochets de l'artillerie.

RICO-OMBRE, s. m. (de l'esp. *rico*, riche; *ombre*, homme). Hist. S'est dit des nobles d'Espagne et surtout d'Aragon, qui étaient assez riches pour entretenir des gens de guerre. Les *ricos-ombres* étaient aussi appelés *nobles de la bannière*, par opposition à *nobles de chaudière*. On écrit également *rico-hombre*.

RICOTTE, s. f. Écon. rur. Substance que les fromagers obtiennent en mettant sur le feu le petit-lait résultant de la fabrication du fromage, et le poussant jusqu'à l'ébullition, puis en y versant du lait froid. Ce sont des petites masses de caséum que l'on donne aux vaches, ou dont on fait des fromages.

RICOVRATI, s. m. pl. (mot ital. qui signif. *les recouvrés*). Nom des membres d'une académie de Padoue.

RIDAGE, s. m. Mar. Action de rider un cordage.

RIDDE ou **RIDDER**, s. m. Ancienne monnaie d'or qui valait 2 fr. 50 c.

* **RIDEAU**, s. m. P. et chauss. Talus élevé au-dessus d'une route, d'un canal. — Ensemble des chaînes, tringles et barres de fer qui soutiennent le plancher d'un pont suspendu. — n. pr. m. Géogr. Rivière de l'Amérique du Nord, dans le Bas-Canada. Sort d'un lac du même nom et tombe dans l'Ottawa. Cours 200 kil.

* **RIDÉE**, s. f. Chasse. Filet à prendre les alouettes.

* **RIDER**, v. n. Chasse. Se dit en parlant d'un chien qui suit la bête sans crier.

RIDJAL, s. m. Hist. ott. Nom des grands officiers du sérail.

* **RIEN**, s. m. Prov. *On ne fait rien de rien*, on ne peut réussir dans aucune affaire, si l'on n'a quelques moyens, quelque secours, pour y parvenir. — *On ne fait rien pour rien*, il entre presque toujours quelque vue d'intérêt personnel dans les services que rendent les hommes. — *Qui ne sait rien de rien ne doute*, la suffisance accompagne ordinairement l'ignorance. — *Marchand de tout et faiseur de rien*, se dit d'un homme prodigue d'offres de tout genre, et incapable de rendre le moindre service. — *Ce que vous dites et rien c'est tout un*, ce sont paroles inutiles. — *Être César ou rien*, faire une grande fortune, ou échouer complètement. — Fam. *En un rien*, en un instant: *Las! en un rien tout son sang fut glacé* (J.-B. Rousseau).

RIÉNISTE, s. m. Il s'est dit par plaisanterie de celui qui déclare n'adopter aucune opinion dans une discussion, dans une querelle.

RIÈRE, adv. Arrière, par derrière. On disait aussi *rère*.

RIÈRE-BAN, s. m. Féod. Arrière-ban.

RIÈRE-VASSAL, s. m. Féod. Arrière-vassal.

RIESEN-GEBIRGE, s. m. pl. (littéral., *montagnes des Géants*). Chaîne de montagnes de l'Allemagne orientale, sur les frontières de la Bohême et de la Silésie. Se déploie sur une longueur de 80 kil. environ, et se joint vers l'O. aux montagnes de Lusace. On dit aussi, en français, *Montagnes des Géants*.

* **RIETI**, n. pr. m. Géogr. Ville de l'État ecclésiastique, ch.-l. de légation, sur le Velino. 9,300 hab. Évêché.

RIEUMES, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-lieu de canton, dép. de la Haute-Garonne. 1,100 hab.

RIEUPEYROUX, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-lieu de canton, dép. de l'Aveyron. 2,663 hab.

* **RIEUR**, s. m. Zool. Nom vulgaire d'un coucou du Mexique.

RIEZ, s. m. Anc. cout. Pâturage de mauvaise qualité. Il se disait dans l'Artois et le Boulonois. On écrivait aussi *riets*.

* **RIFLARD**, s. m. Techn. Grosse lime pour dégrossir les métaux. — Laine la plus longue et la plus grosse d'une toison.

* **RIFLER**, v. a. Techn. Unir ou aplanir avec le riflard. — Pop. Manger avidement, dévorer.

* **RIGA**, n. pr. f. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, jadis capitale du duché de Livonie, et aujourd'hui du gouvernement de Riga, à 15 kil. du golfe de Riga. 45,000 hab. Port très-important, près de l'embouchure de la Dwina. — *Golfe de Riga* ou *de Livonie*, enfoncement de la mer Baltique, sur la côte occidentale de la Russie d'Europe. 180 kil. de long sur 110 de large.

RIGAUDONNER, v. n. Néol. Faire des rigaudons ou rigodons. Mot forgé par Beaumarchais.

RIGÉE, s. f. Agric. Plant de vigne en pépinière.

RIGEL, s. m. Astron. Étoile de première grandeur située dans le pied occidental d'Orion.

RIGIDIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *rigidus*, roide; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles roides.

RIGIDULE, adj. des 2 g. (diminut.). Didact. Qui a un peu de roideur.

RIGISCH, s. m. Ancienne monnaie de compte dont on se servait à Riga.

RIGOLAGE, s. m. Techn. Action de faire couler des eaux dans des rigoles.

* **RIGOLE**, s. f. P. et chauss. Lit artificiel creusé pour amener les eaux d'un ruisseau, d'un réservoir, d'une rivière, sur un point où elles n'arrivent pas naturellement. — On appelle *rigole alimentaire*, celle qui alimente un canal; et *ri-*

gole d'irrigation, celle qui sert à arroser un terrain, pour le fertiliser. — Mar. Canal creusé obliquement, de chaque côté de la caisse d'un mât de hune ou de perroquet, pour loger la guinderesse, pendant qu'on guinde ou qu'on cale le mât.

RIGOLEUR, s. m. Ami de la joie, du plaisir. Vieux mot.

* **RIGOUREUX, EUSE**, adj. Anc. législ. *Scel rigoureux*, sceau sous lequel on passait certains contrats, dans le ressort du parlement de Toulouse : cette formalité donnait au créancier recours contre les biens et la personne de son débiteur. — *Chambre rigoureuse*. V. CHAMBRE, au Complément. — Géom. *Courbe rigoureuse*, nom que l'on donne au cercle et à toute autre courbe, lorsqu'on les considère comme des polygones d'un nombre infini de côtés. — Peint. *Touche rigoureuse*, touche ferme, prononcée. — *Rigoureuse*, s. f. Hist. eccl. Temps du stage, pendant lequel un chanoine est rigoureusement astreint à l'assistance au chœur.

* **RIGUEUR**, s. f. Anc. législ. Il se disait des effets du scel rigoureux. — Hist. eccl. *Mois de rigueur*, les mois de janvier et juillet, parce que les collateurs étaient obligés de conférer aux plus anciens gradués les bénéfices vacants pendant ces deux époques.

RIG-VÉDA, s. m. Philos. ind. Nom du premier des Védas. On l'appelle aussi *le Ritch*.

RIKCHOUBIN, adj. m. Myth. ind. Un des surnoms d'Indra.

RIKSGULD-SEDLAR, s. m. Monnaie de compte de Suède, qui n'a pas une valeur fixe.

RILLE, n. pr. f. Géogr. Rivière de France; elle sort de l'étang de Saint-Wandrille (Orne), et tombe dans la Seine au-dessous de Quillebœuf. Cours, 140 kil. — s. f. Zool. Espèce de salmone.

RILLETTE, s. f. Art cul. Viande de porc hachée très-menue et mêlée de graisse. On estime surtout les *rillettes* de Tours.

RILLIE, s. f. Féod. Droit de relief.

RIMAC, n. pr. m. Myth. Divinité des Péruviens, qui avait un oracle à Lima.

RIMASSERIE, s. f. Mauvaise poésie. Vieux mot.

RIMASSEUR, s. m. Celui qui rimasse, qui fait de mauvais vers. Vieux mot.

* **RIME**, s. f. On appelle encore : *rime pleine*, celle où non-seulement le son, mais l'articulation est la même. — *Rime riche*, celle dont la justesse, l'exactitude est portée au-delà de ce qui suffit. — *Rime suffisante*, celle qui est formée d'une voyelle et d'une articulation identique, comme *vertu* et *vaincu*, *brave* et *esclave*, etc. — *Rime pauvre*, celle qui n'offre que la répétition du même son dans la plus grande simplicité, comme *tableau* et *écho*, *nom* et *donc*. — *Rime fausse*, celle qui est formée par deux mots qui n'ont qu'une apparence de conformité dans le son final : tels sont *droite* et *girouette*, *objet* et *abject*. — *Rimes mêlées*, celles où les vers sont arrangés de manière qu'on ne met pas de suite plus de deux vers masculins et plus de deux féminins. — Dans l'ancienne poésie française, on distinguait en outre les *rimes annexées*, *concaténées*, *enchaînées*, *fraternisées*, qui consistaient en une suite de vers dont chacun commençait par le dernier mot ou par la dernière syllabe du vers précédent. — *Rimes batelées*, celles d'une pièce de vers dans laquelle on répétait à la fin du premier hémistiche de chaque vers, le dernier son du vers précédent. — *Rimes brisées*, celles d'une pièce de vers dont les premiers hémistiches rimaient entre eux, et pouvaient se détacher, de manière à former un couplet distinct. — *Rime couronnée*, celle qui se répétait deux fois à la fin de chaque vers. — *Rime empérière*, celle qui se répétait trois fois. — *Rimes équivoques*, *équivalentes*, ou *homogènes*, celles d'une pièce de vers dans laquelle on reprenait, au commencement ou à la fin de chaque vers, la dernière syllabe du vers précédent, en lui donnant un sens différent. — *Rimes rétrogrades*, vers dans lesquels on trouvait encore la mesure et la rime en les lisant à rebours. — *Rimes sénées*, celles des vers dont chaque mot commençait par la même lettre. — *Rime kyrielle*, nom d'une ancienne pièce de poésie française, dans laquelle on répétait le même vers à la fin de chaque couplet. — Prov. et fig. *Il n'y a ni rime ni raison dans tout ce qu'il dit*, *dans tout ce qu'il fait*, il n'y a ni raison ni bon sens dans tout ce qu'il dit ou fait. — *N'entendre ni rime ni raison*, se dit d'un extravagant ou d'un butor. — *S'il n'y a de la raison*, *il y a de la rime*, se dit en parlant de méchants vers, peu intelligibles.

* **RIMER**, v. a. Prov. et fig. *Cela ne rime à rien*, cela ne signifie rien, n'a ni sens ni raison. — *Rimer richement en Dieu*, jurer à tout propos. — *Voilà bien rimer*, se dit pour se moquer d'une réponse extravagante.

RIMINI, n. pr. m. Géogr. Ville de l'État ecclésiastique, près de l'embouchure de la Marecchia. 17,500 hab. Archevêché.

RIMOSIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *rimosus*, fendu; *pes*, *pedis*, pied). Bot. Qui a le pied ou le support fendillé.

RIMOTTE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la gaude.

RIMULAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *rima*, fente). Zool. Qui est sillonné en long.

RIMULINE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

RIN, n. pr. m. Géogr. Grand marais salé de l'Indoustan, au N.-O., près des embouchures du Sindh. 110 kil. de long sur 53 de large.

RINÇAGE, s. m. Action de rincer, et résultat de cette action.

RINCE-BOUCHE, s. m. Sorte de bowl dans lequel on offre aux convives de l'eau chaude, pour se rincer la bouche après le repas.

RINCELOTTE, s. f. Se dit pop. pour rinçure : *Ce vin n'est que de la rincelotte*.

* **RINÇURE**, s. f. On appelle fam. et par exagération : *de la rinçure*, *de la rinçure de verres*, du vin dans lequel on a mis trop d'eau.

RINFORZANDO, adv. Mus. Mot italien qui signifie *en renforçant*. Il sert à indiquer qu'il faut passer du *piano* au *forte*, en augmentant graduellement le son.

RING, s. m. Hist. Camp des Avares et d'autres peuples du Nord, au moyen âge.

* **RINGARD**, s. m. Techn. Barre de fer courbée et affilée à une de ses extrémités, avec laquelle on remue le combustible dans les fourneaux.

RINGAU, s. m. Zool. Nom vulgaire de la tadorne.

RINGENT, ENTE, adj. (du lat. *ringens*, grimaçant). Bot. Qui fait la grimace, qui imite une gueule. Il se dit de certaines corolles.

RINGENTIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *ringens*, grimaçant; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs à corolle ringente.

RINGENTIFORME, adj. des 2 g. Bot. Dont les corolles sont à peu près ringentes.

RINGOT, s. m. Mar. Bague de ligne double, adaptée à l'estrope d'une poulie, pour y fixer le dormant d'un garant de palan.

RINGWOOD, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Hamp. 4,000 hab.

* **RIO**, s. m. Géogr. Mot espagnol qui signifie *rivière*, et qui entre dans la composition de plusieurs noms propres. — *Rio-Bamba*, ville de l'Amérique du Sud, dans la république de l'Équateur, ch.-l. de la province de Chimboraço. 16,000 hab. Le tremblement de terre de 1797 l'avait en partie renversée. — *Rio-Bravo-del-Norte*, *Rio-Colorado*. V. NORTE et COLORADO, au Compl. — *Rio-das-Mortes*, comarque du Brésil, au S., doit son nom au *Rio-das-Mortes*, affluent du Rio-Grande. — *Rio-de-Janeiro*, ou *Rio-Janeiro*, capitale du Brésil et ch.-l. de la province de *Rio-de-Janeiro*, sur une baie appelée aussi du même nom. 157,000 hab. Port spacieux. Évêché. Cathédrade; palais épiscopal et impérial; deux arsenaux, etc. Écoles de médecine, de droit, de navigation, de beaux-arts, d'histoire naturelle, etc. Bibliothèque. Jardin botanique. Commerce actif. — *Rio-de-la-Plata*, grand fleuve de l'Amérique du Sud, a son origine au confluent du Parana et de l'Uruguay, et tombe dans l'océan Atlantique après un cours de 300 kil. environ. — *Provinces-Unies de Rio-de-la-Plata* ou *république Argentine*, république fédérative de l'Amérique du Sud, comprenant quatorze États. Capitale, *Buenos-Ayres*. Sol fertile. Agriculture et industrie peu avancées. Au centre, plaines immenses, dites *Pampas*. Découvert par les Espagnols en 1517, ce pays dépendit longtemps du Pérou. Il fut érigé en vice-royauté en 1778. En 1810, il suivit le mouvement insurrectionnel qui agita les possessions espagnoles. L'indépendance des Provinces-Unies de *Rio-de-la-Plata* fut proclamée en 1816, et le congrès de Tucuman leur donna une constitution, qui ne les empêcha pas d'être en proie à l'anarchie. De 1838 à 1840, cette république a eu des démêlés graves avec la France, pour avoir refusé de satisfaire aux réclamations des résidents français, démêlés heureusement terminés par la convention signée entre les deux pays à Buenos-Ayres, le 29 octobre 1840. — *Rio-Grande*, fleuve de la Nigritie occidentale : il sort du plateau de Fouta-Djalo, et se jette dans l'océan Atlantique au S. de Géba. — *Rio-Grande* est aussi le nom de plusieurs rivières d'Amérique. — *Rio-Grande* ou *Rio-Grande-del-Norte*, province du Brésil, au N.-E. 50,000 hab. Ch.-l. *Natal*. Elle doit son nom à une rivière de *Rio-Grande* qui l'arrose. — *Rio-Grande-del-Sul*, autre province du Brésil, la plus au S.-E. 180,000 hab. Ch.-l. *Portalègre*. — *Rio-Negro*, *Rio-San-Francisco*. V. NEGRO et FRANCISCO, au Compl. — *Rio-Verde*, rivière du Brésil; sépare la province de Minas-Geraes de celle de Pernambouc, et se jette dans le Rio-San-Francisco. Cours, 300 kil. — *Rio*, s. m. Mar. Rouet de poulie.

RIOJA, n. pr. f. Géogr. Ville de l'Amérique du Sud, dans la confédération du Rio-de-la-Plata, ch.-lieu de l'État de Rioja, sur l'Angualasta. 3,000 hab. — *Rioja*, pays d'Espagne, comprenant la plus grande partie de la province de Logrono et le N.-E. de celle de Soria. 200,000 hab.

* **RIOLÉ, ÉE**, adj. Rayé de diverses couleurs. — Prov. *Riolé*, *piolé comme la chandelle des Rois*. V. CHANDELLE, au Complément.

RION, s. m. Hist. Se dit des quartiers ou régions de Rome.

RIONI, n. pr. m. Géogr. Fleuve de la Russie d'Asie, naît en Iméréthie, et tombe dans la mer Noire à Poti. Cours, 225 kil.

RIOZ, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Haute-Saône. 1,020 hab.

RIPAGE, s. m. Techn. Action de polir avec la ripe.

RIPARIOLE, s. m. Hist. V. RIPARIENS, au Dict.

RIPE, s. f. Techn. Auge circulaire dans laquelle se meut une meule verticale.

RIPHÉES, adj. et s. m. pl. Géogr. anc. V. RHIPHÉES, au Dictionnaire.

RIPHÉUS, n. pr. m. (pr. *riphéuce*). Temps hér. Centaure qui fut tué par Thésée aux noces de Pirithoüs. — Guerrier troyen qui fut tué dans la nuit de la prise de Troie.

RIPICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *ripa*, rive; *colo*, j'habite). Zool. Qui vit sur le bord des eaux.

RIPIDION, s. m. Bot. Genre de fougères.

RIPIENO, s. m. Musiq. Mot italien qui signifie plein, rempli. On l'emploie, dans la musique religieuse, pour exprimer qu'un passage doit être chanté en chœur, ou exécuté par tous les instruments. Au pl., des *ripieni*. — *En ripieno*, loc. adv. En chœur, tous ensemble.

RIPON, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté d'York. 5,735 hab. Évêché. Canal qui communique avec York, Hull et Londres. Obélisque. Il y fut signé, en 1640, un armistice entre Charles I^er^ et les Écossais révoltés.

* **RIPOSTE**, s. m. Jeux. Il se dit, au trédille, quand l'hombre fait la bête, et que l'un des deux autres joueurs ne gagne pas codille. C'est la même chose que remise.

RIPOTON, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du castagneux.

* **RIPUAIRE**, adj. et s. des 2 g. Hist. S'est dit primitivement des soldats romains et gaulois chargés de garder le cours des rivières. — Nom des Francs établis sur la rive occidentale du Rhin, entre ce fleuve, la Moselle et la Meuse. Les *Ripuaires* formaient une tribu de la confédération franque, la plus puissante après celle des francs saliens. Lorsque ces derniers entrèrent dans les Gaules pour se fixer à Tournai, ils laissèrent derrière eux une tribu de leur nation, qui est celle que l'on désigne par l'expression de *Francs Ripuaires*. Les Ripuaires avaient plus de rapports avec les Austrasiens qu'avec les Neustriens.

RIQUET, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du grillon.

RIQUEURIE, s. f. Bot. Arbrisseau du Pérou.

RIQUIER (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Bourg du dép. de la Somme. 1,513 hab. Saint Riquier y fonda, en 640, une célèbre abbaye de bénédictins, et donna son nom à la ville, qui s'appelait d'abord *Centula*.

* **RIRE**, v. n. Prov. *Trop rire fait pleurer*, la joie excessive est ordinairement suivie de tristesse. — *Rire comme saint Médard*, rire d'une manière contrainte, à contre-cœur. — *Il ferait rire un tas de pierres*, se dit d'un homme très-facétieux — *Se chatouiller pour se faire rire*, s'exciter à la joie, à la gaîté, sans sujet. — *Ils ne peuvent se regarder sans rire*, se dit de deux charlatans qui s'amusent aux dépens d'autrui, ou qui défendent des opinions dont ils connaissent le ridicule ou l'absurdité. — *Rire* se dit fig. et fam. d'une chose qui se déchire, qui se fend. *Votre habit rit aux coudes*; *voilà un mur qui commence à rire*. — Myth. gr. *Le Rire*, divinité allégorique. Les Lacédémoniens plaçaient sa statue

auprès de celle de Vénus. V. RISUS, au Dictionnaire.

* RIS, s. m. Hist. eccl. *Ris de Pâques*, conte plaisant que les prédicateurs avaient coutume de faire à leur auditoire, le jour de Pâques.

RISCHLING, s. m. Agric. Variété de raisin.

RISCLE, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Gers. 1,600 hab.

RISCULE, s. m. Zool. Genre de crustacés.

* RISÉE, s. f. Mar. Augmentation subite et de peu de durée dans la force du vent régnant.

RISER, v. a. Mar. Amener momentanément une voile, pour éviter l'effet d'une risée de vent.

RISETTE, s. f. Terme enfantin. Petit ris agréable : *Fais-nous une risette*, *une jolie risette*.

* RISQUE, s. m. Comm. Se dit, dans les sociétés d'assurances, de chaque navire ou cargaison, de chaque édifice ou mobilier que l'on assure.

* RISQUER, v. a. Prov. *Qui ne risque rien n'a rien*, il faut savoir courir quelques risques, quelques hasards, pour obtenir quelque chose.

RISSOAIRE, s. f. Zool. V. RISSOA, au Dict.

RISTE, s. m. Espèce de collet de linge qu'on portait par-dessus le pourpoint.

* RISTOURNER, v. a. Comm. Annuler une police d'assurances.

* RIT ou RITE, s. m. *Congrégation des rites*, tribunal institué à Rome par Sixte V, et qui est chargé de maintenir l'unité des rites dans tous les pays catholiques, d'examiner les difficultés qui peuvent survenir dans la pratique du culte, d'approuver ou de rejeter les nouveaux offices, etc. — Relat. *Tribunal des rites*, conseil composé de lettrés chinois, qui règle spécialement les cérémonies religieuses, l'étiquette de la cour et les fêtes publiques. On le nomme en chinois *li-pou*. — Anc. jurisp. *Rit ancien*, se disait des usages particuliers à un pays.

RITARDANDO, adv. Musiq. Mot italien qui signifie, en retardant, et qui indique que l'on doit retarder progressivement la mesure.—Substantiv. *Un ritardando*.

RITCH, s. m. V. RIG-VÉDA, au Complément.

RITTAGE, s. m. Agric. Action de ritter.

RITTE, s. f. Agric. Sorte de charrue sans oreilles.

RITTER, v. a. Agric. Labourer avec la ritte.

RITTER-MASS, s. m. Mesure du canton de Soleure, pour les matières sèches, valant, litr. 18,1497.

RITTON, s. m. Agric. Soc recourbé en forme de sabre dont on arme la ritte.

* RITUEL, adj. m. Ant. rom. Se dit de ce qui tient aux rites : *Les livres rituels*.

* RIVAGE, s. m. En poésie : *Le rivage des morts*, *le noir rivage*, les bords du Cocyte, séjour des morts.— Anc. cout. *Droit de rivage*, droit payé pour les marchandises qui arrivent par eau.

RIVALISANT, ANTE, adj. Philos. Se dit, dans l'école sociétaire de Fourier, de la passion que l'on nomme aussi *cabaliste*. V. ce mot au Compl.

* RIVE, s. f. En poésie : *La rive orientale*, *les rives de l'Orient*, l'Orient. — *La rive occidentale*, *les rives de l'Occident*, l'Occident. — *La rive infernale*, *les rives sombres*, les bords du Cocyte, les Enfers. — Écon. rur. *Pain de rive*. V. PAIN, au Compl. — Techn. *Rive*, nom donné, dans les papeteries, aux bords d'une feuille de papier. — Chemin de halage d'une rivière ou d'un canal.

* RIVE-DE-GIER, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur le Gier, à la prise d'eau du canal de Givors, qui la joint au Rhône, et sur le chemin de fer de Saint-Étienne. 9,567 hab. Houillères, hauts-fourneaux, etc.

RIVELLE, s. f. Agric. Brin de chêne en grume qu'on réserve pour les charrons, lorsqu'on exploite un bois.

* RIVER, v. a. Fig. *River les fers*, *river les chaînes de quelqu'un*, rendre son esclavage plus assuré, plus durable : *River les fers d'un peuple*.

* RIVERAGE, s. m. Anc. jurispr. Droit qu'on levait pour l'entretien des chemins de halage, sur chaque attelage de chevaux qui tiraient un bateau.

RIVERETTE, s. f. S'est dit pour petite rivière.

RIVERIE, s. Bot. Arbre d'Amérique.

RIVESALTE, s. m. Agric. Variété de raisin.

RIVICOLE, adj. des 2 g. V. RIPICOLE, au Compl.

* RIVIÈRE, s. f. Prov. *Il ne trouverait pas de l'eau à la rivière*, se dit d'une personne sans adresse, sans industrie. — *De grand seigneur, grande rivière et grand chemin, fuis si tu peux, d'être voisin*, le voisinage des hommes puissants et des endroits très-fréquentés est souvent dangereux. — Géogr. *Pays de rivière basse*, nom d'une ancienne subdivision de l'Armagnac. — *Les rivières de Gênes*, se dit de deux parties de la côte de la Méditerranée, ou du golfe de Ligurie, entre lesquelles se trouve la ville de Gênes. La côte orientale s'appelle *rivière du Levant*, et l'autre, *rivière du Ponent*. — *Grande-Rivière*. V. ce mot. — *Rivière-Rouge*. V. ROUGE, au Compl. — Blas. *Rivière*, pièce ondée du bas de l'écu, ou fasce ondée.

* RIVOIR, s. m. Techn. Outil pour river, qui est en usage dans plusieurs métiers. On dit quelquefois *rivois*.

* RIVOLI, n. pr. m. Géogr. Ville des États sardes, près de la Doire-Ripaire. 5,000 hab. Château de plaisance royal. — Ville du royaume Lombardo-Vénitien, près de l'Adige, célèbre par la victoire remportée par Bonaparte sur les Autrichiens, le 14 janvier 1797. Le général Masséna, qui s'y distingua, reçut par suite le titre de *duc de Rivoli*.

RIVOTTER, v. a. et n. Agric. Faire varier le point d'application de la charrue dans le sens horizontal, afin de prendre une bande de terre plus ou moins large.

RIVOYEUR, adj. et s. Néol. Celui qui fréquente les bords d'une rivière.

* RIVULAIRE, s. f. Bot. Genre d'algues.

RIVULINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une rivulaire. — RIVULINÉES, s. f. pl. Famille d'algues.

RIVURAL, ALE, adj. Zool. Qui habite le bord des eaux douces.

* RIVURE, s. f. Techn. Espèce de tête faite au bout d'une broche de fer, pour l'assujettir dans un trou.

* RIXDALE, s. f. Monnaie d'argent qui a cours en Autriche, et que l'on nomme aussi *species thaler*. On distingue : la *rixdale* antérieure à 1753, valant fr. 5,61 ; la *rixdale* postérieure à 1753, fr. 5,20 ; la *rixdale de François II* de 1800, fr. 5,11 ; la *rixdale de Hongrie*, fr. 5,19. — *Rixdale d'espèce*, monnaie de compte et monnaie réelle d'Autriche, de 2 florins, valant au pair, fr. 5,19. — *Rixdale courante*, monnaie de compte d'Autriche valant 1 florin et demi, ou fr. 3,89. — *Rixdale* ou *species thaler* de Bade, valant, fr. 5,15. — *Rixdale de Manheim*, monnaie d'argent fin, fr. 5,71. — *Rixdale de Manheim*, monnaie de convention, fr. 5,16. — *Rixdale*, monnaie d'argent de Bavière. Il y a la *rixdale de convention* de 1780, fr. 5,66 ; et la *Rixdale de* 1800, fr. 5,10. — *Rixdale*, monnaie d'argent de Nuremberg. Il y en a deux espèces, la *rixdale de constitution*, fr. 5,78 ; la *rixdale de convention*, fr. 5,16. — *Rixdale* ou *thaler de Brême*, monnaie de compte valant au pair, fr. 3,90. — *Rixdale de convention*, monnaie d'argent de Brunswick, fr. 5,17. — *Rixdale*, monnaie de Francfort. On en distingue trois espèces : *rixdale de compte*, à 90 kreuz, fr. 3,25 ; *rixdale de convention de* 1772, fr. 5,23 ; *rixdale de convention* de 1796, fr. 5,19. — *Rixdale de Gotha*, monnaie de Saxe. Il y a la *rixdale de convention*, qui se compose de 24 gros de 12 pfennings, et qui vaut, fr. 3,90 ; et la *rixdale de commerce*, fr. 3,67. — *Rixdale de constitution*, ou *écu d'espèce*, monnaie d'argent de Hambourg, fr. 5,78. — *Rixdale de constitution*, monnaie d'argent de Hanovre, fr. 5,76. — *Rixdale*, monnaie d'argent de la Hesse électorale. On distingue la *rixdale de convention*, fr. 5,09 ; et la *rixdale* ou *thaler de compte*, de 1778, fr. 3,89. — *Rixdale*, monnaie de compte de Hesse-Darmstadt, fr. 3,25. — *Rixdale de Mecklembourg-Schwérin*, monnaie de compte à 24 gros ou 48 schellings, fr. 4,58. — *Rixdale de Mecklembourg-Strélitz*, monnaie de compte à 24 gros ou 48 schellings, fr. 3,90. — *Rixdale*, ancienne monnaie d'argent des Pays-Bas, qu'on appelle aussi *ducat d'argent*, et dont la valeur variable est d'environ fr. 5,48. — *Rixdale de 50 stuvers*, monnaie d'argent du même pays, fr. 5,29. — *Rixdale*, monnaie d'argent de Pologne. Il y a la *rixdale vieille*, fr. 5,19 ; et la *rixdale nouvelle*, fr. 3,66. — *Rixdale*, monnaie d'argent de Prusse. On en distingue cinq espèces : la *rixdale* ou le *thaler* de 24 bons gros, fr. 3,71 ; la *rixdale d'espèce* ou *de convention*, fr. 5,16 ; la *rixdale vieille de Bareuth*, fr. 3,21 ; la *rixdale vieille d'Anspach*, fr. 3,60 ; la *rixdale vieille de convention de Bareuth* et *d'Anspach*, fr. 5,17. — *Rixdale vieille*, monnaie d'argent de Cologne, fr. 5,36. — *Rixdale de constitution*, monnaie de la même ville, fr. 5,09. — *Rixdale*, monnaie de Saxe. Il y a la *rixdale d'espèce*, ou *écu de convention*, fr. 5,20 ; la rixdale vieille de Dresde, fr. 5,74 ; la *rixdale vieille de Leipsig*, fr. 4,92. — *Rixdale de Suède*, monnaie de compte qui vaut, fr. 5,69. — Monnaie d'argent frappée de 1720 à 1802, fr. 5,76. — *Rixdale de Saint-Gall*, monnaie de Suisse, fr. 5,15. — *Rixdale de Zurich*, monnaie de Suisse qui vaut, suivant le millésime, de fr. 4,74 à 5,39. — *Rixdale*, monnaie de *Wurtemberg* à 2 florins 24 kreuz, fr. 5,16.

* RIZ, s. m. Bot. *Riz d'Allemagne*, variété d'orge. — *Riz du Canada*, espèce de zizanie. — *Riz du Pérou*, espèce d'ansérine qu'on mange au Pérou. — *Riz sauvage*, l'orpin blanc.

RIZAIRE, adj. des 2 g. Qui produit beaucoup de riz : *Pays rizaire*.

RIZON, s. m. Espèce de riz.

* ROABLE, s. m. Zool. Nom vulgaire du troglodyte.

* ROANNE, n. pr. f. Géogr. Cette ville est située sur la Loire, à l'endroit où ce fleuve commence à être navigable, et sur le chemin de fer de Lyon à Saint-Étienne. 9,910 hab. Bel hôpital. Teintureries, fabriques de draps, mousselines, etc. Exploitation de houille. Patrie de Dom Pernetty.

* ROB, s. m. Mesure égyptienne que l'on appelle aussi *log*. V. ce mot, au Complément.

* ROBE, s. f. Prov. *Selon le drap la robe*, se dit en parlant de choses proportionnées entre elles. — *Dieu donne la robe selon le froid*, Dieu proportionne ses grâces aux besoins que nous en avons. — *Ventre de son et robe de velours*, se dit des personnes qui épargnent sur leur dépense de bouche pour être bien vêtues. — *Se parer d'une chose comme de sa belle robe*, en faire vanité. — *C'est la robe qu'on salue*, lorsqu'on salue un magistrat sans mérite, c'est à la dignité qu'on s'adresse et non à la personne. — *Renvoyer quelqu'un à la robe de soie*, lui reprocher sa naissance. — *Cela ne vous déchire pas la robe*, vous n'avez pas lieu de vous offenser. — *Il n'a pas fallu lui déchirer sa robe*, se dit ironiq. de celui qu'on n'a pas été obligé de presser beaucoup pour le décider à faire une chose. — *On lui a coupé la robe au col*, se disait autrefois pour, on l'a déshonoré, parce que c'était le traitement qu'on faisait subir aux femmes de mauvaise vie. — *Robe hardie*, sorte de vêtement qu'on appelait aussi *cotte hardie*. V. COTTE, au Complément. — *Robe de compagnie*, habit que les rois donnaient aux personnes de leur cour. — *Noblesse de robe*. V. NOBLESSE, au Complément. — Fig. *Être de robe*, appartenir à la magistrature ou au clergé. — *Prendre la robe*, se jeter dans l'Église, la magistrature, le barreau, ou quelquefois, dans la médecine. — *Prendre la robe* se disait particulièrement, au propre, en parlant des candidats reçus docteurs à Montpellier, parce qu'ils revêtaient, le jour de leur réception, une robe qui avait appartenu à Rabelais. — *Robe courte* s'est dit, jusqu'au XVIe siècle, de la profession militaire, par opposition à *robe longue*, la noblesse et le clergé. — *La haute robe*, les premiers magistrats du royaume. — *L'ancienne robe*, les familles d'ancienne magistrature. — *Jésuite de robe courte*, séculier affilié à la société de Jésus. — *Chirurgien de robe courte*, se disait de celui qui n'avait pas suivi les cours des écoles. — Zool. *Robe*. Mot dont on s'est servi pour désigner l'ensemble de la coloration des coquilles, comme cela a lieu quelquefois pour les mammifères : *Coquille d'une belle robe*. — Superficie d'une coquille dont on a enlevé l'épiderme. — Nom marchand de plusieurs coquilles : *Robe bigarrée* ; *robe de Perse*. — Agric. *Robe*, écorce de la garance. — Hortic. *Robe de sergent*, variété de prune cultivée dans le midi de la France. — Alchim. *La robe ténébreuse de la pierre*, phrase par laquelle les alchimistes désignaient la noirceur qui paraît au bout de quarante-deux jours au plus tard, et qui indique que l'on a administré le vrai degré de feu. — Techn. *Robe*, enveloppe de carte ou de parchemin que le blondier met autour des fuseaux. — *Robe de l'andouille*, le boyau qui la recouvre.

ROBELOT, s. m. Pêche. V. ROBLOT, au Dict.

ROBERTINE, s. f. Thèse que l'on soutenait pour être reçu bachelier en Sorbonne, ainsi nommée en mémoire de *Robert* Sorbon, fondateur de la Sorbonne. Le Dictionnaire ne nomenclature que *robertin*, qui est inusité.

ROBESPIERRISME, s. m. Polit. Système politique de Robespierre et de ses adhérents.

ROBESPIERRISTE, s. m. Hist. Partisan de Robespierre; et par extens., partisan d'une démocratie violente et sanguinaire.

* **ROBETTE**, s. f. Comm. relig. Sorte de chemise de laine que les chartreux portaient sur la chair.

* **ROBIÈRE**, s. f. Comm. relig. Religieuse qui, dans les couvents de femmes, avait soin des habits, des robes, etc.

* **ROBIN**, n. pr. m. Prov. *Toujours souvient à Robin de ses flûtes*, on revient facilement aux goûts, aux penchants de sa jeunesse. — *Être ensemble comme Robin et Marion*, vivre ensemble dans une intelligence parfaite, parce que, dans un ancien fabliau, Robin et Marion sont représentés comme les parfaits modèles des amants. — *Il fit comme Robin à la danse*, il fit du mieux qu'il put. — *Robin*, surnom familier du mouton. On le trouve dans les fables de La Fontaine : *Robin mouton*.

* **ROBINE**, s. f. Il s'est dit quelquefois fam. des femmes des gens de robe. — Nom que l'on donne, dans le midi de la France, à plusieurs canaux de navigation : *Robine de Narbonne; robine d'Aigues-Mortes*.

ROBINESQUE, adj. des 2 g. S'est dit, par dénigr., de ce qui appartient aux gens de robe : *Le despotisme robinesque*.

* **ROBINET**, s. m. Constr. et mécan. *Robinet à boisseau*, robinet dont la clef, de forme conique, s'engage dans un boisseau creux qui a la même forme. — *Robinet à tête*, celui dont la clef est surmontée d'une poignée en forme de béquille. — *Robinet à deux eaux*, celui dont la clef est percée de manière à correspondre à volonté à deux tuyaux différents. — *Robinet à trois eaux*, celui qui peut correspondre à trois tuyaux différents. — *Robinet de jauge*, robinet à deux ou trois clefs, dont une porte dans l'œil un diaphragme percé d'un trou jaugé, pour fournir un volume d'eau déterminé. — *Robinet flotteur*, robinet dont la clef est horizontale, et se trouve manœuvrée par un levier, à l'extrémité duquel est fixé un cylindre creux de métal, flottant à la surface du réservoir que le robinet est destiné à entretenir plein. — *Robinet en cul-de-lampe*, celui qui verse l'eau par un orifice ouvert à l'extrémité inférieure. — *Robinet à col de cygne*, celui dont la clef, disposée en col de cygne, renferme elle-même l'orifice. — *Robinet à vanne*, celui qui est fermé par une vanne. — *Robinet à deux faces*, celui dans lequel l'eau peut venir indifféremment dans un sens et dans un sens contraire. — *Robinet à quatre faces*, celui qui, dans les machines à vapeur, permet à la vapeur venue par un conduit de prendre un autre chemin, en passant tour à tour en dessus et en dessous du piston. — *Robinet de purge*, robinet placé au bas de la chaudière de la locomotive, et qui sert à son nettoyage. — Mar. *Robinet de la cale*, robinet de forte proportion qui sert à donner de l'eau de mer pour laver les ponts, la cale, pour verser l'eau nécessaire en cas d'incendie, etc. — Prov. et fig. *C'est un robinet d'eau tiède*, se dit d'un homme qui parle longuement, et ne dit que des choses communes; ou d'un écrivain qui produit avec facilité des ouvrages médiocres. — Bot. *Robinet*, nom vulgaire d'une lychnide.

ROBINETTE, s. f. Hortic. Variété de tulipes.

ROBINETTERIE, s. f. Techn. Se dit de tout ce qui concerne la fabrication des robinets.

ROBINSON, s. m. Se dit fam. d'un parapluie, par allusion à celui que portait Robinson Crusoé, héros d'un roman de Daniel de Foe.

ROBLE, s. m. Bot. Un des noms vulgaires du chêne. V. ROUVRE, au Dict.

ROBULINE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

* **ROC**, s. m. Jeux. Nom donné à la pièce du jeu des échecs, appelée aujourd'hui *tour*. — Anc. t. milit. Forteresse, tour. — Blas. Meuble de l'écu, qui représente, selon quelques-uns, une tour ou un roc d'échiquier, dont la partie supérieure porte deux crampons; selon d'autres, le *roc* est le fer morné d'une lance de tournoi. — Zool. Oiseau fameux dans les contes arabes. V. ROUCK, au Dict.

* **ROCAILLE**, s. f. Il se dit d'un genre de petits meubles à la mode sous Louis XV, et dont l'extérieur imite des grottes, des rochers, des amas de coquillages : *Une pendule de rocaille, des vases de rocaille*, et absol., *des rocailles*. — On dit aussi adjectiv. : *Le genre rocaille*.

ROCAMBEAU, s. m. Mar. Cercle de fer rond, disposé pour glisser sur un boute-hors ou sur un mât, et servir à étendre ou à carguer une voile.

* **ROCANTIN**, s. m. Anc. t. milit. Soldat vétéran chargé de la défense d'un roc, d'une citadelle.

ROCCASECCA, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Terre de Labour, près de la Malfa. 2,500 hab. Véritable patrie de saint Thomas dit *d'Aquin*.

ROCCELLA, n. pr. f. Géogr. Bourg du royaume de Naples, où l'on fait la pêche du corail.

ROCCELLATE, s. m. Chim. Genre de sels qui sont produits par l'acide roccellique.

ROCCELLIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide découvert dans la roccelle.

ROCH (SAINT-), n. pr. m. (pr. *rok*). *Mal de saint Roch*, la peste, parce que saint Roch est invoqué contre ce fléau. — Prov. *C'est saint Roch et son chien*, se dit de deux personnes que l'on voit toujours ensemble. — *Donner des bénédictions de saint Roch*, maudire quelqu'un ou en dire du mal.

ROCHAGE, s. m. Techn. Action de rocher.

ROCHASSIÈRE, s. f. Zool. Nom vulgaire d'une espèce de perdrix.

ROCHAU, s. m. Zool. Nom vulgaire d'un poisson du genre spare.

ROCHDALE, n. pr. f. (pr. *rokdale*). Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Lancastre, sur la Roche, affluent de l'Irwell, et sur le canal de même nom. 20,000 hab.

* **ROCHE**, s. f. Ant. rom. *Roche tarpéienne*. V. TARPEIENNE, au Dict. — *Roches rouges*, nom d'un lieu voisin de Rome, où Constantin livra bataille à Maxence, et le défit l'an 311. — Anc. t. milit. Forteresse. — Cave taillée dans le roc. — Artill. *Roche à feu*, composition incendiaire que l'on fait entrer dans la charge de quelques projectiles creux. — Composition qui entre dans la charge des bombes d'artifice. — Comm. *Fromage de roche*, petits fromages ronds, du poids de 1 kilogr., que l'on tire de Roanne. — Constr. *Roche* ou *pierre de roche*, se dit de la pierre la plus dure et la moins propre à être taillée. On l'emploie surtout dans les fondations. — Hydraul. Masse de cailloux, de pétrifications, de coquillages, formant un rocher d'où s'échappe une nappe d'eau. — Techn. Masse de pierres à chaux ou de tuiles qui se sont collées ensemble par l'action du feu. V. ROCHES, au Dict. — Gravier que l'on trouve dans une pierre précieuse. — Nom vulgaire du borax.

ROCHECHOUART, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond., dép. de la Haute-Vienne. 4,123 hab. Elle est située sur la pente d'un roc qui semble suspendu et prêt à *choir*, d'où quelques-uns font dériver son nom. *Rochechouart* avait autrefois un célèbre prieuré et un château qui a donné son nom à une illustre maison du Poitou. Quelques éditions du Dict. donnent *Rochecourt;* c'est le résultat d'une faute typogr.

* **ROCHEFORT** ou **ROCHEFORT-SUR-MER**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur la Charente, à 8 kil. de son embouchure. 15,450 hab. Ch.-l. d'arrond. maritime. Arsenal, chantier de construction, hôpitaux, bagne, etc.; tribunal maritime, écoles de navigation, d'hydrographie, de médecine, etc.; commerce d'eaux-de-vie, poisson salé. Patrie de la Galissonière, célèbre marin.

ROCHEFORTIE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

* **ROCHELLE (la)**, n. pr. f. Géogr. Ville située au fond d'un golfe de l'océan Atlantique. 14,857 h. Évêché, place d'armes, arsenal, bourse, chantiers de construction, etc.; bains de mer, raffineries, salines, pêche de la morue; commerce d'eaux-de-vie, sel, fromages, etc. Patrie de Réaumur, Billaud-Varennes, etc. — Jadis, capitale de l'Aunis, *la Rochelle* devint, en 1557, le boulevart des calvinistes; elle fut vainement assiégée en 1573 par le duc d'Anjou, depuis Henri III; mais Richelieu la prit en 1628, après un siège qui dura treize mois, et en fermant le port par une digue gigantesque, dont on voit encore les restes à la marée basse. Les Anglais y tentèrent inutilement une descente en 1757. — *Conspiration de la Rochelle* ou *des quatre sergents de la Rochelle*, complot qui, sous la restauration (1822), coûta la vie au sergent Bories et à ses trois compagnons. — *Rochelle*, s. f. sorte de toile.

ROCHELOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant de la Rochelle. — Qui appartient à la Rochelle ou à ses habitants. On écrit quelquefois *Rochelais*.

* **ROCHER**, s. m. Prov. et fig. *Rouler le rocher*, faire un travail pénible et inutile, allusion au Sisyphe de la fable. V. SISYPHE, au Dict. — Anat. Portion pierreuse, ou éminence pyramidale de l'os temporal. — Hydraul. *Rocher d'eau*, fontaine qui figure un rocher artificiel. — Alchim. *Rocher des philosophes*, fourneau chimique. — Techn. *Rocher*, masse de mousse qui s'étend sur la bière, quand elle commence à fermenter.

ROCHER, v. a. Techn. Environner de borax les parties qu'on veut souder. — v. n. Il se dit en parlant de la bière qui fermente.

ROCHERAIE, s. f. Zool. Un des noms vulgaires du pigeon biset.

ROCHESTER, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Kent, sur la Medway. 13,000 hab. Évêché. Ruines d'un ancien château-fort. On appelle *texte de Rochester*, un cartulaire de l'église de Rochester, dressé, au XII^e siècle, par Ernulfe, évêque de cette ville. — Ville des États-Unis, dans l'État de New-York, sur le grand canal Érié et la Gennessee. 20,000 hab.

ROCHE-SUR-YON, n. pr. m. Géogr. V. BOURBON-VENDÉE, au Complément.

* **ROCHET**, s. m. Mantelet que les pairs d'Angleterre portent dans les cérémonies. *Les rochets des vicomtes ont deux bordures et demie; ceux des comtes, trois, etc.* — Habit de toile que portent les deux sexes, dans le Bassigny. — Anc. t. milit. Arme ancienne, du genre de la dague. — Techn. *Roue à rochet*, roue dont les dents sont recourbées, comme celles d'une crémaillère de cheminée.

* **ROCHETTE**, s. f. Art milit. Fusée de guerre. On dit plus ordin., *raquette* ou *roquette*.

* **ROCHEUX, EUSE**, adj. Géogr. *Monts Rocheux* ou *Montagnes Rocheuses*, grande chaîne de l'Amérique septentrionale, qui est comme le prolongement des Andes du Mexique, et s'étend dans la partie occidentale des États-Unis et de la Nouvelle-Bretagne, sur une longueur de 3,500 k.

ROCHWAND, s. m. Minér. Calcaire qui accompagne les mines de fer de la Haute-Syrie.

* **ROCOCO**, s. m. B.-arts. Se dit fam. du genre d'ornements, de style et de dessin qui appartient à l'école du règne de Louis XV : *Le genre rococo*. — On le dit, par extens., de tout ce qui est vieux et hors de mode, dans les arts, le costume, la littérature, les manières, etc. : *Tomber dans le rococo; cela est bien rococo*.

ROCOUB-ALCACOUSAG, s. m. Relat. Fête des Persans, dans laquelle un vieillard chauve parcourait les rues, monté sur un âne, et tenant un corbeau ou un fouet. C'était un symbole de l'hiver.

ROCOUX, n. pr. m. V. RAUCOUX, au Compl.

ROCROCÉDÉE, s. f. Hortic. Variété de tulipe.

* **ROCROI**, n. pr. m. Géogr. Cette ville compte 3,682 hab. Elle fut fortifiée par François I^er en 1537. Les Espagnols l'assiégeaient, lorsque le duc d'Enghien, depuis le grand Condé, leur fit lever le siège le 19 mai 1643.

ROCUL, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du motteux.

ROD, s. m. Mesure agraire d'Angleterre, valant un peu plus de 25 m. carrés ou centiares.

RODAGE, s. m. Anc. cout. Droit que le seigneur péager percevait sur les charrettes qui suivaient les chemins publics. — Techn. Action de roder.

* **RODE**, s. f. Équipage de quinze à dix-huit chevaux de la Camargue, qui se loue aux propriétaires des départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, pour le dépiquage des grains.

RODEGAST, n. pr. m. V. RADEGAST, au Compl.

* **RÔDER**, v. n. Mar. *Rôder sur son ancre*, se dit d'un bâtiment qui, étant mouillé dans un courant violent, se meut de part et d'autre dans la direction du courant, en manœuvrant convenablement son gouvernail. — Techn. *Rôder*, accomplir une rotation, rouler sur un pivot.

RODER, v. a. Techn. Frotter deux pièces de métal ou de crystal l'une sur l'autre, pour qu'elles s'adaptent exactement. — *se* RODER, v. pron.

RODETTE, s. f. S'est dit pour éperon. — *Blanc de la rodette*, ancienne monnaie d'Allemagne, qui portait la figure d'un éperon.

RODEZ, n. pr. m. V. RHODEZ, au Dictionnaire et au Complément.

* **RODIGAST**, n. pr. m. V. RADÉGAST, au Compl.

* **RODOIR**, s. m. Techn. Petit tonneau dans lequel on arrondit les grains de plomb.

RODOLITE, s. f. Minér. Substance minérale.

RODOSTO, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, sur la mer de Marmara. 40,000 hab. Archevêché grec.

RODRIGUEZ, n. pr. m. Géogr. Une des îles Mascareignes, dans la mer des Indes; 30 kil. sur 6. Port sur la côte N. Prise aux Français par les Anglais, en 1810.

RODUMNA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la première Lyonnaise, sur le Liger, dans le pays des Ségusiens. Aujourd'hui *Roanne*.

ROECKEL, s. m. Pêche. Nom que l'on donne aux morceaux de la chair grasse du poisson nommé flétan, coupée en long, salée et séchée.

* **ROELLE**, s. f. Sorte de monnaie ancienne.— Petite roue ou plaque ronde que formait la poignée des épées en usage sous Philippe-Auguste : *Dague à roelle*. — Cercle de drap jaune que les juifs devaient porter sur leurs vêtements.

* **ROÉMERIE**, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des jungermanniées, ainsi nommé en l'honneur de Roémer, botaniste suisse. Le Dictionnaire fait à tort deux genres distincts de la *roeméria* et de la *roémérie*.

ROER, n. pr. f. (pr. *roure*) Géogr. Rivière des États prussiens, qui se jette dans la Meuse à Ruremonde, après un cours de 140 kil. Sous l'Empire, la *Roer* a donné son nom à un dép. français qui avait pour ch.-l. Aix-la-Chapelle.

ROGA, s. f. Hist. Présent que les empereurs de Constantinople faisaient tous les ans aux magistrats de l'empire et aux troupes, soit le 1er de janvier, soit le jour anniversaire de la naissance de l'empereur ou de l'impératrice.

* **ROGALIES**, s. f. pl. Hist. Livre où l'on inscrivait les noms de ceux qui devaient recevoir la roga.

ROGAMUS ou **ROGAT** (pr. *rogamuce*) (mots lat. qui signifient *nous prions*, *il prie*). Dr. can. Lettres par lesquelles un officier ecclésiastique en invitait un autre à faire assigner un sujet du diocèse de ce dernier. On disait : *Un rogamus*, *un rogat*; ou : *Lettres de rogamus* ou *de rogat*.

* **ROGATEUR**, s. m. Ant. rom. Celui qui proposait une loi.

* **ROGATION**, s. f. Ant. rom. Projet de loi proposé au peuple romain. — Question qu'on lui proposait dans les comices. — Il se disait aussi quelquefois de la loi portée à la suite de la rogation.

ROGATIEN, s. m. Hist. eccl. Sectateur de *Rogatus*, chef d'une secte de donatistes. On dit aussi *rogatiste*.

* **ROGATOIRE**, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à une demande. — Ant. rom. Qui concerne une rogation. — *Inscription rogatoire*, se dit des inscriptions que l'on mettait sur les boutiques, dans les villes d'Italie, pour implorer la faveur, la protection d'un patron, d'un édile. — Hist. eccl. *Lettre rogatoire*, lettre que le clergé et le peuple d'une église adressaient au métropolitain, pour l'inviter à consacrer l'évêque qu'ils avaient élu. — Dans l'ordre de Malte : *Commissions rogatoires*, celles qui se donnaient pour faire ses preuves, sous un autre grand-prieur que celui où l'on avait été admis.

ROGECEUR, s. m. Dr. can. Sergent d'une cour ecclésiastique, porteur du rogat ou rogamus.

ROGÉRÉEN, s. m. Hist. eccl. Disciple de Jean *Roger*, qui prêcha dans la Nouvelle-Angleterre, à la fin du XVIIe siècle. Il enseignait que l'observation du dimanche est une idolâtrie.

ROGLIANO, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Calabre Citérieure. 3,350 hab. Commerce de jambons. — Petite ville de Corse, ch.-l. de canton. 1,400 hab.

ROGNAGE, s. m. Agric. Action de couper les sarments de la vigne à quelque distance des dernières grappes.

* **ROGNE**, s. f. Agric. Excroissance qui se développe sur les branches de l'olivier. — Bot. Un des noms vulgaires de la cuscute.

* **ROGNER**, v. a. Prov. *Tailler et rogner*, être maître absolu dans la dépense, dans l'administration : *C'est lui qui taille et qui rogne dans la maison*. — Agric. *Rogner*, couper des branches, des sarments, etc. : *Rogner la vigne*.

* **ROGNEUR**, s. m. Se dit particulièrement de ceux qui rognent les pièces de monnaie.

* **ROGNOIR**, s. m. Techn. Appareil dont on se sert pour rogner le papier, le carton, etc. — Table sur laquelle on rogne certaines choses.

* **ROGNON**, s. m Pop. *Mettre*, *tenir*, *avoir les mains*, *les poings*, *sur les rognons*, sur les hanches. — Art cul. *Rognon de veau*, se dit de toute la partie de la longe où se trouve le rognon. — Zool. *Rognon argenté*, animalcule infusoire. — Bot. *Rognon des arbres*, espèce de champignon à lobes uniformes.

* **ROGNURE**, s. f. Prov. *De la rognure il s'est fait des gants*, il a tiré un parti des restes d'une chose de prix. — Agric. Nom que l'on donne, dans quelques cantons, aux mauvaises herbes qui croissent dans les blés. — Techn. Action de rogner : *La rognure du papier*, *d'un livre*.

* **ROGUE**, s. f. Pêche. Œufs de poisson salés, dont on se sert comme d'appât pour pêcher les sardines.

ROGUÉ, ÉE, adj. Pêche. Se dit d'un poisson qui contient des œufs.

ROGUERIE, s. f. Humeur rogue. Peu usité.

ROGUS, s. m (pr. *roguce*). Myth. slave. Nom du paradis, chez les anciens habitants de la Prusse.

ROHAB, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville lévitique de la tribu d'Aser, qui donnait son nom à un canton de la Syrie.

* **ROHAN**, n. pr. m. Géogr. Cette ville, qui compte 1,590 hab., était jadis titre d'une vicomté que Henri IV érigea en duché-pairie en 1603, en faveur de Henri, vicomte de Rohan. — *Rohan-Rohan* (ou *Fontenay-l'Abattu*), petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Deux-Sèvres. 1,850 hab. — C'était la cap. d'un duché créé en 1714 pour Hercule Mériadec de Rohan, prince de Soubise.

ROHANDRIAN, s. m. Relat. Nom que les habitants de Madagascar donnent aux princes blancs qui ont dérogé en épousant une femme d'une condition inférieure.

ROHILLAS, s. m. pl. Tribu afghane qui émigra du Caboul, et vint s'établir à la fin du XVIIe siècle dans la partie orientale du Delhi. Les *rohillas* furent dispersés ou massacrés par les Mahrattes et les Anglais.

ROHINI, n. pr. f. Myth. ind. Fille de Dakrh, une des vingt-sept nymphes qui représentent les astérismes lunaires. Rohini était la favorite du dieu de la lune, Soma, qui avait épousé les vingt-sept sœurs.

ROHR, n. pr. m. Géogr. Bourg de Bavière, dans le cercle de Regen, célèbre par une victoire remportée par les Français sur les Autrichiens, en 1807.

ROHRAU, n. pr. m. Géogr. Bourg des États autrichiens, dans l'Autriche propre. Patrie de Haydn.

ROHRBACH, n. pr. m. (pr. *rorbak*). Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Moselle. 1,400 hab. On écrit aussi *Rorbach*.

ROHRIE, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

ROHWAND, s. m. Minér. Substance minérale qui se trouve en Allemagne. On l'emploie pour faciliter la fusion des minerais de fer.

* **ROI**, s. m. Fig. *C'est le roi des hommes*, c'est un homme humain, généreux, bienfaisant. — Prov. *Travailler pour le roi de Prusse*, travailler sans recevoir aucun salaire. — *Nous verrons cela avant qu'il soit trois fois roi*, c'est-à-dire avant trois ans, allusion à la royauté de la fève. — *Souhait de roi, fils et fille*, ceux qui ont deux enfants de sexe différent n'ont plus rien à désirer de ce côté. — *Nouveau roi, nouvelle loi*, aussitôt qu'un homme est appelé à de nouvelles fonctions, il se plaît à faire sentir son autorité en faisant de nouveaux règlements. — *Un Dieu, une loi, un roi*, on ne doit se conduire que par un seul principe. — *Le roi n'est point son cousin*, se dit d'un homme orgueilleux. — *Se chauffer à la cheminée du roi René*, se chauffer au soleil. — *Aller où le roi va à pied*, *où le roi ne va qu'en personne*, *où le roi n'envoie personne*, aller à la garde-robe. — Myth. *Roi*, surnom de Jupiter : *Jupiter roi*. — Ant. Titre du prêtre du temple de Diane, à Aricie. — *Roi du festin*, celui des convives que l'on choisissait ou que l'on tirait au sort, pour présider au repas, régler le nombre des coupes que l'on viderait, et les santés qui seraient portées. — Hist. anc. *Le grand roi*, le roi de Perse. — Hist. mod. *Roi*, titre que Marie d'Angleterre et Marie-Thérèse d'Autriche ont pris souvent dans leurs actes. — Titre qu'on a donné en Irlande, au moyen âge, à de simples abbés. — Il s'est dit quelquefois d'un simple seigneur possesseur d'un franc-alleu : *Le roi d'Yvetot*. — Titre qui se donnait à tous les chefs de corporation jouissant de quelque privilège public : *Le roi des barbiers*. *Le roi des violons*, etc. — *Roi des ribauds*. V. RIBAUD, au Dict. et au Compl. — *Roi des merciers*, officier qui veillait sur les intérêts du commerce de détail. — *Roi des poëtes*, celui qui avait remporté le prix aux jeux floraux, et qui, l'année suivante, jugeait les pièces présentées au concours. — *Roi de Rome*, nom que l'on donna au fils de Napoléon, au moment de sa naissance. — Jeux. *Roi*, se dit absol. du roi de cœur, au jeu de la guimbarde. — *Roi appelé*, celui qui est avec l'hombre, au jeu du quadrille. — Astron. *Les trois Rois*, nom de trois étoiles placées sur une même ligne, dans la constellation d'Orion. On les appelle aussi le *Baudrier d'Orion* ou le *Râteau*. — Anc. minér. *Le roi des métaux*, l'or. — Zool. *Roi des abeilles*, l'abeille mère ou reine. — *Roi des brochets*, variété de brochet. — *Roi des cailles*, le râle des genêts. — *Roi des corbeaux*, le drongo. — *Roi des fourmis*, l'amphisbène. — *Roi des harengs*, la chimère. — *Roi de la mer*, espèce de coryphène. — *Roi des rougets*, espèce de mulle. — *Roi des saumons*, la truite. — *Roi des singes*, l'alouate. — *Roi du Sud*, coquille du genre cône. — *Roi des vautours*, le papa. — Hort. *Roi d'été*, variété de poire d'été. — *Roi d'Alger*, *roi d'Angleterre*, *roi de Flandre*, nom de plusieurs variétés d'œillets. — Alchim. *Le roi*, le soufre ou l'or minéral. — *Le roi et la reine*, le soufre et le mercure qu'on doit faire cuire ensemble. — *Le roi de l'art*, se dit du mercure philosophal. — *Le roi est né*, le composé est animé et végète. — Géogr. *Comté du Roi*. V. KING'S-COUNTY, au Compl. *Ile du roi George*. V. *Géorgie méridionale*, au mot GEORGIE du Complément.

ROIAGE, s. m. Anc. cout. Droit sur les vins qu'on transporte par charrois.

ROIBON, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Isère. 2,300 hab.

ROIE, s. f. Se disait des raies tracées sur un papier, pour indiquer le nombre des parties gagnées. On le dit encore quelquef. au jeu de piquet.

ROIERIÈRE, s. f. Anc. législ. Juridiction sur les fonds de terre.

ROITELETTE, s. f. Zool. Femelle du roitelet.

ROITILLON, s. m. Zool. Nom vulgaire du troglodyte.

ROJEL, s. m. Zool. Espèce d'huître appelée aussi *huître du Sénégal*.

ROKOST, s. m. Hist. Privilège que possédaient les nobles de Pologne de prendre les armes, lorsqu'ils craignaient quelque envahissement de la part du roi ou du sénat. On écrit aussi *rokoss*.

ROLANDISTE, s. m. Hist. Partisan du ministre Roland, en 1792 et 1793. On disait aussi *rolandin*.

ROLANDRÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une rolandre. — ROLANDRÉES, s. f. pl. Tribu de plantes vernoniées.

* **RÔLE**, s. m. En Angleterre, *maître des rôles*, magistrat de la cour de la chancellerie qui remplace quelquefois le chancelier dans la partie judiciaire de ses fonctions. — Anc. jurispr. *Rôle d'Oléron* ou *lois d'Oléron*. V. OLÉRON, au Compl. — Mar. *Rôle d'équipage*, liste comprenant les noms et qualités de tous les hommes embarqués sur un bâtiment, soit comme employés à bord, soit comme passagers. — Techn. *Grand rôle*, nom donné, dans les sucreries, à celui des trois tambours d'un moulin à sucre qui est au milieu, et qui est traversé de l'arbre du moulin.

ROLIM, s. m. Relat. Souverain pontife du Pégu.

ROLLAT, s. m. Anc. jurispr. Dans la coutume de Bayonne, contrat qui avait exécution parée. — *Obligé en rollat*, celui qui était soumis à un acte revêtu de l'exécution parée.

ROLLER, s. m. Techn. Espèce de cylindre en usage dans les fonderies de fer

ROLLINIE, s. f. Bot. Genre de plantes du Brésil.

ROMAGNE, n. pr. f. Géogr. Ancienne province de l'État ecclésiastique, entre la légation de Ferrare et le duché d'Urbin; elle avait pour ch.-l. *Ravenne*. Auj. la Romagne est comprise dans les légations de Forli et de Ravenne.

ROMAÏKA, s. f. Danse nationale des Grecs modernes. On dit aussi *romaïque*.

ROMAILLET, s. m. Mar. Morceau de bois qui sert à remplacer un nœud vicieux, dans une pièce de bois.

* **ROMAIN, AINE**, adj. et s. Géogr. Habitant de la ville de Rome. — Qui appartient à la ville de Rome ou à ses habitants. — Habitant de l'ancien empire romain : *La puissance des Romains*. — Myth. *Romaine*, surnom de Junon. — Ant. *Jeux romains*, jeux annuels institués par Tarquin l'Ancien, en l'honneur de Jupiter, de Junon et de Minerve. — *Porte romaine*, une des portes

de Rome, au pied du mont Palatin, vers le Capitole. — Hist. anc. *République romaine*, gouvernement aristocratique créé en 509 av. J. C. Il fut remplacé par l'*Empire romain*, état monarchique établi de fait à Rome par César Octavien, qui prit le titre d'auguste, l'an 30 av. J. C.— *Empire romain*, se dit de tous les pays soumis à la domination romaine, même sous la république, mais particulièrement depuis Auguste jusqu'à la séparation de l'empire d'Occident et de l'empire d'Orient. V. OCCIDENT et ORIENT, au Compl. — Auguste le divisa en vingt-six provinces. Plus tard, Adrien établit onze grandes fractions : l'*Italie*, divisée en trois provinces; l'*Afrique*, en trois; l'*Hispanie*, en trois; les *Gaules*, en quatre; la *Bretagne*, en deux; l'*Illyrie*, en dix-sept; la *Thrace*, en six; l'*Égypte*, en quatre; l'*Orient*, en treize; le *Pont*, en huit; l'*Asie*, en onze. Sous Constantin, il y eut quatre préfectures: celle des *Gaules*, celle d'*Italie*, celle d'*Illyrie* et celle d'*Orient*. La préfecture des Gaules comprenait trois diocèses : la *Gaule* proprement dite avec dix-sept provinces, l'*Hispanie* avec sept, la *Bretagne* avec cinq. La préfecture d'Italie avait trois diocèses : *Rome* avec dix-sept provinces, l'*Afrique* avec six, l'*Illyrie* avec six. La préfecture d'Illyrie formait deux diocèses : la *Macédoine* avec six provinces, la *Dacie* avec cinq. La préfecture d'Orient formait six diocèses : le *proconsulat d'Asie* avec trois provinces, le *comté d'Orient* avec quinze, l'*Égypte* avec six, le *vicariat d'Asie* avec sept, le *Pont* avec dix, la *Thrace* avec six. — *Saint empire romain de la nation germanique*, titre officiel que prit l'empire d'Allemagne, appelé aussi *le saint empire*, ou absol. *l'empire*. — *Citoyen romain*, s'est dit primitivement des habitants de Rome; mais ce titre fut donné, par extension, à des rois alliés, et même à des villes et à des provinces d'Italie. Après la guerre sociale, il fut accordé à tous les peuples d'Italie, et enfin Caracalla le rendit commun à tous les habitants de l'empire, au commencement du IIIe siècle. —*Romains gaulois*, nom donné aux habitants des Gaules sous la domination romaine. — Hist. mod. *République romaine*, celle qui fut proclamée à Rome, par le général Berthier, le 15 février 1798 : elle ne dura que jusqu'au 30 septembre 1799. — *Romains*, nom sous lequel on a désigné, dans les premiers temps de la monarchie française, les Gaulois d'origine. — *Francs romains*, dénomination que l'on a appliqué aux Francs neustriens, par opposition à *Francs teutoniques* ou *austrasiens*. — *Loi romaine*, se disait, sous la première race, du bréviaire des lois romaines d'Alaric. — *Pays des Romains*, nom donné, jusqu'au IXe siècle, aux pays qui étaient gouvernés suivant le droit romain. — *Roi des Romains*. V. ROI, au Dictionnaire. — Hist. eccl. *Concile romain*. V. INVITATOIRE, au Complément. — Philol. *Langue romaine*. V. *langue romane*, au mot ROMAN du Dictionnaire. — *Langue romaine rustique*, bas latin employé dans les actes, jusqu'au milieu du VIIIe siècle. — Littér. anc. *Comédie romaine*, comédie où sont peints des caractères romains. V. PRÉTEXTE et TOGATE, au Complément. — Chron. *Calendrier romain*, calendrier primitif de Rome, qui était commun à cette ville et au reste du Latium : il se composait de 304 jours, répartis en 10 mois. Numa le réforma, et porta l'année à 355 jours en 12 mois, avec une intercalation tous les quatre ans. — B.-arts. *École romaine*, école de peinture fondée par Pérugin. —*Académie romaine*, établissement pour l'étude de la peinture, fondé à Rome par le Mutian, qui lui légua deux maisons, et confirmé par des brefs de Grégoire XIII et de Sixte-Quint. En 1665, cette académie ayant formé des relations avec l'*académie des peintres français*, Louis XIV fit expédier des lettres de jonction des deux académies, en 1676. — *Charité romaine*, tableau représentant une femme qui allaite un vieillard.

* **ROMAÏQUE**, adj. des 2 g. Qui appartient aux Grecs modernes. — *Langue romaïque*, ou substantiv., *le romaïque*, le grec moderne et spécialement le grec vulgaire du moyen âge. — Danse. V. ROMAÏKA, au Complément.

* **ROMAN**, s. m. Littér. *Roman de mœurs*, roman dans lequel on met en œuvre les observations faites dans la société, avec les caractères variés des individus qui y figurent et les contrastes qui en ressortent. — *Roman intime*, se dit, depuis quelque temps, de certains ouvrages dont les auteurs ont affiché la prétention de peindre ce qu'il y a de plus intime dans les sentiments et les passions. — Philol. *Roman comique*, titre d'un roman de Scarron. — *Pays de roman* se dit fig. en parlant d'un pays imaginaire, qui n'a jamais existé. — *Roman*, adj. m. B.-arts. *Style roman*, style qui régna dans la construction des édifices, du Ve au XIIe siècle. Le style roman fut remplacé par le genre ogival. On dit aussi *architecture romane*.

ROMANCERIE, s. f. Collection de romans. Mot employé par Chénier.

ROMANCERO, s. m. Littér. Se dit de petits poëmes espagnols écrits en strophes, et contenant quelque histoire héroïque ou touchante : *Les romanceros de l'Espagne*.

* **ROMANCIER, IÈRE**, adj. Qui appartient, qui a rapport au roman : *Librairie romancière, bibliographie romancière*. — Philol. *Langue romancière*, se dit de la langue corrompue du latin qui, avec un mélange de tudesque, donna naissance à la langue française. — *Romancier*, s. m. Se dit des auteurs de romans modernes, mais non par moquerie, comme il est dit au Dictionnaire : *Le Sage est un de nos premiers romanciers*.

ROMANCIER, v. a. Se disait pour traduire en roman, en langue vulgaire.

ROMANCINE, s. f. Petite romance. Inusité.

ROMANÉE (la), n. pr. f. Géogr. Bourg de France, dép. de la Côte-d'Or, renommé pour ses vignobles. On dit aussi *la Romanée-Conti*.

ROMANESCA ou **ROMANESQUE**, s. f. Espèce de danse vive qui vient d'Italie. — Air sur lequel on en règle les pas.

ROMANIE, n. pr. f. Hist. Nom qui, vers le temps de Justinien, fut donné à tout l'empire romain, et qui resta plus particulièrement à la Thrace, parce que les empereurs grecs gardèrent cette province jusque vers la prise de Constantinople, en 1453. On l'a nommée ensuite *Romélie*. V. ce mot, au Complément.

ROMANIQUE, adj. des 2 g. Philol. Synonyme de *roman* : *Langue romanique*, ou substantiv. : *Le romanique*, l'idiome provençal.

* **ROMANISÉ, ÉE**, adj. Hist. Qui a subi l'influence romaine : *Les provinces romanisées de l'Asie-Mineure*.

ROMANO-GALLICAN, ANE, adj. Qui appartient à la fois à Rome et à la France. — Diplom. *Écriture romano-gallicane*, écriture en usage dans les manuscrits du IXe siècle.

ROMANO-RUSTIQUE, adj. des 2 g. Philol. Qui appartient à la langue romane vulgaire.

* **ROMANS**, n. pr. m. Géogr. Cette ville, située sur la rive droite de l'Isère, compte 9,285 hab. Champ de Mars. Joli pont sur l'Isère. Aux environs on récolte le *vin de l'Ermitage*.

* **ROMANTIQUE**, s. et adj. des 2 g. Littér. Il se dit des partisans du genre romantique, c'est-à-dire des écrivains qui affectent de s'affranchir des règles de composition et de style établies par l'exemple des auteurs classiques : *Les romantiques et les classiques*.

ROMANTIQUEMENT, adv. D'une manière romantique.

* **ROMANTISME**, s. m. Littér. Il se dit aussi de ce qui a rapport au génie ou au style romantique : *Donner dans le romantisme*.

ROMANULA, adj. Ant. rom. Il se dit d'une des portes de Rome, située sur le mont Palatin.

ROMANZOWITE, s. f. Minér. Variété de grenat.

ROMBO, s. m. Pêche. Nom que les pêcheurs de Marseille donnent au turbot.

* **ROME**, n. pr. f. (en lat. *Roma*). Géogr. Ville de l'Europe méridionale, jadis capitale de l'empire Romain, aujourd'hui capitale de l'État ecclésiastique et de tout le monde catholique, ch.-l. de la comarque de Rome et résidence du pape, à 1,300 kil. S.-E. de Paris. 164,000 hab. *Rome* forme un carré oblong divisé par le Tibre en deux parties, dont la plus grande, sur la rive gauche, est *Rome* proprement dite; l'autre a le nom de *cité Léonine* ou *Transtevère*. Son enceinte offre un périmètre d'environ 21 kil. de tour; elle est percée de quinze portes, dont la plus belle est celle dite *del Popolo*. Université; collèges Romain, Nazareno, Anglais, Écossais, Irlandais et dix-sept autres. Institut de sourds-et-muets. Diverses écoles des beaux-arts pour les élèves qu'y envoient la France, l'Angleterre, l'Allemagne et les Deux-Siciles. Académies de Saint-Luc, des Arcadiens et des Nuovi-Lincei; académie théologique. Plusieurs bibliothèques importantes, et en première ligne celle du Vatican, riche en manuscrits précieux. Musée de tableaux, de sculptures. Collection de médailles, de pierres gravées. Observatoire. Jardin botanique. Nombre d'édifices religieux : la basilique de Saint-Pierre, sur la magnifique place du même nom, et la plus belle du monde; la basilique de Saint-Jean-de-Latran, les églises Sainte-Marie-Majeure, Saint-Paul, Sainte-Marie-des-Anges, et plus de trois cents autres. Beaucoup d'édifices publics et particuliers remarquables par leur magnificence, et entre autres, le Vatican et le Quirinal, que le pape occupe; les fontaines Trevi, Sextine, de Paul V, de la place Navone; les villas Borghèse, Medici, Doria, Aldobrandini, etc. Les monuments anciens ne sont pas moins nombreux. Ce sont : le pont Ælius ou Saint-Ange, la *Cloaca maxima*, plusieurs aqueducs, le Colisée, le Cirque, le Panthéon, les restes des Thermes de Titus, ceux du théâtre de Marcellus, les arcs de triomphe de Constantin, de Septime-Sévère; les colonnes Antonine, Trajane, Duilienne; plusieurs obélisques; les mausolées d'Adrien (aujourd'hui château Saint-Ange), d'Auguste, de Metella, de C. Cestius; le palais des Césars, le Forum (aujourd'hui *Campo-Vaccino*); les forums de Nerva, de Trajan, d'Aurélien. — L'ancienne *Rome* était beaucoup plus grande et plus peuplée que la *Rome* moderne. Elle fut bâtie d'abord sur sept collines, mais plus tard elle en comprit douze. Auguste l'avait partagée en quatorze régions ou quartiers. Au centre était le mille doré, où aboutissaient toutes les routes de l'empire. Elle avait une multitude de monuments célèbres, dont quelques-uns, cités plus haut, sont encore debout. L'un des plus fameux, le Capitole, est remplacé aujourd'hui par le *Campidoglio*. Sa population sous les empereurs était, d'après une évaluation évidemment exagérée, de 7,000,000 d'hab. — La fondation de *Rome* eut lieu 753 av. J. C., par Romulus et Rémus, son frère. Elle ne fut d'abord qu'un repaire de brigands sans femmes. Romulus fit enlever les filles sabines dans des fêtes qu'il donna aux peuples voisins, et l'État naissant prit quelque consistance. Après avoir été gouverné par des rois, il se constitua en république, administrée par un sénat et deux consuls. Cette république s'agrandit peu à peu aux dépens des États voisins. En 389, *Rome* fut presque ruinée par les Gaulois, dont Camille la délivra. Ses guerres avec les Carthaginois augmentèrent sa puissance, qui continua à s'étendre, malgré les factions qui déchiraient l'intérieur. Auguste l'embellit. Néron en brûla une partie, qu'il rebâtit avec plus de magnificence. Les invasions des barbares continuèrent sa décadence, qui date de l'époque où le siége de l'empire fut transféré à Constantinople (330 ap. J. C.). En 410, *Rome* fut prise par Alaric; en 455, par Genséric; en 476, par Odoacre. Elle ne fut plus alors que l'ombre d'elle-même. La religion chrétienne, qui y avait été apportée par saint Pierre et saint Paul, l'an 51 de J. C., y fit bientôt des progrès qui alarmèrent les empereurs; mais, quoique souvent persécutée, elle voyait s'augmenter tous les jours le nombre de ses prosélytes, et sous Constantin, elle fut proclamée religion de l'empire. Bientôt s'éleva un nouveau pouvoir, celui des papes : ils fixèrent leur séjour à *Rome*, qui n'était plus qu'un duché dépendant de l'exarchat de Ravenne, et ils finirent par en devenir souverains. Menacés par les rois lombards, ils cherchèrent un appui dans les rois francs. Pepin leur confirma la possession de *Rome* et de son duché. Charlemagne en fit une province du vaste empire carlovingien; mais, sous les successeurs de ce prince, les papes ressaisirent leur indépendance. Néanmoins, ils eurent plusieurs luttes à soutenir avec les empereurs d'Allemagne : Henri VI prit *Rome* en 1084 et en chassa Grégoire VII; Frédéric II mit en fuite Grégoire IX, etc. Le pouvoir des papes, comme souverains de *Rome*, ne fut guère solidement établi que sous Alexandre VI, Jules II, Léon X (1493-1534). Cet état de tranquille possession subsista jusqu'en 1798, époque à laquelle *Rome* fut enlevée à Pie VII par le général français Berthier, qui en fit une république. Napoléon réunit à *Rome* son empire, et en fit le ch.-l. du dép. du Tibre. Les évènements de 1814 ramenèrent les papes à *Rome* et leur rendirent le pouvoir. En 1848, à la suite d'une révolution faite dans le but d'établir une république en Italie, Pie IX fut obligé de quitter sa capitale; mais le gouvernement français fit marcher sur *Rome* une armée qui s'empara de la ville après un assez long siége, en chassa les démocrates, et y rétablit le pape (1850). — Cinq conciles œcuméniques furent tenus à *Rome*, en 1122, 1139, 1179, 1215 et 1512. — *Nouvelle Rome*, nom qui fut donné à Constantinople par Constantin, dès la fondation de cette ville. On l'appela

également *colonie de Rome*, *fille aînée de Rome*. — Hist. eccl. *Évêque de Rome*, titre que portèrent, dans les premiers siècles de l'Église, les pontifes que plus tard on appela *papes*. Au VIIe siècle, on a dit également *pape de Rome*. — *Rome*, s. f. Jeux. Se dit, au romestecq, de deux cartes de même valeur. — *Double rome*, se dit de deux as ou de deux rois.

ROMÉ, n. pr. f. (en gr. Ῥώμη). Myth. gr. La Force personnifiée, fille de Mars.

ROME-DE-TARN (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Aveyron, sur le Tarn. 3,150 hab.

ROMÉIKA, s. f. V. ROMAÏKA, au Complément.

* **ROMÉLIE**, n. pr. f. (en turc *Roum-Ily*, pays des Romains). Géogr. Contrée ou région de l'empire ottoman en Europe, dans la Turquie méridionale, entre le Balkan, la mer de Marmara et l'Archipel. Pop. 3,000,000 d'hab. La *Romélie* correspond à la Thrace et à la Macédoine des anciens.

* **ROMÉLIOTE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de la Romélie. — Qui appartient à la Romélie ou à ses habitants. On dit aussi *Roméiote* ou *Roméote*.

ROMIEU, s. m. Se dit, dans le dialecte provençal, d'un pèlerin qui revient de Rome.

ROMILLY-SUR-ANDELLE, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Eure, près de l'Andelle. 1,000 hab. Fonderie de cuivre.

* **ROMINAGROBIS**, s. m. Ce nom s'appliquait fig. à un homme riche et fier. Aujourd'hui, il désigne plutôt un homme hypocrite et sensuel : *C'est un rominagrobis*.

* **ROMIPÈTE**, s. m. Il s'est dit, en général, des pèlerins qui allaient à Rome.

* **ROMORANTIN**, n. pr. m. Géogr. Cette ville se trouve au confluent de la Sauldre et du Morantin. 7,182 hab. C'était jadis la capitale de la Sologne. Prise par les Anglais en 1536 : ce fut alors que l'on vit la première pièce d'artillerie de siége.

ROMOS, n. pr. m. (pr. *romôce*). Temps hér. Fils d'Ulysse et de Circé, qui, selon quelques traditions, donna son nom à la ville de Rome.

ROMOVE, s. m. Ant. Bosquet sacré où le grand-prêtre des anciens Prussiens avait établi sa demeure, et où il rendait la justice.

* **ROMPRE**, v. a. Prov. et fig. *Rompre l'anguille au genou*, faire une chose impossible, ou, prendre de mauvais moyens pour réussir. — *Rompre les dés à quelqu'un*, traverser ses desseins. — *Rompre la paille*. V. PAILLE, au Dict. — Jeux. Au trictrac : *Rompre son plein*, être obligé de lever l'une des deux dames qui complètent chaque case du plein. — *Rompre le dé*, *rompre le coup*, passer les mains sur les dés dans l'instant que l'adversaire a joué, les brouiller pour rendre son coup nul. — Liturg. *Rompre le pain*, partager la communion, faire la cène avec les assistants. — Escr. *Rompre la mesure à son adversaire*, le mettre hors d'état de porter le coup qu'il voulait porter. — *Rompre la mesure*, reculer en parant. — *Rompre la semelle*, reculer de la longueur du pied. — Agric. *Rompre* s'est dit pour labourer une terre en friche. — Techn. *Rompre une planche*, chez les graveurs, mettre une planche hors d'état de servir. — *Rompre la couche*, chez les brasseurs, remuer les grains dans le germoir, pour empêcher qu'ils ne se pelottent. — *Rompre la laine*, faire le mélange des laines de différentes couleurs que l'on veut employer à la fabrique des draps mélangés. — Alchim. *Rompre*, faire la dissolution avec le feu.

* **ROMPU, UE**, part. et adj. Se dit des armes ou des pièces brisées, et des chevrons dont la pointe d'en haut est coupée.— Peint. *Ton rompu*, celui qui s'élève ou se dégrade, pour figurer l'ombre avec plus ou moins d'intensité. — *Couleur rompue*, celle qui participe d'une autre couleur, par le moyen d'un reflet. — Mar. *Bâtiment rompu*, bâtiment très-arqué. — Man. *Train rompu*, se dit de l'allure qui tient du traquenard et de l'aubin.

ROMUS, n. pr. m. (pr. *romuce*). Temps hér. Fils d'Énée et de Lavinie, et fondateur de Rome, d'après une tradition peu accréditée.

RONABÉ, s. m. Bot. Genre de plantes de la Guyane, famille des rubiacées.

RONCAGLIA, n. pr. f. Géogr. Village de l'État de Parme, sur le Pô, entre Plaisance et Crémone. Aux environs est une plaine fameuse dans l'histoire des XIe et XIIe siècles, par le séjour qu'y faisaient les rois d'Allemagne avant leur couronnement.

RONCAL, n. pr. m. Géogr. Nom d'une vallée d'Espagne, dans les Pyrénées. La *vallée de Roncal* est gouvernée par ses propres lois, et d'une manière presque indépendante. Elle fait partie de l'intendance de Pampelune.

* **RONCE**, s. f. Zool. Espèce de raie. — Techn. Il se dit des veines orbiculaires que l'on voit sur les lames damassées, et surtout sur les bois noueux.

RONCER, v. a. Mar. Pousser une pièce de bois, quand elle est étendue sur un plan, dans une direction perpendiculaire à sa longueur.

RONCETTE, s. f. Zool. Un des noms vulgaires du traquet.

RONCEUX, EUSE, adj. Techn. Se dit du bois qui est rempli de nœuds : *Acajou ronceux*.

RONCEVAUX, n. pr. m. Géogr. Bourg d'Espagne, dans l'intendance de Pampelune, au milieu d'une vallée où fut surprise et taillée en pièces l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne, en 778. C'est là que fut tué le paladin Roland.— Hist. relig. *Chanoine de Roncevaux*, membre d'une communauté fondée par Charlemagne, au IXe siècle, ou, selon quelques-uns, par un évêque de Pampelune, en 1131.

RONCIE, s. f. Anc. t. milit. Arme du genre des faulx.

RONCIGLIONE, n. pr. m. Géogr. Ville de l'État ecclésiastique, dans la délégation de Viterbe. 3,360 hab.

RONCINAGE, s. m. Féod. Service d'un cheval, dû par le vassal au seigneur.

RONCINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a des feuilles pinnatifides oblongues, dont les lobes aigus se dirigent vers la base.

RONCINER, v. a. Féod. Exiger le service d'un cheval.

* **ROND, ONDE**, adj. *Chevalier de la table ronde*. V. TABLE, au Compl. — Anat. *Rond* se dit de certains muscles ou de certains ligaments, dont les fibres sont rassemblés en un faisceau arrondi : *Muscle petit rond ; muscle grand rond ; ligament rond*. — Musiq. *B rond*, nom que les Italiens donnent au bémol. — Pêche. *Filet rond*, se dit de certains filets qui ont la forme d'un entonnoir. — Hist. *Tête ronde*. V. TÊTE, au Complément. — s. m. Danse. *Rond de jambe*, se dit d'une certaine manière d'avancer ou de reculer une jambe, en lui faisant décrire un demi-cercle, tandis que l'autre jambe porte à terre. — Fauconn. *Voler en rond*, tourner autour de sa proie, en parlant du faucon. — Man. *Rond* se dit quelquefois pour volte. — Techn. *Rond de plomb*, grande plaque de plomb de la figure d'un tour de chapeau, sans forme, dont les chapeliers se servent pour maintenir un chapeau en état.

RONDA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans la province de Malaga, sur un roc élevé que coupe en deux le Guadalvin ou Guadiaro. 19,000 hab.

RONDACHINE, s. f. Bot. Genre de plantes aquatiques de l'Amérique méridionale.

RONDARCHER, s. m. Anc. t. milit. Soldat armé d'une rondache.

* **RONDE**, s. f. Prov. *A la ronde mon père en aura*, se dit en faisant passer quelque chose de main en main. — Art milit. *Ronde major*, celle que fait le major pour s'assurer que les officiers et les soldats sont à leur poste, pour visiter les corps de garde, etc. V. RONDE-MAJOR, au Dict. — *Chemin de ronde*, chemin pratiqué autour d'une forteresse, d'une prison, et que les soldats de garde parcourent pendant la nuit, pour voir si tout est dans l'ordre. — On donne le même nom à des chemins qui sont placés autour des villes, et que parcourent la nuit les employés de l'octroi, afin d'empêcher la fraude. — Jeux. *Ronde* se dit, au lansquenet, de l'argent que chaque joueur paie pour les cartes avant de se mettre au jeu. — Zool. Nom spécifique d'une tortue. — Techn. Ustensile dont les blanchisseuses se servaient autrefois pour dresser le linge.

* **RONDEAU**, s. m. Anc. poés. franç. *Rondeau simple*, petite pièce de vers composée de deux quatrains séparés par un distique, le tout sur deux rimes, une masculine et une féminine, avec un refrain qui se mettait au commencement et se répétait après le distique et après le deuxième quatrain. — *Rondeau double*, se disait autrefois de la pièce de vers qu'on appelle aujourd'hui simplement *rondeau*. — *Rondeau redoublé*, pièce de poésie de vingt vers, disposés par cinq quatrains, en sorte que les quatre vers du premier quatrain font l'un après l'autre le dernier vers des autres quatrains. Le cinquième de ces quatrains doit être suivi de la répétition du premier mot ou de l'hémistiche du premier vers de l'ouvrage. — Techn. *Rondeau*, planche ronde sur laquelle les pâtissiers dressent les pains bénits. — Support où l'on place la poterie pendant la cuisson. — Peau préparée pour garnir un crible. — Plaque de métal sur laquelle l'opticien façonne les verres plats. — Pierre dont l'horloger se sert pour diminuer les verres de montre.

RONDELER, v. n. S'est dit pour, faire des rondeaux.

* **RONDELET**, s. m. Littér. Dans la poésie espagnole, espèce de couplet que l'on chante dans les rondes ou les danses. — Techn. Bâton dont le bourrelier se sert pour enfoncer la bourre.

* **RONDELETTE**, s. f. Bot. Nom vulgaire de l'asaret et du lierre terrestre.

RONDELETTINE, s. f. Comm. Soie formée de deux bouts fortement tordus.

RONDELISTE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée par un prêtre nommé *Rondel*. Sa grande maxime était de ne rien faire ni croire de tout ce qui a été admis ou pratiqué depuis la révolution de 1789.

* **RONDELLE**, s. f. Anc. t. milit. Garde d'épée de forme ronde. — Zool. Poisson du genre chétodon. — Bot. Un des noms vulgaires de l'asaret. — Techn. Se dit de certaines petites pièces rondes, de quelque matière qu'on les ait faites : *Une rondelle de fer, de cuivre ; une rondelle de cuir, de feutre*. — *Rondelles fusibles*, plaques d'alliage susceptibles de fondre à des températures déterminées, et destinées à donner issue à la vapeur d'une chaudière, quand les soupapes ne fonctionnent pas ou deviennent insuffisantes. — *Rondelle*, espèce de virole. — Outil de fer avec lequel les maçons grattent les membres d'architecture. — Petite tête de chardon qu'on réserve pour tirer à poil les étoffes de peu de valeur. — Dans les départements du Nord de la France, on appelle *rondelle* un petit tonneau à bière.

RONDO, s. m. Mus. Forme italienne que l'on préfère à rondeau, quand il s'agit d'une partie de symphonie : *Le rondo d'un concerto*.

RONDOTTE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires du lierre terrestre.

RONE, s. m. Zool. Nom spécifique d'un poisson du genre labre.

RONFLE, s. f. Nom d'un ancien jeu semblable à la triomphe.

RONFLÉE, s. f. Espèce de hennissement propre au cheval quand il a peur. Vieux mot.

* **RONFLEMENT**, s. m. Il se dit fig. de certains bruits qui ont quelque rapport avec le ronflement d'un homme : *Le ronflement de l'orgue*, *le ronflement du canon*, *d'une toupie*.

RONGEANT, ANTE, adj. Qui est susceptible de ronger, de détruire : *L'action rongeante des acides*. — Fig. *Les remords, les soucis rongeants*.

RONGE-MAILLE, s. m. Nom que La Fontaine donne au rat.

RONGEOTER, v. n. Manger peu et sans appétit. Vieux et fam.

RONSDORFIEN, s. m. Hist. relig. Disciple d'Élie Eller, qui vivait à *Ronsdorf*, en Prusse, au commencement du XVIIIe siècle ; il prétendait avoir été choisi de Dieu pour fonder une nouvelle Jérusalem. Ses sectateurs furent aussi appelés *elleriens*.

RONTEIZ, s. m. Dr. cout. Il se disait, dans la coutume de Nevers, d'une terre qui n'avait pas été cultivée depuis longtemps.

RONVILLE, s. m. Hortic. Variété de poire.

ROOD, s. m. Mesure agraire d'Angleterre, valant 10 ares 11 centiares.

ROPALOCÈRE, adj. des 2 g. (du gr. ῥόπαλος, massue ; κέρας, corne). Zool. Qui a les antennes terminées en massue. On écrit aussi et mieux *rhopalocère*.

ROPALOMÈRE, s. m. (du gr. ῥόπαλος, massue ; μέρος, partie). Zool. Genre d'insectes diptères. On écrit aussi et mieux *rhopalomère*.

ROPAN, s. m. Zool. Coquille du Sénégal.

ROPHOTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. ῥοφάω, avaler). Zool. Qui est pourvu d'un suçoir. — ROPHOTÈRES, s. m. pl. Ordre d'insectes. On écrit aussi et mieux *rhophotère*.

ROQUE-COURBE, n. pr. f. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Tarn. 1,720 hab.

* **ROQUET**, s. m. Il se dit aussi, en général, des chiens de petite taille : *Les gros chiens méprisent les aboiements d'un roquet*. — Anc. t. milit. Fusée de guerre que l'on a nommée depuis, par corruption, *raquette*. — Pêche. *Roquets*, petites roches peu élevées sur le fonds, où se re-

tirent plusieurs espèces de poissons. — Zool. *Roquet*, espèce de lézard d'Amérique. — Techn. Bobine qui reçoit le fil d'argent.

* **ROQUETTE**, s. f. Comm. rel. *Hospitalières de la Roquette*, religieuses qui s'établirent en 1639 dans la rue de la Roquette, à Paris; elles ne furent supprimées qu'en 1790. — Anc. t. milit. *Roquette*, fusée de guerre. — *Faire la roquette*, c'était jeter des fusées en l'air pendant la nuit, pour donner quelque signal. — Zool. *Roquette*, espèce de perdrix grise. — Minér. Molécules raboteuses et dures, qui se trouvent dans les cendres du Levant. — Techn. Sorte de petite bobine.

RORAIRE, s. m. Ant. Nom que portaient primitivement les vélites des armées romaines.

ROS, n. pr. m. (pr. *rôce*). Myth. rom. La rosée personnifiée, fils de l'Air et de la Terre.

* **ROSACÉ, ÉE**, adj. Bot. Se dit des parties qui sont disposées à peu près comme les pétales d'une rose : *Corolle rosacée, écailles rosacées*.

* **ROSACIQUE**, adj. des 2 g. Chim. Se dit d'une substance de couleur briquetée, rose ou rouge, qui existe dans l'urine des personnes atteintes de fièvres intermittentes.

* **ROSAGE**, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des rhodoracées, dont plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins à cause de la beauté de leurs fleurs. — Techn. Action de donner de l'éclat et de la vivacité à la couleur du coton teint avec la garance.

ROSAGINE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires du laurose ou laurier-rose.

ROSAGINÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de *rhodoracé*.

* **ROSAIRE**, s. m. Hist. eccl. *Confrérie du rosaire*, confrérie fondée, ou, selon quelques-uns, renouvelée par saint Dominique, en 1208. — *Ordre des chevaliers de Notre-Dame du rosaire*, ordre qui ne fut point confirmé par le pape, et qui dura peu. — *Ordre du collier céleste du saint Rosaire*, ordre fondé, en 1545, à la demande d'Anne d'Autriche ; il se composait de confréries de cinquante filles nobles. — Zool. Nom marchand d'une coquille du genre volute. — Alchim. *Rosaire des philosophes*, livre sur la pierre philosophale, autrefois très-estimé des alchimistes.

ROSAL, ALE, adj. Ant. rom. Qui se fait à l'époque des roses : *Offrandes rosales*, celles qu'on déposait avec des roses, au mois, sur les tombeaux. — *Rosales*, ou *rosalies*, s. f. pl. Se dit des jours où l'on déposait des offrandes rosales sur les tombeaux. V. ROSALIE, au Dict.

ROSALINE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

ROSATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide rosacique avec une base.

ROSBACH, n. pr. m. V. ROSSBACH, au Dictionnaire et au Complément.

ROSBECQUE, n. pr. m. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre occidentale. 1,500 hab. Charles VI, roi de France, y battit, en 1382, les Flamands révoltés ayant à leur tête Philippe Arteveld.

ROSCHILD, n. pr. m. Géogr. Ville de Danemark, dans le Seeland. 2,000 hab. Château ; tombeaux des anciens rois et des hommes illustres du Danemark. Une paix fut conclue à Roschild en 1658, entre la Suède et le Danemark.

ROSCINÈLE, s. f. Zool. Genre de crustacés.

ROSCOFF, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. du Finistère, sur l'Océan. 3,332 hab. Port. Marie Stuart y débarqua en 1558, lorsqu'elle vint épouser le dauphin, depuis François II.

ROSCOMMON, n. pr. m. Géogr. Ville d'Irlande, ch.-l. du comté de même nom. 3,300 hab. Château qui date de 1268. Patrie de Dillon Wentworth, comte de Roscommon.

* **ROSE**, s. f. Prov. *Comparer la rose au pavot*, comparer une chose à une autre qui est de beaucoup inférieure à la première. — Myth. et ant. La *rose* est le symbole du silence et de la discrétion. De là ces locutions : *Parler sous la rose*, parler sans crainte d'indiscrétion ; et, *cela soit dit sous la rose*, ne le répétez pas. — Poétiq. *La saison des roses*, le printemps. — Poétiq. et fig. *Les roses de la jeunesse, du bel âge*, l'éclat, la fraîcheur de la jeunesse. On dit à peu près de même : *Les roses de son teint, de ses joues*, etc. — *Bois de rose*, sorte de bois à odeur de rose et d'un rouge très-foncé. — Bot. On appelle : *rose blanche*, une variété de figue ; — *rose changeante*, une espèce de ketmie ; — *rose de chien*, une espèce de rose sauvage ; — *rose du ciel*, une espèce d'agrostème; *rose de Damas*, une variété de rose trémière ; — *rose de Gueldre*, le viorne obier ; *rose d'hiver* ou *rose de Noël*, l'ellébore noir ; — *rose d'Inde*, l'œillet d'Inde ; — *rose du Japon*, le camélia ; — *rose de Jéricho*, le jérose ; — *rose de Notre-Dame*, la pivoine ; — *rose de Provins*, la rose rouge ; — *rose rubis*, l'adonide d'été ; — *rose Sainte-Marie*, la coquelourde des jardins. — Féod. *Baillée de rose*, offrande de fleurs qu'on devait au seigneur. — Archit. *Rose de moderne*, se dit des grands vitraux gothiques en forme de rose. — *Rose de compartiment*, nom de tout compartiment formé en rayons et renfermé dans une figure circulaire. — *Rose de pavé*, ornement circulaire dans le pavé des cours, des vestibules, etc. — *Rose de serrurerie*, ornement à jour qui se trouve dans les panneaux des grilles. — Hist. *Guerre des deux Roses*, guerre civile qui désola l'Angleterre pendant le XV[e] siècle. Elle eut pour cause la rivalité des maisons de Lancastre et d'York, qui se disputaient le trône, et prit son nom de ce que les deux partis avaient chacun adopté une rose pour signe de ralliement. Les partisans du duc de Lancastre portaient la *rose blanche*, et ceux du duc d'York la *rose rouge*. Cette guerre se termina à la bataille de Rosworth, en 1485, par la mort de Richard III (d'York). Henri VII (de Lancastre) épousa Élisabeth d'York, fille d'Édouard IV, et confondit ainsi les droits des deux maisons. — *Ordre de la Rose*, ordre fondé en 1829, au Brésil, par l'empereur Pedro I[er], à l'occasion de son mariage, et destiné à récompenser le mérite civile et militaire. — Philol. *Roman de la Rose*, roman en vers du XIII[e] siècle. Il fut commencé par Guillaume de Lorris et terminé par Jehan de Meung, dit Clopinel. — Alchim. *Rose minérale*, poudre rouge qui se produit pendant la sublimation de l'or ou du mercure. — Techn. *Rose*, ouverture ronde placée au milieu de plusieurs instruments, comme dans les luths, les guitares, les théorbes. — Tache jaune, orangée ou bleue, que l'acier présente quelquefois au milieu de sa cassure. — Marque ronde que le teinturier laisse au bout de l'étoffe, pour distinguer les couleurs qui ont servi de fond. — Ornement de vélin qui entre dans la composition d'une frange. — Cheville qu'on met à un râtelier.

* **ROSE**, adj. des 2 g. Chron. *Dimanche rose*, signifie, dans quelques diplômes, le dimanche de l'Ascension, jour où le pape bénissait une rose d'or. — Géogr. *Mont Rose*, montagne de Suisse, dans le Valais ; c'est le plus haut sommet des Alpes, après le mont Blanc. 4,063 m. au-dessus du niveau de la mer. On la nomme aussi *Rosa*.

* **ROSEAU**, s. m. Bot. On appelle : *Roseau des étangs, roseau de la passion*, la massette ; — *roseau à feuilles rayées*, une variété de l'alpiste ; — *roseau des Indes*, le bambou ; — *roseau odorant*, l'acore ; — *roseau à sucre*, la canne à sucre.

ROSEBECQUE, n. pr. m. V. ROSBECQUE, au Complément.

* **ROSÉE**, s. f. Hist. *Frères de la rosée*, s'est dit quelquefois des rose-croix, parce qu'on a cru que c'était dans une certaine préparation de la rosée, qu'ils puisaient les secrets merveilleux dont ils se vantaient. — Bot. *Rosée du soleil*, le rossolis. — *Rosée du ciel*, le nostoc commun. — Alchim. *Rosée*, le mercure. — *Rosée des philosophes*, l'ouvrage de la pierre des sages, quand on y travaille. — *Rosée blanche célestine*, la pierre philosophale au blanc parfait. — Techn. *Rosée*, changement de couleur du drap, aux endroits où il est moins fourni de laine.

ROSE-GORGE, s. m. Zool. Espèce de gros-bec de la Louisiane.

ROSÉICOLLE, adj. des 2 g. (du lat. *roseus*, rose ; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou rose.

ROSÉIGASTRE, adj. des 2 g. (du lat. *roseus*, rose ; *gaster*, ventre). Zool. Qui a le ventre de couleur rose.

ROSÉIPENNE, adj. des 2 g. (du lat. *roseus*, rose ; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes roses.

ROSELIN, s. m. Zool. Nom donné au merle couleur de rose.

ROSELITE, s. f. Minér. Nouvelle substance minérale.

ROSES, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Barcelone, sur la Méditerranée, au fond du golfe de Roses. 2,315 hab. Petit port. — Fondée, dit-on, par les Rhodiens. Prise par les Français en 1645, 1693, 1795, 1808.

* **ROSETTE**, s. f. Danse. Se dit d'une sorte de spirale que l'on décrit avec vitesse, en tournant sur la pointe du pied. — Man. Molette d'éperon : *Éperons à rosettes*. Vieux en ce sens. — Zool. Nom donné à une phalène. — Nom vulgaire du grondin ou rouget. — Bot. Altération circulaire et fendillée dans le cœur d'un arbre. — Bouquet de feuilles qui termine la tige de certaines mousses. — Techn. Instrument dont on se sert pour diviser les roseaux dont on forme les dents des ros. — Ornement de tôle, en forme de rose, au milieu duquel passe la tige d'un bouton de porte.

* **ROSETTE**, n. pr. f. Géogr. Ville de la Basse-Égypte, ch.-l. d'une province, sur la branche occidentale du Nil, à 9 kil. de son embouchure. Pop. qui varie de 9,000 à 20,000 hab. Une barre dangereuse empêche les vaisseaux de remonter jusqu'à *Rosette*, aussi le commerce de cette ville est-il très-déchu. — Les Français s'en emparèrent en juillet 1798, et la possédèrent jusqu'en 1801, époque où ils évacuèrent l'Égypte. Les Anglais l'attaquèrent le 31 mars et le 19 avril 1807, mais ils furent repoussés par les Turcs. — *Inscription* ou *pierre de Rosette*, célèbre inscription gravée sur une pierre, découverte à Rosette pendant l'expédition d'Égypte par les Français (1799) ; elle est en trois langues, hiéroglyphique, égyptien vulgaire et grec, et date de l'an 193 av. J. C., époque où Ptolémée V, dit Épiphane, monta sur le trône. L'inscription rappelle tout ce qui s'est passé pendant la minorité de ce prince.

ROSILLE, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

ROSILLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la rosille. — ROSILLÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

ROSROED, s. m. Hist. Nom d'un tribunal institué en Russie pour régler les contestations de préséance entre les nobles. Il fut aboli vers la fin du XVII[e] siècle, par le czar Féodor Alexiowitch.

ROSS, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté d'Hereford, sur la Wye. 3,800 hab. Cidre renommé. — Ville d'Irlande, dans le comté de Cork, sur une baie dite *baie de Ross*. Port presque ensablé. — Le *comté de Ross*, borné à l'O. par l'Océan, compte 60,000 hab. Ch.-lieu Tain. Pâturages et glaciers.

* **ROSSANE**, s. f. Art cul. Manière d'apprêter les lapereaux et les lapins. On les coupe par quartiers qu'on larde, et on les saute à la casserole.

ROSSANO, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Calabre Citérieure. 7,500 hab. Archevêché. Patrie du pape Jean XVII.

* **ROSSBACH**, n. pr. m. (pr. *rocebake*). Géogr. Ce village se trouve dans la province de Saxe. 500 hab. Frédéric II y défit complètement, le 5 novembre 1757, les impériaux et les Français commandés par le maréchal de Soubise, et fit élever en mémoire de cet événement une colonne que Napoléon renversa en 1807, après la bataille d'Iéna. On écrit aussi *Rosbach*.

* **ROSSE**, s. f. Zool. Un des noms vulgaires du gardon.

ROSSELET, s. m. Zool. Nom vulgaire du mauvis et de la petite rousserolle.

ROSSIGNOL, s. m. Prov. *Quand le rossignol a vu ses petits, il ne chante plus*, quand on a des enfants, on perd sa gaîté. — Zool. *Rossignol d'Amérique*, la grande fauvette ou le figuier de la Jamaïque ; — *rossignol des Antilles*, le moqueur ; — *rossignol du Canada*, espèce de troglodyte ; — *rossignol d'eau* ou *de rivière*, la grande rousserolle ; — *rossignol d'hiver*, le rouge-gorge et la fauvette d'hiver ; — *rossignol de Madagascar*, la loxie de Madagascar ; — *rossignol monet*, le bouvreuil ordinaire ; — *rossignol mouche*, la fauvette babillarde ; — *rossignol de muraille*, nom donné au rouge-gorge, aux fauvettes, et à plusieurs espèces de rouges-queues ; — *rossignol de Virginie*, le cardinal huppé. — Mus. *Rossignol*, un des jeux de l'orgue, qui imite le chant du rossignol. — Sorte de petite flûte à piston que l'on fait avec un tuyau d'écorce détaché d'une branche de bois vert. — Vétér. Opération par laquelle on prétend guérir les chevaux poussifs. — Techn. Bois qu'on met dans les mortaises trop longues. — Coin de bois poussé de force entre les solives d'un plancher.

ROSSIGNOLADE, s. f. Chant du rossignol. Peu usité. — Fig. Roulade : *Faire* ou *lancer des rossignolades*.

* **ROSSIGNOLEMENT**, s. m. Action de chanter comme le rossignol.

ROSSOLAN, s. m. Zool. Nom vulgaire de l'ortolan de neige.

ROSTAGE, s. m. Techn. V. ROTAGE, au Dict.

ROSTAMIDE, s. m. Hist. Membre d'une dynastie arabe qui possédait les côtes maritimes

d'Afrique, depuis Tunis jusqu'au détroit de Gibraltar : fut détruite au commencement du xe siècle avec celles des Aglabites et des Madratides.

* **ROSTANE**, s. f. V. ROSSANE, au Complément.

* **ROSTELLE**, s. f. Hist. nat. Petit bec ou prolongement en forme de bec.

ROSTELLÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui se prolonge en forme de petit bec.

ROSTELLINE, s. f. Bot. Production filiforme que donnent les graines des plantes cryptogames, quand elles germent.

* **ROSTER**, v. a. Techn. Chez les passementiers, garnir un bouton de points d'or ou d'argent.

ROSTKOVIE, s. f. Bot. Genre de plantes du détroit de Magellan, famille des joncées.

ROSTOCK, n. pr. m. Géogr. Ville du grand-duché de Mecklembourg-Schwérin, sur la Warnow. 19,000 hab. Université. Commerce actif. Patrie de Blücher : on y voit sa statue.

ROSTOV, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement d'Iaroslav, sur le bord N.O. du lac Néro. 5,000 hab. Archevêché. — Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement d'Iékatérinoslav, sur le Don. 9,000 hab.

ROSTRAGINE, s. f. V. ROSTRAGO, au Dict.

* **ROSTRAL, ALE**, adj. Zool. Qui a la forme d'un bec. — Qui s'insère sur un rostre. — Archéol. *Colonne rostrale*, se dit des colonnes érigées en mémoire d'une victoire navale, et qui sont ornées de proues et de poupes de navires ou de galères. — Au pl. m., *rostraux*.

* **ROSTRE**, s. m. Zool. Bouche prolongée en forme de bec. — Avance de la partie antérieure du test de quelques crustacés. — Ensemble des pièces qui par leur réunion composent le suçoir des insectes hémiptères.

ROSTRÉ, ÉE, adj. Zool. Qui a le bec très-large. — Qui est allongé en forme de bec.

ROSTRICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *rostrum*, bec; *cornu*, corne). Zool. Qui a les antennes portées sur une sorte de bec.

ROSTRIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *rostrum*, bec; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un bec.

ROSTRO-LABIAL, adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la bouche du têtard de la grenouille.

ROSTURE, s. f. Mar. Se dit de plusieurs tours de corde qui servent à lier ensemble différentes pièces de bois.

ROSULAIRE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la forme ou la disposition des pétales d'une rose.

* **RÔT**, s. m. Prov. *Être à pot et à rôt dans une maison*, y manger quand on veut, y vivre dans une grande familiarité. — *Manger son pain à la fumée du rôt*, être témoin d'un plaisir, d'un divertissement auquel on ne peut avoir part.

ROTA, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Séville, sur l'Océan, vis-à-vis Cadix. 8,000 hab. Vins renommés.

ROTALITE, s. f. Orthographe véritable du mot que le Dictionnaire écrit *rotalithe*. On dit aussi *rotalie*.

ROTATIF, IVE, adj. Techn. Qui agit en tournant. — *Machine rotative*, nom sous lequel on comprend toutes les machines à vapeur dans lesquelles le mouvement rectiligne alternatif de la tige du piston est transformé en un mouvement de rotation.

ROTATOIRE, adj. des 2 g. Mécan. Qui accomplit un mouvement de rotation. — ROTATOIRES, s. m. pl. Zool. Famille d'animalcules infusoires.

* **ROTE**, s. f. Archéol. Instrument de musique à cordes du genre de la guitare. Selon quelques auteurs, la rote était une espèce de vielle.

* **ROTER**, v. a. Man. *Roter sur l'avoine*, se dit d'un cheval qui refuse l'avoine, parce qu'on lui en a trop donné, ou parce qu'il en est dégoûté; et *roter sur la besogne*, d'un cheval paresseux ou sans vigueur, qui ne peut fournir son travail.

ROTH, n. pr. m. Géogr. Ville de Bavière, dans le cercle de Rezat. 2,200 hab. Patrie du philologue Gessner.

ROTHENBOURG, n. pr. m. Géogr. Villes de la confédération germanique; l'une dans le royaume de Bavière, cercle de la Franconie-Moyenne. 6,000 hab.; l'autre dans le royaume de Wurtemberg, cercle de la Forêt-Noire, sur le Neckar. 5,500 hab.

ROTHERHAM, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté d'York. 10,417 hab.

ROTHERHITE, n. pr. m. Géogr. Village d'Angleterre, dans le comté de Surrey, sur la Tamise et tout près de Londres. 12,875 hab. Chantiers de construction navale.

ROTHESAY, n. pr. m. V. plus loin ROTHSAY.

ROTHIÈRE (la), n. pr. f. Géogr. Village de France, dép. de l'Aube, à 15 kil. N.-O. de Bar-sur-Aube. 200 hab. Célèbre par un combat entre Napoléon et les alliés, le 31 janvier 1814.

ROTHOMAGUS, n. pr. m. (pr. *rotomaguce*). Géogr. anc. Ville de la Gaule, dans la deuxième Lyonnaise, sur la Seine, capitale des Véliocasses. Aujourd'hui *Rouen*.

ROTHOUMA, n. pr. m. Géogr. Île de la Polynésie; 32 kil. de tour. 4,000 hab.

ROTHSAY, n. pr. m. Géogr. Bourg d'Écosse, dans l'île de Bute, sur une grande baie. 5,000 hab. Pêche active. Résidence des anciens rois d'Écosse.

ROTHSCHILD, n. pr. m. V. ROSCHILD, au Complément.

* **RÔTIE**, s. f. Se dit, par extens., d'une tranche de pain sur laquelle on a étendu des confitures, du beurre, du miel, etc. : *Une rôtie de confiture, de fromage mou, de graisse; faire des rôties.* — Prov. *Faire des rôties d'une chose*, se dit des choses qu'on aime beaucoup, et qu'on mange avec plaisir : *J'en ferais des rôties.* — Constr. *Rôtie*, exhaussement pratiqué sur un mur mitoyen, de la demi-épaisseur de ce mur. — Zool. Nom marchand d'une coquille du genre rocher. On la nomme encore *chicorée brûlée*.

* **ROTIFÈRE**, adj. des 2 g. Zool. Qui porte un organe de rotation semblable à une roue.

ROTIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *rota*, roue; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une roue.

* **ROTIN**, s. m. Canne faite avec la tige du rotang. — Le Dictionnaire confond à tort *rotang* et *rotin*. Le premier est la plante, le second n'est qu'une partie de la tige.

RÔTISSAGE, s. m. Action de faire rôtir ou de rôtir quelque chose; résultat de cette action.

ROTL, s. m. Poids des États barbaresques. On distingue : le *rotl* ou *livre feuddi*, poids de l'argent, valant, kil. 0,4974. — Le *rotl* ou *livre attari*, poids d'épicier, kil. 0,5461. — Le *rotl* ou *livre ghreddari*, poids pour les fruits, 0,6143. — Le *grand rotl* ou *livre kebir*, kil. 0,9215.

* **ROTONDE**, s. f. Caisse située sur le derrière de certaines diligences : *Prendre une place de rotonde.*

ROTONDO, n. pr. m. La plus haute montagne de Corse, à 12 kil. S.-O. de Corte; 2,834 m. de hauteur.

* **ROTOQUAJE**, s. m. Faute typographique du Dictionnaire. C'est *rotoquage*.

ROTTBŒLLIACÉ, ÉE; adj. Bot. Qui ressemble à une rottbœllie. — ROTTBOELLIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes graminées. *Rottbœl*, du Dictionnaire est une forme inusitée.

ROTTEL, s. m. Poids de l'empire ottoman, valant kil. 0,6378.

* **ROTTERDAM**, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Hollande, dans la Hollande méridionale, sur la rive droite de la Meuse, et sur la Rotter, affluent de la Meuse. 80,000 hab. Port. Nombreux canaux. Amirauté; bourse; palais de la compagnie des Indes, église Saint-Laurent, hôpital des vieillards. Société batave des sciences exactes et expérimentales, école latine, etc. Consulat de France. — Prise par les Flamands en 1297, par Brederode en 1588, par les Français en 1794.

ROTTI, n. pr. m. Une des îles de la Sonde, au S.-O. de Timor; 67 kil. sur 26. Les Hollandais y ont un comptoir.

ROTTJÉ, s. m. Zool. Oiseau du Groenland.

ROTTOLO, s. m. Poids de l'île de Malte, valant 32 onces, ou kilogr. 0,7915. — Poids de Gênes, kil. 0,5232. — Poids du royaume des Deux-Siciles, kil. 0,8910. — Poids de Palerme, kil. 0,8733. On l'appelle aussi *grand rottolo*. — *Petit rottolo de Palerme*, kil. 0,7939. — *Rottolo d'Alep*, poids de l'empire ottoman, kil. 2,2970. — *Rottolo de Tripoli*, kil. 2,2194. — *Rottolo de Damas*, kil. 1,9023. On l'appelle aussi *damasquin* — *Rottolo de Tunis*, kil. 0,4962. — *Rottolo*, poids d'Abyssinie, kil. 0,3121. — Poids de Guinée, kil. 0,4326. — Poids d'Égypte, kil. 0,4310.

ROTULAIRE, adj. des 2 g. (lat. *rotula*, petite roue). Hist. nat. Qui a la forme d'une roue, d'une petite roue. — ROTULAIRE, s. f. Genre de coquilles fossiles.

* **ROTULE**, s. f. Zool. Nom donné à deux petites pièces cachées dans l'intérieur du corselet des insectes. — Genre d'oursins. — Bot. Genre de plantes borraginées. — Genre de champignons. — Comm. *Rotule*, pastille plate ou tablette. — s. m. Ant. Un des noms du poids appelé aussi *line*, qui était employé en Égypte et dans une partie de l'Asie. Le *rotule* valait 96 grammes.

ROTULÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à une petite roue : *coquille rotulée*.

ROTULEUX, EUSE, adj. Didact. Qui ressemble à une petite roue.

ROTUNDICOLLE, adj. des 2 g. (du lat. *rotundus*, rond; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet rond.

ROTUNDIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *rotundus*, rond; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles rondes.

ROTUNDIVENTRE, adj. des 2 g. (du lat. *rotundus*, rond; *venter*, ventre). Zool. Qui a le ventre arrondi.

* **ROTURE**, s. f. Anc. cout. Terre défrichée, mise en état de supporter la culture.

* **ROTURIER**, s. m. Anc. cout. Celui qui défriche une terre.

* **ROUAGE**, s. m. Droit cout. Droit que le seigneur levait sur le vin vendu en gros.

* **ROUANNE**, s. f. Mar. Tarière à longue tige dont on se sert pour percer les corps de pompe. — Techn. Compas du formier.

ROUBAISIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de Roubaix. — Qui appartient à Roubaix ou à ses habitants.

* **ROUBLE**, s. f. Il y a aussi des *roubles* d'argent de différentes époques, dont la valeur varie de fr. 4 à 4,90. — *Rouble d'or de 1756*, fr. 5,02. — *Rouble d'or de 1799*, fr. 3,81. — *Rouble de papier*, papier monnaie qui vaut fr. 1,13. — Techn. *Rouble*, outil du briquetier.

* **ROUBSCHITE**. Faute typographique du Dictionnaire. C'est *roubschiste*, s. m.

ROUCOUTER, v. a. Agric. Donner le dernier binage aux vignes.

* **ROUDRA**, n. pr. m. Myth. ind. Nom générique que l'on donne aux demi-dieux, manifestations de Siva.

ROUDRAKJZAM, s. m. Relig. ind. Chapelet de cent huit grains.

* **ROUE**, s. f. Prov. *La plus mauvaise roue d'un chariot fait toujours le plus de bruit*, ce sont toujours les gens inutiles qui font le plus de bruit et d'embarras. — Mécan. *Roue de champ* celle qui a ses dents perpendiculaires au plan. — *Roue d'angle*, celle qui n'est pas dans un même plan. — *Roue archet*, roue plane, frottée de colophane, qui tient lieu d'archet dans la vielle et l'orchestrino. — Diplom. *Roue* se dit, en Espagne, d'une espèce de sceau dont l'inscription est gravée entre deux cercles concentriques. — Alchim. *Roue élémentaire des sages*, la révolution d'une année. — *Tourner la roue*, ou *faire la conversion de la roue*, recommencer une opération.

* **ROUÉ**, s. m. Hist. Nom donné, sous la régence, aux compagnons de débauche de Philippe d'Orléans, puis à tous les séducteurs, les libertins titrés de cette époque licencieuse. De là est venue l'acception moderne. V. le Dictionnaire.

ROUELLE, s. f. Techn. Un certain nombre de rangées de cerceaux.

* **ROUEN**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. du dép. de la Seine-Inférieure, sur la rive droite de la Seine, à 136 kil. N.-O. de Paris. 92,083 hab. Archevêché. Cour d'appel. Académie universitaire, hôtel des monnaies. Beau port, dans lequel peuvent mouiller les petits navires. Superbe pont de pierre. Cathédrale magnifique, où se voyait une cloche de 20,000 kil., dite *Georges d'Amboise*, faite par ordre du cardinal d'Amboise, en 1501, et cassée en 1786. On y remarque encore la belle église Saint-Ouen, le palais de justice, l'Hôtel-Dieu, les boulevards, etc. Académie des sciences, belles-lettres et arts, sociétés de commerce, d'agriculture, d'émulation, etc. Séminaire, école secondaire de médecine, école de botanique, musée. Chemin de fer allant de Paris à Rouen et au Havre. Filature de coton; tissus : toiles dites *rouenneries*, raffineries, teintureries, brasseries, etc. Commerce très-important. Patrie des deux Corneille, de Fontenelle, Pradon, Daniel, Bochart, Basnage, Brumoy, Sanadon, J. Jouvenet, Boïeldieu, Mme du Boccage, le prince de Beaumont, etc. — *Rouen*,

Rothomagus des anciens, fut la capitale des Véliocasses, puis la métropole de la deuxième Lyonnaise. Les ducs de Normandie la choisirent pour leur résidence; elle passa ensuite aux Anglais, sur qui Philippe-Auguste la prit en 1204. Elle revint encore en 1419 aux Anglais, qui la possédèrent jusqu'en 1450, époque où elle revint à Charles VII avec le reste de la Normandie. C'est à *Rouen* que Jeanne d'Arc fut jugée et condamnée au supplice du feu, qu'elle subit le 30 mai 1450.

ROUERGEOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant de Rouergue. — Qui appartient au Rouergue ou à ses habitants.

* **ROUERGUE**, n. pr. m. Géogr. Ancien pays de France, qui formait l'extrémité N.-O. du gouvernement de Guyenne-et-Gascogne, et dont Rhodez était la capitale. C'était un comté dépendant des comtes de Toulouse, qu'on appelait aussi *comté de Rhodez*. Il était divisé en *comté* proprement dit, ch.-l. Rhodez; *Haute-Marche*, ch.-l. Milhau; et *Basse-Marche*, ch.-l. Villefranche. Il fut réuni à la couronne en 1528, et forme aujourd'hui le dép. de l'Aveyron.

ROUESSÉ, s. m. Agric. Nom donné à de petits bois à moitié dégarnis, que l'on réserve pour le pâturage des bœufs pendant les grandes chaleurs.

* **ROUET**, s. m. Pr. *Être au rouet*, être au bout de ses expédients. — *Mettre un homme au rouet*, le déconcerter, le mettre dans l'embarras.—Jeux. *Jouer au rouet* se dit, au mail, lorsque chacun joue pour soi. — Constr. *Rouet*. Ensemble de charpente, ronde ou à pans, d'une flèche de clocher, ou d'une lanterne de dôme. — Petite roue de bois ou de métal qui porte une gorge à sa circonférence, et qui fait partie d'une poulie ou d'une moufle. — Techn. Petite roue qu'on met aux serrures, pour empêcher qu'on ne les crochète.

ROUF, s. m. Mar. Petit logement élevé sur le pont d'un bâtiment. — Chambre pratiquée à l'avant d'un vaisseau marchand, pour les matelots.

ROUFFACH, n. pr. m. (pr. *rouf-fak*). Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Haut-Rhin. 3,979 hab. Jadis ville impériale. Aux environs, château d'Isenbourg, résidence de plusieurs rois mérovingiens.

ROUFOUINE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la salicorne.

* **ROUGE**, adj. des 2 g. *Perdrix rouge*, espèce de perdrix qui a le bec et les pieds rouges. — — *Rouge*, se dit de ce qui est extrêmement roux : *Poil rouge. Des cheveux rouges. Une barbe rouge.* — Hist. *Livre rouge*. V. LIVRE, au Compl. — Dénomination appliquée en France, depuis la révolution de 1848, aux républicains les plus avancés, mais qui s'emploie le plus souvent en mauvaise part : *C'est un républicain rouge;* ou substantiv. : *C'est un rouge; voter avec les rouges.* — Il se dit aussi en parlant des choses : *Le parti rouge; la république rouge; les journaux rouges.* — Anc. prat. *Livre rouge*, livre couvert de basane rouge, sur lequel on inscrivait les défauts prononcés à l'audience. — Prov. et fig. *Être inscrit sur le livre rouge*, être sous le coup d'une accusation. — Hist. eccl. *Chapeau rouge*, chapeau de cardinal. — Méd. *Fièvre rouge*, nom donné à la scarlatine. — Ethn. *Race rouge*, se dit des Indiens de l'Amérique du Nord. On distingue en tout quatre races humaines : rouge, blanche, noire et jaune. On dit aussi *Peaux rouges*. — Géogr. *Mer Rouge*, grand golfe formé par l'océan Indien, avec lequel il communique par le détroit de Bab-el-Mandeb, entre l'Afrique à l'O., et l'Asie à l'E. Environ 2,600 kil. de long sur 240 de largeur moyenne. On la nomme aussi *golfe Arabique*. — *Rivière Rouge*, rivière de l'Amérique du Nord. Elle naît dans le dép. du Nouveau-Mexique, et se jette dans le Mississipi au-dessous de Natchez, après un cours de 2,350 kil. — Autre rivière de l'Amérique du Nord, affluent de l'Arkansas. Cours, 400 kil. — *Rouge*, s. des 2 g. Celui, celle qui a les cheveux extrêmement roux : *Un rouge. Une rouge.* Fam. — s. f. Jeux. Au trente et un et à la roulette, la couleur opposée à la noire : *Jouer la rouge.* — Au billard : *la rouge*, la bille rouge : *Bloquer la rouge.*

ROUGEASSE, s. m. Agric. Variété de raisin.

ROUGEAU, s. m. Agric. V. ROUGEOT, au Compl.

ROUGE-BLÉ, s. m. Bot. Nom vulgaire de la cameline.

ROUGE-CAP, s. m. Zool. Espèce de tangara.

ROUGE-CUISSE, s. m. Vétér. Charbon des moutons.

* **ROUGEOLE**, s. f. Agric. Maladie du seigle, caractérisée par une ou plusieurs longues taches rouges sur les épis. — Vétér. Clavelée des moutons. — Maladie propre aux porcs, et qui se manifeste par des taches rouges sur plusieurs parties du corps, surtout au groin. — Zool. Nom marchand d'une coquille du genre porcelaine.

ROUGEOT, s. m. Zool. Nom vulgaire d'une espèce de canard. — Agric. Couleur rouge que les feuilles de vigne prennent à la fin de l'automne.

* **ROUGEOTTE**, s. f. Bot. Nom vulgaire de l'adonide. — Espèce de champignon.

ROUGE-ROUGET, s. m. Zool. Nom vulgaire du canard souchet.

* **ROUGET**, s. m. Zool. Nom vulgaire d'une espèce d'acare. — Hortic. Variété de pomme. — Écon. rur. Pollen altéré, dans les alvéoles d'un gâteau d'abeilles.

* **ROUGETTE**, s. f. Bot. Genre de mousses.

ROUGIE, s. f. Techn. La seconde des deux manipulations que l'on fait subir aux draps destinés à l'écarlate.

ROUGILLON, s. m. Bot. Espèce de champignon.

* **ROUGIR**, v. a. Techn. *Rougir les cuirs*, donner une façon aux cuirs, en leur appliquant un rouge composé de bois de Brésil et de chaux.

ROUGISSURE, s. f. Agric. Maladie des fraisiers.

* **ROUILLE**, s. f. Vétér. Un des noms de la pourriture des moutons.

ROUILLÉ, s. m. Zool. Nom spécifique d'un labre.

ROUILLÉE, s. f. Zool. Nom vulgaire d'une phalène.

ROUILZ, s. m. Féod. Droit seigneurial sur l'aunage des toiles.

ROUIT, s. m. Techn. Se dit quelquefois pour *rouissage*.

ROUKMI, n. pr. m. Myth. ind. Frère de Roukmini. Il s'opposa de tout son pouvoir au mariage de sa sœur avec Crichna, mais fut vaincu par ce dieu, et ne dut la vie qu'à l'intervention de Roukmini.

ROUKMINI, n. pr. f. Myth. ind. Fille de Bichmaka, roi de Coundina. Crichna l'enleva au moment où elle venait d'épouser Sisoupala. Après la défaite de son frère Roukmi, Roukmini devint l'épouse légitime de Crichna, et en eut dix enfants.

ROULABLE, adj. des 2 g. Bot. Qui est susceptible de se rouler en cornet ou en entonnoir.

* **ROULADE**, s. f. Art cul. Tranche de viande qu'on roule pour la faire cuire à la broche ou dans son jus : *Une roulade de veau.*

* **ROULAGE**, s. m. Mar. Jeu de vergues d'un bâtiment par l'effet du roulis. — *Palans de roules*, palans qui arrêtent le roulis d'un bâtiment. — Agric. Action de briser les mottes de terre à l'aide d'un rouleau ou cylindre pesant en pierre ou en fer.

* **ROULÉ, ÉE**, part. et adj. Bot. Se dit du bois dont les crues annuelles sont distinctes et séparées. — Zool. Plié en rouleau. — *Coquille roulée*, coquille univalve dont le cône spiral se contourne presque transversalement. — Minér. *Cailloux roulés*, cailloux qui ont été ballottés sur le rivage, et arrondis par l'action des flots.

* **ROULEAU**, s. m. Antiq. Petit cylindre que l'on voit, sur les médailles, dans la main des empereurs et des consuls du Bas-Empire. — Paléogr. Se dit des manuscrits anciens, qui étaient formés d'une longue bande de parchemin ou de papier, roulée sur un cylindre d'ivoire ou de bois. — B.-arts. Bande à demi roulée, qui sort de la bouche des figures, ou qui entoure leur tête, dans quelques tableaux du moyen-âge, et sur laquelle on lit le nom du personnage, ou les paroles qu'il est censé prononcer. — Archit. Enroulement, volute des modillons et des consoles. — Enroulement des parterres. — Zool. Genre de reptiles ophidiens. — Division établie parmi les coquilles du genre cône. — Techn. Fer de carillon roulé. — Espèce de console d'or ou d'argent qu'on met dans le corps des bagues. — Ensouple du métier de l'ourdisseur. — Masse de terre à potier maniée en cylindre.

* **ROULEMENT**, s. m. Action de se remplacer alternativement dans certaines fonctions : *Le roulement des tribunaux.* — Comm. *Roulement de fonds*, circulation rapide d'une certaine quantité d'argent : *Il y a un grand roulement de fonds dans cette maison.* — *Fonds de roulement*, se dit, dans les sociétés commerciales, de la somme d'argent affectée aux dépenses journalières de l'entreprise, par opposition au *fonds de réserve*, auquel on ne doit toucher que dans les cas imprévus et extraordinaires.

* **ROULER**, v. n. Prov. et fig. *Pierre qui roule n'amasse point de mousse*, on ne s'enrichit point en changeant souvent de condition ou de profession. — Man. *Rouler à cheval*, éprouver des déplacements sur le cheval, bien que celui-ci ne fasse aucun mouvement violent. — Techn. *Rouler*, arrondir le plomb dans le moulin, en l'y remuant avec vitesse.

* **ROULETTE**, s. f. Zool. Nom vulgaire de la bécassine. — Genre de coquilles univalves. — Techn. Petite roue de fer dentelée à l'usage du cirier et du pâtissier. — Marteau du tailleur de pierres à fusil. — Partie du métier à bas qu'on appelle aussi *curseur*.

* **ROULEUR**, s. m. Zool. Nom vulgaire de plusieurs insectes qui roulent les feuilles de la vigne, du peuplier, etc. V. ROULEUSE, au Dict. — Techn. Ouvrier qui transporte dans une brouette la terre préparée pour faire des briques.

* **ROULOIR**, s. m. Techn. Rouleau d'un métier à bas, sur lequel l'ouvrage s'enroule à mesure qu'on le fabrique.

ROUMÉLIE, n. pr. f. V. ROMÉLIE, au Compl.

ROUMOIS, n. pr. m. Géogr. Ancien petit pays de France, dans la Normandie. Quillebœuf en était la capitale. Il est compris aujourd'hui dans les dép. de la Seine-Inférieure et de l'Eure.

* **ROUPIE**, s. f. On trouve, dans l'Indoustan et la Perse, les espèces de roupie qui suivent : Dans la présidence de Bombay : *Roupie de compte*, monnaie de compte divisée en 4 quarters ou 400 rees, et valant, fr. 2, 37; — *roupie d'or*, divisée en 15 roupies ordinaires, fr. 35, 55; — *roupie d'argent vieille*, fr. 2, 52; — *roupie nouvelle* de 1818, fr. 2, 37. — Dans la présidence de Calcutta : *Roupie courante*, valant, fr. 2, 18; — *roupie d'argent*, fr. 2, 53. — Dans la présidence de Madras : *Roupie de compte*, valant, fr. 2, 38; — *roupie d'or* de 1818, fr. 36, 73; — *roupie arcot vieille*, monnaie d'or, fr. 9, 03; — *roupie arcot nouvelle*, fr. 7, 20; — *roupie onore*, fr. 9, 86; — *roupie d'argent* de 1848, fr. 2, 38; *roupie rajapour*, fr. 2, 37. — A Pondichéry : *Roupie d'argent* à 8 fanams, valant, fr. 2, 77. — En Perse, la *roupie d'argent* vaut, fr. 2, 50. — Zool. *Roupie*, un des noms vulg. du rouge-gorge.

ROUQUE, s. m. (de l'angl. *rook*, filou). Nom donné, par quelques voyageurs qui ont visité l'Angleterre, à des individus qui font métier de prêter de l'argent dans les académies de jeu.

ROUSSARD, s. m. Zool. Espèce de pigeon. — Métis du faisan commun et du faisan doré.

ROUSSÉE, s. f. Zool. Nom donné à la raie bouclée. — Bot. Arbrisseau de l'Ile-de-France.

ROUSSELAN, s. m. Bot. Nom vulg. du montain.

ROUSSELETTE, s. f. Bot. Nom vulg. du cujelier.

ROUSSELINE, s. f. Zool. Nom vulgaire de l'alouette des marais.

ROUSSELOTTE, s. f. Zool. Nom vulgaire de la fauvette d'hiver.

* **ROUSSET**, s. m. Bot. Espèce d'agaric.

ROUSSIE, s. f. Agric. Réservoir où se rendent les eaux des fumiers.

ROUSSILLE, s. f. Bot. Nom vulgaire d'un bolet.

* **ROUSSILLON**, n. pr. m. Géogr. Cette province, située entre le Languedoc, au N., et les Pyrénées, au S., était divisée en *Roussillon* propre et *Cerdagne*. Capitale *Perpignan*. — Occupé tour à tour par les Alains, les Vandales, les Suèves, les Visigoths, le *Roussillon* eut aussi à supporter le joug des Maures, dont il fut délivré par Pepin le Bref, en 759. Ses comtes, d'abord gouverneurs amovibles, se rendirent maîtres du pays sous Charles le Simple, et le dernier d'entre eux le laissa (1172) à Alphonse, roi d'Aragon. En 1229, le *comté de Roussillon* entra dans la formation du royaume de Majorque. En 1462, Louis XI le réunit à la France, mais Charles VIII le perdit en 1492. Repris par Louis XIII en 1642, il fut incorporé à la France par le traité des Pyrénées (1659). — *Tour de Roussillon*, débris de l'ancienne *Ruscino*, situés près de Perpignan.

ROUSSILLONNAIS, AISE, adj. et s. Géogr. Habitant du Roussillon. — Qui appartient au Roussillon ou à ses habitants.

ROUSSISSAGE, s. m. Techn. Action de teindre d'une couleur rousse.

ROUSTAM, n. pr. m. Myth. pers. Héros célèbre dans l'histoire fabuleuse de la Perse, et que l'on a comparé à l'Hercule des Grecs.

ROUTCHOUK, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Bulgarie, ch.-l. du livah de Routchouk, sur le Danube. 30,000 hab. Archevêché grec. Les Russes la prirent en 1811 et 1828.

ROUT, s. m. Nom donné à des corps d'aventuriers, au XI[e] siècle. V. plus loin le mot ROUTIERS.

* **ROUTE**, s. f. Ponts et chaus. *Routes nationales*, celles qui sont exécutées et entretenues par l'État. — *Routes départementales*, celles qui sont à la charge du département. — *Route en empierrement*, route dont la chaussée est construite en pierres cassées. — Art. milit. *Feuille de route*. V. FEUILLE, au Dict. — Anc. mar. *Chef de route*, officier qui avait à peu près les fonctions de chef d'escadre.

* **ROUTIERS**, s. m. pl. Hist. Bandes de pillards dont les rois de France ont quelquefois fait usage pour des expéditions, pendant le XII[e] siècle; elles furent détruites sous Philippe-Auguste. — S'est dit aussi des Albigeois. — On a encore donné ce nom à des troupes légères, des enfants perdus.

* **ROUTINIER**, s. m. Mus. Il se dit particulièrement de ceux qui, sans avoir appris la musique, parviennent à jouer ou chanter de routine un certain nombre d'airs. Tels sont les ménétriers de village et les choristes de théâtre.

ROUTINIAIREMENT, adv. Par routine.

ROUVRAI, n. pr. m. Nom d'une ancienne forêt située près de Paris, et dont le bois de Boulogne est un reste.

* **ROUX, OUSSE**, adj. Prov. *Barbe rousse et noirs cheveux, ne t'y fie pas si tu veux*, ceux qui ont les cheveux noirs et la barbe rousse passent pour être dangereux. — Art cul. *Beurre roux*, beurre chauffé jusqu'à ce qu'il ait pris une teinte rousse: *Une sauce au beurre roux*. — Véner. *Bêtes rousses*, se dit des cerfs, daims et chevreuils. — s. m. Zool. Espèce de campagnol.

ROUZADE, s. f. Écon. rur. Mot par lequel on désigne un routoir, dans le midi de la France.

ROUZET, s. m. Anc. comm. Espèce de bure qu'on fabriquait dans les environs de Montauban. On disait aussi *roustet*.

ROVALOT, s. m. Relat. Nom donné, par quelques voyageurs, à un poisson qui se pêche sur les côtes du Chili.

ROVERDO, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans le Tyrol, ch.-lieu d'un cercle, sur l'Adige. 7,200 hab. Prise par les Français le 3 septembre 1796.

ROVIGNO, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans l'Illyrie, près de la mer. 9,600 h.

ROVIGO, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume Lombardo-Vénitien, ch.-l. de la Polésine, sur l'Adigetto. 6,700 hab. *Rovigo* forma un des douze duchés grands fiefs de l'empire français; il fut érigé en 1806 en faveur du général Savary.

ROVILLE, n. pr. m. Village de France, dép. de la Meurthe, sur la Moselle. 500 hab. Belle ferme-modèle, créée en 1822 par Mathieu de Dombasle.

* **ROXBRUGE**, s. f. Faute typographique du Dict., c'est *roxburge*.

ROXOLAN, ANE, adj. et s. Nom d'un peuple de la Sarmatie d'Europe, entre le Borysthène et le Tanaïs. On dit aussi *Roxelane*, des 2 g.

* **ROYAL, ALE**, adj. Ant. *Papier royal*, se disait du papier d'Égypte le plus blanc et le plus fin. — Hist. anc. *Loi royale*, loi attribuée à Numa; elle défendait d'inhumer les femmes mortes enceintes avant d'avoir extrait l'enfant. — On appela aussi *loi royale* le sénatus-consulte qui déféra l'autorité souveraine à Auguste et à ses successeurs. — Hist. mod. *Loi royale*, loi que Frédéric III, roi de Danemark, publia en 1665, et qui défère au roi un pouvoir absolu. — Art milit. *Armée royale*, autrefois, celle qui était en état d'assiéger une place forte, et qui marchait avec du canon. — Fortif. *Parapet royal*, se disait du parapet de l'enceinte de la place. — *Royal*, s. m. Archéol. *Petit royal*, *grand royal*. V. *royal simple*, *royal double*, au mot ROYAL du Dict. — *Royal d'or couronné*, monnaie des comtes de Provence. — Comm. *Royal*, espèce de marbre dont le fond est rouge, mélangé de blanc ou de bleu. — *Royale*, s. f. Sorte de culotte large qu'on portait au commencement du XVIII[e] siècle. — Comm. relig. Religieuse qui était reçue gratis dans une abbaye, et nommée par le roi, en vertu du droit d'avènement à la couronne ou de mutation d'abbesse. — Art cul. *A la royale*, se dit d'une manière d'apprêter certaines viandes: *Bœuf à la royale; un gigot à la royale*.

ROYALISER, v. a. Néol. Rendre royaliste.

ROYAN, n. pr. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Charente-Inférieure, à l'embouchure de la Gironde. 2,590 hab. Bains de mer.

ROYANS ou **ROYANEZ**, n. pr. m. Géogr. Ancien petit pays de France, dans le Dauphiné, ch.-l. *Pont-en-Royans*; il est aujourd'hui compris dans les dép. de l'Isère et de la Drôme.

* **ROYAUME**, s. m. En poésie, *le royaume de Pluton*, *le royaume des morts*, *les royaumes sombres*, *les noirs royaumes*, les enfers. — Pop. *Envoyer quelqu'un dans le royaume des taupes*, dans l'autre monde. — Hist. *Les trois royaumes* ou *le royaume uni*, se dit de la Grande-Bretagne, depuis la réunion de l'Écosse et de l'Irlande à l'Angleterre. — *Les treize royaumes*, nom par lequel on désignait les Espagnes, les treize États dont la réunion formait la monarchie espagnole. — Hist. eccl. *Royaume sacerdotal*, dénomination employée par le pape Innocent III, pour signifier le royaume feudataire du saint-siége.

ROYAUMONT, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de Seine-et-Oise. Ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1227, par saint Louis. — Philol. *Bible de Royaumont*, titre d'un recueil de figures tirées de l'ancien et du nouveau Testament, avec des explications. Cet ouvrage, qui n'a rien de commun avec le lieu nommé *Royaumont*, est attribué à le Maistre de Sacy. Il est probable cependant qu'il est de Nic. Fontaine, qui le publia en 1694, sous le pseudonyme de Royaumont, prieur de Sombreval.

* **ROYAUTÉ**, s. f. Hist. *Serment de haine à la royauté*, serment que la convention exigea de tous les fonctionnaires publics, par un décret du 29 août 1795.

ROYÈNE, s. f. Bot. V. ROYEN, au Dictionnaire.

ROYOTEMENT, s. m. Agric. Sorte de labour à la bêche.

ROYOTER, v. a. Agric. Labourer à la bêche.

ROZANS, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-lieu de canton, dép. des Hautes-Alpes. 750 hab.

RTSY, s. m. Gramm. Nom de la dix-septième lettre de l'alphabet slave et de l'alphabet russe. Il correspond à notre *r*.

RUABLE, s. m. Agric. Nom qu'on a donné à une pelle destinée à ramasser le blé qui vient d'être battu.

RUACH, n. pr. m. (pr. *ruak*) (de l'hébr. *ruach*, souffle, vent). Philol. Nom que Rabelais donne à une île imaginaire, dans laquelle on ne se nourrit que de vent.

* **RUADE**, s. f. Danse. Mouvement plus ou moins vif et élevé que fait le danseur en élevant un pied en arrière. Vieux et inusité.

* **RUB**, s. m. V. RUBBIO, au Complément.

* **RUBAN**, s. m. Anc. méd. S'est dit du ténia ou ver solitaire. — Zool. Toute bande étroite qui se voit sur la superficie d'une coquille. — Nom vulgaire de plusieurs coquilles: *Ruban de Nassau*, *ruban rayé*, *ruban terrestre commun*, etc. — Nom vulgaire de plusieurs serpents. — Blas. *Ruban*, bande très-étroite. — Techn. Lame de fer qu'on tord en spirale, pour former le canon des fusils de luxe. — Cire réduite en filets plats. — Bande de pâte dont on entoure certaines pâtisseries.

RUBANAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'un ruban.

* **RUBANÉ, ÉE**, part. et adj. Zool. Qui est aplati en forme de ruban. — Techn. *Canon rubané*, canon de fusil fait d'un ruban de métal.

* **RUBANIER**, s. m. Bot. Genre de plantes aquatiques de la famille des typhacées. Les espèces les plus communes sont le *rubanier flottant* et le *rubanier rameux*. Ce dernier a reçu le nom vulgaire de *ruban d'eau*.

RUBAT, s. m. Agric. Instrument dont on se sert pour battre le blé.

RUBBIO, s. m. Mesure du royaume Lombardo-Vénitien, pour les huiles, pesant kil. 21,8400. — Mesure des États de l'Église, pour les matières sèches, litr. 294,4600. — Poids du duché de Parme, kil. 9,1610. — Poids du royaume sarde, kil. 9,1235. — Mesure du même pays pour les liquides, lit. 9,3890.

RUBELLANE, s. f. Minér. Substance minérale d'un brun rougeâtre.

* **RUBELLE**, s. f. Alchim. Sorte d'essence.

RUBEN, n. pr. m. Géogr. sacr. Une des douze tribus d'Israël, qui tirait son nom de l'aîné des fils de Jacob. Elle était située à l'E. de la mer Morte et du Jourdain.

RUBENACH, n. pr. m. (pr. *rubenak*). Géogr. Village des États prussiens, dans la province Rhénane. 700 hab. C'est là que le duc de Brunswick, sur le point d'envahir la France (1792), avait établi son quartier général.

RUBESCENT, ENTE, adj. (du lat. *rubescere*, rougir). Didact. Un peu rouge, qui commence à rougir.

* **RUBIACÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à la garance.

RUBIACINÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de *rubiacé*.

RUBICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *rubus*, framboisier; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit ou croît sur les framboisiers.

RUBICON, n. pr. m. Géogr. anc. Petite rivière d'Italie, affluent de l'Adriatique, qui séparait la Gaule cisalpine de l'Italie propre. Aujourd'hui le *Fiumesino* ou *Pisatello*. Il était défendu à tout général romain de passer ce fleuve à la tête d'une armée pour entrer en Italie: le passage du *Rubicon* par César en armes (49 av. J. C.) fut donc la manifestation décisive de sa révolte contre sa patrie. De là l'express. proverb.: *Passer le Rubicon*, s'engager d'une manière irrévocable.

RUBICONDER, v. a. Rendre rubicond. Vieux et inusité.

RUBIDICOLLE, adj. des 2 g. (du lat. *rubidus*, rougeâtre; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou rouge. V. plus loin RUBRICOLLE.

RUBIENNE et **RUBIETTE**, s. f. Zool. Noms vulgaires du rouge-queue.

* **RUBIFICATION**, s. f. Ce mot n'est en usage que dans le langage des alchimistes. Le Dictionnaire l'indique à tort comme syn. de *rubéfaction*.

* **RUBIGINEUX, EUSE**, adj. Qui est de la couleur de la rouille.

* **RUBINE**, s. f. Zool. Nom vulgaire de la linotte et d'un poisson de mer.

RUBIOÏDE, adj. des 2 g. Bot. Syn. de *rubiacé*.

* **RUBIS**, s. m. Zool. Nom spécifique de deux insectes, l'un du genre bupreste, l'autre du genre altise. — Coquille du genre patelle. — Alchim. *Rubis précieux*, la pierre philosophale arrivée au rouge parfait.

RUBLE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la cuscute.

RUBRICATEUR, s. m. Diplom. Artiste qui écrivait les mots en couleur; et par extens., celui qui peignait les miniatures, dans les manuscrits du moyen âge.

RUBRICATUS, n. pr. m. (pr. *rubricatuce*). Géogr. anc. Fleuve de l'Espagne Tarraconaise, affluent de la mer Intérieure. Auj. le *Llobregat*.

RUBRICAUDE, adj. des 2 g. (du lat. *ruber*, rouge; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue rouge.

RUBRICAULE, adj. des 2 g. (du lat. *ruber*, rouge; *caulis*, tige). Bot. Qui a la tige rouge.

RUBRICOLLE, adj. des 2 g. (du lat. *ruber*, rouge; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet rouge.

RUBRICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *ruber*, rouge; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes ou les antennes rouges.

RUBRIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *ruber*, rouge; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui porte des fleurs rouges.

RUBRIGASTRE, adj. des 2 g. (du lat. *ruber*, rouge; *gaster*, ventre). Zool. Qui a le ventre rouge.

RUBRIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *ruber*, rouge; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes rouges.

RUBRIROSTRE, adj. des 2 g. (du lat. *ruber*, rouge; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec rouge.

RUBRIVENTRE, adj. des 2 g. (du lat. *ruber*, rouge; *venter*, ventre). Zool. Qui a le ventre rouge.

RUBULE, s. f. Minér. Fossile indéterminé.

RUCHAIRE, adj. des 2 g. Zool. Qui construit des ruches.

* **RUCHE**, s. f. Mesure qui était employée dans les salines de Normandie, et qui valait environ 25 kilog. — Dipl. Espèce de paraphe. — Mar. Carcasse d'un bâtiment neuf, avant qu'il soit ponté. — Pêche. — Sorte de machine pour prendre le poisson, et qui offre à peu près la figure d'une ruche. — Hist. nat. *Ruche marine* ou *aquatique*, éponge habitée par des animaux aquatiques.

RUCHEUR, s. m. Agric. Ouvrier qui met le foin en petites meules de la grandeur et de la forme d'une ruche, lorsqu'on craint la pluie.

RUCHOTTER, v. a. Agric. Labourer de manière à déplacer en une année toute la terre d'un champ.

RUCTATION, s. f. (du lat. *ructare*, roter). Didact. Action de faire des renvois d'estomac.

RUDBECKIANISME, s. m. Hist. Système des auteurs qui prétendent, d'après le professeur *Rudbeck*, que toutes les migrations des peuples se sont faites du nord au sud.

RUDBECKIANISTE, adj. et s. des 2 g. Hist. Partisan du rudbeckianisme. — Qui appartient, qui a rapport à ce système.

RUDBECKIE, s. f. V., au Dict., RUDBECK, qui n'est point usité.

RUDBECKIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une rudbeckie. — RUDBECKIÉES, s. f. pl. Famille de plantes corymbifères.

* **RUDE**, s. m. Hist. Membre d'un parti politique de la Suisse, qui était opposé à celui des *doux*. Les *rudes* étaient partisans de l'Autriche.

RUDESHEIM, n. pr. m. Géogr. Bourg du duché de Nassau, sur le Rhin. 2,000 h. Vins renommés. pour ses vins.

RUDIES, n. pr. f. Géogr. Ville de l'Iapygie, chez les Salentins. Patrie d'Ennius. Auj. *Rugge* ou *Rottigeiano*.

RUDIMENTAIRE, adj. des 2 g. Littér. Qui appartient au rudiment, aux premières règles du langage.— Hist. nat. Qui a le caractère d'un rudiment, d'une ébauche. — Géol. *Terrains rudimentaires*, ceux qui sont presque uniquement composés de débris.

RUDIMENTATION, s. f. Didact. État de ce qui est rudimentaire, qui a le caractère d'une simple ébauche.

RUDISTE, adj. des 2 g. (du lat. *rudis*, rude, raboteux). Zool. Qui est hérissé, grossier, irrégulier. — RUDISTES, s. m. pl. Famille de mollusques.

RUDOLSTALDT, n. pr. m. Géogr. Capitale de la principauté de Schwartzbourg-Rudolstadt, sur la Saale. 4,000 hab. Résidence du prince.

RUDUSCULANE, adj. f. Ant. rom. Se dit d'une porte de Rome, ainsi nommée, soit à cause de sa structure grossière (*rudis*), soit, comme le veut Valère-Maxime, parce qu'elle était garnie de bronze grossièrement taillé ou fondu (*raudus*). Les partisans de cette dernière étymologie écrivent *raudusculane*.

* **RUE**, s. f. Prov. *Vieux comme les rues*, fort vieux. Il se dit en parlant des personnes et des choses.— *Le bout de la rue fait le coin*, se dit pour se moquer d'un homme qui parle sans rien dire.— Vétér. *Cheval qui a pris un clou de rue*, cheval qui a rencontré un clou qui lui est entré dans le pied et qui le fait boiter.— Techn. *Rue*, espace qui reste vide dans une carrière, après qu'on a exploité les différents bancs de pierre dont elle se compose. — Bot. Genre de plantes, type de la famille des rutacées, renfermant une dizaine d'espèces. La plus répandue, surtout dans les départements du Midi, est la *rue commune* ou *fétide*, d'une odeur forte et nauséabonde, mais qui jouit de plusieurs propriétés médicinales.

RUÉE, s. f. Écon. rur. Amas de paille ou de chaume qu'on fait pourrir, pour la mêler ensuite avec le fumier.

RUELLIE, s. f. Bot. Genre de plantes du midi de l'Europe, famille des acanthacées.

RUELLIOÏDE, adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une ruellie.

* **RUER**, v. a. Prov. *Cela ne mord ni ne rue*, se dit d'une chose qui ne peut ni servir ni nuire. —*Il ne mord ni ne rue*, se dit de même d'un homme qui ne fait ni bien mal.— Man. *Ruer en vache*, se dit d'un cheval qui porte le pied de derrière sous la poitrine jusqu'à la jambe de devant, et en frappe la personne occupée au pied ou à la jambe de devant, comme le font les vaches.— *Ruer à la botte*, se dit de la défense d'un cheval qui cherche, avec l'un des pieds postérieurs, à frapper la jambe du cavalier au moment où il la ferme ou lorsqu'il monte à cheval.

RUETTE, s. f. S'est dit pour petite rue.

RUFAYITE, s. m. Hist. or. Membre d'une secte mahométane fondée en 1182 (578 de l'hégire), par Séid-Achmet-Rufayé.

RUFESCENT, ENTE, adj. (du lat. *rufescere*, devenir roux). Didact. Roussâtre, qui tire sur le roux.

RUFFEY, s. m. Zool. Un des noms du butor.

RUFIANER, v. n. Faire le rufian ou le rufien. Se livrer à la débauche. Bas et hors d'usage.

RUFIBARBE, adj. des 2 g. (du lat. *rufus*, roux; *barba*, barbe). Zool. Qui a la barbe rousse.

RUFICARPE, adj. des 2 g. (du lat. *rufus*, roux, et du gr. καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits de couleur rousse.

RUFICAUDE, adj. des 2 g. (du lat. *rufus*, roux; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue rousse.

RUFICOLLE, adj. des 2 g. (du lat. *rufus*, roux; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet roux.

RUFICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *rufus*, roux; *cornu*, corne). Zool. Qui a les antennes de couleur fauve.

RUFIEN, s. m. V. RUFIAN, au Dictionnaire.

RUFIENNERIE, s. f. V. RUFIANISME, au Dict.

RUFIGASTRE, adj. des 2 g. (du lat. *rufus*, roux; *gaster*, ventre). Zool. Qui a le ventre roux.

RUFILABRE, adj. des 2 g. (du lat. *rufus*, roux; *labrum*, labre). Zool. Qui a le labre roux.

RUFIMANE, adj. des 2 g. (du lat. *rufus*, roux; *manus*, main). Zool. Qui a les mains ou les tarses antérieurs de couleur rousse.

RUFINERVE, adj. des 2 g. (du lat. *rufus*, roux; *nervus*, nerf). Bot. Qui a des nervures rousses.

RUFINODE, adj. des 2 g. (du lat. *rufus*, roux; *nodus*, ceinture). Zool. Qui a une ceinture rousse.

RUFIPALPE, adj. des 2 g. (du lat. *rufus*, roux; *palpus*, palpe). Zool. Qui a les palpes roux.

RUFIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *rufus*, roux; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes rousses.

RUFIPENNE, adj. des 2 g. (du lat. *rufus*, roux; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes rousses.

RUFIROSTRE, adj. des 2 g. (du lat. *rufus*, roux; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec ou le rostre de couleur rousse.

RUFITARSE, adj. des 2 g. (du lat. *rufus*, roux; *tarsus*, tarse). Zool. Qui a les tarses roux.

RUFIVENTRE, adj. des 2 g. (du lat. *rufus*, roux; *venter*, ventre). Zool. Qui a le ventre roux.

RUFULE ou RUTULE, s. m. Ant. rom. Se dit des tribuns militaires qui étaient choisis par le sénat ou les consuls, par opposition à ceux qui étaient nommés par le peuple, et qu'on appelait *centuriats*. V. RUFULIENS, au Dictionnaire.

RUGEN, n. pr. m. Géogr. Ile de la Prusse, dans la Baltique; elle fait partie de la Poméranie. 55 kil. sur 42. 31,000 hab. Ch.-l., Bergen. Sol fertile; nombreuses antiquités germaines.—Prise par les Français sur les Suédois en 1807, et donnée à la Prusse en 1814.

RUGI, s. m. Hist. Nom donné, selon J.-J. Rousseau, à l'examen de la légitimité des nonces, dans le gouvernement de Pologne.

RUGIEN, IENNE, adj. et s. Hist. Nom d'un peuple de race germanique qui eut pour berceau l'île de Rugen. Au v^e siècle, les *Rugiens* fondèrent, dans la Germanie méridionale, un empire qui se composait de ce qui est aujourd'hui la Moravie et l'Autriche au N. du Danube. Cet empire, appelé de leur nom *Rugiland*, fut détruit par Odoacre, vers 487.

RUGIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *ruga*, ride; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui est chargé de rides transversales.

RUGIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *ruga*, ride; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles rugueuses.

RUGILAND, n. pr. m. V., plus haut, RUGIEN.

RUHLA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Allemagne, sur la Ruhla, rivière qui la divise en deux parties: l'une appartient au grand-duché de Saxe-Weimar, l'autre au duché de Saxe-Gotha. 3,000 h.

RUHR, n. pr. m. Géogr. Rivière d'Allemagne, qui naît en Westphalie, et se jette dans le Rhin après un cours de 200 kil. V. ROER, au Compl.

* **RUINER**, v. a. Constr. Faire des ruinures dans une charpente.

RUINEUR, s. m. S'est dit de celui qui ruine: *Un ruineur de familles*.

RUINEUSEMENT, adv. D'une manière ruineuse.

RUINIQUE, adj. des 2 g. Qui représente des ruines: *Pierres ruiniques*.

RUIS, s. m. Gramm. Nom de la quatorzième lettre de l'alphabet celtique ou gaélique. Il correspond à notre R.

* **RUISSEAU**, s. m. Prov. *Il faut puiser à la source plutôt que dans les ruisseaux*, il vaut mieux consulter les auteurs originaux que de recourir aux copistes. —P. et chauss. *Ruisseau en biseau*, celui qui n'a ni caniveaux ni contre-jumelles pour faire liaison avec les revers.

RUIZIE, s. f. V. RUIZ, au Dictionnaire.

RUK'HENG-BARMA, s. m. Linguist. Langue du royaume d'Araca.

RULAC, s. m. Bot. Genre de plantes établi pour une espèce d'érable.

RUM, s. m. Anc. mar. Espace que l'on ménage à fond de cale, pour la cargaison du navire. —*Être de bon rum*, *tenir son rum*, se disait des marchandises bien rangées dans le vaisseau.

RUMIGNY, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Ardennes. 600 hab. Patrie de l'astronome La Caille. Le Dictionnaire la nomme *Rumilly*, mais il confond cette ville avec celle qui suit.

* **RUMILLY**, n. pr. m. Géogr. Ville des États sardes, dans la Savoie. 3,400 hab. Il n'y a point de ville de France de ce nom. V. l'art. précéd.

RUMINA, n. pr. m. Myth. rom. Déesse qui présidait à la nourriture des enfants à la mamelle. On la nomme aussi *Rumia* et *Rumilia*. V. ce dernier mot, au Dictionnaire.

* **RUMINAL, ALE**, adj. Ant. rom. Qui appartient à Ruminus ou à Rumina.

RUMMEL, n. pr. m. Rivière de l'Algérie, passe à Constantine, et tombe dans la Méditerranée, à l'E. de Bougie. Cours, 150 kil. On dit aussi *Rommel*.

RUMHORE, s. m. Bot. Genre de fougères.

RUMON, n. pr. m. Ant. rom. Ancien nom du Tibre.

RUMP, s. m. Mot anglais qui signifie *croupion*. Ce nom fut donné par dérision aux débris du long parlement, en Angleterre, lorsqu'il fut rétabli en 1659, après l'abdication de Richard Cromwell. Ce parlement, composé d'environ soixante-dix membres, ne dura qu'un an, et fut cassé par le général Lambert, comme le long parlement l'avait été, en 1653, par Olivier Cromwell.

RUNCAIRE, s. m. (du lat. *runca*, ronce; parce qu'ils s'assemblaient dans les bois). Hist. relig. Se dit des membres d'une secte qui avait adopté les erreurs des paterniens, et qui soutenait que l'homme ne peut commettre de péché mortel que par le cœur. En conséquence de cette doctrine, les runcaires s'abandonnaient sans remords à toutes sortes de dérèglements.

* **RUNES**, s. f. pl. Myth. scand. *Inventeur des runes*, un des surnoms d'Odin. —*Runes magiques*, se disait des caractères runiques que l'on employait dans les opérations de magie et de sorcellerie. On distinguait les *runes amères*, dont on se servait pour nuire à quelqu'un; les *runes secourables*, qui détournaient les accidents et les malheurs; les *runes victorieuses*, qui procuraient des succès à la guerre; les *runes médicinales*, dont la vertu guérissait les maladies.

RUNICATE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Vindélicie, entre le Lech, le Danube et l'Inn.

* **RUNIQUE**, adj. des 2 g. Ant. sept. Les *lettres runiques* étaient usitées dans le nord de l'Europe, parmi les peuples scandinaves qui habitaient le Danemark, la Suède, la Norwège et une partie de l'Allemagne. Elles étaient au nombre de seize, et formées de barres horizontales et verticales: quelques-unes seulement ressemblaient aux lettres des Romains. Suivant les uns, ces caractères seraient antérieurs à notre ère; selon les autres, ils ne dateraient guère que du IX^e siècle ap. J. C. — *Pierres runiques*, pierres couvertes de caractères runiques. On en trouve surtout en Suède, dans la province d'Upland et l'île de Gotland.

RUNNYMEAD, n. pr. m. Géogr. Village d'Angleterre, dans le comté de Surrey. C'était anciennement un rendez-vous de chasse, et il s'y tint, en 1215, une célèbre conférence entre le roi Jean et les barons anglais, ceux-ci l'obligèrent à signer la grande charte.

RUNOR, s. m. Ant. sept. Ancien nom des caractères runiques.

RUOTTE, s. f. Agric. Rigole creusée entre les rangées du colza et de la pomme de terre.

RUPÉAL, s. m. (du lat. *rupes*, rocher). Anat. Un des os du crâne.

RUPEL, n. pr. m. Géogr. Rivière de Belgique,

dans la province d'Anvers; elle est formée par la réunion de la Dyle et de la Nèthe, se joint à l'Escaut près d'Anvers, après un cours de 14 kil. que les vaisseaux parcourent à la voile.

* **RUPELLAIRE**, adj. des 2 g. (du lat. *rupes*, rocher). Zool. Qui vit dans les rochers.

RUPELMONDE, n. pr. f. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre orientale, sur l'Escaut, en face de son confluent avec le Rupel. 2,500 hab.

RUPÉO-CÉRATO-HYOÏDIEN, adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un des muscles du cou de la grenouille.

RUPÉO-PTÉRÉAL, adj. m. Anat. Un des os du crâne.

RUPESTRE, adj. des 2 g. V. RUPESTRAL, au Dict.

* **RUPICOLE**, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui croît ou qui vit sur des rochers.

RUPIFRAGE, s. f. Bot. V. SAXIFRAGE, au Compl.

RUPINCOLE, adj. des 2 g. V., plus haut, RUPICOLE.

RUPITAN, s. m. (du lat. *rupes*, rocher). Hist. eccl. Nom qui fut donné aux donatistes, parce que, bravant tous les obstacles, ils franchissaient les rochers, les lieux les plus difficiles, pour aller répandre leur doctrine.

RUPPIN, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans le Brandebourg, sur le petit lac de Ruppin. 8,000 hab. On la nomme ordinairement *Neu-Ruppin* (nouveau Ruppin), pour la distinguer de *Alt-Ruppin* (le vieux Ruppin), autre ville située en face de la première, sur le lac de Ruppin, et qui compte 1,200 hab.

RUPTILITÉ, s. f. Didact. Qualité de ce qui est ruptile. V. RUPTILE, au Dictionnaire.

RUPTINERVE, adj. des 2 g. (du lat. *ruptus*, rompu; *nervus*, nerf). Bot. Dont les feuilles ont des nervures qui se rompent d'espace en espace.

RUPTOIRE, s. m. Chim. Nom donné au cautère potentiel, parce qu'il produit une rupture, une solution de continuité.

RUPTURIÈRE, adj. et s. f. Féod. Se disait d'une terre en roture.

* **RURAL, ALE**, adj. Anc. cout. Se disait pour roturier, dans quelques localités du midi de la France: *Héritages, biens ruraux*, par opposition à *héritages, biens nobles*. — Chasse. *Doyen rural*, s'est dit par plaisanterie d'un vieux lièvre. — Bot. *Rural*, qui croît sur les toits de chaume des maisons de village.

RUREMONDE, n. pr. f. Géogr. Ville du Limbourg hollandais, au confluent de la Roer et de la Meuse. 4,050 hab. Patrie du géographe Mercator, que d'autres font naître à Rupelmonde.

RURICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *rus, ruris*, campagne; *colere*, habiter). Zool. Qui vit dans les champs.

RURSOR, n. pr. m. (du lat. *rursus*, de nouveau). Myth. rom. Divinité que l'on invoquait pour retrouver les objets perdus.

RUSADIR, n. pr. m. Géogr. anc. Ville et port de la Mauritanie Tingitane, près du cap du même nom. Aujourd'hui, *Mellita*.

RUSAFA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Valence, sur le Guadalaviar, près et au S. de Valence. 7,500 hab.

RUSCICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *ruscus*, fragon; *colere*, habiter). Zool. Qui se tient sur les fragons.

RUSCINO, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Gaule, dans la première Narbonnaise. Elle a donné son nom au Roussillon. V. *tour de Roussillon*, au mot ROUSSILLON du Complément.

* **RUSE**, s. f. Prov. *Avoir un sac plein de ruses*, être très-adroit, très-rusé. — Alchim. *Ruses des philosophes*, ruses qu'employaient les alchimistes, pour cacher leurs mystères et donner le change aux ignorants.

RUSELLAN, ANE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Étrurie, dont la capitale était *Rusellæ*, aujourd'hui *Rosella*.

RUSINA, n. pr. f. Myth. V. RURINA, au Dict.

RUSMA, s. m. Relat. Préparation épilatoire dont se servent les Orientaux.

RUSNIAQUE, adj. des 2 g. Ethn. Nom d'un peuple slave, établi dans la Hongrie et la Transylvanie.

* **RUSOR**, n. pr. m. Myth. rom. V. RURSOR, au Compl. C'est par erreur que le Dict. en fait une divinité des champs.

* **RUSPONE**, s. m. Monnaie d'or de Toscane, valant fr. 36,04. — Monnaie du royaume d'Étrurie, fr. 35,90.

RUSQUE, s. m. Nom donné au liége, dans les départements du midi de la France. — Nom vulgaire du fragon piquant et d'une cuscute.

* **RUSSE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de la Russie. — Qui appartient à la Russie ou à ses habitants. — Linguist. Langue qui n'est qu'une forme du slave : elle est riche et d'une grande souplesse, mais la prononciation en est très-rude. Son alphabet a trente-six lettres. — *Vérité russe*, nom que l'on donne à un code attribué à Jaroslaw, fils de saint Wladimir, et à ses fils.

* **RUSSIE**, n. pr. f. Géogr. Le plus vaste État du globe; on le nomme plus exactement *empire de Russie* ou *empire russe*. Il s'étend en Europe, en Asie et en Amérique, et a pour bornes : 1° en Europe, à l'O. l'empire d'Autriche, la monarchie prussienne, la mer Baltique, la Suède; au S. la Moldavie et la Turquie d'Asie; 2° en Asie, au S. la Turquie d'Asie, l'Iran, le Turkestan et les vastes annexes de l'empire chinois; 3° en Amérique, l'Amérique anglaise à l'E. Les divisions de la *Russie* portent le nom de gouvernement; quelques-unes sont appelées provinces ou districts, une seule, l'ancienne Pologne, a le titre de royaume. Pop. toujours croissante, qui s'élève aujourd'hui à près de 70 millions d'hab. Capitale *Saint-Pétersbourg*, avant 1703 c'était *Moscou*. Le gouvernement est une monarchie héréditaire absolue, dont le souverain prend le titre de *czar*. La plupart des paysans sont serfs, cependant les affranchissements deviennent de plus en plus fréquents. La religion de l'empire, dont l'empereur est le chef suprême, est la religion grecque non unie, mais sur cette immense superficie, on trouve des peuples qui appartiennent à toutes les religions du globe, et même des idolâtres. Les principaux de ces peuples, parmi lesquels dominent ceux de la race slave, sont les Russes proprement dits, les Polonais, les Courlandais, les Lithuaniens, les Livoniens, Finlandais, Lapons, Tchérémisses; les Tartares, Kalmouks, Mongols, Kirghiz, les Samoyèdes, Kamtchadales, etc., qui parlent plus de trente langues différentes, et un nombre considérable de dialectes. Un froid horrible désole au moins les trois quarts de l'empire pendant neuf mois de l'année, puis vient un été très-chaud et très-court. Au S. le climat est tempéré; il est doux et même chaud en Bessarabie, en Tauride, en Arménie. Le sol varie beaucoup, et donne, selon les localités, les productions les plus diverses. L'Ukraine est une des régions du monde les plus fertiles en céréales; d'immenses forêts couvrent la plupart des provinces et fournissent en abondance des résines, du brai, du goudron, de superbes bois de construction; la rhubarbe et d'autres plantes médicinales croissent vers la mer Caspienne et à l'entrée de l'Asie; la Tauride, la région caucasienne, Astracan, etc., récoltent des fruits exquis et de bons vins. L'hermine, la martre, etc., donnent des fourrures de grand prix; les loutres, les phoques, abondent sur les côtes. L'industrie, bien inférieure à celle de l'Europe occidentale, est très-active sur certains points. Les principaux articles de fabrique et d'exportation sont les draps, cachemires, crystaux, armes, cuirs, cordages, toiles à voile, savons, colle de poisson, caviar, eaux-de-vie de grains, etc. Mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de platine. — *Russie d'Asie*, la Sibérie. V. ce mot, au Compl. — *Grande Russie*, partie de la Russie d'Europe, comprenant le milieu et le nord de cette contrée. — *Petite Russie*, ancienne division de la Russie, dont la capitale était Tchernigov; elle forme aujourd'hui les gouvernements de Tchernigov, Pultava, Kharkov et Kiev. — *Russie Blanche*, ancienne division de la Russie, dans la Lithuanie : elle comprend les gouvernements de Mohilev et de Vitebsk. — *Russie Noire*, ancienne division de la Russie, dans la Lithuanie : elle forme les gouvernements de Minsk et de Grodno. — *Russie Rouge*, ancienne division de la Russie, dont Kiev était la capitale. La Russie Rouge est aujourd'hui comprise dans la province autrichienne de Gallicie. — *Russie Tartare*, partie orientale de la Russie d'Europe, comprenant les gouvernements de Perm, Orenbourg, Viatka, Kasan, Simbirsk, Penza, Saratov et Astracan. — *Nouvelle Russie*, partie de la Russie comprenant les gouvernements de Kherson, Ekaterinoslav, Tauride, Cosaques du Don et Bessarabie. — L'empire russe comprend à peu près tout le territoire désigné par les anciens sous les noms de Scythie et de Sarmatie. Rurick, chef varègue (850), est généralement regardé comme son fondateur. Vladimir le Grand y introduisit le christianisme vers la fin du x° siècle. Dans les siècles suivants, la *Russie*, nommée alors *Moscovie*, du nom de Moscou, sa capitale, fut en proie aux invasions de peuples venus de l'Orient, dont elle ne fut délivrée que par Ivan, qui agrandit son territoire, vers la fin du xv° siècle. Toutefois, ce ne fut que sous Pierre le Grand qu'elle s'éleva au rang d'État digne de figurer parmi les autres puissances de l'Europe. Sous les successeurs de ce monarque, elle s'accrut par l'adjonction de territoires conquis sur les Turcs et sur les Suédois, par les partages de la Pologne. Depuis 1814, de nouvelles conquêtes sur la Turquie, les cessions que lui avait déjà faites le congrès de Vienne, l'ont considérablement agrandie, et aujourd'hui les principautés ottomanes de Valachie, de Servie et de Moldavie peuvent être considérées comme des possessions médiates de l'empire russe. — *Campagne de Russie*, se dit de la dernière campagne de Napoléon contre les Russes, en 1812; elle fut terminée par la désastreuse retraite des Français, après l'incendie de Moscou. — Comm. *Cuirs de Russie*, cuirs préparés à la manière russe, avec l'écorce d'arbres résineux, ce qui leur communique une odeur aromatique assez agréable.

* **RUSTAUD**, s. m. Hist. *Guerre des rustauds*, guerre dite aussi *guerre des paysans*. V. PAYSAN, au Compl. — Hist. eccl. *Rustaud*, nom par lequel on désignait les membres d'une secte anabaptiste formée de campagnards et de gens sans aveu, qui, sous prétexte de religion, excitaient des séditions et des révoltes.

RUSTE, s. m. Anc. t. milit. Espèce de lance dont se servaient les gens de pied. — Blas. Losange percé en rond.

RUSTICAGE, s. m. Techn. Mortier très-clair qu'on jette sur un mur avec un balai, pour le crépir, le rustiquer.

RUSTICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *rus*, campagne; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit, qui se tient dans les champs, dans les prairies.

* **RUSTIQUE**, adj. des 2 g. Linguist. *Langue latine rustique, langue romaine rustique*, se dit du latin corrompu d'abord à Rome par les provinciaux et les étrangers, puis répandu de là dans les diverses provinces où il se dépravа plus encore. Cette langue était en usage dans les lois et les chartes de la première race. — Diplom. *Écriture rustique*, l'ancienne écriture, soit grecque, soit latine, dont les caractères ne se composent que des traits absolument essentiels, ajustés inégalement et sans aucune précision. — *Lettres rustiques*, se dit des caractères des manuscrits tracés sans aucun art. — Anc. techn. *A la rustique*, se disait des livres dont les cahiers sont cousus par un simple point, au lieu d'être brochés.

* **RUSTIQUER**, v. n. (en lat. *rusticari*). S'est dit pour, demeurer à la campagne.

* **RUSTRE**, s. m. Anc. t. milit. Nom donné à des troupes d'aventuriers dont la lance s'appelait ruste ou rustre. — Blas. V. plus haut RUSTE.

RUSTRERIE, s. f. Anc. t. milit. Troupe de rustres. — Brigandage de rustres. — *Rustrerie* s'est dit plus tard d'une tête de mouton assaisonnée, parce que l'on considérait ce mets comme un manger de rustres.

RUSUCURRU, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Mauritanie Césarienne, près du lieu où est aujourd'hui Alger.

RUSVON, n. pr. m. Relig. mahom. Ange qui ouvre les portes du paradis aux bienheureux, après qu'ils ont bu des eaux de l'étang de Vie.

* **RUTACÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à la rue. On dit aussi *rutė*.

RUTÈNE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule, dans la première Aquitaine. La capitale des Rutènes était *Ruteni* ou *Segodunum*, aujourd'hui *Rhodez*.

RUTHE, s. m. Mesure de longueur du royaume de Hanovre, valant mètr. 0,2919.

RUTHÉNIEN, IENNE, adj. et s. Nom d'un peuple de race slave, fixée en Servie. — Linguist. *Alphabet ruthénien*, alphabet servien, ou de saint Cyrille.

RUTILANT, ANTE, adj. Didact. Qui est brillant comme l'or.

RUTILE, s. m. Minér. Oxyde de titane, qui se présente dans la nature avec les couleurs jaune ou rougeâtre.

RUTILINE, s. f. Chim. Substance rouge produite par l'action de l'acide sulfurique sur la salicine.

RUTILITE, s. m. Minér. Variété de grenat.

RUTINA, n. pr. f. Myth. V. RUBINA, au Compl.

RUTLAND, n. pr. m. Géogr. Comté d'Angleterre, entre ceux de Lincoln, de Northampton et de Leicester. 14,500 hab. Ch.-l. *Oakham*.

* **RUTULE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Le pays des Rutules était situé au S. de Rome. Leur capitale était Ardée. — Silius Italicus applique ce nom aux Sagontins, qui étaient originaires d'Ardée.

RUTUPIES, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Bretagne première, dans le Cantium; était célèbre par ses huîtres. Aujourd'hui *Richborough*, ou peut-être *Sandwich*.

RUVO, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Terre de Bari. 3,300 hab. Évêché.

RUYSSELÈDE, n. pr. m. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre occidentale. 5,400 hab.

* **RYE**, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Sussex, à l'embouchure de la Rother. 3,700 hab. Le port est près de la ville.

RYEGATE, n. pr. f. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Surrey. 3,000 hab. Église antique, dite *le Prieuré*. Ruines d'un château-fort.

RYE-GRASS, s. m. Agric. V. RAY-GRASS, au Dictionnaire.

RYE-HOUSE (COMPLOT DE). Hist. Complot formé en Angleterre en 1683, sous le règne de Charles II, et qui avait, dit-on, pour but de tuer le roi et son frère, le duc d'York (depuis Jacques II). Un colonel Rumsay en était le chef ostensible. L'attentat devait s'accomplir à *Rye-House*, maison de campagne d'un des conjurés, de là son nom, mais il fut découvert avant d'avoir reçu aucune exécution.

RYKSDALER, s. m. Monnaie de Danemark. Il y en a plusieurs sortes. — *Ryksdaler de banque*, monnaie de compte composée de six marcs à 16 schellings, valant au pair fr. 2, 81. — *Ryksdaler vieux*, monnaie d'argent de 1750, fr. 4, 96. — *Ryksdaler d'espèce* ou *double daler*, monnaie d'argent de 1776, fr. 5, 66. — *Ryksdaler d'espèce* de 1798, fr. 5, 59.

RYLSK, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Koursk. 5,700 hab.

RYMNICH, n. pr. m. (pr. *rimenik*). Géogr. Rivière de Hongrie, affluent du Danube, célèbre par une victoire remportée par les Russes et les Autrichiens sur les Turcs, le 22 septembre 1789.

RYPEN, n. pr. m. Géogr. Ville de Danemark. On la nomme aussi *Ribe*. V. ce mot, au Compl. — Hist. *États de Rypen*, assemblée des États du Slesswig et du Holstein qui, en 1640, donna ces deux provinces au roi de Danemark.

RYPER, s. m. Monnaie d'or de Hollande, valant fr. 31, 65. — Le *demi-ryper* vaut fr. 15, 82.

RYSWYK, n. pr. m. Géogr. Village de Hollande, dans la Hollande méridionale, près du canal de La Haye à Delft. 1,700 hab. Près de là se tint en 1697 le *congrès de Ryswyk*, où fut signé, le 20 septembre, entre la France d'une part, et l'Empereur, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande de l'autre, le *traité de paix de Ryswyk*, qui mit fin à la guerre du Palatinat, et qui, en rétablissant à peu près les conditions de la paix de Nimègue, reconnaissait de plus la France comme maîtresse de Strasbourg et des villes importantes de l'Alsace.

RYTIDOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. ῥυτίς, ίδος, ride; καρπός, fruit). Bot. Dont les fruits sont rugueux. On écrit mieux, *rhytidocarpe*.

RYTIRHYNQUE, adj. des 2 g. (du gr. ῥυτίς, ίδος, ride; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec ridé. On écrit mieux, *rhytirhynque*.

RZESZOW, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans la Gallicie, ch.-l. du cercle de même nom, sur la Wislok. 4,600 hab.

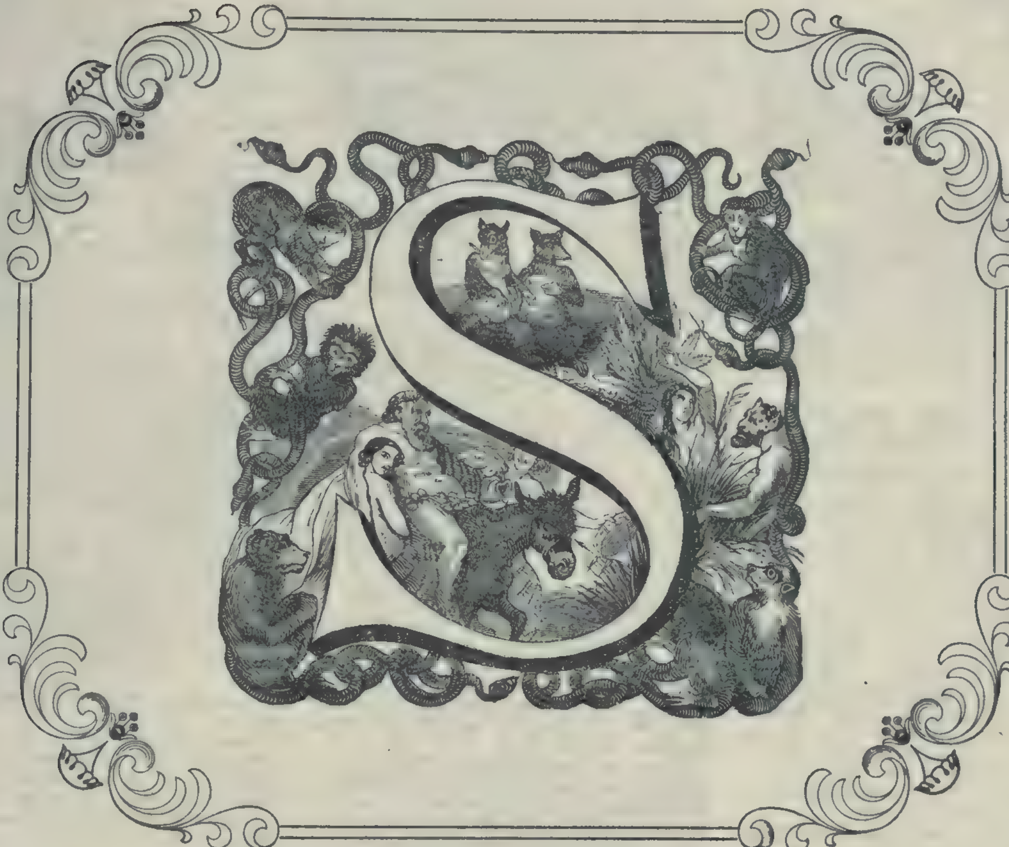

* S, s. m. et f. La dix-neuvième lettre de l'alphabet, et la quinzième des consonnes dans toutes les langues néolatines et germaniques qui ont emprunté leur alphabet aux Latins. — *S*, comme le *C* doux ou *Ç*, est primitivement en français le signe représentatif de l'articulation sifflante forte, tandis que *Z* représente l'articulation sifflante faible. — Le *S* se permute avec la linguale liquide *R*. V. R, au Compl. — Il se permute encore avec *d* et *t*. Beaucoup de mots latins tirés du grec, et terminés par *s*, font le génitif en *dis* ou en *tis* : *Lampas*, *lampadis*, *dens*, *dentis*, etc. — Cette consonne se plaçait quelquefois, dans l'ancien latin, sans raison étymologique, devant *m* et *n*. On trouve *casmænæ* pour *camænæ*, *Pæsni* pour *Pæni*, etc. — De même, *st* s'ajoutait devant *L* au commencement de certains mots. On a dit *stlitem* pour *litem*, *stlatus* pour *latus*, etc. — Vers la fin de la république, quand la lettre *s* se trouvait après une voyelle longue, on la doublait ; on écrivait *caussa* pour *causa*, *cassus* pour *casus*, etc. — Dans les premiers temps de la poésie latine, *s*, dans la finale *us*, se retranchait devant une consonne, de telle sorte que cette finale restait brève. On trouve encore cette sorte d'élision dans Lucrèce, et le vers suivant en est un exemple : *Sudent humore, et guttis manantibu' stillent.* — La voyelle *e* s'est introduite devant *sc*, *st*, *sp*, au commencement d'une foule de mots tirés du grec ou du latin, tels que *esquif*, *estomac*, *esprit*, *espèce*, *espace*, bien que cette prothèse n'existe pas dans plusieurs autres dérivés des mêmes mots, comme *stomachique*, *stomacal*, *spirituel*, *spiritueux*, *spécial*, *spacieux*, qui ont été formés postérieurement. L'addition de l'*e* peut être attribuée surtout à la difficulté de prononcer les deux premières consonnes seules, ce qui fait que le peuple dit fréquemment *estatue* pour *statue*. — *S*, entre une voyelle et une consonne, a cessé de se prononcer dès le commencement du XVIIe siècle, dans un grand nombre de mots français, même dans ceux où l'*e* qui précède avait été introduit comme on vient de le dire : ainsi *escrire*, *estat*, *escureuil*, *espice*, *respondre*, etc., sont devenus *écrire*, *état*, *écureuil*, *épice*, *répondre*, etc. Quand la voyelle qui précédait *s* était longue, on l'a marquée d'un accent circonflexe, qui sert à indiquer à la fois la quantité de la syllabe et le retranchement de l'*s* : *estre*, *albastre*, *asne*, *tempeste*, *huistre*, *fluste*, *maistre*, *oster*, etc., ont fait : *être*, *albâtre*, *âne*, *tempête*, *huître*, *flûte*, *maître*, *ôter*, etc. — La lettre *s* ne se mettait pas primitivement à la fin de la première personne des verbes des trois dernières conjugaisons. On écrivait : *je di*, *je croi*, *je reçoi* ; on écrivit ensuite *je dis*, *je crois*, *je reçois*, sans doute pour éviter des hiatus. Cependant les poètes conservèrent les deux manières d'écrire. V. le Dictionnaire. — On supprime quelquefois *s* à la fin des noms propres *Charles*, *Jacques*, *Georges*. — *S*, chez les Romains, était le signe du silence. — Dans les inscriptions latines, et sur les médailles, il tient lieu des mots : *sacellum*, *sacer*, *salus*, *sanctus*, *scriptus*, *se*, *semis*, *senatus*, *sepulcrum*, *sepultus*, *sequitur*, *servus*, *sibi*, *sic*, *silentium*, *singuli*, *sit*, *situs*, *sol*, *solvit*, *stipendium*, *sub*, *sui*, *suus*, et des noms propres *Servius*, *Servilius*, *Sextus*, *Spurius*. — *S. C.* signifient *senatûs consultum* (décret du sénat) ; *S.* ou *S. D.*, *salutem dicit* (il salue, fait des salutations) ; *S. P. Q. R.*, *senatus populusque romanus* (le sénat et le peuple romain) ; *S. I. M.*, *soli invicto Mithræ* (à Mithra seul invincible) ; *S. P. sua pecunia* (de son argent, c'est à dire à ses frais) ; *SS.*, *sanctissimus* (très-saint) ; *S. T. T. L.*, *sit tibi terra levis* (que la terre te soit légère), etc. — En français, *S.* ou *St.* s'emploie souvent pour saint. — *S'*, élision qui signifie *se* devant un verbe qui commence par une voyelle, et *si*, devant *il* et *ils*. — Comme signe d'ordre, *S* indique le dix-neuvième objet d'une série, la dix-neuvième place, etc. — Considéré comme lettre numérale employée chez Romains et au moyen-âge, *S* valait 7 ; surmonté d'un trait, il représentait 700. — Dans un autre système de notation, *S.* valait 70, et surmonté d'un trait, 70,000. — Anc. anat. *S du côlon*, partie de cet intestin qui a la forme de la lettre S. — Anc. pharm. Dans les ordonnances médicales, *S. Q.* signifiait *sufficiens quantitas*, quantité suffisante. — Chim. *S.* Abréviation qui signifie soufre. — Chron. Dans le calendrier républicain, *S* désigne le *sextidi* et le *septidi* de chaque décade, cependant, pour ne pas confondre ces deux jours, on écrit quelquefois *sex.* et *sep.* — Hist. Dans les titres honorifiques, *S* signifie *sainteté*, *seigneurie*, ou *sa*, *son* ; *S.S. sa sainteté* ; *V. S.*[e] *votre sainteté* ou *votre seigneurie* ; *S. E. son éminence* ; *S. M. sa majesté*, etc. — Diplom. Dans les diplômes ou chartes, avant les noms des signataires, ou avant la croix qui remplace leurs noms, *S* est mis pour le mot *signum* signe. — Sur les partitions, il signifie quelquefois *solo*. On l'a employé aussi pour *silence*. — Comm.

Dans la passementerie, *S* est la marque des bobines d'or de Lyon.

SA, s. m. Gramm. En sanscrit, consonne douce du septième ordre ou de l'ordre des sifflantes. La forte qui y correspond est *ça*. — La cinquième lettre de l'alphabet turc. — Musiq. *Sa*, nom que l'on donna d'abord au *si*.

SAALE, n. pr. f. Géogr. Nom commun à plusieurs rivières d'Allemagne, entre autres : 1° la *Saale saxonne* ou *thuringienne*, qui sort du Fichtelberg en Bavière, et tombe dans l'Elbe, à 11 kil. S.-O. de Zerbst, après 380 kil. de cours. Elle donne son nom à un cercle de la province prussienne de Saxe, dans la régence de Merseburg; ch.-l. Wettin. — 2° La *Saale franconienne*, qui naît également en Bavière, et se jette dans le Mein près de Gemünden. Cours, 110 kil. — 3° La *Saale autrichienne*, qui se jette dans la Salza à Salzburghausen, après un cours de 100 k. On donne aussi ce nom à l'Yssel.

SAALFELD, n. pr. m. Géogr. Ville du duché de Saxe-Meinengen, sur la Saale saxonne. 4,700 h. Tabac. Produits chimiques. — Le prince Louis Ferdinand de Prusse y fut battu par les Français en octobre 1806, et périt dans le combat. — Cette ville fut jusqu'en 1749 le ch.-l. d'une principauté indépendante : elle fut réunie ensuite au duché de Saxe-Cobourg, puis, en 1826, à celui de Saxe-Meinengen.

SAANE, n. pr. f. Géogr. Rivière de Suisse; elle naît dans le canton de Berne et se jette dans l'Aar. Cours 150 kil.

SAARDAM, n. pr. m. V. SARDAM, au Compl.

SAATZ, n. pr. m. Géogr. Ville de Bohême, ch.-l. de cercle, sur l'Eger, à 65 kil. O. de Prague. 4,000 hab. Commerce de vins.

SABA, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de l'Arabie Heureuse, au S.-O. Elle était la capitale d'un État dont la reine alla en Judée voir Salomon. On l'appelait aussi *Mariaba*. Aujourd'hui *Sana* ou *Marco*. — Quelques savants font venir cette reine d'une autre ville de *Saba* située en Éthiopie, au S. du golfe Arabique. — Prov. et fig. *Reine de Saba*. Se dit d'une femme qui s'habille avec un luxe de mauvais goût, et qui affecte de grands airs. — Géogr. mod. *Saba*, une des petites Antilles hollandaises; 18 kil. de tour. 3,000 h. Prise par les Anglais en 1781 et 1801.

SABADILLINE, s. f. Chim. Base salifiable organique qui existe dans la cévadille.

SABADITE, n. pr. f. Géogr. anc. Île de la mer des Indes, dans le golfe Gangétique.

SABAÏTE, s. m. Hist. relig. S'est dit pour Sabéen, adorateur des astres.

SABALINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au sabal. — SABALINÉES, s. f. pl. Famille de palmiers.

SABANDAR, s. m. Relat. Nom donné aux introducteurs des étrangers auprès des princes de l'île de Java.

* **SABAOTH**, s. m. Hist. relig. Mot hébreu qui signifie *des armées*, et que l'on ajoute quelquefois au nom de la divinité, dans les prières tirées de livres saints : *Saint, saint, est le Seigneur, le Dieu Sabaoth*. La rédaction du Dictionnaire donnerait à croire que *Sabaoth* était un dieu particulier.

SABARIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Pannonie. On a prétendu y avoir retrouvé le tombeau d'Ovide. Aujourd'hui, *Sarvar*.

SABASIEN, IENNE, adj. Géogr. anc. Qui appartient aux Sabes. — Myth. *Sabasien*, surnom de Bacchus. — Surnom de Jupiter chez les Phrygiens. V. SABASIUS, au Dictionnaire. — *Loup sabasien*, loup garou.

SABATE, n. pr. m. Géogr. anc. Nom d'un lac et d'une ville d'Étrurie.

SABATIN, INE, adj. Géogr. anc. Qui appartient au lac ou à la ville de Sabate. — *Tribu sabatine*, tribu du peuple romain, formée en Étrurie par les censeurs, l'an de Rome 369.

SABAYON, s. m. (du lat. *Sabaudia*, Savoie). Art cul. Crème aux œufs et au vin blanc sucré, qui tire son origine de la Savoie.

SABAZIE, s. f. Bot. Plante synanthérée du Mexique.

* **SABBAT**, s. m. Hist. relig. *Chemin du sabbat*, distance à laquelle il est permis aux juifs de s'éloigner de leurs demeures, le jour du sabbat. Elle est de 2 kil. environ. — Hist. eccl. *Sabbat marianique*, sorte de rite que le pape Urbain II fit mettre en pratique à l'occasion des croisades. — Agric. *Sabbat*, instrument pour le nettoyage des grains.

* **SABBATAIRE**, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes qui prétendaient que le sabbat des juifs est obligatoire pour les chrétiens. On dit aussi *sabbatarien*.

SABBATHIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de novatiens, fondée au IVe siècle par le prêtre *Sabbathius*, et qui se rattachait à la doctrine des quarto-décimans. V. QUARTO-DÉCIMAN, au Complément. Il ne faut pas les confondre avec les sabbataires.

SABBATIN, INE, adj. (du lat. *sabbatum*, samedi). Qui appartient au samedi. — Hist. eccl. *Bulle sabbatine*, bulle contenant les privilèges du scapulaire. Elle promet la délivrance d'une âme du Purgatoire tous les samedis.

* **SABBATIQUE**, adj. des 2 g. Géogr. sacr. *Rivière sabbatique*, petite rivière de la Palestine septentrionale, qui coulait pendant six jours et s'arrêtait le septième.

SABBIONETTA, n. pr. f. V. SABIONETTA, au Complément.

* **SABE**, s. m. Anc. Pharm. Ancien nom du moût de raisin réduit à moitié par l'évaporation. On dit aussi *sape*.

SABE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple thrace qui adorait particulièrement Bacchus.

SABÉE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de l'Arabie heureuse, au S., entre le golfe Arabique et la mer Erythrée. On y recueillait des parfums renommés. Aujourd'hui *l'Yemen*.

* **SABÉEN, ENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Arabie Heureuse. On le divisait en *Sabéens* proprement dits, Homérites, Minéens, Adramites et Panchéens. On le dit aussi de tous les Arabes autres que les Ismaélites et les Sarracènes. — *Sabéens septentrionaux*, nom que Strabon donne à quelques peuplades de l'Arabie déserte. — Qui appartient à la Sabée : *Encens sabéen*.

SABEK, s. m. V. SABECH, au Dictionnaire.

SABELLÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à la sabelle. — SABELLES, s. m. pl. Famille d'annelides qui renferme le genre sabelle.

* **SABELLIANISME**, s. m. Hist. relig. Doctrine prêchée à Ptolémaïde, en Libye, par Sabellius, hérésiarque du IIIe siècle. Il soutenait que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont qu'un même être sous différents noms.

SABELLIEN, IENNE, adj. Hist. relig. Qui appartient, qui a rapport à la doctrine de Sabellius. — *Sabellien*, s. m. Sectateur de Sabellius : les *sabelliens* furent condamnés par plusieurs conciles, et entre autres par celui d'Alexandrie (261).

SABÈTHE, s. m. Zool. Genre d'insectes diptères.

SABHIKA, s. m. Dans l'Inde, celui qui tient une maison de jeu sous la protection du gouvernement.

SABIANS, s. m. pl. Hist. relig. Sectaires que l'on trouve en Perse. Leur religion n'est guère qu'un mélange des dogmes des juifs, des chrétiens et des Persans. On les appelle aussi *chrétiens de saint Jean*, parce qu'ils prétendent remonter jusqu'à saint Jean-Baptiste, qu'ils regardent comme leur fondateur.

SABIE, s. f. Bot. Plante du Bengale.

SABIEN, s. m. Hist. relig. Nom de certains infidèles signalés dans le Coran.

* **SABIN, INE**, adj. et s. Géogr. anc. Le pays des Sabins était situé au N.-O. de Rome, entre l'Apennin, l'Anio, le Tibre et l'Étrurie. Sa capitale était *Cures*. Le rapt si connu sous le nom d'*enlèvement des Sabines*, ordonné par Romulus, après une fête où il avait invité les Sabins, amena une guerre qui fut apaisée par l'intervention des Sabines elles-mêmes, et à la suite de laquelle les Sabins et les Romains ne formèrent plus qu'un seul peuple (an 4 de Rome). Cependant les Sabins ne furent définitivement soumis qu'au commencement du IIIe siècle av. J. C.

SABINE, n. pr. f. Géogr. mod. Ancienne province des États de l'Église dont le ch.-l. était Riéti. Elle comprenait la plus grande partie de l'ancien pays des Sabins, et a été remplacée par les délégations de Spolète et de Riéti et la comarque de Rome. Elle donne encore son nom à un évêché romain. — Fleuve du Texas; il sépare cette république de la Louisiane, et se jette dans le golfe du Mexique. Cours, environ 460 kil.

SABINÉE, s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses des Antilles.

SABINIE, n. pr. f. Géogr. anc. Le pays des Sabins. On la distinguait en *Sabine en deçà* et *Sabine au delà de Cures*.

SABINIEN, adj. et s. m. Droit rom. Il se disait des jurisconsultes romains partisans des doctrines de Capiton et de son disciple Massurius Sabinus. L'école des *sabiniens* était opposée à celle des *proculéiens*.

SABIONCELLO, n. pr. m. Géogr. Presqu'île des États autrichiens, dans la Dalmatie, sur l'Adriatique. 80 kil. sur 12. Ch.-l. Stagno.

SABIONETTA, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume Lombardo-Vénitien, entre Crémone et Mantoue. 6,500 hab. Citadelle. Ancienne principauté.

SABIRE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Sarmatie asiatique, au pied du Caucase. À la fin du Ve siècle, il se trouvait encore au S. du Kouban, et vint, au milieu du VIe, s'établir dans le pays qui prit de là le nom de Sébérie ou Sevérie.

* **SABIS**, n. pr. f. Géogr. anc. Rivière de la Gaule septentrionale. Elle prenait sa source dans le pays des Véromanduens et des Nerviens, et se réunissait à la Meuse chez les Aduatiques. Auj. *la Sambre*.

SABITHA, s. m. Ant. Mesure de capacité employée en Égypte et dans une partie de l'Asie.

SABLANCEAUX, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de la Charente-Inférieure, à l'extrémité orientale de l'île de Ré. 700 hab. Aux environs, camp romain et restes d'une tour antique.

* **SABLE**, s. m. Prov. *Les injures s'écrivent sur l'airain et les bienfaits sur le sable*, on garde longtemps le souvenir des injures, et l'on perd bientôt celui des bienfaits. — Constr. *Sable mâle*, celui qui, dans un même lit, est plus foncé que le reste : celui-ci s'appelle *sable femelle*. — Comm. *Sable*, nom que l'on donne en Angleterre et en Russie, à la zibeline. — Géogr. *Mer de sable*, se dit d'un désert de l'Arabie Pétrée, d'un autre désert de l'Arabie déserte, et quelquefois du grand désert de Sahara.

* **SABLÉ**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur la Sarthe et l'Erve. 4,188 hab. Beau pont de marbre noir. Château. Fabrique de gants. — On nomme *paix de Sablé* un traité conclu entre Charles VIII et la Bretagne, en 1488.

* **SABLÉ, ÉE**, adj. Hist. nat. Qui est hérissé de papilles dures comparables à des grains de sable.

* **SABLER**, v. a. Techn. Fondre dans un moule de sable.

* **SABLIER**, s. m. Bot. Genre de plantes euphorbiacées d'Amérique. L'espèce la plus remarquable est le *sablier élastique*, arbre élégant nommé vulgairement *arbre du diable*; il porte des coques ligneuses qui, à l'époque de la maturité se brisent avec bruit et lancent au loin les semences.

SABLON (le), n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de la Moselle. Immenses débris de constructions romaines.

SABLONNER, v. a. Techn. Jeter du sable fin sur le fer chaud, quand on veut souder.

SABO, n. pr. m. Géogr. anc. Chaîne de montagnes de l'Arabie orientale. Auj. *les monts de Lima*.

* **SABORD**, s. m. Mar. Ouverture quelconque pratiquée dans la carcasse d'un bâtiment, pour pénétrer dans son intérieur.

* **SABOT**, s. m. Prov. et fig. *Faire diablerie de ses sabots*, faire grand bruit et grande dépense. — *Guillaume Croquerolle, carreleur de sabots*, se dit d'un fainéant, d'un homme qui n'est propre à rien. — Musiq. *Sabot*, crochet qui fait partie du mécanisme de la harpe à pédales, et qui raccourcit la corde pour la hausser d'un demi-ton. — On dit fig. et fam. d'un mauvais violon : *C'est un sabot, un vrai sabot; quel sabot!* — Artil. *Sabot à boulet*, garniture de bois à laquelle un boulet s'attache par des bandes de fer-blanc. — Mar. *Sabot*, sorte de poulie particulière pour les écoutes de hunier. — Techn. Piston d'une pompe ordinaire. — Partie du rouet du fileur d'or.

* **SABOTER**, v. a. Faire vite et mal : *Saboter de l'ouvrage*. Pop. — Constr. *Saboter un pieu*, placer un sabot à l'extrémité de ce pieu.

SABOTEUR, EUSE, s. Ouvrier, ouvrière qui sabote l'ouvrage. Pop.

* **SABOTIÈRE**, s. f. Atelier d'un sabotier. — Techn. Ustensile servant à la préparation des glaces.

* **SABOULER**, v. a. Se dit de l'action des enfants qui, dans certains jeux, frappent celui qui est en faute avec des mouchoirs roulés et remplis de sable.

SABRACE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Inde, au S. des Malliens, sur les bords de l'Indus. Les *Sabraces* furent soumis par Alexandre.

* **SABRE**, s. m. Art. milit. *Sabre-poignard*,

sorte de glaive qui est aujourd'hui en usage dans l'infanterie de l'armée française : il a remplacé le briquet. — Mar. *Sabre d'abordage*, sabre en usage à bord des vaisseaux. — Hortic. *Sabre*, instrument de jardinage, pour tondre les haies. — Pêche. Nom d'une espèce de truble. — Zool. Nom vulgaire de plusieurs poissons. — Genre de coquilles. — Techn. Lame de cuivre montée sur un manche de bois, dont se sert le fabricant de glaces.

* **SABRENAS**, s. m. Il s'est dit originairement pour savetier.

SABRENAUDIER, IÈRE, s. Celui, celle qui sabrenaude, qui travaille mal.

SABRIANA, n. pr. f. Géogr. anc. Fleuve de Bretagne, affluent de l'océan Atlantique, aujourd'hui *la Severn*. — *Golfe de Sabriana*, golfe de l'océan Atlantique, au S.-O. de la Bretagne, et à l'embouchure de la Sabriana. Aujourd'hui *canal de Bristol*.

SABULAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *sabulum*, sable). Zool. Qui vit dans les sables : *Animaux sabulaires*.

SABULICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *sabulum*, sable; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui habite ou qui croît dans le sable.

* **SAC**, Prov. *C'est un sac percé, on ne le saurait remplir*, se dit d'un prodigue. — *Se couvrir d'un sac mouillé*, se servir d'un méchant prétexte. — *Il faut lier le sac avant qu'il soit plein*, il faut mettre des bornes à ses projets de fortune. — *Mettre un homme dans le sac*, le mettre dans l'impossibilité de répondre; c'est comme si l'on disait, l'obliger à remettre ses papiers dans le sac. — *Il faut trois sacs à un plaideur : un sac de papiers, un sac d'argent et un sac de patience*, les procès exigent beaucoup de formalités, ils sont coûteux et longs à terminer. — Jeux. *Course au sac*, divertissement dans lequel on fait courir, pour un prix, des gens dont les bras et les jambes sont enfermés dans un sac. — Chir. *Sac herniaire*, la portion de membrane qui enveloppe une hernie extérieure. — Art milit. *Sac à feu*, espèce de bombe ou carcasse incendiaire. — Mar. *Sac d'écubier*, sorte de matelas de toile, rembourré de foin ou d'étoupes, que l'on emploie pour boucher les écubiers. — *Embarqué en sac*, se dit des marins qui font un voyage à Terre-Neuve, et qui sont engagés seulement pour travailler à la pêche. — Pêche. *Sac*, espèce de filet en manche pour pêcher le petit poisson. — *Sac-à-réseau*. V. ce mot au Dict. — Hist. *Lord siégeant sur un sac de laine*, se dit, en Angleterre, du lord chancelier, parce qu'il est assis sur une balle de laine, emblème du commerce de la Grande-Bretagne. — Métrol. *Sac*, mesure de capacité employée à Lausanne, et valant 135 lit.

SACA, s. m. Ant. Nom d'une fête que les Chaldéens célébraient en l'honneur d'Omane. — Hist. or. Sous-officier des janissaires.

SACANIE, n. pr. f. Nom donné, au moyen-âge, à une partie de la Morée, comprenant les anciens territoires de Sicyone, de Corinthe et d'Argos.

SACARE, s. m. Relat. Petit poids dont on se sert à Madagascar, pour l'or et pour l'argent. Il vaut environ un denier ou scrupule.

SACARTIENNE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de l'Asie, à l'E. de la Carmanie; elle comprenait la Drangiane et quelques pays voisins. Aujourd'hui le *Sedjestan*.

SACATEPEQUEZ, n. pr. f. Géogr. Ville du Guatimala, à 40 kil. N.-E. de Guatimala. 6,600 h. On dit aussi *San-Juan de Sacatepequez*.

SACATITE, s. m. Hist. relig. Membre d'un ordre monastique musulman fondé en 907 par *Sirry-Sacaty*.

SACATO, s. m. Mesure agraire employée en Toscane, et valant, ares 49, 5804.

SACCAIRE, s. m. (du lat. *saccus*, sac). Ant. rom. Se dit de portefaix qui possédaient le droit exclusif de porter les marchandises du port dans les magasins. On dit aussi *saccarien*.

SACCELLAIRE, s. m. Hist. Trésorier, garde de la cassette particulière d'un prince. Les premiers rois de France, les papes, jusqu'à Adrien I[er], ont eu des saccellaires. On dit aussi *sacculaire*.

SACCELLE, s. f. Bot. V. SACELLE, au Compl.

SACCELLIE, s. f. Bot. Orthographe véritable du mot que le Dict. écrit *saccelion*.

SACCELLIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *sacellus*, diminut. de *saccus*, sac; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un petit sac.

SACCHARICOLE, adj. des 2 g. (pr. *çak-karicole*) (du lat. *saccharum*, sucre; *colo*, je cultive). Se dit d'un pays où l'on cultive la canne à sucre ou la betterave, pour en extraire le sucre.

SACCHARIDE, adj. des 2 g. (pr. *çak-karide*) (du lat. *saccharum*, sucre). Chim. Qui ressemble au sucre. — SACCHARIDES, s. m. pl. Famille de corps qui comprend les diverses espèces de sucre.

SACCHARIDÉ, s. m. (pr. *çak-karidé*). Pharm. Préparation dans laquelle le sucre sert d'intermède.

SACCHARIFIABLE, adj. des 2 g. (pr. *çak-karifiable*). Didact. Qui peut être saccharifié, converti en sucre.

* **SACCHARIN, INE**, adj. Chim. Qui contient du sucre, qui en a les caractères. — Didact. Qui concerne le sucre : *Industrie saccharine*. — Zool. Qui aime le sucre, se nourrit de sucre. — Bot. Se dit des plantes qui contiennent une matière sucrée.

SACCHARINÉ, ÉE, adj. (pr. *çak-kariné*) (du lat. *saccharum*, sucre). Bot. Qui ressemble à la canne à sucre. — SACCHARINÉES, s. f. pl. Groupe de graminées ayant pour type la canne à sucre.

SACCHARIVORE, adj. des 2 g. (pr. *çak-karivore*) (du lat. *saccharum*, sucre; *voro*, je mange). Zool. Qui vit de sucre.

* **SACCHAROL**, s. m. (du lat. *saccharum*, sucre). Pharm. Le sucre considéré comme excipient.

* **SACCHAROLÉ, ÉE**, adj. Pharm. Il se dit de tout médicament qui a le sucre ou le miel pour base ou pour excipient.

SACCHAROLINITE, s. m. (pr. *çak-karolinite*). Pharm. Médicament magistral sucré, dont le volume est peu considérable.

SACCHAROLIQUE, adj. des 2 g. (pr. *çak-karolique*). Pharm. Qui a le caractère d'un saccharolé.

SACCHAROLITE, s. m. (pr. *çak-karolite*) (du lat. *saccharum*, sucre). Pharm. Préparation magistrale avec le sucre.

SACCHAROLITIQUE, adj. des 2 g. (pr. *çak-karolitique*). Pharm. Qui a les caractères d'un saccharolite.

SACCHAROLOGIE, s. f. (pr. *çak-karologie*) (du lat. *saccharum*, sucre, et du gr. λόγος, discours). Didact. Traité sur le sucre.

SACCHAROMAZE, s. f. (pr. *çak-karomaze*) (du lat. *saccharum*, et du gr. μᾶζα, gâteau). Pharm. Pâte médicamenteuse sucrée.

SACCHAROPHORE, adj. des 2 g. (pr. *çak-karophore*) (du lat. *saccharum*, sucre, et du gr. φορὸς, qui porte). Bot. Qui porte du sucre. — s. m. Nom donné à la canne à sucre.

SACCO, s. m. Mesure employée pour le blé, dans les États sardes. Le *sacco* vaut lit. 115.

SACCOCHILE, s. m. Bot. Plante orchidée de Java.

SACCOLOME, s. m. Bot. Genre de fougères.

SACCOMYS, s. m. Zool. Genre de petits mammifères rongeurs propres à l'Amérique du Sud.

* **SACCOPHORE**, adj. des 2 g. Didact. Qui porte un sac. — SACCOPHORE, s. m. Zool. Genre de mollusques.

SACCULÉ, s. m. (du lat. *sacculus*, dimin. de *saccus*, sac). Bot. Sorte de sac qui enveloppe la radicule de certains embryons.

SACELLE, s. m. Bot. Sorte de fruit qui se compose d'une graine couverte d'une enveloppe membraneuse.

* **SACERDOTAL, ALE**, adj. Ant. égypt. *Lettres sacerdotales*, nom que l'on donnait à une espèce de caractère. — Hist. anc. *Caste sacerdotale*, division de la population égyptienne qui était dépositaire de toutes les connaissances scientifiques. — SACERDOTAL, s. m. S'est dit, à l'époque de la décadence de l'empire romain, du prêtre principal des faux dieux dans chaque province.

* **SACERDOTE**, s. m. Hist. anc. Il s'est dit aussi des membres de la caste sacerdotale, chez les Égyptiens.

SACHALITE, adj. et s. des 2 g. (pr. *sakalite*). Géogr. anc. Nom d'un peuple arabe, sur les bords de la mer Érythrée.

* **SACHET, ETTE**, s. Comm. relig. Membre de l'ordre du Sac ou de la Pénitence de Jésus-Christ. Les sachets et les sachettes portaient une robe en forme de sac, et vivaient isolés ou reclus. — Anc. t. milit. *Sachet de mitraille*, mitraille enfermée dans un petit sac, pour charger un canon ou un pierrier.

SACHONDRE, s. m. Zool. Genre d'acalèphes.

SACIDION, s. m. Bot. Genre de champignons.

SACIEN, s. m. Hist. eccl. Nom que l'on a donné aux anthropomorphites.

SACLÈS, n. pr. m. Hist. eccl. Nom que l'hérésiarque Manès donnait au mauvais principe.

SACOGLOTTE, s. m. Bot. Arbre d'Amérique.

SACONITE, s. f. Zool. Genre de polypiers.

SACOUNTALA, n. pr. f. Myth. ind. Fille d'une Apsara et d'un prince descendant de Cousika. Elle épousa Douchmanta qui, sous l'influence d'un charme, l'abandonna bientôt. Au bout de quelques années, Douchmanta se ressouvint de sa femme et la reprit avec lui. C'est le sujet d'un drame indien intitulé *Sacountala*. On écrit aussi *sakountala*.

SACRA, n. pr. m. Myth. ind. Un des noms d'Indra.

* **SACRAMENTAIRE**, s. m. Hist. *Guerre des sacramentaires*, se dit de la division qui éclata le 22 août 1524, entre les chefs des réformés, Luther, Carlostadt, Zwingle, Munster, etc.

* **SACRAMENTEL, ELLE**, adj. Hist. *Charte sacramentelle* ou *de serment*, s'est dit en général de toute charte ou acte par lequel on contractait une obligation sous la religion du serment. — Sous les rois des deux premières races, on appelait *charte sacramentelle*, une sentence prononcée dans des cas où le serment avait été l'unique preuve de la vérité du fait avancé.

SACRAMENTO, n. pr. m. Géogr. Rivière de la Haute-Californie, qui se jette dans l'océan Pacifique, après s'être unie, dans la baie de San-Francisco, au Rio San-Joaquim. Les ondes roulent de l'or, le sable même en est imprégné, ce qui, depuis 1848, attire sur les bords de ce fleuve des nuées de chercheurs d'or. V. CALIFORNIE, au Compl. — V. SACREMENT (SAINT-), au Compl.

SACRANIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple du Latium, auxiliaire de Turnus.

SACRARIUM, s. m. (pr. *çacrariome*). (du lat. *sacer*, sacré). Ant. rom. Chapelle consacrée à quelque divinité, dans une maison particulière. V. SACRAIRE, au Dict. — Partie des temples où l'on déposait les objets nécessaires au culte.

* **SACRE**, s. m. Prov. et fig. *C'est un sacre, un vrai sacre*, se dit de celui qui s'approprie hardiment tout ce qu'il trouve à sa portée.

* **SACRÉ, ÉE**, adj. *Langue sacrée*, langue dans laquelle sont écrits les ouvrages qui traitent d'une religion. — *Voie sacrée*, route d'Elis à Olympie. — Ant. rom. *Voie sacrée*, une des rues de Rome, où s'était jurée l'alliance entre Romulus et Tatius. Elle conduisait au Capitole. — *Printemps sacré*. V. PRINTEMPS, au Compl. — *Mont Sacré*, petite montagne au N.-E. de Rome, près de la voie Nomentane, est célèbre par la retraite des plébéiens (493 av. J. C.), retraite qui eut pour résultat l'institution des tribuns du peuple. En 449, l'armée et le peuple se retirèrent aussi sur le *mont Sacré*, lors de l'attentat commis par Appius Claudius sur Virginie. — Chron. *Année sacrée*, nom qu'on donnait à l'année pendant laquelle on célébrait des jeux périodiques. — *Nouvelle* ou *première année sacrée*, celle de l'avènement de l'empereur régnant. Les suivantes s'appelaient *seconde année sacrée*, etc. — Hist. anc. *Guerres sacrées*. V. le mot GUERRE du Compl. — *Bataillon sacré*, corps de 300 guerriers thébains, renommés par leur valeur, et qui étaient nourris aux frais de l'État. Le *bataillon sacré* fut détruit à Chéronée, en 338. — Chez les modernes, on a donné le même nom à plusieurs corps d'élite, et surtout à ceux qui se formaient pour sauver les débris d'une armée dans une retraite, dans une déroute. — *Escadron sacré*. V. ESCADRON, au Compl. — Hist. mod. *Sacrée majesté*, titre qui s'est aussi donné autrefois au roi d'Angleterre. — Diplom. *Écriture sacrée*, dénomination par laquelle on a désigné les écritures égyptiennes appelées plus ordinairement *hiératique* et *hiéroglyphique*. — *Encre sacrée*. V. ENCRE, au Compl. — *Sacré diplôme*, patente, brevet par lequel les empereurs conféraient une dignité vacante. — Géogr. anc. *Cap Sacré*, cap au S.-O. de la Lusitanie. Auj. le *cap Saint-Vincent*. — Cap au N. de la Corse. Auj. le *cap Corse*. — Cap au S. de l'Asie-Mineure. Auj. le *cap Kilidonia*.

* **SACREMENT**, s. m. *Il a eu, il a reçu, on lui a donné tous les sacrements*, se dit d'un homme à l'extrémité, et qui a reçu le sacrement de pénitence, l'eucharistie et l'extrême-onction. — Liturg. *Fête du Saint-Sacrement*, fête que l'Église célèbre en l'honneur du sacrement de l'eucharistie, et qui se distingue par des processions solennelles. Elle fut instituée en 1264, par le pape Urbain IV, qui la fixa au premier jeudi après l'octave de la Pentecôte; on la nomme vulgairement *Fête-Dieu*. — Comm. relig. *Congrégation du Saint-Sacrement*, réforme de l'ordre de Saint-Dominique, établie en 1636, dans le comtat Venaissin, par le P. Antoine Lequien. — *Fille du Saint-Sacrement*,

membre d'une communauté de femmes, qui avait pour but principal l'adoration du saint-sacrement de l'autel pendant le jour et pendant la nuit. — *Saint-Sacrement* ou *colonie du Saint-Sacrement*, ville de l'Uruguay, sur le Rio de la Plata, vis-à-vis de Buenos-Ayres. Port, forteresse. — Fondée par les Portugais (1678), elle fut un continuel sujet de guerres entre le Portugal et l'Espagne. Elle est libre aujourd'hui.

SACRESTIN, s. m. Zool. Espèce de poisson.

* **SACRIFICATEUR**, s. m. Hist. sainte. *Grand-sacrificateur*, titre du souverain-prêtre chez les Juifs, choisi dans la famille d'Aaron. Après la captivité de Babylone, il réunit l'autorité civile au pouvoir religieux, mais il fut de nouveau soumis aux rois ou tétrarques, lorsque la Judée fut devenue province romaine. C'est à partir de l'époque de sa puissance (166 av. J. C.) que l'on emploie le nom de *grand-sacrificateur* de préférence à celui de grand-prêtre.

* **SACRIFICE**, s. m. Peint. Artifice qui consiste à négliger certains accessoires d'un tableau pour faire ressortir les parties principales.

SACRIMA, s. f. Ant. rom. Offrande de vin nouveau à Bacchus.

SACRIPORT, n. pr. m. (en lat. *sacriportus*, de *sacer*, *sacri*, sacré; *portus*, port). Géogr. anc. Lieu du Latium, chez les Volsques, célèbre par une victoire de Sylla sur le parti de Marius, l'an 82 av. J. C.

* **SACRISTE**, s. m. Hist. eccl. S'est dit quelquefois du sacristain de la chapelle du pape.

* **SACRISTIE**, s. f. Hist. eccl. Office claustral et titre d'un bénéfice dans certaines abbayes.

SACROS, s. m. Ant. Poids employé en Égypte et dans une partie de l'Asie; il répondait à l'once.

SACRO-SPINAL, adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui, du sacrum, remonte le long de l'épine du dos.

SACRO-TROCHANTÉRIEN, adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du sacrum au grand trochanter.

SACTI, n. pr. f. Myth. ind. La puissance d'un dieu personnifié sous une forme féminine. Il se dit particulièrement de Dourga, femme de Siva.

SACTIN, s. m. Alchim. Le vitriol.

SAD, s. m. Gramm. Nom de la quatorzième lettre de l'alphabet arabe, qui répond à *S* ou *Ç*. — Signe numérique de 90. — Dix-septième lettre de l'alphabet turc.

SADAO, n. pr. m. (littéral., *salé*). Géogr. Rivière du Portugal, naît dans l'Alemtéjo et tombe dans l'océan Atlantique. Cours 240 kil. On l'appelle aussi *Caldao*.

SADITE, s. m. Relig. mahom. Membre d'un ordre monastique musulman fondé en 1335.

* **SADUCÉEN, ENNE**, adj. et s. Hist. relig. Membre d'une secte juive. V. SADUCÉENS, au Dict. — Qui appartient au saducéisme : *La secte saducéenne était opposée à la secte pharisienne.*

SÆKONGAR, s. m. Hist. Roi de la mer; titre du chef des pirates scandinaves.

SÆTABIS, n. pr. f. (pr. *cétabice*). Géogr. anc. Ville de l'Hispanie, dans la Bétique, sur un fleuve du même nom; était renommée par son lin et ses toiles. Appelée chez les modernes *Xativa*, elle fut détruite et rebâtie par Philippe V, et se nomme aujourd'hui *San-Felipe* ou *Saint-Philippe*. — Ville de l'Hispanie, dans la Tarraconaise. Aujourd'hui *Alcoï*.

SAFAFANITE, s. m. Hist. relig. Nom des membres d'une secte mahométane.

SAFET, n. pr. m. Géogr. Ville de l'empire ottoman, dans la Syrie, pachalik d'Acre, autrefois importante. On croit que c'est l'ancienne *Bétulie*. En 1799, les Français y remportèrent une victoire sur les Turcs et sur les Arabes.

SAFFARIDE, s. m. V. SOFFARIDE, au Compl.

SAFFI, n. pr. m. Ville de l'État de Maroc, sur l'océan Atlantique. 12,000 hab. On l'appelle aussi *Azaffi*.

* **SAFRAN**, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des iridées. Le *safran cultivé* est originaire de l'Asie. Les pistils desséchés de ses fleurs portent également le nom de *safran;* ils donnent une belle couleur jaune. On les emploie en pharmacie et dans quelques préparations culinaires. — On appelle *safran bâtard*, le carthame officinal; — *safran des Indes*, le curcuma; — *safran des prés*, le colchique d'automne. — Anc. chim. *Safran de Mars apéritif*, le sous-carbonate de fer; — *safran de Mars astringent*, le peroxyde de fer. — Prov. et fig. *Aller au safran*, faire de très-mauvaises affaires; allusion à l'usage où l'on était anciennement de peindre en jaune la boutique des banqueroutiers.

SAFRANUM, s. m. (pr. *çafranome*). Techn. Fleurs de carthame préparées pour la teinture.

* **SAFRE**, s. m. Blas. Aiglette de mer peinte dans quelques armoiries.

SAGACEMENT, adv. D'une manière sagace. Il est peu usité.

SAGALASSUS, n. pr. m. (pr. *çagalaçuce*). Géogr. anc. Ville de Pamphylie, qui fut brûlée par Alexandre. Aujourd'hui *Sadjaklu*.

SAGAN, n. pr. m. Ville des États prussiens, dans la Silésie, sur la Bober. 4,500 hab. Victoire des Russes sur les Prussiens, en 1759.

SAGARA, n. pr. m. Myth. ind. Roi d'Aïodhya, fils de Bahou et de Kalindi. Il offrit quatre-vingt-dix-neuf fois aux dieux le célèbre sacrifice dit açouamédham; il allait l'accomplir pour la centième fois, lorsque Kapila lui enleva le coursier destiné à l'immolation. Il ordonna aussitôt à ses soixante mille enfants de chercher le coupable, mais le dieu ravisseur les pulvérisa d'un regard. Plus tard ils furent ressuscités par le contact des eaux du Gange.

SAGARIS, n. pr. m. (pr. *çagarice*). Temps hér. Un des compagnons d'Énée, tué par Turnus.

SAGARTIEN, adj. et s. Hist. anc. Nom d'une des dix tribus des Perses. — Membre de cette tribu.

SAGDA, s. f. Minér. Pierre précieuse de couleur verdâtre dont parle Pline.

* **SAGE**, s. m. Philos. *Les sept sages de la Grèce*, ou simplement *les sept sages*, nom donné à sept Grecs illustres du VIᵉ siècle avant J. C., savoir : Thalès, Solon, Bias, Chilon, Cléobule, Pittacus, Périandre. Quelquefois à Périandre on substituait ou Myson de Chen, ou Anacharsis, bien que ce dernier fût Scythe; chacun d'eux avait une sentence qui était comme sa devise. — Philol. *Le banquet des sept sages*, titre d'un traité moral de Plutarque. — Hist. *Sages grands*, magistrats de l'ancienne république de Venise. V. SAGES, au Dict. Les *sages grands* étaient au nombre de six, et leur pouvoir ne durait que six mois. — *Sage de la semaine*, celui qui recevait, pendant sept jours, les requêtes et les mémoires; chacun des sages grands était à son tour sage de la semaine. — *Sages de terre ferme*, titre de cinq officiers supérieurs de Venise, chargés de recruter et de payer l'armée. — *Conseil des dix sages*, tribunal de Venise, où l'on estimait le bien de chaque particulier, afin de le taxer dans les circonstances extraordinaires. — *Sages des ordres*, jeunes Vénitiens qui étaient admis dans les conseils en qualité d'auditeurs, afin d'apprendre la science du gouvernement. — *Sages sortis du conseil*, se dit des onze nobles qui choisissaient les quarante-cinq électeurs du doge.

SAGE-HOMME, s. m. S'est dit pour jurisconsulte.

SAGET, ETTE, adj. et s. Ancien diminutif de sage. — *Sagette*. Bot. C'est un des noms de la fléchière, plante aquatique.

SAGGIO, s. m. Petit poids de Venise, le sixième de l'once.

SAGHALA, n. pr. m. Géogr. Sandjakat de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie. Il a pour ch.-l. Smyrne.

SAGHALIEN, n. pr. m. Géogr. Grand fleuve d'Asie, qu'on appelle aussi *Amour*. V. AMOUR, au Complément.

SAGHED, s. m. (littéral., *auguste*). Relat. Titre des monarques éthiopiens.

SAGHIR-NOUN, s. m. Gramm. Nom de la vingt-huitième lettre de l'alphabet turc. Elle exprime un son nasal sourd.

SAGIBARON, s. m. Hist. Titre des juges qui rendaient la justice dans les assemblées nationales des Francs.

SAGICTON, s. m. Anc. art milit. Dard ou grosse flèche.

SAGINATION, s. f. (en lat. *saginatio*, de *saginare*, engraisser). Écon. Action d'engraisser les animaux domestiques.

* **SAGITTAIRE**, s. m. Ant. rom. Soldat qui lançait des flèches. Les *sagittaires* s'appelaient aussi Crétois et Arabes. — Bot. La fléchière.

* **SAGITTAL, ALE**, adj. Didact. Se dit, en général, de ce qui ressemble à une flèche.

SAGITTE, s. f. (en lat. *sagitta*, même signif.). Flèche. Vieux mot.

* **SAGITTARIA**, s. f. Bot. C'est le nom latin de la *sagittaire*. Ainsi *sagette*, *sagittaire*, *sagittaria*, présentés à tort par le Dictionnaire comme des plantes différentes, ne sont autre chose que la fléchière, à laquelle on donne encore le nom vulgaire de *flèche d'eau*.

SAGITTELLE, s. f. Zool. Genre de mollusques.

* **SAGITTIFÈRE**, adj. des 2 g. Bot. Qui porte une partie, ou des taches, en forme de fer de lance.

SAGITTIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *sagitta*, flèche; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles sagittées.

SAGITTILINGUE, adj. des 2 g. (du lat. *sagitta*, flèche; *lingua*, langue). Zool. Qui a une langue très-longue, et vermiforme.

* **SAGITTULE**, s. f. Zool. Nom donné à un larynx d'oiseau qu'on a pris pour un ver intestinal. Le Dictionnaire a admis cette erreur.

SAGOKAK, s. m. Relat. Cercle, divisé en soixante parties égales, dans lequel les indigènes de la Virginie représentaient, par les figures, les évènements de chaque cycle de soixante ans.

SAGON, s. m. Ant. Un des noms du modios, en Égypte et dans une partie de l'ancienne Asie.

SAGONE, s. f. Bot. Plante de la Guyane, famille des convolvulacées.

SAGONTIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Tarraconaise, sur les confins des Celtibères. Auj. *Ségovie*. — Autre ville de la Tarraconaise, chez les Cerrétains. Auj. *Siguenza*.

SAGOUIER, s. m. Bot. V. SAGOUTIER, au Compl.

* **SAGOUTIER**, s. m. Bot. Palmier qui fournit le sagou. On retire cependant cette fécule de plusieurs autres espèces de palmiers, mais celle-ci la donne plus abondamment. On dit aussi *Sagouier*. L'article du Dictionnaire est rédigé d'une manière ambiguë.

SAGRA, n. pr. f. Géogr. anc. Rivière d'Italie, dans le Brutium; elle se jetait dans la mer Ionienne. Les Locriens y remportèrent sur les Crotoniates une victoire éclatante. On raconte que deux frères qui y avaient assisté en portèrent miraculeusement la nouvelle le même jour aux jeux olympiques. On les prit pour les Dioscures, dont le temple était voisin de la *Sagra*. — Les Grecs disaient proverb., quand on refusait de croire une chose : *Cela est plus vrai que l'affaire de la Sagra.*

SAGRÉE, s. f. Bot. Genre de plantes des Antilles, famille des mélastomées.

SAGRES, n. pr. m. Géogr. Ville forte du Portugal, dans l'Algarve, sur l'Océan. 300 hab. Fondée en 1416 par le fameux infant don Alphonse Henriquez, qui y résida longtemps et y établit une école de navigation.

SAGROÏDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble au sagre, insecte coléoptère.

SAGUIRS, s. m. pl. Relat. Se dit, en Turquie, de certains sorciers analogues aux onocentaures des Grecs.

SAHADÉVA, n. pr. m. Myth. ind. Le cinquième des Pandavas. Il épousa Bhanoumasi, petite-fille de Crichna.

SAHADJANYA, n. pr. f. Myth. ind. Nom d'une Apsara.

* **SAHARA**, n. pr. m. Géogr. Cet immense désert de sable est coupé de quelques oasis où l'on trouve des hordes nomades appartenant aux races arabe et berbère, et même une ville nommée *Agably*. On ne traverse le Sahara qu'en caravanes. L'eau y est très-rare. La végétation se borne à quelques palmiers et à des arbustes épineux. Des vents brûlants y soufflent et ensevelissent quelquefois des tribus entières sous les nuées de sable qu'elles soulèvent. Le lion, la panthère, l'autruche, les singes et d'énormes serpents peuplent le désert.

SAHARIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant du Sahara. — Qui appartient au Sahara ou à ses habitants : *Les sables sahariens.*

SAHEL, n. pr. m. Géogr. La partie occidentale du Sahara. — On donne aussi ce nom à des collines qui s'étendent au S.-O. et à l'E. d'Alger, au N. de la vaste plaine de la Mitidja.

SAÏDA, s. m. Zool. Poisson de la mer Blanche.

SAÏEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois de la 2ᵉ Lyonnaise. *Séez* était la capitale des *Saïens*.

* **SAÏETTE**, s. f. Comm. Étoffe tissue de soie et de laine qu'on fabriquait autrefois en Italie. On écrivait quelquefois *sayette*.

SAÏETTERIE, s. f. V. SAYETTERIE, au Dict.

SAÏETTEUR, s. m. V. SAYETTEUR, au Dict.

* **SAIGA**, s. m. Archéol. Monnaie des anciens Allemands.

* **SAIGNÉE**, s. f. Prov. et fig. *Faire une saignée à quelqu'un*, *à la bourse de quelqu'un*, lui tirer une somme d'argent. — *Selon le bras la saignée*, les charges doivent être proportionnées à la fortune de celui qui les supporte.

* **SAIGNER**, v. a. et n. Art milit. *Saigner une*

gargousse, l'ouvrir pour en retirer de la poudre. — Mar. *Saigner*, se dit du chouquet d'un bas mât qui s'incline vers l'avant.

SAIGNES, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Cantal. 544 hab.

SAÏGON, n. pr. m. Géogr. Ville de l'empire d'Annam, dans la Cochinchine, une des principales de l'empire. 180,000 hab. environ, dont 10,000 Chinois. Port. Pagodes nombreuses. Palais du vice-roi; citadelle; arsenal, etc.

SAIMA, n. pr. m. Géogr. Grand lac de la Russie d'Europe; 70 kil. sur 40. Il communique avec le lac Ladoga et le golfe de Finlande.

* **SAIN**, s. m. Chasse. Se dit de la graisse des bêtes mordantes et noires.

SAINEGRAIN, s. m. Bot. Nom vulgaire du fenugrec.

* **SAINT**, **AINTE**, s. *Le saint de la veille n'est point prié*, on attend rarement quelque chose d'extraordinaire des personnes qu'on voit tous les jours. — *Un saint qu'on ne chôme plus*, se dit d'un homme qui a perdu tout pouvoir. — Ironiq. *Un petit saint*, *un petit saint de bois*, un hypocrite.—*Saint de Grève*, un filou, un brigand, parce qu'on les exécutait autrefois sur la place de Grève, auj., place de l'Hôtel-de-Ville, à Paris. — *Être de la confrérie de Saint-Hubert*, s'est dit d'un homme qui a l'habitude de mentir. — *N'être que de la Saint-Jean*, n'être pas bien au fait d'une chose. — *Avoir l'hôtel de Saint-Julien*, posséder un bon gîte. — *Il y a de pires saints en Paradis*, se dit pour faire l'éloge d'une personne. — *Selon le saint l'encens*, il faut proportionner l'éloge au mérite, à la dignité. — *Sainte Geneviève et saint Marceau*, se dit de deux personnes qu'on voit toujours ensemble. — Hist. *Saint* s'est dit autrefois des cloches. Dans quelques villes du midi de la France, on appelle encore *gros saint* la plus grosse cloche. — *Petit saint*, nom d'une des cloches de la cathédrale d'Angers. — *Ile des Saints*, dénomination par laquelle on a désigné l'Irlande au moyen âge, à cause des progrès rapides que le christianisme y avait faits. — Géogr. *Les Saintes*, groupe de l'archipel des Antilles, à 12 kil. de la côte S. de la Guadeloupe. Les deux îlots principaux, dits, l'un *Terre d'en haut* ou *du vent*, l'autre, *Terre d'en bas* ou *de dessous le vent*, comptent, 1,160 hab. — *Saint*, *ainte*, adj. Hist. sainte. *Le saint lieu*, le sanctuaire du temple de Jérusalem, qui précédait le saint des saints. — *La sainte cité*, Jérusalem.— Hist. *Très-saint*, titre qu'on a donné à des princes, même idolâtres, tels que les empereurs Valérien et Gallien.—*Saint* s'est dit de l'empire de Constantinople et des empereurs grecs, à cause de la cérémonie de leur sacre. On disait : *la sainte personne de l'empereur*.

SAINTE-ANNE, s. m. Marbre de Belgique, à fond gris mélangé de blanc.

SAINTE-GALLETTE, s. f. Comm. Sorte de mousseline, façon suisse.

SAINTE-NEIGE, s. f. Bot. Nom vulgaire du chiendent.

* **SAINTES**, n. pr. f. Cette ville est sur la gauche de la Charente, et compte 9,559 hab. Restes d'antiquités. Huîtres vertes. Jadis capitale de la Saintonge et évêché, elle fut de 1790 à 1810 ch.-l. du dép. de la Charente-Inférieure.

* **SAINTETÉ**, s. f. Hist. Titre d'honneur que l'on donnait, dans le moyen-âge, aux princes de l'Église et même aux évêques. — Titre d'honneur que les évêques ont donné aux souverains.

SAINTEUR, s. m. Anc. jurisp. Personne qui se rendait volontairement serf de l'Église. On disait aussi *saintier*.

SAINT-LEU, s. m. Constr. Sorte de pierre tendre.

* **SAINTONGE**, n. pr. f. Géogr. Elle se divisait en *Haute* et *Basse-Saintonge*, la première au S., la deuxième au N., faisant partie toutes deux du grand gouvernement de Saintonge-et-Angoumois. Ch.-l., Saintes, pour la Haute-Saintonge et la Saintonge tout entière; Saint-Jean-d'Angély, pour la Basse. Ce pays, occupé primitivement par les *Santones*, fut d'abord compris dans la Gaule celtique, puis dans la deuxième Aquitaine. Il fit partie du duché de Guyenne, passa aux Anglais par le mariage d'Éléonore de Guyenne avec Henri II. Charles V le réunit à la France en 1375.

SAINT-PIERRE, s. m. Zool. Nom vulgaire de la dorée, poisson.

* **SAINT-SIMONIENNE**, s. f. Danse. Figure d'un quadrille, dans laquelle chaque cavalier change de dame avec son vis-à-vis.

* **SAINT-SIMONISME**, s. m. Philos. Système philosophique et social fondé par Claude-Henri, comte de Saint-Simon, né en 1760, et mort en 1825. Les principes fondamentaux du saint-simonisme sont : l'abolition de tous les privilèges de naissance, la transformation de la propriété, l'éducation sociale et professionnelle, la rétribution suivant les œuvres et l'égalité des deux sexes; mais il perdit tout crédit lorsque ceux qui le prêchaient, passant de la théorie à la pratique, voulurent établir une hiérarchie nouvelle, prétendirent modifier le mariage, abolir toute espèce d'hérédité, dénaturer la famille en substituant à la filiation naturelle une filiation toute conventionnelle, enfin, instituer un culte nouveau. Accusés devant les tribunaux d'attentat à la morale publique, les saint-simoniens virent dissoudre leur association par une sentence judiciaire (1833).

SAINT-THOMAS, s. m. Monnaie d'or de Goa, valant, fr. 8,66.

* **SAÏS**, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Égypte, dans le grand Delta, au N., sur une branche du Nil. — Ant. *Inscription de Saïs*, inscription qui se lisait dans le temple de Saïs. Elle était ainsi conçue : *Je suis ce qui a été, ce qui est, ce qui sera, et nul n'a encore soulevé le voile qui me couvre*.

* **SAISIE**, s. f. Féod. *Saisie verbale*, saisie que faisait un sergent, à l'aide du seing privé du seigneur et du scel de ses armes. — Jurispr. *Saisie foraine*, saisie, faite par le créancier, des effets trouvés dans sa commune, et qui appartiennent à son débiteur forain. — *Saisie sur soi-même*, saisie qu'une personne qui réunit les deux qualités de créancière et de débitrice fait entre ses mains, des deniers qu'elle doit à son propre débiteur.

SAISINEUR, s. m. Anc. cout. Gardien d'une saisine.

* **SAISIR**, v. a. Mar. Amarrer une chose solidement; la fixer au moyen de cordages.

SAISIR-BRANDONNER, v. a. Jurispr. Saisir les fruits pendants par racines. V. *saisie-brandon*, au mot SAISIE du Dictionnaire.

* **SAISISSEMENT**, s. m. Escr. Action de prendre avec la main l'épée de son adversaire.

* **SAISON**, s. f. Comm. *Marchand*, *marchande des quatre saisons*, se dit, à Paris, de marchands ambulants, vendant les fruits ou les menus objets de consommation que cette saison produit ou dont elle fait naître le besoin.

SAÏTE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Saïs. — Qui appartient à Saïs ou à ses habitants. — Chron. Se dit d'une dynastie des rois d'Égypte qui dura 44 ans, de 762 à 718, et ne compte qu'un seul roi. C'est la vingt-quatrième, selon le Syncelle.

SAÏTÈS, s. m. Ant. Nom donné au métrète en Égypte et dans une partie de l'Asie. V. MÉTRÈTE, au Complément.

SAÏTIQUE, adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient à Saïs. — *Branche saïtique*, canal du Nil, qui allait de la branche Agathodæmon au lac Butus. — Paléogr. *Papier saïtique*, une des espèces de papier d'Égypte.

SAÏVA, s. m. Hist. ind. Sectaire ou adorateur de Siva.

SAIZIN, s. m. Comm. Drap qu'on fabriquait dans le Languedoc, pour le Levant.

SAKA, s. m. Chron. Nom donné, dans l'Inde, aux différentes ères qui commencent avec un prince célèbre, et particulièrement à celle qui commence avec Salivahana (78 ap. J. C.).

SAKARIA, n. pr. m. Géogr. Rivière de la Turquie d'Asie, naît dans le sandjakat d'Angora, et tombe dans la mer Noire. Cours, 450 kil.

SAKAS, s. m. pl. Hist. ind. Nom donné par les Indiens aux Saces, qui vinrent s'établir dans les provinces occidentales de l'Inde, un siècle environ avant l'ère chrétienne.

SAKATOU, n. pr. m. Géogr. Ville de Nigritie, dans le royaume de Haoussa, près d'un affluent du Djoliba. 80,000 hab. Résidence du souverain des Fellatahs. Belles mosquées. Palais immense.

SAKESWARA, s. m. (littéral., *seigneur de l'ère*). Hist. ind. Nom que l'on donne aux princes qui commencent un *saka*.

SAKKARAH, n. pr. m. Géogr. Ville de la Basse-Égypte, près de l'emplacement de l'ancienne Memphis. On voit aux environs onze pyramides, un sphinx fameux et des caveaux pleins de momies.

SAKTI, n. pr. f. Myth. ind. Épouse de Brahma. La même que Maya. V. ce mot, au Compl. — On nomme aussi *Saktis* les trois grandes déesses de la Trinité indienne. L'épouse de Brahma se distingue alors par le nom de *Para-Sakti* (grande Sakti).

SALA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Mauritanie Tingitane, sur le fleuve du même nom et sur l'océan Atlantique. Auj. *Vieux Salé*.—Rivière du pays des Bataves. Auj. *l'Yssel*. — Fleuve d'Afrique, affluent de l'océan Atlantique. Auj. *Beni-Tamar*.—Géogr. mod. *La Sala*, ville du royaume de Naples, dans la Principauté Citérieure. 5,600 h.

SALACE, s. f. Bot. Arbrisseau de la Cochinchine.

* **SALACIA**, n. pr. f. Myth. Selon quelques mythographes, nymphe de la mer, qui est la personnification du reflux. — Géogr. anc. Fleuve de la Lusitanie, affluent de l'Atlantique. Auj. *Sadao*.

* **SALACITÉ**, s. f. (en lat. *salacitas*). Méd. Propension aux plaisirs de l'amour. C'est le synonyme de *salacisme*. V. ce mot, au Dict. *Salacité* n'a jamais signifié, qualité de ce qui est salé.

* **SALADE**, s. f. *Salade de cerises*, se dit improprement d'une portion de cerises à l'eau-de-vie. — Prov. *C'est une salade de Gascon*, se disait autrefois d'une corde de pendu. — Anc. t. milit. *Salade* s'est dit d'un soldat coiffé de l'armure appelée *salade*.

* **SALADIER**, s. m. Ce qui est contenu dans un saladier : *Manger un saladier de romaine*.

SALADO, n. pr. m. Géogr. Nom de deux rivières de la confédération du Rio-de-la-Plata : l'une arrose l'État de Buénos-Ayres et afflue dans la Plata (cours 550 kil.); l'autre tombe dans le Parana, sous le nom de *San-Thome* (cours 130 kil.). — Il y a en Espagne plusieurs petites rivières du nom de *Salado*.

SALAGE, s. m. Anc. jurisp. Impôt sur le sel; gabelle.

SALAKHOR, s. m. Hist. ott. Écuyer du sultan.

* **SALAMANDRE**, s. f. Anc. chim. *Sang de salamandre*, vapeur rouge qui s'élève pendant la distillation de l'esprit de nitre. — Alchim. *La salamandre qui est conçue et qui vit dans le feu*, phrase par laquelle les alchimistes désignaient : 1° l'élixir ou la pierre parfaite rouge; 2° le mercure philosophal ; 3° le soufre incombustible.

SALAMANDRIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à la salamandre.—SALAMANDRIDES, s. m. pl. Famille de reptiles. On dit aussi *salamandroïde*.

SALAMANDROLOGIE, s. f. (du gr. σαλάμανδρα, salamandre; λόγος, discours). Didact. Traité ou description de la salamandre.

SALAMANDROLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la salamandrologie.

SALAMANDROPS, s. m. Zool. Genre de reptiles batraciens.

* **SALAMANQUE**, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans le royaume de Léon; ch.-l. de l'intendance de même nom, sur le Tormès. 15,000 hab. Évêché. Cathédrale; beau pont, églises et autres édifices remarquables. Son université, autrefois si fameuse, est très-déchue et ne compte aujourd'hui que peu d'élèves. — Les Anglo-Espagnols, commandés par Wellington, remportèrent à *Salamanque*, en 1812, une victoire complète sur le duc de Raguse.

SALAMINE, n. pr. f. Myth. gr. Nymphe, fille du fleuve Asopus et de Méthone. Neptune la conduisit dans une île à laquelle elle donna son nom, et où elle devint mère de Cenchrée. On dit aussi *Salamis*. — Géogr. anc. Ile de la mer Égée, dans le golfe Saronique, à 4 kil. des côtes de l'Attique. Auj. *Colouri*. Elle avait deux villes principales : *Salamine la Vieille*, sur la côte O., et *Salamine la Neuve*, sur la côte E. *Salamine* forma d'abord un État indépendant. Abandonnée aux Athéniens vers 1250 av. J. C., elle fut longtemps un sujet de guerre entre Mégare et Athènes, qui pourtant en resta maîtresse depuis l'époque de Solon. En 480 av. J. C., Thémistocle détruisit près de Salamine la flotte perse, victoire connue sous le nom de *bataille de Salamine*. — Ville de l'île de Cypre, sur la côte orientale, fondée, dit-on, par Teucer, fils de Télamon, vers 1269 av. J. C. Auj. *Porto-Costanza*. — Ant. gr. Un des deux navires sacrés des Athéniens, servant à transporter à Athènes certains criminels appelés en jugement. L'autre était la *Paralos* ou *Parale*. Cette galère, sans cesse réparée, dura depuis Thésée jusqu'au règne de Ptolémée Philadelphe.

* **SALAMINIEN**, **IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Salamine. — Qui appartient à Salamine ou à ses habitants. — Myth. gr. *Salaminien*, surnom de Jupiter. V. SALAMINUS, au Dict. — Temps hér. Surnom d'Ajax et de Teucer, fils de Télamon. — Ant. gr. *Navire salaminien*, la Salamine. V. le mot précédent.

* **SALAMINUS**, n. pr. m. (pr. *çalaminuce*). Temps hér. Un des cinq frères Dactyles, selon Strabon.

SALAMIS, n. pr. f. (pr. *çalamice*). Myth. gr V. SALAMINE, au Complément.

SALAMPOURIS, s. m. V. SALEMPOURIS, au Dict.

SALAMPRIA ou **SALEMBRIA**, n. pr. f. Nom moderne du Pénée.

SALANGUET, s. m. Bot. Nom vulgaire de l'ansérine maritime.

SALAPIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Apulie, près de l'embouchure de l'Aufide, servait de port à la ville d'Arpie. Aujourd'hui *Torre delle Saline.*

SALARIA, adj. f. (mot lat. formé de *sal*, sel). Ant. rom. Se dit d'une porte et d'une rue de Rome qui conduisaient au pays des Sabins, et par où on leur portait le sel provenant des marais voisins de Rome. La *porte Salaria* s'appelait aussi *porte Colline.*

SALARIAT, s. m. Néol. État, condition d'une personne salariée.

SALASSE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule cisalpine, dans le pays nommé aujourd'hui *Val d'Aoste.*

SALAT, n. pr. m. Géogr. Rivière de France, sort des Pyrénées (Ariège), et se jette dans la Garonne entre Martres et Martory. Cours, 90 kil.

SALAUCÈS, n. pr. m. Temps hér. Roi de Colchos, dont la richesse était proverbiale.

SALDUBA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Espagne Tarraconaise, sur l'Èbre, capitale des Édétains. On l'appelait aussi *Cesar-Augusta.* Aujourd'hui, *Sarragosse.* — Fleuve de la Bétique. Aujourd'hui le *Rio Verde.*

* **SALÉ** ou **VIEUX-SALÉ**, n. pr. m. Géogr. Ville et port de l'État de Maroc, à 165 kil. O. de Fez, à l'embouchure de la Bouregreb dans l'Atlantique. 16 à 18,000 hab. Port, jadis important, aujourd'hui presque ensablé. — *Nouveau Salé*, ville du Maroc. V. RABAT, au Complément.

* **SALEM**, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville où régnait Melchisedech. — Géogr. mod. Ville des États-Unis, État de Massachusets. 14,000 hab. Port sur l'Atlantique; chantiers de construction, muséum. — Ville de la Caroline du Sud, à 58 kil. N.-E. de Salisbury, habitée uniquement par les frères Moraves, dont elle est le ch.-lieu dans les États méridionaux. — Plusieurs autres villes d'Amérique portent le même nom. — Ville de l'Inde anglaise, dans la présidence de Madras. 10,000 h. On l'appelle aussi *Tchelam.*

SALEMBRIA, n. pr. f. V. SALAMPRIA, au Compl.

SALENTE, n. pr. f. Géogr. anc. Nom que l'on donne à la capitale des Salentins. On la place sur la côte de la Calabre. — *Cap de Salente*, cap d'Italie, au S.-E. de l'Iapygie et du pays des Salentins, sur la mer Ionienne. On l'appelait aussi *cap Iapygien.* Aujourd'hui *Leuca.*

SALENTIN, INE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Grande-Grèce, dans l'Iapygie, au S.-O. Strabon croit les Salentins originaires de Crète, d'où ils vinrent avec Idoménée. — *Cap Salentin.* V. le mot précéd.

* **SALER**, v. a. Techn. *Saler les cuirs*, les saupoudrer de sel marin, afin qu'ils ne se corrompent point en attendant le tannage.

SALERNE, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Naples, ch.-lieu de la principauté citérieure, sur le golfe de Salerne. 12,000 hab. Archevêché. Port et château fort. Cathédrale gothique. Université la plus ancienne que l'on connaisse, et jadis célèbre par son école de médecine. — *Salerne*, fondée par les Grecs, appartint tour à tour aux Romains, aux Goths, aux Lombards, et s'érigea en principauté indépendante vers le milieu du IXe siècle. Réunie en 1075 au duché de la Pouille par les Normands, elle échut plus tard à la couronne de Naples, et fut prise en 1096 par l'empereur Henri IV. — *École de Salerne*, école de médecine transférée à Salerne par Robert Guiscart, à la fin du XIe siècle. Cette école dut son origine au couvent du mont Cassin, dont les religieux soignaient les malades; elle s'accrut sous l'empereur Frédéric II, qui fonda l'université de Salerne, et conserva sa célébrité jusqu'au XIVe siècle, époque où elle fut éclipsée par l'université de Bologne et par celle de Paris. — Philol. *École de Salerne*, titre d'un recueil d'aphorismes de médecine en vers latins, composé vers l'an 1100 par un certain Jean de Milan, pour Robert, duc de Normandie. Il ne reste que le tiers de ce poëme (environ 373 vers sur 1,239).

SALERNITAIN, AINE, adj. et s. Géogr. Habitant de Salerne. — Qui appartient à Salerne ou à ses habitants. — Qui appartient à son école de médecine : *École salernitaine.*

SALÉTAIN, AINE, adj. et s. Géogr. Il se dit quelquefois des habitants de la ville de Salé.

SALETIO, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la première Germanie, dans le pays des Némètes. Aujourd'hui *Seltz.*

* **SALEUR**, s. m. Il se disait autrefois de certains charlatans qui prédisaient l'avenir au moyen du sel.

SALGANIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Béotie, près de l'Euripe.

SALGANIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Salganie. — Qui appartient à Salganie ou à ses habitants. — Myth. gr. *Salganien*, surnom d'Apollon. V. SALGANÆUS, au Dict.

SALGOTTER, v. a. Agric. Couper les sarments de vigne à cinq ou six pouces au-dessus de la tête du cep, pour tailler ensuite sur ce qui reste.

SALIAIRE, adj. des 2 g. Ant. rom. Qui appartient aux prêtres saliens.

* **SALICAIRE**, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des lythrariées ou salicariées. Une de ses espèces, vulgairement appelée *lysimachie rouge*, abonde dans les bois et les lieux humides. Ses feuilles sont vulnéraires, et on les mange quelquefois cuites en guise d'épinards. L'article du Dictionnaire est inexact.

SALICARIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la salicaire. — SALICARIÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

SALICE, n. pr. m. Géogr. Village de Corse, ch.-lieu de canton. 360 hab.

SALICICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *salix*, *icis*, saule; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit ou qui croît sur le saule.

SALICIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *salix*, *icis*, saule; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du saule.

* **SALICINÉ, ÉE**, adj. (du lat. *salix*, *icis*, saule). Bot. Qui ressemble au saule.

SALICIVORE, adj. des 2 g. (du lat. *salix*, *icis*, saule; *voro*, je dévore). Zool. Qui mange les feuilles, les bourgeons du saule.

SALICORNIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une salicorne. — SALICORNIÉES, s. f. pl. Tribu de plantes chénopodées. On dit aussi *salicornioïde*, des 2 g.

SALICOTTE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la soude commune.

* **SALIEN, IENNE**, adj. Ant. rom. Qui appartient aux prêtres saliens : *Danse salienne.* — *Vers ou poëmes saliens*, ceux que chantaient les prêtres saliens, non-seulement en l'honneur de Mars, mais en l'honneur des principaux dieux et des grands hommes de la république. — *Vierges saliennes*, jeunes filles qui assistaient aux sacrifices des saliens. — *Repas saliens*, repas copieux et délicats, comme étaient ceux des saliens. — *Salien, ienne*, adj. et s. Hist. Nom d'une tribu des Francs, qui habitait originairement les bords de la Saale, en Franconie, se transporta de là dans l'île des Bataves, et ne parut que très-tard dans les Gaules : *La tribu salienne; les Saliens* ou *Francs-Saliens.*

SALIES, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Basses-Pyrénées. 8,634 hab. Jambons excellents, dits *de Bayonne.* — Petite ville, ch.-l. de canton, dép. de la Haute-Garonne, sur le Salat. 867 hab.

SALIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *sal*, *salis*, sel; *ferre*, porter). Didact. Qui contient du sel.

SALIGÈNE, adj. f. (du lat. *sal*, *salis*, sel; *genus*, origine). Myth. rom. Surnom de Vénus, née du sein de la mer.

SALIGINEUX, EUSE, adj. Qui est saturé, surchargé de sel. Peu usité.

* **SALIN**, s. m. Anc. jurispr. *Cour des salins*, juridiction établie à la Rochelle, vers 1635, pour connaître des contestations qui s'élevaient au sujet de la possession des salines.

SALINDRE, s. m. Minér. Sorte de grès qui renferme des grains calcaires.

* **SALINE**, s. f. Il s'est dit d'un quintal de sel. — Anc. cout. *Pays de salines*, se disait des parties de la France approvisionnées par les salines de l'État. — Géogr. anc. *Salines d'Hercule*, marais salant voisin de l'ancienne Pompéi. — *Saline*, île d'Asie, dans la mer des Indes. Aujourd'hui *Andaman.* — *Salines*, ville de la Gaule, dans les Alpes maritimes. Aujourd'hui *Scillans.* — Géogr. Nom de plusieurs rivières des États-Unis dont les eaux sont salées. — Hist. sainte. *Vallée des salines*, lieu de la Judée, cité dans l'Écriture. On pense que c'est une vallée qui se trouve à l'extrémité méridionale de la mer Morte.

SALINER, v. n. S'est dit pour faire du sel.

SALINI, s. m. Gramm. Sorte de mètre usité dans la poésie indienne.

SALINIER, s. m. Marchand de sel. Vieux mot qui est encore en usage dans quelques départements du nord de la France. — Techn. Celui qui extrait l'alcali des soudes.

* **SALIQUE**, adj. des 2 g. Hist. Qui appartient aux Francs saliens. — *Loi salique*, code des Francs saliens, rédigé, suivant les uns avant Clovis (dès 420), selon d'autres sous ce prince, mais remanié à diverses reprises, notamment sous Dagobert. La *loi salique* contient environ 400 articles, le plus fameux est celui d'après lequel les mâles seuls pourront succéder à la terre salique ou lod, fief donné au guerrier en récompense du service militaire. En 1316, à la mort de Louis le Hutin, cet article, qui ne concernait que les propriétés particulières, fut pour la première fois appliqué à la succession à la couronne de France. Il a été depuis reçu en ce sens comme une des lois fondamentales de la monarchie, et appelé particulièrement *loi salique.* V. le Dict. — On dérive le nom de *loi salique* du nom même des Francs saliens; quelques-uns le font venir du mot franc *sala*, maison, parce qu'on appelait *terre salique* la terre qui entourait la maison. — *Pacte de la loi salique*, titre de la loi salique, dans les anciennes chartes. — *Roi de la loi salique*, dénomination par laquelle le roi Édouard désignait, ironiquement et par jeu de mots, le roi de France Philippe de Valois, parce que ce prince est le premier qui força ses sujets à prendre le sel dans les greniers de l'État. — *Maison salique*, ou *de Franconie*, famille des ducs de Franconie qui donna cinq souverains successifs à l'empire romain germanique, dans l'espace d'un siècle environ. Le dernier empereur de la *maison salique* est Lothaire II, mort en 1137.

SALIQUIER, s. m. Bot. V. CUPHÉE, au Dict.

SALISBURIE, s. f. Bot. Genre de plantes originaires de la Chine, et cultivées dans nos jardins. Le Dict. écrit à tort *Salisbury*, s. m.

SALISBURIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une salisburie. — SALISBURIÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

* **SALISBURY**, s. m. V. SALISBURIE, au Compl. — Géogr. n. pr. m. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Wilts, sur l'Avon et le canal de Salisbury à Southampton. 8,500 hab. Évêché. Belle cathédrale gothique.

SALISUBSULE, adj. m. Myth. lat. Surnom de Mars.

SALIUS, n. pr. m. (pr. *çaliuce*). Temps hér. Guerrier arcadien tué par Néalcès. Quelques auteurs lui attribuent l'établissement en Italie des prêtres saliens.

SALIVAHANA, n. pr. m. Hist. ind. Prince qui donna son nom à une ère dont on se sert dans l'Inde pour supputer le temps.

SALIVEUX, EUSE, adj. Didact. Qui ressemble à la salive.

SALIYANÉ-MOUCATÉASSI, s. m. Hist. ott. Un des bureaux du département des finances, chargé de payer les fonctionnaires publics.

SALLAMANA, s. m. Philos. Nom d'une des puissances des gnostiques.

* **SALLE**, s. f. *Salle de conseil* ou *du conseil*, lieu où se tiennent les séances d'un conseil. — *Salle de danse*, *de concert*, grande pièce où l'on donne des bals, des concerts. — *Salle d'armes*, galerie ou pièce qui renferme des armes rangées en bon ordre. — *Salle du trône*, lieu où est placé le trône, dans le palais d'un souverain. — *Salle de verdure*, espace entouré de charmilles ou d'arbrisseaux touffus, disposé dans un grand jardin, dans un parc. — Hydraul. *Salle d'eau*, fontaine placée plus bas que le rez-de-chaussée, et au niveau de laquelle on descend par quelques marches. — Salle de verdure décorée de fontaines et de jets d'eau. — Hist. *Maître de salle*, officier de la maison du roi en Pologne, dont les fonctions étaient à peu près celles de gentilhomme de la chambre. — Admin. *Salle d'asile*, se dit de certains établissements publics qui ont pour objet de réunir les enfants de deux à six ans que leurs parents ne peuvent surveiller. On donne en même temps à ces enfants un commencement d'éducation. — Zool. *Salle*, nom donné à ce que l'on appelle plus ordinairement *abajoue.*

SALM, n. pr. m. Géogr. Ancienne principauté d'Allemagne, qui se trouve aujourd'hui répartie entre la régence de Trèves, dans les États prussiens, et le Luxembourg. — *Vieux-Salm*, ville des États prussiens, dans la province Rhénane, sur une petite rivière de *Salm*, affluent de la Moselle. 2,500 hab.

SALMA, s. f. V. SALME, au Complément.

SALMACIDE, s. f. Bot. Genre de conferves.

SALMACIS, n. pr. f. (pr. *çalmacice*). Myth.

Nymphe qui présidait à une fontaine de Carie, voisine d'Halicarnasse. Éprise d'Hermaphrodite, elle obtint des dieux de ne faire qu'un seul corps avec lui. V. HERMAPHRODITE, au Dict. — Géogr. anc. Fontaine de Carie, qui avait la réputation de rendre efféminés tous ceux qui s'y baignaient.

SALMANTIQUE, n. pr. f. (en lat. *Salmantica*). Géogr. anc. Ville de la Lusitanie, chez les Vettores. Auj. *Salamanque*.

* **SALME**, mieux **SALMA**, s. f. On distingue la *salma de Malte*, mesure qui vaut, lit. 28,96720. — *Salma grossa*, mesure de Palerme, lit. 34, 4330. — *Salma générale*, mesure de Sicile, lit. 27, 6690.— *Salma*, mesure de Sicile pour les vins, lit. 87, 3600.

SALMELINE, s. f. Zool. Espèce de truite.

SALMICH, s. m. (pr. *çalmik*). Alchim. Le mercure hermétique; la matière de la pierre des sages.

SALMOÏDE, adj. des 2 g. (du lat. *salmo*, saumon, et du gr. εἶδος, apparence). Zool. Qui ressemble au saumon.

SALMONA, n. pr. f. Géogr. sacr. Endroit de l'Arabie où les Hébreux firent leur trente-cinquième campement. Il était situé sur les confins de l'Idumée.

* **SALMONE**, n. pr. m. Géogr. anc. Nom d'un cap de l'île de Crète. Auj. *cap Salomon*.— adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble au saumon.— SALMONES, s. m. pl. Famille de poissons qui a pour type le saumon. On dit aussi *salmoné, ée*.

SALMONÉE, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Éole, régna en Thessalie, puis dans le Péloponèse. Fier de sa puissance, il voulut passer pour l'égal de Jupiter. Dans ce but, il faisait rouler avec fracas, sur un pont métallique, un char du haut duquel il lançait des torches, image de la foudre. Jupiter indigné le foudroya.

SALMONIDE, n. patr. f. Temps hér. Se dit de Tyro, fille de Salmonée.

SALMONOÏDE, adj. des 2 g. V. plus haut SALMOÏDE. On dit encore *salmonide*.

SALMYDESSE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Thrace, à l'E., avec un port sur le Pont-Euxin. Auj. *Midiah* ou *Midjah*.

SALO, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume Lombardo-Vénitien, sur la rive occidentale du lac de Garda. 4,700 hab. Antiquités. Grand commerce de fruits.

SALODURUM, n. pr. m. (pr. *çalodurum*). Géogr. anc. Ville de la Gaule, dans la grande Séquanaise, chez les Helvétiens. Auj. *Soleure*.

SALOMON, n. pr. m. Troisième roi des Juifs, fils et successeur de David. Son nom est devenu proverbial et s'emploie comme nom commun pour désigner un monarque fort sage.— *Le Salomon de l'Angleterre*, Henri VII.— Le *Salomon du Nord*, surnom que Voltaire donnait à Frédéric II, dans certains accès de flatterie dont il se moquait souvent lui-même. — *Jugement de Salomon*, se dit d'un jugement équitable, mais très-sévère, ou d'une sentence inexécutable, rendue dans le seul but de forcer les parties à s'accorder.— *Anneau de Salomon*, anneau magique forgé par Salomon, selon les Orientaux.— Ils appellent : *sceau de Salomon*, un sceau qui porte le nom du vrai Dieu et qu'ils prétendent ne pouvoir être brisé par aucune puissance.— Géogr. *Iles de Salomon*, archipel du grand Océan, dans l'Australie. Découvertes en 1568 par Mendana, qui les appela *Iles de Salomon*; explorées en 1767 par Surville, qui leur donna le nom d'*Iles des Arsacides*, et en 1782 par Shortland, qui les a appelées *Nouvelle-Géorgie*.— *Cap Salomon*, cap de l'île de Candie.

SALOMONIE, s. f. Genre de plantes d'Asie.

* **SALON**, s. m. Archit. *Salon à l'italienne*, celui qui comprend deux étages, dont un attique, et qui tire son jour d'un étage supérieur ou d'une espèce de coupole.

SALONE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Dalmatie, au N., chez les Autariates, près de l'endroit où est aujourd'hui *Spalatro*. Patrie de l'empereur Dioclétien, qui s'y retira après son abdication.

SALONIQUE, n. pr. f. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, ch.-l. de sandjakat, sur le golfe de Salonique. 70,000 hab. Archevêché grec. Beau port. Plusieurs mosquées qui pour la plupart étaient des églises. Ruines antiques. Fabriques d'étoffes, de soie, de tapis, etc.

SALOUEN, n. pr. m. Géogr. Fleuve de l'Inde transgangétique, naît dans les monts Thibet, coule entre l'empire Birman et le royaume de Siam, et se jette dans l'Océan indien.

* **SALPE**, s. f. Zool. Genre de mollusques.

SALPÊTRAGE, s. m. Formation du salpêtre dans des nitrières artificielles.

* **SALPÊTRE**, s. m. En poésie, il se dit par métonymie, pour la poudre : *Du salpêtre en fureur l'air s'embrase et s'allume*. (Boileau). — Prov. et fig. *Faire péter le salpêtre*, faire de nombreuses décharges d'armes à feu.

SALPÊTRISATION, s. f. Techn. Action de salpêtrer et résultat de cette action.

SALPINX, s. f. (en gr. σάλπιγξ). Ant. gr. Espèce de trompette. — Myth. gr. Surnom donné à Minerve, qui avait inventé la trompette.

SALSETTE, n. pr. f. Géogr. Ile de l'Inde anglaise, au N. et près celle de Bombay, à laquelle elle est jointe par une chaussée. 35 kil. sur 25. 60,000 hab.

SALSO, n. pr. m. Géogr. Fleuve de Sicile, au S., affluent de la Méditerranée.

SALSOLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la soude.— SALSOLÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

SALSUGINEUX, EUSE, adj. Bot. Qui croît dans les terrains imprégnés de sel.

* **SALTA**, n. pr. m. Géogr. Ville des Provinces-Unies de Rio-de-la-Plata, ch.-l. de l'État de Salta, lequel est limitrophe de la Bolivie. 9,000 h. Résidence de l'évêque de Tucuman.

SALTARELLE, s. f. Danse vénitienne à trois temps, qui a beaucoup de rapports avec la tarentelle. On dit aussi *saltarello*, s. m.

SALTATESQUE, s. m. Relat. Membre d'un tribunal supérieur parmi les nègres de Sierra-Leone, en Afrique.

SALTATRA, adj. des 2 g. et s. m. Se dit de descendants de nègres et de blancs, lorsque, depuis les premiers parents, il y a eu un nouveau mélange de sang noir. — *Quarteron saltatra*, enfant d'un noir et d'un terceron.

* **SALTIGRADE**, adj. des 2 g. (du lat. *saltus*, saut; *gradior*, je marche). Zool. Qui s'avance en sautant.

SALTUAIRE, s. m. (du lat. *saltus*, bois, forêt). Ant. rom. Esclave ou affranchi chargé du soin des terres, des bois.— Chez les Lombards, gouverneur d'une frontière.

SALTUS, s. m. (pr. *çalluce*). Ant. rom. Mesure agraire des Romains, qui équivalait à 4 centuries.

SALUCES, n. pr. m. Géogr. Ville des États sardes, dans le Piémont. 12,000 hab. Évêché. Cathédrale. Patrie de Bodoni.

* **SALUER**, v. a. Prov. *Saluer en enfant de chœur*, se disait, à l'époque où l'on portait perruque, de celui qui, par mégarde, découvrait son crâne chauve en saluant.

SALUS, n. pr. f. (pr. *çaluce*). Myth. rom. Déesse de la santé.

* **SALUT**, s. m. Prov. *Hors de l'Église point de salut*, se dit par allusion à un dogme de l'Église catholique, pour exprimer qu'il y a de certaines règles dont il ne faut pas s'écarter, sous peine d'échouer dans ses projets. — Escr. *Salut d'armes*, politesse réciproque que se font deux tireurs avant de commencer un assaut. — Hist. *Comité de salut public*. V. COMITÉ, au Compl. — *Loi du salut public*, loi de déportation rendue par le conseil des Cinq-Cents, le 18 fructidor an V (3 août 1797).

* **SALUT-D'OR**, s. m. Archéol. Cette monnaie valait 15 sous tournois ou 22 sous parisis. On l'appelait ainsi parce qu'elle portait l'empreinte de la Vierge recevant la salutation angélique.

* **SALUTAIRE**, adj. des 2 g. Myth. Surnom donné à Isis. — *Le dieu salutaire*, se disait de Pluton, lorsqu'il rendait une ombre à la vie. — Ant. rom. *Lettre salutaire*, la lettre A, qui, inscrite sur les tablettes des juges, signifiait absolution. — *Porte Salutaire*, porte de Rome, voisine du temple de la déesse Salus. — Hist. *Salutaire*, se disait, sous l'empire d'Orient, de certaine division de provinces : *Macédoine salutaire*, *Phrygie*, *Galatie salutaire*.

SALVATION, s. f. Théol. Dernière réplique de celui qui soutenait une thèse. — Anc. cout. *Salvations de témoins*, arguments par lesquels on détruit une accusation contre des témoins.

SALVIÉ, ÉE, adj. (du lat. *salvia*, sauge). Bot. Qui ressemble à la sauge. — SALVIÉES, s. f. pl. Famille de plantes labiées.

SALVINIE, s. f. Bot. Genre de fougères.

SALVINIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la salvinie. — SALVINIÉES, s. f. pl. Famille de fougères.

SALVO, s. m. (mot lat. qui signif. *excepté*). Hist. Article supplémentaire ajouté aux statuts d'Édouard III, roi d'Angleterre, et relatif aux crimes qualifiés crimes de trahison.

SALYA, n. pr. m. Myth. ind. Roi de Madra et oncle des Pandavas. En allant au secours de ses neveux, il se trompa et entra dans le camp des Coravas, qui le retinrent prisonnier. Il fut tué par Youdhichthira.

SALYE, adj. des 2 g. Géogr. anc. V. SALYENS, au Dictionnaire.

SALZ ou **SALZA**, n. pr. f. Géogr. Rivière des États autrichiens; elle naît dans les montagnes qui séparent l'Autriche du Tyrol, et tombe dans l'Inn, après un cours de 200 kil. Eaux salées.

SALZBACH, n. pr. m. V. SASBACH, au Compl.

* **SALZBOURG**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur la Salza. 16,000 hab. Place très-forte. Archevêché, cathédrale; muséum; lycée, avec institut de théologie, de médecine, de chirurgie; bibliothèques, etc. Beaucoup d'industrie et de commerce. Patrie de Mozart. — *Salzbourg* occupe l'emplacement de *Juvavum*. Détruit par Attila en 448, rebâti par les ducs de Bavière à la prière de saint Rupert, qui en fut l'évêque (716), il devint archevêché souverain au XIIe siècle. En 1802, le traité de Lunéville l'érigea en électorat; en 1808, cet État passa à la Bavière, et en 1814, il fut cédé à l'Autriche.

SAMANE, s. m. Hist. relig. Nom de certains religieux chinois d'une secte très-austère.

SAMANHOUD, n. pr. m. Géogr. Ville de la Basse-Égypte, sur le bras oriental du Nil. 4,500 h. Les Français, commandés par Desaix, y défirent les Arabes, le 22 janvier 1799.

* **SAMANIDE**, adj. et s. m. Hist. or. Membre d'une dynastie arabe issue d'Ismaïl *Samani*, et qui a régné dans une grande partie de la Perse (261 à 388 de l'hégire). Elle avait supplanté celle des Soffarides. On dit aussi *Samanien, ienne*.

SAMAR, n. pr. m. Géogr. Ile de la partie orientale du groupe des Philippines. 60,000 hab. Les Espagnols en possèdent une partie. L'intérieur est habité par des peuplades indépendantes.

SAMARA, n. pr. f. Géogr. anc. Fleuve de la Gaule, dans la Belgique deuxième, affluent de l'océan Britannique. Prenait sa source chez les Véromanduens, et arrosait le pays des Ambiens. Aujourd'hui *la Somme*. — Géogr. mod. Nom de deux rivières de la Russie d'Europe : l'une tombe dans le Dniéper vis-à-vis d'Iékatérinoslav (cours, 250 kil.); l'autre, dans le Volga à Samara (cours, 500 kil.). — Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Simbirsk, au confluent de la Samara et du Volga. 3,600 hab.

SAMARANG, n. pr. m. Géogr. Ville forte de l'île de Java, ch.-l. de la province de Samarang, sur la côte N., au fond de la baie de Samarang, et à l'embouchure de la rivière de même nom. 30,000 hab. Elle appartient aux Hollandais.

* **SAMARCANDE**, n. pr. f. Géogr. Ville du Turkestan, dans le khanat et à l'E. de Boukhara, sur le Kouwan. 50,000 hab. Nombreuses mosquées et célèbres écoles musulmanes. Tamerlan en avait fait la capitale de son empire.

* **SAMARE**, s. f. Bot. Genre de plantes voisines des nerpruns.

SAMARÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la terre de Chanaan, au temps d'Abraham.

SAMARIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Palestine, dans la demi-tribu occidentale de Manassé, fut, après Sichem, la capitale du royaume d'Israël ou des dix tribus, et plus tard la capitale de la Samaritide. Sous la domination romaine, Hérode, qui l'embellit, lui donna, pour flatter Auguste, le nom de *Sebasta* (en lat. *Augusta*). — *Samarie*. V., plus loin, SAMARITIDE.

* **SAMARITAIN, AINE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Samarie. — Qui appartient à Samarie ou à ses habitants. — Ling. *Caractère samaritain*, ancien caractère hébraïque, qui fut en usage jusqu'après le retour de la captivité de Babylone. — *Pentateuque samaritain*, Pentateuque écrit en caractères samaritains, et qui offre quelques légères différences avec celui des Juifs. Les *Samaritains* ne reconnaissaient pas ce dernier. — Numism. *Samaritaines* se dit des médailles qui portent des caractères samaritains. — Hist. relig. *Samaritain*, membre d'une secte de Juifs qui se distinguaient par la rigidité avec laquelle ils observaient la loi de Moïse, et par une aversion prononcée pour les autres Juifs. Pour éviter de venir à Jérusalem à l'époque des fêtes, les *samaritains* s'étaient construit un sanctuaire sur le mont Garizim. On trouve encore aujourd'hui quelques-uns de ces sectaires dans plusieurs contrées de l'Orient. — *Le Samaritain*, se dit absol. de celui qui, selon la parabole de l'Évangile, prit soin d'un voyageur blessé auquel un

prêtre et un pharisien avaient refusé tout secours. — *La Samaritaine*, femme de Samarie que Jésus-Christ rencontra près d'un puits à Sichar, ville des Samaritains, et qu'il convertit. — Sorte de château d'eau qui se voyait sur le Pont-Neuf à Paris, et qui, à l'aide d'une machine assez ingénieuse pour le temps, élevait et répandait, dans diverses fontaines, les eaux de la Seine. Elle était ornée d'une horloge à carillon, et d'un groupe de bronze représentant Jésus-Christ et la Samaritaine. Construite au XVI^e siècle, *la Samaritaine* disparut au commencement du XIX^e. — On appelait *chansons de la Samaritaine*, les chants populaires connus également sous le nom de *Pont-Neuf*.

SAMARITIDE, n. pr. f. Géogr. anc. Nom donné, pendant les deux premiers siècles de l'empire, à une des quatre parties de la Judée, qui avait Samarie pour capitale. On dit quelquefois *Samarie*.

SAMARITISME, s. m. Hist. relig. Hérésie juive des samaritains.

SAMAROBRIVA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la deuxième Belgique, sur la Samara (Somme), capitale des Ambianiens. On l'appelait aussi *Ambiani*. Aujourd'hui *Amiens*.

SAMATAN, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Gers. 1,976 hab.

SAMA-VEDA, s. m. Philol. ind. Nom du troisième Véda. On dit aussi le *Saman*, sans ajouter le mot *Veda*.

SAMBAS, n. pr. m. Ville de l'île de Bornéo, à 40 kil. de l'embouchure du fleuve Sambas; c'est la capitale d'un royaume qui porte le même nom, et qui est sous la protection des Hollandais.

SAMBOR, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans la Galicie, ch.-l. de cercle, sur le Dniestr. 6,600 hab.

SAMBOULA, s. m. Relat. Espèce de panier fort léger dont se servent les Caraïbes.

SAMBRE, n. pr. f. Géogr. Rivière qui naît en France, à 4 kil. N.-E. de Nouvion (Aisne), et se jette dans la Meuse, à Namur en Belgique. Cours 176 kil. — *Département de Sambre-et-Meuse*, ancien dép. de la France, sous la république et l'empire. Il avait pour ch.-l. *Namur*.

SAMBUCÉ, ÉE, adj. (du lat. *sambucus*, sureau). Bot. Qui ressemble au sureau. — SAMBUCÉES, s. f. pl. Tribu de plantes caprifoliacées.

SAMBUCIN, INE, adj. (même étym.). Bot. Qui appartient au sureau. — Qui vit sur le sureau. — *Sambucine*, s. f. Substance particulière qui existe dans les fleurs du sureau.

SAMBUCINÉ, ÉE, adj. Bot. Syn. de *sambucé*.

SAMBUSQUE, s. f. Relat. Sorte de pinasse en usage chez les Maures de Mozambique.

SAMÉ, n. pr. m. Géogr. anc. Capitale de l'île de Céphallénie, qui, au temps d'Homère, portait aussi le nom de *Samé*. Aujourd'hui *Samo*.

SAMEK, s. m. Gramm. Nom de la quinzième lettre de l'alphabet hébraïque. Le *samek* correspond à notre *S*. — Lettre numérale qui vaut 60, et surmontée de deux points, 60,000.

* **SAMIEN, IENNE**, adj. Gramm. *Lettre samienne* ou *de Pythagore*. L'upsilon, qui est l'emblème de la vie humaine, partagée en deux routes.

SAMLAND, n. pr. m. Ancienne division de la Prusse orientale. Elle avait pour ch.-l. *Kœnisberg*.

* **SAMNITE**, adj. et s. Géogr. anc. Les Samnites étaient de race sabine, et très-braves; leurs mœurs étaient simples et grossières. Ils se livraient surtout à la vie pastorale et à la guerre. Leurs petites peuplades formaient ensemble une espèce de confédération, mais sans lien solide et sans ville centrale. De 424 à 421, ils conquirent Capoue et Cumes. Les guerres de Rome avec les *Samnites* proprement dits sont au nombre de sept, et s'étendent de 343 à 272 av. J. C. Ils avaient, peu auparavant, fait passer sous le joug l'armée romaine aux fourches Caudines. La soumission des *Samnites* entraîna bientôt celle de toute l'Italie méridionale. Ils figurent encore dans la guerre sociale, mais ceux qui y prirent part furent exterminés par Sylla. — *Mariage samnite*, se dit par allusion à l'usage où étaient les Samnites de donner les filles les plus vertueuses et les plus riches à ceux qui avaient rendu des services à la patrie. — *Samnite*, se disait d'une sorte de gladiateurs qu'on appelait aussi *hoplomaques*.

SAMNIUM, n. pr. m. (pr. *çameniomę*). Géogr. anc. Contrée de l'Italie, au N. de la Campanie. *Maleventum*, aujourd'hui *Bénévent*, était la principale ville du Samnium. Sous l'empire, il devint une province du diocèse d'Italie. Le *Samnium* forme aujourd'hui l'Abruzze Ultérieure et le ci-devant comté de Molise.

SAMOCHONITES, n. pr. m. (pr. *samokonite*). Géogr. anc. Lac de Palestine, en Galilée. On l'appelait aussi *Mérom*. Aujourd'hui *Marom*.

SAMOGITIE, n. pr. f. Géogr. Ancienne province de Lithuanie, aujourd'hui comprise dans le gouvernement russe de Vilna. Elle avait pour capitale *Rossiéna*.

* **SAMOGITIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. Habitants de la Samogitie. — Qui appartient à la Samogitie ou à ses habitants. — Hist. *Parti samogitien*, se dit de celui qui, dans les troubles de la Pologne, ayant élu Sigismond III, fut vainqueur à Pitschen, en 1588.

* **SAMOLOÏDE**, adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au samole.

SAMONIUM, n. pr. m. (pr. *çamoniome*). Géogr. anc. Promontoire de l'île de Crète, vers le N.-E. Aujourd'hui *cap Salomon*.

SAMOS, n. pr. f. (pr. *çamóce*). Géogr. anc. Ile de la mer Icarienne, près de la côte d'Ionie, où Junon recevait un culte particulier; sa capitale se nommait aussi Samos. Patrie de Pythagore, de Chœrile et d'Épicure. — Géogr. mod. *Samos* est aujourd'hui une île de la Turquie d'Asie, dans l'archipel, au S.-E. de Chio. 40 kil. sur 15. 60,000 hab. selon les uns, 12,000 selon les autres. Mines d'or et d'argent; vins muscats, dits *de Malvoisie*, très-recherchés.

SAMOSATE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Asie-Mineure, capitale de la Comagène, sur l'Euphrate, au N.-E. d'Antioche. Patrie de Lucien. Aujourd'hui *Samisat*.

SAMOSATÉNIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Samosate. — Qui appartient à Samosate ou à ses habitants. — Hist. relig. Disciple de Paul de Samosate, évêque d'Antioche, sous l'empereur Aurélien. V., au Dict., *samosthaniens*.

SAMOSATÉNSE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte luthérienne qui adopta les erreurs de Paul de Samosate sur la Trinité.

* **SAMOSTHANIEN**, s. m. V. plus haut le mot SAMOSATÉNIEN.

SAMOTHÈS, n. pr. m. Ant. Fils de Japhet, fondateur de la race celtique, selon d'anciennes chroniques.

SAMOTHRACE, n. pr. f. Géogr. anc. Ile sur les côtes de Thrace, en face de l'embouchure de l'Hèbre; elle était célèbre surtout par le culte des Cabires, que l'on nommait *mystères de Samothrace*. Aujourd'hui *Samotraki*.

SAMOTHRACIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de l'île de Samothrace. — Qui appartient à cette île ou à ses habitants. — Myth. gr. *Dieux samothraciens*, les dieux du premier ordre, comme le Ciel, la Terre, Jupiter, Minerve et Junon. — Il se dit aussi des dieux Cabires, que l'on croit être Cérès, Proserpine, Pluton et Mercure. — Ant. *Anneau samothracien*, anneau d'or orné d'un chaton de fer, que portaient les anciens, peut-être en l'honneur des Cabires.

SAMOYÈDE, adj. et s. des 2 g. V. SAMOÏÈDE, au Dictionnaire.

SAMPATI, n. pr. m. Myth. ind. Oiseau fabuleux, roi des vautours, fils de Garouda, et frère de Djatayou. Ce fut Sampati qui fit connaître le lieu où Ravana avait renfermé Sita.

SAMPSÉEN, s. m. Hist. relig. Nom que l'on donne quelquefois aux elcésaïtes. V. ce mot, au Compl. On écrit aussi *samséen*; mais *sampcéans* et *schamcéens* du Dict. sont des mots tronqués.

SAMSCRITAIN, AINE, SAMSCRITIQUE. V. SANSCRITAIN, SANSCRITIQUE, au Complément.

SAMSON, n. pr. m. Il se dit proverbial. en parlant d'un homme très-robuste, par allusion à *Samson*, douzième juge d'Israël, célèbre par sa force prodigieuse : *Cet homme est un Samson*.

SAMSOUN, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, sur la mer Noire, dans le pachalik de Sivas. 2,000 hab. Port commerçant.

SANA, n. pr. f. Ville de l'Arabie, dans l'Yémen, ch.-l. de l'imamat de Sana. 30,000 hab. Citadelle. Plusieurs mosquées.

SANCERGUES, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Cher. 700 hab.

SANCERRE, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrondiss., dép. du Cher. 3,600 hab. Aux environs, vins estimés.

SANCI, s. m. Hist. Nom d'un diamant qui appartient à la couronne de France. Il pèse 106 carats.

SANCOINS, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Cher. 1,900 hab.

* **SANCTUAIRE**, s. m. Hist. sainte. *Poids du sanctuaire*, se dit des poids en pierre que gardaient les prêtres, et qui servaient d'étalons pour les poids usités dans le commerce. C'est de là qu'est venue l'expression figurée : *Peser une chose au poids du sanctuaire*. V. le Dict.

SANCTUARIE, s. f. Anc. cout. Franchise, droit d'asile dans les églises.

SANCTUS, s. m. (pr. *çanktuce*). Liturg. Partie de la messe qui suit la préface, et précède le canon, ainsi nommé parce qu'elle commence par le mot latin *sanctus* (saint), trois fois répété. — Prov. *Je l'attends au sanctus*, je l'attends au véritable point de la difficulté, se dit parce qu'autrefois on jugeait du talent d'un chantre par la manière dont il chantait le *sanctus*.

* **SANDALAIRE**, adj. des 2 g. Faute du Dictionnaire. C'est *sandaliaire*. V. ce mot au Compl.

* **SANDALE**, s. f. Hist. eccl. Chaussure que les évêques et le pape mettent pour officier. — Escr. Soulier qui n'a qu'une demi-empeigne, avec une forte semelle.

SANDALIAIRE, adj. des 2 g. (en lat. *sandaliarius*, de *sandalum*, sandale). Ant. rom. Épithète d'Apollon, dont la statue était chaussée de sandales. — *Bourg sandaliaire*, quartier de Rome, ainsi nommé parce qu'Auguste y avait placé une statue d'*Apollon sandaliaire*.

SANDALIN, INE, adj. Zool. Qui a la forme d'une sandale.

SANDALIOTÈS, n. pr. m. Géogr. anc. Nom donné par Pline à l'île de Sardaigne, parce qu'elle offre à peu près la configuration d'une sandale.

SANDARACINE, s. f. Chim. Sorte de résine qui existe dans la sandaraque.

* **SANDARAQUE**, s. Ant. rom. Espèce de couleur rouge que l'on fabriquait en faisant cuire la céruse dans un fourneau.

SANDEC, n. pr. m. Géogr. Ville de Gallicie, ch.-l. d'un cercle du même nom. 3,700 hab.

* **SANDEMANIEN**, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée dans le XVIII^e siècle aux États-Unis par Robert *Sandeman*. Quelques éditions du Dictionnaire écrivent à tort *sandemanian*.

SANDHI, s. m. Gram. Nom du système euphonique de la langue sanscrite, en vertu duquel tous les mots s'unissent, dans le discours, en une série non interrompue.

SANDJGNA, n. pr. m. Myth. ind. Père d'Yama, dieu de la mort.

SANDOMIR, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans la Pologne, sur la Vistule. 6,000 hab. Évêché. On écrit aussi *Sandomirz*.

SANDORIC, s. m. Bot. Genre de plantes de l'Inde, famille des méliacées.

SANDRICOURT, n. pr. m. Géogr. Hameau de France, voisin de Pontoise. — Hist. *Pas de Sandricourt*. Célèbre tournoi qui eut lieu le 15 septembre 1393, près du château de Sandricourt.

SANDWICH, n. pr. f. Géogr. Ville et port d'Angleterre, comté de Kent, sur la Stour. 3,000 h. — *Iles Sandwich*, l'archipel le plus septentrional de la Polynésie. Il a pour capitale *Karakakoua*, dans Hawaii, l'une des îles les plus importantes. 400,000 hab. Climat très-chaud. Sol fertile, qui donne toutes les productions des Antilles. — Ces îles furent vues dès 1542, et retrouvées en 1778 par Cook, qui leur donna le nom de *Sandwich*, en l'honneur de lord Sandwich, premier lord de l'amirauté. — *Sandwich*, s. f. Art. cul. Petit pain ou tranche de pain beurrée dans laquelle on met une tranche de jambon ou de toute autre viande.

SANÉ, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Macédoine, en Chalcidice, dans l'isthme du mont Athos. Ce fut près de là que Xercès fit faire un canal pour joindre les deux mers.

SANED, s. f. Relat. Privilége accordé par le grand Mogol.

SANEQUIN, s. m. Comm. Sorte de coton de Smyrne.

* **SANG**, s. m. Anc. Jurispr. Droit de haute justice. — Hist. eccl. *Pureté de sang*, absence de toute hérésie, dans une famille. Les aspirants aux ordres militaires devaient faire preuve de pureté de sang. — *Ordre du sang de Jésus-Christ*, ordre fondé à Mantoue, en 1608, par Vincent de Gonzague. — Hist. relig. *Précieux sang*, nom d'une réforme de bernardines établies à Paris, en 1636. — Hist. *Conseil de sang*, nom qui fut donné par les habitants des Pays-Bas à un tribunal établi en 1567 par le duc d'Albe, et qui se signala par de sanglantes exécutions. — Alchim. *Sang des philosophes*, esprit minéral que l'on suppose être dans les métaux. — *Sang de la salamandre des chimistes*, rougeur qui est dans le récipient, lorsqu'on distille l'esprit de sel de nitre. — *Sang de dragon des chimistes*, teinture de l'antimoine. — *Sang de mercure*, teinture de mercure.

SANGALA, n. pr. f. Géogr. anc. Nom de la capitale des Cathéens.

SANGARIDE, n. pr. f. Myth. Nom d'une nymphe qui fut aimée d'Atys. Quelques mythologues la font mère d'Atys.

SANGARIEN, IENNE, adj. Géogr. anc. Qui appartient au fleuve Sangarius. — Qui habite ses bords.—Myth. gr. *L'enfant sangarien*, Ganymède.

SANGARIUS, n. pr. m. (pr. *çangariuce*). Géogr. anc. Fleuve de l'Asie-Mineure; il coulait en Galatie et en Bithynie, et tombait dans le Pont-Euxin. Aujourd'hui, *Sakaria*.

SANG-DE-DEZ, s. m. Anc. t. milit. Nom d'une courte épée à la vénitienne.

SANGERHAUSEN, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Saxe. 4,600 hab. Mines.

SANGIAC-BEY, s. m. Hist. ott. Gouverneur d'un sangiacat.

SANG-KOI, n. pr. m. Géogr. Rivière de l'empire d'Annam; elle se jette dans le golfe de Tonkin après un cours de 1,000 kil. environ.

* **SANGLE**, s. f. Pêche. Il se dit aussi d'un tissu de cordes au travers duquel on passe les épaules, pour tirer plus commodément les filets à terre.

* **SANGLER**, v. a. Techn. *Sangler le fromage*, envelopper le fromage dans des bandes de toile, pour lui conserver sa forme.

SANGLERON, s. m. S'est dit pour jeune sanglier.

SANGLIÈRE, s. f. Femelle du sanglier. Inusité. On ne dit plus que *laie*.

SANGLON, s. m. Techn. Petite sangle.

SANGOUATS-SANITS, s. m. Relat. La fête des pêches, la deuxième des cinq grandes fêtes japonaises. On la célèbre en l'honneur des jeunes filles.

SANGRADO, s. m. Nom d'un personnage de *Gil Blas*, roman de Le Sage. Il est devenu proverbial pour désigner un médecin ignorant et routinier : *C'est un Sangrado*.

SANGRÉAL, s. m. V. GRAAL, au Complément.

SANGRO, n. pr. m. Géogr. Rivière du royaume de Naples, dans l'Abruzze Citérieure; elle tombe dans l'Adriatique après un cours de 140 kil.

* **SANGSUE**, s. f. Phys. *Sangsue artificielle*, petit instrument par lequel on a essayé de remplacer les sangsues.

SANG-SUISSE, s. m. Se dit du vin des coteaux qui entourent la plaine Saint-Jacques, près de Bâle, à cause de la sanglante bataille qui s'y donna le 26 août 1444.

SANGUESA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Pampelune, sur l'Aragon. 3,500 hab.

* **SANGUINAIRE**, adj. des 2 g. Hist. relig. Se dit des membres d'une secte d'anabaptistes qui, en prononçant leur serment, buvaient, dit-on, du sang humain. — SANGUINAIRES, s. m. pl. Zool. Classe de mammifères qui correspond aux carnassiers.

SANGUINARINE, s. f. Chim. Base salifiable qui existe dans la racine de la sanguinaire.

SANGUINARIQUE, adj. m. Chim. Se dit des sels qui ont pour base la sanguinarine.

SANGUINICOLLE, adj des 2 g. (du lat. *sanguis*, sang; *collum*, cou). Zool. Qui a le col ou le corselet rouge.

SANGUINIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat *sanguis*, sang; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes rouges.

SANGUINIROSTRE, adj. des 2 g. (du lat. *sanguis*, sang; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec rouge.

* **SANGUINOLENT, ENTE**, adj. Hist. nat. Qui est d'un rouge de sang.

SANGUISORBÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la sanguisorbe.—SANGUISORBÉES, s. f. pl. Tribu de plantes rosacées.

* **SANGUISUGE**, adj. des 2 g. Zool. Qui suce le sang des animaux.

* **SANHÉDRIN**, s. m. On a aussi donné ce nom à l'assemblée des notables juifs convoqués par Napoléon, en 1806, pour délibérer sur les devoirs et les droits civils de leurs coreligionnaires.

* **SANI**, n. pr. m. Myth. ind. Dieu qui préside à la planète que nous nommons Saturne. Son influence passe pour être très-funeste. L'article du Dictionnaire est erroné.

* **SANICLE**, s. f. Bot. Genre de plantes ombellifères dont une seule espèce, la *sanicle commune*, se trouve en Europe. On lui attribuait autrefois de grandes vertus médicinales. — *Sanicle de montagne*, la benoite.

SANICULÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la sanicle. — SANICULÉES, s. f. pl. Tribu de plantes ombellifères.

SANIDE, s. f. Ant. gr. Nom des tablettes sur lesquelles les juges faisaient inscrire leurs arrêts. — V. le mot suiv.

SANIS ou **SANIDE**, s. f. (du gr. σανίς, ἴδος, planche). Ant. gr. Genre de supplice qui consistait en une exposition plus ou moins longue sur une planche ou sur une poutre. — Instrument de ce supplice.

SANITIUM, n. pr. m. (pr. *çaniciome*). Géogr. anc. Ville de la Gaule, dans les Alpes maritimes, capitale des Sentiens. Aujourd'hui, *Senez*.

SANKHYA, s. m. Philol. ind. Un des systèmes semi-orthodoxes de la philosophie des Indous.

SANQUHAR, n. pr. m. Géogr. Ville d'Écosse, dans le comté de Dumfries. 4,000 hab.

SAN-SALVADOR, n. pr. m. Géogr. Ville du Guatimala, capitale de l'État de même nom. 40,000 hab. Évêché. Grand commerce de tabac et d'indigo. — Ile de l'archipel des Lucayes; fut la première terre que découvrit Christophe Colomb. Elle appartient aux Anglais. — Ville d'Afrique, capitale du Congo. 24,000 hab. Évêché. Habitée en partie par les Portugais. — Ville du Brésil. V. BAHIA, au Compl. — *San-Salvadore*, ville des États sardes, à 10 kil. N.-O. d'Alexandrie. 5,200 hab.

SANSANDING, n. pr. m. Géogr. Ville du Bambarra, en Nigritie, sur le Djolibah. 11,000 hab. Poudre d'or et toiles de coton.

* **SANSCRIT, ITE**, adj. Cette forme est beaucoup plus usitée que celle de *samscrit*, préférée par le Dictionnaire.

SANSCRITAIN, AINE, adj. Linguist. Qui a rapport au sanscrit. — *Sanscritain*, s. m. Celui qui s'applique à l'étude du sanscrit. On dit aussi *sanscritiste*.

SANSCRITIQUE, adj. des 2 g. Linguist. Qui appartient, qui a rapport à la langue sanscrite. Peu usité.

SANSCRITISTE, s. m. V plus haut SANSCRITAIN.

SANS-PAIR, adj. des 2 g. Anc. anat. Se disait du troisième rameau du trône ascendant de la veine cave.

* **SANS-SOUCI**, s. Celui, celle qui ne s'inquiète de rien : *C'est un sans-souci*, *une grosse sans-souci*. — Adjectiv. *Les enfants sans-souci*, nom d'une troupe de comédiens qui se forma à la fin du XV[e] siècle. — Géogr. *Sans-souci*, n. pr. m. Château des rois de Prusse, près de Potsdam. V. le Dict. — *Le philosophe de sans-souci*, se dit du grand Frédéric, qui aimait ce château, et qui y est mort en 1786.

SANT, s. m. Relat. Nom par lequel on désigne quelquefois les sages indiens.

SANTA-FÉ, n. pr. f. Géogr. Ville de la confédération mexicaine, dans le Nouveau-Mexique. 5,000 hab. Entrepôt de toute la province. — Ville de la confédération du Rio-de-la-Plata, ch.-lieu d'un État de même nom, sur le Parana. 6,000 h. — *Santa-Fé de Bogota*. V. BOGOTA, au Compl.

SANTALACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au santal ou sandal. — SANTALÉES, s. f. pl. Famille de plantes. On dit aussi *santaloïde*, des 2 g.

* **SANTANDER**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est le chef-lieu de l'intendance de Santander, sur la mer. 19,000 hab. Évêché. Châteaux-forts. Fonderie royale de canons, ancres, bombes, etc.

SANTAREM, n. pr. f. Géogr. Ville de Portugal, dans l'Estramadure, sur le Tage. 8,000 hab. — Ville du Brésil, sur l'Amazone, 2,700 hab.

SANTERRE, n. pr. m. Géogr. Ancien petit pays de France, qui forme aujourd'hui l'E. du dép. de la Somme; il se divisait en *Haut* et *Bas-Santerre*. Capitale, Péronne.

* **SANTIAGO**, n. pr. m. Géogr. Cette ville fait partie de l'intendance de la Corogne; elle est située au pied du mont Pedroso. 29,000 hab. Archevêché. Université. Ch.-l. de l'ordre de Saint-Jacques. —Ville capitale du Chili et du dép. de Santiago. 45,000 hab. Évêché. Institut. Plusieurs monuments remarquables. Commerce assez actif. — *Ile Santiago*, la plus grande des îles du cap Vert. 55 kil. sur 22. 20,000 hab. Ch.-l. Villa-da-Praya. — *Santiago-de-Cuba*, ch.-l. du dép. oriental de Cuba, à 800 kil. S.-E. de la Havane. 12,000 hab. Archevêché. Port très-commerçant. — *Santiago-de-Haïti*, ville de Haïti, ch.-l. du Nord-Est. 12,000 hab. — Plusieurs autres villes moins importantes portent le nom de *Santiago*.

SANTIE, s. f. Bot. Genre de plantes graminées.

SANTILITE, s. f. Minér. Variété d'opale.

SANTILLANE, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Santander. 2,300 hab Ancien château. — La partie orientale des Asturies se nommait autrefois *Asturie de Santillane*, par opposition à *Asturie d'Oviédo*, qui était plus à l'O.

SANTOLINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la santoline. — SANTOLINÉES, s. f. pl. Groupe de plantes synanthérées.

SANTOLININE, s. f. Chim. Matière crystallisable qu'on trouve dans la santoline.

SANTOLINOÏDE, adj. des 2 g. Bot. Synon. de *santoline*.

* **SANTON, ONE**, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule, dans la 2[e] Aquitaine. La capitale des Santons était *Santones*, d'abord *Mediolanum*, auj. *Saintes*. — *Port des Santons*, petite ville de la 2[e] Aquitaine, chez les Santons. Auj. *La Rochelle*.

SANTONINE, s. f. Chim. Matière crystallisable que l'on a trouvée dans l'extrait éthéré de semen-contra.

SANTORIN, n. pr. m. Géogr. Ile de l'État de Grèce, une des Cyclades. 15 kil. sur 7. 12,000 h.

SANTORINOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant de Santorin. — Qui appartient à Santorin ou à ses habitants.

SANTOS, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Badajoz. 6,000 hab. — Ville du Brésil, dans l'île Saint-Vincent. 6,500 hab. Bon port. Commerce.

SAON, n. pr. m. Temps hér. Fils de Jupiter ou de Mercure, et de la nymphe Rhéna. Il donna des lois aux habitants de Samothrace, après le déluge qui ravagea cette île. — Nom d'un Béotien qui, selon Pausanias, découvrit l'antre de Trophonius.—*Saon*, s. m. V., ci-dessous, SAONEMENT.

* **SAÔNE**, n. pr. f. (en lat. *Araris*, puis, au moyen-âge, *Segona* et *Saucona*). Géogr. Le cours de cette rivière est de 435 kil. — *Département de la Haute-Saône*, département français formé d'une partie de la Franche-Comté, et divisé en 3 arrondiss. Pays montagneux. Eaux minérales. Marbre, granit, pierres meulières, sable à verre, etc. Forges, hauts fourneaux, verre, faïence, tissus de coton, pièces d'horlogerie, etc. Pop. 343,298 h. Ch-l. Vesoul. — *Département de Saône et Loire*, il est formé d'une partie de l'ancienne Bourgogne et comprend 5 arrondiss. Fer, houille, pierres de taille, pierres lithographiques, etc. Vins estimés, usines à fer, tissus de fil, de laine, de coton, etc. Beaucoup de commerce. Pop. 538,507 hab. Ch.-l. Mâcon.

SAONEMENT, s. m. Anc. cout. Reproche de témoins. Ce mot était usité en Normandie. On disait aussi *suon*.

SAONER, v. a. Anc. cout. Il se disait en Normandie pour, reprocher des témoins.

SAOULE, s. f. V. SOÛLE, au Complément.

SAOULE-BOUVIER, s. m. Agric. Variété de raisin.

SAPAN, s. m. Relat. Nom que les habitants du Pégu donnent à leurs principales fêtes.

* **SAPE**, s. f. Agric. Sorte de petite faulx pour couper les blés, les seigles. — Pharm. Moût de raisin réduit au tiers par l'évaporation. V. SAPA, au Dictionnaire.

SAPENOS, s. m. Minér. Espèce d'améthyste dont parlent les auteurs anciens.

SAPER, v. a. Agric. Couper les blés, les seigles, avec la sape.

SAPHAR, s. m. Chron. Second mois des Arabes et des Turcs.

* **SAPHIQUE**, adj. des 2 g. Ant. Qui appartient à la Lesbienne Sapho, à ses ouvrages, à ses mœurs. — Littér. anc. *Vers saphiques*, se dit encore de trois vers différents : l'un trochaïque, l'autre choriambique, et le dernier ionique. — *Strophe saphique*, se dit, dans la versification grecque ou latine, d'une strophe composée de trois vers saphiques, c'est-à-dire de trois vers formés d'un trochée et un spondée, un dactyle, puis encore un trochée et un spondée, et d'un vers adonien ou adonique, c'est-à-dire d'un dactyle et d'un spondée.

* **SAPHIR**, s. m. Zool. Espèce d'oiseau mouche.

SAPHIRIN, INE, adj. Qui ressemble au saphir.

SAPHISME, s. m. Méd. Dépravation semblable à celle qu'on impute à la Lesbienne Sapho, et aux Lesbiennes en général.

* **SAPHO**, s. f. Se dit d'une femme qui, par son génie ou par ses mœurs, rappelle la célèbre Lesbienne Sapho : *C'est une Sapho*.

* **SAPIENCE**, s. f. Anc. chim. *Lut de sapience*, celui dont on se sert pour fermer hermétiquement les vaisseaux.

* **SAPIENTIAUX**, adj. m. pl. *Les cinq livres sapientiaux*, ou simplement *les livres sapientiaux*, sont : l'Ecclésiastique, le Cantique des cantiques, les Proverbes, l'Ecclésiaste, et le livre de la Sagesse. On y ajoute quelquefois les Psaumes, et même le Livre de Job.

* **SAPIN**, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des conifères, renfermant de grands arbres résineux, toujours verts, très-voisins des pins et des melèzes. Les principales espèces sont : le *sapin élevé* ; le *sapin commun* ; le *sapin argenté* ; le *sapin en peigne* ou *à feuilles d'if* ; le *sapin baumier* ; le *sapin épicéa*. — Prov. *Droit comme un sapin*, se dit d'une personne qui se tient fort droit. — *Société franche du sapin*, académie fondée à Strasbourg, en 1633, pour encourager l'étude de la langue allemande.

* **SAPINDACÉ, ÉE**, adj. (du lat. *sapindus*, savonnier). Bot. Qui ressemble au savonnier. — SAPINDACÉES, s. f. pl. Famille de plantes. On dit aussi *sapindé*.

* **SAPINETTE**, s. f. Bot. Sapin du Canada. On distingue la *sapinette noire*, la *sapinette blanche*, et la *sapinette rouge*. — Sorte de bière faite avec les bourgeons de cet arbre. — Navig. Petite barque en sapin qui accompagne les trains de grands bateaux.

SAPIRE, adj. et s. des 2. g. Géogr. anc. Nom de la nation la plus nombreuse de l'Ibérie, au S. du Caucase.

SAPIS, n. pr. m. (pr. *çapice*). Géogr. anc. Fleuve de l'Italie, dans l'Émilie. Auj. le *Savio*

SAPITEUR, s. m. Anc. cout. Personne qui connaît les localités, et que les experts sont autorisés à consulter.

* **SAPONAIRE**, adj. des 2 g. Qui est de la nature du savon.

SAPONARINE, s. f. Chim. Substance crystallisable qu'on trouve dans la saponaire. On la nomme aussi *saponine*.

* **SAPONIFICATION**, s. f. Chim. Phénomène résultant de la putréfaction, et qui consiste dans la transformation des matières animales en un produit savonneux, connu sous le nom de *gras de cadavre*.

SAPONIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *sapo*, *onis*, savon ; *forma*, forme). Qui ressemble à du savon par ses qualités onctueuses.

SAPONULE, s. m. Pharm. Savon de soude dissous dans l'alcool.

SAPONULÉ, s. m. Pharm. Saponule combiné avec une substance médicamenteuse.

* **SAPOTÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble au sapotier ou sapotilier. On dit aussi *sapotillé*.

SAPROME, s. m. (du gr. σαπρὸς, pourri). Bot. Genre de mousses.

SAPROMYZE, s. f. (du gr. σαπρὸς, pourri ; μύζω, bourdonner). Zool. Genre d'insectes diptères.

* **SAPROPHAGE**, adj. des 2 g. Zool. Qui vit de matières organiques en putréfaction.

SAQUÉE, s. f. S'est dit pour sachée, contenu d'un sac.

SAQUETTER, v. a. Hist. Frapper quelqu'un au visage avec un sac rempli de poudre empoisonnée, pour le faire mourir.

SAR, s. m. Bot. Nom vulgaire des varechs, dans quelques cantons.

SARABALLES, s. f. pl. Hist. sacr. Vêtement des Hébreux et des Chaldéens, que l'on croit être une espèce de caleçons.

SARABAT, n. pr. m. Géogr. Rivière de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, tombe dans le golfe de Smyrne, après un cours de 270 kil.

SARACÉNAIRE, s. m. Zool. Genre de coquilles.

SARACHE, s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou, famille des solanées.

SARAGOSSAIN, AINE adj. et s. Géogr. Habitant de Saragosse. — Qui appartient à Saragosse ou à ses habitants.

* **SARAGOSSE**, n. pr. f. Géogr. Cette ville est située sur l'Èbre. 45,000 hab. Archevêché. Cathédrale. Fabrique de draps et de soieries. — L'armée autrichienne, commandée par l'archiduc Charles, y battit les troupes de Philippe V, le 20 août 1710. V. le Dictionnaire.

* **SARAGOUSTI**, s. m. Mar. Mastic composé de chaux en poudre, de brai et d'huile. On l'emploie pour recouvrir les coutures des cordages.

SARAIGNET, s. m. Agric. Variété de froment.

SARAKKA, n. pr. m. Relat. Dieu du Vendredi, chez les Lapons.

SARAMONT, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Gers. 1,000 hab.

SARANSK, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Penza, sur la Saranja et l'Inzara. 8,000 hab.

SARAPOUL, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Viatka, sur la Kama. 6,000 hab.

SARAQUIER, s. m. Bot. V. SARAQUE, au Dict.

SARASWATI, n. pr. f. Myth. ind. V. SARASSOUADI, au Dictionnaire. Quelques auteurs la disent femme de Vichnou.

SARATOGA, n. pr. f. Géogr. Ville des États-Unis, dans l'État de New-York. 3,000 hab. Eaux minérales. Le général anglais Burgoyne fut battu aux environs de Saratoga, en 1777, par le général américain Gates.

SARATOV, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement du même nom, sur le Volga. 46,000 hab. Évêché.

* **SARBACANE**, s. f. Anc. t. milit. *Sarbacane à feu*, arme au moyen de laquelle on lançait le feu gregeois.

SARBEDARIEN, s. m. Hist. or. Membre d'une dynastie qui a régné dans le Khorassan pendant environ trente-cinq ans.

* **SARBOTIÈRE**, s. f. Mot qui se trouve dans quelques dictionnaires, pour *sabotière*. V. SABOTIÈRE, au Complément.

SARCANTHE, s. m. Bot. Genre de plantes orchidées.

SARCINOÏDE, adj. des 2 g. et s. m. (du gr. σὰρξ, σαρχὸς, chair ; εἶδος, ressemblance). Zool. Qui ressemble à une masse de chair.

SARCLET, s. m. Agric. V. SARCLOIR, au Dict.

SARCOBASE, s. m. (du gr. σὰρξ, chair ; βάσις, base). Bot. Large disque charnu qui supporte l'ovaire de quelques plantes.

SARCOBIE, adj. des 2 g. (du gr. σὰρξ, chair ; βίος, vie). Zool. Qui vit dans les chairs.

* **SARCOCARPE**, adj. des 2 (du gr. σὰρξ, chair ; χαρπὸς, fruit). Bot. Dont le fruit est charnu. — s. m. Partie charnue du fruit qui est comprise entre les deux enveloppes d'un péricarpe. C'est ce qu'on nomme vulgairement la *chair* du fruit, et l'article du Dictionnaire n'est pas exact.

SARCOCARPIEN, IENNE, adj. Bot. Se dit des champignons qui sont charnus, au moins lorsqu'ils n'ont pas encore acquis leur croissance.

SARCOCÉPHALE, s. m. (du gr. σὰρξ, chair ; κεφαλὴ, tête). Bot. Genre de plantes rubiacées voisines de la garance.

SARCOCÉPHALÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au sarcocéphale. — SARCOCÉPHALÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

SARCODENDRE, s. m. (du gr. σὰρξ, chair ; δένδρον, arbre). Zool. Genre de polypiers charnus.

SARCODIPHYTE, s. m. (du gr. σαρκοειδὴς, charnu ; φυτὸν, plante). Bot. Nom donné par quelques auteurs aux plantes dont le fruit est charnu.

SARCOGASTRE, adj. des 2 g. (du gr. σὰρξ, chair ; γαστὴρ, ventre). Bot. Se dit d'un champignon charnu.

SARCOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. σὰρξ, chair ; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui ressemble à un morceau de chair.

SARCOLÈNE, adj des 2 g. (du gr. σὰρξ, chair ; ὠλένη, bras). Zool. Se dit des mollusques qui ont la bouche entourée de bras charnus. — SARCOLENES, s. m. pl. Famille de mollusques. — *Sarcolène*, s. m. Bot. Genre de plantes de Madagascar. Le Dictionnaire le nomme à tort *sarcoline*.

* **SARCOLINE**, s. f. Bot. V. le mot précéd.

SARCOLOBÉ, ÉE, adj. (du gr. σὰρξ, chair ; λόβος, lobe). Bot. Qui a des lobes ou des cotylédons épais et charnus.

SARCOMYCÈTE, adj. des 2 g. (du gr. σὰρξ, chair ; μύχης, champignon). Bot. Se dit des champignons dont le tissu est charnu.

SARCOPHYME, s. m. (du gr. σὰρξ, chair ; φῦμα, enflure). Méd. Tumeur qui est développée dans les parties molles.

SARCOPODE, s. m. (du gr. σὰρξ, chair ; ποῦς, ποδὸς, pied). Bot. Genre de champignons.

SARCOPTOGÈNE, adj. des 2 g. (du fr. *sarcopte*, et du gr. γεννάω, engendrer). Méd. Se dit des affections produites par le parasitisme des acares fouisseurs.

SARCOPTOGÉNOSE, s. f. (même étym.). Méd. Maladie produite par l'invasion des acares fouisseurs.

SARCOPYOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. σὰρξ, chair ; πύον, pus ; εἶδος, ressemblance). Méd. Se dit des crachats qui semblent formés d'un mélange de chair et de pus.

SARCOPYRAMIDE, s. f. Bot. Plante du Népaul.

* **SARCORAMPHE**, adj. des 2 g. (du gr. σὰρξ, chair ; ῥάμφος, bec). Zool. Qui a le bec chargé de caroncules charnues. L'étymologie donnée par le Dictionnaire est fausse.

SARCOSPERME, adj. des 2 g. (du gr. σὰρξ, chair ; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des graines ou des fruits charnus.

* **SARCOSTOME**, adj. des 2 g. Zool. Qui a une bouche charnue.

SARCOTHLASIE, s. f. (du gr. σὰρξ, chair, θλάσις, meurtrissure). Méd. Contusion profonde des parties molles.

* **SARDAIGNE**, n. pr. f. Géogr. Grande île de la Méditerranée, au S. de la Corse, dont elle est séparée par le détroit de Bonifacio. Elle forme la partie insulaire des États sardes. Pop. 525,000 h. Capitale, *Cagliari*. Sol montagneux, mais fertile. Mines de fer, plomb, houille, etc. — La *Sardaigne* (V. plus loin SARDINIE) forma, vers la fin du XIIe siècle, une espèce de république demi-aristocratique et demi-démocratique, sous la protection du pape, de Gênes et de Venise. Au commencement du XIVe siècle, elle tomba sous la domination des rois d'Aragon, qui la gardèrent jusqu'en 1713. Elle fut alors acquise à l'Autriche, qui, en 1720, l'échangea contre la Sicile. L'île de Sardaigne fut la seule partie du royaume qui, sous la république et l'empire français, resta à ses rois légitimes (1798-1814). — *Royaume de Sardaigne*. V. plus loin le mot SARDE.

SARDAM, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Hollande, dans la Hollande septentrionale, sur le Zaan. 12,000 hab. Pêche. Chantiers de construction, fabriques de voiles, goudron, etc. C'est dans les chantiers de Sardam que Pierre le Grand vint travailler en 1597, comme charpentier. On écrit aussi *Saardam*.

SARDANAPALIQUE, adj. des 2 g. Néol. Qui appartient à Sardanapale.

SARDANAPALISME, s. m. Vie luxueuse et efféminée.

* **SARDE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. *États sardes* ou *royaume de Sardaigne*, royaume de l'Europe méridionale ; il se compose de deux parties distinctes, l'île de Sardaigne et les États de terre-ferme. Ceux-ci occupent le N. de l'Italie, à l'E. et à l'O. des Alpes, entre la Suisse au N., la France à l'O., le royaume Lombardo-Vénitien à l'E., et la Méditerranée au S. Pop. 3 millions 500,000 hab., et y compris la Sardaigne, 4 millions 400,000 hab. Capitale, *Turin*. Ce royaume comprend la Savoie, le Piémont, l'ancien État de Gênes, le comté de Nice et l'île de Sardaigne. Il est partagé en 10 divisions, comprenant 44 provinces. Le gouvernement est constitutionnel. La religion de l'État est le catholicisme. Température froide dans les cantons montagneux, chaude dans les vallées. Le riz, le maïs, le froment, les vins, les huiles, les figues, les citrons et les oranges sont les produits les plus importants du sol. On y élève des mulets et des abeilles. — Le *royaume de Sardaigne*, dont le noyau fut la Savoie, s'agrandit successivement du Piémont, du comté de Nice, de quelques portions du Milanais, etc., mais il n'existe guère que depuis le commencement du XVIIIe siècle dans ses limites actuelles. De 1798 à 1814, ses provinces continentales furent réunies à la France. En 1815, il s'augmenta du territoire de Gênes. — *Sarde*, s. m. Zool. Un des noms de la sardine et d'une espèce de baleine. — Agric. Sorte d'orge dont le grain n'est bon que pour la volaille.

SARDÉEN, ENNE, adj et s. Géogr. anc. Habitant de Sardes. — Qui appartient à Sardes ou à ses habitants. — Myth. *Sardéen*, surnom de Jupiter.

SARDES, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure, capitale de la Lydie, sur le Pactole, très-importante par son commerce, ses richesses et son luxe. Elle fut prise par Cyrus, 548 av. J. C. L'incendie de Sardes par les Athéniens, en 504, fit naître les guerres médiques Eumènes, roi de Pergame, vainquit, sous les murs de cette ville, Antiochus Soter (262). Ce fut l'un des sept premiers diocèses établis par saint Jean. Auj., *Sart*.

SARDIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. V. le mot précéd. — *Sardienne*, s. f. Un des noms de la sardoine.

SARDINIE, n. pr. f. (en lat. *Sardinia*). Géogr. anc. Île de la Méditerranée, séparée de la Corse par le détroit de Taphros. Ses villes principales étaient *Carulis* et *Olbia*. — Après avoir été longtemps au pouvoir des Carthaginois, elle fut définitivement conquise par les Romains, l'an 238 av. J. C. Plus tard elle devint une province de l'empire romain, diocèse d'Italie. Les Vandales s'en emparèrent en 436 après J. C. Les empereurs grecs la reprirent bientôt après. Enfin elle tomba, dans le VIIe siècle, au pouvoir des Arabes qui la gardèrent jusqu'au XIe. V. SARDAIGNE, au Complément.

SARDIQUE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Dacie-Inférieure, capitale de l'Illyrie orientale. Patrie de l'empereur Galère. Aujourd'hui *Triaditza*. — On nomme *édit de Sardique* un édit

rendu par Galère, le 1er mars 311, pour faire cesser la persécution contre les chrétiens. — *Concile de Sardique*, concile tenu en 347, où saint Athanase se justifia des calomnies des Ariens : le symbole de Nicée y fut confirmé. — *Concile prétendu de Sardique*, celui que les évêques orientaux, qui se retirèrent de Sardique, tinrent à la même époque à Philoppopolis, et où ils excommunièrent saint Athanase.

SARDO, n. pr. f. Temps hér. Fille de Sthénélus, qui fonda la ville de Sardes. — *Sardo*, s. m. Relat. Espèce d'hydromel que fabriquent les Éthiopiens et les Abyssiniens.

SARDON, ONE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule, dans la première Narbonnaise, au S. Le *pays des Sardons*, qu'on suppose tirer leur nom d'une colonie venue de la Sardinie, forma plus tard le Roussillon, aujourd'hui dép. des Pyrénées-Orientales.

SARDONIE, s. f. Bot. Espèce de renoncule très-commune en Sardaigne. V., au Dict., *Sardoa*. Cette dernière forme est inusitée.

SARDONIQUEMENT, adv. D'une manière sardonique.

* **SARDONYX**, s. f. (du gr. σάρδιος, qui est de Sardaigne; ὄνυξ, onyx). Minér. Pierre précieuse qui est une espèce de sardoine. La plupart des éditions du Dictionnaire portent *sardonix*, orthographe contraire à l'étymologie.

SARDUS, n. pr. m. (pr. *çarduce*). Temps hér. Fils d'Hercule, premier roi de Sardaigne. On le nomme aussi *Sardopater*.

SARE, s. m. Chron. Période chaldaïque de 223 lunaisons, équivalant à 18 ans et 11 jours, après lesquelles se reproduisent les mêmes phénomènes lunaires. C'est d'après le Syncelle que plusieurs dictionnaires ont fait le *sare* de 3,600 ans. On dit aussi *saros*.

SARÉDA, n. pr. f. Géogr. sacr. Ville de Judée, dans la tribu d'Éphraïm. Patrie de Jéroboam.

SAREDATHA, n. pr. f. Géogr. sacr Ville de Judée, dans la tribu de Gad, où furent fondus les bronzes d'Hiram, pour le temple de Salomon.

SARÉE, n. pr. f. Géogr. sacr. Ville de Judée, sur les confins des tribus d'Aser et de Nephtali. Patrie de Samson.

SARELLE, s. f. Bot. Nom vulgaire du mélampyre des bois.

SAREPTA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Phénicie, sur la Méditerranée, entre Tyr et Sidon. Élie ressuscita le fils de la *veuve de Sarepta*. On écrit aussi *Sarephtha*. Auj. *Sarfend*. — Géogr. mod. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouv. de Saratow, sur la Scarpa. 4,000 hab. Fondée par les frères moraves en 1765.

SARGOÏDE, adj. des 2 g. (du lat. *sargus*, sarge, et du gr. εἶδος, ressemblance). Zool. Qui ressemble à un sarge ou sargue.

SARGUET, s. m. Zool. Un des noms du sarge ou sargue.

* **SARI**, n. pr m. Géogr. Ville de l'Iran, ch.-l. du Mazanderan, sur le Mazanderan. 15,000 hab. — *Sari d'Orcino*, ville de Corse, ch.-l. de canton. 837 hab.

SARIDJÉS, s. m. pl. Hist. ott. Nom d'une ancienne milice turque qui fut supprimée par Soliman II, à cause de ses excès.

SARIDJI-BASCHI, s. m. Hist. ott. Celui qui est chargé de monter les turbans du sultan.

SARIGUIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un sarigue — **SARIGUIDES**, s. m. pl. Famille de mammifères.

SARLADAIS, AISE, adj. et s. Géogr. Habitant de Sarlat. — Qui appartient à Sarlat ou à ses habitants. — *Sarladais*, s. m. Petit pays de France, dans le haut Périgord, territoire de Sarlat.

SARMANAKA, s. m. Nom donné dans l'Inde à ceux qui se vouent à la vie ascétique.

* **SARMATIE**, n. pr. f. Géogr. anc. Vaste contrée qui s'étendait, en Europe et en Asie, entre la mer Baltique et la mer Caspienne, au N. du Pont-Euxin. On la divisait en *Sarmatie occidentale* ou *européenne* et *Sarmatie orientale* ou *asiatique*. La première comprenait les pays qu'on appelle aujourd'hui Russie d'Europe et Pologne; la seconde renfermait une partie des contrées désignées sous les noms de Sibérie et Tartarie et les pays situés entre le Tanaïs, le Caucase et la mer Caspienne.

SARMATIQUE, adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient aux Sarmates. — *Mer Sarmatique*, le Pont-Euxin, qui baignait les côtes de la Sarmatie. — *Monts Sarmatiques*, nom que l'on a donné quelquefois aux monts Karpaths, qui s'étendaient dans la Sarmatie.

* **SARMENT**, s. m. Fig. et fam. *Du jus de sarment*, du vin. — Prov. *A la Saint-Vincent, le vin monte au sarment, et quand il gèle, il en descend*, vers le 22 janvier, quand le froid n'est pas rigoureux, un léger mouvement se manifeste dans la sève de la vigne.

* **SARMENTACÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui a une tige très-faible et flexible comme les sarments de la vigne.

SARMENTIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *sarmentum*, sarment; *ferre*, porter). Bot. Qui pousse ou produit des sarments

SARNEN, n. pr. m. Géogr. Ville de Suisse, dans le canton d'Underwald, sur l'Aa et le lac de Sarnen. 3,500 hab. Ch.-l. du Haut-Unterwald. Depuis 1830, cette ville a été longtemps le siége de conciliabules aristocratiques qu'on désignait sous le nom de *ligue de Sarnen*.

SARNGA, s. m. (littéral., *qui est fait de corne*). Myth. ind. Nom de l'arc de Vichnou.

SARNIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ile de la Gaule celtique, près de la côte du pays des Unelles, dans l'Océan britannique. Auj. *Guernesey*.

SARNO, n. pr. m. Géogr. Ville du roy. de Naples, dans la Principauté Citérieure, sur le Sarno. 12,000 hab. Evêché. Eaux ferrugineuses et sulfureuses.

SARNUS, n. pr. m. (pr. *çarnuce*). Géogr. anc. Petit fleuve de l'Italie, qui séparait la Campanie du Picenum, et se jetait dans le golfe de Salerne. Auj. le *Sarno*.

SARON, n. pr. m. Géogr. anc. Plaine de la Palestine, entre Joppé et Césarée.

SARONIQUE, adj. m. Géogr. anc. *Golfe* ou *mer Saronique*, partie de la mer Égée, entre l'Attique et l'Argolide, ainsi nommée, dit-on, de *Saron*, roi de Trézène, qui s'y serait noyé.

* **SAROS**, n. pr. m. Géogr. Comitat de Hongrie, dans le cercle en deçà de la Theiss. 184,500 hab. Ch.-l. *Eperies*. — *Nagy-Saros*, ville de Hongrie, dans le comitat de Saros. 2,000 hab. — *Golfe de Saros*, golfe formé par l'Archipel, sur la côte de la Roumélie; il est séparé de la mer de Marmara et du détroit des Dardanelles par la presqu'île de Gallipoli. — *Saros*, s. m. Chron. V. **SARE**, au Compl.

* **SARPÉDON**, n. pr. m. Géogr. anc. Promontoire de la Cilicie.

SARPÉDONIE, s. f. Bot. Espèce de renoncule.

SARPER, v. a. Agric. Couper le froment avec une petite faux à manche court.

SARRA, n. pr. f. Géogr. anc. Un des noms de la ville de Tyr.

SARRACÈNE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'une tribu de l'Arabie déserte qui vivait à l'état nomade, et qui résista longtemps aux forces de l'Orient. Les *Sarracènes* embrassèrent le mahométisme. Les historiens chrétiens les ont appelés *Sarrasins*. V. ce mot, au Dict. et au Compl.

SARRACÉNIE, s. f. Bot. V. **SARRACÈNE**, au Dict.

SARRACÉNIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la sarracène ou sarracénie — **SARRACÉNIACÉES**, s. f. pl. Famille de plantes. On dit aussi *sarracénié*.

* **SARRACÉNIQUE**, adj. des 2 g. Qui appartient aux Sarracènes ou Sarrasins.

SARRACINE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la clématite.

SARRACUM, s. m. (pr. *çar-rakome*). Ant. rom. Nom d'une espèce de chariot. — Astron. anc. Nom que l'on donnait quelquefois aux deux Ourses.

SARRALBE, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Moselle, sur la Sarre et sur l'Albe. 3,555 hab.

SARRALLIER, s. m. Zool. Un des noms vulgaires de la mésange.

SARRANATE, adj. et s. des 2 g. Géogr anc. Nom d'un ancien peuple d'Italie dans l'Ombrie.

SARRANIEN, IENNE, adj. Ant. Qui est de Tyr. Tyrien. — *La pourpre sarranienne*, la pourpre de Tyr. — *Flûte sarranienne*, espèce de flûte des anciens. V. **SARRANE**, au Dictionnaire.

* **SARRASIN, INE**, adj. et s. Géogr. anc. Nom par lequel les historiens du moyen âge désignèrent d'abord une tribu de l'Arabie déserte, les *Sarracènes*, qui faisaient la principale force des armées arabes. On l'étendit bientôt à tous les musulmans, Arabes et Maures. Les *Sarrasins* passèrent en Espagne, appelés par le comte Julien, et conquirent le pays entier, après avoir vaincu Roderic, en 714. Une autre armée de *Sarrasins* s'empara d'une partie du midi de la France; battus par Charles-Martel, en 732, ils conservèrent, pendant plusieurs années, quelques places dans la Provence. Les Turcs détruisirent la puissance des *Sarrasins* en renversant l'empire des califes, et, sur leurs débris, ils élevèrent l'empire ottoman. — *Sarrasin, ine*, qui appartient à cette nation. — Archit. *Style sarrasin*, s'est dit quelquefois du style ogival, improprement appelé gothique, qui succéda, vers le XIIe siècle, au style roman. — Archéol. *Tuiles sarrasines*. On appelle ainsi, en Provence, de larges briques qui remontent, dit-on, à l'époque où le pays était occupé par les Sarrasins. — *Sarrasine*, s. f. Bot. Nom vulgaire de l'aristoloche.

SARRASTE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Peuple de la Campanie, voisin de Sarno. Le Dictionnaire donne par erreur *Sarrates* et *Sarriastes*.

SARRE, n. pr. f. Géogr. Rivière qui prend sa source en France, dans le dép. des Vosges, entre dans la Prusse rhénane, et se jette dans la Moselle, au-dessous de Trèves. De 1795 à 1814, elle a donné son nom au dép. français de la Sarre, ch.-l. *Trèves*. — Anc. t. milit. Bouche à feu qui lançait des boulets de pierre. — Agric. Engrais de varech.

SARREALBE, n. pr. f. V., au Compl., **SARRALBE**, qui est la véritable orthographe.

SARREBRUCK, n. p. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la province rhénane, ch.-l. de cercle, sur la Sarre. 7 000 hab. Quincaillerie, porcelaines, cartes à jouer. Prise par les Français, et bientôt après par les Impériaux qui la brûlèrent (1676), réunie à la France en 1794, et ch.-l. d'arrond. du dép. de la Sarre jusqu'en 1814.

SARRELOUIS, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la province rhénane, sur la Sarre. 7,000 hab. Fondée par Louis XIV, en 1680, enlevée à la France par les traités de 1815.

SARRÈTE, s. f. Méd. Resserrement, spasme des mâchoires, chez les enfants nouveau-nés.

* **SARRIASTE**, s. m. pl. V. **SARRASTE**, au Complément.

SARRON, s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'ansérine.

* **SARROTRIE**, s. m. V., au Dict., **SARROTRIUS**, qui est la forme latine.

SARS, s. m. Bot. Ancien nom de la gesse.

SARSINA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Ombrie, au S.-O. d'Ariminium. Patrie de Plaute. — Géogr. mod. Ville de l'État ecclésiastique, dans la délégation de Forli. 1,200 hab.

SARSINATE, adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de Sarsina. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

SARTHAN, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville de la tribu de Gad.

SARTHAVANA, s. m. Chef d'une tribu, d'une communauté, dans l'Inde.

* **SARTHE**, n. pr. f. Géogr. Le *département de la Sarthe* est formé du Bas-Maine et du Haut-Anjou, et divisé en quatre arrondissements. Fer, houille, marbre, pierres meulières, ardoises; fruits, légumes, assez bons vins; volailles renommées; bougies, papeteries, verreries, étoffes communes. Pop. 466,888 hab. Ch.-l. le Mans.

SARUS, s. m. Chron. V. **SAROS**, au Compl.

SASBACH, n pr. m. (pr. *çacebak*). Géogr. Ville du grand-duché de Bade, dans le cercle de Kinzig. 1,000 hab. C'est là que Turenne fut tué, le 27 juillet 1675.

SASPIRES, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de l'Ibérie, sur les bords du Cyrus La ville principale des Saspires était *Harmonica*.

SASSARI, n. pr. m. Ville de Sardaigne, ch.-l. de la vice-intendance générale de Sassari. 21,000 hab. Archevêché, vieux château-fort, université, bibliothèque, etc.

* **SASSE**, s. f. Techn. Blutoir dans lequel tombe la farine au sortir du moulin.

SASSE, adj. des 2 g. S'est dit pour Saxon. — *Langue sasse*, nom par lequel Schiller désigne le bas allemand.

SASSEUR, s. m. Techn. Ouvrier qui sasse.

SASSO-VIVO, n. pr. m. Géogr. Nom d'une montagne voisine de Foligno, dans l'État de l'Église. — Comm. relig. *Communauté de Sasso-Vivo*, congrégation formée en 1060. Elle fut dispersée à la fin du XVe siècle.

SATALA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la petite Arménie, sur la branche septentrionale de l'Euphrate. Aujourd'hui *Erz-inghian*.

SATALIEH, n. pr. f. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, sur un golfe de la Méditerranée, qui porte le même nom. 18,000 hab. Arc de triomphe en l'honneur d'Adrien. On l'appelle aussi *Adalia*.

* **SATAN**, n. pr. m. Hist. relig. *Congrégation de Satan*, nom par lequel les réformés fanatiques d'Écosse désignaient l'Église romaine.

SATANICLE, s. m. Zool. Nom vulgaire de l'oiseau de tempête.

SATANITE, ou **SATANIEN**, s. m. Hist. relig.

Membre d'une secte qui parut au IVᵉ siècle, et qui prétendait que, Satan étant très-puissant, il fallait lui rendre une espèce de culte. — Ce nom a été appliqué par injure à différentes sectes, notamment aux massaliens.

SATARQUES, s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui était voisin des Palus-Méotides.

SATCHI, n. pr. f. Myth. ind. Fille de Mouni Pouloma, et femme d'Indra.

SATERIE, s. f. Féod. Sergenterie, espèce de fief.

SATERIM, s. m. Hist. sainte. Nom hébreu des ministres de la justice établis dans les villes, après la mort de Josué.

SATI, n. pr. f. (littéral., *Pieuse*). Myth. ind. Femme de Siva, fille de Dakcha; elle se jeta dans le feu lorsque Siva fut insulté par son beau-père. — On applique ce nom à toutes les veuves qui se brûlent sur le bûcher de leur mari.

SATIBANA, n. pr. f. Myth. Nom d'une divinité chinoise.

SATICULA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Campanie, à l'E. de Capoue, sur les confins du Samnium. Aujourd'hui *Caserta-Vecchia*.

* **SATINÉ, ÉE**, adj. Techn. Se dit, chez les joailliers, des pierres qui sont taillées de manière à paraître très-claires. — **SATINÉE**, s. f. Bot. Nom vulgaire de la lunaire.

SATINET, s. m. Comm. Étoffe de soie et coton rayée.

SATINEUR, EUSE, s. Techn. Celui, celle qui satine.

SATIROGRAPHE, s. m. (du lat. *satira*, satire, et du gr. γράφω, j'écris). Auteur de satires. Peu usité.

* **SATISFACTOIRE**, adj. des 2 g. Anc. prat. *Écrits satisfactoires*, écrits par lesquels on répondait à des écritures signifiées après les défenses et répliques.

SATISFECIT, s. m. (mot lat. qui signif., *il a satisfait*). Nom donné, dans les colléges, aux billets de satisfaction que le professeur délivre chaque samedi à ses élèves. — Au pl., des *satisfecit*.

SATIVE, adj. f. (du lat. *sativus*, semé, cultivé). Bot. Se dit des plantes qui viennent de graines semées par l'homme. On l'oppose à *agreste*: *Les plantes satives et les plantes agrestes*.

SATNIOS, n. pr. m. (pr. *satenioce*). Temps hér. Troyen tué par Ajax, fils d'Oïlée.

SATNIQUE, s. m. Hist. Se disait, en Hongrie, du gouverneur d'une petite province qui pouvait fournir un contingent de cent hommes d'armes. — Province gouvernée par un satnique.

* **SATRAPE**, s. m. Hist. anc. Gouverneur d'une des cinq grandes divisions de l'empire des Philistins.

SATRAPÈNES, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Médie, qui habitait entre la Babylonie et la Susiane, et faisait partie de l'empire de Tigrane.

* **SATRAPIE**, s. f. Hist. anc. Division de l'empire des Philistins. Il y avait cinq satrapies, dont les capitales étaient *Gad*, *Ascalon*, *Azot*, *Accaron* et *Geth*.

SATRAPIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à un satrape, au propre et au fig.: *Faste satrapique; orgueil satrapique*.

SATRICUM, n. pr. m. (pr. *satrikome*). Géogr. anc. Ville du Latium, au S.-E. de Rome.

SATTAGIDES, s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Haute-Asie : il faisait partie de l'empire des Perses.

* **SATURATION**, s. f. Nom d'une licence en vertu de laquelle les poëtes arabes ajoutent, après une voyelle, une lettre analogue à cette voyelle, pour rendre le son plus plein.

SATURÉINÉ, ÉE, adj. (du lat. *satureia*, sarriette). Bot. Qui ressemble à la sarriette. — **SATURÉINÉES**, s. f. pl. Section de plantes labiées.

SATURÉIUM, n. pr. m. (pr. *çaturéiome*). Géogr. anc. Ville de l'Iapygie, près de Tarente.

SATURÉMENT, adv. Néol. De manière à saturer, à rassasier.

* **SATURER**, v. a. Néol. Il se dit fig., et en général, pour rassasier.

SATURITÉ, s. f. S'est dit pour satiété.

* **SATURNALES**, s. f. pl. Philol. Titre d'un ouvrage d'antiquités et de critique, sous forme d'entretiens, composé par Macrobe, philosophe platonicien et grammairien latin du commencement du Vᵉ siècle.

* **SATURNE**, s. m. Alchim. La matière philosophale arrivée au degré de pourriture ou de noirceur complète.

SATURNIE, n. pr. f. Géogr. anc. Nom donné par les poëtes à l'Italie, parce qu'elle avait servi de retraite à Saturne. — s. f. Zool. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes. — Alchim. *Saturnie végétale*, la matière de la pierre philosophale.

* **SATURNIEN, IENNE**, adj. Littér. anc. *Vers saturniens*, espèce de vers latins très-ancienne. C'était un vers de six pieds hypercatalecte. V., plus loin, **SATURNIN**. — Ant. rom. *Mont Saturnien*, ancien nom du Capitole. — Géol. *Période saturnienne*, se dit des temps antérieurs à la période qui a donné aux continents leur forme actuelle. — *Saturnien*, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte gnostique du XIᵉ siècle, qui fut fondée par Saturnin d'Antioche. Les *saturniens* admettaient l'existence des deux principes.

SATURNIGÈNE, adj. des 2 g. (du lat. *Saturnus*, Saturne; *genus*, race, origine). Myth. Né de Saturne. Surnom de Jupiter, de Junon, de Neptune et de Pluton.

SATURNIN, INE, adj. Ant. Qui appartient à Saturne. — Synon. de *saturnien*. — Littér. anc. *Vers saturnins*, vers grossiers que chantaient les paysans pendant les fêtes de la moisson et pendant les saturnales. On dit plus ordinairement *vers saturniens*. — Chim. *Saturnin*. Qui a la couleur du plomb.

* **SATYRE**, s. m. Géogr. anc. *Ile des Satyres*, îles d'Asie, dans la mer des Indes. On ne connaît pas au juste leur position.

SATYRIAQUE, adj. des 2 g. Qui tient du satyriasis; qui appartient au satyriasis.

SATYRIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un satyre. — **SATYRIDES**, s. m. pl. Tribu d'insectes lépidoptères diurnes.

SATYRICON, s. m. Philol. Grand ouvrage satirique, en vers ou en prose. Le *Satyricon* de Pétrone, en prose mêlée de vers, paraît être une satire dirigée contre Néron. Le *Satyricon* de Marcius Capella est un ouvrage en 9 livres. Les deux premiers sont une espèce de roman philosophique; les sept autres traitent des sept arts libéraux.

* **SAUCIER**, s. m. Officier de cuisine qui, chez le roi, préparait les sauces et les épices.

SAUCLET, s. m. Bot. Nom vulgaire de l'athérine.

SAUDRE, n. pr. f. Géogr. Rivière de France, naît dans le dép. de Loir-et-Cher, et tombe dans le Cher, au-dessus de Selles. Cours, 60 kil.

SAUF, s. m. Anc. cout. Grange, grenier. Il se disait surtout du grenier du seigneur.

SAUF-RÉPIT, s. m. Féod. En Bretagne, délai que le seigneur accordait à son vassal, pour lui jurer foi et hommage.

SAUFVEMENT, s. m. Anc. cout. Ce qu'on donnait à celui qui avait sauvé des personnes ou des objets d'un naufrage, d'un incendie.

SAUGÉ, ÉE, adj. Qui contient de la sauge: *Vin saugé*.

SAUGEOIRE, s. f. Techn. Instrument dont on se sert pour mettre le sel dans les paniers.

SAUGIE, s. f. Breuvage que l'on faisait anciennement avec de la sauge.

* **SAULT**, n. pr. m. Géogr. Ancien petit pays de France, dans le Haut-Languedoc, auj. dans le dép. de l'Aude. Escouloubre en était le lieu principal.

SAULX (la), n. pr. f. Géogr. Petite rivière de France, naît près de Vassi, et se jette dans la Marne, sous Vitry-le-Français. Cours 100 kil.

SAUM, s. m. Poids d'Autriche qui se compose de 275 livres, et vaut, kil. 154, 0030. — Mesure de capacité employée en Suisse, canton de Bâle, pour les liquides, lit. 144, 0560. — Mesure de Suisse, canton de Berne, lit. 167, 1200. — Mesure de Lucerne, lit. 172, 8150. — Mesure de capacité employée à Soleure, pour les liquides, lit. 159, 4180.

* **SAUMON**, s. m. Zool. Ce genre est le type de la famille des salmones ou salmonés. Le *saumon commun* est l'objet d'une pêche très-importante. Il se mange frais ou salé. Sa chair est d'un goût exquis, mais d'une digestion difficile.

SAUMRET, s. m. Zool. Nom d'une race de moutons.

* **SAUMUR**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur la rive gauche de la Loire, et compte 11,975 hab. Les Vendéens y remportèrent une victoire sur les troupes de la république, le 7 juin 1793. Quelques jours après, l'armée royaliste s'empara de Saumur. Patrie de Mᵐᵉ Dacier. — On nomme *complot de Saumur* l'insurrection du général Berton, en 1822.

SAUMUROIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant de Saumur. — Qui appartient à Saumur ou à ses habitants. — *Saumurois*, nom d'un petit pays dont Saumur était le chef-lieu.

SAUNE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple sarmate, au N.-O. du Caucase.

SAUNÉE, s. f. Chasse. Sorte de chasse aux alouettes.

SAUNIARI, s. m. Relat. Nom d'une espèce de faquir.

SAUPOUDRATION, s. f. Techn. Action de saupoudrer.

SAURAUJE, s. f. Bot. V., au Dict., **SAURAJE**, qui est le résultat d'une faute typographique

SAURAUJÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une saurauje. — **SAURAUJÉES**, s. f. pl. Famille de plantes.

SAUREAU, s. m. Pêche. Sorte de filet. V. **SAVRE**, au Dictionnaire.

SAUREL, s. m. Zool. Espèce de poisson. On dit aussi *saurelle*, s. f.

SAURICHTHIEN, IENNE, adj. (pr. *çauriktien*) (du gr. σαῦρος, lézard; ἰχθύς, poisson). Zool. Qui a la forme des sauriens, et respire par des branchies, comme les poissons. — **SAURICHTHIENS**, s. m. pl. Famille de reptiles.

SAURIR, v. a. Techn. Verser du saurin sur les harengs encaqués, pour qu'ils se conservent.

SAURIS, s. m. Techn. Saumure de harengs, bouillie avec des laitances de ce poisson.

* **SAURISSAGE**, s. m. Techn. Action de *saurir* les harengs.

* **SAURISSERIE**, s. f. Techn. Endroit où l'on saurit les harengs.

* **SAURISSEUR**, s. m. Techn. Celui qui saurit les harengs.

SAUROGRAPHE, s. m. (du gr. σαῦρος, lézard; γράφω, j'écris). Didact. Celui qui décrit les reptiles sauriens ou lézards.

SAUROGRAPHIE, s. f. (même étym.). Didact. Description, traité des sauriens ou lézards.

SAUROGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la saurographie.

SAUROLOGIE, s. f. (du gr. σαῦρος, lézard; λόγος, discours). Didact. Traité sur les lézards.

SAUROLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la saurologie.

SAUROLOGUE, s. m. Didact. Auteur d'une saurologie.

SAUROMATE, adj. et s. des 2 g. V. **SARMATE**, au Complément.

SAUROPHAGE, adj. et s. des 2 g. (du gr. σαῦρος, lézard; φάγω, je mange). Zool. Qui vit de lézards.

SAUROPHIDE, s. m. (du gr. σαῦρος, lézard; ὄφις, serpent). Zool. Genre de reptiles sauriens.

SAUROPHIDIEN, IENNE, adj. et s. m. Zool. Reptile qui fait partie d'un groupe renfermant les sauriens et les ophidiens.

SAUROTHÈQUE, s. m. (du gr. σαῦρος, lézard; θήκη, gaine, étui). Zool. Oiseau que l'on appelle aussi *taco*.

SAUROTYPE, s. m. (du gr. σαῦρος, lézard; τύπος, type, empreinte). Zool. Genre de tortues.

SAURURE, s. m. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

SAÜS, n. pr. m. Temps hér. Fils de Mercure et de Rhéné.

SAUSAYRON, s. m. Pêche. Nom provençal du saveneau.

* **SAUT**, s. m. *Donner un saut*, se disait autrefois pour culbuter. — *Jeu des trois sauts*, nom d'un jeu d'exercice dans lequel celui qui parcourt le plus grand espace d'une manière donnée gagne la partie. — Danse. *Saut*, espèce de pas de ballet. — *Saut simple*, action de s'élever en l'air. — *Saut battu*, se dit quelquefois de l'entrechat. — *Saut de Basque*, saut pendant lequel on tourne sur soi-même. — *Saut majeur*, cabriole pendant laquelle on remue les pieds en l'air — *Saut de Bordeaux*, ancienne danse française. — Philos. *Saut dans le raisonnement*, espèce de sophisme qui consiste à sous-entendre une des prémisses, quand cette prémisse est très-contestable. — Man. *Saut de pie*, petit mouvement du cheval, que l'on regarde comme une marque de faiblesse.

* **SAUTÉ**, s. m. Danse. Action de s'élever en l'air.

* **SAUTELLE**, s. f. Agric. Tas d'échalas qui restent pendant l'hiver dans les vignes.

* **SAUTER**, v. a. Escr. Se dit des personnes qui, dans le développement, levant le pied trop haut, décrivent un cercle et non une ligne droite. — Man. *Sauter en selle*, sauter de terre ou se jeter sur un cheval sellé sans mettre le pied à l'étrier. — *Sauter entre les piliers*, se dit du cheval qui, attaché aux deux piliers du manége, fait des sauts sans avancer ni reculer. — Mus. *Faire sauter le ton*, forcer l'air dans un instrument à

vent, et faire résonner ainsi un des harmoniques du ton. — *Sauter d'une octave*, octavier. V. ce mot au Dict. — Art cul. *Sauter*, lier un ragoût dans la casserole, en le faisant sauter par un mouvement de la main : *Sauter des filets; faire sauter un poulet, un lapin.*

* **SAUTERELLE**, s. f. Zool. Genre d'insectes orthoptères de la famille des sauteurs. Outre leur mode de progression par sauts, ces animaux ont aussi la faculté de voler très-haut et très-loin. Les mâles font entendre un chant ou plutôt un bruit qui est produit par le frottement des élytres l'un contre l'autre. — Jeux. *Sauterelle* se dit d'un certain coup du jeu de cartes appelé *le papillon.* — Agric. Partie de la marcotte qui est hors de terre et qui tient à la main. — Chasse. *Sauterelles*, petits filets que les chasseurs tendent dans les haies et les passages étroits.

SAUTERNE, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. de la Gironde. 948 hab. Renommé pour ses vins blancs. — *Sauterne*, s. m. Vin blanc recolté dans les environs de Sauterne : *Une bouteille, un verre de sauterne.*

* **SAUTEUR**, s m. Zool. Oiseau du Paraguay, ainsi nommé parce qu'il se tient ordinairement sur les buissons, d'où il saute verticalement et retombe à la même place. — Race française de moutons à laine fine.

* **SAUVAGERIE**, s. f. Hist. Période de l'histoire du genre humain pendant laquelle les hommes ont vécu à l'état sauvage. — Il se dit aussi de cet état même : *La sauvagerie n'est point la barbarie.* — *Sauvagerie* s'est dit quelquefois d'une maison de campagne fort retirée.

SAUVATIER, s. m. Anc. cout. Habitant d'un lieu qui est sous la protection du seigneur, et qui paye un droit en conséquence.

SAUVEDROIT, s. m. Anc. cout. Amende pour fraude de droits.

* **SAUVEGARDE**, s. m. Mar. Il se dit, généralement, de tout cordage destiné à empêcher qu'on ne tombe à la mer. — Techn. Bande de papier blanc que le relieur coud dans le pli d'un volume.

SAUVE-MAJOUR, s. m. Hist. eccl. Nom d'une congrégation qui fut fondée, en 1077, à Sauve-Majour, près de Bordeaux, par saint Gérard, et qui dura jusqu'en 1660.

SAUVEMENT, s. m. Féod. Droit du vingtième de la récolte du blé et du vin, que les vassaux payaient à leur seigneur, pour l'entretien des murailles du bourg. — Mar. État d'un navire arrivé à bon port : *Arriver en bon sauvement.*

SAUVETEUR, s. m. Mar. Embarcation, appareil de sauvetage. — Adject. *Bateau sauveteur.*

* **SAUVEUR**, s. m. Hist. *Ordre du Sauveur*, ordre honorifique institué le 1er juin 1833 par Othon, roi de Grèce. — Comm. relig. *Chanoines réguliers de Notre-Sauveur*, membres d'une congrégation réformée en 1623 et régularisée par Urbain VIII en 1628. — *Ordre de Saint-Sauveur*, ordre fondé par sainte Brigitte en 1344. Vers 1603, les religieuses des couvents primitifs prirent le nom de *brigittines novissimes de l'ordre du Sauveur.* — *Congrégation de Saint-Sauveur de Boulogne*, congrégation établie en 1368, et confirmée en 1408 par une bulle de Grégoire XII. — *Saint-Sauveur de Montésa*, ou *de Montréal*, nom d'un ordre fondé en Espagne, selon les uns sous Alphonse Ier, roi d'Aragon; selon d'autres, en 1317, après la destruction des templiers. — *Saint-Sauveur de Messine*, abbaye puissante qui fut fondée en 1157 par Roger, comte de Calabre et de la Pouille. — Géogr. *Saint-Sauveur*, n. pr. m. Village de France, dép. des Hautes-Pyrénées, dans la vallée de Barèges; célèbre par ses eaux thermales sulfureuses.

SAUVIGNON, s. m. Agric. Variété de raisin.

SAVALLE, s. m. Zool. Poisson de la Martinique, qui est une espèce de clupé.

* **SAVANE**, s. f. Il se dit aussi, en Amérique, des prairies basses et marécageuses qui sont au bord de la mer; les *savanes* sont ordinairement couvertes de roseaux, de palétuviers, et servent de retraite à des reptiles de toute espèce.— On donné, aux Antilles, aux promenades publiques : *Il est sur la savane.*

SAVANNAH, n. pr. m. Géogr. Fleuve des États-Unis; il naît sur la limite de la Géorgie et de la Caroline du Sud, et tombe dans l'Atlantique, après un cours de 440 kil. — Ville des États-Unis, dans l'État de Géorgie, sur la Savannah. 10,000 hab. Port commerçant. Forteresse.

* **SAVANT**, s. m. Prov. *Un savant en us*, un homme qui fait parade de sa science. — *Il est plus savant que le chien de Barthole*, se dit fam. d'un jurisconsulte fort habile.

SAVANTAS, s. m. Se dit quelquefois pour savantasse : *Vous me représentiez fort plaisamment votre savantas* (Mme de Sévigné).

* **SAVATE**, s. f. Il se dit quelquefois d'un soulier, neuf ou vieux, dont le quartier est rabattu : *Mettre ses souliers en savate.* — Jeux. Sorte d'amusement qui consiste à faire passer une savate de main en main dans un cercle de joueurs, tandis que l'un d'eux tâche de la saisir. — Mar. Morceau de bois plat sur lequel on fait reposer le bec d'une ancre mise à terre, pour l'empêcher de s'enfoncer dans le sol. — T. milit. Correction dont les soldats font usage entre eux, pour punir les vols de peu d'importance.

SAVATELLE, s. f. Bot. Espèce de champignon.

SAVE, n. pr. f. Géogr. Rivière qui sort des Alpes Carniques, en Illyrie, forme la limite entre l'Esclavonie et la Turquie, et tombe dans le Danube à Belgrade. Cours, 900 kil.

SAVÉ, n. pr. m. Géogr. anc. Nom d'une plaine dans le territoire de Sodome : elle est aujourd'hui couverte par la mer Morte : *La plaine de Savé.*

* **SAVERNE**, n. pr. f. Géogr. Cette ville est située sur la Zorne, près d'un défilé qui conduit de la Lorraine dans l'Alsace, et où Louis XV a fait construire un magnifique chemin. 5,352 hab. L'armée française, commandée par le duc d'Harcourt, y remporta une double victoire sur les Autrichiens, le 13 et le 15 août 1744.

* **SAVIE**, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de la Pannonie, entre la Drave et la Save.

SAVIGNYE, s. f. Bot. Plante d'Égypte.

SAVO, n. pr. m. Géogr. anc. Port de la Ligurie, entre Hasta et Vada Sabatia. Auj. *Savone.*

SAVOIE, n. pr. f. Géogr. Une des huit divisions continentales des États sardes, entre la confédération suisse au N., la France à l'O., les Alpes et le Piémont au S. et à l'E. Elle est subdivisée en sept provinces. Pop. 564,000 hab. Ch.-l. *Chambéry.* Territoire montagneux, sillonné par les ramifications des Alpes. Sites pittoresques. Eaux minérales; houille; marbre; bétail; vers à soie. Les habitants, très-pauvres en général, émigrent en partie, et vont exercer en France et en Italie les métiers de ramoneurs, commissionnaires, colporteurs, etc. — La *Savoie* correspond aux provinces que les Romains nommaient Alpes Pennines et Grées. Le nom de *Sabaudia* ou *Sapaudia*, d'où dérive la dénomination actuelle, ne date guère que de la fin du IVe siècle. Ce pays fit partie de l'empire de Charlemagne, passa, en 888, sous la domination de Rodolphe, roi de la Bourgogne Transjurane, et fut érigé en comté dépendant de l'empire germanique vers 1030. Ce fut le noyau du royaume de Sardaigne. Sous l'empire français, la *Savoie* forma le dép. du Mont-Blanc et en partie celui du Léman.

* **SAVOIR**, v. a. Prov. *Savoir le fin des fins*, avoir la connaissance des affaires les plus secrètes. — *Il ne sait ce qu'il veut*, se dit d'un homme indécis, inconstant dans ses désirs, dans ses résolutions. — *Il ne sait ni ce qu'il fait ni ce qu'il dit*, il ne fait, il ne dit rien de ce qu'il faudrait faire ou dire. — *Ce que trois personnes savent est public*, si l'on veut qu'une chose soit secrète, il ne faut pas la dire à un tiers. — *Il en sait plus d'un, plus d'une*, se dit d'un homme fin et adroit.

* **SAVON**, s. m. Pharm. *Savon médicinal*, savon de soude et d'huile d'amandes douces fait à froid dans les pharmacies.—*Savon de Starkey*, ou *tartareux*, composé de potasse et d'essence de térébenthine.—Comm. *Savon de Becqueur*, préparation pour préserver des insectes la peau des animaux empaillés. — *Savon blanc*, celui qui n'a point été veiné avec du sulfate de fer. — *Savon noir* ou *vert*, savon de potasse à l'huile de chènevis ou de colza. — *Savon de Naples*, savon de potasse à l'huile de palme.— *Savon de Venise*, savon blanc très-sec. — *Savon ponce*, savon dans la composition duquel il entre de la pierre ponce. — Alchim. *Savon des philosophes*, le mercure.

* **SAVONE**, n. pr. f. Géogr. C'est un ch.-l. d'intendance, sur le golfe de Gênes. 11,000 hab. Évêché. Fabriques d'armes, de soieries et de savon, qui, selon quelques-uns, y fut inventé. Sous l'empire français, *Savone* fut le ch.-l. du dép. de Montenote. Patrie de Grégoire VII, Jules II et Sixte IV.

* **SAVONNETTE**, s. f. *Savonnette à vilain*, se disait fig. et fam. des charges qu'on achetait pour s'anoblir, et particulièrement de la charge de secrétaire du roi.

* **SAVONNEUR**, s. m. Techn. Ouvrier qui savonne les cartons des cartes à jouer. — L'article du Dictionnaire fait double emploi avec *savonnoir*, qui est le véritable terme usité dans les fabriques.

SAVONNIÈRE, s. f. Se dit quelquefois des bâtiments d'une savonnerie. — Bot. *Savonnière*, la saponaire.

SAVONULER, v. a. Chim. Se combiner, en parlant de la combinaison des huiles volatiles avec les alcalis.

* **SAVOYARD**, s. m. Il se dit par extens. des petits ramoneurs qui viennent de la Savoie exercer leur industrie à Paris : *Appeler, faire venir un savoyard, un petit savoyard.*

* **SAXE**, n. pr. f. Géogr. Royaume de l'Europe centrale, compris dans la région moyenne de la confédération germanique, borné au N. par les États prussiens, à l'E. par ces États et les États autrichiens, au S. par l'Autriche et la Bavière, et à l'O. par la Bavière, les duchés de Saxe-Altenbourg et de Saxe-Weimar. Il est divisé en quatre districts, qui portent le nom de leurs ch.-lieux. Pop. 1 million 710,000 hab. Ch.-l. *Dresde.* Sol fertile en céréales, quoique montagneux. Mines de fer, cuivre, plomb, cobalt, houille, etc. Fabriques de porcelaines, de toiles. Imprimerie. Librairie. Commerce immense. La Saxe occupe dans la confédération le quatrième rang. Elle a quatre voix à l'assemblée générale et une à l'assemblée ordinaire. Le luthéranisme est la religion dominante. — Cet État fut fondé dans la première moitié du XVe siècle. Il fut gouverné par des électeurs jusqu'en 1806, époque où Frédéric-Auguste III reçut de Napoléon le titre de roi, en récompense de sa fidélité à la France ; aussi le congrès de Vienne lui enleva-t-il la moitié de ses possessions en 1815. — *Saxe-Altenbourg*, duché de la confédération germanique, au centre. 110,000 hab. Capitale, *Altenbourg.* — *Saxe-Cobourg-Gotha*, autre duché de la confédération germanique, au centre. 125,000 hab. Capitale, *Cobourg.* — *Saxe-Gotha*, ancien duché de la confédération germanique, partagé, en 1826, entre les duchés de Saxe-Cobourg, Saxe-Altenbourg et Saxe-Meinengen. La capitale était *Gotha.* — *Saxe-Hildburghausen*, ancien duché de la confédération germanique, réuni, en 1826, au duché de Saxe-Méiningen. La capitale était *Hildburghausen.* — *Saxe-Meiningen*, duché de la confédération germanique, au centre. 136,000 hab. Capitale *Meiningen.* — *Saxe-Weimar*, grand-duché de la confédération germanique, au centre. 228,000 hab. Capitale, *Weimar.* — *Province de Saxe*, une des huit grandes provinces des États prussiens, faisant partie de la confédération germanique, limitrophe des royaume et duché de Saxe au S., et divisée en trois régions. 1 million 637,000 hab. Chef-lieu *Magdebourg.* La plus grande partie de son territoire n'appartient à la Prusse que depuis 1815. Sol boisé, riche en mines et en céréales. — *Cercle de la Basse-Saxe*, une des neuf grandes divisions de l'ancien empire d'Allemagne, comprenant les duchés de Magdebourg, de Brême, de Brunswick, de Holstein, de Saxe-Lauenbourg, de Schwerin; les principautés de Lunebourg, Blankenbourg, etc.; les évêchés d'Hildesheim et de Lubeck; les villes libres de Lubeck, Hambourg, Brême, Goslar, Mulhausen et Nordhausen. Le directeur de ce cercle était l'électeur de Saxe. — *Cercle de la Haute-Saxe*, une des neuf grandes divisions de l'ancien empire d'Allemagne, comprenant les duchés de Poméranie et de Saxe, les principautés d'Anhalt, de Saxe, les électorats de Brandebourg et de Saxe, et différentes seigneuries, marquisats, comtés, etc. Ce cercle avait trois directeurs alternatifs, le duc de Brunswick, le duc de Brême (roi de Suède), et le duc de Magdebourg. — *Électorat de Saxe*, ancien État de l'empire d'Allemagne, compris dans le cercle de la Haute-Saxe. Son territoire, plus étendu que celui de la Saxe actuelle, était divisé en trois parties. Capitale *Dresde.* — Hist. *Maison de Saxe*, se dit des cinq princes saxons qui furent élus successivement rois de Germanie et empereurs du saint Empire romain : Henri l'Oiseleur, en 918; Othon le Grand, en 936; Othon II, en 973; Othon III, en 983, et Henri II, fils du duc de Bavière, arrière-petit-fils de Henri l'Oiseleur, de 1003 à 1024.

SAXÉEN, adj m. (en lat. *saxeus*, de *saxum*, pierre, rocher). Myth. Surnom d'Hercule, soit parce qu'il avait percé des montagnes, soit parce que Jupiter avait fait tomber sur ses ennemis une grêle de pierres.

SAXHORN, s. m. Instrument de musique inventé par Sax, célèbre facteur.

* **SAXICOLE**, s. m. Zool. Genre d'oiseaux.

SAXICOLIN, INE, adj. Zool. Qui ressemble à

un saxicole. — SAXICOLINS, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

* SAXIFRAGE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des saxifragées. Une de ses espèces, la *saxifrage granulée*, passe à la verite pour lithontriptique, mais le nom de *saxifrage* parait plutôt avoir été donné à ces plantes parce qu'elles croissent en général entre les fentes des rochers, sur les vieilles murailles et au milieu des pierres.

* SAXIFRAGÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la saxifrage. V. le Dict. On dit aussi *saxifragacé*.

* SAXON, ONNE, adj. et s. Geogr. anc. et mod. Nom d'un peuple de la Germanie septentrionale, voisin de la Chersonèse Cimbrique ; on distinguait les *Saxons Angariens* ou *Angrivariens*, et les *Saxons Enciens*. Deux hordes de *Saxons* passèrent en Bretagne avec les Angles, vers 449, sous la conduite d'Hengist et de Horsa, et y fondèrent l'heptarchie. Les *Saxons* qui étaient restés en Allemagne luttèrent, pendant trente ans, contre Charlemagne. Enfin leur chef, Witikind, se soumit et reçut le baptême en 785. Sous Louis le Germanique, les *Saxons* formèrent un des six peuples de la confédération qui se sépara pour toujours des Francs. — On appelle *Saxons Transylvains*, une tribu saxonne qui parait s'être refugiée dans la Transylvanie, dès le temps de Charlemagne. Ses descendants y occupent encore aujourd'hui le *pays des Saxons*, l'une des trois grandes divisions de la Transylvanie, au centre et au S. Environ 200,000 hab. Ch.-l. *Hermanstadt*. — Linguist. *Saxon*, langue germanique parlee en Angleterre, depuis le VIe siecle jusqu'au XIIe, époque où la langue française parlée par les Normands se fondit avec la première pour former l'anglais. — Diplom. *Lettres saxonnes*, se dit des caractères employés par les Anglo-Saxons jusqu'à Guillaume le Conquerant. On dit dans le même sens *anglo-saxon* et *britanno-saxon*.

SAXONIQUE, adj. des 2 g. Hist. Qui appartient aux Saxons. — *Comtes du rivage saxonique:* officiers établis par les empereurs sur les côtes de la Gaule, pour repousser les Saxons.

SAY, s. m. Relat. Bonze du royaume de Tonquin.

SAYDIQUE, adj. et s. m. Gramm. Un des dialectes de la langue copte.

* SAYE, s. f. Ancien vêtement semblable à celui qu'on appelle aujourd'hui *blouse*.

SAYETTE, s. f. Techn. Laine filée qui sert à faire la chaîne d'une étoffe.

SAZE, s. m. Relat. Nom de certains docteurs, dans le royaume de Camboge.

SB. Chim. Abréviation qui désigne l'antimoine.

SCABIEUX, EUSE, adj. (du lat. *scabies*, gale). Méd. Qui a rapport à la gale.

* SCABIN, s. m. Hist. Assesseur des comtes dans les plaids judiciaires. Les *scabins* devinrent plus tard des espèces d'assesseurs du maire de chaque municipalité, et on les appela *échevins*.

SCABINAL, ALE, adj. Hist. Qui appartient aux scabins ou échevins. — *Maison scabinale*, l'hôtel de ville, où s'assemblaient les échevins. — *Lettres scabinales*, lettres contenant des concessions faites par les scabins.

SCABIOSÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la scabieuse. — SCABIOSÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

SCABRICAUDE, adj. des 2 g. (du lat. *scaber*, rude; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue rude.

SCABRICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *scaber*, rude; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes ou les antennes rudes au toucher.

SCABRICOSTÉ, ÉE, adj. (du lat. *scaber*, rude; *costa*, côte). Zool. Qui est garni de côtes raboteuses.

SCABRIDE, adj. des 2 g. (du lat. *scaber*, rude). Bot. Qui est rude au toucher.

SCABRIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *scaber*, rude; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Qui a les calices de ses fleurs rudes au toucher.

SCABRIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *scaber*, rude; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles rudes au toucher.

SCABRISÈTE, adj. des 2 g. (du lat. *scaber*, rude; *seta*, soie). Bot. Qui a des pédoncules rudes au toucher.

SCABRIUSCULE, adj. des 2 g. (du lat. *scabriusculus*, dimin. de *scaber*, rude). Bot. Qui est légèrement rude au toucher.

SCABROSITÉ, s. f. Didact. État de ce qui est scabreux, raboteux.

SCÆA, n. pr. f. Temps hér. Une des Danaïdes, épouse de Daïphron.

SCÆUS, n. pr. m. (pr. *cé-uce*). Temps hér. Un des fils d'Hippocoon. Hercule, ayant tué son père, le réduisit en esclavage avec ses onze frères.

SCAGLIOLA, s. f. (mot. ital.). Constr. Se dit de la sélénite employée en incrustation avec des pâtes de couleur, ce qui lui donne l'appareuce d'un beau marbre.

SCALABIS, n. pr. f. (pr. *scalabice*). Géogr. anc. Ville de la Lusitanie, sur le Tage. Aujourd'hui *Santarem*.

SCALA-NOVA, n. pr. f. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, sur le golfe de Scala-Nova. 20,000 hab. Port très-commerçant.

SCALARIEN, IENNE, adj. Qui ressemble à la scalaire. — SCALARIENS, s. m. pl. Famille de mollusques.

SCALARIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *scala*, escalier; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'un escalier ou d'une rampe d'escalier. Il se dit d'un grand nombre de coquilles.

SCALA-SANTA, s. f. (littéral., *échelle sainte*). Hist. eccl. Escalier qui se trouve à Rome, et que les pèlerins montent à genoux, afin de gagner des indulgences attachées à cet exercice.

SCALDE, s. m. Littér. Il s'applique quelquefois, mais improprement, aux poëtes celtes ou gaulois, dont le véritable nom est *barde*. On ne doit appeler *scaldes* que les chantres scandinaves.

SCALDIS, n. pr. m. (pr. *scal-dice*). Géogr. anc. Fleuve de la deuxième Belgique. On l'appelait aussi *Tabuda*. Aujourd'hui l'*Escaut*.

SCALIGÉRIEN, IENNE, adj. Qui appartient au célèbre savant Jules Scaliger. — On appelle *critique scaligérienne* une critique érudite, mais minutieuse et souvent passionnée.

* SCAMANDRE, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Hector et d'Andromaque, plus généralement connu sous la dénomination d'*Astyanax*, qui, cependant, n'était que son surnom. — Géogr. anc. Rivière de Troade, à l'O. de Troie; sortait de l'Ida par deux sources, l'une chaude, l'autre froide; et après s'être uni au Simoïs, tombait dans la mer Egée. On l'appelait très-anciennement le *Xanthe*.

SCANDÉE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville et port de l'île de Cythère. Aujourd'hui *Saint-Nicolas*.

SCANDICINÉ, ÉE, adj. (du lat. *scandix*, cerfeuil). Bot. Qui ressemble au cerfeuil. — SCANDICINÉES, s. f. pl. Tribu de plantes ombellifères.

SCANDIE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée du nord de l'Europe, qui occupait la région méridionale de la Suède actuelle. Les anciens y plaçaient quatre peuples principaux : les Sitones, les Suiones, les Hilleviones, les Gutes; du reste, elle leur était peu connue. Quelques savants croient que la *Scandie* était l'île de Fionie.

* SCANDINAVE, adj. et s. des 2 g. Hist. Nom du peuple qui habitait la Scandinavie et le Danemark. On croit que les *Scandinaves* sont une peuplade venue d'Asie, sous la conduite d'Odin, vers le Ier siècle av. J. C. — Qui appartient aux Scandinaves. Il se dit, dans le style soutenu, de ce qui appartient aujourd'hui à la Suède, à la Norwège et au Danemark : *Les peuples scandinaves*. — *Langue scandinave*, dialecte germanique que parlaient les anciens Scandinaves, et que l'on trouve encore dans l'Islande et dans les îles Shetland ; il a donné naissance au suédois et au danois, appelés encore aujourd'hui langues scandinaves. On dit aussi *le scandinave*, ou la *langue runique*. — *Littérature scandinave ancienne*, se dit des poëmes des anciens Scaldes, appelés *Sagas*, de l'*Edda* et de tout ce qui appartient à la langue runique. — *Littérature scandinave moderne*, la littérature de la Suède et du Danemark. — *Alpes scandinaves*, chaînes de montagnes qui se compose des monts Thuliens, des Dofrines ou du Dofrefield et des monts Kioelen.

SCANDINAVIE, n. pr. f. Géogr. anc. Nom usité au moyen-âge pour désigner la Norwège et la Suède; il est encore fréquemment employé dans le style soutenu. Du reste, il n'y a jamais eu d'État appelé *Scandinavie*.

SCANDINAVIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient aux Scandinaves ou à la Scandinavie.

SCANIE, n. pr. f. Géogr. Ancienne division de la Suède méridionale ; elle forme aujourd'hui les préfectures de Malmœhus et de Christianstadt.

* SCAPE, s. m. Zool. Nom donné au premier article des antennes des insectes. — Bot. Espèce de hampe qui soutient certaines fleurs.

SCAPHIDITE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une scaphidie. — SCAPHIDITES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

SCAPHURE, s. f. Zool. Genre d'insectes orthoptères.

SCAPIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *scapus*, hampe; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont portées sur une hampe.

SCAPIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *scapus*, hampe; *gerere*, porter). Bot. Dont les tiges sont des hampes.

* SCAPIN, n. pr. m. Personnage de la comédie italienne, introduit sur la scène française par Molière. Scapin est un valet intrigant; il porte la toque et le manteau court. — Fig. Homme intrigant et fourbe : *C'est un Scapin*.

SCAPTA-HYLA, n. pr. m. Géogr. anc. Petite ville de Thrace, au N.-E., près d'Abdère. C'est près de là qu'étaient les mines d'or et d'argent appartenant à la famille de Thucydide. On écrit aussi *Scapté-Hylé* et même *Scaptésule*.

SCAPTÈRE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

SCAPULO-RACHIDIEN, IENNE, adj. Anat. Qui appartient à l'omoplate et au rachis.

SCARABÉIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble au scarabée. — SCARABÉIDES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

* SCARAMOUCHE, n. pr. m. C'est un personnage de la scène italienne, venu originairement d'Espagne. Son caractère est un mélange de fanfaronnade et de poltronnerie; il porte un costume entièrement noir. C'est ce qui fait dire à un valet des comédies de Molière : *Le ciel s'est habillé en Scaramouche*, c'est-à-dire, la nuit est fort obscure (l'Amour peintre, sc. Ire).

* SCARBOROUGH, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur une baie de la mer du Nord. 8,500 hab. Bon port, ruines d'un vieux château; eaux minérales, bains de mer; commerce de houille, eau-de-vie de genièvre, etc.

SCARDES ou SCARDIENS, adj. m. pl. Géogr. anc. Montagnes de l'Épire, formant une chaîne liée à l'Orbelus à l'E. Aujourd'hui le *Tchardagh*.

SCARDONA, n. pr. f. Géogr. anc. Ile de la mer Adriatique, à l'O. de la Liburnie. Aujourd'hui *Isola Grossa*. — Géogr. mod. *Scardona*, ville des États autrichiens, dans la Dalmatie. 6,000 hab. Évêché. Port.

* SCARE, s. m. Anc. t. milit. Escadron.

SCARIFICATEUR, s. m. Agric. Assemblage de coutres qu'on emploie pour fendre la terre dans les défrichements.

SCARITIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un scarite. — SCARITIDES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

SCARPE, n. pr. f. Rivière de France, qui naît dans le département du Pas-de-Calais, et tombe dans l'Escaut, après un cours de 100 kil.

SCARPHÉ, n. pr. f. Temps hér. Nom que quelques auteurs donnent à la mère de Jason.

SCARPHIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Locride, à l'E., près des Thermopyles.

SCATOMYSE, s. f. (du gr. σκατὸς, excrément; μυῖα, mouche). Zool. Genre d'insectes diptères qui vivent sur les excréments.

SCATOMYSIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une scatomyse. — SCATOMYSIDES, s. m. pl. Famille d'insectes diptères.

SCATOPHAGE, adj. des 2 g. (du gr. σκατὸς, excrément; φάγω, je mange). Zool. Qui se nourrit d'excréments.

SCATOPHAGIN, INE, adj. Zool. V. le mot précéd. — SCATOPHAGINS, s. m. pl. Famille d'insectes diptères.

SCATOPHILE, adj. des 2 g. (du gr. σκατὸς, excrément; φιλέω, j'aime). Zool. Qui croît ou vit sur les excréments.

* SCEAU, s. m. Hist. *Sceau ovale*, cachet qui fut employé par Chilpéric Ier et III, par Pépin et les Carlovingiens, et plus tard par Robert II. — *Sceau rond*, cachet de tous les autres rois de France, et même des villes, qui commencèrent à s'en servir vers le XIIe siècle. — *Grand sceau*, cachet des rois de France, qui, à partir de Henri Ier, se distinguait du petit sceau ou contre-scel, en ce qu'il représentait le roi assis sur son trône. — *Petits sceaux de justice*, s'est dit des sceaux qui servaient à sceller les sentences des juges non présidiaux. — *Sceau* ou *scel authentique*, celui des seigneurs. — *Sceau secret*, celui qu'on opposait aux lettres closes. — *Sceau de cire jaune*, sceau que se réservaient les rois de France. — *Sceau du Châtelet*, marque de la juridiction de l'île de France. — *Grand sceau de Normandie*, marque de la juridiction de cette province. — *Sceau d'or*, celui qui était suspendu à la bulle d'or de l'empereur Charles IV. — Anc.

chim. *Sceau des sceaux* ou *sceau d'Hermès*, fermeture hermétique.

SCÉE, adj. f. Ant. gr. Nom d'une des portes de Troie, près de laquelle était le tombeau de Laomédon, et où eut lieu la dernière entrevue d'Andromaque et d'Hector. C'est aussi par cette porte que fut introduit le cheval de bois.

SCÉLALGIE, s. f. (du gr. σκέλος, cuisse; ἄλγος, douleur). Méd. Douleur qui se fait sentir à la cuisse.

* SCÉLÉRAT, ATE, adj. Ant. rom. *Voie scélérate*, nom qui fut donné à la rue de Rome dans laquelle Tullie fit passer son char sur le corps de son père. — *Porte Scélérate*, nom qui fut donné à la porte de Rome par laquelle sortirent les trois cents Fabius. Elle s'appelait auparavant *porte Carmentale*. — *Scélérate*, s. f. Bot. Espèce de renoncule.

SCÉLÉTOGRAPHE, s. m. (du gr. σκελετὸς, squelette; γράφω, j'écris). Didact. Auteur d'une description du squelette.

SCÉLÉTOGRAPHIE, s. m. (même étym.). Didact. Description du squelette.

SCÉLÉTOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la sceletographie.

SCÉLIDE, s. f. (du gr. σκέλος, jambe). Zool. Patte de derrière d'un mammifère.

SCELLAN, s. m. Pêche. Petit poisson dont on se sert pour faire des appâts.

* SCÈNE, s. f. Ant. Chez les anciens, on entendait par *scène* la décoration architecturale qui occupe le fond, en face des spectateurs. — On appelait *scène versatile*, des décorations ou coulisses qui étaient placées sur des espèces de pivots, de manière à présenter tantôt des édifices, des colonnes, etc., tantôt des arbres, des rochers; et *scène ductile*, des décorations peintes sur des feuillets qu'on faisait glisser, soit au fond du théâtre, soit sur les côtés, comme dans les théâtres modernes.

* SCÉNIQUE, adj. des 2 g. Ant. Se disait de certaines sociétés dont les membres participaient aux représentations théâtrales, et qui étaient établies dans les grandes villes de l'empire romain : *Les artistes scéniques; le collège scénique*; ou : *les sceniques; le collége des scéniques.*

SCÉNOPINIEN, IENNE, adj. Zool. Qui ressemble à une scénopine. — SCÉNOPINIENS, s. m. pl. Famille d'insectes diptères.

SCÉPANNE, s. m. Bot. Arbrisseau de Java.

SCÉPINIE, s. f. Bot. Genre de plantes composées, propres au cap de Bonne-Espérance.

* SCEPTICISME, s. m. Il se dit, par extens., d'une disposition de l'esprit à révoquer tout en doute, même ce qui est évident : *Faire profession de scepticisme; porter le scepticisme dans l'étude des sciences.*

* SCEPTIQUE, adj. des 2 g. et s. m. Par extens., Qui affecte de douter de tout, même de l'évidence : *Esprit sceptique; écrivain, auteur sceptique*, et substantiv. : *Les sceptiques modernes; c'est un sceptique.* — *Sceptique*, s. f. S'est dit de la philosophie des sceptiques.

SCEPTIQUEMENT, adv. D'une manière sceptique.

SCEPTRATE, s. m. (du gr. σκῆπτρον, sceptre). Il se dit des monnaies anciennes sur lesquelles un souverain est représenté avec son sceptre.

* SCEPTRE, s. m. Myth. gr. *Sceptre cyanéen*, bâton que Tirésias reçut de Minerve, lorsqu'il fut devenu aveugle : il avait la propriété de lui faire distinguer les objets. — Astron. *Sceptre*, constellation boréale placée entre Céphée, Pégase et Andromède.

SCEPTRIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *sceptrum*, sceptre; *ferre*, porter). Myth. Qui porte un sceptre. Épithète de Jupiter et de Junon.

SCEPTRIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *sceptrum*, sceptre; *gerere*, porter). Myth. Synonyme de *sceptrifère*.

SCÉIR, n. pr. f. Astron. Un des noms de l'étoile Sirius.

* SCÉTIQUE, adj. des 2 g. Orthographe vicieuse. C'est *schétique*. V. ce mot au Complément.

SCÉVOLE, s. f. Bot. Genre de plantes des deux Indes.

SCÉVOLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une scévole. — SCÉVOLÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

SCHABAN, s. m. Chron. Nom du huitième mois de l'année arabique.

SCHABATH, s. m. Chron. Nom d'un mois des Chaldéens. On croit qu'il répond à notre mois d'avril.

SCHACHRIAR, s. m. Chron. Nom du sixième mois de l'année des Perses. Il correspond au mois de février. On dit aussi *scharivar*.

SCHADI, s. m. Hist. ott. Compagnie de soixante janissaires.

SCHAF, s. m. Mesure d'Augsbourg, pour le blé, valant, litr., 205, 30.

SCHAFFHOUSE, n. pr. f. Géogr. Ville de Suisse, ch.-l. du canton de Schaffhouse, sur le Rhin. 7,000 hab. — Le *canton de Schaffhouse*, le plus septentrional de la Suisse, est presque tout entier enclavé dans le grand-duché de Bade. 30,000 h.

SCHAGLIRDE, s. f. Hist. ott. Fille esclave du harem impérial.

SCHAHINDJI-BASCHI, s. m. Hist. ott. Grand fauconnier du sultan.

SCHAMANE, s. m. Relat. Espèce de jongleur des peuples fétichistes de la Sibérie.

SCHAMANIEN, s. m. Hist. relig. V. SAMANÉEN, au Complément.

SCHAMSI, s. m. Hist. eccl. Membre d'une petite secte chrétienne qui habite la ville de Mardine, en Asie. Les *schamsis* observent extérieurement les rites des nestoriens.

SCHAPZIGUER, s. m. Comm. Sorte de fromage qui vient de la Suisse.

SCHARAB-ÉMINI, s. m. Hist. ott. Inspecteur des vins.

SCHARAFI ou SCHÉRAFI, s. m. Relat. Nom que quelques voyageurs donnent aux sultanéys d'Égypte frappés par Aschraf. — On le dit aussi d'une monnaie de Perse appelée *chérassi*.

SCHARALIS, s. m. Hist. ott. Commis des bureaux publics.

SCHASMARIE, s. f. Bot. Genre de lichens.

SCHATIRS, s. m. pl. Hist. ott. Gardes d'honneur du grand visir et des pachas.

SCHAUENBOURG, n. pr. m. Géogr. État de la confédération germanique, borné au N.-E. par le Hanovre, au N.-O. par la Prusse et le Hanovre. 26,000 hab. Capitale *Bückebourg*. — Ce pays, constitué en 1648 par le traité de Westphalie, n'est qu'un démembrement de l'ancien comté de Schauenbourg, lequel faisait partie de l'empire d'Allemagne.

SCHAZADÉS, s. m. pl. Hist. ott. Les princes du sang.

SCHAZILITE, s. m. V. CHAZILITE, au Compl.

SCHÉAT, n. pr. m. Astron. Étoile de seconde grandeur, dans la constellation de Pégase.

SCHÉBAT, s. m. Chron. Le onzième mois de l'année sacrée, et le cinquième de l'année civile, chez les Hébreux.

SCHÉDAR, n. pr. m. Astron. Étoile de la constellation d'Andromède.

SCHEDE, s. f. Anc. cout. Se disait pour charte; diplôme.

SCHÉDIUS, n. pr. m. (pr. *skédiuce*). Temps hér. Fils d'Iphitus et d'Hippolyte. Il était, avec son frère Épistrophus, à la tête des Phocéens au siège de Troie, et fut tué par Hector. — Autre chef des Phocéens, fils de Périmèdes, également tué par Hector.

SCHÉDONORE, s. m. Bot. Genre de plantes graminées.

SCHEELATE, s. m. Chim. V. TUNGSTATE, au Complément.

* SCHEELIN, s. m. Chim. V. TUNGSTÈNE, au Complément.

SCHEELITE, s. f. Minér. Tungstate de chaux naturel.

SCHEFFEL, s. m. Mesure de capacité employée en Allemagne. — Le *scheffel de Mecklembourg* vaut, litr. 38,8890. — Le *scheffel de Brême*, litr. 74,0690. — Le *scheffel de Bavière*, litr. 222, 3540. — Le *scheffel de Hambourg*, litr. 105, 2960. — Le *scheffel d'orge de Hambourg*, litr. 157, 9500. — Le *scheffel de blé de Lippe*, litr. 44, 2920. — Le *scheffel d'avoine de Lippe*, litr. 51, 6740. — Le *scheffel de blé de Lubeck*, litr. 35,5800 — Le *scheffel d'avoine de Lubeck*, litr. 39,6300. — Le *scheffel de Prusse*, litr. 54,9610. — *L'ancien scheffel de Berlin*, litr. 54, 7300. — Le *scheffel de Saxe*, litr. 103,9000. — Le *scheffel de Saxe-Gotha*, litr. 87,2375. — Le *scheffel de Wurtemberg*, litr. 177,2200. — Le *scheffel d'Oldenbourg*, litr. 22, 8027. — Le *scheffel de Bâle* (Suisse), litr. 17, 0825. — Le *scheffel de Weimar*, litr. 76, 9652. — *Scheffel*, mesure agraire de la principauté de Lippe; elle vaut, ares 17, 1659.

SCHEFFERIE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

SCHEHER-EMINI, s. m. Hist. ott. Intendant général des bâtiments impériaux.

SCHELLING, n. pr. m. Géogr. Ile de Hollande, sur la côte de Frise, dans la mer du Nord, au S.-O. d'Ameland. 4,000 hab.

* SCHÉMA ou SCHÈME, s. m. Philos. Il se dit, dans le leibnitzianisme, d'un principe qui est essentiel à chaque monade, et qui constitue le caractère propre de chacune d'elles. — Littér. Figure de rhétorique. Inusité en ce sens. — Mus. anc. *Schéma* s'est dit des variétés qui résultent de la position des demi-tons.

SCHÉMATIQUE, adj. des 2 g. Philos. Qui appartient au schéma. — Hist. relig. Il s'est dit pour *schismatique*, et, selon quelques auteurs, on l'appliquait particulièrement à certains hérétiques qui enseignaient que le corps de Jésus-Christ n'était qu'une apparence.

* SCHÉMATISME, s. m. Philos. Dans le kantisme, acte résultant de l'application des formes de l'entendement pur à celles de la sensibilité pure. — Gramm. Se dit de la différence de deux mots, quand elle consiste uniquement dans la position de l'accent.

SCHEMKAL, s. m. Relat. Khan des Circassiens.

SCHEMNITZ, n. pr. m. Géogr. Ville de Hongrie, dans le comitat de Honth, sur la Schemnitz. 17,000 hab. Aux environs, riches mines d'or et d'argent.

SCHEMSSITE, s. m. V. CHEMSSITE, au Compl.

SCHENK-KAN, s. m. Mesure de Leipsig, valant, litr. 1, 2040.

SCHENK-MASS, s. m. Mesure de capacité de Bavière, employée à Augsbourg pour les liquides, et valant, litr. 1,0494. — Mesure de Nuremberg valant la 68[e] partie de l'eimer, litr. 1,0785. — Mesure de Saxe-Weimar, pour le vin, valant le 80[e] de l'eimer, litr. 1, 1664. — Mesure de Saint-Gall, en Suisse, pour les liquides, valant le 36[e] de l'eimer, litr. 0, 9163. — Mesure de capacité employée dans le Wurtemberg, pour les liquides, et valant le 160[e] de l'eimer, litr. 1,6704.

SCHÉNOBÈNE, adj. des 2 g. (pr. *skénobène*) (du gr. σχοῖνος, jonc; βαίνω, je marche). Zool. Qui se tient dans les joncs.

SCHEPPEL, s. m. V. SCHEFFEL, au Compl. — Mesure de capacité employée autrefois dans les Pays-Bas, pour les matières sèches, et valant, litr. 27,8140.

SCHÉRIE, n. pr. f. Géogr. anc. Un des noms qui ont été donnés à l'île de Corcyre.

SCHERMAÜS, s. m. Zool. Espèce de rat d'eau.

SCHERSCHELL, n. pr. m. V. CHERCHELL, au Complement.

SCHÉROME, s. m. Méd. Inflammation sèche des yeux.

SCHERZANDO, adv. Mus. Mot ital. qui signifie *en badinant*, et qui se met sur les partitions pour indiquer qu'un passage doit être exécuté d'une manière badine et légère.

SCHERZO, s. m. Mus. Mot ital. qui signifie *badinage*, et dont on se sert en parlant d'un morceau de musique léger et badin qui fait partie d'une symphonie. — On l'emploie quelquefois pour *scherzando*.

SCHÉTIQUE, adj. des 2 g. (pr. *skétique*) (du gr. σχετικὸς, relatif). Méd. Accidentel, qui ne tient pas à la constitution.

* SCHIAIS, SCHIAÏTES ou SCHIITES, s. m. pl. V. SCHIYTE, au Compl.

SCHIBBOLETH, s. m. Hist. sainte. Mot hébreu qui signifie *épi* ou *fleuve*. Les habitants de Galaad s'en servirent pour reconnaître à leur prononciation les gens d'Ephraïm, afin de les tuer ensuite.

SCHIEDAM, n. pr. m. Géogr. Ville de Hollande, dans la Hollande méridionale, sur la Schie. 10,000 hab. Petit port. Distillerie d'eau-de-vie de grains connue sous le nom de *genièvre de Schiedam* ou *de Hollande*.

SCHIFATE, s. m. V. SCYPHATE, au Compl.

SCHIFFLAST, s. m. Nouveau poids de Prusse, valant, kil. 1870, 8440.

SCHIFFPFUND, s. m. Poids de Danemark, composé de 320 livres et valant, kil. 135, 6208. — *Schiffpfund de charrois*, poids de Hambourg, kil. 154, 9952. — Poids de fer de la république de Lubeck, kil. 135, 7297. — Poids de charroi de la république de Lubeck, 135, 1197. — Poids de Mecklembourg, kil. 142, 2960. — Poids de Pologne, kil. 168, 4800. — Poids d'Aix-la-Chapelle en Prusse, kil. 14, 0112. — Ancien poids de Kœnigsberg, kil. 154, 6080. — Poids de Brunswick, kil. 131, 8852.

SCHIN ou SCIN, s. m. Gramm. La vingt et unième lettre de l'alphabet hébreu, valant *sch* ou *sc*. — Signe numérique de 300. — La treizième lettre de l'alphabet arabe. V. CHIN, au Compl.

SCHISMA, s. m. (du gr. σχίσμα, division).

Mus. anc. Petit intervalle qui valait la moitié du comma.

SCHISMATOBRANCHE, adj. des 2 g. (du gr. σχίσμα, τος, division; βράγχια, branchies. Zool. Dont les branchies s'ouvrent par une fente. — SCHISMATOBRANCHES, s. m. pl. Famille de poissons.

* SCHISMATOPTÉRIDE, adj. des 2 g. (du gr. σχίσμα, τος, division; πτερὶς, fougère). Bot. Dont les capsules s'ouvrent par une fente.

* SCHISME, s. m. Hist. sainte. *Schisme de Roboam* ou *schisme des dix tribus*, séparation du peuple juif en deux royaumes, celui d'Israël et celui de Juda, en 962 av. J. C., sous Roboam, fils de Salomon. — Hist. eccl. *Schisme d'Orient*, *schisme d'Occident*. V. ORIENT et OCCIDENT, au Compl. — *Schisme d'Angleterre*, celui qui sépara les Anglais de la communion romaine, sous Henri VIII, en 1534, et constitua l'Église anglicane. — *Schisme de l'Église gallicane*, nom que quelques catholiques donnent aux quatre propositions du clergé de France, approuvées par Bossuet en 1682, sur l'indépendance des souverains à l'égard de Rome et les libertés de l'Église gallicane. — Il se dit plus ordinairement de la constitution civile du clergé, décrétée en 1790. — *Schisme passif*, nom que les protestants donnent à leur séparation de l'Église, parce que, selon eux, c'est l'Église elle-même qui les a repoussés. — Relig. mahom. *Schisme d'Ali*, celui qui partagea les musulmans en sunnites ou traditionnaires (qui admettent les trois califes prédécesseurs d'Ali), et schyites (qui regardent le seul Ali comme légitime, et les trois autres comme usurpateurs) Ce dernier schisme, qui a commencé à la mort de Mahomet (632), subsiste encore, et a toujours joué un grand rôle en Orient.

SCHISTOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. σχιστὸς, fendu; καρπὸς, fruit). Bot. Dont les fruits s'ouvrent en se fendant.

SCHISTOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. σχιστὸς, schiste; εἶδος, forme). V. SCHISTOÏDÉ, au Dict.

SCHISTOSOME, s. m. (du gr. σχιστὸς, fendu; σῶμα, corps). Anat. Monstre dont l'abdomen est fendu dans toute sa longueur.

SCHISTOSOMIE, s. f. (même étym.). Anat. Scission longitudinale de l'abdomen entier.

SCHISTOSOMIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit des monstres par schistosomie.

SCHISTOSOMIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui a les caractères de la schistosomie.

SCHIVERECKIE, s. f. Bot. Plante crucifère de la Podolie.

SCHIYTE, adj. et s. des 2 g. Relig. mahom. Se dit des musulmans qui regardent Ali comme le véritable successeur de Mahomet. Le Dict. donne *schiais*, *schiaïtes* ou *schiites*. *Schiyte* est presque seul usité.

SCHIZANDRE, s. f. Bot. Plante de l'Amérique du Nord.

SCHIZANDRÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une schizandre. — SCHIZANDRÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

SCHIZÉACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une schizée. — SCHIZÉACÉES, s. f. pl. Famille de fougères.

SCHIZÉE, s. f. Bot. Genre de fougères.

SCHIZOCÈRE, s. m. (du gr. σχίζω, fendre). Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

SCHIZODERME, s. m. (du gr. σχίζω, fendre; δέρμα, peau). Bot. Genre de champignons.

SCHIZOLITE, s. f. (du gr. σχίζω, fendre). Minér. Genre de minéraux à texture foliacée, qui comprend le mica, la chlorite, le talc et la lépidolite.

SCHIZOLOME, s. f. (du gr. σχίζω, fendre; λῶμα, frange, bord). Bot. Genre de fougères des Moluques.

SCHIZONÈME, s. m. (du gr. σχίζω, fendre; νῆμα, filament). Bot. Genre d'algues marines.

SCHIZOPÉTALE, s. m. (du gr. σχίζω, fendre; πέταλον, pétale). Bot. Plante du Chili.

SCHIZOPHYLLE, s. m. (du gr. σχίζω, fendre; φύλλον, feuille). Bot. Genre de champignons.

SCHIZOPODE, adj. des 2 g. (du gr. σχίζω, fendre; πούς, πόδος, pied). Zool. Qui a les pieds fendus.

SCHIZOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. σχίζω, fendu; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes fendues.

SCHIZOTRICHIE, s. f. (du gr. σχίζω, fendre; θρίξ, τριχὸς, cheveu). Méd. Bifurcation des cheveux à leur extrémité.

SCHIZOTROQUE, adj. des 2 g. (du gr. σχίζω, fendre; τροχὸς, roue). Zool. Dont le corps porte un organe rotatoire lacinié.

SCHIZOXYLE, s. m. (du gr. σχίζω, fendre; ξυλὸν, bois). Bot. Genre de lichens.

SCHLAGUEUR, adj. et s. m Celui qui donne la schlague.

SCHLAGINIE, s. f. Bot. Genre de plantes peu connu.

SCHLEIZ, n. pr. m. Géogr. Ville d'Allemagne, ch.-lieu de la principauté de Reuss-Schleiz. 4,700 hab. Beau château, résidence du prince.

SCHLESWIG, n. pr. m. V. SLESWIG, au Compl.

SCHLOTAGE, s. m. Techn. Action de schloter.

SCHLOTER, v. a. Techn. Faire bouillir l'eau salée, pour la débarrasser des sels étrangers qu'elle tient en dissolution.

SCHLUSSELBOURG, n. pr. m. Géogr. Ville et forteresse de la Russie d'Europe, ch.-l. de cercle, sur le lac Ladoga et la Néva. Prison d'État, où fut détenu le czar Ivan VI, depuis le moment où il fut détrôné jusqu'à sa mort (1741-65).

SCHMALKALDEN, n. pr. m. V. SMALKALDE, au Compl.

SCHMIDTIE, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

* SCHNAPAN, s. m. Sorte de fusil des paysans allemands.

SCHOBÉRIE, s. f. Bot. Genre de plantes établi sur une espèce d'héliotrope.

SCHŒNÉE, n. pr. m. Temps hér. Roi d'Arcadie, père d'Atalante.

SCHŒNÉIDE, n. patr. Temps hér. Se dit d'Atalante, fille de Schœnée.

SCHOHARITE, s. f. Minér. Variété de sulfate de baryte.

* SCHOLIE, s. f. Philol. *Scholies de Venise*, recueil de remarques sur l'Iliade, provenant de l'école d'Alexandrie.

SCHOP, s. m. Mesure de capacité employée à Francfort, et valant, litr. 0, 4482. — Mesure de capacité employée pour les liquides dans la Hesse électorale, litr. 0, 5457. — Mesure de capacité de Manheim, litr. 0, 4985. — Nouvelle mesure de capacité employée dans le grand-duché de Bade pour les liquides, et valant, litr. 0,3750. — Mesure de Suisse, canton d'Arau, litr. 0,3600. — Mesure de Suisse, canton de Bâle, litr. 0, 3555. — Mesure de Fribourg pour les liquides, litr. 0, 3905. — Mesure du canton de Glaris, litr. 0, 4448. — Mesure de Lucerne, litr. 0,4320. — Mesure de Schaffhouse, litr. 0, 3286.

* SCHORL, s. m. Minér. Nom donné à un grand nombre de minéraux d'espèces différentes. *Schorl aigue-marine*, épidote du Saint-Gothard; — *schorl argileux*, variété d'amphibole; — *schorl basaltique*, amphibole en crystaux prismatiques et pyroxène volcanique; — *schorl blanc*, albite, pyroxène, néphéline et béril; — *schorl blond*, variété d'amphibole, — *schorl bleu*, disthène, titane anatase; — *schorl en colonnes*. V. plus haut *schorl basaltique*; — *schorl commun*, tourmaline; — *schorl crystallisé*, tourmaline, amphibole, épidote; — *schorl cruciforme*, stauride, harmotome; — *schorl électrique*, tourmaline; — *schorl feuilleté*, diallage, axinite; — *schorl fibreux*, grammatite; — *schorl en gerbe*, prehnite; — *schorl granatique*, axinite, amphigène, tourmaline; — *schorl lamelleux*, amphibole noire ou verte; — *schorl lamelleux chatoyant*, diallage; — *schorl en macle*, staurotide; — *schorl de Madagascar*, tourmaline; — *schorl noir*, tourmaline; — *schorl octaèdre*, titane anatase; — *schorl olivâtre*, péridot granulaire; — *schorl opaque*, amphibole; — *schorl pourpre*, titane oxyde rouge; — *schorl radié*, actinote, épidote; — *schorl rhomboïdal*, axinite; — *schorl rouge*, titane oxydé; — *schorl spatheux*, triphane; — *schorl spathique*, diallage, amphibole; — *schorl de Sibérie*, tourmaline apyre; — *schorl transparent*, axinite; — *schorl tricoté*, épidote, titane; — *schorl vert*, actinote, épidote, pyrogène; — *schorl violet*, axinite; — *schorl vitreux*, axinite, épidote; — *schorl volcanique*, pyroxène.

SCHORLIFÈRE, adj. des 2 g. Minér. Qui contient du schorl.

SCHORLITE, s. f. Minér. Variété de topaze.

SCHORTINGHUISIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte obscure de chrétiens mystiques, fondée en Allemagne au XVIII^e siècle.

SCHOTIE, s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses propres au cap de Bonne-Espérance.

SCHOUINQUE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des personnées.

SCHOUREQ, s. m. Gramm. Un des points-voyelles longs de la langue hébraïque.

SCHOUTEN, n. pr. m. Géogr. Groupe d'îles de l'Océan équinoxial, au N.-E. de la Papaousie. Découvert par Guill. *Schouten* en 1616.

SCHOUWEN, n. pr. f. Géogr. Ile de la Hollande, dans la prov. de Zélande, n'est séparé du Beveland que par un étroit canal. 24 kil. sur 8. Ch.-l. *Ziericzee.*

SCHOUWIE, s. f. Bot. Genre de plantes crucifères.

SCHUIT, s. m. Monnaie d'argent du Japon, valant fr. 31, 21.

SCHUMEG, n. pr. m. Géogr. Comitat de Hongrie, dans le cercle au-delà du Danube. 200,000 h. Ch.-l. *Kaposvar.*

SCHUTTERY, s. f. Nom de la garde nationale, en Hollande.

SCHUTZITE, s. f. Minér. Strontiane sulfatée de l'Amérique du Nord.

SCHUYT, s. m. Mar. Barque hollandaise.

SCHWABACH, n. pr. m. Géogr. Ville de Bavière, dans le cercle de la Rezat, sur la petite rivière de Schwabach, affluent de la Rednitz; 7,000 hab.

SCHWARZBOURG, n. pr. m. Géogr. Pays d'Allemagne, jadis compris dans le cercle de Haute-Saxe; il est actuellement partagé entre deux branches de la maison de Schwarzbourg, et forme deux des États de la Confédération germanique: *Schwarzbourg-Sondershausen*. 50,000 h., cap. *Sondershausen*; et *Schwartzbourg-Rudolstadt*, 60,000 hab., cap. *Rudolstadt*. — La *maison de Schwarzbourg* remonte au moins au XI^e siècle, et fut longtemps puissante. En 1349, Gonthier de Schwarzbourg fut même élu empereur par le parti opposé à Charles IV. En 1552, la maison se partagea en deux lignes, qui obtinrent le rang de princes, la première en 1697 et la seconde en 1710.

SCHWAZ, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans le Tyrol. 8,000 hab. Porcelaine; coutellerie; vert de Hongrie, etc.

SCHWEIDNITZ, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Silésie, sur la Weistritz. 10,000 hab. Ch.-l. jadis d'un duché souverain, aujourd'hui du cercle de Schweidnitz. Le Français Gribeauval y soutint, pendant plus de deux mois, pour Marie-Thérèse, un siége célèbre contre toutes les forces de Fréderic II (1761-62).

SCHWEINITZIE, s. f. Bot. Petite plante de la Caroline.

SCHWENKFELDIEN, s. m. Hist. relig. Disciple du luthérien Gaspard *Schwenkfeld*, qui, entre autres erreurs, enseignait au XVI^e siècle, que Jésus-Christ avait apporté son corps du ciel.

SCHWEINFURT, n. pr. m. Géogr. Ville de Bavière, dans le cercle du Bas-Mein, sur le Mein. 6,000 hab. Jadis ville impériale. Cédée à la Bavière en 1802.

SCHWÉRIN, n. pr. m. Géogr. Ville d'Allemagne, cap. du grand-duché de Mecklembourg-Schwérin, sur le bord O. du lac de Schwérin. 13,000 hab. Résidence du grand-duc. Château fortifié. Jolie église gothique. Prise par les Prussiens en 1759; occupée par les Français en 1806.

SCHWITZ, n. pr. m. Géogr. Ville de Suisse, ch.-l. du canton de Schwitz, au pied de deux rochers. 3,700 hab. — *Canton de Schwitz*, un des vingt-deux cantons de la Confédération suisse. 38,000 hab. Ch.-l. *Schwitz*. Le gouvernement y est démocratique. Sol montagneux. Lacs. Pâturages.

SCIABATS, s. m. Chron. Nom d'un mois syrien.

SCIACCA, n. pr. f. Géogr. Ville de Sicile, dans l'intendance de Girgenti, sur la mer. Sources minérales. Mines de soufre.

SCIADE, s. f. (du gr. σκία, ombre). Ant. gr. Nom des tentes que l'on dressait à Sparte pendant les carnéies. — Lieu où se réunissaient les assemblées du peuple à Sparte. — Coiffure des empereurs grecs.

SCIADOPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. σκιάδιον, parasol; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles en forme de parasol.

* SCIAGRAPHIE, s. f. B.-arts. Art de peindre les ombres. C'est ce qu'on appelle maintenant *entente du clair-obscur.*

SCIAGURE, s. f. (de l'ital. *sciagura*). Angoisse, tourment du corps ou de l'esprit.

SCIANT, ANTE, adj. Se dit pop. de ce qui scie ou ennuie: *Il est vraiment sciant. Voilà qui devient sciant.*

SCIAPHILE, s. m. (du gr. σκιὰ, ombre; φίλος, ami). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

* SCIAPODE, adj. et s. m. (du gr. σκιὰ, ombre; πούς, πόδος, pied). Ant. Selon Pline, qui parle de ce peuple, les *Sciapodes* n'avaient qu'un pied énorme, avec lequel ils couraient fort vite; quand ils voulaient se reposer, pendant la chaleur du

jour, ils se servaient de ce pied comme d'un parasol. On dit quelquefois *Sciopode.*

SCIARRO, s. m. (mot ital.). Géol. Ruisseau de lave. — Au pl. *sciarri.*

SCIATHOS, n. pr. m. (pr. *ciatóce*). Géogr. anc. Ile de la mer Égée, près de la côte de Magnésie. Ses vins étaient renommés. Aujourd'hui *Skiato.*

* **SCIE**, s. f. Techn. Plaque de fer ronde, fixée au bout d'une broche, dont le lapidaire se sert pour user les pierres.

* **SCIENCE**, s. f. Prov. *Expérience passe science*, les connaissances acquises ou vérifiées par la pratique sont plus sûres que celles qui ne reposent que sur une vaine théorie. — *Avoir plus d'heur que de science*, réussir en des choses dont on n'a qu'une connaissance imparfaite.—Hist. sainte. *L'arbre de la science du bien et du mal.* V. ARBRE, au Dict. — Théol. *Science de simple intelligence*, se dit de la faculté par laquelle Dieu se connaît lui-même. — *Science infuse.* V. INFUSE, au Dict. — *Science de vision*, celle qui fait connaître toutes choses à l'Être suprême. — *Science moyenne*, celle par laquelle Dieu apprécie les conséquences de telle ou telle cause.

SCIENDUM, s. m. (pr. *ciendome*). Mot latin qui signif. *ce qui doit être su.* On l'emploie dans cette expression : *sciendum de la chancellerie*, nom d'un titre de la chancellerie qui contient des règlements pour les officiers.

SCIÉNOÏDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble au sciène. — SCIÉNOÏDES, s. m. pl. Famille de poissons.

* **SCIENTIFIQUE**, adj. des 2 g. Titre qu'on donnait anciennement aux ecclésiastiques. *Vénérable et scientifique personne.*

* **SCIER**, v. a. Pop. *Scier quelqu'un*, l'ennuyer à l'excès. — Man. *Scier du bridon* ou *du filet*, faire aller et venir l'embouchure du frein, en tirant alternativement sur l'une et l'autre rène.

SCIÉRIES, s. f. pl. (du gr. σκιερὸς, ombragé). Ant. gr. Fête de Bacchus, à Alée, en Arcadie, pendant laquelle les femmes se flagellaient devant l'autel du dieu, dont la statue était placée sous un abri.

SCIÉROPIE, s. f. (du gr. σκιερὸς, ombragé; ὤψ, œil). Méd. Lésion de la vue, dans laquelle tous les objets paraissent plus foncés en couleur.

* **SCILLE**, s. f. Ant. gr. *Fêtes des scilles*, fête qui se célébrait en Sicile, et dans laquelle des jeunes gens armés de tiges de scilles ou d'oignons de mer combattaient entre eux. Le prix était un taureau.

SCILLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la scille. — SCILLÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

SCILLONTE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Élide, près de Pise.

SCILLUNTÈS, n. pr. m. Temps hér. Père d'Alésius, et un des prétendants d'Hippodamie.

SCIMAZAR, s. m. Nom d'une espèce de divination citée par Michel Scot.

SCINDAPSE, s. m. (en gr. σκινδαψὸς). Ant. gr. Instrument de musique à quatre cordes dont il est parlé dans Athénée.

SCIO, n. pr. f. Géogr. Ile de l'Archipel, près des côtes de l'Anatolie; 45 kil. sur 12; pop. qui s'élevait à plus de 100,000 hab. avant 1822, et qui a été réduite à 10,000 environ par les massacres des Turcs; capitale *Scio*, sur la côte E. Fruits excellents; vins muscats. V. CHIOS, au Compl.

SCIOBIE, s. f. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

SCIOPE, s. m. Anc. t. milit. Il se disait des coups d'une petite arme à feu, telle qu'une escopette.

SCIOPHILE, s. m. V. SCIAPHILE, au Compl.

* **SCIOPODE**, adj. et s. m. V. SCIAPODE, au Complément.

* **SCIOPTIQUE**, adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la vision dans l'ombre. — Phys. *Sphère scioptique.* V. le Dictionnaire.

SCIOTE, adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de l'île de Scio. — Qui appartient à Scio ou à ses habitants.

SCIOTER, v. a. Techn. Trancher avec la sciote. V. ce mot, au Dictionnaire.

SCIOTHÉRIQUE, adj. des 2 g. Orthographe véritable du mot que le Dictionnaire écrit à tort *sciatérique* ou *sciotérique.* On trouve encore *scioptérique*, qui est évidemment une corruption du même mot.

SCIPIONIEN, IENNE, adj. Hist. Qui tient des vertus de Scipion : *Continence scipionienne.*

SCIRADE, adj. f. Myth. gr. Surnom de Minerve, adorée à Salamine et à Phalère. Elle avait dans cette dernière ville un temple bâti par un augure nommé *Scirus.*

SCIRITIDE, n. pr. f. Géogr. anc. Nom d'une petite contrée de la Lucanie, d'où l'on pense que les Scirites étaient originaires. V. SCIRITES, au Dictionnaire.

* **SCIRON**, s. m. (en gr. σκίρον). Ant. gr. Espèce de petit dais que la prêtresse de Minerve portait dans les processions en l'honneur de cette déesse. — n. pr. m. Temps hér. Fils de Pylas : il épousa la fille de Pandion. Quelques auteurs le font père d'Endéis, femme d'Éacus. — Brigand qui habitait entre Mégare et Athènes. Il fut tué par Thésée.

SCIROPHORION, s. m. Chron. Mois athénien qui était le dernier de l'année, et répondait à peu près à notre mois de juin. C'est le 15 du mois de *scirophorion* qu'on célébrait les scirophories.

SCIRROCÈLE, s. f. (du gr. σκιῤῥὸς, dur; κήλη, tumeur). Méd. Squirrhe du testicule.

SCIRROPHTHALMIE, s. f. (du gr. σκιῤῥὸς, dur, et du fr. *ophthalmie*). Méd. Ophthalmie compliquée de callosités.

SCIRROPHTHALMIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui concerne la scirrophthalmie.

SCISSIDOIS, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui professait à peu près les opinions des Vaudois, mais qui croyait à la présence réelle. On dit aussi *sciscidense.*

* **SCISSURE**, s. f. Anat. Sillon dont est creusée la surface de certains organes : *Les scissures du foie, du poumon, des reins.* — *Scissure de Sylvius*, enfoncement que présente la base du cerveau, et qui sépare les lobes antérieur et moyen.

* **SCIURIEN, IENNE**, adj. (du lat. *sciurus*, écureuil). Zool. Qui a les habitudes d'un écureuil. On dit aussi *sciurin.*

SCIUROÏDE, adj. des 2 g. (du gr. σκίουρος, écureuil; εἶδος, ressemblance). Zool. Qui a quelque ressemblance avec un écureuil.

SCIUROPTÈRE, s. m. (du gr. σκίουρος, écureuil; πτέρον, aile). Zool. Genre de mammifères rongeurs, qu'on appelle vulgairement *écureuils volants.*

SCLAVE, adj. et s. des 2 g. V. ESCLAVON, au Compl.

SCLAVONIE, n. pr. f. V. ESCLAVONIE, au Compl.

SCLÉRÉMIE, s. f. Méd. Il se dit quelquefois pour *sclérème.* V. ce mot, au Dictionnaire.

SCLÉRIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une sclérie. — SCLÉRIÉES, s. f. pl. Tribu de plantes cypéracées.

SCLÉRODERME, s. m. (du gr. σκληρὸς, dur; δέρμα, peau). Hist. nat. Qui a la peau revêtue d'écailles.

SCLÉRODONTE, s. m. (du gr. σκληρὸς, dur; ὀδοὺς, ὀντος, dent). Bot. Genre de mousses.

SCLÉROPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. σκληρὸς, dur; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles roides.

SCLÉROPHYTE, s. m. (du gr. σκληρὸς, dur; φυτὸν, plante). Bot. Genre de lichens.

SCLÉROPODE, adj. des 2 g. (du gr. σκληρὸς, dur; ποὺς, πόδος, pied). Bot. Qui a un pied ou les pédoncules roides.

SCLÉROPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. σκληρὸς, dur; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes puissantes pour le vol.

* **SCLÉROSTOME**, adj. des 2 g. Zool. Qui a la bouche dure.

SCLÉROTIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un sclérotion. — SCLÉROTIACÉES, s. f. pl. Famille de champignons. On dit aussi *sclérotié.*

SCLÉROTICONYXIE, s. f. pl. (du gr. σκληροτική, la sclérotique; ὄνυξ, taie sur l'œil). Méd. Affection de l'œil consistant en une taie blanchâtre qui envahit la sclérotique.

SCLÉROTION, s. m. (du gr. σκληρὸς, dur). Bot. Genre de champignons.

SCLOPPÉTARIE, s. f. Anc. t. milit. Tir des armes à feu, et principalement des armes carabinées.

SCOBICULÉ, ÉE, adj. (du lat. *scobis*, sciure ou râpure). Bot. Qui est fin comme la sciure de bois.

SCOBINÉ, ÉE, adj. (du lat. *scobina*, râpe). Hist. nat. Dont la surface est raboteuse comme celle d'une râpe.

SCOBULIPÈDE, adj. des 2 g. Zool. Qui a les pattes en forme de houssoir.

SCODELLE, s. f. Bot. Espèce de pezize de Toscane.

SCODRA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Dalmatie, au S., dans le pays des Labéates. Aujourd'hui *Scutari.*

SCOLÉCIASIE, s. f. (en gr. σκωληκίασις, de σκωληκιάω, je fourmille de vers). Méd. Maladie entretenue par des vers.

SCOLÉCODE, adj. des 2 g. (du gr. σκώληξ, ηκος, ver). Zool. Qui ressemble à un ver. — Méd. Qui est occasionnée par des vers : *Affection scolécode.*

SCOLÉCOLOGIE, s. f. (du gr. σκώληξ, ηκος, ver; λόγος, discours). Méd. Traité sur les vers.

SCOLÉCOLOGIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui concerne la scolécologie.

SCOLÉCOTRIQUE, s. f. (du gr. σκώληξ, ηκος, ver; θρὶξ, τριχὸς, cheveu). Bot. Genre de champignons.

SCOLÉSITE, s. f. Minér. Espèce de mésotype.

* **SCOLIE**, s. f. (du gr. σκολεὸς, disloqué). Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

SCOLIEN, adj. et s. m. Littér. anc. Se dit du pied plus ordinairement nommé *amphibraque.*

SCOLITAS, adj. m. Myth. gr. Surnom de Pan, à Mégalopolis. — Surnom de Jupiter adoré dans un bois sacré de la Laconie. — Géogr. anc. Hauteur qui se trouvait dans l'enceinte de Mégalopolis, et sur laquelle se trouvait une statue de Pan Scolitas.

SCOLAPACIDE, adj. des 2 g. (du lat. *scolopax, acis*, bécasse). Zool. Qui ressemble à la bécasse. — SCOLOPACIDES, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

SCOLOPENDRACÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à la scolopendre. — SCOLOPENDRACÉS, s. m. pl. Famille d'insectes. On dit aussi *scolopendrin, ine.*

SCOLOPENDRITE, s. m. Zool. Espèce d'oursin.

* **SCOLOPENDROÏDE**, adj. des 2 g (du gr. σκολόπενδρα, scolopendre; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui ressemble à une scolopendre. On dit aussi *scolopendride.*

SCOLYMÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un scolyme. — SCOLYMÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

SCOPELO, n. pr. m. Géogr. Ile de la Grèce, dans les Sporades septentrionales. 12,000 hab. Ch.-lieu *Scopelo*, qui compte 5,000 hab.

SCOPIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *scopæ*, balai; *ferre*, porter). Zool. Qui porte des faisceaux de poils en balai.

SCOPIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *scopæ*, balai; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes velues.

SCOPULÉ, ÉE, adj. (du lat. *scopula*, petit balai). Zool. Qui est couvert d'un faisceau de poils roides.

SCORACRASIE, s. f. (du gr. σκὼρ, excrément; ἀκρασία, incontinence). Méd. Sortie involontaire des matières fécales.

SCORDATURA, s. f. (littéral., *désaccordement*). Mus. Manière d'accorder un instrument autre que celle que l'on emploie d'habitude.

SCORIACÉ, ÉE, adj. Minér. Qui a l'apparence de scories.

SCORIDOR, s. m. Mar. V. SCORRIDOR, au Dict.

SCORIFORME, adj. des 2 g. Minér. Qui a la forme de scories.

SCORPÉNIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à la scorpène. — SCORPÉNIDES, s. m. pl. Famille de poissons.

SCORPIOGÈNE, adj. des 2 g. (du gr. σκορπίος, scorpion; γεννάω, engendrer). Méd. Se dit des maladies causées par la piqûre du scorpion du Midi.

* **SCORPIOÏDE**, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui ressemble à la queue recourbée d'un scorpion.

* **SCORPION**, s. m. Zool. *Scorpion de mer*, nom vulgaire de plusieurs poissons de mer. — *Scorpion aquatique.* V. NÈPE, au Dict. — *Scorpion*, nom marchand de plusieurs coquilles univalves. —Géogr. anc. *Montée du scorpion*, montagne au S. de la Palestine, entre cette contrée et l'Arabie Pétrée.

* **SCORPIONE**, s. f. Bot. C'est le nom vulgaire des myosotis.

SCORPIONIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble au scorpion. — SCORPIONIDES, s. m. pl. Famille d'insectes aptères.

* **SCORPIURE**, s. m. (du gr. σκορπίος, scorpion; οὐρὰ, queue). Bot. Genre de plantes légumineuses. L'article du Dictionnaire est erroné.

SCORSONÉRÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la scorsonère. — SCORSONÉRÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

SCORZO, s. m. Mesure de capacité employée dans les États de l'Église, et valant le seizième ou le vingt-deuxième du rubbio.

SCOT, OTE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Hibernie, qui vint s'établir dans la Calédonie, et de qui ce pays a pris le nom d'Écosse.

SCOTÈNE, s. m. Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

* **SCOTIE**, n. pr. f. Géogr. anc. Nom que les anciens ont donné à l'Hibernie, et ensuite au nord de l'île de Bretagne.

SCOTINE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

SCOTINIEN, s. m. Hist. relig. Nom qu'on a donné aux Photiniens, par une espèce de jeu de mots : φῶς, φωτος, signifiant lumière, et σκότος, ténèbres.

* **SCOTISME**, s. m. V. SCOTTISME, au Compl.

* **SCOTISTE**, s. m. V. SCOTTISTE, au Compl.

* **SCOTITES**, s. m. pl. Ant. Nom donné aux adorateurs d'Hécate Scotie et de Jupiter Scotios. V. SCOTIE et SCOTIOS, au Dictionnaire.

SCOTOBIE, s. m. (du gr. σκότος, ténèbres; βιόω, je vis). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

SCOTOPHILE, s. m. (du gr. σκότος, ténèbres; φίλος, ami). Zool. Genre de chauves-souris.

SCOTOPITE, s. m. Hist. relig. Nom d'anciens sectaires plus connus sous le nom de *circoncellions*.

SCOTTISME, s. m. Philos. Système, opinion des scottistes. On écrit quelquefois *scotisme*.

SCOTTISTE, adj. et s. des 2 g. Philos. Partisan de Jean *Scott*, surnommé *Érigène*, moine irlandais du IX[e] siècle, dont le traité de la Prédestination fut condamné par le pape. — Il se dit aussi des partisans de Jean Duns Scott, célèbre philosophe scholastique, surnommé le *docteur subtil*. Les *scottistes* admettaient le réalisme, soutenaient la liberté d'indifférence, faisaient dépendre les distinctions morales de la volonté arbitraire de Dieu, et se signalaient principalement par l'abus des subtilités et des vaines distinctions. — Qui appartient aux opinions des deux Scott. On écrit aussi *scotiste*.

SCOTUSE ou **SCOTUSSE**, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Thessalie, au S.-E. de Larisse.

SCRAMAISON, s. f. Techn. Opération qui consiste à racler les impuretés qui se trouvent à la surface du verre fondu.

SCRIBANIE, s. f. (du lat. *scribo*, j'écris). Anc. prat. Greffe d'un tribunal.

* **SCRIBE**, s. m. Hist. eccl. *Dom scribe*, titre du secrétaire du général des chartreux.

SCRIBLAGE, s. m. Techn. Opération qui a pour but de dégrossir la laine, avant de la soumettre au cardage mécanique.

SCRIBONIEN, adj. m. Ant. rom. *Putéal scribonien*, ou *de Scribonius*, putéal élevé à Rome, dans le forum, par les soins de Scribonius Libon. On disait aussi *putéal de Libon*. V. PUTÉAL, au Dictionnaire et au Complément.

SCRINIAIRE, s. m. Hist. eccl. Archiviste; secrétaire.

SCRIPTURAIRE, s. m. (du lat. *scriptura*, écriture). Hist. relig. Nom de sectaires juifs plus connus sous celui de *caraïtes*.

SCRIPTURAL, **ALE**, adj. (même étym.). Diplom. Qui a rapport aux écritures sacrées : *Interprétation scripturale*.

SCRIPULUM, s. m. (pr. *scripulome*). Ant. rom. Une des divisions de l'once, la 24[e] partie de ce poids ou du douzième d'un as, d'une mesure quelconque. — Mesure agraire valant la 288[e] partie du jugerum, ou un carré de dix pieds. — Mesure de temps, la 24[e] partie d'une heure. V. SCRUPULE, au Complément.

SCROBICULAIRE, s. f. (du lat. *scrobiculus*, petite fosse). Zool. Genre de coquilles bivalves.

SCROBICULÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Dont la surface est creusée de petites fossettes irrégulières.

SCROFULARIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une scrofulaire. — SCROFULARIÉES, s. f. pl. Famille de plantes. On dit aussi *scrofulariné*.

SCRUPOLO, s. m. Métrol. Subdivision du poids d'apothicaire de Florence, valant le 9[e] de la drachme, ou kil. 0, 000393. — Poids de Turin, valant la 288[e] partie de la livre d'apothicaire, ou kil. 0, 001067.

SCRUTIN, s. m. Comm. relig. Chez les augustins et dans quelques autres ordres, nom du lieu où le provincial et les visiteurs interrogeaient les religieux.

SCRUTINER, v. n. Faire un scrutin, des scrutins. Il est fam.

SCUDO, s. m. Monnaie d'argent de Gênes. Il y a le *scudo della croce*, qui vaut fr. 8, 13. — Le *scudo de 8 lires*, fr. 6, 58. — Le *scudo de la république ligurienne*, fr. 6, 54. — Le *scudo de 5 lires*, fr. 4, 29.—*Scudo*, monnaie de Sardaigne. L'*ancien scudo* vaut fr. 4, 70; le *nouveau scudo*, fr. 5. — *Scudo de Lucques*, monnaie d'argent, fr. 5, 35. — *Scudo de Modène* de 1739, fr. 5, 54. — *Scudo de* 1782, fr. 1, 82. — *Scudo de* 1796, fr. 4, 13. — Monnaie de Malte : il y a le *scudo de compte*, composé de 240 grains ou 1440 piccioli, fr. 2, 20. — Le *scudo d'Emmanuel de Rohan*, monnaie d'argent, fr. 1, 98. — Monnaie d'argent de Milan. Le *scudo de 6 lires* vaut fr. 5, 20. — *Scudo de la république cisalpine*, fr. 4, 64. — *Scudo de Palerme*, fr. 5, 40. — *Scudo de Piémont*, monnaie d'argent. Le *scudo de* 1690 vaut fr. 5, 48. — *Scudo de* 1733, fr. 6, 02. — *Scudo de* 1755, fr. 7, 97. — *Scudo neuf*, fr. 5. — *Scudo de Pise*, monnaie d'argent de 1803, fr. 5, 54. — *Scudo*, monnaie d'or de Rome, sous la république française : elle valait fr. 17, 28. — Monnaie d'argent de Rome depuis 1753, fr. 5, 38. — *Scudo de* 1799, fr. 5, 29. — *Scudo de Bologne de Pie VI*, fr. 5, 37. — *Scudo de la ville*, fr. 5, 52. — *Scudo de Pie VII*, fr. 5, 33. — *Scudo de Venise*, monnaie d'argent. Le *scudo della croce* vaut fr. 6, 70; et le *scudo de* 1797, fr. 5, 25.

SCULIER, s. m. Anc. cout. Officier qui avait soin de la vaisselle.

SCULPTAGE, s. m. Techn. Action de sculpter.

SCULTET, s. m. Hist. eccl. Bailli dans la dépendance d'une abbaye.

SCUPI, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de Mésie, métropole de la Dardanie. Auj. *Uskup*.

SCUTAIRE, s. m. (du lat. *scutum*, bouclier). Écuyer, celui qui portait ordinairement le bouclier d'un chevalier. Vieux mot.

SCUTARI, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans l'Albanie, ch.-l. de livah, sur le lac de Scutari ou de Zenta. 16,000 hab. Évêché grec. Château fort. — Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, sur le Bosphore, vis-à-vis de Constantinople, dont elle est regardée comme un faubourg. 35,000 hab. Belles mosquées.

SCUTELLAIRE, s. f. (du lat. *scutella*, petit plat, écuelle). Bot. Genre de plantes labiées.

SCUTELLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est couvert de scutelles. V. ce mot, au Dictionnaire.

SCUTELLIFORME, adj. des 2 g. Hist. nat. Synon. de *scutiforme*.

SCUTELLOÏDE, adj. des 2 g. Bot. Dont la forme se rapproche de celle d'un bouclier.

SCUTIBRANCHE, adj. des 2 g. (du lat. *scutum*, bouclier; *branchiæ*, branchies). Zool. Dont les branchies sont couvertes par une coquille en forme de bouclier ou d'écusson. — SCUTIBRANCHES, s. m. pl. Famille de mollusques.

SCUTIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *scutum*, bouclier; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles en forme de bouclier.

* **SCUTIFORME**, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui est en forme de bouclier.

* **SCUTIGÈRE**, s. m. (du lat. *scutum*, bouclier; *gerere*, porter). S'est dit pour écuyer. V. plus haut le mot SCUTAIRE.

SCUTIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *scutum*, bouclier; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Dont les pieds sont couverts de plaques écussonnées.

SCUTO-CONCHIEN, adj. et s. m. Anat. Il se dit de quelques muscles du pavillon de l'oreille.

SCUTOÏDE, adj. des 2 g. (du lat. *scutum*, bouclier, et du gr. εἶδος, forme). Didact. Qui a la forme d'un bouclier.

SCUTO-STERNAL, ALE, adj. Zool. Qui appartient à l'écusson et au sternum des insectes.

SCYBALAIRE, adj. des 2 g. (du gr. σκύβαλλον, excrément). Zool. Qui vit dans les excréments.

SCYBALE, s. f. (même étym.). Méd. Amas de matières fécales pelotonnées et arrêtées dans les intestins.

SCYLACÉE, n. pr. m. Géogr. anc. Ville du Brutium, près d'un golfe qui portait le même nom, formé par la mer Ionienne. On dit aussi *Scylacium*. Aujourd'hui *Squillace*.

* **SCYLLA**, n. pr. f. Temps hér. Fille de Nisus, roi de Mégare; s'éprit d'un fol amour pour Minos, qui assiégeait sa ville natale, et coupa, sur la tête de son père, le fatal cheveu de pourpre auquel tenait le salut de Mégare, puis le fit porter à Minos; mais celui-ci ne la paya que de mépris. *Scylla* se jeta de désespoir dans la mer, et fut changée en alouette. V. NISUS, au Dictionnaire.— Une des Danaïdes, épouse de Protéus. — Géogr. anc. Écueil redouté, à l'entrée du détroit de Sicile, sur la côte du Brutium, et vis-à-vis l'écueil de Charybde, sur la côte de Sicile. — Géogr. mod. Ville d'Italie, dans le royaume de Naples et la Calabre Ultérieure première, près du cap de *Scylla*, célèbre chez les anciens. 7,000 hab.

SCYLLARIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un scyllare. — SCYLLARIDES, s. m. pl. Famille de crustacés.

SCYLLIEN, adj. m. Myth. gr. Surnom de Jupiter, adoré sur le mont Scyllius, en Crète.

SCYLLIORHIN, s. m. Zool. Poisson du genre squale.

SCYMNE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

SCYPHATE, s. m. (du lat. *scyphus*, coupe). Archéol. Ancienne monnaie d'or qui portait la figure d'une coupe.

SCYPHE, s. m. Zool. Espèce d'esturgeon. — Genre de polypiers.

SCYPHIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *scyphus*, coupe, vase à boire; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une petite coupe.

SCYPHONOÏDE, adj. des 2 g. (du lat. *scyphus*, coupe, et du gr. εἶδος, ressemblance). Didact. Qui a la forme d'une coupe.

SCYPHULE, s. m. (du lat. *scyphulus*, entonnoir). Bot. Petit entonnoir que portent certains lichens.

SCYPHULIFORME, adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'un scyphule ou d'un petit entonnoir.

* **SCYRIADE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Scyros.—Temps hér. Se dit particulièrement de Déidamie, fille de Lycomède, roi de Scyros.

SCYROS, n. pr. m. (pr. *cirôce*). Géogr. anc. Ile de la Grèce, dans la mer Égée, à l'E. de l'Eubée. C'est à Scyros qu'Achille fut caché par sa mère sous des habits de femme, et que mourut Thésée. Aujourd'hui *Skiro*.

SCYTALIDE, ou **SCYTALIE**, s. f. Ant. gr. Espèce de dard, le plus souvent enflammé.

* **SCYTHE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de la Scythie. — Dénomination sous laquelle les anciens comprenaient tous les peuples barbares, étrangers à la civilisation, ou qui leur étaient peu connus. — Qui appartient à la Scythie ou à ses habitants. — Ant. gr. *Scythes*, se dit particulièrement et absol. des archers qui exécutaient les ordres des magistrats d'Athènes; ils étaient au nombre de mille, la plupart Scythes d'origine. On les appelle aussi *Toxotes* ou *Peusiniens*. — *Boire à la scythe*, se disait proverbial., chez les Grecs, pour boire du vin sans eau, boire copieusement.

SCYTHÈS, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Hercule, ou de Jupiter et d'Échidna; il régna dans la Scythie, à laquelle il donna son nom.

SCYTHIE, n. pr. f. Géogr. anc. Immense région s'étendant en Europe et en Asie, depuis les confins de la Germanie jusqu'aux bornes du monde connu des anciens. Ceux-ci n'eurent jamais d'idées bien fixes sur ses limites; les opinions varient à ce sujet. D'ailleurs, les Scythes, peuples excessivement nomades, changeaient fréquemment de demeures, divisés comme ils l'étaient en tribus ou hordes très-nombreuses. On se bornait généralement à diviser la *Scythie* en deux grandes portions : la *Scythie d'Europe*, entre le Tanaïs et le Borysthène, et la *Scythie d'Asie*, à l'E. du Tanaïs. Celle-ci était subdivisée elle-même en deux contrées, dites *Scythie en deçà* et *Scythie au-delà de l'Imaüs*. La *Scythie* forme aujourd'hui la Russie d'Europe, le Turkestan, et peut-être encore quelques provinces septentrionales de la Chine. — Les habitants de la *Scythie*, naturellement belliqueux, étendirent au loin leurs conquêtes, et soumirent à leurs lois une partie de l'Europe orientale et de l'Asie occidentale; revenus dans leur patrie, ils surent défendre leur indépendance contre les rois de Perse et Alexandre le Grand. Plus tard, réunis aux Sarmates et aux hordes innombrables sorties de l'Asie, sous le nom général de *Huns*, ils portèrent le dernier coup à la puissance romaine. A partir de cette époque, on les voit encore figurer quelquefois dans l'histoire jusqu'au VII[e] siècle, où elle cesse d'en faire mention. — *Petite Scythie*, province romaine comprise dans le diocèse de Thrace, et resserrée entre le Pont-Euxin et le Danube. La capitale était *Torni*.

* **SCYTHIQUE**, adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient aux Scythes ou à la Scythie. — *Chersonèse Scythique*, la même que la Chersonèse Taurique. — Myth. *Scythique*, surnom de Bacchus chez les Lacédémoniens.

SCYTHISME, s. m. On a donné ce nom à toutes les religions barbares qui s'établirent depuis la confusion des langues jusqu'aux Grecs.

SCYTHON, n. pr. m. Myth. Homme qui, selon Ovide, se changeait à volonté en femme, et reprenait ensuite son sexe primitif.

SCYTHOPOLIS, n. pr. f. (du gr. Σκύθης, Scythe; πολις, ville). Géogr. anc. Ville de Palestine, en Samarie; elle devait, dit-on, sa fondation à des Scythes qui envahirent la Médie et

la Syrie. On l'appela d'abord *Bethsan*. Auj. *Bisan*.

SCYTHOTAURE, n. pr. m. V. TAUROSCYTHE, au Complément.

SCYTHYMÉNIE, s. f. Bot. Genre de conferves.

SCYTODE, s. m. Zool. Genre d'araignées.

SCYTODEPSIQUE, adj. des 2 g. Chim. Qui endurcit la peau comme le tannin.

SCYTOSIPHE, s. m. Bot. Genre d'algues marines.

SCYTROPE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

SDILI, ou **SDILO**, n. pr. m. Nom de deux îles de l'archipel grec : l'une, dite *Grande-Sdili*, est l'ancienne *Rhénée*; l'autre, *Petite-Sdili*, est l'ancienne *Délos*.

SE. Chim. Abréviation du mot *selenium*.

SEAGE, s. m. Anc. cout. Droit de station dans un port.

SEBANSCOU, s. m. Relat. Nom d'un fruit d'Éthiopie, et d'une liqueur qu'on fait avec ce fruit.

SÉBASTE, n. pr. f. (du gr. Σεβαστὸς, Auguste). Géogr. anc. Ville de l'Asie-Mineure, sur l'Halys; appartint au Pont, puis à la Cappadoce. On l'appela d'abord *Cabira*, ensuite Diospolis; enfin la reine de Pont, Pythodoris, lui donna le nom de *Sébaste*, en l'honneur d'Auguste. Aujourd'hui *Sivas*. — *Samarie* se nomma aussi *Sébaste*. V. SAMARIE, au Complément.

SÉBASTIANIQUE, adj. et s. m. Ant. V., au Dict., *sébastionique*, faute typographique pour *sébastianique*.

SÉBASTIANISME, s. m. Hist. relig. Doctrine des sébastianistes.

SÉBASTIANISTE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte portugaise qui commença au XVI[e] siècle. Les *sébastianistes* croient que le roi D. Sébastien n'est pas mort, et qu'il reviendra pour faire triompher le christianisme et élever le Portugal au plus haut degré de bonheur et de gloire.

* **SÉBASTIEN (SAINT-)**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est le ch.-l. de l'intendance de Saint-Sébastien et de la capitainerie générale de Guipuscoa, sur un îlot du golfe de Gascogne. 10,000 hab.

SÉBASTO-CRATOR, s. m. Hist. Dignité à la cour des empereurs de Constantinople.

SEBAT, s. m. Chron. Cinquième mois de l'année civile des Hébreux. Il répondait à la fin de janvier et au commencement de février.

SEBENICO, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans la Dalmatie, à l'embouchure du Kerkah dans l'Adriatique. 6,000 hab. Évêché catholique et évêché grec. Quatre forts. Armements pour la pêche du corail.

SÉBENNYTE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Égypte, dans le Delta, à l'endroit où le Nil se sépare en plusieurs branches.

SÉBENNYTIQUE, adj. des 2 g. Hist. anc. Qui a rapport à la ville de Sébennyte. — Il se dit de la trentième dynastie égyptienne, composée de trois souverains qui régnèrent de 377 à 339 av. J.-C. Elle fut remplacée par la deuxième dynastie persane. — Géogr. anc. *Branche sébennytique*, branche du Nil qui passait à Sébennyte et près de la ville de Buto.

SÉBÉTHIS, n. pr. f. Temps hér. Nymphe, mère d'Abalus.

SEBETHUS, n. pr. m. (pr. *cébétuce*). Géogr. anc. Fleuve de la Campanie.

SEBOIM, n. pr. m. Géogr. anc. Ville voisine de la terre de Chanaan, près du lac Asphaltite. Elle périt par le feu du ciel en même temps que Sodome.

* **SEC, SÈCHE**, adj. Prov. *Être sec comme un pendu d'été*, ou simplement, *être sec comme un pendu, comme pendu*, se dit d'un homme fort maigre. — *Il y a longtemps qu'il devrait être sec*, c'est un homme qui mérite la corde. — Jeux. *Bricole sèche*, se dit au billard quand, en voulant jouer de bricole, on manque à toucher. — *Donner un coup sec*, donner un seul coup contre sa bille et retirer la queue à soi sur-le-champ, au lieu de pousser la bille et de la conduire avec la queue. — Anc. cout. *Rente sèche*, rente constituée à prix d'argent, ou rente qui n'est pas assignée la première sur le fonds. — Liturg. *Messe sèche*, récitation des prières de la messe, sans les accompagner de la consécration. — Méd. *Chaleur sèche*, ardeur de la peau qui n'est point accompagnée de transpiration. — *Avoir le sang sec*, avoir un sang qui manque de sérosité. — B.-arts. *Sec*, qui manque de moelleux, qui est sans agrément : *Couleur sèche. Dessin sec.* — *Graver à la pointe sèche*, faire des traits ou des hachures avec une pointe aiguë, au lieu de se servir du burin, et sans employer l'eau-forte. — Constr. *Muraille de pierres sèches*, muraille faite de pierres mises l'une sur l'autre, sans chaux, ni plâtre, ni mortier.

SÉCALINE, s. f. (du lat. *secale*, seigle). Chim. Gluten particulier de la farine de seigle.

SECCHIA, n. pr. f. Géogr. Rivière d'Italie, sort du versant septentrional des Apennins, et tombe dans le Pô, à 8 kil. O. de Rovère.

SECCHIO, s. m. Mesure de capacité du roy. Lombardo-Vénitien, pour les liquides. Il se divise en 4 *bozze*, et vaut litr. 10, 8.

SECEDER, s. m. (pr. *cécédère*). Hist. relig. Se dit des sectaires écossais qui se séparent de l'Église presbytérienne.

* **SÉCESSION**, s. f. (en lat. *secessio*, de *secedere*, se retirer). Didact. Action de se retirer, retraite. — Hist. rom. Il se dit particulièrement des trois époques de l'histoire romaine où le peuple se retira en armes hors de la ville, pour forcer le sénat à reconnaître ses droits. La *première sécession* eut lieu sur le mont Sacré (493 av. J.-C.); elle eut pour cause les exactions des usuriers et amena la création des tribuns du peuple. — La *deuxième sécession* se fit sur l'Aventin (447), après le meurtre de Virginie, et renversa les décemvirs. — La *troisième sécession* eut lieu sur le Janicule (445). Le peuple obtint le mariage des plébéiens avec les patriciens.

SECHA, n. pr. m. Myth. ind. Grand serpent à mille têtes, sur l'une desquelles est posée la terre.

SÉCHAL, s. m. Anc. cout. Sénéchal. — Celui qui ordonne une fête.

* **SÉCHÉE**, s. f. Techn. Action de sécher. — Temps qu'elle exige.

SÈCHETRAPPE, s. m. Zool. Nom vulgaire de l'engoulevent.

SECHTER, s. m. Mesure de capacité employée à Francfort, et valant litr. 7, 1715.

SÉCLAVE, adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple de l'île de Madagascar; il habite au N.-O., depuis le cap d'Ambre jusqu'à la Mansiatre.

* **SECOND, SECONDE**, adj. Chron. Il se dit, dans certains calendriers, d'un mois embolismique; tel est, par exemple, le *posidéon second* des Athéniens. — s. m. *Mon second*, dans une charade, la seconde partie du mot décomposé.

* **SECONDAIRE**, adj. des 2 g. Méd. *Fièvre secondaire*, celle qui survient pendant la suppuration des pustules varioliques. — Géol. *Période secondaire*, se dit quelquefois de la période ammonienne.

SECONDINAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport à la secondine.

* **SECONDINE**, s. f. Bot. Une des membranes de l'ovule des végétaux.

SÉCOS, s. m. Ant. gr. Temple dédié à un héros ou à un demi-dieu.

SECOUEUR, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée aux États-Unis vers le milieu du XVIII[e] siècle, par une femme nommée Anne Lee. Les *secoueurs* sont ainsi nommés à cause des convulsions qui les agitent, lorsque l'inspiration s'empare d'eux.

SECOUREUR, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte presbytérienne fondée vers 1755, en Écosse. Les secoureurs choisissent eux-mêmes leurs ministres.

* **SECOURIR**, v. a. Hist. relig. Se disait de l'action d'administrer des secours aux convulsionnaires. V., plus loin, le mot SECOURS.

* **SECOURISTE**, s. m. Hist. relig. Nom d'une secte de convulsionnaires français qui prit naissance en 1724. V. l'art. suiv.

* **SECOURS**, s. m. Hist. relig. Il se disait, parmi les sectateurs du diacre Pâris, des différents supplices que les convulsionnaires réclamaient comme des soulagements. Ainsi, on administrait des secours à une personne de cette secte, en la frappant avec une barre de fer ou une grosse bûche, et elle remerciait à chaque coup, comme si on lui eût fait du bien.

* **SECRET, ÈTE**, adj. Prov. et iron. *Il est secret comme un coup de tonnerre, comme un coup de canon*, se dit d'un homme qui divulgue tout ce qu'on lui confie. — *Maladie secrète*, maladie honteuse, qui est ordinairement le fruit du libertinage. — *Remèdes secrets*, médicaments dont leurs auteurs ne divulguent pas la composition, dans l'espoir de tirer de leur vente un avantage pécuniaire. — *Sciences secrètes*, se dit de l'alchimie, de la magie, de la nécromancie, et autres prétendues connaissances dont la raison a fait justice. — Diplom. *Sceau secret*, ou substantiv. *le secret*, le petit sceau, dont on se servait pour des lettres et des expéditions particulières. — Chasse. *Chien secret*, limier qui pousse la voie sans appeler. — s. m. Prov. *C'est le secret de Polichinelle, le secret de la comédie*, ce n'est un secret pour personne. — Liturg. *Le secret de la messe*, le canon de la messe, qui se dit à voix basse.

* **SECRÉTAIRE**, s. m. *Secrétaire des saints Innocents*, s'est dit ironiquement, à Paris, des écrivains publics, parce que beaucoup d'entre eux étaient établis au cimetière des Innocents. — *Secrétaire*, titre de certains manuels contenant des modèles de lettres à l'usage des personnes qui n'ont aucune habitude de l'art d'écrire. — Hist. Lieu retiré, où s'assemblaient des corps politiques, où les autorités ecclésiastiques ou civiles rendaient la justice.

SECRÉTÈRE, s. m. Anc. cout. Lieu où s'assemblaient les juges, les échevins d'une ville.

SECRÉTIVITÉ, s. f. Philos. Penchant ou faculté affective qui répond à la discrétion et à la dissimulation, dans le système de Gall.

* **SECTILE**, adj. des 2 g. Didact. Qui est susceptible de se partager.

* **SECTEUR**, s. m. Hist. rom. Celui qui achetait en masse les biens des proscrits, pour les revendre par portions. La définition du Dictionnaire est inexacte.

* **SECTION**, s. f. Hist. rom. Action d'acheter les biens d'un proscrit, pour les revendre en détail. V. le mot précéd. — Hist. *Sections*, s'est dit des divisions électorales de la France, sous la première république. — *Sections armées*, la garde nationale, après le 10 août. — Astron. *Section vernale*, le point où le zodiaque coupe l'équateur, à l'époque du printemps. — *Section automnale*, le point où commence l'automne.

SECTIONNAIRE, s. m. Hist. Habitant d'une section.

SÉCULAIREMENT, adv. D'une manière séculaire, de siècle en siècle.

SÉCUNDIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au II[e] siècle par *Secundus*, philosophe d'Égypte et disciple de Valentin.

SECUNDIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *secundus*, suivant; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Se dit d'une plante dont toutes les fleurs sont tournées du même côté.

SECUNDO, adv. Mot lat. Qui signifie *secondement*, en deuxième lieu. Il s'emploie pour désigner le deuxième article d'une série, quand on a commencé à compter par *primo*.

SÉCURIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *securis*, hache; *ferre*, porter). Zool. Qui porte un organe en forme de hache. — SÉCURIFÈRES, s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères.

SÉCURIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *securis*, hache; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'une hache.

SÉCURIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *securis*, hache; *gerere*, porter). Bot. Qui porte une partie en forme de hache.

SÉCURIPALPE, adj. des 2 g. (du lat. *securis*, hache; *palpa*, palpe). Zool. Qui a les palpes en forme de hache.

* **SÉCURITÉ**, s. f. Myth. rom. Divinité figurée sur les médailles romaines. — Hist. eccl. *Sécurité*, quittance ou décharge générale que le pape délivrait au procureur ou receveur des domaines du saint-siége, lorsque l'administration de ce fonctionnaire était terminée.

SEDAFA, s. f. Ant. Nom qu'on donnait, en Égypte, et dans une partie de l'Asie, à la mesure appelée *mine*.

SÉDATION, s. f. Méd. Action des remèdes sédatifs.

SÉDILIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *sedilium*, petit siége; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Se dit d'un oiseau à qui la configuration de ses pieds permet de se percher.

SÉDIMAN, n. pr. m. Géogr. Bourg d'Égypte, dans la province de Faïoum, célèbre par la bataille gagnée par Desaix sur les Mameluks et les Arabes, le 30 mars 1798.

SÉDIMENTAIRE, adj. des 2 g. Minér. Qui a le caractère d'un sédiment. — Qui est le produit d'un sédiment.

* **SEDLITZ**, n. pr. m. Géogr. Village de Bohême, dans le cercle de Saatz. On y trouve une eau saline froide purgative, dont on fait un grand usage en médecine.

SEDUNUM, n. pr. (pr. *cédunome*). Géogr. anc. Ville de la Gaule, dans la vallée des Alpes Graïennes, près du Rhin. Aujourd'hui *Sion*.

SÉE, n. pr. f. Géogr. Rivière de France, naît dans le canton de Mortain (Manche), et se jette dans la baie du mont Saint-Michel. Cours, 53 kil.

SEEBERGIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Norwège par *Seeberg*.

SEEKUNG, s. m. (littéral., *roi de la mer*). Hist. Nom que l'on donne aux chefs des pirates scandinaves du moyen âge.

SEELAND, n. pr. m. Géogr. La plus grande des îles du Danemark, à l'extrémité S.-E. de la Suède; 7,500 kil. carrés. 340,000 hab. Capitale, *Copenhague*, qui est aussi la capitale de tout le Danemark.

SEELEUR, s. m. Anc. prat. Garde du sceau d'une juridiction.

SEER, s. m. Poids de Bombay, valant 60 pices, ou kil. 0, 3175. — Poids de Calcutta et du Bengale, valant, kil. 0, 8466.

SÉFERLI-KEHAYA, adm. relat. Chef d'une compagnie de pages.

SÉFERRIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel qui contient six fois autant d'oxyde de fer que d'acide.

SÉFIR, s. m. Chron. V. SÉFER, au Dictionnaire. — Ambassadeur; envoyé turc.

SÉGAIROL, s. m. Zool. Un des noms vulgaires de la crécerelle.

SÉGANCIER, s. m. Anc. cout. Héritier, descendant.

SÉGARÉLIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée par Gaspard *Ségarel*, au XIII[e] siècle. Ils se séparèrent après la mort de leur chef, qu'on brûla à Parme.

SÉGARIÉ, s. m. Pêche. Partie de la manche des filets du grand ganguy, dont les mailles sont fort serrées. On dit aussi *séguerié*.

SÉGED, n. pr. m. Géogr. Ville forte de Hongrie, ch.-l. du comitat de Csongrad, sur la Theiss. 30,000 hab.

SÉGESTAIN, AINE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la ville de Ségeste. — Qui appartient à Ségeste ou à ses habitants.

SÉGESTE, n. pr. f. Temps hér. Fille du Troyen Hippotas ou Hippostratus. Son père l'envoya en Sicile, afin qu'elle ne fût pas livrée au monstre qui ravageait la Troade. Là, le fleuve Crimise la rendit mère d'Aceste, fondateur de la ville de Ségeste.—Géogr. anc. Ville de la Sicile, au N.-O., à quelque distance de la mer. On l'appelle aussi *Égeste*.

* **SÉGESTRIE**, s. f. Bot. Genre de lichens.

SEGESVAR, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans la Transylvanie, ch.-l. du comitat de Segesvar. 6,000 hab.

* **SEGMENT**, s. m. Ant. rom. Frange de pourpre qui était cousue à la robe des matrones romaines.

SEGMENTAIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui est formé de plusieurs segments.

SEGMENTIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *segmentum*, segment; *forma*, forme). Didact. Qui ressemble à un segment.

SEGNI, n. pr. m. Géogr. Ville de l'État ecclésiastique, dans la délégation de Frosinone. 3,600 hab. Évêché. C'est, dit-on, dans cette ville que les orgues ont été inventées.

SEGNO, s. m. Musiq. Mot ital. qui signifie *signe*. On écrit *al segno*, sur les partitions, pour indiquer qu'il faut reprendre le morceau à partir du signe indiqué.

SEGNORAGE, s. m. Anc. cout. Se disait pour seigneurie.

SEGO, n. pr. m. Géogr. Ville de la Nigritie centrale, capitale du Haut-Bambarra, sur le Djoliba. 2,500 hab.

SEGOBRIGA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Hispanie, dans la Tarraconaise. Auj. *Segorbe*.

SEGODUNUM, n. pr. m. (pr. *cégodunome*). Géogr. anc. Ville de la Gaule, dans l'Aquitaine première, capitale des Rutènes. Auj. *Rodez*.

SÉGOL, s. m. Gramm. Nom d'un des points-voyelles de la langue hébraïque; il représente un *e* bref.

SÉGOLÉ, ÉE, adj. Gramm. Affecté d'un ségol: *Lettre ségolée*.

SÉGONTIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Hispanie, dans la Tarraconaise, chez les Arévaques. Aujourd'hui *Siguenza*.

SÉGOR, n. pr. m. Géogr. anc. Ville d'Arabie, voisine du lac Asphaltite, une des quatre villes destinées à périr avec Sodome; fut sauvée par l'intercession de Loth. On l'appelait aussi *Zoara*. Aujourd'hui *Zoar*.

SÉGORAGE, s. m. Féod. Droit dont jouissaient les seigneurs, de se faire livrer la cinquième partie des coupes de bois que faisaient leurs vassaux, avant qu'elles fussent exposées en vente.

SÉGORBE, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Valence. 6,500 hab. Évêché, château fort. — Prise par les Français en 1812.

SÉGOVIANE, adj. et s. f. Comm. Nom d'une laine d'Espagne. On l'appelle aussi *ségovie* et *ségovienne*. V. SÉGOVIE, au Dictionnaire.

* **SÉGOVIE**, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans la Vieille-Castille, ch.-l. de l'intendance de Ségovie, près de l'Éresma. 13,000 hab. Évêché, cathédrale, murailles; Alcazar, ou palais royal; aqueduc attribué à Trajan; lainage et draps renommés. L'armée française a occupé *Ségovie* de 1808 à 1814.

SÉGRAGE, s. m. V. SÉGORAGE, au Complément.

SEGRAYER, s. m. Anc. cout. Garde forestier.

SÈGRE, n. pr. f. Géogr. Rivière d'Espagne; sort des Pyrénées et joint l'Èbre un peu au-dessous de Mequinenza. Cours 240 kil.

SÉGRÉGATIF, IVE, adj. (du lat. *segregativus*, formé de *segregare*, séparer). Didact. Qui divise, qui sépare plusieurs objets les uns des autres.

* **SÉGREYAGE**, s. m. V. SÉGORAGE, au Compl.

SEGRETE, s. f. Ancien nom de la chambre des comptes.

SEGRETTE, s. f. Anc. t. milit. Calotte d'acier qui se portait en dessous du heaume.

SEGUE. Musiq. Mot ital. qui signifie *suis*. On l'emploie, sur les partitions, pour indiquer que l'on doit continuer à exécuter ce qui suit, comme on a exécuté ce qui précède, quoique le passage ne soit indiqué qu'en abrégé. — *Segue l'aria*, *segue l'allegro*, indiquent que l'on doit attaquer sans interruption l'air, l'allegro qui suit.

SEGURA, n. pr. f. Géogr. Rivière d'Espagne; sort de la Sierra-Segura, dans l'intendance de Murcie, et tombe dans la Méditerranée, à 28 kil. S.-O. d'Alicante. Cours 250 kil. — *Segura-de-Léon*, ville d'Espagne, dans l'intendance de Badajoz. 4,000 hab. — *Segura-de-la-Sierra*, ville d'Espagne, dans l'intendance de Murcie. 4,200 h.

SÉGUSIN, INE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule cisalpine, sur les bords de la Petite-Doire. Capitale, *Segusio*.

SEGUSIO, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Gaule cisalpine, sur la Doire, capitale des Ségusins. Aujourd'hui *Suze*.

SEGUSTERO, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la deuxième Narbonnaise, sur la Durance. Aujourd'hui *Sisteron*.

SEIBOUS, n. pr. m. Géogr. Rivière de l'Algérie; naît au S.-E. de Constantine, et tombe dans la Méditerranée, près de Bone. Cours, 130 kil.

* **SEICHE**, s. f. Se dit des crues subites du lac de Genève, qui varient quelquefois à plusieurs reprises dans un seul jour.

SÉID, s. m. (mot arabe qui signifie *seigneur*). Hist. ott. Titre d'honneur que prennent tous ceux qui prétendent descendre de Mahomet. Il est aussi porté par les Ismaéliens.

SÉIDANIS, s. m. pl. Hist. ott. Nom sous lequel on désigne les deux fils d'Ali.

SÉÏDE, n. pr. m. Géogr. Ville et port de Syrie, sur la Méditerranée, à 80 kil. d'Acre. 15,000 hab. Grand commerce. Aux environs, fruits excellents et vers à soie. L'anc. *Sidon*.

SEIDEL, s. m. Mesure de capacité employée à Vienne pour les liquides, et valant le quart du mass, ou lit. 0, 3538.

SEIGLAGE, s. m. Vétér. Opération qui consiste à introduire un morceau de chaume de seigle dans le nez des moutons.

* **SEIGNEUR**, s. m. Prov. On disait aussi : *Tandis que le seigneur dort le vassal veille*, lorsque le seigneur oublie de réclamer ses droits, le vassal ne manque pas d'en tirer avantage. — *Tant vaut le seigneur, tant vaut la terre*, le rapport d'une terre est toujours en proportion du soin qu'en prend celui auquel elle appartient. — *Qui voit la maison de son seigneur, n'y a ni profit ni honneur*, celui qui a voisin puissant doit craindre d'être opprimé ou éclipsé par lui. On disait à peu près dans le même sens : *De grand seigneur, grande rivière et grand chemin, fuis, si tu peux, d'être voisin.*—*Seigneur de parchemin*, se disait d'un seigneur qui ne possédait que son titre. — Anc. cout. *Être mis à seigneur*, être mis en possession d'une seigneurie. — Comm. relig. *Seigneur de l'Église* ou *de l'ordre*, le plus ancien religieux ou le principal officier d'un monastère. — Hist. *Seigneur*, titre réservé d'abord aux empereurs et aux rois; dans le moyen-âge, il passa aux papes, aux princes, aux évêques, aux abbés, aux moines, et enfin aux simples particuliers. — Titre que l'on donnait aux saints, dans les premiers siècles de l'Église. — *Seigneur très-redouté*, titre que Philippe le Bel porta le premier, et qui fut ensuite adopté par quelques souverains. — *Seigneur du sang*, s'est dit pour prince du sang. — *Seigneur des fleurs de lis*, nom donné aux membres du parlement. — *Seigneur des lois*, se disait pour jurisconsulte, docteur en droit.

SEIGNEURIABLE, adj. des 2 g. Anc. cout. Se disait pour seigneurial.

SEIKH, ou **SEYKH**, adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple qui forme une confédération indépendante, au N.-O. de l'Indoustan. 4,500,000 h. Capitale *Amretsir*. Pays fertile et industrieux. On croit que les Seikhs sont une branche des Radjepoutes.

* **SEILLE**, n. pr. f. Géogr. Rivière de France; elle naît dans le dép. de la Meurthe, et tombe à Metz dans la Moselle, après avoir reçu près de Vic un affluent qu'on appelle *la Petite Seille*. Cours, 105 kil. — s. f. Techn. Sorte de tonneau servant à porter le vin du pressoir dans les cuves.

SEILLOT, s. m. Mar. Espèce de seau de bois dont on se sert à bord des bâtiments.

SEIMÈNE-BASCHI, s. m. Hist. ott. Chef de la division des seimènes.

SEIMÈNES, s. m. pl. Hist. ott. Nom d'une division du corps des janissaires.

* **SEIN**, n. pr. m. Géogr. Ile de l'Atlantique, sur la côte du dép. du Finistère, à 4 kil. de cette côte. 350 hab., tous pêcheurs.

* **SEINE**, n. pr. f. (en lat. *Sequana*). Géogr. Le cours de ce fleuve, très-sinueux, surtout au-dessous de Paris, est de 800 kil. environ. Les principaux canaux qui s'y rattachent sont : le canal du Loing, qui le met en communication avec la Loire; le canal de Bourgogne, qui l'unit au Rhône par l'Yonne; le canal de Saint-Quentin, qui, par l'Oise, l'unit à la Somme et à l'Escaut; enfin le canal de l'Ourcq. — *Département de la Seine*, le plus petit département de la France, ne se compose que de Paris et de sa banlieue. Il est formé d'une partie de l'Ile-de-France, et divisé en trois arrondissements. 1 million 106,891 hab. Ch.-l. Paris. Carrières de plâtre et de pierres à bâtir. Industrie et commerce immenses. V. PARIS, au Compl. — *Département de Seine-et-Marne*, département formé de l'Ile-de-France propre, d'une partie de la Champagne et du Gâtinais. Il est divisé en 5 arrondiss. Grès; pierres meulières; terre à faïence et à potier; eaux minérales. Céréales, légumes; fruits. Gros bétail. Papier; tissus de coton; toiles peintes; faïence; poterie, etc. Pop., 323,882 hab. Ch.-l. Melun. — *Département de Seine-et-Oise*, département formé d'une partie de l'Ile-de-France, et divisé en 6 arrondiss. Grès, craie, pierres lithographiques, etc. Eaux minérales. Grains, légumes, fruits, chanvre et foins. Calicots, dentelles, toiles peintes, mégisserie; produits chimiques, etc. Pop., 449,582 hab. Ch.-l. Versailles. — *Département de la Seine-Inférieure*, département formé de la Normandie proprement dite, sur la Manche; il est divisé en 5 arrondiss. Fer; marbre; pierres calcaires, marne. Eaux minérales. Céréales; légumes; fruits à cidre et autres; houblon. Pêche très-active. Industrie et commerce considérables. 720,525 hab. Ch.-l. Rouen.

SEINOMÈTRE, s. m. V. SÉQUANOMÈTRE, au Complément.

SÉIR, n. pr. m. Géogr. sacr. Nom d'une chaîne de montagnes qui s'étendait à l'O. et au S. du lac Asphaltite, dans l'Idumée.

SEIRIDION, s. m. Bot. Genre de champignons.

SÉIS, n. pr. f. (pr. *cé-ice*). Temps hér. Nymphe qu'Endymion rendit mère d'Étolus.

* **SEISACHTHÉIES**, s. f. (en gr. σεισάχθεια, de σείω, je secoue; ἄχθος, fardeau). Ant. gr. Ces sacrifices se faisaient en mémoire de l'abolition des dettes, et du soulagement apporté à la position des pauvres créanciers. On écrit aussi *sisachthies*, mais *seisacthéies* est une faute contre l'étymologie.

SEISETTE, s. f. Agric. Variété de froment barbu.

SÉISTAN ou **SEDJESTAN**, n. pr. m. Géogr. Région d'Asie, au S.-O. de l'Afganistan, jadis province du royaume de Kaboul, et partagée aujourd'hui entre une foule de chefs indépendants. Capitale, *Djelalubad*.

SEIZIÈRE, s. f. Hist. S'est dit de la faction des seize.

* **SÉJOUR**, s. m. Anc. cout. *Séjour du roi*, écurie du roi. — *Bête de séjour*, bête malade, qui doit rester à l'écurie. — Mar. *Séjour*, temps qu'un bâtiment passe en relâche.

* **SEL**, s. m. Prov. *Ils ne mangeront pas un minot de sel ensemble*, ils ne resteront pas longtemps ensemble. — *Pour bien connaître un homme, il faut avoir mangé un muid de sel avec lui*, une longue intimité peut seule faire connaître une personne. — *C'est un grenier à sel*,

c'est un diseur de bons mots. — Anc. cout. *Sel de gabelle* ou *sel gabellé*. V. le Dictionnaire. — *Sel sans gabelle*, sel qu'on livrait à certaines personnes privilégiées, sans leur faire payer les droits de gabelle. — *Sel par impôt*, certaine quantité de sel que tout particulier était tenu de prendre chaque année dans les greniers du roi. — *Sel de faux saunage*, sel de contrebande. — *Vaches de sel*, monceaux de sel qu'on élevait en plein air, dans le Poitou, pour le faire sécher. — Art cul. *Être de bon sel*, *d'un bon sel*, n'être ni trop, ni pas assez salé, en parlant des comestibles : *Un jambon de bon sel*. — *Volaille*, *chapon*, etc., *au gros sel*, volaille qu'on sert dans son bouillon, après l'avoir saupoudrée de gros sel. — Anc. chim. *Sel d'absinthe*, carbonate de potasse impur. — *Sel admirable perlé*, phosphate de soude. — *Sel alembroth* ou *de la sagesse*, hydrochlorate de mercure et d'ammoniac. — *Sel ammoniaque*, hydrochlorate d'ammoniac. — *Sel ammoniacal crayeux*, carbonate d'ammoniac. — *Sel ammoniacal nitreux*, nitrate d'ammoniac. — *Sel ammoniacal sédatif*, borate d'ammoniac. — *Sel ammoniacal vitriolique*, sulfate d'ammoniac. — *Sel arsenical de Macquer*, arséniate de potasse. — *Sel de canal*, sulfate de magnésie. — *Sel cathartique amer*, sulfate de magnésie. — *Sel de centaurée*, carbonate de potasse impur. — *Sel de colcothar*, sulfate de fer neutre. — *Sel commun*, chlorure de sodium. — *Sel de duobus*, sulfate de potasse. — *Sel d'Égra*, sulfate de magnésie. — *Sel fébrifuge de Sylvius*, chlorure de potassium. — *Sel fixe de tartre*, carbonate de potasse. — *Sel fusible de l'urine*, phosphate de soude et d'ammoniac. — *Sel de gabelle*, chlorure de sodium. — *Sel de Jupiter*, chlorure d'étain. — *Sel de lait*, sucre de lait. — *Sel marin*, chlorure de sodium. — *Sel marin argileux*, chlorure d'aluminium. — *Sel marin barytique*, chlorure de baryum. — *Sel marin calcaire*, chlorure de calcium. — *Sel marin magnésien*, chlorure de magnésium. — *Sel microcosmique*, phosphate de soude et d'ammoniac. — *Sel polychreste de Glaser*, sulfate de potasse. — *Sel régalin d'étain*, chlorure d'étain. — *Sel régalin d'or*, chlorure d'or. — *Sel sédatif*, acide borique. — *Sel de seignette*, tartrate de potasse et de soude. — *Sel de Sedlitz*, sulfate de magnésie. — *Sel de soude*, carbonate de soude. — *Sel de succin*, acide succinique. — *Sel sulfureux de Sthal*, sulfate de potasse. — *Sel de tartre*, carbonate de potasse. — *Sel végétal*, tartrate de potasse. — *Sel de vinaigre*, sulfate de potasse crystallisé et imprégné d'acide acétique. — Hist. *Sel vengeur*, *libérateur*, s'est dit, pendant la révolution française, du salpêtre, nécessaire pour la fabrication de la poudre, et qui était mis en réquisition dans toute la France. — Alchim. *Sel*, le soufre. — *Sel fixe de la matière*, le principe de fixation, le sang ou l'esprit minéral. — *Sel fleuri*, *sel honoré*, *sel des philosophes*, *sel de terre*, *sel de verre*, *sel de mer*, noms divers du mercure. — *Sel universel*, substance solide et compacte, opposée à l'esprit. — *Sel* ou *sucre de Saturne*, plomb réduit en forme de sel par le vinaigre.

SÉLAÉGÉNÈTE, adj. m. (du gr. σελαηγενέτης, de σέλας, lumière; γενετὴς, qui donne la naissance; littéral., *Père de la lumière*). Myth. gr. Surnom d'Apollon.

SÉLAGINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une sélagine. — SÉLAGINÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

SÉLASIENNE, adj. f. Myth. V. SÉLASIE, au Dict.

SELBOURG, n. pr. m. Géogr. Bourg de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Riga, célèbre par la victoire remportée, le 6 août 1704, par 7,000 Suédois sur 16,000 Russes.

SELBY, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté d'York, sur l'Ouse. 4,600 hab. Chantiers de construction.

SELDJOUCIDE, adj. et s. des 2 g. Hist. ott. Nom d'une dynastie turque qui enleva successivement aux Gaznévides le Khorassan, l'Iran, Bagdad et l'empire du califat. Les *Seldjoucides*, qui avaient eu pour chef Togroul-Beg, petit-fils de Seldjouk, furent renversés par le calife fatimite Al-Mostaali, en 1096.

SELDJOUKIEN, IENNE, adj. Hist. ott. Qui appartient aux Seldjoucides.

SELEIME, s. f. Zool. Poisson d'Afrique.

SÉLEMNE, n. pr. m. Temps hér. Berger d'Achaïe, amant d'Argyre. Cette nymphe l'ayant abandonné, *Selemne* en mourut de douleur et fut changé en fleuve. — Géogr. anc. Rivière d'Achaïe, qui se jetait dans le détroit qui unit le golfe de Corinthe à la mer Ionienne, près d'Argyre. On dit aussi *Sélimne*.

SÉLÈNE, n. pr. f. (du gr. σελήνη, lune). Myth. gr. Diane, considérée comme la Lune. — Un des noms de la Lune, sœur d'Hélios. Celui-ci s'étant noyé dans l'Éridan, *Sélène* se précipita du haut du palais.

SÉLENGA, n. pr. f. Géogr. Rivière d'Asie; elle naît en Mongolie, et tombe dans le lac Baïkal, après un cours de 900 kil.

SÉLÉNHYDRATE, s. m. Chim. Sel qui résulte de la combinaison de l'hydrogène sélénié avec un séléniure métallique.

SÉLÉNIBASE, s. f. Chim. Combinaison de sélénium, qui joue le rôle de base.

SÉLÉNICYANURE, s. m. Chim. Sel qui est produit par le sélénium et le cyanogène réunis.

* **SÉLÉNIDES**, s. m. pl. Minér. Famille de minéraux qui comprend le sélénium.

SÉLÉNIÉ, ÉE, adj. Chim. et Minér. Qui contient du sélénium. — Qui est minéralisé par le sélénium.

SÉLÉNIEN, IENNE, adj. et s. (du gr. σελήνη, lune). Habitant supposé de la lune. — Qui appartient à la lune ou à ses habitants.

SÉLÉNIEUX, adj. m. Chim. Se dit des acides que le sélénium produit avec l'oxygène.

SÉLÉNIFÈRE, adj. des 2 g. (de *selenium*, et du lat. *ferre*, porter). Chim. Qui contient du sélénium.

SÉLÉNOCENTRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. σελήνη, lune; κέντρον, centre). Astron. Qui a rapport au centre de la lune.

SÉLÉNOGAMIE, s. f. (du gr. σελήνη, lune; γάμος, mariage). Méd. Somnambulisme.

SÉLÉNOGAMIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la sélénogamie.

SÉLÉNOGNOSTIQUE, s. f. (du gr. σελήνη, lune; γνῶσις, connaissance). Didact. Ensemble de tous les faits connus sur la constitution physique de la lune. — adj. des 2 g. Qui a rapport à la connaissance de ces faits.

SÉLÉNOSE, s. f. (du gr. σελήνη, lune). Méd. Tache blanche sur les ongles.

SÉLÉNOTOPOGRAPHIE, s. f. (du gr. σελήνη, lune; τόπος, lieu; γράφω, je décris). Description détaillée de la surface de la lune.

SÉLÉNOTOPOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la sélénotopographie.

* **SÉLEUCIDE**, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de la Syrie, ainsi nommée de Séleucus Nicator; elle s'étendait le long de la Méditerranée, depuis le golfe d'Issus au N., jusqu'à l'embouchure de l'Oronte au S. On l'a aussi nommée *Tétrapole*, à cause de ses quatre villes principales : Séleucie, Antioche, Laodicée et Apamée. — Hist. anc. n. patr. Nom d'une dynastie macédonienne qui régna sur la Syrie après la mort d'Alexandre; elle tirait son nom de Séleucus Ier, un des généraux de ce prince. Sa domination finit à la conquête de la Syrie par Pompée (64 av. J. C.). On compte vingt-six *séleucides*.

SÉLEUCIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Babylonie, sur le Tigre, près de l'endroit où est aujourd'hui Bagdad. Fondée par Séleucus Nicator, vers 307 av. J. C., elle fut la capitale du royaume de Syrie, sous les Séleucides, et devint plus tard l'une des résidences des rois parthes. — Ville de Pisidie, au pied du mont Taurus. — *Séleucie Trachée*, ville de Cilicie, près de la mer. Aujourd'hui *Selefkeh*. — *Séleucie*, ville de Syrie, sur la mer Intérieure, à l'embouchure de l'Oronte, une des villes de la Tétrapole ou Séleucie. Aujourd'hui *Soueidié*.

* **SÉLEUCIEN**, s. m. Hist. relig. Disciple de Séleucus, philosophe de Galatie, qui adopta les opinions des valentiniens, vers 380. Il prétendait qu'il faut administrer le baptême avec le feu.

SELGA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Pisidie, colonie des Lacédémoniens.

SELGOVE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Bretagne, au N.

SÉLIMNE, n. pr. f. V. SÉLEMNE, au Compl.

SELIMNO, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Bulgarie. 20,000 hab. Culture des rosiers, dont les fleurs donnent l'huile de roses. Canons de fusils. Grande foire.

SÉLINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un sélin. V. ce mot, au Dict. — SÉLINÉES, s. f. pl. Famille de plantes ombellifères.

SÉLINIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide que l'on croit avoir trouvé dans les sélins.

* **SÉLINON**, s. m. Mot inusité, qui, dans le Dictionnaire, fait double emploi avec *sélin*.

SÉLINONTE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Sicile, vers l'O. Elle formait un État particulier fort riche, mais souvent en guerre avec Carthage. Aujourd'hui *Torre di Polluce*. — Ville de l'Asie-Mineure, dans la Cilicie, au N.-O. d'Antioche. On l'appela pendant quelque temps *Trajanopolis*, parce que Trajan y mourut. Auj. *Selinti*.

SÉLINONTIEN, IENNE, ou **SÉLINUSIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Sélinonte. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — Myth. gr. *Sélinontien*, surnom d'Apollon adoré à Sélinonte. — Anc. pharm. *Terre sélinusienne*, espèce de terre résolutive et astringente. Le Dict. la nomme *sélinusce*, mot qui est évidemment le résultat d'une faute typographique.

SÉLINUS, n. pr. m. (pr. *célinuce*). Temps hér. Fils de Neptune et père d'Hélice.

* **SÉLINUSCE**, s. f. V. plus haut *Terre sélinusienne*, au mot SÉLINONTIEN ou SÉLINUSIEN.

* **SELJOUCIDES**, s. m. pl. V., au Compl., SELDJOUCIDE, qui est l'orthographe la plus régulière et la plus usitée.

SELKIRK, n. pr. m. Géogr. Ville d'Écosse, ch.-l. du comté de même nom. 2,900 hab. — Il s'y livra, en 1645, une bataille dans laquelle le général des troupes parlementaires, Lesly, défit le comte de Montrose. Les Anglais brûlèrent *Selkirk* après la bataille de Flodden (1513).

SELLAIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'une selle.

* **SELLE**, s. f. Anc. cout. *Porter la selle*, subir une punition infamante, qui consistait à porter une selle d'une ville à une autre où devait avoir lieu l'exécution de la sentence. — Anat. *Selle*, enfoncement de la partie supérieure du corps du sphénoïde. — Mar. Garniture de bois placée en avant des chouquets des bas mâts, pour recevoir les balancines des basses vergues. — Navig. *Bateau de selles*, sorte de bateau immobile qui sert aux blanchisseuses. — Zool. Espèce de poisson. — Techn. Établi du charron, du tonnelier. — Masse de bois portée sur trois pieds, sur laquelle l'ouvrier place le moyeu d'une roue. — Banc sur lequel on coupe les planches de terre, pour en faire des carreaux. — Planche inclinée sur laquelle on entasse les feuilles de papier, quand elles ont été mises en presse.

* **SELLETTE**, s. f. Jeux. Nom d'un jeu où quelqu'un se place dans la position d'un accusé sur la sellette. — Techn. Châssis servant à assujettir le haut du frayon d'un moulin.

SELLIGNÉE, s. f. Bot. Genre de fougères.

SELLOÉ, s. f. Bot. Plante du Mexique.

SELUNE, n. pr. f. Géogr. Rivière de France, dans le dép. de la Manche, tombe dans la baie du mont Saint-Michel, après 80 kil. de cours.

SELYMBRIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Thrace, au S.-E., sur la Propontide, entre Byzance et Héraclée. On la nommait principalement *Selyn*. Aujourd'hui *Selivria*.

* **SEMAILLE**, s. f. Diplom. *Mois des semailles*, signifie, dans quelques chartes, le mois d'avril.

* **SEMAINE**, s. f. *Semaine grasse*, se disait autrefois de la semaine qui précède le dimanche gras. — Liturg. *Semaine de la Passion*, celle qui précède le dimanche des Rameaux. — Hist. jud. *Semaine d'années*, intervalle de sept ans qui sépare deux années sabbatiques. — Hist. sainte. *Semaine-le-roi*, semaine pendant laquelle saint Louis avait fait suspendre toutes les guerres particulières. — Philol. *La Semaine*, titre d'un poëme de Dubartas, sur la création.

SEMAISON, s. f. S'est dit pour le temps où l'on fait les semailles. Mot inusité, mais utile. — Bot. Dispersion naturelle des graines d'une plante.

SEMASGLE, n. pr. m. Myth. sept. Divinité adorée à Kiew.

SEMBIEN, s. m. Hist. relig. Disciple de Sembe, qui niait la résurrection des morts et rejetait l'Ancien Testament.

SEMECARPE, s. m. Bot. Synon. d'*anacarde*.

* **SEMÉE**, s. f. Féod. Il se dit aussi d'un devoir qui obligeait à donner au seigneur un quartier de tout animal pris à la chasse.

SÉMÉIOGRAPHE, s. m. Ant. Celui qui pratiquait la séméiographie.

SÉMÉIOGRAPHIE, s. f. (du gr. σημεῖον, signe; γράφω, j'écris). Ant. Art de se servir des notes tironiennes.

SÉMÉIOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Ant. Qui appartient à la séméiographie.

SÉMÉIOLOGUE, s. m. Méd. Celui qui a écrit sur la séméiologie. V. ce mot, au Dictionnaire.

SÉMÉIOPHORE, s. m. (du gr. σημεῖον, signe; φέρω, je porte). Ant. Chacun des cinq officiers inférieurs attachés à une hécatontarchie de l'armée grecque. Les *séméiophores* avaient pour

fonctions de transmettre aux soldats, par signes, les ordres du commandant, quand celui-ci ne pouvait faire entendre sa voix.

SÉMÉIOSE, s. f. Méd. V. SÉMÉIOLOGIE, au Dict.

SÉMÉIOTIQUE, adj. des 2 g. et s. f. (du gr. σημεῖον, signe). Art milit. Art de faire manœuvrer les troupes en leur indiquant les mouvements par signes, et non avec la voix. — Méd. V. SÉMÉIOLOGIE, au Dict. — adj. des 2 g. Qui a rapport aux signes. — Art milit. et méd. Qui appartient à la séméiotique.

SÉMÉLÉ, n. pr. f. Temps hér. Fille de Cadmus et d'Hermione, fut aimée de Jupiter et devint enceinte de Bacchus. Junon, toujours jalouse, prit les traits de Béroé, nourrice de *Sémélé*, et lui conseilla d'exiger de son amant qu'il vînt la voir dans tout l'appareil de sa gloire. Jupiter s'y refusa longtemps, et, cédant enfin, parut au milieu de la foudre et des éclairs : le palais s'embrasa, et *Sémélé* périt au milieu des flammes. — s. f. Ant. gr. Fête en l'honneur de Sémélé. — Zool. Nom donné à un papillon.

SÉMÉLÉIEN, adj. m. Myth. Epithète de Bacchus, fils de Sémélé.

* SEMELLE, s. f. Escr. *Rompre la semelle; reculer d'une semelle*, reculer de la longueur du pied. — Chir. *Semelle*, pièce d'appareil autrefois en usage pour bander les fractures des membres inférieurs. — Pièce de la machine à extension continuelle des fractures du fémur. — Artill. Planchette de bois fort épaisse qui se place entre les deux flasques d'un affût, et sur laquelle le canon pose. — Pêche. Ligne fine qui part de la maîtresse corde. — Techn. Pièce de bois d'équarrissage qui supporte les jambages d'une tour. — Chacun des deux plateaux d'une presse, entre lesquels on place la substance à comprimer. — Morceau de fer aplati, pour faire des feuilles de fer-blanc. — Feuillet de bois propre à être plaqué.

* SEMENCE, s. f. On appelait autrefois : *Semences chaudes majeures*, celles d'anis, de fenouil, de cumin, de carvi. — *Semences chaudes mineures*, celles d'ache, de persil, d'ammi et de carotte. — *Semences froides majeures*, celles de concombre, de melon, de citrouille et de courge. — *Semences froides mineures*, celles de laitue, de pourpier, d'endive et de chicorée sauvage. — Bot. *Semence de champignon*, espèce de petit champignon.

SEMENCEAU, s. m. Agric. Betterave qu'on replante, afin de la laisser venir en graine la seconde année.

* SEMENCINE, s. f. V., plus bas, le mot SEMENTINE.

SEMENDRIA, n. pr. f. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, capitale de la Servie, sur le Danube. 11,000 hab. Résidence du prince, de l'archevêque et du gouvernement.

* SEMENTINE, s. f. Pharm. Fleur d'une espèce d'armoise, qu'on emploie comme vermifuge. Le Dict. la nomme à tort *semencine*.

SEMENTIVES, s. m. pl. Ant. rom. V. SEMENTINES, au Dictionnaire.

* SEMER, v. a. Techn. Mesurer un canon de fusil.

* SEMESTRE, s. m. Il se dit encore des rentes, pensions, traitements, qui se payent par semestre : *Recevoir, toucher son semestre*. — Ant. rom. *Semestres*, livres dans lesquels Marc-Aurèle consignait les décisions qu'il avait prises sur le droit civil, pendant les six mois qu'il consacrait chaque année à l'administration de la justice.

SÉMÉTIAIRE, s. m. Anc. t. milit. Sorte de sabre.

SEMI-ADHÉRENT, ENTE, adj. Didact. Qui adhère à demi, ou par une partie seulement de son étendue.

SEMI-AMPLECTIF, IVE, adj. Bot. Qui embrasse à demi.

SEMI-AMPLEXIFLORE, adj. des 2 g. Bot. Qui entoure les fleurs à demi.

SEMI-ANNUEL, ELLE, adj. Didact. Qui a lieu tous les six mois.

SEMI-ANNULAIRE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la forme d'un demi-anneau.

SEMI-ARIANISME, s. m. Hist. relig. Doctrine des semi-ariens.

SEMI-ARIEN, s. m. Hist. relig. Nom donné à ceux des ariens qui niaient que le fils fût consubstantiel au Père, quoiqu'ils partageassent d'ailleurs toutes les opinions des ariens.

SEMI-AXIAIRE, s. m. Hist. relig. Nom donné à des martyrs qui avaient été attachés sur le bûcher à une moitié de roue.

SEMI-BILOCULAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui a les fruits à demi partagés en deux loges.

* SEMI-BRÈVE, s. f. Anc. musiq. Valeur qui comprenait l'espace de deux minimes ou blanches, c'est-à-dire la moitié d'une brève. On la divisait primitivement en *semi-brève majeure*, valant les deux tiers de la brève; et *semi-brève mineure*, valant un tiers de la brève.

SEMI-CAPER, adj. m. (mot lat. qui signif. à demi-bouc). Myth. rom. Surnom de Pan et des satyres.

SEMI-CIRCONSCISSILE, adj. des 2 g. Bot. Qui s'ouvre par une scissure transversale demi-circulaire.

SEMI-COLLIGÉ, ÉE, adj. Zool. Se dit d'un oiseau dont l'un des doigts seulement tient aux autres par une membrane.

SEMI-COLON, s. m. Gramm. Ancien signe de ponctuation qui valait une demi-pause ou une virgule.

SEMI-CORDIFORME, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la forme de la moitié d'un cœur.

SEMI-COSTULÉ, ÉE, adj. Zool. Qui est marqué de très-petites côtes obliques.

SEMI-CROISÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est croisé à demi.

SEMIDALIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au VI^e siècle par Semidalius, philosophe d'Orient, qui enseignait que le corps de Jésus-Christ était corruptible et sujet aux passions charnelles. On dit aussi *semidaliste*.

SEMI-DÉCANDRE, adj. des 2 g. Bot. Qui n'a que cinq étamines fertiles sur dix.

SEMI-DILATÉ, ÉE, adj. Didact. Qui n'est dilaté qu'à moitié.

SEMI-DIURNE, adj. des 2 g. Didact. Qui ne dure que la moitié d'un jour.

SEMI-DROIT, s. m. Droit cout. Basse voirie; basse justice.

SEMI-ÉMARGINÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est échancré à moitié.

SEMI-ÉPOINTÉ, ÉE, adj. Didact. Qui n'est épointé qu'à moitié.

SEMI-FASCIÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui n'est marqué de bandes colorées que dans la moitié de son étendue.

SEMIFER, adj. m. (mot lat. qui signif. *à demi sauvage*). Temps hér. Surnom de Chiron et des centaures.

SEMI-FLEURONNÉ, ÉE, adj. Bot. Dont la fleur se compose de demi-fleurons.

SEMIGALLE, n. pr. f. Géogr. Petit pays compris jadis dans le duché de Courlande, et aujourd'hui dans le gouvernement russe de Courlande; il avait pour capitale *Mittau*.

SEMI-GERMAIN, AINE, adj. et s. Géogr. anc. Il se dit des Helvétiens qui habitaient les confins de la Germanie.

SEMI-GOTHIQUE, adj. des 2 g. Hist. Qui appartient à moitié aux Goths. — Diplom. *Écriture semi-gothique*, se dit de l'écriture gothique, altérée par un mélange de caractères romains.

SEMI-GREC, ECQUE, adj. Hist. anc. Qui appartient en partie à la race grecque, aux mœurs grecques.

SEMI-GRILLÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui n'est grillé ou réticulé que dans une moitié de son étendue.

SEMI-HISTORIQUE, adj. des 2 g. Se dit d'un livre qui renferme des faits historiques entremêlés de faits romanesques.

SEMI-INFÈRE, adj. des 2 g. Bot. Qui est à demi-inférieure à une autre partie.

SEMI-LOCULAIRE, adj. des 2 g. Hist. nat. Dont les cloisons ne vont que jusqu'à moitié de la partie où elles se trouvent.

SEMI-LUNÉ, ÉE, adj. Didact. Qui a la forme d'une demi-lune ou d'un croissant.

SEMINA, n. pr. f. Myth. rom. Déesse qui présidait aux semences.

* SÉMINAIRE, s. m. Hist. eccl. *Séminaire de la propagande, séminaire apostolique, séminaire pastoral*, nom des maisons de la congrégation de la propagation de la foi.

* SÉMINAL, ALE, adj. Philos. *Raison séminale du monde*, se dit, dans la philosophie néoplatonicienne, de l'union de l'intelligence et de l'âme.

SEMINARA, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Calabre Ultérieure. 6,000 hab. Les Français y battirent en 1496 les Espagnols commandés par Gonsalve de Cordoue : celui-ci prit sa revanche en 1503. Les Français y défirent encore les troupes de la reine de Naples, Caroline, le 28 mai 1807.

SEMINI, s. m. Relat. Nom donné, dans le royaume de Pégu, aux nobles chargés du commandement des troupes.

* SÉMINIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *semen, inis*, semence; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des graines, des semences.

SÉMINISME, s. m. (du lat. *semen, inis*, semence). Méd. Doctrine physiologique qui attribue une part active aux deux sexes dans la génération.

* SÉMINISTE, s. m. Méd. Partisan du séminisme; celui qui croit à l'existence de la semence dans les deux sexes.

SÉMINULE, s. f. Bot. Petite graine. — Corps reproducteur d'une plante cryptogame.

SÉMINULIFÈRE, adj. des 2 g. Bot. Qui porte ou produit des séminules.

SEMI-NYMPHE, s. f. Zool. Nymphe qui diffère peu de l'insecte parfait.

SEMI-OPALE, s. f. Minér. Pierre transparente du genre de l'opale.

SÉMIOPHORE, s. m. Zool. Genre de reptiles sauriens. (σημεῖον, signe; φέρω, je porte).

SEMI-PALMÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est à moitié palmé.

SEMI-PALMIPÈDE, adj. des 2 g. Zool. Qui a les pieds à demi palmés.

SEMI-PARALLÉLIQUE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui n'offre de parallélisme que dans une moitié de ses parties.

SEMIPÉDAL, ALE, adj. Didact. Qui est long d'un demi-pied.

SEMI-PENNÉ, adj. Bot. Qui est penné à moitié.

SEMI-PHYLLIDIEN, IENNE, adj. Zool. Qui ne présente qu'à moitié les caractères des phyllidiens. — SEMI-PHYLLIDIENS, s. m. pl. Famille de mollusques.

SEMI-PLANTAIRE, adj. f. Ant. cout. *Charte semi-plantaire*, acte par lequel on cédait un terrain pour être planté de vignes, à la condition qu'au bout de cinq ans la moitié de ce terrain reviendrait en toute propriété au cessionnaire.

SEMI-PLEIN, EINE, adj. Plein à moitié.

SEMI-PLISSÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est plissé à demi.

SEMI-PRÉBENDÉ, adj. et s. m. Hist. nat. Qui possède une semi-prébende.

SEMI-PRISMÉ, ÉE, adj. Didact. Qui ressemble à une moitié de prisme.

SEMI-RADIANT, ANTE, adj. Didact. Qui n'offre de rayons que d'un seul côté. On dit aussi *semi-radié*.

* SÉMIRAMIS, n. pr. f. Hist. anc. *Mur de Sémiramis*, mur qui servait de rempart à la Mésopotamie du côté du N. : il avait 1,000 stades de longueur. On en attribuait la construction à Sémiramis. — Hist. *Sémiramis du Nord*, surnom donné à Catherine II, impératrice de Russie, et à Marguerite, qui réunit les trois couronnes du Nord.

SEMI-ROSTRE, adj. des 2 g. (du lat. *semi*, moitié; *rostrum*, bec). Zool. Se dit d'un oiseau qui a l'une des moitiés du bec plus longue que l'autre.

SEMI-SAGITTÉ, ÉE, adj. Didact. Qui a la forme d'un demi-fer de flèche.

SEMI-SÉCULAIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui a la moitié d'un siècle.

SEMI-SÉPARATISTE, s. m. Hist. relig. Membre d'une division de la secte des séparatistes, fondée en Angleterre par un nommé Robinson.

SEMI-SPATHE, s. m. Anc. t. milit. Sorte de demi-épée, d'épée courte.

SEMI-STAMINAIRE, adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une fleur double qui n'a changé en pétales qu'une partie seulement de ses étamines.

SEMI-STRIÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui n'est strié que dans une moitié de son étendue.

SEMI-SYMPHYOSTÉMONE, adj. des 2 g. Bot. Qui a des étamines dont les unes sont libres et les autres soudées ensemble.

SÉMITAL, adj. et s. m. (en lat. *semitalis*, formé de *semita*, chemin). Myth. rom. Se dit des dieux qui présidaient aux chemins. — Au pl. *semitales* : *Les dieux sémitales* ou *les sémitales*.

SÉMITATRICE, adj. et s. f. Myth. rom. Se dit des déesses qui présidaient aux chemins.

* SÉMITIQUE, adj. des 2 g. Hist. anc. Qui appartient, qui a rapport à Sem, fils aîné de Noé : *Peuples sémitiques*. — Les *langues sémitiques*, parlées surtout par les peuples de l'Asie occidentale, ont pour type l'arabe ancien. Les principaux idiomes sont : l'hébreu, le syriaque, le phénicien, le chaldéen, peut-être l'ancien égyptien, et le copte, qui dérive de ce dernier. On les écrit de droite à gauche.

SEMI-VOYELLE, s. f. Gramm. Il se dit, dans les anciens grammairiens, des consonnes dont le nom commence par une voyelle; ce sont : *effe, elle, emme, erre, esse* et *ixe*.

SEMLIN, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans l'Esclavonie, sur le Danube, près du confluent de la Save. 8,500 hab. Résidence d'un protopape. École juive. Commerce actif.

SEMNON, ONE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Germanie, entre l'Elbe et l'Oder.

SEMNOPITHÈQUE, s. m. (du gr. σεμνὸς, vénérable; πίθηκος, singe). Zool. Genre de singes, vulgairement appelés *guenons*.

* **SEMNOTHÉE**, s. m. (du gr. σεμνὸς, vénérable; Θεὸς, Dieu). Ant. C'est le nom que les Grecs donnaient aux druides.

* **SEMONCE**, s. f. Anc. cout. Appel au service militaire. — Mar. Sommation faite à un bâtiment qu'on rencontre en temps de guerre, pour l'obliger à arborer ses couleurs, ou même à mettre en panne pour être visité.

SEMOY, n. pr. m. Géogr. Rivière qui naît près d'Arlon, dans le grand-duché de Luxembourg, sur les limites de la France et de l'Allemagne, et joint la Meuse près de Monthermé, dép. des Ardennes. Cours, 150 kil.

SEMPACH, n. pr. m. Géogr. Ville de Suisse, dans le canton de Lucerne, sur le lac de Sempach. Les Suisses y remportèrent sur les Autrichiens, le 9 juillet 1386, une victoire mémorable. — On nomme *convention de Sempach* l'acte conclu, en 1393, entre les confédérés suisses, à l'issue de la guerre de Sempach.

SEMPERVIVÉ, ÉE, adj. (du lat. *sempervivum*, la joubarbe). Bot. Qui ressemble à la joubarbe.— SEMPERVIVÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

* **SEMPITERNEL**, s. m. Hist. *Compagnie des sempiternels*, société de chevaliers établis en 1541.

* **SEMPLE**, s. m. Techn. *Bâton de semple*, morceau sur lequel les ficelles du semple sont attachées.

SEMPLICE, adj. Mus. Mot italien qui signif. *simple*. Sur les partitions, il indique que le passage doit être joué ou chanté simplement, sans ornements.

SEMPRE, adv. Mus. Mot italien qui signif. *toujours*. Sur les partitions, il s'emploie dans les expressions : *sempre legato*, toujours lié; *sempre piano*, toujours doucement, et autres semblables.

SEMUNA, s. m. Ant. Monnaie d'Égypte et d'une partie de l'Asie ; on l'appelait aussi *pérutah*. V. ce mot, au Complément.

SEMUNCIA, s. f. Ant. rom. La moitié de l'once.

SEN, s. m. Relat. Mesure de distance dont on se sert dans le royaume de Siam. C'est la centième partie de la lieue siamoise.

SENA, n. pr. f. Géogr. anc. Ile de la Gaule, dans l'océan Atlantique, sur la côte de la troisième Lyonnaise. Auj. l'*île de Sein*.—Ville d'Italie, dans l'Ombrie, près de la mer Adriatique, à l'embouchure de la petite rivière de *Sena* (auj. *Cesano*); fut bâtie vers 258 av. J. C. par les Gaulois Sénonais. C'est là que les Romains conduisirent leur première colonie au-delà de l'Apennin (283 av. J. C.). Asdrubal y fut tué et défait par Cl. Néron et par Liv. Salinator (207). On disait aussi *Sena Gallica*. Auj. *Siniguglia*. — *Sena Julia*. V. SIENA, au Compl. — Géogr. mod. *Sena*, ville de la capitainerie générale de Mozambique, sur le Zambèze, ch.-l. d'un gouvernement appelé *Rivières de Sena*. Les Portugais y ont un comptoir.

* **SENAGE**, s. m. Anc. cout. C'était aussi le nom du droit qu'on payait pour pouvoir mettre une enseigne.

* **SENAIRE**, adj. des 2 g. Littér. anc. Se dit d'un vers ïambique de six pieds. Les vers senaires se nomment aussi *trimètres*.

SÉNART (FORÊT DE), n. pr. m. Géogr. Forêt qui se trouve dans le dép. de Seine-et-Marne, canton de Boissy-Saint-Léger, à 3 kil. N. de Corbeil. 9 kil. sur 5. Les rois de France y faisaient jadis de grandes parties de chasse. Elle était aussi le rendez-vous d'un grand nombre de voleurs.— Prov. *C'est une forêt de Sénart*, se dit quelquefois d'un endroit peu sûr.

SENARDINE, s. f. Anc. comm. Étoffe que fabriquaient des ermites de la forêt de Sénart.

* **SÉNAT**, s. m. Hist. anc. *Sénat de Sparte*, conseil institué par Lycurgue, et qui partageait le pouvoir avec les deux rois; il était composé de vingt-huit membres élus par le peuple, et qui devaient avoir au moins soixante ans. On l'appelle aussi *gérontie*. — *Sénat d'Athènes*, conseil institué par Solon. Il se composa d'abord de quatre cents membres, qu'on nommait les *quatre cents*. Clisthène en porta le nombre à cinq cents, l'an 510 av. J. C. Ils étaient désignés par le sort. — *Sénat de Rome*, corps institué par Romulus, et qui partagea le souverain pouvoir avec les rois, puis avec les consuls et le peuple ; il délibérait sur la paix et la guerre, rédigeait les lois, réglait les impôts, distribuait les provinces et rendait la justice. Les sénateurs furent d'abord au nombre de cent; on les appelait *patres* (pères). Tullus Hostilius en ajouta cent autres, et Tarquin l'Ancien en créa encore cent. Après l'expulsion des rois, Brutus en adjoignit de nouveaux qui furent appelés *conscripti* (ajoutés), d'où le nom de *patres conscripti* (pères conscrits), donné depuis aux sénateurs. Jules César porta leur nombre à neuf cents; il s'éleva ensuite jusqu'à mille, mais Auguste le réduisit à six cents. Le pouvoir d'élire les sénateurs appartenait d'abord aux rois, puis aux consuls et aux tribuns militaires; plus tard ce fut le censeur, quelquefois le peuple qui les choisit. Les assemblées avaient lieu trois fois par mois : aux calendes, aux nones, aux ides. La fortune des sénateurs devait être au moins de 800,000 sesterces (163,000 fr.) dans les derniers siècles de la république, et de 1 million 200,000 sous l'empire (244,000 fr.). Leurs marques distinctives étaient la toge avec une large bande de pourpre semée de clous d'or (ou laticlave), et une chaussure fermée par un croissant d'argent ou d'or; ils avaient une place réservée dans les jeux et les spectacles. Le pouvoir du *sénat*, déjà affaibli sous la république par la création des tribuns et l'admission des plébéiens, devint presque nulle sous les empereurs. Depuis le partage de l'empire, il y eut deux *sénats*, l'un à Constantinople, l'autre à Rome. Enfin, ce corps illustre disparut tout-à-fait l'an 552, la plupart de ses membres ayant été massacrés par les soldats du roi goth Téias, pendant qu'ils retournaient à Rome, que Narsès venait de reprendre aux barbares. — Hist. mod. *Sénat de Venise*. V. *Conseil des pregadi*, au mot PREGADI du Complément.

* **SÉNATEUR**, s. m. Hist. *Sénateur de Pologne*, se disait des cent vingt-huit magnats qui composaient le sénat de Pologne. On appelait *grands sénateurs*, les vingt-trois voiwodes, et les castellans de Cracovie, de Vilna et de Troki, et le staroste de Samogitie; et *petits sénateurs*, les autres membres du sénat.— *Sénateur de nouvelle date*, dénomination par laquelle on désignait, sous l'empire français, ceux qui furent nommés dans les sénatoreries des pays réunis à la France. — Zool. *Sénateur*, nom vulgaire de la mouette blanche.

* **SÉNATORERIE**, s. f. Hist. Se disait aussi des biens affectés à former le revenu d'un sénateur, sous le régime impérial.

SENATUS-CONSILIUM, s. m. (pr. *cénatuce-conciliome*). Hist. Assemblée des électeurs de Pologne.

SENE, s. m. Chron. Nom du dixième mois des Éthiopiens. On dit aussi *sévi*.

SENÉ, ÉE, adj. (du lat. *seni*, formé de *sex*, six). Bot. Se dit des feuilles qui sont disposées six par six autour de la tige.

SÉNÉCA, adj. et s. des 2 g. Ethn. Nom d'une peuplade indigène répandue dans les États de New-York et de l'Ohio.— n. pr. f. Géogr. Lac des États-Unis de l'Amérique du Nord, dans l'État de New-York.

* **SÉNÉCHAL**, s. m. Hist. *Grand sénéchal*, espèce de maître d'hôtel ou d'intendant des princes. — *Grand sénéchal de France*, titre d'un emploi dans l'hôtel du roi, et qui était en même temps une charge militaire.— *Grand sénéchal d'Angleterre*, titre d'une dignité qui fut supprimée par Henri IV.

SÉNÉCIONÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au séneçon. — SÉNÉCIONÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

SÉNÉDETTE, s. f. Zool. Espèce de cétacé de la Méditerranée.

SÉNEF, n. pr. m. Géogr. Ville de Belgique, dans le Hainaut. 3,000 hab. Le 11 août 1674, il s'y livra entre le grand Condé et le prince d'Orange, une bataille qui resta indécise. En 1794, les Autrichiens y furent battus par les Français. On écrit aussi *Séneffe*.

SÉNÉGA, s. m. Bot. Espèce de polygala d'Amérique. V. SÉNÉKA, au Dictionnaire.

* **SÉNÉGAL**, n. pr. m. Géogr. Fleuve d'Afrique, dans la Nigritie occidentale, naît dans les montagnes du Fouta-Djalo, et tombe dans l'Océan par une large embouchure obstruée de sables, ce qui rend ses eaux stagnantes et le pays malsain. Cours, 1,800 kil. dont 1,200 navigables. — Colonie française, dans la Sénégambie, arrosée par le *Sénégal*, qui lui donne son nom. Elle est divisée en deux arrondissements, *Saint-Louis* et *Gorée*. V. le mot suiv.

SÉNÉGAMBIE, n. pr. f. Géogr. Contrée d'Afrique, bornée au N. par le Sahara, à l'O. par l'océan Atlantique, au S. par la Guinée, et à l'E. par le Soudan. Elle tire son nom du Sénégal et de la Gambie qui l'arrosent, et englobe différents petits royaumes nègres. Outre les établissements du Sénégal, les Français y possèdent encore quelques comptoirs. Les Anglais y ont aussi plusieurs colonies. Villes principales, *Bambouk* et *Timbo*. Climat généralement malsain. Chaleurs excessives. Sol fertile qui donne abondamment toutes les plantes des tropiques. Grand commerce de gomme, de poudre d'or, d'ivoire, etc.

SÉNÉGINE, s. f. Chim. Substance particulière qu'on trouve dans le sénéga.

SÉNICLE, s. f. Bot. Un des noms de l'arroche puante.

SÉNILLE, s. f. Bot. Nom vulg. de l'ansérine.

* **SÉNILUSIENNE**, adj. f. Mot donné par plusieurs dictionnaires pour *sélinusienne*. V. ce mot au Complément.

SÉNISSON, s. m. Bot. Un des noms du séneçon.

* **SENLIS**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est dans le voisinage de la forêt dite *forêt de Senlis*, et compte 5,046 hab. Un traité y fut conclu le 9 octobre 1495, entre Louis XI et le duc de Bretagne; un autre, le 23 mai 1493, entre Charles VIII, Maximilien, roi des Romains, et Philippe, archiduc d'Autriche.

SENLISIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de Senlis.— Qui appartient à Senlis ou à ses habitants.

SENNAAR, n. pr. m. Géogr. anc. Partie de la Babylonie la plus voisine de la jonction du Tigre et de l'Euphrate. C'est là que séjournèrent les enfants de Noé jusqu'à la construction de la tour de Babel. — Géogr. mod. Royaume de la Nubie méridionale, entre le Kordofan à l'O. et l'Abyssinie à l'E. Cap. *Sennaar*. 6,000,000 hab. Comme le reste de la Nubie, il forme une dépendance politique de l'Égypte ; et doit également sa fertilité aux débordements du Nil. Son climat et ses productions sont les mêmes que le climat et les productions du reste de la Nubie et de l'Abyssinie. — *Sennaar*, ville capitale du royaume du même nom, sur le Bahr-el-Azrek. 9,000 hab.

SENNACHIE, s. f. Relat. Nom que l'on donne aux bardes écossais.

SENNAL, s. m. Minér. Nom vulgaire de l'anabase.

SENNE, n. pr. f. Géogr. Rivière de Belgique; elle naît dant le Hainaut, et se jette dans la Dyle après 100 kil. de cours.

SENNEBRIS, n. pr. m. (pr. *cennebrice*). Géogr. anc. Plaine de la Judée, près de Tibériade. C'est là que Vespasien vint camper pour mettre le siége devant Tibériade, en 70 av. J. C.

SÉNOBISUNITAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *seni*, six; *bis*, deux fois; *unus*, un seul). Minér. Dont les crystaux résultent d'un décroissement par six rangées, et de deux décroissements par une rangée.

SÉNOCLITE, s. m. Zool. Genre de cirripèdes.

SÉNOCULÉ, ÉE, adj. (du lat. *seni*, six; *oculus*, œil). Zool. Qui a six yeux.

SENONAIS, AISE, adj. et s. (en lat. *Senones*). Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule, dans la quatrième Lyonnaise; avait pour capitale *Agedincum* ou *Senones*. Aujourd'hui *Sens*. Une colonie de Gaulois senonais passa en Italie et s'établit d'abord dans l'E. de la Gaule Cisalpine, puis dans la partie de l'Italie qui prit leur nom. — Peuple du N. de l'Italie, compris d'abord dans la Gaule Cisalpine; il avait pour villes principales *Sena* et *Ariminum*. Ce sont les Gaulois sénonais de la Gaule Cisalpine, qui, conduits par Brennus, prirent Rome, 389 av. J. C. — *Senonais*, petit pays de France, qui faisait partie du gouvernement de Champagne et Brie, capitale *Sens*. Il est aujourd'hui compris dans le dép. de l'Yonne, et dans une partie de celui de l'Aube.

SÉNOQUATERNAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *seni*, six; *quaterni*, quatre à la fois). Minér. Dont les crystaux résultent d'un décroissement par six rangées, et d'un autre décroissement par quatre rangées.

SENRE, s. f. Bot. Petite plante d'Arabie, famille des malvacées.

* **SENS**, s. m. Philos. *Sixième sens*, ou *sens général*, se dit de la capacité que nous possédons d'éprouver des sensations qui ne peuvent avoir leur siége dans les organes particuliers d'aucun des cinq sens.— Gramm. *Sens occulte*, signification cachée d'une phrase, d'un écrit; il se dit par

opposition à *sens littéral*. - *Sens adapté*, application particulière qu' l'on fait des paroles tirées de quelque auteur, à un sujet auquel elles conviennent, mais avec une signification légèrement détournée.

* **SENS**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est sur la droite de l'Yonne. 9,095 hab. Archevêché, belle et vaste cathédrale; commerce de vins, grains, bois flotté, etc. *Sens* fut longtemps la métropole de Paris. Il s'y tint plusieurs conciles, notamment celui où fut condamné Abélard (1140).

SENSÉE, n. pr. f. Géogr. Petite rivière de France, dép. du Pas-de-Calais; elle tombe à Bouchain dans l'Escaut. Cours 50 kil. — *Canal de la Sensée*, canal alimenté par la Sensée, qui va d'Arleux à Douai, et met en communication la Scarpe et l'Escaut. Long. 47 kil.

* **SENSITIF, IVE**, adj. Philos. *Passions sensitives*, se dit, dans le langage de l'école sociétaire, des cinq passions qui se rapportent aux besoins et aux plaisirs des cinq sens.

SENSORIAL, ALE, adj. Anat. Qui a rapport aux sens, à la sensibilité. — Philos. Qui appartient au sensorium.

* **SENSUALISME**, s. m. Philos. On l'applique abusivement aux systèmes de philosophie fondés sur la sensation, dans lesquels on fait dériver de la sensation tous les autres phénomènes intellectuels. — *Sensualisme* se dit aussi des principes ou de la conduite des hommes sensuels, de ceux qui s'abandonnent aux plaisirs des sens.

* **SENSUALISTE**, adj. et s. des 2 g. Philos. Par abus, sectateur de la philosophie fondée sur la sensation. — Qui appartient, qui a rapport au sensualisme.

SENT, s. m. Anc. t. milit. Ancienne machine de guerre.

SENTANT, ANTE, adj. Qui a la faculté de sentir, d'éprouver des sensations: *Organes sentants. Dans le monde où nous sommes, nous voyons tous les êtres sentants souffrir et vivre au milieu des dangers* (Volt.).

* **SENTENCE**, s. f. Anc. jurispr. Il se disait particulièrement des jugements rendus par les justices inférieures et par les cours ecclésiastiques. — *Sentence présidiale*, sentence rendue en dernier ressort par les présidiaux. — Philol. *Livre des sentences*, titre d'un ouvrage contenant les sentiments des pères de l'Église, sur les principaux dogmes théologiques. L'auteur Pierre Lombard, évêque de Paris, au XIIe siècle, a été surnommé *le maître des sentences*.

* **SENTI, IE**, part. et adj. Littér. et b.-arts: *Le senti*, ce qui est senti, plein de sentiment.

SENTIMENTALEMENT, adv. D'une manière sentimentale.

SENTIMENTALISER, v. a. Néol. Rendre sentimental, donner du sentiment. — v. n. Faire du sentiment.

SENTIMENTALISME, s. m. Philos. Se dit de tout système de philosophie qui admet dans l'homme des sentiments moraux; origine des idées morales. Il ne faut pas confondre le *sentimentalisme* avec le *sensualisme*.

SENTIMENTALISTE, adj. des 2 g. et s. m. Philos. Qui appartient au sentimentalisme. — Partisan de ce système.

* **SENTIMENTALITÉ**, s. f. Néol. Affectation d'une personne sentimentale.

* **SENTINELLE**, s. f. Techn. Tuyau de conduite de l'air, dans un appareil de soufflets hydrauliques.

SENTINUM, n. pr. m. (pr. *centinome*). Géogr. anc. Ville d'Ombrie, au S.-E. de Callis, célèbre par la victoire de Fabius Rullianus, sur l'armée confédérée des Gaulois, des Ombriens et des Étrusques, et par le dévouement du second Décius, 295 av. J. C.

* **SENTIR**, v. a. Prov. *Sentir plus fort, mais non pas mieux que rose*, sentir très-mauvais. — *On ne saurait si peu boire qu'on n'en sente*, pour peu qu'un homme boive plus que d'habitude, il y paraît dans ses actions ou dans ses paroles. — *Cela ne sent pas bon*, cette affaire prend une mauvaise tournure. — *Il sent le vieux battu*, se dit d'un enfant qui se néglige, parce qu'on ne l'a pas châtié depuis longtemps. — *Le mortier sent toujours les aulx*, il reste toujours quelques marques des impressions qu'on a reçues, de la condition où l'on s'est trouvé. — *Sentir la poudre à canon*, se dit d'une maison, d'une propriété placée près d'une frontière, et exposée aux désastres de la guerre. — B.-arts. *Sentir*, avoir le sentiment de: *Sentir les formes, le nu; sentir le dessin*. — Man. *Sentir son cheval*, se rendre raison de tous ses mouvements, et en profiter pour obtenir ce qu'on exige de lui. — *Sentir un cheval sur les hanches*, remarquer qu'il les plie. — Mar. *Sentir le sol*, se dit d'un bâtiment qui est mouillé sur un fond presque égal à son tirant d'eau.

SENZA, prép. Musiq. Mot italien qui signifie *sans*, et qui s'emploie sur les partitions dans plusieurs phrases destinées à indiquer les instruments qui se taisent: *Senza fagotti*, sans les bassons; *senza sordini*, sans les sourdines, etc.

SEOGUN, s. m. Relat. Titre du général en chef de la couronne, au Japon.

SÉPALIPARE, adj. des 2 g. (du lat. *sepalum*, sépale; *parere*, produire). Bot. Se dit d'une fleur dont tous les organes ont pris la forme du sépale.

SÉPALULE, s. m. (diminut.). Bot. Petit sépale.

* **SÉPARATION**, s. f. Jurispr. *Séparation de patrimoines*, mesure conservatoire qui empêche la confusion des biens d'une succession avec ceux de l'héritier. — *Séparation de dettes*, clause par laquelle les époux déclarent exclure de la communauté les dettes antérieures au mariage. — Gramm. *Pronom de séparation*, se dit, en arabe, du pronom placé entre le sujet et l'attribut, pour les distinguer, lorsqu'ils sont l'un et l'autre déterminés.

SÉPARATISME, s. m. Hist. relig. Schisme des séparatistes.

SÉPARATISTE, s. m. Hist. relig. Nom donné, dans différentes sectes, à ceux qui se séparent de la communion à laquelle ils appartiennent. On appliqua spécialement ce nom en Angleterre à ceux qui s'élevèrent contre l'Église gallicane, sous Édouard et Élisabeth : ils avaient pour chef Robert Brown. — En Allemagne, on appelle *séparatistes* les piétistes, disciples de Spener.

* **SÉPÈDE**, adj. des 2 g. (du lat. *sex*, six; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a six pieds.

SEPHARVAÏM, n. pr. m. Géogr. sacr. Nom d'une ville d'Orient dont il est parlé dans le *Livre des Rois*. On la place à l'occident de la Chaldée.

SÉPHARVAÏMITE, adj. et s. des 2 g. Géogr. sacr. Habitant de Sépharvaïm. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

SEPHATA, n. pr. f. Géogr. sacr. Plaine de la Palestine, près de Marésa, dans la tribu de Juda.

SEPHEL, s. m. Ant. Mesure de capacité employée en Égypte et dans une partie de l'Asie.

SÉPHÉLA, n. pr. f. Géogr. sacr. Plaine de Palestine, entre Jamnia et Joppé. Simon Macchabée y bâtit une forteresse.

SEPHER, n. pr. m. Nom d'une montagne d'Arabie, vingtième campement des Hébreux. — s. m. Mot hébreu qui signifie *livre par excellence*, et que l'on emploie quelquefois pour désigner les saintes Écritures.

SÉPHET, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville de la tribu de Nephthali, dans la partie supérieure de la Galilée.

SÉPHIRAH, s. m. V. SÉPHIROTH, au Dict.

SÉPHIRATHYTE, s. m. Rabbin qui fait son étude particulière des séphiroths.

SÉPIAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *sepes*, haie). Zool. Qui vit dans les haies, dans les buissons.

SÉPICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *sepes*, haie; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit dans les haies.

SÉPIÉPHORE, adj. des 2 g. (du gr. σηπία, sèche; φορὸς, qui porte). Zool. Qui porte une encre, comme la sèche.

SÉPIOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. σηπία, sèche; εἶδος, ressemblance). Zool. Qui ressemble à une sèche.

SÉPIOLIDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la sépiole. — SÉPIOLIDÉS, s. m. pl Famille de mollusques.

SÉPIOSTAIRE, s. m. Zool. Os de sèche.

SÉPIOTHEUTE, s. m. Zool. Genre de mollusques qui ressemblent à la sèche.

SÉPITE, s. f. Zool. Orthographe véritable du mot que le Dictionnaire écrit *sépithe*.

SÉPLOMBIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel qui contient six fois autant d'oxyde de plomb que d'acide.

SEPME, s. m. Anc. liturg. Office pour les morts, qu'on célébrait pendant sept jours consécutifs, ou le septième jour après la mort.

SEPSICHYMIE, s. f. (du gr. σεψὶς, putréfaction; χυμὸς, humeur). Anc. méd. Tendance des humeurs à la putréfaction.

* **SEPT**, adj. numéral des 2 g. et s. m. Jeux. Carte marquée de sept points : *Le sept de pique, de cœur; écarter les sept*. — *Sept et le va*, se dit, au trente et quarante et au pharaon, pour exprimer sept fois la première mise. — Ant. gr. *Guerre des sept chefs*, expédition entreprise par Adraste et les héros argiens, pour rétablir Polynice sur le trône de Thèbes, usurpé par Étéocle. Les sept chefs sont : Adraste, Polynice, Tydée, Amphiaraüs, Capanée, Hippomédon et Parthénopée. Les Thébains opposèrent aux Argiens sept héros, qui sont Mélampus, Polyphontès, Mégaréus, Hyperbius, Actor, Lasthènes et Étéocle. — Philol. *Les sept Chefs devant Thèbes*, titre d'une tragédie d'Eschyle. — Géogr. anc. *Les sept frères*, nom de sept montagnes de la Mauritanie Tingitane. — *Les sept collines*, se dit de celles que Rome renferma successivement dans son enceinte. Ce sont : le Palatin, le Quirinal, l'Aventin, le Tarpéien ou Capitolin, le Cœlius, le Viminal et l'Esquilin. — *La ville aux sept collines* ou *aux sept montagnes*, Rome. — *Les sept mers*, nom que les anciens donnaient aux sept embouchures par lesquelles le Pô se jetait dans l'Adriatique. — Géogr. mod. *Sept-Communes*, nom que l'on donnait à une petite république d'Italie, au milieu des États vénitiens de Terre-Ferme; ch.-lieu *Asiago*. Elle est aujourd'hui comprise dans le royaume Lombardo-Vénitien, et forme la partie septentrionale de la province de Vicence. — *Sept Montagnes*, sept hauteurs voisines de Cologne, sur les bords du Rhin, où l'on voit les ruines de sept forteresses féodales. — *Sept-Fonts*, monastère de l'ordre de Cîteaux, dans l'ancien Bourbonnais, à 25 kil. E. de Moulins; il fut nommé ainsi parce qu'on y trouva sept fontaines lorsqu'il fut établi. Cette abbaye fut réformée en 1663. — *Sept-Iles*, sept petites îles sur la côte du dép. français des Côtes-du-Nord, dans la Manche. La plus grande se nomme *Pierre-à-l'Oiseau*. — *République des sept îles*, la république des îles Ioniennes. V. IONIEN, au Compl. — Hist. *Les sept électeurs*, princes qui avaient le privilège d'élire l'empereur d'Allemagne : ils furent établis vers 1292, lors de l'élection d'Adolphe de Nassau. Un huitième électeur fut nommé à la paix de Westphalie, en 1648.

SEPT, s. m. Relat. Tribu irlandaise. Les *septs* sont en Irlande ce que sont les clans en Écosse.

SEPTA, s. m. pl. Ant. rom. Se dit des enceintes formées dans le champ de Mars pendant les comices, pour contenir, d'une part le peuple qui venait déposer ses suffrages, de l'autre les magistrats, les hérauts, etc. — Enceintes situées dans le quartier Mamurra, où se tenaient les marchands et les banquiers. On dit quelquefois au singulier, *septum*.

* **SEPTAINE**, s. f. Anc. cout. Se disait, dans le Berry, pour enceinte, banlieue. — Hist. eccl. Dans l'ordre de Malte, punition infligée aux chevaliers pour des fautes légères.

SEPTAIRE, s. f. Zool. Genre de coquille nommé aussi *navicelle*. — Bot. Genre de plantes de la famille des hypoxylées.

SEPTANTAINE, s. f. Réunion de soixante-dix objets ou unités.

* **SEPTANTE**, s. m. pl. Philol. *Version des septante*, traduction grecque de l'Ancien Testament, faite sous les auspices du Sanhédrin juif d'Égypte, qui se composait de soixante-dix membres. On a longtemps cru qu'elle était l'ouvrage de soixante-dix traducteurs, et qu'elle fut faite par l'ordre de Ptolémée II (Philadelphe). Il est à peu près certain au contraire que la traduction du Pentateuque existait au plus tard sous Ptolémée Ier (Soter), que les autres livres furent traduits successivement, et qu'enfin les Lagides ne furent pour rien dans cette traduction, qui n'eut d'autre cause que le besoin d'avoir un texte grec authentique du Pentateuque, pour lire dans la synagogue des juifs hellénistes. — Chron. *Chronologie des septante*, calcul qui donne au monde 1466 ans de plus que le texte hébreu. On le fonde sur la version des septante.

SEPTEMANGULÉ, ÉE, adj. (du lat. *septem*, sept; *angulus*, angle). Bot. Qui offre sept angles.

* **SEPTEMBRE**, s. m. Hist. *Journées de septembre*, nom donné aux massacres qui eurent lieu, depuis et y compris le dimanche 2 jusqu'au 5 septembre 1792, dans les prisons de Paris, et principalement aux Carmes, à l'Abbaye, à la Force et à la Salpêtrière. Ils furent exécutés par environ trois cents individus, appartenant à la lie du peuple, et on évalue le nombre des victimes à 10,000, dont la plupart étaient des nobles et des prêtres. Les massacres de septembre eurent pour prétexte le bruit d'une vaste conspiration ourdie dans les prisons de Paris, pour livrer la France aux Prussiens. — *Septembre* s'est dit absol. des massacres de septembre : *Se prononcer contre septembre*.

* **SEPTEMBRISADE**, s. f. Hist. Il s'est dit aussi,

par allusion, de quelques événements analogues aux massacres de septembre : *Les septembrisades de Varsovie.*

SEPTEMBRISATION, s. f. Hist. S'est dit des massacres de septembre.

SEPTEMDÉCIOCTONAL, **ALE**, adj. Minér. Qui a la forme d'un prisme octogone avec un sommet à dix-sept faces.

SEPTEMDENTÉ, **ÉE**, adj. Hist. nat. Qui est garni de sept dents.

SEPTEMDIGITÉ, **ÉE**, adj. Bot. Qui est partagé en sept lobes ou digitations.

SEPTEMDUODÉCIMAL, **ALE**, adj. Minér. Qui a la forme d'un prisme dodécaèdre avec un sommet à sept faces.

SEPTEMFOLIOLÉ, **ÉE**, adj. Bot. Dont les feuilles sont composés de sept folioles.

SEPTEMLOBÉ, **ÉE**, adj Bot. Qui est partagé en sept lobes.

SEPTEMMACULÉ, **ÉE**, adj. Hist. nat. Qui porte sept taches colorées.

SEPTEMNERVÉ, **ÉE**, adj. Bot. Dont les feuilles sont chargées de sept nervures.

SEPTEMPONCTUÉ, **ÉE**, adj. Hist. nat. Qui est marqué de sept points colorés.

* **SEPTEMVIR**, s m. Hist. rom. Nom de sept magistrats ou prêtres romains qui avaient pour fonctions d'ordonner et de préparer les rites sacrés dans les jeux publics et les cérémonies religieuses. Ils étaient aussi chargés de diviser les terres, et de juger les causes relatives aux partages. — Hist. mod. Nom que quelques auteurs ont donné aux sept électeurs de l'Empire.

* **SEPTEMVIRAL**, s. m. Hist. rom. Titre de celui qui avait été septemvir.

* **SEPTEMVIRAT**, s. m. Hist. mod. Les sept électeurs de l'Empire. V. plus haut SEPTEMVIR.

SEPTÉNÉ, **ÉE**, adj. (du lat. *septenus*, de *septem*, sept). Bot. Dont les feuilles sont partagées en sept lobes.

* **SEPTENTRIONAL**, **ALE**, adj. Linguist. On l'a employé comme subst. masc. en parlant des langues du Nord, et de la langue germanique en particulier.

* **SEPTÉRIS**, s. f. pl., ou **SEPTÉRION**, s. m. (en gr. σεπτήριον, de σεπτὸς, vénérable). Ant. gr. Fête que l'on célébrait à Delphes tous les neuf ans, en l'honneur d'Apollon, vainqueur du serpent Python. *Septérée* est une faute du Dictionnaire, d'après lequel on pourrait croire aussi que ce mot vient du latin *septem*, sept.

* **SEPTES**, s. m. pl. V. SEPTA, au Complément.

SEPTICIENNE, adj. f. Ant. rom. S'est dit de la livre romaine, qui, à l'époque de la seconde guerre punique, fut réduite de douze onces à huit onces et demie. Cette dénomination vient de ce que les banquiers se servaient de la livre septicienne dans leurs *septa*. V. SEPTA, au Compl.

SEPTICOLORE, adj. des 2 g. (du lat. *septem*, sept; *color*, couleur). Hist. nat. Qui est marqué de sept couleurs.

SEPTIES, adv. (pr. *cepecièce*). Mot latin qui signifie sept fois, et que l'on emploie quand on a commencé à compter par *semel*, *bis*, *ter*, *quater*, *quinquies*, *sexties*, etc.

SEPTIFRAGE, adj. des 2 g. (du lat. *septum*, cloison ; *frangere*, briser). Bot. Qui s'ouvre par la rupture des cloisons.

SEPTIHEXAGONAL, **ALE**, adj. Minér. Qui a la forme d'un prisme hexaèdre avec un sommet à sept faces.

SEPTILE, adj. des 2 g. (du lat. *septum*, cloison). Bot. Qui tient aux cloisons du fruit.

SEPTIMANIE, n. pr. f. Ancien nom du midi de la France, Narbonnaise première des Romains : elle comprenait tout le Languedoc, à l'exception des diocèses de Toulouse, d'Albi, d'Uzès et de Viviers. Selon quelques-uns, la *Septimanie* reçut ce nom à cause des soldats septimaniens qui l'habitaient, selon d'autres, elle fut ainsi nommée des sept principales cités qui la composaient : Narbonne, Agde, Béziers, Maguelonne, Carcassonne, Elne, Lodève. Ce pays forma, depuis, sous le nom de *Marche* ou *duché de Septimanie*, ou de Gothie, un fief qui relevait directement de la couronne de France.

* **SEPTIMANIEN**, adj. et s. m. Ant. rom. Se dit des soldats de la septième légion, qui formèrent une colonie dans le pays appelé depuis *Septimanie*. Le Dict. donne aussi *septimane* et *septumanien*.

SEPTIMATRIES, s. f. pl. Ant. rom. Fêtes que l'on célébrait le septième jour après les ides de mars.

SEPTIMO, adv. Mot latin qui signifie septièmement, en septième lieu. On s'en sert pour désigner le septième objet d'une série, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, *tertio*, etc.

SEPTINGENTESIMO, adv. Mot latin qui signifie sept-centièmement. Il sert à désigner le sept-centième objet d'une série, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, etc. On dit ensuite : *septingentesimo primo*, *septingentesimo secundo*, etc.

SEPTIOCTONAL, **ALE**, adj. (du lat. *septem*, sept; *octo*, huit). Minér. Qui a la forme d'un prisme octogone, avec un sommet à sept faces.

SEPTIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *septem*, sept; *pes*, *pedis*, pied). Didact. Qui a sept pieds, une taille de sept pieds.

* **SEPTIZONE**, s. m. (du lat. *septem*, sept; *zona*, ceinture). Ant. rom. Grand édifice de Rome, qui avait sept étages superposés, et formant, pour ainsi dire, sept ceintures.

SEPTMONCEL, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. du Jura. 2,911 hab. Fromages connus sous le nom de *fromages de Septmoncel.*

SEPTORRHÉPYRE, s. f. (du gr. σηπτὸς, pourri; ῥέω, je coule; πύρ, fièvre). Méd. Fièvre putride.

SEPTRONISTE, s. m. Hist. relig. Nom par lequel on désigne, dans les décrétales, les vaudois ou pauvres de Lyon.

SEPTUAGESIMO, adv. Mot latin qui signifie soixante-dixièmement. Il s'emploie pour indiquer le soixante-dixième objet d'une série, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, etc. On dit ensuite *septuagesimo primo*, *secundo*, etc.

SEPTULÉ, **ÉE**, adj. Bot. Qui est garni de septules ou petites cloisons transversales. V. SEPTULE, au Dictionnaire.

SEPTULIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *septulus*, petite cloison; *ferre*, porter). Bot. Qui porte à l'intérieur une petite cloison.

* **SEPTUM**, s. m. Ant. rom. V. SEPTA, au Compl.

* **SEPTUMANIEN**, s. m. V. SEPTIMANIEN, au Complément.

SEPTUOR, s. m. (en lat. *septem*, sept). Mus. Morceau exécuté par sept voix ou par sept instruments.

* **SÉPULCRAL**, **ALE**, s. m. Hist. eccl. Membre d'une secte qui enseignait que par les enfers, où le symbole des apôtres nous apprend que Jésus-Christ est descendu après sa mort, il ne faut entendre que le sépulcre.

* **SÉPULCRE**, s. m. Hist. sainte. *Sépulcres de concupiscence*, nom que les Hébreux donnaient à leur treizième campement dans le désert. — Hist. eccl. *Saint-Sépulcre* ou *église du Saint-Sépulcre*, église de Jérusalem, bâtie sur l'emplacement où fut enseveli Jésus-Christ. On y conserve, dans une petite chapelle voûtée et placée sous la coupole, un sépulcre que l'on croit être celui de Jésus. — *Chanoines du Saint-Sépulcre*, chanoines réguliers institués par Godefroy de Bouillon, en 1099, pour desservir à Jérusalem l'église du Saint-Sépulcre. Ils se répandirent dans la suite par toute l'Europe, mais ils furent supprimés par Innocent VIII, en 1484. — *Chanoinesses du Saint-Sépulcre*, communauté de femmes établie depuis longtemps en Espagne, en Allemagne, et autorisée en France en 1680. — *Chevaliers du Saint-Sépulcre*, ordre militaire qu'Alexandre VI créa en 1492, pour remplacer les chanoines du Saint-Sépulcre. Paul V réunit l'ordre du Saint-Sépulcre à celui de Saint-Jean de Jérusalem, vers le commencement du XVII^e^ siècle. — Relig. mahom. *Peine du sépulcre*, supplice que les pécheurs endurent dans leur sépulcre jusqu'à la résurrection. C'est le purgatoire des mahométans.

SEQUANA, n. pr. f. Géogr. anc. Nom que les Romains donnaient à la Seine.

SÉQUANAIS, **AISE**, adj. et s. Géogr. anc. V. l'art. suiv. — *Grande-Séquanaise*, province du diocèse des Gaules; elle comprenait les Séquanais ou les Séquaniens, et les Helvétiens, c'est-à-dire la Franche-Comté et toute la Suisse à l'O. du Rhin. La capitale était *Vesuntio*, auj. *Besançon.*

* **SÉQUANIEN**, **IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Peuple de la Gaule, dans la Grande-Séquanaise, qui habitait à l'E. de l'*Arar* ou de la Saône. V. SÉQUANIENS au Dictionnaire. On dit aussi *Séquanais*, *aise*.

* **SÉQUELLE**, s. f. Anc. juripr. Droit de demi-dîme qui était dû au curé, sur les terres de la paroisse.

* **SÉQUESTRE**, s. m. Chir. Portion d'os qui est frappé de mort et qui est séparé du reste de l'os vivant.

* **SEQUIN**, s. m. Monnaie d'or des États de l'Église, valant, fr. 11,80. — Monnaie de Milan, fr. 12,04. — Monnaie de Venise, fr. 11,95. — *Sequin de l'annonciade*, monnaie du Piémont, fr. 11,95. — *Sequin de Parme*, fr. 11,95. — *Sequin mahaboud*, monnaie d'Égypte, fr. 5,95. — *Sequin zermahboub*, monnaie turque de 1773, fr. 8,72. — *Sequin zermahboud de Sélim III*, fr. 7,30. — *Sequin fondoukli de Sélim III* de 1788 et 1789, fr. 9,80. — *Sequin du Caire* de 1773, fr. 6,91. — *Sequin du Caire de* 1789, fr. 6. — *Sequin soltani ancien*, monnaie des États barbaresques, fr. 9. — *Sequin soltani nouveau* de 1787 à 1829, monnaie des États barbaresques, fr. 8,90.

SER, s. m. V. SEER, au Complément.

SERAI, s. m. Écon. rur. Partie caséeuse que l'on retire du petit-lait résultant de la fabrication du fromage de Gruyère.

SERAÏ, s. m. Relat. Mot turc qui signifie palais. On l'emploie quelquefois en parlant du palais du Grand-Seigneur, et de ceux des grands de l'empire.

SERAÏ-AGASI, s. m. Relat. Aga du seraï, ou du palais du sultan.

SERAIN, n. pr. m. Géogr. Rivière de France; elle naît près de Montbard, dép. de la Côte-d'Or, et tombe dans l'Yonne près de Joigny. Cours, 140 kil.

SERAMPOUR, n. pr. m. Géogr. Ville du Bengale, sur l'Hougly. 12,000 hab. Elle a été vendue aux Anglais en 1845.

SÉRANÇAGE, s. m. Techn. Action de sérancer.

SÉRANÇOIR, s. m. Écon. rur. Sorte de peigne qui sert à diviser la filasse du chanvre et du lin.

SÉRAPÉON, s. m. Ant. Il se dit particulièrement du temple de Sérapis d'Alexandrie, situé dans le Bruchion, près du Muséon : il renfermait une célèbre bibliothèque que les Lagides se plurent à enrichir, et que des chrétiens fanatiques, excités par le patriarche Théophile et par un édit de Théodore, pillèrent en 390. Omar en acheva la destruction en 642.

* **SÉRAPHIN**, s. m. Hist. *Ordre des séraphins*, ordre de chevalerie établie en Suède, en 1334, par le roi Magnus II, et renouvelé en 1748 par Frédéric. — *Séraphin d'or*, nom donné par quelques voyageurs français, au chérassi, monnaie d'or de Perse. V. CHÉRASSI, au Complément.

SÉRAPIES, s. f. pl. Ant. Fêtes que les Égyptiens célébraient en l'honneur de Sérapis, dieu qui paraît être le même qu'Apis ou Osiris, et que les écrivains grecs et latins confondent avec Jupiter et avec Pluton.

SÉRASKIER, s. m. Relat. Chez les Turcs, officier général chargé du commandement en chef de l'armée pour une campagne. On écrit aussi *sérasker*, mais *sérasquier*, donné par le Dictionnaire, est tout-à-fait irrégulier et doit être rejeté.

* **SÉRASQUIER**, s. m. V. le mot ci-dessus.

SÉRAUT, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du bruant commun.

SERBE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Scythie asiatique. V. SERBIENS, au Dict. — Peuple de la famille slave, qui s'est fixé dans une partie de la Saxe. — *Langue serbe*, la langue de ce peuple.

SERBIN, s. m. Bot. Espèce de genévrier.

SERCHIO, n. pr. m. Géogr. Rivière d'Italie; elle naît dans le duché de Modène, et tombe dans la Méditerranée, à 12 kil. N.-O. de Pise. Cours, 84 kil.

SERCQ, n. pr. m. V. SARK, au Complément.

SERDAR, s. m. Hist. ott. Commandant des janissaires d'un district, principalement sur les frontières.

SERDELLEAU, s. m. Anc. t. milit. Titre d'un officier dont l'emploi revenait à peu près à celui de suppléant ou aide des fourriers.

SERDEN-GUETCHDIS, s. m. pl. (littéral., *ceux qui ont renoncé à leurs titres*). Hist. ott. Genre de troupes irrégulières, enfants perdus, d'une grande audace, qui faisaient partie des armées turques.

SÈRE, adj. et s des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple très-peu connu de la Sérique, dans l'Inde au delà du Gange. C'était chez les *Sères* que les marchands allaient acheter de la soie, soit que leur pays la produisît, soit qu'il n'en fût que l'entrepôt.

SERÉE, s. f. S'est dit pour soirée, veillée.

* **SEREIN**, **EINE**, adj. Myth. Épithète de Jupiter : *Jupiter serein*. — *Sereine*, s. f. Mar. Expression dont se servent les marins provençaux, pour désigner la quarantaine.

SEREINER, v. a. S'est dit pour rendre serein, calme, tranquille. V., au Dictionnaire, SÉRÉNER, orthographe plus régulière.

SÉRÉNATEUR, adj. m. Myth. rom. Qui rend le ciel serein. Epithète de Jupiter.

SERENDA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Inde, au N. C'est de *Serenda* que deux moines apportèrent les vers à soie en Europe. Auj. *Sirhind.*

SERÈNE, s. m. Zool. Nom vulgaire du guêpier. — s. f. Écon. rur. Sorte de baratte mécanique avec laquelle on peut faire une grande quantité de beurre à la fois.

SERENNE, s. f. V. le mot précédent.

SÉRÈQUE, s. m. Bot. Ancien nom d'une espèce de genêt dont on tirait une couleur jaune.

SERÈS, n. pr. f. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie. 30,000 hab. Archevêché grec. Belles mosquées. Climat insalubre.

SERETH, n. pr. m. Géogr. Rivière qui naît en Gallicie, traverse la Moldavie, et se jette dans le Danube, après un cours de 500 kil.

* **SERF**, s. m. Féod. Nom donné, dans le moyen âge, à des hommes dont la personne ou les biens appartenaient en propre à un maître ou seigneur. On distinguait les *serfs* en *serfs proprement dits*, ceux qui étaient dans une dépendance absolue, le maître pouvant confisquer leur pécule, et même, en certains cas, disposer de leur vie; *serfs attachés à la glèbe*, ceux qui ne possédaient rien, et cultivaient la terre pour le seigneur qui les nourrissait et les abritait; *serfs employés à la glèbe*, ceux qui jouissaient de leur travail moyennant les redevances, les servitudes, les prestations de foi et hommage, etc. Plusieurs auteurs confondent cette classe de *serfs* avec la précédente. — *Héritage serf*, héritage pour lequel il était dû au seigneur une somme payable en trois termes. — Alchim. Le *serf rouge*, la magnésie, dans laquelle le rouge est caché.

SERFOUAGE, s. m. V. SERFOUISSAGE, au Dict.

SERGÉ, ÉE, adj. Techn. Se dit d'une étoffe dont le tissu ressemble à celui de la serge.

SERGEANTIE, s. f. Anc. prat. Office de sergent. On disait aussi *sergenterie*. — Hist. *Tenir en grande sergeantie*, tenir une terre du roi à charge de lui rendre quelque service personnel, comme de porter sa bannière, sa lance, son épée, au couronnement. — *Tenir en petite sergeantie*, tenir une terre du roi ou du seigneur suzerain, à charge de lui donner chaque année un objet propre à la guerre, arc, épée, cheval, etc.

* **SERGENT**, s. m. Anc. cout. *Sergent royal*, celui qui tenait son office du roi. — *Sergent non royal*, celui qui tenait son office du seigneur. — *Sergent de la douzaine*, se disait des gardes du prévôt de Paris. — *Barrière des sergents*, petit bureau où les sergents se tenaient, et qui avait remplacé leur station primitive, derrière la grille de la maison de justice. — *Montre des sergents*, espèce de revue des sergents qui avait lieu au Châtelet, deux fois l'an, et pendant laquelle on pouvait former des plaintes contre leurs mauvais procédés. — Mar. *Sergent*, petit crochet de fer attaché à un cordage, et servant à soulever un tonneau. — Techn. Forte barre de fer qu'on place devant la gueule de l'arche du four d'une glacerie.

* **SERGENTER**, v. n. Anc. cout. Remplir l'office de sergent.

* **SERGENTERIE**, s. f. Anc. cout. Se disait, en Normandie, d'un fief noble, patrimonial et héréditaire, qui passait aux filles comme aux mâles, et dont le tenant devait seulement foi et hommage. — *Grande sergenterie*, fief qui obligeait le vassal à suivre son seigneur à l'armée. — *Petite sergenterie*, fief qui imposait l'obligation d'accompagner le seigneur, de faire ses messages, de soigner sa meute, etc. V., plus haut, SERGEANTIE.

SERGENTIE ou **SERGENTISE**, s. f. Anc. cout. V. SERGEANTIE et SERGENTERIE, au Complément.

* **SERGER**, s. m. Techn. Morceau de drap fin dont le racineur se sert pour frotter son ouvrage.

* **SERGETTE**, s. f. Hist. eccl. Petite tunique de laine que les bénédictins portaient au lieu de chemise.

SERGIPE, n. pr. f. Géogr. Ville du Brésil, ch.-l. de la province du même nom, à 12 kil. de la mer. 9,000 hab. Commerce en sucre et coton. On dit souvent *Sergipe-do-Rey.*

SERGOUTCHDJI, s. m. Hist. ott. Officier du sérail, gardien des aigrettes du sultan.

SERGUI, s. m. Hist. ott. Titre que portent certains officiers exerçant une espèce de contrôle. — *Sergui-émini*, payeur des troupes de mer. — *Sergui-naziri*, contrôleur des recettes et dépenses du trésor. — *Sergui-caffossi*, employé dont les fonctions sont à peu près les mêmes que celles du *sergui-naziri.*

SERHAD-AGA, s. m. Hist. ott. Commandant des janissaires en garnison dans une place frontière.

SÉRIAIRE, adj. des 2 g. Philos. Qui appartient à la série. — Qui règle la série.

* **SÉRIAL, ALE**, adj. Hist. nat. Qui est disposé en séries, en rangées distinctes.

SÉRIBRANCHE, adj. des 2 g. (du lat. *series*, série; *branchiæ*, branchies). Zool. Qui a des branchies disposées en séries.

SÉRICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *sericum*, soie; *colere*, cultiver). Synonyme de *sérigène* : *Industrie séricole*. V., plus loin, SÉRIGÈNE.

SERICIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *sericum*, soie; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles soyeuses.

SÉRICOCÉRÉ, ÉE, adj. (du gr. σηρικὸς, qui appartient à la soie; κέρας, corne). Zool. Qui a les antennes soyeuses.

SÉRICTÈRE, s. m. Zool. Organe qui sécrète la soie, chez certains insectes.

SÉRICULE, s. m. Zool. Genre d'oiseau établi pour un loriot d'Angleterre.

SÉRIDIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une séridie. — SÉRIDIÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

* **SÉRIE**, s. f. Philos. Il se dit, dans le langage de l'école sociétaire de Fourier, d'un ensemble de divers groupes échelonnés en ordres ascendant et descendant, et particulièrement d'un nombre de travailleurs appliqués à un ordre déterminé de fonctions et classés par groupes. — *Série passionnée*, celle dont les groupes sont réunis passionnément par identité de goût pour quelque fonction, et qui affecte un groupe spécial à chaque variété du travail commun. — *Série libre* ou *simple*, celle dont les groupes sont en nombre illimité. — *Série mesurée* ou *composée*, celle dont les groupes sont déterminés et en nombre fixe. — *Série compacte*, celle dont les groupes s'occupent de variétés très-rapprochées les unes des autres. — *Série hongrée*, celle qui ne se forme que sur une échelle peu compacte. — *Série faussée*, série tout à fait défectueuse, dont la division par groupes ne repose que sur des espèces ou même sur des genres divers. — *Série mixte*, celle dont les groupes divers considèrent l'objet de leur fonction sous deux rapports différents.

SÉRIÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est disposé par séries.

SÉRIGÈNE, adj. des 2 g. (du gr. σὴρ, σηρὸς, soie; γένος, naissance). Didact. Qui concerne la production de la soie : *Industrie serigène.*

* **SERINER**, v. a. Fig. Apprendre quelque chose à quelqu'un par un moyen presque mécanique, et sans le lui faire comprendre : *On lui a seriné son rôle, son discours.*

* **SERINGAPATAM**, n. pr. m. Géogr. Cette ville fait partie de l'Inde anglaise; elle est le ch.-l. d'un district de même nom, dans la présidence de Madras. 10,000 hab.

SERINGIE, s. f. Bot. Arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

SERINO, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la principauté Ultérieure.

SERIO, n. pr. m. Géogr. Rivière du royaume Lombardo-Vénitien; elle naît dans les Alpes, et tombe dans l'Adda à Montodine, après un cours de 110 kil. Le *Serio* donnait son nom à un des dép. du royaume d'Italie de Napoléon; ch.-l. *Bergame.*

SÉRIPHE, n. pr. f. Géogr. anc. Une des Cyclades, dans la mer Égée, entre Siphnos et Cythnos; 50 kil. de tour. C'est là que, selon la fable, s'arrêta le coffre où étaient enfermés Danaé et son fils Persée. Sous l'empire romain, *Sériphe* fut un lieu d'exil. — Ant. *Grenouilles de Sériphe*, se disait des personnes naturellement taciturnes, parce qu'on prétendait que les grenouilles de cette île ne coassaient point.

SÉRIPHIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au séripbe ou sériphon. — SÉRIPHIÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

SÉRIPHION, s. m. Bot. V. SÉRIPHE, au Dict.

SÉRIQUE, adj. des 2 g. (du lat. *sericum*, soie). Didact. Qui provient de la soie. — s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères. — n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de l'Inde au-delà du Gange, d'où l'on tirait de la soie. V. SÈRE, au Compl.

SÉRISTÈRE, s. m. Philos. Se dit, dans le langage de l'école sociétaire, d'une salle du phalanstère consacrée aux fonctions d'une série.

SERIVANE-AKÉRÈNE, n. pr. m. Relig. parse. Nom de l'Être suprême, dans le Zend-Avesta.

SERJANIE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

SERKARS, s. m. pl. V. CIRCARS, au Compl.

* **SERMENT**, s. m. Dr. rom. *Serment de calomnie*, acte par lequel chaque partie jurait qu'elle croyait sincèrement à la bonté de sa cause. — Féod. *Serment d'allégeance*, acte par lequel un vassal jurait, sur les saints Évangiles, fidélité et assistance à son seigneur. — *Serment corporel*, serment de fidélité que le vassal non lige faisait en levant la main. — Anc. prat. *Serment décisoire*, serment déféré par une des parties à l'autre, afin d'en faire dépendre le jugement de la cause. — *Serment en plaids*, serment que le juge déférait lui-même à l'une des parties. On l'appelait aussi *serment supplétoire*. — *Avoir serment en justice*, se disait de tout officier public. — *Jour du serment*, jour où les avocats et les procureurs renouvelaient leurs serments. C'était le lendemain de la Saint-Martin. — Jurispr. *Serment judiciaire*, serment prêté en justice. — *Serment extra-judiciaire*, celui qui est prêté en vertu d'une convention par laquelle deux personnes s'en rapportent au serment de l'une des deux, pour preuve de la libération ou de l'obligation alléguée. — Hist. de France. *Bref de serment*, acte de la prestation de serment de fidélité au roi, attestée par témoins. — *Serment civique*, serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi, prescrit par l'assemblée constituante. — *Serment du jeu de paume*. V. PAUME, au Compl. — *Serment de haine à la royauté*. V. ROYAUTÉ, au Compl. — *Serment d'obéissance*, promesse d'obéir à la constitution; il fut exigé, sous le consulat, des prêtres non assermentés, pour qu'ils pussent exercer le culte et toucher leur pension. — En Angleterre, *serment de suprématie*, serment que le roi Henri VIII exigea de tous les fonctionnaires civils et ecclésiastiques, et par lequel on reconnaissait le roi d'Angleterre pour chef de l'Église. — *Serment d'allégeance*, celui que Jacques Ier substitua au serment de suprématie, et par lequel on reconnaissait que le roi n'a aucun droit sur la vie ou le temporel des rois. — *Serment ex officio*, serment par lequel on s'obligeait à répondre à toutes les questions relatives à l'hérésie, fallût-il s'accuser soi-même ou accuser un parent, un ami, devant la cour de haute commission instituée par Élisabeth, en 1583. — Littér. *Serment*, figure de pensée qui consiste à ajouter à son affirmation des circonstances extraordinaires, qui en établissent la vérité d'une manière plus éclatante.

SERMOCINATION, s. f. Littér. Figure de rhétorique par laquelle on rapporte un discours que l'on attribue à quelque personne, en ayant soin de lui faire parler un langage convenable à son rang et à son caractère.

SERMONTAIN, s. m. Bot. Un des noms du siler.

SÉROLE, s. m. Zool. Genre de crustacés.

SÉROLINE, s. f. Chim. Graisse qu'on extrait du sang humain.

SÉRO-SANGUINOLENT, ENTE, adj. Méd. Qui tient de la nature du sang et de la sérosité.

* **SÉROTIN, INE**, adj. (du lat. *serus*, tardif). Hist. nat. Se dit des plantes qui fleurissent tard, et des animaux qui sortent tard de leur sommeil d'hiver.

* **SERPE**, s. f. Prov. et fig. *Fait à la serpe*, se dit de tout ce qui est mal taillé, grossièrement fait.

* **SERPENT**, s. m. Chron. *Année du serpent*, nom du sixième tchagh du cycle de douze ans en usage chez les Turcs orientaux. — Hist. sainte. Le *serpent d'airain*, figure de serpent que Moïse éleva dans le désert, et dont la vue guérissait les Israélites qui avaient été mordus par les serpents. — Alchim. *Serpent de Mars*, *serpent vert*, *serpent des philosophes*, *serpent volant*, *serpent d'Abraham le juif*, *serpent né du limon de la terre*, noms donnés au mercure.

* **SERPENTAIRE**, s f. Bot. *Serpentaire de Virginie*, espèce d'aristoloche qui croît en Virginie, et dont la racine est employée en médecine comme tonique et stimulante. — *Serpentaire* se dit aussi de la racine de cette plante. — Zool. Oiseau que l'on nomme aussi *secrétaire.*

* **SERPENTEAU**, s. m. Agric. Rameau long et flexible qui, couché en terre pour y être marcotté, y entre et en ressort plusieurs fois.

SERPENTELLE, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

* **SERPENTEMENT**, s. m. Néol. Action de serpenter : *Le serpentement d'un fleuve.*

* **SERPENTER**, v. a. Conduire un cheval en traçant une piste tournée en ondes, comme les replis d'un serpent.

SERPENTIGÈNE, adj. des 2 g. (du lat. *serpens, entis*, serpent; *genus*, race, origine). Myth. Qui est engendré d'un serpent.

* **SERPENTIN, INE**, adj. Didact. Qui ressemble au serpent. — Hist. nat. Qui est marqué de lignes

longitudinales flexueuses. — Pharm. Qui passe pour efficace contre la morsure des serpents. — *Serpentin*, s. m. Relat. Espèce de hamac de coton sur lequel on transporte les colons au Brésil.

SERPENTINAIRE, adj. des 2 g. Minér. Qui contient de la serpentine.

* **SERPENTINEUX, EUSE**, adj. Minér. Qui est formé de serpentine. La définition du Dict. est erronée.

SERPIGINEUX, EUSE, adj. Zool. Qui rampe en serpentant.

SERPILLON, s. m. Hort. Petite serpe employée pour la taille des arbres.

SERRAGE, s. m. Mar. Ensemble des pièces placées dans l'intérieur d'un bâtiment, pour relier les membrures entre elles.

SERRAGINE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la bugle.

SERRAGLIO n. pr. m. Géogr. Ville de Corse, ch.-l. de canton. 960 hab.

SERRANUS, n. pr. m. (pr. *cer-ranuce*). Temps hér. Jeune guerrier rutule tué par Nisus, dans le camp de Turnus.

SERRAT, n. pr. m. (du lat. *Mons Serratus*, parce que ses sommets sont dentelés). Géogr. Montagne d'Espagne, à 40 kil. O. de Barcelone. Hauteur, 1,312 mèt. On y trouve une célèbre abbaye de bénédictins, plus de quatorze ermitages, etc. Le *Serrat* ou plus ordinairement le *mont Serrat*.

SERRATICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *serratus*, dentelé en forme de scie; *cornu*, corne). Zool. Qui a les antennes en forme de scie.

SERRATIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *serratus*, dentelé, *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles dentelées comme une scie.

SERRATIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *serratus*, dentelé; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une scie.

SERRATISTIPULÉ, ÉE, adj. (du lat. *serratus*, dentelé; *stipula*, stipule). Bot. Qui a des stipules dentelées en scie.

SERRATULÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une serratule. — SERRATULÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées. On dit aussi *serratuloïde*, des 2 g.

SERRANT, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du bruant.

* **SERRE**, s. f. Pêche. Chambre de la bourdigue, qui sert de décharge à la dernière tour, quand il y a beaucoup de poissons. — Faucons. *Chausser la grande serre de l'oiseau*, entraver l'ongle du gros doigt du faucon avec un petit morceau de peau. — Techn. Coin pour affermir un châssis.

SERRE-DEMI-FILE, s. m. Anc. t. milit. Nom donné au fantassin qui occupait la queue de la première moitié d'une file de huit, de dix, de douze hommes.

SERRE-JOINT, s. m. Techn. Outil de charpentier.

SERRELLE, s. f. Zool. Dent crénelée de poisson fossile.

SERRE-MONTAGNARDE, s. f. Zool. Nom vulgaire de la litorne.

* **SERRER**, v. a. Jeux. Au trictrac. *Serrer son jeu*, le presser, ne pas l'étendre pour ne pas se découvrir.

SERRHIUM, n. pr. m. (pr. *cer-riome*). Géogr. anc. Cap de la mer Égée, entre l'Hèbre et le Lyssus.

* **SERRICAUDE**, adj. des 2 g. (du lat. *serra*, scie; *cauda*, queue). Zool. Qui a l'abdomen garni d'une tarière en forme de scie.

* **SERRICORNE**, adj. des 2 g. (du lat. *serra*, scie; *cornu*, corne). Zool. Qui a les antennes dentelées en scie.

SERRIÈRES, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Ardèche, sur le Rhône, 2,048 hab.

SERRIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *serra*, scie; *ferre*, porter). Zool. Qui porte des écailles disposées comme les dents d'une scie.

SERRIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *serra*, scie; *gerere*, porter). Qui porte des côtes dentelées en forme de scie.

SERRIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *serra*, scie; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes dentelées en scie.

* **SERRON**, s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'ansérine.

SERROPALPIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un serropalpe. — SERROPALPIDES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

SERROT, s. m. Techn. Bâton qui fait partie d'une machine à prendre les oiseaux.

* **SERRURE**, s. f. Techn. *Serrure à ressort*, celle qui se ferme en tirant la porte. — *Serrure tréflière*, celle qui ne s'ouvre que d'un côté. — *Serrure bénarde*, celle qui s'ouvre des deux côtés. — *Serrure à pène dormant*, celle qui ne peut s'ouvrir ou se fermer qu'avec une clef. — Prov. *Vous avez la serrure, nous avons la clef*, se dit pour exprimer qu'on peut toujours s'emparer d'une chose, quelque bien gardée qu'elle soit. — *L'estomac est un coffre sans serrure*, l'argent dépensé pour la table est absolument perdu.

* **SERRURIER**, s. m. Zool. Nom vulgaire donné aux pics et aux mésanges.

SERSUKER, s. m. Comm. Étoffe des Indes fort légère, tissue de soie et de coton.

SERTAIGE, s. f. Comm. Sorte de toile.

SERTISSEUR, s. m. Techn. Ouvrier qui sertit.

SERTULÉ, ÉE, adj. (du lat. *sertulum*, bouquet). Bot. Qui est disposé en forme de bouquet.

SERTULIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *sertulum*, bouquet; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des fleurs disposées en bouquets.

* **SERVAGE**, s. m. Anc. cout. Il se disait des redevances payées par les personnes de condition servile.

SERVAN, s. m. Agric. Espèce de raisin blanc.

* **SERVANT**, adj. et s. m. Anc. cout. *Servant de l'écuelle*, officier de la table du roi. Il y avait aussi le *servant de vin*. — Anc. liturg. *Servant au bassin*, celui qui tenait le bassin dans le lavement des pieds. — Comm. relig. *Frères servants*, dans quelques ordres, frères convers employés aux œuvres serviles du monastère. — Artill. *Premier et second servant de droite, de gauche*, les deux artilleurs qui se tiennent à droite et à gauche de la pièce, pour la servir. — Zool. *Servant*, un des noms vulgaires du bruant.

* **SERVANTE**, s. f. Prov. *Être comme la servante à Pilate, qui se plaît dans le désordre*, se dit des gens qui cherchent sans cesse à semer la division, à faire naître des querelles.

SERVE, s. f. Se disait pour réservoir. — Écon. rur. Mare creusée dans la cour d'une ferme.

SERVÉTISTE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au XVIe siècle par l'Espagnol Michel Servet, qui fut brûlé par les calvinistes.

* **SERVICE**, s. m. Il signifie aussi la manière dont un domestique s'acquitte de ses devoirs, et même, la manière dont un maître se fait servir : *Être satisfait du service de tel domestique. Cet homme a le service doux, fatigant, pénible.* — Anc. cout. *Faire le service*, retrancher un lépreux de la société, ce qui se faisait solennellement. — *Service de cour et de plaids*, obligation où étaient les vassaux, suivant certaines coutumes, d'assister aux plaids de leur seigneur ou de ses officiers. — *Service haineux*, la corvée. — *Service de compagnon*, service militaire fait par un vassal avec un autre. — Anc. fin. *Faire un service*, emprunter une somme sur son crédit personnel, pour la prêter ensuite à l'État. — Hist. eccl. *Service de la chambre du pape*, ce qu'un évêque nouvellement nommé paye à la chambre apostolique. — Jeux. *Service piqué, martelé, pointé*, se dit, à la paume, quand on envoie la balle sur le toit comme si on la frappait avec un marteau. — *Service roulé*, quand la balle ne porte presque pas contre le mur de service. — *Service tourné*, quand on sert la balle de manière qu'en tombant du toit, elle s'approche d'abord du joueur et s'en éloigne ensuite. — Constr. *Service*, transport des matériaux sur un chantier de construction. — Archit. *Porte, escalier, couloir de service*, se dit, dans un appartement, des débouchés par où passent les domestiques, pour servir la table, etc.

SERVIE, n. pr. f. État tributaire de l'empire ottoman, en Europe, a pour bornes : au N. la Hongrie, à l'O. la Bosnie, à l'E. la Bulgarie et la Valachie, au S. l'Albanie et la Roumélie. 850,000 hab. Capit. *Sémendrie*. Hautes montagnes. Fortes chaleurs. Sol fertile, mais mal cultivé. Mines abondantes non encore exploitées. Commerce de bestiaux, cire, noix de galle et bois de construction. — La *Servie*, comprise d'abord dans la Mésie supérieure des anciens, fut ensuite habitée par un peuple de race slave, les Serviens, qui lui donnèrent leur nom. Libre jusqu'en 923, elle passa alors sous la domination des Bulgares, et avec eux, en 949, sous celle des Grecs. Libre de nouveau en 1039, elle retomba sous le joug en 1105. Rendue une troisième fois à l'indépendance en 1151, elle forma (1336), sous Étienne VIII, un empire puissant. Jusque-là ses princes n'avaient eu que les titres de *zupans* (1150), de *despotes* (1193), et enfin de *rois* (1209), ils prirent alors celui d'empereurs, et le conservèrent à peu près un siècle. A partir de 1447, la *Servie* fut, tantôt entièrement soumise aux Turcs, tantôt partagée entre eux et l'Autriche. En 1804, Czerni-George rendit à la partie turque son indépendance. Aujourd'hui, après quelques vicissitudes politiques, la Servie est devenue État tributaire, mais non sujet de l'empire ottoman. — *Nouvelle-Servie*, partie de la Nouvelle-Russie qui comprend notamment le gouvernement de Kherson; ainsi appelée parce qu'elle fut peuplée, en 1753, par une colonie de Serviens. — *Servie* se dit, par extens., de tous les pays de langue servienne ou serbe. V. l'art. suiv.

* **SERVIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. Habitant de la Servie. — Qui appartient à la Servie ou à ses habitants. — Linguist. *Servien*, ou *langue servienne* ou *serbe*, un des quatre dialectes principaux de la langue slave : il est parlé par cinq millions d'hommes, en majeure partie sujets de l'empire d'Autriche.

* **SERVILE**, adj. des 2 g. Gramm. *Lettre servile*, se dit, en arabe, d'une lettre qui n'a d'autre emploi que de déterminer la valeur des lettres voisines. — s. m. Hist. Nom donné aux membres des cortès espagnoles qui se montrèrent partisans de l'absolutisme, en 1820. On les appelle aussi *Perses*.

* **SERVIR**, v. a. Prov. *Servir comme un clou à un soufflet*, ne servir de rien, être tout à fait inutile. — Féod. *Servir le fief*, prêter foi et hommage au seigneur, et lui payer les droits qui lui sont dus. — Mar. *Faire servir une voile*, l'orienter de manière qu'elle reçoive le vent.

* **SERVITE**, s. m. Hist. relig. Membre d'un ordre religieux qui professait une dévotion particulière pour la mère de Dieu, et qui fut fondé à Florence en 1232 : en 1239, il reçut la règle de Saint-Augustin. Les *servites* se nommaient aussi *serviteurs de la Vierge*; ils furent abolis en France en 1274, et l'église des Blancs-Manteaux, qu'ils possédaient à Paris, fut donnée aux Guillemites. — *Servite*, adj. et s. f. Religieuse qui observait la même règle que cet ordre.

* **SERVITEUR**, s. m. Hist. eccl. *Serviteur de Dieu*, titre sous lequel les princes désignaient ordinairement les religieux, dans les privilèges qu'ils leur accordaient. — *Serviteur des serviteurs de Dieu*, titre que se donnaient au moyen âge quelques évêques, et même de simples prêtres. Il n'a été pris par les papes qu'à compter de saint Grégoire le Grand. — Comm. *Serviteur* se disait autrefois des ouvriers employés dans une sucrerie.

SÉSAMÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au sésame. — SÉSAMÉES, s. f. pl. Tribu de plantes bignoniées.

SÉSAMIDE, s. f. Ant. V. SÉSAMIE, au Dict.

SÉSARA, n. pr. f. Temps hér. Fille de Célée, roi d'Éleusis, et sœur de Triptolème.

SÉSARME, s. m. Zool. Genre de crustacés décapodes brachyures.

* **SESCUPLICAIRE**, s. m. et adj. des 2 g. V. SESQUIPLAIRE, au Complément.

SÉSÉLINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au séséli. — SÉSÉLINÉES, s. f. pl. Famille de plantes ombellifères. On dit aussi *séséloïde*.

SESIA, n. pr. f. Géogr. Rivière des États sardes; elle sort du mont Rosa, et joint le Pô par deux branches après un cours de 150 kil. — *Département de la Sésia*, un des départ. de l'empire français, formé de la partie orientale du Piémont. Ch.-lieu *Verceil*.

SÉSIAIRE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une sésie. — SÉSIAIRES, s. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères.

SÉSOSTRIDE, n. patr. Hist. anc. Se dit des rois thébains de la dix-neuvième dynastie, descendants de Sésostris ou Ramessès le Grand, qui monta sur le trône en 1473 av. J. C. Le dernier des *Sésostrides* fut Thouaris, mort en 1279.

* **SESQUIALTÈRE**, adj. et s. f. Anc. musiq. Il se disait des différentes mesures à trois temps : *sesquialtère majeure, parfaite et imparfaite; sesquialtère mineure, parfaite et imparfaite.*

SESQUIAMMONIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel ammonique contenant une fois et demie autant de base que le sel neutre.

SESQUIARGENTIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel argentique contenant une fois et demie autant de base que le sel neutre.

SESQUIARSÉNIATE, s. m. Chim. Arséniate contenant une fois et demie autant d'acide que le sel neutre.

SESQUIBARYTIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un

sel barytique contenant une fois et demie autant de base que le sel neutre.

SESQUIBASIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel contenant une fois et demie autant de base que le sel neutre correspondant.

SESQUICALCIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel calcique contenant une fois et demie autant de base que le sel neutre.

SESQUICARBONATE, s. m. Chim. Carbonate qui contient une fois et demie autant d'acide carbonique que le sel neutre correspondant.

SESQUICOBALTIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel cobaltique contenant une fois et demie autant de base que le sel neutre.

SESQUICUIVRIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel cuivrique contenant une fois et demie autant de base que le sel neutre. On dit aussi *sesquicuprique*.

SESQUIFERREUX, adj. m. Chim. Se dit d'un sel ferreux contenant une fois et demie autant de base que le sel neutre.

SESQUIFERRIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel ferrique contenant une fois et demie autant de base que le sel neutre.

SESQUIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *sesqui*, contract. de *semisque*, une fois et demie; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui contient une fleur complète et une fleur avortée.

SESQUIHYDRIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un composé contenant une fois et demie autant d'hydrogène que de l'autre corps.

SESQUILITHIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel lithique contenant une fois et demie autant de base que le sel neutre.

SESQUIMAGNÉSIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel magnésique contenant une fois et demie autant de base que le sel neutre.

SESQUIMANGANEUX, adj. m. Chim. Se dit d'un sel manganeux qui contient une fois et demie autant de base que le sel neutre.

SESQUIOCTAVE, adj. et s. f. Anc. musiq. Se disait d'une mesure à trois temps, que l'on appelle aujourd'hui *mesure en neuf huit*.

SESQUIPÉDAL, ALE, adj. (du lat. *sesqui*, une fois et demie; *pes*, *pedis*, pied). Didact. Qui a un pied et demi.

SESQUIPHOSPHATE, s. m. Chim. Phosphate contenant une fois et demie autant d'acide phosphorique que le sel neutre correspondant.

SESQUIPHOSPHURE, s. m. Chim. Phosphure qui contient une fois et demie autant de phosphore que de métal.

SESQUIPLAIRE, s. m. et adj. des 2 g. (en lat. *sesquiplaris*). Ant. rom. Soldat romain qui recevait chaque jour une paye et demie, ou une ration et demie, à titre de récompense. On dit aussi *sesquiplicaire*, mais *sescuplicaire* du Dictionnaire est une faute.

SESQUIPLOMBIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel plombique contenant une fois et demie autant de base que le sel neutre.

SESQUIPOTASSIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel potassique contenant une fois et demie autant de base que le sel neutre.

SESQUIQUARTE, adj. et s. f. Anc. musiq. Se disait d'une mesure à trois temps qu'on appelle aujourd'hui *mesure en neuf quatre*.

SESQUISEL, s. m. Chim. Sel contenant une fois et demie autant de base ou d'acide que le sel neutre correspondant.

SESQUISÉPARATISTE, s. m. Hist. eccl. Membre d'une secte de séparatistes qui paraît être la même que celle des indépendants. Ce nom de *sesquiséparatistes*, ou séparatistes et demi, leur fut donné à cause de leur fanatisme.

SESQUISODIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel sodique contenant une fois et demie autant de base que le sel neutre.

SESQUISULFURE, s. m. Chim. Sulfure contenant une fois et demie autant de soufre que de l'autre corps.

* **SESQUITIERCE**, s. f. Anc. musiq. Mesure à trois temps que l'on appelle aujourd'hui *mesure en six huit*.

SESQUIULYSSE, s. m. Ant. Nom forgé pour désigner un homme plus fourbe de moitié que le fourbe Ulysse, c'est-à-dire un maître fourbe.

SESQUIYTTRIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel yttrique contenant une fois et demie autant d'acide que le sel neutre.

SESSEYEMENT, s. m. Gramm. Prononciation trop forte des consonnes sifflantes *S*, *Ç*, etc.

SESSILIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *sessilis*, sessile; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles sessiles.

* **SESSILIOCLE**, adj. des 2 g. (du lat. *sessilis*; *oculus*, œil). Zool. Qui a des yeux sessiles.

SESSITÈS, n. pr. Géogr. anc. Rivière de la Gaule Cisalpine, affluent du Padus ou Pô. Aujourd'hui, la *Sésia*.

SESTE, s. m. Relat. Mesure de capacité employée à Siam, pour le blé, et valant le quarantième du cohi, ou lit. 44,7914.

SESTER, s. m. Nouvelle mesure de capacité du grand-duché de Bade, employée pour les matières sèches, et valant, litr. 15. — *Grand sester*, mesure de capacité employée en Suisse, dans le canton de Bâle, et valant le quart du sac, ou litr. 34,1640. — *Petit sester*, mesure de Bâle, litr. 17,0820.

* **SESTERCE**, s. m. Ant. rom. Lieu situé hors de la porte Esquiline, et à deux mille et demi de la ville, où l'on brûlait les corps des citoyens pauvres, des esclaves, et où l'on exposait les cadavres des criminels.

SESTHALE, s. m. Monnaie d'argent employée autrefois en Hollande. Elle valait 55 cent.

SESTIADE ou **SESTIAQUE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Sestos. Il se dit surtout de Héro, qui était de Sestos. — Qui appartient à Sestos ou à ses habitants.

SESTOS, n. pr. m. (pr. *cèceloce*). Géogr. anc. Ville de Thrace, sur l'Hellespont et vis-à-vis d'Abydos; est célèbre par les amours d'Héro et de Léandre. C'est là que Xerxès construisit un pont pour passer d'Asie en Europe. Aujourd'hui *Bovalli-Kalessi*.

SÉSULFARSÉNIATE, s. m. Chim. Sulfarséniate contenant six fois autant de sulfide que le sel neutre correspondant.

SÉSUVIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au sésuve. — SESUVIÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

* **SETA**, n. pr. f. Temps hér. Sœur de Rhésus et amante de Mars.

SÉTABIS, n. pr. f. Myt. V. SÆTABIS, au Compl.

SÉTÉRÉE, s. f. V. SÉTINE, au Complément.

SÉTEUILLE, s. f. Pêche. Se disait autrefois d'un poisson fort petit que l'on pêche dans la Seine, en certaines saisons.

* **SÉTHIEN**, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui parut au IIe siècle, en Égypte, et qui était une branche de celle des gnostiques. Ils rendaient en effet un culte à Seth, troisième fils d'Adam et d'Ève. On dit aussi *séthéen*. *Séthite*, que donne en outre le Dictionnaire, est inusité.

SÉTHIM, s. m. Hist. sainte. Sorte de bois incorruptible dont Moïse fit construire l'arche, le tabernacle.

SÉTHROÏTE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Séthron. — Qui appartient à Séthron ou à ses habitants.

SÉTHRON, n. pr. m. Géogr anc. Ville d'Égypte, près de la bouche du Nil qu'on appelait *Bubastide*. Aujourd'hui *Isarion*.

SÉTIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville du Latium, renommée par ses vins. Aujourd'hui *Sezza*.

* **SÉTICAUDE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a la queue terminée par une soie.

SÉTICÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *seta*, soie, poil, et du gr. κέρας, corne). Zool. Qui a les antennes en forme de soie de cochon.

* **SÉTICORNE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a les antennes garnies d'une soie.

SÉTIE, s. f. Relat. Sorte de barque dont les Turcs se servent pour le cabotage.

* **SETIER**, s. m. Mesure de capacité employée autrefois pour les matières sèches, et valant, litr. 156,0994. — Mesure de capacité pour le vin, qui valait 8 pintes, ou litr. 7,4444. — Mesure de capacité employée à Genève pour les liquides, et valant 48 pots, ou litr. 45,2240. — Nouvelle mesure de capacité employée à Lausanne pour les liquides; elle vaut 3 brocs, ou litr. 40,5000. — Mesure de Neufchâtel pour les liquides, valant 6 pots, ou litr. 30,4686. — Jeux. *Demi-setier*, se dit, au jeu de la guinguette, d'un jeton qu'on propose de faire au-dessus de ce qu'on risquait d'abord.

* **SÉTIFLORE**, adj. des 2 g. (du lat. *seta*, soie; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Qui a des pétales presque aussi déliés que des soies.

SÉTIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *seta*, soie; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles sétacées.

SÉTIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *seta*, soie; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme de soies.

SÉTIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *seta*, soie; *gerere*, porter). Hist. nat. Qui porte une ou plusieurs soies. — SÉTIGÈRES, s. m. pl. Famille de mammifères à corps revêtu de soies.

SÉTINE, s. f. Mesure agraire employée pour les prairies, dans le pays de Gex et le Bugey: c'est l'étendue que six hommes peuvent faucher en un jour. On dit aussi *sétérée* et *sextérée*.

SÉTIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *seta*, soie; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds en forme de soie. — Bot. Qui a le stipe sétiforme.

SETIUS, n. pr. m. (pr. *céliuce*). Géogr. anc. Montagne et cap de la Gaule, dans la première Narbonnaise, sur la mer Intérieure. Aujourd'hui le *cap de Cette*.

SETLEDJE, n. pr. m. Géogr. Rivière de l'Inde en deçà du Gange, prend sa source dans le Tibet, et tombe dans le Djelem. Suivant quelques-uns, c'est plutôt lui qui reçoit le Djelem, et son cours dépasserait alors 1,200 kil. Ou *Sutledje*.

* **SÉTON**, s. m. Zool. Espèce de poisson.

SÉTUBAL, n. pr. m. Géogr. Ville de Portugal, dans l'Estramadure, à l'embouchure du Sadao. 1,500 hab. Port. commerce de vins et oranges.

SEUDRE, n. pr. f. Géogr. Petit fleuve de France, dép. de la Charente-Inférieure; il se jette dans l'Atlantique, vis-à-vis de l'île d'Oléron, après un cours de 80 kil.

* **SEUIL**, s. m. Navig. Nom donné aux pièces de bois qui ferment les bateaux, tant à l'avant qu'à l'arrière. — Pêche. Traverse d'une grenadière, ou petite seine à chevrettes.

* **SEULE**, s. f. Zool. Ancien nom de la sole.

SEULLON, s. m. Mesure de terre qui était employée à Chaumont; elle avait 38 m. 40 cent. de longueur, sur 1 m. 28 cent. de largeur.

SEURSELIÈRE, s. f. Anc. t. milit. Genre de cotte d'armes.

SEUSNE, s. f. Pêche. Espèce de seine, à bord des bâtiments bretons.

SEVAL, s. m. Chron. Mot qui, dans les dates de quelques chartes, signifie juillet.

SEVASTOPOL, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans la Crimée, sur la côte S.-O.; 10,000 hab. Arsenal. Chantiers. Bâtiments de l'amirauté.

SÉVÉRIE, n. pr. f. Géogr. Nom donné au moyen-âge à une région de la Russie centrale. V. l'article suivant. Cette dénomination a subsisté jusqu'au XVIe siècle.

SÉVÉRIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de la Sévérie. Les *Sévériens* occupaient les bords de la Desna, de la Séma et de la Soula, aujourd'hui partie du gouvernement de Czernigow et de celui de Pultawa. — Qui appartient à la Sévérie ou à ses habitants. — *Sévérien*. Hist. relig. Membre d'une secte de gnostiques fondée, dans le XIIe siècle, par Sévère. Les *sévériens* s'abstenaient de vin, condamnaient le mariage et niaient la résurrection. — Membre d'une secte d'acéphales eutychiens, fondée par un certain Sévère, qui s'empara du siège d'Antioche en 513.

SEVERINA (SANTA-), n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Calabre Ultérieure deuxième. 4,000 hab. Archevêché. Détruite en partie par un tremblement de terre en 1783.

SEVERN, n. pr. m. Géogr. Grand fleuve d'Angleterre; naît dans le pays de Galles, et se joint au canal de Bristol. Cours, 330 kil. environ.

SEVERO (SAN-), n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Capitanate. 16,700 h. Évêché.

* **SÉVEUX, EUSE**, adj. Bot. Qui a rapport à la sève; qui est de la nature de la sève.

SÉVILLAN, ANE, adj. et s. Géogr. Habitant de Séville. — Qui appartient à Séville ou à ses habitants.

* **SÉVILLE**, n. pr. f. Géogr. Cette ville est le ch.-l. de l'intendance de Séville et de toute l'Andalousie; elle compte 100,000 hab. Archevêché. Superbe cathédrale. Port jadis très-florissant. On y remarque encore l'Alcazar, ancien palais des rois maures, le palais de l'archevêque, la Bourse, l'hôtel des Monnaies, l'hôpital des Cinq-Plaies, un aqueduc romain, etc. Université, neuf collèges. Écoles de mathématiques, de pharmacie, de beaux-arts, d'hydrographie, etc. Fabrique de porcelaine. Commerce de vins, huiles, oranges, cuir, maroquin, etc. Patrie de Barthélemy de Las Cases; des poètes Lope de Rueda et Ferd. Herrera; des peintres Fr. Herrera, Louis de Vargas, Rodrigue de Vélasquez, Murillo, etc. — Près de *Séville* est le village de *Séville-la-Vieille*, l'*Italica* des anciens, où naquirent Trajan, Adrien, Théodose, et probablement Silius Italicus. — On attribue la fondation de *Séville* à Hercule. Elle passa de la domination des Carthaginois, qui l'appelaient *Hispalis*, sous celle des Romains, qui lui donnèrent le nom de *Romula* (petite Rome), auquel Jules César ajouta son prénom, *Julia*. Les Maures s'en emparèrent en 1096. Pendant leurs

discordes intérieures, elle fut prise et reprise par différents compétiteurs. En 1248, Ferdinand de Castille s'en rendit maître après un siége difficile. Elle avait à cette époque, dit-on, 300,000 hab., des écoles célèbres et des manufactures florissantes. Alors commença sa décadence, qui fut retardée par l'avantage dont elle jouit, jusqu'à Philippe II, d'être la résidence des rois d'Espagne, et par le monopole du commerce avec l'Amérique, monopole qui lui fut enlevé à la fin du XVII^{e} siècle. Une alliance défensive entre la France, l'Espagne et l'Angleterre fut conclue à *Séville* le 9 novembre 1729. La junte centrale s'y réunit le 27 mai 1808 pour décréter l'insurrection générale contre les Français. Ferdinand VII y fut proclamé roi. Espartero fit bombarder *Séville* en 1843.

SEVINA, adj. f. Myth. rom. Surnom de Cybèle ou la Bonne Déesse.

SÉVINS, s. m. pl. Géogr. anc. Un des noms des Sabins.

* **SÉVIR**, s. m. Hist. rom. *Sévir augustal*, titre des six plus anciens membres de chacun des colléges des prêtres établis par Tibère pour honorer la mémoire d'Auguste. On dit aussi *sextumvir*.

* **SÈVRE**, n. pr. f. Géogr. Nom commun à deux rivières de France, qui naissent dans le département auquel elles donnent leur nom : 1° la *Sèvre Nantaise*, qui tombe dans la Loire à Nantes; cours, 110 kil.; — 2° la *Sèvre Niortaise*, qui passe à Niort, et tombe dans l'océan Atlantique. Cours, 160 kil., dont 90 navigables. — *Département des Deux-Sèvres*, département formé de parties du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge, et divisé en quatre arrondiss. Fer, marbre, granit, pierres meulières et à fusil. Grains, fruits, lin, chanvre, houblon. Papeteries. Forges. Fours à chaux. Pop., 304,406 hab. Ch.-l. Niort.

SEVUM, s. m. (pr. *sévome*). Myth. or. Lieu de délices où l'âme, selon les Péguans, se repose après s'être purifiée.

SEXAGESIMO, adv. Mot lat. qui signif. soixantièmement. Il s'emploie pour désigner le soixantième objet d'une série, lorsqu'on a commencé à compter par *primo*, *secundo*. On dit ensuite *sexagesimo primo*, *sexagesimo secundo*, etc.

SEXARGENTIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel argentique qui contient six fois autant de base que le sel neutre.

SEXBISOCTONAL, ALE, adj. (du lat. *sex*, six; *bis*, deux; *octo*, huit). Minér. Qui réunit aux facettes d'un parallélépipède celles de deux octaèdres.

SEXCENTESIMO, adv. Mot lat. qui signif. sixcentièmement. Il s'emploie pour désigner le sixcentième objet d'une série, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, etc. On dit ensuite *sexcentesimo primo*, *sexcentesimo secundo*, etc.

SEXCOSTÉ, ÉE, adj. (du lat. *sex*, six; *costa*, côte). Hist. nat. Qui porte six côtes saillantes.

SEXDÉCIMAL, ALE, adj. (du lat. *sex*, six; *decem*, dix). Minér. Qui a la forme de crystaux terminés par seize faces.

SEXDÉCIOCTOGONAL, ALE, adj. Minér. Qui a la forme d'un prisme octogone avec un sommet à seize faces.

SEXDUODÉCIMAL, ALE, adj. Minér. Qui a la forme de crystaux composés d'un hexaèdre et d'un dodécaèdre.

SEXÉRÉMÉ, ÉE, adj. Bot. Dont le fruit se compose de six érèmes.

SEXFACIÉ, ÉE, adj. (du lat. *sex*, six; *facies*, face, aspect). Bot. Se dit des feuilles, lorsqu'elles forment six séries le long de la tige.

SEXFASCIÉ, ÉE, adj. (du lat. *sex*, six; *fascia*, bande) Zool. Qui est marqué de six bandes colorées.

SEXFIDE, adj. des 2 g. Didact. Qui est divisé en six portions.

SEXFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *sex*, six; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Qui porte ou contient six fleurs.

SEXFORÉ, ÉE, adj. (du lat. *sex*, six; *foro*, je perce). Hist. nat. Qui est percé de six trous.

SEXIES, adv. (pr. *sekcièce*). Mot lat. qui signif. six fois. Il s'emploie après *semel*, *bis*, *ter*, *quater*, et *quinquies*.

SEXIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *sexus*, sexe; *ferre*, porter). Hist. nat. Se dit d'une plante ou d'un animal qui est muni d'organes sexuels.

SEXIJUGUÉ, ÉE, adj. (du lat. *sex*, six; *jugum*, paire). Bot. Qui a des feuilles composées de six paires de folioles.

SEXLOCULAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *sex*, six; *loculus*, petite loge). Bot. Qui est partagé en six loges.

SEXMACULÉ, ÉE, adj. (du lat. *sex*, six; *macula*, tache). Hist. nat. Qui porte six taches colorées.

SEXOCTODÉCIMAL, ALE, adj. (du lat. *sex*, six; *octo*, huit; *decem*, dix). Minér. Qui a la forme d'un prisme à six pans, avec des sommets à neuf faces.

SEXOCTONAL, ALE, adj. Minér. Qui a la forme d'un solide à quatorze faces.

SEXPONCTUÉ, ÉE, adj. (du lat. *sex*, six; *punctum*, point). Hist. nat. Qui est marqué de six points.

SEXPUSTULÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui porte six taches comparables à des pustules.

SEXQUADRIDÉCIMAL, ALE, adj. Minér. Qui a la forme d'un solide à vingt faces.

SEXRAYONNÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est marqué de six lignes rayonnées.

SEXSÉTACÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui porte six longues soies.

* **SEXTE**, s. f. Chron. La troisième des quatre parties du jour, chez les Romains : elle commençait à midi, ou après la sixième heure, et finissait après la neuvième; ainsi elle comprenait la moitié du temps qui s'écoule entre midi et le coucher du soleil.

SEXTÉ, s. m. Anc. cout. Livre des gabelles, où les receveurs inscrivaient le nom de ceux qui devaient prendre le sel à leur grenier.

SEXTERAGE, s. m. Anc. cout. Redevance d'un setier de vin.

SEXTIÆ (AQUÆ-), n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Gaule Transalpine, fut fondée par C. Sextius Calvinus, vers 123 av. J. C. Marius défit les Teutons près de là, 102 av. J. C. Auj. *Aix*.

SEXTIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *sextus*, sixième; *forma*, forme). Minér. Qui se présente en crystaux offrant la réunion de six formes différentes.

SEXTILE, s. m. Chron. Nom que les Romains donnaient primitivement au mois d'août, le sixième de leur année, quand elle commençait au mois de mars. On l'appela ensuite du nom de l'empereur Auguste.

SEXTO, adv. Mot lat. qui signif. sixièmement. Il s'emploie pour désigner le sixième objet d'une série, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, *tertio*, *quarto*, *quinto*.

SEXTRIGÉSIMAL, ALE, adj. (du lat. *sex*, six; *trigesimus*, trentième). Minér. Qui a la forme de crystaux à trente-six faces.

* **SEXTULE**, s. f. Ant. rom. La plus petite monnaie des Romains, le 72^{e} de l'as, lorsqu'il pesait une livre, c'est-à-dire dans les temps les plus reculés.

* **SEXTUMVIR**, s. m. Ant. rom. C'est le synon. de *sévir*. V. ce mot, au Dict. et au Compl.

SEXTUOR, s. m. Mus. Composition à six parties obligées.

SEXUALITÉ, s. f. Didact. Ce qui constitue le sexe; qualité de ce qui est sexuel : *La sexualité des animaux, des plantes.*

SEXVIGÉSIMAL, ALE, adj. Minér. Qui a la forme de crystaux à vingt-six faces.

SEYCETTE, s. f. Agric. Variété de froment à barbe.

SEYCHELLES (îles), s. f. pl. Géogr. Groupe de la mer des Indes : elles sont au nombre de trente, et la principale est *Mahé*. 9,000 hab. Climat chaud. Sol fertile. Les Portugais les visitèrent les premiers, les Français les occupèrent ensuite. Depuis 1814 elles sont aux Anglais. On écrit aussi *Séchelles*.

SEYETTE, s. f. Pêche. Petite seine qu'on traîne sur les grèves, pour prendre de petits poissons.

SEYM, s. m. Hist. Nom des diètes ordinaires de Pologne.

SEYMEN, s. m. Hist. ott. Soldat d'une des trois divisions de janissaires. — *Seymen-bachi*, chef des seymens.

SFORZANDO, adv. Musiq. Mot italien qui signifie en forçant. On l'écrit sur les partitions pour marquer que l'on doit passer du piano au forte par une gradation insensible.

* **SGRAFFITO**, s. m. B.-arts. C'est une espèce de camaïeu, qui se fait en couvrant d'une couche foncée l'enduit blanc d'un mur, et en écorchant cet enduit avec une pointe, de manière à produire ainsi les clairs d'un dessin. Le *sgraffito* n'est en usage qu'en Italie; en français on l'appelle aussi *manière égratignée, peinture égratignée*. Le Dict. écrit à tort *sgrafitto*.

SHAKSPEARIEN, IENNE, adj. (pr. *chekspirien*). Littér. Qui ressemble à la manière, au style du poète anglais Shakspeare.

SHAMS, s. m. Chron. Nom du premier mois des Arméniens de Sjulfa. Il répond à l'équinoxe du printemps.

SHANNON, n. pr. m. Géogr. Fleuve d'Irlande; il naît dans le comté de Leitrim, et tombe dans l'océan Atlantique. Cours 390 kil.

SHAUB, s. m. Comm. Étoffe de soie et coton des Indes. On l'appelle aussi *baffetas*.

SHEFFIELD, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté d'York. 111,000 hab. Coutellerie, quincaillerie. Aux environs, mines de fer et de houille.

SHELTOPE, s. m. Zool. Genre de reptiles sauriens.

SHEPHERDIE, s. f. Bot. Arbrisseau du Canada.

SHEPPEY, n. pr. m. Géogr. Ile d'Angleterre, dans le comté de Kent, à l'embouchure de la Medway et de la Tamise. 17 kil. sur 9. Ch.-l. *Sheerness*.

SHEPTON-MALLET, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Somerset. 5,000 hab. Commerce de lainages.

SHETLAND (LES), s. f. pl. Géogr. Archipel de l'Atlantique, au N. de l'Écosse; fait partie du comté des Orcades. On y compte quatre-vingt-six îles, dont quarante habitées. 29,000 hab. *Mainland* est l'île la plus grande. Sol marécageux. Pêche. — *Nouvelles-Shetland*, archipel de l'Atlantique austral, au N.-O. de la terre de la Trinité. Découvert en 1819.

SHIELDS, n. pr. m. Géogr. Nom de deux villes d'Angleterre, situées dans le comté de Northumberland, en face l'une de l'autre, à l'embouchure de la Tyne. L'une, *North-Shields*, sur la rive gauche. 9,680 hab. l'autre, *South-Shields*, sur la rive droite. 9,000 hab.

SHILLING, s. m. Orthographe véritable du mot que l'on écrit, à tort quand il s'agit de l'Angleterre, *sheling*, *shelling*, *schelling*.

SHIP-MONEY, s. m. Nom d'une ancienne taxe imposée sur les ports, en Angleterre, pour être appliquée à la construction des vaisseaux de l'État. Elle fut abolie en 1640.

SHOKANADEN, n. pr. m. Relat. Nom d'une divinité adorée sur la côte de Coromandel.

SHREWSBURY, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Shrop, sur la Severn. 20,500 hab. Plusieurs édifices remarquables; lard et gâteaux renommés. Aux environs se livra la *bataille de Shrewsbury*, gagnée le 21 juillet 1403, par Henri IV d'Angleterre, sur les révoltés, conduits par Douglas.

* **SI**. Chim. Abréviation du mot *silicium*.

SIALORRHÉE, s. f. (du gr. σίαλον, salive; ῥέω, je coule). Méd. Écoulement de salive; salivation.

* **SIAM**, n. pr. Géogr. Ville, jadis capitale, du royaume de Siam, dans une île du Ménam. 20,000 hab. Cette ville a été dévastée en 1767 par les Birmans; avant ce temps, elle était très-florissante et très-peuplée. — *Royaume de Siam*, un des trois grands États de l'Indo-Chine. Pop. 3 millions d'hab. environ. Cap. *Bankok*. Gouvernement despotique; religion dominante, le bouddhisme. Les principales productions sont le riz, le sucre, le coton, le poivre, le tabac, le bétel; peu d'industrie. — *Golfe de Siam*, golfe formé par la mer de Chine, entre le royaume de Siam au N. et à l'O., et l'empire d'Annam à l'E.

* **SIAMOIS, OISE**, adj. et s. Linguist. *Siamois*, un des dialectes de la langue chinoise. — *Siamoise*. Zool. Nom vulgaire d'une coquille du genre natice

SIAO-CHOUE, s. m. Chron. La onzième des vingt-quatre parties de l'année chinoise; elle répond à la première quinzaine du mois d'août.

SIARE, s. m. Relat. Lieu où l'on sacrifie au dieu des vents, dans les îles Maldives.

SIBADE, s. f. Agric. Un des noms de l'avoine.

SIBBOÏTE, s. m. Hist. relig. Membre d'une petite secte chrétienne fondée à *Sibbo*, en Finlande.

* **SIBÉRIE**, n. pr. f. Géogr. Vaste région d'Asie, qui compose à elle seule presque toute la Russie d'Asie; a pour bornes à l'O. la Russie d'Europe, à l'E. le grand Océan, au N. l'océan Glacial Arctique, au S. le Turkestan indépendant et l'empire chinois. Pop. 2 millions d'hab. au plus. Cap. *Tobolsk*. Froid extrême. Steppes immenses; riches mines d'or, de fer, cuivre, pierres précieuses, platine. La *Sibérie* sert au gouvernement russe de lieu d'exil. — *Nouvelle-Sibérie*, groupe d'îles de l'océan Glacial Arctique. Froid glacial, insupportable. Pas d'habitants.

* **SIBÉRIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. Habitant de la Sibérie. — Qui appartient à la Sibérie

ou à ses habitants. — *Région sibérienne*, une des divisions du globe, chez les botanistes.

SIBILANT, ANTE, adj. (du lat. *sibilare*, siffler). Méd. Qui a le caractère d'un sifflement : *Respiration sibilante*.

SIBUZATE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois de la Novempopulanie, sur l'Adour.

SIBYLLATE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois, de la Novempopulanie; il occupait, à ce que l'on présume, le pays de Soule, qui dépend aujourd'hui des Basses-Pyrénées. Les *Sibyllates* pourraient bien être les mêmes que les *Sibuzates*.

* SIBYLLIN, adj. m. Ant. rom. *Livres sibyllins*, se dit particulièrement des neuf livres de prophéties qu'une des sibylles, à laquelle on donne les différents noms de *Démophile*, *Hérophile*, *Manto*, *Amalthée*, proposa à Tarquin l'Ancien de lui vendre. Celui-ci ayant refusé, elle brûla trois livres, et demanda le même prix des six autres; sur un nouveau refus, elle en brûla trois encore, et persista à exiger le même prix des trois qui restaient. Tarquin se décida enfin à les acheter. Ces *livres sibyllins* furent confiés à un collége spécial de prêtres. On les consultait dans les occasions importantes, et on y trouvait toujours, dit-on, d'utiles révélations. Ils furent brûlés dans un incendie du Capitole, qui eut lieu un an avant la dictature de Sylla. Le sénat les remplaça par un nouveau recueil de prédictions des sibylles, qu'il fit rassembler en Grèce et en Asie, et qui fut de même brûlé en 399 par Stilicon. Les oracles sibyllins en vers grecs qui sont parvenus jusqu'à nous sont évidemment apocryphes. — *Prêtres sibyllins*, les duumvirs, décemvirs et quindécemvirs, qui furent chargés de garder et consulter les livres sibyllins.

* SIBYLLISME, s. m. Néol. Ton inspiré d'une sibylle.

SIC, adv. Mot lat. qui signif. *ainsi*. On le met quelquefois à la marge d'un écrit, ou entre parenthèses, dans le cours d'un texte à la fin d'une citation, pour indiquer que l'original est bien tel qu'on le donne, avec la faute ou l'étrangeté qu'on peut remarquer, et qui, sans cette précaution, pourrait être attribuée à une faute de copie ou d'impression.

* SICAIRE, s. m. Hist. anc. Nom des membres d'une faction qui existait à Jérusalem à l'ép que de la prise de cette ville par Titus. Les sicaires avaient pour arme principale l'espèce de poignard nommé *sica*.

* SICAMBRE, adj. et s. des 2 g. Hist. Ce nom s'applique quelquefois aux Francs eux-mêmes. On sait que saint Remi dit à Clovis : *Courbe la tête, fier Sicambre*, etc.

SICAMBRIE, n. pr. f. Géogr. anc. Partie de la Germanie comprise entre le Rhin et le Weser, et qui était habitée par les Sicambres.

SICANIE, n. pr. f. Géogr. anc. Anc. nom de la Sicile.

SICANIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple que l'on croit celte d'origine, et qui, avant l'époque de la guerre de Troie, passa en Italie et de là en Sicile. On dit aussi *Sicane*, des 2 g. — *Langue sicanienne*, langue parlée par les Sicaniens.

SICCA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Numidie, à l'E., entre Zama au S. et Madaure à l'O. On disait aussi *Sicca Venerea*. Aujourd'hui *el Kef*.

SICCA-ROUPIE, s. f. Monnaie de Calcutta qui vaut fr. 2, 53.

SICELEG, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville de Palestine, dans le pays des Philistins. Elle fut donnée à David, qui y résida pendant qu'il était poursuivi par Saül. On l'appelle aussi *Tsiclag*.

* SICÉLIDE, adj. des 2 g. Géogr. anc. De Sicile, sicilien.

SICHAR, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville de Palestine, dans la tribu d'Éphraïm, au N.-E. de Sichem.

SICHÉE, n. pr. m. Géogr. anc. Fils de Plisthène et prêtre d'Hercule en Phénicie. Il épousa Didon, fille de Bélus, et fut tué par Pygmalion, frère de cette princesse.

SICHEM, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville de Judée, dans la tribu d'Éphraïm, devint, après le schisme de Roboam, la capitale du royaume d'Israël. Patrie de saint Justin. On l'appela plus tard *Neapolis*. Aujourd'hui *Naplouse*.

* SICILE, n. pr. f. (en lat. *Trinacria*, *Sicania*, *Sicilia*). Géogr. La plus grande île de la Méditerranée, à la pointe de l'Italie, dont elle n'est séparée que par le détroit de Messine. Partagée jadis en trois vallées, elle a été divisée en 1815 en sept provinces ou intendances qui portent le nom de leurs chefs-lieux, et sont subdivisées en districts. Pop. 1 million 900,000 hab. Capitale, Palerme. Climat sain et pur; chaleurs excessives, sauf dans les montagnes. Sol très-fertile, mais mal cultivé. Soie, coton, safran, fruits exquis. Fer, cuivre, soufre en abondance, plomb, alun, porphyre; sources minérales et thermales; abeilles qui donnent un miel renommé. Peu de commerce et d'industrie. — La *Sicile*, célèbre chez les anciens par ses trois caps, de Pachyne, de Péloro et de Lilybée (aujourd'hui *Passaro*, *Faro* et *Boeo*), tenait, dans des temps reculés, à la pointe de l'Italie, dont elle fut séparée par un tremblement de terre. Elle fut habitée d'abord par les Pélasges, les Sicanes et les Sicules, puis par les Phéniciens et ensuite par les Grecs, qui la couvrirent de leurs colonies et y fondèrent les villes de Syracuse, d'Agrigente, de Sélinonte, de Catane, etc., dont la prospérité excita l'ambition des peuples étrangers. La position avantageuse de l'île, sa fertilité, y attirèrent les Athéniens, ensuite les Carthaginois, auxquels les Romains l'arrachèrent (242 av. J. C.). Province romaine, elle devint le grenier de Rome. De 73 à 71, elle fut en proie aux brigandages de Verrès. Cinq siècles plus tard, Genséric s'en empara. Reprise en 535 par Bélisaire, elle forma dans l'empire une province d'Italie. Au VIIIe siècle, les Sarrasins l'envahirent, et leurs émirs restèrent à Palerme jusqu'en 1074, époque où ils furent chassés par les Normands, qui en firent un comté, puis un royaume (1127), en y réunissant la Pouille et la Calabre. Cet État passa ensuite à la maison de Hohenstauffen (1189), et à celle d'Anjou (1265). Après le massacre des Vêpres siciliennes (1282), le *royaume de Sicile* passa à la maison d'Aragon, qui le posséda jusqu'au traité d'Utrecht (1713), époque où il fut donné au duc de Savoie. Le traité de Vienne constitua le *royaume des Deux-Siciles*, en faveur de la branche cadette des Bourbons d'Espagne, dans la personne de D. Carlos d'abord (1735), puis dans celle de D. Ferdinand (1759). En 1806, la famille royale des Deux-Siciles se réfugia dans la Sicile, qu'une armée anglaise vint défendre contre les Français. L'île eut alors une constitution. En 1815, revenue aux Bourbons, elle vit sa constitution abolie, et redevint partie intégrante du royaume. — *Royaume des Deux-Siciles*, royaume de l'Europe méridionale, dans la péninsule italique, borné au N. par les États du pape, et la mer Adriatique, à l'E. par la mer Ionienne, la Méditerranée et les États du pape, et à l'O. par les États du pape. 8 millions 040,000 hab. Il se compose de deux parties distincts : la partie continentale, la plus étendue et qui comprend le royaume de Naples; et la partie insulaire, qui comprend la Sicile. V. plus haut, et l'art. NAPLES du Complément.

* SICILIQUE, s. m. Ant. rom. Une des divisions du poids romain, le quart de l'once et le 48e de l'as. — Monnaie qui valait le 20e du denier d'argent. — Mesure agraire, 48e partie du jugerum ou 600 pieds carrés. — Mesure de longueur valant le quart du pouce. — Mesure de temps, le 48e de l'heure. — Philol. *Sicilique*, signe de ponctuation employé dans la basse latinité : c'est le même que le comma, ou deux points. — Espèce d'accent ou d'apostrophe que les écrivains de la basse latinité plaçaient après une voyelle pour indiquer qu'elle était longue, et après une consonne pour la doubler.

SICINUS, n. pr. m. (pr. *cicinuce*). Temps hér. Fils de Thoas et d'une nymphe de l'île Œnoé. Quelques auteurs nomment cette nymphe Œnoé, et en font l'épouse de *Sicinus*. — Géogr. anc. Nom que prit, après que Sicinus y fut né, une île situé entre le Péloponèse et la Crète, et appelée auparavant *Œnoé*. Aujourd'hui *Sikino*.

* SICLE, s. m. Ant. *Sicle arabe* ou *babylonien*, monnaie de Perse qui valait sept oboles attiques et demie, et selon quelques-uns, huit de ces oboles.

SICORIS, n. pr. f. (pr. *cicorice*). Géogr. anc. Rivière de l'Espagne tarraconaise, affluent de l'Èbre. Aujourd'hui *la Sègre*.

SICULE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui passa de la Dalmatie dans l'Italie et ensuite dans l'île de Sicanie : celle-ci reçut alors le nom de *Sicile*.

SICULOTE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Peuple qui habitait la Dalmatie.

SICYON, n. pr. m. Temps hér. Petit-fils d'Érechthée, qui s'établit dans la Sicyonie vers le XIVe siècle av. J. C. Il épousa la fille du roi Laomédon, monta sur le trône après la mort de celui-ci, et donna son nom à la ville, qui s'appelait auparavant *Égialée*.

SICYONE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville du Péloponèse, à l'O. de Corinthe, formait un petit État appelé Sicyonie. Patrie du poète Aratus. Aujourd'hui *Basilica*.

SICYONIE, n. pr. f. Géogr. anc. Petite contrée au N. du Péloponèse, et à l'E. de l'Achaïe dont elle faisait partie.

* SICYONIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Sicyone ou de la Sicyonie. — Qui appartient à cette ville ou à ce pays. — Qui appartient à l'île de Sicyonis. — Myth. gr. *Minerve sicyonienne*, Minerve adorée dans l'île de Sicyonis.

SICYONIS, n. pr. f. (pr. *cicionice*). Géogr. anc. Ile de la mer Égée, en face d'Épidaure, où Minerve était particulièrement adorée.

SIDA, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des malvacées.

SIDDHA, n. pr. m. Myth. ind. Espèce de demi-dieu qui habite les airs.

SIDÉ, n. pr. f. Temps hér. Épouse d'Orion, qui se vanta d'être plus belle que Junon, et fut précipitée dans le Tartare. — Une des Danaïdes : elle donna son nom à la ville de Sidé. — Fille de Bélus. — Géogr. anc. Ville de la Pamphylie, sur la mer. Aujourd'hui *Eski-Adalia*.

SIDÉRÉ, ÉE, adj. (du lat. *sidus*, *sideris*, astre). S'est dit en poésie pour *céleste* : *La voûte sidérée*.

SIDÉRIDE, adj. des 2 g. (du gr. σίδηρος, fer). Minér. Qui ressemble au fer. — SIDÉRIDES, s. m. pl. Famille de minéraux qui a pour type le fer.

SIDÉRIQUE, adj. des 2 g. (du lat. *sidus*, *sideris*, astre). Didact. Qui vient des astres : *Lumière sidérique*. — (du gr. σίδηρος, fer) Minér. Qui appartient, qui a rapport au fer.

SIDÉRISME, s. m. (du lat. *sidus*, *sideris*, astre). Philos. Culte des astres. — (du gr. σίδηρος, fer). Didact. Variété de magnétisme qui, à ce qu'on prétend, consiste à pouvoir se mettre en rapport avec les métaux.

* SIDÉRITÈS, s. m. Minér. Un des noms que les anciens donnaient à l'aimant.

SIDÉRO, n. pr. f. Temps hér. Seconde femme de Salmonée; elle persécuta sa belle-fille Tyro, et fut tuée par les enfants de celle-ci, Pélias et Nélée.

SIDÉRO-CALCITE, s. f. Minér. Carbonate de magnésie et de chaux ferrifère.

SIDÉRO-CLEPTE, s. m. Minér. Péridot olivine altéré.

SIDÉROCRISTE, s. m. Minér. Roche composée de fer oligiste et de quartz.

SIDÉRO-CYANIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un hydracide composé de fer et de cyanogène.

SIDÉROGASTRE, adj. des 2 g. (du gr. σίδηρος, fer; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a le ventre de couleur ferrugineuse.

* SIDÉROMANCIE, s. f. Cette divination se faisait au moyen d'une barre de fer rouge, sur laquelle on jetait des brins de paille, pour observer comment ils brûlaient.

SIDÉROSCHIZOLITHE, s. f. Minér. Silicate de fer et d'alumine aquifère.

SIDÉROTINE, s. f. Minér. Substance minérale assez commune dans l'intérieur des mines.

SIDÉROXYDES, s. m. pl. Minér. Famille de minéraux qui renferme les oxydes de fer.

SIDÉRURGIE, s. f. (du gr. σίδηρος, fer; ἔργον, ouvrage). Synonyme de *sidérotechnie*. V. ce mot, au Dictionnaire.

SIDI-BRAHIM, n. pr. m. Marabout, situé dans la province d'Oran (Algérie). Le 25 septembre 1845, quatre cent cinquante Français commandés par le colonel Montagnac, furent attirés par trahison près de là et surpris par trois mille Arabes : ils se firent massacrer plutôt que de se rendre.

SIDICIN, INE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de Campanie, dont la capitale était *Sidinum* ou *Teanum*.

SIDI-FÉRUCH, n. pr. m. (pr. -*féruk*). Géogr. Petite baie et presqu'île d'Afrique, sur la côte de l'Algérie, à 22 kil. O. d'Alger. C'est là que débarqua l'armée française, et qu'elle gagna sa première victoire, le 14 juillet 1830.

SIDOL, s. m. Relat. Espèce de sauce qu'on fait au Pégu avec des entrailles de poisson fermentées.

* SIDONIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Sidon, ville de Phénicie. Aujourd'hui *Séide*. — Il se dit aussi en parlant des Phéniciens, avant la fondation de Tyr. — Qui appartient à Sidon, à la Phénicie ou à leurs habitants.

* **SIÈGE**, s. m. Anc. cout. *Siège de nef*, droit payé par un vaisseau pour séjourner dans un port. — Astron. *Siège*, étoile de seconde grandeur placée dans la constellation de Pégase. — Hist. eccl. *Chevaliers du saint-siège*, ordre fondé autrefois par les papes pour la défense de leur suprématie. Il est aujourd'hui aboli.

SIÉGESBECKIE, s. f. Bot. Genre de plantes des deux Indes.

SIÉGESBECKIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une siégesbeckie. — **SIÉGESBECKIÉES**, s. f. pl. Famille de plantes.

SIENA ou SENA-JULIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Étrurie. Aujourd'hui *Sienne*.

* **SIENNE**, n. pr. f. Géogr. Ville du grand-duché de Toscane, ch.-l. de la province de Sienne. 19,000 hab. Archevêché; belle cathédrale. Citadelle. Plusieurs édifices remarquables. Université jadis célèbre. On parle à *Sienne* l'idiome le plus pur de l'Italie. Patrie d'Alexandre III, de sainte Catherine dite *de Sienne*, des deux Socins, du Guide, etc.—Au moyen-âge, ce fut une république puissance, rivale de Florence et de Pise. Charles-Quint, profitant des divisions qui la tourmentaient, l'assujettit en 1555, et la transmit à son fils Philippe II, qui la céda au grand-duc de Toscane Cosme Ier (1557). Réunie à la France en 1808, elle fut jusqu'en 1814 ch.-lieu du dép. de l'Ombrone. — Petite rivière de France qui naît à Saint-Séver, dans le Calvados, et tombe dans la Manche. Cours, 70 kil.

SIERRA, n. pr. f. Géogr. Mot espagnol qui signifie *montagne*, et entre dans la composition des noms de plusieurs chaînes de montagnes. Les principales sont : *la Sierra d'Estrella*, chaîne d'Espagne et de Portugal, entre le bassin du Tage et celui du Douro. Son point culminant a 2,099 m. — *La Sierra-Morena* et *la Sierra-Nevada*. V. **MORENA** et **NEVADA**, au Compl. — *Sierra-Leone*, chaînes de montagnes d'Afrique, sur la côte occidentale de la Guinée septentrionale. Elles tirent leur nom des nombreux lions qui y ont leur retraite. — Colonies anglaises de l'Afrique, dans la Guinée, où elles forment, avec les colonies de la Gambie, le *gouvernement de Sierra-Leone*. Fondées par des philanthropes anglais, en 1787, dans le but de détruire la traite des nègres, et de répandre la civilisation parmi eux. Capitale *Freetown*. Elles sont arrosées par la rivière de *Sierra-Leone*, dite *Rokelle* dans la partie supérieure de son cours.

SIEUREL, s. m. Zool. Ancien nom du saurel ou maquereau bâtard.

SIEURIE, s. f. Féod. Seigneurie; domaine.

SIFFLAGE, s. m. Vétér. Maladie des bestiaux, à laquelle on donne plus ordinairement le nom de *cornage*.

* **SIFFLANT, ANTE**, adj. Littér. *Phrase sifflante, vers sifflant*, phrase, vers où les lettres sifflantes abondent, et que l'on ne peut prononcer qu'avec une sorte de sifflement. — Gramm. *Consonnes sifflantes*, se dit des consonnes du septième ordre de l'alphabet sanscrit.

* **SIFFLER**, v. a. Fig. et fam. *Siffler un verre, une bouteille de vin*, avaler un verre de vin d'un seul trait, vider coup sur coup une bouteille de vin. — *Siffler la linotte* signifie, outre le sens donné par le Dictionnaire, être en prison.

* **SIFFLET**, s. m. *Jeu de sifflet*, jeu qui consiste à faire passer un sifflet de main en main, tandis qu'une personne cherche à le saisir.

SIFFLOTER, v. n. Siffler souvent : *Il ne fait que siffloter*. — v. a. Siffler négligemment un air.

SIGA, n. pr. f. Myth. anc. Nom d'une déesse phénicienne, dont les attributs paraissent être les mêmes que ceux de Minerve. — Géogr. anc. Ville de la Mauritanie Césarienne, sur la mer Intérieure, capitale des États de Syphax. Aujourd'hui *Nedroma*.

SIGALION, n. pr. m. Myth. anc. Un des noms d'Harpocrate, dieu du Silence, non pas chez les Grecs, comme il est dit au Dictionnaire, mais chez les Égyptiens, à l'époque grecque.

* **SIGARET**, s. m. Zool. Genre de coquilles univalves. L'article du Dictionnaire est erroné : les *sigarets* sont des mollusques et non des insectes.

SIGARETIER, s. m. Zool. Animal qui habite les sigarets. V. le mot précédent.

SIG-CAN, s. m. Chron. Nom de la première année du cycle des Turcs orientaux.

SIGÉ, n. pr. f. (du gr. σιγή, silence). Philos. Un des deux principes qui constituent le dualisme valentinien.

SIGEAMI, n. pr. m. Myth. or. Nom donné par les Birmans à un esprit qui préside aux éléments et lance la foudre.

SIGEAN, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Aude, près de l'*étang de Sigean*. 3,400 hab.

SIGÉE, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Troade. — Promontoire sur la mer Égée. V. au Dictionnaire. Aujourd'hui cap *Iénitchéri*.

* **SIGESBECKIE**, s. f. Bot. Plante radiée que le Dictionnaire appelle à tort *sigesbeck*. Ce dernier mot est le nom du botaniste russe auquel le genre a été dédié.

* **SIGILLATEUR**, s. m. Hist. Titre de l'officier chargé de tenir le sceau dans les cours de justice.

* **SIGILLATION**, s. f. Action d'apposer un sceau.

* **SIGILLÉ, ÉE**, adj. Il signifie en général, qui est marqué d'un sceau.

SIGILLISTE, s. m. (du lat. *sigillum*, sceau). Hist. relig. Nom donné en Portugal, dans le XVIIIe siècle, aux disciples d'un chef de communauté nommé Gaspard, qui voulait que tout pénitent désignât ses complices à son confesseur, sous le sceau du sacrement.

SIGISBÉISME, s. m. État d'un sigisbée ou des sigisbées. — Habitude, coutume d'avoir des sigisbées. V. **SIGISBÉE**, au Dictionnaire.

* **SIGMA**, s. m. Gramm. Cette lettre est aussi employée comme signe numérique : avec l'accent supérieur à droite, il vaut 200; avec l'accent inférieur à gauche, il vaut 200,000. — Dans un autre système de notation, le *sigma* vaut 18, et indique le 18e chant de l'*Iliade* ou de l'*Odyssée*. — Ant. Sorte de table qui avait à peu près la forme d'un fer à cheval, ou de l'ancien sigma (C).

SIGNAGE, s. m. Anc. jurispr. Suite et dépendances d'un droit.

* **SIGNAL**, s. m. Pêche. Bouée de liège, morceau de bois flottant sur l'eau, pour désigner l'endroit où ont été placés les filets ou des cordes.

* **SIGNANDAIRE**, adj. et s. m. Ce mot n'est pas un barbarisme, comme l'avance le Dictionnaire. Il se disait, en t. de jurisprudence ancienne, et de celui qui signait, et de celui qui savait, qui pouvait signer.

* **SIGNE**, s. m. Anc. cout. *Signe de justice*, fourches patibulaires. — Philos. *Faculté des signes*, sous-faculté de l'intelligence, par laquelle l'homme est propre à concevoir ses impressions, comme moyen de rappeler des idées qu'il possède déjà. La *faculté des signes* comprend la faculté du langage.

SIGNET, s. m. Anc. cout. Nom de la griffe dont se servaient les notaires du moyen âge pour apposer leur signature aux actes qu'ils rédigeaient.

SIGNIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville des Volsques, dans le Latium. Aujourd'hui, *Segni*.

* **SIGNIFICATIF**, s. m. (du lat. *signum*, signe). Hist. relig. Nom donné quelquefois aux sacramentaires, parce qu'ils ne voient dans l'eucharistie que le signe du corps de Jésus-Christ.

SIGNIFICAVIT, s. m. (mot latin qui veut dire, *il a signifié*). Monitoire qu'on obtenait autrefois en cour de Rome, et qui commençait toujours par le mot latin *significavit*.

SIGNINIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Signia. — Qui appartient à Signia ou à ses habitants. — Ant. rom. *Tuiles signiniennes*, tuiles qu'on fabriquait à Signia, et qui étaient fort renommées. — *Ouvrage signinien*, espèce de mastic où l'on mettait des tuiles signiniennes pilées. On s'en servait pour couvrir le sol des réservoirs d'eau et même des appartements.

SIGNY-LE-GRAND, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-lieu de canton, dép. des Ardennes. 2,980 hab. Forges. On la nomme aussi *Signy-l'Abbaye*, à cause d'une ancienne abbaye de Cisterciens fondée en 1134. — *Signy-le-Petit*, ch.-lieu de canton du même dép. 2,259 hab.

SIGOULÈS, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Dordogne. 771 hab.

SIGUENZA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Guadalaxara, sur le Hénarès. 4,900 hab. Évêché. Son université a été supprimée en 1809. Aux environs sources salées.

SIHOUN, n. pr. m. V. **SIR-DARIA**, au Compl.

SIKIOUTER, v. a. Techn. Passer au sikiou. V. ce mot au Dictionnaire.

SIKISTAN, s. m. Zool. Rat de Sibérie.

SIKKAKH, n. pr. m. Géogr. Rivière de l'Algérie, dans la prov. d'Oran. Le maréchal Bugeaud battit les Arabes sur ses bords, le 6 juillet 1836.

SIKKI, s. m. Relat. Nom qu'on donne aux ministres du roi, chez certains peuples indiens.

SIKOK, n. pr. m. Géogr. Une des quatre grandes îles du Japon, au S. de Niphon, 250 kil. sur 125.

* **SIL**, n. pr. m Géogr. Rivière d'Espagne, sort des monts Cantabres, et tombe dans le Minho après un cours de 160 kil.

SILA (la), n. pr. f. Géogr. Plateau des Apennins, dans le royaume de Naples; il est couvert de forêts de pins et de sapins. On dit : *le mont Sila; la forêt de Sila*.

SILARE, n. pr. m. Géogr. anc. Fleuve de Lucanie, au N.; il sortait de l'Apennin et tombait dans le golfe de Pœstum. Ce fut sur ses bords que Crassus anéantit les troupes de Spartacus (71 ans av. J. C.). Aujourd'hui *le Selo*.

SILBERGROS, s. m. Monnaie de compte de Berlin, la trentième partie du thaler, et valant fr. 0,12.

* **SILENCE**, s. m. Hist. eccl. *Être mis en silence*, sorte de punition monastique qui consistait à interdire toute communication par la parole.

* **SILÈNE**, s. m. Myth. Se dit d'une espèce de dieux champêtres du genre des satyres. Les silènes n'étaient donc point de vieux satyres, comme il est dit au Dict.— Ant. Nom donné aux petites figures de bronze ou de marbre représentant des silènes, dont on garnissait l'extrémité des tuyaux de fontaine. — Bot. Genre de plantes caryophyllées.

* **SILÉNÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble au silène.— **SILÉNÉES**, s. f. pl. Tribu de plantes caryophyllées.

SILÉRINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au siler.— **SILÉRINÉES**, s. f. pl. Famille de plantes ombellifères.

* **SILÉSIE**, n. pr. f. Géogr. Province des États prussiens, au S.-E. du Brandebourg. On la divisait jadis en *haute*, *moyenne*, et *basse Silésie*; elle forme aujourd'hui trois gouvernements. 2 millions 500,000 hab. Ch.-l. *Breslau*. Sol fertile. Beaucoup d'industrie.—*Silésie autrichienne*, extrémité S. de la Silésie, comprise dans le gouvernement autrichien de Moravie-et-Silésie, dont elle forme deux cercles. V. **MORAVIE**, au Compl.— Habitée d'abord par les peuplades germaniques des Lygiens et des Quades, envahie ensuite par les Slaves, puis réunie en partie à la Pologne dès le VIe siècle, la *Silésie* eut plus tard des ducs, qui furent d'abord des princes polonais de la race des Piast, entre lesquels le roi Boleslas III partagea la *basse Silésie* (1138), et ensuite des descendants de Wladislas II qui fondèrent plusieurs petits États (vers 1159). La *haute Silésie* était gouvernée par des ducs bohêmes. Au XIVe siècle, les ducs de *Silésie* reconnurent pour leur souverain l'empereur Charles IV, roi de Bohême, et peu à peu leurs familles s'étant éteintes, tout le pays devint allemand et autrichien. Frédéric II conquit la *Silésie* (1740-42), et se fit confirmer dans sa conquête par Marie-Thérèse, en 1748. Cette province fut prise et reprise pendant la guerre de sept ans; l'impératrice en ceda définitivement la plus grande partie à la Prusse en 1763, et ne s'en réserva que la moindre portion.

SILEXIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *silex, icis*, caillou; *forma*, forme). Minér. Qui a l'aspect d'un caillou.

SILICALCE, s. m. (du lat. *silex, icis*, caillou; *calx, calcis*, chaux). Chim. Calcaire siliceux.

SILICATÉ, ÉE, adj. Chim. Se dit d'une base qui est convertie à l'état de sel par l'acide silicique.

SILICÉ, ÉE, adj. Chim. Qui contient de la silice, qui en a les caractères.

SILICÉO-CALCAIRE, adj. des 2 g. Minér. Qui est composé de silex et de pierres calcaires.

* **SILICERNE**, s. m. Ant. rom. Banquet par lequel on terminait la cérémonie des funérailles. — Mets, repas, qui étaient offerts aux dieux Mânes sur les tombeaux, et auxquels personne ne touchait.

SILICICO-AMMONIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel silicique uni à un sel ammonique. On dit de même *silicico-antimonique*,— *argentique*, — *barytique*, — *cadmique*,— *calcique*, — *cobaltique*,— *cuivreux*,— *cuivrique*, *ferreux*, — *ferrique*, — *glucique*, — *lithique*,— *magnésique*, — *manganeux*, — *mercureux*, — *mercurique*, — *molybdeux*,— *molybdique*,— *niccolique*,— *platinique*,— *plombique*, — *potassique*, — *sodique*, — *stannique*,—*strontique*,—*vanadique*,— *yttrique*,— *zincique*, — *zirconique*, en parlant d'un sel silicique uni à un sel antimonique, argentique, barytique, cadmique, calcique, cobaltique, cuivreux, cuivrique, ferreux, ferrique, etc.

SILICIDES, s. m. pl. Minér. Famille de minéraux qui comprend la silice et ses combinaisons.

SILICIO-BORATE, s. m. Chim. Sel qui est produit par l'acide boro-silicique.

SILICIO-TITANATE, s. m. Chim. Sel qui est produit à la fois par le silice et par l'acide titanique.

SILICIPHTHORURE, s. m. Chim. Combinaison de fluor ou phthore et de silicium avec un autre corps simple.

* **SILICIQUE**, adj. des 2 g. Chim. Il se dit aussi de toute combinaison qui a pour base le silicium.

SILICOFLUORURE, s. m. Chim. Combinaison de silicium et de fluor avec un métal.

SILICULIFORME, adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'une silicule.

SILIHDAR, s. m. Hist. ott. Soldat d'un corps de cavalerie régulière dont l'organisation est semblable à celle des sipahs. — *Silihdar-aga*, chefs des silihdars.— C'est aussi le titre d'un officier du sérail, à la garde duquel on confie la garde des armes du sultan.

* **SILIQUAIRE**, s. f. Zool. Genre de mollusques des mers de l'Inde.—Bot. Genre d'algues marines.

SILIQUASTRUM, s. m. (pr. *cilikouacetrome*). Astron. Un des noms de la constellation de Cassiopée.

* **SILIQUE**, s. f. Ant. rom. Petit poids; la 144e partie de l'once. — Nom d'une très-petite monnaie en usage au moyen âge.

SILIQUELLE, s. f. Bot. Fruit qui a de la ressemblance avec une silique pour la structure.— Zool. Genre d'animalcules microscopiques.

SILIQUIER, s. m. Bot. Genre de plantes qui se rapprochent un peu du pavot.

SILIQUIFORME, adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'une siliqué.

SILISTRI, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, en Bulgarie, ch.-l. de livah, au confluent de la Dristra et du Danube. 20,000 hab. Les Turcs remportèrent aux environs une victoire sur le maréchal de Romansow, en 1779. La ville fut prise en 1829 par le général russe Diebitsch. On la nomme aussi *Distri*.

SILKADHÉ, s. m. Chron. Nom du onzième mois de l'année des Arabes et des Turcs.

SILLÉE, s. f. Agric. Fosse dans laquelle on plante la vigne.

SILLERY, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. de la Marne. 500 hab. Vins blancs mousseux renommés.

SILLIMANITE, s. f. Minér. Minéral peu connu qui se rapproche du disthène.

* **SILLON**, s. m. Prov. et fig. *C'est un bœuf qui fait bien son sillon*, se dit d'un homme médiocre et laborieux. — Fortif. *Sillon*, petit ouvrage que l'on fait quelquefois au milieu d'un fossé d'une place forte. On l'appelle auj. *enveloppe*.— Techn. Se dit des élévations que forme le fil sur la bobine du rouet.

SILLONNETTE, s. f. Bot. Genre de mousses.

SILLONNEUR, s. m. Agric. Sorte de houe à cheval, fort légère et propre à biner la terre.

SILLYBE, s. m. Ant. Étiquette que l'on mettait sur les volumes, ou que l'on attachait aux rouleaux, dans les bibliothèques, pour indiquer les titres des livres et les noms de leurs auteurs.

SILO, n. pr. f. Géogr. sacr. Ville de Palestine, dans la tribu d'Éphraïm. L'arche et le tabernacle restèrent à Silo depuis Josué jusqu'à Héli.

SILOÉ, n. pr. m. Géogr. sac. Nom d'une fontaine et d'une piscine célèbre de la Palestine, dans la Samaritide.

SILPHAL, ALE, adj. Zool. Qui ressemble à un silphe. — **SILPHALES**, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères. On dit aussi *silphidé, ée*.

* **SILPHE**, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

* **SILPHIDE**, s. f. Se dit fig. d'une femme dont la taille, la démarche, sont gracieuses et légères.

SILPHIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un silphion. V. ce mot, au Dictionnaire.— **SILPHIÉES**, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

* **SILUROÏDE**, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble au silure.

SILUROSOME, adj. des 2 g. Zool. Synonyme de *siluroïde*.

SILVANECTE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule, dans la deuxième Belgique. La capitale des *Silvanectes* s'appelle aujourd'hui *Senlis*.

* **SILVANE**, s. f. Myth. rom. Nom de certaines divinités champêtres.

SILVERET, s. m. Comm. Étoffe croisée en chaîne de soie et trame de coton.

SILVINIEN, s. m. Archéol. Monnaie du prieuré de Souvigny.

SILVIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide résineux qu'on a retiré de la colophane.

SILYBÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au silybe ou silybon.—**SILYBÉES**, s. m. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

SILYBON, s. m. Bot. V. **SILYBE**, au Dict.

SIMBIRSK, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de Simbirsk, sur le Volga. 15,000 hab.

* **SIMBLEAU**, s. m. Constr. Se dit, parmi les charpentiers, de l'action de tracer une courbe, d'en déterminer le centre ou les foyers : *Faire le simbleau*.— Techn. *Simbleau*. V. **SIMBLOT**, au Dict.

SIMBLÉPHILE, s. m. Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

SIMÉON, n. pr. m. Géogr. sacr. Une des douze tribus d'Israël, ainsi nommée de Siméon, second fils de Jacob et de Lia. Elle était située à l'O. de la tribu de Juda, et à l'E. du pays des Philistins.

SIMÉPYRHYNQUE, adj. des 2 g. (du gr. σιμὸς, camus; αἰπὺς, haut; ῥύγχος, bec). Zool. Se dit des oiseaux qui ont le bec haut et crochu.

SIMÈTHE, n. pr. f. Myth. gr. Nymphe de Sicile, mère d'Acis. — Géogr. anc. Nom d'un fleuve et d'une ville de Sicile.

SIMIEN, IENNE, adj. (du lat. *simius*, singe). Zool. Qui ressemble à un singe. — **SIMIENS**, s. m. pl Famille de mammifères.

SIMIKION, s. m. Ant. gr. Instrument de musique qui avait trente-cinq cordes.

* **SIMILAIRE**, adj. des 2 g. Géom. Se dit des rectangles ou des parallélépipèdes formés par la multiplication de nombres proportionnels entre eux.

SIMILI, adj. m. pl. Mus. Mot italien qui signif. *semblables*, et qui, placé sur une partition, marque que l'on doit figurer des groupes, des arpèges, semblables au premier, quoique les suivants ne soient plus indiqués qu'en abrégé.

SIMILIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *similis*, semblable; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui porte des fleurs toutes semblables.

SIMIRE, s. f. Bot. Genre de plantes rubiacées.

SIMMER, s. m. Mesure de Bavière employée à Nuremberg pour le blé, et valant, litr. 318, 1376. — Mesure de Nuremberg pour l'avoine, valant, litr. 588, 3520. — Mesure de capacité employée à Francfort, litr. 28, 6862. — Mesure de capacité employée, depuis 1821, dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, litr. 32. — Ancienne mesure de la Hesse-Darmstadt, pour les matières sèches, litr. 28, 08. — Mesure de capacité employée dans le duché de Saxe-Cobourg, pour l'avoine, litr. 124, 1480.

SIMMERN, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la province rhénane. 2,250 hab. — Hist. *Branche de Simmern*, branche de la maison Palatine, qui possédait primitivement le cercle du Rhin. Elle se divise en *branche électorale* et *branche de Simmern*, et cette dernière se subdivise elle-même en *branche de Simmern* proprement dite, et *branche des Deux-Ponts*. La *branche de Simmern* s'est éteinte en 1673.

SIMON, n. pr. m. Temps hér. Un des matelots tyrrhéniens que Bacchus changea en dauphin. — s. m. Zool. Nom vulgaire du dauphin.

SIMONIDIEN, IENNE, adj. Ant. gr. Qui appartient au poëte Simonide de Cos, qui florissait au VIe siècle av. J. C.— *Lettres simonidiennes*, lettres que Simonide ajouta, dit-on, à l'alphabet grec. Ce sont η, ω, ζ, ψ.

SIMONIEN, s. m. Hist. eccl. Membre d'une secte fondée dans le Ier siècle par *Simon* le Magicien. Il attribuait de grands pouvoirs à la magie, et fut le premier simoniaque. V. **SIMONIE**, au Dict.

* **SIMPLE**, adj. des 2 g. Au trictrac, *coup simple*, se dit de deux dés dissemblables, quant au nombre, comme trois et deux, cinq et quatre, deux et as. — Anc. jurispr. *Simple acte*, acte d'avoué à avoué. — *Amende simple*, l'amende ordinaire, celle qui ne dépassait pas 7 sous et demi. — *Simple donation*, l'opposé de la donation mutuelle et réciproque, ou rémunératoire, à cause de mort, en faveur du mariage ou par avancement d'hoirie. — *Simple gagerie*, celle qui n'est pas prise par l'exécution d'un sergent, avec transport et dépôt en main tierce. — *Simple héritier*, celui qui n'invoque pas le bénéfice d'inventaire. — *Simple saisine*, celle qui n'est point dans le cas de nouvelleté. — *Simple vendition*, celle qui est faite sans faculté de rachat. — Anc. arithm. *Nombre simple*, s'est dit des nombres qui ne s'écrivent qu'avec un seul chiffre, c'est-à-dire des neuf premiers nombres. — Gramm. *Nom simple*, se dit, en hébreu, de ceux qui n'ont que leurs lettres radicales. — Chim. *Corps simples*, corps qu'il n'a pas encore été possible de décomposer. — *Sels simples*, sels dans lesquels le poids atomique de l'acide est égal au poids atomique de la base. — Phys. *Écho simple*, écho qui ne répète chaque son qu'une seule fois.

SIMPLICICAULE, adj. des 2 g. (du lat. *simplex, icis*, simple; *caulis*, tige). Bot. Qui a la tige simple.

* **SIMPLICICORNE**, adj. des 2 g. (du lat. *simplex, icis*, simple; *cornu*, corne). Zool. Qui a des cornes ou des antennes simples.

SIMPLICIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *simplex, icis*, simple; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles simples.

SIMPLICIMANE, adj. des 2 g. (du lat. *simplex, icis*, simple; *manus*, main). Zool. Qui a les mains ou les tarses simples, ou de forme ordinaire.

SIMPLICIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *simplex, icis*, simple; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes simples et de forme ordinaire.

SIMPLICISTE, s. m. Celui qui connaît les simples, les plantes. Vieux et inusité.

SIMPLISME, s. m. Philos. Manie, vice de raisonnement d'un esprit simpliste.

SIMPLISTE, adj. des 2 g. Philos. Dans le langage de l'école sociétaire, se dit de ceux qui ne considèrent qu'une seule face de l'objet.

* **SIMPLON**, n. pr. m. Géogr. Montagne des Alpes Lépontiennes, en Suisse, sur la limite du Valais et du Piémont; son sommet s'élève à 3,740 mèt. On appelle *route du Simplon* une superbe route militaire, ouverte par les ingénieurs français (1800 à 1807), de Gletz à Ossola. La longueur de cette route est de plus de 60 kil., sa largeur de 8 mèt., et le point le plus élevé, de 2,500 mèt. au-dessus de la mer, à l'endroit appelé *Col du Simplon*. On y compte six galeries taillées dans le roc, et plus de cinquante ponts. — Hist. *Passage du Simplon*, passage de l'armée française, de France en Italie, par les sentiers du Simplon, en 1800. — *Département du Simplon*, département formé du Valais, sous l'empire, et qui avait pour ch.-l. *Sion*.

SIMPLUDIAIRES, s. m. pl. (en lat. *simpludiarii*, de *simplex*, simple; *ludus*, jeu). Ant. rom. Funérailles accompagnées de jeux et de danses, mais sans courses de chevaux, à la différence des indictives. V. ce mot, au Dictionnaire.

SIMPULUM, ou **SIMPUVIUM**, s. m. Ant. rom. V. **SIMPUVION**, au Dictionnaire.

SIMRA, s. m. Mesure de Saxe-Cobourg, pour le blé, valant 4 quaters, ou lit. 88, 9480.

SIMRI, s. m. Mesure de Manheim, pour le blé, valant 2 vierlings, ou lit. 43, 8850. — Mesure de capacité employée dans le Wurtemberg, pour les matières sèches, et valant 3 vierlings, ou lit. 22, 61.

SIMULATEUR, TRICE, s. m. adj. et s. Néol. Celui, celle qui sait dissimuler, feindre.

SIN, n. pr. m. Géogr. anc. Désert situé au N.-E. de l'Égypte. Les Hébreux le traversèrent en gagnant la Terre promise, et y furent nourris de la manne.

* **SINAÏ**, n. pr. m. Géogr. anc. Cette montagne est située dans la péninsule qui s'avance au milieu de la mer Rouge, entre les deux golfes de Suez et d'Akaba; elle a deux sommets, dont le plus élevé, dit aujourd'hui *Sainte-Catherine*, a 2,814 mèt. environ. C'est là que Dieu apparut à Moïse, pendant quarante jours, et lui donna sa loi. En poésie, on dit quelquefois le *mont Sina*, pour le *mont Sinaï* ou le *Sinaï*.

SINAIRE, s. m. Zool. Espèce de faucon.

SINAN-UMMITE, s. m. Relig. mahom. Membre d'un ordre religieux musulman, fondé par *Alim-Sinan-Ummi*, dans le XIe siècle.

SINAPINE, s. f. (du gr. σίναπι, moutarde). Chim. Substance crystalline qu'on extrait de la moutarde.

SINAPISATION, s. f. Méd. Action de sinapiser. — Action de la moutarde sur l'économie animale.

* **SINAPISME**, s. m. Méd. Il se dit particulièrement d'un topique, d'un cataplasme de farine de moutarde que l'on applique sur une partie quelconque du corps : *Mettre, appliquer un sinapisme, des sinapismes*.

SINCAPOUR, n. pr. m. Géogr. Petite île de l'Inde au-delà du Gange, entre la côte S.-E. de Malacca et l'île de Sumatra; son ch.-l. *Sincapour*, fondé en 1819, appartient aux Anglais, et compte plus de 30,000 hab., tant Orientaux qu'Européens. Port franc; commerce considérable. On dit aussi *Singhapour*.

* **SINCÉRITÉ**, s. f. Diplom. Authenticité, intégrité : *La sincérité d'un acte*.

SIND, n. pr. m. Géogr. Grand fleuve de l'Inde; naît dans le S.-E. du petit Tibet, sépare en par-

tie l'Afghanistan de l'Indoustan, et tombe dans la mer des Indes, après un cours total de 2,550 kil. au moins. On écrit aussi *Sindh*, et on le nomme quelquefois *Indus*, d'après les anciens.

SINDE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple sarmate, à l'E. du Bosphore cimmérien, sur les bords du Pont-Euxin.

SINDES, s. et adj. f. pl. Géogr. anc. Se dit de certaines îles d'Asie, situées dans la mer des Indes, et dont on ne connaît pas bien la position.

SINDÉTIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient au Sind, ou au bassin du Sind. On dit *provinces sindétiques*, par opposition à *provinces gangétiques*.

SINDHY, n. pr. m. Géogr. État de l'Inde en deçà du Gange, vers l'embouchure du Sind, qui lui donne son nom; capitale, *Haïderabad*. Il est gouverné par plusieurs chefs qui sont soumis, soit au souverain du Kaboul, soit aux Anglais.

SINDHYAH, n. pr. m. Géogr. État de l'Inde en deçà du Gange, formé d'une partie des trois anciennes provinces d'Agra. Pop. 4 millions d'hab. Capitale *Goualior*. Le *royaume de Sindhyah* est gouverné par un souverain particulier, bien qu'il soit environné partout des possessions anglaises.

SINDIQUE, adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient aux Sindes. — *La Région sindique*, ou substantiv. *la Sindique*, le pays des Sindes. — *Sindique*, ou *Port sindique*, ville de la Sarmatie d'Asie, dans le pays des Sindes, sur le Pont-Euxin.

SINDOMANA, ou **SINDONALIA**, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Inde, sur l'Indus, dans une île appelée Prasiane.

SINDONITE, adj. m. (du gr. σινδὼν, linceul). Hist. relig. Qui porte pour tout vêtement un morceau de toile, un linceul.

SINÉCURISME, s. m. Système de ceux qui veulent maintenir ou multiplier les sinécures.

SINÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui était établi dans la terre de Canaan, au temps d'Abraham.

SINE QUÂ NON, (pr. *cinékouanone*). Mots latins qui s'emploient en français dans le sens de indispensable, sans quoi rien ne se peut faire : *Condition sine quâ non*. — On dit quelquefois substantiv. : *C'est un sine quâ non; c'est mon sine quâ non*.

SINES, s. m. pl. Géogr. anc. Grande nation de l'Asie, au-delà du Gange. Les anciens ne connaissaient les *Sines* que de nom; il est probable que ce sont les Chinois.

SINÉTHÈRE, s. m. Zool. Espèce de porc-épic du Mexique.

SINGARA, n. p. f. Géogr. anc. Ville de la Mésopotamie, au centre, sur le Mygdonius. Aujourd'hui *Sindjar*.

* **SINGE**, s. m. Prov. *Être fourni d'argent comme un singe de queue*, n'avoir pas le sou. — *C'est un âne au milieu des singes*, se dit d'un homme stupide qui sert de jouet à des gens malins. — *Le singe, fût-il vêtu de pourpre, est toujours singe*, le naturel se trahit toujours, quelque masque qu'on prenne. — Pop. *Singe*, nom que certains ouvriers donnent à leur maître, à leur patron. — Géogr. anc. *Ile des singes*. V. PITHÉCUSE, au Complément.

* **SINGERIE**, s. f. B.-arts. Tableau, estampe représentant des singes en costume d'hommes et dans différentes actions de la vie humaine : *Une singerie de Téniers*.

SINGÉTIQUE, adj. m. Géogr. anc. Se dit d'un golfe de la mer Égée, sur les côtes de la Macédoine. Aujourd'hui golfe de *Monte-Santo*.

SINGIDUNUM, n. pr. m. (pr. *cinjidunome*). Géogr. anc. Ville de la Dacie, au confluent du Danube et de la Save. Aujourd'hui *Belgrade*.

SINGILIS, n. pr. m. (pr. *cinjilice*). Géogr. anc. Rivière de la Bétique, affluent du Bétis. On dit aussi *Singulis*. Auj. le *Xénil*. — Ville de la Bétique, sur le fleuve du même nom. On l'appela plus tard *Antiquaria*. Auj. *Antequera*.

SINGLETON, s. m. Jeux. Se dit, au whist et au boston, du jeu de celui qui n'a qu'une seule carte d'une certaine couleur.

SINGLIOTS, s. m. pl. Géom. Se dit des foyers de l'ellipse qu'on trace avec une corde sans fin, et qu'on appelle *le trait* ou *l'ovale du jardinier*.

SINGSOUMARAM, s. m. Astron. ind. Cercle céleste situé bien au-delà du ciel des sept Richis ou de la grande Ourse : il a la forme d'un lézard.

SINGUAFATUR, s. m. Relat. Temple d'une divinité des Tartares, autour duquel on réunit les ossements des morts.

SINGULATOR, s. m. Ant. rom. Cavalier qui montait un seul cheval, par opposition à *désulteur*. V. ce mot, au Dict. et au Compl.

* **SINGULIER, IÈRE**, adj. Anc. jurispr. *Loi singulière*, celle qui se trouve seule dans un titre ou dans un chapitre. — Géom. *Points singuliers d'une courbe*, points dans lesquels cette courbe présente quelque circonstance remarquable. *Les points multiples*, *conjugués*, etc., sont des points singuliers. — *Singuliers*, s. m. pl. Ant. rom. Nom de certains cavaliers d'élite de la garde des empereurs. Ils avaient été institués par Auguste.

SINGUS, n. pr. m. (pr. *cinguce*). Géogr. anc. Ville de Macédoine, dans la Sithonie, donnait son nom au golfe singétique. Aujourd'hui *Sigga*.

SINIGAGLIA, n. pr. f. Géogr. Ville des États de l'Église, sur l'Adriatique, à l'embouchure de la Misa. 7,000 hab. Évêché.

SINIS, n. pr. m. (pr. *cinice*). Temps hér. Brigand fameux, fils de Polypémon et père de Périgyne. Il infestait l'isthme de Corinthe et fut tué par Thésée. On écrit aussi *Sinnis*.

* **SINISTRE**, s. m. (du lat. *sinistra*, main gauche). Hist. eccl. Nom donné à d'anciens sectaires, parce qu'ils avaient en horreur leur main gauche, et ne voulaient rien donner ni recevoir de cette main.

SINNAMARI, n. pr. m. Géogr. Fleuve de la Guyane française; il se jette dans l'Atlantique après un cours de 250 kil. environ. Ses bords sont couverts de marais qui en rendent le séjour très-malsain. Il donne son nom au pays qu'il traverse, et c'est là que furent déportés les condamnés politiques du 18 fructidor. V. FRUCTIDOR, au Compl. — Bourg situé à l'embouchure du Sinnamari, et à 90 kil. N.-O. de Cayenne. On écrit aussi *Sinnamarie*.

SINNINGIE, s. f. Bot. Plante du Brésil

SINNIS, n. pr. m. V. plus haut le mot SINIS.

SINOÉ, n. pr. f. Myth. gr. Une des nymphes qui présidèrent à l'éducation de Pan.

SINOÏDE, adj. m. Myth. gr. Un des surnoms de Pan.

SINOLOGIE, s. f. (du lat. *Sina*, la Chine, et du gr. λόγος, discours). Étude de la langue, de l'écriture des Chinois; connaissance des mœurs, des coutumes, de l'histoire de ce peuple.

SINOLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la sinologie, au sinologue : *Études sinologiques*.

SINOLOGUE, s. m. Celui qui s'applique à la sinologie, qui la possède, la professe.

SINOMBRE, adj. f. Techn. Se dit d'une lampe qui porte peu d'ombre.

* **SINOPE**, n. pr. f. Géogr. anc. et mod. Ville de la Paphlagonie, sur le Pont-Euxin, à l'embouchure d'une petite rivière de Sinope. C'était une colonie de Milet. Asservie par les rois de Pont, elle devint leur capitale, et fut prise par Lucullus, 70 ans av. J. C. *Sinope* est aujourd'hui une ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie. 8,000 hab. Château fort. Chantiers de construction.

SINOPIEN, IENNE, adj. et s. Habitant de Sinope, qui appartient à Sinope ou à ses habitants. — Myth. anc. *Sinopien*, surnom de Jupiter.

* **SINOPLE**, s. m. Minér. Variété de quartz hyalin, d'un rouge vif et presque opaque.

SINSIGNOTTE, s. f. Zool. Nom vulgaire du pipi et de la rousseline.

SINSONTE, s. m. Zool. Un des noms du moqueur.

SINTIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Sintique.

SINTIQUE, s. f. Géogr. anc. Contrée de la Macédoine, vers le N.-E.

SINTO, s. m. V., au Dict., SINDO, qui est moins usité que *Sinto*. C'est, dit-on, sur le *Sinto* que le *sintoïsme* est fondé.

* **SINTOÏSME**, s. m. Cette religion, qui partage avec le bouddhisme les habitants du Japon, rend un culte à la vertu, et reconnaît en même temps le dieu Tien, et une foule d'esprits et de dieux inférieurs. Elle divinise les grands hommes et prescrit l'abstinence des viandes.

SINTOXIE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

SINUESSE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Campanie, au N., entre le Vulturne et le Minturne.

SIOMIO, s. m. Relat. Seigneur d'un district, au Japon.

SION, n. pr. f. Géogr. sacr. Nom d'une des quatre collines sur lesquelles Jérusalem était bâtie. — On donne souvent, surtout en poésie, le nom de Sion à Jérusalem même : *Quand verrai-je, ô Sion, relever tes remparts* (Racine). — Géogr. mod. Ville de Suisse, ch.-lieu du Valais, au confluent de la Sionne et du Rhône, à 80 kil. S. de Berne. 2,500 hab. Évêché. Cathédrale gothique. — *Sion* fut prise par les Français, le 15 mai 1798. Sous l'empire, elle était le ch.-lieu du département du Simplon.

SIONA, n. pr. f. Myth. scand. Déesse de l'amour; la septième des douze déesses des peuples du Nord.

SIONITE, s. m. Hist. eccl. Membre d'une petite secte mystique qui existait, vers le milieu du XVIIIe siècle, dans le Holstein, près d'Altona. Les *sionites*, ainsi nommés parce qu'ils se disaient *enfants du roi de Sion*, rejetaient la cène et le baptême. On les appelle aussi *frères de Sion*.

SIONOIS, OISE, adj. et s. Habitant de Sion. — Qui appartient à Sion ou à ses habitants. — Géogr. *Sionois*, n. pr. m. Le territoire de Sion.

SIORA, s. m. Relat. Nom d'une espèce de faquir.

* **SIOUX**, s. m. pl. Géogr. *District des Sioux*, une des divisions provisoires des États-Unis, devenue État en 1846, comprenant la partie inférieure du cours du Missouri. Il n'y a qu'une seule ville, *Council-Bluff*.

SIOUX, OUSE, adj. Qui appartient aux Sioux.

SIPAH, s. m. Hist. ott. Membre d'un corps de cavalerie régulière. *Sipah* est le mot d'où nous avons fait celui de *spahi*.

SIPALE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

SIPARIUM, s. m. (pr. *cipariome*). Ant. rom. Sorte de rideau qui se tirait devant la scène antique, dans l'intervalle des pièces, ou, selon quelques auteurs, seulement pendant les entr'actes.

SIPHOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. σίφων, tuyau, siphon; εἶδος, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un siphon.

* **SIPHON**, s. m. Ant. rom. Se disait de tout instrument propre à élever et à diriger l'eau. — Anc. t. milit. *Siphon à feu*, espèce de machine de guerre qu'on appelait aussi *sarbacane à feu*.

SIPHONAIRE, s. m. Ant. rom. Soldat des cohortes de veille instituées par Auguste. Les *siphonaires* se servaient de siphons pour éteindre les incendies : de là leur nom. — s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

SIPHONAPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. σίφων, siphon, ἀ priv.; πτερὸν, aile). Zool. Qui est dépourvu d'ailes, et a la bouche en forme de siphon ou de suçoir.

SIPHONCULE, s. m. (du lat. *siphunculus*, dimin. de *sipho*). Zool. Petit siphon; petite bouche en suçoir de certains insectes.

SIPHONCULÉ, ÉE, adj. Zool. Qui est muni d'un siphon; qui a la bouche conformée en suçoir.

SIPHONCULIFORME, adj. des 2 g. Zool. Qui a la forme d'un siphoncule ou d'un petit suçoir.

SIPHONE, s. m. (du gr. σίφων, siphon). Zool. Genre d'insectes diptères.

SIPHONÉ, ÉE, adj. Didact. Qui ressemble à un siphon. — SIPHONÉES, s. f. pl. Famille d'algues qui ont la forme de longs tubes membraneux.

SIPHONIDÉ, ÉE, adj. Zool. Qui a la bouche prolongée en siphon ou suçoir.

* **SIPHONIE**, s. f. Zool. Genre de polypiers.

SIPHONIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *sipho*, siphon; *ferre*, porter). Zool. Qui est muni d'un siphon.

* **SIPHONOBRANCHE**, adj. des 2 g. (du gr. σίφων, siphon; βράγχια, branchies). Zool. Dont les branchies sont contenues dans une cavité prolongée en siphon.

SIPHONOGONÉ, ÉE, adj. (du gr. σίφων, siphon; γονὴ, semence). Bot. Dont les semences sont renfermées dans des productions en forme de siphon ou de tube.

SIPHONOÏDE, adj. des 2 g. V. SIPHOÏDE, au Complément.

SIPHONOPHORE, adj. des 2 g. (du gr. σίφων, siphon; φορὸς, qui porte). Zool. Qui porte des tubes semblables à des siphons.

SIPHONOPNEUTE, adj. des 2 g. (du gr. σίφων, siphon; πνέω, je respire). Zool. Qui a les organes respiratoires en forme de siphon.

SIPHONOPS, s. m. (du gr. σίφων, siphon; ὤψ, œil). Zool. Genre de serpents.

* **SIPHONOSTOME**, adj. des 2 g. Qui a la bouche prolongée en forme de siphon.

SIPHONULE, s. m. (diminut. de *siphon*). Zool. Petit siphon qui est placé au bout de l'abdomen des pucerons, et par lequel ils rendent leur liqueur sucrée.

SIPHORHINIEN, IENNE, adj. (du gr. σίφων, si-

phon ; ῥίν, nez). Zool. Qui a les narines en forme de siphon ou de tube. — SIPHORHINIENS, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

SIPHOSE, s. m. Zool. Genre de polypiers.

SIPHULE, s. f. Bot. Genre de lichens.

SIPONCULIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un siponcle. V. ce mot, au Dict. — SIPONCULIDES, s. m. pl. Famille d'échinodermes.

SIPONTE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Apulie, au pied du mont Garganus. Auj. *Siponto* ou *Manfredonia*.

SIPYLE, n. pr. m. Temps hér. Le premier des sept fils de Niobé qui tomba sous les flèches d'Apollon.— Géogr. anc. Ville de Lydie, au N.-O., sur une haute montagne de même nom, près du Méandre, était la capitale des États de Tantale. Détruite sous Tibère, par un tremblement de terre.

SIPYLIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Sipyle. — Qui appartient à Sipyle ou à ses habitants. — Myth. *Sipylienne*, surnom de Cybèle adorée à Smyrne.

SIRAT, s. m. Zool. Coquille du Sénégal.

SIRAUTÉ, s. f. Féod. Dignité d'une terre qui donne au seigneur le titre de sire.

SIRBON, n. pr. m. Géogr. anc. Lac de la Basse-Égypte, au N.-E., près de la mer Intérieure. Il est aujourd'hui presque desséché. C'est là que les Égyptiens supposaient Typhon enseveli.

SIR-DARIA, n. pr. m. Géogr. Fleuve d'Asie, qui traverse le Turkestan, et tombe dans la mer d'Aral par deux bras, après un cours de 1,600 kil.

* **SIRÈNE**, s. f. Zool. Genre de reptiles batraciens voisins des salamandres. — Au pl. *sirènes*, famille de mammifères marins. — Phys. *Sirène*, machine qui sert à compter le nombre des vibrations produites par un corps sonore, dans un temps donné.

SIRÉNIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une sirène — SIRÉNIDES, s. m. pl. Famille de reptiles batraciens.

SIRÉNOMÈLE, s. m. (du gr. σειρὴν, sirène; μέλος, membre). Anat. Monstre dont les deux membres de derrière, confondus ensemble, se terminent en pointe.

SIRÉNOMÉLIE, s. f. (même étym.). Anat. Fusion de deux membres abdominaux en un moignon pointu.

SIRÉNOMÉLIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit des monstres dont les membres de derrière, réunis ensemble, se terminent en pointe. V. le mot précédent.

SIRÉNOMÉLIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de la sirénomélie.

SIRHIND, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde, à 225 kil. N.-O. de Dehli; jadis renommée par sa magnificence, elle est aujourd'hui en ruines.

SIRINAGOR, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, dans la présidence de Calcutta, ch.-l. du district; ancienne résidence des radjahs de Gorval. On écrit aussi *Serinagor*.

SIRIS, n. pr. f. (pr. *cirice*). Géogr. anc. Ville de la Lucanie, sur un fleuve du même nom; elle servait de port à Héraclée. Auj. *Torre di Senna*. — Ville de Péonie, capitale des Siropéoniens. — Fleuve d'Italie, en Lucanie, affluent de la mer Ionienne. Auj. *le Sinno*.— *Siris* est aussi l'ancien nom du Nil.

SIRLI, s. m. Zool. Alouette d'Afrique.

SIRMIUM, n. pr. m. (pr. *cirmiome*). Géogr. anc. Capitale de la Pannonie, sur la Save. Aurélien, Probus et Gratien y naquirent; Claude II, Marc-Aurèle y moururent.

SIRMONDIQUE, adj. des 2 g. Se dit d'une collection de formules d'actes publics publiée par le P. Sirmond.

SIROT, s. m. Zool. Nom vulgaire du guignard.

SIRR-KIATIB, s. m. Hist. ott. Secrétaire privé du sultan.

SIRUS, s. m. (pr. *ciruce*). Ant. rom. Sorte de réservoir souterrain dans lequel les Romains conservaient le blé.

SIRVANDOIS ou **SIRVANTOIS**, s. m. Ancienne pièce de vers ordinairement propre à être chantée. V. SIRVENTE, au Dictionnaire.

SISAPONE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Espagne, au S. de la Tarraconaise. Auj. *Almaden*.

SISCIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Pannonie, dans une petite île de la rivière Colapis. Auj. *Sissek*.

SISELLE, s. f. Zool. Nom vulgaire de la draine.

* **SISICHTHON**, adj. m. (pr. *cizikton*) (en gr. σεισίχθων, de σείω, j'ébranle; χθὼν, terre). Myth. gr. Qui ébranle la terre. Épithète de Neptune.

SISIN, s. m. Zool. Un des noms vulgaires de la linotte.

SISYMBRIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un sisymbre. — SISYMBRIÉES, s. f. pl. Tribu de plantes crucifères.

* **SISYPHE**, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

SISYPHIDE, n. patr. m. Temps hér. Se dit d'Ulysse, considéré comme fils de Sisyphe.

SISYROPHORE, s. m. Bot. Genre de plantes synanthérées d'Amérique.

SITÂ, n. pr. f. Myth. ind. Femme de Râma. Elle avait été trouvée dans un sillon par le roi Djanaka, et élevée à sa cour : elle fut enlevée par Râvana et délivrée par son mari, mais la jalousie de celui-ci soumit Sitâ à des épreuves qui amenèrent sa mort. Elle avait eu de Râma deux fils jumeaux, Cousa et Lava.

SITACE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Assyrie, sur le Tigre, au N. de Ctésiphon. Auj. *Harbé*.

SITACÈNE, n. pr. f. Géogr. anc. Province de l'Asie, à l'E. de la Babylonie. Elle avait pour capitale Sitace. On l'appelle aussi *Satrapène*.

SITAIRE, s. m. (du gr. σῖτος, vivres). Anc. t. milit. Cantine portative.

SITANE, s. m. Zool. Genre de reptiles sauriens.

SITARIDE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

SITARION, s. m. Ant. Poids employé en Égypte et dans une partie de l'Asie. Il fallait quarante-huit *sitarions* pour faire une drachme.

SI-TCHANG, s. m. Relat. Tribunal établi à la Chine, vers 1480 après J. C., pour juger les crimes de rebellion.

SITHON, n. pr. m. Temps hér. Roi de Thrace, époux d'Anchiroé et père de Pallène.

SITHONIE, n. pr. f. Géogr. anc. Une des trois presqu'îles de la Chalcidique, au milieu. — Il se dit quelquefois de la Thrace.

SITHONIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Sithonie; thrace.—Qui appartient à la Thrace ou à ses habitants.

SITIFI, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Mauritanie, à l'E. Elle donnait son nom à la Mauritanie Sitifienne. Auj. *Sétif*.

SITIFIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Sitifi. — Qui appartient à Sitifi ou à ses habitants. — *Mauritanie Sitifienne*, partie de la Mauritanie orientale. V. le mot précédent.

SITJÈS, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Barcelone. 5,500 hab. Petit port sur la Méditerranée.

SITON, adj. et s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Scandinavie, voisin des Suions.

SITONE, s. m. (du gr. σῖτος, blé). Ant. gr. Officier d'Athènes chargé d'acheter le blé nécessaire aux besoins de la ville. — s. f. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

SITOPHAGE, adj. des 2 g. (du gr. σῖτος, blé; φάγω, je mange). Didact. Qui vit de blé.

SITTIANIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la ville de Cirta. — Qui appartient à Cirta ou à ses habitants.

* **SIVA**, n. pr. m. Myth. ind. La troisième personne de la Trimourti ou Trinité indoue. Siva préside en même temps à la destruction et à la reproduction; il gouverne et conduit l'univers, prononce et exécute à la fois, dans les enfers comme ici-bas, les arrêts de la justice et de la vengeance divine, et partout il est assisté de son épouse Bhavani. — *Siva-Poura*, la divine résidence de Siva, sur le mont Kélâsa.

SIVACH, n. pr. m. (pr. *civak*). Géogr. Golfe de la mer d'Azof, entre la Crimée et le continent de la Russie. On l'appelle aussi *mer Pourrie*.

SIVADE, s. f. Agric. Un des noms de l'avoine.

SIVAÏSTE, s. m. Adorateur de Siva.

SIVAMARCHI, s. m. Nom que l'on donne aux adorateurs de Siva, dans le Népaul.

SIVAS, n. pr. f. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, ch.-l. du pachalik de Sivas. 16,000 hab. Mines de cuivre. Peu d'industrie et de commerce.

SIWA, n. pr. f. Myth. sept. Divinité des Hérules, qui paraît être la déesse des vergers.

SIWE, n. pr. m. Myth. sept. Nom du dieu de la victoire, chez les Germains.

SIXAINE, s. f. Collection de six choses. Peu usité.

* **SIXTE**, s. m. Jeu de cartes qui a beaucoup de rapport avec la triomphe. Il se joue en six parties, entre six personnes, à chacune desquelles on distribue six cartes. On l'appelle aussi *sizette*. V. ce mot, au Dictionnaire.

* **SIZAIN**, s. m. Zool. Nom vulgaire d'un chardonneret dont la queue n'a que six pennes blanches à l'extrémité.

SIZEAUL, s. m. Anc. t. milit. Nom qu'on donnait à certains traits d'arbalète.

SIZERIN, s. m. Zool. V. SIZERAIN, au Dict.

SKADA, n. pr. f. Myth. scand. Fille du géant Thiasse, femme de Niord, et mère de Frey et de Freya.

SKAGEN, n. pr. m. Géogr. Ville du Danemark, à la pointe N. du Jutland, donne son nom au cap qui s'avance dans la mer entre le Skager-Rak et le Cattégat.

SKAGER-RAK, n. pr. m. Géogr. Bras de la mer du Nord, entre le Danemark et la Norwège, se lie au S.-E. avec le Cattégat. 340 kil. sur 110.

SKÉLIPODE, adj. des 2 g (du gr. σκελίζω, renverser; πους, pied). Zool. Se dit d'un poisson qui a les nageoires ventrales placées au devant de l'anus.

SKEPPUND, s. m. Poids de Suède, valant 400 livres ou kil. 170, 0492.

SKEUOPHORE, s. m. (du gr. σκεῦος, bagage; φορὸς, qui porte). Ant. On appelait ainsi, dans la milice grecque, les valets qui portaient les bagages.

* **SKEVI-KARE**, s. m. Hist. relig. Membre d'une petite secte suédoise fondée dans le XVIII^e siècle, et qui est presque éteinte aujourd'hui. Cette secte a la prétention d'être restée seule fidèlement attachée à la communion des saints.

SKILLING, s. m. Monnaie de compte de Suède, 48^e partie de la rixdale, fr. 0, 12.

SKIMMIE, s. f. Bot. Arbrisseau du Japon.

SKIOLDUNGIEN, n. patron. m. Hist. Membre de la plus ancienne dynastie du Danemark, dont l'origine est fabuleuse; elle tire son nom de Skiold, fils d'Odin. Elle fut remplacée en 1047 par celle des Estrithides.

SKIPE, s. m. Linguist. Langue des Skipétares ou Albanais. Elle appartient à la famille indienne et au rameau gréco-latin. On écrit aussi *skype*.

SKIPÉTARE, adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom indigène des Albanais. — Qui appartient à ce peuple. On écrit aussi *Skypétare*.

SKIRTONE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple limitrophe de la Macédoine, le même que celui qu'on appelle aujourd'hui *Skipétare* ou *Albanais*.

* **SKOL**, s. m. Myth. scand. Loup énorme qui poursuit le soleil.

SKOLOTE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom que se donnaient les Scythes, dans leur propre langue.

SKOYCICE, s. m. Poids de la république de Cracovie. C'est la 48^e partie de la livre.

SKYE, n. pr. f. Géogr. Une des principales Hébrides. 65 kil. sur 35. 18,000 hab. Sol fertile. Grottes curieuses et monuments druidiques.

SKYRO, n. pr. m. Géogr. Ile de la Grèce, dans l'Archipel, à l'E. de Négrepont. 26 kil. sur 12. 1,800 hab. Ch.-l. *Georges-de-Skyro*. Aux Turcs jusqu'en 1821. C'est l'ancienne *Scyros*.

SLARGANDO, adv. Mus. Mot italien qui signifie *en ralentissant*, et qui, sur les partitions, indique qu'il faut donner plus de largeur au mouvement.

* **SLAVE**, s. et adj. des 2 g. Ethn. Une des deux grandes races qui occupent le nord de l'Europe. Les *Slaves* paraissent être venus de l'Inde sur le Danube et de là sur la Vistule, postérieurement à l'arrivée des peuples germaniques. Les anciens les connaissaient sous le nom de *Sarmates*. Les principaux peuples *slaves* qui existent encore sont les Bohêmes, les Moraves, les Polonais, les Russes, les Slavons, les Croates, les Slovaques, les Serviens, les Bosniaques, les Dalmates, les Monténégrins et les Bulgares. On distingue les anciens *Slaves* en *Slaves du Danube*, *Slaves méridionaux*, *Slaves occidentaux*, *Slaves sédentaires*, *Slaves transalbins*.— Linguist. *Langue slave*, langue de la famille indo-européenne. C'est aujourd'hui une langue morte, mais on en possède des monuments.— *Langues slaves*, langues dérivées du slave primitif. On les divise en deux classes, comprenant : 1° le russe, le bulgare, le servien, le dalmate, le croate et le slavon; 2° le polonais, le bohême, le slovaque, etc.

SLAVIQUE, adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient aux Slaves. — Géol. *Système slavique*, se dit des montagnes ou du vaste plateau que forme la Russie.

SLAVO-HELLÉNIQUE, adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient au pays des Slaves et à celui des Hellènes.— Géol. *Système slavo-hellénique*, nom donné à l'ensemble des montagnes qui s'étendent depuis la Croatie jusqu'à l'extrémité du Péloponèse.

SLAVON, ONE, adj. Ethn. Qui appartient aux Slaves, à la langue slave : *Caractères slavons*.

SLAVONIE ou **ESCLAVONIE**, n. pr. f. V. ESCLAVONIE, au Complément.

SLEIPNER, n. pr. m. Myth. scand. Cheval d'Odin; il a huit pieds et court avec une rapidité prodigieuse.

SLESWIG, n. pr. m. Géogr. Ville de Danemark, à 225 kil. S.-O. de Copenhague. 9,000 hab. Cathédrale; hôtel-de-ville. Lainages; batistes; raffineries; tanneries. Aux environs, le beau château de Gottorp. — *Duché de Sleswig*, une des provinces de terre ferme du Danemark, bornée au S. par le Holstein. 375,000 hab. Cap. *Sleswig*. On le nomme aussi *Jutland méridional*, à cause de sa position au S. par rapport au Jutland.

SLIGO, n. pr. m. Géogr. Ville d'Irlande, ch.-l. du comté de Sligo, sur la baie de Sligo. 12,000 h. Ancien château.

SLOANÉE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

SLOGAN, s. m. Hist. Cri de guerre d'un clan écossais.

SLOKA, s. m. Distique ou strophe de deux vers d'un poëme indien.

SLOVAQUE, adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple de race slave, répandu dans la Moravie et dans la Hongrie.

SLOVO, s. m. Gramm. Nom de la dix-huitième lettre de l'alphabet slave, répondant à notre S.

SMACK, s. m. Mar. Grand bâtiment à un mât dont on se sert pour la pêche sur les côtes d'Écosse.

SMALAH, s. m. Relat. Espèce de ville arabe ambulante, composée d'une foule de tentes momentanément réunies sur un même point.

SMALEKEN, s. m. Comm. Étoffe qui se fabrique à Harlem.

SMALKADE, n. pr. f. Géogr. Ville de l'électorat de Hesse, ch.-l. de district. 4,425 hab. Saline. Aux environs, mine de fer. — Hist. *Ligue de Smalkade*, ligue conclue dans cette ville par les États protestants d'Allemagne, le 31 décembre 1530, pour s'opposer aux empiètements de Charles-Quint. Elle fut presque dissoute en 1547 par la bataille de Muhlberg. — On connaît sous le nom d'*articles de Smalkade*, des articles de défense que les théologiens protestants adoptèrent à Smalkade en 1537, sur la proposition de Luther.

SMARAGDO-CHALCITE, s. m. (pr. *kalcite*). Minér. Cuivre muriaté.

* **SMARAGDO-PRASE**, s. f. Minér. Ancien nom de la chaux fluatée.

SMARAGNOTE, adj. des 2 g. (du gr. σμάραγδος, émeraude; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos de couleur verte. C'est une abréviation de *smaragdonote*.

SMARRA, n. pr. m. Myth. slave. Nom du démon de la nuit ou du cauchemar; selon les croyances des Morlaques.

SMECTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. σμηκτικὸς, propre à nettoyer). Minér. Se dit des substances dont on se sert pour nettoyer la laine.— *Terre smectique*, argile à foulon.

SMILACE, s. m. Bot. V. SMILAX, au Dict.

* **SMILACINE**, s. f. Chim. Alcali découvert dans la racine de la salsepareille.

SMILACINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au smilax ou smilace. — SMILACINÉES, s. f. pl. V. SMILACÉE, au Dictionnaire.

* **SMINTHÉE**, adj. m. (du gr. σμίνθα, rat). Myth. gr. Ce surnom avait été donné à Apollon, parce qu'il avait délivré la Phrygie des rats qui l'infestaient.

SMINTHURE, s. m. (du gr. σμίνθα, rat; οὐρά, queue). Zool. Genre d'insectes aptères.

SMITHITE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de chrétiens plus connus sous le nom de *christians*.

SMOGLER, v. a. et n. Mar. Faire la contrebande avec un navire nommé *smogleur*. V. ce mot au Dictionnaire.

* **SMOLENSK**, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouv. de Smolensk, sur le Dnieper. 14,000 hab. Évêché. Deux cathédrales, école militaire. Commerce actif. Le 17 août 1812, les Français y remportèrent sur les Russes une sanglante victoire, à la suite de laquelle la ville fut brûlée.

* **SMORZANDO**, adv. Musiq. Mot italien qui signifie *en affaiblissant*. On l'écrit sur les partitions pour indiquer que le passage doit être exécuté en amortissant progressivement le son.

SMUN, n. pr. m. Myth. Divinité des Phéniciens et des Carthaginois, que les Grecs ont confondue avec Esculape. On l'appelle aussi ESMUNUS. V. ce nom au Complément.

SMYRLIN, s. m. Zool. Un des noms de l'émérillon.

SMYRNA, n. pr. f. Temps hér. Amazone qui donna son nom à la ville de Smyrne.

* **SMYRNE**, n. pr. f. Géogr. anc. et mod. Ville de la Turquie d'Asie, en Anatolie, ch.-l. d'un petit gouvernement, près d'une baie de l'Archipel qui porte le même nom. 130,000 hab. Archevêché grec et arménien. Quelques monuments. Commerce immense, principalement en fruits secs, soieries, gommes, drogues, substances tinctoriales, etc. Toutes les nations de l'Europe y ont des consuls. — *Smyrne*, fondée par Tantale ou colonie d'Éphèse, était l'une des plus riches et des plus puissantes villes de la Lydie; elle fut plusieurs fois détruite par les guerres et par les tremblements de terre, et rebâtie successivement par Alexandre et par Marc-Aurèle. Les Turcs la prirent en 1084 et en 1332; elle leur resta définitivement en 1424. Les incendies et la peste l'ont ravagée fréquemment. *Smyrne* se vantait d'avoir vu naître Homère. C'est la patrie de Quintus dit *de Smyrne*.

SMYRNÉ, ÉE, adj. (du lat. *smyrnium*, maceron). Bot. Qui ressemble au maceron. — SMYRNÉES, s. f. pl. Famille de plantes ombellifères.

SN. Chim. Abréviation du mot *stannum* (étain).

SNAITH, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté d'York. 6,000 hab.

SNEEK, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Hollande, dans la province de Frise, sur la Zwette. 5,600 hab. Fabriques d'horloges en bois.

SNOWDON (MONTS), s. m. pl. Géogr. Monts d'Angleterre dans le pays de Galles, sur la limite des comtés de Caernarvon et de Mérionèth. Le sommet le plus élevé a 1,185 m.

SOALLÉE, s. m. Mesure de capacité employée à Calcutta pour les matières sèches, et valant, litr. 82,38.

SOBIESKI, n. pr. m. Astron. *Écu de Sobieski*, petite constellation, voisine du Capricorne.

SOBOLEWSKIE, s. f. Bot. Plante des bords de la mer Noire.

SOBOLIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *soboles*, rejeton; *ferre*, porter). Qui porte ou pousse des soboles, des rejetons.

SOCAGE, s. m. Anc. cout. Service de charrue. —Ce qu'on payait pour racheter ce service.

SOCHET, s. m. Agric. Sorte de charrue sans roues.

SOCHO, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville de Palestine, entre Jérusalem et Bethsamès. Près de Socho était un lieu appelé *Dommim*, où David tua Goliath.

* **SOCIAL, ALE**, adj. Philos. *Science sociale*, *question sociale*, science des rapports des hommes entre eux, question qui envisage ces rapports, abstraction faite de la forme de gouvernement, et en considérant surtout le bien-être, la moralité du peuple. — *École sociale* ou *sociétaire*, nom que l'on donne souvent à l'école phalanstérienne. — *République démocratique et sociale*, dénomination par laquelle les socialistes désignent la république qu'ils voudraient établir, république ou leur système serait appliqué exclusivement à tout autre. — Hist. rom. *Guerre sociale*, guerre qui éclata l'an 91 av. J. C., entre la république romaine et les nations alliées d'Italie, qui réclamaient le droit de cité. D'abord vainqueurs des généraux romains, ils furent bientôt complètement défaits à Asculum; les principales villes insurgées se rendirent, et après trois ans d'efforts les confédérés demandèrent la paix (87); ils l'obtinrent, et même le droit de cité.— Hist. anc. On nomme aussi quelquefois *guerre sociale* une guerre qui eut lieu en Grèce entre Athènes et ses colonies, de 359 à 356.

SOCIALEMENT, adv. Philos. Il se dit particulièrement en parlant de ce qui a rapport à la science sociale : *Envisager une question socialement*.

SOCIALISATION, s. f. Néol. Action de socialiser, de mettre en société, en commun : *La socialisation des capitaux, des industries*.

SOCIALISER, v. a. Néol. Rendre social; réunir en société.

SOCIALISME, s. m. Système d'après lequel le commerce, l'industrie, ne seraient plus exercés par des hommes travaillant isolément ou faisant travailler sous eux des employés, des ouvriers, mais bien par des groupes d'individus formant des associations dans lesquelles le travail et les bénéfices seraient également répartis.

SOCIALISTE, adj. et s. des 2 g. Partisan du socialisme. — Qui appartient à ce système, à cette doctrine : *Les idées socialistes, une brochure socialiste*.

SOCIANTISME, s. m. Philos. Se dit, dans l'école phalanstérienne, de la période intermédiaire qui suit le garantisme et précède l'harmonie. — Système social qui doit dominer à cette époque.

* **SOCIÉTAIRE**, adj. des 2 g. Philos. Qui a rapport à la marche ou à l'histoire de la société ou des sociétés humaines. — *École sociétaire*, se dit de l'école phalanstérienne.

SOCIÉTÉ, s. f. Comm. *Société anonyme*, société de commerce dont les membres ne s'obligent que jusqu'à concurrence de leur apport social, et dont les administrateurs eux-mêmes ne sont responsables que de leur mandat. La définition du Dictionnaire est inexacte.— *Société en nom collectif*, celle que contractent deux ou plusieurs personnes, et qui a pour objet de faire le commerce sous une raison sociale. — Hist. eccl. *Société*, se dit absol. de l'ordre des jésuites : *Le P. Bourdaloue est une des gloires de la société*. —*Société de Jésus*, ordre militaire institué par Pie II, au milieu du XV^e siècle, pour combattre les Turcs. — *Sœurs de la société du bon Jésus*, congrégation laïque de femmes, filles ou veuves, établie vers la fin du XV^e siècle, par Marguerite de Ravenne.—*Société de Saint-Thomas de Villeneuve*, congrégation de filles de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, fondée par le P. Ange, en 1660. — *Société de Saint-Joseph*, filles hospitalières, fondées en 1638, par Henri de Sourdis, pour l'éducation des orphelines.—*Société de Bretagne*, réforme de bénédictins établie en France, et ratifiée en 1628. — *Société de la propagande*, association formée en Angleterre en 1649, pour la propagation du christianisme : elle fut confirmée en 1661 par Charles II, et régularisée en 1701 par Guillaume III.—Littér. *Société du Temple*, réunion littéraire et bachique qui se tenait au Temple, sous les auspices du grand-prieur de Vendôme. — *Société des Tournelles*, autre association du même genre qui se réunissait à l'hôtel des Tournelles, au XVII^e siècle. —*Société royale de Londres*, association de savants fondée à Oxford en 1645, transférée à Londres en 1658, et confirmée par lettres patentes en 1660.—*Société royale d'Édimbourg*, autre société savante, fondée à Édimbourg en 1731. — *Société d'agriculture*, corps savant fondé à Paris, par un arrêt du conseil, en 1761. Il a été établi depuis cette époque, en France, beaucoup de sociétés qui portent le même titre, auquel on ajoute le nom de la ville ou du département où elles résident. — *Société fructifère*, académie fondée à Weimar en 1619, pour le perfectionnement de la langue allemande.— Hist. *Société*, se dit quelquefois des troupes de brigands, toutes affiliées entre elles, qui infestèrent la France à la fin du XV^e siècle et au commencement du XVI^e, après avoir dévasté l'Italie. — *Société patriotique*, se disait souvent, pendant la révolution française, pour société populaire. — *Sociétés affiliées*, celles qui avaient reçu du club des jacobins de Paris un diplôme d'association, et qui correspondaient avec la société-mère. — Géogr. *Iles de la Société*, archipel de l'Océanie, dans la Polynésie méridionale; environ 2,200 k. carrés. 40,000 hab. O-Taïti est la plus importantes de ces îles. Sol fertile. Pêche d'huîtres à perles.

SOCLEUS, n. pr. m. (pr. *sokléuce*). Temps hér. Un des fils de Lycaon.

SOCORDIA, n. pr. f. Myth. lat. La Nonchalance personnifiée, fille d'Éther et de la Terre.

SOCOTH, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville de Palestine, dans la tribu de Gad, près du confluent du Jabok et du Jourdain. On dit aussi *Succoth*.

SOCOTORA, n. pr. f. Géogr. Ile d'Afrique, dans la mer des Indes. 110 kil. sur 40. Ch.-l. *Tamarida*. Commerce d'aloès, le meilleur connu, d'encens, de sang-dragon, etc.

SOCOTORIN, ou **SOCOTRIN, INE**, adj. et s. Géogr. Habitant de l'île de Socotora. — Qui appartient à cette île ou à ses habitants. — Pharm. *Aloès socotrin*, aloès estimé qu'on tire de Socotora.

* **SOCRATIQUE**, adj. des 2 g. Philos. *Méthode socratique*, méthode d'enseignement philosophique mise en usage par Socrate; elle consiste en une série de questions. On la nomme aussi *dialogue socratique*. — *Dialogue socratique* se dit aussi des dialogues de Platon.

SOCRATITE, s. m. Hist. relig. Nom donné à

des nicolaïtes qui se vantaient de suivre les préceptes de Socrate.

* **SODA**, ou **SODA-WATER**, s. m. Pharm. Eau minérale gazeuse, naturelle ou factice.

SODADE, s. f. Bot. Arbrisseau de l'Yémen, famille des capparidées.

SODAÏQUE, adj. des 2 g. Chim. Qui contient de la soude.

SODAÏTE, s. f. Minér. Variété de néphéline.

SODALITE, s. f. Minér. Orthographe véritable du mot que le Dict. écrit *sodalithe*.

SODÉE, s. f. Anc. jurispr. La valeur d'un sou. — *Sodée de terre*, terre qui rapportait un sou de rente.

SODICO-AMMONIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel sodique combiné avec un sel ammonique. On dit de même *sodico-argentique*, — *barytique*, — *cuivrique*, — *lithique*, — *magnésique*, en parlant d'un sel sodique combiné avec un sel argentique, barytique, cuivrique, etc.

SODIQUE, adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un des oxydes du sodium. — On appelle aussi *sels sodiques* tous les sels à base de soude.

SODNOBEIVE, n. pr. m. Myth. sept. Dieu du dimanche, chez les Lapons.

SODOME, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Palestine, au N. et près du lac Asphaltite; elle fut détruite, au temps d'Abraham, par le feu du ciel, à cause des crimes de ses habitants. — Se dit fig. d'une grande ville où il règne beaucoup de corruption : *C'est une Sodome*.

* **SODOMITE**, adj. et s. des 2 g. Habitant de Sodome. — Qui appartient à Sodome ou à ses habitants. V. le Dictionnaire.

* **SŒUR**, s. f. Comm. relig. *Sœurs de la celle*, hospitalières qui vivaient d'aumônes qu'elles allaient quêter. — *Sœurs de la charité*, congrégation de religieuses instituée en 1617, par saint Vincent de Paul et par M^me^ Legras; elles se consacrent au service des malades dans les hôpitaux. On les nomme aussi *sœurs grises*, parce qu'elles portent un vêtement gris. — *Sœur colette*. V. COLETTE, au Compl. — *Sœurs de la croix*, religieuses enseignantes qui étaient gouvernées par un abbé. — *Sœurs des écoles chrétiennes*, communauté de filles instituée en 1678. Elles ne faisaient point de vœux, et leur mission était d'instruire les jeunes filles. — *Sœurs de la faille*, hospitalières qui portaient une espèce de grand capuchon. — *Sœurs noires*, religieuses cellites qui soignaient les malades.

SOFALA, n. pr. f. Géogr. Rivière d'Afrique, dans la capitainerie générale de Mozambique; elle sort des monts Beth, et tombe dans le canal de Mozambique, après un cours de 400 kil. — Pays de l'Afrique orientale, le long de la côte de Sofala, où il forme un gouvernement des possessions anglaises de Mozambique, au S.-E. du Monomotapa. Son ch.-l. est *Sofala*, autrefois capitale d'un royaume renommé pour la quantité d'or qu'on en tirait. — *Côte de Sofala*, partie de la côte E. de l'Afrique. On y rapporte l'Ophir de Salomon.

SOFFARIDE, s. m. Hist. or. Membre d'une dynastie persane, qui remplaça celle des Tahérides dans plusieurs de leurs possessions, notamment dans le Sedjistan et le Khoraçan; cette dynastie eut pour fondateur un chef de brigands nommé Yakoub, fils d'un chaudronnier (*Soffar*); elle régna de 872 à 902, et fut remplacée par celle des Samanides.

* **SOFI**, s. m. Hist. or. Descendant du schah Ismaël Sofi, fondateur d'une dynastie qui a régné en Perse de 1499 à 1770 : *Les Sofis*. C'est par erreur qu'on a fait de *Sofi* un nom commun à tous les rois ou schahs de Perse; ce n'est qu'un nom de famille. — Hist relig. Nom que prirent, dès le commencement de l'hégire, les premiers religieux musulmans. Aujourd'hui il s'applique, non pas à des religieux d'un ordre particulier, comme il est dit au Dict., mais à tous les dévots musulmans.

SOFISME, s. m. Hist. relig. Doctrine, pratiques religieuses des musulmans appelés *sofis*.

SOGALGINE, s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées.

SOGDE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Inde, en deçà de l'Indus, au S.

SOGDIANE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de l'Asie, au N. de la Bactriane, mais dont les limites ne sont pas bien connues. C'était la satrapie la plus septentrionale de la Perse. La *Sogdiane* semble avoir répondu à la partie N. du Turkestan actuel.

SOGDIEN, IENNE, adj. Géogr. anc. Qui appartient à la Sogdiane ou à ses habitants.

SOGO, s. m. Zool. Poisson commun dans toutes les mers des deux mondes.

* **SOI**, pron. des 2 g. Prov. *On n'a pas de meilleur messager que soi-même*, les affaires ne doivent pas se faire par procuration. — *Chacun pour soi, Dieu pour tous*, chacun veille à ses propres intérêts, mais Dieu protège les intérêts de tous les hommes. — Fauconn. *Être à soi*, se dit de l'état d'un oiseau qui n'a jamais été pris par les fauconniers.

* **SOIE**, s. f. Prov. et fig. *C'est soie sur soie*, se dit de deux choses agréables ou avantageuses, obtenues presque en même temps. — Anc. mar. *Bas de soie*, se disait des entraves, sorte de punition. — Art cul. *Bas de soie*, manière d'apprêter les pieds de cochon.

* **SOIGNÉ, ÉE**, adj. B.-arts. Se dit des ouvrages faits avec un soin minutieux : *Tableau trop soigné*. — *Pinceau soigné*; *faire soigné*, manière de peindre avec un fini extrême. — On dit substantiv. dans le même sens : *Le soigné*.

SOIGNIE, s. f. Féod. Droit seigneurial; devoir que devait un vassal.

SOILETTE, s. f. Bot. Variété de froment.

SOI-MOUVANT, ANNE, adj. Philos. Qui a la faculté de se mouvoir par soi-même. — Qui appartient à cette faculté.

SOISSONNAIS, AISE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois de la 2^e^ Belgique, dont la capitale était *Noviodunum*, appelée plus tard *Suessio*. Auj. *Soissons*. — Géogr. mod. *Soissonnais*, contrée de l'Ile de France, entre le Valois et le Laonnais. Capitale Soissons. Elle fait aujourd'hui partie du dép. de l'Aisne. — Habitant du Soissonnais, ou de Soissons. — Qui concerne ce pays, cette ville ou leurs habitants.

* **SOISSONS**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur l'Aisne, et compte 8,125 hab. Évêché. Grand commerce de haricots renommés et de blé. Tapisseries fines. On donne le nom de *bataille de Soissons* à la victoire remportée par Clovis sur les Romains, en 486, et à celle que Hugues le Grand, duc de Paris, gagna sur Charles le Simple en 923. *Soissons* a soutenu plusieurs sièges, notamment en 948, 1414, 1617 et 1814. Un grand nombre de conciles y furent tenus, entre autres ceux de 1122, où Abélard fut condamné, et de 1202, convoqué à l'occasion du divorce de Philippe-Auguste avec Ingelburge. Patrie de Louis d'Héricourt, Collot-d'Herbois, Quinette. — *Royaume de Soissons*, un des quatre royaumes formés du démembrement de l'empire de Clovis en 511, devint le partage de son troisième fils, Clotaire I^er^.

SOITURE, s. f. Anc. cout. Portion d'un pré qu'un homme pouvait faucher en un jour.

* **SOIXANTE**, n. de nombre invariable. Hist. *Les soixante-douze*, se dit absol. des membres de la commune qui furent exécutés après le 9 thermidor. — *Soixante-treize*, se dit absol. des membres de la convention qui protestèrent contre les actes du 31 mai 1795.

SOKEMANRIE, s. f. Anc. cout. Terre tenue à la charge du service de la charrue nommé *socage*.

SOKKA, s. f. Comm. Sorte d'étoffe qui se fabrique dans le royaume de Laongo.

* **SOL**, s. m. Comm. Espèce de raisin sec égrené, qu'on mettait parmi les fruits secs appelés les quatre mendiants. — Alchim. *Sol* (du lat. *sol, solis*, soleil). Nom de l'or sous l'emblème du soleil.

* **SOLAIRE**, adj. des 2 g. Gramm. *Lettres solaires*, ordre de lettres arabes ainsi nommées, parce que le mot arabe qui veut dire soleil commence par l'une d'entre elles, le *tsa*.

SOLAK, s. m. Hist. ott. Garde du corps du sultan. — *Solak-baschi*, chef des solaks.

SOLANIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *solanum*, la morelle; *folium*, feuille). Bot. Se dit des plantes dont les feuilles ressemblent à celles de la morelle.

* **SOLANINE**, s. f. Chim. Alcali extrait des fruits de la morelle noire, plante de la famille des solanées.

* **SOLANIQUE**, adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un sel qui a pour base la solanine. — *Acide solanique*, acide trouvé dans les baies de la morelle noire.

SOLARD, adj. et s. m. Agric. Se dit d'un bœuf qui a perdu son compagnon d'attelage.

SOLARIEN, IENNE, adj. et s. (du lat. *sol, solis*, soleil). Didact. Se dit des habitants supposés du soleil.

SOLARION, s. m. Zool. Genre de coquilles univalves.

SOLARIUM, s. m. (pr. *çolariome*). Ant. rom. Terrasse qui formait le toit d'un grand nombre d'édifices, et sur laquelle on pouvait jouir des rayons du soleil. — Appartement qui se trouvait dans le haut de la maison.

SOLART, s. m. Zool. Nom vulgaire de la bécasse.

SOLAS, s. m. Archéol. Monnaie des évêques de Cambrai.

SOLATGE, s. m. Anc. cout. Droits sur un fonds de terre.

SOLDANIE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

SOLDANITE, s. f. Minér. Pierre météorique.

* **SOLDAT**, s. m. Prov. *Ce qui tombe dans le fossé est pour le soldat*, l'homme soigneux profite de la négligence des autres. — *Le soldat fait la soupe et la soupe le soldat*, ce que nous faisons d'utile tourne ordinairement à notre avantage. — Zool. *Soldat*, un des noms de l'oiseau appelé aussi *paon de mer*, et d'une coquille univalve. — *Soldat de mer*, nom vulgaire des pagures.

SOLDIN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte grecque dissidente, fondée au V^e^ siècle par *Soldin*, qui prétendait changer la manière d'accomplir le sacrifice de la messe.

SOLDO, s. m. Monnaie de Dalmatie, la 240^e^ partie d'un ducat, fr. 0, 016.

SOLDURIEN, s. m. V. SOLDURIERS, au Dict.

* **SOLE**, s. m. Vétér. *Sole baveuse*, division irrégulière des bords de la sole du cheval. — *Sole brûlée* ou *sole échauffée*, accident produit par une trop longue application du fer rouge. — Techn. *Sole*, partie d'un four à réverbère qui reçoit les produits qu'on se propose d'échauffer. — Pièce de bois sur laquelle portent les étançons, dans une galerie de mine boisée à cadres complets. — Pièce de charpente posée à plat, et servant à faire les empatements des machines. — Jeux. V. SOULE, au Complément.

SOLÉCISER, v. n. Néol. Faire des solécismes.

SOLÉCURTE, s. m. Zool. Genre de coquilles bivalves.

SOLÉNAIRE, adj. des 2 g. Zool. Se dit des coquilles qui ressemblent aux solens.

SOLÉNANTHE, adj. des 2 g. (du gr. σωλήν, tuyau; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des corolles tubuleuses. — s. m. Genre de plantes.

SOLÉNARION, s. m. Bot. Genre de champignons.

SOLÉNIATE, adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une solénie. — SOLÉNIATES, s. f. pl. Famille d'algues.

SOLÉNICOLE, adj. des 2 g. (du gr. σωλήν, tuyau, et du lat. *colo*, j'habite). Zool. Se dit des vers qui vivent dans des tuyaux membraneux.

SOLÉNIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un solen. — SOLÉNIDES, s. f. pl. V. SOLÉNACÉ, au Dictionnaire.

* **SOLÉNIE**, s. f. Bot. Genre d'algues d'eau douce et d'eau salée.

* **SOLENNEL**, s. m. Liturg. Se dit pour fête solennelle. On appelle *solennel majeur*, une fête moins importante que les fêtes annuelles; et *solennel mineur*, une fête célébrée avec moins de pompe que les solennels majeurs.

SOLÉNOCRINITE, s. f. Zool. Genre de polypiers.

SOLÉNOÏDE, s. m. (du gr. σωλήν, tube, tuyau; εἶδος, ressemblance). Phys. Mot par lequel M. Ampère a désigné une sorte de pile galvanique.

SOLÉNOPE, s. m. (du gr. σωλήν, tuyau; πούς, pied). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

SOLÉNORHINE, s. m. (du gr. σωλήν, tuyau; ῥὶν, nez). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

SOLÉNOSTERNE, s. m. (du gr. σωλήν, tuyau; στέρνον, poitrine). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

* **SOLÉNOSTOME**, adj. des 2 g. Zool. Qui a la bouche prolongée en forme de tube.

SOLÉNOTE, adj. des 2 g. (du gr. σωλήν, tuyau). Bot. Qui ressemble à de longs tubes creux. — SOLÉNOTES, s. f. pl. Famille d'algues.

SOLERET, s. m. Anc. t. milit. Soulier d'armure, dont l'empeigne était formée de bandes de fer à recouvrement.

SOLES, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'île de Cypre, au N., sur la mer. On l'appelait aussi *Épéia*. Aujourd'hui *Solia*. — Ville de Cilicie, sur la mer, colonie d'Achéens, de Rhodiens et d'Athéniens. Elle passait, comme la précédente, pour avoir été fondée par Solon. Patrie de Crantor, philosophe platonicien; de Cléarque, philosophe péripatéticien; de Chrysippe, philosophe stoïcien, et des poëtes Philémon et Aratus. On parlait fort mal le grec à Soles, d'où le mot *solécisme*. V. SOLÉCISME, au Dict. Auj., *Metzlu*.

SOLETELLINE, s. f. Zool. Genre de coquilles bivalves.

SOLEURE, n. pr. f. Géogr. Ville de Suisse, ch.-l. du canton de Soleure, sur l'Aar. 5,000 hab. L'évêque de Bâle y réside. — *Canton de Soleure*, dixième canton suisse, presque entièrement enclavé dans celui de Berne. 58,000 hab. dont 53,000 catholiques. Sol fertile. Gouvernement aristocratique modéré, qui n'est entré dans la confédération suisse qu'en 1841.

* **SOLFATARE**, n. pr. f. Géogr. Nom d'une petite montagne du royaume de Naples, près de Pouzzoles : elle est toujours environnée de vapeurs sulfuriques, et on en retire beaucoup de soufre et de vitriol.

SOLIBRANCHE, adj. et s. m. (du lat. *solum*, seulement; *branchiæ*, branchies). Zool. Se dit d'un animal qui respire par des branchies seulement.

SOLIDAGINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au solidago. — SOLIDAGINÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

SOLIDAGO, s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs composées : l'espèce principale est connue sous le nom de *verge d'or*.

* **SOLIDE**, adj. des 2 g. Archit. Se dit quelquefois pour massif, plein : *Statue solide*, *colonne solide*. — Minér. *Roche solide*, celle dont les parties sont parfaitement unies, sont homogènes. — Zool. *Antennes solides*, antennes dont les articles sont soudés de manière à ne présenter aucun intervalle. — Peint. *Solide*, se dit du coloris, quand les tons sont nets et vigoureux. On dit de même *une touche*, *un faire solide*. — Gramm. En arabe : *Noms solides*, ceux qui ne sont point dérivés et qui ne donnent point eux-mêmes naissance à des dérivés. — Substantiv. Hist. *Les solides*, nom que se donnaient entre eux les plus fougueux terroristes.

* **SOLIDICORNE**, adj. des 2 g. Zool. Dont les antennes forment une masse solide.

SOLIDONGULÉ, ÉE, adj. (du lat. *solidus*, solide; *ungula*, corne du pied). Zool. Qui n'a qu'un seul sabot à chaque pied. — SOLIDONGULÉS, s. m. pl. Famille de mammifères.

SOLIDUM (IN), loc. adv. (pr. *ineçolidome*). Anc. jurispr. Se dit d'une disposition qui permet de poursuivre chacun pour le tout. On dit aujourd'hui *solidairement*.

SOLIDUS, s. m. (pr. *çoliduce*). Ant. rom. Chez les Romains, toute monnaie considérée comme unité, sans tenir compte des fractions. — Il se dit particulièrement d'une monnaie d'or des empereurs, qui valait d'abord 25 deniers. Sous Néron, on en fit 45 à la livre d'or; enfin le *solidus* de 72 à la livre fut frappé sous Constantin. On frappa aussi le *demi-solidus*.

SOLINGEN, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la province Rhénane. 8,600 hab. Coutellerie et quincaillerie.

SOLISTE, s. m. Mus. Celui qui exécute un solo : *Un excellent soliste*.

* **SOLITAIRE**, adj. et s. des 2 g. Comm. relig. *Solitaires déchaussées de l'ordre de Sainte-Claire*, congrégation de filles fondée par le cardinal Barberin, en 1676. Elles gardaient un silence perpétuel, et ne s'occupaient que de la prière et de la méditation. — Jeux. *Solitaire*, espèce de quadrille que l'on joue toujours seul, sans appeller. — Vén. Nom donné aux vieux sangliers.

* **SOLITUDE**, s. f. Géogr. anc. *Solitude des Gètes*, désert situé entre l'embouchure du Danube et celle du Tyras. Darius faillit y périr de soif avec son armée.

SOLIVÉE, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

* **SOLLICITER**, v. a. Man. *Solliciter un cheval*, l'animer, l'exciter du geste et de la voix.

* **SOLLICITEUR**, s. m. Banquier expéditionnaire de la cour de Rome. — Anc. jurispr. *Solliciteur des restes*, celui qui était chargé de poursuivre les comptables, pour le débit de leurs comptes.

* **SOLLICITUDE**, s. f. Hist. Titre que les rois mérovingiens donnaient à leurs officiers : *Votre Sollicitude*.

SOLLIÈS-PONT, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, ch.-lieu de canton, dép. du Var. 3,466 hab.

SOLMIFIER, v. a. Mus. V. SOLMISER, au Dict.

SOLMISSUS, n. pr. m. (pr. *çolmiceçuce*). Géogr. anc. Montagne d'Ionie, sur laquelle les Curètes se tinrent pendant les couches de Latone, en faisant retentir leurs armes pour écarter Junon, qui voulait nuire à sa rivale.

* **SOLO**, s. m. Mus. Il s'emploie adjectiv. en parlant d'un instrumentiste qui est chargé d'exécuter les solos dans un orchestre : *Violon solo*, *clarinette solo*.

SOLOGNE, n. pr. f. Géogr. Petit pays de France, dans l'Orléanais, avait pour capitale *Romorantin*. Il est aujourd'hui compris dans le dép. de Loir-et-Cher. — Prov. *Niais de Sologne qui prend des sous marqués pour des liards*; ou, *qui ne se trompe qu'à son profit*, se dit d'un homme rusé, qui joue la naïveté.

SOLOGNEAU, ELLE, adj. et s. Géogr. Habitant de la Sologne. — Qui appartient à la Sologne ou à ses habitants.

SOLOGNOTE, s. des 2 g. Habitant de la Sologne.

SOLON, n. pr. m. Nom du législateur d'Athènes, né vers 639 av. J. C. On l'emploie substantiv. en parlant d'un législateur sage et éclairé. Quelquefois aussi c'est par ironie : *Nos Solons d'un jour; nos Lycurgues et nos Solons*.

SOLOON, n. pr. m. Temps hér. Jeune Athénien qui, s'étant épris d'Antiope, au moment où Thésée conduisait cette Amazone à Athènes, se jeta dans un fleuve de Bithynie qui reçut le nom de Soloon. — Géogr. anc. Fleuve de Bithynie, qui passait près de Nicée.

SOLORINE, s. f. Bot. Genre de lichens.

SOLPUGE, s. m. Zool. Genre d'arachnides.

SOLPUGIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un solpuge. — SOLPUGIDES, s. m. pl. Famille d'arachnides.

SOLSÉQUIAL, ALE, adj. (du lat. *sol*, le soleil; *sequi*, suivre). Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs suivent les mouvements apparents du soleil.

SOLTAM, s. m. Anc. comm. Espèce de sucre candi que l'on tirait du Caire.

* **SOLUTION**, s. f. Jurispr. Décision émanée du directeur général de l'enregistrement, par opposition aux délibérations du conseil d'administration. — Alchim. Action de réduire un corps solide à l'état sec en une essence liquide.

SOLUTOIRE, adj. des 2 g. (du lat. *solutum*, supin, de *solvere*, délivrer). S'est dit pour, qui absout, qui délivre. — *Lettres solutoires*, caractères prétendus magiques auxquels on attribuait autrefois la vertu de préserver de la captivité ceux qui les portaient sur eux. On les appelait aussi *lettres relaxatoires*.

SOLWAY, n. pr. m. Géogr. Golfe de la mer d'Irlande, entre l'Angleterre au S. et l'Écosse au N.; 65 kil. de long.

SOLYME, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom des premiers habitants de la Lycie. On les appelait aussi *Milyens* et *Termiles*. — Nom poétique de Jérusalem.

SOLYMUS, n. pr. m. (pr. *çolimuce*). Temps hér. Fils de Jupiter et de Chaldéna. Il donna son nom aux Solymes.

SOMA, n. pr. m. Myth. ind. Dieu de la lune, père de Boudha, et premier roi de la dynastie lunaire : il épousa les vingt-sept filles de Dakcha. — s. f. Mesure de capacité employée dans les États de l'Église, pour l'huile; elle vaut, litr. 164, 23.

SOMART, s. m. Agric. Champ en jachère.

SOMASQUE, s. m. Hist. eccl. Membre d'une congrégation fondée en 1528 à Somasca, village entre Milan et Bergame. Les *somasques* s'appellent aussi *clercs réguliers de Saint-Mayeul*.

SOMATOPLATYPODE, adj. des 2 g. (du gr. σῶμα, corps; πλατὺς, large; ποῦς, πόδος, pied). Zool. Dont les pieds sont palmés et placés à la partie postérieure du corps. — SOMATOPLATYPODES, s. m. pl. Famille d'oiseaux aquatiques.

SOMATOTOMIE, s. f. (du gr. σῶμα, corps; τομή, action de couper). Didact. Synonyme d'*anatomie*.

SOMATOTOMIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la somatotomie.

SOMATOZOAIRE, adj. des 2 g. (du gr. σῶμα, corps; ζῶον, animal). Zool. Se dit des animaux chez lesquels le corps et ses organes prédominent.

SOMBAJE, s. m. Monnaie d'argent de Siam : elle vaut 5 cent.

SOMBRAGE, s. m. Agric. Premier labour de la vigne.

* **SOMBRE**, s. f. Agric. Jachère. V. plus haut le mot SOMART.

SOMBRERO, s. m. Chapeau de feutre à larges bords des Espagnols.

SOMEIRAH, s. f. Myth. ind. Nom d'une montagne fabuleuse derrière laquelle le soleil se couche.

SOMERSET, n. pr. m. Géogr. Comté d'Angleterre, sur le canal de Bristol. 413,000 hab. Ch.-l. *Bath*. Climat tempéré. Mines de plomb, cuivre et houille. Sources minérales renommées.

SOMERTRAS, s. m. Diplom. Nom donné au mois de juin, dans les dates de quelques chroniques.

SOMION, s. m. Bot. Genre de champignons.

SOMMA, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Terre de Labour. 7,100 hab. — Ville du royaume Lombardo-Vénitien. 3,120 hab. — Nom que l'on donne quelquefois au Vésuve, en Italie : *La Somma* ou *le monte di Somma*. — s. f. Mesure de capacité employée en Toscane pour l'huile, et valant 2 barils, ou litr. 66, 8560.

SOMMAIL, s. m. Mar. Écueil, terrain élevé sous l'eau, qui ne laisse pas assez de passage pour un grand bâtiment.

* **SOMMAIRE**, adj. des 2 g. Jurispr. *Jugements sommaires*, jugements rendus sur certaines contestations qui, tout en requérant célérité, ne sont cependant pas soumises au mode d'instruction établi pour les matières sommaires.

* **SOMME**, s. f. Math. Se dit pour intégrale. V. INTÉGRAL, au Dict. — Philol. *Somme théologique*, titre de l'ouvrage principal de saint Thomas d'Aquin; il y traite de la manière la plus complète, sous la forme du syllogisme, les principales questions de la théologie, de la philosophie et de la morale. — *Somme rurale*, recueil de toutes les coutumes et pratiques. — Anc. typogr. *Lettres de somme*, caractère semblable à celui qui fut employé pour l'édition de la Somme de saint Thomas. — Mar. *Somme*, banc de gravier, de vase situé au dehors d'un port ou de l'embouchure d'un fleuve. — Comm. On appelle *somme*, chez les cloutiers, douze milliers de clous. — n. pr. f. Géogr. Fleuve de France qui naît à Fonsomme, dans le dép. de l'Aisne, et tombe dans la Manche après un cours de 200 kil. — *Canal de la Somme*, canal latéral au cours de la Somme, et qui joint cette rivière au canal de Saint-Quentin, en passant par Ham, Péronne Amiens et Abbeville. — *Département de la Somme*, département maritime de la France, sur la Manche : il est formé d'une grande partie de la Picardie, et d'une petite portion de l'Artois, et a cinq arrondissements. Sol plat. Grès à paver, pierre à plâtre, argile à potier, craie et tourbe. Eaux minérales. Prairies artificielles. Céréales; houblon; pommes à cidre; lin et chanvre. Gros et menu bétail. Beaucoup d'industrie. Pop. 552,706 hab. Ch.-l. Amiens. — Hist. *Villes de la Somme*, s'est dit des places de Péronne, Corbie, Amiens, Abbeville, Roye, qui défendaient le cours de la Somme. Charles VII les engagea par le traité d'Arras (1435) au duc de Bourgogne Philippe le Bon; mais Louis XI les recouvra en 1477.

SOMMÉ, s. m. Droit cout. Tenancier, dans la coutume de Béarn.

* **SOMMÉ, ÉE**, part. et adj. Blas. Il se dit aussi de la ramure du cerf : *D'azur au cerf passant d'argent, sommé d'or*. — Véner. *Tête de cerf sommé d'empaumure, de trochure, de fourchure*, tête de cerf qui se termine en fourche, etc.

SOMMEPUIS, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Marne. 700 hab.

SOMMERVILLITE, s. f. Minér. Minéral qu'on trouve au mont Vésuve.

SOMMISTE, s. m. A Rome, le principal officier de la chambres des bulles, et celui qui fait faire les minutes.

SOMNAMBULIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport au somnambulisme.

* **SOMNIAL**, adj. m. Myth. rom. Surnom d'Hercule, de qui on croyait recevoir des avertissements en songe. V. SOMNIALIS, au Dict.

SOMNIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *somnus*, sommeil; *flos*, *oris*, fleur). Zool. Qui dort ou passe la nuit sur les fleurs.

SOMOÏNITE, s. f. Minér. Espèce de saphir.

SONARD, s. m. Zool. Nom vulgaire du canard milouin.

* **SONATE**, s. f. Mus. *Sonate d'église*, se dit d'un morceau sérieux et grave. — *Sonate d'appartement*, morceau léger, composé ordinairement de contredanses ou d'airs propres à des danses de caractère. — Prov. *Sonate, que me veux-tu?* se dit d'une chose fort ennuyeuse, par allusion à la monotonie de la sonate.

SONATINE, s. f. (dimin. de *sonate*). Mus. Petite sonate destinée aux commençants.

SONCHÉ, ÉE, adj. (du lat. *sonchus*, laiteron). Bot. Qui ressemble au laiteron. — SONCHÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

* **SONDE**, s. f. Mar. Se dit des chiffres qui indiquent, sur un plan ou sur une carte marine, la profondeur de l'eau. — Il se dit aussi de ce que la sonde ramène du fond de l'eau, et qui indique la nature du terrain. — *Iles* ou *archipel de la*

Sonde, nom donné, tantôt aux trois grandes îles de Sumatra, Java, Bornéo, et à celles qui les environnent, tantôt à toutes les îles qui s'étendent de Sumatra à Timor. On en évalue la population à 17 millions d'hab. Elles appartiennent en partie aux Hollandais. La mer qui enveloppe toutes ces îles se nomme *mer de la Sonde*. — *Détroit de la Sonde*, détroit qui sépare Sumatra d'avec Java. 30 à 100 kil. de large sur 120 de long.

SONDERBUND, s. m. (c'est-à-dire *ligue séparative*). Hist. Ligue que formèrent en 1846 sept cantons catholiques de la Suisse (Lucerne, Fribourg, Uri, Schwitz, Unterwald, Zug, Valais), dans le but de résister à certains ordres de la diète, évidemment oppressifs pour leur foi. La diète ayant considéré ce pacte comme illégal et ordonné sa dissolution, les cantons associés protestèrent, et se mirent en mesure de se défendre (juillet 1847), mais le général Dufour fut chargé de les réduire, et il y réussit en quelques semaines (novembre, même année).

SONDERSHAUSEN, n. pr. m. Géogr. Ville d'Allemagne, dans la Saxe, capitale de la principauté de *Schwarzbourg-Sondershausen*. 3,500 h. Le maréchal de Soubise y battit en 1758 les Anglais, les Hanovriens et les Hessois.

SONDRIO, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume Lombardo-Vénitien, ch.-l. d'une province du même nom. 3,500 hab. Château fort. Cathédrale. Commerce actif. La *province de Sondrio* formait sous Napoléon le dép. de l'Adda.

SONERILE, s. f. Bot. Genre de plantes des Indes.

SONGAR, s. m. Zool. Espèce de rat de Sibérie.

SONGARE, adj. et s. des 2 g. Hist. Membre d'une tribu de la Grande-Mongolie. — Qui appartient à cette tribu ou à ses habitants.

SONGNOLE, s. f. Anc. t. milit. Genre de flèche.

SONGNATZ, s. m. Relat. La première des fêtes des Japonais sintoïstes.

SONICÉPHALE, adj. des 2 g. (du lat. *sonus*, son, et du gr. κεφαλή, tête). Zool. Se dit des insectes qui produisent un bruit monotone de tic-tac, en se frappant la tête contre le bois.

SONMATRAS, s. m. V. SOMERTRAS, au Compl.

* **SONNER**, v. a. et n. Prov. *On ne saurait sonner les cloches et aller à la procession*, on ne peut pas faire à la fois deux choses différentes, qui s'excluent l'une l'autre. — Mus. *Sonner un ton, un accord*, le faire entendre. — *Sonner sur la basse*, se dit d'une note qui entre dans l'accord et fait partie de l'harmonie, à la différence des notes de goût. — Vén. *Sonner un ou deux mots*, donner un ou deux sons prolongés avec le cor.

* **SONNERIE**, s. f. Totalité, ensemble des cloches d'une église : *Belle sonnerie; la sonnerie de Saint-Étienne, de Saint-Gervais.*

SONNERATIE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des myrtinées.

* **SONNETTE**, s. f. Fauconn. *Piquer après la sonnette*, suivre un faucon. — *Dérober les sonnettes*, se dit de l'oiseau qui s'en va sans être congédié. — Techn. *Sonnette*, marteau dont on se sert pour prendre au poinçon l'empreinte en creux sur la matrice.

SONOMÉTRIE, s. f. Phys. Art de mesurer les intervalles harmoniques. V. SONOMÈTRE, au Dict.

SONOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Phys. Qui appartient au sonomètre ou à la sonométrie.

SONORA, n. pr. f. Géogr. Ville du Mexique, dans l'État de Sonora-et-Cinaloa. 6,500 hab. Évêché.

SONSECA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Tolède. 6,000 hab.

SONTIUS, n. pr. m. (pr. *çontiuce*). Géogr. anc. Fleuve de la Gaule Cisalpine, en Vénétie, affluent de la mer Adriatique. Auj. l'*Isonzo*.

SOPHANE, s. f. Zool. Genre de crustacés.

SOPHAX, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Hercule et de Tinga, et fondateur de Tingis.

SOPHÈNE, n. pr. f. Géogr. Province de l'Arménie, au S.-O.

SOPHETIM, s. m. pl. Hist. sainte. Nom hébreu des anciens qui, après la mort de Josué, composèrent le conseil chargé de gouverner le peuple juif.

* **SOPHI**, s. m. V. l'article SOFI, du Compl.

SOPHIE ou **SOPHIA**, n. pr. f. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Bulgarie, ch.-l. de livah. 45,000 hab. Métropole grecque; évêché catholique : 23 mosquées. Eaux thermales. — *Sophie*, s. f. Zool. Nom donné à une libellule.

SOPHISME, s. m. V. SOFISME, au Compl.

* **SOPHISTIQUE**, s. f. Philos. Partie de la logique qui traite de la réfutation des sophismes.

SOPHITIDE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de l'Inde, vers la source de l'Hydraote et de l'Hyphase.

SOPHORÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un sophore. — SOPHORÉES, s. f. pl. Famille de plantes légumineuses.

SOPHRONISTÈRE, s. m. (en gr. σωφρονιστήριον, de σωφρονεῖν, rendre sage). Ant. gr. Nom de la pierre que Minerve jeta à la tête d'Hercule, au moment où ce héros, dans un accès de démence, allait tuer Amphitryon. — Pierre sur laquelle était placé l'autel d'Apollon, en Béotie. C'est là que le dieu rendait ses oracles, en produisant des sons que les prêtres interprétaient. — *Sophronistère*. V. SOPHRONISTÉRION, au Dict.

SOPORIFIANT, ANTE, adj. (du lat. *sopor*, sommeil; *fieri*, devenir). Qui produit le sommeil.

* **SOPORIFIQUE**, adj. des 2 g. Se dit fig. de ce qui est ennuyeux à l'excès : *Ouvrage, roman soporifique*. — On l'emploie substantiv. au propre et au fig. : *Le laudanum est un soporifique; son poëme est un vrai soporifique.*

SOPRA, prép. Mus. Mot ital. qui signifie *sur, au-dessus*. Il s'emploie sur les partitions, dans cette expression : *Come sopra*, c'est-à-dire, comme la partie qui est au-dessus.

* **SOPRANO**, s. m. Musiq. Il se dit aussi en parlant de celui qui a une voix de soprano : *Engager un soprano*. — C'est le mot *soprano* que l'on emploie quelquefois par euphémisme pour celui de *castrat*. L'article du Dictionnaire dit précisément le contraire, et c'est une erreur. — Au pl. *des soprani* (et non *des soprano*).

SOPRAVÉDITEUR, s. m. Hist. Titre du chef des provéditeurs ou intendants, à Venise.

SOPRAVESTE, s. f. Cotte d'arme rouge que portaient les templiers.

SOQUET, s. m. Anc. cout. Droit que l'on percevait sur le vin, à Beaucaire et dans quelques autres endroits, pour l'entretien de la ville.

* **SORA**, n. pr. f. Géogr. anc. Ville du Latium, sur le Liris, dans le pays des Ausones et des Herniques. — Géogr. sacrée. V. SURA, au Compl. Géogr. mod. Ville du royaume de Naples, dans la Terre de Labour, à 95 kil. N.-O. de Capoue. 8,000 hab. Évêché.

SORAMIER, s. m. Bot. Arbre de la Guyane. *Soramier* est une faute typographique du Dict.

* **SORANIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. Habitant de Sora. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — Myth. *Soranien*. V. SORANUS, au Dictionnaire.

SORANTHE, s. f. Bot. Genre de plantes protéacées.

SORASÉNI, s. m. Philol. Dialecte pracrit, que les poëtes indiens prêtent aux femmes d'un haut rang qui figurent dans leurs drames.

SORBATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide sorbique avec une base salifiable.

SORBÉ, adj. m. Agric. Se dit du raisin dont la surface est pourrie par excès de maturité.

SORBIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide qui existe dans les baies du sorbier.

SORDAWALITE, s. f. Minér. Minéral de Finlande, qui ressemble au grenat noir.

SORÉDIIFORME, adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à un sorédion.

SORÈZE, n. pr. f. Géogr. Ville de France, dép. du Tarn, sur le ruisseau de Sor qui lui donne son nom. 2,432 hab. Collége célèbre, qui a remplacé, en 1789, une abbaye de bénédictins fondée au IXe siècle par Pépin, roi d'Aquitaine.

SORGÉ, n. pr. f. Temps hér. Fille d'OEnée, roi de Calydon; elle épousa Andrémon, et fut mère d'Oxylus.

SORGUES, n. pr. f. Géogr. Rivière de France; elle sort de la fontaine de Vaucluse, et joint le Rhône après un cours de 35 kil. — Ville du dép. de Vaucluse, sur la Sorgues. 2,100 hab.

SORGUGE, s. f. Aigrette, ornée de pierreries, que les Turcs portent à leur turban.

SORIA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans la Vieille-Castille, ch.-l. de l'intendance de Soria, sur le Duero. 5,500 hab.

SORIANO, n. pr. m. Géogr. Ville des États de l'Église, dans la délégation de Viterbe.

* **SORICIEN, IENNE**, adj. (du lat. *sorex*, musaraigne). Zool. Qui ressemble à la musaraigne.

SORLINGUES, adj. et s. f. pl. Petites îles d'Angleterre, dans la Manche, et sur la côte du comté de Cornouailles; elles sont au nombre de quarante-cinq, dont six habitées. 2,700 hab. Ch.-l. *Newton*, dans l'île Sainte-Marie.

SORON, s. m. Zool. Coquille du Sénégal.

SORORIEN, IENNE, adj. Qui concerne une sœur. — Ant. rom. *Poutre sororienne*, lieu de Rome qui était consacré à Junon. On l'appelait ainsi parce que c'était là qu'Horace avait passé sous le joug, pour expier le meurtre de sa sœur. — *Sororienne*, surnom de Junon. Horace, après avoir tué sa sœur, éleva un autel à Junon Sororienne. On dit aussi *sororiale*. V. ce mot, au Dict.

SORORITÉ, s. f. Relat. Qualité de sœur. Vieux mot.

SOROSE, s. f. (du gr. σωρός, amas). Bot. Fruit formé par la réunion de plusieurs autres en un seul.

SORRENTO, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la province de Naples, sur la mer Tyrrhénienne. 4,000 hab. Archevêché. Patrie du Tasse.

SORRER ou **SORRETER**, v. a. V. SAURER, au Dict.

SORRETERIE, s. f. Techn. Lieu où l'on sorre, où l'on expose à la fumée les harengs, les sardines. Mieux *sauretterie*.

* **SORT**, s. m. Myth. rom. Divinité allégorique, la même que la Fortune, et quelquefois la même que le Destin. — Ant. *Sort homérique, sort virgilien*. V. HOMÉRIQUE, au Dict. — *Sort convival*, espèce de loterie que l'on tirait dans les festins. — Hist. eccl. *Sort des apôtres*, divination par un passage des Actes des apôtres. — *Sort des saints*, prédiction de l'avenir obtenue au moyen de l'Écriture sainte. Cette pratique superstitieuse fut abolie sous Charlemagne.

SORTABLEMENT, adv. D'une manière sortable : *Se marier sortablement.*

* **SORTIR**, v. a. et n. Jeux. *Sortir les dames*, tirer les dames hors du trictrac. — Escr. *Sortir de mesure*, se mettre hors d'état de porter une botte de pied ferme à son adversaire. — Vén. *Sortir du fort*, se dit d'une bête qui quitte le lieu où elle a demeuré le jour. — Techn. *Sortir*, mettre par sorte, assortir : *Sortir les aiguilles.*

SOSIEN, adj. m. Myth. rom. Surnom d'Apollon, dont la statue fut apportée de Séleucie à Rome par un certain *Sosius*, gouverneur de Syrie. V. SOSIANUS, au Dictionnaire.

* **SOSIPOLIS**, n. pr. m. Myth. gr. Dieu des Éléens, représenté sous la figure d'un enfant.

SOSPITA, adj. f. (mot lat. qui signif., *celle qui sauve*). Myth. rom. Surnom de Junon, de Diane et de Minerve.

SOSTENUTO, adj. m. Musiq. Mot italien qu'on met sur un passage ou sur une note, pour indiquer que le *forte* doit être suivi, ou que la note doit continuer à se faire entendre.

SOSUS, n. pr. m. (pr. *çozuce*). Temps hér. Le huitième des demi-dieux de l'ancienne dynastie des rois égyptiens. — s. m. Chron. V. SOSE, au Dictionnaire.

* **SOT, OTTE**, adj. et s. *Fête des sots*, fête qui se célébrait annuellement, dans plusieurs villes de province, par la société appelée *sotie*. V. ce mot, au Compl. — Il se disait aussi de la fête des fous.

* **SOTADIQUE**, adj. des 2 g. Littér. anc. Il se dit aussi de poëmes satiriques et licencieux faits à l'imitation de ceux que composa Sotadès, poëte grec qui écrivait à la cour de Ptolémée Philadelphe, et auquel on attribue également l'invention des vers iambiques irréguliers dont il est parlé à l'article du Dictionnaire. — On appelle encore *vers sotadiques* les vers rétrogrades, parce que Sotadès a fait des vers de cette espèce.

SOTART, s. m. Zool. Un des noms vulgaires de la bécasse.

* **SOTÉRIES**, s. f. pl. Ant. Il se dit particulièrement d'une fête annuelle instituée à Sicyone en mémoire de la délivrance de cette ville par Aratus. — Présents que l'on envoyait ordinairement à des amis convalescents ou sauvés d'un danger.

SOTERIM, s. m. pl. Ant. Officier de justice, chez les Juifs. C'était une espèce d'huissier ou de sergent.

* **SOTHIAQUE**, adj. des 2 g. Chron. Les chronologistes admettent deux *périodes* ou *cycles sothiaques*. Ils fixent le commencement du premier au 20 juillet 2785 av. J. C., et celui du deuxième au 20 juillet 1325 également av. J. C. On appelle encore ces cycles *grand cycle caniculaire, grande année égyptienne.*

SOTIATE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois de la Novempopulanie, à l'O. d'Agen. L'art. SOTIATES du Dict. est inexact.

* **SOTIE**, s. f. Société bouffonne du moyen-âge, dont le chef se nommait le *prince des sots*.

SOTIRA, adj. f. (du gr. σώτειρα, conservatrice). Myth. gr. Surnom de Diane, adorée à Mégare.

SOTTELITTE, s. f. Zool. Nom vulgaire du guignard.

SOTTEVILLE-LEZ-ROUEN, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de la Seine-Inférieure, sur la Seine. 3,926 hab. Crème renommée.

* **SOU**, s. m. Anc. cout. *Sou pour livre*, s'est dit de certains droits additionnels imposés sur différents objets, et qui étaient analogues à ce qu'on appelle aujourd'hui centimes additionnels et subventions de guerre. — Archéol. *Sou d'or*, monnaie d'or de l'empire romain. — Monnaie employée en France sous la 1re race : la livre d'or se divisait en 72 sous. — *Sou d'argent*, monnaie en usage sous la 2e race et sous la 3e : c'était le vingtième de la livre d'argent.

SOUABE, n. pr. f Géogr. Région de l'ancienne Allemagne, dans le S.-O. On la divisait en *Souabe autrichienne* et *Souabe impériale*. Villes principales : Zurich, Augsbourg, Ulm, Constance, Stuttgard, etc. La *Souabe* est répartie aujourd'hui entre le royaume de Wurtemberg, le grand-duché de Bade et la Bavière. — *Cercle de Souabe*, un des dix grands cercles de l'Allemagne, créé en 1512 par Maximilien. Il est aujourd'hui divisé entre le Wurtemberg, la Bavière, l'Autriche, Bade, la Hesse, etc. — Hist. La *Souabe*, qui tire son nom des Suèves, formait au VIIIe siècle, un duché de l'empire mérovingien, qui devint un royaume donné en partage à Charles le Gros, fils de Louis le Germanique (876 à 880). En 912, Erchanger, après avoir usurpé la *Souabe*, la reconstitua en duché. L'investiture en fut accordée en 1080, au comte Frédéric de Hohenstauffen, tige de la maison de Souabe qui donna des empereurs à l'Allemagne. Cette maison s'éteignit en 1268. Alors la *Souabe* se morcela entre le Wurtemberg et l'Autriche.— *Ligue de Souabe*, confédération des villes de Souabe qui se forma en 1376, pour le maintien de la paix.— *Grande ligue de Souabe*, confédération des villes et États de Souabe contre les seigneurs; elle fut conclue à Esslingen, en 1449, et amena la paix signée en 1495 par Maximilien.— Philol. *Miroir de Souabe*, collection de traités de droit publiée à la fin du XIIIe siècle, elle est divisée en deux parties, dont l'une contient le droit féodal, l'autre le droit des provinces.

SOUABE, s. et adj. des 2 g. Géogr. Habitant de la Souabe.— Qui appartient à la Souabe ou à ses habitants.— *Les Souabes*, peuple germanique qui fut longtemps sans demeures fixes, et qui s'établit sur les bords du Rhin, vers le IXe siècle.

SOUBASCHI, s. m. Hist. ott. Lieutenant de police en Turquie.

SOUBDAR, s. m. Relat. Petit gouverneur qui relevait d'un nabab, dans les Indes.

SOUBHADRA, n. pr. f. Myth. ind. Sœur de Crichna. Elle fut enlevée par un des Pandavas, Ardjouna, qui l'épousa et en eut un fils nommé Abhimanyou.

SOUBREDENT, s. m. Se dit fam. d'une dent qui pousse sous une autre. Celle qui est dessus s'appelle *surdent*.

SOUBRELANGUE, s. f. Chir. Espèce de bourrelet charnu qui occupe quelquefois la place du frein de la langue, chez les enfants nouveau-nés, et empêche les mouvements de cet organe.

SOUBRESAUTER, v. n. Man. Faire des soubresauts.

SOUBSHOTE, s. m. Anc. cout. Manant qui ne possède rien en propre.

* **SOUCHA**, s. f. Comm. Crêpe de Chine rayé.

* **SOUCHE**, s. f. Anc. cout. *Faire souche*, se disait d'un bien qui d'acquêt devenait héritage, par la mort de l'acquéreur.

SOUCHÈRE, adj. des 2 g. Anc. jurispr. Qui a rapport à la souche, à la famille.— *Coutume souchère* coutume suivant laquelle, pour succéder aux propres et être admis au retrait lignager, il fallait descendre de celui qui avait mis l'héritage dans la famille.

SOU-CHONG, s. m. Comm. Espèce de thé fort estimé.

* **SOUCI**, s. m. Prov. *Vous vivrez peu, vous prenez trop de souci*, se dit à ceux qui se mêlent de ce qui ne les regarde point. — *C'est le moindre*, et pop., *c'est le cadet de mes soucis*, c'est une chose dont je ne me mets point en peine.—*Souci*, se dit aussi des fleurs de la plante nommée *souci*: *Cueillir des soucis*.— Zool. Nom vulgaire du roitelet.— Nom donné à un papillon.

* **SOUCIE**, s. f. Zool. C'est *souci*, s. m. V. l'art. précédent.

SOUCRA, n. pr. m. Astron. Nom que les Indiens donnent à la planète de Vénus.

SOUDABLE, adj. des 2 g. Techn. Qui peut être soudé.

* **SOUDAN**, s. m. Anc. cout. Syndic dans le Bordelais.— Nom donné anciennement à une division de l'Afrique, qui correspond à la Nigritie centrale : *Les nègres du Soudan*.

SOUDARSANA, s. m. Myth. ind. Nom de l'arme de Crichna.

* **SOUDÉE**, s. f. Anc. jurispr. *Soudée de terre*, fonds qui produit chaque année un sou de rente.

SOUDIC, s. m. Hist. Titre que portaient certains seigneurs du Bordelais, de l'Aquitaine; cette dignité répondait à peu près à celle de gouverneur. On écrivait aussi *soudich*.

SOUDIS, s. m. Relat. Petite monnaie qui a cours à Ormuz, sur le golfe Persique; elle vaut environ 50 cent.

SOUDRA, s. m. Indien de la quatrième caste, la plus nombreuse, mais que l'on regarde comme impure. V., au Dict., **SOUDRE**, qui est une faute typographique.

* **SOUDURE**, s. f. Il se dit fig. de l'endroit d'une œuvre d'art où l'on a, soit ajouté, soit supprimé quelque chose : *Ceci a été refait, on voit encore la soudure*. — Techn. *Soudure au tiers*, mélange de deux parties de plomb avec une partie d'étain. — *Soudure à huit*, soudure des orfèvres, composée d'une partie de cuivre sur sept d'argent. On dit de même : *soudure à sept, six, cinq, soudure au tiers, au quart*.

SOUETTE, s. f. Zool. Nom vulgaire de la chouette.

SOUFFERTE, s. f. Féod. Droit que le seigneur exigeait pour permettre à une personne franche ou libre de posséder un héritage servile ou mainmortable.

* **SOUFFLÉ**, s. m. Techn. Troisième degré de cuisson que l'on donne au sucre.

SOUFFLÉE, s. f. Vétér. Matière noirâtre qui sort de la racine du sabot du cheval, à l'insertion de la peau. On dit aussi *soufflée au poil*.

* **SOUFFLER**, v. a. et n. Prov. *Souffler les pois*, se dit en parlant des personnes qui enflent leurs joues pour rendre l'air qu'elles ont aspiré. —*Si vous n'avez rien de plus chaud, vous n'avez que faire de souffler*, si vous n'avez rien de mieux en votre pouvoir, vous vous repaissez de vaines espérances.— Artill. *Souffler les canons*, y brûler une petite quantité de poudre, pour en faciliter le nettoyage. — Vétér. *La matière souffle au poil*, se dit lorsque la suppuration se fait jour à la racine du sabot. V. le mot précédent. — Agric. *Souffler*, se dit des taupes, lorsqu'elles travaillent, qu'elles soulèvent le sol : *Les taupes commencent à souffler*.

* **SOUFFLERIE**, s. f. Techn. Il se dit aussi en parlant des soufflets d'une forge, d'une usine, et de l'endroit où ils se trouvent : *La soufflerie d'un haut fourneau. Aller à la soufflerie*.

* **SOUFFLEUR**, s. m. Particulièrement, dans les théâtres, personne qui se tient dans une niche pratiquée au bord de l'avant-scène, et dont l'emploi est de secourir la mémoire des acteurs. — Il se dit ironiq. pour alchimiste, celui qui cherche la pierre philosophale.—Anc. prat. Répétiteur de droit. — Constr. Aide appareilleur chargé de surveiller le transport et la pose des pierres. — Techn. Dans les verreries, ouvrier qui souffle les ouvrages de verre.

* **SOUFFRANCE**, s. f. Féod. Délai que le seigneur accordait en certains cas à son nouveau vassal, pour faire foi et hommage.

* **SOUFRE**, s. m. Anc. chim. *Lait de soufre*, soufre dissous dans l'eau avec du sel de tartre et précipité par un acide. — Alchim. *Soufre*, principe imaginaire que l'on prétendait trouver dans les métaux. C'est ainsi qu'on disait *soufre blanc, vert, universel; soufre de nature, des philosophes*, etc.

SOUFRÉE, s. f. Zool. Nom donné à la phalène du sureau.

SOUFRETEUSE, s. f. Zool. Chenille de la noctuelle de bouillon blanc.

SOUGRIVA, n. pr. m. Myth. ind. Chef de la nation des singes, ami et compagnon d'armes de Râma.

* **SOUHAIT**, s. m. Prov. *Vin sur lait c'est souhait*, il est agréable de boire du vin après avoir bu du lait. —*Fille et garçon c'est un souhait de roi*, des époux doivent être satisfaits lorsqu'ils ont un enfant de chaque sexe.

* **SOUILLARD**, s. m. Constr. Trou percé dans une pierre pour livrer passage à l'eau, ou pour en recevoir la chute. — On le dit aussi de la pierre elle-même.

* **SOUILLARDE**, s. f. Techn. Grand baquet dont le savonnier se sert pour recevoir les soudes déjà lessivées.

SOUKARE ou **SOUKARI**, s. m. Sorte de biscuit à l'usage des troupes russes et suédoises.

SOULAGE, s. f. Agric. Seconde couche de terre, quand elle est d'une autre nature que la première.

* se **SOULAGER**, v. pron. Man. *Se soulager sur une jambe*, se dit d'un cheval qui, ayant les jambes fatiguées, avance tantôt l'une, tantôt l'autre, et cherche ainsi à se reposer.

SOULCIE, s. f. Zool. Espèce de gros-bec, commun dans les contrées chaudes de l'Europe.

SOULCIET, s. m. Zool. Un des noms de la passerine montagnarde. Le Dictionnaire paraît avoir confondu ce mot avec le précédent.

SOULE, s. f. Anc. t. milit. Espèce de massue. — Jeux. Sorte de jeu de ballon qui est encore en usage dans les départements de l'Ouest : les habitants de deux communes voisines courent et luttent entre eux pour se disputer la possession d'une grosse balle qu'ils lancent en l'air : le parti qui remporte définitivement la *soule* sur son territoire demeure vainqueur. — n. pr. f. Géogr. Ancien petit pays de France, dans la Gascogne; il fait aujourd'hui partie du dép. des Basses-Pyrénées. La capitale était Mauléon.

SOULÉGE, s. m. Anc. mar. Mot qui s'employait quelquefois pour allége.

SOULER, v. a. S'est dit pour jouer à la soule, au ballon.

* **SOULÈVEMENT**, s. m. Géol. Se dit d'une action souterraine qui a brisé et dérangé à différentes époques les couches du sol, formées par dépôts et alluvions.

SOULI, n. pr. m. Géogr. Petit canton de la Turquie d'Europe, au S. de l'Albanie. Il correspond à une partie de l'ancienne Étolie. — Petite ville de la Turquie d'Europe, sur le territoire de Souli. Elle appartient au sandjaka de Delvino.

* **SOULIER**, s. m. Prov. et fig. *Chacun sait où son soulier le blesse*, tout le monde a ses peines secrètes. — *Faute de souliers, on va nu-pieds*, il faut se résigner aux privations, lorsqu'on est pauvre. — *Souliers noirs*, dénomination par laquelle les Anglais et les Français désignent différentes peuplades d'Amérique.— Hist. *Soulier gris* ou *souliers de couleur*, nom d'une ligue que les paysans du Haut-Rhin formèrent contre leurs seigneurs, au commencement du XVIe siècle. — Anc. mar. *Soulier*, pièce de bois concave dans laquelle on mettait le bout de la patte de l'ancre, de peur de l'accrocher sur la préceinte en la laissant tomber. — Bot. *Soulier de Notre-Dame*, le cypripède.

SOULIÈRE, s. f. Techn. Espèce de fer aplati en verge carrée.

* **SOULIGNEUR**, s. m. Néol. Se dit fig. d'un critique qui s'attache aux détails, et ne sait point embrasser l'ensemble d'un ouvrage.

* **SOULIGNEUX, EUSE**, adj. On ne doit écrire que *sous-ligneux*. V. ce mot, au Complément.

SOULIMANA, n. pr. m. Géogr. Petit État de la Nigritie maritime, le plus policé de la région de Sierra-Leone. Capitale, *Falaba*.

SOULIOTE, adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant du pays de Souli. Les *Souliotes* se sont immortalisés par la victoire qu'ils remportèrent sur Ali-Pacha en 1790, et par la résistance désespérée qu'ils lui opposèrent en 1792 et 1800.

SOULOU, n. pr. m. Géogr. Archipel de la Notasie, entre l'île de Bornéo et celle de Mindanao. Il se compose d'environ 160 îles formant trois groupes. Pop. 200,000 hab., presque tous pirates. — Ile principale de l'archipel de *Soulou*.

SOULTZMATT, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. du Haut-Rhin. 3,045 hab. Eaux minérales acidulées.

SOULTZ-SOUS-FORÊTS, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Bas-Rhin. 2,046 hab. Asphalte. Source salée.

SOUMENAT, s. m. Relat. Idole des Indiens.

* **SOUMIS, ISE**, part. et adj. Dans le plain-chant : *Tons soumis*, se disait des tons plagaux.

SOUNDS, s. m. pl. Géogr. Sorte de bras de mer ou de lagunes, qui longent la côte orientale et la côte méridionale des États-Unis.

* **SOUPAPE**, s. f. Hist. *Bateaux à soupape*, genre de bateaux inventés et mis en usage à Nantes, en 1793, par le conventionnel Carrier : ils étaient construits de telle sorte que le fond pouvait s'ouvrir à volonté, et précipiter dans les flots les malheureux qu'on y avait placés.

SOUPARNA, s. m. Myth. ind. Nom donné à des êtres surnaturels, représentés sous la forme

d'oiseaux. — C'est aussi un des noms de l'oiseau Graouda.

* **SOUPÇON**, s. m. Hist. relig. *Calice de soupçon*, épreuve à laquelle les chrétiens d'Alexandrie, dans les premiers siècles de l'Église, soumettaient les femmes soupçonnées d'infidélité : ils leur faisaient avaler un breuvage qui, dans le cas seulement où elles seraient coupables, devait leur causer d'affreuses douleurs.

* **SOUPÇONNEUX, EUSE**, adj. Man. Se dit d'un cheval qui est médiocrement peureux.

* **SOUPE**, s. f. *Soupe crottée*, sorte d'ancienne soupe ou ragoût. —*Soupe en eau grasse*, brouet. —*Mangeur de soupe*, était autrefois un terme de mépris. —Prov. *Sa soupe est bien maigre*, se dit d'un avare. — *Soupe de saint Bernard, dont le diable a emporté la graisse*, soupe très-claire. —*Prendre soupe au plat*, avoir part à une affaire, et particulièrement à une mauvaise affaire. — *Il faut mesurer sa soupe à sa bouche*, il faut régler sa dépense sur son revenu.

* **SOUQUENILLE**, s. f. Méchant habit, en général.

* **SOUQUET**, s. m. Anc. cout. Droit sur le vin. — Agric. Morceau de racine d'olivier qu'on sépare de la souche pour le planter.

SOUR, n. pr. m. Géogr. Ville de Syrie, dans une presqu'île. 7,000 hab. C'est l'ancienne Tyr.

SOURA, n. pr. m. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe ; elle naît dans le gouvernement de Simbirsk, et se jette dans le Volga après un cours de 750 kil. — Myth. ind. Nom des bons génies. Il s'emploie par opposition à *Asoura*.

SOURABAYA, n. pr. f. Géogr. Ville et port de l'île de Java, sur la côte N.-E. Ch.-l. de province. De 80 à 100,000 hab.

SOURA-KARTA, n. pr. m. Géogr. V. KARTASOURA, au Complément.

SOURBASSIS, s. m. pl. V., au Dictionnaire, SOURBASSIE, qui est inusité.

SOURCICLE, s. m. Zool. Nom vulgaire du roitelet.

* **SOURCIL**, s. m. Hist. *Sourcils rouges*, nom d'une faction puissante, qui figura dans les troubles de la Chine, de l'an 23 à l'an 30 de notre ère.

SOURCILLEUX, s. m. Zool. Espèce d'agame.

SOURCILLON, s. m. Il s'est dit d'une petite source.

* **SOURD, OURDE**, adj. Gramm. *Lettres sourdes*, se dit, en sanscrit, de toutes les consonnes, en exceptant les quatre sonnantes ou sonores. — En arabe, *verbes sourds*, les verbes trilitères, dont la troisième radicale est semblable à la seconde. On les appelle aussi *verbes redoublés*. — Mar. *Lame sourde*, vague qui se porte sur un point où l'on ne ressent pas le vent qui l'a soulevée.— Agric. et hortic. *Couche sourde*, couche qui est enfoncée de toute son épaisseur dans la terre.— Techn. *Couteau sourd*, sorte de plane très-tranchante, à l'usage des corroyeurs.— *Sourd*, s. m. Zool. Nom vulgaire d'un lézard.

* **SOURICIÈRE**, s. f. On appelle ainsi à Paris, non pas une prison, comme il est dit au Dict., mais une salle de la préfecture de police, où l'on dépose provisoirement les personnes arrêtées.— *Souricière* se dit aussi, dans la même ville, d'une maison publique mal famée qui reste ouverte pendant la nuit, et que la police tolère, afin de pouvoir surveiller et saisir au besoin les hommes dangereux qui s'y réfugient.

* **SOURIQUOIS, OISE**, adj. et s. Relat. Nom d'un peuple sauvage qui habitait vers le golfe de Saint-Laurent, dans l'Amérique du Nord.

* **SOURIS**, s. f. Prov. *Guetter quelqu'un comme le chat fait la souris*, épier, observer de près une personne. — Fig. et fam. *Faire la souris*, fouiller adroitement dans la poche d'autrui. — *Souris*, nom d'une des parties de la coiffure des femmes, au XVIIIe siècle : c'était un petit nœud de nonpareille, attaché dans l'endroit appelé *le petit bois*. — Il s'est dit aussi, chez les lingères, d'une fausse coiffe sans barbes. — Mécan. *Dents de souris*, petites entaillures faites sur certaines roues. — Zool. *Souris des bois*, petit sarigue d'Amérique.— *Souris d'eau*, sorte de musaraigne qui se tient au bord des ruisseaux. — *Souris de montagne*, le lemming.— *Souris de Moscovie*, la martre zibeline. — *Souris de terre*, le mulot. — *Souris* et *souris blanche*, nom donné à deux coquilles du genre porcelaine. — *Souris de mer*, poisson qui est une espèce de cycloptère.

SOURLIER, v. a. Mar. V. SURLIER, au Dict.

SOURLIURE, s. f. Mar. V. SURLIURE, au Dict.

SOURNOISERIE, s. f. Néol. Caractère du sournois. — Action de sournois.

SOURPANAKHA, n. pr. f. Myth. ind. Monstre féminin, fille de Visravas et sœur de Râvana. Elle tenta de séduire Râma, puis son frère Lakchmana, et n'ayant pu y parvenir, elle voulut tuer Sitâ. Lakchmana lui coupa le nez et les oreilles.

SOURSOMMEAU, s. m. Ballot ou panier qu'on mettait dans l'entre-bât, sur les deux ballots ou paniers qui composent la charge d'un mulet.

SOURYA, n. pr. m. Myth. ind. Fils de Casyapa et d'Aditi, et dieu du soleil.

SOURIAÇAVARNI, n. pr. m. Myth. ind. Le premier des sept manous.

SOUS-ACÉTATE, s. m. Chim. Acétate qui contient un excès de base.

SOUS-ÂGE, s. m. Anc. cout. Minorité.

SOUS-ÂGÉ, ÉE, adj. Anc. cout. Celui qui était en bas-âge, en minorité. — Dans la coutume de Liége, *sous-âgé* se disait au contraire de celui qui était parvenu à un âge très-avancé, et auquel il fallait nommer un tuteur.

SOUS-APICULAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui est situé au-dessous du sommet d'un organe.

SOUS-ARSÉNIATE, s. m. Chim. Arséniate qui contient un excès de base.

SOUS-ARSÉNITE, s. m. Chim. Arsénite qui contient un excès de base.

SOUS-AVOUÉ, s. m. Hist. eccl. Délégué de l'avoué d'une église ou d'une abbaye, qui était chargé des affaires de peu d'importance.

* **SOUS-BARQUE**, s. f. Mar. Gros cordage qui soutient le beaupré contre l'effort des étais. — Man. Partie de la bride du cheval.

SOUS-BENZOATE, s. m. Chim. Benzoate qui contient un excès de base.

SOUS-BORATE, s. m. Chim. Borate qui contient un excès de base.

SOUS-CHANCELIER, s. m. Anciennement, aide du chancelier.

SOUS-CHAPELAIN, s. m. Hist. eccl. Ecclésiastique subordonné au chapelain.

SOUS-CHÂTELAIN, s. m. Celui qui commandait dans une châtellenie, en l'absence du châtelain.

SOUS-CHAUSSURE, s. f. Sorte de chaussure qu'on porte sous les souliers ou les bottes, comme les patins, les claques, etc.

SOUS-CHLORITE, s. m. (pr. *-klorite*). Chim. Chlorite qui contient un excès de base.

SOUS-CHLORURE, s. m. (pr. *-klorure*). Chim. Chlorure combiné avec l'oxyde du métal qui lui sert de base.

SOUS-CHROMATE, s. m. (pr. *-kromate*). Chim. Chromate qui contient un excès de base.

* **SOUS-COMMISSAIRE**, s. m. Il se dit aussi d'un agent de l'administration de la marine employé dans les ports militaires, ou chargé du service dans les différents quartiers de l'inscription maritime.

SOUS-DATAIRE, s. m. Officier de la cour des papes. Ce titre n'existe plus.

SOUS-DERMIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui est placé sous le derme.

SOUS-DÉTAIL, s. m. Constr. On appelle *sous-détail de prix*, la nomenclature détaillée des prix qui ont servi de base à l'évaluation d'un travail.

* **SOUS-DOUBLE**, adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une substance crystallisée, dans la formule de laquelle un des exposants est la moitié de la somme des autres.

SOUS-ÉPICRANIEN, IENNE, adj. Anat. Qui est situé au-dessous de l'épicrâne.

SOUS-ÉPIDERMIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui est placé sous l'épiderme.

* **SOUS-ÉTABLI**, s. m. Anc. prat. Procureur qui se substitue à un autre procureur.

SOUS-FACE, s. f. Zool. Partie inférieure de la tête d'un insecte.

SOUS-FAÎTAGE, s. m. V. SOUS-FAÎTE, au Dict.

SOUS-FIEF, s. m. Féod. Arrière-fief.

SOUS-FIEFVER, v. a. Féod. Donner un arrière-fief.

SOUS-FLUORURE, s. m. Chim. Fluorure combiné avec l'oxyde du métal qui lui sert de base.

SOUS-FORMIATE, s. m. Chim. Formiate qui contient un excès de base.

SOUS-GALLATE, s. m. Chim. Gallate qui contient un excès de base.

SOUS-HYPONITRITE, s. m. Chim. Nitrite qui contient un excès de base.

SOUS-HYPOSULFATE, s. m. Chim. Hyposulfate qui contient un excès de base.

SOUS-HYPOSULFITE, s. m. Chim. Hyposulfite qui contient un excès de base.

SOUS-INFÉODATION, s. f. Féod. Acte par lequel un arrière-vassal donnait une terre dépendant de lui.

* **SOUS-INTRODUITE**, s. f. Hist. eccl. S'est dit des femmes qui vivaient avec un ecclésiastique, soit par raison de parenté, soit par simple amitié.

SOUS-IODATE, s. m. Chim. Iodate qui contient un excès de base.

SOUSJOUVEIGNEUR, s. m. Anc. dr. Cadet d'un cadet.

SOUSJOUVEIGNEURIE, s. f. Féod. Mode de tenure qui avait lieu lorsqu'un aîné donnait à son puîné une terre en fief.

SOUSLIK, s. m. Zool. Marmotte de Sibérie.

* **SOUS-MAÎTRE, ESSE**, s. Il se dit, en général, de celui, de celle qui, dans une maison d'éducation, surveille, instruit les élèves, sous les ordres du maître, de la maîtresse de l'établissement. Dans les colléges ou pensions de jeunes gens, on dit plus ordinairement *maître d'étude*. Dans les pensionnats ou écoles de jeunes filles, *sous-maîtresse* est le seul terme usité.

SOUS-MAJEUR, s. m. Anc. cout. Adjoint du maire, dans la coutume de Valenciennes.

SOUS-MALATE, s. m. Chim. Malate avec excès de base.

SOUS-MANGANATE, s. m. Chim. Manganate qui contient un excès de base.

* **SOUS-MÉDIANTE**, adj. et s. f. Musiq. Nom donné par Rameau à la deuxième note du ton, ou à celle qui est d'un degré au-dessous de la médiante. L'article du Dictionnaire est erroné.

SOUS-MEMBRE, s. m. Littér. Subdivision d'une phrase, d'une période. On dit plus ordinairement *membre subordonné*.

SOUS-MOUCHEUR, s. m. Celui qui assistait le moucheur de chandelles, au théâtre ou dans un autre lieu public.

SOUS-NITRATE, s. m. Chim. Nitrate qui contient un excès de base.

SOUS-NITRITE, s. m. Chim. Nitrite avec excès de base.

SOUS-NITRURE, s. m. Chim. Combinaison dans laquelle il entre moins d'azote que dans une autre combinaison correspondante.

SOUS-OFFICIER, s. m. Il se dit, dans l'infanterie, du fourrier, du sergent, du sergent-major et de l'adjudant. — Dans la cavalerie, il se dit du fourrier, du maréchal des logis, du maréchal des logis en chef et de l'adjudant. — Hist. Celui qui remplaçait un officier de l'empire d'Allemagne, dans certaines occasions.

SOUS-OLÉATE, s. m. Chim. Oléate qui contient un excès de base.

SOUS-OXALATE, s. m. Chim. Oxalate qui contient un excès de base.

SOUS-PECTATE, s. m. Chim. Pectate qui contient un excès de base.

SOUS-PÉRICARDIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui est situé sous le péricarde.

SOUS-PHOSPHITE, s. m. Chim. Phosphite qui contient un excès de base.

SOUS-PRÉFECTORAL, ALE, adj. Qui appartient à une sous-préfecture.

SOUS-PROMOTEUR, s. m. Hist. eccl. Officier qui agit dans les procès de canonisation.

SOUS-QUADRUPLE, adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une substance crystallisée, dans la formule de laquelle un des exposants est le quart de la somme des autres.

SOUS-QUINTUPLE, adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une substance cristallisée, dans la formule de laquelle un des exposants est le cinquième de la somme des autres.

SOUS-RACHAT, s. m. Anc. cout. En Bretagne, profit que le seigneur tirait d'un arrière-fief. — Il s'est dit plus tard du droit que les arrière-vassaux devaient payer pour jouir d'un fief repris par le seigneur, à cause de la mort du vassal.

SOUS-RÉFÉRENDAIRE, s. m. Hist. Fonctionnaire chargé d'écrire les diplômes des souverains, sous les ordres du référendaire, au moyen âge.

SOUS-RÉGIONNAIRE, adj. des 2 g. Hist. rom. Qui est attaché à une subdivision d'une région, d'un quartier de Rome. — *Notaire sous-régionnaire*, titre de certains fonctionnaires qui furent créés pour soulager dans leurs fonctions les notaires régionnaires.

SOUS-RÉSINE, s. f. Chim. Résine insoluble dans l'alcool froid, mais soluble dans l'alcool bouillant.

SOUS-SÉLÉNIATE, s. m. Chim. Séléniate qui contient un excès de base.

SOUS-SÉLÉNITE, s. m. Chim. Sélénite qui contient un excès de base.

SOUS-SEXTUPLE, adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une substance crystallisée dans la formule de

laquelle un des exposants est le sixième de la somme des autres.

SOUS-SILICATE, s. m. Chim. Silicate qui contient un excès de base.

SOUS-SOMBRER, v. n. Mar. Se dit d'un bâtiment qui s'enfonce tout à fait dans la mer et disparaît.

SOUS-SULFARSÉNIATE, s. m. Chim. Sulfarséniate qui contient un excès de base.

SOUS-SULFARSÉNITE, s. m. Chim. Sulfarsénite qui contient un excès de base.

SOUS-SULFATÉ, ÉE, adj. Chim. Se dit d'une base qui est à l'état de sous-sulfate.

SOUS-SULFO-CARBONATE, s. m. Chim. Sulfocarbonate qui contient un excès de base.

SOUS-SULFO-TUNGSTATE, s. m. Chim. Sulfotungstate qui contient un excès de base.

SOUS-TANTALATE, s. m. Chim. Tantalate qui contient un excès de base.

SOUS-TENANT, s. m. Féod. Vassal qui dépendait d'un chef seigneur, par le moyen d'un autre seigneur. — Celui qui, dans un tournoi, remplaçait le combattant désarçonné.

SOUS-TIROT, s. m. Sorte de petit bateau anciennement en usage.

SOUSTRACTIF, IVE, adj. Minér. Se dit d'une substance crystallisée dans la formule de laquelle un des exposants est moindre d'une unité que la somme des autres.

SOUS-TRAIT, s. m. Agric. Lit de paille placé sous les gerbes de blé, dans une grange.

SOUS-TRÉSORIER, s. m. Hist. Celui qui remplaçait ou suppléait le trésorier.

* **SOUS-TRIPLE**, adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une substance crystallisée dans la formule de laquelle un des exposants est le tiers de la somme des autres.

SOUS-UROBENZOATE, s. m. Chim. Urobenzoate qui contient un excès de base.

SOUS-VANADATE, s. m. Chim. Vanadate avec excès de base.

SOUS-VASSAL, s. m. Féod. Vassal qui relevait d'un seigneur, lequel relevait lui-même d'un autre seigneur.

SOUS-VENDRE, v. a. Néol. L'emporter sur : *Sous-vendre ses concurrents.* Peu usité.

SOUS-VICOMTE, s. m. Anc. cout. Officier qui assistait un vicomte dans son gouvernement, et le remplaçait au besoin.

SOUS-VIGUIER, s. m. Anc. cout. Substitut d'un viguier, celui qui administrait pendant que le viguier était à la guerre.

SOUS-YEUX, s. m. pl. Bot. Petits boutons qui poussent souvent au-dessous des véritables boutons des arbres, et qui sont destinés à les remplacer s'ils viennent à manquer.

SOUTACHE, s. m. Tresse de galon, de poil de chèvre qui s'attache au shako et fait partie de l'équipement du hussard.

* **SOUTANE**, s. f. Prov. *Sa soutane ne tient qu'à un bouton*, se dit d'un homme qui n'est pas irrévocablement engagé dans l'état ecclésiastique.

* **SOUTE**, s. f. Espace dans lequel est déposé le charbon qui sert à alimenter le foyer, dans un bateau à vapeur.

SOUTE-MOLOIRE, s. m. Anc. t. milit. Espèce de massue.

* **SOUTENANCE**, s. f. Anc. cout. Se disait pour pension alimentaire. — Techn. Planche qui porte à sa partie supérieure une échancrure arrondie, dans laquelle on place une poignée de chanvre pour la nettoyer.

SOUTENELLE, s. f. Bot. Nom vulgaire de l'arroche.

* **SOUTENIR**, v. a. Jeux. A certains jeux de cartes, partager le jeu d'une autre personne.

SOUTERAZI, s. m. Relat. Prise d'eau d'un aqueduc souterrain, en Turquie.

SOUTHAMPTON, n. pr. m. Géogr. Ville et port d'Angleterre, comté de Southampton, dans une presqu'île. 20,000 hab. Anciens monuments; commerce maritime très-actif; service de bateaux à vapeur pour le Havre.

SOUTRA, s. m. Philol. Une des divisions des livres boudhiques. — Nom par lequel on désigne les aphorismes des philosophes indiens.

SOUTRADHARA, s. m. Directeur d'une troupe de comédiens, dans l'Inde.

SOUTRE, s. m. Chez les notaires et les avoués, pancarte de papier où l'on met des notes.

SOUVENEZ-VOUS-DE-MOI, s. m. Bot. Nom vulgaire de la myosotide annuelle.

* **SOUVERAIN, AINE**, adj. Anc. cout. Se disait pour chef : *Souverain maître d'hôtel; souverain du trésor.* — *Souverain fieffeux*, le roi, de qui relevaient tous les fiefs. — *Souverain du parlement*, le président du parlement. — Anc. jurispr. *Juger au souverain*, juger sans appel. — *Connaître d'une affaire par main souveraine*, se disait en parlant du droit qu'un juge royal avait de décider une contestation élevée entre un juge seigneurial et un autre juge royal, sur un cas douteux.

SOYÈRE, adj. f. Comm. Se dit de l'industrie qui s'occupe de la récolte et de la fabrication des soies.

SOYOUX, s. m. pl. Minér. Extrémité d'une veine qui est placée sous une autre veine, dans une mine.

SOZULA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Cyrénaïque, au N.-E. de Cyrène, sur la mer Intérieure. On l'appela plus tard *Apollonie*. Aujourd'hui *Marza-Souza*.

SPA, n. pr. f. Géogr. Ville de Belgique, province de Liége, dans une vallée de la Vèze. 3,600 hab. Eaux ferrugineuses froides célèbres, qui furent découvertes au XIII[e] siècle, et qui attirent tous les ans 2 à 3,000 étrangers de distinction. On fait à *Spa* des ouvrages en bois vernissé et en fer-blanc peints, dits *boîtes de Spa*.

SPACIOSITÉ, s. f. Néol. Qualité de ce qui est spacieux.

SPADACTIDE, s. f. (du gr. σπάδων, eunuque; ἀκτίς, rayon). Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

SPADE, s. f. Anc. t. milit. Épée, glaive.

SPADELLE, s. f. techn. Espèce de ringard employé dans les usines où l'on fond le minerai de plomb.

* **SPADICÉ, ÉE**, adj. Zool. Qui est d'un brun châtain.

SPADICÉOCÉPHALE, adj. des 2 g. (du gr. σπάδιξ, châtain; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête d'un brun châtain.

SPADICINÉ, ÉE, adj. Bot. Dont les fleurs sont disposées en spadice.

* **SPADON**, s. m. Anc. t. milit. Espadon; sorte de sabre. — Zool. Un des noms du poisson appelé vulgairement *la scie*.

SPAGIRIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à la spagirie. V. ce mot, au Dict. — Qui a rapport au spagirisme.

SPAGIRISME, s. m. (du gr. σπάω, j'extrais; ἀγείρω, je rassemble). Didact. Secte de médecins qui prétendaient expliquer les phénomènes de la vie et de la santé, de la même manière que les chimistes de leur temps expliquaient ceux du règne inorganique. Le *spagirisme* est l'école de Paracelse.

* **SPAGIRISTE**, s. m. Partisan du spagirisme.

* **SPAHI**, s. m. Hist. ott. Soldat d'un corps de cavalerie turque irrégulière, dont on attribue la création à Mourad I[er]. Les *spahis* avaient pour armes le sabre, la lance ou le javelot. Depuis 1820 ils sont organisés à l'européenne, au nombre d'environ 11,000 hommes. — Corps de cavalerie formé dans l'Afrique française, et composé en grande partie d'indigènes armés et équipés selon l'usage du pays; ils sont divisés en *spahis réguliers* et *spahis irréguliers*.

SPALATRO, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans la Dalmatie. Ch.-l. de cercle, sur l'Adriatique. 7,000 hab. Archevêché. Aux environs, eaux thermales sulfureuses, et ruines de l'ancienne Salone.

SPANANTHE, adj. des 2 g. (du gr. σπανὸς, rare; ἄνθος, fleur). Bot. Qui ne porte ou ne contient qu'un petit nombre de fleurs.

* **SPANDAU**, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans le Brandebourg. 7,000 hab. Citadelle, maison de force, fabrique royale d'armes.

SPANDONCÉE, s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses, établi pour un arbrisseau d'Abyssinie.

SPANISH-TOWN, n. pr. m. Géogr. Capitale de l'île de la Jamaïque. 5,000 hab. Beau palais du gouverneur; commerce considérable.

SPARAGON, s. m. Comm. Étoffe de laine grossière que l'on fabriquait autrefois en Angleterre.

SPARÈDRE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

SPARGANIER, s. m. Bot. V. SPARGANE, au Dict.

SPARGET, s. m. Bot. Nom vulgaire des genêts.

SPARGETTE, s. f. V., au Dict., SPARGELLE, qui est une faute typographique. Le véritable mot est *spargette*.

SPARGOUTINE, s. f. Bot. Genre de plantes caryophyllées.

SPARIANTHIS, n. pr. f. (pr. *spariantice*). Myth. Nom d'une des Hyacinthides ou filles d'Hyacinthe.

SPARMANNIE, s. f. Bot. V. SPARMANNE, au Dict.

SPAROÏDE, adj. des 2 g. (du gr. σπάρος, spare; εἶδος, ressemblance). Zool. Qui ressemble à un spare. — SPAROÏDES, s. m. pl. Famille de poissons.

SPAROPHAGE, adj. des 2 g. (du gr. σπάρος, spare; φάγω, je mange). Zool. Qui vit principalement de spares.

SPARSIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *sparsus*, épars; *flos, oris*, fleur). Bot. Qui a les fleurs éparses ou en petit nombre.

SPARSIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *sparsus*, épars; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles éparses ou peu nombreuses.

SPARSIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *sparsus*, épars; *pes, pedis*, pied). Zool. Dont les pattes sont écartées : *Insecte sparsipède*.

SPARTACIEN, IENNE, adj. Ant. rom. Qui appartient à Spartacus, esclave originaire de Thrace, qui, l'an de Rome 679, excita une guerre terrible contre les Romains : *Guerre spartacienne*. On dit aussi *guerre servile* ou *guerre des esclaves*.

SPARTA, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Grèce, dans la Morée. Ch.-l. du gouvernement de Lacédémone, bâtie depuis peu d'années sur l'emplacement de l'ancienne Sparte. Pop. de 1,000 h., mais qui augmente tous les jours. Résidence d'un métropolitain.

SPARTAN, ou **SPARTON**, s. m. Mar. Cordage fabriqué avec des tiges de genêt.

* **SPARTE**, n. pr. m. Géogr. anc. Ville du Péloponèse, capitale de la Laconie, au pied du mont Taygète, sur l'Eurotas, qui l'entourait de trois côtés; elle ne possédait que peu de monuments, parmi lesquels on remarquait les temples de Diane, de Vesta, de Minerve et de Lycurgue, le portique des Perses, décoré des dépouilles des armées de Xerxès et de Darius. Aux environs étaient le cirque et la promenade dite *Plataniste*. Les habitants de *Sparte* étaient robustes, braves et sobres, mais rudes et grossiers; leurs femmes, soumises aux mêmes exercices que les hommes, étaient réputées les plus belles de la Grèce. — Fondée au XIX[e] siècle av. J. C., *Sparte* fut gouvernée d'abord par des rois dont l'histoire appartient aux temps héroïques ou fabuleux. A partir du IX[e] siècle av. J. C., elle eut deux rois nommés *archagètes*, qui gouvernaient avec le sénat et les éphores. En 898, Lycurgue lui donna ces lois si fameuses qui tendaient à pousser le patriotisme et la valeur guerrière jusqu'à la férocité; grâce à ses institutions belliqueuses, *Sparte* vainquit Messène (744-668). Plus tard la guerre du Péloponèse (431-404) tourna encore à son avantage, et les Athéniens furent vaincus. Mais elle lutta avec moins de succès contre les Thébains, et perdit sa prépondérance, ruinée surtout par les défaites de Leuctres et de Mantinée, et ensuite par l'avènement au trône d'Alexandre le Grand. La royauté y fut abolie en 219, et remplacée par la tyrannie. En 191, elle entra dans la ligue achéenne, fut écrasée en 146 avec celle-ci, et suivit les destinées du reste de la Grèce. Le partage de l'empire, sous les fils de Théodose, lui rendit quelque importance en la posant comme capitale de la Morée. En 1460, Mahomet II en chassa le despote Démétrius, et en 1463, Sigismond Malatesta, prince de Rimini, incendia la ville qu'il ne pouvait prendre. — Temps hér. Fille d'Eurotas et femme de Lacédémon; elle donna son nom à la capitale de la Laconie.

* **SPARTÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à une sparte. — SPARTÉES, s. f. pl. Famille de plantes graminées.

SPARTÉE, n. pr. f. Temps hér. Fils de Jupiter et de la nymphe Himalia.

SPARTÉOLES, s. m. pl. (du lat. *spartus*, jonc). Ant. rom. Il se disait des soldats des sept cohortes instituées par Auguste pour faire la police de Rome et arrêter les incendies. On les nommait ainsi, selon les uns, parce qu'ils portaient des casques de jonc, selon d'autres, parce qu'ils se servaient de cordes de jonc.

SPARTES, s. m. pl. Temps hér. Nom des guerriers qui naquirent des dents du dragon semées par Cadmus. V. CADMUS, au Dictionnaire.

* **SPARTIATE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant et citoyen de Sparte. — Qui appartient à Sparte ou à ses habitants. — Il ne faut pas confondre les *Spartiates* avec les Lacédémoniens. Les premiers, Doriens d'origine, habitaient la ville, jouissant de droits politiques assez étendus, et formaient une sorte d'aristocratie militaire; les autres cultivaient la campagne et même toute la Laconie, avec le secours des Ilotes, et n'occupaient que le second rang parmi les citoyens.

SPARTIER, s. m. Bot. V. SPARTE, au Dict.

SPARTINACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une spartine. — SPARTINACÉES, s. f. pl. Famille de plantes graminées.

SPARTIVENTO, n. pr. m. Géogr. Cap dans le royaume de Naples, forme l'extrémité S. de l'Italie. Il est ainsi nommé parce qu'il coupe le vent.

SPARTON, n. pr. m. Temps hér. Frère de Phoronoé. Suivant quelques auteurs, il donna son nom à Sparte.

* SPATALIE, s. f. Bot. Faute typographique du Dictionnaire : c'est *spatalle* qu'il faut lire.

SPATHAIRE, s. m. Ant. Ecuyer.

SPATHÉ, ÉE, adj. Bot. qui est muni ou accompagné d'une spathe.

SPATHÉLIE, s. f. Bot. V. SPATHÈLE, au Dict.

SPATHELLE, s. f. Bot. Petite spathe qui accompagne chaque fleur, dans certains assemblages de fleurs enveloppés d'une spathe générale. Le Dictionnaire donne *spathille*, qui est moins correct et beaucoup moins usité.

SPATHELLULE, s. f. Bot. Chacune des pièces de la glumelle des graminées. — Zool. *Spathellule*, se dit de celles des soies des annelides qui se terminent par une palette.

SPATHIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *spatha*, spathe; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Qui a les fleurs entourées d'une spathe.

* SPATHILLE, s. f. V. plus haut SPATHELLE.

SPATHIOSTÉMONE, s. f. (du gr. σπάθη, épée; στημών, étamine). Bot. Arbrisseau de l'île de Java.

SPATHOGÉNÉSIE, s. f. (de l'all. *spath*, et du gr. γένεσις, naissance). Minér. Origine ou formation des spaths.

SPATHOGLOTTE, s. f. (du gr. σπάθη, épée; γλῶττα, langue). Bot. Plante orchidée de l'île de Java.

* SPATHULAIRE, s. f. Bot. Arbrisseau du Brésil, famille de violacées. — Genre de champignons. On écrit aussi *spatulaire*.

SPATHULIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *spathula*, spathule; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte des parties ayant la forme d'une spathule. On écrit aussi *spatulifère*.

SPAUTA, n. pr. m. Géogr. anc. Grand lac d'Asie, au N. de la Médie. Aujourd'hui le *lac d'Ournida*.

SPECIA, n. pr. f. Géogr. anc. Un des plus anciens noms de l'île de Cypre.

SPÉCIALISTE, adj. et s. m. Néol. Se dit d'un écrivain, d'un savant, qui s'occupe particulièrement de telle science, ou de telle branche d'une science.

* SPÉCIALITÉ, s. f. Néol. Branche d'études, de travaux, à laquelle une personne se consacre exclusivement : *Se faire une spécialité. Il excelle dans plusieurs genres de peinture, mais le portrait est sa spécialité.* — Il se dit par extens., d'une branche de fabrication ou de commerce : *Spécialité d'étoffes pour gilets.* — On applique encore abusivement ce mot aux personnes mêmes qui se livrent à un travail, à une étude spéciale : *On recherche aujourd'hui les spécialités.*

SPECIES, s. m. (pr. *spécièce*) (mot lat. qui signif. *espèce*). Hist. nat. Énumération descriptive d'espèces qui appartiennent à une des divisions de l'histoire naturelle : *Species entomologique. Publier un species.* — Anc. comm. *Species*, solde d'un compte. — Il s'emploie adjectiv. pour indiquer les monnaies réelles : *thaler species.*

SPÉCIFICATIF, IVE, adj. Gramm. *Terme spécificatif*, se dit des mots qui restreignent à une partie d'un tout ce qui semblait dit du tout dans son entier. — En arabe : *Nom spécificatif*, se dit des noms qui restreignent une expression générale, en l'appliquant à une idée particulière.

SPÉCIOL, s. m. Pharm. Médicament réduit en espèces.

SPÉCIOLÉ, s. m. Pharm. Médicament particulier réduit en espèces.

SPÉCIOLIQUE, adj. des 2 g. Pharm. Qui a le caractère d'espèces.

SPECTABLE, adj. des 2 g. (du lat. *spectabilis*, formé de *spectare*, regarder). S'est dit pour illustre. — Hist. Surnom de dignité, sous les empereurs romains.

* SPÉCULATEUR, s. m. (en lat. *speculator*, de *speculari*, regarder). Ant. rom. Soldat armé à la légère, qu'on envoyait à la découverte. V. SPECULATOR, au Dictionnaire.

SPÉCULIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *speculum*, miroir; *ferre*, porter). Zool. Se dit d'oiseaux qui portent sur l'aile une tache appelée miroir.

SPÉIRÈME, s. m. (du gr. σπείρω, semer). Bot. Corpuscule reproducteur des lichens.

SPENNÈRE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

SPENS, s. m. pl. Pêche. Se dit, en Provence, des dix pièces qui composent le filet dit *sardinal*.

SPÉO, s. m. Zool. Coquille univalve du golfe de Nice.

SPERCHIUS, n. pr. m. (pr. *sperkiucé*). Myth. gr. Dieu-fleuve, époux de Polydore et père de Ménesthius. — Géogr. anc. Fleuve de Thessalie, au S., affluent du golfe Maliaque.

SPERGULÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la spergule. — SPERGULÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

SPERMACOCÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au spermacoce. — SPERMACOCÉES, s. f. pl. Tribu de plantes rubiacées.

SPERMALOGIE, s. f. V. SPERMATOLOGIE, au Dictionnaire.

SPERMAPODE, s. m. (du gr. σπέρμα, graine; ποῦς, ποδός, pied). Bot. Filet qui soutient les deux parties du fruit des plantes ombellifères.

SPERMAPODOPHORE, adj. des 2 g. V. SPERMOPHORE, au Complément.

SPERMATINE, s. f. Chim. Substance particulière contenue dans le sperme.

SPERMATOBOLE, s. f. (du gr. σπέρμα, semence; βάλλω, je jette). Agric. Machine qui sert à ensemencer.

SPERMATOCYSTIDION, s. m. (du gr. σπέρμα, semence; κύστις, vessie). Bot. Anthère des plantes. — Nom donné à des utricules transparentes incrustées dans l'épiderme de certains champignons.

SPERMATOGRAPHE, s. m. Didact. Auteur d'une spermatographie.

SPERMATOGRAPHIE, s. f. (du gr. σπέρμα, semence; γράφω, je décris). Didact. Description des graines des végétaux.

SPERMATOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la spermatographie.

SPERMATOLOGUE, s. m. Didact. Celui qui s'adonne à la spermatologie. V. ce mot au Dict. — Auteur d'une spermatologie. On dit aussi *spermatologiste*.

* SPERME, s. m. Alchim. *Sperme de Vénus*, le vert de gris. — *Sperme mâle*, le soufre. — *Sperme femelle*, le mercure.

SPERMÉ, ÉE, adj. Bot. Se dit des plantes qui ont des corpuscules reproducteurs.

SPERMIDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui produit des graines : *Plante spermidée.*

SPERMIPOLE, s. f. Bot. Genre d'algues établi pour une espèce propre à la Sicile.

SPERMIQUE, adj. des 2 g. (du gr. σπέρμα, semence). Bot. Qui a rapport à la graine des végétaux.

* SPERMODERME, s. m. (du gr. σπέρμα, semence; δέρμα, peau). Bot. Ensemble des téguments propres de la graine des végétaux.

SPERMOÉDIE, s. f. Bot. Genre de champignons.

SPERMOGONIE, s. f. Bot. Genre d'algues.

SPERMOPHILE, s. m. Zool. Genre de mammifères rongeurs voisin des marmottes.

SPERMOPHORE, adj. des 2 g. (du gr. σπέρμα, semence; φέρω, je porte). Bot. Qui porte des graines ou des corpuscules reproducteurs. — s. m. Placenta ou péricarpe des plantes.

SPÉRON, s. m. Anc. t. milit. Éperon.

SPÉRONARE, s. f. Mar. Petit bâtiment maltais, non ponté et à un seul mât. On dit aussi *spéronade*, mais *spéronate* est une faute du Dict.

SPES, n. pr. f. (pr. *spècé*). Myth. rom. L'Espérance personnifiée.

SPETZIA, n. pr. f. Géogr. Ile stérile de l'Archipel, sur la côte E. de la Morée. 9 kil. sur 5. 8,000 hab., pêcheurs et pirates.

SPETZIOTE, adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de Spetzia. — Qui appartient à cette île ou à ses habitants.

SPEZIA, n. pr. f. Géogr. Ville des États sardes, sur le petit golfe de la Spezia. 4,000 hab.

SPHACÉLAIRE, s. f. Bot. Genre d'algues marines.

* SPHACTÉRIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ile de la mer Ionienne, sur la côte de l'Élide et en face de Pylos. Les Spartiates s'y défendirent contre une armée d'Athéniens, et furent contraints de se rendre (426 av. J. C.); mais les vainqueurs égorgèrent jusqu'au dernier leurs ennemis désarmés. C'est ce qu'on appelle le *massacre de Sphactérie*.

SPHAGNOÏDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un sphaigne. — SPHAGNOÏDÉES, s. f. pl. Famille de mousses.

SPHALÉROCARPE, s. m. (du gr. σφαλερός, trompeur; καρπός, fruit). Bot. Sorte de fruit indéhiscent, recouvert par le calice qui prend l'apparence d'une baie.

SPHALÉROMORPHE, adj. des 2 g. (du gr. σφαλερός, trompeur; μορφή, forme). Hist. nat. Qui a une forme trompeuse.

SPHALLOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. σφάλλω, je trompe; εἶδος, ressemblance.) Hist. nat. Synon. de *sphaléromorphe*.

SPHALTÈS, adj. m. (du gr. σφάλτης, qui chancelle). Myth. gr. Épithète de Bacchus.

SPHANIDOPHYTE, s. m. (du gr. στεφάνηδόν, en forme de couronne; εἶδος, ressemblance; φυτόν, plante). Bot. Plante dont le fruit est couronné par un organe quelconque. Ce mot est une altération de *stéphanédophyte*.

SPHARGIS, s. m. Zool. Genre de reptiles chéloniens.

SPHÉCIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *sphex*, guêpe; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'une guêpe.

SPHÉCOMYE, s. f. (du gr. σφήξ, guêpe; μυῖα, mouche). Zool. Genre d'insectes diptères.

SPHÈGE, s. m. Zool. V. SPHEX, au Dict.

* SPHÉGIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble au sphège ou sphex. — SPHÉGIDES, s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères.

SPHÉGIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *sphex*, guêpe; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des fleurs dont la forme rappelle celle d'une guêpe.

SPHÉGINE, s. f. Zool. Genre d'insectes diptères.

SPHENDALÉ, n. pr. m. Géogr. anc. Bourg de l'Attique, dans la tribu hippothoontide.

SPHENDALÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. Habitant du bourg de Sphendalé. — Qui appartient à ce bourg ou à ses habitants.

* SPHÈNE, s. f. Zool. Genre de coquilles bivalves.

SPHÉNENCÉPHALE, s. m. (du gr. σφήν, coin; ἐν, dans; κεφαλή, tête). Anat. Monstre qui offre une déviation particulière de l'os sphénoïde.

SPHÉNENCÉPHALIE, s. f. (même étym). Anat. Déviation de l'os sphénoïde.

SPHÉNENCÉPHALIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit des monstres par sphénencéphalie.

SPHÉNENCÉPHALIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la sphénencéphalie.

* SPHÉNOCARPE, s. m. (du gr. σφήν, coin; καρπός, fruit). Bot. C'est le nom scientifique du manglier.

SPHÉNOCÉPHALE, s. m. (du gr. σφήν, coin; κεφαλή, tête). Anat. Monstre dont les deux oreilles sont rapprochées et réunies sur la tête.

SPHÉNOCÉPHALIE, s. f. Anat. Monstruosité qui caractérise les sphénocéphales.

SPHÉNOCÉPHALIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit des monstres par sphénocéphalie.

SPHÉNOCÉPHALIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la sphénocéphalie.

SPHÉNOGYNE, s. m. (du gr. σφήν, coin; γυνή, femme). Bot. Genre de plantes du Cap, famille des synanthérées.

SPHÉNO-OCCIPITAL, ALE, adj. Anat. Qui appartient à l'os sphénoïde et à l'os occipital.

SPHÉNOPS, s. m. (du gr. σφήν, coin; ὤψ, œil). Zool. Genre de reptiles sauriens.

SPHÉNOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. σφήν, coin; πτερόν, aile). Bot. Qui a les ailes en forme de coin.

SPHÉNORAMPHE, adj. des 2 g. (du gr. σφήν, coin; ῥάμφος, bec). Zool. Qui a le bec en forme de coin. — SPHÉNORAMPHES, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

SPHÉNURE, adj. des 2 g. (du gr. σφήν, coin; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue en forme de coin.

SPHÉRANTHÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au sphéranthe. — SPHÉRANTHÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

* SPHÈRE, s. f. *Sphère d'activité*, se dit fig. en parlant de l'étendue d'affaires, de travaux, d'intérêts dans laquelle un homme communique son mouvement à ceux qui l'entourent. — Zool. *Sphère*, genre de coquilles bivalves. — Alchim. *Sphère philosophale*, fourneau qui sert à préparer la pierre.

SPHÉRIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une sphérie. — SPHÉRIACÉES, s. f. pl. Famille de champignons.

SPHÉRICARPE, adj. des 2 g. (du gr. σφαῖρα, sphère; καρπός, fruit). Bot. Qui porte des fruits sphériques. On dit aussi *sphérocarpe*.

SPHÉRICULÉ, ÉE, adj. Didact. Dont la forme approche un peu de celle de la sphère.

SPHÉRIDIOPHORE, s. m. Bot. V., au Dictionnaire, SPHÉRIOPHORE, qui est une faute.

SPHÉRIDIOTE, adj. des 2 g. Bot. Qui ressem-

ble à la sphéridie. — SPHÉRIDIOTES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

* **SPHÉRIE**, n. pr. f. Géogr. anc. Petite île du golfe Argolique, à peu de distance de l'isthme de Corinthe.

SPHÉRINÉ, ÉE, adj. Bot. Synonyme de *sphériacé*.

SPHÉRIODACTYLE, s. m. (du gr. σφαῖρα, sphère; δάκτυλος, doigt). Zool. Genre de reptiles sauriens.

SPHÉROBLASTE, adj. des 2 g. (du gr. σφαῖρα, sphère; βλαστὸς, germe). Bot. Se dit d'une plante dont les cotylédons s'élèvent de terre sous la forme de globules.

SPHÉROCARPE, adj. des 2 g. V., plus haut, SPHÉRICARPE. — s. m. Genre d'hépatiques. — Genre de champignons.

* **SPHÉROCÉPHALE**, adj. des 2 g. (du gr. σφαῖρα, sphère; κεφαλή, tête). Bot. Qui porte des fleurs réunies en têtes globuleuses.

SPHÉROÉDRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. σφαῖρα, sphère; ἕδρα, base). Didact. Qui a presque la forme d'une sphère.

SPHÉROGASTRE, s. m. (du gr. σφαῖρα, sphère; γαστήρ, ventre). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

SPHÉROÏDINE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

SPHÉROMIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un sphérome. — SPHÉROMIDES, s. m. pl. Famille de crustacés.

SPHÉROMYCÈTE, adj. des 2 g. (du gr. σφαῖρα, sphère; μύκης, champignon). Bot. Se dit de champignons qui ont la forme de petites sphères. — SPHÉROMYCÈTES, s. m. pl. Famille de champignons.

SPHÉROPHYSE, s. f. (du gr. σφαῖρα, sphère; φύσα, vessie). Bot. Genre de plantes de la Russie asiatique.

SPHÉROPHYTE, s. m. (du gr. σφαῖρα, sphère; φυτὸν, plante). Bot. Plante dont la fructification est globuleuse.

SPHÉROPLÉE, s. f. Bot. Genre d'algues des eaux douces.

SPHÉROSPERME, adj. des 2 g. (du gr. σφαῖρα, sphère; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des graines rondes.

SPHÉROTE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

SPHÉRULACÉ, ÉE, adj. (du lat. *sphærula*, dimin. de *sphæra*, sphère). Didact. Qui a la forme d'une petite sphère. — SPHÉRULACÉS, s. m. pl. Zool. Famille de mollusques céphalopodes qui portent sur le dos une coquille calcaire arrondie.

* **SPHÉRULE**, s. f. (du lat. *sphærula*, petite sphère). Bot. Il se dit surtout d'une sorte de réservoir qui renferme les corpuscules reproducteurs de certains champignons. — Zool. Genre d'insectes coléoptères.

SPHÉRULÉ, ÉE, adj. Didact. Synonyme de *sphérulacé*.

SPHÉRULITE, s. f. Minér. Variété de feldspath en masses globulaires. — Zool. Genre de coquilles bivalves.

SPHÉRUS, n. pr. m. (pr. *sphéruce*). Temps hér. Écuyer de Pélops. Il donna son nom à l'île de Sphérie, dans laquelle il fut inhumé.

* **SPHINGIDE**, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un sphinx. — SPHINGIDES, s. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères.

SPHINGIVORE, adj. des 2 g. (du lat. *sphinx*, *gis*, sphinx; *voro*, je dévore). Zool. Qui dévore les papillons appelés sphinx, ou leurs chenilles.

SPHINOTRINE, s. f. Bot. Genre de champignons.

* **SPHINX**, s. m. Ant. *Sphinx égyptien*, celui qui n'a pas d'ailes, à la différence du *sphinx grec*. — *Sphinx mâle*, celui qui a la tête d'un homme barbu sur le corps d'un lion. — *Sphinx* se dit encore de différents monstres analogues au sphinx ordinaire, et qui sont représentés sur les monuments égyptiens : *Sphinx à tête de bélier*, etc. — Fig. *Sphinx*, homme habile à poser des problèmes, des questions difficiles, ou qui ne s'exprime que par énigmes.

SPHRAGIDIUM, s. m. (pr. *sphrugidiome*). Ant. gr. Antre du mont Cythéron, qui était consacré aux nymphes.

SPHRAGIE, adj. et s. f. V. SPHRAGIDE, au Dict.

SPHYGMOMÈTRE, s. m. (du gr. σφυγμὸς, pouls; μέτρον, mesure). Méd. Instrument propre à mesurer la fréquence du pouls.

SPHYGMOMÉTRIE, s. f. (même étym.). Méd. Mesure ou appréciation de la fréquence du pouls.

SPHYGMOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la sphygmométrie.

* **SPICIFÈRE**, adj. des 2 g. Zool. Qui porte une huppe droite sur la tête.

SPICIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *spica*, épi; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Qui a les fleurs disposées en épis.

SPICIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *spica*, épi; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un épi.

SPICIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *spica*, épi; *gerere*, porter). Bot. Qui porte des épis ou des fleurs disposées en épis.

SPICULAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *spiculum*, javelot). Minér. Qui a la forme d'un javelot. — s. f. Bot. Genre de champignons.

SPICULÉ, ÉE, adj. (du lat. *spicula*, dimin. de *spica*, épi). Bot. Qui est composé de plusieurs petits épis.

SPICULIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *spicula*, petit épi; *ferre*, porter). Bot. Dont les fleurs sont disposées en petits épis.

SPIELBERG, n. pr. m. Géogr. Château-fort de Moravie, dans les États autrichiens, sert de prison d'État pour les condamnés politiques qui doivent subir le *carcere duro*. V. CARCERE-DURO, au Complément.

SPIELMANNIE, s. f. Bot. Arbrisseau du cap de Bonne-Espérance, famille des verbénacées.

SPIGÉLIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une spigélie. — SPIGÉLIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes gentianées.

SPIGÉLINE, s. f. Chim. Substance amère extraite de la spigélie.

SPIGÉLIUS, n. pr. m. (pr. *spigéliuce*). Anc. anat. Célèbre anatomiste de Padoue, qui donna son nom au petit lobe du foie ; *Lobe de Spigélius*.

SPILACRE, s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

SPILANTHÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une spilanthe. — SPILANTHÉES, s. f. pl. Tribu de plantes corymbifères.

SPILE, s. m. (du gr. σπίλος, tache). Bot. Marque qui indique le point d'attache de la graine des graminées.

SPILHÉMIGONE, adj. des 2 g. (du gr. σπίλος, tache; ἥμισυς, moitié; γωνία, angle). Bot. Qui est marqué au centre d'une tache presque ronde.

* **SPILITE**, s. f. Minér. Roche brune, verte ou noire, avec des taches blanches ou rouges. Ce mot est écrit à tort *spilithe* dans la plupart des éditions du Dictionnaire où, de plus, on lui donne par erreur le genre masculin.

SPILOCÉE, s. f. (du gr. σπίλος, tache). Bot. Genre de champignons.

SPILOGASTRE, adj. des 2 g. (du gr. σπίλος, tache; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a le ventre marqué de taches.

SPILOGONE, adj. des 2 g. (du gr. σπίλος, tache; γωνία, angle). Bot. Qui est marqué de taches anguleuses.

SPILOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. σπίλος, tache; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes tachetées.

SPILOTE, s. f. (du gr. σπιλωτὸς, tacheté). Zool. Couleuvre tachetée de la Nouvelle-Hollande. — Genre d'oiseaux.

SPINA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Gaule Cisalpine, à l'embouchure la plus méridionale du Padus. Aujourd'hui *Spinazzino*. — s. f. Ant. rom. Espèce de digue qui régnait au milieu du cirque.

SPINA-BIFIDA, s. m. (mots lat. qui signif. *épine à deux pointes*). Méd. Nom par lequel Rhazès, médecin arabe, a désigné l'hydrorachis congéniale, à cause de l'écartement que présentent les apophyses épineuses.

SPINACHE, s. m. Zool. Poisson des mers du Nord.

SPIND, s. m. Mesure de capacité employée à Brême pour les matières sèches, et valant litr. 4,63.

* **SPINELLE**, s. f. Bot. Gros poil qui simule une petite épine. — Genre de plantes graminées.

SPINELLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est garni de spinelles.

SPINELLEUX, EUSE, adj. Bot. Qui paraît chargé de spinelles.

SPINELLINE, s. f. Minér. Variété de sphène.

SPINENSE, adj. m. (en lat. *spinensis*, de *spina*, épine). Myth. rom. Surnom d'un dieu champêtre que l'on invoquait pour qu'il préservât les champs des épines.

SPINESCENCE, s. f. (du lat. *spina*, épine). Bot. État d'un corps dont la surface est garnie d'épines.

SPINGARDE, s. f. Anc. t. milit. Ancienne machine de guerre. — Petite pièce de canon.

SPINHUYS, s. m. Maison de force où l'on enferme les femmes condamnées à la détention, en Hollande.

SPINICAUDE, adj. des 2 g. (du lat. *spina*, épine; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue hérissée d'épines. — Se dit aussi des oiseaux qui ont les pennes de la queue pointues.

SPINI-CÉRÉBRAL, ALE, adj. Zool. Se dit d'un animal qui a un cerveau et une moelle épinière.

SPINICOLLE, adj. des 2 g. (du lat. *spina*, épine; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet épineux.

SPINICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *spina*, épine; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes ou les anthères épineuses.

SPINI-CRÂNIO-TRAPÉZIEN, adj. et s. m. Anat. Se dit d'un nerf plus généralement appelé *accessoire de Willis*.

SPINICRURE, adj. des 2 g. (du lat. *spina*, épine; *crus*, *cruris*, jambe). Zool. Qui a les pattes épineuses.

SPINIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *spina*, épine; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'épines.

SPINILABRE, adj. des 2 g. (du lat. *spina*, épine; *labrum*, labre). Zool. Qui a le labre garni d'épines.

SPINIMANE, adj. des 2 g. (du lat. *spina*, épine; *manus*, main). Zool. Qui a les mains ou les pinces couvertes d'épines.

SPININERVÉ, ÉE, adj. (du lat. *spina*, épine; *nervus*, nerf). Bot. Qui a les nervures de ses feuilles garnies d'épines.

SPINIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *spina*, épine; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes chargées d'épines.

SPINITARSE, adj. des 2 g. (du lat. *spina*, épine; *tarsus*, tarse). Zool. Qui a les tarses épineux.

SPINOCARPE, adj. des 2 g. (du lat. *spina*, épine, et du gr. καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits épineux.

SPINO-CRÂNIO-TRAPÉZIEN, adj. et s. m. V. SPINI-CRANIO-TRAPÉZIEN, au Complément.

SPINOSULE, adj. des 2 g. Zool. Qui est garni d'épines obtuses.

SPINT, s. m. Mesure de capacité employée à Hambourg, et valant litr. 6,8810.

* **SPINTHRIEN, IENNE**, adj. Ant. rom. Qui a rapport aux spinthries ou à leurs débauches : *Pierres, médailles spinthriennes*. V. le Dict.

SPINTHRIES, s. m. pl. (en lat. *spinthria*). Ant. rom. Nom que l'on donne aux compagnons de débauche de Tibère, dans l'île de Caprée. — Il s'est dit, sous les empereurs suivants, de ceux qui inventaient de nouveaux raffinements de débauche.

SPINULAIRE, s. f. Bot. Genre d'algues.

SPINULE, s. f. (du lat. *spinula*, dimin. de *spina*, épine). Bot. Petite épine.

SPINULEUX, EUSE, adj. Bot. Qui est garni de spinules ou petites épines.

SPINULIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *spinula*, petite épine; *ferre*, porter). Bot. Qui porte de très-petites épines.

SPINULIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *spinula*, petite épine; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Qui a les calices de ses fleurs garnis de très-petites épines.

SPINULIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *spinula*, petite épine; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une petite épine.

* **SPIO**, n. pr. f. Myth. gr. Une des Néréides.

SPIONCELLE, s. f. Nom vulgaire du pipit des buissons.

SPIRACANTHE, s. m. Bot. Arbrisseau de l'Amérique méridionale, famille des synanthérées.

SPIRACULE, s. m. (du lat. *spiraculum*, petit soupirail). Zool. Orifice extérieur des trachées des artères.

SPIRALÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est tordu ou disposé en spirale.

SPIRALITÉ, s. f. Techn. État de ce qui est en spirale : *La spiralité d'un ressort*.

SPIRALITÈLE, adj. des 2 g. (du lat. *spira*, ligne spirale; *tela*, toile). Zool. Se dit d'une araignée dont la toile forme une spirale.

SPIRANTHÉ, ÉE, adj. (du gr. σπεῖρα, tour, spire; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit d'une plante dont les sépales calicinaux sont disposés en spirale autour de la sommité qui supporte les organes sexuels.

SPIRANTHÈRE, s. f. (du gr. σπεῖρα, tour; ἀνθηρὸς, fleuri). Bot. Arbrisseau du Brésil, famille des rutacées.

* **SPIRARQUE**, s. m. Ant. rom. Chef d'une spire ou d'un chœur bachique. Selon la plupart des critiques, ce mot n'a jamais désigné un grade militaire.

SPIRATELLE, s. f. Zool. Genre de mollusques nus des mers du Nord.

* **SPIRE**, s. f. Ant. Se dit quelquefois d'un chœur des ministres de Bacchus. — Archit. anc. On appelait *spire* le tore ou les deux tores placés à la base d'une colonne. — Zool. Partie de certaines coquilles qui est formée par leur enroulement sur elles-mêmes. — n. pr. f. Géogr. Rivière de la Bavière Rhénane, sort des Vosges, coule à l'E., et se jette dans le Rhin après un cours de 60 kil. — Ville du royaume de Bavière, ch.-l. du cercle du Rhin, sur la rivière de Spire. 9,000 hab. Évêché. Cathédrale célèbre. Commerce actif. — Hist. Ce fut sous Henri IV que *Spire* devint ville impériale et résidence des évêques. En 1350, la chambre impériale y fut transférée de Francfort, et elle y siégea jusqu'en 1688. En 1529, Charles-Quint y tint une diète fameuse, où il renouvela, contre Luther, Carlostadt, Muncer et leurs sectateurs, la proscription lancée à Worms, et où apparurent pour la première fois les protestants. *Spire*, détruite par les Français en 1689, se releva lentement de ses ruines. En 1792, Custine l'occupa. Souvent prise et reprise pendant les guerres de la révolution, elle fut enfin réunie à la France en 1796, et jusqu'en 1814 fit partie du dép. du Mont-Tonnerre. — *Voûtes de Spire*, se dit de deux dépôts qui renfermaient toutes les pièces des affaires portées devant la chambre impériale de Spire.

SPIRÉACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une spirée. — SPIRÉACÉES, s. f. pl. Tribu de plantes rosacées.

SPIRIDENT, s. m. Bot. Genre de mousses.

* **SPIRIFÈRE**, adj. des 2 g. (du lat. *spira*, spire; *ferre*, porter). Zool. Qui est muni d'une spire.

SPIRIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *spira*, spire; *forma*, forme). Didact. Qui est en forme de spirale.

* **SPIRIQUE**, adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme de spires.

SPIRIROSTRE, adj. des 2 g. (du lat. *spira*, spire; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec ou le sommet contourné en spirale.

SPIRITAIN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui voulait que la loi nouvelle fût remplacée par le règne du Saint-Esprit.

SPIRITROMPE, s. f. Zool. Trompe roulée en spirale que portent les insectes lépidoptères.

* **SPIRITUALISATION**, s. f. Littérat. Action de convertir le sens littéral d'un passage en un sens spirituel allégorique.

* **SPIRITUALISER**, v. a. Il signifie encore donner une tendance spiritualiste, dégager des sens, de la matière : *Spiritualiser l'amour*.

* **SPIRITUEL**, s. m. Hist. relig. Nom qui fut donné, dans le XIIIe siècle, à des membres de l'ordre des frères mineurs de Saint-François, qui firent schisme dans cet ordre, sous prétexte d'observance plus exacte de la règle.

* **SPIRIVALVE**, adj. des 2 g. Se dit d'une coquille univalve qui s'enroule obliquement sur elle-même.

SPIROBRACHIOPHORE, adj. des 2 g. (pr. *spirobrakiophore*) (du gr. σπεῖρα, spire; βραχίων, bras; φορὸς, qui porte). Zool. Qui porte des bras contournés en spirale.

SPIROGYRE, s. f. (du gr. σπεῖρα, spire; γυρὸς, rond). Bot. Genre d'algues.

* **SPIROÏDE**, adj. des 2 g. (du gr. σπεῖρα, spire; εἶδος, ressemblance). Didact. Qui a de la ressemblance avec une spire.

SPIROLOBÉ, ÉE, adj. (du gr. σπεῖρα, spire; λοβὸς, lobe). Bot. Qui a des cotylédons roulés en spirale.

SPIROLOCULINE, s. f. (du lat. *spira*, spire; *loculus*, cavité). Zool. Genre de coquilles uniloculaires.

SPIROPORE, s. m. (du gr. σπεῖρα, spire; πορὸς, pore, trou). Zool. Genre de la classe des polypiers.

SPIROPTÈRE, s. m. (du gr. σπεῖρα, spire; πτερὸν, aile). Zool. Genre de vers intestinaux.

* **SPIRORBE**, adj. des 2 g. (du lat. *spira*, spire; *orbis*, rond). Zool. Se dit d'une coquille orbiculaire, dont la spire est aplatie.

SPIROSTYLE, adj. des 2 g. (du gr. σπεῖρα, spire; στύλος, style). Bot. Qui a le style contourné en spirale.

SPIROYLE, s. f. Chim. Radicale que l'on a cru trouver dans l'huile volatile d'ulmaire.

SPIROYLURE, s. m. Chim. Combinaison de la spiroyle avec un corps simple.

SPIRULACÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à la spirule. — SPIRULACÉES, s. f. pl. Famille de mollusques.

SPIRULÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est contourné en spirale.

SPIRULINE, s. f. Bot. Genre de production microscopique peu connue.

SPIRULITE, adj. des 2 g. Synon. de *spirulacé*.

SPIRURE, adj. des 2 g. (du gr. σπεῖρα, spire; οὐρὰ, queue). Zool. Qui a la queue contournée en spirale.

SPISSICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *spissus*, épais; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes ou les antennes épaisses.

SPISSIROSTRE, adj. des 2 g. (du lat. *spissus*, épais; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec épais.

SPITHAMÉEN, ENNE, adj. et s. Ant. Nom d'une nation de pygmées. V. SPITHAME, au Dict.

SPITHEAD, n. pr. m. Géogr. Belle rade d'Angleterre, dans la Manche, entre Portsmouth et l'île de Wight. C'est le point de rendez-vous des flottes anglaises en temps de guerre.

SPITZBERG, n. pr. m. (littéral., *montagnes pointues*). Géogr. Archipel de l'océan Glacial Arctique, se compose de trois îles principales : le *Spitzberg* proprement dit, l'île du Sud-Est et l'île du Nord-Est. Il appartient à la Russie.

SPIZE, adj. des 2 g. (du gr. σπίζα, pinson). Zool. Qui ressemble au pinson. — SPIZES, s. m. pl. Famille d'oiseaux renfermant les moineaux communs.

SPLANCHNOCÔTE, s. f. (pr. *splanknocôte*). Anat. Côte du splanchnosquelette.

SPLANCHNODENT, s. m. (pr. *splanknodent*). Anat. Dent du splanchnosquelette.

SPLANCHNOLITHIASIE, s. f. (pr. *splanknolitiazie*) (du gr. σπλάγχνον, viscère; λίθος, pierre). Méd. Maladie causée par des concrétions calculeuses engendrées dans un viscère.

SPLANCHNOLITHIASIQUE, adj. des 2 g. (pr. *splanknolitiazique*). Méd. Qui appartient à la splanchnolithiasie.

SPLANCHNOLOGUE, s. m. (pr. *splanknologue*). Didact. Celui qui s'occupe de splanchnologie. V. ce mot, au Dictionnaire.

SPLANCHNOSCOPIE, s. f. (pr. *splanknoscopie*) (du gr. σπλάγχνον, entrailles; σκοπέω, je regarde). Ant. Inspection des entrailles des victimes pour découvrir la volonté des dieux, pour connaître l'avenir.

SPLANCHNOSQUELETTE, s. m. (pr. *splanknosquelette*). Anat. Squelette qui enveloppe les viscères.

SPLANCHNOSQUELETTIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient au splanchnosquelette.

SPLANCHNOVERTÉBRAL, ALE, adj. (pr. *splanknovertébral*). Anat. Qui a rapport à la splanchnovertèbre.

SPLANCHNOVERTÈBRE, s. f. (pr. *splanknovertèbre*). Anat. Vertèbre du splanchnosquelette.

SPLÉNECTOMIE, s. f. (du gr. σπλὴν, la rate; τέμνω, je coupe). Chir. Extirpation de la rate.

SPLÉNECTOMIQUE, adj. des 2 g. Chir. Qui appartient à la splénectomie.

SPLÉNEMPHRACTIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à la splénemphraxie. V. ce mot au Dictionnaire.

SPLÉNOLOGUE, s. m. (du gr. σπλὴν, la rate; λόγος, discours). V. SPLÉNOLOGIE, au Dictionnaire. On dit aussi *splénologiste*.

SPLÉNOPHRACTIQUE, adj des 2 g. Méd. Qui appartient à la splénophraxie.

SPLÉNOPHRAXIE, s. f. Méd. Synonyme de *splénemphrasie*. V. ce mot, au Dict.

SPODIOS, adj. m. (pr. *spodioce*) (du gr. σποδίος, de σποδὸς, cendre). Myth. gr. Surnom d'Apollon qui avait à Thèbes un autel construit avec les cendres des victimes.

SPODOCÉPHALE, adj. des 2 g. (du gr. σποδὸς, cendre; κεφαλὴ, tête). Zool. Qui a la tête d'un gris cendré.

SPODOCHRE, adj. des 2 g. (pr. *spodokre*) (du gr. σποδὸς, cendre; χρόα, couleur). Hist. nat. Qui est de couleur cendrée.

SPODOLEUQUE, adj. des 2 g. (du gr. σποδὸς, cendre; λευκὸς, blanc). Hist. nat. Qui est de couleur grise et blanche.

SPODOXANTHE, adj. des 2 g. (du gr. σποδὸς, cendre; ξανθὸς, jaune). Hist. nat. Qui est de couleur grise et jaune.

SPOLÉTAN, ANE, adj. et s. Géogr. Habitant de Spolète. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. On dit aussi *spolétin*.

SPOLÈTE, n. pr. f. Géogr. Ville des États de l'Église, ch.-l. de la délégation de Spolète, sur la Marroggia. 7,000 hab. Antiquités.

* **SPONDAÏQUE**, adj. des 2 g. Littér. anc. Il se dit aussi d'un vers grec ou latin entièrement composé de spondées, sauf l'avant-dernier, qui est un dactyle. — Ant. gr. *Flûte spondaïque*, flûte destinée à accompagner certains hymnes.

* **SPONDAULE**, s. m. (du gr. σπονδὴ, libation; αὐλη, flûte). Ant. gr. Celui qui jouait d'une flûte double, pendant qu'on faisait les libations. L'article du Dictionnaire est incomplet.

* **SPONDAULIES**, s. f. pl. Ant. gr. Il se dit aussi des airs de flûte que jouait le spondaule.

SPONDÉ, n. pr. f. Myth. gr. La Libation personnifiée. — La septième Heure du jour, celle qui était consacrée aux libations.

SPONDÉASME, s. m. Musiq. anc. Altération dans le genre harmonique, qui élevait la corde de trois demi-tons.

SPONDIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un spondias. — SPONDIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes térébinthacées.

SPONDIAS, s. m. Bot. Genre de plantes qui croissent aux Indes.

SPONDIOS, adj. m. (pr. *spondioce*). Myth. gr. Surnom d'Apollon protecteur des traités que l'on contractait en faisant des libations.

SPONDYLARTHROCACE, s. f. (du gr. σπόνδυλος, vertèbre; ἄρθρον, articulation, κακὸς, mauvais). Méd. Carie de la colonne vertébrale.

* **SPONDYLE**, s. m. Ant. gr. Boule de cuivre dont on se servait pour donner les suffrages. — Zool. *Spondyle*, genre d'insectes coléoptères.

SPONDYLOCLADE, s. m. (du gr. σπόνδυλος, vertèbre; κλάδος, rameau). Bot. Genre de champignons.

SPONDYLOZOAIRE, s. m. (du gr. σπόνδυλος, vertèbre; ζῶον, animal). Zool. Animal qui est pourvu d'une colonne vertébrale.

* **SPONGIAIRE**, adj. des 2 g. (du lat. *spongia*, éponge). Hist. nat. Qui ressemble à l'éponge. On dit aussi *spongié, ée*.

SPONGIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *spongia*, éponge; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme ou l'aspect d'une éponge.

SPONGIOCARPÉ, ÉE, adj. (du gr. σπόγγος, éponge; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits spongieux.

* **SPONGITE**, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une éponge. — SPONGITES, s. m. pl. Famille de polypes.

SPONSOR, adj. m. (Mot lat. qui signif. *garant, répondant*). Myth. rom. Surnom de Jupiter garant des promesses.

* **SPONTANÉITÉ**, s. f. Philos. *Spontanéité de l'entendement*, se dit, dans le système de Kant, de l'intervention active de l'intelligence, qui se joint à la réceptivité et à ses formes, pour réunir les intuitions et faire les idées.

SPORANGIOLE, s. m. Bot. Petite capsule, contenant plusieurs spores et enveloppée d'une sporange, qu'on observe dans certaines plantes cryptogames.

SPORANGIOLIFÈRE, adj. des 2 g. Bot. Qui porte ou renferme des sporangioles.

SPORÉE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la spargoute.

SPORENDONÈME, s. f. Bot. Genre de champignons.

* **SPORIDÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui porte ou produit des spores.

SPORIDESME, s. m. Bot. Genre de champignons.

* **SPORIDIE**, s. f. (en lat. *sporidia*). Bot. Corpuscule reproducteur des champignons.

SPORIDIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *sporidia*, sporidie; *ferre*, porter). Bot. Qui porte ou renferme des sporidies.

SPORIDIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *sporidia*, sporidie; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme de sporidies.

SPORIDIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *sporidia*, sporidie; *gerere*, porter). Bot. Syn. de *sporidifère*.

SPORIDOQUE, s. m. (du gr. σπορὰ, graine; δοχὸς, qui reçoit). Bot. Organe qui, dans les lichens, est interposé entre les sporanges.

SPORISORION, s. m. Bot. Genre de champignons.

SPOROCYBE, s. m. (du gr. σπορὰ, graine; κύβη, tête). Bot. Genre de champignons.

SPORODESME, s. m. (du gr. σπορὰ, graine; δέσμη, faisceau). Bot. Genre de champignons.

SPORODESMIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un sporodesme. — SPORODESMIÉES, s. f. pl. Famille de champignons.

SPOROPHLÉON, s. m. Bot. Genre de champignons.

SPOROPHORE, adj. des 2 g. (du gr. σπορὰ,

graine; φορὸς, qui porte). Bot. Qui porte des graines.

SPOROTRICHÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un sporotrique. — SPOROTRICHÉES, s. f. pl. Famille de champignons.

SPORT, s. m. (pr. *sporte*). Néol. Mot anglais qui signifie jeu, divertissement, et qui s'applique particulièrement au plaisir de la chasse.

* **SPORTULE**, s. f. Ant. rom. Droit d'entrée en fonctions que payaient les nouveaux duumvirs. — Monnaie de l'empire grec. Elle valait, à ce que l'on croit, 250 sous d'or. — Anc. cout. Droit qu'on payait à chaque mutation.

SPORULEUX, EUSE, adj. Bot. Qui renferme beaucoup de sporules.

SPORULIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *sporula*, sporule; *gerere*, porter). Bot. Qui porte ou renferme des sporules.

SPRÉE, n. pr. f. Géogr. Rivière d'Allemagne; elle naît dans le royaume de Saxe, et tombe à Spandau dans la Havel. Cours, 300 kil.

SPRINGALLE, s. f. Anc. t. milit. Machine à jeter des pierres. On la nommait aussi *springarde*.

SPRING-STOCK, s. m. Relat. Bâton dont les paysans hollandais se servent pour franchir les fossés qui coupent les prairies.

SPROPOSITO, s. m. Néol. Mot italien qui signifie *chose dite hors de propos*, et qui s'emploie quelquefois en français.—Pl., des *spropositi*.

SPUMAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *spuma*, écume). Didact. Qui ressemble à de l'écume.

SPUMESCENT, ENTE, adj. (même étym.). Didact. Qui a l'apparence de l'écume.

SPURIEN, IENNE, adj. Anc. cout. Illégitime, bâtard. — Irrégulier : *Rente spurienne*. — *Spurienne*, s. f. Emphytéose.

SPUTATEUR, adj. et s. m. (du lat. *sputare*, cracher). Méd. Qui crache, lance de la salive.

SQUALIDE, adj. des 2 g. (du lat. *squalidus*, même signif.). Néol. Sale, crasseux, malpropre. — Zool. Qui ressemble au squale. — SQUALIDES, s. m. pl. Famille de poissons.

SQUALIDITÉ, s. f. Néol. État de ce qui est sale, malpropre. On dit aussi *squaleur*.

* **SQUAMME**, s. f. Bot. Petite écaille ou bractée qui entoure le calice de certaines fleurs.

SQUAMMELLE, s. f. (dimin. de *squamme*). Bot. Petite squamme, petite bractée.

SQUAMMELLIFÈRE, adj. des 2 g. (du fr. *squammelle*, et du lat. *ferre*, porter). Bot. Qui porte des squammelles.

SQUAMMELLI-FIMBRILLÉ, adj. Bot. Se dit du clinanthe des synanthérées, lorsqu'il porte des squammelles et des fimbrilles.

SQUAMMELLIFORME, adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme de squammelles.

SQUAMMELLULE, s. f. (dimin. de *squamme*). Bot. Très-petite squamme ou bractée.

SQUAMMIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *squama*, écaille; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Dont la fleur se compose d'une ou plusieurs écailles.

SQUAMMIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *squama*, écaille; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles en forme d'écailles.

SQUAMMIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *squama*, écaille; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une écaille.

SQUAMMIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *squama*, écaille; *gerere*, porter). Hist. nat. Qui porte des écailles.

* **SQUAMMIPENNE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a les nageoires garnies d'écailles.

* **SQUAMMODERME**, adj. des 2 g. (du lat. *squama*, écaille, et du gr. δέρμα, peau). Zool. Qui a la peau couverte d'écailles.

SQUAMMULEUX, EUSE, adj. Hist. nat. Qui est garni de squammules ou de très-petites écailles.

SQUAMMULIFORME, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la forme de très-petites écailles.

* **SQUARE**, s. m. (pr. *skouère*). Mot anglais dont on se sert quelquefois pour désigner une espèce de jardin, entouré de grilles, qui se trouve au milieu d'une place publique : *Les squares de Londres*.

SQUARRULEUX, EUSE, adj. (dimin. de *squarreux*). Bot. Qui est un peu roide et dur au toucher.

SQUELETTOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. σκελετὸν, squelette; εἶδος, ressemblance). Didact. Qui a de la ressemblance avec un squelette.

SQUELETTOLOGISTE, s. m. Didact. Auteur d'une squelettologie. V. ce mot au Dict. On dit aussi *squelettologue*.

SQUILLACE, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Calabre Ultérieure deuxième. 3,000 hab. Évêché.

SQUILLACÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à une squille. — SQUILLACÉS, s. m. pl. Famille de crustacés. On dit aussi *squillade* et *squillaire*.

SQUIRE, s. m. Titre que prennent en Angleterre les personnes qui tiennent le milieu, par leur rang, entre la bourgeoisie et la noblesse: il répond à notre ancien titre d'écuyer (pr. *skouaère*).

SRADDHADÉVA, n. pr. m. Myth. ind. Un des noms de Yama, dieu de la Mort.

* **ST.** Chim. Abréviation du mot *strontium*.

S. T. Ant. rom. Sigle qui signifie, *silentium tene*, ou *tenete*, garde ou gardez le silence.

STAB, s. m. Mesure de longueur employée à Fribourg; elle vaut, mètr. 1,0696.

STABAT, s. m. Liturg. Hymne qu'on chante dans les églises pendant la semaine sainte, et qui rappelle les souffrances morales de la sainte Vierge pendant le crucifiement de son fils. Elle commence par ce vers : *Stabat Mater dolorosa*. On l'attribue à Jacoponus, frère mineur franciscain du XIV[e] siècle. — Composition musicale sur les paroles du Stabat : *Le Stabat de Pergolèse*.

STABIES, n. pr. f. Géogr. anc. Ville maritime de la Campanie, sur le golfe de Putéoles, fut engloutie par l'éruption du Vésuve, l'an 79 de J. C. Aujourd'hui, *Castel-a-Mare di Stabia*.

STABILISATION, s. f. Néol. Action de stabiliser.

STABILISER, v. a. Néol. Rendre stable : *Stabiliser un gouvernement*, *des institutions*.

STABLAT, s. m. Demeure que les habitants de certaines parties des Alpes se préparent à l'entrée de l'hiver, et où ils s'enferment jusqu'à la fin des neiges avec leurs troupeaux.

* **STABLE**, adj. des 2 g. Mus. anc. S'est dit, par opposition à *mobile*, de la corde proslambanomène et des deux cordes extrêmes de chaque tétracorde.

STABLEMENT, adv. Néol. D'une manière stable, avec stabilité.

STABLÈRE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de protestants qui proscrivaient la guerre et l'usage des armes.

STABROEK, n. pr. m. Géogr. Ville de la Guyane anglaise, ch.-lieu du gouvernement de Demerary. 10,000 hab. Quelques édifices.

STABULATION, s. f. (du lat. *stabulum*, étable). Agric. Action, manière d'entretenir les étables.

STACCATO, adv. Musiq. Mot italien qui, sur les partitions, indique qu'il faut attaquer brusquement la corde avec l'archet, pour faire entendre chaque note détachée. On dit aussi substantiv. : *Un staccato*.

STACHYGYNANDRE, s. m. (pr. *stakiginandre*) (du gr. στάχυς, épi; γυνὴ, femme; ἀνὴρ, homme). Bot. Genre de mousses.

STACHYLIDION, s. m. (pr. *stakilidion*). Bot. Genre de champignons.

* **STACHYOPTÉRIDE**, adj. des 2 g. (pr. *stakioptéride*) (du gr. στάχυς, épi; πτέρις, fougère). Bot. Qui a la fructification disposée en épi.

STACKHOUSIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une stakhousie. — STACKHOUSIÉES, s. f. pl. Famille de plantes térébinthacées.

* **STADE**, n. pr. f. Géogr. Ville du Hanovre, ch.-l. du gouvernement de Stade, près de la rive gauche de l'Elbe. 5,000 hab. Fortifications. École de cavalerie. Jadis ville impériale et hanséatique. Sous l'empire français, *Stade* fut le ch.-l. d'une sous-préfecture du dép. des Bouches-de-l'Elbe.

STADINGUE, s. m., adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Nom d'un peuple qui habitait des marais situés entre la Frise et la Saxe. Les *Stadingues* ayant voulu former une église à part, furent détruits en 1233 par une croisade commandée par Henri, duc de Brabant. On croit qu'ils professaient le manichéisme. On écrit aussi *Stading*.

STAFFA, n. pr. f. Géogr. Une des îles Hébrides, en Écosse, petite et toute basaltique. On y admire plusieurs grottes curieuses, entre autres celle dite *de Fingal*.

STAFFARDES, n. pr. f. Géogr. Village des États sardes, dans le Piémont. Catinat y remporta une victoire sur le duc de Savoie, le 18 août 1690.

STAFFORD, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Stafford. 7,000 hab.

STAGIRE, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de Macédoine, en Chalcidique, au N. Patrie d'Aristote. Auj. *Port Libesade* ou *Stravro*.

STAGIRITE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de la ville de Stagire. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — *Le Stagirite*, se dit d'Aristote, né à Stagire.

STAGNAL, ALE, adj. (du lat. *stagnum*, étang). Hist. nat. Qui vit ou se plaît dans les marais.

STAGNICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *stagnum*, étang; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit dans les étangs.

STAHLIANISME, s. m. Système médical introduit par Stahl, qui expliquait tous les phénomènes de l'économie animale par un principe immatériel, l'âme.

STAHLIEN, IENNE, adj. et s. Partisan du stahlianisme. — Qui appartient à ce système.

STAHLISME, s. m. V., plus haut, STAHLIANISME.

STAJA, s. f. Mesure de capacité employée dans les États sardes, pour le blé, et valant 2 mines, ou lit. 38, 3300. — Mesure de capacité employée à Naples, pour l'huile, lit. 9, 9037. — Mesure de capacité de Palerme, lit. 2, 4600. — Pl., des *staje*.

STAJO, s. m. Subdivision des mesures de capacité employées en Italie. Le *stajo* vaut 80 lit. — Mesure de capacité employée à Lucques pour les matières sèches, lit. 24, 3690. — Mesure employée en Dalmatie, lit. 148, 6530. — Pl., des *staji*.

STAJOLO, s. m. Mesure agraire employée en Toscane, et valant, ares 4, 9580. — Pl., des *stajoli*.

STALACTIFÈRE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui porte des stalactites.

STALACTITIQUE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui ressemble à une stalactite.

STALAGMATIQUE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui ressemble à un stalagmite.

STAMBOUL, n. pr. m. Nom que les Turcs donnent à la ville de Constantinople. On l'emploie quelquefois en poésie comme synonyme de *Constantinople*.

STAMETTE, s. f. Comm. Étoffe de laine qu'on fabrique en Hollande.

STAMINÉ, ÉE, adj. (du lat. *stamen, inis*, étamine). Bot. Qui est muni ou accompagné d'étamines.

STAMINIPARE, adj. des 2 g. (du lat. *stamen*, *inis*, étamine; *parere*, produire). Bot. Se dit d'une fleur dont les organes ont pris la forme d'étamine.

STAMINULE, s. f. Bot. Étamine rudimentaire.

STANCARIANISME, s. m. Hist. relig. Doctrine des stancariens.

STANCARIEN, IENNE, adj. Hist. relig. Qui appartient au stancarisme ou aux stancariens. — *Stancarien*, s. m. Disciple de Stancari, hérésiarque italien du XVI[e] siècle, qui enseignait que Jésus-Christ était médiateur en qualité d'homme seulement, et non comme réunissant la nature divine et la nature humaine.

STANCO, n. pr. m. Géogr. Une des Sporades, à 16 kil. des côtes de la Turquie d'Asie. 42 kil. sur 8. 6,000 hab. Ch.-l. *Stanco*. Sol fertile. Vins exquis. — Ch.-lieu de l'île de même nom, sur la côte N.-E. Pop. fort diminuée. Évêché.

STANDART, s. m. Anc. t. milit. Étendard, et particulièrement celui qui servait de signe de ralliement à toute l'armée, dans le moyen âge.

STANISLAVOV, n. pr. m. Géogr. Ville de la Galicie, ch.-l. de cercle, sur la Bistriça. 6,200 hab. Grand commerce.

STANNAGE, s. m. Techn. Opération qui consiste à imprégner une étoffe d'une dissolution d'étain, avant de la teindre.

* **STANNATE**, s. m. (du lat. *stannum*, étain). Chim. Sel produit par la combinaison de l'oxyde d'étain avec une base.

STANNEUX, EUSE, adj. Didact. Qui tient de l'étain. — Chim. *Oxyde stanneux*, le premier degré d'oxydation de l'étain. — *Sulfure stanneux*, le premier degré de sulfuration de l'étain. — *Stanneux* se dit aussi des sels dans lesquels entre l'oxyde stanneux, ou dont la composition correspond à la sienne.

STANNIDE, adj. des 2 g. Minér. Qui ressemble à l'étain. — STANNIDES, s. m. pl. Famille de minéraux.

STANNIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *stannum*, étain; *ferre*, porter). Minér. Qui contient de l'étain.

* **STANNIQUE**, adj. des 2 g. Chim. Il se dit aussi des sels dans lesquels entre l'oxyde stannique.

STANNOSO-POTASSIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel stanneux qui est combiné avec un sel potassique.

STANOVOÏ, adj. et s. m. pl. Géogr. Chaîne de montagnes de la Sibérie, qui sépare en partie ce pays de l'empire chinois : *Les Stanovoï* ou *les monts Stanovoï*. On les appelle aussi *Jablonoï*.

STANTZAÏTE, s. f. Minér. Variété d'andalousite.

STANZ, n. pr. m. Géogr. Ville de Suisse, dans le canton d'Underwald. 5,000 hab. Il se tint à

Stanz, en 1481, une assemblée célèbre, dans laquelle la convention de Sempach fut ratifiée, et l'union des cantons suisses maintenue. Bruno y défit les cantons insurgés le 9 septembre 1798.

STAOUÉLI, n. pr. m. Géogr. Lieu de l'Algérie, à 24 kil. O. d'Alger. Les Français y battirent les Algériens le 19 juin 1830.

STAPÈDE, s. m. (du lat. *stare*, se tenir; *pes*, *pedis*, pied). Ant. rom. Nom par lequel des archéologues ont désigné le prétendu étrier des Romains. Ils disent aussi *stapie*, s. f.

STAPHYLÉ, n. pr. f. (du gr. σταφυλή, raisin). Myth. gr. Nymphe dont Bacchus fut épris et que ce dieu changea en vigne.

STAPHYLIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au staphylier. — STAPHYLIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

STAPHYLINIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble au staphylin. — STAPHYLINIDES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères. On dit aussi *staphylinien, ienne*.

STAPHYLINIFORME, adj. des 2 g. Zool. Dont la forme rappelle celle du staphylin.

STAPHYLOPLASTIE, s. f. (du gr. σταφυλή, la luette; πλάσσω, je forme). Chir. Restauration du voile du palais.

STAPHYLOTOME, s. m. (du gr. σταφυλή, la luette; τομή, action de couper). Chir. Instrument propre à exciser la luette.

STAPHYLOTOMIE, s. f. (même étym.). Chir. Excision de la luette.

STAPHYLOTOMIQUE, adj. des 2 g. Chir. Qui appartient à la staphylotomie.

STAPHYSINE, s. f. Chim. Substance qu'on retire de la staphysaigre.

STARBIE, s. f. Bot. Plante de l'île de Madagascar.

STARELLO, s. m. Mesure de capacité employée en Sardaigne pour le blé; elle vaut 16 imbuti ou litr. 48, 96.

STARGARD, n. pr. m. Géogr. Nom de deux villes d'Allemagne: l'une, *Alt-Stargard* (ou *Vieux-Stargard*), dans le grand-duché de Mecklembourg, à 20 kil. N.-E. de Strélitz. 1,200 hab.; — l'autre, *Neu-Stargard* (ou *Nouveau-Stargard*), dans la Poméranie, à 32 kil. E. de Stettin. 8,400 h.

* **STARIE**, s. f. Dans l'ancienne jurispr. commerciale, on appelait *staries* le délai dans lequel l'affréteur était tenu d'amener au quai les marchandises que le capitaine devait charger dans son navire, et le délai dans lequel le chargeur devait recevoir du capitaine ces mêmes marchandises, après l'arrivée du bâtiment. Les *staries* s'appelaient aussi *jours de planche*.

STARIQUE, s. m. Zool. Genre d'oiseaux palmipèdes.

STARKEMBOURG, n. pr. m. Géogr. Province du grand-duché de Hesse-Darmstadt. 250,000 h. Ch.-l. *Darmstadt*.

STARRE, s. f. Diplom. Nom des chartes des Juifs.

STATILANUS, n. pr. m. Myth. rom. V. STATANUS, au Dictionnaire.

* **STATHOUDER**, s. m. Hist. Titre de dignité qui était d'abord relatif à chacune des Provinces-Unies: *Stathouder de Hollande, de Zélande.* — *Stathouder héréditaire*, titre qui fut donné, par cinq provinces, en 1674, à Guillaume III, prince d'Orange, depuis roi d'Angleterre. En 1747, les Provinces-Unies nommèrent Guillaume IV, prince d'Orange et de Nassau-Dietz, *stathouder-général et héréditaire*. Les *stathouders* devinrent alors de véritables souverains. Leur pouvoir se maintint jusqu'au moment où les Français firent la conquête de la Hollande (1795).

STATHOUDÉRIEN, IENNE, adj. et s. Hist. Partisan du stathoudérat. — Qui appartient au stathoudérat.

STATICÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la statice. — STATICÉES, s. f. pl. Nom donné quelquefois à la famille des plombaginées, parce qu'elle renferme la statice.

STATIELLATE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Ligurie, à l'O. Il avait pour capitale *Aquæ Statiellæ*. Auj. *Aix*.

STATIF, IVE, adj. Didact. Qui appartient à une station. — Ant. rom. *Camp statif*, camp où une armée demeurait quelque temps pour se reposer ou pour garder un pays. — *Féries statives*, celles qui étaient célébrées par tout le peuple et dont le jour était fixé par les fastes.

* **STATION**, s. f. Ant. rom. Relais de poste sur les routes militaires. — La même chose que le *camp statif*. V. le mot précéd. — En France, endroit où se tiennent les voitures publiques pour prendre les voyageurs: *Attendre une voiture à la station.* — *Station* se dit plus particulièrement, sur les lignes de chemin de fer, de l'endroit où s'arrête un convoi, pour prendre ou déposer des voyageurs: *La station d'Étampes, de Saint-Denis. Convoi qui s'arrête à chaque station.* — On le dit aussi de l'ensemble des constructions qui se trouvent à une station, et que nécessitent l'embarquement et le débarquement des voyageurs et des marchandises. — Relat. Dans l'Orient, on appelle *station*, ce qu'un homme peut parcourir en un jour. Dans plusieurs pays, la *station* est de 24 milles.

* **STATIONNAIRE**, s. m. Hist. eccl. Diacre qui était de semaine, pour chanter l'Evangile à la messe que le pape disait dans les stations.

STATIONNAIREMENT, adv. D'une manière stationnaire.

STATIONNARITÉ, s. f. Néol. État de ce qui est stationnaire.

* **STATISTIQUE**, s. f. Description détaillée d'un pays, d'une contrée, relativement à son étendue, à sa population, à son commerce, à ses ressources agricoles et industrielles, etc.: *Statistique de la France; statistique d'un département.*

STATMEISTER, s. m. Hist. Bourgmestre ou maire de l'ancienne ville de Strasbourg.

STATUETTE, s. f. B.-arts. Petite statue: *Cheminée ornée de statuettes.*

* **STATUT**, s. m. Hist. *Statut d'Alexandre*, loi par laquelle il est défendu au roi de Pologne de disposer des revenus de la couronne, sans le consentement des états et de la diète. On la nomme ainsi, parce qu'elle fut portée sous le règne d'Alexandre, vers 1502. — *Statut de sang*, nom que les dissidents d'Angleterre ont donné au bill d'Henri VIII, connu sous le nom de *bill des six articles*.

STATYRE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

STAUNTONIE, s. f. Bot. Arbuste de la Chine, famille des ménispermées. Le Dict. donne à tort *stautonie*.

STAUROGLYPHE, adj. des 2 g. (du gr. σταυρὸς, croix; γλύφω, graver). Didact. Qui est marqué d'une croix.

STAUROLITHE, s. f. (du gr. σταυρὸς, croix; λίθος, pierre). Minér. Nom donné à l'harmatome et à la staurotide.

STAUROPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. σταυρὸς, croix; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles opposées en croix.

STAUROPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. σταυρὸς, croix; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes marquées d'une croix.

STAUROTIQUE, adj. des 2 g. Minér. Qui contient des cristaux de staurotide.

STAUROTYPE, s. m. (du gr. σταυρὸς, croix; τυπὸς, empreinte). Zool. Genre de tortues.

STAUTONIE, s. f. Bot. V. STAUNTONIE, au Compl.

STAVROLÂTRE, s. m. V. STAUROLATRE, au Dict.

STAVROPOL, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouv. de Simbirsk, sur le Volga. 2,500 hab. — Autre ville de Russie, dans le Caucase. 7,000 hab.

STÉARATOLÉ, s. m. Pharm. V. STÉARATÉ, au Dictionnaire.

STÉARATOLIQUE, adj. des 2 g. Pharm. Se dit d'un médicament qui a le caractère d'un stéaratolé.

STÉAROL, s. m. (du gr. στέαρ, suif). Pharm. La graisse considérée comme excipient.

STÉAROLÉ, s. m. Pharm. Graisse médicamenteuse.

STÉAROLIQUE, adj. des 2 g. Pharm. Qui a le caractère d'un stéarolé.

STÉAROLITE, s. m. Pharm. Pommade magistrale.

STÉAROLURE, s. m. Pharm. Médicament graisseux combiné à une substance métallique.

STÉARONE, s. f. Chim. Substance particulière qu'on obtient en distillant l'acide stéarique avec de la chaux.

STÉAROPTÈNE, s. m. (du gr. στέαρ, suif; πτηνὸς, volatil). Chim. Portion concrète et cristalline des huiles volatiles.

STÉARO-RICINATE, s. m. Chim. Sel qui résulte de la combinaison de l'acide stéaro-ricinique avec une base.

STÉARO-RICINIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la saponification de l'huile de ricin.

STÉASCHISTE, s. m. Minér. Roche à base de talc, et divisible par feuillets.

STÉATOMATODE, adj. des 2 g. (du gr. στέαρ, στέατος, graisse; εἶδος, ressemblance). Méd. Qui a de la ressemblance avec du suif ou du lard.

STÉATOPYGE, adj. des 2 g. (du gr. στέαρ, στέατος, suif; πυγή, derrière). Zool. Qui a la base de la queue formée d'une masse de graisse.

STÈBE, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

STÉBLÉVIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de chrétiens plus connus sous le nom de *baculaires*.

STÉCHADES, adj. et s. f. pl. Géogr. anc. Petites îles de la Méditerranée, au S.-E. de la Gaule. Aujourd'hui *les îles d'Hières*. — *Petites Stéchades*, petites îles de la Gaule, près de Marseille.

STECKEN, s. m. Mesure cubique pour le bois, employée dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, et valant 10 pieds cubes, à 25 centimètres le pied.

STECQ, s. m. Jeux. Se dit, au romastecq, de la marque que l'on efface pour celui qui a fait la dernière levée.

STEEPLE-CHASE, s. m. Man. Mot anglais qui signifie *course au clocher*. On l'emploie en français pour désigner une course à cheval qui se fait en allant à travers champs vers le but indiqué (pr. *stiple-tchèce*).

STÉGOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. στέγη, toit; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes disposées en forme de toit.

STÉHÉLINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la stéhéline. — STÉHÉLINÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

STEIN, s. m. Poids de Bohême, valant kil. 10, 2869. — Ancien poids d'Anvers; kil. 3, 7612. — Nouveau poids du grand-duché de Bade; kil. 5. — Poids de Leipzig; kil. 10, 2838. — Poids de Pologne; kil. 12, 9600. — Poids de Suisse, canton de Soleure; kil. 5, 1840.

STEINHEILITE, s. f. Minér. Un des noms de la dichroïte.

STEINKERQUE, n. pr. m. Géogr. Petite ville de Belgique, dans la province de Hainaut. 900 h. Le maréchal de Luxembourg y remporta une victoire célèbre sur le prince d'Orange et les alliés, le 4 août 1692. — s. f. S'est dit d'un mouchoir noué négligemment autour du cou: *Une cravate à la Steinkerque*, ou *une steinkerque*.

STEIROSE, s. f. (du gr. στεῖρος, stérile). Méd. Stérilité de l'homme ou de la femme.

STEKAN, s. m. Mesure de capacité employée autrefois dans les Pays-Bas pour le vin, et valant, lit. 19, 40. — Mesure de capacité employée autrefois à Amsterdam pour l'eau-de-vie, et valant, lit. 18, 75.

STELAGE, s. m. Anc. cout. Droit que l'on percevait sur le sol, dans la principauté de Bouillon.

STÈLE, s. f. Ant. Espèce de colonne brisée, destinée à porter une inscription. — Poteau où l'on exposait certains condamnés, à Athènes.

STÉLIDE, s. f. Zool. Genre d'insectes hyménoptères. — Bot. Genre de plantes orchidées.

* **STELLAIRE**, s. f. Bot. Genre de plantes caryophyllées, dont plusieurs espèces croissent en France.

STELLÉRINE, s. f. Bot. Genre de plantes de la Sibérie, famille des thymélées.

* **STELLIFÈRE**, adj. des 2 g. (du lat. *stella*, étoile; *ferre*, porter). Didact. Qui porte des étoiles. — *Le monde stellifère*, le ciel. — Hist. nat. *Stellifère*. Qui porte des taches étoilées, ou des parties disposées en forme d'étoile. — s. f. Bot. Genre de champignons.

STELLIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *stella*, étoile; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une étoile.

STELLIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *stella*, étoile; *gerere*, porter). Didact. Qui a quelque partie disposée en manière d'étoile.

STELLINERVE, adj. des 2 g. (du lat. *stella*, étoile; *nervus*, nerf). Bot. Qui a des feuilles dont les nervures sont étoilées.

STELLIONIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un stellion. — STELLIONIDES, s. m. pl. Famille de reptiles.

STELLIPORE, adj. des 2 g. (du lat. *stella*, étoile; *porus*, pore). Zool. Qui a des pores en forme d'étoiles.

* **STELLITE**, s. f. Minér. (du lat. *stella*, étoile; avec la terminaison *ite*, commune à un grand nombre de corps minéralisés). Orthographe véritable du mot qui, d'après une fausse étymologie, est écrit *stellithe*, au Dictionnaire.

STELLULE, s. f. (du lat. *stellula*, dimin. de *stella*, étoile). Bot. Petite étoile ou rosette de feuilles qui termine la tige de certaines mousses.

STELLULÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui a des

feuilles disposées en étoiles, des poils ramifiés en manière d'étoiles; ou des pores en forme d'étoiles.

STÉMASTRE, s. m. Bot. Genre de champignons.

STEMMATIQUE, adj. des 2 g. Zool. Qui a rapport aux stemmates.

STEMMATOPE, s. m. Zool. Genre de mammifères amphibies renfermant plusieurs espèces de phoques.

STÉNÉLOPHE, s. m. (du gr. στενὸς, étroit, serré; λόφος, crête). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

STÉNÉLYTRE, adj. des 2 g. (du gr. στενὸς, étroit; ἔλυτρον, élytre, étui). Zool. Qui a des élytres rétrécis au sommet. — **STÉNÉLYTRES**, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères. *Sténélitre* est une faute typographique du Dictionnaire.

STÉNÉOSAURE, s. m. (du gr. στενὸς, étroit; σαῦρος, lézard). Zool. Genre de crocodiles dont on ne connaît que des débris fossiles.

STÉNICLE, s. m. Hist. anc. Lieu d'assemblée des Messéniens.

STÉNIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un stène. — **STÉNIDES**, s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères brachélytres.

STÉNIES, s. f. pl. Ant. gr. Fête athénienne dans laquelle les femmes se lançaient mutuellement des railleries.

STÉNOCARDIAQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à la sténocardie. V. ce mot, au Dict.

* **STÉNOCARPE**, adj. des 2 g. (du gr. στενὸς, étroit; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits fort étroits.

STÉNOCÉPHALE, s. m. (du gr. στενὸς, étroit; κεφαλὴ, tête). Zool. Genre d'insectes hémiptères.

STÉNOCERQUE, s. m. (du gr. στενὸς, étroit; κέρκος, queue). Zool. Genre de reptiles sauriens.

STÉNOCORE, s. m. (du gr. στενὸς, étroit; κόρις, punaise). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

STÉNOCORME, adj. des 2 g. (du gr. στενὸς, étroit; κορμὸς, tronc). Zool. Qui a le tronc étroit.

STÉNODACTYLE, s. m. (du gr. στενὸς, étroit; δάκτυλος, doigt). Zool. Genre de reptiles sauriens.

STÉNODÈRE, s. m. (du gr. στενὸς, étroit; δέρη, cou). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

STÉNODIDACTYLE, adj. des 2 g. (du gr. στενὸς, étroit; δὶς, deux; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui possède à chaque pied deux doigts étroits et sans membrane.

STÉNODONTE, adj. des 2 g. (du gr. στενὸς, étroit; ὀδοὺς, οντος, dent). Bot. Qui a des dentelures étroites.

STÉNOGONE, adj. des 2 g. (du gr. στενὸς, étroit; γωνία, angle). Minér. Qui a des angles très-étroits.

STÉNOGYNE, s. f. (du gr. στενὸς, étroit; γυνὴ, femme, femelle). Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

STÉNOLOBE, adj. des 2 g. (du gr. στενὸς, étroit; λόβος, lobe). Bot. Qui a des lobes étroits.

STÉNOLOPHE, s. m. (du gr. στενὸς, étroit; λόφος, crête). Zool. V. **STÉNÉLOPHE**, au Dict. — Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

STÉNONOME, adj. des 2 g. (du gr. στενὸς, étroit; νόμος, loi). Minér. Se dit d'une substance dont les formes crystallines s'expriment par des formules qui ont des exposants resserrés entre les limites des trois premiers nombres naturels.

STÉNOPÉTALE, adj. des 2 g. (du gr. στενὸς, étroit; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales étroits. — s. m. Plante crucifère de la Nouvelle-Hollande.

STÉNOPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. στενὸς, étroit; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles étroites.

STÉNOPODE, adj. des 2 g. (du gr. στενὸς, étroit; πούς, ποδὸς, pied). Hist. nat. Qui a le pied ou le stipe très-mince.

STÉNOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. στενὸς, étroit; πτέρον, aile). Zool. Qui a des ailes étroites. — **STÉNOPTÈRES**, s. m. pl. Famille de coléoptères.

STÉNORHIZE, adj. des 2 g. (du gr. στενὸς, étroit; ῥίζα, racine). Bot. Qui a des racines grêles.

STÉNORHYNQUE, s. m. (du gr. στενὸς, étroit; ῥύγχος, bec). Zool. Genre de mammifères amphibies voisins des phoques. — Genre de crustacés. — Genre d'insectes coléoptères.

STÉNOSTACHYÉ, ÉE, adj. (pr. *sténostakié*) (du gr. στενὸς, étroit; στάχυς, épi). Bot. Dont les fleurs sont disposées en épis grêles.

STÉNOSTOMATASPISTE, adj. des 2 g. (du gr. στενὸς, étroit; στόμα, bouche; ἀσπὶς, écaille). Zool. Qui est écailleux et qui a la bouche étroite. — **STÉNOSTOMATASPISTES**, s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens.

* **STÉNOSTOME**, adj. des 2 g. (du gr. στενὸς, étroit; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche ou l'ouverture étroite.

STÉNOTACTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. στενὸς, étroit; τακτικὴ, disposition). Minér. Se dit d'une substance dont les crystaux sont produits par des décroissements sur le même angle et les mêmes bords.

STÉNOTÉTRADACTYLE, adj. des 2 g. (du gr. στενὸς, étroit; τέτρα, quatre; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui possède, à chaque pied, quatre doigts sans membranes.

STÉNOTRÈME, s. m. (du gr. στενὸς, étroit; τρῆμα, trou). Zool. Genre de coquilles univalves.

STÉNOTRIDACTYLE, adj. des 2 g. (du gr. στενὸς, étroit; τρὶς, trois; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui possède à chaque pied trois doigts sans membranes.

* **STENTOR**, n. pr. m. Géogr. anc. Lac, ou plutôt golfe formé par la mer Égée, à l'embouchure de l'Èbre, en Thrace. Aujourd'hui le *golfe d'Énos*. — s. m. Zool. Un des noms de l'alouette.

STÉPHANOÉ, s. m. (du gr. στέφανος, couronne). Bot. Sorte de fruit soudé avec le calice qui le couronne.

STÉPHANOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. στέφανος, couronne; εἶδος, ressemblance). Didact. Qui a la forme d'une aigrette.

STÉPHANOIS, OISE, adj. et s. (du lat. *Stephanus*, Étienne). Géogr. Habitant de la ville de Saint-Étienne. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

STÉPHANOPE, s. m. Zool. Genre d'animalcules infusoires.

STÉPHANOPIN, INE, adj. Zool. Qui ressemble à un stéphanope. — **STÉPHANOPINS**, s. m. pl. Famille d'animalcules infusoires.

STÉPHANOSTOME, adj. des 2 g. (du gr. στέφανος, couronne; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche en forme de couronne.

STÉPHOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. στέφος, couronne; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a ses fruits disposés en couronne ou en rond.

STERCOLOGIE, s. f. (du lat. *stercus*, fiente, excrément; et du gr. λόγος, discours). Didact. Traité des excréments. On dit mieux *stercorologie*.

STERCOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la stercologie. Mieux, *stercorologique*.

* **STERCORAIRE**, adj. des 2 g. (du lat. *stercus*, fiente, fumier). Didact. Qui a rapport au fumier. — Hist. nat. Qui croît sur les excréments, ou qui s'en nourrit. — Hist. eccl. *Chaire stercoraire*, chaire sur laquelle, jusqu'à Léon X, on faisait asseoir le pape, le jour de son exaltation.

STERCORANISME, s. m. Hist. relig. Doctrine des stercoranistes.

* **STERCORANISTE**, s. m. Hist. relig. Il se dit aussi de ceux qui soutenaient que la communion rompt le jeûne.

* **STERCUTIUS**, n. pr. m. Myth. rom. Fils de Faunus, qui, selon quelques mythographes, inventa l'art de fumer les terres. On l'appelle aussi *Sterculius*, *Sterculus* et *Sterquilinus*. V. aussi **PICUMNUS**, au Complément.

STÉRÉOCÈRE, adj. des 2 g. (du gr. στερεὸς, solide; κέρας, corne). Zool. Dont les antennes forment une masse arrondie et solide. — **STÉRÉOCÈRES**, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

STÉRÉODONTE, s. m. (du gr. στερεὸς, solide; ὀδοὺς, οντος, dent). Bot. Genre de mousses.

STÉRÉODYNAMIE, s. f. (du gr. στερεὸς, solide; δύναμις, force). Phys. Branche de la physique qui expose les lois du mouvement des corps solides.

STÉRÉODYNAMIQUE, s. f. Phys. Synonyme de *stéréodynamie*. — adj. des 2 g. Qui appartient à la stéréodynamie ou stéréodynamique.

STÉRÉOGONÉ, ÉE, adj. (du gr. στερεὸς, solide; γωνία, angle). Bot. Dont la fronde, articulée ou arrondie, est pleine ou solide.

STÉRÉOLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la stéréologie. V. ce mot, au Dictionnaire.

* **STÉRÉOMÉTRIQUE**, adj. des 2 g. Minér. Se dit des caractères tirés de la structure des minéraux.

STÉRÉONOMIE, s. f. (du gr. στερεὸς, solide; νόμος, loi). Didact. Science qui exprime les lois des phénomènes en formules, pour déduire de là, par le calcul, toutes les vérités qui en dépendent.

STÉRÉONOMIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la stéréonomie.

STÉRÉOPE, adj. des 2 g. (du gr. στερεὸς, solide; πούς, pied). Hist. nat. Qui a le pied ou le stipe plein et dur.

STÉRÉOPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. στερεὸς, solide; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles fermes et rigides.

STÉRÉORAMA, s. m. (du gr. στερεὸς, solide; ὁράω, je vois). Carte topographique en relief.

STÉRÉOSTATIQUE, s. f. (du gr. στερεὸς, solide; στάω, se tenir). Phys. Partie de la physique qui traite de l'équilibre des corps solides. — adj. des 2 g. Qui appartient à cette science.

STÉRÉOTHALAME, adj. des 2 g. (du gr. στερεὸς, solide; θάλαμος, lit). Bot. Se dit des lichens dont les expansions droites sont pleines et solides.

STÉRÉUSINE, s. f. (du gr. στερεὸς, solide; οὐσία, essence). Chim. Partie concrète et crystalline des huiles volatiles.

STERNICORNE, adj. des 2 g. Zool. Qui a le sternum prolongé en forme de corne.

STERNODYNIE, s. f. (du gr. στέρνον, le sternum; ὀδύνη, douleur). Méd. Douleur qui se fait sentir vers le sternum.

STERNODYNIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la sternodynie.

STERNOMANTE, s. f. (en gr. στερνόμαντις, de στέρνον, poitrine; μάντις, prophétesse). Ant. gr. Synonyme d'*engastrimythe*.

STERNO-MAXILLAIRE, adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du sternum à la mâchoire inférieure.

STERNOPAGE, s. m. Anat. Monstre par sternopagie.

STERNOPAGIE, s. f. (du gr. στέρνον, poitrine; πήγνυμι, réunir). Anat. Monstruosité d'un être qui a deux corps réunis sur toute l'étendue du thorax.

STERNOPAGIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit des monstres par sternopagie.

STERNOPAGIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la sternopagie.

STERNOPTERYGIEN, IENNE, adj. (du gr. στέρνον, poitrine; πτέρυξ, nageoire). Zool. Se dit d'un poisson dont les nageoires ventrales sont placées au devant des pectorales.

* **STERNOPTYGE**, adj. des 2 g. (du gr. στέρνον, poitrine; πτύξ, pli). Zool. Se dit d'un poisson qui porte un pli festonné de chaque côté de l'abdomen.

STERNOTHÈRE, s. m. (du gr. στέρνον, poitrine; θὴρ, bête sauvage). Zool. Genre de tortues.

* **STERNOXE**, adj. des 2 g. (du gr. στέρνον, poitrine; ὀξὺς, aigu). Zool. Dont le sternum se prolonge en pointe.

STERNUTATIF, IVE, adj. Méd. Qui provoque la sternutation, l'éternuement.

STERNUTATION, s. f. (en lat. *sternutatio*, même signif.). Action d'éternuer, éternuement.

* **STÉROPÉ**, n. pr. f. Temps hér. Une des Pléiades, épouse d'Œnomaüs. — Fille de Pleuron et de Xanthippé. — Fille de Céphée, roi de Tégée. — Fille d'Acaste et d'Astydamie. — Fille de Porthaon et d'Euryte: quelques-uns en font la mère des Sirènes.

STÉROPÈS, n. pr. m. Myth. Un des Cyclopes.

STERQUILINUS, n. pr. m. V. **STERCUTIUS**, au Complément.

STERREBECKIE, s. f. Bot. Genre de champignons.

STERREBELLIE, s. f. Bot. Genre de champignons.

STERRICHROTE, adj. des 2 g. (pr. *sterrikrote*) (du gr. στερρὸς, solide; χρωτὴ, corps). Zool. Qui a le corps roide et immobile, comme la tortue.

STERSHOMME, s. m. Anc. jurispr. Séditieux; perturbateur.

STÉSICHORIEN, adj. m. (pr. *stésikorien*). Littér. anc. Se dit d'un mètre inventé par le poète grec Stésichore, d'Himère en Sicile.

STÉTHIDION, s. m. (du gr. στηθίδιον, petite poitrine). Zool. Partie moyenne, supérieure et latérale d'un insecte diptère.

STÉTHION, s. m. (du gr. στηθιαῖος, pectoral). Zool. Partie antérieure ou supérieure du corps d'un mammifère ou d'un oiseau.

STÉTHOMÈTRE, s. m. (du gr. στῆθος, poitrine; μέτρον, mesure). Méd. Instrument pour mesurer les divers diamètres de la poitrine.

STÉTHOMÉTRIE, s. f. (même étym.). Méd. Mesure des divers diamètres de la poitrine.

STÉTHOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la stéthométrie ou au stéthomètre.

STÉTHOSCOPIE, s. f. Méd. Art de se servir du stéthoscope. V. ce mot, au Dictionnaire.

STETTIN, n. pr. m. Géogr. Ville de Prusse,

dans la Poméranie, ch.-l. de la régence de Stettin, et jadis de la Poméranie, sur l'Oder. 35,000 hab. Place forte. Bon port. Château, arsenal, etc. Industrie active et grand commerce extérieur. C'est à Stettin que fut signé, en 1570, un traité par lequel les Danois reconnurent l'indépendance de la Suède.

STÉVENIE, s. f. Bot. Genre de plantes crucifères de la Sibérie.

STÉVENISTE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Belgique par *Stévens*, vicaire général de Namur.

STEVERSHAUSEN, n. pr. m. Géogr. Village du Hanovre, dans la province de Lunebourg. 300 h. Célèbre par la victoire remportée en 1555 par Maurice, électeur de Saxe, sur le margrave de Brandebourg.

STEWARTIE, s. f. Bot. Arbuste de la Caroline et de la Virginie, famille des malvacées.

STEYER, n. pr. m. Ville des États autrichiens, dans l'Autriche propre, jadis capitale de la Styrie, au confluent de l'Ens et de la Steyer. 10,000 hab. Grand commerce de faux, faucilles, rasoirs, etc.

STHÉNÉLÉ, n. pr. f. Temps hér. Une des Danaïdes, épouse de Sthénélus. — Fille d'Acaste, femme de Menœtius et mère de Patrocle.

STHÉNÉLÉIEN ou **STHÉNÉLÉIDE**, n. patr. m. Temps hér. Se dit de Cycnus, fils de Sthénélus, roi de Ligurie. — Il se dit également d'Eurysthée, fils de Sthénélus, roi de Mycènes.

STHÉNÉLUS, n. pr. m. (pr. *sténéluce*). Temps hér. Un des fils d'Égyptus, époux de la Danaïde Sthénélé. — Fils de Capanée. Il assista à la prise de Thèbes, plus tard au siége de Troie, où il s'empara du char et des chevaux d'Énée ; enfin il fut un des Grecs qui se cachèrent dans le cheval de bois. — Père de Cométès. — Fils de Persée et d'Andromède, et roi de Mycènes. Il épousa Nicippe et en eut Eurysthée, Alcinoé et Médusa.— Fils d'Actor. Il fut tué dans l'expédition contre les Amazones. Roi de Ligurie et père de Cycnus. — Un des fils de Mélas : il fut tué par Tydée. — Fils d'Androgée, d'abord prisonnier, puis ami d'Hercule, qui lui donna l'île de Thasos.

STHÉNO, n. pr. f. Myth. gr. Une des Gorgones.

STHÉNOBÉE, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Iobatès, et femme de Prœtus, roi d'Argos. Elle aima Bellerophon, mais celui-ci l'ayant repoussée, elle l'accusa auprès de son mari.

STIBIATE, **STIBITE**, s. m. V. ANTIMONIATE, ANTIMONITE, au Dictionnaire.

STIBIURE, s. m. V. ANTIMONIURE, au Compl.

STICHIUS, n. pr. m. (pr. *stikiuce*). Temps hér. Étolien tué par Hercule. — Chef des Athéniens au siége de Troie : il fut tué par Hector.

STICHOCARPE, adj. des 2 g. (pr. *stikokarpe*) (du gr. στίχος, rang ; καρπὸς, fruit). Bot. Dont les fruits sont disposés sur une ligne spirale.

STICHOSTÈGUE, adj. des 2 g. (pr. *stikostègue*) (du gr. στίχος, rang ; στέγη, toit). Zool. Se dit des coquilles renfermant plusieurs loges, disposées bout à bout sur un seul axe.

STICTE, s. f. Bot. Genre de lichens.

STICTÉEN, **ENNE**, adj. Bot. Qui ressemble au sticte. — STICTÉENS, s. m. pl. Famille de lichens.

STICTIDE, s. f. (du gr. στικτὸς, point). Bot. Genre de champignons.

STICTIQUE, adj. des 2 g. (même étym.). Hist. nat. Qui est marqué de points.

STICTOPÉTALE, adj. des 2 g. (du gr. στικτὸς, point ; πέταλον, pétale). Bot. Qui a ses pétales garnis de points saillants.

STIFFTIE, s. f. Bot. Petit arbre du Brésil, famille des synanthérées.

STIGMA, s. m. Gramm. Nom du caractère grec qui représente le caractère grec στ (*st*). — Avec l'accent supérieur à droite, il vaut 6 ; et avec l'accent inférieur à gauche, 6,000.

STIGMATAIRE, adj. des 2 g. (du gr. στίγμα, marque). Hist. nat. Qui est marqué de points enfoncés.

* **STIGMATE**, s. m. Comm. relig. *Stigmates de Saint-François*, nom d'une congrégation fondée en 1594, à Rome, par Frédéric Pizzi, et confirmée, en 1673, par Clément X.

STIGMATIDION, s. m. Bot. Genre de lichens.

STIGMATIFORME, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la forme d'un stigmate d'insecte.

STIGMATIPHORE, adj. des 2 g. (du gr. στίγμα, stigmate ; φορὸς, qui porte). Bot. Qui porte des stigmates.

STIGMATISATION, s. f. Action de stigmatiser et résultat de cette action.

STIGMATOPHORE, adj. des 2 g. Bot. V. STIGMATIPHORE, ci-dessus. — s. m. Partie du pistil qui supporte le stigmate.

STIGMATOPNÉ, **ÉE**, adj. (du gr. στίγμα, stigmate ; πνέω, je respire). Zool. Qui respire par des stigmates.

STIGMATOSTÉMONE, adj. des 2 g. (du gr. στίγμα, stigmate ; στήμων, étamine). Bot. Se dit d'une plante dont les étamines s'insèrent sur le stigmate.

STIGMATULE, s. m. V., plus loin, STIGMULE.

STIGME, s. m. Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

STIGMULE, s. m. Bot. Chacune des divisions d'un stigmate.

STIGONÈME, s. f. Genre d'algues des eaux douces.

STILAGE, s. m. Bot. Arbre des Indes orientales.

STILBÉ, n. pr. f. Temps hér. Fille de Créuse et du fleuve Pénée : Apollon la rendit mère de Lapithus et de Centaurus.

STILBINÉ, **ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble au stilbe. V. ce mot, au Dictionnaire. — STILBINÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

STILBON, n. pr. m. Temps hér. Un des chiens d'Actéon. — Astr. anc. Un des noms que les anciens donnaient à la planète de Mercure.

STILBOSPORE, s. m. Bot. Genre de champignons.

STILBOSPORÉ, **ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à un stilbospore. — STILBOSPORÉES, s. m. pl. Famille de champignons.

STILLYARD, s. m. Hist. Association de marchands étrangers fondée à Londres, en 1215, dans le but de favoriser les villes libres d'Allemagne. Elle fut détruite en 1552, par Édouard VI.

STILONOSIDÉRITE, s. f. Minér. Sorte de minerai de fer.

STIMULE, s. m. (du lat. *stimulus*, aiguillon). Bot. Poil fin et roide dont la piqûre cause des démangeaisons.

STIPACÉ, **ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à une stipe. V. ce mot, au Dict. — STIPACÉES, s. f. pl. Famille des graminées. On dit aussi *stipé*.

* **STIPE**, s. f. Anc. cout. Salaire. — Droit sur les baux de chaque bien.— s. m. Partie d'un champignon qui supporte le chapeau.

STIPELLÉ, **ÉE**, adj. Bot. Dont les feuilles sont garnies de stipelles.

STIPHÉLUS, n. pr. m. (pr. *stiphéluce*). Temps hér. Un des Centaures tués aux noces de Pirithoüs.

STIPIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *stipes*, stipe ; *ferre*, porter). Bot. Qui est muni d'un stipe ou support.

STIPULÉEN, **ENNE**, adj. Bot. Qui doit son origine à des stipules.

STIPULIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *stipula*, stipule ; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des stipules.

* **STIQUE**, s. m. Ant. Nom que l'on donne aux versets ou lignes distinctes dont les anciens ont fait quelquefois une subdivision de leurs ouvrages, pour en rendre la lecture plus facile.— Il s'est dit en général pour verset. — File, rang de l'ancienne milice grecque.

STIRIE, n. pr. f. Géogr. anc. Bourg de l'Attique.

STIRIS, n. pr. f. (pr. *stirice*). Géogr. anc. Petite ville de la Phocide, sur les confins de la Béotie.

STIRITE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Stiris. — Qui appartient à Stiris ou à ses habitants. — Myth. Surnom de Cérès adorée à Stiris.

STIRLING, n. pr. m. Géogr. Ville d'Écosse, ch.-l. du comté de ce nom, sur le Forth. 10,745 hab. Château royal. Commerce actif. Wallace y défit les Anglais en 1297.

STIZOLOPHE, s. m. Bot. Genre de plantes synanthérées propres à l'Arménie.

STOBÉEN, **ENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Stobès. — Qui appartient à Stobès ou à ses habitants. — Myth. gr. Surnom d'Apollon.

STOBÈS, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de Macédoine, capitale de la Péonie, devint, sous les Romains, la capitale de la Macédoine Salutaire. Aujourd'hui *Istib*.

STOCK, s. m. Mesure de capacité employée à Hambourg, pour l'orge et l'avoine ; elle vaut, litr. 3158,76.

STOCKHOLM, n. pr. m. Géogr. Capitale de la Suède, et ch.-l. de la province de Stockholm, avec un port sur le détroit qui unit le lac Mélarn à la Baltique. 90,000 hab. Palais royal. Superbe église Saint-Nicolas, Monnaie, Banque, Opéra, etc. Cabinet d'histoire naturelle, Observatoire, bibliothèques, galerie de tableaux, Musée des antiques, etc. Académie des sciences. Académie des belles-lettres et histoire, sociétés savantes, collége des mines, écoles de médecine, d'arpentage, de navigation, etc. Industrie active. Commerce étendu. Il a été conclu à *Stockholm* plusieurs traités de paix sous la médiation de la France, notamment en 1719, entre la Suède et l'Angleterre, et en 1720, entre la Suède, la Prusse et le Danemark.

STOCKTON, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Durham, sur la Tees. 8,000 hab. Chantiers de construction. Beaucoup de commerce.

STŒCHIOGÉNIE, s. f. (pr. *stékiogénie*) (du gr. στοιχεῖον, élément ; γένος, origine). Didact. Recherche sur l'origine des éléments.

STŒCHIOGÉNIQUE, adj. des 2 g. (pr. *stékiogénique*). Didact. Qui appartient à la stœchiogénie.

STŒCHIOLOGIE, s. f. V., au Dict., STOECHOLOGIE, qui est le résultat d'une faute typographique.

STŒCHIOMÉTRIE, s. f. (pr. *stékiométrie*) (du gr. στοιχεῖον, élément ; μέτρον, mesure). Chim. Partie de la chimie qui traite des proportions dans lesquelles les diverses substances se combinent ensemble.

STŒCHIOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. (pr. *stékiométrique*). Chim. Qui a rapport à la stœchiométrie.

STOLIDOPHIDE, adj. des 2 g. (du gr. στολίς, pli ; ὄφις, serpent). Zool. Se dit des serpents qui ont la peau plissée. — STOLIDOPHIDES, s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens.

STOMACHIDE, s. f. Zool. Genre de vers intestinaux.

* **STOMAPODE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a des mâchoires conformées comme des pattes.

STOMAPODIFORME, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un crustacé stomapode.

STOMATACÉ, **ÉE**, adj. Zool. Qui ressemble à la stomate. — STOMATACÉS, s. m. pl. Famille de mollusques.

* **STOMATE**, s. m. (du gr. στόμα, bouche). Zool. Genre de coquilles univalves de l'Océan des Indes. L'article du Dictionnaire est erroné.— Bot. Pore microscopique de l'épiderme des plantes.

STOMATELLE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

STOMATOPTÉROPHORE, adj. des 2 g. (du gr. στόμα, bouche ; πτερὸν, aile ; φέρω, je porte). Zool. Qui porte des nageoires près de la bouche. — STOMATOPTÉROPHORES, s. m. pl. Famille de mollusques plus connus sous le nom de *ptéropodes*.

STOMATOSCOPE, s. m. (du gr. στόμα, ατος, bouche ; σκοπέω, j'examine). Méd. Nom donné à divers instruments employés pour tenir la bouche ouverte, et permettre de voir dans son intérieur ou d'y pratiquer quelque opération.

STOMOBLÉPHARÉ, **ÉE**, adj. (du gr. στόμα, bouche ; βλέφαρον, paupière). Zool. Qui a la bouche garnie de cils.

STOMOCÉPHALE, s. m. (du gr. στόμα, bouche ; κεφαλή, tête). Anat. Monstre dont la bouche se prolonge en une trompe fermée.

STOMOCÉPHALIE, s. f. (même étym.). Anat. Monstruosité qui caractérise les stomocéphales.

STOMOCÉPHALIEN, **IENNE**, adj. Anat. Se dit des monstres par stomocéphalie.

STOMOCÉPHALIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la stomocéphalie.

STOMODE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

STOMOMANCIE, s. f. (du gr. στόμα, bouche ; μαντεία, divination). Méd. Ensemble des symptômes que présente la bouche dans quelques maladies.

STOMOTHÈQUE, s. m. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance, famille des borraginées.

STOMOXYDÉ, **ÉE**, adj. Zool. Qui ressemble au stomoxe. — STOMOXYDÉS, s. m. pl. Famille de diptères. On dit aussi *stomoxyde*, des 2 g.

STOMPHACE, s. m. pl. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

STONE, s. m. Constr. Mot anglais qui signifie pierre, et dont on se sert quelquefois pour désigner les dés en pierre qui supportent les coussinets dans lesquels sont encastrés les rails de chemin de fer.

STONE-HENGE, s. m. (de l'angl. *stone*, pierre ; *henge*, rangée). Ant. Nom d'un monument druidique qui se trouve en Angleterre, à 12 kil. de Salisbury. Il se compose de quatre rangées d'énormes pierres brutes placées debout et circulairement.

STOOP, s. m. Mesure de capacité employée autrefois dans les Pays-Bas pour les liquides, et valant litr. 2,4250.

STOOR-JUNKARE, s. m. Relat. Espèce de fétiche des Lapons.

STOP! (mot angl. qui signif. *arrête*). Man. Cri pour arrêter un cheval, une locomotive.

STOPPER, s. m. Mar. Nom d'une machine très-ingénieuse, inventée récemment en Angleterre pour arrêter les chaînes-câbles des navires.

STOPY, s. m. Mesure de longueur de Pologne, qui est la ligne, et vaut mètr. 0,002068.

STORA ou **SGIGATA**, n. pr. f. Géogr. Ville de l'Algérie, à 65 kil. N.-E. de Constantine, sur une baie de la Méditerranée, fut occupée en 1839 par les Français que commandait le général Négrier.

STORTHING, s. m. Hist. Assemblée générale ou diète en Norwège. C'est un corps représentatif et électif dans lequel les quatre ordres de l'État sont confondus, et qui s'assemble tous les trois ans.

STOTZ, s. m. Mesure de capacité employée à Zurich pour les liquides, et valant le quart du mass, ou litr. 4,8249.

STRACTION, s. f. Typogr. Il se disait autrefois de l'action d'ôter des lettres ou des mots avec la pince, pour en remettre d'autres.

STRADIGO, s. m. Titre que portait autrefois le gouverneur de Messine.

STRADIOT ou **STRADIOTE**, s. m. Hist. Nom des soldats d'un corps de cavalerie mercenaire au service de la république de Venise. — Ancienne cavalerie légère d'Albanais au service de la France. *Strabiot* est une faute du Dictionnaire.

STRADIVARIUS, s. m. (pr. *stradivariuce*). Mus. Violon fabriqué par Antoine Stradivarius, célèbre luthier de Crémone, au commencement du XVIII[e] siècle.

STRALITE, s. f. Minér. Un des noms de l'actinote.

STRALSUND, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Prusse, dans la Poméranie, ch.-lieu de la régence de Stralsund. 18,000 hab. Bon port sur la Baltique. Cathédrale, etc. Lainages, distilleries.

STRAMMASETTE, s. f. Jeux. Il se dit, au trois-sept, de neuf levées de suite que font les associés, sans pouvoir marquer un point.

STRAMMASON, s. m. Jeux. Il se dit, au trois-sept, de neuf levées faites par un seul joueur.

STRAMONITE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

STRAMONOÏDE, adj. des 2 g. (de *stramonium*, et du gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble au stramonium ou à la stramoine.

STRANGULATEUR, adj. et s. m. Celui qui étrangle. V. STRANGULER, au Dictionnaire.

* **STRASBOURG**, n. pr. m. Géogr. Cette ville, jadis capitale de l'Alsace, est située sur l'Ill, et à 465 kil. E. de Paris. Pop., 57,885 hab. Évêché. Cathédrale magnifique, dont la tour a 145 mètr. de haut et où l'on voit une belle horloge astronomique. Palais national, où loge l'évêque, préfecture, palais de justice, théâtre, arsenal, fonderie de canons, etc. Belles promenades. Académie universitaire. Faculté de théologie protestante, de droit, de médecine, des lettres, des sciences, etc. Séminaire. École d'artillerie. Observatoire. Jardin des plantes. Plusieurs chemins de fer. Industrie et commerce immenses. Patrie de Guttemberg, Brunck, Kléber, Kellermann, Andrieux, etc. — Fondée, dit-on, par Drusus, frère de Tibère, 15 ans av. J. C., cette ville fut comprise par les Romains dans la Germanique I[re] sous le nom d'*Argentoratum*, qu'elle garda jusqu'au VI[e] siècle, époque où elle prit son nom moderne. Elle fut brûlée par le duc de Souabe (1002), et rebâtie par l'évêque Werner (1025), devint ensuite ville impériale (1205), se rallia une des premières au protestantisme et obtint une université protestante (1621). En 1681, Louis XIV s'en empara et la réunit à la France, toutefois en lui conservant ses priviléges, son gouvernement municipal et son titre de capitale de l'Alsace, qu'elle conserva jusqu'en 1789.

STRASBOURGEOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant de Strasbourg. — Qui appartient à Strasbourg ou à ses habitants.

STRATE, s. f. Minér. Portion ou lit d'une couche minérale.

STRATÉGAT, s. m. Hist. anc. Charge, dignité de stratège.

STRATÉGIEN, s. m. Didact. S'est dit quelquefois pour stratégiste. — s. m. Chron. Neuvième mois des Bithyniens.

STRATÉGIQUEMENT, adv. Conformément à la stratégie.

STRATÉLATE, s. m. Hist. Officier des troupes byzantines, que l'on appelait aussi *prince de la milice*.

STRATH-PIPE, s. m. Mus. Air écossais qui se joue sur la cornemuse.

STRATIA, adj. f. (du gr. στράτια, guerrière). Myth. gr. Surnom de Minerve.

STRATIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *stratus*, couche; *forma*, forme). Minér. Qui s'étend sous forme de couche.

STRATIOTÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au stratiote.

* **STRATIOTIDE**, s. f. (du gr. στράτιος, guerrier). Ant. gr. Vaisseau de guerre des Grecs.

STRATIOS, adj. m. (pr. *stratioce*). Myth. gr. Littéral. *Guerrier*, surnom de Jupiter chez les Cariens.

STRATIUS, n. pr. m. (pr. *stratiuce*). Temps hér. Fils de Nestor, selon Homère.

STRATOBATE, n. pr. m. Temps hér. Un des fils d'Électryon.

STRATOCÉRYCE, s. m. (en gr. στρατοκήρυξ, de στρατὸς, armée; κήρυξ, crieur). Ant. gr.

STRATOÏDE, adj. des 2 g. (du lat. *stratus*, couche, et du gr. εἶδος, ressemblance). Minér. Qui a l'apparence d'une masse stratifiée.

STRATON, s. m. Zool. Nom vulgaire de l'attelabe qui attaque la vigne.

STRATONICE, n. pr. f. Temps hér. Une des Thespiades, mère d'Astromus. — Fille de Pleuron et de Xantippe.

STRATONICÉE, n. pr. f. Myth. anc. Ville de Carie, au S.-O. Aujourd'hui *Eski-Hissar*. — Ville de Cilicie. — Ville de Mésopotamie.

STRATOPÉDIQUE, s. m. V. STRATOPÉDARQUE, au Dictionnaire.

STRÉLAGE, s. m. Anc. cout. Droit de mesurage sur les blés.

STRÉLITZIE, s. f. Bot. Genre de plantes originaires du Cap, famille des musacées.

STRÉPHANOPÉDIE, s. f. (du gr. στρέφω, je tourne; ἄνω, en haut; πούς, ποδὸς, pied). Chir. Variété du pied équin dans laquelle les orteils sont dirigés en haut, le talon seul touchant le sol — On distingue encore : la *stréphexopodie* (— ἔξω, en dehors. —), autre variété dans laquelle le pied se trouve renversé en dehors; — la *stréphendopodie* (— ἔνδον, en dedans —), dans laquelle il se trouve renversé en dedans; — enfin la *stréphocatopodie* (— κάτω, en bas —), dans laquelle le malade marche sur la face dorsale des orteils.

STREPSICÈRE, adj. des 2 g. (du gr. στρεπτὸς, tordu; κέρας, corne). Zool. Qui a les cornes contournées en spirale.

STREPSICHROTE, adj. des 2 g. (pr. *strepcikrote*) (du gr. στρεπτὸς, tordu; χροτὴ, corps). Zool. Qui a le corps susceptible de se rouler en spirale, comme celui des serpents.

STREPSIPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. στρεπτὸς, tordu; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes torses.

STREPSIRRHIN, INE, adj. (du gr. στρεπτὸς, tordu; ῥίν, nez). Qui a la cloison nasale étroite et irrégulière. — STREPSIRRHINS, s. m. pl. Famille de mammifères.

STREPTAPTODACTYLE, adj. des 2 g. (du gr. στρεπτὸς, tordu; ἅπτω, je saisis; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui saisit les objets en les embrassant de ses doigts.

STREPTICÈRE, adj. des 2 g. V., plus haut, STREPSICÈRE.

STREPTOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. στρεπτὸς, tordu; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a les fruits contournés en spirale.

STREPTOPE, adj. des 2 g. (du gr. στρεπτὸς, tordu; πούς, πόδος, pied). Hist. nat. Qui a le pied ou le stipe contourné. — STREPTOPE, s. m. Bot. Genre de plantes asparaginées. Le Dictionnaire le nomme à tort *streptote*.

STREPTOPÉTALE, adj. des 2 g. (du gr. στρεπτὸς, tordu; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales tordus.

STREPTOPHORE, adj. des 2 g. (du gr. στρεπτὸς, collier; φορὸς, qui porte). Zool. Qui porte un collier : *Perroquet streptophore*.

STRETTO, adj. Musiq. Mot italien qui signifie *serré*, et qui, sur les partitions, indique que le mouvement doit devenir plus rapide.

STRIATULE, s. f. Bot. Genre de mousse.

STRIATULÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est marqué de petites stries.

STRICK, s. m. Mesure de capacité employée en Bohême pour les matière sèches, et valant, litr. 106,7710.

STRICTION, s. f. (du lat. *strictio*, formé de *stringere*, serrer). Didact. Action de serrer, d'étreindre.

STRIDULANT, ANTE, adj. (du lat. *stridere*, Pousser un bruit aigu). Didact. Qui produit un bruit aigu, importun, semblable à celui du grillon, de la cigale.

STRIDULATION, s. f. (même étym.). Didact. Sorte de chant ou plutôt de bruit monotone que font entendre les grillons, les cigales.

STRIDULEUX, EUSE, adj. Didact. Se dit d'un bruit légèrement strident.

STRIGICOLLE, adj. des 2 g. (du lat. *striga*, strie; *collum*, cou). Zool. Qui a le corselet strié.

STRIGIDE, adj. des 2 g. (du lat. *strix*, *igis*, chouette). Zool. Qui ressemble à la chouette. — STRIGIDES, s. m. pl. Famille d'oiseaux nocturnes.

* **STRIGILLE**, s. f. Zool. Genre de coquilles bivalves.

STRIGOCÉPHALE, s. f. (du gr. στρίξ, ιγὸς, strie; κεφαλὴ, tête). Zool. Genre de coquilles univalves.

STRIGOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. στρίξ, chouette; εἶδος, ressemblance). Zool. Qui ressemble à la chouette.

STRIGOPE, adj. des 2 g. (du gr. στρίξ, strie; πούς, pied). Hist. nat. Qui a le pied ou le stipe rude au toucher.

STRIGUEUX, EUSE, adj. (du gr. στρίξ, strie). Hist. nat. Dont la surface est rude, raboteuse.

STRIGULE, s. f. Bot. Genre de lichens.

STRIGULINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la strigule. — STRIGULINÉES, s. f. pl. Famille de lichens.

STRIIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *stria*, strie, *flos*, *oris*, fleur). Bot. Qui a des corolles striées.

STRIOLÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est légèrement strié.

STRIPHNOCALICÉ, ÉE, adj. (du gr. στριφνὸς, rugueux; κάλυξ, calice). Bot. Qui a le calice hérissé et velu.

STRIPHNOCÈRE, adj. des 2 g. V. STREPSICÈRE, au Complément.

STRIURE, s. f. Archit. Se dit quelquefois pour *strie*.

STRIXÉ, ÉE, adj. Zool. Synonyme de *strigide*. V. plus haut le mot STRIGIDE.

STROBILACÉ, ÉE, adj. (du gr. στρόβιλος, pomme de pin, d'où *strobile*). Bot. Qui a ses fleurs disposées en chaton. — Qui a la forme d'un cône, d'un strobile.

STROBILANTHE, s. f. (du gr. στρόβιλος, strobile; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes de Java, famille des acanthacées.

STROBILIN, INE, adj. Bot. Qui a la forme d'un strobile. — Qui croît sur les cônes du sapin.

STROBILIPHAGE, adj. des 2 g. (du gr. στρόβιλος, strobile; φάγω, je mange). Zool. Qui vit de strobiles.

STROBILURE, s. m. (du gr. στρόβιλος, strobile; οὐρά, queue). Zool. Genre de reptiles sauriens.

STROBOSCOPIQUE, adj. des 2 g. (du gr. στρόβος, mouvement en rond; σκοπέω, j'examine). Phys. Se dit de tables qui ont pour but de réunir dans l'œil l'impression de plusieurs figures successives, de manière à représenter une action ou un mouvement suivi.

STROMATÉIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une stromatée. — STROMATÉIDES, s. m. pl. Famille de poissons.

STROMATES, s. m. pl. (du gr. στρῶμα, ατος, tapisserie). Philol. Titre d'un ouvrage de saint Clément d'Alexandrie : c'est un recueil de maximes philosophiques et de pensées chrétiennes.

STROMATOPORE, s. m. (du gr. στρῶμα, tapisserie; πόρος, pore). Zool. Genre de polypiers.

STROMATOSPHÉRIE, s. f. (du gr. στρῶμα, tapisseries; σφαῖρα, globe, sphère). Bot. Genre de champignons.

STROMBÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble au strombe. — STROMBÉES, s. f. pl. Famille de coquilles univalves.

STROMBLE, s. m. Agric. Crochet à manche dont on se sert pour tirer les herbes qui embarrassent le soc de la charrue.

STROMBODE, s. m. Zool. Genre de polypiers.

STROMBOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. στρόμβος, strombe; εἶδος, ressemblance). Zool. Qui ressemble à une strombe.

STROMBOLI, n. pr. m. Géogr. Une des îles Lipari; 6 kil. sur 3. 1,000 hab. Volcan remar-

quable, dont le cratère, haut de 700 m., vomit sans cesse une fumée rougeâtre. Sol fertile.

STROMBOSIE, s. f. Bot. Grand arbre de Java, famille des rha.. nées.

STROMBULIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *strombus*, vis; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des fruits contournés en forme de vis.

STROMBULIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *strombus*, vis; *forma*, forme). Hist. nat. Qui est contourné en forme de vis.

* **STROME**, s. m. (du gr. στρῶμα, tapis). Bot. Partie des plantes cryptogames qui renferme les organes de la fructification. L'article du Dictionnaire est erroné.

STRONGYLE, n. pr. m. Géogr. anc. Une des îles Éoliennes, au N. de la Sicile. Aujourd'hui *Stromboli*. — STRONGYLE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

STRONGYLION, s. m. (du gr. στρογγύλος, rond). Bot. Genre de lichens. — Genre de champignons. *Strongylion* est une faute typographique du Dict.

STRONGYLOCÈRE, adj. des 2 g. (du gr. στρογγύλος, rond; κέρας, corne). Zool. Qui a des cornes ou des antennes rondes.

STRONGYLOCERQUE, adj. des 2 g. (du gr. στρογγύλος, rond; κέρκος, queue). Zool. Qui a la queue ronde.

STRONTIANIQUE, adj. des 2 g. Minér. Qui contient de la strontiane.

STRONTICO-ARGENTIQUE, adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un sel strontique combiné avec un sel argentique.

STROPHADES, n. pr. m. pl. Géogr. anc. Petites îles de la mer Ionienne, vis-à-vis de la Messénie, étaient censées la demeure des Harpies depuis que Calaïs et Zéthès, fils de Borée, les avaient chassées de Thrace. On les appelait auparavant *Platées*.

STROPHIOLE, s. f. (du gr. στρέφω, je tourne) Bot. Bosse calleuse à la surface de certaines graines.

STROPHION, s. m. (en gr. στρόφιον, de στρέφω, je tourne). Ant. gr. Sorte de ruban dont les Grecs se ceignaient la tête. — Bandelette que les jeunes filles mettaient autour de leur sein.

STROPHITE, s. m. (du gr. στρόφος, cordon). Zool. Genre de coquilles univalves.

STROPHOSOME, s. m. (du στρόφος, cordon, σῶμα, corps). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

STROPHOSTYLE, s. m. (du gr. στρόφος, cordon; στῦλος, style). Bot. Genre de plantes d'Amérique.

STROPHOTES, s. m. pl. Zool. Synon. de *cirripèdes*.

STROPPUS, s. m. (pr. *strop-puce*). Ant. rom. Sorte de coiffure analogue au strophion des Grecs, que les prêtres portaient dans les sacrifices.

STROTODACTYLE, adj. des 2 g. (du gr. στρωτὸς, allongé; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a les doigts allongés.

STROUTHOBALANES, s. m. pl. (du gr. στρουθός, moineau; βάλανος, gland). Philol. Littéral. *Moineaux glands*, nom d'un peuple imaginaire dont parle Lucien dans son *Histoire véritable*.

* **STRUFERCTAIRE**, s. m. (du lat. *strues* et *fercium*, espèces de gâteaux). Ant. rom. Se disait de ceux qui purifiaient les arbres frappés de la foudre, en offrant à Jupiter certains gâteaux. V. le Dict., qui écrit à tort *strufectaire*.

STRUMELLE, s. f. Bot. Genre de champignons.

STRUMIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *struma*, goître; *ferre*, porter). Méd. Qui porte un goître.

* **STRUMPTIE**, s. f. Bot. Faute typographique du Dict. C'est *strumfie*.

STRUTHIOLAIRE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

STRUTHIONÉ, ÉE, adj. (du gr. στρουθίον, petit moineau). Zool. Qui ressemble au moineau. — STRUTHIONÉS, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

STRUTHIOPHAGE, adj. et s. des 2 g. (du gr. στρουθός, autruche; φάγω, je mange). Géogr. anc. Mangeur d'autruches. Nom donné à quelques peuplades d'Éthiopie.

* **STRYCHNÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble au strychnos. — STRYCHNÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre strychnos (et non le *genre vomique*, qui n'existe pas).

STRYCHNOCHROMINE, s. f. (pr. *striknokromine*). Chim. Matière colorante particulière.

STRYCHNOS, s. m. (pr. *striknôce*). Bot. Genre de la famille des strychnées, qui renferme le vomiquier.

STRYMA, n. pr. m. Géogr. anc. Ville et colonie de Thasiens, dans la Galaïque, en Thrace, sur la côte de la mer Égée.

STRYMO, n. pr. f. Temps hér. Fille du fleuve Scamandre et femme de Laomédon.

* **STRYMON**, n. pr. m. Myth. Fleuve de Thrace, époux d'Euterpe et père de Rhesus; il eut de Nérée la nymphe Evadné. — Géogr. anc. V. le Dictionnaire.

STRYMONIEN, IENNE, adj et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui habitait les bords du Strymon.

STRYMONIQUE, adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient au Strymon. — *Golfe Strymonique*, golfe de la mer Égée, au S.-E. de la Macédoine. Auj. *golfe de Contessa* ou *d'Orphano*.

S. T. T. L. Ant. rom. Abréviation que l'on gravait sur les tombeaux, où elle signifiait : *sit tibi terra levis* (que la terre te soit légère).

* **STUART**, s. m. C'est un mot anglais qui signifie *intendant*. Il désignait primitivement, non pas en Angleterre, comme il est dit au Dict., mais à la cour des rois d'Écosse, une charge héréditaire qui répondait à celle de maire du palais. Ce titre devint un nom patronymique dans la famille du comte Walter, et ce fut bientôt le seul nom que portèrent les membres de cette famille, qui a donné à l'Écosse et à l'Angleterre une longue suite de rois.

STUBCHEN, s. m. Mesure de capacité du Hanovre valant 4 quarters ou litr. 3, 9212. — Mesure de capacité du même pays, pour l'eau-de-vie, litr. 4, 9608. — Mesure de capacité employée dans le Mecklembourg, litr. 3, 6200. — Mesure de capacité de Lubeck, litr. 3, 7450. — Mesure de Brême, litr. 3, 2214. — Mesure de Brunswick, litr. 3, 7399. — Mesure employée à Hambourg, valant la moitié du viertel, litr. 3, 1060. On dit aussi *stubgen*.

STUDITE, s. m. Hist. eccl. Nom des religieux d'un ordre fondé à Constantinople par Jean Studius, en 463. On les nommait aussi *acénites* ou *akimites*.

STUFFING-BOX, s. m. (mot angl. qui signif., *boîte à étoupes*). Nom donné à certaines pièces qui, dans les machines à vapeur, sont destinées à empêcher que les douilles ou manchons entre lesquels se meut une tige mobile, ne laissent une issue à la vapeur. Ce sont deux rondelles métalliques unies par des vis ou des écrous, et laissant entre elles un espace que l'on remplit d'étoupes de chanvre. On dit aussi simplement, *boîte à étoupes*.

STUHM, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Prusse occidentale. 900 hab. Elle est célèbre par la victoire que Gustave-Adolphe y remporta sur les Polonais, en 1630.

STURA, n. pr. f. Géogr. Nom de deux rivières des États sardes; l'une affluent du Pô, où elle tombe après 60 kil. de cours; l'autre, dont le cours est de 150 kil., se jette dans le Ténaro à Cherasco. De 1801 à 1814, elle a donné son nom à un dép. français, qui avait pour ch.-l. *Coni*.

STURDINÉ, ÉE, adj. (du lat. *sturdus*, étourneau). Zool. Qui ressemble à un étourneau. — STURDINÉS, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

STURIONIEN, IENNE, adj. (du lat. *sturio*, esturgeon). Zool. Qui ressemble à l'esturgeon. — STURIONIENS, s. m. pl. Famille de poissons.

STUTTGARD, n. pr. m. Géogr. Capitale du royaume de Wurtemberg, à 6 kil. du Necker. 35,000 hab. Château royal. Hôtel des États. Belles promenades. Gymnase; école royale des arts; école vétérinaire; école des forêts; bibliothèque; riches collections en plusieurs genres.

STUTZ, s. m. Mesure de capacité employée à Soleure pour les liquides, et valant litr. 7, 9709.

* **STUYVER** ou **STUVER**, s. m. Monnaie de Hollande, qui vaut fr. 0,11.

STYGIAL, ALE, adj. Qui appartient au Styx.

STYGIEN, IENNE, adj. Qui appartient, qui a rapport au Styx. — Myth. Surnom de Pluton, que l'on appelait aussi le *dieu stygien*. — Bot. *Stygien* se dit des plantes qui croissent dans les eaux noires et croupissantes.

* **STYGNÉ**, n. pr. f. Temps hér. Danaïde, épouse de Polyctor.

STYL, s. m. Anc. prat. Manière de procéder en justice.

* **STYLAIRE**, adj. des 2 g. Bot. Qui appartient au style.

* **STYLÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui est muni d'un style.

* **STYLET**, s. m. Bot. Chaque division du style, dans les plantes où cet organe est multiple.

STYLEUX, EUSE, adj. Bot. Qui a le style très-long. — Zool. Qui a le corps long et fort grêle.

STYLIDION, s. m. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, famille des lobéliacées.

STYLIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *stylus*, style; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un style ou d'un stylet.

STYLISME, s. m. Néol. Sollicitude excessive pour la rondeur de la phrase, pour la cadence de la période : *Sacrifier tout au stylisme*.

STYLISQUE, s. m. Bot. Cordon des vaisseaux du pistil.

STYLISTE, s. m. Néol. Celui qui donne dans le stylisme, qui recherche avec trop de soin la rondeur, la cadence des phrases, des périodes.

* **STYLITE**, s. m. Hist. relig. Nom donné aux anachorètes qui vivaient sur une colonne, à l'exemple de *saint Siméon Stylite*.

STYLLAIRE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des bacillariées.

STYLOCÈRE, s. m. (du gr. στῦλος, style; κέρας, corne). Bot. Genre de plantes euphorbiacées d'Amérique.

STYLOCOME, s. m. (du gr. στῦλος, style, κόμη, chevelure). Bot. Genre de mousses.

STYLODÉ, ÉE, adj. Bot. Synon. de *styleux*.

STYLOÏDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a la forme d'un style ou d'un stylet. On dit aussi *styloïde*, des 2 g. V. ce mot, au Dictionnaire.

STYLOPODE, s. m. (du gr. στῦλος, style; ποῦς, ποδὸς, pied). Bot. Support du style.

STYLOSTÈGE, s. m. (du gr. στῦλος, style; στέγη, toit). Bot. Capuchon des plantes apocynées.

STYLOSTÈME, adj. des 2 g. (du gr. στῦλος, style; στήμων, étamine). Bot. Qui a un style et des étamines.

STYLOSTÉMONE, adj. des 2 g. (même étym.). Bot. Dont les étamines sont insérées sur le pistil.

* **STYMPHALE**, n. pr. m. Géogr. anc. Petite ville d'Arcadie, au N.-E., sur les confins de l'Argolide et près du lac *Stymphale*. V. l'art. du Dict.

STYMPHALIDE, n. pr. f. Géogr. anc. Province de la Macédoine, au S.-O. — *Stymphalides*, s. f. pl. Myth. gr. Oiseaux qui, selon quelques-uns, dévoraient les hommes, ou selon d'autres, lançaient leurs propres plumes et en perçaient leurs ennemis. Ils furent tués par Hercule. V. STYMPHALE, au Dictionnaire.

STYMPHALIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Stymphale. — Qui appartient à Stymphale ou à ses habitants. — Myth. gr. *Stymphalienne*, surnom de Diane, adorée à Stymphale.

STYMPHALIES, s. f. pl. Ant. gr. Fête qu'on célébrait à Stymphale, en l'honneur de Diane.

STYMPHALUS, n. pr. m. (pr. *stinfaluce*). Temps hér. Fils d'Élatus et de Laodicée, et roi d'Arcadie. Il fut tué par Pélops. Ses trois enfants furent changés en oiseaux qui étaient les principaux stymphalides.

STYPHARQUE, s. m. Ant. gr. Celui qui commandait un styphe.

STYPHE, s. m. Ant. gr. Subdivision de la phalange grecque.

STYPHLE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

STYRACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au styrax. — STYRACÉES, s. f. pl. Famille de plantes. On dit aussi *styraciné*.

STYRACINE, s. f. Chim. Matière crystallisable fournie par le styrax.

STYRACION, n. pr. m. Géogr. anc. Montagne de Crète, consacrée à Apollon.

STYRÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la ville de Styres. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — Myth. gr. *Styréenne*. V. plus loin STYRITIS.

STYRES, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'île d'Eubée, sur la mer, près de Caryste.

STYRIE, n. pr. f. Géogr. Province de l'empire d'Autriche, formant un gouvernement borné à l'E. par la Hongrie, et divisé en 5 cercles. Pop., 870,000 hab. Ch.-l. *Gratz*. Argent, fer, cuivre, cobalt, alun, etc. Sol assez fertile dans les vallées.

STYRIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de la Styrie. — Qui appartient à la Styrie ou à ses habitants. — Danse. *Pas styrien*, espèce de pantomime usitée en Styrie, dans laquelle figurent un homme et une femme.

STYRITIS, adj. f. (pr. *stiritice*). Myth. gr. Surnom de Cérès, adorée à Styres.

* **SUADA**, n. pr. f. Myth. C'est la même que *Suadela*. V. ce dernier nom au Dictionnaire.

SUAMPANT, s. m. Relat. Espèce de quipo dont les Chinois, les Tartares et les Sibériens se servent pour calculer.

SUANE, adj. et s. des 2 gr. Géogr. anc. Nom

d'un peuple sarmate qui s'étendait au N. et au S. du Caucase.

SUANTOWITH, n. pr. m. Myth. slave. Divinité des anciens Prussiens.

SUARDONE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Germanie, au N.

SUBABDOMINAL, ALE, adj. (du lat. *sub*, presque, et du fr. *abdominal*). Zool. Qui se rapproche des abdominaux. — SUBABDOMINAUX. Famille de poissons.

SUBACAULE, adj. des 2 g. (du lat. *sub*, presque, et du fr. *acaule*). Bot. Qui n'a presque pas de tige.

SUBACICULAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *sub*, presque, et du fr. *aciculaire*). Minér. Qui est presque aciculaire, ou sous forme d'aiguilles.

SUBACTINOZOAIRE, adj. des 2 g. Zool. Qui est presque semblable aux actinozoaires.—SUBACTINOZOAIRES, s. m. pl. Classe du règne animal.

SUBAGRÉGÉ, ÉE, adj. Bot. Dont les fleurs sont presque agrégées.

SUBAIGU, UË, adj. Didact. Qui est un peu aigu.

SUBAILÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est muni d'appendices semblables à des ailes.

SUBALTERNISATION, s. f. Néol. Action de subalterniser.

SUBALTERNISER, v. a. Néol. Mettre dans une position subalterne; placer au-dessous.

SUBANALOGUE, adj. des 2 g. Didact. Qui est presque analogue.

SUBANGULEUX, EUSE, adj. Didact. Qui a des angles peu prononcés.

SUBANNELIDAIRE, adj. des 2 g. Zool. Qui se rapproche des annelides. — SUBANNELIDAIRES, s. m. pl. Classe du règne animal.

SUBAPICULAIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui se prolonge en une sorte de pointe.

SUBAPLYSIEN, IENNE, adj. Zool. Qui se rapproche des aplysiens. — SUBAPLYSIENS, s. m. pl. Famille de mollusques.

SUBAPTÈRE, adj. des 2 g. Zool. Qui est presque aptère ou dépourvu d'ailes. — SUBAPTÈRES, s. m. pl. Section de la famille des hyménoptères.

SUBARQUÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est légèrement arqué.

SUBARRONDI, IE, adj. Didact. Qui est de forme à peu près ronde.

SUBARTICULÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est presque articulé.

SUBASCENDANT, ANTE, adj. Didact. Qui se dirige légèrement de bas en haut.

SUBATRIENS, s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Germanie, qui fut vaincu par Drusus.

SUBAURICULÉ, ÉE, adj. Didact. Qui a de petits appendices en forme d'auricules.

SUBAURIFORME, adj. des 2 g. Didact. Qui se rapproche de la forme d'une oreille. V. AURIFORME, au Complément.

SUBAXILLAIRE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui est presque axillaire, ou placé sous l'aisselle.

SUBBACILLAIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui a presque la forme d'une baguette. V. BACILLAIRE, au Complément.

SUBBIARTICULÉ, ÉE, adj. Qui est presque divisé en deux articulations. V. BIARTICULÉ, au Complément.

SUBBIFLORE, adj. des 2 g. Bot. Dont les pédoncules portent tantôt une, tantôt deux fleurs. V. BIFLORE, au Complément.

SUBBILOBÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est presque partagé en deux lobes. V. BILOBÉ, au Dictionnaire.

SUBBIPENNATIFIDE, adj. des 2 g. Bot. Dont les feuilles sont à peu près pennatifides.

SUBBIVALVE, adj. des 2 g. Zool. Qui a presque deux valves. V. BIVALVE, au Dictionnaire.

SUBBRACHIEN, IENNE, adj. (pr. *subebrakien*). Zool. Qui ressemble aux brachiens. — SUBBRACHIENS, s. m. pl. Famille de poissons.

SUBCALCAIRE, adj. des 2 g. Minér. Qui est presque de nature calcaire.

SUBCALLEUX, EUSE, adj. Didact. Qui est presque de nature calleuse.

SUBCAMPANULÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est presque campanulé, c'est-à-dire, qui approche de la figure d'une cloche.

SUBCANALICULÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est légèrement creusé en canal ou gouttière.

SUBCAPILLAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *sub*, presque; *capillaris*, fin comme un cheveu). Didact. Qui a presque la ténuité d'un cheveu.

SUBCARÉNÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est garni d'une légère saillie en forme de carène.

SUBCARRÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est à peu près carré.

SUBCARTILAGINEUX, EUSE, adj. Anat. et hist. Qui est presque de la nature du cartilage.

SUBCAUDAL, ALE, adj. (du lat. *sub*, sous; *caudâ*, queue). Zool. Qui est placé sous la queue.

SUBCAULESCENT, ENTE, adj. (du lat. *sub*, presque; *caulescens*, qui offre une tige). Bot. Qui a une tige très-courte.

SUBCENTRAL, ALE, adj. Didact. Qui occupe presque le centre.

SUBCÉPHALIQUE, adj. des 2 g. (du lat. *sub*, presque, fr. *céphalique*, tiré du gr. κεφαλή, tête). Didact. Qui ressemble presque à une tête.

SUBCILIÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est légèrement cilié.

SUBCLAVIFORME, adj. des 2 g. Didact. Qui a presque la forme d'une massue. V. CLAVIFORME, au Dictionnaire.

SUBCOALESCENT, ENTE, adj. (du lat. *sub*, presque, *coalescens*, de *coalescere*, s'unir). Bot. Qui se ferme à peu près, mais pas tout à fait.

SUBCOLÉOPTÉRÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble presque à un insecte coléoptère.

SUBCOMPACTE, adj. des 2 g. Didact. Qui n'est que légèrement compacte.

SUBCOMPRIMÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est légèrement comprimé.

SUBCONCENTRIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui est marqué de lignes à peu près concentriques.

SUBCONIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui est presque conique.

SUBCONOÏDE, adj. des 2 g. Didact. Dont la forme approche de celle d'un conoïde.

SUBCONTIGU, UË, adj. Didact. Qui est presque contigu.

SUBCONTINU, UE, adj. Didact. Qui est presque continu.

SUBCONVOLUTÉ, ÉE, adj. (du lat. *sub*, presque; *convolutus*, roulé). Didact. Qui est à peu près roulé en cornet.

SUBCORDIFORME, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui est presque cordiforme, ou en forme de cœur.

SUBCORIACE, adj. des 2 g. Didact. Qui est d'une texture légèrement coriace.

SUBCORONAL, ALE, adj. Didact. Qui a presque la forme d'une couronne.

SUBCORTICAL, ALE, adj. (du lat. *sub*, sous; *cortex, icis*, écorce). Bot. Qui vit, qui se trouve sous l'écorce.

SUBCRUSTACÉ, ÉE, adj. (du lat. *sub*, presque, et du fr. *crustacé*, formé de *crusta*, croûte). Didact. Qui a presque la consistance d'une croûte.

SUBCYLINDRACÉ, ÉE, adj. Didact. Qui approche de la forme cylindracée.

SUBCYLINDRIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui est presque cylindrique.

SUBDÉCURRENT, ENTE, adj. Bot. Dont les feuilles sont presque décurrentes.

SUBDENTÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est légèrement denté.

SUBDÉPRIMÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est légèrement déprimé.

SUBDICHOTOME, adj. des 2 g. Bot. qui est presque dichotome.

SUBDIFFORME, adj. des 2 g. Didact. Dont la forme est un peu irrégulière.

SUBDIGITÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est presque divisé en digitations.

SUBDIPTÈRE, adj. des 2 g. Zool. Qui semble n'avoir que deux ailes. V. DIPTÈRE, au Dict.

SUBDISCOÏDE, adj. des 2 g. Didact. Dont la forme est presque celle d'un disque. V. DISCOÏDE, au Dictionnaire.

SUBDISTORS, ORSE, adj. Didact. Qui est légèrement tordu.

* **SUBDIVISÉ, ÉE**, adj. Didact. Qui est presque divisé.

SUBDOUBLE, adj. des 2 g. Didact. Qui est presque double.

SUBÉLARGI, IE, adj. Hist. nat. Qui s'élargit à peine.

SUBELLIPTIQUE, adj. des 2 g. Didact. Dont la forme se rapproche de celle d'une ellipse.

SUBÉMARGINÉ, ÉE, adj. Didact. Qui offre une très-légère échancrure.

SUBENCHÉLYSOME, adj. des 2 g. (pr. *subinkélizome*). Zool. Dont le corps est allongé et presque cylindrique. V. ENCHÉLYSOME, au Compl.

SUBENCROÛTANT, ANTE, adj. Hist. nat. Qui forme une sorte d'incrustation autour des corps.

SUBENROULÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est presque roulé sur soi-même.

SUBENTOMOZOAIRE, adj. des 2 g. Zool. Qui se rapproche des entomozoaires. — SUBENTOMOZOAIRES, s. m. pl. Classe du règne animal.

SUBÉPINEUX, EUSE, adj. Hist. nat. Qui porte des saillies presque semblables à des épines.

SUBÉQUILATÉRAL, ALE, adj. Didact. Qui se partage en deux moitiés presque égales.

SUBÉQUIVALVE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui est formé de deux valves presque égales.

SUBFASCICULÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est presque réuni en faisceaux.

SUBFIBREUX, EUSE, adj. Didact. Qui a une texture presque fibreuse.

SUBFILIFORME, adj. des 2 g. Didact. Qui a presque la forme d'un fil.

SUBFOLIACÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui a presque l'apparence d'une feuille.

SUBFOSSILE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui n'est qu'imparfaitement fossile.

SUBFRONDESCENT, ENTE, adj. Bot. Qui ressemble presque à une tige.

SUBFUSIFORME, adj. des 2 g. Didact. Qui a presque la forme d'un fuseau.

SUBGÉLATINEUX, EUSE, adj. Didact. Qui ressemble presque à une gelée.

SUBGÉMINÉ, ÉE, adj. Qui est presque accouplé deux à deux.

SUBGEMMIPARE, adj. des 2 g. Bot. Qui se multiplie par des espèces de bourgeons. V. GEMMIPARE, au Complément.

SUBGIBBEUX, EUSE, adj. Didact. Qui est presque gibbeux, bossu.

SUBGLABRE, adj. des 2 g. Didact. Qui est presque glabre, dépourvu de poils.

SUBGLOBULEUX, EUSE, adj. Didact. Qui a presque la forme d'un globe, d'une boule.

SUBGRANULAIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui a une texture grenue peu prononcée.

SUBGRANULEUX, EUSE, adj. Didact. Qui est en grains peu distincts.

SUBHASTÉ, ÉE, adj. (du lat. *sub*, presque; *hasta*, hache). Didact. Qui a presque la forme d'une hache.

SUBHASTÉE, s. f. Anc. cout. V. SUBHASTATION, au Dictionnaire.

SUBHÉMISPHÉRIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui est presque hémisphérique.

SUBHOMOMÉRÉ, ÉE, adj. Didact. Qui se compose de parties presque semblables. V. HOMOMÉRÉ, au Dictionnaire.

SUBHUPPÉ, ÉE, adj. Zool. Qui porte une très-petite huppe sur la tête.

SUBICHTHYEN, IENNE, adj. (du lat. *sub*, presque, et du gr. ἰχθύς, poisson). Zool. Qui se rapproche des poissons. — SUBICHTHYENS, s. m. pl. Famille de reptiles.

SUBICULE, s. m. (du lat. *subiculum*, petite estrade). Bot. Blanc de champignon. — Thalle crustacé de certains lichens.

SUBIMBRICABLE, adj. des 2 g. Bot. Se dit des feuilles qui, en s'appliquant l'une contre l'autre par leur face inférieure, après avoir tordu leur pétiole, embrassent entre elles la tige. V. IMBRICABLE, au Complément.

SUBIMBRIQUÉ, ÉE, adj. Zool. Dont les écailles sont presque imbriquées.

SUBINÉGAL, ALE, adj. Didact. Qui n'est pas tout à fait égal.

SUBINÉQUILATÉRAL, ALE, adj. Didact. Dont les deux côtés sont un peu dissemblables. V. INÉQUILATÉRAL, au Complément.

SUBINFÉRIEUR, EURE, adj. Didact. Qui est presque inférieur, sans l'être tout à fait.

SUBINFLAMMATOIRE, adj. des 2 g. Méd. Qui n'offre qu'un faible degré d'inflammation.

SUBINFUNDIBULIFORME, adj. des 2 g. Didact. Qui a presque la forme d'un entonnoir.

SUBINTÉGRIFOLIÉ, ÉE, adj. Bot. Dont les feuilles sont presque entières. V. INTÉGRIFOLIÉ, au Complément.

SUBINVERSIBLE, adj. des 2 g. Bot. Se dit de feuilles susceptibles de s'appliquer face à face par leur partie inférieure, quand la direction a lieu vers le sommet de la tige.

SUBISSEMENT, s. m. Néol. Action de subir; *Le subissement d'une peine.*

SUBITAIRE, adj. et s. m. (en lat. *subitarius*, de *subitus*, subit). Ant. rom. Se dit des soldats qu'on levait dans une alarme soudaine.

SUBITANÉITÉ, s. f. Didact. Qualité de ce qui est subit, soudain.

SUBJACENT, ENTE, adj. V. SOUS-JACENT, au Complément.

* **SUBJECTIF, IVE**, adj. Philos. Se dit, dans la plupart des systèmes de philosophie modernes, de ce qui est en nous, de ce qui est identique au moi. — Gramm. *Voix subjective*, se dit de la voix active, par opposition à *voix objective* ou

passive. — *Cas subjectifs*, le nominatif et le vocatif.

SUBJECTIFICATION, s. f. Rhét. Figure qui consiste à dire d'une chose physique ou abstraite, instrument ou attribut d'un sujet, ce qui, à la rigueur, ne peut se dire et s'entendre que du sujet lui-même.

SUBJECTIVEMENT, adv. Philos. D'une manière subjective.

SUBJECTIVER, v. a. Philos. Rendre subjectif; considérer comme tel.

* **SUBJONCTIF, IVE**, adj. Gramm. Qui est propre au subjonctif, qui appartient au subjonctif. *La forme, la terminaison subjonctive.*

SUBJONCTION, s. f. (en lat. *subjunctio*, de *sub*, dessous; *jonctio*, jonction). Ant. Nom d'une évolution des armées anciennes.

SUBJUGUEUR, s. m. Celui qui subjugue, conquérant. Mot employé par La Fontaine, mais que l'usage n'a pas adopté.

SUBLACUNEUX, EUSE, adj. Didact. Qui est marqué de lacunes ou dépressions peu profondes.

SUBLAIRE, s. m. Zool. Nom d'une race de moutons des environs de Vence, et qui est très-farouche.

SUBLAMELLAIRE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a une structure lamellaire, mais imparfaite.

SUBLAMELLÉ, ÉE, adj. Hist nat. Qui est presque divisé en lames. V. LAMELLÉ, au Dict.

SUBLAMELLEUX, EUSE, adj. Hist. nat. Qui se partage presque en lames.

SUBLAPSAIRE, adj. et s. des 2 g. (du lat. *sub*, sous; *lapsus*, chute). Hist. relig. Nom donné à ceux d'entre les calvinistes qui regardaient tous les hommes non prédestinés comme voués à la perdition, par suite de la chute d'Adam et malgré le baptême.

* **SUBLET**, s. m. Zool. Genre de poissons de la Méditerranée.

SUBLICIUS, adj. m. (pr. *sublicius*). Ant. rom. Se dit d'un pont de Rome qui conduisait de l'Aventin au Janicule, et dont on voit encore des restes : *Le pont Sublicius.*

* **SUBLIME**, adj. des 2 g. Hist. Titre d'honneur qui, dans le v^e^ siècle, était exclusivement réservé aux comtes.

SUBLIMISER, v. a. Néol. Élever jusqu'au sublime. Il ne s'emploie guère que par ironie.

* **SUBLIMITÉ**, s. f. Hist. Titre d'honneur que les rois goths donnaient à leurs principaux officiers.

SUBLINÉAIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui approche de la forme linéaire.

SUBLOBÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui se partage presque en lobes.

SUBLUISANT, ANTE, adj. Didact. Qui n'a que peu d'éclat.

SUBLYRÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a des feuilles presque lyrées.

SUBMAMELONNÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui offre des mamelons peu saillants.

SUBMARGINAL, ALE, adj. Didact. Qui est situé presque sur le bord. V. MARGINAL, au Dict.

SUBMERSIBLE, adj. des 2 g. (du lat. *submersus*, part. de *submergere*, plonger). Didact. Qui peut être submergé.

SUBMÉTALLOÏDE, adj. des 2 g. Minér. Qui a presque l'apparence d'un métal. V. MÉTALLOÏDE, au Complément.

SUBMICROSCOPIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui ne peut guère être vu qu'au microscope.

SUBMONILIFORME, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a presque la forme d'un chapelet. V. MONILIFORME, au Dictionnaire.

SUBMONODACTYLE, adj. des 2 g. Zool. Qui semble n'avoir qu'un seul doigt. V. MONODACTYLE, au Complément.

SUBMONOMYAIRE, adj. des 2 g. Zool. Se dit des coquilles qui n'ont qu'une seule impression musculaire. V. MONOMYAIRE, au Complément.

SUBMURMURANT, ANTE, adj. Didact. Qui fait entendre un léger murmure.

SUBMUTIQUE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui est presque mutique, c'est-à-dire, dépourvu de piquants.

SUBMYTILACÉ, ÉE, adj. Zool. Qui se rapproche des moules. — SUBMYTILACÉS, s. m. pl. Famille de mollusques. V. MYTILACÉ, au Compl.

SUBNOUEUX, EUSE, adj. Didact. Qui offre des saillies presques semblables à des nœuds.

SUBOBSCUR, URE, adj. Didact. Qui est un peu obscur.

SUBOCELLÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui ressemble presque à un œil. V. OCELLÉ, au Dictionnaire.

SUBOCULAIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui est situé sous l'œil. — Zool. *Antennes suboculaires*, qui s'insèrent au-dessous des yeux.

SUBOMBILIQUÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui offre une espèce d'ombilic.

SUBONDULÉ, ÉE, adj. Didact. Qui présente des ondulations peu sensibles.

SUBONGUICULÉ, ÉE, adj. Zool. Qui n'a que des apparences d'ongles.

SUBONGULÉ, ÉE, adj. Zool. Dont les ongles ressemblent presque à des sabots.

SUBOPAQUE, adj. des 2 g Phys. Qui n'est pas tout à fait opaque.

SUBORBICULAIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui est presque orbiculaire.

SUBORBICULÉ, ÉE, adj. Syn. de *suborbiculaire.*

SUBOSTRACÉ, ÉE, adj. (du lat. *sub*, presque; *ostrea*, huître). Zool. Qui se rapproche des huîtres. — SUBOSTRACÉS, s. m. pl. Famille de mollusques.

SUBOVALE, adj. des 2 g. Didact. Qui n'est pas tout à fait ovale.

SUBOVOÏDE, adj. des 2 g. Didact. Qui est presque ovoïde.

SUBPAPILLAIRE, adj. des 2 g Hist. nat. Qui offre des aspérités presque semblables à celles des papilles.

SUBPARALLÉLÉPIPÈDE, adj. des 2 g. Didact. Qui a presque la forme d'un parallélépipède.

SUBPECTINÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est disposé presque en manière de peigne. V. PECTINÉ, au Complément.

SUBPECTORAL, ALE, adj. Anat. Qui tient presque à la poitrine.

SUBPÉDICULÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est presque pédiculé, c'est-à-dire, qui est porté sur un pédicule à peine visible.

SUBPELLUCIDE, adj. des 2 g. (du lat. *sub*, presque; *pellucidus*, transparent). Phys. Qui n'est que très-peu transparent.

SUBPENNÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est presque disposé comme les barbes d'une plume. V. PENNÉ, au Dictionnaire et au Complément.

SUBPENTACHOTOME, adj. des 2 g. Didact. Qui est presque divisé en cinq portions. V. PENTACHOTOME, au Complément.

SUBPENTAGONE, adj. des 2 g. Didact. Qui a cinq angles peu prononcés. V. PENTAGONE, au Dictionnaire.

SUBPERFORÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui offre une perforation peu sensible.

SUBPÉRIPHÉRIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui offre une périphérie peu sensible.

SUBPERPENDICULAIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui est à peu près perpendiculaire.

SUBPÉTIOLIFORME, adj. des 2 g. Bot. Qui est presque pétioliforme, c'est-à-dire, qui a quelque ressemblance avec un pétiole.

SUBPHYTOÏDE, adj. des 2 g. (du lat. *sub*, presque, et du gr. φυτὸν, plante; εἶδος, apparence). Didact. Qui ressemble presque à une plante.

SUBPIERREUX, EUSE, adj. Minér. Dont la consistance approche de celle de la pierre.

SUBPILIFÈRE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui porte des poils courts ou écartés.

SUBPIQUANT, ANTE, adj. Didact. Qui est un peu piquant.

SUBPLAN, ANE, adj. Didact. Qui est presque plan ou aplati.

SUBPLISSÉ, ÉE, adj. Didact. Qui offre de très-petits plis.

SUBPONCTUÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est marqué de points peu apparents.

SUBPROBISCIDÉ, ÉE, adj. Didact. Qui se prolonge en une sorte de trompe ou de bec. V. PROBOSCIDÉ, au Complément.

SUBPROLIFÈRE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui semble être prolifère. V. ce mot, au Dictionnaire et au Complément.

SUBPYRAMIDÉ, ÉE, adj. Didact. Qui ressemble presque à une pyramide.

SUBPIRIFORME, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a presque la forme d'une poire. V. PIRIFORME, au Dictionnaire.

SUBQUADRIFIDE, adj. des 2 g. Didact. Qui est presque divisé en quatre parties. V. QUADRIFIDE, au Dictionnaire.

SUBQUADRIVALVE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui semble être composé de quatre valves. V. QUADRIVALVE, au Complément.

SUBQUINCONCIAL, adj. Didact. Qui est presque disposé en quinconce.

SUBRADIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a des fleurs presque radiées.

SUBRAMEUX, EUSE, adj. Hist. nat. Qui offre des ramifications peu prononcées.

SUBRAMIFIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est partagé en rameaux très-courts.

SUBRÉGULARIFLORE, adj. des 2 g. Bot. Qui a des fleurs presque régulières. V. RÉGULARIFLORE, au Complément.

SUBRÉGULARIFORME, adj. des 2 g. Bot. Qui est presque régulariforme.

SUBRÉGULIER, IÈRE, adj. Didact. Qui a la forme à peu près régulière.

SUBRÉNIFORME, adj. des 2 g. Didact. Dont la forme approche de celle d'un rein. V. RÉNIFORME, au Dictionnaire.

SUBRÉSINITE, adj. des 2 g. Chim. Qui a presque l'aspect d'une résine. On dit aussi *résinoïde.*

SUBRÉTICULÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est presque réticulé, ou disposé en manière de réseau.

SUBRÉVERSIBLE, adj. des 2 g. Bot. Se dit des feuilles susceptibles de s'appliquer face à face par leur partie inférieure, quand la direction a lieu vers la base de la tige.

SUBRHOMBOÏDAL, ALE, adj. Didact. Qui a presque la forme d'un rhomboïde.

SUBROGATOIRE, adj. des 2 g. Anc. prat. Qui subroge : *Acte subrogatoire.* V. SUBROGATEUR, au Dictionnaire.

SUBROSTRÉ, ÉE, adj. (du lat. *sub*, presque; *rostrum*, bec). Hist. nat. Qui se prolonge en une sorte de petit bec.

SUBSACCHAROÏDE, adj. des 2 g. (pr. *çubçakaroïde*) Chim. Qui a presque l'apparence du sucre. V. SACCHAROÏDE, au Dictionnaire.

SUBSAXÉENNE, adj. f. (en lat. *subsaxana*, de *sub*, sous; *saxum*, rocher). Myth. rom. Surnom de Cybèle ou de Fauna, tiré d'un temple adossé à un rocher, qu'elle avait à Rome : *La bonne déesse subsaxéenne.*

SUBSÉANCE, s. f. Anc. cout. Délai; suspension.

SUBSÉQUENCE, s. f. Didact. État de ce qui est subséquent, dans l'ordre des temps ou du lieu.

SUBSÉRIAL, ALE, adj. Hist. nat. Qui est presque sérial, ou disposé en séries.

SUBSESSILE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui est presque sessile.

SUBSÉTACÉ, ÉE, adj. Didact. Qui a presque la forme d'une soie. V. SÉTACÉ, au Dictionnaire.

SUBSIDER, v. a. Accorder, fournir des subsides : *Subsider une nation alliée.* Peu usité.

SUBSIGNAIRE, adj. et s. m. (du lat. *sub*, sous; *signum*, drapeau). Ant. rom. Se disait des corps de l'armée romaine qui avaient des enseignes ou drapeaux particuliers : *Les soldats subsignaires*, ou *les subsignaires.*

SUBSIMILAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *sub*, presque; *similis*, semblable). Didact. Qui est presque semblable.

SUBSINUEUX, EUSE, adj. Hist. nat. Qui est légèrement sinueux sur les bords.

SUBSPATHACÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est presque spathacé, ou muni d'un appendice ressemblant à une spathe.

SUBSPATHULIFORME, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a presque la forme d'une spathule. V. SPATHULIFORME, au Complément.

SUBSPHÉRIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a presque la forme d'une sphère.

SUBSPHÉROÏDE, adj. des 2 g. Didact. Qui a presque la forme d'un sphéroïde. On dit aussi *subsphéroïdal, ale.*

SUBSPIRAL, ALE, adj. Didact. Qui est légèrement contourné en spirale.

SUBSPIRÉ, ÉE, adj. Didact. Qui offre un commencement de spire.

SUBSQUAMMEUX, EUSE, adj. Hist. nat. Qui ressemble un peu à une écaille. V. SQUAMMEUX, au Dictionnaire.

SUBSTANTER, v. a. Faire vivre, nourrir, soutenir : *Substanter sa famille.*

SUBSTANTIAIRE, s. m. Hist. relig. Nom de certains luthériens qui prétendaient qu'Adam fut dépouillé, par son péché, de tous les avantages dont il avait été doué relativement à sa nature.

SUBSTANTIALISER, v. a. Didact. Transformer en substance. — Considérer comme substance.

SUBSTANTIVER, v. a. Gramm. Donner à un mot la valeur d'un substantif. V. SUBSTANTIFIER, au Dictionnaire

SUBSTITUANT, s. m. Se disait en France, avant le XVII^e^ siècle, du remplaçant d'un soldat autorisé à ne pas servir en personne.

SUBSTRATUM, s. m. (pr. *çub-stratome*) (mot lat. formé de *sub*, dessous; *stratus*, couché). Géol. Nom donné, par quelques auteurs, à la première couche de la terre, celle qui est immédiatement au-dessous du sol. — Philos. Ce qui

existe dans les êtres indépendamment de leurs qualités, et qui sert de support à celles-ci.

SUBSUMPTION, s. f. (du lat. *sub*, dessous; *sumptio*, formé de *sumere*, prendre). Philos. Se dit dans la logique de Kant, de la connaissance qu'on a que la condition à laquelle est soumise la règle, ou la majeure, a lieu de quelque manière.

* SUBSURDITÉ, s. f. Méd. Surdité incomplète. Quelques éditions du Dictionnaire donnent à ce mot une définition erronée.

SUBTÉNIOSOME, adj. des 2 g. Zool. Qui a le corps allongé et un peu comprimé. V. TÉNIOSOME, au Complément.

SUBTENTACULÉ, ÉE, adj. Zool. Qui paraît avoir des tentacules.

SUBTERMINAL, ALE, adj. Hist. nat. Qui est presque terminal, ou placé à l'extrémité.

SUBTESSULAIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui offre presque la forme d'un parallélépipède rectangle. V. TESSULAIRE, au Complément.

SUBTÉTRACHOTOME, adj. des 2 g. (pr. *çub-tétra-kotome*). Didact. Qui est presque divisé en quatre parties. V. TÉTRACHOTOME, au Compl.

SUBTÉTRAGONE, adj. des 2 g. Didact. Qui a quatre angles peu marqués. V. TÉTRAGONE, au Dict.

SUBTHORACIQUE, adj. des 2 g. Zool. Qui se rapproche des thoraciques. — SUBTHORACIQUES, s. m. pl. Famille de poissons.

SUBTILIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *subtilis*, mince; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles ou les folioles grêles.

SUBTILISEUR, s. m. Néol. Celui qui aime à subtiliser. Il se dit particulièrement en parlant d'un écrivain.

SUBTOMENTEUX, EUSE, adj. (du lat. *sub*, presque; *tomentum*, poil, bourre). Hist. nat. Qui est très-légèrement velu.

SUBTRANSVERSE, adj. des 2 g. Didact. Qui est un peu transversal.

SUBTRIANGULAIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui est légèrement triangulaire.

SUBTRIARTICULÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est presque formé de trois articles.

SUBTRICHOTOME, adj. des 2 g. (pr. *çub-tri-kotome*). Didact. Qui se divise presque en trois parties. V. TRICHOTOME, au Dictionnaire.

SUBTRIFLORE, adj. des 2 g. Bot. Qui porte presque trois fleurs.

SUBTRILOBÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est presque divisé en trois lobes.

SUBTRIQUÈTRE, adj. des 2 g. Didact. Dont la forme se rapproche de celle du triangle. V. TRIQUÈTRE, au Complément.

SUBTUBERCULÉ, ÉE, adj. Bot. Qui porte des tubercules peu prononcés.

SUBTURBINÉ, ÉE, adj. Didact. Qui a presque la forme d'une toupie. V. TURBINÉ, au Dict.

SUBTURRICULÉ, ÉE, adj. Zool. Qui est presque turriculé : *Coquille subturriculée*.

SUBUCULE, s. m. (en lat. *subuculum*). Ant. rom. Gâteau pour les oblations, fait de froment, d'huile et de miel. — Zool. Genre d'holothuries.

SUBULARIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une subulaire. V., au Dict., SUBULAIRE, qui est un s. f., et non un adj. — SUBULARIÉES, s. f. pl. Tribu de plantes crucifères.

* SUBULÉ, ÉE, adj. Zool. Il se dit aussi des parties du corps des insectes et des autres animaux, quand elles sont pointues.

* SUBULICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *subula*, alène; *cornu*, corne). Zool. Qui a les antennes subulées, ou en forme d'alène.

SUBULIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *subula*, alène; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte des parties semblables à des alènes.

SUBULIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *subula*, alène; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles subulées.

SUBULIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *subula*, alène; *forma*, forme). Hist. nat. Synonyme de *subulé*.

SUBULIPALPE, adj. des 2 g. (du lat. *subula*, alène; *palpus*, palpe). Zool. Qui a les palpes subulés.

SUBULIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *subula*, alène; *pes*, *pedis*, pied). Hist. nat. Qui a le pied ou le stipe subulé.

* SUBULIROSTRE, adj. des 2 g. Zool. Qui a le bec ou le rostre en alène.

SUBUNIDENTÉ, ÉE, adj. Zool. Qui paraît n'avoir qu'une seule dent. V. UNIDENTÉ, au Compl.

SUBUNIVALVE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui semble n'avoir qu'une valve. V. UNIVALVE, au Dict.

SUBURA, n. pr. f. V. plus loin SUBURRA.

SUBURBAIN, AINE, adj. (en lat. *suburbanus*, de *suburbium*, faubourg). Ant. rom. Qui fait partie du suburbium ou faubourg. *Maison suburbaine*, maison de faubourg. — On le dit quelquefois de ce qui entoure une ville, de ce qui est presque dans une ville.

SUBURBE, s. m. S'est dit pour faubourg. V. le mot suiv.

SUBURBIUM, s. m. (pr. *çuburbiome*) (du lat. *sub*, sous; *urbs*, *urbis*, ville). Ant. rom. Faubourg. On dit aussi *suburbanum*.

SUBURRA, n. pr. f. Ant. rom. Nom d'un quartier de Rome où étaient les marchés et les lieux de prostitution.

SUBUTRAQUISTE, adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Membre d'une secte de hussites qui donnaient la communion sous les deux espèces.

SUBVELOUTÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a presque l'apparence de velours.

SUBVENTIONNEL, ELLE, adj. Polit. Qui appartient à une subvention, qui forme une subvention.

SUBVERMIFORME, adj. des 2 g. Hist. nat. Dont la forme se rapproche de celle d'un ver.

SUBVERRUQUEUX, EUSE, adj. Hist. nat. Qui est hérissé de très-petites verrues.

* SUBVERSIF, IVE, adj. Philos. Il se dit, dans l'école sociétaire, de ce qui agit dans un sens contraire à l'ordre naturel. — *Société subversive*, société régie par des lois destructives et non conservatrices. — *Essor subversif*, effet des passions qui, ne trouvant pas à s'exercer d'une manière utile, et n'étant pas en harmonie entre elles, conduisent à des excès coupables, à des désordres.

SUBVERTICAL, ALE, adj. Didact. Qui se rapproche de la verticale.

SUBVERTICILLÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est presque verticillé.

SUBVÉSICULEUX, EUSE, adj. Hist. nat. Qui a l'aspect d'une vésicule.

SUBVITRÉ, ÉE, adj. Didact. Qui ressemble un peu à du verre.

* SUC, s. m. Alchim. *Suc de la liqueur végétale*, le vin. — *Suc des lis blancs*, le mercure hermétique. — *Suc de la lunaire*, substance que l'on supposait dans l'or. — Il se disait aussi de l'esprit de la lune, à l'aide duquel on prétendait convertir le cinabre en argent.

* SUCCÉDANÉ, ÉE, adj. Ant. rom. Il se disait des victimes qu'on immolait, lorsque le premier sacrifice n'avait pas paru agréable à la divinité.

* SUCCESSION, s. f. Hist. *Guerre de la succession de Juliers*. V. JULIERS, au Compl. — *Guerre de la succession d'Espagne*, guerre suscitée en 1701 par les prétentions de la maison d'Autriche sur la couronne d'Espagne. Philippe d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, que le dernier roi d'Espagne, Charles II, avait institué son héritier, se vit disputer le trône par l'archiduc Charles, depuis Charles VI. L'Autriche, l'Angleterre, la Hollande, la Prusse, le Portugal et la Savoie se réunirent contre la France. Les traités d'Utrecht et de Rastadt terminèrent cette guerre en faveur de Louis XIV, dont le petit-fils fut reconnu roi d'Espagne sous le nom de Philippe V. — *Guerre de la succession d'Autriche*, guerre qui éclata en 1741, à la mort de l'empereur Charles VI. Ce prince avait assuré sa succession à sa fille aînée, Marie-Thérèse, épouse de François de Lorraine. Charles-Albert, électeur de Bavière, et Auguste II de Saxe, qui avaient épousé les deux filles de l'empereur Joseph I[er], firent valoir, ainsi que plusieurs autres prétendants, leurs droits à l'empire. Charles-Albert, soutenu par la France, fut élu empereur sous le nom de Charles VII (1742). Marie-Thérèse, presque seule contre tant d'ennemis, avait vu envahir même ses États héréditaires : elle était perdue si la mort de Charles VII (1745) ne fût venue la sauver. François I[er] fut alors appelé au trône impérial, et la guerre se termina en 1748 par le traité d'Aix-la-Chapelle. — *Acte de succession*, décision prise en 1701 par le parlement d'Angleterre, et par laquelle les princes catholiques furent exclus du trône, et la maison de Hanovre appelée à la couronne d'Angleterre. — *Succession mixte*, se dit de la succession au trône de Pologne depuis Vladislas Jagellon. Le trône était héréditaire dans la maison des Jagellons, mais il fallait, à chaque changement de règne, qu'un membre de cette famille fût désigné par l'élection. — *Poudre de succession*. V. POUDRE, au Complément.

SUCCIDANÉE, adj. f. Ant. rom. V. SUCCÉDANÉ, au Complément.

SUCCINAMIDE, s. f. Chim. Substance obtenue par la réaction du gaz ammoniaque sur l'acide succinique.

SUCCINÉ, ÉE, adj. Didact. Qui a la couleur jaune du succin.

SUCCINÉINE, s. f. Chim. Résine du succin.

SUCCINONE, s. f. Chim. Huile obtenue en distillant le succinate de chaux.

SUCCIVORE, adj. des 2 g. et s. m. (du lat. *succus*, suc; *voro*, je mange). Zool. Qui se nourrit du suc des végétaux : *Insecte succivore* ou *un succivore*.

SUCE-FLEUR, s. m. Zool. Espèce d'oiseau-mouche.

SUCET, s. m. Zool. Nom vulgaire du roitelet et d'une espèce de lamproie.

SUCRIER, IÈRE, adj. Comm. Qui a rapport à la fabrication du sucre : *Industrie sucrière*.

SUCRO, n. pr. m. Géogr. anc. Fleuve d'Hispanie, dans la Tarraconaise, affluent de la Méditerranée. Aujourd'hui *Xucar*.

SUCRONE, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de l'Hispanie, à l'embouchure du Sucro. Aujourd'hui *Cullera*. Sertorius y remporta une victoire sur Pompée, 76 av. J. C.

SUCULES, s. f. pl. Astron. Nom donné aux Hyades par quelques anciens astronomes.

SUDATION, s. f. (en lat. *sudatio*, de *sudare*, suer). Méd. Action de suer, de se procurer des sueurs factices, comme moyen de guérison.

* SUDATOIRE, s. m. Ant. rom. Partie des thermes où l'on prenait des bains de vapeurs. On dit aussi *sudatorium*.

SUDERMANIE, n. pr. f. Géogr. Ancienne province suédoise, aujourd'hui comprise dans les gouvernements de Stockholm et de Nikœping. Elle se divisait en trois parties.

SUDÈTES, s. et adj. m. pl. Géogr. Chaîne de montagnes qui s'étend des monts Carpathes occidentaux jusqu'aux sources de l'Elster : elle sépare la Silésie de la Moravie et de la Bohême, et la Bohême de la Lusace : les *Sudètes* ou les *monts Sudètes*.

* SUÈDE, n. pr. f. Géogr. Contrée de l'Europe, un des deux royaumes qui forment la monarchie suédo-norvégienne; elle a pour bornes : à l'O. la Norwège, à l'E. la Russie d'Europe, le golfe de Bothnie et la mer Baltique; elle est divisée en 3 régions et 24 lans ou gouvernements. Pop. 2 millions 825,000 hab. Capitale *Stockholm*. Montagnes, lacs et marais. Sol peu fertile. Riches mines de fer, cuivre, plomb, etc. Pêche considérable. Industrie assez active et en progrès. Commerce d'importation et d'exportation. — La *Suède*, peuplée par les Scandinaves, puis envahie par les Suéons ou Suions et les Goths, fut partagée, jusqu'au XI[e] siècle, entre plusieurs petits rois soumis à l'un d'eux qui résidait à Upsal. En 1001, Olof-Skotkonung, le principal de ces rois, fonda le *royaume de Suède* et embrassa le christianisme. Dans le siècle suivant, le trône fut occupé alternativement par des princes païens et par des princes chrétiens. En 1161, Charles VII, fils de Suerker, réunit à la Suède le royaume des Goths. En 1397, par le traité de Colmar, la *couronne de Suède* fut réunie à celle du Danemark et de Norwège sur la tête de Marguerite de Valdémar. Cette union enfanta des guerres et des révolutions continuelles que termina la défaite de Christian II par Gustave Vasa, à la tête des paysans de la Dalécarlie (1521). La maison des Vasa monta alors sur le trône (1523), et donna à la Suède le célèbre Gustave-Adolphe (1611-1639); ensuite vint la maison de Deux-Ponts (1654-1721), puis celle de Hesse-Cassel et celle de Holstein-Gottorp. En 1810, Charles XIII, un des rois de cette maison, adopta pour successeur le maréchal Bernadotte, qui fonda la dynastie française (1818-1844), et dont le fils règne aujourd'hui. — *Suède*, s. m. Comm. Genre de gants qui se fabrique en Suède ou qui est imité de celui de Suède.

* SUÉDOIS, s. m. Linguist. Langue qui appartient au rameau gothique de la famille germanique, et qui possède une littérature remarquable.

SUÉDO-NORWÉGIEN, IENNE, adj. Géogr. Qui appartient à la Suède et à la Norwège. — *Monarchie suédo-norwégienne*, un des États de l'Europe septentrionale, composé des deux royaumes de Suède et de Norwège. Pop. 4 millions 250,000 h. Villes principales, *Stockholm*, capitale de la Suède, et *Christiania*, capitale de la Norwège. Le gouvernement est monarchique constitutionnel. La religion dominante est le luthérianisme.

SUELTÈRE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un petit peuple, au S. de la deuxième Narbonnaise, près du fleuve Argens.

SUÉO-GOTHIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient aux Suédois et aux Goths. — Diplom. *Écriture*

suéo-gothique, celle que l'on a trouvée dans les manuscrits suédois antérieurs au XIVe siècle.

SUÉON, ONE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Scandinavie, qui a donné son nom à la Suède.

SUÉONIE, n. pr. f. Géogr. anc. Pays des Suéons, qui fut appelé depuis la *Suède*.

* **SUERIE**, s. f. Il se dit fam. de l'action de suer.

SUESSA-AURUNCA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Campanie, capitale des Aurunques. Aujourd'hui *Sessa*. Patrie de Lucilius.

SUESSA-POMETIA, n. pr. f. V. POMETIA, au Complément.

SUESSIONES, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Gaule, dans la Belgique deuxième, qui avait pour capitale *Augusta Suessionum*. Auj. *Soissons*.

SUESSULA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Campanie, près de laquelle C. Cossus Arvina battit les Samnites, 343 av. J. C., grâce au dévouement du premier Decius. Auj. *Sessola* ou *Maddaloni*.

SUÈTRE, adj. et s. des 2. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois des Alpes maritimes. Il avait pour capitale *Salina*, aujourd'hui *Scillans*.

SUEUR, s. m. Techn. Ouvrier qui travaille le cuir sortant des mains de l'ouvrier.

SUÈVE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom donné par les Romains, depuis César jusqu'à Septime-Sévère, à un peuple de la grande Germanie qui leur était fort peu connu : ils en faisaient un peuple nomade. On pense que les *Suèves* étaient l'av.-garde de la grande nation germaine, bande composée d'aventuriers braves et belliqueux, ne rêvant que la conquête et le pillage. Quoi qu'il en soit, on les renferme assez généralement entre la mer Baltique, appelée alors *mer des Suèves*, et les rives actuelles de l'Oder, du Havel et de la Sprée jusqu'à la Vistule. Ces peuples se réunirent aux Alains au commencement du Ve siècle, et traversèrent les Gaules pour passer en Espagne. En 409, Hermanric, l'un de leurs chefs, y fonda un royaume composé de la Galice, auquel fut réunie, en 427, la Lusitanie, quand les Alains et les Vandales passèrent en Afrique. Ce royaume dura jusqu'en 585, époque de la défaite de son dernier roi, Andéca, par les Visigoths, qui lui enlevèrent sa couronne.

SUÉVIE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée du Nord qui s'étendait, suivant Tacite, depuis l'Albis jusqu'à la Sarmatie.

SUEZ, n. pr. m. Géogr. Ville d'Égypte, à l'extrémité N. du golfe de Suez. 12,000 hab. Port presque ensablé. C'est un des entrepôts entre le Caire d'une part, la Syrie et l'Inde de l'autre. — *Golfe de Suez*, le golfe qui forme la pointe N.-O. de la mer Rouge. On le nomme aussi golfe Arabique. — *Isthme de Suez*, isthme qui forme le point de contact de l'Asie et de l'Afrique, est situé entre la pointe N. du golfe de Suez et la Méditerranée : 115 kil. de longueur. Un canal qui le traverserait, et qui permettrait de passer de la Méditerranée dans la mer Rouge, abrégerait de 900 kil. le trajet de Cadix à l'Inde. On l'a tenté en vain.

SUFFECTE, adj. m. (en lat. *suffectus*). Ant. rom. *Consul suffecte*, se dit des officiers que l'on nommait pour exercer la charge d'un consul, lorsque celui-ci mourait avant l'expiration de son consulat. On dit plus souvent *consul subrogé*.

SUFFIBULUM, s. m. (pr. *suf-fibulome*). Ant. rom. Voile bleu, attaché par une agrafe, dont les vestales se couvraient la tête pour sacrifier.

* **SUFFISANT, ANTE**, adj. Philos. *Raison suffisante*, se dit, dans le leibnitzianisme, de la cause sans laquelle nous jugeons qu'un fait ne peut avoir lieu.

SUFFITION, s. f. Ant. rom. Purification que ceux qui avaient assisté à des funérailles pratiquaient en s'aspergeant d'eau et en s'exposant à la fumée.

SUFFIXE, s. m. Gramm. Il se dit des syllabes ou lettres qu'on ajoute après les mots pour en modifier la signification. On emploie *suffixe* par opposition à *préfixe*. — Particulièrement, dans la langue sanscrite, on appelle *suffixes* les syllabes que l'on met après les radicaux pour former les noms.

SUFFOLK, n. pr. m. Géogr. Comté d'Angleterre, sur la mer du Nord. 300,000 hab. Ch.-l. *Ipswich*. Climat sec et froid.

* **SUFFRAGE**, s. m. Polit. *Suffrage universel*, droit de voter pour l'élection des représentants du peuple, appart. à tout citoyen âgé de plus de 21 ans, et qui n'est ni repris de justice, ni mendiant ou vagabond.

SUFFRUTESCENT, ENTE, adj. Bot. Qui a le port des sous-arbrisseaux.

* **SUGGESTION**, s. f. Rapport que les légats adressaient au pape, pour lui rendre compte de l'exécution de leurs ordres.

SUHHERWERDITE, s. m. Relig. mahom. Membre d'un ordre de religieux musulmans fondé en 602 de l'hégire (1205 de J. C.) par *Suhherwerdy*.

* **SUIF**, s. m. Vén. Se dit de la graisse des bêtes fauves. On l'appelle *sain* chez les bêtes noires. — Techn. *Mettre les cuirs en suif*, imbiber les cuirs de suif, au moyen d'un tampon de laine.

SUIFEUX, EUSE, adj. Qui est de la nature du suif.

SUIL, s. m. Gramm. Nom de la quinzième lettre de l'alphabet celtique ou gaélique. Il répond à notre S.

* **SUISSE**, n. pr. f. Géogr. République fédérale de l'Europe centrale, a pour bornes : à l'O. la France, au N. le grand-duché de Bade, à l'E. le Tyrol, au S. le royaume Lombardo-Vénitien et les États sardes. Pop., 2 millions 150,000 hab. Cap. Zurich, Berne et Lucerne, où résident alternativement, pendant deux années de suite, les diètes ou assemblées fédérales. Pendant longtemps (de 1513 à 1798) la *Suisse* ne compta que 13 cantons. Ce nombre fut porté à 19 de 1799 à 1815, et à cette époque, fixé définitivement à 22. Le gouvernement, partout républicain, est devenu de plus en plus démocratique. Pour la religion, le pays est partagé entre le catholicisme et le protestantisme (9 cantons catholiques, 7 cantons réformés, 6 cantons mixtes). La *Suisse* n'est, à proprement parler, qu'un plateau très-élevé, sillonné par les ramifications de la grande chaîne des Alpes. Elle est célèbre par la beauté et la variété de ses sites, qui offrent tour à tour de hautes montagnes, d'immenses glaciers, d'innombrables cascades, de belles vallées et de grands lacs. Climat généralement froid et humide. Mines de cuivre, fer, plomb, soufre, crystal, etc. Beaux marbres. Eaux minérales renommées. Sol peu fertile. Pâturages les plus riches de l'Europe. L'industrie embrasse surtout les dentelles, l'horlogerie, la bijouterie, la papeterie, la fabrication des fromages, la distillerie. Le commerce de transit a pris un immense développement. En général, les Suisses sont renommés pour leur activité, leur économie, leur probité et leur bravoure. Ils ont longtemps gardé la coutume de prendre service dans les armées étrangères, notamment en Espagne et en France, usage qui a presque cessé à la révolution de 1830. — La *Suisse* actuelle était comprise chez les anciens dans la Gaule (grande Séquanaise, Helvétie) et dans la Rhétie. Elle fut envahie, au Ve siècle, par des peuplades germaniques, et fit plus tard partie du royaume des Burgundes et de l'empire des Francs. Depuis 1032, son sort fut attaché à celui de l'empire d'Allemagne. Elle favorisa l'élévation de la maison de Hapsbourg (1273), mais les princes de cette maison ayant voulu l'asservir, elle assura son indépendance par l'*union des trois Waldstettes*, Uri, Schwitz et Underwald (1291 et 1308); par la victoire de Morgarten (1315); par la ligue des huit cantons, les Waldstettes, Zurich, Lucerne, Glaris, Zug et Berne, et enfin par les journées de Sempach (1386), et de Nofels (1389). A la fin du XVIIIe siècle, la révolution française y fit renaître les querelles intestines : la république helvétique fut constituée le 12 avril 1798. Plus tard Napoléon devint médiateur de la confédération suisse, alors divisée en 19 cantons. A la suite de la révolution de 1830, la constitution fut revisée, et modifiée dans le sens de la démocratie. De nouveaux troubles religieux y ont éclaté en 1845.

* **SUISSE**, s. m. Prov. *N'entendre pas plus raison qu'un Suisse*, ne tenir compte d'aucune représentation. On dit dans un sens analogue : *Autant vaudrait parler à un Suisse*. — *Point d'argent, point de Suisses*, se dit par allusion aux troupes que la Suisse envoie au service de plusieurs gouvernements de l'Europe. — *Suisse*, s. f. Zool. Nom vulgaire de la salamandre et de la vaudoise. — *A la Suisse*, loc. adv. A la manière des Suisses. — Prov. *Rêver à la Suisse*, ne penser à rien.

SUIT, s. m. Anc. cout. Obligation d'assister aux plaids de son seigneur.

SUIT ou **SUITE**, s. m. Hist. S'est dit des habitants du canton de Schwits, et plus tard, des Suisses en général.

* **SUITE**, s. f. Féod. *Droit de suite*, droit en vertu duquel le seigneur pouvait réclamer partout son vassal. — *Argent n'a pas de suite*, se disait pour exprimer que si le vassal recevait de l'argent pour son travail ou par dons, le seigneur ne pouvait rien exiger. — Anc. cout. *Faire suite*, poursuivre en justice. — Mathém. *Suite*, termes qui se succèdent selon certaines lois : *Suite arithmétique*. — Musiq. *Suite* se disait pour sonate ; *Les suites de Haendel*. — Techn. Au pl. Opérations successives faites sur un même bain de teinture, pour obtenir des couleurs de plus en plus pâles.

* **SUIVABLE**, adj. des 2 g. Néol. Que l'on peut ou que l'on doit suivre.

* **SUIVRE**, v. n. Véner. Se dit de l'action d'un limier qui s'attache aux voies d'une bête. — *Suivre la menée*, marcher derrière le cerf qui fuit. — Jeux. *La main suit*, signifie, aux cartes, que chacun bat et distribue à son tour.

* **SUJET, ETTE**, adj. Féod. *Pays sujet*, fief dépendant d'un État souverain. — Hist. Il s'est dit particulièrement, jusqu'à l'acte fédéral de 1803, de certaines dépendances de la Suisse. — En grammaire, on distingue le sujet en *sujet logique* et *sujet grammatical*. Le *sujet logique* est la réunion de tous les mots nécessaires pour exprimer toutes les idées partielles qui forment l'idée entière du sujet. Le *sujet grammatical* consiste uniquement dans le mot qui exprime l'idée principale, l'être réel ou fictif qui fait l'action ou qui est dans l'état exprimé par le verbe. — Méd. *Sujet*, malade, par rapport à sa constitution : *Sujet vigoureux; sujet trop jeune, trop faible*.

SULAMITE, s. f. Philol. Nom de l'épouse, dans le Cantique des cantiques de Salomon. Suivant quelques auteurs, *sulamite* est une altération de *sunamite*.

SULCI, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de Sardaigne, sur la côte S.-O. Colonie des Carthaginois.

SULCICOLLE, adj. des 2 g. (du lat. *sulcus*, sillon; *collum*, cou). Zool. Qui a le corselet sillonné.

SULCIDENTÉ, ÉE, adj. (du lat. *sulcus*, sillon ; *dens, dentis*, dent). Zool. Qui a les dents sillonnées.

SULCIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *sulcus*, sillon ; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui est chargé de sillons.

SULCIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *sulcus*, sillon; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un sillon.

SULCIPENNE, adj. des 2 g. (du lat. *sulcus*, sillon ; *penna*, plume, aile). Zool. Qui a les ailes sillonnées.

SULCIROSTRE, adj. des 2 g. (du lat. *sulcus*, sillon ; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec sillonné.

SULFAMÉTHYLANE, s. f. Chim. Sulfate de méthylène et d'ammoniac.

SULFANTIMONIATE, s. m. Chim. Genre de sulfosels.

SULFANTIMONITE, s. m. Chim. Genre de sulfosels.

SULFARSÉNIATE, s. m. Chim. Genre de sulfosels.

SULFARSÉNITE, s. m. Chim. Genre de sulfosels.

SULFAURATE, s. m. Chim. Genre de sulfosels.

SULFES, s. m. pl. Myth. Génies dont l'existence était admise par les Gaulois. On croit que de là vient l'idée qu'on a eu des sylphes.

SULFÉTHÉRATE, s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide sulféthérique avec une base.

SULFÉTHÉRIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide composé d'éther et d'acide sulfurique.

SULFHYDRATE, s. m. Chim. Genre de sulfosels.

SULFHYDRIQUE, adj. m. Chim. V. HYDROSULFURIQUE, au Dictionnaire.

SULFHYDROVINIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide qu'on appelle aussi *mercaptan*. V. ce mot, au Complément.

SUDFIRIDATE, s. m. Chim. Genre de sulfosels.

SULFO-ADIPATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide sulfo-adipique avec une base.

SULFO-ADIPIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide qui se produit en faisant dissoudre la stéarine ou l'oléine dans l'acide sulfurique concentré.

SULFO-AMIDONATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide sulfo-amidonique avec une base.

SULFO-AMIDONIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par l'amidon et l'acide sulfurique réagissant l'un sur l'autre.

SULFO-ARSÉNIURE, s. m. Chim. Combinaison d'un sulfure avec un arséniure.

SULFOBASE, s. f. Chim. Sulfure qui joue le rôle de base.

SULFOBASIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel combiné avec une sulfobase.

SULFOBENZIDE, s. f. Chim. Substance obtenue en faisant agir l'acide sulfurique sur la benzide.

SULFOBORATE, s. m. Chim. Genre de sulfosels.

SULFOCAMPHORATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide sulfocamphorique avec une base.

SULFOCAMPHORIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient par la réaction de l'acide camphorique sur l'acide sulfurique.

SULFOCARBÉTHÉRATE, s. m. Chim. Sel obtenu par la combinaison de l'acide sulfocarbéthérérique avec une base.

SULFOCARBÉTHÉRIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier.

SULFOCARBONATE, s. m. Chim. Genre de sulfosels.

SULFOCARBURE, s. m. Chim. Combinaison de carbure de soufre avec un corps simple.

SULFOCÉTIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier extrait du *sperma-céti*.

SULFOCHLORISATINE, s. f. (pr. *çulfoklorizatine*). Chim. Substance particulière obtenue en traitant une dissolution alcoolique de chlorisatine par du gaz hydrogène sulfuré.

SULFOCHLORURE, s. m. (pr. *çulfoklorure*). Chim. Combinaison d'un sulfure avec un chlorure.

SULFOCHROMATE, s. m. (pr. *çulfokromate*). Chim. Genre de sulfosels.

SULFOCHYAZIQUE, adj. m. Chim. Synon. de *sulfocyanique*.

SULFOCYANATE, s. m. Chim. Genre de sulfosels.

SULFOCYANÉ, adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier.

SULFOCYANHYDRATE, s. m. Chim. Combinaison de l'acide sulfocyanhydrique avec une base.

SULFOCYANHYDRIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient en décomposant le sulfocyanure de plomb basique par de l'acide sulfurique.

SULFOCYANIDE, s. m. Chim. Sulfocyanure jouant le rôle d'acide.

SULFOCYANIQUE, adj. des 2 g. Chim. Qui a rapport au sulfocyanogène.

SULFOCYANITE, s. m. Chim. Genre de sulfosels.

SULFOCYANOGÈNE, s. m. Chim. Composé de soufre et de cyanogène.

SULFOCYANURE, s. m. Chim. Combinaison de sulfocyanogène avec un métal.

SULFOGLYCÉRIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide qui s'obtient en traitant la glycérine par l'acide sulfurique.

SULFOHYDRIQUE, adj. des 2 g. Chim. Qui a rapport au soufre et à l'hydrogène.

SULFO-HYPARSÉNITE, s. m. Genre de sulfosels.

SULFO-INDIGOTATE, s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide sulfo-indigotique avec une base.

SULFO-INDIGOTIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide qui résulte de la combinaison du bleu indigo avec l'acide sulfurique.

SULFO-IODURE, s. m. Chim. Combinaison d'un sulfure et d'un iodure.

SULFOLÉULE, s. m. V. SULFOLÉIDE, au Dict.

SULFOMÉTHYLATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide sulfométhylique avec une base.

SULFOMÉTHYLIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide obtenu par le mélange de l'acide sulfurique avec l'hydrate de méthylène.

SULFOMOLYBDATE, s. m. Chim. Genre de sulfosels.

SULFONAPHTHALATE, s. m. Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide sulfonaphthalique avec une base.

SULFONAPTHALINE, s. f. Chim. Nom donné au produit de réaction de l'acide sulfurique fumant sur un excès de naphtaline.

SULFONAPHTHALIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide sulfurique sur la naphthaline.

SULFOPHÉNIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier.

SULFOPHOSPHATE, s. m. Chim. Genre de sulfosels.

SULFOPHOSPHITE, s. m. Chim. Genre de sulfosels.

SULFOPIANIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide qui provient de la réaction de l'hydrogène sulfuré sur une solution aqueuse d'acide opianique.

SULFOPLATINATE, s. m. Chim. Genre de sulfosels.

SULFOPLOMBIFÈRE, adj. des 2 g. Minér. Qui contient du sulfure de plomb.

SULFOPURPURIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide de couleur pourpre, que l'on nomme aussi *sulfo-indigotique*. V. ce mot au Compl.

SULFOSEL, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de deux sulfures.

SULFOSÉLÉNITE, s. m. Chim. Genre de sulfosels.

SULFOSILICATE, s. m. Chim. Genre de sulfosels.

SULFOSINAPATE, s. m. Chim Genre de sels produits par la combinaison de l'acide sulfosinapique avec une base.

SULFOSINAPIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide trouvé dans l'huile grasse du sinapis blanc, ou moutarde blanche.

SULFOSINAPISINE, s. f. Chim. Substance cristalline qu'on extrait de la moutarde.

SULFOSMIATE, s. m. Chim. Genre de sulfosels.

SULFOSTANNATE, s. m. Chim. Genre de sulfosels.

SULFOSTIBIATE, s. m. Chim. V. SULFANTIMONIATE, au Complément.

SULFOSTIBITE, s. m. Chim. V. SULFANTIMONITE, au Complément.

SULFOTANTALATE, s. m. Chim. Genre de sulfosels.

SULFOTELLURATE, s. m. Chim. Genre de sulfosels.

SULFOTITANATE, s. m. Chim. Genre de sulfosels.

SULFOTUNGSTATE, s. m. Chim. Genre de sulfosels.

SULFOVANADATE, s. m. Chim. Genre de sulfosels.

SULFOVANADITE, s. m. Chim. Genre de sulfosels.

SULFOVINATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide sulfovinique avec une base.

SULFOVINIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide obtenu par un mélange d'acide sulfurique et d'alcool.

SULFOWOLFRAMIATE, s. m. Chim. V. SULFOTUNGSTATE, au Complément.

SULFURATION, s. f. Chim. État d'un corps simple qui est combiné avec du soufre.

SULFURIDE, adj. des 2 g. Chim. Qui ressemble au soufre. — SULFURIDES, s. f. pl. Famille de corps pondérables qui contient le soufre.

SULFURIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *sulphur, uris*, soufre; *ferre*, porter). Minér. Qui contient du soufre.

SULFURIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *sulphur, uris*, soufre; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes d'un jaune de soufre.

SULIN, s. m. Zool. Coquille du Sénégal.

SULMO ou **SULMONE**, n. pr. f. Géogr. anc. Ville du Samnium, dans le pays des Pélignes, au S. de Corfinium. Patrie d'Ovide. Aujourd'hui *Solmona*, dans le royaume de Naples.

SULPICE, n. pr. m. Comm. relig. *Congrégation de Saint-Sulpice*, nom d'une congrégation fondée en Bretagne, en 1117. — Congrégation de prêtres destinés à l'instruction de jeunes ecclésiastiques, et fondée à Paris en 1641, par Olier, curé de Saint-Sulpice. — Hist. *Réunion de Saint-Sulpice*, banquet donné par le directoire à Bonaparte, revenant d'Égypte, le 15 brumaire an VIII (6 novembre 1799), dans l'église Saint-Sulpice, à Paris.

SULTANAT, s. m. Hist. ott. Dignité de sultan. — Règne d'un sultan. Peu usité.

* **SULTANE**, s. f. Hist. ott. *Sultane régnante* ou *sultane favorite*, celle des femmes du sultan qui lui donne la première un enfant mâle. — *Sultane*, nom d'une robe longue ouverte par devant et faite d'une riche étoffe.

SULTANIE, s. f. Province gouvernée par un sultan.

SULTANIEH, n. pr. m. Ville de Perse, dans l'Irak-Adjémi, jadis résidence des rois de Perse, mais aujourd'hui en ruines. — *Sultanieh-Hissar* ou *Sultanieh-Calessie*, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, à l'entrée des Dardanelles. 13,000 hab. Château-fort, dit *château d'Asie*.

SUMACHINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au sumac. — SUMACHINÉES, s. f. pl. Famille de plantes térébinthacées.

SUMATRA, n. pr. m. Géogr. Ile de l'Océanie, dans la Malaisie, séparée de la péninsule de Malacca par le détroit de Malacca. 700 kil. sur 390, dans sa plus grande largeur. 6 millions d'hab. Elle est divisée en partie indépendante et partie hollandaise, contenant chacune plusieurs petits États. Les indigènes sont de race malaise; ils sont remarquables par leur férocité, et presque tous musulmans. Climat très-chaud sur les côtes; forêts superbes; toutes les productions de l'Inde et de l'Océanie; commerce d'or fin, de camphre, benjoin, poivre, bois de teinture, etc.

* **SUMATRE**, s. m. Mar. Nom donné à de violentes tempêtes, qui naissent près de Sumatra.

SUMATRIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de Sumatra. — Qui appartient à Sumatra ou à ses habitants. — *Iles sumatriennes*, petites îles qui entourent Sumatra.

SUMBAVA, n. pr. f. Une des îles de la Sonde, dans la Notasie. 280 kil. sur 100. 50,000 hab. Villes principales *Sumbava*, sur la côte, et *Bima*. Sol fertile; pêche de perles.

SUMEN, s. m. (pr. *çumène*) (mot lat.). Ant. rom. Le ventre de la truite, que les Romains regardaient comme un mets délicat.

SUMET, s. m. Zool. Coquille du Sénégal.

SUMMATE, s. m. Ant. rom. Titre qu'on donnait aux décurions de la première classe.

SUMMATYE, s. m. Féod. Service de bêtes de somme que le vassal devait au seigneur.

SUMMUM, s. m. (pr. *çom-mome*). Mot latin qui signifie le plus haut point, le degré le plus élevé : *Le summum de la science*.

SUNAM, n. p. m. Géogr. sacr. Ville de Palestine, dans la tribu d'Issachar, au S.-O. de Nazareth.

SUNAMITE, adj. et s. Géogr. sacr. Habitant de Sunam. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. V. SULAMITE, au Complément.

SUNBULITE, s. m. Relig. mahom. Membre d'un ordre religieux musulman, fondé à Constantinople, vers le XVI^e siècle, par *Sunbul* Youssouf.

SUND, n. pr. m. Géogr. Détroit entre l'île danoise de Seeland et la Suède; joint la mer Baltique au Cattégat. 100 kil. de long sur une largeur qui varie de 4 à 25 kil.

SUNDERLAND, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Durham. 17,000 hab. Port excellent; pont de fer d'une seule arche de 76 mèt. d'ouverture.

SUNIPIE, s. f. Bot. Genre du plantes orchidées.

SUNIUM, n. pr. m. (pr. *çuniome*). Géogr. anc. Cap à l'extrémité S.-E. de l'Attique. Aujourd'hui *cap Colonne*.

SUNNA, n. pr. f. Myth. scand. Déesse du soleil. — s. f. Relig. mahom. Livre qui contient les traditions religieuses des musulmans. Ce n'est point une secte, comme il est dit au Dict. V. SONNA, au Dictionnaire.

SUNNI ou **SUNNITE**, adj. et s. des 2 g. Relig. mahom. Littéral., *imitateur du prophète*. Dénomination qui comprend tous les musulmans des quatre rites orthodoxes. V. SONNITE, au Dict.

SUPERAXILLAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *super*, au-dessus; *axilla*, aisselle). Bot. Qui est placé au-dessus de l'aisselle.

SUPERCÉLESTE, adj. des 2 g. Qui s'élève au-dessus du ciel, qui se perd dans les nues. Vieux mot. — Myth. *Dieux supercélestes*, se dit des huit grands dieux adorés par les prêtres égyptiens.

SUPERCOCANTIEUX, EUSE, adj. Magnifique, très-beau. Mot pop., qui est une abréviation de *superlificocantieux*. V. ce mot au Dictionnaire, et plus loin SUPERLICOCANTIEUX.

SUPEREXCRÉTION, s. f. Méd. Excrétion trop abondante.

* **SUPERFIN**, s. m. Ce qui est superfin ou d'une qualité supérieure : *C'est du superfin*.

* **SUPERHUMÉRAL**, s. m. (du lat. *super*, sur; *humerus*, épaule). Ant. Espèce de manteau. — Éphod des grands-prêtres juifs.

* **SUPÉRIEUR, EURE**, adj. Myth. *Dieux supérieurs*, ceux qui résidaient dans l'Olympe. — Géogr. anc. *Mer Supérieure*, la mer Adriatique, ainsi appelée par les Romains, qui nommaient *mer Inférieure* la Méditerranée, à l'O. de Rome. — Géogr. mod. *Lac Supérieur*, le plus occidental et le plus vaste des cinq grands lacs de l'Amérique du Nord; il est compris, partie dans les États-Unis, et partie dans le Bas-Canada; 580 k. sur 300. Belles cataractes.

SUPÉRIORISER, v. a. Néol. Rendre supérieur; placer au-dessus.

* **SUPÉRIORITÉ**, s. f. Hist. *Supériorité territoriale*, espèce de supériorité qui fut reconnue aux États de l'empire d'Allemagne, par le traité

de Westphalie, et qui dura jusqu'au commencement du XIX[e] siècle.

SUPÉRISTE, s. m. Hist. eccl. Ancienne dignité de l'Église, dont les fonctions ne sont pas bien connues.

* **SUPERLATIF**, s. m. Gramm. *Superlatif d'infériorité*, celui qui, en français, se compose avec les mots *le moins* : *C'est le moins savant de tous*.

SUPERLICOCANTIEUX, EUSE, adj. Mot forgé par Rabelais pour exprimer un degré supérieur. V. SUPERCOCANTIEUX, au Complément, et SUPERLIFICOCANTIEUX, au Dictionnaire.

SUPERNUTRITION, s. f. Méd. Excès de nutrition.

SUPEROVARIÉ, ÉE, adj. Bot. Dont l'ovaire est supère.

SUPERPOSITIF, IVE, adj. Bot. Se dit de parties qui s'appliquent l'une sur l'autre.

* **SUPERPOSITION**, s. f. Géol. Ordre dans lequel se succèdent les terrains, les groupes, les assises, les formations, en un mot toutes les parties qui composent l'ensemble de l'écorce du globe. — Relig. *Jeûnes de superposition*, jeûnes doubles, qui s'étendaient jusqu'à deux jours entiers.

SUPERSÉCRÉTION, s. f. Méd. Sécrétion excessive.

* **SUPERSTRUCTURE**, s. f. Constr. Nom générique appliqué à l'ensemble des dispositions spéciales qui distingue le chemin de fer des voies de communication ordinaires. La *superstructure* embrasse donc tout ce qui regarde la forme et la pose des rails et de leurs nombreux accessoires.

SUPERSUBSTANTIEL, ELLE, adj. Philos. Qui est au-dessus de toute substance.

SUPER-SUS, s. m. Anc. musiq. Se disait des voix de dessus, quand elles étaient fort aiguës.

SUPIER, s. m. Bot. Nom vulgaire du sureau.

* **SUPIN**, s. m. Gramm. Forme de l'infinitif des verbes latins qui, sans perdre sa nature de verbe, s'emploie comme substantif; aussi l'appelle-t-on quelquefois *substantif verbal*. Le *supin* est déclinable, et a quatre cas : le nominatif, le datif, l'accusatif et l'ablatif. Il prend un régime direct, quand il appartient à un verbe actif, et peut être sujet d'une proposition, complément d'un verbe ou d'une proposition exprimée ou sous-entendue. Quelques grammairiens ont voulu faire admettre un *supin* en français. L'article du Dictionnaire est tout à fait incomplet.

SUPPLANTEUR, s. m. Néol. Celui qui supplante. Il est beaucoup plus usité que *supplantateur*, donné par le Dictionnaire.

SUPPLÉANCE, s. f. Néol. Action de suppléer, de remplacer, et effet de cette action.

SUPPLÉMENTAIREMENT, adv. D'une manière supplémentaire.

SUPPLÉTER, v. a. Néol. Donner un supplément.

SUPPLÉTOIRE, adj. des 2 g. Synonyme de *supplétif*. V. ce mot au Dictionnaire.

SUPPORTAGE, s. m. Techn. Ensemble des moyens de support employés pour l'encastage de la porcelaine.

* **SUPPOSITIF, IVE**, adj. Gramm. *Mode suppositif*, le mode conditionnel. — Il se dit aussi d'un mode particulier à la conjugaison turque.

* **SUPPOSITION**, s. f. Anc. musiq. *Note par supposition*, note de passage. — *Accord par supposition*, celui où la basse continue ajoutait ou supposait un nouveau son, au-dessous de la basse fondamentale.

* **SUPPÔT**, s. m. Fam. et par plaisanterie : *Un suppôt de Bacchus*, un ivrogne. — Dans la philosophie scolastique, *suppôt* se disait des objets inanimés, par opposition à *personne*. — *Absence de suppôt*, état de deux substances qui ne se touchent point physiquement, par opposition à *absence de vertu*, l'état de deux substances qui n'ont aucun effet l'une sur l'autre.

SUPPRESSIF, IVE, adj. Didact. Qui supprime, cause une suppression.

* **SUPPRESSION**, s. f. Jurispr. *Suppression d'état*, crime qui consiste à supprimer, à détruire les pièces qui constatent l'état d'une personne.

SUPPRIMABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui peut ou qui doit être supprimé.

SUPPURANT, ANTE, adj. Qui est dans un état de suppuration : *Plaie suppurante*.

SUPRAGE, s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

SUPRAJUNCTAIRE, s. m. Hist. Dignité qui fut créée vers la fin du XIII[e] siècle, par Jacques II, roi d'Aragon, et dont les attributions se rapprochaient de celles des prévôts de maréchaussée.

SUPRA-JURASSIQUE, adj. des 2 g. Minér. Se dit de terrains supérieurs au calcaire jurassique.

SUPRA-MONDAIN, AINE, adj. Philos. Qui est au-dessus du monde, qui est dans un monde supérieur.

SUPRANATURALISME, s. m. Philos. Ce qui est en dehors et au-dessus du cours ordinaire des choses. On dit quelquefois, mais à tort, *supernaturalisme*.

SUPRARBIE, n. pr. f. Nom d'un ancien royaume d'Espagne, que l'on a appelé depuis le royaume de Navarre.

SUPUNNA, n. pr. f. Myth. Déesse des Fulginates, peuple de l'Ombrie.

* **SUR, URE**, adj. Techn. *Eau sure des chamoiseurs*, préparation dans laquelle on met les cuirs pour les amollir. — *Eau sure des salineurs*, résidu des eaux-mères dont on a tiré le sel. — *Eau sure des amidonniers*, eau et farine qui ont subi un commencement de fermentation, et d'où l'on a tiré l'amidon.

SUR, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville de l'Arabie Pétrée. — Nom du premier désert que les Juifs rencontrèrent après le passage de la mer Rouge.

* **SURA**, n. pr. f. Géogr. Ville de la Babylonie, sur l'Euphrate. On dit aussi *Sora*.

SURADDITION, s. f. Didact. Action d'ajouter de nouveau à ce que l'on avait déjà ajouté. — Ce que l'on ajoute de nouveau.

SURAJOUTEMENT, s. m. Didact. Action de surajouter.

SURANTIMONIATE, s. m. Chim. Antimoniate avec excès d'acide.

SURANTIMONITE, s. m. Chim. Antimonite avec excès d'acide.

SURARSÉNIATE, s. m. Chim. Arséniate avec excès d'acide.

SURATE ou **SOURATE**, s. f. V. SURA, au Dict.

SURATE, n. pr. f. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, ch.-l. du district de Surate, sur la Tapti. 325,000 hab. Petit château-fort et petit port. Hôpital pour les animaux. Commerce actif.

SURBASIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel avec excès de base au maximum.

SURBOUCHE, s. m. Zool. Chaperon de la bouche des insectes.

SURCARBONATE, s. m. Chim. Carbonate avec excès de base.

SURCAUSE, s. f. Méd. Cause secondaire : *Les causes et les surcauses*.

SURCHAIR, s. m. Comm. Genre de gants qui se fait à Grenoble.

* **SURCHARGE**, s. f. Typogr. Ce que l'on accorde au compositeur en sus du prix ordinaire, lorsque la copie offre quelque difficulté notable, ou qu'il s'agit de langues étrangères.

SURCHLORURE, s. m. (pr. *çurklorure*). Chim. Chlorure combiné avec l'acide hydrochlorique.

SURCHROMATE, s. m. (pr. *çurkromate*). Chim. Chromate avec excès d'acide.

SURCOMPENSÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est compensé et au-delà.

SURCRÉNELÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est doublement crénelé.

SURCUIDANCE, s. f. S'est dit pour présomption.

SURCULE, s. m. (du lat. *surculus*, rejeton). Bot. Tige des mousses.

SURCULIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *surculus*, rejeton; *gerere*, porter). Bot. Se dit de l'embryon de quelques plantes aquatiques, dont le plumet s'allonge en un jet très-mince.

SURCULOTTE, s. f. Genre de vêtement qui était à l'usage de la cavalerie.

SURCYANATE, s. m. Chim. Cyanate avec excès de base.

SURDÉCOMPOSÉ, ÉE, adj. Bot. Dont le pétiole se divise deux fois avant de porter des folioles.

SURDEMANDER, v. a. Surfaire, exagérer le prix d'une marchandise. Vieux mot qui est encore en usage dans le Nord de la France.

SURDI-MUTITÉ, s. f. Mutité ou privation de la parole par suite d'une surdité congéniale.

SURDIRE, v. n. Anc. prat. Enchérir.

SURDISTENDRE, v. a. Didact. Distendre outre mesure.

SURDISTENSION, s. f. Didact. Distension portée au-delà du degré où la partie peut céder.

SUREAUTIER, s. m. Bot. Sorte d'agaric qui croît en Italie sur les racines du sureau.

SURÉGADE, s. f. Arbre de la côte de Coromandel, famille des euphorbiacées.

SURÉLÉVATION, s. f. Archit. Construction faite après coup, pour donner plus d'élévation à un bâtiment.

SURÉLEVÉ, ÉE, adj. Qui est élevé au-dessus.

SURELLAGATE, s. m. Chim. Ellagate avec excès d'acide. V. ELLAGATE, au Complément.

SURÉMARGINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est très-échancré.

SURÉMOUSSÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est plus émoussé que de coutume.

SURÉNA, s. m. Hist. Titre des généraux parthes.

SURENCHÉRISSEUR, s. m. Prat. Celui qui fait une surenchère.

SURESCHEUR, s. m. Anc. cout. Le mari qui, dans certains cas, héritait avec les frères de la femme.

SURESTARIE, s. f. Anc. jurispr. On appelait *surestaries* les jours employés, en sus des staries, au chargement et au déchargement des marchandises. V. STARIES, au Complément. On disait aussi *surstaries*.

SURETTE, s. f. Bot. Nom vulgaire de l'oseille. On dit aussi *surelle*.

SURFLUORURE, s. m. Chim. Fluorure combiné avec l'acide hydrofluorique.

SURFONCIER, IÈRE, adj. Anc. cout. Qui est par-dessus l'impôt ou le revenu foncier.

SURFONGATE, s. m. Chim. Fongate avec excès d'acide.

* **SURGLACER**, v. a. Art cul. Mettre un glacé de sucre sur un mets, sur une pâtisserie.

SURHYPOSULFARSÉNITE, s. m. Chim. Hyposulfarsénite avec excès de sulfide.

SURHYPOSULFATE, s. m. Chim. Hyposulfate avec excès d'acide.

SURHYPOSULFITE, s. m. Chim. Hyposulfite avec excès d'acide.

SURIER, s. m. Bot. Nom vulgaire du chêne-liège.

SURIN, s. m. Agric. Jeune pommier.

SURINAM, n. pr. m. Fleuve de la Guyane, qui se jette dans la mer des Antilles après un cours de 400 kil. — *Gouvernement de Surinam*, partie de la Guyane hollandaise, qui est colonisée. — s. m. Zool. Nom vulgaire de plusieurs poissons

SURINAMINE, s. f. Chim. Alcali végétal particulier.

* **SURINTENDANT**, s. m. Hist. *Surintendant des finances*, titre créé par Philippe le Bel, vers 1300, et supprimé à la disgrâce de Fouquet, en 1661. — *Surintendant général de la navigation*, titre créé par Louis XIII pour le cardinal de Richelieu, et supprimé en 1669, à la mort de François de Vendôme.

SURIRELLE, s. f. Zool. Genre d'animalcules microscopiques.

* **SURJET**, s. m. Anc. cout. Augmentation de prix.

SURJETANT, s. m. Anc. cout. Celui qui offre un prix plus élevé.

SURJUGER, v. a. Néol. Juger après les autres; juger en dernier ressort.

SURLUNAIRE, adj. des 2 g. Qui habite au-dessus de la lune. — Fig. Fantastique.

SURMALATE, s. m. Chim. Malate avec excès d'acide.

SURMARGARATE, s. m. Chim. Margarate avec excès d'acide.

SURMOLYBDATE, s. m. Chim. Molybdate avec excès d'acide.

SURMOUSSE, s. m. Bot. Espèce de champignon.

* **SURMULET**, s. m. Ce poisson n'est pas le même que le rouget, comme il est dit au Dictionnaire; il s'en distingue par des raies longitudinales qui s'étendent jusque sur la tête, et par la délicatesse de sa chair. C'est le grondin que l'on désigne ordinairement par le nom de *rouget*.

* **SURMURIN, INE**, adj. (du fr. *sur*, et du lat. *mus*, *muris*, rat). Zool. Qui ressemble au rat, mais qui est plus gros.

SURNATURALITÉ, s. f. Théol. Qualité de ce qui est surnaturel.

SUROLÉATE, s. m. Chim. Oléate avec excès de base.

SUROXALATE, s. m. Chim. Oxalate avec excès de base.

SUROXYDER, v. a. Chim. Faire passer à l'état de suroxyde.

SUROXYGÉNATION, s. f. Chim. Oxygénation au plus haut degré.

SURPASSABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui peut être surpassé.

SURPAYER, v. a. Payer une chose au-dessus de sa valeur. Vieux mot, qui est encore usité dans quelques départements.

SURPHOSPHATE, s. m. Chim. Phosphate avec excès de base.

SURPOIDS, s. m. Ce qui est au-dessus du

poids. Vieux mot. — Droit cout. Bois coupé qui se trouve sur le sol.

* **SURPRISE**, s. f. Petite boîte renfermant un ressort qui se détend lorsqu'on lève le couvercle, et qui présente aux yeux un objet inattendu. On dit aussi *boîte à surprise.* — Pièce qui sert à assurer l'effet de la sonnerie, dans une horloge.

SURRENTUM, n. pr. m. (pr. *çur-rintome*). Géogr. anc. Ville des Picentins, sur la côte méridionale du golfe de Naples, et vis-à-vis l'île de Caprée. Aujourd'hui *Sorrento.*

SURREY, n. pr. m. Géogr. Comté d'Angleterre, au S. 486,000 hab. Ch.-l. *Guilford.* Antiquités romaines et druidiques.

SURSEL, s. m. Chim. Sel avec excès d'acide.

SURSÉLÉNIATE, s. m. Chim. Séléniate avec excès d'acide.

SURSÉLÉNITE, s. m. Chim. Sélénite avec excès d'acide.

SURSILICATE, s. m. Chim. Silicate avec excès d'acide.

SURSTÉARATE, s. m. Chim. Stéarate avec un excès d'acide.

SURSULFARSÉNIATE, s. m. Chim. Sulfarséniate avec excès de sulfide.

SURSULFARSÉNITE, s. m. Chim. Sulfarsénite avec excès de sulfide.

SURSULFOMOLYBDATE, s. m. Chim. Sulfomolybdate avec excès de sulfide.

SURSULFOTUNGSTATE, s. m. Chim. Sulfotungstate avec excès de sulfide

SURTARE, s. f. Comm. Double tare; tare en sus.

SURTELLURATE, s. m. Chim. Tellurate avec excès d'acide.

SURTHORAX, s. m. Zool. Thorax des hyménoptères à abdomen pédiculé et des diptères.

SURTITANATE, s. m. Chim. Titanate avec excès de base.

SURTUNGSTATE, s. m. Chim. Tungstate avec excès de base.

SURTUR, n. pr. m. Myth. scand. Démon qui apparaîtra à la fin des temps, pour détruire la terre et les dieux.

SURVANADATE, s. m. Chim. Vanadate avec excès de base.

SURVENTE, s. f. Mar. Augmentation du vent.

SURVIVANTIAIRE, s. m. Anc. cout. Survivancier.

SUS-AUREUX, s. m. Chim. Se dit du second oxyde de l'or.

SUSCEPTEUR, s. m. Hist. rom. Officier qui était chargé par les décemvirs de recueillir les impôts. — Hist. eccl. Celui qui reçoit les ordres sacrés.

SUS-CHROMIQUE, adj. m. Chim. Se dit du second oxyde du chrome.

SUSCITEMENT, s. m. Néol. Action de susciter.

* **SUSCRIPTION**, s. f. Diplom. Formule qui termine un manuscrit.

SUSDÉNOMMÉ, ÉE, adj. et s. Prat. Qui a été nommé plus haut.

SUSE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Asie, capitale de la Susiane, sur le Choaspe, résidence d'hiver des rois de Perse. — Géogr. mod. Ville du Portugal, dans la prov. de Minho. 4,000 hab. Autrefois, titre d'un comté. On dit aussi *Sousa.*—Ville des États sardes, dans l'ancien Piémont, ch.-l. d'une petite intendance. 2,200 hab. Évêché. Arc de triomphe en l'honneur d'Auguste. Aux environs, marbre vert dit *marbre de Suse. Suse* fut brûlée par l'empereur Frédéric Barberousse; prise par les Français en 1690, 1704, 1796; démantelée en 1798 et comprise dans le dép. du Pô comme ch.-l. d'arrondiss. —On appelle *Pas de Suse* le passage des Alpes à l'entrée duquel se trouve la ville de Suse. Il fut plusieurs fois forcé par les Français, notamment en 1629, par le duc de la Meilleraie.

SUSEAU, s. m. Bot. Un des noms vulgaires du sureau.

SUSIANE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de l'empire médo-persan, entre la Perside à l'E., l'Assyrie et la Babylonie à l'O., le golfe Persique au S. Avait pour cap. *Suse.* Auj. le *Khouzistan.*

SUSIRIDEUX, adj. m. Chim. Se dit du second oxyde de l'iridium.

SUSIRIDICO-POTASSIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel susiridique combiné avec un sel potassique.

SUSIRIDIQUE, adj. m. Chim. Se dit du quatrième oxyde d'iridium, et des sels que produit cet acide.

SUSIRIDOSO-AMMONIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel susirideux combiné avec un sel ammonique.

SUSIRIDOSO-IRIDEUX, adj. m. Chim. Se dit d'un oxyde produit par la combinaison de l'oxyde susirideux et de l'oxyde irideux.

SUSIRIDOSO-POTASSIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel susirideux, combiné avec un sel potassique.

SUSIRIDOSO-SODIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel susirideux combiné avec un sel sodique.

SUSMERCUREUX, adj. m. Chim. Se dit de certains composés mercuriels.

SUSNOMMÉ, ÉE, adj. Prat. Qui est nommé cidessus, qui a déjà été nommé. — Il est aussi subst. : *Le susnommé un tel.*

SUSOSMIEUX, adj. m. Chim. Se dit du second oxyde d'osmium, et des sels que produit cet oxyde.

SUSOSMIQUE, adj. m. Chim. Se dit du quatrième oxyde d'osmium, et des sels que produit cet oxyde.

* **SUSPECT**, s. m. Hist. *Loi des suspects*, loi rendue le 17 septembre 1793, par laquelle toutes les personnes suspectes au gouvernement, ou plutôt à la faction dominante, devaient être mises en état d'arrestation.

* **SUSPENDU, UE**, part. et adj. Bot. Se dit de la graine, lorsqu'étant attachée par la partie supérieure de son bord ou de sa face interne, elle dirige son sommet vers la base de la loge qui la renferme. — Musiq. *Accord suspendu*, qui renferme une suspension. V. ce mot, au Dictionnaire.

SUSPIED, s. m. Man. Courroie de l'éperon, qui passe sur le cou-de-pied.

SUSPLATINEUX, EUSE, adj. Chim. Se dit du second degré d'oxydation du platine.

SUSSEX, n. pr. m. Géogr. Comté d'Angleterre, au S., sur la Manche. 272,400 hab. Ch.-l. Chichester. Il formait, avec le comté de Surrey, un des sept royaumes de l'heptarchie.

SUSSEYEMENT, s. m. V. SUSSEIEMENT, au Dict.

SUSSEYER, v. a. et n. Gramm. Faire des susseyements; être sujet au susseyement.

SUS-STANNEUX, adj. m. Chim. Se dit d'un des sulfures de l'étain.

* **SUSTENTATION**, s. f. Action de soutenir, en général. — *Base de sustentation*, espace compris entre les deux pieds, dans la station. — Rhétor. *Sustentation*, figure que l'on nomme plus ordinairement *suspension.*

SUSUNAM, s. m. Relat. Titre de l'ancien empereur de Mataram, dans l'île de Java.

SUSURRE, s. m. Néol. Espèce de sifflement doux et faible. V. SUSURRATION, au Dictionnaire.

SUTHERLAND, n. pr. m. Géogr. Comté d'Écosse, au N. 26,000 hab. Ch.-l. *Dornloch.* Montagnes. Sol peu fertile. Crystal de roche, houille, etc.

SUTILE, adj. des 2 g. (en lat. *sutilis*). Didact. Qui est cousu. Se dit par opposition à *textile.*

SUTRI, n. pr. m. Géogr. Ville des États de l'Église, dans la délégation de Viterbe. 1,500 hab. Évêché. Concile en 1046.

SUTRIUM, n. pr. m. (pr. *çutriome*). Géogr. anc. Ville de l'Étrurie, au N. de Véies. Auj. *Sutri.*

SUTURAIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui est muni d'une suture.

* **SUTURE**, s. f. Zool. Ligne droite qui joint l'une à l'autre les élytres des insectes coléoptères. — Petit espace qui se voit sur certaines coquilles bivalves, au-dessous de celui qui sépare les nymphes. — Dans les coquilles univalves, sillon de jonction des tours de spire.

SUTURÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui offre une suture ou des sutures. — Qui a la suture saillante ou colorée.

SUTUREUX, EUSE, adj. Hist. nat. Qui présente des sutures.

SUVARI-MOUCABÉLÉ, s. m. Hist. ott. Un des bureaux du département des finances, contrôle de la cavalerie et des officiers de la maison du sultan.

SUWA, n. pr. m. Myth. or. Dieu des chasseurs, chez les Japonais.

SUZÉTÈTE, s. m. V. SYZÉTÈTE, au Compl.

SVANTEVIT, n. pr. m. Myth. slave. La principale divinité des Slaves. Son temple était dans l'île de Rugen. On dit aussi *Sviatovid.*

SVEABORG, n. pr. m. Géogr. Ville très-forte de la Russie d'Europe, sur sept îles du golfe de Finlande. 3,400 hab. Arsenaux, casernes, etc. Jadis boulevard de la Suède. Elle est à la Russie depuis 1789.

SWABHAVITKA, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte bouddhiste qui regarde l'Être suprême comme n'ayant d'autre attribut que celui de l'existence absolue.

SWADA, n. pr. f. Philos. ind. Divinité qui existait dans le sein de Brahma, lorsqu'il produisit Maya et ensuite la Trimourti.

SWAN-RIVER, n. pr. m. (c'est-à-dire, *rivière des cygnes*). Géogr. Fleuve d'Australie, sort des monts Darling et tombe dans la mer des Indes. Cours, 108 kil. Il donne son nom à un établissement fondé en 1829 par les Anglais sur la côte occidentale de l'Australie, et qui compte déjà quatre villes naissantes.

SWANSEA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Glamorgan et le pays de Galles, près du canal de Bristol. 13,700 hab. Chantiers de construction. Poterie renommée.

SWANTEVIT ou **SWIATOVID**, n. pr. m. V., plus haut, SVANTEVIT.

SWARGA, s. m. Myth. ind. Paradis des Indiens, séjour habité par les dieux et les mortels sanctifiés. — Il se dit, par extens., du ciel tout entier.

SWARTZIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une swartzie. — SWARTZIÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

SWASTIKA, s. m. Myth. ind. Figure mystérieuse qu'on trace sur une personne ou sur une chose, pour lui porter bonheur.

SWEDENBORGIANISME, s. m. Philos. Doctrine mystique d'une école qui prend le nom de *Jérusalem nouvelle*, et qui s'appuie sur une prétendue révélation reçue, en 1757, par le Suédois Swedenborg, fameux théosophe, mort en 1772. Le *Swedenborgianisme* distingue un monde matériel et un monde spirituel; dans celui-ci se trouve, mais sous une autre forme, tout ce qui existe dans le premier. Il admet dans les écritures trois sens : le premier, naturel; le second, spirituel; le troisième, divin ou céleste. On dit aussi *swedenborgisme*, et quelques-uns écrivent *svedenborgianisme, svedenborgisme.*

SWEDENBORGIEN, IENNE, adj. et s. Philos. Partisan du swedenborgianisme. — Qui appartient à cette doctrine. On dit aussi *swedenborgiste*, et l'on écrit quelquefois *svedenborgien, svedenborgiste.*

SWENKASUND ou **SWENKSUND**, n. pr. m. Géogr. Partie E. du golfe de Finlande, resserrée entre Viborg et Fredericksham. Le roi de Suède Gustave III y fut battu par le prince de Nassau-Siegen en 1789, et l'y battit à son tour l'année suivante. On écrit aussi *Svenkasund, Svenksund.*

SWETAMBARA, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte indienne qui forme une branche de celle des *djainas.*

SWICTÉNIE, s. f. Bot. Genre de plantes méliacées des régions intertropicales.

SWITCHE, s. f. Mot anglais qui signif. *aiguille*, et qui est quelquefois employé dans le même sens en français, pour désigner les aiguilles servant aux croisements des voies, sur les chemins de fer.

SYAGRE, s. m. (du gr. σῦς, porc; ἄγριος, sauvage). Bot. Palmier du Brésil.

* **SYBARIS**, n. pr. m. Géogr. anc. Cette ville était située sur les bords du Crathis, près de son embouchure dans la mer, et sur la frontière de la Lucanie et du Brutium. Elle fut détruite par les Crotoniates (510 av. J. C.), et remplacée par Thurium, que les Romains nommèrent *Copia*, lorsqu'ils s'en furent emparés (194 av. J. C.). — Nom d'une rivière de la Lucanie, affluent du Crathis. Auj. *Coscile.* — Temps hér. Monstre qui demeurait dans une caverne du mont Parnasse, et dévorait les hommes et les animaux. Il fut tué par Eurybate.

SYBARITE, s. et adj. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Sybaris. — Qui appartient à Sybaris ou à ses habitants.

SYBARITIDE, adj. des 2 g. Ant. Qui appartient à Sybaris. — Philol. *Fables sybaritides*, titre d'un ouvrage obscène d'un certain Hémithéon, qui ne nous est point parvenu. — On appliquait aussi cette dénomination à tous les ouvrages du même genre composés par les poëtes de Sybaris.

SYBARITIQUE, adj. des 2 g. Néol. Qui appartient aux sybarites, à un sybarite.

SYBARITIQUEMENT, adv. Néol. A la manière des Sybarites.

SYPISTROME, s. m. Zool. Genre d'insectes diptères.

SYCÉ, n. pr. f. Temps hér. Une des filles d'Oxylus et d'Hamadryas.

SYCÉPHALE, s. m. (du gr. σὺν, ensemble; κεφαλὴ, tête). Anat. Monstre qui a deux têtes confondues ensemble.

SYCÉPHALIE, s. f. Anat. Monstruosité du sycéphale.

SYCÉPHALIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit d'un monstre par sycéphalie.

SYCÉPHALIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la sycéphalie.

SYCHINION, s. m. Bot. Genre de plantes urticées du Brésil.

SYCIOT, s. m. Bot. Genre de plantes cucurbitacées.

* **SYCOMORE**, s. m. Bot. C'est une espèce du genre figuier, originaire d'Égypte. Les anciens croyaient que son bois était incorruptible. — Nom vulgaire d'une espèce d'érable. — *Faux sycomore*, l'azedarach. Il y a confusion dans l'article du Dictionnaire.

SYCONE, s. m. (du gr. σῦκον, figue). Bot. Réunion de fruits provenant de plusieurs fleurs placées sur un clinanthe qui tapisse la paroi interne d'un involucre, comme dans la figue.

SYCOPHAGE, adj. des 2 g. (du gr. σῦκον, figue; φάγω, je mange). Zool. Qui se nourrit de figues.

* **SYCOPHANTE**, s. m. Zool. Espèce de carabe.

SYCOPHANTISME, s. m. Imposture, bassesse d'un sycophante.

SYCOTIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la Sycose. V. ce mot au Dictionnaire.

SYDNEY, n. pr. m. Géogr. Ville de la Nouvelle-Hollande, ch.-lieu du comté de Cumberland et de toute la Nouvelle-Galles du Sud. 30,000 hab Beau port, dit *le port Jackson* Évêché catholique. Jardin botanique, observatoire, sociétés savantes, etc. Commerce avec l'Inde et la Chine.

SYDRAQUE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Peuple des Indes, dont le pays fut le terme des conquêtes d'Alexandre, selon Pline.

SYDYK, n. pr. m. Myth. Divinité syrienne, père des Cabires.

SYÈNE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Thébaïde méridionale, sur le Nil, et presque sous le Tropique. Juvénal fut exilé à Syène. Aujourd'hui *Assouan*. — Minér. *Marbre* ou *granit de Syène*, syénite. V. ce mot au Dictionnaire.

* **SYÉNITE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de Syène. — Qui appartient à Syène ou à ses habitants.

SYÉNITIQUE, adj. des 2 g. Minér. Qui contient de la syénite.

SYGOLLIPHYTE, s. m. (du gr. συγκολλάω, unir ensemble; φυτὸν, plante). Bot. Plante dont le fruit fait corps avec la fleur. C'est une altération de *syncolliphyte*, seul conforme à l'étymologie.

SYLÉA, n. pr. f. Temps hér. Fille de Corinthus et mère de Sinis, qu'elle eut de Polypémon.

SYLÉUS, n. pr. m. (pr. *ciléuce*). Temps hér. Fils de Neptune et roi d'Aulide. Ayant voulu soumettre Hercule aux exactions qu'il exerçait sur tous les étrangers, il fut tué par ce héros.

* **SYLLABAIRE**, adj. des 2 g. Se dit quelquefois pour syllabique.

* **SYLLABE**, s. f. Gramm. On appelle : *syllabe pure*, celle qui ne renferme qu'une seule voyelle. — *Syllabe mixte* ou *composée*, celle qui renferme une diphthongue ou une triphthongue. — *Syllabe directe*, celle qui n'a qu'une consonne au commencement, comme *ba*, *be*. — *Syllabe inverse*, celle qui n'a qu'une consonne à la fin, comme *ab*, *eb* — *Syllabe close* ou *fermée*, celle où la voyelle est entre deux consonnes, comme dans *soc*. — En hébreu. *Syllabe pure*, celle qui se termine par une voyelle. — *Syllabe mixte* ou *composée*, celle qui se termine par une lettre mobile.

SYLLABICO-IDÉOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Philol. Qui est à la fois syllabique et idéographique. Il se dit en parlant de la langue chinoise.

* **SYLLABIQUE**, adj. des 2 g. Gramm. *Écriture syllabique*, celle dans laquelle chaque syllabe est représentée par un seul caractère.

SYLLABIQUEMENT, adv Gramm. Par syllabes; d'une manière syllabique.

SYLLEPTIQUE, adj. des 2 g. Gram. Qui a rapport à la syllepse. V. ce mot au Dictionnaire.

SYLLEXIE, s. f. (du gr. σύλλεξις, réunion). Gramm. Collection, famille de mots qui se rapportent à la même idée ou à la même racine.

SYLLIEN, IENNE, adj. Zool. Qui ressemble à une syllis. — **SYLLIENNES**, s. f. pl. Famille d'annelides.

SYLLIS, n. pr. f. (pr. *cil-lice*). Temps hér. Nymphe qu'Apollon rendit mère de Xeuxippus. — s. f. Zool. Genre d'annelides.

SYLLOCHISME, s. m. (pr. *cil-lokisme*) (du gr. συλλοχισμὸς, réunion en cohorte). Ant. gr. Manœuvre de la phalange grecque.

SYLLUS, n. pr. m. (pr. *cil-luce*). Temps hér. Fils de Nélée, roi de Messénie, et père d'Alcméon.

SYLVESTRE (SAINT-), n. pr. m. Hist. *Ordre de Saint-Sylvestre*, nom que le pape Grégoire XVI donna à l'ordre de l'Éperon d'or, lorsqu'il le réforma, en 1841. On dit aussi quelquefois, *ordre de l'Éperon d'or réformé*. V. l'art. **ÉPERON** du Compl.

SYLVESTRIN, s m. Comm. relig. Membre d'une congrégation de l'ordre de Saint-Benoît, fondée dans la Marche d'Ancône par saint *Sylvestre* Gozzolan, et approuvée par Innocent IV, en 1247.

SYMÆTHIDE, n. pr. f. Myth. gr. Se dit de la fille du fleuve Symæthus, que Faunus rendit mère d'Acis. On écrit aussi *Siméthide*.

SYMÆTHUS, n. pr. m. (pr. *ciméluce*). Géogr. anc. Fleuve de Sicile, à l'E., affluent de la mer de Sicile. Aujourd'hui *la Giaretta*.

SYMBAMATE, s. m. (du gr. σύμβαμα, accident, cas fortuit). Philos. Espèce de catégorème reconnue par l'école stoïque.

SYMBIE, adj. des 2 g. (du gr. σὺν, ensemble; βίοω, vivre). Zool. Qui vit en commun.

* **SYMBOLIQUE**, adj. des 2 g. Philol. Se dit de l'une des deux sortes d'écritures hiéroglyphiques : *Écriture symbolique*. — *Symbolique*, s. f. Didact. Système qui considère les religions polythéistes comme une collection de signes ou de symboles sous lesquels se trouvent enveloppées des vérités naturelles, morales ou historiques : *La symbolique polythéiste*.

* **SYMBOLISATION**, s. f. Didact. Action de symboliser, de représenter par des symboles.

SYMBOLISME, s. m. Philos. État primitif de la langue philosophique, dans lequel des dogmes ne sont exprimés que par des symboles, par des images familières à la poésie. On appelle *symbolisme naturel* celui des religions primitives de l'Orient, et *symbolisme anthropomorphique* celui des religions plus éclairées de la Grèce, où domine la personnalité humaine.

SYMBOLOLOGIE, s. f. V., au Dict., **SYMBOLOGIE**, qui est une faute typographique.

SYMBOLOLOGIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à la symbolologie. — *Symbolologique*, s. f. Synonyme de symbolologie.

SYMÉ, n. pr. f. Temps hér. Nymphe que Neptune rendit mère de Chthonius. — Géogr. anc. Ile de la mer Égée, entre Rhodes et la côte de Carie. — s. m. Zool. Oiseau de la Nouvelle-Guinée, voisin des martins-pêcheurs.

SYMÈLE, s. m (du gr. σὺν, ensemble; μέλος, membre). Anat. Membre chez lequel les deux membres d'une même paire sont fondus ensemble. On écrit aussi *symmèle*.

SYMÉLIE, s. f. Anat. Monstruosité du symèle.

SYMÉLIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit des monstres par fusion des membres.

SYMÉLIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui a le caractère de la symélie.

SYMFEROPOL, n. pr. m. V. **SIMFEROPOL**, au Complément.

* **SYMMACHIE**, s. f. Ant. gr. Alliance offensive et défensive entre deux États.

SYMMÈLE, s, m. Anat. V. **SYMÈLE**, au Compl.

SYMMÉTRANTHE, adj. des 2 g. (du g. συμμετρία, symétrie; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a les fleurs symétriques.

SYMMÉTROCARPE, adj. des 2 gr. (du gr. συμμετρία, symétrie; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits symétriques.

SYMMORIE, s. f. (du gr. σὺν, avec; μείρω, partager). Ant. gr. Compagnie de soixante citoyens riches d'Athènes, qui devaient subvenir aux besoins extraordinaires de l'État.

* **SYMPATHIQUE**, adj. des 2 g. *Poudre sympathique* ou *poudre de sympathie*. V. **SYMPATHIE**, au Dict. — Anat. *Nerfs sympathiques*, se dit de certains centres nerveux distincts du cerveau, et placés dans le thorax. On dit substantiv. en ce sens : *Le grand sympathique, le petit, le moyen sympathique*.

SYMPATHISABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui est susceptible de sympathie. Peu usité.

* **SYMPATHISTE**, s. m. Philos. Se dit des auteurs qui ont prétendu que l'unique source de l'amour, de la haine, de l'indifférence, est dans l'effet que les émanations d'une personne produisent sur une autre.

SYMPÉRASME, s. m. (du gr. σὺν, avec; περαίνω, terminer). Anc. log. Espèce de syllogisme dont la conclusion est très-directe.

* **SYMPHONIE**, s. f. Bot. Genre de plantes guttifères.

SYMPHONIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la symphonie. — **SYMPHONIÉES**, s. f. pl. Famille de plantes.

SYMPHORICARPE, adj. des 2 g. (du gr. σὺν, ensemble; φέρω, je porte; καρπὸς, fruit). Bot. Qui porte des fruits réunis en pelote.

SYMPHORINE, s. f. Bot. Genre de plantes originaires de la Virginie.

SYMPHYONÈME, s. m. (du gr. σὺν, avec; φύω, je nais; νῆμα, filament). Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, famille des protéacées.

SYMPHYOSTÉMONE, adj. des 2 g. (du gr. σὺν, avec; φύω, je nais; στήμων, étamine). Bot. Dont les étamines sont soudées ensemble par les filets.

SYMPHYSANDRIE, s. f. (du gr. σὺν, avec; φύω, je nais; ἀνήρ, homme). Bot. Classe de plantes dont les étamines sont soudées par les anthères.

SYMPHYSIE, s. f. (du gr. σὺν, ensemble; φύω, je nais). Anat. Union ou fusion des parties qui devraient être distinctes.

SYMPHYSISTÉ, ÉE, adj. (même étym.). Bot. Qui fait corps ensemble, qui ne fait qu'un.

SYMPHYSODACTYLE, s. m. (du gr. σὺν, ensemble; φύω, je nais; δάκτυλος, doigt). Anat. Personne qui a les doigts réunis en un seul.

SYMPHYSODACTYLIE, s. f. (même étym.). Anat. Réunion anomale des doigts.

SYMPHYSODACTYLIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit d'un monstre par symphysodactylie.

SYMPHYSODACTYLIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la symphysodactylie.

SYMPHYSOPSIE, s. f. (du gr. σὺν, avec; φύω, je nais; ὤψ, œil). Anat. Fusion des deux yeux en un seul.

SYMPHYSOPTIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la symphysopsie.

SYMPHYSOSKÈLE, s. m. (du gr. σὺν, avec; φύω, je nais; σκελὶς, jambe). Anat. Monstre qui a les deux jambes réunies.

SYMPHYSOSKÉLIE, s. f. (même étym.). Anat. Réunion contre nature des deux jambes.

SYMPHYSOSKÉLIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit d'un monstre par symphysoskélie.

SYMPHYSOSKÉLIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la symphysoskélie.

SYMPHYTANTHÉRÉ, ÉE, adj. (du gr. σὺν, avec; φύω, je nais; ἀνθηρος, anthère). Bot. Dont les étamines sont réunies par les anthères.

SYMPHYTOTHÈLE, adj. des 2 g. (du gr. σὺν, avec; φύω, je nais; θηλὴ, mamelon). Bot. Dont l'ovaire est adhérent.

SYMPIÉSOMÈTRE, s. m. (du gr. συμπιέζω, comprimer; μέτρον, mesure). Phys. Instrument destiné à remplacer le baromètre nautique ordinaire.

SYMPLECTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. σὺν, avec; πλέκω, je noue). Hist. nat. Qui est entrelacé avec un autre corps.

SYMPLOCINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une symploque. — **SYMPLOCINÉES**, s. f. pl. Famille de plantes.

SYMPLOCION, s. m. (du gr. σὺν, avec; πλέκω, je noue). Bot. Anneau élastique des fougères.

* **SYMPLOQUE**, s. f. Rhétor. Figure connue plus généralement sous le nom de *complexion*.

* **SYMPOSIAQUE**, s. m. Ant. gr. Entretien dans un banquet.

SYMPTOMATISME, s. m. Didact. Médecine dans laquelle on traite les symptômes isolément les uns à l'égard des autres.

SYMPTOMATISTE, s. m. Didact. Partisan du symptomatisme.

SYMPTOMATOLOGISTE, s. m. Didact. Auteur d'une symptomatologie. V. ce mot au Dictionnaire. On dit aussi *symptomatologue*.

SYNADELPHE, s. m. (du gr. σὺν, ensemble; ἀδελφὸς, frère). Anat. Monstre qui a un seul tronc et huit membres.

SYNADELPHIE, s. f. (même étym.) Anat. Monstruosité qui consiste dans l'insertion de huit membres sur un seul tronc.

SYNADELPHIEN, IENNE, adj. Anat. Qui est affecté de synadelphie.

SYNADELPHIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui se rapporte à la synadelphie.

SYNALISSE, s. f. (du gr. συναλίζω, assembler). Bot. Genre de lichens.

SYNALLACTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. συναλλακτὴς, même signif.). Didact. Qui concilie.

SYNANTHÉ, ÉE, adj. (du gr. σὺν, avec; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les fleurs et les feuilles paraissent en même temps.

SYNANTHÉRIE, s. f. Bot. Classe de plantes renfermant les plantes synanthérées, ou dont les étamines sont soudées par les anthères. V. **SYNANTHÉRÉ**, au Dictionnaire.

SYNANTHÉROGRAPHE, s. m. Didact. Celui qui s'occupe de synanthérographie.

SYNANTHÉROGRAPHIE, s. f. (du fr. *synanthérée*, et du gr. γράφω, je décris). Didact. Description des synanthérées.

SYNANTHÉROGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la synanthérographie.

SYNANTHÉROLOGIE, s. f. (du fr. *synanthérée*, et du gr. λόγος, discours). Didact. Traité des plantes synanthérées.

SYNANTHÉROLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la synanthérologie.

SYNANTHÉRONOMIE, s. f. (du fr. *synanthérée*, et du gr. νόμος, loi). Didact. Exposition des lois de l'organisation des synanthérées.

SYNANTHÉRONOMIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la synanthéronomie.

SYNANTHÉROTECHNIE, s. f. (pr. *cinantérotekníe*) (du fr. *synanthérée*, et du gr. τέχνη, art). Didact. Explication des termes relatifs aux synanthérées.

SYNANTHÉROTECHNIQUE, adj. des 2 g. (pr. *cinantérotekníque*). Didact. Qui appartient à la synanthérotechnie. — s. f. Synon. de *synanthérotechnie*.

SYNAPSION, s. m. Bot. Genre de mousses.

SYNARTHRE, s. m. (du gr. σὺν, avec; ἄρθρον, articulation). Bot. Plante de l'Ile-de-France, famille des synanthérées.

SYNARTHROPHYTE, s. m. (du gr. συναρθρόω, assembler; φυτὸν, plante). Bot. Plante dont le fruit est agrégé.

SYNARTHROÏSME, s. m. (du gr. συναρθροισμὸς, amas). Rhét. Figure par laquelle on accumule dans une phrase plusieurs termes dont la signification est corrélative. On la nomme aussi *conglobation*. *Synarthroèsme* est une faute du Dictionnaire.

SYNAXE, s. m. (du gr. σύναξις, assemblée). Hist. eccl. Assemblée des premiers chrétiens pour célébrer la cène.

SYNCÉPHALÉ, ÉE, adj. (du gr. σὺν, avec; κεφαλὴ, tête). Zool. Dont la tête est réunie avec le corps. On dit aussi *syncéphale*, des 2 g.

SYNCHITE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

SYNCHRÈSE, s. f. (pr. *cinkrèze*) (du gr. σύγχρησις, relation). Rhét. anc. Réunion de deux voyelles en une diphthongue.

SYNCIMÉNIQUE, s. f. Didact. Science des relations et traités qui existent entre les nations.

SYNCLÈTE, s. f. (du gr. σύγκλητος, convoqué). Ant. gr. Assemblée extraordinaire du peuple d'Athènes, que l'on convoquait dans les circonstances importantes.

SYNCOLLÉSIE, s. f. Bot. Genre d'algues marines.

SYNCOTYLÉDONÉ, ÉE, adj. (du gr. σὺν, avec; κοτυληδὼν, cotylédon). Bot. Dont les cotylédons sont soudés ensemble.

SYNCRASE, s. f. (du gr. σύγκρασις, mixtion). Philos. Fusion, mélange.

* **SYNCRÉTISTE**, s. m. Hist. relig. Celui qui cherche à réunir différentes sectes, différentes communions. — S'est dit de certains hérétiques.

SYNCRISE, s. f. (du gr. σύγκρισις, concrétion). Anc. chim. Coagulation de deux liquides qu'on a mêlés ensemble. — Rhétor. Antithèse, comparaison de deux choses ou de deux personnes contraires. Le Dictionnaire donne *syncrisée*, dans ce dernier sens.

* **SYNDACTYLE**, adj. des 2 g. (du gr. σὺν, avec; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a les doigts réunis par une membrane étroite.

SYNDESMOLOGISTE, s. m. Didact. Auteur d'une syndesmologie. V. ce mot, au Dictionnaire. On dit aussi *syndesmologue*.

* **SYNDIC**, s. m. Mar. Marin chargé, dans chaque commune d'un quartier maritime, d'aider le sous-commissaire des classes.

SYNÉMATIQUE, adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport au synème.

SYNÈME, s. m. (du gr. σὺν, ensemble; νῆμα, fil). Bot. Ce qui représente le filet des étamines, dans les orchidées.

SYNGÈNE, adj. des 2 g. (du gr. σὺν, ensemble; γέννάω, produire). Bot. Qui pousse toutes ses feuilles à la fois.

SYNGÉNÈSE, adj. des 2 g. (du gr. σὺν, ensemble; γένεσις, formé de γέννάω, produire). Bot. Qui a les étamines soudées par les anthères.

* **SYNGÉNÉSIQUE**, adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la syngénésie. V. ce mot, au Dict.

SYNIA, n. pr. f. Myth. scand. Déesse qui ouvrait la porte du palais des dieux.

SYNISACTE, s. m. Hist. relig. Nom donné à des sectaires qui prétendaient que tout est pur pour des consciences pures.

* **SYNISTATE**, adj. des 2 g. Zool. Dont les mâchoires sont jointes entre elles.

SYNNADA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Phrygie, métropole de la Phrygie Salutaire.

SYNNERVEUX, EUSE, adj. Bot. Qui est pourvu de nervures dont les tiges secondaires convergent vers le sommet de la feuille.

SYNNERVIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est pourvu de nervures dont les tiges principales convergent vers le sommet de la feuille.

SYNOCHORION, s. m. (pr. *cinokorion*) (du gr. σὺν, ensemble; χόριον, chorion). Bot. Synon. de *diérésile*. V. ce mot au Dictionnaire.

SYNOCHORIONAIRE, adj. des 2 g. (pr. *cinokorionaire*). Bot. V. DIÉRÉSILIEN, au Dict.

SYNODAL, ALE, adj. Hist. eccl. *Témoins synodaux*, curés et doyens qui, dans les synodes, rendaient témoignage de la conduite du clergé séculier.

* **SYNODE**, s. m. Anc. cout. Assemblée des maîtres et maîtresses d'école de Paris, qui se tenait une fois l'an. — Hist. *Saint* ou *très-saint synode*, nom du conseil ou tribunal que le czar Pierre Ier institua pour régler les affaires ecclésiastiques de l'empire russe.

* **SYNODIQUE**, adj. des 2 g. Hist. eccl. On appelait encore *lettres synodiques* : 1° des lettres qui traitaient de la foi, et que les évêques s'écrivaient les uns aux autres après leur promotion; 2° les lettres que le pape adressait aux évêques, à leur nomination, et dans laquelle il rendait compte de sa foi; 3° les lettres adressées par le pape à l'assemblée du clergé et du peuple d'une église, pour la consécration d'un évêque.

* **SINŒCIES**, s. f. pl. (du gr. σὺν, avec; οἶκος, maison). Ant. gr. Ces fêtes se célébraient le 16 du mois d'hécatombéon, en l'honneur de la réunion des bourgades qui formèrent la ville d'Athènes.

SYNONYMISER, v. a. Gramm. Rendre synonyme. Peu usité.

SYNOPSIS, s. m. (pr. *cinopecice*) (du gr. σὺν, ensemble; ὄψις, vue). Didact. Coup d'œil jeté sur l'ensemble d'une science, d'un objet d'enseignement.

SYNOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. σὺν, avec; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes ou les nageoires réunies.

SYNOTE, s. m. (du gr. σὺν, ensemble; οὖς, ὠτὸς, oreille). Anat. Monstre à deux têtes réunies par les oreilles. — adj. des 2 g. Zool. Se dit des chauves-souris dont les oreilles sont conjointes.

SYNOTIE, s. f. Anat. Monstruosité du synote.

SYNOTIEN, IENNE, adj. Anat. Qui est affecté de synotie.

SYNOTIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la synotie ou aux synotes.

SYNSOMATIQUE, adj. des 2 g. (du gr. σὺν, ensemble; σῶμα, corps). Hist. nat. Qui fait partie de la même classe de corps.

SYNSOME, s. m. Anat. V. SYSOME, au Compl.

SYNSTIGMATIQUE, adj. des 2 g. (du gr. σὺν, avec; στίγμα, stigmate). Bot. Qui fait corps avec le stigmate.

SYNSTYLÉ, ÉE, adj. (du gr. σὺν, ensemble; στύλος, style). Bot. Qui a plusieurs styles soudés ensemble.

SYNTAGMATARQUE, s. m. (en gr. συνταγματάρχης, de σύνταγμα, syntagme; ἀρχὸς, chef). Ant. gr. Chef d'un syntagme.

* **SYNTAGME**, s. m. Ant. gr. Petit bataillon; subdivision de la phalange grecque.

* **SYNTAXE**, s. f. Se dit, dans quelques collèges, de la classe que l'on nomme plus ordinairement *troisième*.

* **SYNTHÉTIQUE**, adj. des 2 g. Philos. *Jugement synthétique*, dans la philosophie de Kant, jugement qui affirme plus que le concept du sujet, et qui ajoute par conséquent à nos connaissances.

* **SYNTHRÔNE**, adj. des 2 g. (du gr. σὺν, ensemble; θρόνος, trône). Ant. Qui participe aux mêmes honneurs. — Titre que l'empereur Adrien donna à son favori Antinoüs, en le mettant au rang des dieux.

SYNTOCRATOR, adj. et s. m. (du gr. σὺν, ensemble; αὐτοκράτωρ, maître absolu). Hist. S'est dit d'un favori qui partage le pouvoir. Ce mot paraît être une altération de *synautocrator*. V. l'étym. Le Dict. écrit à tort *synthocrator*.

SYNTHONIQUE, adj. des 2 g. (en gr. σύντονος, de σὺν, avec; τόνος, ton). Mus. anc. Se disait, chez les Grecs, d'une espèce du genre diatonique.

SYNTONO-LYDIEN, adj. m. Mus. anc. Se dit d'un des modes qui étaient employés par les Grecs.

SYNTRICHIE, s. f. (du gr. σὺν, ensemble; θρὶξ, τριχὸς, cheveu). Bot. Genre de mousses.

SYNTROPHIQUE, adj. des 2 g. (du gr. σὺν, ensemble; τροφὸς, nourriture). Bot. Se dit des plantes qui vivent sur un autre végétal, sans en tirer leur nourriture.

SYNZOOECIPHYTE, s. m. (du gr. σὺν, ensemble, ζόω, vivre; οἰκία, habitation; φυτὸν, plante). Zool. Habitation des polypes; polypier.

SYNZYGIE, s. f. (du gr. σὺν, ensemble; ζυγόω, joindre). Bot. Point de jonction des cotylédons, quand ils sont opposés.

SYOUAH, n. pr. m. Géogr. Oasis d'Égypte, dans le N.-E. du désert de Libye; 25 kil. sur 20. 8,000 hab. Sol fertile quoique sablonneux. Ses habitants étaient en quelque sorte indépendants avant 1820; depuis, Méhémet-Ali les a soumis au tribut. — Capitale de cette oasis, à 500 kil. S.-O. du Caire. 2,000 hab.

SYOUT, n. pr. m. Géogr. Capitale de la Haute-Égypte et de la prov. de Syout, entre la rive gauche du Nil et un canal. 20,000 hab. Résidence d'un évêque copte et d'un pacha.

* **SYRA**, n. pr. f. Géogr. Ile de l'Etat de Grèce, une des Cyclades. 30,000 hab. environ. Climat très-doux. Sol fertile. Son ch.-l. est *Syra*.

SYRACOSIES, s. f. pl. Ant. gr. Fêtes célébrées par les Syracusains, au bord d'un lac où l'on croyait que Pluton s'était englouti avec Proserpine. Elles duraient dix jours.

* **SYRACUSE**, n. pr. f. Géogr. anc. La ville la plus considérable et la plus puissante de la Sicile; elle se composait de cinq quartiers qui formaient, pour ainsi dire, autant de villes fortifiées, réunies par une enceinte de 180 stades de circuit, flanquée de tours. *Ortygie*, le plus important de ces quartiers, avait deux ports, et était unie par un pont étroit au quartier d'*Achradine*, où était un troisième port; au midi, étaient ceux de *Tyché*, de *Neapolis*, bâti plus tard, et dans la partie occidentale se trouvait la montagne d'Epipole, dont la citadelle commandait la ville. Ses principaux monuments étaient le temple de Minerve, devenu aujourd'hui la cathédrale, l'amphithéâtre, le théâtre, qui pouvait contenir 40,000 spectateurs, les Latomies, vastes cavités taillées dans le roc, etc. *Syracuse* était la patrie d'Epicharme, d'Archimède, de Théocrite et de Moschus. — Cette ville, fondée par les Doriens de Corinthe en 735 av. J. C., étendit plus tard sa domination sur toute la Sicile (450-405). Gouvernée d'abord par des rois, elle le fut ensuite par des tyrans. Son heureuse situation, ses richesses excitèrent la convoitise des Athéniens, puis des Carthaginois, qui toutefois ne purent s'y maintenir. Au dedans, elle fut souvent déchirée par des factions qui permirent enfin aux Carthaginois de s'emparer de la partie occidentale de la Sicile. En 215 av. J. C., son roi Hiéronyme ayant pris parti pour les Carthaginois contre les Romains, *Syracuse* fut prise par Marcellus, en 212, après un siége mémorable qu'Archimède prolongea trois ans. Elle passa alors sous la domination romaine. — Géogr. mod. Ville de Sicile, ch.-l. de l'intendance de Syracuse, sur la côte orientale de l'île. 14,500 hab. Evêché. Beaucoup d'antiquités, mais peu de monuments modernes. Collége royal, séminaires; musée; bibliothèque; poudrière royale. Cette ville a été ruinée en partie par le tremblement de terre de 1757.

* **SYRIE**, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de l'Asie, entre la Méditerranée à l'O., l'Euphrate à l'E., la Cilicie et la Cappadoce au N., et la Palestine au S. On y réunit aussi la Phénicie, la Palestine et la Palmyrène. Villes principales : *Damas*, *Sidon*, *Antioche*, *Palmyre* et *Jérusalem*. On a divisé la *Syrie* en trois parties, subdivisées elles-mêmes en plusieurs autres : au N., la *Syrie vraie*, comprenant la Cœlésyrie, la Syrie Euphratésienne ou voisine de l'Euphrate, la Comagène, etc.; au S. la *Palestine*; sur la côte, la *Phénicie*. On la divisa encore en deux parties, la *Syrie propre* et la *Palestine*. Sous l'empire d'Orient, elle forma deux provinces du diocèse d'Orient, sous les noms de *Syrie 1re* et de *Syrie 2e*, et on appela *Syrie des rivières*, la Mésopotamie. — Géogr. mod. *Syrie*, région de l'Asie, entre l'Euphrate à l'E., la Méditerranée à l'O., l'Asie-Mineure au N., et l'Arabie au S. Pop. environ 2 millions 400,000 hab. Elle fait partie de la Turquie d'Asie, et forme 4 pachalicks qui portent le nom de leur ch.-l. : *Alep*, *Damas*, *Tripoli* et *Acre*. Alep peut être prise pour capitale. Climat brûlant dans les plaines, tempéré dans les montagnes. Sol fertile. Palmiers, coton, indigo, canne à sucre, tabac, vins excellents, oliviers, mûriers blancs, dattes, limons, pistaches, bananes, etc. Buffles, chameaux, hyènes,

chacals, onces, colibris, pélicans, etc. Tremblements de terre fréquents et traces nombreuses d'éruptions volcaniques. Peu d'industrie. Commerce actif sur les côtes.—Hist. La *Syrie* se composait, dans le principe, de petits États sans cesse en guerre entre eux ou avec les Juifs. Soumise par les rois d'Assyrie, elle passa avec leur empire sous la domination des Perses, puis sous celle d'Alexandre, et échut après lui en partage à Séleucus, qui en fit un royaume puissant. Elle centralisa alors le commerce de l'Asie, et devint riche et florissante; mais à la suite des invasions des Parthes, des guerres des Romains et de la révolte de la Judée, elle déchut tellement qu'en 64 av. J. C., elle devint province romaine. Sous le protectorat de Rome, elle recouvra en partie son ancienne splendeur (195-249). Au VII[e] siècle, elle tomba au pouvoir des Arabes; puis vinrent les croisades, pendant lesquelles elle fut conquise en partie par les chrétiens qui y fondèrent différents États ruinés bientôt par les soudans. Elle demeura alors unie à l'Égypte jusqu'en 1517, époque où Sélim I[er] détruisit les Mamelucks. Depuis ce temps, elle est restée province ottomane.

* **SYRIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. Habitant de la Syrie.— Qui appartient à la Syrie ou à ses habitants— *Syriens noirs*, se disait des habitants de la Syrie propre, par opposition à *Syriens blancs*, habitants de la Cappadoce. V. LEUCOSYRIEN, au Compl. — Myth. *Déesse syrienne*, divinité principale d'Hiérapolis en Sicile. On la croyait éclose d'un œuf tombé du ciel et couvé par des colombes. Quelques-uns l'ont prise pour Cybèle; d'autres l'ont regardée comme une forme de Vénus Uranie. — *Syrien*, surnom de Jupiter qui avait une statue dans le temple de la Vénus syrienne. — Philol. *Lettres syriennes*, dénomination par laquelle les auteurs anciens désignent les écritures de forme cursive, qui remplacèrent les caractères cunéiformes.

SYRINGOPORE, s. m. (du gr. σύριγξ, roseau; πόρος, pore). Zool. Genre de polypiers.

SYRIOT, s. m. Zool. Nom vulgaire du guignart.

* **SYRMATOPHORE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a une longue queue.

* **SYRME**, s. f. Ant. gr. Espèce de mets ou de breuvage qu'on donnait au vainqueur dans les syrmées.

SYRO-MACÉDONIEN, IENNE, adj. et s. Hist. anc. Se dit de l'empire fondé par Séleucus, et des rois qui le gouvernèrent.

SYROMASTE, s. m. Zool. Genre d'insectes hémiptères.

SYRO-PHÉNICIE, n. pr. f. Géogr. anc. S'est dit quelquefois de la Syrie.

SYRO-PHÉNICIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Syro-Phénicie.— Qui appartient à la Syro-Phénicie ou à ses habitants.

SYRPHIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un syrphe.— SYRPHIDES, s. m. pl. V. SYRPHIES, au Dictionnaire.

SYRRHOPODONTE, s. m. Bot. Genre de mousses.

* **SYRTE**, n. pr. f. Géogr. anc. Nom que l'on donnait aux deux golfes que forme la Méditerranée sur la côte septentrionale de l'Afrique: l'un était dit *Grande-Syrte*, auj. le *golfe de Sidre*; l'autre *Petite-Syrte*, auj. le *golfe de Cabès*.

SYRTIQUE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de l'Afrique propre, à l'E., entre la Byzacène et la Libye extérieure. On l'appelait aussi *Tripolitaine*.

SYSOMATIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la sysomie.

SYSOME, s. m. (du gr. σὺν, ensemble; σῶμα, corps). Anat. Monstre qui a deux corps.

SYSOMIE, s. f. Anat. Monstruosité qui caractérise les sysomes.

SYSOMIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit d'un monstre par sysomie.

SYSSITIES, s. f. pl. (en gr. συσσίτια, de σὺν, ensemble; σῖτος, repas). Ant. gr. Repas que les Spartiates prenaient en commun.

SYSTARQUE, s. m. (du gr. σύστασις, systase; ἄρχος, chef). Ant. gr. Chef d'une systase.

SYSTASE, s. f. (du gr. σύστασις). Ant. gr. Subdivision de la milice grecque.

SYSTELLOPHYTE, s. m. (du gr. συστέλλω, resserrer; φυτὸν, plante). Bot. Plante dont le calice fait corps avec le fruit.

SYSTÉMATARQUE, s. m. Ant. gr. V. SYSTARQUE, au Complément.

* **SYSTÉMATISME**, s. m. Il signifie aussi esprit de système.

SYSTÉMATISTE, s. m. Celui qui systématise.

SYSTOME, s. m. Zool. Genre de reptiles batraciens.

SYSTREMMATARQUE, s. m. (du gr. σύστρεμμα, systremme; ἄρχος, chef). Ant. gr. Commandant d'un systremme.

SYSTREMME, s. m. (en gr. σύστρεμμα, système). Ant. gr. Subdivision de la phalange grecque.

SYSTROGASTRE, adj. des 2 g. (du gr. συστρός, entouré; γαστὴρ, ventre). Zool. Dont l'abdomen peut se rouler de manière à envelopper la tête. — SYSTROGASTRES, s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères.

SYSTYLÉ, ÉE, adj. (du gr. σὺν, avec; στύλος, style). Bot. Qui a plusieurs styles soudés ensemble.

SYSTYLION, s. m. Bot. Genre de mousses.

SYZÉTÈTE, s. m. Se dit de certains docteurs juifs qui cherchent le sens allégorique de l'Écriture. On dit aussi *suzétète*.

SYZYGION, s. m. (du gr. σύζυγος, conjoint). Bot. Genre de plantes des Indes et d'Afrique.

SYZYGITE, s. m. Bot. Genre de moisissures.

SYZYGITÉEN, ENNE, adj. Bot. Qui ressemble à un syzygite. — SIZYGITÉENS, s. m. pl. Genre de champignons.

SYZYGOPS, s. m. (du gr. σύζυγος, uni, conjoint; ὤψ, œil). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

SZAMOS, n. pr. m. Géogr. Rivière des États autrichiens, naît en Transylvanie, entre en Hongrie et tombe dans la Theiss. Cours, 380 kil.

SZARVAS, n. pr. f. Géogr. Ville de Hongrie, dans le comitat de Bekes. 14,000 hab.

SZATHMAR, n. pr. m. Géogr. Ville de Hongrie, dans le comitat de Szathmar, sur le Szamos. 12,000 hab. Évêché catholique. Commerce de vins.

SZERKLERS, s. m. pl. Géogr. Peuplade qui occupe la partie la plus haute de la Transylvanie. Les *Szerklers* sont au nombre de plus 200,000, tous nobles et libres, les uns catholiques, les autres unitaires ou réformés. — *Pays des Szerklers*, une des trois parties de la Transylvanie, la plus au S.-E. Elle est subdivisée en cinq districts.

SZNURY, s. m. Mesure agraire de Pologne, qu'on appelle aussi *chaîne*, et qui vaut, ares 598, 4980.

SZOBOSLO, n. pr. m. Géogr. Ville de Hongrie, dans le comitat de Neutra. 12,800 hab.

SZOLNOK, n. pr. m. Géogr. Ville de Hongrie, dans le comitat de Hevesch. 8,900 hab. Commerce d'écaille de tortue. — *Szolnok intérieur*, comitat de Transylvanie, dans le pays des Hongrois. 26,000 hab. Ch.-l. *Szamos-Ujvar*. — *Szolnok moyen*, comitat de Transylvanie, dans le pays des Hongrois. 102,000 hab. Ch.-l. *Zillah*.

SZOPA, s. m. Hist. Grand bâtiment de bois, élevé à l'extrémité du champ nommé *Kolau*, où toute la noblesse polonaise s'assemblait à cheval pour l'élection d'un roi. V. KOLAU, au Compl.

* **T**, s. m. C'est aussi la vingtième lettre de l'alphabet et la seizième des consonnes, dans toutes les langues néolatines et germaniques qui ont pris leur alphabet de celui des Latins. — La consonne *T* est le signe représentatif de la plus forte des articulations dentales. — En latin, *T* se permute avec les autres consonnes du même ordre, et surtout avec le *D : attulit* pour *adtulit*. On a même écrit primitivement *set*, *aput*, *haut*, etc., pour *sed*, *apud*, *haud*, etc. — En français, on a supprimé le *t* dans le pluriel des noms en *ent* et en *ant* jusqu'au commencement du XIX[e] siècle. Depuis la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie (1835), cette exception n'est plus permise, et l'on doit écrire : *évènements*, *parents*, *enfants*, et non *évènemens*, *parens*, *enfans*. — On le fait suivre d'un *h* dans tous les mots français tirés du grec où se trouve un *théta : théorie*, *théâtre*, *thésauriser*, etc. Ce groupe *th* se trouve aussi dans plusieurs mots tirés de l'anglais, mais en français, ce signe d'aspiration n'a aucune influence sur la prononciation de la consonne. — Dans les inscriptions et sur les médailles romaines, *T* représente encore les mots : *tabularium*, *tantum*, *taurus*, *te*, *tergo*, *testamentum*, *turma*. *Th* tient lieu des noms propres *Theodorus*, *Theodosius; Ti*, de Tiberius. *T. F. I.* signifient *testamento fieri jussit* (il a commandé de le faire par son testament); *T. P.*, *tribunitia potestate* (par l'autorité des tribuns). — En français, *T* est l'abréviation du mot terme : *anc. t. milit.*, ancien terme militaire. — Comme signe d'ordre, il indique le vingtième objet d'une série, la vingtième place, etc. — Relig. *T*. Marque dont il est question dans l'Apocalypse, et espèce de croix tronquée que les religieux de Saint-Antoine portent sur leurs vêtements. — Musiq. *T* sur une partie de musique signifie *taille*. — Sur les partitions d'une symphonie, il se met quelquefois pour *tutti*.

* **TA**, s. m. Gramm. La troisième lettre de l'alphabet arabe, et la quatrième de l'alphabet turc : elle répond à notre *T*. — Nom d'une consonne de l'alphabet dévanagari, qui est la forte du quatrième ordre ou de l'ordre des dentales. — Signe numérique de 400. — Musiq. *Ta*, une des quatre syllabes avec lesquels les Grecs solfiaient la musique. — Dans la musique militaire, coup de baguette sec donné sur le tambour. — Chim. Abréviation du mot *tantale*. — *Ta*, excl. V. TA-TA-TA-TA, au Complément.

TAAUT, n. pr. m. Myth. Dieu des Phéniciens, qui présidait à l'art d'écrire et aux sciences. Selon quelques-uns, c'est l'Hermès des Grecs. D'autres le prennent pour Saturne ou Uranus.

* **TABAC**, s. m. Pop. *Tabac de caporal*, la seconde qualité de tabac, que la régie vend en détail. — *Tabac du régent* ou *du prince régent*. V. RÉGENT, au Compl. — Bot. *Tabac de montagne* ou *des Vosges*, nom vulgaire de l'arnique. — *Tabac marron*, espèce de morelle dont les nègres fument les feuilles. — Zool. *Tabac d'Espagne*, nom d'un papillon.

TABACCO ou **TABACO**, s. m. V., au Dict., TABACOS, qui est une faute typographique. *Tabacos* est le pl. du mot *tabaco*.

TABAC-ESKI, s. m. Hist. ott. Officier chargé du soin des porcelaixes du sérail.

TABACHIR, s. m. Pharm. Concrétion siliceuse que l'on trouve dans les tiges du bambou. On écrit aussi *tabaxir*.

TABAGO, n. pr. m. Géogr. Une des Antilles anglaises, 50 kil. sur 19; 16,000 hab. Sol fertile. Végétation magnifique. Commerce de rhum. Le tabac y fut découvert en 1560, et en a pris le nom.

* **TABANIEN, IENNE**, adj. (du lat. *tabanus*, taon). Zool. Qui ressemble au taon. — TABANIENS, s. m. pl. Famille d'insectes diptères.

TABANIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *tabanus*, taon ; *ferre*, porter). Bot. Se dit des pétales qui représentent un taon.

TABANIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *tabanus*, taon; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'un taon.

TABARDILLO, s. m. Relat. Nom espagnol d'une maladie, d'une fièvre dont sont ordinairement attaqués les Européens qui débarquent dans les colonies de l'Amérique méridionale.

TABARICH, n. pr. m. Géogr. Ville de Syrie, sur le lac de même nom. 4,000 hab. Archevêché grec. Deux mosquées. Eaux thermales.

* **TABARIN**, s. m. Techn. Morceau de bois qui forme la clef de la charpente de la drôme, dans une forge.

TABARINAGE, s. m. Agric. Soupente dans laquelle les petits cultivateurs élèvent des vers à soie.

TABARISTAN, n. pr. m. Géogr. Province de l'Iran. 130,000 hab. Ch.-lieu *Damavend*.

TABASCO, n. pr. m. Géogr. Ville du Mexique, ch.-lieu de l'État de Tabasco, à l'embouchure du fleuve Tabasco. On dit aussi *Villa Hermosa de Tabasco*. Aux environs, Fernand Cortès défit les

Mexicains, au lieu où fut bâtie depuis Notre-Dame de la Victoire.

TABEL, s. m. Agric. Nom que l'on donne, dans le midi de la France, aux tas de gerbes qu'on forme dans les champs.

* TABELLAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *tabella*, tablette). Ant. rom. Se dit des lois romaines qui ordonnèrent que les suffrages ne se donneraient plus de vive voix, mais par un vote écrit sur des tablettes. — s. m. Esclave chargé de porter des lettres. — Bâtiment léger qui précédait les flottes romaines pour annoncer leur arrivée.

TAB OUN, s. m. Relat. Nom que les musulmans donnent à une classe de docteurs.

TABERISTAN, n. pr. m. V. plus haut TABARISTAN.

* TABERNACLE, s. m. Ant. rom. Lieu où le magistrat qui tenait les comices plaçait sa tente pour commander l'armée, qui restait hors de la ville. — Lieu élevé que choisissaient les augures pour y faire leurs observations. — Hist. sainte. *Tabernacle du conseil* ou *de l'assemblée*, tente où, pendant le séjour des Israélites dans le désert, le peuple se réunissait pour les affaires ordinaires. — Constr. *Tabernacle*, espace libre, ménagé sous terre, autour d'un robinet, pour qu'on puisse le manœuvrer avec une clef à long manche. — Techn. Caisse ajustée sur la meule du cloutier.

TABERNAS-Y-TURILLAS, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Grenade. 5,500 hab.

TABERNE, s. f. (en lat. *taberna*). Ant. rom. Hôtellerie ou boutique. — Bot. *Taberne* ou *tabernémontane*, genre de plantes apocynées.

TABITI, n. pr. f. Myth. Nom que les Scythes donnaient à Vesta, qui était une de leurs principales divinités.

* TABLE, s. f. Prov. *Ne faire qu'un lit et qu'une table*, coucher et manger ensemble. — *Dîner à la table de son maître*, se dit d'un homme qui se laisse maîtriser par sa femme. — *Mettre couteaux sur table*, se disposer à bien manger. — *Avoir le dos au feu et le ventre à table*, avoir toutes ses aises en mangeant. — *Se tenir mieux à table qu'à cheval*, se dit d'un gourmand qui n'est bon à rien. — Dans quelques provinces, *poids de table*, poids à l'usage du pays, et qui différait du poids de marc. — Ant. rom. *Loi des douze tables*, recueil de lois faites, dit-on, d'après les lois grecques de Solon, et publiées par les décemvirs, l'an 450 av. J. C. Elles furent gravées sur des tables d'airain, au nombre de dix d'abord, puis on en ajouta deux nouvelles. Ce code régit les Romains jusqu'au temps d'Auguste. Quelques fragments en sont venus jusqu'à nous. — *Tables nouvelles*, édit qui abolissait toutes les dettes et obligations. — *Table peutingérienne* ou *de Peutinger*. V. PEUTINGÉRIEN, au Compl. — Archéol. *Chevaliers de la table ronde*, ordre fabuleux que l'on suppose établi par Arthus, au commencement du VIe siècle. Il se composait, dit-on, de vingt-quatre chevaliers, dont les noms se trouvent gravés sur une table de marbre de forme ronde, conservée à Winchester depuis 1480. — *Table de marbre*, grande table de marbre qui était au palais de justice, à Paris, et qui donna son nom à trois tribunaux qui siégeaient à l'entour, la connétablie, l'amirauté et les eaux et forêts. Cette table fut détruite par un incendie en 1618. Au moyen-âge, elle avait servi de théâtre aux clercs de la basoche pour y jouer leurs sotties, farces ou moralités. — Hist. sainte. *Tables de Moïse* ou *tables de la loi*, nom des lois que Dieu donna aux Israélites sur le mont Sinaï, et qui étaient gravées sur deux tables de pierre. — Féod. *Table*, se disait de l'endroit où les seigneurs recevaient leur cens. — *Mettre en sa table*, *unir* ou *réincorporer à sa table*, user de retrait, par puissance de fief, sur l'acheteur ou l'héritier d'un fief. — Astron. *Montagne de la table*, constellation méridionale. — Anat. *Table*, lame qui revêt chaque face d'un os plat. — Blas. *Table d'attente*, écu qui n'est chargé d'aucune pièce ni meuble. — Philol. *Tables alphonsines*, *tables rudolphines*. V. ALPHONSINES et RODOLPHIN, au Dict. — Géogr. anc. *Table du soleil*, endroit, sur les limites de l'Égypte et de l'Éthiopie, où l'on portait chaque année la statue de Jupiter Ammon, et où l'on offrait en même temps un festin aux dieux. — Géogr. mod. *Table* se dit du sommet d'une montagne, quand il forme une espèce de plateau. — *Mont de la Table*, montagne du cap de Bonne-Espérance, au S. de la ville du Cap; 1,500 mètres de hauteur. — *Baie de la Table*, baie qui se trouve sur la côte O. de la colonie du Cap de Bonne-Espérance. — Jeux. *Jeu de tables*, se disait autrefois de tous les jeux où l'on employait des dames, que l'on appelait alors des *tables*. V. l'art. du Dict. — *Table* se dit aujourd'hui de chacune des divisions du tablier d'un trictrac, appelées aussi *jans*. — Comm. *Table*, défaut à la surface d'un diamant. — Techn. *Table à la Tronchin*, table haute, sur laquelle on peut écrire debout; elle a été inventée par le célèbre médecin de ce nom. — Chez les cartiers, *mener la table*, assortir les cartes et les diviser par deux.

* TABLEAU, s. m. Anc. liturg. Paix que l'on donnait à baiser pendant la messe. — Littér. Division d'un drame ou subdivision des actes d'un ouvrage dramatique. On compte ordinairement autant de tableaux que de changements de décoration : *Drame en huit tableaux; pièce en trois actes et en six tableaux*. — On appelle encore *tableau* un cadre de menuiserie fermé d'un grillage, et appliqué sur une muraille pour y afficher des actes publics : *Son mariage est au tableau*.

* TABLER, v. n. Tenir table. Peu usité maintenant.

* TABLETTE, s. f. Prov. et fig. *Être inscrit*, *être marqué sur les tablettes de quelqu'un*, être connu d'une personne, en avoir été remarqué sous quelque rapport. — Ant. rom. *Tablette votive*. V. *tableau votif*, au mot TABLEAU du Dict. — *Tablettes censoriennes*, registre sur lequel les censeurs réglaient la perception des impôts. — *Tablettes d'absolution*, celles sur lesquelles le juge inscrivait la lettre A, initiale d'*absolvo* (j'absous). — *Tablettes de condamnation*, celles sur lesquelles le juge inscrivait la lettre C, initiale de *condemno* (je condamne). — *Tablettes comitiales*, celles qui servaient à rejeter ou à adopter un projet de loi. — Anc. admin. *Charge sans tablettes*, se disait autrefois de toutes les charges que l'on remplissait provisoirement, sans nomination définitive. — Comm. relig. *Manger à la tablette*, sorte de punition qui consistait à manger à une petite table séparée. — Jeux. *La tablette*, amusement de société dans lequel on fait rouler sur un tableau deux petites boules, marquées sur différentes faces depuis 1 jusqu'à 12. — Philol. *Tablettes*, titre de plusieurs ouvrages qui présentent des matières rédigées par ordre et en raccourci. — *Tablettes chronologiques*, ouvrage publié en 1744 par l'abbé Lenglet-Dufresnoy.

* TABLIER, s. m. P. et chauss. Ensemble des poutres et des planches qui forment une des travées d'un pont de charpente. — Zool. Ensemble des pièces qui voilent les organes sexuels de quelques araignées. — Bot. Pièce inférieure de la fleur d'une plante orchidée. — Écon. rur. Morceau de toile qu'on suspend sous le ventre des béliers, pour les empêcher de saillir les brebis. — *Tablier de ruche*, support en pierre ou en bois sur lequel on pose la ruche. — Techn. *Tablier*, morceau de toile cloué à la table qui enchâsse la pierre des batteurs d'or.

TABLINUM, s. m. (pr. *tablinome*). Ant. rom. Appartement d'une maison romaine qui était voisin de l'atrium, et qui formait une galerie de tableaux et de statues.

TABLOUIN, s. m. V. TABLOIN, au Dictionnaire.

TABOR et TABOUR, s. m. Anc. t. milit. Tambour, instrument de musique militaire.

TABORDER et TABOURDER, v. n. Anc. t. milit. Battre du tambour.

TABOURDEUR, s. m. Anc. t. milit. Celui qui bat du tambour.

TABORITE, s. m. V. THABOURITE, au Compl.

TABOT, s. m. Relat. Grand coffre qui sert d'autel aux prêtres éthiopiens.

TABOU, s. m. Relat. Coutume superstitieuse qui règne dans la Polynésie : c'est une espèce d'interdiction prononcée sur une personne ou sur un objet par les prêtres ou les chefs. — On le dit adjectiv. des personnes et des objets sur lesquels pèse le tabou.

TABOUER, v. a. Relat. Déclarer tabou; assujettir à l'interdiction nommée tabou.

* TABOURIN, s. m. S'est dit pour *tambour* ou *tambourin*. — Ancienne petite monnaie qui valait 40 deniers. — Anc. mar. Partie de la galère où se trouvait l'éperon. — Techn. Machine tournante que l'on pose au-dessus d'une cheminée pour l'empêcher de fumer.

TABS, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Iran, dans le Kouhistan. 8,000 hab. Citadelle, jadis forteresse des Assassins.

TABUDA, n. pr. f. Géogr. anc. Un des noms de l'Escaut. — Ville de Numidie.

* TABULAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *tabula*, tableau). Didact. Qui tient aux tableaux, à l'emploi des tableaux. — *Méthode tabulaire*, celle dans laquelle on se sert de tableaux pour exposer une nomenclature, etc. — *Logarithmes tabulaires*, ceux des tables. — *Tabulaire*, s. m. Ant. rom. Nom que l'on donnait aux affranchis, dont l'acte de manumission s'appelait *table*. — Officier civil chargé de dresser les rôles d'impositions. — Féod. Serf qui s'était affranchi en se plaçant sous la protection d'une église.

TABUSCHANA, s. m. Relat. Cortège militaire que le sultan de Constantinople accorde à chacun de ses officiers.

TAC, s. m. Hist. Nom d'une épidémie qui régna dans Paris en 1411. — Zool. Nom vulgaire du triton.

TACAMAHACA, s. f. Pharm. Sorte de résine que l'on nomme aussi *baume vert* ou *baume Marie*. On dit aussi *tacamaque*. V. ce mot, au Dict.

TACAND, s. m. Zool. Nom spécifique d'une morue.

TACAPE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Afrique, dans la Tripolitaine. Auj. *Cabès*.

* TACCA, s. m. Bot. Genre de plantes des Indes orientales, famille des narcissées.

TACCACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au tacca. — TACCACÉES, s. f. pl. Tribu de plantes narcissées.

* TACCO, s. m. Zool. C'est une espèce de coucou, ainsi nommé de son cri. On l'appelle vulgairement *vieillard*.

TACHAU, n. pr. m. Géogr. Ville de Bohême, dans le cercle de Pilsen. 2,800 hab. André Procope, chef hussite, y battit les Impériaux en 1431.

TACHANT, ANTE, adj. Bot. Se dit des plantes qui salissent les doigts quand on y touche.

* TÂCHE, s. f. Anc. cout. Pièce de terre d'une certaine étendue. — Anc. comm. On appelait *tâche* dix cuirs réunis ensemble.

* TACHÉ, ÉE, part. et adj. Bot. Se dit des pétales ou des feuilles qui portent des taches.

TACHET, s. m. Zool. Oiseau d'Afrique.

* TACHETÉ, s. m. Zool. Nom spécifique d'un diodon, d'un baliste et d'un labre. — Nom vulgaire de plusieurs couleuvres.

TACHINAIRE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une tachine. V. ce mot, au Dict. — TACHINAIRES, s. m. pl. Famille d'insectes diptères. On dit aussi *tachinide*.

TACHIRON, s. m. Zool. Coucou d'Afrique.

TACHKEND, n. pr. m. Géogr. Ville du Turkestan, dans le khanat de Khokan. 80,000 hab. Climat délicieux. Citadelle. Jadis capitale d'un *État de Tachkend*.

* TACHYDROME, adj. des 2 g. Zool. Qui court très-vite. Il se dit de plusieurs animaux.

TACHYDROMYE, s. f. (du gr. ταχὺς, rapide; δρόμος, course; μυῖα, mouche). Zool. Genre d'insectes diptères.

TACHYDROMIEN, IENNE, adj. Zool. Qui ressemble à un tachydrome. — TACHYDROMIENS, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

TACHYDROMOÏDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une tachydromye. — TACHYDROMOÏDES, s. m. pl. Famille d'insectes diptères.

TACHYERGE, s. m. (pr. *takierge*) (du gr. ταχὺς, rapide; ἔργον, ouvrage). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

TACHYLITE, s. f. (pr. *takilite*). Minér. Minéral peu connu, qui se rapproche de l'obsidienne.

TACHYMÈTRE, s. m. V., au Dictionnaire, TACHOMÈTRE, qui est moins usité.

* TACHYPÈTE, adj. des 2 g. (du gr. ταχὺς, rapide; πέτομαι, voler). Zool. Qui a un vol rapide.

TACHYPHONE, s. m. (pr. *takiphone*) (du gr. ταχὺς, rapide; φωνή, voix). Zool. Genre d'oiseaux sylvains.

TACHYPLOTÈRE, adj. des 2 g. (pr. *takiplotère*) (du gr. ταχὺς, rapide; πλόος, navigation). Zool. Qui nage avec rapidité.

TACHYSAURE, s. m. (pr. *takisaure*) (du gr. ταχὺς, rapide; σαῦρος, lézard). Zool. Genre de reptiles sauriens.

TACHYSURE, s. m. (pr. *takizure*) (du gr. ταχὺς, rapide; οὐρά, queue). Zool. Genre de poissons des mers de la Chine.

* TACITURNE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes qui se faisaient un devoir du silence. — Hist. *Le Taciturne*, surnom de Guillaume Ier, prince d'Orange.

TACLE, s. m. Anc. t. milit. Sorte de bouclier.

* TACON, s. m. Pièce de cuir qu'on remet à un soulier. Vieux mot. — Anc. typogr. V. TAQUON, au Compl. — Bot. Maladie qui attaque l'ognon du

safran, et le fait périr. — Relat. Sorte de litière en usage à Madagascar.

TACONÉ, ÉE, adj. Agric. Se dit du raisin dont la peau a été altérée par le soleil.

* TACONNER, v. a. S'est dit pour raccommoder, surtout en parlant de la chaussure.—Typogr. V. TAQUONNER, au Dict. et au Compl.

TACONNEUR, s. m. Raccommodeur de souliers, savetier. Vieux mot. On disait aussi *taconnier*.

TACQUE, s. f. V. TAQUE, au Dict. et au Compl.

TACRIR, s. m. Hist. ott. Rapport sur les affaires publiques adressé par des employés inférieurs au visir, et par celui-ci au sultan.

TACSOME, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

* TACTÉE, adj. f. Mus. Se dit d'une note piquée ou pointée, d'un staccato.

TACTICOGRAPHE, s. m. (du gr. τακτική, tactique; γράφω, j'écris). Didact. Auteur d'une tacticographie, d'un traité de tactique.

TACTICOGRAPHIE, s. f. (même étym.). Didact. Représentation graphique des manœuvres, des évolutions militaires.

TACTICOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient, qui a rapport à la tacticographie.

TACTILITÉ, s. f. (du lat. *tactilis*, tactile). Didact. Faculté du toucher. — Organe cérébral destiné à percevoir les sensations du toucher.

* TACTION, s. f. Géom. S'est dit autrefois pour tangence.

* TACTIQUE, s. m. Soldat d'un corps de troupes régulières, dans la Grèce moderne. — Hist. relig. Livre ecclésiastique à l'usage des chrétiens grecs. V. TYPIQUE, au Complément.

TACUBA, n. pr. f. Géogr. Ville du Mexique, à 11 kil. N.-O. de Mexico. 2,500 hab. Jadis capitale d'un petit royaume.

TADDHITA, adj. et s. m. pl. Gramm. Se dit de certains suffixes, qui servent à former des mots dérivés, et particulièrement des noms patronymiques, dans la langue sanscrite.

TADER, n. pr. m. Géogr. anc. Fleuve de l'Espagne Tarraconaise, affluent de la mer Intérieure. Aujourd'hui *la Ségura*.

TADJIK, s. m. Relat. Nom que se donne la nation qui fait le fond de la population de la Perse.

TADMOR, n. pr. m. Géogr. Nom du village arabe qui se trouve sur les ruines de Palmyre. V. PALMYRE, au Complément.

TAFALLA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Pampelune. 5,000 hab.

* TAFFETAS, s. m. Zool. Nom marchand d'une coquille univalve.

TAFILET, n. pr. m. Géogr. Province de l'empire du Maroc, qui a pour bornes au N. le royaume de Fez, et à l'E. l'Algérie. 650,000 hab. Sol très-fertile. C'était autrefois un royaume particulier. Les Maures le nomment *pays des schérifs*, parce que c'est du Tafilet qu'est originaire la dynastie qui gouverne le Maroc. — Ch.-l. de la province de ce nom, à 110 kil. S.-E. du Maroc. 2,500 hab.

TAFNA, n. pr. f. Géogr. Petit fleuve de l'Algérie, dans le district de Mascara, tombe dans la Méditerranée après un cours de 48 kil. Il est célèbre par le *traité de la Tafna*, conclu sur ses bords en 1837, entre le général Bugeaud et Abd-el-Kader, traité qui fut rompu par ce dernier en 1839.

TAGAL, s. m. Zool. Coquille du Sénégal.

TAGALE, s. et adj. des 2 g. Géogr. Nom d'une tribu de Malais de l'île Luçon, dans les Philippines.

TAGANROG, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Iékaterinoslav, sur la mer d'Azof. 10,000 hab. Port. Citadelle. Alexandre Ier est mort à *Taganrog*, en 1825.

TAGASTE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Numidie, à l'E. Patrie de saint Augustin. Auj. *Tagilt*.

* TAGE, n. pr. m. Géogr. Le cours de ce fleuve est de 760 kil., dont 560 en Espagne. Ses eaux roulent un peu d'or, mais ses bords, vantés par les poëtes, sont généralement fort arides.

TAGÈS, n. pr. m. Myth. lat. Génie étrusque, le plus grand des devins, naquit d'une motte de terre aux environs de Tarquinies. On lui attribuait des livres prophétiques, les mêmes peut-être que les fameux livres étrusques, relatifs aux cérémonies et à la divination.

TAGET, s. m. Bot. Mot qui, dans le Dict., fait double emploi avec *tagète*.

* TAGÈTE, s. f. Bot. Genre de plante à fleurs composées, comprenant plusieurs espèces, que l'on cultive dans les jardins sous le nom d'*œillets d'Inde*. Le Dictionnaire donne à ce mot le genre masculin : c'est une erreur.

TAGÉTINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la tagète ou œillet d'Inde. — TAGÉTINÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

TAGLIACOZZO, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans l'Abruzze Ultérieure deuxième. 3,000 hab. Charles Ier d'Anjou y remporta, en 1268, sur Conradin, roi de Sicile, une victoire décisive.

TAGLIAMENTO, n. pr. m. Géogr. Fleuve du royaume Lombardo-Vénitien, sort des Alpes Juliennes, et tombe dans le golfe de Venise. Cours, 180 kil. Sous l'empire, il a donné son nom à un département du royaume français d'Italie, qui avait pour ch.-l. *Trévise*. Les Français ont battu plusieurs fois les Autrichiens sur les bords du *Tagliamento*, notamment le 14 mars 1796 et le 12 novembre 1805.

TAGME, s. m. (en gr. τάγμα). Ant. gr. Corps de troupes, cohorte. — Subdivision en usage dans la milice byzantine.

TAGONE, s. f. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

TAGOS, s. m. (pr. *tagóce*) (en gr. ταγός). Ant. gr. Titre du chef militaire et du magistrat suprême dans plusieurs États de la Grèce, et particulièrement en Thessalie.

TAGUS, n. pr. m. (pr. *taguce*). Temps hér. Troyen tué par Turnus. — Guerrier latin tué par Nisus.

TAHIA, s. m. Zool. Nom donné, d'après son cri, à une espèce de sarcelle.

TAHVIL-CALÉMI, s. m. Hist. ott. Bureau de la chancellerie d'État, à Constantinople.

TAIDSCHI, IE, adj. et s. Nom des anciens indigènes de la Grande-Boukharie.

TAÏ-HIO, s. m. (littéral., *Grande Science*). Philol. Titre d'un livre qui traite des devoirs de l'homme, et que l'on attribue à Thseng-Tseu, disciple de Confucius.

TAÏKI, s. m. Relat. Chef d'une horde de Tartares mongols.

TAIL, s. m. Poids de la Chine, valant le seizième du catty, ou kil. 0,0375. On le nomme aussi *lyang*. — V. TAEL, au Dictionnaire.

* TAILLABLIER, s. m. Féod. Il signifiait aussi, seigneur qui avait droit d'exiger la taille.

TAILLIAIRE, s. m. S'est dit pour collecteur ou receveur de tailles.

* TAILLE, s. f. Prov. *De toutes tailles bons levriers*, la taille ne fait rien au mérite. — Anc. jurispr. *Taille*, territoire d'une ville. — Anc. littér. *Taille de rime à queue simple*, se disait lorsque le mot qui commençait un vers commençait aussi le vers suivant. — Anc. mar. *Taille de point*, *taille de fond*, cargue-point, cargue-fond. V. ces mots au mot CARGUE, du Dict.—Hortic. *Taille*, opération par laquelle on coupe une partie des branches ou jets d'un arbre, pour lui donner une certaine disposition, ou pour lui faire rapporter de plus beaux fruits : *La taille de la vigne*, *des poiriers*. *Connaître la taille*. — Techn. Chemin dans une veine de houille.

* TAILLÉ, ÉE, part. et adj. Prov. et pop. *Être taillé pour quelque chose*, y être propre, y être disposé : *Il est taillé pour la course*, *pour la danse*. — *Avoir ses morceaux taillés*, n'avoir que bien juste ce qu'il faut pour vivre. — Blas. *Taillé*, se dit d'un écu partagé en deux parties égales par une ligne tirée de la gauche du chef à la droite de la pointe. — *Mal taillé*, se dit d'un habit qui est représenté de deux couleurs rangées non symétriquement.

TAILLEBOURG, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. de la Charente-Inférieure. 1,200 h. Saint Louis y remporta, en 1242, une victoire sur le comte de la Marche, révolté, et sur les Anglais qui l'appuyaient.

TAILLE-BUISSON, s. m. Agric. Instrument dont on se servait autrefois pour tailler ou couper les buissons, les haies. — Pl. des *taille-buissons*.

TAILLE-CRAYON, s. m. Instrument propre à tailler les crayons. — Pl. des *taille-crayons*.

TAILLÉE, s. f. S'est dit pour taille, impôt.

TAILLE-FER, adj. m. Qui coupe le fer. Surnom qui se donnait, au moyen-âge, à tous les chevaliers qui pourfendaient la cuirasse de leur adversaire. Il s'est dit particulièrement d'un certain comte d'Angoulême qui, selon la chronique, avait coupé en deux, d'un seul coup, un Normand revêtu de ses armes.

* TAILLE-MER, s. m. Zool. Un des noms vulgaire du goéland brun. On l'appelle aussi *taille-vent*.

TAILLEPIE, s. f. Zool. Nom vulgaire de la courtilière.

* TAILLER, v. a. et n. Prov. *Tailler et rogner*, disposer des choses à son gré, selon son caprice. — *Tailler la robe selon le corps*, mesurer ses entreprises à ses moyens. — *Tailler une bavette*, *des bavettes*, bavarder. — Écon. rur. *Tailler les ruches*, enlever une partie des provisions que les abeilles y ont placées pendant la belle saison, qui est le temps de leur récolte.

TAILLÉ-TRANCHÉ, adj. m. Blas. Se dit d'un écu taillé, qui porte une tranche au milieu de sa division diagonale.

TAILLEVAS, s. m. Anc. t. milit. Bouclier du genre des pavois.

TAILLEVASSIER, s. m. Anc. t. milit. Soldat qui porte un taillevas.

* TAILLE-VENT, s. m. Mar. Voile qui remplace la grande voile dans certains bâtiments, quand le vent est trop fort. — Zool. V. l'art. du Dictionnaire, et TAILLE-MER, au Complément.

TAILLOT, s. m. Anc. techn. Instrument tranchant qui était une espèce de serpe.

* TAIN, n. pr. m. Géogr. Ville d'Écosse, ch.-l. du comté de Ross. 2,800 hab. Beau pont.

TAISIBLE, adj. des 2 g. S'est dit pour taciturne, qui parle peu. — Jurispr. Que l'on peut taire dans certains cas. Peu usité.

TAISIBLEMENT, adv. Silencieusement. Vieux.

TAISSONNIÈRE, s. f. Chass. Tanière de taisson ou de blaireau.

TAÏT, s. m. Zool. Un des noms vulgaires de la courtilière.

TAÏTI, n. pr. m. V. O-TAÏTI, au Complément.

TAKLIDI, s. m. Relat. Action de ceindre le sabre d'Osman, à la mosquée d'Ayoub. Cette cérémonie est le sacre des sultans de Constantinople.

TAKROUR, s. m. Géogr. Nom que les indigènes d'Afrique donnent à la Nigritie centrale ou Soudan.

TALAÏONIDE, n. patr. Temps hér. Se dit d'Adraste, d'Ériphyle et d'Eurydice, enfants de Talaüs. V. plus loin TALAUS.

TALAÏOS, adj. m. (pr. *tala-iôce*). Myth. gr. Littéral. *Fort*, *vigoureux*, surnom de Jupiter.

TALAIRE, s. m. (du lat. *talus*, talon). Myth. V. TALONNIÈRE, au Dictionnaire.

* TALAMASQUE, adj. des 2 g. Archéol. *Lettres talamusques*, lettres occultes, employées dans les sortilèges ou pour écrire en chiffre.

TALANTI, n. pr. m. Géogr. Ville de l'État de la Grèce, dans l'Hellade orientale, sur un petit golfe dit aussi *de Talanti*. 5,000 hab. Évêché. On dit aussi *Talanda*.

TALAPIOT, s. m. Zool. Espèce de geai.

* TALARO, s. m. Monnaie de Raguse, qui vaut fr. 3,92, 3,90 et 3, 85. On dit aussi *tallaro*. — Monnaie d'Égypte, qui vaut fr. 4, 47. — Pl. des *talari*.

TALASIUS, n. pr. m. V. THALASIUS, au Compl.

TALAÜS, n. pr. m. Temps hér. Un des Argonautes, fils de Bias et de Péro, et père d'Adraste et d'Ériphyle. — Père d'Eurydice.

TALAVERA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Tolède, sur le Tage. 8,000 h. Patrie du jésuite Mariana. Les Français prirent *Talavera* en 1808, mais ils y furent défaits par les Anglo-Espagnols en juillet 1809. Ils occupèrent de nouveau la ville en 1823. On l'appelle aussi *Talavera de la Reyna*.

TALCAIRE, adj. des 2 g. Minér. Qui a rapport au talc.

TALCIQUE, adj. des 2 g. Minér. Qui est composé de talc : *Roche talcique*.

TALCIUM, s. m. (pr. *talciome*). Chim. Un des noms du magnésium.

TALCO-MICACÉ, ÉE, adj. Minér. Qui renferme du talc et du mica.

TALCO-QUARTZEUX, EUSE, adj. Minér. Qui est formé de talc et de quartz.

TALE, s. m. Poids de la Chine. V. TAIL, au Complément. — Monnaie de compte du Japon, composé de 10 mas et valant fr. 7, 62

TALEB, s. m. Relat. Nom que l'on donne à un docteur musulman, dans le royaume de Maroc. On dit aussi *talbe*. V. ce mot, au Dictionnaire.

TALÉE, s. f. (du lat. *talea*, branche coupée). Ant. rom. Se dit des pieux aigus que les Romains plantaient en avant des fossés des retranchements pour les défendre.

TALÉGALLE, s. m. Zool. Oiseau de la Nouvelle-Guinée.

* TALENT, s. m. *Talent attique d'argent* ou *euboïque*, poids d'argent qu'on évalue à fr. 5,5690 pour la période antérieure au IIe siècle av. J. C.,

et à fr. 5,222,40 c. pour la période suivante. — *Talent d'or*, valeur d'environ 10 talents d'argent, ou fr. 55,609. — *Talent babylonien*, talent qui valait, comme poids, 30 kil. 837 gr., et comme monnaie, fr. 6,416. — Chez les Hébreux, le *talent d'argent* valait environ fr. 5,000, et le *talent d'or*, fr. 70,000.

TALENTAIRE, s. m. Ant. rom. Machine de guerre qui lançait un poids de 60 ou 80 livres.

TALER, v. a. Fouler, meurtrir. Vieux mot. On s'en sert encore quelquefois en parlant des fruits : *La voiture*, *le panier*, *a talé ces pêches*.

* **TALETON**, s. m. Ant. gr. Nom que l'on donnait au sommet septentrional du Taygète, celui sur lequel était construit le taleton. V. le Dict.

TALEVAS, s. m. Anc. t. milit. Sorte de bouclier. V. TAILLEVAS, au Compl., et TALLEVAS, au Dictionnaire.

TALEVASSIER, s. m. Anc. t. milit. V. TAILLEVASSIER, au Complément.

TALI, s. m. Relat. V. TALY, au Dictionnaire.

TALIATA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Mésie, sur le Danube, qui prenait le nom d'*Ister* audessous de cette ville. On l'appelait aussi Tanatis. Aujourd'hui *Tatalia*.

TALICTRON, s. m. Bot. Nom vulgaire d'une petite plante du genre sisymbre. Elle est employée en médecine comme astringente.

TALIÈRE, s. f. Bot. Palmier des Indes.

TALIK, adj. et s. m. Gramm. Nom du genre de caractères et d'écriture dont se servent les Persans. On l'appelle aussi *nestalik*.

TALIM-KHANEDJI, s. m. Hist. ott. Officier des janissaires qui dirigeait les exercices militaires de ce corps.

TALLARET, s. m. Zool. Nom vulgaire de la petite mouette cendrée.

* **TALLARO**, s. m. V. TALARO, au Compl.

* **TALLE**, s. f. (du gr. θάλλω, pousser des branches). Agric. Ensemble des pousses qui, après le développement de la tige principale, sortent du collet des racines d'une plante. — Bot. Nom vulgaire du châtaignier.

TALLEMENT, s. m. Agric. Action de taller. V. ce mot, au Dictionnaire.

TALLEVASSIER, s. m. Anc. t. milit. V. TAILLEVASSIER, au Complément.

TALLY, s. m. Hist. Se disait, en Angleterre, de certaines tailles de bois dont une moitié se gardait à l'échiquier, et dont l'autre se donnait aux particuliers qui avaient prêté de l'argent à l'État, pour leur tenir lieu d'obligation. — Pl., des *tallies*.

TALMACHE, s. f. Anc. mar. Sorte de mufles ou têtes d'animaux sculptés à la proue de certains bâtiments. C'est une corruption de *talamasque*. V. ce mot au Dictionnaire.

* **TALMONT**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Vendée. 3,087 hab. Ancienne abbaye. Dans le Dictionnaire, cet article n'est point à son ordre alphabétique.

TALMOUSER, s. m. Pop. Donner des talmouses, des soufflets.

* **TALMUD**, s. m. On distingue deux *talmuds :* le *Talmud de Jérusalem*, qui fut achevé dans le IIe siècle : il est devenu inintelligible pour les juifs eux-mêmes et n'est plus en usage; — le *Talmud de Babylone*, le plus important, et que l'on nomme absol., *le Talmud*. Ce dernier se divise en deux parties : la *Mischna* (ou *seconde loi*), qui contient le texte, et qui fut écrite vers 190 par le rabbin Judas le saint; et la *Gémara* (ou *complément*), qui est une sorte de glose ou de commentaire. Cette seconde partie fut commencée au Ve siècle par le rabbin Asser, et achevée au VIe siècle. Le style du *Talmud* est fort obscur. On trouve dans ce livre une foule de fables et d'erreurs chronologiques.

* **TALON**, s. m. Prov. et fig. *On n'aime que ses talons*, on est fort aise de le voir partir. — *Jouer de l'épée à deux talons*, s'enfuir. — *Avoir des ailes aux talons*, s'enfuir rapidement. On dit de même : *La peur lui avait mis des ailes aux talons*. — Zool. Chez les insectes : *talon*, extrémité du tibia, qui s'unit avec le tarse. — Renflement qui se trouve à la base de l'étui de l'aiguillon, chez les hyménoptères. — Man. *Cheval qui est bien dans les talons*, qui est docile, sensible à l'éperon. — *Promener un cheval dans la main et dans les talons*, le gouverner avec la bride et l'éperon. — *Porter un cheval d'un talon sur l'autre*, lui faire fuir, tantôt l'éperon droit, tantôt l'éperon gauche, dans un même manége.

TALPAT, s. m. Zool. Nom vulgaire de la taupe.

TALPIDE, adj. des 2 g. (du lat. *talpa*, taupe). Zool. Qui ressemble à la taupe. — TALPIDES, s. m. pl. Famille de mammifères. On dit aussi *talpien*, *ienne*.

TALPIER, s. m. Zool. Nom vulgaire de la chique.

TALPIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *talpa*, taupe; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme de la taupe.

TALPIN, INE, adj. Zool. Qui se rapproche de la taupe.

TALQUEUX, EUSE, adj. Minér. Qui est formé de talc.

TALTHYBIUS, n. pr. m. (pr. *taltibiuce*). Temps hér. Héraut d'Agamemnon, pendant la guerre de Troie.

TALUDER, v. a. Anc. techn. Se disait pour *taluter*.

* **TALUS**, n. pr. m. (pr. *tâluce*). Temps hér. Géant de Crète, qui s'opposa au débarquement des Argonautes dans cette île. — Jeune Crétois, favori de Rhadamanthe. — Fils de Perdix et neveu de Dédale. V. TALOS, au Dict. — Fils d'OEnopion. — Un des compagnons d'Énée, tué par Turnus.

TALUTAGE, s. m. Action de taluter et état de ce qui est taluté.

TAMAGA, n. pr. m. Géogr. Rivière d'Espagne, naît en Galice, entre en Portugal, et tombe dans le Douro. Cours, 160 kil.

TAMAN, n. pr. m. Géogr. Île de la Russie d'Europe, en Tauride, entre la mer Noire et la mer d'Azof, à l'entrée du détroit d'Iénikaleh, que l'on nomme quelquefois *détroit de Taman ;* 80 kil. sur 40. Elle est habitée par des Cosaques.

* **TAMARIN**, s. m. Zool. Nom de deux petits singes d'Amérique.

TAMARISC, s. m. V. TAMARIS ou TAMARIX, au Dict.

TAMARISCINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au tamarisc. — TAMARISCINÉES, s. f. pl. Tribu de plantes portulacées.

TAMASE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'île de Cypre, au pied du mont Olympe.

TAMAULIPAS, n. pr. m. Géogr. État de la confédération mexicaine. Pop. 80,000 hab. environ. Capitale *Agmayo*. Climat chaud et salubre.

* **TAMBAC**, s. m. Relat. Composition métallique en usage à Siam. On l'a depuis appelée *tombac*. V. ce mot, au Dictionnaire.

TAMBOV, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-lieu du gouvernement de Tambov, sur la Tzna. 12,000 hab. Archevêché.

* **TAMBOUR**, s. m. Hydraul. Coffre de plomb établi dans un bassin, pour rassembler l'eau destinée à plusieurs jets. — Endroit où se joignent plusieurs tuyaux. — Fortif. Retranchement qui couvre la porte d'une ville ou l'entrée d'un ouvrage. — Mar. Assemblage de planches clouées en forme de coffre carré, pour couvrir la tête du gouvernail et le préserver des coups de mer. — Mécan. Se dit de toute roue creuse. — Techn. Cylindre sur lequel est roulée la corde ou la chaîne qui sert à monter une horloge. — Machine à pétrir l'argile. — *Couteau à tambour*, couteau à gaîne dont la mitre est ronde. — Zool. *Tambour*, nom vulgaire d'un poisson des mers de la Caroline.

TAMBOURETTE, s. f. Zool. Espèce de pigeon dont la voix imite le son du tambourin.

* **TAMBOURINER**, v. a. Fig. et fam. Vanter, préconiser avec étalage, avec bruit, une personne ou une chose : *Tambouriner un auteur*, *un ouvrage*.

TAMERLAN, s. m. Néol. Se dit, par plaisanterie, d'un homme naturellement pacifique, mais qui, faisant partie d'une milice bourgeoise, essaie de se donner un air guerrier : *C'est un Tamerlan; ses moustaches lui donnent l'air d'un Tamerlan*.

TAMESIS, n. pr. f. (pr. *tamézice*). Géogr. anc. Sorte de toile des Indes.

TAMIATHIS, n. pr. f. (pr. *tamiatice*). Géogr. anc. Ville d'Égypte. Aujourd'hui *Damiette*.

* **TAMIER** ou **TAMINIER**, s. m. Bot. Genre de plantes asparaginées, originaires des côtes d'Afrique, et qui croissent en Europe, dans les bois et les haies. On les cultive dans les jardins pour couvrir les berceaux. La racine du *taminier commun* est employée pour résoudre le sang épanché dans les morsures et les contusions. On n'écrit point *tamié* pour *tamier*.

* **TAMINIER**, s. m. Bot. V. l'article précéd. On donne quelquefois au *tamier* ou *taminier*, le nom vulgaire de *vigne noire*. Telle est probablement la cause de l'erreur contenue dans la définition du Dictionnaire.

TAMIRADE, n. patr. m. Temps hér. Nom donné aux descendants d'un certain *Tamiras*, qui rebâtit le temple que Cynrias avait consacré à Vénus.

* **TAMIS**, s. m. Pêche. Filet maintenu par un cylindre de bois, en forme de tambour, ajusté au bout d'une perche.

* **TAMISAILLE**, s. f. Bot. Nom vulgaire de l'amourette.

* **TAMISE**, n. pr. f. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre orientale, sur l'Escaut. 5,800 h.

* **TAMISEUR**, s. m. Techn. Celui qui tamise chez un droguiste, un confiseur, un parfumeur.

TAMISIER, s. m. Techn. Ouvrier qui fait des tamis.

TAMOLE, s. m. Relat. Magistrat des îles Carolines.

TAMOUL, OULE, adj. et s. Nom d'un peuple de la famille Malabare, qui habite le Carnate. — *Alphabet tamoul*, alphabet en usage dans le pays de Carnate.

TAMPICO, n. pr. m. Géogr. Ville du Mexique, dans l'État de Tamaulipas, sur le golfe du Mexique. Très-florissante, quoiqu'elle n'existe que depuis 1824.

* **TAMPONNER**, v. a. Chir. Introduire des tampons, des bourdonnets de charpie dans une plaie, etc., pour étancher le sang. — Techn. Frotter une plaque de cuivre avec un tampon. — Étendre l'encre sur une planche gravée en taille-douce.

TAMWORTH, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre; est séparée par la Tame en deux parties égales, dont l'une est dans le comté de Warwick, et l'autre dans le comté de Stafford. 7,200 hab. Jadis résidence des rois de Mercie.

TAMYNES, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'île d'Eubée, près de la côte occidentale, dans le territoire d'Érétrie.

TANACÉTÉ, ÉE, adj. (du lat. *tanacetum*, tanaisie). Bot. Qui ressemble à la tanaisie. — TANACÉTÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

TANACÉTIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide trouvé dans la tanaisie.

* **TANAGRE**, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Éole ou du fleuve Asopus, et femme de Pémandre, fondateur d'une ville à laquelle il donna le nom de son épouse. — n. pr. m. Géogr. anc. Fleuve de Lucanie. — Ville de Béotie, au N.-E., sur l'Asopus. Les Athéniens, unis aux Argiens, y furent battus en 457 av. J. C., par les Lacédémoniens et les Béotiens. Deux mois après, ils prirent Tanagre, et se vengèrent de leur défaite en rasant les murs de la ville.

* **TANAGRÉEN, ENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tanagre. — Qui appartient à Tanagre ou à ses habitants.

TANAGRIQUE, s. f. Géogr. anc. Territoire de Tanagre.

TANAÏS, n. pr. m. Géogr. anc. Fleuve de Sarmatie, affluent du Palus-Méotide. Aujourd'hui *le Don*. — Ville de la Sarmatie d'Asie, à l'embouchure du Tanaïs.

TANAÏTE, s. m. Hist. relig. Nom donné aux docteurs juifs qui ont conservé la tradition depuis Esdras jusqu'à Judas, qui la recueillit l'an 200 de l'ère chrétienne. On dit aussi *tanéen*.

TANANARIVE, n. pr. f. Géogr. Ville de l'île Madagascar, capitale du royaume des Ovas. 50,000 hab. Deux résidences royales. On dit aussi *Tanane-Arrivou* et *Tatane-Arrivou*.

TANAOS, s. m. (du gr. τάναος, allongé). Zool. Genre séparé des charançons.

TANARO, n. pr. m. Géogr. Rivière des États sardes; sort des Apennins, et se jette dans le Pô à 14 kil. d'Alexandrie, après un cours de 230 kil. D. Philippe, à la tête des Espagnols et des Français réunis, battit les Austro-Piémontais sur les bords du Tanaro, en 1745. Avant 1814, cette rivière donnait son nom à un département français dont le ch.-l. était *Asti*.

TANARUS, adj. m. (pr. *tanaruce*). Myth. celt. Surnom que les Gaulois et les Bretons donnaient à Jupiter. On croit qu'il signifie *tonnant*.

TANCARVILLE, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de la Seine-Inférieure, sur la droite de la Seine. 500 hab. Aspect pittoresque; deux châteaux en ruine, dont l'un fut la résidence des comtes de Tancarville.

* **TANCHE**, s. f. Zool. *Tanche de mer*, la tancoïde. — Anat. *Museau de tanche*, l'orifice vaginal de la matrice.

TANCHIS, s. m. Constr. Partie de comble qui est en biais, et recouvre une nouée en tuile ou en ardoise.

TANCOÏDE, s. m. (du lat. *tinca*, tanche, et du

gr. εἶδος, ressemblance). Zool. Poisson du genre labre.

TANDEM, s. m. Sorte de cabriolet découvert, dont le nom et l'usage nous sont venus d'Angleterre.

TANDJAOUR, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, dans la présidence de Madras, sur le Kaveri. 30,000 hab. Palais d'un radjah, tributaire des Anglais; collège autrefois célèbre.

TANGER, n. pr. m. Géogr. Ville de l'empire de Maroc, dans le royaume de Fez, sur une hauteur près de la *baie de Tanger*. 9,000 hab. Port, château délabré; commerce important; consulat européen. *Tanger* a été bombardé par les Français le 6 août 1844.

TANGHINE, s. f. Chim. Substance vénéneuse extraite du fruit de la tanghinie.

TANGHINIE, s. f. Bot. Arbre de Madagascar, qui forme un genre dans la famille des apocynées; son fruit est un poison violent. Le Dict. écrit à tort *tanghin*, s. m., et de plus, la rédaction de l'article peut faire croire que ce nom est commun à deux plantes différentes.

TANGON, s. m. Mar. Espart double, placé en travers sur l'avant du mât de misaine, et saillant au delà du pont, pour soutenir les ancres loin du bord et pour amarrer les chaloupes.

TANGUEUX, EUSE, adj. Mar. Qui tangue beaucoup : *Bâtiment tangueux*, *chaloupe tangueuse*. V. TANGUEUR, au Dictionnaire.

TANIS, n. pr. f. (pr. *tanice*). Géogr. anc. Ville d'Égypte, dans le Delta, au N.-E., sur une bouche du Nil qu'on appelait *bouche Tanitique*. Auj. *Samnah* ou *San*.

TANISTRY, s. f. Ancienne loi d'Irlande qui déférait, en certains cas, un héritage au plus puissant des membres d'une famille, à l'exclusion de l'aîné.

TANITE, adj. et s. des 2 g. Géogr. et hist. anc. Habitant de Tanis.—Qui appartient à Tanis ou à ses habitants : *Nome tanite*.—*Rois tanites*, selon le Syncelle, rois égyptiens de la 16e dynastie, de la 21e, de la 22e et de la 30e. Selon Manéthon et Eusèbe, il se dit des rois de la 21e dynastie, de 1101 à 971, et de la 23e, de 851 à 762.

TANITIQUE, adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient à Tanis, au nome tanite. — *Bouche Tanitique*, une des sept bouches du Nil, de l'E. à l'O. Hérodote l'appelle Mendésienne.

TANNATE, s. m. Chim. Combinaison du tannin avec une base.

* **TANNE**, s. f. Techn. Marque, piqûre qui reste sur une peau d'animal, après qu'elle a été préparée.

TANNENBERG, n. pr. m. Géogr. Village de Prusse, dans le cercle de Potsdam, près de Teltow. Vladislas V, roi de Pologne, y défit les chevaliers teutoniques le 15 juillet 1410.

* **TANNER**, v. a. Pêche. Tremper un filet dans une décoction de tan, pour le conserver.

TANNINGIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier qu'on extrait du cachou.

TANQUART, s. m. Ancienne mesure contenant environ 2 pintes; pot à bière.

TANQUE, s. f. Écon. rur. Sable mêlé de vase employé comme engrais. On dit aussi *tangue*. V. TANGUE-DE-MER, au Dict. — Relat. Réservoir dans lequel les Indiens font leurs ablutions.

TANQUELINIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte nombreuse fondée à Anvers au XIIe siècle, par un Flamand nommé *Tanquelin*, qui méprisait tout culte extérieur et déclamait avec violence contre le clergé. Plusieurs dictionnaires donnent à tort *touquelinien*.

TANTALATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide tantalique avec une base.

* **TANTALE**, n. pr. m. Fig. *Supplice de Tantale*, se dit de la position d'une personne qui croit sans cesse toucher au but de ses désirs, sans pouvoir l'atteindre en réalité. — *Tantale*, s. m. Se dit fig. d'un homme qui se prive de tout, au sein même de l'abondance. — Zool. Genre d'oiseaux des Indes et d'Afrique.

TANTALEUX, EUSE, adj. Chim. Qui appartient au tantale.

TANTALICO-AMMONIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel tantalique combiné avec un sel ammonique. On dit de même *tantalico-calcique*, —*hydrique*, — *magnésique*, — *potassique*, — *sodique*, en parlant d'un sel tantalique combiné avec un sel hydrique, magnésique, potassique, sodique.

TANTALIDE, n. patr. Temps hér. Descendant de Tantale. Il se dit particulièrement d'Agamemnon, de Ménélas et de Niobé. — TANTALIDES, s. m. pl. Minér. Famille de minéraux qui renferme le tantale.

* **TANTALIQUE**, adj. des 2 g. Chim. Qui appartient au tantale. — Il se dit, non-seulement d'un oxyde et d'un acide que produit le tantale, mais de tous les sels formés par cet oxyde.

* **TANTALITE**, s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'oxyde tantalique avec une base.

TANTALIUM, s. m. (pr. *tantaliome*). Minér. V. TANTALE, au Dictionnaire.

* **TANTE**, s. f. Prov. *Caquet bon-bec*, *la poule à ma tante*, se dit d'une personne habile à flatter, à cajoler. — *Ma tante*, express. burlesque par laquelle on désigne fam. le mont-de-piété ou un prêteur sur gages : *J'ai porté ma montre chez ma tante; j'ai laissé mon habit chez ma tante*.

TANTERNEL, ELLE, adj. Mot forgé, par plaisanterie, à l'instar de *paternel* et *maternel*.

* **TANTIÈME**, adj. des 2 g. Didact. Désignation vague d'une grandeur, d'un numéro d'ordre qui correspond à *quantième*, mais qui ne contient pas d'interrogation : ayant un nombre, on cherche quelle en sera la *tantième* partie. — On dit aussi substantiv. : *le tantième*. V. l'article du Dict.

TANTRA, s. m. Philos. ind. Traité sur les formules et les rites qu'on doit employer dans le culte des dieux.

TANWIN, s. m. V. TENWIN, au Complément.

TANYRHYNCHIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble au tanyrhynque. — TANYRHYNCHIDES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

TANYRHYNQUE, s. m. (du gr. τανύω, étendre; ῥύγχος, bec). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

TANYSPHYRE, s. m. (du gr. τανύω, étendre; σφυρὸν, la malléole). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

TANYSTOME, adj. des 2 g. (du gr. τανύω, étendre; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche saillante.

TAO, s. m. Philos. Un des noms chinois de l'Être suprême.

* **TAONIEN, IENNE**, adj. Zool. V., au Complément, TABANIEN, qui est beaucoup plus usité.

* **TAOQUE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Arménie, au N.-O.; il tenta de s'opposer au passage des dix mille (401 av. J. C.).

TAORMINA, n. pr. f. Géogr. Ville de Sicile, dans l'intendance de Messine, sur la Méditerranée. 4,000 hab. Ruines de l'antique Tauromenium.

TAOSSÉE, s. m. Philos. Nom des membres d'une secte philosophique et religieuse de la Chine, qui adore le Créateur sous le nom de *Tao*, et qui en outre révère Lao-Tseu, et le considère comme une émanation divine.

TAOSSISME, s. m. Philos. Doctrine, croyance des taossées.

TAO-TÉ-KING, s. m. (littéral., *Livre de la raison suprême*). Philol. Titre du principal ouvrage de Lao-Tseu.

TAPALIAPE, n. pr. m. Relat. Une des divinités des habitants de Formose.

* **TAPARARA**, s. m. Zool. Alcyon de Cayenne.

* **TAPÉ, ÉE**, part. et adj. Archéol. *Pièce tapée*, se dit de certains sous parisis, au milieu desquels on avait ajouté la marque d'une fleur de lis, pour en faire des sous tournois. — Anc. comm. Espèce de cassonade blanche que l'on faisait passer aux Antilles pour du sucre raffiné.

TAPE-BOIS, s. m. Zool. Nom vulgaire de l'épeiche. — Pl., des *tape-bois*.

* **TAPECUL**, s. m. Bascule, sorte de jeu où deux personnes, placées chacune sur le bout d'une poutre mise en équilibre, s'amusent à se faire hausser et baisser : *Jouer à tapecul*.

TAPÉINOSE, s. f. V. TAPINOSE, au Dictionnaire.

* **TAPER**, v. n. Frapper avec un instrument quelconque : *Taper avec un marteau*. *Empêchez-le de taper ainsi*. — Se dit fig. et fam. en parlant de l'action d'un vin capiteux : *Le champagne tape à la tête*.

* **TAPHIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant des Taphies ou îles Taphiennes.— Qui appartient à ces îles ou à leurs habitants.

TAPHIES, s. f. pl. Géogr. anc. Petites îles de la mer Ionienne, entre l'Achaïe et Leucade. On les nomme aussi *Téléboïdes*, et *îles Taphiennes* ou *Téléboennes*.

TAPHIUS, n. pr. m. (pr. *taphiuce*). Temps hér. Fils de Neptune et d'Hippothoé, qui donna son nom aux îles Taphiennes.

TAPHRODÈRE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

TAPHROS, n. pr. m. (pr. *taphroce*). Géogr. anc. Ville de la Sarmatie d'Europe, sur l'isthme qui joint la Chersonèse Taurique au continent, et qu'on appelait *isthme de Taphros*. Auj. *Pérékop*. — *Détroit de Taphros*, détroit entre la Corse et la Sardaigne. Auj. *détroit de Bonifacio*.

TAPIN, s. m. S'est dit pour caché, secret. On disait, *en tapin*, en cachette. De là l'expression *en tapinois*, qui est encore en usage.— Pop. Celui qui bat le tambour : *C'est un tapin*.

TAPINOTE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

TAPIRÉ, ÉE, adj. Zool. Se dit d'animaux dont la couleur habituelle se parsème accidentellement de teintes variées.

TAPIRIEN, IENNE, adj. Zool. Qui ressemble au tapir.— TAPIRIENS, s. m. pl. Famille de mammifères.

TAPIROTHÈRE, s. m. Zool. Mammifère fossile qu'on appelle aussi *lophiodonte*.

* **TAPIS**, s. m. Fig. *Tapis vert*, lieu où s'assemblent des administrateurs : *Cette affaire sera discutée au tapis vert*. — Il se dit aussi d'une table à jouer, et même d'un endroit où l'on joue, surtout à des jeux de hasard : *Perdre sa fortune au tapis vert*.— Zool. *Tapis de Perse*, nom marchand d'une coquille du genre fasciolaire. — Comm. *Tapis d'emballage*. V. CARPETTE, au Dict. — Techn. *Tapis*, se dit des couleurs qu'on étend et qu'on fait flotter sur l'eau pour marbrer le papier.

TAPISSENDIS, s. m. pl. Anc. comm. Espèce de toiles de coton peintes des deux côtés.

* **TAPISSERIE**, s. f. Comm. Art, métier du tapissier.

* **TAPISSIÈRE**, adj. f. Zool. Se dit de certaines abeilles qui coupent les pétales des fleurs pour en tapisser leurs nids.

TAPITÈLE, adj. des 2 g. (du lat. *tapes*, *etis*, tapis; *telum*, toile). Zool. Qui file une toile serrée comme un tapis. — TAPITÈLES, s. f. pl. Famille d'arachnides.

* **TAPON**, s. m. Mar. Morceau de toile qui sert à boucher un trou dans une voile.— Zool. Un des noms vulgaires du bouvreuil.

TAPOUYA, s. m. Relat. Nom que les Indiens convertis des provinces maritimes du Brésil donnent à leurs compatriotes sauvages.

TAPROBANE, n. pr. f. Géogr. anc. Grande île d'Asie. On l'appelait aussi *Salice* ou *Simondi*. Auj. *Ceylan*.

TAPSUS, n. pr. m. (pr. *tap-çuce*). Géogr. anc. Ville de l'Afrique propre, dans la Byzacène, sur la mer Intérieure. On écrit aussi *Thapsus*.

TAPTI, n. pr. m. Géogr. Fleuve de l'Inde, naît dans les monts du Gandouana, et se jette dans la mer des Indes après un cours de 700 kil.

TAPURIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui habitait les contrées montagneuses auxquelles touche la pointe méridionale de la mer Caspienne.

* **TAQUE**, s. f. Se disait, dans les tarifs de douane, de tous les ustensiles de fer fondu. — Techn. Plaque qui forme le contre-cœur d'une cheminée.

* **TAQUET**, s. m. Fauconn. Ais sur lequel on frappe quand l'oiseau a joui assez longtemps de sa liberté, et qu'on veut le faire revenir.— *Nourrir un oiseau au taquet*, c'est l'appeler ainsi pour lui donner sa nourriture.

* **TAQUON**, s. m. Typogr. Entaillure que l'on faisait à la frisquette, pour imprimer en rouge une partie de la forme. La définition du Dict. est inexacte.— Garniture que l'on met au tympan ou sous les caractères, pour que toutes les lettres viennent également bien. En ce sens, on ne dit plus que *hausse*.

* **TAQUONNER**, v. a. Typogr. Mettre des taquons au tympan ou sous les caractères. Inusité. On dit *garnir le tympan* et *mettre des hausses*.

TAR, s. m. Nom arabe de la peine du talion. — Géogr. Rivière des États-Unis, dans la Caroline du Nord, se jette, sous le nom de Pamlico, dans la baie de Pamlico Cours, 300 kil.

TARA, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Asie, dans le gouv. d'Omsk. 6,000 hab. Fort.

TARABOQUE, adj. et s. des 2 g. Hist. Nom donné, dans le XIVe siècle, à une partie des habitants de la Marche d'Ancône, qui tenaient pour Louis de Bavière et qu'on accusait d'hérésie.

TARAGE, s. m. Comm. Action de tarer.

TARAGNON, s. m. Zool. Nom donné à la vrillette de l'olivier.

TARAHUMAR, ARE, adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple américain de la Nouvelle-Biscaye. — *Le tarahumar*, la langue de ce peuple.

TARAKA, n. pr. f. Myth. ind. Espèce de mauvais génie auquel on donne plusieurs formes. La plus connue est celle d'une femme, épouse de Dattya Sounda.

TARAN ou **TARANIS**, n. pr. m. Myth. celt. V. TANARUS, au Complément.

TARANCON, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Tolède. 4,175 hab.

TARANTAISE, n. pr. f. Géogr. Province des États sardes, dans la Savoie. 40,000 hab. Ch.-l. Moutiers. Climat froid. Montagnes, parmi lesquelles on remarque le petit Saint-Bernard.

TARANTARA, s. m. V. plus loin TARATANTARA.

TARANTIN, s. m. Ant. gr. V. TARENTIN, au Complément.

TARANTINARCHIE, s. f. V. TARENTINARCHIE, au Complément.

TARARIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de Tarare. — Qui appartient à Tarare ou à ses habitants.

TARAS, n. pr. m. (pr *tarâce*). Temps hér. Fils de Neptune et d'une nymphe. On lui attribue la fondation de Tarente. — s. m. Zool. Coquille bivalve de Nice.

TARASPIC ou **TÉRASPIC**, s. m. Hort. Noms vulgaires et corrompus du thlaspi.

TARATANTARA, s. m. Onomatopée par laquelle on a essayé d'imiter le son de la trompette. — Littér. S'est dit anciennement des vers français de dix syllabes, dont le repos est après la cinquième : *Vers en taratantara*, et par corruption, *vers en tarantara*. Cette onomatopée *taratantara* indique l'effet prosodique de chaque hémistiche de ce vers.

* **TARAUD**, s. m. Techn. Cylindre de fer dans lequel on a creusé des pas de vis. — Espèce de tarière à l'usage des charrons. — Petit morceau de bois dont on se sert pour tendre les cordes autour de la perche des arçonneurs. Dans ce dernier sens, le Dict. donne *taraux*, s. m. pl.

TARAUDAGE, s. m. Techn. Action de tarauder, et résultat de cette action.

TARAXACÉ, ÉE, adj. du lat. *taraxacum*, pissenlit). Bot. Qui ressemble au pissenlit. — TARAXACÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

TARAXIPPE, n. pr. m. Myth. gr. Génie dont la statue était placée près de la borne, dans le stade d'Olympie. On l'invoquait pour qu'il n'effrayât point les chevaux.

TARAZONA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Saragosse. 10,000 hab. — *Tarazona-de-la-Mancha*, ville d'Espagne, dans l'intendance de Cuença, près du Jucar. 6,800 hab. C'est la capitale de la Nouvelle-Castille.

TARBELLE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois, dans la Novempopulanie, à l'O., le long des côtes de la mer. La capitale était *Aquæ Augustæ*, aujourd'hui *Dax*. On dit aussi *Tarbellien, ienne*.

* **TARBES**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur l'Adour. 12,630 hab. C'était la capitale du comté de Bigorre. Évêché. Peu d'industrie. Patrie du conventionnel Barère.

* **TARCHON**, n. pr. m. Temps hér. Chef étrusque, auxiliaire d'Énée. On lui attribuait la fondation de Tarquinies.

* **TARCON** ou **TARCHON**, s. m. Bot. Anciens noms de l'estragon. La définition du Dictionnaire n'est pas exacte.

TARDENOIS, n. pr. m. Géogr. Ancien petit pays de France, dans le Soissonnais, avait pour capitale la Fère-en-Tardenois. Il est aujourd'hui compris dans le dép. de l'Aisne.

TARDETS, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-lieu de canton, dép. des Basses-Pyrénées. 526 hab.

* **TARDIGRADE**, adj. des 2 g. Zool. Qui marche avec lenteur. — s. m. Genre d'animalcules infusoires.

TARDILLON, s. m. Écon. rur. V. plus loin TARDON.

TARDINEAU, s. m. Zool. Nom vulgaire de la plie.

TARDITUDE, s. f. S'est dit pour retard.

TARDON, s. m. Écon. rur. Agneau tardif né en avril ou mai. On dit aussi *tardillon*.

TARDONNE, s. f. Zool. Un des noms de la tadorne.

* **TARE**, s. f. Comm. Il se dit encore de la diminution que supporte le marchand par rapport à la tare, c'est-à-dire au poids des caisses, pots, bouteilles, emballage, etc. — Blas. Nom que l'on donnait anciennement aux grilles qui couvraient la visière des casques. — Relat. Petite monnaie d'argent de la côte de Malabar.

* **TARÉ, ÉE**, adj. Blas. Se dit de la position du heaume ou du timbre d'un écu : *Taré de front*, *de profil*, etc.

TAREFRANCHE ou **TAREFRANQUE**, s. f. Zool. Nom vulgaire de la raie aigle.

TARELARE, s. f. Archéol. Nom d'une ancienne monnaie de Flandre.

TARELLE, s. f. Anc. techn. Instrument qui servait à percer les murs.

TARENNE, s. f. Bot. Plante de Ceylan, qui n'est encore connue que par ses fruits.

* **TARENTE**, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Terre d'Otrante, au fond du golfe de Tarente. 18,500 hab. Évêché. Citadelle. Cathédrale remarquable. Peu d'industrie. Pêche active. On y trouve le murex, si estimé des anciens, la pinne marine, et la tarentule. — *Tarente*, fondée par les Crétois, et accrue, vers 700 av. J. C. par une colonie de Spartiates, devint une des principales villes de la Grande-Grèce, et fut regardée comme la capitale de la Lucanie, de l'Apulie et de la Messapie. Elle était située dans la portion S.-O. de l'Iapygie, et renfermait nombre d'édifices et de monuments remarquables, entre autres, un colosse de Jupiter qui ne le cédait en grandeur qu'à celui de Rhodes. En 282, elle attaqua les Romains, appela Pyrrhus à son secours, mais fut vaincue comme lui, et soumise à Rome, 271 av. J. C. Annibal l'en détacha (215), mais six ans plus tard, Fabius Maximus la reprit. Au moyen-âge, quand les Normands s'établirent à Naples, *Tarente* devint le ch.-lieu d'une principauté qui subsiste, de nom seulement, encore aujourd'hui. Patrie d'Archytas le pythagoricien. — Le *golfe de Tarente* est formé, à l'extrémité S.-E. de l'Italie, par la mer Ionienne : 140 kil. de l'E. à l'O. sur 109 de largeur.

* **TARENTIN, INE**, adj. et s. Géogr. Habitant de Tarente ou du territoire de Tarente. — Qui appartient à Tarente ou à ses habitants. — Ant. gr. *Tarentin* ou *Tarantin*, chevalier armé à la légère.

TARENTINARCHIE, s. f. (du gr. ταραντῖνοι, sorte de cavaliers ; ἀρχή, commandement). Ant. gr. Cavalerie de l'ancienne milice grecque. — Il s'est dit plus anciennement d'un corps de 256 cavaliers.

TARENTULIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à la tarentule. — TARENTULIDES, s. f. pl. Famille d'arachnides.

* **TARGE**, s. f. Archéol. Monnaie des ducs de Bretagne, qui portait au revers l'image d'un bouclier. — Hortic. Dans les compartiments d'un parterre, ornement qui a la forme d'un croissant arrondi par ses extrémités.

TARGER, s. m. Anc. t. milit. Soldat porteur d'une targe.

TARGON, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-lieu de canton, dép. de la Gironde. 980 hab.

TARGOWITZ, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Kiev. Là se forma, en 1791 et 1792, sous le nom de *confédération de Targowitz*, la ligue composée des seigneurs polonais partisans de la Russie et ennemis de la nouvelle constitution : elle amena le second partage de la Pologne. On écrit aussi *Targovice*.

TARIBOT, s. m. Relat. Nom donné à de prétendus nains qui existaient, dit-on, dans les montagnes de Madagascar.

TARICHANES, s. m. pl. Philol. Nom d'un des peuples imaginaires que Lucien, dans son *Histoire véritable*, place dans le ventre de la baleine, par laquelle il suppose que fut englouti le navire qu'il montait.

TARICHÉE, s. f. Hist. anc. Nom donné par les Grecs à des lieux de l'Égypte où l'on conservait les corps embaumés et desséchés. — n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Palestine, en Galilée, sur le lac de Génésareth, que l'on appelle quelquefois *lac de Tarichée*.

* **TARIÈRE**, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

* **TARIF**, s. m. Jurispr. État des droits ou émoluments alloués aux fonctionnaires publics et aux officiers ministériels, pour les différents actes de leur ministère. — *Tarif des frais et dépens*, règlement qui fixe le coût des divers actes et les droits de vacations, en matière de procédure civile, criminelle et de simple police. — Hist. *Le tarif*, se dit absol. de l'édit porté par le surintendant Jean Particelli, sous Mazarin, en 1648. Il haussait les droits d'entrée sur les marchandises.

TARIFA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Cadix, sur le détroit de Gibraltar. 13,000 hab. Petit port. Château-fort. Fanal. Excellentes oranges. — *Tarifa*, ainsi nommée du général arabe Tarif, fut prise aux Maures par Sanchez en 1290 : assiégée par les Maures en 1340, Alphonse IV de Portugal la délivra par une victoire qu'il remporta près de la ville. Les Français l'attaquèrent vainement en 1811 et 1812, mais la prirent en 1823.

TARIKHDJI-CALÉMI, s. m. Hist. ott. Un des bureaux du département des finances : c'est celui des taxes.

* **TARIN**, s. m. Archéol. Ancienne monnaie d'or de la Pouille et de la Sicile ; c'était le sixième du florin. — V. TARINO, ci-dessous.

TARINO, s. m. Monnaie de Palerme, qui valait le douzième du scudo, ou 43 cent. — Pl., des *tarini*.

TARISSANT, ANTE, adj. Qui tarit, qui est dans un état de tarissement : *Source tarissante*. — J.-J. Rousseau a dit au fig. : *Mon imagination tarissante*.

TARKHOU, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie méridionale, dans la province de Daghestan. 12,000 hab., presque tous Tartares. On dit aussi *Tarki*.

TARMA, n. pr. f. Géogr. Ville du Pérou, jadis ch.-l. d'intendance. 10,000 hab. Mines d'argent, de mercure, etc.

* **TARN**, n. pr. m. Géogr. Rivière de France, sort du mont Lozère, dans le dép. de ce nom, et tombe dans la Garonne, près de Moissac. Cours, 350 kil. — *Département du Tarn*, dép. de la France, formé de l'ancien Albigeois. Il est divisé en 4 arrondiss. Montagnes. Vastes forêts. Fer, plomb, manganèse, marbre, pierre à plâtre, houille, etc. Grains. Légumes. Bons vins. Draps ; étoffes de soie ; filatures ; teintureries, etc. Pop. 346,614 hab. Ch.-l. Alby. — *Département de Tarn-et-Garonne*, dép. formé de parties du bas Quercy, du haut Languedoc, de l'Agenois, de la Lomagne, de la basse Marche et du Rouergue. Il est divisé en 3 arrondiss. Fer, marbre, pierre de taille, terre à potier, etc. Toutes les céréales. Fruits. Beaux pâturages. Gros bétail. Mules et mulets. Coutellerie, tanneries, papeteries, etc. Grand commerce avec l'Espagne. Pop. 242,184 h. Ch.-l. Montauban.

TARNADES ou **TARNATES**, n. pr. f. Géogr. anc. Ville des Nantuates, dans les Alpes Pennines. Aujourd'hui *Saint-Maurice*.

TARNOPOL, n. pr. m. Géogr. Ville de la Gallicie, ch.-l. de cercle. 7,500 hab.

TARNOW, n. pr. m. Géogr. Ville de la Gallicie, ch.-l. de cercle. 4,300 hab. Évêché.

* **TARO**, s. m. Mesure agraire de Parme, valant le sixième de la biolca, ou ares 5, 13. — Pl., des *tari*.

TARO, n. pr. m. Géogr. Rivière des États sardes, sort des Apennins, et se jette dans le Pô, après un cours de 110 kil. Sous l'empire français, elle a donné son nom à un département dont Parme était le ch.-l.

TARODANT, n. pr. m. Géogr. Ville de l'empire de Maroc, ch.-l. de la province de Sus. 10,000 hab. Tanneries.

TARPANA, s. m. Relig. ind. Espèce de cérémonie funèbre que les Indiens accomplissent chaque jour en l'honneur du dieu de la mort, Yama.

TARPEIA, adj. f. Ant. rom. Se dit d'une loi romaine décrétée 484 av. J. C., et qui donna à tous les magistrats de la république le droit d'infliger des amendes.

* **TARPÉIEN, IENNE**, adj. Myth. rom. Épithète, non-seulement de Jupiter, mais de Junon, de Minerve, d'Apollon et de Mars, qui étaient aussi honorés sur le Capitole.

TARPOUCHE, s. m. Relat. Toque de brocart d'or et de velours cramoisi que portent les femmes à Smyrne.

* **TARQUIN**, n. pr. m. Nom des deux derniers rois de Rome et de leur famille. On l'emploie quelquefois substantiv. et fig. pour désigner un mauvais prince, un tyran : *C'est un Tarquin*.

TARQUINIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de Tarquinies et des pays voisins. — Qui appartient à Tarquinies ou à ses habitants.

TARQUINIES, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Étrurie, au S., sur la Marta. Patrie de Tarquin l'Ancien. — *Tarquinies* fit plusieurs fois la guerre à Rome, mais finit, en 351 av. J. C., par être forcée à une trêve de quarante ans ; elle fut occupée depuis 331, et entièrement soumise en 283. Aujourd'hui *Turchina*.

TARRACO, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de l'Hispanie Citérieure, capitale de la Tarraconaise, sur la mer. Elle était d'origine phénicienne. Détruite par les Carthaginois, elle fut relevée par le grand Scipion, et Jules César en fit une colonie

romaine. Les Wisigoths la détruisirent presque entièrement. Aujourd'hui *Tarragone*.

TARRACONAIS, **AISE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tarraco ou de son territoire. — Qui appartient à cette ville ou à ce pays. — *Tarraconaise*, s. f. Une des trois grandes provinces établies par Auguste dans l'Hispanie : elle se trouvait entre les Pyrénées, la Méditerranée, la Bétique, la Lusitanie et l'Océan. *Tarraco* en était la capitale.

* **TARRAGONE**, n. pr. f. Géogr. Cette ville est située sur la Méditerranée. 11,200 hab. Archevêché. Belle cathédrale. Port. Aqueduc. Antiquités. Pêche. Commerce extérieur. — Après la domination romaine, *Tarragone* appartint successivement aux Wisigoths, aux Arabes, puis aux Maures, auxquels Alphonse le Batailleur la reprit. Pendant la révolte de la Catalogne, elle soutint un siège contre les troupes royales (1640). Les Anglais l'occupèrent en 1705, pendant la guerre de la succession, et y mirent le feu en l'évacuant. Les Français l'ont aussi occupée en 1808 et 1811, et l'ont gardée jusqu'en 1813.

TARREAU, s. m. Techn. Tarière de charron. On écrit mieux *taraud*.

TARSAL, **ALE**, adj. Zool. Qui a les tarses d'une autre couleur que le corps.

TARSATICA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Illyrie, dans la Liburnie. Aujourd'hui *Tersatz*.

* **TARSE**, s. m. Zool. Chez les insectes, extrémité terminale des pattes, qui répond au pied des autres animaux. — n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Asie-Mineure, capitale de la Cilicie orientale, sur le Cydnus, était très-commerçante. Tarse s'appela pendant un instant *Juliopolis*, en l'honneur de Jules César. Sous l'empire, elle devint fameuse par ses écoles de philosophie. Patrie du philosophe Athénodore, du rhéteur Hermogène et de l'apôtre saint Paul. Aujourd'hui *Tarsous*.

TARSÉ, **ÉE**, adj. Zool. Synonyme de *tarsal*.

TARSENAL, s. m. Anc. t. milit. Arsenal.

TARSIS, n. pr. m. (pr. *tarcice*). Géogr. anc. Lieu peu connu, où les flottes de Salomon allaient chercher des métaux précieux. On pense que *Tarsis* était sur la côte de Zanguebar. On écrit aussi *Tharsis*.

TARSO-MÉTATARSI-PHALANGIEN, adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle du pied.

TARSO-SOUS-PHALANGIEN, adj. et s. m. Anat. Se dit de deux muscles du pied.

TARSOUS, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans la Caramanie, près de l'embouchure du Karasou, qui lui fait un port sur la Méditerranée. Pop., de 7 à 8,000 hab., qui s'élève à 30,000 pendant l'hiver. Commerce de cuivre, coton, noix de galle, etc.

* **TARTARE**, n. pr. m. Myth. Fils de l'Éther et de la Terre, et père des géants. — s. et adj. des 2 g. Nom d'un peuple originaire de la Tartarie indépendante, et répandu dans plusieurs contrées de l'Asie septentrionale et occidentale, et de l'Europe orientale. On a donné ce nom vague à tous les peuples de l'Asie moyenne, depuis la mer Caspienne jusques aux côtes orientales. On comprend souvent, mais à tort, sous cette dénomination, les Mongols, les Mandchoux, les Tongouses et les Turcs. Les ethnographes et les linguistes emploient plus ordinairement le mot *tatar*. — *Tartare-Usbeck*, se dit d'un peuple tartare qui s'est rendu maître de la grande Boukharie, où il forme une caste aristocratique. — *Tartare*, qui appartient à la Tartarie ou à ses habitants : *Mœurs tartares*. — Il se dit fig. en parlant d'un peuple barbare quelconque : *Une invasion de Tartares*. — *Tartare* se dit encore particulièrement des courriers employés par la Porte ottomane et les ambassadeurs européens, à Constantinople. — Art cul. *A la tartare*, manière d'accommoder le poisson et la viande, qui consiste à les servir panés et grillés avec une sauce froide à la moutarde : *Anguille*, *poulet à la tartare*.

TARTARÉEN, **ENNE**, adj. Myth. Qui appartient au Tartare, partie des enfers : *Les ombres tartaréennes*.

* **TARTARIE**, n. pr. f. Géogr. Dénomination collective sous laquelle on comprend les pays habités par des peuples tartares. On a longtemps étendu le nom de *Tartarie* ou *grande Tartarie*, à tous les pays tributaires de la Chine, au N. et à l'O., et à plusieurs parties de l'empire russe, tant en Europe qu'en Asie. — *Tartarie indépendante*, nom que l'on donnait au Turkestan actuel. V. TURKESTAN, au Compl. — *Petite Tartarie*, la Crimée. — *Mer de Tartarie*, l'Océan septentrional. Toutes ces dénominations ont été abandonnées.

TARTARIEN, s. m. Zool. Un des noms du martin-pêcheur.

* **TARTARISER**, v. a. Néol. Rendre tartare, donner les mœurs tartares : *On n'a pu tartariser la Chine*.

TARTARO, n. pr. m. Géogr. Rivière du royaume Lombardo-Vénitien, naît près du lac de Garda, et tombe, sous le nom de canal Bianco, dans l'Adriatique par plusieurs embouchures. Cours, 100 kil.

TARTARON, s. m. Archéol. Monnaie de cuivre de l'empire grec, frappée par Nicéphore Phocas. On pense que c'était le quart de l'as. Selon Du Cange, les Grecs l'appelaient *tétartéron*.

TARTESSE, n. pr. m. Géogr. anc. Ile de la Bétique, formée par le Bétis, près de son embouchure. On y trouvait une île de même nom, colonie des Phéniciens et renommée par ses richesses. — On a étendu le nom de *Tartesse* à toutes les parties de l'Espagne où les Phéniciens avaient établi leur commerce.

TARTESSIEN, **IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tartesse. — Qui appartient à Tartesse ou à ses habitants. — Il s'est dit pour Espagnol, en général.

* **TARTEVELLE**, s. f. Crecelle. Vieux mot. — On donnait ce nom aux lépreux, parce qu'ils étaient tenus d'agiter une crecelle, pour avertir qu'on s'écartât de leur route.

TARTEVELLER, v. a. Annoncer avec une tartevelle ou crecelle. Vieux mot.

TARTIER, s. m. S'est dit pour vendeur de tartes.

TARTIFLE, s. f. Bot. Nom vulgaire du topinambour.

TARTIMÈTRE, s. m. (du fr. tartre, et du gr. μέτρον, mesure). Chim. Instrument qui sert à établir la valeur commerciale du tartrate acidule de potasse ou crème de tartre.

TARTRO-BORATE, s. m. Chim. Nom donné à des composés où l'acide borique entre avec une base alcaline, dans la composition de certains tartrates doubles.

TARTUFFITE, s. f. (de l'ital. *tartufo*, truffe). Minér. Bois fossile qui répand une odeur de truffe.

TARUENNA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la deuxième Belgique, capitale des Morins. Aujourd'hui *Thérouanne* ou *Térouenne*.

TARUSATE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois de la Novempopulanie, à l'E. des Tarbelles. La capitale était *Atures*, aujourd'hui *Aire*.

TARVIS, n. pr. m. Géogr. Bourg des États autrichiens, dans le gouvernement de Laybach. Masséna y remporta une victoire sur les Autrichiens, le 25 mars 1797.

* **TAS**, s. m. Prov. *Mettre plusieurs choses ablativo tout en un tas*, les jeter ensemble confusément. — *Il ferait rire un tas de pierres*, se dit d'un homme très-facétieux. — Jeux. *Tas*, se dit, au trictrac, de l'amas de dames qu'on fait avant de commencer le jeu. — P. et chauss. *Tas droit*, rangée de pavés en ligne droite, sur le milieu d'une chaussée. — Techn. *Tas*, matrice dont se servent les boutonniers.

TASCHIEN, **IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui habitait l'intérieur des montagnes de la Mésopotamie.

TASCODRUGITE, s. m. Hist. eccl. Nom d'une secte montaniste qui parut au II^e^ siècle, en Phrygie. V. PASSALORYNCHITE, au Complément.

* **TASMANIE**, n. pr. f. Nom donné par les géographes modernes, tantôt à la Diéménie, tantôt à la Nouvelle-Zélande, découvertes toutes deux par le navigateur hollandais Tasman. — Bot. Plante de la Nouvelle-Hollande. V. le Dictionnaire. Dans ce sens, on doit écrire *tasmannie*.

TASSAO, s. m. Relat. Tranche de bœuf séché dont les habitants de l'Amérique méridionale font provision quand ils vont à la chasse.

* **TASSÉ**, **ÉE**, part. et adj. B.-Arts. *Figure tassée*, figure trop courte et trop lourde.

* **TASSEAU**, s. m. Constr. Petits fragments de moellon maçonnés avec du plâtre, pour faire le scellement des écoperches qui soutiennent un échafaudage.

TASSEL, s. m. Pièce d'étoffe carrée qui faisait anciennement partie du costume des femmes.

TASSETIER, s. m. Anc. techn. Ouvrier qui faisait des tasses, des bourses.

TASSOT, s. m. Zool. Nom vulgaire du triton.

TASTO, s. m. Musiq. Mot italien qui signifie *touche*. Il s'écrivait autrefois sur les parties de basse pour indiquer qu'on ne devait jouer que la note marquée, sans y ajouter aucun accord : *Tasto* ou *tasto solo*.

TATA, s. m. Terme enfantin que l'on employait autrefois pour Lisières.

* **TATAR**, **ARE**, adj. et s. Ethn. Famille de peuples dont l'origine doit être placée dans la Tartarie indépendante, et qui paraît avoir été primitivement une tribu mongole. Avant le XII^e^ siècle, les *Tatars* étaient peu connus dans l'histoire. A cette époque, Gengis-Kan les soumit, et les incorpora à ses armées, dont ils formèrent la plus grande partie. Au XIII^e^ siècle, ils envahirent la Russie, mais passèrent bientôt sous la domination de Tamerlan. A la chute de son empire, les hordes tatares restèrent éparses sur le territoire conquis, et furent à la fin soumises par la Russie. V. TARTARE, au Complément. — Linguist. *Langues tatares*, groupe de langues asiatiques qui comprend les familles tongouse et mandchoue, mongole et kalmouke, turque, etc.

TATAR-AGHA, s. m. Hist. or. Chef des courriers du gouvernement. V. TARTARE, au Compl.

TATARTE, s. m. Zool. Variété du faucon pèlerin.

TA-TA-TA-TA, interj. Exclamation dont on se sert pour arrêter celui qui se perd en divagations, et pour se moquer de lui. On écrit aussi : *ta*, *ta*, *ta*, *ta*.

* **TÂTER**, v. a. Escr. Commencer à attaquer son adversaire, lui porter quelques bottes, pour voir comment il se défendra. — Man. *Tâter son cheval*, essayer les moyens du cheval que l'on monte.

TATIANITE, s. m. Hist. eccl. Membre d'une secte d'encratites formée, au II^e^ siècle, par Tatien, disciple de Justin le martyr, qui renouvela les erreurs des gnostiques. On dit aussi *tatianien* et *tanianiste*.

TÂTINER, v. a. S'est dit pop. pour tâter plusieurs fois, à diverses reprises.

TATOUEMENT, s. m. Relat. Mot employé quelquefois pour tatouage.

TATOUEUR, s. m. Relat. Celui qui tatoue, qui pratique sur un autre le tatouage.

TATTA, n. pr. m. Géogr. Ville de l'État de Maroc, rendez-vous des passagers pour Tombouctou et la Mecque. 10,000 hab. — *Tatta* ou *Tattah*, ville de l'Inde, dans la province de Sindhy, près du Sind et à 80 kil. de la mer. 15,000 hab. Jadis très-commerçante.

TATUSIE, s. f. Zool. Genre de tatous.

* **TAU**, s. m. Gramm. C'est la dix-neuvième lettre de l'alphabet grec, consonne qui répond à notre *T*. — Comme lettre numérale, il vaut, avec l'accent supérieur à droite, 300, et avec l'accent inférieur à gauche, 300,000. — Dans un autre système, le *tau* vaut dix-neuf, et désigne le dix-neuvième chant de l'Iliade et de l'Odyssée. — Ant. Instrument, en forme de tau grec, que plusieurs divinités égyptiennes tiennent à la main. — Hist. eccl. *Tau* ou *T*. V. T, au Complément.

TAUBER, n. pr. m. Géogr. Rivière d'Allemagne, naît dans le Wurtemberg, et se jette dans le Mein à Wertheim. Cours, 125 kil.

TAUBÈRE, s. m. Petit fossé à travers les sillons, pour l'écoulement des eaux.

TAUCHIRES, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Cyrénaïque, près du pays de Cabales.

TAULIER, s. m. Comm. relig. Tablette sur laquelle on présente les portions aux religieux, dans les réfectoires de certains monastères.

TAULPETIER, s. m. S'est dit pour aveugle comme une taupe, et fig. ignorant. On écrivait *taulpe* pour *taupe*.

* **TAUMALIN**, s. m. Zool. Nom vulgaire du crabe pagure.

TAUNTON, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre dans le comté de Somerset. 12,200 hab. Ancien château. Commerce de soie. Warwick et Édouard IV, duc d'York, y remportèrent une victoire sur Henri VI, de Lancastre, le 22 mars 1461. — *Taunton*, ville des États-Unis, dans l'État de Massachusets. 7,000 hab.

TAUNUS, n. pr. m. (pr. *tônuce*). Géogr. Chaîne de montagnes de l'Allemagne, dans le duché de Nassau, commence sur les frontières de la Hesse, et se termine sur la rive droite du Rhin. Principal sommet, le *Grand-Feldberg*, 868 m.

* **TAUPE**, s. f. Prov. et fig. *C'est un preneur de taupes*, c'est un homme fin et adroit. — *Être où la taupe juche*, être mort et enterré. — *Taupe* se disait autrefois d'une petite pelotte de velours noir, dont on se servait pour nettoyer les chapeaux et les habits. — Zool. Nom marchand d'une coquille du genre porcelaine. — *Taupe de mer*,

un des noms vulgaires du requin. — *Taupe volante*, un des noms de la courtilière.

* **TAUPE-GRILLON**, s. m. Zool. C'est un des noms donnés à la courtilière.

TAUPETTE, s. f. Zool. Un des noms vulgaires de la courtilière.

* **TAUPIÈRE**, s. f. Bot. Espèce d'agaric que l'on nomme aussi *touffe argentine*.

* **TAUPIN**, s. m. Anc. t. milit. Nom que l'on donnait aux pionniers des armées, aux mineurs. — Zool. Nom vulgaire d'une coquille du genre cône. — adj., signifiant noir comme une taupe, inusité maintenant. Il avait un fém., *taupine : Elle est un peu taupine*.

TAURE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple scythe qui habitait la presqu'île de la Sarmatie et le pays environnant, appelés pour cette raison *Chersonèse Taurique* et *Tauride*. Les *Taures* étaient renommés pour leur férocité : ils immolaient des victimes humaines à leur principale déesse, Diane Orthia.

* **TAUREAU**, s. m. Féod. *Taureau banal*, taureau appartenant au seigneur, et par lequel tous les vassaux devaient faire saillir leurs vaches. — Myth. *Taureau de Crète*, *de Marathon*, *de Phalaris*. V. CRÈTE, MARATHON, PHALARIS, au Compl. — *Taureau trigéranien*, taureau que l'on voit sur plusieurs monuments gaulois, accompagné de trois grues et de cette inscription : *Tarvos trigeranos*. — Hist. *Combats de taureaux*, combat d'hommes contre des taureaux. C'est un spectacle que les Espagnols ont pris des Maures, et qui est aussi en usage dans quelques départements français voisins de l'Espagne. On dit quelquefois *course de taureaux*. — Astron. *Taureau royal de Poniatowski*, petite constellation boréale située entre le Serpent, l'Aigle et Ophiucus. — Zool. *Taureau à bosse*, *taureau des Illinois*, *taureau du Mexique*, *taureau sauvage du Canada*, noms vulgaires du bison. — *Taureau des Indes*, le zébu. — *Taureau sauvage de Péonie*, l'aurochs. — *Taureau des étangs*, nom vulgaire du héron butor. — *Taureau de mer* ou *taureau marin*, nom donné à un poisson du genre coffre. — *Taureau volant*, nom vulgaire d'un grand scarabée. — Mar. *Taureau*, navire de charge à deux mâts, et très-renflé de l'avant.

TAURÉIES, s. f. pl. Ant. V. TAURIES, au Dict.

TAURÉON, s. m. Chron. Nom d'un des mois de l'année, chez les habitants de Cyzique.

TAURESIUM, n. pr. m. (pr. *taurésiome*). Géogr. anc. Ville de la Mésie, au pied de l'Hémus Patrie de Justinien, ce qui lui fit donner le nom de *Justiniana prima*. Auj. *Ghiustendil*.

* **TAURICEPS**, adj. m. Myth. Cette épithète s'applique particulièrement à Bacchus. V. TAUROCÉPHALE, au Dictionnaire.

TAURIDE, n. pr. f. Géogr. anc. Un des noms de la Chersonèse Taurique. V. CHERSONÈSE, au Compl. — Géogr. mod. Gouvernement de la Russie méridionale, se compose de la presqu'île de la Crimée et d'un vaste territoire au N. de cette presqu'île. 400,000 hab. Ch.-l. *Simféropol*. Forêts. Lacs salés et marais. Excellents pâturages.

* **TAURIENS**, adj. m. pl. (du lat. *taurus*, taureau). Ant. rom. Nom de certains jeux qui se célébraient à Rome en l'honneur des dieux infernaux. V. TAURILIEN, au Dictionnaire.

TAURILLIÈRE, adj. et s. f. Forme véritable du mot qui se trouve au Dictionnaire sous celle de *taurillère*.

TAURILLON, s. m. Agric. Jeune taureau.

TAURINE, s. f. Chim. Substance particulière extraite de la bile du bœuf.

TAURINS, s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Gaule Transpadane, entre les Alpes et les sources du Padus. *Augusta Taurinorum*, aujourd'hui *Turin*, était la capitale des *Taurins*.

* **TAURIQUE**, adj. des 2 g. Géogr. anc. et myth. Qui appartient aux Taures. — *Chersonèse Taurique*. V. CHERSONÈSE, au Compl. — *Diane Taurique*, Diane Orthia, divinité à laquelle les Taures immolaient des victimes humaines. — *Taurique*, s. f Pays des Taures, entre la ville de Carcinitès et le Palus-Méotide. — *Tauriques*, s. m. pl. Ant. Sacrifices humains en Tauride.

TAURIS, n. pr. f. (pr. *taurice*). Géogr. Ville d'Iran, ch.-l. de l'Aderbaïdjân. 70,000 hab. Vieux château. Palais du prince. Grand commerce. Sélim I[er] y remporta une victoire sur Ismaël-Sophi, en 1514. En 1721, un tremblement de terre la détruisit en partie. On la nomme aussi *Tabriz* ou *Tavriz*.

TAURISQUE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple celte qui fut chassé des bords du Danube et s'établit près d'Aquilée. — *Taurisque* était encore le nom de plusieurs autres peuples répandus dans la Thrace, dans la Dacie et dans les Alpes.

* **TAUROBOLE**, adj. f. Myth. gr. V. TAUROPOLE, au Complément.

TAUROBOLIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne un taurobole.

TAUROCÉROS, adj. m. (pr. *taurocéroce*) (du gr. ταῦρος, taureau; κέρας, corne). Myth. gr. Surnom de Bacchus. V. TAUROCÉPHALE, au Dict.

TAUROCRÂNE, adj. m. (du gr. ταῦρος, taureau; κρανίον, tête). Myth. gr. V. TAUROCÉPHALE, au Dictionnaire.

TAUROCHOLION, s. m. (pr. *taurokolion*) (du gr. ταῦρος, taureau; χολόω, mettre en fureur). Ant. gr. V. TAUROCHOLIES, au Dictionnaire.

TAUROMENIUM, n. pr. m. (pr. *tauroméniome*). Géogr. anc. Ville de Sicile, sur la côte orientale, à l'E. de l'Etna. Aujourd'hui *Taormina*.

TAUROPHONE, adj. m. (du gr. ταῦρος, taureau; φόνος, meurtre). Myth gr. Surnom d'Hercule, qui tua et mangea tout entier le taureau d'Hyllus.

TAUROPOLE, adj. f. (du gr. Ταῦροι, les Taures; πόλις, ville). Myth. gr. Surnom de Diane, protectrice des Taures, chez qui elle était particulièrement honorée.

TAURO-SCYTHE, adj. et. s. V. TAURE, au Compl.

* **TAURUS**, n. pr. m. Géogr. anc. Cap de la Sicile, sur la côte E., près de Tauromenium. Aujourd'hui *Capo di Santa-Croce*.

TAUSCHÉRIE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Asie, famille des crucifères.

TAUSSIN, s. m. Anc. cout. Chêne blanc, dans la Navarre et le Béarn.

TAUTE, s. f. Pêche. Nom que les Marseillais donnent à une espèce de seiche.

TAUTOGRAMMATIQUE, adj. des 2 g. V., au Dict., TAUTOGRAMME, que l'on emploie plus ordinairement comme adj. que comme subst. : *Poëme tautogrammatique* ou *tautogramme*.

TAVAILLON, s. m. Constr. Morceau de sapin refendu, dont on se sert pour couvrir les maisons.

* **TAVAÏOLLE**, s. f. Relat. Linge dans lequel on s'enveloppe la tête, en Turquie, pour ne rien perdre des parfums d'une cassolette, que l'on met également sous ce linge.

* **TAVEL**, s. m. Anc. t. milit. Espèce de bouclier.

* **TAVELURE**, s. f. Fauconn. Se dit des mailles ou taches diverses qui se trouvent sous le manteau d'un oiseau de proie.

TAVERNA, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Calabre Ultérieure 2[e]. 2,000 h. Patrie du peintre Mathias Preti, dit *le Calabrois*.

* **TAVERNAGE**, s. m. Anc. jurispr. Patente que l'on payait au seigneur, pour avoir le droit de tenir taverne.

* **TAVERNE**, s. f. Anc. jurispr. *Taverne banale*, taverne où les tenanciers étaient tenus d'aller acheter du vin.

TAVERNER, v. n. S'est dit pour hanter les tavernes.

TAVIDES, s. m. pl. Relat. Sorte de caractères auxquels les Maldives attribuent une influence secrète.

TAVIRA, n. pr. f. Géogr. Ville du Portugal, un des ch.-l. de l'Algarve, à l'embouchure de la Séca dans l'Atlantique. 8,700 hab. Pêche.

TAVIRUA, s. m. Relat. Paradis des Otaïtiens.

TAVISTOCK, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Devon. 6,000 hab. Patrie de l'amiral Fr. Drake.

TAVOLA, n. pr. f. Géogr. anc. Fleuve de l'île de Corse, affluent de la mer Tyrrhénienne. Aujourd'hui *le Golo*.

TAVOLARA, n. pr. f. Géogr. Ile de la Méditerranée, sur la côte N.-E. de Sardaigne. 8 kil. sur 5. Très-boisée et déserte.

TAXATIF, IVE, adj. Prat. Susceptible d'être taxé. Peu usité.

TAXÉOTE, s. m. Hist. Appariteur, huissier dans l'empire grec.

TAXICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *taxus*, if; *colo*, j'habite). Bot. Qui croît sur le tronc des ifs : *Agaric taxicole*.

TAXICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *taxus*, if; *cornu*, corne). Zool. Qui a les antennes taillées en if, en massue. — TAXICORNES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

TAXIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *taxus*, if; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une feuille d'if.

TAXILA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Inde, sur l'Indus, capitale du royaume de Taxile, qui fut vaincu par Alexandre, et traité honorablement par ce conquérant. On pense que Taxila est la ville actuelle d'*Attok*.

TAXINÉ, ÉE, adj. (du lat. *taxus*, if). Bot. Qui ressemble à l'if. — TAXINÉES, s. f. pl. Tribu de plantes conifères.

TAXOLOGIE, s. f. (du gr. τάξις, ordre arrangement; λόγος, discours). Didact. Science des classifications.

TAXOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la taxologie, à la classification.

TAXOLOGUE, s. m. Didact. Auteur d'une classification, d'un traité sur les classifications. On dit aussi *taxologiste*.

TAXOZOAIRE, adj. des 2 g. (du gr τάξις, série; ζῶον, animal). Zool. Qui a des pieds nombreux et opposés. — TAXOZOAIRES, s. m. pl. Classe d'animaux qui présentent cette disposition.

TAY, n. pr. m. Géogr. Rivière d'Écosse, sort des monts Grampians, traverse le *lac Tay*, et tombe dans la mer du Nord. Cours 150 kil.

TAYAMONT, s. m. Relat. Purification prescrite par le Coran, et qui consiste à se frotter avec du sable ou même de la poussière, quand on manque d'eau pour l'ablution ordinaire.

TAYAUT, interject. V. TAÏAUT, au Dict.

TAYGÈTE, n. pr. f. Myth. gr. Une des Pléiades; elle eut de Jupiter un fils nommé Lacédémon, qui donna son nom à une montagne de Laconie. — Géogr. anc. Chaîne de montagnes du Péloponèse; s'étendait du N. au S. en Laconie, et se liait aux monts de l'Arcadie. Les Lacédémoniens y exposaient les enfants trop faibles ou difformes. Aujourd'hui *Monte di Maina*.

TAY-TSÉE, s. m. Relat. Titre que portent en Chine les héritiers présomptifs de la couronne.

TCHA, TCHHA, s. m. Gramm. Nom de deux consonnes de l'alphabet sanscrit; elles appartien ent à l'ordre des palatales.

TCHACRA, s. m. Sorte d'arme enchantée, en forme de disque, à bords tranchants, que les Indiens lançaient au milieu des ennemis. — Dans la chiromancie indienne, disposition des lignes de la main en forme de soleil, qui présage la domination souveraine.

TCHACRÂ-VACÂ, n. pr. m. Myth. ind. Oiseau aquatique qui, s'étant rendu coupable de quelque offense envers les dieux, fut condamné à passer les nuits loin de sa compagne.

TCHAD, n. pr. m. Géogr. Grand lac de la Nigritie centrale. 380 kil. sur 225. Les eaux en sont douces, et on a cru longtemps qu'elles étaient sans écoulement; des voyages tout récents ont fait découvrir une rivière de Tchadda, qui en sort, et s'unit au Niger environ 400 kil. avant son embouchure. On le nomme aussi *lac de Ouangara*, et *mer de Nigritie*.

TCHADIR-DAGH, n. pr. m. (littéral., *montagne de la Tente*). Montagne de la Russie d'Europe, dans le S. de la Crimée. 1,580 m.

TCHADIR-MEHTERI, s. m. Hist. ott. Titre des officiers chargés du soin des tentes du sultan. — *Tchadir-mehteri-baschi*, chef des gardes-tentes.

TCHAKIRDJI-BASCHI, s. m. Hist. ott. Officier de la vénerie.

TCHAMOUNDA, n. pr. f. Myth. ind. Nom donné à Dourgâ, épouse de Siva, ou plutôt à une émanation de cette déesse.

TCHANDALA, s. m. Hist. ind. Celui qui est né d'un père soudra et d'une femme brahmane, ou d'un kchatriya et d'une soudra. Les *tchandalas* sont réputés impurs.

TCHANDEIRRI, n. pr. m. Ville du Sindhiah, à 100 kil. N.-E. de Serondje. 70,000 hab.

TCHANDERKOUNA, n. pr. f. Ville de l'Inde anglaise, dans la présidence de Calcutta. 18,000 h.

TCHANDRA, n. pr. m. Myth. ind. Dieu qui est la Lune personnifiée. V. SOMA, au Compl. Quelquefois on en fait une déesse, et alors on la nomme *Tchandri*.

TCHANDRA-GOUPTA, n. pr. m. Hist. ind. Fils d'un roi de Magada et d'une femme soudra; il extermina ses neuf frères, anéantit ainsi la race des Nandas, et monta sur le trône. Il est la tige de la dynastie des Morias.

TCHANTADJI, s. m. Hist. ott. Officier qui porte un sac de pièces de monnaie à la suite du sultan.

TCHAOUCH et **TCHAOUX**, s. m. Hist. ott. V. plus loin TCHAVOUSCH.

TCHARDAC-TCHORBADJI, s. m. Hist. ott. Officier des janissaires.

TCHARKEY, s. m. Mesure de capacité employée en Russie pour les liquides, et valant le centième du védro, ou lit. 0, 1229.

TCHÂRVAKÂ, s. m. Philos. ind. Se dit des membres d'une des écoles hétérodoxes de la philosophie indoue.

TCHASCHNIGUIR-BASCHI, s. m. Hist. ott. Intendant de la table du sultan.

TCHAVOUSCH, s. m. Hist. ott. Huissier audiencier. — Garde du sérail. — Musicien du sérail. — Sous-officier des janissaires. — *Tchavousch-baschi*, officier qui administre la police générale, et qui réunit plusieurs autres fonctions,

TCHAVOUSCHLAR-ÉMINI et **TCHAVOUSCHLAR-KIATIBI**, s. m. Hist. ott. Titre de deux officiers des huissiers appelés *tchavousch*.

TCHE-KIANG, n. pr. m. Géogr. Province de la Chine, sur la mer Jaune, à l'E. Pop. 19 millions d'hab. Ch.-l. *Hang-Tchou*. Vers à soie.

TCHENEDGIR, s. m. Relat. Officier de la maison du sultan, qui sert les repas.— *Tchenedgir-baschi*, maître d'hôtel du sultan.

TCHEOU, s. m. Nom que les Chinois donnent à un arrondissement, subdivision d'un *fou* ou département.

TCHÈQUE, s. et adj. des 2 g. Ethn. Nom d'un peuple de race slave qui habite la Bohême depuis un temps très-reculé. — Qui appartient à ce peuple. — *Langue tchèque*, langue des Tchèques ou Bohêmes. Elle appartient à la famille slave. On écrit aussi *tchekke*.

TCHÉRÉMISSE, adj. et s. des 2 g. Ethn. Nom d'un peuple de la famille ouralienne ou finnoise qui habite la Russie d'Europe, sur les bords du Volga. Les Tchérémisses sont presque tous idolâtres. On en compte environ 200,000.

TCHERKASK, n. pr. m. Géogr. Nom de deux villes de la Russie d'Europe, dans le gouv. des Cosaques du Don : l'une, *Vieux-Tcherkask*, à 55 kil. N.-E. d'Azof, sur le Don. 1,500 hab.; l'autre, *Nouveau-Tcherkask*, à 22 kil. N. de *Vieux-Tcherkask*. 3,000 hab. Fondée en 1806.

TCHERKESSE, adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple nomade et guerrier que l'on nomme communément *Circassiens*.

TCHERNOBOG, n. pr. m. (littéral., *le dieu noir*). Myth. slave. Nom du mauvais principe ; il était opposé à *Belbog* (le dieu blanc).

TCHERNIGOV, n. pr. m. V. CZERNIGOW, au Complément.

TCHERNOWITZ, n. pr. m. V. CZERNOVICZ, au Complément.

TCHEW, s. m. Gramm. Nom de la vingt-cinquième lettre de l'alphabet slave, et de la vingt-quatrième lettre de l'alphabet russe. C'est une consonne composée qui représente *tch*.

TCHESMÉ, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, au fond d'une baie. 6,000 hab. Beau port, citadelle. L'amiral russe Alexis Orlof et l'Anglais Elphinstone y brûlèrent une flotte turque en 1770.

TCHÉTANYA, n. pr. m. Myth. ind. Nom d'une incarnation moderne de Vichnou.

TCHETCHENZE, adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'une peuplade barbare de la Circassie.

TCHETVÉRIK, s. m. Mesure de capacité employée en Russie, et valant litr. 26, 22.

TCHETVERT, s. m. Mesure de capacité employée en Russie pour les matières sèches, et valant litr. 209, 74.

TCHETVERTKA, s. f. Mesure de capacité employée en Russie, et valant le quart du tchetvérik ou litr. 6, 55.

TCHICKIRNÉ, s. m. Mar. Gabarre turque qui sert au transport des bois sur la mer Noire.

TCHI-LI, n. pr. m. V. PÉ-TCHI-LI, au Compl.

TCHIL-MINAR, s. m. (littéral., *les quarante colonnes*). Ant. parse. Nom persan des ruines de Persépolis — Le palais royal d'Ispahan est aussi appelé *Tchil-Minar*.

TCHIM, s. m. Gramm. Nom de la septième lettre de l'alphabet turc. Elle répond au *ç* italien.

TCHINEWAD, s. m. Relig. parse. Pont qui conduit du mont Alboreth à la voûte céleste, en passant par-dessus l'abîme appelé Dousac, où se trouve la demeure d'Arimane.

TCHINGUÉ, s. f. Relat. Joueuse de harpe chez les Turcs.

TCHITRAGOUPTA, n. pr. m. Myth. ind. Secrétaire d'Yama; c'est lui qui tient le livre où sont écrites les actions humaines.

TCHITRALIKHA, n. pr. f. Myth. ind. Une des Apsaras.

TCHOCADAR, s. m. Hist. ott. Officier de la maison du sultan.— Domestique du grand-vizir. — *Tchocadar-agha*, maître de la garde-robe du sultan.

TCHORBADJI, s. m. Hist. ott. Titre des capitaines commandants des janissaires.

TCHOUDE, adj. et s. des 2 g. Ethn. Nom d'une grande famille qui forme le fond de la population de la Russie septentrionale. Les *Tchoudes* paraissent être de la même race que les Finnois, avec lesquels certains auteurs les confondent.

TCHOUET, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du friquet.

TCHOUGOUIER, n. pr. m. Géogr. Ville de Russie, dans le gouv. de Kharbor. 10,000 hab.

TCHOUKTCHI, adj. et s. m. Géogr. Nom d'un peuple idolâtre qui occupe le N.-E. de la Sibérie.

TCHOUNG-YOUNG, s. m. (littéral., *l'invariable milieu*). Philol. Titre d'un ouvrage philosophique de Koung-tseu ou Confucius.

TCHOUWACHE, adj. et s. des 2 g. Ethn. Nom d'un peuple de la Russie d'Europe, de race finnoise, qui habite entre la Soura et le Volga.

TCHUN-THSIÉOU, s. m. (littéral., *le Printemps et l'Automne*). Philol. Titre d'un ouvrage historique de Koung-Tseu ou Confucius. Il n'a encore été traduit dans aucune langue de l'Europe.

TCHYAVANA, n. pr. m. Myth. ind. Petit-fils de Brahma, épousa Soucanyâ, fille du roi Saryâti. Il était tellement absorbé dans la contemplation, que les fourmis faisaient leur nid sur son corps sans qu'il s'en aperçût.

TE. Chim. Abréviation qui veut dire tellure.

* **TÉ**, s. m. Mus. anc. Une des quatre syllabes dont les Grecs se servaient pour solfier.— Techn. Sorte d'équerre double pour dessiner l'architecture. V. T, au Dictionnaire et au Complément.

TEANO, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Terre de Labour. 3,100 hab. Evêché. Eaux minérales.

TEANUM, n. pr. m. (pr. *téanome*). Géogr. anc. Ville de Campanie, cap. des Ausones Sidicins. Auj. *Teano*.— Ville d'Apulie, non loin de la mer. Auj. *Ponte-Rotto* ou *Rotello*.

TEARUS, n. pr. m. (pr. *téaruce*). Géogr. anc. Rivière de Thrace, qui se jette dans le Contadesdus.

TEATE, n. pr. m. Géogr. anc. Ville du Samnium, cap. des Marrucins. Patrie de Pollion, ami de Virgile. Auj. *Chieti*.

TÉBA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Séville 4,500 hab.

TEBERRA, s. m. Espèce de moine persan.

TEBESSA, n. pr. f. Géogr. Ville de l'Algérie, dans la prov. de Constantine et près de la frontière de l'État de Tunis. Occupée par les Français le 31 mai 1842.

TÉBRUS, s. m. (pr. *tébruce*). Temps hér. Un des douze fils d'Hippocoon. Il fut tué par Hercule, ainsi que ses frères.

TECBIR, s. m. (corrupt. des mots arabes *Allah acbar*, Dieu est puissant). Hist. Nom par lequel les historiens des croisades désignent un cri de guerre des Sarrasins.

TECH, n. pr. m. (pr. *tèk*). Géogr. Rivière de France, traverse le dép. des Pyrénées-Orientales, et se perd dans la Méditerranée, à 5 kil. d'Argelès. Cours, 70 kil.

TECHNICITÉ, s. f. (pr. *teknicité*). Néol. Qualité de ce qui est technique : *La technicité des termes*.

TECHNESTHÉTIQUE, s. f. (pr. *teknestétique*). Didact. Science des beaux-arts. C'est une division des sciences dialegmatiques et noologiques dans la classification de M. Ampère.

* **TECHNIQUE**, s. f. S'est dit quelquefois pour la science : *La technique des langues*.

TECHNIQUEMENT, adv. (pr. *tekniquement*). D'une manière technique; selon les procédés techniques.

TECHNOGRAPHIE, s. f. (pr. *teknographie*). (du gr. τέχνη, art; γράφω, j'écris). Didact. Connaissance des procédés par lesquels on opère les transformations que les corps doivent subir, pour être appropriés aux usages auxquels on les destine. Ce mot appartient à la classification de M. Ampère.

TECHNOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la technographie.

TECMESSA, n. pr. f. Temps hér. Fille de Teuthras ou de Téleutas, roi de Phrygie. Elle devint la captive d'Ajax Télamonien, qui l'épousa et en eut Eurysacès.

* **TÉCOLITHE**, s. f. (du gr. τήκω, fondre; λίθος, pierre). Il se disait aussi, dans l'ancienne minéralogie, d'une pierre que l'on trouve dans les éponges, et que l'on croyait propre à dissoudre les calculs des reins.

* **TECT**, s. m. (du lat. *tectum*). Se dit pour étable, dans quelques départements de la France.

TECTAME, n. pr. m. Temps hér. Fils de Dorus et arrière-petit-fils de Deucalion. Il conduisit en Crète une colonie d'Étoliens.

* **TECTIPENNE**, adj. des 2 g. Zool. Dont les ailes forment une sorte de toit.

TECTOSAGE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Peuple de l'Asie-Mineure, dans la Galatie, au N.-O., avait *Ancyre* pour capitale. C'était une colonie des Tectosages de la Gaule. V. le Dict.

* **TECTRICE**, adj. des 2 g. (du lat. *tectrix*, *icis*, qui couvre). Zool. Se dit des plumes qui couvrent les ailes et la queue des oiseaux : *Plumes tectrices*; ou substantiv., *les tectrices des ailes*, *de la queue*.

TÉDELES, n. pr. f. Géogr. Cap de l'Algérie, entre Bougie et Alger.

TÉDIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *tæda*, torche; *ferre*, porter). Myth. lat. Qui porte un flambeau. Surnom de Diane ou de la Lune, et de Cérès.

TEDJEN, n. pr. m. Géogr. Rivière d'Asie, naît dans l'Ivan et tombe dans le golfe de Balkhan après un cours de 450 kil.

TÉE, s. m. Relat. Nom du génie que chaque famille des habitants de Taïti adore dans son moraï ou cimetière.

TEFESED, n. pr. f. Géogr. Petit port de l'Algérie, dans la province d'Alger. Ruines d'une ville de la Mauritanie Césarienne, importante sous les Romains. On dit aussi *Tifesch*.

TEFFILIN, s. m. Espèce d'amulette que portent quelques juifs, et qui se compose d'un morceau de parchemin sur lequel ils écrivent quelque passage de la loi.

TÉFLIS, n. pr. f. V. TIFLIS, au Complément.

TÉGÉATE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Tégée. — Qui appartient à Tégée ou à ses habitants. — Myth. Se dit pour Arcadien. C'est un surnom de Mercure, de Pan, de Callisto, de Carmente et d'Atalante. On dit aussi *Tégéen*, *enne*.

TÉGÉATÈS, n. pr. m. Temps hér. Un des fils de Lycaon. Il fut le fondateur de Tégée.

TÉGÉE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Arcadie, près de l'Argolide, au S. de Mantinée. Elle avait un temple de Minerve qui était un asile, et où périt Pausanias. Patrie du poète tragique Aristarque. Aujourd'hui *Piali*, et selon d'autres, *Paleo-Episcopi* ou *Moklia*.

TÉGÉNÉRIE, s. f. Zool. Genre d'arachnides qui contient, entre autres espèces, l'araignée domestique.

TEGMEN, s. m. (pr. *teguemène*) (mot lat. qui signif. enveloppe). Bot. Enveloppe extérieure de la fleur des graminées. — Ensemble des écailles du bourgeon. — Enveloppe immédiate de l'amande. — Zool. Nom donné quelquefois aux ailes supérieures des insectes, quand elles sont coriaces et parsemées de nervures.

TEGMINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est pourvu d'un tegmen.

TEGMINIPENNE, adj. des 2 g. (du lat. *tegmen*, *inis*, couverture; *penna*, aile). Zool. Dont les ailes ressemblent à des espèces d'élytres.

* **TÉGULAIRE**, adj. des 2 g. (du lat. *tegula*, tuile). Minér. Qui est susceptible d'être divisé en lames assez étendues et peu épaisses.— s. f. Bot. Genre de fougères.

TÉGULE, s. f. (du lat. *tegula*, tuile). Zool. Petite plaque située à l'origine des ailes supérieures des insectes hyménoptères.

TÉGUMENTAIRE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a le caractère d'un tégument. — Qui fait l'office du tégument.

TÉGYRA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Béotie, où Apollon avait un oracle célèbre.

TÉGYRÉIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tégyra. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — Myth. Surnom d'Apollon adoré particulièrement à Tégyra.

TÉHÉRAN, n. pr. m. Géogr. Capitale de la Perse ou royaume d'Iran, dans l'Irak-Adjémi, au milieu d'une belle plaine. 130,000 hab. en hiver; l'été, presque tous les habitants vont vivre sous des tentes, dans les plaines de Sultanieh. Chaleur excessive. Palais du chah. Ville antique, mais qui n'a pris d'importance que récemment.

TEHUANTEPETL, n. pr. m. Géogr. Ville du Mexique, dans l'État d'Oaxaca, sur le *golfe de Tehuantepetl*, à l'embouchure du fleuve du même nom dans le grand Océan. Port avec une barre dangereuse. — *Isthme de Tehuantepetl*, langue de terre qui va du golfe de Tehuantepetl à celui de Campêche; 260 kil. de large.

TÉIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant

de la ville de Téos. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — *Le poète Téien*, Anacréon.

TÉIFALES, s. m. pl. Hist. Nom d'un peuple d'origine scythe qui, selon quelques historiens, habitait le Poitou à l'époque de la bataille de Tolbiac, en 496.

* **TEIGNE**, s. f. Bot. Nom vulgaire de la cuscute. — Zool. *Teigne des faucons*, nom vulgaire des ricins qui vivent sur les oiseaux de proie.

TEIL et **TEILLEAU**, s. m. Bot. Noms vulgaires du tilleul.

TEINDOUX, s. m. Hortic. Variété de pêche.

TEINE, s. m. Gramm. Nom de la seizième lettre de l'alphabet celtique : il répond à notre *T*.

* **TEINTE**, s. f. Peint. *Teinte plate*, teinte uniforme. — *Teinte vierge*, couleur qui n'est point mélangée.

TÉJIDES, s. m. pl. Zool. Famille de reptiles sauriens.

TEK, s. m. V. TECK, au Dictionnaire.

TÉKAYRUE, s. m. Hist. ott. Nom que les Arabes d'Afrique donnent à tous les musulmans qui ont fait le pèlerinage de la Mecque.

TÉKÉDEMPT, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Algérie, dans la province d'Oran, à 160 kil. S.-O. d'Alger. Cette ville, qui paraît être une ancienne colonie romaine, fut détruite en 985 par les Fatimites; relevée plus tard, elle fut de nouveau détruite par les Turcs. Abd-el-Kader entreprit, en 1836, de la relever une deuxième fois et d'en faire le siège de son gouvernement, mais les Français l'ont occupée le 25 mai 1841.

TEKKIDA, s. m. Relat. Nom d'une fête solennelle au Tonquin.

TEKO, s. m. Relat. Se dit des enfants d'un Chinois et d'une Malaise.

TÉLACÉ, ÉE, adj. (en lat. *telaceus*, de *tela*, toile). Hist. nat. Qui imite une toile mince.

TÉLARCHIE, s. f. (du gr. τέλος, légion, cohorte; ἀρχή, commandement). Ant. gr. Subdivision de l'ancienne phalange grecque. V. TÉLÉARCHIE, au Dictionnaire.

TÉLARQUE, s. m. Ant. gr. Chef d'une télarchie. V. TÉLÉARQUE, au Dictionnaire.

TELCHIN, n. pr. m. Temps hér. Roi de Sicyone, fils d'Europs.

* **TELCHINIE**, n. pr. f. Géogr. anc. Ancien nom de l'île de Crète, d'où étaient sortis les Telchines. — Nom de l'île de Rhodes, où les Telchines s'étaient établis.

* **TELCHINIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de l'île de Crète ou de l'île de Rhodes. — Qui a rapport à ces îles, à leurs habitants, ou aux Telchines. — Myth. gr. *Telchinienne*, surnom de Minerve et de Junon. V., au Dictionnaire, TELCHINIE, forme peu usitée.

TELCHIUS, n. pr. m. (pr. *telkiuce*). Temps hér. Un des écuyers de Castor et de Pollux. L'autre était Amphitus.

TÉLÉBOAS, n. pr. m. (pr. *téléboâce*). Temps hér. Nom d'un Centaure. — Un des fils de l'Arcadien Lycaon. — Petit-fils de Lélex et frère de Taphus, qui donna son nom aux îles Téléboïdes ou Taphiennes.

TÉLÉBOËN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Étolie, qui s'établit dans quelques petites îles qui furent appelées *Téléboïdes* ou *Taphiennes*.

TÉLÉBOÏDES, adj. et s. pl. Géogr. anc. Petites îles de la Grèce, dans la mer ionienne.

TÉLÉCLÈS, n. pr. m. Temps hér. Dolien qui fut tué par Hercule.

TÉLÉDAMOS, n. pr. m. (pr. *télédamôce*). Temps hér. Nom donné par quelques auteurs au fils qu'Ulysse eut de la nymphe Calypso.

TÉLÉEN, ENNE, adj. Myth. V. TÉLÉIEN, et TÉLÉIENNE, au Dictionnaire.

TÉLÉGONE, n. pr. m. Temps hér. Fils de Protée, tuée par Hercule. — Fils d'Épaphus, roi d'Égypte; il épousa Io, après qu'elle eut repris la forme humaine. On dit aussi *Télégonus*. — n. pr. f. Fille de Pharin. V. l'article du Dictionnaire.

* **TÉLÉGRAPHE**, s. m. Phys. *Télégraphe électrique* ou *galvanique*, se dit de plusieurs moyens qui ont été proposés et essayés, pour correspondre à de grandes distances et avec une grande rapidité, au moyen du fluide électrique circulant dans un fil de métal. Il y en a sur les chemins de fer.

TÉLÉGRAPHIER, v. a. et n. Néol. Transmettre une nouvelle au moyen des signes télégraphiques. — Correspondre par le télégraphe.

TÉLÉKIE, s. f. Bot. Plante synanthérée de la Transylvanie.

TÉLÉMÉTRIE, s. f. (du gr. τῆλε, de loin; μέτρον, mesure). Didact. Art de mesurer les distances. V. TÉLÉMÈTRE, au Dictionnaire.

TÉLÉMUS, n. pr. m. (pr. *télémuce*). Temps hér. Fils d'Eurymus : il prédit à Polyphème les maux que lui causerait Ulysse. — Fils de Protée, autre devin.

TÉLENGOUT, OUTE, adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple tartare que l'on nomme aussi *Téleute*. V. ce mot, au Complément.

* **TÉLÉOBRANCHE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a des branchies complètes.

TÉLÉOGÉOPHILE, adj. des 2 g. (du gr. τέλειος, parfait; γῆ, terre; φιλέω, aimer). Zool. Qui a des poumons et qui habite la terre. — TÉLÉOGÉOPHILES, s. m. pl. Famille de mollusques.

TÉLÉOHYDROPHILE, adj. des 2 g. (du gr. τέλειος, parfait; ὕδωρ, eau; φιλέω, aimer). Zool. Qui a des poumons et qui habite l'eau. — TÉLÉOHYDROPHILES, s. m. pl. Famille de mollusques.

TÉLÉON, n. pr. m. Temps hér. Athénien, époux de Zeuxippe et père de l'argonaute Butès.

* **TÉLÉOPODE**, adj. des 2 g. (du gr. τέλειος, parfait; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a les pieds complets.

TÉLÉOSAURE, s. m. (du gr. τέλειος, parfait; σαῦρος, lézard). Zool. Espèce de crocodile fossile.

TÉLÉOZOME, s. m. Bot. Genre de fougères.

TÉLÉPHAÉ, n. pr. f. Temps hér. Première femme de Cadmus.

TÉLÉPHASSA, n. pr. f. Temps hér. Femme d'Agénor, mère de Cadmus, d'Europe, de Phénix et de Cilix.

TÉLÉPHIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un téléphe. — TÉLÉPHIÉES, s. f. pl. Tribu de plantes portulacées.

TÉLÉPHION, s. m. Bot. Un des noms de l'orpin.

TÉLÉPHONIE, s. f. (du gr. τῆλε, de loin; φωνή, voix). Phys. Art de faire entendre la voix, les sons, à une grande distance.

TÉLÉPHONIQUE, adj. des 2 g. Phys. Qui appartient, qui a rapport à la téléphonie.

TÉLÉPHORIEN, IENNE, adj. Zool. Qui ressemble à un téléphore. V. ce mot, au Dict. — TÉLÉPHORIENS, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

TÉLÈS, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Hercule et de la Thespiade Lysidice.

TÉLESCOPIFORME, adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'un télescope.

* **TÉLESCOPIQUE**, adj. des 2 g. Astron. Qui se fait avec le télescope : *Observation télescopique*.

TÉLÉSIA ou **TÉLÉSIE**, n. pr. f. Géogr. anc. Ville du Samnium, près du Vulturne. Aujourd'hui *Télésé*.

TÉLESME, s. m. Alchim. Nom que les alchimistes employaient pour désigner la perfection du grand œuvre.

TÉLESPHORUS, n. pr. m. (pr. *télécephoruce*). Myth. Nom sous lequel on adorait, particulièrement à Pergame, une des divinités de la santé ou de la médecine. C'est le même que l'Horus des Égyptiens, l'Harpocrate des Grecs, et l'Évamérion des Sicyoniens.

TÉLESTAS, n. pr. m. (pr. *télècetâce*). Temps hér. Un des fils de Priam.

* **TÉLÈTE**, s. f. Ant. gr. Initiation aux mystères.

TÉLÉTHUSE, n. pr. f. Myth. rom. Femme de Lygdus et mère d'Iphis : elle cacha longtemps le sexe de sa fille, et obtint de Vénus qu'elle fût changée en homme. — TÉLÉTHUSES, s. f. pl. Zool. Famille d'annelides.

* **TÉLÉTIQUE**, adj. des 2 g. Ant. Qui appartient aux mystères en général. V. plus haut TÉLÈTE.

TÉLEUTAGORAS, n. pr. m. (pr. *téleutagorâce*). Temps hér. Fils d'Hercule et de la Thespiade Eurycé.

TELEUTAS, n. pr. m. V. TEUTHRAS, au Compl.

TÉLEUTE, adj. et s. des 2 g. Nom d'un peuple d'origine samoïède. Les *Téleutes* sont appelés aussi *Télengouts*, et *Kalmouks blancs* par les Russes.

TÉLEUTÉ, n. pr. f. (du gr. τελευτή, accomplissement). Myth. Un des noms que les Égyptiens donnaient à Vénus.

TÉLIGOUL, n. pr. m. Géogr. Golfe de la Russie d'Europe : il est formé par la mer Noire, à 35 kil. N.-E. d'Odessa.

TÉLINGA, adj. et s. des 2 g. Ethn. Habitant de l'ancien royaume de Télingana. Les *Télingas* appartiennent à la famille Malabare ; ils ont dominé jusque dans l'île de Java. — Linguist. *Alphabet télinga*, *langue télinga*, alphabet, langue propres à ce peuple. On dit aussi substantiv. : *Le télinga*, la langue télinga.

TÉLINGANA, n. pr. m. Géogr. Royaume de l'Indoustan, qui comprenait plusieurs provinces, réparties aujourd'hui entre l'empire anglo-indien et le Nidzam.

TELL, s. m. (de *tellus*, terre labourable). Nom donné, en Algérie à la partie labourable, par opposition au désert ou Sahara. On évalue à 90,000,000 hectares l'étendue du *Tell*.

TELLIANE, adj. f. Hist. Se dit d'une des trois républiques qui furent établies dans la Suisse en 1798 : *République rhodanique*, *république helvétique* et *république telliane*. V. TELLINE, au Complément.

TELLIME, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

TELLINAIRE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une telline. — TELLINAIRES, s. m. pl. Famille de coquilles bivalves.

* **TELLINE**, n. pr. f. Géogr. Un des noms de la Valteline.

TELLINIDE, s. f. Zool. Genre de coquilles bivalves qui se rapprochent des tellines. *Tellinde* est une faute typographique du Dictionnaire.

TELLURATE, s. m. Chim. Genre de tellurisels.

TELLURHYDRIQUE, adj. des 2 g. Chim. V. HYDROTELLURIQUE, au Dictionnaire.

TELLURICYANURE, s. m. Chim. Composé de tellure et d'un cyanure.

TELLURIGÈNE, adj. des 2 g. (du lat. *tellus*, la terre; *genus*, origine). Didact. Qui est produit par la terre : *Émanations tellurigènes*.

TELMESSIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Telmesse. — Qui appartient à Telmesse ou à ses habitants. — Myth. *Telmessien*, surnom d'Apollon.

TELMESSE, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de Lycie, au S.-O., avec un port sur la mer Intérieure, à l'embouchure du Glaucus. Aujourd'hui *Méis*. V. TELMESSUS, au Dict. — Il y avait encore deux villes de ce nom, l'une près d'Halicarnasse, l'autre dans la Pisidie.

TÉLONGUE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la chélidoine.

TÉLOS, n. pr. m. (pr. *télôce*). Géogr. anc. Petite île de la mer Carpathienne. — s. m. (en gr. τέλος). Ant. gr. Subdivision de l'ancienne cavalerie grecque.

TELPHISSE, s. f. Zool. Genre de polypes.

TELXINIE, n. pr. f. Myth. Fille d'Ogygès; une des nourrices de Minerve.

TÉMÉNIDE, n. patr. Se dit des enfants de l'Héraclide Téménos. V. l'art. suiv.

* **TÉMÉNOS**, n. pr. m. (pr. *téménôce*). Temps hér. Fils de Pélagus; veilla sur l'enfance de Junon. — Un des chefs des Héraclides, fils d'Aristomaque ; il s'empara d'Argos. — s. m. Ant. gr. Se disait, en général, de l'enceinte d'un temple, qui contenait le bois sacré et plusieurs autres dépendances.

TEMES, n. pr. f. Géogr. Rivière de Hongrie, naît dans les Carpathes, et tombe dans le Danube après un cours de 450 kil.

TÉMÈSE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville du Brutium, sur la côte occidentale, était célèbre par ses mines de cuivre. On l'appelait aussi *Tempsa*. Aujourd'hui *Torre di Nocera*.

TEMESVAR, n. pr. m. Géogr. Ville forte de la Hongrie, ch.-lieu du comitat de Temesvar, sur la Temes. 12,700 hab. Évêché grec. Cathédrale. Hôtel de ville. Écoles diverses. Soieries, tabac, etc. Un traité de paix y fut conclu, entre l'Empire et les Turcs, en 1662.

TEMGID, s. m. Relig. mahom. Nom de la prière que les musulmans font au milieu de la nuit. On écrit aussi *temdjid*.

TEMNOS, n. pr. m. (pr. *témenôce*). Géogr. anc. Ville d'Éolie, près du golfe de Smyrne.

TEMNURE, adj. de. 2 g. (du gr. τέμνω, couper; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue coupée vers le bout.

* **TÉMOIN**, s. m. Diplom. *Témoin moi-même* ou *témoin le roi*, formule dont se sont servis quelques princes, et surtout les rois d'Angleterre, dans leurs chartes. — Hist. eccl. *Témoins synodaux*, sorte de censeurs ecclésiastiques que les conciles chargeaient de rechercher les abus, les désordres auxquels on devait remédier dans ces mêmes assemblées. — Eaux et for. *Témoins*, arbres de lisière et autres qu'il est défendu d'abattre dans les ventes. — Typogr. Marges qui dépassent de beaucoup les autres, ce qui provient de ce que la garniture de la feuille n'a pas été bien faite. — Techn. *Témoin*, petit bouton d'argent, tiré d'une quantité de plomb égale à celle qu'on a employée dans la coupellation.

* **TEMPE**, s. f. Zool. Chez les insectes, partie

située de chaque côté de la moitié postérieure des yeux, entre le front et le vertex.

TEMPELBURG, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Poméranie. 2,400 hab. Fondée par les templiers au XIIIe siècle.

TEMPÉRAMENTAL, ALE, adj. Qui appartient, qui a rapport au tempérament. Peu usité.

* **TEMPÉRANCE**, s. f. *Société de tempérance*, titre de certaines associations fondées aux États-Unis et en Angleterre, pour arrêter l'abus des liqueurs spiritueuses.

TEMPESTIF, IVE, adj. Néol. Qui vient dans un temps convenable. Il s'emploie par opposition à *intempestif*.

* **TEMPÊTE**, s. f. Myth. rom. *Les Tempêtes*, divinités allégoriques qui avaient un temple à Rome.

* **TEMPLE**, s. m. *Le temple du ventre*, se disait autrefois du bas-ventre. — Ant. rom. *Temple*, espace que les augures déterminaient dans le ciel, pour y faire leurs observations. — Hist. *Chevaliers du Temple*, les templiers. — *Le Temple*, nom sous lequel on désignait à Paris un monastère qui était le chef d'ordre des templiers en France. La partie la plus importante, dite *Tour du Temple*, construite en 1212, ne fut abattue qu'en 1811. Elle servait jadis de trésor aux rois de France. Louis XVI y fut détenu du 11 août 1792, au 21 janvier 1793. Le *Temple* a été remplacé par un marché, et la tour par un édifice qui devait être le ministère des cultes, et qui fut occupé par un couvent de femmes jusqu'à la révolution de février 1848. — Techn. V. TEMPLE, au Dictionnaire.

* **TEMPLIER**, s. m. Hist. eccl. Membre d'une société religieuse qui prétend tirer son origine de l'ancien ordre des templiers, supprimé en 1312. V. l'art. du Dict. — Agric. Se dit, dans la Haute-Garonne, d'un orage qui menace de ravager les récoltes.

TEMPO, s. m. Mus. Mot italien qui signifie temps, et qui s'emploie dans plusieurs locutions: *Tempo di minuetto*, temps de menuet; mesure en trois temps. — *Tempo di marcia*, mouvement de marche, andante maestoso à deux temps; — *tempo di polacca*, mouvement de polonaise, allegretto animé; — *tempo giusto*, mouvement juste et modéré. — *A tempo*, au temps. Expression indiquant qu'il faut revenir au mouvement primitif, quand on l'a retardé ou accéléré accidentellement.

* **TEMPORAIRE**, s. m. Théol. S'est dit de ceux qui n'ont qu'une foi chancelante.

* **TEMPOREL, ELLE**, adj. Comm. relig. *Père temporel*, chez les capucins, personne séculière que déléguait le pape, pour administrer le produit des aumônes recueillies par ces religieux.

* **TEMPS**, s. m. Prov. *Après bon temps on se repent*, le repentir suit la prodigalité. — *Qui a temps a vie*, quand le temps où l'on doit satisfaire à une obligation est encore éloigné, il est facile de se mettre en mesure de la remplir. — *Du temps du roi Guillemot*, *du temps du roi Dagobert*, *du temps qu'on se mouchait sur la manche*, dans les temps reculés, dans les temps de grossièreté et d'ignorance — *Changement de temps, entretien de sots*, l'état de la température est un éternel sujet de conversation dans la bouche des sots. — *Voici un temps bien salé*, se dit pop. d'un temps fort chaud, qui provoque la soif. — *Hausser le temps*, boire. Inusité. — Myth. *Le Temps*, divinité allégorique. On la nomme aussi *Cronos*, et on la confond avec Saturne. — Gramm. En français: *Temps composés*, ceux qui se combinent avec les verbes auxiliaires *être* et *avoir*. — *Temps primitifs*, ceux qui servent à former les autres et qui sont au nombre de cinq: le présent de l'infinitif, le participe présent actif, le participe passé ou passif, le présent de l'indicatif, le parfait défini. — *Temps dérivés*, ceux qui se forment à l'aide des temps primitifs. — En latin: *Temps primitifs*, le présent de l'indicatif et celui de l'infinitif, le parfait et le supin. — En grec: *Temps primitifs* ou *principaux*, le présent, le futur et le parfait. — *Temps secondaires*, l'imparfait, l'aoriste, le plus-que-parfait, et au passif, le futur antérieur. — *Temps seconds*, se dit d'une seconde forme de certains temps: *Futur second, aoriste second* et *parfait second*. — Dans le sanscrit: *Temps spéciaux*, se dit des quatre premières formes de temps ou de modes du verbe, qui sont: le présent de l'indicatif, le potentiel, l'impératif et le prétérit augmenté uniforme. — *Temps généraux*, se dit des six autres formes de temps ou de modes, savoir: le prétérit augmenté multiforme, le prétérit redoublé, le futur premier, le précatif, le futur second ou auxiliaire et le conditionnel. — Dans la déclamation: *Temps*, pause, silence que l'on observe ou qu'il faut observer entre certaines phrases, entre certains mots. — Mus. Se dit des principales divisions de la mesure, dont les unes sont plus marquées que les autres dans l'exécution quoique que d'ailleurs elles soient égales en durée: *Temps faibles*, *temps forts*. — On appelait autrefois *temps parfait*, celui dans lequel la brève ou carrée valait trois rondes; et *temps imparfait*, celui dans lequel la brève ne valait que deux rondes. — Liturg. *Propre du temps*. V. PROPRE, au Dict. — Philol. *Trésor des temps*, titre de l'ouvrage chronologique grec d'Eusèbe. — *Rationnaire des temps*, ouvrage du même auteur, qui n'est que le résumé du précédent. — *Le Livre des temps*, s'est dit des Paralipomènes. — Chron. *Temps fabuleux* ou *incertains*, l'époque qui s'est écoulée jusqu'au déluge de Deucalion. — *Temps héroïques*, l'époque qui s'est écoulée depuis le déluge jusqu'à la première olympiade. — *Temps historiques*, époque qui commence à la première olympiade et comprend tous les temps postérieurs. — Escr. *Coup de temps*, coup pris d'opposition sur un développement; on le regarde comme un des plus beaux coups d'armes. — *Tirer sur le temps*, pousser une botte au moment où l'adversaire lui-même se prépare à en pousser une.

TEMPSA, n. pr. f. V. TÉMÈSE, au Complément.

* **TENACE**, adj. des 2 g. Jeux. A l'hombre: *Demeurer tenace*, avoir deux cartes, l'une inférieure et l'autre supérieure à la plus haute de l'adversaire, et cependant faire les deux levées, parce que l'adversaire doit jouer le premier.

* **TENAILLE**, s. f. Fortif. *Double tenaille*, celle qui a un angle saillant au milieu, entre deux angles rentrants. — *Tenaille du fossé*, ouvrage que l'on fait devant une courtine, au milieu du fossé. — Zool. *Tenaille* se dit des crochets recourbés qui terminent l'abdomen, chez certains insectes. — Nom donné à un poisson de la mer des Indes.

TENANCE, s. f. Anc. cout. Tenure, position du tenancier; bien qu'il occupe.

* **TÉNARE**, n. pr. m. Temps hér. Fils de Neptune, qui donna son nom au cap et à la ville de Ténare. — Fils de Jupiter. — Fils d'Italus et d'Eurymède. — Géogr. anc. Cap au S.-O. de la Laconie. Auj. le *cap Matapan*. V. l'article du Dict. — Ville située près du cap Ténare. — En poésie. *Descendre au Ténare*, mourir. — *Les habitants du Ténare*, les morts.

TÉNARIEN, adj. m. Myth. Surnom de Neptune, honoré particulièrement sur le cap Ténare. V. TÉNARE, au Dictionnaire.

TÉNARIES, s. f. pl. Ant. gr. Fête qu'on célébrait sur le cap Ténare, en l'honneur de Neptune.

TENASSERIM, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde au-delà du Gange, dans la province du même nom, qui appartient aujourd'hui aux Anglais. — Fleuve de l'Inde, affluent du golfe du Bengale.

TENCTÈRE, s. et adj. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple germain, à l'O., sur les bords du Rhin. On écrit aussi *Tenchthère*.

TENDABLE, adj. des 2 g. Qui peut être tendu. Vieux mot.

TENDE, n. pr. f. Géogr. Ville des États sardes, à 47 kil. N.-E. de Nice. 1,500 hab. Château qui protège le col de Tende. — *Col de Tende*, passage de la chaîne des Alpes maritimes, sur la limite des divisions de Nice et de Coni. 1,795 m. de hauteur.

* **TENDELET**, s. m. Hort. Petite tente dont on se sert pour mettre certaines plantes à l'abri des rayons du soleil du midi.

TENDELIN, s. m. Techn. Sorte de hotte de sapin, pour le transport de la vendange.

TENDER, s. m. (pr. *tendère*). Mécan. Mot anglais employé pour désigner un chariot d'approvisionnement qui porte l'eau et le charbon nécessaires à l'alimentation de la locomotive, sur les chemins de fer.

* **TENDEUR**, s. m. Chasse. Braconnier qui tend des lacs, des collets, etc., pour prendre le gibier.

* **TENDRE**, s. m. S'est dit fam. pour tendresse. — Fig. et dans le langage précieux: *Le pays de Tendre*, l'amour, que l'on peignait allégoriquement sous l'emblème d'un pays imaginaire. — s. f. Art cul. Portion de la cuisse du bœuf.

* **TENDRE**, v. a. et n. Prov. *Il vaut mieux tendre la main que le cou*, il vaut mieux mendier que de s'exposer au supplice en volant. — Escr. *Tendre*, allonger le bras roide au lieu de parer les coups, afin de blesser son adversaire, au risque d'être blessé soi-même.

TENDREFLE, s. f. Anc. t. milit. Espèce de fronde.

TENDRETTE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la rave ou radis long.

TÉNÉA, n. pr. f. Géogr. anc. Bourg du pays de Corinthe, où Apollon avait un temple célèbre.

TÉNÉATE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Ténéa. — Qui appartient à Ténéa ou à ses habitants. — Myth. Surnom d'Apollon.

* **TÉNÉBRICOLE**, adj. des 2 g. (du lat. *tenebræ*, ténèbres; *colo*, j'habite). Zool. Qui aime les ténèbres.

TÉNÉBRION, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

TÉNÉDIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Ténédos. — Qui appartient à Ténédos ou à ses habitants. — Musiq. anc. *Ténédien* se dit d'un nome pour les flûtes, employé dans la musique des Grecs.

TENELLE, s. f. Bot. Variété d'orge à deux rangs.

TÉNELLIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *tenellus*, petit; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Qui a de petites fleurs.

TÉNÉRIFFE, n. pr. f. Géogr. La plus grande des Canaries. 80 kil. sur 40. Pop., 80,000 hab. Ch.-l. *Santa-Cruz*. Climat magnifique. Sol d'une incroyable fertilité. Vins délicieux. Elle appartient à l'Espagne. — *Pic de Ténériffe*, pic volcanique fameux, dont la cime s'élève à 3,808 m., et qui a eu de fréquentes éruptions, la dernière en 1798.

TÉNÉROS, n. pr. m. (pr. *ténéróce*). Myth. gr. V. TENERUS, au Dictionnaire.

* **TÉNÈS**, n. pr. m. Myth. et ant. *La hache de Ténès*, se disait de l'arme avec laquelle, au moment où son père Cycnus désabusé implorait son pardon, *Ténès* avait coupé le câble qui retenait le navire de Cycnus au port de Ténédos. Cette hache fut conservée dans le temple de Ténédos, et ensuite dans celui de Delphes. — *C'est la hache de Ténès*, se disait fig., chez les anciens, d'un homme inflexible, selon quelques-uns, par allusion à la sévérité des lois de Ténès. V., au Dictionnaire, l'article TÉNÈS, qui ne se trouve pas à son ordre alphabétique.

* **TENEUR**, s. f. Dans le plain-chant, partie de la psalmodie qui en est comme la dominante.

* **TENGA**, s. m. Monnaie de Goa, qui vaut 60 rees, ou fr. 0,77. — *Bon tenga*, monnaie de Goa, fr. 0,96. — *Mauvais tenga*, fr. 0,62.

TENGYRE, s. m. Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

TENHALA, s. m. Relat. Prince du sang, chez les habitants du Sénégal.

TÉNICLE, s. f. Espèce de caparaçon du cheval, qui était quelquefois formé par les pans et la queue de la robe du chevalier.

TÉNICLÉ, adj. m. Se disait du cheval couvert de sa ténicle.

TÉNIOBRANCHE, adj. des 2 g. (du gr. ταινία, ruban; βράγχια, branchies). Zool. Qui a les branchies en forme de ruban.

* **TÉNIOÏDE**, adj. des 2 g. (du gr. ταινία, ruban; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui a la forme d'un ruban, qui est long et aplati comme un ruban.

TÉNIOLÉ, ÉE, adj. (du gr. ταινία, ruban). Hist. nat. Qui est marqué de raies colorées.

TÉNIOPE, adj. des 2 g. (du gr. ταινία, ruban; ὤψ, œil). Zool. Qui a les yeux marqués de bandes colorées.

TÉNIOPTRE, adj. des 2 g. (du gr. ταινία, ruban; πτερὸν, nageoire ou aile). Zool. Qui a les nageoires ou les ailes marquées de bandes colorées.

TÉNIORHYNQUE, adj. des 2 g. (du gr. ταινία, ruban; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a une bande colorée sur le bec.

TÉNIOSOME, adj. des 2 g. (du gr. ταινία, ruban; σῶμα, corps). Zool. Qui a le corps en forme de ruban.

TÉNIOTE, adj. des 2 g. (du gr. ταινία, ruban; ὦτα, oreilles). Zool. Qui a les oreilles longues et étroites.

TÉNIOTIQUE, adj. des 2 g. Ant. Nom d'une des espèces de papier d'Égypte de qualité inférieure.

* **TENIR**, v. a. et n. Prov. *Il vaut mieux tenir que courir après*, la jouissance, la possession vaut mieux que l'espérance. — *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras*, la possession d'un bien présent vaut mieux que l'espérance d'un bien plus grand, mais qui est incertain. — *Il tient bien ce qu'il tient*, se dit d'un avare, d'un homme qui n'aime pas payer. — *Promettre et*

tenir sont deux, souvent on manque à ce qu'on a promis. — *Ne tenir ni à fer ni à clou*, se dit d'une affaire qui n'est ni terminée ni conclue, ou qui ne dépend que de l'argent qu'on peut y employer. — *Tenir au petit pot*, se contenter d'un état modeste.—Jeux. *Tenir jeu à quelqu'un*, continuer à jouer avec quelqu'un autant qu'il veut. — *Tenir les cartes*, les mêler et les donner ensuite. — A la paume. *Tenir le jeu*, être du côté de la grille, pour recevoir et jouer le service. — Absol., aux jeux de renvi : *Tenir*, accepter un renvi, y aller de tout l'argent dont un autre y va. — Man. *Tenir un cheval*, le maintenir dans les différents exercices, dans les différentes allures auxquels on le soumet : *Tenir un cheval en main*, *en bride*, *en talons*. — *Tenir la main*, tirer la bride. — *Tenir un cheval dans la main*, en être toujours le maître. — *Tenir un cheval sujet*, le soutenir quand il se traverse. — *Tenir des chevaux au filet*, les attacher avec un filet dans la bouche, afin de les empêcher de manger. — Fauconn. *Tenir amont*. V. AMONT, au Dict.

TÉNITE, s. f. Bot. Genre de fougères. — *Ténites*, s. f. pl. Myth. lat. Déesses des sorts, qui tenaient en leurs mains la destinée des mortels.

TÉNIURE, adj. des 2 g. (du gr. ταινία, ruban ; οὐρά, queue). Zool. Qui a une bande colorée sur la queue.

TEN-KA-DAÏ, n. pr. m. Relat. Une des principales idoles des Japonais.

TENNANTITE, s. f. Minér. Variété de cuivre gris.

TENNESSÉE, n. pr. f. Géogr. Rivière des États-Unis, naît en Virginie et tombe dans l'Ohio après un cours de 1,050 kil. — *État de Tennessée*, un des États de l'Union, traversé par la Tennessée, qui lui donne son nom. Pop., 830,000 hab. Cap., *Nashville*. Sol assez fertile.

TENNSTADT, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Saxe. 2,560 hab. Eaux salines sulfurées. Patrie du philologue J.-Aug. Ernesti.

* **TENON**, s. m. B.-arts. Se dit des morceaux de marbre qu'on laisse derrière des parties qui paraissent détachées, afin de soutenir celles-ci. — Techn. Ligature de plomb employée autrefois par les vitriers.

TÉNONTAGRE, s. f. (du gr. τένων, tendon ; ἄγρα, prise). Méd. Goutte qui attaque les tendons.

TÉNORIE, s. f. Bot. Genre de plantes ombellifères.

TÉNOTOMIE, s. f. (du gr. τένων, tendon ; τομη, action de couper). Anat. Section des tendons.

TENSA, s. f. Ant. rom. Char ou litière dont on se servait pour transporter les images des dieux et les objets sacrés, dans les pompes sacrées. On écrit moins bien *thensa*, mais *thenses*, donné par le Dict., est tout-à-fait inusité.

TENSEMENT, s. m. Anc. cout. Droit en argent imposé sur les héritages.

TEN-SIO-DAÏ-SIN, n. pr. m. Relat. La plus grande divinité des Japonais sintoïstes.

* **TENSON**, s. m. Littér. Nom donné à d'anciennes pièces de poésie française qui avaient le plus ordinairement pour sujet des questions ingénieuses sur l'amour, que les troubadours se proposaient les uns aux autres.

TENTACULAIRE, adj. des 2 g. Zool. Qui a le caractère d'un animal tentaculé.

TENTACULÉ, ÉE, adj. Zool. Qui est muni de tentacules. — TENTACULÉS, s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes.

TENTACULIFORME, adj. des 2 g. Zool. Qui a la forme d'un tentacule.

* **TENTE**, s. f. Anat. *Tente du cerveau*, large repli de la dure-mère, tendu entre le cerveau et le cervelet. — Hist. sainte, *Fête des tentes*, V. TABERNACLE et SCÉNOPÉGIE, au Dictionnaire. — Mar. *Tente de nage*, toile que l'on tend au-dessus des bancs, dans quelques embarcations légères. — Pêche. *Tente à la basse eau*, se dit de plusieurs manières de pêcher au bord de la mer, quand elle est basse.

* **TENTHRÉDIN, INE**, adj. Zool. Qui ressemble à une tenthrède. — TENTHRÉDINS, s. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères. On dit aussi *tenthrédinide*, des 2 g.

TENTHRÉDINIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *tenthredo*, tenthrède ; *fero*, je porte). Bot. Se dit d'une plante dont la fleur ressemble à une tenthrède.

TENTYRA ou **TENTYRIS**, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Haute-Égypte. Aujourd'hui *Denderah*.

TENTYRITE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Tentyra. — Qui appartient à Tentyra ou à ses habitants : *Nome tentyrite*.

TÉNUICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *tenuis*, mince, grêle ; *cornu*, corne). Zool. Qui a des cornes ou des antennes grêles.

TÉNUICOSTÉ, ÉE, adj. (du lat. *tenuis*, mince ; *costa*, côte). Hist. nat. Qui est relevé de côtes peu épaisses.

TÉNUIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *tenuis*, mince ; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Qui a de petites fleurs.

TÉNUIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *tenuis*, mince, grêle ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles ou folioles grêles.

TÉNUIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *tenuis*, mince ; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a un pied ou des pieds grêles.

TÉNUIPENNE, adj. des 2 g. (du lat. *tenuis*, mince ; *penna*, plume). Zool. Qui a des plumes grêles ou minces.

* **TÉNUIROSTRE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a un bec grêle.

TÉNUISILIQUÉ, ÉE, adj. (du lat. *tenuis*, mince ; *siliqua*, silique). Bot. Qui a des siliques grêles.

TÉNUISTRIÉ, ÉE, adj. (du lat. *tenuis*, mince ; *stria*, strie). Hist. nat. Qui a des stries très-fines.

* **TENURE**, s. f. Féod. Il se disait aussi du mode ou condition de la possession d'un fief : *Tenure par hommage*, *par parage* ; *tenure de chevalerie*. — Techn. Trou fait dans un bloc d'ardoise pour recevoir le coin.

TENWIN, s. m. Philol. Signe dont les Arabes se servent dans leur écriture, pour indiquer que la voyelle doit être suivie de l'articulation d'un *noun*.

TÉOAUHTOTL, s. m. Zool. Oiseau du Mexique.

TÉOCALLI, s. m. Espèce de pyramide qui servait de temple chez les anciens Mexicains. C'est au sommet des téocallis qu'on sacrifiait des victimes humaines.

TÉOPONÉE, s. m. Relat. Nom que les habitants d'O-Taïti donnent à leurs prêtres.

TÉOS, n. pr. m. (pr. *téoce*). Géogr. anc. Ville de l'Asie-Mineure, une des douze cités de la confédération ionienne, dans la presqu'île de Clazomène. Patrie d'Anacréon et d'Apellicon. Aujourd'hui *Boudroun*. — Poétiq. *Le poète*, *le chantre*, *le vieillard de Téos*, Anacréon.

TÉOYAOTIMIQUI, n. pr. f. Myth. Nom d'une déesse à qui les anciens Mexicains offraient des sacrifices humains.

TÉPALE, s. m. Bot. Chacune des pièces d'un périgone.

TÉPÉHUANE, adj. f. Linguist. Se dit d'une langue mexicaine qu'on parle dans la Nouvelle-Biscaye.

TÉPHRACANTHE, adj. des 2 g. (du gr. τεφρὸς, cendré ; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a des épines ou des aiguillons blanchâtres.

TÉPHRALIDES, s. m. pl. (du gr. τέφρα, cendre). Chim. Classe de corps que l'on trouve dans les cendres des végétaux.

TÉPHRICE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Cappadoce, sur le Lycus, fondée par Pompée. On l'appelait aussi *Nicopolis*. Aujourd'hui *Devrighi*.

TÉPHRINE, s. f. (du gr. τεφρὸς, cendré). Minér. Sorte de lave feldspathique de couleur grisâtre.

TÉPHROCÉPHALE, adj. des 2 g. (du gr. τεφρὸς, cendré ; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête cendrée ou grisâtre.

TÉPHROÏTE, s. f. (du gr. τεφρὸς, cendré). Minér. Minéral de couleur grisâtre et d'un éclat diamantaire, qui se rencontre aux États-Unis.

TÉPHROMÈLE, adj. des 2 g. (du gr. τεφρὸς, cendré ; μέλας, noir). Hist. nat. Qui est de couleur cendrée et noire.

TÉPHROPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. τεφρὸς, cendré ; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles cendrées.

TÉPHROSANTHE, adj. des 2 g. (du gr. τεφρὸς, cendré ; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs de couleur terne.

TÉPHROSE, adj. des 2 g. (du gr. τεφρὸς, cendré). Hist. nat. Qui est d'un gris cendré.

TÉPHROTRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. τεφρὸς, cendré ; θρὶξ, τριχὸς, cheveu). Hist. nat. Qui est couvert de poils gris.

TEPIDARIUM, s. m. (pr. *tépidariome*) (mot lat). Ant. rom. Chambre des thermes romains où l'on prenait des bains tièdes.

TÉPLITZ, n. pr. m. V. TOEPLITZ, au Compl.

TEPTYARE, adj. et s. des 2 g. Nom de plusieurs peuplades qui, à l'époque de la conquête des khanats de Kasan et d'Astrakan par les Russes, se réfugièrent dans l'Oural. Elles ont conservé jusqu'ici leur langue, leurs usages, et jusqu'à leurs fétiches.

TER, adv. Mot latin qui signifie trois fois. On l'emploie en français après *bis*, deux fois. — On s'en sert aussi en musique, et dans les paroles des chansons, pour indiquer qu'un passage, un vers ou un fragment de vers doit être repris trois fois. — *Ter*, n. pr. m. Géogr. Rivière d'Espagne qui sort des Pyrénées et se jette dans la Méditerranée, à 32 kil. E. de Girone. Le maréchal de Noailles battit les Espagnols sur les bords du *Ter* en 1694.

TÉRAMBUS, n. pr. m. (pr. *téranbuce*). Temps hér. Fils d'Eusirus et de la nymphe Othréis, habile musicien. Il devint le favori de Pan et des nymphes, mais ayant mené boire ses troupeaux dans une source sacrée, il fut changé en un insecte nommé *cérambyx*. On l'appelle aussi *Cérambe*.

TÉRAMO, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, ch.-l. de l'Abruzze ultérieure première. 10,000 hab. Évêché. Patrie de Jacq. de Téramo.

* **TÉRATOLOGIE**, s. f. Didact. Partie de la physiologie qui traite des monstruosités organiques.

TÉRATOLOGISTE, s. m. Didact. Celui qui s'occupe de tératologie ; auteur d'une tératologie. On dit aussi *tératologue*.

TERCE, s. m. V. TERZE, au Complément.

TERCEAU, s. m. Anc. cout. Droit que devait payer le serf ou le colon qui cultivait les terres du seigneur : il consistait dans le tiers des frais.

TERCEL ou **TERSEL**, s. m. Mesure de terre qui était le tiers de l'arpent.

TERCELÉE ou **TERSELÉE**, s. m. Mesure de grain qui était le tiers du setier.

TERCÈRE, s. m. Se disait pour entremetteur.

TERCEIRE, n. pr. f. Géogr. Une des Açores, au N.-O. de l'île de San-Miguel ; 590 kil. carrés. Pop. 40,000 hab. Ch.-l. *Agra*. Sol fertile. Pêche.

TERCINE, s. f. (du lat. *tertius*, troisième). Bot. Une des enveloppes de l'ovule.

TERCOL ou **TERCOU**, s. m. Zool. Nom vulgaire du torcol.

TÉRÉBELLAIRE, s. f. (du lat. *terebra*, vis). Zool. Genre de polypiers fossiles.

TÉRÉBELLÉ, ÉE, adj. (du lat. *terebra*, vis). Hist. nat. Qui a la forme d'une vis.

TÉRÉBÈNE, s. f. Chim. Partie essentielle de l'huile de térébenthine.

* **TÉRÉBINTHACÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble au térébinthe. On dit aussi *térébinthé*.

TÉRÉBINTHINÉ, ÉE, adj. Chim. Qui contient de la térébenthine, qui en a les qualités.

TÉRÉBRAL, ALE, adj. (du lat. *terebra*, vis). Hist. nat. Qui a la forme d'une vis.

TÉRÉBRANT, ANTE, adj. (du lat. *terebrans*, même signif., formé de *terebrare*, percer). Didact. Qui perce ou perfore. — Au fig. Vif, poignant, en parlant d'une douleur, d'un mal. — TÉRÉBRANTS, s. m. pl. Section d'insectes de l'ordre des hyménoptères. *Térébran* est une faute du Dictionnaire.

TÉRÉBRATULACÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à une térébratule. — TÉRÉBRATULACÉES, s. f. pl. Famille de coquilles bivalves.

TÉRÉBRER, v. a. (du lat. *terebrare*, même signif.). Didact. Perforer ; pratiquer la térébration.

TÉRÉDON, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de Chaldée, près de l'embouchure de l'Euphrate, à peu de distance de l'endroit où est aujourd'hui *Bassora*.

* **TÉRÉDYLE**, adj. des 2 g. (du gr. τερεῖν, percer ; ξύλον, bois). Zool. Se dit de tous les insectes qui rongent et percent le bois. V., au Dictionnaire, TÉRÉDILES, qui est une faute typographique pour *térédyle*.

TÉRÉE, n. pr. m. Temps hér. Roi de Thrace, fils de Mars et de Bistonis : il épousa Progné et fit violence à Philomèle, sa belle-sœur. V. PHILOMÈLE, au Dictionnaire.

TÉREK, n. pr. m. Géogr. Rivière de la Russie méridionale, commence dans la Circassie et tombe par plusieurs bouches dans la mer Caspienne, après un cours de 500 kil.

TÉREKDJI-BASCHI, s. m. Hist. ott. Officier qui perçoit les droits dus au bostandji-baschi.

TÉRÉNA, n. pr. f. Temps hér. Fille de Strymon, Mars la rendit mère de Triballus.

TÉRÉNITE, s. f. Minér. Variété de schiste argileux solide, à feuillets épais.

TÉRENSIS, n. pr. f. (pr. *térincice*). Myth. rom. Déesse qui présidait au battage des grains.

TERENTIUS, s. m. V. TÉRENTE, au Dict.

TÉRÈTE, adj. des 2 g. (du lat. *teres*, *teretis*, lisse). Hist. nat. Qui n'a point d'angles, d'inégalités. Le Dict. donne *téret*, *ète*, forme inusitée.

* **TÉRÉTICAUDE**, adj. des 2 g. (du lat. *teres*, *teretis*, mince; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue grêle.

TÉRÉTICAULE, adj. des 2 g. (du lat. *teres*, *teretis*, grêle; *caulis*, tige). Bot. Qui a une tige grêle.

TÉRÉTICOLLE, adj. des 2 g. (du lat. *teres*, *teretis*, grêle; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet grêle.

TÉRÉTIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *teres*, *teretis*, grêle; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles grêles.

* **TÉRÉTIFORME**, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a une forme cylindrique.

* **TÉRÉTIROSTRE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a le bec ou le rostre grêle, effilé.

TÉRÉTULARIÉ, ÉE, adj. (du lat. *teres*, *teretis*, mince, grêle). Zool. Qui a le corps térète, lisse. — TÉRÉTULARIÉES, s. m. pl. Famille d'annelides.

TERGAL, ALE, adj. (du lat. *tergum*, dos). Zool. Qui a rapport au dos des insectes. — *Pièce tergale*, le tergum.

TERGEMINUS, adj. m. (pr. *tergeminuce*) (mot lat. qui signif. *triple*). Myth. rom. Epithète de Cerbère, qui avait trois têtes, et de Geryon, qui avait trois corps.

TERGESTE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Istrie, sur un golfe auquel elle donnait son nom. Aujourd'hui *Trieste*.

TERGESTIN, INE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tergeste — Qui appartient à Tergeste ou à ses habitants. — *Golfe Tergestin*, golfe de l'Adriatique, où était située la ville de Tergeste.

TERGIDUCTEUR, s. m. (du lat. *tergum*, dos; *ducere*, conduire). Ant. rom. Dernier homme d'une file d'infanterie. On dit aussi *tergiliste*.

TERGILISTE, s. m. V., plus haut, TERGIDUCTEUR.

TERGIPÈDE, s. m. (du lat. *tergum*, dos; *pes*, *edis*, pied). Zool. Genre de mollusques dont le dos est pourvu de branchies qui leur permettent de marcher sur un sol résistant. Le Dictionnaire les nomme à tort *tergipes*.

TERGOVITZ, n. pr. m. Géogr. Ville de Valachie, à 70 kil. N.-O. de Boukharest. 5,000 hab.

TERGUM, s. m. (pr. *tergome*). Zool. Mot latin qui signifie dos, et dont les entomologistes se servent pour désigner la partie supérieure de chacun des trois segments du thorax des insectes.

TÉRIAIRE, adj. des 2 g. Géol. Se dit d'un terrain contenant des débris de corps organisés qui n'existent plus.

TÉRIAKI, s. m. Relat. Se dit, à Constantinople, de ceux qui se livrent à la passion de l'opium, et qui en deviennent presque stupides.

TÉRIDAÉ, n. pr. f. Temps hér. Esclave de Ménélas, qui la rendit mère de Mégapenthès.

TÉRINE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville du Brutium. Aujourd'hui *Santa-Eufemia*. — *Golfe de Térine*, golfe de la mer Tyrrhénienne, à l'O. du Brutium.

TERJETER, v. a. Anc. techn. Mot employé par les verriers, et qui signifiait, vider dans les pots à cueillir la matière propre à faire le verre et déjà toute préparée.

TERK, s. m. Techn. Brai ou goudron.

TERLIZZI, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Terre de Bari. 10,000 h. Evêché.

TERMAGANT, n. pr. m. Nom par lequel on désignait, au moyen-âge, une idole qu'on croyait adorée des mahométans et invoquée par les enchanteurs.

TERMAILLET, s. m. Ornement qui était à l'usage des femmes. Cette notion est tirée du dictionnaire de Trévoux : peut-être faudrait-lire *fermaillet*, petit fermoir.

* **TERME**, s. m. Anc. cout. Se disait, dans la Marche, pour terre. — Mar. Se dit de deux pièces de bois qui forment les angles du couronnement, à l'arrière d'un bâtiment. On y plaçait autrefois deux figures.

TERMENOIS, n. pr. m. Géogr. Ancien petit pays de France, qui faisait partie du Roussillon.

TERMÉRIEN, IENNE, adj. Ant. gr. Qui appartient au brigand Termérus. — *Mal termérien*, se disait fig. d'un mal qui retombe sur son auteur.

TERMÉRUS, n. pr. m. (pr. *terméruce*). Temps hér. Brigand thessalien qui avait coutume de fondre à coups de tête sur ceux qu'il voulait dépouiller. Thésée accepta cette espèce de combat, et lui brisa le crâne.

TERMESSUS, n. pr. m. (pr. *tèremèceçuce*). Géogr. anc. Ville de l'Asie-Mineure, en Pisidie.

TERMILE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'une colonie de Crétois que Sarpédon amena en Lycie.

* **TERMINAIRE**, s. m. Comm. relig. Quêteur ou prédicateur d'un couvent, d'un ordre mendiant, qui devait se renfermer dans les limites assignées à la communauté. Cette dénomination n'était guère en usage que dans les Pays-Bas.

TERMINAISON, s. f. Jeux. Il se dit, à la belle, du chiffre final de chaque nombre.

* **TERMINAL, ALE**, adj. Ant. rom. Qui concerne les termes ou limites. — Myth. rom. *Terminal*, surnom de Jupiter dans le temple duquel on avait conservé une statue du dieu Terme.

TERMINALIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au terminalier. — TERMINALIÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

TERMINALIER, s. m. Bot. Genre de plantes des Indes plus connu sous le nom de badamier.

TERMINATEUR, s. m. Hist. eccl. Titre du maître de cérémonies, dans quelques églises de Sicile.

TERMINI, n. pr. m. Géogr. Ville de Sicile, dans l'intendance de Palerme, près de l'embouchure d'un petit fleuve qui porte le même nom. 14,200 hab. Port. Château-fort. Cathédrale. Pêche active. Eaux thermales aux environs.

TERMINISME, s. m. Hist. eccl. Doctrine des terministes.

TERMINISTE, s. m. Hist. eccl. Nom donné à ceux qui croient que, dans l'Église et hors de l'Église, Dieu a fixé dans la vie de chaque homme un terme de rigueur au-delà duquel il ne lui accorde plus aucun moyen de repentir ou de salut, quoique son existence se prolonge encore sur la terre. — Philos. S'est dit des nominaux.

TERMINISTIQUE, adj. des 2 g. Hist. eccl. Qui concerne le terminisme.

* **TERMINOLOGIE**, s. f. Didact. Il s'emploie aussi, en bonne part, pour désigner la science des termes techniques ou des idées qu'ils représentent : *La terminologie chimique; la terminologie botanique; la terminologie médicale*, etc.

TERMINUS, s. m. (pr. *terminuce*). Mot latin qui signifie extrémité, et que l'on emploie quelquefois pour désigner l'extrémité d'un chemin de fer.

* **TERMITIN, INE**, adj. Zool. Qui ressemble à un termite. — TERMITINS, s. m. pl. Famille d'insectes névroptères. *Termitines* est une faute du Dictionnaire.

TERMULON, s. m. Anc. t. milit. Espèce de troupes du moyen-âge.

TERNAGE, s. m. Bot. Nom vulgaire du lupin.

* **TERNAIRE**, adj. des 2 g. Didact. Il signifie aussi, *qui est distribué par trois*. — Minér. Qui est produit en vertu d'un décroissement par trois rangées. — Mus. anc. *Mesure ternaire*, mesure à trois temps. — *Rhythme ternaire*, celui dans lequel la mesure est ternaire. — *Ternaire*, s. m. Ant. Nom d'une monnaie d'or frappée par Héliogabale, et qui valait trois auréus.

TERNATE, n. pr. f. Géogr. Une des Moluques. 18 kil. sur 9. Sol fertile. Volcan. — Ch.-l. de cette île, compte 5,000 hab. Malais et sectateurs de l'islamisme. Une éruption du volcan l'a presque entièrement dévastée en 1840.

* **TERNÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui est disposé par trois sur un pétiole ou support commun : *Épis ternés*.

TERNI, n. pr. m. Géogr. Ville de l'État ecclésiastique, dans la délégation de Spolète-et-Rieti, au milieu d'une île de la Néra. 8,500 hab. En 1799, le général français Louis Lemoine y défit les Napolitains.

TERNIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *terni*, trois; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs disposées trois par trois.

TERNIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *terni*, trois; *folium*, feuille). Bot. Qui a des fleurs verticillées trois par trois.

TERNION, s. m. Diplom. Se disait d'un cahier de manuscrit composé de trois feuilles ou trois feuillets.

TERNISPINÉ, ÉE, adj. (du lat. *terni*, trois; *spina*, épine). Hist. nat. Qui porte des épines disposées sur trois rangs.

TERNO-ANNULAIRE, adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une substance crystallisée en prismes dont chaque base offre un anneau de facettes dues à un décroissement par trois rangées.

TERNO-BISUNITAIRE, adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une substance dont les crystaux résultent d'un décroissement par trois rangées, et de deux décroissements par une seule rangée.

TERNSTROÉMIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une ternstroémie. — TERNSTROÉMIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes. On dit aussi *ternstroémié*.

* **TERNSTROÉMIE**, s. f. Bot. Forme véritable du mot que le Dict. écrit à tort *ternstrome*.

TERNUE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires du lupin.

TERPHALÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Assyrie qui fut envoyé dans la Samarie, quand les Juifs furent menés captifs à Babylone.

TERPNANTHE, s. m. Bot. Arbrisseau du Brésil, famille des rutacées.

TERPSICRATE, n. pr. f. Temps hér. Une des Thespiades, mère d'Euryops.

TERRACINE, n. pr. f. Géogr. Ville de l'État ecclésiastique, dans la délégation de Frosinone, sur la mer Tyrrhénienne. 4,100 hab. Evêché. Pêche active. — *Canal de Terracine*, canal qui continue le canal Pie à travers les marais Pontins, le long de la voie Appienne, jusqu'au port de Terracine.

TERRADE, s. f. Agric. Boue des rues, qu'on porte sur les terres.

* **TERRAGE**, s. m. Anc. cout. Droit qui se percevait à Nantes sur les sels déchargés au-dessous des ponts. — Agric. Action de *terrer*. V. ce mot, au Dictionnaire et au Complément.

* **TERRAGEAU**, s. m. Anc. cout. Se dit aussi d'une terre sujette au droit de terrage.

* **TERRAGER**, v. a. Agric. La même chose que *terrer*. V. ce mot, au Dict. et au Compl.

TERRAIL, s. m. S'est dit pour chaussée, levée, élévation de terre.

TERRAILLER, v. a. Agric. Répandre de la terre sur les prés, pendant l'hiver.

TERRAILLON, s. m. Anc. t. milit. Celui qui travaillait aux terrails; terrassier.

* **TERRAIN**, s. m. Agric. *Défoncer un terrain*. V. DÉFONCER, au Dict. — Géol. *Terrain* se dit des différentes couches de la terre, par rapport à leur ancienneté et à leur position : *Terrain primaire*, *secondaire*, *tertiaire*. — *Terrain récent*, celui qui se forme encore. — Man. *Terrain*, piste qu'on suit dans le manège en travaillant son cheval. — *Cheval qui tâte le terrain*, qui n'a pas le pied sûr, qui ne marche pas franchement. — Techn. *Terrain*, vase d'eau dans lequel le potier trempe ses mains, et que l'on nomme aussi *téra*.

TERRA-NOVA, n. pr. f. Géogr. Nom de plusieurs villes du royaume des Deux-Siciles. La plus importante se trouve dans l'intendance de Calatanisetta, sur la mer. 9,200 hab. Commerce de fruits, soufre, soude, etc.

TERRAS, s. m. Comm. Résine qui tombe au pied des arbres et s'y mélange de terre.

* **TERRASSE**, s. f. S'est dit autrefois pour petite métairie. — Techn. Partie d'une pierre précieuse qui ne peut recevoir le poli. — Défaut dans les marbres. — Cuvette où l'on chauffe l'argent que l'on veut dorer.

* **TERRASSON**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Dordogne, sur la Vézère. 2,950 hab. Truffes.

* **TERRE**, s. f. Minér. *Terre adamique*, fer oxydé rouge. — *Terre d'Almagra*, terre ocreuse rouge usitée dans la peinture à fresque. — *Terre alumineuse*, terre dont on extrait de l'alun. — *Terre ampélite*. V. AMPÉLITE, au Dict. — *Terre anglaise*. V., plus loin, *terre de pipe*. — *Terre argileuse*, argile. — *Terre d'Arménie*, espèce d'ocre rouge. — *Terre arsenicale*, arsenic noir et pulvérulent. — *Terre des îles Baléares*. V., plus loin, *terre de clupée*. — *Terre de basalte*, poterie noire, mate et très-dure. — *Terre bitumineuse*, terre imprégnée de bitume. — *Terre blanche*, *terre blanche de Cologne*. V., plus loin, *terre de pipe*. — *Terre bleue*, fer phosphaté pulvérulent. — *Terre de Boucaros*, celle qui sert à faire des alcanzaras. — *Terre brune de Cologne*, espèce de lignite terreux. — *Terre caillouteuse*, terre pleine de cailloux. — *Terre calaminaire*, calamine. — *Terre de la Chine*, kaolin. — *Terre de clupée*, terre qu'on croyait propre à tuer les scorpions. — *Terre courte*, argile assise sur une argile plus dure qui repose sur du tuf. — *Terre corundi*, émeri de l'Inde. — *Terre cuivreuse*, minerai de cuivre pulvérulent. — *Terre de Damas*, espèce d'ocre rouge. — *Terre décolorante*, lignite terreux qui a la propriété de décolorer beaucoup de liquides. — *Terre écumeuse*, chaux carbonatée magnésienne nacrée. — *Terre élémentaire*, celle qu'on regardait comme l'élément terreux par excellence. — *Terre foliée de*

tartre, acétate de potasse. — *Terre à four*, argile mêlée de sable que l'on emploie surtout pour la construction des fours. — *Terre glaise*. V. GLAISE, au Dict. — *Terre gypseuse*, baryte sulfatée. — Cuivre malachite. — *Terre de houille*, charbon impur et friable qui recouvre la houille de bonne qualité. — *Terre de Japon*, le cachou. — *Terre jaune*, argile ocreuse. — *Terre de Lemnos*, substance argileuse qui ne diffère pas essentiellement de la sanguine. — *Terre mercurielle*, élément hypothétique des anciens chimistes. — *Terre miraculeuse*, chaux carbonatée farineuse. — *Terre moulard*, boue qu'on trouve dans l'auge des rémouleurs. — *Terre nitreuse*, celle qui contient du nitre. — *Terre de Nocéra*, nom de la terre d'Ombre. V. TERRE D'OMBRE, au Dict. — *Terre ocreuse*, mélange d'argile sablonneuse et de fer. — *Terre ochroïte*, cérium. — *Terre pesante*, baryte. — *Terre de pipe*, sorte d'argile qui devient blanche à la cuisson, et dont on fait des pipes, de la vaisselle, etc. — *Terre des poêliers*, *terre à poêle*, argile jaunâtre et maigre dont se servent les poêliers-fumistes. — *Terre à porcelaine*, kaolin. — *Terre pourrie*, espèce de tripoli préparé. — *Terre quartzeuse*, silice. — *Terre rouge*, ocre rouge. — *Terre rubrique*, crayon rouge. — *Terre de Salinelle*, magnésie silicifère. — *Terre savonneuse*, terre ou argile à foulon. — *Terre de Sedlitz*, magnésie. — *Terre de Sienne*, ocre jaune qu'on tire des environs de Sienne. — *Terre de Sienne brûlée*, ocre rouge. — *Terre talcaire*, talc pulvérulent. — *Terre tufière*, tuf friable, déposé par les eaux. — *Terre verte*, terre colorée en vert par le carbonate de cuivre. — *Terre à vigne*, ampélite. — *Terre vitrifiable*, silice. — *Terres absorbantes*, nom donné à plusieurs substances qui ont la propriété d'absorber les sucs acides de l'estomac, comme la magnésie, etc. — *Terres alcalines*, la chaux, la baryte, la strontiane et la magnésie. — *Terres bolaires*. V. BOL, au Dict. — *Terres à briques*, les argiles les plus communes, dont on fait des briques. — *Terres comestibles*, celles que plusieurs peuples sauvages mangent avec plaisir, au rapport de certains voyageurs. — *Terres métalliques*, les oxydes métalliques. — *Terres réfractaires*, celles qui résistent au feu. — Anc. pharm. *Terre de Lemnos*, matière rougeâtre que l'on préparait avec le fruit du baobab, et qui était employée comme astringent. — Anc. chim. *Terre damnée*, résidu fixe des distillations. — Comm. *Terre mérite*. V. TERRE-MÉRITE, au Dict. — Féod. *Terre bénéficiaire*, celle que le roi détachait de son domaine et qu'il donnait comme récompense militaire. — *Terre tributaire*, celle que le possesseur distrayait de son alleu, et dont il cédait l'usufruit sous des réserves particulières. — Géogr. *Terre australe*. V. *Nouvelle-Hollande*, au mot HOLLANDE du Compl. — *Terre de Bari*, *de Labour*, *d'Otrante*, *Terre de Feu*. V. BARI, LABOUR, OTRANTE, FEU, au Compl. — *Terre des Papous*. V. PAPOUASIE, au Compl. — *Terre-Ferme*. V. ce mot, ci-dessous. — Dans les Antilles, *Grande Terre*, se dit des parties situées au vent ou à l'est. — *Basse Terre*, des parties situées sous le vent ou à l'ouest. — Mar. *La grande terre*, la terre ferme, le continent. — *Vent de terre*, vent qui souffle de terre. — Man. *Aller*, *travailler terre à terre*, se dit en parlant d'un cheval dont le galop est de deux temps et deux pistes. V. TERRE-A-TERRE, au Dict. — Myth. rom. *La Terre*. V. TELLUS, au Dictionnaire.

* **TERRE-A-TERRE**, s. m. Pas de danse qui s'exécute sans sauter, en rasant la terre avec les pieds.

TERREAUDER, v. a. Hort. V. TERREAUTER, au Dictionnaire.

TERRÉE, s. f. Agric. Petite pièce de terre exhaussée par ce qu'on retire de fossés larges et profonds qui l'entourent.

TERRE-FERME, s. f. Géogr. Nom donné à la partie méridionale de l'Amérique du Sud. — Il se disait aussi des provinces continentales de la république de Venise. Aujourd'hui, on désigne encore ainsi le duché de Venise, la Lombardie vénitienne, le marquisat de Tarvis, le Frioul et l'Istrie.

TERRE-GRADE, s. f. Anc. cout. Ce qui concerne les bornes, limites ou chemins.

TERREMENT, s. m. Agric. Opération qui consiste à exhausser un bas-fond immergé au moyen de terres enlevées sur les hauteurs, et qu'on fait charrier et déposer par les eaux.

* **TERRE-NEUVE**, n. pr. f. Géogr. Grande île de l'Amérique septentrionale anglaise, comprise dans la Nouvelle-Bretagne. 600 kil. sur 275 de largeur moyenne. 70,000 hab., anglais, français, anglo-américains, et peu d'indigènes. Cap. *Saint-Jean*. Climat généralement froid. Végétation chétive. Aurores boréales. La pêche y emploie environ 2,000 bâtiments par an. — *Grand banc de Terre-Neuve*, vaste banc de sable, dans l'Atlantique, à l'E. et au S.-E. de l'île de Terre-Neuve. 1,000 kil. de long sur 300 de large. C'est sur ce banc que se fait la pêche de la morue. — *Chiens de Terre-Neuve*, belle race de chiens à poils soyeux, remarquables par leur taille, leur force, et surtout leur habileté à nager.

TERRE-PLAIN, s. m. Orthographe que plusieurs dictionnaires ont préférée à celle de l'Académie, qui est *terre-plein*.

* **TERRER**, v. a. Agric. Il signifie aussi reporter dans le haut d'une propriété en pente la terre que les eaux ont entraînée en bas.

* **TERRESTRE**, adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une plante qui croît sur la terre sèche : *Lierre terrestre*. — Zool. dénomination sous laquelle on comprend tous les animaux qui vivent sur la terre, à quelque classe qu'ils appartiennent. — Substantiv. : *Les terrestres*, les animaux terrestres.

TERRESTRÉITÉ, s. f. Scholast. Qualité, nature de ce qui est terrestre.

TERRE-TREMBLE, s. m. S'est dit pour tremblement de terre.

* **TERREUR**, s. f. Hist. *La terreur* ou *le règne de la terreur*, régime odieux, qui coûta la vie à des milliers de victimes de tout âge et de tout sexe, envoyées indistinctement au supplice ; il pesa sur la France depuis le 31 mai 1793 jusqu'au 9 thermidor (27 juillet 1794), jour de la chute de Robespierre. Cependant plusieurs historiens lui donnent une date plus ancienne, et le prolongent jusqu'à un terme plus récent. — Myth. *La Terreur*. V. plus loin le mot TERROR.

TERRIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est terrible. Mot qui n'a pas été adopté.

* **TERRIBLE**, adj. des 2 g. Chez les francs-maçons : *Frère terrible*, se dit de celui qui préside aux épreuves auxquelles on soumet les récipiendaires. — *Mont Terrible*, montagne de Suisse, dans le canton de Berne, au S.-E. de Porentruy, 747 m. de haut. Le vrai nom est *Terri*. Sous la république, il donna son nom à un département formé des principautés de Montbéliard et de Porentruy ; ch.-lieu *Porentruy*. Le *département du Mont-Terrible*, ensuite englobé dans celui du Haut-Rhin, en fut démembré en 1814 et partagé entre la France et la Suisse.

* **TERRIER**, s. m. Hist. Se disait autrefois, en certains lieux, des représentants des droits de la communauté. — Comm. relig. Religieux chargé, dans un monastère, du recouvrement du cens et des autres droits. — Zool. Nom vulgaire du grimpereau de muraille. — *Terrière*, s. f. Agric. Endroit d'où l'on tire de la terre.

TERRIFORE, adj. des 2 g. (du lat. *terra*, terre ; *foro*, je perce). Hist. nat. Qui fait des trous dans la terre.

* **TERRINE**, s. f. Anc. chim. *Terrine de départ*, vase dont on se servait dans les opérations chimiques et les préparations pharmaceutiques.

* **TERRITÈLE**, adj. des 2 g. (du lat. *terra*, terre ; *tela*, toile). Zool. Qui file des toiles sur la terre.

* **TERRITORIAL, ALE**, adj. Hist. *Assignats territoriaux*, nom sous lequel les assignats furent créés par l'assemblée nationale, le 19 décembre 1789. — *Mandats territoriaux*, genre d'obligations publiques créé par le directoire, le 18 mars 1796, pour remplacer les assignats, mis hors de cours.

TERRIVOME, adj. des 2 g. (du lat. *terra*, terre ; *vomere*, vomir). Géol. Qui vomit de la fange et du limon : *Volcan terrivome*.

TERROR, n. pr. m. Myth. rom. Le dieu de la terreur, compagnon de Tisiphone : il habitait à l'entrée du Tartare.

TERSANNÉ-ÉMINI, s. m. Hist. ott. Intendant de l'amirauté.

TERSANNÉ-KEHAYA, s. m. Hist. ott. Intendant des galères.

* **TERSET**, s. m. Agric. Houe à large fer et à manche court.

* **TERTIAIRE**, adj. des 2 g. Didact. Qui occupe le troisième rang. — Géol. *Période tertiaire*, troisième période géologique. — *Terrain tertiaire*, terrain formé pendant cette période. — On le dit par extens. de tous les terrains situés au-dessus de la craie, quoiqu'ils ne soient pas tous à beaucoup près du même âge.

TERTIO, adv. (pr. *tercio*). Mot latin qui signifie troisièmement, et s'emploie pour désigner le troisième article d'une série, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*.

TERTO, s. m. Ant. Mesure linéaire de l'Égypte.

* **TERTRE**, s. m. Techn. Espèce d'établi sur lequel les tanneurs font les mottes de vieux tan.

TÉRUEL, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Saragosse, sur le Guadalaviar. 7,550 hab. Évêché. Aqueduc romain.

TERUNCIUS, s. m. (pr. *téronciuce*). Ant. rom. Poids et monnaie des Romains, qui valait trois onces ou le quart de l'as et du denier. V. QUADRANS, au Complément.

TERVAGANT, n. pr. m. V. TERMAGANT, au Compl.

* **TERZA-ÉMINI**, s. m. V. plus haut TERSANNÉ-ÉMINI.

TERZE, s. m. Anc. t. milit. Nom que l'on donnait à des corps espagnols, hollandais, italiens, de la force d'un gros régiment. On écrit aussi *terce*.

TERZETTO, s. m. (mot ital.). Mus. Petit trio.

TESCATILPUTZA, n. pr. m. Nom d'une ancienne divinité du Mexique. Sa fête se célébrait tous les quatre ans.

TESCHDID, s. m. (littéral., *corroboration*). Gramm. Signe que les Arabes placent au-dessus d'une consonne, pour indiquer qu'elle doit être redoublée.

TESCHEN, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans la Moravie, ch.-lieu de cercle. 5,000 hab. Draps. Armes et surtout fusils. C'était jadis un des duchés de la Silésie. Il y fut signé, en 1779, un traité qui mit fin à la guerre de la succession de Bavière. On dit aussi *Tiessin*.

TESCHRIFATDJI, s. m. Hist. ott. Grand-maître des cérémonies.

TÉSIN, n. pr. m. Géogr. Rivière qui naît en Suisse, au mont Saint-Gothard, traverse le lac Majeur, et s'unit au Pô près de Pavie. Cours 154 kil. Le général Murat battit les Autrichiens sur le bord du *Tésin*, le 31 mai 1800. — *Canton du Tésin*, le dix-huitième canton de la confédération suisse, borné à l'O. et au S.-O. par les États sardes, au S. et au S.-E. par le royaume Lombardo-Vénitien, au N. par les cantons de Valais et d'Uri, et au N.-E. par celui des Grisons. 108,000 hab., presque tous italiens et catholiques. Ch.-lieu *Lugano*. Marbre, crystal, grenat, pierre ollaire, etc. Superbes pâturages.

TESQUES, s. m. pl. (du lat. *tesqua*, tiré du gr. δάσκιος, ombragé). Ant. rom. Lieux agrestes, consacrés à quelque divinité champêtre. — Lieu où les augures établissaient une enceinte, pour consulter le vol des oiseaux. — *Tesques* se disait, dans quelques provinces de France, de certaines terres vagues.

TESSARACONTADACTYLE, adj. des 2 g. (du gr. τεσσάρακοντα, quarante ; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a quarante doigts.

TESSAROPI, s. m. Zool. Araignée des États-Unis.

TESSARTHRONIE, s. f. (du gr. τέσσαρες, quatre ; ἄρθρον, articulation). Bot. Genre de plantes cryptogames.

TESSELITE, s. f. Minér. Minéral des îles Féroé.

TESSÉRAIRE, s. m. Ant. rom. Officier des armées romaines, qui distribuait la tessère dans les postes. V. TESSÈRE, au Dictionnaire.

* **TESSÈRE**, s. f. (en lat. *tessera*). Ant. rom. Petite tablette d'ivoire ou de métal que l'on employait à divers usages. — *Tessère hospitale*, tablette que ceux qui contractaient ensemble les liens de l'hospitalité brisaient pour en prendre chacun la moitié. — *Tessère judiciaire* ou *votive*, tablette dont on se servait pour voter. — *Tessère frumentaire* ou *numéraire*, celle dont on se servait pour les distributions de vivres et d'argent au peuple romain. — *Tessère gladiatoriale*, celle qu'on donnait aux gladiateurs, en attestation de leur victoire.

* **TESSON**, s. m. Agric. Sorte de bêche concave. — Zool. V. TAISSON, au Dictionnaire.

TESSULAIRE, adj. des 2 g. Minér. Qui se rapporte au cube.

* **TEST**, s. m. Hist. *Acte du test*, acte du parlement d'Angleterre, de l'an 1672 ou 1673, par lequel on ordonna que tous les fonctionnaires publics prêteraient le serment du test, et seraient tenus de recevoir les sacrements selon le rit anglican. L'acte du test a été aboli en avril 1828. V. l'article du Dictionnaire.

TESTACÉE, adj. f. (du lat. *testacea*, de *testa*, tesson). Se dit d'une petite colline de Rome, qui est formée de débris de poteries.

TESTACÉIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *testa*,

coquille; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une coquille.

TESTACÉOGRAPHE, s. m. Didact. Auteur d'une testacéographie.

TESTACÉOGRAPHIE, s. f. (du lat. *testaceus*, testacé, et du gr. γραφή, description). Didact. Description des testacés.

TESTACÉOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la testacéographie.

TESTACÉOLOGIE, s. f. (du lat. *testaceus*, testacé; du gr. λόγος, discours). Didact. Histoire des testacés.

TESTACÉOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la testacéologie.

TESTACÉOLOGUE, s. m. Didact. Celui qui s'occupe de testacéologie; auteur d'une histoire, d'un traité des testacés.

* **TESTAMENT**, s. m. Prov. *Grande chère et petit testament*, l'homme prodigue ne laisse que peu de chose à ses héritiers. — Anc. jurispr. *Testament nuncupatif*, testament qui se faisait de vive voix. — Diplom. *Testament* s'est dit, au moyen-âge, de presque toutes les chartes : *Testament de vente*, *de dot*, *de liberté*, etc. — Hist. eccl. *Droit de testament*, droit que les évêques s'étaient attribué de disposer du neuvième, et quelquefois du quart des legs pieux d'un testament.

* **TESTAMENTAIRE**, adj. des 2 g. Ant. rom. *Loi testamentaire*, loi portée par le dictateur Cornélius Sylla : elle prononçait la peine de mort contre les esclaves, et la déportation avec confiscation de biens contre les personnes libres, auteurs ou signataires de faux testaments.

TESTART, s. m. Archéol. Monnaie d'Angleterre, qui valait 18 deniers.

TESTICULÉ, ÉE, adj. Zool. Qui est muni de testicules.

TESTIMONIALEMENT, adv. Prat. D'une manière testimoniale, par témoins.

* **TESTON**, s. m. Cette monnaie, qui valait d'abord 10 sous 2 deniers, s'éleva successivement jusqu'à 12 sous 6 deniers : elle fut mise hors de cours par Henri III. — Monnaie d'argent d'Angleterre, de Henri VIII et d'Édouard III : ce teston valut successivement 12, 9 et 6 deniers. — *Teston*, monnaie d'argent de Portugal, de 1799, valant fr. 0, 62. — Monnaie de Portugal de 1802, valant fr. 0, 61.

TESTONE, s. m. Monnaie d'argent des États de l'Église. Le *testone de Rome* vaut fr. 1, 84, et le *testone de Bologne*, fr. 1, 60. — Pl., des *testoni*.

TESTONNEUR, s. m. S'est dit pour coiffeur. V. TESTONNER, au Dictionnaire.

TESTRI, n. pr. m. Hist. Ancien village de France, dans le dép. de la Somme, près de Péronne. Pépin, duc d'Austrasie, y battit en 687 Thierry III, roi de Neustrie, et le força à conclure la paix dite *de Testri*, et à lui donner le titre de maire du palais de Neustrie.

TESTUDINAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *testudo*, tortue). Didact. Qui ressemble à l'écaille de tortue.

TESTUDINÉ, ÉE, adj. (même étym.). Zool. Qui ressemble à une tortue. — TESTUDINÉS, s. m. pl. Famille de reptiles chéloniens. On dit aussi *testudinide* et *testudinoïde*, des 2 g.

TESTULE, s. m. Bot. Membrane extérieure de l'ovule.

TET, n. pr. m. Géogr. Rivière de France, qui naît sur les confins du dép. de l'Ariége, traverse celui des Pyrénées-Orientales, et se jette dans la Méditerranée, à 12 kil. E. de Perpignan. Cours, 110 kil.

TÉTANIFORME, adj. des 2 g. Méd. Qui a l'apparence du tétanos.

* **TÉTANOS**, s. m. méd. Spasme caractérisé par la contraction involontaire et prolongée des muscles. On distingue le *tétanos général* ou *tétanos droit*, qui s'étend à tout le corps, qu'il maintient dans un état complet de rigidité; et le *tétanos imparfait*, celui qui n'a frappé que certaines parties du corps.

TÉTANURE, s. m. (du gr. τέτανος, tendu; οὐρά, queue). Zool. Genre d'insectes diptères.

TÉTAR, s. m. Mar. Bloc de bois sur la tête duquel on a placé un cran, pour loger un réa de poulie.

* **TÊTARD**, s. m. Eaux et for. Arbre qui, dans les coupes de bois, est conservé comme tête de limite. — Zool. Nom spécifique d'un holocentre.

TÉTARTIN, s. m. Minér. Espèce de feldspath à base de soude.

TÉTARTOÈDRE, s. m. Minér. Crystal qui offre le phénomène de la tétartoédrie.

TÉTARTOÉDRIE, s. f. (du gr. τέταρτος, quatrième; ἕδρα, base). Minér. État d'un crystal à pyramide carrée, dont chaque face a un mode particulier d'inclinaison sur sa base.

TÉTARTOÉDRIQUE, adj. des 2 g. Minér. Qui offre le phénomène de la tétartoédrie.

TÉTARTOPRISMATIQUE, adj. des 2 g. (du gr. τέταρτος, quatrième, et du fr. *prismatique*). Minér. Qui a la forme d'un prisme et n'en montre que le quart des faces.

* **TÊTE**, s. f. Prov. et fig. *C'est vouloir donner de la tête contre les murs*, c'est vouloir, c'est tenter une chose impossible. — *Sa tête donne bien du mal à ses pieds*, se dit d'un homme qui s'inquiète et qui s'agite pour peu de chose. — *Y aller de cul et de tête, comme une corneille qui abat des noix*, se donner beaucoup de mouvement pour faire réussir quelque chose. — *On voit bien à ses yeux que sa tête n'est pas cuite*, se dit d'un homme ivre. — *Mal de tête veut paître*, il faut manger pour guérir le mal de tête. — *A laver la tête d'un Maure*, *à laver la tête d'un âne*, *on perd son savon*, *sa lessive*, c'est perdre son temps et sa peine que de vouloir instruire, corriger une personne stupide, incorrigible. — Jeux. *Tête*, se dit au trictrac de la onzième flèche, c'est-à-dire de celle du coin qui est à droite de la personne contre laquelle on joue. — Astron. *Tête du dragon*. V. DRAGON, au Dictionnaire. — Anat. *Tête*, éminence sphérique des os, au-dessous de laquelle est un rétrécissement nommé *col : la tête du fémur, de l'humérus*. — Archit. *Tête de nef*, la partie antérieure d'une nef. — *Tête de voussoir*, la face antérieure d'un voussoir. — *Tête de mur*, l'épaisseur d'un mur à son extrémité. — *Tête de victime*, tête de bœuf ou de bélier décharnée, que les anciens sculptaient dans les métopes de la frise dorique des temples. — Hist. *Têtes rondes*, sobriquet par lequel les cavaliers ou partisans de la cour, pendant la guerre civile de Charles I[er], et jusque sous Charles II, désignèrent leurs ennemis, les parlementaires. On l'avait donné d'abord aux Écossais rebelles, à cause de l'aspect bizarre qu'offrait leur tête rasée de près : plus tard on l'étendit à tous ceux qui prirent parti contre la cause royale. — Hist. relig. *Messe à plusieurs têtes*, messe qu'on disait autrefois plusieurs ensemble, pour acquitter plus vite les fondations dont une église était chargée. — Ethn. *Tête chauve*, *tête plate*, nom vague donné par les Anglais à plusieurs nations américaines entièrement différentes entre elles. — Musiq. *Tête d'une note*, la partie la plus grosse et la plus arrondie, dont la position sur la portée indique la valeur de la note. — Man. *Avoir la tête dedans*, se dit d'un cheval lorsqu'on le mène de biais sur la volte, et qu'on lui fait plier la tête un peu en dedans de la volte. — Fauconn. *Faire la tête d'un oiseau*, accoutumer un oiseau au chaperon. — Bot. *Tête d'âne*, nom vulgaire d'une centaurée. — *Tête rouge*, *tête rouge et noire*, nom de deux agarics. — Hortic. *Oranger qui fait bien sa tête*, oranger dont la tête est bien ronde et bien garnie. — *Tête d'ail*, se dit de la réunion de tous les aulx, de toutes les gousses qui ont crû ensemble. — Zool. *Tête de mort*, espèce de sapajou à museau lisse. — Le sphinx atropos. V. ATROPOS, au Dictionnaire. — *Tête plate*, espèce de gecko — *Tête blanche*, le suiriri, oiseau d'Amérique dont la tête seule est d'un blanc de neige. — *Tête de faïence*, nom vulgaire de la mésange bleue. — *Tête d'âne*. V. plus loin ce mot. — *Tête bleue*, papillon du genre bombyce. — *Tête armée*, nom vulgaire d'un insecte du genre aphodie. — *Tête tranchée*, l'attelabe du coudrier. — *Tête de barbet*, nom marchand d'une coquille du genre cérite. — *Tête de fourmilier*, autre coquille du genre pyrule. — *Tête d'Isis*, nom marchand du murex cannelé. — *Tête de requin*, espèce de buccin. — Vén. *Cerf de quatrième tête*, celui qui a cinq ans. — Pêche. *Tête d'un filet*, partie supérieure d'un filet qui est tendu verticalement. — Typogr. *Ligne de tête*, la première ligne d'une page, celle qui contient ordinairement le folio, le titre courant. — Techn. *Tête*, premier assemblage des pièces de bois d'un train à flotter. — Petit bout d'un pain de sucre. — Extrémité d'une bougie, d'une chandelle, par où on l'allume. — *Tête d'un compas*, la partie ronde où les deux jambes sont assemblées par une charnière. — *La tête d'un marteau*, la partie du fer d'un marteau qui ne se termine pas en pointe. — *La tête d'une cognée*, la partie la plus épaisse du fer, dans laquelle entre le manche. — *Clou, vis à tête perdue*, clou, vis, dont la tête ne doit point excéder la surface de ce qu'ils attachent. — *Tête de mort*, trou à la surface d'un ouvrage de menuiserie, causée par la rupture d'une cheville qui s'est brisée au-dessous de la surface. — Sorte de bordure de bois uni. — Comm. *Avoir tête et queue*, se dit d'une pièce d'étoffe qui n'a pas été entamée.

TÊTE-BÊCHE, adv. Se dit fam. de la position de deux personnes dont l'une a la tête du côté où l'autre a les pieds : *Coucher tête-bêche*.

* **TÊTE-D'ÂNE**, s. f. Zool. C'est le chabot, poisson du genre cotte. Dans les premières éditions du Dictionnaire, cet article est entièrement erroné.

TÉTERON, s. m. Bot. Nom donné à un agaric dont le stipe a la forme d'un bout de mamelle.

TETH, s. m. Gramm. Nom que donnent à la neuvième lettre de l'alphabet hébraïque ceux qui pensent que cette lettre ne recevait pas d'aspiration. V. THET, au Complément.

TETHRONIUM, n. pr. m. (pr. *tétroniome*). Géogr. anc. Ville de Phocide, près du Céphise. Auj. *Vilitza*.

TÊTIER, s. m. Techn. Ouvrier qui fait les têtes d'épingles.

* **TÊTIÈRE**, s. f. Techn. Bois qui soutient la tête des plis d'un soufflet d'orgue.

TÉTIGUÉ, TÉTIGUENNE, interj. Sorte de jurements des paysans, dans l'ancienne comédie.

* **TÉTINE**, s. f. Se dit, en général, des mamelles des animaux auxquels on a donné le nom de mammifères. — Bot. *Tétine de souris*, nom vulgaire de la trique blanche.

TÉTOUAN, n. pr. m. Géogr. Ville de l'État de Maroc, dans la province de Fez. 15,000 hab.

TÉTRA-ATOMIQUE, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre). Chim. Dont le nombre absolu des atomes est quadruple.

TÉTRABOTHRYDE, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre; βόθρος, trou). Hist. nat. Qui est creusé de quatre fossettes.

TÉTRABRANCHE, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre; βράγχια, branchies). Zool. Qui a quatre branchies.

TÉTRACAMÈRE, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre, et du lat. *camera*, camère). Bot. Qui est formé de quatre camères.

TÉTRACANTHE, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre; ἄκανθα, épine). Bot. Qui porte quatre épines.

TÉTRACARPE, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre; καρπός, fruit). Bot. Qui porte quatre fruits.

* **TÉTRACÈRE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a quatre antennes ou tentacules. — TÉTRACÈRES, s. m. pl. Famille de mollusques.

TÉTRACHAINE, s. m. (pr. *tétrakène*) (du gr. τέτρα, quatre, et du fr. *achaine*). Bot. Nom donné à un fruit qui présente quatre achaines ou loges.

* **TÉTRACHILE**, adj. des 2 g. Zool. Dont le pied porte quatre sabots.

TÉTRACHIRE, adj. des 2 g. (pr. *tétrakire*) (du gr. τέτρα, quatre; χείρ, main). Zool. Dont les quatre membres se terminent par des mains. — TÉTRACHIRES, s. m. pl. Famille de mammifères.

TÉTRACHORDE, s. m. (pr. *tétrakorde*). V. TÉTRACORDE, au Dictionnaire.

TÉTRACITHARÉ, s. m. (du gr. τέτρα, quatre; κιθάρα, harpe). Zool. Genre de polypiers.

TÉTRACHOTOME, adj. des 2 g. (du gr. τετραχῶς, par quart; τέμνω, diviser). Bot. Qui se divise par quatre.

TÉTRACOLE, s. m. (du gr. τέτρα, quatre; κολεός, gaîne). Bot. Genre de champignons.

TÉTRACOQUE, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre, et du fr. *coque*). Bot. Qui est formé de quatre coques.

* **TÉTRADACTYLES**, s. m. pl. Zool. Famille de mammifères rongeurs. — Famille d'oiseaux.

TÉTRADE, s. f. (du gr. τέτρα, quatre). Philos. Assemblage des quatre premiers nombres naturels, 1, 2, 3 et 4, auquel Pythagore et Platon attribuaient de grandes vertus.

* **TÉTRADÉCAPODE**, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre; δέκα, dix; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a sept paires de pattes. — TÉTRADÉCAPODES, s. m. pl. Famille de crustacés.

TÉTRADÈNE, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre; ἀδήν, glande). Hist. nat. Qui porte quatre glandes.

TÉTRADIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la tétrade, au nombre quatre.

TÉTRADISIUM, s. m. (pr. *tétradizione*) (du gr. τέτρα, quatre). Ant. Nom d'un bâtiment dans lequel Constantin établit les écoles de sa nouvelle capitale. On l'appelait aussi *octogone*.

TÉTRADISTE, adj. et s. m. (du gr. τετραδιστής, né le quatrième jour du mois). Ant. V., au Dictionnaire, TÉTRADITE, qui est moins régulier.

* **TÉTRADITE**, s. m. (du gr. τέτρα, quatre). Hist. relig. Ce nom a été donné à plusieurs sectes d'hérétiques, principalement aux sabéens, parce qu'ils jeûnaient le quatrième jour; et aux manichéens, qui ajoutaient à la Trinité un quatrième principe.

TÉTRADONTE, s. m. (du gr. τέτρα, quatre; ὀδοὺς, ὀδόντος, dent). Bot. Genre de mousses.

* **TÉTRADYME**, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre; δίδυμος, double). Didact. Qui offre quatre degrés de longueur.

TÉTRADYNAMIQUE, adj. des 2 g. V. TÉTRADYNAME, au Dictionnaire.

TÉTRAÉDRIQUE, adj. des 2 g. Minér. Qui se rapporte au tétraèdre. V. ce mot, au Dictionnaire.

TÉTRAÉTÉRIDE, s. f. Ant. gr. V. TÉTRAÉTÉRIS, au Dict. *Tétraétéride* est la forme française.

TÉTRAFOLIÉ, ÉE, adj. (du gr. τετρα, quatre, et du lat. *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles rangées quatre par quatre.

TÉTRAGASTRE, s. m. (du gr. τέτρα, quatre; γαστὴρ, ventre). Bot. Arbre de Saint-Domingue.

* **TÉTRAGONE**, adj. des 2 g. Astrol. *Aspect tétragone*, aspect de deux planètes qui sont distantes de la quatrième partie d'un cercle, ou de 90 degrés.

TÉTRAGONOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre; γωνία, angle; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits tétragones.

TÉTRAGONOCÉPHALE, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre; γωνία, angle; κεφαλὴ, tête). Zool. Dont la tête offre quatre angles.

TÉTRAGONOLOBE, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre; γωνία, angle; λοβὸς, lobe). Bot. Qui a des fruits quadrangulaires.

TÉTRAGONOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre; γωνία, angle; πτερὸν, nageoire). Zool. Qui a des nageoires carrées.

* **TÉTRAGONOTHÈQUE**, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre; γωνία, angle; θήκη, boîte). Bot. Qui a l'involucre tétragone.

* **TÉTRAGONURE**, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre; γωνία, angle; οὐρὰ, queue). Zool. Qui a la queue carrée.

TÉTRAGONURIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un tétragonure. — TÉTRAGONURIDES, s. m. pl. Famille de poissons.

TÉTRAGRAMMATON, s. m. V. TÉTRAGRAMME, au Dictionnaire.

* **TÉTRAGRAMME**, adj. des 2 g. Philol. Qui est composé de quatre lettres; synon. de *tétragrammatique*. On dit aussi substantiv. : *Un tétragramme*. — Hist. nat. Qui porte quatre lignes colorées.

TÉTRA-HEPTAÈDRE, adj. des 2 g. Minér. Qui offre quatre assortiments de faces, chacun de sept.

TÉTRAHIT, s. m. Bot. Genre de plantes labiées.

TÉTRAHYDRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre; ὕδωρ, eau). Chim. Qui contient de l'hydrogène en proportion quadruple.

TÉTRALÉPIDE, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre; λεπὶς, écaille). Hist. nat. Qui est formé de quatre écailles.

TÉTRALIX, s. f. Bot. Espèce de bruyère.

TÉTRAMÈRE, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre; μέρος, partie). Zool. Qui a quatre articles aux tarses.

TÉTRAMÉRIÉ, ÉE, adj. (même étym.). Chim. Se dit d'un corps formé de deux composés binaires.

TÉTRAMÉRION, s. m. Bot. Genre de plantes rubiacées.

TÉTRAMÉTRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre; μέτρον, mesure). Minér. Se dit de substances dont les crystaux se rapportent à un système à quatre axes.

TÉTRANÈME, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre; νῆμα, filament). Hist. nat. Qui a quatre filaments ou tentacules.

* **TETRAO**, s. m. Zool. V. TÉTRAS, au Dict.

* **TÉTRAODION**, s. m. (du gr. τέτρα, quatre; ᾠδὴ, chant). Liturg. Dans l'Église grecque, hymne en quatre parties que l'on chante le vendredi saint.

TÉTRAONIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble au tétras. — TÉTRAONIDES, s. m. pl. Famille d'oiseaux gallinacés.

TÉTRAOPE, s. m. (du gr. τέτρα, quatre; ὤψ, œil). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

TÉTRAPHALANGARCHIE, s. f. (du gr. τέτρα, quatre; φάλαγξ, phalange; ἀρχὴ, commandement). Ant. gr. Corps d'infanterie grecque, composé de deux diphalangarchies.

TÉTRAPHALANGARQUE, s. m. Ant. gr. Général commandant la tétraphalangarchie.

TÉTRAPHALANGE ou **TÉTRAPHALANGIE**, s. f. Ant. gr. V., plus haut, TÉTRAPHALANGARCHIE.

* **TÉTRAPHARMACON**, s. m. Anc. pharm. Il se disait, en général, de tout remède ou emplâtre composé de quatre ingrédients. — Ant. rom. Mets dans lequel il entrait quatre viandes différentes. On dit aussi *tétrapharmacum*.

* **TÉTRAPLES**, s. m. pl. Cet ouvrage est dû à Origène : il offre, sur quatre colonnes, quatre versions grecques de l'Ancien Testament : celle d'Aquila, celle de Symmaque, celle des Septante et celle de Théodotion. On n'emploie ce mot qu'au pl. : *Les tétraples*.

TÉTRAPLOSTÉMONE, adj. des 2 g. (du gr. τετραπλόος, quadruple; στήμων, étamine). Bot. Dont les étamines sont en nombre quadruple des pétales.

TÉTRAPNEUMONE, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre; πνεύμων, poumon). Zool. Qui a quatre poumons.

* **TÉTRAPOLE**, s. f. Géogr. anc. On a aussi donné ce nom à Antioche, parce que cette ville était divisée en quatre quartiers principaux, qui formaient pour ainsi dire autant de villes.

TÉTRAPOLITAIN, AINE, adj. Qui appartient, qui a rapport à une tétrapole. — Hist. relig. *Confession tétrapolitaine*, la confession des quatre villes : Strasbourg, Constance, Memmingen et Lindau, qui fut présentée à l'empereur et à la diète d'Augsbourg en 1530.

TÉTRAPTÉRIDE, s. f. (du gr. τέτρα, quatre; πτερὶς, fougère). Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des malpighiacées.

TÉTRAPTOTE, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre; πτῶσις, chute). Gramm. Se dit des noms grecs ou latins qui n'ont que quatre terminaisons différentes à un même nombre. — Substantiv. : *Un tétraptote*.

TÉTRAQUÈTRE, adj. des 2 g. Minér. Qui offre quatre angles tranchants.

* **TÉTRARCHAT**, s. m. (pr. *tétrarkat*) (du gr. τέτρα, quatre; ἀρχὴ, pouvoir). Hist. anc. Dignité d'un tétrarque. — Durée de ses fonctions.

* **TÉTRARCHIE**, s. f. (même étym.). Hist. anc. Il se disait aussi d'une forme de gouvernement dans laquelle le pouvoir est partagé entre quatre personnes. Ainsi, dans ce sens, l'empire romain fut une *tétrarchie* à partir de Dioclétien : deux Augustes et deux Césars se partagèrent le pouvoir, et cette division, perfectionnée après la mort de Théodose (396), donna naissance aux quatre préfectures dites des Gaules, d'Italie, d'Illyrie et d'Orient. — Ant. gr. Subdivision de l'ancienne phalange grecque; ensemble des quatre files.

TÉTRARDITE, s. m. Hist. eccl. Membre d'une secte chrétienne qui reconnaissait pour chef un certain *Tétrardius*. Les *tétrardites* prétendaient que le corps de Jésus-Christ avait été corruptible et sujet aux passions comme celui des autres hommes.

* **TÉTRARQUE**, s. m. Hist. anc. Il s'est dit absol. des douze chefs qui gouvernaient les quatre principautés des Galates, dans l'Asie-Mineure.

TÉTRASÉPALE, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre, et du lat. *sepalus*, sépale). Bot. Qui a quatre divisions au calice.

TÉTRASPASTE, s. m. V. TÉTRAPASTE, au Dict. *Tétraspaste* est la seule forme régulière.

TÉTRASPERMÉ, ÉE, adj. (du gr. τέτρα, quatre; σπέρμα, semence). Bot. Dont le fruit se compose de quatre graines.

TÉTRASPORE, s. m. (du gr. τέτρα, quatre; σπορὰ, semence). Bot. Genre de plantes cryptogames.

TÉTRASTACHYÉ, ÉE, adj. (pr. *tétrastakié*) (du gr. τέτρα, quatre; στάχυς, épi). Bot. Dont les fleurs sont en épis quaternes.

TÉTRASTATÈRE, s. m. (du gr. τέτρα, quatre; στατὴρ, statère). Ant. Poids et monnaie de l'Égypte et d'une partie de l'Asie, qui valait quatre statères.

TÉTRASTÉMONE, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre; στήμων, étamine). Bot. Qui a quatre étamines.

TÉTRASTIGMATÉ, ÉE, adj. (du gr. τέτρα, quatre; στίγμα, stigmate). Bot. Qui a un stigmate quadrifide.

TÉTRASTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre; στίχος, rang). Ant. Qui a quatre rangs de colonnes : *Portique tétrastique*. — Bot. Qui est disposé sur quatre rangs.

TÉTRASTOME, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre; στομα, bouche). Zool. Qui a quatre bouches ou suçoirs.

* **TÉTRASTYLE**, adj. des 2 g. Bot. Qui est muni de quatre styles. — Il s'emploie aussi adjectiv. dans le sens indiqué au Dictionnaire : *Temple tétrastyle*.

TÉTRATONON, s. m. (du gr. τέτρα, quatre; τόνος, ton). Mus. anc. Intervalle de quatre tons.

TÉTRONYX, s. m. (du gr. τέτρα, quatre; ὄνυξ, ongle). Zool. Genre de reptiles chéloniens.

TÉTROPHTHALME, adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre; ὀφθαλμὸς, œil). Zool. Qui a quatre yeux.

TETTIGOMÈTRE, s. m. (du gr. τέττιξ, cigale; μήτρα, mère). Zool. Genre d'insectes hémiptères.

TETTIGOPSIDE, s. f. (du gr. τέττιξ, cigale; ὄψις, aspect). Zool. Genre d'insectes orthoptères.

TEUCER, n. pr. m. Temps hér. Premier roi de la Troade, père de Batéa, épouse de Dardanus. — Fils de Télamon, roi de Salamine, et d'Hésione ou d'une esclave. Après le siége de Troie, il alla s'établir dans l'île de Cypre, où il fonda une ville qu'il appela Salamine.

TEUCRIDE, n. patr. f. Temps hér. Se dit de Batéa, fille de Teucer.

TEUCRIE, n. pr. f. Géogr. anc. Nom primitif de la Troade.

TEUCRIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Teucrie. — Qui appartient à la Teucrie ou à ses habitants.

TEUGLE, s. f. Mar. Petite dunette, dont le plancher est très-convexe. On écrit aussi *tugue*.

TEUMÉSIEN, IENNE, adj. Géogr. anc. Qui appartient à la forêt de Teumésus. — *Le lion teumésien*, se dit quelquefois du lion de Némée, qu'Hercule tua dans la forêt de Teumésus.

TEUMÉSUS, n. pr. m. (pr. *teumézuce*). Géogr. anc. Nom d'une forêt de Béotie.

TEUDAMAS, n. pr. m. (pr. *teudamâce*). Temps hér. Père de Pélasgus.

TEUTAMIAS, n. pr. m. (pr. *teutamiâce*). Temps hér. Roi de Larisse, fils d'Amyntor, selon quelques auteurs.

TEUTAMIDE, n. patr. Temps hér. Descendant de Teutamus.

TEUTAMUS, n. pr. m. (pr. *teutamuce*). Temps hér. Fils de Dorus, époux d'Astérie et père d'Astérius. — Roi d'Assyrie : il envoya Memnon au secours de Troie.

TEUTATÈS, n. pr. m. Myth. V. THAUT, au Dict.

TEUTHRANIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville et contrée de Mysie, près du Caïque.

TEUTHRANTIEN, IENNE, adj. Temps hér. Descendant de Teuthras.

TEUTHRAS, n. pr. m. Temps hér. Roi de Mysie qui accueillit Télèphe, et lui donna pour épouse sa fille Argiope. — Fils de Pandion, roi de Tégée et père de Thespius. — Guerrier grec tué par Mars au siége de Troie. — Un des compagnons d'Énée, tué en Italie.

TEUTHRÉDON, n. pr. m. Temps hér. Père de Prothoüs.

TEUTOBOURG, n. pr. m. Géogr. anc. Nom d'une forêt de la Germanie, chez les Chérusques. Arminius y défit les légions de Varus. On dit aussi *Teuteberg*.

TEUTO-GOTHIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient aux Goths, peuple teuton.

* **TEUTON, ONNE**, adj et s. Hist. *Les Teutons*, peuple de la Germanie, sur les bords de la mer Germanique. Il se réunit aux Cimbres, vers l'an 112 av. J. C., et forma avec eux une armée évaluée à 300,000 hommes, pour aller ravager le midi de l'Europe. Cette armée se partagea ensuite en deux bandes : l'une, principalement composée de Teutons, se dirigea vers le midi des Gaules, pour passer de là en Italie; l'autre, formée des Cimbres, arriva par le Tyrol dans la Gaule Cisalpine. Les *Teutons* eurent d'abord de grands succès; mais, arrêtés en 102 par Marius, ils furent totalement défaits près d'Aix. Les Cimbres, rejoints sur l'Adige par le même général, essuyèrent une déroute complète dans les plaines de Verceil. — *L'idiome teuton* ou *le teuton*, ancienne langue germanique qui, selon Adelung, resta en usage à la cour des rois francs jusqu'au traité de Verdun, époque où se forma la langue française.

* **TEUTONIQUE**, adj. des 2 g. Hist. Qui appartient aux Teutons. — *L'ordre des chevaliers teutoniques* ou *l'ordre teutonique*, dont les membres s'appelèrent d'abord *hospitaliers teutoniques*, chassé d'Asie à la fin des croisades, vint s'établir en Europe, et acquit une grande importance en Allemagne, en Hongrie, en Italie et en Transylvanie. En 1230, les chevaliers furent appelés en Prusse, où on leur donna pour résidence la ville

de Culm. En 1237, l'ordre s'accrut par la fusion des chevaliers porte-glaive : il eut alors pour siége Marienbourg, et étendit sa puissance sur l'Esthonie, la Livonie et la Courlande; mais le despotisme des chevaliers teutoniques, leur luxe, le désordre de leurs finances, les déconsidérèrent bientôt, et ils perdirent plusieurs de leurs conquêtes. En 1525, Albert de Brandebourg, leur grand-maître, embrassa le luthéranisme, se maria et sécularisa la Prusse; les porte-glaive se reconstituèrent; alors l'ordre teutonique fut obligé de transporter son siége à Mariendal et ne conserva plus que quelques propriétés en Allemagne, en Hongrie et en Italie. Il a cessé d'exister de fait avec l'empire d'Allemagne, au commencement de ce siècle : Napoléon l'a définitivement supprimé par un décret du 24 avril 1809, décret ratifié par le congrès de Vienne en 1815. — Diplom. Se dit d'une espèce d'écriture gothique.

TEVERONE, n. pr. m. Géogr. Rivière d'Italie, dans les États de l'Église, baigne Tivoli et se joint au Tibre à 5 kil. N. de Rome. Cours 90 kil. Cascades. Beaux sites. C'est l'ancien Anio.

TÉVIOT, n. pr. m. Géogr. Rivière d'Écosse, naît sur les confins du comté de Dumfries, et se jette dans la Tweed. Cours 60 kil.

TEWKESBURY, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Glocester. 6,000 hab. Édouard IV battit à *Tewkesbury* Marguerite d'Anjou et la fit prisonnière avec son fils, le 4 mai 1471.

TEXAS, n. pr. m. Géogr. Nouvel État de l'Amérique septentrionale, situé le long du golfe du Mexique, entre les États-Unis et la confédération mexicaine. Pop. 320,000 hab. Cap *Austin*. — Le *Texas* ne se sépara du Mexique que le 3 novembre 1835, et le 2 mars 1836 il se constitua en république fédérative. L'indépendance du nouvel État fut assurée par la victoire décisive que le général Samuel Houston, premier président du Texas, remporta peu après sur l'armée mexicaine; néanmoins, en 1845, les Texiens, sans cesse inquiétés par les Mexicains, ont obtenu leur adjonction aux États-Unis. — *Colonie du Texas* V. *champ d'asile*, au mot CHAMP du Dict.

TEXEL, n. pr. m. Géogr. Ile du royaume de Hollande, dans la mer du Nord; 20 kil. sur 12. 5,000 hab. Ch.-l. *le Bourg*. En janvier 1794, la cavalerie française y prit la flotte hollandaise, bloquée par les glaces. Les Anglais y remportèrent aussi une victoire navale sur les Hollandais, le 11 octobre 1795.

TEXIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant du Texas. — Qui appartient au Texas ou à ses habitants. — *République texienne*. V. plus haut TEXAS.

* **TEXTE**, s. m. Littér. Dans la poésie espagnole, il se dit de trois vers qui expliquent le sujet de certaines pièces de vers dont le reste s'appelle *glose*. Le *texte* se met en tête de la glose et sert de refrain à chaque stance de celle-ci.

TEXTIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *textus*, tissu; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un tissu, d'un réseau.

TEXTILÉ, ÉE, adj. (du lat. *textilis*, même signif., formé de *texere*, tisser). Hist. nat. Qui a l'apparence d'un tricot.

* **TEXTUAIRE**, adj. des 2 g. Philol. Qui appartient, qui a rapport au texte : *Observation textuaire*. — s. m. Hist. relig. Nom de sectaires juifs connus sous le nom de *caraïtes*.

TEXTULAIRE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

TEZCUCO, n. pr. m. Géogr. Ville du Mexique, dans l'État de Mexico. 5,000 hab. Jadis beaucoup plus importante. Tissus de coton. — Le *lac de Tezcuco* est à 7 kil. de Mexico. 24 kil. sur 16.

TH. Chim. Abréviation qui signifie *thorinium*.

THA, s. m. Gramm. Nom d'une consonne de l'alphabet dévanagari, qui est la forte aspirée du quatrième ordre ou de l'ordre des dentales. — La seizième lettre de l'alphabet arabe : elle répond au groupe *th*. — Signe numérique de 9. — La dix-neuvième lettre de l'alphabet turc.

THABESKH, s. m. (c'est-à-dire, *bourreau*). Relig. mahom. Nom de l'ange qui tourmente les damnés.

THABOR, n. pr. m. Géogr. anc. et mod. Montagne de la Galilée inférieure, dans la tribu de Zabulon. C'est là qu'eut lieu le miracle de la transfiguration de Jésus. — Le *Thabor* fait aujourd'hui partie du pachalik d'Acre, en Syrie Environ 1,000 m. de hauteur. Bonaparte et Kléber, avec 4,000 hommes, battirent 35,000 Turcs près du mont Thabor, en 1799. — *Thabor* ou *Tabor*, ville de Bohême, ch.-l. du cercle de Thabor ou Tabor. 3,300 hab. Fondée par Zisca, chef des hussites, en 1419. Prise par les troupes de l'Empereur, en 1544. Château-fort, sur une montagne appelée de même *Thabor*.

THABORITE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de hussites qui, sous la conduite de Zisca, se retirèrent sur une montagne de Bohême, où ils bâtirent un château-fort et une ville qu'ils nommèrent *Thabor*. Les *thaborites* rejetaient le purgatoire, la présence réelle et la plupart des sacrements.

THAHÉRITE, adj. et s. m. Hist. or. Nom d'une dynastie de princes arabes qui régna dans le Khorassan au IXe siècle, et y furent remplacés par les Saffarides.

THAÏM, s. m. Hist. Provision, secours, que la Porte fournit aux princes à qui elle accorde un asile.

THAKIF, s. m. Hist. or. Nom d'une ancienne tribu arabe.

THAKIFITE, s. et adj. des 2 g. Hist. or. Membre de la tribu de Thakif.

THALA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Afrique, dans la Byzacène, au S.-O.

* **THALAME**, s. m. (du gr. θάλαμος, lit). Bot. Évasement du pédoncule des synanthérées. — Sorte de fructification des lichens. On dit aussi *thalamion*.

THALAMÈGUE, s. m. (du gr. θάλαμος, lit, chambre; ἄγω, conduire). Ant. Vaisseau garni de riches appartements, dont les Ptolémées se sont servis pour faire des voyages de plaisir sur le Nil.

THALAMES, n. pr. m. Géogr. anc. V. THALAME, au Dictionnaire.

THALAMIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *thalamus*, lit; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Dont les organes sexuels s'attachent au réceptacle.

THALAMION, s. m. V. THALAME, au Compl.

THALAMIQUE, adj. des 2 g. (du gr. θάλαμος, lit). Bot. Qui a rapport au réceptacle.

THALAMITE, s. m. (en gr. θαλαμίτης, de θαλαμία, trou par où passe la rame). Ant. gr. Nom des rameurs qui se plaçaient au premier rang, d'en bas des trirèmes.

THALAMOS ou **THALAMUS**, s. m. (pr. *talamoce* et *talamuce*) (mot gr. et mot lat.). Ant. gr. et rom. Lit nuptial ou chambre nuptiale des anciens.

THALAMOSTÉMONE, adj. des 2 g. (du gr. θάλαμος, lit; στήμων, étamine). Bot. Dont les étamines s'insèrent sur le réceptacle.

THALASSA, n. pr. f. (en gr. Θάλασσα). Myth. gr. Déesse de la mer, fille d'Éther et d'Héméra, c'est-à-dire du dieu de l'air et de la déesse du jour.

THALASSAGÈNE, adj. des 2 g. (du gr. θάλασσα, mer; γεννάω, engendrer). Didact. Qui est extrait de l'eau de la mer, qui en provient.

THALASSIBIE, adj. des 2 g. (du gr. θάλασσα, mer; βίος, vie). Hist. nat. Qui vit dans les eaux de la mer.

THALASSIDROME, s. m. (du gr. θάλασσα, la mer; δρόμος, course). Zool. Genre d'oiseaux de mer établi aux dépens des pétrels.

THALASSIN, INE, adj. (du gr. θάλασσα, la mer). Hist. nat. Qui se trouve dans la mer.

THALASSINIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une thalassine. — THALASSINIDES, s. m. pl. Famille de crustacés.

* **THALASSIUS**, n. pr. m. Myth. rom. C'est *Thalassius*, un des dieux de l'hymen ou du mariage. Lorsque l'on conduisait la fiancée à son époux, on invoquait Thalassius, en répétant : *Thalassio!* On écrit aussi *Talassius*.

THALASSITE, adj. des 2 g. (du gr. θάλασσα, la mer). Zool. Qui vit dans la mer. — s. m. Ant. Vin qu'on avait plongé dans la mer pour hâter sa maturation.

THALÉTIQUE, adj. des 2 g. Philos. Qui appartient à Thalès, à l'école ionique, dont ce philosophe était le chef.

THALIACÉ, ÉE, adj. V. THALIDE, au Compl.

THALICTROÏDE, adj. des 2 g. (du gr. θάλικτρον, pigamon; εἶδος, ressemblance). — Bot. Qui ressemble à un pigamon.

* **THALIDE**, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une thalie. — THALIDES, s. m. pl. Famille de mollusques.

* **THALIE**, n. pr. f. Myth. Une des Néréides. — Une des Grâces, selon Hésiode. — s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des amomées. — Zool. Genre de mollusques. — Nom donné à une couleuvre et à un papillon. — Littér. Titre d'une hymne dans laquelle Arius a développé ses doctrines religieuses.

THALLO, n. pr. f. Myth. gr. Une des Heures ou Saisons.

THALLODIQUE, adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au thalle, qui y a rapport.

THALMUD, s. m. V. TALMUD, au Dictionnaire et au Complément.

THALPIUS, n. pr. m. (pr. *talpiuce*). Temps hér. Fils d'Eurytus, qui conduisit les Épéens au siége de Troie.

THALSINIE, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Ogygès et de Thébé.

THALWEG, s. m. (mot allem. qui signif. *chemin de la vallée*). Hydrogr. Dans un bassin hydrographique, ligne générale de plus grande pente qui limite au fond les lignes de plus grande pente des versants opposés. — Dans une vallée, le *thalweg* est le lit naturel de la rivière ou du ruisseau qui l'arrose; et dans le lit même de ce cours d'eau, la ligne du courant le plus rapide et le plus profond.

THALYSIES, s. f. pl. (du gr. θαλύσια, prémices). Ant. gr. Fêtes qu'on célébrait en l'honneur de Cérès, de Bacchus et de Neptune, après la moisson.

THAME, n. pr. f. Géogr. Rivière d'Angleterre; elle naît dans le comté de Buckingham, et va se joindre à l'Isis à Dorchester, pour former la Tamise. Cours, 65 kil. — Ville d'Angleterre, dans le comté d'Oxford, sur la Thame. 2,500 hab.

THAMIMASADE, n. pr. m. Myth. Le dieu des eaux, chez les Scythes.

THAMMOUZ, s. m. Chron. V. THAMUS, au Compl.

THAMNA, n. pr. f. Géogr. sacr. Ville de la Palestine, dans le pays des Philistins, près de Modin.

THAMNASTÉRIE, s. f. (du gr. θάμνος, arbrisseau; ἀστήρ, étoile). Zool. Genre de polypiers fossiles couverts d'étoiles.

THAMNATH-SARÉ, n. pr. m. Géogr. sacr. Ville de Palestine, dans la tribu d'Ephraïm.

THAMNIDION, s. m. Bot. Genre de champignons réuni aux moisissures.

THAMNITIQUE, n. pr. f. Géogr. anc. Province de la Galilée, au S. Les Romains l'unirent à la Judée.

THAMNODYNASTE, s. m. (du gr. θάμνος, arbrisseau; δυναστής, maître). Zool. Genre de reptiles ophidiens.

THAMNOMYCE, s. m. (du gr. θάμνος, arbrisseau; μύκης, champignon). Bot. Genre de champignons.

THAMNOPHILE, s. m. (du gr. θάμνος, arbrisseau; φίλος, ami). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

THAMNOPHILIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un thamnophile. — THAMNOPHILIDES, s. m. pl. Famille de coléoptères. On dit aussi *thamnophilin*, *ine*.

THAMNOPHORE, s. m. (du gr. θάμνος, arbrisseau; φορός, qui porte). Bot. Genre d'algues marines.

THAMUS, n. pr. m. (pr. *tamuce*). Myth. Nom phénicien d'Adonis. — s. m. Chron. Nom d'un mois des Juifs, qui était le quatrième de leur année sacrée et le dixième de leur année civile.

THANACÉ, n. pr. f. Temps hér. Fille de Mégessarès et mère de Cinyras.

THANASIME, s. m. (du gr. θανάσιμος, qui donne la mort). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

THANATOS, n. pr. m. (pr. *tanatôce*) (en gr. Θάνατος). Myth. gr. La Mort personnifiée comme un dieu.

* **THANE**, s. m. Hist. Titre donné par les Anglo-Saxons au chef d'un canton. Il y avait les *thanes royaux*, seigneurs possédant des fiefs qui relevaient immédiatement du roi, et les *thanes ordinaires* ou *inférieurs*, seigneurs qui rendaient eux-mêmes la justice à leurs tenanciers.

THANET, n. pr. m. Géogr. Ile d'Angleterre, dans le comté de Kent, formée par l'embouchure de la Tamise et les deux bras de la Stour; 16 kil. sur 12. 20,000 hab.

THANN, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-lieu de canton, dép. du Haut-Rhin, sur la Thur. 5,086 hab. Filatures de coton, toiles peintes, produits chimiques.

THAON, n. pr. m. Myth. gr. Un des géants qui voulurent escalader le ciel.

THAPSAQUE, n. pr. f. Myth. anc. Ville de la Palmyrène, sur l'Euphrate, la dernière de l'empire de Salomon du côté du N.-E.

THAPSE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Afrique, en Byzacène, à l'E., célèbre par la victoire décisive que César y remporta sur Métellus Scipion, Pétréius et Juba, 46 av. J. C.

THAPSIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une thapsie. — THAPSIÉES, s. f. pl. Tribu de plantes ombellifères.

THAPSIPHAGE, adj. des 2 g. (du lat. *thapsus*,

bouillon blanc, et du gr. φάγω, je mange). Zool. Qui vit sur le bouillon blanc : *Insecte thapsiphage*

THAPSOÏDE, adj. des 2 g. (du lat. *thapsus*, bouillon blanc, et du gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble au bouillon blanc.

THAPSUS, s. m. (pr. *tapeçuce*). Bot. Nom scientifique du bouillon blanc.

THARANDITE, s. f. Minér. Variété de dolomie spathique.

THARGUM, s. m. V. TARGUM, au Dict.

THAROPS, n. pr. m. Temps hér. Roi de Thrace, père d'Œagre et aïeul d'Orphée,

THARSIS, n. pr. m. V. TARSIS, au Compl.

THARTHACH, n. pr. m. (pr. *tartak*). Myth. Nom d'une idole des Hévéens, qui, selon le livre des Rois, était un homme à tête d'âne.

THARU, s. m. Zool. Autour du Chili.

THASIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la ville de Thasos. — Qui appartient à cette île ou à ses habitants. — Myth. *Hercule thasien*, nom sous lequel Hercule était adoré, non-seulement à Thasos, mais à Tyr et à Olympie.

THASO, n. pr. f. Géogr. Ile de la Turquie d'Europe, sur la côte de la Roumélie; 28 kil. sur 20.

THASOS, n. pr. m. (pr. *tazoce*). Temps hér. Fils d'Agénor, ou de Neptune et de Cilix. Il fut envoyé à la recherche d'Europe, et s'établit dans l'île de Thasos. — Géogr. anc. Ile de la mer Égée, peu éloignée de la côte de Thrace, célèbre par ses vins. Aujourd'hui *Thaso*.

* **THAU**, s. m. Géogr. Nom d'un étang situé en France, dans le département de l'Hérault; il s'étend le long des côtes de la Méditerranée depuis Agde jusqu'aux limites du département du Gard; 65 kil. de long.

THAUMANTIADE ou **THAUMANTIDE**, n. patr. Myth. gr. Surnom d'Iris, fille de Thaumas.

THAUMAS, n. pr. m. (pr. *taumâce*). Myth. gr. Fils de Pontos et de Ghé, époux d'Électre, père d'Iris et des Harpies. — Un des Centaures.

THAUMASIE, s. f. Bot. Genre d'algues marines.

THAUMASIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une thaumasie. — THAUMASIÉES, s. f. pl. Famille d'algues marines.

THAUMASION, n. pr. m. Géogr. anc. Montagne d'Arcadie. Quelques auteurs ont prétendu que Jupiter était né sur le *mont Thaumasion*.

THAUMATURGIE, s. f. Pouvoir des thaumaturges. V. THAUMATURGE, au Dictionnaire.

THAUMATURGIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la thaumaturgie.

THAUME, s. f. Agric. Espèce de faulx à long manche.

THAZARD, s. m. Zool. Espèce de poisson.

* **THÉ**, s. m. Bot. On appelle : *Thé d'Amérique*, la capraire. — *Thé du Chili*, le psoralier. — *Thé d'Europe*, la véronique. — *Thé de France*, la sauge, la mélisse officinale. — *Thé du Mexique*, l'ansérine. — *Thé des Norwégiens*, la ronce du Nord. — *Thé de Simon Paoli*, le galé. — *Thé du Paraguay*, le psoralier, l'érytroxyle, le maté. — *Thé des Suisses* ou *thé suisse*, le faltrank, mélange de plusieurs plantes aromatiques qui croissent naturellement sur les Alpes. — *Thé des sultanes*, le serkis. — Comm. *Thé vert* se dit par opposition à *thé noir*, ou *thé bou*. Les principales variétés du thé vert sont le *thé hyswen*, le *thé perlé*, le *thé poudre à canon*, le *thé tchoulan*. Celles du thé noir sont le *thé soutchong* et le *thé peko*.

THÉ. Mus. anc. Selon quelques auteurs, une des syllabes dont les Grecs se servaient pour solfier. D'autres écrivent *thi*.

THÉA, n. pr. f. Myth. gr. Titanide, fille d'Uranus et de Ghé : elle épousa son frère Hypérion, et en eut Hélios, Séléné et Éos. — Une des Océanides. On dit aussi *Théia* ou *Thia*.

THÉACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au thé. — THÉACÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre thé.

THÉAGÈNES, n. pr. m. Temps hér. Athlète que les Thasiens adoraient comme un dieu, et dont la statue opérait différents prodiges.

THÉAKI, n. pr. m. V. ITHAQUE, au Compl.

THÉAMIDÈS, s. m. Ant. Pierre à laquelle les anciens attribuaient une vertu contraire à celle de l'aimant, c'est-à-dire la vertu de repousser le fer.

THÉANO, n. pr. f. Temps hér. Une des Danaïdes, épouse de Phantès. — Épouse de Métaponte, roi d'Icarie. — Fille de Cisséus, femme d'Anténor, et prêtresse de Minerve à Troie. — Troyenne, femme d'Amycus et mère de Mimas.

THÉARIOS, adj. m. (pr. *teariloce*). Myth. gr. Surnom d'Apollon. On disait aussi *théorios*.

THÉATE ou **TÉATE**, n. pr. m. V. TÉATE, au Compl.

* **THÉATIN, INE**, s. Comm. relig. Membre d'une congrégation de clercs réguliers fondée en 1524 par J.-P. Caraffa, évêque de Chieti, autrefois *Théate* ou *Téate*. Les religieuses de cet ordre reconnaissaient pour fondatrice Ursule Benincasa, morte en 1618. On les distinguait en *théatines de la Conception* et *théatines de l'Ermitage*.

THÉÂTRIFIÉ, ÉE, adj. Néol. Qui est habitué au théâtre, identifié avec le théâtre. Ce mot a été créé par Le Sage.

* **THÉBAÏDE**, n. pr. f. Géogr. anc. Région de l'Égypte méridionale qui avait *Thèbes* pour capitale. C'est dans la *Thébaïde* qu'ont résidé les rois des plus anciennes dynasties des rois d'Égypte : elle était fameuse par les déserts qui l'environnent à l'E. et à l'O., déserts où vécurent les premiers ermites et anachorètes chrétiens. — s. f. Se dit fig. d'un désert, d'une solitude profonde. — Philol. Titre d'un poëme épique composé par Stace, et qui a pour sujet la guerre entre les fils d'Œdipe, Étéocle et Polynice. — adj. f. Surnom d'Andromaque, qui était de Thèbes en Cilicie.

* **THÉBAIN, AINE**, adj. et s. Hist. anc. *Dynastie thébaine*, se dit des dynasties des rois d'Égypte qui résidèrent à Thèbes, et qui sont : la 11[e], la 12[e], la 13[e], la 15[e], la 16[e], la 18[e], la 19[e] et la 20[e]. — *Légion thébaine* ou *thébéenne*, légion romaine toute composée de chrétiens, et commandée par saint Maurice : elle se laissa massacrer plutôt que de sacrifier aux idoles. Cet évènement se passa sous Dioclétien. On ne sait si cette légion tirait son nom de la Thèbes d'Égypte ou de la Thèbes de Grèce. V. plus loin le mot THÈBES.

THÉBARMAÏ, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de Médie, patrie du second Zoroastre. Auj. *Ourmia*.

THÈBE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Cilicie. V. plus loin le mot THÈBES.

THÉBÉ, n. pr. f. Temps hér. Fils d'Asope ou Asopus, et de Métope ou Méthone. V. THÈBES, au Dict. — Fille de Jupiter et d'Iodamé : elle épousa Ogygès et en eut Cadmus et Thalsinie.

THÉBÉEN, ENNE, adj. Géogr. anc. Qui appartient à Thèbes ou aux Thébains. Il n'est usité que dans cette express. : *Légion thébéenne*. V. plus haut le mot THÉBAIN.

* **THÈBES**, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Haute-Égypte, sur les deux rives du Nil, fut fondée à une époque reculée, mais inconnue. Sa vaste enceinte percée de cent portes, ses monuments gigantesques, sa position qui la rendait l'intermédiaire de l'Afrique centrale et de l'Égypte, et ses autres avantages, lui avaient donné une importance bien comprise par les premiers rois d'Égypte, qui en avaient fait le siége de leur empire. Elle céda plus tard son titre de capitale à Memphis, mais elle n'en resta pas moins le ch.-lieu de la Thébaïde et la ville la plus considérable de l'Égypte entière. Dans le VI[e] siècle avant l'ère chrétienne, Cambyse la dévasta; plus tard les Ptolémées la livrèrent au pillage; les Romains continuèrent l'œuvre de destruction, et les Arabes l'achevèrent. Aujourd'hui, les misérables villages de *Lougsor* et de *Karnak*, à droite, de *Médinet-Abou* et de *Kournah* à gauche, sont épars au milieu des ruines de *Thèbes*. Ces restes magnifiques couvrent un espace de 50 kil. de circuit, et offrent plusieurs palais, des obélisques, des colonnes, des statues, etc. On dit souvent *Thèbes aux cent portes*, pour distinguer cette ville de la suivante. — Ville de la Grèce ancienne, capitale de la Béotie, vers l'E., sur l'Ismène. Fondée vers 1580 av. J.-C. par Cadmus ou par Ogygès, elle est célèbre, dans les temps fabuleux, par les aventures tragiques de Laïus, d'Œdipe, et de ses enfants. Royaume d'abord jusqu'en 1126, elle devint ensuite république en 1092; plus tard, subjuguée par les Lacédémoniens, elle fut affranchie par Pélopidas et Épaminondas, qui lui assurèrent la prépondérance dans la Grèce, à la suite des batailles de Leuctres et de Mantinée. La guerre sacrée amena bientôt sa décadence. Philippe la soumit, et, pour la punir d'une révolte, Alexandre la détruisit entièrement, à l'exception cependant de la maison de Pindare. Rebâtie ensuite par Cassandre, elle ne reprit aucune importance. Auj. *Thiva*. — Ville de Thessalie, dans la Phthiotide. — Ville de Palestine, dans la demi-tribu occidentale de Manassé. — Ville de Cilicie, au S.-E. de la Troade. Patrie d'Andromaque. Quelques-uns écrivent *Thèbe* sans s. On l'appelait aussi *Hypoplacie*.

THÉCACORE, s. f. Bot. Plante de Madagascar, famille des euphorbiacées.

THÉCAPHORE, s. f. (du gr. θήκη, boîte; φορός, qui porte). Bot. Petit support d'un seul carpelle.

THÉCAPODE, s. m. (du gr. θήκη, boîte; πούς, πόδος, pied). Bot. Nom donné au support du fruit, dans les caryophyllées.

THÉCARIE, s. f. (du gr. θήκη, boîte). Bot. Genre de lichens.

THÉCARIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une thécarie. — THÉCARIÉES, s. f. pl. Famille de lichens.

THÉCIDÉE, s. f. Zool. Genre de coquilles bivalves.

THÉCIDIEN, s. m. (du gr. θήκη, boîte). Bot. Genre de fruit monosperme, à péricarpe sec et adhérent.

THÉCIGÈRE, adj. des 2 g. (du gr. θήκη, boîte, et du lat. *gerere*, porter). Bot. Qui porte les graines.

THÉCOSOME, adj. des 2 g. (du gr. θήκη, boîte; σῶμα, corps). Zool. Qui a le corps enveloppé d'une coquille ou d'un étui. — THÉCOSOMES, s. m. pl. Famille de mollusques.

THÉCOSTOME, adj. des 2 g. (du gr. θήκη, boîte; στόμα, bouche). Zool. Dont le suçoir est enfermé dans une gaine.

THÉCULE, s. f. V. THÈQUE, au Dictionnaire.

THÉE, s. m. Pêche. Se dit, en Provence, du bois de pin bien sec que l'on brûle pour pêcher à la rissole.

THÉELOGIE, s. f. (du lat. *thea*, le thé, et du gr. λόγος, discours). Didact. Histoire du thé.

* **THÉIFORME**, adj. des 2 g. (du lat. *thea*, thé; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble au thé.

THEIL (le), n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Orne. 870 hab.

THÉINE, s. f. Chim. Substance crystalline qu'on retire du thé.

THÉIOTHERMINE, s. f. (du gr. θεῖον, soufre; θερμός, chaud). Chim. Substance glaireuse qu'on trouve dans les eaux thermales.

THEISS, n. pr. m. Géogr. Rivière de Hongrie; elle sort des monts Carpathes et se jette dans le Danube, à 32 kil. de Pétervaradin. Cours, 1,000 kil.

THÉIT, s. m. Gramm. Nom de la neuvième lettre de l'alphabet hébraïque; elle correspond au thêta des Grecs. — Comme signe de numération, le *théit* vaut 9.

THÉKUPHE, s. f. Chron. Il se dit, dans le calendrier juif, des quatre points où commencent les quatre saisons : les équinoxes et les solstices.

THÉLACTE, s. m. Bot. Genre de champignons.

THÉLÈME, s. (du gr. θέλημα, volonté). Philol. Nom par lequel Rabelais désigne l'abbaye fondée par Gargantua.

THÉLÉMITE, s. des 2 g. Philol. Religieux, religieuse de l'abbaye de Thélème.

THÉLÈPHE, s. m. Bot. Genre de plantes portulacées.

THÉLÉPHORE, adj. des 2 g. (du gr. θηλή, mamelon; φορός, qui porte). Hist. nat. Qui est chargé de mamelons ou de papilles. — THÉLÉPHORE, s. m. Bot. Genre de champignons.

THÉLÉPHORÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un théléphore. — THÉLÉPHORÉES, s. f. pl. Famille de champignons.

THÉLÉPOGONE, s. f. (du gr. θηλή, mamelon; πώγων, barbe). Bot. Plante graminée des Indes.

THÉLÉPROCTE, adj. des 2 g. (du gr. θηλή, mamelon; πρωκτός, anus). Zool. Qui a l'abdomen globuleux.

THÉLÉSIOGNOSIE, s. f. (du gr. θέλησις, volonté; γνῶσις, connaissance). Didact. Connaissance approfondie des effets de la volonté. Ce mot, et les cinq suivants, appartiennent à la nomenclature scientifique proposée par M. Ampère.

THÉLÉSIOGNOSTIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la thélésiognosie.

THÉLÉSIOGRAPHIE, s. f. (du gr. θέλησις, volonté; γραφή, description). Didact. Description des phénomènes de la volonté.

THÉLÉSIOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la thélésiographie.

THÉLÉSIOLOGIE, s. f. (du gr. θέλησις, volonté; λόγος, discours). Didact. Science qui remonte aux fondements objectifs des vérités morales.

THÉLÉSIOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la thélésiologie.

THÉLIDE, n. patron. Hist. anc. Membre d'une famille noble de Phénicie, qui prétendait descendre de Cadmus et d'Agénor.

THELPHUSE, s. f. Zool. Genre de crustacés décapodes macroures.

THELXINOÉ, n. pr. f. Myth. gr. Une des quatre Muses primitives. Les autres étaient Aœdé, Arché et Mélété.

THELXION, n. pr. m. Temps hér. Roi de Sicyone, fils d'Apis et meurtrier de son propre père.

THELXIOPE, n. pr. f. Myth. gr. Une des Sirènes.

THÉLYDOMYDES, s. m. pl. (du gr. θῆλυς, délicat; μυῖα, mouche). Zool. Tribu d'insectes diptères.

THÉLYGONE, s. m. (du gr. θῆλυς, délié; γωνία, angle). Bot. Genre de plantes chénopodées dont la principale espèce est commune sur les bords de la Méditerranée.

THÉLYMITRE, s. f. (du gr. θῆλυς, délié; μίτρα, ceinture). Bot. Genre de plantes orchidées de la Nouvelle-Hollande.

THÉLYPTÈRE, s. f. (du gr. θῆλυς, délié; πτέρον, aile). Bot. Genre de fougères.

THÉLYRE, s. f. Bot. Genre de plantes de Madagascar, famille des rosacées.

THÉLYTHAMNE, s. m. (du gr. θῆλυς, mince; θάμνος, rejeton). Bot. Arbrisseau du cap de Bonne-Espérance.

THÉMATIQUE, adj. des 2 g. Mus. Qui concerne les thèmes ou motifs musicaux. — *Catalogue thématique*, catalogue des morceaux d'un opéra, dans lequel on indique la première phrase musicale de chaque morceau.

* **THÈME**, s. m. Anc. cout. Se disait, à Liège, d'une demande libellée. — Gramm. Dans la langue sanscrite, on appelle *thème*, la forme pure des noms, forme qui diffère de leur nominatif, et qu'on emploie lorsqu'on veut citer ces noms abstraitement.

THÉMÉLIUCHUS, n. pr. m. (pr. *téméliukuce*) (du gr. θεμέλιος, fondement; ἔχω, garder). Myth. gr. Surnom de Neptune, lorsqu'il présidait à la fondation des villes.

THÉMISCYRE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Cappadoce, au N., à l'embouchure du Thermodon, cap. du royaume des Amazones.

THÉMISTAGORA, n. pr. f. Temps hér. Une des Danaïdes.

* **THÉMISTO**, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Hypsée et femme d'Athamas; en voulant immoler les enfants de sa rivale Ino, elle fit périr ses propres enfants et se tua de désespoir. V. l'article du Dictionnaire, lequel article n'est point à son ordre alphabétique. — Un des noms de Callisto. — Une des Néréides. — s. m. Zool. Genre de crustacés.

THÉMISTONOÉ, n. pr. f. Temps hér. Fille de Céyx et femme de Cycnus.

* **THÉMUDITE**, adj. et s. des 2 g. Hist. or. Nom d'une des tribus que les Arabes nomment perdues, et que Dieu extermina pour leur infidélité. L'article du Dict. est incomplet.

THÉNARDITE, s. f. Minér. Sulfate de soude naturel.

THENÇON, s. m. Anc. t. milit. Espèce de massue ou maillet.

THÈNE, s. m. Zool. Genre de crustacés.

* **THENSES**, s. f. pl. Ant. Forme inusitée. V. TENSA, au Complément.

* **THÉOBROME**, s. m. (du gr. Θεός, Dieu; βρῶμη, nourriture). Un des noms donnés au chocolat. — Nouvelle substance alimentaire. V. le Dict.

THÉOBULÉ, n. pr. f. Temps hér. Amante de Mercure et mère de Myrtile.

THÉOBUTIEN, s. m. Hist. eccl. Membre d'une secte fondée, dans le Ier siècle, par un certain Théobute, dont les doctrines participaient de celles des diverses sectes juives.

THÉOCLYMÈNE, n. pr. m. Temps hér. Fils de Polyphéide, devin habile. Il prédit le retour et la victoire d'Ulysse.

THÉOCRATISER, v. a. Néol. Soumettre à un pouvoir théocratique : *Théocratiser une nation*. Peu usité.

* **THÉODAMAS**, n. pr. m. Myth. gr. Un des géants.

THÉODOSIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Chersonèse Taurique, au S.-E., sur le Pont-Euxin. Auj. *Caffa*.

THÉODOSIEN, IENNE, adj. Hist. Qui appartient à Théodose le Grand ou à Théodose II, son petit-fils. — *Code théodosien*, recueil de lois romaines rendues depuis Constantin; il fut rédigé par l'ordre de Théodose II, promulgué en Orient l'an 438, et introduit en Occident par Valentinien III. — *Loi théodosienne*, se disait, dans la Gaule, de la loi romaine, de même que loi théodoricienne, de celle des Goths. — *Table théodosienne* ou *table peutingérienne*. V. PEUTINGÉRIEN, au Compl. — *Théodosien*, s. m. Hist. eccl. Nom donné aux eutychiens d'Alexandrie, parce qu'ils étaient disciples de Théodose, patriarche de cette ville.

THÉODOTIEN, s. m. Hist. eccl. Disciple du Byzantin *Théodote*, qui vivait au IIe siècle. Cet hérésiarque enseignait que le Verbe n'était ni Dieu ni en Dieu, et que Jésus-Christ n'était qu'un homme.

THÉOGONIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la théogonie : *Système théogonique*.

* **THÉOLOGIE**, s. f. Didact. *Théologie surnaturelle*, celle que nous apprenons par la révélation. — *Théologie positive*, connaissance de l'Écriture sainte et des sentiments des Pères et des conciles. — *Théologie morale*, celle qui donne la connaissance des lois divines pour régler les mœurs. — *Théologie scholastique*, celle qui, par le raisonnement, tire de la révélation la connaissance des choses divines.

* **THÉOLOGIEN**, s. m. Hist. eccl. *Aigle des théologiens*, se dit, par excellence, de saint Jean l'Évangéliste. — *Le second* ou *le jeune théologien*, saint Grégoire de Nazianze. — *Théologien illuminé*, Jean Taulère.

THÉOLOGISME, s. m. Néol. Abus du raisonnement, de la discussion, en matière religieuse. — Par extens. Ergoterie, subtilité.

THÉOLOGIUM, s. m. (pr. *téolojiome*) (du gr. θεός, dieu; λόγος, discours). Ant. Partie de la scène où les dieux paraissaient dans des machines.

THÉOLOGUE, s. m. S'est dit quelquefois pour théologien, surtout en parlant de l'antiquité.

THÉOMANIAQUE, s. des 2 g. Méd. Celui, celle qui est en proie à la théomanie. On dit aussi *théomane*.

THÉOMANIE, s. f. (du gr. θεός, dieu; μανία, folie). Méd. Manie religieuse, folie dans laquelle on se croit Dieu ou inspiré de Dieu.

THÉOMYTHIE, s. f. (du gr. θεός, dieu; μῦθος, tradition). Didact. Système de dogmes antiques, conservés par tradition.

THÉOMYTHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la théomythie.

THÉOMYTHOLOGIE, s. f. (du gr. θεός, dieu; μῦθος, fable; λόγος, discours). Didact. Traité sur les dieux du paganisme, de la fable.

THÉOMYTHOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la théomythologie.

THÉONÉ, s. f. Zool. Genre de polypiers.

THÉONOÉ, n. pr. f. Temps hér. Fille de Protée. On l'appelle aussi Idothée. — Une des filles de Thestor; elle fut enlevée par des pirates et vendue à Icarus, roi de Carie, chez lequel son père Thestor, et sa sœur Leucippe, se retrouvèrent par hasard.

THÉOENIES, s. f. pl. Ant. gr. Fête athénienne en l'honneur de Bacchus. V. le mot suivant.

THÉOENUS, adj. m. (pr. *téo-énuce*) (du gr. θεός, dieu; οἶνος, vin). Myth. gr. Littéral., dieu du vin; surnom de Bacchus.

THÉOPATHIE, s. f. (du gr. θεός, dieu; πάθος, affection). Amour de Dieu.

THÉOPATHITE, s. m. (du gr. θεός, dieu; πάθος, dans le sens de souffrance). Hist. eccl. V. THÉOPASCHITE, au Dictionnaire.

THÉOPHANE, n. pr. f. Temps hér. Fille de Bisaltès, roi de Thrace. Neptune l'enleva, et, pour cacher ce rapt, il la changea en brebis. Elle mit au monde le bélier à toison d'or qui porta Phryxus en Colchide.

* **THÉOPHANIE**, s. f. Hist. relig. Ancien nom de l'Épiphanie. — *Théophanies*, s. f. pl. Ant. gr. Fêtes qu'on célébrait à Delphes en mémoire de l'apparition d'Apollon dans cette contrée.

THÉOPNEUSTE, adj. et s. m. (du gr. θεός, dieu; πνεῦσις, souffle). Ant. gr. Se dit des hommes inspirés, des devins.

* **THÉOPTIE**, s. f. Ant. gr. Apparition d'un dieu, d'une déesse, le jour où l'on célébrait une fête en leur honneur. On écrit aussi *théopsie*.

* **THÉORE**, s. m. Ant. gr. Il se dit particulièrement des sacrificateurs que les Athéniens envoyaient à Delphes.

THÉORÉTIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient, qui a rapport à la théorie. — Philos. *Proposition théorétique*, se dit, dans le kantisme, par opposition à *proposition pratique*, de celle qui détermine seulement ce qui convient à un objet.

* **THÉORIE**, s. f. Ant. gr. Pompe, procession en général. — Députation que les villes grecques envoyaient aux fêtes des dieux dans d'autres villes.

* **THÉORIQUE**, adj. des 2 g. Anc. gr. *Impôt théorique*, celui dont le produit devait être consacré exclusivement aux représentations théâtrales.

* **THÉORISTE**, s. m. Ce mot n'est plus usité. On dit *théoricien*.

THÉRA, n. pr. f. Temps hér. Une des filles de Niobé. — Géogr. anc. *Théra*, une des Cyclades, la plus au S. de toutes. Elle fut occupée par une colonie de Lacédémoniens. Aujourd'hui *Santorin*.

THÉRAGRUS, n. pr. m. (pr. *téragruce*). Temps hér. Fils de Clyménus : il fut tué par sa sœur Harpalice.

THÉRAMÈNE, n. pr. f. Temps hér. Nymphe aimée de Cycnus, et mère d'Astrée.

* **THÉRAPEUTE**, s. m. Hist. relig. Selon Eusèbe, saint Jérôme et d'autres Pères, les thérapeutes, voués à la contemplation et au célibat, étaient chrétiens, et formaient un véritable ordre religieux. C'est Philon qui en fait une secte du judaïsme.

THÉRAPEUTRIDE, s. f. Hist. relig. Se dit des femmes qui suivaient les pratiques des thérapeutes, et vivaient avec ces religieux dans leurs monastères.

THÉRAPHIM, s. m. pl. Hist. sainte. Espèce d'idoles ou d'images dont il est question plusieurs fois dans l'Écriture. Rachel enleva les *théraphim* de son père Laban.

THÉRAPHNATIDIES, s. f. pl. Ant. gr. Fête que l'on célébrait à Téraphné, en Laconie. On dit aussi *thérapnatidies*.

THÉRAPHNÉ, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Laconie, à l'O. de l'Eurotas. Patrie d'Hélène, de Castor et de Pollux. On dit aussi *Thérapné*.

THÉRAS, n. pr. m. (pr. *térâce*). Temps hér. Lacédémonien qui conduisit une colonie dans l'île de Calliste, à laquelle il donna le nom de *Théra*, et où il reçut après sa mort les honneurs héroïques.

THÉRÉE, n. pr. m. Temps hér. Centaure qui fut tué par Hercule près de la caverne de Pholus.

THÉRÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de l'île de Théra. — Qui appartient à cette île ou à ses habitants. V. plus haut THÉRAS.

THÉRÉSIENSTADT, n. pr. m. Géogr. Ville de Hongrie, ch.-l. d'un cercle de même nom. 25,000 hab.

* **THÉRIAQUES**, s. m. pl. Philol. Titre d'un traité sur les bêtes venimeuses, composé par Nicandre de Colophon, au milieu du IIe siècle av. J.-C.

THÉRICLÉEN, adj. m. Ant. rom. Se dit de vases sculptés ou modelés dans le genre de ceux qui avaient été faits par un artiste nommé *Thériclès*. Le Dictionnaire les nomme *thériclées*.

THÉRIDAMAS, n. pr. m. (pr. *téridamâce*). Temps hér. Un des chiens d'Actéon.

THÉRIMAQUE, n. pr. m. Temps hér. Un des fils d'Hercule et de Mégare. Son père le tua dans un accès de fureur.

THÉRITE, n. pr. m. Philol. Nom que Lucien, dans son Histoire véritable, donne à la divinité des habitants du soleil.

THERMA, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de Macédoine, au N. du golfe Thermaïque, auquel elle donnait son nom. On l'appela plus tard *Thessalonique*.

THERMAÏQUE, adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient à Therma ou à ses habitants. — *Golfe Thermaïque*, golfe au N.-O. de la mer Égée, aujourd'hui *golfe de Salonique*. Quelques-uns disent *golfe thermëen*.

THERMANIQUE, adj. des 2 g. (du gr. θέρμη, chaleur). Méd. Qui agit sous l'influence de la température.

THERMANOMÈTRE, s. m. (du gr. θέρμη, chaleur; μανὸς, rare; μέτρον, mesure). Phys. Instrument gradué de manière à faire connaître la pression de la vapeur dans la chaudière d'une machine, en raison de la température.

THERMASTRIS, s. f. (pr. *termacetrice*) (en gr. θερμαστρίς, de θέρμη, chaleur). Ant. Sorte de danse dans laquelle on se livrait à des mouvements très-violents.

* **THERMES**, s. m. pl. Ant. gr. *Fêtes des Thermes*, fête que célébraient les Étoliens. — Géogr. anc. Nom de plusieurs villes grecques, et particulièrement d'une ville de Sicile.

THERMÉSIENNE ou **THERMÉSIE**, adj. Myth. gr. V. THERMÉSIE, au Dictionnaire.

* **THERMIDOR**, s. m. Hist. *Journée du 9 thermidor*, se dit du 9 thermidor an II (27 juillet 1794), jour où Robespierre et ses principaux complices, décrétés d'accusation par la convention, sur la proposition de Tallien, furent arrêtés pour être conduits le lendemain à l'échafaud. — B.-arts.

Style thermidor, genre de décoration lourd et de mauvais goût qui caractérise les édifices construits dans les dernières années de la révolution française.

THERMITAIN, AINE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant d'une ville appelée *Thermes*. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

THERMO-BAROMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne le thermo-baromètre, ou le thermomètre et le baromètre.

THERMODON, n. pr. m. Myth. gr. Dieu fleuve, fils de Pontus et de Thalassa. — Géogr. anc. Petit fleuve de Cappadoce; il baignait les plaines ou campagnes des Amazones, traversait Thémiscyre, leur capitale, et se perdait dans le Pont-Euxin. Aujourd'hui *Thermeh*.

THERMO-ÉLECTRICITÉ, s. f. Phys. Électricité développée par la chaleur.

THERMO-ÉLECTRIQUE, adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport à la thermo-électricité, ou à la chaleur et à l'électricité.

* **THERMOGÈNE**, adj. des 2 g. (du gr. θέρμη, chaleur; γείνομαι, produire). Didact. Qui doit naissance à la chaleur.

THERMOLOGIE, s. f. (du gr. θέρμη, chaleur; λόγος, discours). Didact. Traité de la chaleur.

THERMOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la thermologie.

THERMOMAGNÉTIQUE, adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport au thermomagnétisme.

THERMOMAGNÉTISME, s. m. Phys. Magnétisme développé par la chaleur.

* **THERMOMÈTRE**, s. m. Phys. *Thermomètre de Fahrenheit*, celui dont l'échelle a pour points extrêmes la congélation et l'ébullition du mercure. Sur cette échelle, le point de congélation de l'eau est au 32e degré, et son ébullition au 212e.

THERMOMÉTRIE, s. f. Phys. Mesure de la chaleur. V. THERMOMÈTRE, au Dictionnaire.

THERMO-MULTIPLICATEUR, s. m. Phys. Instrument qui rend sensibles de très-petites quantités de chaleur.

THERMONA, n. pr. f. Myth. lat. Nymphe qui présidait aux eaux chaudes et aux eaux minérales.

THERMOPHILE, adj. des 2 g. (du gr. θέρμη, chaleur; φιλέω, j'aime). Hist. nat. Qui aime la chaleur; qui vit dans les pays chauds.

THERMOPOLE, s. m. (en gr. θερμοπώλης, de θερμός, chaud; πωλέω, vendre). Ant. Espèce de taverne où l'on vendait des boissons chaudes.

THERMOS, s. m. (pr. *termoce*). Ant. Poids d'Égypte et de Judée qui valait deux siliques. On l'appelait aussi *danic*.

THERMOSCOPIE, s. f. Phys. Mesure de la chaleur atmosphérique. V. THERMOSCOPE, au Dict.

THERMOSCOPIQUE, adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport au thermoscope ou à la termoscopie.

THERMOSTAT, s. m. (du gr. θέρμη, chaleur; στάω, je fixe). Phys. Sorte de thermoscope.

THERMUS, n. pr. m. (pr. *termuce*). Géogr. anc. Ville de la Grèce, capitale de l'Étolie.

THERMUTIDE, s. f. Bot. Genre de champignons.

THÉRO, n. pr. f. Temps hér. Fille de Phylas et de Déiphile : elle fut aimée d'Apollon, et en eut Chéron, fondateur de Chéronée.

THÉRON, n. pr. m. Temps hér. Un des chiens d'Actéon. — Guerrier latin d'une taille gigantesque. Il fut tué par Énée.

THERSANDRE, n. pr. m. Temps hér. Fils de Polynice et d'Argia, un des sept épigones. Après le siége de Thèbes, il monta sur le trône. Il alla ensuite au siége de Troie, où il fut tué par Télèphe. — Fils de Sisyphe, roi de Corinthe.

THERSANON, n. pr. m. Temps hér. Un des argonautes, fils du Soleil et de Leuconoé.

THERSILOQUE, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Anténor. Il fut tué par Achille.

* **THERSITE**, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Agrius; il était le plus lâche et le plus laid de tous les Grecs qui vinrent au siége de Troie. Il outrageait sans cesse les chefs de l'armée : s'étant un jour moqué d'Achille, le héros le tua d'un coup de poing. — Il se prend substantiv. au fig. V. l'article du Dictionnaire.

THÉSAURISATION, s. f. Action de celui qui thésaurise.

* **THÉSÉE**, s. m. Astron. Nom de la constellation d'Hercule, ou, selon d'autres, de l'un des Gémeaux. — Zool. Nom donné à un papillon.

THÉSÉENNES, s. f. pl. V. THÉSÉIS, au Dict.

THESEUM, s. m. (pr. *tézéome*). Ant. gr. Temple de Thésée.

THÉSIMÈNE, n. pr. m. Temps hér. Fils de Parthénopée et de la nymphe Clymène; un des épigones.

THESMOPHORE, adj. des 2 g. (du gr. θεσμοφόρος, législateur, législatrice). Myth. gr. Surnom de Bacchus. — Surnom de Cérès et d'Isis.

THESMOPHORION, s. m. Ant. gr. Édifice d'Athènes où l'on élevait aux frais de l'État les jeunes filles qui devaient figurer dans les thesmophories. V. ce mot, au Dictionnaire.

THESPÉSIE, s. f. Bot. Genre de plantes des Deux-Indes.

* **THESPIADE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Thespies. — n. patr. f. Temps hér. Se dit des cinquante filles de Thespius, qu'Hercule rendit toutes mères. — n. patr. m. On le dit aussi des cinquante fils qu'Hercule eut des filles de Thespius. Quelques-uns disent dans ces deux sens : *Thestiade*.

THESPIE, n. pr. f. Temps hér. Fille du fleuve Asopus. Selon quelques auteurs, elle donna son nom à la ville de Thespies.

* **THESPIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Thespies. — Qui appartient à Thespies ou à ses habitants.

THESPIES, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Béotie, au S. et au pied de l'Hélicon. Elle était consacrée aux Muses.

THESPIUS, n. pr. m. (pr. *tècepiuce*). Temps hér. Fils de Teuthras et petit-fils de Pandion : il fut le fondateur et le premier roi de Thespies. Il eut de Mégamède cinquante filles appelées *Thespiades*. Quelques-uns le nomment *Thestius*, d'autres, *Thespis*.

THESPROTIE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de l'Épire, à l'O. d'Ambracie et le long de la mer.

THESPROTIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Thesprotie. — Qui appartient à la Thesprotie ou à ses habitants. — Myth. gr. *Thesprotien*, surnom de Jupiter.

THESPROTUS, n. pr. m. (pr. *tèceprotuce*). Temps hér. Un des fils de Lycaon, roi d'Arcadie. — Roi d'Épire, chez lequel Thyeste se réfugia avec sa fille Pélopie : Atrée, croyant celle-ci fille de Thesprotus, l'épousa.

THESSALIE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de la Grèce, entre la Macédoine au N., l'Épire et l'Acarnanie à l'O., l'Étolie et la Phocide au S., et la mer à l'E. On y trouvait l'Olympe, le Pénée et la fameuse vallée de Tempé. La *Thessalie* se divisait en cinq parties : la *Perrhébie*, la *Pélasgiotide*, l'*Hestiéotide*, la *Thessaliotide* et la *Phthiotide*. Capitale, *Larisse*. — Nommée d'abord *Hémonie*, elle passa, après avoir formé plusieurs États indépendants, sous la domination des rois de Macédoine, et forma ensuite, sous l'empire, une des provinces du diocèse de Macédoine, préfecture d'Illyrie. Aujourd'hui, la *Thessalie* est comprise presque tout entière dans le livah de Tricala.

* **THESSALIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Thessalie. Les *Thessaliens* étaient fourbes, superstitieux et adonnés à la magie. — Qui appartient à la Thessalie ou à ses habitants : *La cavalerie thessalienne était la première de la Grèce*. — Gramm. *Dialecte thessalien*, une des variétés du dialecte éolien.

THESSALIOTIDE, n. pr. f. Géogr. anc. Une des cinq parties de la Thessalie. S'étendait à l'O. et au S.

* **THESSALONICIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Thessalonique. — Qui appartient à Thessalonique ou à ses habitants.

THESSALONIQUE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Macédoine, sur le golfe Thermaïque. Appelée d'abord *Therma*, elle reçut le nom de Thessalonique en l'honneur de Thessalonica, sœur d'Alexandre. Sous les Romains, elle devint la capitale de la province de Macédoine. Ses habitants s'étant révoltés contre Théodose (390), cet empereur en fit massacrer 7,000. Aujourd'hui *Saloniki*.

THESSALUS, n. pr. m. (pr. *tèceçaluce*). Temps hér. Fils d'Hercule et de Chalciope, et père de Phidippus et d'Antippus. — Un des fils de Jason et de Médée : il échappa à la fureur de sa mère, fut élevé à Corinthe et s'empara d'Iolchos. — Fils d'Hémon, qui donna son nom à la Thessalie.

THESTALUS, n. pr. m. (pr. *tècetaluce*). Temps hér. Fils d'Hercule et d'Epicaste.

THESTÉE, n. pr. f. Géogr. anc. Fontaine de Libye, près de laquelle les Cyrénéens remportèrent une victoire sur les Égyptiens.

THESTIADE, n. patron. Temps hér. V. THESPIADE, au Compl. — Se dit de Léda, d'Althée, de Toxée et de Plexippe, enfants de Thestius.

THESTIUS, n. pr. m. (pr. *tèceciuce*). Temps hér. V. THESPIUS, au Compl. — Roi d'Étolie, fils d'Agénor ou de Mars, eut deux fils, Plexippe et Toxée, et trois filles, Althée, Léda et Hypermnestre.

THESTOR, n. pr. m. Temps hér. Fils de l'Argonaute Idmon, et de Laothoé, père de Calchas et de Théoclymène : il eut en outre deux filles, Leucippe et Théonoé.

THESTORIDE, n. patron. Temps hér. Surnom de Calchas, fils de Nestor.

THET, s. m. Gramm. V. THETH, au Compl.

* **THÉTA**, s. m. Cette lettre, dans l'alphabet grec, est une aspirée de l'ordre des dentales, et correspond à notre groupe *th*. — Comme signe numéral, elle vaut 9 avec l'accent supérieur à droite, et avec l'accent supérieur à gauche, 3,000. — Dans un autre système de notation, elle vaut 8, et indique le VIIIe chant de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

* **THÈTE**, s. m. (du gr. θετός, adoptif). Ant. gr. Enfant adoptif. — Citoyen de la dernière classe à Athènes. V. l'art. du Dictionnaire.

THETFORD, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Norfolk. 3,500 hab.

THEUMELLE, s. f. Anc. t. milit. Cotte d'armes. On disait aussi *theumule*.

THI. Mus. anc. V. THÉ, au Complément.

THIA, n. pr. f. V. THÉA, au Complément.

THIAN-CHAN, n. pr. m. (c'est-à dire, *monts célestes*). Géogr. Chaîne de montagnes de l'empire chinois, entre le Turkestan chinois au S. et la Dzoungarie au N. Nombreux volcans.

THIARUBÉKESSIS, s. m. Relat. Balayeur des tombeaux et des mosquées, en Perse.

THIASOTE, s. m. Ant. gr. Membre d'un collége de prêtres de Bacchus.

THIASSE, n. pr. m. Myth. scand. Géant, père de Skada.

THIATIS, s. m. (pr. *tiatice*). Chron. Un des mois des Égyptiens.

THIBET, n. pr. m. V. TIBET, au Complément.

* **THIE**, s. f. Zool. Genre de crustacés.

THIÉBEAUTIE, s. f. Bot. Genre de plantes orchidées des Antilles.

THIEBLEMONT, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Marne. 300 hab.

THIEL, n. pr. m. Géogr. Ville de Hollande, dans la province de Gueldre, sur le Wahal. 4,100 hab.

THIEL, n. pr. m. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre occidentale. 10,000 hab. Patrie d'Olivier le Daim.

THIÉRACHE, n. pr. f. Géogr. Ancien petit pays de France, dans la Picardie, est aujourd'hui compris dans le nord du département de l'Aisne. Son ch.-l. était *Guise*.

* **THIÉRACHIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. Habitant de la Thiérarche. — Qui appartient à la Thiérache ou à ses habitants.

THIKIDES, s. m. pl. Zool. Famille d'animalcules infusoires.

THIMERAIS, n. pr. m. Géogr. Ancien petit pays de France, qui faisait partie du Perche. Son ch.-l. était *Châteauneuf en Thimerais*.

THING, s. m. Hist. Se dit de certains cercles de pierre que l'on trouve au milieu de la campagne, dans les pays du Nord, et où se tenaient les assemblées des nations scandinaves. — On le dit aussi de ces assemblées elles-mêmes.

THIODAMAS, n. pr. m. (pr. *tiodamdce*). Temps hér. Roi des Dryopes, père d'Hylas. V. THÉODAMAS, au Dictionnaire.

THIOIS, OISE, adj. et s. S'est dit pour Allemand. — Linguist. *Le thiois* ou *la langue thioise*, ancienne langue allemande, et particulièrement le dialecte franc.

THIONIDES, s. m. pl. (du gr. θεῖον, soufre). Chim. Famille de corps simples qui renferme le soufre.

* **THIONVILLE**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur la Moselle, et compte 5,680 hab. Place forte. Casernes, etc. Charlemagne y tint deux conciles. Elle appartint successivement aux comtes de Luxembourg, aux ducs de Bourgogne, à la maison d'Autriche et aux rois d'Espagne. Condé la prit aux Espagnols en 1643, et le traité des Pyrénées la donna à la France (1659). Thionville a soutenu en 1792 un siége célèbre contre les émigrés et les Autrichiens. Il fut bombardé par les alliés en 1814 et pris en 1815.

THIRON-LE-GARDAIS, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. d'Eure-et-Loir. 670 hab.

THIRSA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Judée, dans la demi-tribu de Manassé, fut avant Samarie la capitale du royaume d'Israël. On écrit aussi *Thirza*.

THIS, n. pr. m. (pr. *tice*). Géogr. anc. Ville de la Haute-Égypte, au N.-O. d'Abydos, sur un bras dérivé du Nil, ch.-l. d'un nome, mais d'abord capitale d'un État particulier dont Thèbes faisait partie, et où régnèrent les deux dynasties dites *Thinites-Thébaines*, les plus anciennes de l'Égypte (vers 2,500 av. J. C.). Aujourd'hui, elle n'offre pas même des ruines.

THISBÉ, n. pr. f. Temps hér. Amante de Pyrame. V. PYRAME, au Dictionnaire.

THISOA, n. pr. f. Myth. gr. Une des trois nymphes qui prirent soin de l'enfance de Jupiter, sur le Lycée, en Arcadie.

THISRI, s m. Chron. Nom du premier mois de l'année civile des Hébreux, qui était en même temps la septième de leur année religieuse. On écrit moins bien *tisri*. V. TISRI, au Dictionnaire.

THIVA, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume actuel de Grèce, dans la Béotie. 5,000 hab.

THLASPIDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au thlaspi. — THLASPIDÉES, s. f. pl. Famille de plantes cruciféres.

* **THLASPIDIOÏDE**, adj. des 2 g. (du lat. *thlaspidium*, thlaspi, et du gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble au thlaspi.

THLIPSENCÉPHALE, s. m. (du gr. θλίψω, futur, de θλίβω, écraser; ἐγκέφαλη, le cerveau). Anat. Monstre dont le cerveau a été déformé par l'effet de la compression.

THLIPSENCÉPHALIE, s. f. Anat. Monstruosité qui caractérise le thlipsencéphale.

THLIPSENCÉPHALIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit des monstres par thlipsencéphalie

THLIPSENCÉPHALIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la thlipsencéphalie.

THLIPSOMYZE, s. f. Zool. Genre d'insectes diptères.

THO, s. m. Mus. anc. Une des quatre syllabes dont les Grecs se servaient pour solfier.

* **THOA** ou **THOÉ**, n. pr. f. Myth. gr. Une des cinquante filles de Nérée et de Doris. — Une des trois mille filles de l'Océan et de Téthys.

THOAS, n. pr. m. (pr. *todce*). Temps hér. Fils de Bacchus et d'Ariane, et père d'Hypsipyle, qu'il eut de Myrina. Quand les Lemniennes massacrèrent tous les hommes, Thoas fut sauvé par sa fille. — Petit-fils du précédent, fils d'Hypsipyle et de Jason. — Roi de la Chersonèse Taurique; il faisait immoler à Diane tous les étrangers qui abordaient sur ses côtes. — Fils d'Andrémon et de Gorgé, roi de Calydon et de Pleuron. Il alla au siège de Troie.

THOCNUS, n. pr. m. (pr. *toknuce*). Temps hér. Un des fils de Lycaon.

THOÉ, s. f. Zool. Genre de polypiers.

THOLAÏTE, n. patr. Hist. sainte. Descendant de Thola, fils aîné d'Issachar, cinquième fils de Jacob et de Lia.

THOLONIDE, n. patr. Hist. or. Descendant de Tholoun; nom d'une dynastie qui a régné en Égypte et en Syrie depuis l'an 270 de l'hégire jusqu'en 292 (883 à 904 de notre ère).

* **THOLUS**, s. m. Ant. Chapelle construite en forme de rotonde, avec un dôme.

THOMAS (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Une des îles Vierges, dans les Petites Antilles. 6,000 hab. Hautes montagnes. Commerce important. Elle appartient au Danemark. — Ile du golfe de Guinée. 20,000 hab. Ch.-l. *Saint-Thomas*, résidence d'un évêque. Climat chaud et malsain. Sol fertile.

THOMASIE, s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

THOMÉ (SAN-), n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, dans la présidence de Madras. Aux Portugais de 1545 à 1672, puis aux Français; aux Hollandais (1674), enfin aux Anglais (1794). On la nomme quelquefois *Méliapour*.

* **THOMÉEN, ÉENNE**, adj. et s. Hist. relig. Se dit des habitants de Méliapour, que les Portugais trouvèrent attachés à la religion de Jésus-Christ, quand ils arrivèrent dans les Indes, et parmi lesquels on croit que l'Évangile avait été prêché par saint Thomas. V. l'art précéd.

* **THOMISTE**, adj. des 2 g. Il se dit aussi de ce qui appartient à la doctrine de saint Thomas d'Aquin.

THOMISTIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à saint Thomas d'Aquin.

THOMSONITE, s. f. Minér. Minéral qui a été trouvé en Écosse.

THONNIEU, s. m. Anc. cout. Droit que le duc de Bouillon percevait sur chaque tonneau de vin vendu en gros dans ses États.

THONON, n. pr. m. Géogr. Ville des États sardes, dans la Savoie, ch.-lieu de l'intendance du Châblais, sur le lac de Genève. 4,000 hab. Sous l'empire français, *Thonon* a été le ch.-lieu d'arrond. du dép. du Léman.

THOON, n. pr. m. Myth. gr. Un des géants qui escaladèrent le ciel. — Temps hér. Frère de Xanthus, tué comme celui-ci par Diomède. — Égyptien, époux de Polydamna, chez qui séjournèrent Ménélas et Hélène, et qui fit connaître à celle-ci le népenthès. V. ce mot, au Complément.

THOOSA, n. pr. f. Myth. gr. Nymphe, fille de Phorcys et de Céto : Neptune la rendit mère de Polyphème.

THOR, n. pr. m. Myth. scand. Fils aîné d'Odin et de Frigga, était le dieu des combats et des orages. On le représente la couronne sur la tête, une massue ou un sceptre à la main. Le jeudi lui était consacré.

THORA, s. f. (mot hébr. qui signif. *loi*). Nom sous lequel les rabbins désignent le Pentateuque.

THORACANTHE, s. m. (du gr. θώραξ, poitrine; ἄκανθα, épine). Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

THORACIDE, s. m. (du gr. θώραξ, poitrine; εἶδος, ressemblance). Zool. Partie antérieure du corps d'un crustacé.

THORACICO-ABDOMINAL, ALE, adj. Anat. Qui a rapport à la poitrine et au bas-ventre.

THORACIEN, IENNE, adj. Anat. Synonyme de *thoracique*.

* **THORACIQUE**, adj. des 2 g. Anat. *Membres thoraciques*, se dit des deux bras, des deux membres antérieurs, par opposition à *membres abdominaux*.

THORACOZOAIRE, adj. des 2 g. (du gr. θώραξ, poitrine; ζῶον, animal). Zool. Se dit des animaux chez lesquels prédominent les organes de la poitrine. — Il est aussi subst.

THORALE, adj. f. Chirom. Se dit de la ligne qui traverse la paume de la main parallèlement à l'hépatique. On la nomme aussi *ligne mensale* ou *ligne de Vénus*.

THORANUS, n. pr. m. (pr. *toranuce*). Myth. celt. Dieu des anciens Bretons. V. TARANUS, au Compl.

THORACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une thorée. — THORACÉES, s. f. pl. Famille de plantes cryptogames.

THOREMANETH, s. m. (littéral., *lune de Thor*). Chron. Nom du mois de janvier, chez les anciens habitants de la Suède, et du mois de mars, chez les Danois.

THORENBOURG, n. pr. m. Géogr. Ville de Transylvanie, ch.-lieu du comté de même nom. 8,000 hab. Aux environs mines de sel. On la nomme aussi *Thorda*.

THORICO-POTASSIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel thorique, combiné avec un sel potassique.

THORICTIDE, s. m. Zool. Genre de reptiles sauriens.

THORIGNY, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-lieu de canton, dép. de la Manche. 2,350 hab. Commerce de volaille. Patrie de Brébeuf.

THORIQUE, adj. m. Chim. Se dit de l'oxyde de thorium, et des sels que cet oxyde produit.

THORIUM, s. m. (pr. *tòriome*). Chim. V. THORINIUM, au Dictionnaire.

THORN, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Prusse orientale, sur la Vistule. 11,000 hab. Draps. Savon renommé. Pain d'épice, etc. En 1466, il fut conclu à *Thorn* un traité de paix par lequel l'ordre teutonique se reconnut vassal de la Pologne. Patrie de Copernic.

THORNAX, n. pr. f. Temps hér. Épouse d'Iapet et mère de Buphagus. — Géogr. anc. Montagne du Péloponèse.

THOTH ou **THÔT**, n. pr. m. Myth. Dieu égyptien, présidait à la parole, à l'écriture, aux sciences. On lui attribuait toutes les inventions. Osiris n'était que le disciple de *Thoth*, son envoyé sur la terre. On le représente, tantôt avec la tête de l'ibis, tantôt avec celle du cynocéphale. Pour quelques-uns *Thoth* est l'Hermès des Grecs, l'Hermès trismégiste prétendu inventeur des sciences occultes — Chron. *Thoth* ou *Thôt*, nom du premier mois de l'année solaire des Égyptiens.

THOUET, n. pr. m Géogr. Rivière de France, qui naît dans le dép. des Deux-Sèvres, et tombe dans la Loire près de Saumur. Cours, 120 kil.

THOÛS, n. pr. m. Temps hér. Un des chiens d'Actéon.—Géogr Rivière d'Iran qui naît dans les montagnes du Khoraçan et tombe dans le golfe du Balkan (mer Caspienne), après un cours de 500 kil. — Ancienne capitale du Khoraçan, sur le Thoûs, détruite par les Tartares. C'est là que mourut Haroun-al-Raschid.

* **THRACE**, n. pr. f. Géogr. anc Contrée de l'Europe, entre le mont Hémus au N., la Macédoine à l'O., la mer Egée et la Propontide au S., et le Pont-Euxin à l'E. Ses divisions et ses limites ne furent jamais bien arrêtées chez les anciens : ses différentes parties prenaient le nom des peuplades qui les habitaient. Sur le littoral, étaient plusieurs villes ou colonies grecques intermédiaires du commerce entre la Thrace et la Grèce. Patrie d'Orphée et de Linus. — On étend quelquefois le nom de *Thrace* à la Dacie et à la Mésie.— La *Thrace*, peuplée à une époque reculée par des émigrations venues tant de l'Asie que de l'Europe, paraît avoir reçu quelque civilisation des colonies qui s'y établirent alors Vers le VI[e] et le V[e] siècle av. J. C., elle forma un État indépendant gouverné par des rois. Plus tard, elle fut conquise par Philippe et Alexandre. A la mort de ce dernier, elle recouvra sa liberté. Quelque temps après, envahie par les Gaulois, elle fut délivrée de ces étrangers par un descendant de ses anciens rois, Senthès, qui les extermina. La dynastie de ce prince régna jusqu'à Vespasien, qui fit de la *Thrace* conquise une province romaine. Sous Adrien, la *Thrace*, devenue une des onze grandes divisions de l'empire, comprenait six provinces. La première et la plus importante garda le nom particulier de *Thrace*. Sous Constantin, elle forma un des six diocèses de la préfecture d'Orient. La *Thrace* forme aujourd'hui la partie orientale de la Romélie, et se trouve comprise dans le pachalik d'Andrinople. — *Bosphore de Thrace*, détroit resserré entre la Thrace et l'Asie-Mineure. Il faisait communiquer la Propontide avec le Pont-Euxin. Aujourd'hui *canal de Constantinople*. — *Chersonèse de Thrace*. V. CHERSONÈSE, au Complément. — Poétiq. *Le chantre de Thrace*, Orphée.

* **THRACE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de la Thrace. Les *Thraces* étaient célèbres par leur courage, leur férocité et leur intempérance. — *Boire à la thrace*, se disait prov. chez les anciens pour boire immodérément, ou boire beaucoup d'un seul trait. — Ant. rom. *Thrace*, gladiateur qui combattait ordinairement contre le mirmillon. V. l'art. du Dictionnaire.

THRACIE, n. pr. f. Temps hér. Fille de Parthénope et de Mars, de Titan ou de l'Océan. — s. f. Zool. Genre de coquilles bivalves.

THRASCIAS ou **THRACIAS**, s. m. V., au Dictionnaire, THRASICAS, qui est une faute typographique.

THRASIUS, n. pr. m. (pr. *traziuce*). Temps hér. Devin célèbre, qu'on appelle plus ordinairement *Phrasius*. V. THRASÉAS ou THRASIUS, au Dict.

THRASSA, n. pr. f. Temps hér. Mère de Polyphonte. V. ce mot, au Complément.

THRASYMÈDE, n. pr. m. Temps hér. Fils de Nestor et d'Anaxibie : il alla au siège de Troie avec son père. — Aurige de Sarpédon, tué par Patrocle.

THRASYMÈNE, n. pr. m. Géogr. anc. V. TRASIMÈNE, au Dictionnaire.

THRAX, n. pr. m. Temps hér. Fils de Mars et de Nériène. Selon quelques auteurs, il donna son nom à la Thrace.

THRÉNODE, s. des 2 g. Ant. gr. Chanteur ou chanteuse, pleureur ou pleureuse, employé dans les funérailles. V. THRÉNODIE, au Dict.

THREPSIOLOGIE, s. f. (du gr. θρέψις, nourriture; λογος, discours). Didact. Science qui traite des divers moyens de nourrir les animaux domestiques. Ce mot appartient à la classification de M. Ampère.

THREPSIOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la threpsiologie.

THRÉSIPPUS, n. pr. m. (pr. *trézip-puce*). Temps hér. Fils d'Hercule et de la Thespiade Panope.

THRIAMBOS, adj. m. (pr. *trianboce*) (du gr. θρίαμβος, triomphe). Myth. gr. Un des surnoms de Bacchus.

THRIPOPHAGE, adj. des 2 g. (du gr. θρίψ, vermisseau; φαγω, je mange). Zool. Qui vit de petits vers et d'insectes.

THRIPSIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un thrips. V. ce mot, au Dict. — THRIPSIDES, s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères.

THRIXSPERME, s. m. (du gr. θρίξ, cheveu; σπέρμα, semence). Bot. Plante orchidée de la Cochinchine.

THRONIUM, n. pr. m. (pr. *troniome*). Géogr. anc. Ville de Grèce, capitale de la Locride épicnémidienne. — Ville de l'Abantide, en Épire.

THRYO, s. m. Ant. gr. Fête en l'honneur d'Apollon. On écrit quelquefois *Thrio*.

THRYPTOCÉRATÉ, ÉE, adj. (du gr. θρύπτω,

briser; κέρας, corne). Zool. Qui à les antennes comme brisées. — THRYPTOCÉRATÉS, s. m. pl. Famille d'insectes diptères.

THUARÉE, s. f. Bot. Genre de plantes de Madagascar, famille des graminées.

THUÉRIS, n. pr. f. (pr. *tuérice*). Myth. égyp. Amante de Typhon.

THUG, s. m. Relat. Se dit de certaines hordes pillardes de l'Indoustan, qui immolent à leurs dieux tous les étrangers qu'ils rencontrent. Les Anglais en ont déjà détruit un grand nombre. Les *thugs* s'appellent aussi *phanségars* ou *étrangleurs*.

THUIN, n. pr. m. Géogr. Ville de Belgique, dans le Hainaut, sur la Sambre. 3,000 hab. Marceau la prit sur les Autrichiens en 1793.

THUISTON, n. pr. m. Myth. celt. Dieu des Germains, fils de la Terre. Il a plusieurs analogies avec Pluton.

THULÉ, n. pr. m. Géogr. anc. Ile ou terre qui était le point le plus septentrional que connussent les anciens. On l'a tour à tour placée dans les parages des Shetland, dans ceux de l'archipel des Færoë, dans la Scandinavie et même dans l'Islande. La première de ces opinions est la plus probable.

THULITE, s. f. Minér. Minéral de Norwège.

THUMITE, s. f. Minér. Un des noms de l'axinite.

THUMMIM, s. m. Hist. sainte. Partie ou ornement du pectoral ou rational du grand sacrificateur des Juifs.

THUMOS, s. m. (pr. *tumôce*) (en gr. θυμός). Philos. Nom que les philosophes platoniciens donnent au siège des passions intermédiaires entre l'amour du bien absolu et les appétits animaux.

THUN, n. pr. m. Géogr. Ville de Suisse, dans le canton de Berne, sur l'Aar, près de la sortie du lac de Thun. 3,600 hab. — *Lac de Thun*, lac de Suisse, traversé par l'Aar, qui le met en communication avec celui de Brienz. 18 kil. sur 4.

THUR, n. pr. m. Géogr. Rivière de Hongrie, affluent de la Theiss. Cours, 140 kil. — Rivière de Suisse, naît dans le canton de Thurgovie, et se jette dans le Rhin près de Schaffhouse, après un cours de 100 kil.

* THURAIRE, adj. des 2 g. (en lat. *thurarius*, de *thus*, encens). Ant. rom. Qui se compose d'encens : *Offrande thuraire.* — *Flûte thuraire*, celle dont on jouait pendant les sacrifices où l'on n'offrait que de l'encens.

THURARIE, s. f. (du lat. *thus, thuris*, encens). Bot. V., au Dictionnaire, THURAIRE, forme inusitée.

THURÈCLE, s. m. Anc. t. milit. Tour de fortification.

THURGOVIE, n. pr. f. Géogr. Un des cantons de la confédération suisse, entre le grand-duché de Bade au N., les cantons de Zurich à l'O., de Saint-Gall au S., et le lac de Constance au N.-E. Pop., 84,300 hab., dont un quart seulement catholiques; le reste, reformés. Ch.-l. *Frauenfeld*. Sol montagneux, mais généralement fertile. Bétail. Manufactures de toiles. Le *canton de Thurgovie* occupe le 17ᵉ rang dans la confédération, où il a pris place en 1798. La constitution est démocratique.

THURGOVIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de Thurgovie. — Qui appartient à la Thurgovie ou à ses habitants.

* THURIFÉRAIRE, s. m. Néol. Il se dit quelquefois fig. pour flatteur, louangeur : *Les thuriféraires du pouvoir*.

THURINGE, n. pr. f. Géogr. Ancien pays d'Allemagne, compris aujourd'hui dans les duchés de Saxe-Cobourg, de Saxe-Gotha, de Saxe-Meiningen et de Saxe-Weimar. Il tire son nom des *Thoringes* ou *Thuringiens*, tribu de Wisigoths qu'Adelung croit être les mêmes que les Hermondures, et qui s'y fixèrent au vᵉ siècle après J. C. L'État fondé par ces barbares, qui prit le nom de *royaume de Thuringe*, se composait de la Thuringe proprement dite, de la Saxe, de la Franconie, de la Hesse, du Haut-Palatinat, et peut-être d'une partie de la Bohême, de la Lusace et de la Moravie. *Schneidigen* en était la capitale. Il fut détruit, en 530, par les Francs alliés aux Saxons. La portion que Thierri, fils de Clovis, garda pour lui-même, forma la Franconie. Le reste fut réuni à la Saxe ou occupé par les peuples slaves. Au xᵉ siècle, on trouve un *margraviat*, un *landgraviat* et un *comté de Thuringe*, établis sous Othon II (970) : le premier s'éteignit en 990; les deux autres, après s'être réunis en 1130, furent annexés à la Misnie en 1247, et en suivirent les destinées.

THURINGERWALD, n. pr. m. (c'est-à-dire, *forêt de Thuringe*). Géogr. Chaîne de montagnes boisées de l'ancienne Thuringe, fait aujourd'hui partie de la confédération germanique. Point culminant, le Gross-Beer. 994 m. de hauteur.

* THURINGIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de l'ancienne Thuringe. — Qui appartient à la Thuringe ou à ses habitants.

THURIUM, n. pr. m. (pr. *turiome*). Géogr. anc. Ville grecque de Lucanie, sur la frontière du Brutium, bâtie l'an 444 av. J. C., à l'aide d'une colonie d'Athéniens, près des ruines de Sybaris. V. SYBARIS, au Complément.

THURIUS, n. pr. m. (pr. *turiuce*). Temps hér. Géant qui fut vaincu par Hercule.

THUSCIE, n. pr. f. Géogr. anc. V. TUSCIE, au Complément.

THYA, n. pr. f. Temps hér. Fille du fleuve Céphyse, amante d'Apollon. — *Thya* ou *Thyia*. V. THYIA, au Dictionnaire.

THYAMIS, n. pr. m. Géogr. anc. Fleuve d'Épire, affluent de la mer Ionienne. Aujourd'hui *le Calamas*.

THYATIRE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Mysie, au N., sur le Lycus.

THYELLA, n. pr. f. Myth. Nom d'une des Harpies.

THYÉNÉ, n. pr. f. Myth. Une des nymphes Dodonides.

THYESTIADE, n. patr. Temps hér. Se dit d'Égisthe, fils de Thyeste.

THYLACINE, s. m. Zool. Espèce de sarigue.

THYLACITE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

THYMALLE, s. m. Zool. Espèce de saumon.

THYMBER, n. pr. m. Temps hér. Fils de Daucus et frère de Laride, tué en même temps que celui-ci par Pallas, fils d'Évandre.

THYMBRÉE, n. pr. m. Géogr. anc. Lieu de Phrygie, au S.-E. d'Ipsus, où Crésus perdit contre Cyrus (548 av. J. C.) une bataille décisive. — Ville de Troade, où Apollon avait un temple célèbre.

THYMBRÉUS, adj. m. (pr. *tinbré-uce*). Myth. Surnom d'Apollon, qui avait un temple à Thymbrée, dans la Troade. — n. pr. m. Temps hér. Un des fils de Lycaon. — Ami de Dardanus et fondateur de Thymbrée.

THYMBRIS, n. pr. m. (pr. *tinbrice*). Géogr. anc. Rivière de Phrygie, affluent du Sangarius. Auj. *le Pursek*.

THYMÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au thym. — THYMÉES, s. f. pl. Tribu de plantes labiées.

* THYMÉLÉ, s. m. (en gr. θυμέλη). Ant. gr. Autel, et par extens., temple. — Espèce d'estrade qui se trouvait au devant et au milieu du proscénium des théâtres grecs, et où se plaçaient les musiciens pour guider les évolutions des chœurs qui se faisaient dans l'orchestre. La définition du Dictionnaire est incomplète et même inexacte. — Palais des prytanes, à Athènes.

THYMÉLÉES, s. f. pl. Bot. Famille de plantes.

* THYMÉLICIEN, s. m. Littér. anc. Pied de vers composé d'une longue, trois brèves et une longue.

THYMÉLIES, s. f. pl. Ant. gr. V. THYMÉLES, au Dictionnaire.

* THYMIAMATES, s. m. pl. (en gr. θυμίαμα, de θυμιάω, brûler des parfums). Ant. gr. Offrande d'encens. — Parfums qu'on employait dans une cérémonie magique.

THYMIATÉRION, s. m. (en gr. θυμιατήριον, de θυμιάω, parfumer). Ant. gr. Sorte de coffre dans lequel on mettait l'encens pour les sacrifices. — Cassolette.

THYMIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *thymus*, thym; *flos, oris*, fleur). Bot. Dont les fleurs ressemblent à celles du thym.

THYNE, s. et adj. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple thrace qui s'établit dans l'Asie-Mineure, et donna son nom à la Bithynie. On dit aussi *Thynien, ienne*.

THYNIADE, adj. et s. f. Myth. Se dit des nymphes de Bithynie, qui enlevèrent Hylas.

THYNIAS, n. pr. f. (pr. *tiniâce*). Géogr. anc. Ville de Thrace, sur le Pont-Euxin, bâtie par les Thynes. Auj. *Aïnada*.

THYNNOCÉPHALES, s. m. pl. (du gr. θύννος, thon; κεφαλή, tête). Philol. Nom par lequel Lucien, dans son *Histoire véritable*, désigne les habitants de la baleine par laquelle il est englouti.

THYNNUS, n. pr. m. (pr. *tin-nuce*). Temps hér. Un des deux fils de Phinée et de Cléopâtre.

THYONE, s. f. Zool. Genre d'holothuries.

THYONÉ, n. pr. f. Myth. gr. Nom sous lequel Sémélé, mère de Bacchus, fut reçue parmi les dieux.

THYONÉUS, n. pr. m. (pr. *tionéuce*). Myth. gr. Un des noms de Bacchus, fils de Thyoné ou Sémélé. — Fils de Bacchus et aïeul d'Hypsipyle. V. THOAS, au Complément.

THYOURRE, s. m. Zool. Nom donné au centropome, vulgairement nommé *loup de mer*.

THYRÉ, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de Messénie, au S.-E. de Messène. Aujourd'hui *Tyros*.

THYRÉAL, s. m. Zool. Un des os branchiaux des poissons.

THYRÉE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Cynurie, dans l'Argolide. — Ville d'Arcadie, entre Hypsunte et Parorée.

THYRÉUS, adj. m. (pr. *tiréuce*) (en gr. θυραῖος, de θύρα, porte). Myth. gr. Surnom d'Apollon, protecteur des portes. — n. pr. m. Temps hér. Fils de Lycaon, fondateur de *Thyré*. — Fils d'Œnée et d'Althée.

THYRIA, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Amphinomus, amante d'Apollon, et mère de Cycnus. On l'appelle encore *Hyria*.

THYRSAGÈTES, n. pr. m. pl. Géogr. anc. Nom d'une nation indépendante qui habitait les bords du Tanaïs. On dit aussi *Thyssagètes*.

THYRSANTHE, adj. des 2 g. (du gr. θύρσος, thyrse; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a les fleurs en thyrse.

THYRSIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *thyrsus*, thyrse; *flos, oris*, fleur). Bot. Synonyme de *thyrsanthe*.

THYRSANOMITRION, s. m. Bot. Genre de mousses.

* THYSANOURE, adj. des 2 g. (du gr. θύσανοι, franges; οὐρά, queue). Zool. Dont la queue se termine par des filets.

THYSANOURIFORME, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un insecte thysanoure.

THYSSAGÈTES, s. m. pl. V., plus haut, THYRSAGÈTES.

TI. Chim. Abréviation qui signifie *titane*.

TIARANTE, n. pr. m. Géogr. anc. Fleuve de Scythie, qui se jetait dans l'Ister, au S.-O.

* TIARE, s. f. Zool. *Tiare épineuse*, *tiare papyracée*, *tiare ventrue*, noms de trois variétés de la même coquille.

TIASA, n. pr. f. Myth. gr. Fille de l'Eurotas, qui donna son nom à une petite rivière de Laconie.

TIBALANG, s. m. Relat. Nom de fantômes que les habitants des Philippines croient être les esprits de leurs ancêtres, et qu'ils s'imaginent voir dans le feuillage de certains arbres.

TIBARÉNIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple du Pont, qui habitait non loin de la plaine de Thémiscyre. La principale ville des *Tibaréniens* était *Polémonium*.

TIBBOU, adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple de l'Afrique centrale, dans le Sahara oriental. Les *Tibbous* sont au nombre d'environ 150,000; ils appartiennent à la famille atlantique ou berbère.

TIBÉRIADE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Palestine, en Galilée, sur la côte E. du lac de Génésareth, appelé aussi *lac* ou *mer de Tibériade*. Elle fut fondée, l'an 17 de J. C., par Hérode Antipas, en l'honneur de Tibère. En 1187, Saladin gagna sur les chrétiens la *bataille de Tibériade*, qui fit tomber Jérusalem aux mains des infidèles. — s. f. Philol. Titre d'un traité de Bartholo sur le Tibre en particulier, et en général sur tous les fleuves. — Anc. cout. Topographie, description des lieux.

TIBÉRIEN, IENNE, adj. Néol. Qui porte le caractère de la cruauté, du despotisme, de la défiance, vices principaux de l'empereur Tibère.

TIBÉRIN, INE, adj. (en lat. *tiberinus*, de *Tiberis*, le Tibre). Ant. rom. Qui appartient, qui a rapport au Tibre. — *Tibérine*, adj. et s. Myth. lat. Se dit des nymphes du Tibre. On dit aussi *Tibérinide*.

TIBÉRINUS, n. pr. m. (pr. *tibérinuce*). Myth. lat. Fils de Capys, roi des Albains, qui se noya dans l'Albula, et donna son nom à ce fleuve. Il fut divinisé comme le génie du Tibre.

TIBÉRON, s. m. V. TIBURON, au Complément.

TIBET, n. pr. m. Géogr. Vaste région de l'Asie centrale, qui fait partie des pays tributaires de l'empire chinois. Elle a pour bornes : à l'E. la Chine, au S. l'Inde et le Boutan, et au N. le pays de Khoukhounoor. On la divise en quatre grandes provinces. Pop. évaluée à 6 millions d'hab. Capitale *Lassa*. Climat rigoureux pendant l'hiver, mais tempéré dans les autres saisons. Mines d'or, d'argent, de cuivre, de mercure, de

pierres précieuses, etc. Beaux pâturages. Les principaux animaux du pays sont le daim musqué, le cheval sauvage, le bœuf à queue de cheval, le chameau et surtout la chèvre dite *du Tibet*, dont le duvet sert à fabriquer les châles de cachemire. Les habitants du *Tibet* suivent la religion de Bouddha : le Dalaï-Lama, incarnation vivante de ce Dieu, était autrefois le monarque spirituel et temporel : aujourd'hui, il n'a plus que l'autorité spirituelle : le gouvernement est confié à des généraux chinois. — *Petit Tibet*, une des quatre grandes divisions du Tibet, dans la partie occidentale. Son ch.-l. est *Ladak* ou *Laï*, résidence du radjah qui la gouverne. On écrit aussi *Thibet*.

TIBÉTAIN, AINE, adj. et s. Géogr. Habitant du Tibet. — Qui appartient au Tibet ou à ses habitants. — *Religion tibétaine*, le lamaïsme. V. ce mot, au Compl.— *Langue tibétaine*, langue asiatique qui forme à elle seule une famille particulière. — *Alphabet tibétain*, alphabet dont on se sert dans le Tibet. Il a de grands rapports avec le dévanagari des Indiens. On écrit aussi *Thibétain*.

TIBIAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *tibia*, jambe). Zool. Se dit d'un insecte dont les jambes offrent quelque particularité.

* **TIBIAL, ALE**, adj. Anat. Qui appartient au tibia. — Zool. *Plumes tibiales*, celles qui garnissent les jambes de l'oiseau. — *Tibiales*, s. m. pl. Ant. rom. Bandelettes d'étoffes dont on s'enveloppait les cuisses et les jambes.

TIBICINE, s. m. (du lat. *tibicen*, *inis*, formé de *tibia*, flûte). Ant. rom. Joueur de flûte.

TIBISQUE, n. pr. m. Géogr. anc. Grande rivière à l'O. de la Dacie, affluent du Danube. Aujourd'hui *la Theiss*. — Ville de Dacie. Aujourd'hui *Temesvar*. On dit quelquefois *Tibiscus*.

TIBOU, s. m. Relat. Prêtre madécasse d'un ordre inférieur.

* **TIBRE**, n. pr. m. (en lat. *Tiberis*). Géogr. Ce fleuve naît dans les Apennins, en Toscane, et tombe dans la Méditerranée, sous Ostie, par deux bras. Il est sujet à de fréquents débordements. Sur ses bords et sous les murs de Rome, eut lieu, en 312, la célèbre *bataille du Tibre*, entre Constantin et Maxence. Ce dernier y perdit à la fois la victoire et la vie. — Fig. *Le Tibre*, la puissance romaine.

TIBULA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'île de Sardaigne, au N., sur le détroit de Taphros. Auj. *Longo-Sardo*.

TIBUR, n. pr. m. Géogr. anc. Ville du Latium, sur l'Anio, au N.-E. de Rome. Ses environs étaient délicieux. Horace y avait sa maison de campagne. Aujourd'hui *Tivoli*.

TIBURON, s. m. Zool. Un des noms du requin. On dit aussi *tiberon*, mais *tiboron* paraît être une faute du Dictionnaire.

TIBURTIN, INE, adj. et s. Habitant de Tibur. — Qui appartient à Tibur ou à ses habitants.

TICHFIELD, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Hampshire. 3,530 hab.

TICHORHIN, INE, adj. (pr. *tikorin*) (du gr. τεῖχος, mur; ῥίν, nez). Zool. Dont la voûte nasale est soutenue par une cloison verticale.

TICINUM, n. pr. m. (pr. *ticinome*). Géogr. anc. Ville des Insubres, sur le Tésin, dans la Gaule Cisalpine. Aujourd'hui *Pavie*.

TICONDÉROGA, n. pr. m. Géogr. et hist. Fort des États-Unis, dans l'État de New-York, presque à l'extrémité S. du lac Champlain. Il est célèbre par la victoire remportée par le marquis de Montcalm et 6,000 Français sur un corps de 20,000 Anglais, le 8 juillet 1758.

TICORÉE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des rutacées.

TIDOR, n. pr. m. Géogr. Une des petites Moluques, au S. de Ternate. 5 kil. sur 4. Pop. 40,500 hab. mahométans. Elle est sous la dépendance des Hollandais.

TIEDEMANNIE, s. f. Bot. Plante ombellifère d'Amérique.

TIEN, n. pr. m. Relat. Dieu suprême des Chinois, selon les disciples de Confucius : il est pris tantôt pour le Ciel, et tantôt pour le Soleil.

TIENBORD, s. m. Anc. mar. Se disait pour stribord ou tribord.

TIENSU, n. pr. f. Relat. Divinité adorée au Tonquin, comme protectrice des arts.

TIÉRAN, s. m. Véner. Troisième année : *Sanglier qui est à son tiéran*. — Il se dit aussi du sanglier lui-même qui a atteint sa troisième année. C'est une corruption de *tiers an*.

TIERÇAGE, s. m. Anc. cout. Troisième partie des biens du défunt, que, dans certains endroits, le curé avait le droit de prendre pour donner la sépulture au corps.

* **TIERCE**, s. f. Mus. *Tierce diminuée*, celle qui n'est composée que de deux demi-tons. — *Tierce augmentée* ou *superflue*, celle qui embrasse un intervalle de deux tons et demi. — *Tierce de Picardie*, s'est dit, par plaisanterie, de la tierce majeure donnée, au lieu de la mineure, à la fin d'un morceau composé en mode mineur.— *Tierce*, jeu d'orgues accordé à la tierce du jeu de deux pieds ouverts. — Chron. La deuxième des quatre divisions du jour artificiel, chez les Romains, depuis la fin de la troisième heure jusqu'à midi.— Féod. Droit seigneurial sur les fruits de la terre. — Blas. Se dit des fasces mises trois à trois.— Comm. relig. On appelait *tierce*, dans plusieurs couvents, la compagne que l'on donne à une religieuse, quand celle-ci reçoit une visite au parloir. — Zool. Nom vulgaire de la circé.

TIERCELET, s. m. Archéol. Monnaie qui avait cours à Milan, dans le XII[e] siècle.

TIERCELINE, adj. et s. f. Comm. relig. Nom des religieuses du tiers ordre de Saint-François de l'étroite observance.

* **TIERCEMENT**, s. m. Agric. Il se dit pour sole, dans certains cantons.

TIERCERET, s. m. V. TIERCERON, au Dict.

TIERCIET, adj. m. Anc. cout. Se disait, dans le Poitou, d'un boisseau deux fois plus large que long.

* **TIERS, ERCE**, adj. Féod. *Tierce foi*, état dans lequel un fief tombait lorsque celui qui l'avait acquis, puis son héritier, puis l'héritier de ce dernier, en faisaient foi et hommage. — *Tierce main*, troisième possession d'un héritage noble dont la foi n'était plus due, parce qu'on l'avait changée en devoir.— *Tiers denier*, droit consistant dans le tiers du prix des ventes extraordinaires des bois et des pâturages des communautés, qui était attribué au roi et aux seigneurs hauts-justiciers. — *Tiers lods*, prélèvement que faisaient le roi et les seigneurs hauts-justiciers, à la vente d'un pré, du tiers du droit de lods, pour prix de la concession des eaux qui servaient à l'irrigation.— Jurispr. *Tiers arbitre*, arbitre qui est appelé à départager des arbitres volontaires. — Mar. *Voile en tiers points*, voile qui a trois angles.— Vénér. *Tiers an*. V. TIÉRAN, au Compl. — *Tiers*, s. m. Ancienne petite mesure, qui était entre la chopine et le demi-setier. — Anc. cout. Droit qui se levait en Normandie sur les deniers provenant de la coupe des forêts. — *Tiers coutumier*, troisième partie des biens du père ou de la mère, dont il n'était pas permis de disposer au préjudice des enfants.— Jurispr. *Tiers*, celui qui n'a pas été partie dans un acte. — Avoué qui règle un différend entre le demandeur et le défendeur en taxe. — Archéol. *Tiers de sou*, monnaie d'or que l'on attribue aux rois de la première race. — *Deux tiers*, nom d'une monnaie de Saxe frappée à Lusace, en 1664. — Jeux. *Tiers*, espèce de colin-maillard qui n'est plus en usage.— Mar. *Naviguer au tiers franc*, se dit quand le propriétaire d'un bâtiment de commerce reçoit le tiers du fret, et que les deux autres tiers servent à la solde et à la nourriture de l'équipage.

TIEUTÉ, s. m. Bot. Plante vénéneuse de Java. — Poison que fournit cette plante.

TIFATA, n. pr. f. Géogr. anc. Montagne de la Campanie, près de Capoue.

TIFERNO, n. pr. m. Géogr. Rivière d'Italie, naît dans le royaume de Naples, près de Bojano, et tombe dans l'Adriatique. Cours, de 90 kil.

TIFLIS, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie asiatique, ch.-l. de la Géorgie, près de la rive droite du Kour. 33,000 hab. av. 1830. A cette époque, le choléra enleva les deux tiers de la population. Deux archevêchés, l'un géorgien, l'autre arménien. Bains sulfureux. Quelques monuments. Industrie assez active.— On appelle *paix de Tiflis*, une paix conclue, le 15 septembre 1814, entre la Russie et la Perse, sous la médiation de l'Angleterre. Quelques personnes disent *Téflis*.

TIGASIS, n. pr. m. (pr. *tigazice*). Temps hér. Fils d'Hercule et d'une Thespiade.

TIGELLE, s. f. Bot. Tige de l'embryon.

TIGELLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est muni d'une tigelle.

TIGELLULAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui a le caractère des tigellules.

TIGELLULE, s. f. Bot. Très-petite tige.

TIGNAIRE, s. m. (en lat. *tignarius*, de *tignum*, poutre). Ant. rom. Charpentier dans les armées romaines.

TIGRANOCERTE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Arménie, dans la Gordiène, sur une montagne, fut, dit-on, fondée par Tigrane dit le Grand, qui en fit la capitale de ses États en remplacement d'Artaxate.

* **TIGRE**, s. m. Zool. On appelle : *Tigre du Brésil* ou *de la Guiane*, le jaguar.— *Tigre barbet* ou *frisé*, le guépard.— *Tigre-chat*, le serval, l'ocelot.— *Tigre des Iroquois*, *tigre rouge*, *tigre poltron*, le couguar. — *Tigre-loup*, l'hyène. — *Tigre noir*, le jaguar. — *Tigre royal*, le tigre ordinaire. — *Tigre-puce*. V. ce mot, au Dict. — Néol. *Tigre*, se dit fig. du groom d'un élégant. — *Le Tigre*, n. pr. m. Géogr. Rivière de la Turquie d'Asie, naît sur le versant méridional du Taurus, reçoit plusieurs rivières et enfin l'Euphrate, avec lequel il forme le Chat-el-Arab, qui va se perdre dans le golfe Persique. Cours, 1,240 kil. On a prétendu que le Tigre, dans l'antiquité, ne se confondait pas avec l'Euphrate, et qu'il avait une embouchure particulière.

TIGRÉ, n. pr. m. Géogr. Royaume d'Afrique, dans l'Abyssinie ; il a deux capitales, *Axoum* et *Adova*. Sol très-fertile. Le *Tigré* ne forme un seul État que nominalement ; de fait, il est partagé entre une foule de chefs sans cesse en guerre.

* **TIGRESSE**, s. f. Il se dit aussi fig. d'une femme d'une vertu sévère : *Je viens voir si je ne pourrai pas adoucir ma tigresse par une sérénade* (Mol.).

TIGRINE, s. f. Comm. Étoffe mélangée de soie et de cachemire qui sert à l'habillement des femmes.— Zool. Coquille du genre vénus.

TIGRIS, n. pr. f. (pr. *tigrice*). Temps hér. Fils de Pontus et de Thalassa, dieu-fleuve d'Arménie. — Nom d'un des chiens d'Actéon.

TIGURIN, INE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Helvétie, qui habitait un des quatre cantons de ce pays. Les *Tigurins* occupaient principalement le territoire de Zurich (*Tigurum*). Le Dict. les nomme *Tigurinieus*.

TIKHVINE, n. pr. f. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouv. de Novogorod, sur le canal de Tikhvine. 3,600 hab. Pèlerinage.

TIKLIN, s. m. Zool. Râle des Philippines.

TIKMIST, s. m. Chron. Second mois de l'année des Éthiopiens.

* **TIL**, s. m. Gramm. Nom d'un signe semblable au tilde des Espagnols, dont les Portugais se servent pour indiquer que la voyelle qui en est surmontée doit être suivie d'une articulation nasale.

TILAKA, s. m. Relat. Marque que les Indous se font avec des terres de couleur, entre les deux sourcils. C'est tantôt une distinction de secte, tantôt un simple ornement.

TILAVENTUM, n. pr. m. (pr. *tilavintome*). Géogr. anc. Fleuve de la Vénétie, affluent de la mer Adriatique. Aujourd'hui, le *Tagliamento*.

TILBURG, n. pr. m. Géogr. Ville de Hollande, dans le Brabant septentrional. 10,000 hab.

TILDE ou **TILDA**, s. m. Gramm. Petit signe que l'on met en espagnol sur la lettre *n* entre deux voyelles (*ñ*), et qui indique que cette consonne représente une articulation mouillée, comme le *gn* français dans *règne*. *Doña* se prononce *dogna*.

TILDÉ, ÉE, adj. Gramm. Qui est affecté d'un tilde : *Un N tildé*.

TILÉSIE, s. f. Zool. Genre de polypiers.

* **TILIACÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble au tilleul.

TILIN, s. m. Zool. Nom vulgaire d'une coquille du genre cône.

TILLANDSIE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des broméliacées.

TILLANDSIÉE, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une tillandsie. — TILLANDSIÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

TILLAU, s. m. Bot. Le tilleul des bois. On dit aussi *tillet* et *tillot*.

* **TILLE**, s. f. Techn. Outil dont on se sert pour fouiller le fond des formes de sucre, avant de leur donner la terre. — Sorte de terre dont on fait des creusets.

TILLET, s. m. Lieu planté de tilleuls. — Anc. comm. Permission que le syndic donnait par écrit, pour retirer des livres du roulage et de la douane. — Il se disait aussi, parmi les libraires de Paris, d'une demande de marchandises faite par un de ces commerçants à un autre.

TILLOTTER, v. a. Écon. rur. Briser le chanvre avec la tillotte. V. ce mot, au Complément.

TILPHOSA, n. pr. f. Géogr. anc. Fontaine de Béotie, près de laquelle était le tombeau de Tirésias.

TILPHOSIEN, adj. m. Myth. gr. Surnom d'Apollon, qui présidait à la fontaine de Tilphosa.

* **TILSIT**, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Prusse, sur le Niémen et la Tilse. 12,000 hab. Il y fut conclu, le 7 juillet 1807, un célèbre traité de paix entre la Russie et la Prusse d'une part, et la France de l'autre, à la suite d'une entrevue que Napoléon et Alexandre eurent sur le Niémen.

TIMALIE, s. f. Bot. Genre d'oiseaux de Java, très-voisins du merle.

TIMANDRA, n. pr. f. Temps hér. Fille de Tyndare et de Léda, épouse d'Achémus et mère d'Évandre.

TIMARCHE, s. f. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

TIMARÈTE, n. pr. f. Temps hér. Une des trois prêtresses de Dodone qui furent changées en colombes.

TIMARQUE, s. m. Hist. anc. Titre des magistrats de la république messaliote.

TIMAVE, n. pr. m. Géogr. anc. Petit fleuve de la Vénétie, à l'E. Il se jetait par neuf bouches dans le golfe de Tergeste. Aujourd'hui *le Timavo*.

TIMAVO, n. pr. m. Géogr. Fleuve des États autrichiens, naît dans le gouvernement de Trieste, et tombe dans l'Adriatique après un cours de 5 kil. seulement.

TIMBAREL, s. m. Techn. Espèce de tombereau.

* **TIMBRE**, s. m. Sorte d'ancien tambour. — Anc. comm. Se disait, chez les pelletiers, d'un certain nombre de peaux de martre ou d'hermine.

TIMEAS, n. pr. m. (pr. *timéace*). Temps hér. Fils de Polynice, et un des épigones.

TIMÉSILS, n. pr. m. (pr. *timéziuce*). Temps hér. Clazoménien, fondateur d'Abdère, où il reçut les honneurs héroïques.

TIMIE, s. f. Zool. Genre d'insectes diptères.

TIMOCRATE, s. m. Partisan de la timocratie.

TIMOCRATIE, s. f. (du gr. τιμή, richesse, honneur; κράτος, puissance). Polit. Gouvernement dans lequel les fonctions, les honneurs, sont réservés aux plus riches.

TIMOCRATIQUE, adj. des 2 g. Polit. Qui appartient à la timocratie, aux timocrates.

TIMOK, n. pr. m. Géogr. Rivière qui sépare la Turquie de la Servie, et se jette dans le Danube après un cours de 200 kil.

* **TIMOR**, n. pr. m. Géogr. Île de la Sonde, la principale et la plus orientale, au S. des Moluques; 450 kil. sur 110. Climat malsain. Sol fertile. Épices, bois de sandal, etc. Singes, buffles, abeilles sauvages. La plus grande partie de l'île est soumise à des princes indigènes. Les Hollandais et les Portugais se partagent les côtes.

TIMORIA, n. pr. f. Myth. gr. Déesse du châtiment, adorée par les Lacédémoniens.

TIMOTHÉEN, s. m. Hist. eccl. Nom d'anciens sectaires, plus connus sous celui de *monophysites*.

* **TIMPF**, s. m. Cette monnaie est en argent et vaut environ 60 cent.

TIMURIDES, s. m. pl. Hist. Nom donné à la dynastie de Tamerlan ou Timur-Lenk. Les *Timurides* régnèrent jusqu'en 1494. On les nomme aussi *Timourides*.

TINCAL, s. m. Comm. Borax impur et brut.

* **TINCHEBRAY**, n. pr. m. Hist. *Bataille de Tinchebray*, victoire remportée en 1106, par Henri Ier d'Angleterre, sur son frère le duc Robert, devant *Tinchebray*, dont Henri faisait le siège.

* **TINE**, s. f. Écon. rur. Vaisseau de bois à douves, pour conserver le lait. Dans ce sens, on dit aussi *tinette*.

* **TINÉITE**, adj. des 2 g. (du lat. *tinea*, teigne). Zool. Qui ressemble à une teigne.

TINEL, s. m. Anc. cout. Salle basse où mangeaient les officiers d'un prince ou d'un grand seigneur. — Son d'une cloche, qui faisait connaître l'heure des repas, dans les palais des grands. — Par extens., la cour du roi ou du prince. — Droit qui était dû par les marchands, pour la place qu'ils occupaient dans les marchés.

TINGENT, ENTE, adj. (du lat. *tingens*, part. prés. du v. *tingere*, teindre). Alchim. Qui teint, colore.

TINGIDE, s. m. Zool. V., au Dict., TINGI, qui est inusité. Ce serait au moins *tingis*.

TINGIS, n. pr. m. (pr. *tingice*). Géogr. anc. Ville de Mauritanie, sur le détroit de Gadès. On l'appelait aussi Césarée. Aujourd'hui, *Tanger*.

TINGITAN, ANE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tingis. — Qui appartient à Tingis ou à ses habitants.

TINGITANIE, n. pr. f. Géogr. anc. Partie occidentale de la Mauritanie, ainsi nommée de Tingis, sa capitale. Aujourd'hui l'empire de Maroc. On l'appelait aussi *Mauritanie tingitane*. V. MAURITANIE, au Complément.

TINIAN, n. pr. m. Géogr. Une des îles Mariannes; 65 kil. de tour. Sol fertile.

TINIER, s. m. Bot. Nom d'une espèce de pin.

TINION, s. m. Bot. Un des noms vulgaires du chiendent.

* **TINTIN**. Cette onomatopée sert aussi à exprimer le bruit des verres, lorque les buveurs trinquent. On dit aussi *tinrelintin*, *tinrelintintin*.

* **TINTINER**, v. n. Onomatopée par laquelle on a cherché à indiquer le cri de la mésange.

TINTINNE, s. f. Zool. Genre d'animalcules infusoires.

* **TINTO**, n. pr. m. Géogr. Rivière d'Espagne, affluent du Gualdalquivir. On récolte sur ses bords un vin renommé, connu sous le nom de *vin de Tinto*.

TIOQUET, s. m. Zool. Nom vulgaire du pinson des Ardennes.

TIOUMEN, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Asie, dans le gouvernement de Tobolsk. 40,000 h.

* **TIPHYS**, n. pr. m. (pr. *tifice*). Temps hér. Fils d'Hagnius ou de Phorbas et d'Hymane, né en Béotie et pilote des Argonautes V. l'art. du Dict.

TIPHYSA, n. pr. m. Temps hér. Une des Thespiades. Hercule la rendit mère d'Amestrius. Quelques auteurs la nomment *Éoné*.

TIPPERAH, n. pr. m. Géogr. District de l'Inde anglaise, dans la présidence de Calcutta. 750,000 h. Ch.-l. *Kamilla*.

TIPPÉRARY, n. pr. m. Géogr. Comté d'Irlande, dans la province de Munster. 425,000 hab. Ch.-l. *Cashel*. Climat sain. Montagnes. Sol fertile.

TIPSA, n. pr. f. Géogr. Ville de l'Algérie, dans la province de Constantine, à 280 kil. S.-E. de Constantine. Antiquités.

* **TIPULAIRE**, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une tipule. — TIPULAIRES, s. m. pl. Famille d'insectes diptères.

TIPULIFORME, adj. des 2 g. Zool. Qui a la forme d'une tipule.

TIPULOÏDE, adj. des 2 g. (du lat. *tipula*, tipule, et du gr. εἶδος, ressemblance). Zool. Qui ressemble à une tipule.

TIQUÉLIE, s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou, famille des borraginées. *Tiquilie* est une faute du Dictionnaire.

* **TIR**, s. m. Chron. Cinquième mois des Éthiopiens.

TIRA, s. m. Relat. Se dit, au Japon, d'un temple consacré aux idoles étrangères.

TIRAILLERIE, s. f. Action de tirailler, de tirer d'une arme à feu mal et souvent.

* **TIRAILLEUR**, adj. m. Zool. Se dit de plusieurs coléoptères qui ont la faculté d'émettre avec explosion, par l'anus, une fumée blanchâtre servant à écarter leurs ennemis.

TIRANA, s. f. Mus. Sorte d'air espagnol d'un mouvement très-lent et à trois temps. — Paroles composées sur cette espèce d'air.

* **TIRANCE**, s. f. Mar. Il se dit en général de l'action de tirer des cordages au fond de la mer.

* **TIRANT**, s. m. Anc. prat. Petite bande de parchemin avec laquelle on enfilait plusieurs papiers, chez les procureurs et les notaires. — Hortic. Partie du sarment de vigne que la taille conserve. — *Tirant* se dit encore : 1° des deux mères branches des espaliers conduits d'après la méthode de Montreuil; 2° des gourmands et des pousses perpendiculaires du sommet des espaliers. — Techn. Morceau de fer attaché sur une poutre ou scellé dans un mur. — Partie du métier à bas. — Partie d'un métier de rubanier.

TIRASSADOUR, s. m. Pêche. Nom que l'on donne, en Provence, à une partie de l'embouchure de la manche de certains filets.

* **TIRASSE**, s. f. Mus. Clavier de pédales qui, dans les petites orgues, fait baisser seulement les basses du clavier à la main. — Techn. Pièce d'un moulin.

TIRA-TUTTO, s. m. (mots ital. qui signif. *tirez tout*). Mus. Registre destiné à ouvrir tous les jeux de l'orgue à la fois.

* **TIRE**, s. f. Blas. Se dit des traits ou rangées de vair. — Anc. comm. Étendue d'une pièce de toile : *Métier de la grande tire*, *de la petite tire*.

TIRE-ARRACHE, s. m. Zool. Nom vulgaire de la rousserolle.

TIRE-BARBE, s. f. Zool. Nom vulgaire d'une coquille univalve.

* **TIRE-BOUCHON**, s. m. Bot. *En tire-bouchon*, se dit des parties des plantes qui sont naturellement en spirale.

* **TIRE-BOURRE**, s. m. Techn. Outil du bourrelier. — Zool. Nom marchand des vermets.

TIRE-BRAISE, s. m. Techn. Outil en forme de long crochet, pour tirer la braise du four. — Pl. des *tire-braise*.

TIRÉE, s. f. Techn. Portion de la surface d'une glace qu'on polit en une fois.

TIRE-GORET, s. m. Bot. Nom vulgaire de la renouée.

TIREH, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, ch.-l. du Sandjakat d'Aïdin. 20,000 hab. Églises grecques. Mosquées.

* **TIRE-LAINE**, s. m. Techn. Outil du fondeur, pour tirer la laine des moules.

TIRE-LANGUE, s. m. Zool. Nom vulgaire du torcol.

* **TIRE-LIGNE**, s. m. Techn. Outil du plombier, pour tracer une raie sur le plomb qu'on veut couper.

* **TIRE-PIED**, s. m. Techn. Morceau de peau très-souple dont on se sert pour chausser un soulier. On le nomme plus ordinairement *chaussepied*.

TIRE-PLOYER, v. a. Anc. techn. Se disait, dans quelques manufactures, pour décharger : *Tire-ployer des marchandises*.

* **TIRE-POIL**, s. m. Zool. Nom marchand d'une coquille bivalve.

* **TIRE-POINT**, s. m. Techn. Tringle à l'usage du cirier.

* **TIRER**, v. a. et n. *Tirer la laine*, s'est dit pour voler les manteaux. V. *tireur de laine*, à l'art. TIREUR du Dict. — Jeux. *Tirer tout*, faire la vole. — *Tirer à qui fera*, à qui donnera les cartes, à qui commencera. — Chasse. *Tirer au juger*, faire feu sur le gibier sans le voir, mais en jugeant par certains indices la place qu'il occupe. — Véner. *Tirer de long*, se dit de la bête qui va sans s'arrêter. — *Tirer sur le trait*, se dit du limier qui a trouvé la voie et veut avancer. — *Tirez, tirez, chiens*, cri dont on se sert pour faire suivre les chiens quand on les appelle. — Fauconn. *Faire tirer l'oiseau*, le faire becqueter en le paissant, en lui donnant un pât nouveau pour exciter son appétit. — Escr. *Tirer des armes*, ou absol. *tirer*, faire des armes. — *Tirer des feintes*, faire des mouvements simulés, pour tromper son adversaire. — *Tirer la main plate*, enlever la main avec les ongles en l'air. — *Tirer au mur, à la muraille*, pousser de tierce et de quarte à quelqu'un qui ne fait que parer. — *Tirer dans le fer*, tirer dans le côté où l'adversaire est couvert. — *Tirer en avant*, tirer sans opposition, pour faire gagner la pointe au corps. — *Tirer dans les armes*, allonger un coup d'épée entre les bras de son adversaire, ou, ce qui revient au même, du côté gauche de son épée. — *Tirer hors les armes*, allonger un coup d'épée hors des bras de son adversaire, ou, ce qui revient au même, du côté droit de son épée. — *Tirer sur les armes*, tirer une botte à son adversaire dehors ou dans les armes, en faisant passer la lame de l'épée par-dessus son bras. — *Tirer sous les armes*, porter une botte à son adversaire dehors ou dans les armes, en faisant passer la lame de l'épée par-dessous son bras. — Man. *Tirer à la main*, se dit d'un cheval qui résiste à l'action de la bride. — Anc. mar. *Tirer à la mer*, prendre le large. — *Tirer*, ramer. — *Tire avant!* commandement qu'on adresse aux rameurs, pour qu'ils nagent avec plus de vigueur.

TIRERIE, s. f. Techn. Atelier où l'on étire le fil de fer.

TIRE-SÈVE, s. m. Hortic. Branche garnie de boutons. — Pl. des *tire-sève*.

* **TIRÉSIAS**, s. m. Bot. Genre de conferves.

* **TIRET**, s. m. Constr. Pièce de bois qui sert d'arc-boutant dans un moulin.

TIRETANIER, s. m. Anc. techn. Ouvrier qui fait de la tiretaine.

TIRE-TESTON, s. m. Jeux. Se dit de tout jeu de cartes où l'on convient que celui qui gagnera le coup tirera seulement une pièce de monnaie de la masse. On dit de même *tire-sou*.

* **TIRE-TÊTE**, s. m. Instrument des orthopédistes, pour redresser le cou.

TIRETOIR, s. m. Instrument de dentiste, pour extraire les incisives et les racines de la mâchoire inférieure.

* **TIREUR**, s. m. Escr. Il se dit absol. de celui qui fait des armes : *C'est un bon tireur*. — *Arrêter un tireur*, prendre un coup d'arrêt sur une marche, avec opposition. — Zool. *Tireur d'armes*, nom marchand d'une coquille univalve. — Techn. *Tireur*, ouvrier épinglier. — Ouvrier qui applique le mordant sur les toiles peintes.

***TIREUSE**, s. f. Ce mot a un masculin dans les deux sens que lui donne le Dictionnaire. Dans les manufactures d'étoffes, il y a des *tireurs* comme il y a des *tireuses*, et on dit fort bien un *tireur de cartes*.

TIRE-VERGE, s. m. Techn. Outil du fabricant de bas. — Pl. des *tire-verge*.

TIRINAXES, s. m. pl. Relat. Nom des prêtres de Bouddha du premier ordre, à Ceylan.

TIRIRI, s. m. Zool. Nom vulgaire d'une espèce de tiran. C'est une onomatopée qui rappelle son cri.

TIRIT, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du mouchet et du proyer.

TIRITE, s. m. Bot. Palmier d'Amérique.

TIRIX ou **TIREX**, s. m. Chron. Premier mois de l'année des Cappadociens.

TIRLEMONT, n. pr. m. Géogr. Ville de Belgique, dans le Brabant méridional. 8,600 hab. Flanelle. Bière blanche renommée. Patrie de J. Bollandus. — Place souvent prise et reprise, notamment en 1635 par les Français et les Hollandais, en 1793 par Dumouriez, en 1794 par Jourdan. Démantelée en 1804.

TIRMAH, s. m. Chron. Quatrième mois de l'année des anciens Perses. On dit aussi *Tourmah*.

TIRNAVA ou **TERNAVA**, n. pr. f. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie. 12,000 hab. Évêché grec.

***TIROIR**, s. m. Fauconn. Paire d'ailes de chapon ou de poulet ajusté sur un petit morceau d'étoffe rouge, que les fauconniers présentent à l'oiseau pour le faire revenir sur le poing. — Techn. Cylindre de la machine à friser les étoffes.

***TIRONIEN, IENNE**, adj. Diplom. *Alphabet tironien*, table alphabétique et explicative des notes, signes ou caractères tironiens. V. l'art. du Dictionnaire.

***TIROT**, s. m. Zool. Nom vulgaire de la raie bouclée.

TIROUER, s. m. Lieu où l'on donnait la question aux criminels. On écrivait aussi *tirouère*.

TIROUNAL, s. m. Relat. Fête indienne pour la dédicace d'un temple.

TIRTHA, s. m. Myth. ind. Nom générique des lieux saints où les Indiens se rendent en pèlerinage. — On donne particulièrement ce nom à de grands étangs où les dévots brahmanes se rendent processionnellement, pour y faire leurs ablutions.

TYRINTHE, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Argus et petit-fils de Jupiter, fondateur de la ville de Tyrinthe. — Géogr. anc. Ville de l'Argolide, près du golfe Argolique, au N.-E. de Nauplie. Amphitryon y regnait. Hercule y fit sa résidence.

TIRYNTHIE, n. pr. f. Géogr. anc. Territoire de Tirynthe.

TIRYNTHIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tirynthe. — Qui appartient à Tirynthe ou à ses habitants. — Myth. Surnom d'Hercule et d'Alcmène. V. TIRYNTIUS, au Dictionnaire.

TISAMÈNE, n. pr. m. Temps hér. Célèbre devin de Sparte, de la tribu des Iamides. — Fils d'Oreste et d'Hermione, roi d'Argos et de Sparte : il fut chassé par les Héraclides et périt en faisant la guerre aux Ioniens. — Fils de Thersandre et de Démonassa, et petit-fils de Polynice. Il monta sur le trône de Thèbes.

TYSANDRE, n. pr. m. Temps hér. Un des fils de Jason et de Médée.

TISCHRI, s. m. Chron. V. THISRI, au Compl.

***TISIPHONE**, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Alcméon et de Manto.

***TISRI**, s. m. Chron. V. THISRI, au Compl.

***TISSERAND**, s. m. Hist. relig. Un des noms donnés aux Albigeois. — Zool. Nom vulgaire de l'acare qui produit en automne les filaments appelés *fils de la Vierge* ou *de Notre-Dame*.

***TISSU**, s. m. Bot. Il se dit aussi en parlant des différentes parties qui constituent les végétaux : *Le tissu du bois, de l'écorce, des feuilles.* — Techn. *Tissu*, espèce de corde plate dont on fait des sangles pour les bêtes de somme.

TISSULAIRE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui offre des tissus distincts.

TISSUTERIE, s. f. Techn. Art du passementier, du rubanier. V. TISSUTIER, au Dictionnaire.

TITACIDE, n. pr. f. Géogr. anc. Nom d'un bourg athénien de la tribu Antiochide.

TITÆA, n. pr. V. TITEA, au Dictionnaire.

***TITAN**, n. pr. m. Fig. *C'est un Titan ; il a un orgueil de Titan*, se dit d'un homme fort orgueilleux. — *C'est une œuvre de Titan*, une œuvre immense, très-difficile. — Hist. eccl. *Titan*, ou *Teitan*. Un des noms de l'antéchrist. Ce mot, en lettres grecques (τειταν), fait 666, nombre de la bête.

TITANATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide titanique avec une base.

TITANÉ, ÉE, adj. Minér. Qui contient du titane.

***TITANIA**, n. pr. f. Myth. sept. Reine des fairies ou des fées, épouse d'Obéron.

TITANIATE, s. m. Chim. V. plus haut TITANATE.

TITANICO-AMMONIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel titanique combiné avec un sel ammonique. On dit de même : *Titanico-calcique*, — *cuivrique*, — *ferrique*, — *hydrique*, — *magnésique*, — *plombique*, — *potassique*, — *sodique*, en parlant d'un sel *titanique* combiné avec un sel *calcique*, *cuivrique*, *ferrique*, etc.

TITANIDE, s. f. Myth. Se dit des filles de Titéa, sœurs des Titans. — *Titanide*, enfant, descendant des Titans. On donne ce nom à Pyrrha, à Diane, à Circé, à Latone. V. TITANIA, au Dictionnaire. — Fig. *Titanide*, homme, femme d'une espèce primitive, supérieure au reste de l'humanité. — TITANIDES, s. m. pl. Chim. Famille de corps simples qui renferme le titane.

TITANIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *titanium*, titane ; *ferre*, porter). Minér. Qui renferme du titane.

TITANIQUE, adj. des 2 g. Chim. Qui appartient, qui a rapport au titane. Il se dit d'un acide et d'un oxyde de titane. — On le dit aussi des sels produits par cet acide. — Néol. *Titanique*, qui appartient aux Titans : *Entreprise titanique ; orgueil titanique*.

TITANOCRATOR, adj. m. (du gr. Τίτανος, Titan ; κρατέω, vaincre). Myth. Vainqueur des Titans. Surnom de Jupiter.

TITANOXYDE, s. m. Chim. Oxyde de titane.

TITARÉSIUS, n. pr. m. (pr. *titarézíuce*). Temps hér. Un des Lapithes qui combattirent les Centaures, aux noces de Pirithoüs.

TITARÉSUS, n. pr. m. (pr. *titarézuce*). Géogr. anc. Fleuve de Thessalie, dont les eaux étaient si noires qu'on disait que sa source était le Styx.

TITÉE, n. pr. f. Myth. V. TITEA, au Dict.

TITHÉNIDIES, s. f. pl. (en gr. τιθηνίδια, de τιθήνη, nourrice). Ant. gr. Fête lacédémonienne pendant laquelle les nourrices présentaient les enfants mâles au temple de Diane. *Tithédinies* est une faute typographique du Dictionnaire.

TITHOÈS, n. pr. m. Temps hér. Le septième des demi-dieux de l'ancienne dynastie des rois d'Égypte.

TITHON, n. pr. m. Temps hér. Fils de Laomédon et de Strymo. L'Aurore l'enleva, et le rendit père de Memnon et d'Émathion : elle obtint pour son époux l'immortalité, mais ayant oublié de demander en même temps une jeunesse éternelle, *Tithon* devint si caduc que la vie lui fut insupportable. La déesse le changea en cigale. — Poét. *L'épouse, l'amante de Tithon*, l'Aurore.

TITHORÉE, n. pr. f. Myth. Nymphe qui donna son nom à une ville de Phocide et à l'une des deux cimes du Parnasse.

TITHRAMBO, n. pr. f. Myth. Nom d'Isis considérée comme la Lune et comme mère du mal. C'est la même que *Thermutis*. V. ce mot, au Dict.

TITHRAS, n. pr. m. V. TEUTHRAS, au Compl.

TITHRONÉE, adj. f. Myth. gr. Surnom que les Myrrhinusiens donnaient à Minerve, adorée dans la ville de *Tithronium*, en Phocide.

TITHYMALÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au tithymale. — TITHYMALÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

***TITI**, s. m. Sorte de déguisement de carnaval, qui est une imitation élégante du costume des titis, ou jeunes ouvriers des faubourgs de Paris. V. l'art. du Dict. — Se dit aussi de ceux qui portent ce costume : *Danser avec un titi* — Zool. Nom vulgaire de l'alouette des buissons.

TITIAS, n. pr. m. Temps hér. Un des héros de l'île de Crète, passait pour fils de Jupiter. Après sa mort, on l'invoqua comme le dieu du bonheur.

***TITIT**, s. m. Zool. Un des noms vulgaires de la fauvette d'hiver.

***TITRE**, s. m. Ant. rom. Écriteau que l'on pendait au cou des esclaves mis en vente, pour indiquer leurs qualités bonnes ou mauvaises. — — Étiquette qui, chez les anciens, était inscrite en tête d'un rouleau ou volume manuscrit, puis à la fin de ce même rouleau, enfin répétée sur un morceau de parchemin attaché au bas du rouleau. — Anc. cout. *Titres et capacités*, provisions d'un office ou d'un bénéfice. — Jurisp. *Titre authentique*, titre qui émane d'un officier public. — *Titre coloré*, celui qui paraît légitime, de bonne foi, bien qu'il soit insuffisant pour transmettre seul la propriété sans le secours de la possession et de la prescription. — *Titre exécutoire*, celui qui emporte l'exécution parée contre l'obligé. — *Titre gratuit*, celui par lequel on acquiert une chose sans qu'il en coûte rien. — *Titre lucratif*, celui en vertu duquel on emporte quelque chose, comme une donation ou un legs. — *Titre onéreux*, celui par lequel on acquiert une chose, non gratuitement, mais à prix d'argent ou moyennant d'autres charges. — *Titre primordial*, celui qui constate une obligation et qui en fait preuve. — *Titre translatif de propriété*, celui en vertu duquel la propriété d'une chose est transférée sans réserve : tel est un contrat de vente, de donation, etc. — *Titre non translatif de propriété*, celui qui ne transfère pas la propriété de la chose : tel est l'acte qui donne un usufruit, etc. — *Titre vicieux*, celui qui est défectueux dans le fond ou par la forme. — Typogr. *Faux titre*, premier titre abrégé, imprimé sur le feuillet qui précède le grand titre. — *Titres courants*, lignes en grandes ou en petites capitales, qui se placent au haut des pages, pour indiquer les matières qui y sont traitées. — Chasse. *Titre*, lieu, relais où l'on poste les chiens, pour courir la bête quand elle viendra à passer. — Techn. Marque que l'ouvrier met à chaque pièce de sa fabrique.

TITREC, s. m. Zool. Nom vulgaire du motteux. On dit aussi *vitrec*.

TITRI, s. m. Zool. Poisson de la mer des Antilles.

***TITRIER**, adj. m. Comm. relig. *Père titrier* ou *dom titrier*, se disait, chez les bénédictins, du cellérier et du procureur.

TITTERIE, n. pr. f. Géogr. Province de l'Algérie, comprise aujourd'hui dans la division d'Alger. *Hamza*, *Milianah* et *Médéah* en sont les localités les plus importantes. A l'O. se trouve le *lac de Titterie*. On écrit quelquefois *Titéri*.

TITULARIAT, s. m. Néol. Charge, fonction qui donne un titre à celui qui la remplit.

***TITYRE**, s. m. Zool. Nom donné à un papillon.

TITYUS, n. pr. m. V. TITHYUS ou TITYUS, au Dictionnaire.

TIVOLI, n. pr. m. Géogr. Ville des États de l'Église, dans la comarque de Rome, sur une colline, à la gauche du Tévérone, qui y forme plusieurs cascades. 6,000 hab. Aspect délicieux. Cathédrale. Nombreuses antiquités. A 4 kil. de là sont les *bains de Tivoli*. — Nom d'un jardin public qui fut ouvert à Paris vers 1795, et devint célèbre par les fêtes qui s'y donnaient. L'emplacement qu'il occupait est aujourd'hui couvert de maisons.

TIXERAND, s. m. S'est dit pour tisserand.

TIXERANDERIE, s. f. S'est dit pour métier de tisserand.

TLA, s. m. Musiq. Coup donné sur un tambour, des deux baguettes presque simultanément, avec mollesse de la première, et en frappant un coup sec de l'autre.

TLACAXIPEVALITZILT, s. m. Chron. Nom de la première des dix-huit parties de l'année, chez les Mexicains.

TLAPANÈQUES, s. m. pl. Nom d'un ancien peuple du Mexique, dont il n'existe plus que de faibles restes.

TLEMCEN, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Algérie, dans la province d'Oran, à 80 kil. S.-O. d'Oran, au milieu d'un vallon. 10,000 hab. Longtemps capitale d'un État arabe particulier, elle fut prise en 1515 par Barberousse, par les Espagnols en 1518, soumise par les Turcs en 1543, et réunie à la régence en 1560. Les Français l'occupent depuis 1841.

TLÉPOLÉMIES, s. f. pl. Ant. gr. Jeux célèbres à Rhodes en l'honneur de Tlépolème.

TLOS, n. pr. m. (pr. *tlôce*). Temps hér. Fils de Milet et de la nymphe Praxidice, fondateur de la ville de Tlos en Lycie.

TMARUS, n. pr. m. (pr. *tmaruce*). Géogr. anc. Montagne d'Épire, voisine de Dodone.

***TMÈSE**, s. f. Gramm. Figure qui consiste à placer une ou plusieurs expressions entre les deux parties d'un mot composé. La *tmèse* n'est admise que dans la langue grecque et la langue latine, et surtout en poésie. Exemple : *Quid judicium cumque* (Cic.), pour *quidcumque judicium*.

TMÉSIPTÉRIDE, s. f. (du gr. τμῆσις, coupure ; πτερίς, fougère). Bot. Genre de mousses.

***TMOLUS**, n. pr. m. Temps hér. Roi de Lydie, fils de Sipyle et de Chthonie et époux d'Omphale. Comme il avait outragé Arrhiphé, nymphe de Diane, cette déesse envoya un taureau

furieux qui le tua. Il fut inhumé sur une montagne qui prit son nom. — Géogr. anc. Montagne de Lydie (et non de Phrygie, comme il est dit par erreur au Dict.). Auj. *le Berki.* — Ville située au pied du mont Tmolus. On dit aussi *Tmole.*

TNEK, s. m. Comm. Mousseline brodée des Indes.

TOBA ou **TOBBAH**, s. m. Relat. Titre que certaines tribus arabes donnaient à leurs chefs.

TOBINIE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

TOBOL, n. pr. m. Géogr. Rivière de la Russie d'Asie, qui naît vers les frontières du Turkestan, et tombe dans l'Irtiche, près de Tobolsk. Cours, 900 kil.

TOBOLSK, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Asie, ch.-l. du gouv. de Tobolsk, et jadis capitale de toute la Sibérie. 20,000 hab. Climat très-froid. Archevêché russe. Bourse; gymnase, etc. Commerce avec la Sibérie orientale et la Chine.

TOBOSO (EL), n. pr. m. Géogr. Bourg d'Espagne, dans la Manche, à 101 kil. S.-E. de Tolède. 2,800 hab. Moulins. Lieu misérable qui ne doit sa célébrité qu'à Cervantes, qui en a fait le séjour de Dulcinée.

* **TOC**, interj. Onomatopée d'un bruit, d'un choc sourd : *On frappe à la porte; toc, toc. Qui est là?* — s. m. Jeux. Sorte de trictrac. — Techn. Espèce de sonnerie sourde d'une montre à répétition sans timbre : *Montre à toc.*

TOCCATA, s. f. (mot ital. qui signifie *touchée*). Mus. Pièce d'exécution écrite pour un instrument à touches, tel que le piano. Elle diffère de la sonate en ce que la première n'est composée que d'un seul morceau.

TOCCATO, s. m. Mus. V. TOQUET, au Compl.

TOCHARE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. d'un peuple de la Bactriane.

TOC-KAIE, s. m. Zool. Espèce de lézard vert du royaume de Siam. V., au Dict., TOCQUET, qui est le même mot francisé.

TOCKEMBOURG, n. pr. m. Géogr. Vallée de la confédération suisse, dans le canton de Saint-Gall. Pop. 50,000 hab. Elle formait autrefois le *comté de Tockembourg*, qui avait pour ch.-l. *Lichtensteig.* Ce comté, que convoitaient les pays et les princes voisins, fut le sujet de deux guerres dites *du Tockembourg.*

TOCKEMBOURGEOIS, OISE, adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de la vallée de Tockembourg, en Suisse. — Qui appartient à ce pays ou à ses habitants.

TOCUYO, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Amérique du Sud, dans la Nouvelle-Grenade, sur une rivière de même nom. 10,200 hab.

TODI, n. pr. m. Géogr. Ville de l'État ecclésiastique, dans la délégation de Spolète et Rieti. Évêché. Cathédrale remarquable. Il se tint à *Todi* un concile célèbre en 1001.

TODIRAMPHE, s. m. Zool. Genre d'oiseaux qui renferme plusieurs martins-pêcheurs de la mer du Sud.

TOENDE, s. f. Mesure de capacité employée à Copenhague pour la bière, et valant 136 pots ou lit. 131, 2790.

TŒPLITZ, n. pr. m. Géogr. Ville de Bohême, dans le comitat de Leutméritz. 2,325 hab. Bains thermaux très-célèbres. — Un autre *Tœplitz* en Hongrie, dans le comitat de Trentsin, a aussi des sources sulfureuses.

TOFFANA, adj. f. *Aqua toffana*, nom d'un poison très-violent, dont on fait usage en Italie.

TOFIELDIE, s. f. Bot. Genre de plantes liliacées.

TOGATE, adj. f. Ant. rom. Revêtu de la toge. Il s'emploie dans les expressions suivantes : *Gaule togate*, la Gaule Cisalpine. — *Fable togate*, pièce de théâtre dont les personnages étaient romains; ce genre comprenait : la *prétexte*, la *trabéate*, la *tabernaire*, l'*atellane* et la *planipède*. — *Comédie togate*, se dit aussi des trois dernières espèces de la fable togate, et s'emploie par opposition à *prétexte.*

TOGGENBOURG, n. pr. m. V. TOCKEMBOURG, au Complément.

TOGGORT, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Algérie, dans la province de Zab. 12,000 hab.

* **TOILE**, s. f. Peint. Toile clouée sur un cadre, et enduite d'une couleur blanche ou grisâtre, sur laquelle on peint. — On le dit fig. pour tableau : *On a de lui de belles toiles.* — Mar. Quantité de voiles d'un vaisseau : *Navire qui porte beaucoup de toile.* — Pêche. Nappe fine qui se trouve entre les hamaux des filets en tramail. — Vén. *Capitaine des toiles*, officier qui tend les toiles bordées de fortes cordes, pour prendre le gros gibier. — Zool. *Toile d'araignée*, nom marchand d'une coquille univalve du genre cône. — *Toile à matelas*, autre coquille du genre pyrule. — Comm. *Toile d'araignée*, tricot à jour dont on fait des jupons, des couvre-pieds. — Techn. *Toile*, feuille de métal qui se forme entre les pièces d'un moule.

* **TOILETTE**, s. f. Comm. Se dit des batistes ou toiles de lin très-fines : *Marchand, fabricant de toilettes.* — *Bleu de toilette*, espèce de teinture bleue dont on sert pour donner une teinte bleuâtre au linge avant de le repasser. — *Toilette*, diaphragme de certains animaux, dont on se sert en cuisine et dans la charcuterie : *Toilette de porc, d'agneau. Foie de veau cuit dans une toilette.* — On appelle *toilette des condamnés*, la coupe des cheveux que l'on fait aux condamnés à mort, avant leur exécution.

* **TOISE**, s. f. L'ancienne toise française, de 6 pieds, répondait à mètre 1,94904. — Mesure de longueur employée depuis 1821, dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt; elle se compose de 10 pieds et vaut, mètr. 2, 5. — Mesure de Saxe-Cobourg, mètr. 1, 7257. — Mesure de Saxe-Weimar, mètr. 91, 6919. — Mesure de Suisse, canton de Berne, valant 8 pieds, mètr. 2, 3461. — Mesure de Fribourg et de Neufchâtel, valant 10 pieds, mètr. 2, 9326. — Constr. *Toise d'échantillon*, se dit de la toise de chaque lieu où l'on mesure, quand elle est différente de celle de Paris.

* **TOISÉ**, s. m. *Édit du toisé*, ordonnance rendue sous Mazarin, en 1648, à l'appui de celle de Henri II, de 1548; elle défendait de prolonger les faubourgs de Paris, et de bâtir au-delà de certaines limites, sous peine de démolition et d'amende. Cet édit fut révoqué au lit de justice tenu le 31 juillet 1648.

* **TOISER**, v. a. Constr. *Toiser à mur*, réduire de légers ouvrages de maçonnerie en toises de gros murs en les mesurant. — *Toiser à toise bout avant*, mesurer les ouvrages sans retour ni demi-face, et les murs tant pleins que vides, sans avoir égard aux saillies. — *Toiser aux us et coutumes*, mesurer tant plein que vide, en y comprenant les saillies. — *Toiser la taille de pierre*, réduire la taille de toutes les façons d'une pierre à la toise courante d'un pied sur six. — *Toiser le bois*, le réduire par 3 pieds cubes ou 12 pieds de longueur sur 6 pouces d'équarrissage.

TOISE-TRAÇOIR, s. m. Hortic. Instrument qui permet de tracer à la fois, selon le besoin, trois, quatre ou cinq lignes parallèles. — Pl. des *toises-traçoirs.*

* **TOISON**, s. m. Blas. Peau de mouton garnie de sa laine. — Il se dit aussi quelquefois du mouton entier. — Hist. *Ordre des trois toisons d'or*, nom d'un ordre que Napoléon institua le 15 août 1809, afin de récompenser les services civils et militaires : il devait avoir cent grands officiers, quatre cents commandeurs, et mille chevaliers, mais les seules nominations accomplies furent celles du grand-chancelier et du grand-trésorier.

* **TOKAI**, n. pr. m. Géogr. Bourg de Hongrie, dans le cercle en deçà de la Theiss et le comitat de Zemplin. 4,200 hab. On récolte sur les collines qui avoisinent ce bourg un vin célèbre, que l'on regarde comme le premier des vins de liqueur.

TOKAT, n. pr. m Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie. 100,000 hab. Églises. Mosquées. Commerce très-étendu.

TOKKIVARI, s. m. Relat. Armoire à compartiments qui fait un des principaux meubles des Japonais.

TOKOGRAPHE, s. m. Didact. Auteur d'une tokographie. V. ce mot au Dictionnaire.

TOKUL, s. m. Relat. Se dit des assignations sur des bourgs ou des villes, par lesquelles le chah de Perse récompense les hauts fonctionnaires de sa cour.

TOL, s. m. Relat. Le plus petit poids et la plus petite mesure dont on se serve sur la côte de Coromandel. — Hist. *Tol* ou *Toll*, droit de navigation perçu par les Hollandais sur l'Escaut et sur les autres rivières qui traversent les Pays-Bas.

TOLBIAC, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Germanie deuxième; aujourd'hui *Zulpich.* Elle est célèbre par la victoire qu'y remporta Clovis sur les Allemands en 496, et par celle de Thierry II, roi de Bourgogne, sur Théodebert II, roi d'Austrasie, en 612.

TOLÉDAN, ANE, adj. et s. V. TOLÉTAN, au Complément.

* **TOLÈDE**, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans la Nouvelle-Castille, ch.-lieu de l'intendance de Tolède, sur le Tage. 15,000 hab. Archevêché, dont le titulaire est primat d'Espagne; cathédrale magnifique; Alcazar (ancien palais des rois maures); ruines d'un cirque romain. Université, jadis très-célèbre. Fabriques de drap, d'armes et d'étoffes de soie, aujourd'hui déchues. — *Tolède*, d'abord colonie romaine, passa plus tard aux Visigoths qui en firent leur capitale. Les Maures la prirent en 714, et y établirent, de 1031 à 1035, la capitale d'un royaume démembré du califat de Cordoue. Elle était alors très-florissante, et comptait, dit-on, 300,000 hab. Alphonse VI l'enleva aux Maures et en fit la capitale de la Castille. Sous Charles-Quint, elle le devint de toute l'Espagne. Plusieurs conciles se sont tenus à Tolède. Elle a vu naître saint Ildephonse, Louise Sigée et Garcilasso de la Véga.

TOLENTINO, n. pr. m. Géogr. Ville des États de l'Eglise, dans la délégation de Macerata-et-Camerino. 3,850 hab. Un traité de paix y fut conclu en 1797 entre le pape Pie VI et la république française, représentée par Bonaparte. Le 3 mai 1815, Murat fut défait par les Autrichiens près de *Tolentino.*

TOLER, s. m. Ancienne monnaie de Suisse, qui était une espèce de lingot de cuivre, valant une rixdale d'argent.

* **TOLÉRANCE**, s. f. *Maison de tolérance*, se dit, à la police de Paris, d'une maison de prostitution.

TÔLERIE, s. f. Art du tôlier. — Fabrique, magasin de tôle.

TOLET, s. m. Anc. mar. V. TOULET, au Dict.

TOLÉTAN, ANE, adj. et s. Habitant de Tolède. — Qui appartient à Tolède ou à ses habitants.

TOLETIÈRE, s. f. Mar. Renfort placé sur le plat-bord, pour recevoir le frottement de l'aviron.

TOLETUM, n. pr. m. (pr. *tolétome*). Géogr. anc. Ville de l'Espagne Tarraconaise, chez les Carpétains. Aujourd'hui, *Tolède.*

TOLINET, s. m. Nom donné, dans quelques endroits de la France, à un petit fagot.

TOLISTOBOÏEN, ÏENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois, issu des Boïens, qui s'établit dans la Galatie.

TOLLARD, s. m. Bourreau. Vieux mot qui s'est conservé dans l'argot des voleurs.

TOLLE, s. m. Agric. Nom que l'on donne au sarment, dans le Jura.

TOLLÉNON, s. m. V. TOLÉNON, au Dict.

TOLOIZ, s. m. Archéol. Monnaie des évêques de Toul.

TOLOSA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Gaule, dans la Narbonnaise première, capitale des Tolosates. Aujourd'hui *Toulouse.* — Géogr. mod. Ville d'Espagne, ch.-lieu du Guipuscoa. 5,030 hab. Les Espagnols y remportèrent une grande victoire sur les Maures en 1222.

TOLOSATE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois de la première Narbonnaise. La capitale des Tolosates était *Tolosa.* On dit aussi *Tolosan, ane.*

TOLPACHE, s. m. Fantassin hongrois. On dit aussi *talpache.*

TOLU, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Amérique du Sud, dans la Nouvelle-Grenade, sur la mer des Antilles, à 125 kil. S. de Carthagène. — s. m. Bot. Arbre de la famille des térébinthacées, très-commun aux environs de Tolu. Il donne un suc résineux connu en pharmacie sous le nom de *baume de Tolu.*

TOLUIFÈRE, adj. des 2 g. Bot. Qui produit le baume de Tolu.

TOMAIN, s. m. V. TOMAN, au Dictionnaire.

TOMAHAWK, s. m. Relat. Casse-tête de sauvage.

* **TOMBANT, ANTE**, adj. *La nuit tombante*, le moment où le jour est sur son déclin, où la nuit commence : *Rentrer à la nuit tombante, vers la nuit tombante.* — Astr. *Étoile tombante*, se dit quelquefois des étoiles filantes, petits corps qui s'enflamment en traversant l'atmosphère. — Astrol. *Maison tombante*, nom donné à la troisième maison, à la sixième, à la neuvième et à la douzième, parce qu'elles sont les dernières de chaque cadran.

* **TOMBE**, s. f. Hortic. Se disait autrefois d'une couche, d'une planche de terreau élevée dans un jardin.

* **TOMBÉ, ÉE**, part. et adj. Anc. techn. *Montre tombée*, montre qui avait filé toute sa chaîne. — *Tombé* s'est dit substantiv. des chrétiens qui, effrayés par les supplices, consentaient à sacrifier aux idoles.

* **TOMBEAU**, s. m. *Lit à tombeau*, lit dont le ciel était plus élevé vers la tête que vers les pieds. — *Lit en tombeau*, se dit aujourd'hui de celui dont le bois a la forme carrée d'un monument sépulcral.

* **TOMBER**, v. n. Littér. Se dit absol. d'un vers dont la césure est défectueuse. — Musiq. On le dit aussi d'une phrase musicale qui finit brusquement, qui n'est point carrée. — Chasse. *Tomber en défaut*, perdre la piste de la bête, en parlant des chiens.

* **TOMBEREAU**, s. m. Sorte de charrette sur laquelle on promenait par la ville les femmes coupables d'adultère. — Charrette sur laquelle on menait au supplice les parricides, les criminels de lèse-majesté et autres grands coupables. — Pêche. Espèce de retranchement que l'on pratique derrière la bonde d'un étang, pour y pêcher quand la bonde perd de l'eau.

TOMBISSEUR, s. m. Fauconn. Se dit du premier des oiseaux qui attaque le héron dans son vol.

TOMBOLA, s. f. (mot ital.). Variété du jeu de loto. Pour gagner la partie ou la poule de la *tombola*, il faut que les quinze numéros d'un même carton aient été appelés, ce qui augmente l'intérêt. — Espèce de loterie, se composant ordinairement d'objets de fantaisie, que les maîtres de certains établissements de plaisir font tirer à la fin de la soirée, pour retenir plus longtemps le public : *Grand bal, grand festival avec tombola pour les dames*.

TOMBORO, n. pr. m. Géogr. Volcan de l'île Sumbava, en Malaisie, le plus terrible de tous les volcans connus. En 1816, il a détruit la ville de Tomboro, située à sa base et qui comptait 12,000 hab.

TOMBOUCTOU, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Afrique intérieure, dans la Nigritie centrale, capitale du royaume du même nom, dans une vaste plaine de sable blanc. Environ 17,000 hab. On lui en attribua longtemps un plus grand nombre. *Tombouctou* n'a été visité que dans ces derniers temps par un Européen. C'est le grand entrepôt commercial de l'intérieur de l'Afrique. — Royaume de la Nigritie centrale, au N. et au S. du Djoliba. On en ignore les limites. Les habitants sont tous musulmans. Le gouvernement est monarchique. On écrit aussi *Tembouctou*.

TOMBOUROU, n. pr. m. Myth. ind. Demi-dieu attaché au service de Couvéra, et un des principaux Gandharbas.

TOMBRÉE, s. f. Ancienne mesure de capacité employée dans le Périgord et l'Angoumois; elle répondait à un poids d'environ 250 kilog. de blé.

TOMENTELLE, s. f. Bot. Genre de champignons.

* **TOMENTEUX, EUSE**, adj. Hist. nat. Il se dit de toutes les parties qui sont cotonneuses et comme veloutées.

TOMENTIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *tomentum*, coton, duvet; *gerere*, porter). Hist. nat. Qui est garni de poils épais et serrés.

TOMENTUM, s. m. (pr. *tomintome*) (mot lat.). Bot. Tissu velouté et serré qui recouvre plusieurs parties de certains végétaux.

TOMEX, s. m. Bot. Arbre d'Arabie.

TOMI ou **TOMES**, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de Mésie, dans la partie appelée *Petite-Scythie*. Ovide y fut exilé et y mourut. Aujourd'hui *Tomisvar*, dans la Roumélie.

TOMIN ou **TOMINE**, s. m. La huit-centième partie de la livre d'Espagne.

TOMIPARE, adj. des 2 g. (du gr. τομή, coupure, et du lat. *pario*, je produis). Hist. nat. Qui se multiplie par scission ou coupure.

TOMOGYNIE, s. f. (du gr. τομή, coupure; γυνή, femme). Bot. Classe de plantes dont l'ovaire est profondément incisé.

TOMOLO, s. m. Mesure de capacité employée à Naples pour le blé, et valant, litr. 55,1340.

TOMOMYRE, s. f. Zool. Genre d'insectes diptères.

TOMOSITE, s. f. Minér. Variété de carbonate de manganèse.

TOMSK, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Asie, ch.-l. du gouvernement de même nom, sur le Tom. 10,000 hab. Beaucoup de commerce.

* **TON**, s. m. Prov. et fig. *C'est le ton qui fait la musique*, c'est la manière dont on dit les choses qui dénote l'intention de celui qui les dit. — Musiq. *Ton*, se dit des corps de rechange du cor et de la trompette. — *Tons ouverts*, ceux qu'on obtient sur le cor sans introduire la main dans le pavillon, à la différence des tons bouchés. — Vén. *Ton pour les chiens*, air que l'on joue sur le cor de chasse. — B.-arts. *Ton* se dit, dans une estampe, des passages du blanc au noir. — Mar. *Ton*, partie supérieure d'un mât, comprise entre les jottereaux et le tenon du chouquet qui maintient le mât supérieur. — Techn. Dans le métier du rubanier, grosse noix percée de plusieurs trous, par lesquels passent deux cordes que l'on bande à l'aide de cet appareil.

TONADILLA, s. f. (en esp. *tonada*, chanson). Littér. Petite comédie du théâtre espagnol, dans laquelle on introduit des airs, soit nouveaux, soit déjà connus, et même de grands morceaux de musique.

TONAIGE, s. m. Anc. cout. Impôt que levaient certains particuliers sur les individus qui, par ordre du roi, recueillaient des paillettes d'or dans les rivières et sur les montagnes du Languedoc.

TONAL, ALE, adj. Musiq. Qui est conforme au ton : *Intervalle tonal*. — *Fugue tonale*, fugue qui fait entendre, dans le sujet et la réponse, les notes principales du ton, la tonique et la dominante. — Au pl. m. *tonals*.

TONALISATION, s. f. Musiq. Synonyme peu usité de *tonalité*.

TONBRIDGE, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Kent, sur la Medway. 8,000 hab. Près de là, eaux ferrugineuses renommées.

TONDERN, n. pr. m. Géogr. Ville du Danemark, ch.-l. d'un district du duché de Schlewig. 2,600 hab. — *Corne de Tondern*, vase d'or en forme de corne, qui fut trouvé en 1639 dans un champ de Jutland, et porté ensuite à Tondern. Après avoir été l'objet de longues disputes entre les savants, il a été enlevé vers le milieu du siècle dernier, et fondu par le voleur qui l'avait pris.

* **TONDEUR**, s. m. Prov. *Tondeur de nappes*, parasite. — Hist. *Tondeurs*, genre d'aventuriers qui désolèrent la France, et qu'on appelle ordinairement *écorcheurs*.

* **TONDRE**, v. a. Prov. *Il faut tondre ses brebis, et non pas les écorcher*, il ne faut pas exiger d'une personne plus qu'elle ne peut faire. — *A la Saint-André, on tond les veaux*, se dit à propos d'une chose qui ne se fera jamais. — Constr. *Tondre la pierre*, enlever une faible épaisseur du parement de la pierre.

* **TONDU, E**, part. pass. et adj. diplom. *Lettres tondues*, espèce de caractères du XIIIe siècle, dépourvus de toutes les pointes ou saillies dont les lettres gothiques sont ordinairement chargées.

TONELADA, s. f. Métrol. Mesure de capacité usitée en Portugal pour les liquides et valant litr. 860,13.

TONGA, n. pr. m. Géogr. Nom d'un archipel de la Polynésie, nommé par Cook *archipel des Amis*. 50,000 hab. Sol très-fertile; perroquets; mer très-poissonneuse. Les habitants sont de race malaisienne, de couleur cuivrée, grands, robustes et fort industrieux. Il est soumis à des chefs indépendants. — s. m. Méd. Espèce de gangrène endémique au Brésil; elle est causée par les insectes nommés chiques, et attaque principalement les doigts des pieds. — Zool. Grande roussette d'Afrique.

TONGATABOU, n. pr. m. Géogr. La plus grande et la plus peuplée des îles Tonga; environ 100 kil. de tour; lieu principal, *Béa*, résidence du plus puissant chef de tout l'archipel.

TONGRE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple germain qui occupait le pays des Éburons, dans la deuxième Germanie. Il avait pour capitale *Atuatuca* ou *Tungri*. Auj. *Tongres*.

TONGRES, n. pr. m. Géogr. Ville de Belgique, dans le Limbourg. 4,000 hab. Le duc de Bourgogne y battit l'armée des Liégeois en 1408.

* **TONIQUE**, adj. des 2 g. Gramm. *Accent tonique*, se dit de la prononciation plus forte de certaines syllabes des mots d'une langue. En grec, les accents servent à marquer l'accent tonique, mais en français, les accents ne marquent rien de semblable. — Phys. *Écho tonique*, écho qui ne répète que certains sons, ou qui modifie sensiblement ceux qu'il transmet.

* **TONKIN**, n. pr. m. Géogr. Contrée de l'Inde au-delà du Gange, jadis royaume indépendant, aujourd'hui province de l'empire d'Annam. 8 millions d'hab. Capitale *Kécho*. Climat très-varié. Sol fertile. Mines d'or, d'argent et de cuivre; fruits énormes; bois précieux. Éléphants, tigres, singes, paons, perroquets, etc. Tissus de coton et d'écorce; tapis; ouvrages vernissés. On écrit aussi *Tong-King* et même *Tonquin*.

TON-MAS, s. m. Relat. Une des trois forteresses ou enceintes de murailles dont se composent les châteaux de la noblesse japonaise.

TONNANT, s. m. Mus. Nom qui fut donné originairement à la grosse caisse.

TONNANTES, s. f. pl. Mus. Timbales qui imitent le tonnerre.

* **TONNE**, s. f. Mar. Embarcation sans mât, marchant à la rame, employée sur la côte de Malabar. — *Tonne* se dit, dans la marine française, d'un poids de 1,000 kilogr. — Unité de poids employée pour l'application du tarif aux marchandises qui circulent sur les chemins de fer. La tonne équivaut à 1,000 kilogr. ou à 10 quintaux métriques : c'est le poids d'un mètre cube d'eau. — Mesure de capacité employée à Brême, pour la bière, et valant litr., 159,7193. — Mesure de Brunswick, litr., 100,9773. — Mesure de capacité du duché d'Oldenbourg, litr., 182,4216. — Mesure agraire du Danemark. Il y a la *tonne hart-korn*, ares, 22,2179, et la *tonne saalland*, ares, 5,5545. — Pêche. *Tonne*, espèce de gros tonneau rempli d'eau, qui a une large ouverture carrée à sa bonde, et dont on se sert pour transporter le poisson d'eau douce.

* **TONNEAU**, s. m. Mesure de capacité employée en Hongrie. Le *tonneau de Tokai* vaut, litr., 50,5430. — Constr. Se dit d'une masse de 14 pieds cubes de pierre de Saint-Leu, pesant 40 quintaux. — Art milit. Appareil composé d'un tonneau fixé perpendiculairement au bout d'une perche, qui sert de but pour tirer à la bombe. — Mar. V. TONNE, au Dict. — Hist. *Tonneau de permission*, tonneau de marchandises que le conseil des Indes d'Espagne permettait à un particulier d'envoyer par les galions. — Myth. *Tonneau des Danaïdes*, tonneau sans fond dans lequel les Danaïdes, en punition de leurs crimes, étaient obligées de verser sans cesse de l'eau. — Prov. et fig. *C'est le tonneau des Danaïdes*, se dit en parlant d'un grand dissipateur. — Hortic. *Tonneau*, variété de poire.

TONNELAGE, s. m. Anc. cout. Droit que la chambre du commerce de Marseille percevait dans les échelles du Levant; il fut supprimé en 1718.

* **TONNELLE**, s. f. Archit. V. TUNNEL, au Compl. — Pêche. Sorte de rets que l'on tend au bord de la mer. — Techn. Se dit, dans les verreries, de deux larges ouvertures voûtées communiquant à l'intérieur du fourneau de fusion à l'allemande.

* **TONNELLERIE**, s. f. Mar. Atelier dans lequel on fabrique les tonneaux, dans les grands ports militaires. — Comm. relig. Chez les chartreux et quelques autres religieux, lieu du couvent où sont les cuves et les futailles où l'on cuve le vin, etc.

* **TONNERRE**, n. pr. m. Géogr. *Mont-Tonnerre*. V. l'art. MONT du Complément.

TONNERROIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant de Tonnerre. — Qui appartient à Tonnerre ou à ses habitants. — s. m. Territoire de Tonnerre, petit pays qui faisait partie de la Champagne.

TONOBRANCHE, adj. des 2 g. (du gr. τόνος, corde; βράγχια, branchies). Zool. Qui a les branchies étendues. — TONOBRANCHES, s. m. pl. Famille de mollusques.

TONQUIN, n. pr. m. V. TONKIN, au Compl.

* **TONSILLE**, s. f. Ant. rom. Se dit des pieux auxquels on amarrait les navires, dans les ports et sur les rivages.

* **TONSURE**, s. f. Hist. eccl. On appelle : *Tonsure romaine* ou *de Saint-Pierre*, la tonsure partielle et circulaire. — *Tonsure grecque*, celle qui s'étendait sur toute la tête. — *Tonsure écossaise* ou *de Saint-Paul*, celle qui allait d'une oreille à l'autre, sur le devant de la tête seulement.

TONTELÉE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

* **TONTINE**, s. f. Jeux. Sorte de jeu de cartes auquel peuvent prendre part douze, quinze et même vingt personnes.

TOONDE, s. f. Mesure de capacité employée en Danemark pour les matières sèches; elle se compose de 144 pots, valant litr. 139.

TOPAN, n. pr. m. Myth. or. Dieu du tonnerre, chez les Japonais.

TOPAZOSÈME, adj. des 2 g. Minér. Qui contient des topazes disséminés.

TOPHANA, adj. f. V. TOFANA, au Complément.

TOPHET, n. pr. m. Géogr. anc. Lieu de la Palestine (dans la vallée d'Hannon), où les Israélites élevèrent l'autel de Moloch, et où quelques-uns d'entre eux sacrifièrent leurs enfants à cette divinité.

TOPHORE, s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames byssoïdes.

TOPIAIRE, adj. des 2 g. (en lat. *topiaria*, de *topia*, paysages). Ant. rom. Qui se rapporte à l'art d'embellir les jardins, de donner au buis,

aux charmilles, des figures régulières : *L'art topiaire.* — s. m. Esclave qui exerçait cet art.

TOPILZIN, s. m. Nom que les Mexicains donnaient à leur grand sacrificateur.

TOPINAMBOU, UE, adj. et s. Ethn. Peuplade sauvage du Brésil, qui habite maintenant une île de l'Amazone nommée *Topinambes.* Elle est réduite à un petit nombre d'individus. — Boileau a employé ce mot fig. dans le sens de barbare :

> Et l'Académie, entre nous,
> Souffrant chez soi de si grands fous,
> Me semble un peu topinamboue.

* **TOPIQUE**, adj. des 2 g. Ant. Qui concerne les lieux. — *Surnoms topiques*, surnoms donnés aux divinités d'après le lieu où elles recevaient un culte particulier.

TOP-KHANA, s. m. Hist. ott. Nom de l'arsenal de Constantinople, et d'un faubourg qui en est voisin.

TOP-KHANI-NAZIRI, s. m. Hist. ott. Inspecteur de la fonderie de canons.

TOPOLOGIQUE, adj. des 2 g. (du gr. τόπος, lieu; λόγος, discours). Didact. Qui appartient, qui a rapport aux lieux, aux localités.

TOPORISTIQUE, s. f. (du gr. τόπος, lieu). Didact. Science qui détermine la position des divers lieux de la terre. Ce mot fait partie de la classification de M. Ampère.

TOPRATI, s. m. Relat. Milices turques, fournies par les pachas de chaque province.

* **TOQUE**, s. m. Comm. relig. Linge de chanvre ou de gros lin dont les religieuses du Saint-Sacrement se couvrent les épaules et l'estomac. — Zool. Espèce de singe du genre macaque.

* **TOQUET**, s. m. Mus. Nom de la quatrième partie de trompette d'une fanfare.

TOQUI, s. m. Relat. Nom que les Araucaniens donnent à une espèce de sorciers.

TORAGE, s. m. Anc. cout. Droit d'élever un manoir défendu par des tours. — Ce que les prisonniers payaient autrefois au geôlier de la tour où ils étaient renfermés.

TORBÉRITE, s. f. Minér. Phosphate d'urane naturel.

* **TORCHE**, s. f. Anc. chir. Espèce d'éclisses. — Véner. Se dit des fumées qui sont à demi formées. — Techn. Résine de poix. — Poignée de foin, roulée dans l'argile, dont on garnit le tour des tuiles qui forment les ouvreaux du four de glaces. — Rang de quatre ou cinq cerceaux sur un tonneau. — Un ou plusieurs tours que le vannier fait immédiatement en différents endroits d'une hotte. — Echeveau d'or coupé par aiguillées, pour broder. — Paquet d'ognons liés autour d'un bâton. — Natte que l'on met sur le chariot où l'on transporte des pierres taillées.

TORCHE-PIN, s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de pin.

* **TORCHER**, v. a. Prov. *Il n'a qu'à s'en torcher le nez* ou *la barbe*, il ne réussira pas, il n'aura pas ce qu'il désire. — Mar. *Torcher de la toile*, faire porter beaucoup de voile à un bâtiment. — Techn. *Torcher*, faire, avec un ou plusieurs brins d'osier, le cordon qui entoure le bord de certains ouvrages de vannerie. — Chez les cartiers, *torcher le tas*, enlever la colle que la presse a fait sortir d'entre les feuilles.

* **TORCHETTE**, s. f. Petit torchon. — Petite poignée de paille.

* **TORCHON**, s. m. Techn. Paille tortillée ou natte de paille servant à garantir les arêtes des pierres quand on les remue. V. TORCHE, au Compl.

TORDÉSILLAS, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Valladolid, sur le Duero. 4,000 hab. Tanneries. Il y fut conclu, en 1494, un traité qui modifia la ligne de partage tracée, en 1493, par le pape Alexandre VI, en la portant 270 lieues plus loin. Patrie d'Alex.-Ferd. d'Avillaneda.

TORD-NEZ, s. m. Man. Instrument dont on se sert pour assujettir les chevaux. — Pl. des *tordnez.*

* **TORDOIR**, s. m. Sorte de moulin à l'huile.

TORD-PIED, s. m. Bot. Genre de mousses.

TORDUET, s. m. Comm. Sorte d'étoffe de laine.

TORDYLINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la tordyle. — TORDYLINÉES, s. f. pl. Tribu de plantes ombellifères.

* **TORE**, s. m. Archit. On appelle *tore supérieur*, le plus mince d'une base attique ou corinthienne. — *Tore inférieur*, le plus épais de la même base. Les autres bases n'ont qu'un seul tore. — *Tore corrompu*, celui dont le profil a la forme d'un demi-cœur.

TOREUMATOGRAPHE, s. m. Celui qui connaît la toreumatographie. V. ce mot, au Dict.

* **TOREUTIQUE**, s. f. (en gr. τορευτική) B.-arts. Art de sculpter les bas-reliefs. — Connaissance des bas-reliefs antiques.

TORFACÉ, ÉE, adj. (du flam. *torf*, tourbe). Bot. Qui croît dans les tourbières : *Agaric torfacé.*

TORGAU, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Saxe, sur l'Elbe. 8,000 hab. Fabriques de drap, bas, etc. Frédéric le Grand y battit les Autrichiens en 1760, et prit la ville.

TORGNIOLE, s. f. Se dit pop. d'un coup sec et bien appliqué.

TORIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *torus*, protubérance; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des tubercules.

TORISME, s. m. V. TORYSME, au Dictionnaire

TORJOK, n. pr. m. Géogr. Ville de Russie, dans le gouvernement de Tver. 10,000 hab.

TORMES, n. pr. f. Géogr. Rivière d'Espagne, affluent du Duero. Cours, 200 kil.

* **TORMINAL, ALE**, adj. (du lat. *tormina*, tranchée). Méd. Il signifie aussi qui cause des coliques, des tranchées.

TORNABONE, s. m. Un des noms donnés au tabac, lors de son introduction en Europe, de l'Italien *Tornabonio*, qui en vanta les propriétés.

TORONADJI-BASCHI, s. m. Hist. ott. Officier des chasses, dans la maison du Grand-Seigneur.

TORNADOS, s. m. Mar. Vent très-violent, qui règne sur les côtes du Sénégal aux mois de juillet, août et septembre.

TORNADOT, s. m. Anc. jurispr. Retour de dot.

TORNATE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois de la Novempopulanie, dont la capitale était *Tournay.*

TORNATELLE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

TORNATURA, s. f. Mesure agraire employée dans le Bolonais pour les rizières, et valant ares, 19,53.

TORNÉA, n. pr. f. Géogr. Rivière de Suède, sort du lac du même nom, sépare la Russie de la Suède, et tombe dans le golfe de Bothnie. Cours, 400 kil. — Village de Russie, à l'embouchure de la Tornéa. 700 hab. On y voit une pyramide élevée en mémoire des expériences qu'y fit Maupertuis, pour la détermination de la figure de la terre, en 1736-37.

TORNEURE, s. f. Se disait pour tournure. — Diplom. *Lettres de torneure*, nom que l'on donnait, dans le XVe siècle, aux majuscules gothiques, tant des imprimés que des manuscrits. — Adjectiv. : *Lettres torneures.*

TORO, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans la capitainerie générale de Vieille-Castille-et-Léon. 10,000 hab. Évêché. Pont de 22 arches sur le Duero. Palais des ducs de Berwick, etc. Alphonse V de Portugal y fut battu par Ferdinand le Catholique, en 1476. En 1505, y furent rendues les célèbres *lois de Toro*, base de la législation municipale en Espagne. — s. m. Relat. Nom d'un mets composé du fruit d'un palmier et de poisson, en usage chez les Illinois.

* **TORON**, s. m. Espèce de confiture d'amandes ou de pistaches au miel que l'on fait en Espagne.

TORONAÏQUE, adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient à la ville de Torone. — *Golfe Toronaïque*, golfe de la mer Égée, au S. de la Chalcidique. Aujourd'hui *golfe de Cassandre.*

TORONE, n. pr. f. Temps hér. Femme de Protée, et mère de Tmolus ou Polygonus et de Télégonus. — Géogr. anc. Ville de Macédoine, dans la Chalcidique, sur le golfe Toronaïque. Aujourd'hui *Toron.*

TORONÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Torone. — Qui appartient à Torone ou à ses habitants. — *Golfe Toronéen.* V., plus haut, TORONAÏQUE.

TOROPETSE, n. pr. f. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Pskov, sur la Toropa, affluent de la Dzvina. 12,000 hab.

TOROUX, s. m. pl. Anc. comm. Nom qu'on donnait, en Barbarie, aux plus beaux cuirs que les Maures venaient y négocier avec les Français.

TORPEDO, s. f. Art milit. Machine infernale, sorte de pétard sous-marin qu'on a proposé pour faire sauter les vaisseaux ennemis. On dit aussi *torpille.*

TORQUAT, s. m. (du lat. *torques*, collier). Ant. rom. Soldat romain décoré d'un collier d'honneur.

TORRÉBIE, n. pr. f. Temps hér. Nymphe qui fut aimée de Jupiter, et qui mit au monde Arcésilas et Carius.

TORRE-DEL-GRECO, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, au pied du Vésuve, au S.-O., sur le golfe de Naples. 15,800 hab. Pêche d'huîtres, thon, sardines. Vins et fruits délicieux. — *Torre-dell'Annunziata*, ville du royaume de Naples, au S., sur la mer. 3,500 hab. Vin renommé. — *Torre-don-Ximeno*, ville d'Espagne, dans l'intendance de Jaen. 6,800 hab. Grande saline.

* **TORRELAGE**, s. m. Anc. cout. Droit que payaient au propriétaire de la toraille ceux qui y faisaient sécher leurs grains.

TORRÉLITE, s. f. Minér. Minéral des États-Unis.

* **TORRENT**, s. m. Hist. *Bataille du Torrent*, victoire remportée, en 772, par Charlemagne, sur Witikind et les Saxons. On l'appela ainsi à cause d'un torrent qui traversait le champ de bataille, et qui étant alors à sec, roula tout à coup des eaux abondantes, fort à propos pour les Français, consumés par une soif ardente.

TORRÈS, n. pr. m. Géogr. Nom d'un détroit dans l'océan Equinoxial, entre la Papouasie et la Nouvelle-Hollande. 150 kil. de long. Navigation dangereuse. — *Torrès-Védrus*, ville du Portugal, dans l'Estramadure. 3,400 hab. Wellington s'y retrancha en 1812, et y exécuta les fameuses *lignes de Torrès-Védras.*

TORREYE, s. f. Bot. Genre de plantes nyctaginées.

TORRIDIEN, IENNE, adj. Qui a rapport à la zone torride.

TORRION, s. m. Grosse tour ou bastion du moyen âge.

* **TORS, ORSE**, adj. Archit. *Colonne torse*, colonne dont le fût est contourné en forme d'hélice. — *Tors*, s. m. Techn. Action de tordre les fils : *Donner le tors.* — *Torse*, s. f. Opération qui consiste à tordre la soie passée au bain de teinture.

* **TORSÉ, ÉE**, part. et adj. Vén. Se dit de l'oreille d'un chien, quand elle est bien placée et bien torse.

* **TORTIL**, s. m. Blas. Il se dit aussi d'un lambrequin ou ruban qui s'enlace autour d'une couronne. — Anc. musiq. Tuyau recourbé de certains instruments à vent.

* **TORTILLAGE**, s. m. Fig. Petites intrigues, démarches indirectes et clandestines.

* **TORTILLANT, ANTE**, adj. Comm. *Bois tortillant*, bois à brûler qui est tordu et qui se corde mal.

* **TORTILLÉ, ÉE**, part. et adj. Blas. Qui porte le tortil : *Tête tortillée; couronne tortillée.*

TORTILLONNER, v. a. S'est dit pour tortiller, entortiller, au propre et au fig.

TORTIONNAIREMENT, adv. D'une manière tortionnaire, injuste, inique.

TORTIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *tortus*, tors; *pes*, *pedis*, pied). Hist. nat. Qui a le pied ou le pédicule tordu.

TORTOLA, n. pr. f. Géogr. Une des îles Vierges. 28 kil. sur 10. 7,000 hab. Ch.-l. *Road-Town.* Elle appartient aux Anglais.

TORTONE, n. pr. f. Géogr. Ville des États sardes, ch.-l. d'intendance, sur la Scrivia. 8,000 hab. Évêché.

TORTONÈSE, adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de Tortone. — Qui appartient à Tortone ou à ses habitants. On dit aussi *Tortonois, oise.*

TORTOSE, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans la Catalogne, sur la gauche de l'Èbre. 11,000 hab. Évêché. Grand commerce de poisson.

TORTRIX, s. m. Zool. Genre de reptiles ophidiens.

* **TORTUE**, s. f. Anc. t. milit. Espèce de bombe ou de pétard avec laquelle on faisait sauter un pan de muraille, un pont. — Méd. Tumeur enkystée de la tête, ainsi nommée à cause de sa forme. — Zool. Poisson du genre lutjan. — *Tortue*, *petite tortue*, *grande tortue*, noms de plusieurs papillons.

TORUS, s. m. (pr. *toruce*). Bot. Réceptacle propre des fleurs, base de toutes leurs parties mâles ou corollaires.

TORVE, adj. des 2 g. (du lat. *torvus*, même signif.). Néol. Oblique. Se dit en parlant du regard : *Des yeux torves.*

* **TOSCAN, ANE**, adj. Qui appartient à la Toscane ou à ses habitants. — Archit. *Architecture toscane*, celle qui est essentiellement composée d'arcades et de bossages. — *Toscan*, s. m. Le plus pur des dialectes de la langue italienne.

TOSCANE, n. pr. f. Géogr. État de l'Italie centrale, avec titre de grand-duché : la *Toscane* a pour bornes, à l'E. et au S. l'État ecclésiastique, à l'O. la Méditerranée, au N. le duché de Modène; elle est divisée en cinq gouvernements, dits *compartimenti*, qui portent le nom de leur ch.-l. Pop., 1 million 400,000 hab. Cap., Florence.

Climat généralement très-doux. Sol fertile : fruits du midi ; bons vins, etc. Sel, marbres, soufre, mercure, etc. Pêche de thon et de sardines. Assez d'industrie et de commerce. Gouvernement héréditaire, monarchique et absolu. — Les *Tusques* ou *Étrusques* furent les premiers habitants de la Toscane, qui s'appelait alors de leur nom *Tuscie* ou *Étrurie*. Au temps des Lombards, elle fut divisée en plusieurs duchés. Charlemagne, en 797, en fit une province de l'empire des Francs. Pendant les guerres des guelfes et des gibelins, le *duché de Toscane* cessa d'exister : il n'y eut plus que des villes indépendantes qui formèrent pour la plupart de puissantes républiques. En 1569, la *Toscane* prit le titre de grand-duché. En 1737, le duc Jean Gaston étant mort sans postérité, elle passa au duc François de Lorraine, puis à l'Autriche, quand ce prince devint l'époux de Marie-Thérèse. Occupée en 1796 par Bonaparte, elle fut réunie en 1807 à l'empire français, et forma trois départements. En 1814, la *Toscane* fut donnée à l'archiduc d'Autriche Ferdinand III, avec Piombino, l'île d'Elbe et la réversion de Lucques. — s. f. Hortic. Variété d'anémone.

TOTAM, s. m. Relat. Esprit favorable que chaque sauvage de l'Amérique septentrionale croit veiller sur lui.

TOTANA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Murcie. 8,050 hab. Toiles peintes. On dit aussi *Tostana*.

TOTE, s. f. Mar. V. TOSTE, au Dictionnaire.

* **TOTIPALME**, adj. des 2 g. Zool. Qui a tous les doigts palmés.

TOTONAQUE, adj. et s. des 2 g. Nom d'une nation indienne du Mexique. — Qui appartient, qui a rapport à ce peuple. — *Langue totonaque*, une des langues du Mexique.

TOTQUOT, s. m. (pr. *totekote*) (du lat. *tot*, autant ; *quot*, que). Anc. jurisp. Droit que les princes exigeaient des affranchis, et qui consistait dans une somme égale à celle que ceux-ci avaient donnée à leur seigneur pour obtenir la franchise.

TOUARIK, adj. et s. Ethn. Nom d'un peuple de la famille atlantique, qui habite la partie moyenne du Sahara, à l'O. des Tibbous. — Par extens., on donne quelquefois ce nom à tous les Arabes du désert.

TOUCHABLE, adj. des 2 g. Néol. Qu'on peut toucher.

* **TOUCHE**, s. f. Anc. cout. Se disait, à Blois, d'un bois destiné à l'ornement d'une terre. — Jeux. Au billard : *Touche*, action d'atteindre la bille sur laquelle on joue : *Un manque de touche*. — Mus. *Touche* se dit, dans le violon, d'une longue feuille d'ébène qui est collée sur le manche de cet instrument, et contre laquelle les doigts de la main gauche pressent les cordes.

* **TOUCHER**, v. a. Chir. *Toucher un ulcère*, etc., y appliquer au caustique. — Man. *Toucher de la gaule*, aider de la gaule, en frapper légèrement sur l'épaule ou sur le poitrail du cheval, pour lui faire lever le devant entre les piliers. — Vén. *Toucher au bois*, se dit des cerfs lorsqu'ils se frottent contre les arbres pour dépouiller leur nouvelle tête de la peau qui l'enveloppe. — *Toucher*, s. m. Manière dont les musiciens jouent de certains instruments, comme de l'orgue, du piano, de la guitare : *Un toucher délicat. Un toucher brillant*. — Chir. Opération de l'accoucheur qui, pendant la grossesse ou le travail de l'enfantement, s'assure de la position de l'enfant.

* **TOUCHEUR**, s. m. Typogr. Appareil qui, dans une presse mécanique, distribue l'encre sur les caractères.

TOUCQUES, n. pr. f. Géogr. Petit fleuve navigable de France, qui arrose les départements de l'Orne et du Calvados, et se jette dans la Manche, après un cours de 120 kil.

TOUCY, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Yonne. 2,728 hab.

TOUEUR, s. m. Celui qui toue un bâtiment.

* **TOUEUX**, s. m. Mar. Ancre à l'aide de laquelle on se toue. Le sens donné par le Dict. est celui de *toueur*.

TOUFAN, s. m. Relat. Se dit d'un tourbillon, d'un typhon sur les côtes d'Arabie.

* **TOUFFE**, s. f. Écon. rur. Maladie des vers à soie.

TOUGH, s. m. Hist. ott. Queue de cheval placée au bout d'une demi-pique ; c'est la marque distinctive du commandement militaire chez les Turcs. V. TOUG, au Dictionnaire.

TOUGHRA, s. m. Hist. ott. Monogramme du sultan.

TOUILA, n. pr. m. Myth. sept. Dieu des volcans et des tremblements de terre, chez les Kamtchadales.

TOUILLAGE, s. m. Techn. Procédé pour la purification de la soude brute.

TOUILLER, v. a. Mêler, agiter une liqueur. Il est pop. — Techn. Dissoudre la soude brute et décanter la liqueur quand elle est devenue claire. — Dans les fabriques de poudre à tirer, détacher la poudre du mortier.

* **TOUL**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur la Moselle. 7,333 hab. Place forte. Évêché. Beau pont. — Thierry II, roi de Bourgogne, y remporta une victoire, en 612, sur Théodebert, roi d'Austrasie. Au moyen-âge, *Toul* devint ville impériale. Réunie à la France par Henri II, en 1552, elle fut fortifiée par Louis XIV en 1700. Patrie de saint Loup, de saint Waast et de Gouvion Saint-Cyr.

TOULA, n. pr. f. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouv. de Toula. 30,000 hab. Archevêché. Manufacture impériale d'armes.

TOULOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant de Toul. — Qui appartient à Toul ou à ses habitants.

* **TOULON**, n. pr. m. Géogr. Cette ville compte 35,222 hab. Ch.-l. de dép. maritime et port sur la Méditerranée. Vaste rade, bassin de carénage, corderie, fonderie, arsenal ; grand bagne. Aux environs, hôpital militaire et lazaret. — Le connétable de Bourbon prit Toulon en 1524, Charles-Quint en 1536. Louis XIV le fit fortifier par Vauban. En 1707, le prince Eugène et le duc de Savoie l'assiégèrent en vain. Livré aux Anglais en 1793, par une partie de la population de la ville, il fut repris par les républicains, après un siége de quatre mois, le 21 décembre 1793. Bonaparte commandait une batterie devant *Toulon*, et c'est là qu'il commença à se faire connaître. — *Toulon-sur-Arroux*, ch.-l. de canton du dép. de Saône-et-Loire. 2,307 hab.

TOULONNAIS, AISE, adj. et s. Géogr. Habitant de Toulon. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

TOULOUE, s. m. Bot. Arbrisseau de Madagascar.

TOULOUKI, s. m. Nom d'un dialecte du maure-indoustani.

TOULOUMBADJI, s. m. Hist. or. Janissaire qui fait partie du corps des pompiers. — *Touloumbadji-baschi*, chef des pompiers.

* **TOULOUSAIN**, n. pr. m. Géogr. Ancien petit pays de France, dans le Languedoc. Sa capitale était *Toulouse*.

* **TOULOUSE**, n. pr. f. Géogr. Cette ville est située sur la Garonne et le canal du Midi. 77,327 h. Archevêché ; cour d'appel ; académie universitaire ; facultés de théologie, de droit, des sciences et des lettres ; école secondaire de médecine et de chirurgie ; académie des jeux floraux, etc. ; cathédrale ; hôtel-de-ville fameux, dit *Capitole* ; hôtel de la préfecture ; musée, observatoire, etc. Industrie et commerce considérable. — *Toulouse* était très-importante sous les Romains. En 419, les Visigoths y fondèrent un royaume qui fut détruit par Clovis à la suite de la bataille de Vouillé (507). En 628, Clotaire II y établit le royaume d'Aquitaine, en faveur de son fils Charibert. A la mort de celui-ci (630), ce royaume se fondit dans la Neustrie, mais les ducs d'Aquitaine n'en fixèrent pas moins leur résidence à *Toulouse*. En 721, Eudes repoussa les Arabes qui l'assiégeaient. Il devint, sous les Carlovingiens, le ch.-l. d'un comté indépendant. Raymond VI, un de ses comtes, ayant toléré les Albigeois, fut enveloppé dans la proscription lancée contre eux, et *Toulouse* fut assiégé pendant six mois par Simon de Montfort (1217). En 1229, l'inquisition s'y établit et annula le pouvoir de Raymond VII. En 1271, le *comté de Toulouse* fit retour à la couronne de France ; cependant il n'y fut définitivement réuni que sous le roi Jean (1361). Il forma un des douze fiefs-pairies du royaume. *Toulouse* a longtemps conservé des priviléges particuliers. Le 10 avril 1814, le maréchal Soult livra à Wellington, dix jours après la reddition de Paris, la *bataille de Toulouse* qui resta indécise. Patrie de Cujas, de Fermat, de Duranty, de Pibrac, de Maynard, de Palaprat, de Campistron, de Villèle, etc. — Prov. *Or de Toulouse*, richesse qui porte malheur. Le consul romain Servilius Cépion s'étant emparé de *Toulouse* (106 av. J. C.), fit un riche butin en dépouillant les temples et se l'appropria. Lorsqu'il fut battu par les Cimbres, on crut que c'était une punition de son impiété. De là le proverbe.

TOULSAS, s. m. Archéol. Monnaie des comtes de Toulouse.

TOUNGOUSE, adj. et s. des 2 g. Ethn. Nom d'une peuplade nomade de la Russie d'Asie. Les *Toungouses* appartiennent à la race mandchoue, et sont au nombre de 17 à 18,000 individus mâles.

TOUNGOUNSKA, n. pr. f. Géogr. Nom commun à deux rivières de la Russie d'Asie, dans la Sibérie ; elles tombent toutes deux dans l'Ienisséi. L'une, dite *Toungouska inférieure*, a un cours de 1,300 kil. ; l'autre, *Toungounska moyenne* ou *Toungouska au-delà des montagnes*, a un cours de 900 kil. à l'O.

TOUNIN, s. m. Zool. Nom vulgaire du marsouin.

TOUPATINE, s. f. Zool. Espèce de sarigue.

TOUPETI, s. m. Relat. Pièce de toile dont les Indiens se couvrent.

TOUPETTE, s. f. Bot. Genre de mousses.

* **TOUPIN**, s. m. Jeux. Espèce de toupie sans fer que l'on nomme plus ordinairement *sabot*.

TOUPIOLE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires du grenouillet.

TOUPRAS, s. m. Mar. Nom que l'on donne, sur le banc de Terre-Neuve, à l'amarre de terre d'un bâtiment.

TOUQUELINIEN, IENNE, s. m. Hist. relig. V. TANQUELINIEN, au Complément.

* **TOUR**, s. m. Prov. *C'est la devise de M. de Guise, chacun à son tour*, allusion au rébus figuré par des *A* dans des *O*, que les Guises prenaient pour devise de leur maison. — *Tour* se dit particulièrement des armoires rondes à pivot qui se trouvent à la porte des hospices, et où l'on dépose les enfants que l'on veut abandonner à la charité publique. — Jeux. *Tour de trictrac*, les douze trous. — A certains jeux de cartes, *jouer un tour, faire un tour*, jouer un certain nombre de coups, en sorte que tous les joueurs successivement aient une fois la main. — Anc. mus. *Tour de gosier* se disait du trille ou de la double cadence. — Hist. *Barons de tour*, ceux qui, dans le Languedoc, avaient entrée aux états de Provence chacun à leur tour. — Vétér. *Tour de bateau*, maladie du cheval, produite par un effort de reins. — Mar. *Tour*, dévidoir sur lequel on enroule, soit du bitord, soit la ligne de loch. — *Tour mort*, attache qui se fait en passant, sur une pièce de bois saillante, un seul tour d'un cordage, qu'on ramène ainsi sur lui-même. — *Tour de bitte*, attache qui se fait en passant le cordage en sautoir sur la bitte et sur son traversin. — Techn. *Tour* se dit en général pour treuil. — Table du confiseur. — Chaque façon que le boulanger donne à la pâte. — Table ronde sur laquelle les pâtissiers détrempent leur pâte. — Machine à l'usage du teinturier, pour teindre les pièces entières d'étoffe. — *Tour du potier*, roue qui tourne horizontalement, et sur laquelle on façonne et arrondit les vases de terre. — *Tour d'Espagne*, sorte de dévidoir formé de deux pièces verticales fixées chacune dans un fort billot de bois. — *Tour de cuve*, tablette qui entoure la cuve du papetier.

* **TOUR**, s. f. Ant. *Tour mobile*, grande tour de bois, montée sur des roues, que l'on approchait des murailles d'une ville assiégée, afin d'y atteindre à l'aide d'un pont-levis. — Comm. relig. *Tour des Palmes*, nom d'une des congrégations par l'union desquelles Alexandre VI forma l'ordre des ermites de Saint-Augustin. — Géogr. *Tour de Roussillon, tour d'ordre*. V. ROUSSILLON et ORDRE, au Compl. — Hist. *Tour de Londres*, vaste monument de Londres, sur la rive gauche de la Tamise, servait à la fois de forteresse, de prison d'État, d'arsenal et de garde-meuble. Cette tour, bâtie par Guillaume le Conquérant (1077), a été détruite en partie par un incendie en 1841. — *Tour du Temple*. V. TEMPLE, au Compl. — Pêche. *Tour*, enceinte ronde des bourdigues, dans laquelle le poisson se rassemble. — Zool. *Tour de Babel blanche, tour de Babylone*, noms marchands de deux espèces de coquilles.

TOURANIEN, IENNE, adj. et s. Ethn. Ancien nom des Turcs et Tartares nomades.

TOURAT, s. m. Zool. Nom vulgaire de la draine.

* **TOURBE**, s. f. Anc. jurispr. *Enquête par tourbe*, enquête faite pour éclaircir un point de coutume ou un usage allégué, dans un procès, par l'une des parties. — Philol. *Tourbe des philosophes*, recueil des écrits de plusieurs auteurs anciens qui ont travaillé à la recherche de la pierre philosophale.

TOURBERIE, s. f. Se disait pour tourbière, endroit où l'on prend de la tourbe. — Anc. cout. Droit de lever de la tourbe dans le fonds d'autrui.

* **TOURBIER, IÈRE**, adj. Géol. Se dit d'un terrain qui renferme de la tourbe. On dit aussi *tourbeux*. — *Tourbier*, s. m. Anc. jurispr. Témoin appelé à déposer dans les enquêtes par tourbe.

* **TOURBILLON**, s. m. Phys. *Tourbillon magnétique*, la matière magnétique en mouvement autour et au dedans d'un aimant. — Techn. Sorte d'artifice qui s'élève en tournant sur lui-même.

TOURBILLONNAIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à un tourbillon.

TOURBILLONNISTE, s. m. Didact. Nom que les anticartésiens ont donné aux partisans des tourbillons.

TOURC ou **TURC**, s. m. Archéol. Monnaie d'argent de Lorraine, qui valait environ 18 sous de France, ou 90 cent.

TOURCO, s. m. Zool. Un des noms vulgaires de la litorne.

TOURCOING, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Nord. 19,966 hab. Filatures de laine et de coton. Fabriques de satin, molletons, camelot; teintureries, tanneries, etc. On dit aussi *Turcoing*. Ce mot se trouve dans le Dictionnaire, mais fort loin de son ordre alphabétique.

TOURDE, s. f. Art vétér. Un des noms du tournis des moutons.

TOURDOU, s. m. Zool. Nom vulgaire de la grive commune.

TOURELURE, s. f. Anc. t. milit. Entourage de tourelles.

TOURIER, s. m. Anc. cout. Geôlier, dans les Pays-Bas. — Comm. relig. Se dit quelquefois du portier des maisons religieuses.

TOURKMANTCHAI, n. pr. m. Géogr. Village de l'Arménie persane, près de Tauris. Il y fut conclu, le 22 février 1828, un célèbre traité entre la Russie et la Perse.

* **TOURMENTE**, s. f. *Cap des Tourmentes*, ancien nom du cap de Bonne-Espérance.

* **TOURMENTIN**, s. m. Zool. Nom vulgaire des pétrels.

TOURN, s. m. Anc. t. milit. Tour de fortification.

TOURNADJI-BASCHI, s. m. Hist. or. Un des principaux officiers des janissaires.

* **TOURNAGE**, s. m. Techn. Action de façonner au tour.

TOURNAHOU, interj. Véner. Un des cris que l'on pousse, lorsque les chiens retournent en chassant.

* **TOURNAIRE**, adj. des 2 g. Hist. eccl. Il se dit du chanoine de semaine, à qui appartient le droit de conférer les bénéfices vacants pendant cet intervalle. — Substantiv., *le tournaire*.

TOURNAISIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de Tournay. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

TOURNAISIS, s. m. Ancienne subdivision des Pays-Bas, qui comprenait une partie du Hainaut belge et une partie du Hainaut français. Tournay et Saint-Amand en étaient les villes principales.

TOURNALE, adj. f. Hist. eccl. Se disait des maisons qui étaient destinées à loger tour à tour les chanoines les plus anciens en résidence.

* **TOURNANT**, s. m. Navig. Pieu enfoncé sur le rivage et portant un rouleau à pivot, sur lequel les bateliers font passer une corde, afin de tirer leur bâtiment dans les détours d'une rivière.

TOURNANTE, s. f. Techn. Fusée d'artifice qui s'élève en tournant.

TOURNASSAGE, s. f. Techn. Façon qu'on donne aux poteries fines sur le tour.

TOURNASSURE, s. f. Rognure faite en tournassant.

TOURNAU, interj. Véner. V. plus haut TOURNAHOU.

* **TOURNAY**, n. pr. m. Géogr. Ville forte de Belgique, dans la province du Hainaut, sur l'Escaut. 29,000 hab. Évêché. Cathédrale gothique. Citadelle. Soieries, lainages, tapis, cotonnades. Porcelaine et faïence. *Tournay* fut pris par Louis XIV en 1667, par les alliés en 1709, par les Français en 1745, 1792 et 1794.

* **TOURNE**, s. f. Jeux. *Être en tourne*, se dit au mail, quand on a passé la ligne des ais, vis-à-vis le tambour.

* **TOURNÉ, ÉE**, part. et adj. *Bien tourné*, se dit d'une église qui, conformément aux canons, a son portail vers l'occident et son maître-autel vers l'orient.

TOURNE-DOS, s. m. Position que l'on assigne, dans quelques halles au poisson, aux marchandes dont les denrées ne sont pas d'une grande fraîcheur : *Ce poisson sera vendu à tourne-dos.*

TOURNEFORTIE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, ainsi nommé du botaniste Tournefort.

TOURNEFORTIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la tournefortie. — TOURNEFORTIÉES, s. f. pl. Tribu de plantes borraginées.

TOURNEL, s. m. Zool. Nom vulgaire de l'étourneau.

TOURNEMENT, s. m. Mouvement de ce qui tourne. Peu usité.

TOURNE-MOTTE, s. m. Zool. Nom vulgaire du motteux.

TOURNE-OREILLE, s. m. Agric. *Charrue à tourne-oreille*, se dit d'une charrue dont le versoir est mobile et se change de côté à chaque tour de labour.

* **TOURNER**, v. a. et n. Prov. et fig. *Tourner la truie au foin*, éviter de répondre juste à une demande, détourner la conversation. — Jeux. *Tourner une case*, se dit, au trictrac, quand, d'une case déjà faite, on ôte une dame pour en composer une case entière, en y joignant une autre dame. — Anc. mar. *Tourner le bord*, virer de bord. — Mar. *Tourner une manœuvre*, la fixer par un ou plusieurs tours sur un point fixe. — Peint. *Tourner* se dit des formes, des contours bien accusés, dont l'œil saisit facilement les reliefs : *Cet objet tourne bien.* On dit dans le même sens : *L'air, la lumière tournent autour de cet objet.* — M n. *Tourner*, changer de main. — *Tourner à toutes mains*, se dit d'un cheval qui sait accomplir une conversion au pas, au trot et au galop. — On le dit aussi d'un cheval bien dressé, qui tourne aussi aisément à droite qu'à gauche. — Chasse. *Tourner*, se dit de la bête que l'on poursuit, quand elle fait retour. — On dit que les chiens *tournent au change*, quand ils attaquent un autre animal que celui de meute.

* **TOURNEUR**, s. m. Celui qui tourne des phrases. Peu usité en ce sens. On dit cependant quelquefois un *tourneur de compliments* — Écon. rur. Celui qui fait métier de châtrer les animaux. — Typogr. Celui qui tourne la roue d'une presse mécanique. — adj. m. Relat. Se dit de certains prêtres ou derviches qui, dans les fêtes et cérémonies, tournent longtemps et rapidement sur eux-mêmes

TOURNILLER, v. n. Tourner dans un cercle fort restreint. Fam. et peu usité.

* **TOURNIQUET**, s. m. Jeux. Aiguille de fer, mobile dans un cercle au bord duquel il y a plusieurs chiffres ou divisions : on perd ou on gagne suivant le nombre où l'aiguille s'arrête. — Mar. Rouleau employé pour empêcher les cordages que l'on tire avec force de frotter sur des objets que l'on veut ménager. — Techn. Petit morceau de bois de forme carrée, qui sert à accorder les tuyaux d'orgues. — Espèce de girandole d'artifice.

TOURNOVO, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe. 6,000 hab. Évêché grec.

* **TOURNURE**, s. f. Bande d'étoffe roide que les femmes mettent autour de leurs reins, pour faire bouffer la robe à cet endroit. — Art cul. Bande que le cuisinier détache de la superficie d'un fruit ou d'un légume. — Techn. *Tournure* se dit de la courbure propre au fer du cheval.

TOUROUVA, s. m Relat. Paradis des O-taïtiens.

TOURRACHE, s. m. Écon. rur. Variété de bœufs qu'on élève en Franche-Comté.

* **TOURS**, n. pr. m. Géogr. Cette ville, capitale de l'ancienne Touraine, compte 26,669 hab. Archevêché ; tribunal de première instance et de commerce. Musée de peinture, cabinet d'histoire naturelle et d'antiquités, sociétés savantes, etc. Cathédrale magnifique, vaste église Saint-Martin, palais archiépiscopal, hôtel de ville, bourse, pont superbe, etc. Soieries, draps, tapis, couvertures, teintureries, etc. Pruneaux dits *de Tours*. Commerce de vins, grains, bougies, etc. Chemin de fer. — Capitale de la Lyonnaise troisième sous les Romains, *Tours* fut pris au v^e siècle par les Visigoths. Clovis les en chassa (507). On nomme *bataille de Tours* la série de combats livrés en 732 par Charles-Martel aux Arabes, entre Tours et Poitiers. Cette ville appartint ensuite aux Anglais. Philippe-Auguste la leur reprit en 1189. Les états-généraux s'y tinrent en 1470, 1484 et 1506. Patrie de Gabrielle d'Estrées, Grécourt, Destouches, Bouilly, le romancier Balzac, etc.

* **TOURTE**, s. f. Se dit, dans quelques départements, d'un gros pain bis. — Zool. Ancien nom de la tourterelle. — Techn. Pièce de la lanterne d'un moulin.

* **TOURTEAU**, s. m. Petit pain bis. En ce sens, il n'est plus usité que dans quelques départements. — Anc. cout. Redevance seigneuriale qui se payait primitivement en gâteaux. — Blas. *Tourteau besant*, pièce ronde qui est à moitié de métal et à moitié de couleur. — Techn. *Tourteau*, plafond d'en bas d'une lanterne de moulin. — Zool. Espèce de crabe

TOURTELAGE, s. m. Anc. cout. Sorte de redevance qui différait du tourteau.

TOURTERELLETTE, s. f. Zool. Petite tourterelle.

TOURTRAC, s. m. Zool. Nom vulgaire du traquet.

* **TOUSSAINT**, s. m. Liturg. Fête instituée en 837, en l'honneur de *tous les saints*, par le pape Grégoire IV, et célébrée le 1^{er} novembre dans l'Église latine : elle remplaça la *fête de tous les martyrs*, instituée en 607 par Boniface IV.

TOUSSE, s. f. Agric. Se dit pour têtard, dans quelques localités.

* **TOUSSER**, v. n. Prov. *Cela ne durera que jusqu'à tant que j'aie toussé*, se dit d'une chose peu durable, peu redoutable.

* **TOUT**, s. m. Littér. *Mon tout*, se dit, dans une charade, du mot composé qui forme le sujet. On dit aussi *mon entier*.

TOUTE-VIVE, s. f. Zool. Nom vulgaire du proyer.

TOUT-GRAIN, s. m. Comm. Sorte de vin de Bourgogne.

TOUT-VENU, s. m. Agric. Le seneçon commun.

TOXANDRE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple germain qui s'établit dans la deuxième Germanie, entre les Ménapiens et les Éburons. Il avait pour capitale *Toxandria*.

TOXANDRIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la deuxième Germanie, capitale des Toxandres, entre la Meuse et l'Escaut. Aujourd'hui *Tessenderloo*.

TOXANDRIE, n. pr. f. Nom que l'on donnait, dans le moyen-âge, à une partie du Brabant ou au Brabant lui-même.

TOXARIDIES, s. f. pl. Ant. gr. Fête célébrée à Athènes, en l'honneur de Toxaris, qui mourut dans cette ville.

TOXCOALT, s. m. Myth. Fête mexicaine dont le principal objet était de demander de l'eau. Elle se célébrait tous les quatre ans, durait neuf jours, et était terminée par des sacrifices humains.

TOXICOGÈNE, adj. des 2 g. (du gr. τοξικὸν, poison ; γεννάω, engendrer). Méd. Se dit de toutes les affections produites par l'action désorganisatrice d'un poison.

TOXICOGÉNOSE, s. f. (même étym.). Méd. Maladie causée par l'ingestion d'une substance susceptible de produire l'empoisonnement.

TOXICOHÉMIE, s. f. (du gr. τοξικὸν, poison ; αἷμα, sang). Méd. État du sang qui contient une substance vénéneuse.

TOXICOHÉMIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à la toxicohémie. On dit aussi *toxicohématique*.

TOXICOLOGUE, s. m. Didact. Celui qui s'applique à la toxicologie. — Auteur d'une toxicologie. V. ce mot, au Dictionnaire.

TOXICOMÈTRE, s. m. (du gr. τοξικὸν, poison ; μέτρον, mesure). Instrument propre à mesurer le degré d'intensité des poisons.

TOXICOPHORE, adj. des 2 g. (du gr. τοξικὸν, poison ; φορὸς, qui porte). Hist. nat. Qui porte, qui contient du poison.

TOXICRATE, n. pr. f. Temps hér. Une des Thespiades. Hercule la rendit mère de Lycius.

TOXIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *toxicum*, poison ; *ferre*, porter). Hist. nat. Synonyme de *toxiphore*.

* **TOXIQUE**, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères. — adj. des 2 g. Didact. Qui tient de la nature du poison ; *L'action toxique d'un gaz.*

TOXOBALISTE, s. f. (du gr. τόξον, arc, et du lat. *balista*, baliste). Ant. Espèce de baliste formée par un grand arc; grande arbalète.

TOXOPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. τόξον, flèche; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles en forme de flèches.

TOXOTE, s. m. (du gr. τόξον, arc). Ant. gr.

Archer d'Athènes. — Zool. Genre d'insectes coléoptères. — adj. f. Myth. Surnom de Diane, représentée un arc à la main.

TPÉ, n. pr. m. Myth. Divinité égyptienne qui n'est autre que le Ciel.

TRABAC, s. m. Mar. Sorte de bâtiment de commerce dont on se sert sur l'Adriatique. On le nomme aussi *trabacolo*.

TRABE, s. f. Anc. t. milit. Hallebarde des trabans. V. ce mot, au Dict. — Blas. Il se dit aussi de la partie supérieure d'une ancre.

TRABÉATE, adj. f. (du lat. *trabeatus*, couvert de la trabée). Ant. rom. Se dit d'une espèce de comédie latine ou togate, dans laquelle figuraient des militaires ou des chevaliers. V. TOGATE, au Complément.

TRABÉATION, s. f. S'est dit pour, action de revêtir la trabée, la robe; et fig., de revêtir l'humanité, considérée comme un vêtement. — Diplom. *An de la trabéation*, signifie la même chose que l'an de l'incarnation.

TRABÉCULINE, s. f. Bot. Genre de mousses.

* **TRABÉE**, s. f. Ant. rom. Ce vêtement était plus court que la toge, dont il différait encore par la finesse de l'étoffe. La *trabée* était portée, non-seulement par les triomphateurs, comme il est dit au Dictionnaire, mais par les prêtres, les augures, les chevaliers, et sa richesse répondait au rang des personnes qui avaient le droit de s'en revêtir.

TRABUCAIRE, s. m. Homme armé d'un trabucco ou tromblon.

TRABUCCO, s. m. Mesure de longueur employée dans les États sardes, et valant 3,08 m. — Tromblon. Dans ce sens, on dit aussi *trabuc*.

TRABUCOS, s. m. Sorte de cigare d'Espagne.

* **TRAC**, s. m. Anc. t. milit. Coup de lance. — Zool. Un des noms de la draine.

* **TRACE**, s. f. Véner. Marque que le sanglier et les autres bêtes noires laissent de leurs pieds sur la terre, ce qui les fait reconnaître des chasseurs. — Agric. Gravier calcaire, mêlé de marne argileuse. — Anc. techn. Gros papier gris dont on faisait le corps des cartes à jouer. — Espèce de corde.

* **TRACHÉAL, ALE**, adj. Anat. Qui appartient à la trachée-artère.

TRACHÉEN, ENNE, adj. Anat. Qui appartient aux trachées, qui a des trachées. — TRACHÉENNES, s. f. pl. Zool. Ordre de la classe des arachnides.

TRACHÉLALGIE, s. f. (du gr. τράχηλος, cou; ἄλγος, douleur). Méd. Rhumatisme au cou.

TRACHÉLIASTE, s. m. Zool. Genre de vers.

TRACHÉLIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un trachèle. — TRACHÉLIDES, s. m. pl. Genre d'insectes coléoptères.

TRACHÉLIE, s. f. (du gr. τράχηλος, cou). Bot. Genre de plantes campanulacées.

TRACHÉLINES, s. f. pl. Zool. Famille d'animalcules infusoires.

TRACHÉLIPODE, adj. des 2 g. (du gr. τράχηλος, cou; πούς, πόδος, pied). Zool. Qui a les pieds attachés à la base du cou.

TRACHÉLIQUE, adj. des 2 g. (du gr. τράχηλος, cou). Zool. Qui a les membres postérieurs sous le cou.

TRACHÉLOBRANCHE, adj. des 2 g. (du gr. τράχηλος, cou; βράγχια, branchies). Zool. Qui porte des branchies au cou. — TRACHÉLOBRANCHES, s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes.

TRACHÉLOCÈLE, s. f. (du gr. τράχηλος, cou; κήλη, tumeur). Méd. Tumeur qui se développe dans les muscles du cou.

TRACHÉLOCYSTE, adj. des 2 g. (du gr. τράχηλος, cou; κύστις, vessie). Zool. Qui a le cou vésiculeux.

* **TRACHÉOCÈLE**, s. f. Anat. On donnait autrefois ce nom à une tumeur que l'on supposait exister à la trachée-artère. Ce n'est pas un synon. de *trachélocèle*. V. plus haut TRACHÉLOCÈLE.

TRACHÉO-LARYNGOTOMIE, s. f. Chir. Incision de la partie inférieure du larynx, et du tiers supérieur de la trachée.

TRACHÉOSTÉNOSE, s. f. (du gr. τραχεῖα, la trachée-artère; στενὸς, étroit). Méd. Rétrécissement de la trachée-artère.

TRACHÉOTIDE ou **TRACHÉE**, adj. f. (du gr. τραχὺς, montagneux). Géogr. anc. Se disait d'une partie de la Cilicie qui était couverte de montagnes. On distinguait la *Cilicie campestre*, à l'Orient, et la *Cilicie trachéotide* ou *trachée*, à l'Occident.

* **TRACHINE**, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Thessalie, au S.-E., près de l'Œta et du golfe Méliaque. On l'appelait quelquefois *Héraclée de Trachinie*. On écrit aussi *Trachyne*.

TRACHINIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une trachine. — TRACHINIDES, s. m. pl. Famille de poissons.

TRACHINIE, n. pr. f. Géogr. anc. Petit État qui faisait partie de la Phthiotide, et avait Trachine pour ville principale.

TRACHINIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Trachine ou de la Trachinie. — Temps hér. Surnom de Céipe et de Déjanire. — Philol. *Les Trachiniennes*, titre d'une tragédie de Sophocle, qui représente la mort d'Hercule, parce que c'est à Trachine que le héros revêtit la fatale tunique de Nessus. Il n'en reste que quelques vers.

TRACHODE, s. m. (du gr. τραχὺς, rude). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

TRACHONITE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de la Trachonitide. — s. m. Zool. Genre de crustacés.

TRACHONITIDE, n. pr. f. (du gr. τραχὺς, âpre, montagneux). Géogr. anc. Contrée de la Syrie, au S., entre la Cœlésyrie et l'Arabie, et au N.-E. de la Palestine. Elle était hérissée de montagnes.

TRACHSAT, s. m. (pr. *trakzat*). Alch. Mot barbare par lequel les alchimistes désignaient un métal qui n'est pas encore séparé de sa mine.

TRACHURE, adj. des 2 g. (pr. *trakure*) (du gr τραχὺς, rude; οὐρὰ, queue). Zool. Qui a la queue rude ou hérissée.

TRACHYCARPE, adj. des 2 g. (du gr. τραχὺς, rude; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits rudes ou hérissés.

TRACHYCYCLE, s. m. (du gr. τραχὺς, rude; κυκλὸς, cercle). Zool. Genre de reptiles sauriens.

TRACHYDE, s. m. (du gr. τραχὺς, rude). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

TRACHYDÈRE, s. m. (du gr. τραχὺς, rude; δέρη, cou). Zool. Genre d'insectes coléoptères propres à l'Amérique.

TRACHYDERME, s. m. (du gr. τραχὺς, rude; δέρμα, peau). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

TRACHYLIE, s. f. Bot. Genre de lichens.

TRACHYLOME, s. m. (du gr. τραχὺς, rude; λῶμα, bord). Bot. Genre de mousses.

TRACHYNE, n. pr. f. V. TRACHINE, au Compl.

TRACHYNOTE, s. m. (du gr. τραχὺς, rude; νῶτος, dos). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

TRACHYPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. τραχὺς, rude; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles rudes.

TRACHYPODE, s. m. (du gr. τραχὺς, rude; πούς, πόδος, pied). Bot. Genre de mousses.

TRACHYPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. τραχὺς, rude; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes hérissées d'épines. — s. m. Genre de poissons.

TRACHYRHYNQUE, adj des 2 g. (du gr. τραχὺς, rude; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec ou le museau hérissé de pointes.

TRACHYSPERME, adj. des 2 g. (du gr. τραχὺς, rude; σπέρμα, graine). Bot. Qui a les fruits hérissés.

TRACHYSTACHYÉ, ÉE, adj. (du gr. τραχὺς, rude; στάχυς, épi). Bot. Qui a les épis rudes ou hérissés.

TRACHYTE, s. m. (du gr. τραχὺς, rude). Minér. Roche à pâte de feldspath.

TRACHYTIQUE, adj. des 2 g. Minér. Qui a le caractère du trachyte : *Terrain trachytique*.

TRACHYTOPHYTE, s. m. (du gr. τραχύτης, rudesse; φυτὸν, plante). Bot. Plante dont les feuilles sont rudes au toucher.

TRACIÈRE, s. f. Agric. Lieu d'où l'on tire de la trace. V. TRACE, au Complément.

TRACQUE, s. f. Anc. comm. V. TRAQUE, au Dict.

TRACTATRICE, s. f. (en lat. *tractatrix*, de *tractare*, manier). Ant. rom. Femme qui massait.

TRACTIF, IVE, adj. Mécan. Qui opère une traction : *Force tractive*.

* **TRACTOIRE**, adj. des 2 g. Mécan. Qui concerne la traction : *Machine tractoire*. — Hist. rom. *Lettres tractoires*, lettres données par les empereurs à leurs envoyés, pour qu'ils se fissent transporter et traiter aux frais de l'État.

TRACTRAC, s. m. Zool. Nom vulgaire du traquet.

TRACTRICE, s. f. Géom. V. TRACTOIRE, au Dict.

TRADESCANTIE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des commélinées.

TRADITIF, IVE, adj. Didact. Qui transmet.

TRADUCIEN, s. m. Hist. eccl. Nom que les pélasgiens donnaient aux catholiques, parce que ceux-ci croient que le péché originel est transmis des pères aux enfants. — Il s'est dit aussi de ceux qui croient que l'âme est donnée à l'enfant par son père.

TRADUCTIONNETTE, s. f. S'est dit par plaisanterie d'une petite traduction.

TRAFALGAR, n. pr. m. Géogr. Cap d'Espagne, à l'entrée du détroit de Gibraltar. Il s'y livra, le 21 octobre 1805, une célèbre bataille navale où l'amiral anglais Nelson défit complètement les flottes de France et d'Espagne, commandées par les amiraux Villeneuve et Gravina.

TRAGANTHE, s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

TRAGE ou **TRAÎNE**, s. f. Zool. Noms vulgaires de la draine.

TRAGÉE, s. f. Anc. pharm. Médicament composé de différentes poudres mélangées avec du sucre, du vin, etc.

TRAGES, n. pr. f. Géogr. anc. Petite ville de l'île de Naxos.

TRAGICO-COMÉDIE, s. f. Littér. S'emploie pour tragi-comédie, en parlant des anciens : *L'Amphitryon de Plaute est une tragico-comédie*.

* **TRAGIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Trages. — Myth. Surnom d'Apollon.

TRAGO-CAMELE, s. m. (du gr. τράγος, bouc; κάμηλος, chameau). Zool. Nom donné à une antilope remarquable par la saillie de son garrot.

TRAGOCÈRE, s. m. (du gr. τράγος, bouc; κέρας, corne). Zool. Genre d'insectes coléoptères. — Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

TRAGODE, s. m. Zool. Genre de polypiers.

TRAGOPE, s. m. Zool. Genre d'insectes hémiptères.

TRAGOPHORE, adj. m. (du gr. τράγος, bouc; φορὸς, qui porte). Myth. gr. Surnom de Bacchus et de Pan.

TRAGOPOGON, s. m. (en gr. τραγόπωγων, de τράγος, bouc; πώγων, barbe). Bot. Nom scientifique du salsifis sauvage.

TRAGOPOGONOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. τραγόπωγων, tragopogon; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble au salsifis ou tragopogon.

TRAGOPS, s. m. (du gr. τράγος, bouc; ὤψ, aspect). Zool. Genre de reptiles ophidiens.

TRAGOSCÈLE, adj. m. (en gr. τραγοσκελής, de τράγος, bouc; σκέλος, jambe). Myth. gr. Qui a des jambes de bouc. Surnom de Pan et des Satyres.

TRAGOSITE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

TRAGULAIRE, s. m. Ant. rom. Soldat qui se servait de la tragule.

TRAGULE, s. f. (en lat. *tragula*). Ant. rom. Sorte de dard de grande dimension.

TRAGURIUM, n. pr. m. (pr. *traguriome*). Géogr. anc. Ville de Dalmatie, sur la mer Adriatique, renommée par ses marbres.

TRAHISSEUR, s. m. Néol. Celui qui trahit.

* **TRAIN**, s. m. Mot employé comme synonyme de *convoi*, pour désigner une suite de voitures marchant ensemble sur un chemin de fer. — *Train de plaisir*, se dit, depuis quelques années d'un convoi ou train composé de voyageurs que l'administration se charge, moyennant un prix très-modique, de conduire dans un lieu déterminé, et de ramener à jour fixe au point de départ. Les *trains de plaisir* ont pour but de faire visiter par un grand nombre de personnes à la fois une ville remarquable par quelque curiosité, ou dans laquelle a lieu quelque fête. — Navig. *Train de bateaux*, nombre de bateaux attachés l'un derrière l'autre pour remonter tous à la fois. On dit aussi *trait de bateaux*. — Fauconn. *Train*, se dit du vol ou du derrière de l'oiseau. — Techn. *Train*, nombre de vibrations qu'un mouvement d'horlogerie produit dans un temps donné. — On appelle *train* un nombre considérable de métiers, et particulièrement, dans l'imprimerie, le nombre de presses qu'on occupe : *Le train de cette maison n'est plus que de dix presses; telle imprimerie vient d'augmenter, de diminuer son train*. — Chez les relieurs. *Train* se dit du nombre de livres dont on conduit la reliure en même temps.

* **TRAÎNAGE**, s. m. Anc. cout. Ce qu'on payait au seigneur pour les marchandises voiturées par traîneau.

* **TRAÎNASSE**, s. f. Hortic. Se dit quelquefois des racines traçantes.

TRAÎNASSER, v. a. et n. Traîner en longueur. Il est pop.

TRAINBAND, s. m. (pr. *traînebande*). Hist. Milice bourgeoise, en Angleterre.

* **TRAÎNE**, s. f. Se dit de petites vallées ou ravins, dans les pays couverts de bois : *Se cacher dans une traîne.* — Pêche. Nom sous lequel on désigne différentes espèces de seines. — *Pêche aux traînes*, espèce de pêche que l'on fait avec un crochet double que l'on traîne sur le sable, pour en tirer les coquillages qui s'y enfoncent. — Mar. *Traîne*, bout de cordage que l'on laisse pendre à la mer, le long du bord, pour y attacher un objet quelconque, que le bâtiment traîne à sa suite. — *Être à la traîne*, se dit d'un objet quelconque, que l'on jette à la mer, après l'avoir fixé au bout d'un cordage. V. l'article du Dictionnaire. — Agric. *Traîne*, sorte de herse sans dents. — Zool. Un des noms vulgaires de la draine.

* **TRAÎNEAU**, s. m. Vén. Peau de lièvre qui sert de leurre. — Agric. Sorte de cadre de bois que, dans quelque lieux, on fait traîner sur les terres labourées, pour rompre les mottes.

* **TRAÎNER**, v. a. Man. *Traîner les hanches*, se dit d'un cheval dont l'allure est mal assurée, en sorte que le corps se porte tantôt d'un côté et tantôt de l'autre. — On le dit aussi d'un cheval qui galope à faux, qui se désunit.

* **TRAÎNERIE**, s. f. Littér. Il se dit aussi des lenteurs dans le style : *Il aurait pu éviter toutes ces traîneries.*

* **TRAÎNEUR**, s. m. *Traîneur de sabre*, se dit par dénigrement, en parlant des militaires peu occupés, dans certaines garnisons.

* **TRAINOIR**, s. m. Agric. Sorte de châssis qu'on fait traîner sur les terres labourées. V. TRAÎNEAU, au Complément.

* **TRAIT**, s. m. *Trait de temps*, se disait autrefois pour durée, longueur de temps. — *Trait*, nouvelle mesure de longueur de Lausanne, valant mètr., 0,0003. — Jeux. Au jeu d'échecs et aux dames, avantage de jouer le premier : *Avoir, donner le trait.* — Gramm. *Trait d'union*, petit signe (-) que l'on met entre deux mots que l'on veut unir, comme dans *chef-d'œuvre, que dit-on*, ou au bout d'une ligne, quand le mot n'est pas fini. — Mus. *Trait*, suite de notes rapides que l'on exécute sur les instruments ou avec la voix. — Dans le plain-chant, psalmodie traînée ou allongée sur un air lugubre. — Figure de note appelée aussi *ligature*. V. ce mot au Dict. — Anc. législ. *Trait de corde*, dans le supplice de l'estrapade, se disait de chaque fois que l'on laissait retomber le patient : *Donner le second, le dernier trait.* — Dans la question, action de resserrer la corde, pour augmenter les douleurs du patient. — Blas. *Trait*, se dit d'un rang de carreaux d'un échiquier. L'échiquier est ordinairement de six traits. — Mar. *Bâtiment à traits carrés*, celui qui porte ses voiles perpendiculaires aux mâts, et qui est gréé de voiles carrées. — *Trait de compas, trait de vent*, se disait autrefois pour rumb. — Chasse. *Tirer sur le trait*, se dit du limier quand il trouve la voie et veut avancer. — — *Allonger le trait à un limier*, laisser le trait déployé tout de son long. — Constr. *Trait de Jupiter*, assemblage de deux pièces de bois placées à la suite l'une de l'autre, de manière à présenter à peu près la forme que l'on prête aux foudres de Jupiter. — Techn. *Trait*, machine pour enlever les eaux et vidanges d'une ardoisière. — Chez les cardeurs, quantité de laine qui s'attache à chaque peigne. — Cordage avec lequel on attache un bœuf pour l'assommer. — Or ou argent passé à la filière. V. le Dictionnaire, au part. du verbe TRAIRE. — Zool. *Trait*, nom vulgaire de l'orvet.

* **TRAITE**, s. f. Anc. jurispr. Droit de sortie ou d'entrée qu'on levait sur les marchandises dans certaines provinces : *La traite d'Anjou ; la traite de Charente.* — Comm. *Traite*, se disait autrefois de tout commerce d'échange qui se faisait avec les peuples sauvages. On ne le dit plus guère que du trafic des esclaves, que l'on appelle *traite des noirs*, ou absol. *la traite.* — *Traite des blancs*, nom qu'on a quelquefois donné, par dénigrement, à l'industrie des agents de remplacement militaire. — Techn. *Traite*, bord du plein, sur lequel les tanneurs mettent leurs peaux pour les égoutter.

* **TRAITÉ**, s. m. Hist. *Traité perpétuel*, traité conclu par Charles VII, en 1453, avec les cantons suisses, et par lequel ce prince s'engageait pour lui et ses successeurs, à ne prêter aucun secours aux ennemis des Suisses. Ce traité fut renouvelé par Louis XI à Abbeville, en 1463.

* **TRAITEMENT**, s. m. Anc. Jurispr. Se disait de l'éducation, des soins que l'on prend d'un enfant.

* **TRAJANE**, adj. f. Ant. rom. *Colonne trajane.* V. COLONNE, au Complément. — *Eau trajane*, celle qui venait du lac du Bracciano, dans la région transtibérine. — *Voie trajane*, la même que la voie appienne.

TRAJANOPOLI, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, sur la Maritza. 15,000 hab. Archevêché grec.

TRAJANOPOLIS, n. pr. m. (pr. *trajanopolice*) (du lat. *Trajanus*, Trajan, et du gr. πόλις, ville). Géogr. anc. Ville de Thrace, au S., sur l'Hèbre. Aujourd'hui, *Trajanopoli.* — Plusieurs autres villes portaient le nom de *Trajanopolis*, notamment en Phrygie et en Mysie.

TRAJECTUM, n. pr. m. (pr. *trajectome*). Géogr. anc. Nom de plusieurs villes chez les anciens, bâties sur la rive d'un fleuve, à l'endroit où on le traversait, notamment, *Trajectum Mosæ* ou *ad Mosam*, ville de la Germanique deuxième, chez les Tongres, aujourd'hui *Maestricht ;* et *Trajectum Rheni* ou *ad Rhenum*, aujourd'hui *Utrecht.*

TRALLES, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Lydie, au S., près du Méandre, entre Magnésie et Nyssa. Patrie du médecin Alexandre de Tralles. Aujourd'hui *Sultan-Hissar.*

TRALLIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tralles. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

TRAMAT, s. m. Pêche. Filet que l'on nomme plus ordinairement *tramail.*

TRAMAYES, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-lieu. de canton, dép. de Saône-et-Loire. 2,431 hab.

TRAMBE, s. f. Bot. Un des noms de la marjolaine.

TRAMBÉLUS, n. pr. m. (pr. *trambéluce*). Temps hér. Fils de Télamon et d'Hésione ; ayant fait périr la belle Apriate de Lesbos, il fut tué lui-même par Achille.

TRAMOIS, s. m. Agric. Mélange de seigle, de froment, d'avoine et de pois qu'on sème pour fourrage. On dit aussi *tremois.*

TRANAINE, s. f. Bot. Nom vulgaire du trèfle.

TRANCADE, s. f. Minér. Gros bloc de pierre, plein de larges cavités, qui se trouve à la surface de la terre.

* **TRANCHANT**, s. m. Escr. *Vrai tranchant*, partie de la lame d'une épée avec laquelle on se défend, et qui se trouve placée du côté gauche. — *Faux tranchant*, partie de la lame dont on fait rarement usage, et qui est du côté droit. — Techn. *Mettre à tranchant*, c'est, après avoir blanchi et dégrossi une lame d'acier, faire son tranchant sur une meule.

* **TRANCHE**, s. f. Arithm. Division qu'on fait des chiffres d'un nombre, de trois en trois : la première tranche à droite est celle des unités ; la seconde, celle des mille ; la troisième, celle des millions. — Agric. Espèce de houe ou de pioche. — Techn. Ciseau aceré, fixé dans un bloc, avec lequel les fabricants d'hameçons coupent le fil de fer. — Outil de maréchal pour couper ou rogner un fer.

* **TRANCHÉ, ÉE**, part. et adj. Anc. mus. *C tranché* se disait pour *C barré.* — Diplom. *Écriture tranchée*, sorte de caractères employés dans le moyen-âge. — Anc. typogr. *E tranché*, caractère (&) qui signifie *et cætera.*

* **TRANCHÉE**, s. f. Pop. *Tranchées de Saint-Mathurin*, se dit des accès de folie. — Art milit. *Tranchée à crochet*, celle qui va en zigzag vers la place. — *Tranchée double*, celle qui, étant vue des deux côtés, a un parapet de chaque côté. — *Tranchée directe*, celle qui va directement aux ouvrages où elle se dirige. — *Tranchée tournante*, celle qui forme une espèce d'enveloppe autour des ouvrages attaqués. — P. et chauss. *Tranchée*, excavation profonde au fond de laquelle se trouve une route, un canal, un chemin de fer. — Hist. anc. *Bataille des Tranchées* ou *bataille de Taphres*, victoire que les Spartiates remportèrent sur les Arcadiens, dans un lieu du Péloponèse où ceux-ci s'étaient fortifiés, 668 av. J. C.

* **TRANCHE-FIL**, s. m. Man. Petite chaîne qui est autour du mors.

* **TRANCHE-FILE**, s. f. Man. V. le mot précéd. — Techn. Couture en forme de bordure, dans l'intérieur du soulier.

TRANCHE-GAZON, s. m. Hortic. Instrument propre à détacher le gazon par plaques uniformes. — Pl., des *tranche-gazon.*

* **TRANCHEUR**, s. m. Anc. t. milit. Celui qui fait des tranchées, pionnier.

* **TRANCHIS**, s. m. Anc. t. milit. Retranchement.

TRANI, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Terre de Bari, sur la mer Adriatique. 13,000 hab.

TRANQUEBAR, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, sur la côte de Coromandel. 26,000 hab. Grand commerce. Les Anglais l'ont achetée des Danois en 1845.

TRANQUILLISEUR, s. m. Chir. Fauteuil mécanique destiné au traitement de l'aliénation mentale, et au moyen duquel on met le malade dans l'impossibilité d'exécuter aucun mouvement violent.

* **TRANQUILLITÉ**, s. f. Myth. rom. Déesse qui avait un temple à l'une des portes de Rome. — Hist. *Votre Tranquillité*, un des titres qu'on donnait aux empereurs de Constantinople.

TRANSAILLE, s. f. Agric. Toutes les graines qu'on sème au printemps.

* **TRANSALPIN, INE**, adj. Géogr. anc. *Gaule Transalpine*, la Gaule proprement dite. — Hist. *République transalpine*, nom qui fut proposé pour l'État formé en Italie, en 1796. On préféra l'expression *république cisalpine.*

TRANSBORDATION, s. f. Mar. Synonyme de *transbordement.* V. ce mot, au Dictionnaire.

TRANSCALORIQUE, adj. des 2 g. Phys. Qui transmet facilement le calorique.

* **TRANSCENDANT, ANTE**, adj. Philos. Se dit de l'objet de la métaphysique qui considère les êtres transcendants, comme Dieu, les anges, etc. — *Philosophie transcendante*, partie de la philosophie qui recherche l'autorité de nos facultés, la valeur des notions, la certitude des connaissances. — *Idées transcendantes*, toutes les idées qui émanent directement de la raison qui nous éclaire sans nous appartenir.

* **TRANSCENDANTAL, ALE**, adj. Philos. Qui traite les questions les plus élevées de la science. — Qui s'appuie ou prétend s'appuyer sur des données supérieures aux observations sensibles et à l'observation. — Géom. *Courbe transcendantale*, courbe dans le calcul de laquelle on fait entrer l'infini.

* **TRANSCENDANTALISME**, s. m. Philos. Il se dit en général de tous les systèmes philosophiques dont le point de départ n'est pas l'observation de l'analyse.

TRANSCENDANTALISTE, s. m. Partisan du transcendantalisme. — Qui appartient au transcendantalisme.

TRANSCRIPTEUR, s. m. Didact. Celui qui transcrit.

TRANSDANUBIEN, IENNE, adj. Qui habite, qui est situé au-delà du Danube.

TRANSEAT, interj. (pr. *tranzéale*). Scholast. Mot latin signifiant *qu'il passe*, et qu'on employait dans les discussions de l'école, pour accorder une proposition. — *Nil transeat*, expression latine qui signifie que rien ne passe, et dont on se servait substantiv., en chancellerie, pour désigner une opposition au sceau des bulles.

* **TRANSÉLÉMENTATION**, s. f. Hist. eccl. Terme dont se sont servis les écrivains calvinistes, en parlant du dogme de la transsubstantiation.

TRANSEPT, s. m. V. TRANSSEPT, au Compl.

* **TRANSFIGURATION**, s. f. Relig. chrét. Se dit du moment où Jésus apparut dans tout l'éclat de sa gloire sur le mont Thabor, avec Moïse et Élie, devant les apôtres saint Pierre, saint Jacques et saint Jean. — Liturg Fête que l'Église célèbre en l'honneur de ce miracle, le 6 août. — B.-arts. Tableau, estampe, qui représente la transfiguration de Jésus-Christ.

TRANSFRÉTAN, ANE, adj. (du lat. *trans*, au-delà ; *fretum*, détroit). Géogr. Qui est au-delà d'un détroit. — *Espagne Transfrétane*, s'est dit des possessions de l'Espagne en Afrique, au-delà du détroit de Gibraltar.

TRANSGANGÉTIQUE, adj. des 2 g. Géogr. Qui est situé au-delà du Gange : *Inde Transgangétique.* — *Langues transgangétiques*, se dit des langues indiennes qui se parlent au-delà du Gange.

TRANSGRESSIF, IVE, adj. (du lat. *trans*, au-delà ; *gradior*, je marche). Didact. Qui passe pardessus ou au-delà.

TRANSHUMANT, ANTE, adj. Écon. rur. Se dit

des troupeaux que l'on mène paître en été dans les montagnes. V. **TRANSHUMER**, au Dictionnaire.

TRANSITAIRE, adj. des 2 g. Comm. Qui a rapport au transit : *Commerce transitaire*. — *État transitaire*, État que traversent des marchandises au transit. — *Transitaire*, s. m. Commerçant qui fait le transit.

TRANSITER, v. a. et n. Passer en transit; passer des marchandises à travers un pays sans payer les droits d'entrée.

* **TRANSITIF, IVE**, adj. Néol. Qui a un caractère de transition. — Géol. Se dit des roches ou terrains qui présentent des vestiges de corps organisés, parce qu'on les considère comme formant le passage des terrains de la première classe à ceux de la troisième.

TRANSITOIREMENT, adv. D'une manière transitoire.

TRASJURAN, ANE, adj. Géogr. Qui est situé au-delà du Jura : *Bourgogne Transjurane*.

TRANSLATICE, adj. des 2 g. (du lat. *translatitius*, emprunté). Ant. rom. Se disait des édits qu'un préteur empruntait à ses prédécesseurs.

* **TRANSLATION**, s. f. Anc. mus. *Point de translation*, point qui marque le transport de la valeur d'une note à une autre. — Jurisp. *Translation de legs*, déclaration par laquelle un testateur transfère un legs d'une personne à une autre.

TRANSLIMITATION, s. f. Polit. Envoi de troupes sur le territoire où la guerre a lieu, lesquelles se bornent à conserver ce qui appartient à ceux qu'on assiste. C'est une espèce d'intervention qui diffère peu de l'intervention proprement dite.

* **TRANSLUCIDE**, adj. des 2 g. Phys. Qui laisse passer la lumière sans permettre de distinguer les objets.

TRANSMARCHEMENT, s. m. Didact. Action de faire passer des voitures, des troupes, d'un lieu à un autre

* **TRANSMARIN**, s. m. Voyageur d'outre-mer.

TRANSMÉTAL, s. m. Hist. Nom qu'un imposteur donna, dans le commencement du XVIII[e] siècle, au produit qu'il prétendait obtenir en transmuant le fer en cuivre.

TRANSMIGRANT, ANTE, adj. Qui émigre, qui quitte son pays pour aller dans un autre.

* **TRANSMISSION**, s. f. Anc. jurisp. *Droit de transmission*, manière d'appeler à une succession, en feignant de la déférer à celui qui serait le plus proche héritier s'il vivait, afin que ce plus proche héritier la transmette à ses enfants. — Physiol. *Transmissions héréditaires*, celles qui reproduisent, par voie de génération, les caractères, les dispositions, les qualités physiques du père et de la mère sur leurs fruits.

TRANSMUTATEUR, s. m. Didact. Celui qui prétend pouvoir transmuer les métaux.

TRANSMUTATOIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui opère la transmutation.

TRANSOCÉANIEN, IENNE, adj. Géogr. Qui est au-delà de l'Océan.

TRANSOXANE, adj. et s. f. Géogr. anc. Se disait de la région de l'Asie située au-delà de l'Oxus.

* **TRANSPADAN, ANE**, adj. (du lat. *trans*, au-delà ; *Padus*, le Pô). Géogr. Qui est au-delà du Pô. — Géogr. anc. *Gaule Transpadane*, partie de la Gaule cisalpine qui était au N. du Pô. — Hist. *République transpadane*, république créée en 1796 par Bonaparte ; elle était située au N. du Pô, et comprenait la Lombardie autrichienne et quelques provinces vénitiennes. Elle fut réunie l'année suivante à la république cispadane, avec laquelle elle forma la république cisalpine.

* **TRANSPARENT**, s. m. Robe de dentelle noire, que les femmes portaient sur un habit de brocart d'or, au XVII[e] siècle. — Phys. Morceau de toile blanche ou de taffetas blanc bien tendu, sur lequel on reçoit, dans un lieu obscur, les rayons de lumière, pour faire des expériences sur cette branche de la physique.

TRANSPLANTATEUR, s. m. Hortic. V. **TRANSPLANTEUR**, au Dictionnaire.

* **TRANSPORT**, s. m. Jeux. *Jouer par transport*, se dit au trictrac lorsqu'on joue toutes les dames qui sont abattues des piles, et qu'on en fait des cases et des demi-cases. — Physiol. *Transport*, mouvement naturel des liquides circulatoires : *Le transport du sang vers le cœur*. — Jurisp. *Droit de transport*, indemnité accordée aux juges, aux greffiers, aux témoins et aux officiers ministériels, en cas de déplacement.

TRANSPORT-CESSION, s. m. Jurisp. Vente de créances et autres droits incorporés.

TRANSSEPT, s. m. (du lat. *trans*, au-delà ; *septum*, enceinte). Archit. Construction transversale, élevée de quelques degrés au-dessus de la nef d'une église, et qui donne lieu à la forme cruciale, consacrée par l'usage. On écrit aussi *transept*.

TRANSSÉQUANIEN, IENNE, adj. et s. (du lat. *trans*, au-delà ; *Sequana*, la Seine). Qui habite, se trouve au-delà de la Seine.

TRANSTÉVÉRIN, INE, adj. et s. V. **TRASTÉVÉRIN**, au Complément.

TRANSTIBÉRIN, INE, adj. Qui habite, qui est situé au-delà du Tibre. — Ant. rom. *Région transtibérine*, région de Rome qui est située au-delà du Tibre, du côté où se trouve aujourd'hui le Vatican.

TRANSVASEMENT, s. m. Néol. Action de transvaser. Mot beaucoup mieux formé que *transvasion*, donné par les dictionnaires.

TRANSVECTION, s. f. (du lat. *trans*, au-delà ; *vectum*, sup. de *vehere*, traîner). Ant. rom. Cavalcade du corps équestre, qui se rendait au Capitole, le 15 juillet de chaque année, pour y être passée en revue.

* **TRANSVERSE**, adj. des 2 g. Bot. Se dit de l'embryon, lorsqu'il s'allonge en direction à peu près parallèle au plan du style. — Géom. *Axe transverse*, celui des deux axes d'une hyperbole qui rencontre la courbe.

TRANSYLVAIN, AINE, adj. et s. V. plus loin **TRANSYLVANIEN**.

TRANSYLVANIE, n. pr. f. (en lat. *Transylvania*, formé de *trans*, au-delà ; *sylva*, forêt, parce que ce pays se trouve, par rapport aux Hongrois, au-delà des forêts qui couvrent les monts Krapaks). Géogr. Grand gouvernement de l'empire d'Autriche, entre la Hongrie au N., la Valachie au S., et la Moldavie à l'E. On y distingue 25 comitats ou sièges et 4 districts. Pop., 2 millions 500,000 hab. Cap., *Klausenbourg*. Climat froid vers les montagnes, brûlant dans les plaines. Sol fertile, mais mal cultivé. Mines nombreuses et fort riches. Vins excellents. Bétail renommé. Peu d'industrie. Le commerce est entre les mains des Grecs et des Arméniens. Il y a beaucoup de races diverses en *Transylvanie*. On y parle trois langues : le hongrois, l'allemand et le valaque. — Ce pays, habité primitivement par les Daces, conquis par Trajan, abandonné par Aurélien, appartint successivement aux Goths, aux Huns, aux Avares, enfin aux Hongrois (1004). Depuis cette dernière conquête, il a suivi presque constamment le sort de la Hongrie. En 1526, Jean Zapoli, frustré par l'empereur Ferdinand de la couronne de Hongrie qui lui avait été déférée, se rendit indépendant en *Transylvanie*, où ses successeurs régnèrent jusqu'en 1699 sous la suzeraineté turque. En 1699, l'empereur Léopold I[er] fit définitivement rentrer la *Transylvanie* sous la domination autrichienne.

TRANSYLVANIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de la Transylvanie. — Qui appartient à la Transylvanie ou à ses habitants. On dit aussi *Transylvain*.

TRANUGE, s. m. Bot. Un des noms du chiendent.

TRAPANI, n. pr. m. Géogr. Ville de Sicile, ch.-l. de province, à l'extrémité O. de l'île, sur le *cap Trapani*. 18,000 hab. Évêché. Phare. Ruines d'un temple de Vénus. Commerce actif.

* **TRAPER**, v. n. Hort. Il se dit des melons qui grossissent.

TRAPESO, s. m. Poids employé à Naples pour la soie. La livre contient 360 *trapesi*, dont chacun vaut gramm. 0,8910.

* **TRAPÈZE**, s. m. Ant. Se dit quelquefois pour table, en parlant des anciens.

TRAPÉZICARPE, adj. des 2 g. (du gr. τράπεζα, trapèze ; καρπός, fruit). Bot. Dont le fruit a la forme d'un trapèze.

TRAPÉZIE, s. f. Zool. Genre de crustacés.

* **TRAPÉZIEN, IENNE**, adj. Didact. Qui appartient au trapèze. — Qui a la forme d'un trapèze. — Myth. gr. *Trapézien*, surnom d'Hercule.

TRAPÉZIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *trapezium*, trapèze ; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ont la forme d'un trapèze.

* **TRAPÉZITE**, s. m. (en gr. τραπεζίτης). Ant. gr. Banquier, changeur, non-seulement à Athènes, mais dans toutes les villes commerçantes de la Grèce. Comme terme d'antiquité, ce mot n'est pas inusité, et Boiste n'a pas eu tort de le recueillir.

TRAPÉZOÈDRE, s. m. (du gr. τράπεζα, trapèze ; ἕδρα, base). Minér. Solide dont les faces sont trapézoïdales.

TRAPÉZOÏDIFORME, adj. des 2 g. Minér. Qui a la forme d'un trapézoïde.

TRAPÉZONTE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville grecque du Pont, à l'E., sur le Pont-Euxin. Elle était fort commerçante et passait pour être une colonie de la ville d'Arcadie du même nom. Auj. *Trébizonde*. V. ce mot, au Compl. — Ville de l'Arcadie méridionale, sur l'Alphée. Auj. *Caritena*.

* **TRAPPE**, s. f. Comm. relig. *Notre-Dame de la Trappe*, ou simplement *la Trappe*, abbaye de l'ordre de Saint-Bernard ou de Cîteaux, célèbre par la sévérité de la règle qu'on y suit, fut fondée en 1140 par Rotrou, comte du Perche, à 12 kil. N. de Mortagne. Cet ordre, qui s'était relâché, fut réformé en 1662 par l'abbé de Rancé, qui y établit l'étroite observance de Cîteaux. Il y a un grand nombre de couvents de *la Trappe* dans plusieurs parties de l'Europe. Les religieux du couvent primitif, supprimés à la révolution, rentrèrent en France en 1817, et s'établirent, partie près de Mortagne, partie à la Meilleraye, dans la Loire-Inférieure. En 1822, l'*ordre de la Trappe* comptait plusieurs autres couvents en France. L'abbaye de la Meilleraye a été détruite en 1830, et les religieux qui l'habitaient se sont réfugiés en Suisse. — Techn. *Trappe*, pièce de fer qui s'engage dans les dents du cric des berlines.

TRAPPEBOIS, s. m. Zool. Nom vulgaire de la sittelle.

TRAPPÉEN, ENNE, adj. Minér. Qui a le caractère du trapp. V. ce mot, au Dictionnaire.

TRAPPEUR, s. m. Relat. Se dit des chasseurs de profession, dans l'Amérique du Nord.

TRAPPITE, s. f. Minér. Roche à base de trapp.

TRAPPON, s. m. Trappe à fleur de terre qui sert à fermer les caves où l'on entre par la rue.

* **TRAQUENARD**, s. m. Man. Cheval qui a l'allure appelée traquenard. — Prov. *Être monté sur le traquenard de saint Michel*, être emporté par le diable.

TRAQUE-RENARD, s. m. Chasse. Piège employé pour prendre les renards et les loups.

* **TRAQUET**, s. m. Anc. t. milit. Genre de poignard. — Zool. *Traquet d'Angleterre*, le gobe-mouche noir. — *Traquet blanc*, le bruant proyer. — *Traquet*, nom vulgaire d'une espèce de raie.

TRASIMÈNE, n. pr. m. Géogr. anc. Lac de l'Étrurie méridionale, célèbre par la victoire qu'Annibal y remporta sur le consul Flaminius, 217 av. J. C. — Nom d'un des départements de l'empire français formés aux dépens de la Toscane. Il avait Spolète pour ch.-l.

TRASKITE, s. m. Hist. eccl. Membre d'une secte qui parut au XVII[e] siècle, ainsi nommée de Jean *Traske*, son fondateur. Sa doctrine était celle des sabbataires.

TRASLE, s. m. Zool. Nom vulgaire du mauvis.

TRAS-OS-MONTÈS, n. pr. m. (littéral., *au-delà des monts*). Géogr. Province du Portugal, dans l'angle N.-E. Pop. 280,000 hab. Ch.-l. Bragance. Vins ; chevaux et mulets estimés.

TRASPIENS, s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple scythe mentionné par Hérodote.

TRASSOÏTE, s. f. Minér. Sorte de roche volcanique.

TRASTÉVÈRE, n. pr. m. Géogr. Nom de la partie de Rome qui est située sur la rive droite du Tibre, en face de la partie principale, ou Rome proprement dite. On la nomme aussi *cité Léonine*.

TRASTÉVÉRIN, INE, adj. et s. Géogr. Habitant du Trastévère. — Qui appartient au Trastévère ou à ses habitants.

TRATTINNICKIE, s. f. Bot. Plante térébinthacée du Brésil.

TRAUMATE, s. m. Minér. Sorte de roche.

TRAUMATEUX, EUSE, adj. Minér. Qui renferme du traumate.

* **TRAUMATIQUE**, adj. des 2 g. Chir. Se dit particulièrement de tous les accidents dont les plaies peuvent se compliquer : *Fièvre traumatique. Tétanos traumatique. Hémorrhagie traumatique*.

TRAUMATOGÈNE, adj des 2 g. (du gr. τραῦμα, plaie, blessure ; γεννάω, engendrer). Méd. Se dit des affections qui proviennent d'une blessure, d'une solution de continuité dans les tissus organiques.

TRAUMATOGÉNOSE, s. f. (même étym.). Méd. Maladie qui provient d'une blessure ou plaie, d'une solution de continuité dans les tissus organiques.

TRAUMATOLOGIE, s. f. (du gr. τραῦμα, blessure; λογος, discours). Didact. Science qui étudie l'action des agents extérieurs sur l'organisation de l'homme et des animaux. Ce mot appartient à la classification de M. Ampère.

TRAUMATOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la traumatologie.

TRAUN, n. pr. m. Géogr. Rivière des États autrichiens, naît à l'extrémité N.-O. de la Styrie, traverse l'Autriche, forme le *lac de Traun*, et tombe dans le Danube à 6 kil. de Lintz. Cours, 160 kil.— *Cercle de Traun*, cercle de la Haute-Autriche. 176,000 hab. Ch.-l. *Steyer*.

TRAUNIK, n. pr. m. V. TRAVNIK, au Compl.

TRAUSE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un petit peuple de Thrace, près de Rhodope.

* **TRAVAIL**, s. m. Écon. polit. *Travail productif*, travail qui confère à une chose quelconque un degré d'utilité, d'où résulte pour cette chose une valeur égale ou supérieure à celle du travail employé. — *Travail improductif*, celui dont il ne résulte aucune valeur.— *Maison de travail*, maison de détention où l'on fait travailler les prisonniers.— Philos. *Travail attrayant*, dans le système sociétaire, se dit du travail librement choisi, alternant, distribué par courtes séances, par séries et par groupes, dans des ateliers sains et agréables, tel qu'il devra être organisé dans le phalanstère. — B.-arts. On appelle *travaux*, les diverses manières dont le graveur a varié les opérations de son burin : *Les travaux de cette estampe sont fermes, nourris, maigres*, etc.— Man. *Travail*, se dit des différents exercices du cheval. — *Travail de platelonge*, exercice auquel on assujettit généralement les élèves dans les premières leçons.— Vén. *Travail*, endroit où le sanglier a remué la terre. — Faucon. *Oiseau de grand travail*, oiseau fort dans son vol et ne se rebutant jamais.— Techn. *Travail à mouiller*, chez les mégissiers, façon qu'on donne aux peaux en les mouillant sur la herse pour en faire du parchemin.— *Travail de rivière*. V. *Travailler de rivière*, au mot TRAVAILLER du Dict. — Myth. Le *Travail*, fils de l'Érèbe et de la Nuit. V. PONOS, au Compl.— *Les douze travaux d'Hercule*. V. HERCULE, au Dict. — En poésie : *Les travaux de Lucine*, le travail de l'enfantement. — *Les travaux de Cérès*, *de Triptolème*, le labourage, les travaux champêtres.— *Les travaux de Mars*, la profession des armes, les dangers, les fatigues de la guerre.

TRAVAILLANT, ANTE, adj. Néol. Travailleur, qui travaille : *La classe travaillante. La classe des travaillants.*

TRAVAILLÉ, ÉE, part. et adj. B.-arts. Fait avec peine : *Figures travaillées.*

* **TRAVAILLER**, v. n. Mécan. Se dit des pièces d'une machine qui supportent le plus grand poids, la plus forte pression.— v. a. Il s'emploie fig. dans le sens d'agiter, pousser au mécontentement, à la révolte : *Travailler le peuple, l'armée. Travailler les esprits.*— Man. *Travailler un cheval de quart en quart*, le conduire trois fois sur chaque ligne du carré. — *Travailler un cheval ferme à ferme*, manier un cheval sans bouger de place.— *Travailler un cheval dans la main* ou *de la main à la main*, le changer de main, le conduire par le seul effet de la bride.

TRAVAISON, s. f. S'est dit de l'ensemble de toutes les travées d'un plancher.

TRAVANCORE, n. pr. m. Géogr. Royaume du Malabar, jadis indépendant, et aujourd'hui sous la suzeraineté des Anglais. Pop. 1 million d'hab., dont plus de 100,000 chrétiens. Capitale, *Trivenderam*. Climat chaud. Sol très-fertile.

TRAVE, n. pr. f. Géogr. anc. Rivière de Thrace. —Géogr. mod. Petit fleuve d'Allemagne, naît dans le Holstein, et tombe dans la mer Baltique, après un cours de 98 kil.

* **TRAVERS**, s. m. Anc. législ. *Travers et passages*, droit sur les marchandises que l'on transportait d'une province dans une autre.— Art milit. *Travers*, crevasse transversale au canon d'une arme à feu.— Cordage pour lier les pièces d'artillerie sur leurs chariots. —Mar. *Travers*, le flanc d'un bâtiment. — *Être par le travers*, se dit d'un objet qui se trouve à peu près sur une ligne perpendiculaire au bâtiment. —*Se mettre en travers*, se dit d'un bâtiment qui se place perpendiculairement à la ligne qu'il doit suivre. —Constr. *Profils en travers*, section faite transversalement à la direction d'un chemin de fer que l'on trace, et qui sert à faire connaître ses dimensions en ce sens, et à calculer la quantité de terrassement que sa construction nécessite. —Comm. *Travers*, bûche que l'on jette sur la voie de bois, quand elle est cordée. —Techn. Chez les relieurs, filet d'or qui est le long du côté du dos d'un livre. —Géogr. *Val de Travers*, vallée de Suisse, dans le canton de Neufchâtel, entre les deux branches du Jura. 4,000 hab. Sites pittoresques.

* **TRAVERSANT**, s. m Pêche. Sorte de filet que l'on enfouit dans le sable quand la mer est basse, et à la tête duquel des lignes sont attachées de distance en distance.

* **TRAVERSE**, s. f. Blas. Se dit quelquefois d'une barre de bâtardise. —Agric. *Traverse*, nom par lequel on désigne, dans la Haute-Garonne, la troisième façon donnée aux terres.— Mar. Banc de sable, de vase, de gravier, à l'entrée d'un port, d'une rade, ou d'une baie.— *Traverse du gouvernail*, se disait autrefois d'une pièce de bois en arc, à laquelle on liait la barre du gouvernail, pour soutenir celle-ci. — Pêche. *Traverses des bourdigues*, cloisons qui se dirigent l'une vers l'autre, et forment des espèces de goulets. —Constr. *Traverses*, pièces de bois placées sur le sol perpendiculairement à la voie d'un chemin de fer, et sur lesquelles reposent les rails. — Techn. *Traverse de support*, bande de bois plate qui se pose avec des chevilles sur le derrière des fourchettes d'un carrosse.—*Traverse de devant*, morceau de bois qui s'attache des deux bouts sur les brancards.

* **TRAVERSÉE**, s. f. Comm. Sorte de toile commune.

* **TRAVERSER**, v. a. Mar. *Traverser les voiles*, dans un virement de bord, vent devant, roidir les écoutes du côté du vent. —Techn. *Traverser*, corroyer, scier ou raboter le bois en travers, dans sa largeur.

TRAVERSEUR, s. m. Néol. Celui qui traverse, qui dérange : *Traverseur de fêtes.*

* **TRAVERSIER**, s. m. Autrefois, sergent ou garde à cheval des forêts sujettes au droit de tiers et danger. — Verge qui forme la croix du haut d'une bannière — Techn. Nom que les tisserands donnent à des bâtons qui soutiennent plusieurs cordes, et qui opèrent la communication des marches avec les lames.

* **TRAVERSIÈRE**, s. f. Mar. Cordage fixé au diamant d'une ancre pour la traverser.

TRAVESTISSEUR, s. m. Celui qui travestit un ouvrage. —Par exagérat. Mauvais traducteur.

TRAVNIK, n. pr. m. Géogr. Ville forte de la Turquie d'Europe, dans la Bosnie, ch.-lieu de livah et résidence du pacha. 10,000 hab. Lames de sabre renommées. On dit aussi *Traunik* et *Trawnik*.

TRAYANT, s. m. Anc. cout. Créancier qui fait une saisie.

TRÉAULE, s. f. Pêche. Filet dont on se sert sur la Dordogne.

TRÉBIE, n. pr. f. Géogr. anc. et mod. Rivière d'Italie, qui tombe dans le Pô près de Plaisance. 100 kil. de cours. Sur ses bords, Annibal défit l'armée de Sempronius (218 av. J. C.). Souvarow, après trois jours de combats sur la Trébie (17-19 juin 1799), força Macdonald à battre en retraite. — Géogr. anc. Ville de l'Ombrie.

* **TRÉBIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Trébie. —Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. —Myth. rom. *Dieux trébiens*, se dit des neuf divinités des habitants de Trébie, qui furent transportés à Rome après la conquête de cette première ville. L'art. du Dict. est inexact.

TRÉBIZONDE, n. pr. f. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, ch.-l. du pachalik de ce nom, sur la mer Noire. 15,000 hab. Citadelle. Mosquées; églises grecques. Commerce très-considérable.— *Trébizonde* semble avoir existé dès le temps de la guerre de Troie; elle reçut alors une colonie grecque de Sinope, et sa forme quadrangulaire lui valut le surnom de *Trapezus* (Trapèze). Elle finit par être vassale des rois de Pont. Sous l'empire romain, elle garda ses franchises. Au moyen âge, elle fut la capitale d'un petit État connu sous le nom pompeux d'*empire de Trébizonde*, et qui dura de 1204 à 1426, époque où les Turcs s'emparèrent de la ville.

TRÈBLE, s. f. Sorte d'ancienne trompette.

TRECENTESIMO, adv. Mot latin qui signifie trois-centièmement. Il s'emploie pour la trois-centième place, le trois-centième article d'une série, quand on a commencé à compter, *primo, secundo, tertio*, etc. On dit ensuite *trecentesimo primo, secundo*, etc.

TRÉCENTISTE, s. m. Se dit des poètes italiens du XIVe siècle, de 1300 à 1400. Dante et Pétrarque sont comptés parmi les *trécentistes*.

TRÉCHÉDIPNE, s. m. (du gr. τρέχω, courir; δεῖπνον, dîner). Ant. rom. Espèce de vêtement que portaient les parasites d'une maison.

TRÉDÉCIMAL, ALE, adj. (du lat. *tredecimus*, treizième). Minér. Se dit d'une substance dont les cristaux ont treize faces.

TRÉDÉCIMPONCTUÉ, ÉE, adj. (du lat. *tredecim*, treize; *punctum*, point). Hist. nat. Qui est marqué de treize points.

TRÉDÉCIOCTONAL, ALE, adj. Minér. Se dit d'une substance dont les cristaux ont treize faces.

TREF, s. m. Anc. t. milit. Pavillon ou loge couverte de toile qui dominait la lice des tournois.

TREFFAU, s. m. Bûche que les paysans de quelques départements de France mettent au feu la veille de Noël.

TREFFILIER, s. m. Anc. t. milit. Fabricant d'armures de mailles.

TREFFILIÈRE, s. f. Techn. Se dit d'une serrure qui ne s'ouvre que d'un seul côté. On dit aussi *tréflière*.

* **TRÈFLE**, s. m. Archit. *Trèfle de moderne*, petite rose à jour, en forme de trèfle, dans les vitraux, pignons et frontons gothiques. —Jeux. *Trèfle*, la carte même qui porte la couleur appelée trèfle : *Jeter, écarter ses trèfles*.

* **TRÉFLÉ, ÉE**, adj. Qui a la forme d'un trèfle. — Archit. *Croisée* ou *rose tréflée*, celle qui a la forme d'un trèfle, qui est ornée de trèfles. — Bot. Synon. de *trifolié*.

* **TRÉFLIER**, s. m. Zool. Nom vulgaire du chardonneret.

TRÉFONDRE, v. n. Techn. Se dit quand une soudure a aussi bien pris au dedans qu'au dehors.

TREICHE, s. f. Zool. Nom vulgaire de la draine.

* **TREILLIS**, s. m. Blas. Grille qui ferme la visière d'un heaume. — Peint. Châssis divisé en compartiments ou carreaux, dont on se sert pour craticuler un dessin.—Diplom. *Lettres en treillis*, caractères ornés de nombreux entrelacs, qui furent en usage au XIVe siècle.

TREINCHAS, s. m. Agric. Nom donné, dans la Haute-Vienne, au quatrième labour des terres destinées à recevoir du froment.

* **TREIZAIN**, s. m. Archéol. Monnaie qui valait 13 deniers.

* **TREIZE**, s. m. Sorte de jeu de hasard qui se joue avec cinquante-deux cartes.

TRÉJETER, v. a. Techn. Transvaser le verre fondu.

TRÉMAÈRE, s. m. (du gr. τρῆμα, trou; ἀήρ, air). Zool. Stigmate du thorax des insectes.

TRÉMAILLER, s. m. Chasse. Filet à prendre des cailles.

TRÉMAINE ou **TRÉMÈNE**, s. f. Bot. Noms vulgaires du trèfle.

TRÉMATISÉ, ÉE, adj. Gramm. Marqué d'un tréma : *Lettre trématisée*.

TRÉMATOBRANCHE, adj. des 2 g. (du gr. τρῆμα, trou; βράγχια, branchies). Zool. Dont les branchies communiquent au dehors par des trous. — TRÉMATOBRANCHES, s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes.

TRÉMATODE, adj. des 2 g. (du gr. τρηματώδεις, troué, percé). Zool. Qui est percé de trous. — TRÉMATODES, s. m. pl. Famille de vers intestinaux. *Trémadote* est une faute typographique du Dictionnaire.

TRÉMATOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. τρῆμα, trou; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui paraît percé de trous.

TRÉMATOPHORE, adj. des 2 g. (du gr. τρῆμα, trou; φορὸς, qui porte). Hist. nat. Qui porte des trous.

* **TRÉMATOPNÉ, ÉE**, adj. (du gr. τρῆμα, trou; πνέω, je respire). Zool. Qui respire par des trous. — TRÉMATOPNÉS, s. m. pl. Famille de poissons cartilagineux. *Trématopnée*, s. f., est une erreur du Dictionnaire.

* **TREMBLANT, ANTE**, adj. *Délire tremblant*, espèce de manie avec tremblement de tous les membres, qui se déclare presque toujours subitement chez ceux qui font abus des liqueurs fortes. En médecine, on se sert plus ordinairement de l'express. lat. *delirium tremens*. — Paléogr. *Écriture tremblante*, celle où les cara-

tours de toutes les lettres rondes sont affectés de tremblements. Cette écriture était de mode dans le IXe siècle et dans le Xe.

TREMBLE, s. f. Zool. Nom vulgaire de la torpille.

* **TREMBLEMENT**, s. m. Méd. Agitation involontaire du corps ou de quelque membre, sans empêchement de mouvements volontaires. — Paléogr. Se dit des sinuosités d'une écriture en usage au moyen-âge. V., plus haut, *Écriture tremblante*, au mot TREMBLANT — Phys. *Tremblement de terre*, nom qu'on donne à des secousses qui ébranlent violemment la terre, et qui sont quelquefois assez fortes pour renverser des édifices et même des villes, creuser des abîmes, etc.

* **TREMBLER**, v. n. Prov. *Trembler comme la feuille*, trembler beaucoup. — *N'ayez point de peur, tremblez toujours*, se dit ironiq. à un poltron. — *Tel menace qui tremble*, les menaces ne prouvent pas toujours la bravoure de celui qui les fait.

TREMBLEYE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

TREMBLIN, s m. Bot. Nom vulgaire de l'amourette.

TREMECEN, n. pr. m. Géogr. Ville d'Algérie. V. TLEMCEN, au Complément.

TRÉMELLAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une tremelle. — TRÉMELLAIRES, s. f. pl. Famille de plantes cryptogames. On dit aussi *trémellé, ée, trémelliné, ée*, et *trémelloïdé, ée*.

TRÉMELLÉEN, ENNE, adj. Bot. Qui ressemble à une trémelle.

TRÉMELLEUX, EUSE, adj. Bot. Qui a la consistance d'une trémelle.

TRÉMELLINE, s. f. Chim. Substance particulière trouvée dans les trémelles.

TRÉMELLINÉ, ÉE, adj. V., plus haut, TRÉMELLAIRE.

TRÉMELLOÏDE, adj. des 2 g. (du fr. *trémelle*, et du gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a l'aspect d'une trémelle.

TRÉMELLOÏDÉ, ÉE, adj. V., plus haut, TRÉMELLAIRE.

TRÉMEUR, s. f. (du lat. *tremor*, même signif.). S'est dit pour peur, crainte. On le trouve encore dans les Lettres de Mme de Sévigné.

TREMEZON, s. m. Agric. Variété de froment qui se cultive dans le département de l'Aude.

* **TRÉMIE**, s. f. Constr. Assemblage de planches, en forme de prisme ou de pyramide, avec ouverture en bas et en haut, servant à faire couler dans une fouille du mortier ou du béton. — Espace réservé dans un plancher, pour porter l'âtre d'une cheminée.

TRÉMILLON, s. m. Techn. Pièce qui soutient la trémie d'un moulin. V. TRÉMION, au Dict.

TREMISSIS, s. m. Ant. rom. Pièce de monnaie qui valait le tiers du solide ou de l'aureus.

TREMOLANDO, adv. Mus. Mot italien qui signifie en tremblant, et que l'on met sur les partitions pour indiquer un tremolo.

TRÉMOLITE, s. f. (de *Tremola*, vallée du Piémont). Orthographe véritable du mot que le Dictionnaire écrit *trémolithe*.

TREMOLO, s. m. (mot ital.) Musiq. Tremblement; effet produit par les instruments à archet, en multipliant les vibrations avec rapidité.

TREMPAGE, s. m. Techn. Action de tremper le papier pour l'impression, et différents autres objets.

TREMPE, s. f. Écon. rur. Espèce de piquette. — Techn. *Mise en trempe*, mise de la matière de l'amidon dans une eau sure ou aigre.

TREMPÉE, s. f. Techn. Façon qu'on donne à une chose en la trempant dans l'eau, dans la colle. — Fig. et pop. Décharge de coups : *Il a reçu une bonne trempée*. — Pêche. *Trempées*, se dit de deux cordes de crin qui sont attachées aux deux bouts de la seine, et qui servent à la tirer à terre.

TREMPEUR, s. m. Techn. Ouvrier qui trempe l'acier. — Ouvrier qui trempe le papier, dans les imprimeries.

TRÉMULINE, s. f. Bot. Genre de mousses.

TRÉNITZ, s. f. Danse. Une des figures qui composent le quadrille français.

TRENT, n. pr. m. Géogr. Rivière d'Angleterre; elle prend sa source dans le comté de Strafford, et se joint à l'Ouse par la droite, pour former l'Humber. Cours, 270 kil.

* **TRENTAIN**, s. m. Liturg. Nombre de trente messes qu'on fait dire pour un défunt.

* **TRENTE**, adj. numéral des 2 g. Hist. *Les trente tyrans*. V. TYRAN, au Compl. — *Combat des Trente*, se dit d'un combat de trente chevaliers bretons, dont le chef était Beaumanoir, contre trente chevaliers anglais commandés par Brembro : il eut lieu entre Ploermel et Josselin. Les Bretons furent vainqueurs.

* **TRENTE**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur l'Adige. 12,000 hab. Évêché. Cathédrale. Moulins à soie. — L'*évêché de Trente* fut pendant quelque temps fief immédiat de l'empire, mais en 1663, l'évêque céda ce droit moyennant d'importants privilèges, et cet évêché fut alors compris dans le Tyrol, et par suite dans la monarchie autrichienne. Il fut sécularisé en 1802, réuni à la Bavière, puis il entra dans le départ. du Haut-Adige, dont *Trente* fut le ch.-lieu.

TRENTELIPOLIE, s. f. Bot. Genre de plantes crucifères.

TRENTENAIRE, adj. des 2 g. De trente ans : *Possession trentenaire*.

TRENTE-SIX-MOIS, s. m. Anc. mar. Celui qui, voulant passer aux îles sans payer son passage, s'obligeait à servir durant trois ans la personne chez qui le capitaine le plaçait. On disait aussi *engagé*.

* **TRENTIN**, s. m. L'évêché de Trente. On dit mieux *Tridentin*. V. ce mot, au Compl. — Liturg. Service funéraire célébré le trentième jour après le décès.

TRENTON, n. pr. m. Géogr. Ville des États-Unis, ch.-lieu de l'État de New Jersey, sur la Delaware. 4,000 hab. En 1776, Washington y défit une partie de l'armée anglaise.

TRENTOPHILIE, s. f. Bot. Genre de mousses.

TRÉPIDOLÈME, s. m. Zool. Genre de serpents.

* **TRÉPIGNER**, v. a. Fouler la terre avec les pieds : *Trépigner la terre qu'on met dans une caisse*.

TRÉPIZITE, s. f. Minér. Sorte de stalactite siliceuse.

TRÉPOCARPE, s. m. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

TRESALVO, s. m. Relat. Nom que l'on donne, dans les colonies espagnoles, aux enfants nés d'un métis et d'une Indienne, ou d'un Indien et d'une métis.

TRESCHEUR, s. m. Blas. Orle étroit, qui figure une tresse.

* **TRÉSEAU**, s. m. Anc. cout. Assemblage de treize gerbes, qu'on laissait sur le champ jusqu'à ce qu'elles eussent été dîmées et champartées.

TRÉSETTE, s. m. Jeux. V. TRÉ-SEPT, au Dict.

TRÈS-FONCIER, s. m. Anc. cout. Propriétaire du fonds. V. TRÉFONCIER, au Dictionnaire.

* **TRÉSOR**, s. m. Féod. *Droit de trésor*, droit en vertu duquel un trésor se partageait entre celui qui l'avait trouvé, le propriétaire du fonds et le seigneur haut-justicier. — Hist. *Comte du trésor privé*, le quatrième des ministres du palais impérial, chargé d'administrer les domaines impériaux. — Alchim. *Trésor incomparable des philosophes*, dénomination par laquelle les alchimistes désignaient la pierre parfaite au blanc.

* **TRÉSORERIE**, s. f. Hist. *Banc de la trésorerie*, se dit du banc des ministres, dans la chambre des communes d'Angleterre.

* **TRÉSORIER**, s. m. Prov. *Trésorier sans rendre compte*, se dit d'un domestique qui a toute la confiance de son maître, et qui le gouverne.— *Les trésoriers sont les éponges des rois*, ils pompent la richesse publique, et rendent gorge quand on les y force. — Hist. *Grand trésorier de l'empire*, un des titres de l'électeur palatin. — *Trésorier de l'épargne*, chef des seize receveurs des finances établis par François Ier. On l'appela plus tard *garde du trésor royal*. — *Trésorier des finances*, titre des trois officiers des finances dont la charge s'étendait sur tout le royaume. En 1553, Henri II en établit dix-sept, pour les dix-sept provinces appelées *généralités*. — *Bureau des trésoriers de France*, office établi, dans chaque généralité, pour examiner les comptes et faire la répartition des tailles : il se composait d'un certain nombre de présidents et de conseillers. — Hortic. *Trésorier*, variété d'œillet.

TRESQUE, s. f. Archéol. Monnaie de Flandre qui valait 8 deniers.

TRESSAILLÉ, ÉE, adj. Peint. V. TRÉZALÉ, au Dict. On écrit encore *trézaillé*.

* **TRESSAUT**, s. m. Anc. cout. Privilège qui consistait à passer devant des parents plus proches.

* **TRESSE**, s. f. Mar. *Tresse de mèches*, se dit de trois mèches que l'on allume ensemble pour mettre plus sûrement le feu au canon. — On appelle aussi *tresses* de petites cordes faites à la main avec du fil de caret et servant à divers usages.

TRESSERIE, s. f. Techn. Atelier, lieu où l'on tresse du fil, de la soie, etc.

TRESSION, s. m. Techn. Son complétement dépourvu de farine.

TRESSIS, s. m. Ant. rom. Monnaie qui valait 3 as.

TRESSULE, s. f. Bot. Genre de mousses.

TRÈS-VERTE, s. f. Zool. Nom spécifique d'une couleuvre.

TRÉTOIRE, s. f. V. TRESTOIRE, au Dictionnaire.

TRETOUT, OUTE, adj. et s. Se disait pour tout, tous en général. On écrivait plus anciennement *trestout*.

* **TRÈVES**, n. pr. f. Géogr. Cette ville est le ch.-lieu d'une régence de même nom, sur la Moselle. 17,600 hab. Évêché. Gymnase. Bibliothèque considérable. Cabinet d'histoire naturelle, d'antiquités et de médailles. Société des recherches utiles, etc. On y remarque la cathédrale, la porte Noire, les ruines du palais de Constantin, l'amphithéâtre, les thermes, et l'aqueduc romain. — *Trèves* était, sous les Romains, capitale de la Belgique première; aux IVe et Ve siècle, elle le fut de la province de Gaule, et de tout le diocèse des Gaules. Au moyen-âge, elle devint ville impériale, et plus tard ch.-lieu de l'*électorat de Trèves*, un des sept électorats primitifs de l'empire d'Allemagne. De 1794 à 1814, époque à laquelle la ville fut réunie à la France, on en fit le ch.-lieu du département de la Sarre.

TRÉVIRE ou **TRÉVÈRE**, n. pr. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois, dans la Belgique première; il avait pour capitale *Trevortium*, auj. *Trèves*. On dit aussi *Trévirien*.

TRÉVISAN, ANE, adj. et s. Habitant de Trévise. — Qui appartient à Trévise ou à ses habitants. — *Marche trévisane*, ou substantiv. *le Trévisan*, le territoire de Trévise. C'était, avant 1797, une des provinces de l'État vénitien en Terre-Ferme, répondant à peu près à la délégation actuelle de Trévise.

* **TRÉVISE**, n. pr. f. Géogr. Ville des États autrichiens, dans le royaume Lombardo-Vénitien, ch.-lieu de délégation. 12,800 hab. Évêché. Académie des *Perseveranti* et des *Solliciti*. Soieries, tissus divers. Patrie de Totila, roi des Goths, et de Benoît XI. — *Trévise* était une ville municipale sous les Romains. Les Goths la possédèrent de bonne heure. Aux XIIIe et XIVe siècles, elle forma un État indépendant nommé *marquisat de Trévise*, qui, en 1388, se soumit à Venise dont elle a depuis suivi le sort. Prise par les Français en 1797, donnée à l'Autriche en 1804, jointe au royaume d'Italie en 1805, *Trévise* fut pendant neuf ans, sous l'empire, ch.-lieu du départ. du Tagliamento. C'est un des douze grands fiefs institués par Napoléon en 1806. Il fut donné au maréchal Mortier. — *Marche de Trévise*. V. l'art. précédent.

TREVORTIUM ou **TRIVORTIUM**, n. pr. m. (pr. *trivoretiome*). Géogr. anc. Ville de la Gaule, dans la grande Séquanaise. Aujourd'hui *Trévoux*. En 198, Albinus y fut défait par Septime-Sévère. On la nommait encore *Trivium* ou *Trevoltium*.

* **TRÉVOUX**, n. pr. m. Géogr. Cette ville, ancienne capitale de la principauté de Dombes, est située sur la Saône. 2,650 hab. Établissement national pour l'affinage, le tirage et le battage de l'or et de l'argent. Louis-Aug. de Bourbon, prince de Dombes, établit à *Trévoux*, en 1695, une imprimerie importante. Les jésuites y publièrent un journal littéraire célèbre, intitulé *Mémoires de Trévoux*, qui commença en 1701; ils y donnèrent aussi (1704) une réimpression de Furetière, connue sous le nom de *Dictionnaire de Trévoux*.

TRÉZALURE, s. f. Comm. Défaut du vernis des poteries, quand il se trézale, se fendille au feu. V. TRÉZALER, au Dictionnaire.

TRÉZÈNE, n. pr. m. Temps hér. Fils de Pélops, fondateur d'une ville à laquelle il donna son nom. — Géogr. anc. Ville de l'Argolide, sur la côte E. Aujourd'hui *Damala*.

* **TRIACADE**, s. f. (du gr τριακάς, nombre trente). Ant. gr. Trentième partie d'une tribu athénienne. — Trentième jour du mois.

* **TRIACANTHE**, adj. des 2 g. (du gr. τρεῖς, trois; ἄκανθα, épine). Bot. Dont les épines son

disposées trois par trois. — Zool. Se dit d'un poisson dont les nageoires offrent trois rayons épineux.

TRIACHÈNE ou **TRIACHAINE**, s. m. Bot. Fruit composé de trois achènes ou achaines. V. ACHAINE, au Complément.

TRIACONTADACTYLE, adj. des 2 g. (du gr. τριάκοντα, trente; δακτύλος, doigt). Zool. Qui a trente doigts.

* **TRIADE**, s. f. (du gr. τριὰς, nombre trois). Philos. Assemblage de trois personnes, de trois unités. Il se dit particulièrement, dans l'école néoplatonicienne, de l'être, de l'intelligence et de l'âme. — *Triade indienne*. V. TRIMOURTI, au Compl. — Mus. *Triade harmonique*, l'accord parfait. V. l'art. du Dictionnaire.

TRIADELPHE, adj. des 2 g. (du gr. τρεῖς, trois; ἀδελφὸς, frère). Bot. Dont les étamines sont réunies en trois faisceaux.

TRIAILÉ, ÉE, adj. (du lat. *tres*, trois; *ala*, aile). Hist. nat. Qui est muni de trois ailes.

TRIALUMINIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel qui contient trois fois autant d'alumine que le sel neutre correspondant.

TRIAMMONIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel qui contient trois fois autant d'ammoniaque que le sel neutre correspondant.

TRIANDINE, s. f. Agric. Sorte d'outil à trois dents.

TRIANDRE, adj. des 2 g. Bot. Qui a trois étamines. V. TRIANDRIE, au Dictionnaire.

* **TRIANGLE**, s. m. Anc. chir. Instrument de dentiste. — Anat. *Triangle médullaire*, la même chose que la voûte à trois piliers. — Liturg. *Triangle* se dit de trois cierges qu'on allume le samedi saint, quand on fait le feu nouveau.

* **TRIANGULAIRE**, adj. des 2 g. Diplom. *Lettres triangulaires*, lettres dont toutes les formes étaient réduites autant que possible au triangle.

TRIANNULAIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui offre trois anneaux.

TRIANTHE, adj. des 2 g. (du gr. τρεῖς, trois; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les pédoncules portent trois fleurs.

TRIARGENTIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel argentique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant.

TRIARISTÉ, ÉE, adj. (du lat. *tres*, trois; *arista*, arête). Bot. Qui est muni de trois arêtes.

TRIARTICULÉ, ÉE, adj. (du lat. *tres*, trois; *articulus*, article). Zool. Qui est composé de trois articles.

TRIASIQUE, adj. des 2 g. Minér. Se dit d'un groupe de terrains principalement composés de grès, de marnes, de calcaire, et de diverses roches quartzeuses et schisteuses.

TRIATHÈRE, s. f. Bot. Genre de plantes graminées.

TRIATOMIQUE, adj. des 2 g. Chim. Qui renferme trois fois autant d'atomes sous le même volume.

TRIAURIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel aurique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant.

TRIAURURE, s. m. Chim. Aurure qui contient trois proportions d'or.

TRIAVERDIN, s. m. Hist. Nom sous lequel des brigands du XIIe siècle, qui commettaient toutes sortes de cruautés, furent excommuniés par le troisième concile de Latran. On dit aussi *triverdin*, et Ducange conjecture que leur véritable nom était *trialamellin*.

TRIAXIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *tres*, trois; *axis*, axe; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte ou présente trois axes.

TRIBACHIE, s. f. Bot. Plante orchidée de la Sénégambie.

* **TRIBALLE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'origine thrace, établi entre le mont Hémus et le Danube, dans la Mésie.

TRIBARYTIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel barytique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant.

TRIBASIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant.

TRIBLEMME, s. m. Bot. Genre de plantes du Brésil, famille des mélastomées.

TRIBLIDION, s. m. Bot. Genre de champignons.

TRIBOLE, s. m. (en gr. τρίβολος). Ant. gr. Chausse-trape ou cheval de frise des Grecs. V. TRIBULE, au Dictionnaire.

TRIBOLIE, s. f. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

TRIBON, s. m. (en gr. τρίβων). Ant. gr. Manteau grossier et usé que portaient les pauvres. — Manteau des philosophes.

TRIBOQUE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple germain qui s'établit dans le S. de la première Germanie. Sa capitale était *Bracomagus*, aujourd'hui *Brumath*.

TRIBOULET, n. pr. m. Fou de Louis XII et de François Ier. Il s'est dit substantiv. en parlant d'un fou, d'un bouffon en général : *Faire le Triboulet*.

TRIBRACHE, s. m. V. TRIBRAQUE, au Dict.

TRIBRACHIE, s. f. Bot. Plante de Sierra-Leone.

TRIBRACTÉOLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui porte trois bractéoles.

TRIBRACTÉTÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est muni de trois bractées.

* **TRIBU**, s. m. Hist. eccl. Se disait d'une certaine quantité de moines qui avaient un supérieur particulier, soumis à l'abbé. Ces tribus étaient quelquefois subdivisées en trois ou quatre familles.

TRIBULÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la tribule terrestre ou ers. — TRIBULÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

* **TRIBUN**, s. m. Hist. rom. *Tribuns du peuple*. Ces magistrats furent institués à Rome l'an 493 av. J. C., après la première retraite des plébéiens. Ils n'eurent d'abord que le privilége de l'inviolabilité, et le droit de s'opposer à tout acte qui leur semblait inique; mais par la suite, ils étendirent immensément leurs attributions, arrachèrent successivement à l'aristocratie les mariages mixtes, l'accession à toutes les charges, et excitèrent de perpétuelles séditions. Sylla ruina leur pouvoir en leur interdisant la faculté législative et le droit de haranguer le peuple. Pompée leur rendit une portion de leur autorité. Enfin Octave, maître de la république, prit pour lui la puissance tribunitienne, qui resta confondue avec le pouvoir impérial. Il n'y eut d'abord que deux tribuns; on porta ensuite leur nombre à dix. — *Tribuns militaires*. Ils commandaient les armées, et furent institués l'an de Rome 510 (445 av. J. C.). Presque tous étaient nommés parmi les plébéiens. Leur nombre varia de trois à huit.

* **TRIBUNAL**, s. m. Hist. *Tribunal du 17 août*, celui qui fut établi à Paris, le 17 août 1792, pour juger ceux qu'on accusait d'avoir tiré les premiers dans l'affaire des Tuileries du 10 août. — *Tribunal extraordinaire*, se dit du tribunal révolutionnaire réorganisé après le 9 thermidor (27 juillet 1794). Le tribunal révolutionnaire fut supprimé par la convention, le 31 mai 1795. — *Grands tribunaux*, les deux tribunaux suprêmes du royaume de Pologne, l'un pour la Pologne, l'autre pour la Lithuanie. Ils jugeaient en dernière instance toutes les causes civiles et criminelles, et se composaient de huit députés ecclésiastiques et de dix-neuf députés laïques.

* **TRIBUNITIEN, IENNE**, adj. Qui appartient aux tribuns, qui est dans le caractère des tribuns : *Opposition tribunitienne. Éloquence tribunitienne*. — Numism. *Puissance tribunitienne*, médaille impériale qui indique depuis combien d'années l'empereur exerçait la puissance tribunitienne.

TRIBUNITIF, IVE, adj. Synon. peu usité de *tribunitien*. Il a été employé par Bernardin de Saint-Pierre.

TRIBUR ou **TREBUR**, n. pr. m. Géogr. Ancienne ville d'Allemagne, auj. dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, près du Rhin. 1,200 hab. Il s'y tint divers conciles ou diètes, entre autres celle où fut déposé Charles III le Gros, en 887.

* **TRIBUTAIRE**, adj. des 2 g. Hist. *Terres tributaires*, se disait, à l'origine de la féodalité, des terres assujetties à une redevance envers un supérieur. — *Tributaire*, s. m. Féod. Celui qui cultivait des terres dont il n'avait pas la libre propriété.

TRIC, interj. Anc. typogr. Mot que prononçaient les compagnons imprimeurs, quand ils quittaient l'ouvrage pour aller au cabaret.

TRICA, s. m. Bot. Genre de conceptacle qu'on appelle plus ordinairement *gyrome*.

TRICADMIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel cadmique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant.

TRICALA, n. pr. f. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, ch.-l. du livah. de même nom. 7,000 h., dont 4,000 Grecs. Mosquée; bains; teintureries. — Une autre *Tricala* est dans l'État de Grèce, à 35 kil. O. de Corinthe. 2,000 h.

TRICALCIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel calcique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant.

TRICAMARE, adj. des 2 g. Bot. Dont le fruit se compose de trois camares.

TRICAMÉRON, s. m. (du lat. *tres*, trois, *camera*, voûte). Arch. anc. Édifice à trois voûtes superposées, à trois étages.

TRICARÉNÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est muni de trois carènes.

TRICARPE, adj. des 2 g. (du gr. τρεῖς, trois; καρπὸς, fruit). Bot. Dont le fruit se compose de trois carpelles.

TRICASSE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Peuple de la Gaule lyonnaise. — Ville de la Gaule, dans la quatrième Lyonnaise, sur la Seine, cap. des Tricasses. On l'appelait aussi *Augustobona*. Auj. *Troyes*.

TRICASTIN, INE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois, dans la Viennoise; le pays a conservé le nom de *Tricastin*. La capitale était *Augusta*, auj. *Saint-Paul-Trois-Châteaux*. — Géogr. mod. Ancien pays de France, dans le Dauphiné; il forme le S.-O. du dép. de la Drôme. Sa capitale était *Saint-Paul-Trois-Châteaux*.

TRICAUDE, adj. des 2 g. (du lat. *tres*, trois; *cauda*, queue). Zool. Dont l'abdomen se termine par trois queues.

TRICCA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Thessalie. Auj. *Tricala*.

* **TRICCÉEN, ENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tricca. — Qui appartient à Tricca ou à ses habitants.

TRICENTRE, s. m. Bot. Genre de plantes du Brésil.

* **TRICÉPHALE**, adj. des 2 g. Myth. Surnom de Mercure, de Diane, d'Hécate et de Cerbère. On dit aussi *triceps*. V. ce mot au Dict. — Hist. nat. Qui a trois têtes ou sommets. — s. m. Astron. anc. Symbole formé par un animal qui avait le corps d'un chien et trois têtes, de chien, de loup et de lion. Il exprimait la route du soleil dans les signes supérieurs.

TRICÈRE, s. f. (du gr. τρεῖς, trois; κέρας, corne). Bot. Genre de plantes tithymaloïdes propres à l'Amérique.

TRICÉREUX, adj. m. Chim. Se dit d'un sel céreux qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant.

TRICESIMO, adv. V. TRIGESIMO, au Compl.

TRICHAIRE, s. f. (pr. *trikaire*) (du gr. θρὶξ, τριχὸς; cheveu). Bot. Genre de lichens.

TRICHANTHE, adj. des 2 g. (pr. *trikante*) (du gr. θρὶξ, τριχὸς, cheveu; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs capillaires.

TRICHANTHÈRE, s. f. (pr. *trikantère*) (du gr. θρὶξ, τριχὸς, cheveu; ἀνθηρος, fleuri). Bot. Plante d'Amérique.

TRICHE, s. f. Jeux. Se dit, au romestecq, de trois as, de trois rois, etc., réunis dans la même main. — Zool. Un des noms vulgaires de la draine.

TRICHÈCHE, s. m. (pr. *trikèche*). V., au Dict., TRICHEQUE, qui se prononce *trikèque*.

TRICHÉCHIDE, adj. des 2 g. (pr. *trikéchide*) (du gr. θρὶξ, τριχὸς, cheveu). Zool. Se dit des mammifères marins qui ont des poils ou cheveux. — TRICHÉCHIDES, s. m. pl. Famille de mammifères.

TRICHEUSEMENT, adv. Avec tricherie. Vieux.

TRICHIACÉ, ÉE, adj. (pr. *trikiacé*). Bot. Qui ressemble à une trichie. — TRICHIACÉES, s. f. pl. Famille de champignons.

TRICHIASE, s. f. V., au Dict., TRICHIASIS, qui est la forme latine.

TRICHIDION, s. m. (pr. *trikidion*). (du gr. τριχὶς, chevelure). Bot. Ensemble des filaments qui retiennent les graines de certains champignons.

TRICHILE, adj. des 2 g. Zool. Qui a trois sabots.

TRICHILIE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Afrique et d'Amérique, famille des méliacées.

TRICHILIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une trichilie. — TRICHILIÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

TRICHINE, s. f. (du gr. θρὶξ, τριχὸς, cheveu, à cause de leur finesse). Zool. Genre de petits vers intestinaux observés dans les muscles de l'homme.

TRICHINOÏDE, adj. des 2 g. (du fr. *trichine*, et du gr. εἶδος, ressemblance). Zool. Qui ressemble à la trichine, qui est fin comme la trichine.

TRICHIOSOME, s. m. (pr. *trikiosome*) (du gr. θρίξ, τριχός, cheveu; σῶμα, corps). Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

TRICHIPTÉRIDE, s. f. (pr. *trikiptéride*) (du gr. θρίξ, τριχὸς, cheveu; πτέρις, fougère). Bot. Genre de fougères.

* **TRICHITE**, s. f. Zool. Genre de coquilles fossiles.

TRICHIURIDE, adj. des 2 g. (pr. *trikiuride*). Zool. Qui ressemble à une trichiure. — TRICHIURIDES, s. m. pl. Famille de poissons.

TRICHOA, s. f. (pr. *trikoa*). Bot. Genre de plantes d'Amérique.

TRICHOCALYCÉ, ÉE, adj. (pr. *trikocalycé*) (du gr. θρίξ, τριχὸς, cheveu; καλύξ, calice). Bot. Qui a le calice velu.

TRICHOCARPE, adj. des 2 g. (pr. *trikocarpe*) (du gr. θρίξ, τριχὸς, cheveu; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits velus.

TRICHOCAULE, adj. des 2 g. (pr. *trikocaule*) (du gr. θρίξ, τριχὸς, cheveu; καυλὸς, tige). Bot. Qui a une tige velue.

TRICHOCLADE, adj. des 2 g. (pr. *trikoclade*) (du gr. θρίξ, τριχὸς, cheveu; κλάδος, branche). Bot. Qui a des rameaux velus. — s. m. Arbrisseau du cap de Bonne-Espérance, famille des urticées.

TRICHOCLINE, s. f. (pr. *trikokline*) (du gr. θρίξ, τριχὸς, cheveu; κλίνη, lit). Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

TRICHODÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à un trichode. — TRICHODÉS, s. m. pl. Famille d'animalcules infusoires.

TRICHODERMACÉ, ÉE, adj. (pr. *trikodermacé*). Bot. Qui ressemble à un trichoderme. — TRICHODERMACÉES, s. m. pl. Famille de champignons. On dit aussi *trichodermé*.

TRICHODON, s. m. (pr. *trikodon*) (du gr. θρίξ, τριχὸς, cheveu; ὀδοὺς, οντὸς, dent). Zool. Genre de poissons.

TRICHODONTE, adj. des 2 g. (pr. *trikodonte*) (même étym.). Zool. Qui ressemble au trichodon.

TRICHOGASTRE, s. m. (pr. *trikogastre*) (du gr. θρίξ, τριχὸς, cheveu; γαστὴρ, ventre). Zool. Genre de poissons.

TRICHOGÈNE, adj. des 2 g. (pr. *trikogène*) (du gr. θρίξ, τριχὸς, cheveu; γένος, naissance, production). Se dit des médicaments, des pommades, propres à faire repousser les cheveux.

TRICHOGLOSSE, s. m. (pr. *trikoglosse*) (du gr. θρίξ, τριχὸς, cheveu; γλῶσσα, langue). Zool. Genre d'oiseaux.

TRICHOGLOTTE, s. m. (pr. *trikoglotte*) (du gr. θρίξ, τριχὸς, cheveu; γλῶττα, langue). Bot. Genre de plantes de Java.

TRICHOGNATHE, s. m. (pr. *trikognate*) (du gr. θρίξ, τριχὸς, cheveu; γνάθος, mâchoire). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

TRICHOÏDE, adj. des 2 g. (pr. *trikoïde*) (du gr. θρίξ, τριχὸς, cheveu; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui ressemble à des poils.

TRICHOLOME, adj. des 2 g. (pr. *trikolome*) (du gr. θρίξ, τριχὸς, cheveu; λῶμα, bord). Hist. nat. Qui est bordé de poils.

* **TRICHOMATE**, adj. des 2 g. (du gr. τρίχωμα, chevelure). Bot. Qui a une apparence filamenteuse.

TRICHOMYCE, adj. des 2 g. (pr. *trikomice*) (du gr. θρίξ, τριχὸς, poil; μύκης, champignon). Bot. Se dit des champignons filamenteux. — TRICHOMYCES, s. m. pl. Famille de champignons.

TRICHONOTE, adj. des 2 g. (pr. *trikonote*) (du gr. θρίξ, τριχὸς, cheveu; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos velu.

TRICHOPHYLLE, adj. des 2 g. (pr. *trikophille*). Bot. Qui a les feuilles velues.

* **TRICHOPODE**, adj. des 2 g. (du gr. θρίξ, τριχὸς, cheveu; πούς, πόδος, pied). Hist. nat. Qui a le pied ou le stipe velu.

TRICHOPTÈRE, adj. des 2 g. (pr. *trikoptère*) (du gr. θρίξ, τριχὸς, cheveu; πτερὸν, aile ou nageoire). Zool. Qui a les ailes ou les nageoires velues.

TRICHOPYGE, adj. des 2 g. (pr. *trikopije*) (du gr. θρίξ, τριχὸς, cheveu; πυγὴ, derrière). Zool. Qui a le bout de l'abdomen velu.

TRICHORIE, s. f. (pr. *trikorie*) (du gr. τρεῖς, trois; χορὸς, chœur). Ant. gr. Danse lacédémonienne exécutée par trois chœurs, l'un d'enfants, l'autre d'hommes faits, et le dernier de vieillards, qui chantaient alternativement.

TRICHOSÉPALE, adj. des 2 g. (pr. *trikocépale*) (du gr. θρίξ, τριχὸς, poil, et du fr. *sépale*). Bot. Qui a les sépales velus.

TRICHOSOME, s. m. (pr. *trikoçome*) (du gr. θρίξ, τριχὸς, poil; σῶμα, corps). Zool. Genre de vers infusoires.

TRICHOSPERME, adj. des 2 g. (pr. *trikosperme*) (du gr. θρίξ, τριχὸς, cheveu; σπέρμα, graine). Bot. Qui a les graines velues. — s. m. Arbre de Java, famille des corymbifères.

TRICHOSPERMÉS, s. m. pl. (pr. *trikospermé*) (même étym.). Bot. Groupe de champignons comprenant ceux dont les séminules sont entremêlées de filaments.

TRICHOSPIRE, s. f. (pr. *trikospire*) (du gr. θρίξ, τριχὸς, cheveu; σπεῖρα, spirale, replis tortueux). Bot. Petite plante d'Amérique à fleurs composées.

TRICHOSPIRÉ, ÉE, adj. (pr. *trikospiré*). Bot. Qui ressemble à la trichospire. — TRICHOSPIRÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées de la tribu des vernoniées.

TRICHOSPORE, s. m. (pr. *trikospore*) (du gr. θρίξ, τριχὸς, cheveu; σπόρα, semence). Bot. Genre de plantes de Java, famille des bignoniées.

TRICHOSPORÉ, ÉE, adj. (pr. *trikosporé*). Bot. Qui ressemble à un trichospore. — TRICHOSPORÉES, s. f. pl. Tribu de plantes bignoniées.

TRICHOSPORION, s. m. (pr. *trikosporion*). Bot. Genre de champignons byssoïdes.

TRICHOSTÉMONE, adj. des 2 g. (pr. *trikostémone*) (du gr. θρίξ, τριχὸς, poil; στήμον, étamine). Bot. Qui a les étamines velues.

* **TRICHOSTOME**, adj. des 2 g. (pr. *trikostome*) (du gr. θρίξ, τριχὸς, poil; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche entourée de poils. — s. m. Genre d'insectes névroptères. — Au pl., ordre de polypes.

TRICHOSTOMOÏDÉ, ÉE, adj. (pr. *trikostomoïdé*). Bot. Qui ressemble au trichostome. V. ce mot, au Dict. — TRICHOSTOMOÏDÉES, s. f. pl. Famille de mousses.

TRICHOSURE, adj. des 2 g. (pr. *trikozure*) (du gr. θρίξ, τριχὸς, poil; οὐρὰ, queue). Zool. Qui a la queue velue.

TRICHOTHÉCIEN, IENNE, adj. (pr. *trikotécien*). Bot. Qui ressemble à un trichothèque. — TRICHOTHÉCIENS, s. m. pl. Famille de champignons.

TRICHOTHÈQUE, s. m. (pr. *trikotèke*) (du gr. θρίξ, τριχὸς, poil; θήκη, boîte). Bot. Genre de champignons.

* **TRICHOTOME**, adj. des 2 g. Philos. Qui se divise ou se subdivise par trois.

TRICHROÏSME, s. m. (pr. *trikroïsme*) (du gr. τρεῖς, trois; χρόα, couleur). Phys. Phénomène produit par un corps qui offre trois couleurs, distribuées diversement, selon la manière dont on le regarde.

TRICHROÏTE, adj. des 2 g. (pr. *trikroïte*). Phys. Qui offre le phénomène du trichroïsme.

TRICIRRÉ, ÉE, adj. (du lat. *tres*, trois; *cirra*, cirre). Zool. Qui est muni de trois barbillons.

TRICLARIE, adj. f. (du gr. τρεῖς, trois; κλάρος, pour κλῆρος, héritage). Myth. gr. Surnom de Diane, qui avait un temple appartenant à trois villes d'Ionie. On dit aussi *triclarienne*. — TRICLARIES, s. f. pl. Ant. gr. Fête célébrée tous les ans, en l'honneur de Diane, par les habitants d'Aroé, Anthée et Messatis, villes d'Ionie.

TRICLINAIRE, s. m. Ant. Esclave qui servait à table dans le tricline ou triclinium. V. TRICLINE, au Dictionnaire.

TRICLINION, s. m. Bot. Genre de champignons.

TRICLINOÉDRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. τρεῖς, trois; κλίνη, lit; ἕδρα, base). Minér. Dont tous les angles sont aigus ou obtus : *Système triclinoédrique*.

TRICOBALTIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel cobaltique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant.

TRICOLIE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

TRICOLONUS, n. pr. m. (pr. *tricolonuce*). Temps hér. Fils de Lycaon, fondateur de la ville de Tricolonus, en Arcadie. — Un des prétendants d'Hippodamie, descendant du précédent.

* **TRICON**, s. m. Jeux. Il se dit encore d'un brelan dans lequel la carte qui retourne est de même valeur que les trois cartes que les joueurs ont déjà dans la main.

TRICONDYLE, s. m. (du gr. τρεῖς, trois; κόνδυλος, jointure). Zool. Genre d'insectes coléoptères d'Amérique.

TRICOPHORE, s. m. Zool. Genre d'oiseaux d'Afrique.

TRICOQUE, adj. des 2 g. (du gr. τρεῖς, trois; κόκκος, graine). Bot. Dont le fruit est formé de trois coques.

TRICORDE, s. m. V. TRICHORDE, au Dict.

TRICORIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois dans la première Narbonnaise. Sa principale ville était *Vapincum*. Auj. *Gap*.

TRICORYPHE, n. pr. m. (du gr. τρεῖς, trois; κορυφή, sommet). Géogr. anc. Montagne de l'Arabie Heureuse qui avait trois sommets, sur chacun desquels on avait bâti un temple.

TRICOSTÉ, ÉE, adj. (du lat. *tres*, trois; *costa*, côte). Hist. nat. Qui est relevé de trois côtes.

* **TRICOTÉ, ÉE**, part. et adj. Zool. Se dit de plusieurs coquilles dont la surface a l'apparence d'un tissu de tricot. Il y a la *vénus tricotée*, le *came tricoté*, le *rocher tricoté*.

* **TRICOTEUR, EUSE**, s. Techn. *Tricoteur*, nom donné à divers métiers propres à faire du tricot. — Hist. *Tricoteuse*, se dit des femmes qui assistaient en tricotant aux séances de la Convention, des clubs populaires et du tribunal révolutionnaire.

TRICOTYLÉDONÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est muni de trois cotylédons.

TRICRATE, s. m. Bot. Genre de plantes nyctagynées.

* **TRICTRAC**, s. m. Chasse. Bruit que font quelquefois les chasseurs pour effaroucher les canards et autres oiseaux aquatiques qu'ils veulent faire tomber dans les pièges. — Zool. Nom vulgaire de la draine. — Nom vulgaire du traquet, d'après son cri.

TRICUIVRIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel cuivrique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant.

TRICUSPIDAL, ALE, adj. Didact. Synonyme de *tricuspidé*.

TRICUSPIDE, s. f. Bot. V. TRICUSPIS, au Dict.

TRICUSPIDÉ, ÉE, adj. (du lat. *tres*, trois; *cuspis*, *idis*, pointe). Didact. Qui est muni de trois pointes.

TRIDACNACÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à une tridacne. — TRIDACNACÉS, s. m. pl. Famille de coquilles bivalves. On dit aussi *tridacné*.

TRIDACNE, s. f. (du gr. τρεῖς, trois; δάκνω, mordre). Ant. Espèce d'huître fort grande, ainsi nommée par les anciens, parce qu'on ne peut guère les manger qu'en trois bouchées. — Zool. Genre de coquilles bivalves remarquables par leur grande taille. Une espèce est nommée *tridacne bénitier*, parce qu'elle sert en effet de bénitier dans les églises.

TRIDACNITE, adj. des 2 g. Zool. Synonyme de *tridacnacé*.

* **TRIDACTYLE**, adj. des 2 g. Zool. Se dit des poissons dont chacune des nageoires jugulaires se compose de trois rayons. — Bot. On le dit encore des plantes dont les feuilles palmées offrent ordinairement trois folioles. — TRIDACTYLES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères. — Famille de mammifères comprenant ceux qui ont trois doigts aux pieds. — Famille d'oiseaux gallinacés dans laquelle on range ceux qui n'ont que trois doigts.

* **TRIDENT**, s. m. Fig. et poétiq. *Le trident de Neptune* signifie le pouvoir maritime, l'empire des mers. Lemierre a dit : *Le trident de Neptune est le sceptre du monde*. — Pêche. *Trident*, sorte de fourche à trois pointes, ajustée au bout d'une perche, avec laquelle on perce les poissons que l'on voit au fond de l'eau. — Agric. Sorte de pioche à trois dents. — Zool. Espèce de poisson. — Bot. Genre de plantes graminées.

* **TRIDENTIFÈRE** ou **TRIDENTIGÈRE**, adj. m. (du lat. *tridens*, *tis*, trident, *ferre* ou *gerere*, porter). Myth. lat. Qui porte le trident; épithète de Neptune.

TRIDENTIN, INE, adj. et s. Géogr. Habitant de la ville de Trente ou de son territoire. — Qui appartient à Trente ou à ses habitants. — *Alpes tridentines*, celles qui touchent au Tridentin. — *Tridentin*, s. m. L'évêché ou le territoire de Trente. On dit moins bien *Trentin*.

TRIDENNE, s. m. Bot. Genre de plantes de la Chine, famille de tithymaloïdes.

TRIDIGITÉ, ÉE, adj. (du lat. *tres*, trois; *digitus*, doigt). Bot. Qui offre trois digitations. — *Tridigité-pennée*, adj. Se dit des feuilles dont le sommet du pétiole commun produit trois pétioles secondaires, sur les côtés desquels les folioles sont attachées.

TRIDODÉCAÈDRE, adj. des 2 g. Minér. Qui offre la réunion de trois dodécaèdres.

TRIDRACHME, s. m. (pr. *tridrakme*). Ant. gr. Poids et monnaie des Grecs qui valait trois drachmes.

TRIDYME, adj. des 2 g. (du gr. τρίδυμοι, jumeaux). Didact. Qui offre trois degrés différents de longueur.

* **TRIE**, s. f. Zool. Un des noms vulgaires de la draine.

* **TRIÈDRE**, adj. des 2 g. Hist. nat. Se dit en général d'un corps qui offre trois faces.

TRIÉMARGINÉ, ÉE, adj. Minér. Dont chaque bord est remplacé par trois facettes.

TRIENCÉPHALIE, s. f. (du gr. τρεῖς, trois; ἐν, dans; κεφαλή, tête). Anat. Monstruosité du triencéphale. V. ce mot, au Dictionnaire.

TRIENCÉPHALIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit des monstres par triencéphalie.

TRIENCÉPHALIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui appartient au triencéphale, à la triencéphalie.

TRIÈNE, s. m. Bot. Plante graminée du Mexique.

* **TRIENNAL, ALE**, adj. Bot. *Plante triennale*, plante qui ne porte des fruits et des graines que la troisième année après qu'elle a été semée.

TRIÉPINEUX, EUSE, adj. Hist. nat. Qui porte trois épines.

TRIÉPOINTÉ, ÉE, adj. Minér. Dont chaque angle solide est remplacé par trois facettes.

TRIESPÉRUS, adj. m. (pr. *tri-ècepéruce*) (du gr. τρεῖς, trois; ἑσπέρα, soir). Myth. gr. Surnom qui fut donné à Hercule, à cause des trois nuits que Jupiter passa près d'Alcmène. On pourrait écrire *Trihespérus*.

* **TRIESTE**, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans l'Illyrie, ch.-l. du gouvernement de Trieste, sur le golfe de même nom. 60,000 hab. Évêché. Consulats. Port vaste et sûr. Château-fort. Musée national. Bibliothèque, imprimerie arménienne. Industrie et commerce considérables. Les Français ont occupé *Trieste* en 1797 et 1805. — On nomme *golfe de Trieste* celui des deux enfoncements du golfe de Venise qui est à l'O. de l'Istrie.

* **TRIÉTÉRIDE**, s. f. Myth. gr. S'est dit des bacchantes. — s. f. pl. Ant. gr. V. TRIÉTÉRIQUES, au Dictionnaire.

TRIFANE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville du Latium, au S., entre Sinuesse et Minturnes.

TRIFARIÉ, ÉE, adj. (en lat. *trifarius*, même signif.). Hist. nat. Qui est disposé sur trois rangs.

TRIFASCIÉ, ÉE, adj. (du lat. *tres*, trois; *fascia*, bande). Hist. nat. Qui est marqué de trois bandes colorées.

TRIFERREUX, adj. m. Chim. Se dit d'un sel ferreux qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant.

TRIFERRIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel ferrique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant.

TRIFEUILLÉ, ÉE, adj. Bot. Synon. peu usité de *trifolié*.

TRIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *tres*, trois; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont disposées trois par trois.

TRIFOLET, s. m. Bot. Nom vulgaire du trèfle rampant.

TRIFOLIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au trèfle. — TRIFOLIACÉES, s. f. pl. Tribu de légumineuses qui renferme le trèfle. On dit aussi *trifolié*.

TRIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *tres*, trois; *folium*, feuille). Bot. Dont chaque feuille est formée de trois folioles. — Dont les feuilles sont disposées trois par trois au bout du pétiole. — Synonyme de *trifoliacé*. V. l'art. précédent.

TRIFOLIOLÉ, ÉE, adj. Bot. Dont le pétiole se termine par trois folioles.

TRIFORIPALLE, adj. des 2 g. (du lat. *tres*, trois; *foris*, ouverture; *pallium*, manteau). Zool. Dont le manteau est percé de trois trous.

* **TRIFORME**, adj. des 2 g. Myth. lat. C'est aussi le surnom d'Hécate, de Cerbère et de Géryon. — Minér. Qui présente la combinaison de trois formes différentes.

TRIFRONDE, adj. des 2 g. (du lat. *tres*, trois; *frons*, *frondis*, feuillage). Bot. Qui offre des feuilles de trois formes différentes.

TRIFURQUÉ, ÉE, adj. (du lat. *tres*, trois; *furca*, fourche). Hist. nat. Qui est divisé en trois parties très-déliées au sommet.

* **TRIGAME**, adj. et s. des 2 g. Jurispr. Se dit de celui qui, malgré les lois, a contracté un troisième mariage, sans que les deux premiers fussent dissous.

* **TRIGAMIE**, s. f. État du trigame. — Jurispr. Crime du trigame.

TRIGEMINA, s. f. (du lat. *trigemini*, trois jumeaux). Ant. rom. Porte de Rome, ainsi nommée, parce que ce fut par là que sortirent les trois Horaces pour aller combattre les trois Curiaces.

TRIGÉMINÉ, ÉE, adj. (du lat. *trigeminus*, triple). Myth. rom. Surnom de Diane, de la Minerve égyptienne, d'Hécate, de Géryon, de Cerbère et de la Chimère. — Minér. Qui offre la combinaison de six solides identiques deux à deux.

TRIGÉRANIEN, adj. m. (du gr. τρεῖς, trois; γέρανος, grue). Myth. Qui est accompagné de trois grues. V. TAUREAU, au Complément. On dit aussi *trigeranos*.

TRIGÉSIMAL, ALE, adj. (du lat. *trigesimus*, trentième). Minér. Dont les cristaux offrent trente faces.

TRIGESIMO, adv. Mot lat. qui signif. trentièmement. Il s'emploie pour désigner le trentième objet d'une série, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*. On dit ensuite *trigesimo primo*, *trigesimo secundo*, etc.

TRIGLAFF ou **TRIGLAW**, n. pr. m. Myth. sept. Nom d'une idole des anciens Poméraniens.

TRIGLANDÉ, ÉE, adj. Bot. Dont le fruit se compose de trois glands.

* **TRIGLE**, s. f. C'est par erreur que la plupart des éditions du Dict. donnent à ce mot le genre masculin.

TRIGLÈNE, adj. f. Ant. gr. V. TRIGLANTINE, au Dictionnaire.

TRIGLIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une trigle. — TRIGLIDES, s. m. pl. Famille de poissons.

TRIGLOCHIDÉ, ÉE, adj. (du gr. τρεῖς, trois; γλωχίς, pointe). Bot. Se dit d'un aiguillon qui se termine par trois pointes recourbées, comme le triglochin. V. ce mot, au Dictionnaire.

TRIGLOCHINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au triglochin. — TRIGLOCHINÉES, s. f. pl. Famille de plantes aquatiques.

TRIGLOSSE, s. m. (du gr. τρεῖς, trois; γλῶσσα, langue). Bot. Genre de plantes graminées.

TRIGLOSSÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un triglosse. — TRIGLOSSÉES, s. f. pl. Famille de plantes graminées. On dit aussi *triglossiné*.

TRIGLOTTE, adj. et s. (du gr. τρεῖς, trois; γλῶττα, langue). Philol. Qui connaît trois langues différentes. — Qui est en trois langues: *Dictionnaire triglotte*.

TRIGLUME, adj. des 2 g. Bot. Qui renferme trois glumes.

* **TRIGONE**, adj. des 2 g. Didact. Se dit en général, de ce qui offre trois angles. — s. m. Ant. gr. Tribunal d'Athènes qui jugeait les affaires civiles, et qui se tenait dans une salle triangulaire.

TRIGONÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un trigone ou triangle.

TRIGONELLITE, s. f. Zool. Genre de coquilles bivalves fossiles.

TRIGONÉQUITANT, ANTE, adj. Bot. Se dit des feuilles équitantes dont chacune forme un angle ayant son ouverture marquée par le côté externe de la feuille.

TRIGONICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *trigonus*, trigone; *cornu*, corne). Zool. Qui a les antennes trigones.

TRIGONOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. τρίγωνος, trigone; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits trigones ou triangulaires.

* **TRIGONOCÉPHALE**, adj. des 2 g. (du gr. τρίγωνος, trigone; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête trigone.

TRIGONOSTÉMONE, s. f. (du gr. τρίγωνος, trigone; στήμων, étamine). Bot. Arbuste des Moluques.

TRIGONULAIRE, adj. des 2 g. (diminut.). Hist. nat. Qui est presque trigone.

TRIGONULE, adj. des 2 g. Zool. Qui offre trois angles presque effacés.

* **TRIGRAMME**, s. m. (du gr. τρεῖς, trois; γράμμα, lettre). Philol. Mot de trois lettres. — Sigle composé de trois caractères réunis.

TRIGULE, s. f. Bot. Genre de plantes rubiacées.

TRIHÉMITON, s. m. Musiq. anc. Intervalle de trois demi-tons.

TRIHEXAÈDRE, adj. des 2 g. (du gr. τρεῖς, trois; ἕξ, six; ἕδρα, base). Minér. Qui offre trois rangs de facettes, disposées six par six.

TRIHILATE, adj. des 2 g. (du lat. *tres*, trois; *hilum*, hile). Bot. Qui a trois hiles.

TRIHYDRIQUE, adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un composé qui contient trois proportions d'hydrogène.

TRI-IODURE, s. m. Chim. Iodure qui contient trois proportions d'iode.

TRIJASSE, s. m. Zool. Nom vulgaire du gros-bec.

* **TRIJUMEAU**, adj. et s. m. Il s'est dit quelquefois de trois enfants nés d'une seule couche.

TRILÉPIDE, adj. des 2 g. (du gr. τρεῖς, trois; λέπις, écaille). Hist. nat. Qui est muni de trois écailles.

TRILINGUE, adj. des 2 g. (du lat. *tres*, trois; *lingua*, langue). Philol. Qui sait trois langues. — Hist. anc. Il se disait des habitants de la Sicile, où se parlaient trois langues, le phénicien, le sicilien et le grec. Plus tard, le latin vint s'y joindre. — On appliquait aussi cette dénomination aux Marseillais, qui parlaient grec, latin et gaulois. — Qui est écrit en trois langues: *Inscription trilingue*.

TRILITÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *tres*, trois; *litera*, lettre). Philol. Qui est composé de trois lettres. — Gramm. Il se dit en arabe des noms et des verbes primitifs composés de trois lettres. — En hébreu: *Forme trilitère*, forme primitive des verbes, régulièrement composée de trois lettres.

TRILITHIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel lithique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant.

TRILLER, v. n. Mus. Orner de trilles, cadencer: *Triller un passage*.

TRILOBAIRE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a lieu par trois lobes: *Division trilobaire*.

* **TRILOBÉ**, s. m. Zool. Poisson du genre labre.

TRILOCULINE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

* **TRILOGIE**, s. f. Littér. Il se dit de quelques pièces de théâtre modernes, divisées en trois parties; ou même de trois pièces représentées séparément, et dont le sujet a quelque connexité.

TRILOUPE, s. f. Phys. Microscope composé de trois lentilles qui tournent sur un même axe.

TRIMACULÉ, ÉE, adj. (du lat. *tres*, trois; *macula*, tache). Hist. nat. Qui porte trois taches.

TRIMAGNÉSIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel magnésique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant.

TRIMANGANEUX, adj. m. Chim. Se dit d'un sel manganeux qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant.

TRIMARKIE ou **TRIMARKISIE**, s. f. Anc. t. milit. Réunion de trois cavaliers francs ou germains.

TRIMÈLE, s. m. Mus. anc. Sorte de nome pour les flûtes.

TRIMÉRANTHE, s. m. (du gr. τριμερής, triple; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

TRIMERCUREUX, adj. m. Chim. Se dit d'un sel mercureux qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant.

TRIMERCURIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel mercurique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant.

TRIMÈRE, s. m. (du gr. τριμερής, triple). Mus. anc. Nome qui s'exécutait en trois modes consécutifs: phrygien, dorien et lydien.

TRIMÉRÉ, ÉE, adj. (du gr. τρεῖς, trois; μέρος, partie). Zool. Dont les tarses sont composés de trois articles. — TRIMÉRÉS, s. m. Tribu d'insectes coléoptères. V. TRIMÈRE, au Dictionnaire.

TRIMÉRÉSURE, s. m. (du gr. τριμερής, triple; οὐρά, queue). Zool. Genre de reptiles ophidiens. *Triméсure* est une faute du Dictionnaire.

TRIMÉRIE, s. f. Bot. Genre de plantes iridées.

* **TRIMÉSURE**, s. m. V. ci-dessus TRIMÉRÉSURE.

TRIMÉTRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. τρεῖς, trois; μέτρον, mesure). Didact. Qui se rapporte à trois mesures différentes.

TRIMORPHE, adj. des 2 g. (du gr. τρεῖς, trois;

μορφή, forme). Minér. Qui se rapporte à trois formes différentes.

TRIMORPHISME, s. m. Minér. État d'une substance trimorphe.

TRIMOURTI, s. f. Myth. ind. La Trinité des védas, sortie du sein de Brahma, et composée de Brahma, le créateur; de Vichnou, le conservateur, et de Siva, le destructeur.

TRIMYAIRE, adj. des 2 g. (du gr. τρεῖς, trois; μυὼν, muscle). Zool. Qui offre trois empreintes musculaires.

TRINACRIE, n. pr. f. (en lat. *Trinacria*, tiré du gr. τρεῖς, trois; ἀκρία, sommet). Géogr. anc. Ancien nom de la Sicile, qui avait trois promontoires.

TRINACRIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Trinacrie ou de la Sicile. — Qui appartient à cette île ou à ses habitants.

TRINCADOUR, s. m. Anc. mar. V. TRINQUADOUR, au Dictionnaire.

TRINCAGE, s. m. S'est dit pour débauche de vin.

TRINERVULÉ, ÉE, adj. Bot. Qui offre trois nervules.

TRINICCOLIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant.

* **TRINITAIRE**, s. m. Comm. relig. Membre d'un ordre fondé en 1198, par saint Jean de Matta et Félix de Valois, pour racheter des mains des infidèles les captifs chrétiens. — *Trinitaire réformé*, membre d'une réforme du même ordre, instituée en France en 1578. — *Trinitaire déchaussé*, membre d'une autre réforme établie en Espagne en 1594, et en France, en 1622. — *Trinitaire*, s. f. Religieuse de l'ordre de la Trinité, ordre qui remonte en Espagne à l'an 1201, et eut pour fondateur saint Jean de Matta lui-même. — *Trinitaire déchaussée*, membre d'une réforme établie à Madrid, en 1612. — *Trinitaire*, s. des 2 g. Hist. eccl. Se dit de ceux qui croient à l'existence de trois personnes en Dieu. — Il s'applique, dans le sens contraire, à plusieurs sectaires dont l'opinion sur la Trinité n'était pas conforme à la croyance de l'Église.

* **TRINITÉ**, s. f. Prov. *A Pâques ou à la Trinité*, se dit en parlant d'une époque fort incertaine. — Comm. relig. *Ordre de la Sainte-Trinité.* V. ci-dessus TRINITAIRE. — *Confrères de la Trinité*, les mêmes que les confrères de la Passion. V. PASSION, au Compl. — *Filles de la Trinité créée*, hospitalières de la société de Saint-Joseph de la Rochelle, qui se sont placées, en 1664, sous la protection de Jésus, de Marie et de saint Joseph. — *La Trinité*, n. pr. f. La principale et la plus méridionale des Antilles anglaises, vis-à-vis de l'embouchure de l'Orénoque; 80 kil. sur 62. 39,000 hab. Ch.-lieu, Spanishtown. Sol fertile. Elle fut découverte par Christophe Colomb en 1498, occupée par les Espagnols (1532), par les Anglais (1595), par les Français (1676); occupée de nouveau en 1793 par les Anglais qui l'ont gardée. — Ville de la Martinique, ch.-lieu d'arrond., au fond d'une baie de même nom. 3,000 hab. V. le mot suiv.

TRINIDAD (la), n. pr. f. Géogr. Rivière d'Amérique, dans le Texas, tombe dans le golfe du Mexique après un cours de 440 kil. — Ville de l'île de Cuba, près de la côte S. 12,600 hab.

TRINOCTIUS, adj. m. (pr. *trinokciuce*) (du lat. *tres*, trois; *nox*, *noctis*, nuit). V. TRIESPÉRUS, au Complément.

TRINODE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

TRINSOTER, v. n. S'est dit du cri de l'hirondelle.

TRINTANELLE, s. f. Bot. Nom vulgaire du sainbois.

TRINUNDINUM, s. m. (pr. *trinondinome*) (mot lat.). Ant. rom. Espace de dix-sept jours, après lequel les nundines venaient pour la troisième fois.

TRIOCTAÈDRE, adj. des 2 g. Minér. Dont l'ensemble des faces présente la réunion de trois octaèdres.

TRIOCTILE, adj. des 2 g. Astrol. Se dit de la situation, de l'aspect de deux planètes, qui sont distantes entre elles des trois huitièmes du cercle, ou de 135 degrés.

TRIOCULÉ, adj. m. (du lat. *tres*, trois; *oculus*, œil). Myth. Surnom de Jupiter. V. TRIOCULUS et TRIOPHTHALMOS, au Dictionnaire.

TRIODION, s. m. (du gr. τρεῖς, trois; ᾠδή, chant). Liturg. Titre d'un livre de l'Église grecque, qui contient l'office d'une partie de l'année. On le nomme ainsi parce qu'il s'y trouve beaucoup d'hymnes à trois strophes.

TRIODIQUE, adj. des 2 g. (du gr. τρεῖς, trois; ὁδὸς, route). Didact. Qui marche par trois routes différentes.

TRIODITE, adj. des 2 g. (du gr. τριοδίτης, placé dans les carrefours). Myth. gr. Surnom de Diane ou d'Hécate, de Mercure et de Priape, qui présidaient aux carrefours. Le Dictionnaire donne *trioditiste*, forme vicieuse.

TRIODON, s. m. Zool. Genre de poissons.

* **TRIOLET**, s. m. Bot. Nom vulgaire du trèfle cultivé et de la petite luzerne.

* **TRIOMPHAL**, adj. m. Myth. lat. Surnom d'Hercule.

* **TRIOMPHANTE**, s. f. Jeux. Hasard ou coup qui a lieu quand l'hombre, étant premier en cartes, joue en commençant atout par l'as de pique.

* **TRIOMPHE**, s. f. Jeux. A certains jeux de cartes, couleur de la carte qu'on retourne, après avoir donné aux joueurs le nombre de cartes voulu. — *La triomphe d'Auvergne*, jeu de cartes qui tient de la triomphe et de l'écarté.

TRIONGULIN, s. m. Zool. Genre d'insectes que plusieurs naturalistes regardent comme des parasites.

TRIONYCHIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un trionyx. — TRIONYCHIDES, s. m. pl. Famille de reptiles chéloniens. On dit aussi *trionychidé, ée*, et *trionychoïde*, des 2 g.

* **TRIONYX**, s. m. (du gr. τρεῖς, trois; ὄνυξ, ongle). Zool. Cette tortue appartient à la division des tortues d'eau douce. Quelques dictionnaires écrivent à tort *trionix*.

TRIOPAS ou **TRIOPS**, n. pr. m. (pr. *triopâce*). Temps hér. Fils de Neptune et de Canace, roi de Thessalie, et père d'Iphimédie et d'Érysichthon. — Fils de Phorbas et père d'Agénor, d'Iasus et de Messène. — s. m. Astron. Nom d'une constellation du Serpentaire.

TRIOPÉIDE ou **TRIOPIDE**, n. patr. Temps hér. Se dit d'Iphimédie et d'Érysichthon.

TRIOPIEN, adj. m. Myth. V. TRIOPIUS, au Dict.

TRIOPIES, s. f. pl. Ant. gr. Jeux en l'honneur d'Apollon Triopius ou Triopien.

TRIOPIUM, n. pr. m. (pr. *triopiome*). Géogr. anc. Nom du promontoire sur lequel était située la ville de Cnide, en Carie.

TRIORNITHOPHORE, adj. des 2 g. (du gr. τρεῖς, trois; ὄρνις, ῖθος, oiseau; φέρω, je porte). Didact. Qui porte trois oiseaux.

TRIOULÉ, s. m. Bot. Nom vulgaire du trèfle.

TRIOVULÉ, ÉE, adj. Bot. Qui renferme trois ovules.

TRIOXYDE, s. m. V. TRITOXYDE, au Dict.

TRIPALÉOLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est composé de trois paléoles.

TRIPARTI, IE, adj. (du lat. *tres*, trois; *pars*, *partis*, partie). Didact. Qui est divisé en trois parties. — Hist. *Chambre tripartie*. V. le mot CHAMBRE du Complément.

TRIPAUT, s. m. Se disait d'un homme qui a beaucoup d'embonpoint.

* **TRIPE**, s. f. Prov. et fig. *Tripes de latin*, *d'auteurs latins*, passages latins : *Savoir quelques tripes de latin*. On dit auj. *bribes*. — Techn. *Tripes*, résidu de la cuite de la colle de pâte.

TRIPÉE, s. f. Véner. Entrailles de bœuf avec lesquelles on fait la mouée aux chiens. On dit aussi *tripailles*.

TRIPENNÉ, ÉE, adj. (du lat. *tres*, trois; *penna*, aile). Bot. Se dit des feuilles qui sont triplement pennées.

TRIPÉTALOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. τρεῖς, trois; πέταλον, pétale; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui paraît avoir trois pétales.

TRIPÉTHÉLIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un tripéthélion. — TRIPÉTHÉLIACÉES, s. f. pl. Famille de lichens.

TRIPÉTHÉLION, s. m. Bot. Genre de lichens.

TRIPHÈNE, s. m. Zool. Genre d'insectes lépidoptères.

TRIPHONIE, s. f. (du gr. τρεῖς, trois; φωνή, voix). Anc. mus. Musique à trois voix, à trois parties.

* **TRIPHORE**, s. m. Zool. Genre de coquilles univalves.

TRIPHORIUM, s. m. (pr. *triforiome*). Archit. Galerie qui règne au-dessus des bas-côtés d'une église, et qui s'ouvre sur la nef par deux ou trois arcades pour chaque travée.

TRIPHYLIE, n. pr. f. (du gr. τρεῖς, trois; φυλή, tribu). Géogr. anc. Partie méridionale de l'Élide, où s'étaient réunies trois tribus : les Apéens, les Minyens et les Éléens. — Ancien nom de la ville d'Élis.

TRIPHYLIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Thiphylie. — Qui appartient à la Triphylie ou à ses habitants. — Myth. gr. *Triphylien*, surnom de Jupiter, adoré en Élide.

* **TRIPIÈRE**, s. f. Prov. et fig. *Couteau de tripière*, homme qui sert à la fois deux partis opposés.

TRIPINNATIFIDE, adj. des 2 g. Bot. Qui est trois fois pinnatifide.

TRIPLANT, ANTE, adj. Minér. Nom donné à une variété dans le signe de laquelle un des exposants est répété trois fois parmi les termes d'une série.

TRIPLATINIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel platinique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant.

* **TRIPLE**, adj. des 2 g. Chim. *Sels triples*, combinaisons homogènes d'un acide et de deux bases. — Anc. musiq. *Mesure triple*, se disait de la mesure à trois temps. — *Triple*, s. m. La partie la plus aiguë, dans les commencements du contrepoint.

TRIPLE-GOSIER, adj. m. Qui a trois cous : *Le chien triple-gosier*, Cerbère.

TRIPLETER, v. a. Techn. Mettre le fil en trois.

TRIPLICATO-GÉMINÉ, ÉE, adj. V. TERGÉMINÉ, au Dictionnaire.

TRIPLICATO-NERVÉ, ÉE, adj. V. TRIPLINERVÉ, au Dictionnaire.

TRIPLICATO-PENNÉ, ÉE, adj. V. TRIPENNÉ, au Complément.

* **TRIPLICITÉ**, s. f. Astrol. *Signes de triplicité*, se disait de trois signes du zodiaque qui se rapportent au même élément, comme le Lion, le Sagittaire et le Bélier, qui se rapportent tous trois au feu.

TRIPLOCENTRE, s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

TRIPLOÈDRE, s. m. (du gr. τριπλόος, triple; ἕδρα, base). Minér. Forme crystalline produite par la combinaison de trois rhomboèdres.

TRIPLOÉDRIQUE, adj. des 2 g. (même étym.). Minér. Dont la surface présente trois ordres de facettes, chacun triple du suivant.

TRIPLOHECTOÉDRIE, s. f. Minér. État d'un crystal triplohectoédrique.

TRIPLOHECTOÉDRIQUE, adj. des 2 g. Minér. Se dit d'un crystal qui offre une hectoédrie triple.

TRIPLOMBIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel plombique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant.

TRIPLOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. τριπλόος, triple; πτερὸν, aile ou nageoire). Zool. Qui a les ailes ou les nageoires partagées en trois.

TRIPLORHOMBOÈDRE, s. m. V. TRIPLOÈDRE, au Complément.

TRIPLOSTÉMONE, adj. des 2 g. (du gr. τριπλόος, triple; στήμων, étamine). Bot. Dont les étamines sont trois fois plus nombreuses que les divisions de la corolle.

* **TRIPODIPHORIQUE**, s. f. (du gr. τριπόδιον, trépied; φέρω, porter). Ant. gr. Cet hymne était ainsi nommé parce qu'il se chantait dans une cérémonie où l'on portait le trépied d'Apollon.

TRIPOLÉEN, ENNE, adj. Minér. Qui est rude au toucher comme le tripoli.

* **TRIPOLI**, n. pr. m. Géogr. Le plus oriental des États barbaresques, situé le long de la Méditerranée, entre l'Égypte à l'E., l'État de Tunis à l'O., le désert et le Fezzan au S. Le *Tripoli* ou la *régence de Tripoli* est divisé en trois provinces et compte 1 million 500,000 hab., les uns maures, arabes ou turcs, les autres nègres, juifs ou renégats. Capitale, *Tripoli*. Grande chaleur. Dattes magnifiques et autres beaux fruits; vins; olives; garance renommée. Chevaux et mulets; lions, hyènes, chacals, etc. Fabriques de camelots, tapis et jarres de terre. Le gouvernement est despotique et héréditaire. Le chef, nommé *pacha*, reçoit l'investiture de la Porte, dont il est censé dépendre. — Ville d'Afrique, capitale de la régence de Tripoli, sur la Méditerranée. 25,000 hab. Port étroit. Château. Forts. Maisons mal bâties. Ruines d'un bel arc de triomphe. Commerce assez actif. — Ville de la Turquie d'Asie, dans la Syrie, chef-lieu du pachalik de Tripoli. 15,000 hab., dont 7,000 grecs

catholiques. Port. Mosquée (jadis église Saint-Jean); église grecque; bazar, etc. Beaucoup de commerce.

TRIPOLIS, n. pr. m. (pr. *tripolice*) (du gr. τρεῖς, trois; πόλις, ville). Géogr. anc. Ville de Phénicie, sur la mer Intérieure, ainsi nommée parce qu'elle était composée de trois quartiers qui étaient trois villes distinctes. Aujourd'hui *Tripoli de Syrie*.— Ville d'Afrique, dans la Syrtique. Aujourd'hui *Tripoli de Barbarie*. — Rivière de Syrie. Aujourd'hui le *Karchout*.

* **TRIPOLITAINE**, s. f. Géogr. anc. Contrée d'Afrique, entre la Buzacène à l'O., et la Cyrénaïque à l'E. Sous les Romains, elle fut comprise dans l'Afrique propre. On l'appelait aussi *la Syrtique*.

TRIPOLITZA, n. pr. f. Géogr. Ville de l'État de Grèce, dans l'Arcadie. 2,000 hab. Petit port. C'était la capitale de la Morée sous les Turcs.

TRIPONCTUÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est marqué de trois points.

TRIPOTASSIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel potassique qui contient trois fois autant de potasse que le sel neutre correspondant.

TRIPTÉROSPERME, s. m. (du gr. τρεῖς, trois; πτερὸν, aile; σπέρμα, semence). Bot. Plante de Java, famille des gentianées.

* **TRIPTOLÈME**, n. pr. m. Astron. Un des noms de la constellation des Gémeaux.

TRIPTOTE, adj. et s. (du gr. τρεῖς, trois; πτῶσις, cas). Gramm. Se dit d'un nom qui n'a que trois terminaisons différentes.

TRIPTYQUE, s. m. (du gr. τρίπτυχος, plié en trois). Ant. Tablettes de trois feuillets.

TRIQUETRAC, s. m. Onomatopée qui a été employée en parlant d'un bruit confus : *Un triquetrac de pieds insupportable*. (Molière.)

TRIQUINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a des feuilles bipennatifides à lobes trifides.

TRIRADIÉ, ÉE, adj. (du lat. *tres*, trois; *radius*, rayon). Hist. nat. Qui offre trois rayons.

TRIRHOMBOÏDAL, ALE, adj. Minér. Dont la forme participe de trois rhomboïdes différents.

TRISACRAMENTAIRE, s. m. Hist. eccl. Se dit de ceux qui ne reconnaissent que trois sacrements.

TRISACRAMENTAL, ALE, adj. V. le mot précédent. — Au pl., *trisacramentaux*.

TRISCAPE, adj. des 2 g. (du lat. *tres*, trois; *scapa*, tige). Bot. Qui a trois tiges.

TRISÉPALE, adj. des 2 g. Bot. Dont le calice est formé de trois pièces.

TRISÉPALÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a un calice de trois pièces.

TRISÉRIÉ, ÉE, adj. (du lat. *tres*, trois; *series*, série). Hist. nat. Qui est disposé sur trois rangs.

TRISÈTE, s. m. V. TRISÉTAIRE, au Dict.

TRISÉTEUX, EUSE, adj. (du lat. *tres*, trois; *seta*, soie). Hist. nat. Qui porte trois soies.

TRISILLONNÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est creusé de trois sillons.

TRISIRAS, n. pr. m. Myth. ind. Frère de Râvana; il fut tué par Râma.

TRISISOGONE, adj. des 2 g. (du gr. τρεῖς, trois; ἴσος, semblable; γωνία, angle). Minér. Qui a six angles égaux deux à deux.

TRISODIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel sodique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant.

TRISORMIEN, s. m. Hist. eccl. Membre d'une secte qui parut vers l'an 408 : elle reconnaissait que la nature divine est semblable dans les trois personnes de la Trinité, mais elle la croyait imparfaite en chacune d'elles considérée séparément.

TRISOUSTRACTIF, IVE, adj. Minér. Qui offre trois parties de moins.

TRISPITHAMIEN, IENNE, adj. (en gr. τρισπίθαμος, de τρεῖς, trois; σπιθαμή, palme). Didact. Qui a trois palmes ou 27 pouces de haut.— *Trispithamiens*, s. m. pl. Ant. Peuple de l'Inde, qui n'avait, dit-on, que trois coudées de haut.

* **TRISPITANCIEN**, s. m. Mot qui, dans le Dictionnaire, est le résultat d'une faute typographique. C'est *trispithamien*. V. ci-dessus.

TRISSEMENT, s. m. Cri de l'hirondelle.

TRISTACHYÉ, ÉE, adj. (du gr. τρεῖς, trois; σταχὺς, épi). Bot. Dont les fleurs forment trois épi.

TRISTAMIE, s. f. Couleur triste. Mot tout à fait hors d'usage.

TRISTAMINIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *tres*, trois; *stamen*, étamine; *ferre*, porter). Bot. Qui porte trois étamines.

TRISTANNEUX, adj. m. Chim. Se dit d'un sel stanneux, qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant.

TRISTANNIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel stannique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant.

* **TRISTE**, adj. des 2 g. Bot. *Arbre triste*, se dit de plusieurs espèces d'arbres dont les fleurs ne s'ouvrent qu'après le coucher du soleil.

TRISTELLATÉE, s. f. Bot. Arbrisseau de Madagascar, famille des malpighiacées.

TRISTIGMATÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a trois stigmates.

TRISTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. τρεῖς, trois; τριχὸς, rang). Bot. Qui est disposé sur trois rangs.

TRISTRIÉ, ÉE, adj. (du lat. *tres*, trois; *stria*, strie). Hist. nat. Qui offre trois stries.

TRISTRONTIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel strontique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant.

TRISTYLE, adj. des 2 g. (du gr. τρεῖς, trois; στύλος, style). Bot. Qui a trois styles.

* **TRISULCE**, adj. des 2 g. Il s'est dit en parlant de la foudre de Jupiter et du trident de Neptune.

TRISULFOMOLYBDATE, s. m. Chim. Sulfomolybdate qui contient trois fois autant de sulfide que le sel neutre correspondant.

TRISULFURE, s. m. Chim. Sulfure qui contient trois proportions de soufre.

TRISYLLABE, s. m. V. TRISSYLLABE, au Dict.

TRITCHINAPALI, n. pr. m Géogr. Ville de l'Inde anglaise, dans la présidence de Madras. 74,000 hab. Jadis capitale d'une principauté.

TRITE, s. m. Mus. anc. Nom de la troisième corde du tétracorde, en allant de l'aigu au grave.

TRITÉ, n. pr. f. Temps hér. Danaïde, épouse d'Encélade.

TRITÉA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Achaïe, vers les frontières de l'Élide et de l'Arcadie.

TRITÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tritea. — Qui appartient à Tritéa ou à ses habitants.

TRITÉES, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Phocide, à l'E. de Delphes.

TRITÉLÉE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

* **TRITHÉISTE**, s. m Hist. eccl. Il se dit de ceux qui croient qu'il y a non-seulement trois personnes en Dieu, mais aussi trois substances, trois essences, trois dieux. — Membre d'une secte chrétienne fondée dans le VI[e] siècle par un philosophe syrien, et qui reconnaissait trois substances divines, et par conséquent trois dieux. On dit aussi *trithéite*.

TRITICÉ, ÉE, adj. (du lat. *triticum*, froment). Bot. Qui ressemble au froment. — TRITICÉES, s. f. pl. Tribu de plantes graminées.

TRITICINE, s. f. (même étym.). Chim. Gluten de la farine de froment.

TRITOENOTHIONIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier qui se rapproche de l'acide œnothionique ou sulfovinique.

* **TRITOME**, s. m. Bot. Genre de plantes asphodélées du cap de Bonne-Espérance.

* **TRITONIA**, n. pr. f. Temps hér. Nymphe qu'Amphithémis rendit mère de Céphalion et de Nasamon.

TRITONIACÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à une tritonie. — TRITONIACÉS, s. m. pl. Genre de mollusques.

* **TRITONIE**, s. f. Zool. Genre de mollusques.

TRITONIEN, IENNE, adj. Géol. Se dit des terrains contenant des débris d'animaux marins.

TRITONOMENDÈTES, s. m. pl. Philol. Nom d'un peuple que Lucien, dans son *Histoire véritable*, place dans le ventre de la baleine.

TRITOPATORES, s. m. pl. Myth. gr. Divinités très-anciennes et peu connues que l'on adorait à Athènes. On célébrait en leur honneur des fêtes appelées *tritopatries*. V. ce mot, au Dictionnaire.

TRITOPATREUS, n. pr. m. (pr. *tritopatréuce*). Temps hér. Fils de Jupiter et de Proserpine.

TRITOSULFURE, s. m. V. TRISULFURE, au Compl.

TRITOVERTÉBRAL, ALE, adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport à la tritovertèbre.

TRITOVERTÈBRE, s. f. Anat. Vertèbre tertiaire, ou qui appartient au troisième ordre.

TRITRAC, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du traquet.

* **TRITRI**, s. m. Zool. Nom vulgaire du proyer.

TRITTYARQUE, s. m. (en gr. τριττύαρχος). Ant. gr. Chef d'une trittye, chez les Athéniens.

TRITTYE, s. f. (du gr. τριττὺς, tiers d'une tribu). Ant gr. Subdivision du peuple d'Athènes. C'était le tiers de la tribu, composé de trente famille.

TRITTYES, s. f. pl. (en gr. τριττύα). Ant. gr. Sacrifice dans lequel on immolait trois victimes différentes.

TRITUBERCULÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui porte trois tubercules.

TRITURE, s. f. Néol. Habitude de manier les affaires publiques ou privées : *Avoir la triture des affaires*.

TRIUMFETTE, s. f. Bot. Genre de plantes liliacées.

* **TRIUMVIR**, s. m. Hist. rom. *Triumvir capital*, titre de trois magistrats romains qui étaient chargés de la garde des prisonniers et de l'exécution des criminels.— *Triumvirs épulons*, se disait des épulons, qui étaient au nombre de trois. V. ÉPULON, au Compl. — *Triumvir mensaire*. V. MENSAIRE, au Compl. — *Triumvir monétaire*, titre de trois magistrats qui présidaient à la fabrication de la monnaie. — *Triumvir nummulaire*, titre de trois magistrats qui faisaient l'épreuve des monnaies fabriquées. — *Triumvir nocturne*, titre de trois officiers qui parcouraient la ville pendant la nuit pour prévenir les incendies, etc. — *Triumvir pour colonies*, titre de trois commissaires chargés temporairement de diriger l'établissement des colonies. Il y avait encore des *triumvirs pour réparer les temples*, des *triumvirs de la santé publique*, etc. — Hist. mod. *Triumvirs* se dit, en France, de Robespierre, Couthon et Saint-Just, qui, après la mort de Danton, dominèrent tous les pouvoirs de la république.

* **TRIUMVIRAT**, s. m. Hist. rom. Quelques auteurs appellent *troisième triumvirat* celui d'Octave, Marc-Antoine et Lépide, en comptant pour le premier celui de Marius, Cinna et Sylla, et pour le second, celui de César, Pompée et Crassus. V. TRIUMVIR, au Dict. — Hist. eccl. *Triumvirat* se dit des trois premières des cinq classes de l'ordre de Malte, qui concouraient seules à l'élection du grand-maître, et qui étaient formées ainsi : 1° les *chevaliers de justice*, qui devaient faire preuve de seize quartiers de noblesse; 2° les *chapelains conventuels*; 3° les *servants d'armes* (les deux autres classes étaient les *frères d'obédience* et les *donats*). — Hist. mod. En France, sous Charles IX, on donna le nom de *triumvirat* à la ligue que formèrent, en 1561, le duc de Guise, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André. — *Triumvirat* s'est encore dit, pendant l'assemblée constituante, de l'union qui existait entre Duport, Alexandre Lameth et Barnave; et pendant la convention, de l'union de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just.

TRIUNIBIBINAIRE, adj. des 2 g. Minér. Dont les crystaux résultent de trois décroissements par une rangée, et de deux décroissements par deux rangées.

TRIUNIBINAIRE, adj. des 2 g. Minér. Dont les crystaux résultent de trois décroissements par une rangée, et d'un décroissement par deux rangées.

TRIUNITAIRE, adj. des 2 g. Minér. Dont les crystaux résultent de trois décroissements par une rangée.

* **TRIURE**, adj. des 2 g. (du gr. τρεῖς, trois; οὐρὰ, queue). Zool. Qui a ou semble avoir trois queues.

TRIVENTRE, adj. des 2 g. V. TRIGASTRE, au Complément.

TRIVESPER, adj. m. V. TRIESPÉRUS, au Compl.

* **TRIVIAL, ALE**, adj. Myth. rom. Se dit des divinités qui présidaient aux carrefours. — Bot. *Nom trivial*, nom par lequel les botanistes désignent une plante qui ne présente pas de caractères assez marquants pour la distinguer des autres espèces du genre. Il se tire du pays, de la saison, de la couleur, etc. C'est ainsi qu'on dit la mauve du Cap, le colchique d'automne, l'asphodèle bleue, etc.

TRIVIEN, IENNE, adj. (du lat. *trivium*, carrefour). Myth. lat. Surnom de Diane et d'Hécate.— Surnom de Mercure.

TRIVIUM, s. m. (pr. *triviome*). Ant. rom. Carrefour. — Se disait, dans les anciennes écoles,

des trois arts libéraux qui avaient rapport à l'éloquence : c'étaient la grammaire, la rhétorique et la dialectique.

TRIVORTIUM, n. pr. m. V. TREVORTIUM, au Complément.

TRIXE, s. m. Zool. Genre d'insectes diptères.

TRIXIDÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à une trixide.— TRIXIDÉES, s. f. pl. Tribu de plantes labiées.

TRIZINCIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel zincique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant.

TRIZIRCONIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel zirconique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant.

TRIZONÉ, ÉE, adj. (du lat. *tres*, trois; *zona*, ceinture). Hist. nat. Qui est marqué de trois bandes colorées.

TROADE, n. pr. f. Géogr. anc. Petite contrée de l'Asie-Mineure. On la distingue en deux parties : 1° celle qui était située entre la Dardanie, le pays des Léléges et la mer Égée: c'est la *Troade propre*, qui avait *Troie* pour capitale; 2° celle qui comprenait le reste du pays soumis aux Troyens, c'est-à-dire les deux Mysies et la petite Phrygie.

* **TROC**, s. m. Prov. *Troc de gentilhomme*, celui dans lequel aucune des deux parties ne donne de supplément.

* **TROCHANTIN**, s. m. Zool. Petite pièce qui fait partie essentielle du thorax des insectes hexapodes.

TROCHEREAU, s. m. Bot. Le pin des marais.

* **TROCHÉTIE**, s. f. Bot. Genre de plantes de Madagascar.

TROCHIDIFORME, adj. des 2 g. V. le mot suiv.

TROCHIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *trochus*, roue, poulie; *forma*, forme). Zool. Qui ressemble à une poulie.— Qui ressemble à un troque.

* **TROCHILE**, s. m. (en lat. *trochilus*). Zool. Nom scientifique du colibri.

TROCHILIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble au trochile ou colibri. — TROCHILIDES, s. m. pl. Famille de passereaux. On dit aussi *trochilé*.

TROCHLÉAIRE, adj. des 2 gr. (pr. *trokléaire*). (du gr. τροχιλία, poulie). Hist. nat. Qui ressemble à une poulie ou à une bobine.

TROCHLOBALISTE, s. m. (pr. *troklobaliste*) (du lat. *trochus*, roue; *balista*, baliste). Ant. Baliste portée sur des roues.

TROCHOCARPE, s. m. (du gr. τροχὸς, roue; καρπὸς, fruit). Bot. Arbre de la Nouvelle-Hollande.

* **TROCHOÏDE**, adj. des 2 g. Didact. Qui ressemble à une roue tournant sur son axe.— Anat. *Articulation trochoïde*, celle dans laquelle un os tourne sur un autre. — Géogr. anc. *Lac Trochoïde*, lac de l'île de Délos, sur les bords duquel Latone mit au monde Diane et Apollon.

TROCHULINE, s. f. (pr. *trokuline*). Zool. Genre de coquilles univalves.

* **TROCHUS**, s. m. Ant. Cercle de métal garni d'anneaux mobiles avec lequel les enfants jouaient, comme aujourd'hui avec des cerceaux de bois. — Roue sur laquelle on attachait les esclaves pour leur infliger le fouet.

TROCME, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois qui s'établit dans la Galatie, au N.-E.

TROGEN, n. pr. m. Géogr. Ville de Suisse, dans le canton d'Appenzell, un des deux ch.-l. des Rhodes extérieurs. 2,400 hab. Eaux minérales.

* **TROGLODYTE**, adj. et s. des 2 g. (en gr. τρωγλοδύται, de τρώγλη, trou, caverne). Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Afrique orientale, sur les côtes du golfe Arabique. Les Troglodytes habitaient, dit-on, des cavernes ou des souterrains. — On le dit, en général, de tous les peuples sauvages qui se creusent des demeures souterraines.— Hist. relig. Nom par lequel on désigne des juifs idolâtres dont parle Ezéchiel.

TROGLODYTIQUE, adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient aux Troglodytes, ou à leur pays. — s. f. Le pays des Troglodytes.

* **TROGNE**, s. f. Agric. Arbre mis en têtard.

TROGODERME, s. m. (du gr. τρώγω, ronger; δέρμα, peau). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

TROGON, s. m. Zool. Genre d'oiseaux appelé aussi couroucou.

TROGULE, s. m. Zool. Genre d'arachnides.

* **TROIE**, n. pr. f. (en lat. *Troja*). Géogr. anc. Cette ville était la capitale de la Troade et de tout le royaume de Troie; elle était sur le revers de l'Ida, et séparée de la mer par une plaine d'environ 10 kil. où coulaient le Xanthe et le Simoïs. On l'appelait aussi *Dardanie*, *Teucrie*, *Pergame* et *Ilion*. Auj. *Bounar-Bachi*. — Hist. On place généralement aujourd'hui la prise de *Troie* en 1270 av. J. C., d'après Hérodote; selon les marbres de Paros, elle aurait eu lieu en 1209, et selon Ératosthène, en 1184. — *Cheval de Troie*, s'est dit proverb., chez les anciens, de toute sorte d'embûche. — Géogr. mod. *Troie-la-Nouvelle*. Ville de l'Asie-Mineure, fondée par Alexandre le Grand, à peu de distance des ruines de l'antique *Troie*, fut, pendant un temps, évêché suffragant de Cyzique. Auj. *Eski-Stamboul*. — On trouvait d'autres villes du nom de *Troie* en Égypte, en Épire, en Italie, etc. — *Troie*, s. f. Machine de guerre du moyen-âge, du genre des catapultes.

TROÏQUE, adj. des 2 g. Ant. Qui appartient à la ville de Troie ou aux Troyens.

* **TROIS**, adj. num. des 2 g. *Trois et quatre fois*, locution empruntée aux anciens pour dire beaucoup, très : *O trois et quatre fois heureux !* — Blas. *Trois, deux, un*, se dit pour indiquer l'ordre dans lequel sont rangées six pièces semblables, trois en chef sur une ligne, deux au milieu de l'écu, et une en pointe. — Archéol. *Les trois états*, nom d'une ancienne danse française. —Fin. *Bons des trois quarts*, bons acquittables en biens nationaux qu'on donna aux rentiers de l'État, en 1797. Il n'y avait qu'un quart payé en numéraire.— Hist. *Les trois couronnes* ou *les trois royaumes du Nord*, la Suède, la Norwège et le Danemark, particulièrement depuis l'union de Calmar en 1397, époque où Éric XIII, petit-neveu de Marguerite, régna sur ces trois pays, jusqu'au traité de 1524, qui reconnut Gustave Wasa comme souverain indépendant de la Suède, Christiern II conservant le Danemark et la Norwège. — Hist. eccl. *Les Trois Chapitres*, se dit de trois ouvrages théologiques, l'un de Théodore de Mopsueste, l'autre de Théodoret, le troisième d'Ibas, qui étaient plus ou moins empreints des erreurs de Nestorius et d'Eutychès, et donnèrent lieu au schisme des Églises d'Afrique et d'Illyrie, appelé aussi *schisme d'Aquilée*, parce que l'évêque d'Aquilée en était le chef. — Géogr. *Trois-Évêchés*, nom par lequel on désignait trois villes de Lorraine : Metz, Toul et Verdun, qui avaient chacune le titre d'évêché. Après avoir été longtemps villes impériales, elles furent toutes trois réunies à la France en 1552. — *Les Trois-Rivières*, se dit du fleuve Saint-Maurice, au Canada, parce qu'il se jette dans le Saint-Laurent par trois embouchures.— Ville de l'Amérique anglaise, dans le Bas-Canada. 2,500 hab. Commerce.

* **TROIS-QUARTS**, adj. et s. m. Chasse. Se dit d'un levraut qui est presque parvenu à la grosseur d'un lièvre.

TROIS-SIX, s. m. Comm. Eau-de-vie ou esprit de vin à trente-six degrés.

TROLL, n. pr. m. Myth. sept. Espèce de gnôme ou d'esprit follet, chez les anciens Scandinaves. V. TROLLON, au Dictionnaire.

TROMBA, s. f. Mus. Mot italien qui signifie trompette, et dont on se sert quelquefois sur les partitions.— Pl. *trombe*.

TROMBETTE, s. f. Bot. Genre de champignons.

TROMBIDITE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble au trombidion. — TROMBIDITES, s. m. pl. Famille d'arachnides.

TROMMEL, s. m. Techn. Cylindre à claire-voie qui sert au lavage, dans les féculeries.

* **TROMPER**, v. a. Prov. *Il tromperait son propre père*, se dit d'un homme fort enclin à la fourberie.— *Tromper la calebasse*, s'est dit d'un associé qui prend quelque chose en secret sur le fonds commun.— Man. *Tromper un cheval*, c'est lorsque le cheval, maniant à droite, et n'ayant encore fourni qu'un quart de volte, on le porte un temps en avant, en lui faisant reprendre à gauche la cadence qu'on lui avait d'abord imposée à droite. — *Tromper*, v. n. Jouer de la trompe, de la trompette.

* **TROMPETTE**, s. f. Mus. *Trompette à clefs*, instrument de cuivre qui est surtout en usage dans la musique militaire.— *Trompette à pistons*, instrument nouveau, d'un effet plus agréable que la trompette à clefs. On l'emploie maintenant dans les orchestres. — *Trompette d'harmonie*, autre trompette d'orchestre. Elle sonne l'octave au-dessus du cor, et est construite dans le même système, bien que contournée différemment. — *Trompette* s'est dit d'une corde accessoire de la vielle. — Hist. sainte. *Fête des trompettes*, une des fêtes instituées par Moïse; elle se célébrait le septième jour du mois de thisri et de l'année civile. Dans cette journée, les trompettes sonnaient trente fois. C'était la troisième des cinq grandes fêtes juives. — *Trompette*, s. m. Anc. t. milit. Celui qui lançait les pots à feu appelés trompes. — Aujourd'hui, *trompette-major*, chef des trompettes d'un régiment de cavalerie.

TROMPE-VALET, s. m. Hortic. Nom donné à la poire d'ambrette.

TROMSDORSFIE, s. f. Bot. Genre de plantes des Moluques.

* **TRONC**, s. m. Prov. et fig. *Se tenir au tronc*, prendre le parti le plus sûr. Véner. Ramure du cerf, où sont attachés les andouillers.

* **TRONCATELLE**, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

TRONCATIPENNE, adj. des 2 g. (du lat. *truncatus*, tronqué; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes tronquées

TRONCATULINE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

TRONCATURE, s. f. Minér. Remplacement d'un angle ou d'une arête par une facette.

TRONCHINE, s. f. Espèce de chancelière. — Petite canne ou baguette que les femmes portaient à la main, quand elles allaient tronchiner. V. le mot suivant.

TRONCHINER, v. n. S'est dit, à la fin du siècle dernier, parmi les femmes élégantes de Paris, pour, faire des promenades matinales à pied. Ces promenades étaient recommandées contre les vapeurs et les maux de nerfs par le docteur Tronchin, alors fort à la mode.

* **TRONÇONNÉ, ÉE**, part. et adj. Blas. Se dit d'un objet qui est représenté coupé par morceaux, de manière que les parties ne soient pourtant séparées que par un petit intervalle.

* **TRONQUÉ, ÉE**, part. et adj. Sculpt. *Statue tronquée*, se dit du torse ou du buste qu'on ajuste sur une gaîne. — Blas. *Arbre tronqué*, arbre coupé par la tête et par le pied. — Zool. *Tronqué*, se dit du corselet des insectes dont le bord antérieur ou postérieur est une ligne droite.

TRONTO, n. pr. m. Géogr. Rivière d'Italie, naît dans le royaume de Naples, entre dans les États de l'Église, et se jette dans l'Adriatique après 100 kil. de cours. Sous Napoléon, elle donna son nom à un départ. du royaume d'Italie qui avait pour ch.-lieu *Fermo*.

TROPAIRE, s. m. Liturg. Verset qui, dans l'Église grecque, se chante après les heures, en l'honneur du saint du jour.

* **TROPE**, s. m. Philos. *Tropes des pyrrhoniens*, s'entend de dix considérations, fondées sur l'instabilité des choses, par lesquelles Pyrrhon a prétendu détruire les fondements de la certitude.— Philol. *Les Tropes*, traité sur les tropes : *Les Tropes de Dumarsais*.

TROPEA, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Calabre Ultérieure. 4,000 hab. Évêché. Soieries, toiles, etc. Pêche de corail.

TROPÉEN, ENNE, adj. Myth. Surnom de Jupiter et de Junon que l'on invoquait dans les triomphes, à qui l'on consacrait des trophées.

TROPÉOLÉ, ÉE, adj. (du lat. *tropeolum*, capucine). Bot. Qui ressemble à la capucine. — TROPÉOLÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

TROPÉOPHORE, adj. des 2 g. (du gr. τρόπαιον, trophée; φορὸς, qui porte). Myth. gr. Surnom de Jupiter et de Junon. V. TROPÉEN, au Complément.

TROPHIQUE, adj. des 2 g. (du gr. τροφή, nourriture). Didact. Qui concerne la nourriture.

TROPHOGÈNE, adj. des 2 g. (du gr. τροφή, aliment; γεννάω, engendrer). Méd. Se dit des maladies qui proviennent d'une alimentation défectueuse ou incomplète.

TROPHOGÉNOSE, s. f. (même étym.). Méd. Maladie provenant d'un défaut de proportion dans les aliments, ou de leur mauvaise qualité.

TROPHONIE, s. f. Zool. Genre d'annelides.

* **TROPHONIEN, IENNE**, adj. Ant. Qui appartient à Trophonius : *L'antre trophonien*. — *Jeux trophoniens*. V. l'art. du Dictionnaire.

* **TROPHONIUS**, n. pr. m. Myth. Surnom de Mercure. — *Antre de Trophonius*, caverne de la Béotie, siège de l'oracle dit *oracle de Trophonius*. — Prov. *Avoir consulté l'oracle de Trophonius*, ou *paraître sortir de l'antre de Trophonius*, avoir l'air triste et abattu.

TROPHOPOLLEN, s. m. Bot. Partie saillante dans chaque loge de l'anthère.

TROPHOSPERMIQUE, adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport au trophosperme. V. ce mot, au Dict.

TROPICAL, ALE, adj. Didact. Qui appartient au tropique; qui se trouve sous un tropique : *Plantes tropicales*, *région tropicale*.

TROPIDÈRE, s. m. (du gr. τρόπις, ιδος, carène; δέρη, cou). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

TROPIDIE, s. f. (du gr. τρόπις, ιδος, carène). Zool. Genre d'insectes diptères.

TROPIDOGASTRE, s. m. (du gr. τρόπις, ιδος, carène; γαστὴρ, ventre). Zool. Genre de reptiles sauriens.

TROPIDOLÉPIDE, s. m. (du gr. τρόπις, ιδος, carène; λεπὶς, écaille). Zool. Genre de reptiles sauriens.

TROPIDONOTE, s. m. (du gr. τρόπις, ιδος, carène; νῶτος, dos). Zool. Genre de reptiles ophidiens.

TROPIDORHYNQUE, s. m. (du gr. τρόπις, ιδος, carène; ῥύγχος, bec). Zool. Genre d'oiseaux de la Nouvelle-Hollande.

TROPIDOSAURE, s. m. (du gr. τρόπις, ιδος, carène; σαῦρος, lézard). Zool. Genre de reptiles sauriens.

* **TROPIQUE**, s. m. Hist. eccl. Nom d'anciens sectaires, plus connus sous celui de *macédoniens*. —Méd. *Maladie des tropiques*, la fièvre jaune.— Zool. *Oiseau des tropiques*, nom donné au phaéton, que l'on nomme vulg. *paille-en-queue*.

TROPITE, s. m. Hist. eccl. Membre d'une secte qui prétendait que le Verbe en s'incarnant avait cessé d'être Dieu.

TROPONOMIQUE, adj. des 2 g. (du gr. τρόπος, trope; νόμος, loi). Didact. Se dit de l'étude des changements qu'un même objet éprouve, suivant les temps et les lieux. — On le dit aussi de l'art par lequel, en comparant des objets ainsi modifiés, on déduit les lois qui président à ces changements. Ce mot appartient à la classification des sciences proposée par M. Ampère.

TROPPAU, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, ch.-lieu du cercle de Troppau, sur l'Oppa. 8,000 hab. Château. École supérieure. Muséum d'histoire naturelle, etc. Il s'est tenu à *Troppau*, d'octobre à décembre 1820, un fameux congrès où fut résolue la répression de la révolution piémontaise.

TROQUE, s. m. (du lat. *trochus*, toupie, à cause de leur forme). Zool. Genre de coquilles univalves.

* **TROQUER**, v. a. Techn. Enlever le petit morceau d'acier qui bouche le trou d'une aiguille.

TROS, n. pr. m. (pr. *tróce*). Temps hér. Roi de Phrygie, fils d'Érichthonius et d'Astyoché : il épousa la nymphe Callirhoé, fille du Scamandre, dont il eut Ilus, Assaracus, Ganymède et Cléopâtre. — Fils d'Alastor, tué par Achille.

TROTTE-À-PIED, s. m. S'est dit pour valet de pied, messager.

TROTTIER, IÈRE, adj. S'est dit d'une personne qui aime la promenade, et fig., le changement.

* **TROU**, s. m. Creux dans lequel certains animaux se retirent : *Un trou de renard*, *de souris*. — Pop. Plaie que l'on se fait en se heurtant, en tombant : *Se faire un trou à la jambe*, *un trou à la tête*. — Art. milit. *Trous de loup*, excavations qu'on fait sur trois rangs autour d'une redoute, pour en rendre les approches plus difficiles. — Mar. *Trou du chat*, vide qui se trouve dans les hunes, de chaque côté du capelage des mâts. — — *Trous d'écoutes*, trous ronds, percés en biais dans un bout de bois, par où passent les grandes écoutes. — *Trous de civadière*, ceux qui sont percés dans la partie inférieure de la voile qui porte ce nom, pour laisser passer l'eau dont les lames remplissent souvent cette voile. — Écon. rur. *Trou à fumier*, enfoncement pratiqué dans la cour d'une ferme, pour y déposer le fumier. — Mécan. *Trou d'homme*, ouverture pratiquée dans le corps d'une machine à vapeur, pour qu'un homme puisse s'y introduire, afin de la visiter et de la nettoyer. — Constr. *Être sur le trou*, se dit de la pierre qui est encore près du puits de carrière d'où on l'a tirée. — Peint. On appelle *trous* les endroits d'un tableau où les objets, mal groupés, laissent voir çà et là le fond. — Prov. *À petit trou petite cheville*, il faut faire toute chose avec proportion et mesure. — *Faire en deux coups six trous*, aller vite en besogne, par allusion au trictrac. — *Bon à mettre à un trou par où rien ne passe*, se dit d'un homme qui n'est propre à rien. — *Faire un trou pour en boucher un autre*, contracter de nouvelles dettes pour payer les anciennes. — *Faire un trou plus grand qu'il n'est*, augmenter un inconvénient, un mal.

* **TROUBLE**, adj. des 2 g. Prov. *La rivière ne devient jamais grosse, qu'il n'y entre de l'eau trouble*, on n'amasse pas tout à coup une grande fortune sans user de quelque moyen illicite. *Trouble*, s. m. Géogr. Se dit d'un endroit du cours des fleuves et rivières, où leurs eaux sont troublées par la vase qu'elles charrient.

TROUBLOTTE, s. f. Bot. Nom vulgaire du trèfle rampant.

* **TROU-MADAME**, s. m. Jeux. Espèce de machine en forme d'arcades ouvertes par lesquelles on pousse les billes d'un billard.

* **TROUPE**, s. f. Prov. *Les étourneaux sont maigres parce qu'ils vont par troupes*, il ne faut pas qu'un grand nombre de personnes se jettent là où l'on ne trouve à faire que pour quelques-unes.

* **TROUPEAU**, s. m. Féod. *Droit de troupeau à part*, droit exclusif qu'avait le seigneur de faire paître ses troupeaux sous la garde d'un berger ou pâtre particulier.

TROUPIER, s. m. Pop. Soldat : *Un vieux troupier*.

TROUPILLE, s. f. Zool. Nom vulgaire de la torpille.

TROUSQUIN, s. m. V. TRUSQUIN, au Dict.

* **TROUSSE**, s. f. Anc. cout. *Droit de trousse*, taxe en agneaux et en oies que les seigneurs levaient dans le Berri.

TROUSSE-COL, s. m. Zool. Nom vulgaire du torcol.

TROUSSE-PIED, s. m. Man. Lanière qui tient plié le pied de devant du cheval. — Pl., des *trousse-pied*.

TROUSSER, v. n. Man. Se dit d'un cheval qui, ayant les éparvins secs, lève trop les jarrets.

* **TROUVAILLE**, s. f. Anc. mar. Droit de trouvaille; droit d'épaves.

* **TROUVER**, v. a. Prov. *Qui bien fera bien trouvera*, ou *l'Écriture mentira*, la vertu, le mérite est toujours récompensé. — *Il est aisé d'ajouter aux choses trouvées*, il n'est pas difficile de perfectionner ce que les autres ont inventé. — *On reprend son bien partout où on le trouve*, on peut toujours rentrer dans son bien; et, par extens., il est tout simple qu'un homme de génie s'empare des idées de ceux qui l'ont précédé dans la carrière. — *Il s'est trouvé là comme tabourin à noces*, *comme lard en pois*, *comme marée en carême*, il s'est trouvé là fort à propos.

* **TROUVEUR**, s. m. Il se dit fam. de celui qui trouve ou de celui qui invente.—Chasse. On désigne par ce mot des chiens qui ont l'odorat si fin qu'ils vont chercher un renard vingt-quatre heures après qu'il est passé.

TROUVILLE, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. du Calvados, sur la Manche. 1,800 hab. Bains de mer.

TROWBRIDGE, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Wilt. 9,550 hab.

TROXIMON, s. m. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des chicoracées.

TROY, n. pr. m. Géogr. Ville des États-Unis, dans l'État de New-York, sur l'Hudson. 20,000 hab. Eau-de-vie. Cotonnades, toiles à voiles. — adj. f. Se dit d'une livre d'Angleterre qui se divise en douze onces. La *livre troy* vaut kil. 0,373095.

* **TROYEN, YENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Troie ou de la Troade. — Qui appartient à Troie ou à ses habitants. — *Porc troyen*. V. PORC, au Compl. — Géogr. mod. Qui est né ou qui réside à Troyes en Champagne. On dit mieux *habitant de Troyes*.

* **TROYES**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur la Seine. 25,563 hab. Évêché. Tribunal de première instance et de commerce. Belle cathédrale, palais épiscopal, hôtel de ville, promenade du Mail, etc. Bibliothèque; école spéciale de commerce, etc. Draps, bonneterie, cotonnades, etc. Charcuterie renommée. — *Troyes* était, sous les Romains, la capitale des Tricasses; elle était comprise dans la 4e Lyonnaise. Elle fut saccagée par les Normands en 889. Rétablie dans la suite, elle devint la résidence des comtes de Champagne et la capitale de la Champagne. Isabeau de Bavière y transféra, en 1420, le parlement de Paris, et y conclut l'indigne traité qui livrait la France aux Anglais et anéantissait les droits du dauphin. Déjà, en 1415, Jean sans Peur, duc de Bourgogne, l'avait prise. Charles VII la reconquit en 1429. Louis XVI y exila le parlement de Paris en 1787. Patrie du pape Urbain IV, de Juvénal des Ursins, du poète Passerat, des deux Pithou, de Mignard, Girardon, Laveaux, etc.

* **TRUAND, ANDE**, s. Anc. cout. On disait adjectiv., *cens truand*, cens qui ne portait aucun profit ni droit seigneurial.

* **TRUANDERIE**, s. f. Anc. cout. Bureau où se percevaient les droits imposés sur les denrées.

TRUARDIÈRE, s. f. Agric. Espèce de bêche à trois dents.

* **TRUC**, s. m. Pop. *Avoir le truc*, signifie encore avoir de l'habileté, de la ruse.

TRUCK, s. m. Wagon destiné à recevoir les chariots de marchandises, les malles-postes, les diligences, sur un chemin de fer.

* **TRUELLE**, s. f. Constr. *Truelle bretée*, plaque de fer mince, de forme triangulaire, qui porte un manche, et dont l'un des côtés est taillé en dents carrées, l'autre tranchant. — Bot. *Truelle à ramoneur*, nom vulgaire d'un agaric.

TRUFFELLE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la pomme de terre.

TRUFFETTE, s. f. Anc. comm. Espèce de toile qui imitait la demi-hollande.

TRUFFINELLE, s. f. Bot. Se dit de petites sphères brunes que l'on croit être les corps reproducteurs des truffes.

TRUFFIVORE, s. et adj. des 2 g. Qui aime les truffes. Mot forgé par Brillat-Savarin.

TRUFFLAB, s. m. Bot. Nom vulgaire de la macle ou châtaigne d'eau.

TRUFFONS, s. m. pl. Bot. Groupe de champignons dont la saveur se rapproche de celle de la truffe.

TRUFFLIER, s. m. Bot. Nom vulgaire du troëne.

* **TRUIE**, s. f. Prov. *Il en avalerait autant qu'une truie de lait clair*, se dit d'un homme qui mange avec gloutonnerie. — *Bonne truie à pauvre homme*, se dit d'une femme pauvre qui a beaucoup d'enfants. — *Tourner la truie au foin*. V. TOURNER, au Compl. — Zool. *Truie de mer*, espèce de scopène. — *Truie*, nom donné à la draine dans quelques parties de la France.

TRUILLAGE, s. m. Féod. Droit de pressoir banal.

* **TRUITÉ, ÉE**, adj. Didact. Qui est marqué de petites taches, comme la truite. — Comm. Se dit d'une certaine porcelaine du Japon. — Techn. *Fonte truitée*, fonte dont la cassure offre des points blancs ou gris. — Zool. Qui ressemble à la truite. — *Truitée*, s. f. Nom marchand d'une coquille univalve. — TRUITÉS, s. m. pl. Tribu de la famille des salmones.

TRULOT, s. m. Pêche. Petite trulle, montée sur deux règles parallèles l'une à l'autre.

TRUMELIÈRE, s. f. Anc. t. milit. Partie de l'armure qui couvrait la cuisse.

TRUNCICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *truncus*, tronc; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit ou croît sur le tronc des arbres.

TRUSQUINER, v. a. Techn. Tracer des lignes parallèles au moyen du trusquin.

TRUSTÉE, s. f. Mesure dont on se servait en Bretagne pour le sel.

TRUT, s. m. Sorte de jeu de cartes dont il est question dans le *Don Quichotte*.

TRUXILLO, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'Estramadure. 4,800 hab. Château-fort. Palais des ducs de San-Carlos, hôpital du Saint-Esprit. On écrit aussi *Trujillo*. — Ville de l'Amérique du Sud, dans la république de Vénézuela, ch.-l. de la province de même nom. 5,200 hab. Fondée en 1570, ravagée en 1678 par le flibustier français Grammont. — Ville de l'Amérique du Sud, dans le Pérou, ch.-l. du dép. de Livertad. 14,000 hab. Évêché. Aux environs, monuments péruviens.

TRUYOTE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la lupuline.

TRYGO, n. pr. f. Myth. gr. Nymphe d'Arcadie, nourrice d'Esculape.

TRYGODIE ou **TRYGOEDIE**, s. f. V., au Dict., TRIGÉDIE, forme contraire à l'étymologie, et qui paraît être le résultat d'une faute d'impression.

TRYGMATION, s. m. Bot. Genre de mousses.

TRYPÉTHÉLIACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une trypéthélie. — TRYPÉTHÉLIACÉES, s. f. pl. Famille de mousses. On dit aussi *trypéthélié*.

TRYPÉTHÉLIE, s. f. V. TRYPÉTHÉLION, au Dict.

TRYPHÈRE, s. f. (du gr. τρυφερός, délicat). Bot. Plante de Java, famille des amaranthacées.

TSA, s. m. Gramm. Dix-huitième lettre de l'alphabet arabe. — Signe numérique de 90. V. ZAD, au Complément.

TSARINE, s. f. V. CZARINE, au Dictionnaire.

TSA-SIN-GO-DAI, n. pr. m. (littéral., *les cinq grands dieux terrestres*). Myth. or. Seconde série des grands dieux, chez les Japonais.

TSCHÉSIENS, s. m. pl. Un des noms que l'on donne aux Tchèques.

TSCHESMÉ, n. pr. m. V. TCHESMÉ, au Compl.

TSCHIT, s. m. Comm. Nom d'une toile imprimée de Perse. On écrit aussi *chite*.

TSCHOUR, n. pr. m. Myth. slave. Divinité qui présidait aux arpentages. Elle avait beaucoup d'analogie avec le dieu Terme des Romains.

TSCHUDYE, s. f. Bot. Genre de plantes de la Guyane.

TSCHUN, s. m. Monnaie de compte employée en Chine, 10e partie du tail, ou fr. 0,82. On l'appelle aussi *mas*.

TSE, s. m. Gramm. V., plus haut, TSA.

TSE-FU, s. m. Relat. Titre du bonze qui préside aux confréries des jeûneurs.

TSE-KIN, s. m. Espèce de vernis que les Chinois mettent sur leur porcelaine.

TSÉRÉ, s. m. Gramm. Un des points-voyelles de la langue hébraïque : il vaut un *é* long.

TSIAP, s. m. Hist. or. Nom des armoiries distinctives des provinces du Japon.

TSIN-SE, s. m. Relat. Docteur ou lettré chinois du troisième ordre.

TSONG-TOU, s m. Relat. Vice-roi qui commande à plusieurs provinces, en Chine.

TSON-SIMA, n. pr. m. Ile et province du Japon, dans le détroit de Corée. 80 kil. de long.

TTA ou **TTHA**, s. m. Gramm. Nom de deux consonnes de l'alphabet sanscrit, qui sont deux fortes de l'ordre des linguales.

TU. Chim. Abréviations qui signifie *tungstène*.

TUAM, n. pr. f. Géogr. Ville d'Irlande, dans le comté de Galway. 7,000 hab. Archevêché catholique. Évêché anglican.

TUBACÉ, ÉE, adj. Didact. Qui a la forme d'un tube.

TUBAGE, s. m. Techn. Action de tuber.

* **TUBAIRE**, adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la trompe de Fallope. — Chir. *Grossesse tubaire*, développement d'un fœtus dans la trompe utérine.

* **TUBE**, s. m. Anat. Se dit de certains canaux ou conduits naturels : *Le tube digestif*. — *Tube aérien*, la trachée-artère. — *Tube intestinal*, les intestins. — Chir. *Tube laryngien*, espèce de sonde que l'on introduit dans le larynx des personnes asphyxiées, et par laquelle on insuffle de l'air, pour essayer de rétablir la respiration. — Mécan. *Chaudière à tubes*, chaudière dans laquelle les canaux que la flamme et les gaz brûlés sont obligés de parcourir pour se rendre à la cheminée sont remplacés par des tubes.

TUBER, v. a. Techn. Revêtir de tubes un trou foré en terre.

* **TUBÉRACÉ, ÉE**, adj. (du lat. *tuber*, truffe). Bot. Qui ressemble à la truffe.

TUBERCULARIÉ, ÉE, adj. Bot Qui ressemble à une tuberculaire. V., au Dict., le mot TUBERCULAIRE, auquel on a donné par erreur le genre masculin. — TUBERCULARIÉES, s. f. pl. Famille de champignons. On dit aussi *tuberculariné*.

* **TUBERCULE**, s. m. Hortic. Il se dit plus particulièrement en parlant des excroissances en forme de bosse qui se développent à la racine de certaines plantes alimentaires. — On le dit quelquefois absol. en parlant de la pomme de terre, et même de la truffe : *Ce précieux tubercule; ce tubercule exquis*. — Anat. *Tubercule de Lower*, petite éminence que l'on rencontre quelquefois à l'endroit de l'oreillette droite où le contour de la veine cave inférieure se continue avec celui de la veine cave supérieure. — *Tubercule cendré*, substance quadrilatère et grisâtre située à la base du cerveau, derrière la commissure des nerfs optiques, unie en devant avec ces nerfs, et en arrière avec les éminences mamillaires.

TUBERCULÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est garni de tubercules.

* **TUBERCULEUX, EUSE**, adj. Méd. Qui contient des tubercules : *Poumon, foie tuberculeux*. — *Phthisie tuberculeuse*, la phthisie pulmonaire. — Minér. *Tuberculeux* se dit d'un corps concrétionné qui est garni d'expansions arrondies et allongées semblables à des tubercules.

TUBERCULICOLLE, adj. des 2 g. (du lat. *tuberculum*, tubercule; *collum*, cou). Zool. Qui a le corselet chargé de tubercules.

TUBERCULIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *tuberculum*, tubercule; *ferre*, porter). Didact. Qui porte des tubercules.

TUBERCULIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *tuberculum*, tubercule; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un tubercule.

TUBERCULISATION, s. f. Méd. Conversion en tubercule.

TUBÉRÉ, ÉE, adj. V. TUBÉRACÉ, au Dictionnaire et au Complément.

* **TUBÉRIFÈRE**, adj. des 2 g. (du lat. *tuber*, tubérosité; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte des tubérosités ou des tubercules.

TUBÉRIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *tuber*, truffe; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une truffe.

TUBÉRIVORE, adj. des 2 g. (du lat. *tuber*, *eris*, truffe; *voro*, je mange, je dévore). Zool. Qui dévore, qui aime beaucoup les truffes.

TUBÉROÏDE, adj. des 2 g. (du lat. *tuber*, *eris*, tubercule, et du gr. εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui ressemble à un tubercule.

TUBÉROPHAGE, adj. des 2 g. (du lat. *tuber*, *eris*, truffe; et du gr. φάγω, je mange). Synon. de *tubérivore*, qui est préférable.

TUBIANÉEN, ENNE, adj. et s. Hist. sainte. Habitant d'un canton de la Palestine qui s'appelait *Tubia*. Selon quelques auteurs, les Tubianéens étaient des sectaires juifs.

TUBICÈNE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

* **TUBICOLAIRE**, adj. des 2 g. (du lat. *tubus*, tube; *colo*, j'habite). Zool. Qui loge ou habite dans un tube.

* **TUBICOLE**, adj. des 2 g. (même étym.). Zool. Synonyme de *tubicolaire*. On dit encore *tubicolé, ée*.

TUBICORNE, adj. des 2 g. (du lat. *tubus*, tube; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes creuses.

TUBIEN, interj. Sorte de jurement burlesque.

* **TUBIFÈRE**, adj. des 2 g. (du lat. *tubus*, tube; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte des tubes. — Bot. Se dit des fleurs composées dont les fleurons ont la forme d'un tube évasé à sa partie supérieure.

* **TUBIFLORE**, adj. des 2 g. (du lat. *tubus*, tube; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Qui a le tube de sa corolle très-long.

TUBIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *tubus*, tube; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un tube.

TUBILLE, s. m. (diminut.). Didact. Petit tube.

TUBINGUE, n. pr. m. Géogr. Ville du Wurtemberg, sur le Haut-Necker. 7,600 hab. Université célèbre, fondée en 1477; écoles diverses. Patrie du botaniste Gmelin.

TUBINZE, adj. et s. Ethn. des 2 g. Nom d'un peuple d'origine samoïède.

TUBIPORÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à un tubipore. — TUBIPORÉS, s. m. pl. Famille de polypes.

TUBISPATHE, adj. des 2 g. Bot. Qui a une spathe tubuleuse.

* **TUBITÈLE**, adj. des 2 g. (du lat. *tubus*, tube; *tela*, toile). Zool. Se dit des araignées qui filent une toile tubuleuse.

TUBLEU, interj. Juron de l'ancienne comédie. *Tubleu ! comme vous y allez* (Molière).

* **TUBULAIRE**, adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'un tube.

* **TUBULARIÉ, ÉE**, adj. Zool. Qui ressemble à une tubulaire. — TUBULARIÉS, s. m. pl. Famille de polypes. Dans ce sens, *tubulariée*, s. f. est une faute du Dictionnaire.

TUBULE, s. m. (diminut.). Didact. Petit tube.

TUBULIBRANCHE, adj. des 2 g. (du lat *tubulus*, tube; *branchiæ*, branchies). Zool. Qui a les branchies logées dans un tube.

TUBULIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *tubulus*, tube; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte de petits tubes. — *Tubulifère*, s. m. Bot. Genre de champignons.

TUBULIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *tubulus*, tube; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Dont la corolle est tubuleuse.

TUBULIPALLE, adj. des 2 g. (du lat. *tubulus*, tube; *pallium*, manteau). Zool. Qui a un manteau tubuleux.

TUBUNA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Mauritanie Césarienne, dans le pays des Musulans. Aujourd'hui *Tubna*.

TUCHIN, s. m. Hist. Nom donné à certains aventuriers qui infestaient le Poitou et l'Auvergne dans le XIVe siècle.

TUKEA, s. m. Relat. Poids employé à Moka : il vaut environ 42 grammes.

TUCUMAN, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Amérique du Sud, capitale de l'État de Tucuman, dans la confédération du Rio de la Plata, sur le Tucuman. 12,000 hab. Évêché. Il s'y est tenu en 1816 un congrès où a été proclamée l'indépendance des Provinces-Unies du Rio de la Plata. — *L'État de Tucuman*, une des provinces les plus riches de la confédération du Rio de la Plata, compte 145,000 hab. Climat doux et sain.

TUDELA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Pampelune, sur l'Èbre. 9,000 hab. Évêché. Lainages; huiles; savon. Le duc de Montebello y défit le général espagnol Castaños, le 23 novembre 1808.

* **TUDESQUE**, adj. des 2 g. Diplom. *Lettres tudesques*, anciens caractères allemands.

TUDIEU ou **TUBLEU**, interj. Juron de l'ancienne comédie.

TUDOR, n. patr. Hist. Nom d'une grande famille d'Angleterre qui a formé une dynastie dont le premier membre est Henri VII, fils de Marguerite de Lancastre et époux d'Élisabeth d'York, couronné en 1485. Le dernier membre de la famille des Tudor est Élisabeth, morte en 1603.

* **TUER**, v. a. Prov. *Ceux qu'il a tués se portent bien*, se dit d'un fanfaron, d'un bravache. — *Tel pense frapper qui tue*, on fait quelquefois plus de mal qu'on ne voulait. On dit dans le même sens : *Tel tue qui ne pense que blesser*. — Peint. *Tuer*, se dit de l'effet d'une couleur, d'une lumière qui en détruit, en affaiblit une autre : *Le vert tue le violet; ces lumières se tuent*. — Alchim. *Tuer l'eau philosophale*, la fixer, en continuant toujours le feu. — *L'un tue l'autre*, le fixe et le volatil se détruisent l'un l'autre.

TUÉSIS, n. pr. f. (pr. *tuèzice*). Géogr. anc. Nom d'un golfe de l'océan Germanique, au N.-E. de la Calédonie. Aujourd'hui le golfe de Murray.

TUEUSE, s. f. Femme, être féminin qui tue, qui a tué. Inusité.

TUFACÉ, ÉE, adj. Minér. Qui a le caractère du tuf : *Calcaire tufacé*. — *Terrain tufacé*, dont la majeure partie est composée de tuf.

TUFAÏTE, s. f. Minér. Sorte de roche d'origine volcanique.

TUFAU ou **TUFEAU**, s. m. Minér. Variété de craie.

TUFENKDJI-BASCHI, s. m. Hist. ott. Porte-arquebuse du sultan. — Officier des janissaires.

TUFFE, s. m. Hist. Nom de certains brigands qui infestèrent la France au moyen-âge.

TUGEND-BUND, s. m. (littéral., *lien de la vertu*). Hist. Société secrète, association patriotique qui s'est formé en Allemagne parmi les étudiants, et dont les efforts ont contribué à l'expulsion des Français en 1813.

TUGÈNE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'une des quatre principales nations des Helvétiens.

TUGET, s. m. Zool. Nom vulgaire du petit duc.

TUGIUM, n. pr. m. (pr. *tujiome*). Géogr. anc. Ville des Tugènes. Aujourd'hui *Zug*.

TUGON, s. m. Zool. Coquille du Sénégal.

TUIE, s. f. Bot. Variété naine de l'ajonc.

* **TUILE**, s. f. Prov. *A bas, couvreur, la tuile est cassée*, se dit pour faire descendre quelqu'un d'un lieu élevé. — *Je ne voudrais pas lui donner du feu sur une tuile*, je ne voudrais pas lui donner, lui prêter la moindre chose. — Comm. relig. *Battre la tuile*, chez les capucins, avertir, en frappant sur une tuile, que des frères d'un autre couvent sont arrivés.

* **TUILÉ, ÉE**, adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une tuile. — Qui est garni d'écailles imbriquées.

TUILLOISE, s. f. Hortic. Variété de tulipe.

TUINIEN, s. m. Relat. S'est dit des Mongols ou Tartares idolâtres.

TUISTO ou **TUISCO**, n. pr. m. Myth. sept. Dieu des Germains, fils de la Terre; le même que le Teutatès des Gaulois.

TUIT, s. m. Zool. Nom vulgaire du pouillot.

*** TULADOXE**, s. m. Faute typographique que l'on trouve dans plusieurs éditions du Dictionnaire : c'est *tulaxode*.

TULBENTOGLAN, s. m. Relat. Page du Grand-Seigneur, qui a soin du turban de sa hautesse.

TULIN, s. m. Zool. Nom vulgaire du tarin.

TULIPACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une tulipe. — TULIPACÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des liliacées.

*** TULIPE**, s. f. Bot. *Tulipe du cap*, l'hémanthe.— *Tulipe de Java*, l'amaryllis de Ceylan. — *Tulipe des prés*, la fritillaire.

*** TULIPIFÈRE**, adj. des 2 g. (du lat. *tulipa*, tulipe; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des fleurs semblables à la tulipe.

TULIPOMANE, s. des 2 g. Amateur passionné des tulipes. V. le mot suivant.

TULIPOMANIE, s. f. (du lat. *tulipa*, et du gr. μανία, manie). Goût pour les tulipes qui devient une manie, une passion.

*** TULLE**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur la Corrèze. 9,700 hab. Évêché. Cathédrale, palais de justice, etc. Manufactures d'armes à feu. Lainages, cartes à jouer, etc. Patrie de la Baluze.

TULLISTE, adj. et s. des 2 g. Comm. Fabricant et marchand de tulle. — Ouvrier, ouvrière en tulle.

TULOUPPE, s. f. Relat. Sorte de manteau dont se servent les Russes.

TULUJE, n. pr. m. Géogr. Château de Roussillon, près de Perpignan, où se tint, en 1041, le concile où l'on établit la paix et trêve de Dieu.

TUMIDE, adj. des 2 g. (du lat. *tumidus*, enflé). Didact. Qui est renflé ou ventru.

TUMITE, s. f. Minér. Un des noms de l'axinite.

TUMORIFÈRE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui offre des tumeurs, des boursouflures.

TUNBRIDGE, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre. V. TONBRIDGE, au Complément.

TUNDE, s. m. Relat. Prêtre qui, chez les Japonais budsoïstes, est revêtu d'une dignité analogue à celle d'évêque.

TUNE, s. f. Hydraul. Couche de fascines traversées par des clayons sur laquelle on étend un lit de gros gravier.

TUNES, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Zeugitane, voisine de Carthage : elle fut fortifiée par Scipion Émilien. Aujourd'hui *Tunis*. V. THUNES, au Complément.

TUNÉTAIN, AINE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tunes. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

TUNGSTATÉ, ÉE, adj. Minér. Qui est réduit à l'état de tungstate.

TUNGSTICO-AMMONIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel tungstique combiné avec un sel ammonique. On dit de même *tungstico-potassique*, *-sodique*, en parlant d'un sel tungstique combiné avec un sel potassique, avec un sel sodique.

TUNGSTIDES, s. m. pl. Minér. Famille de minéraux qui comprend le tungstène.

*** TUNGSTIQUE**, adj. m. Chim. Il se dit aussi d'un oxyde produit par le tungstène, et des sels que forme cet oxyde.

*** TUNIQUE**, s. f. Sorte de redingote d'uniforme que portent aujourd'hui la plupart des régiments de ligne et la garde nationale : *Tunique d'officier, de soldat*. — Ant. rom. *Tunique droite*, robe que la jeune épouse mettait le jour de ses noces, et qu'elle devait avoir tissue elle-même en se tenant debout. — Bot. *Tuniques séminales*, enveloppes qui accompagnent et protègent la graine après sa maturité parfaite. — Myth. *Tunique de Nessus*. V. NESSUS et DÉJANIRE, au Dictionnaire.

TUNIQUEUX, EUSE, adj. Hist. nat. Qui est recouvert d'une tunique.

*** TUNIS**, n. pr. m. Géogr. Ville d'Afrique, capitale de l'État de Tunis, sur la Méditerranée. 115,000 hab. Citadelle. Bon port. La ville est mal bâtie, et les seuls monuments sont le palais mauresque du dey, l'aqueduc et la bourse. Soieries, velours, bonnets rouges renommés, dit *bonnets tunisiens*. Commerce très-actif. Cette ville est près de l'emplacement de Carthage. C'est au siége de *Tunis* que saint Louis mourut de la peste, en 1270. En 1841, la France a élevé un monument au saint roi, près de l'endroit où il mourut. — *La régence* ou *État de Tunis*, le moins vaste, mais le plus peuplé des États barbaresques, est situé entre l'Algérie à l'O. et l'État de Tripoli à l'E. Il est divisé en 2 districts. Pop. 2 millions 500,000 hab. Capitale *Tunis*. Climat chaud. Sol très-fertile, qui produit tous les fruits de l'Europe méridionale, et ceux des régions équinoxiales. Argent, cuivre, plomb, mercure, sel, eaux minérales et thermales. Beaux chevaux barbes, chameaux, pigeons énormes. Population très-mêlée. Le gouvernement est monarchique électif; il est exercé par un bey élu par l'armée, mais qui est censé dépendre de la Turquie et qui reçoit l'investiture du sultan. — Sous les Romains, ce pays formait les deux provinces d'Afrique propre et de Byzacène. Il fit ensuite partie du royaume des Vandales, de l'empire d'Orient sous Justinien et ses successeurs, du vaste empire des califes (VIIe siècle), de l'État des Aglabites (IXe siècle), de celui des Fatimites (XIe et XIIe siècle). En 1574, le Turc Sinan-Pacha le soumit à l'autorité du Grand-Seigneur; après un siècle environ, les janissaires turcs, qui formaient la garde des pachas, s'arrogèrent le droit d'élire un chef de l'État, qui se rendit de plus en plus indépendant de la Porte.

TUNKER, s. m. Hist. eccl. Membre d'une secte fondée près de Philadelphie, au commencement du XVIIIe siècle, par Conrad Peyssel. Les *tunkers* nient le péché originel et l'éternité des peines. Ils mènent une vie austère, et se font une loi de ne point plaider, de ne point faire la guerre, ni prêter à intérêt.

TUNNA, s. f. Mesure de capacité employée en Suède pour les matières sèches, et valant litr. 146, 49. — Mesure employée en Suède pour les liquides, et valant litre. 125, 52.

TUNNALAND, s. m. Mesure agraire employée en Suède, et valant, ares 49, 3640.

TUNNEL, s. m. (mot angl. qui signif. *tonnelle* ou *berceau*). Voûte, galerie souterraine qui passe sous une rivière, sous un chemin. On emploie particulièrement ce mot pour désigner les grands percements auxquels donnent lieu les chemins de fer.

*** TUNQUIN**, n. pr. m. V. TONQUIN, au Compl.

TUPAÏ, s. m. Zool. Écureuil des Indes. On dit aussi *tupaïa*.

TUPINAMBA, adj. et s. des 2 g. V. TOPINAMBOU, au Complément.

TUPINAMBIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un tupinambis. — TUPINAMBIDES, s. m. pl. Famille de reptiles sauriens.

TUPINET, s. m. Zool. Nom vulgaire de la mésange à longue queue.

TURAN, n. pr. m. Géogr. anc. Contrée du Nord de la Perse.

TURANIEN, IENNE, adj. et s. Nom par lequel les habitants de l'Iran désignaient les barbares du Nord.

*** TURBAN**, s. m. Bot. Nom vulgaire du giraumon.— Zool. *Turban persan*, nom vulgaire d'une espèce de toupie.— *Turban turc*, nom marchand d'une balanite.

TURBANET, s. m. Bot. Variété de pépon.

TURBATIF, IVE, adj. Qui trouble. Presque inusité.

*** TURBE**, s. f. Mus. Espèce de clarinette fort basse. On dit aussi *basse turbe*.

TURBICIN, s. m. Zool. Genre de mollusques.

TURBICINE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un turbicin. — TURBICINES, s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes.

TURBINACÉ, ÉE, adj. (du lat. *turbo*, toupie, sabot). Zool. Qui se rapproche de la figure d'une toupie. — TURBINACÉS, s. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes.

*** TURBINAIRE**, adj. des 2 g. (même étym.). Hist. nat. Qui a la forme d'une toupie ou d'un sabot.

*** TURBINE**, s. f. Mécan. Espèce de roue en hélice, plongée dans le courant qui la fait mouvoir, et communiquant elle-même le mouvement à une pompe hydraulique ou à toute autre machine.

TURBINIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *turbo*, *inis*, toupie; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs disposées en une tête turbinée.

TURBINIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *turbo*, *inis*, toupie; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une toupie.

TURBINOÏDE, adj. des 2 g. (du lat. *turbo, inis*, toupie, et du gr. εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui ressemble à une toupie.

TURBINOLOPSE, s. m. Zool. Genre de polypiers.

TURBINULINE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

TURBO, s. m. Zool. Genre de mollusques gastéropodes, dont les espèces sont répandues dans presque toutes les mers.

TURBONILLE, s. f. Zool. Genre de coquilles des côtes de Nice.

*** TURBULENT**, s. m. Zool. Nom vulgaire d'un merle.

*** TURC, TURQUE**, adj. et s. Ethnog. *Les Turcs*, grande famille de la race indo-germanique, ont longtemps habité presque exclusivement le Turkestan indépendant et les régions situées au N. de la Chine, et se confondent avec la race que l'on appelle vulgairement *Tartares*. Ils vinrent au Xe siècle se fixer en Perse et dans l'Asie-Mineure, entraînant à leur suite des peuplades alliées ou soumises avec lesquelles on les a souvent confondus. Les *Turcs* formèrent dans les pays conquis de nombreuses dynasties, dont les plus célèbres sont celles des Gaznévides, des Seldjoucides et des Ottomans. La famille turque a donné naissance à un grand nombre de branches distinctes, dont plusieurs ont disparu. Parmi celles qui existent encore, on distingue : 1° les Ottomans, de tous les plus civilisés, et qui dominent dans la Turquie d'Europe et la Turquie d'Asie; 2° les Turcomans, dans la Perse, le Caboul, etc.; 3° les Touraliens ou Tartares de Sibérie; 4° les Uzbeks, qui sont la peuplade dominante du Turkestan; 5° les Kirghiz; 6° les Yakoutes et les Tchouvaches. — Linguist. *Langues turques*, famille de langues répandues dans l'est de l'Europe, et le nord-ouest de l'Asie, parmi lesquelles la plus cultivée est le *turc* proprement dit, qui s'écrit avec les caractères arabes, et qui a beaucoup emprunté à l'arabe.

TURCIE, s. f. Levée au bord d'une rivière, pour en contenir les eaux, et empêcher les débordements. On dit ordinairement : *turcies et levées*. Peu usité.

TURCISME, s. m. Mot employé par Bossuet pour désigner la religion des Turcs.

TURCKHEIM, n. pr. m. V. TURKHEIM, au Compl.

TURCO-JUIF, s. m. Nom que l'on donne à des Juifs habitants de la Turquie, qui se sont soumis à embrasser le mahométisme, et qui observent extérieurement les pratiques de ce culte, tout en restant secrètement fidèles à la religion hébraïque.

*** TURCOMAN, ANE**, adj. et s. Les *Turcomans* sont disséminés dans la Tartarie indépendante, la Perse et la Turquie d'Asie. Quelques peuplades sont soumises à la Russie, mais elles ne lui payent pas de tribut.

*** TURCOMANIE**, n. pr. f. Géogr. anc. Nom que l'on a donné autrefois à l'Arménie turque.

TURCOT, s. m. Zool. Ancien nom du torcol.

TURDÉTAIN, AINE, adj. et s. Géogr. anc. Peuple de l'Hispanie, dans la Bétique, au S.-O. Les *Turdétains* avaient sans doute la même origine que les Turdules, placés au N.-E.

TURDÉTANIE, n. pr. f. Géogr. anc. Partie de la Bétique habitée par les Turdétains.

TURDOÏDE, adj. des 2 g. (du lat. *turdus*, grive, et du gr. εἶδος, ressemblance). Zool. Qui ressemble à une grive. — TURDOÏDES, s. m. pl. Section de l'ordre des passereaux.

TURENNE, n. pr. m. Géogr. Ville de l'ancien Limousin, aujourd'hui dans le dép. de la Corrèze. 2,000 hab. Jadis titre d'une vicomté qui remonte au IXe siècle, et qui relevait des ducs de Guyenne, comtes de Limoges, mais qui se maintint longtemps indépendante à la faveur des querelles des rois de France et d'Angleterre qui se disputaient la Guyenne. Elle ne fut réunie à la couronne que par Louis XV, qui l'acheta en 1738.

TURF, s. m. Man. Se dit du lieu où se font les courses de chevaux, et les paris qui accompagnent ces courses. C'est un mot anglais, que les amateurs de chevaux ont mis à la mode.

TURGÉNIE, s. f. Bot. Genre de plantes ombellifères.

TURGIDULE, adj. des 2 g. (du lat. *turgidulus*, diminut. de *turgidus*, enflé). Hist. nat. Qui est légèrement enflé.

*** TURGOTINE**, s. f. C'est le nom que portèrent d'abord les diligences, parce que l'établissement en est dû à Turgot.

TURIA, n. pr. f. Géogr. anc. Fleuve d'Espagne, affluent de la mer intérieure. Auj. *le Guadalaviar*.

TURIASO, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de l'Espagne Tarraconaise, dans le pays des Celtibériens. Auj. *Tarrazona*.

TURIN, n. pr. m. Géogr. Ville capitale des États

sardes et ch.-l. de l'intendance de Turin et de tout le Piémont, sur le Pô et la Doire. 125,000 hab. Archevêché. Cathédrale et belles églises; palais du roi, des ducs de Savoie, du prince de Carignan; arsenal; grand théâtre, etc. Université très-fréquentée; académie royale des sciences, des beaux-arts; musée égyptien; musée d'antiquités; bibliothèque très-riche; jardin botanique, etc. Fonderie de canons; manufacture royale de poudre; soieries, velours, liqueurs, etc. Chemins de fer. Patrie du mathématicien Lagrange. Les Français, commandés par le comte d'Harcourt, s'emparèrent de *Turin* par capitulat. en 1640. Un traité de paix y fut conclu, le 29 août 1696, entre Louis XIV et Victor-Amédée, duc de Savoie. Le 7 septembre 1706, les Impériaux défirent les Français devant cette ville. Occupée par l'armée française en 1798 et en 1800, elle fut démantelée cette dernière fois, devint le ch.-l. du dép. du Pô, et resta comprise dans l'empire français jusqu'en 1814.

TURIONIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *turio*, turion; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des turions.

TURK, URKE, adj. et s. Forme que plusieurs géographes et historiens adoptent de préférence pour le mot que l'on écrit ordinairement *turc*, *turque*.

TURKESTAN, n. pr. m. Géogr. Région d'Asie habitée par les Turcs, et nommée aussi *Tartarie*. On la distingue en *Turkestan chinois* ou *Petite-Boukharie*, et *Turkestan indépendant* ou *Tartarie indépendante*. V. BOUKHARIE et TARTARIE, au Complément.

TURKHEIM, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Haut-Rhin. 2,747 hab. En 1675, Turenne y battit les Impériaux commandés par l'électeur de Brandebourg.

TURKOMAN, ANE, adj. et s. V. TURCOMAN, au Dictionnaire et au Complément.

* **TURLUPIN**, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte du XIV[e] siècle, qui paraît être issue des Vaudois du Dauphiné. Les *turlupins*, répandus principalement dans les Pays-Bas, enseignaient que l'homme, parvenu à un certain état de perfection, est exempt de tout péché. Ils allaient nus et se livraient aux excès les plus honteux. Poursuivis par les ordres de Charles V, roi de France, la plupart périrent sur les bûchers. On les nomme aussi *bégards*. — Prov. *Malheureux comme turlupins*, se disait par allusion à la fin déplorable du plus grand nombre de ces hérétiques.

* **TURLURETTE**, s. f. Mot employé dans le refrain de quelques vieilles chansons.

TURLUTOIR, s. m. Zool. Nom vulgaire du cujelier : c'est une onomatopée du chant de cet oiseau. On dit aussi *turlut*.

* **TURLUTUTU**, interj. Mot qui se trouve dans le refrain de quelques vieilles chansons. — On s'en sert quelquefois pour interrompre un bavard : *Turlututu, je n'ai pas le temps d'écouter vos sornettes!*

TURMARQUE, s. m. Ant. rom. Chef d'une turme. V. ce mot, au Dictionnaire.

TURNACUM, n. pr. m. (pr. *turnakome*). Géogr. anc. Ville de la 2[e] Belgique, dans le pays des Nerviens. Auj. *Tournai*.

TURNÉRACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une turnère. — TURNÉRACÉES, s. f. pl. Famille de plantes portulacées.

TURNÉRITE, s. f. Minér. Minéral du Dauphiné, d'un brun jaunâtre.

TURNHOUT, n. pr. m. Géogr. Ville de Belgique, dans la province d'Anvers. 11,000 hab. Toiles; dentelles; tapis; siamoises, etc. Maurice de Nassau défit les Espagnols à *Turnhout* en 1597; les insurgés belges y battirent les Autrichiens en 1789.

TURNIX, s. m. Zool. Genre d'oiseaux gallinacés.

TURNUS, n. pr. m. (pr. *turnuce*). Temps hér. Roi des Rutules, fils de Daunus et de Vénilie; il allait épouser Lavinie, lorsque Latinus lui préféra Énée, à peine arrivé en Italie. *Turnus* arma contre ce rival, et soutenu d'abord par une partie des Latins, plus tard par le roi d'Étrurie, Mézence, il fit la guerre aux Troyens, fut vaincu, et périt de la main d'Énée.

TURON, ONNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule, dans la 3[e] Lyonnaise. La capitale était *Césarodunum* ou *Turones*. Auj. *Tours*.

TURQUESSE, s. f. Il s'est employé pour le féminin de Turc. On trouve dans Molière : *A la turquesse*, pour, à la turque : *Ils dansent et chantent avec plusieurs instruments, à la turquesse*.

TURQUETON, s. m. Bot. Un des noms du maïs.

* **TURQUIE**, n. pr. f. Géogr. Vaste contrée qui forme presque tout l'empire ottoman, et se compose de deux parties, la *Turquie d'Europe* et la *Turquie d'Asie*, auxquelles on peut joindre, en Europe, les trois provinces tributaires de Servie, Valachie, Moldavie, et en Afrique, l'Égypte et les régences de Tunis et de Tripoli, qui ne sont que nominalement dépendantes. La *Turquie* est bornée au N. par la Russie et la mer Noire, à l'O. par l'Autriche et la mer Adriatique, au S. par la Grèce, la Méditerranée, l'Arabie et l'isthme de Suez, à l'E. par la Perse; elle embrasse les contrées les plus célèbres et les plus florissantes de l'antiquité; néanmoins, sa population ne s'élève guère qu'à 19 millions d'hab., dont 9 en Europe et le reste en Asie. Cap., *Constantinople*. Toutes les possessions turques, en Asie et en Europe, se partagent en gouvernements dits *eyalets* ou *pachaliks*, gouvernés par des pachas; ces gouvernements, à leur tour, se subdivisent en *sandjakats* ou *livahs*, gouvernés par des sandjaks. L'islamisme, du rite sunnite, est la religion dominante; les autres religions sont tolérées. La polygamie est permise. Le gouvernement est despotique, le pouvoir héréditaire. Le chef de l'État se nomme *sultan*, *padichah* ou *grand-seigneur*; il réunit le pouvoir spirituel au pouvoir temporel, et se prétend successeur des califes. Les Turcs sont grands, forts, mais très-indolents, et presque généralement étrangers à toute culture intellectuelle. Leur littérature n'est qu'une imitation de celle des Persans et des Arabes. En fait de beaux-arts, ils ne réussissent guère qu'à peindre ou à sculpter la nature inanimée, comme les fleurs, les arabesques, etc. Leur industrie est médiocre, cependant, ils sont habiles en quelques parties, et l'on estime leur eau de rose, leurs cuirs, maroquins, tapis, soieries, mousselines peintes, sabres et pistolets. Le commerce est actif, mais à l'intérieur, il se fait par les Grecs et les Arméniens; à l'extérieur, il est aux mains des Européens. Mahomet II est le véritable fondateur de l'empire turc, qu'il établit, en 1453, sur les débris de la puissance byzantine. Cependant ses prédécesseurs avaient déjà fait en Europe des conquêtes importantes. Les empereurs qui lui succédèrent reculèrent encore leurs limites, et étendirent, surtout au XV[e] siècle, leur domination sur différentes contrées de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. La décadence commença au XVII[e] siècle, et s'est continuée jusqu'aujourd'hui, où l'on peut dire que l'empire ottoman ne doit son existence qu'à la rivalité des cinq grandes puissances. Les Russes lui ont enlevé, dans les deux derniers siècles, de vastes territoires au N. et au N.-E. La Grèce lui a été définitivement arrachée en 1827. Les principautés de Servie, de Valachie et de Moldavie ne sont plus que tributaires depuis 1829. L'Algérie a été conquise par les Français en 1830; la régence de Tunis s'est déclarée indépendante; enfin les conquêtes de Méhémet-Ali, de 1832 à 1839, ont failli ruiner la domination turque, et depuis, le pacha d'Égypte peut être considéré comme indépendant de fait. — *Turquie d'Europe*, partie de l'empire ottoman en Europe : elle comprend la Romélie, la Thessalie, l'Albanie, la Bosnie, la Bulgarie, la Servie, la Valachie et la Moldavie. Les trois dernières provinces ne sont plus que vassales de la Turquie. — *Turquie d'Asie*, partie de l'empire ottoman, en Asie; elle comprend l'Anatolie, la Caramanie, l'Arménie turque, l'Aldjézirè, l'Irack-Arabi, les pachaliks de Sivas, de Marach, d'Adana et la Syrie.

* **TURQUIN**, s. m. Minér. Sorte de marbre bleu.

TURQUINE, s. f. Minér. Espèce de turquoise peu estimée.

* **TURQUOISE**, s. f. Bot. Nom donné à un agaric de couleur bleuâtre. — Hortic. Variété d'anémone.

TURRICULACÉ, ÉE, adj. (du lat. *turricula*, petite tour). Didact. Dont la forme se rapproche de celle d'une petite tour. — TURRICULACÉS, s. m. pl. Famille de mollusques.

TURRIERS, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Basses-Alpes. 600 hab.

* **TURRILITE**, s. f. Véritable orthographe du mot que le Dictionnaire écrit *turrilithe*.

TURSÉNIE, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

TUSCA, n. pr. f. Géogr. anc. Fleuve d'Afrique, affluent de la mer Intérieure, entre l'Afrique propre et la Numidie. Auj. *Ouad-el-Berber*.

TUSCIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ancien nom de l'Étrurie ou Toscane.

TUSCIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Tuscie ou Étrurie.

* **TUSCULAN, ANE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tusculum. — Qui appartient à Tusculum, à ses habitants ou à son territoire.

TUSCULUM, n. pr. m. (pr. *tucekulome*). Géogr. anc. Ville du Latium, au S.-E., passait pour avoir été fondé par Télégone, fils de Circé et d'Ulysse. Le pays voisin, nommé *Tusculanum*, était rempli de maisons de campagne délicieuses. Cicéron s'y retira après le triomphe de César. C'est là qu'il écrivit les dialogues philosophiques intitulés *Tusculanes*.

TUSCUS, n. pr. m. (pr. *tucekuce*). Temps hér. Fils de Tyrrhénus et petit-fils d'Hercule. Il donna son nom à la Tuscie.

TUSIN, s. m. Hist. Nom d'un ordre de chevalerie qui était établi en Autriche au XVI[e] siècle, et dont on ignore l'origine et les statuts.

TUSQUE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de la Tuscie. V. TUSCIEN et ÉTRUSQUE, au Compl.

TUSSICULE, s f. (en lat. *tussicula*, dimin. de *tussis*, toux). Méd. Petite toux.

TUSSILAGINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au tussilage. — TUSSILAGINÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

TUSY, n. pr. m. Hist. Nom d'un château situé en France, dans le départ. de la Meuse, près de Vaucouleurs. Un des capitulaires de Charles le Chauve est connu sous le nom de *capitulaire de Tusy*.

TUTAMINAL, s. m. (du lat. *tutamen*, défense). Anat. Chacun des organes qui sont les dépendances de l'œil, et qui occupent le contour de cette cavité; tels sont les paupières, les cils, les sourcils, etc.

* **TUTANUS**, n. pr. m. Myth. rom. Dieu qui mit en fuite l'armée d'Annibal. On croit que c'est le même qu'Hercule.

TUTAYER, v. a. S'est dit pour *tutoyer*.

* **TUTÉLAIRE**, adj. des 2 g. Jurispr. Qui concerne la tutelle : *Compte*, *gestion tutélaire*.

TUTELINA, n. pr. f. Myth. rom. Déesse qu'on invoquait pour la conservation des fruits de la terre, après qu'ils étaient renfermés. — On croit qu'il y avait une autre *Tutelina*, protectrice de Rome.

* **TUTELLE**, s. f. Jurispr. *Tutelle légitime*, *légale* ou *naturelle*, celle qui est directement déférée par la loi. — *Tutelle officieuse*. V. l'art. du Dict. — *Tutelle dative*, celle qui est déférée par un conseil de famille, lorsque le tuteur naturel est excusé, exclu ou destitué. — *Tutelle testamentaire*, celle qui est déférée par testament, par acte passé devant le juge de paix, ou par acte par-devant notaire. — Ant. rom. V. TUTELA, au Dict. — *Tutelle des mois*, se disait des divinités qui présidaient à chaque mois. Junon était la tutelle de janvier, Neptune de février, Minerve du mois de mars, Vénus d'avril, Apollon de mai, Mercure de juin, Jupiter de juillet, Cérès d'août, Vulcain de septembre, Mars d'octobre, Diane de novembre et Vesta de décembre.

* **TUTEUR**, s. m. Anc. cout. *Tuteur honoraire* ou *consulaire*, se disait de celui qui n'était que pour le conseil, par opposition à *tuteur onéraire* ou *actionnaire*, celui qui gérait les affaires. — *Tuteur en chef*, juge auquel appartenait la juridiction ordinaire et immédiate, sur les mineurs qui étaient hors de la puissance paternelle. — *Tuteur subalterne*, personne sur laquelle un tuteur en chef se déchargeait des détails de l'administration tutélaire.

TUTINUS, n. pr. m. (pr. *tutinuce*). Myth. rom. Un des noms de Priape. V., au Compl., MUTINUS, dont *Tutinus* est probablement une corruption.

TUTTI, s. m. pl. Mus. Mot italien qui signifie tous, et qui, sur les partitions, indique que toutes les parties doivent se faire entendre. — Il s'emploie absol., tant au sing. qu'au plur., en parlant des passages où tout l'orchestre se fait entendre : *Reprendre au tutti; les tutti manquent d'effet*. — *Tutti quanti*, expression italienne dont on se sert fam. pour signifier, *tous*, *tant qu'ils sont*.

TUTULUS, s. m. (pr. *tutuluce*). Ant. rom. Bonnet de laine de forme conique, que portaient les pontifes, les flamines, les matrones.

TUY, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans

l'intendance de Santiago, 6,400 hab. Évêché.

* **TUYAU**, s. m. Gros pli cylindrique que l'on fait à du linge empesé : *Jabot à tuyaux.* — Constr. *Tuyau physique*, tube de plomb, fabriqué avec du métal en table, ployé en cylindre et soudé dans sa longueur. — *Tuyau étiré*, celui qu'on a coulé sur une grande épaisseur et allongé ensuite, pour le ramener à l'épaisseur convenable.

TUYAUTER, v. a. Plier du linge à tuyaux : *Tuyauter une collerette, une ruche.*

TUYAUTERIE, s. f. Techn. Ensemble de tuyaux.

* **TUYÈRE**, s. f. Tuyau par lequel s'écoule la vapeur à sa sortie des cylindres d'une machine.

TVER, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de Tver, sur le Volga. 25,000 hab. Cathédrale; palais archiépiscopal; hôtel de ville, bazar, etc. Beaucoup d'industrie. Riche pêche. Construction de bateaux. Tver fut longtemps le ch.-l. d'une principauté particulière, qui ne cessa d'exister qu'en 1490, sous le czar Ivan III.

TVERDO, s. m. Gramm. Nom de la 19e lettre de l'alphabet slave et russe : le *tverdo* répond à notre T.

TVERTSA, n. pr. f. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, tombe dans le Volga, à Tver, après un cours de 200 kil.

TWEED, n. pr. m. Géogr. Rivière de la Grande-Bretagne ; elle naît en Écosse, dans le S. du comté de Peebles, dit aussi Tweeddale, sert à peu près de limite entre l'Angleterre et l'Écosse, et se perd à Berwick dans la mer du Nord. Cours, 150 kil. — s. m. Espèce de robe de chambre.

TWINE, s. f. (pr. *touène*). Sorte de vêtement que les hommes portent en négligé, et dont l'usage nous vient des Anglais.

TYANE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Cappadoce, au S.-O. Patrie de l'imposteur Apollonius de Tyane.

TYANÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tyane. — Qui appartient à Tyane ou à ses habitants.

TYBI, s. m. Chron. Nom du cinquième mois de l'année solaire des anciens Égyptiens.

TYBILÉNUS, n. pr. m. (pr. *tibilénuce*). Myth. sept. Nom du mauvais Génie, chez les anciens Saxons.

* **TYCHÉ** ou **TYCHA**, n. pr. f. Ant. Nom d'un des quartiers de Syracuse.

TYCHES, n. pr. m. Myth. Second dieu domestique des Égyptiens.

TYCHIE, s. f. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

TYDIDE, n. patr. m. Temps hér. Il se dit de Diomède, fils de Tydée.

TYDOLOGIE, s. f. Didact. Histoire des marées. Mot barbare et inusité.

TYDOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la tydologie.

TYLARE, s. m. (en gr. τύλαρος, de τύλος, durillon). Zool. Partie dénudée et calleuse, sous les doigts et le talon d'un mammifère.

TYLION, s. m. (du gr. τύλη, cal). Zool. Callosité des fesses de certains singes.

TYLODE, s. m. (du gr. τυλώδης, calleux). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

TYLODÈRE, s. m. (du gr. τύλος, cal, durillon; δέρη, cou). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

* **TYLOPODE**, adj. des 2 g. (du gr. τύλος, durillon; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a les pieds calleux. — TYLOPODES, s. m. pl. Famille de ruminants comprenant ceux qui ont les pieds calleux en dessous. L'article du Dict. est inexact : il peut faire croire que *tylopode* est le nom d'un mammifère particulier.

TYLOSE, s. f. (du gr. τύλος, même signif.). Méd. Cor aux pieds.

TYLUS ou **TYRUS**, n. pr. m. (pr. *tiluce*, *tiruce*). Géogr. anc. Île du golfe Persique, où les Phéniciens avaient des établissements. C'est aujourd'hui une des îles *Barhein*.

TYMPANIDE, s. f. (du lat. *tympanum*, tambour). Bot. Genre de champignons.

* **TYMPANIQUE**, adj. des 2 g. (du lat. *tympanum*, tambour). Mus. Qui a rapport au tambour. — s. f. Art d'exécuter les batteries de caisse, de tambour.

TYMPANOTONE, s. m. Zool. Nom donné aux coquilles appelées plus ordinairement *turritelles*.

TYMPANULE, s. f. Bot. Genre de mousses.

TYMPANUM, s. m. (pr. *tinpanome*). Ant. Espèce de tambour, pareil au tambour de basque des modernes.

TYR, n. pr. m. Myth. scand. Divinité du second ordre, subordonnée à Thor.

TYNDARE, n. pr. m. Temps hér. Fils d'Œbalus, roi de Sparte, et de Gorgophone. Il épousa Léda, et en eut Castor, Pollux, Clytemnestre et Hélène.

* **TYNDARIDE**, n. patr. des 2 g. Temps hér. Il se dit des enfants de Tyndare, et particulièrement de Castor et Pollux.

TYNDARIS, n. pr. f. (pr. *tindarice*). Géogr. anc. Ville de Sicile, sur la côte N., fut submergée presque entièrement par la mer. Ce qui en reste est devenu une chapelle dite *Santa Maria di Tindaro.*

TYNE, n. pr. f. Nom de deux petites rivières d'Angleterre, qui se réunissent à Hexham, et séparent les comtés de Durham et de Northumberland. — Il y a une autre *Tyne* en Écosse.

TYNEMOUTH, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Northumberland, à l'embouchure de la Tyne dans la mer du Nord. 10,000 hab. Bains de mer.

TYON, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du traquet.

* **TYPE**, s. m. Hist. Il se disait des ordonnances, rescrits ou lettres des empereurs grecs. — On appelle particulièrement *type* l'édit de l'empereur Constant, publié en 648, pour imposer également silence aux catholiques et aux monothélites. — Typogr. *Type* se dit quelquefois des caractères d'imprimerie : *De beaux types.*

TYPÉAL, ALE, adj. Didact. Qui appartient au type.

TYPHA, s. m. Bot. Genre de plantes aquatiques comprenant la massette ou souchet.

* **TYPHACÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble au typha.

TYPHÉCOLE, adj. des 2 g. (du lat. *typha*, *colo*, j'habite). Zool. Qui vit, qui se tient sur le typha.

TYPHÉE, n. pr. m. Myth. gr. Un des géants, fils de la Terre. Ayant voulu escalader les cieux avec ses frères, il fut foudroyé et enseveli sous l'Etna.

TYPHEUX, EUSE, adj. Méd. Synonyme de *typhode* ou *typhoïde.*

TYPHINÉ, ÉE, adj. Bot. V., plus haut, TYPHACÉ.

TYPHLOPIDE ou **TYPHLOPOÏDE**, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un typhlops. — TYPHLOPIDES ou TYPHLOPOÏDES, s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens. On dit encore *typhlope* et *typhin.*

* **TYPHOÏDE**, adj. des 2 g. Méd. Qui a les caractères du typhus : *Affections typhoïdes.* — *Fièvre typhoïde*, le typhus, V., au Dict., TYPHUS, qui est beaucoup moins usité.

TYPHOÏDÉ, ÉE, adj. Bot. V., plus haut, TYPHACÉ.

* **TYPHON**, n. pr. m. Myth. Le principe du mal et de la destruction personnifié, chez les Égyptiens. Il était fils d'Athyr ou de Buto, et devint l'époux de Nephthys. *Typhon* avait établi son séjour dans la mer; de là probablement l'aversion des Égyptiens pour les expéditions maritimes.

TYPHONIEN, IENNE, adj. Ant. Qui ressemble à Typhon : *Êtres typhoniens.* — Minér. Se dit des terrains primitifs non stratifiés.

TYPHONIUM, s. m. (pr. *tifoniome*). Ant. Temple consacré à Typhon.

TYPHULE, s. f. Bot. Genre de champignons.

TYPIFIÉ, ÉE, adj. Néol. Dont on a fait un type.

* **TYPIQUE**, adj. des 2 g. Méd. Qui affecte un type bien prononcé. — s. m. Liturg. Livre ecclésiastique des chrétiens grecs, contenant l'ordre et la règle des offices.

TYPOCHROMIE, s. f. (pr. *tipokromie*) (du gr. τύπος, marque, empreinte; χρῶμα, couleur). Impression typographique en couleur.

* **TYR**, n. pr. f. Géogr. anc. Nom commun à deux villes de Phénicie, l'une sur la côte, au S. de Byblos, l'autre dans une île voisine. La première fut fondée vers 1900 av. J. C., et détruite en 572 par Nabuchodonosor. Réfugiés dans l'île, les restes des Tyriens élevèrent alors la deuxième ville, qu'on peut regarder comme la continuation de la première. *Tyr* avait deux ports, de fortes murailles, et forma longtemps un État à part, célèbre par les richesses de ses habitants et leur commerce immense. Sa puissance maritime lui avait valu le surnom de *reine des mers.* Sa pourpre avait une grande réputation, et fournissait une teinture inimitable. — La nouvelle *Tyr* fut prise en 332 par Alexandre, après un long siége, et en joignant l'île au continent par une digue gigantesque. Depuis ce temps, elle suivit le sort de la Syrie. L'an 125 av. J. C., les Tyriens obtinrent des rois de Syrie l'autorisation de se gouverner par leurs propres lois. De cette époque date *l'ère de Tyr.* V. ÈRE, au Compl. Cette ville finit par tomber avec le reste de la Syrie sous le joug des Romains, puis sous celui des Arabes, enfin sous celui des Turcs. Auj. *Sour.*

* **TYRAN**, s. m. *Tyran domestique*, se dit d'un homme qui tyrannise sa famille, sa maison. — Hist. *Les trente tyrans*, se dit des trente archontes que les Lacédémoniens et Lysandre imposèrent aux Athéniens après la guerre du Péloponèse et la prise d'Athènes, 404 ans av. J. C. Ils furent chassés huit mois après par Thrasybule. — On nomme aussi *trente tyrans*, les généraux qui, sous Valérien, Gallien, Claude et Aurélien, de 253 à 270 de J. C., se révoltèrent dans presque toutes les provinces et se firent proclamer empereurs. On les désigne sous le nom de *trente tyrans*, quoiqu'on n'en compte que vingt.

TYRANNE, s. f. Femme d'une humeur despotique. — Femme d'une vertu sévère. Mot inusité.

TYRANNIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un tyran. — TYRANNIDES, s. m. pl. Famille d'oiseaux sylvains.

TYRANNUS, n. pr. m. (pr. *tiran-nuce*). Temps hér. Un des fils de Ptérélas.

TYRANNISTE, s. m. Néol. Partisan de la tyrannie.

TYRBÉNOS, adj. m. (pr. *tirbénoce*). Myth. gr. Un des surnoms d'Apollon.

TYRÈS, n. pr. m. Temps hér. Compagnon d'Énée, frère de Teuthras.

TYRIA, n. pr. f. Temps hér. Femme d'Égyptus, mère de Clitus, de Sthénélus, et de Chrysippe, qui épousèrent trois Danaïdes.

TYRIDA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Thrace, détruite avant l'ère chrétienne.

* **TYRIEN, IENNE**, adj. Géogr. anc. Qui appartient à Tyr ou à ses habitants : *Les colonies tyriennes.*

TYRIMNE, n. pr. m. Myth. gr. Divinité particulière de la ville de Thyatire, en Lydie.

TYRMÉ, n. pr. m. Relat. Idole des habitants des îles Canaries, placée sur une montagne, du haut de laquelle se précipitaient ceux qui voulaient faire preuve d'une dévotion particulière.

* **TYROL**, n. pr. m. Géogr. Contrée et grand gouvernement de la monarchie autrichienne, borné au N. par la Bavière, à l'O. par les Grisons, à l'E. par l'Illyrie et le cercle de Salzbourg, au S. par le royaume Lombardo-Vénitien. Il est divisé en 7 cercles. Pop. 860,000 hab. Ch.-l. *Inspruck.* Le *Tyrol* est traversé par les Alpes rhétiques et est fort analogue à la Suisse. Air froid et très-vif. Sol peu fertile, excepté au S. Grains, vin, houblon. On y élève le bétail, les abeilles, les vers à soie et les oiseaux, surtout les serins, qu'on exporte ensuite dans toute l'Europe. Riches mines de fer, argent, plomb, houille, alun, marbre. Sources minérales et thermales. Industrie médiocre. Commerce actif. Les Tyroliens se distinguent par leur attachement au catholicisme, par leur force, leur agilité, leur adresse et la supériorité de leur tir, et leur goût pour la musique. Une partie d'entre eux émigrent dans les pays voisins. — Le *Tyrol*, qui comprend la partie orientale de la Rhétie des anciens, fut d'abord un comté, puis un duché. Marguerite Maultasche, héritière et fille du dernier duc, le vendit en 1359 à la maison d'Autriche. En 1805, la paix de Presbourg le donna à la Bavière. En 1809, il en fut séparé momentanément par un soulèvement des habitants. En 1814, il fut rendu à l'Autriche.

TYROLITE, s. f. Minér. Minéral trouvé dans le Tyrol.

TYRONE, n. pr. m. Géogr. Comté d'Irlande, dans la province d'Ulster. 315,000 hab. Ch.-l. *Dungannon.* Sol fertile, quoique montagneux.

TYRRHÉE, n. pr. m. V. TYRRHUS, au Dict.

TYRRHÈNE, n. pr. m. Temps hér. V. TYRRHÉNUS, au Dict. Selon quelques-uns, Tyrrhène ou Tyrrhénus était fils d'Hercule. On lui attribuait l'invention de la trompette.

TYRRHÉNIE, n. pr. f. Géogr. anc. Premier nom de l'Étrurie.

* **TYRRHÉNIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Premier nom des Étruriens ou Toscans.— *Mer Tyrrhénienne*, partie de la Méditerranée entre l'Italie, la Corse, la Sardaigne et la Sicile. Les Romains la nommaient aussi *mer Inférieure*, par opposition à la mer Adriatique, qu'ils appelaient *mer Supérieure*. — Myth. *Matelots tyrrhéniens*, ceux qui voulurent réduire Bacchus en esclavage, et que ce dieu changea en dauphins.

* **TYRTÉEN, ENNE**, adj. Il se dit aussi d'un chant pareil à ceux de Tyrtée, poète qui excitait les Spartiates au combat, dans la guerre de Messénie.

TYRUS, n. pr. f. (pr. *tiruse*). Myth. Mère de la Vénus syrienne.

* **TYRTZÉLIEN**, s. m. V. TZETZELIM, au Compl.

TYTHINGMAN, s. m. Hist. Percepteur de dîmes en Angleterre et chez les anciens Saxons.

TZANGE, s. m. Nom des brodequins de pourpre que les empereurs grecs chaussaient le jour de leur couronnement. Les grands officiers de la cour de Byzance portaient aussi des *tzanges*, mais ceux-ci n'étaient pas de pourpre.

TZANIEN, IENNE, adj. et s Géogr. anc. Nom d'un peuple sarmate.

TZAR-MIRSKOY, n. pr. m. Myth. slave. Roi de la mer, le Neptune des Slavons.

TZAUSIEN, s. m. Hist. Titre d'un officier des empereurs de Constantinople, qui était une espèce de commissaire ou de messager. On dit aussi *tzaousien*.

TZÉ, s. m. Gramm. V. TSÉ, au Complément.

TZÉLAPHÉE, s. f. Chron. Nom d'une ère adoptée par les Persans, au moyen-âge. Elle a commencé le 14 janvier 1079, et n'est plus en usage. Aujourd'hui, on se sert en Perse du calendrier arabe et de l'ère de l'hégire.

TZENGARI, s. m. Ethn. Membre d'une tribu indienne de la sous-caste des parias. Les *Tzengaris*, répandus aujourd'hui en Europe, et connus sous le nom de *Bohémiens*, sont les descendants de cette tribu, qui émigra de l'Inde à une époque indéterminée. V. BOHÉMIEN, au Complément.

TZETZELIM, s. m. pl. Hist. sainte. Nom hébreu des cymbales dont se servaient les lévites. *Tyrtzélien* est une faute du Dictionnaire.

TZINTZONTZAN, n. pr. m. Géogr. Ville du Mexique, dans l'Etat de Valladolid. 2,500 hab. Jadis ch.-l. du Mechoacan.

TZURULE, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de Thrace, voisine d'Arcadiopolis.

*** U**, s. m. Gramm. et linguist. Cette lettre est la vingt-et-unième de l'alphabet, et la cinquième voyelle, non-seulement en français, mais dans toutes les langues néo-latines et germaniques. — Les Latins la confondaient dans l'écriture avec l'*U* consonne ou *V*, ou plutôt ils n'avaient que le *V*, auquel ils donnaient la prononciation d'une consonne quand il venait devant une voyelle, et celle d'une voyelle, c'est-à-dire le son *ou*, devant une consonne. Dans quelques mots, le *V* était pris pour consonne ou pour voyelle à volonté. *Silva* faisait *silva* dissyllabe ou *silua* trissyllabe. — Comme voyelle, dans l'origine de la langue latine, cette lettre était souvent remplacée par *O*. On trouve encore, dans quelques auteurs du siècle d'Auguste, *voltis*, *volgus*, etc., pour *vultis*, *vulgus*. — Au contraire, la voyelle *U* occupait d'abord la place de l'*I* dans beaucoup de mots, comme *lubens*, *maxumus*, pour *libens*, *maximus*, et dans d'autres, elle tenait la place de l'E, comme *legundi* pour *legendi*. — Après le *Q* et le *G*, comme aujourd'hui en français, elle n'était ni voyelle ni consonne, ce qui prouve que *qvi*, *qvæ*, *qvod*, se prononçaient *ki*, *ké*, *kod*, ou au moins qu'on glissait rapidement sur le *V*. — Quant à l'usage de l'*U* dans les abréviations latines, V., au Compl., ce qui est dit de la lettre *V*. — *U*, comme signe d'ordre, désigne le vingt-et-unième objet d'une série. — Chim. Dans les formules atomiques, *U* signifie urane.

UARANE, s. m. Zool. Genre de lézards.

UARANIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un uarane. — UARANIDES, s. m. pl. Famille de reptiles sauriens.

UBAYE, n. pr. f. Géogr. Rivière de France, département des Basses-Alpes, affluent de la Durance.

UBEDA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Jaen, entre le Guadalquivir et le Guadalimar. 15,800 hab.

UBIDRUGAL, s. m. Alchim. Dissolution parfaite de toutes les parties qui constituent l'œuvre.

UBIQUISME, s. m. Hist. relig. Doctrine des ubiquistes.

*** UBIQUISTE**, s. m. Se dit, par exagération, d'un homme qui voyage très-fréquemment et très-rapidement, en sorte qu'il paraît être dans plusieurs endroits à la fois. — Hist. relig. Membre d'une secte luthérienne. V. UBIQUITAIRE, au Dictionnaire.

UBRIQUE, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Malaga. 7,500 hab.

UCA, s. m. Zool. Genre de crustacés décapodes brachyures, propres à l'Amérique.

UCAGE, s. m. Anc. cout. Ban, proclamation.

UCALÉGON, n. pr. m. Temps hér. Un des principaux Troyens. Son grand âge l'empêcha de combattre les Grecs.

UCÉTIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Gaule, dans la deuxième Narbonnaise. Auj. *Uzès*.

UCHITE, s. m. Bot. Genre de plantes inulées.

UCKEWALLISTE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au XVII[e] siècle par le frison Uckewalle, qui enseignait que depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à la descente du Saint-Esprit, les hommes ayant vécu dans les ténèbres, leurs péchés ne pouvaient pas leur être imputés rigoureusement.

UCUPUCHA, s. m. Relat. Nom que les habitants de la Floride donnaient à l'Enfer.

UDACI, s. m. Relat. Nom d'une espèce de faquir.

UDÉUS, n. pr. m. (pr. *udéuce*). Temps hér. Un des Spartiates sortis des dents du dragon tué par Cadmus.

UDINE, n. pr. f. Géogr. Ville des États autrichiens, dans le royaume Lombard-Vénitien, ch.-l. de la délégation d'Udine, sur la Roja, 18,200 hab. Archevêché, cathédrale, plusieurs palais, collége, observatoire, etc. Soieries, liqueurs, ustensiles de cuivre, etc.

UFFITUFFE, s. f. Alchim. Odeur du mercure philosophal.

UGÈNE, s. f. Bot. Genre de fougères.

UGNA ou **UGNO**, s. m. Agric. Variété de raisin blanc.

UGOTSCH, n. pr. m. Comitat de Hongrie, dans le cercle au-delà de la Theiss; 44,000 hab. Ch.-l., Nagy-Szallas.

UIST, n. pr. f. Géogr. Nom commun à deux des îles Hébrides. La première, dite *Uist septentrionale* (*North-Uist*), a 25 kil. sur 20 et 4,000 hab. Elle est presque toute en bruyères. — La seconde, *Uist méridionale* (*South-Uist*), a 34 kil. sur 3, et 5,500 hab.

UKCOUMA, s. m. Relat. Nom que les Esquimaux donnent à l'Être-Suprême.

U-KIM, s. m. Philol. Livre sacré des Chinois; c'est le recueil des plus belles maximes des rois Yao, Xum et Yu, compilées par Confucius.

UKRAINE, n. pr. f. Géogr. Région de la Russie d'Europe; elle embrasse les gouvernements actuels de Kiev, Pultava, Tchernigov et Kharkov : ce dernier se nomme aussi gouvernement des Slobodes d'Ukraine. On divisait jadis l'*Ukraine*

en *Ukraine polonaise* et *Ukraine russe* : elle est entièrement aux Russes depuis le premier partage de la Pologne, en 1774. C'est une vaste plaine, très-fertile. On y élève des bestiaux, des chevaux renommés, des abeilles. — *Cosaques de l'Ukraine*, colonie de Cosaques établie dans l'Ukraine en 1676.

UKRANIEN, IENNE, adj. Géogr. Qui appartient à l'Ukraine.

ULARIUS, n. pr. m. (pron. *ulariuce*). Géogr. anc. Ile de la Gaule, dans l'Océan atlantique, près de la côte du pays des Santons. Aujourd'hui *Oléron*.

ULCÉRATIF, IVE, adj. Méd. Se dit des affections qui amènent, qui produisent un ulcère.

ULÉA, n. pr. m. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, coule dans la Finlande, et se jette dans le golfe de Bothnie. Cours, 140 kil.

ULÉABORG ou **ULÉA**, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans la Finlande, ch.-l. du district de même nom, sur le golfe de Bothnie. 4,000 hab. Fondée en 1710, prise par les Russes en 1714, mais rendue depuis, elle resta aux Suédois jusqu'en 1809.

ULIDIE, s. f. Zool. Genre d'insectes diptères.

ULIUS, adj. m. (pr. *uliuce*) (du gr. οὔλιος, salubre). Myth. gr. Surnom d'Apollon adoré comme dieu de la médecine ou de la conservation.

* **ULM**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur le Danube et compte de 12 à 15,000 hab. Forteresse. Église gothique. Patrie de Freinshemius. — Techn. *Or d'Ulm*, se dit de l'or battu.

* **ULMACÉ, ÉE**, adj. (du lat. *ulmus*, orme). Qui ressemble à l'orme.

ULMARIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'ulmaire. — **ULMARIÉES**, s. m. pl. Tribu de plantes rosacées.

ULMATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide ulmique avec une base.

ULMÉ, ÉE, adj. Bot. V. plus haut, **ULMACÉ**.

ULOCÈRE, s m. (du gr. οὖλον, gencive; κέρας, corne). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

ULOCÉRIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un ulocère. — **ULOCÉRIDES**, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

ULOGNATHE, adj. des 2 g. (du gr. οὖλον, gencive; γνάθος, mâchoire). Zool. Qui a les mâchoires revêtues de gencives. — **ULOGNATHES**, s. m. pl. Ordre de la classe des insectes. On dit aussi *ulonate*, mais *ulomate* est une faute typographique du Dictionnaire.

ULOME, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

ULONATE, adj. des 2 g. Zool. V. **ULOGNATHE**, ci-dessus.

ULOPE, s. m. Zool. Genre d'insectes hémiptères.

ULOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. οὖλος, frisé; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes frisées ou crépues.

ULOSOME, s. m. (du gr. οὖλος, frisé; σωμα, corps). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

ULOSPERME, adj. des 2 g. (du gr. οὖλος, frisé; σπέρμα, graine). Bot. Qui a les graines garnies de côtes frisées.

ULOTRIQUE, adj. des 2 g. (du gr. οὖλος, frisé; τρὶξ, τριχὸς, cheveu). Zool. Qui a des cheveux ou des poils frisés.

ULPHILAN, ANE, adj. Hist. Qui appartient à Ulphilas, évêque des Goths. — Il se dit d'un alphabet dérivé du grec, et adapté à la langue gothique par Ulphilas : *Écriture ulphilane. Caractères ulphilans.* On dit aussi *ulphilanien, ienne.*

ULPIANUM, n. pr. m. (pr. *ulpianome*). Géogr. anc. Ville de la Mésie première, patrie de l'empereur Justin. Auj. *Kostendil* ou *Ghiustendil*.

ULPIA-TRAJANA, n. pr. f. Géogr. anc. Une des principales villes de la Dacie Trajane, au centre. On l'appelait primitivement *Zarmizegethusa*. Aujourd'hui *Varhely* ou *Gradiska*.

ULPIEN, IENNE, adj. Ant. rom. Qui appartient à la famille Ulpia, et particulièrement à l'empereur Trajan, issu de cette famille : *Le forum ulpien*. — Il se dit des enfants qui étaient élevés aux frais de l'empereur Trajan.

ULSTER, n. pr. m. Géogr. Une des quatre grandes divisions de l'Irlande, la plus au N. des quatre; elle se subdivise en 9 comtés. 3 millions 400,000 hab. Ch.-l. *Londonderry*. On la nomme aussi *Ultonie*.

* **ULTIMATUM**, s. m. Il se dit quelquefois, dans la conversation, avec l'acception de dernier mot : *C'est mon ultimatum.*

ULTIMO, adv. Mot latin qui signifie *en dernier lieu*, et s'emploie quelquefois pour désigner le dernier article d'une série, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, etc.

ULTION, s. f. S'est dit pour vengeance.

ULTONIE, n. pr. f. V., plus haut, **ULSTER**.

ULTOR, adj. m. Myth. rom. Surnom de Jupiter qui signifie *vengeur*. Le Panthéon de Rome fut bâti en l'honneur de *Jupiter Ultor*. — Surnom de Mars.

* **ULTRA**, s. m. Il s'employait particulièrement, sous la restauration, comme abréviation du mot ultra-royaliste, pour désigner les partisans absolus des Bourbons. On l'opposait à libéral : *Les libéraux et les ultra.*

ULTRA-DÉCADAIRE, adj. des 2 g. Qui vient après la décade.

ULTRA-LIBÉRAL, ALE, adj. Qui pousse les doctrines libérales jusqu'à leurs conséquences extrêmes : *Écrivain ultra-libéral. Opinions ultra-libérales.* — Il est aussi substantif : *Les ultra-libéraux.*

ULTRA-LIBÉRALISME, s. m. Système des ultra-libéraux.

* **ULTRAMONTAIN**, s. m. Partisan des maximes et des prétentions de la cour de Rome, en ce qui touche la puissance ecclésiastique.

ULTRAMONTISME, s. m. V., au Dict., **ULTRAMONTANISME**, qui est préférable.

ULTRA-PONTIN, s. m. Celui qui demeure au-delà du pont ou des ponts d'une ville.

ULTRA-REPU, UE, adj. Plus repu qu'il ne convient. Mot forgé par Brillat-Savarin.

ULTRA-ROYALISME, s. m. Système des ultra-royalistes.

ULTRICE, adj. f. (du lat. *ultrix*, vengeresse). Myth. lat. Surnom des Furies : *Les déesses ultrices.*

ULULANS, n. pr. m. (pr. *ululance*). Astron. Nom de la constellation du Bouvier.

ULULER, v. n. (en lat. *ululare*). Crier en gémissant, comme la hulotte, le crocodile.

* **ULVACÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à une ulve. On dit aussi *ulvé, ée.*

* **ULYSSE**, s. m. Zool. Nom donné à un papillon.

UMBELLE, s. f. Blas. Bouclier.

UMBILICAIN, s. m. (pr. *onbilicain*) (du lat. *umbilicus*, nombril). Hist. relig. Nom donné à certains fanatiques qui prétendaient qu'il faut, en priant, tenir les yeux fixés sur son nombril.

UMBILICUS, n. pr. m. (pr. *onbilikuce*) (mot lat. qui signif. *nombril*). Géogr. anc. Nom que les anciens donnaient quelquefois à Delphes, ville qu'on croyait située au centre de la terre.

UMBRACULE, s. m. (pr. *onbracule*) (du lat. *umbraculum*, parasol). Bot. Sorte de disque qui couronne le pédoncule de certaines plantes cryptogames.

UMBRACULIFÈRE, adj. des 2 g. (pr. *onbraculifère*) (du lat. *umbraculum*, parasol; *ferre*, porter). Bot. Qui porte un parasol.

UMBRANIQUE, adj. et s. des 2 g. (pr. *onbranique*). Géogr. anc. Nom d'un peuple volce qui paraît avoir été annexé aux Tolosates.

UMBRATICOLE, adj. des 2 g. (pr. *onbraticole*) (du lat. *umbra*, ombre; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui se plaît dans les lieux ombragés.

UMBRELLACÉ, ÉE, adj. (pr. *onbrel-lacé*). Zool. Qui a la forme d'une espèce d'ombrelle. — **UMBRELLACÉS**, s. m. pl. Famille de mollusques.

UMBRIPENNE, adj. des 2 g. (pr. *onbripenne*) (du lat *umbra*, ombre; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes noirâtres.

UMÉA, n. pr. f. Géogr. Ville de Suède, ch.-l. de la Bothnie occidentale, sur l'Uméa-Elf, à 13 kil. de son embouchure. 1,400 hab. — *Uméa-Elf*, rivière de Suède, dans la Bothnie occidentale, tombe dans le golfe de Bothnie sous Uméa. Cours, 450 kil.

UMEAU, s. m. Bot. Nom vulgaire de l'orme.

UMINUK, s. m. Zool. V., au Dict., **UNIMUK**, qui est le résultat d'une faute typographique.

UMIR, s. m. Relat. Nom que les voyageurs donnent au souverain du Sindhy. C'est une corruption d'*émir*.

UMM-SINANNITE, s. m. Relig. mahom. Membre d'un ordre monastique musulman fondé à Constantinople, dans le XVIe siècle, par le scheik *Umm-Sinann*.

* **UN, UNE**, n. de nombre. Prov. *N'être qu'un*, se dit pour exprimer une union intime, étroite, entre deux personnes : *Ces deux amis, ces deux frères ne sont qu'un.* — On dit ironiq. : *Ils vont en corps et ne sont qu'un*, en parlant des gens qui veulent faire plus d'étalage qu'il ne convient. — *Il peut bien la compter pour une*, se dit pour exprimer que la seconde fois, on ne pardonnera pas. — *Un à un*, loc. adv. L'un après l'autre et en une seule fois : *Compter des objets un à un.*

UNABRANCHE, adj. des 2 g. (du lat. *unà*, en un; *branchiæ*, branchies). Zool. Qui n'a de branchies que d'un seul côté du corps.

UNADACTYLE, adj. des 2 g. (du lat. *unà*, en un; et du gr. δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a les doigts réunis en un seul. — **UNADACTYLES**, s. m. pl. Famille d'oiseaux aquatiques.

UNÂDI, adj. m. Gramm. Se dit d'une espèce de suffixes, propres à la langue sanscrite, qu'on ajoute aux radicaux pour former des mots primitifs.

UNCI, n. pr. m. (pr. *onci*). Géogr. anc. Ville de l'Hispanie, dans le pays des Bastitains.

* **UNCINÉ, ÉE**, adj. (pr. *onciné*) (en lat. *uncinatus*, de *uncus*, crochet). Didact. Qui se termine en crochet.

UNCINIE, s. f. (pr. *oncinie*). Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, famille des cypéracées.

UNCINULE, s. m. (pr. *oncinule*) (en lat. *uncinulus*, diminut. de *uncus*, crochet). Didact. Petit crochet.

UNCINULÉ, ÉE, adj. Didact. Qui se termine par un petit crochet.

UNCIPENNE, adj. des 2 g. (pr. *oncipenne*) (du lat. *uncus*, crochet; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes épineuses.

* **UNCIROSTRES**, s. m. pl. Zool. Famille d'oiseaux.

UNCITE, s. m. (pr. *oncite*). Zool. Genre de coquilles fossiles.

UNDAIRE, s. f. (pr. *ondaire*). Zool. Genre de madrépores.

UNDA-MARIS, s. m. (pr. *ondamarice*) (mots lat. qui signif. *onde de la mer*). Mus. Registre d'orgue accordé un peu plus haut que les autres jeux, et formant par conséquent avec eux une sorte de battement, qui a quelque analogie avec le mouvement des flots.

UNDÉCAGONE, adj. des 2 g. V. **ONDÉCAGONE**, au Dictionnaire.

UNDÉCIMMACULÉ, ÉE, adj. (pr. *ondécimemaculé*) (du lat. *undecim*, onze; *macula*, tache). Hist. nat. Qui porte onze taches.

UNDECIMO, adv. (pr. *ondécimo*). Mot latin qui signif. onzièmement. Il s'emploie pour désigner le onzième article d'une série, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, *tertio*. On dit ensuite *duodecimo*, *decimo tertio*, etc.

UNDÉCIMPONCTUÉ, ÉE, adj. (pr. *ondécimeponctué*) (du lat. *undecim*, onze; *punctum*, point). Hist. nat. Qui porte onze points colorés.

UNDERWALD, n. pr. m. (c'est-à-dire, *au milieu des forêts*). Géogr. Sixième canton de la confédération suisse, a pour bornes, ceux de Schwitz au N.-E., d'Uri à l'E., de Lucerne à l'O., de Berne au S. Il est divisé en deux républiques (l'Obwalden et le Nidwalden), mais qui n'ont ensemble qu'une voix à la diète helvétique. 27,000 hab., catholiques. Climat âpre. Peu de grains. Pâturages, bétail, fromage. *Underwald* est un des trois cantons qui furent le berceau de la liberté suisse, en 1308. On dit aussi *Unterwald*.

UNDINE, s. f. (pr. *ondine*). Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des algues.

UNDINÉ, ÉE, adj. (pr. *ondiné*). Bot. Qui ressemble à une undine. — **UNDINÉES**, s. f. pl. Famille de plantes cryptogames.

UNGHVAR, n. pr. m. Géogr. Ville de Hongrie, ch.-lieu du comitat d'Unghvar. 5,000 hab.

UNGULÉ, ÉE, adj. V. **ONGULÉ**, au Dict.

UNIAILÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est muni d'une seule aile.

UNIANGULAIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui n'a qu'un seul angle.

UNIANNULAIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui n'offre qu'un seul anneau. — Minér. Se dit d'une variété en prisme hexaèdre régulier, modifiée par six facettes disposées en anneau autour de chaque base, et qui résulte d'un décroissement par une seule rangée.

UNIARTICULÉ, ÉE, adj. Didact. Qui n'a qu'une seule articulation.

UNIBIBINAIRE, adj. des 2 g. Minér. Dont la forme dérive de deux décroissements par deux rangées, et d'un décroissement par une seule rangée.

UNIBINOTERNAIRE, adj. des 2 g. Minér. Dont la forme résulte de trois décroissements par une, deux et trois rangées.

UNIBRACTÉTÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a des bractées solitaires.

UNICARÉNÉ, ÉE, adj. Bot. Qui n'a qu'une seule carène.

UNICAULE, adj. des 2 g. (du lat. *unus*, un; *caulis*, tige. Bot Qui n'a qu'une seule tige.

UNICELLULAIRE, adj. des 2 g. Bot. Qui est forme d'une seule cellule.

UNICHROÏTE, adj. des 2 g. (pr. *unikroïte*) (du lat. *unus*, un, et du gr. χρόα, couleur). Didact. Qui n'offre qu'une seule couleur. Mot hybride. *Unicolore* est préférable.

UNICOLORE, adj. des 2 g. (du lat. *unus*, un; *color*, *oris*, couleur). Didact. Qui est d'une seule couleur.

UNICONQUE, adj. des 2 g. (du lat. *unus*, un; *concha*, coquille). Zool. Qui n'a qu'une seule coquille.

* **UNICORNE**, adj. des 2 g. Zool. Qui n'a qu'une seule corne.

UNICOTYLÉDONÉ, ÉE, adj. Bot. Qui n'a qu'un seul cotylédon.

UNICOUDÉ, ÉE, adj. Didact. Qui n'offre qu'un seule coude.

UNICUIRASSÉ, ÉE, adj. Zool. Dont le test ne forme qu'un seul bouclier.

UNICUSPIDÉ, ÉE, adj. (du lat. *unus*, un; *cuspis*, pointe). Didact. Qui n'a qu'une seule pointe.

UNIDENTÉ, ÉE, adj. Didact. Qui n'a qu'une seule dent.

UNIEMBRYONNÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ne renferme qu'un seul embryon.

UNIÉPINEUX, EUSE, adj. Bot. Qui ne porte qu'une seule épine.

UNIFASCIÉ, ÉE, adj. (du lat. *unus*, un; *fascia*, bande). Hist. nat. Qui est marqué d'une seule bande.

UNIFEUILLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ne porte qu'une seule feuille. On dit plus ordinairement *monophylle*.

UNIFICATION, s. f. Philos. Action d'unir, de s'unir, de faire un seul tout avec un autre être.

UNIFIER, v. a. Philos. Unir, faire un tout de plusieurs choses.

UNIFLORIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *unus*, un; *flos*, *oris*, fleur; *gerere*, porter). Bot. Qui ne porte qu'une seule fleur; synonyme d'*uniflore*.

UNIFOLIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ne porte qu'une seule feuille. V., plus haut, UNIFEUILLÉ.

UNIFOLIOLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui n'a qu'une seule foliole.

UNIFORÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est foré, percé d'un seul trou.

UNIFORMISTE, adj. et s. des 2 g. Se dit des partisans du bill d'uniformité, en Angleterre. V. le mot suivant.

* **UNIFORMITÉ**, s. f. Hist. *Bill d'uniformité*, loi passée au parlement d'Angleterre, sous Charles II, en 1662 : elle obligeait les ministres de la religion réformée à suivre les rites du culte anglican, et à renoncer au covenant. On appela *non-conformistes* ceux qui refusèrent de se soumettre à cette loi.

UNIGAME, s. des 2 g. (du lat. *unus*, un; et du gr. γάμος, mariage). Hist. eccl. Celui, celle qui ne se marie qu'une fois; synonyme de *monogame*, qui est préférable.

UNIGAMIE, s. f. (même étym.). Hist. eccl. État d'une personne qui ne s'est mariée qu'une fois. On dit mieux *monogamie*.

UNIGEMME, adj. des 2 g. (du lat. *unus*, un; *gemma*, bourgeon). Bot. Qui ne porte qu'un seul bourgeon.

* **UNIGÈNE**, adj. des 2 g. Myth. C'est aussi le surnom de Mars, de Vulcain ou de Typhon, qui, selon la fable, étaient nés de Junon seule. — Bot. Qui ne porte des feuilles qu'une fois par an.

UNIGENITUS (mot lat. qui signif., *fils unique*, et qui est le premier mot de la bulle). Hist. eccl. Nom de la bulle donnée par Clément XI, en 1713, à l'occasion de l'ouvrage du P. Quesnel intitulé : *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*. On l'appelle aussi *Constitution Unigenitus*. V. BULLE et JANSÉNISTE, au Complément.

UNIGLANDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ne contient qu'un seul gland.

UNIGLUME, adj. des 2 g. Bot. Qui ne renferme qu'une seule glume.

UNIHASTÉ, ÉE, adj. (du lat. *unus*, un; *hasta*, lance). Hist. nat. Qui a la forme d'un fer de lance.

UNIJUGUÉ, ÉE, adj. (du lat. *unus*, un; *jugum*, couple). Didact. Qui ne forme qu'un seul couple.

* **UNILATÉRAL, ALE**, adj. Didact. Qui se porte d'un seul côté.

UNILOCULARITÉ, s. f. État d'un fruit uniloculaire, c'est-à-dire qui ne contient qu'une seule loge. V. UNILOCULAIRE, au Dictionnaire.

UNIMACULÉ, ÉE, adj. (du lat. *unus*, un; *macula*, tache). Hist. nat. Qui n'a qu'une seule tache.

UNIMAMMAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *unus*, un; *mamma*, mamelle). Didact. Qui n'a qu'une mamelle. — Ant. Il s'est dit des amazones.

UNIMIXTE, adj. des 2 g. Minér. Se dit d'un crystal produit en vertu de deux décroissements, l'un par rangée, l'autre mixte.

UNINERVE, adj. des 2 g. (du lat. *unus*, un; *nervus*, nerf). Bot. Qui n'a qu'une seule nervure. On dit aussi *uninervé*, *ée*.

UNINERVULÉ, ÉE, adj. Bot. Qui n'a qu'une seule nervule.

UNINOUEUX, EUSE, adj. Didact. Qui n'a qu'un seul nœud.

UNIO, s. m. Zool. V. UNION, au Dictionnaire.

UNIOCULÉ, ÉE, adj. (du lat. *unus*, un; *oculus*, œil). Hist. nat. Qui n'a qu'un œil.

UNIODÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à un unio. — UNIODÉS, s. m. pl. Famille de mollusques.

* **UNION**, s. f. Se dit absol. de la confédération des États-Unis de l'Amérique : *Les provinces de l'Union. Le président de l'Union.* — Hist. La ligue, ou sainte ligue, laquelle fut conclue le 15 février 1577, à Péronne, où on l'appela d'abord *union sainte*. V. LIGUE, au Compl. — *Édit d'Union*, acte proclamé à Blois, en 1588, dans lequel Henri III se déclara chef de la ligue. — *Sainte union* ou *sainte ligue* se dit encore de l'alliance conclue contre Louis XII, le 15 octobre 1511, entre le pape, Ferdinand le Catholique et la république de Venise. — *Union d'Utrecht*. V. UTRECHT, au Compl. — Arrêt du parlement de Paris, rendu le 13 mai 1648, par lequel cette compagnie déclarait faire cause commune avec les autres cours souveraines pour abolir la paulette, dont cependant Mazarin avait prétendu l'exempter. — *Union républicaine*, se dit de l'insurrection des sections contre la Convention, à la suite de laquelle eurent lieu les journées du 31 mai et du 1er juin 1793. — *Union de Calmar*, ou absol., *l'union*. V. CALMAR, au Compl. — *Union héréditaire*, acte par lequel la couronne de Suède fut déclarée héréditaire dans la maison de Vasa. Cet acte, adopté par la diète d'Œrebro en 1540, fut confirmé en 1544 par celle de Vœsteras, et renouvelé en 1604 par celle de Nordkœping. — *Acte d'union et de sûreté*, acte par lequel Gustave III, roi de Suède, aidé du clergé, de la bourgeoisie et des habitants des campagnes, se fit donner un pouvoir presque illimité. Cet acte est daté du 3 avril 1789. — *Union perpétuelle*, traité d'alliance conclu entre les Suisses et la maison d'Autriche en 1477. — On donne le même nom à un traité conclu à Senlis, entre Louis XI et les Suisses, en 1474. — *Acte d'union*, acte du parlement britannique du 1er janvier 1801, par lequel l'Irlande fut réunie administrativement à la Grande-Bretagne, et le parlement de Dublin supprimé. Daniel O'Connell n'a cessé de réclamer le rappel de l'*acte d'union*, ou absol. de l'*union*. — *Union électorale*, pacte conclu en 1502, entre les électeurs de l'Empire, pour se donner mutuellement assistance contre les empiétements de l'Empereur. — *Union évangélique*, traité d'alliance formé en 1608 à Anhausen en Bavière, et resserré à Halle en 1610, entre les États protestants : il était opposé à la sainte ligue formée par les catholiques à Wurtzbourg en 1609, et dont Maximilien, duc de Bavière, fut le chef. — *Union évangélique* se dit encore de la fusion entre les calvinistes et les luthériens qui a été tentée par le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III, à partir du troisième jubilé séculaire de la réformation. — *Ordre royal de l'Union*, ordre institué par Napoléon, en Hollande. V. RÉUNION, au Compl. — Comm. relig. *Séminaire de l'Union chrétienne*, congrégation fondée à Paris en 1668, pour l'éducation des jeunes filles pauvres, et la conversion des femmes hérétiques. — *Petite Union*, s'est dit d'une communauté fondée en 1679, où l'on recevait les filles de la campagne venues à Paris pour trouver des conditions. — Alchim. *Union de la terre et de l'eau*, se dit lorsque le mercure philosophal prend la couleur noire, temps auquel la terre et l'eau s'unissent.

UNIOVULÉ, ÉE, adj. (du lat. *unus*, un; *ovulum*, petit œuf). Hist. nat. Qui ne renferme qu'un seul ovule.

UNIPALÉOLÉ, ÉE, adj. (du lat. *unus*, un; *paleola*, paillette). Didact. Qui est formé d'une seule paillette.

UNIPELTÉ, ÉE, adj. (du lat. *unus*, un; *pelta*, bouclier). Didact. Qui ne forme qu'un seul bouclier.

UNIPENNE, adj. des 2 g. (du lat. *unus*, un; *penna*, aile). Zool. Qui n'a qu'une seule nageoire.

UNIPÉTALE, adj. des 2 g. V. UNIPÉTALÉ, au Dictionnaire.

UNIPLISSÉ, ÉE, adj. Didact. Qui n'offre qu'un pli.

UNIPOLAIRE, adj. des 2 g. Phys. Qui n'a qu'un seul pôle.

UNIPOLARITÉ, s. f. Phys. État d'un corps unipolaire.

UNIPONCTUÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui n'est marqué que d'un seul point coloré.

UNIPUPILLÉ, ÉE, adj. Zool. Qui n'a qu'une seule pupille. — UNIPUPILLÉS, s. m. pl. Tribu de la famille des cyprinides.

UNIPUSTULÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui ne porte qu'une seule pustule.

UNIQUADRAGÉNAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *unus*, un; *quadraginta*, quarante). Minér. Dont la forme résulte d'un décroissement par une rangée, et d'un autre par quarante rangées.

UNIQUATERNAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *unus*, un; *quater*, quatre fois). Minér. Dont la forme résulte d'un décroissement par une rangée, et d'une autre par quatre rangées.

* **UNIQUE**, s. f. Hortic. Rose blanche à boutons rouges, ou rouge à boutons blancs. — *Unique d'Albin*, *unique de Caen*, *unique de Delphes*, *unique de Flandre*, nom de plusieurs variétés de tulipes. — s. m. *Unique impérial*, *unique triomphant*, variété d'œillet. — Alchim. *Unique parfait*, le mercure philosophal.

UNIRAMÉ, ÉE, adj. Didact. Qui n'a qu'une seule rame.

UNISÉNAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *unus*, un; *senarius*, de six). Minér. Dont la forme résulte d'un décroissement par une rangée, et d'une autre par six rangées.

UNISÉRIÉ, ÉE, adj. Didact. Qui ne forme qu'une seule série.

* **UNISEXUEL, ELLE**, adj. Philos. Qui n'a qu'un sexe. — *Passion unisexuelle*, se dit, dans l'école sociétaire, de l'amitié, l'une des deux passions majeures, parmi les quatre affectives.

UNISILIQUÉ, ÉE, adj. Bot. Dont les siliques sont solitaires.

UNISILLONNÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est creusé d'un seul sillon.

UNISPATHELLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui se compose d'une seule spathelle.

UNISPATHELLULÉ, ÉE, adj. Bot. Qui se compose d'une seule spathellule.

UNISPIRÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui ne décrit qu'un seul tour de spire.

UNISSON, ONE, adj. Littér. Épithète que l'on a appliqué aux mots qui riment à l'oreille sans rimer aux yeux.

UNISSONI, s. m. Mus. Mot italien qui, écrit dans une partition à la partie vide du second violon, de la seconde flûte, du second hautbois, etc., indique que ces parties doivent jouer à l'unisson avec la première partie de l'instrument de leur espèce.

UNISSONNANCE, s. f. Littér. S'est dit pour conformité de son, concours de deux ou de plusieurs mots dont le son est le même.

UNISSONNANT, ANTE, adj. S'est dit pour, qui est à l'unisson, dont le son est conforme à un autre son. — Littér. V. UNISSON, ONE, au Compl.

UNISTRIÉ, ÉE, adj. Didact. Qui n'a qu'une strie.

* **UNITAIRE**, adj. des 2 g. Philos. Qui tend à l'unité : *Politique*, *philosophie unitaire*. — Hist. *Constitution unitaire*, celle qui fut donnée à la Suisse en 1798, quand ce pays fut constitué par la France. — Minér. Dont la forme résulte d'un seul accroissement par une rangée.

UNITAIREMENT, adv. Avec unité, avec tendance vers l'unité : *Organiser unitairement*.

UNITAIRIANISME, s. m. Hist. relig. et philos. Doctrine des unitaires ou des unitairiens.

UNITAIRIEN, IENNE, adj. et s. Philos. Se dit des philosophes qui ont appuyé leurs systèmes sur l'unité d'action, en rejetant le dualisme, et surtout l'existence d'un mauvais principe. — On le dit aussi de ces systèmes eux-mêmes.

UNITÉISME, s. m. Philos. Nom que donne Fourier au besoin d'unité qui se trouve dans tous les hommes. L'*unitéisme* est la passion qui sert de pivot aux douze autres, qui résume toutes leurs tendances harmoniques; elle renferme les ten-

dances que l'on a appelées sensibilité religieuse, morale, sociale et esthétique.

UNITERNAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *unus*, un; *ternus*, triple). Minér. Dont la forme résulte d'un décroissement par une rangée, et d'un autre par trois rangées.

UNITESTACÉ, ÉE, adj. (du lat. *unus*, un; *testa*, coquille). Zool. Qui n'a qu'une seule coquille.

* **UNITIF, IVE**, adj. Droit can. *Rescrit unitif*, rescrit de l'évêque ou bulle du pape qui joint un bénéfice à un autre.

UNITIGE, adj. des 2 g. Bot. Se dit des arbres à tige verticale, comme les pins.

UNITRIBINAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *unus*, un; *tres*, trois; *binarius*, double). Minér. Dont la forme résulte d'un décroissement par une rangée, et de trois décroissements par deux rangées.

UNIVERSALISATION, s. f. Néol. Action d'universaliser, de rendre universel.

* **UNIVERSALITÉ**, s. f. *Universalité de l'Église*, caractère de l'Église par lequel elle s'étend à tous les temps, à tous les lieux, à toutes les personnes.

* **UNIVERSEL, ELLE**, adj. *Langue universelle*, langue qui serait la même par toute la terre.— *Cadran universel*, celui avec lequel on peut trouver quelle heure il est au soleil par toute la terre et sous quelque élévation du pôle que ce soit. — Hist. eccl. *Évêque universel*, titre que prit le patriarche de Constantinople, en 586. — *Concile universel*, se dit quelquefois pour concile œcuménique. — *Jubilé universel*, celui qui est accordé à toute l'Église.— Hist. relig. *Grâce universelle*, se dit, parmi les réformés, de la grâce répandue sur tous les hommes par le sacrifice de Jésus-Christ. — Hist. *Universel*, titre que portait chacun des quinze professeurs établis par Constantin dans le Tétradisium. On les appelait aussi *œcuméniques*.

* **UNIVERSITAIRE**, adj. des 2 g. Il se dit aussi de ceux qui, dans les luttes de l'Église avec l'Université, prennent parti pour cette dernière, et défendent son existence, son enseignement.

* **UNIVERSITÉ**, s. f. Hist. *Université de Paris*. Elle ne fut constituée qu'en 1200, par Philippe-Auguste, quoiqu'il y eût à Paris, bien avant cette époque, des écoles très-florissantes. Ses statuts furent révisés en 1215 par Robert de Courson, Anglais. Ce fut sous le règne de saint Louis que ce corps prit le nom d'*Université*, parce qu'il embrassait l'universalité des maîtres et des étudiants, à quelque nation qu'ils appartinssent. V. NATION, au Compl. L'*Université* n'admit d'abord que deux facultés, celle de théologie et celle des arts, comprenant les lettres et les sciences. On en adjoignit plus tard deux autres, celles de droit et de médecine. Ces quatre facultés conféraient les grades et avaient à leur tête un *doyen*; l'*Université* tout entière avait pour chef un *recteur*. L'*Université* posséda dès l'origine de grands *privilèges*; elle avait seule droit d'enseigner, elle n'était pas soumise aux juges ordinaires, mais avait sa juridiction particulière et ses représentants aux états généraux. Elle reçut de Charles V le titre de *fille aînée des rois*, et dès lors prit rang après les princes du sang. Ce corps a été supprimé en 1790. Il fut réorganisé par Napoléon, en vertu d'un decret du 10 mai 1806, sous le nom d'*Université impériale*. Cette grande institution, qui comprenait l'enseignement supérieur et l'instruction secondaire, a survécu à la chute de l'empire. Elle porte aujourd'hui le nom d'*Université de France*.— Outre l'*Université de Paris*, la France possédait avant la révolution, seize universités dont voici les noms : *Université d'Angers*, fondée par Charles V, en 1364.— *Université de Bordeaux*, fondée par Louis XI en 1472. — *Université de Bourges*, fondée en 1469. — *Université de Caen*, fondée sous la domination anglaise, en 1436.— *Université de Dôle*, fondée par Philippe le Bon, duc de Bourgogne; elle fut transférée à Besançon par Louis XIV.— *Université de Douai*, fondée par les Espagnols, en 1572. — *Université de Montpellier*, fondée en 1284, et confirmée en 1537 par François Ier.— *Université de Nancy*, fondée en 1769.— *Université de Nantes*, fondée par Pie II, à la prière du dernier duc de Bretagne, en 1460. — *Université d'Orange*, fondée en 1305, par Raymond V.— *Université d'Orléans*, fondée en 1305, par le pape Clément V, et confirmée en 1312, par Philippe le Bel. — *Université de Pau*, fondée en 1722. — *Université de Poitiers*, fondée par Eugène IV et Charles VII, en 1431.— *Université de Reims*, fondée en 1548.— *Université de Toulouse*, fondée par une bulle de Grégoire IX, en 1223. — *Université de Valence*, fondée par le dauphin Humbert II, en 1339, dans la ville de Grenoble, dont elle porta d'abord le nom. Louis XI la transféra ensuite à Valence. — Les autres États de l'Europe ont aussi des universités, dont plusieurs sont fort célèbres. Voici les noms des principales, avec l'année de leur fondation : ALLEMAGNE. *Université de Cologne*, 1385; elle n'existe plus.— *Université de Prague*, 1348.— *Université de Vienne*, 1365.— *Université de Mayence*, 1477; elle n'existe plus.— *Université d'Erfurt*, 1392; elle n'existe plus.— *Université de Leipzig*, 1409.— *Université de Tubingen*, 1477.— *Université de Marburg*, 1527; première université protestante.— *Université d'Iéna*, 1558.— *Université d'Inspruck*, 1672.— *Université de Halle*, 1694.— *Université de Wittemberg*, 1502; réunie à celle de Halle en 1815.— *Université de Bonn*, 1818, etc.— ANGLETERRE. *Université d'Oxford*, au XIIIe siècle.— *Université de Cambridge*, 1257. — *Université de Londres*, dite *Université libre*, parce que tout étudiant peut y être admis, quelle que soit sa religion. — BELGIQUE et PAYS-BAS. *Université de Louvain*, 1426. — *Université de Liége*, *université de Gand*, 1816. — *Université de Leyde*, 1575.— *Université de Groningue*, 1614. — *Université d'Utrecht*, 1636. — DANEMARK. *Université de Copenhague*, 1475.— ÉCOSSE. *Université de Glascow*, 1454.— *Université d'Aberdeen*, 1506.— *Université d'Édimbourg*, 1582.— ESPAGNE. *Université de Salamanque*, 1250. — *Université de Grenade*, 1531. — *Université de Séville*, 1504. — *Université d'Oviédo*, 1580 — IRLANDE. *Université de Dublin*, 1591. — ITALIE. *Université de Bologne*, 1158. — *Université de Padoue*, 1228.— *Université de Naples*, 1224.— POLOGNE. *Université de Cracovie*, 1400; réorganisée en 1817. — PORTUGAL. *Université de Lisbonne*, 1290.— SUÈDE. *Université d'Upsal*, 1476. — SUISSE. *Université de Genève*, 1368; réorganisée en 1538.— *Université de Greifswald*, 1456. — AMÉRIQUE. *Université d'Harward*, dans le Massachusets, 1738.— *Université de Charlotteville*, 1782.

UNIVÉSICULAIRE, adj. des 2 g. Anat. Qui est formé d'une seule vésicule.

UNIZONÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui porte une seule zône ou bande colorée.

UNKIAR-SKELESSI, n. pr. m. (c'est-à-dire *échelle des officiers du Grand-Seigneur*). Géogr. et hist. Lieu de la Turquie d'Asie, sur la côte orientale du Bosphore, un peu au N.-E. de Constantinople, est ainsi nommé parce que c'est là qu'on débarque quand on a traversé le détroit en sortant de Constantinople. Les Russes campèrent en cet endroit en 1833, quand ils vinrent au secours du sultan menacé par le pacha d'Égypte, et y signèrent, le 8 juillet de la même année, un traité d'alliance offensive et défensive pour huit ans avec la Turquie.

* **UNOGATE**, adj. des 2 g. Zool. Qui a la mâchoire cornée. Ce mot paraît être une contraction de *onychognathe*.

UNSTRUDT, n. pr. m. Géogr. Rivière des États prussiens, dans la Saxe, tombe dans la Saale, vis-à-vis de Naumbourg, après un cours de 160 kil. — Hist. On nomme *bataille d'Unstrudt*, une victoire remportée en 528 par Thierry, roi de Metz, sur Hermanfroi, roi de Thuringe, et une autre victoire que Sigebert, roi d'Austrasie, remporta en 640, sur Radulfe, duc de Thuringe.

* **UNXIE**, n. pr. f. Myth. rom. Nom d'une déesse qui présidait à l'usage des parfums.

* **UPAS**, s. m. Pharm. Poison provenant d'un mélange des sucs de diverses plantes de Java.

UPÉRANODONTE, s. m. Zool. Genre de reptiles sauriens.

UPINGE, s. m. (en gr. οὔπιγγος). Ant. gr. Chant en l'honneur de Diane.

UPLAND, n. pr. m. Géogr. Ancienne province de la Suède, qui avait pour ch.-l. Upsal; elle a formé le gouvernement d'Upsal.

UPSAL, n. pr. m. Géogr. Ville de Suède, ch.-l. du gouvernement de ce nom. 5,000 hab., sans les étudiants. Archevêché, dont le titulaire est primat de Suède; université la plus célèbre du Nord. Cathédrale; riche bibliothèque; observatoire; jardin botanique; collections; sociétés savantes, etc. *Upsal* a été longtemps la résidence des rois de Suède, qui, jusqu'au 10e, eurent le titre de *rois d'Upsal*.—Hist. *Convention d'Upsal*, assemblée des états dans laquelle Christiern II fut proclamé roi de Suède, en 1520. — *Diète d'Upsal*, assemblée de 1593, qui décida, avant l'arrivée du roi Sigismond III, qu'aucun autre culte que le protestantisme ne pourrait être exercé publiquement en Suède. En apprenant cette décision, Sigismond retourna en Pologne.

UPSILON, s. m. Gramm. Nom de la vingtième lettre de l'alphabet grec : elle avait le son de notre *U*, mais nous la représentons par *Y*. Comme signe numérique, avec l'accent supérieur à droite, cette lettre valait 400; avec l'accent inférieur à gauche, elle valait 400,000. Dans un autre système de notation, *upsilon* valait 20. Il indique le 20e livre de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. — Ant. gr. Signe représentant le mot grec ὑπέζωος (survivant), et que l'on mettait sur les listes de soldats, pour indiquer ceux qui avaient survécu. — Zool. Papillon du genre noctuelle.

UPUPÉ, ÉE, adj. (du lat. *upupa*, huppe). Zool. Qui ressemble à la huppe.—UPUPÉS, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

UR, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de Chaldée, patrie d'Abraham. On y entretenait un feu sacré en l'honneur du soleil. On n'est point d'accord sur l'emplacement de cette ville. Quelques-uns disent que c'est *Orfa*. V. ce mot, au Compl. — s. m. Gramm. Nom de la dix-septième lettre de l'alphabet celtique ou gaélique ; elle répond à notre *U*.

URAGOGUE, adj. des 2 g. (du gr. οὖρον, urine; ἄγω, je chasse). Méd. Synon. de *diurétique*.

* **URAGUS**, s. m. (pr. *uraguce*) (du gr. οὐρά, queue, extrémité; ἄγω, je conduis). Ant. gr. Commandant de la dernière ligne, dans l'infanterie grecque.

URANATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'oxyde uranique avec une base.

URANÉLAÏNE, s. f. (du gr. οὐρανός, le ciel; ἔλαιον, huile). Minér. Sorte de corps gras qui est tombé du ciel en abondance, dans les environs de Moscou.

URANEUX, adj. m. Chim. Se dit du premier oxyde d'urane, et de ses sels.

URANIBOURG, n. pr. m. V. plus loin URANIENBOURG.

URANICO-CALCIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel uranique combiné avec un sel calcique. On dit de même : *Uranico-cuivrique*, *uranico-potassique*, en parlant d'un sel uranique combiné avec un sel cuivrique, avec un sel potassique.

URANIDE, adj. des 2 g. Minér. Qui ressemble à l'urane.—URANIDES, s. m. pl. Famille de minéraux qui comprend l'urane et ses combinaisons.

URANIENBOURG, n. pr. m. Nom de l'observatoire que Tycho-Brahé fit construire en 1580 dans l'île de Hueen, entre Copenhague et Elseneur, et dans lequel il demeura dix-sept ans. *Uranienbourg* fut détruit à l'époque de l'expatriation de Tycho-Brahé, c'est-à-dire vingt ans après sa construction. On dit aussi *Uranibourg*.

URANIQUE, adj. m. Chim. Se dit du second oxyde d'urane, et des sels qu'il produit.

URANITE, s. f. Minér. Phosphate d'urane naturel.

URANOGNOSIE, s. f. (du gr. οὐρανός, ciel; γνῶσις, connaissance). Didact. Syn. d'*astronomie*.

URANOGNOSTIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à l'uranognosie.

URANOLITHE, s. f. (du gr. οὐρανός, ciel; λίθος, pierre). Minér. Pierre tombée du ciel. On dit plus ordinairement *aérolithe*.

URANOSCOPIE, s. f. (du gr. οὐρανός, ciel; σκοπέω, j'examine). Didact. Nom donné quelquefois à l'astrologie.

URANOSO-POTASSIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel uraneux combiné avec un sel potassique.

URANTHE, adj. des 2 g. (du gr. οὐρά, queue; ἄνθος, fleur). Zool. Dont l'anus a la forme d'une fleur.

URARI, s. m. Relat. Poison dont les sauvages d'Amérique imprègnent leurs flèches.

URARINE, s. f. Chim. Alcali qu'on trouve dans l'urari.

URASPERME, s. m. Bot. Plante d'Amérique, famille des ombellifères.

* **URATE**, s. m. Agric. Engrais composé d'un mélange d'urine et de plâtre ou de terre.

URBA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Helvétie, capitale des Helvétiens avant la fondation d'Aventicum. Auj. *Orbe*.

* **URBAIN, AINE**, adj. *Garde urbaine*, milice composée des bourgeois d'une ville, armés pour le maintien de l'ordre public. C'est la même chose que la garde nationale. — Ant. rom. *Tribus urbaines*, tribus que Servius établit au nombre de quatre, dans la ville de Rome, en même temps qu'il formait dix-sept tribus rustiques,

dans les campagnes. — Myth. rom. *Urbain*, surnom des dieux Lares. s. m. Habitant d'une ville, par opposition à *villageois*. On le trouve dans J.-J. Rousseau.

URBICAIRE, adj. des 2 g. V. SUBURBICAIRE, au Complément.

URBICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *urbs*, *urbis*, ville; *colo*, j'habite). Didact. Qui se plaît dans les villes. — URBICOLES, s. m. pl. Zool. Famille d'insectes lépidoptères.

URBIGÈNE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois qui formait l'un des quatre cantons des Helvétiens.

URBIN, n. pr. m. Géogr. Ville de l'État ecclésiastique, ch.-l. de la délégation d'Urbin-et-Pesaro, 12,000 hab. Archevêché. Citadelle, ancien palais des ducs. Académie dite *des Assourdis*. *Urbin* a été la capitale du duché d'Urbin, cédé au pape Urbain VIII en 1631, puis de la légation d'Urbin jusqu'en 1801. Sous Napoléon, il devint ch.-l. d'un arrondissement du département du Métaure, appartenant au royaume d'Italie. Patrie du célèbre Raphaël, du Baroche, de Polydore Virgile.

URCÉIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *urceus*, vase; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un vase, d'un gobelet.

URCÉOLAIRE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la forme d'un urcéole. — URCÉOLAIRE, s. f. Zool. Genre d'animalcules infusoires.

URCÉOLARIÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à une urcéolaire. — URCÉOLARIÉS, s. m. pl. Famille d'animalcules infusoires.

* **URCÉOLE**, s. m. (et non s. f.) Bot. Organe en forme de godet ou de petit gobelet. — Zool. Test cylindrique ou conique de certains infusoires.

URCÉOLIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *urceolus*, urcéole; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des urcéoles.

URDA, n. pr. f. Myth. scand. Une des trois Parques scandinaves.

* **URE**, s. m. Myth. or. Source de tout le monde matériel, principe créé par Ormuzd.

UREDER, v. n. Se disait pour, courir çà et là.

URÉDINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un uredo. — URÉDINÉES, s. m. pl. Famille de petits champignons.

UREDO, s. m. V. URÈDE, au Dictionnaire.

URÉNÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une urène. — URÉNÉES, s. f. pl. Tribu de plantes malvacées.

* **URÉTÉRITIS** ou **URÉTÉRITE**, s. f. Méd. Le Dictionnaire confond à tort ce mot avec *uréthritis* ou *uréthrite*. L'un (*l'urétérite*), désigne l'inflammation de l'uretère, l'autre (*l'urethrite*), l'inflammation de l'urèthre.

URÉTÉRO-LITHIQUE, adj. des 2 g. (du gr. οὐρητήρ, uretère; λίθος, pierre). Méd. Qui est causé par la présence de calculs dans l'uretère.

URÉTÉROTHROMBOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. οὐρητήρ, uretère; θρόμβος, grumeau). Zool. Qui est causé par des grumeaux de sang accumulés dans l'uretère.

URETEUR, s. m. Zool. Nom vulgaire de la lamproie.

URÉTHANE, s. f. Chim. Carbonate anhydre d'ammoniaque et de gaz oléfiant.

URÉTHRELMINTHIQUE, adj. des 2 g. (du gr. οὐρήθρα, urètre; ἕλμινς, ινθος, ver). Méd. Qui est causé par la présence de vers dans l'urèthre.

URÉTHRO-CYSTOTOMIE, s. f. Chir. Opération de la taille à travers l'urèthre. V. CYSTOTOMIE, au Dictionnaire.

URÉTHRO-HYMÉNODE, adj. des 2 g. V. URETHRYMENODE, au Dictionnaire.

URÉTHRO-LITHIQUE, adj. des 2 g. (du gr. οὐρήθρα, urèthre; λίθος, pierre). Méd. Qui est produit par un calcul engagé dans l'urèthre.

URÉTHRO-MAMILLAIRE, adj. des 2 g. Anat. Qui tient à l'urèthre et à la mamelle.

URÉTHROPLASTIE, s. f. (du gr. οὐρήθρα, l'urèthre; πλάσσω, je forme). Chir. Restauration ou plutôt reformation du canal de l'urèthre.

URÉTHROPHRACTIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à l'uréthrophraxie. V. ce mot, au Dictionnaire.

URÉTHRO-PYIQUE, adj. des 2 g. (du gr. οὐρήθρα, l'urèthre; πύον, pus). Méd. Qui est produit par une accumulation de pus dans l'urèthre.

URÉTHRORRHÉIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à l'uréthrorrhée. V. ce mot au Dictionnaire. On dit aussi *uréthrorrhoïque*.

URÉTHROSPASTIQUE, adj. des 2 g. V. URÉTHROSPASMODIQUE, au Dictionnaire.

URÉTHROSTÉNOSE, s. f. (du gr. οὐρήθρα, urèthre; στένος, étroit). Méd. Rétrécissement de l'urèthre.

URÉTHROSTÉNOTIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à l'uréthrosténose.

URÉTHROTHROMBOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. οὐρήθρα, l'urèthre; θρόμβος, grumeau). Méd. Qui est produit par des grumeaux de sang accumulés dans le canal de l'urèthre.

URÉTHRO-VÉSICAL, ALE, adj. Chirur. Qui appartient, qui a rapport à l'urèthre et à la vessie.

URÉTHYLANE, s. f. Chim. Carbonate anhydre d'ammoniaque et de méthylène.

URGEL, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Barcelone, sur la Sègre. 650 hab. Évêché. Citadelle. Au IVe siècle, Urgel était un comté de la marche d'Espagne; sous Charles le Chauve, ce comté fut compris dans le marquisat de Barcelone. Il fut réuni à l'Aragon au commencement du XVe siècle. Les Français ont pris cette ville en 1704, 1809 et 1823.

* **URI**, n. pr. m. Géogr. Sixième canton de la confédération suisse, entre ceux de Schwitz au N., de Glaris et des Grisons à l'E. 15,000 hab., catholiques; ch.-l. Altorf. Climat assez doux. Fromage. C'est dans ce canton que fut prêté le serment des trois libérateurs de la Suisse, en 1308.

URIAS, n. pr. m. (pr. *uriâce*). Géogr. anc. Golfe de la mer Adriatique, au N.-E. de l'Apulie. Aujourd'hui, golfe de *Manfredonia*.

URIEL, n. pr. m. (c'est-à-dire, en hébreu, *lumière* ou *feu du ciel*). L'ange du midi, selon les rabbins, et un des ministres de la justice divine.

URIM, s. m. Hist. sainte. Partie ou ornement du pectoral du grand-prêtre des juifs. Ce mot se trouve dans un passage de l'Écriture où il est dit que Dieu mit *urim* et *thummim* dans le pectoral du souverain sacrificateur.

* **URINAIRE**, s. m. Bot. Un des noms du pissenlit commun.

URINOIR, s. m. V. URINAL, au Dictionnaire.

URIUS, adj. m. (pr. *uriuce*) (du gr. οὔριος, favorable). Myth. gr. Surnom de Jupiter.

* **URNE**, s. f. Zool. *Urne épineuse*, coquille du genre volute.

URNIA, n. pr. f. Myth. Nom d'une déesse qui était adorée à Nîmes.

URNIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *urna*, urne; *gerere*, porter). Bot. Qui porte une urne, ou des capsules en forme d'urne.

UROBENZOATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide urobenzoïque avec une base.

UROBENZOÏQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier qui existe dans l'urine des animaux herbivores en général.

UROBRANCHE, adj. des 2 g. (du gr. οὐρὰ, queue; βράγχια, branchies). Zool. Qui porte des branchies à la queue. — UROBRANCHES, s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes.

UROCENTRE, s. m. Zool. Genre de reptiles sauriens.

URODÉ, ÉE, adj. (du gr. οὐρὰ, queue; εἶδος, ressemblance). Zool. Qui paraît muni d'une queue. — URODÉS, s. m. pl. Famille d'animalcules microscopiques.

URODÈLE, adj. des 2 g. (du gr. οὐρὰ, queue; δῆλος, visible). Zool. Qui a une queue apparente. — URODELES, s. m. pl. Famille de reptiles batraciens. C'est à tort que le Dictionnaire écrit *urodelles*, et donne à ce mot le genre fém.

URODIALYSE, s. f. (du gr. οὖρον, urine; διάλυσις, suppression). Méd. Suppression d'urine.

URODIALYTIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à l'urodialyse.

URODIÉ, ÉE, adj. (du gr. οὐρὰ, queue; δὶς, deux fois). Zool. Qui a la queue bifurquée. — URODIÉS, s. m. pl. Genre d'animalcules microscopiques.

URODONTE, s. m. (du gr. οὐρὰ, queue, ὀδοὺς, οντος, dent). Zool. Genre d'insectes coléoptères.

URODRIMYE, s. f. (du gr. οὖρον, urine; δριμὺς, âcre). Méd. Acreté de l'urine.

UROGASTRE, s. m. (du gr. οὐρὰ, queue; γαστὴρ, ventre). Zool. Queue des crustacés décapodes.

UROLITHIQUE, adj. des 2 g. (du gr. οὖρον, urine; λίθος, pierre). Chim. Nom que l'on donne quelquefois à l'acide urique.

UROTASTIX, s. m. Zool. Genre de reptiles sauriens.

UROMÈLE, s. m. (du gr. οὐρὰ, queue; μέλος, membre). Anat. Monstre dont les deux membres abdominaux sont confondus et terminés par un seul pied.

UROMÉLIE, s. m. (même étym.). Anat. Fusion des deux membres de derrière en un seul membre, terminé par un pied unique.

UROMÉLIEN, IENNE, adj. Anat. Se dit des monstres par uromelie.

UROMÉLIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'uromelie.

UROMOLGE, adj. des 2 g. (du gr. οὐρὰ, queue; μολγὸς, salamandre). Zool. Se dit des salamandres munies d'une queue.

UROMYCE, s. m. (du gr. οὐρὰ, queue; μύκης, champignon). Bot. Genre de champignons.

* **URONECTE**, adj. des 2 g. (du gr. οὐρὰ, queue; νηκτὴς, nageur). Zool. Qui nage à l'aide de sa queue.

UROPELTACÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à un uropeltis. — UROPELTACÉS, s. m. pl. Famille de reptiles sauriens.

UROPELTIS, s. m. (pr. *uropèletice*) (du gr. οὐρὰ, queue; πέλτη, bouclier). Zool. Genre de reptiles ophidiens.

UROPÉTALE, s. m. (du gr. οὐρὰ, queue; πέταλον, feuille ou pétale). Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance.

UROPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. οὐρὰ, queue; φύλλον, feuille). Bot. Dont la feuille se prolonge en une sorte de queue.

* **UROPODE**, adj. des 2 g. Zool. Qui marche à l'aide de sa queue.

* **UROPRISTE**, adj. des 2 g. Zool. Dont l'abdomen se termine par une tarière en forme de scie.

UROPSOPHE, s. m. (du gr. οὐρὰ, queue; ψόφος, craquement). Zool. Genre de reptiles ophidiens.

UROPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. οὐρὰ, queue; πτερὸν, nageoire). Zool. Dont la queue se termine par des nageoires.

UROPYGE, s. m. (du gr. οὐρὰ, queue; πυγὴ, derrière). Zool. Croupion des oiseaux.

UROPYGIAL, ALE, adj. (même étym.). Zool. Qui appartient au croupion.

URORRHÉIQUE, adj. des 2 g. V. URORRHAGIQUE, au Dictionnaire.

UROSCHÉSIE, s. f. (pr. *uroskézie*) (du gr. οὖρον, urine; σχέω, j'arrête). Méd. Suppression d'urine.

UROSCHÉTIQUE, adj. des 2 g. (pr. *uroskétique*). Méd. Qui appartient à l'uroschésie.

UROSCOPE, adj. et s. m. (du gr. οὖρον, urine; σκοπέω, j'examine). Méd. Se dit d'un médecin qui examine les urines pour en déduire des conjectures sur la nature de la maladie, sur l'état du malade.

UROSCOPIE, s. f. (même étym.). Méd. Examen des urines.

UROSCOPIQUE, adj. des g. Qui concerne l'uroscopie.

UROSPERMÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'urosperme. — UROSPERMÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

UROTALF, n. pr. m. Myth. or. Le dieu du soleil, chez les Arabes.

URSIDE, adj. des 2 g. (du lat. *ursus*, ours). Zool. Qui ressemble à l'ours. — URSIDES, s. m. pl. Famille de mammifères.

URSIN, INE, adj. Zool. Synonyme de *urside*.

URSINELLE, s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames microscopiques.

URTICANT, ANTE, adj. (du lat. *urtica*, ortie). Bot. Se dit d'une plante qui produit l'effet de l'ortie sur la peau.

* **URTICÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à l'ortie.

URTICIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *urtica*, ortie; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'ortie.

URTICINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à l'ortie. — URTICINÉES, s. f. pl. V. URTICÉE, au Dictionnaire.

URTIQUÉ, ÉE, adj. Part. du v. *urtiquer* et adj.

URTIQUER, v. a. (du lat. *urtica*, ortie). Flageller avec des orties.

URUBITINGA, s. m. Zool. Autour du Brésil.

* **URUCU**, s. m. Bot. Nom que les Brésiliens donnent au roucou.

URUGUAY, n. pr. m. Géogr. Rivière de l'Amérique du Sud qui naît au Brésil, et se réunit au Rio-de-la-Plata, près de l'embouchure du Parana. — *République de l'Uruguay*, république de l'Amérique du Sud, entre l'empire du Brésil et le territoire neutre au N., l'État d'Entre-Rios à l'O., l'océan Atlantique à l'E., et le Rio-de-la-Plata au S.; elle est divisée en 9 départements. 160,000 h. Capitale *Montevideo*. Sol fertile. Vastes solitudes.

— Ce pays faisait jadis partie de la vice-royauté espagnole de Buénos-Ayres, sous le nom de *Banda orientale;* il fut ensuite dominé, de 1816 à 1825, par Artigas, passa en partie sous la protection brésilienne en 1821 et forma la province *Cisplatine* du Brésil; mais il se révolta contre cet empire à l'aide de Buénos-Ayres, et fut reconnu, en 1828, république indépendante.

URULE, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

URVILLÉE, s. f. Bot. Genre de plantes du Brésil, famille des sapindées.

* **US**, s. m. pl. Mar. *Us et coutumes de la mer*, maximes, lois et usages, qui servent de base à la législation maritime. Ils consistent en trois règlements. Le premier, connu sous les noms de *jugements d'Oléron*, *lois* ou *rôles d'Oléron*, fut rassemblé par Éléonore de Guyenne, qui résidait alors à Oleron, et augmenté en 1196 par son fils Richard Cœur de Lion. Le deuxième, postérieur à 1288, fut dressé en langue teutonique par des marchands de l'île de Gothland. Le troisième fut fait par des députés des villes hanséatiques à Lubeck, en 1597.

* **USAGE**, s. m. Ant. rom. Une des trois manières par lesquelles la femme romaine passait de l'autorité paternelle sous celle de son mari. L'*usage* était contracté par une cohabitation non interrompue pendant un an.— Anc. cout. *Usages*, terrains vagues qui appartenaient à une commune, et où les membres de la commune pouvaient faire paître leurs bestiaux. — Anc. cout. *Usage* se disait au sing., parmi les libraires de Paris, d'un petit livre de prières.

USAGÉ, **ÉE**, adj. Pop. Qui connaît les usages du monde.

USALÈTE, n. pr. m. Géogr. anc. Montagne de l'Afrique propre, partie de l'Atlas. Auj. *Uselet.*

* **USANCE**, s. f. Eaux et forêts. Il se dit aussi de l'espace de temps qui s'est écoulé depuis qu'on a coupé un taillis.

USANO, s. m. Poids employé en Guinée, et qui vaut 8 gr. 4 centig.

USCOQUE, adj. et s. des 2 g. Nom d'une association d'aventuriers qui, pour la plupart, avaient quitté les provinces du N.-O. de la Turquie, sous prétexte de religion; ils s'établirent à la fin du XVI^e^ siècle d'abord à Clissa, puis à Zengh, sous la protection de l'Autriche, inquiétèrent quelque temps les Ottomans, et exercèrent la piraterie, sans épargner même les chrétiens. Les Turcs ne parvinrent à les détruire qu'après une longue guerre (1592-1606). On écrit aussi *uskok.*

USCUPAMA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Thrace, dans le pays des Besses. Auj. *Statimac.*

USCUF, s. m. Relat. Nom par lequel on désigne le bonnet des janissaires, et l'espèce de corne qu'il formait par devant.

USEDOM, n. pr. m. Géogr. Ile de la mer Baltique, sur les côtes de la Poméranie, à l'embouchure de l'Oder. 50 kil. sur 22. 10,500 hab. Ch.-lieu *Usedom*, ville qui compte 1,400 hab.

USINIER, s. m. Néol. Propriétaire d'une usine. Peu usité.

USIPIEN, **IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Germanie, au N.-O., près du Rhin, entre les Bructères au N. et les Marses au S. — Qui appartient à ce peuple ou à son territoire. On dit aussi *Usipète.*

USKUF, s. m. Relat. V., plus haut, USCUF.

USNÉACÉ, **ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à une usnée. — USNÉACÉES, s. f. pl. Famille de lichens. On dit aussi *usnéoïde.*

USNÉAL, **ALE**, adj. Bot. Qui ressemble à une usnée.

USNÉOÏDE, adj. des 2 g. V., plus haut, USNÉACÉ.

USSON, n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. du Puy-de-Dôme. 800 hab. Château fortifié et résidence des comtes d'Auvergne. Marguerite de France, première femme de Henri IV, y habita vingt ans.

USTAGE, s. m. Anc. cout. Droit seigneurial pour le domicile.

USTALIE, s. f. Bot. Genre de lichens.

USTUN, s. m. Gramm. Nom que les grammaires turques donnent au *fatha* des Arabes; c'est un accent supérieur, qui est le signe du son ouvert *a* et *e*.

USUALITÉ, s. f. Néol. Qualité de ce qui est usuel.

USUFRUITÉ, **ÉE**, adj. Prat. Se dit quelquefois des terres, des biens soumis à l'usufruit.

* **USURE**, s. f. Man. *Usure des dents*, se dit de la superficie des dents incisives qui perdent leur marque. — *Usure des extrémités*, expression par laquelle on exprime le dépérissement, la ruine des extrémités d'un cheval par suite de fatigues.

USURPATIF, **IVE**, adj. Gramm. Se dit de la forme de certains verbes : *Verbe usurpatif; forme usurpative.*

* **USURPER**, v. a. Gramm. Il s'est dit autrefois dans le sens d'*employer*, en parlant du style, de mots, de phrases. — *S'usurper*, v. pr. Se disait dans le même sens: *Ce mot s'usurpe en plusieurs significations.*

UTÉROSTOMATOME, s. m. (du lat. *uterus*, la matrice; στόμα, bouche, ouverture; τομή, incision). Chir. Instrument que l'on a proposé pour l'incision des bords de la matrice.

UTESETUR, s. m. Myth. scand. Espèce de magie pratiquée par les Islandais.

UTICA, n. pr. f. Géogr. Ville des États-Unis, dans l'État de New-York. 10,000 hab. Académie. Beaucoup de commerce.

UTICAN, **ANE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant d'Utique. — Qui appartient à Utique ou à ses habitants. On dit aussi *uticien*, *ienne.*

UTIEN, **IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Peuple qui habitait au N.-E. de la mer Caspienne.

UTILITAIRE, adj. des 2 g. Néol. Qui vise à l'utilité. — Philos. Se dit des disciples de l'économiste anglais Bentham, parce qu'ils ne reconnaissent pour principe de la morale que l'utilité. On dit aussi : *École utilitaire. L'École utilitaire* date du commencement de ce siècle. — Substantiv. : *Un utilitaire; les utilitaires.*

UTILITAIREMENT, adv. Néol. D'après les principes des utilitaires.

UTILITAIRIANISME, s. m. Philos. Système des utilitaires.

* **UTILITÉ**, s. f. Hist. Titre que les rois mérovingiens donnaient à leurs officiers : *Votre utilité.*

UTIQUE, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de l'Afrique propre, sur la mer, au N.-O. de Carthage, fut, après la ruine de cette dernière ville, la capitale de la province d'Afrique. Le second Caton, dit *d'Utique*, s'y tua.

UTLATÈQUE, adj. des 2 g. Philol. Se dit d'une des langues qu'on parle dans le royaume de Guatemala.

U-TONG-CHU, s. m. Bot. Arbre de la Chine, qui ressemble au sycomore. Il porte un fruit que les Japonais mangent avec plaisir.

* **UTRAQUISTE**, s. m. (du lat. *uterque*, *utraque*, l'un et l'autre). Hist. relig. Ces sectaires furent ainsi nommés parce qu'ils recevaient la communion sous les deux espèces. C'était une branche des *hussites*. V. ce mot, au Compl.

UTRECHT, n. pr. m. (pr. *utrek*). Géog. Ville du royaume de Hollande, ch.-l. de la province d'Utrecht, sur le Rhin. 36,000 hab. Université. Grands établissements scientifiques. Commerce actif. *Utrecht* a été la capitale de l'évêché d'Utrecht, longtemps souverain, et érigé en archevêché en 1549. Il fut occupé par les Français en 1672, et de nouveau en 1795. Sous l'empire, il était ch.-l. d'arrond. dans le dép. de Zuiderzée. Patrie du pape Adrien VI, de Burmann, etc. — Hist. On nomme *Union d'Utrecht* le pacte par lequel les sept provinces unies se confédérèrent contre Philippe II, en 1579; *traité d'Utrecht*, la paix conclue dans cette ville en 1713, entre la France, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande, qui mit fin à la guerre de succession d'Espagne; *congrès d'Utrecht*, le congrès qui prépara ce traité, et qui se tint dès 1712.

UTRERA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Séville. 11,050 hab. Château-fort. Commerce de chevaux. Foire fréquentée.

UTRICULÉ, **ÉE**, adj. Qui a la forme d'une utricule ou petite outre. — Bot. Qui est garni d'utricules.

UTRICULEUX, **EUSE**, adj. Didact. Synon. de *utriculé.*

UTRICULIFORME, adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'une utricule.

UTRICULINÉ, **ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à l'utriculaire. — UTRICULINÉES, s. f. pl. Famille de plantes aquatiques.

UTRIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *uter*, outre; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une outre.

UTRIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *uter*, outre; *gerere*, porter). Didact. Qui porte une outre.

UTTER, s. m. Zool. Nom de la loutre, en Sibérie.

UTURU, s. m. Philol. Nom que les grammaires turques donnent au *dhamma* des Arabes; petite virgule qui se place au-dessus de la lettre, et qui vaut *u*, *ou* et *o*. V. USTUN, au Compl.

UU-GNEI-KIAO, s. m. Hist. relig. Secte de quiétistes qui, dans le III^e^ siècle après J. C., se répandirent dans l'empire chinois. Pour arriver à la perfection, ils s'interdisaient l'usage le plus naturel des sens.

UVAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *uva*, raisin). Didact. Qui a la forme d'une grappe de raisin. — Bot. Qui se compose de petits grains globuleux réunis par un pédoncule.

UVA-URSI, s. m. Bot. Nom latin de la busserolle, ou raisin d'ours.

UVÉITE, s. m. Hist. relig. Membre d'un ordre d'anachorètes musulmans fondé en 657 par Uweis-Carny. Les *uvéites* affectent une grande austérité.

UVELLE, s. f. Zool. Genre d'animalcules infusoires.

UVERNAIRE, s. m. Écon. rur. Nom donné, dans le midi de la France, aux cochons âgés d'un an, et qu'on se propose d'engraisser.

UVIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *uva*, raisin; *ferre*, porter). Bot. Dont les fruits ressemblent à une grappe de raisin. — s. f. V. UVIFERA, au Dictionnaire.

UVIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *uva*, raisin; *forma*, forme). Qui a la forme d'une grappe de raisin.

UVIGÉRINE, s. f. (du lat. *uva*, raisin; *gerere*, porter). Zool. Genre de coquilles univalves.

UVILIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *uvula*, la luette; *forma*, forme). Anat. Qui ressemble à la luette.

UXAMA, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de l'Espagne intérieure, sur le Durius (le Duero). Auj. *Osma.*

UXANTIS, n. pr. m. (pr. *ukçantice*). Géogr. anc. Ile de la Gaule, dans l'Océan atlantique, près de la côte du pays des Osismiens, dans la 3^e^ Lyonnaise. Auj. *Ouessant.*

UXELLODUNUM, n. pr. m. (pr. *ukçellodunome*). Géogr. anc. Ville de Gaule, dans la 1^re^ Aquitaine, chez les Cadurques. On ignore le véritable emplacement de cette ville : on a cru la retrouver dans Cahors, dans Puech d'Issolu, dans Capdenac, etc.

UXIEN, **IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Susiane, sur les confins de la Perside. Les *Uxiens* ne vivaient que de rapines. Alexandre, à son retour de l'Inde, les subjugua. Auj. pays d'*Ahouaz*, dans le Kouhistan.

UXORIEUX, adj. m. (du lat. *uxorius*, de *uxor*, épouse). S'est dit d'un mari qui aime trop sa femme, qui se laisse gouverner par elle.

UXORIUM, s. m. (pr. *ukçoriome*). Ant. rom. Impôt que payaient les célibataires. Il fut levé par les censeurs Furius Camillus et M. Posthumius, l'an 350 av. J. C.

UZA, n. pr. m. Myth. or. Idole des anciens Arabes.

UZBEK, s. m. Ethn. Nom d'un peuple de la famille turque, qui habite en Asie, à l'E. de la mer Caspienne, et tire son nom d'un de ses khans les plus célèbres. Ce sont les *Uzbeks* qui dominent dans presque tout le Turkestan indépendant.

UZÈQUE, n. pr. f. Géogr. Nom d'un ancien petit pays de France, dont Uzès était la capitale.

* **UZÈS**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située près de l'Auzon. 6,856 hab. Jadis évêché. Filatures de soie, bourre de soie. Vins; eaux-de-vie. C'était, jusqu'en 1629, une des principales places des réformés. Patrie de l'écrivain Coste, de Moïse Charas, savant chimiste, et du peintre Sigalon.

***V**, s. m. Gramm. et linguist. Cette lettre est également la vingt-deuxième de l'alphabet et la dix-septième des consonnes dans toutes les langues néolatines et germaniques qui ont pris leur alphabet de celui des Latins. — Cette consonne se permute facilement, non-seulement avec *F*, comme il est dit au Dictionnaire, mais avec le *P* et le *B*. On trouve dans les inscriptions : *balbis* pour *valvis*, *velli* pour *belli*, *Danuvius* pour *Danubius*. — La permutation du *V* et du *W* en *G* est très-commune, surtout dans les mots qui ont passé d'une langue germanique dans les langues néolatines. *Wage* est devenu en bas latin *vadium*, en français *gage*, etc. Du lat. *Vasco*, on a fait *gascon*. — Dans les inscriptions latines, *V* tient encore lieu des mots *Vesta, vestalis, vestis*, et lorsqu'il remplace la voyelle *U*, il représente *urbs*, *usus*, *uti* et *uxor*. Ainsi *A. V. C.* signifient *ab urbe condita* (depuis la fondation de la ville, c'est-à-dire de Rome); *V. R.*, *uti rogas* (comme vous le demandez). — Ant. rom. *V.* se mettait quelquefois, sur les listes des soldats, pour indiquer ceux qui avaient survécu, comme le thêta indiquait ceux qui avaient succombé. Cependant cet emploi convient mieux à l'upsilon. V. UPSILON et THÊTA, au Compl. — *V* signifie quelquefois *vie* : *A. S. L. V.*, assurances sur la vie. — Comme signe de renvoi, il remplace le mot *Voyez*. — Dans les titres, *VV. MM.* signifie, vos majestés. — Chim. *V* est l'abréviation de *vanadium*, nom d'un nouveau métal. — Musiq., sur les partitions, il indique quelquefois la partie de violon.

VA, s. m. Gramm. Nom d'une consonne de l'alphabet sanscrit qui répond à notre *V*. C'est une des douces du sixième ordre ou des semi-voyelles.

VAALI, s. m. Relat. Nom que l'on donne, en Perse, aux princes dont le schah a conquis les États. On dit aussi *vali*.

VAAST (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. de la Manche. 3,600 hab. Port sur la Manche défendu par le fort de la Hogue, ce qui fait que la ville est aussi nommée *Saint-Vaast de la Hogue*. Armement pour la pêche de la morue; commerce de planches, mâts, etc. — Comm. relig. *Abbaye de Saint-Vaast*, nom d'une congrégation qui comprenait tous les monastères de l'ordre de Saint-Benoît, dans les provinces de Flandre, de Sens et de Reims. On écrit aussi *Saint-Waast*.

VACANT, s. m. Anc. cout. Chose dont le maître n'est point connu, épave. — Comm. relig. Il se disait, dans l'ordre de Malte, des revenus échus depuis le 1^er^ mai après la mort d'un titulaire, jusqu'au 1^er^ mai de l'année suivante. — Agric. *Vacants* s'emploie, dans quelques parties du S.-O. de la France, comme synonyme de *pâturages*.

VACCA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Afrique propre, sur les confins de la Numidie et de la Zeugitane. Aujourd'hui *Vaga* ou *Baga*.

* **VACCÉEN, ENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple espagnol de la Tarraconaise, au S. des Cantabres. Leurs villes principales étaient Palentia et Cauca; leur pays correspondait aux provinces modernes de Léon et de Vieille-Castille. Pline confond les *Vaccéens* avec les *Vascons*.

VACCINIÉ, ÉE, adj. (du lat. *vaccinium*, l'airelle). Bot. Qui ressemble à l'airelle.

* **VACCINOÏDE**, adj. des 2 g. Méd. Qui présente quelques-uns des caractères de la vaccine.

VACERRES, s. m. pl. Ant. Nom d'une classe de druides. Les *vacerres* remplissaient les fonctions de simples prêtres.

* **VACHE**, s. f. *Vache laitière, vache beurrière, vache fromagère*, vache nourrie dans le but d'en tirer du lait, du beurre, du fromage. — *Vache douarière*, vache qui a environ une douzaine d'années, et qu'on engraisse pour en manger la chair. — *Vache* se dit par extens., de la chair même de l'animal destinée à servir d'aliment : *Son boucher lui vend de la vache pour du bœuf*. — Prov. et fig. *Aussitôt meurt vache que veau*, quand la mort est arrivée, il importe peu combien de temps on a vécu. — *Où la vache est attachée, il faut qu'elle broute*, il faut se résigner à la condition où le sort nous a placés. — *A la boucherie toutes les vaches sont bœufs, à la tannerie tous les bœufs sont vaches*, les marchands prétendent toujours n'avoir des objets que de première qualité. — *Il viendra un temps où les vaches auront besoin de leur queue*, il n'y a rien d'inutile au monde; ou, on pourra avoir besoin un jour des personnes ou des choses qu'on a dédaignées. — *Celui qui mange de la vache du roi, à cent ans de là en paye les os*, quand on a manié les deniers publics, on est longtemps exposé à de dangereuses recherches. — *Il est sorcier comme une vache*, il ne sait rien prévoir ni deviner. — *Chacun son métier, les vaches seront bien gardées*, toutes choses vont bien, lorsque chacun ne se mêle que de ce qu'il doit faire. —

Être de la vache à Colas, se disait des protestants. — *Sentir la vache à Colas*, pencher vers l'hérésie, parce que le protestantisme était appelé *la religion de la vache à Colas*. — *Porter quelqu'un à la vache morte*, le porter comme on porterait une vache morte, c'est-à-dire, la tête en bas. — *Courir la vache*, aller à la picorée. — *Chercher vache noire en bois brûlé*, chercher une chose impossible ou très-difficile à trouver. — *Voir vaches noires en bois brûlé*, se forger d'agréables chimères, faire des châteaux en Espagne. — *La vache a bon pied*, se dit d'un homme en état de payer les frais d'une affaire, d'un procès. C'est une corruption de *la vache a bon pis*. — *Bonhomme, garde ta vache*, prenez garde qu'on ne vous trompe, qu'on ne vous dupe. — *Le diable est aux vaches*, il y a du désordre, du vacarme. — *La vache est à nous*, ou *s'il ne tient qu'à cela la vache est à nous*, l'affaire est à nous; nous sommes assurés du succès. — *Vache de loin a assez de lait*, les choses paraissent toujours belles de loin. — *Vieille vache croit qu'elle ne fut jamais veau*, on oublie aisément son âge, ou ce qu'on a été. — Zool. *Vache blanche*, le bubale. — *Vache bleue*, le nilgault. — *Vache brune*, antilope du Sénégal. — *Vache à Dieu*, la coccinelle, que l'on nomme aussi *bête à Dieu*, etc. — *Vache grognante*, l'yak, à cause de son cri, qui est une espèce de grognement. — *Vache marine*, se dit non-seulement de l'animal désigné dans l'article du Dict., et qui est le morse, mais d'une espèce de raie. — *Vache montagnarde, vache sauvage*, le tapir. — *Vache de Tartarie*, l'yak. — *Vache*, nom marchand d'une coquille du genre rocher. — Bot. *Vache, vache blanche*, nom vulgaire de deux agarics. — *Blé des vaches*, le mélampyre. — Blas. *Vache*, animal que l'on représente avec un museau plus long que celui du taureau; elle est toujours passante avec la queue sur le flanc. — Chasse. *Vache artificielle*, sorte de machine qui représente une vache, et dont le chasseur s'affuble pour approcher des espèces d'oiseaux très-farouches. — Danse. *Rut de la vache*, ancien pas qui se faisait en jetant le pied de côté. — Man. *Se coucher en vache*, se dit d'un cheval qui se couche en appuyant le coude sur la partie de dedans. — Comm. *Vache de Roussi*, ancien nom du cuir de Russie.

VACHELIN, s. m. Comm. Sorte de fromage de Franche-Comté. — Ancien nom du fromage de Gruyère.

VACHENDORF, s. m. Bot. Genre de plantes iridées.

* **VACHERIE**, s. f. Se dit encore des établissements où l'on s'occupe de propager les meilleures espèces de vaches, de les améliorer, de faire des élèves : *Les vacheries de la Suisse, de la Hollande*. — Anc. cout. Droit sur les troupeaux de vaches qu'on mène paître quelque part.

VACHETTE, s. f. Zool. Nom vulgaire de la lavandière.

VACIVE ou **VACIVEAU**, s. m. Zool. Un des noms des moutons antenois.

VAÇOUDEVA, n. pr. m. Myth. ind. Père de Krichna et de Bala-Rama; il avait épousé Dévaki, sœur du cruel Kansa, roi de Mathoura, et réussit à soustraire ses fils aux fureurs de ce prince, qui voulait les faire périr.

VAÇOUS, n. pr. m. Myth. ind. Nom de huit dieux qui viennent presque immédiatement au-dessous de Brahma, et qui ont chacun une des huit régions du monde sous leur empire.

* **VADE-MECUM**, s. m. Il se dit le plus ordinairement d'un petit ouvrage portatif destiné à rappeler en peu de mots les notions principales d'une science, d'un art : *Ce volume est le vade-mecum des praticiens*.

VADICASSE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule, dans la deuxième Belgique, au S.-O. des Soissonnais. Les *Vadicasses* habitaient le pays appelé depuis le Valois. On les appelait aussi *Viducasses* et *Vélocasses*. — Peuple de la deuxième Lyonnaise, entre les Baïocasses et les Lexoviens. Leur territoire forme aujourd'hui le département du Calvados.

VADIMONIS, n. pr. m. (pr. *vafimonice*). Géogr. anc. Nom d'un petit lac de l'Étrurie, au N.-E. de la forêt Cimienne, est célèbre par deux victoires que les Romains y remportèrent, l'une en 310 sur les Étrusques, l'autre en 283 sur les Sénonais. Aujourd'hui *lac de Bassano*.

VADIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *vadere*, marcher; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds propres à la marche.

VADJRANABHA, n. pr. m. Myth. ind. Prince Asoura, dont les États étaient situés près du mont Mérou Il fut détrôné et tué par Pradyoumna. V. ce nom, au Complément.

VADROUILLE, s. f. Mar. Tampon de laine attaché à un long manche, qui sert à nettoyer le pont des bateaux et des vaisseaux.

VADUTZ, n. pr. m. Géogr. Ville de la confédération germanique, ch.-lieu de la principauté de Lichtenstein. 4,800 hab. Château. On l'appelle quelquefois *Lichtenstein*.

VÆBA, s. m. Mesure de capacité employée par les anciens Arabes et valant litr. 63,0870.

VAFOLARD, s. m. Nom d'une espèce de poignard dont on se servait dans le Dauphiné.

VAFFELRUDNIS, n. pr. m. Myth. scand. Génie, doué d'une science profonde, qui fut vaincu par Odin.

VAG ou **VAAG**, n. pr. m. Géogr Rivière de Hongrie, naît dans le comitat de Liptau, et tombe dans le Danube après un cours de plus de 200 kil.

* **VAGABOND, ONDE**, adj. Zool. Se dit des polypes qui sont entièrement libres. — Pêches. *Courtines vagabondes*, parcs formés par des filets tendus au fond de l'eau, et que l'on change souvent de place.

VAGAL, s. m. Zool. Espèce de coquille bivalve.

VAGE, s. m. Anc. cout. Officier municipal. — Mar. Nom que l'on donne en Provence aux boules de racage.

VAGIENNE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Ligurie, à l'O. La capitale était *Augusta Vagiennorum*, aujourd'hui *Città di Bene* ou *Vico di Mondovi*. Quelques-uns disent *Vagène*.

VAGIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *vagus*, vague; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a une forme vague et mal déterminée.

VAGIMON, n. pr. m. Myth. V. VADIMON, au Dict.

VAGINACÉ, ÉE, adj. (du lat. *vagina*, gaine, fourreau). Didact. Qui a la forme d'une gaîne. — **VAGINACÉES**, s. f. pl. Zool. Famille de coquilles univalves.

VAGINAIRE, s. f. Zool. Genre d'animalcules infusoires.

* **VAGINANT, ANTE**, adj. (du lat. *vagina*, gaîne, fourreau). Didact. Qui enveloppe comme une gaîne.

VAGINE, s. f. S'est dit pour gaîne, fourreau.

VAGINÉ, ÉE, adj. (du lat. *vagina*, gaîne). Didact. Qui est embrassé par une gaîne.

VAGINELLE, s. f. (diminut. du vieux mot *vagine*). Didact. Petite gaîne.

VAGINERVE, adj. des 2 g. (du lat. *vagus*, vague; *nervus*, nerf). Bot. Qui a des nervures sans ordre, sans régularité.

VAGINICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *vagina*, gaîne; *colo*, j'habite). Didact. Qui vit dans une gaîne.

VAGINIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *vagina*, gaîne; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte une gaîne.

VAGINOÏDE, adj. des 2 g. (du lat. *vagina*, gaîne, et du gr. εἶδος, ressemblance). Didact. Qui ressemble à une gaîne.

VAGINOPORE, s. m. Zool. Genre de polypes.

VAGINULE, s. f. (du lat. *vaginula*, diminut. de *vagina*, gaîne). Didact. Petite gaîne.

VAGINULÉ, ÉE, adj. Didact. Qui est muni d'une vaginule ou petite gaîne.

VAGINULIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *vaginula*, petite gaîne; *ferre*, porter). Didact. Qui porte une ou plusieurs vaginules.

VAGINULINE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

VAGIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *vagus*, vague, errant; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds épars sur tout le corps.

VAGISSANT, ANTE, adj. Qui a l'habitude de vagir.

VAGON, s. m. V. WAGON, au Dictionnaire.

VAGORITUM, n. pr. m. (pr. *vagoritome*). Géogr. anc. Ville de la troisième Lyonnaise, capitale des Arviens, aujourd'hui *Erve*.

VAGUAGE, s. m. Techn. Opération du brassage, dans la fabrication de la bière.

* **VAGUE**, s. f. Archit. Se dit d'un ornement qui semble imiter la figure des flots de la mer. On dit aussi *postes*. — Techn. Outil avec lequel on brasse la bière. V. VAGUES, au Dictionnaire.

* **VAGUE**, adj. des 2 g. Chron. *Année vague*, année de trois cent soixante-cinq jours, sans l'intercalation périodique du jour bissextil. *L'année vague* était l'année religieuse des Égyptiens, leur année civile était l'année solaire. Les Persans, les Cappadociens, les Arméniens avaient aussi une *année vague*. — Bot. *Vague*, qui est disposé sans ordre : *Cloisons vagues*. — Gramm. *Noms vagues*, se dit, en arabe, des numératifs cardinaux, depuis 11 à 99, à l'exception des noms de dizaines. — Il se dit aussi des noms qui servent à indiquer une quantité d'objets, mais sans déterminer précisément aucun nombre.

* **VAGUER**, v. a. Techn. Brasser la bière, la remuer dans les cuves ou les chaudières.

VAHABITE. V. WAHABI, au Complément.

VAHALAYE, s. f. Bot. Plante grimpante de Madagascar, dont on mange la racine crue ou cuite. On croit que c'est un igname.

VAHALIS, n. pr. m. (pr. *va-alice*). Géogr. anc. Branche méridionale du Rhin qui, partant de ce fleuve, passait à Noviomagus et allait se joindre à la Meuse. Auj. le *Wahal*.

VAHÉE, s. m. Bot. Arbre de Madagascar, famille des apocynées.

VAHLIE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Afrique, famille des onagraires.

VAICHNAVA, s. m. Relig. ind. Se dit des sectateurs de Vichnou.

VAICOUNTHA, s. m. Myth. ind. Nom du paradis de Vichnou.

VAIGATCHE, n. pr. f. Géogr. Ile de la Russie d'Europe, entre la Nouvelle-Zemble et la côte, dont elle est séparée par le *détroit de Vaigatche* ou *de Nassau*. 400 kil. sur 150. Habitants samoiëdes.

VAI-HOU, n. pr. m. Géogr. Ile de la Polynésie, la plus orientale des Sporades australes habitées. 25 kil. de tour. 2,000 hab. Sol fertile. Habitants bien faits et intelligents. On la nomme aussi *île de Pâques* ou *de Davis*.

* **VAILLANT, ANTE**, adj. Man. *Cheval vaillant*, cheval plein de feu et de vigueur. — *Vaillant*, s. m. Archéol. Espèce de denier d'argent.

VAILLANTIE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Europe, famille des rubiacées.

* **VAIR**, s. m. Blas. *Beffroi de vair*, se disait d'une pièce de l'écu dans laquelle il n'y avait que trois pointes de vair. — *Vair affronté*, celui dont toutes les pointes tendent au cœur de l'écu. — *Vair appointé* ou *vair en pal*, se dit lorsque chaque pointe correspond à une base. — *Vair contre vair*, se dit quand le métal est opposé au métal et la couleur à la couleur, ce qui est contraire à la disposition ordinaire.

VAIRAC, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Lot. 1,713 hab.

VAISÉCHICA, s. m. Philos. Un des systèmes semi-orthodoxes de la philosophie des Indous, fondé par Kanada; il admet des atomes, mais d'autant de natures différentes qu'il y a de phénomènes généraux dans la nature.

* **VAISSEAU**, s. m. Prov. *L'homme est un vaisseau d'argile et la femme un vaisseau fragile*, la femme et l'homme sont des créatures également sujettes à faillir. — *Dans un grand vaisseau on met ce qu'on veut, dans un petit ce qu'on peut*, il ne faut jamais se plaindre du trop. — *C'est un pauvre vaisseau*, se dit d'un homme qui n'est bon à rien. — Dans le langage mystique : *Vaisseau d'élection*, créature choisie pour sa pureté et sa sainteté. On dit aussi *vase d'élection*. — *Vaisseau de miséricorde*, être qui est plein de miséricorde. On le dit quelquefois de Dieu. — *Vaisseau d'iniquités*, les méchants. — Mar. *Vaisseau de premier rang*, celui qui porte 120 canons. — *Vaisseau de deuxième rang*, celui qui porte 100 canons. — *Vaisseau de troisième rang*, celui qui a 90 canons. — *Vaisseau de quatrième rang*, celui qui a 80 canons. — Autrefois, *vaisseau de registre*, vaisseau espagnol qui était enregistré pour commercer dans la mer du Sud. — Fig. et poétiq. *Le vaisseau du désert*, le chameau, qui porte l'homme et son bagage à travers les déserts. — Zool. *Vaisseau de guerre*, nom donné à la frégate, et plus ordinairement à l'albatros. — *Vaisseau coquille*, un des noms vulgaires des nautiles.

VAITHAU, n. pr. m. Géogr. Une des îles Marquises, lieu de déportation depuis 1850. Climat chaud, mais sain.

VAIZE ou **VAISE**, n. pr. m. Géogr. Nom d'un faubourg de Lyon, au N.-O., sur la droite de la Saône. 6,100 hab.

VAKE, s. f. Minér. Roche homogène. — Base homogène d'une roche hétérogène qui est terreuse et massive.

VAKITE, s. f. Minér. Roche hétérogène à base de vake.

* **VAL**, s. m. Comm. relig. *Val des Écoliers*, nom d'une congrégation fondée en Bourgogne, au commencement du XIIᵉ siècle, par quatre doc-

teurs de théologie. — *Val des Choux*, ordre religieux institué vers la fin du XII[e] siècle, dans le diocèse de Langres (Haute-Marne), et ainsi nommé du lieu où le monastère de l'ordre fut bâti. — *Congrégation du Val-Vert*, congrégation qui se forma en 1400, et qui réunit plusieurs monastères; elle se confondit bientôt avec celle de Windesheim. — Le *Val-de-Grâce*, monument construit à Paris en 1645, et qui fut d'abord une abbaye de religieuses. L'église, consacrée à Jésus naissant et à la Vierge, sa mère, est décorée d'une fresque magnifique peinte par Mignard et que Molière a célébrée dans un petit poëme intitulé : *la Gloire du dôme du Val-de-Grâce*. Les bâtiments du Val-de-Grâce servent aujourd'hui à un hôpital militaire.

* **VALACHIE**, n. pr. f. Géogr. Principauté de l'Europe orientale, longtemps province de Turquie, a pour bornes, au S. et à l'E. le Danube, qui la sépare de la Bulgarie; à l'O. la Servie et la Hongrie; au N. la Transylvanie et la Moldavie. Elle est divisée en deux grandes parties, la *grande* et la *petite Valachie*. Pop. 2 millions 500,000 hab. Cap. Bukharest. Climat chaud et humide. Sol varié, fertile en général; belles vallées. Grains, légumes, tabac, bétail et chevaux. Les habitants sont chrétiens grecs. Le gouvernement est monarchique; le souverain se nomme *hospodar*; il paye tribut à la Porte ottomane, mais à cela se réduit sa dépendance. — La *Valachie*, comprise dans la Dacie conquise par Trajan, reçut des colons romains, fut envahie par les Goths vers le temps d'Aurélien, puis fut occupée par les Huns, Avares, Bulgares, etc., et finit par devenir un royaume particulier qui fut tantôt vassal de la Hongrie ou de la Pologne, tantôt indépendant. Mahomet II en fit une province de l'empire ottoman (1463), mais en lui laissant ses propres lois. Sa dépendance devint plus complète au commencement du XVI[e] siècle. Sous Pierre le Grand (1707), les Valaques commencèrent à nouer des intelligences avec la Russie, et cette puissance n'a cessé depuis de convoiter la possession de leur pays. La *Valachie* fut cédée à l'Autriche par le traité de Passarowitz (1717), mais celui de Belgrade la rendit aux Turcs (1739). Enfin, en 1829, le traité d'Andrinople plaça la *Valachie* sous la protection de la Russie, et réduisit la suzeraineté turque à un vain nom. On dit aussi *Valaquie*.

VALADÉE, s. f. Agric. Fossé profond, creusé entre deux rangs de ceps de vigne, pour le remplir d'engrais.

VALAIS, n. pr. m. Géogr. Le vingtième canton de la confédération suisse, entre ceux de Vaux et Berne au N., d'Uri et du Tessin au N.-E., et les États sardes. C'est une immense vallée divisée en *haut* et *bas Valais*. 81,000 hab. Cap. *Sion*. Mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb, de cobalt, etc. Pâturages. Gibier, grains, légumes, fruits exquis. — Le *Valais* fut soumis successivement aux Romains, aux Bourguignons et aux Francs. Il fut compris ensuite dans la Bourgogne transjurane, puis dans le royaume d'Arles. Il se divisa plus tard en *haut* et *bas Valais*, puis ces deux parties se réunirent et formèrent une république sujette des treize cantons suisses. En 1801, cette république s'étant séparée de la Suisse, se mit sous la protection de la France. En 1810, elle forma le dép. du Simplon, et retourna en 1814 à la Suisse.

VALAISAN, ANE, adj. et s. Géogr. Habitant du Valais. — Qui appartient au Valais ou à ses habitants. On dit aussi *Valaisien, ienne*.

* **VALAQUE**, s. m. Ling. Langue néo-latine, qui s'est formée dans l'ancienne Dacie, et s'est conservée en Valachie, sans contact avec les langues romanes.

VALARSAPAT, n. pr. m. Géogr. anc. Ville d'Arménie, au N. d'Artaxate, fondée par Valarsarce, roi des Parthes. Auj. *Etchmiatzin*.

VALAT, s. m. Agric. Rigole destinée à diriger les eaux des averses pour prévenir la formation des torrents, sur le flanc des terrains en pente.

VALBONNAIS, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Isère. 1,405 hab.

VALCHEIRE, s. f. Anc. cout. Dot assignée sur un fonds de terre.

VALDAÏ, adj. et s. m. pl. Géogr. Nom d'une chaîne de collines de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Novogorod. Les *monts Valdaï* limitent au N. le bassin du Volga, et n'ont guère que 300 mètres de haut. Fer, cuivre, etc.

VAL-DE-PENAS, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans la Manche. 10,000 hab. Bons vins.

VALDIDIA, n. pr. f. Géogr. Fleuve de l'Amérique du Sud. Sort des Andes à l'O., et se jette dans le grand Océan. Cours 250 kil. — Ville et port du Chili, au milieu de l'Araucanie. 5,000 h. Ravagée par un tremblement de terre en 1837.

VALDRAGUE (en), loc. adv. Mar. En mauvais ordre. On dit : *Jeter, laisser en valdrague des objets*, les laisser en désordre, entassés les uns sur les autres.

* **VALENÇAY**, n. pr. m. Géogr. Cette ville compte 3,289 hab. Château superbe, que Napoléon donna pour résidence à Ferdinand VI d'Espagne, de 1808 à 1814. Le Dict. écrit à tort *Valencey*.

* **VALENCE**, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, capitale de la province, intendance ou royaume de ce nom, sur le Guadalquivir, à 2 kil. de la Méditerranée. 68,000 hab. Archevêché. Cathédrale magnifique; palais archiépiscopal, palais du gouverneur, Bourse, promenade dite *l'Alameda*, etc. Université, aujourd'hui la première d'Espagne, académie des sciences et arts, académie de peinture, etc. Soieries, velours, moire, orfèvrerie, etc. Commerce actif. Patrie des papes Alexandre VI et Célestin III, de Guilhen de Castro, Hugues de Moncade, etc. — *Valence* fut d'abord la capitale des Edétains. Les Arabes la prirent en 715 et la comprirent dans le califat de Cordoue. Elle devint ensuite (1031) la capitale d'un petit royaume. Le Cid la prit aux Maures en 1094, toutefois elle ne leur fut définitivement enlevée qu'en 1228, par Jacques, roi d'Aragon. Philippe V la réunit au royaume de Castille. Le maréchal Suchet la prit en 1812. — *Intendance de Valence*, dite aussi *royaume de Valence*, province d'Espagne, entre la Catalogne au N., le royaume de Murcie au S.-E., l'Aragon et la Nouvelle-Castille à l'O., la Méditerranée à l'E. 1 million 080,000 hab. Capitale *Valence*. Climat chaud. Sol fertile. Vins et fruits exquis, riz, kermès, sparterie, etc. — Ce pays, habité primitivement par les Édétains, et compris par les Romains dans l'Espagne Tarraconaise, fut conquis par les Goths, puis par les Maures (715), appartint aux califes de Cordoue, forma quelque temps (1031-1094) un petit royaume à part, qui eut pour capitale *Valence*, et qui suivit le sort de cette ville. Quoiqu'il ne fût plus sous la domination espagnole qu'une province, on continua de dire *royaume de Valence*. Cette province fut longtemps gouvernée par un vice-roi : elle a aujourd'hui un capitaine-général pour le militaire, et un intendant-général pour le civil. — *Valence*, ch.-l. du dép. de la Drôme (et non ch.-l. de canton), est située sur la gauche du Rhône. 10,967 hab. Évêché. Citadelle; belle cathédrale où se voit le mausolée de Pie VI; école d'artillerie; bibliothèque, etc. Toiles peintes; filature de soie, etc. Commerce de vins, fruits, huiles, laines, etc. Patrie de Pluvinel, François de Nantes, Championnet. — *Valence* était capitale des Ségaulancs, et fut de bonne heure colonie romaine. Au moyen-âge, elle fut la capitale du Valentinois. Il s'est tenu trois conciles nationaux à *Valence* (374, 584, 855). L'université de Grenoble y fut transférée en 1454 par Louis XI. C'est là qu'enseigna Cujas et que siégea la chambre ardente qui condamna Mandrin, en 1755.

* **VALENCEY**. V., plus haut, **VALENÇAY**.

VALENCIA, n. pr. f. Géogr. Ville de l'Amérique du Sud, dans la république de Vénézuéla. 12,000 hab. Commerce considérable. Fondée en 1555; incendiée en 1814. — *Valencia-de-Alcantara*, ville forte d'Espagne, dans l'intendance de Badajoz. 4,700 hab. — Plusieurs autres villes d'Espagne portent le nom *Valencia*.

VALENCIAN, ANE, adj. et s. Géogr. Habitant de Valence. — Qui appartient à Valence ou à ses habitants.

VALENCIANA, n. pr. f. Géogr. Ville du Mexique, près de Guanaxuato. 4,000 hab. Elle en comptait autrefois 22,000. Célèbre par ses mines d'argent, aujourd'hui envahies en parties par les eaux. Elles ont produit, dit-on, de 1771 à 1804, près de 500 millions de francs.

* **VALENCIENNES**, n. pr. f. Géogr. Cette ville est située sur l'Escaut. 19,489 hab. Fortifications. Tribunal de commerce. Collège. Académie de peinture, société des Incas, musée, cabinet d'histoire naturelle, bibliothèque, etc. Batistes, linons, gaz, mérinos, calicots, dentelles dites *valenciennes*, tissus métalliques, forges, sucre de betterave, etc. — *Valenciennes* fut fondée vers 399 av. J. C. Les rois francs y avaient un palais. Elle appartint ensuite à Lothaire (842 et suiv.), et par suite à l'empire d'Allemagne. En 1677, Louis XIV s'en empara. Le traité de Nimègues en confirma la possession à la France (1678). Prise par les Autrichiens (1793); reprise par les Français en 1794. — *Comté de Valenciennes*, seigneurie qui comprenait la prévôté de Valenciennes, l'Ostervant et le Brabant, fut de bonne heure réunie au Hainaut.

VALENCIENNOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant de Valenciennes. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

VALENS, adj. et n. pr. m. (pr. *valince*) (mot lat. qui signif. *fort, puissant*). Myth. lat. Nom et surnom du second Mercure, dont parle Cicéron. Quelques auteurs en font le père de Trophonius.

VALENTIANE, s. f. Épée fabriquée à Valence, et dont la trempe était fort estimée. On écrit mieux *valenciane*.

VALENTIN, s. m. Archéol. Nom du prétendu que, dans plusieurs villes de province, chaque jeune fille choisissait le dimanche des Braudons, ou premier dimanche de carême. Cette coutume existait aussi en Écosse. La jeune fille appelait le jeune homme son *valentin*, et celui-ci la nommait sa *valentine*.

VALENTINA, n. pr. f. Myth. lat. Déesse de la Force, de la Santé. On la nomme aussi *Valentia*. V. ce mot, au Dictionnaire.

VALENTINE, s. f. Archéol. Prétendue du valentin. V. **VALENTIN**, ci-dessus.

VALENTINIANISME, s. m. Hist. relig. Système gnostique panthéiste fondé par Valentin, hérésiarque égyptien du II[e] siècle. On y trouvait confondus, avec les principes du christianisme, quelques dogmes du platonisme et de la philosophie orientale. Valentin imaginait deux mondes, l'un visible, l'autre invisible. Dans celui-ci, il distinguait un espace infini et lumineux, qui n'était autre chose que Dieu, du sein duquel émanaient trente essences divines, éternelles, qu'il nommait éons, au nombre desquelles figuraient l'*esprit*, la *vérité*, le *verbe* ou *raison*, la *vie*, l'*église*, etc. Le monde visible doit sa création à un ouvrier de nature secondaire, le démiurge, qui seul est coupable des imperfections qu'on y remarque.

VALENTINIEN, IENNE, adj. et s. Hist. relig. Se dit du système mystique, de la doctrine de Valentin. — On le dit aussi des partisans de ce système : *Suivant les valentiniens, la nature spirituelle de l'homme est incorruptible*.

VALENTINOIS, n. pr. m. Géogr. Ancien pays de France, dans le Bas-Dauphiné, à l'E. du Rhône. Sa capitale était Valence. Le *Valentinois* eut d'abord le titre de comté, puis celui de duché. César Borgia, Diane de Poitiers, Honoré de Grimaldi, prince de Monaco, sont les personnages les plus remarquables qui l'aient possédé. Les descendants de cette dernière famille, princes de Monaco, portent encore aujourd'hui le titre de *ducs de Valentinois*, mais le pays fait partie du département de la Drôme.

VALÉRIANATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide valérianique avec une base.

* **VALÉRIANE**, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des dipsacées, renfermant plusieurs espèces qui sont usitées en médecine et dans l'économie domestique. Les principales sont : la *valériane officinale*, qui habite les bois humides. Les racines, amères, d'une odeur aromatique et pénétrante, sont employées comme antispasmodiques. La *grande valériane*, qui croît sur les Alpes, et possède les mêmes propriétés, mais bien moins actives. La *valériane celtique*, des montagnes de la Suisse, de l'Autriche et du Dauphiné; elle produit des racines odorantes, que l'on emploie comme cosmétique en Orient. On la nomme vulgairement *nard celtique*.

* **VALÉRIANÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à la valériane.

VALÉRIANIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide extrait de la valériane.

VALÉRIANOÏDE, adj. des 2 g. Bot. Synonyme de *valériané*.

VALÉRIE, n. pr. f. Géogr. anc. Petite contrée de la Pannonie, une des dix-sept provinces du diocèse d'Italie, dans la division administrative de l'empire.

VALÉRIEN, adj. m. *Mont Valérien*, colline du départ. de la Seine, au-dessus de Surêne et près de la rive gauche de la Seine; elle avait été de tout temps un lieu de pèlerinage. V. CALVAIRE, au Compl. Depuis 1841, on y a élevé une citadelle très-importante.

VALERY-SUR-SOMME (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-lieu de canton, dép. de la Somme. 3,300 hab. Port à l'embouchure de

la Somme. Sel, vins, eaux-de-vie, etc. Chantiers de construction.

* **VALESIEN, IENNE**, adj. et s. Hist. Qui est de la race des Valois. — Hist. relig. Qui est relatif aux valésiens, à leur secte : *L'hérésie valésienne fut condamnée par le concile de Nicée et disparut entièrement.* — s. m. Sectateur d'un hérésiarque qui s'établit en 242 dans l'Arabie Pétrée. V. l'art. du Dict. Les *valésiens* imposaient aussi aux étrangers la mutilation qu'ils pratiquaient sur eux-mêmes, persuadés que c'était la seule manière de leur procurer le salut éternel.

VALESPIR ou **VALLESPIR**, n. pr. m. Géogr. Ancien petit pays de France, dans le Roussillon; il avait le titre de comté et dépendait du comté de Cerdagne. Il fait aujourd'hui partie du dép. des Pyrénées-Orientales.

* **VALET**, s. m. Prov. *Est bien valet qui a maître*, en prenant un maître, quel qu'il soit, il faut renoncer à son indépendance. — *En pont, en planche et en rivière, valet devant, maître derrière*, dans les lieux dangereux, l'inférieur doit passer le premier. — Art milit. *Valet pyrobolique*, espèce de baril foudroyant. — Mar. *Maître valet*, distributeur des vivres à bord d'un vaisseau. — Chasse. *Valets de chiens*, gens que l'on charge de nourrir les chiens et de les faire courir. — *Valets de limiers*, ceux qui dressent les limiers, et qui vont au bois avec eux pour détourner les bêtes. — *Valets de lévriers*, ceux qui exercent les lévriers et qui les lâchent à courir.

* **VALETTE** (la), n. pr. f. Géogr. Ville de l'île de Malte, sur la côte E., ch.-lieu de l'île et ancienne résidence des grands-maîtres de l'ordre de Malte; elle est divisée en deux parties qui sont comme autant de villes. 30,000 hab. Lazaret. Arsenal. Fortifications presque inexpugnables. Cathédrale. Ancien palais du grand-maître, aqueduc souterrain. Académie, deux bibliothèques, cabinet d'antiquités, etc. Grand commerce. — Fondée en 1566 par le grand-maître Parisot de la Valette; assiégée par les Turcs en 1665; livrée aux Français en 1798; prise par les Anglais après un siége de deux ans (1799-1801). On dit aussi la *cité Valette*, ou comme les Italiens *Citta-Valetta*.

VALETUDINARIUM, s. m. (pr. *valetudinariome*) (mot lat. formé de *valetudo*, santé). Ant. rom. Infirmerie dans les familles nombreuses. — Hôpital militaire, dans les camps et les stations.

VALÉTUDINITÉ, s. f. Néol. État du valétudinaire. Peu usité.

* **VALEUR**, s. f. Philol. Juste signification des termes; suivant l'usage reçu : *Ne pas connaître la valeur des termes dont on se sert.* — Peint. Effet d'un ton de couleur, relativement aux tons avoisinants : *Amortir certains tons pour donner de la valeur à d'autres.* — Myth. rom. *Valeur* (en lat. *Virtus*). Déesse allégorique que l'on trouve représentée sur plusieurs médailles.

VALHALLA, s. m. Myth. scand. V. VAXHALLA, au Dictionnaire.

VALI, n. pr. m. Myth. scand. Fils d'Odin et de Binda, très-habile archer. On l'appelle aussi *Vile*. — s. m. Relat. Titre du prince des Kurdes, tributaire de la Porte.

VALIDIROSTRE, adj. des 2 g. (du lat. *validus*, robuste; *rostrum*, bec). Zool. Qui a un bec très-fort.

VALINIÉ, s. m. Bot. Nom donné en Provence à la viorne.

VALISSANCE, s. f. Se disait pour prix, valeur.

VALKIRIES, s. f. pl. Myth. scand. Déesse de la guerre. V. VALKYRIES, au Dictionnaire.

VALLADOLID, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans le royaume de Léon, ch.-l. de l'intendance de Valladolid. 21,500 hab. Évêché. Belle cathédrale. Chancellerie royale; collége de Santa-Cruz; hôpital. Université. Académie des sciences et arts, etc. Patrie de Fernand Nuñez et de Philippe V. — Ville du Mexique, capitale de l'ancien État de Mechoacan, auj. État de Valladolid. 18,000 hab. Évêché. Cathédrale. Bel aqueduc.

VALLAGE, n. pr. m. Géogr. Ancien petit pays de France, en Champagne; il avait pour capitale Joinville. Il est compris aujourd'hui dans les départ. de la Marne, de la Haute-Marne, de l'Aube et de la Meuse.

* **VALLÉE**, s. f. Prov. *Nous ne nous reverrons qu'à la vallée de Josaphat*, se dit quand on se sépare les uns des autres avec l'idée qu'on ne se reverra plus.

VALLÉSIE, s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou, famille des apocynées.

VALLISNÉRIE, s. f. Bot. Genre de plantes du midi de l'Europe, famille des hydrocharidées.

VALLONIA, n. pr. f. Myth. rom. Déesse qui présidait aux vallées.

VALLUM, s. m. (pr. *val-lome*) (mot lat. qui signif. *retranchement*). Ant. rom. Il se dit quelquefois des murs que les Romains ont construits dans certains pays, pour arrêter les incursions d'un peuple barbare : *Vallum d'Adrien*, *d'Antonin*, *de Sévère*, *de Stilicon*.

VALOIS, n. pr. m. Géogr. Ancien petit pays de France, dans l'Ile-de-France, aujourd'hui réparti entre l'E. du dép. de l'Oise et le S. du dép. de l'Aisne. La capitale était *Crespy*. En 1284, il fut donné en apanage, avec le titre de comté, par Philippe le Hardi à son fils puîné Charles, père de Philippe VI, et tige de la branche des Valois. Charles VI érigea le *Valois* en duché pour son frère Louis d'Orléans en 1402. Louis XIV en fit un duché-pairie pour Philippe d'Orléans, son frère, et depuis le *Valois* a toujours été possédé par la maison d'Orléans jusqu'à la suppression des apanages, en 1790. — Hist. Nom d'une dynastie française dont le premier prince, Philippe VI, monta sur le trône en 1528, et le dernier, Henri III, périt en 1689. Les *Valois* proprement dits, ou *premiers Valois*, sont : Philippe VI, Jean II, Charles V, Charles VI, Charles VII, Louis XI et Charles VIII (1498). Les *Valois d'Orléans* ou *deuxièmes Valois*, descendants du frère de Charles VI, Louis d'Orléans, duc de Valois, sont : Louis XII, François I^{er}, Henri II, François II, Charles IX et Henri III.

* **VALOMBREUSE**, s. f. Géogr. Vallée de la Toscane, dans un canton très-sauvage de la province de Florence. — Comm. relig. Nom d'un ordre fondé par saint Jean Guabert, en 1038 : il appartenait à la règle de Saint-Benoît. — Congrégation de filles fondée en 1100. On écrit aussi *Vallombreuse*.

VALOMBROSAIN, AINE, adj. Comm. relig. Qui appartient à l'ordre de Valombreuse. On écrit aussi *Vallombrosain*.

VALONIE, s. f. Bot. Genre d'algues marines.

VALPARAISO, n. pr. m (c'est-à-dire, *vallée du Paradis*). Géogr. Ville du Chili, sur la baie de Valparaiso. 40,000 hab. Port. Citadelle. Grand commerce avec Lima.

VALPERGA, n. pr. f. Géogr. Ville des États sardes, dans l'intendance générale de Turin. 3,500 hab.

* **VALRÉAS**, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de Vaucluse. 4,277 hab. Moulins à soie. Patrie du cardinal Maury. Ce mot se trouve dans le Dictionnaire, mais il n'est pas à son ordre alphabétique.

VALROMEY, n. pr. m. Géogr. Ancien petit pays de France, dans le Bugey, avait longtemps appartenu à la maison de Savoie. Louis XII l'érigea en duché en faveur de la maison d'Urfé. Il est aujourd'hui compris dans le dép. de l'Ain.

VALSAINTE, n. pr. f. Géogr. Ancienne Chartreuse de Suisse, dans le canton de Fribourg, devint, en 1794, le séjour des trappistes français. Elle est depuis 1818 occupée par la congrégation de Saint-Sauveur.

* **VALSE**, s. f. Bot. Genre de lichens.

VALSESIA, n. pr. f. Géogr. Province des États sardes, dans l'intendance de Novare. 35,000 hab. Ch.-l. *Varello*. Châtaignes. Vers à soie, etc.

VALTELIN, INE, adj. et s. Géogr. Habitant de la Valteline. — Qui appartient à la Valteline ou à ses habitants.

VALTELINE, n. pr. f. Géogr. Prov. du royaume Lombardo-Vénitien, dans la partie orientale de la légation de Sondrio. C'est une vallée de 2,200 kil. carrés, qui s'étend de l'Adda au lac de Côme. 63,000 hab. Ch.-l. *Sondrio*. Sites très-pittoresques. Sol fertile. — Ce pays était autrefois sujet du canton des Grisons. En 1807, il forma un dép. du royaume d'Italie, sous le nom de *département de l'Adda*. En 1814, il fut donné à l'Autriche, et réuni au royaume Lombardo-Vénitien.

VALTURE, s. f. Mar. V. VELTURE, au Dict.

VALVACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui est formé de valves : *Fruits valvacés*.

VALVAIRE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui appartient aux valves. — Bot. *Cloisons valvaires*, celles qui sont formées par le bord rentrant des valves. — *Placentaire valvaire*, celui qui s'attache aux valves d'un péricarpe déhiscent. — *Valvaire* se dit quelquefois des graines fixées aux valves.

VALVÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est muni de valves. — Qui tient de la valve, qui imite la valve.

VALVÉEN, ENNE, adj. Bot. Qui est produit par les valves.

VALVIFORME, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la forme d'une valve.

VALVISPORE, adj. des 2 g. (du lat. *valva*, valve; σπορά, semence). Bot. Dont les graines s'attachent aux valves.

* **VALVULE**, s. f. Hist. nat. Petite valve. — Techn. Espèce de robinet à vanne.

VALVULÉ, ÉE, adj. Hist. nat. Qui est muni de valvules.

VALVULINE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

VAM, n. pr. m. Myth. scand. Nom du fleuve des Vices, qui sort de la gueule du loup Fenris.

* **VAMPIRE**, s. m. Suivant les récits du vulgaire, les *vampires* sont des revenants qui, à l'heure de minuit, sortent de leur tombeau et viennent sucer le sang de leurs victimes sans les réveiller, jusqu'à ce que mort s'ensuive. Ils s'attaquent de préférence à leurs parents et à leurs amis. La croyance aux *vampires* est répandue principalement en Hongrie et en Pologne, en Esclavonie et dans les îles de la Grèce.

* **VAMPIRISME**, s. m. Croyance aux vampires. — Fig. Avidité sans mesure.

VAMPRA, s. m. Relat. Le jour du repos chez les Siamois.

VAN, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Arménie, ch.-l. de pachalik, sur la rive orientale du lac de Van. 15,000 hab. Citadelle. Jardin délicieux. Commerce actif par caravanes. — *Lac de Van* ou *d'Arjich*, lac de la Turquie d'Asie; 140 kil. sur 60. Eaux amères et salées. Plusieurs îles.

VANA, s. m. Zool. Nom vulgaire du vanneau, dans le dép. des Deux-Sèvres.

VANADATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide vanadique avec une base.

VANADEUX, adj. m. Chim. Se dit d'un des sulfures du vanadium.

VANADIQUE, adj. des 2 g. Chim. Qui appartient au vanadium : *Oxyde vanadique. Acide vanadique. Sels vanadiques.*

VANADITE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide vanadique avec une base.

VANADIUM, s. m. (de *vanadis*, épithète de Freia, divinité scandinave). Minér. Nouveau métal découvert en 1830 dans une mine de fer par Sefstroem, chimiste suédois.

VANDA, s. m. Bot. Genre de plantes orchidées.

* **VANDALE**, s. et adj. des 2 g. Hist. Peuple de race sarmatique ou slave, établi primitivement dans la Germanie septentrionale, près de la Baltique, entre l'Oder et la Vistule, où il menait une vie presque toujours errante, aussi fait-on dériver son nom du mot all. *wandeln*, errer. Il est peut-être plus vrai de n'y voir qu'une dérivation ou une altération du mot *wendes*, nom de la nation dont les *Vandales* ne sont qu'une branche. Au III^e siècle, les *Vandales* s'établirent dans la Dacie, puis en Pannonie. Ils quittèrent cette province pour marcher sur le Rhin, puis, accompagnés des Suèves et des Alains, ils entrèrent dans la Gaule et la dévastèrent. En 409, sous la conduite de Gondéric, ils conquirent une partie de l'Espagne; un certain nombre d'entre eux s'y établit même. V., plus loin, VANDALOUSIE. Pressés par les Visigoths, les *Vandales* passèrent en grand nombre en Afrique avec Genséric (429), et y fondèrent un royaume (429-534), dont la capitale était Carthage. En 455, Eudoxie, veuve de Valentinien, ayant appelé les *Vandales* en Italie, ceux-ci entrèrent dans Rome (15 juin), la livrèrent au pillage pendant quatorze jours, et se signalèrent par une barbarie telle, que leur nom ne rappelle plus que l'idée d'un peuple féroce et destructeur. V. l'art. du Dictionnaire. Ils furent exterminés en 534 par Bélisaire. — *Villes vandales*, se dit de six bourgs de la Lusace, qui ont conservé la langue des *Vandales*, et où il paraît qu'il se trouve encore plusieurs centaines de familles issues de ce peuple. Ces bourgs sont : Beskow, Dreyocke, Muska, Strekow, Wetschow et Wittichenow.

VANDALIA, n. pr. f. Géogr. Ville des États-Unis d'Amérique, dans l'État d'Illinois, dont elle fut le ch.-l. jusqu'en 1837. 2,000 hab. Université.

VANDALIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient aux Vandales.

VANDALOUSIE, n. pr. f. Géogr. anc. Nom donné à la partie de l'Espagne occupée par les Vandales, et dont ils avaient fait un royaume. Cette contrée fut appelée depuis par corruption *Andalousie*.

VANDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un

vanda. — VANDÉES, s. f. pl. Tribu de plantes orchidées.

VANDELLIE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des personnées.

VANDEUVRE, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Aube. 1,727 hab.

VAN DIÉMEN, n. pr. m. V. DIÉMEN (van), au Complément.

VANDIÈRE, s. f. Zool. Poisson du genre callionyme.

VANELLE, s. f. Zool. Un des noms vulgaires du vanneau.

* VANGA, s. m. Agric. Sorte de bêche à fer pointu.

VANGION, ONE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la première Germanie, dont la capitale était *Borbetomagus*, auj. *Worms*.

VANGUIÉRÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble au vanguier. — VANGUIÉRÉES, s. f. pl. Tribu de plantes rubiacées.

VANIKORO, n. pr. m. Géogr. Nom de deux îles de l'Océanie, *Vanikoro* ou *la Recherche*, et *Tevaï* ou *Amherst*. Elles ont été découvertes par La Pérouse, qui y trouva la mort avec tout son équipage; revues en 1827 par l'Anglais Dillon, et en 1828 par Dumont d'Urville. On les appelle aussi *îles de La Pérouse*.

VANISTE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée dans la Nouvelle-Angleterre par Henri Vane, nommé gouverneur de cette province en 1636. Elle professait les opinions des antinomiens.

* VANITÉ, s. f. Prov. *La vanité n'a pas de plus grand ennemi que la vanité*, c'est souvent ce défaut qui nous fait haïr le même vice en autrui.

VANNAGE, s. m. Agric. Action de vanner. — Hydraul. Forte planche en travers des pieux, qu'on emploie en certains cas dans les fondations, au lieu de palplanches.

* VANNE, s. f. Hydraul. *Vannes de décharge* ou *vannes de secours*, vannes qui servent à faire écouler les eaux surabondantes amenées par les crues. — *Vannes de chasse*, celles qui sont destinées à produire des accumulations d'eau qu'on laisse ensuite s'échapper pour déblayer un bassin, un cours d'eau. — *Vannes motrices*, celles qui ferment les orifices destinés à verser l'eau sur des moteurs hydrauliques. — *Vannes plongeantes*, les vannes motrices qui s'abaissent pour que le fluide passe par-dessous. — *Vanne de compensation*, vanne de décharge alliée à une vanne motrice, de manière que, dans un mouvement quelconque, l'une de ces vannes ouvre toujours un débouché égal à celui qui est fermé par l'autre.

* VANNES, n. pr. m. Géogr. Cette ville compte 11,624 hab. Évêché. Petit pont sur le Morbihan. Château de l'Hermine, ancienne résidence des ducs de Bretagne. Cathédrale, qui renferme un monument élevé à la mémoire des victimes de Quiberon. École de navigation. Dentelles. Pêche active. Chantiers de construction.

* VANNET, s. m. Pêche. Filet que l'on tend de diverses manières, sur les grèves recouvertes par le flux de la mer.

VANNURE, s. f. Se dit de la poussière, des balles et de tous les corps légers qui sont entraînés par la ventilation dans l'opération du vannage.

VANROBEZ, s. m. Comm. Espèce de drap qu'on fabriquait à Abbeville. Il était ainsi appelé du nom du fabricant.

* VANTAIL, s. m. Anc. t. milit. La partie mobile du casque, qui était percée afin de laisser la respiration libre.

VANTANCE, s. f. S'est dit pour action de se vanter.

VANVRES, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. de la Seine, à 3 kil. S.-O. de Paris. 1,700 hab. Ancien château du prince de Condé. Maison d'aliénés. Fort depuis 1842.

VAORANTHE, s. m. Bot. Petit arbre ou arbrisseau de Madagascar.

VAOUR, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Tarn. 650 hab.

* VAPEUR, s. f. *Voiture à vapeur*, locomotive. V. ce mot, au Complément. — *Cheval de vapeur*. V. CHEVAL-VAPEUR, au mot CHEVAL du Complément. — Alchim. *Vapeur potentielle du métal*, l'essence, la splendeur, l'âme du métal.

VAPINCUM, n. pr. m. (pr. *vapinkome*). Géogr. anc. Ville de la première Narbonnaise. On croit qu'elle était la capitale des Tricoriens. Aujourd'hui *Gap*.

VAPORARIUM, n. pr. m. (pr. *vaporariome*) (mot lat. formé de *vapor*, vapeur). Ant. rom. Endroit des étuves d'où la vapeur de l'eau chauffée se répandait dans les chambres.

* VAPORATION, s. f. Phys. Action de se réduire en vapeur.

* VAPOREUX, EUSE, adj. Néol. Il s'emploie fig. pour incertain, qui n'a pas de limites arrêtées, de bases positives.

VAPPON, s. m. Zool. Genre d'insectes diptères.

VAQUE, s. f. Zool. Chèvre stérile.

* VAQUETTE, s. f. Bot. Un des noms de l'arum ou gouet.

VAQUIER, s. m. S'est dit pour vacher. — Hist. relig. *Vaquier*, nom de certains sectaires qui parurent en 1320.

* VAR, n. pr. m. Géogr. Rivière qui sort des Alpes, coule au S. dans les États sardes, forme ensuite la limite entre ces États et la France, et se jette dans la Méditerranée; cours 100 kil. — *Département du Var*, département-frontière et maritime, à l'angle S.-E. de la France. Il est formé aux dépens de l'ancienne Provence, et divisé en quatre arrondissements. Sol montagneux, sec et sablonneux. Marbre, granit, albâtre, jaspe, houille et pierre de taille. Peu de grains. Vins estimés. Mûriers, orangers, oliviers, plantes médicinales. Truffes, safran, câpres, jujubes, etc. Mulets, moutons, vers à soie. Bois de construction. Savons, parfums, essences, liqueurs, fruits secs et confits. Pêche de sardines, thon, anchois. Pop. 323,404 hab. Ch-lieu *Draguignan*.

VARA, n. pr. f. Myth. scand. La neuvième des douze déesses des Scandinaves. Elle présidait aux Promesses. — *Vara*, s. f. Aune de Castille; mesure employée en Espagne, et valant 3 pieds ou mètr. 0,8480. — Aune de Portugal, mètr. 1,0929. — Aune des Canaries, mètr. 0, 8509.

VARADIN, n. pr. m. Géogr. Ville forte des États autrichiens, dans la Croatie, ch.-lieu du gouvernement de même nom, sur un bras de la Drave. 4,500 hab. Citadelle. Eaux thermales. — *Grand-Varadin*, ville forte de Hongrie, ch.-lieu du comté de Bihar. 17,500 hab. Archevêché catholique. Soieries.

VARAHUN, s. m. Poids employé à Madras, et valant kil. 0, 00354.

VARAIGUES, s. m. pl. Hist. Peuple d'origine scandinave. Les *Varaigues*, *Varègues* ou *Varèges*, sont, à ce que l'on croit, les mêmes que les *Varanges*. V., plus loin, le mot VARANGE.

VARALLO, n. pr. m. Géogr. Ville des États sardes, dans l'intendance de Novare. 3,250 hab.

VARANGE, adj. et s. des 2 g. ou VARANGIEN, IENNE, adj. et s. Hist. Se dit d'Anglo-Danois qui, étant chassés d'Angleterre par les Normands, vinrent se mettre au service des empereurs de Constantinople. On les incorpora d'abord dans l'armée, et plus tard dans la garde impériale : *Les varanges*, ou *la garde varange*, *la garde varangienne*. — *Varange*, nom d'une dignité à la cour de Constantinople.

VARANIEN, IENNE, adj. Zool. Qui ressemble à un varan. — VARANIENS, s. m. pl. Famille de reptiles sauriens.

VARDARI, n. pr. m. Géogr. Fleuve de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie; se jette dans le golfe de Salonique, après un cours de 280 kil.

VARDÉEN, ENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Dalmatie. On dit aussi *les Vardes*.

VARDO, n. pr. m. Géogr. anc. Nom d'une petite rivière de la Narbonnaise première. Aujourd'hui le *Gardon*.

VARDULE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Espagne Tarraconaise. Il s'étendait à l'E. des pays qui forment la Biscaye et à l'O. de la Navarre.

VARELLA, s. m. Relat. Nom que les Péguans donnent à leurs temples.

* VARET, s. m. Anc. cout. Nom que l'on donnait, en Normandie, à une terre qui restait en jachères depuis le mois de mars jusqu'en octobre.

VARETON, s. m. Anc. t. milit. Espèce de flèche.

* VAREUSE, s. f. Sorte de vêtement qui ressemble à la vareuse des matelots. Il n'est d'usage en France que depuis quelques années.

* VARIANTES, s. f. pl. Comm. Se dit, chez les marchands de comestibles, de légumes et fruits de diverses espèces, conservés dans le vinaigre.

VARICO-SPERMATOCÈLE, s. m. Méd. Complication du varicocèle et du spermatocèle.

* VARIÉTÉ, s. f. Littér. Il se dit, au pluriel, d'une division des journaux et recueils périodiques, dans laquelle on place les articles dont le sujet n'est pas directement relatif à l'objet principal du journal : *Un article de variétés*.

VARIIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *varius*, varié; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles diffèrent les unes des autres.

VARINAS, n. pr. f. Géogr. Ville de la république de Vénézuela, dans le dép. de l'Orénoque. 6,000 hab. Tabac. Cacao. — Substantiv. *du varinas*, du tabac de Varinas : *Fumer du varinas*.

VARINS, s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple germain fixé dans le pays qui forme aujourd'hui le Mecklembourg. Les Varins étaient compris parmi les Vandales. On les nomme aussi *Varnes*.

* VARIOLAIRE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui offre des nodosités semblables aux pustules de la variole. — s. f. Bot. Genre de lichens.

VARIOLARIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une variolaire. — VARIOLARIÉES, s. f. pl. Famille de lichens.

VARIOLARINE, s. f. Chim. Substance crystalline trouvée dans une espèce de variolaire.

* VARIOLE, s. f. Zool. Nom vulgaire de l'alouette rousse et d'une espèce de perche.

VARIOLÉ, ÉE, adj. Méd. Synonyme de *varioleux*. V. ce mot au Dictionnaire. — Hist. nat. Qui offre des petits grains semblables aux boutons de la petite vérole.

VARIOLINE, s. f. Minér. Base de la variolite.

* VARIOLITE, s. f. Minér. Un des noms de la spilite. Le Dictionnaire écrit à tort *variolithe*.

* VARIOLOÏDE, adj. des 2 g. (du lat. *variola*, variole; et du gr. εἶδος, ressemblance). Méd. Se dit, en général, de toutes les maladies qui peuvent être produites par l'infection variolique.

* VARIORUM, s. m. Ce mot est une abréviation de l'expression latine *cum notis variorum scriptorum* (avec les notes des différents auteurs). Il se dit des auteurs latins imprimés en Hollande avec les notes des différents commentateurs. Ainsi l'on dit : *La collection des variorum; une édition variorum; l'Horace, le Martial variorum* et même : *un variorum, les variorum*.

VARIOSPERME, adj. des 2 g. (du lat. *varius*, varié, et du gr. σπέρμα, semence). Bot. Qui a des graines de grandeurs diverses.

* VARIQUEUX, EUSE, adj. Zool. Se dit d'une coquille dont la spire offre des bourrelets qui sont les traces de ses accroissements successifs. — VARIQUEUX, s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes.

VARISON, s. m. Anc. cout. Champ garni de ses fruits.

* VARLET, s. m. Au moyen-âge, il se disait, en général, des simples gentilshommes. — *Fête des varlets*, le dimanche après le 9 octobre, fête de la Saint-Denis.

VARLETON, s. m. Jeune gentilhomme; écuyer. Vieux mot.

VARNA, n. pr. f. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Bulgarie, sur la mer Noire. 16,000 hab. Rade d'accès difficile. Amurat II vainquit sous les murs de Varna, en 1444, Ladislas V, roi de Hongrie. Les Russes la prirent en 1828, mais la rendirent à la paix. On écrit quelquefois *Varne*.

VARNES, s. m. pl. V. VARINS, au Complément.

VAROIS, s. m. Se dit, dans quelques cantons du dép. de la Meurthe, des prés communaux.

VÂROUNA, n. pr. m. Myth. ind. Le dieu des eaux, a pour femme Vârouni. Sa cour est composée de l'Océan ou Samoudra, de la déesse Ganja, et des autres divinités des lacs et rivières. Il s'incarna plusieurs fois.

VÂROUNI, n. pr. f. Myth. ind. Épouse de Vârouna, dieu des eaux. Vârouni est la vingt-cinquième constellation lunaire.

VARPIÉ, s. m. Techn. Plaque de fer qui se met sur l'oreille de la charrue.

VARRONIEN, IENNE, adj. Philol. Qui appartient à Terentius Varron, écrivain latin mort vingt-six ans av. J. C. — *Satyre varronienne*, se dit de la satyre Ménippée de Varron; il ne nous en reste que des fragments. — *Comédies varroniennes*, les vingt et une comédies de Plaute, qui ont été recueillies par Varron.

VARSOVIE, n. pr. f. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, cap. de la Pologne russe, et jadis de toute la Pologne, sur la Vistule, à 1,620 kil. N.-E. de Paris, et à 1,200 kil. S.-O. de Saint-Pétersbourg. 125,000 hab. Praga, sur la droite de la Vistule, lui est unie et forme un de ses faubourgs. *Varsovie* est la résidence de l'archevêque primat et du gouverneur russe. Forte citadelle. Cathé-

drale; églises Sainte-Croix, Saint-André, etc.; plusieurs palais; nouveau théâtre national, théâtre français; pont en pierre sur lequel est la statue de Jean Sobieski; séminaire, lycée militaire, collège noble, école des arts, etc.; société des Amis des sciences, de médecine, de physique, d'agriculture, etc. Fabrication de tissus de soie, tapis, bonneterie, instruments de musique, liqueurs, etc. Commerce. — *Varsovie*, d'abord capitale du duché de Mazovie, devint capitale de la Pologne entière sous Sigismond II (1566). Charles X, roi de Suède, et Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, y défirent complètement les Polonais en 1656; cette bataille, dite *bataille de Varsovie*, dura trois jours. *Varsovie* fut prise en 1703 par Charles XII, en 1794 par Souvarow, qui incendia Praga et fit piller la ville. Dans le partage de la Pologne qui suivit, *Varsovie* échut à la Prusse. Les Français, commandés par Murat, y entrèrent le 2 janvier 1807. De 1807 à 1815, cette ville fut la capitale du grand-duché de Varsovie. En 1815, elle fut cédée aux Russes. En 1830, il y éclata une insurrection qui délivra pour quelques mois la Pologne du joug des Russes; mais malgré les efforts des Polonais, *Varsovie* se rendit le 8 septembre 1831, et la guerre cessa bientôt après cet évènement. — *Grand-duché de Varsovie*, État créé par Napoléon, en 1807, en faveur du roi de Saxe Frédéric-Auguste, petit-fils du roi de Pologne Auguste II; il se composait de la plus grande partie du royaume de Pologne enlevée à la Prusse et à la Russie. Ch.-l. *Varsovie*. En 1815, cet État fut partagé entre la Prusse et la Russie.

VARTIAS, s. m. pl. Relat. Brahmines ou prêtres indiens qui vivent d'aumônes.

VARTIGUÉ, interj. Sorte de jurement burlesque des paysans de la comédie.

VARUNE, s. f. Zool. Genre de crustacés.

VARUS, n. pr. m. (pr. *varuce*). Géogr. anc. Fleuve qui séparait la Ligurie de la Gaule Narbonnaise.

VARVODE, s. f. Relat. Nom que l'on donne, sur certaines côtes, aux marées déterminées avant leur plein.

VASA, n. pr. m. Géogr. Ville de Finlande, jadis à la Suède, auj. à la Russie, ch.-l. de gouvernement, sur une baie de la Baltique. 3,000 hab. Fondée en 1606 par Charles IX.— Château situé à 4 kil. de Stockholm; il donna son nom à une famille souveraine dont la tige est Gustave Vasa, qui délivra la Suède de la domination danoise en 1523.

VASANTA, n. pr. m. Myth. ind. Le dieu du printemps.

VASANTAKI-YATRA, s. m. Fête du printemps, chez les Indiens. Elle dure quinze jours.

VASANTOTSAVA, s. m. Premier jour de la fête du printemps que célèbrent les Indiens; il tombe à peu près le 1er avril de notre année.

VASARHÉLY, n. pr. m. Géogr. Ville de Hongrie, sur le lac Hod et le canal Carolus. 6,000 hab. Culture du tabac.— *Somlyo-Vasarhély*, ville de Hongrie, 25,000 hab.

VASARIUM, s. m. (pr. *vazariome*) (mot lat. formé de *vas, vasis*, vase, ustensile). Ant. rom. Ce que l'on donnait aux magistrats envoyés dans les provinces pour qu'ils pussent acheter un mobilier.

VASATE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois, dans la Novempopulanie. La capitale était *Cossio* ou *Vasates*. Auj. *Bazas*. On les appelait aussi *Vocates*.

VÂSAVA, n. pr. m. Myth. ind. Un des surnoms d'Indra.

VASCON, ONNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui habita longtemps l'Espagne Tarraconnaise. Après une longue résistance, il fut soumis en partie par Pompée, puis entièrement par Auguste, subit ensuite la domination des Visigoths, se révolta de 582 à 597, et passant les Pyrénées, s'établit dans une partie de la Novempopulanie, qui prit le nom de *Vasconie*. V. GASCON, au Complément.

VASCONIE, n. pr. f. Géogr. anc. Nom que prit la partie de la Novempopulanie où s'établirent les Vascons, à la fin du VIe siècle. On l'appela plus tard *Gascogne*.

* **VASCULAIRE**, adj. des 2 g. Bot. *Tissu vasculaire*, tissu membraneux des végétaux, composé d'un certain nombre de tubes ou de vaisseaux continus.— *Vasculaire*, s. m. Ant. rom. Orfèvre, ouvrier qui travaillait la vaisselle d'argent sans s'occuper des ornements, qui étaient l'ouvrage du célateur ou graveur.

* **VASCULEUX, EUSE**, adj. Bot. Qui a la forme d'un petit vase, d'un petit godet.

* **VASE**, s. m. Fig. et dans le style mystique : *Vase* ou *vaisseau d'élection*. V. l'art. VAISSEAU du Compl. — *Vase de miséricorde*, *vase de pureté*, se dit de celui qui est rempli de miséricorde, qui est d'une pureté parfaite, d'une chasteté irréprochable. — Ant. *Vase étrusque*, ou mieux *campanien*, se dit de certains vases de terre, colorés de rouge, de noir, et quelquefois de jaune et de blanc, que l'on trouve en Italie dans des tombeaux. Ces vases furent d'abord attribués aux Étrusques, mais il est démontré aujourd'hui qu'on les fabriquait dans la Campanie. — *Vases de théâtre*, vaisseaux d'airain, et quelquefois de poterie, que l'on plaçait dans les théâtres grecs, en face de la scène, sous les degrés où se tenaient les spectateurs. Ils étaient destinés à donner à la voix plus de sonorité et à répercuter le son. — Anc. t. milit. *Vase*, nom d'une sorte d'épée ou de sabre. — Astron. Nom d'une petite constellation de l'hémisphère méridional. On l'appelle plus ordinairement *la coupe*. — Zool. *Vase à puiser*, nom vulgaire d'une coquille du genre murex. — Hort. *Vase* s'est dit dans le sens de calice : *Le vase d'une tulipe*. On ne dit plus que *calice*. — *Arbre en vase*, disposition donnée à un arbre fruitier au moyen de la taille.

VASICHTHA, n. pr. m. Myth. ind. Prêtre de la race de Râma. Les légendes le font naître deux fois : la première de Brahma, la seconde d'Ourvasi, ou du Soleil et de l'Océan. Relativement à cette seconde naissance, on l'appelle plutôt *Agastya*.

VASICOLE, adj. des 2 g. (du fr. *vase*, et du lat. *colo*, j'habite). Zool. Qui se plaît dans la vase, le limon.

VASIO, n. pr. m. Myth. Dieu adoré chez les Voconces, peuple gaulois. — Géogr. anc. Ville de la Gaule, dans la Viennoise, une des deux capitales des Voconces. Auj. *Vaison*.

VASON, s. m. Myth. ind. Se dit de certains génies d'une classe secondaire, et qui sont au nombre de huit. — n. pr. m. Ancien roi de Tchédi, qui possédait un char avec lequel il voyageait dans les airs.

VASOUDÉVA, n. pr. m. Myth. ind. Fils de Soura et de Marousâ, et père du dieu Crichna. Il expira de douleur à la mort de son fils.

VASQUE, s. f. B.-arts. Espèce de bassin rond et peu profond : *Une vasque de marbre*.

* **VASSAL**, s. m. Féod. *Vassal direct*, celui qui tenait immédiatement son fief du seigneur de la terre : il était opposé à *arrière-vassal*, celui qui tenait son fief d'un seigneur déjà vassal lui-même. — *Vassal tenant verge*, celui qui était revêtu d'une charge judiciaire. — *Vassale*, s. f. V. VASSOLES, au Dictionnaire.

VASSALET, s. m. (diminut.) Anc. cout. Petit vassal; vassal de peu d'importance. On disait aussi *vasselet*.

VASSALITÉ, s. f. Féod. État, condition de vassal, et particulièrement de vassal direct.

* **VASSELAGE**, s. m. Féod. *Vasselage actif*, droits féodaux sur l'héritage en fief.—*Vasselage passif*, devoirs auxquels était soumis le vassal.— *Vasselage lige*, celui qui entraînait l'obligation de défendre son seigneur envers et contre tous. Il était opposé au *vasselage simple*, qui sous-entendait, dans le serment d'obéissance, la féauté au roi.

VASSELET, s. m. V., plus haut, VASSALET.

VASSELONNE, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Bas-Rhin. 4,375 hab.

VASSET, s. m. Zool. Espèce de coquille univalve.

VASSEUR, s. m. Féod. S'est dit quelquefois pour vassal.

VASSIVE, s. f. Écon. rur. Se dit des agneaux femelles, dans leur deuxième année.

VASSIVEAU, s. m. Écon. rur. Agneau de deux ans, dans le Berry.

VASSIVIER, s. m. Écon. rur. Berger qui conduit les antenois ou moutons d'un an. Il se dit surtout dans l'Aveyron.

* **VASSY**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrondiss., dép. de la Haute-Marne. 2,694 hab. Tribunal de première instance. Collège communal. Lainages et poteries.—On appelle *massacre de Vassy*, le massacre des protestants que François, duc de Guise, fit exécuter à *Vassy*, en 1562. L'article du Dictionnaire est inexact, et ne se trouve pas à son ordre alphabétique.

VASTADOUR, s. m. Maraudeur, pillard. Vieux mot.

VASTANGUE, s. f. Zool. Espèce de raie.

VASTATION, s. f. S'est dit pour dévastation.

VASTITÉ, s. f. Grande étendue; qualité de ce qui est vaste. On a dit aussi *vastitude*. V. ce mot, au Dict. Catherine II a même employé *vasticité*, mot irrégulier et tout à fait inusité.

VASTO (IL), n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans l'Abruzze Citérieure. 8,000 hab Beau palais. Ville commerçante, mais souvent ravagée par les tremblements de terre.

VASULITE, s. f. Zool. Plusieurs éditions du Dictionnaire écrivent à tort *vasulithe*.

VAT, s. m. Nom donné, dans le nouveau système métrique des Pays-Bas, à la mesure que nous appelons *hectolitre*.

VATARON, s. m. Ancienne monnaie de Flandre qui valait 12 deniers.

VATEMAR, s. m. Zool. Nom vulgaire de la bergeronnette.

VATÉRIE, s. f. Bot. Arbre résineux de la Cochinchine.

VATES, s. m. (pr. *vatèce*) (mot lat. qui signif. poète ou devin). Ant. rom. Celui qui chantait le *carmen seculare* (poème séculaire) à la tête des saliens, dans les fêtes de Mars.

* **VATICAN**, s. m. Ant. rom. Colline qui se trouvait originairement en dehors de l'enceinte de Rome : elle était à l'O. du Tibre. V. l'art. du Dict.—*Champ du Vatican*. V. CHAMP, au Compl.

VATICANUS, n. pr. m. (pr. *vaticanuce*). Myth. rom. Divinité qui présidait aux premiers sons de la voix humaine. V. VAGITANUS, au Dict.—Suivant Aulu-Gelle, les champs qui entouraient le Vatican étaient placés sous la protection spéciale de ce dieu, et il y rendait des oracles.

VATSA, n. pr. m. Roi fameux dans l'histoire fabuleuse de l'Inde. Il était fils de Sahasrânika; ayant été fait prisonnier par Tchandraséna, il trouva moyen de s'évader en emmenant la fille de ce roi.

VAU, s. m. Gramm. Nom primitif du digamma, chez les Éoliens. — Lettre de l'alphabet hébreu. V. VAV, au Compl. — Nom du V des Allemands. Ce mot se prononce *fau*, la lettre elle-même ayant la prononciation de F.

VAUCHÉRIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une vaucherie. — VAUCHERIÉES, s. f. pl. Famille de conferves.

* **VAUCLUSE**, n. pr. m. Géogr. Village de France, département de Vaucluse, dans un vallon que baigne la Sorgue, rivière dont la source est voisine. Cette source, située au fond d'une caverne environnée de rochers, est connue sous le nom de *fontaine de Vaucluse*. — *Département de Vaucluse*, dép. de la France, situé à l'E. du Rhône, et formé de l'ancien comtat Venaissin, de partie de la Provence et de la principauté d'Orange. Il a 4 arrondiss. Montagnes. Houille; eaux minérales. Beaucoup de fruits excellents, d'olives, de safran, de garance et de miel. Soieries. Couvertures de laine. Préparation de la soie; eaux-de-vie; confitures, etc. Usines à fer. 246,071 h. Ch.-l. Avignon.

* **VAUD**, n. pr. m. Géogr. Dix-neuvième canton de la confédération suisse, entre ceux de Neufchâtel, Fribourg, Berne, Valais et la France; il a au S. le lac de Genève. 183,000 hab., dont 3,000 seulement catholiques. Capitale *Lausanne*. Montagnes. Belles vallées. Riches plaines. Sites délicieux. Bons vins. Fruits. Lin, chanvre, noix de galle, plantes médicinales. Houille, asphalte, eaux minérales. Draps, cuirs, horlogerie. — Ce canton fut longtemps assujetti à celui de Berne; il ne devint indépendant qu'en 1798.

VAU-DE-VIRE, s. m. Littér. Nom donné à la chanson qu'on appelle aujourd'hui *vaudeville*. Le *vau-de-vire* fut, dit-on, inventé par Olivier Basselin, foulon et poète de la vallée nommée *Vaux-de-Vire*, en Normandie.

* **VAUDOIS, OISE**, adj. et s. Géogr. Habitant du canton de Vaud. — Qui appartient au canton de Vaud ou à ses habitants. — Hist. relig. *Vaudois*, membre d'une secte qui parut en France dans le XIIe siècle, et qui eut pour chef un marchand de Lyon nommé Pierre Valdo, né à Vaux, village du Dauphiné. Les *Vaudois* rejetaient la plupart des sacrements, repoussaient la hiérarchie ecclésiastique, et ne voulaient d'autre formule de prière que l'oraison dominicale. On les appelait aussi *pauvres* ou *gueux de Lyon*, parce qu'ils affichaient le mépris des richesses, et *cathares*, parce que leurs mœurs étaient assez pures. Quoique leur doctrine eût été condamnée par le concile de Latran en 1179, ces hérétiques ne laissèrent pas de se multiplier beaucoup jusqu'à la croisade contre les Albigeois, qui les réduisit

à un petit nombre. Il en existe encore aujourd'hui de 16 à 20,000 dans le Piémont. — *Vaudois* s'est dit dans quelques provinces pour *sorcier*.

VAUDOISE, s. f. Zool. Espèce d'able.

VAUDOISIE, s. f. S'est dit pour assemblée des hérétiques vaudois, et par extens., assemblée de sorciers, sabbat.

VAUFRENAYE, s. m. Dr. cout. Droit que levait le seigneur de Talmont, sur les vaisseaux qui jetaient l'ancre dans le port de cette ville.

VAU-LE-VENT (À), loc. adv. S'est dit pour *selon le cours du vent*, *au gré du vent*.

* **VAUGIRARD**, n. pr. m. Géogr. Ce bourg compte auj. 8,850 hab. Briqueterie. Raffineries de sucre et d'huile, produits chimiques, etc. — Prov. *C'est le notaire de Vaugirard, il ne peut écrire quand on le regarde*, se disait d'un homme qui se déconcerte pour peu de chose; ou d'un faux savant.

VAUJOURS, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. de Seine-et-Oise, entre la Marne et le canal de l'Ourcq. On y a depuis peu fondé l'asile Fénelon, pour l'éducation de jeunes orphelins.

VAULTRE, s. m. Vén. Sorte de chien pour la chasse de l'ours et du sanglier. V. VAULTROI, au Dictionnaire. On écrit aussi *vautre*.

VAUQUELINE, s. f. Chim. Nom donné d'abord à la strychnine, en l'honneur du professeur Vauquelin.

VAUQUELINITE, s. f. Chim. Nom donné par Berzélius, en mémoire de Vauquelin, à un chromate de plomb.

VAURIENNE, s. f. Femme, petite fille vicieuse ou pleine de malice. Il est fam.

VAURIENNER, v. n. Néol. Faire le vaurien, le libertin. Peu usité.

VAURIENNERIE, s. f. S'est dit pour libertinage. — Hist. Nom d'un pays imaginaire, d'une coterie où l'on ne disait que des billevésées, des sottises. Gaston, frère de Louis XIII, était président du *conseil de la vauriennerie*.

* **VAUTOURIN, INE**, adj. V. VULTURIN, au Compl.

VAUTRE, s. m. Vén. V. VAULTRE, au Compl.

VAUTROT, s. m. Zool. Nom vulgaire du geai.

* **VAUVERT**, n. pr. m. Nom d'un ancien château, voisin de Paris, près de la barrière d'Enfer. Il avait, au XIII^e siècle, la réputation d'être hanté par les revenants. Louis IX le donna aux Chartreux en 1258. — Prov. *Aller au diable Vauvert*, entreprendre une expédition dangereuse. On dit communément, mais à tort, *au diable auvert*.

VAUVILLIERS, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, départ. de la Haute-Saône. 1,264 hab.

VAUX, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de la Seine, non loin de la Seine, rive droite. 969 hab. Joli château. — *Vaux* ou *Vaux-de-Praslin*, célèbre château, situé à 2 kil. S. de Melun (Seine-et-Marne), fondé et magnifiquement orné par le surintendant Fouquet, possédé depuis par le duc de Praslin, ministre de Louis XV.

VAUXHALL, n. pr. m. Nom d'un jardin public, avec salles de danse et de concert, qui fut ouvert aux portes de Londres, en 1730, par un entrepreneur français nommé Vaux.—On a donné le même nom à des établissements du même genre fondés à Paris à diverses époques.

VAV ou **VAU**, s. m. Gramm. Nom de la sixième lettre de l'alphabet hébreu, qui répond à notre *v*. — Conjonction ou préfixe propre à la langue hébraïque. On distingue le *vav conversif* et le *vav copulatif*. — Comme lettre numérale, *vav* représente 6. — Nom de la vingt-sixième lettre de l'alphabet neski. — Prise numéralement, cette lettre vaut 5.

VAVASSERIE, s. f. Féod. Qualité d'un fief tenu par un vavasseur. — *Vavasseries vilaines*, celles pour lesquelles on devait au seigneur féodal hommage, service de cheval, deniers, rentes.—*Vavasseries nobles*, celles pour lesquelles on ne devait point de service autre que le service militaire. On disait aussi *vavassorie*.

VAVASSEUR, s. m. Féod. Vassal d'arrière-fief; vassal d'un vassal. V. l'article VASSAL du Compl. On disait aussi *vavassour*.

VAVASSOIRE, s. f. Féod. Femme qui possédait un arrière-fief.

VAXEL, s. m. Nom d'une ancienne mesure dont on se servait pour le sel.

VAYOU, n. pr. m. Myth. ind. Un des dieux du vent, celui qui régit le nord-est.

VAYRAC, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Lot. 1,713 hab.

VÉ-ADAR, s. m. Chron. Treizième mois que les Juifs intercalent entre le sixième et le septième, sept fois en dix-neuf ans. V. ADAR, au Complément.

* **VEAU**, s. m. Prov. et fig. *Avoir la fièvre de veau*, éprouver un frisson après le repas. — *Aussitôt meurt veau que vache*. V. VACHE, au Compl. — *Faire le collier au veau avant qu'il soit né*, s'occuper prématurément d'une chose.— *Prendre la vache et le veau*. V. VACHE, au Dict. — *Veau* se dit aussi du cuir de veau: *Un livre relié en veau*. — Hist. sainte. *Veau d'or*, idole que les israélites se firent pendant la retraite de Moïse sur le mont Sinaï. Lorsque Moïse redescendit, il brisa l'idole, et punit rigoureusement ce sacrilège.—Agric. *Veau*, place où le blé manque dans un champ.

VÉCHNAVA, s. m. Hist relig. Membre d'une des sectes qui honorent particulièrement Vichnou. On écrit aussi *vaichnava*.

VECHT, n. pr. m. Géogr. Rivière d'Allemagne, naît dans la Westphalie, traverse le S.-O. du Hanovre, entre en Hollande, et se jette dans le Zuyderzée au N.-E. de l'embouchure de l'Yssel, sous le nom de Zwarte-Water. Cours, 150 kil.— Une branche du Vieux-Rhin, qui s'en sépare à Utrecht, et qui se jette également dans le Zuyderzée, porte le même nom.

VECTIS, n. pr. m. (pr. *vektice*). Géogr. anc. Ile de la mer Britannique, au S. de la Bretagne. Auj. l'*Ile de Wight*.

* **VÉDA**, s. m. Philos. ind. Nom des plus anciens livres sacrés des Indous, ceux qu'ils regardent comme les fondements de leur religion. Ils sont au nombre de quatre: 1° le *Rig*, qui contient des prières et des hymnes en vers; 2° le *Yadjour*, où sont les prières en prose; 3° le *Sama*, dont les prières, dites *mantras*, sont destinées à être chantées; 4° l'*Atharvan*, composé surtout de formules de consécration, d'expiation et d'imprécation. Chacun des *Védas* se compose de deux parties distinctes, les *mantras* ou prières, et les *brahamanas*, ou préceptes et dogmes. Ils passent pour avoir été inspirés par Brahma; les légendes indoues en attribuent la publication à Vyasa, qui les aurait compilés vers le IV^e siècle avant J. C. Les *Védas* sont écrits en langue sanscrite. On en a fait une foule de commentaires qui jouissent d'une autorité presque sacrée.

VÉDANTA, s. m. (c'est-à-dire, *conclusion des Védas*). Philos. ind. Doctrine théologique et philosophique de l'Inde, qui s'appuie sur les Védas. C'est un des deux systèmes orthodoxes de la philosophie indienne connue sous le nom de *mimansa*. Ce système, tout idéaliste, enseigne le culte d'un seul dieu, que l'on doit adorer d'une manière abstractive, c'est-à-dire sans donner d'importance aux pratiques extérieures.

VÉDANTIN, INE, adj. Philos. ind. Qui appartient à la doctrine du védanta. —*Védantin*, s. m. Partisan de la doctrine mystique du Védanta: *Les védantins se livrent à la vie contemplative*.

VÉDANTISME, s. m. Philos. ind. Système de métaphysique que l'on nomme aussi *védanta*.

VÉDANTISTE, adj. et s. des 2 g. Philos. ind. V., plus haut, VÉDANTIN.

* **VÉDETTE**, s. f. Mar. Cinquième foc que gréent les grands bâtiments au-delà de tous les autres.

VÉDIANTIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois des Alpes Maritimes. — *Védiantien*, s. m. Zool. Genre de coquilles univalves.

VÉDIQUE, adj. des 2 g. Philos. ind. Qui appartient aux Védas.

VÉDOIL, s. m. Anc. t. milit. Nom d'une arme qui avait la forme d'une faucille.

VÉDRO, s. m. Mesure de capacité employée au Brésil pour les liquides, et valant lit. 12,2890.

VÉDYANATHA, n. pr. m. Myth. ind. Un des noms de Siva.

VÉEUR, s. m. Anc. cout. Commissaire chargé d'examiner les lieux qui étaient l'objet d'une contestation.

VÉENDAM, n. pr. m. Géogr. Ville de Hollande, dans la province de Groningue. 6,000 hab.

VÉGÉTABILITÉ, s. f. Didact. Synon. peu usité de *végétalité*.

VÉGÉTALIFORME, adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme ou l'apparence d'un végétal.

VÉGÉTALITÉ, s. f. Didact. État ou nature d'une plante, d'un végétal.

* **VÉGÉTATION**, s. f. Se dit collectiv. des plantes en général: *La végétation est admirable dans cette contrée*. — Méd. Production charnue qui s'élève et semble végéter à la surface d'un organe, d'une plaie: *Détruire, brûler une végétation, des végétations*.

VÉGÉTO-ANIMAL, ALE, adj. Hist. nat. Qui tient de la nature des animaux et de celle des plantes.

VÉGLIA, n. pr. f. Géogr. Ile des États autrichiens, dans la Dalmatie, sur le golfe de Quarnero. 35 kil. sur 22. 17,000 hab. — Ch.-lieu de cette île, sur la côte S.-O. 3,000 hab. Port. Évêché.

VÉGUÉE, s. m. Anc. cout. Vicaire ou lieutenant du juge, à la campagne. On disait aussi *béguée*.

VÉGUER, s. m. Anc. cout. Huissier. On disait aussi *béguer*.

VÉHERIE, s. f. Anc. cout. Office de véhier. — Juridiction et district de cet officier.

VÉHICULAIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à un véhicule quelconque. — Ant. rom. *Course véhiculaire*, nom d'une espèce de poste avec relais, qu'Auguste avait établie dans l'Empire, pour être informé rapidement des nouvelles des provinces.

VÉHIER, s. m. Anc. cout. Voyer; celui qui avait soin d'entretenir les routes. — Lieutenant d'un seigneur dans sa terre.

VEHME, s. f. V. WEHME, au Complément.

VEHMIQUE et **VÉHÉMIQUE**, adj. des 2 g. V. WEHMIQUE et WÉHÉMIQUE, au Complément.

VÉIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Véies ou du pays voisin. — Qui appartient à ce pays ou à ses habitants.

VÉIENTIN, INE, adj. Ant. rom. Qui appartient aux habitants de Véies. — *Véientine*. Nom d'une tribu de Rome qui fut formée des habitants de Véies. — Myth. Surnom de Junon.

VÉIES, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Étrurie, la plus voisine de Rome; fut souvent en guerre avec les Romains, qui finirent par s'en emparer en 395, après un siége de dix ans, et transportèrent à Rome les habitants. *Véies* servit d'asile aux Romains lors de la prise de Rome par les Gaulois, en 389; les tribuns voulaient même qu'on s'établit définitivement à *Véies*, mais Camille s'y opposa.

VEILLANO ou **VEGLIANO**, n. pr. m. Géogr. Bourg du Piémont, à 24 kil. de Turin. Le duc de Montmorency y défit un corps allemand commandé par Doria, le 10 juillet 1630.

* **VEILLE**, s. f. Ant. rom. *Cohortes de veille*, nom de sept cohortes, créées par Auguste pour la garde de Rome. — Mar. *Ancre de veille*, ancre préparée, afin de pouvoir la lancer à la mer en cas de besoin.

* **VEILLER**, v. n. Mar. Se dit de l'état d'un rocher dont la partie supérieure se découvre à la mer basse. — v. a. Fauconn. *Veiller l'oiseau*, empêcher un oiseau de dormir, afin de le dresser ensuite plus aisément.

* **VEILLEUR**, s. m. Celui qui, dans certaines fabriques, est chargé de parcourir pendant la nuit les ateliers, les corridors, les bureaux, pour s'assurer que le feu ne couve sur aucun point.

* **VEILLEUSE**, s. f. Bot. Nom vulgaire du colchique.

* **VEIMIQUE**, adj. des 2 g. C'est *wehmique*. V. ce mot, au Complément.

VEINAT, s. m. Zool. Nom vulgaire du maquereau.

* **VEINULE**, s. f. Anat. Petite veine. Se dit des veines capillaires. On écrit aussi *vénule*.

VEISSIA, s. m. Philol. ind. Indou de la troisième classe, né du ventre de Brahma. On écrit aussi *Veicia*, *Veicya*, *Vaicya* et *Vaicyia*.

VÉJOVIS ou **VÉDIJOVIS**, n. pr. m. (pr. *véjovice*, *védijovice*). Myth. rom. Nom de Jupiter enfant, ou de Jupiter Anxur, adoré chez les Volsques. V. VEDIUS, au Dictionnaire.

VEKIL-KHARDJI, s. m. Hist. ott. Officier des janissaires.

VÉLABRUM, s. m. (pr. *vélabrome*). Ant. rom. Quartier de Rome situé au pied du mont Aventin, ou vers le forum boarium.

VÉLAIRE, s. m. (en lat. *velarius*, de *velum*, voile). Hist. rom. Espèce d'huissier qui se tenait aux portières des appartements de l'empereur.

VÉLAMINAIRE, adj. des 2 g. (du lat. *velum*, voile). Didact. Qui se roule sur soi-même comme une voile.

* **VÉLANI**, s. m. Comm. Fruit ou gland du vélanide; il est employé par les teinturiers comme la noix de galle. Le Dictionnaire donne par erreur à ce mot la signification du mot suivant, et *vice versâ*.

* **VÉLANIDE**, s. m. Bot. Espèce de chêne. V. le mot précédent. On le nomme plus régulièrement *vélanède*.

*** VÉLAUNIEN, IENNE**, adj. et s. Habitant du Velay. — Qui appartient au Velay ou à ses habitants.

VELAY, n. pr. m. Géogr. Ancien petit pays de France, dans le Languedoc. Il avait pour capitale *le Puy*. Le *Velay* est aujourd'hui compris dans le dép. de la Haute-Loire.

*** VELCHE**, s. et adj. des 2 g. V. WELCHE, au Complément.

VELDIDINE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Vindélicie. Aujourd'hui *Inspruck*.

VÊLE, n. pr. f. V. VESLE, au Complément.

VELEÏA, n. pr. f. V. VELLEÏA, au Complément.

VÉLELLE, s. f. Zool. Genre de zoophytes.

VÉLELLIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une vélelle. — VÉLELLIDES, s. m. pl. Famille de zoophytes.

VELETTE, s. f. Mar. Nom d'une petite voile latine qu'on grée sur la vergue de mestre dans les mauvais temps. On dit aussi *voilette*.

VELEZ, n. pr. m. Géogr. Ville de la Nouvelle-Grenade. 2,600 hab. Riches mines d'or aux environs. — *Velez-Blanco*, ville d'Espagne, dans l'intendance de Grenade. 6,600 hab. — *Velez-Malaga*, ville d'Espagne, dans l'intendance de Grenade, près de la mer. Château. Raisins secs, vins, soie, cochenille, etc. — *Velez-Rubio*, ville d'Espagne, dans l'intendance de Grenade. 12,000 hab.

VÉLIA, n. pr. f. Géogr. anc. Une des éminences du mont Palatin, où Valérius Publicola avait commencé de bâtir une maison, ce qui le fit soupçonner d'aspirer à la royauté. — Ville de Lucanie, sur le golfe de Pœstum, avait été fondée par les Phocéens.

VÉLIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *velum*, voile; *ferre*, porter). Didact. Qui porte une voile, des voiles.

VELIGE, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Vitebsk. 5,000 h. Appartint à la Pologne jusqu'en 1772.

VELIKIIA-LOUKI, n. pr. m. Géogr. Ville forte de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Pskov. 3,500 hab. Brûlée en 1611 par les partisans du faux Dmitri, et repeuplée en 1620 par les Cosaques.

VÉLIKI-KNÈS, s. m. Hist. Juge suprême, chez les anciens Slaves. — Titre que portèrent les souverains de la Russie jusqu'en 1505.

*** VÉLIN**, s. m. Techn. Nom donné, à Alençon, à une espèce de dentelle appelée plus ordinairement *point royal*.

VÉLINEUSE, s. f. Techn. Femme qui fabrique la dentelle appelée *vélin*.

VELINO, n. pr. m. Géogr. Rivière d'Italie qui naît dans l'Abruzze Ultérieure 2ᵉ, puis entre dans l'État ecclésiastique et tombe dans la Néra. Cours, 95 kil. — *Monte-Velino*, montagne du royaume de Naples, dans l'Abruzze Ultérieure 2ᵉ, près du lac Fucin. 2,556 hab.

VÉLIOCASSE ou **VÉLOCASSE**, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois, dans la 2ᵉ Lyonnaise. La capitale était *Rotomagus*; aujourd'hui *Rouen*.

VÉLIQUE, adj. des 2 g. Mar. Qui appartient aux voiles. — *Point vélique*, point situé à l'intersection de deux résultantes, à savoir : celle de l'effort du vent sur les voiles, et celle de la résistance de l'eau au mouvement que le bâtiment tend à prendre.

VELITRES, n. pr. m. Géogr. anc. Ville du Latium, près de Rome. Aujourd'hui *Vélétri*.

VELLAUDUNUM, n. pr. m. (pr. *vel-lô-dunome*). Géogr. anc. Ville de la 4ᵉ Lyonnaise, dans le pays des Sénonais. Aujourd'hui *Château-Landon*.

VELLAVE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois de la 1ʳᵉ Aquitaine, au N. On dit aussi *Vélaunien* ou *Vellaunien*.

VELLE, s. f. Bot. V. VELLA, au Dict.

VELLÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une velle. — VELLÉES, s. f. pl. Tribu de plantes crucifères.

VELLEÏA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Italie, située à 12 milles de Plaisance, sur le flanc d'une montagne. Elle fut écrasée, peu de temps après la mort de Constantin, par un éboulement de rochers. On a pratiqué des fouilles à *Velleïa*, de 1760 à 1764.

VELLEIE, s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

VELLÉJATE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de la ville de Velleïa. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

VELLÉTRI, n. pr. m. Géogr. Ville des États de l'Église, ch.-l. de légation. 10,000 hab. Évêché. Hôtel de ville dû au Bramante; palais Ginetti et Borgia; statue d'Urbain VIII.

VELLICA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Espagne Tarraconaise, dans le pays des Cantabres.

VELLOSIE, s. f. Bot. Genre de plantes du Brésil, famille des broméliacées.

VÉLOCASSE, adj. et s. des 2 g. V. plus haut VÉLIOCASSE.

*** VÉLOCE**, adj. des 2 g. (du lat. *velox*, *ocis*, même signif.). Agile, soudain, rapide. Vieux.

*** VELOURS**, s. m. Fig. *Chemin de velours*, voie facile et agréable : *Arriver au pouvoir par un chemin de velours*. V., au Dictionnaire, une autre acception figurée de cette locution. — Prov. et fig. *Habit de velours*, *ventre de son*, se dit d'une personne qui épargne sur sa nourriture pour faire des dépenses de toilette. — Comm. *Velours épinglé*, velours ras, et formé de raies très-fines et très-rapprochées. — Zool. *Velours*, nom donné à plusieurs insectes coléoptères : *Velours noir*; *velours jaune*.

*** VELOUTÉ, ÉE**, part. et adj. Bot. Se dit des plantes ou parties de plantes couvertes de poils courts, doux et égaux, dont l'ensemble imite la surface du velours : *Tige veloutée; feuilles, fleurs veloutées*. — Techn. Les joailliers disent d'une *pierre* qu'elle est *veloutée*, quand elle est d'une couleur riche, mais foncée : *Saphir velouté*. — Art cul. *Crème veloutée*, sorte de crème cuite qui se sert en entremets. — *Velouté*, s. m. Sauce de haut goût, préparée à l'avance, dont on se sert pour composer d'autres sauces et leur donner de la saveur : *Velouté gras; velouté maigre*.

VELOUTIER, s. m. Bot. Arbrisseau de l'île de France.

*** VELTE**, s. f. Mesure d'Anvers, qui vaut litr. 18,66.

*** VELU, UE**, adj. Se disait autrefois dans le sens de moisi : *Ces confitures sont velues; du fromage velu*.

VELUETTE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la piloselle.

VELUTINE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

VÉLUTIPÈDE, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a le pied ou le stipe velu.

VELVANTINE, s. f. Comm. Étoffe qui se fabrique à Amiens.

*** VELVOTE**, s. f. Bot. C'est la linaire bâtarde, ainsi nommée à cause de ses tiges velues. On écrit aussi *velvotte*.

VÉNAFRO, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Terre de Labour. 2,800 hab.

VENAFRUM, n. pr. m. (pr. *vénafrome*). Géogr. anc. Ville de Campanie, au N., près de Vulturne, fondée, dit-on, par Diomède, devint plus tard colonie romaine. Elle était célèbre par ses huiles. Aujourd'hui *Vénafro*.

VENAISSIN, INE, adj. Géogr. Qui appartient à la ville de Venasque ou à son territoire. — *Comtat Venaissin*, petite contrée de la Provence, jadis aux papes, sur les confins du Dauphiné. Elle tirait son nom de la ville de *Venasque*, qui en fut d'abord la capitale. Plus tard ce fut *Carpentras*. — Jadis aux Cavares, ce pays passa aux Romains qui le comprirent dans la Viennaise, puis aux Bourguignons, aux Francs, aux comtes d'Arles (1054), à ceux de Toulouse (1125), aux croisés qui combattirent les Albigeois (1226); il revint peu après à Raymond VII, comte de Toulouse, et fut transmis par sa fille au prince Alphonse, frère de saint Louis (1237). Philippe le Hardi s'en empara en 1271, à la mort d'Alphonse, puis le céda au pape Grégoire X en 1274. Depuis ce temps, le *comtat Venaissin* ne cessa, sauf diverses occupations temporaires de la part de la France, d'appartenir au saint-siége; mais enfin en 1791 (le 14 septembre), l'assemblée législative le déclara réuni à la France, ainsi qu'Avignon. Le tout forma le département de Vaucluse.

VENASQUE, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. de Vaucluse. 1,100 hab. Jadis ch.-lieu du comtat Venaissin.

VÉNATION, s. f. (du lat. *venatio*, chasse). Ant. rom. Se dit quelquefois des chasses qui étaient données au peuple romain dans le cirque.

VENCE, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-lieu de canton, dép. de Vaucluse. 3,156 hab.

*** VENDANGE**, s. m. *Ban de vendanges*, règlement du maire qui fixe l'époque des vendanges pour les vignes non closes. — Prov. et fig. *Être pâle comme une écuelle de vendange*, avoir le teint fort rouge, très-coloré. — *Prêcher sur la vendange*. V. PRÊCHER, au Compl. — En poésie : *Le dieu des vendanges*, Bacchus.

*** VENDANGEOIR**, s. m. Techn. Panier, hotte de vendangeur.

*** VENDÉE**, n. pr. f. Géogr. Rivière de France qui naît dans le dép. des Deux-Sèvres, entre dans le départ. de la Vendée, et tombe dans la Sèvre Niortaise. Cours, 65 kil. — *Département de la Vendée*, département maritime de la France, formé de l'ancien Poitou. On y distingue trois régions naturelles : le Bocage, au centre et à l'E.; le Marais à l'Ouest, le long de la côte et au Sud; la Plaine entre les deux. Il est divisé en trois arrond. Immenses marais salants. Sources minérales. Céréales, légumes, fruits, vins médiocres, chanvre et lin. Gros et menu bétail. Peu d'industrie. Commerce actif. Pêche abondante, surtout de sardines. Pop. 341,312 hab. Ch.-lieu *Napoléon-Vendée*. — Hist. *Guerres de la Vendée*, nom commun aux diverses guerres qui eurent lieu entre les royalistes de l'ouest de la France et les divers gouvernements qui ont remplacé l'ancien régime. Le Bas-Poitou, dép. actuel de la Vendée, l'Anjou, le Bas-Maine et la Bretagne, en ont été le théâtre. La première guerre est la plus célèbre. Elle commença en 1793, dans le Bocage, et fut terminée en 1796, par Hoche, ce qui valut à ce général le titre de *pacificateur de la Vendée*.

VENDÉLICIE, n. pr. f. V. VINDÉLICIE, au Compl.

VENDÉLICIEN, IENNE, adj. et s. V. VINDÉLICIEN, au Complément.

*** VENDÉMIAIRE**, s. m. Hist. *Journées des 12 et 13 vendémiaire an* IV (4 et 5 octobre 1795), ou *le 13 vendémiaire*. On nomme ainsi la victoire que l'armée de la convention, commandée par Barras et le général Bonaparte, remporta dans les rues de Paris sur les sections insurgées.

*** VENDETTE**, s. f. Ce mot désigne particulièrement l'état d'inimitié et d'hostilité où vivent des familles entières, surtout en Corse. On se sert plus ordinairement de l'italien *vendetta* : *Un Corse qui a une injure à venger est en vendetta*.

*** VENDEUR**, s. m. Prov. *Vendeur de chrétiens*, s'est dit des recruteurs, parce qu'ils recevaient une somme par enrôlement. — *Il y a plus de fous acheteurs que de fous vendeurs*, les marchands ont plus de sang-froid, et calculent mieux leurs intérêts que les chalands. — *Fait comme un vendeur de cochons*, se dit d'un homme mal bâti ou mal vêtu.

VENDIDAD, s. m. Philol. Titre d'un livre de droit et de liturgie qui fait partie du *Zend-Avesta*. Il est rédigé sous la forme d'un dialogue entre Ormuzd et Zoroastre. — *Vendidad-Sadé*, livre sacré des Parses, contenant trois parties : le *Vendidad*, le *Yaçna* et le *Vispered*.

*** VENDÔME**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur le Loir. 8,206 hab. Belle église et haut clocher. Collége particulier florissant, fondé par les oratoriens. Bibliothèque, etc. Pris par les calvinistes en 1562 et 1586. — Jadis titre d'un comté qui eut des seigneurs particuliers jusqu'en 1373, *Vendôme* passa alors dans la maison de la Marche, et fut ensuite érigé en duché-pairie par François Iᵉʳ en faveur de Charles de Bourbon, grand-père de Henri IV. Celui-ci donna le titre de *duc de Vendôme* à l'un des fils qu'il eut de Gabriel d'Estrées. — Le nom du *duc de Vendôme* est employé dans plusieurs express. proverb. : *C'est la couleur de M. de Vendôme*, se dit de ce qui est invisible, de ce qui n'existe pas. — *La fraîcheur de M. de Vendôme*, une forte chaleur. — *C'est un brouillard de M. de Vendôme*, se dit d'une forte pluie.

VENDOMOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant de Vendôme. — Qui appartient à Vendôme ou à ses habitants. — *Vendomois*, s. m. Ancien petit pays de France qui faisait partie de la Beauce, et avait Vendôme pour capitale. Il est aujourd'hui réparti entre le dép. de Loir-et-Cher et celui de la Sarthe.

VENDOTENA, n. pr. f. Géogr. Ile du royaume de Naples, à 40 kil. N.-O. de celle d'Ischia; 3 kil. sur 2. 400 hab. Pêche. Sous les Romains, c'était un lieu d'exil appelé *Pandarie*.

VENDRANGON, s. m. Bot. Nom vulgaire de la berle.

VENÈDE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Germanie, vers l'embouchure de la Vistule. Les *Venèdes* étaient évidemment les Wendes ou une partie des Wendes. — *Mer des Venèdes*, la mer Baltique.

VÉNELLE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois, dans la 2ᵉ Lyonnaise, à l'O. Ses principales villes étaient *Constantia*, auj. *Coutances*, et *Crociatonum*, auj. *Valognes*.

VÉNÉNIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *venenum*,

poison, venin; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte du venin ou du poison.

VÉNÉNIFIQUE, adj. des 2 g. (du lat. *venenum*, poison, venin; *facere*, faire). Didact. Qui forme, qui produit le venin.

VENER, n. pr. m. Géogr. Nom d'un grand lac de Suède, au centre, entre la Gothie et la Suède propre; 145 kil. sur 75.

* VÉNÉRABLE, adj. des 2 g. Hist. Il se dit substantiv. des membres de la deuxième des classes privilégiées de l'empire, sous Constantin. Elle comprenait les proconsuls, les lieutenants généraux et les secrétaires des ministres. — Titre d'honneur que l'on a donné à quelques rois de France, notamment à Philippe Ier et à Louis VI.

VÉNÉRALIES, s. f. pl. Ant. rom. Fête qu'on célébrait en l'honneur de Vénus, pendant les trois premiers jours d'avril.

VÉNÉRIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une vénus. — VÉNÉRIDES, s. f. pl. Genre de coquilles bivalves.

VÉNÉRUPE, s. f. (du lat. *Venus*, *Veneris*, Vénus; *rupes*, rocher). Zool. Genre de coquilles bivalves.

VÉNÈTE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois, dans la 3e Lyonnaise. La capitale était *Vannes*. — Habitant de la Vénétie. Quelques-uns prétendent que ces derniers *Vénètes* étaient issus des *Vénètes* de la Gaule; d'autres les font venir de l'Asie-Mineure ou de l'Illyrie. — Ant. rom. Un des noms qu'on donnait aux membres de la faction des bleus, dans les courses du cirque.

VÉNÉTIE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de l'Italie septentrionale, baignée par la mer Adriatique. Les villes principales étaient Aquilée, Patavium, Vérone et Vicence. La *Vénétie* occupait la place où furent depuis la république et les États de Venise. Réunie à l'Istrie, elle forma, sous l'empire romain, une province de la préfecture d'Italie, dans le diocèse d'Italie propre.

VENETUS, n. pr. f. (pr. *vénétuce*). Géogr. anc. Port de la Vénétie, situé au fond de la mer Adriatique et au milieu d'un grand nombre de petites îles, sur lesquelles on bâtit plus tard Venise.

VENEZIA, n. pr. f. Hist. Nom que porta la république de Venise peu après sa fondation, ou du moins vers le VIIe siècle. C'est encore le nom italien de Venise.

VÉNÉZUÉLA, n. pr. m. Géogr. République de l'Amérique du Sud, bornée au N. par la mer des Antilles, à l'E. par l'Atlantique, au S. par le Brésil, à l'O. par les républiques de la Nouvelle-Grenade et de l'Équateur. Elle est divisée en 4 départements, subdivisés eux-mêmes en 12 provinces. Pop. 872,000 hab. Capitale *Caracas*. Climat varié. Sol très-fertile. Tabac; coton; aloès; plantes médicinales et tinctoriales. Immenses espaces presque sans culture. Peu d'industrie et de commerce. — Le *Vénézuéla* (Petite-Venise) fut ainsi nommé par les Espagnols à cause de la ressemblance qu'ils trouvèrent entre la situation de plusieurs villes indiennes de ce pays et celle de Venise, bâtie sur des lagunes. Sous la domination de l'Espagne, il formait une partie de la capitainerie générale de Caracas-et-Nouvelle-Grenade. Indépendant dès 1811, il fit, de 1819 à 1831, partie de la république de Colombie, qui, à cette dernière époque, s'est partagée en trois États distincts. Le *Vénézuéla*, dès lors république indépendante, est gouverné par un président.

VENGEMENT, s. m. S'est dit pour action de se venger; vengeance. — Anc. cout. Droit qui autorise à réclamer une chose aliénée.

VENGUDE, s. f. Pêche. Grande entrée d'une bourdigue, du côté de l'étang.

VÉNILIE, n. pr. f. Myth. lat. Femme de Janus et mère de Canenté.—Nymphe, épouse de Neptune. Elle présidait au flux de la mer, et on la confond quelquefois avec Amphitrite.—Temps hér. Femme de Faunus, mère de Turnus.

* VENIR, v. n. Prov. *Venir comme tabourin à noces*, *comme marée en carême*, venir fort à propos. On dit dans le même sens : *cela vient comme de cire*. — *Il semble qu'il vienne de l'autre monde*, se dit d'un homme qui paraît ignorer ce que tout le monde sait. On dit de même : *d'où venez-vous? de quel pays venez-vous?* — *Venir à jubé*, se mettre à la discrétion de quelqu'un — *Les maladies viennent à cheval et s'en retournent à pied*, les maladies éclatent tout à coup et se guérissent lentement.— *Ce qui est venu de pille-pille s'en va de tire-tire; ce qui vient par la flûte s'en retourne par le tambour*, ce qui est gagné très-facilement se dépense de même. — *Tout vient à point à qui peut attendre*, on vient à bout de tout avec du temps et de la patience. — Mar. *Venir à l'appel de son câble*, se dit d'un bâtiment mouillé dont on roidit le câble. — *Venir à bâbord* ou *à tribord*, se dit d'un navire à qui l'on fait décrire une courbe à droite ou à gauche de la route qu'il suivait.

* VENISE, n. pr. f. Géogr. Ville des États autrichiens, ch.-l. du gouvernement de Venise, et une des deux capitales du royaume Lombardo-Vénitien. 110,000 hab. Primat catholique, archevêque arménien, évêque grec; résidence du vice-roi pendant l'hiver, et du commandant général de la marine autrichienne. Port franc. *Venise* est bâtie sur environ cent petites îles, au milieu des lagunes; elle semble ainsi sortir des eaux, et offre un aspect unique. Neuf mille gondoles parcourent les espaces que ces îles laissent entre elles. Auj., elle est jointe au continent par un chemin de fer. On compte dans cette ville cent quarante ponts. On y remarque la magnifique église de Saint-Marc, sur la belle place de ce nom, avec ses cinq cents colonnes de marbre, que surmontent les chevaux apportés jadis de Constantinople, et qui ont, sous l'empire, orné l'arc de triomphe du Carrousel, à Paris; le palais royal, ancien palais des doges, qui contient la bibliothèque publique, précieuse surtout par les manuscrits, un riche cabinet de médailles et un beau musée; les palais Trevisani, Grimani, Balli, Barbarigo, Rezzonico, etc.; la promenade de la Piazetta et le quai des Esclavons; le pont des Soupirs, le Rialto, d'une seule arche de 20 mèt. d'ouverture, et construit en marbre blanc; l'arsenal; le théâtre de la Fenice, le plus beau de l'Italie, mais dont il n'existe plus que les murs extérieurs; lycée; séminaire de la Salute; collége delle Salesiane, pour les jeunes filles; école de navigation des cadets de marine, des beaux-arts, etc. Commerce de verroteries, laines, soies grèges; pêche des huîtres et des sardines.— *Venise* doit son origine à quelques familles d'Aquilée et de Padoue, qui, fuyant devant Attila, se retirèrent dans les îles des lagunes (vers 452). Chaque île d'abord s'administra elle-même. Vers 697, elles se réunirent en commun et choisirent pour chef un doge. La nouvelle république fut censée sujette de l'empire d'Orient, mais au Xe siècle elle devint indépendante de fait, et en 997, sous Pierre Orseolo II, *Venise* jeta les fondements de sa puissance en soumettant les villes maritimes de l'Istrie et de la Dalmatie. En 1032 on adjoignit au doge deux conseillers, tenus eux-mêmes, dans toute délibération importante, d'appeler dix notables choisis par le doge, et qui formèrent le conseil *des Pregadi*. En 1170 furent constitués d'autres pouvoirs sous le nom de *quarantie*. Les croisades furent une source d'agrandissement pour *Venise*; à la fin du XIIe siècle, un prince de Constantinople ayant sollicité son secours, lui fournit l'occasion de s'emparer d'une partie de la Morée, de Corfou, de Céphalonie, de Candie, etc. Alors elle fit exclusivement, pendant plus de deux siècles, le commerce des Indes par la route d'Égypte; mais ce commerce fut ruiné quand les Portugais eurent trouvé une nouvelle route en doublant le cap (1486 et 1495). La puissance des doges avait déjà été affaiblie par les envahissements de l'aristocratie, lorsqu'en 1310 les patriciens ayant étouffé une révolte, en prirent occasion pour établir le *conseil des Dix*. Depuis cette époque jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ils maintinrent la même forme de gouvernement, c'est-à-dire une aristocratie héréditaire revêtue du pouvoir absolu. Du XIVe au XVIe siècle, la *république de Venise* s'agrandit successivement : en 1388, par la prise de Trévise sur la Lombardie; en 1420, par la conquête du Frioul, puis par celle du duché de Milan, de Vicence, de Bellune, de Vérone, de Padoue, de Brescia, etc.; par la cession de Rovigo, d'Otrante, de Brindes et de Gallipoli. En même temps elle s'emparait de l'île de Chypre; mais plus tard les Ottomans lui firent éprouver de grandes pertes. Sélim lui prit l'île de Chypre en 1570, et Achmet, en 1645, l'île de Candie. Au commencement du XVIIIe siècle elle perdit encore toutes ses possessions de la Morée, et sa puissance en Italie fut fortement ébranlée. En 1797, Bonaparte prit *Venise*, et fit proclamer l'égalité des citoyens et brûler le livre d'or. Son territoire passa alors à l'Autriche, à la suite du traité de Campo-Formio. Le traité de Presbourg, en 1805, la fit entrer, avec ses provinces de Terre-Ferme, dans le royaume d'Italie. En 1814 elle retourna à l'Autriche. *Venise* eut au moyen-âge le monopole de la fabrication des glaces. Elle eut longtemps la réputation d'une ville de plaisir, et son carnaval attirait un immense concours d'étrangers. — *Golfe de Venise*, golfe formé par l'Adriatique, sur la côte N.-E. de l'Italie, et bordé par les lagunes, qui s'étendent de la Piave à la Brenta. C'est abusivement qu'on a étendu quelquefois ce nom à la mer Adriatique tout entière. — *Prince de Venise*, s'est dit du doge.—Ce titre a été donné au prince Eugène, dans l'assemblée des trois colléges électoraux du royaume d'Italie, le 20 décembre 1807. — B.-arts. *École de Venise*. V. le mot suivant.

* VÉNITIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de Venise. — Qui appartient à Venise ou à ses habitants. — Hist. *Pâques vénitiennes*, massacre des Français à Vérone, le lundi de Pâques 1797. — B.-arts. *École vénitienne* ou *de Venise*, école de peinture célèbre par la perfection du coloris, et qui compte parmi ses principaux maîtres les frères Gentile, Giovanni Bellini, le Giorgione, le Titien, le Tintoret et Paul Véronèse. — *Vénitien*, s. m. Philol. Dialecte italien qu'on parle à Venise. — *Vénitienne*, s. f. Comm. Espèce d'étoffe de soie fabriquée à Venise.

VENLOO, n. pr. m. Géogr. Ville du Limbourg hollandais, sur la Meuse. 6,000 hab. Petit port, fortifications. Prise par Marlborough en 1708.

VENNONIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple des Alpes, à l'E du lac Larius. On dit aussi *les Vennons*.

VENOSA, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Basilicate. 3,500 hab. Évêché, belle cathédrale où l'on voit le monument de Guillaume Bras-de-Fer. Ruines antiques.

VÉNOSTE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Rhétie, dans les Alpes Rhétiques, à l'E.

VENOUSE, n. pr. f. V. VÉNUSIE, au Compl.

* VENT, s. m. Prov. et fig. *Aux grands portaux battent les grands vents*, plus on est dans une situation élevée, plus on est exposé aux revers de la fortune.— *Il faut laisser courir le vent par-dessus les tuiles*, il faut souffrir ce qu'on ne peut empêcher. — *Jeune gouvernement suit le vent*, un gouvernement nouveau suit les événements et ne les domine pas. — *Il pleut à tous vents*, il peut toujours nous arriver malheur. — *Négocier au vent*, avoir une correspondance avec un être imaginaire. — *Vendre du vent et de la fumée*, faire des promesses qu'on ne peut tenir. — Phys. *Les trente-deux vents* ou *la rose des vents*, division actuelle du compas. On désigne les quatre points principaux par les quatre initiales de leurs noms germaniques : *N.*, *nord; O.*, *ost*, est; *S.*, *sud;* et *W.*, *west*, ouest; ou par les initiales des mots français : *N.*, nord; *E.*, est; *S.*, sud. et *O.*, ouest. Les points intermédiaires ou vents collatéraux se marquent par des combinaisons de ces lettres: *N.-E.*, nord-est; *N.-O.*, nord-ouest; *S.-E.*, sud-est; *S.-O.*, sud-ouest. V. l'article du Dict.— Mar. *Vent de terre*, vent qui souffle de terre et pendant la nuit. — *Vent de mer*, vent qui souffle de mer, et pendant le jour. — *Vent forcé*, vent violent et plus fort qu'il ne faut.— *Vents réguliers*, vents qui soufflent particulièrement en pleine mer, et se distinguent par l'ordre qu'ils présentent dans leur durée, leur direction et leur retour. — *Vents irréguliers* ou *variables*, vents qui soufflent tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et ne sont soumis à aucune loi.—*Vents anniversaires* ou *étésiens*, ceux qui reviennent régulièrement, à une époque déterminée de l'année. — *Vents des saisons*, ceux qui soufflent du sud-est depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mai, et du nord-ouest depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre. — *Vents journaliers*, ceux qui ne soufflent qu'à certaines heures du jour et de la nuit.— *Avoir le vent en poupe*, et plus ordinairement aujourd'hui : *avoir vent arrière*, avoir un vent qui porte directement le vaisseau vers l'endroit où l'on veut aller.— *Avoir vent de bout*, *vent contraire*, avoir un vent directement opposé à la route que l'on veut faire.— *Avoir vent devant*, se dit d'un navire qui reçoit le vent dans ses voiles en le prenant de devant. — *Aller tout d'un vent*, *d'un même vent*, faire sa route avec un seul vent, ce qui a lieu lorsque le trajet est direct.— Faucon. *Bander au vent*, se dit d'un faucon qui se tient sur les chiens en faisant la crécerelle.— *Tenir le bec au vent*, se dit du faucon qui résiste sans tourner la queue. — *Prendre le haut du vent*, voler au-dessus du vent. — Man. *Avoir du vent*, se dit d'un cheval qui commence à être poussif. — Art milit. *Vent du boulet*, légère différence entre le calibre d'un projectile et le calibre du

tube, afin que le projectile entre facilement. — Géogr. *Iles du vent*, îles des petites Antilles. Elles s'étendent du N. au S. Les principales sont : la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, la Grenade, Tabago, etc.— *Iles sous le vent*, îles de l'archipel des petites Antilles, situées près de la côte de l'Amérique méridionale. Les principales sont la Marguerite, la Trinité, Curaçao, etc.

VENTA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Bretagne, capitale des Icéniens. Auj. *Norwich* ou *Caster*.— Autre ville de Bretagne, chez les Belges. Auj. *Winchester*.

VENTADOUR, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. de la Corrèze. — *Terre de Ventadour*, seigneurie du Limousin, érigé en duché-pairie en 1578.

VENTAISON, s. m Agric. Maladie du froment, causée par la violence des vents.

* **VENTE**, s. f. Anc. cout. *Droit de vente*, droit sur les denrées qui se vendaient dans un marché public. — Anc. jurispr. *Vente par décret*, vente d'un immeuble par autorité publique, en conséquence d'une saisie réelle.— *Vente de marchandises à perte de finances*, vente de quelque marchandise que l'on faisait racheter à bas prix par une personne interposée. — Jurispr. *Vente judiciaire*, vente par autorité de justice, suivant certaines formalités déterminées par la loi.— *Vente forcée*, celle qui a lieu par suite de saisies immobilières ou d'expropriations forcées — *Vente volontaire*, celle qui a lieu quand il s'agit de biens appartenant à des incapables, à des absents, à des condamnés par contumace.— Eaux et for. *Vente* signifie encore la partie d'une forêt ou d'un bois qui vient d'être coupée : *Acheter du bois dans la vente*.— *Vider, nettoyer les ventes*, enlever, le bois qui a été coupé.— Hist. *Vente*, réunion de carbonari ; loge, section d'une société secrète : *Faire partie d'une vente*.

* **VENTÉ, ÉE**, adj. Eaux et for. *Arbre faux venté*, se dit d'un arbre dont le vent a contrarié la naissance.

VENTELLERIE, s. f. P. et chauss. Ouvrage de bois ou de maçonnerie destiné à soutenir une retenue d'eau ; on y pratique une ou plusieurs ouvertures qui se ferment avec des vannes.

VENTENATIE, s. f. Bot. Genre de plantes établi pour un arbuste d'Afrique.

* **VENTER**, v. n. Prov. et fig. *Qu'il vente, qu'il pleuve ou qu'il grêle*, quelque chose qui arrive. — Mar. *Il vente bon frais*, il fait un vent médiocrement fort, bon pour faire route.

* **VENTIER**, s. m. Anc. cout. Celui qui percevait le droit de vente pour le seigneur.

VENTILABRE, adj. des 2 g. (du lat. *ventilabrum*, éventail). Zool. Qui a la forme d'un éventail.

VENTILAGE, s. m. Bot. Genre de plantes des Indes orientales, famille des rhamnées.

* **VENTILATEUR**, s. m. Se dit aussi de certaines machines de rotation destinées à produire un courant d'air continu, pour alimenter le feu d'un fourneau.

VENT-JAGER, s. m. (du holl. *vind-jager*, chasseur de vent). Pêche. Nom que l'on donne en Hollande au premier vaisseau qui va à la pêche du hareng.

* **VENTOUSE**, s. f. Agric. Branche qu'on laisse sans la tailler aux espaliers trop vigoureux, pour qu'elle consume l'excès de sève.

VENTOUX, n. pr m. Géogr. Montagne de France, dans le dép. de Vaucluse, au N.-E. de Carpentras, ainsi nommée à cause des vents violents qui règnent au sommet, 2,010 mètr.

* **VENTRAL, ALE**, adj. Zool. Se dit quelquefois des animaux dont le ventre offre une couleur différente du reste du corps.

VENTRAILLES, s. f. pl. Entrailles, intestins. Vieux mot.

* **VENTRE**, s. m. *Se remplir le ventre*, *avoir le ventre plein*, se rassasier, être rassasié. — *Lâcher le ventre*, le rendre plus libre. — *Par le ventre !* sorte d'ancien jurement. On disait encore *ventre Saint-George*. — *Le bas-ventre*, la partie inférieure du ventre ; *Recevoir un coup dans le bas-ventre*. — *Cheval qui va ventre à terre*, cheval qui court avec la plus grande vitesse possible. On dit aussi qu'un cavalier, un cocher, un courrier, *va ventre à terre*, pour signifier qu'il fait aller son cheval, ses chevaux, ventre à terre. — Prov. et fig. *Se faire une carrelure de ventre*, manger beaucoup. — *A ventre soûl cerises amères*, les meilleurs choses n'ont aucun prix pour ceux qui en ont usé avec satiété. — *Tout fait ventre*, les aliments les plus communs nourrissent comme les plus délicats. — *Se donner de son épée dans le ventre*, signifiait, vendre son épée pour acheter de quoi boire et manger. — *Habit de velours, ventre de son*. V. VELOURS, au Compl. — *Rire à ventre déboutonné*, rire longtemps aux éclats. — *Grain à grain la poule remplit son ventre*, les petites sommes, les petits profits finissent par enrichir. — *Tant que le cœur me battra dans le ventre*, tant que je vivrai. — *C'est le ventre de ma mère, je n'y retournerai jamais*, ou simplement : *c'est le ventre de ma mère*, je ne m'engagerai jamais dans une pareille affaire. — *Il n'avait que cet ouvrage dans le ventre*, se dit d'un auteur qui n'a fait qu'un seul bon ouvrage, ou qui, après en avoir fait un bon, n'en fait plus que de mauvais. — *Avoir sept, huit, dix, etc., lieues dans le ventre*, pouvoir faire sept, huit, dix, etc., lieues dans une journée. On le dit ordinairement des chevaux. — Anc. anat. *Ventre* se disait de trois grandes cavités qui contiennent des viscères. Ainsi on appelait *ventre supérieur*, celle formée par le crâne ; *ventre moyen*, celle formée par la poitrine ; *ventre inférieur*, l'abdomen. — *Petit ventre*, l'estomac. Cette expression se trouve dans le Dictionnaire, mais on a omis d'avertir qu'elle n'est plus en usage. — Anat. *Ventre*, synonyme d'*abdomen*, qui seul se dit. — Se dit quelquefois de la partie la plus charnue d'un muscle. — Anc. cout. *Ventre franc*, femme de condition libre. — *Le ventre anoblit*, se disait dans les contrées où la mère transmettait la noblesse aux enfants. — Zool. *Ventre*, partie la plus enflée de la valve des coquilles.

VENTRÉE, s. f. Anc. cout. Se disait des enfants d'une même mère, lorsqu'il y avait eu plusieurs mariages.

VENTRICULAIRE, adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport aux ventricules du cœur.

VENTRICULITE, s. m. Zool. Genre de polypiers.

VENTRICULO-AORTIQUE, adj. m. Anat. Se dit de l'orifice qui communique du ventricule gauche du cœur dans l'aorte.

VENTRICULO-PULMONAIRE, adj. m. Anat. Se dit de l'orifice qui communique du ventricule droit du cœur dans l'artère pulmonaire.

* **VENTRIÈRE**, s. f. Chir. Sorte de ceinture pour soutenir le ventre des femmes grosses ou enceintes, des hydropiques. — Constr. *Ventrière* se dit particulièrement, des pièces de bois qui servent de coulisses aux palplanches, dans une écluse.

* **VENTRILOQUE**, adj. et s. des 2 g. On le dit particulièrement des personnes qui jouissent de la faculté de parler en aspirant, et de supprimer ainsi le retentissement de la voix, de manière qu'elle ne semble pas venir d'eux.

* **VENTRIPOTENT**, adj. m. Épithète du dieu Caster, dans Rabelais. — *Le dieu ventripotent*, Bacchus.

* **VENTURON**, s. m. Pêche. Nom que l'on donne, dans les environs de Fréjus, à un filet appelé ailleurs échiquier.

* **VENUE**, s. f. Prov. *Avoir l'allée pour la venue*, en être pour sa peine, pour ses pas, ses démarches. — *On lui en a donné tout d'une venue*, on l'a maltraité, ou on l'a dépouillé, on lui a gagné son argent.

* **VÉNUS**, n. pr. f. Myth. *Vénus Uranie*. V. URANIE, au Dict. — En poésie. *Le fils de Vénus*, Cupidon, ou l'Amour. — Ant. *Coup de Vénus*, se disait, au jeu de dés, d'un coup très-rare qui donnait le gain de la partie. Il avait lieu quand tous les osselets offraient un nombre différent, et quand les tessères donnaient trois six. — B.-arts. *Vénus de Médicis*, belle statue de Vénus, qui fut longtemps dans le musée des Médicis. — *Vénus de Milo*, autre statue, d'une beauté remarquable, découverte en 1826 par des marins français, à Milo, et qui se voit au musée du Louvre, à Paris. — Astron. *Vénus* est une des deux planètes inférieures ; elle fait sa révolution autour du soleil en 224 jours 701 milliém. de jour. Cette planète a ses phases comme la lune et brille d'une grande clarté. Lorsqu'elle apparaît avant le lever du soleil, on la nomme *Lucifer* ; lorsqu'elle paraît le soir au coucher du soleil, on l'appelle *Vesper* ou *étoile du berger*. — Chirom. *Mont de Vénus*, petite éminence à la naissance d'un doigt, dans l'intérieur de la main. — Anc. chim. *Crystaux de Vénus*, l'acétate de cuivre.

VÉNUSIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Apulie, en Daunie, au S.-O. de Cannes. Elle est célèbre comme patrie d'Horace.

VÉNUSIN, INE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Vénusie. — Qui appartient à Vénusie ou à ses habitants. — *Le poëte vénusien*, Horace.

VÉNUSIUM, s. m. (pr. *vénuziome*) (du fr. *vénus*, nom du cuivre dans l'anc. chim.). Se dit d'un cuivre porté, par des procédés chimiques, au plus haut degré de pureté.

VÉNUSTINIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui se forma au IV^e siècle, et qui partageait les opinions et les croyances des paterniens. Elle avait pour chef *Venustius*.

* **VÊPRES**, s. f. pl. Liturg. *Premières vêpres*, vêpres qui se disent la veille d'une grande fête, dont elles commencent l'office. — *Secondes vêpres*, vêpres qui se disent le jour même de cette fête. — Prov. et fig. *N'aller ni à vêpres ni à messe*, se dit d'un mauvais catholique. — *Après vêpres, complies*, il faut faire chaque chose en son temps. — *Aller de travers comme un chien qui va à vêpres*, se dit d'une personne qui ne marche pas droit. — *Vêpres de tournoi*, le dernier épisode d'un tournoi.

VER, s. m. Le printemps. Vieux mot.

* **VER**, s. m. Prov. *Être nu comme un ver*, être entièrement nu. — *Un ver se recoquille bien quand on marche dessus*, il n'est pas d'homme si faible qui ne tâche de nuire quand on l'attaque. — Méd. *Ver solitaire*, c'est le ténia. V. ce mot, au Dict. — *Ver cucurbitain*, nom par lequel on désignait les articulations détachées du ténia, parce que, par la contraction, elles prennent un peu la forme des graines d'une courge. — Zool. *Ver assassin*, la larve du grand hydrophile. — *Ver blanc, ver du blé*, la larve du hanneton. — *Ver de chapelet*, nom vulgaire de la chenille qui produit la teigne des grains. — *Ver de crin*, le dragonneau. — *Ver des digues*, le taret, qui se loge dans les pilotis. — *Ver du Havre*, l'arénicole des pêcheurs. — *Ver lion*, larve d'un insecte du genre rhagion. — *Ver méduse*, l'holothurie. — *Ver mineur*, chenille de quelques espèces de teignes qui vivent dans l'intérieur des feuilles. — *Ver de terre*, le lombric terrestre. — *Ver des pêcheurs*, dénomination commune à toutes les larves d'insectes dont on se sert pour pêcher. — *Ver à soie*, chenille du bombyx du mûrier, auquel on doit la soie. — *Ver des vaisseaux*, le taret ordinaire, qui attaque principalement les bâtiments de mer.

VÉRA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Grenade, près de la mer. 8,000 h. Pêche. — Géogr. anc. Nom d'une rivière de la Macédoine.

VÉRA-CRUZ, n. pr. f. Géogr. Ville de la confédération mexicaine, capitale de l'État de Véra-Cruz, sur le golfe du Mexique. 16,000 hab. Port peu profond, défendu par deux redoutes. Citadelle de Saint-Jean-d'Ulloa, que l'on regardait naguère comme imprenable. Ce fut le dernier point que possédèrent les rois d'Espagne, dans les guerres de l'indépendance. Les insurgés s'en rendirent maîtres en 1823. Les Français, commandés par l'amiral Baudin, l'ont pris en 1838. — C'est sur l'emplacement de *Véra-Cruz* que Fernand Cortez aborda en 1519, le vendredi saint, pour commencer la conquête du Mexique.

VÉRAGRE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Helvétie, qui habitait dans le Bas-Valais, entre Genève et Sion.

VÉRAMIER, s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

VÉRANDA, n. pr. f. Myth. sept. Une des Parques scandinaves. — s. f. Relat. Espèce de galerie légère, couverte d'un tissu de joncs ou d'une toile, qui règne ordinairement sur toute la longueur des habitations des créoles, aux Indes.

VERA-PAZ (LA), n. pr. f. Géogr. Ville du Guatemala, ch.-lieu d'un dép. de même nom. 12,000 hab.

VÉRATRE, s. m. V. VERATRUM et VARAIRE, au Dictionnaire.

VÉRATRIN, s. m. Chim. Substance résineuse particulière qui accompagne la vératrine.

* **VÉRATRINE**, s. f. Chim. C'est un alcali végétal que l'on extrait, non-seulement de l'ellébore blanc, comme il est dit au Dictionnaire, mais de la plupart des plantes de la famille des colchicacées. La vératrine est un poison très-énergique.

VÉRATRIQUE, adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels à base de vératrine.

* **VERBAL, ALE**, adj. *Rapport verbal*, se dit, dans les sociétés savantes, d'un rapport écrit, lorsqu'il ne doit pas être suivi d'une décision, et qu'il n'est reçu que comme renseignement. — Diplom. *Note verbale*, note donnée à un ambassadeur, à un cabinet étranger, par écrit à la vérité, mais sans signature et sans un caractère pleinement officiel.

VERBANUS, n. pr. m. (pr. *verbanuce*). Géogr. anc. Nom d'un lac situé entre la Gaule cisalpine et la Rhétie. Aujourd'hui le *lac Majeur*.

VERBASCÉE, ÉE, adj. (du lat. *verbascum*, le bouillon blanc). Bot. Qui ressemble au bouillon blanc. — VERBASCÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des scrofularinées.

* VERBE, s. m. Gramm. *Verbe pronominal*, on donne ce nom à tous les verbes qui se conjuguent avec un second pronom personnel. On les divise en *verbes réfléchis*, *verbes réciproques*, et *verbes pronominaux proprement dits* ou *pronominaux passifs*. — *Verbe réfléchi*, celui dont l'action retombe sur le sujet lui-même. V. l'article du Dictionnaire. On distingue les verbes *réfléchis* en *directs* et en *indirects*. Le verbe *réfléchi direct* a pour régime direct le pronom qui lui est joint. Ex. : *elle s'est tuée ;* dans le *verbe réfléchi indirect*, le pronom n'est que complément ou régime indirect du verbe. Ex. : *elle s'est donné des coups*. — *Verbe réciproque*, se dit des verbes dont l'action est faite par plusieurs personnes ou choses qui agissent mutuellement l'une sur l'autre. On distingue aussi les *verbes réciproques* en *directs* et en *indirects*. Ex. : *ils se sont tués ; ils se sont dit des injures*. — *Verbe pronominal proprement dit*, ou *pronominal passif*, se dit des verbes qui se conjuguent avec un second pronom, sans indiquer une action du sujet sur lui-même, ou une action réciproque, mais avec un sens purement passif. Dans ces sortes de verbes, l'accord du participe avec le sujet a toujours lieu. Ex. : *ces choses se sont dites*, pour, on a dit ces choses. — *Verbe réduplicatif*, celui qui exprime une action répétée deux ou plusieurs fois, ou la répétition d'une même action, tels que *recommencer*, *refaire*, *revenir*, etc. — *Verbe fréquentatif*, se dit de ceux qui, par leur terminaison, indiquent une répétition fréquente de l'action que le radical exprime, comme *clignoter*, *crachoter*, etc. — *Verbe inchoatif*, celui qui exprime une action comme commençant et devant continuer ; comme *fleurir*, *grisonner*, *vieillir*, etc. — *Verbe transitif*, dénomination donnée par quelques grammairiens au verbe communément appelé *actif*, parce que ce verbe exprime une action qui, du sujet, est transmise directement au complément ou régime qui en est l'objet. — *Verbe intransitif*, dénomination que l'on donne aussi au verbe neutre, parce qu'il exprime l'action ou d'une manière absolue, et sans rapport avec aucun objet, ou qu'il ne la transmet à un complément que d'une manière indirecte et par le secours d'une préposition. — *Verbe impersonnel*. V. *verbe unipersonnel*, à l'article du Dictionnaire. On appelle *verbe impersonnel essentiel*, celui qui ne s'emploie qu'à la troisième personne du singulier, comme *il faut*, *il neige*, *il tonne* ; et *verbe impersonnel accidentel*, celui qui ne s'emploie qu'accidentellement à la troisième personne, à qui la forme impersonnelle n'est pas propre, tels que *arriver*, *convenir*, *dépendre*. — Dans la langue latine : *Verbe déponent*. V. DÉPONENT, au Dict. — *Verbe méditatif*, celui qui exprime qu'on se prépare à l'action ou qu'on la désire. Les verbes méditatifs se terminent ordinairement en *urio*, comme *amaturio*, *lecturio*, *esurio*. — *Verbe neutro-passif*, dénomination employée par d'anciens grammairiens pour désigner des verbes qui ont un sens passif avec la forme d'un verbe neutre, comme *vapulo*, je suis battu. — En arabe : *Verbe obéissant*, se dit de la forme du verbe qui exprime l'effet ou l'impression de l'action sur la personne ou la chose qui en est l'objet ; on l'oppose à *verbe dominant*, celui qui exprime l'action. — *Verbe absolu*, celui qui renferme un sens absolu, comme *mourir*. — *Verbe relatif*, celui qui, pour la plénitude du sens, exige un complément, comme *venir*, *prendre*. — *Verbe trilitère*, celui qui est composé de trois lettres. — *Verbe quadrilitère*, celui qui est composé de quatre lettres. — *Verbe sourd*, verbe trilitère dont la troisième radicale est semblable à la deuxième. On l'appelle aussi *verbe redoublé*. — *Nom de verbe*, se dit de certains adverbes ou de certaines expressions elliptiques qui remplissent la fonction de quelques verbes, ou qui indiquent l'ellipse d'un verbe. — En hébreu : *Verbe quiescent*, celui qui compte parmi son radical une des lettres qu'on appelle *quiescentes*. — *Verbe de certitude*, nom d'une forme du verbe hébreu. — *Verbe parfait*, verbe régulier, c'est-à-dire verbe trilitère qui conserve partout trois lettres radicales, sans compter parmi elles aucune quiescente. — En turc : *Verbe réciproque*, une des formes ou voix du verbe. On l'obtient par l'insertion des lettres *ya* et *chin* entre le radical et la désinence. — Philos. *Verbe*. V. LOGOS, au Compl. — Comm. relig. *Verbe incarné*, nom d'un ordre de filles fondé à Roanne, en 1596, et confirmé par une bulle d'Urbain VIII en 1633.

VERBÉJA, n. pr. f. Myth. Divinité adorée par les Bretons et les Gaulois. *Verbéja* paraît avoir été la déesse de la victoire.

* VERBÉNACÉ, ÉE, adj. (du lat. *verbena*, verveine). Bot. Qui ressemble à la verveine. — VERBÉNACÉES, s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre verveine.

VERBÉNAIRE, s. m. (en lat. *verbenarius*, de *verbena*, verveine). Ant. rom. Le chef des féciaux, parce qu'il portait à la main une branche de verveine.

VERBÉNÉ, ÉE, adj. Bot. Synon. de *verbénacé*.

VERBERIE, n. pr. f. Géogr. Bourg de France, dép. de l'Oise, sur l'Oise. 1,300 hab. Eau ferrugineuse. Les rois de Neustrie y avaient un palais célèbre. Il s'y est tenu des conciles en 753, 853, 863 et 869.

VERBÉSINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la verbésine. — VERBÉSINÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

VERBOUILLET, s. m. Bot. Nom vulgaire du fragon.

* VERCEIL, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur la Sesia. 16,000 hab. Évêché. Cathédrale. Étoffes de soie. — *Verceil* appartint successivement aux ducs de Milan et aux ducs de Savoie (1427). Elle fut prise par les Espagnols en 1630, par les Français en 1704, par les alliés en 1706. Réunie à la France avec le Piémont, elle devint sous Napoléon le ch.-l. du dép. de la Sesia, et fut rendue au roi de Sardaigne en 1814.

VERCEILLOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant de Verceil. — Qui appartient à Verceil ou à ses habitants. On dit aussi *Vercellin*.

VERCEL, n. pr. m. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Jura. 1,245 hab.

VERCELLE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Gaule Transpadane, vers le S.-O. Auj. *Verceil*. Elle est célèbre par la défaite des Cimbres par Marius, en 101 av. J. C.

VERCELLIN, INE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Vercelle. — Qui appartient à Vercelle ou à ses habitants. V., plus haut, VERCEILLOIS.

VERCHIÈRE, s. f. Anc. cout. Se disait, en Auvergne, d'une dot assignée sur une terre.

VERCHOCK, s. m. Mesure de longueur de Russie, qui est le 12ᵉ du pied, et vaut mèt. 0,444.

VERDAGE, s. m. Anc. cout. Action de garder les bestiaux paissant dans un bois. — Agric. Récolte enterrée en fleurs, pour engrais.

* VERDAGON, s. m. Ce nom fut donné primitivement au vin de l'année 1725, qui fut très-vert, très-mauvais.

VERDALE, s. f. Bot. Variété d'olivier.

VERDANGE, s. m. Zool. Nom vulgaire du bruant et du cochevis.

VERDATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide verdique avec une base.

VERDAU, s. m. Zool. Nom vulgaire de la chenille d'une espèce d'alucite.

VERDE, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du martin-pêcheur.

VERDE (SIERRA), n. pr. f. Géogr. Chaîne de montagnes de l'Amérique, dans le N. du Mexique ; elles forment la continuation méridionale des monts Rocheux, et font partie de la grande arête qui sépare le versant de l'Atlantique de celui du grand Océan.

VERDELET, s. m. Zool. Un des noms vulgaires du bruant.

VERDELIER, s. m. Bot. Nom vulgaire de l'osier.

* VERDET, s. m. Il s'est dit quelquefois pour verdée, vin blanc de Toscane d'une teinte verdâtre. V. VERDÉE, au Dict. — Chim. *Verdet cristallisé*, acétate de cuivre en cristaux. — Zool. *Verdet*. Nom vulgaire d'un poisson et d'un insecte coléoptère.

VERDEUX, adj. m. Chim. Se dit de l'acide verdique, quand il n'est pas encore devenu vert.

* VERDIER, s. m. Zool. Nom vulgaire de la rainette verte. — Nom donné à plusieurs oiseaux étrangers du genre fringille ; tels sont le *verdier du Cap* ou *des Indes* ; le *verdier de la Louisiane* ; le *verdier de Saint-Domingue*.

VERDIÈRE, s. f. Zool. Nom vulgaire du proyer.

VERDIOLE, s. f. Zool. Espèce de gobe-mouche.

VERDIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier, trouvé dans un grand nombre de plantes, et qui a la propriété de verdir à l'air.

VERDOIE ou VERDOYE, s. m. Zool. Un des noms du bruant.

VERDON, s. m. Zool. Un des noms de la fauvette d'hiver.

VERDOULET, s. m. Zool. Un des noms du verdier.

VERDULE, s. f. Bot. Genre de mousses. — Zool. Un des noms vulgaires du bruant.

* VERDUN, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur la Meuse. 10,577 hab. Évêché. Citadelle. Tanneries. Liqueurs, confitures, anis et dragées renommées. Patrie de Chevert. Les bénédictins y avaient une abbaye. — Les fils de Louis le Débonnaire conclurent dans cette ville, en 843, un célèbre traité de partage dit *paix de Verdun*. Conquise ensuite par Othon le Grand, elle fit partie de l'empire d'Allemagne, et fut un des trois évêchés que Henri II réunit à la France en 1552. Les Prussiens prirent *Verdun* en 1792, mais ne l'occupèrent que quarante-trois jours. — *Gouvernement de Verdun*, un des huit petits gouvernements de l'ancienne France, compris depuis dans le grand gouvernement de Metz-et-Verdun. Il se composait de deux districts : 1° Ville et comté de Verdun ; 2° Évêché de Verdun. — *Verdun*, s. m. Anc. t. milit. Sorte d'épée longue et à lame étroite que l'on fabriquait dans la ville qui porte ce nom.

VERDUNOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant de Verdun. — Qui appartient à Verdun ou à ses habitants. — *Verdunois*, n. pr. m. Ancien petit pays de France, en Gascogne. Capitale Verdun-sur-Garonne. Il est aujourd'hui compris dans les dép. de la Haute-Garonne et de Tarn-et-Garonne.

* VERDURE, s. f. Se dit encore de la couleur verte que présentent les feuilles des arbres, les plantes : *La verdure des prés*, *des bois ; la terre a repris sa verdure*.

* VERDURIER, IÈRE, s. Comm. Marchand, marchande d'herbages, de verdure.

VERDURON, s. m. Zool. Nom vulgaire du serin d'Italie.

VÉRÉTRIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *veretrum*, verge ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une verge.

* VERGADELLE, s. f. Zool. Un des noms de la merluche.

VERGARA, n. pr. m. Géogr. et Hist. Bourg d'Espagne, dans la capitainerie générale de Guipuzcoa. 4,000 hab. Un traité y fut conclu en 1839 entre les généraux Espartero et Maroto. Par ce traité, l'Espagne fut délivrée en partie de la guerre civile, et D. Carlos se vit obligé de se réfugier en France. On dit aussi *Bergara*.

VERGAT, s. m. Pêche. Nom d'une espèce de filet.

* VERGE, s. f. Prov. *N'avoir ni verge ni bâton*, n'avoir aucune arme, aucun moyen d'attaquer ni de se défendre. — Anc. cout. *Verge* se disait d'une certaine étendue autour de la demeure du roi, ou autour du manoir seigneurial. — *Tenir un héritage par la verge*, recevoir du seigneur, ou de l'un de ses officiers, un petit bâton appelé *verge*, comme emblème de l'acquisition. — Anc. prat. *Verge*, office de sergent. — Hist. sainte. *La verge de Moïse*, *la verge d'Aaron*, *la verge des magiciens de Pharaon*, la baguette avec laquelle ils opéraient des prodiges.

* VERGÉ, ÉE, adj. Techn. *Papier vergé*, papier qui porte la marque des vergeures.

* VERGER, s. m. Anc. cout. Espèce d'huissier ecclésiastique.

VERGILIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Bétique, chez les Bastitains. Auj. *Murcie*.

VERGILIES, s. f. pl. (en lat. *vergiliæ*). Astron. Nom qu'on donnait quelquefois aux Pléiades.

VERGIS, s. m. Comm. Toile qui se fabrique à Abbeville.

VERGNER, v. a. Constr. Soutenir l'encaissement d'une rivière, d'un canal, avec des pieux ou des branches d'arbres. Il n'est plus en usage.

VERGNETTE, s. f. Zool. Un des noms vulgaires de la draine.

VERGOBRET, s. m. Ant. Magistrat annuel des Gaulois. — Le premier magistrat des Éduens. Quelques auteurs ont pris ce mot pour un nom propre.

* VERGUE, s. f. Blas. Figure qui ressemble à une flèche, et qui se trouve dans quelques armoiries.

VÉRIA, n. pr. m. V. KARA-VÉRIA, au Compl.

VÉRIEL, s. m. Anc. cout. Pâturage ; lieu abondant en herbe.

* VÉRIFICATION, s. f. Jurispr. *Vérification d'écriture*, procédure qui a pour but de rechercher si un écrit ou une signature privée est de la

main de la personne à laquelle on l'attribue. — Hist. *Vérification des pouvoirs*, examen des titres d'un représentant. On le dit surtout en parlant des députés aux états-généraux de 1789.

* **VÉRIFIER**, v. a. Constr. *Vérifier des travaux*, s'assurer si ces travaux sont acceptables, s'ils ont été faits selon les règles, et avec les matériaux convenus. — *Vérifier un devis*, *un mémoire*, examiner les prix portés sur un devis, sur un mémoire, pour les approuver ou les réduire. — Philol. *Art de vérifier les dates*, titre d'un grand ouvrage historique des bénédictins de Saint-Maur, dont les principaux rédacteurs ont été Fr. d'Antine, Clémencet, Durand et Fr. Clément. Il a été continué de nos jours.

* **VÉRITÉ**, s. f. Antiq. égypt. Ornement que le chef d'un tribunal suprême portait sur la poitrine, comme emblème de l'exacte impartialité qui doit présider aux jugements. — Relig. chrét. Se dit en parlant de Dieu lui-même : *Dieu est la vérité; le Dieu de vérité*. — *Contre-vérité*. V. ce mot, au Dict. — Jeux. *Une vérité et une contre-vérité*, sorte d'amusement de société qui consiste à dire à chacun, sur ses qualités et ses défauts personnels, une chose vraie et une chose fausse, de manière que l'éloge et le reproche se confondent malicieusement et puissent être pris l'un pour l'autre.

VERJUGODUMNUS, n. pr. m. (pr. *verjugodumenuce*). Myth. celt. Un des dieux gaulois.

VERJURE, s. f. V., au Dict., VERJUGE, qui n'est point usité.

* **VERJUS**, s. m. Prov. et fig. *Mettre à la pile au verjus*, faire souffrir par des médisances.

VERKER, s. m. Sorte de trictrac qui venait d'Allemagne, et fut introduit en France sous la régence. On l'appelle aussi *back-gammon*.

VERLENC, s. m. Ancien nom du jeu que l'on nomme aujourd'hui *brelan*.

VERMAND, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Aisne. 1,200 hab. Jadis ville épiscopale.

* **VERMANDOIS**, n. pr. m. Géogr. Ancien pays de France, dans la Haute-Picardie, au N.-O. de la Thiérache; il avait pour capitale *Vermand*, qui a donné son nom au pays. Le *Vermandois* est aujourd'hui compris dans les dép. de l'Aisne et de la Somme. — Hist. *Comté de Vermandois et Champagne*, une des six pairies laïques parmi les douze fiefs-pairies du royaume de France. — *Vermandois*, nom d'un corps de la marine française, qui exista pendant quelque temps à la fin du XVII[e] siècle.

VERMANTON, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Yonne. 2,276 hab. Vins.

* **VERMEIL**, **EILLE**, adj. *Plaie vermeille*, plaie dont les chairs sont d'un rouge vif. — Géogr. *Mer Vermeille*. V. *golfe de Californie*, au mot CALIFORNIE du Compl. — *Vermeille*, s. f. Techn. Se dit, parmi les joailliers, des pierres gemmes dont le rouge tire sur l'orange. — Minér. *Vermeille occidentale*, grenat pyrope. — *Vermeille orientale*, télésie. — *Vermeille hyacinthe*, espèce de zircon.

VERMEJO, n. pr. m. Géogr. V. RIO-GRANDE, au Complément.

VERMET, s. m. Zool. Genre de mollusques.

VERMENUISÉ, **ÉE**, adj. S'est dit pour *piqué des vers*.

* **VERMICULAIRE**, s. f. Bot. Nom vulgaire de la trique blanche. — *Vermiculaire brûlante*, l'orpin brûlant.

VERMICULEUX, **EUSE**, adj. (du lat. *vermiculus*, petit ver). Hist. nat. Se dit d'une surface marquée de petites lignes colorées irrégulières.

* **VERMICULITE**, s. f. (et non *vermiculithe*). Minér. Variété de talc.

VERMILARVE, s. f. Zool. Larve en forme de ver.

VERMILINGUE, adj. des 2 g. (du lat. *vermis*, ver; *lingua*, langue). Zool. Qui a la langue vermiforme.

VERMILLAGE, s. m. Anc. cout. Droit que l'on payait afin que les cochons pussent fouiller dans une forêt.

VERMILLE, s. f. Pêche. Corde garnie d'hameçons et de vers, dont on fait usage pour prendre des anguilles.

VERMINIÈRE, s. f. Écon. rur. Fosse qu'on prépare pour y faire éclore des vers ou larves d'insectes.

VERMIRHYNQUE, s. m. (du lat. *vermis*, ver, et du gr. ῥύγχος, bec). Zool. Genre établi pour un oiseau palmipède d'Amérique.

VERMIVORE, adj. des 2 g. (du lat. *vermis*, ver; *voro*, je dévore). Zool. Qui vit de vers.

VERMONT, n. pr. m. Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique du Nord, a pour bornes : au N. le Bas-Canada, à l'E. le New-Hampshire, au S. le Massachusets, à l'O. l'État de New-York. 300,000 h. Capitale *Montpellier*. Climat froid. Fer, plomb, jaspe, marbre, etc. Beaux pâturages.

* **VERNACULAIRE**, adj. des 2 g. *Langue vernaculaire*, l'idiome national, la langue du pays.

VERNATION, s. f. Bot. Arrangement des fleurs dans le bouton, avant leur développement.

VERNE, s. f. Bot. C'est un des noms vulgaires de l'aune. — Techn. Partie de la bascule à laquelle est attaché le seau qui sert à vider l'eau d'une ardoisière.

* **VERNEUIL**, n. pr. m. Hist. *Bataille de Verneuil*, bataille gagnée par les Anglais sur l'armée de Charles VII, en 1424. — *Château de Verneuil*, château du dép. de l'Oise, à 50 kil. de Paris, et près de Senlis; il fut érigé en marquisat par Henri IV en faveur d'une de ses maîtresses, M[me] d'Entraigues. Louis XIV l'érigea en duché-pairie (1652), pour un des fils naturels de Henri IV et de la marquise.

VERNIER, s. m. Géom. Instrument propre à mesurer des angles, et qu'on appelle ainsi du nom de son inventeur. V. NONIUS, au Dictionnaire.

* **VERNIS**, s. m. Bot. *Vernis du Canada*, *arbre au vernis*, le badamier. — *Vernis de la Chine*, bel arbre du genre augia, qui fournit un vernis excellent, noir ou jaune, mais d'une odeur fétide. V. VERNISSIER, au Dict. — *Vernis du Japon*, l'aylanthe glanduleux.

VERNISSAGE, s. m. Techn. Action de vernir, de vernisser.

* **VERNISSÉ**, **ÉE**, adj. Se dit des surfaces qui sont brillantes comme si elles avaient été vernissées : *Des feuilles vernissées*. *Des lèvres vernissées*.

VERNONIACÉ, **ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à une vernonie. — VERNONIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

* **VERNONIÉ**, **ÉE**, adj. V. le mot précédent.

VÉRODUNOIS, **OISE**, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois de la première Belgique. *Verodunum*, auj. *Verdun*, était la capitale des Vérodunois. Quelques-uns disent *Virodunois*.

VÉROLIE, s. f. Anc. cout. Droit en vertu duquel les seigneurs contraignaient leurs vassaux de moudre au moulin banal.

VÉROMANDUEN, **ENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la deuxième Belgique, au S. des Nerviens et des Atrebates. La principale ville était *Augusta Veromanduorum*, auj. *Saint-Quentin*.

VERONA, n. pr. f. Géogr. anc. Une des principales villes de la Vénétie, sur l'Athésis, auj. *Vérone*. — Cette ville fut fondée par les Étrusques ou par les Gaulois Cénomans. César la colonisa. Constantin la prit en 312. Stilicon y battit les Wisigoths en 402. Patrie de Catulle, Cornélius Nepos, Pline l'Ancien, Vitruve.

* **VÉRONAIS**, **AISE**, adj. et s. Géogr. Habitant de Vérone. — Qui appartient à Vérone ou à ses habitants. On dit aussi *Véronèse*, des 2 g.

* **VÉRONE**, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume Lombardo-Vénitien, ch.-l. de la délégation de Vérone, sur l'Adige. 50,000 hab. Évêché. Cathédrale; palais royal; arcs de triomphe, magnifique amphithéâtre romain, dit l'*Arena*, bien conservé. On y remarque encore une belle place et les jardins Giusti. Ses établissements littéraires et scientifiques les plus importants sont une société des sciences et arts, un lycée, deux bibliothèques, un musée fameux et une Académie. Commerce de soieries, laines et cuirs. Cette ville a vu naître Scipion Maffei, Paul Véronèse, Pindemonte, Canova, etc. — *Vérone* (V. plus haut, VÉRONA) fut la capitale des États de Théodoric. Sous les Carlovingiens, elle devint le ch.-l. d'une marche du royaume d'Italie, réunie à l'empire en 952. République plus tard, elle fut asservie par Eccelin III de Romano, puis possédée par Venise jusqu'en 1797, époque où les Autrichiens y entrèrent. En 1805, le traité de Presbourg la donna au royaume d'Italie; elle devint alors le ch.-l. du dép. de l'Adige. Les Autrichiens la recouvrèrent en 1815. En 1822, on y tint le fameux congrès dit *de Vérone*, par lequel la France fut autorisée à rétablir Ferdinand VII sur le trône d'Espagne.

VÉRONICÉ, **ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à une véronique. — VÉRONICÉES, s. f. pl. Famille de plantes scrofulariées.

VÉRONICELLE, s. f. Zool. Genre de mollusques nus.

* **VÉRONIQUE**, s. f. (du lat. *verus*, vrai, et du gr. εἰκών, image). Relig. Se dit du linge avec lequel, suivant la légende, une femme de Jérusalem, qu'on nomma ensuite *Véronique*, essuya le visage de Jésus-Christ pendant qu'il montait au Calvaire. L'image du Sauveur s'y grava : *La sainte Véronique*. On croit que cette femme s'appelait d'abord *Bérénice*.

VÉRONITE, s. f. Minér. Variété de chlorite, appelée aussi *terre de Vérone*.

VERPILE, s. m. Renard. Vieux mot.

VERQUETTE, s. f. Zool. Nom vulgaire de la draine.

VERQUEUX, s. m. Pêche. Verveux; filet pour prendre les aloses.

VERRAILLE, s. f. Comm. Menus objets de verre; verrerie.

* **VERRAT**, s. m. Zool. Nom vulgaire du maquereau. — *Verrat de mer*. C'est le nom spécifique d'un poisson du genre lutjan.

* **VERRE**, s. m. Grand cylindre de verre sous lequel on met une pendule, des vases de fleurs artificielles, etc. : *Casser le verre de sa pendule*. *Mettre des chandeliers sous verre*. — *Verres de lunettes*, verres taillés dont on se sert pour les lunettes ou conserves, pour les télescopes. — *Petit verre*, se dit particulièrement de certains verres très-petits, dans lesquels on boit l'eau-de-vie, les liqueurs : *Une douzaine de petits verres en crystal*. — Ce que contient un petit verre : *Boire un petit verre de rhum*, *un petit verre d'anisette*. — Absol. *Un petit verre* signifie toujours un petit verre d'eau-de-vie : *Prendre sa demi-tasse et son petit verre*. — *Illumination en verres de couleurs*, illumination formée avec des petits vases de verre colorés, qui contiennent chacun une lumière. — Prov. et fig. *Boire dans le verre de quelqu'un*, vivre avec lui sur le pied de la plus grande intimité. — *Cela est à mettre sous verre*, se dit d'une chose curieuse, précieuse, qui mérite d'être conservée. Très-souvent aussi, cette phrase se prend dans un sens ironique. — *Verre*, nouvelle mesure de capacité de Lausanne, valant le dixième du pot, ou, litr. 0,1350. — Anc. cout. *Verre mort*, verre dormant.

VERRÉENNES, s. f. pl. Hist. rom. Fête qui fut instituée à Messine en l'honneur de Verrès, et qu'on abolit aussitôt que le préteur eut quitté la Sicile.

VERRIÈRES, n. pr. f. Géogr. Village de France, dép. de Seine-et-Oise, sur la Bièvre. 1,200 hab. Eau minérale ferrugineuse.

* **VERRINE**, s. f. Techn. Grand tuyau de verre dont on se sert pour faire des baromètres. — Bot. Nom vulgaire de la prêle des champs.

VERRITION, s. f. (du lat. *verro*, je balaye). Anat. Mouvement de la langue, quand, en se recourbant en dessus ou en dessous, elle ramène les portions d'aliment qui peuvent rester dans le canal formé par les lèvres et les gencives : *Mouvement de verrition*.

* **VERROT**, s. m. Zool. Nom vulgaire de la courtilière.

VERROUIL, s. m. Ancienne orthographe du mot *verrou*. — Techn. Une des pièces du laminoir.

VERROUL, s. m. Anc. t. milit. Arme de tournoi du genre de celles qu'on nommait courtoises. On disait aussi *arme verroulée*.

* **VERRUCAIRE**, s. f. Bot. Genre de lichens.

VERRUCARIÉ, **ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à une verrucaire. — VERRUCARIÉES, s. f. pl. Famille de lichens.

VERRUCIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *verruca*, verrue; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte des verrues.

VERRUCIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *verruca*, verrue; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une verrue.

VERRUCIPENNE, adj. des 2 g. (du lat. *verruca*, verrue; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes chargées de verrues.

VERRUCIVORE, adj. des 2 g. (du lat. *verruca*, verrue; *voro*, je dévore). Hist. nat. Qui ronge ou qui est censé ronger les verrues.

VERRUCULE, s. f. (du lat. *verrucula*, diminut. de *verruca*, verrue). Méd. Petite verrue.

VERRUCULEUX, **EUSE**, adj. Hist. nat. Qui est muni de verrucules ou petites verrues.

* **VERS**, s. m. En poésie : *Le dieu des vers*, Apollon. — Ant. gr. *Vers dorés*, poème attribué à Empédocle et à Lysis : ils contiennent la doctrine de Pythagore. — Gramm. ar. *Vers appariés*, ceux dans lesquels la rime change de deux en deux vers, comme dans nos alexandrins.

VERSAGE, s. m. Agric. Premier labour donné aux jachères.

* **VERSAILLES**, n. pr. m. Géogr. Cette ville se trouve à la jonction de deux chemins de fer et de deux routes magnifiques conduisant à la capitale, dont elle n'est éloignée que de 20 kil. 29,000 hab. Évêché. Cour d'assises; tribunal de première instance et de commerce; lycée; séminaire, etc. C'est en 1838 que le palais élevé par Louis XIV, et qui avait été la résidence ordinaire des rois de France depuis 1680 jusqu'en 1789, fut transformé par Louis-Philippe en un musée historique nommé aussi *musée de Versailles*. V. l'art. du Dict. Patrie de Philippe V, roi d'Espagne, Louis XVI, Ducis, l'abbé de l'Épée, Kreutzer, Berthier, Hoche, etc.— *Versailles* n'était d'abord qu'un petit prieuré construit au milieu des bois sous l'invocation de saint Julien. Ce prieuré passa à l'abbaye de Saint-Magloire de Paris en 1580. Plus tard, devenue seigneurie, la terre de Versailles fut vendue par Jean de Choisy à Louis XIII, en 1627. Ce roi en fit un rendez-vous de chasse, et y bâtit en 1630 un petit château. En 1661, Louis XIV y commença des travaux d'agrandissement; il dépensa près d'un milliard pour la construction du palais et des jardins : la ville ne se composait d'abord que de quelques maisons de plaisance, le séjour de la cour en fit bientôt une cité opulente. Sous Louis XV, on y comptait 80,000 hab. A *Versailles* furent signées : sous Louis XIV, la paix avec Gênes, 1685; sous Louis XV, l'alliance avec l'Autriche, 1756; sous Louis XVI, la *paix de Versailles*, par laquelle l'Angleterre reconnaissait l'indépendance des États-Unis, 1783. Les états-généraux furent assemblés à *Versailles* le 5 mai 1789 : c'est là qu'eurent lieu les journées, du 17 juin, où les députés se constituèrent en assemblée nationale; du 20 juin, où ils firent serment dans un jeu de paume de ne pas se séparer sans avoir donné une constitution à la France; des 5 et 6 octobre, où la populace de Paris entraîna Louis XVI et sa famille à Paris. — *Le cabinet de Versailles*, se dit du gouvernement français sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI.

VERSAL, ALE, adj. S'est dit pour, qui a rapport aux vers, qui est en vers.

VERSCHORISTE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Hollande, en 1600, par Jacob *Verschoren*.

* **VERSE**, s. f. Ant. Mesure géodésique employée en Égypte et dans une partie de l'Asie. — s. m. Anc. t. milit. Pièce d'artillerie; sorte de fauconneau.

* **VERSÉ, ÉE**, adj. Blas. Se dit quelquefois pour renversé : *Chevron versé*.

* **VERSER**, v. a. et n. Se dit absol. pour verser à boire : *Versez à tout le monde*. — Prov. et fig. *Verser dans un tonneau percé*, obliger un prodigue, un ingrat. — *Verser en beau chemin*, manquer une affaire qui paraissait assurée. — Art milit. *Verser en cage*, se dit d'une pièce de canon attelée, qui tombe les roues en l'air.

VERSICOLORE, adj. des 2 g. (du lat. *versus*, tourné, changé; *color*, couleur). Didact. Qui change ou varie de couleur.

VERSICOSTÉ, ÉE, adj. (du lat. *versus*, divers; *costa*, côte). Hist. nat. Qui offre des côtes inégalement saillantes.

VERSIFIEUR, s. m. Celui qui fait de mauvais vers. Peu usité.

VERSIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *versus*, changé; *forma*, forme). Didact. Dont la forme est sujette à changer.

VERSIPALME, adj. des 2 g. (du lat. *versus*, tourné; *palma*, palme). Didact. Dont les palmures ne s'inclinent point dans le même sens.

VERSIPORE, adj. des 2 g. (du lat. *versus*, divers; *porus*, pore). Hist. nat. Dont les pores ne sont pas tous de la même forme.

* **VERT, ERTE**, adj. Prov. *Vert comme pré*, se dit de ce qui est d'un vert uniforme, d'un beau vert. — *Entre deux vertes une mûre*, se dit lorsque, entre deux choses médiocres, il y en a une meilleure que les autres. — *Ils sont trop verts*, se dit en parlant d'une personne qui fait semblant de dédaigner ce qu'elle ne peut obtenir, par allusion au renard de la fable. — Art culin. *Sauce verte*, sorte de sauce colorée avec du jus d'épinards. — Géogr. *Cap Vert*, *montagnes Vertes*. V. CAP et MONTAGNE, au Compl. — *Vert*, s. m. Hist. rom. *Faction des verts*, partisans de ceux d'entre les conducteurs de chars qui étaient habillés de vert. — Anc. cout. *Droit de vert*, droit de pâture. — Bot. *Vert des dames*, *vert des orties*, noms de deux espèces d'agarics. — Zool. *Vert brunet*, oiseau qui est une espèce de fringille. — *Vert montant*, espèce du genre bruant. — Colibri de Saint-Domingue. — *Vert plein*, variété de chardonneret. — *Vert violet*, poisson des mers de la Chine. — Comm. *Vert de vessie*, couleur préparée avec le suc des baies du nerprun.

VERTABIET, s. m. Relat. Docteur chez les Arméniens. On dit aussi *verbiest*.

VERTAISON, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Puy-de-Dôme. 2,676 h.

VERT-DE-GRISÉ, ÉE, adj. Néol. Qui est couvert de vert-de-gris.

VERTÉBRALINE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

VERTÉBRITE, s. f. Orthographe véritable du mot que le Dict. écrit avec *th*, *vertébrithe*.

VERTEILLAC, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Dordogne.

VERTEMOUTE, s. m. Féod. Droit qu'on devait payer au seigneur pour moudre au moulin banal. — Dans la coutume de Normandie, droit que devait payer au seigneur le vassal qui avait une grange hors du fief.

VERTET, s. m. Bot. Nom donné à la columelle, espèce de champignons.

VERTEUIL, s. m. Petite pierre ronde et forée que les fileuses mettaient autrefois à leurs fuseaux pour les faire mieux tourner. On disait aussi *vertillon*.— Anc. t. milit. Arme à feu à tir direct.

VERTI, IE, part. et adj. Diplom. S'est dit des lettres retournées qui, dans les indications des feuillets des anciens manuscrits et des premiers essais typographiques, ont été employées pour marquer la seconde série des feuillets.

VERTICILLACANTHE, adj. des 2 g. (du lat. *verticillus*, verticille, et du gr. ἄκανθα, épine). Bot. Qui a des épines ou aiguillons disposés en verticille.

VERTICILLIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *verticillis*, verticille; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont verticillées.

VERTICILLION, s. m. Bot. Genre de la famille des champignons.

VERTICILLITE, s. m. Zool. Genre de polypiers fossiles.

VERTICORDIA, adj. f. Myth. rom. Surnom de Vénus pudique. *Vénus verticordia* avait un temple à Rome.

* **VERTIR**, v. a. S'est dit pour tourner, retourner.— Traduire.

VERTON ou **VERTOU**, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Loire-Inférieure. 5,480 hab.

* **VERTU**, s. f. Prov. *Face d'homme porte vertu*, la présence d'un homme sert bien dans les affaires.— Théol. *Vertu chrétienne*, don qui nous porte à pratiquer les devoirs de la vie chrétienne. — *Vertus intellectuelles*, celles qui perfectionnent le jugement pour la connaissance du vrai. On en compte cinq : l'intelligence, la sagesse, la prudence, la science et l'art.— Schol. *Absence de vertu*. V. le mot SUPPOT du Compl. — Myth. rom. *La Vertu*. V. VIRTUS, au Compl. — Hist. *Règne de la vertu*, ère que Robespierre, Saint-Just et leurs partisans prétendaient établir, de la même manière que les millénaires de la révolution anglaise avaient annoncé le règne des saints. Le règne de la vertu devait être la conséquence de l'application des principes suivants : liberté et égalité, indivisibilité, salut public, fraternité, probité, bon sens et modestie.—Alchim. *Vertu céleste*, la chaleur naturelle ou le feu interne de la matière.

* **VERTUEUX, EUSE**, adj. Hist. *Les vertueux*, s'est dit substantiv. des partisans de Robespierre, par opposition aux *pourris* ou *corrompus*. V. le mot précédent.

VERT-VERT, s. m. Philol. Titre d'un poëme badin de Gresset, dont le héros est un perroquet nommé *Vert-vert*.

VÉRUCULÉ, ÉE, adj. (du lat. *veru*, broche). Hist. nat. Qui a la forme d'une petite broche.

VÉRULAM, n. pr. m. Géogr. Ville de la Bretagne romaine, aujourd'hui en ruines, au N. de la ville actuelle de Saint-Alban, qui devint plus tard un titre de baronie. Bacon était *baron de Vérulam*.

VÉRULAME, s. f. Bot. Genre de plantes d'Afrique, famille des rubiacées.

VÉRUTINE, s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées.

VERVACTOR, n. pr. m. Myth. rom. Dieu champêtre qui présidait aux jachères.

VERVIERS, n. pr. m. Géogr. Ville de Belgique, dans la province de Liége. 20,000 hab. Drap renommé.

* **VERVINS**, n. pr. m. Hist. *Paix* ou *traité de Vervins*, fameux traité de paix signé entre Henri IV et Philippe II, le 2 mai 1598. Par ce traité, l'Espagne rendait à la France les places qu'elle avait prises en Picardie, ainsi que Blavet en Bretagne; la France cédait Cambrai.

VERZUOLO, n. pr. m. Géogr. Ville forte des États sardes, dans l'intendance de Turin. 5,000 h.

VERZY, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Marne. 1,122 hab.

VESERIS, n. pr. m. (pr. *vézérice*). Géogr. anc. et hist. rom. Lieu de Campanie, au pied du Vésuve, célèbre par la victoire que Manlius Torquatus, secondé par le dévouement du premier Décius, y remporta sur les Latins insurgés, 340 av. J. C.

VESIAU, s. m. Anc. cout. Voisinage; communauté de voisins.

* **VÉSICATOIRE**, s. m. Il se dit le plus ordinairement de la plaie causée par un vésicatoire ou emplâtre vésicatoire : *Avoir*, *porter un vésicatoire*. *Panser un vésicatoire*.

VÉSICO-PROSTATIQUE, adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la vessie et à la prostate.

VÉSICULIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *vesicula*, vésicule; *ferre*, porter). Didact. Qui porte ou contient des vésicules.

VÉSICULIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *vesicula*, vésicule; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une vésicule.

* **VÉSITARSE**, adj. des 2 g. (du lat. *vesica*, vessie; *tarsus*, tarse). Zool. Qui a les tarses vésiculeux. Mieux *vésicotarse*.

VESLE, n. pr. f. Géogr. Rivière de France, dans les dép. de la Marne et de l'Aisne, tombe dans l'Aisne à 5 kil. de Vailly. Cours, 140 kil.

VESNEDAR-BACHI, s. m. En Turquie, chef des peseurs du trésor.

VESONTIO, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Gaule, capitale de la grande Séquanaise; fut prise par César après un siége difficile. Aujourd'hui *Besançon*.

* **VESPASIENNE**, s. f. Se dit aujourd'hui de petites guérites construites sur les boulevards et les quais de Paris, pour servir d'urinoirs.

* **VESPERTILION**, s. m. Nom que l'on a donné à des habitants supposés de la lune.— Zool. Espèce de poisson.

VESPERTILIONIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un vespertilion ou chauve-souris. — VESPERTILIONIDES, s. m. pl. Famille de chéiroptères.

VESPIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *vespa*, guêpe; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'une guêpe.

VESPILLON, s. m. (du lat. *vespillo*, de *vesper*, soir). Ant. rom. Esclave qui transportait pendant la nuit les cadavres des gens du peuple. — Il s'est dit aussi de ceux qui violaient les tombeaux pour y commettre des larcins.

VESPOÏDE, adj. des 2 g. (du lat. *vespa*, guêpe, et du gr. εἶδος, ressemblance). Zool. Qui ressemble à une guêpe.

VESPRE, s. m. S'est dit pour soir.

VESPRÉE, s. f. La soirée, le déclin du jour. Vieux mot. V. le mot précédent.

VESSERON, s. m. Bot. Nom vulgaire de la gesse.

VEST, s. m. Féod. Acte solennel par lequel le seigneur foncier ou sa justice conférait à l'acquéreur d'un héritage tenu en roture la possession de cet héritage.

VESTALAT, s. m. Ant. rom. Corps des vestales. — Espace de trente ans pendant lequel les vestales devaient garder leur virginité. — Philos. Nom que Fourier donne à un corps de jeunes filles et de jeunes hommes vierges, auquel il promet de grands honneurs.

* **VESTALE**, s. f. Philos. Jeune fille vierge faisant partie du vestalat.

VESTEL, s. m. Philos. Nom que Fourier donne aux jeunes hommes qui, au sortir de l'adolescence, embrasseront une vie chaste pendant quelques années.

VESTERAS, n. pr. f. V. WESTERAS, au Compl.

* **VESTIAIRE**, s. m. Endroit où les membres d'un tribunal, d'un corps politique, quittent et reprennent leur costume : *Le vestiaire de la cour de cassation*. — Hist. Titre d'un des officiers de la maison des empereurs de Constantinople.

VESTIBULAIRE, adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport au vestibule de l'oreille.

* **VESTIBULE**, s. m. Archit. *Vestibule simple*, celui qui a ses deux faces également décorées. —

Vestibule figuré, celui qui forme des avant-corps revêtus de pilastres et de colonnes. — *Vestibule tétrastyle*. V. TÉTRASTYLE, au Dict. — *Vestibule à ailes*, celui qui, outre le passage principal, a des espèces de bas-côtés. — *Vestibule en péristyle*. V. PÉRISTYLE, au Dictionnaire.

* VESTIGE, s. m. Philos. Il se dit, dans le système cosmologique de saint Thomas d'Aquin, de l'effet, lorsqu'il représente la cause, sans en reproduire la forme.

VESTIN, INE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Italie centrale, entre les Prétutiens et les Marrucins. La capitale était *Amiterne*.

VESTIR, v. a. Anc. cout. Mettre l'acquéreur d'un fief ou d'un héritage en possession.

VESTITURE, s. f. Anc. cout. Se disait pour investiture. — Hist. nat. Surface d'un corps vivant, eu égard aux caractères qu'il présente.

VESTURE, s. f. Anc. cout. Synonyme d'*investiture* V. ce mot, au Dict. et au Compl.

VESUNNA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville capitale des Pétrocoriens. Aujourd'hui *Périgueux*.

* VÉSUVE, n. pr. m. Géogr. Célèbre volcan du royaume de Naples, à 8 kil. S.-E. de Naples. Sa base a 40 kil. de tour; sa cime est à 1,020 m. de hauteur. On y distingue aujourd'hui deux sommets, la *Somma* et l'*Ottojano*. Toutes les pentes sont cultivées; elles sont d'une prodigieuse fertilité, et donnent le fameux vin de Lacryma-Christi. Le cratère est profond de 115 m. La première éruption du Vésuve historiquement connue est celle qui détruisit Herculanum, Pompeï, Stabies, l'an 79 de J. C. Environ cinquante autres éruptions ont suivi, notamment en 472, 1779, 1794 et 1819.

* VÉSUVIEN, IENNE, adj. Qui appartient, qui a rapport au Vésuve.

VESVAIGE, s. m. Anc. cout. Droit de jouir des biens de la femme par usufruit, lorsqu'on a eu d'elle un enfant né vif.

VÉSYA, s. m. Membre de la troisième caste indienne, formée de la cuisse de Brahma. Elle comprend les agriculteurs, les commerçants. Il est défendu aux Vésyas de lire les *Védas*. On dit aussi *Vaiciya*.

VESZPRIM, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans la Hongrie, ch.-lieu du comitat de Veszprim. 8,000 hab. Évêché catholique. *Veszprim* fut pris et repris par les Turcs et les Autrichiens. Ses fortifications ont été rasées en 1702.

VÉTADE, s. f. Zool. Coquille du genre vénus.

VÉTALIKA, s. m. Hist. ind. Poète, musicien, chargé d'annoncer en vers, au souverain de la cour à laquelle il est attaché, les divers moments de la journée destinés à des occupations fixes.

VÉTÉRA, n. pr. f. Géogr. anc. Lieu de la 2e Germanie, près du Rhin, dans le pays des Grugernes. Aujourd'hui *Santen*.

VÉTÉRAVIE, n. pr. f. V. WETTERAVIE, au Compl.

* VÊTIR, v. a. Prov. *Être vêtu comme un moulin à vent*, être vêtu de toile. — Anc. cout. *Vêtir*. Mettre en possession. — Alchim. *Vêtir la chemise azurée*, faire projection de l'élixir parfait sur un métal fondu, et réduit en forme mercurielle. — Substantiv. *Le vêtir*, l'habillement, les vêtements.

* VETO, s. m. Hist. *Veto illimité*, le veto absolu. V. l'art. du Dictionnaire. — *Liberum veto* ou *libre veto*, se dit du veto qu'un nonce pouvait prononcer à la diète de Pologne, et qui suffisait pour rendre nulle l'élection du roi. — *Monsieur Veto*, *madame Veto*, noms injurieux donnés au roi et à la reine au commencement de la révolution française, par les ennemis de la royauté.

VÉTRÀVATI, s. f. Hist ind. Femme qui garde la porte des appartements intérieurs, chez les princes indiens.

VETTER, n. pr. m. Géogr. Lac de Suède, dans la Gothie, à 35 kil. S.-E. du lac Verner. Il s'écoule dans la Baltique par le Motala; 110 kil. sur 30.

VETTON, ONE, adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Lusitanie, à l'E. La capitale était *Salamantica*, aujourd'hui *Salamanque*.

VETTONIE, n. pr. f. Géogr. anc. Province de la Lusitanie, entre le Tage et le Durius. Aujourd'hui *province de Salamanque*.

VETTURINO, s. m. Loueur de chevaux et de voitures, postillon ou conducteur, en Italie. — Voiture que loue le vetturino. — Au pl. *vetturini*.

* VÊTU, UE, part. et adj. Hist. relig. *Hérétique vêtu*, nom donné au XIIIe siècle, pendant la guerre des Albigeois, à ceux qui avaient fait profession d'hérésie.

VÉTULONIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Étrurie, entre l'Umbro et l'Arnus, sur la côte. Aujourd'hui *Vetulia*.

VÉTULONIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Vétulonie ou de son territoire. — Qui appartient à Vétulonie ou à ses habitants.

VÉTUSTE, adj. des 2 g. (du lat. *vetustus*, même signif.). Néol. qui tombe de vétusté, qui tombe en ruines. Peu usité.

* VEUF, VEUVE, adj. et s. Prov. *Avoir affaire à la veuve et aux héritiers*, avoir à contester, à compter avec plusieurs parties. — Myth. gr. Surnom de Junon. *Junon veuve* avait un temple à Stymphale. — Anc. cout. *Droit de veuve*, droit de prendre, outre son douaire, son meilleur habit, l'anneau nuptial, les ornements de tête, le fermail et quelques meubles de la maison. — Zool. *Veuve à collier*, papillon du genre bombyce. — *Veuve* ou *veuve en deuil*, espèce de sagouin d'Amérique.

* VEULE, adj. des 2 g. Techn. Se dit des poils qui n'ont pas la propriété de se feutrer d'eux-mêmes.

VÉVASWATA, n. pr. m. Myth. ind. Fils du Soleil et un des sept Manous. Il est, par son fils Ikchwâkou, père de la dynastie solaire, et par sa fille Ilâ, père de la dynastie lunaire.

VEVAY, n. pr. m. Géogr. Ville de Suisse, dans le canton de Vaud, sur le lac de Genève, et au pied du Jorat. 4,500 hab. Port, jolie place, halle aux blés remarquable, etc. Collége, bibliothèque, société d'émulation, etc. Commerce de drap, horlogerie et bijouterie. Aux environs, sites délicieux. — D'abord aux ducs de Savoie, elle appartint ensuite à Berne, en 1536; elle fait partie du canton de Vaud depuis 1798.

VEXANT, ANTE, adj. Se dit d'une chose qui contrarie vivement, qui fait de la peine : *Voilà qui est vexant*. Pop.

* VEXILLAIRE, adj. des 2 g. Ant. Qui appartient, qui a rapport au vexillum ou étendard. — Bot. Qui a la forme d'un étendard : *Fleurs vexillaires*. — s. m. Ant rom. Dans les armées romaines, celui auquel le vexillum était confié; le porte-enseigne. Il y avait deux *vexillaires* dans chaque centurie. — Il se dit aussi des vétérans que l'on tirait d'une légion pour en renforcer une autre, et qui souvent combattaient alors sous leur propre vexillum.

VEXILLATION, s. f. Ant. rom. Corps des vexillaires. — Escadron de cavalerie.

VEXILLUM, s. m. (pr. *vekcil-lome*). Ant. rom. Enseigne des troupes de Rome et de Byzance. Le *vexillum* était de moindre importance que les aigles des légions. On francise quelquefois ce mot en disant *vexille*.

VEXILLÉ, ÉE, adj. (du lat. *vexillum*, étendard). Bot. Qui est muni d'un étendard.

VEXIN, n. pr. m. Géogr. Pays de France, jadis tout à la Normandie, et plus tard divisé en *Vexin normand* (en Normandie), capitale *Gisors*, et *Vexin français* (dans l'Ile-de-France), capitale *Pontoise*. Aujourd'hui, partie des dép. de la Seine-Inférieure, de l'Eure, de Seine-et-Oise. — Le *Vexin* reçut le titre de comté vers 780, et fut réuni une première fois à la couronne en 1082. En 1126, Louis le Gros le donna en apanage à Guillaume Cliton, mais celui-ci ayant été tué en 1128, le Vexin fut de nouveau réuni à la couronne.

VEYLE, n. pr. f. Géogr. Rivière de France, qui naît dans le dép. de l'Ain, et se jette dans la Saône, près de Mâcon. Cours, 100 kil.

VEYNES, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-lieu de canton, dép. des Hautes-Alpes. 1,899 hab. Antiquités.

VEYRE, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Puy-de-Dôme. 3,058 hab.

* VEZELAY, n. pr. m. Géogr. Cette ville, qui compte aujourd'hui 1,485 hab., était autrefois fortifiée. Eaux minérales salées. Le pape Eugène III tint un concile à *Vezelay*, en 1145, afin d'engager les Français à une croisade. Louis VII y prit la croix l'année suivante.

VEZELISE, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Meurthe. 1,485 hab. Broderies, etc. Patrie de Saint-Lambert.

VEZENOBRE, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Gard. 1,000 hab.

VÉZÈRE, n. pr. f. Géogr. Rivière de France, qui naît dans le dép. de la Corrèze, reçoit la Corrèze et grossit la Dordogne à Linceuil. Cours, 160 k. — La *haute Vézère* tombe dans l'Isle à 10 kil. E. de Périgueux. Cours, 80 kil.

VÉZINE, n. pr. f. Géogr. Nom que portait la partie méridionale du Dauphiné. — *Vent de la Vezine*, se disait d'un vent du Dauphiné, qui est frais en été, et assez chaud en hiver.

VEZIR, s. m. Orthographe préférée par quelques orientalistes à celle de *vizir*. V. VIZIR, au Dictionnaire.

VEZOUZÉ, n. pr. f. Géogr. Rivière de France, dans le dép. de la Meurthe; elle passe à Cirey, et se jette dans la Meurthe à Lunéville. Cours, 75 kil.

VEZZANI, n. pr. m. Géogr. Bourg de Corse, ch.-l. de canton. 953 hab.

VIACIENS, s. m. pl. Géogr. anc. Habitants de Viacia, ville de la Tarraconaise, chez les Orétaniens. On écrit aussi *viatien*, *Viatia*.

VIACUS, adj. m. Myth. Surnom de Mercure, adoré chez les Viaciens.

VIADRUS, n. pr. m. (pr. *viadruce*). Géogr. anc. Fleuve de Germanie, affluent de la mer des Suèves. Aujourd'hui l'*Oder*.

VIADUC, s. m. (du lat. *via*, chemin; *ducere*, conduire). P. et chauss. Pont en arcades construit au-dessus d'une route, d'un vallon ou d'une rivière, pour le passage d'un chemin de fer.

VIAGE, s. m. Anc. cout. Usufruit.

* VIAGER, ÈRE, adj. Particulièrement, *rente viagère*, celle qui est constituée sur la tête d'une personne, moyennant aliénation d'un capital à fonds perdus. — Se dit aussi d'une rente qu'une personne a le droit de percevoir pendant sa vie, mais qui doit s'éteindre à sa mort. — *Réparations viagères*, réparations que l'on fait seulement pour entretenir la propriété.

VIAGERESSE, s. f. Anc. cout. Femme qui jouit d'un usufruit.

VIAGÈREMENT, adv. Pendant sa vie : *Jouir viagèrement d'une terre*. Peu usité.

VIAGIER, s. m. Anc. cout. Usufruitier; rentier à vie.

VIALÉE, s. f. Bot. Genre de plantes.

VIANA ou VIANE, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Pampelune. 3,300 h. Vieux château. L'héritier du royaume de Navarre se nommait jadis *prince de Viane*. — *Viana*, ville forte du Portugal, dans la province de Minho, 8,100 hab. Port; vins, pêche active.

* VIANDE, s. f. *Viande morte*, viande d'une bête morte naturellement. — Prov. et fig. : *Ce n'est pas viande prête*, se dit d'une chose qu'on attend impatiemment, et qu'on ne peut pas encore obtenir. — *Ce n'est pas viande pour ses oiseaux*, c'est une chose qui ne lui est pas destinée, à laquelle il ne peut prétendre. — *Ce n'est pas là la viande que j'aime*, ce n'est pas ce que j'aime. — Alchim. *Viande du cœur*, le mercure philosophal. — *Viande des morts*, le mercure hermétique, qui fait revivre les métaux qui sont morts.

VIARIA, s. f. (du lat. *via*, chemin). Divination par un homme ou un oiseau que l'on rencontre à la droite, dans un chemin, et qui passe à gauche, puis disparaît.

* VIATEUR, s. m. Ant. rom. Officier qui marchait devant le tribun, pour faire ranger le peuple. — Myth. rom. Surnom de Mercure.

* VIATIQUE, s. m. Ant. rom. Somme d'argent, habits, meubles, esclaves que l'État fournissait aux magistrats envoyés dans les provinces. — Il s'est dit aussi quelquefois de la pièce de monnaie qu'on mettait dans la bouche des morts. — Anc. cout. Impôt qu'on levait sur les voyageurs, les voitures et les chevaux qui passaient sur une route. — Liturg. Se disait autrefois de tout sacrement administré à l'article de la mort.

VIATITCHE, adj. et s. des 2 g. Nom d'un peuple slave, qui, dans le Xe siècle, habitait les bords de l'Oka et du Volga.

VIATKA, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de même nom, sur la *Viatka*. 12,000 hab. Archevêché. — Rivière de la Russie d'Europe, affluent de la Kama. Cours, 970 kil.

VIAUR, n. pr. m. Géogr. Rivière de France; sépare le dép. de l'Aveyron de celui du Tarn, et se jette dans l'Aveyron. Cours 135 kil.

VIAZMA, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Smolensk, sur la Viazma, affluent du Dnieper. 4,500 hab. Citadelle; pain d'épices renommé. Un traité de paix fut signé dans cette ville, en 1634, entre Ladislas, roi de Pologne, et le czar Michel Romanof. Ce dernier s'engageait à renoncer à toute prétention sur la Pologne, l'Esthonie, la Livonie et la Courlande.

VIBAILLIF, s. m. Anc. cout. Lieutenant d'un bailli; vice-bailli.

VIBÈRE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom

d'un peuple gaulois, dans les Alpes Pennines, près des sources du Rhône.

VIBHANDAKA, n. pr. m. Saint solitaire indien, fils de Casyapa et père de Richyasringa.

VIBICE, s. f. Méd. Ecchymose.

VIBILIE, n. pr. f. Myth. lat. Déesse qu'invoquaient les voyageurs égarés. — *Vibilie*, s. f. Zool. Genre de crustacés.

VIBORG, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans la Finlande, ch.-l. du gouvernement de Viborg, sur une baie du golfe de Finlande. 3,200 hab. Pêche. Les Russes y battirent les Suédois en 1556. Un traité y fut conclu entre les deux peuples en 1609. On écrit aussi *Wiborg*. — Ville du Danemark, ch.-l. de diocèse, presque au centre, sur le lac de Viborg. 3,000 hab. Évêché. Jadis capitale des Cimbres du Jutland.

VIBORQUIE, s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses.

VIBRATOIRE, adj. des 2 g. Didact. Qui a le caractère d'une suite de vibrations. — *Mouvement vibratoire*, celui qui consiste en vibrations ou oscillations.

VIBRE, s. m. Zool. Nom vulgaire du castor.

VIBRION, s. m. Zool. Genre d'animalcules infusoires dont une espèce se trouve dans le vinaigre.

VIBRIONIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un vibrion. — VIBRIONIDES, s. m. pl. Famille d'animalcules infusoires.

VIBRISSÉE, s. f. Bot. Genre de champignons.

VIBRISSES, s. f. pl. Anat. Poils qui croissent dans les narines de l'homme.

VIBURNACÉ, ÉE, adj. Bot. V. le mot suivant.

VIBURNÉ, ÉE, adj. (du lat. *viburnum*, viorne). Bot. Qui ressemble à la viorne. — VIBURNÉES, s. f. pl. Famille de plantes. On dit aussi *viburnacé*.

* **VIC**, n. pr. m. Hist. *Paix de Vic*, traité conclu, le 6 janvier 1632, entre Louis XIII et le duc de Lorraine, dans la ville de Vic, appartenant alors à la Lorraine.

* **VICAIRE**, s. m. Hist. rom. Nom donné dans l'empire romain, depuis le IVe siècle, au gouverneur d'un diocèse. Ainsi, par exemple, le préfet d'Orient avait sous lui les quatre vicaires : d'Orient proprement dit, d'Égypte, d'Asie, de Pont, et gouvernait lui-même un cinquième diocèse, celui de Thrace. — Hist. mod. *Vicaire de l'empire d'Allemagne*, titre accordé au comte palatin du Rhin et au duc de Saxe qui, à la mort de l'empereur, remplissaient par intérim les fonctions impériales. — Hist. eccl. *Vicaire de Saint-Pierre*, titre que les papes ont porté, avant celui de vicaire de Jésus-Christ. — *Vicaire de Jésus-Christ*, s'est dit primitivement de tous les évêques, et même des abbés et des rois. Aujourd'hui, ce titre est exclusivement réservé aux papes, comme il est dit au Dictionnaire. — *Vicaire du prince des apôtres*, titre que l'on a donné aux papes. — *Vicaire perpétuel*, titre que prennent certains archevêques, en le considérant comme synonyme de *légat*. — Il se dit aussi des curés qui desservent les cures dépendantes d'un chapitre, d'une abbaye, ou d'un prieuré, et qui ne reçoivent pour cela que la portion congrue. — Anc. cout. *Vicaire*, titre que portaient d'abord les officiers qui furent appelés plus tard *vicomtes*. On les appela aussi *viguier* ou *vidame*.

VICAIRERIE, s. f. Hist. Nom d'un tribunal ecclésiastique et souverain qui fut établi à Naples par Charles d'Anjou.

VICANÉEN, ENNE, adj. Myth. rom. Se dit des divinités qui protégeaient les bourgs et les villages.

VICA-POTA, n. pr. f. Myth. rom. Divinité qui assurait la victoire encore chancelante. On l'oppose à *Stata*, la victoire fixée.

* **VICARIAT**, s. m. Se dit aussi du logement du vicaire d'une paroisse : *Aller au vicariat*. — Anc. cout. Procuration. — *Donner vicariat*, donner au seigneur un homme pour faire foi et hommage.

* **VICARIER**, v. n. Musiq. Il se disait autrefois des musiciens d'église qui allaient de ville en ville, pour offrir leurs services temporaires.

* **VICE**, s. m. En vétér. : *Vice naturel*, une difformité du corps qu'on apporte en naissant ou qui provient de quelque maladie : le vend. n'en est point responsable. — *Vice de conformation*, une disposition des parties du corps ou des organes, contraire à l'ordre naturel. — *Vices latents*, les maladies, les imperfections qui, chez les animaux, ne sont pas apparentes, et dont le vendeur doit se porter garant pendant quelque temps. — Prov. *Ce n'est pas son vice de donner*, se dit d'un avare. — On dit quelquefois d'un homme qu'*il n'a qu'un vice*, pour faire entendre qu'il les a tous. — *C'est un vice de clerc*, *un vice d'écriture*, c'est une faute de copiste, de celui qui a transcrit trop vite, et non de l'auteur.

* **VICE-AMIRAL**, s. m. Zool. Nom marchand d'une coquille univalve.

VICE-CAMÉRIER, s. m. Lieutenant du camérier. — Au pl., des *vice-camériers*.

VICE-DOGE, s. m. Hist. Conseiller vénitien qui remplaçait le doge, en cas de maladie ou d'absence.

VICÉLIEN, s. m. Hist. relig. Nom donné en Allemagne, dans le XIe siècle, aux partisans de *Vicelius*, qui enseignait que les personnes ruinées par une sentence juridique cessaient d'être soumises aux jugements ecclésiastiques.

* **VICENCE**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est un ch.-l. de légation, et se trouve sur le Bacchiglione. 30,000 hab. Évêché. Églises des Dominicains et de la Grâce; belle place du Palais public; théâtre olympique, chef-d'œuvre de Palladio; plusieurs palais magnifiques. Académie des olympiques; bibliothèque; jardin botanique, etc. Soieries. Patrie du Tressin et de Palladio. Sous Napoléon, *Vicence* figura dans le royaume d'Italie comme ch.-l. du dép. du Bacchiglione. Il fut un des douze fiefs de l'empire institués en 1806. Le *duc de Vicence* était Caulaincourt.

* **VICENTIN, INE**, adj. et s. Géogr. Habitant de Vicence. — Qui appartient à Vicence ou à ses habitants. — *Le Vicentin*, s. m. Le territoire de Vicence. C'était une des dix provinces de Terre-Ferme de l'État vénitien. *Le Vicentin* est surnommé le *jardin de l'Italie*.

VICE-PRÉFET, s. m. Hist. rom. Gouverneur d'un diocèse. V. VICAIRE, au Complément.

* **VICE-PROCUREUR**, s. m. Hist. Celui qui remplaçait le procureur de l'ordre de Malte en son absence. La définition du Dictionnaire est inexacte.

VICE-QUESTEUR, s. m. Hist. rom. S'est dit quelquefois d'un proquesteur.

VICE-QUESTURE, s. f. Hist. rom. Charge de vice-questeur.

* **VICE-ROI**, s. m. Zool. Nom vulgaire d'une espèce de canard. — Hortic. Variété de tulipe.

VICESIMO, adv. V. VIGESIMO, au Complément.

VICH, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Barcelone. 12,500 hab. Évêché. Commerce actif. Aux environs, les Français battirent les Espagnols en 1810 et en 1823. On la nomme aussi *Vic d'Osona*.

VICHNOU, n. pr. m. Myth. ind. La deuxième personne de la Trimourti ou Trinité indienne, celle qui a le rôle de conservateur. *Vichnou* prend de temps en temps une forme visible pour le bien de la terre. Il s'est déjà incarné neuf fois, et doit s'incarner une dixième : ces incarnations s'appellent *avatar*. Les quatre premières eurent lieu dans le premier âge du monde; les suivantes, dans le deuxième et le troisième âge; la dixième terminera la période actuelle ou âge noir. On représente ce dieu avec quatre bras et quatre mains; dans une main il tient une massue, dans une autre un disque ou roue magique, dans la troisième une conque, dans la quatrième un lotus. Sa tête est ornée d'une couronne à triple étage. On dit aussi *Vischnou*, *Visnou* et *Vistnou*.

VICHNOUTISTE, s. m. Celui qui adore le dieu Vichnou comme principe du monde.

VICIATION, s. f. Action de vicier.

VICIÉ, ÉE, adj. (du lat. *vicia*, vesce). Bot. Qui ressemble à la vesce. — VICIÉES, s. f. pl. Famille de plantes légumineuses.

VICINALITÉ, s. f. Caractère d'un chemin vicinal.

VICINITÉ, s. f. S'est dit pour voisinage.

VICIOÏDE, adj. des 2 g. (du lat. *vicia*, vesce, et du gr. εἶδος, ressemblance). Bot. synonyme de *vicié*.

VICLÉFISME, s. m. Hist. relig. V. WICLEFISME, au Dictionnaire.

VICLÉFISTE, s. m. Hist. relig. V. WICLEFISTE, au Dictionnaire.

* **VICO**, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Capitanate, sur le mont Gargano. 9,000 hab.

VICOMTAGE, s. m. Féod. Droit dû aux vicomtes.

* **VICOMTE**, s. m. Hist. Officier nommé par le roi pour gouverner un comté en l'absence d'un comte. Au XIe siècle, les *vicomtes* étaient au nombre des grands vassaux. — Anc. cout. En Normandie, on appelait *vicomte* un moyen justicier à qui l'on avait attribué l'inspection des voies et chemins, et la connaissance de quelques délits.

* **VICOMTÉ**, s. m. Anc. cout. Tribunal destiné à rendre la justice aux roturiers en première instance. — *Vicomté de l'eau*, justice particulière à la ville de Rouen; elle connaissait des contestations élevées au sujet des poids et mesures, dans les transports par eau.

* **VICOMTIER, IÈRE**, adj. Anc. cout. *Justice vicomtière*, moyenne justice. — *Seigneur vicomtier*, homme noble exerçant la moyenne justice pour un seigneur. — *Chemins vicomtiers* se disait pour chemins vicinaux.

VICTA ou **VICTUA**, n. pr. f. Myth. lat. Déesse des vivres.

VICTIMAIRE, adj. des 2 g. Ant. Qui a rapport aux victimes, aux sacrifices : *Couteau victimaire*.

* **VICTIME**, s. f. Relig. *La victime offerte pour le salut des hommes*, se dit en parlant de Notre Seigneur Jésus-Christ. — Hist. *Victime* s'est dit absol. des personnes qui périrent condamnées par les tribunaux révolutionnaires, pendant la révolution française. — *Cheveux à la victime*, *costume à la victime*, coiffure, costume, qui rappelait la toilette des condamnés montant à l'échafaud, et qui fut à la mode dans quelques salons, lors de la réaction thermidorienne. — *Bal des victimes*, bal où l'on n'était admis qu'en prouvant qu'on avait une victime dans sa famille. — Art cul. *Côtelette à la victime*, celle qui est cuite entre deux autres côtelettes, qu'on sacrifie en les posant sur la braise, de sorte que le jus des deux côtelettes victimes passe dans celle du milieu.

* **VICTOIRE**, s. f. En poésie, *les enfants*, *les fils*, *les favoris de la victoire*, les guerriers heureux, les vainqueurs. — Hist. *Messe de la victoire*, messe établie à perpétuité par les chanoines d'Auxerre, dans leur église, en mémoire de la bataille de Crévant, gagnée par les Anglais et les Bourguignons réunis, sur les Français et les Écossais, le 31 juillet 1423. — *Victoire des victoires*, bataille gagnée par les Arabes sur les Perses, en 643, près de Kadésiah : elle mit fin au deuxième empire des Perses.

VICTORIA, n. pr. f. Myth. rom. Fille du Styx et du géant Pallas. V. VICTOIRE, au Dict. — Géogr. anc. Ville de la Bretagne romaine, en Valentie, aux environs du mont Grampius, fut ainsi nommée en mémoire d'une victoire de Septime-Sévère sur les Calédoniens. Aujourd'hui *Stirling*. — Géogr. mod. *La Victoria*, ville de la république de Vénézuela, dans la province de Caracas. 8,000 hab. C'est une colonie agricole modèle, fondée par le gouvernement. — *Nossa-Senhora da Victoria*, ville du Brésil, ch.-l. de la province d'Espirito-Santo, sur une petite île. — *Terre Victoria*, île d'origine volcanique, découverte par le capitaine Ross, le 11 janvier 1841. A l'O. doit se trouver, dit-on, le pôle magnétique austral. Elle a été nommée ainsi en l'honneur de la reine d'Angleterre Victoria. — *Victoria*, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des nymphéacées.

VICTORIEN, s. m. Comm. relig. V. VICTORIN, au Dict. Ces religieux s'appelaient aussi *chanoines réguliers de Saint-Victor*.

* **VICTORIEUX, EUSE**, adj. Myth. Surnom de Jupiter et d'Hercule. V. VICTOR, au Dict. — Surnom de Mars. — *Victorieuse*, surnom de Vénus. V. VICTRIX, au Dictionnaire.

VICTUMVIES, n. pr. f. Géogr. anc. Petite ville de la Gaule Cisalpine, près de Plaisance.

VIDAGE, s. m. Techn. Action de vider.

* **VIDAMÉ**, s. m. Anc. cout. Il s'est dit aussi de l'hôtel d'un vidame.

VIDAMESSE, s. f. Anc. cout. Femme d'un vidame.

VIDAMETÉ, s. f. Anc. cout. Office, charge de vidame. On a dit aussi *vidamie*.

* **VIDANGES**, s. f. pl. Techn. Matériaux inutiles dont il faut débarrasser une ardoisière. — Il se dit particulièrement en parlant des matières fécales que l'on extrait des fosses d'aisances : *Le transport des vidanges se fait ordinairement pendant la nuit*.

VIDAR, n. pr. m. Myth. sept. Dieu des Scandinaves, qui marchait dans les airs et sur les eaux.

VIDART, adj. m. Vétér. Se dit des chevaux qui se vident facilement, qui ont des diarrhées fréquentes.

* **VIDE**, adj. des 2 g. Prov. *Avoir des chambres vides dans la tête*, être un peu fou. — *Avoir toujours quelques aunes de boyaux vides*, se dit d'un homme de grand appétit. — Anc. méd.

Jours vides, jours qui ne sont pas critiques, jours pendant lesquels, selon les humoristes, on peut purger sûrement, tels sont le sixième, le huitième, le dixième, le douzième, le seizième et le dix-huitième de la maladie. — Man. *Jument vide*, jument qui ne porte pas. — s. m. Jeux. *Faire vide*, se dit quand un joueur blouse toutes les billes qui sont sur le tapis, ou les fait sauter hors du billard.

* VIDER, v. a. Prov. *Il ne se taira pas qu'il n'ait vidé son sac*, se dit d'un grand parleur, pour exprimer qu'il ne se taira pas sans avoir dit tout ce qu'il a envie de dire. — En t. de palais. *Vider ses mains*, se dessaisir de l'argent qu'on avait entre les mains, le payer à qui de droit. — Man. *Vider les arçons*, *les étriers*, être renversé de cheval, tomber de cheval. — Véner. *Vider l'enceinte*, se dit d'un animal qui, après y avoir été détourné, ne s'y trouve plus. — Faucon. *Faire vider le gibier*, le faire partir quand les oiseaux sont montés et détournés. — Eaux et for. *Vider les ventes*, enlever tout le bois abattu. — Techn. *Vider du drap*, *du satin*, *du velours*, le figurer en le découpant, en le perçant à jour. — *Vider des terres*, *des matériaux*, les enlever, les ôter d'un terrain, pour l'aplanir, le débarrasser. — *Vider les lots*, se dit, parmi les crieurs de vieux habits, pour signifier mettre le prix aux hardes qu'ils ont achetés et se les partager, les lotir entre ceux qui veulent ou qui doivent y prendre part. V. REVIDER.

VIDJAYA, n. pr. f. Myth. ind. Nom d'une confidente de la déesse Djourgâ.

* VIDOMNE, s. m. Hist. Titre de certains officiers de la république de Genève : il correspondait à celui de vidame, en France.

VIDOUCHAKA, s. m. Littér. ind. Nom d'un confident du personnage principal, dans les drames indiens.

VIDOURLE (la), n. pr. f. Géogr. Rivière de France, qui naît dans l'O du dép. du Gard, sépare les dép. du Gard et de l'Hérault, et tombe dans l'étang de Thau après un cours de 80 kil.

VIDUAL, ALE, adj. S'est dit de ce qui appartient au veuvage, à l'état de viduité.

VIDUCASSE, adj. et s. des 2 g. V. VADICASSE, au Complément.

VIDUITÉ, s. f. Anc. jurispr. *Droit de viduité*, droit que possédait un homme veuf, de jouir de l'usufruit des biens de la défunte, lorsqu'il en avait eu un enfant né vif.

* VIE, s. f. Prov. *Vie de Sardanapale*, vie que l'on passe au sein de la mollesse et des voluptés. — *Vie d'artiste*, existence irrégulière, tantôt brillante et tantôt gênée. — *Vie d'ermite*, *d'anachorète*, vie d'une personne qui aime la solitude. — *Vie de hibou* ou *de loup-garou*, vie d'un misanthrope, qui fuit toute société. — *Vie de chien*, existence pleine de fatigue et de misère. On le dit aussi quelquefois d'une vie débauchée. — *Plus de biens que de vie*, se dit en parlant des vieillards riches. — *Nous n'avons que notre vie en ce monde*, il ne faut songer qu'à vivre, puisque nous n'emporterons rien. — *Cache ta vie*, se dit pour exprimer qu'il ne faut pas que tout le monde ait connaissance de nos affaires. — *Merci de ma vie*, sorte de jurement populaire, peu usité maintenant. — Physiol. *Vie végétative* ou *fœtale*, vie du fœtus dans le sein de la mère. — *Vie positive* ou *respirante*, vie de l'enfant sorti du sein maternel. — *Vie organique*, l'ensemble des fonctions qui servent à la composition et à la décomposition, telles que la digestion, la respiration, la circulation, l'exhalation, l'absorption les sécrétions et la nutrition. — *Vie animale*, l'ensemble des fonctions qui mettent l'homme et les animaux en rapport avec les corps extérieurs, telles que les fonctions de l'entendement, les sensations, la locomotion et la voix. — En t. de dévot. *Se nourrir du pain de vie*, communier. — *Se nourrir de la parole de vie*, étudier, méditer les saintes Écritures. — B.-arts. *Il y a de la vie dans ce tableau*, il y a beaucoup d'action, beaucoup d'animation. — *Ce portrait est plein de vie*, il est plein d'expression et de vérité. — En littérature, on dit de même qu'*un discours*, qu'*un ouvrage est plein de vie*, qu'*il y a de la vie dans le style d'un auteur*, lorsqu'on y remarque du feu, de l'énergie. — Bot. *Arbre de vie*, le thuya. — Alchim. *Vie et mort*, le soufre et le mercure des philosophes. — Techn. *Vie*, chemin pratiqué dans un marais salant.

VIÉDAM, s. m. Myth. ind. Commentaire fort obscur de la vie de Brahma, composé par les brahmines du Coromandel et du Malabar.

* VIEIL ou VIEUX, VIEILLE, adj. et s. Prov. *Il faut devenir vieux de bonne heure, si l'on prétend l'être longtemps*, il ne faut pas trop s'abandonner aux plaisirs du jeune âge, si l'on veut fournir une longue carrière. — *A vieille mule frein doré*, se dit des vieilles femmes qui se parent. — *Vieux bois*, *vin vieux*, *vieux amis et vieux livres*, le bois, le vin, l'amitié, les œuvres de l'intelligence, gagnent à vieillir. — *Je m'en soucie comme de mes vieux souliers*, *comme de mes vieilles bottes*, cela m'est absolument indifférent. — *Décrié comme de la vieille monnaie*, se dit d'une personne qui a une fort mauvaise réputation. — *C'est le vieux jeu*, *on n'en rit plus*, se dit d'un conte que l'on a entendu plusieurs fois. — *Nécessité fait courir les vieilles*, la nécessité, le danger, donne des forces à ceux que l'âge affaiblit. — Myth. *La vieille d'or*, divinité qui, suivant Hérodote, était adorée par les peuples des bords de l'Obi. — Hist. *Vieilles bandes*, nom que portèrent d'abord les régiments de Picardie, Navarre, Champagne et Piémont. — *Les vieux*, se disait absol. pour les vieux corps, et *les petits vieux*, pour les petits vieux corps. V. CORPS, au Complément. — *Vieux de la montagne*, nom du chef des ismaélites de l'Irak persique. V. ASSASSIN, au Dictionnaire. — Hist. eccl. *Vieilles hérésies*, nom que l'on donne quelquefois aux hérésies antérieures à Jésus-Christ. Saint Épiphane les divise en cinq catégories : 1° le *barbarisme*, jusqu'à Noé ; 2° le *scythisme*, jusqu'après la construction de la tour de Babel ; 3° l'*hellénisme*, ou la véritable idolâtrie 4° le *samaritisme*, qui comprend les sectes des esséniens, des sébuéens, des gorthéniens et des dosithéens ; 5° le *judaïsme*, qui renferme sept branches, les saducéens, les scribes ou écrivains, les pharisiens, les hémérobaptistes, les nazaréens, les esséniens et les hérodiens. — Vétér. *Boiter de vieux*, *de vieux mal*, *de vieux temps*, se dit pour exprimer qu'un cheval boite depuis longtemps, et qu'on ignore le siège ou la nature du mal qui le fait boiter. — Véner. *Vieil ermite* ou *solitaire*, nom que l'on donne au sanglier, quand il est très-vieux. — *Vieux loup*, se dit du loup, après deux ans.

* VIEILLARD, s. m. Zool. Nom vulgaire du tocco, d'un coucou, et de quelques autres oiseaux — Alchim. *Vieillard des sages*, le mercure, ainsi nommé parce qu'il est la première matière des métaux.

* VIEILLESSE, s. f. Physiol. *Vieillesse naturelle*, vieillesse produite par la seule succession des années. — *Vieillesse acquise* ou *morbifique*, vieillesse produite par les maladies, et non point par l'âge. — Myth. *La Vieillesse*, fille de l'Érèbe et de la Nuit. On la nomme aussi *Géras*.

VIELLE-AURE, n. pr. f. Géogr. Ville de France. V. VIELLE, au Dictionnaire.

VIENAGE, s. m. Anc. cout. Droit qu'on payait pour la sûreté des chemins.

VIENNAISE, s. f. Géogr. anc. Une des provinces du diocèse des Gaules, formée aux dépens de l'ancienne Narbonnaise, et placée entre la Narbonnaise 2e à l'O. et la Narbonnaise 2e à l'E. *Vienne* en était la capitale. — Au Ve siècle, on compta deux *Viennaises*, dites 1re et 2e, et ayant pour capitales, l'une *Vienne*, l'autre *Arles*.

* VIENNE, n. pr. f. Géogr. Rivière de France, qui naît dans le dép. de la Corrèze, arrose ceux de la Haute-Vienne, de la Vienne, d'Indre-et-Loire, et se jette dans la Loire à Candes. Cours, 410 kil. — *Département de la Vienne*, département de la France, formé aux dépens du Poitou, de la Touraine et du Berry. Il est divisé en 5 arrondiss. Fer, houille, marbre ; pierre meulières et lithographiques, etc. Grains, fruits, légumes, truffes, châtaignes, lin et chanvre. Beaux pâturages. Moutons renommés. Usines à fer, coutellerie et papeterie. Eaux minérales. Pop. 288,002 hab. Ch.-l. Poitiers. — *Département de la Haute-Vienne*, département formé de partie du Limousin, de la Marche, du Poitou et du Berry. Il est divisé en 4 arrondiss. Fer, plomb, étain, antimoine, terre à porcelaine, etc. Climat froid et humide. Sol peu fertile. Châtaignes, blé noir, lin, foin excellent. Chevaux robustes, porcs et moutons. Pop. 293,011 hab. Ch.-l. Limoges. — *Vienne*, ville de France et ch.-lieu d'arrondiss. du dép. de l'Isère, située au confluent de la Gère et du Rhône. 16,484 hab. Archevêché, aujourd'hui réuni à celui de Lyon ; belle église de Saint-Maurice ; hôtel-de-ville ; arc de triomphe et ruines d'un amphithéâtre, d'une naumachie, d'un temple d'Auguste, d'un aqueduc. Draps croisés, corderie, fonderie de plomb, etc. Patrie de saint Mamert, de Claudien Mamert et de l'historien Nic. Chorier. — Ce fut Tibère qui fit de *Vienne* une colonie romaine. Claude y établit un sénat. Sous Dioclétien, elle donna son nom à la Viennaise, détachée de la Narbonnaise. V., plus haut, VIENNAISE. Les Burgundes en firent leur capitale en 432. Les Francs la prirent en 534. Charles le Chauve l'assiégea en 871 et s'en empara. Elle redevint capitale en 879, lors de la formation du royaume de Bourgogne ou Bourgogne cisjurane, que l'on nomme quelquefois *royaume de Vienne* ; mais après la réunion des deux Bourgognes, Arles lui ravit ce titre. Son sort depuis ce temps fut celui du Dauphiné, cependant elle ne se soumit à la France qu'en 1448, environ un siècle après la réunion de cette province. En 1311, se tint à *Vienne* le seizième concile œcuménique, celui qui supprima l'ordre des templiers. — *Vienne*, capitale de l'Autriche et de toute la monarchie autrichienne, sur la droite du Danube, à 1,220 kil. E. de Paris. 357,927 hab. La ville proprement dite est tortueuse et étroite, mais les trente-quatre faubourgs qui l'environnent sont fort beaux et renferment des édifices et des monuments très-remarquables. Les principaux sont l'église métropolitaine, d'un beau style gothique ; l'église des Rédemptoristes ; l'église Saint-Pierre, bâtie sur le modèle de Saint-Pierre de Rome ; le Bourg, palais impérial ; le pont Ferdinand ; la statue de Joseph II et le mausolée de Marie-Christine, œuvre de Canova ; les palais particuliers d'Esterhazy, de Lichtenstein, etc. ; quelques belles places ; la promenade du Prater. Université célèbre, surtout pour la médecine. Les établissements scientifiques les plus importants sont : l'institut polytechnique ; le collége Theresianum ; les académies Joséphine et des Beaux-Arts ; les écoles orientaliste, normale, militaire, etc. ; la bibliothèque impériale, qui a 350,000 vol. et 12,000 incunables ; celle de l'université, qui possède 100,000 vol. ; le musée d'histoire naturelle, le cabinet technologique, unique en son genre ; le cabinet des médailles et des antiques ; la galerie impériale de tableaux et le riche musée brésilien. Commerce de librairie, joaillerie, draperie, carrosserie, tapis, porcelaines et pianos. Plusieurs chemins de fer aboutissent à *Vienne* et la réunissent à d'autres villes importantes de l'Allemagne ; par leurs prolongements, ils la rattachent à Varsovie, à Trieste et à Milan. — Vienne, *Vindobona*, *Flaviana-Castra*, *Juliobona* des Romains, fut une de leurs stations militaires les plus importantes. Elle devint ville en 1151, et ville impériale en 1257. Prise par Rodolphe de Habsbourg en 1277, elle ne cessa de s'accroître sous les empereurs de la maison d'Autriche. Elle soutint plusieurs siéges, notamment celui de 1529, contre Soliman II, qui l'entourait avec 300,000 Turcs, et qui, après vingt assauts, fut obligé de se retirer, et celui de 1683, encore contre les Turcs, qui furent repoussés par le roi de Pologne, Sobieski. Les Français la prirent en 1805 et en 1809. A *Vienne* ont été signés plusieurs traités : les plus célèbres sont celui du 18 novembre 1738, entre la France et l'Empire, et celui du 14 octobre 1809, entre l'Autriche et la France ; — il mit fin à la guerre de la cinquième coalition. On appelle *congrès de Vienne*, le congrès tenu du 3 octobre 1814 au 9 juin 1815, par les puissances alliées, pour régler les affaires de la France ; *déclaration de Vienne*, l'acte publié par les souverains coalisés, le 13 mars 1815, et par lequel Napoléon était mis hors la loi.

* VIENNOIS, n. pr. m. Géogr. Ancien petit pays de France, dans le Bas-Dauphiné, entre le Rhône, l'Isère et le Grésivaudan, tirait son nom de Vienne, qui en était le ch.-lieu. Il fait auj partie du dép. de la Drôme et de celui de l'Isère.

VIENNOISE, s. f. V. VIENNAIS, au Compl.

VIÉNUSE, s. f. Bot. Nom vulgaire de la mélongène.

* VIERGE, s. f. Prov. *Chanter l'évangile des vierges*, avouer qu'on a été pris pour dupe. Cette expression n'est plus en usage. — Myth. *Vierge*, n. pr. f. Fille de Jupiter et de Téthys, selon Hésiode ; d'Astrée et de l'Aurore, selon Aratus. On la confond avec Érigone, Cérès et Thémis. — Myth. sept. *Vierges aux boucliers*, objets des passagères amours des héros scandinaves, dans le Valhalla. — Comm. relig. *Monastère des Vierges*, nom d'une congrégation fondée à Venise, en 1177, par Alexandre III, qui, pour réconcilier Frédéric Barberousse avec l'Église, exigea que la fille de cet empereur devînt l'abbesse du monastère des Vierges. On ne recevait dans cette cou-

grégation que des filles nobles que l'on appelait gentilles donnes. V. ce mot, au Compl. — *Filles de la Sainte-Vierge*, nom d'une congrégation établie à Crémone en 1612. — *Société des vierges de Hall*, communauté fondée par trois princesses de la maison d'Autriche, en 1569. — *Ordre de la bienheureuse Vierge Marie*, communauté de religieuses de Sainte-Jeanne, appelées aussi *annonciades*. — *Mont-Vierge*, ordre religieux fondé par saint Guillaume de Verceil, en 1110. — *Société de la purification de la Sainte-Vierge*, communauté fondée à Arona, en 1599. — Liturg. *Propre des vierges*, office particulier que l'on célèbre pour les saintes qui sont mortes vierges. — Alchim. *Vierge épouse*, le mercure. — Géogr. *Les Vierges*, groupe d'îles qui font partie des Antilles. 20,000 hab. Ces îles sont au nombre de quarante environ ; il y en a sept principales : Anegada, Vierge-Gorda, Tortola, aux Anglais ; Saint-Jean, Saint-Thomas, aux Danois ; Borequin, Vique, aux Espagnols. Sol assez fertile. Ouragans.

VIERKANTEBUNDER, s. m. Nom donné, dans le nouveau système métrique des Pays-Bas, à la mesure que l'on appelle en France *are*.

VIERLING, s. m. Mesure agraire employée dans le Hanovre ; elle vaut la moitié du morgen, ou ares 13, 0960. — Mesure de capacité employée dans le Wurtemberg, pour les matières sèches, et valant lit. 5, 6525. — Mesure de capacité employée en Suisse, dans le canton d'Arau, et valant le quart du viertel, ou lit. 5, 63. — Mesure de capacité employé à Zurich, pour les matières sèches, et valant le quart du viertel, ou environ 5 litres. V., plus loin, VIERTEL.

VIERNSEL, s. m. Mesure de Manheim, pour le blé, valant le quart du malter, ou lit. 27, 77.

VIERSCHAÈRE, s. f. Anc. cout. Tribunal ; justice seigneuriale laissée entre les mains du roi. Ce mot était employé dans les anciennes provinces flamandes.

VIERTEL, s. m. (de l'all. *viertel*, quart). Mot qu'on emploie, dans les différents États de l'Allemagne, pour désigner le quart d'une mesure de capacité. — Mesure de capacité du Danemark, pour les liquides, valant lit. 7, 7223. — Mesure de capacité de Francfort, lit. 7, 1745. — Autre mesure de capacité de Francfort, lit. 7, 22. — Mesure de capacité employée en Suisse, dans le canton d'Appenzell, pour les matières sèches, lit. 22, 84. — Mesure du canton d'Arau, lit. 22, 52. — Mesure du canton de Bâle, pour les liquides, lit. 5, 6884. — Mesure de Brême, pour les matières sèches, lit. 18, 52. — Mesure de la Hesse-Darmstadt, pour la bière, lit. 8. — Mesure du canton de Glaris, pour le vin, lit. 23, 3449. — Mesure de Gotha, lit. 43, 6186. — Mesure de Lubeck, lit. 7, 4904. — Mesure de Lucerne, lit. 34, 7533. — Mesure de Manheim, pour les liquides, lit. 7, 9760. — Mesure de capacité du Mecklembourg, lit. 7, 240. — Mesure de Saint-Gall, employée pour les matières sèches, dans les magasins, lit. 20, 6497. — Mesure de Saint-Gall, employée pour les matières sèches, au marché, lit. 19, 4397. — Mesure de capacité employée à Schaffhouse, pour les matières sèches, lit. 22, 6030. — Mesure de capacité employée à Soleure, pour les matières sèches, lit. 105 9520. — Nouvelle mesure de capacité de Prusse, lit. 13, 68. — Mesure de Saxe, lit. 25, 9750. — Mesure de Weimar, lit. 19, 2413. — Mesure employée à Zurich, pour le froment, lit. 20, 5307. — Mesure employée à Zurich, pour l'avoine, lit. 20, 8203. — *Viertel lauteres mass*, mesure de capacité employée à Zurich, pour les liquides, et valant le quart de l'*eimer lauteres mass*, ou lit. 27, 3735. — *Viertel trubes mass*, mesure de capacité employée à Zurich, pour les liquides, et valant le quart de l'*eimer trubes mass*, ou lit. 29, 1985. — *Viertel*, mesure agraire employée depuis 1821 dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, et valant ares 6, 25. — Mesure agraire du Wurtemberg, équivalant à 96 perches.

VIERZEL, s. m. Mesure employée en Suisse, dans le canton de Bâle, pour les matières sèches, et valant lit. 273, 3120.

VIÈTE ou **VIETTE**, s. f. Agric. Nom que l'on donne, dans quelques lieux, à la portion du sarment de l'année précédente qui reste après la taille de la vigne.

VIEUSSEUXIE, s. f. Bot. Genre de plantes iridées du cap de Bonne-Espérance.

VIEUSTRAGE, s. m. Anc. cout. Droit sur les marchandises qu'on transportait.

VIEUSTRER, v. a. Anc. cout. Voiturer, transporter.

VIEUX, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. du Calvados. 550 hab. Antiquités.

* **VIF**, **VIVE**, adj. Anc. cout. *Faire feu vif*, être domicilié. — Écon. rur. *Vive pâture*, la saison de la glandée, depuis la Saint-Michel jusqu'à la Saint-André. — Techn. *Cheveux vifs*, cheveux tels qu'ils ont été coupés sur la tête, et qui sont employés à faire des tours, des perruques, sans avoir subi aucune préparation. — *Vif*, s. m. Archit. *Le vif*, la partie dure d'un moellon. — *Vif de la colonne*, son tronc et son fût. — *Vif du piédestal*, son dé. — Mar. *Le vif de l'eau*, les plus fortes marées. — Le temps où elles ont lieu. — Faucon. *Vif*, oiseau vivant : *L'oiseau de proie se paît sur le vif*.

VIF-GAGE, s. m. Anc. cout. Se disait par opposition à mort-gage. V. ce mot, au Dictionnaire.

VIGEA-DÉCÉMI, s. m. Relat. Fête indienne qui a lieu le dixième jour après la nouvelle lune du septième mois ; elle est consacrée aux divertissements.

VIGEON, s. m. Zool. Espèce de canard d'Amérique.

VIGESIMO, adv. Mot latin qui signifie vingtièmement ; il s'emploie pour désigner le vingtième article d'une série, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, *tertio*, etc. On dit ensuite : *vigesimo primo*, *vigesimo secundo*, etc.

VIGEVANAIS, **AISE**, adj. et s. Qui appartient à Vigevano. — Qui appartient à Vigevano ou à son territoire. — *Le Vigevanais*, le comté de Vigevano.

VIGEVANO, n. pr. m. Géogr. Ville des États sardes, dans le Novare, sur la Mora. 15,500 hab. Bonneterie, savon, macaroni, vers à soie. Patrie de F. Sforza.

VIGGIANO, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Basilicate. 5,500 hab. Aux environs est le mont *Viggiano*, sur lequel est une chapelle célèbre comme pèlerinage.

* **VIGILANCE**, s. f. Blas. Pierre que la grue tient dans une de ses pattes, comme on croyait que fait cet oiseau pour s'empêcher de dormir.

VIGILANTIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée vers le commencement du v^e siècle, par le Gaulois *Vigilantius*. Il proscrivait les reliques, les jeûnes, les aumônes, et partageait l'opinion de Jovinien sur le célibat des clercs et des moines.

* **VIGNE**, s. f. Prov. *Un Jean des vignes*, se dit d'un homme stupide et mal fait. — *A la Saint-Urbain, ce qui est dans la vigne est au vilain*, au 25 mai, la gelée n'est plus à craindre pour les vignes. — *Ils auront la vigne de l'évêque*, se dit de deux époux qui ont passé la première année de leur mariage sans se repentir de leur engagement. On dit dans le même sens : *Se promettre la vigne de l'abbé*. — *Ce sont les vignes de la Courtille, belle montre et peu de rapport*, se dit d'une entreprise belle en apparence, mais qui ne rapporte rien. — *Geleurs de vignes*, nom donné aux saints dont la fête tombe au commencement du printemps, époque où les vignes sont sujettes à geler. — Bot. *Vigne blanche*, la bruyère et la clématite. — *Vigne de Judée*, la douce-amère. — *Vigne du mont Ida*, espèce d'airelle. — *Vigne noire*, le taminier commun. — *Vigne de Madras*, arbrisseau à très-jolies fleurs, qui croît dans les Indes. — *Vigne du Canada*, espèce de toxicodendron. — *Vigne de Salomon*, la clématite de l'île Bourbon. — Hortic. *Poire de vigne*, nom d'une poire d'Automne. — Alchim. *Vigne des sages*, la pierre du premier ordre, réduite en eau rectifiée.

VIGNEMALE, n. pr. m. Géogr. Montagne de France, un des plus hauts sommets des Pyrénées, dans le dép. des Hautes-Pyrénées. 3,444 m.

* **VIGNERON**, s. m. Zool. Nom vulgaire du colimaçon de vigne.

* **VIGNETTE**, s. f. Bot. Nom vulgaire de la clématite bleue, de la mercuriale et de l'ulmaire.

VIGNIER, s. m. Anc. cout. Gardien des vignes.

* **VIGNOBLE**, s. m. Bot. Nom vulgaire de la mercuriale annuelle.

VIGNOLA, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Basilicate. 4,000 hab. — Bourg du duché de Modène, à 20 kil. S. de Modène. Patrie de Muratori et de l'architecte Vignole.

VIGNOLETTE, s. f. S'est dit pour *petite vigne*.

VIGNORY, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, départ. de la Haute-Marne, 767 hab. Patrie du jésuite Oudin.

VIGO, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Santiago, ch.-l. de province, sur la baie de Vigo. 5,000 hab. Port. Deux châteaux-forts. Pêche de sardines. Cabotage. Une flotte espagnole fut coulée bas en 1702 devant cette ville, par une flotte anglo-hollandaise.

* **VIGUIER**, s. m. Anc. cout. Il était quelquefois synon. de *vicomte*. — Il se prenait adjectiv quelquefois : *Gouverneur viguier*, titre du gouverneur de la ville de Marseille.

VIGUIÈRE, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

VIGY, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Moselle. 600 hab.

VIHIERS, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de Maine-et-Loire. 1,000 h.

VIKING, s. m. Hist. Titre que prenait le fils du roi, chez les peuples scandinaves, lorsqu'il commandait une station maritime. On écrit quelquefois *vikingue*.

* **VILAIN**, **AINE**, adj. et s. Prov. *Peine de vilain n'est rien comptée*, les souffrances du pauvre touchent peu les riches. — *A vilain, vilain et demi*, un avare doit être traité avec une extrême rigueur. — *Il n'est danger que de vilain*, les hommes grossiers sont les plus dangereux à fréquenter. — *Vilain ne sait ce qu'éperons valent*, se disait pour faire entendre qu'un noble n'était pas tenu de faire foi et hommage à un roturier seigneur du fief dominant. — *A vilain charbonnée d'âne*, à chacun suivant son mérite. — *Nul n'est vilain si le cœur ne lui manque*, il n'y a de méprisables que les hommes sans cœur. — *Lorrain vilain, traître à Dieu et à son prochain*, se disait des princes lorrains du temps de la ligue. — *Savonnette à vilain*. V. SAVONNETTE, au Compl. Anc. cout. *Rente vilaine*, *terre vilaine*, celle qui n'était point tenue par un noble. — *Vilain lieu*, celui qui ne possède aucune franchise. — Faucon. *Vilain*, se dit d'un oiseau qui ne suit le gibier que pour le dévorer, et qu'on ne peut affaiter, comme les milans, les corbeaux. — Zool. Nom donné au chabot, poisson que l'on appelle plus communément *meunier*. — Nom vulgaire du vautour fauve. — Hortic. *Vilaine d'Anjou*, espèce de poire. — *Vilaine de la réale*, poire qui se cueille dans les premiers jours du mois d'août. — *Vilaine*, n. pr. f. Géogr. Rivière de France, qui naît dans le dép. de la Mayenne, entre dans celui d'Ille-et-Vilaine, et se jette dans l'Atlantique. Cours, 205 kil. — *Département d'Ille-et-Vilaine*. V. le mot ILLE, du Complément.

VILENAGE, s. m. Anc. cout. Fief tenu à cens et à rente. — Habitation des serfs ou vilains.

VILENÉ, adj. m. Blas. Se dit du lion dont on voit le sexe, et dont la verge est d'un autre émail que son corps.

* **VILENIE**, s. f. Blas. *Lion sans vilenie*, lion qui ne montre pas de verge. On dit aussi *lion éviré*.

VILFACÉ, **ÉE**, adj. Bot. Qui ressemble à un vilfe. — **VILFACÉES**, s. f. pl. Famille de plantes graminées.

VILFE, s. m. Bot. Genre de plantes graminées.

VILHETAS, s. m. Anc. cout. Billet par lequel les receveurs des tailles invitaient les jurats des communautés à faire apporter les deniers de la taille. Ce mot était propre au midi de la France.

VILLACH, n. pr. m. Géogr. Ville d'Illyrie, dans la province de Laybach, ch.-l. de cercle. 4,000 h. Aux environs, mines de fer et de cuivre. Eaux minérales et salines.

VILLACRÉZÈS, s. m. Comm. relig. Membre d'une réforme de franciscains accomplie vers la fin du XIV^e siècle, en Espagne, par le bienheureux Pierre de Villacrézès.

VILLA-DA-PRAYA, n. pr. f. Géogr. Ville et fort de l'île Terceire, sur la côte. 3,000 hab. La flotte dirigée par don Miguel contre les Açores, y fut anéantie en 1829.

VILLA-FRANCA, n. pr. f. Géogr. Ville des États sardes, dans l'intendance de Turin. 6,800 h. — Autre ville des États sardes, à 2 kil. E. de Nice. 3,000 hab. Prise en 1744 par le prince de Conti, et par Montesquiou en 1792. — *Villa-Franca-de-Parades*, ville d'Espagne, dans l'intendance de Barcelone, sur le Tet. 4,700 hab. Eau-de-vie.

* **VILLAGE**, s. m. Prov. *Ce n'est qu'un sot, il sera marié au village*, se dit d'un homme qui a peu de capacité pour faire fortune. — *Parée comme une épousée de village*, parée avec affectation. — Hist. *Les quatre villages*, communauté du pays des Grisons, dans la Cadée. — *Village royal*, se disait, au moyen-âge, d'un bourg qui renfermait une habitation royale. — Jeux. *Village*, réunion de deux dames, deux valets, deux dix ou deux neuf de même couleur, au romestecq.

VILLA-HERMOSA-DE-TABASCO, n. pr. m. V. TABASCO, au Compl.

VILLA-JOYOSA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Valence. 7,400 hab.

VILLAMBLARD, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Dordogne. 1,225 hab.

VILLAN, adj. m. Comm. Se dit d'une sorte de coton venant d'Alep.

VILLANUEVA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Barcelone. 9,500 hab. On dit aussi *Villanueva-de-Cabellas*.— *Villanueva-de-la-Seréna*, ville d'Espagne, dans l'intendance de Badajoz. 12,000 hab. — *Villanueva-de-los-Infantes*, ville d'Espagne, dans la Manche, ch.-l. de district. 7,500 hab. Teintureries. — Plusieurs autres villes d'Espagne portent le nom de *Villanueva*.

VILLANUOVA ou **VILLANOVA**, n. pr. f. Géogr. Ville des États sardes, dans l'intendance de Coni. 3,000 hab. — D'autres villes d'Italie moins importantes portent le même nom.

VILLARÉAL, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Valence. 8,000 hab.— Ville de Portugal, dans la province de Tras-os-Montes. 4,000 hab.

VILLA-RICA, n. pr. f. (c'est-à-dire *ville riche*). Géogr. Ville du Brésil, ch.-l. de la province de Minas-Geraes, sur le flanc d'une montagne. 10,000 hab. Commerce florissant. Aux environs, sont des mines d'or qui lui ont valu son nom. Elles sont à peu près épuisées aujourd'hui. — Il y a d'autres villes du même nom au Paraguay, au Chili, etc.

VILLARSIE, s. f. Bot. Genre de plantes gentianées.

VILLA-VICIOSA, n. pr. f. Géogr. Ville de Portugal, dans la province d'Alentejo. 3,600 hab. Beau palais des ducs de Villa-Viciosa. Aux environs, eut lieu la *bataille de Villa-Viciosa* ou *de Montes-Claros* (1665), dans laquelle les Portugais, aidés du général français Schomberg, battirent les Espagnols. — Bourg d'Espagne, dans la Nouvelle-Castille. 800 hab. Vendôme y défit Staremberg en 1710, et par cette victoire assura l'Espagne à Philippe V.

* **VILLE**, s. f. Prov. *Les faubourgs sont plus grands que la ville*, se dit de toutes les choses dans lesquelles l'accessoire efface l'objet principal. On dit à peu près dans le même sens : *les maisons empêchent de voir la ville*.— *Crier ville gagnée*, se vanter bien haut d'un avantage qu'on vient de remporter.—*Ville prise, château rendu*, quand on a obtenu un grand avantage, on n'éprouve plus de difficultés pour le reste. — *Ville* se dit absol. du séjour des villes, de la vie que l'on y mène : *Préférer la ville à la campagne*.— Poétiq. *La ville éternelle*, Rome. — Anc. cout. *Villes d'arrêt*, villes dans lesquelles il était permis aux bourgeois de faire saisir le mobilier ou la personne d'un débiteur non domicilié, encore que ses créanciers n'eussent point de titre exécutoire.— *Ville baptice*, ville qui n'avait point de commune.—*Ville d'étape*. V. ÉTAPE, au Compl. *Ville de loi*, ville qui avait une commune, l'opposé de *ville baptice*.— Ville qui avait des maîtrises.— *Villes de paix*, villes où les différends ne pouvaient se vider qu'en justice, par opposition à celles où les combats étaient admis.— Hist. *Ville libre*, ville qui nomme ses magistrats et se gouverne par ses propres lois.— *Bonne ville*, qualification honorable que nos rois donnaient à certaines villes.— Géogr. anc. *Ville Neuve*, une des quatre parties de la ville de Syracuse. V. NÉAPOLIS, au Compl. — Numism. *Médailles des villes*, celles qui ont été frappées dans les villes autonomes de l'antiquité, et qui en portent le nom et les emblèmes.— Philol. *Éditions des villes*. V. ÉDITION, au Compl. — Typogr. *Ouvrages de ville*, menus ouvrages, tels que factures, affiches, billets de faire-part, etc.

VILLE-CASTIN, s. m. Comm. Sorte de laine d'Espagne.

VILLE-D'AVRAY, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de Seine-et-Oise, à l'une des entrées du parc de Saint-Cloud. 500 hab. Beau château.

* **VILLEFRANCHE**, n. pr. f. Géogr Ville des États sardes. V. VILLAFRANCA, au Complément.

VILLEMARET, s. m. Hort. Variété de tulipe.

VILLEMUR, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Haute-Garonne, sur le Tarn. 5,575 hab.

VILLENA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Murcie. 9,600 hab.

VILLENEUVE-DE-MARSAN, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Landes. 1,611 hab.

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, n. pr. m. Géogr. Bourg du dép. de Seine-et-Oise, au confluent de l'Yères et de la Seine. 1,100 hab.

VILLICHE, s. f. Bot. Genre de plantes du Mexique.

VILLIERS-SAINT-GEORGES, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de Seine-et-Oise. 1,500 hab.

VILLIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *villus*, poil ; *ferre*, porter). Bot. Qui porte de longs poils.

VILLOTTE, s. f. S'est dit d'une petite ville.

VILLOUMA, s. m. Relat. Titre que les anciens Péruviens donnaient au grand-prêtre du soleil.

VILMANSTRAND, n. pr. m. Géogr. Ville forte de la Russie d'Europe, dans la Finlande. 300 hab. Les Russes y remportèrent une sanglante victoire sur les Suédois, en 1741.

VILNA, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, autrefois capitale du grand-duché de Lithuanie, ch.-l. du gouvernement de Vilna. 26,000 hab. Évêché catholique; archevêché grec. Cathédrale de Saint-Stanislas; arsenal; palais du gouvernement et plusieurs palais particuliers, etc. Université; Académie; école de médecine, de chirurgie, de théologie, etc. Observatoire d'où les Russes comptent le premier méridien.

VILVORDE, n. pr. m. Géogr. Ville de Belgique, dans le Brabant méridional. 3,000 hab. Vieux château, qui sert aujourd'hui de maison de correction et de travail.

VIMBRE, s. m. Zool. Poisson du genre cyprin. — Autre poisson, qui est une espèce du genre salmone.

VIME, s. m. Bot. Ancien nom de l'osier.

VIMEIRO, n. pr. m. Géogr. Ville de Portugal, dans la province d'Alentéjo. 1,800 hab. Les Français, commandés par Junot, y furent défaits le 21 août 1808.

VIMEN, s. m. Bot. Jet ou branche ligneuse qui est souple et pliante comme l'osier.

VIMEUX (le), n. pr. m. Géogr. Petite contrée de France, dans la Picardie, aujourd'hui comprise dans le dép. de la Somme. La capitale était *Saint-Valery-sur-Somme*.

VIMINACIUM, n. pr. m. (pr. *viminaciome*). Géogr. anc. Ville de Mésie, à l'E. de l'embouchure du Margus; métropole de la Mésie.— Ville de la Tarraconaise.

VIMY, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Pas-de-Calais. 1,149 hab.

* **VIN**, s. m. *Vins de liqueur*, vins d'Espagne, vins muscats et autres que l'on boit en petite quantité, à l'entremets ou au dessert. — *Vins de paille*, ceux qui s'obtiennent des raisins à demi desséchés sur la paille. — *Vins de teinte*, gros vins dont on se sert pour donner de la couleur aux vins fabriqués. — *Vin en cercles*, vin qui est dans des tonneaux. — *Taches de vin*, taches rouges que certaines personnes apportent en naissant sur quelque partie du corps, principalement sur le visage. — Poétiq. *Le dieu du vin*, Bacchus. — Prov. et fig. *Vin à faire danser les chèvres*, vin très-aigre. — *Vin bon à laver les pieds des chevaux*, vin tellement mauvais, qu'il est impossible de le boire. — *Vin qui n'a que la cape et l'épée*, vin qui n'a aucune vertu. — *Vin d'une oreille*, vin excellent, parce que celui qui en boit penche une oreille en signe d'approbation. — *Vin de deux oreilles*, mauvais vin, parce que le buveur secoue la tête en signe de mécontentement. — *Vin de singe*, vin qui porte à la tête. — *Avoir un vin de lion*, faire le brave, le matamore, quand on a bu.— *Avoir un vin de cerf*, devenir mélancolique, et même pleurer. — *Avoir un vin d'agneau*, se laisser conduire, n'avoir aucune volonté. — *Avoir un vin de pie*, babiller beaucoup. — *Avoir un vin d'âne*, être hébété.— *Avoir un vin de pourceau*, se dégrader tout-à-fait, rouler dans la fange. — *Un verre de vin avise bien un homme*, se dit à ceux qu'on engage à boire, avant de discourir ou d'agir. — *Le vin est le lait des vieillards*, le vin soutient les vieillards.—*Le vin est tiré, est versé, il faut le boire*, se dit pour exprimer qu'on est trop engagé dans une affaire pour reculer. — *Vin versé n'est pas avalé*, il ne faut pas compter un seul instant sur l'avenir. — *Mettre un verre de vin en prison*, boire trois coups, enfermer le second entre les deux autres, ou prendre un verre de vin entre deux bouchées. — *Tromperie de Belac, vin à teindre les nappes*, se dit d'un vin coloré, mais très-faible. — *Avoir son vin*, être convaincu, être attrapé. — *Cela s'en va comme le vin du valet*, c'est une chose qui va d'elle-même, qui est obligée.— *Faire jambes de vin*, beaucoup boire pour se mettre en état de bien marcher. — *Après bon vin bon cheval*, on est plus hardi à cheval, on est plus disposé à pousser son cheval, quand on a bien bu. — *A la Saint-Martin on boit de bon vin*, à la Saint-Martin, c'est-à-dire vers le 11 novembre, le vin commence à être fait. — *Le vin donné aux ouvriers est le plus cher vendu*, le vin que l'on fait boire aux travailleurs augmente leurs forces et leur ardeur. — *Vin sur lait, c'est santé, lait sur vin, c'est venin*, on est guéri d'une maladie lorsqu'on passe de l'usage du lait à celui du vin ; on est malade, au contraire, lorsqu'on est forcé de renoncer au vin pour prendre du lait. — Relat. *Vin de palme*, vin fait avec le jus du palmier. — Anc. cout. *Vin d'ost*, impôt pour les frais de la guerre. — *Crieur de corps et de vin*, crieur public qui annonçait les enterrements et l'arrivée des vins. — *Vin de messager*, somme qu'on allouait à la partie qui avait obtenu gain de cause, afin de l'indemniser des ports de lettres et des voyages, quand elle demeurait hors de la juridiction où l'affaire avait été jugée. — Hist. *Vin des roses*, vin acheté en 1624 par le sénat de Brême, des crus de Johannisberg et de Hocheim. Il y en a douze foudres dont on remplit le vide chaque année. La valeur de ce vin est considérable, mais on ne le vend point, on en fait des présents. — Alchim. *Vin des sages*, le mercure.

VINA, s. m. Relat. Sorte de luth indien.

VINADE, s. f. Anc. cout. Droit de faire transporter le vin par les vassaux.

* **VINAGE**, s. m. Féod. Redevance en vin. — Droit pour le passage du vin sur la terre ou seigneurie d'autrui.

VINAGRILLO, s. m. Nom que l'on donne en Espagne à la poudre des tiges de tabac, qu'on arrose de bon vinaigre. Les dames et les élégants en font habituellement usage.

* **VINAIGRE**, s. m. On appelle : *Vinaigre de table*, le vinaigre, presque toujours produit par l'acétification du vin, que l'on sert sur les tables et que l'on emploie dans les préparations culinaires. — *Vinaigre de toilette*, vinaigre dans lequel on a fait macérer quelque substance aromatique et dont on se sert pour la toilette. — Anc. chim. *Vinaigre de Vénus*, le vinaigre radical. V. l'art. du Dict. — Prov. *Le bon vin fait le bon vinaigre*, on peut toujours tirer parti d'une bonne chose. — *Ce n'est que fiel et vinaigre*, se dit d'une personne acariâtre et peu sociable. — *Faire pisser vinaigre à quelqu'un*, lui faire souffrir de grandes angoisses. Cette expression n'est plus en usage.

* **VINAIGRIER**, s. m. Zool. Nom vulgaire du carabe, qui exhale, au moment où on le saisit, une odeur très-acide.

* **VINALIES**, s. f. pl. Myth. Selon quelques mythographes, ces fêtes se célébraient en l'honneur de Vénus, au printemps, lorsque l'on goûtait le vin de l'année précédente, et en l'honneur de Jupiter, à l'automne, lorsque l'on faisait le vin nouveau. Les premières *vinalies* s'appelaient aussi *vinalies urbaines*, et les secondes, *vinalies rustiques*. On dit aussi *vinaliennes*.

VINAPON, s. m. Relat. Bière qui se fabrique au Pérou, avec le grain germé du maïs.

VINAROZ, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Valence, sur la Méditerranée. 10,000 hab. Pêche. Cabotage. Le duc de Vendôme y mourut en 1712.

* **VINCENNES**, n. pr. m. Géogr. Ce village, appelé jadis *la Pissotte*, compte 3,032 hab. Aux XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles, il était la résidence favorite des rois de France. Philippe-Auguste fit fermer le parc de murailles. Philippe de Valois fit démolir le vieux château et en commença un nouveau (1337) qui fut achevé sous Charles V. Depuis Louis XI (1472), une des tours, dite le *donjon de Vincennes*, a souvent servi de prison d'État. C'est dans les fossés de ce château, que le duc d'Enghien a été fusillé, le 21 mars 1804. Les alliés en firent inutilement le blocus en 1814 et 1815. On y remarque une magnifique salle d'armes. — On appelle *paix de Vincennes*, le traité conclu en 1380 entre Charles V et Jean IV, duc de Bretagne.

VINCENT (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Ile de l'archipel des Antilles, dans le groupe des Petites-Antilles. 400 kil. de tour. 30,000 hab. Ch.-l. *Kingston*. Sol très-fertile. Volcan dont les éruptions sont assez fréquentes. Elle appartient aux Anglais, à qui la France la céda en 1763. — *Cap Saint-Vincent*, cap formant la pointe S.-O. du

Portugal et de l'Europe entière, dans la province de l'Algarve. Tourville y battit en 1693 la flotte anglo-hollandaise. L'amiral anglais Jervis y remporta en 1797, sur les Espagnols, une victoire éclatante. — *Saint-Vincent-d'Ardentes*, ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Indre, sur l'Indre. 1,085 h. — *Saint-Vincent-de-Tirosse*, ch.-l. de canton du dép. des Landes. 673 hab.

VINCEROLLE, s. f. Bot. Plante de la Nouvelle-Hollande, famille des joncées.

VINCIAC ou **VINCY**, n. pr. m. Hist. Ancien village de France, que l'on croit être le bourg actuel de *Vincky*, entre Arras et Cambrai. Il est célèbre par la bataille gagnée par Charles-Martel sur Chilpéric, en 717.

VINCIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Vincium. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — Myth. *Vincien*, surnom de Mars, adoré à Vincium.

VINCIUM, n. pr. m. (pr. *vinciome*). Géogr. anc. Ville de la Gaule Narbonnaise. Auj. *Vence*.

VINCRE, s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la pervenche.

VINCULAIRE, s. m. Zool. Genre de polypiers.

VINDÉLICES, s. m. pl. Géogr. anc. Nom donné à plusieurs petits peuples qui habitaient la Vindélicie. On dit aussi *Vindéliciens*.

VINDÉLICIE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée d'Europe, entre la Rhétie au N. et l'Italie au S., était ainsi nommée de deux rivières, le *Vindo* (Wertach), et le *Licus* (Lech). Elle comprenait plusieurs tribus, et ne fut soumise par les Romains que l'an 15 av. J. C., en même temps que la Rhétie. Auguste y fonda *Augusta Vindelicorum* (auj. *Augsbourg*), qui en devint la capitale.

VINDÉMIALES, s. f. pl. V. VENDÉMIALES, au Dict.

VINDENNE, s. f. Techn. Corde fixée sur la signolle d'un moulin.

* **VINDICATION**, s. f. Anc. cout. S'est dit pour revendication.

* **VINDICTE**, s. f. *La vindicte publique*, la poursuite d'un crime, au nom de la société. — Ant. rom. *Vindicte*, petite baguette avec laquelle on frappait la tête d'un esclave qu'on voulait affranchir. — Un des modes d'affranchissement.

VINDILIS, n. pr. f. (pr. *vindilice*). Géogr. anc. Ile de la Gaule, dans l'océan Atlantique, près de la côte du pays des Vénètes, dans la 3e Lyonnaise. Auj. *Belle-Ile*.

VINDIMA, n. pr. f. Myth. lat. Fille d'Évandre, et, selon quelques-uns, nymphe qu'Hercule rendit mère d'un certain Fabius, tige de la famille Fabia.

VINDOBONA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Pannonie, au N.-O., sur le Danube. On l'appelait aussi *Juliobona*. Auj. *Vienne* en Autriche.

VINDOMAGUS, n. pr. m. (pr. *vindomaguce*). Géogr. anc. Ville de la Narbonnaise 1re, chez les Arécomiques. Auj. *le Vigan*.

VINDONIS, n. pr. m. (pr. *vindonice*). Géogr. anc. Ville de la Bretagne, dans la Flavie Césarienne, chez les Trinobantes. Auj. *Windsor*.

VIN-DONNER, s. m. Anc. cout. Présent en vin ou en argent qu'un nouveau marié offrait à ses amis le jour de ses noces.

VINEA, s. f. Ant. rom. Espèce de mantelet dont les Romains se servaient dans les sièges.

VINÉAL, ALE, adj. (du lat. *vinea*, vigne). Hist. nat. Qui croît ou vit dans les vignes.

VINEAU, s. m. Néol. Vin mêlé d'eau. Ce mot, proposé par Mercier, n'a pas été adopté.

VINELLE, s. f. S'est dit pour petit vin, piquette.

VINETTE, s. f. Zool. Nom vulgaire du jaseur. — Nom donné en Bourgogne au bec-figue. — Bot. *Épine-vinette*. V. ce mot au Dict.

VINETTIER, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des berbéridées. L'espèce la plus commune en France est l'épine-vinette.

* **VINEUX, EUSE**, adj. Agric. Se dit dans quelques vignobles des sarments qu'on laisse dans toute leur longueur, pour leur faire produire une plus grande quantité de raisin. — Bot. *Vineux huilé*, nom donné à un agaric.

VINGTAIN, s. m. Féod. Droit en vertu duquel le seigneur fondé en titre prenait la vingtième partie des fruits de la terre. — adj. m. Techn. Se dit d'un drap dont la trame est composée de deux mille fils.

* **VINGTAINE**, s. f. *Vingtaine de mai*, se disait des dix derniers jours d'avril et des dix premiers jours de mai, que les gens de la campagne redoutent, à cause des variations de température qui ont lieu à cette époque. On dit aussi absol. : *la vingtaine*.

VINGT-DEUXAIN, adj. m. Techn. Se dit d'un drap dont la trame est composée de deux mille deux cents fils.

VINGT-QUATRAIN, adj. m. Techn. Se dit d'un drap dont la trame est composée de deux mille quatre cents fils.

* **VINGT-QUATRE**, adj. des 2 g. *Les vingt-quatre*, se disait absol. de la grande bande des violons du roi, sous Louis XIV et Louis XV. — *Vingt-quatre*, s. m. Jeux. Espèce d'impériale où le premier qui atteint vingt-quatre points a gagné.

VINGT-SIXAIN, adj. m. Techn. Se dit d'un drap dont la trame est composée de deux mille six cents fils.

VINICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *vinum*, vin; *colere*, cultiver). Comm. Qui s'applique à la culture de la vigne : *Pays vinicole; industrie vinicole*. *Viticole* serait préférable.

VINICULTURE, s. f. Comm. Culture de la vigne. On devrait dire *viticulture*. V. le mot précédent.

VINIDE, adj. et s. des 2 g. Nom d'un peuple slave, établi dans le Tyrol au VIIe siècle.

* **VINIFÈRE**, adj. des 2 g. Didact. Qui produit du vin.

VINIFICATEUR, s. m. Techn. Appareil propre à faire du vin.

VINOSITÉ, s. f. Didact. Qualité des substances vineuses.

VINOTIER, s. m. S'est dit pour marchand de vin, cabaretier.

VIN-PIERRE, s. m. Nom donné au tartre du vin.

VINTEM, s. m. Monnaie d'argent du Portugal. Elle est très-rare et vaut 0, 11 cent.

VINTÉRANE, s. f. Bot. Arbre de l'Amérique méridionale, qui est une espèce d'azédarach.

VINTIMILLE, n. pr. m. Géogr. Ville des États sardes, dans l'intendance de Nice, sur la Méditerranée. 5,000 hab. Évêché. Pêche active. — Cette ville, importante sous les Romains, fut occupée successivement par les Goths, les Lombards, les Francs. Les Génois la prirent en 1222, et la cédèrent en 1266 à Charles d'Anjou, comte de Provence. Les Français s'en emparèrent en 1790, et la comprirent dans le dép. des Alpes-Maritimes. Elle fut jointe aux États sardes en 1815.

VINTSI, s. m. Zool. Alcyon d'Amboine.

VIOCHE, s. f. Bot. un des noms vulgaires de la clématite ordinaire.

VIOLABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui peut être violé.

VIOLACER, v. n. Techn. Tirer sur le violet. — *Se violacer*, v. pr. Se dit dans le même sens.

VIOLARIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la violette. — VIOLARIÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

* **VIOLATEUR, TRICE**, s. Rousseau s'est servi du mot *violateur* en parlant de celui qui a commis un viol : *Je n'entends pas le justifier d'être un violateur de filles*, néanmoins, cet emploi est rare. — Celui, celle qui profane une église.

* **VIOLE**, s. f. Musiq. *Par-dessus de viole*, petite viole dont les dames jouaient en la tenant sur leurs genoux. — *Basse de viole*, instrument qui répondait au violoncelle et qui avait sept cordes. — *Viole bâtarde*, sorte de basse de viole qui tenait le milieu, pour la grandeur, entre la viole la plus grande et celle qui avait le son le plus aigu. — *Petite viole*, dessus de viole. — *Taille de viole*, viole sonnant une quarte plus haut que la basse. — *Haute-contre de viole*, viole sonnant également une quarte au-dessus de la trille. — *Dessus de viole* viole d'un ton au-dessus de la haute-contre. — *Viole pompeuse*, viole dont l'invention est attribuée à Jean-Sébastien Bach : elle s'accordait en quinte, comme le violoncelle, avec une cinquième corde à l'aigu. — Zool. *Viole noire*, nom donné à la perche ocellée.

* **VIOLENCE**, s. f. Jurispr. Contrainte exercée sur une personne pour la forcer à s'obliger. — *Violence directe*, violence exercée par la personne même qui est intéressée. — *Violence indirecte*, violence exercée par des personnes que l'intéressé a su engager à le servir par dons, promesses ou autrement. — *Violence morale*, celle qui agit seulement sur l'imagination, par la crainte de voir réaliser des menaces qui sont faites. — *Violence physique*, celle qui entraîne immédiatement un mal effectif et réel. — Myth. *La Violence*, divinité, fille du Styx : elle avait un temple dans la citadelle de Corinthe, conjointement avec la Nécessité.

* **VIOLENT, ENTE**, adj. Prov. *Tout ce qui est violent n'est pas durable*, la violence est un état contre nature. — Techn. *Gris violent*, se dit chez les teinturiers d'un gris extrêmement foncé.

* **VIOLET, ETTE**, adj. *Contes violets*, se disait des contes qui n'ont aucune vraisemblance. On dit aujourd'hui *contes bleus*. — *Violet*, s. m. Vétér. Nom que l'on donne, dans le dép. de la Haute-Saône, à une maladie des cochons qui ne paraît pas différer de la soie.

* **VIOLETTE**, s. f. Bot. *Violette agreste*, la saponaire. — *Violette des Alpes*, espèce de violette qui croît sur les sommités des montagnes alpines. — *Violette aquatique* ou *humide*, *violette des marais*, l'hottone des marais. — *Violette des champs*, la campanule agreste. — *Violette à barbe*, nom donné à plusieurs variétés d'œillets. — *Violette des bois*, la violette ordinaire, et la julienne blanche sauvage. — *Violette calathiane*, la digitale pourprée et plusieurs espèces de gentiane. — *Violette de la Chandeleur*, *violette de février*, la perce-neige. — *Violette de mars*, *violette noire*, la violette cultivée. — *Violette de Damas*, *violette des dames*, la julienne. — *Violette dentaire*, la dentaire pinnée. — *Violette domestique*, la giroflée rouge. — *Violette élevée*, la violette des montagnes. — *Violette inodore*, la capucine. — *Violette jaune*, la giroflée jaune. — *Violette à larges feuilles* ou *violette lunaire*, la lunaire. — *Violette marine*, nom donné à deux espèces de campanule. — *Violette du Pérou*, la belle-de-nuit. — *Violette couleur de pourpre*, nom donné, par quelques-uns, à plusieurs espèces de violette, par d'autres, à la giroflée rouge. — *Violette tricolore* ou *des trois couleurs*, la pensée. — *Violette de la Trinité*, la grande pensée. — *Violette des sorciers*, nom vulgaire de la petite pervenche. — Hortic. *Grosse violette longue*, variété de figue peu estimée. — *Violette hâtive*, variété de pêche. — *Violette tardive*, autre variété de pêche, qui ne vient qu'au mois d'octobre. — *Violette ordinaire*, espèce de pomme plus longue que plate. — *Violette glacée*, autre espèce de pomme plus estimée que la précédente. — Zool. *Violette*, nom marchand d'une coquille univalve. — *Petite violette*, nom donné à un papillon de jour.

* **VIOLIER**, s. m. Bot. Nom vulgaire de la perce-neige.

VIOLINE, s. f. Chim. Alcali organique particulier, dont on admet l'existence dans la violette odorante.

VIOLINISTE, s. m. Mus. Se dit quelquefois pour *violoniste*.

* **VIOLON**, s. m. Prov. *Il est comme les violons, qui n'ont point de pire maison que la leur*, se dit d'un homme qui n'est jamais chez lui. — *Violon* se disait autrefois par injure, dans le sens de sot, impertinent : *C'est un plaisant violon !* — Hist. *Les vingt-quatre violons du roi*. V. VINGT-QUATRE, au Compl. — *Roi des violons*, chef de la maîtrise des violons.

VIOLONASSE, s. m. Mus. Nom proposé par M. Castil-Blaze pour désigner la contre-basse.

VIOLONE, s. m. Mus. Instrument de grande dimension, qui servait autrefois de contre-basse aux différentes espèces de violes. (pr. *violoné*).

VIOUTTE, s. m. Bot. Genre de plantes liliacées.

* **VIPÈRE**, s. f. Alchim. *Prendre la vipère de Rexa et lui couper la tête*, ôter la noirceur à la matière qui est renfermée dans l'œuf.

VIPÉRIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à la vipère. — VIPÉRIDES, s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens. On dit aussi *vipérin*, *ine*, et *vipéré*, *ée*.

VIPÉROÏDE, adj. des 2 g. (du fr. *vipère*, et du gr. εἶδος, ressemblance). Zool. Qui ressemble à une vipère.

VIRACOCHA, n. pr. f. Myth. Divinité principale des Péruviens.

VIRADHA, n. pr. m. Myth. ind. Géant d'un aspect formidable. Ayant un jour rencontré Râma, Lakchmana et leur sœur Sita, il s'empara de la jeune femme et voulut dévorer les deux héros, mais ceux-ci le tuèrent.

VIRAF, n. pr. m. Myth. or. Deuxième prophète des Parses; il eut la mission de rétablir dans toute sa pureté la religion de Zoroastre, laquelle commençait à s'altérer et à s'obscurcir.

VIRAK, s. m. Un des livres sacrés des Siamois, attribué à Sommona-Codom lui-même.

VIRALVE, s. m. Zool. Genre d'oiseaux.

VIRAM, s. m. Gramm. Nom d'un signe qui, dans l'écriture sanscrite, se place à l'extrémité inférieure de la consonne finale d'un mot, pour

marquer que l'*a* bref attaché à cette consonne ne doit pas se prononcer.

VIRAPATRIN, n. pr. m. Myth. ind. Quatrième fils de Shiva. Ce dieu le produisit de la sueur de son corps. *Virapatrin* naquit avec mille têtes et deux mille bras. Il reçoit moins d'hommages que les autres dieux.

VIRBIAL, ALE, adj. Ant. rom. Qui appartient à Virbius. — *Flamine virbial*, Flamine consacré au culte de Virbius.

VIRBIUS, n. pr. m. (pr. *virbiuce*). Myth. Nom que prit Hippolyte, lorsque Diane lui eut rendu la vie. — Fils d'Hippolyte et d'Aricie.

VIRBOUQUET, s. m. Constr. Cheville qui arrête une corde nouée à l'amortissement d'une flèche de clocher. V. VERBOQUET, au Dictionnaire.

VIRE (la), n. pr. f. Géogr. Rivière de France qui a sa source sur les confins des dép. de la Manche et du Calvados, et tombe dans la Manche, un peu au-dessous d'Isigny. Cours, 97 kil.

VIRECTE, s. f. Bot. Genre de plantes de Surinam, famille des rubiacées.

VIRE-FLÈCHE, s. f. Anc. t. milit. Espèce de trait, de grosse flèche. V. plus loin VIRETON.

VIRELAN, s. m. Archéol. Sorte de monnaie d'argent des ducs de Bourgogne.

VIRÉON, s. m. Zool. Genre d'oiseaux d'Amérique.

VIRETON, s. m. Anc. t. milit. Sorte de flèche dont la plume est disposée en spirale, ce qui la faisait virer dans le trajet. — Flèche d'arbalète.

VIREUR, s. m. Techn. Ouvrier qui lève les feutres placés sur chaque feuille de papier, et les entasse pour servir à d'autres opérations.

VIRE-VIRE ou **VIREVAUDE**, s. f. Mar. Nom par lequel les marins désignent les endroits où la mer forme des tourbillons.

VIREVOLE, s. f. Jeux. Se dit à quelques jeux de cartes, comme l'hombre et la bête, de ceux qui, ayant essayé de faire la vole, ne font pas même une levée, ce qui les oblige à payer une marque à chacun des joueurs.

VIREYE, s. f. Bot. Genre de plantes de Java, famille des éricées.

VIRGAIRE, s. m. Hist. eccl. Chantre d'église, à Rome. — s. f. Bot. Genre de champignons.

* **VIRGILE**, s. f. V. VIRGILIER, ci-après.

* **VIRGILIEN, IENNE**, adj. Littér. Qui a quelque rapport avec la perfection de Virgile, le génie, le style de Virgile: *Style virgilien; harmonie virgilienne.* — Ant. *Sort virgilien.* V. SORT, au Complément.

VIRGILIER, s. m. Bot. Genre de plantes légumineuses de l'Afrique et de l'Amérique. On le nomme aussi *virgilie*, s. f., mais *virgile*, qui se trouve au Dictionnaire, est une forme inusitée.

* **VIRGINAL, ALE**, adj. Myth. lat. *La Fortune virginale*, nom de Vénus, protectrice des jeunes filles. — *Virginal*, s. m. Ant. Temple de Pallas, où les vierges seules avaient le droit d'entrer. — Mus. Sorte d'épinette en usage au XVI^e siècle. — *Virginale*, n. pr. f. Myth. lat. Divinité qu'on invoquait en déliant la ceinture de la nouvelle épousée.

VIRGINETTE, s. f. Néol. Fille à peine nubile; jeune vierge.

VIRGINIE (la), n. pr. f. Géogr. Un des États de l'Amérique du Nord, a pour bornes, au N. le Maryland et la Pensylvanie, au S. la Caroline septentrionale et le Tennessée, à l'O. le Kentucky et l'Ohio, à l'E l'Atlantique. 1,250,000 h. Capitale *Richmond*. Climat très-varié, fort chaud sur plusieurs points. Sol fertile. Grains, coton, tabac renommé. Mines d'or en pleine exploitation. Industrie très-active. — La *Virginie* est un des États primitifs de l'Union. Les Anglais s'y établirent en 1584 et donnèrent ce nom au pays en l'honneur de leur reine vierge, Élisabeth, mais en l'étendant à toute la contrée au N. de la Floride. La création de la Caroline et celle de la Pensylvanie, formées aux dépens de cette *Virginie* primitive, la réduisit à ce qu'elle est aujourd'hui. — s. f. Hortic. Nom donné à une tulipe.

VIRGINIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de la Virginie. — Qui appartient à la Virginie ou à ses habitants.

* **VIRGULAIRE**, s. f. Zool. Genre de polypiers.

* **VIRGULE**, s. f. Paléogr. Signe qui, dans les anciens manuscrits, indique un mot à effacer. V. OBÈLE, au Dict. et au Compl. — Anc. mus. Se disait de la queue des notes.

VIRGULINE, s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

VIRIDIANUS, n. pr. m. (pr. *viridianuce*). Myth. lat. Divinité adorée à Narni, dans l'Ombrie.

VIRIDIFIANT, ANTE, adj. Hist. nat. Qui a la faculté de verdir.

VIRIDIFLORE, adj. des 2 g. (du lat. *viridis*, vert; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs vertes.

VIRIDIFOLIÉ, ÉE, adj. (du lat. *viridis*, vert; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles vertes.

VIRIDINE, s. f. Chim. Matière colorante verte des plantes.

VIRIDIPÈDE, adj. des 2 g. (du lat. *viridis*, vert; *pes*, *edis*, pied). Zool. Qui a les pattes vertes.

VIRIDIPENNE, adj. des 2 g. (du lat. *viridis*, vert; *penna*, plume ou aile). Zool. Qui a les ailes vertes.

VIRIDITÉ, s. f. Didact. État ou qualité de ce qui est vert.

* **VIRIL, ILE**, adj. Ant. rom. *Robe* ou *toge virile*, toge que les enfants des sénateurs prenaient ordinairement lorsqu'ils avaient seize ans et après avoir quitté la prétexte. — *Fortune virile*, divinité qui avait un temple à Rome: les femmes venaient la supplier de cacher à leurs époux leurs défauts corporels. V. VIRILIS, au Dict.

VIRILISER, v. a. Néol. Rendre viril. — Fig. *Viriliser son style*, le rendre vigoureux. — *Se* VIRILISER, v. pron. Devenir homme; prendre le ton, les manières d'un homme.

VIRIPLACA, n. pr. f. (du lat. *vir*, homme; *placare*, apaiser). Myth. rom. Déesse qui avait sur le mont Palatin un temple où les époux se réconciliaient.

VIRLIQUE, s. m. Jeux. Se dit, au romestecq, de la réunion dans la même main de quatre cartes ayant la même valeur: quatre rois, quatre as, etc.

* **VIROLE**, s. f. Blas. Cercle ou boule qui est aux extrémités du cornet, du huchet ou de la trompe. — Bot. Nom vulgaire de la chanterelle, espèce de champignon.

* **VIROLET**, s. m. Anc. cout. Sorte de girouette féodale. — Mar. Cylindre de sapin placé verticalement dans une corderie, pour changer la direction d'un fil de caret que l'on tire. On se sert aussi de *virolets* dans l'entrepont, pour empêcher les cordages de frotter contre les corps durs.

VIRONNER, v. n. S'est dit pour tourner.

VIRSCALE, s. f. Anc. cout. Espèce de juridiction en Flandre.

VIRSON, s. m. Bot. Genre d'algues.

VIRTE, s. m. Mesure dont on se servait pour jauger les tonneaux de vin, d'eau-de-vie, et qui répondait à peu près à la velte.

* **VIRTUEL, ELLE**, adj. Théol. *Intention virtuelle*, intention précédente, non révoquée. — *Distinction virtuelle*, distinction que les thomistes admettent entre les attributs essentiels d'une chose. — Mécan. On appelle *moment virtuel d'une force*, le produit de cette force multipliée par la longueur infiniment petite que parcourrait, dans le premier moment, un point auquel cette force serait appliquée.

VIS ou **VISAY**, s. m. Poids employé à Madras et valant 40 pollams, ou kil. 1,4473. — Poids de Pondichéry, valant kil. 1,4681.

VISABLE, adj. des 2 g. Néol. Que l'on peut viser.

* **VIS-A-VIS**, s. m. Personne qui est en face d'une autre à table ou à la danse: *Être le vis-à-vis de quelqu'un; il avait son frère pour vis-à-vis.*

VISAGIÈRE, s. f. Se disait pour visière.

VISAPOUR, n. pr. m. V. BEDJAPOUR, au Compl.

VISARGA, s. m. Gramm. Signe composé de deux points, qui, dans l'écriture sanscrite, se met quelquefois à la fin d'une syllabe, pour marquer une légère aspiration et remplacer les lettres *sa* et *ra*.

VISCACHE, s. f. Zool. Mammifère d'Amérique, qui est une espèce de chinchilla.

VISCACHÈRE, s. f. Zool. Terrier habité par les viscaches.

VISCÉRALEMENT, adv. Au fond des entrailles. Peu usité.

VISCÉRATION, s. f. Ant. rom. Distribution de la chair des victimes, que l'on faisait au peuple après certains sacrifices.

VISCHNOU, n. pr. m. V. VICHNOU, au Compl.

VISCIDE, adj. des 2 g. Didact. Visqueux, gluant. Peu usité.

VISCINE, s. f. Chim. Matière essentielle de la glu.

VISCIVORE, adj. des 2 g. (du lat. *viscum*, gui; *voro*, je dévore). Zool. Qui mange les fruits du gui.

VISCOÏDÉ, ÉE, adj. (du lat. *viscum*, gui, et du gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble au gui. — VISCOÏDÉES, s. f. pl. Famille de plantes. On dit aussi *viscoïde*, des 2 g.

VISEU, n. pr. m. Géogr. Ville du Portugal, dans la province de Beira. 6,500 hab. Évêché. Foire très-fréquentée.

* **VISIÈRE**, s. f. Techn. Ouverture qui sert de passage aux essais, dans un fourneau de recuisson.

VISIF, IVE, adj. Didact. Qui concerne la vue, la faculté de voir.

* **VISIGOTHS**, s. m. pl. Hist. L'une des deux grandes nations des Goths. V. GOTH, au Compl. Ce nom est une corruption de *West-Goth*, c'est-à-dire, *Goths occidentaux*. Dans le partage de la nation entière des Goths, les *Visigoths* s'étendirent du Borysthène au Tibisque. Ils pénétrèrent dans l'empire romain en 376 sous Valens. En 382, Théodose leur accorda des terres en Thrace; de là, ils firent plusieurs excursions en Italie. En 410, sous leur roi Alaric, ils prirent même et pillèrent Rome; ils firent ensuite une expédition dans les Gaules et en Espagne. En 419, sous le nom de *royaume des Visigoths*, leur monarchie s'étendit depuis la Loire jusqu'au détroit de Gibraltar, et eut Toulouse pour capitale. En 507, défaits par Clovis à Vouglé, ils perdirent le territoire qu'ils occupaient dans les Gaules, à l'exception du Languedoc, mais ils occupèrent l'Espagne jusqu'à l'invasion des Maures, qui ruina leur empire. Le *royaume des Visigoths* cessa d'exister après la bataille de Xérès, en 712. V. MAURE, au Complément.

VISIGOTHIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient aux Visigoths. — *Écriture visigothique*, écriture usitée sous la domination des Visigoths: elle fut employée en Espagne jusqu'au XII^e siècle. — *Code visigothique*, extrait du code de Théodose, auquel on avait réuni quelques lois particulières, qu'Alaric II avait fait faire pour ses sujets de la Gaule, en 506.

* **VISION**, s. f. Philos. *Vision en Dieu*, se dit de la théorie idéaliste de Malebranche, suivant laquelle les corps, bien qu'existant, comme cela nous est révélé, ne feraient point une impression réelle sur notre âme, de même que notre âme n'aurait point d'action sur les corps; mais ce serait Dieu qui ferait continuellement cette double action sur nous et sur la nature.

VISIRIAL, ALE, adj. Qui concerne un visir, l'autorité de visir. On écrit aussi *vizirial*.

VISIR-KAN, s. m. Mesure de Leipzig, valant la 54^e partie de l'eimer, ou litr. 1,4944. — Mesure de Dresde, valant litr. 1,4048.

VISIR-MASS, s. m. Mesure de capacité de Bavière, employée à Augsbourg pour les liquides, et valant le 64^e de l'eimer, ou litr. 1,1772. — Mesure de Nuremberg, valant, litr. 1,1452.

* **VISITATION**, s. f. Comm. relig. L'*ordre de la Visitation* a été institué en 1610, à Annecy, par saint François de Sales et la baronne de Chantal, en l'honneur de la visite de la sainte Vierge à sainte Élisabeth. Les religieuses s'appellent *visitandines*, *filles* ou *religieuses de la Visitation*.

* **VISITE**, s. f. Mar. *Droit de visite*, droit que les puissances se sont mutuellement concédé, de faire visiter par leurs bâtiments de mer les vaisseaux marchands qui seraient soupçonnés de se livrer à la traite des noirs, afin d'arriver à l'abolition complète de cet odieux trafic.

* **VISITEUR, EUSE**, s. Celui, celle qui est en visite: *Congédier les visiteurs.* — Se dit, dans la franc-maçonnerie, des maçons étrangers qui sont admis dans une loge: *C'est un visiteur.* — Hist. eccl. *Visiteur*, titre d'une dignité de l'ordre de Malte. — *Visiteur apostolique*, ecclésiastique ou prélat que le pape envoie dans quelque royaume ou province, pour s'informer de l'état où la religion s'y trouve. — Il s'emploie quelquefois adjectiv.: *Le père visiteur d'un ordre monastique*; et dans la franc-maçonnerie, *le frère visiteur*.

VISMIE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

VISMIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une vismie. — VISMIÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

VISNAGUE, s. m. Bot. Plante de l'Europe méridionale, qui est une espèce d'ammi.

VISNOU, n. pr. m. V. VICHNOU, au Compl.

VISO, n. pr. m. Géogr. Montagne des Alpes Cottiennes, entre les États sardes et la France. 3,936 mèt. Le Pô y prend sa source; elle est traversée par une belle route creusée dans le roc vif.

VISON, s. m. Zool. Espèce de martre.

VISPERED, s. m. Philol. Titre d'un livre, en grande partie liturgique, qui est compris dans le Zend-Avesta.

VISRAVAS, n. pr. m. Myth. ind. Mouni, fils de Poulastya et petit-fils de Brahma.

VISSIER, s. m. Zool. Animal des vis.

* **VISTNOU**, n. pr. m. V. VICHNOU, au Compl.

VISTULE, n. pr. f. Géogr. Fleuve d'Europe, qui prend sa source aux monts Karpathes, en Moravie, traverse la Gallicie, la Pologne, la Prusse, et tombe dans la Baltique par deux bras. Cours 970 kil.

VISU (DE). Loc. lat. qui signifie oculairement, après avoir vu : *Je le sais de visu.*

VISUCIUS, n. pr. m. (pr. *vizuciuce*). Myth. sept. Divinité des Germains.

VISUELLEMENT, adv. D'une manière visuelle.

VISURGIS, n. pr. m. (pr. *vizurgice*). Géogr. anc. Fleuve de la Germanie occidentale, sur les bords de laquelle l'armée de Varus fut taillée en pièces par les Germains. Aujourd'hui, le *Weser.*

VISWAMITRA, n. pr. m. Myth. ind. Un des mounis, princes de la dynastie solaire.

VISWAVASOU, n. pr. m. Myth. ind. Demi-dieu appartenant à la classe des Gandharbas.

VISWESWARA, n. pr. m. Myth. Un des noms de Siva, qui signifie maître de tout.

VITA, s. m. Littérat. ind. Personnage des drames indiens, qui paraît être un gouverneur complaisant.

* **VITAL, ALE**, adj. *Force vitale*, celle qui préside aux fonctions des corps organisés vivants. — Fig. *Question vitale*, celle qui tient à l'essence des choses.

VITALEMENT, adv. D'une manière vitale.

VITALIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'apollinaristes qui choisirent pour évêque, vers l'an 363, un prêtre d'Antioche nommé *Vitalis* ou *Vitalius.*

VITALISER, v. a. Didact. Donner des qualités vitales. Le Dict. donne l'adjectif verbal *vitalisé*, en ajoutant à tort qu'il est inusité.

VITALISME, s. m. Didact. Système physiologique des propriétés vitales.

VITALISTE, s. m. Médecin qui met toutes les actions organiques sous la dépendance du principe vital.

* **VITELLIEN, IENNE**, adj. (du lat. *vitellum*, jaune d'œuf). Didact. Qui est enduit ou formé de jaune d'œuf. — Ant. rom. *Tablettes vitelliennes*, tablettes enduites de jaune d'œuf, sur lesquelles on écrivait des lettres d'amour. — Recueil de pensées ingénieuses sur des sujets légers ou galants. V. VITELLIENNES, au Dictionnaire.

VITELLIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *vitellum*, jaune d'œuf; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui est muni d'un jaune d'œuf.

VITELLIN, INE, adj. (du lat. *vitellum*, jaune d'œuf). Anat. Qui a rapport au jaune de l'œuf. — *Membrane vitelline*, ou substantiv., *vitelline*, membrane qui enveloppe le jaune de l'œuf.

VITELOTS, s. m. pl. Art. cul. Rubans de pâte accommodés à la sauce piquante, ou cuits dans du lait.

VITEBSK ou **VITEPSK**, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de Vitebsk. 15,000 hab., dont beaucoup de juifs.

VITERBE, n. pr. m. Géogr. Ville de l'État ecclésiastique, ch.-l. de la légation de Viterbe. 15,000 hab. Évêché, cathédrale, palais, ancien couvent de dominicains, etc. Ustensiles de fer. Aux environs, eaux minérales et pèlerinage de la Madonna della Quercia. Patrie de J. Nanni, dit *Annius de Viterbe*. A *Viterbe* fut conclu, en 1515, entre Léon X et François I^er^, un traité célèbre par lequel le pape renonçait à Parme et à Plaisance.

VITERBIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de Viterbe. — Qui appartient à Viterbe ou à ses habitants.

VITHÉRINGE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des solanées.

VITI, n. pr. m. Géogr. Archipel du grand Océan équinoxial; s'étend sur une longueur de 450 kil. et une largeur de 400. Ile principale, *Viti-Levou.*

VITICÉ, ÉE, adj. (du lat. *vitex, icis*, le gattilier). Bot. Qui ressemble au gattilier. — VITICÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des verbénacées.

VITICELLE, s. f. Bot. Espèce de clématite.

* **VITICOLE**, adj. des 2 g. (du lat. *vitis*, vigne; *colere*, cultiver). Hist. nat. Qui vit dans les vignes. — V. VINICOLE, au Complément.

VITICULEUX, EUSE, adj. Bot. Qui ressemble aux vrilles de la vigne.

VITICULTURE, s. f. V. VINICULTURE, au Compl.

VITIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *vitis*, vigne; *ferre*, porter). Didact. Qui produit des vignes; où la vigne croît.

VITIFLORE, s. f. Bot. Nom donné à l'œnanthe.

VITILIGO, s. f. (mot lat. formé de *vitulus*, veau, parce que la peau présente la couleur blanchâtre de la chair de veau). Méd. Affection cutanée peu connue et encore indéterminée.

VITISATEUR, adj. m. (en lat. *vitisator*, de *vitis*, vigne; *sator*, celui qui plante). Myth. lat. Surnom de Sabinus, de Saturne et de Bacchus, considérés comme ayant fait connaître la culture de la vigne.

VITONIÈRE, s. f. Mar. Gond d'un gouvernail. — Au pl. Canaux qui règnent à fond de cale, pour conduire les eaux à la pompe.

VITORIA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, ch.-l. de la province de Vitoria et de l'ancien pays d'Alava. 12,000 hab. *Vitoria* fut fondée, dit-on, par Léovigilde, roi des Visigoths, au VI^e^ siècle, en mémoire d'une victoire qu'il avait remportée sur les Suèves. Elle fut occupée par les Français en 1808, et évacuée en 1813 après une défaite.

* **VITRAIL**, s. m. Constr. Châssis de fer avec des croisillons de même métal.

* **VITRÉ, ÉE**, adj. Anat. *Lame vitrée*, table interne des os du crâne. — Phys. *Fluide électrique vitré*, ou *électricité vitrée*, celle que développe le verre. — Hist. nat. *Vitré* se dit de tous les corps qui sont transparents comme le verre : *Telline vitrée.*

VITREC, s. m. Zool. Nom vulgaire du motteux.

VITRIC, s. m. Anc. prat. Beau-père; second mari d'une femme, considéré relativement aux enfants du premier époux.

* **VITRINE**, s. f. Anat. Humeur vitrée de l'œil et du labyrinthe de l'oreille. — Techn. Se dit, dans quelques départements, du vitrage d'une boutique.

VITRIPENNE, adj. des 2 g. (du lat. *vitrum*, verre; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes transparentes. On dit aussi *vitripenné, ée.*

* **VITRY-SUR-SEINE**, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. de la Seine, à 8 kil. E. des murs de Paris, et près de la gauche de la Seine. 2,400 hab. Château. Belles pépinières.

VITSÈNE, s. m. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance, famille des iridées.

VITTAIRE, s. f. (du lat. *vitta*, bande). Bot. Genre de fougères.

VITTEAU, s. m. Zool. Nom vulgaire de la buse rousse.

VITTIGÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *vitta*, bande; *gerere*, porter). Hist. nat. Qui porte des bandes colorées.

VITTORIA, n. pr. f. Géogr. Ville de Sicile, dans l'intendance de Syracuse. 10,000 hab. Vers à soie. Abeilles.

VITULATION, s. f. Ant. rom. Offrande des biens de la terre à la déesse Vitula. V. VITULA, au Dictionnaire.

VITUMNUS, n. pr. m. (pr. *vi-tumenuce*). Myth. rom. Dieu que l'on invoquait comme donnant la vie aux enfants.

VITZIPUTZLI, n. pr. m. Myth. Nom d'une idole des anciens Mexicains.

VIVACE, adj. m. (pr. *vivatché*). Musiq. Mot italien qui signifie vif, rapide, et que l'on met quelquefois sur les partitions : *Allegro vivace.*

VIVANET, s. m. Zool. Poisson du genre bodian.

* **VIVANT, ANTE**, adj. *La nature vivante*, la réunion des animaux et des végétaux. — Fam. *Squelette vivant*, animal si maigre qu'il paraît être un squelette.—Relig. chrét. *Le Dieu vivant*, se dit par excellence pour marquer qu'il n'y a que Dieu qui existe par lui-même : *Ainsi du Dieu vivant la colère étincèle.* (Racine.) — *Vivant*, s. m. Se dit absol. et pop. d'un homme d'un caractère hardi, décidé : *C'est un vivant.* — Dans l'Écriture : *La terre des vivants*, le séjour des bienheureux, le ciel.

VIVARAIS, n. pr. m. Géogr. Ancien petit pays de France, dans le N.-E. du Languedoc, ainsi appelé de *Viviers*, qui en était la capitale. Il est auj. compris dans le dép. de l'Ardèche.

VIVASWAT, n. pr. m. Myth. ind. Un des noms du soleil.

VIVELOTTE, s. f. Anc. cout. Ce qu'une veuve pouvait réclamer à titre alimentaire, sur les terres que son mari tenait en cotterie, et de main-ferme.

VIVER ou **VIVÈRE**, s. m. Zool. Nom vulgaire de la vive.

VIVEROL, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. du Puy-de-Dôme. 1,397 h.

VIVERRIN, INE, adj. (du lat. *viverra*, civette). Zool. Qui ressemble à une civette. — VIVERRINS, s. m. pl. Famille de mammifères.

VIVES-EAUX, s. f. pl. Mar. Marées les plus hautes de chaque syzygie.

VIVIANITE, s. f. Minér. Phosphate de fer bleu.

VIVIDE, adj. des 2 g. (du lat. *vividus*, même signif.). Néol. Qui a de la vivacité, de l'éclat : *Couleurs vivides.*

VIVIFIABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui peut être vivifié, animé.

VIVIFICATEUR, TRICE, adj. Qui vivifie.

VIVIPARISME, s. m. Zool. Condition de l'animal vivipare, ou qui produit des petits vivants.

VIVIPARITÉ, s. f. Zool. Syn. de *viviparisme.*

VIVONNE, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Vienne. 2,708 hab. Commerce de grains.

* **VIVRE**, v. n. Prov. et fig. *Il ne vit pas de vent*, se dit d'un grand mangeur. — *Il fait bon vivre et ne rien savoir*, se dit ironiq. à un ignorant. — *Il faut vivre avec les vivants*, il faut s'accommoder à l'humeur de ceux avec qui l'on vit. — *Il ne faut que vivre et avoir du mérite, on trouve de l'emploi*, il est difficile de se placer quand on n'a que du temps et pas de mérite; ou quand, ayant du mérite, on est trop pressé. — *Il a trop d'esprit, il ne vivra pas*, se dit en parlant d'un enfant trop précoce, parce que les développements trop rapides de l'intelligence nuisent à ceux du corps. — On le dit aussi, ironiquement, d'un homme très-borné.

* **VIVRE**, s. m. Anc. cout. *Vivre naturel*, pension alimentaire. — *Vivres*, au pl., se dit de la fourniture du pain et de la viande pour les armées : *Les vivres-pain; les vivres-viande ; faire fortune dans les vivres.* — Mar. *Vivres journaliers*, la quantité de vivres que l'on distribue chaque jour à l'équipage. — *Vivres de campagne*, provisions qu'on embarque pour un voyage. — *Vivres frais*, pain, viande fraîche, légumes verts que l'on distribue dans certaines circonstances. — *Faire des vivres*, faire des provisions pour un vaisseau. — *Prendre des vivres*, renouveler, dans une relâche, les vivres consommés. — *Vivres de retour*, provisions qui restent à bord lors du débarquement. — *Vivres de voyage*, vivres que l'on garde en réserve. — Blas. *Vivre*, serpent tortueux.

VIVRIER, s. m. Employé dans les vivres; fournisseur. Ce mot n'est plus en usage.

VIVROGNE, s. m. Vétér. Maladie des bêtes à laine.

VIZAGAPATAM, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, dans la présidence de Madras, sur le golfe de Bengale. 10,000 hab.

* **VIZILLE**, n. pr. m. Géogr. Cette ville compte 3,105 hab. — Hist. *États de Vizille*, états particuliers du Dauphiné, qui se tinrent à Vizille le 21 juillet 1788. Ce fut un des préludes de la révolution française.

VIZIRIAL, ALE, adj. V. VISIRIAL, au Compl.

VIZORI, s. m. Hist. or. Membre d'une tribu.

VLAADIRGEN, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Hollande, dans la Hollande méridionale. 6,100 hab. Rendez-vous des armateurs pour la pêche du hareng.

VLADIMIR, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de même nom. 3,000 hab. Archevêché. Cathédrale; palais du gouverneur, etc. Peu d'industrie. — Ville de l'ancienne Pologne, aujourd'hui dans la Russie d'Europe, et ch.-l. de cercle. 2,000 hab., presque tous juifs. Soieries; toiles et indiennes. En 1274, fut tenu à *Vladimir* un concile national qui publia une constitution ecclésiastique.

VLAN, interj. Mimologisme dont on se sert pour représenter une action subite : *Vlan! m'y voilà.* — On le dit particulièrement d'un coup

donné avec la main : *Il s'élance vers lui, et vlan! le frappe à la joue.*

VLOTE-SCUTE, s. f. Mar. Nom d'une gabare hollandaise en usage sur le Zuydersée.

VOACANGE, s. m. Bot. Arbre de Madagascar, famille des apocynées.

VOADOUROU, s. m. Bot. Fruit d'un balisier de Madagascar.

VOAMBE, s. m. Bot. Espèce de dolic de Madagascar.

* **VOCALE**, s. f. Mus. Se disait elliptiq. pour la partie vocale, l'ensemble des parties chantées : *La vocale d'un opéra.*

VOCALISATEUR, TRICE, s. Celui, celle qui vocalise avec grâce, légèreté.

VOCALISE, s. f. Mus. Exercice de chant qui se fait sans prononcer aucune syllabe.

VOCALISTE, s. des 2 g. Mus. Synonyme de *vocalisateur*.

VOCEM, s. m. (pr. *vocème*). Liturg. Nom donné au cinquième dimanche après Pâques, parce que l'introït commence par ces mots latins : *Vocem jucunditatis*.

VOCHYSIACÉ, ÉE, adj. Bot. Synonyme de *vochysié*.

VOCHYSIE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

VOCHYSIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une vochysie. — VOCHYSIÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

VOCIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *vox*, *vocis*, voix ; *ferre*, porter). Zool. Qui a une voix très-forte.

VOCITER, v. a. S'est dit pour appeler, nommer.

VOCONCE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois de la deuxième Narbonnaise. Les *Voconces* eurent pour capitale *Dea*, auj. *Die*, et plus tard *Lucus Augusti*, auj. *Luc*.

VODINA, n. pr. f. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie. 12,000 hab.

VOÉTIEN, s. m. Hist. relig. Disciple de Gisbert Voet, théologien calviniste qui professait à Utrecht au XVIIe siècle, et qui prit violemment parti pour les gomaristes contre les arminiens. Les *voétiens* affectaient de s'attacher au sens littéral des Écritures.

* **VOEU**, s. m. Ant. rom. Prières, sacrifices pour la prospérité des empereurs. Ces vœux se faisaient tous les cinq ans, ou tous les dix ans, quelquefois même tous les vingt ans. — Hist. relig. *Vœux monastiques*, les trois vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance.

VOGEMENT, s. m. Anc. cout. Action de citer en justice.

VOGHERA, n. pr. m. Géogr. Ville des États sardes, ch.-l. d'intendance, sur la rivière de Staffora. 10,000 hab. Évêché. Soieries.

VOGHÉSIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier.

VOGIER, v. a. Anc. cout. Citer, appeler en justice.

VOGOULE, adj. et s. des 2 g. Ethn. Peuple nomade de la Russie d'Asie, de race finnoise, à l'E. de l'Oural septentrional ; il est répandu dans les gouvernements de Perm et de Tobolsk.

VOICE, s. f. Agric. Nom donné à la vesce cultivée. Ce mot n'est guère usité que dans l'ouest de la France.

VOID, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Meuse. 1,430 hab.

* **VOIE**, s. f. Prov. *Être toujours par voie et par chemin*, n'être jamais chez soi, être continuellement en course. — Ant. rom. Se dit particulièrement des grands chemins des Romains, des vastes routes qui conduisaient de Rome aux extrémités de l'empire, et par delà : *La voie appienne ; la voie flaminienne.* — Hist. anc. *Neuf Voies*, nom d'un territoire sur lequel Xercès fit ensevelir vivants neuf jeunes Thraces, en l'honneur du dieu que les Persans croyaient être sous terre. — Hist. or. *Voie de Dieu*, nom que les musulmans donnent à la guerre contre les infidèles. — Anat. *Secondes voies*, ensemble des vaisseaux chylifères et même des vaisseaux sanguins. — En t. de dévot., *les voies intérieures*, les moyens de parvenir à la perfection. — Véner. *Voie de bon temps*, la voie d'une heure ou de deux heures. — *Voie chaude*, *voie fumante*, *voie vive*, celle de l'animal qui vient de passer. — *Voie du relevé*, voie déjà vieille. — *Voie de hautes erres*, la voie de la veille. — *Voie surpluée* ou *surneigée*, celle sur laquelle il a plu ou neigé. — *Voie doublée*, celle sur laquelle l'animal est revenu. — *Assentir la voie*, reconnaître la voie. — *Être à bout de voie*, se dit des chiens qui s'arrêtent et ne trouvent plus la voie. — Métrol. *Voie*, mesure de volume de l'ancien système, employé pour le bois de chauffage. La *voie* vaut 56 pieds cubes, ou stères 1,9195. Deux *voies* font une corde.

* **VOILE**, s. m. Ant. rom. V. VELARIUM, au Dictionnaire. — Liturg. Morceau d'étoffe dont on couvre le calice : *Le voile du calice.* — Archit. V. VELA, au Dictionnaire. — Musiq. *Voile*, pièce d'étoffe que l'on jette quelquefois sur la peau des timbales, pour diminuer la sonorité de l'instrument. — Bot. Membrane très-mince qui, dans la jeunesse, unit les bords du chapeau des champignons avec le stipe, et se déchire par l'effet de la croissance, en laissant quelquefois des franges pendantes.

* **VOILE**, s. f. Prov. et fig. *Il faut tendre la voile selon le vent*, il faut agir selon les circonstances. — Mar. *Régler ses voiles*, proportionner ses voiles au vent. — *Être fin de voile*, se dit d'un navire bon voilier. — Zool. *Voile déployée*, nom marchand d'une coquille du genre strombe. — Navig. *Voile*, train de bois de construction sur la Meuse et la Moselle. C'est par erreur que cette acception se trouve au mot *voile-roulée*, dans le Dictionnaire.

* **VOILER**, v. a. Mar. Garnir un bâtiment de ses voiles.

* **VOILETTE**, s. f. Petit voile, demi-voile, que les femmes portent sur leurs chapeaux.

VOILEUR, s. m. Marinier qui conduit un train de bois nommé *voile*.

* **VOILIER**, s. m. Zool. Nom donné aux oiseaux dont le vol est étendu. — *Grands voiliers*, les oiseaux de haute mer, tels que les albatros et les pétrels. — *Voilier*, espèce de poisson.

* **VOIRIE**, s. f. Féod. Charge héréditaire de certains fonctionnaires qui devaient veiller à la sûreté des routes.

* **VOISIN, INE**, adj. et s. Prov. *Bon avocat mauvais voisin*, les hommes de loi aiment les procès. — *Quand on a un bon voisin on ne perd pas de vache*, un voisin obligeant vous préserve souvent de grandes pertes. — *Grand clocher est mauvais voisin*, le voisinage des grands n'est jamais sans inconvénients.

VOISINAL, ALE, adj. S'est dit pour, qui appartient au voisinage.

VOITIE, s. f. Bot. Genre de mousse.

VOITURABLE, adj. des 2 g. Néol. Qui peut être voituré.

* **VOITURIN**, s. m. V. au Complément, *vetturino*, qui s'emploie aujourd'hui plus fréquemment que *voiturin*.

VOITURISER, v. n. S'est dit pour, imiter le style de Voiture.

VOIVODE, s. m. V. VAYVODE, au Dict.

VOÏVODIE, s. f. V. VAYVODIE, au Dict.

* **VOIX**, s. m. Anc. cout. *Prendre la voix du roi*, proclamer au nom du roi. — *Voix convulsive*, névrose de la voix qui consiste dans une succession de sons discordants que l'on s'efforce en vain de ramener au ton naturel ; elle paraît dépendre du spasme des muscles du larynx. — *Voix croupale*, altération de la voix qui caractérise le croup. — *Voix*, droit de suffrage : *Avoir sa voix.* — On appelle *voix active*, le pouvoir d'élire ; et *voix passive*, la capacité d'être élu.

VOJET, s. m. Zool. Coquille du Sénégal.

* **VOL**, s. m. Anc. cout. *Vol du chapon*, V. CHAPON, au Dictionnaire. — Faucon. *Vol* ou *chasse au vol*, chasse qu'on fait avec des oiseaux de proie. — *Vol à la renverse*, se dit quand on lâche l'oiseau de manière qu'il rencontre la perdrix. — *Vol à la source*, quand on lâche l'oiseau au moment où la perdrix part. — *Vol à la toise*, se dit lorsque l'oiseau part du poing à tire d'aile, pour suivre la perdrix, au moment où on l'entend bourrir. — Blas. *Vol*, nom qu'on donne à deux ailes d'oiseaux réunies comme lorsque l'oiseau vole. — *Demi-vol*, une seule aile. Lorsqu'il y a trois ailes, on dit *trois demi-vols*. — *Vol banneret*, celui qui se met au cimier.

VOLA, s. f. Myth. scand. Prophétesse ou sibylle du Nord.

* **VOLAGE**, adj. des 2 g. anc. cout. Qui n'est pas domicilié.

VOLAIRE, s. m. Agric. Espèce de serpe.

* **VOLANT, ANTE**, adj. *Pistole volante*, se dit dans le même sens que *pièce volante*. V. l'article du Dictionnaire. — *Cachet volant*, V. CACHET, au Dict. — Blas. *Volant*, se dit d'un oiseau représenté les ailes étendues dans toute leur largeur. — Mar. On le dit de toutes les parties du gréement qui ne sont placées et employées que momentanément. — Hist. eccl. *Escadron volant*. V. ESCADRON, au Compl. — *Volant*, s. m. Agric. et hortic. Nom de la faucille et du croissant des jardiniers, dans quelques cantons. — Zool. *Volant doré*, nom d'un papillon nocturne. — Bot. *Volant d'étang*, le nénuphar. — *Volante*, s. f. Zool. Nom vulgaire de l'exocet.

VOLARDS, s. m. pl. Pêche. Rames ou menues branches d'arbre avec lesquelles on fait le clayonnage.

VOLATERRA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Étrurie, au N.-O. de Sienne. Patrie de Perse. Aujourd'hui *Volterra*.

VOLATERRAN, ANE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Volaterra ou du pays voisin.

VOLATILISABLE, adj. des 2 g. Chim. Qui est susceptible de se volatiliser.

VOLATINE, s. f. Mus. Morceau de chant rapide et léger.

VOLCANIEN, IENNE, adj. Qui tient du volcan.

* **VOLCANIQUE**, adj. des 2 g. Géol. *Terrains volcaniques*, groupe de terrains comprenant ceux qui sont dus à l'action des volcans actuels. — Minér. *Roches volcaniques*, matières minérales qui portent l'empreinte de l'action du feu des volcans. — Bot. *Volcanique*, se dit des plantes qui croissent au milieu des déjections volcaniques.

VOLCANISTE, s. m. Didact. Naturaliste qui explique les révolutions du globe par l'action du feu. V. VULCANISTE, au Dictionnaire, et VULCANISME, au Complément.

VOLCANO, n. pr. m. Une des îles Lipari, la plus méridionale ; 16 kil. de tour. Elle est inhabitée. Volcan de 800 m. de hauteur, qui jette continuellement beaucoup de soufre. On la nomme aussi *Île des Volcans*.

VOLCE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule, dans la Narbonnaise première, se distinguait en plusieurs peuplades, dont les plus connues sont des Tectosages et les Arécomiques.

VOLCELET, s. m. Véner. Fanfare que l'on sonne quand on revoit la bête qui va fuyant.

VOLCESY, interj. Véner. Cri que les veneurs font entendre, quand ils revoient la bête qui va fuyant.

* **VOLÉE**, s. f. Prov. *Juger une affaire à volée de bonnet*, juger tout d'une voix et sans délibérer. — P. et chauss. *Volée*, nombre déterminé de coups de mouton frappés avec une sonnette sur la tête d'un pieu. — *Volée à la tiraude*, *au déclic*, volée de coups donnés par une sonnette à tiraude, par une sonnette à déclic.

* **VOLER**, v. n. Prov. *Il faut le tirer en volant*, se dit d'un homme qui n'est jamais chez lui. — *Il vole le papillon*, c'est un homme extrêmement frivole. — Faucon. *Voler d'amour*, se dit quand les oiseaux volent en liberté pour soutenir les chiens.

* **VOLET**, s. m. Prov. et fig. *Trier sur le volet*, choisir, entre plusieurs choses de la même espèce, celle qui est la plus excellente. — Anc. t. milit. Arme de trait, telle que flèche, javelot. — Liturg. Morceau de carton recouvert d'étoffe précieuse, qui sert à couvrir le calice, sous le voile. On le nomme plus ordinairement *palle*. — Bot. C'est le nom vulgaire du nénuphar. — *Volet des étangs*, *volet blanc*, le nymphéa blanc, qui croît dans les étangs. — *Volet jaune*, le nymphéa jaune.

* **VOLEUR, EUSE**, adj. et s. Prov. *Les grands voleurs pendent les petits*, les gens puissants punissent, chez les pauvres, des fautes analogues à celles qu'ils commettent eux-mêmes. — *Voleur de meules de moulin*, se dit ironiq. d'un honnête homme accusé de malversations. — Zool. *Voleur de maïs*, nom donné à un oiseau des États-Unis.

VOLGA, n. pr. m. Géogr. Le plus grand fleuve de la Russie européenne et de toute l'Europe, naît dans le gouvernement de Tver, traverse plusieurs gouvernements, et tombe par soixante-cinq ou soixante-dix embouchures dans la mer Caspienne, après un cours d'au moins 2,800 kil.

VOLHYNIE, n. pr. f. Géogr. Gouvernement de la Russie d'Europe. 1 million 540,000 hab. Ch.-l. *Jitomir*. Climat doux. Sol fertile. Riches forêts. Bétail ; gibier, animaux à fourrures. Industrie. La *Volhynie* fit longtemps partie de la Pologne ; elle est à la Russie depuis 1793.

VOLHYNIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de la Volhynie. — Qui appartient à la Volhynie ou à ses habitants.

VOLIGEAGE, s. m. Techn. Action de voliger et résultat de cette action.

VOLIGER, v. a. Techn. Couvrir de volige.

VOLIS, s. m. Eaux et for. Nom donné aux maîtresses branches cassées des arbres rompus par la moitié ou aux deux tiers.

VOLKAMÉRIE, s. f. Bot. Genre de la Jamaïque et de l'île de Java, famille des verbenacées. On dit aussi *volkamier*, s. m.

VOLLORE-VILLE, n. pr. f. Géogr. Ville de France, dans le dép. du Puy-de-Dôme. 3,944 h. Colonne milliaire en l'honneur de l'empereur Claude.

VOLMUNSTER, n. pr. m. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de la Moselle. 1,546 hab.

VOLNAY, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de la Côte-d'Or. 650 hab. Commerce de vins fins très-renommés, dits *vins de Volnay*.

VOLO, n. pr. m. Géogr. Ville de l'État de Grèce, en Thessalie, sur un golfe circulaire dit *golfe de Volo*. 3,500 hab. Archevêché grec. Port, château. Commerce avec la Turquie et l'Égypte.

VOLOGDA, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de Vologda. 15,000 hab. Archevêché. Nombreuses églises. Tanneries. Toile à voile et draps communs. — Rivière de Russie qui tombe dans la Soukhona, à 31 kil. au-dessous de la ville de Vologda.

VOLOGESIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Babylonie, au N.-O. de Babylone, sur un canal de l'Euphrate. On l'appelle aussi *Vologesocerta*. Auj. *Méchéhed-Hossein*.

VOLONES, s. m. pl. Ant. rom. Esclaves enrôlés dans les légions. V. VOLONTAIRE, au Compl.

VOLONNE, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. des Basses-Alpes, sur la Durance. 1,366 hab.

* **VOLONTAIRE**, s. m. Hist. rom. Se dit des esclaves qui demandèrent à servir dans la seconde guerre punique, après la bataille de Cannes. — Hist. mod. On appelle particulièrement *volontaires* des soldats de différents corps formés par des engagements libres pendant les premières années de la révolution française.

VOLONTARIÉTÉ, s. f. Didact. Puissance de la volonté; action de la faculté volontaire du sensorium. Mot nouveau.

* **VOLONTÉ**, s. f. Prov. *Les volontés sont libres*, se dit en parlant des choses qu'on laisse à la liberté de quelqu'un de faire ou de ne pas faire. — *La bonne volonté est réputée pour le fait*, on tient compte des bonnes intentions aussi bien que des actes. — *La volonté est ambulatoire jusqu'à la mort*, maxime de droit qui signifie qu'un testament est toujours révocable tant que le testateur n'est pas mort. — Théol. *La volonté de Dieu*, ses ordres, ses décrets. — *Volonté de signe*, commandement divin révélé par quelque signe extérieur. — *Volonté de bon plaisir*, détermination intérieure, désir réel. — *Volonté antécédente*, celle qui se rapporte à l'objet considéré en lui-même. — *Volonté conséquente*, celle qui considère l'objet par rapport aux circonstances. — *Volonté efficace*, celle qui est suivie d'effet. — *Volonté inefficace*, celle qui est rendue inutile par la résistance de l'homme. — *Volonté absolue*, celle qui ne dépend d'aucune condition.

VOLSCENS, n. pr. m. Temps hér. Capitaine latin qui tua Euryale et fut tué par Nisus.

VOLSQUE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple du Latium, au N. de la Campanie. Les *Volsques* étaient divisés en plusieurs petits États formant une espèce de confédération, et dont les principaux étaient Antium, Écètres, Vélitres, Anxur, Priverne. — Qui appartient aux Volsques : *Ligue volsque*.

VOLT, s. m. Visage; image. Vieux mot. — Il se disait particulièrement d'une figure de cire représentant une personne sur laquelle on voulait opérer quelque maléfice.

VOLTA, s. f. Musiq. Mot italien qui veut dire fois; on l'emploie sur les partitions dans ces expressions : *Prima volta*, *secunda volta*, première fois, seconde fois, pour, première reprise, seconde reprise.

VOLTA-ÉLECTRIQUE, adj. des 2 g. Phys. Se dit quelquefois des phénomènes du galvanisme.

VOLTAÏQUE, adj. f. Phys. Se dit de la pile électrique appelée pile de Volta et de ses effets.

VOLTAÏQUEMENT, adv. Phys. Au moyen de l'électricité voltaïque.

VOLTAIRIANISME, s. m. Esprit voltairien, philosophie voltairienne.

VOLTAIRIEN, IENNE, adj. Qui a rapport à Voltaire, à ses opinions : *Ironie voltairienne. Philosophie voltairienne.* — *Esprit voltairien*, se dit d'une tendance à l'incrédulité railleuse. — *Voltairien*, s. m. Partisan de Voltaire.

VOLTAÏSME, s. m. Phys. Galvanisme. V. ce mot, au Dictionnaire.

* **VOLTE**, s. f. Nom d'une ancienne danse originaire d'Italie, dans laquelle un cavalier fait tourner plusieurs fois sa dame, et termine en l'aidant à faire un bond en l'air. — Mus. Air à trois temps, sur lequel cette danse se règle. — Man. Exercice que font les commençants sur un cheval de bois— Fauconn. Se dit d'une sorte de cri que l'on fait en voyant le gibier. — Mar. Se disait autrefois de la manœuvre appelée maintenant *branle-bas de combat*.

* **VOLTÉ, ÉE**, adj. Blas. Double : *De sable à la croix voltée d'argent*.

VOLTERRA, n. pr. f. Géogr. Ville de Toscane. 6,000 hab. Évêché. Musée d'antiquités étrusques. Aux environs, salines et eaux thermales. Patrie de Maffei et du peintre Daniel Ricciarelli, dit le *Volterran*.

VOLTERRAN, ANE, adj. et s. Géogr. Habitant de Volterra. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

VOLTI. Mus. Mot italien qui signifie *tourne*. On l'emploie sur les partitions dans les expressions *volti subito*, *volti presto*, pour marquer qu'il faut tourner la page promptement.

VOLTIGEANT, ANTE, adj. Qui voltige : *Les insectes voltigeants*.

* **VOLTIGEUR, EUSE**, adj. Zool. Se dit des animaux qui ont les bras conformés en ailes. — VOLTIGEURS, s. m. pl. Nom donné aux chéiroptères.

VOLTUMNA, n. pr. f. Myth. lat. Déesse de la volonté et du bon conseil, était surtout adorée des Étrusques. Elle avait à Vulsinies un temple où se tenaient les grandes assemblées de la fédération étrusque.

VOLTURARA, n. pr. f. Géogr. Ville du roy. de Naples, dans la capitanate. 2,800 hab. Évêché. — Ville de la Principauté Ultérieure, à 18 kil. S.-E. d'Avellino. 4,000 hab.

VOLTURNO, n. pr. m. Géogr. Rivière du roy. de Naples, qui naît dans le Sannio et tombe dans la mer Tyrrhénienne, après un cours de 140 kil.

VOLTURNUS, n. pr. m. (pr. *volturnuce*). Ant. rom. Nom que les Latins donnaient au vent du sud-est. On disait aussi *vulturnus*. V. VULTURNUS, au Complément.

VOLTZINE, s. f. Minér. Minéral du Puy-de-Dôme.

VOLUBILIAIRE, s. f. Bot. Genre d'algues marines.

VOLUBILE, adj. des 2 g. (du lat. *volubilis*, de *volvere*, rouler, s'enrouler). Bot. Qui se roule en spirale autour des corps. — *Volubile* ou *volubilis*, s. f. V. le Dict., qui donne par erreur à ce mot le genre masculin.

* **VOLUBILIS**, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de la Mauritanie Tingitane, dans l'intérieur des terres. Auj. *Gualili*.

* **VOLUBLE**, adj. des 2 g. Bot. Cette forme est peu usitée. On dit *volubile* ou *volubilis*.

VOLUMNA, n. pr. f. Myth. V. plus haut VOLTUMNA.

VOLUMNUS, n. pr. m. (pr. *volumenuce*). Myth. lat. Dieu de la bonne intelligence. On l'invoquait avec *Volumna* ou *Voltumna*, dans les mariages.

VOLUPIE, n. pr. f. Myth. V. VOLUPIA, au Dict. — s. f. Zool. Genre de coquilles univalves.

VOLUPTUOSITÉ, s. f. S'est dit pour volupté.

VOLUTACÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à une volute; qui affecte la forme d'une volute ou d'une spirale. — VOLUTACÉS, s. m. pl. Famille de mollusques.

VOLUTACORNE, adj. des 2 g. (du lat. *volutus*, roulé; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes roulées en spirale.

VOLUTARELLE, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

* **VOLUTE**, s. f. Anc. t. milit. Évolution militaire en usage dans le XV^e^ siècle. — Zool. *Volute conique*, nom vulgaire des cônes. — *Volute couronnée d'Éthiopie*, coquille du genre volute. — *Volute marchande*, espèce de colombelle. — *Volute à oreille de Juda*, coquille du genre auricule.

* **VOLUTÉ**, adj. Hist. nat. Qui est contourné en volute.

VOLUTELLE, s. f. Bot. Genre de mousses.

VOLUTRINA, n. pr. f. Myth. lat. Déesse qui avait soin de l'enveloppe du blé en épi. On la nomme aussi *Volutina*.

VOLVACÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a la forme d'une volve ou volva, d'une bourse. — Zool. Se dit d'une coquille dont la forme générale est presque arrondie.

VOLVERELLE, s. f. Zool. Genre de polypes.

VOLVIC, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, dép. du Puy-de-Dôme. 3,449 hab. École d'architecture fondée en 1820 par le comte Chabrol de Volvic. Aux environs, belles pierres provenant de laves volcaniques, et dites *pierres de Volvic*.

VOLVOCIEN, IENNE, adj. Zool. Qui ressemble à un volvoce. — VOLVOCIENS, s. m. pl. Famille de polypes.

VOLVUS, s. m. (pr. *volvuce*). Bot. Se dit quelquefois des vrilles de certaines plantes.

VOLVYCION, s. m. Bot. Zool. Genre de champignons.

VOMÉRIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un vomer. — VOMÉRIDES, s. m. pl. Famille de poissons. On dit aussi *voméroïde*.

VOMIQUIER, s. m. Bot. Arbre de l'Inde, qui donne la noix vomique. C'est le *strychnos*. V. ce mot, au Complément.

* **VOMIR**, v. a. Pop. *Vomir tripes et boyaux*, vomir abondamment et avec de grands efforts. — Mar. *Les coutures vomissent*, se dit quand l'étoupe s'est échappée, par suite des secousses que le bâtiment a éprouvées.

VONCKISTE, adj. et s. m. Hist. Membre d'un parti démocratique qui se forma en Belgique en 1787 et en 1789, pendant les soulèvements passagers de ce pays contre l'Autriche. Le chef du *parti vonckiste* ou des *vonckistes* était l'avocat François *Vonck*.

VONCONDRE, s. m. Zool. Espèce de tanche.

VONITZA, n. pr. f. Géogr. Ville du nouveau royaume de Grèce, dans l'Hellade occidentale, à 100 kil. de Janina. 2,000 hab. Archevêque grec.

VORA, n. pr. f. Myth. sept. La dixième des douze déesses scandinaves.

VORACEMENT, adv. Avec voracité.

VORARLBERG, n. pr. m. Géogr. Cercle du Tyrol, à l'O. 80,000 hab. Ch.-lieu *Bregenz*. Il est ainsi nommé de la chaîne d'Arlberg, qui le traverse. Mines de fer. Forêts. Vins, fruits, etc.

VORDRE, s. m. Bot. Nom vulgaire du saule marceau.

VORGANIUM, n. pr. m. (pr. *vorganiome*). Géogr. anc. Ville de Gaule, dans la 3^e^ Lyonnaise, capitale des Osismiens. Aujourd'hui *Carhaix*. On la nomme aussi *Vorgium*.

VORGE, s. f. Bot. Nom vulgaire de l'ivraie.

VORONA, n. pr. f. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe qui naît dans le gouvernement de Penza, et tombe dans le Khoper après un cours de 350 kil.

VORONÈJE, n. pr. m. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-lieu du gouvernement de Voronèje. 15,000 hab. Archevêque grec. Deux cathédrales, hôtel du gouverneur, gymnase, bibliothèque, etc. Fonderie de canons et boulets. Draps, poudre, savon, etc. — *Voronèje*, rivière de Russie qui naît dans le gouvernement de Tombov, passe à *Voronèje* où elle est assez profonde pour porter des vaisseaux de 80 tonneaux, et tombe dans le Don. Cours, 240 kil.

VORORT, s. m. (c'est-à-dire, *en place*). Directoire fédéral chargé en Suisse d'expédier les affaires en l'absence de la diète. Il se compose du conseil d'État du canton dirigeant, de l'avoyer de ce canton, qui est le président, et d'un chancelier.

VORTICELLAIRE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une vorticelle. — VORTICELLAIRES, s. m. pl. Famille de polypes.

VORTICELLE, s. f. Zool. Genre de polypes.

VORTICELLÉ, ÉE, adj. Zool. Synonyme de *vorticellaire*.

* **VOSGES**, s. m. pl. Géogr. Grande chaîne de montagnes qui couvre de ses ramifications le N.-E. de la France, le S.-E. de la Belgique, et les provinces prussiennes et bavaroises situées à l'O. du Rhin. Les plus hauts sommets des Vosges sont le Guebviller, 1,466 m.; le ballon d'Alsace, 1,428 m.; le ballon de Servance, 1,400 m. environ, etc. C'est la forme arrondie de plusieurs de ces sommets qui leur a fait donner le nom de *ballons*. Forêts de sapins et de merisiers. Mines de fer, cuivre, plomb, houille, etc. Eaux minérales et thermales. — *Département des Vosges*, département de la France, formé aux dépens de l'ancienne Lorraine. Il est divisé en 5 arrondiss. Fer, marbre, antimoine, granit, houille, terre à porcelaine, etc. Eaux minérales. Grains, lin,

chanvre, houblon, angélique, etc. Hauts-fourneaux et autres usines à fer; toiles de coton, instruments de musique, papier renommé, boissellerie, kirschenwasser; fromage façon gruyère. Pop. 414,034 hab. Ch.-lieu *Épinal*.

VOSGIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant des Vosges. — Qui appartient aux Vosges, aux habitants des Vosges. — Géol. *Grès vosgien*, espèce de roche arénacée, quartzeuse et de couleur rougeâtre.

VOSTITSA, n. pr. f. Géogr. Ville de l'État de Grèce, dans l'Achaïe, près du golfe de Lépante. 2,000 hab. Fréquents tremblements de terre.

VOSTRISSIME, adj. des 2 g. Il s'est dit en plaisantant pour, tout-à-fait vôtre.

* **VOTE**, s. m. Hist. *Vote par ordre*, manière de prendre des décisions qui avait lieu, dans les états-généraux, lorsque, pour voter, les représentants des différents ordres se séparaient en trois chambres, dont chacune avait son vote indépendant des deux autres. — *Vote par tête*, autre manière de prendre les décisions, qui avait lieu quand tous les ordres, d'accord pour former une seule assemblée, délibéraient à la majorité des voix. — *Double vote*, se dit du privilège que la loi électorale de 1820 donnait aux électeurs des grands colléges, lesquels votaient une seconde fois avec les électeurs d'arrondissement.

VOTIAK, adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple de Russie, d'origine finnoise. Les *Votiaks* habitent dans les gouvernements de Viatka et d'Orenbourg, au nombre d'environ 90,000. Ils sont petits, laids et malpropres.

* **VOTIF, IVE**, adj. Ant. Il se dit d'objets de toute espèce qu'on suspendait dans les temples, en mémoire de quelque faveur obtenue des dieux. — *Main votive*, main de bronze, ornée d'attributs mystérieux, que l'on déposait dans un temple en souvenir de la guérison d'un mal quelconque.

VOTO (EX-). V. EX-VOTO, au Dictionnaire.

VOTOMITE, s. m. Bot. Arbrisseau de Cayenne.

VOUÉ, s. m. Anc. prat. Avoué, avocat.

* **VOUÈDE**, s. f. Bot. C'est le nom vulgaire de la guède, du pastel.

* **VOUGE**, s. f. Anc. t. milit. Arme offensive du genre des guisarmes.

VOUGEOT, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. de la Côte-d'Or. 250 hab. Sur la côte voisine est le *clos Vougeot*, qui produit un vin rouge renommé, dit *vin du clos Vougeot*.

VOUGIER, s. m. Anc. t. milit. Soldat porteur d'une vouge.

VOUGLÉ, n. pr. m. V. VOUILLÉ, au Dict. — Hist. *Bataille de Vouglé* ou *de Vouillé*, bataille sanglante gagnée en 507 par Clovis sur Alaric, roi des Visigoths, qui fut tué de la main du vainqueur. Cette bataille mit fin dans la Gaule au royaume de Toulouse.

* **VOULOIR**, v. n. Prov. *Chacun veut avoir le bon bout de son côté*, chacun veut avoir dans toute affaire l'avantage et le profit. — *Il veut que cela soit, veuille Dieu, veuille diable*, se dit d'un homme qui veut venir à bout d'une chose par tous les moyens possibles, justes ou injustes.

VOULT, s. m. S'est dit pour face, visage. — Hist. relig. *Saint-Voult de Lucques*, figure de Jésus-Christ étendu sur la croix et revêtu de riches habits.

VOULTE (la), n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-l. de canton, dép. de l'Ardèche. 4,500 hab.

VOURINE, adj. f. Comm. Se dit d'une soie de Perse très-fine.

VOURLA, n. pr. f. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, sur le golfe de Smyrne, 5,000 hab. Beau port.

VOUROUDRION, s. m. Zool. Coucou de Madagascar.

VOURSTE, s. m. Véner. Char-à-bancs dont on se servait pour suivre la chasse avec une nombreuse compagnie. V. WURST, au Dictionnaire. — *Vource*, s. f., donné par le Dictionnaire, est le résultat d'une erreur.

VOUSAYER, v. n. User du mot *vous* en parlant à quelqu'un. Très-peu usité.

VOUSIEU, s. m. Zool. Nom vulgaire du lérot.

* **VOUSSOIR**, s. m. Archit. On appelle *voussoir à branches*, celui qui, étant fourchu, fait liaison avec le pendentif d'une voûte d'arête; et *voussoir à crossettes*, celui qui retourne par le haut, pour faire liaison avec une assise de niveau.

* **VOÛTE**, s. f. Il se dit, par extens., en parlant de tout ce qui a la forme d'une voûte : *Une voûte de verdure; une voûte de feuillage.* — Archit. *Voûte acoustique*, voûte tellement disposée, que la voix de celui qui parle bas à l'une des extrémités de l'enceinte qui recouvre cette voûte est entendue de quelqu'un placé à l'autre extrémité, sans que les personnes qui se trouvent placées sur les points intermédiaires puissent rien entendre. — *Voûte en arête*, voûte formée par la rencontre de quatre portions de cercle égales et jointes ensemble par une arête saillante. — *Voûte en arc de cloître*, voûte en arête, mais avec une cannelure au lieu d'une simple saillie. — *Voûte en canonnière*, berceau plus étroit par un bout que par l'autre. — *Voûte en bonnet de prêtre*, voûte qui est circulaire par son plan, mais dont le profil est tronqué au sommet. — *Voûte rampante*, celle qui, sans dévier de la ligne droite, s'abaisse suivant la pente d'un plan incliné, comme font les voûtes d'un escalier non tournant. — *Voûte sphérique*, celle qui est circulaire par son plan et son profil, comme celles qui forment les coupoles, et qu'on appelle *culs de four*. — Mar. *Voûte d'arcasse*, prolongement du pont, à l'arrière des vaisseaux.

* **VOÛTÉ, ÉE**, part. et adj. Hist. nat. Qui est courbé en forme de voûte : *Test voûté; coquille voûtée; corolle voûtée.* — Gramm. En arabe : *Lettres voûtées*, les quatre lettres *sad*, *dhad*, *tha* et *dha*. Les autres sont appelées *étendues* ou *ouvertes*.

VOYANCE, s. f. Didact. Faculté qui peint dans l'imagination des choses qui ne sont pas encore ou des choses qui ne sont plus : *La voyance de la mémoire.*

* **VOYANT**, s. m. Hist. relig. Nom donné aux gnostiques et à d'autres sectaires, pour exprimer leurs prétentions à des connaissances surnaturelles. — Techn. *Voyant*, plaque de fer ou de bois peinte de deux couleurs différentes, et que l'on fait glisser le long de la tige de la mire, dans les opérations de nivellement.

VOYE, s. f. Pêche. Se dit, dans quelques endroits, de la bouée qui sert à retrouver les filets tendus par le fond.

* **VOYELLE**, s. f. Gramm. *Voyelle simple*, celle dont le son est simple, et qui n'est représentée dans l'écriture que par une seule lettre, comme *a*, *e*, *i*, *o*, *u*. — *Voyelle composée*, celle qui, bien qu'ayant un son simple, est représentée par plusieurs lettres, comme *ai*, *au*, *eu*, *ou*. — *Voyelle diphthongue*, celle qui se compose de deux voyelles prononcées en une syllabe, et qui s'écrit avec un caractère composé, comme *oi*, *ui*, etc. — *Semi-voyelle*, s'est dit des lettres qui étaient prises tantôt comme voyelles, tantôt comme consonnes, comme l'*u* qui devenait *v* dans certains cas, l'*i*, qui devenait *j*. — En sanscrit. *Voyelles simples*, se dit des voyelles *a*, *i*, *u*, *ri* et *lri*, par opposition aux *voyelles composées*, *ê*, *ai*, *o* et *au*. — *Semi-voyelle*. V. ce mot au Compl.

VOYER, v. a. Techn. Faire couler. — *Voyer la lessive*, faire couler la lessive chaude sur le linge.

VOYETTE, s. f. Grande écuelle emmanchée dont on se sert en coulant la lessive.

VOYOU, s. m. Se dit pop., à Paris, d'un enfant du peuple malpropre et mal élevé.

* **VRAC**, s. m. Mar. Désordre. — *En vrac*, loc. adv. Se dit d'objets jetés pêle-mêle. — *Chargement en vrac*, se dit quelquefois pour chargement en grenier. V. GRENIER, au Compl. On dit aussi *vragne*.

* **VRAI, IE**, adj. Astron. *Temps vrai*. V. TEMPS, au Dictionnaire. — Zool. *Coquille vraie*, coquille qui résulte de lames appliquées les unes au dedans des autres de manière que la plus nouvelle, qui est la plus grande, se trouve aussi la plus intérieure. — Bot. *Verticille vrai*, celui dans lequel les fleurs partent de tout le pourtour de l'axe qui les supporte. — Anc. fin. *État au vrai*, état arrêté au conseil, qu'on envoyait aux receveurs, pour ordonner des payements qu'ils devaient faire, et sur lequel ils comptaient à la chambre. — Substantiv. : *le vrai*, se dit, dans les œuvres de l'art et dans les productions de l'esprit, en parlant de l'imitation fidèle de la nature. — En poésie, on distingue le *vrai simple* ou *réel*, qui peint la nature telle qu'elle est, et le *vrai idéal*, qui ajoute quelque sentiment à la nature, qui s'efforce de l'embellir.

VREILLE, s. f. Bot. Un des noms vulgaires du liseron des champs.

VRESON, s. m. Agric. Sorte de charrue à versoir usitée dans le département des Deux-Sèvres.

VRICHABAKETOU, n. pr. m. Myth. ind. Un des noms de Siva.

VRIDDHIS, s. f. Gramm. Espèce d'augment ou de crément qui, en sanscrit, transforme les voyelles *a*, *i*, *u*, *ri* et *lri*, en *â*, *ai*, *au*, *âr*, et *âl*, et les diphthongues *ê*, *o*, en *ai*, *au*. La *vriddhis* est d'un grand usage dans la conjugaison des verbes sanscrits. On écrit aussi *wriddhis*.

VRIHASPASI, n. pr. m. Myth. ind. Fils d'Angira et prêtre des dieux auxquels il explique les *Védas*. C'est le régent de la planète que les Européens appellent Jupiter, et dont l'influence est favorable.

* **VRILLÉ, ÉE**, adj. Bot. Qui est muni d'une vrille. — *Vrillée*, s. f. Nom vulgaire du liseron.

VRILLONNER, v. n. Techn. Former des espèces de vrilles, de tire-bouchons.

VROGNE, s. f. Bot. Nom vulgaire de l'aurone.

VRONCELLE, s. f. Bot. Nom vulgaire du liseron des champs.

VROUTABRASSOURER, n. pr. m. Myth. ind. Fameux géant qui, par crainte, avait forcé les hommes à le déifier, et à lui adresser les sacrifices destinés aux dieux. Vichnou en délivra le monde.

VRYGRAFF, s. m. Hist. Titre que portaient les membres du tribunal secret de Westphalie. On dit au pl. *vrygraves*.

V. S. Mus. Abréviation qui signifie *volti subito*. V. VOLTI, au Complément.

* **VUE**, s. f. *Seconde vue*, faculté dont on prétend que certaines personnes sont douées, et qui consiste à voir par l'imagination des choses réelles, qui existent ou qui arrivent dans des lieux éloignés. Celui qui est doué de la seconde vue ne peut l'exercer à volonté; cette faculté lui vient involontairement et s'exerce sur lui arbitrairement, sans qu'il puisse l'empêcher ni la communiquer à une autre personne. — Anc. cout. *Vues et montrées*, descente sur lieux; action d'exposer au juge l'état d'un immeuble à l'occasion duquel naît le litige. — Jeux. *Être en vue* se dit quand, de l'endroit où est la boule, le joueur voit en plein l'archet de passe. — Mar. *Bâtiment qui est en vue*, que l'on commence à apercevoir. — *Être en vue d'une terre*, s'en approcher de façon à l'apercevoir. — *Périr par non-vue*, périr faute d'avoir eu assez de temps ou de jour pour apercevoir les côtes ou les rochers. — *Vue par vue et cours par cours*, se disait lorsqu'on réglait sa navigation par les remarques de l'apparence des terres, comme on faisait avant l'invention de la boussole, ou lorsqu'on naviguait terre à terre. — Comm. *Lettre de change payable à tant de jours de vue*, payable tant de jours après sa présentation. — Blas. *Vue* se dit des grilles qui ferment un casque. Le nombre et la disposition des *vues* indiquent les degrés de noblesse.

VUIDE, adj. des 2 g. Ancienne orthographe du mot *vide*. Les dérivés s'écrivaient d'une manière analogue.

VUIDÉ, ÉE, adj. Blas. Se dit de tout ce qui est échancré. — Il se dit aussi des pièces percées à jour qui laissent voir le fond de l'écu.

VUKODLACK, s. m. Relat. Vampire, chez les Morlaques.

* **VULCAIN**, n. pr. m. Il se dit, par métonymie, pour le feu. V. HÉPHAISTOS, au Compl. — Hist. C'est le premier monarque de la dynastie céleste des Égyptiens, selon le Syncelle. — Alchim. *Vulcain des philosophes*, le feu des alchimistes.

VULCANAL, ALE, adj. et s. Myth lat. Qui appartient à Vulcain. — *Flamine vulcanal*, prêtre de Vulcain.

VULCANIA, n. pr. f. Géogr. anc. Une des îles Éoliennes, près de la Sicile. Auj. *Volcano*.

VULCANIEN, IENNE, adj. Myth. lat. Qui appartient à Vulcain. — Phys. Se dit de l'hypothèse qui attribue au feu la formation de la terre. — Géogr. anc. *Iles Vulcaniennes*. V. ÉOLIEN, au Compl.

VULCANIQUE, adj. des 2 g. Géol. V. VOLCANIQUE, au Complément.

VULCANISME, s. m. Phys. Hypothèse qui attribue au feu la formation de la croûte du globe.

VULFÉNIE, s. f. Bot. Plante de la Carinthie.

* **VULGAIRE**, adj. des 2 g. Linguist. *Grec vulgaire*, *arabe vulgaire*, etc., le grec, l'arabe que l'on parle actuellement, par opposition à un autre plus ancien. — Bot. *Plantes vulgaires*, celles qui croissent spontanément, et que l'on rencontre à chaque pas. — Myth. *Vénus vulgaire*. V. PANDÉMOS, au Compl. — *Vulgaire*, s. m. Prov. *Il faut penser avec les habiles gens, mais parler avec le vulgaire*, il ne faut pas montrer aux ignorants qu'on les trouve tels. — *Le vulgaire des auteurs*, *des artistes*, etc., ceux des auteurs, des artistes, etc., qui ne se distinguent point, qui forment cette classe nombreuse qu'on ne remarque pas.

VULGARISATEUR, s. m. Celui qui vulgarise une chose, qui en répand l'usage.

VULGARISME, s. m. Néol. Chose vulgaire, expression vulgaire.

* **VULGATE**, s. m. Philol. On appelle *ancienne Vulgate* ou *Vulgate italique*, la traduction latine de la Bible, faite sur les Septante; et *nouvelle Vulgate*, cette même traduction, corrigée en quelques endroits d'après celle que saint Jérôme avait faite sur le texte hébreu, et qui est la seule reconnue par l'Église. — *Vulgate*, adj., signifie qui est généralement répandu, reçu : *Le texte vulgate d'Homère*, *d'Hésiode*.

VULGIENTE, adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple de la Gaule, dans la 2e Narbonnaise. La capitale était *Apta*, auj. *Apt*.

VULGIVAGUE, adj. f. (du lat. *vulgus*, le vulgaire; *vagor*, je cours). Myth. lat. Epithète de la Vénus qu'on nomme aussi *Vénus vulgaire*. V. PANDÉMOS, au Compl. — Dénomination par laquelle Mercier voulait qu'on désignât les filles publiques. Elle n'a pas été adoptée.

* **VULNÉRAIRE**, s. m. *Vulnéraire suisse*, mélange de plantes aromatiques récoltées sur les hautes montagnes de la Suisse, et que l'on emploie comme propre à guérir les plaies, les contusions, à prévenir les suites d'une chute, etc. — *Vulnéraire des paysans*, nom vulgaire de l'anthyllide des montagnes.

VULPANSER, s. m. (du lat. *vulpes*, renard; *anser*, oie). Zool. Nom donné à l'oie bernache, et quelquefois au canard tadorne.

VULPIN, INE, adj. (du lat. *vulpes*, renard). Néol. Qui tient du renard.

* **VULPINADES**, s. f. pl. Ant. rom. Mot qui, dans le Dictionnaire, est le résultat d'une faute typographique. C'est *Vulpinales*.

VULPULINE, s. f. Chim. Substance colorante jaune que l'on a extraite d'une plante du genre vulpin.

VULSELLE, s. f. Zool. Genre de coquilles bivalves.

VULSINIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Vulsinies ou de son territoire. — *Lac Vulsinien*, lac d'Étrurie, au S. de Vulsinies. Aujourd'hui le *lac de Bolséna*.

VULSINIES, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Étrurie, sur le lac qui portait le même nom; fut pendant longtemps le siège d'une diète générale des douze peuples étrusques. Les Romains prirent *Vulsinies* en 294.

VULSONADE, s. f. S'est dit du meurtre d'une femme par son mari, lorsqu'il la surprend en délit d'adultère. Cette expression fut créée à la suite du procès d'un habitant de Grenoble, nommé *Vulson*, qui avait tué sa femme dans une circonstance propre à justifier cet acte de jalousie.

VULTUR, n. pr. m. Géogr. anc. Montagne qui faisait partie des Apennins, et séparait la Lucanie d'avec l'Apulie. Aujourd'hui *Volturno*.

VULTURIDE, adj. des 2 g. (du lat. *vultur*, vautour). Zool. Qui ressemble au vautour. — VULTURIDES, s. m. pl. Famille d'oiseaux. On dit aussi *vulturidé, ée*.

* **VULTURIUS**, adj. m. Myth. Ce surnom fut donné à Apollon, parce que ce dieu, pour délivrer un berger tombé dans un gouffre, lui avait enseigné le moyen de se faire enlever par des vautours.

VULTURNAL, ALE, adj. Ant. rom. Qui appartient au dieu Vulturne. — *Flamine vulturnal*, prêtre de Vulturne.

VULTURNUS, n. pr. m. (pr. *vulturnuce*). Géogr. anc. Fleuve de la Campanie. Aujourd'hui *le Volturno*. — Ant. rom. V. VOLTURNUS, au Compl. — Myth. rom. V. le mot suivant.

VULTURNE, n. pr. m. Myth. lat. Nom d'un dieu des Sabins, qui fut adoré ensuite par les Romains.

VUORGE, s. m. Anc. t. milit. Sorte d'arme blanche en forme de faulx.

VUROMBE, s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, famille des joncacées.

* **W**, s. m. Cette lettre appartient à l'alphabet des peuples du Nord. En allemand c'est la vingt-troisième lettre de l'alphabet; on l'appelle *vé*, et on la prononce comme le *V* français. En anglais, le *W* est consonne et voyelle : au commencement des mots et des syllabes on le prononce comme un *ou* très-bref, mais dans le corps ou à la fin d'une syllabe il concourt comme *u* à former une diphthongue. Il en est de même en hollandais et en flamand. Ces distinctions s'observent dans la prononciation des noms propres et des mots étrangers admis en français. Le nom du compositeur *Weber* se prononce *Veber*, celui du village allemand *Wagram* se prononce *Vagram*, le nom du général anglais *Wellington* se prononce *Ouellingtone*, le mot *wagon* se prononce *ouagone*, etc. — Cette lettre était commune dans le gallois et dans l'ancien breton. On la voit figurer dans quelques inscriptions latines, ce qui fait croire qu'elle se sera introduite momentanément dans la langue latine, à l'époque où les barbares du Nord se répandirent dans l'empire romain. — Dans le vieux français, *W* s'est employé pour *gu*; *Wède* s'est dit pour *Guède*. — *W*, sur les monnaies, est la marque de Lille. — Phys. et mar. Sur les girouettes, les boussoles, ou les roses des vents, employés par les peuples du Nord, *W* signifie *west*, ouest. — Chim. *W*, abréviation qui signifie *tungstène*.

WAALIE, s. f. Zool. Espèce de pigeon d'Abyssinie.

WAAS, n. pr. m. Géogr. Petit pays de Flandre, le long du bas Escaut; avait pour capitale *Rupelmonde*.

WAAST (SAINT-). V. VAAST, au Complément.

WABASH, n. pr. m. Géogr. Rivière des États-Unis; elle naît dans l'O. de l'État d'Ohio, et se jette dans l'Ohio après 700 kil. de cours.

WADD, n. pr. m. Myth. or. Divinité des anciens Arabes.

WADI, s. m. Géogr. Nom arabe des petits courants d'eau.

WADOWICE, n. pr. m. Géogr. Cercle de Gallicie, à l'E. 280,000 hab. Ch.-l. *Wadowice*, ville qui compte 1,500 hab.

WAGNÉRITE, s. f. Minér. Minéral très-rare. On en a trouvé près de Salzbourg.

WAGONIER, s. m. Techn. Ouvrier qui conduit un wagon.

WAGUE, s. f. Ancienne mesure pour le charbon de terre, dans le Hainaut.

WAGUEMESTRE, s. m. V. VAGUEMESTRE, au Dictionnaire.

* **WAHABI**, adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple d'Arabie, répandu dans la plus grande partie du Nedjed, et dans le Lahsa, vers le golfe Persique. Les *Wahabis* forment une secte religieuse qui prétend suivre dans toute leur pureté les principes de l'islamisme, admet l'authenticité du Coran, mais refuse tout caractère divin à Mahomet et aux descendants d'Ali. Elle a pris naissance au sein de l'Yémen, vers le milieu du XVIIIe siècle, et reconnaît pour chef le cheick *Mohammed-ben-Abd-el-Wahab*. Après s'être rendus longtemps redoutables et avoir fait de grandes conquêtes, les *Wahabis* ont été vivement attaqués, puis vaincus par le pacha d'Égypte Méhémet-Ali (1814-1818), et leur puissance n'a pu se relever, bien qu'ils soient encore fort nombreux. On dit aussi *Wahabite*.

WAHAL, n. pr. m. Bras méridional du Rhin, qui se détache du fleuve près du fort de Schenk, passe à Nimègue et dans la province de Gueldre, et se jette dans la Meuse. Cours, 80 kil.

WAHLBOMIE, s. f. Bot. Arbrisseau de Java, famille des rosacées.

WAILAND, n. pr. m. Myth. sept. Forgeron d'une habileté merveilleuse, instruit par les nains de la montagne de Kallova.

WAITZEN, n. pr. m. Géogr. Ville de Hongrie, dans le comitat de Pesth, sur le Danube. 10,500 hab. Évêché. Collège piariste.

WAKE, s. m. V. WACKE, au Dictionnaire.

WAKEFIELD, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté d'York. 25,000 hab. Jolie église Saint-Jean. Commerce de houille. Il y fut livré en 1460, pendant la guerre des deux Roses, une bataille sanglante dans laquelle fut tué Richard, duc d'York.

WAKITE, s. m. V. VAKITE, au Complément.

WALCHEREN, n. pr. m. Géogr. Ile du royaume de Hollande, dans la province de Zélande, à l'embouchure de l'Escaut. 18 kil. sur 14. Ch.-l. Middelbourg. Sol fertile, mais climat malsain. Superbes digues. Les Anglais y tentèrent une célèbre expédition en 1809, tandis que Napoléon était occupé par sa campagne de Wagram. Bernadotte fit échouer leur entreprise.

WALCOURT, n. pr. m. Géogr. Ville de Belgique, dans la province de Namur. 800 hab. Affineries. Pèlerinage, à une image de la sainte Vierge.

WALDECK, n. pr. m. Géogr. Principauté de la confédération germanique, au S.-E. de la Westphalie. 56,000 habitants. Capitale *Pyr-*

mont. Pays montagneux. Sol peu fertile. Fer, plomb, cuivre, albâtre. Eaux minérales. — La *famille de Waldeck*, qui fait remonter son origine à une époque fort reculée, porta longtemps le titre de comte, et devint princière en 1682. Cette maison est aujourd'hui divisée en deux lignes, *Waldeck-Waldeck*, ligne régnante; *Waldeck-Bergheim*, ligne apanagée.

WALDSTEINIE, s. f. Bot. Genre de plantes rosacées de la Hongrie.

WALDSTÆTTES, s. f. pl. (c'est-à-dire, *États des forêts*). Géogr. et hist. Se dit des trois cantons suisses d'Uri, Schwitz et Unterwald. — *Alliance des trois Waldstætles*, première ligue des cantons-frontières de la Suisse, en 1291. — *Lac des Waldstætles*, lac de Suisse que l'on appelle aussi *lac des Quatre-Cantons* ou *lac de Lucerne*. V. LUCERNE, au Complément.

WALÉ, n. pr. m. Myth. sept. Dieu de la valeur ou de l'héroïsme, chez les Scandinaves.

WALHALLA, s. m. Myth. sept. V. VAXHALLA, au Dict., et VALHALLA, au Compl.

WALI, s. m. Hist. Titre des gouverneurs arabes de l'Espagne, au moyen-âge.

WALKERIE, s. f. Bot. Genre de mousses.

* **WALKIRIE**, s. f. Mot qui fait double emploi avec *Walkyries*. V. WALKYRIES, au Dictionnaire.

WALKUFFE, s. f. Bot. Arbre d'Abyssinie, famille des malvacées.

WALLÉNIE, s. f. Bot. Genre de plantes des Antilles.

WALLICHIE, s. f. Bot. Genre de plantes du Népaul, famille des buttnériacées.

WALLICHIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une wallichie. — WALLICHIÉES, s. f. pl. Tribu de la famille des buttnériacées.

WALLIS (ILES), s. f. pl. Géogr. Groupe d'îles du grand océan Équinoxial, au nombre de douze. Bien peuplées. Naturels très-actifs. Bananiers, arbre à pain, cocotiers, etc. Découvertes en 1767 par Wallis; visitées en 1842 par le capitaine Mallet, qui conclut, au nom de la France, un traité de commerce avec le roi du pays.

* **WALLON, ONNE**, adj. Géogr. *Pays wallon*, pays situé au N. et à l'E. de la Flandre française; il comprenait la plus grande partie de ce qui forme aujourd'hui la Belgique, les Flandres occidentale et orientale (dites ensemble *Flandre wallonne*), la province de Namur, le Hainaut, le pays de Liége, le Limbourg et même le Luxembourg. — Hist. *Gardes wallonnes*, corps de troupes de l'armée d'Espagne, qui avait été originairement composé d'habitants de la Flandre wallonne. — *Églises wallonnes*, églises fondées en faveur des religionnaires français du pays wallon, qui s'étaient réfugiés en Hollande pour y pratiquer librement la réforme.

WALSALL, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Strafford. 15,000 hab.

WALTHÉRIE, s. f. Bot. Genre de plantes des deux Indes.

WAMBAIS, s. m. Anc. t. milit. Armure qui couvrait la jambe. On la nommait aussi *wambeison*.

WANACOÉ, s. m. Zool. Espèce de singe des forêts de Siam.

WANGARA, n. pr. m. Géogr. anc. Nom qui était donné par quelques géographes au lac *Tchad*, en Nigritie, avant que les Européens eussent pénétré dans cette contrée.

WANGENHEINIE, s. f. Bot. Genre de plantes aréliacées.

WAPENTAKE, s. m. Nom des subdivisions administratives de quelques comtés, en Angleterre.

WARAIGUE, adj. et s. des 2 g. Hist. Nom d'un peuple scandinave du moyen-âge. On présume que les Waraigues sont les mêmes que les *Varanges* ou *Varangiens*. V. VARANGE, au Compl.

WARASDIN, n. pr. m. V. VARADIN, au Compl.

WARINGE ou **WARINGUE**, s. V. VARANGE, au Complément.

WARNAS, s. m. Alchim. Vinaigre des philosophes.

WARNETON, n. pr. m. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre occidentale, sur la Lys. 5,300 hab. Toiles et dentelles.

WARNETTE, s. f. Pêche. Se dit, sur les côtes de Normandie, des filets en seine qui sont faits avec du fil très-fin.

WARNIENS, n. pr. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple indigène de la Germanie, qui était établi dans la Hongrie et la Moravie.

WARNOW, n. pr. m. Géogr. Rivière du duché de Mecklembourg-Schwerin; elle se jette dans la mer Baltique après un cours de 110 kil.

WARRETÉE, s. f. Pêche. Espèce de fil à voile dont se servent les pêcheurs pour joindre ensemble plusieurs pièces de filets.

WARRINGTON, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Lancastre. 20,000 hab. Commerce considérable.

WARTA, n. pr. f. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, dans la Pologne; naît dans la voivodie de Cracovie, et se jette dans l'Oder à Kustrin. Cours, 750 kil.

WARTBOURG, n. pr. m. Géogr. Château-fort du grand-duché de Saxe-Weimar. Les landgraves de Thuringe y tinrent leur cour pendant longtemps : ils y donnèrent, en 1207, un célèbre tournoi poétique auquel prirent part les minnesingers les plus célèbres. Ce fut dans le *château de Wartbourg* que l'électeur de Saxe, Frédéric le Sage, recueillit Luther en 1521. Les ruines de ce château s'appellent aujourd'hui *la Wartbourg*. On y célèbre l'anniversaire de la réforme, qu'on appelle *la fête de Wartbourg*.

WARWICK, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Warwick, sur une colline au pied de laquelle coule l'Avon. 9,400 hab.

WASA, n. pr. m. V. VASA, au Complément.

* **WASHINGTON**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située dans le district de Colombia, sur le Potomak. 25,000 hab. Capitole, tout en marbre blanc, où se tiennent les séances du congrès; hôtel du président; arsenal; dépôt d'artillerie; fonderie de canons; chantier de construction; quatre banques, etc. — Ville du Texas, ch.-l. du district de Washington, est, depuis l'annexion du Texas aux États-Unis, le siége du gouvernement du nouvel État. — Beaucoup de villes et de comtés du même nom sont répandus dans les États-Unis. La plus importante est en Pensylvanie, à 40 kil. S.-O. de Pittsburg. 3,000 hab.

WATERFORD, n. pr. m. Géogr. Ville et port de l'Irlande, dans le comté de Munster, sur la côte méridionale, ch.-l. du comté de Waterford, sur la Suir. 34,500 hab. Évêché. Cathédrale. Palais épiscopal. Bourse, etc. Armements pour la pêche de la morue. Commerce de draps, lainages, eaux-de-vie de grains. — *Baie de Waterford*, vaste baie sur la côte E. de l'Irlande et la limite des comtés de Waterford et de Vexford.

WATERGANG, s. m. P. et ch. Fossé, canal qui borde un chemin, dans les Pays-Bas.

WATER-GRAVE, s. m. Ponts-et-chauss. Titre que l'on donnait autrefois à un agent chargé de suivre les travaux des watringues, dans les Pays-Bas.

WATERMAN, s. m. Mécan. Espèce de machine propre à creuser la terre sous l'eau.

WATIPA, n. pr. m. Relat. Nom que les habitants des bords de l'Orénoque donnent au démon.

WATREGANS, s. m. pl. Faute typographique du Dict. C'est *Watergang*. V., plus haut, WATERGANG.

WATRINGUE, s. f. P. et chauss. Ensemble des opérations et travaux nécessaires pour dessécher les terrains inférieurs au niveau des hautes mers, sur le littoral des départements du Pas-de-Calais et du Nord, et dans la Flandre.

WATSONIE, s. f. Bot. Genre de plantes iridées du cap de Bonne-Espérance.

WATTER-FISH, s. m. Art cul. Sorte de court-bouillon hollandais.

WATTIGNIES, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. du Nord, près de Lille. 2,000 hab. Jourdan y battit les Autrichiens, le 15 octobre 1793, et par cette victoire dégagea Maubeuge assiégée.

* **WAUXHALL**, n. pr. m. V. VAUX-HALL, au Complément.

WAVELLITE, s. f. Minér. Véritable orthographe du mot que le Dictionnaire écrit *Wavellithe*.

WAVRES, n. pr. m. Géogr. Ville de Belgique, à 22 kil. S.-E. de Bruxelles. 4,000 hab. Incendiée en partie durant la bataille de Waterloo.

WAW, s. m. Gramm. La trente et unième lettre de l'alphabet turc, et la vingt-septième de l'alphabet arabe.

WAYOU, n. pr. m. V. VAYOU, au Complément.

WAZEMMES, n. pr. f. Géogr. Bourg de France, dép. du Nord. 6,932 hab. Divisé en trois parties; Faubourg de Paris, de Béthune, de la Barre. Le 1er en a été détaché sous le nom des *Moulins*.

WEALDIEN, IENNE, adj. Géol. Se dit d'une sorte de terrain crétacé très-commun en Angleterre : *Terrain wealdien; argiles wealdiennes*.

WEARMOUTH, n. pr. m. Géogr. Nom de deux villes d'Angleterre, toutes deux sur la Wear, à l'embouchure de cette rivière : l'une *Bishop-Wearmouth*, très-près et à l'O. de Sunderland. 12,000 hab.; — l'autre, *Monk-Wearmouth*, en face de la précédente. 8,000 hab.

WÉBÈRE, s. f. Bot. Genre de mousses.

WEBSTÉRITE, s. f. Minér. Sulfate d'alumine naturel.

WED, s. m. Hist. Gouverneur arabe, en Barbarie, au moyen-âge.

WÉDA, n. pr. m. Myth. sept. Un des principaux dieux de la Germanie.

WÉDÉLIE, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

WÉDÉLIÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la wédélie. — WÉDÉLIÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

WÉGA, n. pr. f. Astron. Nom d'une étoile de première grandeur, qui se trouve dans la constellation de la Lyre.

WEHLAU, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Prusse propre. 3,100 hab. Il y fut conclu, en 1657, un traité entre la Pologne et la Prusse, qui sanctionna l'indépendance de la Prusse.

WEHME, s. f. Hist. Se dit des cours wehmiques. On dit ordinairement *la sainte wehme*.

WEHMIQUE, adj. des 2 g. Hist. Qui appartient à la sainte wehme. — *Cours wehmiques*, nom donné à des tribunaux secrets établis originairement en Westphalie : ils avaient pour but de maintenir la paix publique ou la religion, et connaissaient de tous les crimes qui pouvaient troubler l'une ou l'autre. Les membres de ces tribunaux, dits *francs-juges*, s'enveloppaient du mystère le plus profond, et avaient dans toute l'Allemagne des initiés qui leur déféraient les coupables : tout initié, lié par les serments les plus terribles, était tenu d'exécuter le jugement du tribunal dès qu'on l'en chargeait; le condamné était frappé par une main inconnue. L'origine des cours wehmiques paraît remonter au temps de Charlemagne, mais elles n'ont pris d'importance qu'à la fin du XIIe siècle. Au XVe siècle, les empereurs Sigismond, Albert, Frédéric III, travaillèrent à les réprimer, et elles disparurent au XVIe siècle.

WEHRGELD, s. m. Hist. Nom germanique de la composition, c'est-à-dire de l'indemnité que le meurtrier était tenu de payer à la famille de sa victime, selon la législation des Francs.

WEIGÉLIE, s. f. Bot. Genre de plantes du Japon.

WEIGÉLIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Allemagne par Valentin *Weigel*, qui niait le péché originel et rejetait l'eucharistie.

WEILBOURG, n. pr. m. Géogr. Ville et château du duché de Nassau. 2,200 hab., a donné son nom à une branche de la maison de Nassau.

* **WEIMAR**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur l'Inn. 10,000 hab. Vieux château. Beau parc ducal. Théâtre; gymnase; école de peinture et de dessin; cabinet de tableaux, antiques et médailles; bibliothèques; institut géographique, etc. — L'empereur Othon II tint une diète à *Weimar* en 975. Cette ville est renommée par l'appui que les ducs régnants de Saxe-Weimar n'ont cessé de donner aux lettres depuis quatre-vingts ans, ce qui lui a mérité le nom d'Athènes de l'Allemagne. Patrie de Kotzebue. — *Duché de Saxe-Weimar*. V. le mot SAXE, du Complément.

WEINMANNIE, s. f. Bot. Genre de plantes saxifragées.

WEISSEMBOURG, n. pr. m. Géogr. Ville de Bavière, dans le cercle de la Rézat, sur la Rézat de Souabe. 4,000 hab. Jadis ville libre et impériale. Elle n'appartient à la Bavière que depuis 1806. — *Weissembourg*, ville de France. V. WISSEMBOURG, au Dict. — *Comitat de Weissembourg-Inférieur*, comitat de Transylvanie, dans le pays des Hongrois. 80,000 hab. Ch.-l. *Carlsbourg*. Montagnes. Mines. On le nomme aussi *comitat de Carlsbourg* ou *d'Albe-Inférieur*. — *Comitat de Weissembourg-Supérieur*, comitat de Transylvanie, dans le pays des Hongrois. Env. 40,000 h. Ch.-l. *Fustemberg*.

WEISSENFELS, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Saxe, sur la Saale. 5,650 hab. Dans une de ses églises est le tombeau de Gustave-Adolphe. École de sourds-muets.

WEISSIE, s. f. Bot. Genre de mousses.

WEISSIOÏDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une weissie. — WEISSIOÏDÉES, s. f. pl. Famille de mousses.

WELATABES, s. m. pl. Hist. Peuple de la Germanie, de race slave; il habita du VIIe au XIe siècle, les bords de la Baltique, à l'O. de l'Oder, dans le Brandebourg et la Poméranie actuels. V. plus loin le mot WENDE.

WELCHE, adj. et s. des 2 g. Hist. Nom primi-

tif des Celtes qui ont peuplé la Gaule et une partie de l'île de la Grande-Bretagne dite pays de Galles. Il se dit par dénigrement des Gaulois. — Le nom de *Welche* s'emploie encore fig. pour désigner des barbares, des hommes illettrés et ignorants. Il a été surtout employé en ce sens par Voltaire. — Dialecte particulier du roman, que l'on parle en Suisse, dans le Valais et dans le pays de Vaud. Plusieurs dictionnaires écrivent *Velche*.

WELCHERIE, s. f. V. VELCHERIE, au Dict.

WELDIEN, IENNE, adj. Géol. Se dit de certains terrains produits par alluvion.

WELLAND, n. pr. m. Géogr. Petit fleuve d'Angleterre, qui naît dans le comté de Northampton, et se jette dans la mer après 100 kil. de cours.

WELLINGTON, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Shrop. 9,000 hab. Hauts-fourneaux; usines. — *Wellington*, autre ville d'Angleterre, dans le comté de Somerset. 4,500 hab. — *Port-Wellington*, ville de la Nouvelle-Zélande, à l'entrée orientale du détroit de Cook. Récemment fondée par la compagnie anglaise de la Nouvelle-Zélande, elle comptait déjà plus de 5,000 hab. en 1842.

WELLS, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Somerset. 6,700 hab. Évêché. Cathédrale gothique. — Autre ville d'Angleterre, dans le comté de Norwich. 2,700 hab.

WELS, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans l'Autriche, ch.-l. de cercle, sur le Traun. 3,800 hab. L'empereur Maximilien Ier et le duc de Lorraine Charles IV y sont morts.

WENDE, adj. et s. des 2 g. Ethn. Nom d'un grand peuple de la famille slave, que l'on trouve épars depuis la Baltique jusqu'aux Alpes Carniques, particulièrement dans la Poméranie, le Brandebourg, la Silésie, la Saxe, la Styrie, la Vénétie et l'Illyrie. Au commencement du VIe siècle, on trouve les *Wendes* proprement dits établis surtout dans la Bohême et dans la Lusace; vers 568 en Pannonie, où ils sont soumis par les Lombards, puis par les Avares (584). Ils se révoltent contre ces derniers au commencement du VIIe siècle, et pour résister à leurs attaques, ils se reconnaissent tributaires des Francs (744). Depuis cette époque, leur nom disparaît peu à peu dans l'histoire.

WENDIQUE, adj. m. Géogr. *Cercle Wendique*, une des divisions du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin. Le ch.-l. est *Gustrow*.

WÉRÉLA, n. pr. f. Géogr. hist. Petite ville de Finlande, célèbre par le traité qui fut conclu, entre la Suède et la Russie, après la victoire remportée par le roi de Suède à Swenkasund; il fut signé le 14 août 1790. Quelques historiens l'appellent *traité de Varéla*.

WERGERMER, n. pr. m. Myth. scand. Dieu des enfers, d'où émanent les douze fleuves infernaux.

WERNÉRIEN, IENNE, adj. Qui appartient à Werner, célèbre poète allemand: *École wernérienne*.

WERP, s. m. Anc. cout. Saisine. — Cession, abandon.

WERPIR, v. a. Anc. cout. Saisir. — Déguerpir, s'enfuir.

WÉROWITZ, n. pr. m. Géogr. Nom d'un comitat des États autrichiens, dans l'Esclavonie civile. 16.000 hab. Ch.-l. *Eszek*.

WERRA, n. pr. f. Géogr. Rivière d'Allemagne, naît dans le Thuringelwald, arrose le duché de Saxe-Meinengen, l'électorat de Hesse, la province de Gœttingue dans le Hanovre, s'unit près de Munden à la Fulde, et avec elle forme le Weser. Cours, 200 kil. — Une autre rivière, affluent du Weser, porte le même nom.

WERTACH, n. pr. m. Géogr. Rivière de Bavière, s'unit au Lech un peu au-dessous d'Augsbourg. Cours, 140 kil.

WERTHEIM, n. pr. m. Géogr. Ville du grand-duché de Bade, au confluent de la Tauber et du Mein. 3,300 hab. Vieux château.

WERWICK, n. pr. m. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre occidentale. 4,300 hab. — *Sud-Werwick*, bourg de France, dans le dép. du Nord, en face de la ville belge de Werwick. 1,300 hab.

WESEL, n. pr. m. Géogr. Ville forte des États prussiens, dans la province Rhénane, au confluent de la Lippe et du Rhin. 12,000 hab. Produits chimiques. Prise par les Français en 1672.

WESER, n. pr. m. Géogr. Fleuve d'Allemagne, dans la partie N.-O. de ce pays, se forme près de Munden de la réunion de la Fulde et de la Werra, et tombe dans la mer du Nord, après un cours de 380 kil. — De 1810 à 1814, il a donné son nom au *département des Bouches-du-Weser*, un des quatre départements français formés des anciennes villes hanséatiques. Ch.-l. *Brême*.

WESLA, s. m. Gramm. En arabe, signe qui indique qu'un mot commençant par un élif hamsé doit se joindre au mot précédent.

WESLEYEN, s. m. Hist. relig. Nom qu'on donne aux méthodistes, à cause de Wesley, leur fondateur.

WESSEX, n. pr. m. Géogr. anc. Un des sept États de l'heptarchie saxonne, fut fondé en 516 par Cerdic. Il occupait l'O. de la Bretagne. *Winchester* en était la capitale. Les rois de Wessex finirent par réunir toutes les possessions anglo-saxonnes.

WESTBURY, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Wilts. 8,000 hab.

WESTÉRAS, n. pr. f. Géogr. Ville de Suède, ch.-l. du gouvernement de même nom. 3,000 h. Évêché. Cathédrale. Une diète tenue à *Westeras*, en 1544, confirma l'hérédité de la couronne en Suède. — Hist. *Bataille de Westéras*, victoire remportée par Gustave Vasa sur Christiern, en 1521. On écrit aussi *Westæras*.

WESTÉRINGIE, s. f. Bot. Plante de la Nouvelle-Hollande, famille des labiées.

WESTER-NORLAND, n. pr. m. V. NORLAND, au Complément.

WESTERWALD, n. pr. m. Géogr. Chaîne de montagnes de l'Allemagne, commence en Westphalie, traverse le N. du duché de Nassau, et se termine en face de Coblentz. V. WETTÉRAVIE, au Complément.

WESTMINSTER, n. pr. m. (c'est-à-dire *monastère* ou *abbaye de l'Ouest*). Un des quartiers de Londres, à l'O. de la Cité, et sur la rive droite de la Tamise; c'était jadis une ville particulière. *Westminster* est célèbre par son antique abbaye, sépulture des souverains ainsi que des grands hommes de l'Angleterre.

WESTMORELAND, n. pr. m. Géogr. Comté d'Angleterre, entre ceux de Durham et de Cumberland au N., de Lancastre au S. et à l'O. 60,000 hab. Ch.-l. *Appleby*. Climat humide. Lacs célèbres. Pâturages. Houille, grès, etc.

* **WESTPHALIE**, n. pr. f. Géogr. Province des États prussiens de la confédération germanique, entre le royaume de Hanovre au N., le royaume de Hollande au N.-O., la province Rhénane à l'O., le duché de Nassau au S., les grands États de Hesse-Darmstadt et de Hesse-Cassel, le duché de Brunswick et quelques autres petits États à l'E. Elle est divisée en trois gouvernements. Pop. 1 million 383,000 hab. Ch.-l. *Munster*. Climat assez froid. Fer, plomb, cuivre, houille, calamine. Salines. Eaux minérales. Belles toiles, tissus de coton, tabac, verre, papier, etc. Jambons renommés. Commerce très-étendu. La Prusse possédait, depuis 1613, une partie de la *Westphalie*, elle acquit l'autre en 1814. — Hist. Ce pays fut peuplé d'abord par les Saxons westphales ou occidentaux. Elle forma, sous le nom de *cercle de Westphalie*, une des grandes provinces qui composaient l'empire germanique, et comprenait la *Westphalie* proprement dite, plus Juliers, Liége, Aix-la-Chapelle et Cologne. L'empereur Frédéric Barbe-Rousse avait créé, en 1180, le *duché de Westphalie*, dont une partie fut acquise, en 1638, par les archevêques de Cologne, tandis que l'autre restait aux comtes d'Arensberg: sa capitale était *Arensberg*. En 1807, après la paix de Tilsitt, Napoléon forma de la Hesse Électorale, d'une partie de l'électorat de Hanovre, des duchés de Brunswick et de Magdebourg, de la principauté d'Halberstadt, de quelques portions de la Saxe et de l'ancien cercle de Westphalie, le *royaume de Westphalie*, dont *Cassel* était la capitale, et qui faisait partie de la confédération du Rhin. Il le donna à son frère Jérôme, qui l'occupa jusqu'en 1813. L'année suivante, les différentes parties qui avaient servi à composer ce royaume retournèrent à leurs souverains primitifs. — *Paix publique de Westphalie*, on nomme ainsi un règlement fait en 1371 par l'empereur Charles IV, de concert avec divers États de l'Allemagne, dans le but de maintenir la paix, soit entre eux, soit dans le sein de chaque État. — *Traité de Westphalie*, nom collectif de deux traités, signés, l'un à Osnabruck, le 6 août 1648, l'autre à Munster, le 8 septembre de la même année. Ils mirent fin tous deux à la guerre de trente ans. Le traité de Munster était conclu entre l'empereur et la France, celui d'Osnabruck entre l'empereur et la Suède.

* **WESTPHALIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. Habitant de la Westphalie. — Qui appartient à la Westphalie ou à ses habitants.

WESTPHALIQUE, adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient à la Westphalie ou à ses habitants. — *Cours westphaliques*. V. WEHMIQUE, au Compl.

WEST-POINT, n. pr. m. Géogr. Ville des États-Unis, dans l'État de New-York, ch.-lieu du territoire des Highlands. Célèbre école militaire, fondée en 1802.

WESTRINGIE, s. f. Bot. Arbuste de la Nouvelle-Hollande.

WETTÉRAVIE, n. pr. f. Géogr. Ancienne province d'Allemagne, dans le cercle du Bas-Rhin, aujourd'hui comprise dans la Hesse, le Nassau et les pays environnants; elle est ainsi nommée de la Wetter, qui l'arrose. On la divisait en *Wettéravie méridionale* ou *Wettéravie propre*, et *Wettéravie septentrionale*, ou *Westerwald*.

WETTEREN, n. pr. m. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre orientale, sur l'Escaut. 7,400 h.

WETTERHORN, n. pr. m. Géogr. Montagne de Suisse, dans le canton de Berne. 3,916 m. de haut.

WETZLAR, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la province Rhénane, ch.-lieu du cercle de Wetzlar-Braunfels. 4,750 hab. Jadis ville impériale. Elle fut, depuis 1688, le siége de la chambre impériale établie d'abord à Spire.

WEXFORD, n. pr. m. Géogr. Ville d'Irlande, dans le Leinster, ch.-l. du comté de Wexford, sur le canal Saint-Georges. 12,500 hab. Bains de mer fréquentés.

WEIMOUTH, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Devon, sur la Manche. 2,900 hab. Bains de mer.

WHITBY, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de York. 10,500 hab. Deux bons ports. Chantiers de construction.

WHITEHAVEN, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Cumberland, sur la mer d'Irlande. 13,600 hab. Port. Beau théâtre. Chantiers de construction. Aux environs, houillères.

WHITIE, s. f. Bot. Arbrisseau de Java, famille des personnées.

WIBÉLIE, s. f. Bot. Genre de fougères.

WIBOURG, n. pr. m. V. VIBORG, au Compl.

WICHR, n. pr. m. Myth. slave. Dieu des vents, de la pluie et du beau temps.

WICK, n. pr. m. Géogr. Ville d'Écosse, ch.-l. du comté de Caithness. 1,100 hab. Pêche du hareng.

WICKLOW, n. pr. m. Géogr. Ville d'Irlande, dans le Leinster, ch.-l. du comté de Wicklow, sur la mer d'Irlande. 3,000 hab. Bière excellente.

WIDDIN, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie, dans l'ancienne Bulgarie, ch.-l. de livah, sur le Danube. 20,000 hab. Archevêché grec. Beaucoup de commerce.

WIDZIPUDZITL, n. pr. m. Relat. Nom sous lequel les Hurons adorent l'Être suprême.

WIELICSZKA, n. pr. f. Géogr. Ville de Gallicie. 3,400 hab. Riches mines de sel, qui sont en exploitation depuis plus de 600 ans.

WIENERWALD, n. pr. m. (c'est-à-dire, *forêt de Vienne*). Géogr. Montagnes boisées de l'archiduché d'Autriche, dans le pays au-dessous de l'Ens; elles donnent leur nom à deux cercles de l'archiduché, le *cercle supérieur du Wienerwald*, ch.-l. Saint-Pœlten; et le *cercle inférieur du Wienerwald*, ch.-l. Traiskirchen.

WIESBADEN, n. pr. m. Géogr. Ville d'Allemagne, capitale du duché de Nassau. 7,320 hab. Château. Palais ducal. École de Frédéric, pour la peinture, l'architecture, les mathématiques. Eaux minérales et thermales très-fréquentées. Nombreuses antiquités.

WIESELBOURG, n. pr. m. Géogr. Ville de Hongrie, ch.-l. du comitat de même nom. 3,450 hab. Salpêtre. Drap, teintureries.

WIGAN, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Lancastre. 20,000 hab.

WIGHT, n. pr. m. Géogr. Ile de la Manche, sur la côte d'Angleterre, appartient au comté de Southampton, dont elle n'est séparée que par un étroit canal; 35 kil. sur 20. 33,000 hab. Ch.-lieu Newport. Climat salubre. Prairies et bétail.

WIGTON, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Cumberland. 5,500 hab. — Ville d'Écosse, ch.-l. du comté de Wigton. 20,000 h. Port sur la baie dite *de Wigton*.

WIKSTROMIE, s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées.

WILCKIE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères.

WILDGRAVIAT, s. m. Hist. Charge, dignité de wildgrave. V. ce mot, au Dictionnaire.

WILHELMINIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au XIIIe siècle par une Bohémienne nommée *Wilhelmina*, qui prétendait être une incarnation du Saint-Esprit.

WILLEMSTADT, n. pr. m. Géogr. Ville capitale de l'île de Curaçao, au S.-O., sur la baie de Santa-Anna. 3,500 hab.

WILLICHIE, s. f. Bot. Petite plante du Mexique.

WILLINGHAUSEN, n. pr. m. Géogr. Village d'Allemagne, dans la Prusse Rhénane, célèbre par la bataille gagnée par le maréchal de Broglie sur les Hanovriens, le 17 juillet 1761.

WILLUGHBÉIE, s. f. Bot. Genre de plantes apocynées.

WILSON, n. pr. m. Géogr. Cap qui forme la pointe la plus méridionale de la Nouvelle-Hollande: *Le cap Wilson*.

WILTON, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Wilts. 8,000 hab. Aux environs est *Wilton-House*, magnifique château des ducs de Pembroke.

WILTS, n. pr. m. Géogr. Comté d'Angleterre, au S. 240,000 hab. Ch.-l. *Salisbury*. Collines; dunes. Fromages renommés. Beaucoup d'industrie. Antiquités druidiques.

WIMPFEN, n. pr. m. Géogr. Ville du grand-duché de Hesse-Darmstadt. 2,000 hab. Jadis ville impériale.— *Bataille de Wimpfen*, victoire remportée par le comte de Tilly, général de l'armée autrichienne, sur le marquis de Bade-Dourlach, chef des protestants allemands, le 16 mai 1622.

WINCHELSEA, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Sussex, sur la Manche. 650 hab. Jadis très-importante, et l'un des cinq ports.

WINCHESTER, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Southampton. 9,200 hab. Évêché. Belle cathédrale. Couvent de bénédictins avec une célèbre école catholique.— *Winchester* a été, pendant l'heptarchie, capitale du royaume saxon de Wessex, puis elle fut celle de toute l'Angleterre sous Egbert et jusqu'au commencement du XIe siècle.— Ville des États-Unis, dans l'État de Virginie. 3,600 hab. Eaux minérales aux environs.

WINDSOR, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Berks, sur la Tamise. 7,600 hab. Superbe château, commencé par Guillaume le Conquérant, et qui est la résidence d'été des rois d'Angleterre. Forêt dite *forêt de Windsor*, d'environ 75 kil. de tour.— Plusieurs villes des États-Unis portent le nom de *Windsor*.

WINGOLF, s. m. Myth. scand. Demeure de Frigga.

WINNIPEG, n. pr. m. V. OUINIPEG, au Compl.

WINTÉRANE, s. f. Bot. Genre de plantes des deux Indes, famille des méliacées. *L'écorce de wintérane* ou *écorce de winter* passe pour antiscorbutique. Elle est employée aussi comme condiment, sous le nom de *cannelle blanche*.

WINTÉRÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la wintérane. — WINTÉRÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

WIRTHSCHAFT, s. f. Fête allemande qui ressemble à la fête des rois. Les convives tirent entre eux au sort et jouent le personnage qui leur est échu. Le maître de la maison remplit celui d'hôtelier.

WIRTHSMASS, s. m. Mesure de capacité de Manheim, employée pour les liquides, et valant litr. 1,71.

WISBADEN, n. pr. m. V. WIESBADEN, au Compl.

WISBEACH, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Cambridge et l'île d'Ely. 8,000 hab. Houille, bois de construction, etc.

WISBY, n. pr. m. Géogr. Ville de Suède, dans l'île de Gothland, sur la côte O. 4,000 hab. Évêché.— Hist. *Ordonnance de Wisby*, code maritime des peuples du Nord, rédigé à la fin du XIVe siècle, d'après les lois d'Oléron. Au moyen-âge, les ordonnances de Wisby réglaient le commerce de la Baltique.

WISCONSIN, n. pr. m. V. OUISCONSIN, au Compl.

WISE, n. pr. m. Myth. ind. Le dernier des quatre fils du premier homme et de la première femme. On lui attribue l'origine de la quatrième caste, qui est celle des artisans.

WISIGOTH, adj. et s. V. VISIGOTH, au Dict. et au Complément.

WISLOK, n. pr. m. Géogr. Rivière de Gallicie, sort du versant N. des Carpathes, et tombe dans la San, à 8 kil. N.-E. de Gradisca. Cours, 250 kil.

WISMAR, n. pr. m. Géogr. Ville du grand-duché de Mecklembourg-Schwérin, sur la mer Baltique. 10,000 hab. Port. Chantiers de construction; toile à voile. Commerce actif.

WISPEL, s. m. Mesure de capacité de Hambourg, valant la moitié du last d'avoine ou d'orge, c'est-à-dire litr. 1579, 50.— Mesure de capacité employée à Hambourg, pour le blé; elle vaut 10 scheffels ou litr. 1052, 92.— Mesure de capacité employée dans le Hanovre, litr. 1495, 58.— Ancienne mesure de Berlin, litr. 1313, 52.— Mesure de Saxe, valant 24 scheffels, lit. 2493, 60. — Mesure de capacité employée dans le duché de Brunswick pour les matières sèches, litr. 1246, 68.

WISSANT, n. pr. m. Géogr. Village de France, dép. du Pas-de-Calais. 800 hab. Il y avait jadis un port, aujourd'hui comblé, que l'on croit avoir été l'*Itius Portus* des Romains.

* **WISSEMBOURG**, n. pr. m. Géogr. Cette ville est située sur la Lauter et sur la frontière bavaroise. 5,675 hab. On nomme *lignes de Wissembourg*, une ligne de fortifications qui longent le cours de la Lauter et se lient aux fortifications de la ville.

WITEL, s. m. Ancienne mesure pour les grains; elle valait la moitié du quartaut.

WITHAMITE, s. f. Minér. Minéral d'Écosse, découvert par le géologue *Witham*.

WITHÉRINGIE, s. f. Bot. Genre de plantes solanées.

WITSÉNIE, s. f. Bot. Genre de plantes iridées.

WITT (TERRE DE), n. pr. m. Géogr. Partie de la côte N.-O. de la Nouvelle-Hollande, le long de la côte, est entourée d'îles et d'îlots très-dangereux. Découverte par un Hollandais nommé *de Witt*, en 1628.

WITTELSBACH, n. pr. m. Hist. Château de Bavière, près d'Augsbourg, est le berceau de la célèbre *famille de Wittelsbach*, qui a régné sur la Bavière ducale et le Palatinat, et qui porte aujourd'hui les couronnes de Bavière et de Grèce. Ce château fut rasé après le meurtre de l'empereur Philippe de Souabe, par Othon de Wittelsbach, son compétiteur, en 1208.

WITTEMBERG, n. pr. m. Géogr. Ville forte des États prussiens, dans la Saxe, ch.-l. du cercle de Wittemberg, sur l'Elbe. 8,000 hab. Draps; toiles; distilleries; tanneries, etc. Monument en l'honneur de Luther, érigé en 1821. — *Wittemberg* est célèbre comme ayant été le berceau de la réforme (1517); c'est là que Luther afficha ses fameuses propositions. Charles-Quint l'assiégea en 1547. Un incendie la détruisit en partie en 1640. Les Prussiens la prirent en 1756 et 1760. — *Le prédicateur de Wittemberg*, se dit de Luther.

WITTENAGEMOT, s. m. (c'est-à-dire, *assemblée des sages*). Hist. Nom d'un corps politique auquel succéda le parlement en Angleterre: c'était une espèce d'assemblée nationale des Anglo-Saxons. Du temps de l'heptarchie, chacun des sept royaumes avait son *wittenagemot*.

WITTGENSTEIN, n. pr. m. Géogr. Cercle des États prussiens, en Westphalie, dans la régence d'Arensberg. 18,000 hab. Ch.-l. *Berlebourg*.

WITTSTOCK, n. pr. f. Géogr. Ville des États prussiens, dans le Brandebourg. 4,625 hab. Baner y défit les Impériaux en 1636.

WJETKAER, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte russo-grecque, branche des rascolnistes, et qui prend son nom de l'île de *Wjetka*, où se retirèrent un grand nombre de sectaires, pour éviter les persécutions auxquelles leur nouvelle doctrine les exposait.

WLOKA, s. m. Mesure agraire de Pologne, valant 30 arpents, ou ares 1795, 4940.

* **WODAN** ou **WODEN**, n. pr. m. Myth. scand. V. ODIN, au Dictionnaire et au Complément.

WODENSDAG, s. m. Le jour d'Odin, ou mercredi, chez les anciens Saxons.

WOÉTIEN, s. m. Hist. relig. V. VOÉTIEN, au Complément.

WOG ou **WAG**, s. m. Poids de Danemark, composé de 36 livres, et valant kil. 17, 9719.

WOIEVODE, s. m. Hist. Titre du chef des Polonais, au moyen-âge.

WOLA, n. pr. f. Géogr. Village de Pologne, à 4 kil. O. de Varsovie. C'est là que se tenait en plein air la diète pour l'élection du roi de Pologne.

WOLBECK, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Westphalie. 1,000 hab.

WOLDE, n. pr. m. Myth. sept. Dieu des peuples scandinaves. Il présidait aux moissons, et était adoré surtout en Westphalie.

WOLFE, s. m. Anc. mar. Gouffre.

WOLFENBUTTEL, n. pr. m. Géogr. Ville du duché de Brunswick, sur l'Ocker, ch.-l. de district. 8,250 hab. Vieux château, jadis résidence des seigneurs de *Wolfenbuttel*, aujourd'hui des ducs de Brunswick. Bibliothèque célèbre, qui contient plus de cent mille volumes et dix mille manuscrits. On y voit le monument érigé à Lessing, qui en fut bibliothécaire.

WOLFRAMIATE, s. m. Chim. V. TUNGSTATE, au Complément.

WOLGAST, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Poméranie. 4,500 hab. Port sur la Peene, près de la mer Baltique.

WOLLASTONITE, s. f. Minér. Minéral vitreux et fusible, ainsi nommé du physicien *Wollaston*.

WOLLIN, n. pr. m. Géogr. Ile des États prussiens, dans la Poméranie, régence de Stettin; est formée par les deux bras orientaux de l'Oder. 26 kil. sur 22. 6,000 hab. Pâturage, pêche. — *Wollin*, ch.-l. de l'île, sur la côte E., compte 3,000 hab.

WOLOSZ, n. pr. m. Myth. slave. Dieu tutélaire des troupeaux.

WOLVERHAMPTON, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Strafford. 70,000 h. Nombreuses manufactures.

WOMAR, s. m. Relat. Dard dont se servent les habitants de la Nouvelle-Hollande.

WOODFORDIE, s. f. Bot. Genre de plantes.

WOODSTOCK, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté d'Oxford. 7,000 hab. Château royal avec parc magnifique, construit par le roi Henri II. Sur son emplac. château de Blenheim, donné à Marlborough en mémoire de sa victoire à Blenheim.

WOODWARDIE, s. f. Bot. Genre de fougères.

WOOLWICH, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Kent, sur la Tamise. 28,000 hab. Immense chantier de construction, école militaire, arsenal de la marine royale, hôpital des troupes de la marine.

WORCESTER, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Worcester, sur la Saverne. 27,000 hab. Évêché, cathédrale gothique; célèbre bataille gagnée en 1651, par Cromwell, sur les royalistes. — Ville des États-Unis, dans l'État de Massachusets. 4,500 hab.

WORKINGTON, n. pr. m. Géogr. Ville et port d'Angleterre, dans le comté de Cumberland. 8,000 hab. Pêche du saumon.

WORMHOUDT, n. pr. m. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de canton, dép. du Nord. 3,900 h.

WORMS, n. pr. m. Géogr. Ville du grand-duché de Hesse-Darmstadt, près du Rhin. 8,000 hab. Cathédrale gothique, hôtel de ville, hôtel des monnaies, etc. Tabac, acétate de plomb, tanneries, bons vins, dits *lait de Notre-Dame*.— *Worms* fut la résidence de plusieurs rois carlovingiens; plus tard elle devint ville impériale. Il s'y tint plusieurs diètes et conciles. Au concile de 1122 fut signé, entre le pape Calixte II et l'empereur Henri V, le *concordat de Worms*, qui mit fin à la querelle des investitures. Les diètes les plus remarquables furent celles de 1495 et 1547, qui établirent la paix publique de l'Allemagne, et celle de 1521, devant laquelle Luther fut cité, et où fut rendu l'*édit de Worms*, qui condamnait ce réformateur.

WORMSKIOLDIE, s. f. Bot. Genre d'algues.

WORSLEY, n. pr. m. Ville d'Angleterre, à 9 kil. N.-O. de Manchester. 10,000 hab. Riches mines de houille.

WORTHITE, s. f. Chim. Silicate hydraté de magnésie.

WOTIÈQUE, adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple tartare.

WOUAIE, s. f. Bot. Genre de palmiers.

WOU-TCHANG, n. pr. m. Ville de Chine, ch.-l. de la province de Hou-Pé. 600,000 hab. Papier de bambou; thé de première qualité.

WRADSCHA, s. m. Linguist. Dialecte de l'Indoustani, parlé dans les environs d'Agra.

WREXHAM, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Denbigh. 6,000 hab.

WRUM, s. m. Hist. Titre de l'héritier présomptif de la couronne, en Hongrie.

WULFÉNIE, s. f. Bot. Plante de la Carinthie.

WURMBÉE, s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, famille des colchicacées.

WURSCHAYTO, n. pr. m. Myth. slave. Divinité des anciens Prussiens. C'était une espèce de dieu domestique, qui avait soin des chevaux et des autres animaux de travail.

WURSCHEN, n. pr. m. Géogr. Village de Saxe, dans la Lusace, célèbre par la victoire remportée

par Napoléon sur les Prussiens et les Russes, le 21 mai 1813.

WURTEMBERG, n. pr. m. Géogr. Un des quatre royaumes secondaires de la confédération Germanique, borné à l'O. par le grand-duché de Bade, à l'E., au S. et au N. par le royaume de Bavière. Il est divisé en quatre cercles. Pop. 1 million 575,000 hab. Capitale *Stuttgard*. Gouvernement monarchique constitutionnel : la constitution de 1819 y a établi deux chambres. La religion évangélique domine, mais toutes les religions sont tolérées. La dynastie régnante n'a point changé depuis le XIII^e^ siècle. Le roi a le sixième rang dans la confédération, et quatre voix à la diète générale. Climat généralement froid. Hautes montagnes. Sol assez fertile. Pâturages. Bétail. Abeilles. Beaucoup de fer, albâtre, marbre, chaux, houille, alun, terres à porcelaine et à potier. Eaux minérales et thermales. Commerce et industrie, dont les objets principaux sont l'horlogerie, la bijouterie, les draps, cuirs, toiles, glaces, papiers, la fabrication du kirschen-wasser, du cidre et du poiré.—Le *Wurtemberg*, successivement comté et duché, occupait la partie centrale du cercle de Souabe, et comprenait en outre le comté de Montbéliard, qui depuis 1792 seulement fait partie du département français du Doubs. Il fut gouverné par des comtes jusqu'en 1495. A cette époque, Maximilien I^er^ en fit un duché en faveur d'Éverard ou Éberhard, qui le transmit à son cousin Éverard II, tige de la maison actuellement régnante. A la paix de Presbourg (1805), Napoléon, voulant récompenser les services que le duc Frédéric lui avait rendus, érigea le *Wurtemberg* en royaume.

WURTEMBERGEOIS, OISE, adj. et. s. Géogr. Habitant du Wurtemberg. — Qui appartient au Wurtemberg ou à ses habitants.

WURTZBOURG, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Bavière, sur le Mein. 23,000 hab. Évêché. Cathédrale. Palais royal, imité de celui de Versailles. Beau pont. Forteresse de Marienbourg. Université Julia ; gymnase ; séminaire normal ; école vétérinaire ; école d'industrie, de clinique, etc. Cabinet d'histoire naturelle, muséum, jardin botanique, bibliothèque, etc. Commerce de draps, miroirs, ouvrages en laque, cartes à jouer, etc. Aux environs, vins estimés. En 1138, il se tint à *Wurtzbourg* une diète, où Henri le Superbe fut dépouillé de ses États par l'empereur Conrad. En 1609, les catholiques d'Allemagne signèrent dans cette ville une ligue pour résister à l'Union protestante de Halle. Ney, alors général, s'empara de *Wurtzbourg* en 1796, avec cent cavaliers, qui attaquèrent une garnison de 2,000 hommes. — *Wurtzbourg* était ci-devant la capitale de l'évêché souverain de même nom. Cet évêché, partie du cercle de Franconie, fut sécularisé à la paix de Presbourg (1805), et devint alors le grand-duché de Wurtzbourg, qui entra dans la conférération du Rhin. En 1814, il fut rendu à la Bavière.

WYASA, n. pr. m. Myth. ind. Nom d'un personnage mystique, ou plutôt nom générique des fondateurs du système Védanta.

WYE, n. pr. f. Géogr. Rivière d'Allemagne ; elle naît dans le comté de Montgommery, au pays de Galles, et tombe dans la Saverne, sous Chepstow, après un cours de 160 kil.

WYK, n. pr. m. Géogr. Ville de Hollande, dans la province d'Utrecht, au point où le Rhin et le Leck se séparent. 2,000 hab. Ruines nombreuses.

* X, s. m. Cette lettre est aussi la vingt-troisième de l'alphabet et la dix-huitième des consonnes dans quelques langues néo-latines et germaniques qui ont pris leur alphabet de celui des Latins. — Dans les premiers temps de la langue française, *X* ne s'employait pas dans le pluriel des noms en *al*, *eau*, *eu*, *ou*; on écrivait *égaus*, *bateaus*, *feus*, *chous*. Chez les Latins, *X* s'est écrit primitivement *XS*, comme si c'était *KS*. On trouve *auxsilium* pour *auxilium*. C'était la dernière lettre de l'alphabet latin, *Y* et *Z* étant grecs. — Dans certains mots, les Romains confondaient le *X* avec le *S* simple ou double, par exemple on disait *nixus* et *nisus*; *mixtus* et *mistus*; *Xerxes* et *Xerses*; *Ulyxes* et *Ulysses*. L'alphabet slave avait son *ksi*, que le russe n'a pas conservé; et le sanscrit a son *ksha* dur. Le celtique, parmi ses dix-huit lettres, n'en a pas qui soit analogue à celle-ci. — En espagnol, le *X*, qui se confond avec le *J*, est une gutturale aspirée, comme le *ch* des Allemands. *Xérès* se prononce *khérès*. — Cette lettre n'est pas dans l'alphabet des Italiens, qui écrivent et prononcent *Alessandre* pour *Alexandre*. — Dans les inscriptions latines, *X* signifie denier. Ex. : *X. LX*, *denariis sexaginta* (au prix de soixante deniers). — *XV. V.* signifie *quindecimvir*. — Employé comme abréviation pour le *chi* des Grecs, il signifie Χριστὸς (le Christ). On a écrit au moyen-âge, *xristiana religio*, pour *christiana religio*; et *Xristus* pour *Christus*. — *X*, en marge des anciens manuscrits, est une note critique, qui indique une expression inusitée ou une figure trop hardie. — On le trouve aussi quelquefois employé pour coter les endroits remarquables; il est alors l'initiale du mot grec χρήσιμον, utile. — Sur les monnaies de France, *X* indique qu'elles ont été frappées à Amiens, selon l'Encyclopédie, à Aix, selon le dictionnaire de Trévoux. — Fam. *Jambes en X*, se dit des genoux tournés en dedans, et se touchant. — En algèbre, *X* ou x est une lettre que l'on emploie d'ordinaire, pour désigner l'inconnue ou une des inconnues. — Il se dit quelquefois fig., dans le langage philosophique, d'une chose inconnue, de l'idée que l'on cherche. — Zool. *X*, espèce de phalène, qui a sur le milieu des ailes supérieures une bande brune croisée en *X*. — Techn. Un *X* ou un *ixe*, chez les tapissiers, est un petit tabouret dont les pieds croisés offrent la figure de cette lettre.

* XALAPA, n. pr. f. V. JALAPA, au Compl. — *Xalapa* ou *xalap*, c'est le *jalap*. V. ce mot, au Dictionnaire.

XALCUANI, s. m. Zool. Espèce de canard du Mexique.

XALISCO, n. pr. m. Géogr. État de la confédération mexicaine, au centre. Pop. 800,000 hab. Capitale *Guadalaxara*. Climat chaud et malsain. Montagnes; volcans; forêts. Pâturages excellents.

XANTEN, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la province Rhénane, près de la rive gauche du Rhin. 2,700 hab. Patrie de saint Norbert, fondateur de l'ordre des prémontrés. Ruines d'un amphithéâtre romain. Étoffes de soie, rubans, épingles, etc.

XANTHATE, s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide xanthique avec une base.

* XANTHE, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de Lycie, au S.-O., sur un petit fleuve qui portait le même nom; fut prise et ruinée par Cyrus, 564 av. J. C. Patrie de Proclus, philosophe néoplatonicien. — Petit fleuve d'Épire. — s. m. Zool. V. XANTHO, au Dictionnaire.

XANTHÉ, n. pr. f. Temps hér. Une des Amazones. V., plus loin, XANTHO.

XANTHIACÉ, ÉE, adj. (du lat. *xanthium*. lampourde). Bot. Qui ressemble à la lampourde. — XANTHIACÉES, s. f. pl. Famille de plantes.

XANTHIDE, n. pr. f. Myth. Une des filles de Thespius. Hercule la rendit mère d'Homolippus.

XANTHIE, s. f. Zool. Genre d'insectes lépidoptères.

XANTHINE, s. f. (du gr. ξανθὸς, jaune). Chim. Matière colorante jaune que l'on retire de la garance.

XANTHIPPE, n. pr. f. Temps hér. Fille de Dorus et femme de Pleuron, de qui elle eut Agénor, Stérope, Stratonice et Léophon. — n. pr. m. Un des fils de Mélas.

XANTHIQUE, adj. m. (du gr. ξανθὸς, jaune). Chim. Se dit d'un acide particulier découvert en 1822, et ainsi nommé, parce qu'il a la propriété de précipiter plusieurs sels métalliques en jaune.

* XANTHO, n. pr. f. Myth. Une des Océanides. — Temps hér. Une des Amazones.

XANTHOCARPE, adj. des 2 g. (du gr. ξανθὸς, jaune; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits jaunes.

XANTHOCÉPHALE, adj. des 2 g. (du gr. ξανθὸς, jaune; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête jaune. — s. m. Bot. Plante du Coromandel.

XANTHOCÈRE, adj. des 2 g. (du gr. ξανθὸς, jaune; κέρας, corne). Zool. Qui a les antennes jaunes.

* **XANTHOCOME**, s. f. Bot. Genre de plante radiées du Mexique.

XANTHODONTE, adj. des 2 g. (du gr. ξανθὸς, jaune; ὀδοὺς, ὀδόντος, dent). Zool. Qui a des dents jaunes.

XANTHOGASTRE, adj. des 2 g. (du gr. ξανθὸς, jaune; γαστὴρ, ventre). Zool. Qui a le ventre ou l'abdomen jaune.

XANTHOGNATHE, adj. des 2 g. (du gr. ξανθὸς, jaune; γνάθος, mâchoire). Zool. Qui a les mâchoires jaunes.

XANTHOGRAMME, adj. des 2 g. (du gr. ξανθὸς, jaune; γράμμα, ligne). Zool. Qui est marqué de lignes jaunes.

XANTHOGRAPHE, adj. des 2 g. (du gr. ξανθὸς, jaune; γραφὴ, marque). Hist. nat. Qui porte des traits jaunes.

XANTHOLIN, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

XANTHONOTE, adj. des 2 g. (du gr. ξανθὸς, jaune; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos jaune.

XANTHOPE, adj. des 2 g. (du gr. ξανθὸς, jaune; πούς, pied). Zool. Qui a les pattes jaunes. — Bot. Se dit d'un champignon qui a le stipe jaune.

XANTHOPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. ξανθὸς, jaune; φύλλον, feuille). Bot. Genre de plantes des Indes, famille des capparidées.

XANTHOPHYTE, s. m. (du gr. ξανθὸς, jaune; φύτον, plante). Bot. Arbuste de Java, famille des rubiacées.

XANTHOPICRINE, s. f. (du gr. ξανθὸς, jaune; πίκρος, amer). Chim. Substance crystallisable que l'on a trouvée dans l'écorce du zantophylle.

XANTHOPTÈRE, adj. des 2 g. (du gr. ξανθὸς, jaune; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes jaunes.

* **XANTHORHIZE**, adj. des 2 g. (du gr. ξανθὸς, jaune; ῥίζα, racine). Bot. Qui a des racines jaunes. — s. f. Genre de plantes de la famille des renonculacées. Le Dictionnaire écrit *xanthorrise* et renvoie à *zanthorrize*, qui, à son ordre alphabétique, se trouve écrit *zanthorhise*. — *Xanthorhize* est la seule orthographe régulière.

XANTHORRHÉE, s. f. V. XANTHORRHOÉ, au Dict.

XANTHOSPERME, adj. des 2 g. (du gr. ξανθὸς, jaune; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des graines jaunes.

XANTHOSPILE, adj. des 2 g. (du gr. ξανθὸς, jaune; σπίλος, tache). Hist. nat. Qui porte des taches jaunes.

XANTHOXYLÉ, ÉE, adj. (du gr. ξανθὸς, jaune; ξύλον, bois). Bot. Qui a le bois de couleur jaune. On dit aussi *xanthoxyle*, des 2 g. — XANTHOXYLÉ, s. m. Nom spécifique de plusieurs arbres d'Amérique. Le Dictionnaire écrit à tort *zantoxylée*, mot dont la forme est irrégulière, et l'orthographe contraire à l'étymologie.

XANTHURE, adj. des 2 g. (du gr. ξανθὸς, jaune; οὐρὰ, queue). Zool. Qui a la queue jaune.

XANTHUS, n. pr. m. (pr. *gzantuce*). Temps hér. Fils d'Egyptus, époux de la Danaïde Acarnia. —Fils de Triopas; il amena en Libye une colonie de Pelasges. On l'appelle aussi *Anthus*. — Père d'Euryanasse. — Un des chevaux d'Hector. — Un des chevaux de Diomède, qui se nourrissaient de chair humaine.

XARAFFE, s. m. Relat. Espèce de changeurs qui se tiennent dans les rues à Goa, et dans les villes du Malabar. Il y a aussi des *xaraffes* à Constantinople.

XARAYES, n. pr. f. pl. Géogr. Grande plaine marécageuse du Brésil, qui se change en lac par les débordements du Paraguay.

XATIVA, n. pr. f. Géogr. Ville forte d'Espagne, dans l'intendance de Valence, au confluent de la Montesa et de l'Albayda. 15,000 hab.

XÉMÉNIE, s. f. Bot. Genre de plantes.

XÉNAGE, s. m. Ant. gr. Officier qui commandait une xénagie.

XÉNAGIE, s. f. Ant. gr. Partie de la phalange grecque: c'était un carré de seize files sur seize rangs.

* **XÉNIE**, s. f. Ant. gr. Se dit aussi des présents que les amis s'envoyaient à certaines époques de l'année. — Philol. *Les Xénies*, titre du XIII^e livre des épigrammes de Martial: ce poète y décrit les objets propres à être envoyés en présents.

XÉNIEN, IENNE, adj. (du gr. ξένιος, hospitalier). Myth. gr. Surnom de Jupiter. — *Xénienne*, surnom de Minerve. V. XÉNIE, adj., au Dict.

XÉNOCARPE, s. m. (du gr. ξένος, étranger, extraordinaire; καρπὸς, fruit). Bot. Genre de plantes synanthérées du cap de Bonne-Espérance.

XÉNOCLÉE, n. pr. f. Temps hér. Prêtresse d'Apollon, à Delphes; elle refusa de répondre à Hercule, après le meurtre d'Iphitus.

XÉNODAMUS, n. pr. m. (pr. *gzénodamuce*). Temps hér. Fils de Ménélas et de Gnossia, selon Apollodore.

XÉNODICE, n. pr. f. Temps hér. Une des filles de Minos et de Pasiphaé. — Fille de Syllus, tuée par Hercule avec son père.

XÉNODONTE, s. m. (du gr. ξένος, étranger; ὀδοὺς, ὀδόντος, dent). Zool. Genre de reptiles ophidiens.

XÉNODOQUE, s. m. Hist. eccl. Nom d'un officier de l'Église grecque, qui recevait les étrangers. — Bot. Genre de champignons.

XÉNOPE, s. m. (du gr. ξένος, étranger; πούς, pied). Zool. Genre de reptiles batraciens.

XÉNOPELTIDE, s. m. (du gr. ξένος, étranger; πέλτη, petit bouclier). Zool. Genre de reptiles ophidiens.

XÉRAMPÉLIN, INE, adj. (du gr. ξηρὸς, sec; ἄμπελος, pampre). Hist. nat. Qui ressemble à une feuille de vigne desséchée.

XÉRANTHÉMÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un xéranthème. — XÉRANTHÉMÉES, s. f. pl. Tribu de plantes synanthérées.

XÉRASITE, s. f. (du gr. ξηρὸς, aride, desséché). Minér. Roche amygdalaire à base d'aphanite.

XÉRÈS, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Séville. 32,000 hab. Églises; couvents; hôpitaux. Elle est surtout célèbre par les excellents vins que l'on récolte aux environs, et qui s'exportent dans toute l'Europe. On dit aussi *Xérès de Frontera*, parce que cette ville est voisine des frontières d'Espagne. Aux environs, chartreuse que l'on a convertie en un asile pour les enfants et les vieillards. — Les Maures, commandés par Tarik, remportèrent sur Rodrigue, à *Xérès*, une victoire signalée qui assura leur domination en Espagne. On place cet événement tantôt en 712, tantôt en 713: il paraît certain qu'il eut lieu en 711: la bataille dura neuf jours (du 17 au 26 juillet). Alphonse le Sage reprit *Xérès* aux Maures en 1624. — *Xérès de los Caballeros*, ville d'Espagne, dans l'Estramadure. 9,000 hab. Elle tire son nom des chevaliers du Temple, auxquels elle a jadis appartenu. Aux environs, mines de soufre et d'argent. — Deux villes de l'Amérique, l'une dans le Guatimala, l'autre au Brésil, portent ce nom.

XÉROBE, s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

XÉROLOME, s. m. (du gr. ξηρὸς, sec; λῶμα, bordure). Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

XÉROMYRE, s. m. (du gr. ξηρὸς, sec; μύρον, parfum). Pharm. anc. Sorte d'onguent dessiccatif composé de plusieurs aromates.

XÉROPÉTALE, s. m. (du gr. ξηρὸς, sec; πέταλον, pétale). Bot. Arbrisseau d'Éthiopie.

XÉRORNITHE, s. m. (du gr. ξηρὸς, sec; ὄρνις, ιθος, oiseau). Zool. Oiseau qui vit dans les lieux secs, arides.

* **XÉROTE**, s. f. Bot. Genre de champignons.

XÉROTÉ, ÉE, adj. (du gr. ξηρὸς, sec, aride). Bot. Qui croît dans les lieux secs. — XÉROTÉES, s. f. pl. Tribu de plantes liliacées.

XERT, n. pr. m. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Tarragone, sur l'Èbre. 2,300 hab.

XESTOMYZE, s. f. Zool. Genre d'insectes diptères.

XI, s. m. Gramm. Nom de la quatorzième lettre de l'alphabet grec (ξ): elle est placée entre le *nu* et l'*omicron*. — Comme lettre numérale, avec l'accent supérieur à droite, ce signe vaut 60; avec l'accent inférieur à gauche, 60,000. — Dans un autre système de notation, *xi* vaut 14: il indique le 14^e livre de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

XICOCO, n. pr. m. Géogr. Ile du Japon. V. SIKOK, au Complément.

XIÈLE, s. f. Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

XIMÉNA-DE-LA-FRONTERA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Cadix. 6,300 hab.

XIMÈNE, n. pr. f. Géogr. anc. Province de la Galatie, au N.-E.

XIMO, n. pr. m. Géogr. Ile du Japon, la plus grande après Niphon; elle a 220 kil. sur 335, et se subdivise en neuf provinces; ch.-l. *Nangasaki*.

XINGU, n. pr. m. Géogr. Rivière du Brésil; elle naît dans la province de Mato-Grosso, et se jette dans l'Amazone après un cours de 3,000 kil.

XIPHANTHE, s. m. Bot. Genre de plantes légumineuses.

XIPHÉUS, n. pr. m. (pr. *gzifeuce*). Temps hér. Gendre d'Érechthée. On l'appelle aussi *Xuthus*.

XIPHIDIE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

XIPHIDIEN, IENNE, adj. Zool. Qui ressemble au xiphias. — XIPHIDIENS, s. m. pl. Famille de poissons.

XIPHIDRIE, s. f. Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

XIPHIFOLIÉ, ÉE, adj. (du gr. ξίφιον, épée, et du lat. *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles en forme d'épée. Mot hybride. On dit mieux *xiphophylle*. V. ce mot, au Complément.

XIPHIRHYNQUE, adj. des 2 g. (du gr. ξίφιον, épée; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec ou museau en forme d'épée.

XIPHONIE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Sicile, sur la côte orientale, au S.-E. de Léontium. Aujourd'hui *Agosta*.

XIPHONOTE, adj. des 2 g. (du gr. ξίφος, épée; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos tranchant comme une épée. — XIPHONOTES, s. m. pl. Famille de poissons osseux.

XIPHOPTÉRIDE, s. f. (du gr. ξίφος, épée; πτερίς, fougère). Bot. Genre de fougères.

XIPHOPHYLLE, adj. des 2 g. (du gr. ξίφος, épée; φύλλον, feuille). Bot. Synonyme de *xiphifolié*. V. plus haut ce mot.

XIPHOS, s. m. (pr. *gzifôce*). Ant. Chez les Athéniens, supplice qui consistait à avoir la tête tranchée.

XIPHOSOME, s. m. (du gr. ξίφος, épée; σῶμα, corps). Zool. Genre de reptiles ophidiens.

* **XIPHOSURE**, adj. des 2 g. (du gr. ξίφος, épée; οὐρὰ, queue). Zool. Qui a une queue ensiforme.

XIR, s. m. Alchim. La couleur noire.

XISTON, s. m. Alchim. Vert-de-gris en poudre.

XITRAGUPTEN, n. pr. m. Myth. ind. Secrétaire du dieu des Enfers, qui est chargé de tenir un registre exact des actions de chaque homme pendant sa vie. Cette espèce de mémoire sert à régler le sort du défunt.

XOÏS, n. pr. Géogr. anc. Ville de l'Égypte inférieure, fut ch.-l. de nome, sous les Lagides et les Romains.

XOÏTE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Xoïs. — Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — *Nôme xoïte*, nôme de l'Égypte dont la capitale était Xoïs. — *Dynastie xoïte*, la quatorzième dynastie égyptienne, selon Manethon. Elle régnait environ 3,000 ans av. J. C.

XORCAM, s. m. Myth. ind. Nom du premier des cinq paradis réservés aux hommes vertueux.

XUCAR, n. pr. m. Géogr. Fleuve d'Espagne, naît dans la province de Cuença, et se jette dans la Méditerranée, un peu au-dessous du lac d'Albufera. Cours, 300 kil.

XYA, s. m. Zool. Genre d'insectes orthoptères.

XYÈLE, s. f. (en gr. ξυηλή). Ant. gr. Sorte d'épée recourbée dont se servaient les Lacédémoniens. — Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

XYLANTHÈME, s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des cinarocéphales.

XYLÉNOPOLIS, n. pr. m. (pr. *gzilénopolice*). Géogr. anc. Ville de l'Inde, sur l'Indus, à l'embouchure de ce fleuve: elle fut bâtie en bois par Alexandre.

XYLIN, INE, adj. (en gr. ξύλον, bois). Bot. Qui a rapport au bois. — *Liqueur xyline*, suc aqueux qui existe dans les plantes ligneuses, et que l'on nomme communément *sève*. — XYLINE, s. f. Zool. Genre d'insectes lépidoptères.

* **XYLOCARPE**, adj. des 2 g. (du gr. ξύλον, bois; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits ligneux.

* **XYLOCASIA**, s. f. Bot. Faute typographique du Dictionnaire. C'est *xylocassia* ou *xylocassie*.

XYLODIE, s. f. (du gr. ξύλον, bois; εἶδος, ressemblance). Bot. Genre de fruits monospermes et ligneux, qui sont portés sur un support charnu.

XYLOGLOSSE, s. m. (du gr. ξύλον, bois; γλῶσσα, langue). Bot. Genre de champignons.

XYLOGLYPHIE, s. f. Didact. Art de graver des caractères sur bois; art du xyloglyphe. V. ce mot, au Dictionnaire.

XYLOGLYPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la xyloglyphie, au xyloglyphe. — XYLOGLYPHIQUE, s. f. V. XYLOGLYPHIE, plus haut.

XYLOGLYPTIQUE, s. f. Didact. Synonyme de *xyloglyphie*.

* **XYLOGRAPHIE**, s. f. Didact. Art d'imprimer

avec des caractères de bois, avec des planches de bois dans lesquelles sont taillés les lettres et les mots. V. l'art. du Dictionnaire.

* **XYLOGRAPHIQUE**, adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la xylographie.

XYLOÏDINE, s. f. (du gr. ξύλον, bois; εἶδος, ressemblance). Chim. Substance produite par l'action de l'acide nitrique sur les matières végétales, ainsi nommée parce qu'elle semble participer des propriétés du ligneux.

XYLOLITHE, s. f. (du gr. ξύλον, bois; λίθος, pierre). Minér. Bois pétrifié.

XYLOMACÉ, ÉE, adj. Bot. Synonyme de *xylomé*.

XYLOMÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un xylome. — **XYLOMÉES**, s. f. pl. V. **XYLOMÉE**, au Dictionnaire.

XYLOMYCE, adj. des 2 g. (du gr. ξύλον, bois; μύκης, champignon). Bot. Se dit des champignons qui croissent sur l'écorce ou sur le bois. — **XYLOMYCES**, s. m. pl. Famille de champignons.

XYLOMYZON, s. m. Bot. Genre de champignons.

XYLOPHAGIEN, IENNE, adj. (du gr. ξύλον, bois; φάγω, je mange). Zool. Qui ronge le bois.

XYLOPHILE, adj. des 2 g. (du gr. ξύλον, bois; φίλεω, j'aime). Zool. Qui vit sur le bois.— Bot. Se dit aussi des champignons qui croissent sur le bois pourri.

XYLOPIE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

XYLOPOLIS, n. pr. f. (pr. *gzilopolice*) (du gr. ξύλον, bois; πόλις, ville). Géogr. anc. Ville de Macédoine, dans la Mygdonie.

XYLORGANON, s. m. (du gr. ξύλον, bois; ὄργανον, instrument). V. au Dictionnaire, *xylorgano*, qui est le résultat d'une faute typographique.

XYLOTE, s. m. Genre d'insectes diptères.

XYLOTOME, adj. des 2 g. (du gr. ξύλον, bois; τομή, action de couper). Zool. Qui coupe le bois. — **XYLOTOMES**, s. m. pl. Section d'insectes diptères.

XYLOTROGE, adj. des 2 g. (du gr. ξύλον, bois; τρώγω, trouer). Zool. Qui perce le bois.

XYNIA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Thessalie.

XYNIADE, adj. et s. f. Myth. gr. Se dit des nymphes d'une fontaine voisine de la ville de Xynia.

XYRIDE, s. f. Bot. V. **XYRIS**, au Dictionnaire.

XYRIDÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à la xyride ou xyris. — **XYRIDÉES**, s. f. pl. Famille de plantes joncacées.

XYROÏDE, adj. des 2 g. Bot. Synonyme de *xyridé*.

* **XYSTE**, s. m. Zool. Genre d'insectes diptères.

XYSTIDION, s. m. Bot. Genre de graminées.

* **XYSTIQUE**, adj. des 2 g. Ant. Qui appartient, qui a rapport au xyste.

XYSTRE, s. m. (du gr. ξυστήρ, rasoir). Chir. Sorte de rugine.

XYSTRÉPYPODE, adj. des 2 g. (du gr. ξύστρον, étrille; αἶπυς, haut; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a les jambes longues et écailleuses. — **XYSTREPYPODES**, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

XYSTROMACROPODE, adj. des 2 g. (du gr. ξύστρον, étrille; μάκρος, grand; πους, ποδός, pied). Zool. Qui a les pattes écailleuses et longues. — **XYSTROMACROPODES**, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

XYSTROMICROPODE, adj. des 2 g. (du gr. ξύστρον, étrille; μίκρος, petit; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a les pattes écailleuses et courtes. — **XYSTROMICROPODES**, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

XYSTROPODE, adj. des 2 g. (du gr. ξύστρον, étrille; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a les pattes écailleuses. — **XYSTROPODES**, s. m. pl. Famille d'oiseaux.

* **Y**, s. m. Cette lettre est aussi la vingt-quatrième de l'alphabet et la sixième des voyelles dans quelques langues néo-latines et germaniques, qui ont pris leur alphabet de celui des Latins. — On ne trouve pas de mot français, correctement formé du grec, et commençant par Y, quoique cette lettre soit purement grecque. En effet, partout où elle commence un mot en grec, elle est affectée de l'esprit rude, qui se représente en français par un *H*. V. H, au Compl. — L'*Y* s'étant introduit avec quelque raison dans le milieu des mots où il y avait deux *i*, a passé ensuite, mais sans nécessité, à la fin des mots, et l'on a écrit *aussy*, *icy*, *loy*, *roy*, sans autre raison que le caprice des copistes, et plus tard, l'esprit de routine des imprimeurs. Dès le commencement du XVIe siècle, Jacques Sylvius s'était élevé contre cette orthographe, qui a été complètement réformée depuis plus d'un siècle. — Les Latins n'ayant adopté que fort tard l'*Y*, ne le considéraient pas comme une lettre de leur alphabet, et ne l'employaient que dans les mots tirés du grec. Très-probablement, ils ne faisaient pas une grande différence entre le son de l'*y* et celui de l'*u*, car ils écrivaient indistinctement *Satyra* et *Satura*, *Sylla* et *Sulla*. — Dans l'alphabet romain, *Y* n'est jamais employé comme lettre numérale, et ne figure jamais comme abréviation dans les inscriptions. — En allemand, *Y* est la vingt-cinquième lettre, si l'on compte *V* et *W* pour deux lettres différentes. — *Y*, en espagnol, quoiqu'il ait été pris par quelques personnes pour la particule nobiliaire, n'est que la conjonction *et* que l'on place entre deux titres : *Don Antonio de Souza y Mascareña, y Harraa.* — *Y* était particulièrement, autrefois, l'enseigne des bonnetiers, par un mauvais jeu de mots sur cette locution du vieux langage : *A li grègues*, aux culottes. — Sur les anciennes monnaies de France, *Y* marque celles qui ont été frappées à Bourges. — Comme signe d'ordre, *Y* indique le vingt-quatrième objet d'une série, et quelquefois le vingt-deuxième, parce que dans l'ancien alphabet *I* et *J* ne comptaient que pour une lettre, de même que *U* et *V*. — Dans les lettres numérales employées au moyen-âge, selon Ugutius, *Y* valait 150 ; mais selon Baronius, dont le texte a peut-être été altéré, cette lettre valait 159. Surmonté d'un signe horizontal, ce signe valait 150,000 ; dans la seconde supposition, ce sera, 159,000. — Chim. Dans les formules atomiques, *Y* signifie *yttrium*. — Géogr. *Golfe de l'Y*, bras de mer de la Hollande, dans le Zuyderzée ; sépare la Hollande septentrionale de la Hollande méridionale ; 26 kil. de long. On dit aussi *l'Ye* ou *le golfe d'Ye*.

YA, s. m. Gramm. Nom d'une des lettres de l'alphabet sanscrit : c'est la première des fortes du sixième ordre ou de l'ordre des semi-voyelles. — *Ya*, la vingt-huitième lettre de l'alphabet arabe, signe numérique de 40. — La trente-troisième lettre de l'alphabet turc. Elle répond à notre *Y*.

YAÇNA, s. f. (littéral., *sacrifice*). Philol. Nom de l'un des livres sacrés des Parses.

YACOLA, s. f. Relat. Espèce de casaque que portaient les Incas.

* **YACON**, s. m. Mot qui, dans le Dictionnaire, fait double emploi avec *yacou*, seul régulier.

YADAVA, s. m. Hist. ind. Nom d'une race de princes descendants d'Yadou. V. ce mot, au Dict.

* **YADJOUR-VÉDA**, s. m. C'est le second des Védas. Le *yadjour-véda* est divisé en blanc et noir : le blanc porte le nom de *Vâdjasénayi*, et le noir celui de *Tettiréya*. Il contient des prières en prose.

YADJOUS, s. m. Philol. ind. Un des noms de l'Yadjour-véda.

YAGAMONS, s. m. pl. Philol. ind. Livres sacrés des Indiens, composés d'après les *Védas*.

* **YAGUTH**, n. pr. m. Mot qui, dans le Dictionnaire, est le résultat d'une faute typographique. C'est *yagath* qu'il faut lire.

YAK ou **YAC**, s. m. Mar. Il se dit du grand pavillon royal d'Angleterre, portant une croix ordinaire et une croix de Saint-André, se traversant l'une l'autre, rouges et bordées de blanc, sur un fond bleu.

YAKCHA, s. m. Myth. ind. Se dit des génies qui gardent les trésors de Couvéra.

YALOTECHNICIEN, s. m. V. HYALOTECHNICIEN, au Complément.

YALOTECHNIE, s. f. Orthographe irrégulière donnée par quelques dictionnaires. V. HYALOTECHNIE, au Complément.

YALOTECHNIQUE, adj. des 2 g. V. HYALOTECHNIQUE, au Complément.

YAMA-BOUS, s. m. Relat. Nom de certains solitaires, au Japon.

YAMOUNA, n. pr. f. Myth. ind. Déesse, fille de Soûrya. Le Dict. la nomme à tort *Yamuna*. — Géogr. Ancien nom du Djomnah, fleuve de l'Inde.

YANAON, n. pr. m. Géogr. Ville de l'Indoustan, à 40 kil. E. de l'embouchure du Godavery. 7,000 hab. Elle appartient à la France, avec un

territoire de 8 kil. carrés. Les Anglais s'en emparèrent pendant la révolution, mais la rendirent en 1817. Dévastée le 16 novembre 1839 par un violent ouragan et par un débordement de la mer.

YANDABOU, n. pr. m. Géogr. Ville de l'empire Birman, sur l'Iraouaddy. Il y fut conclu en 1826 un traité par lequel l'empereur des Birmans abandonnait aux Anglais une partie de l'Inde au-delà du Gange.

YANG, s. m. Philos. chin. Une des deux effigies engendrées par le Taï-Ki; c'est la nature parfaite, subtile, céleste, lumineuse. Le *Yang* est ordinairement représenté par la ligne continue.

YANG-TCHEOU, n. pr. m. Géogr. Ville de Chine, ch.-l. de dép., dans la province de Kiang-Sou. 200,000 hab.

YANG-TSE-KIANG, n. pr. m. Géogr. Grand fleuve de l'empire chinois, nommé *le fleuve Bleu* par les Européens; il tombe dans la mer Bleue au-dessous de Nankin, après un cours de 4,500 kil. Largeur, 2 kil. presque partout, 30 à l'embouchure. La marée remonte jusqu'à 150 kil.

YANI, n. pr. m. Géogr. Royaume de Sénégambie, sur la Gambie, rive droite. Ch. l. *Kutaba*. Sol fertile en blé, tabac, coton, indigo, etc.

YANKEE, adj. et s. des 2 g. (pr. *ianki*). Nom donné dérisoirement par les Anglais aux habitants des États-Unis issus des premiers colons anglais, et principalement à la bourgeoisie commerçante. Ce sobriquet est une imitation de la manière dont les nègres de la Virginie prononcent en le défigurant le mot *english* (anglais). Le Dict. écrit *yanquis*, et donne une définition erronée.

YAOUR, s. m. Relat. Nom par lequel les musulmans désignent tous ceux qui n'appartiennent pas à leur croyance. C'est le même mot que *djiaour* ou *ghiaour*, infidèle.

YAOURI, n. pr. m. Géogr. Ville de Nigritie, capitale d'un royaume qui porte le même nom près de la rive gauche du Dioliba.

YAPOU, s. m. Zool. Espèce d'oiseaux d'Amérique.

YAPURA, n. pr. m. Géogr. Rivière de l'Amérique méridionale; elle naît dans les Andes, et se jette dans l'Amazone par plusieurs bouches, après un cours de 1,400 kil.

YARD, s. m. Mesure de longueur employée en Angleterre. Le *yard impérial* vaut 3 pieds anglais ou mètr. 0, 914383.

YARÈTE, s. f. Bot. Genre de plantes ombellifères dont on retire une gomme-résine.

YARKAND, n. pr. m. Géogr. Rivière du Turkestan chinois, coule au N.-E. et tombe dans le lac Lop. Cours, 1,500 kil. — Ville du Turkestan chinois ou Petite-Boukharie, ch.-l. de khanat. 60,000 hab. Résidence d'un chef musulman et de deux mandarins chinois. Citadelle; beau palais; bazar immense. Établissements d'instruction publique. Commerce d'étoffes de soie, de tapis, etc.

YARMOUTH, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Norfolk, à l'embouchure de la Yare dans la mer du Nord. 22,000 hab. Rade. Plusieurs forts. Colonne en l'honneur de l'amiral Nelson. Pêche du hareng.

YARRIBA, n. pr. m. Géogr. Vaste État de la Nigritie centrale, à l'O. du Niffé. Ch.-l. *Katunga*.

YASODA, n. pr. f. Myth. ind. Nourrice de Crichna. On lui donna ce dieu-enfant, en échange de sa propre fille.

YATHÂ, s. m. Hist. relig. Nom d'une prière en usage chez les Parses.

YATI, s. m. Hist. relig. Nom que l'on donne, chez les Indiens, au pénitent vainqueur de ses passions.

YATNIKA, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte bouddhiste, qui croit que les efforts de l'intelligence peuvent assurer le salut.

YATREB, n. pr. m. Géogr. Un des noms de la ville de Médine. V. MÉDINE, au Complément.

YAYA, s. m. Hist. ott. Membre d'une ancienne milice turque.

YAYA-BEY, s. m. Hist. ott. Officier des janissaires, pourvu d'un bénéfice militaire.

YAYÂTI, n. pr. m. Myth. ind. Fils de Nahoucha, et cinquième roi de la race lunaire. Il avait épousé Dévayâni, fille de Soucra, et il était uni secrètement à Sarmichthâ. Soucra, ayant appris cette union, le frappa d'une vieillesse anticipée; mais Pourou, fils d'*Yayâti* et de Sarmichthâ, s'étant chargé de subir le châtiment à la place de son père, *Yayâti* continua de régner pendant quelque temps, puis rendant à Pourou sa jeunesse, il lui laissa le trône.

YAZIDJI, s. m. Hist. ott. Employé du bureau des rôles des janissaires. — *Yazidji-effendi*, secrétaire du kizlar-agha.

YBARS (SAINT-), n. pr. m. Géogr. Ville de France, dép. de l'Ariège. 2,475 hab. Aux environs, mines de houille.

YBERA, n. pr. m. Grand lac ou plutôt vaste marais de l'Amérique du Sud, dans la confédération de Rio de la Plata. 4,800 kil. carrés.

YE, n. pr. m. V. Y, au Complément. — Province de l'Inde transgangétique, dépendant de la présidence de Calcutta; ch.-l. *Ye*, ville assez chétive. Sol presque entièrement couvert de broussailles et de forêts. Cette province a été cédée aux Anglais en 1826, à la suite du traité de Yandabou. — *Ye*, s. m. Gramm. Lettre vingt-huitième et dernière de l'alphabet neski. Comme signe numéral, le *ye* vaut dix.

YECLA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'intendance de Murcie. 11,600 hab.

YED, n. pr. m. Astron. Nom d'une belle étoile de moyenne grandeur, dans la constellation de Pégase.

YÉDO, n. pr. m. Géogr. Capitale du Japon, dans l'île de Niphon, sur la côte S.-E., à l'extrémité N.-O. du golfe de Yédo. 10 millions d'hab. suivant les Japonais, et 1 million 300,000 seulement suivant les voyageurs européens. Résidence ordinaire du seogun, qui y habite un palais magnifique. Nombreux édifices. Maisons en bois peint, surmontées de terrasses. Bibliothèque impériale. Commerce assez actif. Les Hollandais sont les seuls Européens qui puissent pénétrer dans cette ville, encore est-ce avec difficulté. On écrit aussi *Yeddo*.

YELDIC, s. m. Alchim. Mercure philosophique, qui est la matière de la pierre hermétique.

YELL, n. pr. m. Géogr. Une des îles Shetland, au N. de Main-Land. On l'appelle aussi *Zell*.

YELLOW-STONE, n. pr. m. (c'est-à-dire, *pierre jaune*). Géogr. Rivière des États-Unis, dans l'État de Missouri; elle sort des montagnes rocheuses, et se jette dans le Missouri après un cours de 1,500 kil.

YÉMEN, n. pr. m. Géogr. Région de l'Arabie, au S.-O., comprise dans l'Arabie Heureuse des anciens; elle est bornée à l'O. par la mer Rouge, au S. par le golfe d'Aden, à l'E. par l'Hadramaout, au N. par l'Hedjaz. 2 millions 500,000 hab. Les villes principales de l'*Yémen*, dont le territoire est partagé entre plusieurs chefs, sont *Sana*, *Moka*, et *Aden*. Cette contrée semble divisée naturellement en deux parties; l'une basse qui s'étend en plaines sablonneuses et arides, brûlées et desséchées; l'autre renfermant des vallées délicieuses, qui produisent avec abondance les plantes aromatiques, l'encens, la myrrhe, le baume dit *de la Mecque*, des fruits exquis, de l'indigo, du tabac, etc. Le sel marin et le corail y abondent; mais la principale richesse de l'*Yémen* est le caféier, originaire de cette partie de l'Arabie, et qui fournit le café le meilleur et le plus renommé du monde.

YÉMÉNIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de l'Yémen. — Qui appartient à l'Yémen ou à ses habitants: *Race yéménienne*.

YÉNITCHÉRI, s. m. (littéral., *nouvelle milice*). Hist. ott. Nom turc des janissaires. On écrit aussi *Iénitchéri*. — *Yénitcheri-kiatiby*, secrétaire des janissaires.

YENKÉ-CADINE, s. f. Relat. V. YENKÉ, au Dictionnaire.

* **YEOMAN**, s. m. Propriétaire campagnard en Angleterre. — Il s'est dit autrefois d'une garde particulière des rois d'Angleterre, mais aujourd'hui *yeoman* ne sert plus qu'à désigner les membres d'une milice nationale à cheval, qui est chargée de la police locale. — Au pl., *yeomen*.

YEOMANRY, s. m. Cavalerie, espèce de gendarmerie civile formée par les *yeomen*. V. l'art. précéd.

YEOU, n. pr. m. Géogr. Rivière de Nigritie, naît dans le pays de Djakoba, et se jette dans le lac Tchad après un cours de 750 kil.

YER, s. m. Gramm. Nom d'un signe usité dans l'écriture russe. Quelques grammairiens en font deux lettres de l'alphabet: l'une, *ierr*, marque que la finale du mot est forte, et l'autre, *ière*, équivaut à un *e* muet ajouté. Tous les mots russes et slavons finissant par une consonne portent après cette consonne un *yer*, c'est-à-dire, *ierr* ou *ière*.

YERBA ou **YERVA**, s. f. Relat. Un des noms de l'herbe du Paraguay.

YÈRES, n. pr. m. Géogr. Rivière de France, qui naît dans le dép. de Seine-et-Marne, entre dans le dép. de Seine-et-Oise, et se perd dans la Seine à Villeneuve-Saint-Georges, après un cours de 90 kil. Sur ses bords se voit le village d'Yères.

YERLI-NÉFÉRATS, s. m. pl. (littéral., *troupes locales*). Hist. ott. Espèce de troupes irrégulières qu'on lève, en Turquie, dans les environs d'une ville menacée par l'ennemi. Une fois le danger passé, on licencie les *yerli-néférats*.

YERMEEBESHLEK, s. m. Monnaie d'or de Turquie, valant fr. 15, 68.

* **YERVILLE**, n. pr. f. Géogr. Ville de France, ch.-lieu de canton, dép. de la Seine-Inférieure. 1,640 hab. Dans le Dictionnaire, ce mot ne se trouve pas à son ordre alphabétique.

YERY, s. m. Gramm. Lettre de l'alphabet slave et russe qui correspond à notre *Y*.

YESO, n. pr. m. Géogr. Grande île du Japon et la plus septentrionale; n'est séparée de l'île de Niphon que par le détroit de Sangar. Ch.-lieu, *Matsmaï*, dont le nom a été donné quelquefois à l'île entière. Hautes montagnes neigeuses; volcans. Commerce de poisson sec et de peaux de phoques. — Le jésuite sicilien Jérôme de Angelis découvrit cette île en 1620; les Hollandais y abordèrent en 1643, et les Russes en 1739. Depuis, elle a été souvent visitée. On a cru longtemps qu'elle faisait partie du continent.

* **YEUX**, s. m. pl. Peint. *Les yeux d'une draperie*, se dit des points où se cassent les plis. — Jeux. *Yeux de ma grand'mère*, se dit à l'hombre quand on a dans la main les deux as rouges. — Mar. *Yeux*, nom donné à deux trous faits près de la ralingue de fond, à tribord et à bâbord d'une voile de civadière.

YEZD, n. pr. m. Géogr. Ville de Perse, dans le Fars, au milieu d'une vaste plaine sablonneuse. 20 à 30,000 hab. Beaucoup de ruines. Étoffes brochées d'or et d'argent; taffetas; satins; châles de poil de chameau. Manufactures d'armes. — *Yezd* a eu beaucoup à souffrir des invasions des Afghans. Les Guèbres ou Parsis, qui habitent en grand nombre son territoire, sont pauvres et ignorants, mais laborieux et doux; ils sont en butte aux avanies des musulmans des contrées voisines.

YÉZIDE, adj. et s. m. Ethn. Nom d'un peuple kourde, d'origine arabe, répandu dans les parties méridionale et orientale de l'empire ottoman en Asie. Les uns peuplent les monts Sindjar, entre Mossoul et Khabour, et y conservent leur indépendance; les autres sont dispersés dans la partie méridionale de la Syrie, dans le Kourdistan, le Diarbékir, et la province russe d'Érivan. Ceux-là sont soumis aux chefs des contrées qu'ils habitent. Les *Yézides* sont au nombre de 200,000 environ; ils abhorrent l'islamisme, et font le plus de mal possible aux sectateurs de Mahomet; ils sont au contraire favorables aux chrétiens. Leur religion admet deux principes: l'un, le bon ou Dieu; l'autre, le mauvais ou le Diable. L'auteur de cette secte est le cheick *Yézid*.

* **Y-KING**, s. m. (littéral., *le livre des transformations*). C'est un livre symbolique, qui a exercé la sagacité de Confucius et des plus célèbres philosophes de la Chine. Le *Y-King* traite de la physique, de la morale et de la métaphysique: il a été écrit par Wen-Wang dans le XII[e] siècle av. J. C.

YMER, n. pr. m. Myth. scand. Géant qui fut tué par les dieux, et dont le corps leur servit à fabriquer la terre.

YMNITRICHE, s. m. (du gr. ὑμήν, membrane; θρίξ, τριχός, cheveu). Bot. Genre de mousses. Orthographe vicieuse. On devrait écrire, d'après l'étymologie, *hymnitriche*.

YMNODIPHYTE, s. m. (du gr. ὑμενοειδής, membraneux; φυτόν, plante). Bot. Plante dont les organes de fructification sont entourés d'une spathe. L'orthographe régulière serait *hymnodiphyte*.

YMNOSTÈME, s. m. (du gr. ὑμήν, membrane; στημών, étamine). Bot. Nom donné à une espèce de lobélie. On devrait écrire *hymnostème*.

YN, s. m. Philos. chin. Une des deux effigies engendrées par le Taï-Ki: c'est la matière imparfaite, terrestre, obscure. Le *yn* est ordinairement représenté par la ligne brisée. V. YANG, au Complément.

YNAMBU, s. m. Zool. Oiseau qu'on appelle aussi *tinamou*.

YOCTANIDE, s. m. Hist. Descendant de Yoctan. V. DÉMIARITE, au Complément.

YOD, s. m. Gramm. Nom de la dixième lettre de l'alphabet hébraïque: elle répond à notre *Y*. Pris comme lettre numérale, le *yod* vaut 10.

YOGA, s. m. Hist. relig. Pratique de dévotion qui a pour but de s'unir avec le grand Être. V.

plus bas YOGA. — Philos. ind. Doctrine qui enseigne l'éternité de la matière et de l'esprit, identifiés avec la Divinité, dont ils ne sont que des modifications.

YOGA-SASTRA, s. m. Philos. ind. Titre d'un livre philosophique des Indous. L'*Yoga-Sastra* est attribué à un personnage mythologique nommé *Patandjali*. On dit aussi quelquefois l'*Yoga-Soutra*.

YOGI, s. m. Hist. relig. Nom que l'on donne à des religieux indiens qui, pour s'unir plus étroitement avec le grand Être, se rendent insensibles à toutes les impressions extérieures. Les *yogis* passent des heures entières assis, les yeux fixés sur le bout de leur nez, et dans une immobilité absolue; ils prétendent acquérir ainsi des facultés merveilleuses, comme celle d'agrandir ou de diminuer leur corps, etc. Ces fanatiques appartiennent souvent à des castes inférieures, mais à force d'austérités, ils parviennent à s'élever au rang des brahmanes. On écrit aussi *yogui* ou *yogue*.

YOKOLA, s. m. Relat. Poisson que certaines peuplades de la Sibérie conservent après lui avoir fait subir quelques préparations, et dont elles font leur principale nourriture.

YOLATOLE, s. f. Relat. Sorte de boisson fermentée que l'on fait avec du maïs, dans les Indes occidentales.

YON (SAINT-), n. pr. m. Hist. relig. *Frères de Saint-Yon*, nom donné aux frères des écoles chrétiennes, parce que la maison chef d'ordre portait le nom de *Saint-Yon :* elle était située à Rouen, dans le faubourg de Saint-Sever. On dit de même *ordre de Saint-Yon*, en parlant de cette congrégation. L'ordre de Saint-Yon est agrégé à l'état monastique depuis 1725.

YONG-CHING-FU, s. m. Hist. Tribunal militaire suprême de la Chine : il est présidé par un des plus grands dignitaires de l'empire.

* **YONNE**, n. pr. f. Géogr. Rivière de France, naît dans le dép. de la Nièvre, au S.-E. de Château-Chinon, traverse les dép. de la Nièvre, de l'Yonne, et le sud de celui de Seine-et-Marne, et se jette dans la Seine à Montereau-Fault-Yonne, après un cours de 280 kil. L'*Yonne* communique avec la Loire par le canal du Nivernais, et avec la Saône par celui de Bourgogne. — *Département de l'Yonne*, département du centre de la France, formé aux dépens de la Bourgogne, de la Champagne et de l'Orléanais. Il est divisé en cinq arrondiss. Sol montagneux. Beaucoup d'étangs. Fer, grès à paver, pierres lithographiques et de taille, ocres rouge et jaune, etc. Toutes sortes de céréales; fruits, légumes, chanvre, bons vins. Gros et menu bétail; gibier; poisson. Gros draps, lainages; faïence; poterie; tuileries; tanneries; forges; tonnellerie; raisiné dit *raisiné de Bourgogne*. Pop., 355,237 hab. Ch.-l. Auxerre.

YORK, n. pr. m. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté d'York. 35,000 hab. Archevêché. Cathédrale, la plus belle de l'Angleterre, quoiqu'elle ait été fort endommagée par un incendie, en 1839; prison remarquable; hôtel de ville, etc. Cabinet d'histoire naturelle, observatoire, bibliothèque, etc. Antiquités romaines. Commerce très-étendu. — *York* est une ville très-ancienne : elle était, sous le nom d'*Eboracum*, la capitale des Brigantes, sous les Romains. Septime-Sévère et Constance Chlore y moururent. Constantin y fut proclamé. Alcuin y naquit. Elle devint capitale du royaume de Northumbrie, et fut très-importante au moyen-âge. Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, on la regarda comme la deuxième ville de l'Angleterre : elle l'est toujours administrativement, bien qu'elle soit inférieure à plusieurs autres pour la population. Son maire, comme celui de Londres, s'intitule *lord-maire*. Plusieurs princes du sang d'Angleterre ont porté le titre de *duc d'York*. Dans les guerres des deux Roses, les partisans du duc d'York portaient la rose blanche. V. ROSE, au Compl. — On appelle *bataille d'York*, ou *bataille de Marston-Moore*, la victoire remportée par Cromwell sur les troupes royales, en juillet 1644, près des murs d'York, à *Marston-Moor*. — *York*, ville des États-Unis, dans la Pensylvanie. 4,400 hab. — *York* ou *Toronto*, ville de l'Amérique du Nord, dans l'Amérique anglaise, capitale du Haut-Canada, sur le lac Ontario. 3,000 hab. Port. Commerce de pelleteries. Fondée en 1793. — *Cap York*, pointe la plus septentrionale de la Nouvelle-Hollande, en face de la Nouvelle-Guinée. — *New-York*. V. ce mot, au Dict. et au Compl.

YORKSHIRE, n. pr. m. Géogr. Le comté d'York.

YORKTOWN, n. pr. m. Géogr. Ville des États-Unis, dans l'État de Virginie. 1,500 hab. Les Américains, commandés par Washington et le comte de Grasse, y remportèrent une victoire célèbre sur les troupes anglaises, le 19 octobre 1781. Le général anglais Cornwallis y fut fait prisonnier.

YO-TCHEOU, n. pr. m. Géogr. Ville de Chine, ch.-l. de département, dans la province d'Hou-Nan. 200,000 hab.

YOUDHICHTHIRA, n. pr. m. Prince indien, le premier des Pandavas ou Pandous, perdit au jeu ses États, ses quatre frères et sa femme, ce qui fut une des principales causes de la guerre entre les Pandavas et les Kourous. Il fut vainqueur des Kourous et régna encore trente-cinq ans. Il a donné son nom à une ère indienne qui commence environ 1200 avant J. C.

YOUFTE, s. m. Comm. Cuir que l'on tire de Russie.

YOUGAM, s. m. Chron. Il se dit des âges du monde, selon les Indiens. Les brahmanes partagent la durée de l'univers en quatre *yougams :* le premier a eu 1,728,000 ans; le deuxième 1,296,000; le troisième 864,000, et le quatrième, qui est commencé, en aura 432,000. Nous sommes maintenant dans la 4942e année du quatrième *yougam*.

YOUGHALL, n. pr. m. Géogr. Ville d'Irlande, dans le comté de Cork. 9,660 hab. Port sur l'Océan. Collégiale gothique.

YOUN-CHAN, n. pr. m. Géogr. Partie de l'empire de Siam qui a formé pendant quelque temps un royaume particulier. Elle a pour capitale *Zima*.

YOUN-LING, n. pr. m. Géogr. Chaîne de montagnes de la Chine; sépare cette contrée du Tibet, et a pour ramifications les *Pé-Ling* et les *Nan-Ling*.

YOUSSEF, s. m. Hist. Titre que l'on donnait au vice-roi d'Espagne, sous les califes.

YOUTE, s. m. Relat. Nom par lequel on désigne des Indous répandus dans le Pendjab, et qui ont embrassé l'islamisme.

YOUVA-KADJA, s. m. (littéral., *jeune roi*). Hist. ind. Titre de l'héritier présomptif de la couronne, chez les Indous.

YOUYOU, s. m. Mar. Canot chinois dont on se sert pour naviguer sur les rivières : il marche avec un seul aviron. — Se dit en général d'une très-petite embarcation que les bâtiments de guerre emploient pour porter des dépêches à terre, pour y prendre des menues provisions, etc.

YPAÏNA, s. f. Relat. Fête du dieu Vitzipulzli, chez les Mexicains.

YPERLÉE, n. pr. m. Géogr. Petit fleuve de Belgique, dans la Flandre occidentale; il naît près d'Ypres, et tombe dans la mer du Nord, après un cours de 75 kil.

* **YPONOMEUTE**, s. m. (du gr. ὑπονομεύω, creuser des souterrains). Zool. Orthographe vicieuse. On doit écrire *hyponomeute*.

YPRES, n. pr. f. Géogr. Ville du royaume de Belgique, dans la Flandre occidentale, sur un canal qui communique avec Bruges, Ostende et Nieuport. 15,500 hab. Cathédrale; hôtel de ville; bourse, chambre de commerce, etc. Dentelles, toiles, cotonnades, etc. Commerce de grains, lin, chanvre. — *Ypres* fut souvent prise par les Français : en 1128 par Louis VI; en 1213 par Philippe-Auguste; en 1297 par Philippe le Bel; en 1648, 1658, 1678, sous Louis XIV. Le traité de Nimègue la donna à la France; elle en fut depuis détachée. Reprise en 1794, elle devint, sous l'empire, ch.-l. d'arrondissement dans le dép. de la Lys. Le pape Paul IV y avait érigé, en 1559, un évêché dont le célèbre Jansénius fut titulaire (1635-38), et qui est aujourd'hui supprimé.

YPSILON, s. m. V. UPSILON, au Complément.

YPSISTOME, s. m. (du gr. ὕψος, hauteur; τομή, division). Zool. Genre d'animalcules microscopiques. On doit écrire *hypsistome*.

* **YPSOLOPHE**, s. m. (du gr. ὕψος, hauteur; λόφος, crête). Zool. Orthographe irrégulière. C'est *hypsolophe* qu'on doit écrire.

YPSOOPHYTE, s. m. (du gr. ὕψος, hauteur; φυτόν, plante). Bot. Plante dont les étamines s'insèrent au-dessus du calice. Il faut écrire *hypsoophyte*.

YRAIGNE, s. f. S'est dit pour araignée. — Anc. cout. Panneau de fil d'archal qui a la forme d'une toile d'araignée.

YSER, n. pr. m. Géogr. Petit fleuve de France qui a sa source près de Saint-Omer, dans le dép. du Pas-de-Calais, et se jette dans la mer du Nord près de Nieuport, en Belgique.

YSIR, s. m. Alchim. La pierre philosophale sous forme sèche.

YSLY, n. pr. m. Géogr. Rivière située sur la limite du Maroc et de l'Algérie. Le maréchal Bugeaud y remporta, près d'Ouchda, le 14 août 1844, une grande victoire sur les Marocains.

YSSEL, n. pr. m. Géogr. Rivière de Hollande; se forme à Duisbourg, par l'union du *vieux* et du *nouveau Yssel*, et tombe dans le Zuyderzée, sous Kampen, après un cours de 90 kil. On dit aussi *Over-Yssel*, c'est-à-dire *Yssel supérieur*. — *Neder-Yssel*, c'est-à-dire *Yssel inférieur*. Branche du Leck qui se sépare de cette rivière dans le sud de la province d'Utrecht, et tombe dans la Meuse au-dessus de Rotterdam. Cours 50 kil.

YTTRICO-AMMONIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel yttrique combiné avec un sel ammonique.

YTTRICO-POTASSIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel yttrique combiné avec un sel potassique.

YTTRIFÈRE, adj. des 2 g. (du fr. *yttria*, et du lat. *ferre*, porter). Minér. Qui contient de l'yttria.

YTTRIQUE, adj. m. Chim. Se dit de l'oxyde d'yttrium et des sels produits par cet oxyde. V. YTTRIUM, au Dictionnaire.

YTUMNA, n. pr. f. Géogr. anc. Rivière de la Gaule, dans la 2e Lyonnaise. C'est l'*Yonne*, appelée aussi *Icauna*.

YUCATAN, n. pr. m. Géogr. Presqu'île de l'Amérique centrale, et un des États de la confédération mexicaine; a pour bornes, à l'O., l'État de Mexico et celui de Chiapa, au S. le Guatimala, des autres côtés la mer du Mexique et des Antilles. 472,000 hab. Capitale *Mérida*. Climat chaud et sain; superbes forêts, sol fertile. Indigo, manioc, maïs, etc. — En 1829, le *Yucatan* se sépara un moment de la confédération mexicaine, et prit le nom de *République centrale*. — *Baie du Yucatan*, baie formée par la mer des Antilles, sur la côte E. du Yucatan; s'étend 450 kil. du N. au S. Nombreux bancs de sable. — *Détroit du Yucatan* ou *de Cordova*, passage par lequel la mer des Antilles communique avec le golfe du Mexique. 160 kil. de large.

YUCCÉ, ÉE, Bot. Qui ressemble au yucca. — YUCCÉES, s. f. pl. Tribu de plantes liliacées.

YUGADA, s. f. Mesure agraire employée en Espagne, et valant, ares 1419, 28.

YUNGUS, n. pr. m. (pr. *i-ouguce*). Géogr. anc. Bourg de la Gaule, entre Reims et Trèves. On présume que c'est *Signy*.

YUPI, adj. et s. m. Ethn. Nom d'un peuple grossier et à demi-sauvage de la Mandchourie. Les *Yupis* sont adonnés à la culture du tabac et à la pêche.

YURUKS, s. m. pl. Hist. ott. Nom d'une ancienne milice turque; elle fut licenciée sous Soliman Ier.

YUSDROME, s. m. Poids de Constantinople, qu'on appelle aussi *cheky ;* il vaut kil. 0, 32075.

YUTI, n. pr. m. Myth. Nom du soleil, chez les Péruviens.

YUZ-BACHI, s. m. (littéral., *chef de cent*). Hist. ott. Officier de l'armée turque.

YVERDUN, n. pr. m. Géogr. Ville de Suisse, canton de Vaud, dans une île de la Thièle, à l'embouchure de cette rivière dans le lac de Neufchâtel ou d'*Yverdun*. 2,400 hab. Bon port, vieux château bâti au XIIIe siècle, institut de Pestalozzi, établi dans le château même, école de sourds-muets, bibliothèque, etc. Au XVIIIe siècle, Felice a fondé dans cette ville un grand établissement typographique d'où sont sortis beaucoup de bons ouvrages, entre autres l'*Encyclopédie d'Yverdun*. — Place forte sous les Romains, *Yverdun* appartint successivement aux rois de Bourgogne, aux ducs de Zæhringen, puis à la Savoie, de 1259 à 1536, sauf une interruption de trois ans (1473-77), pendant lesquels il fut possédé par les Suisses. Les Bernois s'en emparèrent en 1536, ainsi que de tout le pays de Vaud, dont il a depuis suivi les destinées. — *Lac d'Yverdun*. V. NEUFCHATEL, au Complément.

YVES (SAINT-), n. pr. m. Ville d'Angleterre, dans le comté d'Huntington, sur l'Ouse. 3,000 h. — Autre ville d'Angleterre, dans le comté de Cornouailles, sur la baie de Saint-Yves. 4,800 hab. Port.

* YVETOT, n. pr. m. Cette ville compte 10,000 hab. Rouenneries, siamoises, velours, etc. Commerce de grains et de bestiaux. — *Yvetot* fut jadis ch.-l. d'une seigneurie dont les possesseurs prenaient le titre de *rois d'Yvetot*. Robert Gaguin rapporte que ce titre fut concédé en 534, par Clotaire Ier, aux héritiers de Gautier, sire d'Yvetot, pour expier le meurtre de ce seigneur, que Clotaire aurait assassiné dans l'église de Soissons, mais cette explication paraît avoir été inventée à plaisir. Quoi qu'il en soit, il est très-vrai que les seigneurs d'Yvetot portaient le titre de roi, et que ce titre fut authentiquement reconnu par les rois de France Louis XI, François Ier et Henri II. La seigneurie d'Yvetot entra, au XVIe siècle, dans la maison des du Bellay, et le titre de roi fut changé en celui de prince souverain, lequel disparut à son tour avec le temps. On écrit aussi *Ivetot*.

YVETTE, n. pr. f. Géogr. Rivière de France, dans le dép. de Seine-et-Oise; naît au N.-E. de Rambouillet, et se jette dans l'Orge, à 12 kil. N.-O. de Corbeil, après un cours de 50 kil.

YVIRE, s. m. Bot. Plante du Brésil.

YVOY, n. pr. m. Géogr. Ville de France, la même que Carignan. V. CARIGNAN, au Dictionnaire. — *Yvoy-le-Pré*, bourg du dép. du Cher. 2,500 hab. Forges considérables où l'on fond beaucoup de pièces pour les machines à vapeur.

YVRÉE, n. pr. f. Ville des États sardes. V. IVRÉE, au Complément.

YZQUIATOLE, s. m. Relat. Sorte de boisson dont on use dans les Indes orientales; elle se fait avec de petites fèves auxquelles on ajoute quelque plante aromatique.

* **Z**, s. m. Cette lettre est aussi la vingt-cinquième et dernière de l'alphabet dans quelques langues néo-latines et germaniques qui ont pris leur alphabet de celui des Latins. — On terminait autrefois par un *z* les pluriels que nous écrivons aujourd'hui par *és*. *Beautez*, *veritez*, *aimez*, s'écrivaient au lieu de *beautés*, *vérités*, *aimés*. — En général, l'emploi de cette lettre était beaucoup plus fréquent qu'aujourd'hui. Il est peut-être fâcheux qu'on l'ait supprimée d'un grand nombre de mots, dans les uns, tels que *baptiser*, contrairement à l'étymologie, et dans les autres, tels que *magasin*, *hasard*, etc., sans aucune raison plausible. — Les Latins ont adopté tard le Z; ils le comptaient comme une lettre grecque, soit double, soit semi-voyelle. — Chez eux, le Z était quelquefois remplacé par deux *s*, comme dans *patrisso* pour πάτριζω, et quelquefois par *sd* pour *ds*, à la dorienne, comme dans *Esdras* pour Ἔζρας. On le remplaçait aussi par un simple *s*, comme dans *Sacynthus* pour Ζάκυνθος; et enfin, très-anciennement, on y substituait un *d*, comme dans *Medentius* pour *Mezentius*. On a écrit au contraire *Zmyrna* pour *Smyrna*. — Z est la vingt-sixième lettre en allemand, et il est toujours dur, sans exception : cependant, on le renforce encore en le faisant précéder d'un *t*. — Les Hollandais, quoique de la famille germanique, ont le Z doux. — L'alphabet celtique et le sanscrit n'ont pas de lettre analogue au Z. Pour les Slaves, cette lettre, toujours douce, est tantôt notre Z et tantôt notre *J*. — En russe, elle a une forme particulière, et s'appelle *zé* comme en français; le *tsé*, qui est le *z* allemand, a une autre forme; l'alphabet russe est le seul alphabet européen, où les deux valeurs différentes soient nettement distinguées par des signes différents. — En espagnol et en italien, Z est une lettre double formée de *ds* ou *ts*. — Z comme abréviation ne se trouve pas dans les monuments romains. — Dans les manuscrits grecs, Z est sigle de Ζήτει, *cherche*, et se met devant les passages suspects. — Comme signe d'ordre, Z indique le vingt-cinquième objet d'une série, et quelquefois le vingt-troisième, *I* et *J* ne comptant que pour une lettre, ainsi que *U* et *V*. — Sur les anciennes monnaies de France, Z indiquait qu'elles avaient été frappées à Grenoble.

* **ZA**, s. m. Gramm. Nom de la dix-septième lettre de l'alphabet neski. Elle répond à notre Z, ou plutôt au *zéta* des Grecs. — Comme lettre numérale, *za* vaut 900. On l'appelle aussi *dza*.

ZAB, n. pr. m. Géogr. Contrée de l'Algérie, au S. des provinces de Tittérie et de Constantine. Ville principale, *Biscara*. Habitants sauvages, demi-nomades et guerriers : les deys d'Alger et les beys de Constantine n'allaient chez eux qu'une fois par an, et avec de fortes troupes, pour lever l'impôt. Les Français l'ont soumis en 1844. — *Zab* ou *Adiab*, nom de deux riv. de la Turquie d'Asie, toutes deux affluents du Tigre; l'une dite le *Grand Zab*, dans le pachalik de Bagdad, sort des monts du Kourdistan, et se jette dans le Tigre au S.-E. de Mossoul; l'autre, le *Petit Zab*, se jette dans le Tigre à 75 kil. au-dessous du confluent du Grand Zab.

ZABBAN, n. pr. m. (littéral., *geôlier*). Relig. mahom. Nom des deux anges qui sont chargés de tourmenter les damnés. Quelques-uns écrivent *Zarban*.

ZABBATHAÏTE, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte juive qui reconnut pour le Messie, au XVII[e] siècle, un juif de Smyrne nommé *Zabbathaï Asévi*. Cet homme, annonçant qu'il venait délivrer ses coreligionnaires de la domination des Turcs, se fit un grand nombre de disciples, mais il fut arrêté au milieu de ses succès, et jeté en prison. Amené devant le sultan, Mahomet IV, il avoua son imposture, embrassa l'islamisme pour échapper au supplice, et devint un objet de risée.

ZABDICÈNE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de l'Asie, située le long des deux rives du Tigre, entre la Mygdonie au S. et la Gordyène au N. Capitale *Bezubde*.

ZABIEN, s. m. Nom d'anciens philosophes chaldéens, adorateurs des astres, et dont l'occupation principale était de faire des talismans.

ZABIRNE, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Lydie. Elle fut infestée par un monstre et délivrée par Bacchus.

ZABRE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

ZABROÏDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un zabre. — ZABROÏDES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

ZABULON, n. pr. m. Géogr. sacr. Nom d'une des douze tribus d'Israël, entre le lac Tibériade et la Méditerranée; elle était bornée au N. par celles d'Azer et de Nephtali, et au S. par celle d'Issachar. Elle devait son nom à Zabulon, sixième fils de Jacob. — Ville de Palestine, dans la tribu de Zabulon, en Galilée.

ZABUS, n. pr. m. Géogr. anc. Rivière d'Assyrie, affluent du Tigre. On l'appelait aussi *Zerbis*. Aujourd'hui *le Zab*.

ZACAH, s. m. Orthographe véritable du mot que le Dictionnaire écrit *zaca*.

ZACATÉCAS, n. pr. m. Géogr. Ville de la confédération mexicaine, ch.-lieu de l'État de Zacatécas. 33,000 hab. Couvents, hôpital, hôtel des monnaies. Fabrique de poudre à tirer.

ZACATLAN, n. pr. m. Géogr. Ville du Mexique. 8,000 hab.

ZACHÉEN, s. m. Hist. relig. Disciple du moine Zachée, qui vivait dans le IVe siècle. Les *zachéens* s'isolaient pour prier.

* **ZACHOLE**, s. m. Zool. Genre de reptiles ophidiens.

ZACYNTHE, n. pr. f. Géogr. anc. Ile de la mer Ionienne, au S. de Céphalénie, et vis-à-vis de l'embouchure de l'Alphée. Elle appartint successivement à Ulysse, aux Athéniens, aux Romains, qui l'annexèrent à l'Épire. Auj. *Zante*.— Capitale de l'île de Zacynthe, sur la côte, à l'E.

ZACYNTHUS, n. pr. m. (pr. *zacintuce*). Temps hér. Fils de Dardanus; il donna son nom à l'île de Zacynthe, selon quelques auteurs.

ZAD, s. m. Gramm. La dix-huitième lettre de l'alphabet turc; elle vaut à peu près le *théta* des Grecs.

ZADDICHIM, s. m. pl. Hist. jud. Se dit de ceux des Juifs qui, après la captivité de Babylone, se contentèrent d'observer la loi de Moïse, et rejetèrent les traditions et les constitutions des anciens. Les *zaddichim* formèrent les sectes des samaritains, des saducéens et des caraïtes.

ZADRACARTA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Hyrcanie, dans le pays des Capuriens, résidence des rois d'Hyrcanie au temps d'Alexandre. On écrit aussi *Zandracarta*. Auj. *Sari*.

ZÆHRINGEN, n. pr. m. Géogr. Village et château du grand-duché de Bade, qui est le berceau de la célèbre maison allemande de ce nom.—*Lion de Zæhringen*, ordre de chevalerie fondé le 26 décembre 1812, par le grand-duc Charles. La décoration présente les armes de cette maison, un lion et les ruines du château de Zæhringen.

ZAFRA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'Estramadure. 7,500 hab. Beau palais des ducs de Medina-Cœli. Prise aux Maures par Ferdinand le Saint, en 1240.

* **ZAGARD-BACHI**, s. m. V., plus loin, ZAGHARDJI-BACHI.

ZAGATAÏ, n. pr. m. Géogr. Partie de l'Asie septentrionale, où les Mongols fondèrent un khanat indépendant. A la mort de Djengis-Khan, en 1227, le *Zagataï* comprenait la Tartarie et la Boukharie; il fut subjugué par Timour-Lenk, en 1369.

ZAGÉEN, ENNE, adj. et s. Hist. Nom d'une dynastie qui régna en Abyssinie.

ZAGHARDJI-BACHI, s. m. (littéral., *chef des gardiens des lévriers*.) Hist. ott. Officier supérieur des janissaires. Ce nom était le titre du commandant du 64e orta des djémaats. Le Dict. écrit à tort *zagard-bachi*, et son art. est inexact.

ZAGORI, n. pr. m. Géogr. Canton du sandjak d'Ianina, dans la Turquie d'Europe. On dit aussi *Zagorie*, s. f.

ZAGORIOTE, adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'une peuplade grecque qui habite le canton de Zagori.

ZAGOURA, n. pr. m. Géogr. Fleuve de la Turquie d'Europe, dans l'Albanie, tombe dans la mer Ionienne, à 8 kil. E. de Parga. C'est l'Achéron des anciens.

ZAGREUS, n. pr. et adj. m. (pr. *zagréuce*) (du gr. Ζαγρεύς, qui fait une bonne chasse). Myth. gr. Nom mystérieux de Bacchus. Il naquit de Jupiter, métamorphosé en serpent, et de Proserpine, avant que celle-ci eût été enlevée par Pluton. Jupiter lui permit de lancer la foudre. Les autres dieux en furent jaloux, mais ils ne purent nuire à *Zagréus*, protégé par les Curètes. Cependant les Titans, à l'instigation de Junon, se glissèrent auprès de *Zagréus*, le tuèrent et jetèrent ses membres dans une chaudière. Pallas saisit le cœur du dieu et le porta à Jupiter. Celui-ci foudroya les Titans, ordonna d'ensevelir les restes de *Zagréus* au pied du Parnasse et fit naître de son cœur le jeune Bacchus. Quelques mythographes font de *Bacchus Zagréus* et de *Zagréus*, fils de Proserpine, deux personnages différents. On écrit aussi *Zagrée*.

ZAGRUS, n. pr. m. (pr. *zagruce*). Géogr. anc. Montagne d'Asie, entre la Médie et l'Assyrie. Auj. *le Tak*.

ZAHÉRITE, adj. et s. m. Hist. or. Nom que les historiens arabes donnent aux princes mamelouks descendants d'*Al-Malek-al-Zaher*, quatrième sultan d'Égypte de la dynastie turque.

* **ZAHORIE**, s. m. Nom qu'on a donné à des individus qui prétendaient posséder le don de voir ce qui se passe dans les entrailles de la terre et les mouvements intérieurs du corps humain.— s. f. Se dit plus correctement de cette faculté même, et par extens. d'une vue perçante. V. l'art. du Dictionnaire.

ZAHOTIE, s. f. Mot qui se trouve dans quelques dictionnaires. C'est une corruption de *zahorie*, seul admissible. V. l'article précédent.

ZAIBLAR, s. m. Alchim. Le vif-argent.

ZAIBLON, s. m. Hort. Nom de plusieurs variétés de tulipes.

* **ZAIN**, s. m. Man. Cheval d'une seule couleur. V. ZAIN, adj., au Dict. — Gramm. *Zaïn*. V. ZAYN, au Complément.

* **ZAIRAGIAH**, s. m. Relat. Cette divination se fait par le moyen de plusieurs cercles ou roues concentriq. marquées de lettres que l'on fait rencontrer par le mouvement que l'on donne à ces roues.

ZAÏRE, n. pr. m. Géogr. Principal fleuve du Congo, naît chez les Regas, et tombe dans l'Atlantique, après un cours de 2,600 kil. environ. Sa largeur à l'embouchure est de 4 kil. On ne connaît bien que la partie inférieure de son cours. On l'appelle aussi *Coango* ou *Congo*, du nom du pays qu'il arrose, et *Moienza-Enzaddi*, c'est-à-dire le fleuve qui engloutit les fleuves.

ZAITHA, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de Mésopotamie, au S. de Circesium.

ZAL, s. m. Gramm. La onzième lettre de l'alphabet turc; elle vaut à peu près le delta des Grecs.

ZALISSA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Ibérie, sur le Cyrus. On présume que c'est auj. *Tiflis*.

ZALUZANIE, s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées du Mexique.

ZAMA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville d'Afrique, dans la Zeugitane; elle est célèbre par la victoire que Scipion y remporta sur Annibal, victoire qui mit fin à la seconde guerre punique (202 av. J. C.). Cédée à la Numidie après la prise de Carthage (146), elle devint la résidence des souverains de ce pays. Les Romains la détruisirent en 46, après la mort de Juba Ier. Auj. *Zowarin* ou *Zaouharim*.

ZAMALE, s. m. Bot. Plante sarmenteuse de Madagascar, famille des rubiacées. Malgré son odeur repoussante, les habitants la mâchent pour guérir les ulcères des gencives.

ZAMBAN-PONGO, n. pr. m. Relat. Dieu suprême des nègres du Congo et d'Angola.

ZAMBÈZE, n. pr. m. Géogr. Fleuve de l'Afrique méridionale; il naît dans le pays des Cazimbes, et se jette dans le canal de Mozambique par plusieurs embouchures. On remonte le Zambèze 1,300 kil. environ; au-delà, on n'a que des renseignements peu certains. On l'appelle aussi *Couama*.

ZAMBO, s. m. Nom donné en Amérique au descendant d'un nègre et d'une mulâtresse, ou d'un nègre et d'une femme indigène.

ZAMBRA, s. f. Relat. Danse expressive que les Espagnols ont empruntée aux Maures.

* **ZAMBRE**, s. m. V. ZAMBO, ci-dessus.

ZAMET, s. m. Hortic. Variété de tulipe.

ZAMIE, s. f. Bot. Genre de plantes du Cap et de la Nouvelle-Hollande.

ZAMINIDE, s. f. Zool. Genre de reptiles ophidiens.

ZAMORA, n. pr. f. Géogr. Ville d'Espagne, ch.-l. de l'intendance de Zamora, dans l'ancien royaume de Léon, à la droite du Duero. 16,000 h. Évêché. Étoffes de laine; liqueurs; teintureries et tanneries. Patrie du jurisconsulte Alphonse de Zamora, collaborateur de la Bible polyglotte de Ximenès.—Prise aux Maures en 748 par Alphonse le Catholique, roi des Asturies; reconquise et presque détruite par Almanzor, roi de Cordoue, en 985. Le Cid la reprit en 1093. Déjà Alphonse le Grand, roi des Asturies, y avait remporté une grande victoire sur les Maures, en 901.

ZAMORIN, INE, adj. et s. Géogr. Habitant de Zamora. — Qui appartient à Zamora ou à ses habitants. — *Zamorin*, s. m. Relat. Titre que les voyageurs donnent au sultan de Calicut.

ZAMOSK, n. pr. m. Géogr. Ville de la Pologne russe. 6,600 hab. Blanchisseries de laine, bougies, tanneries, etc. — Fondée par Zamoyski en 1588, appartint aux Autrichiens de 1722 à 1809, fut en vain assiégée en 1813 par les Russes, qui en restèrent maîtres en 1814. *Zamosk* a beaucoup souffert pendant l'insurrection polonaise de 1831.

ZAN, n. pr. m. Myth. Nom que les Crétois donnaient à Jupiter.

* **ZANCLE**, n. pr. m. Géogr. anc. Ancien nom de Messine. — Ville du Péloponèse, dans la Messénie.

* **ZANCLIEN, IENNE**, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Zancle. — Qui appartient à Zancle ou à ses habitants.

ZANCLUS, n. pr. m. (pr. *zankluce*). Temps hér. Fils de Gergènes et roi de Sicile. Il bâtit une ville qu'il appela *Zancle*, et qui reçut plus tard le nom de *Messine*.

ZANDRACARTA, n. pr. m. Géogr. anc. Capitale de l'Hyrcanie. On croit qu'elle était située dans l'endroit où se trouve aujourd'hui *Nichabour*.

ZANESVILLE, n. pr. f. Géogr. Ville des États-Unis, dans l'État de l'Ohio, à 100 kil. E. de Columbus. 3,600 hab. Verreries. Puits salants.

ZANGUEBAR, n. pr. m. Géogr. Vaste contrée de l'Afrique orientale, s'étend sur la mer des Indes, entre la côte d'Ajan au N., et la capitainerie de Mozambique au S.; elle a à l'O. des pays inconnus. 1 million d'hab., qui parlent cafre et professent la religion musulmane. Chaleur excessive. Sol fertile et varié. Riz, sucre, fruits, coton, copal, etc. Or, argent, cuivre et fer. Lions, léopards, panthères, éléphants, crocodiles, hippopotames, etc.

ZANHARA, n. pr. m. Géogr. Partie occidentale du Sahara, sur l'Atlantique.

ZANTE, n. pr. f. Géogr. Une des îles Ioniennes, à 20 kil. O. des côtes de Morée. 40,000 hab. Climat délicieux. Sol volcanique; campagnes magnifiques; vignobles, fruits exquis, tels que oranges, grenades, citrons, raisin de Corinthe, etc. Soufre et huile de pétrole. — Ville capitale de l'île, sur la côte E. 19,000 hab. Archevêché grec.

* **ZANTHORHIZE**, s. m. V. XANTHORHIZE, au Complément.

* **ZANTOXYLÉE**, s. f. Orthographe vicieuse. V. XANTHOXYLÉ, ÉE, au Complément.

ZANZIBAR, n. pr. m. Géogr. Ile de la mer des Indes, sur la côte du royaume de Zanguebar; 80 kil. sur 25. 60,000 hab. Elle appartient à l'imam de Mascate. Résidence d'un consul français. Climat agréable. Bon port. Beaucoup de commerce. — Le *royaume de Zanzibar*, dans l'Afrique orientale, prend son nom de l'île de *Zanzibar* qui se trouve sur sa côte.

ZAPATA, s. f. (mot espag. qui signif. *soulier*). Relat. Usage de mettre quelque présent dans les souliers ou pantoufles des enfants ou des domestiques, le jour de Saint-Nicolas, pour imiter l'action de ce saint qui avait coutume, dit-on, de jeter la nuit, par les fenêtres, des bourses dans certaines maisons, pour marier de pauvres filles.

ZAPATÉADO, s. m. Danse espagnole qui s'exécute sur un air à 3/8, et qui présente quelque analogie avec la sabotière.

ZAPHARA, s. m. Minér. Variété d'oxyde de cobalt impur.

ZAPORNIE, s. f. Zool. Genre d'oiseaux.

ZAPOROGUE, adj. et s. des 2 g. Ethn. Nom d'une peuplade de Cosaques de l'Ukraine, ainsi nommés de ce qu'ils habitaient d'abord près des cataractes du Dnieper, appelées en russe *Porogie*. Ils servirent tantôt les Polonais, et tantôt les Russes ou les Suédois. Pierre le Grand les soumit et les employa aux travaux publics. Catherine II les transplanta sur les bords du Kouban (1775), pour les punir de leurs brigandages. On y trouve encore les restes des *Zaporogues*, qui sont aujourd'hui assimilés aux autres Cosaques.

ZAPOTÈQUE, adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'une peuplade du Mexique qui habite le Guaxaca. La capitale des *Zapotèques* est Saint-Ildephonse. — Linguist. *Langue zapotèque*, une de celles qu'on parle au Mexique.

ZARA, n. pr. f. Géogr. Ville de États autrichiens, en Dalmatie, ch.-l. de cercle, sur le détroit de Zara. 6,900 hab. Archevêché. Beau port. Citadelle. Étoffes de soie; liqueurs renommées. Aux environs, ruines romaines.

ZARA-KHANI-ÉMINI, s. m. Hist. ott. Intendant général des monnaies et des mines.

ZARAMUS, n. pr. m. (pr. *zaramuce*). Myth. Nom d'une divinité gauloise.

ZARBAN, n. pr. m. V. ZABDAN, au Compl.

ZARCA, s. m. Alchim. Nom de l'étain.

ZARDA, s. m. Vétér. Nom de certaines tumeurs inflammatoires auxquelles les chevaux sont sujets.

ZARETA, n. pr. f. Géogr. anc. Fontaine de l'Asie-Mineure, dans laquelle on trouvait des lézards semblables aux crocodiles d'Égypte.

ZARÉTIN, INE, adj. et s. Géogr. Habitant de Zara. — Qui appartient à Zara ou à ses habitants.

ZARIASPE, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Bactriane, sur l'Oxus, au N. des Bactres. Plusieurs auteurs ont confondu *Zariaspe* avec *Bactres*.

ZARIS, n. pr. m. (pr. *zarice*). Géogr. anc. Lac d'Asie, dans la Drangiane. Auj. le lac *Serréh*.

ZARMIZÉGÉTHUSA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de Dacie, résidence de Décébale, roi des Daces. Aujourd'hui *Varhély*.

ZARNECH, s. m. (pr. *zarnek*). Alchim. Le mercure philosophique.

ZAROTIS, n. pr. m. (pr. *zarotice*). Géogr. anc. Fleuve de Perse, non loin de l'Euphrate.

ZATOU, s. m. Relat. Mesure de capacité en usage dans l'île de Madagascar. On s'en sert principalement pour le riz.

ZATRICION, s. m. Ant. Sorte de jeu semblable à celui des échecs.

ZAYN, s. m. Gramm. La septième lettre de l'alphabet hébreu. On l'appelle aussi *zain*, *zayin* et *zin*. — Signe numérique de 7.

ZAZACRAGUAN, n. pr. m. Relat. Enfer des habitants des îles Mariannes.

ZÉ, s. m. Gramm. La onzième lettre de l'alphabet arabe. Quelques grammairiens l'appellent *za*. V. ZA. — Signe numérique de 7.

ZÉA, n. pr. f. Myth. gr. Nom d'Hécate, chez les Athéniens. — Géogr. Ile de l'Archipel. V. ZIA, au Complément.

ZÉASITE, s. f. Minér. Variété de silex.

ZÉBET, s. m. Alchim. La fiente.

ZEBID, n. pr. m. Géogr. Ville d'Arabie, dans le pays d'Yémen. Petite citadelle. Collège sunnite en renom.

* **ZÈBRE**, s. m. Zool. Nom marchand de deux coquilles univalves.

ZÉBRER, v. a. Néol. Produire sur quelque chose des raies transversales semblables à celles du zèbre.

ZÉBRURE, s. f. Disposition de raies régulières et transversales sur la peau. — Se dit aussi de toute raie, de toute bande transversale analogue à celles du zèbre.

* **ZÉBU**, n. pr. m. Géogr. Ile de l'archipel des Philippines, dans le groupe des Bissayes, à l'E. de l'île Negros. 80 kil. de long. 157,000 hab. — Ch.-l. de cette île, sur la côte E. de l'île Mactan. 2,000 hab. Evêché. Bon port. — L'île de *Zébu* fut découverte par Magellan en 1521. C'est là que périt ce navigateur.

ZECHSTEIN, s. m. (pr. *zekstein*) (mot allem.). Minér. Espèce de calcaire.

ZÈDE, s. m. Gramm. Ancien nom de la dernière lettre de l'alphabet français. — Il se dit de tout ce qui ressemble à cette lettre. V. Z, au Dictionnaire et au Complément.

ZÉERNIBOCH, n. pr. m. (pr. *zéernibok*). Myth. sept. Espèce de démon ou de génie du mal des anciens Slaves.

ZÉGRIS, s. m. (pr. *zégrice*). Hist. Nom d'une tribu maure qui eut de violentes querelles avec les Abencerrages.

ZEG-ZEG, n. pr. m. Géogr. Vaste contrée de la Nigritie, autrefois indépendante, et aujourd'hui soumise au sultan de Haoussa. Capitale, *Zaria*.

ZEHNLING, s. m. Le dixième de la livre nouvelle du duché de Bade. Le *zehnling* vaut kilogr. 0,05.

ZÉIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un zée. — ZÉIDES, s. m. pl. Famille de poissons.

ZEIL, n. pr. m. Géogr. Ville de Bavière, dans le cercle du Mein-Inférieur, sur le Mein. 1,200 hab. Ch.-lieu de la seigneurie de *Waldbourg*.

ZEILAH, n. pr. f. Géogr. Ville d'Afrique, la principale de la côte d'Adel, sur le golfe d'Oman. 4,000 hab. Commerce avec Moka.

ZÉILANE, s. f. Hortic. Variété de tulipe.

ZÉINITE, s. m. Hist. relig. Membre d'un ordre monastique turc fondé au XVe siècle par *Zein-Aboubekr-Khafy*.

ZÉIRITES, s. m. pl. Hist. or. Nom d'une dynastie arabe fondée par *Zeiri*, l'an 362 de l'hégire. Les *Zéirites* soumirent toute la partie N.-O. de l'Afrique, se maintinrent surtout dans les États de Tunis et d'Alger, et eurent pour capitale Achir. Leur domination dura de 972 à 1050, époque à laquelle ils furent renversés par les Almoravides.

ZEITRABA, s. m. Alchim. Mot barbare dont les alchimistes se servaient en parlant des matières fusibles.

ZEITOUN, n. pr. m. Géogr. Ville de l'État de Grèce, dans l'Hellade orientale, près du golfe de Zeitoun. 4,000 hab. — Ville de l'île de Malte, à 7 kil. S.-E. de La Valette. 3,900 hab. — *Oued-Zeitoun*, petite rivière de l'Algérie, sort de l'Atlas et se jette dans l'Oued-Isser.

ZEITZ, n. pr. m. Géogr. Ville murée des États prussiens, dans la Saxe, près de l'Elster Blanc. 7,200 hab.

ZÉKIAT, s. m. Hist. ott. Droit imposé en Turquie sur les marchandises.

ZELA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville du Pont, voisine de l'Arménie. — Ville de Thrace, appelée aussi *Flaviopolis*.

ZÉLAKA, n. pr. f. Hist. Petite forteresse d'Espagne, voisine de Badajoz. Yousouf-ben-Tachfin y battit Alphonse VI, roi de Castille, en 1087.

* **ZÉLANDAIS, AISE**, adj. et s. Géogr. Habitant de la Zélande. — Qui appartient à la Zélande ou à ses habitants. — *Nouveaux-Zélandais*, habitants de la Nouvelle-Zélande. Ils sont braves, belliqueux, mais cruels et anthropophages. Les chefs se tatouent. Les *Nouveaux-Zélandais* n'ont pas de temple, mais quelques idoles grossières. Leur industrie se borne à exécuter des pirogues, des nattes, des filets, des casse-têtes et des haches.

* **ZÉLANDE**, n. pr. f. (en holl. *Zeeland*, c'est-à-dire, *pays de mer*). Géogr. Province du royaume de Hollande, au S.-O., se compose d'une partie de la Flandre et des îles comprises entre le bras septentrional de la Meuse et le bras méridional de l'Escaut. Divis., 5 districts. Pop., 145,000 h. Ch.-l. *Middelbourg*. Climat tempéré, mais malsain. Plaines basses et souvent inondées. Sol fertile et bien cultivé. Pêche abondante. Beaucoup de commerce et d'industrie. La *Zélande* fut longtemps comme un terrain neutre entre les comtés de Flandre et de Hollande : de petits seigneurs en possédaient les îles. En 1256, le comte de Hollande Florent V les réunit et prit formellement le titre de *comte de Hollande et de Zélande*. Dès lors la *Zélande* suivit le sort de la Hollande; elle passa comme celle-ci à la maison de Bourgogne, forma sous Charles-Quint une des dix-sept provinces des Pays-Bas, se révolta contre Philippe II et signa l'alliance d'Utrecht (1579); deven. en 1810 pays français, elle forma le dép. des Bouches-de-l'Escaut et partie de celui des Bouches-de-la-Meuse. Depuis 1814, la *Zélande* fut successivement province du royaume des Pays-Bas et province du nouveau royaume de Hollande. — *Nouvelle-Zélande*, dite aussi *Terre des États*, *Terre de Cook*, et enfin *Tasmanie*, nom donné à deux grandes îles situées dans l'océan Pacifique austral, et séparées par le détroit de Cook. Toutes deux sont divisées entre une foule de tribus ennemies et indépendantes : on leur donne environ 150,000 hab. Climat chaud, mais tempéré. Sol très-fertile, surtout dans l'île du Nord. Superbes forêts. Les seuls mammifères de la *Nouvelle-Zélande* sont le rat et le chien. Point de reptiles ni d'insectes venimeux. Nombreux oiseaux aquatiques et poissons. La *Nouvelle-Zélande* a été découverte en 1642 par le voyageur hollandais Abel Tasman, et visitée par Cook en 1769. La France y possède depuis 1835 un établissement qui paraît devoir prospérer : cependant l'Angleterre prétend s'approprier les deux îles, et les a même déclarées possessions britanniques en 1839.

* **ZÉLATEUR, TRICE**, s. Hist. eccl. *Zélatrice*, se disait, dans quelques couvents de femmes, d'une religieuse chargée de tenir la correspondance d'affaires, de veiller aux provisions et à l'entretien. — *Zélateur*, nom de certains sectaires juifs qui parurent vers l'an 66 après J. C., et qui étaient disciples de Judas de Galilée. Ils durent leur nom à leur zèle inconsidéré pour la liberté de la patrie; leurs cruautés et leurs excès précipitèrent la ruine de Jérusalem, prise par Titus en 70. On les nommait aussi *sicaires* ou *assassins*. V. SICAIRE, au Complément.

* **ZÈLE**, s. m. Hist. sainte. Se dit, dans la législation de Moïse, du supplice de la lapidation qu'on infligeait, sans aucune forme de procès, aux blasphémateurs, aux adultères, aux idolâtres, etc. Cela ne pouvait se faire néanmoins que lorsque le crime avait été commis en présence de dix Israélites au moins, et que le coupable persévérait dans sa faute. — Myth. *Le Zèle*. V. ZELOS, au Complément. — Zool. *Zèle*. Genre d'insectes hémiptères. On dit aussi *zélus* — Géogr. Bourg de Belgique, dans la Flandre orientale. 10,078 h. Fabrication d'étoffes de laine, de siamoises, etc.

ZÉLÉE ou **ZELEIA**, n. pr. f. Géogr. anc. Ville du Pont, au S.-E., sur le Scylax, était célèbre par un temple d'Anaïtis, et plus encore par la bataille qui y fut livrée, 67 ans av. J. C., entre Mithridate et le général romain Triarius, et par la victoire de César sur Pharnace, l'an 47 av. J. C. On dit encore *Ziéla*.

ZÉLEUR, s. m. Hist. eccl. Procureur général de l'ordre des minimes.

ZELL, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Hanovre, dans la principauté de Lunebourg, sur l'Aller. 8,500 hab. Château-fort. Haras. *Zell* était jadis la résidence des ducs de Brunswick-Lunebourg; elle a donné son nom à plusieurs branches de cette maison. Il y fut conclu, le 5 février 1679, entre la France et la Suède d'une part, et les ducs de Brunswick et de Wolfenbuttel de l'autre, un traité qui fut le complément de la paix de Nimègue. On écrit aussi *Celle*. — Plusieurs autres villes d'Allemagne portent le même nom.

ZELLERSÉE, n. pr. f. (c'est-à-dire, *lac de Zell*). Géogr. Nom donné à la partie N.-O. du lac de Constance.

ZELOS, n. pr. m. (pr. *zélôce*). Myth. gr. Fils de Styx et du géant Pallas. *Zelos* est l'Envie personnifiée.

* **ZÉLOTYPE**, adj. et s. des 2 g. Méd. Qui est atteint de zélotypie.

* **ZÉLOTYPIE**, s. f. (du lat. *zelotypia*, jalousie). Méd. Jalousie qui dégénère en monomanie.

ZÉLOTYPIQUE, adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à la zélotypie.

* **ZÉLUS**, s. m. (pr. *zéluce*). Zool. V. ZÈLE, au Complément.

ZEMBILDJI, s. m. Hist. ott. Bas-officier du corps des janissaires.

ZEMBLE (NOUVELLE-), n. pr. f. (c'est-à-dire, en russe, *terre neuve*). Géogr. Nom donné à la réunion de deux îles de l'empire russe situées dans l'océan Glacial Arctique, au N. du gouvernement d'Arkhangel. Environ 855 kil. sur 260. Point d'habitations : le pays n'est fréquenté que par les chasseurs et les pêcheurs d'Arkhangel. Climat très-rude, peu de végétaux; quelques bouleaux. On y trouve l'ours blanc, l'isatis, le renne, la loutre, la chouette. Les squales et les phoques sont très-nombreux sur les côtes. La *Nouvelle-Zemble* est tout entière dans le cercle polaire, aussi la nuit y est-elle de près de trois mois.

ZEMECH, s. m. (pr. *zemek*). Alchim. La pierre d'azur. Les alchimistes la nomment aussi *zumelazuli*.

ZÉMIE, s. f. Ant. gr. Amende, punition. — Au pl. Sacrifices expiatoires qu'on faisait à Eleusis. Quelques auteurs les nomment à tort *zémina*, et le Dictionnaire a commis une erreur en faisant de *zémies* et de *zémina* deux articles différents.

ZEMLIE, s. m. Gramm. Nom de la huitième lettre de l'alphabet slave et russe; elle a la valeur de notre Z.

ZEMMI, s. m. Hist. ott. Se dit, dans l'empire turc, de tous les sujets qui ne sont pas musulmans.

ZEMPLIN, n. pr. m. Comitat de Hongrie, dans le cercle en deçà de la Theiss. 280,000 hab. Ch.-l. *Ujhely*.

* **ZEMZEM**, n. pr. m. Relig. mahom. Les musulmans croient que cette fontaine est celle que Dieu fit jaillir en faveur d'Agar, lorsqu'elle et son fils étaient sur le point de périr de soif dans le désert. On l'appelle aussi *le Biri-Zemzem*.

ZÉNA, adj. et s. des 2 g. Ethn. Nom d'une race et d'une dynastie turques du VIe siècle. On dit aussi *Azéna*.

ZEND, ENDE, adj. Linguist. Se dit d'une langue de la tribu indo-européenne et de la famille indo-persane; elle était parlée dans l'ancienne Médie, fut employée dans les écrits originaux de Zoroastre, et devint la langue sacrée des Perses. C'est encore aujourd'hui la langue sacrée des Guèbres, qui récitent en cet idiome des prières dont presque aucun d'eux ne comprend le sens. *La langue zende*, ou substantiv. *le zend*. — Hist. *Dynastie zende*, dynastie persane au XVIIIe siècle, rivale de celle des Kadjars; eut pour premier chef Kérim-Khan.

* **ZEND-AVESTA**, s. m. (c'est-à-dire *parole vivante*). Ce livre sacré des Guèbres ou Parsis se compose de deux parties, écrites l'une en zend, l'autre en pehlvi. La première comprend : 1° le *Vendidad-Sadé*, espèce de bréviaire dont les prêtres devaient avoir récité des fragments avant le lever du soleil, et qui, lui-même, était divisé en trois parties; 2° les *Iecht-Sades*, prières dont plusieurs sont en pehlvi et en parsi; 3° le *Sirouzé* (ou les trente jours), sorte de calendrier liturgique. La deuxième partie se réduit au *Boundéhech*, espèce d'encyclopédie où sont contenues des notions sur la cosmogonie, sur la religion et le culte, sur l'astronomie, sur les institutions civiles, sur l'agriculture, etc.

ZENDIK, s. m. Mot arabe par lequel les mahométans désignent un impie, un homme qui

n'est ni chrétien, ni juif, ni mahométan, ou qui, appartenant à l'une de ces trois religions, n'en observe pas les principes. — Relig. mahom. Membre d'une ancienne secte mahométane qui niait la résurrection annoncée dans le Coran, et croyait à la métempsychose.

ZENETON, s. m. Alchim. Composition conseillée que les anciens alchimistes regardaient comme un préservatif contre la peste.

ZENGÉBIL, s. m. Relig. mahom. Nom de deux sources de vin qui coulent dans le paradis.

ZÉNIE, s. m. Alchim. Un des noms du mercure philosophique.

* **ZÉNITH**, s. m. Anc. méd. Nom que quelques médecins donnaient au premier flux menstruel.

ZÉNITHAL, ALE, adj. Astron. Qui appartient au zenith.

ZÉNOBIÉ, s. f. Zool. Genre de crustacés. — Espèce de phalène.

* **ZÉNONIQUE**, adj. des 2 g. Philos. Qui appartient au système du premier Zénon, disciple de Parménide et membre de l'école métaphysicienne d'Élée, au v[e] siècle après J. C. Ce philosophe établit que le fini est contradictoire; il réduisit la dispute en art, et devint ainsi le créateur de la dialectique. — Qui appartient au système du second Zénon, né à Cittium, dans l'île de Cypre. Zénon n'admettait d'autre bien que la vertu, d'autre mal que le vice; et traçait du vrai sage un portrait idéal qui le plaçait presque au-dessus de l'humanité, condamnant toutes les passions comme autant de faiblesses et de maladies de l'âme, et donnant ainsi à sa morale quelque chose de paradoxal et même de farouche.

* **ZÉNONISME**, s. m. Philos. Il se dit de la secte philosophique de l'un ou de l'autre Zénon, mais plus souvent du stoïcisme que de la philosophie éléatique.

ZÉNOVIA, n. pr. f. Myth. sept. Déesse de la chasse et protectrice des chasseurs, chez les anciens Slaves.

ZENTA, n. pr. m. Géogr. et hist. Bourg de la Hongrie, célèbre par la victoire remportée sur les Turcs, par le prince Eugène et par Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, en 1697; elle amena la paix de Carlowitz.

ZÉOCRITHE, ad. des 2 g. (du gr. ζέα, épeautre; κριθή, orge). Bot. Qui ressemble à l'épeautre. Il se dit d'une espèce d'orge : *Orge zéocrithe*.

ZÉODAIRE, s. f. Bot. Espèce d'anémone.

* **ZÉOLITHE**, s. m. Minér. Substance pierreuse qui, dissoute dans les acides, prend une consistance gélatineuse. — On a désigné sous le nom de *zéolithe* quelques espèces de mésotypes, et plusieurs substances minérales qui sont fusibles au chalumeau sans addition, et répandent un éclat phosphorique au moment de la fusion. — *Zéolithe bacillaire*, la scolérite. — *Zéolithe de Brisgau*, oxyde de zinc en filets déliés et blanchâtres que l'on a trouvé dans le Brisgau. — *Zéolithe bleu*, le lazulithe. — *Zéolithe bronzé*, la stilbite brune. — *Zéolithe du cap*, la prehnite. — *Zéolithe congloméré*, l'obsidienne perlée. — *Zéolithe cubique*, la chabasie, dont le rhomboïde, très-voisin du cube, a été pris pour ce solide. — *Zéolithe dur*, l'analcime. — *Zéolithe efflorescent*, la laumonite. — *Zéolithe farineux*, une mésotype altérée. — *Zéolithe feuilleté*, la stilbite. — *Zéolithe filamenteux*, une mésotype. — *Zéolithe d'Hellesta*, l'apophyllite d'Hellesta. — *Zéolithe jaune*, la mésotype jaunâtre. — *Zéolithe nacré*, une stilbite. — *Zéolithe rouge*, la stilbite rouge. — *Zéolithe siliceux*, variété de mésotype dure. — Plusieurs auteurs donnent à ce mot le genre féminin.

ZÉOLITHIFORME, adj. des 2 g. Minér. Qui a l'aspect du zéolithe.

ZÉOLITHIQUE, adj. des 2 g. Minér. Qui renferme du zéolithe : *Roche zéolithique*.

ZÉOMEBUCH, n. pr. m. (pr. *zéomebuk*). Myth. Le mauvais génie des anciens Vandales : ils lui offraient des sacrifices pour l'apaiser.

ZÉORE, s. f. Bot. Genre de lichens.

* **ZÉPHYRE**, n. pr. m. Danse. *Pas de zéphyre*, pas qui se fait en se tenant sur un pied et balançant l'autre en avant et en arrière.

ZÉPHYRANTHE, s. m. (du gr. ζεφυρός, zéphyr; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes liliacées.

ZEPHYRIEN, IENNE, adj. Néol. Léger comme le zéphyre : *Danse zéphyrienne*. — Zool. *Zéphyrien*, se dit d'un œuf dépourvu de germe. — Géogr. anc. *Cap Zéphyrien*, cap du Brutium, au S.-E., sur la mer de Sicile, près de Locres. Aujourd'hui, le *cap Bruzzano*. — *Locriens zéphyriens*. V. LOCRIENS, au Complément.

ZÉPHYRITE, adj. f. Myth. Surnom de Vénus adorée au cap Zéphyrien.

* **ZÉPHYRITIS**, n. pr. f. (pr. *zéfiritice*). Myth. Un des noms de Flore, épouse de Zéphyre.

ZÉPHYRIUM, n. pr. m. (pr. *zéfiriome*). Géogr. anc. Ville de la Sicile.

ZÉRAL, s. m. Zool. Espèce d'antilope.

ZERBI, n. pr. m. Géogr. Ile de l'État de Tunis, dans le golfe de Cabès; 4 kil. carrés; beaucoup de villages, pas de ch.-lieu. 30,000 hab. Ils sont chyites, très-industrieux et commerçants. Climat très-sec. Sol fertile. C'est l'ancienne île des Lotophages, mais le lotos n'y existe plus. — Les Espagnols s'emparèrent de *Zerbi* au xvi[e] siècle : ils en furent chassés en 1560 par les Turcs. On y voit encore une pyramide construite avec les têtes des Espagnols qui périrent dans le combat. On dit aussi *Gerbi*.

ZERBST, n. pr. m. Géogr. Ville d'Allemagne, dans le duché d'Anhalt-Dessau. 7,400 hab. Patrie de l'impératrice Catherine II, née princesse d'Anhalt-Zerbst.

ZERCI, s. m. Alchim. Le vitriol.

ZÉREH, n. pr. m. V. ZERRAH, au Compl.

ZÉRÈNE, adj. f. Myth. gr. Surnom de Vénus, chez les Macédoniens. — s. f. Zool. Genre d'insectes lépidoptères.

ZÉRÉRITE, s. m. Minér. Cérium oxydé silicifère rouge.

ZÉRETH, s. m. Ant. Mesure linéaire employée en Égypte et dans une partie de l'Asie. — Mesure hébraïque d'une demi-coudée.

ZÉRIN, s. m. Minér. Minéral que l'on a trouvé avec le cérium oxydé silicifère rouge. On le nomme aussi *cérin*.

ZERNÈS, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de Dacie. Aujourd'hui *Tchernetz*.

ZERRAH, n. pr. m. Géogr. Lac du Caboul, le plus grand du royaume. 460 kil. sur 45. Au milieu est une île dans laquelle est la ville de Koukhozerd. Sur sa rive S.-O. est une ville de *Zerrah*.

ZERTOOST, s. m. Nom du troisième livre ou nosk de l'Avesta.

ZÉRUMBET, s. m. Bot. Racine odorante d'une espèce d'amome des Indes, autrefois usitée en médecine.

ZERVANE, n. pr. m. Myth. ind. Une des puissances soumises à Ormuzd. C'est à tort que plusieurs mythologues admettent un dieu de ce nom, supérieur à Ormuzd et à Ahriman, qui l'un et l'autre auraient émané de *Zervane*. Cette croyance ne repose que sur une erreur de traduction échappée à Anquetil.

ZERVANITE, s. m. Myth. or. Membre d'une secte religieuse, chez les anciens Perses. Les *Zervanites* croyaient que la lumière avait produit des êtres lumineux et spirituels; qu'un doute s'étant élevé dans l'esprit du premier de ces êtres, ce doute avait donné naissance au mauvais principe.

ZÉRYNTHIENNE, adj. f. Myth. gr. Surnom de Vénus, adorée dans l'antre de Zérynthus.

ZÉRYNTHUS, s. m. (pr. *zérintuce*). Ant gr. Nom d'un antre de la Thrace ou de la Samothrace consacré à Hécate, et où l'on sacrifiait aussi à Vénus. — *Zérynthus* ou *Gérynthius*, adj. m. Surnom d'Apollon.

* **ZEST**, interj. Sert aussi quelquefois à indiquer la promptitude, la légèreté de la course : *A ces mots, zest! il s'échappa.*

ZÉTA, s. m. Gramm. Nom de la sixième lettre de l'alphabet grec; on le place entre l'epsilon et l'êta. C'est la double des dentales, et elle répond à notre Z. — Comme lettre numérale, avec l'accent supérieur à droite, ce signe vaut 7; avec l'accent inférieur à gauche, il signifie 7,000. — Dans un autre système de notation, *Z* vaut 6 : il indique le sixième livre de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. — Ant. *Zéta*, se dit de certains appartements où l'on trouvait dans l'été un refuge contre les ardeurs du soleil, et pendant l'hiver un refuge contre le froid. Des tuyaux cachés dans les murs du *zéta*, et contenant, selon la saison, de l'eau froide ou de l'eau bouillante, transmettaient tantôt une agréable fraîcheur, tantôt une chaleur douce et modérée.

ZÉTÈS, n. pr. m. Myth. Frère de Calaïs. V. CALAÏS, au Dict. On écrit aussi *Zéthès*.

ZÉTHE, s. m. Zool. Genre d'insectes hyménoptères.

ZÉTHUS, n. pr. m. (pr. *zétuce*). Temps hér. Fils de Jupiter et d'Antiope et frère d'Amphion. Il vengea sa mère des cruautés de Dircé. V. DIRCÉ, au Dictionnaire. Il s'empara ensuite de Thèbes. Selon Apollodore, *Zéthus et Amphion* furent tués par Apollon avec les enfants de Niobé. — Astron. *Zethus*, nom de la constellation des Gémeaux.

ZEUGITANE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée de l'Afrique romaine, qui ne fut jamais une province particulière; elle comprenait les environs de Carthage, les deux principales villes de Carthage et Utique.

* **ZEUGITE**, s. m. Ant. On dit plus ordinairement *Zygite*. V. ce mot au Complément.

ZEUGMA, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de Syrie, dans la Comagène, sur l'Euphrate, communiquait par un pont avec Apamé, située sur l'autre rive. *Zeugma* était un des points les plus fréquentés pour passer en Syrie et en Babylonie. Aujourd'hui, *Roum-Kale*.

* **ZEUGME**, s. m. Rhétor. Cette figure d'élocution a lieu quand un mot, déjà exprimé dans une proposition, est sous-entendu dans une autre proposition analogue à la première et attachée à celle-ci. Il y a un *zeugme* dans cette période de Massillon : *Dès là, l'Évangile me paraît ma seule règle, les exemples de Jésus-Christ, mon modèle.* Il faut rétablir *me paraissent* dans le second membre de phrase. Le *zeugme* est plus connu sous le nom d'*adjonction*; ce n'est autre chose, comme on le voit, qu'une espèce d'ellipse dont l'usage est très-fréquent. Les anciens grammairiens ont distingué le *protozeugme*, le *mésozeugme* et l'*hypozeugme*. V. ces mots, au Dict.

ZEUGOPTÉRYGIEN, IENNE, adj. (du gr. ζεῦγος, paire; πτέρυξ, nageoire). Zool. Qui a les nageoires disposées par paire. — ZEUGOPTÉRYGIENS, s. m. pl. Section de la classe des poissons.

ZEUXÉ, n. pr. f. Myth. Une des filles de l'Océan et de Téthys.

ZEUXIE, s. f. Zool. Genre d'insectes diptères.

ZEUXIPPE, n. pr. f. Temps hér. Fille d'Éridan, femme de Téléon et mère de Butès. — Fille de Laomédon et femme de Sicyon.

ZEUXIPPUS, n. pr. m. (pr. *zeukcippuce*). Temps hér. Fils d'Apollon et de Syllis.

ZEUXIS, n. pr. m. (pr. *zeukcice*). Nom d'un peintre grec né à Héraclée, 475 av. J. C.; il fut le contemporain et le vainqueur de Parrhasius. Il est devenu appellatif pour désigner des peintres célèbres : *Les Apelles et les Zeuxis*.

ZEUXO, n. pr. f. Myth. Une des nymphes océanides.

ZENOWIA, n. pr. f. V. ZENOVIA, au Compl.

ZÉZAYEMENT, s. m. Vice de prononciation qui consiste à zézayer; habitude de zézayer. V. ZÉZAYER, au Dictionnaire.

ZEWER, s. m. Anc. cout. Tout ce qui est apporté par la mer. C'est un terme flamand. On écrit aussi *zeewerp*.

ZHRALL, n. pr. m. Myth. scand. Dieu scandinave, fils d'Heimdall et frère d'Asi et de Fadir. Chacun des trois frères fut père d'un fils, qui donna à son tour naissance à douze enfants : les douze fils d'Iarl, fils de Fadir, furent la tige de la caste noble; ceux de Karl, fils d'Asi, donnèrent naissance à la caste libre; des derniers, fils d'Aï et petits-fils de *Zhrall*, sortit la caste esclave.

ZIA, n. pr. f. Géogr. Ile de l'Archipel, une des Cyclades; 22 kil. sur 13. 5,000 hab. Ch.-lieu *Zia*. Climat délicieux; sol fertile. Vin; fruits excellents, vers à soie. On dit aussi *Zéa*.

ZIAMET, s. m. (corrup. de *zaïmet*). Hist. ott. Fief militaire dont le revenu excède 20,000 aspres. V. ZAÏMET, au Dictionnaire.

ZIAT, n. pr. m. Myth. slave. Génie qui protégeait les enfants.

ZIBÉTHIN, INE, adj. Zool. Qui répand l'odeur de la civette. — *Rat zibéthin*, rat musqué du Canada, ainsi appelé à cause de l'odeur qu'il répand.

ZICCAVO, n. pr. m. Géogr. Bourg de Corse, ch.-l. de canton. 1,200 hab.

ZIDORE, adj. f. Myth. gr. (littéral. *qui donne la vie*). Surnom de Cérès.

ZIELA, n. pr. f. V. ZÉLÉE, au Complément.

ZIEGELERZ, s. m. (mot allem.). Minér. Minerai de cuivre rouge ou oxydulé, mêlé de peroxyde de fer.

ZIÉRIE, s. f. Bot. Genre de plantes de l'Australie, famille des rutacées.

ZIERIKZÉE, n. pr. f. Géogr. Ville de Hollande, dans la province de Zélande, sur l'Escaut. 6,700 hab. Clocher superbe, brûlé en 1832. Vaste citerne. Salines et raffineries de sel. Chantiers de construction. Pêche active. Jadis résidence des comtes de Zélande. Prise par les Espagnols en 1576, mais bientôt reprise.

ZIGÉBÉ, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de la Mésie inférieure, près du pont Euxin.

ZIGÉRUS, n. pr. m. (pr. *zigéruce*). Géogr. anc. Port de l'Inde en deçà du Gange.

ZIGES, s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Asie, au-delà du lac Meotide.

ZIGEUNE, adj. et s. des 2 g. Un des noms que l'on donne aux Bohémiens errants. V. ZINGARI, au Complément.

ZIGZAGUER, v. a. Néol. Faire des zigzags sur quelque chose. — V. n. Aller, marcher en faisant des zigzags, en se portant tantôt d'un côté, tantôt d'un autre : *Un ivrogne qui zigzague.*

ZILCADÉ, s. m. Chron. Nom de l'un des mois sacrés de l'année des Arabes.

ZILHIDJÉ, s. m. Chron. Nom du dernier mois de l'année des Arabes.

ZILIA, n. pr. f. Géogr. anc. Fleuve de la Mauritanie Tingitane.

ZIMARA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville de l'Arménie Mineure.

ZIMAX, s. m. Alchim. Vitriol vert d'Arménie, que les alchimistes employaient pour faire l'airain.

ZIMBAOÉ, n. pr. m. (c'est-à-dire *résidence royale*). Géogr. Ville de l'Afrique méridionale, capitale du Monomotapa et résidence du souverain, sur la droite du Zambèze. On dit aussi *Zimbao.*

ZIMBE, s. et adj. Nom d'une ancienne nation nomade d'Afrique, qui se rendit redoutable par les incursions qu'elle fit dans le XVI[e] siècle.

ZIMIRIS, n. pr. f. (pr. *zimirice*). Géogr. anc. Région de l'Éthiopie où l'on trouvait de l'aimant, selon Pline.

ZIMMER, s. m. Comm. Se dit de dix paires de peaux.

ZIMMET, s. m. Hist. ott. Un des bureaux du département des finances, à Constantinople.

ZIMOME, s. f. Chim. Résidu qui se produit quand on traite le gluten de froment par l'alcool.

ZINZERLA, n. pr. f. Myth. scand. Déesse qui présidait au printemps.

ZINCAGE, s. m. V. ZINGAGE, au Complément.

ZINCICO-ALUMINIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel zincique combiné avec un sel aluminique. On dit de même *zincico-ammonique*, *-niccolique*, *-potassique*, en parlant d'un sel zincique combiné avec un sel ammonique, un sel niccolique, un sel potassique.

ZINCIDE, adj. des 2 g. Minér. Qui ressemble au zinc. — ZINCIDES, s. m. pl. Famille de minéraux.

ZINCIFÈRE, adj. des 2 g. Minér. (du fr. *zinc*, et du lat. *ferre*, porter). Minér. Qui renferme du zinc.

ZINCIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un des oxydes du zinc. — Il se dit aussi des sels que forme cet oxyde.

ZINCOGRAPHIE, s. f. (du fr. *zinc*, et du gr. γράφω, je trace, j'écris). Techn. Industrie nouvelle qui consiste à imprimer les dessins en remplaçant la pierre lithographique par le zinc.

ZINCOGRAPHIÉ, ÉE, part. de *zincographier* et adj. : *Planche zincographiée.*

ZINCOGRAPHIER, v. a. Techn. Imprimer, dessiner au moyen du zinc. V. ZINCOGRAPHIE, ci-dessus.

ZINDIKITE, s. m. Relig. mahom. Membre d'une secte mahométane qui professe une espèce de panthéisme.

ZINGAGE, s. m. Action de couvrir de zinc : *Le zingage d'un toit, d'une terrasse.* — Opération qui consiste à recouvrir les métaux, et particulièrement le fer, d'une couche de zinc qui les préserve de l'oxydation. — On dit moins ordinairement, et cependant d'une manière plus correcte, *zincage.*

ZINGANE, adj. et s. des 2 g. V. le mot suiv.

ZINGARI, adj. et s. des 2 g. Ethnogr. Un des noms de la race à laquelle appartiennent les vagabonds connus sous le nom de Bohémiens ou Égyptiens.

ZINGES, n. pr. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Sarmatie asiatique. V. ZIGES et ZIQUE, au Complément.

ZINGIBÉRACÉ, ÉE, adj. (du lat. *zingiber*, le gingembre. Bot. Qui ressemble au gingembre. — ZINGIBÉRACÉES, s. f. pl. Tribu de plantes amomées.

ZINGIBÉRIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un acide qu'on admet dans le gingembre.

ZINGITE, s. f. Ant. Pierre ayant l'apparence du verre, et à laquelle les anciens attribuaient des propriétés merveilleuses.

ZINGUÉ, ÉE, part. de *zinguer* et adj. : *Toit zingué.* — *Fer zingué*, fer étamé avec du zinc, et que l'on nomme communément *fer galvanisé.*

ZINGUER, v. a. Techn. Garnir, couvrir de zinc : *Zinguer une terrasse.* — *Zinguer le fer*, le recouvrir d'une couche de zinc destinée à le préserver de l'oxydation. C'est ce qu'on appelle aussi *galvaniser le fer.* — *Zinquer* est plus correct que *zinguer*, cependant ce dernier est presque le seul usité.

ZINGUERIE, s. f. Techn. Endroit, atelier où l'on fabrique, où l'on travaille le zinc. — Commerce de zinc. On dit aussi, d'une manière plus correcte, mais beaucoup moins ordinairement, *zinquerie.*

ZINGUEUR, s. m. Techn. Ouvrier qui travaille le zinc. On dit moins ordinairement, mais d'une manière plus correcte, *zinqueur.*

ZINIBIS, s. m. (pr. *zinibice*). Relat. Petit coquillage dont on se sert comme monnaie sur la côte d'Afrique.

ZINKÉNITE, s. f. Minér. Minerai de plomb et d'antimoine.

ZINNIE, s. f. V. ZINNIA, au Dictionnaire.

ZINQUER, v. a. Techn. V. ZINGUER, au Compl.

ZINQUEUR, s. m. Techn. V. ZINGUEUR, au Complément.

ZINZHEIM, n. pr. m. V. SINTZHEIM, au Compl.

ZINZIBÉRIN, INE, adj. S'est dit pour *qui appartient au gingembre.* On trouve dans Rabelais : *Poudre zinziberine*, c'est-à-dire poudre de gingembre.

ZIO, s. m. Chron. Second mois de l'année sacrée des Hébreux. Il répond à la lune d'avril.

ZIOBÉRIS, n. pr. m. (pr. *ziobérice*). Géogr. anc. Fleuve du pays des Parthes, dont il est parlé dans l'historien Quinte-Curce.

ZIPH, n. pr. m. Géogr. sacr. Nom d'un désert de la Palestine, dans la tribu de Juda, près de la mer Morte et du pays d'Engaddi. — Ville de Palestine, à l'entrée du désert de Ziph, et à 8 milles d'Hébron.

ZIPHOTIQUE, s. f. Zool. Genre de poissons.

ZIPS, n. pr. m. Géogr. Comitat de la Hongrie septentrionale, dans le cercle en deçà de la Theiss. 170,000 hab. Ch.-l. *Leutschau.* Ce comitat renferme seize villes qu'on appelle les *seize bourgs privilégiés*, et dont l'ensemble forme un district indépendant de la juridiction du comitat de *Zips.* La principale est *Neudorf.*

ZIQUE, adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Sarmatie d'Asie, dans les montagnes du Caucase. Les *Ziques* paraissent avoir été les ancêtres des Tcherkesses. On les appelait aussi *Cercètes.*

ZIRCONICO-AMMONIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel zirconique combiné avec un sel ammonique.

ZIRCONICO-POTASSIQUE, adj. m. Chim. Se dit d'un sel zirconique combiné avec un sel potassique.

ZIRCONIDE, adj. des 2 g. Minér. Qui ressemble au zircon. — ZIRCONIDES, s. m. pl. Famille de minéraux qui contient le zircon.

ZIRCONIEN, IENNE, adj. Minér. Qui contient du zircon.

ZIRCONIQUE, adj. m. Chim. Se dit de l'oxyde de zirconium. — On le dit aussi des sels que cet oxyde produit.

ZIRCOUS, s. m. Linguist. Jargon de l'Oural.

ZIRIGUENZA, s. m. Linguist. Idiome factice des Bohémiens.

ZIRKNITZ, n. pr. m. Géogr. Bourg d'Illyrie, au N. du lac de Zirknitz. En été, les eaux de ce lac se retirent dans les cavernes souterraines, et le sol se couvre d'une riche végétation : l'eau reparaît avec les pluies d'automne.

ZIROPHORE, s. m. Zool. Genre d'insectes coléoptères de l'Amérique.

ZISCARBERG, n. pr. m. Hist. Lieu près de Prague, célèbre par la bataille qui y fut livrée entre les Impériaux et Frédéric II, roi de Prusse, en 1758.

ZITTANG, n. pr. m. Géogr. Fleuve de l'empire Birman, est une branche de l'Iraouaddy, coule au S.-E., et se jette dans le golfe de Martaban, après un cours de 700 kil. environ.

ZITTAU, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Saxe, dans la Lusace. 8,400 hab. Bibliothèque, cabinet de médailles, cabinet d'histoire naturelle. Entrepôt des fils et des toiles de la Lusace. Patrie de l'orientaliste Michaelis. — Prise et pillée en 1757, par les alliés de l'électeur de Saxe.

ZIUS ou **ZIV**, s. m. Chron. Nom du deuxième mois de l'année civile des Hébreux. On l'appelle aussi *ijar.*

ZIVETTE, s. f. S'est dit pour *civette.*

ZIZ, n. pr. m. Géogr. Fleuve de l'empire de Maroc. Il arrose la province de Tafilet, coule au S.-E., et paraît se perdre dans les marais du Sahara.

ZIZIE, s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

ZIZILIA, n. pr. f. Myth. slave. Déesse de l'amour et de la fécondité.

ZIZITH, s. m. Nom de houppes de différentes couleurs que les Israélites portaient à leur manteau, pour se rappeler sans cesse les commandements de Dieu. Aujourd'hui, le *zizith* est remplacé par une frange qui entoure un petit morceau de drap placé sous les vêtements.

ZLOCZOW, n. pr. m. Géogr. Ville de Gallicie, ch.-l. de cercle. 6,200 hab. Château.

ZN. Chim. Abréviation du mot *zinc.*

ZNAYM, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans la Moravie, ch.-l. de cercle. 5,000 hab. Vieux palais; maison du conseil, etc. — Combat d'avant-garde entre les Autrichiens et les Français, suivi d'un armistice signé entre Napoléon et l'empereur François, le 11 juin 1809. Cet armistice prépara la paix de Vienne de 1809.

ZNITCH, n. pr. m. Myth. sept. Le soleil chez les Slaves. On entretenait un feu éternel en son honneur, et on lui offrait des sacrifices humains.

ZOADELGE, adj. des 2 g. (du gr. ζῶον, animal; ἀμέλγω, sucer). Zool. Qui suce les animaux. — ZOADELGES, s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères. On dirait mieux *zoamelge.*

ZOANTHAIRE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un zoanthe. V. ce mot, au Dict. — ZOANTHES, s. m. pl. Famille d'acalèphes.

ZOANTHIEN, IENNE, adj. Zool. Synonyme de *zoanthaire.*

ZOAR ou **ZOARA**, n. pr. m. Géogr. anc. V. SÉGOR, au Complément.

ZOARE, s. m. Ant. Nom que les Scythes donnaient à des troncs d'arbres polis, ou à des fûts de colonne grossièrement travaillés, par lesquels ils représentaient leurs divinités.

ZOARQUE, s. m. (du gr. ζῶον, animal; ἀρχός, chef). Ant. Chef des soldats qui montaient deux éléphants de guerre.

ZOAVE, s. m. V. ZOUAVE, au Complément.

ZOBA, n. pr. f. Géogr. anc. Ville située au N. de la Mésopotamie. Elle était de la plus haute antiquité.

ZOBÉIR, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans le pachalik de Bagdad, à 14 kil. S. de Bassora, fondée sur les ruines de l'ancienne Bassora, par des familles qui voulaient se mettre à l'abri des attaques des Wahabites.

ZOCODON, s. m. Zool. Genre de polypes.

* **ZODIACAL, ALE**, adj. Astron. Se dit aussi des douze constellations qui se trouvent comprises dans le zodiaque. — Ant. *Représentations zodiacales, empreintes zodiacales*, bas-reliefs, pierres antiques portant les signes du zodiaque. — *Monnaies zodiacales*, monnaies de plusieurs contrées d'Orient, sur lesquelles sont représentés les signes du zodiaque. Quelques-unes de ces monnaies représentaient le signe où se trouvait le soleil à l'époque de la fabrication de la pièce.

* **ZODIAQUE**, s. m. Se dit aussi de la représentation du zodiaque : *Le zodiaque de Denderah.* — Astron. anc. *Zodiaque rationnel*, chacune des douze parties du premier mobile. — *Zodiaque visible* ou *zodiaque sensible*, zodiaque où l'on voit les douze constellations. — *Zodiaque des comètes*, partie du ciel où la plupart des comètes ont leur mouvement.

* **ZOÉ**, s. f. (du gr. ζωή, vie). Philos. Nom d'un éon des valentiniens.

ZOÉCIE, s. f. (du gr. ζῶον, animal; οἰκία, maison). Zool. Polypier; habitation des polypes.

ZOÈLES, s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Espagne Tarraconaise, dans l'Asturie.

ZOÉTHIQUE, s. f. (du gr. ζωή, vie). Didact. Vie de l'individu relativement à son espèce, c'est-à-dire, relations de l'animal avec le monde extérieur.

ZOGRAPHE, s. m. V. ZOOGRAPHE, au Dictionnaire et au Complément.

ZOGRAPHIE, s. f. V. ZOOGRAPHIE, au Dictionnaire et au Complément.

ZOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ζωγραφέω, peindre). Minér. Se dit d'une espèce de talc qui sert à la peinture : *Talc zographique.* — V. ZOOGRAPHIQUE, au Dictionnaire et au Complément.

ZOHAR, s. m. (c'est-à-dire, *splendeur*). Philol. Un des livres théologiques des juifs modernes; il contient des explications cabalistiques sur les livres de Moïse, mêlées à toutes sortes de rêveries. On en attribue la rédaction à Ben-Yokai, disciple du rabbin Akiba.

ZOÏSITE, s. f. Minér. Variété d'épidote.

ZOJOLIS, n. pr. f. Myth. Divinité japonaise.

ZOTKIEW, n. pr. m. Géogr. Ville de Gallicie, ch.-lieu de cercle. 4,000 hab. Château.

ZOLLVEREIN, s. m. (c'est-à-dire *union douanière*). Association formée entre divers États de l'Allemagne, dans le but de supprimer les douanes sur leurs frontières respectives, et d'établir à la limite de leurs territoires réunis une seule ligne de douanes, avec des taxes uniformes. Conçue dès 1819, cette institution n'a commencé à être réalisée qu'en 1828.

ZOLOTNIK, s. m. Poids de Russie, le 96e de la livre, et valant kil. 0,00426.

ZOLOTAYA-BABA, n. pr. f. Myth. slave. Divinité qui était adorée comme la mère des dieux.

ZOLOTTA, s. m. Monnaie d'argent de Turquie, valant 2,64.

ZOMBAIE, s. f. Relat. Manière de saluer les rois de l'Inde.

ZOMBI, s. m. Relat. Espèce de croque-mitaine dont les créoles d'Amérique font peur à leurs enfants : *Gare au zombi!*

ZOMBIS, n. pr. m. (pr. *zonbice*). Géogr. anc. Ville de Médie.

ZOMBOR, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans le royaume de Hongrie, ch.-l. du comitat de Bacs, au S.-E. de Bais, près du Franz-Canal. 21,000 hab. Beaucoup de commerce et d'industrie.

ZOMIDINE, s. f. (du gr. ζωμίδιον, bouillon). Chim. Substance à laquelle le bouillon de viande et la viande rôtie doivent leur saveur. V. OSMAZOME, au Complément.

ZOMZOMIMS, s. m. pl. Géogr. sacr. Nom d'une race de géants qui demeuraient au-delà du Jourdain, dans le pays appelé plus tard *pays d'Ammon*. On écrit aussi *Zomzommim*, qui est la forme du pluriel hébraïque.

ZON. Mimologisme dont on se sert pour marquer la vigueur avec laquelle on frappe une personne : *Il lui donne un coup de bâton sur les épaules, zon! et s'enfuit.* — *Zon-zon*, autre onomatopée duplicative du même son radical, paraît avoir été fait pour exprimer le bruit d'une baguette pliante, d'une verge, qui fend vivement l'air avec un petit bruit aigu. V. ZON-ZON, au Dictionnaire.

* **ZÔNAIRE**, adj. des 2 g. Hist. nat. Qui présente des zônes colorées : *Agaric zônaire, chaux carbonatée zônaire.* — Bot. Genre d'algues.

ZÔNAL, ALE, adj. Hist. nat. Qui présente des bandes transversales colorées : *Le géranium zônal, la coquille du spondyle zônal.*

ZONATE, s. m. Bot. Genre de plantes.

* **ZÔNE**, s. f. Géom. Chacune des divisions d'une sphère, d'un corps, formées par des sections parallèles. — Hist. nat. Se dit en général des bandes ou marques colorées circulaires et transversales, lorsqu'elles occupent une certaine largeur. — Zool. Nom donné à une espèce de phalène. — Géol. Partie visible des couches superposées dont quelques terrains sont formés : *Zônes concentriques.* — En minér., *zône* s'emploie dans le même sens en parlant de certaines pierres : *Les zônes d'un onyx.* — P.-et-chauss. *Zône des frontières*, espace plus ou moins étendu, le long des frontières de terre et de mer, sur lequel les travaux publics de routes et de canaux doivent être soumis au contrôle d'une commission mixte. — *Zône des servitudes militaires*, espace limité en dehors et en dedans des fortifications des places de guerre, sur lequel il est défendu de bâtir et de modifier la surface du sol. — *Zône militaire*, terrain compris dans les fortifications des places de guerre, et appartenant à l'État. — Admin. *Zône* se dit d'une certaine étendue de pays soumis à des droits de douane plus ou moins forts que dans telle autre portion du même État.

* **ZÔNÉ, ÉE**, adj. Hist. nat. Qui est marqué de zônes ou bandes colorées concentriques.

ZONÉ, n. pr. m. Géogr. anc. Ville de Thrace, sur la mer Égée et un promontoire qui portait le même nom.

ZONÉPHORE, s. m. Zool. Genre de poissons.

ZÔNIFORME, adj. des 2 g. (du lat. *zona*, ceinture; *forma*, forme). Didact. En forme de ceinture : *Éruption zôniforme.*

ZÔNITE, s. m. (du gr. ζωνίτης, qui porte une ceinture). Zool. Genre d'insectes coléoptères de la famille des trachélides. — Genre établi pour placer quelques espèces d'hélices. — s. f. Nom donné à la cadmie des fourneaux, lorsqu'elle est disposée en forme de zône.

ZONNAS, s. m. Relat. Large ceinture de cuir que portent les Orientaux.

ZONURE, s. m. Zool. Genre de reptiles sauriens.

* **ZON-ZON**. V. ZON, au Complément.

ZONZOMMIM, s. m. pl. V. ZONZOMIMS, au Complément.

ZONZONATE, n. pr. f. (c'est-à-dire, *les quarante sources*). Géogr. Ville du Guatimala, dans l'État de San-Salvador, à l'embouchure d'une rivière du même nom dans le grand Océan; environ 450 familles. On la nomme aussi *Zezontlatl* et *Trinidad*.

ZOOBIE, adj. des 2 g. (du gr. ζῶον, animal; βίος, vie). Zool. Qui vit dans le corps des animaux. — ZOOBIES, s. m. pl. Section de l'ordre des diptères.

ZOOCARPE, s. m. (du gr. ζῶον, animal; καρπός, fruit). Zool. Animalcule produit par un être zoocarpé.

ZOOCARPÉ, ÉE, adj. Zool. Se dit d'êtres qui, pendant une partie de leur existence, se comportent comme des végétaux, et qui ensuite produisent des animaux au lieu de gemmes : ceux-ci, à leur tour, s'allongent en filaments végétants, etc. V. le mot précéd. — ZOOCARPÉS, s. m. pl. Famille d'animalcules.

ZOOCHIMIE, s. f. Didact. Chimie animale.

ZOOCHIMIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zoochimie. — *Procédés zoochimiques*, emploi des réactifs chimiques pour faciliter les dissections.

ZOOCHRÉSIE, s. f. (pr. *zookrézie*) (du gr. ζῶον, animal; χρῆσις, usage). Didact. Science ayant pour but de faire connaître les procédés par lesquels l'homme obtient ou élève les animaux dont il peut retirer des services. Ce mot fait partie de la nomenclature scientifique proposée par M. Ampère. La *zoochrésie* et la *zooristique* forment les deux branches de la *zootechnie élémentaire*.

ZOOCHRESTIQUE, adj. des 2 g. (pr. *zookrestique*). Didact. Qui appartient, qui a rapport à la zoochrestie.

ZOOCOCCINE, s. f. Chim. Substance animale que l'on trouve dans le kermès.

ZOOGÉNIQUE, adj. des 2 g. Chim. Qui appartient au zoogène. V. ce mot, au Dictionnaire.

ZOOGONE, adj. m. (en gr. ζωογόνος, de ζῶον, animal; γόνος, génération). Myth. gr. Surnom de Jupiter, en tant que présidant à la conservation de la vie de tous les animaux. — ZOOGONES, s. m. pl. Dieux protecteurs des animaux. On leur attribuait le pouvoir de leur conserver la vie et même de la prolonger.

ZOOGONIE, s. f. (du gr. ζῶον, animal; γόνος, génération). Didact. Connaissance de la génération des animaux.

ZOOGONIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient, qui a rapport à la zoogonie.

ZOOGONOLOGIE, s. f. (du gr. ζῶον, animal; γόνος, génération; λόγος, discours). Didact. Synonyme de *zoogonie*.

ZOOGONOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Synonyme de *zoogonique*.

* **ZOOGRAPHE**, s. m. B.-arts. Peintre d'animaux. — Didact. Auteur d'une zoographie.

* **ZOOGRAPHIE**, s. f. B.-arts. Peinture d'animaux. — Art de dessiner, de sculpter, de modeler les animaux ou certaines parties des animaux.

* **ZOOGRAPHIQUE**, adj. des 2 g. Diplom. *Lettres zoographiques*, lettres dont les diverses parties sont formées au moyen de figures d'animaux.

ZOOÏDE, adj. des 2 g. (du gr. ζῶον, animal; εἶδος, ressemblance). Minér. Se dit d'un minéral dont la forme représente celle d'un animal entier ou d'une partie de quelque animal.

* **ZOOLÂTRIQUE**, s. f. Synonyme de *zoolâtrie*. V. ce mot au Dictionnaire.

ZOOLITHIFÈRE, adj. des 2 g. (du gr. ζῶον, animal; λίθος, pierre, et du lat. *ferre*, porter). Minér. Qui contient des débris fossiles d'animaux.

ZOOLITHIQUE, adj. des 2 g. Minér. Qui renferme des zoolithes. V. ce mot au Dict. — Qui appartient, qui ressemble à un zoolithe. — Qui ressemble aux zoolithes.

* **ZOOLOGIE**, s. f. On appelle *zoologie élémentaire* ou *dogmatique*, la démonstration, au moyen d'exemples, des lois, des formules et des principes de la science. — *Zoologie d'étude* ou *de critique*, celle qui procède habituellement des faits particuliers à ceux dont ils dérivent. — *Zoologie générale* ou *philosophique*, la partie de la zoologie à laquelle se rattachent l'anatomie et la physiologie comparées, et toutes les grandes questions relatives au rôle des animaux dans la création, à leur distribution sur le globe, à la transformation des espèces et à l'unité de plan dans le règne animal — *Zoologie systématique*, partie de la zoologie qui s'occupe de la classification des animaux. — *Zoologie descriptive*, la zoographie.

* **ZOOLOGIQUE**, adj. des 2 g. Didact. *Série zoologique*, échelle animale, examen comparatif des animaux sous le rapport de la complication plus ou moins grande de leur organisme. — Géogr. *Bassin géologique*, partie d'une contrée où vivent exclusivement certaines espèces d'animaux. — *Géologie géographique*, partie de la géographie qui s'occupe de la distribution des animaux sur le globe. On l'appelle aussi quelquefois *zoologie géographique*.

ZOOLOGOGRAPHE, s. m. Didact. Celui qui écrit sur la zoologie. V. le mot suivant.

ZOOLOGOGRAPHIE, s. f. (du gr. ζῶον, animal; λόγος, discours; γράφω, j'écris). Didact. Traité de zoologie. — Art d'écrire la zoologie. C'est par erreur que le Dict. écrit *zoolographie*.

ZOOLOGOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zoologographie.

ZOOLOGUE, s. m. Didact. Synonyme de *zoologiste* et de *zoologographe*.

ZOOMAGNÉTIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient au zoomagnétisme. V. ce mot au Dictionnaire.

ZOOMINÉRAUX, s. m. pl. Nom sous lequel on désignait autrefois les substances minérales qui sont provenues des animaux, comme les perles, les coquilles.

ZOOMORPHIE, s. f. (du gr. ζῶον, animal; μορφή, forme). Didact. Représentation, description des animaux vivants qui habitent dans des coquilles.

ZOOMORPHOSE, s. f. (même étym.). Didact. Synonyme de *zoomorphie*. Il est peu usité.

ZOOMYES, s. m. pl. (du gr. ζῶον, animal; μυῖα, mouche). Zool. Famille d'insectes diptères.

ZOONOSOLOGIE, s. f. (du gr. ζῶον, animal; νόσος, maladie; λόγος, discours). Didact. Connaissance des maladies des animaux.

ZOONOSOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zoonosologie.

ZOOPATHOLOGIE, s. f. (du gr. ζῶον, animal; πάθος, souffrance, maladie; λόγος, discours). Didact. Synonyme de *zoonosologie*.

ZOOPATHOLOGIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zoopathologie.

* **ZOOPHAGES**, s. m. pl. Zool. Section de l'ordre des mollusques trachélipodes.

* **ZOOPHORE**, s. m. Ant. gr. Nom donné au zodiaque, à cause des animaux qui figurent dans les constellations.

* **ZOOPHYTAIRE**, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un zoophyte.

ZOOPHYTANTHRACE, adj. des 2 g. (du gr. ζῶον; φυτόν; ἄνθραξ, charbon). Minér. Se dit du charbon minéral qui est produit par des débris mêlés d'animaux et de végétaux.

ZOOPHYTIQUE, adj. des 2 g. Géol. Qui contient des zoophytes : *Calcaire zoophytique*.

ZOOPHYTOGRAPHE, s. m. Didact. Celui qui s'adonne à la zoophytographie. — Auteur d'une zoophytographie.

ZOOPHYTOGRAPHIE, s. f. (du fr. *zoophyte*, et du gr. γράφω, je décris). Didact. Description des zoophytes.

ZOOPHYTOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zoophytographie.

ZOOPHYTOLOGISTE, s. m. Didact. Auteur d'une zoophytologie. V. ce mot, au Dictionnaire. On dit aussi *zoophytologue*.

ZOOPHYTOLOGUE, s. m. V. le mot précédent.

ZOOPONIQUE, s. f. (du gr. ζῶον, animal; πόνος, travail). Didact. Branche de la zoologie qui s'occupe des observations et des descriptions.

ZOORISTIQUE, s. f. Didact. Science apprenant à déterminer les pertes et les profits qui peuvent résulter d'une spéculation projetée ou réalisée sur les animaux. Ce mot appartient à la classification scientifique de M. Ampère. V. ZOOCHRÉSIE, au Compl. — adj. des 2 g. Qui appartient à la zooristique.

ZOOSCOPIE, s. f. (du gr. ζῶον, animal; σκοπέω, j'examine). Didact. Observation faite sur des animaux, soit à la vue simple, soit à l'aide de la loupe, du microscope, etc.

ZOOSCOPIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zooscopie.

ZOOSPERMES, s. m. pl. (du gr. ζῶον, animal; σπέρμα, semence). Zool. Famille d'animalcules qui se trouvent en nombre incalculable dans le sperme des animaux.

ZOOSPHÈRE, adj. des 2 g. (du gr. ζῶον, animal; σφαῖρα, sphère). Zool. Se dit d'un animal qui a la forme sphérique. — ZOOSPHÈRES, s. m. pl. Division qui comprend des animaux sphériques, tels que les spongiaires et quelques infusoires.

ZOOTECHNIE, s. f. (pr. *zooteknie*) (du gr. ζῶον, animal; τέχνη, art). Didact. Connaissance des animaux appliquée aux besoins de l'homme. Cette dénomination appartient à la classification des sciences proposée par M. Ampère. La *zootechnie* est la seconde branche des sciences zoologiques. Elle se divise en *zootechnie élémentaire* et *zootechnie comparée*. V. ZOOCHRÉSIE, au Compl.

ZOOTECHNIQUE, adj. des 2 g. (pr. *zooteknique*). Didact. Qui appartient, qui a rapport à la zootechnie.

ZOOTHÉRAPEUTIQUE, adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zoothérapie.

ZOOTHÉRAPIE, s. f. (du gr. ζῶον, animal; θεραπεύω, guérir). Didact. Art de guérir les maladies des animaux.

ZOOTIQUE, adj. des 2 g. (du gr. ζῶον, animal). Géol. Se dit d'une roche ou d'un terrain qui contient des corps organisés.

ZOOTOMISTE, s. m. Didact. Celui qui étudie, qui pratique la zootomie. V. ce mot, au Dict.

ZOOTOQUE, s. m. Zool. Genre de reptiles sauriens.

ZOOPHOSE, s. f. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

ZORNDORF, n. pr. m. Géogr. Village de Prusse, célèbre par la bataille gagnée par les Prussiens sur les Russes, en 1758.

ZORNIE, s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses.

* **ZOROASTRE**, n. pr. m. Temps hér. Roi des Bactriens, contemporain de Ninus; on le fait vivre 400 ans avant la guerre de Troie.

ZOROASTRIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à Zoroastre, aux doctrines de Zoroastre, auteur ou réformateur du magisme ou sabéisme. Ce philosophe a vécu, selon l'opinion la plus commune, vers le VII^e ou VI^e siècle av. J. C. On lui attribue le *Zend-Avesta*. V. ZOROASTRE, au Dictionnaire. On dit aussi *zoroastrien*, *ienne*.

ZORONGO, s. m. Danse espagnole dont les pas sont dirigés alternativement en avant et en arrière, sur un mouvement très-vif.

ZOSTER, n. pr. m. Géogr. Lieu de l'Attique. Le Dictionnaire écrit à tort *Zostère*, s. f. V. cet article. Les pêcheurs de *Zoster* offraient à Latone, à Apollon et à Diane, tout le poisson qu'ils prenaient.

* **ZOSTÈRE**, s. f. Techn. Nom donné à une espèce de fougère dont on fait quelquefois des matelas. — Méd. Sorte de maladie appelée aussi *zona*. V. ce mot, au Dictionnaire.

ZOSTÉRIA, adj. f. (du gr. ζωστήρ, ceinture). Myth. gr. Surnom de Minerve. *Minerve Zostéria* avait une statue à Thèbes, à l'endroit où Amphitryon se ceignit pour combattre Chalcodon.

ZOSTÉRICOLE, adj. des 2 g. (du lat. *zostera*, zostère; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit sur les zostères.

ZOSTÉRIEN, IENNE, adj. Myth. gr. Surnom d'Apollon, de Diane et de Latone. V. ZOSTÈRE, au Dictionnaire, et ZOSTER, au Complément.

ZOSTÉROPS, s. m. Zool. Genre d'oiseaux.

ZOT. Se dit par corruption pour *soit*, dans cette locution familière : *Au diable zot*, que l'on dit ironiquement à quelqu'un, pour lui montrer qu'on ne croit rien de ce qu'il dit. On écrivait aussi d'un seul mot : *Diablezot*. V. ce mot, au Dictionnaire.

ZOTALE, n. pr. f. Géogr. anc. Contrée d'Asie, dans la Margiane.

ZOTÉATE, adj. m. Myth. gr. Surnom d'Apollon, à Argos.

ZOTÉLISTE, adj. m. Myth. gr. Surnom d'Apollon, chez les Corinthiens.

ZOTHÈQUE, s. f. Ant. Petit appartement retiré.

ZOTIDE, adj. des 2 g. (du gr. ζωή, vie). Chim. Qui ressemble à l'oxygène. — ZOTIDES, s. m. pl. Famille de corps comprenant l'oxygène.

ZOTON, n. pr m. Géogr. anc. Ville d'Égypte, du côté de l'Éthiopie. On disait aussi *Zotos*.

ZOUAVE, s. m. Soldat d'un corps d'infanterie africain ou en partie africain, au service de la France depuis la conquête de l'Algérie. Les *zouaves* sont commandés par des officiers français.

ZOUCET ou **ZOUCHET**, s. m. Zool. Nom vulgaire du castagneux.

ZOUDI-BOUDJOU, s. m. Monnaie d'argent des États barbaresques, qui vaut 48 mouzonnes ou fr. 3,72. On l'appelle aussi *double boudjou*.

ZOUHÉ, n. pr. m. V. BOTCHICA, au Compl.

ZOUK-MIKAEL, n. pr. m. Géogr. Ville de Syrie, dans le pachalik d'Acre. 12,000 hab. Église Saint-Michel. Palais du délégué du saint-siége. Résidence du patriarche. Grand commerce en vins, soies, coton, etc.

ZOUMBO, n. pr. m. Géogr. Établissement portugais de l'Afrique orientale, dans une île du Zambèze. Les indigènes y apportent surtout de l'or et de l'ivoire.

ZOUPAN, s. m. Hist. Titre des princes slaves des onze gouvernements ou zoupanies de la Croatie. On dit aussi *jupan*.

ZOUPANIE, s. f. Hist. Dignité, autorité du zoupan. On dit aussi *jupanie*.

ZOUR, s. m. Myth. parse. Eau d'une grande vertu, qui a été donnée à Zoroastre pour purifier les pécheurs.

ZOYSIE, s. f. Bot. Genre de plantes graminées.

ZOYSINÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à une zoysie. — ZOYSINÉES, s. f. pl. Famille de plantes graminées.

ZOZIME, s. f. Bot. Genre de plantes ombellifères.

ZR. Chim. Abréviation qui signifie *zirconium*.

ZUBENEL-CHEMALI, s. m. Astron. Nom d'une étoile de quatrième grandeur, dans la constellation du Scorpion.

ZUBENEL-GENUBI, s. m. Astron. Nom d'une étoile de la troisième grandeur, dans la constellation du Scorpion.

ZUCCA, s. m. Bot. Genres de plantes.

ZUCCAGNIE, s. f. Bot. Arbrisseau du Chili.

ZUCCARINIE, s. f. Bot. Arbre de Java : son odeur est forte et narcotique.

ZUCHETTE, s. f. Bot. Variété de concombre que l'on cultive dans l'île de Zante.

ZUCHETTI, s. m. pl. (pr. *zouketti*). Art cul. Ragoût italien dont les principaux éléments sont des oranges et de petites courges.

ZUCHIS, n. pr. f. (pr. *zukice*). Géogr. anc. Ville de Libye, renommée pour ses teintures de pourpre et ses salaisons.

ZUG, n. pr. m. Géogr. Huitième canton de la confédération suisse, au centre, borné par ceux de Zurich au N., Schwitz à l'E. et au S., Argovie à l'O. 15,000 hab. Capitale *Zug*. Climat doux. Châtaignes, fruits, beurre, fromage, kirschenwasser, etc. — *Zug* fut reçu dans l'ancienne confédération des cantons en 1352. Les habitants sont de race allemande et catholiques; le gouvernement est démocratique. — *Zug*, Ville de Suisse, capitale du canton de ce nom, sur le lac de Zug. 2,800 hab. Gymnase, bibliothèque, etc. Commerce de bétail, fruits secs et vins de fruits. — Le *lac de Zug*, dans les cantons de Zug et de Schwitz, a 14 kil. de long sur 2 kil. de largeur moyenne.

ZUINGLIEN, s. m. V. ZWINGLIEN, au Compl.

ZULFAGAR, s. m. Relig. mahom. Nom que les Persans donnent à l'épée d'Ali.

ZULIA, n. pr. f. Géogr. Rivière de l'Amérique du Sud, dans le Vénézuéla, tombe dans lac Maracaybo au S.; il donnait son nom à l'ancien département colombien de *Zulia*.

ZULLICHAU, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans le Brandebourg. 5,300 hab.

ZULPICH, n. pr. m. Géogr. Ville des États prussiens, dans la province Rhénane. 1,120 h. C'est l'ancienne ville de *Tolbiac*, célèbre par la bataille que Clovis y gagna. V. TOLBIAC, au Complément.

ZULUF-DGILER, s. m. Relat. Enfant provenant d'un tribut d'esclaves que certains peuples soumis payaient aux Turcs.

ZULUFLU-BALTADJI, s. m. Hist. ott. Garde du sérail.

ZUMATE, s. m. Chim. V. NANCÉATE, au Compl.

ZUMBI, s. m. Myth. Nom que l'on donne, dans le royaume de Congo, à une prétendue apparition des morts : *Faire le zumbi*, c'est troubler le repos des vivants par ces sortes d'apparitions.

ZUMINE, s. f. Chim. Nom que l'on donne au ferment.

ZUMIQUE, adj. m. Chim. V. NANCÉIQUE, au Complément.

ZUNDERSDORF, n. pr. m. Géogr. et hist. Village de Moravie, près duquel Murat remporta une victoire sur les Russes, le 15 novembre 1805.

ZUPHÉE, s. f. Zool. Genre de crustacés.

ZUPHIE, s. f. Zool. Genre d'insectes coléoptères.

ZURACHES, s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Arabie.

ZURANDALE, s. f. Hortic. Variété de tulipe.

ZURAVNO, n. pr. m. Géogr. Bourg de Gallicie, sur le Dniester. Aux environs, Sobieski et 10,000 Polonais tinrent vingt-trois jours contre 200,000 Turcs et Tartares. Ils n'échappèrent à une perte certaine qu'en signant le traité (1676) qui donnait aux Turcs la Podolie.

ZURICH, n. pr. f. (pr. *zurik*). Géogr. Le premier canton de la confédération suisse, borné par le grand duché de Bade et le canton de Schaffhouse au N., par ceux de Saint-Gall, Zug Schwitz au S., par le canton d'Argovie à l'O., et par celui de Turgovie à l'E. 228,000 hab. dont environ 1,000 catholiques; capitale *Zurich*. Il y a un grand conseil de deux cent douze membres, un petit conseil de vingt-cinq et un tribunal d'appel. Montagnes; forêts; pâturages. Agriculture bien entendue. Houille. Cidre et kirschenwasser. Industrie et commerce florissants. — Le *canton de Zurich* fut admis en 1351 dans la confédération; il ne se composait alors que de la ville et d'un district au bord de la Sihl. Il acquit ses limites actuelles surtout du XIV^e au XVI^e siècle. Il fut en 1798 et 1799 le théâtre de sanglantes opérations militaires des Français et des Russes. En 1802, il s'y éleva des dissensions dont les résultats furent l'intervention française et l'organisation de la Suisse en dix-neuf cantons. — *Zurich*, ville de Suisse, capitale du canton de même nom, sur la Limat, près du lac de Zurich. 11,000 hab. Hôtel de ville, maison des orphelins; le Casino. Plusieurs bibliothèques; institut de médecine et chirurgie; amphithéâtre anatomique; salle de physique; collections; gymnase; école des arts; école d'aveugles; institut politique, etc. Soieries; mousselines; gazes; tissus de coton; vinaigre, etc. — *Zurich* existait sous les Romains. Elle devint ville impériale en 1218. Avant 1250, elle se donna un régime démocratique. Elle entra en 1351, avec le canton de son nom, dans la confédération suisse, mais ayant pris querelle, en 1436, avec Glaris et Schwitz pour la possession du Tockenbourg, elle fit alliance avec l'Autriche (1439), et sortit de la confédération pour n'y rentrer qu'en 1450. Dès 1516 Zwingle prêcha la réforme à *Zurich*, qui fut la métropole du zwinglianisme et en quelque sorte le berceau du calvinisme. *Zurich* s'est distinguée comme ville littéraire. On l'a nommée l'*Athènes de la Suisse*. C'est la patrie de Gessner, Bodmer, Lavater, Meister, Fuseli, Hess, Pestalozzi. — *Bataille de Zurich*, victoire remportée par le dauphin, depuis Louis XI, sur un corps de 1,200 Suisses qui périt tout entier. Les vainqueurs perdirent 6,000 hommes. — On appelle encore *bataille de Zurich*, celle qui fut gagnée sur les Austro-Russes, en 1799, par les Français commandés par Masséna. — *Lac de Zurich*, lac de Suisse, dans les cantons de Zurich, Saint-Gall et Schwitz; 35 kil. sur 3 de largeur moyenne. On le divise en deux parties, *lac supérieur* et *lac inférieur*.

ZURICHOIS, OISE, adj. et s. (pr. *zurikois*). Géogr. Habitant de Zurich. — Qui appartient à Zurich ou à ses habitants. — *Zurichoise*, s. f. Comm. Espèce de toile peinte.

ZURLITE, s. f. Minér. Minéral du Vésuve. On dit aussi *zurélite*.

ZURRIAGISTE, adj. et s. des 2 g. Hist. Membre d'un parti démocratique exalté, en Espagne. Le mot vient de *zurriago* (fouet), titre d'un journal qui représentait cette opinion en 1822.

ZUTPHEN, n. pr. m. Géogr. Ville forte de Hollande, dans la province de Gueldre, sur l'Yssel. 9,800 hab. Église de Sainte-Walburge. Hôtel de ville, etc. — Cette ville est très-ancienne : elle appartint à l'évêque d'Utrecht dès 1202; elle devint plus tard ville hanséatique avec titre de comté. Prise par l'armée des États (1530); par don Frédéric de Tolède, fils du duc d'Albe (1572); par le prince Maurice (1591); par les Français (1672). Cette dernière fois, elle fut démantelée.

ZUYDERZÉE, n. pr. m. (c'est-à-dire, *mer du Sud*). Géogr. Vaste golfe de la mer du Nord, entre la Hollande à l'O., la Frise et l'Over-Yssel à l'E., la province d'Utrecht et la Gueldre au S. Son entrée est fermée par plusieurs îles qui n'y laissent pénétrer les vaisseaux que par quelques passes. 220 kil. du N.-E. au S.-O.; 75 kil. de largeur moyenne. La moitié méridionale du *Zuyderzée* se nommait, du temps des Romains, *lac Flevo*; il était au milieu des terres, ou ne tenait

que par un filet d'eau à la mer du Nord ; mais en 1286, une inondation terrible submergea tout l'espace qui forme aujourd'hui la partie septentrionale. Il a été question dans ces vingt-cinq dernières années de dessécher le Zuyderzée, mais la crainte d'anéantir le commerce maritime des villes qui ont un port sur ce golfe a fait renoncer à ce projet. — Sous l'empire français, de 1810 à 1814, il y eut un *département du Zuyderzée*, formé de la Hollande septentrionale et d'une partie de la province d'Utrecht. Le ch.-l. était *Amsterdam*. — *Combat de Zuyderzée*, bataille navale gagnée par les Hollandais sur une escadre espagnole, le 12 octobre 1573.

ZUZ, s. m. Ant. Nom que l'on donnait à la drachme en Égypte et dans une partie de l'Asie. Ce nom était employé surtout chez les Hébreux.

ZUZARE, s. f. Zool. Genre de crustacés.

ZVORVIK, n. pr. m. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Bosnie, ch.-l. de livah, sur la Drina. 14,000 hab. Château. Aux environs, mines de plomb. On dit aussi *Zvornik*.

ZWANGIS, s. m. Relat. Nom de sorciers moluquois dont la principale fonction est d'évoquer le malin esprit.

ZWICKAU, n. pr. m. Géogr. Ville du royaume de Saxe. 7,000 hab. Château qui sert aujourd'hui de maison de détention; bibliothèque. Commerce de drap, cotonnades, cire à cacheter, carmin. Patrie de J. Feller. Jadis ville impériale.

ZWINGLIANISME, s. m. Hist. relig. Doctrine de Zwingle, des zwingliens.

ZWINGLIANISTE, adj. des 2 g. Hist. relig. Qui appartient aux doctrines de Zwingle, des zwingliens.

ZWINGLIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au XVI[e] siècle, en Suisse, par Ulric *Zwingle*, curé de Zurich et contemporain de Luther. Cet hérésiarque admettait le libre arbitre, mais il niait la présence réelle. Il attaquait en outre les indulgences, l'autorité du pape, le sacrement de pénitence, le péché originel, le mérite des bonnes œuvres, l'abstinence, les lois ecclésiastiques, les vœux et le célibat des prêtres. Après la mort de leur chef, les *zwingliens* se réunirent aux calvinistes.

ZWITTAU, n. pr. m. Géogr. Ville des États autrichiens, dans la Moravie, à la source de la Zwitta, affluent du Schwarza. 4,000 hab. Commerce de chanvre et laine.

ZWOLL, n. pr. m. Géogr. Ville de Hollande, ch.-l. de la province d'Over-Yssel. 13,500 hab. Fortifications. Quelques édifices remarquables. Drap, toile, savon, vinaigre, bougie, impressions sur toile, etc. Grand commerce d'entrepôt entre la Hollande et l'Allemagne. — Ce n'était qu'un village avant 1233 ; elle devint depuis ville libre et impériale et ville hanséatique. Prise par les Espagnols en 1580, reprise bientôt après par les Hollandais, auxquels elle fut enlevée par les Français qui la démantelèrent en 1672. Sous l'empire français, *Zwoll* fut le ch.-l. du dép. des Bouches-de-l'Yssel. Elle a beaucoup souffert d'un ouragan qui la submergea en 1825. On écrit aussi *Zwolle*.

ZYGACTÈS, n. pr. m. Géogr. anc. Fleuve de Thrace, au passage duquel on croyait que le char de Pluton s'était rompu, alors qu'il emmenait Proserpine.

ZYGANTES, s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Libye, à l'O. du fleuve Triton et des Anses. Selon Hérodote, les *Zygantes* se peignaient le corps de vermillon, et se nourrissaient principalement de singes.

ZYGE, adj. et s. des 2 g. V. ZIQUE, au Compl.

* ZYGÉNIDE, adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une zygène.

* ZYGIÉ, ÉE, adj. Zool. Qui ressemble à une zygie.

ZYGIOS, adj. m. (pr. *zijiôce*) (en gr. ζύγιος). Myth. gr. Surnom de Jupiter, présidant au lien conjugal.

ZYGITE, adj. des 2 g. (en gr. ζυγίτης, de ζεῦγος, joug). Myth. gr. Épithète de Jupiter et de Junon, lorsqu'ils présidaient au mariage. V. ZYGIOS, au Compl., et ZYGIE, au Dict. On disait encore *Neuxidie*, en parlant de Junon. — *Zygite*, s. m. Ant. gr. Rameur du deuxième rang, sur les vaisseaux athéniens. V. THALAMITE et THRANITE, au Compl. — Membre de la troisième classe du peuple, chez les Athéniens : elle comprenait les paysans et les laboureurs.

ZYGNÈME, s. m. Bot. Genre de conferves.

ZYGNÉMÉ, ÉE, adj. Bot. Qui ressemble à un zygnème. — ZYGNÉMÉES, s. f. pl. Famille de plantes cryptogames.

ZYGNIDE, s. m. Zool. Genre de reptiles sauriens.

ZYGOCÉRÉ, ÉE, adj. (du gr. ζυγὸς, paire; κέρας, corne). Zool. Qui a les tentacules en nombre pair. — ZYGOCÉRÉS, s. m. pl. Famille de néréides.

ZYGODACTYLE, adj. des 2 g. (du gr. ζυγὸς, paire; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a les doigts en nombre pair. — ZYGODACTYLES, s. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs.

ZYGODONTE, s. m. (du gr. ζυγὸς, paire; ὀδοὺς, οντος, dent). Bot. Genre de mousses. On l'appelle aussi zygodon.

ZYGODONTOÏDE, adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à un zygodonte. — ZYGODONTOÏDES, s. f. pl Famille de mousses. On dit aussi *zygodontoïde, ée*.

ZYGOGLOSSE, s. m. (du gr. ζυγὸς, paire; γλῶσσα, langue). Bot. Genre de plantes orchidées.

ZYGOGOMPHE, adj. des 2 g. (du gr. ζυγὸς, paire; γομφίος, dent). Zool. Qui a les dents disposées par paires.

* ZYGOMATIQUE, adj. des 2 g. Anat. *Os zygomatique*, petit os triangulaire qui forme le côté externe de l'orbite et la base de l'arcade zygomatique. — *Région zygomatique*, la portion de la face bornée en haut par l'arcade zygomatique et la crête transversale de la région temporale du sphénoïde. — *Muscles zygomatiques*, les deux muscles qui s'étendent des coins de la bouche à l'oreille, et qui agissent principalement dans l'action du rire.

ZYGOMATO-AURICULAIRE, adj. et s. Anat. Se dit d'un des muscles de l'oreille, parce qu'il s'étend de l'aponévrose de l'occipito-frontal, un peu au-dessus de la racine de l'apophyse, jusqu'à la partie antérieure, supérieure et convexe du pavillon de l'oreille.

ZYGOMATO-CONCHINIEN, adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de l'oreille, qui s'étend de l'arcade zygomatique à la conque de l'oreille.

ZYGOMATO-LABIAL, adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la lèvre supérieure.

ZYGOMATO-MAXILLAIRE, adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la joue, parce qu'il est situé entre l'arcade zygomatique et la face externe de presque toute la longueur de la branche de la mâchoire inférieure, jusqu'à l'angle de cette mâchoire.

ZYGOMORPHE, adj. des 2 g. (du gr. ζυγὸς, paire; μορφὴ, forme). Zool. Qui a la forme paire.

ZYGOPÉTALE, s. m. (du gr. ζυγὸς, paire; πέταλον, pétale). Bot. Plante du Brésil.

ZYGOPHYLLÉ, ÉE, adj. (du lat. *zygophyllum*, la fabagelle). Bot. Qui ressemble à la fabagelle. — ZYGOPHYLLÉES, s. f. pl. Tribu de plantes rutacées.

ZYGOPOLIS, n. pr. f. (pr. *zigopolice*). Géogr. anc. Ville de Cappadoce, sur la frontière de l'Arménie.

ZYGOSTASE, s. f. Ant. gr. Charge, emploi du zygostate. V. ce mot au Dictionnaire.

ZYGOTRICHIE, s. f. (du gr. ζυγὸς, paire; θρὶξ, τριχὸς, cheveu). Bot. Genre de mousses.

ZYGOTROQUE, adj. des 2 g. (du gr. ζυγὸς, paire; τροχὸς, roue, cercle). Hist. nat. Qui porte deux couronnes de cils. — ZYGOTROQUES, s. m. pl. Nom de deux familles de la classe des infusoires rotatoires.

ZYMOME, s. m. (du gr. ζύμη, levûre). Chim. Portion de gluten végétal qui est soluble dans l'alcool, ainsi nommé parce qu'on le considérait comme le principe de la levûre.

ZYRIANES, s. m pl. Ethnogr. Nom d'un peuple de l'empire russe, répandu dans les gouvernements de Vologda, de Perm et de Tobolsk, au nombre d'environ 30,000. Les *Zyrianes* sont de race finnoise, mais il est assez difficile aujourd'hui de les distinguer des Russes, dont ils ont adopté la religion et les mœurs.

ZYRPHÉLIDE, s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

ZYTHIE, s. f. Bot. Genre de champignons.

ZYTHOGALE, s. m. V. ZYTHOGALA, au Dict.

* ZYTHUM, s. m. Ant. C'était une espèce de bière particulière aux Égyptiens. Cette boisson n'avait aucun rapport avec le zythogala ou zythogale, comme il est dit au Dictionnaire.

ZYTOMIR, n. pr. m. V. JITOMIR, au Compl.

ZZ. Méd. Abréviation employée par les auteurs grecs, pour désigner la myrrhe. — Chez les écrivains plus récents elle signifie gingembre (*zinziber*).

&

&, s. m. Caractère qu'on employait dans les anciennes écritures et dans l'ancienne typographie. On l'appelait *un et cætera*, et il servait à remplacer cette locution, *et cætera*, qu'on désigne aujourd'hui par abréviation, *etc*. V. le mot ET, du Dictionnaire. — Il remplaçait aussi la conjonction *et*, en latin et en français. On mettait ce signe à la fin de tous les alphabets avec lesquels on enseignait à lire aux enfants.

FIN DU COMPLÉMENT.

PARIS. — IMPRIMÉ PAR E. THUNOT ET C[e], RUE RACINE, 26.